LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
MM. C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

TOME CINQUIÈME

ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

BAILLIÈRÉ — BELGIOJOSO

PARIS

H. LAMIRAULT ET Cie, ÉDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

B

BAILLIÈRE (Jean-Baptiste-Marie), libraire-éditeur, né à Beauvais le 30 brumaire an VI (20 nov. 1797), mort à Paris le 7 nov. 1885. J.-B. Baillière avait quinze ans lorsqu'il vint à Paris. Il entra chez M. Méquignon, en qualité de garçon de magasin. Le patron remarqua bientôt les aptitudes du jeune homme, et il l'emmena avec lui pour procéder aux ventes de livres aux enchères. J.-B. Baillière apprit ainsi le métier qui fit de lui un des plus grands éditeurs français. L'apprentissage dura cinq ans, pendant lesquels J.-B. Baillière compléta son instruction. Il avait vingt et un ans lorsqu'il ouvrit, en 1818, une petite librairie, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14. La première publication importante qui sortit de sa maison fut es *Nouveaux Eléments de pathologie médico-chirurgicale ou Traité théorique et pratique de médecine et de chirurgie*, par les docteurs Roche et Sanson. Ce livre, qui embrassait la doctrine de Broussais, obtint un succès considérable. Les ouvrages publiés pendant deux tiers de siècle par J.-B. Baillière résument le mouvement médical et scientifique depuis 1818.

Nous ne pouvons citer les œuvres encyclopédiques en médecine, en chirurgie, en anatomie, en physiologie, en obstétrique, etc., qui sont sorties de la librairie de J.-B. Baillière, et qui ont pour auteurs les plus illustres savants et les plus grands praticiens de notre époque. Il en est de même pour les ouvrages de zoologie, de botanique, de physique et de chimie. Ces publications causèrent la prospérité de l'éditeur ; cependant J.-B. Baillière ne reculait pas devant des sacrifices lorsqu'il s'agissait d'élever un nouveau monument à la science ou à la littérature. Les *Œuvres complètes* d'Hippocrate, traduction de E. Littré, avec texte grec en regard (10 volumes) ; les *Œuvres* de Galien, d'Oribase, de Rufus et d'Ambroise Paré, prouvent bien que J.-B. Baillière ne cherchait pas la fortune en les éditant. Pendant quarante ans le « libraire de l'Académie de médecine » fut en rapport avec les plus éminents professeurs. Il fut membre du conseil d'escompte de la Banque de France. Il a contribué à la création du Comptoir d'Escompte de Paris et du Sous-Comptoir de la librairie. Il prit une part active aux démarches faites auprès du gouvernement français pour obtenir la reconnaissance de la propriété littéraire à l'étranger. En 1847, il était président du comité d'organisation du Cercle de la librairie.

Voici ce qu'il écrivait quelque temps avant sa mort : « Mon père, dit-il, était maître drapier, et plusieurs de mes frères et moi-même aurions suivi la même profession, si les années néfastes de 1810 à 1812 n'étaient venues jeter la perturbation dans la petite fabrique de mon père. Un ami lui fit comprendre la nécessité d'alléger sa position en plaçant les deux aînés dans le commerce à Paris, et j'entrai, en qualité de commis, chez M. Méquignon l'aîné, libraire de la Faculté de médecine. J'abordais une carrière hérissée de difficultés, où il faut des connaissances et une instruction qui me manquaient. Ignorant les premiers éléments de cette noble profession de libraire, j'ai eu des commencements très pénibles. Mais avec une persévérance et un travail de tous les instants, bornant mon ambition à devenir libraire, servi par une excellente mémoire, j'ai acquis une situation dont j'ai été heureux de faire profiter mes deux fils aînés en les associant à mes affaires. » L'infatigable travailleur avait été atteint d'une infirmité cruelle qui résultait de son labeur acharné. Il avait perdu la vue. Celui qui fut le doyen de la librairie française mourut à qratre-vingt-huit ans, en laissant une grande réputation d'honnêteté et de droiture.

Louis LAUNAY.

BAILLIÉRIE (*Bailliera* Aubl.). Genre de Composées, synonyme de *Clibadium* L. (V. ce mot).

BAILLIF DE LA RIVIÈRE ou **BAILLY** (Roch LE), médecin, astrologue et alchimiste, né à Falaise (Normandie), vers le milieu du XVI^e^ siècle, mort à Paris, le 5 nov. 1605. L'un des premiers en France, il fut partisan de Paracelse et il fut l'un des premiers aussi sur qui la Faculté de Paris fit retomber le poids de sa réprobation contre l'antimoine et les remèdes chimiques. Ses ouvrages, qui n'ont guère de valeur, sont cependant très recherchés des curieux. Nous citerons : *Petit traité de l'antiquité et singularités de la Bretagne-Armorique*, etc. (1577, in-4, sans nom de ville ni d'imprimeur) ; *le Démostérion, auquel sont contenues 300 aphorismes*, etc. (Rennes, 1578, in-4, suivi de l'ouvrage précédent) ; *Traité de l'homme, de ses maladies*, etc. (1580, in-8) ; *Traité du remède de la peste* (Paris, 1580, in-8 ; en lat., *ibid.*, 1580) ; *Conformité de l'ancienne et moderne médecine d'Hippocrate à Paracelse* (Rennes, 1592, in-8) ; *Paradoxes philosophiques* (Paris, 1634, in-8).

Dr L. HN.

BAILLISTRE ou **BAILLISSEUR** ou **BAIL** (V. BAIL, droit féodal et coutumier). Dans quelques coutumes du XVI^e^ siècle comme dans le droit du XIII^e^ siècle (Orléans, Mantes, Laon, etc.), le baillistre est le parent collatéral

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui a le bail, par opposition à l'ascendant gardien de l'enfant, selon l'adage : *bail de collatéraux, garde d'ascendants.* P. L.-C.

BAILLOLET. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Londinières ; 320 hab.

BÂILLON. Avant 1789, les tribunaux ordonnaient, dans certains cas, qu'on appliquât un bâillon sur la bouche des prisonniers pour les empêcher de provoquer des manifestations ou d'apostropher leurs juges. Le comte de Lally-Tolendal fut bâillonné avant de monter sur l'échafaud. Dans la marine, le matelot mis aux fers était bâillonné pour qu'il n'aggravât pas son cas en insultant ses supérieurs.

BAILLON (Guillaume de), de son nom latinisé *Balloniius*, célèbre médecin français, né à Paris en 1538, mort en 1616. Il apprit d'abord les langues latine et grecque et les enseigna ensuite lui-même au collège de Montaigu ; puis il s'appliqua à la médecine sous Houllier, Fernel et Duret, fut reçu bachelier en 1568, docteur en 1570. Peu après, il devint professeur régent à la faculté de médecine et fut élu doyen en 1580. Baillon fut un réformateur ; il contribua puissamment à secouer le joug de la médecine arabe et à restaurer la médecine hippocratique. Il était calviniste ; il fut désigné pour aller à Saint-Denis offrir à Henri IV les hommages de la faculté de Paris. Telle était la réputation de Baillon qu'il eût pu arriver aux charges les plus élevées ; il préféra l'indépendance de l'étude. On l'a surnommé le *Sydenham français*, probablement parce qu'il servit de modèle à Sydenham qui vécut bien après lui ; il fut comme le génie de la discussion, et ses arguments étaient si subtils et si serrés qu'on l'avait encore surnommé le *fléau des bacheliers*. Ses ouvrages, pleins d'érudition et de science, ne furent publiés qu'après sa mort : *Consiliorum medicinalium libri III* (Paris, 1635-1649, 3 vol. in-4) ; *Definitionum medicinalium liber* (Paris, 1639, in-4) ; *Epidemicorum et ephemeridium libri II* (Paris, 1640, in-4) ; *Comment. in libellum Theophrasti de vertigine* (Paris, 1640, in-4) ; *De convulsionibus libellus* (Paris, 1640, in-4) ; *Liber de rheumatismo et pleuritide dorsali* (Paris, 1642, in-4) ; *De virginum et mulierum morbis liber* (Paris, 1643, in-4) ; *Opuscula medica de arthritide, de calculo et urinarum hypostasi* (Paris, 1643, in-4) ; *Adversaria medicinalia* (Paris, in-4) ; *Opera medica omnia, studio Jac. Chevart* (Paris, 1635, 1640, 1643, 1649, 4 vol. in-4 ; Venise, 1734, 1735, 1736, 4 tom. en 2 vol., in-4 ; Genève, 1762, 4 vol. in-4, avec préface de Th. Tronchin). Dr L. Hn.

BAILLON (Emmanuel), naturaliste français, mort à Abbeville en 1802. Il s'occupa spécialement d'ornithologie ; le muséum lui doit en grande partie sa collection d'oiseaux de mer et de rivage des côtes de l'Océan : le premier il a donné une notice détaillée sur la bernache. Baillon s'occupa en outre de physiologie végétale et en chercha les applications à l'économie rurale. On lui doit, entre autres : *Mémoire sur les causes du dépérissement des bois, et des moyens d'y remédier* (1791, in-4), qui lui valut le prix proposé pour cette question par l'Assemblée constituante, et *Mémoire sur les sables mouvants qui couvrent les côtes du Pas-de-Calais, et les moyens de s'opposer à leur invasion*, dans lequel il propose, pour fixer les dunes, la culture du *hoya* ou roseau des sables. — Enfin, Baillon a entretenu avec Buffon une correspondance très suivie. Dr L. Hn.

BAILLON (Henri-Ernest), botaniste français contemporain, né à Calais le 30 nov. 1827. fit ses études à Paris, et remplit avec distinction les fonctions d'interne des hôpitaux. Licencié ès sciences naturelles, puis docteur en médecine (*De la famille des Aurantiacées*, Th. de Paris, 1855, in-4), il s'occupa plus particulièrement de botanique, et fut reçu au concours agrégé de la faculté de Paris pour l'histoire naturelle, en 1857 (*Des mouvements dans les organes sexuels des végétaux et dans les produits de ces organes*, Paris, in-4). Il fut nommé en 1863 professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole de médecine, et vers la même époque professeur d'hygiène et d'histoire naturelle appliquée à l'industrie à l'École centrale des arts et métiers. Enfin, il fut décoré de la Légion d'honneur par décret du 17 août 1867. Voici la liste de ses principales publications : *Etude générale du groupe des Euphorbiacées* (Paris, 1858, gr. in-8, avec atlas de 27 pl.) ; *Monographie des Buxacées et des Stylocérées* (Paris, 1859, gr. in-8, av. 3 pl.) ; *Recherches organogéniques sur la fleur femelle des Conifères* (Paris, 1860, in-8, av. 2 pl.) ; *Recherches sur l'organisation, le développement et l'anatomie des Caprifoliacées* (Paris, 1861, in-8, av. 1 pl.) ; *Adansonia, recueil périodique d'observations botaniques* (Paris, 1860-1873, 10 vol. gr. in-8) ; *Dictionnaire de botanique* (Paris, 1876 et ann. suiv., in-4, avec pl., en cours de publication) ; *Traité de botanique médicale phanérogamique* (Paris, 1883-84, in-8, fig.) ; *Iconographie de la flore française* (Paris, 1886 et ann. suiv., in-18), en cours de publication, par séries de 100 pl., avec description détaillée des espèces représentées. M. Baillon s'est spécialement occupé des familles des végétaux phanérogames ; c'est ainsi qu'il reprit en 1872 la publication des *Leçons sur les familles naturelles des plantes* faites à la faculté des sciences par Payer, ouvrage resté inachevé et qu'il remplaça par son *Histoire des plantes* (Paris, 1867 et ann. suiv.), véritable monument élevé à la science botanique ; il a paru jusqu'ici 8 volumes de cette importante publication.

BAILLONIA. Genre de plantes de la famille des Verbénacées, établi par M. Bocquillon (*Adansonia*, II, p. 251, tab. 7). L'espèce type, *B. amabilis* Bocq. est un arbuste de l'Amérique du Sud, à feuilles simples, opposées ou verticillées, à fleurs irrégulières et pentamères, disposées en épis axillaires ou terminaux. Le fruit est une drupe à deux noyaux, renfermant chacun une seule graine à embryon dépourvu d'albumen. Ed. Lef.

BAILLONNÉ (Blas.). Attribut particulier aux animaux représentés ayant entre les dents un bâton d'un émail autre que celui du corps.

BAILLOQUE (Plumasserie). Plume d'autruche femelle, peu estimée, dont la teinte est mêlée naturellement de brun et de gris ; on emploie ces plumes telles qu'elles ont été tirées de l'oiseau, après les avoir savonnées pour les rendre un peu vives et leur donner de l'éclat ; si les bailloques sont tout à fait de mauvaise qualité, elles ne servent que dans les ouvrages de matelassiers. L. K.

BAILLOT (Etienne-Catherine), né à Evry-sur-Aube le 17 juin 1758, mort à Evry-sur-Aube le 25 avr. 1825. Baillot était avocat au bailliage de Troyes ; d'un talent assez médiocre il avait été attaché aux idées révolutionnaires par la franc-maçonnerie. C'était un esprit sans grande élévation, mais un homme honnête et droit ; le tiers-Etat le nomma représentant aux Etats généraux de 1789 où son nom ne fut jamais prononcé ; nous ne trouvons pas un seul discours de lui et non plus aucun travail même de minime importance, dans la commission de législation à laquelle il s'était fait inscrire. Cependant ses votes furent toujours avec ceux de la gauche avancée ; il se prononça pour toutes les questions révolutionnaires et suivait volontiers Robespierre. Baillot fréquentait avec assiduité le club des Jacobins dont il était un des secrétaires ; ce fut grâce aux Jacobins qu'il fut nommé, en 1791, membre du tribunal de cassation ; il y resta jusqu'en 1796, époque à laquelle il se retira dans son département, et se fit inscrire au barreau de Troyes, où il ne parut que très rarement ; il possédait une campagne aux environs de la ville où il vivait en solitaire, s'occupant d'agriculture et de littérature. Il publia une traduction en prose des *Satires de Juvénal* (Paris 1823) ; son manuscrit des *Recherches sur l'histoire de Champagne* dont parlent quelques biographes n'a pas été retrouvé. Jean-Bernard.

BAILLOT (Pierre-Marie-François de Sales), célèbre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

violoniste français, né à Passy, près Paris, le 1er oct. 1771, mort à Paris le 15 sept. 1842. Dès son enfance, le jeune Baillot manifesta de grandes dispositions pour la musique. A l'âge de sept ans il jouait déjà des airs sur le violon, bien qu'il n'eût point appris à se servir de cet instrument. On lui donna alors un professeur italien, Polidori ; puis, deux ans après, un maître français, Sainte-Marie, qui eut sur lui une influence considérable. En 1782, Baillot entendit Viotti dans un concert qui se donnait aux Tuileries, et depuis lors se le proposa toujours comme modèle. En 1783, à l'âge de douze ans, l'enfant accompagna sa famille à Bastia, où son père mourut peu après. L'intendant de l'île, M. de Boucheporn, vint en aide à la veuve, et se chargea de l'éducation du jeune Baillot, qu'il envoya à Rome avec ses propres fils. L'Italien Pollani acheva l'instruction technique du débutant. Venu à Paris en 1791, il y fut présenté à Viotti, et entra provisoirement à l'orchestre du théâtre Feydeau, puis obtint une place au ministère des finances. En 1795, il s'adonna à l'étude des compositions de Tartini, Corelli, Locatelli, Haendel et Bach. Réquisitionné pour l'armée, il en revint avec la résolution de se livrer désormais à la profession musicale active. Il se fit entendre dans quelques concerts, et entra au Conservatoire de musique, où il suppléa le fameux violoniste Rode. Vers ce moment il compléta ses connaissances théoriques en harmonie et en contrepoint.

C'est comme professeur de violon au Conservatoire que Baillot put mettre dans tout leur jour ses merveilleuses qualités d'exécution et son excellente méthode d'enseignement. Il est demeuré, dans l'histoire musicale contemporaine, le maître le plus accompli de l'école française de violon. Cette école, qui déjà avait formé Rode, prenait ses origines dans la tradition artistique du XVIIIe siècle. Tout attachée qu'elle fût à ces traditions en quelque sorte nationales, dont Gaviniès fut le représentant autorisé, elle tendait de plus en plus à un intelligent éclectisme, désireuse, dit Fétis, « de résumer ce qu'il y avait de meilleur dans les anciennes écoles italienne, allemande et française ». Avec Baillot, l'enseignement devint rationnel, précis, et le but dernier du talent des virtuoses fut le *style*. Les artistes se montrèrent dès lors moins préoccupés de vaincre brillamment de vaines difficultés que d'acquérir un goût sûr, une parfaite compréhension du caractère et des nuances d'un morceau, un jeu élégant, noble, et pardessus tout expressif. Cette élégance dans la simplicité et ce constant désir de l'expression juste caractérisent notre école française de violon. Baillot, d'accord avec Kreutzer et Rode, jeta les bases d'une méthode de violon, conçue d'après ses principes artistiques, dont l'influence devait être si féconde, et il fut chargé de la rédiger entièrement. Cette *Méthode de violon* et l'*Art du violon*, publié en 1834, sont ses deux titres principaux à la reconnaissance des musiciens. Après avoir occupé un rang très élevé dans la chapelle de l'empereur Napoléon, Baillot se rendit en Russie, à l'exemple de Rode (1805). Sur ces entrefaites la guerre éclata, et Baillot demeura en Russie, exilé pour ainsi dire, mais y donna des concerts qui eurent le plus vif succès. La paix étant conclue, il quitta la Russie à la fin de 1808 et revint à Paris. Après 1815, Baillot continua de donner des concerts, en Belgique, en Angleterre, en Hollande, puis fut nommé violon solo à l'Opéra (1821), où il resta jusqu'en 1831.

Comme compositeur, Baillot est moins éminent que comme exécutant. Cependant, ses œuvres sont excellentes pour l'étude spéciale de l'instrument. Voici l'indication de celles qui sont le plus connues : Quinze trios pour 2 violons et basse, six duos pour 2 violons, neuf concertos, trois nocturnes, trois *andante*, une symphonie concertante pour 2 violons et orchestre, douze études et caprices pour violon seul, trente airs variés avec ou sans orchestre, trois quatuors, vingt-quatre préludes, une sonate pour piano et violon. D'autres ouvrages sont restés inédits, parmi lesquels des études et caprices, des fantaisies, un concerto, des airs variés. Les ouvrages théoriques de Baillot sont plus célèbres que ses compositions : en première ligne il faut citer la *Méthode de violon adoptée par le Conservatoire* (avec Rode et Kreutzer). La première édition a paru au magasin de musique du Conservatoire ; d'autres éditions ou traductions ont été faites à Bruxelles, à Mayence (chez Schott), à Leipzig (chez Peters, Breitkopf et Härtel), à Berlin (chez Schlesinger), à Vienne (chez Haslinger), à Prague et à Turin. Vient ensuite la *Méthode de violoncelle adoptée par le Conservatoire*, rédigée par Baillot d'après Catel, Baudiot et Levasseur. L'*Art du violon*, le dernier de ces traités si remarquables, a paru en 1803, à Paris. On a encore de Baillot deux notices sur Viotti et Grétry, des rapports et des discours. Alfred Ernst.

BAILLOU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Mondoubleau ; 581 hab. ; dans une position très pittoresque sur la rive gauche de la Braye. Château ancien, entouré de hautes murailles et de tourelles encore debout. Eglise du XVe siècle, remaniée à diverses époques et notamment à la Renaissance. On y remarque un curieux groupe de figures coloriées, en haut relief, représentant la *Mort de la Vierge*, et qui date du XVIIe siècle. J. G.

BAILLOUD (Jean-Baptiste-Charles-Joseph), officier français, né en 1811. Elève de l'Ecole polytechnique en 1829, il en sortit officier d'artillerie, et fit presque toute sa carrière militaire dans l'armée d'Afrique. Officier de la Légion d'honneur en 1863. A publié : *Dessèchement des marais, et culture du riz en Algérie* (brochure in-4, 1853).

BAILLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 306 hab. L'abbaye d'Ourscamp, à qui appartenait ce village, y avait douze viviers destinés à nourrir les poissons nécessaires à la consommation de ses religieux. Au lieu dit le Fort, entre l'église (rebâtie vers 1770) et la rivière d'Oise, on voit les restes d'un important château quadrangulaire (avec des souterrains considérables), construit pour la défense du pays après les premières invasions des Normands. Le sanctuaire de l'église est pavé de carreaux vernissés provenant de l'abbaye d'Ourscamp, et on y conserve deux châsses ornementées qui ont appartenu au même monastère.

Vte de Caix-de-Saint-Aymour.

BAILLY-AUX-FORGES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 286 hab.

BAILLY-EN-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 730 hab.

BAILLY-LE-FRANC. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges ; 155 hab. Eglise de bois du comm. du XVIIe siècle, fonts baptismaux du XIIe siècle.

BAILLY-ROMAINVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy ; 283 hab.

BAILLY. Famille de maîtres des œuvres et de sculpteurs des édifices religieux de la ville de Troyes au XVIe siècle.

Bailly (Jehan Ier), mort vers 1530, le plus anciennement connu de cette famille, fut adjoint vers 1500 à Jehan *Granache* (V. ce nom), dans la direction des travaux de la cathédrale de Troyes, où ces deux maîtres paraissent avoir été plus particulièrement chargés de l'achèvement des voûtes des nefs et des bas-côtés. Cependant on les vit plusieurs fois appelés à discuter les plans présentés pour le portail occidental et pour les deux tours qui l'accompagnent, soit par Jehan *Gailde*, dit *Grand-Jehan*, soit par le fameux Martin *Chambiges* (V. ces noms). En 1508, Bailly est appelé à reconstruire les piliers et les voûtes de l'église Saint-Pantaléon de la même ville, et, après avoir visité en 1509 et en 1511, d'abord avec Martin Chambiges et ensuite avec *Jehan de Soissons ou de Damas* (V. ce nom), l'église Saint-Jean de Troyes, il fut chargé de reconstruire, avec ce dernier, le petit clocher et les hautes et basses voûtes de cette église. Bailly

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Jehan Ier) fut probablement inhumé dans l'église Saint-Jacques de Troyes, à laquelle il fit un legs.

BAILLY (Jehan II), fils de Jehan Ier et gendre de Jehan de Soissons ou de Damas, né vers 1500, et mort le 19 août 1559, travailla d'abord avec son père à la cathédrale de Troyes, dont il ne fut nommé maître des œuvres que le 17 juin 1532, sur la présentation de *Pierre Chambiges* (V. ce nom), fils de Martin Chambiges, en remplacement de son beau-père et conjointement avec Pierre de Damas, son oncle. Mais ce dernier ayant presque aussitôt abandonné les travaux, Bailly resta seul chargé de la construction du grand portail et des tours de la cathédrale qui s'exécutait alors d'après les plans donnés vers 1507 par Martin Chambiges. De 1532 à 1559, époque de sa mort, Bailly s'adonna exclusivement à ce grand travail pour lequel il fit plusieurs voyages à Tonnerre afin d'y commander la pierre nécessaire, et c'est bien à lui que revient l'honneur d'avoir conduit la construction du portail et des tours (sauf la partie supérieure de la tour Saint-Pierre) jusqu'à l'état où nous les voyons encore aujourd'hui après plus de trois siècles. Bailly (Jehan II) était en outre un sculpteur d'une rare élégance et, fait à remarquer dans l'histoire de l'art de cette époque de transition, au moment où il sculptait, suivant les indications données par Martin Chambiges, l'ornementation flamboyante des couronnements des trois portes du grand portail de la cathédrale de Troyes, il faisait preuve, dans la jolie clôture en style de la Renaissance qu'il exécutait en 1553-54, pour la chapelle Dreux-de-la-Marche ou de l'Assomption (chapelle actuelle des fonts), d'une grande flexibilité de talent et d'une rare habileté d'exécution dans le style alors dominant en France. Bailly qui était en outre chargé de contrôler toutes les dépenses relatives à la construction de la cathédrale de Troyes, et était à ce titre logé par le chapitre, fut inhumé dans cette église qui lui doit son plus bel ornement et dont son souvenir reste à jamais inséparable.

BAILLY (Huges ou Hugenin), frère cadet de Jehan Ier, et oncle de Jehan II, lui aussi maître des œuvres et sculpteur à Troyes, attacha plus particulièrement son nom au jubé de l'église de la Madeleine à Troyes, église dont les comptes de fabrique nous montrent Hugues Bailly occupé à ce travail de 1508 à 1516, époque à laquelle ce remarquable morceau de sculpture fut terminé.

Charles LUCAS

BIBL. : Léon PIGEOTTE, *Etude sur la cath. de Troyes*; Paris, 1870, 2 pl., in-8.

BAILLY (Roch Le) (V. BAILLIF).

BAILLY (David), peintre hollandais, né à Leyde en 1584, mort à Leyde après 1661, y fut élève de son père, Pierre Bailly, qui en 1577 avait quitté Anvers pour s'établir dans cette ville. Il apprit ensuite à graver chez Jacques de Gheyn, puis à peindre chez Adrien Verburch et chez Cornelis van der Voort, à Amsterdam. En 1608, il partit pour l'Italie et fit, à son retour, un assez long séjour en Allemagne. Il était de retour en 1613 dans sa ville natale. Renommé comme portraitiste, il peignit, en 1642, le portrait du bourgmestre Jean Six. Le Ryksmuseum possède de lui un portrait de femme signé et daté de 1626. Sa peinture est correcte, mais un peu froide et sèche. Il a gravé lui-même quelques portraits.

BAILLY (Henri de), surintendant de la musique du roi de France Louis XIII, en 1625, mort à Paris le 25 sept. 1639. Comme compositeur, il a écrit des ballets et divertissements, et aussi des motets pour la chapelle royale. Ces motets furent publiés, et jugés favorablement; l'un entre autres, sur le texte *Super flumina*, était fort loué par les contemporains de l'auteur.

BAILLY (Jacques), peintre et graveur français, né à Graçay, près Bourges, en 1629, mort à Paris en 1679. Peintre de fruits, de fleurs et d'ornements en miniature, cet artiste excellait dans les petites compositions décoratives. Ses *Devises du carrousel de 1662* ont été gravées par Sébast. Le Clerc; il maniait lui-même le burin d'une main très habile, et Robert-Dumesnil nous a conservé la description d'une suite de *Bouquets de fleurs*, dont la disparition est regrettable pour les chalcographes. Reçu à l'Académie en 1663, il donna comme morceau de réception une miniature sur vélin de 2 pouces de haut. Esprit chercheur et curieux, Jacques Bailly avait inventé divers procédés pour faire pénétrer la peinture dans les marbres les plus durs, et pour la fixer sur les étoffes; le *Mercure galant* de 1673, décrit une série de tentures, *les Victoires du roi*, peinte par lui. Il mourut, paraît-il, asphyxié par une combinaison chimique qu'il préparait, et ses secrets périrent avec lui. Ad. T.

BIBL. : FÉLIBIEN, *Entretiens sur la vie et les œuvres de quelques peintres.* — A. JAL, *Diction. critique de biographie et d'histoire.* — Robert DUMESNIL, *le Peintre-graveur français.*

BAILLY (Nicolas), peintre français, né à Paris le 3 mai 1659, mort le 13 mars 1736. Fils de Jacques Bailly, il s'adonna comme lui à la miniature, cultiva particulièrement le paysage, et, succédant à sa faveur, il obtint en 1693 le logement qu'il avait occupé au Louvre, avec le titre de garde des tableaux du roi. Son curieux ouvrage : *le Livre de diverses vues des environs de Paris et autres endroits*, montre qu'il cultiva la gravure avec succès.

Ad. T.

BIBL. : JAL, *Dict. critique de biogr. et d'hist.*

BAILLY (Georges), général français, né en 1685, mort le 22 mars 1759. Entré au service, en qualité de lieutenant, en 1705, il fit les campagnes d'Allemagne et de Flandres. En 1733, commanda l'école militaire de Grenoble. Puis combattit en Italie, en Bohême, à l'armée du Rhin où il avait été placé à la tête de l'artillerie; fut nommé lieutenant général de l'artillerie en 1746, et lieutenant général des armées du roi, le 10 mars 1748.

BAILLY-BRIET (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Besançon en 1729, mort en 1808. On a de lui un ouvrage intitulé : *le Comté de Montbéliard agrandi et enrichi au préjudice de la Franche-Comté.* Cet ouvrage traite de l'échange conclu, le 21 mai 1786, entre le roi de France et le duc de Wurtemberg.

BAILLY (Louis), théologien, né en 1730 à Bligny, près de Beaune, mort en 1808. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de vera religione, ad usum seminariorum* (Dijon, 1771-1776, 2 vol. in-8); *Tractatus de Ecclesia Christi* (Dijon, 1789, 2 vol. in-8; *Theologia dogmatica et moralis* (Dijon, 1780, 8 vol. in-8); nouvelle édition adaptée à la discipline établie par le Concordat, Lyon, 1804, 8 vol. in-12); *Principes de la foi catholique*, publiés en Suisse.

BAILLY (Jean-Sylvain). I. BIOGRAPHIE. — Astronome et homme politique français, né à Paris le 15 septembre 1736, guillotiné à Paris le 12 nov. 1793. Son père, Jacques Bailly (né en 1701, mort en 1768) était garde des tableaux du roi. Il fut élevé et instruit dans sa famille même. A seize ans, il composa deux tragédies, que l'acteur Lanoue lui fit jeter au feu. Mis en relations avec l'abbé de Lacaille, il sentit s'éveiller sa vraie vocation et, en 1760, de la fenêtre de l'appartement du Louvre où habitait sa famille, il fit ses premières observations, relatives à une opposition de la planète Mars. L'année suivante, il est associé à Lacaille dans l'observation du passage de Vénus sur le soleil. En 1763, il entra à l'Académie des sciences et commença ses recherches sur les satellites de Jupiter, dont il présenta les résultats en 1771. En 1767 et en 1768, il composa, pour divers concours académiques, des éloges de Charles V, de Leibnitz, de P. Corneille, de Molière. En 1772, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Granjeau de Fouchy, demanda et obtint Condorcet comme suppléant en survivance : ce fut une déception pour Bailly, à qui cette place avait été promise et qui alors ne voyait rien au-dessus des honneurs académiques. De 1775 à 1787, il publia son *Histoire de l'astronomie*, que Fr.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Arago juge admirable pour le temps. En 1777, il se lia avec Franklin, qui appréciait la taciturnité de ce Français : cette liaison préparera Bailly au beau rôle politique, à l'attitude civique et courageuse qui l'honoreront au début de la Révolution. En 1783, il entra à l'Académie française, et son indépendance ne tarda pas à le brouiller avec son ami et protecteur Buffon, qui ne put l'empêcher de votre pour Sedaine, auquel le grand styliste ne pouvait pardonner, dit Arago, d'avoir écrit : « Le style, ce n'est rien ou c'est peu de chose! » Il se fit connaître du grand public par son rapport sur le mesmérisme fait au nom de la commission chargée par le roi d'examiner cette prétendue doctrine (1784) : avec une verve et un bon sens impitoyables, il dévoila le charlatanisme de Mesmer et la naïveté de ses adeptes, dont quelques-uns portaient des noms illustres. Ses rapports sur les hôpitaux et sur les abattoirs sont d'un philanthrope et d'un savant. Bailly avait grande et bonne réputation quand la Révolution éclata.

Le 31 avr. 1789, il fut nommé premier électeur de son district et, peu après, il devint secrétaire de l'Assemblée générale des électeurs dont il rédigea ainsi les célèbres procès-verbaux, tout en prenant une part à la composition des cahiers de son district et de l'Assemblée générale. Le 11 mai, il fut élu premier député de Paris par 173 voix. Le 3 juin, les communes le choisirent pour leur doyen, et c'est en cette qualité qu'il sollicita une audience du roi au moment de la maladie du Dauphin, et se fit accuser d'inconvenance par la réaction pour avoir demandé à être reçu quand le roi recevait les députations du clergé et de la noblesse. C'est dans ces pourparlers qu'il répondit à M. de Barentin, occupé à chercher une différence de cérémonial entre le tiers et les ordres privilégiés : « Ne prenez plus la peine de chercher; quelque légère que fût la différence, les communes ne la souffriraient pas. » C'est aussi avec une fermeté grave et invincible que cet homme de devoir présida aux grandes et dramatiques journées des 17, 20, 23 juin, et dirigea les premiers pas, si décisifs, de la Révolution française. Il n'était pas orateur, sa figure manquait de grâce, son nez était presque ridicule, et pourtant ses allocutions comme président de l'Assemblée nationale sont des modèles de convenance et de dignité : l'esprit de 89 animait sa parole un peu compassée, et il y eut dans son attitude une grandeur sereine.

Le 15 juil., les électeurs parisiens, réunis à l'hôtel de ville, acclamèrent La Fayette commandant général de la garde bourgeoise (depuis *nationale*), et Bailly maire de Paris. Bailly décida Louis XVI à venir se montrer aux Parisiens et, en lui présentant les clefs, il lui dit : « Henri IV avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Le mot eut du succès. Mais Bailly avait imprudemment mis sa confiance dans Louis XVI et sa popularité décrut avec celle du roi. Le peuple de Paris ne lui sut pas assez de gré des efforts prodigieux et secrets qu'il fit pour assurer l'approvisionnement, si difficile alors, de la capitale. On lui reprocha bientôt de n'être plus l'homme de la situation. Marat l'attaqua. Camille Desmoulins le blâma pour abus de pouvoir, notamment pour avoir délivré des brevets de capitaine de la garde nationale. On dauba sur sa vanité : « Pourquoi devant sa voiture, dit Camille, ces gardes à cheval et, derrière, ces laquais à livrée, profanateurs de la cocarde nationale et aux couleurs de la liberté sur leur chapeau, alliant sur toutes les coutures de leur habit les couleurs honteuses de la servitude? Pourquoi encore ce traitement de 110,000 livres que s'est appliqué le maire de la capitale? » (*Rév. de Fr. et de Brabant*, n° 6). Et l'administrateur Manuel écrivit à Camille (*ibid.*, n° 8), au sujet des allures autoritaires de Bailly : « Avec le désir que ne dissimule pas M. Bailly de faire couler dans son cabinet les plus petits ruisseaux de chaque département, son secrétariat deviendrait un gouffre où toutes les affaires se déroberaient à la surveillance active de ses juges; et messieurs les administrateurs, qui ne pourront jamais aspirer qu'à de l'estime, partageraient peut-être, à leur insu, la célébrité injurieuse d'un commis. » Il est probable que l'exactitude méticuleuse de Bailly agaçait ses collègues; mais on voit qu'aucun grief sérieux ne fut allégué contre son administration.

L'acte grave de sa vie politique, celui qui le perdit dans l'opinion de ses contemporains, c'est la fusillade du Champ-de-Mars, le 17 juil. 1791. Arago a parfaitement établi la légitimité et la légalité de la pétition républicaine signée ce jour-là sur l'autel de la patrie. Le matin de cette journée, on sait que deux polissons cachés sous l'autel furent surpris et massacrés, non par les pétitionnaires, mais par les habitants du Gros-Caillou. L'Assemblée et le maire crurent ou feignirent de croire que ces meurtres étaient l'œuvre des républicains, et le président de la Constituante fit officiellement appel à la vigilance et à la sévérité de Bailly.

Cependant, à la nouvelle du double meurtre commis au Gros-Caillou, le corps municipal avait chargé trois de ses membres, Hardy, Regnault, Le Roux, d'aller s'enquérir et faire exécuter la loi. Le procès-verbal de leur mission, dont on n'a pas tenu assez compte, est écrasant pour Bailly. Je l'analyse et le cite d'après la copie officielle qui se trouve aux Archives nationales, W 294, n° 235. La garde nationale et La Fayette avaient devancé les trois commissaires. Quelques pierres étaient lancées. « Nous nous préparions, disaient les commissaires, à ordonner à M. le commandant général de donner les ordres les plus sévères à la garde nationale, lorsqu'on nous annonça une députation des citoyens composant le club des Cordeliers, rassemblés sur l'autel de la patrie. A la tête de la députation était un chevalier de Saint-Louis qui portait la parole. » Il leur assura « qu'ils venaient de faire une pétition à l'Assemblée nationale et ne demandaient que le temps de la signer pour se retirer ». Les trois officiers municipaux accompagnèrent les Cordeliers sur l'autel de la patrie, où ils furent l'objet, dirent-ils eux-mêmes, de tous les égards imaginables. « Ils ne nous ont donné que des marques de soumission à la loi et à ses organes. » « Ils nous offrirent d'envoyer une députation au corps municipal, ce que nous acceptons, en prenant d'eux la parole qu'ils se sépareraient à mesure qu'ils auraient signé leur pétition; et nous nous promîmes d'attendre leur députation pour la conduire nous-mêmes au corps municipal. Nous nous retirâmes chez M. Larive avec La Fayette. De chez M. Larive nous envoyâmes une seconde lettre à la maison commune, qui donnait avis de l'incident qui nous retenait plus longtemps que nous n'avions pensé, et que nous nous rendrions au corps municipal aussitôt que nous serions libres. La pluie survint. Une personne qu'on nous a dit être attachée à la municipalité est arrivée avec un carrosse de place. Nous en avons profité pour nous rendre au champ de la Fédération. Nous y avons été accueillis avec le même empressement et les mêmes égards, la députation a été nommée; elle est revenue avec nous à l'Hôtel-de-Ville. Nous observerons que quand nous sommes retournés à l'autel de la patrie, le nombre des citoyens qui l'occupaient était de beaucoup augmenté. Dans toutes nos démarches, nous nous sommes concertés avec le général, qui a en tout applaudi à nos mesures de douceur et a constamment donné des ordres en conséquence. — Quelle a été notre surprise, en arrivant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, d'apprendre qu'on y proclamait la loi martiale! M. Le Roux était resté sur la place. Il a prié deux officiers municipaux de suspendre la proclamation jusqu'à ce qu'ils aient été entendus au corps municipal. Comme il entrait, M. Hardy achevait son récit. Un membre demanda la parole ensuite. Lorsque M. Le Roux voulut la prendre, on lui représenta que l'arrêté était pris; il observa que la malheureuse affaire qui avait fini par l'assassinat de deux hommes était tout à fait distincte de celle du rassemblement des citoyens du club des Cordeliers, qui n'avaient en rien, à leurs yeux, manqué à la loi; il demanda que les députés fussent entendus. On sortit du conseil; il pria ses collègues de rentrer dans la salle; il acheva le récit qu'il avait commencé, il fit remarquer que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les députés, qui avaient sa parole et celle de ses collègues, les regarderaient comme des traîtres et des gens sans foi. Le drapeau rouge était déployé, la loi était proclamée dans la place : le corps municipal leva la séance et alla achever la proclamation dans le reste de la ville. »

Ils demandèrent acte de leur déclaration, et il faut lire au procès-verbal sur quels considérants le corps municipal passa outre ! Ils peuvent se résumer ainsi : « C'est trop tard ; il y a assez longtemps que le parti républicain nous brave ; d'ailleurs, il est l'instrument de l'étranger. » (Ce procès-verbal de la Commune était au dossier de Bailly : il en existe aussi un exemplaire imprimé à la Bibl. nat., Lb. $^{40}/_{174}$). Le lendemain, Bailly osa dire à l'Assemblée que sa sévérité avait été *indispensable*, *nécessaire* : « L'ordre public était entièrement détruit, dit-il, la patrie en danger..... » Michelet croit que Bailly ne fit qu'obéir aux ordres de l'Assemblée constituante. Or, la lettre du président Treilhard (et non Lameth) est au dossier. Elle parle de troubles et d'excès au Champ-de-Mars dont « le bruit s'est répandu ». « L'Assemblée nationale m'a chargé de vous en prévenir, afin que vous preniez sans délai les mesures les plus sûres et les plus rigoureuses pour arrêter ces désordres et en connaître les auteurs. » Était-ce là un ordre formel de proclamer, sans enquête, la loi martiale ?

Dans son interrogatoire (14 brumaire an II), à propos de son rôle au 17 juil. 91, Bailly répondra « qu'il a toujours respecté infiniment les droits du peuple, qu'il s'est exposé avec courage pour les faire reconnaître, qu'il était indigné comme tous les bons citoyens de la fuite du ci-devant roi, qu'il ignorait par qui et comment le rassemblement était composé, qu'on ne lui avait point fait part de son objet et que la municipalité ni lui ne l'avaient connu précisément que par les ordres exprès de l'Assemblée notifiés la veille pour dissiper le rassemblement, que le principe de la municipalité était la soumission au corps constituant, qu'il n'a été donné aucun ordre par la municipalité ni par lui pour déployer la force et que la garde nationale provoquée a tiré d'elle-même et sans ordre ».

Quoi qu'il en soit, Bailly porte cette responsabilité terrible devant l'histoire d'avoir fait proclamer en place de Grève la loi martiale contre des pétitionnaires sur l'attitude pacifique desquels il avait été indubitablement renseigné. Il rendit possible cette horrible effusion de sang, ce massacre de paisibles citoyens, de femmes et d'enfants, dont il se vanta le lendemain à la tribune de l'Assemblée comme d'un acte *indispensablement nécessaire*. Il tacha sa gloire, il déshonora le parti constitutionnel et il donna un prétexte aux violences populaires. Il faut lire sur cette affaire, sur l'attitude politique de Bailly, maire de Paris, non seulement les documents qui forment son dossier au tribunal révolutionnaire, mais sa correspondance officielle avec La Fayette, dans les papiers du Comité du salut public (AF, II, 48) : ces textes authentiques confirment sur tous les points graves le récit publié dans les *Révolutions de Paris*, par Chaumette (nos CVI et CVII). Oui, Bailly écouta dans cette circonstance les conseils de son amour-propre blessé, ses rancunes d'homme de parti, sa vanité de haut fonctionnaire et il voulut donner à ses ennemis les républicains une leçon violente. Est-ce à dire que le jugement qui l'envoya à l'échafaud fut équitable ? Voici à quelles questions le jury eut à répondre :

« 1° Est-il constant qu'il a existé entre Louis Capet et sa femme et autres un complot tendant à troubler la tranquillité intérieure de l'Etat, à exciter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, en portant atteinte à la liberté du peuple, et dont la suite a été le massacre d'un nombre considérable de citoyens au Champ de Mars le 17 juil. 1791 ? 2° Jean-Sylvain Bailly est-il auteur ou complice de ce complot et de son exécution ? La déclaration des jurés est affirmative sur les deux questions. Ce 20 brumaire an II ; *signé :* Dobsent, président. » Non, Bailly n'entra pas dans un *complot* : c'est au grand jour qu'il se laissa aller à une violence que n'autorisait ni la haine politique, ni même la loi. Néanmoins, en considération des services rendus antérieurement à la Révolution par cet homme intègre, le tribunal révolutionnaire aurait dû, à notre avis, l'acquitter.

Bailly quitta la mairie le 12 nov. 1791 et voyagea en province pour sa santé, sans s'occuper des affaires publiques. Mais on ne l'avait pas oublié ; arrêté à Melun à la fin de juil. 1793, il fut transféré à Paris, d'abord aux Madelonnettes, puis à la Force. Après avoir été entendu comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette, où il fit une déposition courageuse, il comparut, le 10 nov. 93, devant le tribunal révolutionnaire, sous la double inculpation d'avoir favorisé la fuite à Varennes et d'avoir versé le sang au Champ-de-Mars. Il réfuta sans peine le premier grief, que l'accusation ne retint pas ; mais, quant au second, il fut écrasé sous les faits. Son interrogatoire, signé de lui, le condamne. Quant aux débats publics du procès, ils ne le condamnent pas moins : mais on sait avec quelle inexactitude sont rédigés les comptes rendus du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. L'essentiel se trouve, d'ailleurs, dans l'interrogatoire (Arch. nat., W 294, n° 235), sauf l'incident relatif au drapeau rouge. On accusait Bailly d'avoir fait déployer un drapeau si petit qu'il était presque invisible. On le retrouva, et il lui fut représenté : « Je crois, répondit-il, que l'usage que l'on voulait en faire était, en cas d'événements dans quelque endroit de Paris, d'envoyer un officier municipal avec ce petit drapeau qu'il aurait mis dans sa poche et qu'il aurait ensuite déployé à son arrivée, pour dissiper les attroupements. » Le jugement qui condamna Bailly à mort se terminait ainsi :

« Le tribunal.... ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera exécuté sur l'esplanade entre le Champ-de-Mars et la rivière de Seine, dans les 24 heures ; que le drapeau rouge dont il est question au procès sera attaché derrière la voiture et traîné jusqu'au lieu de l'exécution, où il sera brûlé par l'exécuteur du jugement. » Mais la foule s'opposa à cette exécution sur la terre « sacrée » du champ de Mars. « En conséquence, dit le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, chacun s'empressa à démonter la guillotine pour la transporter dans un des fossés qui se trouvent sur le bord de la Seine, au dehors du Champ-de-Mars, sur la chaussée duquel était arrêté Bailly, qui vit remonter l'instrument fatal. » — Il pleuvait, et Bailly frissonnait ; mais il ne fit pas, d'après les traditions recueillies par Arago, la théâtrale réponse que l'on sait. Quelqu'un lui disait : *Tu trembles, Bailly ;* il répondit sans affectation : *Mon ami, j'ai froid.* On brûla devant lui le drapeau rouge et il monta avec fermeté à l'échafaud. — Il laissait des notes sur son rôle au début de la Révolution jusqu'au 20 oct. 1789 que l'on publia en l'an XII sous le titre de *Mémoires d'un témoin de la Révolution* ou *Journal des faits qui se sont passés sous ses yeux et qui ont préparé et fixé la Révolution française*. Il n'y a pas de document plus sincère et plus précieux pour l'histoire de la formation et des débuts de l'Assemblée constituante. — L'admirable éloge de Bailly par Arago, que nous avons cité, fut lu à la séance publique de l'Académie des sciences du 26 fév. 1844 et se trouve au t. II des œuvres complètes de ce savant.

F.-A. Aulard.

II. Astronomie. — Le nom de Bailly sera toujours familier aux astronomes. L'*Histoire de l'astronomie ancienne* depuis son origine jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie (Paris, 1781, in-4), l'*Histoire de l'astronomie moderne* depuis la fondation de l'école d'Alexandrie jusqu'en 1782 (Paris, 1785, 3 vol. in-4), l'*Histoire de l'astronomie indienne et orientale* (Paris, 1787, in-4) sont des ouvrages très intéressants à lire ; le style est bien celui d'un membre de l'Académie française ; les descriptions des phénomènes célestes sont exactes au point de vue scientifique. Mais l'esprit littéraire perce dans les hypothèses plus ingénieuses que vraies du savant auteur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Son génie inventif s'est surtout révélé dans l'*Histoire de l'astronomie indienne* : les suppositions hardies, romanesques même du savant auteur, sont rejetées par les savants, mais ont beaucoup plu aux gens du monde. Aussi Bailly fut-il appelé à siéger dans trois académies : l'Académie des sciences, l'académie française et celle des inscriptions. En dehors de l'*Histoire de l'astronomie*, qui est son œuvre scientifique capitale, nous citerons encore son *Recueil d'observations lunaires* (1763), ses *Recherches sur les étoiles zodiacales* (1764), son *Essai sur les satellites de Jupiter avec les tables de leurs mouvements* (1766), ses *Lettres sur l'origine des sciences* (1777), ses *Lettres sur l'Atlantide de Platon* (1779). L. Barré.

BAILLY (Antoine-Denis), une des célébrités de l'art typographique français, né à Besançon le 8 nov. 1749, mort à Paris en 1816 ou 1817; il devint prote à l'imprimerie Didot jeune. C'est en cette qualité qu'il surveilla l'impression des beaux ouvrages sortis des presses de Didot, de ces nouvelles typographiques qui sont restées classiques comme perfection, comme forme. La littérature proprement dite doit aussi garder quelque reconnaissance à Bailly, car nous ne devons pas oublier qu'il détermina Didot jeune à faire une partie des frais de publication des *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre, qui n'avait pas pu trouver d'éditeur pour cet ouvrage. Bailly fut lui-même un littérateur de quelque valeur. On lui attribue le *Dictionnaire* poétique d'éducation publié à Paris en 1775 en 2 vol. in-8 sous le pseudonyme de Delacroix. On doit également à Bailly un *Choix d'anecdotes anciennes et modernes recueillies des meilleurs auteurs* (4e éd. 1824; 3e éd. in-18). Bailly, qui était un bibliophile, fut obligé de vendre ses livres à la suite d'un revers de fortune, en 1800. Il écrivit ces lignes dans le catalogue de la vente : « Ma bibliothèque est composée de livres qui m'ont été donnés par des savants et des hommes de lettres qui m'honorèrent constamment d'une bienveillance particulière; ou par des libraires qui m'accordèrent leur estime, et auxquels j'ai eu le plaisir d'être quelquefois utile dans le cours de ma longue carrière typographique. »

BAILLY (Alexandre), peintre français, né à Paris en 1764, mort en 1830. Élève de David, dont il imita la manière, cet artiste s'adonna exclusivement au portrait. Après avoir exposé à Paris, à Montpellier et à Nîmes, où il fut professeur à l'École centrale, il vint s'établir à Marseille, où il ouvrit un cours de dessin et peinture.

Ad. T.

BAILLY (François-Gédéon, comte de Monthion), général français, né à l'Ile-Bourbon le 27 janv. 1776, mort en 1846. Entra dans l'armée comme sous-lieutenant en 1793, fut un moment aide de camp du général Turreau. Prit part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Fut nommé colonel à Austerlitz et promu général de division en 1812. Il fut blessé à Waterloo. Louis XVIII le mit en non-activité par retrait d'emploi. Il resta dans cette situation jusqu'en 1835, époque à laquelle Louis-Philippe lui confia les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie. Il fut nommé pair de France en 1837, et grand'croix de la Légion d'honneur en 1843.

BAILLY (Joseph), médecin français, né en 1779 à Besançon, mort le 15 déc. 1832. Il prit part à la malheureuse expédition de Saint-Domingue et aux campagnes d'Allemagne et de Russie, enfin en 1823, à la campagne d'Espagne ; il était alors pharmacien principal. Bailly a publié des articles scientifiques dans les *Mémoires de la Société d'agriculture*, d'autres dans les *Mém. de l'Acad. de Besançon*, et enfin : *Essai sur les puits artésiens*, Besançon, (1830, in-8). Dr L. Hn.

BAILLY (Antoine-Nicolas), architecte français, membre de l'Institut, né le 6 juin 1810. Fils aîné d'un fonctionnaire de l'administration des postes, M. Bailly, chez lequel se décéla de bonne heure le goût de l'architecture, entra en 1828 dans l'atelier de *Debret*, puis dans celui de *Félix Duban* (V. ces deux noms), et, en 1830, à l'Ecole des beaux-arts, où il poursuivit avec succès sa carrière d'élève jusqu'en 1834. A cette époque, il fut attaché à l'administration municipale, comme sous-inspecteur des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville de Paris, sous la direction de *Godde* et *Lesueur*, et des travaux d'érection de la fontaine Molière sous *Visconti* (V. ces trois noms), puis il compléta ses études par le voyage traditionnel en Italie. De retour à Paris, il se créa, de 1840 à 1860, par son activité et sa courtoisie, une importante clientèle en même temps qu'il était souvent désigné comme expert par le tribunal civil de la Seine. Nombreuses sont en effet les constructions d'architecture privée élevées pendant cette période par M. Bailly, et il suffira de citer les hôtels du prince de Montmorency-Luxembourg et de M. Schneider, ainsi que plusieurs tombeaux à Paris; le château de Lagoutte, à Choisy-le-Roi (Seine), et les châteaux de Cany et de Theuville (Loire-inférieure). Mais, en 1860, lors de la création par M. le baron Haussmann, préfet de la Seine, des architectes divisionnaires (depuis inspecteurs généraux et plus tard supprimés) du service des travaux de Paris, M. Bailly renonça avec grand désintéressement à toute clientèle privée pour s'adonner exclusivement à ses hautes fonctions d'inspecteur général, et il fut chargé, de 1860 à 1870, des travaux de restauration et d'agrandissement du lycée Saint-Louis sur le boulevard Saint-Michel; de la construction de la mairie du IVe arrondissement (mairie de l'Hôtel-de-Ville), la première comprenant une salle des fêtes et destinée à servir de type aux édifices de ce genre; de l'installation des tribunes du champ de courses de Longchamps au bois de Boulogne (ce travail en collaboration avec *G. Davioud* [V. ce nom]), et enfin de l'érection du Tribunal de commerce, édifice dont la cour avec ses deux étages de portiques, l'escalier d'honneur placé sous un dôme monumental et les heureuses dispositions intérieures font une œuvre des plus remarquables, inspirée du style de la Renaissance française. M. Bailly est, depuis 1870, inspecteur général honoraire et membre du conseil d'architecture de la ville de Paris, ainsi que de la commission administrative des beaux-arts dont le préfet de la Seine est président et dont il a été nommé vice-président en 1876.

Lors de la création, sous les inspirations de *Viollet-le-Duc* (V. ce nom), du service des architectes des travaux diocésains, M. Bailly fut chargé des diocèses de Digne, d'Aix, de Valence et de Gap, et plus tard, de ceux de Bourges, de Limoges et enfin de celui de Paris après Viollet-le-Duc et Abadie. La restauration de la cathédrale de Digne, dont il refit la façade, la construction du perron monumental qui précède le porche de la cathédrale de Valence et de la tour qui surmonte ce porche; d'importants travaux dans la cathédrale de Bourges, et la restauration du palais archiépiscopal de cette ville, ainsi que la reconstruction de la nef de la cathédrale de Limoges, ont marqué brillamment les différentes étapes de la carrière d'architecte diocésain de M. Bailly qui fut nommé inspecteur général honoraire de ce service en 1887. Entre temps, M. Bailly, comme membre de la commission des monuments historiques, restaurait la maison de Jacques Cœur à Bourges, et y aménageait le palais de justice de cette ville.

Mais un côté des plus méritants de l'existence de M. Bailly est sa sollicitude pour les intérêts professionnels de la grande famille des architectes et de celle plus grande encore des artistes français. M. Bailly fut, depuis la fondation de la Société centrale des architectes, membre du conseil, censeur, vice-président, président de la commission d'archéologie, deux fois élu président de la société, qui lui offrit en 1883 sa médaille d'or, et il est président de la Caisse de défense mutuelle des architectes. Pour la Société des artistes français, dont il fut l'un des fondateurs en 1881, et depuis cette époque le président zélé, les quatre-vingt-dix membres du comité lui offrirent en 1885 un album, précieux entre tous, contenant,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec leur hommage, un dessin original de chacun d'eux.

Quoique n'ayant pas été réunis en volume et souvent même restés inédits, certains des nombreux rapports de M. Bailly comme membre ou président de commission d'architecture, de beaux-arts ou de jurys internationaux d'expositions universelles, méritent une mention spéciale; il faut y ajouter les discours qu'il a dû plus d'une fois prononcer sur les tombes de confrères ou de collègues et ceux que, dans des cérémonies officielles, il a adressés au nom de la Société centrale des architectes, des Congrès des architectes et de la Société des artistes français. Membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques, de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, de la Société libre des beaux-arts et de plusieurs académies et sociétés françaises ou étrangères des beaux-arts, M. Bailly fait partie du conseil supérieur des beaux-arts près le ministère de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'Ecole nationale des beaux-arts, et il a été vice-président et président de la classe 66 (génie civil) à l'Exposition universelle de Paris en 1878, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1853, officier du même ordre en 1868, membre de l'Institut de France (Académie des beaux-arts), où il succéda à *Henri Labrouste* (V. ce nom) le 18 déc. 1875, et commandeur de la Légion d'honneur le 14 juil. 1881. M. Bailly est en outre officier de l'Instruction publique et fut décoré de la Couronne de fer d'Autriche en 1873, comme membre du jury des beaux-arts à l'Exposition universelle de Vienne. Charles Lucas.

Bibl. : *Société centrale des architectes*; Paris, 1843-1887, Bulletins, *passim*, in-8.

BAILLY (Joseph-A.), sculpteur américain contemporain, né à Philadelphie, Il s'est fait d'abord connaître par deux statues de Franklin et de Washington élevées par souscription à Philadelphie: on cite encore de lui deux groupes, le *Paradis perdu* et *la Première Prière*: un grand nombre de figures allégoriques et de bustes. En 1873, il a été appelé à sculpter une colossale statue équestre du général Grant, destinée à Washington. — Il est membre de l'Académie des beaux-arts de Pensylvanie.

BAILY (Francis), mathématicien anglais né à Newbury en 1774, mort à Londres le 30 août 1844. Membre de la Société royale de Londres, est très connu dans le monde des assureurs et des financiers, pour lequel les ouvrages suivants de Baily sont devenus classiques: *The doctrine of interest and annuities analytically investigated* (1808); *The doctrine of life annuities and in assurances analytically investigated* (1810). — Astronome distingué, il s'est occupé de la nutation, de la précession, du mouvement propre des étoiles et de la théorie du pendule.

BAILY (Edward Hodges), sculpteur anglais, né à Bristol en 1788, mort à Holloway en 1867. Il abandonna de bonne heure l'apprentissage commercial où on l'avait fait entrer, pour se vouer à la sculpture. Il avait la plus grande admiration pour les compositions que Flaxman venait d'exécuter d'après Homère, et il modela d'après elles deux groupes qui éveillèrent l'attention et l'intérêt du maître. Il entra dans son atelier et y resta sept ans pendant lesquels il l'aida pour quelques travaux, notamment pour sa *Britannia* colossale. Il suivit en même temps les cours de l'Académie royale, où il obtint en 1809 la médaille d'argent et en 1811 la médaille d'or pour son groupe d'*Hercule*. En 1817, un *Apollon lançant le javelot* lui valut le titre d'associé à l'Académie. En 1818, son *Eve à la Fontaine* eut un succès européene t fut exécutée en marbre pour l'Institut littéraire de Bristol. En 1821, il fut nommé membre titulaire de l'Académie pendant la présidence de Lawrence, et exécuta la plupart des sculptures de Buckingham-Palace. On cite parmi ses œuvres principales, d'une grâce toujours un peu guindée et monotone: *Eve écoutant des voix*, *Hercule*, *Amour maternel*, le *Chasseur au repos*, *Nymphe endormie* (pour lord Monteagle), *Paris et Hélène*; les statues de sir Robert Peel, lord Nelson (à *Trafalgar Square*), lord Holland (à *Westminster*), du comte Egmont, de sir Art. Cooper, D. Wood, duc de Sussex, sir S. Bourke, docteur Dauzon, comte Grey; les bustes de Byron, Flaxman, Brougham, Herschel, etc. A. M.

Bibl. : *Art. Journal Athenæum*, 1867. — Müller *Neues Künstler-Lexicon*. — Redgrave, *A Dictionary of artits of the english school*; Londres, 1874.

BAILY (Nathan) (V. Bailey).

BAIN. I. Physiologie et Thérapeutique. — On donne, en médecine, le nom de bain à l'immersion totale ou partielle et au séjour plus ou moins prolongé du corps, par raison d'hygiène ou de thérapeutique, dans un milieu différent de son milieu naturel. Les bains peuvent être distingués, quant à leur nature, en bains liquides, bains gazeux, bains solides et bains mixtes. Au point de vue de leur température, on les divise en bains froids, bains frais, bains tièdes et bains chauds. Les bains sont froids jusqu'à 20° cent; frais de 20 à 28°; tièdes de 28 à 34°; chauds de 35 à 40°; très chauds au dessus de 40° centigr. L'action des bains sur l'organisme est extrêmement complexe. « Pour bien l'apprécier, il faut, dit Proust, considérer la peau à la fois comme un lieu d'élection de certains échanges chimiques, comme un organe de secrétion, comme une expansion du système circulatoire, pouvant se prêter au besoin à des accumulations sanguines détournant le liquide des organes internes, enfin comme un organe tactile. »

I. Bains liquides. — Ils sont naturels ou artificiels. Les bains naturels sont formés d'eau douce (rivière, pluie, source, etc.), de tout autre liquide naturel (lait, vin, sang, etc), d'eau minérale ou d'eau de mer. Les bains artificiels ou médicamenteux sont extrêmement nombreux; une foule de substances minérales et organiques peuvent entrer dans leur composition. Mais, quelle que soit d'ailleurs leur nature, les bains liquides ont des effets physiologiques constants sur lesquels il importe avant tout d'être fixé: 1° Le corps plongé dans un bain liquide perçoit plus rapidement les impressions thermiques. 2° La densité de l'eau, plus grande que celle de l'air, comprime sensiblement la surface du corps. 3° L'absorption cutanée n'a lieu que dans les bains de température inférieure à celle des téguments. Dans ces cas, l'intensité de l'absorption est proportionnelle à la durée du bain. Duriau a établi que, dans un bain de 22 à 25 degrés, la peau absorbe 16 gram. d'eau en un quart d'heure, 35 gram. en trois quarts d'heure; 45 gram. en cinq quarts d'heure. 4° Nombre d'auteurs admettent aujourd'hui que les matières étrangères en dissolution aqueuse ne traversent la surface cutanée qu'après avoir exercé sur elle une influence irritante créant des solutions de continuité; il en résulte que les bains artificiels n'auraient en général sur la peau qu'une action de contact. Cette question est encore discutée. 5° Les bains dont la température dépasse celle du corps favorisent l'exhalation cutanée. Cette perte organique croit proportionnellement à la durée et au degré thermométrique du bain. 6° Lorsque le bain et la surface du corps sont exactement isothermes, l'équilibre se fait entre les phénomènes d'absorption et d'exhalation de la peau.

A. *Bains froids.* — Par l'action qu'il exerce sur les vaisseaux et les nerfs cutanés, le froid refoule d'abord le sang à l'intérieur et produit un saisissement général. Le corps frissonne; le pouls devient dur et petit, la respiration haletante et rapide; les téguments pâlissent, l'épigastre est serré comme dans un étau; les fonctions secrétoires de la peau, les flux divers sont suspendus. Mais cette constriction subite ramasse, pour ainsi dire, les forces, active la circulation viscérale, augmente l'impulsion cardiaque, excite les centres nerveux, et établit par suite une réaction centrifuge. Alors la pâleur disparaît, le pouls se fait sentir ample et fort; la respiration s'élargit; l'appareil musculaire semble plus vigoureux et plus souple, l'héma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tose se fait d'une manière plus complète. La rapidité et l'intensité de la réaction varient d'ailleurs suivant les sujets : elles sont favorisées par les mouvements du corps dans le bain. Si l'action du froid se prolonge, la sensation de bien-être diminue graduellement et un second frisson survient. Ce phénomène indique que la réaction ne se fait plus et que le froid triomphe de la résistance organique : aussi faut-il toujours sortir de l'eau avant qu'il se produise. Les effets consécutifs du bain froid diffèrent, d'une part, selon sa durée et sa température, d'autre part, selon l'âge et l'état de santé du baigneur. Si le bain froid est prolongé, si celui qui le prend manque de forces et ne réagit qu'avec peine, l'effet produit est un affaiblissement général. De plus, les congestions internes n'étant pas combattues par l'effort réactionnel, une bronchite, une pneumonie, des accidents nerveux graves peuvent se déclarer. Au contraire le bain est-il court et très froid, son effet est tonique pourvu que le baigneur soit dans de bonnes conditions hygiéniques. La meilleure température du bain froid oscille entre 14 et 20° centigr. Le bain doit être pris à jeun, après un exercice modéré, mais non poussé jusqu'à l'excès. L'immersion se fera tout entière d'un seul coup. Une transpiration abondante n'empêche pas de se plonger dans l'eau froide ; les sueurs en effet ne contre-indiquent le bain que lorsqu'elles sont elles-mêmes l'indice d'une grande fatigue ; alors l'économie n'a plus l'énergie suffisante pour résister au saisissement initial, et l'abstention s'impose. Les bains froids demeurent interdits aux jeunes enfants, aux vieillards, aux personnes d'une constitution trop débile, aux apoplectiques, aux cardiaques, aux hémorrhoïdaires, aux femmes pendant l'époque menstruelle. Ils sont conseillés aux sujets lymphatiques ou strumeux, aux chlorotiques, aux névropathes, en un mot toutes les fois que l'économie a besoin d'être stimulée, mais à la condition qu'elle soit capable de réagir. Dans un certain nombre d'affections, aiguës, fébriles, les bains froids sont quelquefois prescrits comme antipyrétiques (rhumatisme cérébral, fièvre typhoïde, pneumonie, complications nerveuses de la scarlatine, etc.). Le traitement des pyrexies par l'eau froide est encore très discuté; en tous cas, il ne peut être érigé en méthode absolue.

B. *Bains frais.* — Leurs effets et leurs indications sont à peu près celles des bains froids. « Le bain frais est celui que prennent d'habitude les jeunes gens dans la belle saison. Il tempère la chaleur, calme la soif, et est employé sous ce rapport avec avantage dans les pays chauds. Il fortifie les constitutions faibles, délicates et molles, détruit une foule de prédispositions, et peut même guérir certaines affections chroniques » (Oré). Les bains dans l'eau courante sont, à température égale, plus frais que les autres ; l'eau se renouvelant sans cesse sur la surface du corps, produit une réfrigération très sensible, même quand, durant l'été, la température des cours d'eau est à peu de chose près celle de l'atmosphère. Comme action mécanique le bain d'eau courante est de beaucoup supérieur au bain d'eau dormante : il dissout, détache et entraîne bien plus facilement les souillures adhérentes à la surface de la peau. On emploie en Allemagne un bain artificiel d'eau courante *(Trumbad)*, constitué par une sorte de baignoire ouverte à ses deux extrémités et dans laquelle le liquide est sans cesse renouvelé. Cet appareil a l'inconvénient d'exiger d'énormes quantités de liquide.

C. *Bains tièdes.* — Le bain tiède ne détermine que des effets physiologiques peu marqués ; on doit le considérer surtout comme agent hygiénique et calmant. Après un exercice fatigant, c'est au bain tiède qu'il faut avoir recours pour rendre au corps sa souplesse et ses forces. Son principal effet est de nettoyer la peau, de la débarrasser des sécrétions diverses et de la poussière qui la recouvre ; il l'entretient ainsi dans l'état d'intégrité nécessaire à son fonctionnement. En thérapeutique, on prescrit les bains tièdes contre certaines dermatoses, dans la convalescence des exanthèmes fébriles, dans l'accouchement, pour calmer l'irritation utérine et faciliter le travail, dans les coliques néphrétiques et hépatiques, dans la rétention d'urine, dans un grand nombre de névroses, dans la phtisie pulmonaire (Lasègue), etc.

D. *Bains chauds.* — L'immersion du corps dans l'eau chaude, c.-à-d. au-dessus de 35° centigr., produit immédiatement une rubéfaction cutanée générale, une turgescence notable des vaisseaux superficiels, une accélération croissante des battements cardiaques. Si le bain est d'une longue durée, son résultat est un affaiblissement ; le pouls devient irrégulier et faible ; on peut voir survenir des vertiges, de la suffocation, une syncope : aussi un bain très chaud ne peut-il jamais être prolongé sans danger. Il est intéressant de remarquer que les températures extrêmes, chaude ou froide, dans un bain très court, ont une action révulsive identique ; mais tandis que le bain chaud excite directement la circulation, le bain froid ne parvient à ce même résultat que d'une manière indirecte, par répercussion. Dans le bain prolongé, les températures extrêmes produisent également toutes deux, par des voies différentes, l'hyposthénisation. Les bains chauds sont prescrits dans le rhumatisme chronique, la période algide du choléra, dans certaines formes des fièvres éruptives, en un mot, chaque fois que la peau doit être fortement excitée ; ils sont encore employés pour provoquer le retour de flux naturels ou pathologiques. Le bain chaud pour être efficace doit être, d'un bout à l'autre, d'une température égale ; mais quand il s'agit de bains à température très élevée et impossible à supporter d'emblée, la graduation ascendante est sans inconvénient. D'après Lasègue, la limite extrême de la chaleur, en supposant le patient exempt de toute lésion pulmonaire ou cardio-vasculaire, est de 46° centigr. ; en deçà le summum de l'effet thérapeutique n'est pas toujours réalisé ; au delà on impose au malade une souffrance sans compensation.

Durée des bains. — Aux températures extrêmes les bains doivent être très courts et ne pas dépasser trois à quatre minutes. — Les bains frais peuvent durer d'un quart d'heure à vingt minutes, les bains tièdes d'une demi-heure à trois quarts d'heure. La méthode des bains tièdes prolongés, due à Langenbeck (de Berlin), peut rendre de grands services à la suite d'opérations chirurgicales diverses, et, d'après Brierre de Boismont, dans la thérapeutique des maladies mentales. F. Hebra (de Vienne) a également traité par les bains tièdes prolongés un certain nombre de dermatoses (pemphigus, psoriasis, prurigo), l'éruption variolique et les brûlures à tous les degrés. Ces bains, grâce à un système imaginé par Hebra, peuvent être prolongés plusieurs jours, voire plusieurs semaines et même plusieurs mois (Kaposi).

Bains d'eau électrisée. — On désigne sous ce nom, en thérapeutique, un bain d'eau simple traversé par un courant interrompu et toujours dirigé dans le même sens (extra-courant). D'après la description de Trousseau et Pidoux, l'appareil se compose d'une pile de Bunsen de 30 couples environ et d'une bobine formée d'un fil de gros calibre. Le fer caché au centre de la bobine s'aimante pendant le passage du courant et fait marcher un trembleur. Les deux fils conducteurs plongent dans l'eau du bain tenu à la température de 34 à 36° centigr. Le fil positif se termine par une plaque de charbon placée aux pieds du malade ; l'autre est terminé par une plaque de zinc qui trempe dans le liquide à l'extrémité opposée de la baignoire. A chaque interruption, un extra-courant, très sensible, traverse le corps du patient des pieds à la tête.

Bains d'eau pulvérisée. Bains à l'hydrofère. — Le principe de ces bains s'appuie sur ce fait qu'une violente pluie verse à peine douze litres d'eau en une heure, sur une surface d'un mètre carré. La place que tient un homme assis sur le sol, étant à peine le quart d'un mètre carré, on peut en conclure que trois ou quatre litres d'eau

EFERUS - Recherches & Classification numériques

représentent largement la quantité qu'on recevrait en s'exposant pendant une heure à la pluie. Or tandis qu'une baignoire exige deux ou trois hectolitres de liquide, l'appareil inventé par Mathieu (de la Drôme), et qu'on appelle *hydrofère* (V. ce mot), produit une véritable pluie et ne demande que quelques litres. Les partisans de l'hydrofère comptent au nombre de ses avantages l'absence de pression, le renouvellement et la percussion du liquide, enfin la concentration des principes minéralisateurs des eaux.

Bains liquides partiels (manuluves, pédiluves, bain de siège, etc.). — Les bains froids partiels sont d'un usage quotidien comme pratique de propreté et d'hygiène. Leur emploi médical donne des résultats différents suivant le procédé employé : le bain froid partiel a une action sédative et hémostatique bien connue quand il est prolongé ; il devient au contraire excitant, révulsif et tonique, lorsqu'il réunit les trois conditions essentielles d'une température basse, d'une durée très courte et d'une projection suffisamment énergique. — Les bains tièdes partiels ont les mêmes applications thérapeutiques et hygiéniques que les bains généraux. Ils calment les phénomènes inflammatoires et douloureux (entorse, brûlure, panaris, phlegmon, etc.). Le bain de siège tiède rend de véritables services dans le traitement d'un grand nombre d'affections abdominales et pelviennes. — Les bains chauds partiels produisent des effets locaux d'irritation et de congestion. On les emploie comme révulsifs, dérivatifs et excitants ; mais leur action est toujours beaucoup trop passagère. Pour la rendre plus durable et par là même plus efficace, on a imaginé de faire passer successivement sur la région donnée des courants d'eau chaude et des courants d'eau froide très rapides *(bain écossais)*.

Bains de lait, de petit lait. — Le bain de lait est généralement un bain tiède auquel on ajoute dix à quinze litres de lait. Fort en honneur jadis à Rome, dans la toilette des patriciennes, il est à peu près délaissé de nos jours. On lui préfère les bains d'amidon et de son qui jouissent tout autant que lui de propriétés adoucissantes et émollientes. — Le bain constitué par la partie séreuse du lait, vulg. petit lait, est un agent thérapeutique important ; il fait partie de la *cure de petit lait* si vantée en Allemagne et en Suisse contre le lymphatisme, la scrofule, les affections consomptives, les dermatoses irritatives, la diathèse urique, le catarrhe stomacal, etc., etc. Les stations de petit lait les plus importantes sont celles de Rehburg (Hanovre), de Liebenstein (Saxe Meiningen), de Schlangenbad (Nassau), d'Ischl (Autriche), d'Interlaken (Suisse), de Rohrschach, sur le lac de Constance. La quantité de petit lait nécessaire pour un bain est de deux cents litres environ ; le lait de vache est le plus communément employé ; mais le lait de brebis mérite la préférence. La température convenable est de 25 à 30° centig. Aux bains de petit lait on ajoute souvent, avec avantage, certaines eaux minérales.

Bains de vin. — Le vin, l'eau-de-vie, le rhum mêlés à l'eau d'un bain excitent la circulation cutanée, réveillent les fonctions, stimulent toute l'économie. Les bains vineux ou alcoolisés se donnent surtout aux enfants débiles, aux malades atteints de rhumatisme invétéré, aux paralytiques ; ils doivent être assez courts et d'une température relativement élevée.

Bains de sang. — Dans les abattoirs des grandes villes, il n'est pas rare de voir recueillir le sang des animaux de boucherie pour y baigner des chlorotiques, des phtisiques, des enfants lymphatiques et strumeux. Cette pratique empirique n'est pas, dit-on, sans efficacité lorsqu'elle est fréquemment répétée. Ces heureux résultats se conçoivent d'autant mieux que les personnes qui vivent dans l'atmosphère des boucheries, exposées constamment aux émanations de la viande fraîche, jouissent en général d'une vigueur remarquable. On emploie surtout les bains de sang partiels.

Bains d'eaux minérales (V. Eaux minérales).

II. Bains gazeux. — A. *Bains d'air comprimé ; bains d'air raréfié* (V. Air).

B. *Bains d'oxygène.* — Ces bains ont été employés localement pour combattre les accidents gangréneux. On sait, en effet, que l'insuffisance d'oxygène est la condition fondamentale de la mortification des tissus. Laugier qui, le premier, a fait l'essai des bains d'oxygène comme traitement de la gangrène des membres, particulièrement des orteils, a constaté maintes fois que, sous leur influence, la douleur se calmait et que l'étendue du sphacèle se limitait rapidement (Acad. des sc., 1862). Mais la valeur thérapeutique du bain d'oxygène varie considérablement suivant l'espèce de gangrène. Le succès ne peut être espéré lorsque les artères de la racine du membre sont complètement obstruées et que le sang n'arrive plus dans les parties menacées.

C. *Bains d'acide carbonique.* — On les emploie surtout en Allemagne, purs ou mélangés d'air, avec un appareil spécial. Ils déterminent d'abord une sensation de chaleur douce, de bien-être et de force. A cette première impression succèdent des fourmillements, puis une cuisson comparable à celle d'un sinapisme commençant à agir. Alors la peau rougit et devient chaude ; une transpiration, une diurèse abondantes s'établissent ; les mouvements du cœur s'accélèrent ; le sang veineux prend une teinte noire foncée ; il peut même y avoir oppression, vertiges, stupeur. Ces effets se produisent dans un temps variant de quelques minutes à une heure suivant la résistance et l'habitude des sujets. Au point de vue thérapeutique, les bains d'acide carbonique ont une action excitante, locale et générale ; ils sont particulièrement efficaces contre les affections qui résultent d'un arrêt brusque des sueurs ; contre la suppression des flux hémorroïdaires et menstruels. Ils agissent aussi comme antiseptiques sur les suppurations et les plaies de mauvaise apparence.

D. *Bains d'étuve sèche.* — Ils s'administrent soit dans une pièce close où le corps est enfermé tout entier, soit dans une boîte laissant la tête à l'air libre. Ces bains sont constitués tantôt par de l'air chaud et sec, tantôt par des vapeurs, des gaz provenant de la combustion et de la volatilisation de substances médicamenteuses (soufre, cinabre, etc). Le bain d'air chaud et sec agit d'abord par élévation de la température, mais aussi par raréfaction de l'air. D'après Trousseau et Pidoux, il est rare qu'on doive dépasser, pour les besoins de la thérapeutique, la température de 44° centigr. ; mais la tolérance physiologique permet de supporter une chaleur bien plus forte. Le bain sec, quel qu'il soit, permet, beaucoup mieux que le bain d'eau, de séjourner dans une température élevée. Tandis qu'un bain simple à 50° centigr. ne peut être toléré, il est à la rigueur possible de rester quelques minutes dans un bain d'air à 100° et au delà. Pourquoi ? C'est que l'air sec et chaud est éminemment favorable à l'évaporation cutanée et que cette évaporation peut soustraire au corps une énorme quantité de calorique ; de même pour la muqueuse pulmonaire, laquelle est, comme on sait, une surface énorme de perspiration. Au phénomène purement physique d'évaporation s'ajoute l'acte vital de la transsudation qui vient participer, pour son compte, à l'abaissement de la température centrale. Enfin, la faible densité du milieu réduit considérablement la conductibilité du calorique ambiant. Les sueurs se produisent également sur toutes les régions du corps, que celui-ci ait été plongé complètement ou seulement en partie, jusqu'à la ceinture par exemple, dans l'air chaud. La congestion cutanée, à températures égales, est toujours beaucoup moindre dans le bain sec que dans le bain de vapeur. On a recours au bain d'étuve sèche quand il s'agit de provoquer une diaphorèse abondante sans congestionner la peau. La quantité de sueur éliminée dans ce bain dépasse facilement 500 gr.

E. *Bains de vapeur ; bains russes.* — Ils peuvent se prendre soit dans la chambre close qu'on nomme étuve

EFERUS - Recherches & Classification numériques

humide, soit dans un appareil, soit même dans le lit sous les couvertures. La température de ce bain doit être de 40 à 45 degrés ; sa durée ordinaire, de vingt minutes à trois quarts d'heure au plus. Les effets physiologiques du bain de vapeur consistent d'abord en une sensation de chaleur accompagnée de transpiration abondante ; le pouls est rapide, tumultueux, l'agilité musculaire semble beaucoup plus grande. Chez les personnes qui sortent du bain sans que sa température ait dépassé 35 ou 40°, la peau reste moite et extrêmement sensible à l'impression du froid. Au contraire, chez les malades soumis à une chaleur plus considérable, les premiers effets du bain disparaissent rapidement ; la sudation s'arrête ; les téguments reprennent leur couleur normale et peuvent être exposés sans danger à l'impression d'un froid glacial. Cette particularité remarquable est mise à profit dans le *bain russe* qui consiste essentiellement en un bain de vapeur suivi d'une douche très froide sur la tête et le corps. « La réfrigération brusque vient exercer, ainsi à son tour, une action sédative et tonique, laquelle venant immédiatement après l'action excitante et dépressive du bain chaud, en corrige les inconvénients et en conserve les avantages » (Tartivel). Le bain de vapeur et le bain russe sont spécialement indiqués quand il s'agit d'activer la circulation de la peau et de provoquer la transpiration. Ce mode de balnéation est particulièrement utile dans les climats du N. pour lutter contre les effets du froid.

F. *Bains turco-romains* (Hammam). — Les bains turco-romains diffèrent des bains russes par la substitution de l'étuve sèche à l'étuve humide. L'usage de ces bains, très répandu en Orient depuis un temps immémorial, tend de nos jours à se propager sous des climats moins chauds. Vienne, Nice, Paris, Londres possèdent maintenant des bains turcs. Un Hammam exige une vaste installation et se compose de toute une série de salles. La première *(tepidarium* des Romains) est une étuve sèche dont l'atmosphère est maintenue à une température fixe assez haute : c'est dans cette salle que le baigneur attend la transpiration ; il peut du reste l'activer en buvant quelques gorgées d'eau fraîche. Au tépidarium est annexée une seconde étuve *(caldarium,)* où la chaleur est brûlante. On ne reste dans ce four que le temps suffisant pour porter au maximum possible l'intensité de la transpiration. Une fois sorti des étuves, on pénètre dans une salle de massage *(aliptérium)*, puis on est conduit au *lavatorium*, pour y être savonné à l'eau chaude. C'est alors que le patient, encore tout ruisselant de sueur, se place sous la douche ou plonge dans une piscine froide. Ces épreuves terminées, il va s'étendre sur un divan, dans une salle de repos à température douce. Les bains turco-romains sont vantés non seulement comme pratique hygiénique, mais encore comme moyen de traitement contre l'obésité, la goutte, le rhumatisme chronique et dans un certain nombre d'affections chirurgicales (entorses, luxations, etc.).

III. Bains solides et bains mixtes. — A. *Bains de marc de raisin.* — Leur principal effet est dû à la chaleur qu'ils dégagent, ainsi qu'à l'alcool et à l'acide carbonique résultant de la fermentation du raisin. Le malade placé dans le marc y est maintenu une demi-heure environ ; on a soin d'établir une ventilation suffisante pour empêcher l'asphyxie et l'intoxication. L'action physiologique et thérapeutique de ces bains est analogue à celle des bains d'acide carbonique.

B. *Bains de marc d'olives, bains de fumier, bains de tripes.* — Très appréciés jadis dans la médecine populaire, ils étaient particulièrement conseillés contre le rhumatisme chronique, les raideurs musculaires, les tumeurs blanches, l'ankylose, la congélation des membres, etc.

C. *Bains de sable.* — Ils consistent à recouvrir de sable chaud ou tiède le corps du malade jusqu'au niveau du cou, et à le laisser dans cet état exposé, sauf la tête, aux rayons du soleil pendant un laps de temps qui ne dépasse jamais une demi-heure de durée, et du reste souvent beaucoup plus court. Cette opération, à laquelle on a donné le nom d'*arénation* (*arena*, sable), provoque une sudation abondante ; mais la couche solide qui entoure le patient met obstacle à l'évaporation ; il en résulte bientôt une chaleur insupportable avec accélération excessive de la respiration et du pouls, oppression, défaillance, syncope même, si cet état de choses se prolonge. Une fois sorti de la fosse, le malade est porté à son lit et réconforté par une boisson cordiale. Les bains de sable généraux sont quelquefois employés dans le rhumatisme chronique, les contractions musculaires, les paralysies, les accidents de la scrofule, etc. — Le sable maritime est d'un usage vulgaire sur les plages méditerranéennes, sur tout le littoral du golfe de Gascogne et sur les côtes de Bretagne. — Les bains de sable partiels ne sont guère utilisés que pour entretenir la chaleur d'un membre menacé de sphacèle. Le sable chaud placé dans des sachets est maintenu en contact avec la région malade et renouvelé aussitôt que sa température n'est plus suffisante.

D. *Bains de boue.* — Le limon utilisé pour ces bains résulte du dépôt de certaines eaux minérales mélangé de conferves et autres matières organiques. Les bains de boue agissent à la fois par leurs principes salins et par les éléments fermentescibles qu'ils contiennent. La richesse minérale de ces boues est toujours supérieure à celle de l'eau qui les forme. Celle-ci, en effet, par son évaporation continuelle, abandonne ses sels aux matières organiques qui s'en imprègnent et s'en saturent peu à peu. Parmi les stations thermales réputées pour ce genre de balnéation, on doit citer Saint-Amand, Dax, Uriage, Bourbonne, Luchon, Toeplitz et Carlsbad.

Bain électrique. — Le bain électrique proprement dit ne doit pas être confondu avec le bain d'eau électrisée ; il consiste dans l'électrisation d'un patient mis en communication avec les conducteurs d'une machine électrique, après avoir été placé sur un isoloir. Le bain électrique peut être à volonté positif ou négatif ; dans le premier cas, une sorte de courant s'établit du malade à la machine ; dans le second, un phénomène inverse se produit. Pendant le bain, il est possible de déterminer sur un point choisi du corps une modification de tension, en approchant du sujet un corps conducteur non électrisé. Si la tension maxima vient à être dépassée, on pourra tirer de la surface cutanée des étincelles plus ou moins fortes dont l'action excitante est très nette.

Dr Pignot.

II. Hygiène. — L'importance du bain, au point de vue de l'hygiène, ressort de l'étude qui vient d'être faite de son action physiologique et de son influence thérapeutique. On conçoit que bien des maladies peuvent être évitées si l'on conserve à l'enveloppe cutanée ses fonctions normales en maintenant sa surface dans un état constant de propreté ; n'est-elle pas, en effet, à la fois le lieu d'élection de certains échanges chimiques, un organe de sécrétion, une expansion du système circulatoire, un organe tactile et surtout le volant régulateur en quelque sorte de la machine animale ? Les considérations développées dans les paragraphes qui précèdent laissent peu à ajouter au point de vue de l'hygiène, car c'est surtout la physiologie et la thérapeutique des bains qu'il importe de connaître ; là s'étudient et se précisent les indications et les contre-indications de ce moyen hygiénique, de ce procédé, qui a tant de relations nécessaires avec l'intégrité de la santé qu'il en est comme l'un des plus importants facteurs. Les vêtements, dit Arnould, peuvent certainement contribuer beaucoup à l'entretien de la propreté corporelle, autrement dit à la netteté du tégument physiologique ; ils recueillent l'eau de la sueur et une bonne part des sels dont elle est chargée ; ils se pénètrent d'une partie de la sécrétion sébacée et, par le mécanisme adouci de l'étrille, ils font tomber, dans les frottements inévitables, les écailles de l'épiderme vieilli que les couches jeunes et profondes repoussent incessamment de la surface. Mais, pour être à cet égard dans de bonnes conditions, il faudrait pouvoir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

changer de linge tous les jours; car le linge de corps, selon qu'il a été porté plus ou moins longtemps, augmente de 1 à 4 % de son poids. Et, suivant la juste remarque de Pettenkofer, on a l'habitude de porter son linge au bain au lieu d'y porter sa peau. On voit ainsi de quelle nécessité est le nettoyage méthodique de toute la surface cutanée à des intervalles plus ou moins proches, suivant les saisons, suivant le genre de travail auquel on est astreint; il est, d'ailleurs, certaines parties de notre corps que nous avons pour habitude de soumettre à un lavage régulier, au moins quotidien, la face, la tête, la bouche, les mains, etc...

L'habitude du bain, ou tout au moins des ablutions, entre pour une bonne part dans la force physique qu'on reconnaît à certains peuples des climats septentrionaux, de même qu'elle a une influence marquée sur l'état de santé des populations méridionales. On a vu plus haut comment le bain agit sur l'économie et à quelle température il doit être pris, suivant les conditions individuelles et de milieu. Il n'est pas indifférent, on l'a vu aussi, que le bain soit froid, frais, tiède ou très chaud; l'étude des divers procédés que l'*hydrothérapie* (V. ce mot) sait employer aujourd'hui avec tant de justesse et de sagacité offre des enseignements très précieux à ce sujet. Quant à la manière dont doivent être organisés ou gérés les établissements où les bains peuvent être donnés, soit gratuitement, soit moyennant une redevance, de même qu'à l'installation des appareils, c'est là un problème qui intéresse à la fois l'art de l'architecte, celui de l'ingénieur et l'assistance publique ou privée. (V. ci-dessous le chapitre *Architecture*, et les mots Piscine et Hydrothérapie, Thermes, etc). Dr A. Martin.

III. Bains médicamenteux. — Les bains médicamenteux sont des milieux artificiels où l'on plonge le corps ou seulement une de ses parties.

L'emploi des bains médicamenteux remonte à la plus haute antiquité. Les eaux minérales, si souvent prises de nos jours à l'intérieur, n'étaient utilisées qu'à l'extérieur chez les anciens.

Les bains médicamenteux sont ordinairement *liquides*, plus rarement *mous*, *secs* ou *gazeux* (V. ci-dessus le chapitre *Physiologie et Thérapeutique*, et l'art. Fumigations).

Les bains liquides sont formés par l'eau, chargée naturellement ou artificiellement de principes médicamenteux; on prescrit exceptionnellement des bains de lait, de vin, de marc de raisin, de boues minérales, etc.

La température varie suivant les indications médicales: au voisinage de zéro, c'est un *bain de glace;* de 10 à 20°, un *bain froid;* de 24 à 30°, un *bain tiède;* au-dessus de 30°, un *bain chaud*. On sait que la température du corps est comprise entre 37 et 38°. Ce n'est qu'exceptionnellement que cette dernière température peut être dépassée.

La quantité d'eau pour un adulte est de 300 litres; elle peut être réduite, suivant l'âge, à 200 litres, à 100 litres et même à 50 litres pour les jeunes enfants. Quant à la durée du bain, elle reste comprise entre des limites très étendues, mais elle est d'une heure en moyenne. Lorsque le liquide est chargé de préparations métalliques, susceptibles d'attaquer l'étamage des baignoires ordinaires, on remplace celles-ci par des baignoires en zinc ou en bois.

Le bain liquide n'est-il que partiel et administré d'une certaine manière, il prend les noms de *douche*, *d'affusion*, *d'aspersion*.

Si les bains ordinaires ont une importance hygiénique qui n'est contestée par personne, il n'en est pas de même des bains médicamenteux, beaucoup d'auteurs ayant soutenu l'opinion que leur action thérapeutique est nulle (V. ci-dessus le chapitre *Physiologie et Thérapeutique*).

Les *bains de pieds* ou *pédiluves* sont généralement prescrits comme révulsifs. On y fait entrer des substances irritantes, comme la farine de moutarde, le vinaigre, des acides dilués, etc. On donnera ici quelques exemples des bains médicamenteux les plus usités.

Bain alcalin.

Carbonate de soude (pour un bain).....	250 grammes

Bain de Vichy.

Bicarbonate de soude.....	500 grammes

Bain de Barèges.

Monosulfure de sodium cristal.	60 grammes
Chlorure de sodium.....	60 —
Carbonate de soude desséché..	30 —

Angloda a démontré que les eaux des Pyrénées sont minéralisées par le monosulfure de sodium. C'est donc ce sel seulement qu'il convient d'employer pour imiter artificiellement ces eaux sulfureuses. Aussi est-ce à tort qu'on substitue parfois au monosulfure le trisulfure de potassium pour obtenir un bain sulfuré.

A Paris, on oblige avec raison les établissements à désinfecter les bains sulfureux avant de faire couler le liquide au dehors, résultat qu'on obtient en mettant dans l'eau 100 grammes environ de sulfate de zinc.

Bain de mer.

Sel marin.....	5 kilogr.

Il est évident qu'on se rapprochera davantage du véritable bain de mer en employant le résidu de l'évaporation de 300 litres d'eau de mer, que l'on ajoute à l'eau ordinaire d'un bain d'eau douce. Ed. Bourgoin.

IV. Art vétérinaire. Les bains froids sont fréquemment indiqués pour les animaux, notamment pour les chevaux. Les bains sont naturels ou artificiels. Les bains naturels sont simples s'ils sont fournis par les rivières, les étangs ou les fleuves; ils sont composés, s'ils sont fournis par l'eau de la mer ou par les eaux minérales ou thermales. Les bains sont artificiels, s'il entre dans leur composition des produits médicamenteux. Les bains sont tantôt hygiéniques, tantôt thérapeutiques, tantôt généraux, tantôt partiels. Ils sont dits simples, lorsqu'ils ne comportent que de l'eau dans son état naturel, et composés ou médicamenteux, s'ils renferment des substances destinées à leur donner des propriétés particulières.

Les *bains naturels simples*, comme ceux de rivières, ont pour but de laver le corps des animaux, de le débarrasser des matières, boue ou fumier, qui le salissent, et de le fortifier en raison de la réaction qui se produit à la peau immédiatement après la sortie du bain. Celui-ci rend plus facile, en outre, l'action respiratoire dévolue à la peau en débarrassant celle-ci des corps étrangers qui peuvent en entraver l'exercice. Les bains d'eau froide procurent aux animaux une sensation de bien-être qu'ils manifestent en été en se couchant et se roulant dans l'eau; chez les épagneuls, les terre-neuve, le porc, les palmipèdes, ils constituent comme une nécessité de nature. Il n'en est pas de même pour nos ruminants qui manifestent le plus souvent pour les bains naturels une répugnance invincible.

Rationnellement mis en pratique, les bains froids produisent sur la santé du cheval une influence conservatrice depuis longtemps reconnue. L'usage des bains froids imprime à l'appareil cutané une tonicité et une force de résistance très propres à prévenir les affections des organes respiratoires et abdominaux. Les immersions, en tout cas, doivent être, autant que possible, générales et instantanées, et l'animal, cheval ou autre, ne doit jamais être laissé immobile dans l'eau froide au milieu de laquelle il a été plongé; il faut l'y exercer ou l'y faire nager au besoin. Sorti de l'eau, on le laissera sécher au soleil; si la température est froide, on l'épongera et séchera avec des linges.

Les *bains thérapeutiques* sont journellement employés aussi en médecine vétérinaire où, dans un grand nombre de cas, on peut en tirer un parti très avantageux. Ainsi,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les bains froids sont héroïques pour faire disparaître, chez la jument, l'inappétence et l'irascibilité si fréquentes pendant la période des chaleurs; ils sont excellents aussi pour faire disparaître la lassitude des membres, conséquence d'un travail exagéré. Les pédiluves froids reposent les tendons et les muscles des membres, et nul traitement ne réussit mieux qu'eux pour combattre la fourbure à ses débuts, les bleimes sèches, les foulures de la sole, les contusions du sabot et les accidents de la ferrure, toutes les congestions enfin des tissus intra-cornés.

L'action résolutive des pédiluves d'eau courante s'exerce aussi d'une manière fort heureuse sur les hydarthroses de l'articulation métacarpo-phalangienne, connues sous le nom de molettes.

Les *bains naturels composés*, comme les bains de mer, sont, dans les localités qui avoisinent la mer, journellement usités à marée basse. Leur action fortifiante est supérieure à celle des eaux d'eau douce, et, partout où cela sera possible, il ne faudra pas négliger d'y recourir.

Quant aux eaux minérales, elles sont rarement employées en vétérinaire. Les eaux sulfureuses de Bagnères-de-Luchon ont été recommandées contre les bronchites chroniques, les affections catarrhales des voies respiratoires, les eaux aux jambes, les dartres, la gale, les catarrhes auriculaires du chien, les paraplégies et les arthrites, mais il est facile de comprendre que des raisons économiques s'opposeront toujours à leur généralisation.

Les *bains artificiels simples* sont des bains hygiéniques généraux qui ne peuvent être employés que pour les petites espèces animales; ils le sont fréquemment pour le chien et le mouton. La grande fréquence des affections cutanées du chien et notamment du mouton a pour cause principale la malpropreté de la peau de ces animaux. En s'accumulant dans l'intérieur de la toison, la poussière et les débris épidermiques prédisposent au développement des acares et de la gale, qui en est la conséquence. La malpropreté de la peau du chien prédispose cet animal aux dartres et à la gale, et les bains constituent un moyen excellent d'en prévenir le développement.

Les bains thérapeutiques se prennent tantôt froids, tantôt chauds; froids, ils conviennent aux affections de pied, aux blessures des membres, ou à titre d'adjuvant chirurgical, en cas de clou de rue, de javart, de bleime ou d'enclouure; chauds, ils sont employés comme émollients dans les abcès et les tumeurs des membres susceptibles de suppuration.

Quant aux bains artificiels composés, encore appelés médicamenteux ou médicinaux, ils ne sont guère employés que pour les petites espèces; ils sont ou émollients, à base de guimauve, de bouillon blanc ou de graines de lin; ou alcalins formés de : sel de soude du commerce sec, 250 à 500 gr.; eau 300 lit., employés pour combattre les dartres sèches rebelles; ou antipsoriques. Il existe un grand nombre de bains antipsoriques pour combattre la gale des animaux (V. Gale).

Les bains chauds, d'un emploi difficile et rare en médecine vétérinaire, sont avantageusement remplacés par les bains de vapeur. On les administre au moyen d'une grande couverture dont on couvre le corps de l'animal; on place sous le corps de l'animal, cheval ou bœuf, un seau rempli d'eau bouillante, et on rend continue la vaporisation de l'eau qu'il contient en y éteignant des morceaux de fer chauffés à blanc. Après le bain, il faut avoir bien soin de faire sécher la peau par des frictions énergiques, pour éviter un refroidissement. Les bains de vapeur sont employés avec succès dans les affections aiguës internes, telles que la péritonite, les entérites et les hépatites. On les a recommandés aussi contre le tétanos et, grâce à leur emploi, on a pu guérir certains chevaux de cette grave maladie. L. Garnier.

V. Architecture. — I. Antiquité. — *Bains chez les Romains.* — L'usage des bains chez tous les peuples de l'antiquité, en général, était excessivement répandu, et cet usage tenait à deux raisons principales. La première : le besoin impérieux de tonifier et de rafraîchir l'organisme au moment des grandes chaleurs si fréquentes dans les pays méridionaux; la seconde et la plus importante : les soins de propreté et d'hygiène rendus plus nécessaires encore à la santé par les transpirations abondantes et l'usage général des vêtements de laine (on sait que l'emploi des tissus de lin, chanvre ou coton comme vêtements de *dessous* ne remonte pas, au moins comme emploi habituel dans toutes les classes de la société, en France par exemple, au delà du XIVe siècle). De là nous pouvons déterminer dès à présent deux catégories de bains : 1° les *bains froids*, pris dans l'eau à la température ambiante ou à une température inférieure, ces bains rafraîchissants et toniques pris dans les cours d'eau, dans la mer, ou bien encore dans les piscines dépendant d'édifices publics ou privés; — 2° les *bains chauds*, bains d'air chaud ou de vapeur chaude, suivis de massages et de frictions, ayant pour but de rendre à la peau ses fonctions normales en la débarrassant à la fois des débris d'épiderme qui en bouchent les pores, des produits de la transpiration cutanée, des poussières, etc., qui s'accumulent sur la peau lorsqu'on fait un usage constant d'habits de laine portés pendant un temps plus ou moins long. Nous ajouterons à ces deux catégories de bains, les *bains thermaux* d'eaux minérales naturelles, employés depuis les temps les plus reculés pour guérir un grand nombre de maladies.

Nous examinerons chacune de ces catégories d'établissements dans l'Italie et les différentes provinces de l'empire romain, en réservant néanmoins pour l'article Thermes l'étude des grands établissements publics dans lesquels la Rome impériale sut réunir aux deux premiers genres de bains mentionnés plus haut des stades, des gymnases, des bibliothèques, des portiques, des exèdres, qui firent de ces monuments un des types les plus intéressants des grands édifices publics. La majesté des ensembles, la beauté des plans, la variété des dispositions que présentent les thermes offrent en effet un intérêt tel qu'un article spécial suffira à peine pour développer ce sujet comme il doit l'être.

1° Les *bains froids* de rivière ont toujours été pris dans le cours d'eau même, sans donner lieu à des dispositions monumentales spéciales; il est inutile pour en prouver l'usage de rappeler que les citoyens romains, après avoir accompli sur le Champ-de-Mars les différents exercices militaires, allaient se jeter dans le Tibre. Quelquefois, une *Nymphée* (V. ce mot), construite à la source d'une rivière ou d'un fleuve, possédait une *Piscine* (V. ce mot), destinée aux bains d'eau courante. Nous en citerons un exemple peu connu dans les ruines d'*Hammâm Darredji* (*Bulla Regia*) en Tunisie, près de Souk-el-Arba. Une nymphée, construite autour d'une source servant encore aujourd'hui, formait deux bassins successifs dont l'un au moins servait de piscine. L'ensemble, méconnaissable au milieu des ruines actuelles, a été reconnu dans tous ses détails au moment où l'administration française a fait capter les sources pour subvenir aux besoins du village de Souk-el-Arba. On a cru reconnaître à Banias en Palestine, aux sources du Jourdain, un établissement analogue.

Les Romains ont aussi fait usage des bains d'eau de mer, et Baïes (près de Naples) a dû en grande partie sa prospérité, dans les premiers temps de l'empire romain, à la mode rapidement établie dans la haute société romaine de s'y rendre en été pour y prendre des bains de mer (V. ci-dessous le chapitre *Bains de mer*). De nombreuses substructions antiques, visibles à divers points du littoral, peuvent être considérées comme ayant été des distributions destinées à former des piscines ou des accès à la mer. On a retrouvé dans les ruines d'une maison de Pompéi, qui se trouve sur l'ancien rivage de la mer, une disposition semblable, bien conservée encore, avec les marches d'un escalier descendant à la mer. Il serait trop long d'examiner en détail les nombreux vestiges d'établissements analogues qui ont été découverts à diverses reprises

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les rivages de la Méditerranée, dans les différentes provinces de l'empire romain.

Les piscines d'eau froide, établies pour servir de bains froids, ont été souvent mises au jour dans les fouilles exécutées sur les emplacements occupés soit par des maisons, soit par les villes romaines. Nous en avons étudié d'intéressants spécimens à Pompéi et c'est aux ruines de cette ville que nous allons emprunter l'exemple suivant, type général qui se présente souvent, soit dans les maisons un peu considérables, soit dans les villes suburbaines. La piscine de forme rectangulaire ou carrée a des dimensions variables; elle est alimentée par une fontaine jaillissant, soit d'une sorte de piédestal, soit d'un vase porté par une figure. Un escalier dont les marches sont étroites et assez hautes permet d'y descendre, les parois latérales et le fond sont recouverts d'un enduit assez épais sur lequel une couche de bleu (carbonate de cuivre) a été uniformément étendue. Cette teinte bleue avait pour but de donner par transparence à l'eau de la piscine un ton plus agréable à l'œil (l'emploi de cette couleur bleue est d'ailleurs général dans tous les bassins ou *impluviums* des maisons de Pompéi). Dans les thermes enfin, de grandes piscines d'eau froide permettaient aux nombreux baigneurs de se livrer à la natation après avoir passé par les différentes phases des bains d'étuve.

2° Les *bains chauds* (d'air chaud ou de vapeur) formaient des établissements privés ou publics dont l'usage s'était tellement généralisé dans toutes les provinces de l'empire romain qu'il n'est pas une ruine de leurs villes ou de leurs établissements, même de peu d'importance, où l'on ne retrouve des traces de bains appartenant au service public ou à des particuliers.

On en a donc trouvé non seulement en Italie, mais encore en Asie Mineure, en Syrie, en Afrique, en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, etc.....

Les pays musulmans en ont gardé la tradition, en se servant même quelquefois des établissements antiques en partie conservés ou reconstruits, et, de nos jours, il n'est pas de petite ville turque ou arabe qui n'ait son *hammâm* ou bain chaud; les maisons les plus luxueuses ne sont pas seules à posséder leur bain plus ou moins considérable suivant la fortune du propriétaire, et souvent même, comme à la mosquée des Métualis (ou El-Moyed) au Caire, le fondateur a joint à la mosquée, à l'école et à la fontaine, un petit établissement de bains chauds.

Le bain chaud se composait essentiellement, chez les Romains, des distributions suivantes : 1° une salle où l'on se déshabillait *(Apodyterium)*; 2° une salle tiède où la transpiration commençait à s'établir *Tepidarium* (V. ce mot) ; 3° une salle chaude ou *Laconicum*, où la transpiration complètement développée était enlevée à l'aide de grattoirs recourbés *(strigiles)* (V. ce mot); des bassins ou même des baignoires contenant de l'eau à des températures diverses permettaient aux baigneurs les affusions froides ou tièdes. Des lavages savonneux, des onctions faites au moyen d'huile plus ou moins parfumée, des frictions sèches terminaient l'opération et le baigneur reprenait ses vêtements dans l'*Apodyterium*, à moins qu'il ne voulût auparavant, en se plongeant dans une piscine froide placée dans le *Frigidarium*, terminer par une sorte de douche l'ensemble du traitement. Le *Frigidarium* est quelquefois supprimé, mais les trois premières pièces existent toujours, même dans les bains privés.

Voici (fig. 1 et 2) un exemple de ces bains placés dans une maison particulière à Pompéi.

Des exemples nombreux de bains d'époque romaine ont

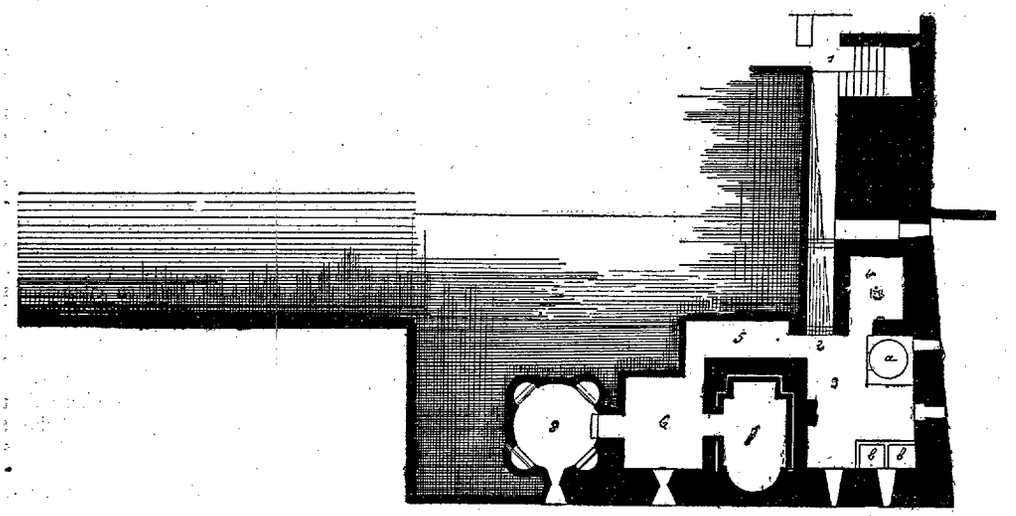

Fig. 1. — Bains d'une maison particulière de Pompéi (plan). — 1. Escalier pour descendre aux bains ; 2. Fin de la rampe; 3. Officine des bains; a. Fourneau pour chauffer l'eau; *bb*. Bains pour les esclaves; 4. Pièce obscure; 5. Passage; 6. Apodyterium; 7. Tepidarium; 8. Sudatorium.

été trouvés en France à différentes époques; nous citerons entre autres les bains de la villa de Bapteste découverte en 1873, près de Toulouse, les bains d'une villa romaine découverte en Algérie, en 1880, à Oued-Atmenia, et dont les mosaïques fort intéressantes étaient intactes au moment où les fouilles furent faites. Beaucoup d'autres types de ces constructions ont été trouvés surtout depuis une cinquantaine d'années dans les fouilles exécutées dans les anciennes provinces romaines, mais leur étude détaillée sortirait des limites de ce travail. Si les bains particuliers retrouvés de tous côtés sont si nombreux, on a dû nécessairement découvrir aussi quantité de restes d'édifices balnéaires construits dans un but d'utilité publique. Nous mentionnerons en premier lieu les bains si curieux de Badenweiler, découverts en Allemagne il y a une trentaine d'années. Ces bains offrent la particularité remarquable d'être divisés en deux édifices symétriques destinés évidemment à servir l'un aux hommes et l'autre aux femmes (fig. 3).

Nous donnons en plus, ci-dessous, le plan d'un des bains publics de Pompéi (bains dits de Stabies) dans lesquels les différents services sont assez bien développés (fig. 4). Nous pouvons citer, en outre, la découverte si intéressante faite à Sanxay (Haute-Vienne), ces années dernières, par le P. de la Croix d'un grand édifice balnéaire de dimensions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

assez considérables. Les eaux étaient généralement conduites dans ces établissements au moyen de tuyaux de plomb formés d'une feuille roulée dont les lèvres étaient soudées sur toute leur longueur (ces tuyaux portent souvent le nom du fabricant coulé en relief). Quelquefois, mais plus rarement, ces tuyaux étaient en terre cuite.

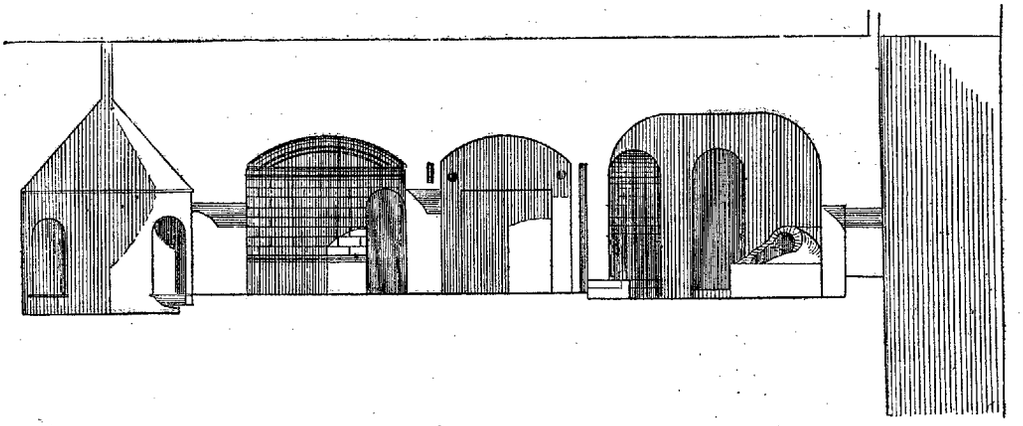

Fig. 2. — Coupe des bains d'une maison particulière à Pompéi.

Les salles, chauffées par des fourneaux souterrains ou *hypocaustes*, avaient leur pavage soutenu par des piliers en brique ou en pierre permettant à la fumée et à l'air chaud de circuler partout; les parois et les voûtes du *laconicum* étaient elles-mêmes formées d'une sorte de revêtement composé de grandes tuiles plates portées sur

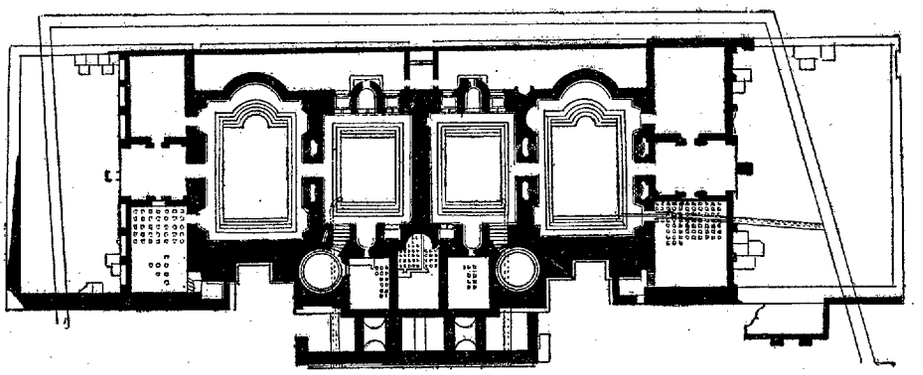

Fig. 3. — Bains de Badenweiler.

quatre appendices reposant sur le mur lui-même; la voûte était construite aussi suivant ce principe, de sorte que la circulation d'air chaud se faisait non seulement au-dessous, mais encore tout autour de la salle enveloppée, pour ainsi dire, d'une couche d'air et de fumée à une haute température.

Des chaudières, disposées sur le foyer même et à des hauteurs différentes, de façon à ce que la température à laquelle l'eau était chauffée allât en diminuant de la plus basse à la plus haute, servaient à fournir l'eau nécessaire aux ablutions des baigneurs. Les revêtements intérieurs des salles consistaient, pour le sol, en pavages plus ou moins riches en mosaïques de brique, de pierre ou de marbre, ou en compartiments de marbres, de couleurs variées, pour les parois et les plafonds en stucs élégants décorés d'arabesques, de rinceaux ou même de figures dont les fonds colorés augmentaient la richesse d'aspect. Enfin, des sièges et des bancs en bronze étaient disposés dans les salles dont quelques-unes possédaient, en outre, des gradins ou des sièges en maçonnerie ou en marbre.

3° *Bains thermaux*. Dès les premiers temps de l'existence du peuple romain et probablement même à l'époque étrusque, les nombreuses sources thermales du Latium avaient été reconnues, et le hasard en avait fait découvrir peu à peu les propriétés curatives dans certaines maladies. Tout en attribuant la cause première de ces guérisons à une puissance surnaturelle, personnifiée par telle ou telle divinité, les Romains ne manquèrent pas, en gens pratiques, d'utiliser ces propriétés d'une façon générale; et si dans certains cas la présence des sources thermales avait donné lieu à la construction de temples et d'édifices considérables, comme à Palestrine (l'ancienne Préneste) où les temples et les édifices, élevés successivement autour des sources, avaient fini par former un ensemble monumental fort remarquable, néanmoins ils se bornaient le plus souvent, après avoir élevé un sanctuaire modeste à la divinité bienfaisante à l'influence de laquelle ils attribuaient l'efficacité des sources, à capter celles-ci par des puits ou par des conduites spéciales et à construire des piscines dans lesquelles les baigneurs pouvaient faire leur cure.

Nous avons, en France, de nombreux exemples de ces établissements thermaux de l'époque romaine et presque toutes nos principales stations d'eaux thermales des Pyrénées, des Vosges, de l'Auvergne, etc...., ont été rétablies, pour ainsi dire, sur des établissements d'origine romaine.

Ce n'est pas à dire que ces bains fussent toujours des édifices considérables; en effet, leur fondation primitive remontait généralement à l'accommodation, par les légions en station sur ces points de la Gaule, de sources thermales connues et pratiquées depuis longtemps par les habitants. En certains points plus rapprochés des villes, ces bains prirent plus d'extension et, lorsque des cures répétées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en eurent fait la réputation, l'on vit s'y élever des édifices quelquefois assez considérables et d'un style assez recherché. Nous citerons, parmi les exemples connus, les eaux de Bourbonne-les-Bains, Plombières, Luxeuil, Aix-les-Bains, le Mont-Dore, Néris-les-Bains, Saint-Honoré, etc....

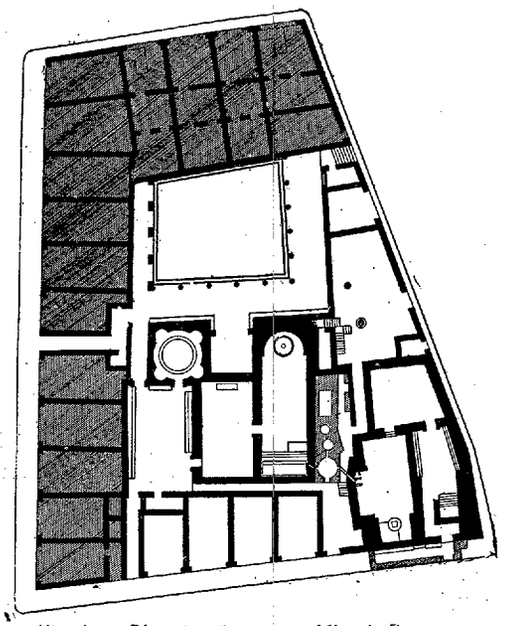

Fig. 4. — Plan des thermes publics à Pompei.

Dans les ruines de ces bains, on remarque quelquefois les caractères de l'architecture des meilleurs temps de l'empire romain, comme dans les ruines de Néris par exemple. On y a découvert des fragments du plus beau style, des bas-reliefs représentant des masques avec des guirlandes, des corniches, des chapiteaux, etc., de même qu'on peut étudier de ces ruines, comme celles des bains du Mont-Dore, dans lesquelles l'architecture est revêtue d'une ornementation touffue, un peu chargée, et spéciale aux monuments des plus bas temps de l'empire.

Une étude fort intéressante a été faite lors du rétablissement de ces sources thermales. Quand on a voulu nettoyer les sources et les puits par lesquels les sources thermales arrivaient au jour, afin de les capter et de les isoler les unes des autres, on a découvert des amas de monnaies antiques et quelques objets en métal ou en terre cuite, sortes d'ex-voto offerts par reconnaissance au moment d'une guérison procurée par les eaux. L'examen de ces monnaies a permis de tracer, pour ainsi dire, chronologiquement l'histoire de l'exploitation de ces sources ; nous allons en citer un exemple : à Saint-Honoré-les-Bains, la série des monnaies antiques, découvertes dans les sources, commence à Auguste pour finir à Valentinien, c.-à-d. à la seconde moitié du IVe siècle de notre ère. A cette époque, il est probable que les révolutions, le manque de sécurité ou de ressources, etc., ont fait abandonner les sources qui, faute d'entretien, auront été peu à peu comblées et par conséquent oubliées.

Quelquefois, non seulement des monnaies ou des ex-voto étaient jetés dans la source, mais encore les gobelets dans lesquels les baigneurs buvaient l'eau salutaire ; sur quelques-uns on a retrouvé des indications inattendues, comme par exemple le célèbre itinéraire de Cadiz, gravé sur un gobelet d'argent.

Il est inutile de dire que les remarques faites sur les stations thermales, en France, s'appliquent à celles d'Allemagne et de Suisse, où les noms terminés en *Baden* (bains) sont si fréquents, à celles d'Espagne, à celles d'Afrique où les eaux d'Hammam Meskoutine (Algérie), aujourd'hui remises en honneur, avaient été employées, à l'époque romaine, en Syrie, en Asie Mineure, etc., et à plus forte raison encore en Italie et surtout dans la région volcanique du Latium et de la Campanie. — Les bains continuèrent à être en honneur chez les premiers chrétiens ; on institua même des bains liturgiques par lesquels les fidèles se préparaient à la célébration des saints mystères. Martigny, dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, a consacré une étude développée à l'emploi des bains pendant les siècles qui suivirent le triomphe du christianisme.

2° Installations modernes. — L'établissement des locaux dans lesquels se prennent les différentes espèces de bains prend le nom générique de *bain*. Ainsi on dit par abréviation *le bain de la Samaritaine* pour l'établissement de bains situé sur l'emplacement de la *Samaritaine* (V. ce mot) à Paris.

Les bains se divisent en trois catégories :

1° Bains d'eau naturelle, froide, chaude ;
2° Bains d'air ou de vapeur chauffés ;
3° Bains thermaux.

1° *Les bains d'eau naturelle froide* se prennent, soit dans la mer ou les rivières, soit dans des baignoires. Dans la mer, dans les rivières, ils peuvent se prendre librement ou dans des espaces limités par des constructions fixes ou flottantes, aménagées à cet effet : nous n'avons à nous occuper que de cette seconde catégorie. Sur les côtes de la mer, lorsque les marées sont assez fortes, comme sur l'Océan, les établissements se réduisent en général à une suite de cabines dressées hors de portée des vagues, ou bien à des cabines roulantes transportées où le bain doit être pris. Lorsque les marées sont peu sensibles, comme dans la Méditerranée, les établissements peuvent être construits (comme à Marseille où à Messine par exemple) sur des pilotis qui portent une plate-forme (souvent appelée estacade), sur laquelle sont déposées les cabines où se déshabillent les baigneurs ; en différents points de la plate-forme sont disposées les escaliers par lesquels on descend à la mer. Généralement l'emplacement est choisi dans une anse abritée des vagues trop fortes et sur une plage sablonneuse dont la pente douce permette de former deux catégories de baigneurs : 1° ceux qui ne savent pas nager et qui par conséquent doivent avoir pied partout ; 2° ceux qui nagent et pour lesquels on doit choisir une eau plus profonde. Les bains de rivière donnent lieu aux mêmes observations; mais comme les rivières ne sont jamais exposées aux brusques mouvements dont la mer est souvent agitée, on peut donner à ces constructions une certaine recherche, tandis que l'établissement des bains de mer en constructions fixes n'est jamais traité que comme bâtiment provisoire.

Les bains froids de rivière sont quelquefois décorés d'une façon assez originale ; ceux du pont de la Concorde à Paris, par exemple, dont les motifs de décoration sont empruntés à l'architecture arabe. A Paris ces établissements affectent en plan la forme d'un rectangle très allongé, formé de quatre ou de six pontons portant plate-forme, cabines, portiques, restaurant, etc., reliés ensemble de façon à former un ensemble homogène, pendant la saison des bains. Cette saison passée, on les sépare l'un de l'autre, et des remorqueurs les entraînent pour les amarrer, pendant la morte-saison, en aval de Paris. Nous donnons ici un plan-type d'un de ces établissements (fig. 5.) Quand les bains d'eau naturelle sont pris dans des baignoires, ils sont pris dans les établissements où l'on prend les bains d'eau chaude.

Ces derniers, élevés sur une plus ou moins grande étendue et avec plus ou moins de confortable, ont été jusqu'à ces derniers temps rarement bien installés au point de vue de l'hygiène et de la propreté. Ils comprenaient autrefois un service assez restreint composé de bains

EFERUS - Recherches & Classification numériques

froids, tièdes ou chauds. Ils consistaient alors en un ensemble qui pouvait se décomposer comme il suit : 1° bureau et entrée ; 2° vestibule ou couloir de part et d'autre duquel s'ouvraient des portes donnant dans des

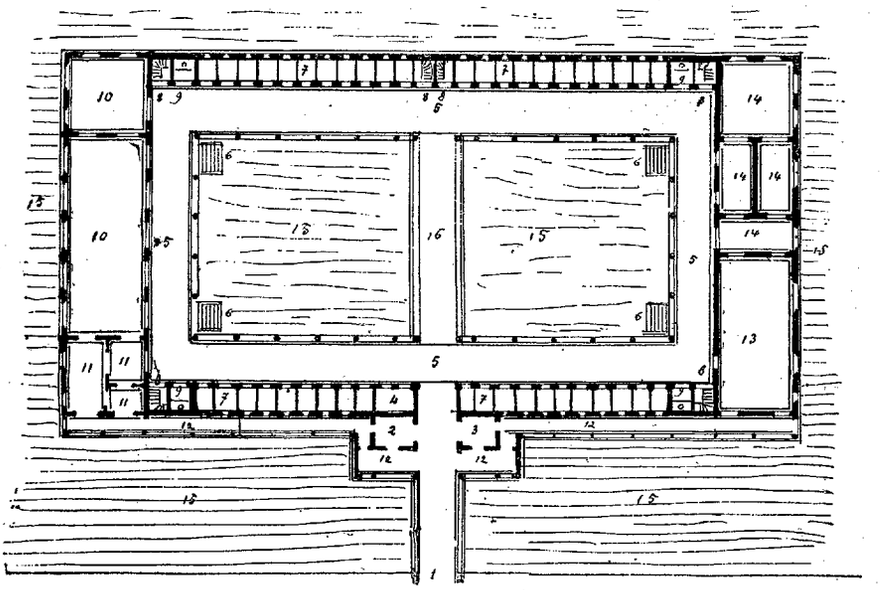

Fig. 5. — Bains de rivière.

1. Entrée; 2. Bureau; 3. Lingerie; 4. Dépôt de bijoux; 5. Portiques; 6. Escaliers descendant à la rivière; 7. Cabines; 8. Escaliers; 9. Water-closets.; 10. Restaurant et Café; 11. Cuisine et Laboratoire; 12. Dégagements; 13. Réserve; 14. Logements; 15. Rivière; 16. Pont de communication.

cabines contenant une baignoire, un siège, des porte-manteaux, etc. ; 3° une chaudière pour chauffer l'eau, une pompe mécanique pour la monter ainsi que l'eau froide dans deux réservoirs disposés *ad hoc*, un matériel pour porter les bains en ville.

Actuellement, quoique beaucoup d'établissements laissent encore à désirer, on a fait de grands progrès sous le rapport de l'installation et du confortable. Un établissement de bains installé avec les derniers perfectionnements matériels comporte les services suivants : 1° bains d'eau ordinaire ; 2° bains médicamenteux ; 3° hydrothérapie. Le matériel des deux premières sections est le même, sauf que les baignoires destinées à recevoir des bains médicamenteux doivent être inaltérables à ces préparations. Chaque cabine doit contenir une baignoire, munie de ses robinets et de sa soupape, un parquet imperméable, des sièges, un lit de repos pouvant servir au massage ; de plus dans la deuxième section on doit avoir les appareils nécessaires pour donner des bains médicamenteux, en baignoires closes, ou avec jets spéciaux pour douches, liquides ou gazeuses ; la troisième section doit se composer d'une salle d'hydrothérapie avec appareils variés pour les douches, plancher imperméable disposé pour l'écoulement rapide des eaux, petite piscine froide, salles avec lits de repos. — Quelquefois on joint à cette troisième section une salle de bains de vapeur, mais généralement ces bains forment les établissements spéciaux dont nous donnerons la monographie plus loin. Ces services sont précédés d'un bureau et d'une entrée et water-closets.

Dans le sous-sol, une chaudière sert à chauffer l'eau nécessaire, qu'une pompe, actionnée par un moteur à vapeur ou à gaz, refoule dans un réservoir élevé, ainsi que l'eau froide, à moins qu'on ne préfère se servir pour élever l'eau d'un *pulsomètre* (V. ce mot) actionné par la vapeur de la chaudière. — Une buanderie avec lessiveuse mécanique est disposée à côté de la chaufferie; des locaux spéciaux servent de séchoir et d'atelier de pressage du linge placé sous une presse à vis ou même une petite presse hydraulique. — La chaleur perdue de la fumée sert à entretenir à une température relativement élevée, une étuve en briques et en tôle dans laquelle se chauffe le linge destiné aux baigneurs.

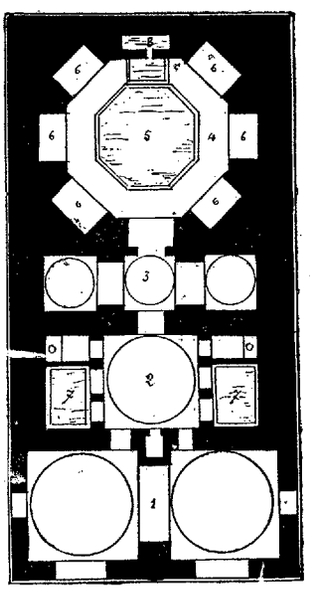

Fig. 6. — Bains de Brousse. — 1. Entrée et salles de repos; 2. Frigidarium; 3. Tepidarium; 4. Caldarium: 5. Piscine chaude; 6. Cabines; 7. Baignoires d'eau froide; 8. Source chaude.

Les baignoires se font généralement en cuivre étamé ; celles en tôle émaillée moins généralement employées, sont cependant préférables à cause de leur inaltérabilité. On a renoncé généralement aux baignoires de marbre ou de pierre dure, qui refroidissaient trop les bains. Le sol

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des cabines est parqueté, celui de la salle d'hydrothérapie est dallé en ciment ou en bitume et recouvert d'un clayonnage à jour et mobile sur lequel on marche. L'emploi de la faïence doit être préconisé pour les intérieurs de cabines et de salles, à cause de la grande facilité qu'elle offre pour le nettoyage. Les peintures doivent être à l'huile et de préférence au blanc de zinc, et non à la céruse qui noircirait aux émanations sulfhydriques des bains de barèges.

2° *Bains d'air ou de vapeur à une haute température.* Ces bains sont depuis longtemps en usage dans les pays qui entourent la Méditerranée et spécialement dans les pays musulmans, qui les ont reçu des Byzantins qui eux-mêmes les tenaient des Romains (V. plus haut, *Bains chez les Romains*). Ces bains sont alors des bains d'air chaud. Les bains de vapeur, usités dans les pays septentrionaux et en Russie tout particulièrement, ne sont entrés dans nos mœurs que comme moyen de médication héroïque ; nous en étudierons néanmoins l'organisation d'ensemble.

On pourrait encore ranger dans cette catégorie les bains de vapeurs médicamenteuses ou les bains d'air comprimé, mais ces deux sortes de bains sont si peu souvent appliqués que leur seule définition en leur lieu suffira.

Bains d'air chaud (ou étuves). Ces bains se donnent chez les Arabes comme chez les Turcs et dans le N. de l'Afrique de la même manière; lorsqu'on a voulu les introduire en France, en Angleterre, en Italie ou en Autriche, on les a toujours annoncés un peu comme une innovation et on leur a donné, pour bien indiquer leur origine orientale, le nom de *hammâm* (bain, en arabe). Ce bain consiste essentiellement à provoquer une sudation énergique par l'exposition plus ou moins longue du corps dépouillé de ses vêtements dans une atmosphère chauffée à 40 ou 45° centigrades et même plus. Cette transpiration une fois obtenue, le baigneur est soumis à un massage complet suivi d'un savonnage à l'eau tiède et de frictions énergiques à l'aide de gants de crin. Une ablution générale d'eau froide est ensuite faite et le patient, après avoir été frotté et essuyé avec des linges chauds, s'étend roulé dans des couvertures sur un lit de repos. La disposition tout indiquée est donc : entrée et bureau, vestiaire ou cabanons dans lesquels chaque baigneur dépose ses vêtements et prend le pagne et les chaussures légères qu'il gardera pendant tout le traitement exposé plus haut ; salles tièdes, salles chaudes, piscines ou baignoires ou fontaines à eau froide ou tempérée, salles ou cabinets de massage, cabinets d'aisance. Salle avec lits de repos.

Nous donnons ici (fig. 6) le plan d'un bain turc situé à Brousse (Asie Mineure).

Les bains de vapeur se donnent en Russie de la façon suivante : 1° deux pièces contiguës sont consacrées à l'opération elle-même ; 2° une autre salle sert de vestibule et de vestiaire ; 3° une autre contient les lits de repos. Le patient, déshabillé, sort du vestiaire et entre dans une des deux premières pièces dans laquelle se trouve un poêle chauffé du dehors et dont la partie supérieure, portée à une haute température, reçoit constamment des affusions d'eau qui s'y vaporisent presque instantanément ; au fond de la salle, des gradins superposés permettent au baigneur de s'exposer à une température de plus en plus élevée à mesure qu'il choisit un gradin d'un rang supérieur. Après un séjour plus ou moins long dans cette salle, lorsqu'une

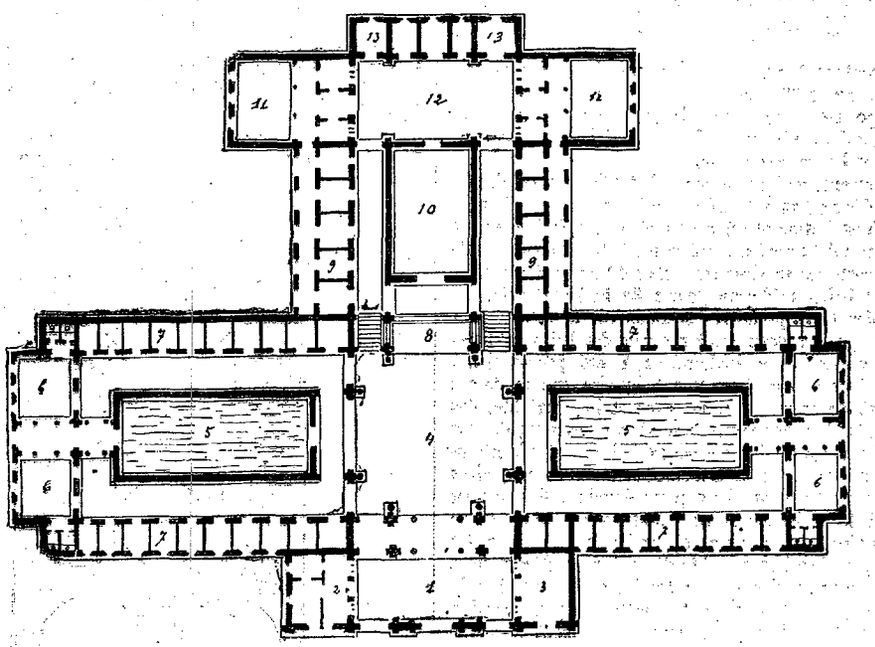

Fig. 7. — Bains thermaux. — 1. Entrée; 2. Bureau; 3. Pharmacie; 4. Grande salle; 5. Piscines côté hommes et côté femmes; 6. Vestiaires; 7. Cabines de bains; 8. Buvette aux sources; 9. Cabines et lits de repos; 10. Salle d'inhalation; 11. Salles de douches; 12. Dégagement; 13. Bains et douches de pieds.

transpiration abondante est obtenue, on passe dans la salle suivante dans laquelle on reçoit une aspersion d'eau froide sur tout le corps; la réaction qui se produit est encore aidée par de vigoureux coups donnés à l'aide de verges formées de brins de bouleau ; après ce traitement énergique, le patient est essuyé, enveloppé de couvertures et déposé sur un lit de repos. En France, on n'a guère employé ces bains de vapeur que pour combattre certaines maladies comme les douleurs rhumatismales et certaines névralgies. Il est inutile de dire qu'ici la vapeur est fournie par un générateur et que les verges de bouleau sont supprimées.

3° *Bains thermaux.* Les eaux thermales ont été, depuis bien des siècles, employées empiriquement pour guérir nombre de maladies. Les progrès réalisés depuis cinquante à soixante ans par la thérapeutique et la science

EFERUS - Recherches & Classification numériques

médicale ont donné plus d'extension que jamais à ce moyen curatif, et, avec la facilité de circulation donnée par les chemins de fer, les eaux minérales ont vu affluer bientôt les malades de tout genre.

La médication thermale embrasse l'hydrothérapie dans toutes ses applications ; l'eau est prise non seulement en bains, mais en boisson, en inhalation, en vaporisation, en pulvérisation, en gargarisme et en douches de tout genre, chaudes ou froides. Nous ne choisirons pas pour type les établissements construits sur les sources qui ne donnent lieu qu'à des applications limitées, boisson et bain, par exemple ; nous choisirons les eaux analogues aux eaux arsenicales de l'Auvergne, aux eaux sulfureuses des Pyrénées ou de la Nièvre pour lesquelles on a déployé toutes les ressources de l'arsenal hydrothérapique.

Nous devrons donc y trouver, avec les entrées, bureaux et vestibules, une piscine, des cabinets de bains avec baignoires, une buvette à plusieurs sources, des salles d'inhalation, une de pulvérisation, une de gargarisme, une salle pour les douches de tout genre avec cabinets spéciaux et lits de repos. Le plan ci-dessus (fig. 7), qui résume à la fois les dispositions des bains du Mont-Dore (Puy-de-Dôme) et celles de l'établissement de Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), nous semble donner un type de ce genre d'établissements. H. Saladin.

VI. Administration. — Bains et lavoirs publics. — *1° Réglementation générale.* Aux termes de l'art. 3-3° titre XI de la loi des 16-24 août 1790, reproduit par l'art. 97-3° de la loi du 5 avr. 1884, l'autorité municipale est chargée du maintien du bon ordre dans les lieux publics. Il lui appartient donc de prendre les mesures de police nécessaires pour assurer la sûreté des personnes qui fréquentent les établissements de bains et le respect des convenances L'ouverture de pareils établissements peut, alors même qu'ils ne sont pas installés sur des cours d'eau, être subordonnée à une autorisation préalable du maire ; mais le refus d'autorisation ne doit se fonder que sur l'inaccomplissement des prescriptions relatives à la salubrité et à la sécurité. L'autorité municipale porterait atteinte à la liberté de l'industrie si elle exigeait des formalités gênantes pour l'ouverture des établissements de bains, si elle en limitait le nombre et prétendait conférer un monopole à une ou plusieurs personnes. En ce qui concerne les bains chauds, les règlements municipaux exigent, en général, qu'une partie de l'établissement soit réservée aux hommes et une autre partie aux femmes, que certaines mesures soient prises pour éviter les accidents, notamment qu'une sonnette ou tout autre moyen d'appel soit placé à portée du baigneur, que les bains de barèges ne soient rejetés de l'établissement qu'après avoir été étendus de la quantité d'eau suffisante pour en neutraliser l'odeur. Les bains chauds et les bains froids sur bateaux ne peuvent être établis qu'en vertu d'une autorisation du maire. Les arrêtés municipaux fixent ordinairement la durée de la saison des bains froids, indiquent les mesures de précaution à prendre dans l'intérêt des baigneurs, et, le plus souvent, ne permettent l'ouverture de l'établissement qu'après une inspection faite par des hommes compétents. Pour les bains en rivière, les maires doivent écarter les baigneurs des endroits trop fréquentés, indiquer les points dangereux. Ils peuvent même spécifier les lieux où les bains sont permis. La cour de cassation a décidé que l'autorité municipale n'excédait pas les limites de ses attributions en déclarant une partie d'une rivière affectée aux bains des femmes, et en interdisant aux hommes de se baigner en cet endroit (Crim. cass., 15 oct. 1824).

Les lavoirs publics sont soumis à la surveillance des maires ; toutefois il n'existe pas de règlement spécial à ces établissements dans la plupart des communes. On admet, en général, que les lavoirs doivent être assimilés aux buanderies et compris dans la troisième classe des établissements insalubres (décr., 31 déc. 1866) ; mais cette assimilation nous semble fort contestable. L'autorité municipale peut d'ailleurs subordonner l'ouverture des lavoirs à une autorisation préalable et exiger l'accomplissement de mesures propres à éviter toute cause d'insalubrité.

En 1850, une commission fut instituée auprès du ministère de l'agriculture et du commerce pour étudier l'institution des bains et lavoirs publics en Angleterre par les corporations municipales, les paroisses rurales, les associations libres, et pour rechercher les moyens de créer des établissements analogues en France. Dans un but de moralisation et d'hygiène, le gouvernement voulait donner aux familles pauvres les facilités de prendre des bains, de laver et sécher leur linge, à très bas prix, ou même gratuitement. Une loi du 3 février 1851 ouvrit un crédit extraordinaire de 600,000 francs sur l'exercice 1851, pour encourager, dans les communes qui en feraient la demande, la création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics, gratuits ou à prix réduits. Ces communes devaient : 1° prendre l'engagement de pourvoir au montant de la dépense totale jusqu'à concurrence des deux tiers au moins ; 2° soumettre préalablement au ministre de l'agriculture et du commerce les plans et devis des établissements qu'elles se proposaient d'établir, ainsi que les tarifs pour les bains et lavoirs ; 3° justifier que leur situation financière ne leur permettait pas de supporter la totalité de la dépense. Chaque commune ne pouvait recevoir de subvention que pour un seul établissement, et chaque subvention ne devait pas excéder 20,000 francs. Ces restrictions ont été supprimées par un décret-loi du 3 janv. 1852, qui a toutefois décidé que les subventions à allouer n'excéderaient pas le tiers de la dépense totale de chaque établissement. Dans les communes qui ne pouvaient s'imposer les sacrifices nécessaires, les bureaux de bienfaisance et les établissements d'utilité publique avaient la faculté de participer au bénéfice des dispositions de la loi de 1851, avec le consentement du conseil municipal. Le crédit de 600,000 francs a été reporté sur plusieurs exercices, et sa répartition a été, en 1853, confiée au ministère de l'intérieur. Malgré toute la publicité donnée à la loi de 1851, l'institution des bains et lavoirs publics n'a eu aucun succès ; les communes, les bureaux de bienfaisance et les établissements d'utilité publique n'ont pas répondu à l'appel du gouvernement, et le crédit spécial à cette institution a cessé de figurer au budget depuis l'exercice 1862.

2° *Réglementation spéciale à la Ville de Paris.* Une ordonnance de police du 25 nov. 1885 édicte les prescriptions suivantes sur les établissements de bains chauds et médicinaux : 1° Le générateur et les chaudières seront installés dans un local spécial, limité par des murs en maçonnerie et placé à une distance suffisante des locaux affectés aux baigneurs ; 2° il y aura toujours un côté distinct pour les hommes et pour les femmes ; 3° les portes des cabines seront disposées de manière à pouvoir s'ouvrir de l'intérieur ; 4° chaque cabine n'aura pas moins de 10 m. c. de capacité ; elle sera bien éclairée et d'une aération facile ; 5° une sonnette ou autre moyen d'appel sera placé à portée du baigneur ; 6° les bains hydrosulfurés seront donnés dans des cabines spéciales, assez éloignées des autres pour ne pas incommoder par leurs émanations ; les eaux ne seront rejetées de l'établissement qu'après avoir été désinfectées. Pour les bains de vapeur, chaque étuve particulière ne doit pas avoir moins de 10 m. c. de capacité, et, pour les étuves en commun, leur capacité totale doit être d'autant de fois 10 m. c. qu'elles contiennent de personnes. Les bassins de natation, dits *piscines*, ne peuvent être installés qu'après approbation des plans, et, leur exploitation ne doit commencer qu'après exécution dûment constatée des conditions que l'administration juge utile de prescrire dans l'intérêt de la sécurité et de l'hygiène publiques. Le Syndicat des propriétaires de bains de Paris a prétendu que l'ord. de 1885 était entachée d'excès de pouvoir et a soutenu que le préfet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de police n'était chargé, aux termes de l'art. 32 de l'arrêté du 12 messidor an VIII, que de la surveillance des établissements de bains en rivière. Le conseil d'état a déclaré que le préfet de police avait le droit de prendre à l'égard des bains non flottants les mesures commandées par l'intérêt des habitants, et notamment de régler le mode d'ouverture des cabines, l'écoulement des eaux sulfureuses, mais qu'il ne pouvait, sans excéder ses pouvoirs, imposer des dimensions uniformes et obligatoires pour les cabines ni prescrire un mode déterminé d'aération (arrêt du 25 mars 1887).

Une ordonnance du 20 mai 1839 réglemente les bains en rivière ; ses dispositions sont renouvelées chaque année. L'ord. du 25 oct. 1840 et celle du 25 nov. 1885 déterminent les obligations imposées aux entrepreneurs de bains. Une autorisation du préfet de police est nécessaire pour l'ouverture des établissements sur les rivières, et une commission désignée par l'administration doit vérifier si toutes les conditions prescrites par les ordonnances ont été remplies avant le commencement de l'exploitation.

Quant aux lavoirs, la préfecture de police les considère comme des établissements insalubres de troisième classe, et ils n'ont été l'objet d'aucun règlement général. Les arrêtés d'autorisation indiquent, dans chaque espèce, les conditions à remplir. Des instructions du conseil d'hygiène publique et de salubrité du dép. de la Seine, approuvées le 29 oct. 1886, indiquent les principales dispositions à prendre pour l'installation des lavoirs sur terre. — En 1623, Louis XIII concéda aux sieurs Marie et Delagrange le droit d'installer des bateaux-lavoirs sur la Seine, dans la traversée de Paris, et vingt-deux établissements de cette nature existent actuellement. Un arrêt du conseil d'Etat du 22 juil. 1876 a décidé qu'aux termes de la loi des 22 déc. 1789, — 6 janv. 1790, de l'instruction législative des 12-20 août 1790, et de l'arrêté du Directoire du 19 ventôse an VI, il appartenait au préfet de la Seine d'apprécier dans quelle mesure le maintien de ces bateaux-lavoirs pouvait se concilier avec le service de la navigation et s'il y avait lieu d'ordonner leur suppression. On a soutenu que les lavoirs flottants présentaient des dangers pour l'hygiène, encombraient les ports et les berges, entravaient la circulation fluviale. Néanmoins, la seule mesure prise à l'égard de ces établissements consiste à interdire toute réparation ou modification sans autorisation spéciale de l'administration (Arr. préf. Seine, 29 juil. 1868).

Angleterre. — Des associations privées prirent vers 1840 l'initiative de la création de bains et lavoirs publics, ayant à la fois le caractère d'institution charitable et d'intreprise industrielle, les tarifs étant calculés de manière à couvrir les dépenses et à donner un bénéfice modéré. En présence des résultats obtenus, le Parlement intervint, et deux actes de 1846 et 1847 (St. 9 et 10 Vict., c. 74; St. 10 et 11 Vict., c. 61), donnèrent aux corporations municipales, aux paroisses rurales, toute facilité pour l'installation de ces établissements, les frais devant être prélevés sur la taxe des pauvres. L'acte sur la santé publique de 1875 (St. 38 et 39 Vict., c. 55) confère aux autorités sanitaires urbaines tous les droits qui avaient été accordés aux conseils, commissaires, etc., par les lois précitées. Un acte de 1878 (St. 40 Vict., c. 14) étend l'application de ces lois à l'installation de piscines de natation. D'après l'acte de 1847, les tarifs doivent être ainsi réglés : *bains des classes ouvrières*, pour une personne âgée de plus de huit ans : bain froid, 1 penny (10 cent.) ; bain chaud, 2 p. (20 cent.) ; pour quatre enfants au-dessous de huit ans, bain froid, 2 p. ; bain chaud, 4 p. ; *lavoirs des classes ouvrières*, une heure, 1 p. ; deux heures, 3 p. Si des bains sont installés pour la classe supérieure (*higher class*), les règlements locaux en fixent le prix qui ne doit pas excéder le triple de celui réglé pour la classe ouvrière. Aucun maximum n'est déterminé pour les lavoirs destinés à la classe supérieure. L'acte de 1878 divise les piscines couvertes en trois classes : le prix d'un bain ne doit pas excéder 8 p. (80 cent.) par personne pour la première, 4 p. (40 cent.) pour la seconde, 2 p. (20 cent.) pour la troisième. — A Londres, plusieurs paroisses ont établi des bains et lavoirs publics conformément aux prescriptions des actes sus-indiqués (Saint-George's Hanover-Square, Saint-Marylebone, Saint-James-Westminster, Saint-Martin's-in-the-Fields, Saint-Pancras, Paddington). L. Pasquier.

VII. Bains de mer. — 1° Historique. — L'expression « bains de mer » comme on l'entend aujourd'hui a un sens spécial, particulier, qu'il importe de déterminer. Elle n'indique point seulement l'immersion dans l'eau salée, mais aussi — ou plutôt en même temps — telles localités situées au bord de la mer et qui, chaque année, attirent à des dates à peu près déterminées une foule nombreuse de baigneurs-touristes, poussés hors de chez eux et sur certains points de nos côtes par des raisons d'hygiène, le besoin du repos, et bien souvent le soucie de sacrifier à la mode. Aussi les stations balnéaires rivalisnt-elles d'efforts pour joindre l'agréable à l'utile. Et l'on pourrait presque dire qu'à notre époque le bain par lui-même est devenu en réalité un accessoire de ce que l'on appelle les bains de mer. C'est donc principalement de la station balnéaire qu'il s'agit ici. On la peut considérer, au moins quant à son degré de développement, comme une institution purement moderne, entrée définitivement dans nos mœurs, dans nos habitudes, et qui prend chaque jour plus d'extension.

Quant au bain lui-même — immersion et natation — il serait presque puéril de dire qu'il a toujours été en usage, et l'illustre Joseph Prudhomme aurait le droit d'affirmer avec quelque raison qu'il remonte à la plus haute antiquité. Il est bien certain en effet que, de tout temps, le riverain, l'habitant des bords de la mer se baignait autant par gymnastique que par hygiène. Hippocrate et Galien connaissaient et signalèrent les vertus médicales du bain de mer dont l'usage constituait plus de la moitié de la thérapeutique des peuples anciens et qui jouissait d'une grande faveur comme moyen hygiénique. Mais les populations de l'intérieur des terres ne s'y adonnaient guère et ne se déplaçaient pas pour aller prendre des bains. Aussi n'est-il guère question dans l'antiquité des bains pris à la mer, mais bien plutôt de bains pris avec de l'eau de mer transportée dans les cités et mise à la disposition du public dans des piscines où il était possible de se livrer à la natation. Plusieurs médecins célèbres de l'antiquité, Asclépiade de Bythinie, Celse, Anthyllus, recommandaient la natation dans l'eau de mer comme une ressource puissante contre certaines maladies, par exemple l'hydropisie, la gale, l'éléphantiasis ; et Celius Aurelianus la conseillait contre la céphalalgie, la paralysie, l'épilepsie. Cependant à mesure que la civilisation se développait le déplacement à la mer commença à entrer dans les habitudes des classes élevées. Et c'est surtout en Italie que ce goût se manifesta.

Une plage italienne est demeurée célèbre, c'est Ostie qui fut pendant longtemps le séjour favori des empereurs romains et de la société élégante de Rome. Ostie était une petite ville du Latium située à cinq lieues de Rome, sur le bras gauche de ce fleuve, près de l'embouchure, et qui devait son nom (*ostium*, entrée) à sa position. Sous les Empereurs, Ostie, que l'on considérait comme le véritable port de Rome, devint une plage très importante ; Claude y fit élever, sur le modèle de celui d'Alexandrie, un phare, le plus grand de ceux qui furent construits par les Romains. Les environs d'Ostie étaient remplis de villas magnifiques et la ville elle-même, le rendez-vous de la jeunesse romaine, devint un séjour de fêtes, un lieu de délice et de bonne chère. C'est principalement à l'empereur Auguste qu'Ostie doit sa célébrité et c'est sous son règne que sa vogue fut la plus considérable. Auguste s'y venait soigner et on raconte qu'il s'y guérit d'un rhumatisme articulaire. Sénèque, de son côté, parle des effets

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bienfaisants des bains de mer et de l'eau salubre d'Ostie avec une sorte d'enthousiasme : « Les rats de cet endroit, dit-il, digèrent jusqu'au fer ». Mais la mode de la villégiature maritime passa avec l'invasion barbare et durant de longs siècles les bains de mer furent de nouveau abandonnés par les populations de l'intérieur. Au reste pendant tout le moyen âge les bains d'eau douce étaient eux-mêmes à peu près délaissés en Europe à l'exception d'un coin de l'Orient.

L'initiative du retour vers les bains de mer et leur vogue sont entièrement dues à l'Angleterre. Le premier ouvrage y relatif qui parut dans ce pays fut celui que le docteur Charles Russel publia à Oxford en 1750. C'est lui qui formula les règles du bain de mer thérapeutique. A la fin du siècle dernier, à l'imitation de l'Angleterre, l'Allemagne commença à prendre des bains de mer et peu à peu quelques établissements se formèrent sur les côtes de la mer Baltique et de la mer du Nord. La France a été très en retard à cet égard, et c'est seulement par le mariage du duc de Berry avec une princesse napolitaine que les bains de mer devinrent à la mode chez nous. La jeune dauphine adorait la mer, et pour lui complaire le monde élégant et le monde de la cour commencèrent à aller en villégiature sur certaines plages utilisées jusque-là — et encore dans une faible mesure — par les seuls indigènes. Les premiers bains de mer de la « société » furent ceux de Boulogne et de Dieppe. Aujourd'hui la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, possèdent un grand nombre de plages fréquentées en été par les habitants des grandes villes, qui viennent y chercher des distractions certaines et un délassement hypothétique.

2° Physiologie, Hygiène, Thérapeutique. — Le traitement marin a deux grands agents : l'eau et l'atmosphère. L'eau de mer est une eau minérale, dans laquelle le chlore, le sodium, le soufre, le calcium, le magnésium et le potassium se combinent en six sels principaux. D'autres corps, tels que le brome et l'iode, sont inconstants et n'existent jamais qu'à l'état infinitésimal. Du reste, l'eau de mer est loin d'avoir toujours une même composition chimique. Ainsi, pour ne parler que de l'élément principal, le chlorure de sodium, dont la quantité moyenne est de trente grammes par litre, varie dans des proportions bien remarquables : la quantité de sel pour un poids d'eau donné est, par exemple, une fois plus faible dans la mer Noire que dans la Méditerranée. Cette pauvreté relative s'explique par ce fait que la mer Noire est pour ainsi dire fermée, et reçoit par ses fleuves tributaires des masses considérables d'eau douce. Au contraire, dans le bassin d'Arcachon, comme dans toutes les baies recevant peu de cours d'eau, la salure est manifestement supérieure à celle de l'Océan. Mais l'eau de mer n'est pas seulement caractérisée par ses principes minéraux, elle possède de plus une substance organique dont il est juste de tenir compte. Cette matière est azotée et paraît analogue aux substances coagulables des êtres vivants. C'est elle qui donne à l'eau de mer sa légère viscosité et la propriété de se putréfier rapidement par le repos à l'air libre. On la trouve surtout dans les régions où abondent les végétaux et les organismes animaux ; elle est beaucoup moins abondante sur les plages de sable ou de galets ; les phénomènes bien connus de phosphorescence de la mer lui sont généralement attribués, et il est évident qu'elle entre pour sa part dans les résultats de la balnéation maritime. — La température de la mer est variable ; mais l'amplitude de ses oscillations thermiques est notablement inférieure à celle des variations de l'atmosphère. Pendant l'été, l'eau de la Manche marque de 15 à 20° centigr. ; l'eau de l'Océan, de 18 à 25° ; celle de la Méditerranée, sur les plages françaises, de 18 à 28° centigr. L'air respiré sur les bords de la mer possède, lui aussi, des propriétés spéciales d'un très grand intérêt : richesse en ozone, extrême pureté ; humidité et densité supérieures à celles de l'atmosphère terrestre ; oscillations thermiques assez peu étendues, mais en revanche variations très brusques. L'air du rivage est souvent salé ; il doit cette qualité à l'eau de mer qui, fouettée et pulvérisée par le vent sur la crête des vagues, est entraînée au loin vers la côte : aussi cette salure de l'atmosphère maritime n'est-elle jamais plus grande que lorsqu'un vent violent souffle du large. — A côté de ces caractères généraux, il convient de rappeler, pour l'appréciation de chaque plage, les particularités ayant trait à l'exposition de la région et à sa latitude, à la constitution du sol, à la nature de la végétation, à la présence d'eaux douces ou saumâtres. Les marais sont un voisinage dangereux, surtout pendant l'été, dans les régions méridionales.

Les caractères si variés des diverses régions maritimes répondent à des indications thérapeutiques différentes. « Chaque climat est un remède », a dit très justement Michelet dans son livre sur la Mer. La France, baignée à la fois par la Manche, l'Océan et la Méditerranée, a l'avantage presque unique de posséder, dans la série graduée de ses stations, tous les climats utiles à l'hydriatrie marine : aux organismes épuisés, énervés, sans énergie réactionnelle, les plages douces et tièdes du Midi ; aux tempéraments qui réclament un air vif et excitant, les plages picardes et normandes ; à ceux qui redoutent les impressions trop vives, tout en ayant besoin de l'influence marine, les bords de l'Océan. Les trois grandes divisions régionales se partagent elles-mêmes en zones secondaires ayant chacune ses caractères spéciaux. Sur la côte septentrionale, l'embouchure de la Seine, inclinée vers la gauche, établit une différence sensible entre les plages à l'O., Trouville, Deauville, etc., et la région située à l'E. (Fécamp, Dieppe, le Tréport, Boulogne), où l'air est plus vif et plus froid. Sur l'Atlantique, la Loire trace une ligne de séparation analogue. Sur le lac méditerranéen, le climat, assez sec dans le golfe de Gênes, s'amollit dans la mer de Toscane, est très inégal à Alger, et se montre particulièrement doux à Majorque, à Valence et dans les ports du Roussillon. — Les stations d'été doivent être choisies de préférence dans le Nord, sauf raisons particulières de santé. S'il faut passer la saison froide sous un ciel clément, près du bord de la mer, les plages méridionales de l'Océan et celles de la Méditerranée seront tout indiquées. Le choix de la station fixé, vient la question de saison. Dans le Nord, on se baigne du 15 juin au 15 sept. : la seconde moitié de l'été est, en général, préférable. Dans le Midi, il est bon d'éviter les chaleurs torrides de juillet et d'août et les grandes pluies de l'automne : on se baigne surtout en mai et juin, puis de novembre à janvier. Une saison de bains de mer doit durer un grand mois et se composer au moins de 25 bains à la lame, sans parler des bains chauds ni des douches.

Le premier effet physiologique du bain pris à la lame est une sensation de froid dont l'intensité est d'ailleurs très variable. Chez la plupart des baigneurs, cette impression s'accompagne de saisissement, de suffocation, de frisson avec pâleur de la face et contraction des traits. Ces phénomènes ont pour cause la constriction générale de la surface du corps et le reflux du sang vers les organes splanchniques. Mais la circulation viscérale devenant de ce fait plus active, les centres nerveux se ranime, la respiration s'accélère, et ainsi se produit une réaction plus ou moins vive.

Si le séjour dans le bain se prolonge, un nouveau frissonnement se fait sentir. Son apparition est relativement plus tardive chez les adultes vigoureux, chez les gens bien portants ; au contraire, chez les individus malades et débiles, il se montre d'ordinaire au bout de quelques minutes. Les mouvements du bain, la natation abrègent la durée du saisissement initial et retardent le frisson secondaire ; chez les sujets anémiques et nerveux, chez les personnes âgées, chez les malades qui arrivent à la mer après une cure thermale, la réaction est souvent difficile à s'établir. Ce phénomène de réaction est favorisé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par l'eau de mer beaucoup plus que par l'eau douce, grâce au mouvement de la houle, à la densité plus forte du liquide et à sa minéralisation spéciale. Le bain de mer, en effet, exerce tout à la fois sur l'économie une action hydrothérapique mécanique et une action minérale. C'est là sa caractéristique. L'influence hydrodynamique, très sensible dans les climats du Nord, diminue lorsqu'on s'avance vers les régions tempérées et s'efface peu à peu devant l'influence minérale. Comparez à ce point de vue le littoral de la Manche et celui de la Provence. Dans l'eau de la Méditerranée, la réaction est beaucoup moins énergique ; mais la prolongation du bain n'expose pas autant que dans les plages du Nord aux accidents de concentration.

D'une façon générale, les premiers bains déterminent une fatigue plus ou moins grande du corps et de l'esprit ; mais après quelques jours les symptômes d'affaissement font place à une excitation qui se traduit par l'augmentation de l'appétit, l'agitation du sommeil, l'irritation de la peau, par des modifications de sécrétion, voire même par des accès de fièvre non sans analogie avec la fièvre thermale. Peu à peu cet état d'éréthisme se dissipe et l'équilibre s'établit.

Lorsqu'on se rend à la mer pour y faire une cure méthodique, il est bon de ne commencer la médication balnéaire qu'après un repos de deux ou trois jours. L'heure des bains, forcément variable suivant les indications de la marée, sera choisie soit entre neuf heures et midi, soit entre trois et cinq heures du soir.

L'immersion, toujours après digestion faite, ne sera jamais progressive ; le corps tout entier, tête comprise, doit subir d'un seul coup le saisissement de la mer. Une fois dans l'eau, il faut favoriser la réaction par des mouvements continuels ; la natation, dans de justes limites, est un très bon exercice. La durée des bains doit être très restreinte : de une à trois minutes pendant les premiers jours, de cinq minutes environ pendant le reste de la cure. Sauf dans les climats doux, le bain ne peut être prolongé au delà d'un quart d'heure sans danger de frissons secondaires, de faiblesse, de syncope ou de crampes. Une fois sorti, il est prudent de ne pas séjourner en costume de bain sur la plage. On doit se mettre immédiatement à l'abri, se frotter, s'habiller sans tarder et faire une courte promenade. Le bain de pieds chaud est encore, quoi qu'on dise, un des meilleurs moyens d'empêcher le refroidissement.

Au point de vue thérapeutique, les bains de mer doivent être considérés comme une médication stimulante et reconstituante. Leurs indications, comme le fait remarquer Dutrouleau, ont presque toutes rapport à une même forme ou à un même élément de maladies, et, de plus, à une certaine phase de leur évolution : la forme est un principe de faiblesse organique ou fonctionnelle, une hyposthénie plastique ou nerveuse ; la période, le moment où l'acuité des symptômes a cessé et où la force de réaction contre les causes morbides ne trouve plus un appui suffisant dans les actes physiologiques. Le lymphatisme, la scrofule, la plupart des maladies de l'enfance, la rapidité de la croissance ; la chloro-anémie, l'hypocondrie, l'hystérie dans ses formes atoniques, le diabète quand l'organisme possède encore la force nécessaire, l'impaludisme invétéré, la goutte et le rhumatisme chroniques, tirent ordinairement de précieux avantages de la cure maritime. Pour les affections chroniques des organes respiratoires, le climat marin est une arme à deux tranchants, pouvant nuire ou servir suivant les conditions de saison, de température, de région, mais surtout suivant la nature et le degré de la maladie. On ne doit donc le faire intervenir qu'avec la plus extrême prudence. Dans la phtisie pulmonaire, les formes non congestives, scrofuleuses, paraissent les plus aptes à bénéficier de la mer. Certains états pathologiques, certains tempéraments contre-indiquent formellement la balnéation maritime. Tels sont les tempéraments nerveux, sthéniques et sanguins ou ceux qui manquent absolument de ressort ; telles sont également un grand nombre de dermatoses, particulièrement l'eczéma. Dans tous les cas, la fatigue, la fièvre, l'apparition d'une affection aiguë nécessitent une suspension de la cure. Il en est de même pour l'époque menstruelle. Pendant la grossesse, les bains de mer ne sont pas absolument interdits, à la condition d'être courts, suffisamment espacés, et pris seulement par un temps favorable. Au-dessous de deux ans les enfants ne doivent pas être baignés. Pour les vieillards, la limite est difficile à préciser : ce qui doit guider ici l'opinion du médecin, c'est beaucoup moins l'âge lui-même que la résistance, l'habitude, la santé ordinaire du malade.

Les bains de mer chauds, très employés dans les climats du Nord, peuvent rendre de réels services aux sujets d'un tempérament trop impressionnable pour affronter d'emblée l'eau froide. En effet, dans le bain de mer chaud la période de saisissement et de spasme n'existe pas l'excitation de la circulation et la congestion cutanée apparaissent immédiatement. Le bain agit alors par ses propriétés minérales. Son action, comparable à celle des thermes de Kissingen et de Kreuznach, est, comme on l'a très bien dit, une excellente initiation à la mer. La température du bain de mer chaud ne devra pas dépasser 33 à 35° centig ; sa durée sera d'autant moins longue que sa chaleur sera plus considérable : vingt-cinq minutes sont une moyenne suffisante. — Moride (de Nantes) a eu l'idée de faire évaporer l'eau de mer à basse température pour la réduire à un volume transportable sans altérer ses qualités. D'après Dutrouleau, 5 kilogr. de l'eau ainsi concentrée équivalent à 150 litres d'eau de mer naturelle, et il suffit de les délayer dans une égale quantité d'eau commune. Mais cet extrait d'eau de mer ne donnera jamais le résultat des bains naturels. Rien ne vaut la plage où, à l'action de l'eau, de l'eau pour ainsi dire vivante, vient s'ajouter l'influence précieuse de l'atmosphère marine.

Dr Pignot.

VIII. Astronomie. — Bain de mercure. — Appareil destiné à donner la direction de la verticale ou à observer le *nadir*, point diamétralement opposé au *zenith*. C'est un horizon artificiel formé par la surface plane et horizontale d'une certaine quantité de mercure. Si l'on place ce bain au dessous d'une lunette dirigée verticalement, l'oculaire étant tourné vers le haut, un observateur pourra voir l'image d'un fil du réticule de la lunette dans le prolongement de la direction de ce fil, si la lunette est orientée bien exactement suivant la verticale, et si son axe de rotation est bien horizontal.

Un bain de mercure consiste en un récipient qui renferme le liquide et un plateau horizontal bien lisse sur lequel le mercure s'étale. L'appareil ne diffère de l'*encrier à pompe* ordinaire qu'en ce que l'ouverture étroite dans laquelle on plonge la plume est remplacée par une cuvette circulaire, large et peu profonde. Un piston plongeur, conduit par une vis, permet de faire rentrer ou sortir le mercure, et comme c'est le liquide du fond du réservoir qui se trouve en communication avec la cuvette, les impuretés restent dans le récipient, le liquide s'étale pur sur la cuvette, et les images sont très nettes si le sol est fixe et si l'atmosphère n'est pas ondulante. Pour obtenir de bonnes images, on a proposé plusieurs sortes de cuvettes : les cuvettes en cuivre diminuent notablement la mobilité du mercure, mais affaiblissent également la précision des mesures ; il en est de même des cuvettes en argent qui ont alors à peu près un décimètre carré, et forment bientôt un amalgame ; le fond de la cuvette est entaillé dans toute son étendue de rainures parallèles et très voisines. Malgré toutes ces dispositions, le mercure oscille quand des voitures passent à quelque distance du bain, ou si l'atmosphère est agitée, et les images disparaissent facilement ou se déplacent. Les meilleurs résultats sont obtenus avec le bain de mercure, construit par M. Gautier, à qui l'on doit des instruments astronomiques excellents. Son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

appareil (V. la fig.) se compose de deux cuvettes inégales; la plus grande, A, située à la partie inférieure,

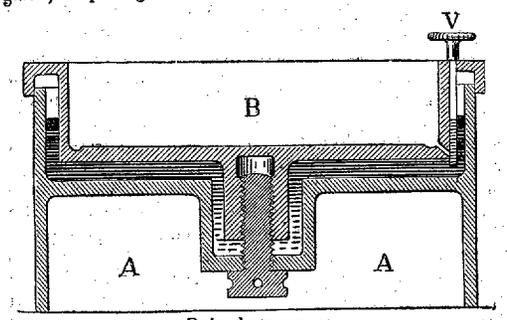

Bain de mercure.

forme le réservoir; elle est munie en son centre d'un axe vertical taraudé sur lequel se visse un écrou soudé au centre de la seconde cuvette B; le liquide est renfermé entre les deuxcuvettes, et pénètre en B si l'on soulève la vis V, dont le pas est très fin; on peut faire varier à volonté la quantité de mercure renfermé en B suivant que l'on visse plus ou moins l'écrou en faisant tourner la petite cuvette. Les images sont excellentes quand la couche liquide est très mince, si le serrage est convenable. Le mercure réfléchissant est parfaitement pur, puisqu'il sort de la partie moyenne du liquide et non de la surface libre, sur laquelle s'amassent les poussières et les impuretés. Un serrage méthodique produit une sorte de demi-flottage de la cuvette B, et les trépidations du sol sont atténuées. On a soin, d'ailleurs, de poser le bain sur des feutres épais ou sur de la flanelle, dans une cavité ménagée au-dessous du plancher. Cet appareil, qui permet d'observer le nadir en plein jour, est appelé à rendre de grands services aux astronomes et aux physiciens. Les expériences récentes de M. Périgaud ont prouvé que la beauté des images dépend essentiellement de la faible épaisseur de la couche de mercure, et non de la demi-flottaison de la cuve mobile du bain de mercure de M. Gautier. L'appareil le plus convenable semble à cet astronome l'ancien bain formé d'une sorte d'encrier à pompe avec cuvette large, sur laquelle peut s'étendre une couche de mercure très mince, ce qui convient fort bien pour l'observation des étoiles par réflexion. L. B.

IX. Chimie. — *Bain-marie.* En chimie, on donne le nom de *bain-marie* à un vase contenant un liquide qu'il faut concentrer par évaporation; on place le vase sur de l'eau convenablement chauffée, ou au milieu d'un courant de vapeur d'eau. L'appareil le plus simple consiste en une capsule de porcelaine dans laquelle on met le liquide à évaporer, et qu'on place sur de l'eau contenue dans une chaudière disposée sur un fourneau. — En pharmacie, le bain-marie consiste en un vase cylindrique de cuivre ou d'étain (fig. 1), qui s'adapte à la cucurbite d'un alambic. A travers la partie du bain-marie qui s'élève au-dessus de la cucurbite (*c c*), passe un tuyau en cuivre recourbé, dont le coude extérieur T s'adapte à la douille de la cucurbite, la partie verticale T' descend intérieurement et vient s'ouvrir en R, au fond même du bain-marie; ce tube est destiné à amener la vapeur qui se produit par l'ébullition de l'eau contenue dans la cucurbite. Cet appareil sert à opérer des distillations à la vapeur. S'agit-il, par exemple, d'obtenir des eaux aromatiques, on dispose les plantes odorantes dans le bain-marie; mais, pour qu'elles soient pénétrées par la vapeur dans toutes leurs parties, on les dispose sur un diaphragme percé de trous (fig. 2), on recouvre le bain-marie de son chapiteau, on adapte le serpentin et on procède à la distillation, sans craindre que la température ne s'élève au-dessus de 100°; l'avantage du bain-marie, c'est de pouvoir régler la température de l'évaporation, depuis la température ordinaire jusqu'à 100°. Lorsqu'on a besoin d'une température plus élevée, il faut recourir au bain de sable, au bain d'huile ou au bain métallique. — En supprimant le tube T et en chauffant extérieurement le bain-marie avec l'eau de la cucurbite, on peut opérer des concentrations et des distillations à l'abri du contact de l'air. C'est ainsi qu'on prépare l'eau de Mélisse des Carmes, la véritable eau de Cologne, et, d'une manière générale, tous les *alcoolats* (V. ce mot).

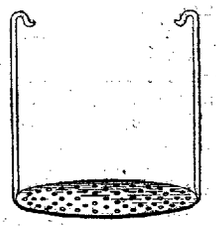
Fig. 2.

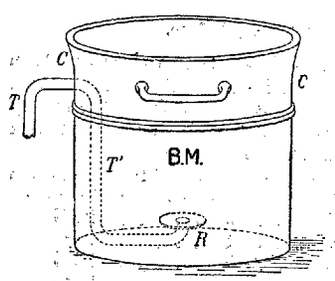

Fig. 1.

Bain de sable. On exécute parfois les évaporations ou les concentrations au bain de sable. Une cuvette rectangulaire en fonte, remplie de sable fin, est disposée sur un petit massif de maçonnerie, elle est chauffée inférieurement par des becs de gaz; pour éviter les vapeurs, qui sont parfois dangereuses à respirer, on surmonte la cuvette d'une cage vitrée, munie d'un bon tirage. On règle d'ailleurs la température à l'aide d'un thermomètre. Il ne reste plus qu'à disposer, à la surface du sable, les vaisseaux contenant les substances qu'il faut soumettre à l'action de la chaleur. S'agit-il par exemple, de purifier le camphre, on place celui-ci dans des matras à fond plat, on les entoure de sable jusqu'à la naissance du col; on chauffe alors graduellement jusqu'à fusion du camphre, puis on découvre peu à peu les matras, et les particules volatilisées viennent se déposer dans les parties supérieures, relativement froides, pour prendre facilement la forme de ces pains orbiculaires qu'on rencontre dans le commerce. Le bain de sable est utilisé dans les laboratoires, ponr concentrer l'acide sulfurique, pour attaquer les métaux par l'acide nitrique ou l'eau régale, etc.

Bain d'huile. Avec l'eau, on ne peut dépasser la température de 100°; en la remplaçant par de l'huile convenablement préparée, on peut aller jusqu'à 300°. L'appareil le plus simple est celui qui consiste à remplacer l'eau du double fond de l'étuve de Gay-Lussac par de l'huile (fig. 3). Le bain d'huile de M. Berthelot se rencontre maintenant dans presque tous les laboratoires. Il se compose d'un

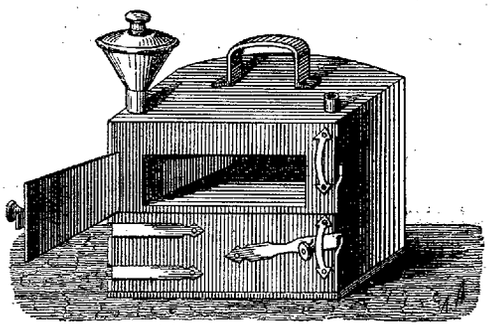
Fig. 3. — Etuve de Gay-Lussac.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cylindre de fonte, fermé par un bout, qu'on encloue verticalement dans un carré de maçonnerie en briques; au bas du carré se trouvent : le cendrier muni d'une porte, une grille de barres de fer qui le sépare du fourneau situé au-dessus ; ce fourneau est pourvu de deux portes et d'un tuyau latéral qui s'élève au dehors et qui est muni d'un registre. — Le cylindre de chauffe, qui doit être légèrement conique et haut de 70 à 80 centim., doit seulement, pour plus de commodité, venir affleurer à la partie supérieure d'une plate-forme carrelée, et son fond doit se terminer à 6 ou 7 centim. de la grille. Pour prévenir tout danger, il faut fermer la partie supérieure de la cuve avec une lourde plaque de fer disposée obliquement, de manière à ce que le bain d'huile soit placé dans un espace fermé de toutes parts. Ce chauffage peut s'opérer directement au moyen d'une couronne de becs de gaz. La température de l'huile est indiquée par un thermomètre placé dans un étui métallique, qui traverse un trou percé dans la plaque de fer; celle-ci porte un autre trou qui laisse passer la partie supérieure d'un régulateur de Schlœsing ou de D'Arsonval, de manière à pouvoir maintenir la température sensiblement constante pendant toute la durée de l'expérience, quelle que soit la pression du gaz. — Les vases clos chauffés dans le cylindre sont presque toujours des tubes de verre; mais comme il peut se produire des explosions, il faut les enfermer dans des tubes de fer, fermés au marteau par un bout, et clos à leur extrémité supérieure par une tête vissée, qui ne doit pas plonger dans l'huile. En résumé, le tube de verre est placé dans un tube de fer épais, et le tout est chauffé dans une marmite pleine d'huile, enserrée elle-même au milieu d'un massif de briques réfractaires. L'huile contenue dans la marmite, jusqu'à la moitié de sa hauteur, se prépare en la chauffant à air libre pendant plusieurs jours dans des vases métalliques, tant qu'elle émet sensiblement des vapeurs. Elle s'épaissit de plus en plus, se colore en brun, puis prend une consistance telle, qu'elle devient presque solide après refroidissement. On peut alors la chauffer jusqu'à 360-400°, sans la faire bouillir sensiblement. Elle sert pendant plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas chauffée au-dessus de 300°, ce qui est le cas ordinaire. C'est M. Berthelot qui a démontré tous les avantages qu'on peut retirer d'un tel bain, et c'est avec cet appareil qu'il a exécuté la plupart de ses admirables synthèses. Les vases clos, en effet, permettent de faire réagir à de hautes températures, à l'état liquide ou solide, des matières qui se réduiraient en vapeur

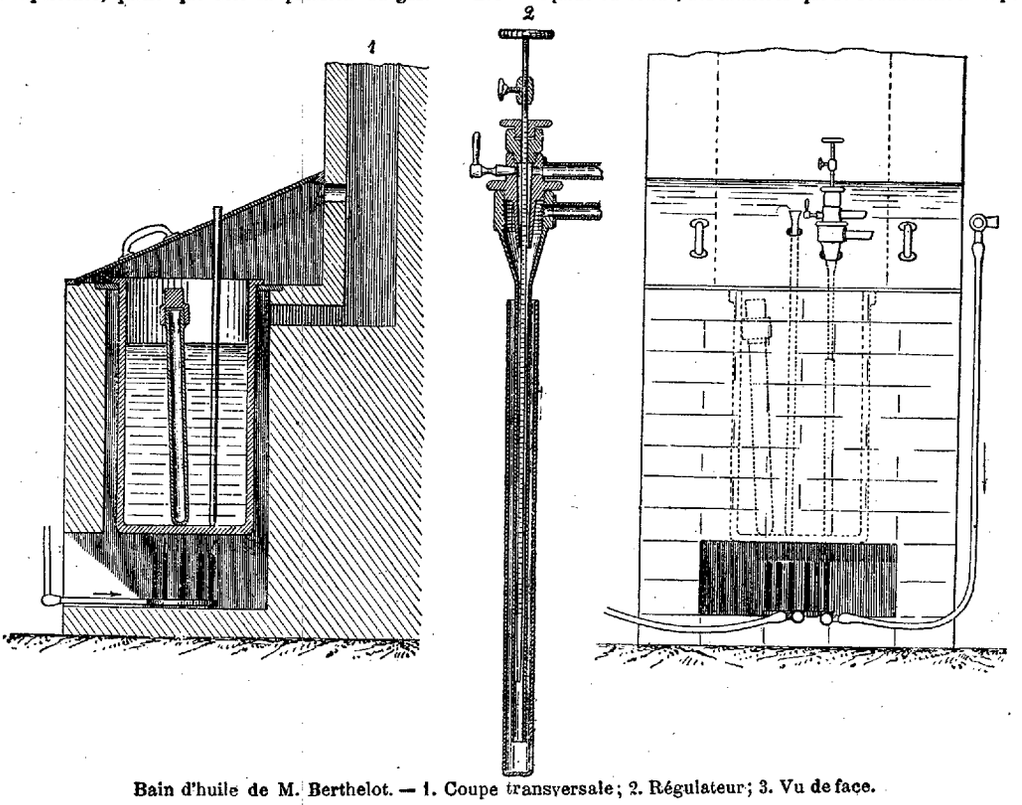

Bain d'huile de M. Berthelot. — 1. Coupe transversale; 2. Régulateur; 3. Vu de face.

sous la pression ordinaire. Grâce à ces températures, il se développe dans les vases clos entourés d'huile une pression parfois considérable, qui met en jeu les affinités déjà exaltées par la chaleur; enfin, on peut prolonger l'expérience aussi longtemps qu'on le désire, et chacun sait l'influence du temps dans les réactions organiques. Bref, le bain d'huile se prête admirablement à des expériences de longue durée, faites à des températures qu'on peut régler à volonté et maintenir fixes pendant toute la durée de la réaction.

Bains de plomb. On donne parfois le nom de *bains de plomb* à des bains métalliques dans lesquels il entre ordinairement du plomb. Le mercure ne peut guère servir que jusqu'à 300°, car au-dessus de cette température, il émet des vapeurs délétères trop abondantes. Le plus souvent, on se sert d'un alliage très fusible, contenant plusieurs métaux. Chose digne de remarque, avec des mélanges de métaux convenablement choisis, le point de fusion est énormément abaissé, comme le montre le tableau suivant :

Bismuth (Fond à 264°)	Etain (Fond à 228°)	Plomb (Fond à 235°)	Point de Fusion de l'alliage.
5	2	3	91°6
2	1	1	93°
8	3	5	94°5
5	3	2	99°

Tous ces alliages fondent dans l'eau bouillante. On s'en sert dans l'industrie pour clicher les médailles, et, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les laboratoires, comme bain à haute température. — Bien que ces alliages soient communément désignés sous le nom d'alliage de Darcet, ils ont cependant une origine plus ancienne. Celui qui fond à 99°, par exemple, a été découvert par Newton. L'alliage de Wood, qui renferme du cadmium, fond à 66-75°. Voici sa composition :

Cadmium . . .	1 à 2
Etain	2
Plomb	4
Bismuth	7 à 8

Ce bas point de fusion est d'autant plus remarquable, que le cadmium pur ne fond qu'à 360°. Ed. Bourgoin.

X. Technologie. — 1° Teinture. — Nom générique des dissolutions des matières colorantes dans lesquelles on plonge les objets à teindre. On appelle *pallier un bain*, lui donner le plus d'homogénéité possible en l'agitant avec un râble; répandre dans la masse entière du liquide les parties solides qui pourraient s'être déposées ; *donner une regreffe, un brevet à un bain*, c'est le maintenir, par des additions de matières colorantes, au même degré de concentration.

Le *bain acide* (acides sulfurique et chlorhydrique très dilués) sert dans le blanchiment. Le *bain de son* s'emploie ou pour dégommer les étoffes avant teinture ou pour aviver certaines nuances après teinture. Le *bain blanc* (huile tournante et soude caustique), émulsion d'un aspect caractéristique de blanc laiteux, trouve son application dans les opérations du mordançage. Le *bain de bouse* (sel à bouser, bouse de vache, fiente de mouton, gélatine, silicate de soude, etc.) est d'un usage analogue à celui du bain de son.

Le *bain de teinture* est un liquide qui tient en suspension (garancine) ou en dissolution (couleurs d'aniline) la matière colorante employée pour la teinture. Le *bain de dégrais* (urine putréfiée en cristaux de soude) sert à dépouiller la laine qui doit être mise en œuvre du suint et des ordures. Les pièces teintes qu'on veut aviver sont passées dans une dissolution de savon : *bain de savon*. Dans les fabriques d'indiennes, on donne le nom de *bain bleu* à l'acide ferri-cyanhydrique qui entre dans la préparation des bleus de France, bleus coton vapeur, noirs d'aniline (V. Blanchiment). C. Tourte.

2° Bains métalliques. — Pour tremper l'acier à des températures plus élevées qu'il n'est possible avec l'eau, on a recours à des bains d'alliages métalliques facilement fusibles, plomb et étain par exemple. On se sert aussi parfois de bains métalliques pour chauffer uniformément les pièces que l'on trempe ; cette pratique, connue depuis longtemps des fabricants de coutellerie, ne présente plus aujourd'hui grand intérêt. La Compagnie des forges de Châtillon et Commentry vient d'appliquer les bains métalliques à la trempe des pièces de cuirassement. L'installation permettant de réaliser cette application est formée d'un four dans lequel est chauffé le blindage en acier. A la suite de ce four s'en trouve un second contenant le bain métallique, un bain de plomb par ex. Le bain étant amené à une température convenable, on découvre les deux fonds au moyen d'un système de voûtes mobiles. Le blindage étant porté à une température déterminée, variable suivant la nature du métal, est introduit dans le bain de plomb ; on obtient l'immersion totale au moyen d'une surcharge. On retire lorsque le blindage est en équilibre de température avec le bain.

3° Bains de scories. — Les bains de scories sont employés dans la méthode d'affinage au bas-foyer pratiquée en Styrie et appelée procédé autrichien d'affinage au bain de scories. Le fond du fourneau se compose d'une forte couche de scories ou silicates de fer et de crasses d'affinerie cassées en petits morceaux que l'on met en fusion. Les scories ferrugineuses fondues sont des véhicules qui transmettent l'oxygène de l'air d'autant plus facilement à la fonte brute qu'elles sont plus chargées de fer ; on oxyde ainsi le silicium, le phosphore, le soufre, le carbone, de la fonte soumise à l'affinage. La fonte traitée est blanche et caverneuse ; la charge par opération durant une heure et demie à deux heures est de 130 kilogr. donnant 110 kilogr. de barres de fer marchand servant surtout à la fabrication des clous et du fil de fer. Ce procédé a singulièrement perdu de son importance. L. Knab.

4° Photographie (V. Photographie).

XI. Art culinaire. — *Bain-marie*. On cuit au bain-marie les aliments très susceptibles de se brûler. — Les ortolans gras se cuisent très facilement, soit au bain-marie, soit au bain de sable de cendres (Buffon).

BAIN (Ordre du). *Military order of the Bath*. La création de cet ordre de chevalerie, conféré par la reine régnante d'Angleterre, remonte à 1399. Selon la légende, Henri IV, roi d'Angleterre, se trouvant au bain, fut averti que deux veuves demandaient à le voir pour implorer sa justice. Sans tarder il sortit du bain pour les écouter en ajoutant : « L'exercice de mes devoirs de roi doit passer avant mes plaisirs. » Ce fut pour perpétuer le souvenir de ce qu'il considérait lui-même comme une action méritoire qu'il créa un ordre de chevalerie auquel il donna le nom du Bain.

Plusieurs historiens nient cette origine et paraissent fondés à pénser que l'ordre a été institué tout simplement en mémoire du couronnement du roi Henri IV, et son nom lui viendrait de l'usage existant alors de faire prendre un bain aux nouveaux chevaliers, comme symbole de purification. Enfin, une troisième version veut qu'Henri IV ait créé l'ordre en faveur des chevaliers qui s'étaient baignés avec lui, après avoir veillé toute la nuit qui précéda son couronnement.

Depuis, les rois d'Angleterre firent des chevaliers du Bain, soit lors de leur couronnement, soit à l'occasion de leur mariage. Cependant, sous les règnes orageux de Jacques II, de Guillaume III et de la reine Anne, l'ordre ne fut guère conféré et tomba en désuétude, mais il fut solennellement renouvelé en 1725 par le roi George Ier ; son premier ministre et ceux qui lui succédèrent ayant distribué l'ordre sans mesure, le prince régent le reconstitua complètement le 2 janv. 1815 et le consacra à récompenser le mérite civil et militaire ; puis enfin, la reine Victoria, par diplôme du 24 mai 1847, publia une nouvelle constitution de l'ordre qui est aujourd'hui composé de grands-croix, de commandeurs et de compagnons (*Knights of the Bath*, par abréviation *K. B.*). Chacun des trois grades est partagé en militaires et civils. Les grands-croix sont au nombre de 50 pour la classe militaire (nul ne peut être reçu s'il n'a rang de major général ou de contre-amiral) et de 25 dans la classe civile (pour tous les grades, il faut justifier de services personnels rendus à la couronne ou dans l'exercice de fonctions publiques, et avoir mérité la faveur royale).

Les commandeurs militaires ne vont pas au delà de 102 (rang de colonel ou de capitaine dans la marine). Le nombre des civils ne peut excéder 50.

Les compagnons militaires ne peuvent dépasser, à moins de nécessité temporaire, le chiffre de 525 (rang de major, citation pour sa valeur ou sa conduite dans une action, dans le commandement d'un vaisseau, à la tête d'un département militaire, ou service actif ayant contribué à un succès). La classe civile est limitée à 200.

Les étrangers en nombre illimité sont membres honoraires.

La décoration consiste en une croix en or à huit pointes perlées émaillées de blanc, surmontée d'une couronne. Quatre lions passant sont posés entre les branches de la croix. Le médaillon en émail blanc est chargé de trois couronnes impériales d'or, séparées par une tige à deux branches fleuries rose et chardon. Ce médaillon est entouré d'un cercle en émail rouge portant la devise: *Tria juncta in uno* (trois couronnes unies en une seule).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La croix pour les militaires a son médaillon enserré dans une couronne de laurier au-dessus de laquelle, sur un petit lis ton bleu, on lit *Ich Dien*. Le ruban qui suspend la croix est rouge. Les grands-croix le portent en écharpe de gauche à droite, plus une plaque d'argent sur le côté gauche de la poitrine ; les commandeurs, en sautoir, aussi avec plaque, et les compagnons, à la boutonnière. L'ordre du Bain a été conféré en Crimée à plusieurs officiers de l'armée française, particulièrement aux officiers généraux et aux officiers des états-majors de grades élevés qui avaient participé à la guerre de Crimée en 1854; il figure parmi ceux dont le port est autorisé en France.

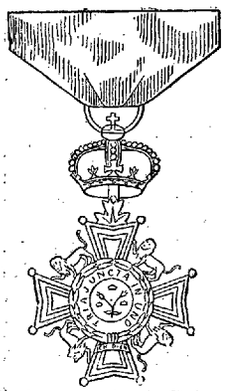

Croix de l'ordre du Bain.

H. Gourdon de Genouillac.

BAIN-DE-BRETAGNE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon ; 4,999 hab. Stat. du chem. de fer de l'O. (à 10 kil. du bourg) ; ligne de Rennes à Nantes. L'étang de Bain a une superficie de plus de 130 hect. ; il en sort un ruisseau qui fait mouvoir plusieurs moulins. L'industrie, assez active, est représentée par des tanneries, des mégisseries et une fabrique de serge. Deux mottes considérables marquent seules l'emplacement des anciens châteaux féodaux du Coudray et du Véral. Le château de Bain est maintenant converti en ferme. Dans le bourg quelques curieuses maisons du XV^e^ siècle. L'église contient une chaire en pierre et trois autels intéressants. Bain est la patrie de la famille Bertrand, qui a donné plusieurs savants distingués.

BAIN DE LA REINE. Eaux thermales contenant en quantité des chlorures de sodium et de magnésium, à 3 kil. d'Oran (Algérie). Au moyen âge, elles avaient une grande réputation parmi les Arabes pour le traitement des maladies de peau, des rhumatismes et des blessures. Au temps de la domination espagnole, elles étaient fréquentées par la noblesse, et les visites de Jeanne, fille d'Isabelle la Catholique, leur firent donner le nom de Bain de la Reine. Une petite installation y attire maintenant encore un assez grand nombre de malades. E. Cat.

BAIN (Pierre), orfèvre français, né vers 1640, mort en 1700. Il obtint en 1671, âgé de trente ans à peine, un logement au Louvre et il y passa sa vie. Germain Brice le cite comme « un fameux émailleur qui a trouvé le secret de donner à l'émail le brillant et la beauté des pierres précieuses ». Il ajoute qu'il « a entre les mains un grand bassin d'or pour le roy, orné de moulures sur les bords et qui sera sans doute une très belle pièce quand il sera achevé pour l'ouvrage et pour la matière, car il reviendra à cent mille francs. Il fait ordinairement des boëttes à montre et divers ouvrages de cette sorte ». M. Paul Mantz, qui cite ce passage, remarque que, si le bassin fut terminé, il dut périr dans les désastres de 1689. A. M.

Bibl. : Paul Mantz, *Recherches sur l'histoire de l'orfèvrerie français* (*Gazette des beaux-arts*, t. X, p. 155). — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

BAIN (Alexander), philosophe anglais contemporain, né à Aberdeen en 1818. Il étudia à Marishal College, 1836-1840, où il prit le grade de « master of arts » (comme qui dirait licencié ès lettres), après quoi il y enseigna la philosophie morale comme suppléant, 1841-44, puis la philosophie naturelle, 1844-45. Elu professeur de philosophie naturelle à « Anderson's University », Glasgow, il n'exerça pas, ou à peu près pas ces fonctions. De 1847 à 1855, on le trouve d'abord attaché comme secrétaire-adjoint à la « Metropolitan Sanitary Commission », puis comme secrétaire au « General Board of Health » ; il s'occupe donc surtout d'hygiène ; puis il écrit dans la *Westminster Review*, où il a débuté dès 1840, et travaille à divers ouvrages de vulgarisation : Manuels d'astronomie, d'électricité, de météorologie dans la collection de livres de classes de Chambers ; opuscules et articles divers dans *Chamber's Papers for the people* et dans *Information for the People*. Il donne aussi une édition annotée de la *Moral philosophy* de Paley. — En 1855, il fait paraître son premier grand ouvrage, *The Senses and the Intellect*, complété en 1859 par *The Emotions and the Will* : deux livres qui tiennent une place considérable non seulement dans l'histoire de la psychologie anglaise contemporaine, mais dans l'histoire générale de la psychologie expérimentale. L'un et l'autre ont été traduits en français : *les Sens et l'Intelligence*, trad. Cazelles, 1874 ; *les Emotions et la Volonté*, trad. Le Monnier, 1885. M. Bain dut sans doute à ces importantes productions d'être nommé, en 1860, professeur de logique à l'université d'Aberdeen, poste qu'il occupa jusqu'en 1880. En 1881 il a été élu Lord Rector de cette même université. Durant de longues années, il a été examinateur pour la logique et la philosophie morale à l'université de Londres, pour la morale au service civil de l'Inde. Depuis 1860 il a donné, sans parler d'ouvrages d'un caractère tout scolaire (une *Grammaire anglaise* très répandue, un *Manuel de composition et de rhétorique*, *Mental and moral Science*, grand manuel de philosophie), sans parler non plus d'une édition des *Minor Works* de George Grote : *The study of Character* (1861) ; *Logic, Deductive and Inductive* (1870, trad. franç. par G. Compayré, 1874-75) ; *Mind and Body* (1873, trad. en français) ; *Education as a Science* (1879, également traduit) ; *James Mill, a biography*, et *John Stuart Mill, a Criticism, with personal Recollections* (1882) ; *Practical Essays* (1884) ; recueil d'articles publiés dans différentes revues. — M. Bain jouit d'une très grande considération dans l'opinion de son pays sous le double rapport du caractère et des services rendus. Au dehors il est surtout connu comme psychologue et comme théoricien de l'éducation. Il continue, en psychologie, la tradition de l'école écossaise : on n'a jamais poussé plus loin la précision de l'analyse, l'amour de l'exactitude, la passion du détail. Sa principale originalité est ensuite dans l'étendue de ses connaissances scientifiques et dans le soin tout particulier qu'il prend de rattacher toujours les faits psychiques aux faits physiologiques correspondants. Dans la science de l'éducation il porte le même esprit positif, bornant volontairement le champ de son étude aux questions d'enseignement et de discipline scolaire, et montrant une vive prédilection pour la culture scientifique. Lui-même, dans un discours prononcé en 1882 à l'occasion de la remise solennelle de son portrait à l'université d'Aberdeen, raconte qu'un séjour qu'il fit à Londres en 1842 eut sur sa vie entière une influence décisive. Il connut là J. Stuart Mill et fut introduit d'une part dans la société des savants du temps, de l'autre dans celle des hommes politiques qui avaient fait campagne pour la Réforme et travaillaient à en tirer tous les progrès qu'on s'en était promis : « J'ai pris, dit-il, des hommes de science, le goût de la précision et de la clarté en tout ; des hommes d'action, le désir d'être pratique et de tirer toujours de mes études des applications utiles ». Tel est bien, en effet, le double caractère de tous ses écrits. H. Marion.

Bain est plus connu, au point de vue scientifique, par ses ouvrages de vulgarisation, la plupart classiques en Angleterre et publiés dans la collection Chambers, que par des œuvres originales. Cependant en électricité, surtout en télégraphie, on lui doit quelques recherches ou appareils intéressants. Parmi ces derniers le *télégraphe électro-chimique* est le plus remarquable (V. Télégraphe). Si Bain n'a pas eu le mérite d'employer le premier en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

télégraphie les décompositions électro-chimiques, Davy ayant utilisé dès 1839 la décomposition par des courants électriques de l'iodure de potassium, du moins son appareil a réalisé un perfectionnement important, la réaction chimique intervenant dans son procédé ayant une très grande sensibilité (formation du bleu de Prusse par un courant amené par un électro en fer traversant un papier imprégné de cyanure de potassium). Bain a aussi modifié le manipulateur du télégraphe Morse, qui servait aussi à son télégraphe électro-chimique, de façon à rendre plus rapide l'expédition des dépêches. A. JOANNIS.

BIBL. : J. STUART-MILL, *Essays.* — Th. RIBOT, *la Psychol. angl. contemporaine.*

BAINBRIDGE (John), médecin et astronome anglais, né à Ashby de la Zouch en 1582, mort à Oxford le 3 nov. 1643. Il fut agrégé au collège de médecine de Londres et, à la suite de la publication de ses observations remarquables sur la comète de 1618 (Londres, 1619, in-4), fut nommé professeur d'astronomie à Oxford. Il a encore publié des traductions de Proclus et de Cl. Ptolémée, et un ouvrage intitulé : *Canicularia, or treatise concerning the dog-star and the canicular days* (Oxford, 1648, in-4).

BAINBRIDGE (William), commodore de la marine américaine et l'un des héros de la guerre de 1812 entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Né à Princeton (New-Jersey) en 1774, mort à Philadelphie en 1833. Bainbridge servit d'abord dans la marine marchande. Il obtint une commission de lieutenant en 1798 au moment où la crainte d'une guerre avec la France décida le Congrès américain à organiser une force navale. La guerre ne fut pas déclarée, mais il y eut un commencement d'hostilités. Bainbridge reçut le commandement d'une frégate enlevée aux Français. Au cours d'une croisière dans les Antilles, il fut pris à son tour par deux frégates et gardé quelque temps prisonnier avec son équipage à la Guadeloupe. Le commissaire de la république qui commandait cette île le renvoya bientôt après aux Etats-Unis, en lui déclarant qu'il voulait hâter de tout son pouvoir la reprise des relations commerciales entre l'Amérique et les îles françaises. En 1800 Bainbridge, promu capitaine, reçut avec le commandement de la frégate *George Washington* la mission de porter à Alger le tribut que les Etats barbaresques réussissaient encore à arracher aux puissances commerciales. Le dey le prit de force à son service et l'obligea, sous la menace d'une reprise des hostilités avec l'Amérique, à porter à Constantinople des présents et une ambassade algérienne. Le pavillon étoilé parut alors pour la première fois dans les eaux du Bosphore. Les officiers de la marine ottomane firent l'accueil le plus cordial aux représentants de cette nouvelle puissance navale, dont peu d'entre eux avaient jamais entendu parler. Bainbridge resta deux mois à Constantinople et reçut de l'amiral turc un firman qui le protégea, à son retour à Alger, contre toute nouvelle insolence de la part du dey et lui permit de rendre d'importants services à des résidents français, au moment d'une déclaration de guerre de la Régence à la France. En 1803 il commandait la frégate *Philadelphia* dans une escadre envoyée contre Tripoli sous le commodore Preble. Il prit une frégate ennemie; mais son bâtiment ayant été jeté à la côte, il fut fait prisonnier et gardé à Tripoli avec son équipage de trois cents hommes jusqu'à la fin de la guerre. A son retour aux Etats-Unis, en 1805, il fut acquitté par le tribunal d'enquête pour la perte du *Philadelphia*, et félicité par le gouvernement pour sa belle conduite.

Lorsque les Etats-Unis se décidèrent en 1812 à déclarer la guerre à l'Angleterre pour mettre fin aux exactions maritimes de cette puissance à leur égard, le gouvernement fut sur le point de renoncer à toute idée d'hostilités sur mer, à cause de la grande supériorité des forces navales de l'ennemi. Bainbridge fut un des officiers qui protestèrent contre un tel projet et réussirent à le faire abandonner. Nommé commodore et chef d'une petite escadre, il remporta, à la fin de 1812, un des trois ou quatre succès maritimes qui plongèrent l'Angleterre dans une si grande stupéfaction et consolèrent brillamment les Américains de leurs échecs répétés sur terre. Comme il croisait avec la frégate *Constitution* sur les côtes du Brésil, il rencontra (25 déc.) la frégate anglaise *Java*, qu'il désempara complètement et captura après quelques heures d'un combat des plus vifs où l'équipage anglais perdit son capitaine et 120 tués ou blessés, les Américains n'ayant que 33 hommes hors de combat. Lorsque Bainbridge fut de retour à Boston, il fut reçu avec enthousiasme, ainsi que les autres capitaines qui venaient de s'illustrer par des exploits semblables, Hull, Decatur, Jones. Les villes, les Etats, accablaient à l'envi ces héros de présents, d'honneurs, de banquets, de fêtes de toute sorte. Le Congrès décerna à Bainbridge une médaille d'or et vota en outre des médailles d'argent pour ses officiers, et 50,000 dollars pour l'équipage de la *Constitution*. Bainbridge, après la paix, resta au service actif, reçut divers commandements, et fut pendant quelque temps président du bureau des commissaires de la marine.

A. MOIREAU.

BAINCTHUN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (Sud) de Boulogne-sur-Mer ; 1,923 hab.

BAINE (Viticult.). Nom donné dans plusieurs régions viticoles de la France à de petites cuves qui servent à transporter la vendange au pressoir.

BAINES (Edward), homme politique et écrivain anglais, né le 5 fév. 1774 à Walton-le-Dale, près de Preston, mort le 3 août 1848. Il avait établi une petite imprimerie à Leeds et s'était trouvé en relations avec les principaux membres du parti libéral, qui lui procurèrent les moyens d'acheter le *Leeds Mercury*. Baines, écrivain distingué et journaliste habile, réforma complètement ce modeste organe provincial, sans influence, et, par la sûreté des informations et la valeur des articles de fonds, le mit à la hauteur des journaux de Londres, et le répandit dans tout le nord de l'Angleterre. Baines se prononça pour la réforme parlementaire et assura l'élection de Macaulay pour la ville de Leeds (1832). En 1834, il remplaça lui-même Macaulay, envoyé aux Indes, et représenta le bourg de Leeds à la Chambre des Communes jusqu'en 1841, époque à laquelle l'état de sa santé l'obligea à renoncer à la politique active. Il se fit remarquer au Parlement comme partisan résolu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et comme adversaire de l'ingérence du gouvernement dans l'instruction publique. E. Baines a publié : *History of the county palatine and duchy of Lancaster* (Londres, 1831-37, 2 vol. in-4) ; *History of the wars of the French Revolution* (1814), continuée sous le titre de *History of the reign of George III.*

BAINES (Matthew TALBOT), homme politique anglais, fils aîné du précédent, né le 17 fév. 1799, mort le 22 fév. 1860. Après avoir fait ses études à Cambridge il entra dans le barreau, et obtint en 1841 le titre de conseiller de la reine. La ville de Hull l'envoya à la Chambre des Communes en 1847. Il se fit bientôt remarquer et fut nommé en 1848 président du *Poor-Law-Board*, fonction qu'il conserva jusqu'en 1855. Il fut député de Leeds en 1852 et nommé par Palmerston chancelier du duché de Lancastre en 1856.

Son frère Edward BAINES, né en 1800, prit après la mort de son père la direction du *Leeds Mercury;* député de Leeds de 1859 à 1874, il se fit remarquer dans les questions de douanes, comme partisan de la liberté commerciale. Ses études sur les tissus sont renommées. Ce sont : *History of the cotton manufacture in Great-Britain* (Londres, 1835); *The woollen manufacture of England.* Il a écrit la *Vie* de son père en 1861.

BAINGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres ; 177 hab.

BAINI (Joseph), prêtre, compositeur et musicographe, né à Rome le 21 oct. 1775, mort dans cette ville le 21 mai 1844. Doué d'une admirable voix de basse et de rares dispositions, il fit de solides études sous la direction de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son oncle Laurent Baini et de Joseph Jannaconi. Ordonné prêtre en 1798 et admis dans la chapelle pontificale, dont il fut élu abbé en 1818, il y passa presque toute son existence, partageant son temps entre le chant, la direction du chœur, le professorat, la composition, les travaux littéraires et les devoirs du sacerdoce. A l'époque où Napoléon, brouillé avec Pie VII, méditait un schisme, des ouvertures indirectes furent faites à Baini par l'intermédiaire de Choron, qui l'engageait à venir à Paris, où une position honorable lui serait offerte ; Baini refusa. Ses compositions, qu'il ne consentit jamais à laisser imprimer, consistent en messes et en motets dans le style *alla Palestrina*, le seul qu'il connût et qu'il voulût connaître ; son *Miserere* à 10 voix et son *Dies iræ* à 7 passent pour ses chefs-d'œuvre. Il écrivit pour les examens de l'Académie Sainte-Cécile un recueil de cent sujets de fugue, et à l'instigation du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, une série d'hymnes de l'antiphonaire romain mis en harmonie à 4 parties. On doit citer encore à titre de curiosité ses deux canons à 64 parties divisées en 16 chœurs réels. Ce genre de composition n'était qu'un jeu pour Baini. Comme théoricien et historien il a publié : 1° *Lettera sopra il motetto a 4 cori del Sig. Santucci* (1806, in-8°). — 2° *Saggio sopra l'identità de' ritmi musicale e poetico* (Florence, 1820, in-8). Une traduction française de cet ouvrage par le comte de Saint-Leu (Louis Bonaparte) parut la même année ; — 3° Son ouvrage le plus considérable est un livre plein d'érudition intitulé : *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di G. Pierluigi da Palestrina* (Rome, 1828, 2 vol. in-4). Baini professait pour Palestrina une sorte de culte ; n'ayant pu réaliser le projet de publier les œuvres complètes de son maître préféré, il lui consacra du moins une longue étude qui, malgré les graves erreurs historiques qu'on y a récemment découvertes, est encore des plus utiles aux historiens de la musique. Les nombreux travaux laissés en manuscrits par Baini ont été insérés ou analysés dans les *Essais de diphtérographie musicale* de La Faye (Paris, 1864, in-8).

Michel Brenet.

BAINS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon ; 2,655 hab.

BAINS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Solignac ; 1,413 hab.

BAINS D'ARLES (V. Amélie-les-Bains).

BAINS DU MONT-DORE (V. Mont-Dore).

BAINS-EN-VOSGES, ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal ; 2,657 hab., dans une charmante vallée, arrosée par le Bagnerot (sous-affluent de la Saône). On y fabrique des fers-blancs renommés, des fourchettes, des cuillers et d'autres outils en fer battu ; on y distille une excellente eau de cerise. L'industrie des dentelles et des broderies, dites « de Paris », y est très répandue. Les eaux minérales de Bains étaient connues, dit-on, des Romains. L'établissement hydrothérapique comprend le *Bain romain*, au centre de la ville, et le *Bain de la promenade*, sur la promenade, dominant la rive droite du Bagnerot. — Bains, ravagée par une inondation en 1571, détruite par un tremblement de terre en 1682, fut en partie rebâtie au XVIIIe siècle sous Stanislas. L. W.

Eaux minérales. — Les eaux de Bains-en-Vosges sont chlorurées sodiques et sulfatées sodiques faibles ; elles renferment une petite quantité de fer. Les sources sont nombreuses et diffèrent peu par leur composition chimique ; leur température varie de 21 à 50°. L'établissement de bains est magnifique et bien aménagé. Les eaux sont employées à l'extérieur en bains de piscines et de baignoires, douches, étuves, et à l'intérieur en boisson à la dose de deux à six verres. La cure comprend le traitement mixte, interne et externe. Les sources à température faible (celles du Bain neuf) sont sédatives et névrosthéniques, tout en restant toniques et fortifiantes ; on les emploie dans les maladies accompagnées d'une surexcitation du système nerveux, dans l'hystérie, l'hypocondrie, les dyspepsies à forme gastralgique, les paralysies à forme nerveuse Les sources chaudes (celles du Bain romain), surtout utilisées en douches et en bains de courte durée, sont révulsives et excitantes à un haut degré ; elles conviennent surtout aux affections rhumatismales, à la sciatique, aux paralysies symptomatiques. Dr L. Hn.

BAINVILLE-AUX-MIROIRS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Haroué ; 455 hab.

BAINVILLE-AUX-SAULES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 290 hab.

BAINVILLE-SUR-MADON. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (Sud) de Toul ; 419 hab.

BAIOCASSES (*Baiocasses* ou *Baiocassi*). Peuple de la Gaule Lyonnaise, occupant la partie du littoral de la Manche qui est aujourd'hui comprise dans le département du Calvados. Inconnu à César et à Strabon, ce peuple est mentionné par Pline l'Ancien (*H. N.* IV, XXXII [XVIII], 2) sous la forme *Bodiocasses*, et placé par lui entre les *Viducasses* et les *Unelli* ou *Venelli*. La dénomination *Baiocasses* n'apparaît que dans des documents du IVe et du Ve siècle, pour la première fois dans la *Noticia provinciarum* qui lui attribue la qualité de *civitas*. Il est probable que primitivement les *Bodiocasses* ou *Baiocasses*, dont le chef-lieu fut la localité, inscrite sur la table de Peutinger (Segm. I, A. 1,) sous le nom d'*Augustodurus*, furent les clients des Viducasses. Plus tard, vers le IVe siècle, Augustodurus, centre religieux d'une certaine renommée (V. dans Ausone, *Professores*, la poésie à *Attius Patera* v. 7-12), dut s'accroître incessamment aux dépens d'*Arægenuæ*, le centre religieux des Viducasses, et a fini par lui être substitué, même comme chef-lieu de la civitas. Désormais les Viducasses cessent d'être mentionnés et Augustodurus prend le nom du peuple et s'appelle *Baiocasses*, nom qu'on a identifié avec Bayeux, ch.-l. d'arr. du dép. du Calvados, où l'on a trouvé de nombreuses antiquités, paraissant dater du IIIe siècle. L. Will.

Bibl. : Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 384. — *Mém. des Antiquaires de Normandie*, 1828, ancienne série t. V, p. 331. — A. de Caumont, *Bulletin monumental*, 2e série, t. VII, p. 211. — Ed. Lambert, *Epigraphie romaine dans le département du Calvados* ; Caen, 1869, pp. 10-15. — Desjardins, *Géographie de la Gaule*, I, pp. 338-341, II, 492.

BAÏONNETTE. Lame d'acier que l'on fixe au bout du fusil pour faire de cette arme, à l'occasion, une arme de main. La baïonnette qui n'était dans le principe qu'un couteau dont on fixait le manche d'une façon quelconque à l'extrémité du mousquet paraît avoir été connue dès la seconde moitié du XVIe siècle. En 1642, si l'on en croit les mémoires de Puységur, la baïonnette est employée par nos soldats en Flandre sous forme de lame d'acier d'un pied de long, munie d'un manche qui s'enfonce dans le canon du mousquet à la profondeur d'un pied. Les Hollandais adoptent cette arme en 1647, et Martinet, colonel inspecteur d'infanterie et tacticien célèbre, l'introduit dans l'armée française en 1669. C'est le régiment de fusiliers chargé de la garde de l'artillerie qui en est le premier complètement pourvu en 1671. La baïonnette à douille fait son apparition, d'après Puységur, vers l'époque du traité de Nimègue, mais elle n'est adoptée en France, et par l'initiative de Vauban, qu'en 1703. La baïonnette a mérité dès son apparition, pour ainsi dire, d'être appelée l'arme française par excellence. Nous la voyons en effet déjà briller d'un vif éclat à La Marsaille (1693), à Spire (1704), à Almanza (1707). L'avenir devait consacrer ce renom, car, entre les mains de nos soldats de la République et de l'Empire, la baïonnette devint la terreur de nos ennemis. Dans une lettre écrite pendant les guerres de Vendée, Hoche la cite en l'appelant l'arme chérie.

La baïonnette à douille demeura telle qu'elle était à l'origine, sauf de légères modifications, jusqu'en 1866, époque où la masse de l'infanterie française fut armée du sabre-baïonnette déjà en usage dans les régiments de zouaves et les bataillons de chasseurs à pied. En 1874,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le sabre-baïonnette, réputé trop pesant et trop flexible, céda la place à l'épée-baïonnette à lame triangulaire plus légère et plus rigide.

Depuis l'adoption des armes à longue portée et à tir rapide, les occasions d'en venir à une lutte corps à corps avec l'ennemi sont devenues infiniment plus rares que par le passé ; c'est dire que le rôle de la baïonnette dans les combats est aujourd'hui bien déchu de son ancienne importance.

BAIOQUE (Baïocco), monnaie de compte et monnaie réelle, actuellement démonétisée, en usage dans les Etats de l'Eglise. Un baïocco était équivalent à la 100e partie de l'écu romain, et valait donc un peu plus de cinq centimes (0,054). Il y avait des pièces de 40 — 20 — 16 — 8 — 4 baïocchi en argent, et de 5 — 3 — 2 — 1 — 1/2 baïocco en cuivre.

BAIOUDA. Désert nubian de la rive gauche du Nil, parcouru par des Bédouins, entre Dongola, Khartoum et le Kordofan.

BAIR ou **BAYR** (Melchior), orfèvre allemand, né à Nuremberg vers la fin du xve siècle, mort en 1577. Il obtint la maîtrise en 1525. On connaît de lui deux pièces importantes : un petit autel portatif en argent achevé en 1538 pour Sigismond Ier de Pologne — aujourd'hui dans la chapelle de Sigismond à la cathédrale de Cracovie — et un grand devant d'autel, également en argent, pour Sigismond II.

BAIRAK. Nom turc de l'étendard, de là vient le titre *bairakdâr* (porte-enseigne), conféré au troisième officier de chaque *orta* de janissaires, et qui fut le surnom du célèbre vizir ottoman *Moustafa* (V. ce nom).

BAIRAKDÂR. Nom donné au grand-vizir *Moustafa* (V. ce nom).

BAIRD (sir David, baronnet), général anglais, né à Newbyth en déc. 1757, mort le 18 août 1829. Il servit dans l'Inde en 1779 et fut fait prisonnier par Haïder-Ali, à la bataille de Perambucum. Relâché au bout de trois ans et demi, il prit part au siège de Seringapatam ; sa conduite remarquable lui valut les remerciements du Parlement anglais et l'offre d'une pension de la Compagnie des Indes. En 1801, il commanda l'armée indienne envoyée en Egypte pour appuyer Hutchinson, chargé d'expulser les Français. En 1804, il prit Cap-Town ; en 1807, il participa à l'expédition contre Copenhague ; en 1809, il commanda les troupes anglaises en Espagne et fut blessé à La Corogne. A cette occasion, il reçut de nouveau les félicitations du Parlement, fut décoré de l'ordre du Bain et nommé baronnet. Il exerça de 1820 à 1821 les fonctions de général en chef en Irlande.

BIBL. : HOOK, *Life of sir David Baird.*

BAIRD (Robert), publiciste américain, né en 1798 aux Etats-Unis (Pensylvanie), mort en 1863. Il a écrit un grand nombre de livres et d'articles de revue, tous dans un but de propagande en faveur du protestantisme. Son *Histoire des Sociétés de tempérance* a été publiée en français à Paris (1836) et traduite en allemand, en hollandais, en suédois, en finnois et en russe. *A View of Religion in America* (Glasgow, 1842) a eu le même succès. Citons encore : *A View of the Valley of the Mississipi* (Philadelphie, 1832) ; *History of the Waldenses, Albigenses and Vaudois* et *Sketches of Protestantism in Italy, Past and Present.* L'esprit de prosélytisme religieux qui animait Robert Baird le poussa à se prodiguer en *lectures* et en fit, dans cet ordre d'idées, un des conférenciers les plus populaires des E.-U. B.-H. G.

BAIRDIA (V. CYPRIS ET CYPRIDÆ FOSSILES).

BAIREUTH. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, ch.-l. du cercle de Franconie supérieure, sur le Main rouge ; 23,531 hab., dont les neuf dixièmes sont protestants. Industrie assez active : filatures, raffineries, fabriques de machines, d'instruments aratoires, etc. Baireuth est surtout connu, de nos jours, comme centre de la musique wagnérienne ; c'est dans son théâtre, construit sous la direction de Richard *Wagner* (V. ce nom), que les admirateurs viennent de toute l'Europe entendre les drames musicaux du maître. Les principaux monuments sont : le vieux château, ou Sophienburg, du xvie siècle ; le nouveau du xviiie ; l'église protestante de style gothique (xve siècle) reconstruite au xviie siècle ; l'opéra du xviiie siècle (style rococo). — La principauté de Baireuth a suivi le sort de celle d'*Ansbach* (V. ce nom) ; le chef-lieu fut transféré de Culmbach à Baireuth en 1655. A.-M. B.

BAIRO (Pietro), médecin italien, né à Turin en 1468, mort le 1er avr. 1558, exerça dans sa ville natale et compta parmi ses clients des personnages illustres ; il fut le médecin de Charles II, duc de Savoie. Ouvrages principaux : *De pestilentia ejusque curatione*, etc. (Turin, 1507, in-4 ; Paris, 1513) ; *De medendis humani corporis malis*, etc. (Bâle, 1560, in-8) ; *Secreti medicinali* (Venise, 1585, in-8).

BAIROLS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 229 hab.

BAIS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de la Guerche ; 2,771 hab.

BAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, sur l'Aron (affl. de g. de la Mayenne) ; 1,948 hab. Nombreux moulins à huile, à blé et à tan ; fours à chaux.

BAISE (La). Rivière de France, qui prend sa source dans les collines de Lasseubetat (Basses-Pyrénées), passe à Lasseube, et se jette dans le gave de Pau, près du pont d'Abidos, après un cours de 40 kil.

BAÏSE. Rivière de France, affl. de g. de la Garonne. Elle naît sur le plateau de Lannemezan, à 560 m. d'alt., dans le dép. des Hautes-Pyrénées, entre Capvern et Lannemezan, coule dans la direction du N., qu'elle conserve jusqu'à son embouchure. Après Trie, elle entre dans le dép. du Gers, reçoit à droite la *Baïsole* et la *Petite Baïse*, nées aussi près de Lannemezan. Entre ces deux confluents elle passe à Mirande ; au second se trouve l'Isle de Noé. Elle arrose ensuite Valence et Condom, puis, dans le dép. de Lot-et-Garonne, Nérac et Lavardac. En aval de Lavardac et du moulin historique de Barbaste, elle se grossit de la *Gélise* (V. ce nom). La Baïse débouche dans la Garonne, au port de Pascau, en avant de l'embouchure du Lot. Son cours est de 160 kil. environ, dont 56 navigables (depuis Condom).

BAISEMAIN. Dans les cérémonies de l'Eglise catholique primitive, le prêtre donnait sa main à baiser aux fidèles, à l'offertoire, au moment où ceux-ci lui apportaient leur offrande : c'était le baisemain ; plus tard on ne baisa plus que la patène, mais le nom primitif survécut à la cérémonie ; on le donna aussi à l'offrande des fidèles. De même à l'époque féodale, il fut d'usage d'abord qu'à chaque renouvellement de bail à rente le vassal baisât la main de son seigneur en signe d'hommage, et qu'il lui offrit en même temps un présent ; dans la suite le baiser disparut, tandis que la coutume d'offrir un présent était conservée, et le nom de *baisemain* demeura. On retrouve le baisemain dans le cérémonial de plusieurs cours : à Constantinople, on désigne ainsi l'audience que le sultan donne aux ambassadeurs ; à l'origine ils lui baisaient la main en effet ; depuis l'assassinat d'Amurat Ier dans une de ces audiences, ils ne baisaient plus qu'une longue manche de l'habit du sultan, et lui-même ne s'adressait plus à eux que par l'intermédiaire du grand-vizir : le comte de Vergennes fut le premier à qui le sultan répondit directement. En Espagne, le roi donne un baisemain public le jour de son installation et à certaines réceptions ; ne baisent la main de la reine que les ministres et les hauts fonctionnaires. En Angleterre, aux *levers* les dames présentées baisent la main de la souveraine. En Russie, le baisemain est réservé à l'impératrice. Aux xvie et xviie siècles, dans la société polie, l'usage de baiser la main aux dames était fort répandu ; il s'est conservé dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

certaines parties de l'Europe, en Autriche et en Pologne notamment. R. KŒCHLIN.

BIBL.: *Dictionnaire universel* dit DE TRÉVOUX, t. I, in-fol., 1743. — CHÉRUEL, *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, 5e éd.; Paris, 1880, in-18. — DARYL, *la Vie publique en Angleterre*; Paris, s. d., in-18.

BAISER. I. HISTOIRE. — *Baiser de paix.* C'est le baiser donné ou reçu comme réconciliation. Dans la primitive Église, le *baiser de paix* était celui que les chrétiens se donnaient au moment de communier, en signe d'union et de charité mutuelle. Le *baiser de la foi* était celui que les chrétiens se donnaient quand ils exerçaient l'hospitalité entre eux. Mais le *baiser* étant généralement le produit d'une amitié intense, d'un amour passionné ou du moins d'une politesse banale, peut ne pas être sincère. On dit alors que c'est un *baiser de Judas*, par allusion à celui que Judas donna à Jésus pour le désigner à ses ennemis. Qui parle d'un *baiser de Judas*, veut dire une fausse démonstration d'amitié, un *baiser* hypocrite.

Le *baiser de paix* était aussi celui que se donnaient autrefois les fidèles, mais la légèreté des mœurs aurait amené de tels abus que le pape Innocent III l'abolit. Aujourd'hui, le prêtre se borne à baiser une petite plaque de métal, appelée *paix*, qu'il fait passer aux prêtres qui l'aident à l'autel et se trouvent dans le chœur.

Baiser de l'autel. Il a lieu pendant la célébration de la messe : les règles de l'Eglise romaine commandent au prêtre officiant de s'incliner dix fois pour une grand'messe et neuf fois pour une messe basse.

Baiser de l'anneau. Lorsque le pape donne la communion, on baise son anneau avant de la recevoir. Il en est de même quand c'est un évêque qui donne la confirmation ou qui officie pontificalement.

Baiser de la main (V. BAISEMAIN).

Baiser des pieds. Il est un hommage exceptionnel imposé aux fidèles qui veulent être présentés au pape. En fait, les visiteurs ne baisent qu'une croix brodée sur les mules ou pantoufles que le pape porte à ses audiences publiques.

Baiser Lamourette. Cette expression assez usitée vient de l'accolade fraternelle qui eut lieu entre députés dans la séance du 7 juillet 1792 de l'Assemblée législative. L'abbé Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, se rendant compte de la portée des injures que les partis se lançaient dans la salle des délibérations, tandis que les Autrichiens et les Prussiens marchaient sur Paris, au milieu de l'émotion générale, monta à la tribune et prononça un discours retentissant, où il faisait appel à la concorde, à l'apaisement, à l'oubli des injures et à la fraternité éternelle. L'abbé Lamourette était sympathique et apprécié de ses collègues; la chaleur de sa parole fit que son appel fut entendu... un moment. Les membres de la Législative, sans distinction d'opinions, se jetèrent dans les bras les uns des autres, et ce fut là un spectacle saisissant et grandiose. L'arrivée du roi à ce moment solennel ajouta à cet élan d'expansion générale. Mais la réconciliation devait durer un éclair. Le lendemain, les défiances éclatèrent de nouveau, les injures purent recommencer à leur aise, et quelques années après, l'abbé Lamourette, qui avait rêvé ce rapprochement des frères ennemis, expirait sur l'échafaud, prononçant cette courageuse et mémorable parole : « La guillotine n'est qu'une chiquenaude sur le col. » *Le baiser Lamourette* n'en est pas moins resté pour signifier les réconciliations éphémères et peu sincères. Aussi entre-t-il souvent une pointe d'ironie dans l'emploi de cette expression.

II. LITTÉRATURE. — Au XVIe siècle, le poète Jean Second a écrit les *Baisers (Basia)*, poésies érotiques en latin qui sont au nombre de dix-neuf. Elles ont été traduites par Tissot. Ces poésies n'ont pas de titres spéciaux ; elles sont toutes inspirées par une maîtresse adorée, Julie, et se distinguent par la différence du tour et de l'expression ainsi que par la diversité des idées accessoires. De l'originalité, de l'invention, de l'agrément, de la jeunesse, telles en sont les qualités principales; il faut ajouter qu'elles portent les traces d'afféterie de l'époque et qu'elles célèbrent la volupté sans voiles, quoique sans cynisme. Les dix-neuf baisers sont de différentes longueurs. Citons ce fragment :

> Donne, donne un baiser, fille aimable et naïve;
> Tes lèvres sur ma bouche aussitôt ont volé;
> Mais comme un faible enfant par la frayeur troublé,
> Tu retires soudain ta lèvre fugitive.
> Ce n'est pas là donner le baiser du plaisir;
> C'est laisser un regret et donner un désir.

Au XVIIIe siècle, Dorat s'est surtout rendu célèbre par ses *Baisers* (précédés du mois de mai). Parlant de ceux de Jean Second, il dit : « J'ai quelquefois profité de ses idées, je ne m'y suis jamais assujetti. » Les *Baisers* de Dorat sont au nombre de vingt, avec des titres qui répondent quelque peu aux diverses nuances du baiser, passionné, furtif, attendu, dérobé, deviné, etc. Ces poésies galantes, dans le goût de l'époque, ne sont qu'un hymne au *Baiser*.
Charles de LARIVIÈRE.

III. DROIT ROMAIN ET DROIT COUTUMIER. — 1° L'influence du christianisme fit admettre, dans le droit romain du Bas-Empire, la donation *ante nuptias* du mariage juif. Un baiser *(osculum)* accompagnait cette donation du fiancé à la fiancée. Celle-ci, dès qu'elle l'avait reçu, avait droit à la moitié de la donation si celui qui devait l'épouser mourait avant le mariage (C. Th. III, tit. V, c. 5, et tit. VII, c. 3). Cet usage persista dans le midi de la France, mais le nom latin du baiser fut, par métonymie, appliqué à un gain de survie, convenu lors des fiançailles, au profit de la femme : c'est le droit d'*oscle* (V. ce mot).

2° L'usage paraît avoir existé très anciennement de confirmer par un baiser les promesses échangées. Une application spéciale de cet usage se retrouve dans la coutume de Touraine ; le baiser réciproque des époux atteste que le don mutuel qu'ils se font procède de leur libre volonté.

3° Le baiser en la bouche et parfois le baisemain était l'une des formalités de l'hommage féodal (V. BOUCHE et MAINS).

Baiser le verrou. Lorsque le vassal se présentait au manoir du fief dominant pour y faire la foi et l'hommage, en l'absence du seigneur, il devait au lieu de la formalité ordinaire de la bouche et des mains (V. BOUCHE et MAINS) manifester son hommage par le symbole d'un baiser sur la serrure de l'huis ou porte du manoir (*C. du Berri*, tit. V, art. 20, Sens, Auxerre). Acte devait être dressé de l'accomplissement de ce devoir. S'il n'y avait pas de manoir, le vassal faisait l'hommage au lieu où était assise la justice du fief dominant. P.-L. CAUWÈS.

BIBL.: DROIT. — FERRIÈRE, *Dict. de pratique*, v° *Baiser*; Paris, 1740, 2 vol. in-4. — VIOLLET, *Précis de l'hist. du droit français*; Paris, 1886, in-8, pp. 357 et 695. — BOURDOT DE RICHEBOURG, *Cout. général*; Paris, 1724, t. III, 515, 565, 942, 4 vol. in-fol. — DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *Baiser le verrou*; Niort, 1882, in-4.

BAISIEUX. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy; 1,925 hab.

BAISIUS, jurisconsulte du XIIIe siècle qui a enseigné le droit canonique à Bologne vers l'année 1280. Il a écrit sur le Décret un commentaire qu'on a appelé le *Rosaire*, sous prétexte que sa doctrine répandait une bonne odeur.

BAISIUS, jurisconsulte du XIIIe siècle, neveu du précédent; il fut aussi professeur de droit canonique et devint ensuite évêque. En cette qualité il occupa successivement les sièges de Reggio, de Concordia et de Sirmium.

BIBL. : PANZIROLUS, *De claris legum interpretibus*, lib. III, cap. XVI. — TAISAND, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes*; éd. de 1737, p. 47.

BAISOIR (V. BASOIR).

BAÏSOLE. Rivière de France (V. BAÏSE).

BAISONGES. Dans le langage vulgaire, on appelle *Baisonges* ou *Pommes de sauge* les galles qui se développent sur les feuilles du *Salvia pomifera* L., espèce frutescente qui croît en Orient, dans la Palestine, la Syrie, la Grèce continentale et l'île de Crète (V. SAUGE). —

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans le commerce, on appelle également *Baisonges* les galles de Pistachier, quand elles sont petites et globuleuses (V. PISTACHIER).

BAISSE. I. MARINE. — La baisse de la mer est la période descendante de la marée, c.-à-d. le jusant. C'est aussi la différence de niveau entre la pleine et la basse mer, quantité variable avec le jour et la localité, et que certaines circonstances de temps, telles que la force et la direction du vent, peuvent aussi influencer.

II. BOURSE. — Le mot *baisse*, en bourse, n'a qu'une valeur relative, puisque, suivant que le cours pratiqué un certain jour est plus élevé ou plus bas que celui du jour précédent, les bulletins de bourse annoncent la hausse ou la baisse, sans avoir égard au mouvement des jours précédents. Mais, dire qu'une valeur est en baisse, signifie que depuis plusieurs jours la cote est de moins en moins élevée, ce qui indique que, pour une cause quelconque, l'offre est supérieure à la demande. Il est impossible de dire d'une façon certaine ce qui peut causer la baisse en bourse. Toute cause qui occasionne une rareté des capitaux disponibles est certainement une cause de baisse, mais, à côté de cela, des nouvelles politiques ou financières exercent souvent une influence considérable, quoique l'effet ne se produise pas toujours dans le sens espéré. En style de bourse, les baissiers sont les spéculateurs qui comptent sur la baisse dans un délai plus ou moins rapproché, et, sauf quand il s'agit de couvrir des opérations antérieures, les vendeurs de ferme ou de prime sont ceux qui spéculent dans le sens de la baisse. G. F.

BAISSELLE. Ce terme se rencontre dans quelques anciens coutumiers, notamment dans ceux du Berry et aussi dans le *Conseil* de Pierre de Fontaines, pour désigner les valets d'une maison ou encore la famille. On dit aussi parfois *baissele* ou *vaissele*.

BIBL.: LA THAUMASSIÈRE, *Coutumes anciennes du Berry*, chap. CXXV. — LAURIÈRE, *Glossaire*, v° *Baisselle*. — MARNIER, dans son édition du *Conseil* de Pierre de Fontaines.

BAISSEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau; 462 hab. — Isaac, évêque de Langres, y tint un synode en 870. Ses successeurs, devenus maîtres de la seigneurie dans le cours du XIII^e^ siècle, en firent le siège d'une prévôté. Ils y avaient un château-fort qui fut détruit dans les guerres du XV^e^ siècle; il était déjà ruiné en 1464.

BAISSEY ou BESSEY (Antoine de), sieur de LONGECOURT, baron de TIL-CHÂTEL, capitaine et diplomate français, né vers le milieu du XV^e^ siècle, mort en 1508. Écuyer d'écurie de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, il passa au service de France, après la mort de son premier maître. Bailli de Dijon, sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, capitaine de cent hommes d'armes, colonel des Suisses et Lansquenets, il accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples et se distingua à Fornoue, à la tête des bandes suisses qu'il était allé lever dans leur pays. Louis XII, auquel il avait rendu de signalés services en Lombardie, le nomma gouverneur de Côme, et le chargea de remettre Imola sous l'obéissance du pape, tâche dont il s'acquitta avec honneur. Antoine de Baissey, fut envoyé à plusieurs reprises aux Ligues de Suisse, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. En 1495, Charles VIII accrédite auprès des Confédérés : « *Anthonium de Bessey, militem, consiliarium et cambellanum nostrum et baillivum Divioni* » pour traiter du renouvellement d'alliance entre les deux pays. Cette première négociation dura près de quatre mois (juillet à novembre), et Baissey, qui était allé prendre les instructions du roi à Verceil (septembre-octobre), en revint à point pour signer le traité d'alliance du 1^er^ nov. 1495. Mais ce traité, sans être précisément désavoué, ne fut pas accepté d'emblée par Charles VIII. Le bailli de Dijon dut reprendre la route de Suisse, en compagnie de M^e^ Jean Burdelot, conseiller au parlement de Paris (Lettres de créance : Lyon, 8 févr. 1496); les efforts réunis des deux diplomates parvinrent à obtenir des cantons certaines concessions qui provoquèrent enfin la ratification royale. (Lyon, 24 avril 1496.) Rentré en France, dès le mois de mai [« *Per oratores nostros nuper ad vos destinatos certiores facti sumus de optima voluntate et affectione quam erga nos gessistis.* » Charles VIII aux cantons suisses, Lyon, 23 mai], Baissey remplit de nouveau les fonctions d'ambassadeur extraordinaire en juill. et août 1498. Son instruction est datée de Compiègne, le 8 juin, et lui enjoint de sonder les dispositions des cantons à l'égard de la France et des desseins de cette puissance sur l'Italie; il retourne en Suisse en févr. 1500, et c'est lui qui conclut le 9/20 mai de cette même année le traité, dit de Lyon, avec les dizains Valaisans. Trois ans plus tard, on le retrouve à Arona, aux côtés de Charles d'Amboise, négociant avec les ambassadeurs suisses la cession de Bellinzone aux petits cantons et la retraite des troupes confédérées qui s'apprêtaient à marcher sur Milan. Louis XII crut même pouvoir le renvoyer en Suisse dès le mois de juin 1503, mais le mécontentement des « Waldstætten » subsistait encore, malgré la paix d'Arona, et Baissey fut retenu quelque temps prisonnier à Altorf. Ce fut d'ailleurs sa dernière ambassade. Philippe de Commines et Guichardin mentionnent, dans leurs histoires, le rôle important joué par le bailli de Dijon, au cours des guerres de Lombardie. « *Der deutsche Bälli* » — on le surnommait ainsi à cause de sa connaissance approfondie de la langue allemande, — possédait à un haut degré le talent de se faire bien venir des confédérés et semble l'avoir légué à Bassompierre, qui en hérita cent ans plus tard. ROTT.

BIBL.: Bibl. nat., *Titres originaux*; Ms. f^ds^ Brienne 108, f^ds^. fr. 23607. — *Amtliche Sammlung der ältern Eidgenœssischen Abschiede, bearbeilet von A. P. von Segessser*, 1478-1499; 1500-1520, Zurich, 1858. — Archives d'État de Zurich et de Lucerne (*Kœnigsbriefe*; *Frankreich*). — Haller, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte* (Berne, 1787, V. p. 95) signale au nombre des manuscrits de Philibert de la Mare, conseiller au parlement de Dijon, vers la fin du XVII^e^ siècle, un « Fragment de la vie de messire Antoine de Bessey, bailly de Dijon et capitaine de 12,000 Suisses, à la bataille de Fornoue, écrite par un auteur contemporain. »

BAISSEY ou BESSEY (Jean), baron de BEAUMONT, sieur de CHARMES, capitaine et diplomate français, né vers le milieu du XV^e^ siècle, mort en 1516 à Dijon, où son tombeau se voit encore dans l'église de Saint-Jean. Frère d'Antoine de Baissey, avec lequel il a été fréquemment confondu, ayant été, comme son aîné, gouverneur de Côme (1510), J. de Baissey était de plus grand *gruyer* de Bourgogne. Il fut aussi chargé de plusieurs missions spéciales en Suisse. Sa première lettre de créance est datée d'Asti, 14 juil. 1510, et l'on retrouve des traces de son passage à Lucerne et à Zurich, pendant les mois de septembre, octobre et novembre. En déc. 1510, il est rejoint aux Ligues par l'ambassade extraordinaire du marquis de Rothelin, mais quitte la Suisse dès le mois suivant, pour reprendre ses fonctions de gouverneur de Côme. Louis XII le renvoya aux Ligues en ambassade extraordinaire avec Louis II de la Trémoille, sieur de Craon, et Ymbert de Villeneuve, premier président de Bourgogne, pour tenter une réconciliation entre la couronne et les Ligues (fév.-mars 1513), mais les ambassadeurs français ne parvinrent pas à procurer le rappel des bandes suisses qui servaient Ludovic le More et qui allaient remporter pour ce dernier la victoire de Novare (juillet). Fait prisonnier dans cette mémorable journée, le gouverneur de Côme demeura pendant huit jours prisonnier des Suisses (cf. Bibliothèque nationale, titres 2171, où il est parlé à tort d'Antoine de Baissey, lequel était mort depuis cinq ans) et leur fut renvoyé par Louis XII avec Imbert de Villeneuve (Créance du 16 nov. 1513), mais ce dernier seul osa traverser le Jura et pénétrer en Suisse où il fut fait prisonnier et soumis à la torture. Baissey échappa par la fuite au sort qui le menaçait. Cette mission qu'il ne put remplir — pas plus d'ailleurs que celle à lui confiée en juil. 1507 et pour laquelle il ne put obtenir un sauf-conduit — fut la dernière

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont Louis XII ait chargé le gruyer de Bourgogne, Il y a lieu de remarquer, au sujet de cette dernière appellation, qu'elle a causé des méprises assez curieuses, et que l'Annuaire de la Société de l'histoire de France (année 1848) — pour n'en citer qu'un exemple — indique comme ambassadeur en Suisse, en 1510, le *sieur de Gru*. D'autre part, l'éditeur des *Lettres de Louis XII et d'Amboise* n'est pas plus heureux quand il parle de Jean de Rochefort, gruyer de Bourgogne. ROTT.

BIBL.: Bibl. nat. ms. ff. 4638. — *Amtliche Sammlung der ältern Eidgenœssischen Abschiede bearbeitet von A. P. von Segesser 1500-1520;* Zurich, 1858. — *Staats Archiv Solothurn, Denkwürdigkeiten XXV*, etc.

BAISSOIR. Réservoir en bois de chêne porté par des murs en maçonnerie et qui, dans les salines, reçoit les eaux après qu'elles ont subi un commencement d'évaporation.

BAITAK-OOLA. Chaîne de montagne du Turkestan chinois. S'étend au N. des monts Thiañ-Chañ, dans une direction parallèle.

BAITELLI (Angelica), italienne distinguée par son érudition, qui vécut à Brescia dans le courant du XVII^e^ siècle. Elle était religieuse bénédictine au monastère royal de Sainte-Julie de Brescia, dont elle fut abbesse pendant les années 1646 et 1647. Elle a laissé quelques ouvrages historiques : *Annali istorici del monastero di Santa-Giulia di Brescia, dall' anno della sua fondazione 760 fino al presente secolo 1657* (Brescia, 1657, in-fol.) ; *Vita, martire e morte di Santa Giulia Cartaginese crocifissa*, etc. (Brescia, 1657, in-fol.); d'autres sont demeurés manuscrits.

BIBL.: CALZAVACCA, *Universitas heroum Brixiæ*, ouvrage cité par Mazzuchelli : *Gli scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

BAITELLI (Giulio), jurisconsulte italien, né à Brescia en 1705, mort vers 1765. Après avoir étudié le droit à l'université de Padoue, où il se fit recevoir docteur en 1728, il revint dans sa ville natale et y exerça pendant un certain temps la profession d'avocat. Il y remplit ensuite divers emplois importants. On a de lui des *Remarques sur les « tre Lettere dell' antico Stato de' Cenomani »;* et un recueil de poésies brescianes publié sous le titre de : *Componimenti recitati in una adunanza letteraria* (Brescia, 1746). G. L.

BAITELLI (Giulia), femme poète italienne, née à Brescia le 27 oct. 1706. Elle possédait les langues grecque et latine et elle a laissé d'agréables poésies ainsi que quelques morceaux de prose : *Componimenti recitati in una letteraria adunanza nel nuovo tempio di San Filippo Neri della Congregazione di Brescia ne' giorni della sua consecrazione* (précédés d'un *Ragionamento* en prose; Brescia, 1766). On trouve quelques autres de ses sonnets au t. II du *Dolenanzio* de Eganio Agazino (Ignazio Gaione ; Naples, 1742, in-8).

BIBL.; MAZZUCHELLI, *Gli Scrittori d'Italia*; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

BAITER (Jean-Georges), philologue suisse, né en 1801, mort en 1877. Il étudia à Munich, Gœttingue et Kœnigsberg. Il enseigna au collège puis à l'université de Zurich, sa ville natale, jusqu'en 1849. Il a travaillé seul ou en collaboration à diverses éditions dont les principales sont : *les Orateurs attiques* (Zurich, 1839-1852); *Isocrate*, (dans la collection Didot, Paris, 1846) ; *Platon*, en collaboration avec Orelli et Winckelmann (Zurich [Stuttgart], 1839-1874).

BAITHE ou **BEITHE** (Etienne), botaniste et théologien hongrois, de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Il prêchait l'évangile au château de Gissing en 1582. C'est Baithe qui communiqua au célèbre L'Ecluse quelques plantes rares de la Hongrie. Son *Nomenclator stirpium Pannonicus* est annexé à L'Ecluse : *Historia stirpium rariorum Pannoniæ*, 1583. Il est encore l'auteur d'un ouvrage devenu fort rare, la description d'un herbier, en langue hongroise (Nemet-Ujvar, 1595, in-4). Enfin Baithe a publié un certain nombre d'opuscules théologiques, des sermons, etc. D^r^ L. HN.

BAITHOSUS. (V. SADOC).

BAITZ (Aude DE COLOMBIER de), général français, né en 1610, mort en déc. 1657. Entré au service en 1630, il fit toutes les campagnes d'Italie et d'Espagne, fut nommé maréchal de camp le 23 avr. 1649, et lieutenant général des armées du roi le 8 oct. 1656.

BAITZ (Jean-André-Hartmann), célèbre facteur d'orgues d'Utrecht, mort dans les derniers jours de l'année 1770. Les principaux instruments qu'il a construits sont les orgues de Zierikzee, à quarante-six jeux, trois claviers à main, un de pédale, et neuf soufflets ; de Benschop; de Woerden (deux claviers, vingt-sept jeux); de Ijsselstein ; de l'église des Mennonites à Utrecht; de Gorinchem (quatre claviers, trente-deux jeux).

BAIUS (Michel de BAY, en latin), théologien, le préparateur du jansénisme, né à Mélin (Hainaut) en 1513, mort le 16 sept. 1589. Après avoir enseigné la philosophie pendant six ans, il obtint la charge de principal au Collège du pape, à Louvain (1549), et, en cette même année, il prit sa licence en théologie; l'année suivante, il reçut le doctorat. En 1551, il fut nommé professeur royal pour la chaire d'écriture sainte. De concert avec J. Hessels et suivant une méthode qui s'éloignait grandement de la tradition scolastique, il enseigna une doctrine qui donna lieu aux agitations théologiques, aux censures et aux condamnations qui sont relatées ci-après. Néanmoins, l'estime que son caractère inspirait, la déférence avec laquelle il sut toujours se soumettre aux décisions de l'autorité ecclésiastique le préservèrent jusqu'à la fin des disgrâces que ses opinions auraient pu provoquer. En 1563, il fut un des théologiens que le cardinal de Granvelle envoya au concile de Trente, au nom du roi d'Espagne; en 1575, il obtint le doyenné de Saint-Pierre de Louvain; en 1577, on lui conféra la dignité de conservateur des privilèges de l'université de Louvain. Son épitaphe porte qu'il fut chancelier de cette université et inquisiteur général dans les Pays-Bas. Après avoir fondé à Louvain un collège, qu'il mit sous le patronage de saint Augustin, il légua le reste de ses biens aux pauvres. — Baius a composé divers ouvrages de théologie, dont plusieurs furent publiés pendant sa vie, ainsi que des livres de controverse contre les protestants : *De meritis operum, libri II; De prima hominis justitia et virtutibus impiorum, libri II; De Sacramentis in genere contra Calvinum; De forma baptismi.* Tous ces traités furent imprimés ensemble à Louvain, 1563. L'année suivante on y imprima *De libero hominis arbitrio, liber I; De charitate, justitia et justificatione, libri III; De sacrificio, liber I; De peccato originali, liber I; De indulgentiis, liber I; De oratione pro defunctis, liber I.* Ses adversaires lui reprochaient la modération de sa controverse avec Phil. Marnix de Sainte-Aldegonde : *Responsio ad quæstiones phil. Marnixii de ecclesia Christi et sacramento altaris* (Louvain, 1579); *Apologia pro Responsione contra objectiones ejusdem de veritate corporis Christi in eucharistia* (Louvain 1581). Autre ouvrage contre les protestants : *Epistola de Statuum Inferioris Germaniæ unione cum iis qui se desertores Romanæ Ecclesiæ vocant et de juramento quod eorum jussu a clero et monachis exigitur* (Louvain et Cologne, 1579). Il a été publié en 1696 une édition des œuvres de Baius, préparée par Gerberon : *Michaelis Baii, celeberrimi in Lovaniensi academia theologi, opera, cum bullis pontificum et aliis ejusdem causam spectantibus.... : Studio A. P. theologi. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Balthasaris ab Egmont et sociorum*, 2 vol. in-4. Le premier volume contient, outre les ouvrages déjà imprimés, sept ou huit pièces inédites; le second est presque entièrement composé d'écrits qui n'avaient point encore été publiés, et de documents fort intéressants sur l'histoire du baianisme. Cette édition, à tendance gapoloié-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gétique et manifestement janséniste, a été condamnée par la Congrégation de l'Index.

Le jansénisme tient dans la théologie, dans la littérature et même dans l'histoire politique de notre pays une telle place et, par son origine, il se rattache au baianisme d'une manière tellement intime, qu'il nous parait utile d'indiquer quelques-uns des traits qui caractérisent l'œuvre de Baius et d'essayer d'introduire, s'il se peut, quelque clarté en ces matières dont il est souvent parlé, mais qui sont généralement peu connues. L'importance que Baius eut en son temps et l'ardente opposition qu'il rencontra doivent être rapportées à deux causes : la méthode et les conclusions. Sa méthode est antiscolastique et ses conclusions sont franchement augustiniennes. — Il prétendait réduire l'étude de la théologie à l'Ecriture sainte et aux anciens Pères de l'Eglise, principalement à saint Augustin. Cette méthode, qui répudiait les procédés scolastiques, devait déplaire à beaucoup de théologiens, dont elle contrariait les habitudes ou dont elle alarmait la timidité et, peut-être, la paresse. On lui reprochait d'imiter les protestants et de recourir aux mêmes autorités. A quoi Baius et ses partisans répondaient que c'était pour mieux combattre ces hérétiques, en les attaquant sur leur propre terrain. Il suffit de lire les titres de ses ouvrages pour se convaincre qu'il avait réellement formé ce projet : les sujets traités par lui correspondent aux principaux points de la doctrine des réformateurs. — Baius fit donc de saint Augustin l'étude de toute sa vie; il avait lu, dit-on, tous les écrits de ce docteur neuf fois, et soixante-dix fois ceux qui concernent la grâce. Or, il y a beaucoup de choses, de choses différentes et même contraires, dans saint Augustin, qui a rédigé lui-même d'abondantes rétractations de ses propres opinions et dont l'autorité a été alléguée tour à tour par les catholiques et par les hérétiques. Quand il combat les manichéens qui estimaient essentiellement mauvaise la nature de l'homme, il laisse à la liberté et aux facultés humaines une part qui peut être accommodée à la doctrine traditionnelle du catholicisme. Mais, quand il combat les pélagiens qui lui opposaient la liberté de l'homme, et généralement toutes les fois qu'il exprime ingénûment son propre sentiment, tout en gardant le nom de liberté, il réduit l'homme à une impuissance telle, qu'elle rend vains tous les efforts de sa volonté et qu'elle l'asservit à une grâce nécessaire, fort voisine de la fatalité. En fait, l'Eglise catholique n'a jamais admis cette doctrine, parce qu'elle atténue désastreusement la valeur des œuvres et que cette valeur constitue le plus riche trésor de l'Eglise. Quand l'augustinisme lui est présenté en la personne de saint Augustin, elle s'incline; mais quand il est représenté par des docteurs moins inviolables, elle le condamne sévèrement.

Saint Augustin avait enseigné, non seulement que l'homme est dans l'impossibilité absolue de faire son salut sans le secours de la grâce, mais qu'Adam même, sans ce secours, ne pouvait persévérer dans la justice originelle et, par conséquent, que l'impuissance humaine est devenue beaucoup plus grande depuis la chute; il avait démontré le péché originel et la corruption radicale de l'homme par la concupiscence, à laquelle il est asservi dès sa naissance. Baius ne nie pas, plus qu'Augustin, la liberté; mais, comme lui, la possibilité de l'exercer. Dieu, suivant Baius, a créé le premier homme innocent et pourvu des grâces et des perfections de l'état d'innocence. Cependant la justice d'Adam n'était pas essentielle à l'homme, en ce sens qu'elle soit une propriété de la nature humaine. De pui la chute, ces attributs sont devenus pour l'humanité ce que les yeux ou les oreilles sont pour l'aveugle ou le sourd de naissance. Par suite du péché originel, l'homme a été privé de l'intégrité de sa nature; il est l'esclave de la concupiscence et il n'a plus de force que pour pécher. Sa volonté n'est point violentée par une contrainte extérieure, mais elle est complètement, universellement et continuellement entraînée par son propre penchant. (Baius, *De prima hominis justitia; De bono justitiæ; De libero arbitrio*). La déchéance résultant de la chute est si profonde que nul n'échappe à l'état de péché qui en est la conséquence, ni les saints, ni même la sainte Vierge. Personne ne naît sans péché originel : les peines que la Vierge et les saints ont souffertes sont des punitions du péché originel ou actuel. Depuis le péché d'Adam, toutes les actions des hommes faites sans la grâce sont des péchés. On ne doit pas dire que l'homme satisfait par des œuvres de pénitence; mais que c'est en vue de ces œuvres que la satisfaction de Jésus-Christ est appliquée.

Les franciscains furent et devaient être les premiers adversaires de Baius : ils s'étaient voués depuis longtemps à la prédication de l'Immaculée-Conception et ils défendaient comme un héritage de leur ordre, la doctrine de Duns Scot, revendiquant la dignité de la nature humaine et affirmant que, pour que l'homme reçoive une assistance divine, il faut qu'il subsiste entre celui qui reçoit et ce qui est reçu une affinité qui est incompatible avec une déchéance complète. L'homme est resté capable de bonnes œuvres, et c'est par ses bonnes œuvres qu'il se dispose à la grâce. En 1560, les franciscains envoyèrent à la faculté de Paris dix-huit propositions avancées par Baius ou par ses disciples. La faculté les condamna toutes; trois comme fausses et contraires à l'Ecriture; les autres comme hérétiques. Baius les défendit pour la plupart. Le cardinal de Granvelle, gouverneur des Pays-Bas, voyant la querelle s'échauffer, obtint du pape un bref l'autorisant à faire tout ce qu'il jugerait nécessaire pour l'apaiser. Il imposa le silence aux deux partis; mais cette trêve dura peu. Les hostilités furent reprises par les adversaires de Baius. En 1561, ils présentèrent au cardinal de Granvelle un mémoire contenant plusieurs propositions qu'ils dénonçaient comme étant presque toutes suspectes d'erreur ou d'hérésie. Baius en désavoua une partie et soutint que les autres étaient faussées : « Entre ces propositions, il y en avait quelques-unes fort éloignées de nos sentiments; d'autres que nous n'avons jamais soutenues ni traitées en aucun sens; mais toutes, ou du moins la plupart, étaient exprimées ou tournées d'une manière si maligne, que les seules expressions les pouvaient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avaient point étudié spécialement ces questions ». La contestation ne fut point poussée alors plus loin, et Baius fut député au concile de Trente avec Hessels (1563). — A son retour, il acheva de faire imprimer ses ouvrages et la lutte recommença plus vive. Des écrits de Baius on tira des articles qu'on envoya en Espagne, pour les faire condamner; puis avec ses écrits, ses discours et ceux de ses disciples on forma une liste de LXXVI propositions qui furent déférées au pape. Par la bulle *Ex omnibus afflictionibus* (15 oct. 1567), Pie V les condamna en ces termes : « Nous les condamnons dans la rigueur et dans le sens propre des mots visé par les auteurs, quoiqu'il y en ait plusieurs qui puissent être soutenues par quelque accommodation. » *Quas quidem sententias stricto coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possint, in rigore et proprio verborum sensu ab auctoribus intento damnamus.* En déplaçant la virgule mise après *possint* et en la reportant après *intento*, le sens de la bulle se trouve ainsi changé, elle dirait : « Quoiqu'il y en ait plusieurs qui puissent être soutenues à la rigueur et dans le sens propre des mots visé par les auteurs. » C'est ce que firent les baianistes. Afin de ménager l'honneur de Baius, la bulle ne le nommait pas.

Pour mettre fin aux équivoques et aux arguties des baianistes, un concile des évêques des Pays-Bas, tenu à Malines, ordonna que la bulle serait notifiée solennellement à la faculté de théologie de Louvain, avec injonction aux docteurs de se soumettre. Cette notification eut lieu le 16 nov. 1570 et Baius se soumit. L'année suivante, la faculté fit un décret portant que les LXXVI propositions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seraient tenues pour condamnées, que tous les membres de la faculté s'abstiendraient de les enseigner et que tous les livres où elles se trouveraient soutenues seraient ôtés aux étudiants. — Comme Morillon, chargé de la notification de la bulle, n'en avait point laissé copie à la faculté, quelques-uns soutinrent qu'elle était fausse ou qu'ayant été obtenue subrepticement, elle serait révoquée. Il fallait mettre fin à ces contestations. Grégoire XIII, sollicité par l'ambassadeur d'Espagne, donna (28 janv. 1579) une bulle dans laquelle il inséra la bulle entière de Pie V sans la confirmer expressément, ni condamner à nouveau les LXXVI propositions ; mais en énonçant seulement qu'il l'avait trouvée dans les registres de Pie V et qu'on devait y prêter foi. Baius déclara qu'il condamnait les articles portés dans la bulle, qu'il les condamnait selon les intentions de la bulle et de la même manière. Le 24 mars 1580, il signa même un écrit par lequel il reconnaissait qu'il avait soutenu quelques-unes des LXXVI propositions et qu'elles étaient censurées dans se sens suivant lequel il les avait enseignées. En récompense de cette complète soumission, il obtint de Grégoire XIII un bref très obligeant (juin 1580). — Enfin, l'évêque de Verceil, nonce du pape en Flandre, fit dresser un corps de doctrine opposé aux tendances censurées par Pie V, et toute la faculté de Louvain s'engagea par serment à le prendre pour règle de son enseignement. La paix semblait ainsi rétablie pour toujours, lorsque les doctrines des théologiens jésuites Lessius et Hamélius *sur la grâce suffisante et sur la prédestination* vinrent offrir au baianisme l'occasion d'une revanche (V. JANSÉNISME). E.-H. VOLLET.

BIBL. : J.-B. DUCHESNE, de la Compagnie de Jésus, *Histoire du baianisme ou de l'hérésie de Baius ;* Douai, 1731, in-4. — *Traité historique et dogmatique sur la doctrine de Baius et sur l'autorité des papes qui l'ont condamnée*, 1739, 2 vol. in-12. — Le P. DE GENNES, *Dissertations sur les bulles contre Baius et sur l'état de nature pure*, 1722, 2 vol. in-12. — BAYLE, *Dictionnaire historique et critique ;* éd. Beuchot, Paris, 1821, 16 vol. in-8. — Le cardinal de GRANVELLE, *Lettres*, à la bibliothèque de Besançon. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal ;* Paris, 1860, 2e éd.

BAIVES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon ; 234 hab.

BAIX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Chomérac ; 1,055 hab.

BAÏXAS. Com. du. dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes ; 2,899 hab. Importantes carrières dans lesquelles on a découvert d'anciens outils et des traces d'exploitation qui témoignent qu'elles étaient connues de l'antiquité. Vignoble renommé. — La *pierre de Baïxas* est une brèche calcaire susceptible de poli et remplaçant le marbre. La hauteur d'assise est de 0m80.

BAIZEA (Zool.). Bourguignat, 1885 *(Moll. lac Tanganika)* a établi ce genre pour des Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, d'apparence toute particulière, rappelant assez comme forme nos *Lithoglyphus*, mais pourvus d'un ombilic. Ils ont pour caractères : une coquille de très petite taille (5 millim. de hauteur), ovale-globuleuse, un peu solide, bien que transparente, très brillante, lisse et vivement colorée en violet ou en noir ; spire peu élevée et à tours peu nombreux ; cavité ombilicale peu profonde, nettement circonscrite par une angulation bien accusée ; ouverture oblique, piriforme, anguleuse au sommet, arrondie et un peu élargie à la base ; péristome continu, légèrement étalé et faiblement calleux vers la columelle. Ce genre, encore peu nombreux en espèces, vit dans les eaux du lac Tanganika, particulièrement au S.-O. de cette région, au lieu dit Marungu. J. MABILLE.

BAIZIEUX *(Bacium, Basium)*. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 450 hab. On croit que dans cette localité se trouvait une villa royale sous les Mérovingiens et les Carolingiens.

BAIZIL (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 414 hab.

BAJ (Thomas), musicien italien, né à Crevalcuore, près Bologne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mort en 1714. Ténor à la chapelle pontificale du Vatican, il fut nommé, en 1713, maître de cette même chapelle, comme étant le plus ancien et le plus habile des chanteurs qui la composaient. Baj a composé un *Miserere* digne de prendre place à côté de celui d'Allegri, et que l'on exécute presque régulièrement à Rome, pour les cérémonies de la Semaine Sainte. Ce *Miserere* se trouve dans le recueil de musique sacrée de Choron. Baj a écrit quelques autres morceaux religieux, entre autres une *messe* à cinq voix sur les notes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, un *De profundis*, et des motets à quatre, cinq et huit voix. Ces compositions sont restées en manuscrit.

BAJA. Gros bourg commerçant de Hongrie, peuplé de 19,000 hab. en 1880, situé dans le comitat de Bács, près du Danube, ce qui lui donne une grande importance pour la circulation des grains. Les foires de Baja sont très fréquentées.

BAJAMONT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. d'Agen ; 460 hab.

BAJARD (Hippolyte-Egalité), homme politique français, né à Saint-Donat (Drôme) le 8 oct. 1793, mort le 23 janv. 1863. Fut reçu docteur en médecine de la faculté de Paris, en 1820. Dès lors il prit une part active à la politique militante. En 1821 on le trouve affilié à la société secrète les *Carbonari*, puis à la société des « Droits de l'Homme ». Il fut même quelque temps président de la société républicaine de Romans. Enfin il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale en 1848, par 34,734 suffrages. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

BAJARDI (V. BAIARDI).

BAJAZET (V. BAYEZID).

BAJENOV (Vasili Ivanovitch), architecte russe, né en 1737, mort en 1799. Il étudia d'abord à l'université de Moscou, et fut envoyé par elle comme élève à l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il s'y fit remarquer par son talent pour le dessin et l'architecture. Un généreux protecteur des arts, le comte Schouvalov, l'expédia à Rome pour se perfectionner. Il en revint avec le titre de membre de l'Académie de Saint-Luc, et fut nommé membre de celle de Pétersbourg. A la suite de certains dissentiments, il la quitta pour entrer dans l'armée avec le titre de major d'artillerie, puis il entra au service du prince Orlov qui estimait son talent et se rendit à Moscou ; l'impératrice Catherine, qui vivait fréquemment dans cette ville, chargea Bajenov de dresser les plans d'un palais colossal qui devait remplacer l'antique Kremlin. Ces plans ne furent pas exécutés. Bajenov construisit ensuite un palais d'été dans les bois de Tsaritsyne, non loin de la capitale. Ce vaste édifice, de forme oblongue, flanqué de quatre tours à ses quatre angles, déplut à l'impératrice qui le comparait à un cercueil flanqué de quatre cierges et refusa de le laisser achever. Les relations de l'architecte avec le grand-duc héritier Paul et avec les martinistes excitèrent contre lui les soupçons de l'impératrice. Dépouillé de ses fonctions officielles, il fut réduit à ouvrir pour vivre un pensionnat. Le grand-duc finit par le faire rappeler à Pétersbourg, où il devint architecte de l'Amirauté. Devenu empereur, Paul Ier nomma Bajenov conseiller de collège, lui fit don de mille âmes et lui fit construire le palais Mikhaïlovsky. En 1799, il lui conféra le titre de vice-président de l'Académie des beaux-arts. En dehors des édifices que nous avons déjà mentionnés, Bajenov a construit à Moscou la maison Pachkov (aujourd'hui transformée en Musée), à Kronstadt des casernes, les palais de Gatchino et de Pavlovsk, l'hôtel des Invalides et la cathédrale de Notre-Dame de Kazan à Saint-Pétersbourg, etc..... Il a en outre écrit une traduction russe de Vitruve d'après Quinault (Saint-Pétersbourg, 1790-1797). — Son fils, *Paul Vasilievitch* BAJENOV, né en 1778, mort en 1819, s'est distingué comme ingénieur militaire ; il a construit un certain nombre d'ouvrages et publié ou traduit quelque livres relatifs à la fortification. — *Alexandre Nikolaevitch* BAJENOV, né en 1835, mort en 1867, s'est fait connaître comme critique et comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

auteur dramatique. Ses œuvres originales ou traduites ont été publiées à Moscou en 1869. L. L.

BAJOCIEN (Géol). Terme appliqué par d'Orbigny à l'oolithe inférieure, dont le type le plus fossilifère se trouve aux environs de Bayeux *(Bajoce)* dans la Normandie, et rattaché, comme sous-étage inférieur, au bathonien (de Bath en Angleterre où la couche dite *great oolite* est la mieux développée), c'est-à-dire à l'ensemble des assises qui se développent ensuite jusqu'aux couches calloviennes à *Ammonites macrocephalus*.

Ainsi compris, l'étage de l'oolithe, avec ses deux divisions (oolithe inférieure, grande oolithe), dessine autour du bassin de Paris une ceinture continue, un premier relief surplombant les marnes liasiques, depuis l'embouchure de l'Oise jusqu'à Poitiers. Au delà, on ne le retrouve plus que par lambeaux sur toute la bordure occidentale, le long de la Bretagne et du Cotentin, où ses affleurements vont ensuite rejoindre, sous la Manche, ceux qui se représentent en Angleterre. Dans ce bassin anglo-français, les sédiments qui viennent se superposer aux marnes et aux argiles du lias se composent principalement de roches calcaires où le facies oolithique prédomine, indice certain de dépôts effectués, dans des conditions particulières de calme, dans un océan bien établi. Les formations détritiques arénacées, sables, grès et conglomérats, si développées à la base de l'infra-lias au moment de cette invasion des eaux marines qui, en France, marque le début de la série jurassique, deviennent exceptionnelles et ne se présentent qu'en quelques points voisins des rivages; dans le Boulonnais, par exemple, où l'oolithe débute par des sables grossiers, reposant directement sur les calcaires carbonifères; puis sur la bordure S., dans la Sarthe, où le bajocien est presque tout entier sableux. Le même ensablement s'est produit dans des golfes très resserrés, comme celui du Luxembourg, ou bien encore dans les deux côtés du détroit de Poitiers qui mettait en communication le bassin anglo-parisien avec celui de l'Aquitaine, largement ouvert vers l'Atlantique.

Dans ce bassin du S.-O. et de même dans celui du Rhône qui s'étendait à l'E., couvrant une bonne partie de l'emplacement où devaient plus tard se dresser les Alpes, les sédiments perdent leur caractère oolithique et se composent d'une longue série uniforme de schistes et de calcaires noirs où prédominent les céphalopodes à tous les niveaux, alors que dans le bassin anglo-parisien ils semblent avoir disparu à l'époque bathonienne.

Le bajocien dans le bassin de Paris. Sur la bordure occidentale du bassin de Paris, la limite entre le lias et les formations oolithiques se traduit par une ligne d'érosion bien manifeste: il en est ainsi dans le Maine, à Conlie, où la zone à *Ammonites Murchisonæ*, qui marque le début de l'oolithe, repose sur des marnes dénudées et ravinées à *Am. bifrons*, soit sur le lias supérieur incomplet en ce point (fig. 1). Cette circonstance se reproduit sur la bordure E. à Flize dans les Ardennes, et dans le S. sur la lisière du Morvan. Ces faits témoignent d'un affaissement du centre du bassin au début de cette époque oolithique et d'un avancement progressif de la mer sur les régions qu'elle avait momentanément abandonnées.

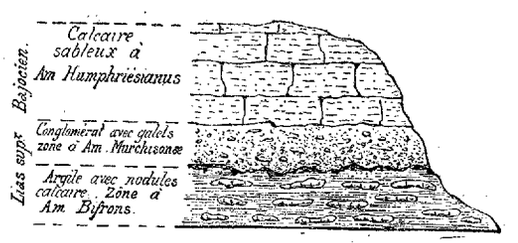

Fig. 1. — Contact de l'oolithe inférieur et du lias supérieur à Conlie (Maine), d'après M. Hébert.

L'oolithe inférieure, bien développée en Normandie, dans les environs de Bayeux, se poursuit sur les côtes du Calvados où elle atteint une épaisseur de 20 à 25 m. Elle débute avec une constante uniformité par un calcaire blanchâtre à silex où se présentent de nombreuses ostracées *(Ostrea sublobata)*, surmonté par la mâlière des géologues normands, soit par un calcaire marneux chlorité rempli de *Lima heteromorpha*. Viennent ensuite, sur cette première zone, caractérisée dans son ensemble par l'*Am. Murchisonæ*, les calcaires remplis d'oolithes ferrugineuses et remarquablement fossilifères de Bayeux; ils comprennent, ainsi qu'on peut l'observer dans la carrière de Sully, les différentes zones suivantes :

Oolithe ferrugineuse (2m.)
- *c.* Calcaire jaune à *Am. Niortensis*, *A. Parkinsoni*, *Pleurotomaria mutabilis*, *Terebratula spheroidalis*.
- *b.* Banc dur à *Am. radiatus* et grandes *Am. Humphriesianus*.
- *a.* Conglomérat à grosses oolithes ferrugineuses, avec *Bel. giganteus*, *Am. Soverbyi*, *A. Brongniarti*, *A. Gerwilei*.

A l'oolithe ferrugineuse succède, sans ligne de démarcation bien tranchée, une oolithe blanche remarquable par ses brachiopodes *(Tereb. Philippsi*, *Tereb. spheroidalis)* et ses oursins *(Stomechinus bigranularis)* qui devient l'assise la plus puissante et la plus étendue du bajocien normand (9 à 15 m.); l'oolithe ferrugineuse représentant, dans cet ensemble, un dépôt littoral (fig. 2).

Le bathonien qui se développe ensuite est de même susceptible d'être divisé en trois assises. La première comprend, sur une épaisseur de 35 m., une alternance de marnes bleuâtres et calcaires marneux, bien stratifiés, d'un bleu noirâtre, où se présentent des céphalopodes peu nombreux, mais de grande taille, tels que l'*Ammonites procerus*, avec le *Belemnites Bessinus*, et des lumachelles constituées par l'*Ostrea acuminata*. Ce sont ces assises qui se traduisent, dans les falaises de Sainte-Honorine-des-Perthes, par une longue bande noirâtre, tranchant sur les tons blancs des assises qui l'encaissent, l'oolithe d'une part et l'oolithe miliaire de l'autre qui, superposée à ces calcaires marneux dits du *fuller's earth*, forme l'assise moyenne du bathonien. Ces calcaires marneux, bien développés sur la côte de Port-en-Bessin, subissent, quand on s'en écarte pour s'avancer dans l'intérieur, vers Caen, une transformation remarquable et se présentent, au delà de Bayeux, sous la forme d'un calcaire blanc crayeux, disposé en bancs épais, très purs, faciles à tailler et durcissant à l'air, qui fournissent la pierre d'Allemagne. C'est avec ce calcaire que sont construits, non seulement les monuments du Calvados, mais la tour de Londres et la cathédrale de Cantorbéry. Ils se signalent, en outre, par le grand nombre de restes de grands sauriens qu'ils renferment, notamment, avec des Ichthyosaures et des Plesiosaures, le *Teleosaurus Cadomanensis* et le *Pœkipleuron Bucklandi*, immense saurien à dents coniques très saillantes, à griffes énormes et recourbées et qui atteignait une quinzaine de mètres de longueur.

L'oolithe miliaire, très pauvre en fossile, représentée tantôt par des calcaires à fines oolithes, parfois crayeux, où la *Terebratula maxillata* et la *Rhynchonella decorata* deviennent caractéristiques, tantôt par des calcaires spathiques avec silex en nappes comme ceux de Bayeux, se montre ensuite recouverte par un niveau très constant de calcaires encore oolithiques, remarquables par la quantité considérable de bryozoaires et de spongiaires qu'ils renferment. Ces couches, parfois sableuses, sont remplies à leur tour de brachiopodes et d'oursins : *Waldheymia digona*, *Eudesia cardium*, *Dictyothyris coarctata*, *Terebratula bicanaliculata*, *Cidaris Bathonica*, *Hemicidaris Langrunensis*. On peut y distinguer deux facies : les couches de rivage de Luc et de Langrune remplies de bryozoaires et de petits oursins *(Acrosalenia spinosa)* et les *caillasses* d'eau profonde de Ranville où abondent, surtout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la base, des encrines, tels que *Apiocrinus Parkinsoni*, *A. elegans* et la *Rhynchonella Boneti*. La grande oolithe se termine ensuite par des calcaires dont les fossiles, *Rhynchonella major*, *Terebratula lagenalis*, *Pholadomya crassa*, ne se rencontrent, sur la côte, à Lion-sur-Mer, qu'à l'état remanié dans les premiers dépôts calloviens, attestant ainsi que c'est par suite de dénudation que ce dernier horizon du bathonien ne se voit plus en place.

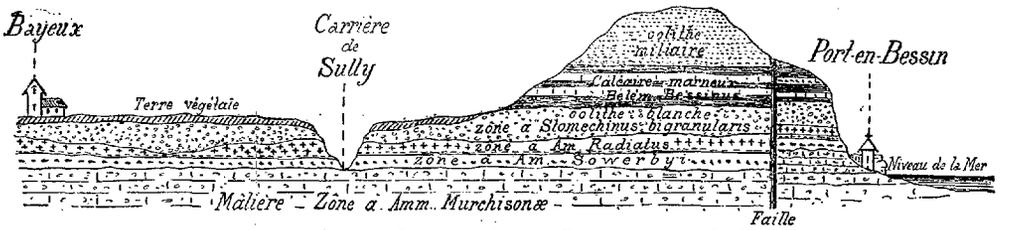

Fig. 2. — Coupe de l'oolithe entre Bayeux et Port-en-Bessin (d'après M. Munier-Chalmas).

Sur la lisière orientale du bassin de Paris, on rencontre dans les Ardennes une région où l'oolithe est, de même, bien représentée. Le bajocien y débute, comme d'habitude, par des calcaires marneux à *Am. Murchisonæ*, avec *Belemnites giganteus*, *Trigonia costata*. La zone à *Am. Sowerbyi* est ensuite représentée par des calcaires sableux et ferrugineux, épais de 6 à 10 m., et celle à *Am. radiatus* par de gros bancs de calcaires, faiblement oolithiques, qui donnent lieu, à Dom-les-Menil, près de Sedan, à de nombreuses exploitations pour pierre de taille. Au-dessus se développe, pour représenter l'oolithe blanche de Normandie, un calcaire de polypiers qui prend son principal développement dans la Meuse. Les *Isastrea limitata*, *Thamnastrea Defrancei*, *Haplophyllia Guettardi* sont alors associés à la *Rhynchonella tetrendra* et au *Cidaris cucumigera*. Dans la Moselle, au N. de Metz, le bajocien exclusivement calcaire et découpé par de profondes vallées très encaissées atteint une puissance d'une centaine de mètres.

Quant au bathonien très complet dans toute cette région, il offre, d'après M. Gosselet, la succession suivante :

1° A la base, des marnes et des lumachelles à *Ostrea acuminata*, avec *Avicula echinata* et *Am. Parkinsoni*, épaisses de 60 m., qui, souvent argileuses, donnent lieu à un niveau de sources bien marqué ;

2° Pour représenter l'assise moyenne, une oolithe miliaire à *Clypeus Ploti* (10 m.), suivie de bancs crayeux riches en gastéropodes *(Purpura minax)* avec *Cardium pes bovis*, *Lucina bellona*, *Avicula Braamburiensis*, puis de calcaires, plus marneux, très fossilifères *(Rhynchonella decorata*, *Tereb. maxillata)*. C'est alors sur cette zone, très constante dans les dép. de la Meuse et de l'Aisne, que se développent une succession de calcaires où le faciès oolithique disparaît et parfois d'assises sableuses quand on se rapproche de la limite du bassin ; ce sont d'abord des calcaires marneux remplis d'*Avicula echinata*, avec des brachiopodes (*Eudesia cardium*, *Waldheimia digona*, etc.,) et l'*Echinobrissus cunicularis*, puis au sommet des plaquettes calcaires à grandes huîtres, très dures (Dalle nacrée) avec *Ostrea flabelloides* et la *Terebratula lagenalis* du Cornbrash.

Dans la Lorraine, c'est à la zone à *Am. Murchisonæ* qu'appartiennent, près de Nancy, ainsi qu'à Longwy, les minerais de fer oolithique exploités à Marbache, Ludres, Champigneulles et Villenyst, et qui contiennent, avec les espèces habituelles de la zone, *Ostrea calceola* et *Trigonia reticulata*. Le terme principal du bajocien devient ensuite un *calcaire à polypiers* couronnant les plateaux et dont la base prend le nom de *calcaire à entroques* en raison de la grande quantité de lamelles de calcaire spathique brillantes, provenant de débris d'encrines qu'elle contient. C'est ce calcaire à entroques, toujours superposé à la zone à *Am. Murchisonæ*, qui devient ensuite la roche dominante du bajocien sur la lisière méridionale du bassin de Paris, où il forme des terrasses régulières, limitées par des escarpements ruiniformes, surmontant les talus réguliers des marnes liasiques. C'est ce calcaire si particulier, où la texture oolithique fait complètement défaut, qui constitue le remarquable promontoire connu sous le nom de plateau de Langres. Dans l'Auxois, où il prend son principal développement, il est recouvert tantôt par des calcaires à polypiers, tantôt par une oolithe ferrugineuse correspondant à la zone à *Am. Niortensis* de Bayeux.

Le bathonien lorrain débute comme d'habitude par des marnes à *Ostrea acuminata* épaisses de 8 à 18 m., puis entre Toul et Etain, sur l'emplacement de l'ancien golfe du Luxembourg, les belles masses d'oolithe blanche des Ardennes et les calcaires à *Rhynchonella decorata* s'interrompent pour faire place à un faciès vaseux qui donne naissance à cette plaine faiblement, légèrement ondulée, à sol imperméable, couverte de bois et d'étangs, qui prend nom de Woëvre. Au delà de Toul, la grande oolithe blanche reparaît et se transforme en un calcaire compact près de Neufchâteau, puis le bathonien se termine par une série de calcaires roussâtres, divisés en plaquettes, très fissiles, souvent employées sous la désignation de *laves*, pour la couverture des toits. Parmi les fossiles rares, empâtés dans ces calcaires durs, les plus constants sont *Ostrea costata* et *Rhynchonella varians*. Dans l'Auxois, le faciès vaseux, déjà si développé dans la plaine de la Woëvre, envahit presque tout l'étage qui devient caractérisé par la prédominance de *calcaires marneux blancs jaunâtres* où abondent des pholadomyes (*Ph. Vezelayi*, *Ph. Murchisoni*, etc.) avec les *Ammonites procerus* de Port-en-Bessin.

Les mêmes circonstances se reproduisent dans l'Yonne, et dans toute cette région les calcaires marneux supportent de grands massifs de calcaires blancs, compacts, peu fossilifères, fournissant d'excellentes pierres de construction, qui représentent l'oolithe miliaire. Puis le bathonien se termine, après une nouvelle série de calcaires jaunes encore compacts et épaisse de 10 à 100 m., par quelques mètres de bancs oolithiques où se tiennent la *Waldheimia digona* et l'*Eudesia cardium*.

Dans le Berri, où le bajocien se manifeste comme dans la Bourgogne par des calcaires à entroques, largement exploités comme pierre de taille dans les carrières de la Grenouille, près du Guétin, avec une couverture d'oolithes ferrugineuses à *Am. Niortensis*, ce sont encore des calcaires compacts, d'un beau grain propre à la sculpture (pierre de Charly), qui représentent le fullers. A l'O., le bathonien est tout entier calcaire et dans ses assises supérieures les formations oolithiques reparaissent sous la forme des pierres blanches à fines oolithes de Vallenay, Lignières, Ambrault et de la vallée du Cher ; enfin, c'est encore un bathonien blanc qui s'observe dans la vallée de la Creuse et se prête à une exploitation exceptionnellement favorable dans les environs de Saint-Gautier. Dans cette même direction, les grands massifs de la Vienne (pierre de Chauvigny) exploités sur une échelle grandiose, grâce aux conditions si favorables de leur gisement, renferment l'*Ostrea costata* et la *Rhynchonella*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elegantula, soit les fossiles de l'horizon le plus élevé du bathonien.

Région du Jura. Dans le Jura franc-comtois, on observe aussi un développement très complet de l'étage oolithique qui présente une composition identique à celle de la Bourgogne. C'est ainsi que le bajocien, épais de 100 m., se compose d'un massif puissant de calcaire à entroques, compris d'une part entre une oolithe ferrugineuse exploitée à Vagney, qui renferme l'*Am. Murchisonæ*, et de l'autre un calcaire à polypiers, rempli de nodules siliceux. La série bathonienne débute, de même, par un fullers marneux *(Marnes vésuliennes à Ostrea acuminata)*, puis à la grande oolithe, représentée par des calcaires blancs compacts à *Rhynch. decorata*, succèdent des calcaires en plaquettes, bien connus dans le Jura sous le nom de dalle nacrée, en raison de l'éclat produit à leur surface par de grandes huîtres.

Régions méditerranéennes. A peine a-t-on dépassé le Jura qu'on atteint, dans l'Europe méridionale, des régions où, dans la mer oolithique largement ouverte, ce ne sont plus des calcaires argileux noirs et des argiles maintenant transformés en schistes qui se sont déposés. En Provence, par exemple, cet étage, tout entier pélagique, atteint une épaisseur inusitée dépassant 100 m., et c'est alors au travers d'une longue suite de schistes noirs et calcaires en bancs minces alternants que se présentent les diverses zones fossilifères du bajocien. Les oursins et les brachiopodes des régions septentrionales sont alors absents et la faune est fournie par des céphalopodes, où, avec des espèces spéciales, on reconnaît encore les *Am. Murchisonæ*, *A. Humphriesianus*, *A. Niortensis* distribuées comme précédemment. Le bathonien, avec une constitution identique, est surtout caractérisé par l'*Am. tripartitus* qui se tient à la base, associée à l'*Am. procerus*, et par l'*Am. viator* au sommet.

Régions étrangères. En Angleterre, dans les comtés de Dorset, de Somerset, de Gloucester et d'Oxford, la surface occupée par les affleurements oolithiques est très étendue. La bajocien susceptible de trois divisions comme en Normandie (1° *inferior oolite*, calcaire jaune à *Am. Murchisonæ*, 12 à 20 m.; 2° *oolitic freestone*, calc. oolithique à *Am. Humphriesianus*, 50 m.; 3° calcaires à *Terebratula perovalis*, 12 m.), comprend des calcaires à grosses oolithes, des marnes et des calcaires marneux qui se montrent, par places, très riches en céphalopodes, notamment dans les assises supérieures. Dans le Gloucestershire, à la base du bathonien le *fuller's earth* consiste en une puissante assise d'argile bleue, tenace, exploitée comme terre à foulon, et entremêlée de nombreux petits lits de lumachelle à *O. acuminata;* ces calcaires prennent plus d'importance aux environs de Bath *(fuller's earth rock)* où ils renferment avec le *Belemnites Bessinus* les grandes *Ammonites procerus* de la côte normande. Au-dessus viennent, dans l'Oxfordshire, des schistes sableux et des calcaires fossiles très coquilliers *(schistes de Stonesfield)* qui contiennent des végétaux terrestres *(Pecopteris, Tæniopteris, Palæoxamia)* avec des ossements de marsupiaux *(Amphitherium Broderipi, Phascolotherium Bucklandi, Stereognathus oolithicus)*. La grande oolithe fournit ensuite, aux environs de Bath, une excellente pierre de taille, de couleur jaune, avec de nombreux fossiles, polypiers *(Calamophyllia radiata)* et gastropodes; ces derniers représentés par 142 espèces *(Purpuridea nodulata, Patella rugosa, Nerita, Buccinum, Rostellaria*, etc.). A cette assise succède l'argile de Bradford *(Bradford-clay)* qui se transforme parfois en un calcaire coquillier compact *(Waldheimia digona, Echinobrissus cunicularis)* exploité comme marbre dans la forêt de Wichword *(forest-marble)*. Puis le bathonien se termine par des calcaires coquilliers, divisés en minces plaquettes, au milieu de schistes marneux, qui se désagrègent facilement à l'air en donnant un sol propre à la culture des céréales *(corn-brash)*. — Plus au N., dans le Yorkshire, le faciès terrestre, déjà bien indiqué dans le bajocien du comté d'Oxford, par les schistes à végétaux de Stonesfield, est encore plus accusé et envahit presque tout l'étage. Dans les falaises de la mer du Nord, aux environs de Whitby et de Scarborough, sur un grès ferrugineux à grosses concrétions, dites *Dogger*, on observe une puissante série de grès et de schistes (100 m.) remplis de végétaux, équisetacées, fougères et cycadées. Ensuite apparaît, après une seconde couche gréseuse riche en bryozoaires *(couches à millépore)*, une nouvelle série de grès et de schistes d'eau douce, épaisse de 15 à 30 m., où se rencontre cette fois la célèbre couche à végétaux *(plant bed)* de Scarborough, qui a fourni un si grand nombre de fougères, de cycadées et de conifères. Cette série, qui débute par des couches où les coquilles d'Unio ont gardé leur situation normale, se montre recouverte par un calcaire grisâtre où se tiennent les céphalopodes de l'oolithe inférieure *(Am. Humphriesianus, Belemnites giganteus)*. Une troisième assise d'eau douce, constituée par une vingtaine de mètres de sables et d'argiles avec anodontes et débris de végétaux, représente ensuite le bathonien, qui se complète par une couche schisteuse à *Avicula echinata*.

Après avoir indiqué la présence du bajocien dans l'Allemagne centrale où il offre, en Souabe, une faune marine identique à celle du bassin anglo-parisien, il convient ensuite de signaler ce fait que, dans le N. de la Russie et de l'Asie, où il occupe une surface considérable, les conditions continentales, si bien indiquées dans le N. de l'Angleterre par les couches de Scarborough, se sont poursuivies. C'est ainsi que, dans toutes ces régions, l'oolithe inférieure est représentée par de vastes dépôts de grès et de schistes argileux avec couches de combustible exploitable, où se trouvent en grand nombre les espèces végétales de Scarborough. A cette date, une flore subtropicale s'étendait donc, sans subir de variations sensibles, depuis l'Angleterre jusque dans l'Extrême-Orient. Enfin, en Amérique, en divers points de la chaîne côtière de la Colombie anglaise, ainsi que dans les Andes de la Bolivie, la présence, dans des calcaires oolithiques, de l'*Amm. Humphriesianus* vient attester l'extension du bajocien dans ces régions éloignées. Ch. VÉLAIN.

BIBL.: D'ARCHIAC, *Histoire des progrès de la géologie.* — BLEICHER, *Oolithe inférieure et grande oolithe de Meurthe-et-Moselle, Bull. soc. géol. de France*, 3e sér., t. X. — DOUVILLÉ et JOURDY, *Sur la partie moyenne du jurassique dans le Berri, Bull. soc. géol.*, 3e sér. t. III. — DOUVILLÉ, *Bathonien de Toul et de Neufchâteau; jurassique moyen du bassin de Paris, Bull. soc. géol.*, 3e sér., t. VI et t. IX. — HÉBERT, *Mers anciennes et leurs rivages.* — DE LAPPARENT, *Oolithe inférieure des Ardennes, Bull. soc. géol.*, 3e sér., t. III. *Traité de géologie.* — ROYER, *Terrains jurassiques moyens et supérieurs de la Haute-Marne, Bull. soc. géol.*, 2e sér., t. VIII. — TERQUEM et JOURDY, *Bathonien de la Moselle, Mém. soc. géol. 1863.* — J. WOHLGEMUTH, *Recherches sur le jurassique moyen à l'E. du bassin de Paris*, thèse pour le doct. ès-sciences naturelles, 1883.

BAJOIRE. Terme de numismatique par lequel on désignait autrefois les médailles ou les monnaies qui ont, sur une face, pour type, deux têtes affrontées, c.-à-d. se regardant, nez à nez, ou bien deux têtes accolées, c.-à-d. superposées l'une à l'autre et de profil, de telle façon qu'on voit seulement le contour du visage de celle de dessous. La Curne Sainte-Palaye *(Dictionn. hist.)* orthographie ce mot *Bajouere;* c'est une corruption de *baisoire*, les deux têtes qu'il désigne paraissant *se baiser*. Le Duchat (*Notes sur Rabelais*, t. III, pp. 110 et 111) désigne spécialement sous le nom de *bajoire* une certaine monnaie des Pays-Bas. On l'a aussi attribué particulièrement à une monnaie d'argent de Genève. E. B.

BAJON, médecin et naturaliste français, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il séjourna à la Guyane pendant douze ans à partir de 1763 et y remplit les fonctions de chirurgien-major. Daubenton le fit nommer membre correspondant de l'Académie des sciences. Il rapporta en France un grand nombre d'animaux et de plantes; il a publié des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

articles dans le *Journal de médecine* et dans le *Journal de physique*, et un ouvrage important : *Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française, dans lesquels on fait connaître la nature du climat de cette contrée*, etc. (Paris, 1777-1778, 2 vol. in-8, fig.; trad. en allem., Erfurt, 1780-1784, 2 vol. in-8).

Dr L. Hn.

BAJONETTE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 292 hab.

BAJOUE. I. Marine. — La plus haute des planches ou des barres du gouvernail d'un bateau foncet. Elle est placée immédiatement sous la masse (barre) du gouvernail.

II. Industrie. — *Bajoue des soufflets.* Dans le soufflet pyramidal en bois, encore employé pour souffler des fours à manche, et même de petits hauts-fourneaux au charbon de bois, on appelle *bajoue* la partie des caisses supérieures qui se prolonge jusqu'à la tétière; il est nécessaire pour un bon fonctionnement que le mouvement de la caisse supérieure soit facile, et que l'air ne trouve pas d'issue aux bajoues; à cet effet, on réserve dans les faces latérales des caisses un encastrement destiné à recevoir un boulon qui, traversant la tétière, constitue l'axe d'oscillation; il est retenu dans les bajoues, d'un côté par une tête ronde et de l'autre par un écrou ou une clavette. Pour empêcher l'air de s'échapper aux bajoues, on ajuste une pièce généralement en bois de forme cylindrique, qui s'enfonce dans un logement pratiqué dans la tétière, et ferme toute issue au vent.

L. Knab.

BAJOYERS (Archit. hydraul.). Ce mot est toujours employé au pluriel. Dans un canal, les murs bajoyers sont les murs formant les parois latérales d'un sas d'écluse; dans les parties antérieures et postérieures du sas les bajoyers sont évidés de façon à recevoir les portes de l'écluse quand on les ouvre; les bajoyers sont construits en petits matériaux sauf pour les angles saillants ou rentrants qui doivent être en pierres de taille liaisonnées avec le reste de la maçonnerie par des queues suffisantes (V. Ecluse).

BAJUS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pôl-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny; 126 hab.

BAJZA, poète et publiciste hongrois, né en 1804, mort en 1858. Son activité a alterné de la façon la plus féconde entre les belles-lettres et la polémique. Il débuta tout jeune, à la diète de 1825, comme secrétaire des députés de Heves, son comitat natal. Puis il s'établit à Pesth, et y composa des poésies lyriques tout en prenant part, comme avocat, aux procès politiques. La mort de Charles Kisfaludy l'appela à la direction de deux recueils, *l'Aurore* et *les Feuilles critiques*. Les études historiques fixèrent ensuite son enthousiasme : il composa son *Coriolan*, qui fut gêné par la censure, et une *Histoire universelle* qu'il n'eut que le temps de commencer. Cependant il avait célébré en vers plusieurs des événements qui précédèrent la révolution, et, lorsqu'elle eut éclaté, il devint le rédacteur du journal de Kossuth. La réaction ne le laissa reparaître à Pesth qu'en 1851; mais il était atteint d'une maladie dont il mourut quelques années plus tard. Quelques-unes de ses poésies lyriques comptent parmi les plus belles, sinon les plus connues, de la langue magyare.

Edouard Sayous.

BAKA-BANYA (en al. *Puganz*, en slovaque *Pukanec*), ville de Hongrie. Elle est située, ainsi que l'indique son nom de Banya, dans un district minier du comitat de Trencsin. 2,500 hab. Eglise gothique remarquable.

L. L.

BAKACS, cardinal et homme d'État hongrois, né vers le milieu du xve siècle, mort en 1520. Secrétaire de Mathias Corvin, évêque de Raab en 1486, il devint tout puissant sous Wladislas II, chancelier en 1492, primat de Gran en 1498. Devenu aussi cardinal, on lui a prêté l'ambition de parvenir à la tiare. Ce qui est certain, c'est qu'en 1509 et l'année suivante, il a fait échouer une alliance projetée entre la Hongrie et les confédérés de Cambrai, sauvant ainsi Venise et perdant l'occasion de rendre la Dalmatie à son pays. De Rome, où il avait figuré dans le conclave qui nomma Léon X, il rapporta une bulle de croisade contre les Turcs. Or il y eut bien prise d'armes populaire, mais, au lieu d'une croisade, ce fut une effroyable jacquerie, où les cruautés des paysans furent peut-être dépassées par celle de la noblesse victorieuse. Le primat mourut à la veille des plus grands désastres, laissant une mémoire contestée, et une fortune considérable dont les Erdœdy, ses parents, furent les héritiers.

Edouard Sayous.

BAKALAHARIS. Nom que l'on donne aux Betchouanas occidentaux, entremêlés de Bakoubas indigènes et de Bouschmans réduits en esclavage dans la zone de pâturages qui s'étend à l'O. du Transvaal, de la région des Diamants de l'Afrique australe, jusqu'au désert de *Kalahari* (V. ce mot) à l'O., et au lac Ngami, vers le N. Le roi des Bamangouatos, Khama, dont l'autorité y prédomine, a été élevé par des ministres protestants et possède une certaine instruction.

C. V.

BAKALAIS. Une des plus nombreuses et des plus importantes peuplades de l'Afrique équatoriale, habitant la région de l'Ogooué, dans l'intérieur des terres. Ils sont de taille moyenne, mais plutôt petits, bien faits, pas très vigoureux, fort adroits; ils ne sont pas très noirs, mais ils ont le type nègre fortement accentué; ils sont surtout très bons chasseurs, fins commerçants, grands menteurs et guerriers perfides. Leur caractéristique est l'humeur vagabonde. Jamais ils ne restent longtemps à demeure fixe. A peine un village est-il bâti que les habitants éprouvent le besoin de s'en aller ailleurs; alors, abandonnant tout, ils ramassent leurs provisions et s'en vont à de grandes distances fonder au prix de beaucoup de travail et de peine des villages nouveaux qu'ils abandonneront quelques mois plus tard. Le motif de ces émigrations continuelles, c'est la frayeur que leur cause la mort; aussitôt qu'un ou deux décès consécutifs se produisent dans un village bakalais, les habitants, saisis de panique, s'en vont porter leurs pénates ailleurs. Un autre motif, c'est leur mauvais caractère qui leur vaut d'être sans cesse en dispute avec leurs voisins, et cet état d'hostilité engendre des luttes qui les obligent à fuir pour échapper aux châtiments qu'ils s'attirent.

Ad. Burdo.

BAKATOR ROUGE (Viticult.). Synonymes : Bakator piros, Bakar, Granat tzin Bakator, Crvena Bakatorka. Vigne très estimée en Hongrie. Elle donne un vin qui a du corps, du bouquet et de la finesse, mais qui supporte difficilement un long transport. La souche est vigoureuse, rustique et assez fertile. Les sarments, érigés, portent des feuilles nettement découpées par des sinus profonds, glabres à la face supérieure, légèrement duveteuses à la face inférieure. La grappe est moyenne, ailée; elle porte des grains sphériques d'une jolie coloration rouge.

P. Viala.

BAKE (Alexandre), philologue hollandais, né à Leyde en 1791, mort en 1844; élève de l'illustre Wyttenbach, il se distingua plus tard dans l'enseignement de la philologie classique. Entre autres traités il a publié : *Oratio de humanitatis studio et doctrinæ usu in liberali pueritiæ institutione; Commentatio critica de libellis, qui Xenophontis nomine feruntur, de Republicâ Atheniensium et de vectigalibus Atheniensium.* Il a écrit aussi des études ethnographiques et chronologiques sur l'histoire de l'antiquité.

BAKEL. Poste français fortifié, situé sur la rive gauche du fleuve Sénégal, par 14° 53′ 15″ lat. N. et 14° 49′ 21″ long. O. de Paris, à 560 kil. de Saint-Louis. Le fort de Bakel, destiné à protéger les établissements commerciaux de la région, fut construit en 1820; il a remplacé les postes et comptoirs fondés jadis en cet endroit par la Compagnie des Indes pour exploiter les produits du pays, spécialement l'or du Galam et du Bambouk. C'est aujourd'hui un bel établissement, composé de deux grands bâtiments en pierre grise réunis par une construction plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

petite dont la terrasse sert de communication entre les deux ailes principales ; quatre tours que l'on aperçoit de très loin, couronnent les collines environnant le fort; le tout domine les villages indigènes éparpillés sur la pente au-dessus du fleuve. Bakel marque, du reste, la limite de cette partie du bassin du Sénégal; sa population est de 2,500 hab. La force militaire est de 39 hommes, tirailleurs sénégalais, dont 10 européens et 26 indigènes commandés par un capitaine européen et deux officiers sénégalais; les forts sont armés de 4 canons de 4 R. de M. avec 1,300 obus et boîtes à mitraille.

Bakel forme un cercle militaire, et relève d'un officier supérieur résidant à Kayes avec le titre de commandant des cercles ; du cercle de Bakel dépendent le poste de Matam et les pays protégés de Damga, du Guoy, du Kamera, du Guidimakha et, plus éloignés, du Bondou et du Bambouk. Le fort de Bakel est distant de 134 kil. de celui de Médine. Ad. Burdo.

BAK-EN-KHONSOU, premier prophète d'Ammon et architecte principal de Thèbes dans la dernière moitié du xv^e^ siècle avant notre ère. Contemporain de Moïse et vivant à Thèbes pendant la XIX^e^ dynastie, sous les règnes de Séti I^er^ et de Ramsès II (le Sésostris des Grecs), Bak-en-Khonsou, probablement l'architecte du temple de Qurnah ou Gournah (un des villages arabes qui recouvrent les ruines de l'antique Thèbes), nous est connu par un longue inscription couvrant le dos d'une de ses statues conservée à la glyptothèque de Munich, inscription qui a été traduite par *M. Th. Devéria* (V. ce nom). Racontant tout au long sa carrière religieuse depuis sa première enfance, Bak-en-Khonsou nous apprend qu'après cinquante-neuf ans d'études, d'initiations et de grades de plus en plus élevés dans le sacerdoce d'Ammon, le dieu suprême de la ville de Thèbes, il en était devenu le grand prêtre ou premier prophète, c.-à-d. le chef du premier collège sacerdotal de Thèbes, la résidence des pharaons, et, au milieu des louanges que comme les pharaons et les plus favorisés de leurs sujets, Bak-en-Khonsou s'accorde à lui-même, il nous dit qu'il a fait de grands embellissements dans le temple d'Ammon; qu'il a été chargé de diriger l'exécution du monument que Ramsès II, dont il était l'architecte, a fait élever à Ammon dans la partie supérieure de Thèbes; qu'il en fait construire le pylône d'entrée; qu'il y a fait ériger des obélisques et des mâts dorés, si hauts que leurs sommets pénétraient presque la voûte céleste; qu'il a tracé à l'intérieur des canaux et en a planté d'arbres les jardins ; enfin qu'il a ajouté dans la cour sainte au-devant du temple de très grandes colonnades en même temps qu'il augmentait le nombre des grandes barques sacrées voguant à certains jours fériés sur le lac d'Ammon; tous renseignements des plus intéressants sur la physionomie des grands temples égyptiens et de leurs solennités religieuses. Le tombeau de Bak-en-Khonsou, visité par Champollion, a en outre fourni à la *Description de l'Egypte* plusieurs dessins de figurines funéraires et d'un fragment de statuette représentant ce célèbre personnage. Charles Lucas.

Bibl. : *Revue archéologique;* Paris, 1862, in-8, pl. — P. Pierret, *Dict. d'archéologie égyptienne;* Paris, 1875, in-12.

BAK-EN-RANF (V. Bocchoris).

BAKER (Mont). Volcan des Etats-Unis, situé dans la chaîne des Cascades (territ. de Washington) ; 3,490 m. d'altitude.

BAKER (Sir John), chancelier de l'Échiquier en Angleterre, mort en déc. 1558. Il passait pour être originaire du comté de Kent. En 1526 il est attaché à une ambassade près du roi de Danemark, fut président *(speaker)* de la Chambre des communes, puis attorney général et membre du Conseil privé; enfin en 1545 il fut créé par Henri VIII chancelier de l'échiquier. Il sut se maintenir en fonctions sous le règne d'Edouard VI et sous celui de Marie Tudor, rare exemple de souplesse. Il mourut chancelier. Son petit-fils, sir *Richard Baker*, fut un chroniqueur distingué.

BAKER (sir Richard), écrivain religieux et historien, anglais, né à Sissinghurst (Kent) en 1568, mort à Londres en 1645. Il étudia le droit à Oxford et à Londres, puis parcourut différentes parties de l'Europe. Jacques I^er^ le fit chevalier et il devint haut shérif du comté d'Oxford. Ayant répondu des dettes de son beau-père, il vit saisir toutes ses propriétés, et, complètement ruiné, fut enfermé à l'âge de soixante-sept ans à la prison pour dettes de *Fleet street*. C'est là qu'il commença ses travaux littéraires. Le premier volume écrit en un mois est intitulé *Cato Variegatus*, distiques moraux variés de Caton (1636). Chaque distique est traduit par cinq variantes en vers, de très médiocre qualité. Il donna les années suivantes des pièces dévotes, une traduction des *Lettres de Balzac*, des *Méditations sur les Psaumes*, etc. Mais son principal ouvrage est la *Chronique des rois d'Angleterre* qui eut un grand succès et une énorme popularité, surtout chez les gentilshommes campagnards. Mais si les œuvres de ce vieillard enrichirent un ou deux éditeurs, elles ne purent lui ouvrir les portes de sa prison, où il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans, laissant deux filles qui épousèrent de pauvres artisans.

BAKER (David ou Augustin), bénédictin et jurisconsulte anglais, né à Abergavenny, près de Montmouth, en 1575, mort à Londres en 1641. Il fit ses études à l'université d'Oxford, où il s'adonna d'abord à la science du droit. Après avoir été incrédule jusqu'à l'athéisme, Baker se convertit ensuite à une foi si vive qu'il alla en Italie et entra dans l'ordre de Saint-Benoît, où il remplaça son prénom de *David* par celui d'*Augustin*. Il revint plus tard dans son pays natal en qualité de missionnaire. Les travaux de Baker consistent en d'immenses recherches sur l'histoire de son ordre et sur l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre. Ces documents, restés inédits, ont servi à Reyner et à Cressy, qui n'ont fait que les classer dans l'*Apostolat des Bénédictins* et dans l'*Histoire de l'Eglise d'Angleterre*. G. L.

BAKER (Thomas), antiquaire anglais, célèbre *fellow* de l'université de Cambridge, né en 1656, mort en 1740. Après avoir terminé ses études à Durham et à Cambridge, Baker embrassa la carrière ecclésiastique. En 1687, étant recteur de la paroisse de Long-Newton, il refusa de lire en chaire la *Déclaration d'Indulgence* promulguée par Jacques II. Il fut, en conséquence, exclu des faveurs administratives réservées aux pasteurs complaisants envers le pouvoir. Quelques années plus tard, en 1690, il ne voulut pas prêter serment à Guillaume d'Orange et dut quitter, pour ce fait, sa paroisse de Long-Newton. Il se retira au collège de Saint-John, à Cambridge, dont il était *fellow* ; mais, en 1716, il perdit tous les privilèges attachés à ce titre, à cause de son opposition à la Maison de Hanovre, dont les droits au trône d'Angleterre avaient été reconnus, à la mort de la reine Anne. — Très versé dans l'histoire générale et locale de son pays, il se consacra plus particulièrement à l'étude de tout ce qui concernait la ville et l'université de Cambridge. Il fit un recueil de documents manuscrits se rapportant à ce sujet : trente-neuf volumes in-folio et trois in-quarto, qui sont aujourd'hui en partie au *British Museum*, à Londres, en partie à la bibliothèque publique de Cambridge. — Baker ne publia que deux ouvrages personnels, qui parurent sous le voile de l'anonyme : *Reflections on learning, showing the insufficiency thereof in several particulars, in order to evince the usefulness and necessity of Revelation* (Londres, 1709-1710), et *Preface to Bishop Fisher's funeral sermon for Margaret countess of Richmond and Derby* (1708). Le premier de ces ouvrages a été traduit en français, sous le titre de *Traité de l'incertitude des sciences* (Paris, 1714, in-12). G. Q.

Bibl. : Robert Masters, *The life of Baker*, 8 vol. 1784. — Horace Walpole, *Œuvres complètes*.

BAKER (Henry), naturaliste et poète anglais, né à Londres en 1698, dans Chancery-Lane, où son père était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

clerc, mort à Londres le 25 nov. 1774. A quinze ans il fut placé comme commis chez un libraire. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il rencontra par hasard une petite fille de huit ans, parente de son patron, sourde et muette, qui l'intéressa vivement. Il résolut de l'instruire, et y réussit si bien qu'il se livra dès lors à l'éducation des sourds-muets et acquit bientôt dans cette profession une fortune considérable. En même temps il employait ses loisirs à la poésie et à l'histoire naturelle. Après quelques essais poétiques, il collabora avec Daniel de Foë sous le nom de Henry Stonecastle au *Spectateur universel*, dont le premier numéro fut entièrement écrit par l'auteur de *Robinson Crusoé*. En 1729 il épousa la plus jeune des filles du célèbre romancier et ne s'occupa plus guère que de l'étude de la nature. En 1744, il obtint la médaille d'or Copley pour ses travaux sur la cristallisation. Membre de la Société royale, il y fonda une chaire d'anatomie et de chimie. Outre des mémoires dans les *Philosoph. Transactions*, nos 457-497, il a mis au jour : *The microscope made easy* (Londres, 1743, in-8, trad. en français, par le P. Pézenas sous le titre : *Microscope mis à la portée de tout le monde*, 1754, in-8) ; *Employement for the microscope* (Londres, 2e éd., 1764) ; *Attempts towards a natural history of the Polypes* (Londres, 1743, in-8 ; trad. en français par P. Demours, Paris, 1744, in-8). On a de lui, outre plusieurs poèmes publiés en 1725 et 1726, une traduction de morceaux choisis des poètes romains sous le titre de *Medulla poetarum romanorum*, et une traduction de Molière. L'Angleterre lui doit l'introduction de la rhubarbe et de la fraise alpine. — Il laissa deux fils dont l'un, *Henry* Baker, publia deux volumes de *Poésies pastorales et élégiaques*.

BAKER (sir George), médecin anglais, né dans le Devonshire en 1722, mort à Londres le 15 juin 1809. Reçu docteur à Cambridge en 1757, il se fixa à Londres en 1761 et s'éleva en peu de temps au premier rang. Il fut chargé en 1761 de l'oraison harvéienne (Londres, in-4) par le collège des médecins qu'il présida par la suite neuf fois ; il fut nommé, enfin, médecin de la reine et du roi George III. Sa *Diss. de affectionibus animi et morbis inde oriundis* (Londres, 1755, in-4), et l'élégante préface à la pharmacopée de Londres de 1788, témoignent d'une éducation classique remarquable. Ses ouvrages les plus importants sont : *De catarrho et de dysenteria Londinensi... libellus* (Londres, 1764, in-4) ; *An inquiry into the merits of a method of inoculating the small-pox which is now practised in several countries of England* (Londres, 1766) ; *An essay concerning the cause of the endemic colic of Devonshire* (Londres, 1767, etc.). Ces ouvrages ont été réunis : *Opuscula medica iterum edita* (Londres, 1771). Plusieurs années après sa mort parut : *Medical tracts, read at the College of Physicians between the years 1767 and 1785* (Londres, 1818). Dr L. Hn.

BAKER (sir Samuel White), voyageur anglais, né dans le Worcestershire en 1821. Son père, qui était shériff en chef, lui fit donner une excellente éducation, et l'esprit d'aventures, le goût des voyages qui sont la caractéristique du peuple anglais, se développèrent de bonne heure chez Baker. En 1845, on le trouve à Ceylan, où, très adroit tireur, il se livre à la chasse aux éléphants, tandis qu'il écrit en même temps deux volumes remarquables sur ce pays et ses habitants. De retour en Angleterre, il ne peut supporter la vie bruyante et à la fois étroite des grandes villes : « Je me sens comme une plante malade dans une chambre obscure », écrit-il à cette époque ; et il part pour prêter son concours à la construction du chemin de fer turc de Varna à Kustendjé. Plus tard, le public se passionnant pour la découverte des sources du Nil, Baker veut à son tour entreprendre une expédition dans ce même but ; sa femme, native de Budapest, se décide à l'accompagner, et, au printemps de 1861, il organise son expédition au Caire ; son but était de se porter à la rencontre de Speke et de Grant, en route de Zanzibar vers le centre de l'Afrique. Toutefois, afin de se bien préparer et pour se familiariser avec la langue arabe, Baker commença par parcourir en chasseur les pays situés au N. de l'Abyssinie et arrosés par l'Atbara et le Setit, affluents du Nil Bleu. L'hydrographie de ces fleuves et la part qu'ils ont dans les débordements du Nil furent relevées par Baker pendant l'année qu'il consacra à cette sorte d'entraînement : *Bibl. Proceedings Royal Geogr. Soc. of London*, vol. 10, n° 6, pp. 279-295. *Journal Royal Geogr. Soc. of London*, 1863, vol. 33, pp. 237-241.

Enfin, au mois de juin 1862, Baker arriva devant Khartoum, à la jonction du Nil Blanc et du Nil Bleu ; il y arma trois bateaux et se rendit à Gondokoro (4° 55′ lat. N.), où il rencontra en fév. 1863 Speke et Grant qui lui donnèrent des nouvelles des grands lacs, sources présumées du Nil ; ces voyageurs avaient vu, à l'O., le lac Kéréoué et poursuivi en partie la rivière Somerset qui s'en échappe ; ils présumaient que celle-ci se jette plus loin dans un second grand lac où vraisemblablement le Nil prenait sa source ; mais ni l'un ni l'autre de ces voyageurs n'étaient arrivés à ce second lac, et Baker résolut dès lors de se mettre à sa recherche. L'hostilité des marchands d'esclaves, qui voyaient dans son expédition une entreprise dirigée contre leur trafic, l'empêcha de se porter directement vers le S. ; il fit un crochet à l'E. et explora les pays encore inconnus d'Ellyria, de Latouka et d'Obbo ; de là il se dirigea par la route indiquée par Speke, vers les chutes de Karouma du Somerset. Enfin, le 16 mars 1864, il arriva au lac occidental qu'il cherchait, le Mvoutan Nzigé, près de Vacovia, qu'il baptisa *Lac Albert Nyanza*. Il en suivit le bord N.-E. pendant dix jours jusqu'à Magoungo, endroit où le Somerset y entre, sans pouvoir toutefois constater *de visu* l'écoulement du Nil Blanc ; mais comme il ne lui restait plus, en somme, que quelques lieues à faire pour atteindre l'extrémité nord du lac, et comme il rencontra à son retour le Nil à Poundo, par 3° 32′ lat. N., il était hors de doute que le Nil Blanc prenait réellement sa source dans ce lac. (*Proceedings Royal Geogr. Soc. of London*, vol. n° 1, pp. 6-27.) En mars 1865, Baker revint à Gondokoro, d'où il rétrograda sur Khartoum, Souakim et Suez, et retourna en Angleterre. Son voyage complétait, en somme, celui de Speke ; s'il ne résolut pas entièrement le problème des sources du Nil, du moins il en indiqua la solution vraisemblable, ce qui lui valut le titre de baronet et la grande médaille d'or de la Société de géographie de Londres.

Mais sa mission en Afrique n'était pas terminée. Les horreurs de la traite des nègres, dont il avait été témoin sur le haut Nil, lui avaient inspiré l'idée d'une vaste répression dont il rêvait d'être l'âme. C'est ainsi qu'en 1868, il soumettait au khédive le projet de reconquérir les territoires qui s'étendent depuis le Nil jusqu'aux grands lacs, d'y établir la souveraineté égyptienne, d'y abolir la traite des nègres et d'y introduire des règlements pour le trafic des caravanes. Le khédive accepta les plans de Baker, le nomma pacha, et le mit à la tête d'une petite armée munie de vapeurs démontables et d'abondantes provisions. Partie à la fin de 1869, l'expédition arriva le 7 juin 1870 à Khartoum où elle rencontra de la part du gouverneur et des riches traitants une hostilité sourde qui entrava sérieusement ses opérations ; puis, quand elle se lança sur le fleuve, elle eut à lutter contre les obstacles naturels : le Nil Blanc était coupé par une longue et profonde barre de plantes aquatiques, véritable marais pestilentiel, où la plupart des compagnons de Baker succombèrent aux fièvres paludéennes ; lui-même atteignit à grande peine Gondokoro, le 15 avr. 1871. Là, Baker éleva une ville qu'il baptisa Ismaïlia, et déclara la guerre aux nègres de Bari qu'il vainquit. Après avoir comprimé énergiquement une émeute parmi ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

propres soldats, Baker reprit sa route vers le S., à la fin de 1871, avec une caravane notablement réduite ; il longea le Nil, traversa Madi, et forma un camp retranché à Fatiko (3° 16′ lat. N.), d'où il opéra contre les marchands d'esclaves. En cette circonstance, il poussa jusqu'à Marindi, dans le pays d'Ounyoro (2° lat. N.), luttant toujours contre les négriers et contre les indigènes. Cette partie de son expédition, si aventureuse, rappelle les entreprises de Pizarre et de Fernand Cortez. Baker réussit à arrêter momentanément la traite des esclaves et à annexer à l'Egypte ces vastes et belles contrées ; mais cela ne dura guère. En avril 1873, Baker retourna à Gondokoro, d'où il rentra directement en Angleterre, abandonnant à d'autres le soin d'achever son œuvre à peine éclose.

En 1879, Baker passa six mois à l'île de Chypre, puis il rentra en Angleterre où il vit actuellement sur ses terres. On a de lui les ouvrages suivants : *The rifle and hound in Ceylan* (1854) ; *Eight years wanderings in Ceylan* (1866) ; *The Niletributaries of Abyssinia* (1867) ; *Ismaïla, a narrative of the expedition to central Africa for the suppression of the Slave trade* (1874) ; *Cyprus as I saw it in* (1879). Ad. Burdo.

BAKER (George-A.), peintre américain, né à New-York, fils d'un miniaturiste anglais établi en Amérique. Il s'est surtout fait connaître par des portraits qui ont eu beaucoup de succès en Amérique. Il en exposait deux à l'Exposition universelle de 1867. Depuis 1851, il est membre de l'Académie nationale de dessin de New-York.

BAKEWELL. Petite ville industrieuse du comté anglais de Derby, remarquable surtout par la proximité du château de Chatsworth, où Marie Stuart vécut treize ans captive. Il y a aussi des bains d'eau minérale.

BAKHCHÎCH. S'il est un mot que le voyageur en Orient entend sans cesse résonner à son oreille, c'est bien celui de *bakhchîch :* c'est l'invitation au pourboire, la demande d'une gratification plus ou moins méritée. Personne n'y peut échapper et nombreuses sont les occasions où il faut faire preuve d'une générosité forcée. Le *kiâtib* qui a visé votre passeport, le douanier qui a ouvert vos malles et gardé pour son usage personnel les menus objets qui lui ont plu, le marchand du bazar viendront avec ingénuité vous réclamer leur bonne main, en vous répétant ce vocable persan, *bakhchîch* : sois généreux ! Que faire, si ce n'est d'en passer par ces multiples exigences?

BAKHMOUT. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement d'Ekatérinoslav. Elle est située sur la rivière du même nom, affluent du Donets. Elle remonte au XVII^e^ siècle. Sa population est d'environ 20,000 hab. sur lesquels on compte un millier d'Israélites. Elle est traversée par le chemin de fer de Kharkov à Taganrog. Foires importantes surtout au point de vue du commerce du bétail. Le district de Bakhmout, situé à l'E. du gouvernement d'Ekatérinoslav, confine au gouvernement de Kharkov et au territoire des Cosaques du Don. Il est arrosé par le Donets et par son affluent la Lougan. Population, 150,000 hab. ; Grands-Russes et Petits-Russes. La population est essentiellement rurale ; les industries principales sont : l'agriculture, l'élève du bétail et l'exploitation des mines de fer et de charbon. L. L.

BAKHOY ou **FLEUVE BLANC.** Une des rivières qui forment le Sénégal : le Bakhoy vient de l'E. et coule dans la partie basse du bassin du Sénégal ; c'est la voie naturelle entre les établissements du Haut-Fleuve et le Niger. A Bafoulabé, il se réunit au Bafing et forme le fleuve Sénégal.

BAKHTCHISARAÏ. Ville de Crimée (gouvernement de Tauride). Elle est située à 32 kil. de Simferopol, dans la vallée profonde et étroite du Tchiouriouk. Son nom veut dire en tatar le palais des jardins, et est bien justifié par le pittoresque de sa situation. Dès le XV^e^ siècle, les Khans de Crimée y avaient établi leur résidence. Après la conquête de la Crimée elle est restée la ville favorite des Tatars. On en compte plus de 9,000 sur 12,000 hab. La ville a également un certain nombre d'habitants grecs et juifs karaïtes. Tous sont fort industrieux. Les principales industries sont la fabrication du maroquin, des babouches, de la sellerie, l'exploitation des laines, de la soie. La ville compte 35 mosquées, 3 églises orthodoxes et une synagogue. Elle a une physionomie tout orientale et on l'a plus d'une fois comparée à Grenade : son Alhambra est l'ancien palais des Khans, d'une délicieuse architecture. Cet édifice, auquel on a attribué à tort une haute antiquité, est relativement moderne ; il date du XVIII^e^ siècle. Gravement endommagé lors de la conquête de la Crimée par les Russes, il fut restauré par Potemkine, qui y logea l'impératrice Catherine. Ce palais renferme un grand nombre de fontaines, dont l'une, appelée la *Fontaine des Pleurs*, a été célébrée par Pouchkine dans un de ses poèmes. Les environs de la ville sont fort intéressants : il faut signaler notamment le Tchoufout Kaleh, ou château des juifs, roches percées de nombreuses grottes où les juifs résidaient autrefois, et la roche de Mangoup Kaleh, couverte de ruines grecques et gothiques. L. L.

BAKHTIARIS. Nom de plusieurs tribus de la Perse, dont la plus connue vit dans la vallée du Louristan, à l'O. d'Ispahan. Les Bakhtiaris sont de même race que les Kourdes, dont ils parlent la langue (dialecte spécial), mais ils ont subi de nombreux croisements avec la population persane. Taille moyenne, muscles forts, peau brune, cheveux longs et noirs, front fuyant, sourcils épais, regard dur, mâchoire inférieure très forte, pommettes saillantes, nez gros et aquilin, occiput très élevé. Ils se divisent en tribus, clans et familles, campent l'été et vivent l'hiver dans des grottes ou des cabanes. Bien qu'ils alimentent de moutons le marché d'Ispahan, ils vivent surtout de pillage et ne reconnaissent guère l'autorité du châh. P.

BAKHTICHOÛ ou « fortune du Christ », famille célèbre de médecins orientaux. Ils étaient chrétiens nestoriens et originaires de la ville de Djondey-Sâbour. C'est là que nous voyons son chef, Djordjis, directeur de la célèbre école et de l'hôpital de la ville, former des élèves par l'enseignement et la clinique. La présence de cette famille à Bagdad est le commencement d'une véritable révolution dans la médecine arabe. En effet les khalifes remplaçaient les empiriques qui avaient été jusqu'alors attachés à leur personne par des savants qui avaient un corps de doctrines. C'est à partir de ce moment que les Arabes se mirent à traduire les ouvrages de science. — Pendant quatre siècles, la famille des Bakhtichoû produisit des médecins remarquables. Voici les principaux d'entre eux :

I. *Djordjis*, chef de la famille des Bakhtichoû. Très remarquable à deux titres : 1° C'est un médecin complet, chef d'école et directeur d'hôpital ; 2° c'est le promoteur du mouvement scientifique en Orient. De sa ville natale, Djondey-Sâbour, dont il dirigeait l'hospice, il fut appelé à Bagdad, en 765, pour y donner des soins au khalife Al-Mansour. Il confia l'hôpital à son fils Ben-Djordjis Bakhtichoû et accourut auprès du khalife qu'il guérit et qui le traita généreusement. Al-Mansour voulant le convertir à l'islamisme lui dit que, devenu mahométan, il entrerait en paradis. « Je veux mourir dans la religion de mes ancêtres, répondit Djordjis, et me trouver avec eux en paradis ou en enfer. » Il laissa auprès du khalife un de ses élèves, Issa, et retourna dans son pays. Il mourut en 771. — Djordjis fut le premier qui traduisit des ouvrages de médecine en arabe ; c'est ce que nous apprend Ibn-Ali Osseïbyèh dans son histoire des médecins. Malheureusement, on ne sait pas quels furent ces ouvrages. Il a écrit en syriaque les Pandectes ou *Kounnach* traduites plus tard en arabe par Honaïn.

II. *Ibn Dordjis Bakhtichoû*, fils du précédent, aussi célèbre que son père en l'absence duquel il était resté chargé de l'hôpital de Djondey-Sâbour. Il fut d'abord appelé auprès du khalife al-Hâdi qui lui préféra un pharmacien vulgaire du nom d'Abou Koraïch. On fit de nouveau venir Ibn Djordjis à Bagdad, en 787, pendant une maladie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du khalife Hâroun er-Reschid. Il y eut une consultation et tous les autres médecins, même Abou Koraïch, proclamèrent la supériorité de Ibn Djordjis. On lui présenta de l'urine d'une bête de somme; il en reconnut la provenance malgré l'opposition d'Abou Koraïch. « Eh bien! dit Hâroun, que faut-il administrer à celui qui a rendu cette urine? — De l'orge, répondit Ibn Djordjis. » — Hâroun combla d'honneurs son médecin. Ibn Djordjis est le premier archiâtre ou chef de tous les médecins. Il écrivit une collection ou *Kounnach*, et un aide-mémoire, *Tezkirèt*, adressé à son fils Djabril.

III. *Djabril*, fils du précédent. Il fut le plus célèbre et le plus heureux de la famille. Son père l'envoya, en 791, auprès de Djafar le Barmécide, qui était malade et qu'il guérit. Ce fut le commencement de sa fortune. Il fut nommé chef des médecins par Hâroun après qu'il eut guéri une de ses favorites. Il était comblé d'honneurs à la cour. A ceux qui s'étonnaient de ses largesses envers un chrétien, Hâroun répondait : « Le sort de l'empire dépend du mien et le mien dépend de Djabril. » Celui-ci n'avait-il pas sauvé la vie au khalife qui avait été frappé d'une congestion cérébrale à la suite d'excès de table? Quand Hâroun tomba malade à Tous, Djabril reprocha ses excès au khalife qui le fit jeter en prison. Il y aurait péri sans l'intervention du vizir Fadhl et sans la mort du khalife. Les vicissitudes du célèbre médecin ne touchaient pas à leur fin. Il fut en faveur auprès d'al-Amin et emprisonné par al-Mâmoun. Il resta captif pendant plusieurs années. Relâché enfin parce que ses soins étaient nécessaires au khalife, Djabril resta en faveur jusqu'à la fin de ses jours. Pendant l'expédition qu'al-Mâmoun fit contre les Grecs en 828, Djabril malade chargea son fils d'accompagner le khalife. Il mourut bientôt après. — Djabril a composé plusieurs écrits : une lettre à al-Mâmoun sur les aliments et les boissons; un abrégé de médecine; des Pandectes; un traité de la composition des parfums, etc. Il a aussi favorisé les traductions. Enfin, il servit la science par la haute position qu'il sut conquérir tout en restant chrétien ; il fit de la science une force morale et politique.

IV. *Ibn Djabril*, fils du précédent, fut en faveur auprès d'al-Mâmoun qu'il accompagna dans son expédition contre les Grecs, ainsi que nous l'avons déjà dit. A l'avènement d'al-Wathiq, il fut exilé à Djondey-Sâbour; on le rappela, mais il ne put sauver le khalife atteint d'hydropisie auprès duquel il arriva trop tard. Il rentra en faveur sous al-Moutawakkil, mais le luxe excessif qu'il déployait porta ombrage au khalife qui le dépouilla de ses biens. Il mourut en 870. Ibn Djabril a composé un traité des scarifications. Il a encouragé Honaïn à faire des traductions.

V. *Djabril ibn Obaïd Allah*, petit-fils du précédent. Resté pauvre et orphelin, il vint étudier la médecine à Bagdad. Il guérit la femme d'un ambassadeur que le Bouïde-Adhad-ad-Daula avait envoyé au khalife. Cela commença à faire sa réputation. Adhad-ad-Daula se l'attacha et lui confia la direction de l'hôpital qu'il fonda à Bagdad. Son protecteur l'envoya de là soigner plusieurs princes. Le succès de ses cures le rendit bientôt très célèbre dans les divers pays où il se rendit. Djabril ibn Obaïd Allah a composé un compendium de médecine et différents traités sur le sang, qu'il considère comme l'élément le plus précieux du corps ; sur les nerfs et les muscles de l'œil ; sur la céphalalgie, etc. Son principal ouvrage est un grand traité de médecine intitulé *al-Kâfi* (le suffisant). Il mourut en 1005, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

VI. Il y a d'autres médecins de la famille des Bakhtichoû. Ils sont fort peu connus. Contentons-nous de citer le dernier membre dont le nom soit resté. C'est *Obaïd Allah ibn Djabril*, qui mourut en 1058 et qui a composé plusieurs ouvrages : des différentes sortes de lait; des beaux faits des médecins ; mémorial du résident et provision du voyageur, ainsi qu'un abrégé de ce livre intitulé : *Raoudhat ath-thobb* (le parterre de la médecine) ; le livre des propriétés des animaux, etc. P. Ottavi.

Bibl. : F. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*; Gœttingue, 1840. — J.-G. Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis, arabicis, armeniacis, persicisque commentatio*; Leipzig, 1842. — Leclerc, *Histoire de la médecine arabe*; Paris, 1876. — Ibn Ali Osseïbyéh, *Ouyoun el inbâ fi thabaqat el athibba* (sources de renseignements sur les différentes classes de médecins) publié par A. Müller.

BAKHUYSEN (V. Backhuisen).

BAKKER (Pierre Huizinga), poète hollandais, né à Huizinge en 1713, mort à Amsterdam en 1801. On a de lui : *Bespiegeling der Vaderlandsche stroomen*, beau poème sur les fleuves des Pays-Bas; diverses pièces détachées, qui ont un certain mérite, et une biographie de l'historien Wagenaar, son beau-frère.

Bibl. : Witsen Geysbeek, *Woordenb. der Nederl. Dichters.*

BAKKER (Gerbrand), médecin hollandais, né à Enkhuizen le 1er nov. 1771, mort à Groningue le 14 juil. 1828. Reçu docteur à Leyde, en 1794, il exerça d'abord dans sa ville natale, puis en 1806 fut chargé d'enseigner l'anatomie, la chirurgie et les accouchements à Harlem, et l'année suivante occupa la chaire d'anatomie à l'Institut Teyler. Peu après, il fut nommé professeur à Harderwijk et en 1811 à Groningue. Ouvrages principaux : *Bijdragen tot den tegenwoordigen staat van het animalisch magnetismus in ons vaderland* (Groningue, 1814-1818); *Descriptio iconis pelvis femininæ et schematum capitis infantilis*, etc. (Groningue, 1816, grand in-fol.); *Osteographia piscium*, etc. (Groningue, 1822, in-8, avec 13 pl.); *Epidemia quæ anno 1826 urbem Groninganam adflixit in brevi conspectu posita* (Groningue, 1826, in-8); *De natura hominis liber elementarius* (Groningue, 1827, 2 vol. in-8). De plus, des dissertations, des discours prononcés à l'occasion de l'inauguration de ses cours, etc. Dr L. Hn.

BAKONGO ou BAS-CONGO. Vaste contrée formant le bassin méridional du Congo (Afrique équatoriale) ; sa partie septentrionale appartient à l'État indépendant du Congo, l'autre est englobée dans les possessions portugaises. Cette contrée s'étend de l'océan Atlantique à la hauteur de Léopoldville, sur le Congo; elle comprend la zone maritime et une partie de la zone montagneuse; dans cette section, le fleuve est navigable sur une étendue de 180 kil. Le port de mer de l'Etat du Congo est Banana ; sa station la plus importante dans cette province est Boma. Cette partie méridionale du Congo est assez bien exploitée ; on y trouve certaines voies parcourues régulièrement par les indigènes, telles que les routes commerciales conduisant à Zombo, à San Salvador, à Loango. La surface approximative de cette contrée est de 52.800 kil. carrés ; et sa population 5 à 6 hab. par kil. q., soit environ 300,000 âmes (V. Congo). Ad. B.

BAKONY. Chaîne de hauteurs boisées, qui porte à cause de cela le nom de *Wald* en allemand, le nom de *Erdœ* en magyar. La forêt de Bakony couvre une partie de la Hongrie, surtout le comitat de Veszprim, et s'en vient resserrer le cours du fleuve, et contribuer, avec les contreforts des Karpates, à déterminer sa direction vers le S. Sa longueur est d'environ 90 kil., sa largeur, considérable en proportion, de 40 ; sa hauteur maxima est de 800 m. Elle présente des aspects pittoresques, et sur ses flancs croissent d'importants vignobles, tels que le Somlai. Autrefois célèbre par les bandes de brigands qui en faisaient leur repaire, cette forêt doit sa sécurité toute moderne aux routes presque stratégiques dont on l'a percée. — Bakony-bél est une abbaye de bénédictins fondée au milieu de cette région par le premier roi chrétien, saint Etienne, et près de laquelle un village s'est bâti. Edouard Sayous.

BAKOU. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement du même nom (en russe Bakinskaia goubernia). Elle est située au S.-E. de la chaîne principale du Caucase, au S.-E. de la péninsule d'Apchéron sur la mer Caspienne, à 3,000 kil. de Saint-Pétersbourg. Sa population est de 16,000 hab.,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la plupart mahométans ou Arméniens. Sa fondation remonte au VIe siècle de notre ère; à une certaine époque, elle a été submergée par l'élévation de la mer Caspienne, ainsi que l'attestent les ruines qu'on reconnaît encore aujourd'hui sous les eaux. Après avoir été occupée par les Arabes et possédée par la dynastie locale des Chirvanides, Bakou passa au pouvoir des Persans. Disputée tour à tour par les Turcs et les Russes, elle tomba définitivement au pouvoir de la Russie en 1806. Elle est devenue ch.-l. de gouvernement en 1859. Elle possède encore quelques édifices remarquables, notamment le palais des Chirvanides, construit au XVIe siècle et converti aujourd'hui en arsenal, une ancienne mosquée et la tour dite Kyskalesi. Bakou doit surtout son importance à son mouvement commercial. Reliée à Tiflis et à Poti par un chemin de fer, elle est le grand entrepôt du commerce des provinces caucasiennes avec Astrakan d'une part, avec la Perse de l'autre. Le mouvement du port de Bakou se développe d'année en année. Il importe du coton, du blé, des fruits. Il exporte surtout du pétrole. La ville de Bakou a donné son nom à une sorte de petit navire de cabotage appelé *bakinka*.

Le gouvernement de Bakou fait partie de la lieutenance du Caucase. Il confine à l'E. à la mer Caspienne, au S. à la Perse. Sa surface est d'environ 39,000 kil. q,; il est divisé en 6 districts : Bakou, Djevat, Gotchka, Schemakha, Lenkoran, Kouba. Dans sa partie septentrionale il est pénétré par quelques contreforts du Caucase, dans sa partie méridionale par la chaîne de l'Iran : ses plaines sont parfois au-dessous du niveau de l'Océan. Les cimes les plus élevées du Caucase sont le Bazar-duzi, le Chah-dad, le Tfan-day (V. CAUCASE) ; au S., les contreforts de la chaîne de l'Iran ne dépassent pas 1,200 ou 1,500 m. Sur la côte se détache la presqu'île d'Apchéron qui abrite le port de Bakou ; les ports principaux sont Nizovaïa, Bakou, Lenkoran et Astaira. Quelques îles peu importantes appartiennent au gouvernement. Le principal cours d'eau est le Kour, qui parcourt le gouvernement sur une longueur de près de 400 kil.; c'est le seul navigable ; les autres sont de simples torrents parfois à sec et leur longueur ne dépasse pas 100 kil. L'affluent le plus considérable du Kour est l'Araxe. Le climat est sain dans les parties élevées, fiévreux dans les contrées marécageuses. La température moyenne est de + 10 degrés Réaumur. La population totale est de 540,000 hab. Sur ce chiffre les habitants des villes ne forment guère que 14 %; les peuples turcs constituent 44 %, les Iraniens 25 % de la population, les Russes 3 %. Les principales industries sont l'agriculture, la culture de la garance, du coton, des vers à soie, l'élève du bétail et des abeilles, la pêche, l'exploitation des lacs salins. Mais la richesse du pays consiste surtout dans ses puits de pétrole qui rivalisent maintenant avec ceux de l'Amérique. En 1862 l'exploitation du pétrole avait donné 336,886 pouds (le poud vaut 16 kilog.). En 1868 ce chiffre était monté à 706,155. Depuis, il n'a fait que s'accroître.

Jusqu'en 1873, l'exploitation du pétrole a été un monopole de l'Etat. Depuis cette époque le commerce est libre.

En 1878, la production du naphte à Bakou a été de 320,000 tonnes, dont la moitié a été exportée. On compte actuellement plus de 700 puits. En 1884, il a été exporté de Bakou, par terre, 400,000 tonnes ; par eau, 237,000 tonnes de pétrole. — En 1885, la production totale a été de 1,370,000 tonnes. La plupart des usines et des entrepôts sont mis en communication par des tubes en fer dont la longueur dépasse parfois 12 kil. Deux réservoirs de naphte, celui de Sourakhane et celui de Jokmal, étaient autrefois célèbres par leurs feux éternels. Près du premier, des Indiens adorateurs du feu, des Guébres, avaient fondé un monastère ; ce temple du feu n'est plus aujourd'hui qu'un réduit compris dans une usine de naphte ; il attire encore des fidèles et surtout des curieux de toutes religions. Les flammes sont éteintes. En revanche, il arrive fréquemment que des colonnes de feu s'élèvent sur la mer Caspienne.

L. LEGER.

BIBL. : ORTOLI, *le Caucase et la Perse* ; Paris, 1885. — V. RAGOSINE, *le Pétrole et l'industrie du pétrole* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1884. — *Mém. et compte rendu des travaux de la Soc. des ingénieurs civils*, juin 1885. — *Moniteur scientif. du Dr Quesneville*, 539e, 540e livraison.

BAKOU (Roumanie [V. BACAU]).

BAKOUIRI. Contrée située au pied des monts Camerones (Afrique occidentale), par 4° lat. N. et 6° 40′ long. E. de Paris. Elle fait partie des territoires de la baie de Biafra.

BAKOUNINE (Michel), révolutionnaire russe, né en 1814, mort à Berne le 13 juin 1876. Fils d'un riche propriétaire de Torjok (gouvernement de Tver) Bakounine fut élevé à l'école des Cadets, à Saint-Pétersbourg ; il fut nommé enseigne dans l'artillerie de la garde impériale, mais il ne tarda pas à prendre un congé et se rendit à Berlin, où il étudia la philosophie (1841). Il publia à cette époque dans les *Annales allemandes*, sous le pseudonyme de Jules Elysard, une dissertation philosophique qui fut fort remarquée. Il vint ensuite à Paris, connut George Sand et Proudhon, se lia avec les principaux chefs de l'émigration polonaise, se rendit de là à Zurich, et prit une part très active aux travaux des associations socialistes. Le gouvernement russe ne tarda pas à être instruit des agissements de Bakounine, et celui-ci reçut l'ordre de rentrer immédiatement à Saint-Pétersbourg. Il refusa d'obéir et ses propriétés furent confisquées.

Bakounine revint alors à Paris et il entra, comme rédacteur, au journal *la Réforme*, sous la direction de Flocon. En 1847, il prononça un discours dans lequel il excitait les patriotes polonais à unir leurs efforts à ceux des révolutionnaires russes, pour se débarrasser du tsar, et émanciper à la fois la Pologne et la Moscovie. L'effet produit par ce discours fut tel que l'ambassadeur russe, à Paris, réclama l'expulsion de Bakounine du territoire français. Bakounine se réfugia à Bruxelles. Son influence est encore demeurée très sensible à Bruxelles, à Liège, à Verviers, et dans toute la vallée de la Vesdre.

En 1848, une fois la République proclamée, Bakounine revint à Paris. Eut-il réellement une mission, sinon officielle, tout au moins officieuse du gouvernement républicain, pour aller tenter une agitation démocratique en Autriche et en Allemagne ? N'agit-il au contraire que poussé par l'ardeur de son tempérament ? On ne le sait pas exactement. Toujours est-il qu'il se rendit à Prague, à Berlin, à Dresde, et que des troubles ne tardèrent pas à éclater dans ces villes. Arrêté à Chemnitz, Bakounine fut transféré à Kœnigstein, jugé et condamné à mort (1849). Sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Mais l'Autriche le réclama. On se hâta de le lui livrer ; il fut jugé à Prague, et, de nouveau, condamné à mort. Sa peine fut commuée derechef en celle de la détention perpétuelle. Mais la Russie le réclama à son tour. L'Autriche le livra et il fut, une fois encore, condamné à mort.

Il fut enfermé, à Saint-Pétersbourg, dans la forteresse de Petropavlovsk et y resta huit ans. Alexandre II commua sa peine en un exil perpétuel en Sibérie. Il y arriva en 1857. Il parvint à s'évader, gagna le Japon, puis l'Amérique et, en 1861, il arrivait en Angleterre. Il écrivit d'abord dans le « Kolokol », la *Cloche*, que rédigeaient Herzen et Ogarev. En 1863, lors de l'insurrection polonaise, il voulut se rendre en Lithuanie, pour soulever les paysans, mais il ne put dépasser Malmö (Suède).

Installé en Suisse, Bakounine prit une part plus active que jamais au mouvement socialiste. Ses tendances le poussèrent vers le parti révolutionnaire le plus avancé, et on peut dire qu'il est le véritable initiateur, le réel fondateur du mouvement et du parti anarchiste. C'était (1867) la grande époque de propagande de l'*Association internationale des travailleurs*. Bakounine y entra, avec l'intention bien arrêtée de la diriger dans le sens de ses idées communistes libertaires. C'est lui sans doute le personnage dont parle Emile Zola dans son roman de *Germinal*, le maître du nihiliste Souvarine, celui qui voudrait « broyer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre ses mains la civilisation moderne. » Membre de l'association intitulée : *Ligue de la paix et de la liberté*, dont il ne devait pas tarder à démissionner, la trouvant trop rétrograde, il se rendit au congrès convoqué par cette association à Berne, en 1868. Il n'eut pour lui qu'un peu plus du tiers des délégués (30 délégués contre 80. Parmi ces 30 se trouvaient MM. Jaclard, Elisée Reclus, Favelli, etc.).

La minorité se réunit à Genève et y forma l'*Alliance de la Démocratie socialiste*. Ce fut aussi à cette époque que Bakounine organisa la curieuse secte des *Frères internationaux*, qui, au nombre de cent, constituèrent une véritable police révolutionnaire internationale. L'*Alliance* devint section de l'*Internationale*, en 1869, après avoir été repoussée en 1868, par les conseils fédéraux de Paris et de Bruxelles. Elle se fit représenter au congrès de Bâle (1869). On trouvera, tant au mot ANARCHIE qu'au mot INTERNATIONALE, des renseignements détaillés sur les querelles intestines qui divisèrent alors la grande association ouvrière, le conflit survenu entre le marxiste Outine et l'anarchiste Bakounine, les discussions avec Karl Marx, etc.

Voici le passage le plus caractéristique de la déclaration-programme de l'*Alliance de la Démocratie socialiste* : « L'*Alliance* se déclare athée ; elle veut l'abolition entière « des classes et l'égalisation politique, économique et « sociale des deux sexes. Elle veut que la terre, les « instruments de travail, comme tout autre capital, « devenant la propriété de la société collective tout « entière, ne puissent être utilisés que par les travail- « leurs, c'est-à-dire par les associations industrielles et « agricoles. Tous les états politiques, autoritaires, actue- « lement existant, devront disparaître devant l'union uni- « verselle des associations libres. »

Vint l'année 1870 et la guerre franco-allemande. L'empire tombé, la République faite, Bakounine et ses amis tentèrent à Lyon un mouvement communiste qui échoua. Après la guerre et la Commune, les querelles reprirent plus vives que jamais, au sein de l'*Internationale* (V. ANARCHIE et INTERNATIONALE) et une scission violente se fit, au congrès de la Haye, entre les partisans de Karl Marx et ceux de Bakounine (29 sept. 1872.) Ce fut l'origine de la *Fédération Jurassienne*, à laquelle il faut faire remonter l'initiative du mouvement anarchiste en France. Brisé par toute une vie de lutte, de propagande, de fatigues, Bakounine se retira à Lugano en 1873.

Les principaux ouvrages de Bakounine sont : *l'Empire knouto-germanique* et *Internationale ; Paroles adressées aux étudiants russes* ; *les Principes de la Révolution* ; *le Catéchisme révolutionnaire ; la Théologie politique de Mazzini ; les Lettres à un Français ; Dieu et l'Etat*. Ce dernier ouvrage, publié après la mort du révolutionnaire russe (1882), est précédé d'une préface signée de MM. Elisée Reclus et Carlo Cafiero. Ce n'est d'ailleurs là que la moindre partie de l'œuvre de Bakounine ; il faudrait chercher sa pensée entière dans ses nombreuses brochures écrites en français, en russe, en italien, et plus encore dans les multiples et longues lettres, véritables rapports qui atteignaient parfois la proportion de volumes, adressées à ses nombreux correspondants révolutionnaires. Au point de vue de la politique générale, on peut affirmer que ce qui distinguait Bakounine, ce qui ressort de toute sa vie et de tous ses écrits, c'est la haine de l'Allemand et une sympathie très marquée, très vive, pour les races latines. A. CRIÉ.

BAKOUNINISTES. C'est le nom qu'on donne en Russie à ceux des nihilistes qui se réclament des idées d'Herzen, de Bakounine, de Kropotkine, et non des théories de l'école socialiste allemande, qu'ils appartiennent d'ailleurs au parti *terroriste*, ou au parti *populariste* (V. NIHILISTES).

BAKOUNOU. Contrée de la partie N.-O. du Soudan intérieur, en partie comprise dans le bassin du haut Sénégal.

BAL. Assemblée où des hommes et des femmes se livrent à l'exercice de la danse et par extension nom donné au lieu où se tiennent ces réunions. Dès la plus haute antiquité, il en est fait mention et c'est au dieu Pan que nos bals champêtres doivent leur création : jeunes gens et jeunes filles dansaient au son de sa flûte, comme dans quelques-uns encore de nos villages la jeunesse vient se réjouir autour du ménétrier qui, monté sur un tonneau, les convie à danser au son entraînant de son instrument. Les premiers bals, en tant que réunion mondaine, comme nous les comprenons aujourd'hui, furent ce que les anciens appelaient la *danse des festins*. Ils avaient lieu après les repas et les convives y prenaient part. Philostrate en attribue l'origine au dieu Comus. — Le premier bal dont l'histoire fasse mention est celui donné, en 1385, à Amiens, à l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière ; on ne croit pas que les invités y aient figuré comme acteurs, bien que, douze ans plus tard, ce même roi ait rempli un rôle dans un bal donné à l'hôtel de la reine Blanche, dans le faubourg Saint-Marceau. On connaît les tristes suites de cette soirée. Le roi faillit être brûlé et ne dut la vie qu'au dévouement de la duchesse de Berri qui éteignit le feu qui l'entourait en l'enveloppant tout entier dans les plis de sa robe. Ce dénouement refroidit promptement en France le goût qui s'était répandu pour ce genre de plaisir et, jusqu'à l'arrivée de Catherine de Médicis en France, il n'en fut plus question. En Italie nous trouvons, en l'an 1500, un grand bal donné à Milan, lors du passage de Charles VIII dans cette ville ; parmi les danseurs figuraient les cardinaux de Saint-Séverin et de Narbonne. L'Église, à cette époque, encourageait ces réunions et, en 1562, les pères du Concile de Trente terminaient leurs graves réunions par un bal dont ils firent courtoisement les honneurs. Sous Henri II, les bals masqués devinrent fréquents en France, Catherine de Médicis y voyait un moyen de nouer ses ténébreuses intrigues et il n'y eut plus de fête à la cour qui ne fût suivie d'un bal. En 1581, principalement, le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine fut le signal, pour la cour, de nombreuses réjouissances dont la danse fut le principal élément. La reine, les princes et les princesses en firent les honneurs. Sous Henri IV, le roi galant, les bals se multiplièrent. Louis XIII eut également les siens, puis vint Louis XIV qui les remplaça par la danse plus pompeuse des *ballets* (V. ce mot). Il donna cependant, en 1688, à Versailles, un véritable bal dont Molière nous a conservé les détails. Le bal proprement dit reprit son lustre quand le roi, devenu vieux, cessa de se donner en spectacle à sa cour. En 1697, il y eut, dans la magnifique galerie de Versailles, un bal splendide donné à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne. Les plus grandes illustrations européennes y exécutèrent des pas de danse, au son des violons du roi. Mais jusqu'à cette époque on eût vainement cherché un intermédiaire entre ces pompeuses fêtes et l'humble bal de village. Ce n'est qu'en 1715 qu'une ordonnance royale créa le bal de l'Opéra, qui eut lieu trois fois par semaine et popularisa ce divertissement dans la capitale. C'est un moine qui inventa le mécanisme qui élevait pour ces nuits de plaisir le plancher du parterre au niveau de la scène. A partir de cette époque, le bal devint le passe-temps de toutes les classes de la société. Tous les événements heureux soit pour l'Etat, soit pour les familles, se célébrèrent par des réunions dansantes. Au plus fort moment de la Terreur on dansait à Paris, et personne n'a oublié ces *bals des victimes*, où l'on raconte que nul n'était admis s'il n'avait eu au moins un parent décapité par la guillotine. Sous le Consulat et sous le premier Empire, les bals furent en grand honneur ; on dansait entre deux campagnes, et Napoléon Ier encourageait ces réunions par sa présence. Le 2 juil. 1810, quelques mois après le mariage de l'empereur avec Marie-Louise, l'ambassadeur d'Autriche, Schwartzenberg, donna une fête magnifique à l'archiduchesse devenue impératrice. Au milieu du bal un incendie terrible se déclara. La grande salle fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dévorée par les flammes, l'impératrice se sauva à la hâte ; mais malheureusement il y eut un grand nombre de victimes, parmi lesquelles la sœur de l'ambassadeur. L'empereur était resté sur les lieux jusqu'à ce que les flammes fussent éteintes. Ce terrible accident impressionna à l'époque vivement la foule, qui y vit un funeste présage pour le nouvel empire. — Avec le premier bal de l'Opéra, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le goût de la danse se propagea parmi la population parisienne et un certain nombre d'industriels exploitèrent cette passion naissante. Voici, dans l'ordre chronologique, les premiers bals publics ouverts à Paris. Le jardin Ruggieri, ouvert en 1766 aux Porcherons ; le Waux-Hall, établi par Torré en 1767, au coin de la rue de Bondy et de la rue de Lancry ; le Colisée, ouvert en 1771, aux Champs-Elysées, près le carré Marigny ; en 1774, le Ranelagh, à l'entrée du bois de Boulogne, qui fut célèbre sous la Restauration ; le Waux-Hall de la foire Saint-Germain, en 1775 ; la Redoute chinoise en 1781, à la foire Saint-Laurent ; le Waux-Hall d'été en 1785, boulevard Saint-Martin ; le Jardin des grands marronniers en 1787, en haut du faubourg Saint-Martin ; en 1788, la Grande-Chaumière, au boulevard Montparnasse. Sous la Révolution et le premier Empire, nous voyons s'ouvrir successivement : Tivoli ; les Folies de Chartres (1797), sur l'emplacement du parc Monceaux ; le jardin de Byron (1797), autrefois lieu de promenade ; Paphos (1797) ; le pavillon de Hanovre ; le bal d'Idalie, dans le jardin de l'hôtel Maubert ; le jardin Beaujon (1801), ouvert par Ruggieri ; Psyché, ouvert en 1816.

Sous la Restauration, le jardin **Labouxière, dit le Nouveau Tivoli** (1826). Le Tivoli d'hiver, rue de Grenelle-Saint-Honoré, le Prado, en face le Palais de Justice, fréquenté par les étudiants et ouvert peu de jours avant la révolution de 1830. Pendant le gouvernement de Juillet s'ouvrent successivement Valentino, qui fut célèbre sous le second Empire et sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui le Nouveau-Cirque ; le Château-Rouge, le Casino, la salle Sainte-Cécile, les bals Montesquieu, du Mont-Blanc, la salle d'Antin, tous fermés actuellement, le Salon de Mars, l'Ermitage-Montmartre, l'Elysée-Montmartre, très fréquentés aujourd'hui ; la Grande-Chartreuse, devenue Jardin Bullier, qui a remplacé le Prado pour les étudiants ; le bal Mabille, fondé en 1840. De nos jours, en dehors des établissements que nous avons déjà cités, nous citerons, parmi les plus fréquentés : le Moulin de la Galette, situé sur les hauteurs de Montmartre ; la Reine-Blanche, qui a eu son heure de célébrité ; le bal Dourlan, avenue de Wagram ; le Tivoli-Waux-Hall, rue de la Douane ; l'Elysée-Montmartre ; la Boule-Noire ; l'Elysée-Ménilmontant ; le Grand-Turc ; la salle Rivoli, dans la rue de ce nom ; les Mille-Colonnes, dans la rue de la Gaîté-Montparnasse ; les salons Frascati, devenus le Casino-Vivienne ; le Jardin de Paris, aux Champs-Elysées. Tous ces établissements sont régis par la loi du 16 août 1790, qui les place sous l'autorité municipale. A Paris et dans tout le département de la Seine, les bals publics relèvent du préfet de police qui seul peut en autoriser la création. Cette autorisation fixe les jours de réunion : elle est personnelle et non transmissible. Les titulaires sont tenus de verser à l'Assistance publique une certaine somme qui s'éleva d'abord au quart de leur recette et fut réduite ensuite au huitième ; ils doivent également entretenir une garde suffisante pour maintenir le bon ordre : ce sont des soldats de la garde républicaine qui sont chargés de ce service et ce n'est pas toujours une besogne commode. Ces divers établissements que nous avons énumérés plus haut ont produit des célébrités qui ont fait courir tout Paris pour leur voir exécuter leurs danses excentriques. Parmi les plus connus, citons à Mabille : Chicard, l'inventeur du fameux *cancan ;* la leste Mogador, devenue comtesse de Chabrillan ; la reine Pomaré, Putchard, Tortillard, Mercure, Mme Panache, Rose Pompon ; Clara Fontaine à la Grande-Chaumière ; Rigolboche. De nos jours, Zouzou-Toquée, Mimi Taptape, Bébé J'ten Fiche, Tata Rigolo, qui ont été supplantées par Grille d'Egout, La Goulue, la Gueule Plate et Pas d'lapin, auxquelles on a fait les honneurs de la scène pour que le public admire leur façon de danser le quadrille. En dehors de ces établissements publics et du bal de l'Opéra, qui a lieu quatre fois pendant le carnaval, il existe un certain nombre de salles où les sociétés de secours mutuels, de bienfaisance, donnent des bals dits de société, à entrée payante, dont le produit est destiné à soulager des misères ou à créer des pensions de retraite ; les salles du Grand-Hôtel, de l'hôtel Continental, de l'hôtel du Louvre, etc., sont généralement les lieux choisis pour ces réunions philanthropiques qui sont très suivies : faire la charité en s'amusant est une invention toute moderne. L.-F. P.

BALA, plus exactement **BILHAH**, servante de Rachel et concubine de Jacob, devient mère de Dan et de Nepthali. Bala, par cette double maternité, est promue à la dignité de femme du second rang, si bien que Ruben porte la peine des relations qu'on lui attribue avec l'ancienne servante de Rachel (*Genèse*, XXIX, 29, XXX, 6-8, XXXV, 22, XLIX, 4). Dans ces récits, les diverses tribus israélites sont personnifiées en autant de fils de Jacob, lesquels il a de différentes femmes. On reviendra sur ce curieux procédé de construction historico-géographique à l'article JACOB. M. VERNES.

BALAAM, plus exactement **BILE'AM**, prophète syrien que les Moabites mandent afin de maudire les Israélites au moment où ceux-ci se préparent à envahir le pays de Chanaan sous la conduite de Moïse. Ce curieux incident est rapporté aux ch. XXII-XXIV des *Nombres* (cf. *Deutér.*, XXIII, 3 suiv.) En voici le résumé. — Balac, roi des Moabites, envoie une députation, composée de personnages moabites et madianites, auprès de Balaam. Celui-ci consulte la divinité, à savoir Yahvéh (Jéhovah), sur la réponse qu'il doit faire aux députés. Yahvéh lui enjoint de refuser son assistance, ce que le prophète fait exactement. Une nouvelle ambassade vient solliciter encore Balaam ; cette fois-ci, la divinité l'engage à se rendre à l'appel du roi de Moab, à la condition de rester le fidèle interprète de ses volontés, ce qu'il déclare expressément à Balac dès son arrivée. A trois reprises, en effet, à la place des malédictions que réclamait l'ennemi des Israélites, Balaam dit les bénédictions réservées au peuple de Yahvéh, dont il dépeint l'avenir dans les termes les plus brillants. Le roi moabite ne peut dissimuler sa mauvaise humeur, mais il est obligé de s'incliner devant la manifestation de la faveur divine et se borne à renvoyer le prophète dont l'intervention a tourné contre son gré. — Ce récit a été surchargé par une incise d'un caractère assez puéril et bizarre, qui a, du reste, contribué à sa célébrité. Il s'agit d'une dispute entre Balaam, en route pour le pays moabite, et son ânesse, laquelle aperçoit un ange de Yahvéh, lui barrant le chemin, tandis que le prophète ne voit pas le messager de la divinité. — Bien que l'intention évidente de l'écrivain des *Nombres* soit de représenter Balaam comme l'organe fidèle des volontés divines, l'opinion juive en fit de bonne heure un faux prophète, dont elle flétrit les intentions à défaut des actes. — L'intervention d'un prophète de Yahvéh, sorti de la patrie même d'origine des Hébreux et confondant par sa parole les mauvais desseins de leurs ennemis au moment du passage du Jourdain et de la prise de possession de la terre promise, ne saurait être considérée comme historique. C'est une création ou invention libre de l'écrivain, dont le caractère tendanciel saute aux yeux.
M. VERNES.

BALABAK. Ile de la Malaisie située entre Bornéo et Palaouan ; 330 kil. q. de superficie. Elle dépend des Philippines, et donne son nom au détroit qui réunit la mer de Chine à la mer de Mindoro, au N. de Bornéo.

BALABAN (Gédéon), prélat roumain du XVIe siècle, mort en 1607. Originaire d'une famille moldave émigrée en Galicie, il était fils de Marc Balaban, évêque orthodoxe de Léopol

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Lemberg). Comme son père, il entra dans un couvent et changea son nom de Grégoire en celui de Gédéon. A la mort de son père, arrivée en 1566, il prétendit à l'évêché de Léopol qui avait été donné à Jean Lopatka Ostalowski, créature de l'archevêque catholique Stanislas Slomowski. Il essaya d'arracher ce personnage de son siège, mais il échoua. Il se retira alors à Halicz et s'intitula évêque de Léopol, de Halicz et de Kamieniec. A la mort de son adversaire (1576), il revint à Léopol et prit sa place. Il fut chassé par l'archevêque catholique, qui lui intenta même, en 1584, un procès pour usurpation, insubordination, perturbation de l'ordre public, etc. L'affaire fut arrangée en 1585 à Varsovie, par l'intermédiaire du chancelier de Lithuanie, Ostaf Wolowicz, du prince Constantin Ostrogski, voïévode de Kiev, de Jean Hlebowicz, castellan de Minsk, de Stanislas Zolkiewski, voïévode de Belz, etc. Après une longue lutte contre le monastère Stavropygien de Léopol, Balaban se montra décidé, en 1590, à accepter l'union et fit solennellement sa soumission à Clément VIII, en 1595. L'année suivante, il revint à l'orthodoxie et fut excommunié par le métropolitain uni de Kiev. Il se maintint cependant dans son diocèse jusqu'à sa mort. Balaban était un homme lettré. Il fit paraître divers livres liturgiques slaves et une traduction du Nomocanon. Il protégea le moine Pamva Berindeiu et fut ami de Luc Stroicz. A la même famille appartenait Denis Balaban, qui était métropolitain de Kiev en 1657. J. Monnier.

Bibl. : Zegota Pauli, *Starozytnosci galicyjskie* ; Léopol, 1840, pp. 41 et 43. — *Traianu*, I 1869, nos 60, 237.

BALABINE (Victor Petrovitch), homme d'Etat russe contemporain, né en 1810 à Pétersbourg, où son père était général. Il fit ses études à l'université de cette ville et entra dans la diplomatie en 1841. Le comte Nesselrode l'envoya à Paris comme troisième secrétaire d'ambassade ; il devint bientôt deuxième secrétaire, prit part au traité de Londres, qui interdisait les Dardanelles aux navires de guerre, à la convention conclue dans cette même ville pour l'abolition de l'esclavage et aux négociations qui amenèrent en Serbie l'avènement du prince Alexandre Karageorgevitch et en Grèce l'acceptation de la Constitution par le roi. Il resta à Paris sous la République et vit également l'avènement du prince Louis Napoléon. En 1852, il fut envoyé à Constantinople comme premier secrétaire, obtint de la Porte un firman qui réservait les droits de l'Eglise orthodoxe sur les lieux saints et contribua aux négociations du traité de Podgoritsa entre la Turquie et le Montenegro. Il fut le bras droit du prince Mentschikov lors de la mission de ce diplomate à Constantinople et quitta cette ville avec lui quand la guerre éclata. Il fut alors envoyé comme conseiller d'ambassade à Vienne, où il essaya d'obtenir une médiation autrichienne ; il échoua dans ces tentatives. Après la fin de la guerre, il prit part aux négociations du traité de Paris (1856) à la conférence touchant les principautés danubiennes et à la convention relative à la navigation du Danube. En 1857, il intervint avec le comte Kiselev dans les négociations entre la Porte et le Montenegro. En 1858, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Vienne. L. L.

BALAC, roi moabite qui, au moment où les Israélites se préparaient à franchir le Jourdain et à prendre possession de la terre promise, aurait invoqué contre eux l'assistance du devin Balaam. Cette intervention tourna contre ses désirs, le prophète ayant béni les Hébreux sur l'ordre de la divinité, au lieu de les maudire (V. *Nombres*, xxii-xxiv).

BALACA (José), peintre de portraits espagnol, né à Carthagène en 1810, mort à Madrid le 19 nov. 1869. Elève de l'Académie de San Fernando, Balaca s'est surtout exercé à peindre en miniature ; il résida quelque temps à Lisbonne, où son talent lui valut l'accueil le plus favorable ; il passa ensuite en Angleterre, puis en France et vint enfin fixer sa résidence à Madrid, où il prit part, avec plusieurs portraits, aux expositions nationales de 1852, 1856 et postérieures. Il est le père des deux artistes suivants. P. L.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biografica de artistas españoles del siglo XIX* ; Madrid, 1883-84, 2e édit.

BALACA y Canseco (Eduardo), peintre espagnol contemporain, né à Madrid en 1840, élève de son père et de l'Académie de San Fernando. Il a pris part aux expositions nationales de 1858 et 1866 avec divers ouvrages parmi lesquels nous citerons : le *Portrait* de son frère Ricardo ; *Une marchande de châtaignes* et un *Episode de la vie de sainte Thérèse de Jésus* ; ces ouvrages lui valurent deux mentions honorables. En 1864 il exposait à Bayonne le *portrait* d'un des gentilshommes de la cour. Don Eduardo a peint également, pour la coupole de l'église de Buen Suceso de Madrid, les *Evangélistes saint Marc et saint Mathieu*. P. L.

BALACA y Canseco (Ricardo), peintre espagnol né à Lisbonne en 1844, mort à Madrid le 12 fév. 1880, élève de son père et de l'Académie de San Fernando. Ricardo a manifesté de très bonne heure son goût pour la peinture. Dès l'âge de quatorze ans, il prenait part à l'exposition de 1858 à Madrid ; il figurait en 1860 à l'exposition nationale, puis à celles de 1862, 1864, 1866, où il obtenait successivement diverses mentions honorables et une médaille de 3e classe. Plusieurs ouvrages de Ricardo Balaca ont été acquis par l'Etat etexposés au Musée de Fomento, notamment : *Un épisode de la bataille de Baylen* et *la bataille d'Almenza*. Il a peint les *Evangélistes saint Luc et saint Jean* pour la coupole de l'église du Buen Suceso à Madrid. P. L.

BALACEANU (Constantin), ban de Valachie, né vers 1776, mort vers 1850 ; il était membre de l'éphorie des écoles en 1816, lorsque Georges Lazar voulut fonder à Bucarest la première école roumaine. Par les encouragements qu'il donna à cette entreprise, jugée alors plus que téméraire, autant que par ses goûts éclairés, Balaceanu mérite une place dans l'histoire littéraire de son pays. On a de lui un *Discours d'ouverture de la séance de la distribution des prix du collège de Saint-Saba* (1838, in-4) (V. Bibliothèque nationale de Bucarest, Cat. II, 291).

Bibl. : *Analile Societatei academice române*, 1872, IV, 47. — Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românitor*, VII, 24-28. — Firman de la Porte en faveur de cette famille, 1671.

BALACESCU (Constantin), poète roumain du xixe siècle. Nous ne possédons aucun renseignement sur sa vie. Ses écrits, peu nombreux, mais remarquables, sont cependant peu connus ; ils sont inspirés par un sentiment véritable et par un jugement droit. Il vit, depuis plusieurs années, retiré à Bucarest, comme pensionnaire de l'Etat. En dehors de Gr. Alexandrescu, il est le seul qui ait écrit de bonnes fables en Valachie. On n'y trouve aucune allusion politique ni personnelle ; mais il s'échappe de sa poésie un esprit d'observation des petites misères comiques de la vie, et de l'autre côté une sorte de mélancolie philosophique. Il s'est fait surtout connaître par un recueil de poésies publiées en 1845, et dans lequel se trouvent plusieurs bonnes pièces satiriques. Citons : *Une bonne éducation*, comédie en trois actes (1845) ; — Une petite collection de poésies méditatives et humoristiques, épigrammes, fables, et une poésie satirique plus longue : *le Gentilhomme campagnard à Bucarest* (1845).

J. Monnier.

Bibl. : Jarcu, *Bibliografia româna*, 50. — Ar. Densusianu, *Istoria limbei si literaturei Române*, 268. — Vasile, Gr. Pop. *Conspect.* t. I, p. 101.

BALACET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 81 hab.

BALÂCH. Forme arabe du nom de *Vologèse* porté par les rois Arsacides. C'est aussi le nom sous lequel on connaît un roi Sassanide qui est désigné par les historiens byzantins sous les noms de Βλάσης et Βάλας et qui était contemporain de l'empereur Zénon. La forme arménienne est Vagharch ; il porte sur ses monnaies le nom de *Hukad Valkâch* en pehlvi. Tous les historiens contemporains font Balàch frère de Firouz son prédéces-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seur au trône. Son règne de quatre ans (484-488 de J.-C.) fut occupé à pacifier l'Arménie qui était en révolte par suite de persécutions religieuses, depuis un demi-siècle, et à maintenir, par des traités, les Hephthalites ou Ye-ta de la Bactriane qui menaçaient le N.-E. de l'empire. Balâch fut détrôné par son neveu Kobad qu'il avait donné en otage et qui revint à la tête de ces mêmes barbares. — Les historiens arabes désignent aussi sous le nom de « Balâch roi de Kerman », Vologèse VI, un des derniers Arsacides contre lequel eut à lutter Ardéchir, le fondateur de la dynastie des Sassanides, en 227 de J.-C. E. Dr.

Bibl. : Tabari, *Geschichte der Sassaniden.* — Lebeau-Saint-Martin, *Hist. du Bas-Empire*, t. VII.

BALACHOV. Ville de la Russie d'Europe. C'est un chef-lieu de district du gouvernement de Saratov. Elle est située sur la rive gauche de la rivière Khoper, affluent du Don. Son port exporte des céréales. Fabriques de cuir, savonneries, fonderies de suif, etc. La population est de 7,000 hab.

BALACLAVA (V. Balaklava).

BALADE. Port et village de la Nouvelle-Calédonie, sur a côte orientale et vers l'extrémité N., à environ 20° 20′ lat. S. et 162° 10′ long. E. On a cru longtemps que le nom indigène de l'île tout entière était Balade, tandis que ce n'est que le nom d'une fraction de la tribu des *Pouma*, avec laquelle Cook eut ses premières relations. Ce point a joué un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, car c'est là que vint aborder Cook, lorsqu'il découvrit cette île, le 4 sept. 1774, et que le contre-amiral Febvrier-Despointes en déclara la prise de possession par la France, le 24 sept. 1853; c'est là que d'Entrecasteaux avait séjourné en 1793, et que mouillaient les navires, avant que Tardy de Montravel (1854) choisit la baie de Nouméa pour y fonder le chef-lieu de notre établissement. — D'ailleurs, le havre de Balade est exposé aux vents depuis l'E. jusqu'au N.-O. en passant par le N., et il offre un mouillage peu sûr en raison de l'éloignement des récifs extérieurs. — On voit à Balade les ruines d'un fort construit en 1853; le poste militaire y est abandonné, le plus voisin est actuellement à Oubatche. — La première mission catholique de la Nouvelle-Calédonie fut établie à Balade, en 1843, par des missionnaires français; elle ne se compose plus en ce lieu que de deux chétives cases, la résidence la plus proche des Maristes étant aujourd'hui à Pouébo. — Le territoire de Balade est arrosé par deux cours d'eau, qui se perdent dans la plage. Situé au pied de la chaîne orientale de montagnes, d'une alt. de 400 m. en ce point, il communique par le col, dit de Balade, avec la vallée intérieure du Diahot, où l'on voit la forêt de Balade, et où l'on exploite des mines de cuivre (sulfures, carbonates, cuivre natif), principalement à Oégoa. L'une des compagnies pour cette exploitation porte le nom de la Balade; elle a dû cesser ses travaux en 1885, malgré la subvention gratuite par l'Etat du travail de 300 transportés, par suite de la concurrence des cuivres de l'Australie. Mais de nouveaux gisements permettent de reprendre en Nouvelle-Calédonie l'exploitation de ce métal. — Non loin de là, dans cette même vallée, à Manghène, se trouvent des mines d'or exploitées. — Tous les terrains de cette partie de l'île sont de formation ancienne, particulièrement de micaschistes avec des filons de quartz aurifère (V. Nouvelle-Calédonie). C. D.

BALADEVA (Myth. ind.). Frère aîné de Krichna, considéré comme un avatar de Vichnou par ceux qui reconnaissent en Krichna cette divinité elle-même. Tous deux sont fils de Vasoudeva et de Dévaki; mais avant de naître Baladeva fut transporté par miracle dans le sein d'une autre femme de Vasoudeva, Rohini; il put échapper ainsi à la fureur du tyran Kamsa qui avait, sur les menaces d'un oracle, prescrit de tuer tous les fils de Dévaki. Il fut élevé avec Krichna par le berger Nanda dans le pays de Bradj, aux environs de Mathoura. Tout jeune il se distingua par sa force surhumaine : il tua le démon Dhénouka qui avait pris la forme d'un âne monstreux, puis le géant Pralamba. Lié d'une constante amitié avec Krichna, il l'aida de sa vigueur et de ses conseils dans toutes ses entreprises et dans toutes ses guerres, en particulier contre Djarasandha, l'éternel ennemi de Krichna, dont il triompha plusieurs fois en combat singulier. Il résidait le plus souvent auprès de son frère, à Dvâraka; mais il quitta la ville après une brouille survenue à propos d'un joyau merveilleux, le Syamantaka. Cette brouille, du reste, ne fut que de courte durée. Au contraire de son frère, qui avait dans son sérail plus de 16,000 femmes, Baladeva ne prit qu'une femme, Révati, qu'il aima d'un amour fidèle. Sa passion pour le vin lui fit parfois commettre des actes de violence : c'est ainsi qu'il ordonna un jour à l'Yamouna (affluent du Gange, aujourd'hui la Djumna) de venir à lui pour y prendre un bain; comme la rivière n'écoutait point son ordre, il fendit le sol avec le soc de charrue qui lui servait d'arme ordinaire, ouvrit à l'Yamouna une route nouvelle et l'obligea à arroser le Vrindâvan (près Mathoura). On le représente tout blanc (tandis que son frère Krichna est entièrement noir), un soc à la main, avec un étendard *(dhvaja)* qui porte un palmier *(tâla)* comme emblème : d'où l'épithète de Tâladhvaja. Ses multiples noms et surnoms rappellent, les uns sa force *(bala)* : Baladeva, Balarâma, Balabhadra; les autres le soc *(hala)* qui lui sert d'arme : Halâyoudha, Hâla; d'autres sa naissance miraculeuse : Sankarchana (*qui déchire* — le sein de sa mère) ou son amour du vin *(madhou)* : Priyamadhou, etc... S. L.

BALADOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel; 600 hab.

BALÆA (V. Balia).

BALÆNICEPS (Ornith.). Les *Balæniceps*, dont on ne connaît qu'une seule espèce (*Balæniceps rex* Gould), sont de très grands *Echassiers* (V. ce mot), qui habitent l'Afrique orientale et spécialement la région du Nil Blanc. Ils se font remarquer principalement par leur bec énorme, en forme de sabot, avec la mandibule supérieure terminée par un crochet très marqué, et pourvue, sur la ligne médiane, d'une carène légèrement incurvée. Ce bec donne à leur tête, déjà volumineuse par elle-même, une grossière ressemblance avec une tête de Baleine. Le corps de ces oiseaux est très épais et repose sur des pattes robustes, mais très élevées, et dénudées jusqu'au tiers supérieur de la jambe; leurs doigts sont longs et armés d'ongles vigoureux; leurs ailes, larges et obtuses, recouvrent en partie, lorsqu'elles sont fermées, les pennes caudales qui sont assez courtes et coupées carrément à l'extrémité, et leur tête est ornée en arrière d'une petite huppe. Cette huppe, de même que la partie supérieure de la tête, est d'un gris foncé, tandis que les parties inférieures du corps sont d'un gris cendré, le dos, la queue et les ailes variées de brun grisâtre, de noir et de blanc; enfin les yeux sont d'un brun clair, les mandibules jaunâtres et les pattes d'un gris noirâtre.

Sous le rapport de la taille, les *Balæniceps* l'emportent sur les *Marabouts* (V. ce mot) et peuvent être rangés parmi les plus grands Echassiers de l'époque actuelle. Ils vivent tantôt en petites troupes, tantôt en bandes qui comprennent une centaine d'individus. Par leurs allures et par leurs mœurs, ils rappellent beaucoup les Marabouts. Ils se nourrissent principalement de poissons et de batraciens qu'ils capturent très habilement avec leurs larges mandibules en entrant dans l'eau jusqu'à la poitrine. Leur vol est assez facile, mais en général ils ne s'élèvent qu'à une faible hauteur et dans leur démarche ils ont quelque chose de grave et de composé. Leurs nids consistent en une simple excavation pratiquée au sommet d'une éminence, sur le rivage ou au milieu des joncs, et leurs œufs, dont les dimensions sont assez faibles relativement à la grosseur de l'oiseau qui les a pondus, offrent d'abord une teinte bleuâtre et passent au jaunâtre par l'effet de l'incubation. Les jeunes qui en sortent sont, dit-on, assez faci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les à élever en captivité et peuvent être nourris avec des poissons ; cependant les *Balæniceps* comptent encore au nombre des *desiderata* de la plupart de nos jardins zoologiques.

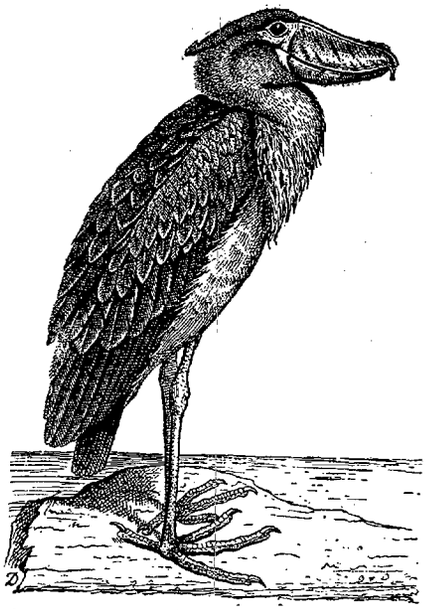

Balæniceps rex (Gould).

Par la forme de leur bec, les *Balæniceps* ressemblent aux *Savacous* (V. ce mot) de l'Amérique du Sud et d'après M. Parker ils s'en rapprochent aussi par la structure de leur charpente osseuse. E. OUSTALET.

BIBL. : J. PETHERICK, *Proc. zool. Soc. Lond.*, 1860, p. 195. — BARTLETT, *ibid.* p. 131. — REINHART, *ibid.*, p. 377 — W.-K. PASKER, *ibid.*, p. 324 et pl. 35. — BREHM, *Vie des animaux*, édit. franç., *Oiseaux*, t. IV, p. 626.

BALÆUS (V. BALE [John]).

BALAFRÉ (Le). Surnom sous lequel furent connus successivement deux ducs de Guise : 1° François II, tué par Poltrot de Méré, en 1563 (V. FRANÇOIS II, *duc de Guise*) ; 2° Henri Ier, son fils, assassiné aux Etats de Blois en 1588 (V. HENRI Ier, duc de GUISE).

BALAGHAT. Province de l'Inde anglaise, dans le Dekhan méridional, comprise dans la présidence de Madras, entre 13° 15′ et 16° 20′ lat. N. ; 73° 20 et 77° long. E. Capitale Bellary ; 2,175,000 habitants ; arrosée par le Kistna, la Toumboudra, etc. Productions : indigo, grains et riz. Elle a été cédée en 1800 par le Nizam aux Anglais, qui l'ont divisée en deux districts. C'est l'ancien empire hindou de Carnatic, qui jouait un rôle important dans l'histoire de l'Inde, du temps de Dupleix.

BALAGNY-SUR-THÉRAIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle ; 1,195 hab. Halte sur le chemin de fer du Nord, ligne de Creil à Beauvais. Ce lieu est connu par le martyre des saintes *Brigide* (ou Brigitte) et *Maure* (V. ces deux noms), d'origine écossaise, qui, revenant de leur pèlerinage en Palestine, y furent massacrées par les barbares, vers l'an 514, avec Hipsadius leur frère, Jean, Victor, Audegonde et Gerontius, leurs compagnons ou serviteurs. On croit que l'endroit où elles furent suppliciées est une source encore appelée la Fontaine-des-Vierges ; elles furent d'abord enterrées dans l'ancien parc du château où l'on construisit une chapelle qui devint un important pèlerinage ; leurs reliques furent transportées à Nogent-les-Vierges, vers le milieu du VIIe siècle, par la reine Batilde, fondatrice de l'abbaye de Chelles, et Balagny conserva seulement les restes d'Hipsadius et de ses compagnons. La chapelle, dite du Parc, reconstruite au XIIIe siècle, était ornée de fresques et de vitraux remarquables ; elle fut restaurée en 1808, puis démolie en 1839. Les reliques furent alors transportées dans l'église paroissiale dont la partie la plus ancienne date du XIIIe siècle et qui fut complétée et restaurée au commencement du XVIe.

D'après Loyzel (*Mém. du Beauvoisis*, p. 18), Balagny fut détruit par les Normands. Il fut ensuite reconstruit et devint le siège d'une seigneurie importante qui appartint à des gentilshommes du nom de Gomer, dont l'un, Louis de Gomer de Balagny, était capitaine de Beauvais pendant le siège de 1472. Après lui, la seigneurie passa à Méry de Saint-Méry, seigneur de Précy-sur-Oise, mort en 1529, dont la fille Antoinette l'apporta par mariage, en 1539, à Jean de Canouville, seigneur de Rafetot. Balagny passa ensuite à Jean de Montluc, évêque de Valence, qui fit rebâtir le château vers 1560 et le laissa à son fils naturel *Jean de Montluc* (V. ce nom). Après le fils et le petit-fils de ce personnage, qui portaient tous deux le titre de marquis de Balagny, cette terre vint à la maison de Mailly, puis en 1722 à la famille Brochet de Vérigny, qui la posséda jusqu'en 1838. — Filature et teinture de laine et coton ; fabrique de papiers peints.

Vte DE CAIX-DE-SAINT-AYMOUR.

BIBL. : GRAVES, *Statist. du cant. de Neuilly-en-Thelle.*

BALAGNY-MONTLUC (Jean de) (V. MONTLUC).

BALAGRUS (Βάλαγρος), écrivain grec d'une époque inconnue, auteur d'un ouvrage intitulé Μακεδόνικα.

BALAGUER. Ville d'Espagne (prov. de Lerida), sur la Ségre ; 4,742 hab. (en 1878). Le maréchal d'Harcourt s'en empara en 1645, après y avoir battu les Espagnols.

BALAGUER (Juan-Bautista), sculpteur espagnol, né à Valence vers la fin du XVIIe siècle. Il eut pour maître Francisco Esteve. Un assez grand nombre de ses ouvrages existent encore dans sa ville natale, notamment un *Christ ressuscité*, qu'il fit pour la confrérie des maçons, un *Ecce homo*, pour le couvent du Pilar, les quatre statues pour le grand retable du monastère de San Miguel de los Reyes, un *Christ* pour les filles de Jérusalem. Il est aussi l'auteur de toute la sculpture qui décore la chapelle dédiée à saint François de Borja et d'une statue de la *Vierge del Remedio* placée dans l'église paroissiale de la ville de Albaida, près de Valence. Balaguer savait donner à ses ouvrages le mouvement et la grâce. Il mourut à Valence en 1747. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores.*

BALAGUERES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 1,056 hab.

BALAGUIER. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. d'Asprières ; 531 hab.

BALAGUIER-SAINT-SERNIN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 485 hab.

BALAHISSAR. Ville de la Turquie d'Asie (vilayet d'Angora), sur les ruines de *Pessinonte* (V. ce mot)

BALAI. I. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Les balais ont différentes formes et se fabriquent de diverses matières, suivant l'usage auquel on les destine. Dans les ménages, pour balayer les parquets, les carreaux cirés, on n'emploie guère que le balai de crins, et pour les tapis, les balais de chiendent ; pour les cours, les ruisseaux, on emploie indifféremment les brindilles de bouleau, de bruyère, de genêts, les panicules de sorgho, de roseau, de melique bleue, les tiges de jonc, de sparte, d'ansérine, d'alfa. Pour nettoyer les étables, les basses-cours, on se sert du balai de bouleau. Le balai de houx est utilisé pour enlever des prairies, au printemps, les feuilles, les pailles, les fumiers non consommés et le menu bois provenant de la coupe des haies. On ne doit employer pour faire un bon balai que des matériaux à moitié desséchés : le bois étant plus résistant ne fait pas de retrait et les liens ne se détachent pas. Le crin d'un balai est bon s'il résiste à la main qui veut le comprimer et s'il reprend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

promptement sa place quand on la retire. Il doit également être très épais. On a trouvé, il y a quelque temps, le moyen de remplacer le crin par de la baleine très divisée qui l'imite, mais cette invention n'est pas heureuse, les balais ainsi fabriqués n'ayant aucune résistance.

Les grands balais avec lesquels on nettoie les rues de Paris sont fabriqués avec la fibre d'un palmier du Brésil, l'*Attalea funifera* Mart. (V. Attalée).

Le commerce français n'exporte cet article de bimbeloterie que pour une quantité à peine appréciable, et qui ne figure aux registres qu'à la catégorie *articles divers*. Il existe une certaine importation. Pendant les six premiers mois de 1887 elle représente : 831,000 kilogr. pour une valeur de 83,150 fr. En 1885 c'était : 1,062,800 kilogr. pour une valeur de 106,280 fr. L.-F. P.

II. Art militaire. — *Balai de bruyère*. Artifice incendiaire employé sur les brûlots. C'est un faisceau de brins de bruyère trempés dans une composition formée de : une partie en poids de résine, $\frac{1}{2}$ de soufre, $\frac{1}{2}$ de pulvérin, $\frac{1}{3}$ de salpêtre, $\frac{1}{4}$ de charbon de terre pilé, $\frac{1}{3}$ d'huile de lin litharginé. On amorce les deux extrémités en les plongeant dans du soufre fondu.

III. Chasse. — Nom que l'on donne en fauconnerie à la queue d'un oiseau de proie. On dit aussi *balai* pour désigner le bout de la queue d'un chien.

BALAISEAUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chaussin ; 307 hab.

BALAIVES-ET-BUTZ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 383 hab.

BALAKHNA. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Nijny-Novgorod. Elle est située sur la rive droite du Volga, à l'embouchure de la rivière Netetcha. Son origine remonte au XVIe siècle. Elle aurait été peuplée par des habitants de Novgorod la Grande déportés à l'E. de la Russie. Elle possédait une forteresse qui a été détruite en 1730. Sa population est d'environ 4,000 hab. Le district de Balakhna est en partie couvert de bois et de forêts. Sa population est d'environ 100,000 hab. L'agriculture, vu la nature du sol, est peu développée ; les habitants se livrent surtout à l'industrie forestière et à la construction des bateaux. Les deux petits ports de Katomsky et Gorodets sur le Volga sont, au point de vue commercial, les localités les plus importantes. L. L.

BALAKIREV (Michel-Alexievitch), musicien russe contemporain, né en 1836 à Nijny-Novgorod. Il fit ses études dans cette ville et à Kazan ; dès l'âge de quatorze ans, il figurait déjà dans des concerts. Il dirigea d'abord la chapelle d'un riche amateur, M. Oulybichev. Il alla s'établir à Pétersbourg en 1875 et s'y fit comme pianiste, puis comme chef d'orchestre, une brillante réputation. En 1866, il alla à Prague mettre en scène l'opéra de Glinka, *Rouslan et Loudmila*. Il a dirigé avec succès les concerts de la société musicale de Saint-Pétersbourg. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Ouverture espagnole*, *Ouverture sur des thèmes russes*, *Ouverture et entr'actes du roi Lear*, *Ouverture sur un thème bohémien*, *Tamara* ; on lui doit encore la transcription pour piano de l'opéra *la Vie pour le tsar* et un *recueil de chants populaires russes* (1866) très habilement harmonisé. Il a produit comme élèves des compositeurs distingués, Kioui, Mousorgsky, Rimsky-Korsakov, etc. L. L.

BALAKLAVA. Ville de Russie, située dans le gouvernement de Tauride (Crimée), à 13 kil. de Sébastopol, sur la baie qui porte son nom. Cette baie était désignée par les géographes anciens sous le nom de *Portus Symbolorum* ; elle était défendue par la forteresse scythique de Palaion ou Palakion. Aumoyen âge, les Génois, qui occupèrent cette localité, l'appelèrent Cembola et Bella-Chiave. Ils y construisirent un château-fort dont on voit encore aujourd'hui les ruines. Au XVe siècle, ce fort passa aux mains des Turcs. Les documents russes des XVIe et XVIIe siècles l'appellent Balakna et Balyklei. Après l'occupation russe, Balaklava fut la résidence d'un « bataillon grec » et la baie fut fermée aux navires étrangers. Elle a été rouverte en 1834. En 1854, elle fut occupée par les Français et les Anglais (V. ci-après). Sa population est aujourd'hui de 1,000 hab. Presque tous sont Grecs. La pêche, l'horticulture et la culture de la vigne sont les principales industries. Aux environs de ce bourg s'élève le monastère de Saint-Georges, où reposent entre autres Russes de distinction le ministre A.-N. Galitzyne, le général Perovsky, etc... L. L.

Bataille de Balaklava. — Le 25 oct. 1854, le général Liprandi débouchant des gorges de la chaîne Taurique avec 22,000 Russes et 40 canons se portait sur Balaklava dont les Anglais avaient fait leur base d'opérations. Les six cents Turcs qui occupaient les quatre redoutes construites en avant du front de l'armée anglaise s'enfuirent après avoir tiré quelques coups de fusil. Pendant que la cavalerie russe les poursuit, l'infanterie se forme sur deux lignes à hauteur des redoutes et seize pièces d'artillerie sont mises en batterie. Mais les Anglais se déploient dans la plaine de Balaklava ; la brigade de grosse cavalerie du général Scarlett, la brigade de cavalerie légère de lord Cardigan et le 4e chasseurs d'Afrique se forment à leur droite le long des jardins de Balaklava, et deux brigades d'infanterie française (Vinoy et Espinasse) viennent appuyer leur gauche. La cavalerie russe poussant les Turcs devant elle se dirige à la fois contre la brigade Scarlett et le régiment des highlanders qui forme la droite de l'infanterie anglaise. Scarlett n'attend pas l'attaque ; tournant à gauche avec les Ecossais gris et les dragons, il traverse la cavalerie russe, tombe sur la droite de l'infanterie et met les deux lignes en désordre ; les highlanders reçoivent les cavaliers russes par un feu meurtrier et leur font tourner bride. Enfin, la brigade Cardigan est lancée contre l'artillerie placée près des redoutes. Elle arrive sur les pièces et sabre les artilleurs ; mais, arrêtée par le feu de l'infanterie, elle est obligée de battre en retraite et s'ouvre à grand'peine un passage à travers les lanciers russes ; elle revient dans ses lignes réduite de six cents hommes à cent quatre-vingt-cinq. A leur tour les chasseurs d'Afrique tournent le flanc gauche des batteries russes et sabrent l'infanterie qui les soutient. La nuit met fin au combat et les Russes conservent les redoutes qu'ils ont occupées le matin. Ils s'y maintinrent pendant tout l'hiver sans être inquiétés (V. Crimée [Guerre de]).

BALALAÏKA. Instrument de musique populaire très en usage dans la grande Russie. La boîte a la forme d'un triangle ; il est garni de deux ou quatre cordes que le musicien pince en chantant. Comme la *gousla* des Serbes et la *bandoura* des Petits-Russes, il ne sert qu'à accompagner la voix.

BALAMBANGAN. Ile de la Malaisie, à la pointe N. de Bornéo. En 1774 et 1803, les Anglais ont tenté de s'établir dans cette île, mais les Soulouans les en ont toujours chassés.

BALAMBANGAN. Etat de l'île de Java (V. Bandjouvanghi).

BALAN. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel ; 783 hab.

BALAN. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (Sud) de Sedan ; 1,693 hab. Cette localité, assez importante par ses usines, et qui est comme le faubourg de Sedan, acquit, par suite des combats livrés autour de cette ville, en 1870, une douloureuse célébrité. Le 1er sept., à 11 heures du matin, les Bavarois, maîtres de Bazeilles, s'avancèrent jusqu'à l'entrée de Balan, où s'étaient repliées les troupes françaises. Fortifié dans la maison Bougerie, le commandant Lambert, avec quelques officiers et soldats de l'infanterie de marine, y soutint un siège héroïque. Bientôt les matelas qui garnissaient les fenêtres sont réduits en charpie par la fusillade ; un obus crève le toit et tue sept hommes à la fois. Leur dernière cartouche brûlée, ces braves gens se réfugient dans la cave, d'où l'arrivée d'une batterie, qui allait jeter bas la maison, les oblige à tenter-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une sortie désespérée, à la suite de laquelle ils sont faits prisonniers. Cette glorieuse défense a inspiré le tableau fameux d'Alphonse de Neuville, et dans la maison, dite des *Dernières Cartouches*, on a installé un petit musée de souvenirs.

BALANCE. I. Mécanique. — La balance est un instrument destiné à peser les corps; c'est le plus parfait de nos instruments de physique en ce sens qu'il nous permet d'apprécier des poids avec une erreur moindre (pour les poids de plusieurs kilogrammes) que la dix millionième partie de leur valeur. On possède en effet des balances qui pèsent 10 kilog. à un milligr. près. On a pu même dépasser cette précision et peser 1 kilog. à 1/100 de milligr. près (Deville et Mascart). Les balances ont des dispositions bien diverses, selon l'usage auquel elles doivent être employées : dans les unes on doit avoir la plus grande facilité pour placer les corps à peser sur le *plateau* de la balance et pour les en retirer; telles sont les balances destinées au petit commerce et telles sont surtout les balances qui servent à déterminer le poids des matières très pesantes ou d'un maniement difficile; c'est ainsi qu'ont été imaginées les balances qui servent dans les chemins de fer ou ces balances spéciales qui servent à peser les bestiaux. Dans d'autres, au contraire, on cherche à pousser la précision jusqu'à ses dernières limites; ces balances sont surtout destinées à peser de petites quantités.

La balance est en général fondée sur le principe du levier : pour que deux forces parallèles, appliquées aux extrémités d'un même levier se fassent équilibre, il faut et il suffit qu'elles soient en raison inverse des distances qui séparent leurs points d'application du point fixe du levier. La balance ne peut être un levier simple parce qu'il serait nécessaire, pour comparer le poids d'un corps aux poids types, de connaître exactement le rapport des bras de levier de ces forces, ce qui est impraticable : de là l'usage de ces plateaux, sur lesquels on place les corps et les poids et qui permettent d'appliquer les forces en un point bien déterminé du fléau, jouant le rôle de levier.

Les balances ordinaires se composent essentiellement d'un fléau rigide portant trois couteaux dont les arêtes sont tournées en sens inverse; les couteaux des deux extrémités sont tournés vers le haut, de façon à recevoir deux étriers qui viennent s'appuyer sur eux et qui portent les plateaux. Le couteau médian a, au contraire, son arête dirigée vers le bas, de façon à venir reposer sur un plan et à pouvoir osciller autour. Ces couteaux ont la forme d'un prisme triangulaire; chacun d'eux possède une arête travaillée avec le plus grand soin, de façon à fournir une droite bien nette, qui servira d'axe d'oscillation. Quelquefois on donne au couteau une forme un peu différente, plus commode dans la pratique (fig. 1). On obtient ainsi une arête moins aiguë et par suite d'une usure moins rapide.

Fig. 1.

Les conditions ordinaires que doivent remplir ces balances sont la précision et la justesse. Pour les balances de précision, la *précision* est, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'objet le moins important; la sensibilité est, au contraire, la condition importante : en effet, la méthode de pesée que l'on emploie toujours avec les balances de précision (méthode de la double pesée) ne suppose qu'une qualité à la balance : la sensibilité. On dit qu'une balance est sensible à 1 milligr. lorsque, la balance étant chargée, il suffit d'ajouter dans un plateau 1 milligr. pour que le fléau s'incline d'un angle appréciable. En général, la sensibilité d'une balance varie avec la charge qu'elle contient sur ses plateaux. Pour qu'une balance soit sensible, elle doit satisfaire à plusieurs conditions. Ces conditions sont de deux espèces; les unes sont théoriques, c.-à-d. qu'elles règlent les rapports des divers facteurs qui entrent dans l'équilibre de la balance supposée parfaitement mobile; les autres sont des conditions pratiques, c.-à-d. sont les conditions que l'on doit chercher à remplir dans la construction pour assurer à la balance la mobilité la plus voisine possible de celle que la théorie admet. Ces conditions sont : 1° La partie mobile de la balance, c.-à-d. le fléau et les deux plateaux, doit être aussi légère que possible; 2° le centre de gravité doit être le plus voisin possible de l'axe de suspension, mais au-dessous; 3° les trois couteaux doivent avoir leurs arêtes utiles en ligne droite; 4° le fléau doit être le plus rigide possible pour qu'il fléchisse le moins possible sous les poids que l'on place dans les plateaux; 5° les couteaux et les plans sur lesquels ils reposent doivent être en une matière extrêmement dure pour que leur arête ne s'émousse pas, ce qui substituerait à un mouvement d'oscillation autour d'un axe un mouvement de roulement sur une surface courbe.

Pour examiner l'importance relative de ces diverses conditions, considérons un fléau quelconque, et soit (fig. 2) A, B, C, les trois couteaux que nous ne supposons pas

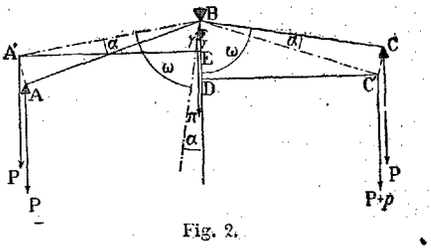

Fig. 2.

situés en ligne droite, mais que nous supposerons équidistants. La balance portant des poids égaux P dans chaque plateau, soit ABC la position d'équilibre; d'après les conditions de l'équilibre d'un corps pesant assujetti à tourner autour d'un axe fixe, le centre de gravité doit se trouver sur la verticale du point B, soit γ le centre de gravité du système composé du fléau et des deux plateaux vides. Soit π le poids du fléau et des plateaux vides; soit 2ω l'angle ABC, formé par les deux bras de levier. Plaçons dans le plateau, de ce côté C, une surcharge très petite p : le fléau s'inclinera du côté d'un angle α que nous allons calculer, et la sensibilité de la balance sera d'autant plus grande pour une même surcharge p que l'angle de déviation α sera plus grand. Dans cette position inclinée A'BC', A est venu en A' sur un arc de cercle décrit de B comme centre avec BA pour rayon; de même γ est venu en γ' et C en C'; la balance se trouve soumise à trois forces qui se font équilibre : la force $P + p$ appliquée en C', la force P appliquée en A' et la force π appliquée en γ'. Pour écrire que ces forces se font équilibre, nous allons exprimer que la somme algébrique des moments de ces forces par rapport au point B est nulle. On a ainsi :

$$P \times A'E + \pi \times \gamma'F - (P + p)\, C'D = 0,$$

soit l la longueur $AB = BC$ du bras de levier et d la distance $B\gamma'$, on a :

$$A'E = l \sin(\omega + \alpha)$$
$$\gamma'F = d \sin \alpha$$
$$C'D = l \sin(\omega - \alpha).$$

En remplaçant A'E, γF, C'D par leurs valeurs dans l'équation des moments, on a :

$$Pl \sin(\omega + \alpha) + \pi d \sin \alpha - (P + p)\, l \sin(\omega - \alpha) = 0.$$

Développons $\sin(\omega + \alpha)$ et $\sin(\omega - \alpha)$

$$Pl(\sin\omega \cos\alpha + \cos\omega \sin\alpha) + \pi d \sin\alpha - (P + p)\, l(\sin\omega \cos\alpha - \cos\omega \sin\alpha) = 0,$$

$$[Pl \cos\omega + \pi d + (P + p)\, l \cos\omega] \sin\alpha = [(P + p)\, l \sin\omega - Pl \sin\omega] \cos\alpha,$$

$$\operatorname{tg}\alpha = \frac{pl \sin\omega}{(2P + p)\, l \cos\omega + \pi d}.$$

Nous allons examiner le cas de ω aigu, droit ou obtus; 1° $\omega < 90°$. On remarque dans ce cas que la sensi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bilité diminue lorsque la charge de la balance $(2P + p)$ augmente et que la sensibilité parait d'autant plus grande que l est grand sans que d'ailleurs il y ait proportionnalité ; nous verrons que cette condition est illusoire. Si d était négatif, on pourrait encore avoir des valeurs acceptables à condition que le dénominateur soit positif, ce qui assigne à la charge de la balance 2P une limite qui, si elle était dépassée, la rendrait folle.

2° $\omega = 90°$. La formule se réduit à :

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{pl}{\pi d}.$$

C'est le cas des trois couteaux en ligne droite. On voit que la sensibilité est inversement proportionnelle au poids de la balance π et à la distance d de son centre de gravité à l'axe de suspension ; elle est ici encore proportionnelle à la longueur du fléau. De plus, et c'est là le point important, elle est indépendante de la charge.

3° $\omega > 90°$. Soit $\omega = 90° + \omega'$. La formule devient :

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{pl \cos \omega'}{\pi d - (2P + p)\, l \sin \omega'}.$$

Ici la sensibilité augmente lorsque P augmente, mais, pour qu'il y ait une position d'équilibre, il faut que le dénominateur soit positif ; il faut donc que l'on ait :

$$\pi d - (2P + p)\, l \sin \omega' > 0,$$

de sorte que si nous supposons d fixe, on ne peut charger la balance au delà d'un certain maximun sans qu'elle devienne folle. Ce maximum est donné par :

$$2P + p = \frac{\pi d}{l \sin \omega'}.$$

Mais en réalité dans la pratique ce maximum est plus faible.

Le cas qui paraît donc le plus avantageux est celui où les trois couteaux sont en ligne droite, parce que la sensibilité est indépendante de la charge ; remarquons cependant que l'on pourrait employer les deux autres cas avec avantage ; il suffirait de prendre d tel que la charge 2P fût la charge maxima que la balance peut supporter ; dans ces conditions, quelque léger que soit le corps à peser, on ajouterait à côté de lui des poids de façon que la charge totale soit voisine de 2P, puisque c'est vers la charge limite qu'a lieu le maximum de sensibilité. Examinons maintenant au point de vue pratique la valeur de ces diverses conditions. Les valeurs qui entrent dans l'expression de tgα sont : 2P, π, l, d et ω, je ne parle pas de p qui est arbitraire. Mais toutes ces quantités, que nous avons supposées indépendantes, ne le sont pas en réalité, parce que le fléau n'est pas rigide ; l'effort des constructeurs s'est porté sur ce point et l'on a cherché à avoir le maximum de rigidité pour un même poids de matière en évidant le fléau de certaine façon : imaginons que l'on ait déterminé mathématiquement ou expérimentalement la forme la plus rigide ; c'est évidemment celle-là qu'il faudra donner à tous les fléaux, quelles que soient leurs dimensions ; ils devront donc tous être géométriquement semblables, de sorte que leurs volumes et par suite leurs poids seront proportionnels aux cubes des dimensions analogues, de la longueur par exemple. On a donc : $\pi = Kl^3\Delta$. K étant une constante dépendant uniquement de la forme adoptée comme la meilleure pour tous les fléaux, Δ étant la densité. Admettons que la flexion du fléau soit comme celle d'un parallélipipède, proportionnelle au poids appliqué à l'extrémité, alors ω et d seront des fonctions de P que nous pourrons évaluer. Appelons $2\omega_0$ l'angle ABC, quand la balance n'est pas chargée ; quand elle portera un poids P de chaque côté, l'angle aura diminué par la flexion et sera devenu :

$$\omega = \omega_0 - \lambda P$$

λ dépendant de la rigidité qui varie avec le métal et la forme adoptés pour le fléau.

Cherchons comment varie la distance du centre de gravité du fléau et des plateaux vides quand il y a flexion ; remarquons pour cela que les points d'attache des plateaux et le centre de gravité du fléau seul s'abaissent proportionnellement à leur distance au point de suspension et cela suivant le rapport $\frac{\cos(\omega_0 - \lambda P)}{\cos \omega_0}$. De sorte que le centre de gravité résultant s'abaisse proportionnellement et si l'on appelle d_0 sa distance primitive (la balance étant vide) au centre de gravité, on a :

$$d = d_0 \frac{\cos(\omega_0 - \lambda P)}{\cos \omega_0}.$$

La valeur de tg α devient alors

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{pl \sin(\omega_0 - \lambda P)}{(2P+p)\, l \cos(\omega_0 - \lambda P) + K\Delta \frac{\cos(\omega_0 - \lambda P)}{\cos \omega_0} l^3 d_0}$$

En simplifiant

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{p}{2P + p + \frac{K\Delta l^2 d_0}{\cos \omega_0}} \operatorname{tg}(\omega_0 - \lambda P).$$

On voit que le coefficient λ relatif à l'élasticité n'intervient que dans un seul terme ; il modifie l'angle ω_0. Bien que ω_0 soit très grand devant λP, l'influence de ce terme est sensible parce qu'on est obligé de donner à ω_0 une valeur voisine de 90° et que, dans le voisinage de 90°, de petites variations dans l'angle se traduisent par des variations très grandes dans la tangente. Cette formule montre aussi que la sensibilité est inversement proportionnelle au carré de la longueur du fléau ; il n'y a donc pas intérêt à avoir des balances à longs bras de levier ; si l'on ne diminue pas plus qu'on ne le fait les bras du levier c'est parce que, outre ces conditions théoriques de sensibilité, il y a les conditions pratiques de construction résidant principalement dans la fabrication des couteaux : l'arête d'un couteau n'est jamais une droite mathématique, c'est plutôt un petit cylindre de rayon extrêmement petit sur lequel coule la balance, de sorte que ce couteau introduit un certain frottement de roulement diminuant l'effet de la surcharge p. Or on sait, d'après les expériences de Coulomb, que le frottement de roulement est proportionnel à la pression et inversement proportionnel au rayon du cylindre roulant ; de sorte que si l'on prend les moments de ce frottement et de la surcharge p, par rapport au point autour duquel tourne la balance (qui n'est plus maintenant l'arête du couteau, mais l'axe du petit cylindre qui forme l'arête du couteau), on trouve pour l'équilibre de la balance une nouvelle équation où entre un terme de plus représentant ce frottement ; cette équation est :

$$Pl \sin(\omega + \alpha) + \pi d \sin \alpha + A - (P + p)\, l \sin(\omega - \alpha) = 0$$

que l'on peut mettre sous la forme :

$$[Pl \cos \omega + \pi d + (P + p)\, l \cos \omega] \sin \alpha = \\ = [(P + p)\, l \sin \omega - Pl \sin \omega] \cos \alpha - A(2P + \pi + p).$$

A est une constante dépendant du rayon de la nature des couteaux. Nous avons négligé, en écrivant les coefficients de sin α et de cos α, la distance de l'arête du couteau à l'axe du petit cylindre qui constitue cette arête ; c'est une quantité absolument négligeable devant les autres. Pour tirer α de l'équation précédente remplaçons-y sin α et cos α par le premier terme de leur développement en série, c.-à-d. par α pour sin α et par 1 pour cos α ; nous négligerons ainsi des termes dont le plus grand sera de l'ordre de α^2, c.-à-d. d'une quantité extrêmement petite parce que α est très petit. On a alors :

$$\alpha = \frac{pl \sin \omega - A(2P + \pi + p)}{(2P + p)\, l \cos \omega + \pi d},$$

ou en tenant compte de la flexion :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

$$\alpha = \frac{pl \sin(\omega_o - \lambda P) - A(2P + \pi + p)}{(2P + p)\, l \cos(\omega_o - \lambda P) + K\Delta \dfrac{\cos(\omega_o - \lambda P)}{\cos \omega_o}\, l^3 d_o}$$

$$\alpha = \frac{p}{2P + p + \dfrac{K\Delta\, l^2 d_o}{\cos \omega_o}} \operatorname{tg}(\omega_o - \lambda P) - \frac{A(2P + \pi + p)}{\left(2P + p + \dfrac{K\Delta\, l^2 d_o}{\cos \omega_o}\right) l \cos(\omega_o - \lambda P)}.$$

On voit que les deux termes sont d'autant plus grands que l est petit ; mais comme ils sont de signes contraires, il faut pour que α soit maximum, toutes choses égales d'ailleurs, que l ait une certaine valeur ; on ne peut donc pas diminuer au delà de cette valeur la longueur du fléau. On pourrait trouver cette longueur pour des conditions déterminées, c.-à-d. pour des valeurs données des diverses quantités qui entrent dans l'équation ; il suffirait de prendre la dérivée de α par rapport à l et de l'égaler à zéro ; mais nous ne ferons pas ce calcul qui présente peu d'intérêt parce qu'il est trop difficile d'évaluer les divers coefficients qui entrent dans l'équation, A en particulier.

Description d'une balance de précision. Les balances de précision (fig. 3) se composent d'un fléau dont la forme générale est celle d'un losange très allongé, découpé à l'intérieur, de façon à en alléger le poids sans en diminuer dans le même rapport la rigidité. Le fléau est fait le plus souvent en bronze ; on cherche avant tout la rigidité et la légèreté ; l'acier, employé pour les balances d'une sensibilité moyenne, a des qualités mécaniques qui le font quelquefois employer pour les balances précises destinées à porter de gros poids ; mais il faut être en garde contre son altérabilité à l'air humide et contre ses propriétés magnétiques. On fait quelquefois aussi les fléaux en aluminium dont la légèreté spécifique l'emporte de beaucoup sur celle des autres métaux ; sa densité est en effet le tiers de celle de l'acier ; le bronze d'aluminium se prête bien aussi à la fabrication des fléaux, par suite de sa rigidité et de son inaltérabilité ; sa densité est d'ailleurs un peu inférieure à celle des autres bronzes employés. Dans ces derniers temps on a utilisé également le bronze phosphoreux pour construire des fléaux de balance. L'axe de suspension du fléau et ceux des plateaux devant être, autant que possible, des droites mathématiques, on réalise le mieux possible cette condition en prenant des prismes d'acier fortement trempés, dont l'une des arêtes, travaillée avec un soin plus particulier, constituera l'axe de rotation. Il faut non seulement que l'acier soit fortement trempé pour éviter qu'il s'émousse, mais encore que le plan sur lequel il repose soit d'une dureté comparable, supérieure en tous cas à la sienne, afin qu'il n'y creuse pas un sillon contre les parois duquel il éprouverait des frottements nuisibles à la sensibilité de la balance ; on emploie en général l'agate pour construire ces petits plans ; le couteau du milieu repose sur un plan d'agate, tandis que les couteaux des extrémités supportent les plateaux par l'intermédiaire d'une chape en agate dans laquelle a été creusée une rigole cylindrique. On fait aussi parfois les couteaux eux-mêmes en agate dans les balances les plus précises. Quoique la longueur du couteau soit sans influence au point de vue du frottement théorique, il y a intérêt à ce que ce couteau ne soit pas trop court, bien qu'il soit d'une construction plus longue ; cela tient à ce que la charge d'un couteau long se trouve répartie sur une plus grande surface, ce qui diminue, sinon le frottement, au moins les chances de détérioration du couteau, qui tend toujours à s'émousser plus ou moins. Le plan d'agate qui porte le couteau médian est solidement fixé à une colonne montante qui sert de support à toute la balance ; souvent cette colonne repose directement sur une sorte de châssis en fer directement supporté par des vis calantes sans l'intermédiaire de la cage de la balance ; la stabilité est ainsi assurée d'une façon plus parfaite. Les deux autres couteaux sont disposés en sens inverse du premier et à une distance sensiblement égale, sans que cette condition ait besoin d'être absolument remplie, puisque dans les pesées précises la méthode employée, celle de la double pesée, permet d'en détruire l'influence. Les couteaux sont placés de façon que leurs arêtes soient sensiblement dans un même plan ; dans quelques balances, l'un des couteaux est mobile au moyen d'une vis, de façon à permettre de modifier sa position relative vis-à-vis, des autres, afin de mieux permettre ce réglage délicat.

Nous avons vu dans l'étude de la sensibilité de la balance que le centre de gravité du fléau et des plateaux vides

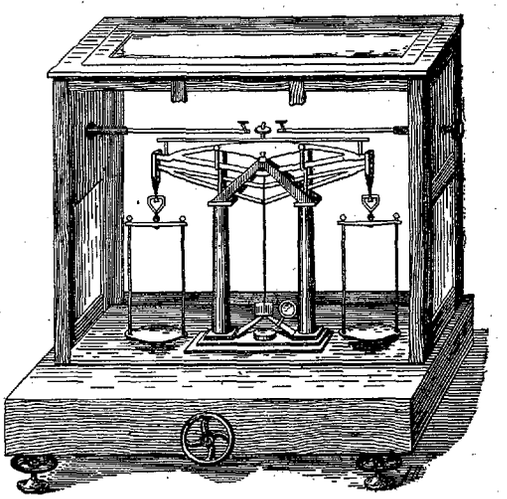

Fig. 3. — Balance de précision.

devait se trouver à une distance très faible de l'axe de suspension ; on y parvient expérimentalement de la façon suivante : le centre de gravité ayant été placé sensiblement près de l'axe du couteau par le constructeur, le fléau est muni d'une tige portant un pas de vis très fin, sur lequel on peut déplacer un écrou léger. Les mouvements de celui-ci font varier le centre de gravité de tout le système, le faisant monter quand on fait monter l'écrou, et cela d'autant plus lentement que le pas de vis est plus fin et que l'écrou est plus léger, par rapport au poids du fléau. Pour observer l'horizontalité du fléau, position à laquelle on cherche toujours à ramener la balance dans les pesées, on a adapté au fléau une longue aiguille perpendiculaire à la ligne des couteaux. Cette aiguille, dirigée vers le bas pour être longue sans augmenter la hauteur de l'appareil, se meut devant un petit arc de cercle portant des divisions permettant d'apprécier l'équilibre. Cette aiguille devant se trouver au zéro lorsque les deux plateaux sont vides, certaines balances possèdent une disposition permettant facilement de réaliser cette condition et de la maintenir réalisée, si une détérioration quelconque vient à altérer le poids d'un des plateaux. Cette disposition, identique à la précédente, consiste à munir l'une des extrémités du fléau d'une tige filetée sur laquelle un petit écrou mobile peut se déplacer. La distance de cet écrou à l'axe de suspension permet de maintenir constamment l'aiguille devant le zéro lorsque les deux plateaux sont vides. On a adopté quelquefois une disposition différente pour apprécier le déplacement du fléau : celui-ci est muni d'un miroir qui reçoit un rayon lumineux dans une direction déterminée ; le rayon réfléchi va donner une petite image sur une échelle graduée en regard d'une division que l'on note ; le fléau s'inclinant, le rayon réfléchi tourne d'un angle double de celui dont le miroir se déplace, ou, ce qui revient au même, le fléau a tourné et, l'image se déplaçant sur la règle graduée,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle se trouve en regard d'une nouvelle division ; il est facile d'augmenter en quelque sorte à volonté la sensibilité de cette méthode en plaçant la règle de plus en plus loin ; mais cette disposition complique l'appareil. Il existe, en outre, un certain nombre de dispositions accessoires permettant de maintenir la balance dans un bon état et de faciliter les pesées. Si le fléau et les plateaux reposaient constamment sur leurs couteaux il en résulterait une déformation permanente qui, en émoussant leurs arêtes, diminuerait la sensibilité ; aussi les balances de précision portent-elles des systèmes plus ou moins compliqués, destinés à supporter le fléau et les plateaux lorsque la balance est au repos. Le système le moins compliqué consiste en un *arrêt simple*, qui est obtenu au moyen d'une tige munie de bras qui viennent soulever le fléau lorsqu'on soulève cette tige. Dans cette disposition, le couteau médian, seul, est soulagé ; mais c'est celui dont le bon état importe le plus, d'une part, et c'est en outre celui qui est le plus éprouvé.

En général, le mouvement de haut en bas ou de bas en haut qu'il est nécessaire de donner à la tige s'obtient au moyen d'une crémaillère ou d'un excentrique commandé par un bouton placé à la portée de la main de l'observateur. Dans les systèmes plus perfectionnés, la tige dont nous avons parlé, outre les deux bras qui soulèvent le fléau, en porte deux autres destinés à soulever chaque plateau par l'étrier qui porte le plan d'agate ; ce système est à *double arrêt ;* enfin, il existe des balances à *triple arrêt*, dans lesquelles, outre les deux supports dont nous avons parlé, il en existe deux autres placés sous chaque plateau et destinés à soutenir légèrement, mais non à supporter absolument chaque plateau ; ce dernier système sert principalement dans la pesée ; quelquefois on le combine avec la disposition de l'*arrêt simple*, ce qui fait que si les deux couteaux extrêmes ne sont pas débarrassés complètement du poids qu'ils supportent, ce poids est au moins considérablement diminué par cet artifice. En outre les balances de précision sont enfermées dans des cages vitrées pour les préserver des courants d'air dont les moindres, tels que ceux qu'occasionnent la chaleur du corps de l'expérimentateur et sa respiration, suffiraient pour troubler considérablement les pesées ; on a soin de placer en outre, à l'intérieur de ces cages, des vases contenant des matières desséchantes destinées à absorber l'humidité de l'air. Le plus souvent on emploie pour cet usage le chlorure de calcium que l'on place dans des vases de forme spéciale destinés à séparer la dissolution saturée que forme ce sel avec l'humidité qu'il absorbe du sel resté solide et propre par conséquent à dessécher encore l'atmosphère de la cage. Les couteaux d'acier se conservent bien dans ces conditions.

Pour que l'aiguille de la balance soit bien verticale, on a soin de placer dans chaque balance deux niveaux à angle droit ou un niveau circulaire qui permettent d'établir l'horizontalité du socle de la balance (V. Niveau). On manœuvre les trois vis calantes de l'appareil de manière à amener les bulles de ces niveaux entre leurs repères. Il existe enfin divers systèmes, d'un emploi fort commode, qui permettent de changer les poids sur les plateaux des balances sans ouvrir la cage, ce qui donne une plus grande exactitude quand celle-ci doit être poussée jusqu'aux dernières limites. En général ce système ne s'applique qu'aux milligrammes : on établit alors l'équilibre à 1 centig. près par défaut ; pour achever de parfaire l'équilibre on déplace un petit curseur le long du fléau, au moyen d'une tige pouvant se déplacer parallèlement à l'arête du fléau sur laquelle repose le curseur. Cette tige est munie d'un petit crochet disposé perpendiculairement à sa direction ; d'autre part, le curseur porte un anneau par lequel il peut être saisi par la tige, soulevé et transporté en un autre point par le glissement de la tige principale à travers une monture dont est garnie une des vitres de la cage. Supposons que le curseur pèse 1 centigr. et que la distance du couteau latéral au couteau médian soit divisée sur le fléau en dix parties égales numérotées, depuis ce dernier, de 0 à 10 ; lorque le curseur sera à la division 10, c.-à-d. juste au-dessus du couteau, il produira le même effet qu'un centigramme, ou 10 milligr., placé dans le plateau de la balance puisqu'il agira sur le même bras de levier ; s'il est, au contraire, à la division 7, comme il agira sur un bras de levier qui sera à celui du plateau comme 7 est à 10, son effet sera le même que celui d'un poids plus faible placé dans le plateau, ce poids plus faible étant, avec le curseur, de 10 milligr. dans le rapport de 7 à 10. Par conséquent la division à laquelle se trouve placé le curseur, le *cavalier*, comme on l'appelle, indique le nombre de millig. qui, placés dans le plateau, produiraient le même effet que le curseur. D'ordinaire on ne se contente pas des divisions dont nous avons parlé ; on subdivise chacune d'entre elles en dix autres, de sorte que chacune de ces nouvelles divisions équivaut à un 10e de milligr.

On a fait aussi quelquefois des balances permettant d'opérer dans le vide ; le mécanisme est un peu plus compliqué, parce que la cage doit être résistante et qu'en outre les transmissions de mouvement pour soulever au abaisser les plateaux, pour changer les poids, doivent passer à travers des fermetures hermétiques ; dans ces pesées on établit l'équilibre à peu près avant de faire le vide et en tenant compte de l'influence probable de la poussée de l'air ; enfin on achève dans le vide de mettre les poids nécessaires au moyen d'artifices semblables à ceux qui ont été décrits plus haut. Ces balances, d'un usage très restreint et d'une complication assez grande, sont très peu répandues.

Pesée. Pour faire une pesée dans les meilleures conditions possibles, il faut que la balance soit installée, autant que possible, dans une pièce dont la température varie peu et d'une façon aussi inébranlable que possible. Les meubles en bois sur lesquels on place souvent les balances sont d'un usage mauvais parce que, avec les variations hygrométriques de l'air extérieur, leur bois joue plus ou moins, ce qui déplace la position du zéro d'une quantité suffisante pour être nuisible dans les expériences de grande précision. Il est préférable de les placer sur des tables en pierre encastrées dans un mur épais, aussi loin que possible des trépidations de la rue ; pour les atténuer encore on fait reposer les vis calantes de l'appareil sur des disques en caoutchouc de 1 ou 2 centim. d'épaisseur. La balance ainsi établie et la boîte de poids soigneusement vérifiée, on procède aux pesées. Pour faire des pesées exactes avec une balance sensible, on emploie la méthode de la double pesée due à Borda, ou plus rarement la méthode de la transposition qui a l'inconvénient de nécessiter l'extraction d'une racine carrée, et par suite l'emploi d'une table de logarithme. La méthode de la double pesée consiste à placer le corps à peser dans l'un des plateaux d'une balance et à lui faire équilibre de l'autre côté, au moyen de corps quelconques, lourds de préférence, afin de rendre leur volume plus petit et par suite moins importantes les variations de poussée due aux variations des conditions atmosphériques qui peuvent se produire entre les deux moments où l'on établit l'équilibre. En tous cas, il ne faut jamais employer des corps hygrométriques comme des fragments de papier, dont le poids varie continuellement ; le plus souvent on emploie de la grenaille de plomb. La balance étant alors en équilibre sous l'influence de la tare et du corps, on retire celui-ci et on le remplace par des poids marqués, jusqu'à ce que l'équilibre se trouve rétabli ; il est évident alors que les poids marqués produisant le même effet que le corps, c.-à-d., faisant équilibre à la tare, sont égaux au poids du corps et cela quel que soit le rapport des bras de levier de la balance. Cette méthode est donc très avantageuse à ce point de vue ; son seul inconvénient est d'exiger, pour obtenir le poids d'un corps, d'établir deux fois l'équilibre de la balance, de faire deux pesées en quelque sorte. Mais si l'on a à peser un même corps éprouvant diverses modifications, comme cela arrive en chimie, pour avoir le poids des corps après chaque trai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement, on n'aura pas à faire deux fois autant de pesées qu'il y aura de traitements : s'il y en a eu n, il suffira d'établir $n+1$ fois l'équilibre. Lorsque ces diverses pesées ne se font pas immédiatement les unes après les autres, il est nécessaire de conserver la tare ; on fait d'ordinaire la tare avec une boîte dans laquelle on met autant de grains de plomb qu'il est nécessaire ; mais il est souvent plus avantageux, pour éviter les erreurs, si l'on doit garder plusieurs tares, ou les accidents comme le renversement d'une tare, d'employer pour cet objet un poids marqué plus fort qu'il n'est nécessaire ; on ajoute alors dans l'autre plateau de la balance, à côté du corps, les poids nécessaires, puis on enlève le corps et l'on ajoute de nouveaux poids pour rétablir l'équilibre ; le poids du corps est alors donné par la différence entre les deux poids qui, l'un avec le corps et l'autre sans le corps, ont fait équilibre à la tare. De cette façon, en sortant le poids mis comme tare, on peut retrouver toujours la tare employée identique à elle-même. — La méthode de la transposition consiste à placer le corps M dans l'un des plateaux, à lui faire équilibre par des poids marqués P ; on change ensuite le corps et les poids de plateau et on est obligé de modifier ces derniers pour que l'équilibre subsiste, si les deux bras du fléau ne sont pas égaux ; soit P′ la somme de ces nouveaux poids. Supposons que le corps ait été mis d'abord dans le plateau de gauche ; appelons G et D le bras de levier des couteaux de gauche et de droite ; on aura pour exprimer les deux équilibres réalisés les deux équations :

$$G \times M = D \times P$$
$$G \times P' = D \times M$$

d'où l'on tire

$$D \times G \times M^2 = D \times G \times P \times P'$$

ou

$$M = \sqrt{P \times P'}$$

Le poids du corps est donc la moyenne géométrique des poids trouvés. Il serait souvent très long, surtout avec les balances sensibles, d'obtenir l'équilibre d'une balance parce qu'elles oscillent avec une extrême lenteur, et que, d'autre part, la suspension du fléau est assez bonne pour que l'amplitude des oscillations ne diminue que lentement ; on emploie alors la méthode des oscillations qui est à la fois plus rapide et plus sûre : l'équilibre étant à peu près établi, c.-à-d. l'aiguille du fléau s'écartant peu du zéro de part et d'autre, ce que l'on obtient assez facilement comme on le dira plus loin, on note les divisions extrêmes atteintes par l'aiguille dans deux oscillations successives, soit d_1, d_2, d_3, ces trois divisions ; si le frottement des couteaux était sans influence, la position d'équilibre correspondrait évidemment à la division $\frac{d_1+d_2}{2}$, car, d'après les lois du pendule, celui-ci oscille également de part et d'autre de sa position d'équilibre ; mais le frottement intervenant, quoique faiblement, fournit pour d_2 une valeur trop faible, de sorte que la vraie valeur peut être représentée, mais non calculée, par

$$\frac{d_1 + d_2 + \varepsilon}{2}.$$

Pour la seconde oscillation, la position d'équilibre correspondrait de même à $\frac{d_2 + d_3}{2}$ s'il n'y avait pas de frottement ; elle correspond, en en tenant compte, à

$$\frac{d_2 + d_3 + \varepsilon'}{2}.$$

Nous ne pouvons évaluer ε ni ε', mais ce sont des quantités sensiblement égales et très petites ; de plus, il est facile de voir sur une figure que ε est compté dans un sens, ε' dans l'autre, et que, par suite, ces deux quantités sont de signes contraires, de sorte que si l'on prend pour position de l'équilibre non pas la position vraie

$$\frac{\frac{d_1+d_2+\varepsilon}{2} + \frac{d_2+d_3+\varepsilon'}{2}}{2} \text{ ou } \frac{d_1+2d_2+d_3+\varepsilon+\varepsilon'}{4}$$

mais la valeur approchée $\frac{d_1 + 2d_2 + d_3}{4}$ l'erreur commise est égale à la différence des valeurs absolues de ε et ε', c.-à-d. absolument négligeable devant les autres causes d'erreurs. Il suffit donc, dans cette méthode, d'observer deux oscillations successives et de faire la moyenne arithmétique des quatre divisions extrêmes, ces divisions étant prises avec un signe convenable, c.-à-d. positivement d'un côté du zéro, ce côté choisi arbitrairement, et négativement de l'autre. Si cette moyenne arithmétique est zéro, c'est que les poids se font équilibre. S'il n'en est pas ainsi, on ajoute ou on retranche du côté des poids un milligramme ou un demi-milligramme, suivant la sensibilité de la balance, et on observe deux nouvelles oscillations qui fournissent, comme précédemment, la position d'équilibre correspondante, soit $\frac{d'_1 + 2d'_2 + d'_3}{4}$; cette position nouvelle obtenue, en ajoutant par exemple un milligramme, on peut alors calculer de combien de divisions un milligramme fait tourner l'aiguille du fléau, c'est évidemment de

$$\frac{d'_1 + 2d'_2 + d'_3}{4} - \frac{d_1 + 2d_2 + d_3}{4}.$$

Ce nombre de divisions équivalant à un milligramme, il est facile, par une simple règle de trois, de calculer la fraction de milligramme correspondant à l'écart $\frac{d_1 + 2d_2 + d_3}{4}$ du premier équilibre ; cette fraction est égale en simplifiant

$$\frac{d_1 + 2d_2 + d_3}{d'_1 + 2d'_2 + d'_3 - (d_1 + 2d_2 + d_3)}.$$

C'est cette quantité qu'il faudra ajouter ou retrancher du premier poids, selon la position de l'aiguille à droite ou à gauche du zéro, pour avoir le poids véritable.

Pour éviter que la balance ne fasse de trop grandes oscillations de part et d'autre du 0, lorsqu'elle est chargée de poids se faisant équilibre, on descend lentement la fourche maintenant suspendu le fléau ; celui-ci se met à osciller dès que son couteau repose sur le plan d'agate ; mais même lorsque la balance est également chargée des deux côtés, on ne peut empêcher de lui fournir, soit d'un côté, soit de l'autre, une légère impulsion qui a l'inconvénient de ne pas permettre de voir immédiatement si l'équilibre est à peu près établi et d'induire quelquefois en erreur, la balance penchant quelquefois du côté le plus léger par suite de cette impulsion ; aussi on a placé dans ces balances de précision des arrêts consistant en frottement très légers exercés sous les plateaux ; ces frottements suffisent à maintenir ces plateaux quand la différence de leurs poids est seulement de quelques décigrammes ; on peut, en appuyant sur un bouton, éloigner les parties frottantes : dans ces balances, lorsque les frottoirs sont bien réglés, ce qu'il est toujours facile de faire avec une vis, la balance penche toujours du premier coup du côté le plus lourd, de sorte que l'on peut immédiatement savoir si l'on doit ajouter des poids ou les retrancher sans attendre que l'oscillation soit complète ; cette disposition abrège beaucoup les pesées ; elle soulage en outre les couteaux, car, dès que la différence de poids n'est plus que de quelques décigrammes, il n'est plus nécessaire, à chaque changement de poids, de relever le fléau pour l'abaisser ensuite, puisqu'elle suffit à maintenir l'équilibre ; or ces mouvements du fléau tendent toujours à émousser l'arête du couteau, si on n'opère pas avec précaution et par suite avec lenteur. Les cages des balances sont munies de portes en regard des plateaux afin de pouvoir mettre sur ceux-ci les corps et les poids ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces portes sont tantôt à charnières, s'ouvrant autour d'un axe vertical et tantôt à guillotine, glissant dans des rainures; cette dernière disposition est plus commode que l'autre; mais il est nécessaire d'avoir des contre-poids permettant de manœuvrer les portes sans efforts, afin d'éviter les chocs qui ont pour effet d'émousser les couteaux.

Dans les expériences de haute précision on tient compte de la poussée éprouvée par les corps de la part de l'air; il est très facile de faire cette correction quand on connaît la densité des corps. Soit a le poids du litre d'air dans les conditions actuelles de la pesée, c.-à-d. sous une pression H, à une température t et à un état hygrométrique f. On sait que l'on a :

$$a = 1{,}293 \times \frac{H - \frac{3f}{8}}{760} \frac{1}{1+\alpha t}$$

Soit D et d, les densités du corps que l'on pèse et des poids marqués que l'on emploie. Soit P le poids vrai du corps et p la somme des poids marqués. On a en appliquant le principe d'Archimède, c.-à-d. en écrivant que ce sont les poids apparents, c.-à-d. diminués de la poussée, qui se font équilibre :

$$P - \frac{P}{D} a = p - \frac{p}{d} a$$

$$P\left(1 - \frac{a}{D}\right) = p\left(1 - \frac{a}{d}\right)$$

On voit que pour que la correction soit la plus faible possible il y a intérêt à prendre des poids en métal aussi lourd que possible. Cette équation s'applique très facilement dans tous les cas, sauf dans celui où l'on fait la pesée pour déterminer la densité. On verra à l'article DENSITÉ comment on opère dans ce cas. — Nous allons passer maintenant en revue divers types de balances de précision et de balances usuelles.

Balance de Fortin. C'est une des premières balances de précision qui aient été construites. Son fléau était en acier plein, traversé par trois couteaux. Le couteau médian reposait sur un plan d'agate; les couteaux extrêmes supportaient chacun un double crochet portant les plateaux. Pour en faire une balance susceptible de précision et pour rendre comparables les pesées des différents jours, il fallait la placer dans un plan perpendiculaire au méridien magnétique. — *Balance de Deleuil* (fig. 4). Ce constructeur a réalisé une balance destinée principalement à peser des corps volumineux, comme on a souvent à le faire en physique ou en chimie; il a introduit en outre certains perfectionnements, tels que l'évidement du fléau, qui rendent cette balance plus sensible : les modèles courants sont sensibles à 5 milligr. sous une charge de 3 kilogr. — *Trébuchet.* C'est une petite balance à fléau plein qui, au repos, est immobile parce que ses plateaux reposent sur le socle. Au moyen d'une tige à crémaillère on soulève le plan d'appui et la balance *trébuche* du côté le plus lourd. Cette balance est d'un emploi courant pour les pesées de corps légers; on peut facilement peser 20 à 30 gram. à 1 milligr. près avec un trébuchet; c'est une précision suffisante pour beaucoup d'usages. Depuis quelque temps on a fait divers modèles de balances très sensibles, les unes à fléau de longueur ordinaire, les autres à fléau très court, en aluminium; ce sont ces balances que nous avons prises plus haut comme type de la balance de précision et que nous avons décrites. — *Balance de Bockoltz.* C'est une balance à charge constante : d'un côté se trouve un contre-poids invariablement lié au fléau; de l'autre il y a deux plateaux; dans l'un on met le corps à peser et dans l'autre on fait la tare, puis on remplace le corps par des poids marqués, sans toucher à la tare; on a ainsi le poids du corps par double pesée. Cette balance offre l'avantage d'être à poids invariable et par suite à sensibilité constante; mais elle gagnerait à être simplifiée en ne mettant qu'un seul

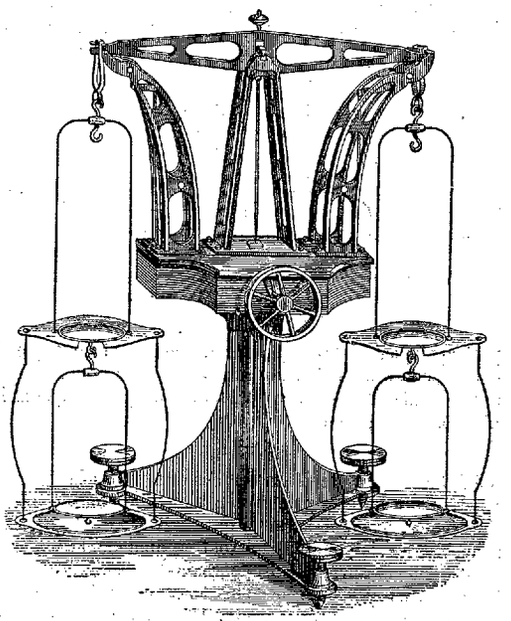

Fig. 4.

plateau sur lequel on placerait les poids, la tare et le corps; cette balance est peu employée. — *Balances communes.* La plus ancienne est la *Romaine* (fig. 5). Cette balance se compose essentiellement d'un levier dans lequel le point d'application du poids à peser et le point fixe sont dans

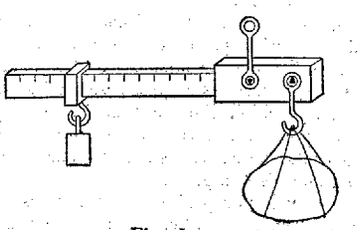

Fig. 5.

une position invariable; on fait équilibre au corps au moyen d'un curseur de poids constant que l'on déplace le long de l'autre branche du levier, de façon à faire équilibre à la masse que l'on pèse. Cette branche beaucoup plus longue que l'autre porte une division en parties d'égale longueur; les chiffres en regard de cette division indiquent les poids qui, placés dans le plateau, font équilibre au curseur placé en regard de cette division. Cette balance a l'avantage de ne nécessiter aucun poids; elle est, par contre, peu sensible. Pour la graduer, il est commode de le faire expérimentalement : La balance n'étant pas chargée, on place le curseur de façon à établir l'équilibre, en ce point on marque 0; on met ensuite dans le plateau de la balance un poids de 10 kilogr. et en cherchant la position correspondante qu'il faut donner au curseur; en ce point on marque 10; on divise l'espace compris entre 0 et 10 en dix parties égales et l'on prolonge au delà de la graduation. — Le *peson* (fig. 6) est une modification de la romaine; il se compose d'un levier tournant autour de l'arête d'un couteau; d'un côté se trouve un autre couteau supportant un plateau dans lequel on place les objets à peser; de l'autre côté le levier présente la forme d'une aiguille lestée par une masse un peu lourde; elle se déplace devant une division dont les nombres indiquent le poids placé dans le plateau; on peut graduer cet instrument en déterminant deux points

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et calculant les divisions intermédiaires qui, dans cet instrument, ne sont plus égales pour des accroissements de poids égaux; en effet, si on se reporte à la théorie de la balance que nous avons donnée plus haut et que l'on

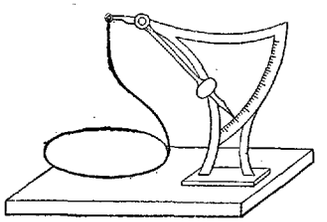

Fig. 6.

peut appliquer ici presque textuellement, on trouve que si l'on appelle p le poids placé sur le plateau et ω l'angle que fait l'aiguille du peson avec sa position d'équilibre quand il n'est pas chargé, on a :

$$\operatorname{tg}\omega = Kp.$$

K étant une constante dépendant des dimensions de l'instrument. Cette formule montre que lorsque p croît de quantités égales, $tg\omega$ croît aussi de quantités égales et que, par suite, ω croît de quantités qui vont en diminuant : l'instrument est donc surtout sensible pour les petites charges, les divisions devenant de plus en plus rapprochées à mesure que la charge augmente. Cet instrument est surtout employé comme pèse-lettres. On l'a modifié dernièrement de façon à rendre les divisions égales pour des poids égaux; ainsi modifié, il fait partie de la *romaine automatique* de M. Dufour. Cet instrument sera décrit au mot Bascule. On se sert aussi quelquefois pour peser les corps approximativement d'un *peson à ressort*, qui sera décrit à l'article Dynamomètre.

La *balance de Roberval* est une des balances les plus souvent employées, parce que les plateaux reposent sur des tiges au lieu d'être soutenus par des chaînes, ce qui fait que l'on y place les corps à peser et les poids avec la plus grande facilité. Elle ne peut être employée comme balance de précision, parce que son mécanisme offre plus de frottements que les autres ; mais pour les usages courants, où l'on pèse au gramme près, elle est de beaucoup la plus commode ; on peut même peser les corps à une fraction de gramme près. Cette balance se compose essentiellement de deux fléaux de longueurs égales placés dans un même plan vertical, l'un au-dessous de l'autre, de façon que les deux couteaux médians soient sur une même verticale. Ces deux fléaux sont reliés l'un à l'autre par deux tiges placées aux extrémités et qui s'appuient sur les couteaux extrêmes ou plutôt sur ce qui remplace ces couteaux; ces deux tiges limitées inférieurement au levier le plus bas se prolongent en haut et supportent deux bandes métalliques placées en croix, sur lesquelles reposent les deux plateaux proprement dits. Nous allons montrer que la position du corps ou des poids sur les deux plateaux est indifférente pour l'équilibre, les poids pouvant se trouver aussi bien au centre que sur les bords.

La figure ci-contre (fig. 7), toute théorique, va nous le montrer : soit AB, A′B′, les deux leviers, O et O′ leurs points d'appui. Considérons deux poids, P et Q, placés sur les deux plateaux en des points quelconques ; nous allons montrer qu'ils se font équilibre, s'ils sont égaux ; pour cela en C et en D appliquons deux forces égales au plus fort des poids P et Q, à P, par exemple, et dirigées de bas en haut ; soit P′ et P'_1, ces deux forces qui ne changent rien à l'équilibre puisqu'elles sont égales et appliquées à des bras de leviers égaux AO et OB. Or, P et P′ se composent en un couple qui tend à faire basculer le plateau et par suite la tige BB′ ; mais cette tige, d'après ses liaisons avec les leviers AB et A′B′, ne peut prendre que des positions verticales ; le couple PP′ sera donc sans action, puisqu'il sera détruit par la résistance des points fixes de

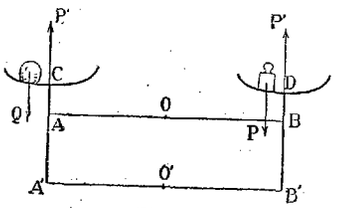

Fig. 7.

l'appareil. De l'autre côté, on pourra décomposer P'_1 en deux forces dirigées comme P'_1, et égales, l'une à Q et l'autre à $P'_1 - Q$; la première donnera avec Q un couple dont l'action sera détruite comme celle du précédent, de sorte que nous aurons ramené le système des deux forces P et Q à une force $P'_1 - Q$ ou $P - Q$ appliquée en A; cette force dirigée de bas en haut fera incliner la balance du côté de B, si $P > Q$, la laissera horizontale, si $P = Q$, ou enfin la fera incliner du côté de A, si elle est négative, c.-à-d. si $P < Q$. On voit que dans le raisonnement précédent nous n'avons nullement tenu compte de la position des corps dans les plateaux ; cette position est sans influence puisqu'elle n'entre que dans l'expression du bras de levier des couples, dont on n'a pas à s'occuper puisqu'ils sont détruits. Dans la figure ci-contre (fig. 8), un seul des leviers est visible, l'autre est caché dans le socle de l'instrument. Il nous reste à dire comment on réalise

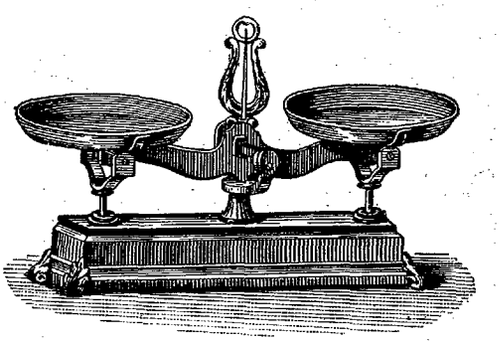

Fig. 8.

pratiquement le mode d'assemblage des deux tiges verticales et des deux fléaux. Le fléau supérieur est muni de couteaux comme tous les autres; le fléau inférieur porte des couteaux dont les arêtes sont perpendiculaires au fléau et dans un plan horizontal comme les autres; mais les deux moitiés sont tournées en sens inverse, comme l'indique la figure.

Il reste d'autres balances plus connues sous le nom de bascules qui seront décrites à ce mot. (V. Bascule.)

A. Joannis.

Balance gyroscopique. — Appareil destiné à mettre en évidence quelques-unes des curieuses propriétés des corps solides animés d'un mouvement de rotation autour d'un point de leur axe de figure. Il se compose essentiellement d'un fléau mobile autour d'un de ses points, et portant d'un côté un tore massif auquel on peut imprimer un mouvement rapide de rotation et, de l'autre côté, un contrepoids capable d'équilibrer le tore et que l'on peut déplacer à volonté; l'axe de rotation du tore est situé dans le prolongement du fléau. Suivant la position du contrepoids, celui-ci tend à abaisser ou à relever le tore, et le fléau bascule alors immédiatement si le tore est en repos. Mais si l'on a imprimé au tore un mouvement de rotation assez rapide, cet abaissement ou ce relèvement du fléau ne se continue pas, et l'appareil tout entier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se met à tourner autour de la verticale du point de suspension, pendant que le fléau oscille dans le plan vertical qui le contient. Quand la vitesse de rotation du tore augmente, les oscillations du fléau diminuent d'amplitude, et la vitesse du mouvement de précession, qui paraît seul subsister, varie proportionnellement au moment du couple qui tend à faire basculer l'appareil. Le sens de la précession change, du reste, avec le sens du couple de renversement et avec celui de la rotation du tore. Lorsque le contrepoids est placé de façon à équilibrer exactement le tore, celui-ci, une fois en mouvement, ne tend plus à changer de position tant qu'on n'exerce aucune action sur le fléau; mais, si on vient à exercer sur ce fléau une pression quelconque, l'appareil ne tarde pas à prendre un mouvement de rotation perpendiculaire à la direction de la pression, et, quand la vitesse du tore devient très grande, l'appareil semble fuir immédiatement dans la direction perpendiculaire à celle dans laquelle on le pousse. Enfin, quand l'appareil est construit avec assez de soin pour que le mouvement du tore se continue pendant un temps suffisant, il se comporte à la manière du gyroscope de Foucault et accuse le mouvement propre de la terre.

A. J.

Balance de Bérard. Appareil imaginé par Bérard pour résoudre les équations numériques de la forme

$$a_o x^m + a_1 x^{m-1} + \ldots\ldots + a^m = 0.$$

Se compose d'un fléau ordinaire de balance, sur lequel on place des poids proportionnels aux coefficients a_o, $a_1 \ldots$ a_m, et d'un plateau guide permettant de placer ces poids de façon que leurs distances à l'axe du fléau soient respectivement proportionnelles à x^{m+1}, x^m, ... x. La valeur de x qui fournit une position d'équilibre est une racine de la proposée. Cet appareil, présenté par Bérard sous une forme peu pratique, a été modifié par M. Lalanne qui a construit une balance permettant de résoudre les équations du 7e degré.

Balance a moments. Appareil dû au général Didion et employé pour déterminer le moment statique d'un pendule balistique, en mesurant l'effort à exercer pour maintenir le pendule en équilibre sous un certain angle avec la verticale. Il a pour organe principal un levier coudé servant de fléau. Pendant la pesée, l'un des bras de ce fléau est horizontal et supporte un plateau chargé de poids qui donne la mesure de l'effort exercé; l'autre, sensiblement perpendiculaire au premier, est relié au pendule par une tige filetée qui permet d'écarter le pendule de sa position naturelle d'équilibre de la quantité voulue.

II. Physique. — 1° Balance de torsion ou de Coulomb. — Cette balance a été imaginée par Coulomb pour la mesure des forces électriques; elle peut être employée aussi pour d'autres expériences du même genre. Elle repose sur les phénomènes de torsion. Un long fil métallique est suspendu verticalement; son extrémité supérieure est fixée à un tambour gradué, tandis que l'autre supporte une tige légère, munie à ses extrémités d'une petite sphère métallique destinée à être électrisée. Lorsque aucune force n'agit sur l'appareil, la position d'équilibre est telle que le fil n'éprouve aucune torsion; si l'on vient à électriser la petite boule, et qu'on en approche une autre chargée de la même électricité, une répulsion se produit et l'aiguille mobile s'écarterait de plus en plus de la boule fixe si une force antagoniste, augmentant avec l'écart tandis que l'autre diminue, ne venait faire équilibre à la répulsion. Cette force est due à la torsion du fil. On démontre que cette force est proportionnelle à l'angle dont on a tordu le fil, pourvu toutefois que l'angle d'écart ne soit pas trop considérable. Cependant on peut le faire varier dans des limites assez étendues sans que cette proportionnalité cesse. Pour en donner un exemple, nous citerons les nombres suivants : Avec des fils de fer n° 7 et 12, ayant 25 cent. de long et tendus par des poids de 1 kilog. et de 250 gr., la proportionnalité se maintenait jusqu'à 180°. Avec des fils de cuivre de mêmes dimensions, placés dans les mêmes conditions, on pouvait aller jusqu'à 360°. Il est évident qu'avec des fils deux fois plus longs on pourrait doubler l'écart limite. Pour protéger l'appareil contre les agitations de l'air il était enfermé dans une cage en verre se composant d'une partie cylindrique ou cubique où se mouvait l'aiguille, surmontée d'un tube de verre dans lequel passait le fil métallique. Pour s'assurer que la torsion est bien proportionnelle à l'angle d'écart, il n'y a qu'à faire osciller l'aiguille lorsqu'elle n'est soumise à aucune autre force que celle que développe la torsion lorsque l'aiguille va de part et d'autre de sa position d'équilibre. Si les oscillations sont isochrones, c'est que l'on n'a pas atteint l'angle d'écart à partir duquel la torsion n'est plus proportionnelle à l'écart; il est donc facile, étant donné un fil, de le faire osciller en l'écartant de plus en plus de sa position d'équilibre jusqu'à ce que les oscillations cessent d'être isochrones; on saura ainsi dans quelles limites on peut se servir avec exactitude de la balance de torsion.

Il faut maintenant expliquer comment on peut mesurer la torsion et tenir compte des circonstances dans lesquelles les forces que l'on veut mesurer agissent. Nous prendrons comme exemple, pour montrer comment on se sert de cet instrument, les répulsions électriques, en renvoyant le lecteur aux mots Attraction électrique, Aimant, Torsion, pour le détail des principales applications qui ont été faites de cette balance. Pour les expériences sur les répulsions, la partie supérieure de la cage de verre (fig. 9) porte une ouverture par laquelle on peut introduire une sphère métallique et l'électriser. L'aiguille mobile est, pour ces recherches, faite en une matière isolante en gomme laque, par exemple. Sur la cage de verre est collée une bande de papier portant des divisions dont le zéro est en regard de la sphère métallique fixe. Ces divisions sont d'égales longueurs, si la cage est cylindrique; sinon elles sont de longueurs telles que les droites issues du centre de la cage et aboutissant aux traits de divisions comprennent des angles égaux. Le tube de verre qui surmonte la cage porte à son extrémité une garniture métallique qui y est fixée et dans laquelle peut glisser une autre qui porte un trait de repère; une troisième garniture concentrique aux deux premières et située à

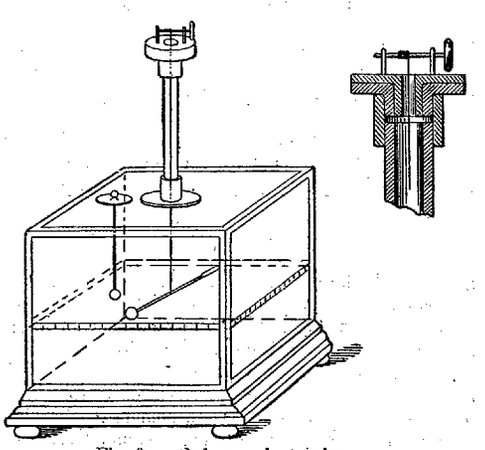

Fig. 9. — Balance de torsion.

l'intérieur de la seconde, porte un tambour divisé en parties égales; ces divisions serviront à mesurer la torsion. Pour faire une expérience on amène le zéro de cette division en regard du trait de repère entourant le tambour intérieur. Cela fait, on fait tourner tout le système en tenant la seconde garniture de façon que le zéro reste toujours en face du point de repère et on amène ainsi la boule mobile suspendue par le fil sans torsion à toucher la sphère fixe. On électrise alors celle-ci; l'autre s'électrise en même temps,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puisqu'elle touche à la première, et il se produit une répulsion que nous allons mesurer. Pour cela, remarquons que cette force est équilibrée par la torsion éprouvée par le fil, torsion qui est mesurée par l'angle dont l'aiguille a tourné. Cet angle est mesuré par la division de la bande de papier en face de laquelle se trouve la boule mobile ; c'est là la mesure en une unité arbitraire de la torsion et par suite de la répulsion éprouvée. Si l'on veut étudier comment varient les répulsions électriques avec la distance des corps électrisés, il faut mesurer cette distance ; il est facile de la calculer au moyen de l'angle d'écart observé. Soit α cet angle et r la demi-longueur de l'aiguille mobile. Il est facile de voir que la distance des deux sphères est égale à $2r \sin \frac{\alpha}{2}$ ou à $r\alpha$, si l'angle est assez petit pour qu'on puisse le confondre avec son sinus. Si l'on diminue alors la distance des deux sphères sans changer leur charge électrique, ce qu'il est facile de faire en tordant le fil au moyen du tambour supérieur, il se produit de nouveau l'équilibre entre la répulsion électrique et la torsion ; mais les deux forces ont varié. Soit α' le nouvel angle d'écart, et soit A l'angle dont on a tordu le fil, angle que l'on connaît par la division du tambour intérieur qui se trouve en regard du repère. La distance des deux sphères est $2r \sin \frac{\alpha'}{2}$. La torsion qui est de α' d'un côté et de A de l'autre, car on a dû tordre le fil en sens inverse de la répulsion, est $A + \alpha'$. Il suffit de répéter ces expériences pour des distances différentes : on constatera que le produit de la torsion par le carré de la distance est un nombre constant, ce qui établit la loi des distances : les répulsions sont inversement proportionnelles aux carrés des distances. Dans le calcul précédent nous avons supposé, comme première approximation, que la répulsion s'effectuait perpendiculairement à l'aiguille mobile, tandis qu'en réalité elle a lieu suivant la droite qui joint les centres des deux sphères; cette droite fait avec la première un angle $\frac{\alpha}{2}$. On vérifierait par des expériences analogues les autres lois des attractions électriques. Nous avons dans ce qui précède évalué les forces en fonction d'une unité arbitraire : la force nécessaire pour tordre le fil employé d'une division. Si l'on veut obtenir des mesures absolues, il est nécessaire de déterminer la constante de l'instrument. On peut opérer pour cela de deux façons, par la méthode des oscillations et par la mesure directe. 1° La torsion étant une force proportionnelle à l'écart, on en déduit que l'aiguille écartée de sa position d'équilibre oscillera de part et d'autre, suivant les mêmes lois qu'un pendule sous l'influence de la pesantenr ; il en résulte que l'on peut appliquer la formule du pendule

$$t = \pi \sqrt{\frac{Q}{T}}$$

qui donne la durée d'une oscillation, Q étant le moment d'inertie du système par rapport à l'axe d'oscillation et T étant le moment de la force de torsion pour un écart égal à 1 ; π est le rapport de la circonférence au diamètre 3,14159. Pour avoir T il faut donc déterminer t et connaître Q. Pour avoir t avec précision on mesure la durée, non pas d'une, mais d'un certain nombre n d'oscillations. En divisant ce temps par n on a, avec une précision d'autant plus grande que la valeur de n est considérable, la durée d'une seule oscillation. Pour déterminer Q on pourrait calculer cette quantité si la forme de l'aiguille était assez simple pour que l'expression de son moment d'inertie ne fût pas très compliqué, mais il vaut mieux, en général, le déterminer expérimentalement ; pour cela on fait deux expériences, la première avec l'aiguille seule, la seconde en y ajoutant deux petites masses sphériques dont le moment d'inertie est connu ; nous appellerons μ ce moment qu'il est facile de calculer à cause de la forme simple des sphères. Les durées d'une oscillation seront déterminées pour chaque expérience par l'observation d'un certain nombre ; soit t et t' ces durées ; on a :

$$t = \pi \sqrt{\frac{Q}{T}}$$

$$t' = \pi \sqrt{\frac{Q + \mu}{T}}.$$

Ces deux équations, qui ne contiennent comme inconnues que Q et T, permettent de déterminer T, c.-à-d. la force de torsion pour un écart 1, c.-à-d. la constante de l'instrument. On trouve

$$T = \pi^2 \frac{\mu}{t'^2 - t^2}.$$

Pour déterminer Q directement on fait équilibre à la torsion au moyen d'un fil flexible horizontal attaché au bras du levier qui passe sur une poulie et soutient un petit poids p. Soit l, la distance du point d'attache de ce fil à l'axe de rotation de l'aiguille mobile ; le moment de cette force par rapport à cet axe est pl ; exprimons que c'est égal au moment de torsion lequel est égal au produit de l'angle de torsion α par le moment de torsion pour un angle égal à l'unité, c.-à-d. par T. En écrivant que ces deux moments sont égaux, on a :

$$T\alpha = pl.$$

ce qui permet de déterminer T, mais avec moins de précision que par la méthode précédente, à cause des frottements.

2° Balance bifile de Harris. — Cette balance diffère peu comme maniement de la balance de Coulomb, seulement le fil dont la torsion sert à mesurer les forces est remplacé ici par un système de deux fils de cocon parallèles soutenant une aiguille légère. Dans ce système la force qui tend à ramener l'aiguille dans sa position d'équilibre, c.-à-d. dans le plan des deux fils, est exactement proportionnelle à l'angle d'écart. On peut très facilement changer la constante de l'instrument en chargeant la tige de petits poids annulaires de façon à faire varier sa sensibilité avec le genre d'expériences. On peut aussi, au moyen d'un curseur, abaisser le point d'attache des deux fils. La figure ci-dessus montre la disposition de l'appareil tout à fait

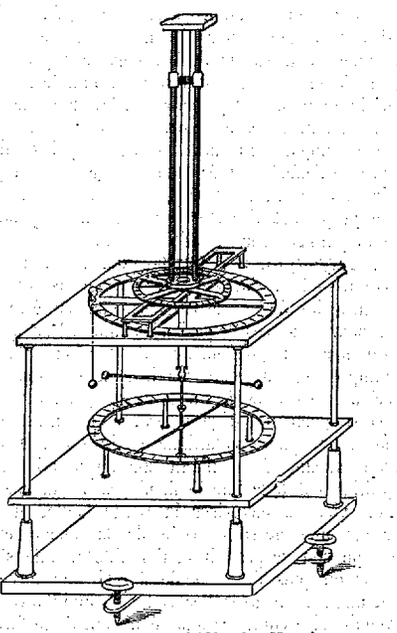

Fig. 10. — Balance bifile de Harris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

analogue à celui de Coulomb dont la description est faite au chapitre précédent, *Balance de torsion*.

3° Balance électro-magnétique. — Cette balance imaginée par Becquerel se compose d'un fléau de balance portant deux plateaux; ces plateaux portent à leur partie inférieure deux petits barreaux aimantés qui s'engagent sans frottement dans des bobines recouvertes de plusieurs milliers de tours d'un fil de cuivre isolé par la soie; le courant électrique que l'on veut mesurer passe dans ces deux bobines; comme le fil est enroulé en sens inverse sur les deux bobines, le passage du courant tend à faire descendre un aimant et monter l'autre, de sorte que leurs deux actions s'ajoutent; les poids que l'on est obligé de mettre dans un des plateaux, pour rétablir l'équilibre, mesurent l'attraction éprouvée par les aimants. Jacobi a modifié cet appareil en mettant un seul aimant entre deux bobines placées l'une au-dessus de l'autre. Une tare placée de l'autre côté fait alors équilibre à tout le système.

4° Balance d'induction. — Cet appareil, imaginé par Hughes en 1879, permet d'étudier l'influence des métaux sur l'induction des courants électriques. Quand deux bobines de fil sont placées près l'une de l'autre et qu'on envoie à travers l'une d'elles un courant régulièrement interrompu à des intervalles de temps rapprochés, un certain courant est induit dans l'autre bobine chaque fois que le courant variera dans la première, c.-à-d. à chaque interruption du courant. Un téléphone placé dans le circuit de la seconde bobine fera donc entendre un son continu. Si l'on met dans l'intérieur des bobines un noyau métallique, le courant induit produit un accroissement de son dans le téléphone et, en général, cet accroissement est d'autant plus grand que l'on augmente davantage la quantité de métal et que le métal est plus conducteur. La balance d'induction (fig. 11) comprend deux bobines inductrices A, A′ et deux bobines induites, B, B′. Les deux premières sont parcourues par le même courant intermittent et les bobines induites sont reliées l'une à l'autre, de telle sorte que les courants induits dans chacune d'elles circulent dans des directions opposées et qu'ils se neutralisent exactement lorsqu'ils sont égaux. Le courant inducteur est fourni par trois éléments Daniell et les interruptions sont produites par un microphone M intercalé dans le circuit. Les sons qui l'excitent sont produits par le tic-tac d'une horloge. L'égalité des courants induits est vérifiée au moyen d'un téléphone T intercalé dans le circuit commun des bobines induites. Lorsque les courants induits sont égaux, le téléphone reste silencieux, mais la moindre inégalité dans les courants lui fait rendre des sons. Pour mesurer les différences d'induction produites par différentes pièces de métal, on se sert du *sonomètre* S; il se compose d'une barre divisée, aux extrémités de laquelle sont fixées deux bobines *b b′*, autour desquelles le courant inducteur circule dans des directions opposées. Une troisième bobine *b″*, mise dans le circuit d'une des bobines induites, peut glisser le long de cette barre; lorsque la bobine mobile occupe exactement le milieu entre *b b′*, elle ne subit aucune action, car celles que *b b′* exercent sur elles étant égales et de sens contraires s'équilibrent; mais lorsqu'on la rapproche de l'une ou de l'autre, elle devient le siège d'un courant induit qui augmente ou diminue le courant qui lui est envoyé par la bobine induite suivant la direction dans laquelle on l'a déplacée. La distance dont on l'a fait marcher est mesurée par les divisions de la règle; c'est une unité arbitraire. Si l'on place dans les bobines induites des pièces métalliques d'action différente, il se produira un son que l'on pourra éteindre en déplaçant la bobine mobile *b″* dans un sens convenable; on peut ainsi mesurer, mais en unités arbitraires, les différences d'induction produites par les deux pièces. On a cherché à rendre les bobines induites égales aux bobines inductrices, mais cela n'est nullement nécessaire: c'est seulement une condition de maximum d'induction; celle-ci est toujours proportionnelle au produit des nombres des spires des deux bobines agissant l'une sur l'autre: outre les pièces dont nous avons parlé plus haut, on a placé sur le courant inducteur un commutateur. Pour rendre le téléphone silencieux, quand les deux bobines

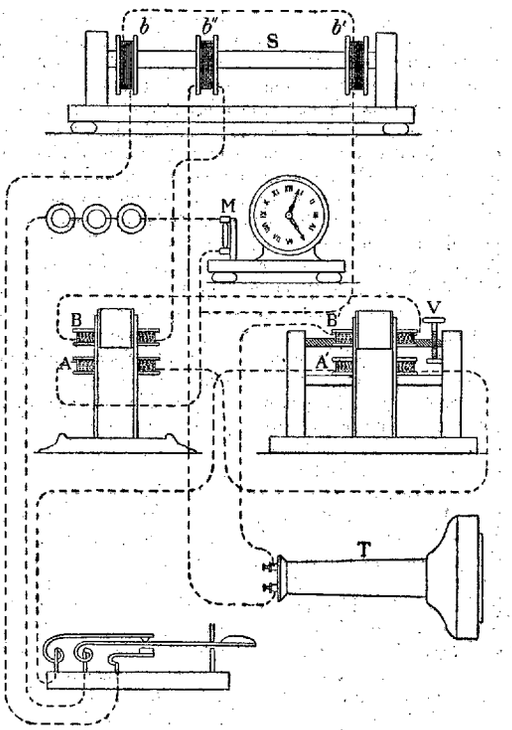

Fig. 11. — Balance d'induction.

sont vides et que le sonomètre est au zéro, ce qui n'arrive pas toujours exactement, l'une des bobines induites peut être légèrement déplacée au moyen de la vis V: en la rapprochant ou en l'éloignant ainsi on arrive à rendre silencieux le téléphone; l'appareil est alors prêt pour faire des expériences. On peut faire les suivantes:

1° On place dans les deux groupes de bobines deux godets en buis: si on met dans l'un des godets une pièce de 1 franc, le téléphone deviendra bruyant; une seconde pièce mise dans l'autre groupe ne le fera pas taire, en général, parce que les deux pièces ne sont pas parfaitement égales, soit en poids, soit en titre, soit en température. On reconnaît facilement celle dont l'action est moindre en en approchant une pièce de 50 cent., fixée normalement à l'extrémité d'une tige de bois. D'un côté, elle augmente le bruit du téléphone, de l'autre elle le diminue jusqu'à l'anéantir: c'est de ce dernier côté que se trouve la pièce la plus faible. La sensibilité de la balance est telle que, le téléphone étant silencieux parce que les pièces sont égales, il suffit de souffler sur un des godets, ou d'échauffer légèrement une des pièces avec les doigts pour que le téléphone se fasse entendre. On reconnaît de même la plus petite différence de titre dans des monnaies égales en apparence. En opérant successivement avec des disques de même diamètre et de même épaisseur, on constate l'inégale action des divers métaux. Les sons correspondant à chaque métal diffèrent, non seulement par leur intensité, mais encore par leur tonalité. Ainsi le fer donne un son étouffé, tandis que l'acier trempé donne des sons très aigus. M. Hughes attribue cette différence entre les métaux à une différence dans la rapidité de leur action inductive. Si on descend un disque maintenu horizontal à l'aide d'une tige de bois entre les bobines, on reconnaît que l'action est très variable et qu'elle est maxima quand le disque est au centre de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'espace libre laissé entre les deux bobines. Si on relève le disque, le son diminue jusqu'à ce que l'on soit au centre de la surface extérieure de la bobine ; puis il augmente si l'on pousse la pièce sur la bobine et redevient maximum quand le disque est sur le bord extérieur. 2° Enlevons le godet dans l'un des groupes et introduisons à sa place une bobine ordinaire, dont les bouts de fil peuvent être, à volonté, réunis ou séparés : s'ils sont séparés, le téléphone se taira; s'ils sont réunis, il fera entendre un bruit intense. Cette expérience montre que les masses métalliques agissent ici comme les diaphragmes que l'on introduit dans les bobines induites pour affaiblir la tension du courant induit, et ces diaphragmes agissent eux-mêmes comme une bobine intérieure qui recevrait l'induction si elle était fermée et ne produirait aucun effet si elle était ouverte. 3° Répétons l'expérience précédente avec une bobine plate ou une spirale, l'effet sera le même si elle est horizontale ; mais si elle est verticale, le téléphone sera silencieux, que la bobine soit ouverte ou fermée : c'est que les courants induits ne peuvent pas se produire dans un circuit perpendiculaire au courant inducteur. 4° La même chose a lieu avec les disques métalliques. En plaçant une pièce de 1 franc horizontalement sur un des groupes, le téléphone parlera si la pièce est horizontale ; il se taira si la pièce est verticale et fera entendre un son d'intensité variable dans les positions intermédiaires. 5° Cette influence de la position du disque peut être facilement constatée sur tous les métaux non magnétiques ; mais pour les métaux magnétiques, elle s'exerce en sens contraire. En introduisant un disque en fer ou en nickel, l'effet sera très faible si le disque est horizontal ; très fort, au contraire, s'il est vertical. 6° La même chose aura lieu avec une spirale plate en fer. L'effet sera très faible si la spirale est horizontale, qu'elle soit ouverte ou fermée, l'induction dans le fer étant faible ; le téléphone parlera, au contraire, très fort si cette spirale est verticale, et il sera encore indifférent de l'ouvrir ou de la fermer. 7°. Les métaux magnétiques peuvent agir de deux manières : comme diaphragmes, si leur dimension parallèle à l'axe de la bobine est petite, et comme aimants, si cette dimension est grande. Dans le premier cas, ils diminuent l'induction ; dans le second cas, ils l'augmentent. Cet antagonisme est mis en évidence par l'expérience suivante : on introduit un disque en fer horizontalement entre les deux bobines ; l'effet qui était faible quand le disque était dans le centre des bobines devient très intense. On introduit à côté un faisceau de fils de fer : le téléphone, qui parlait très haut, parle maintenant tout bas et on pourrait le faire taire en soulevant un peu le faisceau de fils de fer. Ce faisceau agit donc en sens contraire du disque. 8° La balance rend sensibles des variations de magnétisme qui doivent être très faibles. On introduit un fil de fer dans l'un des groupes, le téléphone signale sa présence ; dans l'autre groupe on introduit un fil plus long que l'on peut tordre avec une manette : tout d'abord ce dernier n'éteint pas le son produit par le premier ; mais il suffit de le tordre légèrement pour que le téléphone redevienne silencieux. 9° Ces phénomènes donnent un moyen de mesurer la limite de sensibilité de la balance. L'introduction dans ces bobines d'une tige de bois portant à son extrémité un petit fil de fer de 1 millim. de long et de 1 dizième de millim. de diamètre produit dans le téléphone un bruit appréciable (ce morceau pèse à peu près 1/20 de milligr.). C'est même un moyen de juger de la sensibilité de l'ouïe de l'observateur. 10° On prend deux godets en buis, revêtus à l'intérieur d'une couche de terre de pipe, pour pouvoir y mettre des corps chauds. On les place dans les deux groupes de bobines et l'on y met deux cylindres métalliques choisis de telle sorte que le téléphone reste silencieux ; si ensuite on enlève un des cylindres pour le chauffer fortement et qu'on le remette en place, le téléphone parlera, et l'on reconnaîtra que l'action du métal chauffé a diminué si c'est du cuivre, et a augmenté si c'est un métal magnétique. Dans le premier cas, la conductibilité du métal a diminué et tout s'explique. Dans le second cas, le métal produisait un double effet, un effet d'aimantation et un effet de diaphragme : tous les deux ont diminué mais inégalement. La différence peut avoir un signe quelconque. — L'emploi du *sonomètre* permet de mesurer les effets produits. C'est un inductomètre à trois bobines verticales. Quand la clef du commutateur est au repos, la balance est dans le circuit et le sonomètre n'y est pas, c'est le contraire quand on change le commutateur. Rien n'est donc plus facile que d'entendre alternativement le son de la balance et le son du sonomètre. Celui-ci produit en effet un son quand le courant interrompu le traverse ; les deux bobines inductrices donnent des courants induits de sens contraire dans la bobine mobile, et ces courants en passant par le téléphone changent son état magnétique et le font parler, s'ils ne sont pas égaux. Si donc, ayant le téléphone à l'oreille, on fait glisser la bobine mobile sur la règle, on trouve une position pour laquelle le téléphone est silencieux. C'est le zéro de la règle. Pour comparer maintenant tous les métaux, on en forme des disques de mêmes dimensions. On en met un dans un des groupes de la balance : le téléphone donne un son. On presse sur le commutateur, on entend un autre son produit par le sonomètre et on le fait varier en déplaçant la bobine mobile. En agissant sur le commutateur successivement dans un sens ou dans l'autre, on entendra alternativement les deux sons et on finira par les rendre égaux. La bobine mobile du sonomètre sera alors à une certaine division qui mesurera l'effet du métal. Ces nombres, appelés par M. Bertin coefficients d'induction spécifique, ne s'accordent ni avec la conductibilité électrique des métaux ni avec des quantités analogues obtenues au moyen d'autres méthodes par des physiciens différents. — Ces expériences s'expliquent aisément par les lois de l'induction. On sait que chaque interruption successive du courant inducteur produit deux courants induits, l'un inverse, l'autre direct, qui sont égaux en quantité et inégaux en intensité, ce dernier mot désignant le quotient de la quantité par la durée du courant. Ces deux courants se montreront donc égaux dans tous les appareils qui ne mesurent que la quantité comme le voltamètre, par exemple, tandis qu'ils se montreront inégaux dans tous les phénomènes qui dépendent de l'intensité, tels que la commotion, l'étincelle et l'aimantation de l'acier trempé. C'est ce dernier phénomène que l'on observe avec le téléphone dont le bruit est le résultat du changement de magnétisme de l'aimant qui lui sert de noyau, par la courant induit qui circule autour de cet aimant. On peut s'assurer que le téléphone est sensible aux deux courants induits, mais qu'il parle beaucoup plus fort quand il reçoit le courant direct, celui qui correspond à la rupture du circuit inducteur. Si le téléphone reçoit à la fois les courants induits dans deux bobines de sens contraires, c'est comme s'il ne recevait que leur différence, et il restera silencieux quand les deux courants seront égaux. L'introduction d'une bobine fermée dans la bobine induite produit un effet bien connu. Elle augmente la durée de l'induction et par conséquent diminue l'intensité du courant induit ; son action sur le téléphone sera donc affaiblie. Le résultat sera le même si l'on remplace la bobine par une masse métallique dans laquelle puissent se développer des courants induits. Cette masse qu'on appelle diaphragme pourra avoir une forme quelconque, pourvu que ses dimensions parallèles à l'axe de la bobine ne soient pas trop petites. L'induction paraît devoir être d'autant plus facile que le corps est plus conducteur ; mais elle doit dépendre d'autre chose que de la conductibilité mesurée dans les fils. Mais si le corps introduit dans la bobine est magnétique, si c'est du fer, par exemple, les résultats seront bien différents. Le fer s'aimante par le passage du courant, et cette aimantation augmente l'induction tout entière, aussi bien la quantité que l'intensité. Tous les effets sont donc augmentés, aussi bien les effets galvanométriques que les effets téléphoniques. Seulement, si le fer agit comme aimant, il agit aussi comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diaphragme métallique ; de là une complication que l'on fait disparaître en remplaçant le noyau en fer par un faisceau de fils de fer. A. Joannis.

III. Industrie. — 1° Balance d'eau. — On donne ce nom à un élévateur hydraulique d'une grande simplicité. Il se compose de deux plateaux fixés chacun à l'extrémité d'une chaîne qui se meut sur une poulie. Les plateaux sont formés d'une caisse en tôle capable de contenir un poids d'eau un peu supérieur à celui de la charge que l'on veut élever, et dont le fond est muni d'une soupape s'élevant de dehors en dedans. Les caisses sont aujourd'hui guidées dans leur course au moyen de tiges en fer tendues par des contre-poids, ce qui est préférable au guidage sur longrines employé anciennement, et qui produisait des arcs-boutements et des descentes obliques. La manœuvre de cet élévateur est fort simple ; dès que le plateau du bas a reçu sa charge, on fait arriver dans le plateau supérieur un courant d'eau provenant d'un réservoir voisin, et bientôt il descend en emportant les wagons vides, et en faisant remonter le plateau chargé avec une vitesse que l'on peut régler au moyen d'un frein adapté à l'arbre de la poulie. Quand le plateau est descendu, la soupape s'ouvre et donne écoulement au liquide ; la même opération se répète alternativement pour les deux plateaux. Pour un bon fonctionnement il faut que l'appareil soit bien équilibré ; à cet effet on relie le fond des plateaux par une chaîne qui équilibre en montant le poids du câble descendant. La balance d'eau est économique quand on n'a pas à élever l'eau par une pompe spéciale ; c'est un appareil commode, sauf au moment des fortes gelées. On lui reproche un travail moteur plus grand qu'il n'est nécessaire, il entretient des mares d'eau à la base ; de plus, la rupture des chaînes occasionne des accidents et des réparations coûteuses.

2° Balance sèche. — Dans l'exploitation de mines, on emploie pour l'extraction du minerai ou la descente des remblais un appareil analogue, quant à la forme, aux balances hydrauliques, seulement l'eau motrice est ici supprimée et remplacée par un frein. La balance sèche peut fonctionner à simple et à double effet. Un type de frein très commode a été adopté à la Grand'Combe ; il est fondé sur l'étranglement du mouvement d'une veine liquide ; à cet effet, un piston mû par la balance parcourt un cylindre plein d'eau sur le flanc duquel un tube latéral établit la communication entre ses deux extrémités, de manière que l'eau refoulée par une face du piston puisse venir au contact de l'autre. On insère en un point de ce tube un robinet à l'aide duquel il est facile, en rétrécissant plus ou moins le passage offert au liquide, d'augmenter à volonté la résistance. Employée jusqu'à 50 et 60 m. de profondeur, la balance se manœuvre facilement ; mais au delà le poids des câbles devient un obstacle d'autant plus grand que les poids à descendre sont plus considérables, c.-à-d. que les câbles sont eux-mêmes plus pesants. L. Knab.

IV. Pêche. — La *balance* est une espèce de ligne montée d'une façon particulière, avec laquelle on prend, dans les rivières à cours tranquille, les goujons et les perches. Cet engin se compose d'un fil de fer doublé et tordu sur une longueur de 15 à 20 cent. ; il se sépare alors en deux branches de 20 cent., suffisamment écartées, à l'extrémité desquelles on attache la boucle d'empile d'un hameçon limerick ou droit monté sur une florence de 10 cent. de long, de telle sorte que les deux hameçons ne puissent se mêler. — On appelle encore *balance* un filet plat dont on se sert spécialement pour la pêche aux écrevisses. Ce filet est monté sur un cercle de fort fil de fer d'environ 20 cent. de diamètre ; il est en gros fil retors et à petites mailles. Au milieu de ce filet est une amorce (V. Ecrevisses). On le cale au moyen de trois ou quatre balles de plomb et on fixe au cerceau de fer trois ficelles qui se réunissent ensemble à 40 cent. au-dessus du filet et donnent à l'appareil la figure de l'instrument d'où il tire son nom. Cette pêche se fait ordinairement la nuit. On la nomme *balance double*, lorsqu'on y joint un second cercle plus grand que le premier auquel il est joint par une bande de filet. C'est ce second cercle qui porte les trois ficelles de suspension. L.-F. Pharaon.

V. Droit. — La balance, *libra, ænea libra*, était employée à Rome en même temps que le lingot de cuivre, *æs*, pour la conclusion d'un certain nombre d'actes juridiques solennels. Ces actes, qu'on désignait sous le nom générique de *Nexum*, et qui s'accomplissaient par le moyen du cuivre et de la balance, *per æs et libram*, sont tous ceux où figure nécessairement une certaine quantité de métal précieux que l'une des parties remet à l'autre. Telle est d'abord la vente, dans sa forme primitive, *mancipatio*, où l'acheteur remet au vendeur un poids convenu de métal comme prix de la chose achetée. C'est ensuite le prêt, auquel on réservait plus spécialement la qualification de *Nexum*, où le prêteur pèse à l'emprunteur la quantité de métal dont ce dernier a besoin. Enfin, c'est le paiement, *solutio*, où le débiteur remet au créancier le poids de métal précieux qui lui est dû. Tous ces actes supposaient donc une pesée, qui s'opérait solennellement dans une balance de cuivre tenue par un *libripens*, et en présence de cinq témoins. L'usage de la balance dans les ventes, prêts et paiements, s'explique aisément. Il y a eu en effet à Rome, comme dans toutes les sociétés antiques, une époque où l'on n'employait dans les échanges que des lingots de métal à l'état brut, sans marque officielle et sans poids régulier. Il était donc nécessaire de procéder lors de chaque transaction à un pesage, qui, comme tous les actes de la vie juridique, revêtait chez les Romains un caractère solennel. Le métal employé comme instrument des échanges étant dans la Rome primitive le cuivre brut, *æs rude*, on le pesait avec une balance de même métal avant de le remettre. Plus tard lorsqu'on se servit de lingots marqués d'une empreinte au nom de l'Etat, *æs signatum*, on continua à peser le métal, l'Etat ne garantissant par sa marque que la pureté du métal et non son poids. Enfin, quand fut connue la monnaie véritable, l'emploi de l'*æs* et de la *libra* dans les transactions devint superflu. Néanmoins, les Romains, attachés par tempérament aux anciennes traditions, les conservèrent. Mais leur emploi ne fut plus qu'un vain simulacre, et comme le symbole d'un état économique disparu. Désormais, il n'est plus question d'un pesage réel. L'*æs* est remplacé par un petit lingot, *raudus*, *rauduscullus*, qu'on remet à la partie après l'avoir fait préalablement sonner contre la balance, tenue comme auparavant par le *libripens* en présence des cinq témoins. Cette transformation du cérémonial du *gerere per æs et libram* eut son contre-coup sur les différents actes qui reposaient sur un pesage de numéraire. La *mancipatio* acquit par là une portée qu'elle n'avait pas autrefois. De vente réelle, elle devint une vente apparente, *imaginaria venditio*, et sous cette forme elle constitue un mode solennel de transfert de la propriété. De là son emploi pour opérer la translation de propriété des *res mancipi*, le transfert du patrimoine par acte de dernière volonté, testament *per æs et libram*, et aussi pour constituer le *mancipium* et la *manus*. Mais on abandonna définitivement l'usage de la balance dans le prêt qui se fit dès lors par voie de simple remise des sommes prêtées, *mutuum*. Quant aux paiements, la remise manuelle des espèces, sans pesage préalable, suffit, sauf dans certains cas exceptionnels, à procurer au débiteur sa libération. La *mancipatio* avec l'emploi de l'*æs* et de la *libra* subsiste encore jusque sous Justinien. Elle disparut de la pratique du jour où cet empereur supprima la distinction des *res mancipi* et *nec mancipi*. — L'usage de faire une pesée, *pendere*, a donné naissance à certaines expressions de la langue juridique, dont quelques-unes ont été adoptées par nous : *impensæ*, *expensilatio*, *compensatio*, *dispensator*, *stipendium* ; et en français : répense, impense, compensation, stipendier. Gaston May.

VI. Comptabilité. — La *balance* est la différence entre les sommes portées au débit et au crédit d'un compte ouvert

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au grand livre. Balancer un compte, c'est porter du côté le plus faible le montant de la balance, les totaux de part et d'autre devenant ainsi égaux. La balance, reportée ensuite du côté convenable, représente alors le solde à nouveau. — On appelle *balance en capitaux* celle qui consiste à faire la différence entre les capitaux portés au débit et au crédit du compte, et *balance générale*, ou simplement *balance*, celle qui comprend en outre les intérêts, commissions, etc., dus au moment de l'arrêté du compte. — On appelle aussi *balance* le relevé, sur une feuille *ad hoc*, des totaux de toutes les sommes portées au débit et au crédit de tous les comptes ouverts au grand livre, ces totaux se trouvant respectivement portés dans les colonnes Débit et Crédit de la feuille de balance. Quand la comptabilité est tenue en partie double, comme chaque somme portée au débit d'un compte se trouve portée au crédit d'un autre compte, les totaux généraux Débit et Crédit doivent être égaux entre eux et au total du livre journal. Si la comptabilité est tenue en partie simple, le total du journal doit être égal au total des sommes réunies des colonnes Débit et Crédit. Lorsque ce résultat est obtenu, on dit que la balance est exacte, et on a ainsi la certitude que toutes les sommes portées au journal ont été convenablement reportées au grand livre. Mais on ne peut dire que la balance juste donne la preuve que les écritures sont exactes, car les erreurs entre les comptes ne se décèlent nullement par la balance, qui n'est et ne peut être qu'un contrôle de sommes. G. François.

VII. Économie politique. — Balance du commerce. La balance du commerce est constituée par la différence entre les importations et les exportations d'une nation en matière de commerce international. La balance du commerce est dite en faveur d'un peuple lorsque ses exportations dépassent ses importations, elle est dite contre lui lorsque ses exportations sont inférieures à ses importations.

Une théorie commerciale qui a son origine dans les écrits de Locke et de Serra, que les économistes ont appelée *système mercantile*, a fait de la balance du commerce la base d'un système d'après lequel une nation pour s'enrichir devrait exporter plus qu'elle n'importe; le solde s'acquittant en numéraire cette nation recevrait donc un accroissement de fortune qui deviendrait disponible pour de nouveaux placements avantageux. Tout commerçant a pour unique règle d'acheter à bon marché et de vendre cher. Xénophon dans ses *Economiques* expose que « aucune ville ne possède à la fois du bois et du lin, car où le lin abonde, le pays est plat et sans bois. Un pays a une chose, un autre pays telle autre. Il s'ensuit que tout État a besoin d'importer et d'exporter. Le commerce enrichit la cité, car il remplace par des choses utiles des objets qui, trop abondants, n'avaient que peu de valeur. » Ces observations ont acquis au XIXe siècle une force qu'elles n'avaient jamais eue auparavant. L'Angleterre est un pays extrêmement riche en houille, l'Italie n'en possède pas une seule mine, la France produit du vin qui en revanche manque complètement en Angleterre, le coton vient des Etats-Unis, le café du Brésil ou de la Malaisie, la soie de la Chine et de l'Orient, la laine de la Plata et de l'Australie, le thé de la Chine et de l'Inde, etc. Et cependant l'Italie a besoin de charbon pour ses chemins de fer, sa marine et ses usines, l'Europe entière a besoin du coton et des épices des pays chauds. Il résulte donc de la simple organisation de notre planète que les échanges internationaux sont une nécessité inéluctable. Les industries de transformation des matières premières ont d'autre part et concurremment avec les nécessités de la consommation pour effet d'accroître l'intensité de ce phénomène : elles achètent les éléments de leur fabrication aux lieux de production au meilleur marché possible pour les revendre après leur mise en œuvre aux lieux de consommation le plus cher possible. C'est ainsi que la minoterie de Marseille achète ses blés en Russie et aux Etats-Unis et revend ses farines au Maroc par exemple; c'est ainsi encore qu'un fabricant de meubles de Paris utilise les bois du Brésil, les laques de la Chine, les marbres d'Italie et les glaces de France pour confectionner un meuble qu'il revendra peut-être en France, mais aussi peut-être en Russie. De cette règle absolue : acheter bon marché pour revendre cher se déduisent toutes les conséquences qui permettent de vérifier l'exactitude de la théorie de la balance du commerce. *A priori* il semble que le fonctionnement même des échanges internationaux doive en effet avoir pour résultat de faire vendre à un pays où les capitaux sont actifs une somme de produits ayant une valeur plus considérable que celle de ceux qu'il achète.

Mais l'analyse plus complète des éléments en présence montre aisément le peu de fondement de cette conclusion. Il faut remarquer tout d'abord, ce que l'on a toujours négligé de faire, que les achats d'une nation à l'extérieur sont faits indifféremment pour la consommation nationale et pour la revente à l'exportation, et également que les ventes à l'extérieur comprennent indistinctement les produits indigènes et les produits exotiques ; autrement dit le commerce extérieur et le commerce intérieur conservent entre eux des liens étroits, très difficiles à connaître d'une façon quelque peu précise et qui ne permettent pas qu'on puisse séparer nettement l'un de l'autre à cet égard. Cette confusion inévitable, partout ailleurs que dans les tableaux de douane, les seuls que l'on étudie cependant, a pour effet de placer la question sur un terrain mal délimité. Nos *Annales du Commerce extérieur*, en particulier, distinguent bien un commerce *spécial* comprenant exclusivement les marchandises françaises ou francisées par opposition au commerce *général* comprenant tous les produits sans distinction d'origine ou de destination, mais cette séparation n'a qu'une base fictive que l'administration prend dans le régime douanier.

Les produits exportés sont, en règle générale, ceux qu'on n'importe pas. Toutefois, en s'en tenant aux seuls résultats que l'on veut envisager, il est facile de voir que dans tout pays riche les importations doivent forcément dépasser les exportations. Le commerce, avons-nous dit, achète toujours au meilleur marché possible, et, pour ce faire, la règle la plus élémentaire est évidemment de s'adresser aux lieux de production. Or, tout achat aux lieux de production, c.-à-d. toute vente pour le pays vendeur, se fait quand la valeur du produit est encore au plus bas possible, puisqu'il n'est grevé ni de frais de transport, ni de frais d'intermédiaire, ni de pertes de change, ni de déchets de route, ni de frais d'assurance. Comme exemple pratique de ce principe on peut citer ce fait : qu'une tonne de houille, prise dans le port de Cardiff, vaut par exemple 17 fr.; rendue à Tunis elle en vaut 26, à Alexandrie 32, à Aden 42 et à la Réunion 55. Le blé de Karratchi, dans l'Inde, qui s'achète à raison de 17 à 18 fr. le quintal, paie pour fret jusqu'en Europe 4 fr. le quintal. inversement, et cela ressort des chiffres ci-dessus, les produits achetés sur les lieux de production arrivent aux lieux de consommation avec la plus haute valeur qu'ils puissent y acquérir ou à peu près. De telle sorte que si l'on suppose une seule opération commerciale, l'échange d'une tonne de houille entre Newcastle et Alger, la douane enregistrera d'une part une exportation de 18 fr. seulement par exemple, et d'autre part une importation de 25 fr. environ. Cette importation unique est en réalité l'image du commerce général du monde entier. Et ce qui est vrai entre deux pays, il faut l'admettre évidemment entre les entrées et les sorties d'un même pays par les raisons données ci-après.

Les statistiques qui évaluent le commerce total annuel du monde entier montrent bien ce phénomène : Les mêmes marchandises qui figurent à l'exportation sont celles qui figurent à l'importation, d'autre part, sans contestation possible. Et cependant la valeur exportée reste inférieure à la valeur importée de cinq milliards en moyenne. La

EFERUS - Recherches & Classification numériques

différence provient de la plus-value acquise par le déplacement, et ne signifie nullement que l'humanité s'appauvrisse d'autant.

Voici d'ailleurs les chiffres du commerce extérieur de quelques nations qui confirment ces faits (documents officiels des pays intéressés) :

			IMPORTATION		EXPORTATION		BALANCE	BALANCE convertie en francs
France...	1885	fr.	4.088.401.000		3.088.145.000	+	1.000.256.000	+ 1.000.256.000
France...	1886		4.234.363.000		3.300.230.000	+	934.133.000	+ 934.133.000
Grande-Bretagne	1885	liv. st.	373.834.314	produits indigènes	213.031.407			
				réexportation	57.903.528			
					270.934.935	+	102.899.379	+ 2.593.064.350
Grande-Bretagne	1886		349.381.087	produits indigènes	212.363.995			
				réexportation	56.107.671			
					268.471.666	+	80.909.421	+ 2.038.917.409
Belgique .	1884	fr.	1.425.745.000		1.337.479.000	+	88.266.000	+ 88.266.000
Belgique .	1883					+	209.005.000	+ 209.005.000
Pays-Bas.	1884	florins	1.112.600.000		839.200.000	+	273.400.000	+ 574.140.000
Autriche-Hongrie	1884	florins	612.600.000		691.500.000	—	78.900.000	— 194.883.000
Italie....	1880	lire	1.186.172.665		1.103.474.302	+	82.698.363	+ 82.698.363
Italie....	1885		1.457.774.236		945.607.529	+	512.166.707	+ 512.166.707
Egypte ..	1885	liv. égypt.	8.880.051	produits indigènes	11.424.970			
				transit.....	977.000		12.401.970 — 3.521.919	— 90.231.564
Etats-Unis	1884-85	dollars	577.527.329		742.189.755	—	164.662.426	— 852.951.366
Etats-Unis	1885-86		635.253.606		679.425.972	—	44.172.366	— 228.812.856
Allemagne	1885	marks	2.944.400.000		2.862.500.000	+	81.900.000	+ 102.375.000
	1886		2.888.400.000		2.985.500.000	—	103.100.000	— 128.875.000
Espagne..	1884	pesetas	779.625.000		619.250.000	+	160.375.000	+ 160.375.000

On voit que trois pays seulement figurent dans ce tableau avec la balance du commerce en leur faveur ; ce sont : l'Autriche-Hongrie, l'Egypte et les Etats-Unis, qui, tous trois, sont des pays où l'agriculture fournit presque seule les produits exportés. C'est en effet, à notre époque, un caractère distinctif des contrées où l'industrie a pris un grand développement, comparé à celui de l'agriculture, que d'avoir un excédent d'importations. D'une façon plus générale, ce sont les pays les plus riches et où les capitaux ont le plus de mobilité qui importent le plus par rapport à leurs exportations.

L'excédent d'importations s'explique d'ailleurs par différentes raisons en dehors de celles que nous avons déjà présentées : 1° Un pays qui a beaucoup de capitaux placés à l'étranger perçoit toujours la plus grande partie des revenus, provenant de cette source, sous forme de produits. Pour la France, on ne peut estimer à moins de 800 millions l'intérêt annuel qu'elle puise à cette source, et, pour l'Angleterre, ce serait 1 milliard 500 millions qu'il faudrait compter. La colonisation a encore le même effet en provoquant des placements de la mère-patrie dans la colonie ; 2° les pays qui sont visités par beaucoup d'étrangers, tels que la France, la Suisse ou l'Italie, voient de ce chef augmenter leurs importations sans qu'ils aient à le payer par des exportations correspondantes, les capitaux laissés par ces étrangers couvrant cette augmentation ; 3° la pratique courante du commerce provoque elle-même normalement un excédent d'importations : on expédie à l'étranger une quantité donnée de marchandise dans l'intention de la vendre à bénéfice et on se fait envoyer, pour se couvrir de la somme déjà accrue que l'on a retirée de cette vente, une nouvelle marchandise qui trouvera elle-même un placement avantageux chez soi ; c'est ce que Bastiat avait démontré dans l'un de ses *Sophismes*, et il ajoutait, pour donner plus de force à sa réfutation du système mercantile : « Selon la théorie de la balance du commerce, la France a un moyen bien simple de donner ses capitaux à chaque instant. Il suffit, pour cela, qu'après les avoir fait passer à la douane, elle les jette à la mer. En ce cas, les exportations seront égales au montant de ses capitaux, les importations seront nulles, et nous gagnerons tout ce que l'Océan aura englouti. » — L'excédent d'exportations a, de son côté, des causes inverses. Il tient à la nécessité pour un pays de faire des paiements à l'étranger. Les pays où beaucoup d'entreprises appartiennent aux capitaux étrangers sont dans ce cas, l'Egypte et l'Espagne notamment. Exceptionnellement un pays pourra livrer au commerce international plus de produits qu'il n'en recevra, ce sera lorsqu'une crise locale existera dans une autre nation. On pourrait presque dire que c'est la crise continue des céréales en Europe, depuis 1877 surtout, qui a provoqué les grandes exportations des Etats-Unis vers cette partie du monde.

Mais, conformément à une règle généralement admise comme vraie, les produits ne s'échangent en définitive que contre des produits ; la monnaie n'est qu'un instrument d'échange, et, suivant la *Théorie des débouchés* de J.-B. Say, tout produit terminé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. On ne recherche en fait la monnaie que parce qu'elle est le principal moyen de se procurer des produits ; on ne s'en sert en réalité que comme intermédiaire. La crainte de voir un pays se ruiner par la nécessité où il se trouverait de payer en monnaie ses excédents d'importations est sans fondement, le contraire ne serait d'ailleurs pas plus vrai. L'Espagne, qui a retiré des sommes énormes en métaux précieux de ses colonies d'Amérique, n'a réussi qu'à enrichir les provinces industrielles des Pays-Bas et des Flandres, auxquelles aboutissaient en définitive ces capitaux pour le paiement des ressources en nature qu'elle en faisait venir.

Enfin tout pays qui exporte plus qu'il n'importe n'est pas forcément en train de se ruiner. Il peut arriver qu'une partie des produits exportés ne soit que la rémunération en nature — d'une façon indirecte — d'un service reçu. Les Etats-Unis, par exemple, emploient sur une grande échelle les navires anglais pour leur commerce avec l'Europe ; on doit admettre que les frets sont couverts par l'excédent de leurs exportations pour une bonne partie au moins. Dans ce pays également on peut admettre que les capitaux importés incessamment par les flots d'immigrants servent à payer indirectement une autre fraction des exportations. De même que l'Espagne acquitte une notable portion des revenus des entreprises livrées aux capitaux étrangers, anglais et surtout français, avec les produits de ses mines et de son agriculture. En somme, les causes qui peuvent expliquer la balance du commerce sont diverses et multiples, mais l'an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cienne théorie ne saurait avoir aucun fondement sérieux.

En ce qui concerne plus spécialement notre pays, la balance du commerce a présenté les variations suivantes depuis 1869, en millions de francs :

Années.	Excédent de l'exportation.	Excédent de l'importation.
1869.....	»	78
1872.....	192	»
1873.....	222	»
1874.....	193	»
1875.....	337	»
1876.....	»	412
1877.....	»	234
1878.....	»	996
1879.....	1.363	»
1880.....	1.505	»
1881.....	1.301	»
1882.....	1.247	»
1883.....	1.352	»
1884.....	1.111	»
1885.....	1.000	»
1886.....	934	»

Depuis 1872, la balance du commerce est donc contre nous pour une différence totale de 9 milliards 115 millions. Peut-on dire qu'en onze ans la France s'est appauvrie de ces 9 milliards, alors que tout prouve que la richesse publique s'est considérablement accrue pendant cette période? Et pour la Grande-Bretagne, cette balance atteint annuellement une moyenne de deux milliards et demi de francs en chiffres ronds! Ne serait-il pas plus vrai de dire que les pays dont la balance commerciale est la plus élevée en faveur des exportations sont au contraire les plus favorisés au point de vue économique?

François BERNARD.

VIII. Politique. BALANCE DES POUVOIRS. — Etat dans lequel divers éléments d'un gouvernement sont organisés de manière qu'au lieu de se faire obstacle les uns aux autres, ils concourent à une action commune, et que le pouvoir suprême et définitif soit un au fond, quoique extérieurement divisé.

L'antiquité et les temps modernes offrent l'exemple de gouvernements où les transactions entre les divers pouvoirs ont été fréquentes, et cependant nous n'irons pas chercher la balance des pouvoirs dans les Etats de la Grèce, dans la constitution romaine ou dans l'ancienne France. En effet, les mots « balance des pouvoirs » sont tout modernes, et l'idée qu'ils expriment est moderne également. Cette idée procède de la constitution anglaise, et la théorie de la balance des pouvoirs a été formulée en France au temps de la Restauration, après que la charte eut mis en application dans notre pays quelques-uns des principes de la constitution anglaise. Dans le chapitre de l'*Esprit des lois* consacré à la *Constitution d'Angleterre*, Montesquieu résume en ces termes les conditions du gouvernement libre: « Voici donc, dit-il, la constitution fondamentale du gouvernement dont nous parlons. Le Corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux seront liées par la puissance exécutrice qui le sera elle-même par la législative. Ces trois puissances devraient former un repos ou une inaction. Mais, comme par le mouvement nécessaire des choses elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert. »

La direction donnée pendant le XVIII^e^ siècle au gouvernement de l'Angleterre a-t-elle été conforme aux idées exprimées par Montesquieu? On peut en douter lorsqu'on se rappelle les luttes politiques de cette époque, lorsqu'on se souvient de ces paroles prononcées, en 1734, à la Chambre des Communes sous le ministère de Walpole par Digby : « L'influence de la couronne a beaucoup augmenté, et l'on peut craindre qu'elle n'asservisse les deux autres branches de la législature. » Ce danger a heureusement été conjuré. Quelle est aujourd'hui la situation du gouvernement anglais? M. Stuart Mill va répondre : les anciens et avec eux quelques modernes de grande autorité pensaient qu'une constitution pondérée est impossible. M. Stuart Mill n'est pas de cet avis : « Il y a presque toujours, dit-il, une pondération, mais jamais les plateaux de la balance ne sont parfaitement à niveau. » Et il ajoute : « A ne regarder que la surface des institutions politiques, on ne voit pas toujours lequel l'emporte. Dans la constitution britannique, chacun des trois membres combinés de la souveraineté est investi de pouvoirs qui, s'il les exerçait pleinement, le rendrait capable d'arrêter tout le mécanisme du gouvernement. Donc, nominalement, chacun d'eux possède un pouvoir égal de contrarier et d'arrêter les autres... Qu'est-ce qui l'empêche donc de s'en servir agressivement? Les maximes non écrites de la constitution, en d'autres termes, la moralité positive et politique du pays : c'est cette moralité positive et politique que nous devons considérer, si nous voulons savoir où réside le pouvoir vraiment suprême dans la constitution. » Et l'examen auquel il se livre conduit M. Stuart Mill à reconnaître qu'en Angleterre la Chambre des Communes, expression du pouvoir populaire, est « le véritable souverain de l'Etat ».

Ainsi, aujourd'hui, en Angleterre, la balance penche manifestement du côté des Communes. Quel a été le résultat de l'application des principes de la constitution anglaise en France au moment de la Restauration? Aussitôt après l'entrée de Louis XVIII à Paris, en 1814, Benjamin Constant publia un écrit intitulé : *Réflexions sur la Constitution et la distribution des pouvoirs*, qui a été souvent réimprimé depuis et qui, ainsi que l'a remarqué un historien, a beaucoup contribué à faire l'éducation politique de la France. Il essayait d'y établir que la liberté pouvait exister sous une monarchie constitutionnelle, et que l'équilibre des pouvoirs en était la condition nécessaire. Aux trois pouvoirs indiqués par Montesquieu comme les éléments constitutifs de tout gouvernement libre, Benjamin Constant en ajoutait un quatrième, le pouvoir royal, distinct du pouvoir exécutif, et qu'il présentait comme un pouvoir neutre spécialement chargé de réprimer, au besoin, l'action du pouvoir exécutif par la destitution des ministres, l'action du pouvoir législatif par la dissolution, l'action du pouvoir judiciaire par le droit de grâce. Cette distinction, proposée autrefois à l'Assemblée constituante par M. de Clermont-Tonnerre, paraissait à Benjamin Constant comme le fondement de toute bonne organisation politique. « Les trois pouvoirs, disait-il, sont trois ressorts qui doivent coopérer, chacun dans sa partie, au mouvement général; mais quand ces ressorts dérangés se choquent, s'entre-croisent ou s'entravent, il faut une force neutre, en quelque sorte, qui les remette à leur place. » L'année d'après, M. de Sismondi qui, ainsi que son ami Benjamin Constant, s'était rallié au gouvernement des Cent-Jours, publia dans le *Moniteur* une série d'articles destinés à défendre l'Acte additionnel. Le savant historien s'attacha à y démontrer que sans équilibre il n'y avait point de liberté, et que sans harmonie il n'y avait point d'action. « Il ne suffit pas, ajoutait-il, que chacune des autorités constituées puisse se défendre elle-même ou attaquer sa rivale, il faut encore que ces pouvoirs tendent vers un même but, que leurs mouvements se combinent avec aisance, que leurs intérêts ne les rendent pas ennemis; il faut, de plus, lorsqu'une opposition déclarée et prolongée éclate entre eux, qu'il y ait un moyen d'en renvoyer la décision à un vœu national, réfléchi et sans appel. »

Les idées de Benjamin Constant et de M. de Sismondi ont-elles trouvé entièrement leur application dans la Charte de 1814 et dans l'Acte additionnel de 1815? Il serait peut-être excessif de le prétendre, mais on peut dire qu'elles ont été adoptées par les principaux écrivains

EFERUS - Recherches & Classification numériques

orateurs politiques du parti libéral au temps de la Restauration. Royer-Collard les a défendues avec une haute éloquence dans le discours qu'il a prononcé, le 17 mai 1825, au sujet de la loi électorale. Après avoir reconnu que le gouvernement représentatif avait ses périls, le grave orateur a conclu en ces termes : « Le mal, a-t-il dit, on ne le détruira pas; il est dans la société; mais le remède toujours présent ne se trouve que dans la multiplicité et l'opposition des pouvoirs, dans leur force défensive aussi bien qu'offensive, dans la combinaison judicieuse de leur énergie réciproque. Contre une faction, maîtresse de la Chambre des députés, le roi est là, avec l'immensité de ses forces et de sa prérogative insurmontable; contre une faction armée du pouvoir exécutif, la Chambre des députés a moins d'avantages, et il importe que cela soit ainsi; cependant, si la confiance de la nation la soutient, elle est invincible. Témoin de ces choses redoutables, la Chambre des pairs vient au secours de la Constitution ébranlée ; elle interpose, avec sa dignité, sa haute sagesse. Tout se tient, tout marche ensemble, tout est nécessaire dans notre gouvernement ; il n'y a rien à déduire, rien à déplacer. Son équilibre repose sur la distribution exacte des forces *dans la balance de la souveraineté.* »

Déjà, en 1816, M. Guizot avait examiné cette question dans un écrit intitulé : *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*, et il l'avait résolue de la même manière : « Dans la monarchie constitutionnelle, disait-il, à ne considérer que les apparences, la royauté est le gouvernement, la Chambre des députés l'opposition, et la Chambre des pairs le médiateur. Dans la réalité bien comprise, au contraire, le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés forment un seul et même pouvoir suprême qui gouverne avec les forces de ces trois éléments réunis; l'opposition qui existe dans les deux Chambres est un surveillant et un rival intérieur, placé au sein du gouvernement lui-même ; elle n'est point un pouvoir distinct ; son droit est d'observer et de critiquer; sa mission est de marquer la limite que, dans la politique qu'il a adoptée, le gouvernement ne doit pas dépasser, et d'avertir le pays dès qu'en effet cette limite de la politique en vigueur est dépassée. L'opposition est là comme une puissance comminatoire et expectante dont la présence oblige le gouvernement à être prudent et habile, dans son propre système, sous peine de voir les forces qui le suivent se séparer de lui et passer sous un autre drapeau. » Et après un retour sur le gouvernement de l'Angleterre, M. Guizot terminait en ces termes : « Ainsi s'est opérée cette fusion des pouvoirs divers, seul point de repos des gouvernements mixtes, et par laquelle les pouvoirs, loin de s'entraver ou de s'annuler les uns les autres, se soutiennent et se fortifient naturellement. » Quarante-sept ans plus tard, après avoir reproduit dans son livre, *les Trois générations*, les passages que nous venons de citer, M. Guizot disait que, s'il avait à exprimer pour la première fois ces idées, il les exprimerait d'une façon moins abstraite, plus pratique, en les éclairant de plus près par le flambeau des faits, mais que, telles qu'il les concevait et qu'il les avait publiées en 1816, elles contenaient en germe les vrais principes du gouvernement mixte qui était le gouvernement libre.

Doit-on conclure de ce qui précède, et principalement du langage de M. Guizot que, du temps de la Restauration et de la monarchie de Juillet, la balance des pouvoirs a été une vérité ? Non point. Il suffit de se rappeler, en effet, qu'en 1830 le gouvernement représentatif a été menacé par un coup de force de la royauté et des ministres, et que, bien avant 1848, il était perverti par un système de corruption imaginé par les ministres et approuvé par le roi. D'ailleurs, ainsi que l'a fait remarquer M. Louis Blanc dans l'introduction à l'*Histoire de dix ans*, la question était déjà en 1814 ce qu'elle devait être en 1840 : il s'agissait de savoir qui l'emporterait du principe électif ou du principe héréditaire, de la souveraineté des assemblées ou de celles des couronnes. C'est le principe électif qui, finalement, a triomphé. Par conséquent, ni sous la Charte de 1814, ni sous la Charte de 1830 la balance des pouvoirs n'a été à proprement parler une vérité. Elle ne l'a pas été non plus sous la République de 1848, sous l'Empire de 1852, sous l'Assemblée nationale de 1871. La Constitution de 1875 a rétabli les trois pouvoirs. Et il est curieux de remarquer que, deux ans après, dans les débats qui eurent lieu au Sénat au sujet de la demande de dissolution de la Chambre des députés, M. le duc de Broglie, président du conseil des ministres, soutint une thèse analogue à celle de M. de Clermont-Tonnerre, en 1789, et à celle de Benjamin Constant en 1814. D'après lui le président de la République (c'était M. le maréchal de Mac-Mahon), dans la Constitution de 1875, « formait à lui seul un pouvoir public indépendant ». Or, ajoutait-il, du moment où l'indépendance existe entre plusieurs pouvoirs, le désaccord, le dissentiment sont possibles. Nous voilà loin des théories de Royer-Collard et de celles de M. Guizot ! Et pourtant M. le duc de Broglie se rattache par tout son passé à l'école doctrinaire de Royer-Collard et de M. Guizot. L'antagonisme qui existait du temps de la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon a cessé aujourd'hui. Les pouvoirs créés par la Constitution de 1875 marchent généralement d'accord. Peut-on dire néanmoins que la balance des pouvoirs est parfaite à présent ? N'est-il pas vrai, au contraire que, par un travail analogue à celui qui a eu lieu en Angleterre, la Chambre des députés a pris un rôle prépondérant ? Ainsi la balance des pouvoirs n'est pas plus une réalité sous la Constitution de 1875 qu'elle ne l'a été sous la Charte de 1814 et sous la Charte de 1830.

Lucien DELABROUSSE.

BIBL. : 1° PHYSIQUE. — COULOMB, *Mémoires de l'ancienne Académie des sciences de Paris, de 1784 à 1790.* — HARRIS, *Philosophical transactions*, 1836.

2° BALANCE D'INDUCTION. — HUGHES, *Philosophical magazine*, 1879, t. II, p. 50. — BERTIN, *Annales de Chimie et de Physique*, 5e série, t. XIX, p. 561.

3° DROIT. — GAIUS, *Comment.*, I, 113, 117, 118, 119, 120, 121 ; III, 173, 174; 175. — PLINE, *Hist. natur.*, XXXII, 3, § 43. — VARRO, *De lingua latina*, VII, 105 ; V, 485. — FESTUS, Vis *Rodus, Nexum* — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 2 vol. in-8, t. I, 4e éd.; Paris, 1886, nos 222, 321, t. II, 3e éd., no 700. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions romaines ;* Paris, 1886, in-8, pp. 575, 576. — LENORMANT, *la Monnaie dans l'antiquité ;* Paris, 1878, 3 vol. in-8, I, p. 98. — Du même, *Monnaies et médailles*, Collection de la bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ; Paris, in-8, pp. 9, 16. — MAINZ, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8, 4e éd., I, § 28, 33, 97; II, § 245, 295; III, § 365, no 3. — HULTSCH, *Griechische und römische Metrologie ;* Berlin, 1862, in-8, pp. 188, 189. — IHERING, *Esprit du droit romain*, trad. de Meulenaere; Paris, 4 vol. in-8, 1877, I, p. 142 ; III, pp. 221 et suiv. — MOMMSEN et MARQUARDT, *Handbuch der römischen Alterthümer*, II, pp. 3, 5. — R. SOHM, *Institutionen des römischen Rechts ;* Leipzig, 1886, in-8, pp. 26, 27, 298.

4° POLITIQUE. — *Dictionnaire politique*, art. Balance des pouvoirs ; Paris, 1868, in-4. — MAURICE BLOCK, *Dictionnaire général de la politique*, art. Balance des pouvoirs ; Paris, 1873-1874, 2 vol. gr. in-8. — MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XI, ch. VI. — DUVERGIER DE HAURANNE, *De la réforme parlementaire et de la réforme électorale ;* Paris, 1847, p. 121. in-16. — STUART MILL, *le Gouvernement représentatif ;* Paris, 1865, in-18. ch. V. — DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire en France ;* Paris, 1857-1872, t. II, ch. II. 10 vol. in-8. — LÉON VINGTAIN, *Vie publique de Royer-Collard ;* Paris, 1858, p. 181, in-12. — F. GUIZOT, *Trois générations ;* Paris, 1863, pp. 129-132, in-18. — LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans ;* Paris, 1877, t. I, 5 vol. in-8. — *Journal officiel* du 22 juin 1877. — *Revue politique et littéraire* du 11 décembre 1886, Renouvellement partiel.

BALANCE (La) (Astron.). Septième signe du zodiaque, est une constellation zodiacale légèrement australe. Autrefois, quand le signe et la constellation se confondaient, c.-à-d. avant Hipparque (150 av. J.-C.), le soleil passait de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral quand il était dans la Balance : les durées des jours et des nuits étaient égales, de là ce nom. On a dit aussi que la justice n'existant guère sur la terre, Thémis avait sa Balance s'étaient réfugiées dans le Ciel.

On remarque dans cette constellation deux belles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étoiles α et β, de seconde grandeur : ce sont les *plateaux;* α est une étoile double dont la première composante α^1 est de 6e grandeur; la seconde α^2 est de

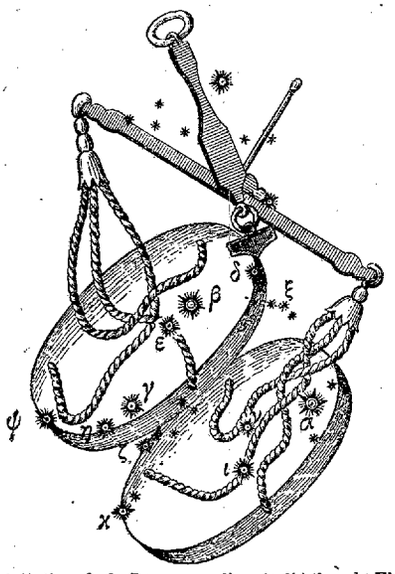

Constellation de la BALANCE, d'après l'Atlas de Flamsteed (édition française de Fortin ; 1776) — α, Plateau ou bassin austral; β, Plateau ou bassin boréal.

grandeur 2, 3. Elle est située dans l'écliptique. La Balance est placée entre la *Vierge*, qui tient le *fléau*, et le *Scorpion*. Cette constellation renferme une cinquantaine d'étoiles. On la représente par ♎. L. BARRÉ.

BALANCÉ (Danse). Le *balancé* est un pas fort gracieux qui s'exécute sur toutes sortes de mesures. Il se fait sur place en se balançant d'un pied sur l'autre, soit en restant en face de sa danseuse, soit en tournant. Le pas se compose de deux demi-coupés, l'un en avant, l'autre en arrière. Il s'exécute dans les figures de quadrille.

BALANCELLE (Mar.). Les balancelles sont de grosses embarcations employées presque exclusivement par les Italiens pour la pêche et le transport des marchandises. Ces navires tirent leur nom italien : *paranzella*, de la coutume qu'ils ont de pêcher par paires, accouplés sur un même filet, à la manière des bateaux-bœufs des côtes de Provence; c'est donc à tort qu'on leur a attaché une idée roulis ou de balancement que rien ne justifie. Les dimensions sont assez variables; les plus communes sont : 12 m. de long, 4 m. 20 de large, 13 tonneaux de jauge, 0m70 de tirant d'eau, ce qui leur permet de naviguer sur de très petits fonds. Les balancelles portent à peu près en leur milieu un mât vertical et une voile triangulaire à antenne ; pour l'allure du vent arrière, elles bordent un foc en bonnette ; par calme, elles peuvent naviguer à l'aviron. Leur gouvernail est très caractéristique; il est étroit et long, dépassant la quille de 1 m. 70 environ ; la surface immergée est donc très grande par rapport aux dimensions du navire; ce gouvernail est relié à l'étambot au moyen d'un aiguillot très long et courbe, fixé au bas de ce dernier, et s'engageant dans la ferrure inférieure du gouvernail ; à la partie supérieure, l'aiguillot, beaucoup plus court, est fixé sur le gouvernail lui-même. Lorsque l'embarcation navigue sur de petits fonds ou entre dans un port, elle démonte son gouvernail et le rentre à bord. L'avant de la balancelle est très relevé ; son étrave, gracieusement recourbée, est surmontée d'une touffe en laine

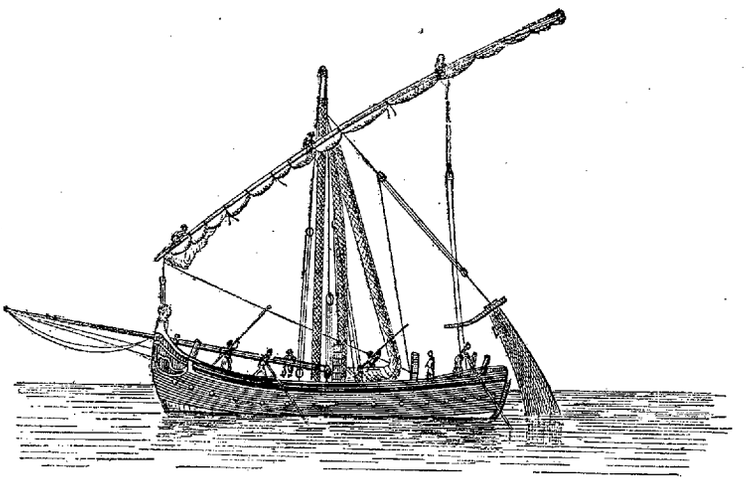

Balancelle.

bleue ou blanche. La coque peinte en noir, est décorée de listons aux couleurs variées et près de la flottaison sont peints des poissons et des boules. Souvent, les voiles teintes de vives couleurs et décorées d'images grossières ajoutent à l'aspect pittoresque de ces embarcations. La figure représente une balancelle rentrant au port, le gouvernail relevé et les filets au sec. É. C.

BIBL. : V. HENNIQUE, *Caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie en 1882*, dans *Revue maritime et coloniale*, t. LXXXII.

BALANCEMENT. I. Marine. — Le balancement est, d'une manière générale, une opération ayant pour but d'établir l'équilibre entre diverses actions opposées. C'est ainsi que, pendant l'arrimage, on balance les poids embarqués, c.-à-d. qu'on les répartit de chaque côté du navire de manière que, leurs actions s'équilibrant, ce dernier reste droit. De même, on balance les couples d'un navire en construction, on balance la voilure, etc. Nous allons exposer ces deux opérations importantes.

Balancement des couples. Lorsqu'on lève les couples après les avoir construits à plat sur le sol, on les place sur la quille autant que possible dans la direction qu'ils doivent occuper, en les maintenant à l'aide d'accores provisoires, puis on les réunit au moyen de lisses pliantes en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bois de sapin qu'on y fixe à l'aide de manelles ou de bridolles ; on remplace enfin leurs accores provisoires par d'autres butant contre les lisses. Il faut alors rectifier la position des couples, c'est ce qui constitue leur balancement. A cet effet, on suspend un fil à plomb au milieu de la planche d'ouverture de chaque couple et l'on s'assure, en les dégauchisssant, qu'ils sont exactement dans le prolongement les uns des autres et qu'ils se projettent sur l'axe de la face supérieure de la quille. Si cette condition n'est pas remplie, on rectifie les couples mal placés, en élevant ou abaissant leurs accores au moyen des coins sur lesquels ils reposent. Cette première opération a pour but de placer les axes des couples dans le plan diamétral du navire. Il faut de plus s'assurer que ces axes sont perpendiculaires au plan du dessus de quille, que les formes des couples n'ont pas été altérées par la levée et que leurs plans sont normaux au longitudinal. Ces vérifications se font directement sur quelques couples également espacés sur toute la longueur du navire et, lorsqu'ils ont été définitivement fixés, on répartit sur les lisses les aboutissements des couples intermédiaires et on les y fixe après avoir enlevé les manelles ; les lisses sont alors clouées sur les couples, les accores consolidées de façon qu'elles ne puissent varier de position. Les formes du navire sont définitivement fixées.

Balancement de la voilure. C'est l'opération par laquelle on règle les actions des couples d'évolution des voiles de l'avant et de celles de l'arrière, qui ont pour effet : le premier de faire abattre le navire (V. ABATAGE) et le second de le faire loffer (V. AULOFFÉE), de telle façon que tous les couples qui tendent à faire évoluer le bâtiment se fassent équilibre, ou à peu près. Ces couples, résultant de la résistance de l'eau sur les œuvres vives du navire, de l'action du vent sur ses œuvres mortes et sur sa voilure et de celle des lames sur sa carène, varient avec la vitesse du navire, son allure, la force du vent, l'état de la mer. C'est en modifiant la voilure d'après les circonstances, en l'augmentant ou la diminuant, en lui donnant l'orientement convenable, qu'on arrive à réaliser cet équilibre, ou, ce qui est préférable, à maintenir le navire un peu ardent, c.-à-d. ayant une légère tendance à venir dans le vent, tendance que l'on combat en conservant un peu de barre au vent. On rend le navire plus ardent, en augmentant les voiles de l'arrière, en ouvrant leur brasseyage, en bordant la brigantine et la grand'voile, en diminuant les voiles de l'avant, en fermant leur brasseyage, en donnant du mou à l'écoute de misaine, aux écoutes des focs. Par les opérations inverses, on rend le navire plus mou. Il n'est cependant pas indifférent de réaliser le balancement de la voilure d'une manière quelconque ; il faut choisir avec discernement, parmi les moyens qui viennent d'être indiqués, ceux qui ne sauraient être préjudiciables, d'autre part, soit à la marche, soit à la conservation du bâtiment. Le constructeur, de son côté, lorsqu'il établit le plan de la voilure d'un navire, doit s'attacher à en permettre le balancement, en donnant aux mâts et aux voiles des emplacements et des dimensions convenables et favorables, en outre, à la manœuvre et à la navigation. C'est surtout en s'aidant des règles empiriques sanctionnées par l'usage qu'il arrive à satisfaire à ces conditions multiples et souvent contradictoires.

Balancement de la machine. Le mot balancement perd sa signification générale lorsqu'il s'applique à la machine d'un navire à vapeur. C'est alors l'opération qui a pour but de s'assurer si l'appareil est en bon état et s'il est prêt à fonctionner ; elle s'effectue toutes les fois qu'on doit mettre en marche à la vapeur, lorsque la pression est près d'atteindre sa valeur et après avoir purgé la machine. On la met alors en marche doucement, en lui faisant faire alternativement deux ou trois tours en avant, puis en arrière de manière que le navire n'ait pas le temps d'obéir à son propulseur et de forcer sur ses amarres ou sur sa chaîne s'il est au mouillage. On s'assure que les différentes pièces ne se heurtent pas, qu'aucun objet oublié ou tombé dans l'appareil ne s'oppose à son mouvement ; on note, enfin, toutes les imperfections qui peuvent se présenter dans le montage ou le fonctionnement des divers organes de manière à pouvoir y remédier aussitôt si cela est possible. Il faut, en balançant, être prêt à stopper brusquement dès qu'une cause quelconque vient s'opposer au fonctionnement de l'appareil. Le balancement de la machine a aussi pour effet d'échauffer les parois des cylindres et par suite d'y prévenir une condensation trop abondante de vapeur au commencement du fonctionnement.

Balancement d'une torpille automobile. Avant de lancer une torpille automobile, on en opère le balancement. Dans cette opération, on fait agir les organes de régulation de la torpille dans les diverses positions qu'ils peuvent occuper en fonctionnement normal, lorsque cet engin s'incline soit au-dessus, soit au-dessous de l'immersion à laquelle il doit naviguer. On s'assure ainsi qu'aucune cause inhérente au mécanisme ne viendra entraver l'action des régulateurs pendant le trajet de la torpille et que celle-ci se trouve bien dans les conditions prescrites par l'expérience. E. C.

II. Architecture. — Dans les escaliers dont une partie est droite et l'autre courbe, on appelle balancement l'opération par laquelle on répartit sur un plus ou moins grand nombre de marches la diminution que les marches doivent subir au *collet*, c.-à-d. dans la partie qui se trouve du côté du limon. Cette opération se fait à l'aide de diverses méthodes théoriques. En pratique le résultat est obtenu en choisissant un nombre de marches d'autant plus grand que la courbure est plus brusque ; ce nombre de marches *dansantes* une fois déterminé, soit n ce nombre, on fixe approximativement la dimension du collet de la marche qui est dans l'axe de la courbe, puis on prend $\frac{n}{2}$ marches et on répartit entre elles les différentes grandeurs du collet, croissantes depuis la dimension minima fixée comme il a été dit plus haut jusqu'à la grandeur égale au *giron* (V. ce mot) ; le moyen graphique le plus facile c'est de tracer sur une droite indéfinie xy une première perpendiculaire AB de longueur égale au collet minimum, puis une seconde perpendiculaire CD égale au giron, partager l'intervalle AC en $\frac{n}{2}$ divisions, joindre BD, élever par chaque division de AC une perpendiculaire jusqu'à la rencontre de BD, chacune de ces perpendiculaires donne la longueur demandée pour le collet de la marche correspondante. H. SALADIN.

III. Sciences naturelles. — BALANCEMENT DES ORGANES. — *a. Généralités et Botanique.* Les naturalistes ont été amenés, par l'étude de la morphologie comparée, à reconnaître une sorte d'équilibre, balancement ou compensation dans le développement des organismes, aussi bien que des organes et des fonctions chez les animaux comme chez les végétaux, et on a donné à cette loi générale le nom de balancement organique. C'est seulement à la fin du XVIII^e^ siècle que fut formulée pour la première fois cette loi à peine entrevue jusque-là. Mais c'est surtout au commencement du XIX^e^ siècle que les naturalistes philosophes la dégagèrent nettement des phénomènes divers et complexes qui parfois peuvent en cacher les manifestations et en montrèrent bien toute l'importance. Tout d'abord Gœthe l'indiqua dans l'alternative d'expansion ou de contraction qu'il crût avoir découverte dans les verticilles floraux. Mais quelques années après (1807), Etienne Geoffroy Saint-Hilaire en saisit mieux le sens et la portée et la formula nettement en ces termes, dans son mémoire sur les pièces osseuses de la tête : « S'il arrive qu'un organe prenne un accroissement extraordinaire, l'influence en devient sensible sur les parties voisines, qui dès lors ne parviennent pas à leur état habituel... Elles deviennent comme autant de rudiments qui témoignent, en quelque sorte, de la permanence du plan géné-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ral. » Et plus loin : « Un organe normal ou pathologique n'acquiert jamais une prospérité extraordinaire qu'un autre de son système ou de ses relations n'en souffre dans une même raison. » Après Geoffroy Saint-Hilaire, de Candolle fut le premier qui appliqua cette loi à l'étude morphologique des végétaux et qui indiqua tout le profit qu'on en pouvait tirer. Aussitôt un grand nombre de botanistes, parmi lesquels H. Cassini (1816), Turpin (1820), Moquin-Tandon (1826), Ag. de Saint-Hilaire (1828), etc., apportèrent, avec de nouvelles preuves en faveur de l'existence du balancement organique, des exemples nombreux de la clarté et de l'intérêt que l'intervention de ce principe jette dans l'étude de la morphologie végétale. Depuis, un grand nombre de travaux inspirés par cette loi ont marqué des progrès continuels dans la connaissance des végétaux. Enfin, Darwin en a fait une des lois fondamentales de l'évolution et du transformisme.

Mais depuis le jour où Gœthe et E. Geoffroy Saint-Hilaire énoncèrent cette loi, les divers auteurs qui ont cherché à en tirer parti dans l'explication des phénomènes naturels lui ont donné deux interprétations assez différentes l'une de l'autre et toutes les deux également importantes. Suivant, en effet, que les naturalistes ont considéré un organisme comme répondant invariablement à un type arrêté d'avance et les manifestations de son existence comme des conséquences pour ainsi dire prévues, ne pouvant se modifier sans porter atteinte au plan général et par suite sans exiger de compensation, ou bien, suivant que l'on a admis que l'organisme recevait en commençant une somme de forces ou de vie, et aussi de formes et de fonctions, avec une certaine latitude de dépense ou de modifications, afin de se plier pour résister aux conditions faites par le milieu, on a appliqué différemment la loi du balancement. Dans le premier cas on la subordonne à l'unité de plan et on en fait la sauvegarde du type. On admet une étroite corrélation entre l'avortement ou l'atrophie et l'hypertrophie, telle que l'un ne peut se produire sans l'autre, et on conclut, avec de Candolle, que nécessairement une modification utile se produisant sur un point de l'être, il résulte une modification en sens contraire sur un autre point. Dans ce système la variation est subordonnée au balancement : une variation ne saurait se perpétuer et devenir une caractéristique spécifique, car le balancement est là pour ramener au type les formes qui tenteraient de s'en écarter. Dans le second système, le balancement n'intervient que pour maintenir l'équilibre sans s'opposer à la variété à laquelle il est subordonné. C'est cette idée que Gœthe a traduite par cette image très juste : « Le total général au budget de la nature est fixé ; mais elle est libre d'affecter les sommes partielles à telle dépense qu'il lui plaît. » On ne saurait donc voir de rapport nécessaire entre l'atrophie et l'hypertrophie et il serait exagéré de penser, comme on l'a fait, que tout organe rudimentaire accuse le développement exagéré d'un autre organe, et réciproquement. Dans bien des cas, en effet, la loi de variété provoque un développement exagéré ou une qualité spéciale qui ne sont point compensés par une atrophie ou un défaut. Darwin a dit avec beaucoup de raison : « La sélection naturelle réussira toujours, dans la longue suite des temps, à réduire et à épargner tout organe ou partie d'organe aussitôt qu'il aura cessé d'être nécessaire ou utile, sans que pour cela d'autres parties ou organes se développent à un degré correspondant, si ce développement est sans aucune utilité. Réciproquement la sélection naturelle peut fort bien développer considérablement un organe quelconque sans nécessiter, en compensation, la réduction de quelque autre partie de l'organisme. » Si l'équilibre des forces n'est pas rompu par un excès ou un défaut, s'ensuit-il que là où se manifeste le balancement ce soit par finalité ? On pourrait le croire en présence d'un grand nombre de faits qui semblent indiquer une cause finale dans la production d'un organe en remplacement d'un autre ou son appropriation à une fonction nouvelle destinée à remplacer une autre fonction disparue. Cependant, il faut se garder de la facilité avec laquelle on découvre parfois la finalité et examiner si l'on ne se trouve pas simplement en présence d'un phénomène d'ordre purement mécanique. La nature obéit à des tendances et non à des lois, a dit H. Milne-Edwards, principe qu'il ne faut point oublier dans l'examen critique du balancement. En effet, il suffit qu'un organisme soit sollicité dans un sens pour que, s'il est *amorcé* dans ce sens, suivant l'expression de M. Vesque, il se manifeste en lui ou de nouvelles qualités ou de nouvelles fonctions sans que pour cela les anciennes disparaissent, en un mot qu'il y ait balancement. Donc, si le principe du balancement peut être considéré comme général, il n'est point absolu et il est subordonné à la loi de variété.

Les plantes peuvent fournir de nombreux exemples de balancement. Soit dans leurs rapports mutuels, soit dans les formes ou les fonctions de leurs divers organes, il existe une sorte d'équilibre qui peut se maintenir pendant une longue période de temps, mais qu'un rien peut rompre. La plante ou l'organe se trouve alors entraîné par la variation, vers un type nouveau ; là, le balancement n'existe plus. On comprendra mieux les effets du balancement, lorsque nous aurons passé en revue, ou pour mieux dire rappelé quelques-uns des faits principaux où ce principe se trouve vérifié. Il suffira de citer d'abord dans l'ordre général les effets de la concurrence vitale, qui anéantit le plus grand nombre d'individus possible, inconvénient amplement racheté par la résistance des forts. Plus une espèce donne prise aux agents de destruction, plus elle est féconde en moyen de multiplication. Quant à l'équilibre qui existe entre l'abondance et le défaut de nourriture, il est également bien connu. La culture nous montre en effet que plus une plante est nourrie, plus elle est vigoureuse ; moins il y a de fruits sur un arbre, plus ils sont beaux. De là résulte la pratique de la taille des arbres, de la fumure, etc. Quant au nombre des parties du végétal, il est d'autant plus fixe qu'il est moindre. La tendance à la séparation des sexes a été considérée comme un exemple de balancement : elle rentre dans la loi de la division du travail. On a reconnu à ce point de vue, que chez les plantes dioïques il existe plus d'individus mâles que de femelles, mais que ces derniers sont plus forts que les premiers. De même dans les plantes diclines, il y a plus de fleurs mâles que de femelles, de telle sorte que les chances de fécondation résultant de cette disposition sont balancées. M. Clos, et plus récemment M. J. Poisson, ont fait d'intéressantes observations sur la différence sexuelle chez les végétaux, desquelles il résulte que l'importance de l'organe femelle se trouve contrebalancée par la coloration des fleurs mâles, etc. Il en est ainsi, par exemple, dans les Palmiers, dans les *Atriplex*, *Betula*, *Naias*, etc., où la fleur mâle possède une enveloppe florale que n'a point la fleur femelle. Dans les Cistinées, les Violariées, les Malpighiacées, les Légumineuses, on connaît des espèces pourvues de fleurs souvent incomplètes, petites, moins brillantes que les autres et plus propres à porter des graines ; on les a appelées des fleurs cléistogames. Enfin, Darwin a montré que l'absence de sexe à la fleur centrale de l'ombelle de la Carotte se reliait à une coloration plus vive et une fonction attractive. On a cité de très nombreux exemples de balancement entre tous les organes d'une plante, nous nous bornerons à rappeler ici les plus importants et les plus incontestés. On connaît le remplacement qui s'opère entre des bourgeons de diverses générations d'une même plante. Dans les Saules, les Ormes, les Charmes, les Coudriers, les Tilleuls, etc., le bourgeon terminal est remplacé par un bourgeon axillaire qui continue l'axe. Dans les plantes à feuilles opposées, les deux bourgeons axillaires peuvent se développer tous deux également aux dépens du bourgeon terminal. Dans un grand nombre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de plantes, l'équilibre entre la tige et les rameaux et le nombre des feuilles n'est pas moins évident. Beaucoup d'espèces acaules ont un grand nombre de feuilles ou des feuilles très grandes. Chez les espèces dites aphylles, le nombre des rameaux verts est très grand, ou bien ils sont munis d'expansions plus ou moins développées, remplissant le rôle de feuilles. Dans l'*Acacia heterophylla*, le limbe de la feuille manque pendant la période sèche de la végétation, et il est remplacé par le pétiole très élargi ou phyllode. Au contraire, dans l'*Acacia verticillata*, c'est avec une multiplication des pétioles que coïncide l'avortement du limbe composé. On a depuis longtemps signalé un balancement entre le développement des organes végétatifs et celui des organes de fructification. Les cultivateurs savent fort bien que les Pommes de terre donnent parfois un feuillage exubérant, des fleurs et des fruits au détriment de la production des tubercules, et qu'inversement les tubercules sont d'autant plus nombreux et plus gros que les parties vertes et les fleurs ont été moindres. En général, toutes les plantes qui se multiplient aisément par marcottage naturel comme le Fraisier, le Chiendent, la Lysimaque des prés, le Lierre terrestre, etc., donnent peu ou pas de graines. Dans la culture des Fraisiers, on a soin de supprimer les rejets ou coulants, pour permettre à la plante de fructifier davantage. Dans les Conifères, les Cupulifères, les Aroïdées, où l'inflorescence atteint un haut degré d'évolution, les fleurs restent au contraire dans un état relatif d'infériorité. Les bractées acquièrent souvent une dimension et une beauté plus grandes que celles des fleurs; il en est ainsi, par exemple, dans beaucoup d'Aroïdées. Entre les différentes parties de la fleur, les balancements sont aussi très fréquents. Dans les *Glaux*, *Mirabilis*, *Schepperia juncea*, *Campanula persicæfolia*, la corolle fait plus ou moins défaut, et le calice revêt un aspect pétaloïde. C'est surtout entre les pétales et les étamines qu'il peut y avoir balancement. On sait, en effet, que la duplicature des fleurs repose en général sur la métamorphose régressive des étamines. Dans certains cas, au contraire, comme on peut le constater chez quelques Primevères, c'est par un dédoublement du pétale que se produit le verticille surnuméraire d'étamines, tandis que le verticille normal reste toujours avorté.

En résumé, malgré le grand nombre d'exemples qui établissent manifestement la réalité du balancement organique, il existe de nombreux cas où cette loi paraît en défaut. Donc il faut se garder de conclure à son universalité. On reste dans le vrai si on admet avec Darwin que cette loi n'est que générale. Paul Maury.

b. Zoologie. Le balancement des organes anatomiques est surtout un résultat de la nutrition, de la physiologie de l'organisme. Tout effort nutritif portant sur un point donné exige une diminution de nutrition d'un autre. Mais quel sera le point qui souffrira? Ici la réponse est souvent très difficile. Comme le fait remarquer Darwin, on ne sait pas par exemple quelle est la partie de l'organisme de l'élan islandais qui a dû souffrir pour compenser l'immense développement de ses cornes, et l'on pourrait citer beaucoup de cas analogues. On conçoit bien que le développement considérable de tel organe puisse avoir pour conséquence l'atrophie relative de tel autre à fonctions similaires, homologues : le défaut de nécessité et d'exercice suffit à amener cette atrophie. L'on comprend encore que si la nutrition s'exagère sur un point du corps, il lui soit difficile de s'exagérer aussi sur un autre ; c'est ainsi que l'on ne peut guère obtenir une race bovine chez laquelle l'engraissement et la production du lait soient tous deux très développés. Il est un fait qui vient rendre plus difficile l'appréciation du balancement des organes ; c'est l'action de la sélection. Beaucoup de faits que l'on serait tenté de prendre pour exemples du balancement des organes sont, selon toute vraisemblance, le résultat de la sélection. — Aussi, en fait d'exemples de balancement, Darwin n'en cite-t-il que très peu : il note l'atrophie relative de la crête et des caroncules, « chez les gallinacés à grandes huppe et barbe » entre autres, mais en ajoutant qu'il y a exceptions à ce balancement.

Au point de vue physiologique, les exemples de balancement fonctionnel sont assez nombreux. On peut citer celui qui existe entre les reins, la peau et les poumons, au point de vue de la sécrétion aqueuse, et, à la vérité, le balancement physiologique paraît mieux établi que le balancement anatomique. Pour ce dernier, la sélection vient à tel point vicier l'interprétation des faits que l'on ne peut que se ranger à l'avis de Darwin lorsqu'il dit : « Je ne vois aucun moyen de distinguer, d'une part, entre les effets du développement par sélection naturelle d'un organe et de la réduction d'une autre partie adjacente par le même procédé ou par défaut d'usage, et, d'autre part, la soustraction de nutrition déterminée dans un organe par l'excès d'accroissement d'un autre organe voisin. » — Il est en effet impossible d'admettre que le développement considérable d'un organe doit avoir pour *conséquence nécessaire* l'atrophie plus ou moins prononcée d'un autre, sauf dans le cas, je le répète, où les fonctions de tous deux sont homologues ou identiques, et tendent — fût-ce par des voies différentes — au même avantage pour l'organisme : et encore faut-il que l'avantage procuré par l'organe qui se développe soit sensiblement supérieur à celui que confère l'organe en voie d'atrophie.

Dr H. de Varigny.

IV. Musique. — Artifice de l'ancien chant français que le célèbre compositeur Montéclair définit ainsi : « Le balancement que les Italiens appellent *tremolo* produit l'effet du tremblement de l'orgue. Pour le bien exécuter il faut que la voix fasse plusieurs aspirations plus marquées et plus lentes que celles du *f* latté. » On le voit, le balancement produit des vibrations assez lentes ressemblant, à s'y méprendre, au vibrato moderne; on en jugera par ces deux exemples tirés de deux maîtres de musique illustres au XVIIIe siècle ; Montéclair et Loulié.

Note écrite

Effet.

Loulié. Montéclair.

Les signes qui surmontent les notes longues sont ceux employés par les deux maîtres de chant que nous avons cités.

Bibl. : Zoologie. — Darwin, *Variation des animaux et des plantes*, II, p. 353. — *Origine des espèces*, p. 164. — D. Clos, *Examen critique de la loi dite de Balancement des organes*, dans *Mém. Acad. des sc. de Toulouse*.

BALANCIER. I. Machines a vapeur. — Le balancier est la pièce oscillant autour d'un axe horizontal passant le plus souvent par son centre et destinée à transmettre le mouvement du piston soit à un arbre moteur par l'intermédiaire d'une bielle et d'une manivelle, soit directement à une tige de sonde, de pompe, etc. La balancier des premières machines à vapeur, de la machine de Newcomen par exemple, était en bois; il servait à faire mouvoir la maîtresse-tige de pompes installées dans des mines. Il était terminé par deux parties en arc de cercle ayant leur centre commun sur l'axe du balancier et dont l'amplitude était un peu supérieure à celle de l'axe décrit par le balancier dans son mouvement oscillatoire; cette disposition avait pour effet de conserver une direction parfaitement verticale à la tige du piston et à celle de la pompe pendant leur mouvement de montée et de descente. Une chaîne, fixée à l'extrémité supérieure de chacun de ces arcs, s'attachait d'un côté à la tige du piston et de l'autre à la tige de la pompe; la machine était à simple effet, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

balancier était tiré par la chaîne tantôt dans un sens par la pression atmosphérique agissant sur la surface supérieure du piston, tantôt dans l'autre par le poids de la maîtresse-tige des pompes et d'un contrepoids additionnel. On ne construit plus guère aujourd'hui, à moins de très rares exceptions, que des machines à double effet dans lesquelles

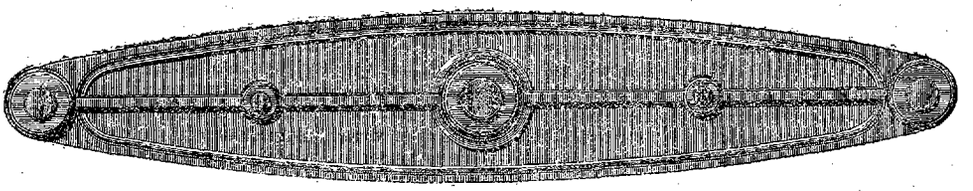

Fig. 1.

le piston tire et pousse le balancier alternativement; il ne serait donc plus possible de relier le balancier à la tige du piston par une chaîne s'enroulant sur un arc de cercle, et il a fallu combiner de nouvelles dispositions permettant à la tige du piston d'attaquer le balancier à la montée et à la descente, tout en conservant son mouvement vertical. Watt a résolu cette difficulté au moins approximativement et d'une manière suffisante pour la pratique au moyen du parallélogramme articulé qui porte son nom (V. ARTICULÉ [système], t. III, p. 8) et au moyen duquel la tige du piston décrit un 8 très allongé et se rapprochant suffisamment d'une ligne droite.

Le balancier se fait le plus souvent en fonte, il se compose d'une toile médiane renforcée par des nervures sur les bords et au milieu, et il est nécessaire de dire, dès maintenant, que si les nervures sont les parties les plus efficaces de la masse au point de vue de la résistance, il n'en faut pas moins que la toile ait une épaisseur suffisante pour établir une solidarité convenable entre les diverses parties. La forme que l'on donne est celle d'un solide d'égale résistance; le contour est formé de deux paraboles ayant leur sommet aux deux extrémités du balancier et se raccordant au milieu. Nous représentons (fig. 1 et 2) les dispositions données dans lesquelles on remarquera la forme de la section et la nervure suivant l'axe longitudinal du balancier motivée par les ouvertures ou *lumières* pratiquées le long de cette ligne et qui servent à recevoir les différents axes par lesquels le balancier commande les divers organes de la machine, tels que pompes à air, pompes d'alimentation, etc. Le manchon principal est celui du centre (fig. 3) où s'emmanche l'arbre des tourillons; les manchons extrêmes reçoivent les axes de la tige, du piston et de la bielle; enfin les points intermédiaires servent, comme nous l'avons dit, de points d'attache aux

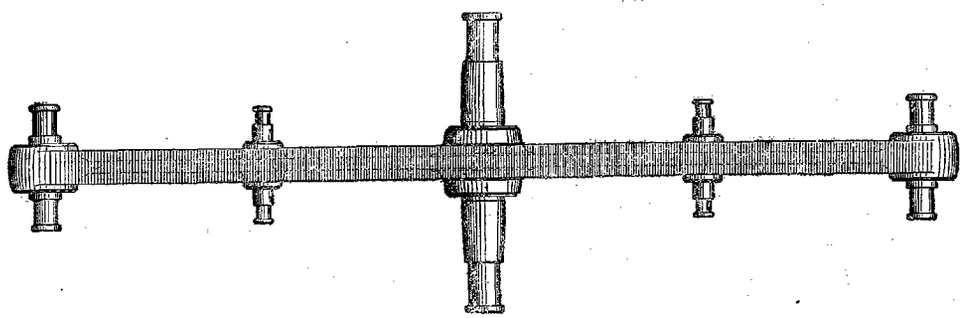

Fig. 2

diverses pompes auxiliaires de la machine et aux tiges du parallélogramme. Comme construction, le balancier est donc fort simple et le calcul de ses dimensions ne l'est pas moins. On remarquera tout d'abord que cette pièce fatigue beaucoup, tant par suite de la variation dans les efforts qui lui sont transmis que par sa propre inertie. Pour faire résister cette pièce à un effort déterminé, on peut se donner soit la hauteur, soit l'épaisseur, et déduire ensuite par le calcul la seconde des dimensions de la première. Mais pratiquement, il est convenable de conserver entre les deux un certain rapport; et ce rapport, en général, égal à 12 dans la machine de Watt, a été un peu augmenté à mesure que les machines ont été construites pour marcher à plus haute pression, et exigent par suite pour le balancier une résistance plus grande. On prend donc, en général, la hauteur $h = 12$ à $15\ e$, e étant l'épaisseur, puis pour épaisseur de la nervure $E = 2\ e$ et pour

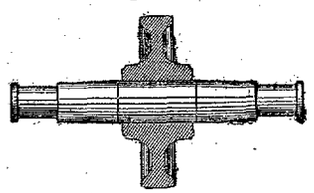

Fig. 3.

sa largeur $l = 3e$. Il est facile de voir que l'on ne pourrait pas augmenter beaucoup ces dimensions au point de vue des bonnes conditions de la fonderie, car si les nervures formaient une masse trop forte, la toile se refroidirait beaucoup plus vite et, en se contractant, amènerait infailliblement la rupture. Enfin, soit L la longueur du balancier, r le rayon de la manivelle, c la course du piston, on fait généralement en sorte d'avoir $L = 6r = 3c$. Il ne reste donc plus qu'à calculer l'épaisseur e; on le fait soit en négligeant les nervures et en admettant alors une résistance de 3 kilogr. par millim. q., soit en ne tenant compte et n'admettant alors pour le travail de la fonte que 1, 5 kilogr. au maximum. Dans ce dernier cas, on calculerait facilement le mouvement d'inertie en prenant (fig. 4) la différence des sommes du rectangle ABCD et des rectangles $abcd$, $a'b'c'd'$. Dans la pratique, e est toujours compris entre 0^m025 et 0^m07.

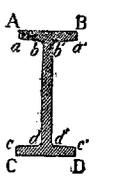

Fig. 4.

Les dimensions du moyeu central dépendent de la longueur de la pièce à laquelle il doit offrir sur l'arbre une assiette suffisante; on lui donne, en général, une longueur égale à une fois ou une fois et demie la moitié de la hauteur du balancier. En

EFERUS - Recherches & Classification numériques

augmentant l'écartement, on donne, en effet, plus de précision à la pose et l'on diminue le porte-à-faux résultant d'une usure inégale du tourillon ou des coussinets, si elle se produit. Si nous appelons d le diamètre du tourillon, on forme le diamètre de la portée de calage ou trou du moyeu d' égal à $1,2\ d$ le diamètre extérieur du moyeu d'' sera égal à $2,5\ d'$, et on le raccordera par un congé et deux listels à la toile du balancier. Les diamètres d' et d'' seront calculés de la même façon pour les mamelons extrêmes et intermédiaires, la longueur sera prise égale pour les premiers à $1,5\ d$ ou $2\ d'$, et pour les autres suivant les circonstances. Il faut donc calculer d; les tourillons peuvent être considérés comme des solides cylindriques et encastrés à une de leurs extrémités sur l'arbre dont ils forment le prolongement, et soumis, dans toute leur longueur, à des forces uniformément réparties provenant de la charge du balancier. Cette charge Q se compose du poids même du balancier, de la pression de la vapeur sur le piston, et de la tension de la bielle qui lui est adjointe : chaque tourillon en supportera la moitié. Soit l la longueur du tourillon, d son diamètre, il viendra en supposant la force Q uniformément répartie :

$$\frac{E\mu}{\rho} = Q'\frac{l}{2}\left(\text{en posant } Q' = \frac{Q}{2}\right),$$

$$P = \frac{E\nu}{\rho} = \frac{Q\,l}{2}\,\frac{\nu}{\mu}$$

or $\nu = \frac{d}{2}$,

$$\mu = \int r^2\,d\omega = \int (x^2+y^2)\,d\omega = \frac{\pi r^2}{4} = \frac{\pi d^4}{64}$$

et par conséquent $P = \frac{16\,Q'\,l}{\pi\,d^3}$.

Dans la pratique l est compris entre 1 et 3 fois le diamètre. On pose $l = kd$ et on se donne k qui varie avec la grosseur du tourillon et la nature du métal. Il vient alors en remplaçant l par sa valeur

$$d^2 = \frac{16k \times Q'}{\pi P} \qquad \text{et} \qquad d = 4\,\frac{\sqrt{k \times Q'}}{\sqrt{\pi P}}.$$

Les tourillons sont en fer forgé, ou en acier, rarement en fonte; pour les premiers on peut prendre $P = 2^{\text{kilog}},5$; on a alors $P\pi = 8$ et $d = \sqrt{2k} \times \sqrt{Q'}$. Pour l'acier deux fois plus résistant, on prend $P' = 2P$ et par suite $d = \sqrt{k} \times \sqrt{Q'}$. On donne à k des valeurs comprises entre 1 et 3, prenant les plus petites pour les plus gros tourillons afin de diminuer autant que possible les frottements; les plus grandes pour les plus petits tourillons en fer forgé. La position de calage des tourillons est habituellement cylindrique dans l'emmanchement, légèrement conique au dehors et doit être parfaitement ajustée dans le trou du moyeu, puis fixée à l'aide de deux clavettes très bien serrées, maintenues aux extrémités d'un même diamètre ou de deux diamètres perpendiculaires.

On dispose souvent (fig. 5 et 6) l'extrémité du balancier de façon à former tourillon, afin de mobiliser l'axe de la suspension de la bielle et celui des tiges du parallélogramme. Cette extrémité est alésée pour recevoir un fort boulon en fer forgé terminé par une tête sphérique et portant une bague ou virole mobile munie de deux tourillons que l'on peut serrer entre la tête du boulon et l'extrémité du balancier au moyen d'une clavette. Cette disposition permet d'avoir l'axe des tourillons dans un plan rigoureusement perpendiculaire au plan méridien du balancier et de maintenir la tige du piston comme la bielle dans ce plan.

Quand le balancier est d'un poids trop considérable pour qu'on puisse le couler et le monter facilement d'une seule pièce on a recours au balancier à deux flasques dont nous donnons la coupe par l'axe du tourillon (fig. 7). On a dans ce cas l'habitude de laisser les parois de chaque flasque complètement planes et de porter les nervures à l'extérieur. Ces balanciers, d'une construction

Fig. 5

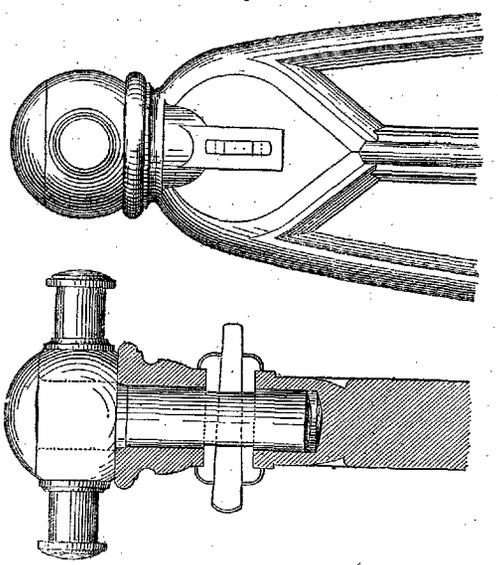

Fig. 6.

plus compliquée et plus coûteuse que les précédents, sont en outre sujets à des altérations de forme qui peuvent être très nuisibles. Le calcul se fait d'une manière iden-

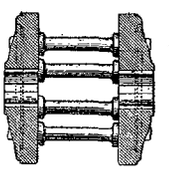

Fig. 7.

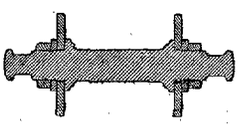

Fig. 8.

tique à celle que nous avons vue. On fait également des balanciers composés de deux flasques de tôle dont nous représentons la coupe sur l'axe du tourillon (fig. 8); mais ces balanciers présentent le même inconvénient que nous signalons pour les balanciers à deux flasques de front.

On évite cet inconvénient en faisant des balanciers en tôle et cornières; ils ont la même forme générale que les balanciers en fonte. La section est en forme de double T et elle se compose d'une âme centrale en tôle, de forme parabolique, entourée d'une ou de plusieurs épaisseurs de tôle, suivant l'effort que le balancier doit supporter. Ces tôles sont rivées ensemble et reliées à l'âme centrale par des fers cornières. Au contraire de ce qui se fait pour des balanciers en fonte, on calcule les dimensions des tôles qui forment les ailes de la section à double T comme si l'âme centrale n'existait pas, il en résulte pour le balancier un minimum de solidité. On se donne habituellement la longueur L du balancier, sa hauteur h, et la largeur b des tôles; l'épaisseur e de ces tôles peut alors se déterminer par la formule $e = \frac{PL}{2q\ hR}$ dans laquelle P représente l'effort en kilogrammes exercé à chaque extrémité du balancier et R l'effort maximum par mètre carré que l'on veut faire supporter à la matière qui constitue le balancier. On prend habituellement la longueur L égale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à 3 fois la course du piston, $h = \frac{L}{6}$, $b = \frac{L}{12}$. La formule qui donne l'épaisseur des ailes devient alors $e = \frac{36\,P}{RL}$.

En Amérique on fait dans la forme losange des balanciers composés de barres de fer assemblées sur une pièce en forme de croix en bois ou en fer forgé. Il suffit de savoir que cette forme est rationnelle au point de vue de la résistance.

Quand on adopte le balancier en forme de double T, on se trouve en présence d'une difficulté vis-à-vis du tourillon qu'on ne peut caler directement. Dans ce cas on met une pièce additionnelle en fonte, rivée à la tôle et sur laquelle l'arbre du tourillon vient se caler ; cette pièce est raccordée par des bandes à la nervure du balancier. Ce même artifice est employé pour les tourillons des extrémités et pour ceux des pompes.

Enfin on a autrefois fait usage de balanciers en bois. Quand on n'avait pas à sa disposition d'arbre d'équarrissage suffisant pour les faire d'une pièce, on en employait plusieurs en les amenant d'une façon qu'ils fussent solidaires au point de vue de la résistance à la flexion. Pour obtenir ce résultat, on armait les deux pièces d'étriers qui les serraient l'une contre l'autre, après avoir interposé entre elles des clames de fer pour s'opposer au glissement ; ou bien on réunissait les madriers par des boulons (fig. 9). On a modifié cette disposition de façon à avoir un solide d'égale résistance, et obtenir ainsi une économie de la matière ; ou bien encore en employant deux tirants qui diminueront la fatigue en diminuant la flexion par l'introduction d'une composante verticale. Mais ces sortes de balanciers ne sont plus guère employés.

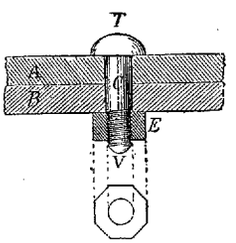

Fig. 9. — A, B, madriers vus en coupe) ; C, cheville ; T, tête de boulon ; V, vis ; E, écrou.

II. Hydraulique. — On appelle *balancier hydraulique* la machine imaginée au XVII^e^ siècle par Perrault, le savant architecte. Dans son acception la plus simple, la balance hydraulique consiste en un levier à bras égaux susceptibles d'oscillations autour de son centre et portant un seau à chacune de ses extrémités. Supposons l'un des seaux en haut de sa course, il se remplit d'eau, il descend alors par son propre poids en faisant remonter l'autre seau qui s'emplit à son tour pendant que le premier se vide et ainsi de suite. Un système de soupapes permet à chaque seau de se vider quand il arrive au bas de sa course, tandis qu'une disposition particulière ouvre le robinet d'arrivée d'eau quand le seau est remonté, et le ferme aussitôt qu'il commence à descendre. On obtient ainsi un mouvement alternatif susceptible d'être utilisé ; mais cette machine ingénieuse, d'un rendement des plus faibles si on la compare aux autres moteurs hydrauliques, n'a pas reçu d'application industrielle.

III. Horlogerie. — Pièce d'horlogerie dont les mouvements oscillatoires isochrones servent à régulariser l'action du moteur. Les balanciers se divisent en deux catégories bien distinctes : les balanciers rectilignes ou pendules pour les pièces fines et les balanciers circulaires pour les pièces portatives. Les premiers, qui se meuvent sous l'action de la pesanteur, s'appliquent aux horloges et aux pendules d'appartement, tandis que les seconds, moins encombrants, empruntent leur mouvement à l'action d'un ressort et s'adaptent aux montres et aux chronomètres.

Un *balancier rectiligne* d'horloge se compose d'ordinaire d'une masse pesante fixée à l'extrémité d'une tige rigide et suspendue à un axe fixe de manière à pouvoir effectuer librement autour de cet axe de petites oscillations dans un plan qui lui soit perpendiculaire. A chaque oscillation du balancier, l'action du moteur est suspendue pendant un temps très court et cette interruption régulière a pour effet de transformer le mouvement accéléré que le moteur tend à communiquer au rouage en un mouvement périodiquement uniforme. Le fonctionnement de ces balanciers est basé sur les lois qui régissent les oscillations du pendule. Ces lois découvertes par Galilée sont les suivantes : 1° Sous de petites amplitudes et dans un même lieu, les oscillations d'un pendule sont isochrones ; 2° dans un même lieu, les durées d'oscillation de deux pendules différents sont entre elles comme les racines carrées des longueurs de ces pendules ; 3° les durées des oscillations d'un même pendule en des lieux différents sont inversement proportionnelles aux racines carrées des nombres qui représentent l'accélération de la pesanteur en ces lieux. Les propriétés de l'isochronisme et les autres propriétés du pendule simple sont renfermées dans la formule

$$t = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$$

dans laquelle t représente la durée d'une oscillation exprimée en secondes, l la longueur du pendule représentée en mètres, π le rapport de la circonférence au diamètre égal à 3,1416 et g l'intensité de la pesanteur variable suivant la latitude. A Paris, $g = 9{,}8088$ et le pendule qui bat la seconde a une longueur de $0^m993512$. Cette formule n'est exacte qu'autant que les oscillations ne dépassent pas 8 à 10° et elle a été calculée pour un pendule idéal, dit pendule simple, consistant en un point matériel pesant suspendu par un fil inextensible à un point fixe, ce fil sans pesanteur et parfaitement flexible. Le pendule simple ne peut être réalisé et on le remplace par le pendule composé ou balancier tel que nous l'avons décrit. La *suspension* est formée tantôt par une lame métallique très flexible, pincée suivant une ligne horizontale dans une espèce d'étau fixe, tantôt par l'arête arrondie légèrement d'un prisme en acier nommé couteau, reposant sur un plan horizontal en agate ou en acier très dur. Aujourd'hui on emploie de préférence la suspension à ressort double. Le balancier est suspendu à la traverse inférieure d'un cadre dont les deux montants verticaux sont des lames de ressort d'acier et dont la traverse supérieure est fixe ; l'emploi des deux lames de ressort au lieu d'une a pour objet de s'opposer à la torsion et d'assurer le mouvement du balancier dans un plan perpendiculaire aux traverses du cadre.

Les points du balancier les plus rapprochés de l'axe de suspension tendant à osciller plus vite que ceux qui en sont plus éloignés, le mouvement commun de tous ces points sera intermédiaire entre celui qui convient aux plus rapprochés et celui qui convient aux plus éloignés de l'axe, de sorte que les premiers oscillent plus lentement et les derniers plus rapidement que s'ils étaient libres. De plus, le ralentissement du mouvement des uns et l'accélération de celui des autres sont d'autant moins marqués que ces points sont plus éloignés des deux extrémités. Il y a donc entre les points qui oscillent trop vite et ceux qui oscillent trop lentement une ligne droite parallèle à l'axe où se fera le passage des uns aux autres et dont tous les points oscillent comme s'ils étaient libres. Cette droite se nomme axe d'oscillation ; le point où elle coupe le plan vertical perpendiculaire à l'axe de suspension passant par le centre de gravité du balancier s'appelle centre d'oscillation et la distance de l'axe d'oscillation à l'axe de suspension, longueur d'oscillation. Il résulte de ce qui précède qu'un balancier est synchrone avec le pendule simple dont la longueur serait égale à la longueur d'oscillation, c.-à-d. que ces deux pendules accompliraient une oscillation dans le même temps. On pourra donc appliquer la formule du pendule simple au balancier en y mettant à la place de l, la longueur d'oscillation.

C'est à Galilée qu'est due la découverte des propriétés du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendule. Il n'avait que dix-huit ans, lorsque, ayant remarqué dans une église de Pise la régularité des oscillations d'une lampe suspendue à la voûte, il fut conduit à étudier ce genre de mouvement. Plus tard, il songea à employer le pendule à la mesure du temps, mais il lui fallait compenser par des impulsions fréquentes l'effet de la résistance de l'air. Aujourd'hui on évite cet inconvénient en adaptant le balancier à une horloge, dont il régularise la marche et qui est chargée de lui donner les impulsions nécessaires. Une des nombreuses dispositions adoptées pour cela est celle à échappement (V. Ancre, [Horlogerie]). Cette application heureuse du pendule fut faite par Huygens, vers la fin de 1656, et il présenta aux Etats de Hollande, en 1657, une horloge ainsi réglée. Si l'impulsion que reçoit le pendule d'une horloge diminue comme cela peut avoir lieu par l'accroissement des frottements des rouages qui absorbent une partie de l'action du moteur, ou si la résistance de l'air sur ce pendule vient à augmenter, l'amplitude des oscillations diminuera et par suite leur durée, l'axe parcouru n'étant pas infiniment petit. Il en résulte que l'horloge avancera. Durban observa en effet que les amplitudes des oscillations de son horloge augmentèrent quand les rouages avaient été nettoyés. Cette cause d'irrégularité n'échappa pas à Huygens et, pour l'éviter, il imagina de faire parcourir au pendule un axe de cycloïde en le suspendant par une lame métallique très flexible entre deux pièces taillées en forme de cycloïde, de manière que la lame en prit la courbure, en s'appliquant sur leur contour. Si le cercle générateur de ces cycloïdes a pour diamètre la moitié de la longueur d'oscillation du pendule, il résulte des propriétés de la cycloïde que le centre d'oscillation du pendule décrira aussi une cycloïde. Les oscillations seront alors isochrones, même pour les grandes amplitudes, puisque la cycloïde est une courbe tautochrone. Les difficultés de construction ont fait renoncer à l'emploi du pendule cycloïdal.

Le rouage d'une horloge étant donné, on en déduit aisément la valeur que devrait avoir la longueur du pendule simple, interrompant le mouvement à chacune de ces oscillations pour que les aiguilles tournent avec une vitesse déterminée ; cette longueur étant connue, on pourra construire un balancier ayant sensiblement les dimensions voulues. Voyons maintenant quelles conditions devra remplir ce balancier pour que son fonctionnement se rapproche le plus possible de celui du pendule simple. Il faut d'abord que l'on puisse déplacer facilement, et de quantités très petites, le centre d'oscillation du balancier afin de pouvoir arriver sans tâtonnements à lui donner exactement la position qu'il doit avoir. Il faut en outre que les effets de toutes les causes extérieures qui tendent à modifier son mouvement, et dont les principales sont le frottement au point de suspension et la résistance de l'air, soient atténués dans les limites du possible. Les dispositions adoptées habituellement pour satisfaire à ces conditions consistent à faire le balancier d'une tige métallique filetée à sa partie inférieure et munie d'un écrou ; une masse de plomb coulée dans une enveloppe d'un autre métal susceptible de prendre un plus bel aspect par le poli, et à laquelle on donne une forme lenticulaire, peut glisser le long de la tige et repose sur la tête de l'écrou. Le poids de la lentille et sa forme évasée rendent négligeables les effets de la résistance de l'air, tandis que l'écrou qui est monté sur un pas de vis très serré permet d'élever ou d'abaisser la lentille de quantités très petites et par suite de régler la position du centre d'oscillation avec une grande précision.

La durée des oscillations du balancier varie avec sa longueur d'oscillation ; or cette longueur dépend de la température, d'où il résulte qu'une horloge à balancier retarde quand il fait chaud, et avance quand il fait froid. Ces irrégularités n'avaient pas échappé aux premiers observateurs ; Graham en 1726 les attribua aux changements de température et il chercha à les faire disparaître par la combinaison de deux métaux de dilatation différente. Il imagina la disposition que nous allons décrire et construisit le premier *balancier compensateur* ou pendule composé ; on nomme ainsi un balancier dont la durée de l'oscillation n'est pas affectée par les changements de température. Le *balancier de Graham* est composé d'une tige de verre terminée à la partie inférieure par un étrier en acier lequel supporte une éprouvette de verre contenant du mercure. Lorsque la température s'élève, le centre de gravité du mercure tend à s'abaisser à cause de la dilatation qu'éprouvent la tige et les côtés verticaux de l'étrier ; mais en même temps il tend à remonter par la dilatation du mercure lui-même et le calcul montre que la compensation est possible et que, une fois réalisée pour une température particulière, elle l'est aussi pour toute autre température. Quand la température s'élève de t^o, la longueur totale du balancier l se dilate de la quantité lkt, en appelant k le coefficient de dilatation linéaire du verre, et le centre de gravité du mercure s'abaisse de cette quantité. La colonne de mercure en se dilatant monte dans le vase et si sa hauteur est h son centre de gravité s'élève de $\frac{1}{2} h\Delta t$, en appelant Δ la dilatation apparente du mercure dans le verre. Si donc on a $lkt = \frac{1}{2} h\Delta t$ ou $lk = \frac{1}{2} h\Delta$, le centre de gravité sera relevé par la dilatation du mercure d'autant qu'il sera abaissé par l'allongement du verre. En prenant $k = \frac{1}{418100}$ et $\Delta = \frac{1}{6480}$, on trouve à peu près $h = \frac{1}{6} l$; au cas où, ce qui arrive souvent, la tige du balancier est en acier, on trouve $h = \frac{1}{6} l$. Comme le centre d'oscillation du balancier ne se confond pas avec le centre de gravité, la compensation n'est pas rigoureusement exacte, mais en ajoutant ou retranchant un peu de mercure on arrive par tâtonnement à obtenir une compensation complète ; ou bien encore on élève ou l'on abaisse le vase qui contient le mercure au moyen d'une vis à la partie inférieure. On dispose ordinairement le pendule de Graham comme nous le représentons (fig. 1), en répartissant le mercure dans deux éprouvettes placées symétriquement de part et d'autre du prolongement de la tige du balancier.

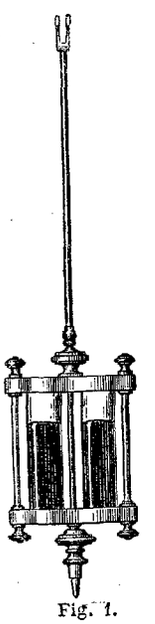

Fig. 1.

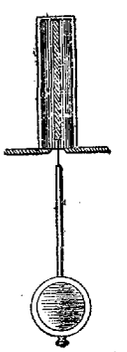

Fig. 2.

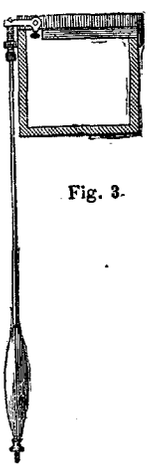

Fig. 3.

Le *compensateur de Leroy* se compose d'une traverse fixe supportant un tube de laiton qui soutient par sa partie supérieure une barre de fer (fig. 2) ; à cette barre est suspendue la tige du balancier au moyen d'une lame d'acier mince et flexible. Cette lame peut glisser à travers une fente pratiquée dans la traverse fixe. Les bords de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fente représentent l'axe de suspension du pendule. Quand la température s'élève, le tube de laiton se dilate de lk, en appelant l la longueur du tube de cuivre et k son coefficient de dilatation, et le pendule remonte. En même temps les barres de fer de longueur f et f' le font baisser en se dilatant de $(f+f')k'$, en appelant k' le coefficient du fer; il y aura donc compensation si l'on a

$$(f+f')+k=ck'.$$

Comme k' est à peu près les deux tiers de k, il faudra que le tube de laiton ait à peu près les $\frac{2}{3}$ de la longueur totale du fer, ou le double de la longueur f'. On achève d'établir la compensation en déplaçant la lentille, au moyen de la vis qui se trouve à la partie inférieure. Ce système est peu employé parce qu'il augmente beaucoup la hauteur de l'horloge. On l'a remplacé par la disposition suivante (fig. 3); la barre d'acier qui porte le balancier traverse une fente pratiquée dans la pièce a, et est fixée à un levier coudé cob, dont le bas ob s'appuie sur une barre de cuivre nb. Cette barre, en se dilatant, pousse le levier et fait remonter le point c de manière à compenser l'effet de l'allongement du pendule. Si L est la longueur ah, l la longueur nb, k et k' les coefficients des métaux dont sont formées ces barres, on devra avoir pour qu'il y ait compensation, $Lk=lk'\frac{oc}{ob}$. On achève de compenser soit en faisant varier la position de la lentille, soit en changeant au moyen de la vis b la distance de l'axe o, du point sur lequel agit la barre nb.

Leroy a aussi disposé un compensateur formé de deux verges, l'une en acier, l'autre en cuivre, articulées avec un levier articulé lui-même avec une troisième verge qui porte la lentille. Ce balancier, qui paraît avoir été imaginé aussi par Graham, se dilate souvent par secousses. Reid

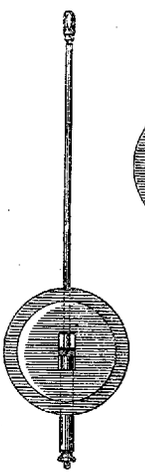

Fig. 4.

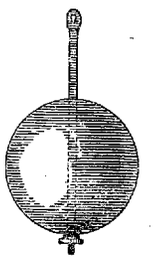

Fig. 5.

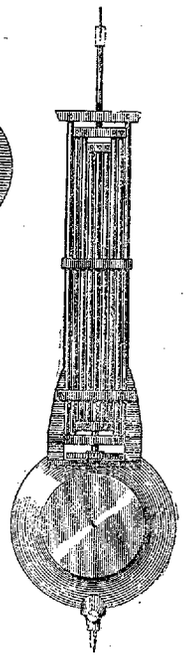

Fig. 6.

en 1812 a établi un compensateur de la manière suivante : une tige d'acier (fig. 4) contient à sa partie inférieure un tube de zinc qui l'enveloppe, et à la partie supérieure duquel est fixée la lentille qu'il soulève en se dilatant pendant que la dilatation de la tige d'acier la fait descendre. H. Robert a imaginé une disposition plus simple (fig. 5) : la tige est en platine et supporte par sa partie inférieure une large lentille en zinc. Le centre de gravité de cette lentille conserve toujours la même distance au point de suspension, si la dilatation de la tige de platine est égale à celle du rayon de la lentille de zinc; ce qui a lieu quand ce rayon est égal au tiers environ de la longueur de la tige.

Le balancier compensateur le plus en usage est celui que J. Harrisson a imaginé peu de temps après l'invention de celui de Graham. Le point de suspension est placé au milieu d'une pièce transversale (fig. 6) aux extrémités de laquelle sont fixées deux verges de fer réunies à leur partie supérieure par une traverse. Cette traverse supporte deux verges en laiton réunies à leur partie supérieure par une traverse à laquelle sont suspendues deux autres verges de fer. Celles-ci supportent deux nouvelles verges en laiton à la partie supérieure desquelles est enfin suspendue une tige de fer qui porte la lentille. Les traverses sont percées de manière à laisser passer les tiges qu'elles ne soutiennent pas, et deux brides servent à maintenir l'ensemble de l'appareil. Ce balancier est appelé à *cadre* ou à *gril*. Il est facile de voir que les tiges de laiton, en se dilatant, font remonter la lentille, tandis que les verges de fer la font descendre. Pour que le centre de gravité reste à la même hauteur, il faudra que l'on ait $(f+f'+\mathrm{F})\,\mathrm{K}=(c+c')\,\mathrm{K}'$, en appelant f, f' les longueurs des couples des verges de fer, c et c' celles des couples des verges de laiton et F la longueur de la tige de fer qui porte la lentille. En prenant f et f' égaux à c et c', ce qui a lieu sensiblement, il vient $(c+c')$, $\left(\frac{\mathrm{K}'}{\mathrm{K}}-1\right)=\mathrm{F}$. On a à peu près $\frac{\mathrm{K}'}{\mathrm{K}}=\frac{5}{3}$, de sorte que la longueur F du balancier est sensiblement égale à $\frac{2}{3}$ de $c+c'$. Ce calcul ne donne qu'une première approximation, car le centre de gravité de la lentille est loin de coïncider avec celui du pendule, à cause du poids des tringles, et d'ailleurs ce point ne se confond pas, même à peu près, avec le centre d'oscillation. Il faut donc achever d'établir la compensation par tâtonnement, en déplaçant la lentille au moyen de la vis qui est au dessous. Si l'on voulait n'employer que deux verges de laiton et par conséquent trois verges de fer, la longueur des premières devrait être $\frac{3}{2}\mathrm{F}$ ou $\mathrm{F}+\frac{1}{2}\mathrm{F}$, de sorte que ces verges dépasseraient l'axe de suspension.

L'horloger *Martin* a eu l'idée d'établir la compensation des balanciers au moyen d'un système de deux lames métalliques de nature différente, soudées dans toute leur longueur et fixées transversalement à la tige du pendule (fig. 7). Si la lame la plus dilatable est au-dessous, le système se courbera en haut quand la température s'élèvera, de manière à soulever les masses qui sont aux extrémités de la double lame. Si au contraire la température baisse, le système se courbera en sens inverse. Les masses peuvent se déplacer en glissant le long de vis qui les traversent, de manière qu'on peut les placer, par tâtonnement, à une distance telle que le pendule soit exactement compensé.

On a imaginé d'autres systèmes de balanciers compensateurs, toutefois ceux que nous venons de décrire sont les plus connus. Nous ajouterons que souvent on préfère remplacer, dans les horloges de précision, les balanciers compensateurs par d'autres balanciers incomparablement plus simples et moins sujets à se déranger, dont la tige est en *bois de sapin verni*. Une semblable tige n'éprouve par les changements de température et d'humidité de l'air que des variations de longueur tout à fait insensibles.

Nous allons passer à la description des *balanciers annulaires* pour les pièces portatives. Les avantages que présente l'emploi d'un balancier comme régulateur sont exclusivement réservés aux horloges fixes, car il est bien clair que les mouvements divers, souvent brusques, que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doivent recevoir les horloges portatives ou montres, troubleraient complètement les oscillations du balancier et le jeu de l'échappement. On a donc été obligé d'imaginer pour les montres un régulateur spécial qui ne fût pas incompatible avec la mobilité de la machine tout entière et qui présentât en même temps, autant que possible, les avantages du balancier. C'est encore Huygens qui a imaginé le régulateur employé pour les montres. Ce n'est autre chose qu'un balancier muni d'un ressort spiral qui lui donne la propriété d'osciller de lui-même, sans avoir besoin pour cela de l'action du moteur. Ce ressort que l'on nomme simplement le *spiral* est très délié; son extrémité intérieure est attachée à l'axe du balancier circulaire (fig. 8) et son autre extrémité est fixée à une des platines de la montre. Le spiral prend naturellement une certaine forme d'équilibre. Lorsqu'on fait tourner le balancier, soit dans un sens, soit dans l'autre, le spiral se trouve déformé; en vertu de son élasticité, il tend à reprendre la figure qu'il avait précédemment et ramène le balancier vers sa position primitive. Mais au moment où le spiral a repris exactement sa figure d'équilibre, le balancier est animé d'une vitesse en vertu de laquelle il continue à tourner dans le même sens; le spiral se déforme donc en sens contraire et oppose au balancier une résistance croissante, qui finit bientôt par le réduire au repos. Alors le spiral, en continuant à agir sur le balancier, le ramène de nouveau à sa position primitive; celui-ci le dépasse et ainsi de suite. Le balancier muni du spiral, après avoir été dérangé de sa position d'équilibre, oscille donc de part et d'autre de cette position de la même manière qu'un pendule oscille de part et d'autre de la verticale. On peut dire que le spiral est au balancier ce que la pesanteur est au pendule. Il est en outre très important d'observer que la durée des oscillations du balancier est indépendante de son amplitude, pourvu que le spiral soit convenablement construit. Il ne suffit pas que les durées des oscillations libres du balancier muni d'un spiral soient indépendantes de leur amplitude pour que l'application d'un pareil balancier à un mécanisme d'horlogerie en régularise complètement le mouvement; il faut encore que l'échappement (V. Ancre [Horlogerie, § 2 et 3], t. II, p. 999), soit tel que le balancier soit soustrait autant que possible à l'action du moteur, action qui modifierait inégalement la durée des oscillations, suivant qu'elle serait plus ou moins énergique.

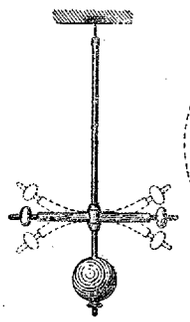

Fig. 7.

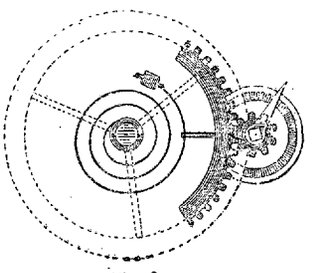

Fig. 8.

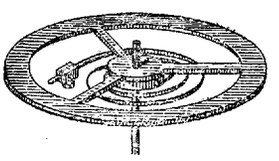

Fig. 9.

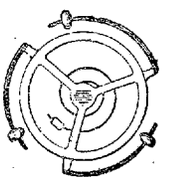

Fig. 10.

Nous avons vu que, dans les horloges, il suffit d'élever ou d'abaisser la lentille du pendule d'une quantité convenable, à l'aide de l'écrou qui la soutient, pour que l'horloge ne marche ni trop vite ni trop doucement. On a besoin également de pouvoir agir sur le régulateur d'une montre, de manière à atteindre le même but. La durée des oscillations d'un pendule dépend à la fois de l'intensité de la pesanteur qui le fait mouvoir et de la forme du pendule lui-même; ne pouvant faire varier la pesanteur pour modifier la durée des oscillations, on est obligé de changer la forme du pendule et c'est ce qu'on fait en déplaçant la lentille. De même la durée des oscillations d'un balancier dépend à la fois de sa force et de la forme du spiral qui le fait mouvoir; mais contrairement à ce qu'on fait pour le pendule, c'est en modifiant la force du spiral et non en changeant la forme du balancier qu'on fait varier cette durée. Pour y parvenir, on dispose dans le voisinage de l'extrémité fixe du spiral une pièce qui présente une échancrure; le spiral passe dans cette échancrure et, lorsqu'il oscille, il ne commence à se déformer qu'à partir du point où il passe dans l'échancrure, en sorte que les choses se passent comme si le spiral se terminait en ce point (fig. 9). La pièce peut se mouvoir circulairement autour de l'axe du balancier et on la déplace en faisant tourner une aiguille sur le cadran qui l'accompagne. Quand on fait marcher cette aiguille dans un sens ou dans l'autre, on produit le même effet que si l'on augmentait ou si l'on diminuait la longueur du spiral et par suite on fait varier sa force; on peut donc amener par là le balancier à faire des oscillations d'une durée déterminée, ou, en d'autres termes, avancer ou retarder la montre de manière à la régler.

Les variations de température déterminant des dilatations ou des contractions dans les diverses parties d'un pendule ou d'un balancier, il en résulte des changements de forme qui font varier la durée des oscillations et qui par conséquent dérangent la marche de l'horloge ou de la montre. On obvie à cet inconvénient en construisant le balancier de matières inégalement dilatables, tellement disposées que leurs dilatations se contrarient et qu'il n'en résulte aucun changement dans la durée des oscillations. On obtient des *balanciers compensateurs* (fig. 10) en fixant sur le contour des lames formées de deux métaux dont l'un plus dilatable est en dehors, et terminées par des vis qui portent de petites masses. Quand la chaleur augmente le rayon de la roue, les masses se rapprochent de l'axe par l'effet de la courbure que prennent les lames. En déplaçant plus ou moins les masses le long des vis qui les portent, on parvient à obtenir que la quantité dont elles se rapprochent compense l'effet de la dilatation des balanciers. L. Knab.

IV. Technologie. — En *bonneterie* (V. ce mot), le balancier est la partie du métier à bas qui est fixée par deux vis aux extrémités des épaulières. En *filature* (V. ce mot), on donne quelquefois ce nom à l'appareil d'envidage des métiers à filer Mull-Jenny, ou bien il s'applique seulement à l'arbre sur lequel sont fixées les aiguilles et la poignée servant à l'envidage. C. Tourte.

V. Mines. — On emploie dans l'exploitation des mines des *balanciers* portant à une de leurs extrémités un contre-poids pour équilibrer une partie de la maîtresse-tige destinée à transmettre le mouvement sur toute la hauteur du puits de mine aux pompes foulantes et élévatoires. Au Grand-Hornu, deux énormes balanciers en tôle de $11^{m}50$ de longueur et de 3 m. de hauteur, chargés de 90,000 kilogr. chacun, établissent l'équilibre de la maîtresse-tige de la pompe d'exhaure. On emploie aussi des balanciers hydrauliques qui sont disposés comme des jeux foulants ordinaires, sauf que le système ne comporte pas de clapet. Le piston plongeur de ces balanciers qui oscille en même temps que les tiges est constamment poussé de bas en haut par une colonne d'eau ayant pour base ce piston et pour hauteur la différence de niveau entre cette base et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le tuyau montant. Le balancier à air comprimé de M. Guary diffère du balancier hydraulique en ce sens que le piston plongeur refoule l'eau dans un réservoir où l'air se comprime au lieu de la refouler dans un tuyau montant ; cet appareil est complété par une petite pompe qui à chaque oscillation des tiges renvoie de l'air dans le réservoir pour compenser les fuites.

Un perfectionnement ingénieux a été introduit par M. Bochkoltz aux balanciers des machines d'épuisement sous le nom de *régénérateur de force*. On sait qu'un clapet de pompe, quelle que soit sa forme, présente nécessairement une certaine surface de contact avec son siège, la pression s'exerce sur une étendue plus grande par-dessus que par-dessous. Il s'ensuit qu'il faut, pour soulever cette soupape, un excédent de force motrice, qui n'a d'ailleurs besoin de s'exercer que pendant un temps très court. Dès que le clapet est disjoint de son appui, cette différence devient inutile, puisqu'une même pression enveloppe le corps solide dans toutes ses parties. Cependant cette force ne saurait être instantanément anéantie, attendu qu'on la réalise au moyen d'un excès de poids dans la maîtresse-tige foulante, ou de vapeur motrice dans la pompe élévatoire ; il s'ensuivrait donc des accélérations funestes si l'on n'arrivait pas à créer de suite des résistances spéciales, un antagonisme avec cette puissance remise en liberté. En étranglant la vapeur avec la soupape d'équilibre, on n'aurait qu'une solution imparfaite. Le moyen indiqué par M. Bochkoltz et devenu d'un emploi étendu consiste en un contrepoids spécial (fig. 1), placé

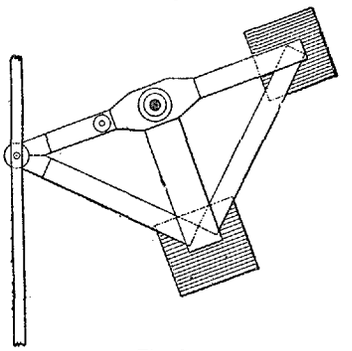

Fig. 1.

à l'extrémité d'un bras de levier assemblé à angle droit sur le milieu du balancier ordinaire de l'attirail. Au plus haut de son oscillation, le balancier se trouve en 0A (fig. 2), la bielle A*a* le relie à la tige *at*, et le bras est en 0*d*. Dans la position moyenne l'ensemble d'0A*at* de ces trois pièces est devenu *e*0*bt* et, au plus bas il occupe la situation *f*0C*ct*. On voit par là que, dans les premiers moments de la course, le contrepoids *d* vient en aide à la

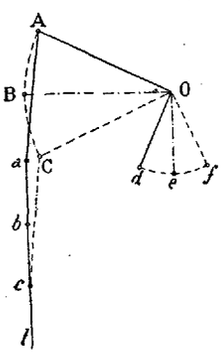

Fig. 2.

puissance, car la pesanteur agit par l'une de ses composantes pour le faire descendre sur l'arc de cercle *de*. Mais cette force devient de suite négligeable, en même temps que l'inclinaison de cette trajectoire. Vers la fin de l'oscillation, le contrepoids doit au contraire gravir la pente *ef*, en consommant pour cela une portion du travail moteur exactement égale à l'appoint qu'il lui fallait apporter au début. Il ne produit donc qu'un simple déplacement dans la répartition de ce travail. Mais cette modification est doublement avantageuse, car elle intervient à la fois pour fournir le coup de collier qui est nécessaire au premier instant et pour amortir vers l'extrémité la force vive qu'il est désirable de voir aller en mourant et sans choc final. Mais il y a plus, et l'on doit au balancier Bochkoltz une seconde influence favorable. Puisque, en effet, l'on réalise deux coups de collier, l'un moteur dans les premiers instants, et l'autre résistant vers la fin, la machine se trouve lancée plus vite au début et ne commence que plus tardivement l'amortissement de sa force vive, et le temps total de l'oscillation se trouve diminué. On peut par conséquent, sans subir pour cela d'une manière plus marquée les inconvénients qui résultent d'une marche rapide, donner dans un même temps un plus grand nombre de coups de piston. Il s'ensuit finalement que l'on n'aura besoin, pour effectuer un épuisement donné, que d'un moteur moins volumineux. Ce balancier procure une économie de 10 à 15 pour 100 environ.

M. Rossigneux a proposé pour le contrepoids une disposition toute nouvelle ; au lieu de l'assujettir à tourner autour de l'axe du balancier, il le fait rouler sur un plan fixe, sous la forme d'un cylindre, mais en ayant soin de choisir pour le profil de ce rouleau la courbe la plus propre à faire varier le bras de levier suivant les besoins de la question, au lieu de l'assujettir à une trajectoire absolument déterminée, de forme circulaire. La solution théorique s'en trouve grandement améliorée, mais il est à craindre que la perte de simplicité ne compense et au delà, pour ces lourdes masses, l'avantage ainsi réalisé.

L. KNAB.

VI. BALANCIER MONÉTAIRE. — Appareil servant à frapper les monnaies et les médailles ; il se compose d'une vis verticale à pas assez allongé, dont la tête vient frapper le lingot de métal, et qui porte un levier horizontal aux extrémités duquel sont fixées deux masses pesantes de forme lenticulaire. Le mouvement de descente est obtenu à chaque coup en tirant vivement les extrémités du levier à l'aide de cordes. Cet appareil est remplacé avec avantage par la machine à balancier de M. Chéret, où l'on a substitué au levier horizontal un volant en fonte, qui est entraîné successivement par deux plateaux de friction mus par la vapeur et placés de part et d'autre de ce volant. Ces plateaux viennent presser alternativement la jante du volant, et produisent à volonté la descente ou la montée de la vis. BÉRARD.

VII. MARINE. — *a*. Un grand nombre de pirogues possèdent un balancier, pièce de bois longue et mince placée à une certaine distance au large de l'embarcation à laquelle elle est fixée par deux arcs-boutants horizontaux. Le balancier a pour effet d'équilibrer l'action latérale du vent sur la voile qui tend à coucher l'embarcation, il en augmente

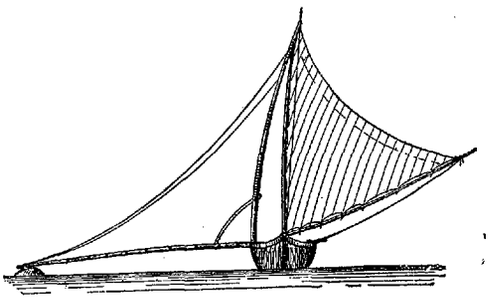

Pirogue à balancier des îles Kingsmill.

conc la stabilité, ce qui permet de lui donner des formes extrêmement fines et d'y établir des voiles ayant plus de 300 fois la surface de la maîtresse section immergée. Le balancier doit toujours être du côté du vent ; dans les louvoyages, la même extrémité de la pirogue sert donc alternativement d'avant et d'arrière. Les pirogues munies de balanciers peuvent atteindre des vitesses considérables,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et, malgré leur petite taille, naviguer avec sécurité; il en existe beaucoup de variétés, et elles sont très répandues depuis la côte du Malabar jusqu'aux îles les plus éloignées du Grand Océan. Dans les parages de l'archipel Malais, où les calmes nécessitent souvent la marche à la rame, les pirogues possèdent un balancier de chaque bord; lorsqu'elles sont à la voile, le balancier du vent agit par son poids pour augmenter la stabilité, celui de dessous le vent agit dans le même sens par la poussée qui résulte de son immersion. On ne trouve pas trace dans les contrées européennes de ce dispositif si ingénieux (V. Paris, *Constructions navales des peuples extra-européens).* — *b.* On donne le nom de balancier ou de *suspension à la cardan* à un appareil permettant de suspendre à bord les objets qui doivent être soustraits autant que possible aux mouvements du navire (V. Suspension).

VIII. Danse. — On donne le nom de *balanciers* à une longue et lourde perche que le danseur de corde tient d'ordinaire dans ses deux mains pendant ses exercices, horizontalement, et qu'il fait pencher tantôt à droite, tantôt à gauche, selon la position qu'il occupe, afin que le poids de cet énorme bâton, faisant contre poids à son corps, l'aide à se maintenir sur la corde en parfait équilibre.

IX. Entomologie. — On appelle *balancier* (en latin *Halteres*, *Libramenta*) deux petits appendices membraneux et mobiles qui sont insérés sur le métathorax des Insectes-Diptères, à l'endroit où seraient placées les ailes inférieures si celles-ci existaient. (V. Diptères).

BALANCIERS (Corporation). L'origine de la communauté des Balanciers est fort ancienne : toutefois, en 1691, elle ne comprenait encore que six maîtres. Elle obtint depuis, moyennant plusieurs finances données au fisc, l'autorisation de s'adjoindre plusieurs maîtres sans qualité et se trouvait, en 1717, composée de dix maîtres. En 1766, le nombre des maîtres est de quinze. Tous les anciens statuts ont été renouvelés par les Arrêts du conseil de 1691, 1695 et suivants : deux jurés avaient soin de la police, des visites et des affaires. Ils étaient élus pour deux ans, à la majorité des voix ; l'un et l'autre alternativement chaque année. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti. L'apprentissage durait cinq ans, et le compagnonnage deux ans pour être reçu à la maîtrise. Il fallait être apprenti de Paris pour être reçu compagnon en cette ville. Les aspirants faisaient, en outre, un chef-d'œuvre dont on dispensait les fils de maîtres : ceux-ci ne devaient qu'expérience. Les veuves jouissaient des privilèges de leurs maris, à l'exception de faire des apprentis ; elles avaient le droit de continuer ceux commencés par leurs maris.

Les Balanciers reconnaissaient pour juridiction la cour des monnaies ; c'est en cette cour qu'étaient enregistrés les statuts de leur confrérie, qu'ils pouvaient être admis à la maîtrise, qu'ils prêtaient le serment, faisaient étalonner les poids de cuivre qu'ils fabriquaient et qu'ils prenaient les petits poids matrices sur lesquels ils coupaient les feuilles de laiton servant à mesurer les petits objets légers. Pendant longtemps, les deux jurés du corps des Balanciers avaient le droit d'accompagner les maîtres des six corps de marchands qui usaient de balances et de poids dans leurs visites, afin de juger avec eux des défauts que pouvaient avoir ces balances et ces poids. Le peu d'importance de la communauté ne lui permettait plus, en 1762, de faire valoir ce privilège. Saint Michel était le patron des Balanciers, leur confrérie était en l'église des Saints-Innocents, et c'était aux environs qu'ils tenaient presque tous leurs ouvroirs ou boutiques. Le brevet était de 50 livres, la maîtrise de 400. Wessmann.

BALANCINE (Mar.). Manœuvre courante qui sert à maintenir une vergue par ses extrémités, à la dresser, à l'apiquer. Chaque vergue possède donc deux balancines qui prennent son nom avec la dénomination de tribord ou bâbord selon qu'elle se trouve à l'une ou à l'autre extrémité. Lorsque les vergues ne sont pas de trop grandes dimensions, chaque balancine est *simple*, part de l'une des extrémités de la vergue, monte obliquement en tête de mât, passe dans une poulie ou une baraquette et redescend le long du mât sur le pont. Si la vergue est de grandes dimensions, ce qui est souvent le cas des vergues basses, la balancine est *en double ;* elle part alors de la tête du mât, passe dans une poulie fixée à l'extrémité de la vergue, remonte en tête de mât, passe dans une poulie, redescend sur le pont où elle se termine par un palan. Lorsqu'on veut apiquer une vergue, il faut peser la balancine de l'extrémité qui doit monter, mollir celle de l'autre extrémité. — On donne aussi le nom de balancine à certaines manœuvres destinées à soutenir des pièces de mâture ou arcs-boutants ; telles sont les balancines de gui, de tangons, de bossoirs d'embarcation. E. C.

BALANÇOIRE. Longue pièce de bois posée en équilibre sur un support et à laquelle deux personnes placées aux extrémités impriment un mouvement alternatif d'ascension et de descente (V. Bascule). On a donné, par extension, ce nom à un appareil au moyen duquel on se balance sur une corde dont les deux bouts sont attachés à une petite distance l'un de l'autre, soit au sommet de deux poteaux ou aux branches d'un arbre, soit à des anneaux fixés à une poutre ou au plafond d'une chambre (V. Escarpolette). Les cordes de la balançoire doivent former un trapèze très allongé dont la base, garnie d'un petit siège en bois et quelquefois d'un fauteuil, se trouve à 50 ou 60 cent. du sol. C'est sur cette partie que l'on s'assied quand on désire se balancer. On doit avoir soin de se tenir fortement à la corde, à droite et à gauche, avec les mains et à hauteur de la tête. Le mouvement est imprimé au système, soit par la personne elle-même qui donne une impulsion à ses jambes et à son corps d'avant en arrière, soit par un aide. On se sert encore d'une corde fixée à la partie supérieure du trapèze que l'on tire et lâche alternativement et qui donne le mouvement désiré. Dans les fêtes publiques, plusieurs systèmes de balançoires sont en usage : le plus ancien consiste en une vaste nacelle suspendue par six grosses barres de fer entre quatre solides charpentes, afin de recevoir plusieurs personnes à la fois. Il est visité fréquemment par des inspecteurs qui doivent s'assurer qu'un large filet enveloppe le mécanisme de manière à recevoir les personnes qu'une circonstance quelconque jetterait de dedans en dehors. Le plus fréquent est composé de nacelles contenant deux personnes et est installé comme les balançoires ordinaires. Le jeu de la balançoire remonte à une très haute antiquité. Demoustier, dans ses lettres sur la mythologie, raconte qu'Ægalus, roi de Laconie, ayant appris de Bacchus l'art de planter et de cultiver la vigne, fit boire avec excès du vin à ses paysans qui, ivres, se crurent empoisonnés et tuèrent son fils. Les dieux, irrités de ce crime, donnèrent aux épouses des meurtriers des accès de rage et de fureur que rien ne put calmer. On consulta un oracle qui déclara que pour expier ce forfait on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius. Ces fêtes furent nommées les Jeux Icariens. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres (V. Aiora). De la Grèce, le jeu de la balançoire passa en Italie. Les Latins se balançaient avec une corde fixée à deux pins, pendant les fêtes des vendanges qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus. L.-F. Pharaon.

BALANDRE (Mar.). On nomme *balandre* ou *bélandre* un bateau à fond plat, employé dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande, pour la navigation côtière ou pour celle des canaux, et affecté surtout au transport des marchandises. La balandre jauge jusqu'à 80 tonneaux, elle est pontée de bout en bout. Souvent, le pont est plus élevé que le plat-bord et moins large que l'embarcation, en sorte qu'il existe de chaque côté du pont d'étroits passages latéraux permettant la communication d'une extrémité à l'autre du navire. En raison de son faible tirant d'eau, la *balandre* est munie de dériveurs latéraux lui permettant de se maintenir au vent. Elle porte soit un seul mât avec voile trapézoïdale, soit un gréement se rapprochant de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ceux du brick ou du sloop; quelquefois, aussi, une voile à *livarde* comme le *heu* (V. ces mots). — On nomme aussi *balandre* un bateau de rivière à fond plat, très long, muni d'un large gouvernail, couvert de bout en bout par un pont à forte tonture affleurant le plat bord. Un mât articulé permet de porter une voile trapézoïdale lorsque le vent est favorable et se rabat pour passer sous les ponts. Des bateaux de ce genre étaient autrefois disposés pour recevoir des voyageurs.

BALANE (*Balanus* List.). I. Zoologie. — Genre de Crustacés, de l'ordre des Cirripèdes, type de la section des *Cirripèdes operculés*, qui se distingue principalement de celle des *C. pédonculés* par l'absence du prolongement céphalique tubiforme si caractéristique chez les Anatifes. Les Balanes sont sessiles et se fixent par une large base aux corps immergés ; leur corps est en forme de cône tronqué et ouvert par le haut, formé sur les côtés de six pièces calcaires articulées, rarement soudées, dans tous les cas très peu mobiles ; l'ouverture terminale du cône est en outre fermée par quatre pièces mobiles de deux ordres, les *scuta* et les *terga* ; ces pièces sont susceptibles de s'écarter et laissent passer l'extrémité des appendices destinés à agiter l'eau pour y attirer les corpuscules qui servent de nourriture à l'animal. — Comme tous les *Cirripèdes*, les Balanes sont fixées par la partie antérieure du corps et l'enduit fixatif est secrété par une glande spéciale dont l'orifice est situé sur les antennes; leur rostre est pourvu de rayons mais dépourvu d'ailes, ce qui les distingue des *Chthamalus* ; leurs branchies ne sont formées chacune que d'un seul pli, ce qui les distingue des *Coronules* chez lesquels les branchies ont deux plis. — Les Balanes sont hermaphrodites ; leurs ovaires sont situés au fond de la cavité du manteau et les œufs sont contenus dans de grands sacs aplatis, situés sur les côtés du corps, en dessous des pièces calcaires. — Quelques espèces, particulièrement le *B. tintinnabulum* L., sont excessivement communes sur nos côtes, où elles recouvrent d'une sorte de croûte les rochers, les coquilles et même la carapace des Crustacés décapodes. Quand elles atteignent une certaine taille, elles sont comestibles dans quelques localités et connues sous le nom de *Glands de mer*. — Plusieurs Cirripèdes operculés, par exemple les *Chelonobia* et les *Platylepas*, se fixent sur les tortues de mer ; d'autres, comme les *Coronules*, les *Xenobalanus*, les *Tubicinella*, etc., vivent sur les Cétacés et creusent des sortes d'alvéoles dans l'épaisseur de leurs téguments.

E. Simon.

II. Paléontologie. — Les formes fossiles qui se rapprochent du genre *Balanus* sont assez nombreuses, mais comme on ne connaît pas leur opercule, sauf quelques rares exceptions, elles sont assez difficiles à déterminer. Ce genre se montre pour la première fois dans l'éocène de l'Amérique du Nord ; il est déjà bien représenté dans l'oligocène d'Europe, mais son maximum de développement est dans le miocène et le pliocène. Les Balanes pullulaient dans les mers de la molasse, notamment dans l'Europe centrale, en Italie et dans le crag d'Angleterre. Sur vingt espèces bien fondées, admises par Darwin en 1854, il y en a huit qui vivent encore à l'époque actuelle. Nous citerons *Balanus pictus* du miocène d'Allemagne et *B. tintinnabulum* (Linné), du pliocène du S.-E. de la France et d'Italie. Les sous-genres *Acasta* et *Pyrgoma*, qui vivent dans les mers actuelles, sont représentés dans le pliocène d'Angleterre et d'Italie. E. Trouessart.

BALANGINGI (île). (V. Soulon.)

BALANINUS (*Balaninus* Sam.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, qui a donné son nom à un petit groupe spécial, celui des Balaninides. Les *Balaninus* ont le corps épais et court, couvert de squamules, le rostre très long, filiforme, arqué, les antennes longues et grêles, à funicule de sept articles, le prothorax conique, les élytres plus larges que le corselet, triangulaires ou cordiformes, laissant plus ou moins le pygidium à découvert. « Les mandibules sont insérées côte à côte, disposition remarquable qui imprime à leurs mouvements une direction forcément verticale. » (V. L. Bedel, *Coléoptères du bassin de la Seine, Rhyncophora*, 1885, p. 187). Les cuisses sont dentées en dessous, les tibias antérieurs terminés par une épine aiguë, les crochets des tarses dentés à la base. — Les *Balaninus* habitent principalement l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique australe, où on les trouve exclusivement sur les arbres et les arbustes. Les espèces européennes, au nombre d'une quinzaine environ, ont été étudiées monographiquement par M. Desbrochers des Loges dans les *Ann. de la Soc. entom. de France*, 1868, p. 331. Leurs larves vivent aux dépens des fruits de divers arbres, qu'elles percent ensuite pour s'enfoncer en terre et y subir leurs métamorphoses en nymphes, puis en insectes parfaits. Celles du *B. nucum* L., par exemple, vivent dans les noisettes, celles des *B. elephas* Gyll., *B. venosus* Grav., *B. turbatus* Gyll., dans les glands de chênes, celles du *B. betulæ* Steph. (*B. Herbsti* Gemm.), dans les noyaux du *Prunus spinosa*, L. (V. Godart, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1858, *bull.*, p. LV). D'autres, au contraire, se développent dans les galles en pomme formées par des Hyménoptères sur les feuilles des chênes (*B. villosus* Fab., *B. pyrrhoceras* Marsh.) ou des saules (*B. cruæ* Fabr., *B. salicivorus* Payk., *B. ochreatus* Fahrs). Le *B. nucum* L., que nous figurons, paraît être l'espèce la plus anciennement connue. C'est le *charançon trompette* de Geoffroy (*Ins.*, I, p. 290). Il est long de 5 à 6 millim., d'un brun légèrement rougeâtre, avec des marbrures cendrées sur les élytres. Ses métamorphoses ont été étudiées notamment par Rœsel (*Ins. Belüst*, III [1755], p. 385, pl. LXVII, fig. 1–7), et par De Géer (*Mém.*, t. V, p. 206, pl. VI, fig. 14–16).

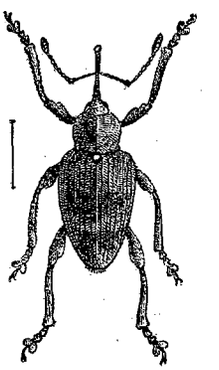

Balaninus nucum L.

Ed. Lef.

BALANITE. I. Médecine. — La balanite est l'inflammation de la muqueuse qui recouvre le gland. Habituellement accompagnée de l'inflammation du prépuce, elle prend le nom de *balano-posthite* (V. ce mot). Il est d'usage d'étudier ensemble ces deux affections, qu'on n'observe que très rarement à l'état isolé.

II. Art vétérinaire. — Dans la pathologie vétérinaire, le mot balanite désigne l'inflammation de la tête du pénis du cheval, ou de la partie libre de cet organe chez les ruminants et les carnivores. Cette affection coïncide le plus souvent avec l'*acrobustite* (V. ce mot).

Parmi les causes de la balanite, il faut compter la castration. Le cheval castré urine parfois dans son fourreau ; ce dernier s'irrite et par contiguïté irrite la tête du pénis, surtout si l'animal n'est l'objet d'aucun soin de propreté. La matière sébacée, en s'accumulant dans la cavité préputiale, prend, au contact de l'air et de l'urine, des propriétés irritantes qui sont une cause fréquente de l'inflammation de la verge. Parfois cette matière sébacée, composée de mucus, de matières grasses et de sous-phosphate de chaux, se concrète et prend une consistance pierreuse, de couleur grise ou blanche. Elle s'accumule dans le sinus uréthral, comprime l'extrémité du pénis, l'irrite, l'enflamme et l'ulcère. L'erreur de lieu, pendant l'opération de la saillie, le frottement de la verge sur les fesses ou la queue de la jument, le coït trop répété, la présence de productions polypeuses, mélaniques ou verruqueuses, d'ulcérations, de plaies, sont encore une cause fréquente de la balanite

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Symptômes de la balanite du cheval. Un léger œdème du fourreau, la difficulté d'uriner et parfois de légères coliques, tels sont les symptômes initiaux de la balanite. Si on cherche à expolrer la région du fourreau, le cheval témoigne de la douleur et cherche à se défendre. La main, introduite dans la cavité préputiale, y provoque une vive sensibilité. Si on attire le pénis au dehors, on voit que sa tête est gonflée, chaude, luisante et sensible à la pression. Le méat urinaire est infiltré, il forme un bourrelet rouge et rétréci. Si la fossette naviculaire est remplie de concrétions sébacées, la main éprouve la sensation d'un corps dur et résistant qui, parfois, comprime à tel point le canal de l'urèthre, que l'écoulement de l'urine se fait avec difficulté, ce qui détermine alors des coliques, conséquence de la plénitude de la vessie. Sous l'influence de l'inflammation, des abcès superficiels se forment sur la tête du pénis et sont quelquefois suivis de mortifications profondes.

Chez le bœuf, la balanite comprend l'inflammation de toute la partie libre de la verge. On la voit apparaître de préférence chez les jeunes taureaux, que l'orgasme génital surexcité pousse à courir après les femelles, et qui s'épuisent en vains efforts auprès d'elles, surtout lorsque la verge vient à frotter sur la peau des fesses ou de la queue avant de pénétrer dans les voies génitales.

Symptômes de la balanite du bœuf. Le fourreau est infiltré ; la verge sensible, l'écoulement de l'urine difficile et douloureux. Et cependant l'orgasme génital est constamment surexité ; le taureau court après les femelles, il s'épuise en efforts inutiles et à la période d'excitation ne tarde pas à succéder une période d'abattement et de cŏma. La maladie fait des progrès rapides ; l'inflammation se propage jusqu'à l'S du pénis et s'annonce à l'extérieur par le gonflement du fourreau. Le phymosis est alors complet, et il se complique par l'apparition de l'uréthrite, de l'acrobustite, de la cystite et de la néphrite.

La balanite du bœuf se termine : 1° par la résolution ou guérison : l'engorgement du fourreau diminue, les désirs vénériens s'apaisent ; les érections deviennent moins fréquentes, le calme, l'appétit, la gaieté reparaissent ; 2° par une exsudation plastique qui arrive du sixième au dixième jour et se manifeste par l'apparition dans la cavité préputiale de fausses membranes organisées. Si les fausses membranes se sont développées dans l'intérieur du canal uréthral, l'écoulement de l'urine devient impossible et la mort en est la conséquence ; 3° par la gangrène. Cette terminaison est presque toujours accompagnée de l'inflammation exsudative. La gangrène frappe tantôt le fourreau, tantôt le tissu érectile du pénis. Elle s'annonce alors par la diminution de la chaleur du fourreau, la flaccidité du pénis, l'écoulement d'un pus sanieux, infect, et un état de prostration générale. Parfois, sous les tissus mortifiés, un bourgeonnement de bonne nature apparaît et les plaies mises à nu se cicatrisent vite ; mais si le pénis lui-même est gangrené, ses parois se déchirent, l'urine filtre dans les tissus, de vastes abcès urinaires apparaissent, accompagnés de douleurs et de désordres tellement considérables, que presque toujours la mort en est la conséquence.

Balanite du mouton. Chez le mouton la balanite existe ordinairement en même temps que l'acrobustite. Ses causes, ses symptômes et ses lésions sont les mêmes que celles de la balanite du bœuf.

Balanite du chien. Fréquente chez le chien, la balanite reconnaît pour causes les frottements de la verge sur la queue et les fesses de la femelle, l'habitude de la masturbation, le coït prolongé, l'acrobustite, l'uréthrite, les calculs de l'urèthre, les polypes, les ulcères situés soit sur le pénis, soit à l'intérieur du fourreau.

Symptômes. Le fourreau est empâté et douloureux ; les urines sont rares ; la colonne vertébrale est voussée en contre-haut ; la marche est gênée ; le pénis est tuméfié, rouge, vivement injecté, tantôt libre en dehors, tantôt renfermé à l'intérieur du fourreau. Au bout d'une douzaine de jours, l'engorgement de la région génitale diminue ; à la période inflammatoire succède un état chronique qui ne disparaît souvent qu'à la suite d'un traitement approprié. A l'extrémité de la verge et du pourtour de l'ouverture préputiale, un écoulement mucoso-purulent apparaît ; il y a gonorrhée ou blennorrhée.

Traitement. Chez le cheval, la première indication à remplir est d'enlever la matière sébacée accumulée autour de la tête du pénis ou dans l'intérieur du fourreau, au moyen d'un bon lavage au savon à base de potasse. Si la matière sébacée est accumulée à l'intérieur du canal uréthral, on l'enlèvera avec les doigts, ou avec des pinces à anneau. Si le pénis est enflammé, il faut recourir aux mouchetures, aux lotions tièdes et émollientes sur les parties enflammées. A l'intérieur on fera prendre aux animaux des barbotages tièdes, additionnés d'une pincée de sel de nitre : 8 à 10 grammes, à l'effet d'exciter la sécrétion urinaire. Quant aux plaies du pénis ou du fourreau, on les pansera avec de la charpie ou de l'étoupe imbibée de teinture d'aloès ou d'iode. Si elles sont de mauvaise nature, on recourra aux injections détersives, à la cautérisation actuelle ou potentielle.

Chez le bœuf, la balanite est susceptible de complications graves. Pour les prévenir, on tiendra le taureau à l'étable, éloigné des femelles ; on le mettra à la diète ; on fera sur la région malade des douches d'eau froide, on recourra aux injections antiphlogistiques, astringentes, même légèrement caustiques, à l'effet de modifier la nature de l'inflammation de la muqueuse du fourreau. S'il apparaît des fausses membranes autour du pénis ou dans la cavité préputiale, on les enlèvera avec les doigts ou avec le bistouri, puis on cautérisera au nitrate d'argent afin d'éviter la formation de fausses membranes nouvelles. S'il y a gangrène limitée à la muqueuse du fourreau ou du pénis, on facilitera l'élimination des parties mortifiées en injectant dans le fourreau de l'eau vineuse, de l'eau de rabel, ou des solutions chlorurées. Si ce mal est plus profond, s'il atteint le tissu érectile de la verge, on incisera les parties mortifiées, on cautérisera profondément, on détergera les organes ; parfois même on sera forcé de pratiquer l'amputation du pénis.

La balanite du mouton se traite comme celle du bœuf. — Pour le chien, les injections émollientes, légèrement laudanisées, suffisent au début. Si le mal persiste et passe à la chronicité, on fera des injections astringentes, légèrement caustiques, soit à l'intérieur du fourreau, soit dans le canal de l'urèthre. En pareil cas, les bains tièdes, alcalins, sont aussi indiqués et produisent un excellent effet thérapeutique. L. GARNIER.

BALANITES (Bot). Genre de Rutacées, établi par Delisle (*Fl. d'Egypte*, 77, tab. 28, f. 1) et formant à lui seul

Balanites ægyptiaca Del (Rameau florifère).

un petit groupe spécial, celui des Balanitées (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, IV, pp. 403, 430, 489). Des deux espèces connues, l'une, *B. Roxburghii* Planch., habite

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Asie austro-occidentale, l'autre, *B. ægyptiaca* Del., les régions chaudes de l'Afrique. Ce sont des arbustes épineux, à feuilles alternes, composées de deux folioles entières, pourvues de deux petites stipules latérales. Leurs fleurs, verdâtres ou blanchâtres, à odeur suave, sont hermaphrodites, avec un périanthe double, pentamère, et dix étamines dont cinq sont plus longues que les autres et alternes avec les divisions de la corolle. L'ovaire, supère et pluriloculaire, devient, à la maturité, une drupe ovoïde, dont le noyau osseux renferme une seule graine à embryon charnu dépourvu d'albumen. Le *B. ægyptiaca* Del., (*Ximenia ægyptiaca* L., *X. ferox* Poir.) est l'*Agihalid* de Prosper Alpin (*Ægypt.*, 29, tab. 11) et l'*Addoua* des Arabes du Fezzan. Ses racines fusiformes, rampantes à la surface du sol, servent à faire des manches de javelots. Ses fruits, encore jeunes, sont âcres, amers et purgatifs; ils figuraient autrefois, à ce titre, dans les pharmacies sous le nom de *Myrobalans d'Egypte*. Lorsqu'ils sont bien mûrs, ils constituent les *dattes du désert*, que l'on mange en Egypte et en Arabie et avec lesquelles on obtient, par la fermentation, une liqueur alcoolique très forte. Ed. Lef.

BALANOGLOSSUS (Zool.). Le genre *Balanoglossus* a été créé par Delle Chiaje pour un type très singulier de Vers connu des pêcheurs du golfe de Naples sous le nom vulgaire de langue de bœuf *(lingua di bue)*. Bien que de Quatrefages eût signalé dans son mémoire sur les Némertiens l'intérêt que présentait une étude plus complète de cet animal, c'est seulement en 1863 qu'il fut l'objet de recherches nouvelles de la part de Keferstein. En 1866, Kowalevsky découvrit une seconde espèce du même genre, *B. minutus*, plus petite, mais plus facile à recueillir que le *B. clavigerus* de Delle Chiaje. Le travail qu'il publia, à cette époque, dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg* peut être considéré comme le point de départ de nos connaissances actuelles sur l'anatomie du genre. Plus récemment, Willemœs-Suhm, Marion, Girard, Leidy, en ont fait connaître de nouvelles espèces. Sprengel, Kœhler et surtout Bateson ont étudié d'une façon approfondie l'organisation de ces animaux et comparé leur structure à celle des autres groupes zoologiques (Vers, Echinodermes et Tuniciers). Chose singulière, l'embryogénie du *Balanoglossus* a été longtemps étudiée d'une façon indépendante de l'anatomie de l'animal, et Bateson est le premier zoologiste qui ait eu à la fois une connaissance approfondie de l'animal adulte et de l'embryon. J. Müller, qui découvrit la larve de *Balanoglossus*, la décrivit sous le nom de *Tornaria* et la rapprocha des nombreuses larves d'Echinodermes qu'il avait observées. Metschnikoff (1866), et plus récemment A. Agassiz (1873), démontrèrent d'une façon irréfutable les liens génétiques qui existent entre la *Tornaria* et le *Balanoglossus*. Enfin, Bateson fit voir que dans certaines espèces la larve pélagique était remplacée par un embryon à développement condensé. Par son aspect extérieur, le *Balanoglossus* rappelle beaucoup les Némertiens. Le corps vermiforme, aplati dans presque toute son étendue, est complètement couvert d'un revêtement cilié. L'extrémité antérieure présente une trompe séparée du corps par un étranglement profond, à laquelle fait suite un collier large et musculeux. A la partie antérieure et inférieure de ce collier, se trouve la bouche. Vient ensuite une longue région (région branchiale), à symétrie bilatérale, nettement annelée et munie sur les côtés de glandes jaunâtres. Sur les deux bords latéraux de cette région se trouve une série d'ouvertures qui donnent issue à l'eau des cavités branchiales. La troisième région ou région génitale est revêtue, sur sa face supérieure, de quatre rangées de glandes colorées en jaune et en rose (glandes sexuelles). Entre ces dernières font saillie chez certaines espèces de petits mamelons verdâtres ou brunâtres, qui représentent les appendices hépatiques de l'intestin. Enfin, la région caudale, très longue et très distinctement annelée, porte l'anus à son extrémité postérieure. Le tégument est rempli de glandes muqueuses unicellulaires : la peau se compose d'une cuticule finement ciliée et d'une enveloppe musculo-dermique, inégalement développée dans les diverses parties du corps. La trompe, ovale, très contractile, sert en même temps de siphon respiratoire et d'organe locomoteur. La cavité de cette trompe communique avec l'extérieur à l'aide d'un canal découvert par Sprengel, dont les observations ont été confirmées par Bateson et Kœhler. Ce canal est simple chez *B. Kowalevskii*, *B. minutus* et *B. claviger*, mais il est double chez *B. Kupfferi*.

Il existe dans le pédicule de la trompe et dans le renflement qui le termine plusieurs organes importants : 1° un diverticulum de l'épithélium dorsal du pharynx, très étroit dans sa portion inférieure, plus large vers le haut, diverticulum dont la face ventrale s'appuie sur une pièce résistante, sorte de squelette interne qui sert de point d'attache à des muscles et d'organe de soutien; 2° un organe d'aspect glandulaire, nommé par Bateson *glande proboscidienne*, et qui nous paraît tout à fait comparable à ce qu'on appelait autrefois le cœur chez les Echinodermes; 3° l'organe désigné par Sprengel sous le nom d'*espace sanguin* et considéré par Bateson et Kœhler comme un cœur véritable. La bouche n'est jamais fermée complètement : elle ne peut qu'être rétrécie par les contractions énergiques du collier. La portion antérieure du tube digestif porte les branchies et paraît presque divisée en 8 de chiffre par les replis longitudinaux. L'intestin n'est pas libre dans la cavité générale, mais à l'exception de sa portion postérieure il est fixé aux parois du corps par du tissu conjonctif, principalement au niveau de la ligne médiane. Le long de la ligne médiane en dessus et en dessous, où sont situés les deux troncs vasculaires longitudinaux, deux sillons ciliés parcourent le tube digestif tout entier. Les appendices hépatiques forment de chaque côté une série simple chez *B. minutus*; chez *B. clavigerus* et *B. Robinii*, ils sont pressés les uns contre les autres.

L'appareil respiratoire, placé au commencement du tube digestif, fait saillie sur la région antérieure presque rubanée du corps sous la forme d'un bourrelet longitudinal annelé. Les sacs branchiaux, expansions de la paroi dorsale de l'intestin, sont très allongés et s'ouvrent à l'extérieur par un canal étroit et sinueux traversant les couches musculaires et épithéliales de la face dorsale du corps. Ils communiquent avec la cavité digestive par une formation que Sprengel a appelée l'*opercule* et qui ne laisse libre de cette ouverture qu'une fente annulaire. L'opercule est formé de deux feuillets épithéliaux soudés par leurs bords et soutenus chacun par une lame résistante ayant la même structure que la plaque cartilagineuse du pharynx. La lame, commune à deux sacs branchiaux voisins, s'unit à la lame du feuillet antérieur de l'opercule qui le suit et à la lame du feuillet postérieur de l'opercule qui le précède par de petites branches transversales d'où résulte la formation des fourchettes à trois branches figurées par les anciens observateurs dont les descriptions ont été rectifiées par Sprengel. Les deux canaux, découverts par Sprengel *(Kragenporen)*, prennent naissance sur la paroi des sacs branchiaux de la première paire pour s'ouvrir dans la cavité générale du collier. Le système circulatoire se compose des deux troncs longitudinaux que nous avons indiqués le long de la ligne médiane et qui envoient des branches latérales aux parois du corps et au tube digestif. Il y a, en outre, deux vaisseaux latéraux. Le plexus vasculaire des branchies est formé uniquement par le vaisseau ventral. Le tronc supérieur, dans lequel le sang se meut d'arrière en avant, se divise, à l'extrémité postérieure des branchies, en quatre branches dont deux latérales se distribuent aux côtés des régions antérieures du corps. — Les organes sexuels, situés dans les replis latéraux de la région antérieure, prennent un grand développement à l'époque de la formation des éléments sexuels. Les mâles et les femelles sont faciles à distinguer par la couleur des produits génitaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les larves sont connues depuis longtemps sous le nom de *Tornaria* et ressemblent beaucoup aux embryons d'Echinodermes. Sans doute, il existe des différences importantes : la présence d'un cœur très particulier que l'on n'a jamais observé chez les larves d'Échinodermes,

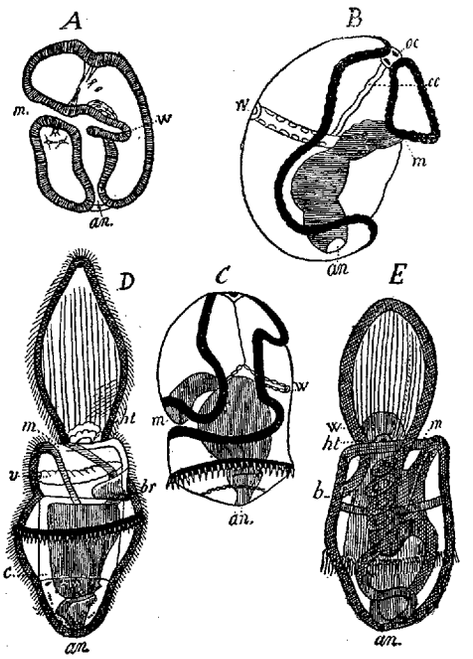

Fig. *A*. — Premier stade du développement de la Tornaria : *w*, système aquifère formé par un repli du mesenteron (endoderme) ; *m*, bouche ; *an*, anus. — Fig. *B* et *C*. Jeunes larves vues de profil ; *m*, bouche ; *an*, anus ; *oc*, taches oculaires ; *cc*, corde contractile ; *w*, système vasculaire. — Fig. *D* et *E*. Jeune *Balanoglossus* en voie de formation ; *m*, bouche ; *v*, vaisseau sanguin circulaire ; *b*, branchie ; *ht*, cœur ; *c*, cavité générale du corps ; *an*, anus ; w, système aquifère.

l'apparition relativement tardive des couronnes ciliaires, l'existence d'une bande musculaire unissant le système aquifère au point médian des taches oculiformes, etc. Néanmoins, les homologies avec les Echinodermes, signalées par Metschnikoff soit chez le *Balanoglossus* adulte, soit chez la *Tornaria*, sont tellement nombreuses que nous considérons comme des plus proches les relations génétiques des Balanoglossus avec les Echinodermes.

Les premiers stades du développement de la *Tornaria* sont encore à peu près inconnus. Les larves les plus jeunes ont une grande ressemblance avec la Trochosphère typique des annélides et des mollusques, mais elle ne tarde pas à acquérir les ceintures cilices caractéristiques des *Bipinnaria;* la transformation en Balanoglossus s'accomplit en quelques heures. Dans l'espèce méditerranéenne étudiée par Metschnikoff il se forme aux dépens de l'œsophage deux diverticules qui viennent s'ouvrir dorsalement à l'extérieur. Dans l'espèce américaine, il y a primitivement quatre paires d'invaginations endodermiques et ces invaginations ne se mettent que tardivement en rapport avec le tégument externe. Bateson a décrit chez les larves de *B. Kowalevskii* et de *B. Minutus*, une formation singulière qu'il compare à la corde dorsale de l'amphioxus et des vertébrés inférieurs. Cette formation est un repli de l'endoderme, solide à son extrémité antérieure, mais creusé en son milieu d'une gouttière qui communique avec le pharynx. Cet organe se transforme plus tard en un appareil de soutien pour la trompe. Il a fourni un sérieux argument aux partisans de la parenté prochaine des Enteropneustes et des Verbétrés.

Les *Balanoglossus* vivent dans le sable, qu'ils imbibent d'un mucus abondant dont l'odeur rappelle celle de l'iodoforme. Ils remplissent leur tube digestif de sable et il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance qui existe entre la partie terminale de ces animaux et l'intestin d'un Spatangue, de l'*Amphidetus cordatus* par exemple. Sur les plages où ils abondent, comme à l'île du Loch ou à Saint-Nicolas (îles Glenans), les Balanoglossus trahissent leur présence par les nombreux monticules de sable mou qui entourent leur ouverture anale. Contrairement à ce qu'ont avancé les premiers observateurs, on ne voit jamais la trompe faire saillie au-dessus de la vase dans laquelle est enfoui l'animal : la partie antérieure du corps est, au contraire, enfoncée dans le sable, et l'on ne voit que le pourtour de l'anus au sommet des monticules dont nous avons parlé. Si l'on cherche à s'emparer de l'animal, la portion terminale du corps reste seule entre les mains de l'observateur : par une prompte autotomie, le *Balanoglossus* abandonne cette région du corps, généralement très longue, et la portion antérieure, profondément cachée dans le sable, échappe facilement aux poursuites.

Les principales espèces du genre Balanoglossus sont : 1° *Balanoglossus clavigerus* Delle Chiaje (vulg. *Lingue di bue*), la grande espèce du golfe de Naples étudiée par Kowalevsky ; 2° *B. Robinii* Giard, belle espèce voisine de la précédente dont il diffère cependant par la longueur beaucoup plus grande de la région branchiale, par la forme des organes génitaux dont les lobes sont plus gros et plus séparés, et par la structure des téguments de la partie ventrale, qui est moins finement chagrinée. Bien que *B. Robinii* soit d'une teinte jaunâtre beaucoup moins vive que la nuance rosée de *B. salmoneus*, il colore fortement l'alcool en rouge sombre, ce que ne fait pas *B. salmoneus*. *B. Robinii* est très commun à l'île du Loch (Glenans). Il est cependant moins abondant que l'espèce suivante et habite un peu plus au bas de l'eau, de sorte qu'on ne le récolte facilement qu'aux basses eaux des très grandes marées ; 3° *B. salmoneus* Giard (*B. Sarniensis*, Kœhler). Cette espèce remarquable par sa belle couleur saumonée est excessivement abondante aux îles Glenans (île du Loch et île Saint-Nicolas) ; elle a été également rencontrée par Kœhler à l'île d'Herm (près Guernesey) mais elle paraît rare dans cette dernière localité ; 4° *B. Brooksii* Bateson, voisin de *B. salmoneus* commune à Beaufort (Caroline du Nord). Cette espèce à développement condensé a servi aux recherches embryogéniques de Bateson ; 5° *B. aurantiacus* Leidy (Atlantic city) paraît voisine de la précédente ; 6° *B. Talaboti* Marion, espèce des côtes de Provence, semble aussi se rapprocher de *B. salmoneus;* 7° *B. Kowalevskii* A. Agassiz, espèce commune sur les côtes de la baie de Chesapeake. C'est l'espèce à embryogénie dilatée dont A. Agassiz a fait connaître la *Tornaria ;* 8° *B. minutus* Kowalevsky, petite espèce du golfe de Naples qui a servi aux recherches de Kowalevsky ; 9° *B. Hacksii* Marion, cette espèce n'est connue que par un exemplaire unique recueilli à Yokohama par le Dr Hacks ; 10° *B. Küfferi* Willemœs-Suhm, espèce de

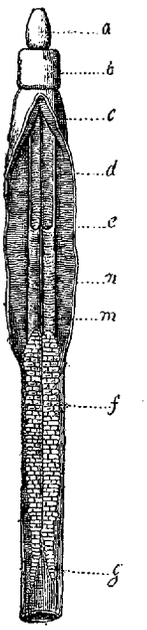

Balanoglossus clavigerus (partie antérieure fortement réduite). — *a*. trompe ; *b*. collier ; *c*. partie branchiale ; *d*. arcs branchiaux ; *m*, replis latéraux ; *f*. partie stomacale ; *g*. lobes hépatiques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la mer du Nord encore imparfaitement étudiée, mais dont l'organisation paraît différer beaucoup de celle des *B. clavigerus*, *minutus* et *salmoneus*. A. GIARD.

BIBL. : W. KEFERSTEIN, *Untersuchungen über niedere Seethiere* (*Zeitschr. f. w. Z.* 1863, vol. XII). — A. KOWALEVSKY, *Anatomie des Balanoglossus* (*Mém. Acad. Saint-Petersbourg*, 1866, vol. X). — A. AGASSIZ, *The History of Balanoglossus and Tornaria* (*Mém. Am. Acad.*, 1873, vol. IX). — METSCHNIKOFF, *Untersuchungen über die Metamorphose einiger Seethiere* (*Zeit. f. wiss. Z.*, 1870, vol. XX.— WILLEMŒS-SUHM, *Biologische Beobachtungen über niedere Meeresthiere* (*B. Kupfferi*, *Zeit. f. w. Zool*, 1871, vol. XXI). — METSCHNIKOFF, *Ueber die systematiscle Stellung von Balanoglossus* (*Zool. anz.*, 1881, IV ; traduit par Dollo. : *Bull. sc.; dép. Nord*, 1881, n° 12). — GIARD, *Observations sur la note de Metschnikoff* (*Bull sc.; dép. Nord*, 4e année, déc. 1881). — Du même, *Description de deux nouvelles espèces de Balanoglossus* (*Comptes rendus Acad., sc.* ; Paris, 1882). — SPENGEL, *Zur Anatomie des Balanoglossus* (*Mittheil. Aus der zool., Stetin weapel*, t. V. 3-4, Heft., 1884). — KŒHLER, *Contribution à l'étude des Enteropneustes* (*Internat Monatschrift f. Anat-u-Histol.*, 1886). — BATESON. *On the Morphology of the Enteropneusta on the ancestry of the chordata* (*Studies from the morphological Laboratory Univers ;* 1886, t. III, part. I).

BALANOMORPHA. Genre d'Insectes Coléoptères-Phytophages, établi par Chevrolat (*Dictionnaire* de d'Orbigny, II, 1842, p. 426) pour quelques Halticides caractérisées par le corps allongé, linéaire, subcylindrique, par le prothorax fortement transversal, presque aussi large que les élytres et par les antennes grêles, dont les quatre derniers articles, raccourcis et renflés, forment une sorte de massue oblongue. Des six espèces connues d'Europe, la plus commune est le *B. rustica* L. qu'on trouve au printemps sous les débris végétaux et dans les prairies humides sur les joncs. Elle est longue de 2 à 3 mill., d'un vert bronzé avec l'extrémité des élytres ferrugineuse (V. Foudras, *Alticides*, p. 269 ; Kutschera, *Wien. entom. Monat.*, 1862, p. 47 ; Allard, *Monogr. des Alticides*, dans *Abeille* de A. de Marseul, III, 1866, p. 287). Ed. LEF.

BALANOPHORACÉES (*Balanophoraceæ* Lindl.). Famille de végétaux Dicotylédones, dont les représentants ont un port particulier avant quelque analogie avec celui des Clandestines et des Orobanches. Ce sont des plantes sans chlorophylle, de couleur blanche, jaune, brune ou rouge, de consistance charnue et qui vivent en parasites sur les racines de différents arbres dans les forêts des régions tropicales des deux mondes. Leurs tiges, dépourvues de feuilles, sont nues ou couvertes d'écailles persistantes, fréquemment imbriquées. Leurs fleurs, petites, monoïques ou dioïques, plus rarement polygames, forment, au sommet des tiges, des épis ou des capitules ovoïdes très denses. Dans les fleurs mâles, il y a un périanthe simple, ordinairement à trois divisions profondes et un nombre égal d'étamines tantôt libres, tantôt soudées entre elles par leurs anthères et leurs filets. Quelquefois le périanthe fait défaut et les étamines se réduisent à deux et même à une seule. Dans les fleurs femelles, l'ovaire est infère, uniloculaire et uniovulé. Il devient, à la maturité, soit un achaine, soit une drupe monosperme, et la graine, presque toujours dépourvue de téguments, se compose d'un gros albumen charnu, oléagineux, au sommet duquel est fixé un embryon très petit, presque microscopique. D'après H. Baillon (*Hist. des Pl.* VI, p. 510), la famille des Balanophoracées comprend actuellement sept genres, dont les principaux sont : *Balanophora* Forst. et *Cynomorium* Mich. (V. ces mots).
Ed. LEF.

BALANOPHORE (*Balanophora* Forst.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Balanophoracées* (V. ce mot). Ce sont des plantes charnues, fongiformes, sans chlorophylle, de couleur jaune, rouge ou blanche, qui vivent en parasites sur les racines de différents arbres. Leurs tiges florifères, couvertes d'écailles persistantes, fréquemment imbriquées, se terminent par un épi ou un capitule de fleurs petites, tantôt dioïques, tantôt monoïques ; dans ce dernier cas, les fleurs mâles occupent la partie inférieure, les fleurs femelles la partie supérieure de l'épi ou du capitule. Chaque fleur mâle se compose d'un calice trimère et de trois étamines soudées entre elles. Les fleurs femelles sont réduites chacune à un ovaire infère, qui devient à la maturité une drupe monosperme. — On connaît actuellement une douzaine d'espèces de *Balanophora*, répandues dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie et dans l'archipel Indien. Plusieurs d'entre elles, notamment les *B. fungosa* Forst. et *B. dioica* Forst., fournissent une substance résineuse, d'aspect cireux, peu soluble dans l'alcool. Ed. LEF.

Balanophora dioica Forst.

BALANOPHYLLIA. Genre de Polypiers-Zoanthaires, de la famille des *Pocilloporidæ* (ou *Acroporidæ*), créé par S. Wood, et qui présente les caractères suivants : Polypier simple, à base large ou pédonculée. Columelle spongieuse : cloisons minces, déprimées, celles du dernier tour plus fortes que celles de l'avant-dernier : épithèque non constante. Le type du genre est *B. italica* Edw., vivant dans la Méditerranée. On connaît des espèces fossiles depuis l'éocène (V. EUPSAMMIA). TRT.

BALANO-POSTHITE (Méd.). La balano-posthite est l'inflammation de la muqueuse qui recouvre la partie externe du gland et la partie interne du prépuce. Cette inflammation à laquelle sont prédisposés les sujets dont le prépuce est long et étroit, est amenée d'une façon générale par toutes les causes d'irritation locale. L'inflammation blennorrhagique de l'urèthre est, de toutes ces causes, celle qu'on rencontre le plus fréquemment : le pus sorti de l'urèthre, et retenu dans la loge qui existe entre le prépuce et le gland, irrite les parties au contact desquelles il se trouve, et en détermine l'inflammation. C'est de la même façon qu'agit l'urine des diabétiques qui sont sujets, comme l'a démontré Beauvais, à une balano-posthite présentant quelques caractères particuliers. Le coït avec une femme atteinte d'uréthrite, de vaginite, ou simplement d'un écoulement menstruel, peut également déterminer la balano-posthite. La maladie peut encore être causée par un corps étranger situé dans la loge balano-préputiale, un calcul, un chancre, une syphilidie, etc.

Les symptômes de la balano-posthite, varient suivant le dégré de l'affection. A son état le plus simple, chez les sujets dont le prépuce est assez lâche pour découvrir largement le gland, l'inflammation débute par une sensation de picotement et de chaleur accompagnée de gonflement léger et de douleur. Les glandules qui se trouvent au niveau de la couronne du gland ont leur sécrétion exagérée, en même temps qu'il se produit, sur toute la surface de la muqueuse, une sécrétion séro-purulente, habituellement peu abondante. A un degré plus avancé, la rougeur et la turgescence des parties sont plus marquées, la sécrétion purulente est plus abondante et, si l'on retire le prépuce, on voit que sa muqueuse et celle du gland sont non seulement rouges, mais ulcérées. Si le malade ne peut à l'état normal retirer le gland en arrière du prépuce, ou si ce résultat est l'effet de l'inflammation, le tableau symptomatique présente quelques modifications. Le gonflement inflammatoire du prépuce et des lèvres du méat est très rapide et surtout très prononcé. Le méat lui-même est rétréci, et de son orifice s'écoule avec peine le pus sécrété par les surfaces enflammées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'écoulement du pus est d'ailleurs quelquefois très difficile et le liquide purulent s'accumule dans ce cas derrière la couronne du gland, où il est possible de le reconnaître par le toucher. L'inflammation dépasse peu ce degré d'acuité ; dans certains cas cependant le prépuce prend un volume énorme, et le pénis rappelle par son aspect un battant de cloche ; d'autres fois l'extrémité du prépuce s'allonge, se renverse à son extrémité et se contourne sur lui-même en forme de vrille ; quelquefois encore l'affection vient se compliquer d'angioleucite, d'érysipèle, de paraphimosis, de gangrène, d'adénite, etc. Dans ces cas on s'explique que le malade puisse avoir de la peine pour uriner, ait une fièvre assez vive et présente des phénomènes généraux d'une certaine intensité.

Le diagnostic de la balano-posthite est assez facile lorsque le gland est mis à découvert ; il n'est pas en effet très difficile de différencier l'affection de l'herpès, du chancre mou ou induré ou des syphilidies. Si le gland ne peut être découvert, il faut d'abord savoir si le pus vient de l'urèthre, du prépuce, ou même des deux, et pour cela on se guide sur les commémoratifs et sur la marche de l'inflammation. Si l'on admet la balano-posthite, il faut encore savoir quelle en est la cause (chancre, syphilidie, etc.). Ici le diagnostic se complique, au point d'être parfois tout à fait impossible pendant quelque temps. — Le traitement de la balano-posthite est simple. Si le malade peut découvrir le gland, on fait, dans les formes peu intenses, des lavages émollients, astringents ou caustiques, fréquemment renouvelés ; dans l'intervalle on interpose entre les parties malades une mince couche de charpie. Dans les formes plus sérieuses, on cautérise les ulcérations avec du nitrate d'argent solide ou liquide. Si le prépuce ne peut se rétracter en arrière, on se sert des liquides précédents qu'on injecte avec une petite seringue dans la cavité balano-préputiale. Dans la balano-posthite des diabétiques, les lavages à l'eau de Vichy, suivis d'application de bicarbonate de soude, donnent souvent de bons résultats. Dans toutes les variétés, si l'affection reparaît plusieurs fois, le meilleur traitement est la circoncision, qui met à l'abri des récidives. Dr G. A.

BALANOPS. Genre de plantes Dicotylédones, établi par H. Baillon (*Adansonia*, X, pp. 117, 337) et que cet auteur place, mais avec doute, dans la famille des Castanéacées (V. *Hist. des plantes*, VI, pp. 237, 238). Ce sont des arbres ou des arbustes, dont les tiges simples ou peu ramifiées portent supérieurement des feuilles alternes souvent

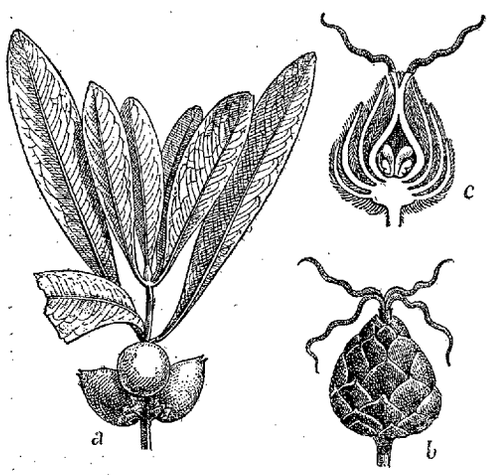

Balanops Vieillardi H. Bn. — *a*. Rameau fructifère ; *b*. fleur femelle (grossie) ; *c*, la même (coupe longitudinale).

subverticillées, simples, coriaces et entières. Les fleurs sont régulières et dioïques ; les mâles disposés en chatons grêles ; les femelles sessiles sur la tige ou les branches. Ces dernières sont constituées par un grand nombre de folioles inégales, velues et imbriquées, formant une sorte d'involucre au centre duquel est situé un ovaire libre, biloculaire, surmonté de quatre styles très longs, sinueux, chargés de papilles stigmatiques. Le fruit est une baie ovoïde, entourée à sa base d'une sorte de cupule formée par les restes des folioles desséchées de l'involucre, et divisée intérieurement en deux loges qui contiennent chacune une ou deux graines pourvues d'un albumen charnu très mince. — Les *Banalops*, dont on connaît environ six espèces, habitent exclusivement la Nouvelle-Calédonie. Nous figurons, d'après M. Baillon, un rameau fructifère et une fleur femelle du *B. Vieillardi* H. Bn. Ed. Lef.

BALANQUÉ, chanteur scénique français, né vers 1830, mort vers 1875, fit ses études musicales au Conservatoire de Paris, C'est peu après avoir quitté cet établissement qu'il débuta, en 1856, à l'ancien Théâtre-Lyrique du boulevard du Temple, dans *Robin des Bois*, adaptation du *Freischütz* de Weber. Il fit ensuite, tout en reprenant divers rôles du répertoire, un certain nombre de créations, entre autres dans la *Reine Topaze*, *Crispin rival de son maître* et la *Statue* ; mais celle qui lui fit incontestablement le plus d'honneur, fut le rôle de Méphistophélès dans le *Faust* de M. Gounod. Grand, long, maigre, Balanqué semblait avoir été formé à souhait, physiquement, pour représenter ce personnage ; il y fit preuve d'un véritable talent de chanteur et de comédien. Balanqué disparut jeune de la scène.

BALANT (Mar.). Partie lâche ou pendante d'un cordage ou d'une manœuvre qui n'est pas suffisamment tendue. Les manœuvres, dans cet état, outre le mauvais aspect qu'elles donnent au gréement, présentent le grave inconvénient de pouvoir s'engager. Il faut donc toujours, lorsqu'une manœuvre ne doit pas forcer, en *embraquer le mou*, c.-à-d. la maintenir modérément tendue.

BALANTES ou BALONDAS. Peuplade nègre de la Sénégambie, entre les fleuves de Géba et de la Casamance. Leur langue est le bounda.

BALANTIDIUM (Zool.). Genre d'Infusoires-Hétérotriches créé par Claparède et Lachmann en 1858. Ce sont des parasites : *B. duodeni* vit dans le duodénum de la Grenouille, *B. coli* dans le gros intestin de l'Homme. Cette dernière espèce a été découverte en 1856 par Malmsten à Stockholm ; depuis, elle a été vue chez l'Homme, par différents observateurs, à Upsal, à Dorpat, à Saint-Pétersbourg ; elle s'y rencontre dans les cas de diarrhée ou d'ulcérations intestinales. Graziadei et Perroncito l'ont encore vue, lors du percement du Saint-Gothard, chez des individus atteints d'ankylostomatose, et Treille l'a trouvée, au cours d'une campagne en Cochinchine et en Chine, chez un certain nombre d'officiers et de matelots ; enfin, Stokvis l'a vue dans les crachats. Cet animal est normalement parasite du Porc, dans le rectum duquel il vit ; on l'y trouve abondamment en Allemagne, mais on ne l'a pas encore rencontré en France. Quand il se trouve expulsé de l'intestin, avec les matières fécales, le *Balantidium* ne tarde pas à s'enkyster, sous l'influence de la dessiccation. Les kystes, dans lesquels il se tient en vie latente, s'effritent et se dispersent avec les excréments et vont souiller les objets les plus divers. L'Homme va donc s'infecter en avalant des substances sur lesquelles se sont déposés les kystes : le Porc s'infectera

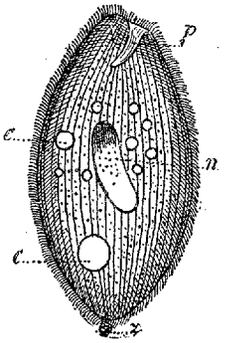

Balantidium coli. — *p*. Péristome ; *n*. noyau ; *c c*. vésicules contractiles ; *z*. anus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la même façon, ou mieux, en se repaissant d'excréments qui en renferment. R. Bl.

Bibl. : R. Blanchard, *Traité de zoologie médicale* ; Paris, 1886.

BALANTIN. Pêche à la ligne qui se fait sur les côtes d'Espagne. Elle ressemble beaucoup à celle du libouret. Trois ou quatre pêcheurs, montés sur un petit bateau, vont au large chercher un fond d'une quarantaine de brasses environ. Ils lancent chacun leur ligne plus longue environ d'un quart que le fond qu'ils ont à exploiter, et à l'extrémité de laquelle sont attachés avec des empiles trois ou quatre hameçons garnis de chevrettes, ainsi qu'un gros plomb pour faire caler la ligne. Cette pêche est pratiquée toute l'année, par tous les temps, et se fait parfaitement le jour.

BALANTIUM (Zool.). Ce genre a été établi dans le t. XV du *London quarterly Journal of science*, sans nom d'auteur; en 1835, il fut adopté par Benson et caractérisé à nouveau à la page 176 du tome IV du *Journal of Asiat. soc. of Bengale*. C'est à partir seulement de cette époque que l'on doit le considérer comme authentiquement introduit dans la science. Les *Balantium* sont des Mollusques-Ptéropodes caractérisés par une coquille en forme de gaine allongée, triangulaire, déprimée, dépourvue de carène médiane sur la face dorsale; la surface légèrement ondulée est striée en travers. L'animal de ce genre ne diffère pas de celui des *Cavolinia* (V. ce mot). Comme ces derniers, les *Balantium* sont des Mollusques essentiellement nageurs : ils vivent dans toutes les mers. Jules Mabille.

Balantium Chaptalii.

BALANUS (*Regulus Gallcrum*). Chef gaulois du nᵉ siècle av. J.-C. Tite-Live (XLIV, 14) raconte que, pendant l'une des guerres contre les Macédoniens, ce prince envoya des ambassadeurs à Rome pour offrir son secours. Le Sénat, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui fit cadeau d'un collier et d'une patère d'or et d'un cheval harnaché, orné de phalères (*equus phaleratus armaque equestria*).

BALANZAC DE VAUDORÉ (V. Balenzac).

BALAOU. Goëlette des Antilles dont la mâture est plus élevée que celle des goëlettes d'Europe.

BALARD (Jean), homme d'Etat et historien, né à Genève en 1495, mort en 1555. Il était d'une famille originaire de la Savoie, mais admise en 1487 à la bourgeoisie. Tout en exerçant à la suite de son père la profession de marchand de fer, Jean Balard fut appelé fort jeune encore, en 1515, à siéger dans les conseils, au plus fort de la lutte que ses concitoyens avaient engagée contre leur évêque pour la revendication de leurs franchises. Si les fréquents voyages auxquels l'obligait son négoce l'invitèrent au début à observer une prudente réserve entre les partis, son patriotisme le rapprocha toujours davantage des défenseurs de l'indépendance nationale. Balard fut élevé à deux reprises au syndicat, en 1525 et en 1530, et revêtit tour à tour les fonctions de trésorier et de directeur des travaux publics, pendant une période difficile, où l'alliance avec Fribourg et avec Berne menaçait chaque jour de se rompre et où le duc de Savoie, Charles III, saisissait avec empressement toute occasion de molester les Genevois, d'entraver leur commerce, de ravager leur territoire. En dépit de ces absorbantes et multiples occupations, il trouva le loisir de rédiger un journal des événements qui se succédaient rapidement sous ses yeux et auxquels il prenait lui-même une part de premier ordre. De 1525 à 1530, pendant l'intervalle qui s'écoula entre ces deux syndicats, il les consigna au jour le jour avec toute la vivacité des impressions et des inquiétudes du moment, sans qu'il pût encore en prévoir l'issue. On ne pourrait désirer un tableau plus sincère et plus empreint de couleur locale, un narrateur plus exact et mieux informé. Balard est le plus ancien historien que possède Genève. Ses vues politiques sont celles d'un bourgeois sensé et impartial, à l'intelligence plus droite qu'étendue, plus préoccupé des intérêts présents que curieux des idées nouvelles, son style celui d'un écrivain médiocrement instruit et disert qui s'en tient à la rude syntaxe et à l'orthographe fantaisiste encore usitées au commencement du xvɪᵉ siècle dans son milieu et sa province. Il est regrettable que ce journal, si précieux dans sa naïveté, n'ait pas été continué par son auteur jusqu'au moment où Genève embrassa la Réforme. Balard se montra peu sympathique à la révolution religieuse qui devait assurer l'indépendance de sa patrie, et ne se soumit jamais d'un cœur complètement sincère au rigorisme calviniste. Ce ne fut que contraint et sur la sommation réitérée des magistrats qu'il avoua l'erreur de la messe, se rendit au prêche et signa la nouvelle confession de foi. Cette position ambiguë, prise à une époque d'ardentes controverses, l'empêcha d'être réélu syndic et faillit même lui attirer une sentence de bannissement : il n'en resta pas moins membre du conseil des Deux-Cents jusqu'à sa mort. Le manuscrit du journal de Balard, déposé en 1753 et dans un assez mauvais état de conservation à la bibliothèque publique de Genève, a été édité en 1854 par le Dr J.-J. Chaponnière. Ernest Stroehlin.

BALARD (Antoine-Jérôme), chimiste français, né à Montpellier le 30 sept. 1802, mort à Paris le 30 mars 1876. Il fit ses études dans sa ville natale, où il se fit recevoir pharmacien, mais il abandonna la pratique pour se vouer entièrement à l'enseignement. Il fut successivement préparateur du cours de chimie à la faculté des sciences de Montpellier, professeur au Collège Royal, à l'école de pharmacie, et enfin à la faculté des sciences de la même ville. En 1826, à l'âge de vingt-quatre ans, il eut la bonne fortune de traiter par le chlore les eaux-mères des Salins ; en soumettant le liquide à la distillation, il recueillit dans le récipient un liquide rouge, très volatil, d'une odeur vive et désagréable. Avec une rare sagacité, il reconnut qu'il avait entre les mains un corps nouveau, un métalloïde qui venait prendre place entre le chlore, découvert par Scheele au siècle dernier, et l'iode découvert par Courtois en 1811. Sur la proposition de son maître Anglada, il donna le nom de *brome* à ce nouveau corps simple. Cette découverte eut un grand retentissement et valut à son auteur d'être appelé à Paris pour y occuper la chaire de chimie à la faculté des sciences, en remplacement de Thénard. Balard fut encore maître de conférence à l'Ecole normale, professeur de chimie au Collège de France, membre de l'Institut, où il prit, en 1844, le fauteuil laissé vacant par la mort de Darcet. — Doué de toute la vivacité de la nature méridionale, Balard était bon, bienveillant et très serviable. Il ne marchandait ni son temps ni sa peine à ceux qui venaient lui demander des conseils. Il eut la gloire d'avoir pour élève M. Berthelot, qui fut d'abord son préparateur au Collège de France, puis son ami et son collègue dans une chaire de cet établissement, créée sur la demande même de Balard. Balard n'a point publié de livres, mais un certain nombre de mémoires insérés dans les *Comptes rendus* et dans les *Annales* de physique et de chimie. On lui doit des tableaux d'analyse chimique, qui ont servi de guide à la génération actuelle. Indépendamment de ses travaux purement scientifiques sur le brome et ses dérivés, les hypochlorites, l'amylène, etc., il fit de savantes recherches sur l'eau-mère des salants en vue d'enrichir notre industrie nationale ; mais la découverte des mines de Stassfurth, en Allemagne, a empêché ces recherches d'aboutir aux résultats pratiques qu'on pouvait en attendre.

Voici la liste des principaux mémoires de Balard, publiés dans les *Annales de chimie et de physique* : *Mémoire sur une substance particulière contenue dans l'eau de la mer* (t. XXXII, 337, 1826) ; *Recherches sur la nature des combinaisons décolorantes du chlore* (t. LVII, 225) ; *Sur la décomposition du bioxalate*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'ammoniaque par la chaleur, et sur les produits qui en résultent (t. IV, 93, 3e série); *Mémoire sur l'alcool anylique* (t. XII, 294); *Rapport fait à l'Académie des sciences sur les expériences relatives à la génération spontanée* (t. IV, 353, 4e série); *Sur l'état actuel de l'industrie des eaux-mères des Salines (Bull. de la Soc. d'encouragement*, t. XII, 1865); *Fermentation (Journal de Ph. et Ch.*, t. XV, 190); *Action de l'eau sur le plomb* (Même recueil, t. XIX, 286); *Essai des soudes et des potasses* (*id.* t. XXIII, 143). Ed. Bourgoin.

BALARUC-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Frontignan; 775 hab. Etablissement thermal situé dans une presqu'île formée par l'étang maritime de Thau et adossée par son côté E. aux collines qui l'entourent. Le climat est très doux; il n'y a jamais de brouillards. Trois sources émergent d'un terrain correspondant à l'étage inférieur du groupe oxfordien. L'eau est chlorurée sodique forte, carbonique faible; elle renferme 62 à 70 p. 100 de chlorure de sodium, du bicarbonate de chaux et de magnésie et un peu de fer. La température de la première source *(source des Romains)* est de 47 à 48°; les autres sources ont de 20 à 24°. — Les eaux de Balaruc s'emploient en boisson et en bains; l'établissement renferme des appareils de douches et des bains de vapeur; autrefois on se servait plus qu'aujourd'hui des eaux de Balaruc en frictions et en cataplasmes. — Les eaux de Balaruc sont excitantes et toniques; elles constipent d'abord, puis deviennent purgatives; en bains, elles stimulent les fonctions de la peau. On les emploie dans les dyspepsies atoniques, contre les affections du foie, le rhumatisme, le lymphatisme, la scrofule, l'anémie; le traitement externe est efficace contre les diverses formes de rhumatisme (musculaire, osseux, articulaire, viscéral); les névralgies, la sciatique entre autres, les paralysies rhumatismales, par intoxication saturnine, diphtéritique, hystérique, etc. Dr L. Hn.

BALARUC (Guillaume de), troubadour, appelé par les manuscrits *Guilhems de Balazuc* ou *Balaun*. Il tire son nom de la localité de *Balaruc*, dans l'Hérault, dont le nom primitif est *Baladunum*, et son ancien biographe le qualifie de noble chevalier. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. Une seule chanson de lui nous a été conservée; elle est accompagnée dans les manuscrits d'un long commentaire historique dont les détails sont assez romanesques. En voici un court résumé. Guillaume de Balaruc était amoureux de dame Guillelma de Gaujac (Gard), et sa dame ne lui avait refusé aucune faveur; il lui vint alors la fantaisie de voir si une réconciliation, survenant après une longue brouille, ne donnerait pas plus de saveur à cet amour, et il rompit sans motif. Après avoir essayé de tout pour le ramener à elle, sans y réussir, la dame finit par l'oublier, et quand le troubadour voulut faire cesser le jeu, il s'aperçut qu'il était trop tard. Un seigneur de ses amis intervint cependant auprès de la dame et chercha à fléchir sa rigueur; elle déclara qu'elle pardonnerait si Balaruc s'arrachait l'ongle du petit doigt et venait le lui offrir lui-même avec une chanson où il ferait amende honorable de sa folle conduite. Le troubadour n'hésita pas à accepter ces conditions; la dame lui pardonna en effet et, ajoute le biographe, ils s'aimèrent beaucoup plus qu'ils n'avaient fait auparavant. Ant. Thomas.

Bibl.: Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, V, 180. — Rochegude, *Parnasse occitanien*, 39. — *Hist. litt. de la France*, XV, 447.

BALAS (V. Alexandre Balas).

BALASFALVA, en allemand *Blasendorf*, en roumain *Blasiu*. Petite ville du comitat d'Also Fejér en Transylvanie, qui doit toute son importance à la résidence du métropolitain de l'Eglise grecque-unie (roumaine). Elle est célèbre par une assemblée populaire tenue en 1848 où les Roumains exposèrent le programme de leurs revendications, et un séminaire qui recrute le clergé de cette Eglise.

BALASORE. Ville maritime de l'Inde anglaise, prov. d'Orissa; 20,265 hab. — Commerce de riz.

BALASSA (Jean), chirurgien hongrois, né en 1812, mort à Buda-Pest en 1868. Reçu docteur à Vienne en 1838, il fut appelé en 1842 à occuper la chaire de chirurgie à Budapest. Balassa agit là comme réformateur et mit l'université hongroise sur un nouveau pied. C'était un opérateur habile; l'un des premiers il exécuta des laparatomies; il jouissait d'une grande réputation pour la lithotomie et les opérations plastiques. Il a publié sur ces dernières deux monographies en langue hongroise, puis divers articles dans l'*Orvosi hetilap* et le *Wiener med. Wochenschrift*. Dr L. Hn.

BALASSA-GYARMÁTH. Bourg hongrois de 6,500 hab. dans le comitat de Nograd, connu surtout par l'illustre famille de ses seigneurs, une dynastie de dignitaires et de héros. Le baron *Valentin Balassa*, qui fut poète en même temps que guerrier, naquit en 1551, mourut en 1594. Il se distingua d'abord au service du roi national Jean II, puis à celui de l'empereur-roi Rodolphe et à la diète de Presbourg. Il succomba glorieusement dans la guerre contre les Turcs. Ses chants sont tous pénétrés d'un patriotisme que l'on pourrait appeler moderne, avec un sentiment très profond, non seulement des misères de la Hongrie, mais des services que son pays rendait à la chrétienté et à la civilisation européenne. Ses poésies amoureuses ont été découvertes en 1874, et M. Szilady a publié ses œuvres complètes en 1879. Edouard Sayous.

BALASSI (Mario), peintre, né à Florence en 1604, mort en 1667. Sa vie fut assez mouvementée. Appelé à Vienne par le prince Piccolomini, il y exécuta le portrait de *l'Empereur Ferdinand III*, la *Vierge avec l'Enfant Jésus* et d'autres œuvres qui se trouvent dans la galerie du Belvedère. Bientôt en défaveur, il revint en Italie, où il s'adonna à la peinture historique et religieuse. Entre autres tableaux d'églises, on cite comme un des meilleurs, *Saint Nicolas de Tolentino ressuscitant des perdrix*. Quelques amateurs de Florence possèdent aussi de lui des natures mortes. Ce fut en somme un peintre plus fécond qu'original, qui, dans sa vieillesse, voulant imiter le faire des vieux maîtres, copier Durer, gâta par des retouches maladroites plusieurs de ses œuvres de jeunesse. P. L.

BALAST (V. Ballast).

BALASUN (G. de). (V. Balaruc [G. de]).

BALATA. I. Botanique. — Le nom de *Balata* est donné indistinctement, à la Guyane, au *Mimusops Balata* Gaertn., et au *Sapota-Muelleri* Linden., arbres de la famille des Sapotacées, dont le bois est très employé comme bois de charpente. — On appelle encore dans la même région : *Balata indica*, le *Labatia macrocarpa* Swartz, également de la famille des Sapotacées; *Balata blanc*, une Myrtacée du genre *Couratari* Aubl.; *Balata rouge*, une Anonacée du genre *Anona* L. — D'un autre côté, on désigne sous le nom de *Suc de Balata*, le latex qui découle spontanément ou par incision du tronc du *Mimusops Balata* Gaertn. D'après Moquin-Tandon, cette même subsistance serait extraite d'autres Sapotacées, notamment du *Bumelia salicifolia* Swartz ou *Balata Galimata*, des Antilles, du *Lucuma mammosa* Juss. ou *Balata Lucuma*, de la Jamaïque et de Cuba, enfin du *Bumelia nigra* Swartz ou *Balata bâtard*, de la Jamaïque. Ed. Lef.

II. Industrie. — Le *Suc de Balata* est un succédané de la gutta-percha et du caoutchouc; la connaissance de ses propriétés est due au concours ouvert en 1863 par le journal *of Society of Arts*, qui demandait une substance seule ou un mélange pour être substitué au caoutchouc ou à la gutta-percha, dans les arts et manufactures; un résident de la Guyane britannique envoya, en 1864, des échantillons de cette gomme végétale qui unit la ductilité de la gutta-percha à l'élasticité du caoutchouc. L'arbre qui la fournit, surtout le *Mimusops Balata* Gaertn., abonde à la Guyane, au Vénézuéla, à la Trinité; pour l'obtenir,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on râcle l'écorce extérieure qui est ligneuse, puis on fait avec un couteau des incisions en biais ; le suc s'en écoule et est reçu dans un récipient placé au pied de l'arbre. La quantité de suc donnée par un arbre est de 500 gr. en moyenne. Le suc a la couleur et l'aspect du cuir, il est plus lourd que l'eau, il s'enflamme et brûle facilement en répandant l'odeur de fromage brûlé ; il fond à 145° comme la gutta-percha et reprend sa solidité après refroidissement. La balata est soluble à chaud dans le chloroforme, le sulfure de carbone et l'essence de pétrole ; elle peut être vulcanisée comme le caoutchouc. On vante beaucoup sa résistance à la tension, ce qui rend la balata très précieuse dans la fabrication des courroies de transmission ; elle possède également la propriété isolante de la gutta-percha. Il y a lieu de regretter que l'exploitation ne soit pas plus étendue. En Europe, on l'utilise comme qualité supérieure de gutta-percha. L. Knab.

BALATON. Nom, en magyar comme en français, du plus grand lac de l'Autriche-Hongrie. Ce nom, vraisemblablement d'origine slave, signifierait marécage (blato), étymologie justifiée par les marais voisins, et par le peu de profondeur du lac lui-même, qui s'est déjà réduit, et qui sans doute se réduira de plus en plus. Les Allemands l'appellent Platten See, à cause de l'analogie des sons jointe à l'analogie du sens. C'est près du promontoire de Tihany, l'endroit le plus pittoresque du lac, qu'il a aussi le plus de profondeur, environ 45 m. : ailleurs on ne compte que 7, 10 ou 15 m. au plus. La longueur du lac est de 80 kil., la largeur varie entre 10 et 15. Son altitude est de 135 m. au-dessus du niveau de la mer. Il reçoit une rivière, la Zala, et de nombreux ruisseaux ; mais il n'a pas d'écoulement extérieur régulier, car la rivière Sio ne communique avec le Danube par le Sarviz que quand les eaux sont hautes, La navigation à vapeur y a été introduite dès 1847. Les étrangers partagent rarement l'admiration des Hongrois pour leur grand lac : ils ne lui trouvent d'autre charme qu'une certaine mélancolie. Edouard Sayous.

BALATON-Füred. Ville d'eaux de Hongrie, comitat de Zala, sur les bords du lac Balaton, à 80 kil. de Raab. Ses sources minérales se trouvent dans le prieuré des Bénédictins du mont Saint-Martin. Elles sont au nombre de trois, une pour l'usage externe, et deux pour l'usage interne : la première est la source François-Joseph. La densité de l'eau est de 1.0013. 1000 gr. renferment 1 gr. 7,330 de matières solides, dont 0,63 de sulfate de soude ; les autres principes minéraux en moindre quantité sont : le chlorure de sodium, les carbonates de soude, de chaux, de magnésie et de fer. Il y a par litre 2,073 centim. c. d'acide carbonique libre. Les deux autres sources, dites de Balaton et de Bains, ont moins l'importance que la première : ce sont surtout les eaux du lac qui servent aux Bains.

En boisson, on utilise la source François-Joseph dans la chlorose et l'anémie. L'usage externe est indiqué dans les affections des organes génitaux internes de la femme et le rhumatisme chronique à manifestations bien localisées.

BALAUN (V. Balaruc [G. de]).

BALAUSTE (Bot.). On distingue en pharmacie, sous le nom de *Balaustes (balausta* et *balaustium)*, les boutons et les fleurs desséchés du Grenadier à fleurs doubles *(Punica Granatum)* qui étaient autrefois employés comme astringents. Desvaux et de Candolle ont appliqué ce nom au fruit tout entier du Grenadier, caractérisé par son adhérence avec le calice (ovaire infère) dont les lobes persistants et sensiblement acrescents le surmontent comme dans la Pomme, par son écorce dure, coriace, qui renferme deux ou trois étages de compartiments peu réguliers, contenant de nombreuses graines. Ces graines, que Ruellius appelait *Malicorium*, ont un tégument extérieur épais, charnu, pulpeux, sucré, aigrelet, blanc ou rosé, comestible et servant à préparer des boissons rafraîchissantes (V. Grenadier, Fruit). P. M.

BALAUSTIER. Un des noms du *Grenadier* (V. ce mot).

BALAYAGE (Admin.). Sous l'ancien régime, les règlements pour la police générale du royaume des 4 fév. 1567 et 21 nov. 1577 prescrivaient aux habitants des villes « de faire nettoyer chacun par jour devant leur maison selon leur étendue et mettre en un monceau près d'un ruisseau les immondices des dites rues, et ce qui sera amassé des menues immondices de leurs maisons, et ce sur peine de cent sols parisis d'amende ». Les lois du 14 déc. 1789 et des 16-24 août 1790 (Titre XI, art. 3-1°) ayant confié à l'autorité municipale le soin de veiller à « tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, *ce qui comprend le nettoiement* », les maires sont chargés de prendre les mesures relatives au balayage ; la loi du 5 avr. 1884 (art. 97-1°) confirme leurs pouvoirs à cet égard en reproduisant les termes mêmes des dispositions de la loi de 1790. — Les arrêtés municipaux sur le balayage ont pour sanction la peine de 1 à 5 francs d'amende prononcée par l'art. 471-3° c. pén. « contre ceux qui auront négligé de nettoyer les rues ou passages dans les lieux où ce soin est laissé à la charge des habitants ». Cette peine ne peut s'appliquer que dans les communes où il existe un règlement de police : les habitants ne sont tenus au balayage qu'autant que l'obligation leur en a été formellement imposée par une mesure règlementaire. Avant la promulgation de la loi de 1884, les arrêtés relatifs au nettoiement de la voie publique ne pouvaient émaner que des maires ; mais, l'art. 99 de cette loi permet aux préfets de prendre des mesures pour toutes les communes du département ou plusieurs d'entre elles, dans les cas où l'autorité municipale n'a point agi et où la salubrité publique est intéressée. Un arrêté général sur le balayage peut donc être pris par le préfet qui pourrait même statuer sur ce point à l'égard d'une seule commune du département, après une mise en demeure au maire restée sans résultat. — Les règlements peuvent prescrire que le balayage aura lieu plusieurs fois par semaines ou même tous les jours à des heures déterminées (Cass., 28 août 1818, 28 mai 1825, 4 oct. 1827). La question de savoir si les habitants peuvent être tenus, non seulement d'amonceler les immondices, mais encore de faire arracher les herbes qui croissent au-devant de leur maison, est controversée ; la cour de cassation s'est prononcée pour l'affirmative (4 juil. 1884) ; le conseil d'État pour la négative (20 déc. 1872). — L'obligation du balayage est une charge inhérente à la propriété ; par suite, elle incombe au propriétaire, alors même qu'il n'habite pas son immeuble, aussi bien lorsque cet immeuble est occupé par un ou plusieurs locataires que lorsqu'il est inhabité (Cass., 3 juin 1881). Toutefois, un principal locataire doit être assimilé au propriétaire en ce qui concerne la responsabilité pénale résultant du défaut de balayage (Cass., 10 août 1833). — Dans certaines communes, l'administration municipale fait procéder elle-même au balayage dont les frais sont payés par les habitants d'après un tarif déterminé par le conseil municipal et soumis à l'approbation du préfet. Le montant de la taxe est perçu dans les formes suivies pour le recouvrement des contributions directes (L. 5 avr. 1884, art. 140). Cet abonnement pour le balayage est entièrement facultatif, les habitants qui ne veulent pas payer la taxe effectuant eux-mêmes le nettoiement au-devant de leurs immeubles conformément aux règles précédemment indiquées. Les inconvénients de ce système sont manifestes dans les grandes villes. D'une part, les riverains non abonnés ne balaient pas ou balaient à des heures tardives ; d'autre part, la délimitation des surfaces à leur charge donne lieu à des contestations sans cesse renouvelées ; enfin, lorsqu'on emploie des machines à balayer, les non abonnés se trouvent le plus souvent dispensés de tout travail sans avoir à payer aucune rétribution. Pour faire cesser toute difficulté, l'art. 133-13° de la loi du 5 av. 1884 donne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au gouvernement le pouvoir d'autoriser, par des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, les communes qui en font la demande à établir le régime suivi à Paris depuis la promulgation de la loi spéciale du 26 mars 1873 et à convertir la prestation du balayage en une taxe obligatoire dont le tarif est revisé tous les cinq ans.

A Paris, les premières mesures de police relatives au nettoiement des rues remontent au XIVe siècle. D'anciens usages, que nous rappellerons au mot Boues et Immondices, obligeaient les habitants à balayer au-devant de leur maison ; mais aucune pénalité ne sanctionnait cette obligation. Une ordonnance du prévôt de Paris, du 1er fév. 1348, édicta, pour la première fois, une amende de trois livres contre le défaut de nettoiement. La multiplicité des ordonnances rendues en cette matière au XIVe et au XVe siècle montre que les prescriptions de l'autorité étaient peu observées. Un règlement de Charles IX, du 22 nov. 1563, fixa des heures uniformes pour le nettoiement de toutes les rues, six heures du matin et trois heures de relevée. Le règlement de Henri IV, de sept. 1608, ordonna seulement de balayer soir et matin. Depuis l'arrêt du Conseil du 3 déc. 1638, une seule opération parut suffisante; les dispositions de cet arrêt décidant que le nettoiement aura lieu à sept heures du matin en été, et à huit heures en hiver, sont reproduites dans l'arrêt du Parlement du 30 avr. 1663, les ord. de police du 31 mai 1667, et du 8 nov. 1780. Aux termes de cette dernière ordonnance « tous les bourgeois et habitants de la ville et faubourgs de Paris, de quelque état et quelque condition qu'ils soient, sont tenus de faire balayer régulièrement au-devant de leurs maisons, cours, jardins et autres emplacements dépendant des lieux qu'ils occupent, jusqu'au ruisseau, même la moitié des chaussées ». Chaque infraction était punie d'une amende de cinquante livres ; « les suisses, portiers et autres domestiques pouvaient même être emprisonnés ». — Après la Révolution, l'art. 23 de l'arrêté du 12 messidor an VIII chargea le préfet de police « de faire surveiller le balayage auquel les habitants sont tenus devant leurs maisons, et de le faire faire aux frais de la ville dans les places et la circonférence des jardins et édifices publics ». Un grand nombre d'ordonnances sanctionnées par l'art. 471-3° c. pén. ont été rendues sur cette matière; la plus récente, du 1er sept. 1853, enjoint aux propriétaires et locataires de faire balayer entre cinq et six heures du matin, du 1er au 30 sept., et entre six et sept heures, du 1er oct. au 31 mars, la voie publique au-devant de leurs masons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements. La préfecture de police avait organisé une entreprise en régie qui opérait, pour le compte de la ville, le balayage des parties de la voie publique à la charge de cette dernière et, pour le compte des riverains qui avaient consenti un abonnement d'après un tarif en rapport avec l'importance du quartier, le balayage de la portion de la voie publique qui leur était imposé par les ordonnances. — Ce service fut, par le décret du 10 oct. 1859, compris dans les attributions du préfet de la Seine, et confié aux ingénieurs en chef de la voie publique. L'annexion des communes suburbaines et les transformations accomplies dans Paris donnèrent lieu à de grandes difficultés auxquelles la faculté d'abonnement accordée aux riverains ne pouvait remédier. La charge individuelle de balayage étant fixée à une étendue de 6 m. au-devant de chaque immeuble, la ville devait pourvoir aux frais de nettoiement du reste de la voie publique. De plus, les poursuites exercées contre les non abonnés ne pouvaient faire cesser des abus qui augmentaient encore les dépenses. En 1872, sur 11,500,000 m. de voies publiques, le balayage de 9,000,000 de m. étant à la charge des riverains, les abonnements consentis ne représentaient que 3,500,000 m.; les dépenses s'élevaient à 2,300,000 francs, et les recettes à 1,100,000 francs. — Une loi du 26 mars 1873 a transformé le caractère de l'obligation du balayage ; de simple prestation en nature, rachetable en argent moyennant un abonnement, elle a été convertie en taxe obligatoire, payable en numéraire suivant un tarif délibéré en conseil municipal dans la forme des règlements d'administration publique. Ce tarif qui doit être revisé tous les cinq ans est réglé, pour la période de 1884 à 1888, par un décret du 29 déc. 1883. Il n'est pas tenu compte, dans l'établissement de la taxe, de la valeur des propriétés, mais seulement des nécessités de la circulation, de la salubrité et de la propreté de la voie publique. Le produit des taxes ne doit jamais être une source de revenus pour la ville : la taxe totale ne peut dépasser, aux termes de la loi de 1873, les dépenses occasionnées par le balayage de la superficie mise à la charge des habitants. En droit, le propriétaire est responsable de la taxe, sauf son recours contre ses locataires. Le recouvrement a lieu comme en matière de contributions directes; il est effectué par les receveurs percepteurs. Les riverains restent, malgré le paiement de la taxe, soumis aux obligations qui leur sont imposées par les règlements de police en temps de neige et de glace (V. Neiges et Glaces). Le produit de la taxe du balayage est évalué, pour l'année 1887, à 2,800,000 fr. — Le service du balayage s'exécute sous la direction des deux ingénieurs en chef de la voie publique (première division comprenant les dix premiers arrondissements ; seconde division comprenant les dix derniers). Le personnel est divisé en ateliers composés chacun d'un chef cantonnier, de cantonniers ordinaires et de balayeurs auxiliaires. Les chefs d'ateliers et les cantonniers ordinaires sont au nombre de mille; on emploie, en moyenne deux mille balayeurs et balayeuses auxiliaires. Le travail commence à quatre heures du matin, et finit à quatre heures du soir. Les outils employés sont les balais de bouleau et de piazzava (sorte de jonc d'Amérique), les raclettes en caoutchouc. Les machines balayeuses à traction de cheval ont notablement amélioré le service ; elles nettoient une surface de 5 à 6,000 m. par heure et remplacent dix ouvriers. En 1885, la dépense du balayage s'est élevée à 6,382,720 fr. 83.

	1re DIVISION	2e DIVISION	TOTAUX
Salaires des chefs d'ateliers, cantonniers et balayeurs.....	1.562.369.41	1.906.374.79	3.468.744.20
Frais de traction des machines balayeuses.....	225.823.12	171.150.07	396.973.19
Enlèvement des boues et immondices	1.062.644.04	986.279.42	2.048.923.46
Achat et entretien du matériel.....	204.243.15	141.452.52	345.695.67
Dépenses diverses, frais de surveillance, indemnités.....	104.587.69	17.796.62	122.384.31
	3.159.667.41	3.223.053.42	6.382.720.83

Au budget de 1887, les prévisions de dépenses sont fixées à 5,569,400 francs.

Sur le balayage et le nettoiement des voies publiques dans les villes étrangères (V. Boues et Immondices).

L. Pasquier.

Bibl. : Delamare, *Traité de la police*, t. IV, continuation par Le Cler du Brillet ; Paris, 1738, in-fol. — M. Block et de Pontich, *Administration de la ville de Paris* ; Paris, 1884, in-8. — G. Jourdan, *l'Assainissement de Paris* ; Paris, 1885, in-8.

BALAYEUSE. Appareil employé pour enlever les détritus provenant de l'usure des chaussées ou les immondices des rues. — Les premiers essais ont été tentés en France par le corps des ponts et chaussées au moyen de brouettes-balayeuses qui permettaient de faire agir simultanément dix ou douze balais sur la chaussée. Mais ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

machines coûtaient fort cher, s'usaient rapidement et les réparations ne s'effectuaient qu'avec beaucoup de difficultés. Ce type, rendu plus simple et plus commode, fut adopté dans certains départements. Il ne se composait alors que de balais fixés à une pièce horizontale se rattachant aux deux brancards dans une brouette. Un autre modèle, formé d'un assemblage de brins entre deux planches, plus simple encore, fut ensuite employé. Ce dernier modèle peut être établi et réparé par les cantonniers eux-mêmes. On se sert de l'un et de l'autre en les poussant normalement à la route. Avec ces appareils divers, on n'arrivait qu'à un seul résultat : déposer la boue en petits tas sur les bords de la chaussée. C'est alors que plusieurs inventeurs se proposèrent de substituer la force des moteurs animés à celle des hommes pour le fonctionnement des balayeuses.

La première de ces machines perfectionnées fut le *Charboueur Chardot*, qui fut expérimenté et adopté dans le dép. de la Meuse. Ce char est formé de racloirs montés sur un cadre oblique à la direction de l'axe de la route. Ce cadre peut être soulevé, quand on veut empêcher la machine de fonctionner, à l'aide de chaînes qui s'enroulent en sens contraire sur un petit treuil vertical, que le conducteur, placé au haut de son siège, met en mouvement au moyen d'une manivelle. Les racloirs sont en bois et garnis de sabots en fonte dure; ils sont indépendants les uns des autres et peuvent, jusqu'à un certain point, suivre l'inégalité de la chaussée. Cet appareil, qui donne son maximum d'effet lorsque la boue est à moitié sèche, offre par son emploi une économie notoire sur les appareils poussés par la main de l'homme.

Dans certaines villes d'Angleterre on fait usage d'une machine à balayer dite de *Withworth* (fig. 1). Des balais sont fixés à une machine sans fin qui reçoit un mouvement régulier d'un engrenage monté sur l'une des deux roues de la voiture. Ces balais entraînent la boue, lui font

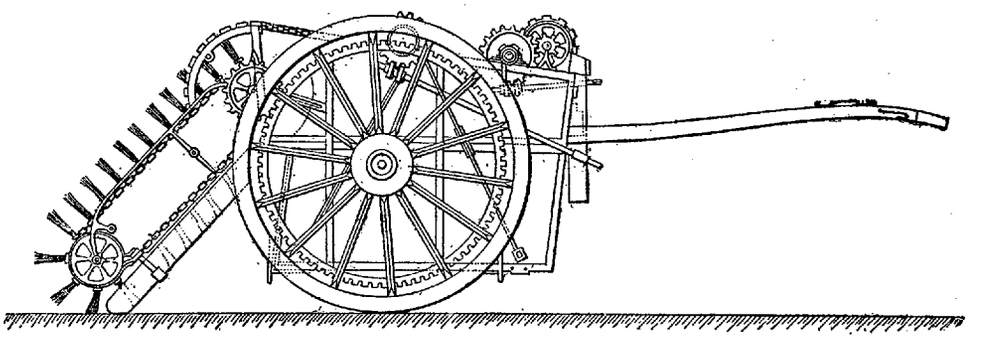

Fig. 1.

parcourir un plan incliné et viennent la déverser dans une caisse qu'on peut vider quand elle est pleine; mais ceci entraîne toujours la nécessité d'avoir un endroit disponible pour y vider la boue, ce qui n'arrive que rarement dans les villes.

Enfin depuis quelques années on fait usage à Paris de voitures traînées par un seul cheval et portant à leur partie inférieure un balai circulaire, dont l'axe rotatif est incliné sur l'axe de la voiture (fig. 2). Ce balai conduit à un résultat analogue au précédent. Par son usage la boue est également disposée sur les bords de la chaussée parallèlement à l'axe et on vient l'enlever après coup.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire que les machines à ébouer soient très répandues; cela tient à plusieurs

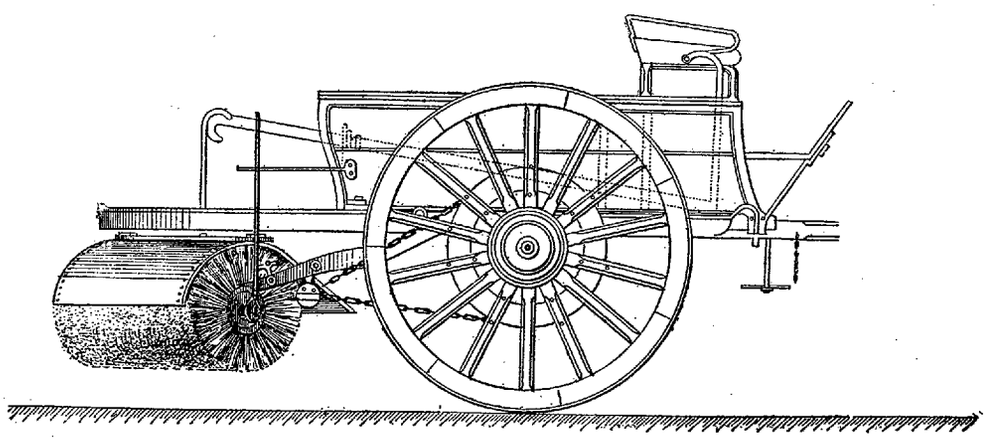

Fig. 2.

causes: une pareille machine n'est réellement indispensable que là où il y a une couche de boue un peu épaisse qui doit être enlevée rapidement, et même, dans ce cas, il peut être à craindre que le balayage ne vienne désagréger les matériaux ; car il y a dans la machine quelque chose de brutal et d'inintelligent qui n'est pas sans inconvénient. Si à cela on ajoute que ces machines forcent à avoir toujours des chevaux disponibles, que leur prix de revient est assez cher, on aura les principales causes qui font que leur usage est très restreint. H.-F. C.

BALAYURES (V. DÉCHETS).

BALBASTRE (Claude), organiste et compositeur, né à Dijon le 8 déc. 1729, mort à Paris le 9 avril 1799, fut d'abord organiste à la cathédrale de Dijon, puis vint à Paris en 1750 et s'y perfectionna sous la direction de Rameau. Il resta toute sa vie un fervent admirateur de ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maître, dont il fit peindre le portrait sur son clavecin. Balbastre occupa à la fois les charges d'organiste de Monsieur, frère du roi, du concert spirituel, des églises Notre-Dame et Saint-Roch, et de maître de clavecin dans plusieurs abbayes. Sa renommée attirait une telle foule dans les églises où il jouait que l'archevêque lui défendit, dit-on, de se faire entendre les jours de fêtes solennelles. Ce que l'on connaît de ses œuvres explique cette vogue sans la justifier ; Balbastre charmait ses auditeurs par un jeu plus brillant que solide, et dont la virtuosité ne dépasse pas ce que l'on demande aujourd'hui aux élèves de moyenne force ; le style gracieux mais assez maigre de ses compositions convient mieux au clavecin qu'à l'orgue ; elles consistent en : 1° *Pièces de clavecin* (1er livre, Paris, 1759); 2° *Recueil de Noëls formant quatre suites avec variations* (Paris, s. d.) ; 3° *Sonates en quatuor pour le clavecin, avec 2 violons, une basse et 2 cors ad. lib.*, idem. La bibliothèque du Conservatoire possède en manuscrits un recueil de *Pièces de clavecin avec 2 fugues pour l'orgue*, daté de Dijon, 1748. On trouve quelques morceaux de Balbastre dans un recueil manuscrit de *Pièces de clavecin et de forte-piano organisé par différens autheurs*, qui est à la Bibliothèque nationale. M. Brenet.

BALBEK. Ville de Turquie d'Asie (V. Baalbek).

BALBI (V. Balbus).

BALBI (Luigi), moine cordelier, compositeur de musique italien du XVIe siècle, mort en 1608, l'un des meilleurs élèves de la grande école de musique religieuse, illustrée par Palestrina. Il fit ses études sous Constant Porta et devint maître de chapelle de l'église Saint-Antoine à Padoue. Lorsqu'on revisa le *Graduel romain* dont Gardane fut l'éditeur à Venise, Balbi fut appelé avec le célèbre Gabrielli et Horace Vecchi à revoir les mélodies sacrées (V. Gardane). Quatre recueils de Balbi ont été publiés à Venise : 1° *Sacrarum missarum liber primus* (Venise, 1584, in-4) ; 2° *Cantiones ecclesiasticæ quinque vocum* (Venise, 1576, in-4) ; 3° *Mottetti a quatro voci* (Venise, 1578, in-4) ; 4° *Ecclesiastice concentus* (Venise, 1606, in-4).

BALBI (Gasparo), voyageur italien du XVIe siècle. C'était un joaillier de Venise, qui visita de 1579 à 1588 les Indes orientales et publia, sous le titre de *Viaggio nelle Indie Orientali* (Venise, 1590, in-8), la relation de ses voyages. On en trouve la traduction latine dans le recueil des frères de Bry, connu sous le nom de *Petits Voyages*, ou *Voyages aux Indes orientales*; il figure dans la 7e partie (Francfort, 1606).

BALBI (Joséphine-Louise de Caumont, comtesse de), favorite de Monsieur (Louis XVIII), née en 1763, morte à Paris vers 1836. Fille du marquis de Caumont La Force, dont la femme était gouvernante des enfants de France, elle fut mariée à dix-sept ans au comte de Balbi, noble génois, colonel à la suite du régiment de Bourbon, auquel elle apporta une fortune considérable. Le comte l'ayant surprise, en 1780, en flagrant délit d'adultère avec un gentilhomme de la cour, voulut, raconta-t-on alors, tuer l'amant, l'infidèle et son jeune enfant ; la comtesse réussit à le faire passer pour fou, le fit soigner, traiter, et en fin de compte interdire. Elle était alors dame d'atours de la comtesse de Provence ; les traces de la petite vérole n'avaient pas altéré sa physionomie expressive, elle avait une grande réputation d'esprit et comptait Monsieur parmi ses admirateurs les plus assidus. Vaine, prodigue et joueuse, elle ne tarda pas à dissiper le patrimoine considérable dont elle avait dépouillé son infortuné mari, et vécut des libéralités de son amant qui contracta pour elle des dettes assez considérables. Son influence se maintint pendant la Révolution et dans l'émigration où elle suivit le comte de Provence. Ses intrigues d'amour et de politique, son activité désordonnée, ses démarches inconsidérées et son avidité finirent cependant par le lasser; lorsque la cour quitta Coblentz, elle ne la suivit pas et se retira en Hollande, où ses scandaleuses amours avec le comte d'Archambault achevèrent de la déconsidérer. Rentrée en France sous le Consulat, elle habita d'abord son château de Brie-Comte-Robert, puis, soupçonnée d'intrigues, elle dut se retirer à Montauban. Elle revint à Paris un an après l'abdication de Napoléon, mais ne réussit pas à s'introduire auprès de Louis XVIII ; une seule fois elle put obtenir une audience, grâce à une intrigue de cour qui espérait se servir de l'ancienne favorite pour renverser le ministère Decazes; elle en sortit déçue et vécut depuis dans l'obscurité.

BALBI (Adriano), géographe italien, né à Venise le 25 avr. 1782, mort à Padoue le 14 mars 1848. Il se fit connaître par son *Prospetto politico-geografico dello stato attuale del globo* (Venise, 1808), et fut nommé professeur de géographie au collège San Michele de Murano, puis professeur de physique au lycée de Fermo, plus tard attaché au service des douanes de Venise. Ayant épousé une actrice, il se retira en Portugal, travailla dans les archives et fit paraître un *Essai statistique sur le royaume de Portugal* (Paris, 1822, 2 vol. in-8), ouvrage très précieux aujourd'hui encore. Il vécut à Paris de 1821 à 1832, et y publia ses principaux ouvrages dont la vogue fut européenne ; on les traduisit dans les principales langues de l'Europe ; ce ne sont d'ailleurs que des vulgarisations bien faites : *Atlas ethnographique du globe* en 1826 ; *Abrégé de Géographie* en 1832. Adrien Balbi passa les dernières années de sa vie à Padoue. Outre les ouvrages cités, il a publié divers ouvrages de statistique comparée.

Son fils, *Eugenio Balbi*, né à Florence le 6 fév. 1812, mort à Pavie le 13 oct. 1884, publia les *Scritti geografici* de son père (Turin, 1841-42, 5 vol.), et *Gea, ossia la terra descritta* (Trieste, 1854-1867, 7 livr.).

BALBIANI (Edouard-Gérard), physiologiste français contemporain, né à Saint-Domingue en 1823, fit ses premières études en Allemagne, à Francfort-sur-le-Main, vint à Paris vers 1840 suivre les cours de la faculté de médecine et de la faculté des sciences; reçu docteur en médecine en 1854 (Thèse : *Essai sur les fonctions de la peau*), il se livra à l'étude des sciences naturelles; c'est à cette période de sa vie qu'appartiennent ses Mémoires à l'Académie des sciences *sur les Phénomènes sexuels des Infusoires*. Claude Bernard le nomma chef des travaux histologiques au laboratoire de physiologie générale du Muséum d'histoire naturelle; il occupa ces fonctions jusqu'en 1873, époque à laquelle il fut appelé au Collège de France à remplacer Coste dans la chaire d'embryogénie comparée. Les principaux travaux de Balbiani depuis cette époque sont ses *Etudes sur la Génération et le Développement des Articulés, sur la Génération des Vertébrés* (1879), *sur les Sporozoaires* (1884), *sur la Pébrine*, maladie des vers à soie; délégué par l'Académie des sciences pour l'étude du phylloxéra de la vigne, et membre de la commission supérieure du phylloxéra, il a décrit le cycle biologique de l'insecte, et indiqué une méthode de traitement par la destruction de l'œuf d'hiver au moyen des badigeonnages. L'auteur a encore fait paraître des Mémoires importants *sur la Cellule, sur l'histologie du Noyau et sa physiologie*. Plusieurs fois lauréat de l'Académie des sciences, il a obtenu le grand prix des sciences physiques en 1873, et le prix de Lacaze pour la physiologie en 1883. Dr L. Hn.

BALBIANIE (Zool.) (*Balbiania* R. Blanchard, 1885). Genre de Sarcosporidies, vivant dans le tissu conjonctif, tandis que les autres *Sporozoaires* (V. ce mot) du même groupe (*Sarcocystis* Ray Lankester, 1882 ; *Miescheria* R. Bl., 1885) se logent à l'intérieur des fibres musculaires. L'espèce type du genre *Balbiana mucosa* a été découvert dans le tissu sous-muqueux du gros intestin d'un Kanguroo *(Macropus penicillatus)*. Depuis lors, Railliet a fait voir que certaines Sarcosporidies, très fréquentes dans l'épaisseur de l'œsophage du Mouton, rentraient dans ce genre. R. Bl.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALBIDE ou plutôt BALBIS (βαλβίς). Le point d'où partaient les concurrents dans les courses de chars. C'est ce que les Latins appelaient *Carceres* (la barrière). Ce mot se trouve souvent employé métaphoriquement par les écrivains grecs.

BALBILIUS (Caius), préfet de l'Egypte sous Néron, en 55, fort estimé par son savoir en tout genre ; il est nommé par Pline l'Ancien dans la préface du livre XIX de son *Histoire naturelle*, comme ayant fait en six jours la traversée de Sicile à Alexandrie.

BALBIN, *D. Cœlius* (et non *Clodius*) *Balbinus*, empereur romain en 238 pendant trois mois ; il était né avant 178, puisqu'il avait 60 ans passés quand il fut assassiné en 238. Il disait se rattacher à la vieille famille de L. Cornelius Balbus le Gaditain (V. Balbus), l'ami de Pompée et de César. Balbus s'était honoré lui-même par les nombreuses fonctions qu'il avait exercées dans la carrière civile ; il avait été deux fois consul, la seconde en 213 avec Caracalla pour collègue, et probablement aussi en 213 préfet de la Ville. Il avait gouverné, comme fonctionnaire civil, un nombre considérable de provinces, l'Asie, l'Afrique, la Bithynie, la Galatie et le Pont, les Thraces, les Gaules ; quelquefois il avait été chargé d'opérations militaires ; mais il s'était fait connaître surtout comme administrateur. Bel homme, riche, viveur élégant, poète distingué de son époque, orateur éloquent, cher au peuple, agréable même au Sénat, il parut désigné par ses qualités extérieures et par son passé d'administrateur pour occuper au nom du Sénat une des deux places d'empereur que ce corps avait eu l'idée de créer en 238. Maximin ayant fait tuer les deux Gordiens (V. Maximin, Gordien) et marchant sur Rome avec une armée, le Sénat sous le coup de la terreur se réunit le 7 des ides de juil. 991 (9 juil. 238) dans le temple de la Concorde et imagina, comme remède à l'anarchie, de nommer deux empereurs : l'un, empereur civil, resterait à Rome ; l'autre, empereur militaire, marcherait contre Maximin. Balbin fut le premier, Pupien fut le second (V. Pupien). Les deux empereurs, l'empereur de la paix et l'empereur de la guerre, tous deux égaux en dignité, prirent tous deux le titre de Grand Pontife, qui n'avait jamais été partagé ; ils firent voter par le Sénat pour les deux Gordiens les honneurs de l'apothéose. Ils furent obligés par le peuple de donner le titre de César à un enfant de quatorze ans, Gordien III, petit-fils de Gordien Ier. Pupien part contre Maximin, Balbin reste seul à Rome ; son manque d'énergie ne peut triompher d'une terrible émeute, véritable guerre entre les prétoriens et la population civile, au milieu de laquelle une grande partie de Rome fut incendiée et les rues jonchées de cadavres. Lui-même fut accueilli à coups de pierres et de bâtons ; pour assurer l'ordre il en est réduit à multiplier des édits impuissants. Pendant ce temps Maximin avait été égorgé sous les murs d'Aquilée ; Pupien revint donc à Rome, où Balbin et le Sénat le reçurent avec de grandes démonstrations de joie. Les deux empereurs régnèrent pendant quelque temps en bonne intelligence, puis ils en vinrent à se défier l'un de l'autre. De leur côté, les soldats ne cherchaient qu'une occasion de se défaire de deux empereurs qui n'étaient pas les élus de l'armée, mais les élus du Sénat. Ils profitèrent d'un jour de fête pour se porter au palais impérial, moins bien gardé ce jour-là ; Pupien, le premier, voit le danger ; il fait demander à Balbin, qui était dans une autre partie du palais avec la garde germaine, de venir à son secours. Balbin craint un guet-apens de son collègue et refuse. Mais les soldats forcent les portes, s'emparent des deux empereurs, leur arrachent les insignes impériaux et les emmènent avec eux à leur camp. La garde germaine accourt alors pour défendre les deux princes ; dès que les émeutiers s'en aperçoivent, ils massacrent leurs prisonniers et les cadavres de Balbin et de Pupien restent au milieu du chemin (238). Le règne des deux empereurs n'avait guère duré plus de trois mois. On montrait encore à la fin du IIIe siècle la maison de Balbin dans le quartier des Carènes ; elle était toujours habitée par des membres de sa famille.

G. L.-G.

Balbin, d'après un bronze du musée du Vatican.

Monnaie de bronze de Balbin.

Monnaie en argent (denier) de Balbin.

Bibl. : Hérodien. Ses *Histoires* se terminent avec le règne de Balbin et de Pupien. — Julius Capitolinus a rédigé la *Vie* des deux empereurs dans le recueil de l'*Histoire auguste*. — V. Duruy, *Histoire des Romains*, édit. illustrée, t. VI.

BALBIN (Bohuslav), savant jésuite bohème, né à Kralove-Hradec (Kœniggratz) en 1621, mort à Prague en 1688. Il entra, en 1636, dans l'ordre des jésuites qui était alors tout puissant en Bohême, et fut successivement professeur à Krumlov, Kladsko, Prague, Brno (Brünn), etc... Il étudia les archives du royaume et y recueillit de nombreux documents historiques. En 1662, il renonça à l'enseignement pour se livrer aux études historiques. L'intérêt qu'il portait à la nationalité tchèque, fort mal vue alors en Autriche, lui valut les persécutions du gouvernement et de ses supérieurs. Il fut exilé à Klatov. Il n'en continua pas moins ses travaux. Atteint de paralysie en 1683, il poursuivit ses études jusqu'à sa mort. Les Tchèques voient en lui un des promoteurs de leur renaissance intellectuelle ; à une époque où leur nationalité semblait perdue, il réveilla leur patriotisme, ranima les souvenirs de leur histoire, fit ressortir les beautés de la langue slave. Ses principaux ouvrages sont : *Vita venerabilis Arnosti Primi Archiepiscopi Pragensis* (Prague, 1664) ; *Epitome historica rerum bohemicarum* (ibid. 1677) ; *Miscellanea historica Bohemiæ* (ibid. 167-988) ; *Bohemia docta* (ibid., 1776-77) ; *Disputatio apologetica pro lingua slavica præcipue bohemica* (1775). Ce dernier travail ne fut publié que longtemps après la mort de l'auteur. Il exerça une influence d'autant plus considérable sur la renaissance de la Bohême qu'il parut au moment même où le gouvernement autrichien s'efforçait de supprimer entièrement la langue tchèque dans l'éducation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale. Il fut publié par l'historien Pelcl (Peltzel). C'est une œuvre fort remarquable ; l'auteur y exalte la grandeur de la race slave et signale les dangers que l'Allemagne fait courir aux peuples slaves. La *Disputatio apologetica* a été traduite en langue tchèque par M. Tonner (Prague, 1869).

Le bisaïeul de Bohuslav Balbin, Jean Balbin, né en 1525, mort en 1570, a laissé quelques poésies latines ; son frère Philippe (mort vers 1572) était un peintre estimé.

L. Leger.

Bibl. : Wydra, *Leben und Wirken B. Balbins;* Prague, 1788. — E. Tonner, *Introduction à la traduction tchèque. — Revue (Casopis) de la Disputatio du musée de Prague,* années 1838 et 1871.

BALBIS (V. Balbide).

BALBIS (Giovanni-Battista), botaniste italien, né à Moretta (Piémont), en 1765, mort le 13 févr. 1831. Il étudia la médecine à Turin et s'appliqua à la botanique sous Allioni. En 1798, il fut membre du gouvernement provisoire, remplaça en 1800 Allioni dans la chaire de botanique et la direction du jardin des plantes, puis en 1814 dut se retirer à Pavie, enfin vint en France en 1819 et obtint la chaire de botanique à Lyon et la direction du jardin botanique. Ouvrages principaux : *Enumeratio plantarum officinalium* (Turin, 1804, in-4) ; *Flora Taurinensis* (Turin, 1806, in-8) ; *Materies medica* (Turin, 1811, 2 vol. in-8) ; *Flore lyonnaise* (Lyon, 1827-1828, 2 vol. in-8) ; articles dans les *Mém. de l'Acad. de Turin.*

Dr L. Hn.

BALBISIE (*Balbisia* Cav.). Genre de plantes, de la famille des Géraniacées, qui a donné son nom au groupe des Balbisiées. L'espèce type, *B. verticillata* Cav., est un petit arbrisseau des Andes de l'Amérique austro-occidentale, dont les fleurs, hermaphrodites, régulières et pentamères, sont pédonculées et pourvues, immédiatement au-dessous du calice, d'un calicule formé de bractées semblables aux feuilles.

Ed. Lef.

BALBO (Cesare, comte), publiciste et homme d'Etat italien, né à Turin le 21 nov. 1789, mort le 3 juin 1853, un des principaux initiateurs du mouvement constitutionnel et national en Italie. Fils du comte Prospero Balbo, diplomate piémontais, et d'Enrichetta d'Azeglio, il vint, dans son enfance, à Paris, où son père représentait alors le roi de Sardaigne (1798). Sous le régime français, il fut, dès l'âge de dix-huit ans, auditeur au conseil d'Etat, puis secrétaire général de la commission gouvernementale en Toscane, et remplit d'importantes missions à Rome et en Illyrie (1808-1814). Après la chute de l'empire, il entra dans l'armée piémontaise et fit, pendant les Cent-Jours, la campagne du Dauphiné. Il accompagna ensuite, comme attaché militaire, son père nommé ambassadeur à Madrid et recueillit là les matériaux de son premier ouvrage : *Studii sulla guerra dell' Indipendenza di Spagna, di un giovane ufficiale italiano* (1817). Il remplaça son père en Espagne, en qualité de chargé d'affaires, de 1818 à 1819. Il avait repris dans l'armée son service actif de major quand éclata la révolution de 1821. Quoique partisan des principes constitutionnels, jugeant ce mouvement intempestif, il donna sa démission trois jours avant la bataille de Novare ; mais, à cause de ses relations d'amitié avec le prince de Carignan, il n'en fut pas moins obligé de s'exiler. Il voyagea alors en France et en Angleterre. Il épousa à Paris Mlle Félicité de Villeneuve, qui devait mourir en 1833, lui laissant six fils et deux filles. Rentré dans sa patrie en 1824, il se donna tout entier aux lettres, particulièrement aux études historiques, et publia d'abord une traduction italienne de Tacite. C'est seulement en 1844 que Cesare Balbo se fit une place considérable dans la politique de son pays par son livre des *Speranze d'Italia*, imprimé à Paris. Reprenant, pour la corriger, l'idée que Gioberti venait d'exposer dans son *Primato*, il substituait le roi de Sardaigne au pape dans le commandement de la fédération italienne et mettait l'Autriche dehors, prêt à attendre toutefois que celle-ci pût recevoir des compensations sur le Danube. La sensation fut d'autant plus forte que l'auteur passait pour un familier de Charles-Albert. Dès que la presse fut libre, après les réformes du 30 oct. 1847, Balbo publia le premier opuscule politique imprimé en Piémont : *Sulla situazione dei popoli liguri subalpini.* Le 17 déc., parut le *Risorgimento*, journal inspiré par lui et dirigé par le comte de Cavour. Quand le roi eut établi les bases d'une constitution (8 fév. 1848), ce fut Balbo qui rédigea en grande partie la loi électorale. Après la promulgation du statut (4 mars), il présida le premier ministère constitutionnel (16 mars-27 juil.). Lors de la déclaration de guerre à l'Autriche, il fit pendant quelque temps l'intérim du ministère de la guerre ; il combattit même à Pastrengo avec ses cinq fils. Tombé du pouvoir pour s'être fait trop ouvertement le défenseur de Turin dans la malencontreuse question de la future capitale, il devint le chef de la droite dans la Chambre des députés. Sous le ministère de Massimo d'Azeglio, son parent, il fut chargé d'une mission extraordinaire auprès des cours de Gaëte et de Naples, et prit, comme président de la commission d'examen, une part prépondérante à la discussion du traité de Milan, signé le 6 août 1849 avec l'Autriche. Son dernier acte politique, conséquence malheureuse de son néo-guelfisme, fut sa vive opposition à la loi Siccardi, qui abolissait la juridiction ecclésiastique *(foro ecclesiastico)* en matière civile et criminelle. — Les principaux ouvrages littéraires de Cesare Balbo sont : *Quattro novelle di un maestro di scuola* (1829) *Storia d'Italia sotto i barbari* (1830, 2 vol.) ; *Vita di Dante* (1839), écrite dans le sens guelfe de Carlo Troya ; *Meditazioni storiche* (1842-5) ; *Sommario della Storia d'Italia* (1846), remarquable abrégé paru d'abord dans une Encyclopédie populaire et souvent réédité. Il donna à la *Rivista italiana* d'importants articles sur le droit et la procédure parlementaire. Les œuvres complètes de Cesare Balbo ont été publiées par son fils aîné à Florence.

F. Henneguy.

BALBOA (Vasco Nunez de), voyageur espagnol, né à Herez-de-los-Caballeros en 1475, mis à mort à Castilla d'Oro dans l'Amérique du Sud en 1517. Il se rendit en Amérique après avoir dissipé sa fortune en Espagne ; il renversa son supérieur Enciso et devint le chef des Espagnols du Darien. Il se montra aussi féroce que courageux et aventureux. Apprenant qu'à l'O. se trouvait un autre océan qui baignait des contrées où l'or était abondant, il partit à la découverte avec une poignée d'hommes, massacra les Indiens qui s'opposaient à son passage, et enfin du haut d'une montagne découvrit l'océan Pacifique. Ses compagnons et lui rendirent grâce à Dieu et, abattant un grand arbre en firent une croix qu'ils plantèrent au point d'où ils avaient aperçu la mer. Trois jours plus tard, le 28 sept., ils arrivèrent au bord de la baie de San-Miguel. Balboa prit en main une bannière où étaient peints la Vierge et l'Enfant Jésus ainsi que les armes de Castille, puis, tirant son épée, il entra dans la mer, en frappa les eaux et déclara en prendre possession au nom du roi d'Espagne ainsi que des terres qu'elle baignait. Quand Balboa revint au Darien, après avoir exploré l'isthme, il apprit qu'il avait été destitué et il vit bientôt arriver son successeur Pedro d'Avila. Pedro Arias l'envoya à la recherche du temple d'or de Dobayba ; cette expédition fut arrêtée dès le début par les attaques des Indiens. La nouvelle des découvertes de Balboa étant parvenue en Espagne, il fut nommé *andelatado* de la mer du Sud, mais dut rester soumis à l'autorité supérieure de Pedro Arias. Projetant alors une grande expédition, il fit transporter à dos d'homme jusque sur les bords du Pacifique les pièces nécessaires à la construction de brigantins, les lança sur l'Océan et explora les rives de l'isthme. Il revenait au Darien quand il rencontra Pizarre ; celui-ci l'arrêta sur l'ordre de Pedro Arias, qui, jaloux de ses succès, l'accusait de crimes imaginaires. En quelques jours son procès fut instruit ; condamné à mort, il fut aussitôt décapité.

L. Delavaud.

Bibl. : *Opus epistolarum Petri Martyris Angterii*, 1530.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Oviedo, *Historia general de las Indias*, l. XXXIX. — Quintana, *Vidas de Españoles celebres ;* Madrid, 1807. — Gaffarel, *Balboa*, 1882.

BALBUENA (Bernardo de), poète espagnol, né à Val-de-penas en 1568, mort à Porto-Rico en 1627. Il résida douze ans à la Jamaïque, où il fut abbé et exerça les fonctions de juge ; puis il passa à Porto-Rico, dont il avait été nommé évêque en 1620. Il publia : *La Grandeza Mejicana* (Madrid, 1604, in-8) ; *Siglo de oro en las selvas de Eriphile* (Madrid, 1608 ; nouv. édit. Madrid, 1821, in-8), poème pastoral très étendu, inspiré de l'Arcadie de Sannazar, où l'on trouve de très beaux passages et de sérieuses qualités de style ; *el Bernardo o victoria de Roncesvalles* (Madrid, 1624, in-4 ; nouv. éd., Madrid, 1808, 3 vol. in-8), poème épique de 45,000 vers sur la résistance de l'Espagne à l'invasion de Charlemagne, d'une composition inégale. Cet ouvrage, où l'on trouve un mélange curieux de qualités de premier ordre et de défauts choquants, a été préféré par nombre de critiques à l'*Araucana*.

Bibl. : Quintana, *Poesias selectas castellanas ;* Madrid, 1807, t. I, in-8. — Antonio, *Bibliotheca hispana nova ;* Madrid, 1783, 2 vol. in-fol. — Puibusque, *Littérature espagnole et française ;* Paris, 1843, t. I. in-8. — Ticknor, *Histoire de la Litt. esp.*

BALBURA. Ancienne ville de la Lycie qui, d'après Etienne le géographe, fut fondée par un voleur du même nom. Pline, l. V, ch. xxvii, dit qu'elle était dans la partie de la Lycie qu'on nommait Cabalia et où étaient trois villes : *Œnoanda*, *Balbura* et *Buban*. Ptolémée l'a citée l. V, ch. v.

BALBUS. Montagne d'Afrique où se réfugia Masinissa, après avoir été défait par Syphax, roi des Numides. Tite-Live en parle longuement, l. XXIX, ch. xxxi. On en descendait pour faire des incursions sur le territoire de Carthage. Elle est située entre la ville de Clupea, le territoire de Carthage, la Numidie et la mer.

BALBUS. Surnom romain (V. Atia [Gens] et ci-dessous).

BALBUS (*L. Cornelius*), *major* ou l'aîné, pour le distinguer de son neveu (V. ci-dessous), Romain célèbre de la fin de la République. Né à Gadès en Bétique (auj. Cadix), vers l'an 100 av. J.-C., cet Espagnol rend des services au Romain Metellus dans la guerre contre Spartacus (79) : il conquiert ainsi l'amitié de L. Cornelius Lentulus dont il prend le prénom et le nom, et dont l'enremise lui obtient de Pompée le titre de citoyen romain (72). Ce titre devait lui être contesté plus tard par un de ses concitoyens ; dans cette circonstance il eut pour défenseurs Crassus, Pompée et Cicéron, lequel prononça alors (56) son discours *pro Balbo*. Pendant la préture de César en Espagne, il rend à César de précieux services sous le titre de *præfectus fabrum* (61). Il revint avec César à Rome et dès lors fut étroitement lié avec lui. En 59, Balbus fut adopté par Théophane de Mytilène, conseiller et ami de Pompée. Pendant l'exil de Cicéron (58), il vint en aide à la femme et aux enfants de l'orateur : il en fut récompensé par le plaidoyer que Cicéron prononça deux ans plus tard. Balbus faisait donc tous ses efforts pour se mettre bien avec tous les personnages politiques influents de son époque ; quand ses puissants amis furent brouillés, il joua entre eux un rôle d'intermédiaire. Pendant la guerre civile entre ses deux protecteurs, César et Pompée, il est pour César, mais il écrit à Cicéron pour faire réconcilier les deux rivaux. Une fois les Pompéiens vaincus (48), Balbus ne cesse de prêcher la clémence à César, et s'acquiert par là de nouveaux titres à l'amitié de Cicéron. Après la mort de César (44), il embrasse le parti d'Octave. Il arrive au consulat comme consul suffect (40) ; c'était le premier étranger qui reçût cet honneur si envié. Très lié avec Atticus il assiste à ses derniers moments (32) ; lui-même avait alors environ soixante-huit ans. On ignore la date et le lieu de sa mort. L'amitié des grands personnages de la fin de la République a sauvé de l'oubli la mémoire de ce provincial, à l'esprit très souple, mais qui ne semble pas avoir été indigne de la confiance de Cicéron. Outre Cicéron, avec lequel Balbus entretint une correspondance assez régulière et vis-à-vis de qui il ne cessa de se conduire d'une manière qui lui fait honneur, il compta encore parmi ses amis Pompée, Varron, Atticus, César, dont il était comme l'intendant et avec qui il entretenait une correspondance en partie chiffrée, Hirtius, qui lui dédia le 8e livre du *De bello Gallico*, etc. Lui-même prit place parmi les écrivains latins, d'abord par sa correspondance avec ses amis, César, Atticus, Cicéron (on a conservé trois lettres de lui à Cicéron, de l'année 49, mais toutes trois fort courtes), et par la composition d'un ouvrage historique, aujourd'hui perdu, sur la vie de César ; Suétone en cite un fragment (*Cæsar*, 81).

G. L.-G.

Bibl. : La source de beaucoup la plus importante est Cicéron dans le *Pro Balbo* et dans sa *Correspondance* (V. les index des éditions de Cicéron). — E. Jullien, *De L. Cornelio Balbo majore ;* Paris, 1886, in-8, 160 pp. (thèse) ; étude très complète.

BALBUS (*L. Cornelius*), *P(ublii) f(ilius)*, *minor* ou le second, pour le distinguer du précédent qui était son oncle paternel. Né aussi à Gadès, il reçut en même temps que son oncle le droit de citoyen romain ; il fut, comme lui encore, très lié avec les grands personnages du temps, César, Auguste, etc. Questeur en Espagne en 43 av. J.-C., consul suffect en 32, il fut chargé de diriger une expédition contre la tribu africaine des Garamantes et dans la Phazanie (le Fezzan actuel) ; elle fut menée avec grand succès et lui valut les honneurs du triomphe, à titre de *proconsul ex Africa* (19) ; c'était la première fois qu'un provincial traversait Rome sur le char du triomphateur. Cette expédition avait enrichi la géographie d'un grand nombre de notions nouvelles (V. Pline l'Ancien, *Hist.nat.*, V, 5). Balbus fut aussi pontife. Ce Gaditain, qui était un des personnages les plus riches de son époque, avait fait construire à Rome un théâtre en pierre pour célébrer le retour d'Auguste de la Gaule l'an 13 av. J.-C. Ce théâtre, l'un des trois que Rome possédait alors, était près du Tibre dans la IXe région de la ville, probablement au *Monte de' Cenci* d'aujourd'hui (V. Rome). — Macrobe a cité sous le nom de ce Balbus le 18e livre d'un ouvrage de droit pontifical, les *Exégétiques (Saturnales*, III, 6, 16) ; cf. Teuffel, *Hist. de la littérat. romaine*, § 209,4.

G. L.-G.

Bibl. : Pour l'expédition en Phazanie, V. Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité ;* Paris, 1863, pp. 111 et suiv.

BALBUS (Octavius), jurisconsulte romain, contemporain de Cicéron, réputé par ses connaissances en matière de jurisprudence, ainsi que par son application comme juge à faire rendre une bonne justice. On cite sa mort comme un exemple de dévouement paternel : proscrit par les triumvirs, en l'an 42 av. J.-C., il était parvenu à s'échapper ; mais apprenant en route que les sicaires allaient tuer son fils, il revint aussitôt, retrouva son fils sain et sauf et mourut lui-même percé de coups. G. L.

BALBUS (Cæcilius), auteur d'un livre que possédait le moyen âge et qui s'est perdu ensuite, intitulé *De Nugis philosophorum*. D'après les fragments et les citations éparses, on a cherché, de nos jours, à reconstituer cet ouvrage. Une préface paraît y avoir été adressée à l'empereur Trajan, et l'on a attribué à son règne la composition du traité. Cette conclusion d'ailleurs a été contestée par les savants les plus autorisés. Les sentences et maximes, empruntées à d'anciens philosophes, étaient destinées à compléter les maximes de Publius Syrus ; une partie semble avoir été écrite en vers.

Bibl. : E. Woelflin, *Cæcilius Balbus de Nugis philosophorum ;* Bâle, 1855. — Reifferscheid, *Rheinisches Museum*, XVI, pp. 615-618.

BALBUS (Mensor), ingénieur militaire romain, sous Trajan, a écrit une *Expositio et ratio omnium formarum*, dédiée à un Celsus et qui fait partie de la collection des *Gromatici veteres* (édit de Blume, Lachmann et Rudorf, Berlin, 1848). Ce traité d'arpentage, qui paraît

EFERUS - Recherches & Classification numériques

incomplet, est emprunté à la tradition héronienne. On a attribué à tort à Balbus un traité *De asse*, qui ne doit être que du IIIe siècle au plus tôt. — Un autre *Balbus*, ingénieur d'Auguste, dirigea sous Agrippa le levé de la carte de l'empire romain.

Bibl. : Cantor, *Die Römischen Agrimensoren ;* Leipzig, 1875.

BALBUTIEMENT. Le balbutiement est une manière vicieuse de parler, caractérisée par une certaine hésitation de la parole due autant à l'indécision de la pensée qu'à l'embarras du choix des mots à employer. Lorsqu'il s'agit de la répétition plus ou moins fréquente d'une syllabe, d'un mot, ce n'est plus du balbutiement, c'est du *bégaiement* (V. ce mot). C'est plutôt une mauvaise habitude, une sorte de tic, qu'un véritable défaut de prononciation. Le balbutiement n'est du reste accompagné d'aucun trouble respiratoire ni d'aucun trouble de motilité de la langue ou des lèvres. Mais il arrive souvent que le balbutiement n'est que la première étape du bégaiement. Il ne faut donc pas permettre aux enfants d'annoner leurs leçons en répétant plusieurs fois les mots pour se donner le temps de se rappeler la suite. On doit leur faire prendre l'habitude d'articuler clairement et posément les mots et de s'arrêter lorsque la mémoire leur manque sans répéter jamais aucune syllabe. La mise en pratique de ces conseils suffirait souvent pour arrêter dans ses débuts un bégaiement naissant. Dr Chervin.

BALBUZARD (Ornith.). Dans le sous-ordre des Rapaces diurnes (V. le mot Oiseaux de proie), les Balbuzards constituent un genre des plus naturels, qui a été désigné par Savigny (*Descript. de l'Egypte*, 1809, *Oiseaux*, p. 272) sous le nom de *Pandion*. Ces oiseaux ont, en effet, le doigt externe légèrement réversible, ce qui indique une certaine tendance vers la disposition que l'on observe dans le sous-ordre des Rapaces nocturnes, et ils offrent, comme quelques-uns de ces derniers oiseaux, une particularité anatomique assez remarquable, consistant dans la présence d'un pont osseux au-dessus de la gouttière qui est creusée le long du tarso-métarsien et dans laquelle vient s'engager le muscle extenseur moyen des doigts. Mais sous d'autres rapports, et notamment par la conformation de leur sternum, ils se rapprochent plutôt des Buses bondrées (V. Buse et Bondrée).

Le genre *Pandion* ne renferme qu'une seule espèce, qui se divise en deux races, le *Pandion haliætus* proprement

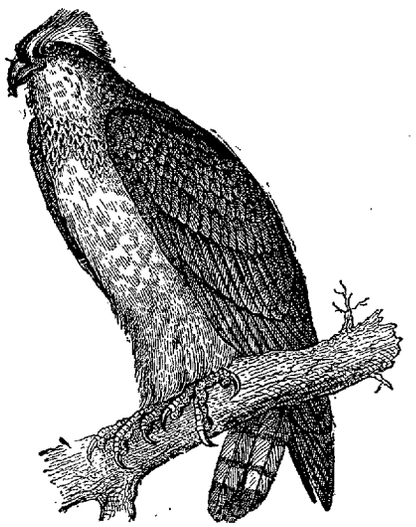

Balbuzard (Pandion haliætus).

dit qui habite l'Europe, l'Afrique, une grande partie de l'Asie et toute la moitié septentrionale du continent américain, et le *Pandion haliætus* var. *leucocephalus* qui se rencontre dans les îles Moluques et en Australie. Ces deux races ne diffèrent d'ailleurs l'une de l'autre que par les proportions et le mode de coloration du bec, des pattes, de la cire et des yeux. Le *Pandion haliætus* (L.), ou *Balbuzard* de Buffon, qu'on appelle parfois aussi, mais à tort, l'*Aigle de mer* (V. les mots Aigle, Faucon et Pygargue), mesure, à l'âge adulte, de 50 à 60 centim. de long et porte une livrée variée de brun, de blanc, de gris et de roussâtre sur les parties supérieures du corps et passant au blanc sur les parties inférieures. Son bec, très crochu, et terminé par une pointe acérée, est d'un brun de corne très foncé, tandis que la cire est bleuâtre comme les pattes. Celles-ci sont robustes et garnies, sur la plus grande partie de leur étendue, d'écailles nues et imbriquées ; elles se terminent par des doigts libres, munis en dessous de pelotes rugueuses et de petites écailles spiniformes, et sont armées d'ongles très aigus et recourbés en demi-cercle. Les ailes sont pointues et si longues qu'au repos elles dépassent l'extrémité de la queue dont les pennes sont assez courtes et égales entre elles. Sur la tête et la nuque les plumes, taillées en pointe comme chez les Aigles, sont variées de brun, de blanc et de roux, tandis que celles du dos sont d'un brun cendré, celles de la gorge blanches avec des stries brunes et celles du milieu de l'abdomen d'un blanc pur. Enfin les grandes pennes des ailes et de la queue tirent au brun foncé ou au noirâtre.

Le Balbuzard vulgaire ou Balbuzard fluviatile établit son aire dans les rochers escarpés et sur les grands arbres et pond des œufs d'un blanc sale, fortement tachés de brun, principalement au gros bout. Il se nourrit surtout de poissons, qu'il saisit très adroitement en se précipitant dans l'eau avec une impétuosité extraordinaire, et qu'il emporte dans ses serres pour les dévorer à l'aise ; mais à l'occasion il poursuit aussi au vol les Canards et les autres oiseaux aquatiques. Aussi est-il justement considéré comme un rapace nuisible qu'il faut pourchasser sans relâche dans le voisinage des viviers et des cours d'eau. Il a pour ennemis les Pygargues qui parviennent souvent à lui enlever sa proie. E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, 1770, vol. 414. — Audubon, *Scènes de la nature dans les Etats-Unis*, trad. E. Bazin, Paris, 1857, t. I, p. 77, in-8. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e édit., 1867, t. I.

BALCANGUAL (Walter), théologien anglican, né en 1586, mort en 1645 ; chapelain de Jacques Ier, il suivit ce prince en Angleterre, à la mort de la reine Elizabeth, et fut l'objet constant de la faveur royale. En 1618, il représenta l'Eglise d'Ecosse au synode de Dordrecht. Sous Charles Ier, il se signala par son zèle royaliste. Lors de la guerre avec les *covenantaires*, il composa la déclaration du roi sur les troubles de ce royaume (1639). — Balcangual a laissé, outre des sermons, des lettres sur le synode de Dordrecht, qui ont paru en 1659 dans les mémoires de John Hales, *Golden remaines of the ever memorable John Hales.* G. Q.

BALCARCE (Don Florencio), poète argentin, né à Buenos-Ayres à la fin de l'année 1815, mort le 16 mai 1839. Il était fils du général don Antonio González Balcarce. C'est un des poètes enfantés, pour ainsi dire, par la tyrannie du dictateur Rósas. Obligé de fuir son pays, en 1837, le jeune homme, avant de partir pour la France, écrivit ses *Adios á la Patria*, l'une de ses meilleures poésies, où vibre l'indignation du patriote et où résonne douloureusement le pressentiment d'une fin prochaine. A Paris, il s'appliqua à l'étude des belles-lettres et de la philosophie et traduisit le *Cours de philosophie* de Laromiguière. Il ne retourna dans sa patrie que pour y mourir. Ses poésies ont été insérées dans l'*América poética* (Valparaiso, 1846, in-8). On y remarque sa *canzone* aux *Jolies filles de Buenos-Ayres ;* une pièce philosophique, *le Cigare ;* une jolie chanson, *le Laitier*, etc. On peut les lire aussi dans les *Ensayos biográficos y de crítica literaria* de M. Tórres-Caicedo (Paris, 1863, t. I).

G. Pawlowski.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALCESCU ou **BILCESCO** (Nicolas), littérateur roumain, né à Bucarest le 29 juin 1819, mort à Palerme le 16 nov. 1852. Il fit ses premières études au collège de Saint-Sava ; il eut pour professeur de philosophie Euthyme Murgu. A l'âge de dix-neuf ans il entra dans l'armée, où, tout en continuant ses études de prédilection, il institua, avec l'assentiment de ses supérieurs, une école pour l'instruction des sous-officiers. Ayant été impliqué dans la conspiration du colonel Campinean et de Mitica Filipescul, qui avait pour but de soustraire le pays au protectorat russe et de lui donner une nouvelle constitution, il fut condamné aux mines à perpétuité, mais sa peine fut commuée en celle de la réclusion pour un temps indéterminé. Il fut donc enfermé pendant deux ans au monastère de Margineni, jusqu'à l'avènement de Bibesco qui lui rendit sa liberté. En 1844, il se fit connaître par une étude sur les *Forces militaires de la Roumanie*, insérée dans la *Feuille scientifique et littéraire de Jasi*. En 1845, il commença avec Laurianu la publication du *Magasin historique* à Bucarest. En 1847, il alla à Paris pour y réunir des documents concernant l'histoire de la Roumanie. En 1848, il retourna dans son pays et prit une part active à la révolution nationale et fut même l'un des membres du gouvernement provisoire. Ayant été exilé, il se réfugia en Transylvanie, participa aux luttes des Roumains contre les Hongrois, et la révolution s'étant apaisée, se rendit de nouveau à Paris, où il prit part à la publication du journal *la Roumanie future* et fit imprimer une brochure en français intitulée : *Question économique des Principautés*. Le regret de sa patrie, le travail ininterrompu et opiniâtre que lui imposait la composition de son *Histoire de Michel le Brave*, dont une partie a été publiée dans la *Revue roumaine*, provoquèrent chez lui une maladie de poitrine qui l'emporta, au bout de deux ans de souffrances, à Palerme où il était allé chercher un climat plus doux. En 1860, le gouvernement roumain a décidé de transférer ses restes dans son pays natal, mais ce projet n'a pu être encore exécuté. M. V. Alexandri a immortalisé sa mémoire dans une poésie pathétique et universellement connue, intitulée *Balcescu mourant*, mise en musique par P. Mezzetti. Son principal ouvrage est l'*Histoire des Roumains sous Michel le Brave*, restée inachevée. Balcescu a voulu prendre pour modèle les historiens de l'antiquité, mais il est resté hésitant entre l'idéal antique et les exigences nouvelles de l'histoire ; son œuvre est surtout inspirée par le sentiment profond du réveil des aspirations nationales. C'est ce qui fait le charme de cet ouvrage, et c'est ce qui l'a rendu populaire, ainsi que tous ses écrits. On lui doit encore la *Révolution des Roumains de la Transylvanie en 1848*, et le *Chant de la Roumanie*, publiés dans le *Magasin historique*. J. MONNIER.

BIBL. : AR. DENSUSIANU, *Istoria limbei si literaturei române*, p. 198. — VASILE GR. POP. *Conspect*, I, 96. — A.-J. ODOBESCU, Préface de l'*Histoire des Roumains sous Michel le Brave*, de N. Balcescu, 1878.

BALCH (V. BALKH).

BALCHACH. Lac d'Asie (V. BALKACH).

BALCHIDES (en serbe *Baochitchi*). Dynastie serbe qui régnait au XIVe et au XVe siècle en Albanie et au Monténégro. Ducange, dans son *Histoire de l'empire latin de Constantinople*, s'est efforcé de les rattacher à la famille des Baux de Provence qui s'était établie en Albanie au XIIIe siècle. Les historiens slaves n'acceptent point cette filiation. D'après eux, le chef de cette dynastie est un gentilhomme serbe nommé Balcha, mort en 1368. Il eut trois fils : Strachimir (mort en 1372), Georges Ier (mort en 1379) et Balcha II (mort en 1385). Ils furent inscrits au livre d'or de la noblesse vénitienne ; ils régnèrent en commun sur Antivari, Scutari, Cattaro, Ulcinie, Sibenico. A dater de 1379, Balcha II régna seul ; il fut tué en combattant contre les Turcs. Son neveu, Georges II, qui lui succéda, sut louvoyer habilement entre les Turcs et les Vénitiens auxquels il céda et reprit la ville de Scutari. Balcha III Strachimir s'allia aux Turcs et aux Hongrois et réclama Durazzo aux Vénitiens. Il fut vaincu par eux et ne conserva qu'une petite partie de ses possessions. Un peu plus tard, en 1419, il finit par enlever Scutari. La République s'allia avec le roi de Bosnie et diverses tribus albanaises et mit à prix la tête de son adversaire. Balcha III mourut en 1421 à Scutari. Il institua pour son héritier le despote Etienne de Serbie ; ses cousins Etienne Balchitch, Goïslav et Goïka conservèrent quelques possessions ; le dernier des Balchides fut une princesse Marie qui épousa un comte napolitain Muro. L. LEGER.

BALCOIN (Marie), sorcière qui vivait sous le règne de Henri IV. Elle fut brûlée vive pour avoir mangé l'oreille d'un petit enfant pendant le sabbat. On l'accusa en outre de nombreux maléfices. Elle chercha en vain à se justifier. En montant sur le bûcher, elle fit des prédictions dont quelques-unes, dit-on, s'accomplirent.

BALCON. I. ARCHITECTURE. — Saillie sur le nu d'un mur, portée par un encorbellement, des potences, des consoles, des caryatides ou des arcs, limitée par une balustrade ou appui d'un côté, de l'autre par le mur. Ils servent souvent de dégagement commun ou de communication à des pièces appartenant à des corps de logis différents. Généralement ils sont disposés sur les façades des maisons de façon à permettre aux personnes qui les habitent de jouir de la vue de la voie publique le long de laquelle ils se trouvent. Dans l'antiquité les balcons n'étaient pas d'un usage fréquent, à moins qu'on ne veuille assimiler à nos balcons les *mœniana* antiques. Au moyen âge les balcons se nommaient aussi *bretèches* et formaient le plus souvent des loges couvertes (fig. 1).

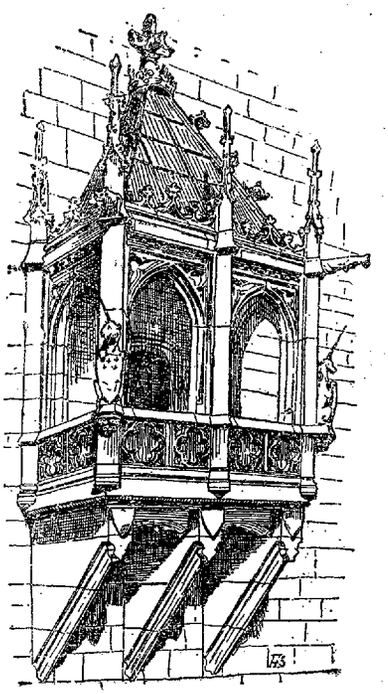

Fig. 1.

On peut citer aussi les balcons polygonaux du palais ducal de Nancy. C'est plutôt dans les pays méridionaux que les balcons furent d'un usage fréquent ; simples au moyen âge, ils prirent à l'époque de la Renaissance des proportions plus considérables et leur décoration fut souvent recherchée.

Actuellement les balcons sont très souvent employés, soit pour la décoration des hôtels de ville, mairies,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

palais, etc., soit pour celle des maisons particulières. Celles-ci (fig. 2), du moins à Paris, en possèdent souvent à plu-

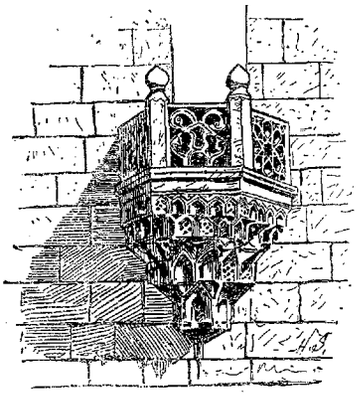

Fig. 2.

sieurs étages à la fois. — A Paris, les balcons sont soumis à la réglementation suivante, qu'on ne peut s'empêcher de trouver trop étroite (décret du 22 juil. 1882).

	Hauteurs mesurées jusqu'au parement intérieur de l'aire de ces balcons.		
	SAILLIES AUTORISÉES		
	à 2m60 au moins au-dessus du trottoir.	à 4 m. au moins au-dessus du trottoir.	à 5m75 au moins au-dessus du trottoir.
Grands balcons, aires et garde-corps compris..... (Ces grands balcons comprennent dans leur longueur plusieurs fenêtres à la fois).			
Dans les voies de 7m80 à 9m75 de largeur.....			0.50
Dans les voies de 9m75 de largeur et au-dessus.....		0.50	0.80
Les consoles et autres supports des grands balcons de 0m80 de saillie pourront avoir cette même saillie mais seulement dans une hauteur de 0m80 en contre-bas du parement inférieur de l'aire.			
Petits balcons dans les voies de toute largeur..... (Ces petits balcons ne comprennent qu'une seule fenêtre).	0.22	0.22	0.22
Il pourra être établi sur les grands et petits balcons des constructions légères qui ne dépasseront pas la saillie de ces balcons, à condition que ces constructions présenteront toutes les garanties désirables de solidité.			

L'architecture musulmane a souvent fait usage de balcons, et même dans les édifices religieux. Nous donnons ici (fig. 3) un des balcons qui décorent un des nombreux édifices arabes du Caire.

Serrurerie. On nomme par extension balcons, les appuis en ferronnerie à jour qu'on place depuis le XVIe siècle soit sur les balcons en pierre, soit devant les fenêtres. L'époque de Louis XV, qui nous a laissé de si jolis balcons de pierre, a laissé d'admirables spécimens de balcons en fer forgé.

Depuis l'introduction de la fonte de fer dans les diverses industries du bâtiment, on a fabriqué des appuis à jour en fonte et on a souvent réussi à donner à ces balcons de fonte des formes typiques et satisfaisant à la fois l'œil par leurs formes élégantes, et la raison par la façon ingénieuse dont on a su tirer parti des ressources offertes par la fonte de fer. — Les balcons métalliques sont surmontés de mains-courantes profilées en métal.

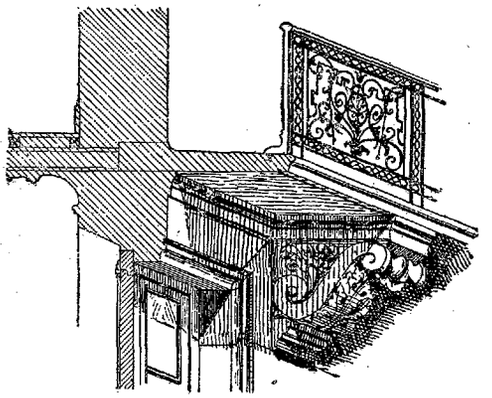

Fig. 3.

Dans les constructions luxueuses comme les palais ou les hôtels de ville, les grandes salles de réceptions, etc... des balcons intérieurs sont souvent ménagés et fournissent en même temps un motif de décoration intéressant et un point de vue agréable H. SALADIN.

II. VOIRIE. — On ne peut construire un balcon en saillie sur la voie publique sans y avoir été autorisé par l'autorité qui a qualité pour accorder les permissions de voirie, à savoir : 1° le préfet, s'il s'agit d'une route ou rue dépendant de la grande voirie, ou encore d'un chemin de grande communication ou d'un chemin d'intérêt commun; 2° le maire de la commune, dans les autres cas. — Les distances à observer pour l'établissement des vues droites ou obliques sur l'héritage voisin, ne sont pas applicables aux vues ouvertes sur la voie publique (cass., 1er juil. 1861).

1° *Grande voirie.* Les permissions de grande voirie ont été réglementées par des arrêtés préfectoraux pris, dans chaque département, en exécution d'une instruction du ministre des travaux publics en date du 30 sept. 1858. Les petits balcons de croisée au dessus du rez-de-chaussée ne doivent nulle part dépasser 0m22 de saillie. Les grands balcons peuvent s'avancer de 0m80; ces ouvrages ne peuvent être établis qu'à 4m30 au moins au-dessus du sol, et seulement dans les rues dont la largeur n'est pas inférieure à 8 m. Toutefois, s'il y a devant la façade un trottoir de 1m30 de largeur au moins, la hauteur de 4 m. 30 peut être réduite au minimum de 3m50. L'autorisation n'est d'ailleurs accordée que sous la condition expresse que ces ouvrages devront être supprimés sans indemnité, si l'administration, dans un intérêt public, est conduite à exhausser ultérieurement le sol de la route. — Ces règles ne sont pas applicables aux rues de la ville de Paris, qui sont soumises à une législation spéciale (Ord. du 24 déc. 1823 et décret du 22 juil. 1882) (V. ci-dessus).

2° *Petite voirie.* Les préfets et les maires déterminent, chacun dans les limites de sa compétence, les conditions d'établissement des saillies sur les voies publiques dépendant de la petite voirie. Ils peuvent d'ailleurs prendre, sur cette matière, des arrêtés réglementaires. Ceux pris par les maires sont exécutoires, s'ils n'ont pas été annulés (ou leur exécution suspendue) par le préfet dans le délai d'un mois (art. 95 de la loi du 5 avr. 1884). Ces arrêtés peuvent varier, par suite, suivant les départements ou les localités; mais à part certaines dérogations motivées par des habitudes, des nécessités ou des intérêts locaux, on paraît s'être attaché, en général, à les calquer sur l'arrêté réglementaire de la grande voirie.

L'Etat n'exige aucune redevance pour occupation d

EFERUS - Recherches & Classification numériques

domaine public en raison des balcons ou autres saillies fixes établies sur les routes nationales (circ. min. trav. publ. du 8 déc. 1879); tout au contraire, beaucoup de communes usent de la faculté qu'elles ont d'imposer aux propriétaires des redevances annuelles à titre de *droits de voirie*. Voici un extrait du tarif appliqué dans une ville de 15,000 habitants: Petits balcons, par mètre courant, 0 fr. 50; Grands balcons, auvents, marquises, par mètre carré, 3 francs. Ces droits, qui varient d'ailleurs suivant les communes, sont exigés de tous les riverains, même de ceux dont les propriétés bordent les routes nationales et départementales. L. Schmit.

III. Théatre. — Dans les théâtres de France, surtout ceux de Paris, on donne généralement le nom de balcon à la première des galeries qui contournent toute la salle, d'une avant-scène à l'autre, celle qui, par conséquent, est située au premier étage. Le balcon, formant saillie sur les baignoires et sur le parterre, est occupé par une série de fauteuils numérotés formant un, deux ou trois rangs et qui prennent le nom de fauteuils de balcon. Le balcon, surtout de face, est, après l'orchestre, la meilleure place d'un théâtre, celle d'où l'on peut le mieux voir l'ensemble et tous les détails de la scène. Pour les femmes, il offre encore cet avantage que c'est celle où l'on est le mieux vu et où ressortent le mieux tous les avantages de la toilette et de la beauté.

IV. Marine. — Galerie couverte ou découverte, placée à l'arrière d'un navire et servant de lieu de promenade et d'observation. Sur les anciens navires, les balcons étaient souvent richement décorés, les vaisseaux de haut-bord pouvaient en avoir plusieurs; on les nommait aussi *Jardins*. Aujourd'hui, au contraire, on s'attache à les faire aussi simples et légers que possible, pour que, pendant le combat, ils ne puissent devenir une cause d'incendie ou que leurs débris ne viennent s'engager dans l'hélice.

BALDACCHINI-Gargano (Fr.-Saverio), poète italien contemporain, né à Barletta le 29 avr. 1800, mort en 1879. Il débuta dans les lettres par une collaboration active à divers journaux napolitains (1820-1821), voyagea, puis revenu à Naples se voua à l'étude. La Révolution de 1848 le surprit dans sa retraite et en fit un député; pareil honneur devait encore lui arriver en 1860, puis en 1868 où il fut nommé sénateur. Notons parmi ses nombreux ouvrages; *La Gioietta, novella in ottava rima* (Naples, 1826); *Claudio Vannini o l'Artista, canto* (Naples, 1834; Paris, 1841); *Poesie* (Naples, 1849, (2 vol.); *Poesie inedite* (Naples, 1867); *Nuovi canti e traduzioni* (Naples, 1869); *Polinnia, versi* (Naples, 1873); *Prose* (Naples, 1873, 3 vol.); un quatrième volume doit contenir sa correspondance avec Marchetti, Botta, Nicolini, Troia, Poerio, etc. La meilleure œuvre de Baldacchini est assurément ce petit poème, *Claudio Vanini*, qui fut loué par Tommaseo et où l'on sent très accusée l'imitation de Byron; quelques-unes des pièces du recueil intitulé *Polinnia* rappellent, non sans bonheur, la tentative d'André Chenier : des pensées modernes dans une forme antique. R. G.

Bibl.: A. Roux, *la Littérature contemporaine en Italie. Troisième période*, 1873-1883; Paris, 1883, in-16. — Giacomo Zanella, *Della letteratura italiana nell' ultimo secolo*; Città di Castello, 1886, p. 205.

BALDACCI (Antoine), administrateur autrichien, né à Vienne en 1762, mort à Vienne en 1841. Il remplit diverses fonctions administratives en Galicie et en Hongrie. Il a accompagné l'empereur François II dans ses expéditions contre Napoléon et se fit remarquer par sa haine pour la France. Il fut promu baron en 1809 et devint, en 1811, président de la cour des comptes. De 1812 à 1814 il fut chargé de l'approvisionnement de l'armée; il reprit ensuite ses fonctions de président. Il fut mis à la retraite en 1836. Il s'est surtout occupé de la statistique de l'état autrichien. L. L.

BALDAQUIN. Dais d'étoffe qu'on suspend au-dessus d'un lit et auquel tiennent les rideaux, ou dais d'étoffe au-dessus d'un tribunal, d'un trône pour les couvrir. Dans les églises, on établit des baldaquins de plusieurs sortes au-dessus des principaux autels; ils sont en bois, en marbre ou en métal, élevés en forme de dômes et sont soutenus par des colonnes ou suspendus à la voûte. Les anciens couvraient quelquefois les statues de leurs dieux d'espèces de baldaquins; les premiers chrétiens surmontaient l'autel principal dans les basiliques d'un *ciborium* formé de quatre colonnes portant un plafond et une coupole. Conservé par le moyen âge et la Renaissance, l'usage des baldaquins s'est transmis jusqu'à nos jours. Le plus célèbre baldaquin est celui qui a été exécuté en bronze

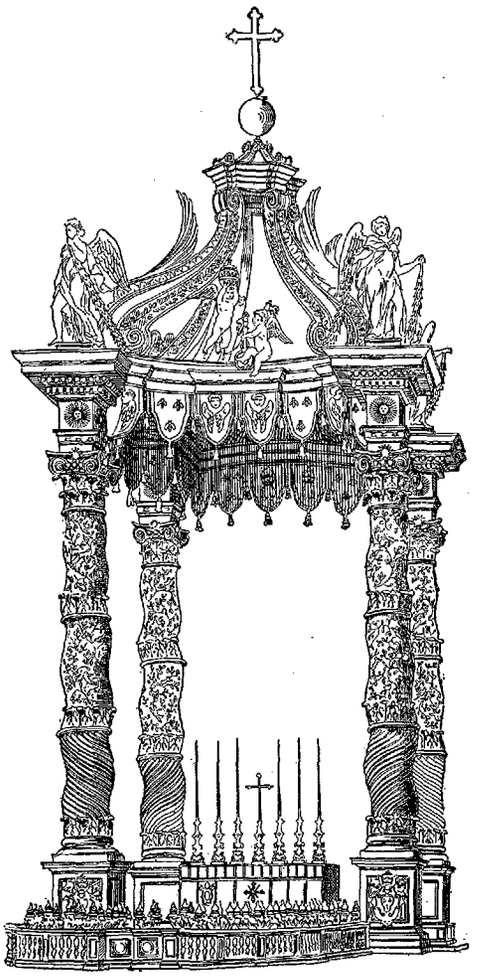

Baldaquin de l'Eglise de Saint-Pierre de Rome.

par Le Bernin à Saint-Pierre de Rome sous le pontificat d'Urbain VIII; il est porté par quatre colonnes torses composites au-dessus desquelles s'élèvent quatre statues d'anges en pied; quatre colonnes renversées se réunissent au-dessus de l'entablement pour supporter un globe portant une croix. Le baldaquin a près de 50 m. de hauteur, on y a employé 93,196 livres de métal pris au portique et à la voûte du Panthéon, et la façon a coûté plus de 100,000 écus romains (environ 536,000 fr.). On peut citer encore le baldaquin de Sainte-Marie-Majeure à Rome et ceux des Invalides et du Val-de-Grâce à Paris.

BALDARI (Jean-Baptiste), peintre de l'Ecole génoise au XVI^e^ siècle. La peinture à fresque retraçant la *Vie de saint Félix* à la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale de Pistoïe est de lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALDASSARE (Estense), médailleur italien, né à Reggio (Emilie) vers 1443. On ne connaît pas son nom de famille : et comme il a toujours signé Baldassarus ou Baldesaris ESTENSIS, qu'il a joui à la cour des ducs de Ferrare d'une faveur marquée, qu'il possédait une grande fortune (comme il ressort de son testament daté de 1500), qu'il obtint le titre de gouverneur du château Tedaldo — on a supposé qu'il pourrait bien être fils naturel d'un des princes de la maison d'Este. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse. On connaît trois médailles de lui. Toutes sont signées avec la date 1472 (reproduits dans A. Heiss, 3me livraison, pl. V, nos 1, 3, 5). Il ne reste à peu près rien de ses peintures à Saint-Dominique, Santa Maria della Consolazione et degli Angeli à Ferrare. — Mais la *Galerie nationale* de Londres possède un beau portrait de Tito Strozzi daté de 1483, provenant de la collection Costabili, de Ferrare. Crowe et Cavalcaselle lui attribuent encore un portrait d'homme de la collection Bertini à Milan (donné jusqu'alors à Cosimo Tura) et un beau portrait du musée Correr à Venise, où il figure sous le dom d'Ansuinoda Forli. A. M.

Bibl. : A. Armand, *les Médailleurs italiens;* Paris, 1880, 2 vol. in-8. — Crowe et Cavalcaselle, *History of Painting in North Italy*, 1871, t. I. — Heiss, *les Médailleurs italiens*, et Venturi dans *le Kunstfreund* de 1885.

BALDASSERONI (Giovanni-Jacopo), jurisconsulte italien, né à Brescia le 13 mai 1710, mort vers 1780. Il fit ses études à l'université de Pise et cultiva simultanément le droit, l'histoire, la philosophie et les mathématiques. En 1733, il devint professeur de droit canon dans sa ville natale et fut un des principaux collaborateurs du *Magazzino Toscano*. Il publia l'ouvrage de droit intitulé : *Ponderazioni sopra le contrazione maritime.* G. L.

BALDASSERONI (Pompeo), jurisconsulte italien, né à Livourne vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Brescia en 1807. Après avoir étudié le droit à l'université de Pise, il entra dans la carrière judiciaire. Il débuta par quelques postes peu importants et fut ensuite nommé membre du haut tribunal à Modène, puis conseiller à la cour d'appel de Brescia. On a de lui, outre quelques travaux littéraires, des ouvrages de droit assez importants, tels qu'un traité intitulé *Leggi e costumi del cambio, ossia trattato delle lettere del cambio*, et un autre intitulé *Dissertazione sulla necessità et importanza della compilazione di un codice generale del regno d'Italia.* G. L.

BALDASSERONI (Giovanni), ministre toscan, né à Livourne en 1790, mort à Florence le 25 oct. 1876. Homme de travail, Baldasseroni s'éleva d'un infime emploi dans les douanes jusqu'aux plus hautes situations. Léopold II, dont il sut garder la confiance à travers toutes les vicissitudes, lui donna la direction générale des finances dans son conseil d'Etat (8 nov. 1845), et le maintint dans le premier ministère constitutionnel après la proclamation du statut (15 fév. 1848). A la chute de ce ministère (30 juil.), simple sénateur, il continua d'exercer à la cour une influence occulte jusqu'à la fuite du grand-duc (7 fév. 1849). A la restauration du pouvoir grand-ducal, il reprit, le 24 mai de la même année, le ministère des finances, accompagna Léopold à Vienne en 1850, et, se prêtant à toutes les mesures de réaction, conserva la direction de la politique générale jusqu'aux événements de 1859. F. H.

BALDASSINI (Hieronimo), historien italien, né à Jesi (Marche d'Ancône) en 1720, mort en 1780, consacra toute sa vie à réunir des matériaux sur l'histoire de sa ville natale. Il a publié : *Memorie istoriche della citta di Jesi* (Villefranche, 1765, in-4).

BALDE (*Baldus de Ubaldis*) (Pietro), célèbre jurisconsulte italien, né à Pérouse en 1327, mort à Pavie le 28 avr. 1406. Il appartenait à une famille noble de Pérouse, appelée de Ubaldis, et plus tard Baldeschi : son père, Franciscus, était professeur de médecine. Il commença de bonne heure ses études de droit à l'université de cette ville, récemment fondée par le Saint-Siège. Ses maîtres furent pour le droit romain : Johannes Pagliarensis, Franciscus de Tigrinis et Bartole; pour le droit canon : Federicus Petruccius, dont il suivit les leçons à Pise. Il fut promu au grade de docteur par Bartole, en 1344, à l'âge de dix-sept ans, et se rendit aussitôt à Bologne, où il commença ses leçons. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa d'enseigner avec un grand succès le droit romain ou le droit canon, dans plusieurs universités : trois ans à Bologne, trente-trois ans à Pérouse, un an à Pise, six ans à Florence, trois ans à Padoue et dix ans à Pavie, où il mourut, après avoir, dans cette longue carrière, joui d'une immense réputation et gagné une fortune considérable. Parmi ses nombreux élèves, les plus célèbres furent : Petrus Belforte, qui devint pape sous le nom de Grégoire XI, Petrus de Ancharano, le cardinal Zabarella, Joannes de Imola, et surtout Paulus de Castro.

Dans presque toutes les villes où il enseigna, Balde exerça en même temps d'importantes fonctions publiques : à Pérouse, sa patrie, il fut « juge de la ville », ambassadeur, et même chargé de l'administration militaire ; les principales corporations le prirent pour conseil. Florence lui conféra le droit de bourgeoisie, et Pavie le chargea de réformer ses statuts municipaux. Mais ce qui montre le mieux l'autorité dont il jouissait parmi ses contemporains, c'est son rôle dans l'élection du pape Urbain VI. Cette élection, qui eut lieu en 1378, avait été faite sous la pression du peuple romain, qui voulait que le siège de la papauté fût ramené d'Avignon à Rome et occupé par un pape italien. Un certain nombre de cardinaux, attachés au parti français, la déclarèrent nulle, sous prétexte que leur consentement avait été extorqué par violence. Balde fit une consultation pour établir les droits d'Urbain VI, qui fut intronisé. Puis comme les dissidents persistaient dans leur dessein et consommaient le schisme en élisant l'antipape Clément VII, le pape demanda, en 1380, une seconde consultation à Balde, qui la rédigea de concert avec le canoniste Joannes de Lignano, et réussit cette fois à convaincre les dissidents. Un peu plus tard, en 1399, le roi de France, Charles VI, désireux de faire cesser le schisme qui continuait à diviser la chrétienté entre le pape Boniface IX et l'antipape d'Avignon, Benoit XIII, sollicita Balde, par l'intermédiaire de Paulus de Castro, d'user de toute son influence sur la cour romaine, pour obtenir la convocation d'un concile général et rétablir l'unité de l'Eglise.

Balde composa, au milieu de son enseignement, de nombreux ouvrages sur le droit romain, le droit féodal et le droit canonique. Les principaux sont : 1° des commentaires partiels sur le *Digeste, le Code et les Institutes* (éd. Venise, 1615-16) ; 2° des commentaires sur le *Liber Feudorum* et sur le traité de paix de Constance (éd. Mayence, 1477 ; Venise, 1479, 1494) ; ce dernier commentaire fait aujourd'hui partie des éditions du *Corpus juris* ; 3° des leçons sur les trois premiers livres des *Décrétales* (éd. Venise, 1495 ; Lyon, 1585) ; 4° un traité de procédure : *practica judiciaria* (Lyon, 1515, 1528), et des additions au *Speculum* de G. Duranti ; 5° quelques monographies : *De pactis ; De vi turbativa*, etc.; 6° de nombreuses consultations *(consilia)*, publiées en 5 livres (éd. Francfort, 1589). La plupart de ses œuvres ont été réunies dans l'éd. de Venise, 1595, 4 vol. in-fol.

Elève de Bartole, Balde suivit en général, dans ses leçons et ses écrits, la même méthode que son maître et s'inspira du même esprit (V. Bartole). Mais il ne se borna pas comme lui à l'enseignement du droit civil ; il avait fait du droit canonique une étude approfondie, y consacra une partie de ses leçons et de ses ouvrages, et s'y référa souvent dans ses écrits sur le droit romain. Il avait des connaissances très étendues, une mémoire remarquable, un raisonnement rompu à toutes les finesses de la casuistique, mais un jugement moins droit et plus de subtilité que son maître ; ses écrits contiennent souvent des lacunes et des erreurs de détail. Malgré sa grande réputation, il resta généralement inférieur à Bartole, comme professeur et comme jurisconsulte.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Balde laissa trois fils qui furent comme lui jurisconsultes : Zenobius, Franciscus et Bartholomœus. — Ses deux frères, *Angelus* et *Petrus de Ubaldis* ont mérité une certaine réputation, l'un comme professeur de droit civil, l'autre comme canoniste. Le premier (1328-1407) fut, en 1350, professeur à Pérouse, en même temps que Balde et Bartole, et y enseigna jusqu'en 1384, sauf quelques intervalles pendant lesquels il remplit des fonctions administratives à Bologne, où il fut assesseur en 1363, et à Citta de Castello, où il fut podestat en 1366 et 1380. Banni de Pérouse à la suite des troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1384, il alla professer à Padoue (1388), à Rome et à Bologne (1391). Son exil ayant cessé en 1394, il rentra dans sa ville natale, où il reprit sa chaire et se mêla aux affaires publiques. Mais il la quitta de nouveau en 1398, pour se fixer à Florence. Il a laissé des commentaires sur diverses parties du *Corpus juris* (éd. Milan, 1494 ; Venise, 1502-1504), des consultations (éd. Lyon, 1532) et quelques monographies. — Petrus de Ubaldis (1335-1400 ?) était professeur de droit canonique à Pérouse en 1389 ; appelé à Rome en qualité d'avocat consistorial, il reprit plus tard sa chaire à Pérouse. Il écrivit plusieurs traités sur des points spéciaux du droit canonique (*De portione canonica ; De collectis ; De unione ecclesiarum*, etc.) — Sur les autres membres de la famille Baldeschi qui ont laissé un nom comme jurisconsultes ou comme écrivains, on peut consulter l'ouvrage de Mazzuchelli indiqué dans la bibliographie.

Ch. MORTET.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori italiani*, 1753, t. II, part. 1, pp. 104, 146-55. — BINI (V.) *Memorie istoriche della perugina universita*, 1816, pp. 113-132. — VERMIGLIOLI, *Biografia degli scrittori perugini*, t. I, pp. 112-143. — LASPEYRES, *Die Entstehung und ältere Bearbeitung der Libri Feudorum*, 1830, pp. 107, 112. — DE SAVIGNY, *Geschichte der röm. Rechts im Mittelalter*, 1834-55. t. VI, pp. 208 à 216, 2e éd. (cf. trad. française de la 1re éd. par Guenoux, 1839, t. VI, p. 233.) — BEWTHMANN-HOLLWEG, *Der Civilprocess im geschichtlicher Entwicklung*, t. VI, 1874, p. 247. — SCHULTE. *Geschichte der Quellen des canon. Rechts*, 1875-77, t. II, pp. 275-77. — ENDEMANN. *Studien in der röm. Kanonisten Wirthschafts und Rechtslehre*, 1874-83, t. I, pp. 27, 123, 132. — SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge*, 1885, pp. 259 et suiv.

BALDE (Jacques), l'un des plus remarquables parmi les poètes latins modernes, né à Ensisheim, en Alsace, le 4 janv. 1604, mort à Neubourg, en Autriche, le 9 août 1668. Il entra, en 1624, dans l'ordre des jésuites, et fut, de 1637 à 1650, prédicateur de la cour de Bavière. Son meilleur ouvrage est un recueil de poésies imitées d'Horace : *Lyricorum libri IV, Epodon liber unus* (Munich, 1643 et 1645 ; nouvelle éd., Munster, 1856). Il publia en outre : *Batrachomyomachia* (1637) ; *Poema de vanitate mundi* (1638) ; *Agathyrsus* (1638) ; *Urania victrix* (1643) ; *Silvæ lyricæ* (1643 et 1645) ; *Solatium Podagricorun* (1661). Il fit un choix de ses œuvres, qui parut, sous le titre de *Poemata*; en quatre volumes, à Cologne, en 1660. Une édition plus complète a été publiée après sa mort, en huit volumes (Munich, 1729). Un nouveau choix a été fait par Orelli (Zurich, 1805 ; 2e édit., 1818). Les poésies de Jacques Balde ont été souvent traduites en allemand. Herder donna l'exemple dans la *Terpsichore*, et jusqu'à nos jours Balde n'a pas cessé d'attirer l'attention des littérateurs et des pédagogues. La dernière imitation allemande de ses poésies est celle de Schrott et Schleich (Munich, 1870). Il est remarquable que Balde, qui maniait si aisément la langue et le rythme d'Horace, ait été le plus médiocre des écrivains dans sa langue maternelle ; ses poésies allemandes sont lourdes et obscures.

A. B.

BIBL. : G. WESTERMAYER, *Jacob Balde, sein Leben und seine Werke* ; Munich, 1868.

BALDE ou **BALDŒUS** (Philippe), né à Delft en 1632, mort à Geervliet en 1672 ; fut missionnaire à Java et dans l'île de Ceylan. Il a écrit en néerlandais une description des Indes orientales (Amsterdam, 1672), très remarquable par des études curieuses sur le culte et les poèmes religieux des Indous.

BIBL. : VAN KAMPEN, *Geschied. der nederl. letteren.*

BALDE (Camille) (V. BALDI).

BALDENECKER. Nom de plusieurs musiciens. Aucun ne fut célèbre à proprement parler, mais les Baldenecker forment une de ces familles d'artistes que nous rencontrons si souvent dans l'histoire de la musique et, à ce titre, ils ont droit à une place dans la biographie musicale. Le plus ancien est *Uldaric Baldenecker*, musicien de cour et violoniste à Mayence, qui publia un recueil pour violon en 1784. Rien ne prouve absolument que Uldaric Baldenecker fut de la même famille que les suivants, mais par son nom, son lieu de naissance du moins, il se rattache à cette petite dynastie de violonistes et de pianistes. — *Jean-François Baldenecker*, mort en 1849, fut premier violon à l'Opéra d'Amsterdam puis à celui de Francfort. Il écrivit un grand nombre de morceaux de musique de chambre pour le piano et le violon. Son frère, *Nicolas Baldenecker*, naquit à Mayence en 1782. Il fut aussi violoniste à l'Opéra de Francfort en 1801. Il fonda avec Scheible une société de chant qui devint célèbre sous le nom de *Cœcilia*. — Son fils, *Jean-David Baldenecker*, fut aussi violoniste à Francfort, puis directeur de musique à Carlsruhe.

Le plus connu des Baldenecker fut *Jean-Bernard*, dit *le jeune*, né à Mayence en 1791, mort à Francfort en 1856. Non content d'être un pianiste de talent, il établit en 1830 l'enseignement mutuel du piano d'après la méthode Logier et Staepel. Il arrivait à faire exécuter à ses élèves des morceaux sur douze à seize pianos à la fois. L'utilité de ces excentricités musicales est discutable, mais la tentative est curieuse au point de vue de l'enseignement. J.-B. Baldenecker établit plus tard une fabrique d'encre pour l'imprimerie en taille-douce : on voit que c'était un musicien inventif. Il écrivit en outre quelques morceaux de piano. — Ses deux fils, *Conrad* et *Aloys*, suivirent, eux aussi, la carrière artistique. L'un continua l'enseignement d'ensemble de son père, l'autre fut musicien d'orchestre à Francfort, à Wiesbaden, etc.

BALDENSEL ou **BOLDENSEL** (Guillaume de), vogageur allemand et moine dominicain, s'appelait de son vrai nom Othon de Nienhus et était natif de Minden où il passa une partie de sa vie dans le couvent des frères prêcheurs. On ne peut préciser l'époque de sa naissance ; il est probable cependant qu'il naquit dans les 20 dernières années du XIIIe siècle. Vers 1315, il abandonna son ordre et prit alors le nom de Baldensel, qui était celui de sa mère et sous lequel il est généralement connu. Ce nom est orthographié de diverses façons par les auteurs du moyen âge ; on trouve outre Baldensel et Boldensel : Bolunzele, Boldeselle, Bouldeselle, Bolensele, Bolerisele, Botzencelle, Bottenzell. En 1332, après s'être fait absoudre par le pape de l'abandon de son ordre, il partit pour l'Orient, gagna par mer Constantinople, puis se rendit en Phénicie, en Egypte, au mont Sinaï, à Berseba et enfin à Jérusalem. De retour en Europe, en 1336, il composa à la la requête de Elie Talleyrand de Périgord, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, une relation de son voyage, document des plus dignes de foi et des plus intéressants pour l'histoire de la Terre-Sainte à cette époque. Cette relation, écrite en latin et dont on possède de nombreux manuscrits, a été plusieurs fois publiée. La première édition a été donnée par Canisius (*Antiquæ Lectiones ;* Ingolstadt, 1601-1608, t. V, pp. 95 et suiv.) sous le titre de : *Hodœporicon ad Terram sanctam.* Elle est accompagnée d'une lettre de Baldensel à Pierre, abbé de Königsaal *(Aula regia)* au diocèse de Prague. — Cette édition a été reproduite et augmentée d'une préface et de notes par Basnage (*Thesaurus Monumentorum ecclesiasticorum et historicorum ;* Amsterdam, 1725, t. IV, pp. 237 et suiv.) sous le titre : *Guilielmi de Baldensel, equitis aurati Hierosolymitani Hodœporicon an. 1336 ab ipso scriptum rogatu Thalay-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

randi, comitis Petragoricensis. Une troisième édition, accompagnée également de la lettre à Pierre, abbé de Königsaal, est due à C.-L. Grotefend. Elle a paru, en 1855, sous le titre de : *Itinerarius Guilielmi de Boldensele*, dans le tome VIII (an. 1852) de *Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen ;* Hanovre, pp. 236-286, avec une introduction critique ; *ibid.*, pp. 299-236 et des notes. — Une traduction française, encore inédite, en fut faite, en 1351, par Jehan-le-Long d'Ypres. On la trouvera à Paris dans trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, les nos 1380, 2810 et 12202 du fonds français. Le second de ces manuscrits fut écrit pour Jean duc de Berry, fils du roi Jean II, par le fameux Nicolas Flamel. Une traduction libre en allemand due à Charles Peter a paru sous le titre : *Reise nach Palästina durch Wilhelm von Boldensleve*, dans le *Jäcks' Taschen-Bibliothek der Reisen durch Palästina*, t. II, pp. 109-162. Une autre traduction allemande a été publiée par L. von Lebedur, sous le titre : *Des angeblichen Iohanniter Ordensritters Otto von Nienhus genannt Wilhelm von Boldensele Reise nach Palästina*, dans le *Wochenblatt des Iohanniter Ordens, Balley Brandenburg*, 1861, pp. 149 et suiv. — Baldensel semble, d'après divers témoignages, avoir fait partie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sans que l'on sache exactement à quelle époque il y fut admis. Il mourut à Cologne, à une date indéterminée, au moment où il se disposait à rentrer dans son ancien ordre. Ch. Kohler.

Bibl. : Alb. Miræus, *Bibliotheca ecclesiast.*, éd. 1639, in-fol., 1re part., p. 267; éd. 1708 (Fabricius), in-fol., p. 78. — Baluze, *Vitæ pap. Avenionensium;* Paris, 1693, t. I, in-4, col. 770-771. — Cave, *Scriptor. ecclesiasticor. historia litteraria*, éd. 1693, in-fol., part II, p. 22; éd. 1744, in-fol., II, II, p. 35. — Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, éd. 1701, t. XIV, p. 254. — Oudin, *Commentar. de scriptor. et scriptis ecclesiast.;* Leipzig, 1722. t. III, in-fol., pp. 960-961. — Fabricius, *Biblioth. med. et inf. ætatis*, éd. 1734, t. I, in-4., p. 689; ed. 1754, t. I. in-4, p. 251. — Joh. Beckmann, *Literatur älterer Reisebeschreibungen;* Gœttingue, 1806, t. II, pp. 225-237. — Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg;* Bruxelles, 1846, t. IV, in-4, pp. 277-280. — *Zeitschrift des histor. Vereins von Niedersachsen*, 186I, pp. 219-237 (article de von Alten). — *Zeitschrift der deutschen Morgenlandischen Geschichte*, 1862, t. XVI, pp. 710-713. — Tobler, *Bibliotheca geographica Palæstinæ;* Zurich, 1867, pp. 35-36.

BALDERIC. Quarante-septième évêque de Liège, mort en 1017. Il succéda à l'illustre Notger et, à l'exemple de son prédécesseur, il agrandit considérablement le territoire de sa principauté ; plusieurs monuments de Liège datent de son règne, notamment les églises de Saint-Lambert, de Saint-Barthélemy et de Saint-Jacques ; Balderic fut entraîné dans deux guerres : la première lui fut suscitée par Lambert, comte de Louvain, et se termina en 1013 à Hougaerde par la défaite des Liégeois. Deux ans plus tard, l'évêque fut obligé de suivre Godefroid de Lorraine contre Théodore de Frise qui venait d'être mis au ban de l'empire à cause de ses brigandages; il mourut au début de la campagne à Heremandhout. E. H.

Bibl. : Chapeauville, *Vita Balderici.* — Fisen, *Hist. Leod.* — Daris, *Hist. de Looz.*

BALDERIC. Nom supposé que la plupart des historiens ont, par suite d'une confusion, attribué à l'auteur d'une importante chronique des évêques de Cambrai au XIe siècle. Ce Balderic, chantre de Thérouanne, a même été identifié par Augustin Thierry avec l'évêque Balderic, de Noyon, qui concéda une commune aux bourgeois de sa cité. De là une légende longtemps acceptée en histoire. Le dernier éditeur des *Gesta pontificum Cameracensium*, Bethmann, en a fait justice en montrant que l'auteur anonyme, chanoine de Cambrai, n'avait jamais exercé d'autre charge ni à Thérouanne, ni à Noyon, et en expliquant comment l'erreur s'était accréditée. Les *Gesta pontificum Cameracensium*, très précieux pour l'histoire de tout le nord de la France au XIe siècle, ont été publiés, pour la première fois en 1615, et souvent depuis et notamment par Leglay en 1834. La meilleure édition a été publiée par Bethmann en 1846 et se trouve dans les *Monumenta Germaniæ historica Scriptorum*, t. VII; dans la préface sont énumérées toutes les éditions antérieures. Il existe de cette chronique une traduction française médiocre, par Faverat et Petit (Paris, 1836, in-8).

Bibl. : Outre la préface de Bethmann citée plus haut, V. *Histoire littéraire de la France*, t. VIII (1747), p. 400. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen* (éd. de 1874), t. II, p. 118.

BALDERIC (V. Baudry).

BALDERICH, roi de Thuringe (V. Baderic).

BALDHI. Localité du Tibet, connue par un monastère et un temple de Bouddha, sous 29° 3′ de lat. N. et 91° 14′ de long. E.

BALDI (Camille), érudit italien, né à Bologne en 1547, mort en 1634. Reçu docteur en philosophie en 1572, il professa la logique à l'université de Bologne et y acquit une grande réputation de savoir. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *In Physiognomica Aristotelis commentarii* (Bologne, 1621, in-fol.); *Delle mentite e offese di parole come si possano accomodare* (Venise, 1590, in-4, et Bologne, 1623, in-8); *Humanarum propensionum ex temperamenti prænotionibus tractatus* (Bologne, 1644, in-4).

BALDI (Bernardino), mathématicien et philologue, né à Urbin le 6 juin 1553, mort à Urbin le 12 oct. 1617, fut abbé de Guastalla. Disciple de Commandin, il traduisit en italien les *Automates* de Héron (Venise, 1589 et 1601); en latin les *Belopœica*, du même auteur (Augsbourg, 1616); composa des commentaires sur *Vitruve* (Augsbourg, 1612); sur les *Problèmes mécaniques d'Aristote* (Mayence, 1621); un *Traité de gnomonique* (Venise, 1593); enfin, une grande biographie des mathématiciens, dont le sommaire, *Cronica de' Matematici*, a seul été imprimé (Urbin, 1707), en dehors des Vies de Héron, Vitruve, Commandin et Guidobaldo de Montefeltro, insérées dans le *Giornale de' Letterati* ; les deux dernières de ces Vies ont été réimprimées (Milan, 1821). — Baldi a publié également de nombreux ouvrages poétiques : la *Corona dell' anno* (Vicence, 1589) ; *Versi e Prose* (Venise, 1590); *Sonetti romani* (Pavie, 1600) ; la *Deifobe* (Venise, 1604); *Il Diluvio universale* (Pavie, 1604) ; *Concetti morali* (Parme, 1607); *Carmina latina* (1609). On estime surtout le second de ces recueils qui contient notamment un *Art nautique* et une traduction de *Quintus Calaber.* — Baldi a enfin laissé des manuscrits considérables qui témoignent de l'étendue de son érudition linguistique et de sa singulière puissance de travail. P. T.

BALDI (Lazzaro), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Pistoie en 1624, mort en 1703. Il vint à Rome, attiré par la renommée de Pierre de Cortone. Il suivit ses leçons et devint son habile imitateur. A Pistoie, on admire deux de ses tableaux : une *Annonciation* placée à Saint-François et un *Repos en Egypte* à Notre-Dame-d'Humilité ; à Rome, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, une peinture à fresque, colossale figure de *Saint Jean l'évangéliste* ; à Camerino (prov. de Macerata), *Saint Pierre revêtu de la puissance pontificale*, une de ses œuvres les plus étudiées ; à Florence, dans l'église des Dominicaines, la *Vierge au Rosaire* et *Saint Pierre d'Alcantara* avec *Sainte Thérèse*, dans l'église d'Ognisanti. Le Belvedère de Vienne possède de lui un *Saint Martin réveillant un jeune homme mort.* Mariette lui attribue une pièce bien dessinée et délicatement gravée, *la Conversion de saint Paul.* Huber lui attribue, dans son catalogue du Cabinet de Winckler, une belle composition, *la Circoncision.* Baldi est l'auteur d'un ouvrage rare : *Breve compendio della vita di San Lazzaro, monaco e pittore* (Rome, 1681, in-16). P. L.

BALDI (Pier-Maria), peintre-architecte florentin, fut, vers 1688, nommé inspecteur général des bâtiments du duché de Toscane. Il composa les dessins de la fontaine élevée en 1673, sur la place Santa Croce. On trouve quelques-uns de ses tableaux dans les églises de Florence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALDI (Giuseppe), médecin florentin de la fin du XVIIe siècle. Il a laissé un ouvrage manuscrit sur la propagation des champignons; le but de ses recherches a été de trouver le principe vénéneux de ces végétaux (*Catalogue de la bibl. Nani*, n° 54, Venise, 1776).

BALDINACCI (Vincenzo), jurisconsulte italien, né à Gubbio en 1526, mort à Gubbio en 1590, auteur d'un ouvrage sur la question des bénéfices intitulé: *Libri XXXVIII in causis beneficialibus*.

BALDINGER (Ernst-Gottfried), célèbre médecin allemand, né à Gross-Vargula, près d'Erfurt, le 13 mai 1738, mort à Marbourg le 21 janv. 1804. Reçu docteur à Iéna en 1760, il fit un cours privé à l'université de cette ville, puis en 1761 prit du service dans l'armée prussienne et fit plusieurs des campagnes de la guerre de Sept Ans. En 1763, il se fixa à Langensalza et ne tarda pas à jouir d'une grande réputation, non seulement comme médecin praticien, mais comme écrivain; son ouvrage: *De militum morbis* (Wittemberg, 1763, in-4), le fit surtout connaître avantageusement; il fut appelé, en 1768, à la chaire de médecine et de botanique à Iéna, puis en 1773 devint professeur de médecine et directeur de la clinique, en 1783 fut nommé directeur des affaires médicales de Hesse-Cassel et médecin du margrave; enfin, en 1785, il passa à Marbourg avec le titre de premier professeur de médecine; il fut chargé, avec Stein et Michaelis, de réorganiser l'université. Baldinger eut pour élèves, entre autres, Sœmmerring, Blumenbach, Meckel. Depuis 1766, il publia plusieurs recueils périodiques, entre autres *Magazin für Aerzte* (Leipzig, 1795–1799, 20 vol. in-8), et *Medicinisches Journal* (Gœttingue, 1784-1796). On a encore de lui des opuscules académiques et d'autres ouvrages, parmi lesquels: *Biographien jetzt lebender Aerzten u. Naturforscher* (Iéna, 1768, in-8); *Ueber das Studium der Botanik*, etc. (Berlin, 1770, in-8); *Sylloge selectorum opusculorum argumenti medico-practici* (Gœttingue, 1776-1782, 6 vol.).

Dr L. Hn.

BALDINGERA (Bot.). Genre de Graminées, établi par Gaertner (*Fl. der Wetterau*, I, p. 96) pour le *Phalaris arundinacea* de Linné (V. Phalaris).

BALDINI (Baccio), orfèvre et graveur florentin de la seconde moitié du XVe siècle. Le seul renseignement, et encore bien vague, que nous ayons sur lui, nous a été transmis par Vasari, qui le place à la suite de Maso Finiguerra, et ajoute que, « n'étant pas très habile dans la composition (c'est l'interprétation la plus rationnelle de son expression obscure: *il quale non avendo molto disegno*), il fit toutes ses gravures d'après des modèles inventés et dessinés par Sandro Botticelli ». Vasari ne mentionne aucun de ses travaux, et comme il n'existe point de gravure portant soit le nom, soit un monogramme quelconque de Baldini, on est ainsi dépourvu de tout point de repère pour reconstituer son œuvre, et toutes les attributions qui lui ont été faites à cet égard ne sont que de pures hypothèses. La question se complique encore par le fait que Botticelli semble aussi avoir été graveur lui-même, de sorte que, dans la collaboration de ces deux artistes, il est bien difficile de déterminer la part de chacun. C'est ainsi qu'on doit à leurs efforts communs les trois gravures qui ornent le volume de Bettini, *Monte Sancto di Dio* (Florence, 1477, pet. in-fol.), premier livre italien avec planches en taille-douce, et les dix-neuf vignettes exécutées pour l'édition de la *Divina Commedia* de Dante, de Florence (1481, in-fol.), ces dernières d'après les dessins de Botticelli qui existent encore. La part de Baldini y semble prépondérante dans la gravure. Il n'en est pas de même pour les deux célèbres suites d'estampes représentant les vingt-quatre *Prophètes et Patriarches*, et les douze *Sibylles*, attribuées à Baldini, mais qui trahissent la main d'un artiste bien supérieur, peut-être de Botticelli lui-même ou d'un des nombreux anonymes florentins de cette époque. On est plus d'accord pour regarder Baldini comme le graveur des prétendues *Cartes de Tarots* qui ne sont qu'un album de figures emblématiques (50 pl.). Il aurait aussi exécuté des nielles, ce qui n'a rien d'improbable pour un orfèvre-graveur. Nous ne croyons pas devoir enregistrer ici d'autres nombreuses estampes mises sur le compte de Baldini, au sujet desquelles la discussion n'est pas encore close.

G. Pawlowski.

Bibl.: Vasari, édit. Milanesi, t. V, 396. — Bartsch, *le Peintre-graveur*, t. XIII. — Ottley, *An Inquiry into the origin and early history of engraving*; Londres, 1816, I, 350-437. — Passavant, *le Peintre-graveur*, t. V. — E. Kolloff, Notice sur Baldini dans Meyer's *Allgemeines Künstler-Lexikon*. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure* (1880). — Vicomte H. Delaborde, *la Gravure en Italie avant Marc-Antoine* (1883.)

BALDINI (Baccio), médecin et orateur italien, mort en 1585, fut professeur de médecine à Pise et premier médecin du grand-duc de Toscane, Cosme Ier. L'académie de médecine de Florence, dont il était membre, le chargea de reviser le *Décaméron* de Boccace et lui confia la direction de la bibliothèque Laurentienne. — On lui doit: *Discorso sopra la mascherata della genealogia degli dei de' gentili* (Florence, 1565, in-4); *Vita di Cosimo I*, etc. (Florence, 1578, in-fol.; 1615, in-4); *Discorso dell' essenza del fato e delle forze sue sopra le cose del mondo* (Florence, 1758, in-4); *In librum Hippocratis de aquis, aere et locis commentaria*, etc. (Florence, 1585, in-4).

Dr L. Hn.

BALDINI (Bernardino), philosophe, mathématicien et médecin italien, né à Borgo-d'Intra en 1515, mort à Milan le 12 janv. 1600, enseigna la médecine à Pavie et les mathématiques à Milan. Ouvrages principaux: *De multitudine rerum et de unitate ejus quod est*, etc. (Milan, 1558, in-8); *Dialogi de præstantia et dignitate juris civilis et artis medicæ* (Milan, 1559, in-4; 1754, in-4); *Problemata excerpta ex commentariis Galeni in Hippocratum* (Venise, 1567, in-8; 1587, in-8); *In pestilentiam libellus* (en vers, Milan, 1577); *De stellis iisque in stellas et numina conversi dicuntur homines* (en vers, Venise, 1579, in-4); *De diis fabulosis antiquorum gentium* (en vers, Milan, 1588); *Carmina varia* (Milan, 1574 et 1600). Baldini a traduit en italien plusieurs ouvrages d'Aristote.

Dr L. Hn.

BALDINI (Vittorio), imprimeur et historien italien; a écrit: *Cronologia ecclesiastica de' sommi Pontifici* (Ferrare, 1600, 1604, in-8.).

Bibl.: Mazuchelli, *Scrittori d'Italia*, t. III, p. 139.

BALDINI (Fra Triburzio), peintre bolonais du XVIIe siècle; c'est surtout à Brescia qu'il exerça son art. On y voit à l'église Sainte-Marie-des-Grâces deux de ses tableaux et il en a signé d'autres: F. Tiburtius Baldinus Bononiensis F. Brixiæ.

BALDINI (Pietro-Paolo), peintre italien, vivait à Rome vers le milieu du XVIIe siècle. Il était élève de Pietro da Cortona. On trouve à San-Marcello al Corso, San-Nicolas da Tolentino et dans plusieurs autres églises de Rome des peintures murales et des tableaux de sa façon.

BALDINI (Giovanni-Francesco), naturaliste et théologien, né à Brescia le 4 fév. 1677, mort à Tivoli près Rome en 1763. Il faisait partie de la congrégation Somasque, dont il devint le vicaire général. Il enseigna la rhétorique et la philosophie successivement à Milan et à Rome. Parmi ses travaux, nous mentionnerons: *Lettera sopra le forze viventi* (Raccolta Calogerana, t. IV); *Relazione dell' aurora boreale veduti in Roma*, 16 déc. 1737 (*Ibid.*, t. XVII); puis des ouvrages de théologie, de numismatique, etc.

Dr L. Hn.

BALDINOTTI (Bartolomeo), jurisconsulte italien du XVe siècle, auteur de deux volumes de *Commentaires* sur le *Digestum novum* et de quelques écrits sur les poèmes de Perse et de Dante. Baldinotti enseigna le droit à Pise jusqu'au moment de la peste (1478); il se retira ensuite à Pistoie, où il mourut.

BALDINOTTI (César), dont le nom est peu connu,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même des philosophes italiens, et dont les ouvrages sont à peu près inconnus, mérite d'être lu par ceux qui veulent se rendre compte de l'influence qu'ont exercée en Italie Locke et la philosophie française du XVIIIe siècle. Le P. Soave avait traduit en italien l'Abrégé de l'*Essai sur l'entendement*, que le docteur Wynne avait fait paraître du vivant de Locke ; on sait, en outre, que Condillac avait séjourné à Parme de 1758 à 1768, et que sa philosophie avait passé de la cour dans les écoles. Baldinotti a composé deux ouvrages: 1° *De recta humanæ mentis institutione* (Padoue, 1787) ; 2° *Tentaminum metaphysicorum libri* III (Padoue, 1807). Le premier de ces ouvrages est de beaucoup le plus intéressant. Il parut sans nom d'auteur, mais la dédicace de César Baldinotti à Nicolas Pecci ne laisse aucun doute sur son authenticité. Il comprend une préface, une introduction et quatre parties. Baldinotti est un érudit, surtout en ce qui concerne la philosophie moderne : il connaît bien Gassendi, Bacon, Descartes, Bayle, Leibnitz, Locke, d'Alembert dont il fait le plus grand cas, Diderot et l'*Encyclopédie* ; Bonnet, Condillac dont il cite le *Traité de l'origine des connaissances humaines*, l'*Art de raisonner*, l'*Art de penser*, l'*Art d'écrire*, la *Logique*, la *Grammaire;* d'Aguesseau et Dumarsais, Rousseau et Herder, Hume et Reid. Il attaque les scolastiques et place, comme Condorcet le fera plus tard, Bacon, Galilée et Descartes en tête de la philosophie moderne. Bacon a indiqué une voie sûre à la philosophie ; Galilée a fait entrer dans la même voie la physique, l'astronomie et les mathématiques ; Descartes, doué d'un génie sublime, a donné un admirable discours de la méthode (*Aurea Dissertatio*). Locke a exécuté, en logique et en métaphysique, ce qu'avait conçu Bacon ; Bonnet et Condillac ont commencé où Locke avait fini. Baldinotti se rapproche plus de Locke que de Condillac dans l'analyse des opérations de l'âme : les sens sont les voies par lesquelles les impressions, venues du dehors, arrivent jusqu'à l'âme, mais c'est l'attention qui produit l'abstraction, l'analyse et le jugement. Enfin, des quatre parties que comprend sa logique, la première traite des éléments de nos pensées, la seconde, de la connaissance humaine, la troisième, des instruments de nos pensées, la quatrième, des sources de notre connaissance, parmi lesquelles Baldinotti cite la conscience, la raison, la révélation, les sens, l'observation et l'autorité. Baldinotti était encore professeur à Padoue en 1820 et y eut alors Rosmini pour élève. F. PICAVET.

BALDINUCCI (Philippe), écrivain d'art italien, né à Florence vers 1624, mort le 1er janv. 1696. Il s'essaya dans la peinture, mais sans succès ; le Louvre possède nombre de ses dessins. Il étudia l'histoire de l'art et fut chargé par le cardinal Léopold de Médicis de classer les dessins qui composaient son cabinet. Après de patientes recherches il commença, en 1681, la publication de son grand ouvrage qui ne devait être terminé que sept ans plus tard : *Notizie de' Professori del disegno da Cimabue in quà* (Florence, 1681-1728, 6 vol. in-4). Cette histoire des artistes italiens s'arrête à 1670 et il y manque des noms tels que Brunelleschi et Michel-Ange, que l'auteur avait gardés pour couronner son œuvre lorsque la mort le surprit. La seconde édition (Florence, 1767-1774, 21 vol. in-4) contient dans le dernier volume ses œuvres diverses parmi lesquelles : *Cominciamento e progresso dell' arte dell' intagliare in rame, colle vite*, etc., déjà publié en 1686. La troisième édition des *Notizie*, commencée par G. Piacenza, a paru à Turin (1768-1817, 5 vol. in-4) ; la quatrième, soignée par Ranalli, est de Florence (1846-1847, 5 vol. in-8). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Vocabolario toscano dell' arte del disegno* (Florence, 1681, in-4), qui le fit nommer membre de l'Académie della Crusca, et *Vita del cav. Lorenzo Bernin* (Florence, 1682, in-4). — Ses œuvres complètes ont paru à Milan (1808, 14 vol. in-8). Il faut y joindre une publication posthume : *Vita di Filippo di ser Brunellesco*, donnée par Moreni (Florence, 1812, in-8). — Son fils, *Saverio B.*, surveilla la publication des derniers volumes des *Notizie* après la mort de l'auteur.

BALDISSERA, BALDASSARE ou **BALDESSARI**, né à Imola à la fin du XVe siècle, mort à Venise vers 1541, fut un des organistes les plus célèbres de l'église Saint-Marc ; nommé à ce poste important en 1533, il y resta jusqu'à sa mort. Baldissera, fort connu comme exécutant, n'a laissé cependant qu'une œuvre qui nous soit parvenue ; c'est un madrigal à cinq voix, imprimé à Venise, en 1540, dans sa collection intitulée : *les Dotte e eccellente compositione de' Madregale*, in-4 oblong.

BALDJIK ou BALAR. Ville de Bulgarie, située au bord de la mer Noire, dans le cercle de Varna. Jusque vers 1841 ce n'était qu'un pauvre village ; elle a dû son développement au trafic des céréales. Elle possède environ 4,000 hab. Ils appartiennent aux nationalités turque, tatare et grecque. Son port, mieux abrité des vents du N. que celui de Varna, paraît appelé à un grand avenir.

BALDO (Monte). Chaîne de montagnes de l'Italie septentrionale détachée des Alpes entre le lac de Garde et l'Adige. Sa longueur du N. au S. est d'à peu près 55 kil. ; sa plus grande largeur de 22 kil. ; son altitude la plus haute, au Monte Maggiore, de 2,200 m. Son versant le plus abrupt est à l'E. ; le versant occidental qui regarde le lac de Garde est au contraire en pente douce. On y trouve d'importantes carrières de marbre et quelques gisements de houilles. Le Monte Baldo, qui domine les plateaux de Rivoli, de la Corona et d'Incanale, a été très disputé entre les Français et les Autrichiens dans la première campagne d'Italie (V. ALPES). Les généraux autrichiens Wurmser et Alvinzi y furent repoussés par Bonaparte et par ses lieutenants (1796-1797).

BALDOCK (Ralph de), évêque de Londres et lord grand chancelier d'Angleterre, mort en 1313. Il écrivit une histoire de son pays, *History of british affairs*, aujourd'hui perdue, mais que John Leland, l'antiquaire du XVIe siècle, cite dans un de ses ouvrages. G. Q.

BALDŒUS (V. BALDE).

BALDOVINETTI (Alesso), peintre italien, né à Florence le 14 oct. 1427, mort le 29 août 1499. Bien que ses œuvres aient presque complètement disparu, on est autorisé à considérer Baldovinetti comme un des maîtres qui, aux approches de 1450, ont contribué avec le plus de zèle à pousser l'école toscane dans les voies du naturalisme. Fils d'un commerçant, il eut quelques querelles avec son père, et, rebelle à la *mercanzia*, il étudia la peinture d'après les types, un peu sauvages mais puissants, que Paolo Uccello et ses amis venaient de mettre à la mode. Dès 1448, il était inscrit sur le registre de la corporation des peintres florentins. La chronologie de ses œuvres est loin d'être rigoureusement établie. Baldovinetti était avant tout un fresquiste. Vasari cite comme un travail de sa jeunesse une fresque, aujourd'hui perdue, qu'il peignit dans une des chapelles de Santa-Maria Nuova. En même temps, il faisait, comme tous ses camarades, des peintures à la détrempe ; mais les procédés usités autour de lui ne lui paraissaient pas satisfaisants, et, autant qu'on le peut savoir par les textes, Baldovinetti mit une ardeur extrême à rechercher les moyens d'améliorer la technique. Si l'on comprend bien les explications confuses des historiens, on doit croire qu'Alesso, après avoir peint des fresques en se conformant à la méthode ordinaire, imagina de les retoucher à sec, invention qui, au sentiment de Vasari, aurait compromis la solidité de ses peintures. L'ingénieux chercheur paraît s'être également occupé de la composition d'une sorte de vernis. En outre, à son talent de peintre il joignait celui de mosaïste. Ici encore, il rêvait des améliorations : les travaux qu'il exécuta dans ce genre paraissent se rapporter à la dernière partie de sa carrière, car c'est en 1481 qu'il travailla aux mosaïques de la façade de San-Miniato, et en 1482 qu'il entreprit la restauration de celles du baptistère de San-Giovanni. A la suite de cette opération, il fut même constitué gardien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'œuvre qu'il avait réparée, et il recevait pour cet office un salaire annuel de 30 florins.

Baldovinetti n'est pas un improvisateur. Constamment soucieux des procédés d'exécution, et résolu, d'ailleurs, à pousser jusqu'au bout le respect pour la nature, il travaillait lentement, même dans la fresque. On le vit bien quand en 1460 il peignit la *Nativité* sur la muraille du cortile de l'Annunziata. L'œuvre existe encore, mais si compromise qu'elle est presque perdue : déjà, au temps de Lanzi, on n'apercevait guère plus que les linéaments de la composition, les couleurs trop faibles s'effaçant de jour en jour. C'était là, du reste, une de ces peintures que Baldovinetti avait préparées *a fresco* et retouchées *a secco*, d'après le système que Vasari considère comme chimérique. Quant aux fresques exécutées par l'artiste florentin dans une des chapelles de la Trinité, elles ont péri vers 1760, par suite de la réfection partielle de l'église. Cette perte est des plus regrettables, car c'est surtout dans ces peintures, où l'on voyait la reine de Saba faisant visite à Solomon, que Baldovinetti avait exprimé tout son idéal. L'œuvre était inspirée par le plus ardent naturalisme. Presque toutes les figures, exactes et vivantes, représentaient des personnages contemporains. La décoration de la chapelle de la Trinité, achevée en 1496, fut le testament de Baldovinetti.

L'artiste paraît avoir joui d'une certaine considération dans Florence. Volontiers, on faisait appel à son équité et à ses lumières : en 1465, on eut recours à lui pour expertiser un tableau de Domenico di Michelino, celui qu'on voit aujourd'hui à la cathédrale et où l'auteur a introduit la figure de Dante au milieu d'une perspective de Florence. L'année suivante, Baldovinetti était chargé de donner son avis sur la valeur d'une peinture de Neri di Bicci. Enfin, on ne manqua pas de le convoquer en 1491 pour examiner les projets relatifs à la construction de la façade de Santa-Maria-del-Fiore. Baldovinetti était d'ailleurs un maître écouté : il eut l'honneur de former un glorieux disciple, Domenico Ghirlandajo.

Avec la fresque, malheureusement bien effacée, du vestibule de l'Annunziata, il ne reste guère plus qu'un tableau authentique de Baldovinetti. C'est celui qui, après avoir décoré la chapelle de Cafagiolo, a été transporté au musée des Offices. On y voit la Vierge tenant l'Enfant sur ses

La Vierge avec l'enfant Jésus et plusieurs saints (Florence, galerie des Offices).

genoux : saint François se prosterne devant la Madone qu'entourent saint Jean-Baptiste, saint Laurent et d'autres saints chers à la famille des Médicis. Les colorations sont très vives, un peu coupantes peut-être, dans cette manière *crudetta* que Vasari trouvait rude et démodée ; mais les types, profondément personnels, ont un accent très robuste. Baldovinetti est un véritable maître, épris du détail fermement écrit, il est attentif au brin d'herbe, au caillou, à l'humble insecte qui rampe sur la muraille. Il aime le portrait comme le paysage, et son pinceau plein de décision se plaît aux sauvageries savoureuses. L'extrême rareté de ses œuvres ne peut que surprendre lorsqu'on songe au constant labeur de sa longue vie. Il faut croire que Baldovinetti a perdu bien des années à la recherche des procédés subtils ; il faut supposer aussi que quelques-unes de ses peintures se cachent sous des noms d'emprunt dans les musées où l'érudition devrait s'attacher à les reconnaître.

Paul Mantz.

Bibl. : Vasari, *Le Vite de' pittori.* — Baldinucci, *Notizie de' professori.* — Crowe et Cavalcaselle, *History of painting in Italy.*

BALDOVINETTI (Benedetto di Poggio), érudit florentin qui écrivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. On a de lui : *Lettera intorno all' origine del proverbio che si dice: Stare o conversare in Apolline ; Discorso alla valutazione del sesterzio moneta antica Romana, e confronto de' pesi e delle monete antiche romane con le Fiorentine.* Ces deux dissertations sont insérées au t. XV de la *Raccolta Calogerana ;* Venise, 1728-1754, 51 vol. in-12,

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia ;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

BALDRÈCHE (V. Bateillèches).

BALDREY (John-K.), dessinateur et graveur anglais, né vers 1750, mort à Hatfield après 1821. Il travailla à Londres et à Cambridge de 1780 à 1810, et s'adonna de préférence à la gravure au pointillé. Plusieurs de ses planches sont imprimées en couleur. Au nombre de ses meilleurs travaux comptent : *Moïse sauvé des eaux*, d'après Salvator Rosa (1785) ; *Diane avec ses nymphes*, d'après Carlo Maratti ; les *Portraits de lord et de lady Rawdon*, d'après Reynolds (1783, 1784), et d'autres estampes d'après Bunbury, Penny, etc. Son chef-d'œuvre est la reproduction par la gravure en couleur d'une verrière de la chapelle du King's College à Cambridge.

G. Pawlowski.

Bibl. : Redgrave, *Dictionary of artists of the english school*, 1874.

BALDRIGHI (Giuseppo), peintre italien, né à Stradella en 1723, mort à Parme en 1802. Il travailla surtout pour le duc de Parme, qui l'envoya à ses frais à Paris, où il fut élève de François Boucher. De retour à Parme, il fut nommé peintre de la cour. Un portrait de la famille ducale peint par lui est à l'Académie de Parme. — Sa fille *Constance*, qui fit aussi de la peinture, épousa le peintre Biagio Martini.

BALDUC (Roque), sculpteur espagnol dont la date et le lieu de naissance sont inconnus ; en 1551, il travaillait, en même temps que Pedro Becerril (le Castillan), Juan de Villalva, Diego Vazquez et Pedro Bernal, aux statues et sculptures sur bois qui décorent les côtés du grand rétable de la cathédrale de Séville. D'après un document qui fait partie des archives de cette cathédrale, Balduc mourut en 1561 avant d'avoir pu complètement terminer le bas-relief de la *Fuite en Egypte* auquel il travaillait encore à cette date.

P. L.

Bibl. : Céan Bermudez, *Descripcion de la catedral de Sevilla.*

BALDUCCI (Giovanni), peintre italien, mort à Naples en 1603 ; vivait à Florence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut protégé par le cardinal Alexandre de Médicis, qui devint pape sous le nom de Léon XI. Il a peint une sainte Cène dans la cathédrale et des fresques dans différentes églises de Florence. Vers 1590, il alla à Rome, où il exécuta plusieurs fresques, notamment à Saint-Jean-de-Latran. Enfin, il fut appelé à Naples par le cardinal Alphonse Gesnaldo.

BALDUCCI (Francesco), poète italien, né à Palerme dans les dernières années du XVIe siècle, mort en 1642. Tour à tour soldat dans l'armée que le pape Clément VIII envoyait en Allemagne, attaché à la maison de divers grands sei-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gneurs, chapelain de l'hôpital Saint-Sixte à Rome, secrétaire du prince de Gallicano, Pompée Colonna, il ne cessa jamais de cultiver la poésie et les belles-lettres. Ses poésies lyriques parurent sous le titre de *Rime* (Rome, 1630-1646, 2 vol. in-12). D'après Crescimbeni, il aurait été le premier à écrire de ces poèmes que les Italiens appellent *Oratorj* et *cantate*. Il a aussi laissé des poésies siciliennes insérées dans la 2e partie du t. II des *Muse Siciliane*.

Bibl.: Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia ;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — Crescimbeni, *Istoria della volgare poesia ;* Venise, 1730-31, 6 vol. in-4.

BALDUCCI (Jacopo), jurisconsulte italien de la fin du XVIIe siècle, auteur d'*Observations et commentaires* sur les *Consilia et sententiæ* de Ramonius (1689, 2 vol. in-fol). G. L.

BALDUCCI (Maria), cantatrice italienne douée d'une voix extraordinaire, née à Gênes en 1758, d'une famille noble mais peu fortunée, qui dut l'engager à tirer parti de cet instrument merveilleux. Par malheur, cette voix, d'un timbre rare et d'une étendue prodigieuse, n'était pas aidée par un talent vraiment artistique. L'exécution vocale de Balducci était souvent incorrecte, et son chant était dépourvu de toute expression. Néanmoins elle obtint de nombreux succès dans l'emploi de *prima donna*, notamment à Venise, où elle se fit entendre en 1778, et à Milan, où l'année suivante elle se fit vivement applaudir dans un opéra d'Alessandri, *Calliroe*, et dans la *Cleopatra* d'Aufossi.

BALDUCCIO (Giovanni di), sculpteur italien du XIVe siècle (V. Giovanni di Balduccio).

BALDUINUS (Paganus), maître monnayeur, né à Messine, employé par l'empereur Frédéric II (1184-1250) qui manifesta un amour singulièrement éclairé et eut une vue très nette de la supériorité de l'art antique. Il fit notamment frapper les « augustales », imitation des monnaies de l'empire romain, portant d'un côté son effigie couronnée de lauriers avec l'épigraphe AVG. IMP. ROM. et drapée à la façon des Césars; de l'autre un aigle les ailes éployées avec l'épigraphe FRIDERICVS. Ce sont les plus belles monnaies que nous ait laissées le moyen âge; elles ont été frappées à Brindes et à Messine, d'où Balduinus Paganus était originaire. *Nummi aurei qui Augustales vocantur de mandato imperatoris in utraque Sycla, Brundisii et Messane cuduntur* (Pertz, *Mon. germ.*, XIX, p. 365). Pour reconnaître les services de son maître monnayeur, Frédéric II lui fit un cadeau vraiment royal, il lui donna le pays de Viaregio (près de Lucques), qui appartenait à l'Empire. La charte de donation est à la Bibliothèque de Lucques; elle a été publiée dans les *Memorie e documenti per servire all' istoria di Lucca* (III, 223). A. M.

Bibl. : Eugène Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance en Italie;* Paris, 1882, in-4, p. 4. — A. Schnaase, *Geschichte der bildenden künste;* Dusseldorf, 1876, t. VII, p. 574, in-8.

BALDUINUS (V. Baudouin).

BALDUNG (Hans), peintre et graveur allemand (V. Grün).

BALDUS de Ubaldis (V. Balde).

BALDUS (Edouard-Denis), artiste et photographe français, né à Paris en 1820. Il fit d'abord de la peinture, puis il s'attacha à la photographie qui venait d'être inventée, et y apporta un grand perfectionnement en imaginant de gélatiner le papier servant aux épreuves. Comme peintre, il a produit quelques tableaux qui ne sont pas sans mérite. Les plus remarquables sont : *la Vierge et l'enfant Jésus* (S. 1842); *Tête d'enfant*, étude (S. 1847); *Jeunes filles jouant avec des roses* (S. 1848); *la Vierge tenant l'enfant Jésus* (S. 1851). Depuis cette époque, il s'est occupé exclusivement de photographie, reproduisant surtout des sites remarquables, des monuments et des détails d'architecture. Voici les principales suites qui ont été publiées sous son nom : *Les monuments remarquables du midi de la France, reproduits par la photographie, sur l'ordre du ministre de l'intérieur (Mémoire déposé au secrétariat de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale;* Paris, 1852, in-8); *Collection de vues de monuments*, entreprise en 1854, sur l'ordre du ministre d'Etat, et contenant 1,200 clichés ; *Recueil d'ornements, d'après les maîtres les plus célèbres des* XVe, XVIe et XVIIe *siècles*, reproduits par l'héliographie, nouveau procédé de gravure, dû en partie à M. Baldus (1868, in-fol.); *les Principaux monuments de France*, reproduits par l'héliographie (1875, in-fol.); *Palais du Louvre et des Tuileries* : motifs de décoration intérieure et extérieure (1875, in-fol.); *les Vitraux de sainte Clotilde ; Planches d'architecture d'après Lepautre*, etc. Un de ses recueils les plus curieux est celui des *Scènes d'inondations prises sur les bords du Rhône* (1859). Un grand nombre de ces photographies ont figuré à l'exposition universelle de 1855, et ont valu à leur auteur une médaille de 1re classe; il a reçu depuis la croix de la Légion d'honneur. Ad. Thiers.

BALDWIN (Thomas), archevêque de Canterbury, mort au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1191. Il fut d'abord moine bénédictin de l'ordre de Cîteaux. Sa science le désigna de bonne heure à remplir de hautes fonctions ecclésiastiques. Il devint évêque de Worcester en 1180, et archevêque de Canterbury en 1184. Il accompagna Richard Ier en Terre-Sainte, quelques mois après avoir présidé aux cérémonies du sacre de ce roi. — Le Père Tissier a publié ses œuvres dans la *Bibliotheca patrum cisterciensium*, 1660-69, t. V. G. Q.

BÂLE ou **BALLE**. I. Botanique. — Ce mot a servi à désigner diverses parties de l'enveloppe florale des Graminées. Tandis que Palisot de Beauvois appelait ainsi l'espèce d'involucre qui est à la base de l'épillet, renfermant une ou plusieurs fleurs, composé de deux pièces inégales et insérées l'une au-dessus de l'autre (*calice* de Linné, *lépicène* de Richard, *glume* de la plupart des auteurs), d'autres botanistes, après de Candolle, ont désigné sous ce nom les enveloppes propres à chaque fleur (*corolle* de Linné, *stragule* de Palisot de Beauvois, *glumelle* de Desvaux et de la majorité des auteurs). Enfin, sans établir de distinction entre les différentes pièces de l'enveloppe florale des Graminées, certains auteurs les ont différemment nommées *bâles*. Il résulte de cette confusion qu'on ne saurait donner de définition exacte du mot *bâle* qui, du reste, n'est point usité dans le langage botanique. P. M.

II. Agriculture. — On appelle *bâle* ou *balle* l'enveloppe qui cache assez fréquemment le grain des graminées et que le battage détache. Elle est parfois simplement inhérente au grain comme pour le blé; parfois tellement adhérente, comme lorsqu'il s'agit des épeautres, qu'il faut une mouture spéciale pour la détacher. Le blé et l'avoine en donnent abondamment. On nettoie habituellement les bâles avec le crible. Ce moyen est peu expéditif, aussi dans le Midi on se sert d'un tamis en fil de fer et à mailles étroites, qu'un cadre soutient. Une pièce de bois sert de support à un arbre, qui met en mouvement le tamis à l'aide d'un bras terminé par deux branches courbes en forme de croissant. Quand les bâles sont suffisamment nettoyées, on les recueille en levant le tamis, dont un des côtés est muni d'une charnière. On peut confier la fabrication de cet appareil, très simple et peu coûteux, à un menuisier ou à un forgeron. La bâle est un aliment plus riche que la paille et qui plaît beaucoup aux animaux, la proportion est du simple au double. On l'administre de préférence aux vaches laitières. On peut lui faire subir la cuisson et la mêler aux racines, au son, etc. La bâle sert à la confection des paillasses et aux menus emballages.

BÂLE (en all. *Basel*). **Canton de Bâle.** — L'un des Etats de la Confédération suisse, 458,5 kil. q., 124,372 hab. de langue allemande et de religion réformée (sauf 31,397 catholiques). Il touche au N. au grand duché de Bade, à l'E. au cant. d'Argovie, au S. au cant. de Soleure, à l'O. à ceux de Soleure, de Berne et à l'Alsace ; la chaîne du Jura le longe à l'E. ; ses ramifica-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions forment des vallées fertiles qui s'ouvrent sur la plaine du Rhin et de l'Alsace.

Ce pays est le territoire acquis par la ville de Bâle depuis sa formation, qui date de l'époque de la domination romaine. Il a d'abord fait partie de la Rauracie, puis de l'empire romain et de la monarchie de Charlemagne; le traité de Verdun le fit passer à Lothaire Ier; après la mort de Lothaire II, il échut à Louis le Germanique; puis il appartint au royaume de Bourgogne dont le dernier roi, Rodolphe II, le légua à l'empereur d'Allemagne. Cependant l'évêque de Bâle (V. ci-dessous BÂLE [Evêché]) gouvernait déjà depuis le commencement du IXe siècle la ville de Bâle et les environs; le reste du pays formait des fiefs de l'empire qui furent successivement réunis à la ville. La bourgeoisie de la ville finit par s'emparer du pouvoir; l'évêque, qui avait déjà cessé de le lui contester depuis le XIIIe siècle, quitta sa résidence, en 1530, Bâle ayant embrassé la Réforme, supprimé les couvents et congédié le chapitre. En 1501, le canton était entré dans la Confédération suisse.

Bâle était à cette époque un gouvernement démocratique, avec un grand-conseil issu du suffrage universel et un petit-conseil tiré du premier et chargé de l'administration. Mais la démocratie ne régnait que dans la ville; la campagne tout entière était pays sujet. La ville elle-même vit peu à peu la démocratie dégénérer en oligarchie, par le fait que le petit-conseil accapara tous les emplois et restreignit les droits du peuple; la campagne était toujours plus opprimée. Ici, comme dans d'autres pays, la révolution française fut le signal d'un soulèvement des sujets contre le gouvernement, et, au mois de janv. 1798, les campagnards obtinrent une nouvelle constitution, qui consacrait le principe de l'égalité des habitants de la ville et de la campagne.

Pendant la période de la République helvétique (de 1798 à 1803), durant laquelle la Suisse cessa d'être une fédération d'Etats et se trouva transformée en République une et indivisible, Bâle joua un rôle important. C'était de là que l'idée d'une république unitaire était partie, lancée par Pierre Ochs, le bourgmestre de la ville, et mise à exécution sous la pression du gouvernement de la République française, avec lequel ce magistrat entretenait des relations intimes.

L'acte de médiation (1803), œuvre de l'empereur Napoléon, ayant rétabli la forme fédérative, le cant. de Bâle fut reconstitué avec une nouvelle loi organique, dans laquelle le principe de l'égalité de tous les citoyens était, il est vrai, consacré; mais la ville possédait une certaine prépondérance politique; cette prépondérance fut encore accentuée dans la constitution revisée du 4 mars 1814, qui, s'inspirant des tendances réactionnaires de l'époque, rétablit à peu près l'état de choses qui existait avant 1798; la campagne ne devait plus nommer que deux cinquièmes des membres de l'autorité législative; la bourgeoisie de la ville désignait les trois autres cinquièmes, qui pouvaient ainsi exclure la campagne de l'administration. En 1830, la campagne réclama une constitution franchement démocratique; la ville n'était pas éloignée d'y consentir; mais elle entendait octroyer la nouvelle constitution, tandis que la campagne demandait qu'elle fût élaborée par une assemblée constituante représentant tout le pays. La querelle s'envenima au point que la campagne institua un gouvernement provisoire au mois de janv. 1831. Ce fut le signal des hostilités. Les milices de la ville, renforcées de troupes mercenaires, envahirent la campagne, battirent les rebelles et renversèrent le gouvernement provisoire; mais les campagnards prirent bientôt leur revanche, et, après plusieurs défaites des citadins, les premiers ayant pu maintenir leur indépendance, l'autorité fédérale décida (5 oct. 1832) que le cant. de Bâle formerait dorénavant deux Etats. Malgré cet arrêt, la ville tenta, l'année suivante, de reconquérir le territoire qu'elle avait perdu; mais elle fut battue dans un combat acharné qui eut lieu près du village de Pratteln, le 5 août 1833. Alors l'autorité fédérale intervint d'une manière plus énergique; Bâle fut occupé par les troupes de la Confédération et la séparation des deux parties du canton confirmée et exécutée. Sous les auspices et la surveillance de la Diète fédérale, la fortune de l'Etat fut partagée entre la ville et la campagne.

Depuis lors, le cant. de Bâle n'existe plus que comme réminiscence historique; il y a à sa place deux demi-cantons, Bâle-ville et Bâle-campagne, Etats complets comme tels, mais ne donnant, au fédéral, chacun qu'une demi-voix. Aujourd'hui la séparation n'a plus le caractère d'hostilité qu'elle avait nécessairement en 1833; les hab. de ces deux petits pays vivent en fort bonne intelligence.

Le demi-cant. de Bâle-ville a 36,9 kil. q. et compte 65,101 hab., dont 19,288 catholiques. Il comprend, outre la ville de Bâle, trois com. rurales, Bettingen, Petit-Huningue et Riehen, et s'étend sur les deux rives du Rhin. C'est un pays industriel (V. ci-dessous BÂLE [ville]). Les trois villages mêmes vivent de l'industrie de Bâle.

Bâle-ville forme une république démocratique; sa dernière constitution date du 10 mai 1875. Le pouvoir législatif est exercé par le grand-conseil, composé de 130 membres, nommés par le peuple; les lois, ainsi que toutes décisions d'une portée générale et non urgentes, doivent être soumises au peuple, dès que 1,000 citoyens le demandent, ou que la majorité du grand-conseil le propose. En outre, le peuple a le droit d'initiative; il peut proposer lui-même des lois. L'autorité administrative est le conseil exécutif de 6 membres, élus par le grand-conseil. Le grand-conseil représente en même temps la commune municipale de Bâle, et le conseil exécutif en est le conseil municipal. Il y a une cour d'appel, un tribunal civil et un tribunal pénal; le jury n'existe pas dans le cant. de Bâle-ville. Tous les juges sont nommés par le grand-conseil. Les recettes de l'administration de l'Etat se montent à 4 millions, et les dépenses à 4,700,000 fr. Le déficit est couvert chaque année par un impôt supplémentaire. On prélève, dans le cant. de Bâle-ville, outre divers impôts indirects, un impôt sur les revenus et sur la fortune, et un impôt municipal; celui-ci entre dans la caisse de l'Etat. L'impôt sur le revenu est perçu d'après le système de la progression. Depuis que la fusion de l'Etat et de la com. de Bâle s'est opérée, la plupart des établissements d'instruction publique que la ville a fondés sont devenus des institutions de l'Etat. Celui-ci possède en outre une maison pénitentiaire, un hospice d'aliénés et une caserne. Il pourvoit aux besoins des cultes; mais les paroisses sont autonomes.

Le demi-cant. de *Bâle-campagne* a 421,63 kil. q., et 59,271 hab. dont 21,109 catholiques. Il a pour ch.-l. Liestal, petite ville à peu près au centre du pays, et est divisé, pour l'administration, en 4 districts : Arlesheim, Liestal, Sissach, Waldenbourg. Ce pays présente une succession de monts, de collines et de vallées qui descendent vers le Rhin. Il est fertile; ses montagnes peu élevées sont couvertes de riches pâturages; aussi les habitants se livrent-ils à l'élevage du bétail. Le terrain productif est bien cultivé; on s'y occupe beaucoup de la culture des arbres fruitiers, surtout des cerisiers dont les fruits sont l'objet d'une exportation assez considérable. La vigne prospère dans la partie inférieure du canton. On trouve dans ce pays quelques carrières de marbre et d'albâtre et l'on exploite à Schweizerhalle des salines importantes, qui appartiennent à un particulier, mais paient une redevance à l'Etat.

Plusieurs des industries qui prospèrent dans la ville de Bâle ont des succursales à la campagne; c'est surtout le cas de la fabrication des soieries et des rubans qui occupe, soit dans des fabriques, soit en chambre, un grand nombre d'ouvriers; il y a en outre des fabriques de savon, de bougies et des tanneries; l'horlogerie s'est implantée récemment dans le district de Waldenbourg.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La colonie romaine Augusta Rauracorum, qui fut détruite par les Huns en 450, était située dans le cant. de Bâle-campagne ; on trouve dans le village d'Augst, qui occupe l'emplacement de cette cité, des ruines et des antiquités romaines fort intéressantes.

Le demi-cant. de Bâle-campagne forme une république démocratique. Aux termes de sa constitution du 6 mars 1863, le Landrath est l'autorité suprême et exerce, en cette qualité, le pouvoir législatif ainsi que la surveillance sur toutes les autorités ; il est élu par le peuple, un membre sur 800 hab. Tous les fonctionnaires de l'Etat et des communes doivent être également nommés par le peuple et les lois et décisions d'une portée générale sont soumises au vote populaire. C'est aussi le peuple qui élit l'autorité administrative, soit le conseil-exécutif composé de cinq membres. Quant à l'organisation judiciaire, il existe cinq tribunaux de district, un tribunal criminel et correctionnel, composé de 7 membres, et une cour d'appel de 7 membres aussi, qui prononce en instance supérieure, sur les jugements civils, criminels ou correctionnels qui

BÂLE

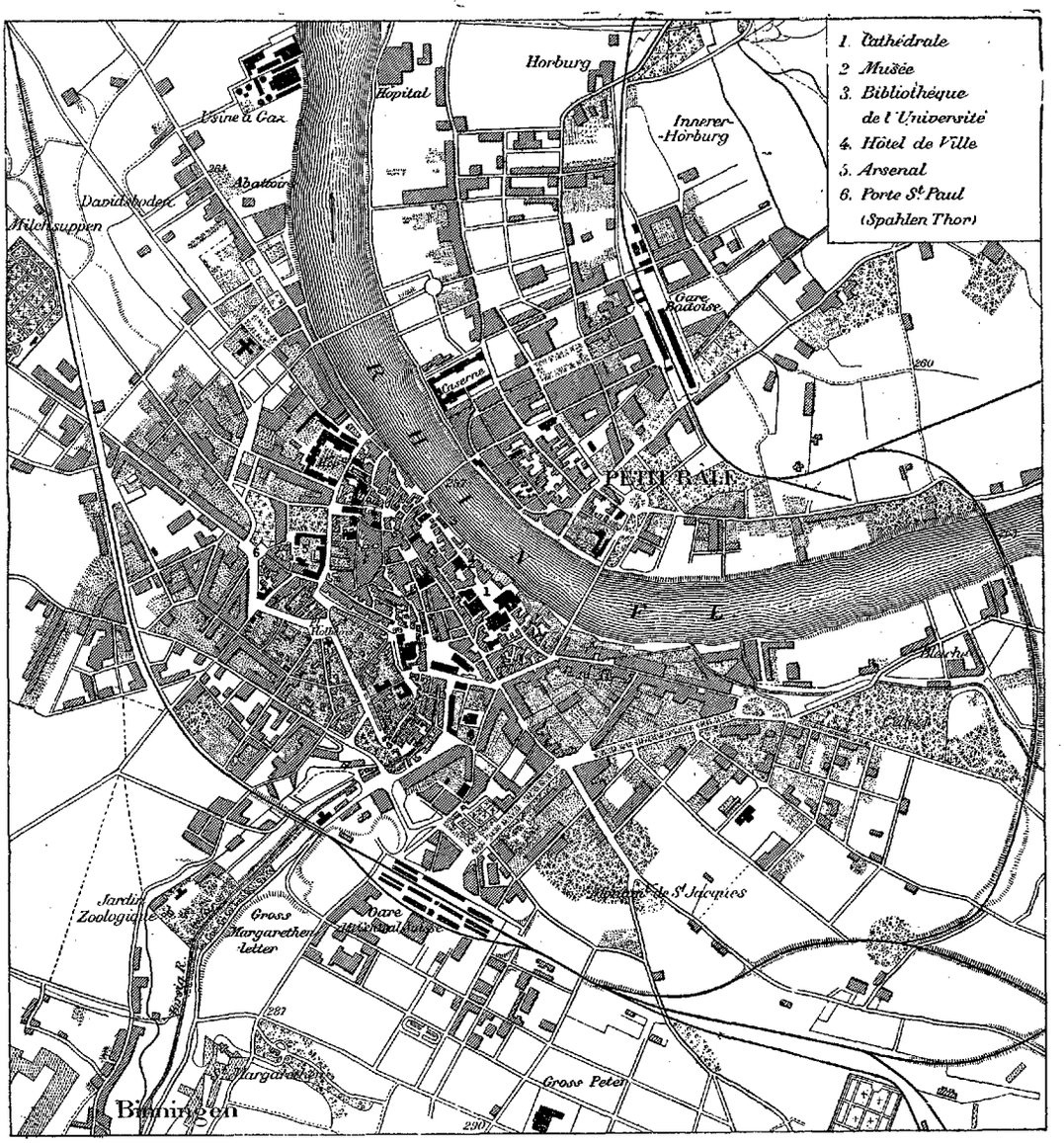

Echelle du 25 000e

lui sont déférés. Une curiosité de la constitution de Bâle-campagne est qu'elle supprime l'ordre des avocats. Les dépenses de l'Etat s'élèvent à 660,000 fr. et sont à peu près couvertes par les recettes ; les cultes, l'instruction publique et l'assistance des pauvres possèdent des revenus spéciaux qui suffisent aux besoins de la plus grande partie de ces services. Les recettes consistent spécialement dans le revenu des salines et quelques impôts indirects de peu d'importance ; il n'y a pas d'impôt direct. Bâle-campagne a six écoles secondaires, un hôpital cantonal, un hospice pour les vieillards, un établissement pénitentiaire et une caserne.

II. Evêché. — Dès le commencement du IXe siècle, Charlemagne, plus tard les rois de Bourgogne et l'empereur d'Allemagne, firent don à l'évêque de Bâle de monastères et de villages situés dans cette contrée. Celle-ci devint ainsi le domaine de ce prélat, qui s'éleva à la dignité de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prince du Saint-Empire. A la réformation, le prince-évêque transféra sa résidence à Porrentruy et lutta vigoureusement contre les nouvelles doctrines. Il ne put cependant les empêcher d'envahir sa principauté, dont la moitié à peu près embrassa la religion réformée.

Monarque absolu, le prince-évêque de Bâle devait ressentir les effets de la Révolution française; en 1792, ses sujets catholiques s'étant soulevés, il appela les Autrichiens à son secours. Les Français firent alors cause commune avec les patriotes et occupèrent une partie du pays. Le prince s'enfuit.

Les contrées catholiques de sa principauté furent incorporées à la République française; quelques années plus tard, les Français s'emparèrent du reste du pays. Dès 1796, l'évêché de Bâle forma le dép. du Mont-Terrible, qui fut réuni, en 1800, au dép. du Haut-Rhin.

Après la première invasion des alliés en France, il fut détaché de fait de la République et administré par un gouverneur nommé par eux. Puis, le congrès de Vienne l'annexa au cant. de Berne, pour dédommager celui-ci de la perte du pays de Vaud et de l'Argovie. L'évêché de Bâle s'appelle aujourd'hui le Jura bernois.

III. Ville. — Capitale du cant. de Bâle-ville (V. ci-dessus); 61,399 hab. (en 1880). Cette ville, dont l'origine remonte aux premiers temps de l'ère chrétienne, est située sur le Rhin, à l'endroit où il quitte la Suisse, et s'étend sur les deux rives du fleuve, formant le Petit Bâle (rive droite) et le Grand Bâle (rive gauche), reliés par trois ponts; l'un date de l'année 1226; les deux autres sont de construction récente. Essentiellement industriel et commerçant, Bâle est connu par les grandes fortunes particulières qu'il renferme. Il compte plusieurs établissements très considérables de banque, de commission et d'expédition. L'industrie dominante est la fabrication des soieries, notamment des rubans, qui occupe plusieurs milliers d'ouvriers; d'autres industries textiles y prospèrent aussi; on y trouve, en outre, des fabriques de produits chimiques, de couleurs, de papier et de tabac. Bâle est le siège de la Compagnie des chemins de fer du Central suisse et de la Compagnie d'assurances *la Bâloise*.

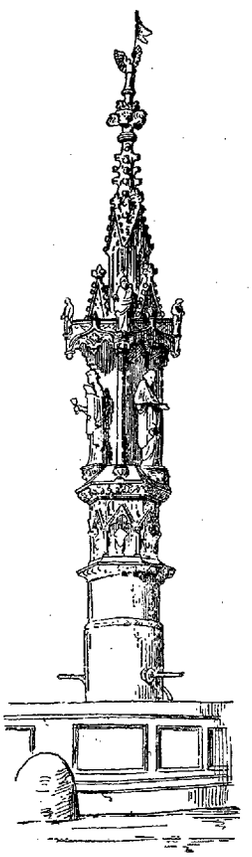

Fontaine à Bâle.

Cette cité possède une université fondée en 1460 par le pape Pie II, fréquentée par environ 350 étudiants, un gymnase littéraire, une école réale supérieure, une école professionnelle, une école supérieure de filles et plusieurs écoles secondaires; en outre, un conservatoire des arts et métiers et une école de musique. Toutes ces institutions, ainsi que leurs établissements auxiliaires, tels que cliniques, cabinets de physique et de chimie, musée des beaux-arts et d'histoire naturelle, bibliothèques, collections de toute espèce, jardin botanique, salles de gymnastique, sont montées sur un grand pied et parfaitement aménagées.

Bâle est le centre des missions évangéliques pour la propagation de la religion chrétienne réformée en Asie et en Afrique. On y instruit dans un institut spécial, qui renferme des collections ethnographiques très intéressantes, quatre-vingts élèves missionnaires.

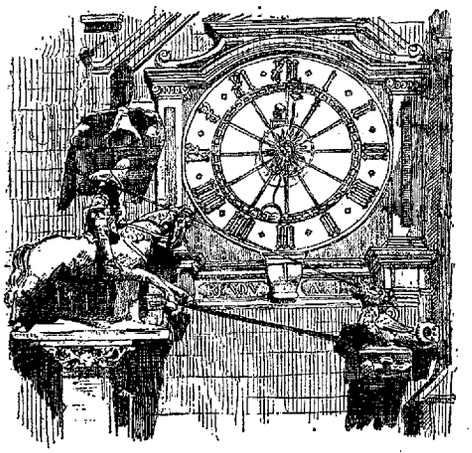

Horloge de la cathédrale Saint-Georges à Bâle.

Cette ville compte, outre ses bâtiments d'instruction, dont plusieurs sont des palais, un grand nombre d'édifices publics remarquables: la cathédrale en grès rouge, commencée vers l'an 1010 en style roman, restaurée à la fin du XIVe siècle en gothique, dont une dépendance contient le musée du moyen âge; l'église gothique de Sainte-Elisabeth, entièrement construite, avec le presbytère qui en dépend, des deniers d'un riche Bâlois; l'hôtel de ville, le musée qui possède entre autres plusieurs peintures de Holbein, le grand hôpital.

Aux abords de la ville, sur la route du Jura, l'on aperçoit le monument de Saint-Jacques exécuté par le sculpteur Schloeth et élevé en mémoire de la bataille qui eut lieu dans les environs, en 1444, entre les Suisses et les Armagnacs, commandés par le dauphin qui fut plus tard Louis XI.

Bâle est le berceau d'une foule d'hommes illustres dans les lettres, les sciences et les arts. Il a attaché son nom à deux événements d'une importance historique générale, le concile de Bâle (1431-1449), et la paix de Bâle conclue en 1795 entre la France et la Prusse (V. ci-dessous). Là fut arrêté aussi, en 1795, le traité avec l'Espagne, qui donna une partie de l'île de Saint-Domingue à la France.

IV. Concile de Bâle. — Le concile de Bâle (1431-1449), le troisième des conciles dits *réformateurs*, devait extirper l'hérésie hussite, réformer l'Eglise et traiter avec les Grecs, qui étaient menacés par les Turcs et avaient besoin des puissances de l'Occident. Il fut convoqué par Martin V, peu avant sa mort, pour le 4 mars 1431. Eugène IV, successeur de Martin V, désigna Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange, comme légat, pour présider le concile. Celui-ci se trouvait alors en Bohême, chargé de mettre fin à l'hérésie, soit par la persuasion, soit par la force. Il chargea deux délégués d'ouvrir provisoirement le concile, ce qui se fit, en présence d'un très petit nombre de prélats, le 22 juil. 1431. Mais le légat, ayant été obligé de s'enfuir ignominieusement de la Bohême, se rendit à Bâle, en traversant l'Allemagne; il reconnut que l'hérésie hussite pourrait difficilement être vaincue par la force, et que, de plus, la corruption du clergé allemand exigeait des réformes promptes et sérieuses. Après son arrivée, les prélats vinrent en foule; en 1434 il y eut à Bâle environ 800 personnes appartenant au concile;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'étaient en majorité des membres du bas clergé et des moines, auxquels on accorda des droits que nul autre concile ne leur avait jamais concédés. C'est là sans doute ce qui fit dire à Æneas Silvius que le droit de vote fut donné à des cuisiniers et à des palefreniers ; de là aussi le caractère démocratique de l'assemblée. Le concile devint aussitôt une puissance avec laquelle le pape et les cardinaux durent compter. Aussi Eugène IV, redoutant qu'il ne fût trop indépendant au milieu d'un peuple libre, ordonna (en novembre) à Césarini de dissoudre le concile, pour le réunir de nouveau, dix-huit mois après, à Bologne. Le légat écrivit au pape, pour lui montrer, dans une lettre chaleureuse, le danger de cette dissolution : « Que diront les hérétiques?... Quelle honte pour la foi chrétienne ! On dira : Les armées ont succombé ; maintenant l'Eglise aussi lâche pied ; les Hussites ne peuvent donc être vaincus, ni par les armes ni par la raison. Qu'en dira le monde ? Que le clergé est incorrigible et ne veut pas sortir de sa crasse. On dira que nous nous jouons de Dieu et des hommes, et les laïques auront raison de nous courir sus. » Le concile, du reste, n'était aucunement disposé à se laisser dissoudre ; il se constitua au contraire et élabora son règlement. Pour éviter les inconvénients graves du système de Constance, de voter par nations, l'assemblée se partagea en quatre *députations*, pour les matières concernant la foi, la paix, la réforme et les « choses communes ». Chaque députation fut composée de membres des différentes nations, sans égard au grade ; les docteurs et les dignitaires inférieurs y étaient en majorité. Toutes les résolutions prises dans le sein d'une députation étaient communiquées aux trois autres, et quand elles étaient approuvées par deux d'entre elles, on les portait devant l'assemblée plénière, où l'on ne votait plus par tête, mais par députation. La première session générale eut lieu le 14 déc. 1431. Dans la deuxième, du 14 fév. 1432, le concile sanctionna de nouveau les décrets de Constance sur la suprématie des conciles œcuméniques et défendit à qui que ce fût de transférer la réunion dans une autre ville. Le 29 avr., il invita le pape à se rendre à Bâle, déclarant que, s'il refusait, on passerait outre. Au lieu d'user, selon le désir d'Eugène IV, de mesures de rigueur contre les Hussites, le concile entra en pourparlers avec eux et les traita comme une puissance indépendante. En janv. 1432, le prêtre calixtin Jean Rokyczana et le chef des Taborites, Procope le Grand, entrèrent dans Bâle, à la tête de 300 hommes ; et comme on ne réussit pas à s'entendre et que les Hussites retournèrent en Bohême, des députés du concile les y suivirent et conclurent le 30 nov. 1433, avec les Calixtins, un traité connu sous le nom de *Compactata* de Prague, par lequel on accordait aux Hussites leurs principales demandes, entre autres la communion sous les deux espèces.

On s'occupa ensuite de la réforme de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres ; on censura tout ce qu'il était possible de censurer. Nicolas de Cuse, un des plus passionnés adversaires de la curie, reprit les principes de Gerson, mais en en tirant des conséquences que celui-ci eût sans doute désavouées. L'Université de Paris écrivit au concile pour l'exhorter à résister au pape, comme jadis Paul avait résisté à Pierre. Eugène IV tenta en vain d'arrêter le torrent qui menaçait de l'emporter. Chassé par les Romains révoltés, réfugié à Florence, abandonné par la plupart de ses cardinaux, il dut céder, et ses légats durent consentir à ce que les actes de Bâle fussent publiés « au nom et avec la bulle du concile », et non pas au nom et avec le sceau du pape. Le concile, poursuivant son œuvre de réforme, rétablit l'élection des évêques par les chapitres, supprima la plus grande partie des réserves et les grâces expectatives, fixa les garanties de connaissances et de moralité que devaient présenter les dignitaires, prescrivit la tenue régulière des conciles diocésains et provinciaux, restreignit le droit d'excommunication et d'interdit, limita les appels en cour de Rome, posa des règles sur l'élection et les devoirs des papes, et abolit les annates et les taxes pour la confirmation ou la collation des bénéfices. C'était à la fois couper les vivres au pape, à un moment où il avait le plus besoin d'argent, et léser les intérêts des cardinaux et des fonctionnaires de la curie. Même des hommes modérés comme Césarini, qui voulait le bien de l'Eglise, mais sans que le pape fût trop amoindri, sentirent se refroidir leur intérêt pour le concile. Eugène IV en profita pour semer la désunion dans le concile. Alléguant l'urgence de traiter avec les Grecs, il demanda de nouveau que le concile fût transféré au delà des Alpes, afin de faciliter ces négociations. La discussion de cette question amena la rupture définitive ; il y eut des séances si orageuses (notamment celles du 6 et du 7 mars 1437), que la milice bâloise dut intervenir pour empêcher l'effusion du sang. La majorité ne voulut pas d'une ville italienne, et offrit le choix entre Bâle, Avignon et la Savoie ; les légats et la minorité décrétèrent qu'au pape seul il appartenait de choisir. Alors Césarini et beaucoup de prélats quittèrent Bâle. Le concile, s'appuyant sur le principe que les conciles tiennent leur autorité immédiatement de Jésus-Christ, se passa de légats et chargea de la présidence de l'assemblée le cardinal français Louis d'Allemand, archevêque d'Arles, homme austère et intègre, animé d'un amour passionné pour la liberté ; sur les sièges des prélats absents, on posa les reliques de Bâle. Eugène IV transféra alors le concile à Ferrare, par une bulle du 18 sept. 1437, l'y ouvrit le 8 janv. 1438, le transporta peu après à Florence, et excommunia la « Synagogue de Satan » réunie à Bâle. Les Bâlois y répondirent en suspendant Eugène comme contumace, rebelle et scandalisant l'Eglise ; dès lors toute leur activité se consuma dans la lutte avec le pape. — Les princes, tout en désapprouvant les procédures du concile contre le pape, s'empressèrent d'assurer, en attendant, à leurs pays le bénéfice des réformes décrétées à Bâle. Charles VII les soumit à une assemblée réunie à Bourges, et publia, le 7 juil. 1438, la *Pragmatique Sanction*, enregistrée l'année suivante par le Parlement, et qui reproduisait presque textuellement les principaux canons de Bâle concernant la suprématie des conciles généraux, la liberté des élections épiscopales, la suppression des annates, des taxes de chancellerie et le refus de reconnaître les réserves et les grâces expectatives. Il consacra ainsi les libertés de l'Eglise gallicane, et le peuple put espérer que l'or de la France ne s'écoulerait plus vers Rome. L'Allemagne aussi, tout en restant neutre, accepta les réformes pour l'Eglise de l'Empire.

Le concile, enhardi de voir ses réformes ainsi adoptées, fit un pas de plus ; il déposa Eugène IV ; la lecture du jugement fut suivie d'un *Te Deum* d'actions de grâces. Il forma ensuite un conclave, en adjoignant à Louis d'Allemand, le seul cardinal restant, 32 électeurs (11 évêques, 7 abbés, 5 théologiens et 9 docteurs) ; après cinq tours de scrutin, le 4 nov. 1439, ce conclave improvisé élut pape Amédée VIII, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le cardinal d'Allemand procéda à son couronnement le 24 juil. 1440, sur la grande place de la cathédrale, en présence, dit-on, de 50,000 spectateurs. Félix V éleva au cardinalat les membres les plus influents du concile. Mais cet acte d'autorité fit au concile un tort irréparable ; il n'eut plus désormais l'opinion publique pour lui ; on ne voulait plus de schisme ni de division dans l'Eglise. La plupart des membres de l'aristocratie ecclésiastique, qui avaient jusque-là assisté aux sessions, quittèrent successivement la ville, où il ne resta plus guère que des docteurs, des chanoines et des moines. Une deuxième assemblée de Bourges (sept. 1440) refusa d'adhérer à la déposition d'Eugène IV, déclarant que le concile ne lui paraissait plus « assez certainement universel » ; l'Allemagne persista provisoirement dans sa neutralité ; l'Angleterre et l'Italie restèrent fidèles au pape déposé ; Félix V ne fut reconnu que par la Savoie, les rois d'Aragon et de Hongrie, les ducs de Bavière, de Tyrol et d'Au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

triche, par la Confédération suisse et la plupart des universités. Eugène IV étant mort fut remplacé par Nicolas V. L'ancien secrétaire du concile, Æneas Silvius, se rallia aux intérêts de Rome et réussit à gagner aussi l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, qui dénonça aux derniers Pères réunis à Bâle les saufs-conduits qu'avait accordés Sigismond; il enjoignit même au magistrat de la ville de ne plus permettre à l'assemblée d'y demeurer. Le concile, réduit par la peste, amoindri de jour en jour, se transporta à Lausanne où résidait Félix V; 300 Bâlois lui donnèrent la conduite (4 juil. 1448). Enfin, Félix V, cédant aux sollicitations réitérées de la France, donna sa démission, après avoir révoqué les anathèmes qu'il avait lancés contre Eugène IV et Nicolas V; et les derniers Pères du concile, fatigués de la lutte et voyant que leur œuvre était décidément finie, *élurent*, pour sauver au moins les dernières apparences de leur autorité, Nicolas V, qui était pape depuis deux ans, et prononcèrent, le 7 mai 1449, la dissolution du concile. Ils n'avaient pas réussi mieux que leurs devanciers de Pise et de Constance, à réformer l'Eglise (V. Pise [Concile de] et Constance [Concile de]).

Ch. Pfender.

V. Traités de Bâle. — Ces traités, signés le 4 avr. 1795 (15 germinal an III), et le 22 juil. 1795 (4 thermidor an III), détachèrent la Prusse et l'Espagne de la coalition qui s'était formée en 1792 contre la France. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II s'était joint, en 1792, à l'Autriche pour arrêter les progrès de la Révolution française en Allemagne, et pour défendre, selon la tradition constante de la Prusse, les intérêts des princes allemands menacés sur la rive gauche du Rhin par les conquêtes des Français. La Russie, pour avoir les mains libres en Orient, avait poussé Frédéric-Guillaume dans cette voie, en lui promettant une nouvelle partie de la Pologne. L'Angleterre lui avait fourni des subsides, pour créer à la France des difficultés sur le continent. De son côté le roi d'Espagne, Ferdinand VII, avait cru devoir défendre et venger la maison de Bourbon sacrifiée par les jacobins.

Mais, dès la fin de 1793 et les premiers mois de 1794, lorsque partout les armées de la République eurent délivré le territoire national et pris l'offensive contre les puissances alliées, la Prusse s'aperçut qu'en continuant la lutte, elle faisait le jeu de la Russie et de l'Autriche. Le ministère prussien marqua envers la France des intentions pacifiques. De même en Espagne, le roi et son ministre Godoy regrettèrent de s'être mis au service des Anglais contre la France. Le Comité de Salut Public était informé de ces dispositions; il inclinait à se rapprocher de la Prusse et de l'Espagne pour diviser et diminuer les forces de la coalition. Mais, depuis que la République avait rompu officiellement avec l'Europe, elle n'avait plus à l'étranger d'autre agent officiel que son ministre en Suisse, Barthélemy.

Lui seul pouvait être entre la France, la Prusse et l'Espagne l'agent d'une négociation de paix. Par Bâle, cela était encore relativement facile, en ce qui concernait la Prusse et l'Empire allemand. La négociation, entamée à la fin de juil. 1794 par le feld-maréchald prussien Moellendorf, retardée par les vues opposées du Comité de Salut Public qui voulait garder la rive gauche du Rhin et du roi de Prusse qui craignait, en l'abandonnant, de s'aliéner les princes allemands, aboutit au traité de paix du 16 germinal an III (4 avr. 1795). Les négociateurs avaient été successivement, pour la Prusse de Goltz, puis Hardenberg, pour la France Barthélemy. Frédéric-Guillaume II traita avec la Convention, à condition qu'elle retirât ses troupes de la rive droite du Rhin, et qu'elle n'exigeât, sur la rive gauche, aucune cession immédiate, jusqu'à ce que l'Allemagne et l'Empire eussent été consultés à la pacification générale. La crainte des progrès de la Russie et de l'Autriche en Pologne avait rendu le cabinet prussien plus conciliant, la crainte de l'émeute avait réduit les exigences de la Convention. Des articles séparés et secrets annexés au corps du traité établissaient entre les deux Etats une sorte d'alliance fondée sur des promesses d'agrandissement pour la Prusse, sur la neutralité de l'Allemagne du Nord à l'égard de la France.

Le traité qui fut signé, un peu plus tard, le 4 thermidor an III (22 juil. 1795), entre l'Espagne et la République française était conçu dans le même esprit que le traité avec la Prusse. Les négociations avaient eu lieu à Bâle également; elles avaient été également retardées par les exigences contraires du Comité de Salut Public qui réclamait la cession de la Louisiane et de Saint-Domingue, et du ministre espagnol qui faisait de la mise en liberté des enfants de Louis XVI la condition essentielle de la paix. En outre une ville de Suisse paraissait un lieu mal choisi pour décider d'un traité entre la France et l'Espagne: la négociation se poursuivit à la fois à Bâle, entre Yriarte et Barthélemy, et sur la frontière espagnole entre Yranda et Servan. Elle aboutit, malgré ces retards et ces difficultés, à une paix dont les conditions étaient pour l'Espagne, l'abandon à la France de la partie espagnole de Saint-Domingue, pour la France, la restitution de ses conquêtes, « au delà de la crête des Pyrénées qui forme le versant des eaux ». Des articles séparés et secrets annexés au traité assuraient entre la France et l'Espagne non seulement la paix, mais une amitié durable fondée sur des intérêts communs.

En résumé, les traités de Bâle achevaient ce qu'avaient commencé les victoires des armées de la Convention: ils diminuaient les forces de la coalition. Ils laissaient à la République les mains libres contre l'Autriche et l'Angleterre. Ils lui donnaient plus de sûreté sur sa frontière du Rhin, la frontière des Pyrénées, et en outre un agrandissement colonial. Ils lui laissaient enfin espérer, si elle savait user de la victoire avec modération, un solide système d'alliances en Europe. Emile Bourgeois.

Bibl.: 1° Histoire. — J. Trouillat et L. Vautrey, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle;* Porrentruy, 1852-1867, 5 vol. in-8. — A. Heusler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel in Mittelalter;* Bâle, 1860, in-8. — *Basler Chroniken her. v. der historischen Gesellschaft in Basel;* Leipzig, 1872, 2 vol. in-8. — H. Boos, *Geschichte der Stadt Basel von der Gründung bis zur Neuzeit,* t. I, Bâle, 1877, in-8. — Du même, *Urkundenbuch der Landschaft Basel;* Bâle, 1881, in-8.

2° Concile de Bâle. — Mansi, *Conciliorum nova et ampl. Collectio,* t. XXIX-XXXI. — Æneas Silvius, *Commentariorum de concilio Basiliæ celebrato libri duo;* Bâle, 1517. — A la Bibliothèque nationale de Paris, on conserve 7 vol. manuscrits, relatifs au concile de Bâle; les plus importants sont le n° 15,622, expédition authentique et scellée des actes du concile, et les n°s 15,623 et 15,624, journal du concile depuis le 8 fév. 1432 jusqu'au 6 déc. 1436. Cinq autres manuscrits se trouvent à la Bibliothèque Mazarine. — Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Basle;* Amsterdam, 1731. — Wessemberg, *Die grossen Kirchenversammlungen des 15 und 16 Jahrhunderts;* Constance, 1840, vol. II. — Hefele, *Conciliengeschichte,* vol. VII.

3° Traités de Bâle. — De Clercq, *Traités de la France,* t. I, pp. 232 et 245. — Albert Sorel, *la Paix de Bâle* (5 articles dans la *Revue historique* en 1877-1878). — Du même, *la Diplomatie française et l'Espagne de 1792 à 1796* (3 articles dans la *Revue Historique* en 1879-1880). — Ranke, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers v. Hardenbergs;* Leipzig, 1876-77, 5 vol. — V. Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française,* trad. française; Paris, t. III. — *Publications du ministère des affaires étrangères: papiers de* Barthélemy, *ministre en Suisse,* publiés par M. Kaulek; Paris, 1887.

BALE (John), en latin **BALÆUS** ou **BALEUS**, théologien, poète dramatique et biographe anglais, né à Cove (comté de Suffolk) le 21 nov. 1495, mort à Canterbury en nov. 1563. Elevé dans l'Eglise romaine, il devint prieur du couvent des Carmes, à Ipswich. Cédant à l'influence de Thomas lord Wentworth, il ne tarda pas à embrasser le protestantisme et se maria tout aussitôt. La disgrâce de lord Cromwell le priva d'un puissant protecteur, et il dut se réfugier dans les Pays-Bas, d'où il revint à l'avènement d'Edouard VI qui lui donna d'abord le bénéfice de Bishopstoke, dans le Hampshire, et bientôt après l'évêché d'Ossory, en Irlande (1553). C'est alors qu'il fit jouer plusieurs de ses com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

positions dramatiques, notamment les miracles *Saint Jean-Baptiste* et *les Promesses de Dieu*, qui furent représentés sur la place du marché, à Kilkenny, en 1553. Ces représentations de pièces contenant les attaques les plus violentes contre l'Eglise romaine et l'ardeur de Bale à soutenir et à propager en toute occasion le protestantisme lui suscitèrent la haine des Irlandais. A la mort d'Edouard VI, il faillit être une des premières victimes de la réaction catholique. Sa résidence fut saccagée et il ne dut d'échapper qu'à une escorte de quatre cents soldats qui le conduisirent à Dublin. Assailli là encore par la fureur populaire, il se sauva, déguisé en matelot, sur un navire marchand zélandais. Après de nombreuses mésaventures, il débarqua en Hollande, où il fut jeté en prison. Il en sortit au bout de trois semaines et se retira à Bâle. Il y vécut pendant tout le règne de Marie Tudor. Revenu en Angleterre sous Elisabeth, il ne voulut pas reprendre son siège d'Ossory et fut nommé à une prébende dépendant de la cathédrale de Canterbury (1560), église dans laquelle il est enterré. Bale divisait lui-même ses nombreux écrits en quatre groupes: 1° ceux qu'il avait composés étant papiste; 2° ses ouvrages postérieurs à sa conversion; 3° ses comédies en vers anglais, sur des mètres variés; 4° ses ouvrages en prose anglaise. Voici les titres des plus importants: *Brefe Comedy or Enterlude of Johan Baptystes preachynge in the Wyldernesse* (1538); *Brefe Comedy or Enterlude concerning the Temptatyon of our Lorde and Saver Jesus Christ by Sathan in the Desart*; *Tragedye or Enterlude, manyfesting the chefe Promyses of God unto Man; Kynge Johan*, une de ses plus bizarres compositions, où il applique allégoriquement les événements du règne du roi Jean au temps de Henri VIII et à la lutte entre le protestantisme et l'Église romaine: ce drame a été réimprimé en 1838 par la *Camden Society; A Godly Medytacion of the Christen Soule, from the French of Margaret, Queen of Navarre* (1548); *Laboryouse Journey, and Serche of John Leylande for Englandes Antiquitees* (1549); *Vocacyon of Johan Bale to the Bishoprick of Ossory, in Irelande, his Persecutions in the Same, and finall Delyveraunce* (1553); *Actes of Englysh Votaryes* (1546), et surtout son grand ouvrage intitulé *Illustrium Majoris Britanniæ Scriptorum, quam nunc Angliam et Scotiam vocant, Catalogus, a Japheto per 3618 annos, usque ad annum hunc Domini* (Basileæ, 1557, in-fol.), dans lequel l'auteur a refondu son *Illustrium majoris Britanniæ Scriptorum, hoc est, Angliæ, Cambriæ, et Scotiæ, Summarium* (Vesaliæ, 1549, in-4). Ces travaux font de Bale le véritable père de la biographie et de la bibliographie anglaises. On l'a accusé de partialité, d'inexactitude et même de mensonge. Il est certain que la passion religieuse l'a souvent emporté trop loin et qu'il n'est point exempt d'erreurs. Une des plus fréquentes, dans son *Catalogue*, consiste à donner des titres de chapitres comme des titres d'ouvrages séparés et à admettre parmi les écrivains des personnages qui n'ont jamais écrit. Il n'en reste pas moins qu'il a ouvert la voie et qu'il vaut encore la peine d'être consulté aujourd'hui. L'âpreté de son style, la fougue de ses invectives et la violence de son esprit de parti expliquent suffisamment la sévérité de certains critiques et les louanges excessives des autres. Comme poète, Bale continue, sans éclat et sans mérite propre, la tradition des auteurs de *Mystères* et de *Miracles*. Il ne sort du commun ni par l'élévation de la pensée, ni par la vivacité de l'imagination. Quant à sa versification, elle est inférieure à celle de beaucoup de ses contemporains. Ses ouvrages sont mis à l'index, à Rome, comme hérétiques. Il a été publié, à Genève en 1561, et à Lyon en 1562, une traduction française d'une partie du *Catalogue* de Bale intitulée: *Les vies des évêques et papes de Rome, depuis la dispersion des disciples de J.-C. jusqu'au temps de Paul IV, prinses du grand catalogue de J. Baleus, anglois*. La *Parker Society* a fait réimprimer en 1849, à Cambridge, un certain nombre de ses écrits en prose sous le titre de *Select Works*.

B.-H. G.

BALÉARES (Iles). **I. Géographie.** — Iles de la Méditerranée occidentale, qui dépendent de l'Espagne. Les Espagnols comprennent indifféremment sous cette dénomination, outre les Baléares proprement dites (composées de Minorque, l'île la plus orientale, et de Majorque, la plus grande), et un groupe moindre, un peu plus méridional et plus rapproché de la côte de Valence, celui des îles d'Ibiza et de Formentera, que les géographes modernes continuent d'appeler, comme les anciens, Pityuses ou îles des Pins. Toutes ces îles sont réunies au continent espagnol par un plateau sous-marin. La population, très mélangée, a le plus d'affinité naturelle avec celle de la Catalogne, par suite de l'intimité des relations suivies entre cette province et les Baléares, qui sont aussi une des régions les plus prospères de l'Espagne, leur situation insulaire les ayant toujours préservées d'une atteinte directe des maux de la guerre civile.

La province des îles Baléares, ch.-l. Palma, a 5,014 kil. q.; 306,847 hab., soit 57,6 par kil. q. Elle comprend, outre l'archipel des Baléares, les petites îles Columbretes, les îles Chaffarinas et les Présides sur la côte N. du Maroc. — L'archipel des Baléares comprend les îles Baléares proprement dites et les îles Pityuses. Les îles Baléares sont: Majorque, Minorque, Cabrera, Conejera, Dragonara, etc.

ILES BALÉARES. — *Majorque* (en espagnol *Mallorca*). 3,391 kil. q.; environ 240,000 hab. — La grande Baléare de l'O. est à 133 kil. E. du littoral de l'Espagne, et 240 kil. N. de l'Algérie. Près du cap de Péra, à l'E., on y visite la vaste grotte d'Arta, une des plus curieuses de l'Europe pour ses stalactites, et au cap méridional de Salinas il y a des marais salants en exploitation. Au N.-O. de l'île, une chaîne de montagnes, abrupte du côté de la mer et riche en beaux paysages, descend en pente douce vers l'intérieur. L'altitude moyenne de sa crête n'est que de 600 m., mais la Silla de Torella y atteint 1,480 m. La majeure partie des campagnes consiste en plaines grasses et bien arrosées, riches en céréales et en fruits du midi. Les oranges de Majorque sont peut-être les plus belles du monde; ses olives, quoique petites, aussi succulentes que celles de la Provence; les vins de Benisalem, exquis et non moins estimés sur le continent. Les fruits sont principalement expédiés en France. L'île engraisse beaucoup de porcs. En général le sol y est bien plus soigneusement cultivé que sur le continent espagnol. Les habitants, doux, polis et très industrieux, fabriquent et exportent des chaussures, des lainages et de la toile, de la vannerie, des vases poreux. De Majorque est originaire le genre de faïences que les Italiens appelèrent majoliques. La ville forte de *Palma*, capitale de l'île et de tout le groupe, avec près de 60,000 hab., a joué un rôle important dans le commerce de la Méditerranée dès le moyen âge. Elle a complètement éclipsé Alcudia, son ancienne rivale du littoral opposé. Un chemin de fer relie Palma à Alcudia et à Manacor, ville de 15,000 hab. située dans l'intérieur.

Minorque (en espagnol *Menorca*), 735 kil. q.; environ 35,000 hab. — La petite Baléare est à 37 kil. N.-E. de la grande. Sa plus grande hauteur au centre ne dépasse pas 357 m. Le climat y est moins salubre et plus venteux, le sol moins bien arrosé, malgré la grande abondance des pluies, et beaucoup moins fertile. L'éducation du bétail et la pêche y ont plus d'importance que la culture. Cependant les jardiniers mahonais sont recherchés partout, comme excellant dans leur profession. Minorque et toutes les Baléares forment en outre de très bons marins, et l'émigration de ces îles fournit, comme celle des royaumes de Murcie et de Valence, beaucoup de colons et de travailleurs au littoral de la Méditerranée et aux Antilles espagnoles. La profonde baie du ch.-lieu Mahon ou *Port-Mahon* (16,000 hab.), ville fondée par le Carthaginois Magon,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la partie orientale de l'île, est une des meilleures stations navales de la Méditerranée, ce qui avait déterminé les Anglais à se faire céder ce port en 1713, à la paix d'Utrecht, et à en faire une place forte de premier ordre, qui fut néanmoins prise deux fois : en 1756, par les Français, sous le maréchal de Richelieu, et, en 1782, par les Espagnols, aidés des Français.

Cabrera. 20 kil. q.; 400 hab. environ. C'est un rocher inculte, habité par quelques pêcheurs. Il sert de lieu de déportation, et doit une triste célébrité aux souffrances qu'y endurèrent les prisonniers français qui y furent internés après la capitulation de *Baylen* (V. ce nom). — L'îlot contigu de *Conejera* est inhabité. — Le rocher de *Dragonera*, haut de 312 m., est à l'O. de Majorque.

Iles Pityuses. — Les deux îles principales sont Ibiza ou Iviça et Formentera; elles sont entourées d'écueils et d'îlots rocheux. — *Ibiza* ou *Iviça*; 592 kil. q. environ; 23,000 hab., à 90 kil. E. du cap Saint-Martin, est très montagneuse; son plus haut sommet atteint 396 m. Les baies et les criques qui dentèlent son rivage abritent un assez grand nombre de barques de pêche, montées par d'excellents marins. Ibiza est en partie couverte de forêts de pins, mais en partie aussi bien cultivée et produisant surtout des vins et des fruits, avec du sel marin. — La petite *Formentera* (66 kil. q.), au S. de la précédente, n'a que 2,000 hab. répandus dans des fermes.

Les Pityuses, manquant de ports, sont très peu visitées. Si, dans les parages des Baléares proprement dites, les côtes offrent au contraire quelques vastes et excellentes baies de refuge, les tempêtes aussi, parfois compliquées de trombes, y sont fréquentes et y causent de nombreux et souvent terribles sinistres. Ch. Vogel.

II. Flore. — La végétation des îles Baléares est aujourd'hui bien connue grâce aux recherches incessantes d'un grand nombre de botanistes. Elle offre, au premier aspect, un mélange pittoresque les flores de l'Europe occidentale et de l'Orient, dû à la présence de certains arbres ou arbustes tels que les *Agave*, des *Opuntia*, le Palmier nain *(Chamærops humilis)*, le Grenadier, qui s'y sont facilement acclimatés. A côté d'eux croissent des arbres de la région méditerranéenne, qui contribuent à donner à la flore son caractère spécial. C'est d'abord le Pin d'Alep, qu'on rencontre partout, en plaine et sur la montagne, jusqu'à 600 ou 700 m. d'altitude, puis le Chêne-Vert *(Quercus Ilex)*, qui s'élève jusqu'à 800 m. d'altitude, et fournit le témoignage de l'existence d'anciennes et vastes forêts. Les Oliviers, plus nombreux que les Chênes dans les parties basses, les terrains rougeâtres, rocailleux, argilo-siliceux, sont peut-être spontanés; ils paraissent tout au moins avoir couvert le sol à une époque antérieure et s'être absolument naturalisés. Ils ne dépassent guère 700 m. d'altitude; leur taille peut être considérable et leur durée fort longue. Mélangés avec eux, vivent très souvent des Caroubiers qui ne dépassent pas 300 m. d'altitude. Les Figuiers *(Ficus carica)* sont très répandus dans tout l'archipel baléarique et constituent une richesse dans les terrains pauvres et peu productifs par la quantité et la qualité de leurs fruits. Enfin les Amandiers, les Orangers, les Citronniers et la Vigne, également très répandus, font l'objet d'importantes cultures. A côté de ces arbres, presque tous cultivés, croissent d'autres végétaux ligneux plus caractéristiques : le Buis de Mahon (*Buxus balearica* Lamk.), commun à partir de 300 et 400 m. d'altitude dans les ravins, sur les rochers, etc, sauf cependant à Minorque où on ne l'a pas encore trouvé; les *Rhamnus alaternus*, *Pistacia Lentiscus*, *Myrtus communis*, *Clematis cirrhosa*, *Phillirœa*, etc.

Mais cet ensemble seul ne saurait donner une idée exacte de la végétation des Baléares. Ce sont surtout les plantes herbacées qui prêtent à la flore son caractère spécial, et le fait le plus saillant qui résulte de l'examen de la répartition des végétaux depuis le niveau de la mer jusqu'aux sommités, c'est que les espèces spéciales se trouvent presque toutes répandues du littoral jusqu'à 1,000 m. environ. Un petit nombre d'entre elles occupent une zone comprise entre 500 et 800 m., très peu se tiennent au-dessus de 1,000 m. En aucun point des Baléares on ne rencontre de plantes alpines proprement dites, c'est là un fait particulier de la Flore. Cependant sur la crête des montagnes croissent les plantes caractéristiques de la région, que M. Marès a désignée sous le nom de *Zone balearique : Brassica balearica*, *Silene velutina*, *Arenaria balearica*, *Genista cinerea*, *Anthyllis balearica*, *Hippocrepis balearica*, *Daucus maritimus* et *maximus*, *Lonicera pyrenaica*, *Scabiosa cretica*, *Helichrysum Lamarckii* et *Fontanesii*, *Barkausia Triasii*, *Ranunculus Weyleri*, *Ilex balearica*, *Saxifraga tenerrima*, *Cephalaria balearica*, *Crepis montana*, *Buxus balearica*, *Taxus baccata*. Ces espèces, de même que celles qui restent entre 500 et 800 m. et parmi lesquelles il faut signaler *Hypericum Cambessedesii* et *Bupleurum Barceloi*, sont absolument caractérisques de la flore.

Le nombre total des espèces qui croissent dans les îles baléares est d'environ 1,300 (Marès dit 1,426; Barcelo, 1,479; E. Burnat, 1,260). Sur ce nombre on trouve 984 Dicotylédones et 248 Monocotylédones spontanées. Les familles prédominantes sont les suivantes : Légumineuses (137 espèces), Composées (27 espèces), Graminées (101 espèces), Labiées (57 espèces), Crucifères (54 espèces), Ombellifères (50 espèces), Caryophyllacées (43 espèces), Scrofulariacées (41 espèces), Euphorbiacées (33 espèces), Orchidacées (33 espèces), Renonculacées (31 espèces). Il est intéressant de remarquer combien les Orchidacées sont relativement nombreuses, eu égard à la superficie des Baléares, et cela sans cependant compter d'espèces absolument spéciales.

Si l'on compare maintenant la flore des Baléares avec celle des régions voisines, on verra que la grande majorité des espèces de ces îles se retrouvent ailleurs. En outre certaines espèces à aire restreinte ont une portion de leur aire dans les Baléares. 14 espèces pour Marès, 25 pour Em. Burnat, leur sont spéciales ainsi qu'à la péninsule Ibérique; 12 à l'Afrique, 17 à la Corse. Bon nombre des espèces communes avec les régions voisines ne dépassent pas les rives occidentales de l'Italie, le midi de la France, le versant méditerranéen de l'Espagne, le nord de l'Afrique, d'où il résulte un groupement remarquable de ces espèces constituant un véritable centre d'apparition. Enfin quelques plantes atteignent aux Baléares la limite de leur aire géographique, soit en venant de l'Orient, comme les *Sinapis orientalis*, *Genista acanthoclada*, *Anthyllis aspalathi*, *Herniaria macrocarpa*, *Centranthus orbiculatus*, *Cirsium italicum*, etc.; soit en venant de l'occident, comme *Cratagus brevispina*, *Vaillantia filiformis*, *Soliva lusitanica*, *Thymelœa velutina*, etc., soit enfin en venant du sud. Environ 46 espèces sont spéciales aux Baléares, et ce nombre, comparé au nombre total, donne une proportion relativement élevée pour une région de l'étendue de ces îles.

Paul Maury.

III. Histoire. — Le nom actuel des îles Baléares est celui sous lequel ces îles étaient connues des Grecs et des Romains. Ils distinguaient deux archipels : les îles *Baléarides* ou *Baléares* comprenant la grande *(major)* et la petite *(minor)*, et les îles *Pityuses*. Les premières devaient leur nom à l'habileté de leurs habitants à manier la fronde (βάλλειν — lancer); les autres à leurs forêts de pins. Les Phéniciens, puis les Rhodiens, eurent des comptoirs dans les îles Baléares. Elles fournirent des frondeurs aux Carthaginois, plus tard aux Romains. Ces frondeurs étaient armés d'un bouclier, d'un léger javelot et de trois frondes. Les Romains firent la conquête des îles Baléares en 123 sous le consul Aulus Cecilius Metellus; 3,000 colons romains fondèrent les villes de Palma et Pollentia. En l'an 426 ap. J.-C., les Vandales occupèrent l'archipel, puis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vinrent les Visigoths, à qui les Grecs le disputèrent. Charlemagne en fut maître un moment. En 798, les Arabes le conquirent. Jayme Ier d'Aragon le leur reprit (1228-1235) et en forma un royaume pour son deuxième fils. Ce royaume de Majorque dura moins d'un siècle (1276-1343): il fut annexé à l'Aragon en 1343 par Pierre IV. Les Anglais furent maîtres de Minorque de 1708 à 1782 (sauf pendant la guerre de Sept Ans). A.-M. B.

Bibl. : 1° Géographie. — *Die Balearen in Wort und Bild geschildert;* Leipzig, 3 vol., 1869-1881.
2° Flore. — F. Barcelo y Combis, *Flora de las islas Baleares ;* Palma, 1881. — Marès, *Aperçu général sur le groupe des îles Baléares et leur végétation (Bul. Soc. Bot. de France;* 21 avr. 1865). — Marès et Vigineix, *Catalogue raisonné des Plantes vasculaires des Baléares;* Paris, 1880, in-8. — E. Burnat et W. Barbet, *Notes sur un voyage botanique dans les îles Baléares,* etc.; Genève, 1882, in-8.

BALÉARIQUE (Ornith.). La Grue pavonine *(Grus pavonina L.)*, qui était connue des anciens sous le nom de Grue des Baléares, a été rangée par Brisson (*Ornithologie*, t. V, p. 511) dans un genre particulier, le genre *Balearica*, à cause de sa physionomie toute particulière. Les individus adultes de cette espèce ont en effet le sommet de la tête orné d'une magnifique aigrette de plumes très étroites, aplaties et filées en spirale, qui rappellent des racines de chiendent aussi bien par leur forme que par leur couleur d'un jaune d'or. Chacun de ces brins porte de petits filets à points noirs et est surmonté d'un pinceau de même couleur. Les yeux sont blancs, ce qui donne au regard une expression fort étrange, et les tempes, complètement dénudées et d'un blanc de céruse, contrastent par leur teint avec le rouge vif des joues, qui sont également dénudées et dont la peau se prolonge sous le bec en une sorte de fanon. Le front et le vertex sont revêtus au contraire de petites plumes veloutées d'un noir intense. Les ailes, amples et obtuses, avec la quatrième rémige plus longue que les autres pennes, sont d'un blanc pur dans leur portion antérieure, d'un brun roux sur les pennes secondaires et d'un noir franc sur les rémiges. Les pennes caudales ont la même couleur que les grandes pennes alaires ; le reste du plumage est noir, mais paraît saupoudré de gris bleuâtre ; enfin les pattes, très élevées et terminées par des doigts robustes, ont une teinte noirâtre, analogue à celle de la base des mandibules.

Balearica pavonina Briss.

Si les Grues pavonines habitaient jadis l'archipel des Baléares, ce qui n'est pas encore parfaitement démontré, elles ne s'y rencontrent plus aujourd'hui ; elles n'existent pas davantage en Sicile, et ne se montrent qu'accidentellement dans le nord de l'Afrique. Leur véritable patrie se trouve dans les régions centrales et occidentales de ce grand continent, où elles vivent par couples ou en troupes sur le bord des fleuves. Ces troupes, qui se forment après la saison des pluies, se composent d'une centaine d'individus et comptent parfois dans leurs rangs quelques Grues demoiselles (V. Anthropoïde [ornithologie]), quoique les Baléariques se montrent moins sociables que les *Grues* (V. ce mot). Comme celles-ci, elles exécutent, à certains moments, des danses bizarres, en sautant brusquement, en entr'ouvrant les ailes et en retombant sur une patte. Après avoir passé la nuit sur les arbres, les Baléariques visitent les steppes pour recueillir les graines qui constituent le fond de leur nourriture, puis elles se rapprochent des cours d'eau pour boire et se divertir. D'ordinaire elles marchent gravement, le dos un peu voûté ; mais quand un danger les menace, elles peuvent courir avec une telle rapidité qu'un homme a peine à les suivre. Leur vol est lent et mesuré, de telle sorte qu'on peut admirer à loisir les riches couleurs de leur plumage, tandis qu'elles fendent les airs, le cou tendu et la huppe rejetée en arrière. Sur terre, au contraire, il est très difficile de les observer, car elles sont d'un naturel méfiant. Les individus de cette espèce que l'on voit dans nos jardins zoologiques, et qui se montrent assez familiers, ont été pris jeunes et proviennent généralement de l'Afrique occidentale. Dans l'Afrique australe vit une autre espèce du même genre, le *Balearica regulorum*, qui diffère de la précédente par ses proportions et par les nuances de son plumage.

E. Oustalet.

Bibl. : Vieillot, *Galerie des Oiseaux*, 1820-26, pl. 27. — Brehm, *Vie des animaux*, édit. franç., *Ois.*, t. II, p. 679.

BALECHOU (Jean-Joseph), graveur français, né à Arles le 17 juil. 1719, mort à Avignon le 18 août 1764. D'abord apprenti-élève de Jean Michel, graveur originaire de Genève et établi dans la ville papale, il vint ensuite à Paris se perfectionner dans l'atelier de Lépicié. Il débuta par plusieurs estampes à sujets familiers, d'après Jeaurat, et par une série de portraits pour la collection d'Odieuvre. Il a exécuté dans la même période une suite de trente planches, d'après Lainé, pour le *Livre de divers dessins d'ornements* (pet. in-fol.). Son remarquable talent de graver le portrait lui valut d'être chargé de l'exécution de celui d'*Auguste III, roi de Pologne*, d'après H. Rigaud, et il sut en faire un chef-d'œuvre (1750) qui le fit agréer à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Mais, deux ans après, accusé d'en avoir fait tirer six cents épreuves à son profit, il fut, quoique sans preuves sérieuses, reconnu coupable par l'Académie, rayé de la liste de ses membres et condamné au bannissement. De l'année 1750 est aussi son beau portrait du *comte de Brühl*, ministre du roi de Pologne, d'après L. Silvestre. Il se réfugia à Avignon et y travailla avec acharnement. Il exécuta d'abord trois marines d'après J. Vernet, dont la *Tempête*, planche célèbre, est le meilleur titre de gloire pour Baléchou. La *Sainte Geneviève*, d'après Carle Vanloo, est aujourd'hui déchue de son ancienne renommée.

Au nombre de ses meilleurs portraits comptent encore ceux de *Mlle Loizerolle*, sœur de Mme Aved, d'après Aved ; de la *duchesse de Châteauroux*, d'après Nattier ; de *Ch. Coypel*, d'après lui-même ; de *Crébillon*, d'après Aved ; de *J. de Julienne*, le célèbre amateur, d'après de Troy, et de *Mme de Julienne ;* de *M. de la Popelinière*, d'après Vigée ; de *Voltaire*, d'après Latour, et un autre d'après Liotard. — Praticien consommé, Baléchou a un burin fort élégant, plein de vigueur et d'effet, mais l'éclat en est parfois préjudiciable à la vérité et à l'harmonie de l'ensemble. G. Pawlowski.

Bibl. : Huber et Rost, *Manuel.* — E. Kolloff, notice dans *l'Allgemeines Künstler-Lexikon.* — R. Portalis et H. Béraldi, *les Graveurs du* XVIIIe *siècle*, 1880, t. I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALEINE. I. Zoologie. — Les Mammifères marins de l'ordre des *Cétacés* (V. ce mot), qui constituent le genre Baleine (*Balæna*), forment aujourd'hui, sous le nom de *Balænidæ*, une famille bien distincte, essentiellement caractérisée parmi les autres Cétacés, par l'absence de dents aux deux mâchoires. Chez ces animaux, les dents sont remplacées, à la mâchoire supérieure seulement, par des productions cornées appelées *fanons* et désignées dans le commerce sous le nom de *baleines*, qui est celui de l'animal qui les a fournies. Parmi les Cétacés, les Baleines représentent le type des *Edentés* (V. ce mot), et ce sont, à l'époque actuelle, les plus grands animaux qui existent. Les anciens confondaient ces grands Mammifères, comme tous les Cétacés du reste, avec les poissons, et c'est Bernard de Jussieu (1750) qui a reconnu le premier leur véritable nature de mammifères vivipares. Linné lui-même, dans les premières éditions de son *Systema naturæ* (1748-56), ne les sépare pas des poissons (sous le nom de *Plagiures*), et c'est pour la même raison que Buffon n'en parle pas dans son *Histoire naturelle des quadrupèdes*. Brisson, en 1756, dans son *Regnum animale* divisé en neuf classes, les rapproche seulement des Quadrupèdes vivipares, et en forme la seconde classe de son système. Enfin Linné, dans sa 12e édit. (1766), les réunit pour la première fois à la classe des Mammifères (V. Cétacés). — Les Baleines (*Balænidæ*) ne se distinguent des autres Cétacés que par leur plus grande taille, l'énorme volume de la tête, qui forme quelquefois *le tiers* de la longueur totale et surtout l'ouverture considérable de la bouche, dont la commissure se prolonge jusqu'au-dessous de l'œil, enfin, par la présence des fanons qui garnissent la mâchoire supérieure et remplacent les dents. Il y a toujours deux *évents* bien distincts, servant à la respiration et situés sur le sommet de la tête, vers son milieu. Les caractères ostéologiques, que les baleines possèdent en commun avec les autres cétacés, seront décrits en traitant des généralités relatives à cet ordre, mais nous devons dire ici quelques mots de la particularité qui les distingue de tous les autres mammifères marins, c.-à-d. du remplacement des dents par des fanons.

On trouve dans les mâchoires des fœtus de Baleine, examinés avant leur naissance, les rudiments d'une dentition complète, semblable à celle des Dauphins. Ces dents existent non seulement à la mâchoire supérieure où elles seront remplacées plus tard par les fanons, mais encore à la mâchoire inférieure, qui est complètement nue à l'âge adulte. Ce fait, découvert par E. Geoffroy-Saint-Hilaire, et confirmé par Eschricht, a été étudié de nouveau dans ces derniers temps, par Pouchet et Chabry. On sait que les *dents* (V. ce mot), malgré leur apparence et leur dureté, ne sont pas de véritables os, mais des productions épidermiques, comme les ongles et les cornes, c.-à-d. qu'elles sont fournies par la peau et plus spécialement par la muqueuse buccale, qui pénètre entre les deux lames des os maxillaires, supérieur et inférieur, pour donner naissance au bulbe dentaire; chez certains Poissons toute la muqueuse buccale et même les branchies sont revêtues de dents. Chez le fœtus des Baleines, on trouve, à une époque où la mâchoire ne dépasse pas 10 centim. de long, des germes de dents nombreux (plus de 40 à la mâchoire inférieure),

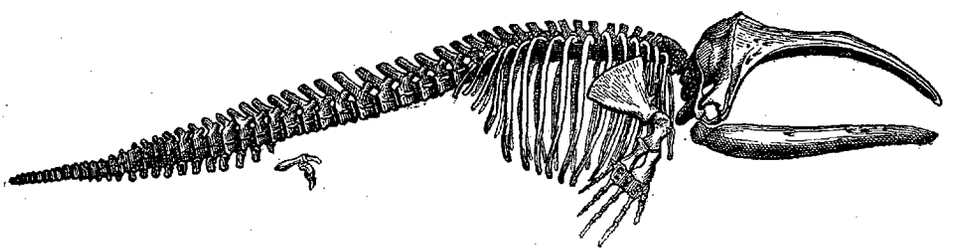

Fig. 1. — Squelette de Baleine *(Balæna australis)*.

et qui ne dépassent pas la grosseur d'un grain de millet. Sur des embryons de 30 à 90 centim. de long, et dont les germes dentaires sont plus développés à la mâchoire supérieure, la lame des *organes adamantins* (V. Dents) s'étend de l'un à l'autre de ces organes. La paroi cellulaire de l'organe adamantin est dissociée, et le tissu lamineux ambiant se continue largement avec la pulpe adamantine, ce qui prouve l'identité de structure entre cette pulpe et le tissu lamineux, par pénétration du feuillet moyen dans le feuillet externe. Sur un embryon plus grand, de 1m50, les dents ne sont pas plus développées : la couche adamantine est réduite en lambeaux discontinus, formant, au sommet des dents de la mâchoire inférieure, un amas conique ou des lames irrégulières stratifiées. Les cellules ressemblent à celles d'un épithélium corné, et le tissu lamineux adhère par places à la dentine dont le chapeau aminci présente des orifices à travers lesquels le tissu lamineux périphérique se continue avec celui de la pulpe : c'est le signe de la disparition des dents. On n'en trouve plus trace à la mâchoire supérieure, chez un autre fœtus à peu près de même taille. — Ainsi les dents qui s'étaient développées pendant la période fœtale s'atrophient complètement avant la naissance, sont résorbées, et les matériaux qui devaient les former servent plus tard au développement des fanons qui se montrent, chez le jeune, vers la fin de la période d'allaitement.

Les fanons, ou *barbes* des baleiniers français, sont insérés par leur base dans la fosse alvéolaire du maxillaire supérieur, où ils sont fixés par une substance ligamento-membraneuse, qui déborde extérieurement cette base et la

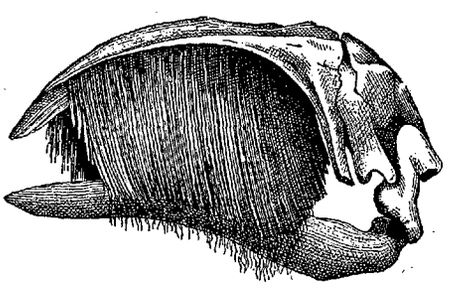

Fig. 2. — Tête osseuse de Baleine avec les fanons en place *(B. biscayensis)*.

couvre comme une gencive. Ils sont au nombre de 500 à 700 ou même davantage (H. Jouan), divisés en deux *batteries* latérales, car ils font totalement défaut en avant. Ce sont des lames cornées, falciformes, assez larges à leur base, mais se terminant en pointe, disposées verticalement et imbriquées comme les lames d'une persienne, et dont les fibres longitudinales, qui constituent les *baleines* du commerce, s'effilent sur leur bord interne; le bord externe est toujours parfaitement uni : aux deux extrémités de chaque batterie, en avant et en arrière, ils n'ont que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelques centimètres, mais ils s'allongent progressivement, et dans le milieu de la batterie ils peuvent atteindre plusieurs mètres, surtout chez les grandes espèces qui ont la mâchoire supérieure fortement cambrée. La pointe des fanons vient se loger entre la mâchoire inférieure dépourvue de dents, et la lèvre inférieure qui est très grosse et très grande et déborde sur la mâchoire supérieure en recouvrant les fanons, lorsque la bouche est fermée. L'intervalle compris entre les deux branches du maxillaire inférieur est occupé par une énorme langue musculeuse et charnue, fixée par sa face inférieure, mais pouvant se gonfler de manière à remplir la cavité de la bouche à chaque mouvement de déglutition.

La nourriture des grandes Baleines, et particulièrement celle des *Baleines franches* ou à ventre lisse, qui sont les plus recherchées des baleiniers, consiste presque exclusivement en très petits animaux, qui forment des bancs étendus, colorant la mer en vert ou en rouge dans les parages que recherchent les Baleines. Ce sont des Mollusques-Nudibranches : Clios, Pneumodermes, etc., de Méduses de petite taille ou des Crustacés-Copépodes, tels que les Cétochiles, animaux qui se mangent entre eux, mais que les Baleines avalent sans distinction. C'est ce que les baleiniers appellent la *boëte* ou les *bancs à manger* de la Baleine. Voici comment l'animal procède pour s'en repaître : la Baleine avance doucement au milieu du banc, la mâchoire inférieure abaissée et la bouche largement ouverte: l'eau pénètre dans cette large cavité jusqu'à la base de la langue qui ferme l'ouverture du gosier, et ressort de chaque côté par la commissure des lèvres qui est très abaissée, comme le montrent nos figures; les petits animaux qui nageaient dans cette eau sont arrêtés par le chevelu des fanons qui fait l'office d'un filet. La baleine relève alors sa mâchoire inférieure et ses lèvres en gonflant sa langue, ce qui chasse l'eau à travers les interstices des fanons, puis, promenant sa langue le long du chevelu, elle réunit sa proie en une boule qu'elle avale, et qui par sa composition se prête bien à traverser un œsophage relativement très étroit, dont l'orifice antérieur n'a pas plus de 5 centim. de diamètre chez la baleine franche. Elle renouvelle cette manœuvre jusqu'à ce qu'elle soit rassasiée. L'eau n'est jamais rejetée par les évents comme on le croyait autrefois, attendu qu'il n'y a aucune communication entre la bouche et les poumons.

La peau des Baleines est nue ou ne présente que quelques poils isolés, visibles surtout chez les jeunes : cette peau est lisse comme du taffetas, mince et séparée des muscles par une couche de tissu graisseux très épaisse, qui remplace le pelage en empêchant la déperdition du calorique interne : c'est cette couche graisseuse que l'on fait fondre et qui fournit, sous le nom d'*huile de baleine*, le principal produit que l'on recherche en faisant la chasse à ces animaux gigantesques.

Les mœurs des Baleines sont aujourd'hui assez bien connues, grâce aux travaux du capitaine baleinier Scammon, de la marine des Etats-Unis, qui a consigné dans son livre les observations recueillies pendant vingt-cinq ans de pêche à la Baleine, et du capitaine de vaisseau H. Jouan, de la marine française, qui, pendant ses nombreux voyages autour du monde, a observé ces animaux en véritable naturaliste. Les détails que nous donnons d'après ces deux auteurs se rapportent plus généralement aux *Baleines franches* ou grandes Baleines à ventre lisse. — Ces animaux vivent ordinairement par petites bandes composés de quatre à huit individus mâles, femelles et jeunes: ces bandes sont appelées *gams* ou *games* par les baleiniers, mais elles ne durent pas toute l'année. Les baleiniers distinguent deux saisons de pêche, celle du *large*, où les Baleines se tiennent en pleine mer, et celles des *baies*, où ces animaux se rapprochent des côtes pour vaquer aux soins de la reproduction. Ces deux saisons ne correspondent pas dans toutes les mers à la même époque de l'année : elles varient suivant les régions. Au commencement de la saison du large on rencontre des mâles isolés faisant route à la recherche des femelles : peu après les *games* se forment. C'est l'époque où l'on remarque le plus de mouvement parmi les Baleines : elles battent bruyamment la surface de la mer avec leur queue, ce qui semble un appel ; elles se roulent sur elles-mêmes, sautant hors de l'eau et retombant avec un bruit formidable en faisant jaillir l'eau qui écume comme lorsqu'elle déferle sur les récifs. Peu après, les couples s'isolent et l'on voit le mâle et la femelle nager côte à côte, sans s'abandonner à l'heure du danger, et se faisant tuer l'un après l'autre plutôt que de se quitter. Les baleiniers désignent le mâle sous le nom de *taureau* (*bull* en anglais), et la femelle sous celui de *vache (cow)*. Mais le lien qui semblait d'abord si vif entre les deux conjoints se relâche à mesure que la gestation s'avance : le mâle abandonne sa femelle et celle-ci se rapproche des côtes pour chercher une baie abritée où elle puisse mettre bas dans une eau tranquille. Il n'y a généralement qu'un seul petit, deux dans quelques espèces. Le baleineau (*calf* ou *veau* en anglais, mot que les marins français ont ridiculement transformé en *cafre*), à peine né, nage autour de sa mère, et prend le mamelon qui est placé dans un sillon en avant des organes sexuels. A sa naissance, le jeune a le quart ou le tiers de la longueur de la mère. Il y a généralement deux mamelles, une de chaque côté. D'après Jouan, la Baleine franche se tourne un peu sur le côté de manière que le mamelon affleure la surface de l'eau. Scammon, de son côté, figure dans son beau livre: les *Mammifères marins de la côte nord-ouest d'Amérique*, une femelle de *Megaptera versabilis* qui, réfugiée dans l'eau calme d'une baie, allaite deux petits que l'on voit sous l'eau, par transparence, un de chaque côté. Il est probable que le mode d'allaitement varie suivant les espèces comme le nombre de petits. Le baleineau dont la bouche ne présente pas trace de fanons, saisit le mamelon entre son palais, sa langue et sa lèvre inférieure déja très développée et en forme de gouttière : la succion du lait est aidée par des muscles spéciaux qui entourent la glande mammaire et dont les contractions projettent le lait avec une certaine force dans la bouche du petit. Scoresby dit que chez la Baleine franche du Nord la croissance du jeune est très lente et que l'allaitement dure près d'un an : le Dr Thiercelin au contraire assure que le baleineau ne tète pas plus de six semaines ou deux mois : à cet âge les fanons sont déjà assez développés pour qu'il puisse prendre sa part des bancs de *boëtes* que recherche sa mère, et doivent le gêner pour téter. Quoi qu'il en soit, la mère lui témoigne la plus grande tendresse et ne l'abandonne que lorsqu'il est assez fort pour se suffire à lui-même et lorsqu'elle l'a conduit dans une *game*. Les baleiniers, qui connaissent ce fait, abusent de son amour maternel : ils commencent par harponner le jeune, sûrs que la mère ne l'abandonnera pas et par conséquent finira par tomber sous leurs coups. C'est ainsi que la mère du jeune *(Balæna biscayensis)* de $7^{m}56$ de long, que nous figurons ici (fig. 4), et qui fut pris en févr. 1854, dans la baie de Saint-Sébastien, réussit à entraîner son baleineau blessé en l'étreignant avec ses nageoires et plongeant avec lui, et brisa d'un coup de queue les lignes qui l'attachaient. Le lendemain, le jeune fut trouvé mort en mer et remorqué à Saint-Sébastien : la mère le suivit dans la baie, et malgré les coups de fusil qu'on lui tira, ne s'éloigna que le lendemain, mais cette fois pour ne plus reparaître.

En pleine mer, la Baleine avance avec une vitesse de 5 à 7 kil. à l'heure, mais qui peut atteindre 14 à 18 kil. lorsqu'elle est inquiétée, bien qu'elle ne puisse soutenir longtemps cette allure. Elle nage d'ordinaire entre deux eaux, et quand elle remonte pour respirer un large remous annonce son apparition. On voit d'abord le bout du museau, puis le cône qui porte l'évent à double ouverture sur le sommet de la tête. Le souffle bifurqué s'en échappe bruyamment, montant tout droit à six ou sept

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mètres. Ce souffle est composé uniquement de vapeur et d'air, et n'est visible par conséquent que grâce à la basse température des régions circumpolaires où l'on chasse d'habitude les Baleines. Ces animaux sont dépourvus de voix comme tous les Cétacés, et le ronflement sonore qu'ils font entendre, et qui est très fort surtout lorsqu'ils sont blessés ou irrités, n'est autre que le bruit *respiratoire* du souffle passant à travers l'ouverture étroite des évents et dont l'intensité est en rapport avec la taille de l'animal. L'odeur de ce souffle, quand on le sent de près, est excessivement nauséabonde et désagréable. Au moment où le souffle va s'évanouir, la Baleine s'enfonce un peu en continuant à nager, puis, au bout d'une minute ou une minute et demie, elle souffle de nouveau : elle respire ainsi sept ou huit fois en dix minutes. Le dernier souffle est comme le premier plus prolongé que les autres et indique que la baleine va *sonder* (c.-à-d. plonger). Elle s'enfonce la tête la première, élevant doucement en l'air sa queue, élargie par les deux ailerons qui constituent sa nageoire caudale, et qu'elle balance plusieurs fois d'avant en arrière ; puis elle disparaît pour un temps variable. Elle reste sous l'eau de dix à cinquante minutes, puis elle remonte et recommence de la même façon. Cette manœuvre a lieu par tous les temps, de jour et de nuit, au point qu'on s'est demandé si les Baleines prenaient le temps de dormir : il est évident qu'elles ralentissent alors leur course mais qu'elles continuent à respirer de la même manière, même en dormant.

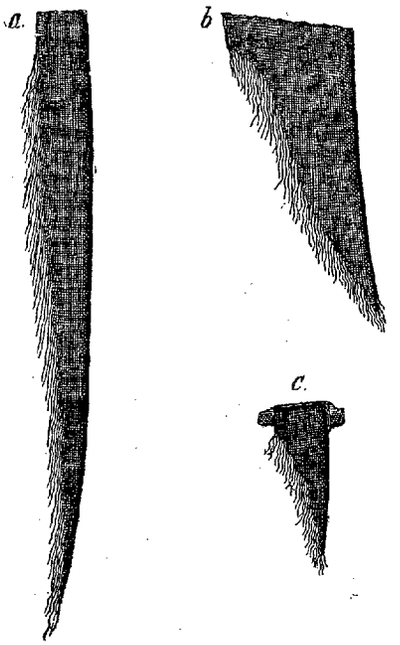

Fig. 2 *bis*. — Fanons de Baleines isolés et vus de face : a. *Baleine franche*; b. *Balænoptera sulfurea*; c. *Rachianectes glaucus*.

Les Baleines franches, qui sont les plus grands animaux connus, dépassent bien rarement 70 pieds de long : on peut donc dire que les anciens ont singulièrement exagéré leur taille, car Pline parle de baleines de 600 pieds de long ! Les femelles, plus grosses que les mâles, ont ordinairement de 15 à 20 mètres de long. Les espèces du Nord ont une plus grande taille que celle des régions tempérées. Dans la Baleine franche des régions polaires *(B. mysticetus)* les fanons du milieu ont plus de 4 mètres de long, ce qui donne une idée de la capacité de la bouche, et assigne à l'animal une taille déjà fort respectable.

La peau des Baleines est généralement couverte de parasites variés, les uns fixes, les autres mobiles, mais dont chaque espèce caractérise le Cétacé qui les porte. C'est un fait bien connu des baleiniers, d'ailleurs assez indifférents aux distinctions spécifiques dont se préoccupent les naturalistes : ils distinguent les différentes espèces de Baleines à la présence ou à l'absence de ces parasites. Les animaux que le vulgaire appelle *Poux de baleine* sont des Crustacés du genre *Cyame*, dont chaque espèce de Baleine aurait son espèce particulière. D'après van Beneden, ces parasites qui courent sur le dos des Baleines se nourriraient simplement des mucosités secrétées par la peau du Cétacé. Les espèces qui sont fixes appartiennent au groupe des Cirripèdes (Balanes) et aux genres *Tubicinella*, *Diadema*, *Coronula*, *Cryptolepas*, *Otion*, etc. Ce sont de simples *commensaux* (van Beneden), qui demandent seulement aux grands Cétacés de les transporter d'un lieu à un autre et de leur assurer ainsi une nourriture plus variée. Déjà au XII^e^ siècle, les pêcheurs islandais distinguaient la Baleine franche du N. *(Balæna mysticetus)*, de l'espèce qu'ils nommaient *Nord-Kaper* et que les Basques chassaient, dès le VI^e^ siècle, dans le golfe de Gascogne et dans la Manche (*Balæna biscayensis)*, aux plaques calcaires, c.-à-d. aux coquilles de Cirripèdes que cette dernière portait à l'exclusion de l'espèce arctique. Toutes les Baleines de l'Atlantique du Sud et de l'océan Pacifique ont leurs coronules propres : le *Mysticetus* seu en paraît dépourvu.

Malgré leur taille énorme et la puissance de leur queue, qui constitue une massue capable de briser d'un seul coup des embarcations, même d'un fort tonnage, les Baleines sont des animaux timides qui prennent la fuite au moindre danger, sauf dans les cas que nous avons signalés, c.-à-d. quand l'amour conjugal ou maternel se trouve en jeu. Cependant leur grande masse leur assure une sorte d'immunité au milieu des autres habitants de la mer. Les grands Dauphins du genre *Orca* sont les seuls qui osent les attaquer : devant ces Cétacés féroces et carnassiers, véritables tigres de mer, suivant l'expression d'Eschricht « elles fuient comme des chevaux devant une troupe de loups affamés ». Ces Orques que les baleiniers appellent *Killers* (tueurs) saisissent, dit-on, la Baleine par la lèvre inférieure et s'y cramponnent avec la ténacité d'un bouledogue, jusqu'à ce que la pauvre bête, épuisée par les efforts qu'elle fait pour se débarrasser de ses ennemis, meure à bout de souffrances. Les Orques lui dévorent alors la langue, qui serait le seul morceau qu'ils convoitent. Quant à l'attaque de la Baleine par l'Espadon, elle est mise en doute par les observateurs les plus autorisés. Mais la Baleine a, dans l'homme, un ennemi beaucoup plus redoutable.

De tout temps, la capture d'un de ces énormes Cétacés a été considérée comme une magnifique aubaine par les riverains des côtes sur lesquelles ils viennent échouer à la suite de quelque tempête. Dans ses *Aventures d'un voyageur en Australie* (chap. X), Perron d'Arc a décrit avec beaucoup d'humour les saturnales et les festins homériques qui signalèrent la rencontre d'une de ces gigantesques épaves par une tribu de noirs australiens. En six jours, ce cadavre, déjà à demi putréfié, fut dévoré par les sauvages qui ne l'abandonnèrent que lorsqu'il n'en resta plus que les os. A deux mille ans d'intervalle, on peut se figurer des scènes à peu près semblables sur les côtes de l'Océan et de la Manche, en mettant nos ancêtres les Celtes à la place des Australiens. De nos jours, les Grœnlandais se nourrissent encore de la chair et même de la graisse et de l'huile des grands Cétacés et utilisent toutes les parties de la Baleine, y compris ses os. Dès les premiers siècles de notre ère, les Basques, habitants des rivages du golfe de Gascogne, étaient devenus très habiles dans la pêche de la Baleine *(Balæna biscayensis)*, qu'ils poursuivaient au large, et des indices portent à supposer que quelques-uns de leurs navires ont pu s'aventurer ainsi jusqu'à Terre-Neuve, près de huit siècles avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Cette pêche se pratiqua dans le golfe de Gascogne pendant tout le moyen âge : on harpon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nait la Baleine à la manière des baleiniers modernes et on l'achevait à coups de lances, puis on la remorquait vers le rivage pour la dépecer : on mangeait sa chair, et la langue en particulier était considérée comme un mets délicat dont on faisait hommage aux monastères et aux églises. Le lard salé de l'animal était vendu dans une grande partie de l'O. de la France et servait particulièrement pendant le carême, étant considéré comme *poisson* ou viande *maigre*. Les mâchoires inférieures étaient placées, en guise d'*ex-voto*, de chaque côté de la porte des églises, comme celles que l'on voit à la porte de sortie des Galeries d'anatomie comparée au Muséum de Paris et qui ont vraisemblablement cette provenance, comme la plupart de celles que l'on voit aujourd'hui dans les musées de l'O. de la France (Angers, la Rochelle, etc.). Les vertèbres servaient de sièges comme on en a trouvé dans les vieilles maisons de Biarritz et comme on en voit encore en usage en Irlande. Quant aux fanons, il est assez remarquable qu'on en ait fait des aigrettes pour casques de guerre avant de les faire servir à la confection des corsets de dames. En 1202, d'après plusieurs passages de la *Philippide* de Guillaume le Breton, les casques des chevaliers étaient ornés de panaches en fanons de baleines effilés, considérés comme un objet fort rare. — La Baleine des Basques était déjà rare sur nos côtes au XVIIIe siècle, au point que le souvenir de cette pêche s'était complètement perdu chez les habitants du littoral. La pêche s'était transportée dans les mers du Nord où l'on poursuivait une autre espèce, la véritable Baleine franche *(Balæna mysticetus)*. Aujourd'hui, cette dernière espèce est devenue elle-même tellement rare, qu'au grand établissement de Vadsö, fondé par un armateur de Tonsberg, M. Svend Foyn, dans le Varenger Fjord, sur la côte du Finmark (Norvège), au delà du 70e degré de lat. N., on poursuit avec succès et profit, grâce aux procédés perfectionnés de la pêche moderne, les Baleinoptères que les pêcheurs avaient toujours dédaignés à cause du rendement inférieur de leur huile et de la taille de leurs fanons, et plus particulièrement le grand Baleinoptère du Nord *(Balænoptera Sibbaldi)*, dont cet établissement modèle capture en moyenne une centaine d'individus chaque année et dont toutes les parties sont utilisées, le dépècement se faisant à terre comme chez les anciens Basques.

La distribution géographique des Baleines a été étudiée pour la première fois par le lieutenant Maury, de la marine des Etats-Unis, qui eut l'idée de dépouiller les rapports des Baleiniers (*Sailing Directions* 1851), relatant toutes les captures faites pendant chacune de leurs expéditions et d'en dresser une carte des Baleines *(Whale Chart)* destinée à indiquer aux baleiniers les parages que fréquentent de préférence ces grands Cétacés. De son côté, van Beneden a dressé des cartes analogues qui accompagnent son mémoire sur la distribution géographique des Baleines. Les Baleinoptères se rencontrent dans toutes les mers et sous toutes les latitudes, mais il n'en est pas de même des Baleines franches. Maury a montré qu'elles n'approchaient jamais de l'Equateur et que, suivant son expression pittoresque : « la ligne équinoxiale était pour elles comme *un cercle de flammes infranchissables.* » Il existe tout autour du globe une zone de 2,000 à 3,000 milles de largeur, limitée au N. par le 30e, au S. par le 20e parallèle, dans laquelle on n'en rencontre pas, sauf dans le cas extrêmement rare de quelque femelle égarée croisant le long des côtes à la recherche d'une baie pour y mettre bas. Cette zone est, au contraire, celle où les grands Cachalots sont le plus abondants. Il résulte de cette distribution géographique des Baleines franches que les espèces du Nord sont, à notre époque, bien distinctes de celles de l'hémisphère austral, mais presque chaque espèce semble représentée dans l'autre hémisphère par une espèce qui lui ressemble tellement par sa forme, ses mœurs et sa distribution géographique, qu'il est permis d'admettre qu'elles descendent d'une souche commune et que le *cercle de flammes*, formé par les mers équatoriales dont parle Maury, n'existait pas encore à l'époque tertiaire. Les Baleines franches du Nord-Pacifique, à l'exception du *Balæna mysticetus*, qui occupe tout le cercle arctique, paraissent distinctes de celles du Nord-Atlantique, et il en est de même des Baleinoptères. Chaque mer semble avoir ses espèces propres; mais les caractères qui distinguent ces différentes espèces sont encore assez mal connus et il n'est pas impossible qu'on soit amené par la suite à reconnaître que beaucoup de ces prétendues espèces sont de simples variétés géographiques. — Le nombre des genres et des espèces a été multiplié outre mesure, dans cette famille, par plusieurs naturalistes et notamment par Gray qui a fait de chaque espèce, on pourrait dire de *chaque individu* conservé dans les musées d'Europe, le type d'un genre à part. Le nombre de ces genres, tant qu'il ne s'agit que des espèces vivantes, peut être réduit à quatre. Dans chacun de ces genres, nous indiquerons les espèces qui fréquentent les côtes de France.

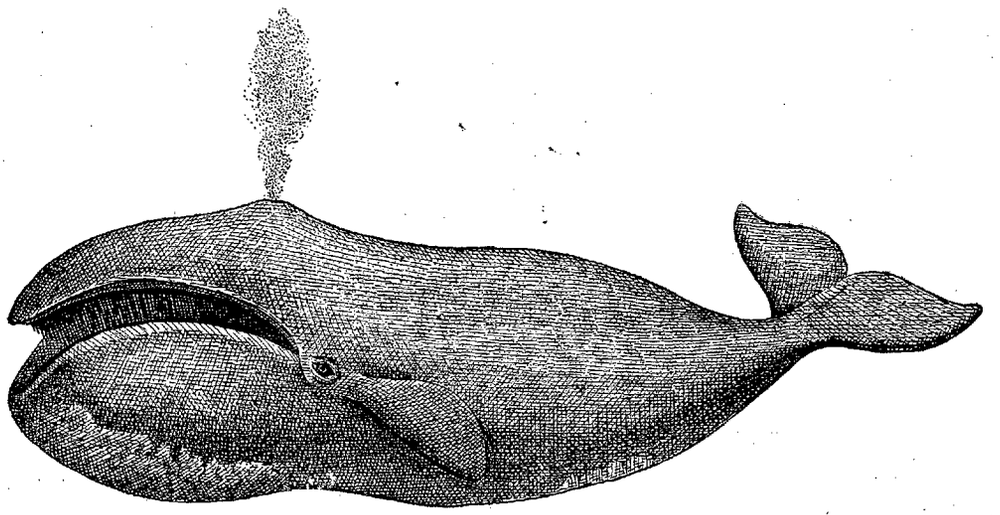

Fig. 3. — Baleine franche ou du Grœnland *(Balæna mysticetus)*.

Le genre BALEINE *(Balæna L.)* comprend les grandes Baleines (dites *Baleines franches*), à ventre lisse, sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plis sous la gorge, à pectorales courtes et arrondies, à tête grosse, comprimée latéralement, à museau obtus, à fanons généralement très développés. Le corps est épais et lourd avec une nageoire caudale très grande. On en connaît une demi-douzaine d'espèces. La plus anciennement connue est la Baleine du Grœnland ou la Baleine franche proprement dite (*Balæna mysticetus* Linné). Elle atteint une très grande taille et se distingue des espèces suivantes par l'énorme volume de sa tête qui occupe le *tiers* de sa longueur totale : elle présente toujours plus ou moins de blanc à la partie inférieure de son corps dont le dessus est brun ou noir. Elle atteint jusqu'à 33 m. (Thiercelin), c.-à-d. près de 100 pieds de long : un animal de cette taille peut fournir 250 barils d'huile et 1,500 kilogr. de fanons, mais le chiffre de 150 barils d'huile et 1,250 kilogr. de fanons représente le rendement moyen d'un de ces Cétacés. Cette Baleine habite tout le cercle arctique au voisinage des glaces : c'est elle que les baleiniers ont chassée depuis le commencement du XVII[e] siècle jusque dans le milieu de celui-ci dans les parages du Spitzberg, au N. de l'Islande et dans la baie de Baffin. Elle passe l'été dans l'extrême N. et descend plus au S. en janvier-février, mais sans jamais dépasser le 60[e] degré de lat., c.-à-d. l'entrée du détroit de Davis. En 1849, les premiers baleiniers qui franchirent le détroit de Behring, pour aller chercher fortune au N., trouvèrent dans cette région encore inexplorée des Baleines très peu farouches, parce qu'elles n'avaient jamais été dérangées, et qu'ils prirent pour une espèce nouvelle. La comparant aux Baleines du Pacifique tempéré, qu'ils chassaient déjà depuis une vingtaine d'années, ils l'appelèrent *Bow-heads* (tête en arc) à cause de sa grosse tête cambrée. On reconnut bientôt que cette espèce ne différait pas du *B. mysticetus* du N. de l'Europe : on prit dans la baie de Baffin des individus portant encore dans leurs chairs des harpons qui, d'après le nom du navire qui les avait lancés, inscrit sur leur hampe, ou la forme seule de ces harpons, avaient dû être poursuivis, l'année précédente, dans les parages du Spitzberg et de Jean Mayen, au N. de l'Europe ; et comme on sait que cette espèce ne double jamais le cap Farwell, au S. du Grœnland, il était évident que ces individus avaient dû venir par le Nord, soit en faisant le tour complet du cercle arctique, soit plus probablement en passant au N. du Grœnland par la mer ouverte, si longtemps cherchée par tant de navigateurs. — Cette Baleine descend aussi le long du Kamtchatka jusque dans la mer d'Okhotsk. On ignore jusqu'à présent s'il existe au cercle antarctique une espèce qui la représente : cependant le capitaine américain Crocker dit avoir rencontré, dans les parages de la Nouvelle-Géorgie (56° de lat. S.), une grande quantité de Baleines, *comme il n'en avait jamais vu*, mais qui devaient ressembler au *B. mysticetus* d'après la description qu'on lui avait faite de ce dernier. Dans tous les cas, cette espèce de l'océan Glacial du S. n'a pas encore été chassée par les baleiniers : peut-être ne diffère-t-elle pas des espèces du Sud-Pacifique dont nous parlerons bientôt.

La Baleine des Basques (*Balæna biscayensis* Eschricht, ou *B. cisarctica* Cope), la *Sarde* des Basques, le *Nord-Kaper* des Hollandais, est l'espèce de l'Atlantique tem-

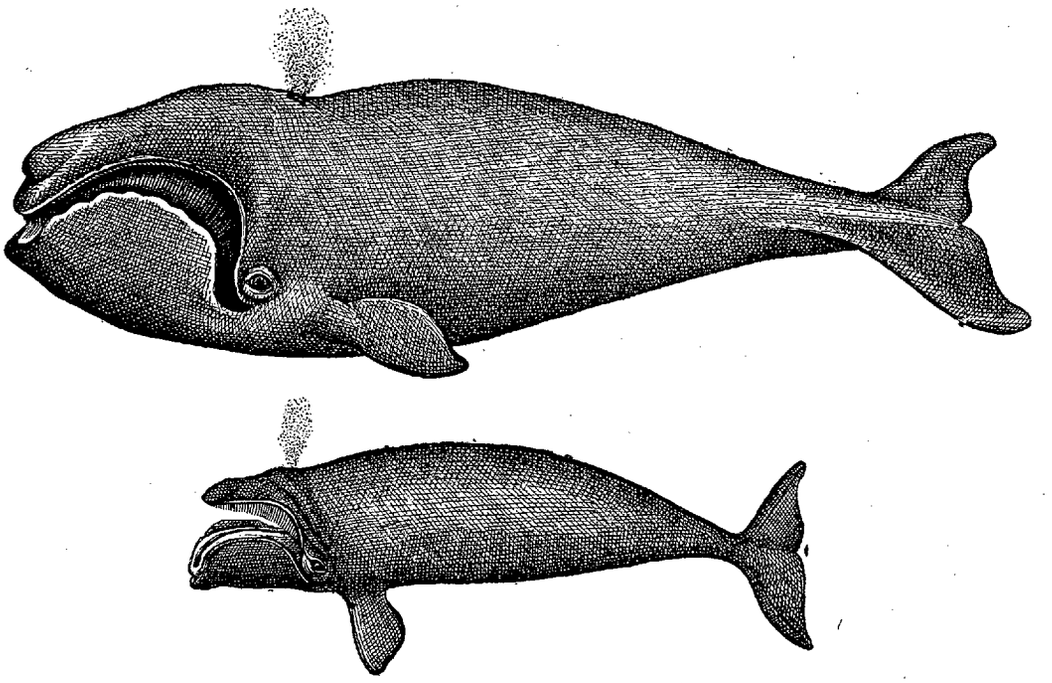

Fig. 4. — Baleine des Basques (*B. biscayensis*), adulte et jeune.

péré qui se pêchait au moyen âge sur les côtes de France et dont les naturalistes du commencement de ce siècle ont ignoré ou même nié l'existence, malgré les ossements qu'on en conserve dans plusieurs villes de l'Ouest, la confondant constamment avec l'espèce précédente. — Elle en diffère par sa couleur qui est entièrement noire et surtout par sa tête beaucoup plus courte que celle de la baleine franche, n'ayant que 1/4 chez l'adulte, et même 1/5 chez le jeune, de la longueur totale (au lieu de 1/3 chez la Baleine franche). Les fanons sont plus courts, noirâtres. La mâchoire inférieure est comme tronquée en avant et munie de lèvres qui se relèvent en demi-cercle de telle sorte que l'angle de la bouche forme une dépression immédiatement en avant de l'œil : la mâchoire supérieure est beaucoup plus courte que l'inférieure, surtout chez les jeunes dont les fanons n'ont pas acquis tout leur développement. Ces différences sont bien visibles sur le squelette : on peut les constater sur les mâchoires inférieures qui encadrent la porte de sortie des galeries d'anatomie comparée au Muséum de Paris, et dont nous avons déjà parlé ; l'arcade externe

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est formée par la mâchoire de la Baleine franche, l'arcade interne par celle de la Baleine des Basques, et l'on voit facilement que celle-ci est d'un bon tiers plus courte, bien que son épaisseur soit sensiblement égale. La Baleine des Basques, en effet, n'était la brièveté de sa tête, atteindrait des dimensions comparables à celle de la baleine franche et des espèces suivantes : mais ces grands individus sont devenus très rares, et ceux qui ont été pris sur les côtes de l'Amérique du Nord dans les temps modernes *(Bal. cisarctica)* dépassaient rarement 16 m.; ceux qui sont venus se perdre sur les côtes d'Europe, presque tous jeunes, n'atteignaient même pas cette taille. — Cette espèce se montrait autrefois régulièrement en hiver (janvier-février) dans le golfe de Gascogne, les mères accompagnées de leur petit comme celle que l'on vit à Saint-Sébastien le 17 janv. 1854. Il est probable qu'elle met bas pendant la station d'été, sur les côtes de l'Amérique du Nord. Au printemps elle remonte jusque vers l'Islande, qui est sa limite boréale, et les pêcheurs de cette île la distinguent à ses *Coronules* qui manquent, comme nous l'avons dit, sur la peau de la Baleine franche. Très rarement elle s'égare jusque dans la Méditerranée : tel est l'individu de 12 m. de long qui fut pris dans le golfe de Tarente le 9 fév. 1877, et dont le squelette est conservé au Musée de Naples. N'étant plus poursuivie depuis de longues années, en raison de sa rareté, cette Baleine aurait de la tendance à devenir plus commune, et l'on assure avoir rencontré sur les côtes des Etats-Unis des bandes assez nombreuses de cette espèce.

Les espèces suivantes des mers tempérées se rapprochent de la Baleine des Basques par la petitesse relative de leur tête. — Dans le nord de l'océan Pacifique notre espèce de l'Atlantique N., est remplacée par la Baleine du Japon *(B. japonica* Gray ; *B. aleoutensis* Van Beneden), le *Sebi Kutzira* des Japonais, la Baleine du Nord-Ouest des baleiniers. C'est l'espèce dont la pêche était la plus productive, il y a 30 ou 40 ans, époque de la pêche dite

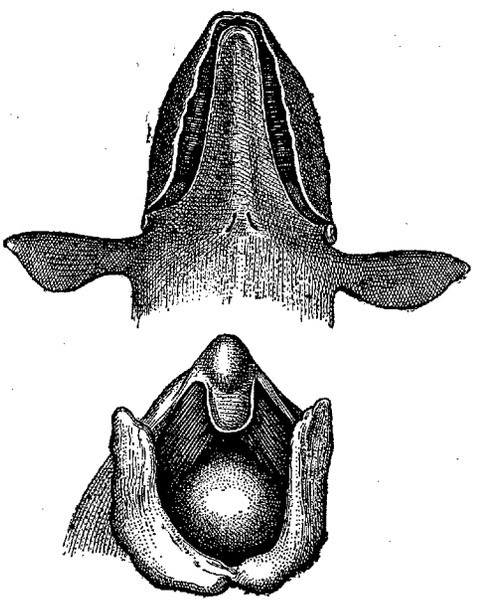

Fg. 5. — Baleine des Basques : Tête vue en dessus, et bouche ouverte, vue de face, montrant la langue et les fanons.

du Nord-Ouest. Elle se rencontre dans tout le Nord-Pacifique, entre les 40e et 60e parallèles, allant des côtes de l'Asie à celles de l'Amérique, et des îles Aléoutiennes jusque dans la mer Jaune, descendant ainsi, à l'Ouest, jusque vers le 26e degré de latitude. Sa longueur moyenne est de 20 m., d'après Scammon, son rendement de 130 barils d'huile et 700 kilogr. de fanons. — Si nous passons maintenant au sud de l'Equateur, nous trouvons dans le Sud-Atlantique la Baleine australe *(B. antarctica* Cuvier ; *B. australis* Desmoulins), espèce à petite tête que l'on chassait il y a cinquante ans dans les environs du cap de Bonne-Espérance, de l'île de Tristan-d'Acunha et sur les côtes de la Patagonie, où on la trouvait, de novembre en janvier, entre le 36e et le 48e degré de latitude S.; elle remonte vers le Nord en février-avril pour passer sur la côte d'Afrique de juin à septembre, où on la chassait dans la baie d'Algoa. Les femelles y mettent bas un petit qui a déjà 12 à 15 pieds de long à sa naissance, puis elles retournent passer l'hiver sur les côtes de l'Amérique du Sud. Cette espèce, entièrement noire, atteint rarement 22 m.; la taille moyenne est de 15 à 16 m., et le rendement en huile varie de 30 à 90 barils. — Entre le Cap et l'Australie on trouve une baleine que l'on chassait à la même époque et que Gray a cherché à distinguer sous le nom de *Balæna emarginata* ou *B. australiensis*, mais on a reconnu depuis qu'elle ne diffère pas de la baleine australe. — L'espèce du Sud-Pacifique, au contraire, est distincte, et a reçu le nom de Baleine des Antipodes *(B. antipodum* Gray). On en voit au Muséum de Paris un squelette complet rapporté de la Nouvelle-Zélande, où l'animal a été tué, et à côté un modèle en plâtre, au 8e, exécuté sur les lieux mêmes au moment de la capture. En hiver on trouve cette espèce sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, du cap Horn à Coquimbo (Chili) ; elle arrive en mai à la Nouvelle-Zélande, où les femelles mettent bas, et retourne à l'Est en octobre. — On voit qu'outre la baleine du Nord il existe quatre espèces de *Nord-Kapers* ou Baleines franches à petite tête, qui se représentent symétriquement dans l'Atlantique-Nord, l'Atlantique-Sud, le Pacifique-Nord et le Pacifique-Sud. Une dernière espèce, remarquable par sa petite taille, la Baleine naine *(Neobalæna marginata* Gray), a été signalée récemment sur les côtes de la Nouvelle-Zélande ; sa longueur totale ne dépasse pas 5 m. chez l'adulte.

Le genre Rachianectes (Cope) a été créé pour des Baleines qui, par leur tête allongée, ressemblent aux Baleinoptères mais ont le ventre lisse et manquent de nageoire dorsale comme les vraies Baleines. Le corps est d'un gris bleuâtre, allongé, pisciforme, la tête pointue, la lèvre inférieure dépassant la mâchoire supérieure. Les fanons sont courts, les plus grands ne dépassant pas 45 centim., et de couleur brun clair. L'espèce type est la *Baleine grise de Californie (Californian* Gray) des Américains, que l'on ne trouve que dans le Nord-Pacifique sur les côtes de la Californie *(Rach. glaucus* Cope). Les femelles atteignent 14 m. et fournissent en moyenne 40 barils d'huile ; les mâles dépassent rarement 12 m. et ne donnent que 25 barils. En octobre et novembre on les voit sur les côtes de l'Orégon et de la Haute-Californie, au N. du 20e degré, se tenant près de terre au milieu des goëmons et jusque dans les brisants. De novembre en mai les femelles entrent pour mettre bas dans les lagunes communiquant avec la mer, tandis que les mâles restent à peu de distance en dehors de l'entrée. Pendant l'été, tous remontent jusque dans la mer d'Okhotsk et l'océan Arctique. Leur pêche, peu fructueuse au large, parce que l'animal coule à fond presque toujours dès qu'il est tué, n'est pas sans danger à cause du naturel farouche de l'animal ; longtemps dédaignée par les baleiniers, cette pêche se pratique depuis quelques années à l'aide des *bombes-lances* qui l'ont rendue plus facile et moins dangereuse sur les côtes de la Californie.

Sur la côte Atlantique des Etats-Unis, on trouve une baleine qui ressemble beaucoup à la précédente, mais dont on a fait un genre ou sous-genre à part *(Agaphelus*, Cope), parce que ses omoplates ont plutôt la forme des Baleinoptères et qu'elle porte sur le dos, en guise de dorsale, une demi-douzaine de bosses s'avançant jusqu'à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

queue et qui, de profil, rappellent les dents d'une scie. C'est le *Scrag-Whale* des Américains, et la *Balæna gibbosa* des anciens auteurs. A part ses bosses elle rappelle, même par sa couleur, l'espèce du Pacifique.

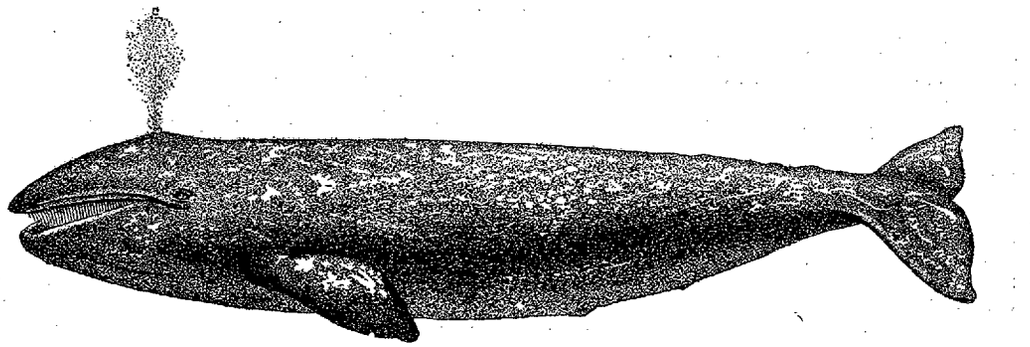

Fig. 6. — *Rhachianectes glaucus*, de l'Océan Pacifique.

Les Baleines à ventre plissé ou *Baleinoptères* comprennent deux genres. — Le genre Mégaptère (*Megaptera* Gray), ou *Baleines à taquets* des baleiniers français, comprend des espèces de moyenne ou même de grande taille, qui se distinguent de toutes les autres Baleines par la grandeur de leurs nageoires pectorales qui ont le quart de la longueur totale de l'individu. Le corps est court, trapu, le dos voûté, avec la tête déprimée, et les lèvres énormes portent des verrues ou tubercules, gros comme le poing, surmontés d'un poil raide. Les sillons pectoraux sont moins nombreux et plus courts que dans le genre suivant et la couleur de leurs plis internes varie du rose tendre au rouge foncé. La nageoire dorsale, placée sur la partie la plus saillante du dos, est couchée en arrière et la caudale est très grande ; les pectorales sont étroites, ondulées sur leur bord, blanches à la face interne ou même sur les deux faces. — L'espèce la mieux connue est la *Jubarte* des Basques (*Balæna boops* des anciens naturalistes, *Megaptera longimana* Gray), qui habite le nord de l'Atlantique et vient quelquefois échouer sur les côtes de France, pendant l'hiver, toujours à la suite de quelque tempête. Sa taille varie de 16 à 17 m. de long ; le jeune, à sa naissance, a 4 m. Le ventre est d'un blanc rosé, les fanons petits et noirâtres. Dans le nord de l'Atlantique la Jubarte se dirige en hiver vers la haute mer pour revenir en été et jusqu'en automne sur les côtes du Grœnland : elle y séjourne d'avril en novembre, puis redescend sur les côtes d'Europe. Ces cétacés se plaisent dans les baies et le long des côtes où l'eau est profonde : on entend souvent pendant la nuit le bruit métallique de leur souffle tout près des navires. Ils fournissent une huile peu abondante, mais de qualité supérieure comme celle des Cachalots : leur chasse est dangereuse à cause de la vivacité de leurs mouvements, surtout quand ils *sondent* la tête la première en agitant en l'air de leur large queue, et, comme ils coulent après la mort, on ne peut les attaquer que dans les baies où leur cadavre revient sur l'eau au bout de quelques jours. C'est une des espèces qui, longtemps dédaignées, sont poursuivies aujourd'hui par les baleiniers norvégiens, à l'aide de bombes-lances. — On trouve des Jubartes dans toutes les mers et l'on en a distingué trois autres espèces : *Megaptera versabilis* du Nord-Pacifique ; *M. Lalandii* des environs du Cap et de tout le sud de l'Atlantique ; *M. indica* (Gervais), de la mer des Indes, et l'on en trouve aussi en Océanie, sur les côtes de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande.

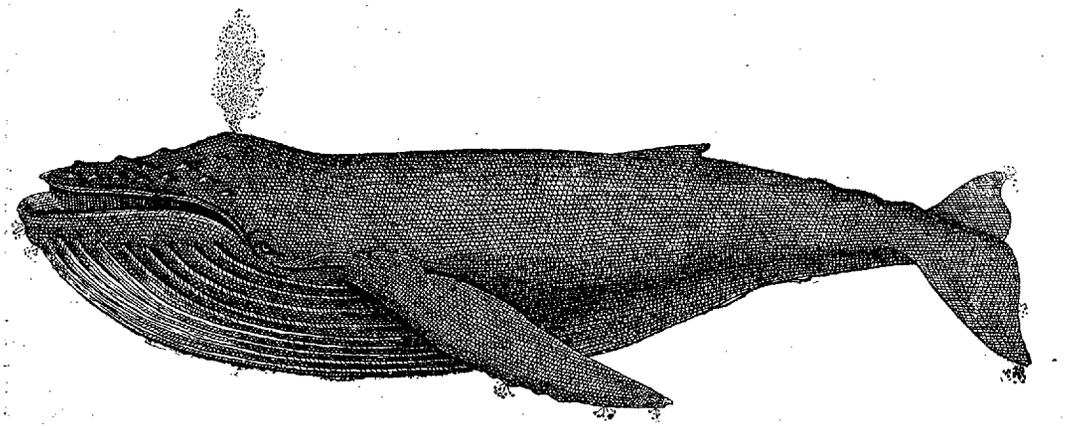

Fig. 7. - *Megaptera versabilis*, de l'Océan Pacifique, avec des parasites fixés à sa mâchoire inférieure et sur ses nageoires pectorales et caudales.

Le genre Baleinoptère (*Balænoptera* Lacépède), ou *Rorqual* des baleiniers, se distingue des précédents par la présence d'une petite nageoire dorsale, placée très en arrière, pointue et plus ou moins falciforme. Le corps est allongé, rappelant souvent la forme du brochet, la tête pointue, très peu arquée, les fanons très courts (75 centim. dans les plus grandes espèces), les pectorales petites. Les deux évents sont très rapprochés de sorte que le souffle paraît ne former qu'un seul jet. La couleur est d'un gris bleuâtre ou noire avec le ventre blanc. La taille dépasse rarement 20 m., et les formes sont plus sveltes et plus allongées que celles des Baleines et des Mégaptères. Ils se nourrissent de petits poissons ; une grande espèce, *B. Sibbaldia*, surtout de Crustacés. Ils fuient et sondent horizontalement, sortant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

très peu la queue hors de l'eau. Ils s'approchent volontiers des navires, plongeant même pour passer par dessous, mais au moindre danger ils disparaissent avec la plus grande agilité. — D'après Lacépède et Lesson, une large poche dilatable, communiquant avec l'œsophage, occupe toute la région plissée de la face inférieure du corps ; elle

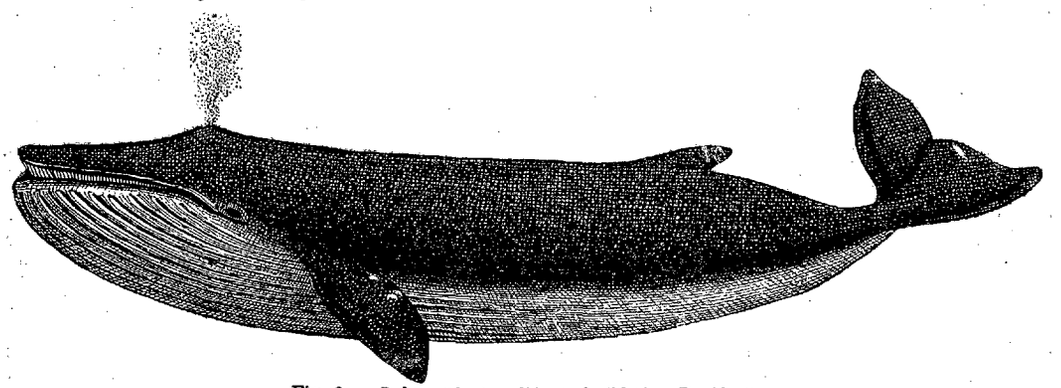

Fig. 8. — *Balænoptera velifera,* de l'Océan Pacifique.

se termine en un sac sans ouverture dans le tissu cellulaire de la queue. On ne connaît pas encore très bien l'usage de cette poche, mais elle semble jouer un rôle analogue à celui de la vessie natatoire des poissons. « Ces plis, dit M. Jouan, ont pour but d'aider ces animaux, qui n'ont pas une épaisseur de lard suffisante pour les rendre spécifiquement plus légers que l'eau, à monter et à se maintenir à la surface. Quand ils dilatent leurs sillons, le corps devient plus volumineux, l'animal remonte ; inversement, pour descendre, ils les referment, et par là deviennent plus lourds. » — La maigreur relative de ces cétacés, leur agilité et la brusquerie de leurs mouvements, empêchaient autrefois les baleiniers de les poursuivre ; comme les Mégaptères, ils coulent dès qu'ils sont tués. Aujourd'hui que les Baleines franches sont devenues si rares et que les procédés de pêche se sont perfectionnés, on commence à les utiliser. On a distingué une dizaine d'espèces de Baleinoptères, dont quatre se rencontrent sur les côtes de France ; une seule pénètre régulièrement dans la Méditerranée.

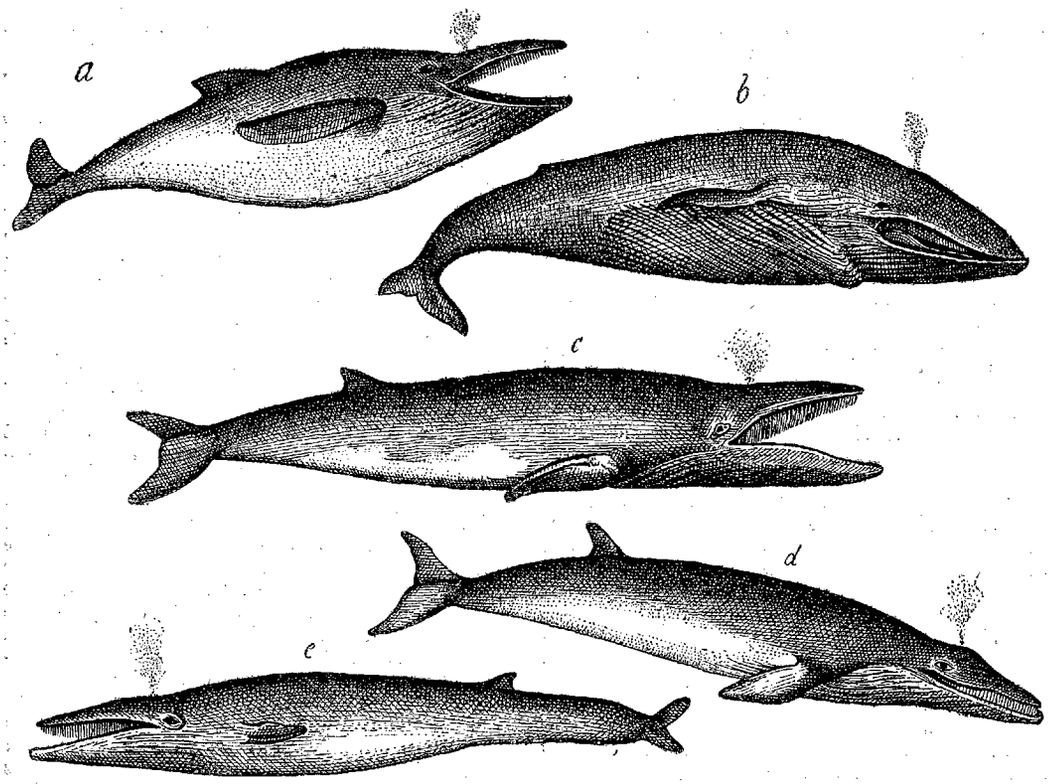

Fig. 9. — Baleinoptères des côtes de France : a. *Balænoptera boops; b. B. Sibbaldi; c. B. rostrata; d. B. borealis; e. B. musculus.*

Celle-ci est le *Rorqual de la Méditerranée* ou des *Anciens (Balænoptera musculus* Linné, *B. communis* Eschricht), le *Gibbar* des pêcheurs du Nord. Elle est d'un noir ardoisé avec le ventre blanc. Les plis de la gorge

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'étendent jusqu au nombril : un étranglement plus ou moins marqué se voit au niveau du bord postérieur de la nageoire dorsale. C'est à cette espèce qu'appartient l'individu empaillé qui se voit au Muséum de Paris, à gauche du porche qui donne accès à la cour dite « des Baleines » et aux galeries d'Anatomie comparée et de Paléontologie. Les fanons sont ardoisés, striés de blanc, ou blanchâtres en avant, grisâtres en arrière. Sa taille atteint 27 m. de longueur totale. C'est l'espèce la plus commune sur nos côtes de l'Océan et de la Manche où elle s'est échouée un grand nombre de fois. Comme elle se rencontre aussi habituellement dans la Méditerranée, on peut lui rapporter ce que les anciens, et particulièrement Pline, disent des Baleines. Elle nage rapidement et paraît vivre solitaire, poursuivant les bancs de sardines et de harengs dont elle se nourrit : on trouve aussi dans son estomac des méduses et de petits crustacés. Elle se montre au printemps dans les mers arctiques et descend vers la fin de l'automne dans les mers tempérées : c'est l'époque où elle s'échoue sur nos côtes. — Le *Rorqual à museau pointu (Balænoptera rostrata* Fabricius, *B. minor* Knox) est plus petit, n'ayant que 8 à 10 m. de long, et ses pectorales sont blanches à leur base ; ses fanons sont de couleur chair ou d'un blond pâle. Les plis de la gorge ne s'étendent que jusque vers le milieu du ventre. Il se nourrit de petits poissons que l'on trouve, paraît-il, jusque dans la poche dilatable dont nous avons parlé, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elle communique avec l'œsophage. Il s'échoue assez souvent sur nos côtes de la Manche et de l'Océan et s'égare exceptionnellement dans la Méditerranée, où il a été pris deux fois : dans l'Adriatique, en 1771, et près de Villefranche (Alpes-Maritimes), en 1877 ; ce dernier était un jeune de 3 m. 50 de long. — Le *Rorqual du Nord, Balænoptera borealis* Cuv. (*Sibbaldius laticeps* de Gray), est un peu plus grand mais se distingue des deux précédents par sa tête petite à front légèrement bombé : il est noir en dessus, blanc en dessous, avec les pectorales entièrement noires. Les plis de la gorge se prolongent jusqu'à moitié du ventre ; les fanons sont petits, noirs, à extrémité effilée blanchâtre. La dorsale est assez élevée. Il habite toute l'Atlantique du Nord et s'est échoué une fois près de Biarritz (Basses-Pyrénées), une fois dans l'Adriatique. — Le *Rorqual de Sibbald (Balænoptera Sibbaldi)* est une espèce de grande taille, bien distincte par la forme de sa nageoire dorsale qui est basse, allongée en forme de rasoir. Le corps est fusiforme, très renflé sur le dos, d'où le nom de *Gibbar* que lui donnaient plus particulièrement les anciens baleiniers. La mâchoire inférieure se relève de chaque côté, étant plus large que la supérieure, et les lèvres portent un lobe arrondi et saillant près de la commissure. Les pectorales sont minces, étroites et pointues, les fanons petits et noirs. La couleur est d'un gris ardoisé uniforme avec la gorge jaunâtre : les plis se prolongent très loin en arrière et sur les flancs. Cette grande espèce, propre à l'Atlantique du Nord, atteint de 20 à 30 m. de long, et s'échoue assez rarement sur nos côtes de l'Océan. Elle se nourrit de poissons et de crustacés, et peut fournir, en raison de sa grande taille, une bonne quantité d'huile.

On trouve des Rorquals dans toutes les mers, même sous les tropiques dont ils ne se tiennent pas éloignés à la manière des Baleines. Les quatre espèces de l'Atlantique-N. sont représentées dans le Pacifique, la mer des Indes et l'hémisphère austral par des espèces tellement voisines que leur distinction est souvent difficile. Dans l'Atlantique-S. le *B. bonaërensis* (Burmeister) représente le *B. rostrata* même par sa petite taille ; le *B. patachonica* (Burm.) ou *B. australis* (Gray) correspond à *B. musculus* et *B. intermedia* (Burm.) à *B. Sibbaldi ;* c'est le *Sibbaldius antarcticus* de Gray. — Dans le Pacifique-N., on trouve *Balænoptera Davidsoni* (Scammon), voisin de *B. rostrata ; B. velifera* (Cope), grande espèce de 21 m. de long et qui peut fournir 75 barils d'huile, analogue à *B. communis*, et dont *B. Swinhoei* (Gray), des mers de la Chine et du Japon, ne diffère probablement pas ; *B. Schlegelii* (Flower), de Java et du Japon, très voisine de *B. borealis ;* enfin *B. sulfurea* (Van Beneden), très grande espèce à ventre d'un jaune soufre, appartenant au sous-genre *Sibbaldius*, comme le *B. Sibbaldi*. Le *B. Carolinæ* (Malm), des îles Carolines, n'en diffère probablement pas. — Les espèces que l'on trouve sur les côtes d'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande sont encore plus mal connues. — L'espèce de la mer des Indes a été désignée par Blyth sous le nom de *Balænoptera indica*, que Gervais applique à un Mégaptère : l'espèce de Blyth ressemble au Baleinoptère de la Méditerranée (*B. communis*), et atteint 90 pieds de long. — Enfin Giglioli, dans son voyage autour du monde sur la corvette italienne *Magenta*, assure avoir rencontré dans le Pacifique (par 28° de lat. S. et 88° de long. O.) un cétacé de 18 m. de long, qu'on n'a pu capturer, mais qui se distinguait de toutes les baleines connues par la présence de deux nageoires dorsales distantes de 2 m. l'une de l'autre. Il propose d'en faire un genre à part sous le nom de *Amphiptera pacifica*. Le ventre serait blanc sans sillons apparents.

Baleines fossiles. — On n'a pas trouvé de Baleines fossiles avant l'époque tertiaire, mais les débris de ces animaux ne sont pas rares dans les couches marines de cette époque. On en a trouvé en Europe et dans les deux Amériques ; mais le gisement le plus riche en types fossiles de cette famille est le crag d'Anvers, d'où l'on a retiré un volume de près de deux cents mètres cubes d'ossements qui figurent actuellement au musée de Bruxelles, et qui ont été décrits par Van Beneden et figurés dans l'ouvrage qu'il a publié, en collaboration avec Gervais, sous le nom d'*Ostéographie des cétacés vivants et fossiles*. A l'époque pliocène, alors que l'Angleterre était encore unie au continent « cette partie des Pays-Bas formait un estuaire, un golfe au fond duquel, — et cela pendant des temps géologiques très longs, — les courants et les vents poussaient des cadavres de Phoques, de Dauphins, de Baleines, des Tortues grandes comme des éléphants, des Requins de 50 pieds de longueur ». Outre les genres encore vivants on y trouve les représentants de plusieurs genres éteints, caractérisés par Van Beneden et Gervais sous les noms de *Neobalæna*, *Probalæna*, *Balænula*, *Balænotus*, *Megapteropsis*, *Cethorium*, *Plesiocetus*, etc. Ce dernier genre se retrouve dans les sables pliocènes du val d'Arno, en Italie, très riche également en ossements de Cétacés. Souvent ces animaux ne sont représentés que par les débris de leur caisse auditive, désignés sous le nom de *Cétotolites* (pierres de baleines), qui sont très abondants dans le crag d'Anvers et le red-crag d'Angleterre. Les osselets de l'oreille, très grands et très durs chez ces animaux, se conservent bien à l'état fossile et leur forme est assez caractéristique pour permettre à elle seule de distinguer les espèces. — On a également trouvé des Baleines dans les couches tertiaires de l'Amérique du Nord (*Protobalæna*, *Eschrichtius*, etc.), et de l'Amérique du Sud. — Quant à la phylogénie de ces singuliers mammifères, nous n'en savons presque rien : la présence de dents à l'état fœtal permet de faire dériver les Baleines de Cétacés primitivement pourvus de dents, et à ce point de vue les *Zeuglodontes*, animaux marins pisciformes et très allongés du miocène de l'Amérique du Nord, peuvent être considérés comme appartenant à la ligne ancestrale des Balénidés. — La présence chez ces derniers d'un bassin atrophié, simplement suspendu dans les chairs, mais qui porte encore des rudiments des membres inférieurs sous forme d'osselets distincts, alors qu'il n'y a plus trace de ces membres à l'extérieur (fig. 10), permet d'affirmer que les ancêtres des Baleines ont eu deux paires de nageoires comme les Phoques de l'époque actuelle et les *Ichthyosaures* de l'époque secondaire, mais n'indique nullement que ces grands cétacés aient jamais été des quadrupèdes terrestres. Dans l'état actuel de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

science et d'après le peu qu'on sait des origines de la classe des mammifères, il serait plus rationnel de supposer que les Baleines descendent, par une suite de lon-

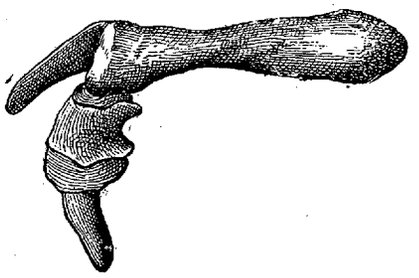

Fig. 10. — Moitié (droite) du bassin de la Baleine franche, portant deux ou trois os courts, qui représentent le membre postérieur atrophié (cette moitié est suspendue dans les chairs et complètement isolée de la moitié symétrique de l'autre côté, ainsi que de la colonne vertébrale; V. fig. 1).

gues transformations, de ces Ichthyosaures, ou de quelque forme amphibie plus ou moins analogue. C'est une hypothèse sur laquelle nous reviendrons au mot Cétacé.

E. Trouessart.

II. Pêche. — *Historique de la pêche.* Il est à peu près avéré aujourd'hui que ce sont les riverains du golfe de Gascogne, tant en France qu'en Espagne qui, les premiers, ont élevé la pêche de la baleine à la hauteur d'une grande industrie. On peut voir encore sur ces côtes les ruines des tours de garde où l'on faisait le guet pour signaler les nombreuses baleines qui, chaque année, visitaient ces parages et les débris des établissements où le lard était fondu. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, des documents officiels, des règlements royaux parlent de la pêche de la baleine comme d'une industrie déjà très ancienne; la plupart des villes du littoral espagnol : Fontarabie, Guétary, Motrico, etc. montrent des baleines ou des ustensiles de pêche dans leurs armoiries. En France, certains couvents prélevaient une partie des animaux tués, généralement les langues qui, salées, fournissaient des provisions pour le carême.

Les Basques, qui furent probablement les premiers à se servir du harpon, ne se contentèrent bientôt plus de chasser les baleines sur leurs côtes et se lancèrent à leur poursuite dans la Manche et dans la mer du Nord. Leur exemple fut suivi par les riverains de ces mers et les ports de Normandie et des Flandres firent des armements. A la fin du XIV^e^ siècle, ils se lançaient en plein Atlantique, jusque vers les parages où cent ans plus tard Cabot découvrait Terre-Neuve. A la fin du XVI^e^ siècle (1578), il y avait dans ces parages 300 navires français, espagnols, portugais et anglais. C'est vers cette époque que commença également l'exploitation des mers polaires dans lesquelles des navigateurs hollandais, à la recherche d'un passage dans l'Inde par le N. de l'Europe, avaient signalé de nombreuses baleines. La découverte et la prise de possession du Spitzberg par les Hollandais en fut la conséquence, mais les Anglais leur disputèrent cette terre et en 1617 une entente eut lieu entre les diverses nations prenant part à la pêche; on se partagea les baies du Spitzberg, les Hollandais prirent le Nord, les Anglais le Sud; le reste de l'île fut réparti entre les armateurs du Danemark, de Brême, de Hambourg et les Basques. Au XVII^e^ siècle, la Hollande, qui primait les autres nations, y envoyait chaque année environ 400 navires avec 20,000 matelots. Vers la même époque eut lieu l'exploitation de la baie de Baffin. La pêche du Nord se continua sur une grande échelle jusqu'aux premières années de notre siècle. Les Hollandais virent disparaître leur flotte baleinière avec les grandes guerres de la fin du siècle dernier; les Anglais, bien qu'encouragés par les fortes primes que payait leur gouvernement, ne continuèrent à exploiter les mers du Nord que très timidement. Aujourd'hui, nous apprend M. Jouan, les ports du N. de la Grande-Bretagne et quelques ports de Norvège et du Danemark continuent seuls à armer pour le Nord, mais ces armements se réduisent de plus en plus. L'année dernière on ne comptait que 13 navires anglais, presque tous à vapeur, employés au Grœnland, et la pêche de la baleine n'est guère plus qu'un accessoire de la chasse aux *phoques* (V. ce mot).

Tandis que les nations de l'Europe pêchaient dans le Nord, les colons de la Nouvelle-Angleterre se mirent de bonne heure à chasser les baleines communes dans leurs parages et, vers l'an 1700, ils se lancèrent dans l'Atlantique à la poursuite des baleines franches et des *cachalots* (V. ce mot), qui avaient été signalés en grand nombre dans l'Atlantique S. De 1770 à 1775, les ports du Massachussets comptaient à eux seuls 304 navires disséminés dans toute l'étendue de l'Atlantique. Cette industrie était tout à fait tombée en France où elle avait pris naissance, et des essais faits en 1749 et en 1755 par des armateurs de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, étaient restés sans résultat quand, en 1784, Louis XVI fit armer pour son propre compte, à Dunkerque, six navires qui furent montés en grande partie par des marins de Nantuck et amenés en France à grands frais. Cet exemple fut suivi et, en 1790, nous avions quarante baleiniers à la mer; on pouvait augurer favorablement de l'avenir de cette industrie lorsque la guerre vint l'étouffer en germe et détruire notre petite flotte baleinière. Jusqu'à la Restauration, il n'en fut plus question. A cette époque un ancien baleinier américain vint se fixer au Havre : il arma pour la pêche et fut imité par les négociants français encouragés par de fortes primes, graduées suivant qu'il s'agissait de pêcher la baleine franche ou le cachalot, que la pêche avait lieu dans l'Atlantique ou au delà des caps; malheureusement, malgré les avantages faits par le gouvernement, le nombre de nos baleiniers ne dépassa jamais 40 ou 50, et ces chiffres ne furent atteints qu'à l'époque de la pêche du *Banc du Breuil*, c.-à-d. dans l'Atlantique austral où les chargements se faisaient promptement et où les voyages étaient courts. Depuis dix ans nous ne possédons plus un seul baleinier.

En revanche, les baleiniers sortis des ports de l'Amérique du Nord devenaient de jour en jour plus nombreux; les guerres maritimes de la fin du XVIII^e^ siècle et des quinze premières années du XIX^e^, en les débarrassant des concurrents, ne firent qu'accroître cette supériorité et leurs pêcheurs, après avoir exploité l'Atlantique Sud, doublèrent, les uns, le cap de Bonne-Espérance et pêchèrent dans la partie australe de l'océan Indien; les autres le cap Horn, exploitant le S. du Pacifique, depuis le Chili jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Les armements des Américains servirent alors de types et leur vocabulaire fut adopté presque entièrement par les autres nations. Les Anglais venaient immédiatement après eux; mais, malgré les primes et d'autres avantages, ils ne purent soutenir la concurrence américaine qui n'avait pourtant pas les mêmes auxiliaires. La flotte baleinière anglaise qui, en 1821, comptait 323 navires, n'en avait plus, en 1844, que 85 à opposer aux 650 possédés par les Américains. A cette époque, la valeur moyenne des produits pêchés par les Américains était estimée à près de 40,500,000 fr. L'industrie faisait vivre 70,000 individus et les capitaux engagés montaient à la somme de 350,000,000 de fr. Aujourd'hui, les choses ont bien changé, la rareté des cétacés a amené la réduction des armements; néanmoins, un certain nombre d'armateurs luttent encore : ils ne veulent pas céder devant la fatalité des faits accomplis.

La pêche. L'équipage d'un *baleinier* (V. ce mot) comprend environ trente à quarante hommes, suivant le nombre d'embarcations qu'il peut mettre à la mer; l'armement de chacune d'elles comportant six individus. Dès qu'une baleine est signalée, tout le monde est en mou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vement sur le pont; le cap du navire est tourné dans la direction où elle a été signalée, l'apparence des *souffles* (V. ce mot) fait bien vite reconnaître à quelle espèce de cétacés on a affaire. Quand le navire est arrivé à un mille et demi de l'objet de sa poursuite, il s'arrête et met en panne, les pirogues amenées par leurs équipes désignées à l'avance quittent le bord en luttant de vitesse; c'est à qui aura l'honneur de piquer le premier. En approchant on ralentit la vitesse pour ne pas effrayer la baleine. La pirogue la première arrivée s'avance seule doucement, les autres restant stationnaires, prêtes à lui venir en aide. Le harponneur, placé à l'avant, abandonne son aviron et se tient debout, le harpon en main, prêt à frapper. La pirogue n'est plus qu'à deux ou trois brasses de la baleine: *Pigue!* s'écrie l'officier qui gouverne. Le premier harpon est lancé; le cétacé a souvent un mouvement de surprise qui permet de le harponner une seconde fois. Puis, sous le coup de la douleur que lui causent ses blessures, il s'enfuit en sondant, entraînant la pirogue et la ligne; le frottement que celle-ci exerce sur le *logger-head* et sur la cannelure de l'étrave est tel que le feu y prendrait si l'on n'avait le soin de jeter constamment de l'eau dessus. Les autres pirogues suivent, à force de rames et s'amarrent à la première pour augmenter encore la résistance; il arrive souvent que, malgré cela, la baleine sondant toujours, les 200 brasses de la ligne ne suffisent pas et qu'il faille ajouter les lignes des autres embarcations.

Après avoir piqué le harponneur change de place avec l'officier auquel revient le soin de tuer la baleine. Aussitôt qu'elle revient sur l'eau pour respirer, ce dont on s'aperçoit *au mou* que prend la ligne, on se hâle sur celle-ci de manière à se rapprocher de l'animal pour lui jeter une lance autant que possible un peu en arrière d'une des pectorales. Il peut arriver qu'un seul coup de lance suffise pour tuer la baleine, mais c'est bien rare, elle s'enfuit de nouveau et il faut recommencer plutôt dix fois qu'une. Quelquefois, avec un louchet adroitement lancé, on parvient à couper les tendons qui relient la caudale à la queue, ce qui paralyse les moyens de propulsion du cétacé; mais ce procédé est dangereux, car d'un soubresaut l'animal peut se débarrasser du louchet qui peut aller frapper la pirogue, blesser et même tuer des hommes. Enfin, harassée par la douleur, par le poids de la ligne qui lui semble de plus en plus lourd à mesure que ses forces diminuent, la malheureuse bête respire avec précipitation; son souffle monte à une grande hauteur et est bientôt remplacé par deux colonnes de sang qui rougissent la mer, la pirogue et les pêcheurs. Les marins disent alors que la baleine *fleurit*. Son agonie dure quelquefois plus d'une heure, dans des convulsions terribles et redoutables; enfin, elle lève une de ses pectorales en l'air, se renverse sur le dos, le ventre à fleur d'eau: elle est morte. Il arrive fréquemment que les choses ne se passent pas aussi simplement que nous venons de le raconter, aussi bien avec les cachalots qu'avec les baleines. Ainsi, il arrive qu'au moment de piquer, le cétacé, effrayé, plonge; ou bien le harpon n'a pas pénétré assez profondément, l'animal s'en débarrasse et s'enfuit; c'est une pirogue brisée d'un coup d'aileron: pendant que les autres repêchent les hommes, le gibier s'en va. C'est la ligne qui s'est embrouillée en filant et qu'il faut couper sous peine de voir la pirogue sombrer: la baleine est perdue. Quelquefois, au moment où, morte, elle se renverse le ventre en l'air, les cris de triomphe se changent en imprécations de rage: elle coule à fond, soit parce qu'elle est trop maigre, soit encore parce que, — ce qui peut arriver quand elle a été tuée du premier coup de lance, sans avoir rendu de sang par sa blessure et ses évents, — elle aura été étouffée par un épanchement intérieur qui empêche l'air de remplir ses poumons et la rend spécifiquement plus lourde que l'eau. Toutes les embarcations remorquent la baleine morte vers le navire qui s'est rapproché du théâtre de la lutte. On la maintient le long du bord, la tête dirigée vers l'arrière, au moyen d'une chaîne passée autour de la queue et on procède au dépècement, à la fonte.

Les périls que courent les pêcheurs, en s'approchant de la baleine assez près pour la harponner et la tuer à coups de lance, ont de bonne heure inspiré l'idée de chercher les moyens de l'atteindre de loin. Déjà, du temps des Basques, on avait pensé à se servir de balistes pour jeter le harpon; plus tard, on essaya des petits canons, mais on ne tarda pas à renoncer à ces appareils, qui n'avaient qu'un tir très incertain à cause des mouvements saccadés que la mer leur imprime toujours. Les dangers pour *amarrer* la baleine sont bien moindres que ceux auxquels on s'expose pour lui donner le coup de la mort, au milieu des convulsions de son agonie; de là l'invention et l'application des bombes lancées pour remplacer la lance. Ces engins se composent d'un tube en fonte de fer aigu, rempli de poudre, terminé par un bout en pointe aiguë, portant une mèche à l'autre bout et projeté au moyen d'un fusil de fort calibre. Ce tube est quelquefois muni de bandes de caoutchouc qui, au moment où il sort du fusil, se développent comme les plumes d'une flèche et dirigent le projectile dans sa trajectoire en l'empêchant de culbuter. Ce dernier a un effet utile à 15 ou 20 brasses de distance et, s'il éclate dans une partie vitale, le cétacé peut être tué du premier coup. Ce procédé ne fut pas adopté immédiatement, il en coûtait aux baleiniers de renoncer, non seulement à d'anciennes habitudes, mais encore à leur importance professionnelle. Aujourd'hui, deux nouveaux systèmes sont en présence; l'un est mis en pratique par un riche armateur, M. Foyn, propriétaire de la pêcherie de Vadsö. M. Foyn a trois bateaux à vapeur à hélice, longs de 20 mètres, portant à l'avant un canon pivotant dans tous les sens. On tue ordinairement la baleine à 30 m. Le projectile de ce canon se compose d'un fer de lance sur lequel sont vissés un obus et un harpon à quatre branches. Dès qu'une baleine est à portée, on tire à plein corps. Grâce au fer de lance, l'obus entre facilement, suivi du harpon. A ce moment l'animal blessé cherche à fuir; les branches du harpon, en se détachant, font agir un marteau qui frappe la capsule de fulminate de mercure et l'obus éclate; la baleine est tuée du coup. Elle coule ordinairement, mais le harpon a assez de tenue pour qu'on puisse la ramener à la surface au moyen de la ligne. L'autre système a été soumis, il y a quinze ans, par le Dr Thiercelin, à l'Académie des sciences. Il consiste dans l'emploi de la bombe-lance ordinaire, dans l'intérieur de laquelle il loge une cartouche renfermant de 35 à 40 grammes d'une poudre fine qui provient du mélange d'un sel de strychnine avec un vingtième de curare et paraît conserver indéfiniment ses propriétés toxiques. L'effet de cette poudre répandue sur la surface saignante de la plaie déterminée par l'explosion de la bombe, est d'abord de paralyser, pour ainsi dire, les mouvements de l'animal, puis de le faire mourir: le tout dure de 10 à 15 minutes. Malheureusement le Dr Thiercelin s'est heurté à une répugnance invincible des pêcheurs de se servir de cet engin, effrayés qu'ils étaient à l'idée de dépecer des baleines mortes par le poison. Nous espérons que ce procédé, très pratique, sera repris un jour et qu'il donnera du revif à l'industrie baleinière. L.-Fl. Pharaon.

III. Industrie. — On donne le nom de *baleine* aux fanons de la baleine. C'est du Grœnland que viennent en grande partie les baleines employées dans le commerce et qui arrivent directement sur les marchés d'Angleterre et des Etats-Unis, dont nous sommes en grande partie tributaires. On commence par diviser les fanons, à bord des navires, en feuilles minces que l'on réunit par paquets de dix à douze, après les avoir nettoyées; à terre, on les polit et on les dessèche complètement. Les fanons provenant des pêcheries du Sud, préparés avec moins de soins, ne sont pas aussi estimés. Les fanons sont des lames cornées et fibreuses et qui, par leur aspect, semblent se rapprocher de la nature des poils; ils sont tan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tôt d'un noir bleuâtre, tantôt rayés de blond et de verdâtre, tantôt enfin entièrement blancs; réduits en lames très minces, ils sont translucides comme la corne; leur longueur dépasse rarement 4 m.; on en a trouvé pourtant de 5 m. sur des baleines de très fortes tailles; la largeur ordinaire est de 25 à 30 cent., et l'épaisseur moyenne de 1,5 à 1,8 cent. Les fabricants de baleines commencent par les ramollir en les faisant digérer une heure et demie à deux heures dans de l'eau bouillante; on scie dans cet état les fanons de longueur, on les ramollit à nouveau dans l'eau chaude et on les débite en baguettes, dans le sens des fibres, après les avoir fixés dans un étau. Pour les diviser, on se sert d'un outil composé d'une plaque de fer, munie de deux poi-

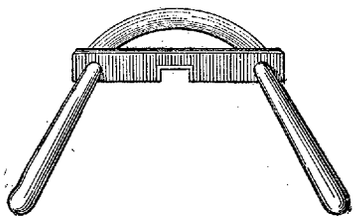

Outil servant à diviser les fanons de Baleine.

gnées; on y a pratiqué au milieu une entaille directrice et un couteau à lame circulaire y est fixé à une hauteur dépendant de l'épaisseur à donner aux baleines; le tranchant est parallèle au bord supérieur de l'entaille. Les qualités de la baleine, qui sont la force, la légèreté et surtout l'élasticité, la faisaient employer dans beaucoup d'industries, notamment pour la confection des parapluies, des ombrelles, des corsages, des chapeaux de femme, des corsets; cet emploi a beaucoup diminué en raison du prix élevé de la baleine et depuis l'introduction dans ces industries de la baleine artificielle, des lames et baguettes d'acier recuit et trempé, et du caoutchouc durci. La baleine, chauffée dans un bain de vapeur d'eau ou dans un bain de sable, se ramollit et se laisse travailler comme la corne: on en fait des tabatières, des pommes de canne et autres objets; on polit la surface des objets fabriqués avec un morceau de feutre trempé dans une bouillie de pierre ponce, finement pulvérisée, et d'eau; on termine avec de la chaux éteinte et tamisée.

Baleine factice. La rareté croissante des baleines naturelles a conduit l'industrie à chercher un autre produit qui pût répondre aux mêmes usages; on a réalisé ce problème au moyen de la corne, spécialement de la corne de buffle convenablement travaillée; cette fabrication date de trente ans au plus; en 1857, M. Roux lui a fait prendre un grand essor. Aujourd'hui près de sept cents ouvriers et ouvrières s'en occupent à Paris; c'est une industrie toute française et qui exporte jusqu'en Amérique. La matière première, la corne de buffle, provient principalement des Indes; la pointe ou extrémité pleine de la corne est coupée à la scie ainsi que la base; on refend à la scie, dans le sens de la longueur, la corne pour en former deux plaques de même épaisseur à peu près, sur lesquelles l'aplatissage des cornes doit enlever les rugosités. Ces tronçons sont plongés dans des bassins remplis d'eau, où ils séjournent deux mois et acquièrent de la trempe et de l'élasticité; on les soumet alors à une presse hydraulique horizontale, inventée par M. Roux, garnie de plaques d'acier et de compartiments creux en fonte où circule de la vapeur. La matière s'amollit, s'aplatit et est amenée à un état convenable pour le débitage, qui se fait à l'aide d'un rabot spécial, muni de fers régulateurs et de contre-fers. Les lames de corne débitées sont rangées dans des caisses qui les maintiennent droites et où elles se refroidissent. Il ne reste plus qu'à faire subir les opérations du rognage, du triage et de la mise en paquets. Pour certains emplois, on soumet les lames au grattage, on a une surface lisse et les déchets sont employés à la confection de matelas et d'articles de bourrellerie. On procède quelquefois différemment pour la préparation de la baleine factice; la corne soumise à l'aplatissement et débitée en morceaux de la grandeur des baleines ordinaires est mise à macérer quelques jours dans un bain contenant 5 p. cent de glycérine, on la passe ensuite dans un deuxième bain formé avec 12 lit. d'eau et une solution dont la composition est la suivante : eau, 6 lit.; acide azotique, 8 décilit.; vinaigre, 6 décilit.; tannin, 6 kilog.; bitartrate de potasse, 2,5 kilog.; sulfate de zinc, 4,5 kilog.; le vinaigre peut être remplacé par de l'acide pyroligneux. Une préparation plus simple consiste à faire tremper la corne dans une dissolution chaude de gélatine. Les fabricants ont l'habitude de teindre en noir les baleines factices; ce résultat s'obtient en plongeant 12 à 24 heures les objets fabriqués dans une bouillie formée de chaux délitée et de minium, les lavant ensuite avec de l'eau acidulée par l'acide acétique et les passant au polissoir après les avoir fait sécher. M. Rudolf Wagner a perfectionné ce procédé et il indique le moyen suivant : On forme un bain avec 125 gr. de mercure, 125 gr. d'acide azotique concentré et 500 gr. d'eau. Les baleines sont plongées douze heures dans ce bain, puis lavées jusqu'à ce que les eaux de lavage aient perdu toute réaction acide, puis on les passe dans une solution de sulfure de potassium, une partie par litre, et on les lave à l'eau pure et à l'eau acidulée; on sèche et l'on polit. On peut encore teindre en noir avec un bain de campêche, fustel et sulfate de fer, additionné de 10 gouttes d'acide azotique par 100 lit. d'eau. La baleine artificielle est loin de valoir la vraie baleine, mais son prix de revient bien inférieur a donné lieu à une fabrication considérable. L. Knab.

IV. Commerce. — La pêche à la baleine fut très prospère autrefois en France comme dans bien d'autres pays. Chez nous elle a disparu; la statistique relative à cette industrie ne fait plus mention de baleiniers français. Les engins de pêche ont été tellement perfectionnés, on a mis une telle âpreté à la poursuite, que les baleines se sont réfugiées dans les mers du pôle austral ou du pôle boréal; la pêche est devenue difficile. On a créé chez nous la baleine factice. Cette diminution constante des produits de la pêche apparait très bien dans la quantité de fanons de baleine introduite de l'étranger en France depuis une quarantaine d'années. De 1847 à 1856, il avait été introduit chaque année en moyenne 332,987 kilog. de fanons. La période décennale suivante ne présente plus que 176,406 kilog. De 1867 à 1876, on ne trouve plus que 78,327 kilog. L'année dernière, on est descendu à 52,893 kilog., dont près de 37,000 venaient des Etats-Unis. C'est du reste des ports de ce pays sur l'Atlantique qu'est toujours venue en France la plus forte partie de ce produit, qui tend à disparaître. Ach. Mercier.

BALEINE (La) (Astron.). Constellation équatoriale très étendue, située au S. du Bélier et des Poissons et qui compte 102 étoiles. La tête est dans l'hémisphère boréal, et le corps dans l'hémisphère austral. On remarque dans la tête l'étoile α, de seconde grandeur, nommée *Menkab*, au S. de δ Bélier; cette étoile forme une sorte de trapèze isocèle avec μ, ν et γ, qui dessinent la tête. La queue est indiquée par la secondaire β, qui a reçu le nom de *Diphda*. Entre Menkab et Diphda, et un peu plus près de cette dernière, se trouve un quadrilatère formé par les tertiaires ζ, θ, η, τ, et qui est au centre de la constellation. Au col se trouve une étoile changeante, o, nommée par Hévélius, *Mira Ceti*, la *Merveilleuse* de la Baleine. C'est la première étoile chez laquelle on ait observé des variations d'éclat. Ces changements irréguliers ont été signalés pour la première fois par Holwarda, en 1637; voici en quoi ils consistent. Pendant une période de onze mois (331 j. 34 environ), cette étoile a d'abord un maxi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mum d'éclat (seconde grandeur) qui dure quinze jours ; elle décroît ensuite pendant trois mois et sa grandeur devient inférieure à la huitième (certains auteurs disent même à la douzième) pendant cinq mois, après lesquels elle croît pendant trois mois et repasse par son maximum. Dans son plein éclat, cette étoile est jaune ; elle devient rouge quand son éclat diminue. La Baleine figure aussi une lampe antique dont α est le bec et β l'anse. D'après les poètes, Neptune envoya une baleine ou un dragon pour dévorer Andromède, fille de Cassiopée, reine d'Éthiopie.

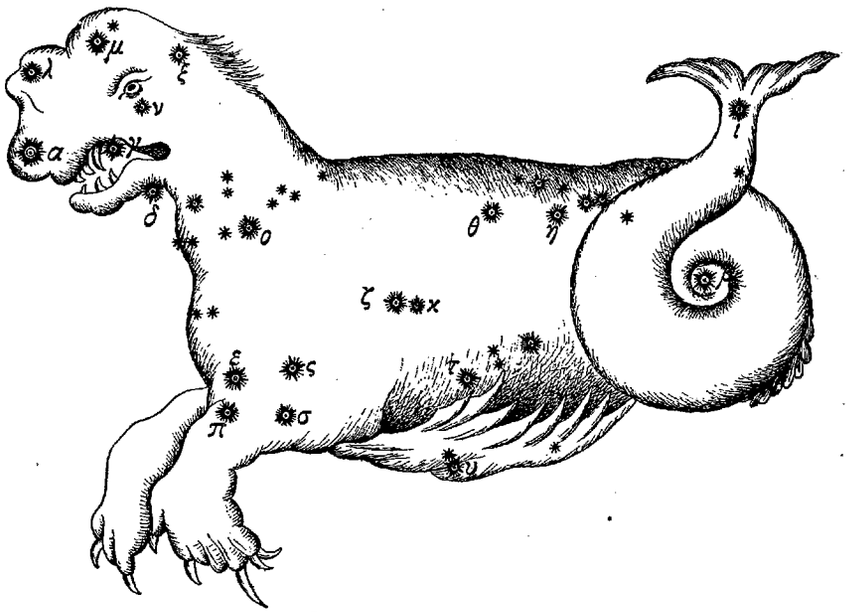

Constellation de la Baleine, d'après l'atlas de Flamsteed (édition française de Fortin, 1776); — α s'appelle *Menkab*, et β a reçu le nom de *Diphda ; o Mira Ceti*, la *Merveilleuse* de la Baleine, au col de l'animal.

Le monstre fut tué par Persée, qui épousa Andromède, mais Neptune le plaça dans le ciel. L. Barré.

BALEINE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 274 hab.

BALEINE (Baie de la), *Walfish bay* en anglais, sur la côte occidentale d'Afrique, sous 23° de lat. S. La pointe du Pélican abrite son port, meilleur que celui de la baie d'Angra Pequeña, au sud du tropique du Capricorne. Les Anglais avaient occupé la baie de la Baleine en 1878 : un arrangement, conclu en 1884, leur en a réservé la possession, un moment contestée par les Allemands. Cette colonie britannique forme une enclave de 1,250 kil. q. habités par un milier d'âmes, au milieu des territoires allemands du *Luderitzland* (V. ce nom).

BALEINIER (Mar.). Navire armé pour la pêche de la baleine et des gros cétacés. Depuis longtemps déjà, la France n'arme plus pour cette pêche qui est devenue aussi pénible que peu lucrative, car les meilleures espèces de baleines sont devenues très rares à la suite de la guerre acharnée qui leur a été faite, et celles que l'on pêche aujourd'hui se retirent de plus en plus vers les mers polaires et les parages les moins fréquentés de l'océan Pacifique. Les Américains n'ont cependant pas complètement abandonné la pêche de la baleine franche, et les ports de Dundee en Angleterre, de Thonsberg en Norvège arment encore quelques baleiniers chaque année. Les baleiniers français étaient des navires à voiles, du port de 350 à 500 tonneaux, de 35 à 40 m. de longueur, de 10 m. de largeur ; leurs coques devaient être très robustes pour pouvoir résister au choc des glaces. L'équipage d'un baleinier de 450 tonneaux était de 35 hommes environ, parmi lesquels le capitaine, 3 ou 4 patrons de baleinière, 4 harponneurs, 2 tonneliers, 1 cuisinier, 1 coq, 1 forgeron, 1 chirurgien. Le matériel spécial à ce genre de navires comprenait 6 ou 7 embarcations de forme particulière nommées *Baleinières* (V. ce mot) et les engins de pêche proprement dits se composaient de harpons, de lances, de lignes en filin blanc de première qualité, très souples et très résistantes. Aujourd'hui, les harpons et les lances sont remplacés par des engins analogues aux premiers, mais projetés à distance contre la baleine, au moyen d'une faible charge de poudre et portant un petit obus qui pénètre dans l'animal, y explose et le tue. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la pêche des baleines était très abondante, et pouvait se faire près des côtes ; celles du Grœnland et du Spitzberg étaient les plus fréquentées et les puissantes compagnies hollandaises et anglaises, qui en possédaient le monopole, y avaient créé des établissements auxquels les baleiniers apportaient leurs prises ; le dépeçage et l'extraction de l'huile s'opéraient donc à terre. Mais la baleine se retirant de plus en plus devant les pêcheurs, on fut obligé d'aller la chercher loin des côtes, et de procéder à bord aux diverses opérations qu'exige la préparation de l'huile. Les baleiniers possèdent à bord une vaste chaudière pour la fonte des quartiers de lard, des récipients pour la purification de l'huile et un approvisionnement suffisant de barils pour son emmagasinage. Le dépeçage s'opère le long du bord au moyen de grands couteaux et de fourchettes à longs manches. Aujourd'hui, l'emploi de bâtiments à vapeur comme baleiniers tend à se développer ; c'est ainsi que, sur la côte du Finmark, on se livre à une pêche assez importante sur les baleines qui y arrivent dès le commencement d'avril à la poursuite des bancs de crevettes et du lodde ; on se sert à cet effet de petits vapeurs de 20 à 25 m. de longueur, 30 chevaux de force, munis à l'avant d'un petit canon court de 8 c., à pivot mobile, supporté par un massif en bois et servant à lancer un harpon à projectile explosif ; l'équipage est de 6 ou 7 hommes. La préparation de l'huile se fait à terre.

Conditions spéciales d'armement. — Depuis le commencement du XVII^e^ siècle, les principales nations maritimes ont cherché à développer, chez elles, l'importance de cette pêche, qui forme d'excellents marins. En France, des droits protecteurs frappèrent d'abord les huiles de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provenance étrangère, et à partir de 1786 des primes furent accordées pour l'encouragement de cette industrie. La loi qui est maintenant en vigueur date du 22 juil. 1851, les décrets qui en règlent l'application sont des 20 et 22 août de la même année. En plus de la protection douanière établie sur les huiles, les baleiniers jouissent de facilités plus grandes que les autres bâtiments quant à la composition de leurs équipages et ont droit à des primes spéciales. Le commandement d'un baleinier peut être en effet confié à un capitaine qui n'est pas nécessairement capitaine au long cours; il lui suffit de posséder le brevet spécial de patron pour la pêche à la baleine, pour l'obtention duquel le candidat doit avoir vingt-quatre ans, avoir fait cinq voyages à la pêche à la baleine, dont les deux derniers comme officier, et enfin être admissible à un examen théorique et pratique passé devant une commission composée d'un officier de marine, d'un professeur ou examinateur d'hydrographie et d'un commissaire de l'inscription maritime. D'autre part, les règlements sont moins rigoureux pour la composition de l'équipage proprement dit, puisque la moitié des emplois d'officier, de harponneur et de patron de baleinière peut être confiée à des étrangers et qu'une prime est accordée aux bâtiments dont un tiers seulement des officiers est étranger. Les primes sont accordées par tonneau de jauge mais jusqu'à 600 tonneaux seulement; savoir : Au départ 70 fr. si l'équipage est exclusivement français, 48 fr. si le tiers au plus de l'état-major est étranger. Au retour, 50 fr. pour les navires de la première catégorie, 24 fr. pour ceux de la seconde, à condition qu'ils aient pratiqué la pêche au delà des caps et qu'ils rapportent en outre un demi-chargement, ou que leur campagne ait duré au moins 16 mois. Une seconde prime de 15 fr. par quintal d'huile rapportée est allouée aux bâtiments qui se sont élevés dans le Pacifique jusqu'à 28° de lat. N. et dont la campagne a duré 30 mois. Les primes sont allouées par le ministère du commerce.

Comme garantie contre la fraude l'Etat exige : une *déclaration-engagement*, faite au départ devant le commissaire de l'inscription maritime, de faire suivre au bâtiment la destination primée et de ne rapporter que des produits de la pêche française; le remboursement du double de la prime en cas d'inexécution même sans fraude des conditions souscrites; la vérification des avitaillements, ustensiles et engins de pêche par le commissaire de l'inscription maritime, un employé des douanes et un membre de la chambre de commerce; la tenue par le capitaine d'un journal de navigation où chaque prise est mentionnée avec la quantité d'huile qu'elle a fournie; un rapport de navigation présenté par le capitaine à toute autorité française avec laquelle il se trouve en contact pendant la campagne : il en est fait mention au journal; un rapport semblable présenté au retour au commissaire de l'inscription maritime. Tout transbordement doit être fait dans un port où se trouve une autorité consulaire qui le constate. Les baleiniers ne peuvent prendre aucun chargement commercial, mais sont autorisés à prendre des passagers avec leurs effets personnels à raison d'un passager par 5 tonneaux de jauge au maximum. Si le bâtiment ne peut revenir dans les cinq ans, l'armateur doit justifier de la force majeure.

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, on nommait aussi *baleiniers* de petits navires bons marcheurs, employés comme bâtiments légers dans les flottes de cette époque; souvent aussi, ils étaient armés par des corsaires ou des pirates. E. C.

BALEINIÈRE. Embarcation avec laquelle on approche de la baleine pour la harponner; on lui donne aussi le nom de *pirogue*; elle a environ 8 m. de longueur, la membrure est en chêne, le bordage en sapin; l'étrave et l'étambot sont inclinés. La baleinière est généralement montée par six hommes : le patron, officier du baleinier, le harponneur, second de l'embarcation, et quatre nageurs (fig. 1). Les avirons sont armés à pointe, le patron gouverne avec un aviron de queue. L'armement comprend sept avirons dont un de queue, un mât et une voile à livarde, une baille contenant la ligne du harpon, lavée très régulièrement et recouverte d'un prélart, un compas, des

Fig. 1. — Baleinière.

vivres et les armes servant à l'attaque de la baleine; c'étaient autrefois des harpons et des lances, on emploie aujourd'hui des engins explosifs lancés par un petit canon fixé sur l'avant de l'embarcation. Le musée du Louvre possède un sceau de la ville de Fontarabie, datant du XIII^e^ siècle, représentant une baleinière analogue, comme forme, à celle de nos jours et dont l'équipage harponne un cétacé (fig. 2). Les navires de guerre possèdent tous des baleinières; ces

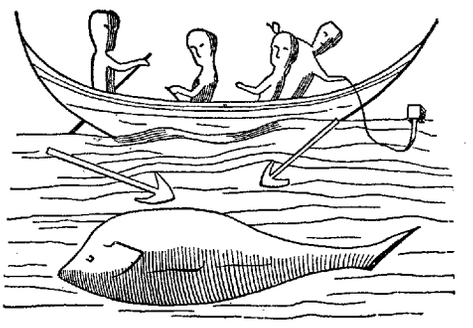

Fig. 2. — Sceau de la ville de Fontarabie (XIII^e^ siècle), collection du Louvre.

embarcations, affectées au service du bord, sont légères, tiennent parfaitement la mer; elles arment cinq avirons à pointe et portent deux mâts avec voiles à houari et un foc. A la mer, les baleinières sont hissées sur leurs portemanteaux et il y en a une de chaque bord prête à être amenée et armée promptement comme embarcation de sauvetage en cas de chute d'un homme à la mer. E. C.

BALEINOPTÈRE ou BALÉNOPTÈRE (V. BALEINE).

BALEIX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montanes; 328 hab.

BALEN (Henri van), peintre flamand, né à Anvers en 1575, mort à Anvers le 17 juil. 1632. Il appartenait à une ancienne famille de peintres et fut, au dire de van Mander, élève d'Adam van Noort, qui était cependant presque de son âge. Après avoir voyagé en Italie, il fut à son retour admis, en 1593, à la Gilde d'Anvers dont il devait être nommé doyen en 1609-1610. Parmi ses nombreux élèves, il faut citer en première ligne Antoine van Dyck, qui exerça plus tard sur lui une certaine influence. Il fut souvent le collaborateur d'artistes, ses compatriotes, entre autres de Frans Snyders, de Jean Brueghel et de Josse de Momper. Les tableaux religieux ou mythologiques peints par lui sont en général bien composés, d'un dessin un peu mou, mais d'un coloris agréable. L'église Saint-Jacques, à Anvers, possède deux de ses plus importants et de ses meilleurs ouvrages : une *Annonciation* et une *Résurrection*, qui ont été attribués à van Dyck. Les musées de Bruxelles, de la Haye, d'Amsterdam, de Berlin, de Dresde, de Munich, de Cassel et de Brunswick ont aussi de lui des tableaux représentant de sujets mythologiques.

Son fils, *Jean van Balen*, né à Anvers en 1611, mort à Anvers en 1654, fut son élève, et peignit comme lui des sujets mythologiques.

BALENZAC ou **BALANSAC** (François de BRÉMOND ou BRIMOND, seigneur de Balenzac et de Javrezac), gentil-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme français, capitaine calviniste, du milieu du XVI^e siècle. Après avoir embrassé la religion de sa mère, une réformée zélée, Balenzac devint un des soutiens du parti protestant en Poitou. Il combattit à Dreux et à Saint-Denis, signa avec le prince de Condé et d'autres capitaines les articles de paix proposés par la cour en 1568 et fut compris, l'année suivante, dans l'arrêt de mort, prononcé par le parlement de Bordeaux contre les protestants de la Guyenne et de la Saintonge. Rainguet, dans sa *Biographie saintongeoise*, prétend que son exécution n'a pas eu lieu parce qu'on l'avait confondu avec son cousin Charles, un des capitaines de l'armée catholique, dont le nom figurait dans l'arrêt à la place du sien. Rainguet doit faire erreur. Balenzac avait, en effet, un cousin ou un frère du nom de Charles, Charles de Brémond, seigneur d'Ars, qui s'était distingué en 1562, comme gouverneur de Lectoure, par une brillante défense de cette place contre Monluc ; mais la méprise dont parle l'auteur de la *Biographie saintongeoise* ne peut avoir eu lieu, puisque les deux gentilshommes sont calvinistes et que leurs noms sont inscrits simultanément dans l'arrêt en question (V. FONDS DE BRIENNE, n° 206) ; mais il est de fait que tous deux, en dépit de cette condamnation, eurent la vie sauve. A la mort de Delphine de Voulon, sa première femme, François de Balenzac épousa, en 1559, en secondes noces, Louise de la Forest, qui lui apporta en dot le château de Vaudoré. S'il faut en croire Rainguet, il aurait, après son second mariage, adopté le nom de ce manoir, où il aurait passé le reste de ses jours, pour y mourir en 1592, après avoir combattu à Jarnac et à Coutras. Dans son *Histoire universelle* (t. III, p. 55), d'Aubigné parle en effet d'un Vaudoré qui prit part à cette dernière bataille et qui, de concert avec Montausier, aurait contribué au succès de la journée. Cependant il est plus probable que dans ce passage il ne s'agit pas de François de Balenzac mais de son fils, François-Salomon de Brémond qui, selon les *Lettres missives* de Henri IV, portait le nom de Vaudoré et était gouverneur de Parthenay en 1591. L. WILL.

BIBL. RAINGUET, *Bibliographie saintongeoise*. — EUG. et EM. HAAG, *la France protestante*, 1re édit., t. II, p. 509 (Article : *Brémond*) ; 2e édit. t. III, p. 100 (Article : *Brémond*).

BALES (Pierre), célèbre calligraphe anglais, né en 1547, mort vers 1610. La chronique d'Hollingshed mentionne son habileté de micrographe. Son chef-d'œuvre en ce genre fut présenté à la reine d'Angleterre en 1575. C'était une bague d'or de la largeur d'une pièce d'un penny enchâssant un parchemin où étaient écrits : le Pater, le Credo, les commandements de Dieu, deux prières en latin, son nom et la date. Bales fut employé par Walsingham, secrétaire d'Etat, pour certaines opérations diplomatiques assez mal définies, où il paraît être question de falsification ou imitation de documents, notamment dans les affaires d'Espagne. Il a publié *Writing Schoolmaster, in three parts* (Londres, 1590, in-4).

BALESCON ou **VALESCUS** DE TARENTE OU DE THARARE, médecin distingué de Montpellier, de la fin du XIV^e siècle. Ranchin nous apprend qu'il était du Portugal. Il commença à pratiquer la médecine dès l'an 1382, mais ce ne fut qu'après l'avoir exercée pendant 36 ans, en 1418, qu'il composa son grand recueil de médecine, connu sous e titre de : *Philonium pharmaceutium et chirurgicum de medendis omnibus, cum internis, tum externis, humani corporis affectibus* (Venise, 1490, in-fol.; Lyon, 1490, 1500, in-4.; *ibid.*, 1521, in-fol.; *ibid.*, 1526, 1531, in-8 ; Francfort, 1599, in-4, édition tronquée et altérée par l'éditeur J. Hartmann Beyer, qui n'a pas fait difficulté d'y introduire des idées de Paracelse). Guy Didier, médecin du monastère de Saint-Antoine, de Vienne, publia un abrégé du *Philonium* sous ce titre : *Epitome operis perquam utilis de morbis curandis Valesci de Tarento* (Lyon, 1560, in-8). Cet ouvrage suffirait pour prouver que Balescon dut avoir une pratique étendue, si d'autres circonstances ne nous donnaient la certitude qu'il jouit d'une grande célébrité : tel est le titre de premier médecin de Charles VI, roi de France.

Dr L. HN.

BALESDENS ou **BALLESDENS** (Jean), avocat au Parlement et membre de l'Académie francaise, mort le 27 oct. 1675. Secrétaire du chancelier Séguier, il avait succédé à Kalleville en 1647, après avoir eu le bon goût, l'année précédente, étant proposé pour succéder à Maynard, de s'effacer devant Corneille. Chapelain lui-même ayant déclaré « que tout ce qu'avait écrit Balesdens était au-dessous de la médiocrité », il suffira de dire qu'il n'a publié que des traductions d'ouvrages assez insignifiants eux-mêmes. — Vers la fin de sa vie il se fit prêtre et devint aumônier du roi. C'était un grand bibliophile ; sa belle bibliothèque fut vendue en 1677, sauf les manuscrits, qu'il avait légués à Colbert et qui se trouvent maintenant à la Bibliothèque nationale.

BALESMES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de la Haye-Descartes; 1,678 hab.

BALESMES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 410 hab. Fontaine de la Marnotte, source de la Marne, auprès d'une grotte qui fut, dit-on, l'asile de Sabinus et d'Eponine. Vestiges de bains romains.

BALESTA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, canton de Montréjeau ; 445 hab.

BALESTER (V. BALLESTER).

BALESTON. Bâton cylindrique en bois, servant à maintenir étendue une voile à *livarde* (V. ce mot). — Vergue légère faisant partie de la disposition imaginée par M. Frémont pour la prise des ris (V. DOUBLE-HUNIER).

BALESTRA. (Antonio), peintre-graveur italien, né à Vérone en 1666, mort le 20 avr. 1740. Après avoir travaillé à Venise et à Bologne, il entra à Rome dans l'atelier de Carlo Maratta. Il revint ensuite s'établir à Venise et jouit de la réputation d'un des plus habiles peintres du temps. On trouve beaucoup de ses tableaux dans les églises de Venise, Vicence, Padoue, Vérone, Brescia, Bergame et Crémone. Il s'occupa aussi de littérature. On ne connaît plus guère qu'une dizaine d'estampes de sa main. Six seulement sont signées; deux en toutes lettres : Antonius Balestra fecit anno 1702; les autres du monogramme AB.

A. M.

BIBL. : LANZI, *Storia pittorica della Italia dal' risorgimento.....*, 1804, 4 vol. in-8.

BALESTRA (Pietro), de Sienne, sculpteur du commencement du XVIII^e siècle. Il est de l'Ecole de Bernin. Après avoir travaillé à Rome, il fut appelé à la cour de la reine Christine de Suède. On a de lui à Dresde : *Le Dieu du Temps qui ravit la Jeunesse*, au pied duquel pleure un Amour ; c'est une de ses meilleures statues en marbre. Mentionnons encore : *Le Temps qui enlève la Vérité* ; un *Méléagre*, *Vénus et l'Amour*, *Hercule et les Silènes avec Bacchus enfant*, copié de l'antique ; enfin la statue du *pape Pie III*, dans la cathédrale de Sienne. Toutes ces œuvres passent pour être assez médiocres. P. L.

BALESTRIERO (Joseph), peintre italien, né à Messine en 1632, mort en 1709. Il était élève d'Agostino Scilla. Il abandonna l'art de bonne heure et entra dans les ordres.

BALESTROLLE (V. ARBALÈTE).

BALÊTRE (Fonderie, Construction). Bavure du métal d'une pièce fondue à l'endroit des joints du moule dans lequel on l'a coulé; c'est sans doute une corruption de *balèvre*. — On appelle aussi *balêtre* la petite saillie que présente une pierre, une pièce de charpente, auprès de leurs joints d'assemblage, et qui s'abat lors du ragrèment. Le rabattement des balêtres considérées comme excédent d'épaisseur d'une pierre sur une autre se mesure, dans l'évaluation des prix des ouvrages, au mètre superficiel, et l'on compte par chaque mètre 0m125 de taille pour recoupement, frottage au grès et jointoiement. L. K.

BALETTI (Mlle Rosa), cantatrice italienne, se fit à Paris une grande réputation lorsque, après être venue débuter au Concert spirituel en 1788, elle fut engagée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au nouveau théâtre de Monsieur, où l'on jouait à la fois l'opéra-comique français et l'opéra italien. Elle se fit remarquer à ce théâtre par son jeu plein de grâce et son chant expressif et plein d'élégance, entre autres dans deux ouvrages fameux alors : *la Cosa rara*, de Martini l'Espagnol, et *le Nozze di Dorina*, de Sarti. Lorsqu'elle vint à Paris, Mlle Baletti, qui était d'origine italienne, arrivait de Stuttgart, où elle était née en 1768. Elle retourna en cette ville, quand les événements du 10 août 1792, effrayant les chanteurs italiens du théâtre de Monsieur au point de leur faire fuir Paris en toute hâte, vinrent disperser leur troupe, et devint cantatrice de la cour du duc de Wurtemberg. On ne connaît rien de la suite de la carrière de cette artiste extrêmement distinguée.

BALETUS. Père de Valetia, qui donna Brettus à Hercule (V. Brettus).

BALEUS (V. Bale [John]).

BALEVRE. Les balèvres sont les parties mal raccordées qui font saillie sur un nu, dans un ouvrage de maçonnerie composé de blocs superposés; dans une pièce de serrurerie les reliefs non ébarbés provenant soit du cisaillement, soit du poinçonnage; dans un ouvrage de bois, soit menuiserie, soit charpente, les saillies irrégulières dans les joints ou sur les arêtes provenant d'une coupe mal faite ou d'un dressement imparfait; dans un travail exécuté au plâtre ou au ciment les différences de plans présentées par une façon maladroite.

BALEYSSARGUES. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras ; 364 hab.

BALFE (Michael-William), un des compositeurs modernes des plus populaires de l'Angleterre, né à Dublin suivant Grove, à Limerick suivant Fétis, le 15 mai 1808, mort en 1870. Balfe, à cinq ans, apprenait le violon; à sept, il composait une polka pour orchestre; à dix, il se faisait entendre en public et écrivait des mélodies pour des vaudevilles. A seize ans il perdit son père et vint à Londres, où il se fit applaudir comme virtuose. Ce fut là qu'il apprit la composition sous C.-G. Horn, organiste de la chapelle de Saint-Georges à Windsor. En 1825, il alla en Italie et travailla de contrepoint avec Frederici, directeur du Conservatoire de Milan, et le chant avec Galli. Ces études, faites en Italie, eurent la plus grande influence sur son talent, surtout lorsque, venu à Paris, il fut présenté à Rossini. Celui-ci le fit travailler avec le célèbre maître de chant Bordogni, et, en 1828, Balfe chantait avec succès le rôle de Figaro. Il suivit encore la carrière de chanteur dramatique en Italie jusque vers 1835, époque à laquelle il revint en Angleterre. Il avait bien écrit des opéras joués à Milan, à Palerme, à Bergame, mais ce fut de son retour à Londres qu'il put véritablement faire dater sa carrière de compositeur. Son premier opéra anglais, *The siege of La Rochelle*, fut joué à Drury-Lane, le 29 oct. 1835. A partir de cette année on l'entendit encore comme chanteur et quelquefois même il tint la partie de baryton dans ses propres opéras, mais ce fut comme compositeur qu'il fonda sa réputation. La fécondité de Balfe était extrême, et chaque année voyait naître une nouvelle œuvre de lui. Il avait épousé à Bergame une chanteuse allemande, Mlle Rosen, qui tint souvent le premier rôle dans les œuvres de son mari. Balfe vint à Paris où il fit jouer, non sans succès, à l'Opéra-Comique, le *Puits d'amour* et les *Quatre fils Aymon* (1843 et 1844). De retour en Angleterre, il donna son opéra le plus célèbre *The Bohemian-Girl* (*La Bohémienne*), dont le succès fut immense. La *Bohémienne* a été jouée à Paris en 1869, au théâtre Lyrique, avec quelques remaniements. En 1849, il était à Berlin, en 1852 à Saint-Pétersbourg, faisant exécuter partout sa musique, applaudi partout, récoltant argent et honneurs. Ensuite il retourna à Londres, et en 1863, fit entendre *Blanche de Nevers*. A cette époque, il se retira dans une propriété du Hertsfordshire, menant l'existence de gentilhomme fermier, sans cependant abandonner complètement la musique, car il a laissé un opéra posthume, *il Talismano*, adaptation italienne d'un opéra anglais intitulé : *The Knight of the Leopard*, joué à Drury-Lane en 1874. Sa fille Victoire, morte en 1871, fut une chanteuse distinguée, qui, mariée d'abord à M. John Crampton, épousa en secondes noces le duc de Frias. Ni le succès ni les honneurs n'ont manqué à Balfe; il fut choyé dans toutes les cours. Chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Charles III d'Espagne, chevalier de l'Aigle de Prusse, il a sa statue, élevée depuis 1874, dans le vestibule du théâtre de Drury-Lane, et cependant il peut compter parmi les musiciens dont les œuvres sont condamnées à l'oubli le plus prompt et le plus mérité. Une grande facilité, cette banalité aimable, qui plaît sans émouvoir, une certaine élégance de style, telles sont les qualités de Balfe. Sa musique est au plus haut degré ce que l'on peut appeler de l'art inutile, production d'un artiste heureusement doué sous certains rapports, mais léger et imitateur jusqu'au plagiat, sans réflexion, sans sincérité. La *Bohémienne*, que chacun a pu entendre à Paris, est en effet le chef-d'œuvre de la médiocrité heureuse. Du reste son compatriote, le compositeur Mac-Farren, a porté sur lui un jugement qui diffère peu du nôtre : « Balfe avait à un haut degré les qualités naturelles du musicien; la mémoire, une grande facilité d'exécution, une inépuisable fécondité de producteur aidée par une réelle connaissance des ressources de l'orchestre, mais ces qualités étaient compensées par le manque absolu de conscience; il se contentait de la première idée venue, sans souci de la vérité dramatique, cherchant plutôt l'effet que la valeur artistique ».

H. Lavoix.

Bibl. : Grove, *Dictionary of music and musicians*, t. II, p. 126. — Fétis, *Biographie des musiciens*, t. I, p. 229.

BALFOUR (James), de Pittendreich, jurisconsulte écossais, mort en 1583. Partisan de John Knox, il fut fait prisonnier en même temps que ce réformateur, lors de la prise du château de Saint-Andrews par les Français auxiliaires du cardinal Beatoun (1547), et fut transporté en France. Remis en liberté en 1549, il se déclara revenu au catholicisme, et persécuta ses anciens coreligionnaires. Le 5 juill. 1565, il devint membre du conseil privé de la reine Marie Stuart. On l'accusa de complicité dans le meurtre de Darnley. Il assista en 1568 à la bataille de Langside où il paya de sa personne. Changeant encore de parti, il intrigua avec le régent Murray pendant la captivité de la reine en Angleterre. On a de lui : *Practick of the law*, recueil estimé (1574), entrepris par ordre du régent d'Ecosse.

Henry Gaignière.

BALFOUR (Sir James), historien écossais, né en 1600, mort en 1657. Il était d'une famille qui a compté plusieurs savants et écrivains : on le fit voyager dans sa jeunesse et à son retour il se lia avec les écrivains qui s'occupaient de l'histoire naturelle, Spottiswoode, David Hume de Godscroft, Robert Johnston, etc. Il s'attacha d'abord à la science héraldique et alla étudier à Londres. A son retour en Ecosse (1600), il fut créé chevalier et roi d'armes *(lyon king of arms)* par Charles Ier puis baronnet en 1633. Cromwell lui ôta le titre de lyon roi d'armes. Il se retira à Kinnard, où il se livra à de nombreuses recherches. La plupart de ses ouvrages sont restés inédits. La variété en est grande. On signale dans ces manuscrits un Traité des Surnoms, spécialement en Ecosse; une Description des cérémonies funèbres de quelques personnes nobles; un Traité des pierres précieuses et l'art de composer des pierres fausses, etc., etc. On a publié de lui des *Annales of Scotland from Malcolm III to Charles II*, 4 vol. in-8° (1824-1825). Ce fut surtout un collectionneur heureux. Sa bibliothèque, dont le catalogue a été publié par Sibbald, était fort riche en manuscrits et en documents.

BALFOUR (Alexander), romancier, né à Monikie, comté de Forfarshire (Ecosse), en 1767, mort le 18 sept. 1829, fils de pauvres paysans, entra d'abord comme apprenti chez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un tisserand de son village, et dès l'âge de douze ans s'étant mis à versifier commença de remplir hebdomadairement ce qu'on appelle « le coin des poètes » dans un journal du comté. Il écrivit ensuite dans la *Chronique Britannique* et l'*Abeille* du docteur *Anderson*, et enseignait dans l'école de sa petite ville. A vingt-six ans un manufacturier d'Arbroath le prit pour commis. En même temps qu'il tenait les livres, il collaborait à des journaux estimés, tels que le *Dundee Repository* et l'*Aberdeen Magazine*. Ayant pris à la mort de son patron les affaires de la maison en société avec la veuve, il acquit bientôt une fortune considérable. Mais ruiné par des opérations malheureuses, il fut obligé de se remettre aux affaires comme simple commis. Frappé de paralysie, il se consacra entièrement à la littérature et fournit un grand nombre de romans à diverses revues périodiques. Les principaux sont : *Campbell* (3 vol.); *les Trois filles du fermier* (3 vol.); *l'Enfant trouvé de Glenthorn* (3 vol.); *Caractères omis dans le registre paroissial de Crabe; Highland Mary* (4 vol.); *Semences et fleurs sauvages* furent publiées après sa mort. Beaucoup de pathos, une grande habileté à esquisser des types sont les traits caractéristiques de ce romancier, auquel les Anglais doivent en outre un grand nombre de poèmes patriotiques.

BALFOUR (Walter), théologien et controversiste protestant, né dans le comté de Stirling (Ecosse) en 1777, mort en 1852. Il vécut en Amérique, depuis sa vingtième année. Après avoir hésité longtemps entre les diverses communions religieuses de ce pays, il embrassa la doctrine *universaliste* en 1823, et prêcha ses nouvelles croyances à Charlestown (Mass.). — On lui doit des lettres de controverse et quelques traités théologiques *(le Diable; le Sens du mot « enfer » dans les Ecritures saintes; la Condition des morts)*. G. Q.

BALFOUR (Francis-Maitland), célèbre embryologiste, né à Whittinghome, près Preston-Kirk (Ecosse), le 10 nov. 1851, mort lors de l'ascension d'un glacier, dans les Alpes, le 18 juil. 1882. Il fit ses études au Trinity-College de Cambridge, où il eut pour maître Michael Foster, avec lequel il publia : *The Elements of embryology* (Londres, 1874, in-8); traduit en français; ouvrage très remarquable. En 1873, il travailla à la station zoologique de Naples et comme fruit de ses travaux publia : *A Monograph on the development of Elasmobranch fishes* (Londres, 1878, in-8); cet ouvrage est devenu classique. Nous ne mentionnons pas tous les remarquables articles publiés par Balfour dans le *Quarterly Journal of microsc. science*, le *Journal of anat. and physiology*, etc. L'université de Cambridge créa pour lui une chaire d'anatomie comparée qu'il ne devait occuper que quelques mois. Depuis 1875 il faisait des cours sur l'embryologie, dont le succès allait grandissant.
Dr L. Hn.

BALFOUR-Stewart. Savant anglais (V. Stewart [Balfour]).

BALFOURIER (Adolphe-Paul-Emile), peintre et graveur français, né à Montmorency (Seine-et-Oise) le 11 août 1816. Il étudia d'abord le droit et, reçu avocat, se fit inscrire au barreau de Paris; il se voua ensuite à la peinture de paysage et reçut les leçons de Ch. Raymond, un des derniers représentants de l'école classique en ce genre. M. Balfournier fit plusieurs voyages en Italie, en Espagne, dans le centre et dans le midi de la France, et ses paysages composés, d'un style et d'un dessin élégants, figurèrent presque sans interruption aux Salons de 1843 à 1875. On peut citer comme les plus remarquables : *Vue de Porrezza-Castella ; Cima, sur le lac Lugano*, au Salon de 1843 (début); *Villa Mécène* et *Ruines près de Tivoli* (S. 1844); *Environs de Valldemuza, île de Majorque*, actuellement au musée de Nantes (S. 1854); *Embouchure du Gapeau* (Exposition universelle, 1867). Ce peintre a reçu une médaille de 3e classe en 1844, et une de 2e classe en 1846; son talent de graveur peut être apprécié dans quelques eaux fortes publiées par l'*Artiste*. Ad. T.

BALGUERIE-Stuttemberg (Pierre) né à Bordeaux en 1779, mort en 1825. Industriel des plus actifs, qui a rendu la prospérité à sa ville natale, éprouvée cruellement par les guerres de l'empire. Fils d'un commerçant, qui avait perdu la majeure partie de sa fortune à la suite de la révolution de Saint-Dominique, Balguerie, sincèrement libéral, avait la haine de Napoléon, et il fut un des notables de Bordeaux qui offrirent du crédit au duc d'Angoulême lorsqu'il vint les visiter, en 1814. Dès que la paix fut assurée, Balguerie ouvrit de grands débouchés au commerce. Il arma des navires qui portèrent les premiers, dans les ports de la Chine et de l'Inde, le pavillon français. Il constitua des groupes de capitalistes, grâce à l'argent desquels on acheva ou construisit les ports de Bordeaux, de Libourne, de Moissac, d'Agen, d'Aiguillon, de Coësmont et de Bergerac. L'entrepôt de Bordeaux fut édifié sous sa direction. Il surveillait toutes ses entreprises et on le voyait chaque jour dans les usines ou manufactures créées grâce à son énergie et à son intelligence. Il était de plus directeur de la caisse d'épargne et de la banque de Bordeaux, conseiller municipal, membre du conseil de commerce. Il refusa la députation, bien qu'il fût de l'opposition sous les Bourbons. Il étudiait un grand projet d'après lequel on aurait défriché les landes de Guyenne et établi des voies de communication entre Bordeaux, Rochefort et Bayonne, quand la mort le surprit. Il s'éteignit à Bagnères, le 23 août 1825, des suites d'une maladie de langueur. Il fut inhumé à Bordeaux dans le cimetière protestant qu'il avait acheté pour ses coreligionnaires. Il a laissé trois filles. Louis XVIII l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur. Bordeaux a donné le nom de Balguerie-Stuttemberg à un de ses boulevards. Le buste de cet infatigable travailleur orne la Chambre de commerce. Il a laissé : 1° un *Mémoire à monseigneur le duc de Richelieu, président du conseil des ministres (1821). Navigation de Bordeaux;* 2° une *Lettre de M. Balguerie-Stuttemberg à MM. les membres du Conseil général du commerce* (Paris, 1821). Si l'on veut se rendre compte de l'importance des transactions opérées dans l'extrême Orient, grâce à Balguerie, on consultera utilement le *Journal d'un voyage autour du monde pendant les années 1816-17-18-19*, par M. Camille de Roquefeuil (Paris, 1823). L.

BALGUY (John), théologien anglican né en 1686, mort en 1748. La part qu'il prit dans la *Controverse bangorienne*, soulevée par Hoadly, évêque de Bangor (1717), sur l'illégalité de l'intervention de l'autorité civile en matière ecclésiastique, dans l'Eglise anglicane, révéla son talent de polémiste. Il se déclara pour la séparation du civil et du temporel dans les questions relevant du domaine de la conscience et eut pour adversaires Sherlock, Hare, Law et autres, qui virent dans ce nouveau principe une atteinte à la prérogative royale et à la constitution de l'Eglise anglicane. — On doit à Balguy des sermons et quelques traités théologiques : *On the beauty and excellence of moral virtue* (1726); *The foundation of moral goodness, or a farther inquiry into the original of our idea of virtue* (1728); *Divine rectitude, or a brief inquiry concerning the moral perfections of the Deity* (1730); *An essay on Redemption* (1741). G. Q.

BALHAM *(Balehanum Balehan)*. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld; 257 hab. Eglise du XIVe siècle. Le fond du sanctuaire est occupé par un beau vitrail, daté de 1560, figurant divers épisodes de la vie du Christ et de saint Jean-Baptiste. Au-dessus du portail est encastré dans le mur un bas-relief assez remarquable, représentant le Crucifiement et deux autres scènes de la Passion. — Le village forme une île sur la rivière l'Aisne. Autrefois considérable, il avait un château-fort dont la chapelle fut fondée en 1171, par Geoffroy de Balham. Il fut pris par les royalistes et repris par les ligueurs en 1590. A. T.

BALI. Ile de la Malaisie, située à l'E. de Java et faisant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie de l'archipel de la Sonde, par 8° 50′ de lat. S. et 112° 48′ de long. E. Elle a 120 kil. de long sur 70 de large, et une superficie de 5,575 kil. q. Population environ 800,000 hab. Quelques géographes l'appellent à tort *Petite Java*. Nous lui préférerions le nom de *Sicile d'extrême Orient* au point de vue de sa forme et de sa topographie. Elle est traversée du N.-O. au S.-E. par une chaîne de montagnes volcaniques, couvertes d'impénétrables forêts et riches en minerais de fer et de cuivre. A la base de ces montagnes s'étendent des terres d'alluvion, souvent aurifères. D'innombrables troupeaux de buffles et de chèvres paissent dans les plaines du S. et de l'E. de cette île, dont le sol est très fertile, mais dont les habitants sont trop indolents pour le cultiver.

Bali, qui fait partie des possessions hollandaises de l'Archipel indien, sous forme de protectorat, est divisée en huit principautés ayant toutes un gouvernement arbitraire et despotique. Au point de vue de l'ancien culte de Java, l'île de Bali est très intéressante à étudier, parce que c'est dans cette île que les Hindous de Java se réfugièrent pour se soustraire à l'invasion des Arabes et conserver leur ancienne religion corrompue de l'Inde. Cette religion, où le civaïsme surtout domine, est un mélange de brahmanisme et de bouddhisme, qui ne ressemble plus guère aux traditions bien distinctes de leurs ancêtres de la grande péninsule cisgangétique de l'Asie. A force de vivre en bonne intelligence ensemble, ces divers cultes ont fini par se confondre. — Les Balinais ont conservé, pendant longtemps, la barbare coutume de brûler les veuves sur le bûcher qui consumait le corps de leurs maris; mais aujourd'hui ces cas deviennent de plus en plus rares, grâce à l'intervention des autorités hollandaises. M. D'E.

Bibl. : R. van Eck, *Bali en de Balinezen.* — Dr Julius Jacobs, *Eenigen tyd onder de Baliers.*

BALI (Myth. ind.). Nom d'un Daitya, fils de Virotchana et petit-fils de Prahlâda. Ses austérités et ses sacrifices lui avaient valu la souveraineté sur les trois mondes : céleste, terrestre et souterrain. Les dieux Adityas, éternels adversaires des Daityas, obligés de céder l'empire à Bali, implorèrent la pitié et le secours de Vichnou. Le dieu exauça leur prière : il descendit sur terre sous la forme d'un nain, s'approcha de Bali toujours occupé à des sacrifices, et lui demanda comme cadeau autant d'espace qu'il en pourrait parcourir en trois enjambées. Bali promit d'accéder à cette demande. Reprenant alors la forme divine, Vichnou traversa d'un pas le ciel, d'un second pas la terre; mais au moment de franchir le monde souterrain d'une dernière enjambée, Vichnou s'arrêta, en souvenir de Prahlâda, l'aïeul de Bali, qui l'avait adoré d'une dévotion fidèle, au mépris même des ordres paternels. Lié par sa promesse, Bali perdit le ciel et la terre; mais il continua à régner sur le monde souterrain. Il eut pour fils Bâna, qui fut l'ennemi de Vichnou et le protégé de Siva. S. L.

BALI, sculpteur suédois, vivait probablement au xe siècle. On connaît plus de vingt morceaux de sculpture runique signés de son nom et les spécialistes du pays prétendent reconnaître « sa manière » sur un grand nombre de pierres non signées. Elles sont comprises dans la région qui s'étend au S.-O. d'Upland. Il appartenait à l'extrême fin de la période païenne dans ces contrées; on lit, en effet, sur la pierre d'un tombeau exécuté par lui une inscription disant que « l'enseveli mourut en Danemark dans ses blancs vêtements de baptême ». On croit pouvoir distinguer dans la manière de Bali, comparée à celle d'un autre grand sculpteur runique, Ubir, les signes précurseurs de la « décadence ». On admire surtout les figures d'animaux qu'il mêla à l'ornementation de ses pierres gravées et sculptées. Les publications spéciales de Suède en ont reproduit plusieurs. A. M.

Bibl. : *Eichhorn*, art. dans l'*Allgem. Künstler-Lexikon* de Meyer, II, 647-48.

BALIA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes de l'ordre des Pulmonés géophiles, établi par Prideaux en 1844 (*Zool. Journ.*, t. I). Cette coupe renferme des coquilles ayant une grande analogie de forme avec les Clausilies; sénestres, comme ces dernières, elles sont dépourvues de clausilium, de lunelle et de plis aperturaux. L'animal est très grêle, muni de quatre tentacules, dont les deux supérieurs sont oculés. Les *Balia* vivent dans les contrées tempérées de l'Europe, dans les crevasses des troncs d'arbres, sous les pierres, et ne sortent que par les temps très pluvieux, surtout à la fin de l'automne; ce n'est, en effet, que pendant les mois d'octobre et de novembre que leur coquille a atteint son entier développement. Cette dernière est caractérisée ainsi : test mince, sénestre, turriculé, à peine perforé, légèrement strié et un peu brillant; columelle simple, verture subpiriforme, portant, sur la paroi aperturale un tubercule dentiforme plus ou moins éloigné ou rapproché du bord externe. J. Mabille.

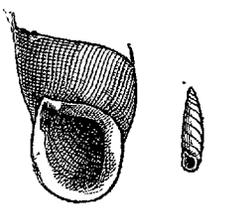

Balia perversa L. (Coquille grand. nat. et ouverture grossie).

Bibl. : D. Dupuy, *Moll. de la France.* — Bourguignat, *Amen. moll.*, t. II. — L. Pfeiffer, *Monog. hélic. viv.*, t. II, III et suiv.

BALIANI (Giovanni-Battista), noble génois, né vers 1542, mort vers 1660, auteur d'un traité : *De motu naturali gravium fluidorum et solidorum* (Gênes, 1638 et 1646); d'*Opuscula posthuma et opere diverse* (Gênes, 1666), contenant 25 traités mathématiques et physiques; est surtout connu comme ayant soutenu contre Galilée, pour la chute des corps, une loi faisant croître les espaces parcourus dans les unités de temps successives, suivant la série des nombres consécutifs et non pas suivant celle des nombres impairs. — Dans une de ses lettres à Etienne Pascal, Fermat propose à Roberval de mener la tangente en un point donné d'une courbe qu'il appelle *helix Baliani;* on ne possède aucune indication sur la nature de cette courbe. P. T.

BALI-BABOLAHS (Bot.). A l'île Maurice, on désigne sous ce nom les gousses du *Cassia Sophera* L., de la famille des Légumineuses-Cœsalpiniées. Ces gousses, très riches en tannin, sont utilisées pour la teinture en noir. On les emploie également en médecine comme astringentes.

BALICKI (Charles), dessinateur et paysagiste polonais, né à Cracovie en 1820, mort à Cracovie en 1854. Il étudia à Dresde. Ses vues, au nombre de 150, des environs de Cracovie, sont connues et estimées. Il a illustré la *Pologne du Moyen Age*, ouvrage très important du comte Alexandre Przezdziecki. La mort l'a surpris pendant qu'il terminait une copie du maître-autel de Veit Stosz (Wit Stwosz) à l'église N.-D. de Cracovie. F. T.

BALICOURT (Mlle Marguerite-Thérèse), une des actrices les plus distinguées de la scène française, morte le 4 août 1743. Elle était élève de la célèbre Mlle Desmares et parente des Quinault, dont la renommée fut si grande pendant près d'un siècle. Bien faite, possédant un bel organe, variant avec art toutes ses inflexions, mettant dans son jeu beaucoup d'intelligence et de sentiment, elle débuta avec succès à la Comédie-Française le 29 nov. 1727, pour les premiers rôles tragiques, dans celui de Cléopâtre, de *Rodogune*, puis dans ceux de Cornélie, d'Agrippine et de Clytemnestre. Un de ses grands triomphes fut dans la reprise d'une faible tragédie de Longepierre, *Médée*, à laquelle elle sut donner une vie nouvelle et où sa présence suffit pour attirer la foule. Elle créa ensuite divers rôles, notamment celui d'Eryphile dans la tragédie de Voltaire, de Léonore dans *Gustave*, de Piron, et d'Arminie dans *Pharamond*, de Cahuzac. Malheureusement, la santé toujours chancelante de Mlle Balicourt l'obligea à prendre sa retraite avant l'âge; elle se retira le 22 mars 1738, peu de temps après les brillants débuts de Mlle Dumesnil, qui devait la faire oublier, et mourut dans toute la force de la jeunesse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALIE *(Balia)*. Dictature élective et temporaire, qui fut en usage à Florence et dans quelques autres villes italiennes, au XIVe siècle, afin de mettre un terme aux guerres civiles. Les premiers Médicis en firent, à plusieurs reprises, investir leurs partisans.

BIBL. : V. sur les principales balies : SISMONDI, *Hist. des républiques italiennes*. — PERRENS, *Histoire de Florence*.

BALIENTE (J.-H.), écrivain espagnol du XVIIIe siècle. Il a laissé un ouvrage considérable sur la réforme de l'orthographe, qui, d'après lui, devrait être conforme à la prononciation. Cet écrit est intitulé : *Alfabeto, o nueba qôloqazion de las letras qonozidas en nuestro idioma qastellano, para qonseguir una perfetta qorrespondenzia entre la esqritura i pronunziazion* (1731, in-4). Cette idée, qui n'a jamais eu grand succès, s'est produite en divers pays et à diverses époques; en France, il existe actuellement une sorte de société pour la réforme de l'orthographe qui émet les mêmes théories que Baliente.

BALIGNAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Lavit; 129 hab.

BALIGNICOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges; 228 hab. Ancienne voie romaine, allant de Langres à Châlons-sur-Marne. Eglise du XIIe siècle, remaniée au XVIe; vitraux de cette époque.

BALIGOULE (Bot.). Nom vulgaire, en Provence, de l'*Agaricus eryngii* D, C. champignon comestible du groupe des Agaricinées.

BALIKESRI ou **BALAK-HISSAR**, ville de la Turquie d'Asie (Asie Mineure), vilayet de Khodavendikjar, ch.-l. du sandjak de Karassi, à mi-chemin entre Brousse et Smyrne; 12.500 hab. Au centre d'un pays fertile, c'est une des places de commerce les plus importantes de l'Asie Mineure, à cause de sa foire annuelle, tenue en août, qui attire jusqu'à 30,000 visiteurs.

BALIN (Jean), prêtre, poète latin et historien, né à Vesoul vers 1570, mort à Wesel après 1610. On a de lui un poème latin : *De divæ Magdalenæ gestis* (1607), dont il donna une traduction française la même année, et une histoire de la guerre des Pays-Bas : *De bello Belgico* (1609, in-8). Ce récit n'est pas dépourvu d'intérêt, parce que l'auteur avait assisté aux événements comme aumônier de Claude de Rye. — On a confondu à tort ce personnage avec un autre *Jean Balin*, religieux de Clairmarais, auteur d'une chronique restée manuscrite et intitulée : *Promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an 1500, recueilli par Fr.-J. Balin, religieux à Clermaretz, 1588* (Ms. 799 de la bibliothèque de Saint-Omer).

BALINAIS (V. MALAISIE).

BALINCOURT (de), maréchal de France (V. TESTU DE BALINCOURT).

BALINES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 169 hab.

BALINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 551 hab.

BALINSKI (Michel), écrivain polonais, né en 1794, mort en 1863. Il était originaire de Térespol en Lithuanie. Il fit ses études à l'université — alors polonaise — de Wilna. Il collabora d'abord au *Journal* et à la *Revue hebdomadaire* (Tygodnik) de cette ville. Il avait fondé cette revue de concert avec le célèbre historien Lelewel et il en devint en 1816 directeur en chef. Cet important recueil était alors le véritable centre du mouvement intellectuel en Lithuanie. Parmi les articles que Balinski lui donna, on signale une étude sur Boccace. Il écrivait en même temps dans une revue humoristique, les *Nouvelles de la Rue*. En 1836 il fut attaché à Varsovie au département de l'instruction publique. Il fut en 1841 l'un des fondateurs de la *Bibliothèque de Varsovie*, revue qui existe encore aujourd'hui et à laquelle il fournit de nombreux travaux. En 1847 il donna sa démission et retourna en Lithuanie; il eut à deux reprises le titre honorifique de curateur du gymnase de cette ville; il fut également vice-président de la société archéologique. Il mourut juste au moment où l'insurrection de 1863 allait porter un coup mortel à la langue polonaise en Lithuanie. Il a collaboré à la plupart des recueils périodiques de son temps et à l'Encyclopédie d'Orgelbrand. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Wilna* (1836-1840, 2 vol.); *Mémoires sur la reine Barbe* (1837-1840, 2 vol.); *Ecrits historiques* (Varsovie, 1843, 4 vol.); *l'Ancienne Pologne*, publication en 3 vol. (Varsovie, 1844-48), qui n'est qu'un remaniement très augmenté d'un travail du même nom, publié en 1816 par Swiecki. Balinski a entièrement rédigé le troisième volume consacré à la Lithuanie; *Pèlerinage à Czenstochowa* (1847); *Etudes historiques* (Varsovie, 1846); *Documents pour servir à l'histoire de la Pologne au XVIIIe siècle* (Wilna, 1859); *l'Ancienne Académie de Wilna* (Saint-Pétersbourg, 1862). On a publié après sa mort (Wilna, 1865, 2 vol.) des *Mémoires sur Jean Sniadecki*. On lui doit encore une édition des œuvres de Jean Sniadecki (Varsovie, 1837-1839, 7 vol.), précédée d'une étude biographique. Tous ces travaux ont contribué à répandre en Pologne le goût de l'histoire; mais ils manquent parfois de sens critique. L. L.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIXe siècle* (en polonais).

BALIOL ou **BAILLEUL**. Famille célèbre de Grande-Bretagne, originaire de Normandie, où elle garda longtemps des domaines à Bailleul, près d'Argentan (aujourd'hui dép. de l'Orne). Le premier dont l'histoire fasse mention fut le baron Guy de Baliol, compagnon de Guillaume le Conquérant. Il reçut de Guillaume le Roux de nombreux fiefs dans le Northumberland. Son fils (?), Barnard de Baliol, construisit une forteresse qui joua un grand rôle dans l'histoire du comté de Durham, Barnard Castle, dont les ruines dominent encore superbement la vallée de la Tees. Les bourgeois de ce bourg reçurent de nombreux privilèges attestés par une charte. Très batailleurs, les Baliol prennent part aux guerres entre Ecossais et Anglais, et aux guerres civiles des deux pays. Ils sont pendant plusieurs générations de vrais chevaliers du border. Barnard l'aîné est fait prisonnier à la bataille de Lincoln (1141) et meurt en 1167. Barnard le jeune s'empare de Guillaume le Lion devant Alnwick en 1174. — Les chefs de cette famille sont ensuite Eustache, Hugh, puis John, qui épouse Devorguila, fille d'Alan de Galloway, connétable d'Ecosse, et de Margaret, laquelle descendait du roi Guillaume le Lion. C'est par lui que la famille acquiert ses prétentions à la couronne d'Ecosse. Il fut un des régents pendant la minorité du jeune Alexandre III. Mais il fut renversé (1255) par les partisans de l'alliance anglaise et dépouillé de ses biens. Il fit sa paix avec Henri III et resta fidèle au parti du roi, pendant toute la guerre des barons. Son plus sérieux titre de gloire aujourd'hui est la création à Oxford d'un collège qui porte son nom et qui fut largement doté par lui et les siens (V. COLLÈGE et OXFORD). Il mourut en 1269, laissant trois fils, Hugh, Alexandre et John. — Une branche cadette des Baliols de Cavers compta quelques barons turbulents, dont on retrouve le nom dans les actes du Parlement britannique, ils s'éteignent en 1368. La branche aînée avait disparu de l'histoire d'Angleterre avec John Baliol, roi d'Ecosse.

BALIOL (John), roi d'Ecosse, né en 1249, roi en 1292, déposé en 1296, mort au Château-Gaillard (France) en 1314. Il était le troisième fils de John de Baliol de Barnard Castle, et survécut à ses deux frères dont il recueillit tous les fiefs. Ses richesses étaient considérables, c'était un des plus puissants seigneurs anglais du Nord. A la mort de Marguerite, la vierge de Norvège, petite-fille du roi d'Ecosse Alexandre III, John réclama la couronne comme petit-fils de Margaret, qui avait recueilli les droits de David Ier. Robert Bruce, comte d'Annandale, et John Hartings furent ses rivaux. Ces compétitions fournirent au roi d'Angleterre, Edouard Ier, l'occasion d'intervenir. Il convoqua les prétendants à Norham, le 10 mars 1291, et quelque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps plus tard se déclara en faveur de Baliol, mais força celui-ci à lui rendre hommage et lui fit sentir rudement son autorité. Une fois établi (déc. 1292), Baliol sentit la dureté de sa condition. Il invoqua les traités, qui précédemment avaient reconnu l'indépendance de la couronne d'Ecosse ; Edouard le punit de sa résistance en le forçant à comparaître en personne devant le Parlement de Westminster. Poussé à bout, le roi d'Ecosse réunit un Parlement à Scone, déclara tous les sujets anglais forfaits de leurs biens en Ecosse, et fit alliance offensive et défensive avec Philippe le Bel. Edouard envahit l'Ecosse (avr.-juil. 1296), emportant sur son passage Edimbourg, Sterling, Perth, Scone et s'avançant jusqu'à Elgin. Baliol céda, vint trouver Edouard à Montrose (10 juil. 1296) et se reconnut son vassal. Il fut emmené prisonnier en Angleterre, avec son fils Edouard. Détenu d'abord à la Tour, il obtint la permission de vivre en France, dans ses domaines. Il y resta jusqu'à sa mort, au Château-Gaillard ; il était infirme et aveugle, méprisé des Ecossais que soulevait l'héroïsme de Wallace et de Robert Bruce. On lui donnait le surnom de Toom Tabard, ou Casquette vide. Les Anglais l'appelaient Jean Sans-Terre. L. Bougier.

BALIOL (Edward de), roi d'Ecosse, né vers 1290, mort en 1367, fils aîné de Jean de Baliol et d'Isabelle. A la mort de son père en 1314, il vivait en France, exilé. Edouard II lui proposa de le faire roi d'Ecosse. Après la mort de Robert Bruce (1329) il se rendit en Angleterre et prépara une invasion avec les autres lairds proscrits. En 1332, le 6 août, il débarque à Kinghorn, dans le Tife. Les circonstances étaient favorables. Randolf, le régent au nom de David II, était mort, son successeur Donald était peu populaire. Baliol le battit à Dupplin Moor, s'empara de Perth et se fit couronner à Scone, 24 sept. Edouard III reçut son hommage à Roxburg (23 nov.) et lui promit son appui, la main de la princesse Johanna, mais se fit donner par surprise Berwick. Les Ecossais se révoltent, Archibald Douglas gagne la bataille d'Annam. Baliol est forcé de se réfugier en Angleterre. Edouard lui prête des renforts, grâce auxquels il peut triompher des Douglas, mais le roi anglais se fait payer cher ses services. Outre Berwick, il se fait donner les comtés de Roxburg, Peebles, Dumfries et Edimbourg, des forêts, des châteaux, toute la plus belle portion de l'Ecosse ; pour le reste, le protégé se déclare vassal. Les Ecossais se révoltent de nouveau. Edouard revient en force, s'empare du comte de Moray, chef du parti national, et lui impose le traité de Perth (18 août 1335). Cette intervention n'avance guère les affaires du pauvre sire qui est obligé de mendier une pension de son protecteur, — cinq marcs par jour ! — Tandis qu'Edouard III dévaste les comtés des rebelles, sir Andrew Murray saccage ceux des traîtres (1337) et porte la terreur jusque dans le Cumberland. Baliol assiste aux malheurs de son pays ; il joue un rôle absolument passif, et on finit par le reléguer en Angleterre, où il reste jusqu'à la prise du roi David II, à Neville's Cross (17 oct. 1346), ce désastre qui correspond à notre défaite de Crécy. Il retourne alors en Ecosse, mais il se maintient avec peine dans le Sud. Tout le Nord obéit à Robert le Steward, régent au nom de Philippe II. A la fin, Edouard III traite avec David (1355), puis se fait vendre par Baliol ses droits à la couronne, moyennant une pension de 2,000 livres et un don de 5,000 marcs. Après ce honteux marché, Baliol se retira à Bamborough, puis à Wheatley près de Doncaster, content, pourvu qu'il pût chasser et vivre plantureusement. Sa mémoire est odieuse aux Ecossais. Ce fut un homme égoïste, lâche et sans aucune dignité. L. Bougier.

BALIOS. Surnom de Bacchus chez les Thraces (V. Dionysos).

BALIRAC-MAUMUSSON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin ; 303 hab.

BALIROS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (Ouest) de Nay ; 300 hab.

BALISAGE (Mar.). Le balisage d'une côte est l'ensemble des ouvrages : balises, bouées, amers, qui ont été disposés pour y guider le navigateur soit en lui traçant la route qu'il doit suivre, soit en lui indiquant les positions des différents dangers. C'est aussi l'opération par laquelle ces mêmes ouvrages sont construits ou mis en place. Nous nous occuperons des balises proprement dites, renvoyant à l'article Bouée la description des procédés employés pour la fixation des corps flottants. S'il s'agit d'installer une simple balise formée par une gaule en bois, sur un fond de sable ou de vase découvrant à marée basse, on l'y fait reposer au moyen de contrefiches fixées à son pied et recouvertes d'enrochements ; si le fond ne découvre pas, on la fixe au moyen de ses contrefiches sur des pieux qui, après avoir été enfoncés, sont recépés au-dessus du niveau des basses mers. Si la balise doit être établie sur un rocher découvrant à marée basse, on y fait un trou d'un mètre de profondeur environ, plus large au fond qu'à l'ouverture et l'on y introduit le pied de la balise que l'on coince au moyen de cales en bois ; le reste de la cavité est remplie de mortier. C'est par un procédé analogue que l'on établit les balises à pieds multiples, après avoir garni d'un manchon en fonte les trous pratiqués dans le rocher. Sur fond rocheux ne découvrant pas, on établit généralement des balises en maçonnerie. Ces ouvrages se faisaient autrefois en pierres de taille dont l'appareillage était souvent rendu très long et très difficile par l'état de la mer ; aujourd'hui, grâce aux mortiers à prise rapide, on peut les construire en moellons de petites dimensions, ce qui présente un double avantage comme facilité d'exécution et comme prix de revient. Si le rocher découvre, on le creuse de 20 centim. au moins sur le tour de l'ouvrage pour y établir les fondations ; la partie centrale est soigneusement débarrassée de toute herbe marine dans le but d'assurer l'adhérence de la maçonnerie ; si ce moyen est jugé insuffisant, on scelle des crampes en fer dans le rocher. Si celui-ci ne découvre pas, l'établissement de la balise est beaucoup plus difficile ; on commence alors par former un bloc, en coulant du béton dans un coffre sans fond échoué au point convenable ; c'est sur ce massif élevé jusqu'au-dessus du niveau des basses mers que l'on construit la balise. E. C.

Bibl. : Léonce Reynaud, *Mémoire sur l'éclairage et le balisage des côtes de France* ; Paris, 1864.

BALISE. I. Marine. — Les balises sont des ouvrages construits sur des rochers ou des bancs dangereux, recouverts par la mer, dans le but d'en indiquer l'emplacement. Leurs formes varient avec leur importance, les conditions de leur établissement et la distance à laquelle on doit les apercevoir. Les plus simples sont de longues gaules en bois de 0^m25 à 0^m40 de diamètre, surmontées de tonnes, de ballons ou de voyants destinés à les caractériser et permettant de les reconnaître à une plus grande distance. Leur établissement est peu coûteux, mais elles sont facilement enlevées par les mauvais temps et leur durée est très limitée. On ne les emploie que dans les parages suffisamment abrités ou lorsque la tête de la roche ne permet pas l'établissement d'un ouvrage plus étendu et lorsqu'il n'est pas nécessaire de les reconnaître de loin. Ces balises peuvent aussi être en fer, ce qui est préférable au point de vue de la solidité. D'autres balises en fer (fig. 1) sont formées par trois ou quatre montants inclinés, fixés sur le fond, réunis à la partie supérieure par des entretoises et surmontés d'un voyant ; elles sont plus solides et plus visibles que les précédentes. Les balises qui doivent être préférées pour la solidité et la visibilité sont celles en maçonnerie (fig. 2) ; ce sont des tours de forme tronconique émergeant de trois mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers ; lorsque c'est nécessaire, elles sont surmontées d'un voyant. Les balises n'étant pas visibles pendant la nuit ou par temps de brume, on a songé à indiquer la présence de certaines d'entre elles au moyen d'appareils sonores ; celle de l'entrée du port de la Rochelle, par exemple, renferme des cloches mises en action au moyen d'un volant auquel un flotteur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

communique les mouvements qu'il reçoit de la mer. — Il existe aussi des balises dans les cours d'eau, mais, à l'inverse de celles des côtes, elles indiquent souvent les directions dans lesquelles les fonds sont assez grands pour la navigation.

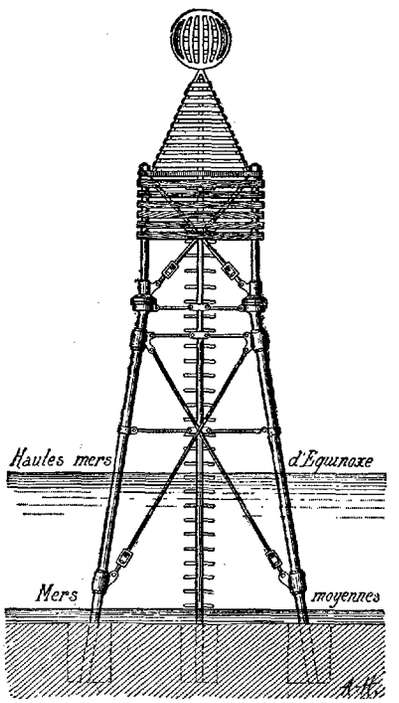

Fig. 1.

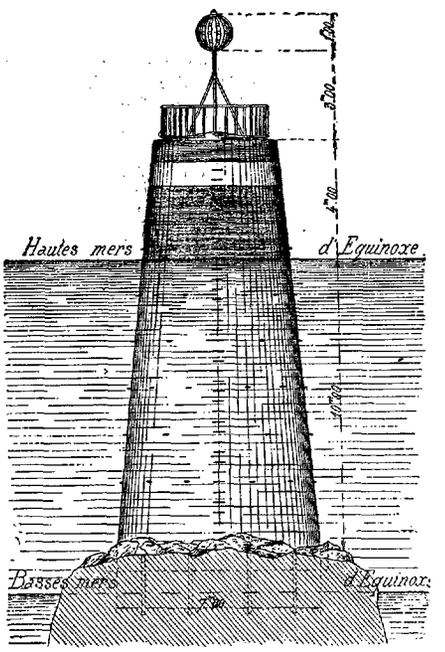

Fig. 2.

Les balises, ainsi que les *bouées* (V. ce mot), sont colorées d'après une loi qui permet de reconnaître de quel côté on en doit passer. Tous ceux de ces ouvrages que l'on doit laisser sur tribord, en venant du large, sont colorés en rouge avec une couronne blanche, ceux qui doivent être laissés sur bâbord le sont en noir; ceux qui peuvent être laissés indifféremment d'un bord ou de l'autre présentent des bandes horizontales alternativement rouges et noires. Sur les balises, la coloration n'est appliquée qu'au-dessus du niveau des plus hautes mers. Ces colorations peuvent être uniformes, ce qui est le cas ordinaire, ou à dispositions se détachant sur fond blanc. Les bouées de corps morts, les coffres sont peints en blanc. Sur les bouées ou balises sont inscrits les noms des dangers qu'elles signalent, toutes celles d'une même passe portant, en outre, des numéros d'ordre commençant du côté du large : pairs pour les ouvrages rouges, impairs pour les noirs.

Les têtes de roches, émergeant à haute mer, peuvent, dans certains cas, servir de balises, on les colore à leur extrémité d'après le même système. Les balises et les bouées sont représentées sur les cartes marines, en élévation, suivant leur forme autant que possible (V. CARTES MARINES). A l'étranger, le mode de coloration est différent selon les nations. Les *Etats-Unis d'Amérique* ont le système français et de plus des bouées à damier mouillées dans l'axe du chenal. En *Angleterre*, les bouées laissées sur tribord, en venant du large, sont d'une couleur uniforme, toutes noires ou toutes rouges; celles de bâbord sont à raies verticales blanches et rouges ou blanches et noires; s'il existe un danger au milieu du chenal, il est indiqué par une bouée noire ou rouge suivant la couleur employée avec bandes horizontales blanches; les épaves sont marquées par des tonnes vertes. Liverpool et l'Ecosse sont balisés suivant le système français. En *Espagne*, *Portugal*, *Italie* et *Russie*, c'est généralement le système français qui est employé. En *Hollande* et en *Belgique*, les balises de bâbord sont noires, celles de tribord sont blanches. — Les calfats appellent *balise* l'étoupe qu'ils laissent en dehors d'une couture à laquelle ils travaillent lorsqu'ils suspendent leur ouvrage, pour reconnaître le point où ils doivent le reprendre et pour éviter toute solution de continuité dans le calfatage. E. C.

II. DROIT. — Les droits de balise sont des droits payés pour couvrir les frais de balisage. Aux termes de l'article 406 du C. de com. les droits de balise « ne sont point avaries, mais ils sont de simples frais à la charge du navire ». Les droits de balise sont donc, sauf convention contraire, à la charge du navire, c.-à-d. que le fréteur doit les supporter sur son fret. En principe, c'est la cause d'une dépense, et non sa nature qui la fait considérer comme une avarie ou comme une charge de la navigation. Les droits de balise seront donc, conformément aux termes de l'art. 406, de simples frais à la charge du navire lorsqu'ils auront été acquittés à l'occasion de l'entrée du navire dans le port de destination ou dans un port d'échelle dans lequel le capitaine entre volontairement. Au contraire, il y aurait lieu de les réputer avaries lorsque les droits de balise seront dus par suite de l'entrée dans un port où le navire doit se réfugier pour échapper au mauvais temps ou à la poursuite de l'ennemi. Les droits de balise seraient, dans ce cas, supportés conformément aux règles établies pour le règlement des avaries (V. AVARIES).

Les balises, si nécessaires à la navigation, sont protégées par une loi du 27 mars 1882. Cette loi, entre autres dispositions, punit d'une amende de 10 à 15 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours au plus, tout capitaine, maître ou patron qui se serait amarré sur une balise ou aurait jeté l'ancre dans le cercle d'évitage. Le capitaine ou le patron qui a coulé, déplacé ou détérioré une balise doit en faire la déclaration au premier port de France où il aborde, dans les vingt-quatre heures de son arrivée. Faute de déclaration, il est puni d'un emprisonnement de quarante jours à trois mois et d'une amende de 25 à 100 fr. (art. 1 et 3). L. GUÉRIN.

BALISIER (*Canna* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes Monocotylédones, qui a donné son nom à la famille des Cannacées (Marantacées de Lindley). Les Balisiers sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des herbes vivaces, dont la tige souterraine *(rhizome)*, épaisse, charnue, plus ou moins rameuse, émet de nombreuses racines adventives et de gros bourgeons qui se développent en longs rameaux aériens, simples et dressés; ceux-ci portent de larges feuilles alternes, engainantes, lancéolées, à nervure principale très épaisse, saillante, à nervures secondaires plus ou moins obliques. Les fleurs, terminales, sont accompagnées de bractées colorées, et disposées en une grappe de cymes unipare. Elles sont irrégulières et hermaphrodites. Chacune d'elles présente un calice à trois sépales plus ou moins connés entre eux, une corolle beaucoup plus grande, à trois pétales membraneux et dissemblables, et comme l'a démontré Payer *(Organogén. comp.*, 677, tab. 145*)*, trois étamines, dont deux se dédoublent, tandis que la troisième « se transforme en une large lame pétaloïde, considérée longtemps comme une véritable pièce de la corolle. Des étamines dédoublées, l'une forme deux de ces lames colorées, correspondant chacune à une demi-étamine, et l'autre devient dans une de ses moitiés une pareille lame colorée, tandis que son autre moitié représente une demi-anthère fertile, c.-à-d. une loge remplie de pollen. » (V. H. Baillon, *art.* Balisier, dans le *Dict. encycl. des Sc. médicales* de Dechambre, 1re sér. VIII, p. 303). L'ovaire, infère et surmonté d'un style à extrémité stigmatifère dilatée, devient, à la maturité, une capsule membraneuse à trois loges, contenant chacune un petit nombre de graines albuminées.

Les Balisiers croissent pour la plupart dans les régions tropicales de l'Amérique. Leur feuillage magnifique et leurs fleurs élégantes, ordinairement d'un rouge vif, les font rechercher comme plantes d'ornement, surtout pour la décoration des squares et des grands jardins. D'un autre côté, les rhizomes de plusieurs espèces fournissent une fécule nutritive, analeptique, comparée pour ses qualités à l'*Arrow-root* (V. ce mot). Tels sont notamment les rhizomes du *C. edulis* Ker, ou *Achira*, *Capacho* des Péruviens, du *C. coccinea* Ait., espèce des Antilles et de l'Amérique du Sud, du *C. discolor* Lindl., originaire de l'île de la Trinité, où il est cultivé en grand pour sa fécule appelée *Canna-root*, du *C. gigantea* Desf., du Brésil, et du *C. indica* L. (*C. variabilis* Willd.). Ce dernier, originaire des Indes occidentales, mais répandu par la culture dans l'Amérique du Sud et dans la plupart des régions tropicales du globe, est l'espèce classique du genre. On l'appelle vulgairement *Balisier des Indes*, *Canne de l'Inde*, *Gingembre bâtard*. Son rhizome, qui figurait autrefois dans les officines sous la dénomination de *Radix Cannæ indicæ*, sert à faire des cataplasmes émollients employés pour résoudre les abcès, les tumeurs, etc. Celui du *C. edulis* Ker est alimentaire et se mange comme légume à la manière des pommes de terre. L'*arrow-root* qu'il fournit est connu, dans le commerce européen, sous le nom de fécule de *Tolomane* ou de *tous les mois*. Ed. Lef.

Canna edulis (Ker.).

II. Horticulture. — Les balisiers sont très recherchés pour la décoration des grands jardins. Il est en effet peu de plantes aussi décoratives et d'un aussi imposant aspect, quand on les réunit en grandes corbeilles. On en cultive de nombreuses espèces qui ont chacune fourni, par la culture, beaucoup de variétés de mérite. Parmi les principales espèces servant à l'ornementation, il convient de citer les suivantes : *Balisier de l'Inde* (*Canna indica* L.), à feuillage ample, ovale, lancéolé. Les tiges, qui s'élèvent à plus d'un mètre, se terminent par un épi de cymes de fleurs jaunes ou rouges. *Balisier gigantesque* (*C. gigantea* Red.) : feuilles ovales, très amples, d'un vert gai, portées sur des tiges qui peuvent atteindre 2 m. de haut; fleurs grandes, à divisions rouge-orangé. *Balisier discolore* (*C. discolor* Lindl.) : feuilles grandes, lavées de rouge sanguin; tiges de 2 m., portant des fleurs rouge-orangé. *Balisier à fleurs d'iris* (*C. iridiflora* Ruiz.) : tiges de plus d'un mètre, portant des feuilles vertes, amples, ovales, et des fleurs grandes, d'un beau rose vif.

Dans les jardins paysagers, les balisiers sont plantés en corbeilles qui doivent être grandes pour produire de l'effet. En employant plusieurs variétés, des grandes au centre, de plus réduites en bordures et en combinant les couleurs des feuilles, il est facile d'obtenir des contrastes heureux. Enfin, on peut encore en faire de très belles potées qui servent à la décoration des appartements. Comme ils supportent très bien la transplantation, les horticulteurs les relèvent de pleine terre et les mettent en pot au moment de les porter au marché; le plus souvent ils associent à chaque touffe un ou deux glaïeuls fleuris.

La culture des balisiers est très simple : ils croissent bien en toute terre, pourvu que celle-ci soit additionnée d'une quantité suffisante d'engrais et que les arrosages ne leur fassent pas défaut. Quand les premières gelées ont flétri les feuilles, il convient de les abriter. Le plus souvent, après avoir coupé les rameaux, on arrache les rhizomes, on les débarrasse de leurs principales racines et on les rentre dans une cave sèche ou dans tout autre endroit à l'abri des gelées. La plantation à l'air libre doit être faite dans la seconde quinzaine du mois de mai. On réserve entre chaque plante une distance d'au moins 0^m50, et on peut même la doubler quand on a à sa disposition de fortes touffes ou que l'on a affaire à des variétés vigoureuses. Le balisier à fleurs d'iris ne peut se cultiver suivant les procédés qui viennent d'être indiqués sous peine de voir ses rhizomes pourrir complètement pendant l'hiver. Il convient de le rempoter à l'automne et de le maintenir en végétation en serre tempérée pendant tout l'hiver.

Les rhizomes de plusieurs espèces de balisiers, et notamment du *Canna edulis*, sont consommés dans certains pays de la zone tropicale. On en a fréquemment conseillé la culture sous notre climat. Elle réussit aisément et n'est pas plus difficile à mener à bien que celle des autres balisiers, mais ses rhizomes trouvent peu de faveur chez nous; on leur reproche d'être aqueux et de peu de saveur. J. Dybowski.

BALISTE. Machine de guerre en usage dès la plus haute antiquité. Les uns font remonter son invention aux Phéniciens, d'autres à Archimède. La baliste était une sorte d'arbalète de position, destinée à lancer d'énormes traits sur l'armée ennemie ou dans une place assiégée. Dans ce dernier cas les traits des balistes étaient parfois enduits de matières enflammées, destinées à porter l'incendie chez l'adversaire. Parfois encore, la baliste lançait des balles ou des boulets de plomb ou de pierre, ou bien des barils de matières ignées, et se trouve ainsi confondue, chez les auteurs anciens, avec la catapulte. Elle se composait, suivant l'opinion généralement admise, de deux montants auxquels étaient fixées deux cordes d'arc servant à prendre les projectiles et à les conduire, avant de les lancer, le long d'un sillon formant avec le sol un angle de 45°. Quoi qu'il en soit, l'impulsion était donnée au projectile de la baliste par la détente brusque de la corde d'un arc colossal, bandé au moyen d'un moulinet, et par plusieurs hommes vigoureux. Quelquefois l'arc n'existait pas; son action était remplacée par le jeu d'un ou de plusieurs écheveaux de nerfs, dans lesquels on emmagasinait la force au moyen de leviers. Voici ce que dit Végèce à propos des balistes en usage chez les Romains de son temps : « La Légion est munie de balistes montées sur des affûts roulants, traînés par des mulets et servies chacune par une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chambrée, c.-à-d. onze soldats de la centurie à qui elle appartient, car chaque centurie a la sienne. Plus les balistes sont grandes, plus elles ont de force et de portée. On ne s'en sert pas seulement pour la défense des camps; on les place encore sur le champ de bataille, derrière les soldats pesamment armés; et il n'y a ni cuirasses de cavalier, ni boucliers de fantassin qui soient à l'épreuve des grands traits qu'elles lancent. Il y a donc cinquante-cinq balistes dans une légion... ». Les balistes étaient desservies par des *ballistarii*, au nombre de 11 par pièce. Elles étaient montées sur des roues et traînées par des chevaux; d'où le nom qu'on leur donna plus tard de *carroballistæ*, pour les distinguer des balistes à main, *manuballistæ*, qui sont les anciens *scorpiones*. L'usage de la baliste comme machine de siège s'est continué dans nos armées du moyen âge jusqu'à l'adoption de l'artillerie à poudre.

Bibl. : De Rochas, *l'Artillerie chez les anciens*; Tours, 1882.— Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*; Leipzig, 1885, II, pp. 519 et suiv. On trouvera dans cet ouvrage une bibliographie complète du sujet et l'exposé des questions qu'il soulève.

BALISTES. I. Zoologie. — (*Balistes* L.). Genre de Poissons-Téléostéens, du groupe des Plectognathes-Sclérodermes et type de la famille des Balistidés. Les *Balistes*, généralement de couleur brillante, ont le corps comprimé, couvert de pièces rugueuses et sur certains points d'épines; la première dorsale consiste en trois aiguillons; la dorsale postérieure est opposée à l'anale; les ventrales sont représentées par une pièce épineuse qui dépend du bassin. La bouche est armée de fortes dents, en forme d'incisives, avec lesquelles ces poissons peuvent couper les coraux ou

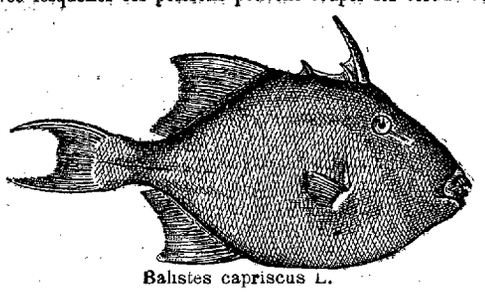

Balistes capriscus L.

broyer les Mollusques dont ils se nourrissent. Leur chair est très souvent vénéneuse. On en connaît une trentaine d'espèces, qui habitent les mers tropicales et subtropicales; deux espèces ont été trouvées dans les mers tempérées de l'Europe. E. Sauvage.

II. Pêche. — Le *B. capriscus* L. (*B. lunulatus* Risso) se rencontre dans l'océan Atlantique, dans la Manche, sur les côtes d'Angleterre, et quelquefois dans la Méditerranée. C'est le *Pourc* des pêcheurs niçois. Il se pêche à l'hameçon et à la fouane. On le mange grillé après l'avoir écorché; mais sa chair est peu estimée; elle est même malsaine dans certaines saisons.

BALISTINIENS. L'un des groupes proposés par Gunther pour diviser les Plectognathes, et comprenant les genres *Balistes* proprement dit, *Anacanthus* et *Monocanthus* (V. ces mots). Les Balistiniens sont caractérisés par un corps comprimé, couvert d'écailles mobiles ou simplement rugueux; par la première dorsale réduite à une, deux ou trois épines; par une ventrale réduite à une simple épine, épine, ou entièrement absente.

BALISTIQUE. I. **Généralités.** — Science qui a pour objet l'étude du mouvement des corps projetés dans l'espace. — Appliquée à l'artillerie, la balistique se divise en *balistique intérieure* qui s'occupe du mouvement du projectile avant sa sortie de l'âme de la pièce, et *balistique extérieure* qui traite du mouvement de ce même projectile après sa sortie de l'âme, c.-à-d. en présence de la résistance de l'air et sous l'action de la pesanteur. L'étude des lois de la balistique, appliquée à la résolution des problèmes relatifs à l'artillerie, est relativement récente, car elle ne remonte pas au delà du deuxième tiers de notre siècle. Jusque-là, à vrai dire, de nombreux savants, mathématiciens ou physiciens, s'en étaient occupés, mais ce n'avait été qu'à un point de vue purement spéculatif. Ainsi Nicolas Tartaglia, mathématicien de Vérone, avait démontré le premier, au XVI^e^ siècle, que la trajectoire d'un projectile était toujours une ligne courbe. Plus tard Galilée et Torricelli avaient établi l'action continue de la pesanteur sur les corps projetés dans l'espace, mais sans tenir compte de la résistance de l'air. Après eux, Blondel, maréchal de camp et membre de l'Académie des sciences sous Louis XIV, et Bélidor, professeur à l'école d'artillerie de La Fère sous Louis XV, cherchèrent à formuler la loi du mouvement des bombes, et, en 1723, Newton le premier fit entrer dans ses calculs le facteur important de la résistance de l'air qu'il déclara proportionnelle au carré de la vitesse. Quelques années plus tard, le mathématicien anglais Robins, en inventant le pendule balistique, instrument qui permettait d'évaluer directement la vitesse d'une balle lancée par un fusil, faisait entrer la balistique dans la voie expérimentale qu'elle n'a plus abandonnée depuis. Aujourd'hui encore, les données de la théorie sont toujours soumises à l'expérimentation, avant d'être adoptées. Enfin c'est aux généraux d'artillerie Piobert et Didion, professeurs à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, qu'il était réservé, vers le milieu de notre siècle, de faire passer la balistique du domaine de la science pure dans celui de la pratique.

II. **Balistique intérieure.** — La balistique intérieure a pour objet l'étude des phénomènes qui se produisent à l'intérieur des bouches à feu pendant le tir, c.-à-d. l'étude de l'action de la poudre sur le projectile et sur la pièce elle-même. Le but que doit remplir une bouche à feu est, en général, de lancer un projectile d'un poids et d'une forme donnés avec la plus grande vitesse possible. Mais il faut avant tout que la pièce soit capable de résister au tir, et ensuite qu'elle soit maniable, c.-à-d. que son poids et ses dimensions ne dépassent pas certaines limites déterminées par son mode d'emploi. De là résultent des conditions multiples qui limitent la puissance des bouches à feu et obligent à connaître les efforts qu'elles subissent pendant la déflagration de la poudre. On est ainsi conduit à rechercher les lois de la combustion de la charge, aussi bien que celles du mouvement du projectile dans l'âme, et à étudier spécialement les pressions développées par les gaz de la poudre au moment du tir. Les premières recherches de ce genre, purement théoriques, eurent surtout pour but de déterminer le mouvement du projectile dans l'intérieur de la bouche à feu. Daniel Bernouilli et Robins abordèrent les premiers le problème en négligeant la masse des gaz qu'ils supposaient formés instantanément; mais Euler fit remarquer que le poids des gaz n'était point négligeable et montra que leur densité ne pouvait pas être la même en tous les points, et plus tard Lagrange reprit la question sous une forme plus générale. Ces études, sans conduire à des résultats pratiques bien nets, précisaient du moins la nature du problème et indiquaient quelles étaient les données nécessaires pour le résoudre. Rumford entreprit alors ses célèbres expériences de Munich pour déterminer la tension des gaz de la poudre en vase clos, expériences qui, jusqu'à ces derniers temps, ont servi de base à toutes les études d'artillerie. On pouvait arriver ainsi à calculer les efforts subis successivement par la pièce et par le projectile, pour divers avancements de ce projectile, et en déduire les vitesses imprimées à celui-ci. Mais ces calculs supposaient, en général, que la production des gaz était instantanée, et, du reste, malgré les importants travaux de Piobert, on manquait de données pour établir leur mode de développement. Or, si rapide que soit le phénomène, il ne dure souvent que quelques centièmes de seconde, le développement des gaz est loin d'être instantané, et, comme Piobert l'a montré le premier, les grains de poudre brûlent par couches successives et l'inflammation même de la charge exige un temps appréciable, si bien que la produc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion des gaz, et par suite, la production des pressions dépendent dans une très large mesure de la forme et de la nature de ces grains. D'un autre côté, les nouvelles notions fournies par la théorie mécanique de la chaleur et par la découverte des phénomènes de dissociation montraient que la plupart des hypothèses admises devaient être rectifiées et que les simplifications introduites jusqu'alors dans les calculs n'étaient plus admissibles, en présence des formes variées des nouvelles poudres, et des exigences croissantes de l'artillerie.

Il fallait reprendre l'étude de la question, demander à l'expérience un grand nombre de données, et apporter une plus grande précision dans les calculs et les mesures. De nombreuses recherches ont été entreprises dans cette nouvelle voie. Bunsen et Schischkoff, Noble et Abel, et en France M. Berthelot et ses collaborateurs de la commission des substances explosives, ont cherché à analyser les produits solides et gazeux résultant de l'explosion de la poudre, et à mesurer les quantités de chaleur produites, de façon à en déduire le travail maximum qu'elle peut fournir, ainsi que la température et la pression que l'on peut obtenir en vase clos ; les travaux très importants de Noble et Abel, qui ont repris les expériences de Rumford, et ceux, plus récents, de M. Berthelot et de la commission française des substances explosives ont fourni les données les plus certaines que l'on possède actuellement pour aborder l'étude théorique de la question. D'autres expérimentateurs, laissant de côté toute recherche de laboratoire, se sont attachés plus particulièrement à étudier les phénomènes qui se passent dans l'intérieur même de l'arme, en mesurant, soit les pressions intérieures, soit les vitesses du projectile : ces deux ordres de recherche tendent, du reste, au même but et se complètent mutuellement, puisque la connaissance des vitesses successives du projectile conduit à celle de la force qui produit le mouvement, et inversement. Les appareils les plus simples qui servent à évaluer les pressions sont les appareils à écrasement appelés *crushers*. Ces appareils, que l'on peut placer aisément aux différents points d'une bouche à feu, contiennent comme organe principal un petit cylindre de cuivre rouge placé entre une enclume fixe en acier et un piston mobile, également en acier, qui reçoit l'effort des gaz. Le cylindre de cuivre se trouve écrasé par le piston au moment du tir, et subit un certain raccourcissement dont on déduit la pression, au moyen d'une table de torage donnant les valeurs correspondantes de la pression et de l'écrasement. On admet généralement que l'on obtient ainsi une mesure de la pression maxima. Toutefois, comme l'ont montré MM. Sarrau et Vieille, l'écrasement du crusher dépend de la masse du piston mobile, et peut varier du simple au double suivant la manière dont la pression atteint son maximum, et il est nécessaire d'analyser de près le phénomène pour en tirer des conséquences exactes. M. Marcel Deprez est arrivé à éliminer les effets perturbateurs, dus aux masses mises en mouvement d'une manière ingénieuse, en présentant à la pression inconnue un appareil manométrique, soumis déjà à une pression antagoniste déterminée, et disposé de façon à indiquer uniquement si la pression cherchée a dépassé, ou non, cette dernière. On peut, dès lors, en faisant un certain nombre d'épreuves, ou en employant plusieurs appareils réglés à des pressions différentes, déterminer des limites, aussi resserrées d'ailleurs que l'on veut, entre lesquelles est comprise la pression maxima cherchée. Les deux espèces d'appareils qui précèdent ne donnent que la pression maxima produite en un point de la pièce et n'indiquent pas la manière dont cette pression se développe ; mais on peut y arriver en les combinant avec un chronographe, qui enregistre le mode de déformation du crusher ou la mise en mouvement d'un certain nombre d'appareils manométriques.

La mesure des vitesses successives du projectile dans l'âme peut s'obtenir par diverses méthodes. La plus ancienne consiste à mesurer la vitesse de sortie du projectile dans des canons de différentes longueurs, obtenus en coupant la pièce à essayer. La mesure de cette vitesse de sortie se fait aisément à l'aide du pendule balistique ou des chronographes ordinaires. Une autre méthode, beaucoup plus employée actuellement, consiste à mesurer les durées des parcours successifs du projectile dans l'âme : on obtient ainsi une expression approchée de l'espace parcouru en fonction du temps, et une différenciation, ou un tracé graphique, fait connaître la vitesse. L'emploi de cette méthode exige, toutefois, des appareils d'une extrême précision, non seulement à cause de la courte durée du phénomène, mais aussi à cause des fortes erreurs que comportent toujours les différenciations des fonctions simplement approchées, et il est essentiel de tenir toujours grand compte de cette dernière observation lorsqu'on cherche à déduire les pressions de la loi du mouvement du projectile.

Les appareils enregistreurs du mouvement du projectile sont généralement mis en relation avec la bouche à feu ; le projectile heurte alors dans son parcours une suite d'interrupteurs de courant, et, à chacun de ces chocs, l'interruption du courant correspondant produit une marque qui en fixe l'instant précis. Dans le chronographe Schultz, modifié par M. Marcel Deprez, un cylindre noirci tourne, avec une vitesse connue, devant une série de styles qui y tracent des traits parfaitement continus tant qu'ils sont immobiles ; ces styles sont maintenus par des électro-aimants en relation avec les interrupteurs de courant placés dans l'âme de la pièce, et chaque interruption produit un mouvement du style correspondant, qui fixe l'instant du phénomène. L'erreur de lecture est inférieure à un cent-millième de seconde, et cette précision est nécessaire, puisque la partie importante du phénomène dure quelque quelques millièmes de seconde. Le colonel Sébert a réussi récemment à placer l'enregistreur dans l'intérieur du projectile. Le principe de l'appareil consiste à déterminer le mouvement relatif du projectile, par rapport à une masse intérieure, qui reste fixe en vertu de son inertie. On peut ainsi enregistrer le mouvement du projectile pendant un parcours à peu près égal à sa longueur, et on est même arrivé à augmenter beaucoup ce parcours en employant deux curseurs qui entrent en jeu successivement. Les appareils, qui viennent d'être décrits, font connaître le mouvement du projectile et on en conclut la pression qu'il supporte ; on peut de même enregistrer le mouvement de la bouche à feu, et déduire ainsi du recul la pression sur la culasse. On utilise encore le même principe pour étudier les pressions s'exerçant en un point donné d'une capacité quelconque, où l'on fait détoner un explosif : il suffit, pour cela, de placer en ce point un tube renfermant un projectile spécial, dont on enregistre le mouvement à l'aide d'appareils analogues aux précédents.

Ces diverses méthodes permettent de se rendre un compte assez exact des conditions de fonctionnement d'une bouche à feu existante. Mais il n'est pas moins indispensable de pouvoir calculer d'avance quels effets on doit attendre d'une pièce, dont on se donne les éléments de tir, ou inversement, quelles valeurs on doit donner à ces éléments pour obtenir des effets donnés. Pris dans toute sa généralité, ce problème est insoluble, et l'on ne saurait essayer d'englober, dans quelques formules simples, les phénomènes si complexes du tir d'une bouche à feu, où le seul refroidissement des gaz par les parois de l'arme peut absorber le quart de la chaleur totale de combustion de la poudre, et où la forme même des grains de poudre et l'espace laissé entre eux peuvent jouer un rôle prépondérant. M. Sarrau est arrivé néanmoins, par une étude approfondie de la question, à montrer comment on peut tenir compte de la nature de la poudre de la forme et des dimensions de ses grains, de la vitesse variable avec laquelle elle brûle sous les pressions successives qui se développent et de l'effet du refroidissement des gaz dû aux parois de l'arme. Ces recherches importantes l'ont conduit à des formules très simples qui donnent, avec une exactitude

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remarquable, la vitesse initiale du projectile et les pressions maxima exercées sur ce projectile et sur la culasse, en fonction explicite des éléments du tir, et fournissent la solution de ce problème : Le calibre d'une arme et le poids du projectile étant donnés, déterminer les dispositions intérieures et la poudre à adopter, pour réaliser une vitesse initiale et une pression maxima données.

III. Balistique extérieure. — En sortant de la bouche à feu, tout projectile est soumis, comme nous l'avons dit, à deux forces, la *résistance de l'air* et la *pesanteur*, qui tendent à modifier le mouvement initial que lui a communiqué la poudre. On fait généralement abstraction de la première de ces forces, dans l'étude du mouvement des projectiles, et l'on n'envisage d'abord ce mouvement que comme ayant lieu dans le vide. On a ainsi reconnu qu'un projectile tiré dans le vide, c.-à-d. soumis à la pesanteur seule, aurait constamment son centre de gravité dans un plan vertical déterminé par la direction de la vitesse initiale et par la pesanteur ; que la trajectoire aurait ses deux branches ascendante et descendante absolument symétriques ; que par conséquent l'angle de chute serait égal à l'angle de projection et qu'enfin l'angle de projection maximum correspondrait à 45°. Quand on a déterminé par le calcul les portées qui seraient fournies dans le vide, on n'a qu'à les rapprocher des portées obtenues dans l'air, pour se rendre compte de l'action exercée par la résistance du milieu atmosphérique. Faisons remarquer ici que pour certains projectiles sphériques, très pesants, animés de faibles vitesses et tirés sous de grands angles, tels que les bombes de fort calibre, les lois du tir dans l'air diffèrent à peine de celles du tir dans le vide. Quand il s'agit au contraire de projectiles tirés de plein fouet, doués d'une grande vitesse initiale, et surtout de projectiles oblongs animés d'un mouvement rotatif autour de leur axe, le tir dans le vide est éminemment différent du tir dans l'air. Dans ce cas, la résistance de l'air exerce une action prépondérante sur le mouvement du projectile. Examinons donc le mode d'action de cette force.

Dans l'air, le projectile est obligé pour se mouvoir d'écarter de sa route les molécules d'air qui lui barrent le chemin. Il communique donc à ces particules fluides une partie de la force qui l'anime lui-même ; c'est cette force qu'il est forcé de céder à ces molécules étrangères pour vaincre à la fois leur cohésion et leur inertie et les projeter elles-mêmes en dehors de sa route, qui représente la résistance de l'air. Dans un milieu gazeux comme l'air, on néglige ordinairement dans les calculs balistiques l'effort nécessaire au projectile pour vaincre la cohésion des molécules atmosphériques, et l'on ne s'occupe que de l'effort qu'il lui faut exercer, pour triompher de l'inertie de ces molécules, effort qui croit nécessairement avec la vitesse du projectile, et acquiert dès lors une grande importance. On a admis longtemps avec Newton que la résistance de l'air variait proportionnellement au carré de la vitesse, mais il a été parfaitement établi depuis que cette loi cesse d'être vraie pour de très grandes vitesses, où la résistance de l'air a été trouvée variant proportionnellement au cube de la vitesse pour des projectiles sphériques, et même à la quatrième puissance pour les projectiles de forme oblongue. Elle varie encore avec la forme du projectile et avec le frottement de l'air contre ses parois. Enfin la résistance de l'air, pour des projectiles de forme semblable, est proportionnelle à leur section droite et à la densité du fluide.

Les projectiles oblongs, dont la pointe effilée favorise l'écoulement de l'air le long de leurs parois, perdent plus lentement leur vitesse que les projectiles sphériques, mais on comprend qu'ils ne peuvent conserver cet avantage qu'autant qu'ils présentent constamment leur pointe en avant. C'est pour leur faire garder cette position qu'on leur imprime, par l'action des rayures de la pièce, un mouvement rapide de rotation autour de leur axe. L'axe de révolution a en effet une tendance à se déplacer parallèlement à lui-même et à ne plus coïncider exactement avec la direction du mouvement. Dès lors la résistance de l'air ne coïncidant plus en direction avec l'axe et ayant son point d'application en arrière du centre de gravité du projectile, celui-ci a une tendance à basculer la pointe en bas. C'est cette tendance que combat le mouvement de rotation. Par analogie avec le mouvement conique de l'axe de la terre autour de l axe de l'écliptique, on a donné le nom de *précession* à la rotation à laquelle tend sans cesse l'axe du projectile autour de la tangente à la trajectoire, sous l'influence de la résistance de l'air. C'est ce mouvement qui fait dévier la pointe du projectile à droite pour les armes rayées de gauche à droite, à gauche pour les armes rayées de droite à gauche. Ce déplacement latéral a reçu le nom de *dérivation*. On a appelé *nutation* un mouvement vibratoire de l'axe autour de sa position moyenne, mouvement dû à ce que l'axe de révolution du projectile ne coïncide pas exactement avec son axe de rotation. Plus ce mouvement a d'amplitude, plus il favorise la résistance de l'air, et cette amplitude est elle-même en raison directe de l'allongement du projectile et de la faiblesse de sa rotation initiale.

En résumé la trajectoire dans l'air diffère beaucoup, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la trajectoire dans le vide. Elle reste constamment au-dessous de celle-ci. La branche descendante de sa courbe est plus courte que la branche ascendante, ce qui donne un angle plus grand au point de chute qu'au point de projection, et, sauf pour les bombes tirées par les mortiers lisses, l'angle de plus grande portée est notablement inférieur à 45°.

Balistique expérimentale. — Les tables de tir des bouches à feu ne s'établissent que sur les données fournies par l'expérience ; la théorie ne sert qu'à interpréter et à compléter les résultats donnés par la pratique. On exécute des tirs successifs avec la même charge, mais en faisant varier l'angle de tir ; on relève les points de chute sur le sol et l'on arrive, en prenant des moyennes, à obtenir les portées correspondantes aux différents angles de tir. On fait ensuite varier les charges. La mesure de l'angle de projection, égal à l'angle de tir augmenté de l'angle de relèvement, s'obtient à l'aide d'un écran en carton placé en avant et près de la pièce et que traverse le projectile. On évalue de même la vitesse initiale du projectile. Sa vitesse restante est mesurée à l'aide d'écrans placés en un certain nombre de points de la trajectoire. Des chronographes électriques enregistrent le moment précis où le projectile traverse deux écrans placés l'un après l'autre, et séparés par une distance connue. Les angles de chute sont évalués de même par des panneaux que traverse successivement le projectile. La durée totale du trajet est donnée par le chronomètre. On détermine par des moyens analogues la trajectoire et la vitesse des projectiles d'infanterie.

IV. Pendule balistique. — Appareil servant à mesurer la vitesse des projectiles à la sortie des bouches à feu. Il consiste essentiellement en une masse pesante mobile, suspendue à un axe de rotation placé au-dessus. Le projectile lancé contre cette masse l'écarte de sa position d'équilibre, et on calcule la vitesse cherchée en mesurant l'écart obtenu. Cet écart est mesuré au moyen d'un curseur, glissant à frottement doux sur un limbe gradué, et qui est poussé par un style fixé au pendule. L'angle de recul fait connaître la vitesse qu'a prise le pendule à la suite du choc, et le principe du moment des quantités de mouvement par rapport à un axe, appliqué pendant la courte durée du choc, fournit la relation qui lie cette vitesse à celle du projectile.

La formule employée pour les essais de tir est la suivante :

$$V = \frac{\sqrt{(pGK + bi^2)\,(pG + bi)\,g}}{bi} \times 2 \sin \frac{1}{2} A$$

dans laquelle V est la vitesse cherchée ; p le poids du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendule chargé ; G, K, *i* les distances du centre de gravité, du centre d'oscillation et du point frappé à l'axe de rotation ; *b* le poids du projectile ; *g* l'accélération due à la pesanteur et A l'arc de recul. La distance K se détermine, par une expérience préalable, en mesurant la durée des oscillations du pendule chargé. Les dimensions du pendule balistique devant être d'autant plus fortes que le projectile est plus lourd, il a fallu renoncer à l'emploi de cet appareil depuis l'adoption des bouches à feu de gros calibre ; on l'a remplacé par des appareils dits *électro-balistiques* basés sur un principe différent.

Bibl. : 1° Balistique intérieure. — *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. — Revue d'artillerie. — Mémorial de l'artillerie de la marine. — Mémorial des poudres et salpêtres.*
2° Balistique extérieure. — *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. — Revue d'artillerie. — Règlement sur l'instruction du tir.*

BALITORA (Icht.). Gray a désigné sous ce nom des poissons de petite taille, qui vivent dans les eaux torrentueuses de Java ; la tête est aplatie, les nageoires pectorales et ventrales sont étalées, de manière à former une sorte de ventouse ; le dessus du corps est couvert de petites écailles, tandis que la partie antérieure du ventre est nue. Les *Balitora* rentrent dans la famille des Cyprinodontidées, groupe des Homalopterinées. E. S.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. nat., Poissons*, t. XVIII, 1846. — Blecker, *Atlas ichth. des Indes néerlandaises.*

BALIUS (βαλίος, tacheté). Nom d'un des chevaux d'Achille mentionné dans l'*Iliade* (XVI, 149 et XIX, 400) avec Xanthos ; Poseidon les avait donnés, dit-on, à Pélée lorsque celui-ci se maria avec Thétis et les reprit après la mort d'Achille. Suivant Diodore (VI, 3), c'étaient des Titans rangés du côté de Zeus et que celui-ci avait métamorphosés pour les dérober à la vengeance de leurs frères.

BALIVAGE (Sylvic.). On donne ce nom à une opération par laquelle on marque, dans un taillis, les arbres qui doivent être réservés lors de la coupe et qui portent le nom de *baliveau* (V. ce mot). Avant de procéder au balivage, il convient d'en faire le plan, lequel consiste en un tableau sur lequel est indiqué le nombre des réserves des diverses catégories qu'il convient de conserver par hectare. La quantité de couvert que l'on peut imposer au taillis sans lui nuire doit servir de guide à cette opération ; de plus leur nombre variera forcément suivant que les essences conservées ont un couvert plus ou moins léger et que, par suite, leur ombrage sera plus ou moins nuisible au sous-bois. C'est ainsi que, toute chose égale d'ailleurs, on pourra conserver un nombre plus considérable de frênes, de chênes, de bouleaux ou de robiniers que de hêtres, de charmes ou d'ormes. Pour la même raison, à surface égale, le couvert des vieux arbres est plus nuisible, car il est plus intense. Il conviendra encore, dans le nombre de réserves à faire, de s'inspirer de l'essence du sous-bois ; c'est ainsi que les charmes et les hêtres pourront être surmontés de réserves donnant un fort couvert, car ils ne craignent pas l'ombrage. Enfin, aux expositions chaudes et dans les sols secs, on doit conserver un nombre plus considérable de réserves, afin d'abriter le sous-bois contre les ardeurs du soleil.

Le balivage des taillis composés est une opération qui nécessite, de la part de celui qui la pratique, beaucoup de discernement et une connaissance exacte du peuplement et des circonstances qui influent sur sa régénération. Il est donc difficile de donner des règles absolues, suivant lesquelles ce balivage pourrait être établi dans une forêt. Il est cependant des principes généraux qu'il importe de connaître exactement et qui peuvent servir de base pour l'établissement du balivage. C'est ainsi que l'on doit considérer qu'au moment qui précède l'exploitation, le couvert fourni par toutes les réserves, maintenues sur le sol, doit être compris entre un sixième et un tiers de la surface totale de la coupe. Cotta, forestier allemand, a dressé un tableau correspondant à des conditions moyennes et s'appliquant à des essences de choix. Cet tableau est resté classique :

CATÉGORIES DE RÉSERVES	AGE	ARBRES EXISTANT IMMÉDIATEMENT AVANT L'EXPLOITATION			NOMBRE des ARBRES A ABATTRE	ARBRES A CONSERVER	
		nombre de réserves	couvert d'un arbre	couvert total		nombre de réserves	couvert total
Baliveaux.....	30	»	»	600m q.	»	50	»
Modernes.....	60	40	15m q.	960 —	10	30	450m q.
Anciens de 1re classe.	90	30	32 —	840 —	10	20	640 —
Anciens de 2e classe.	120	20	42 —	600 —	10	10	420 —
Vieilles écorces.....	150	10	60 —	»	10	»	»
Totaux.....		100	149m q.	3.000m q.	40	110	1.510m q.

Sur les 110 arbres que l'on a conservés par hectare au moment de l'exploitation de la coupe, on suppose que 10 pourront être ou mal venants ou victimes d'accident, ce qui ne porte plus qu'à cent le nombre de réserves existant au moment où la coupe aura lieu, en tour d'exploitation. A ce moment, le couvert total existant est, comme l'indique le tableau, de 3,000 m. q., soit d'un peu moins d'un tiers. Quand vient le moment de marquer la coupe, on abandonne comme devant être abattus, non seulement toutes les vieilles écorces qui seront remplacées par des anciens de deuxième classe, mais dix anciens de chaque classe et dix modernes qui seront choisis parmi les plus défectueux ou bien ceux qui gêneraient le peuplement nouveau.

Les arbres qui doivent être conservés sont marqués de diverses façons : soit d'un lien de paille, soit d'un trait de peinture rouge, soit encore d'un coup de marteau portant le chiffre du propriétaire. Dans la pratique, on divise toute les réserves en trois catégories : les baliveaux, les modernes et les anciens, et chacune de ces divisions est basée plus tôt sur le diamètre de son tronc que sur le nombre de révolutions qu'il a parcourues. J. Dybowski.

BALIVEAU. Arbre qui doit rester sur pied dans une coupe en cour d'exploitation. Le baliveau sert à conserver, pendant les premières années qui suivent l'abatage, une partie de la fraîcheur acquise par le sol sous la double influence d'un couvert prolongé et du lit plus ou moins épais de feuilles mortes qui recouvre sa superficie. Le baliveau, portant des graines fertiles que le taillis trop jeune ne saurait donner, forme périodiquement une génération de jeunes souches pour remplacer les anciennes ; le bois ne disparaît donc pas devant les bruyères, les genêts et les ajoncs. Le choix du baliveau est d'une grande importance. Il faut donner la préférence aux brins venus de semence, ayant l'écorce lisse, claire, la tige assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

forte pour résister aux intempéries. La réserve des baliveaux doit être composée principalement de chênes, puis doivent venir l'orme, le frêne, l'érable, le bouleau. Sur un terrain plat, les brins seront distribués d'une façon uniforme; sur un terrain accidenté, on donnera davantage d'ombrage aux parties exposées au soleil. Quel est le nombre de baliveaux à conserver? Cela dépend de bien des circonstances, par exemple de la somme de revenu qu'on désire obtenir de la forêt. On reconnaît généralement que l'ensemble des arbres de réserve ne doit pas couvrir plus du tiers de la coupe. Les forêts, excepté celles qui appartiennent à l'Etat, sont traitées habituellement en taillis simple, c.-à-d. qu'on n'y réserve que des baliveaux ayant l'âge de la coupe, et devant disparaître à la coupe suivante. Ils prennent alors le nom de *modernes*, ceux qu'on laisse vieillir davantage sont dits *anciens*. Quand la coupe n'est pas exploitée par le propriétaire, on marque les arbres à réserver au moyen d'un marteau contenant des initiales dont on laisse l'empreinte sur une entaille pratiquée avec une petite hache; si le propriétaire exploite lui-même, on désigne les arbres réservés au moyen d'un cordon peint en rouge. Les branches des baliveaux, au moment où on les réserve, doivent être l'objet d'un élagage intelligent, suivant que telle ou telle partie de l'arbre est plus ou moins développée. Les noms de baliveaux modernes pour ceux qu'on exploite après deux révolutions, et de baliveaux anciens, pour ceux qui dépassent ce nombre, noms employés par le code forestier, n'ont pas prévalu entièrement ; on leur en a substitué souvent d'autres tels que : anciens de première classe, de deuxième classe, de vieilles écorces, etc. Le baliveau a ses inconvénients. S'il procure des semis, son *couvert* les étouffe parfois, et les essences à graines légères se substituent trop souvent aux chênes. Si la réserve est à l'état serré, elle prive le taillis d'air et de lumière ; il reste mal venu. Dans les forêts traitées en futaie (V. Forêts), le balivage se fait d'une façon spéciale (V. Balivage). Le code forestier et l'ordonnance qui l'accompagne règlent ainsi qu'il suit le balivage pour les bois n'appartenant pas à des particuliers: cinquante baliveaux de l'âge de la coupe par hectare pour les taillis domaniaux, de quarante à cinquante pour les bois des communes et des établissements publics. Dans les cadres en réserve, on doit conserver de soixante à cent baliveaux par hectare.

BALIZAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Saint-Symphorien; 823 hab.

BALIZE. Chef-lieu de l'établissement anglais du Honduras, formé en 1786 pour la coupe des bois, d'acajou surtout, et érigé par un acte du Parlement britannique de 1853 en colonie de la couronne britannique. Il est situé au S.-E. de la presqu'île de Yucatan : 19,585 kil. q., 27,500 hab., dont tout au plus 1,800 blancs. Balize, résidence du lieutenant-gouverneur, qui relève du capitaine-général de la Jamaïque, est située à l'embouchure du fleuve dont elle a pris le nom, presque en face de l'île de Turneffe, la plus grande de l'essaim d'îlots (Cays) qui borde son littoral. La plupart des maisons y sont construites en bois, mais la riche flore de leurs jardinets contribue, avec les cocotiers et les palmistes de la rue qui longe la mer, à leur donner un aspect riant. L'édifice principal, c'est l'église épiscopale de Saint-Jean, où se tient aussi l'école de dimanche pour la jeunesse de couleur de la classe pauvre. Chaque année, vers Noël, tout le personnel employé aux coupes forestières vient faire fête dans la ville, dont la population monte alors passagèrement de 6,000 à plus de 15,000 âmes. Le revenu colonial balance la dépense, et il n'y a point de dette. Le mouvement annuel du commerce est d'environ 6 millions de francs, tant à l'importation qu'à l'exportation d'acajou, de cochenille et d'indigo. Ch. Vogel.

BALK (Daniel-Georg), médecin allemand, né à Königsberg (Prusse) le 23 juin 1764, mort à Toula en 1826. Il fut reçu docteur à Königsberg, en 1787, et en 1802 fut nommé professeur de pathologie et directeur de la clinique médicale à l'université de Dorpat. Il fut longtemps recteur de l'université. Il quitta l'enseignement en 1817. Il a publié, entre autres : *Einige Worte über die Krankheiten der hiesigen Bauern* (Mitau, 1793); *Beiträge zur deutlichen Erkenntniss und gründlichen Heilung einiger langwieriger Krankheiten* (Libau, 1794; 2e édit., 1798); *Versuch einiger Umrisse der philosophisch-medicinischen Jurisprudenz*, etc. (Dorpat, 1863).

Dr L. Hn.

BALKACH (lac) (V. Balkhach).

BALKAN (le ou les Balkans). Ce mot, qui veut dire en Turc : *chaîne de montagnes escarpées*, désigne les montagnes qui s'étendent au S. du Danube (dans l'empire ottoman), des sources du Timok et de la Maritsa, à l'O., aux rives de la mer Noire à l'E. Là, la chaîne se termine au cap Emineh (au N. du golfe de Bourgas). Sa longueur totale est d'environ 440 kil. Au N.-O., elle projette des contreforts en Serbie et en Bulgarie, jusqu'aux environs de Vidin ; au S., d'autres contreforts pénètrent dans les vallées de la Maritsa et de la Toundja.

Les anciens appelaient cette chaîne l'Hœmus ; les Bulgares la nomment Stara-Planina (la Vieille Montagne). Du côté N., le Balkan s'abaisse lentement par une succession de terrasses et de plateaux vers la vallée du Danube ; le côté S. est âpre et nu et présente, sur certaines parties, une muraille escarpée parfois interrompue par des gorges profondes. Au pied de cette muraille jaillissent des sources d'eau chaude. Le défilé qui livre passage à l'Isker sépare la chaîne en deux parties : le Balkan occidental et le Balkan oriental. Le Balkan occidental, traversé par les chemins qui vont de Pirot et de Lom-Palanka à Sofia, atteint une altitude de 2,000 m. Les subdivisions les plus importantes s'appellent, de l'O. et de l'E., le Balkan de Saint-Nicolas, le Balkan de Berkovats, le Balkan de Vratsa ; le Balkan oriental comprend, en allant de l'O. à l'E., la Mourgach-Planina, le Balkan d'Etropol, la Klisourska Planina, la Troianska Planina (montagne de Trajan), qui atteint 2,000 m. d'altitude, le Mara-Gedik, la cime la plus élevée de la chaîne (2,388 m.), à la base de laquelle se trouve le défilé désormais historique de Chipka, la Tvrdichka-Planina, d'où l'on découvre Andrinople ; la chaîne se divise ensuite en un certain nombre de chaînes secondaires : le Petit Balkan, le Binar-Dagh ; elle se termine à l'E. par l'Emineh-Balkan qui arrive jusqu'au cap du même nom et dont l'altitude est d'environ 1,000 m. Au N. de la chaîne balkanique se rencontrent des vallées charmantes, plantées de chênes et de hêtres, riches en cours d'eau et en pâturages et qui justifient les vers de Virgile sur l'Hœmus. La physionomie du versant méridional est plus sévère ; mais elle est égayée, aux environs de Kazanlyk, par les fameux champs de roses qui constituent un des principaux produits de la Roumélie.

On rattache parfois au Balkan la chaîne parallèle qui s'étend de Sofia à Slivno et que les Bulgares appellent Sredna-Gora (montagne du milieu), qui atteint 1,700 m. de hauteur et dont un contrefort se prolonge jusqu'à Ichtiman. C'est sur cette chaîne d'Ichtiman, au col de Kapoudjik, que s'élevait autrefois la porte romaine de Trajan. On a rattaché également au système balkanique le cercle de montagnes qui domine le bassin de Sofia et qui relie le Balkan proprement dit au Rhodope. Les cimes les plus hautes de ce groupe tourmenté sont le Vitoch (2,330 m.) et plus au S. le mont Rilo (2,750 m.). Mais cette chaîne ne fait pas, à proprement parler, partie des Balkans. — Au point de vue géologique, de la mer Noire à Slivno, le versant S. du Balkan est constitué par des formations crétacées pénétrées de porphyre : à l'O. de Slivno dominent le gneiss et le granit ; de Chipka à Karlovo, le schiste micacé ; aux environs de Sofia, le grès triasique. Le calcaire forme les contreforts méridionaux de la chaîne. Au point de vue stratégique, les Balkans constituent une barrière qu'on a longtemps considérée comme infranchissable. Ils le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

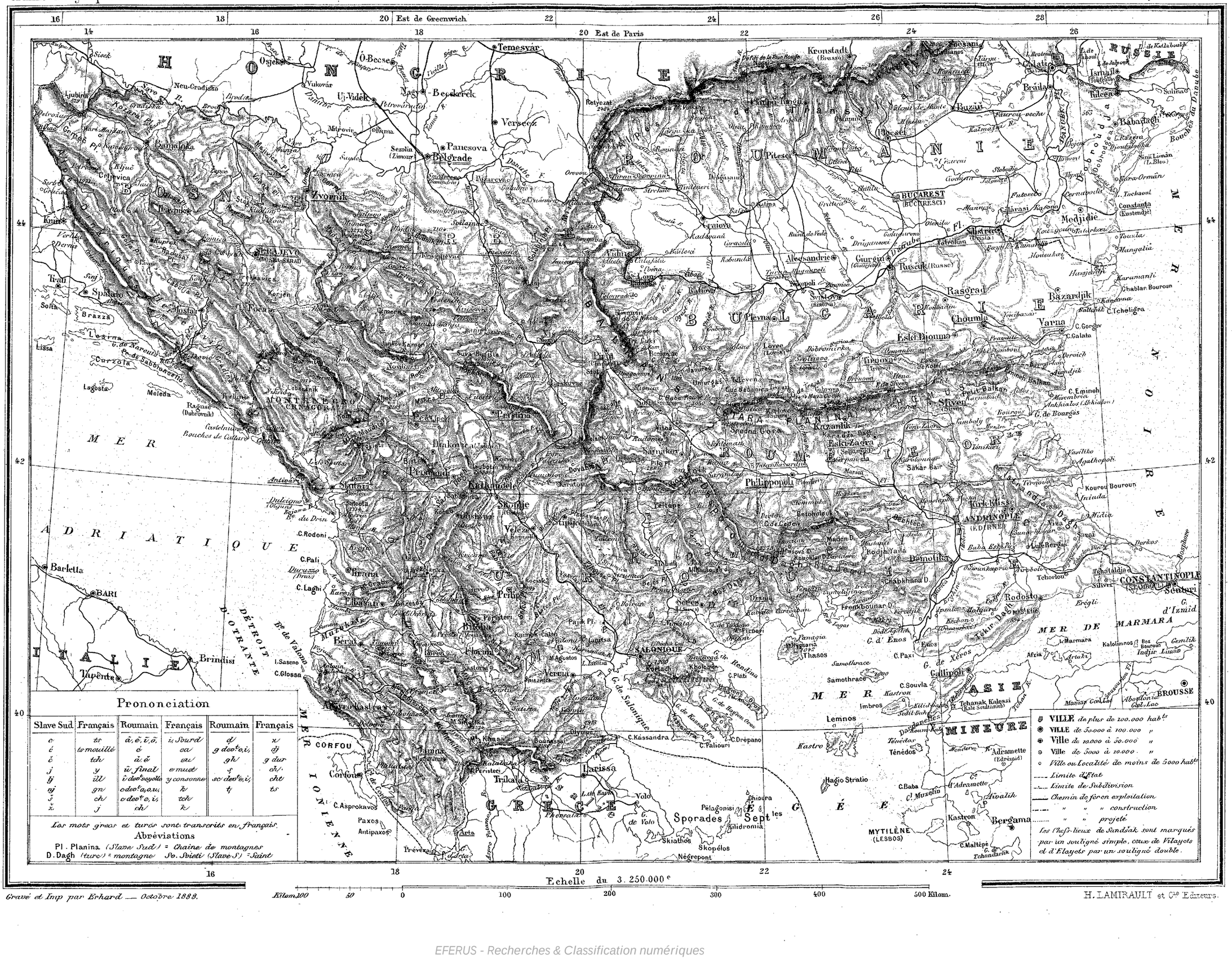
16
18
20 Est de Greenwich
22
24
26
28
14
16
18
20 Est de Paris
22
24
26
44
42
40
HONGRIE
ROUMANIE
BULGARIE
SERBIE
BOSNIE
HERZEGOVINE
MONTENEGRO
CROATIE
ITALIE
GRECE
TURQUIE D'EUROPE
TURQUIE D'ASIE
RUSSIE
MER ADRIATIQUE
MER IONIENNE
MER EGÉE
MER DE MARMARA
MER NOIRE
DÉTROIT D'OTRANTE
Temesvar
Ô-Becse
Osijek
Neu-Gradjsko
Vukovár
Uj-Vidék
Nagy-Becskerek
Versecz
Mitrovic
Panesova
Belgrade
Semlin (Zimony)
Zvornik
Loznica
Krupanj
SERAJEVO
Travnik
Jajce
Banjaluka
Cetinje
Ragusa (Dubrovnik)
Spalato
Mostar
Trau
Sebenico
Lissa
Lagosta
Meleda
Curzola
Lesina
Brazza
Barletta
BARI
Brindisi
Tarente
Kronstadt (Brassó)
Retyezat
Petrozsény
Orsova
Turnu Severin
Craiova
Pitesci
BUCAREST (BUCURESCI)
Giurgiu
Rustchuk (Russe)
Alexandrie
Slatina
Ploesci
Buzau
Braïla
Galatz
Ismaïl
Tulcea
Babadagh
Constanta (Kustendjé)
Medjidie
Silistrie
Rasgrad
Choumla
Varna
Eski-Djouma
Bazardjik
Tirnova
Sistova
Plevna
Loven (Lovtcha)
Widin
Lom
Kalafat
Orsova
Turnu Severin
Kladovo
Negotin
Prahovo
Zaribrod
Pirot
Vrania
Uskub (Skoplje)
Kumanovo
Kalkandelen
Prisrendi
Prizrendi
Ipek
Prishtina
Novibazar
Mitrovitza
Ferizovitch
Kustendil
Dubnitza
Samakov
Dovanja
Philippopoli
Tatar Bazardjik
Pazardjik
Ichtiman
Sofia
Slivno
Karnabat
Kazanlik
Eski-Zagra
Sarnakor
Sakar Bair
Kirk-Kilisse
ANDRINOPLE (EDIRNE)
Demotika
Dedeagatch
Gumurdjina
Kodja Yaïa
Baba Eskisi
Lule Bergas
Tchataldja
CONSTANTINOPLE
Scutari
Rodosto
Ereğli
Tekirdagh
Gallipoli
Lemnos
Imbros
Ténédos
Samothrace
Thasos
Salonique
Monastir
Berat
Durazzo (Durazzo)
Prevesa
Arta
Janina
Corfou
Cortou
Paxos
Antipaxos
C. Asprokavos
Trikala
Larissa
Volo
Skiathos
Skopélos
Négrepont
Sporades
Phioura
Kilidromia
Pélagonisi
Mytilène (Lesbos)
Kastro
Hagio Stratio
Adramette (Edrémid)
Bergama
Kourou Bouroun
Indjé Limân
Kalolimnos
Gemlik
Brousse
Abydos
Ak-Dagh
Yildiz Dagh
Kara-Ormân
Tchaouil
Mangalia
Karamanli
Chablan Bourgon
Kavarna
C. Tcheligra
C. Gorgov
C. Galata
C. Eminen
C. de Bourgas
Midia
Agathopoli
Vasiliko
Dardanelles
Détroit des Dardanelles
Bouches du Danube
Bras de Kalfa Boukli
Ile de Tchaouil
Ile de Tulcea
Ile de Tulcea
Ile de Kalfa Boukli
Ile de Tulcea
Ile de Tchaouil

sont en effet sur des espaces considérables, moins grâce à leur altitude, qui varie entre 1,000 et 2,000 m., qu'à l'escarpement de leurs parois et à la végétation épaisse qui les recouvre. La chaîne n'est interrompue qu'une seule fois par la gorge où l'Isker, originaire du mont Rilo, se fraye un chemin vers le Danube. De la mer Noire à la frontière de Serbie on compte 18 cols ou passes, qui peuvent être aisément franchis par l'homme ou les bêtes de somme. Les plus importants sont : 1° la passe de la *côte*, entre Varna et Mesembria; 2° la passe de Nadir-Derbend, entre Provadia et Aidos (224 m.); 3° la passe de Tchalkavak (1,445 m.), entre Choumen (Choumla) et Karnabad ; 4° la passe de Kotel ou Kazan (724 m.), entre Osman-Bazar et Sliven ; 5° la passe de Sliven (1,098 m.); 6° la passe de Chipka (1,207 m.), entre Tirnovo et Kazanlyk ; 7° la passe de Trajan (1,494 m.) ; 8° la passe d'Etropol; 9° le défilé de l'Isker; 10° la passe de Berkovitsa ou de Gintchi que franchit la grand'route de Sofia à Lom Palanka (1,473 m.) ; 11° la passe de Saint-Nicolas (1,457 m,). Les Romains connaissaient quelques-uns de ces passages; ils avaient tracé à travers l'Hœmus des routes dont certaines sont encore suivies aujourd'hui. Dans les temps modernes, le Balkan a été longtemps considéré comme infranchissable pour les armées. Les Russes, en 1829 et en 1877, ont réussi à le franchir et à pénétrer jusqu'à Andrinople. L'expédition de 1829 valut à son chef, Diebitch, l'épithète de Zabalkansky ou Transbalkanique. En 1878, les puissances signataires du traité de Berlin, tout en proclamant l'indépendance de la Bulgarie et l'autonomie de la Roumélie orientale, reconnurent à la Porte le droit d'occuper les défilés du Balkan. Jusqu'ici elle n'a point usé de ce droit; la chaîne balkanique qui, pendant quelques années, a servi de frontière entre la Bulgarie proprement dite et la Roumélie orientale, est actuellement, depuis l'union de ces deux Etats, tout entière aux mains des Bulgares. L. Leger.

Bibl. : Kanitz, *la Bulgarie danubienne et le Balkan*; éd. franç., Paris, 1882. — Constantin Jireczek, *Die Heerstraasse von Belgrad nach Constantinople*; Prag., 1867. — L. Leger, *la Save, le Danube et le Balkan*; Paris, 1884. — Tuma, *Die Œstliche Balkan Halbinsel*; Vienne, 1886.

BALKANS (Péninsule des). On appelle ainsi la péninsule qui termine l'Europe dans la partie orientale de la Méditerranée et qui fait face d'un côté à l'Italie, de l'autre à l'Asie Mineure. Elle était autrefois désignée sous le nom de Turquie d'Europe. Cette dernière dénomination a cessé d'être exacte depuis que les Turcs chassés successivement de la Serbie, de la Roumanie, de la Bosnie, de la Bulgarie, ont été refoulés dans les provinces de Roumélie, d'Albanie et d'Epire.

I. Configuration, côtes et îles. — La péninsule s'étend entre le 44e et le 36e degré de lat., le 26e et le 13e degré de long. E. Elle est limitée au N. par la Save et son affluent la Kulpa, et le Danube, à l'E. et au S. par la mer Noire, la mer de Marmara et la mer Egée, au S. par la Méditerranée, à l'O. par l'Adriatique. Sa largeur va en s'amoindrissant du N. au S. et elle forme une sorte de triangle, dont la base est représentée par la Save et le Danube et la pointe par le cap Matapan. Dans sa partie méridionale elle s'amincit brusquement à l'isthme de Corinthe et détache une péninsule secondaire, la Morée ou Péloponnèse qui sera étudiée à l'art. Grèce. Le jour où cet isthme aura été coupé par un canal, la Morée constituera une île véritable. La péninsule balkanique est flanquée à l'O. et à l'E. de plusieurs groupes d'îles qui lui servent en quelque sorte de satellites, les Cyclades, les Sept-Iles, Thaso, Lemno, la Crète, l'archipel dalmate, et qui appartiennent soit à la Turquie proprement dite, soit au royaume de Grèce, soit à l'Autriche-Hongrie. Les côtes de la mer Noire ne présentent pas de relief bien accentué ; on n'y remarque que deux promontoires, les caps Tcheligra et Emineh, où les Balkans viennent brusquement s'arrêter, et le golfe de Bourgas. Les seuls ports au S. du Danube, et sans compter Sulina, sont ceux de Kustendjé (Cortantsa) et de Mangolie en Roumanie, de Varna et de Bourgas en Bulgarie. La mer de Marmara possède, outre l'admirable rade de Constantinople, les escales de Rodosto et de Gallipoli. Les côtes de la mer Egée sont bizarrement découpées et poussent devant elles la presqu'île de Gallipoli qui enserre le détroit des Dardanelles, et les trois pointes de la Chalcidique, dont la plus septentrionale se termine par le mont Athos. A l'O. de la Chalcidique pénètre le golfe de Salonique. Sur les côtes de la Grèce, les golfes et les promontoires se succèdent alternativement. Nous n'avons point à les décrire ici. Sur la côte occidentale on rencontre en allant du N. au S. le cap Linguetta ou Glossa, le point le plus rapproché de l'Italie, le port de Durazzo (Turquie), celui d'Antivari (Montenegro), le golfe de Cattaro, les ports de Raguse, Spalato, Zara et Fiume (Autriche).

Relief du sol. La péninsule balkanique est, sauf dans les grandes plaines qui s'étendent du Timok à l'embouchure du Danube, sillonnée de montagnes qui appartiennent à plusieurs systèmes différents : les Alpes Dinariques qui se rattachent au système général des Alpes, les montagnes du plateau de Bosnie et de la Serbie qui n'atteignent que de faibles altitudes; la grande chaîne des Balkans qui est décrite dans un article spécial, et qui sur certains points dépasse 2,500 m. Elle est généralement parallèle au Danube; les massifs du Despoto Dagh et du mont Rilo (2,500 et 2,750 m.), ceux du Montenegro et de l'Albanie (Kom, 2,440, Char-Dagh, 2,500 m.), ceux de la Macédoine et de la Thessalie (mont Nidje, 2,517 m., Olympe 2,973 m., Ossa ou M. Kissovo, 1,953 m.), ceux du Pinde de la Thessalie et de la Grèce septentrionale (Parnasse, 2,459 m.). Enfin ceux du Péloponnèse (mont Taygète, 2,409 m). Tous ces massifs, sauf la chaîne des Balkans, sont fort enchevêtrés et difficiles à étudier. Quelques-uns d'entre eux servent de repaires à des populations de brigands qui en rendent l'abord fort difficile.

II. Géologie. — La péninsule balkanique est encore très insuffisamment connue au point de vue géologique. Elle offre une certaine analogie avec l'Espagne. Ce sont les mêmes chaînes granitiques diversement orientées, reliées par des lambeaux tertiaires. Trois grandes régions géologiques sont délimitées par les trois principales directions montagneuses. La première, presque parallèle à l'Adriatique, prend son origine dans les Alpes autrichiennes en Croatie, elle court au S. sous le nom de chaîne du Char et monts du Pinde, elle passe ensuite en Grèce. Au centre, une autre chaîne prend son origine dans le Banat, traverse la Serbie en formant un dos d'âne très dénudé et se poursuit au S.-E. sous les noms de Despoto-Dagh, monts Rhodope jusqu'au Tékir-Dagh ; c'est une sorte de grand plateau ou massif cristallin central. Enfin, au N., le Balkan, coupé par le Danube aux Portes-de-Fer, est la suite des Alpes de Transylvanie; il forme avec elles un vaste circuit qui borne les plaines de la Valachie et de la Bulgarie. Le Balkan (Hœmus, Emineh-Dagh) se prolonge ensuite orienté de l'Orient à l'E.; une branche remonte dans la Dobroudja, l'autre descend vers Constantinople.

Tout un réseau de rameaux compliqués s'échappe de ces grandes lignes géologiques générales. Le *Terrain granitique* et son cortège de Protogène, Syénite, Gneiss et Schistes cristallins occupe une surface immense en Serbie, aux environs de Sofia, en Roumélie et en Macédoine. Le *Terrain de transition* paraît peu étendu; on signale le dévonien inférieur avec fossiles analogues à ceux de la Bretagne, aux environs N. de Constantinople; une bande passe de Bosnie en Herzégovine dans le Montenegro. Le *Terrain triasique* est représenté par une grande formation de grès et de schistes micacés rouges développée en Serbie et par une bande à faciès alpin venant de Croatie, très large à Sérajevo, finissant dans le Montenegro ; une autre bande est connue au N. de Sofia, de Pirot à Gabrova le long des Balkans. Le *Terrain jurassique* est fort peu étendu, il forme des lambeaux isolés de calcaire dur près de Novibazar, de Kustendil, entre Andrinople et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Philippopoli et sur les bords de la mer Noire (Klippenkalk). Le *Terrain crétacé* constitue la majeure partie de la grande bande montueuse qui suit l'Adriatique; c'est un puissant calcaire marmoréen à Hippurites mêlé de marnes grises à fucoïdes, il est recouvert à Dulcigno par le terrain nummulitique et le calcaire néogène dit « Leithakalk »; les mêmes dépôts se prolongent en Grèce. Des lambeaux existent en Serbie. Une grande bande suit au N. le Balkan, on y trouve les niveaux de la craie à Orbitalites, craie de Gasau, craie à Rudistes, craie à Belemnitelles; ces couches, relevées au pied du Balkan, sont recouvertes de terrain tertiaire et se revoient identiques en Roumanie au pied des montagnes de la Transylvanie. A Choumla, le système crétacé forme un dos d'âne avec fossiles analogues à ceux du N. de l'Europe qui se prolonge dans la Dobroudja; il est surmonté par la molasse à Roustchouk et visible encore entre Rasova et Kustendjé sur la mer Noire. On ne connaît pas de crétacé dans les régions centrales. Le *Terrain tertiaire nummulitique* formait une bande le long de l'Adriatique qui n'a laissé que des témoins isolés; on le retrouve dans la Thrace et aux environs de Constantinople d'où il passe en Asie Mineure; le long de la mer Noire, il constitue un golfe étendu autour de Varna. Mais ce sont les terrains tertiaires néogènes qui occupent la plus grande place après les terrains cristallins; ils forment des bassins nombreux de marnes et de calcaires avec coquilles tantôt marines, tantôt saumâtres (calcaires à congéries). Tels sont les bassins du Timok comblés en partie par la molasse, qui communiquait probablement par Pirot avec le bassin de Sofia et de Radomir; les bassins du Drin Blanc, de Bitolia et de Perlep, le bassin du Vardar en Albanie où la molasse et les marnes atteignent 300 m. d'épaisseur et reposent sur les micaschistes, bassin de la Maritsa au S. d'Andrinople, et d'autres larges bassins en Macédoine, en Thessalie et en Epire. Une grande région néogène suit encore la vallée du Danube au N. du Balkan, large de 40 kil. et longue de près de 300; elle montre la molasse à Pectein, les marnes à Cerites, le calcaire à Congéries, faisant suite aux dépôts semblables de la grande plaine de l'*Autriche-Hongrie* (V. ce mot) et de la Roumanie. Les monts Olympe, Ossa, Pélion sont formés de schistes cristallins avec calcaires saccharoïdes intercalés, le Pinde est formé de calcaire à Hippurites avec îlots nummulitiques, macigno, jaspe, brèches et roches éruptives : Euphotide et Serpentine, analogues aux roches italiennes du grand système méditerranéen.

Le *Terrain quaternaire* occupe les grandes vallées de la Maritsa, du Vardar ; c'est seulement à la fin de cette période que les passages des Dardanelles et de Constantinople se sont ouverts; l'identité la plus grande existe entre les deux berges.

III. Régime des eaux. — Les fleuves et rivières de la péninsule appartiennent à trois versants principaux : celui de la mer Noire, celui de l'Archipel et celui de la mer Adriatique (ou Ionienne). Les seuls cours d'eau navigables sont : au N., le Danube et son affluent la Save. Les cours d'eau de la Bosnie (l'Unna, le Vrbas, la Drina, affluents de la Save), ceux de la Serbie (la Morava, le Timok, affluents du Danube), ceux de la Bulgarie (l'Isker, le Vid, la Jantra, le Lom, affluents du Danube), ne sont au fond que des torrents. Il en est de même du Kamtchyk, qui se jette dans la mer Noire au-dessous de Varna. La Maritsa, qui passe à Philippopoli et à Andrinople, où elle se grossit de la Tundja, n'est pas navigable. Elle appartient au bassin de la mer Egée, ainsi que la Mesta, la Strouma, le Vardar et la Bistritsa (ces deux derniers se jettent dans le golfe de Thessalonique). Les cours d'eau de la Grèce n'ont d'autre importance que celle qu'ils doivent aux souvenirs de l'antiquité classique. Les affluents de la mer Adriatique et de la mer Ionienne sont nécessairement fort maigres. Les plus importants en partant du S. sont : l'Aspropotamo, l'Arta, qui sert de limite à la Grèce; la Vojuza et le Drin, qui arrosent l'Albanie; la Bojana, qui met le lac de Scutari en communication avec la mer; enfin, sur la côte dalmate, la Narenta ou Neretva, qui vient des montagnes de l'Herzégovine, et que le gouvernement autrichien s'est efforcé de régulariser. — Les lacs sont peu nombreux; on n'en trouve guère qu'en Epire et en Albanie. Les principaux sont ceux de Janina, d'Ochrida, le lac de Scutari, commun à l'Albanie et au Montenegro, et qui débouche dans l'Adriatique par la Bojana. Il n'existe aucun canal dans la péninsule balkanique, et il n'a encore été fait, sauf sur le Danube et la Narenta, aucune tentative sérieuse pour régulariser les cours d'eau. Depuis la conquête ottomane, les forêts ont été impitoyablement dévastées. Aussi les rivières qui débordent généralement au printemps sont le plus souvent à moitié taries en été.

Climat. — Le climat est beaucoup plus dur que ne le ferait supposer la latitude de la péninsule. Dans sa partie orientale elle est ouverte aux vents de la Russie, qui pendant l'hiver congèlent parfois le Danube. En été la chaleur est considérable (36 à 38° à l'ombre en Albanie). En revanche, les nuits sont très fraîches en Thessalie, en Macédoine, en Roumélie. La neige ne tient guère dans les plaines, mais elle s'amoncelle dans les montagnes. Sur le Bosphore la température est généralement douce; mais les vents de Russie sont redoutables et la température descend à — 3 et même à — 6°. Le Bosphore gèle parfois. Les orages sont fréquents dans les montagnes; les campagnes sont ravagées par des tempêtes et par des trombes : le sirocco se fait sentir jusqu'en Macédoine.

IV. Flore. — Il est assez difficile de donner un aperçu général et complet de la flore de la péninsule balkanique, car, si d'un côté elle se montre complexe et présente de nombreuses relations avec les flores voisines, de l'autre, tant s'en faut qu'elle soit suffisamment connue. On comprend que la végétation de cette contrée n'offre pas de caractère propre ; sa situation à la limite N. de la région méditerranéenne en fait une région botanique de transition dans laquelle on voit se toucher ou se mélanger différentes flores. Ainsi, au N. sur le versant des Balkans se trouvent de nombreuses plantes de l'Europe moyenne, notamment des plaines orientales de l'Allemagne et de la Hongrie. A l'O., ce sont des types de la flore lombarde et des Alpes du Tyrol qui s'avancent vers le S. sur les montagnes de la Serbie, de la Bosnie et de l'Herzégovine. A l'E., des représentants de la végétation de la Russie méridionale se rencontrent aux pieds septentrionaux des Balkans, et même quelques types des steppes passent dans les plaines de la Thrace. Les contreforts des Balkans qui s'avancent vers le S. et les contrées qu'ils couvrent : la Thrace et la Macédoine méridionales, la Thessalie, l'Albanie et l'Epire, présentent une végétation à caractère, en général, nettement méditerranéen. Enfin, toute la presqu'île du Bosphore appartient, pour ainsi dire, par ses nombreux types de la flore orientale, au domaine botanique de l'Anatolie. Quant aux limites à assigner à la végétation de l'Europe moyenne et des steppes chauds du delta danubien, d'une part, et à la végétation méridionale toujours verte, de l'autre, on sait qu'elles doivent se trouver à peu près dans la vallée de la Maritza et en Bulgarie ; mais il est actuellement bien difficile de les préciser.

Les plantes ligneuses donnent lieu, dans toutes les régions basses de la péninsule, à deux formations végétales distinctes, les buissons ou *maquis* et les forêts. — 1° Les maquis sont très abondants dans les parties méridionales, en Albanie et en Serbie. Presque tous sont composés de Chênes buissonnants *(Quercus Ilex, Q. coccifera* en Albanie, *Q. Ægilops)*, restes d'anciennes forêts à haute futaie détruites par la main des hommes. Avec les Chênes de ces maquis vivent associés, au pied du Rhodope oriental, le *Paliurus aculeatus* et un peu partout ailleurs les *Pyrus communis* et *P. malus, Cornus mas, Prunus cerasus, Corylus avellana,* etc. Les plaines ondulées de la Thrace sont couvertes de broussailles épineuses formées d'un seul végétal croissant socialement, le *Poterium*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

spinosum. En dehors des maquis dans la région basse croissent des arbres nombreux et variés. Le Marronnier d'Inde *(Æsculus hippocastanum)*, dont on a longtemps ignoré la patrie, a été trouvé à l'état spontané dans le Pinde et le Rhodope par M. de Heldreich. Les Amandiers se rencontrent au S. des chaînes centrales ; les Citronniers et Orangers restent dans les parties méridionales de la Thessalie et sur le littoral de l'Adriatique ; les Oliviers sont également localisés dans le S. de la Thessalie et dans la presqu'île Chalcidique ; ils n'ont que des représentants rabougris (forme *oleaster*) dans la presqu'île de Thrace jusqu'au Bosphore, bien que cette contrée soit plus méridionale que le S. de la France, où ils croissent bien. Ce fait est entièrement dû aux conditions climatériques exceptionnelles du Bosphore. Le Grenadier ne fructifie qu'en Albanie, et le Figuier dans les plaines de la Thrace, de la Macédoine, de l'Albanie et surtout à l'embouchure du Cettaro. Le *Laurus nobilis* reste confiné dans l'Épire et la Thessalie, où il vit associé au Chêne vert, au Myrte et au *Paliurus aculeatus*. Le *Nerium oleander* ne se rencontre que dans les parties N. de la péninsule hellénique. — 2° Un peu au-dessus des maquis croissent les forêts qui s'étendent en Serbie, en Bosnie, et sur les chaînes turques, sauf sur quelques crêtes dénudées au bord de la mer Egée, de l'Adriatique et dans la basse Herzégovine, et dont la limite altitudinale varie suivant les régions. En Dalmatie, la région forestière, caractérisée par le *Quercus cerris* et le Hêtre *(Fagus sylvatica)*, est comprise entre 455 et 975 m. Sur le Scardus ce sont le Tilleul argenté, dont la limite supérieure à environ 488 m. est aussi celle des arbres toujours verts, le Châtaignier, le Hêtre et le *Quercus pedunculata*, qui dominent dans les forêts comprises entre 488 et 1,517 m. Dans la Macédoine méridionale, les limites sont 405 et 1,884 m., et les espèces caractéristiques : *Quercus cerris*, *Pinus peuce* qui n'a été trouvé que là et sur les frontières du Montenegro, *Fagus sylvatica*. Sur le mont Athos, les forêts sont formées de Châtaigniers vers le bas (390 à 975 m.), de *Quercus pubescens*, *Pinus laricio* et *picea* entre 552 et 1,705 m. Enfin sur le Pinde on rencontre des Sapins argentés jusque vers 1,787 m. En Bulgarie la forêt descend sur quelques points du versant N. des Balkans, mais la plupart du temps elle est remplacée par le maquis. Outre ces arbres caractéristiques, les forêts renferment d'autres espèces importantes (*Pinus Brucia*, *rotundata*, *uncinata*, des Sapins, des Mélèzes) auxquelles s'associent différents arbustes : *Juniperus nana*, *Vaccinium Myrtillus*, *Arbutus Uva Ursi*, et dans le Pinde *Buxus sempervirens*. Avec le Hêtre s'associent des Bouleaux *(Betula fruticosa* et *alba)*, des Erables, des Aunes *(Alnus nigra)* et le *Rhamnus alpinus*. Les espèces associées aux Chênes sont encore plus nombreuses ; ce sont : *Cercis siliquastrum*, *Eleagnus laurifolius*, *Nerium oleander*, *Colutea arborescens*, *Tilia argentea*, etc., suivant les régions.

Vers le haut de la région forestière est la région subalpine, qui s'étend dans la Serbie et la Bosnie méridionales, la Croatie, l'Herzégovine, la Haute-Mœsie, sur une portion du Pinde, du Rhodope, de l'Olympe et des Balkans. Elle est caractérisée par *Juniperus communis*, *Pinus Brucia* et *uncinata*, *Arnica scorpioides*, *Doronicum pardalianches*, *Vaccinium Vitis-Idœa*, *Arbutus Uva Ursi*, *Ostrya vulgaris*, etc. Cette région n'est ordinairement pas dénudée, elle est presque toujours couverte de forêts de Hêtres ou de Pins. Des arbustes subalpins de la forme du Myrte : *Daphne jasminea* et *glandulosa*, servent de lien entre les montagnes de la Macédoine et de la Dalmatie et celles de l'Italie. Les limites inférieures de la région alpine varient suivant les points, et correspondent presque toujours avec les limites de la région forestière, indiquées plus haut. La région alpine, comprenant les sommets de la chaîne des Balkans et de ses ramifications, se montre partout dénudée, couverte seulement de plantes vivaces basses ou de quelques arbustes en buissons. Les espèces caractéristiques de cette région ne sont pas partout les mêmes. Sur le Scardus croît une forme spéciale de Bruyère, le *Bruckenthalia spiculiflora*, qui se retrouve aussi en Macédoine avec le *Juniperus nana*. Sur le mont Athos, *Daphne jasminea* et *Prunus prostrata* sont les espèces spéciales. Sur le Pinde au *P. prostrata* se joint un Tragacanthe. Mais presque partout on rencontre de nombreuses Liliacées, des Gentianes, des Saxifrages, l'*Azalœa procumbens*, les *Androsace lutea* et *villosa*, etc. D'après Engler, le nombre des plantes caractéristiques de la région alpine des Balkans serait de 96 espèces, sur lesquelles 14 seulement sont spéciales à cette chaîne ; 25 se retrouvent sur d'autres montagnes de la région méditerranéenne, notamment les Pyrénées, et sur le Caucase ; 21 sont des plantes des parties froides de l'Europe moyenne, 15 sont orientales, 7 sont communes avec les Carpathes, 6 avec les monts de Bithynie, 2 avec la Serbie, 1 avec la Bosnie, 1 avec la Dalmatie, enfin 17 sont des plantes méridionales.

Les familles prédominantes de la flore balkanique paraissent être les Graminées dans les parties sèches, les Scrophularinées, Acanthacées, Labiées, Composées, Cupulifères, Légumineuses, Rosacées, Cariophyllées, Conifères, Euphorbiacées, Rhamacées, Renonculacées.

P. Maury.

V. Faune. — La faune de la partie centrale de la péninsule des Balkans (Turquie d'Europe) est encore mal connue, mais on peut s'en faire une idée assez exacte d'après celle de ses confins qui a été étudiée, au N. dans les Karpathes et en Hongrie, à l'O. en Dalmatie, à l'E. en Bessarabie, au S. dans la partie continentale de la Grèce. La Morée forme une péninsule distincte de celle des Balkans aussi bien par sa position géographique que par le caractère de sa faune. — La faune de cette région de l'Europe est essentiellement une faune de transition entre la faune du centre de l'Europe et celle des *steppes* qui commence dans le S. de la Russie, et entre cette même faune de l'Europe centrale et la faune dite du bassin de la Méditerranée que l'on trouve bien caractérisée dans la Morée et dans les îles Ioniennes. — La faune des monts Karpathes, qui forme la limite nord de la péninsule, nous est connue par les recherches des naturalistes hongrois et celles d'un naturaliste français, M. A. Montandon, récemment établi dans les provinces roumaines. On trouve dans ces montagnes l'Ours *(Ursus arctos)* et sa variété à gorge blanche *(U. collaris)*, le Loup, le Renard, le Chat sauvage *(Felis catus)*, le Lynx *(Felis lynx)*, et les autres petits carnivores de la faune européenne, Martes, Hermines et Putois ; parmi ces derniers le *Fœtorius sarmaticus* est à noter comme une espèce orientale qui s'étend depuis la Perse et l'Afghanistan jusqu'en Pologne et en Hongrie ; la Loutre et le Vison *(Fœtorius lutreola)* habitent les cours d'eau. Du temps d'Alexandre, le Lion *(Felis leo)* était encore signalé en Macédoine, et le Chacal *(Canis aureus)* se trouve dans une grande partie de la Péninsule, notamment en Dalmatie. Les Rongeurs sont représentés par le Lièvre commun et le Lièvre des montagnes *(Lepus variabilis)*, l'Ecureuil, la Marmotte, et une espèce voisine, le Spermophile souslik *(Spermophilus citillus)*, un des précurseurs de la faune des steppes, représente un type essentiellement oriental. Un autre Rongeur, le *Rat-Taupe (Spalax typhlus)*, appartenant également à un type asiatique, se trouve en Moldavie. Les autres petits mammifères insectivores, rongeurs et cheiroptères sont ceux de la faune européenne.

Les herbivores sont représentés par le Sanglier, le Cerf, qui devient rare à mesure qu'on s'avance vers l'orient et vers le sud, le Chevreuil, et dans les montagnes seulement par le Chamois *(Caprella rupicapra)* ; mais le Bouquetin n'y a pas encore été signalé. Les animaux domestiques sont le Bœuf, le Buffle, le Mouton ; le Cheval, qui est de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

petite taille, surtout dans les régions montagneuses ; l'Ane et la Chèvre qu'on élève surtout dans le sud de la péninsule. — Les oiseaux n'ont rien de caractéristique en raison de leurs migrations annuelles : Vian a signalé dans la *Revue et Magasin de zoologie* ceux qui traversent le Bosphore. On signale dans les Karpathes une Chouette des Monts Ourals *(Surnia uralensis)*.

Parmi les Reptiles, les Tortues *(Emys europæa)* habitent la plupart des lacs et des étangs. Les Serpents sont nombreux : outre la Vipère *(Vipera berus)*, on trouve dans les montagnes *Zacholus austriacus, Coluber trabalis, Tropidonotus natrix, Tr. tesselatus, Var. hydrus, Anguis fragilis* et sa variété *colchica*. Les genres *Lacerta, Zootoca* et *Podarcis* représentent les Sauriens. Les Batraciens, outre plusieurs espèces de Grenouilles, tellement abondantes en Moldavie qu'on les voit sortir des étangs et couvrir les chemins lors du dégel, une Rainette et deux ou trois Crapauds, comptent une Salamandre *(S. maculata)* et plusieurs Tritons, dont une espèce *(Triton Montandoni)* paraît propre aux Karpathes. — Parmi les Poissons d'eau douce il faut signaler au premier rang l'Esturgeon, dont deux espèces remontent le Danube *(Accipenser ruthenus* et *Acc. Gmelini)* ; plusieurs autres espèces, telles que *Lucioperca volgensis, Cottus pœcilopus, Cyprinus acuminatus, Pelecus cultratus, Ablepharus pannonicus* et *l'Acc. Gmelini*, ne se trouvent pas dans les fleuves du N. et de l'O. de l'Europe, et sont propres aux cours d'eau qui coulent dans la mer Noire ou l'Adriatique. — On y pêche également, dans le N., des écrevisses d'une taille énorme, et la grande Mulette des étangs *(Anodonta cygnea)*, mollusque bivalve que l'on mange en Valachie pendant les longues semaines du carême des Grecs orthodoxes. Un autre bivalve, qui commence à se montrer dans l'O. de l'Europe qu'il envahit peu à peu, la *Dreissena polymorpha*, est ici tellement commun que l'on pêche des Ecrevisses ayant les pattes et le corps presque entièrement recouverts de jeunes coquilles de cette espèce, au point d'en avoir les mouvements paralysés. — Les mollusques terrestres sont représentés par *Helix pomatia, Helix austriaca, Helix personata*, espèce à facies américain et qui se retrouve dans les Alpes, *H. bidentata*, etc. Les Limnées et les Hydrobies abondent dans les étangs. — Les insectes sont abondants et variés : le ver à soie et les Abeilles sont élevés pour leur produit dans tout le S. de la Turquie ; la cochenille sert à donner la couleur rouge aux calottes de luxe que portent les personnages de haut rang, la garance étant la teinture ordinaire des calottes que porte le peuple. — Montandon a donné la liste des Coléoptères, des Hémiptères et des Orthoptères qu'il a recueillis en Moldavie, et celle des Arachnides a été publiée par L. Becker (de Bruxelles). Le Scorpion se trouve surtout dans le S. de la péninsule, où sa piqûre est très redoutée, bien qu'elle soit rarement mortelle. L'ensemble de cette faune entomologique est franchement européen, ou, si l'on veut, paléarctique, ainsi qu'on pouvait s'y attendre d'après ce que l'on sait de faunes plus orientales telles que celles du Caucase et de l'Asie Mineure.

E. Trouessart.

VI. Agriculture. — La flore, comme nous l'avons vu, ne diffère pas sensiblement de celle du reste de l'Europe ; les plaines produisent des céréales et des arbres fruitiers. Les régions montagneuses ont la flore alpine. Des forêts, nombreuses et épaisses en Serbie, en Bosnie, au bord du Balkan et dans la haute Albanie, ont été détruites par les hommes dans la Roumélie, la Macédoine et la Thessalie. En dehors des espèces fréquentes en Occident, on y rencontre l'arbre de Judée, le myrte, le laurier-rose, le cyprès, l'arbre favori des Osmanlis. Les principaux arbres à fruits sont les pruniers et les amandiers, les citronniers et les orangers (Thessalie, Dalmatie), grenadiers, oliviers (sur le littoral), figuiers, etc. La vigne prospère en Serbie, en Bosnie, en Roumélie. Des champs de roses croissent dans certaines vallées de Balkan. Le maïs est cultivé partout sur les plateaux de moins de 500 m. d'altit. : les céréales, le sorgho, les cucurbitacées, notamment l'aubergine dans les plaines. Le tabac est d'excellente qualité, surtout en Macédoine. Les loups, les ours, les aigles sont nombreux dans les montagnes. Le gibier est encore assez abondant. La Bulgarie, la Serbie, la Bosnie élèvent des troupeaux de buffles. La culture des vers à soie est prospère. L'agriculture est encore en enfance, mais les ressources naturelles sont considérables ; une exploitation rationnelle pourrait faire de la péninsule une des contrées les plus riches de l'Europe et du monde.

VII. Ethnographie. — A ne juger la péninsule que par ses contours, il semblerait qu'elle doit être, comme l'Espagne, comme l'Italie, habitée par un peuple unique ou du moins être le domaine d'une nationalité dominante. Il n'en est rien. Les montagnes qui la divisent ont toujours formé obstacle à l'unification des divers peuples qui l'occupent. Dans l'antiquité, la péninsule était occupée par une foule de nations diverses probablement de race indo-européenne, mais qu'il est assez difficile d'identifier aujourd'hui, des Penestes, des Labéates, des Odryses, des Macédoniens, des Hellènes, etc... Tous ces peuples, après la fusion de la Macédoine, finirent par s'helléniser. Les Albanais actuels et les Grecs sont les seuls représentants incontestables de ces anciennes nations. Au temps des empereurs, les Romains apparurent sur le Danube et les colonies qu'ils laissèrent devinrent le noyau de la nationalité roumaine. Cette nationalité a surtout prévalu au N. du Danube ; mais elle a essaimé un certain nombre de colonies au S. de ce fleuve. A dater du v^e^ siècle, les Slaves s'infiltrèrent dans la péninsule et poussèrent jusque dans le Péloponnèse ; à certains moments, la péninsule, suivant l'expression d'un écrivain byzantin, parut devoir être tout entière slavisée ; au début du vii^e^ siècle, les Serbo-Croates s'établirent dans le bassin de la Save ; un peu auparavant, les Bulgares touraniens du Volga avaient franchi le Danube, organisé les Slaves fixés entre ce fleuve et le Balkan, puis s'étaient laissé assimiler à eux. De cette fusion était née la nationalité bulgare. Du vii^e^ au xiii^e^ siècle, la péninsule se trouva partagée entre les Grecs, les Serbes, les Bulgares et les Albanais. Sur le littoral dalmate avaient fleuri des colonies roumaines qui s'italianisèrent au moyen âge. Dans la seconde moitié du xiv^e^ siècle arrivèrent les Osmanlis, qui soumirent successivement les Serbes, les Bulgares et les Grecs et devinrent, à dater de la chute de Constantinople (1453), les seuls maîtres de la péninsule (sauf de la Dalmatie qui appartenait à Venise). Depuis un siècle, leur décadence a commencé. Les nationalités qu'ils croyaient avoir détruites renaissent à la lumière ; les jours des Osmanlis sont désormais comptés en Europe. Au point de vue ethnographique, la péninsule se divise en groupes bien distincts qui s'enchevêtrent sur certains points, mais dont chacun a cependant son centre particulier : au N.-O., les Serbes ou Serbo-Croates entre l'Adriatique et le Timok, les Bulgares au S. du Danube et dans le bassin de la Maritsa, jusqu'à Andrinople, les Albanais sur l'Adriatique, dans le bassin du Drin, les Turcs sur le littoral de l'archipel du Bosphore et de la mer Noire, les Grecs sur le même littoral de Varna à Salonique et dans tout le pays situé au S. de la Thessalie (cette province comprise). Nous ne mentionnerons que pour mémoire les colonies roumaines dans la Dobroudja, en Bulgarie, en Macédoine, arméniennes, israélites, etc. Il en sera question dans les articles consacrés aux différents groupes.

Au point de vue politique, la péninsule est partagée entre un grand nombre d'États : 1° la Roumanie (pour la Dobroudja) ; 2° la Serbie ; 3° la Bosnie et l'Herzégovine occupées par le gouvernement autrichien ; 4° la principauté de Montenegro ; 5° la Bulgarie (avec la Roumélie), vassale de la Porte ; 6° la Turquie proprement dite ; 7° le royaume de Grèce. En laissant de côté la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dobroudja, la répartition de la population dans ces différents États s'établit ainsi :

Serbie.	2,000,000
Bosnie et Herzégovine..	1,326,400
Montenegro..	200,000
Bulgarie.	3,000,000
Turcs et populations directement soumises (Albanais, Grecs, Bulgares, etc.).	5,000,000
Grèce.	2,000,000

Au point de vue religieux, la grande masse des chrétiens (Grecs, Serbes, Albanais, Bulgares) appartient à la religion orthodoxe. Il y a cependant quelques groupes catholiques chez les Arméniens, les Albanais, les Bosniaques et les Bulgares. Les Turcs sont musulmans. Il y a des Serbes musulmans en Bosnie et des Bulgares musulmans dans le Rhodope.

En somme, les Turcs sont désormais en minorité, même dans le domaine que le traité de Berlin leur a laissé; leur nombre n'atteint pas 1,500,000 et, dans ce dernier lambeau de l'ancienne Turquie, ils sont tenus en échec par les Bulgares, les Serbes, les Grecs et les Albanais. La situation actuelle et les chances d'avenir des différents peuples seront examinées en détail dans les articles qui leur seront consacrés et dans celui qui aura pour objet la question d'Orient.

VIII. Voies de communication. — Elles ont une importance d'autant plus considérable que dans un pays montagneux elles jouent un rôle à la fois militaire et stratégique. Très développées au temps des empereurs byzantins, les routes ont été en général négligées par les Ottomans et n'ont guère eu d'autre objet que de satisfaire aux exigences militaires. En général, les villages s'en tenaient soigneusement éloignés. La plus importante était et est encore aujourd'hui celle qui rattachait Belgrade à Constantinople en passant par Sofia et celle qui allait de Belgrade à Salonique par les défilés du Char-Dagh. Ce sont ces deux lignes que suivent déjà en partie des voies ferrées construites avec les capitaux européens et qui doivent relier prochainement les railways autrichiens à Constantinople et à Salonique. Déjà le chemin de fer va de Belgrade à Nich d'une part et, de l'autre, de Sarambey à Constantinople. Une autre ligne parallèle au Vardar rattache Mitrovitsa à Salonique. La ligne Sarembey-Constantinople projette des embranchements sur Jamboli d'une part et, de l'autre, sur Dedeagatch. L'Autriche a construit un chemin de fer à voie étroite de Brod à Serajevo. Une autre ligne existe de Roustchouk à Varna. Le nombre des kilomètres exploités est d'environ 1,500. Dans l'intérieur de la péninsule, surtout dans la partie restée turque, le transport des denrées s'opère encore à dos de chevaux ou de mulets. En somme, sauf dans quelques villes privilégiées, les conditions économiques sont encore fort médiocres, les richesses naturelles ne pourront être mises sérieusement en œuvre que lorsque l'on sera arrivé à une solution définitive de la question d'Orient. Par sa configuration géographique, par la variété des éléments qui la peuplent, la péninsule semble destinée à constituer un jour une fédération d'États-Unis autonomes dont Constantinople serait la ville fédérale. Reste à savoir si le conflit des ambitions russe et autrichienne qui visent l'une Constantinople, l'autre Salonique, permettra aux nations balkaniques de réaliser cet idéal. L. Leger.

Bibl. : 1° Flore. — D'Urville, *Enum. Plant. quas in insul. Archipælagi aut littoribus Ponti-Euxini, annis 1819 et 1820, collegit*, dans *Mém. Soc. Linn. de Paris*, 1822. — A. Grisebach, *Reise durch Rumelien und nach Brussa im Jahre*, 1839 ; Göttingue, 1841, in-8, et *Spicilegium Floræ Rumelicæ*, 1843-45, in-8. — Ami-Boué, *la Turquie d'Europe*; Paris, 1840, I, pp. 408 et suiv., 4 vol. in-8. — P. de Tchihatcheff, *le Bosphore et Constantinople*, 1866, p. 207, in-8. — V. de Janka, *Botanische Ausfluge im d. Turkei, Ungar. bot. Zeitschr.*, 1879, n° 8, 9. — Velenowsky, *Ein Beitr. z. Kentniss d. Bulgarischen Flora*, dans *Osterr. bot. Zeitschr.*, 1884, pp. 423-425.

2° Faune. — A. Montandon, *Souvenirs de Valachie*, dans *Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers*, 1883, p. 43. — Du même, *Souvenirs de Moldavie, loc. cit.*, 1885, p. 365, avec des listes entomologiques. — L. Becker, *Aranéides recueillies en Moldavie*, par M. Montandon, dans *Annales Soc. Entomol. de Belgique*, n°s 58, 65 et 69, 1884. — D. Dupuy, *Liste des Coquilles recueillies par le même*, dans *Feuille des jeunes naturalistes*, 1884, t. X, p. 61. — L. H. Jeitteles, *Prodomus Faunæ vertebratorum Hungariæ superioris*, dans *Verhandl, der K. K. Zool. Bot. Gesellschaft*, 1862, t. XII. — S. Brusina, *Über die Mollusken-Fauna Oesterreich-Ungarns*, dans *Mittheilungen des Naturwissenschaftlichen Vereines für Steiermark*, 1885, avec une bibliographie des travaux antérieurs sur la faune Malacologique de la Dalmatie, etc. — G. Frauenfeld, *Beitrage zu Fauna Dalmatiens*; Vienne, 1856-61, 3 parties. — A. Fritsch, *Die Wirbelthiere Böhmens*; Prague, 1872. — J. Frivaldsky, *Adatok Temes...* (*Data ad faunam Hungariæ merid.*) ; Budapest, 1877. — Th. de Heldreich, *Faune de la Grèce ; Vertébrés*; Athènes, 1878. — G.-A Olivier, *Voyage dans l'empire ottoman*; Paris, 1801-1807, 6 vol. — Ch. Tardent, *Essai sur l'histoire naturelle de la Bessarabie ;* Lausanne, 1841.

3° Ethnographie et voies de communication. — Consulter d'une façon générale les ouvrages relatifs à la Turquie d'Europe, nom sous lequel la péninsule a été connue jusqu'au traité de Berlin, et la bibliographie de chacun des États ou peuples mentionnés dans cet article ; à signaler particulièrement : Ami-Boué, *la Turquie d'Europe ;* Paris, 1840, 4 vol. — Lejean, *Ethnographie de la Turquie d'Europe* ; Gotha, 1861. — Viquesnel, *Voyage en Turquie ;* Paris, 1876, 2 vol. — Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, *l'Europe méridionale*, 1876. — Isambert, *Itinéraire descriptif de l'Orient ;* Paris, 1874 (renferme une copieuse bibliographie). — Guides Murray et Bædeker. — Bianconi, *Ethnographie et statistique de la Turquie ;* Paris, 1877. — Fanshawe Toser, *Researches in the Highlands of Turkey* ; Londres, 1869, 2 vol. — Mackenzie et Irby, *Travels in the Slavonic provinces of Turkey* ; Londres, 1866. — Rüffer, *Die Balkanhalbinsel und ihre Vœlkers* ; Bautzen, 1869.

BALKH, l'ancienne *Bactres* (V. ce mot). C'est aujourd'hui une ville du Khanat de Bokhara, située par 36°45′ lat. N. et par 65° long. E. de Paris, à 40 kil. au S. de l'Oxus (Amou-Daria), près de la rivière Dahaz ou Balkhâb. Sa population n'est que de 2,500 hab.; elle est cependant la capitale de la province du même nom qui appartenait à l'Afghanistan depuis 1850, et actuellement, depuis 1871, à la Russie. Cette ville, appelée par les musulmans « la mère des cités » *oumm el bouloud* et « le dôme de l'islam » *Kubbat el islâm*, avait autrefois une grande importance politique, commerciale et littéraire ; elle est mentionnée dans Moïse de Khorène, le plus ancien historien de l'Arménie, sous le nom de Pahl et Bahlav, capitale du pays des Kouchans. Les voyageurs chinois Fa Hian et Hiouen Thsang l'ont visitée en 402 et en 643. Ce dernier dit que Balkh (en chinois Po-ho-lo et Po-lo-ho) « située sur un magnifique plateau dans un pays privilégié, entouré de plaines et vallées très fertiles, possédait cent *Kia-lan* (couvents bouddhistes), comptant trois mille religieux », que dans l'un de ces monuments se trouvaient des reliques et une statue de Bouddha ainsi que le fameux *pot de Foe* (le pot du mendiant bouddhiste), qui attiraient de nombreux pèlerins. Les géographes arabes font également une description très pompeuse de Balkh, de ses fortifications et de sa culture intellectuelle et commerciale. Ravagée par les Mongols, pillée par Gengiskhan en 1220, elle avait encore de l'importance lorsque Marco Polo la visita en 1263 ; mais elle fut à tout jamais détruite par Tamerlan en 1390. Balkh a aujourd'hui des ruines considérables mais toutes de l'époque musulmane ; il ne reste rien de l'antique Bactres, ou du moins ses vestiges perdus sont des *tells* qui, comme tant d'autres cités de l'Orient, n'ont pas encore été fouillés. La ville de Balkh n'offre plus, comme aspect, que des ruines complètement abandonnées depuis 1872 à la suite du choléra. C'est au fort voisin de Takhtapoul que les maîtres afghans du pays ont établi le centre de leur domination politique et militaire. E. Drouin.

Bibl. : Burnes, *Travels to Bokhara*, 1833. — Ferrier. *Voyages en Perse*, édit. de 1870. — Vambéry, *Geschichte Bokhara's*.

BALKHACH (Lac). Lac de la Russie d'Asie, situé par 45°-48° lat. N., 71°-76° long. E., entre les prov. d'Akmolinsk, de Sémipalatinsk et de Séméretchie. Il se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

développe en arc de cerle sur une longueur d'environ 550 kil avec une largeur de 87 kil. au S.-O., 10 à 20 à l'E. Sa superficie est de moins de 22,000 kil. q. ; il est situé à environ 238 m. d'alt. Sa profondeur ne dépasse nulle part 25 m. Le contraste est frappant entre la rive septentrionale, nettement limitée par les terrasses du steppe, et la rive méridionale, basse et marécageuse, où les principaux tributaires du lac se perdent dans des forêts de roseaux. Le vaste delta de l'Ili en occupe une grande partie, puis viennent les embouchures du Karatal, de l'Aksou, de la Lepsa. Les deltas gagnent sur le lac et s'y continuent par des presqu'îles qui s'avancent jusqu'à 20 kil. de la ligne du rivage. Les eaux du Balkhach sont très salées. Ce lac, centre d'un bassin fermé, est en effet le reste et pour ainsi dire le résidu d'une mer intérieure beaucoup plus vaste, qui s'étendait sur la plaine méridionale jusqu'au pied des monts Alataou et rejoignait à l'E. les lacs Sassyk-Koul et Ala-Koul (V. Asie [Géographie physique]).

BALKIS. Reine de Saba, célèbre dans les légendes musulmanes. Elle est mentionnée par Josèphe, *Antiq. Jud.*, liv. VIII, ch. VI, sous le nom de *Nikaulis*, comme ayant régné sur l'Egypte et l'Ethiopie. Par suite d'erreurs d'écriture, ce nom est devenu chez les Arabes *Bilqis*. Mohammed en a pris l'histoire aux traditions juives et en parle dans la XXVIIe sourate du Coran, où il dit que c'était une reine puissante dont la capitale était Sabâ dans le Yémen. Elle adorait le soleil, mais Salomon ayant dirigé une expédition contre elle, elle fit sa soumission et embrassa le culte du vrai Dieu. Ce récit, avec de nombreux développements, a souvent servi de thème aux conteurs orientaux ; on en trouvera un spécimen (texte arabe) dans la grammaire arabe, de Socin. Les Ethiopiens, qui lui donnent le nom de *Makedâ*, la revendiquent comme une de leurs reines et encore aujourd'hui les rois d'Ethiopie se regardent comme les descendants de *Menilek*, fils qu'elle eut de son mariage avec Salomon. La légende musulmane a fait son chemin jusqu'en Malaisie; Cf. Gerth van Wijk a donné le texte malais avec traduction hollandaise du *Conte de la princesse Bilqis* dans le XLIe vol. des Mémoires de l'Institut Royal de la Haye. L. Leriche.

Bibl.: R. Basset, *Etudes sur l'Histoire d'Ethiopie*, notes; Paris, 1881.

BALL (John), réformateur anglais du XIVe siècle. Il commença de bonne heure à prêcher de ville en ville contre l'inégalité des classes, le pape, les évêques et le clergé. Dès 1366, il avait été plusieurs fois excommunié pour ses harangues séditieuses. On peut en inférer qu'il fut le précurseur et non, comme on l'a dit, l'élève de Wicleff. En 1381, il se joignit aux insurgés du Kent que conduisait Wat Tyler. Il prêcha devant l'armée des rebelles, assemblée à Blackheath, sur ce texte resté fameux :

When Adam delved, and Eve span,
Who was then the gentleman ?

« Quand Adam labourait et qu'Ève filait,
Qui donc était noble alors ? »

Wat Tyler ayant été tué, les insurgés, un moment victorieux, durent se soumettre et Ball fut pendu à Coventry avec un grand nombre d'autres. Les chroniques du temps nous ont conservé de lui quelques lettres qui prouvent qu'il n'était pas moins ardent à propager ses idées par la plume que par la parole. B.-H. G.

BALL (John), théologien anglais, né à Cassington, comté d'Oxford, en 1585, mort en 1640, acquit, dans l'humble situation de pasteur et de maître d'école à Whitmore, comté de Stafford, une grande réputation de théologien. Son livre, intitulé : *A Short Treatise, containing all the principal grounds of the Christian Religion* (1630), eut quatorze éditions en moins de deux ans. Il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et même en turc. C'est le catéchisme des puritains. B.-H. G.

BALL (John), magistrat et homme politique anglais, né à Dublin en 1815. Il débuta au barreau de Dublin en 1840. Aux élections de 1868 il fut envoyé à la Chambre des communes par l'université de cette ville. Il se fit remarquer dans les débats sur le *Church Bill*, le *Land Bill* et autres projets de loi relatifs à l'Irlande. En 1874 il fut nommé lord-chancelier d'Irlande, charge qu'il a quittée en mai 1880. Il appartient au parti conservateur.

BALL (John), homme politique et écrivain anglais, né à Dublin en 1818. Il débuta au barreau de cette ville en 1843 et fut envoyé au Parlement en 1852 par le comté de Carlow. Membre du parti libéral, il fut nommé en 1855 sous-secrétaire d'Etat aux colonies. M. J. Ball a écrit un mémoire sur la situation malheureuse de l'Irlande et les améliorations qu'on pourrait y apporter.

BALL (Thomas), sculpteur, né à Charlestown (Etats-Unis d'Amérique) le 3 juin 1819. C'est un des principaux sculpteurs américains. Il ne s'adonna à la sculpture qu'après avoir cultivé, pendant dix ans, et non sans succès, la peinture de portraits. C'est en Italie qu'il étudia d'abord cet art sous la direction de son compatriote Hiram Powers (1854-56). De cette époque datent : une belle statue de *Pandore* et un buste de la *Vérité*. A son retour en Amérique il reçut aussitôt la commande d'une statue en bronze de Washington pour le jardin public de Boston. Inauguré en 1869, ce monument commémoratif est un des plus beaux que possèdent les Etats-Unis. Depuis 1865 il a presque continuellement habité l'Italie. Sans parler de ses nombreux bustes et statuettes très expressifs et gracieux à la fois, Ball a exécuté plusieurs œuvres importantes d'une réelle valeur artistique. Il convient de citer notamment : une statue colossale en marbre du comédien *Forrest* dans le rôle de Coriolan, l'*Ange de la mort*, connu sous le titre de *The Realization of Faith*, le *Monument de l'Emancipation*, représentant le président Lincoln qui détache les liens d'un esclave, très beau groupe commandé pour la ville de Washington, une statue de *saint Jean* au cimetière de Boston, enfin son œuvre capitale, *Eve*, exécutée en 1866 pour le compte de M. Carman de New-York. La plupart des ouvrages de Ball ont été reproduits, assez mal d'ailleurs, dans les publications illustrées des Etats-Unis. F. T.

BALL (Benjamin), médecin français, né à Naples le 20 avr. 1833. Il a fait ses études médicales à la faculté de médecine de Paris. Il fut reçu successivement au concours externe des hôpitaux en 1854, interne en 1855, chef de clinique adjoint en 1863, agrégé en 1866, médecin des hôpitaux en 1870. Comme agrégé, M. Ball a suppléé, de 1869 à 1875, le professeur Béhier. Il fut nommé professeur titulaire à la faculté en 1877, et la chaire de pathologie mentale et de clinique des maladies de l'encéphale fut créée pour lui. Nous citerons de ses publications : *Des embolies pulmonaires* (Thèse de doctorat, 1862) ; *Du rhumatisme viscéral* (Thèse d'agrégation, 1866) ; *Sur la mort subite et la mort rapide, à la suite de l'obturation de l'artère pulmonaire par des caillots sanguins* (avec M. Charcot, 1858) ; *Des arthropathies liées à l'ataxie locomotrice progressive* (1868-69) ; *De la paralysie infantile* (1872) ; *Des tumeurs cérébrales* (1874) ; *l'Aliéné devant les tribunaux* (1882) ; *la Morphinomanie* (1885) ; *De la folie gémellaire* (1885). Plusieurs de ses leçons sur divers sujets relatifs à l'aliénation mentale ont été réunis en volume, 1876-83. M. Ball est membre de l'Académie de médecine depuis 1883. Dr A. Dureau.

BALLA (Joseph-François), magistrat et homme politique français, né à Vallerangue (Gard) en 1737, mort en 1806. Il était juge royal avant la Révolution. Envoyé à la Convention nationale par le département du Gard, il vota, dans le procès de l'ex-roi, pour l'appel au peuple, la détention et le bannissement quand la sûreté publique le permettrait, enfin pour le sursis. Après la séparation de la Convention, il devint juge, puis président du tribunal du Vigan.

BALLABENE (Grégoire), musicien italien, mort à Rome en 1800, un des derniers musiciens de l'Ecole romaine qui s'appliqua à l'édification des chœurs à un grand nombre de voix et de parties réelles, qui faisait la gloire des maîtres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contrapontistes italiens du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. Il écrivit un *Kyrie* et un *Gloria* à 48 voix, divisées en 12 chœurs, un *Dixit* à 16 voix, un autre à 8. Ces compositions, il faut le dire, sont plutôt théoriques que pratiques, et lorsqu'on veut les exécuter, l'effet est le plus souvent obscur. Ce fut ce qui arriva à Ballabene lorsque dans l'église des Douze Apôtres on voulut essayer non seulement d'un *Dixit* à 16 voix et quatre chœurs, mais sa messe et ce *Kyrie* dont nous avons parlé plus haut. Keyberger, musicien allemand fixé à Rome, a publié à Rome, en 1774, une brochure sur la messe à 12 chœurs de Ballabene. Les manuscrits de ce musicien, le dernier des contrapontistes amoureux des grandes combinaisons polyphoniques, restèrent entre les mains de l'abbé Santini qui livrait, dit Fétis, moyennant le prix de 10 écus romains, une copie de la messe à 48 voix.

BALLABILE (Musique). Dans une œuvre dramatique, il est souvent nécessaire, dans l'intérêt de la couleur et du pittoresque, d'introduire quelques pas de danse, une sorte de court ballet qui n'est pour ainsi dire qu'un trait de décor musical. On donne à cet épisode musical le nom de *ballabile*. Meyerbeer a employé le ballabile dans *Robert le Diable* et surtout dans les *Huguenots*, car avant les véritables airs de danse qui ont été composés exprès en 1863, les danses du 3^e^ acte n'étaient que des *ballabile*. Au 2^e^ acte d'*Aïda* de Verdi, dans *Hérodiade* de M. Massenet, et dans le *Cid* du même auteur, on trouve aussi, à côté des grands pas de ballet, des *ballabile* qui méritent d'être signalés.

BALLADE. I. LITTÉRATURE. — Le nom de *Ballade* sert à désigner deux sortes de poèmes, qui d'abord ne semblent rien avoir de bien analogue à son sens étymologique, dont les différences paraissent assez grandes pour que l'on ne voie, même dans l'appellation qui leur est commune, qu'un caprice du langage ; et dont l'une est enfin soumise à des règles aussi précises ou même rigoureuses, que l'autre est flottante, indéterminée, difficile à définir et à caractériser. Il se pourrait toutefois qu'en y regardant de plus près, et surtout en s'aidant de l'histoire de l'un et l'autre genre, on y découvrît plus de rapports que l'on ne croit, et des raisons un peu générales, mais probables, du choix que l'on a fait, pour nommer le second, du mot qui servait au premier. En effet, comme le nom l'indique, et l'étymologie du nom, qui vient du provençal *Ballada*, lui-même dérivé de *Ballar*, *danser*, *sauter*, la *Ballade* était à l'origine, dans la poétique des Troubadours, un poème pour accompagner la danse, ou plutôt encore dont le refrain s'accompagnait de mouvements, d'attitudes et de gestes convenus. Nos chansons ou nos *Rondes* enfantines, celles surtout qui comportent une espèce de mise en scène et d'action : *Sur le Pont d'Avignon*, ou *A mon beau château*, donneraient peut-être une assez juste idée de la *Ballada* provençale primitive. Ce qui appuierait la conjecture, c'est un curieux endroit de Dante, en son *De Vulgari Eloquio*, qu'il écrivait dans les premières années du XIV^e^ siècle. Après avoir établi que la poésie lyrique a pour matière « les armes, l'amour et la vertu » et en avoir invoqué à témoin les exemples de Bertrand de Born, d'Arnauld Daniel, et de Girault de Borneil, — tous les trois Français, nés dans nos départements actuels de la Dordogne et de la Corrèze, — il passe aux diverses formes que cette matière peut recevoir, et il en distingue trois : la *Chanson*, *Cantio*, que nous avons depuis appelée *Ode ;* la *Ballade*, *Ballata* ; et le *Sonnet*, *Sonitus*. Il ajoute qu'autant la *Ballade* est au-dessus du *Sonnet*, autant elle est au-dessous de la *Chanson ;* et, parmi les raisons qu'il en donne, on trouve celle-ci que, ce qui se suffit à soi-même étant plus noble de sa nature que ce qui a besoin d'un secours extérieur, la *Chanson*, qui répond à cette exigence, est donc supérieure à la *Ballade*, qui ne saurait, elle, se passer d'une aide : *indiget enim plausoribus ad quos edita est*. Les éditions italiennes traduisent ici *plausoribus* par *Sonatori*, mais évidemment ce n'est pas assez dire, puisque le *Sonnet*, à ce compte, c.-à-d. la chanson soutenue par des instruments, se définirait comme la *Ballade ;* et il faut prendre le mot dans une acception plus voisine de son étymologie : *Plaudere*, *Battre des ailes*, *des mains*, *des pieds*. Quant au dessin rythmique de la *Ballade*, les Italiens du temps de Dante paraissent l'avoir traité tout aussi librement qu'ils faisaient alors celui du *Sonnet*. Il y a dans la *Vita Nuova* une *Ballata* qui commence par ce vers :

Ballata, io vo'che tu ritruovi Amore...

Elle se compose d'un quatrain, suivi de quatre couplets de chacun dix vers, soit en tout quarante-quatre vers. Les neuf premiers vers de chaque couplet riment entre eux d'après la formule suivante : *abcabccdd*, et les rimes varient d'un couplet à l'autre ; mais le dixième vers du couplet rime avec le dixième de chacun des trois autres, et tous les quatre avec le premier et le quatrième du quatrain. Les *Ballades* reproduites par M. Karl Bartsch dans sa *Chrestomathie Provençale* (Elberfeld, 1868, 2^e^ éd., pp. 238, 239), semblent être déjà d'un dessin plus serré. L'entrelacement des rimes y suit des lois plus marquées ; le nombre des couplets y est régulièrement de trois ; et le refrain, composé de deux vers, s'y répète après les vers 1, 2 et 4 ou les vers 1 et 4 de chaque couplet. Enfin la *Ballade* que l'on peut appeler *classique* nous apparaît tout à fait détachée de son origine dansante, si l'on peut ainsi dire, et constituée définitivement dans l'*Art de dictier et fere Ballades et Chants Royaux*, composé par Eustache Deschamps en 1392. Deschamps n'ayant pas rimé pour sa part beaucoup moins de deux mille *Ballades* avait le droit assurément de formuler les règles du genre. A partir de ce moment la *Ballade*, comme le *Lai*, comme le *Virelai*, comme le *Rondeau*, comme le *Sonnet*, est devenue ce que l'on appelle un « poème à forme fixe », dont les effets sont assez bornés, et où tous les autres mérites sont en danger d'être passés par celui de la difficulté vaincue.

La *Ballade* classique est ordinairement en vers de huit ou dix syllabes, mais, quoi que l'on en dise dans certaines Poétiques, ces deux mesures de vers ne sont pas une loi ou une condition du genre. On peut seulement noter que le discrédit de la *Ballade* ayant coïncidé justement avec l'adoption du vers alexandrin, nos meilleures *Ballades*, pour cette raison, se trouvent être en vers de huit ou dix pieds. Le nombre de vers dont chaque strophe ou couplet se compose n'est ni plus fixe, ni plus obligatoire que le nombre des pieds : il y a dans le recueil d'Eustache Deschamps des *Ballades* de six, de huit, de neuf, de dix vers au couplet ; parmi les *Ballades* de Villon, qui est le roi du genre, comme Ronsard fut celui du sonnet, et Voiture du rondeau, deux des plus célèbres sont, l'une de huit vers à la strophe : celle des *Dames du Temps Jadis ;* et l'autre de dix vers : la *Ballade que Villon fit à la requeste de sa mère :*

Dame du ciel, régente terrienne,
Emperière des infernaux palus ;
Recevez-moi, votre humble chrétienne,
Que comprinse soye entre vos élus...

On trouvera enfin dans Marot des ballades de onze ou même douze vers au couplet.

Ce qu'il y a de fixe dans la *Ballade*, c'est donc : 1° le refrain, souvenir persistant de son origine, et ordinairement composé d'un seul vers ; 2° le nombre des couplets, qui ne doit jamais dépasser trois (à cinq couplets c'est un *Chant Royal*, à six une *Double Ballade*) ; 3° l'obligation de faire rouler les trois couplets sur les mêmes rimes, qui doivent elles-mêmes être entrelacées de la même manière ; 4° l'adresse ou *Envoi* (qui paraît avoir été emprunté par la *Ballade* au *Chant Royal*).

Pour figurer ces règles aux yeux, voici les formules de quelques ballades célèbres ; la première et la dernière sont tout à fait irrégulières :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ballade de la Marguerite (Froissart)
3 [ababccdcd]
Ballade sur la mort de du Guesclin (Eustache Deschamps)
3 [ababbccdcd]
Ballade des Dames du Temps Jadis (Villon)
3 [ababbcbc] + bcbc
Ballade que Villon fit à la requête de sa mère (Villon)
3 [ababbccdcd] + ccdcdcd
Ballade des Enfants sans souci (Marot)
3 [ababbccddcdc] + ccddcdc
Ballade des Amants du Temps Jadis (Mme Deshoulières)
4 [ababbcddc] + aadcdcd

Après une longue faveur, la *Ballade*, proscrite au XVIe siècle, par l'école de Ronsard, notamment par du Bellay dans sa *Défense et Illustration de la Langue française*, et depuis par Vauquelin de la Fresnaye dans son *Art poétique*, ne s'est pas relevée de l'arrêt. C'est vainement qu'au XVIIe siècle, La Fontaine, au temps de sa première manière, avant les *Fables*, et, après lui, Mme Deshoulières, ont essayé d'en appeler, et de remettre le genre en honneur. Molière, dans les *Femmes savantes* :

La ballade, à mon goût, est une chose fade,
Ce n'en est plus la mode, elle sent son vieux temps:

et Boileau dans son *Art poétique* :

La ballade, asservie à ses vieilles maximes
Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes ;

confirmèrent de nouveau la condamnation portée par Vauquelin et du Bellay. Le XVIIIe siècle y renonça tout à fait. Et si de nos jours enfin quelques poètes, entre lesquels on peut citer M. Théodore de Banville ou M. Jean Richepin, ont rimé des *Ballades*, il n'en est pas moins vrai que la ballade n'existe plus aujourd'hui qu'à titre de curiosité poétique.

Cependant, de France ou d'Italie, mais d'Italie plus vraisemblablement, le nom de *Ballade* avait passé en Angleterre, pour y désigner indifféremment toute espèce de chansons. Encore aujourd'hui nous ne voyons pas très bien en quoi ni par où la *Ballade* anglaise a longtemps différé du *Song*, du *Lay*, surtout de la *Romance*. Il y a un très ancien fragment que nous voyons tantôt appelé du nom de *Lai de Beowulf*, tantôt de celui de *Romance*, et tantôt enfin, par certains historiens, de celui de *Ballade*. En fait de *ballades* plus modernes et d'un caractère déjà mieux défini, on cite celles dont Robin Hood, le célèbre *outlaw*, est le héros et plus ou moins l'auteur. Mais il semble que ce soient les recueils de Percy (*Reliques of Ancient English Poetry*, 1765) et de Walter Scott (*Minstrelsy of Scottish Border*, 1802) qui aient achevé de fixer à peu près le sens et le contenu du mot. La *Ballade* anglaise n'est qu'une *romance* ou une *chanson* d'un caractère plus populaire, moins sentimental et plus dramatique, et dont les sujets ressemblent assez, pour la couleur et pour les mœurs, à celui de *Macbeth* ou du *Roi Lear*. Et effectivement on trouve sur le *Roi Lear*, dans le recueil de Percy, une ballade qui pourrait bien avoir été le point de départ au moins du drame de Shakespeare. Ni la longueur de la *ballade* anglaise ou écossaise, ni le nombre de ses couplets, ni sa forme enfin ne paraissent d'ailleurs soumis à des lois bien rigoureuses. Le refrain seulement, les répétitions et l'allitération y jouent un rôle considérable, dont l'objet, comme dans la ballade française, est d'enfermer l'auditoire dans le cercle d'idées et de sentiments choisi par le poète.

C'est de la *Ballade* anglaise que la *Ballade* allemande paraîtrait s'être dégagée, vers le milieu du XVIIIe siècle. Naturellement, c'est en Allemagne que l'on a fait les plus consciencieux et les plus savants efforts pour distinguer la *Ballade* d'avec la *Romance*, pour en fixer les limites respectives, pour en déterminer les caractères distinctifs et certains. On n'y a pas très heureusement réussi. (Voyez Lichtenberger, *Études sur les Poésies lyriques de Gœthe*; Paris, 1882). A ce propos il est même remarquable que, pour désigner les *Ballades* de Gœthe ou de Bürger, Mme de Staël, dans son *Allemagne*, se serve toujours du mot de romance, quand ce n'est pas de celui de chanson. *Le Dieu et la Bayadère* est une romance pour elle, le *Pêcheur* est une romance, la *Lénore* même de Bürger, — ce type romantique de la *Ballade*, — est encore une romance. Du moins a-t-elle bien indiqué l'un des thèmes favoris de la *Ballade* allemande quand elle a parlé de cette « veine de superstition qui conduit si loin dans les cœurs », et que le romantisme germanique a, comme l'on sait, si largement exploitée. Le fantastique s'ajoute volontiers au dramatique pour en multiplier l'effet dans les ballades de Bürger : *Le féroce Chasseur*, *Lénore*, avec son refrain devenu proverbial « les morts vont vite » ; et dans quelques-unes aussi de celles de Gœthe, comme *le Roi des Aulnes* ou *la Fiancée de Corinthe*. On notera que dans les éditions de Gœthe, il y a trente-quatre pièces qui portent le nom de *Ballades*. Les *Ballades* de Schiller, qui ne le portent point, *le Plongeur*, *le Gant*, *les Grues d'Ibycus*, sont aussi d'un caractère quelque peu différent.

Enfin, au commencement du XIXe siècle, en France, la *Ballade* classique n'étant plus qu'un souvenir, on commença d'imiter, sous le nom de *Ballade*, les ballades écossaises ou allemandes, les écossaises particulièrement ; et ce fut le poète de la *Chute des feuilles* qui en donna le signal. « La ballade, disait-il en tête du recueil des siennes, telle qu'on la chante encore dans les montagnes d'Ecosse, n'a, comme l'on sait, aucun rapport avec les ballades que Marot fit fleurir. Cette sorte de composition, si connue des peuples du Nord, semble parmi nous tout à fait abandonnée ; on la retrouve à peine dans un petit nombre de nos anciennes romances. Pourquoi ne pas tenter de rajeunir quelques genres vieillis, quand ils ont de la grâce et du charme ? Sommes-nous trop riches et trop variés? » Sur quoi, pour faire à son tour refleurir la ballade, voici les titres des sujets que traita l'ingénieux et sentimental Millevoye : *la Fiancée*, *le Festin de la Châtelaine*, *l'Orphelin*, *la Feuille du Chêne* (c'est le même sujet que *les Grues d'Ibycus*), *Harald aux longs cheveux*, *la Bachelette*, *le Premier Baron chrétien*, *l'Adieu de la Jouvencelle*, etc. Dans presque toutes ces pièces, il usa de ce que l'on appelait encore le style marotique, dont il tira d'ailleurs quelques effets assez réjouissants :

Et de ses mains prenant coupe odorante
Comme elle Yvain but vermeille liqueur ;
Puis, noir brouillard couvrit sa vue errante,
Puis tout à coup, froid passa dans son cœur.

Il revint aussi au vers de huit ou dix syllabes, au refrain, et conséquemment au couplet. Mais Victor Hugo, quelques années plus tard, dès son premier recueil, secoua toutes ses entraves, n'employa le refrain que dans deux de ses quinze Ballades : *la Légende de la Nonne* et *la Ronde du Sabbat*, et fit surtout entendre à nos oreilles une autre langue. Il s'inspira pourtant de Millevoye, comme le prouvent le choix de ses sujets et la définition même qu'il donna de ses *Ballades* dans la préface de 1826 : « Ce sont, disait-il, des esquisses d'un genre capricieux : tableaux, rêves, scènes, récits, légendes superstitieuses, traditions populaires. L'auteur, en les composant, a essayé de donner quelque idée de ce que pouvaient être les poèmes des premiers troubadours du moyen âge, de ces rapsodes chrétiens qui n'avaient au monde que leur épée et leur guitare, et s'en allaient de château en château, payant l'hospitalité avec des chants. » La définition a fait fortune, sinon le genre, pour diverses raisons qu'il serait trop long d'exposer, mais dont la principale est celle-ci que : ni la langue ni la versification françaises ne supportent le degré de naïveté qu'exigerait ce genre de poèmes. En France, le fantastique tourne trop aisément à l'enfantillage, et la poésie prétendue populaire à la pure grossièreté. De même donc que la *Ballade* classique, on peut considérer que la *Ballade* romantique est aujourd'hui morte ; et puisqu'un poète comme Victor Hugo n'a pu lui-même lui communiquer qu'une apparence de vie, il n'y a pas lieu de croire qu'un autre la puisse ressusciter.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais on voit que la *Ballade* romantique, si elle diffère beaucoup de la *Ballade* classique, ne laisse pas, ainsi qu'on le disait, d'avoir quelques rapports avec elle, ou plutôt, comme le montre l'histoire du genre, c'est la *Ballade* classique, à un moment donné, qui s'est détachée de ses origines populaires, pour devenir entre les mains de nos rhétoriqueurs un poème à forme fixe. Par là le commencement et la fin de son évolution se rejoignent. Dans certaines parties de la Corse, à en croire du moins l'auteur de *Colomba* — qui est aussi celui de la *Guzla*, et qui se connaissait en chants populaires, — ce que l'on appelle *Vocero*, on l'appellerait *Ballata* dans d'autres. Or, on retrouve là, mêlés, les caractères essentiels de la *Ballad* anglaise et de la *Ballada* provençale. C'est un genre populaire, qui s'accompagne d'une mimique violente, dont le thème est naturellement tragique, le caractère sombre, et dont le refrain ramène fortement l'attention à l'idée principale du poème, en même temps qu'il donne le signal d'une lamentation ou d'une gesticulation de l'assistance. Pour les mêmes raisons, et parce qu'il y a toujours des affinités secrètes qui déterminent l'emploi que l'on fait d'un même mot pour désigner des choses d'apparence assez différente, le mot de *Ballade* aujourd'hui tend à devenir en tout pays synonyme de *Chansons populaires*, dans la mesure où ce mot lui-même désigne, comme on l'entend bien, les chansons légendaires, et non pas les couplets qui s'échappent du tréteau de nos cafés-concerts pour se répandre à travers les rues des grandes villes, et de là jusque dans nos campagnes ou même, dit-on, par delà les mers. F. Brunetière.

II. Musique. — Dans un temps où les épopées elles-mêmes étaient chantées, ou tout au moins déclamées avec un accompagnement instrumental, toutes les formes de poésie légère étaient destinées à la musique. Les premières ballades ne font pas exception à cette règle générale. Dès le XII^e^ siècle, on les voit en Italie, sous le nom de *ballo* et *ballata*, servir de chansons à danser. En France, les jongleurs du moyen âge « lais d'amour chantent et ballades ». Ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux contrées la ballade n'acquit une importance spéciale; en Italie elle se transforma en ballets chantés (V. Ballet), en France elle se confondit dans les divers genres de chansons. Dans les pays du Nord au contraire, et surtout en Angleterre, elle se plaça au premier rang des chants populaires. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles les Anglo-Saxons mentionnaient déjà sous le nom de ballades des airs qui se répandaient sans qu'on connût leur auteur, et qui servaient de timbre à des poésies sentimentales ou satiriques, licencieuses ou politiques. Des musiciens ambulants, dont le nombre allait sans cesse en s'accroissant, les apprenaient au peuple, tandis que dans les cours les seigneurs les répétaient. Tantôt les ballades furent en grande faveur, comme sous Henri VIII et Elisabeth; tantôt on les proscrivit et on publia des édits contre ceux qui les chantaient, comme il arriva sous la reine Marie et pendant le temps des Puritains. Sternhold, au XVII^e^ siècle, tenta de leur substituer des psaumes traduits en vers et adaptés à des chants connus. Mais la vieille ballade était enracinée dans les mœurs de la Grande-Bretagne et aucun effort ne pouvait l'en arracher. Son nom exprimait tout ce qu'en France on entend par chanson; on ne trouvait pas d'autre terme pour désigner, dans leur édition anglaise, les barcarolles vénitiennes recueillies par Hasse.

Comme tous les chants populaires, les airs de ballades anglais et écossais se transmirent longtemps par la tradition, avant que l'on songeât à les noter et à les imprimer. Les plus anciennes mélodies connues de ballades ont été retrouvées dans les livres de luth ou de virginale des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, où il est assez difficile de les distinguer des airs à danser, dont elles empruntent souvent les formes. En 1636, Butler constatait qu'une « infinie multitude de ballades » se chantaient sur des airs de gaillardes et de pavanes. Au XVIII^e^ siècle on en fit entrer un grand nombre dans des publications telles que *the Dancing master*. En même temps on en forma des recueils spéciaux, intitulés *the musical Companion*, *Pills to purge the melancholy*, etc., et on les introduisit au théâtre en créant les *ballad-operas*, pièces analogues à nos anciens « opéras comiques en vaudevilles » et dont la plus célèbre fut *the Beggar's Opera*.

Beaucoup de ballades anglaises ou écossaises ont un grand charme mélodique et un caractère original et poétique quoique un peu monotone. De grands maîtres, Beethoven le premier, n'ont pas dédaigné de composer pour quelques-unes des accompagnements. Cependant la plupart d'entre elles sont abandonnées aujourd'hui aux matelots, aux paysans et aux chanteurs des rues. On peut y distinguer plusieurs genres de mélodie. La ballade sentimentale offre un thème court, simple, d'une étendue vocale limitée, d'un caractère éloigné des airs de danse; on peut citer comme très ancienne celle des *Enfants dans la forêt*, dont on fait remonter l'origine au règne de Richard III.
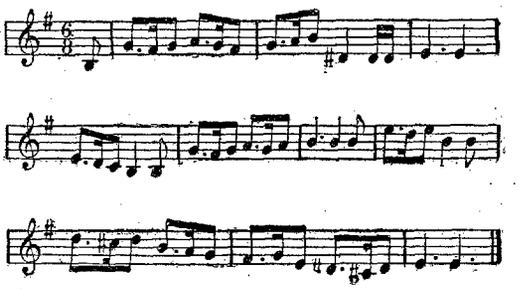
La forme musicale la plus fréquente pour les ballades historiques, politiques ou satiriques est empruntée aux motifs de danse; la mélodie est à $\frac{6}{8}$ et commence sur une note levée (anacrouse); la croche de chaque temps fort est pointée, la phrase musicale scindée en petits groupes de 3 ou 4 mesures, et la tonalité mineure. Souvent le texte est entremêlé d'onomatopées ou terminé par un refrain:
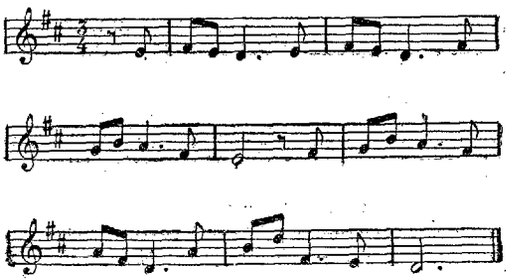
Au moment où la ballade commença à décliner en Angleterre, son nom fut donné en Allemagne à une nouvelle forme de composition. Dès que Bürger eut écrit ses célèbres poésies, les musiciens s'en saisirent et firent de la ballade une mélodie dramatique, dont le chant et l'accompagnement se renouvelaient presque à chaque couplet, pour suivre exactement le texte. J. André le père mit le premier en musique la ballade de *Lénore*. Zumsteeg la composa de nouveau, et acquit une renommée spéciale dans cette forme de morceaux; sa ballade *la Fille du pasteur* passa pour le *nec plus ultra* du genre. Carl Lœwe fit oublier Zumsteeg, et eut pour rivaux quelques-uns des plus grands musiciens de l'Allemagne, Beethoven et Schubert, par ex.; la plus connue des ballades de Schubert, *le Roi des aulnes*, peut servir de type et de modèle. Schumann imagina de composer des ballades simplement déclamées avec accompagnement de piano (op. 106 et 122). Le même maître, élargissant le cadre, fit de plusieurs ballades de Geibel et de Uhland de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grandes compositions semi-dramatiques, pour soli, chœurs et orchestre (op. 116, 139, 140, 143). Des ballades ont été introduites dans plusieurs opéras modernes. Chopin a donné le même nom à quatre morceaux de piano (op. 23, 38, 47 et 52) qui n'ont pas de forme spéciale pouvant caractériser ou justifier ce titre ; après lui, des ballades ont été composées pour le piano ou pour l'orchestre par divers musiciens, notamment Liszt, Brahms, Rubinstein et M. H. Duparc (*Lénore*, ballade-symphonie). Michel BRENET.

BIBL. : W. CHAPPELL, *Popular music of the olden time*; Londres, s. d., 2 vol. in-8.— RIMBAULT, *The ancient vocal music of England*, id. 2 vol. in-fol. — CHRYSANDER, *Iahrbücher fü musikalische Wissenschaft*, t. I ; Leipzig, 1863, in-8. — *Echos d'Angleterre*, Paris, s. d., in-8.

BALLAGE. Le ballage ou corroyage transforme en fer dit ballé ou corroyé le fer brut qui ne présente pas grande garantie de teneur en scories, en carbone, etc.; le fer ballé est d'une composition plus pure, plus homogène, à surface unie et lisse et à arêtes égales et intactes. Pour l'obtenir, on coupe en bouts les barres de fer brut et on en forme des paquets en croisant les joints ; on réchauffe à la chaleur soudante et on serre au marteau-pilon ou pour aller plus vite on soude dans des cannelures soudantes. Autrefois on appelait fer numéro 1 le fer n'ayant subi qu'une chaude et fer numéro 2 le fer ballé. L. KNAB.

BALLAGI, philologue et théologien hongrois, né en 1815 dans le comitat de Zemplén, d'une famille Bloch, israélite, dont le nom a été plus tard magyarisé : l'union des Juifs de naissance avec la nation magyare a été d'ailleurs le premier objet de ses préoccupations et le sujet de son premier écrit (1840). Il devint protestant à Tubingue où il étudiait, en 1843, rentra en Hongrie comme professeur, et après avoir été un moment secrétaire de l'état-major dans la guerre d'indépendance, il s'établit à Pesth où il devint pasteur. Il est depuis longtemps à la tête du protestantisme libéral hongrois, auquel il a donné un organe important qui paraît depuis 1858, le *Protestans egyhaz és iskola*. Comme philologue, ses travaux sont surtout pédagogiques et pratiques : on lui doit une grammaire magyare (8e éd., 1881), un dictionnaire magyar-allemand (5e éd., 1881), une grammaire hébraïque écrite en magyar (2e éd., 1872). — Ses deux fils, MM. Geiza et Aladar Ballagi sont aujourd'hui professeurs, l'un à Sarospatak, l'autre à Budapest. Edouard SAYOUS.

BALLAINVILLIERS *(Bellenviller, Ballenviller)*. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 561 hab. Cette localité figure dans l'histoire, dès le XIIe siècle, mais elle n'y a jamais occupé une grande place. Son nom lui vient, suivant l'abbé Lebeuf, d'un personnage appelé *Bellenus* qui y aurait possédé un domaine *(villare)*. L'église, sans intérêt archéologique, a conservé quelques dalles funéraires reproduites par M. de Guilhermy, dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris* (III, 676-80). — La terre de Ballainvilliers fut érigée en baronnie par lettres patentes du 22 fév. 1661. F. B.

BALLAINVILLIERS (baron de), né en 1760 à Clermont-Ferrand, mort le 24 sept. 1835 ; avocat du roi, conseiller au Parlement, maître des requêtes de l'Hôtel, gendre de Calonne, obtint l'intendance des Etats du Languedoc, fut chargé pendant la Révolution de plusieurs missions secrètes par Louis XVI. Il eut la place de chancelier du conseil de Monsieur (le comte d'Artois) à la Restauration, puis en 1826 celle de grand prévôt, maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. On a de lui : *Traduction des odes et de l'art poétique d'Horace* en vers français par M. de *** (Paris, 1812, in-12) ; *Montaigne aux Champs-Elysées*, dialogue en vers, et les *Soirées de campagne*, conte en vers (Paris, 1822, in-8) ; *Discours sur Jacques-Auguste de Thou*, conseiller d'Etat (Paris, 1824) ; *Œuvres diverses*, précédées d'une notice sur l'auteur (Paris, 1837, in-8). Henry G.

BALLAISON. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine ; 773 hab.

BALLALPOUR. Dans la province de Nagpour (Indes anglaises). Aujourd'hui il n'existe plus qu'une bourgade de ce nom, ayant environ 250 habitants ; autrefois Ballalpour était une des plus importantes cités du Gondvana. On y voit encore de fort curieuses ruines et un ancien palais. M. D'E.

BALLAN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon ; 1,367 hab.

BALLANCHE (Pierre-Simon), philosophe français, né à Lyon en 1776, mort à Paris le 9 juin 1847. Originaire de Lyon, comme Ampère, Jordan, de Gérando, qui furent ses fidèles amis, et comme Fourier, qu'il connut, Ballanche, fils d'un imprimeur de la Grenette, eut une enfance triste et maladive : jeune homme, ce fut la guerre civile (siège et prise de Lyon) qui attrista son existence et lui donna pour poésie la poésie funèbre et sanglante de la Terreur. Toutefois, le calme renaît : l'esprit religieux qui soufflait partout inspire à Ballanche, dont l'âme était profondément chrétienne, son premier ouvrage. L'*Essai sur le sentiment* 1801), composé sans beaucoup de suite dans une heure d'enthousiasme, dénote un talent sympathique et sincère, mais encore inexpérimenté. L'auteur essaie d'établir que toute vérité relève du sentiment, que le beau et le bon sont identiques, et, à ce propos, décrit avec une éloquente profondeur le *génie* du christianisme. En effet, point à noter, l'expression et l'idée viennent de lui et non de Châteaubriand, qui les lui a empruntées. — Sur ces entrefaites, une cruelle déception, — la rupture d'un mariage projeté, — laissa dans l'âme aimante et tendre de Ballanche un fond ineffaçable de mélancolie qu'il exhala dans six *Fragments* (1808), sorte d'élégie méditative, écrite pour quelques intimes et qui nous fait entendre « comme un écho retrouvé du mode virgilien ». C'est le chef-d'œuvre de Ballanche.

Après avoir subi ces trois épreuves, celle de la douleur physique, signe d'une antique déchéance, celle de la douleur civique, qui lui révèle le progrès comme résultant d'une lutte incessante entre le passé et le présent, celle de la douleur morale, qui réhabilite par l'expiation, sa vie se résume dans ces trois termes : déchéance, combat et renaissance par la douleur. C'est justement la formule qui explique, en même temps que sa propre histoire, celle de l'humanité et de l'homme, selon lui. Dès 1813, en effet, au moment où il donne, chez Mme Récamier, une première lecture d'*Antigone* (publiée en 1814), tout son système sociologique est fixé dans ses grandes lignes. D'abord il retrace les deux premières phases de l'évolution humaine résumées en ces mots : épreuves, expiation. *Vivere, militare*, disait déjà l'antiquité : mais la seconde doctrine lui était inconnue. A la croyance païenne en la fatalité, Ballanche substitue l'idée chrétienne de l'expiation qui rend possible la réhabilitation dans le monde supra sensible.

On retrouve des idées identiques dans l'*Essai sur les institutions sociales* (1818) qui est comme un discours préliminaire de la *Palingénésie*. Cet ouvrage, le plus précis et le plus suggestif peut-être qu'ait écrit l'auteur, comprend deux parties. La première, où est décrit l'état social aux premières années de la Restauration, forme une étude digne de fixer l'attention de l'historien. On y trouve tous les éléments d'une éthologie française, des idées originales sur la renaissance artistique et littéraire, reprises plus tard par V. Hugo, et le plan d'un nouveau système d'éducation moderne. L'auteur écrivait, dès 1818, ces lignes au-moins hardies : « Le génie poétique de la Grèce est maintenant épuisé... Les études littéraires doivent prendre une direction nouvelle..... La langue latine n'a plus rien à nous apprendre : tous les sentiments moraux qu'elle devait nous transmettre sont acclimatés dans notre langue ; elle n'a plus de pensée nouvelle à nous révéler.... Bannissons donc, dès à présent, le latin de la première éducation... La vie de l'homme est courte, il faut hâter l'instruction. » Dans la seconde partie, Ballanche essaie d'établir la filiation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des idées qui lient l'ordre présent aux traditions anciennes. Il expose sa théorie du langage et sa philosophie de l'histoire, bien distinctes l'une et l'autre des idées soutenues par J. de Maistre, « ce prophète du passé » : l'auteur de l'essai n'appartient en aucune manière à l'école traditionnaliste. Vers la fin de son ouvrage, Ballanche entrevoit l'apparition d'une société nouvelle où ne règnera plus que la paix, car tout y sera soumis au scrutin. Mais il se sépare en même temps du socialisme qui donne pour but à l'homme le bonheur et non le perfectionnement moral « comme si l'homme était sans avenir et comme si on pouvait être d'accord sur l'appréciation du bonheur ». C'est la thèse soutenue dans l'*Entretien* (1819) et reprise ensuite dans un apologue d'une originalité saisissante : *l'Homme sans nom* (1820). On dirait un conte d'Edgar Poë écrit dans la langue de Fénelon.

Le voici prêt à produire son œuvre maîtresse, et à la suite d'un voyage à Rome (1824), où il entrevoit avant Niebuhr l'antique Etrurie, mère de la cité latine, il trace les grandes lignes du tableau historique où doit apparaître l'humanité dans sa majestueuse individualité. Le premier dessin est terminé en 1827 sous le nom de *Prolégomènes*. Il précède l'*Orphée*, étonnante épopée qui résume les quinze premiers siècles de l'histoire : la *Formule générale* comprend les cinq siècles suivants, et l'on distingue l'avenir avec ses perspectives infinies dans la *Ville des expiations*, dont nous ne devions connaître que ce que nous en apprend la *Vision d'Hébal* — un songe comme dut en faire Plotin. Telles sont les parties de la composition successive qui forme une épopée cyclique et où sont retracées sous des formes variées et symboliques les diverses transformations de l'humanité : elle porte le titre de *Palingénésie sociale*, lequel contient à la fois l'idée de mort et celle de résurrection. Ballanche emprunte le mot et l'idée à Ch. Bonnet : comme le fera plus tard M. Spencer, il demande à l'histoire naturelle le principe de sa sociologie.

Les *Prolégomènes* présentent une série de preuves destinées à établir la solidarité humaine et l'évolution progressive des sociétés. L'état social est naturel à l'être humain, — le sauvage n'est qu'un homme dégénéré, — et le sens social est la parole, source de la liberté et de la pensée. Un langage est une véritable cosmogonie intellectuelle et morale : sur la philosophie du langage il fonde l'histoire du passé, ainsi que les revendications du présent. — Puis, comme tout est symbole et que le mythe est l'histoire condensée, il renferme dans celui d'Orphée, le poète chargé de repandre les lumières de l'initiation, l'histoire des premiers âges. D'abord chez les Pélasges qui représentent les hommes préhistoriques, ensuite en Thrace, où se fondent les asiles et les villes primitives, enfin en Egypte, où les prêtres lui révèlent les lois de l'allégorie et la civilisation orientale, Orphée découvre les secrets des corps et des esprits que domine la loi réparatrice de la palingénésie consommée par l'admission de tous au pardon suprême. — L'admirable épilogue qui termine l'*Orphée* s'unit au prologue qui commence la *Formule générale de l'histoire de l'humanité*. C'est l'antiquité classique qui continue la lutte pour la civilisation et tout le drame social a cette fois pour cadre l'antique Rome. L'épisode de *Virginie* est le point culminant de cette œuvre plus vraie que l'histoire. Ballanche n'a plus, pour achever son exposé systématique, qu'à décrire la *Ville des expiations*. Mais auparavant, il se recueille, il veut étudier la philosophie néo-platonicienne, dont il est peut-être le dernier disciple. Alexandrie se révèle à lui (*Correspondant*, 1845) comme la ville prédestinée « à fondre l'Orient dans l'Occident » et la patrie de Philon lui apparaît à bon droit comme la Jérusalem nouvelle.

Malheureusement, la mort interrompit son dessein; il succomba à une atteinte de pleurésie : il appartenait depuis six ans à l'Académie française. Ballanche laissait une œuvre aujourd'hui trop peu connue et même méconnue. Peut-être a-t-il eu plutôt des idées qu'une idée : pourtant, s'il n'a pas l'esprit de système, il a celui d'invention et de généralisation. Le monument qu'il a élevé manque de symétrie, mais il est unique et grandiose. Ce n'est rien moins qu'une histoire de la civilisation expliquée par les trois lois de la déchéance, de l'épreuve et de la renaissance finale. Ajoutons que les plus nobles inspirations, les plus libérales et les plus clémentes animent toute sa doctrine et, en dépit de l'obscurité momentanée qui la cache encore, la bonté qui rayonne dans son œuvre lui assure un éclat ineffaçable. Eugène Blum.

Bibl. : *Œuvres de Ballanche;* Paris, 1830, 4 vol. — *Ibid.;* Paris, 1833, 5 vol. — Chateaubriand, *Préface des études.* — De Laprade, *Ballanche, sa vie et ses écrits.* — Ampère, *Ballanche;* Paris, 1848. — Ballanche, *Alexandrie,* dans le *Correspondant* du 10 août 1845. — Damiron, *Histoire de la philosophie au XIXe siècle,* t. I. — Ferraz, *le Traditionalisme,* t. II. — Merlet, *Histoire de la littérature sous le premier empire et la Restauration.* — De Loménie, *Galerie des contemporains illustres,* t III. — Barchou de Penhoen, *Essai d'une formule générale... d'après les idées de M. Ballanche, Revue des Deux-Mondes,* 1834. — De Molenes, *Chronique de l'Académie,* même recueil, 1842. — De Feletz, *Jugements historiques et littéraires;* Paris, 1840. — *Etudes* de Lemontey dans le *Constitutionnel* (1818), de M. de Guré dans le *Journal des Débats,* de M. d'Echstein dans le *Catholique* 1823), enfin de M. Ch. Nodier. — Saint-Priest, *Discours à l'Académie,* 17 janv. 1850, *Moniteur,* t. CXCI. — Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* t. II. — Du même, *Portraits littéraires,* t. I et II. — *Œuvres, passim,* t. XI et XIV. — Eugène Blum, *Essai sur Ballanche* (dans *Critique philosophique,* n° du 30 juin 1887).

BALLANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 1,325 hab. La principale industrie du pays consiste dans l'exploitation des tourbières très riches qui se trouvent dans cette partie de la vallée de l'Essonne. L'importante *poudrerie du Bouchet* est située sur le territoire de cette commune. F. B.

BALLANDE (Hilarion), auteur et organisateur de représentations dramatiques, né à Cuzorn, canton de Flumel (Lot-et-Garonne), en 1820, mort le 29 janv. 1887. Venu très jeune à Paris, il étudia d'abord la pharmacie, mais il ne tarda pas à quitter cette carrière pour entrer au Conservatoire, dans le cours de déclamation. Il joua à l'Odéon, au Théâtre-Français, puis fonda la *Société de patronage des auteurs dramatiques inconnus,* dont les débuts furent pénibles, car l'argent manquait et on dut se contenter de représentations au domicile du fondateur. Elles avaient lieu le dimanche. Ballande réussit mieux en organisant les *Matinées littéraires* qui occupèrent, à partir du 17 janv. 1869, les scènes de la Gaîté et de la Porte-Saint-Martin. Le programme comportait la représentation, chaque dimanche, de deux à cinq heures du soir, du mois d'octobre au mois de mai, d'un chef-d'œuvre de la littérature dramatique classique, représentation précédée d'une analyse de la pièce par un conférencier en renom. Reprises en 1872, ces matinées retrouvèrent le même succès qu'elles avaient eu à leur début. L'Académie accorda à leur organisateur un prix d'encouragement de 4,000 fr. (8 août 1872). M. Sarcey en fit un très grand éloge et les qualifia de « Vêpres laïques » (*Temps,* du 2 juin 1872). Les principaux conférenciers qui prirent la parole dans les *Matinées Ballande* furent MM. Sarcey, Léo Lespès, Paul Féval, Talbot, Jules Claretie, Legouvé, Deschanel et Lapommeraye. Parmi les acteurs connus qui y parurent, il faut citer MM. Berton, Coquelin, Paul Clèves, Delaunay, Maubant, Dumaine, Lafontaine, Mounet-Sully, Taillade, et Mmes Brohan, Sarah Bernhardt, Desclées, Céline Montalan, Reichemberg. A l'époque du deuxième centenaire de Molière, M. Ballande organisa, à la salle Ventadour, une grande solennité théâtrale. Il y donna neuf représentations diurnes et neuf représentations nocturnes des principaux chefs-d'œuvre de l'auteur du *Misanthrope.* MM. Sarcey, Vitu, Deschanel, Claretie, Lapommeraye y prirent la parole comme conférenciers. Le public ne répondit que très faiblement à l'appel de l'organisateur. En 1876, M. Ballande devint directeur du théâtre Déjazet, qu'il appela le « Troisième Théâtre-Français ». Il passa ensuite au théâtre des Nations, où le système des *billets à*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit (V. ce mot) lui attira un public nombreux. M. Ballande est l'auteur d'une brochure contre la souveraineté du pape, d'un volume de vers, *Châteaux en Espagne* (1861), et d'une série d'études réunies en volume, sous ce titre : *la Parole* (1865). Adrien BERNHEIM.

BALLANS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 516 hab.

BALLANTI (Jean-Baptiste), sculpteur italien, né à Faenza en 1763, mort en 1835. Il a exécuté pour un grand nombre d'églises des statues de saints et de dévotion.

BALLANTINE (James), poète écossais, né à Edimbourg en 1808, mort en 1877. Peintre verrier de grand mérite, il fut chargé d'exécuter les vitraux de la Chambre des lords. Il a laissé un traité sur son art (*A Treatise on Stained Glass* (1845) et un *Essay on Ornamental Art as applicable to Trades and Manufactures* (1847). Dans le domaine de la littérature, on a de lui : *The Gaberlunzie's Wallet* (1843) ; *The Miller of Deanhaugh* (1844) ; un volume de poèmes (1856), et *One Hundred Songs, with Music* (1865). Il a aussi écrit une biographie du peintre David Roberts.

BALLANTINE (William) (V. BELLENDEN [Villiam]).

BALLANTYNE (Sir John) (V. BELLENDEN [Sir John]).

BALLANTYNE (James Robert), orientaliste célèbre, né le 13 déc. 1813 à Kelso, comté de Roxburgh (Ecosse), mort le 16 fév. 1864. Il est un de ceux qui ont travaillé le plus utilement à répandre dans l'Inde la connaissance des sciences européennes, en Europe la connaissance des langues, de la littérature et de l'esprit de l'Inde. Envoyé en 1845 à Benarès pour y réorganiser le *Sanskrit College*, il y resta jusqu'en 1861, tout entier à sa grande œuvre de fusion. De retour en Europe, il fut nommé bibliothécaire à l'India Office, où il mourut. Le nombre de ses publications est considérable : *Grammar of the Hindustani language* (Edimbourg, 1838) ; *Elements of Hindi* (ibid., 1839) ; *Grammar of Mahratta* (ibid., 1839) ; *Principles of Persian calligraphy* (ibid., 1839) ; *Hindustani selections* (ibid., 1840) ; *Hindustani Letters* (ibid., 1840) ; *Practical oriental Interpreter* (ibid., 1843) ; *Catechism of Persian Grammar* (ibid., 1843) ; *Pocket guide to Hindustani conversation* (ibid., 1843) ; les publications qui suivent ont été faites dans l'Inde : *Catechism of sanskrit Grammar* (1845) ; *Laghu Kaumudi* (1849) ; *First lessons in the sanskrit grammar* (1850) ; *A discourse on translation* (1855) ; *Synopsis of science in sanskrit and English reconciled with the truth to befound in the Nyâya philosophy* (son principal ouvrage, 1856) ; *The Mahâbhâshya* (1856) ; *Christianity contrasted with Hindu philosophy in sanskrit and english* (Londres, 1859). Il faudrait citer encore nombre de livres d'éducation, de chimie, de logique, de physique rédigés sous sa direction à l'usage des collèges de l'Inde. Les deux principaux sont : une *version avec commentaire en sanskrit-anglais du Novum organum* (1852), et une *version avec commentaire en sanskrit des trois premiers chapitres de la Genèse* (1860). S. L.

BALLARAT. Ville d'Australie, colonie de Victoria, au centre du district aurifère découvert en 1851 (V. AUSTRALASIE) ; 41,087 hab. en 1881. Sa population, naturellement en partie flottante, s'éleva même jusqu'à 64,000 hab., quand l'exploitation des gisements du district fut arrivée à son apogée. On y emploie des centaines de machines à vapeur. Plus des trois quarts des mineurs sont Européens, un quart seulement Chinois. L'or de Ballarat passe pour être le plus fin. Comprise, dès l'origine, dans le réseau des chemins de fer de la colonie, cette ville est aussi déjà le siège d'un évêché catholique, et possède deux gymnases, ainsi que des fonderies de fer et des fabriques de drap. C. V.

BALLARD (les), famille d'imprimeurs et libraires de musique qui posséda pendant deux siècles, presque sans partage, le privilège de l'impression de la musique en France. Tout ou à peu près tout ce qui parut depuis 1552 jusqu'au milieu du XVIIIe siècle sortit de leurs presses, en sorte qu'un catalogue complet de leur fonds formerait, s'il pouvait être dressé, la bibliographie de la musique française pendant cette longue période. Le fondateur de la maison, *Robert Ballard*, et son beau-frère et associé, Adrien *Le Roy* (V. ce mot), obtinrent du roi en 1551 un privilège leur permettant d' « imprimer ou faire imprimer, et exposer en vente tous les livres de musique, tant instrumentale que vocale, qui seront par eulx imprimez, et ce pour le temps de neuf ans, à compter du jour qu'ils seront parachevez d'imprimer ». Les associés se servaient de caractères gravés par Guillaume Le Bé, beau-père de Robert Ballard ; leurs impressions étaient nettes et soignées.
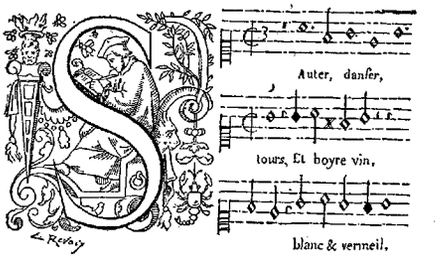
Impression d'Adrien Leroy et Rob. Ballard (*Meslanges d'Orlande de Lassus* ; 1576, bibl. Sainte-Geneviève.). — Réduit de moitié.

Robert Ballard mourut en 1606 et fut d'abord remplacé par sa veuve, Lucrèce Le Bé, qui fit renouveler le privilège en 1607. Son fils *Pierre Ballard* lui succéda, et obtint en 1637 de nouvelles lettres patentes, lui attribuant le droit « de jouir seul, pleinement et paisiblement, à l'exclusion de tous autres, du pouvoir, faculté, permission et privilège de l'office de noteur du roi ». Depuis cette époque, on voit les Ballard, de plus en plus avides de prérogatives, mettre des entraves aux essais de leurs rivaux, sans s'occuper eux-mêmes de faire en rien progresser l'art de la typographie musicale. Par d'habiles extraits de leurs privilèges, ils faisaient entendre qu'ils possédaient, au lieu du monopole de « noteur du roi », celui d'imprimeur de musique pour tout le royaume ; ils faisaient défense à tous de se servir et d'imiter les notes et caractères « inventés » par eux, disaient les lettres patentes, mais simplement achetés par Pierre Ballard à Le Bé fils et à d'autres graveurs.

Les mêmes procédés furent employés par *Robert II* Ballard, qui exerça de 1640 à 1679, par sa veuve et par son fils *Christophe*, qui obtint privilège en 1673 et mourut en 1715. Robert II avait engagé de longs procès contre les Sanlecque, inventeurs de nouveaux caractères supérieurs aux siens ; Christophe plaida contre tous ses rivaux, et même contre son frère *Pierre II* Ballard qui exerçait de son côté et eut pour successeur sa veuve. « Nous sommes en un temps que tout est permis, disait Gantez en 1643, et celui qui donne le plus à Ballard ou à Sanlecque fait imprimer ses œuvres... Il est honteux que maintenant en France n'y aye qu'un ou deux imprimeurs... et qu'il faille que par ceste nécessité les œuvres des meilleurs autheurs de France s'en aillent au néant. » En 1680, Christophe Ballard prenait à Lulli huit livres par feuille pour l'impression de 750 exemplaires du *Triomphe de l'Amour*. A Christophe Ballard succéda son fils, *Jean-Baptiste-Christophe*, qui obtint privilège en 1695, et mourut en

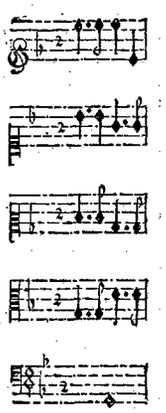

Impression de Christophe Ballard (*Atys*, de Lulli ; 1689). — Réduit des deux tiers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1750. Le gros papier et les vieux caractères dont il se servait donnaient une très médiocre apparence à ses publications. Sa veuve lui succéda conjointement avec son fils *Christophe-Jean-François*, qui mourut en 1765 ; il laissa l'entreprise à sa veuve et à son fils *Pierre-Robert-Christophe*, qui la continuèrent jusqu'en 1788, imprimant ou gravant pour le compte des auteurs, mais n'ayant plus la hardiesse ni la force de combattre leurs rivaux, chaque jour plus nombreux, et dont les travaux commençaient à renouveler l'aspect et le régime de la typographie et de la gravure musicales. Michel BRENET.

BIBL. : LOTTIN, *Catalogue chronol. des libraires de Paris;* Paris, 1789, in-8. — WECKERLIN : *Hist. de l'impression de la musique*, dans le t. VII de la *Chronique musicale.*

BALLARINI (Simon), antiquaire italien, né à Rome le 28 oct. 1716, mort vers 1770. Il fut successivement bibliothécaire de l'évêque de Carpentras, d'Inguimberty, puis du cardinal Monti, enfin, conservateur de la bibliothèque Barberini à Rome ; il était bénéficier de Saint-Jean de Latran. On a de lui : *Animadversiones in museum Florentinum A.-Fr. Gorii ;* Carpentras, 1743, in-4 ; — *Origine di salutare quando si sternuta ;* Rome, 1747, in-8, mémoire plein d'érudition sur un sujet qui ne semble guère prêter à un travail historique ; — des lettres critiques dans le *Giornale de' Letterati* de Rome.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia ;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

BALLARINI (Paul), peintre italien (V. CACCIARI).

BALLAST. I. TRAVAUX PUBLICS. — On désigne sous ce nom une couche de matériaux, généralement sable ou cailloux, qui sert d'assiette aux traverses et forme la fondation d'une voie de chemin de fer. L'épaisseur du ballast est généralement de 0^m50 à 0^m60 ; on ne doit pas descendre au-dessous de 0^m50, parce que, les traverses ayant 14 cent. d'épaisseur et la saillie du rail au-dessus des traverses étant de 15 centim. en moyenne (12e pour les rails Vignole et 17e pour les rails à double champignon), il ne reste qu'une vingtaine de centimètres pour la couche située au-dessous de la traverse. Les conditions que doit remplir un bon ballast peuvent se ramener à trois, savoir : la perméabilité, l'incompressibilité et l'homogénéité. Elles se justifient très simplement par le rôle que doit remplir le ballast. Il faut évidemment qu'il soit perméable, afin que l'eau y circule facilement et que l'assèchement de la voie soit toujours assuré. Il faut qu'il soit incompressible, attendu qu'il doit supporter sans tassement la pression des véhicules qui lui est transmise par l'intermédiaire des traverses ; cette pression est assez forte, elle peut atteindre 4 à 5 kilogr. par centimètre carré. Enfin, il faut que le ballast soit homogène ; en effet, la pression qu'il reçoit de la traverse, il la lui transmet à son tour, et, pour que celle-ci puisse y résister efficacement, il faut qu'elle soit répartie le plus régulièrement possible sur sa surface, ce qui n'aurait pas lieu si le ballast ne présentait pas une composition homogène.

Le meilleur ballast que l'on puisse employer est fourni par le sable pur, dragué en rivière ; il remplit parfaitement les trois conditions indiquées plus haut ; il faut seulement éviter qu'il soit trop fin, parce qu'alors, sous l'influence de la vitesse des trains, il se soulève en poussière, ce qui est très désagréable pour les voyageurs et nuisible aux organes des machines. Le sable, extrait des carrières, peut également donner un très bon ballast, pourvu qu'il ne soit pas trop mélangé d'argile, ce qui lui enlèverait de sa perméabilité. Le gravier siliceux des rivières, surtout le gravier menu, est aussi un très bon ballast, jouissant, quoiqu'à un degré un peu moindre, des qualités du sable pur. Les chemins de fer établis dans les vallées trouvent généralement, pour faire leur ballast, les produits indiqués ci-dessus ; il n'en est pas de même sur les plateaux. Il faut alors les remplacer par de la pierre cassée ou par des produits artificiels. La plupart des roches peuvent être employées pour fournir de la pierre cassée, à la condition qu'elles ne soient ni gélives ni trop tendres, ni au contraire trop difficiles à casser, ce qui en rendrait le prix trop élevé. Il faut éviter avec soin la craie, qui est trop friable, et les roches granitiques trop riches en felspath, qui se décomposent très facilement à l'air. Ces roches se rencontrent quelquefois dans les déblais et on a tenté plusieurs fois de les employer, par raison d'économie. Elles ont toujours produit un très mauvais effet : les manipulations de l'entretien et les variations atmosphériques n'ont pas tardé à les réduire en boue. La pierre cassée employée en ballast doit passer en tous sens dans un anneau de 6 centim. de diamètre et elle doit être soigneusement débarrassée des détritus provenant du cassage. On a quelquefois essayé de mélanger le sable à la pierre cassée ; c'est une mauvaise combinaison : le sable bouche les vides de la pierre et ne donne aucun effet utile ; il peut même être nuisible en formant avec elle une sorte de béton qui manque d'élasticité. A défaut de pierre cassée, on peut encore employer des produits artificiels qui sont : l'argile cuite et les résidus industriels, savoir, le mâchefer, la cendrée de zinc et les laitiers de hauts fourneaux. L'argile cuite est une sorte de brique qu'on emploie à l'état de pierre cassée. Le mâchefer et la cendrée, provenant du démontage des fours à zinc, donnent un très bon ballast, perméable et d'un bourrage facile ; ils sont très employés sur les lignes de la Belgique. Les laitiers des hauts fourneaux sont également susceptibles de fournir un ballast de bonne qualité ; il y a d'autant plus d'avantages à les employer, lorsqu'on se trouve dans une contrée qui en renferme, que les usines de fer sont souvent obligées d'acheter de grandes surfaces de terrain pour y déposer leurs résidus, tandis qu'elles peuvent trouver dans les chemins de fer un moyen de se débarrasser de ces produits encombrants.

Profil et cube du ballast. Nous donnons ci-dessous un croquis représentant le profil adopté pour le ballast sur les lignes à une voie récemment construites par l'Etat (exemple tiré de la ligne de Romorantin à Blois) ; il ne diffère pas sensiblement du profil adopté par les différentes compagnies françaises. La section normale est un trapèze ayant 0^m50 de hauteur, 3^m56 en couronne et des talus ayant chacun 0^m67 de base. A l'intérieur

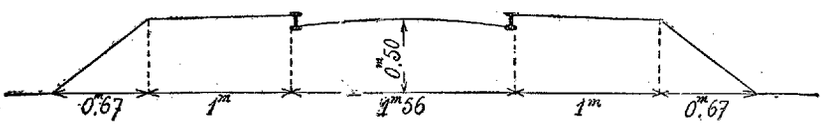

de la voie, le ballast est réglé contre le rail à 0^m05 au-dessus de la traverse et avec 0^m03 de bombement. A l'extérieur de la voie, il est réglé en pente de 0^m05 par mètre et sa largeur est de 1 m. depuis le bord extérieur du rail jusqu'à la crête du talus. Dans les parties où il existe deux voies, la largeur de l'entrevoie est 2^m10. Le cube de la section indiquée ci-dessus est de 2^m03 par mètre courant, déduction faite des matériaux de la voie ; on doit le majorer d'une petite quantité, afin de tenir compte de diverses causes d'augmentation, telles que les tassements des remblais, l'enfoncement des traverses dans le sol, les surhaussements dus au devers dans les courbes, etc., de sorte qu'on peut admettre qu'un chemin de fer à une voie consomme par mètre courant une quantité de ballast égale à 2^mc10. Cette manière de compter ne s'applique, bien entendu, ni aux parties à profil exceptionnel, ni aux surfaces des stations.

Les considérations que nous venons d'exposer au sujet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du ballast représentent les opinions des ingénieurs des chemins de fer français sur la question. Nous pensons que la grande majorité des ingénieurs étrangers partagent ces opinions; nous devons toutefois signaler des idées un peu différentes qui ont été émises par M. Gustave Braet, ingénieur des voies et des travaux aux chemins de fer de l'État belge, dans un article paru dans la *Revue générale des Chemins de fer*, en mai 1882. L'auteur y passe en revue les différentes espèces de ballast employées, savoir : le sable, le laitier, la pierre cassée, les cendrées d'usines, et il écrit ce qui suit à propos du sable : « Le sable offre rarement les qualités voulues pour constituer un bon ballast. S'il est vrai qu'il est peu compressible, qualité favorable à la fermeté de l'assiette de la voie, il est, par contre, peu perméable, notamment s'il renferme des silicates d'alumine ou des parties terreuses, ainsi qu'il arrive généralement, et alors il donne lieu aux plus grands inconvénients : la voie se détrempe par les temps de pluie, se gèle en hiver et, quand ensuite survient le dégel, il se produit une déformation complète et des affaissements importants dans les files de rails. » Puis, il conclut que le meilleur ballast à employer consiste dans la pierre cassée, réduite à des dimensions convenables, soit 0^m04 au maximum, au moins pour la partie inférieure du ballast. Nous pensons que cette opinion est personnelle à l'auteur. Dans tous les cas, elle est en contradiction avec celle de M. Couche, lequel s'exprime ainsi dans son ouvrage sur les chemins de fer : « Le gravier ou sable siliceux, à grains de grosseurs variables, remplit mieux que toute autre matière l'ensemble des conditions : le gravier, dragué en rivière, est le ballast type. » Telle est l'opinion des ingénieurs français, opinion à laquelle il y a lieu, croyons-nous, de s'arrêter.

G. Humbert.

II. Marine. — On appelle souvent *Ballast* ou *Water-Ballast* le lest en sable ou en cailloux d'un navire. Certains bâtiments possèdent un *water-ballast* pour modifier leur assiette ; ce sont des compartiments étanches situés dans les fonds du navire et dans lesquels on laisse pénétrer l'eau de mer ou que l'on conserve vides selon les besoins. Des pompes permettent d'en extraire l'eau lorsqu'on veut les vider (V. Assiette).

Bibl. : Travaux Publics. — Sévène, *Cours de chemins de fer professé à l'Ecole des ponts et chaussées.* — Couche, *Voie, matériel roulant et exploitation technique des chemins de fer;* Paris, 1867-1876, 3 vol. et atlas. — *Revue générale des chemins de fer ;* Paris, mai 1882.

BALLAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers ; 382 hab. Petit vin estimé pour sa légèreté et pour son agréable bouquet.

BALLAY (docteur Noël-Eugène), voyageur français au Congo, né à Fontenay-sur-Eure le 28 fév. 1848. De 1875 à 1879, Ballay explora l'Ogooué, le Haut Alima et la région N. du Congo; il fut un des collaborateurs les plus distingués de l'entreprise de Brazza au Congo, et, de 1880 à 1884, il explora en tous sens le pays des Batékés. De concert avec le commandant Rouvier, il fut chargé, en 1886, de délimiter les frontières du Congo français et, de l'État indépendant du Congo, et rapporta de cette mission de précieuses observations géographiques, notamment sur le Kouilou-Niari. Le Dr Ballay est aujourd'hui vice-résident de France au Gabon et au Congo.

BALLE. I. Art militaire. — On appelle ainsi le projectile dont on se sert dans une arme à feu portative. Toutefois, des balles entrent aussi dans la composition de certains projectiles d'artillerie. Bien que l'on puisse citer des cas assez nombreux de l'emploi de balles en fer ou en pierre, c'est le plomb qui, à cause de sa malléabilité et de son poids spécifique très élevé, fut de tout temps préféré pour la fabrication des balles. Jusqu'en 1842, la balle était demeurée sphérique. A cette époque on adopta une balle à culot qui conduisit bientôt à la mise en usage d'une balle oblongue de forme cylindro-conique. En 1849, une balle évidée à l'arrière, où se trouvait fixé un culot d'acier, fut présentée par le capitaine Minié. L'évidement avait pour but de permettre aux gaz de la poudre, en vertu de leur force d'expansion et par la propulsion en avant du culot d'acier, de *forcer* la balle, en appliquant ses parois contre celles du canon. Le culot ne tarda pas à être abandonné, mais on conserva le principe de l'évidement, et, en 1854, une balle cylindro-ogivale à évidement conique fut donnée à la garde impériale. En 1857, une balle construite dans les mêmes données, mais avec évidement pyramidal à base triangulaire, fut donnée à toute l'infanterie. Elle pesait 32 grammes. Deux ans après, les chasseurs à pied, armés de la carabine en 1853, reçurent une balle de même forme, mais pesant 48 grammes. En 1863 nouvelle transformation, l'évidement triangulaire subsista, mais fut terminé par une base quadrangulaire, ce qui donna à la balle plus de longueur et une plus grande force de résistance contre les causes d'arrachement du métal.

Les choses en étaient là, quand les succès remportés par les Prussiens dans les guerres contre le Danemark, en 1864, et contre l'Autriche en 1866, appelèrent l'attention sur leur armement à tir rapide, et firent adopter chez nous le fusil modèle 1868, plus connu sous le nom de fusil Chassepot, du nom de son inventeur. La balle du chassepot était cylindro-ogivale, en métal plein, et pesait 25 grammes. En 1874, le fusil Gras fut substitué au fusil modèle 1866, et la balle devint légèrement tronc-conique afin de faciliter sa sortie de la matrice où on la comprimait. Elle présentait à la partie antérieure la forme d'une ogive; à l'arrière se trouvait un évidement sphérique où se logeait le tortillon du papier enveloppe servant à isoler la balle des parois du canon. Elle pesait également 25 grammes. Cette balle reçut quelques modifications en 1879. La longueur fut augmentée de $2^{mm}2$ et portée à $27^{mm}9$, sa partie ogivale légèrement allongée, son évidement plus prononcé. C'est la balle encore en usage à l'heure qu'il est, mais dont les jours sont comptés, car la balle de petit calibre (8) en métal durci, qui doit être tirée par le fusil modèle 1886 (fusil Lebel), est en plein cours de fabrication.

La balle du revolver (modèle 1873) en usage dans l'armée française est évidée à l'arrière, longue de 15 millim. et du poids de 11 gr. 6.

Il sera traité des balles de projectiles d'artillerie aux mots Boite a mitraille et Obus a balles.

Balle à feu. Projectile qu'on lance à l'aide d'un mortier, et dont on se sert dans les sièges pour éclairer la nuit les travaux de l'ennemi. Dans la balle à feu, les matières éclairantes sont enveloppées d'un sac en treillis renforcé d'une carcasse métallique, et entourent elles-mêmes un projectile creux chargé, destiné à en défendre l'approche. Des trous sont ménagés dans l'enveloppe pour la mise du feu au projectile et ensuite pour le passage de la flamme éclairante. Les balles à feu actuellement en usage brûlent de 5 à 8 minutes en moyenne et permettent de découvrir les travaux de l'adversaire dans un rayon de 3 à 400 m. La portée maxima à laquelle on peut lancer ces engins est de 1,200 m.

II. Chirurgie. — Le mode d'action des balles sur le corps humain a donné lieu à de nombreuses explications. Les deux plus anciennes sont la théorie de l'empoisonnement, dont l'illustre Paré a fait justice, et celle de la brûlure, que dans ces temps derniers quelques auteurs ont remise en honneur en lui donnant un semblant de rigueur mathématique au moyen de la théorie mécanique de la chaleur. Hagenbach et Socin croyaient en effet avoir établi qu'une balle, s'arrêtant brusquement au contact d'un corps résistant, un os par exemple, transformait la plus grande partie de sa force vive en chaleur, et que cette chaleur était suffisante pour brûler des tissus. Mais leurs expériences ont été infirmées par celles de Melsens, qui a démontré que les parcelles qui se détachent d'une balle arrêtée brusquement par un corps résistant et non élastique, ne présentent jamais de trace de fusion.

On a cru trouver une explication dans l'action de l'air

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que la balle comprime et pousse devant elle dans la profondeur des tissus; mais avec les projectiles cylindro-coniques employés aujourd'hui, la quantité d'air qu'une balle chasse devant elle est trop peu considérable pour permettre de comprendre ainsi ses effets, et la théorie de l'expansion paraît devoir être abandonnée.

Un chirurgien français, Huguier, avait admis en 1848 que les dégâts causés par les balles dans les tissus mous étaient en partie dus à l'action des liquides incompressibles dont ces tissus sont imprégnés, auxquels les projectiles communiqueraient une partie de leur force vive. Cette théorie hydraulique vient d'être reprise par Kocher et expliquerait, d'après lui, les désordres considérables que produisent les balles dans le tir à courte distance, lorsqu'elles parcourent des organes parenchymateux très vasculaires (cerveau, foie) ou encore des organes creux remplis de liquide (vessie, estomac, intestin). Mais les expériences de Melsens ont réduit l'importance de cette hypothèse en démontrant que le tir sur des corps mous, mais dépourvus de liquides (plaque de plomb), reproduisait, au point de vue de l'étendue et de la nature des dégâts, les résultats rattachés à l'action expansive des liquides.

On s'accorde aujourd'hui assez généralement à considérer les effets produits par les balles dans l'organisme comme le résultat de l'action combinée de la vitesse de translation et de celle de rotation; sous cette influence se produisent des contusions, des étirements, des déchirements, des projections de tissus, et les désordres sont d'autant plus étendus que les vitesses de translation et de rotation sont plus considérables. Dr Granjux

III. Technologie. — 1° *Métallurgie.* La balle ou boule est le produit du travail de la fonte par les divers systèmes employés pour la transformation, dans des fours, de la fonte en fer ou en acier. La balle, qu'elle ait été obtenue dans les fours d'affinerie au charbon de bois ou dans le four à puddler, présente une masse spongieuse composée de parcelles de fer malléable ayant peu de cohésion et imprégnée de scories liquides. A l'aide du martelage ou de la pression on soude ces parcelles ensemble de façon à former une plaque de fer solide, oblongue ou rectangulaire, d'où la scorie est plus ou moins complètement expulsée. Cette manipulation s'appelle le cinglage et s'effectue par des appareils de deux sortes, les uns agissant par pression, les autres par choc, presses et marteaux. L. Knab.

2° *Céramique.* On donne le nom de *balles* ou *ballons*: 1° aux masses, généralement ellipsoïdes, que l'ouvrier forme en relevant la pâte à l'aide d'une pelle après l'opération du *pétrissage* (V. ce mot); 2° à celles qu'il roule dans ses mains et projette avec force contre une table de pierre ou de marbre, afin de resserrer toutes les parties de la pâte et d'en chasser l'air qui pourrait y être engagé: c'est ce qui constitue le *battage à la main* (V. ce mot); 3° à celles que le tourneur place sur le rondeau de son tour et qu'il élève et abaisse plusieurs fois avant de commencer à ébaucher la pièce qu'il veut tourner, de façon à donner à toutes les molécules qui composent la pâte la même direction et à éviter ainsi les déchirures et les fentes qui, sans cette précaution, se produiraient à la cuisson; 4° à celles que l'on emploie dans l'opération du moulage dit *à la balle*, opération dans laquelle l'ouvrier imprime avec force et bien également dans la coquille du moule, à l'aide d'une éponge ou au moyen d'une toile interposée entre son doigt et la pâte, les petites balles de pâte qu'il a préparées à cet effet. Ed. G.

IV. Agriculture (V. Bâle).

V. Pêche. — *Pêche à la balle.* Véritable pêche de fond qui se fait avec une ligne garnie dans sa longueur de petites baguettes, dites *baluettes*, à l'extrémité desquelles sont empilés les hameçons. Elle est terminée par une balle ou petit boulet qui la fait caler. Elle se pratique de deux manières: sédentaire ou en traînant la balle. La *pêche sédentaire* s'exécute en accrochant un fort plomb à l'extrémité d'une ligne qu'on coule au fond de l'eau. Une bouée indique l'extrémité supérieure de la ligne qui est munie en plus ou moins grand nombre de baluettes armées chacune de leur empile portant un hameçon garni de son amorce. Pour la *pêche en traînant* on choisit une maîtresse corde ayant environ une longueur moindre de 3 m. que la profondeur moyenne de l'endroit où on veut pêcher (V. la fig.). Cette corde est garnie de 2 en 2 m. avec des baluettes et, à son extrémité, est amarré un fort plomb. « Cette pêche se fait en bateau; quand on a mis la corde à l'eau, le poids de la balle lui fait prendre une position verticale tant que le bateau demeure au repos; mais quand il marche, la résistance de l'eau donne à la corde une position d'autant plus oblique que la marche est plus rapide. Cette position peut même, si le plomb est trop léger, devenir tellement oblique par une marche rapide que la ligne se place hori-

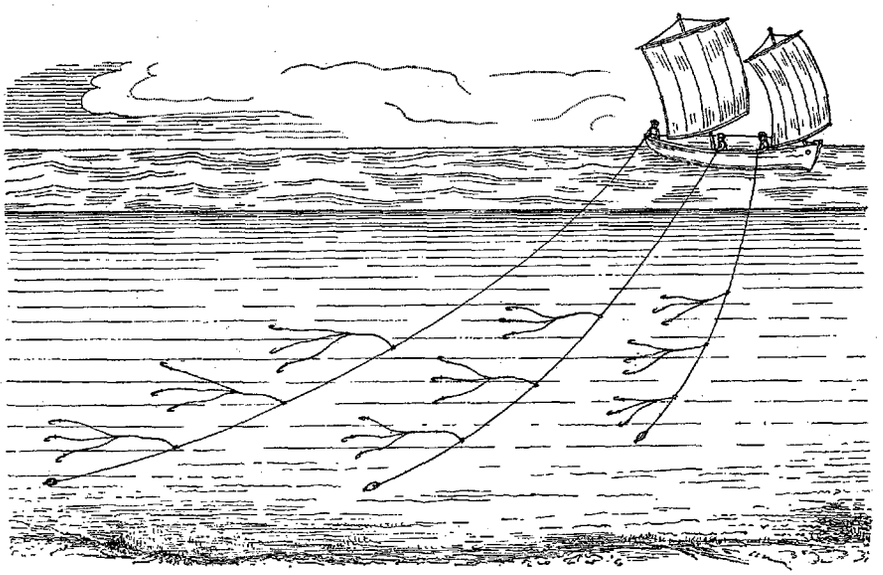

Pêche à la balle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

zontalement et flotte à la surface. Mais on se contente de donner peu de voile et de vent, assez pour que la ligne quitte la position verticale. De cette manière les empiles attachées aux baluettes s'éloignent de la maîtresse corde, s'écartent en éventail dans l'eau et permettent aux poissons de saisir facilement les amorces qui, soumises à cette traction énergique, acquièrent ainsi un mouvement vif et attrayant par son irrégularité. Le point le plus délicat consiste à bien calculer la longueur des baluettes et des empiles, afin que rien ne se mêle et que le tout s'écarte dans l'eau sans confusion. On pêche ordinairement à trois lignes à la balle par chaque bateau ; pour cela il est nécessaire que les hommes s'entendent, afin de ne pas mêler leurs lignes. Les trois pêcheurs se tiennent sur un même côté de la chaloupe qui est le côté *sur le vent;* le plus vers l'arrière jette sa ligne à la mer le premier, aussi loin que possible et dans le sillage du bateau; le second pêcheur, placé au milieu, jette sa balle devant lui, moins loin et en ne filant pas une aussi grande longueur de corde; enfin, le pêcheur de l'avant laisse filer sa corde à pic et en donne encore moins long que celui du milieu. C'est lui qui porte le plomb le plus lourd, et le plus léger est celui du matelot de l'arrière, car il faut que dans l'eau les trois lignes s'étagent sans se mêler, celle de l'avant restera presque à pic et l'autre entre les deux. Les pêcheurs sentent à la main les secousses des poissons qui ont mordu ; s'ils ne les sentent pas, ils relèvent au bout d'un temps convenu, en halant sur la bauffe, mais à petites brasses et en la levant auprès d'eux, sur un appui quelconque. Quand ils sont arrivés aux baluettes, ils retirent avec précaution, détachent le poisson, s'il y a lieu, et file la ligne à l'eau de nouveau ». H. de la Blanchère.

VI. Imprimerie. — Sous ce nom on désignait le tampon dont se servaient les typographes et les imprimeurs en taille-douce pour appliquer l'encre sur les caractères d'imprimerie ou sur les planches gravées en creux. Ce tampon était en laine recouverte d'une double peau et pourvu d'un manche de bois évasé dans lequel on l'assujettissait. Il a été remplacé par le *rouleau* (V. ce mot).

G. P-I.

VII. Jeu. — Le jeu de la balle remonte à la plus haute antiquité. On en trouve mention dans l'*Odyssée* (VI, 100 et VIII, 370). Il était fort estimé des Athéniens et des Spartiates ; dans tout gymnase il y avait une salle consacrée à cet exercice. Chez les Romains il était aussi en grand honneur. Auguste y jouait habituellement (Suétone, *Aug.*, 83). Dans les bains, on trouvait une salle *(sphæristerium)*, où les Romains venaient jouer à la balle avant de prendre le bain (Sénèque, *Epistolæ*, 57). Enfin les médecins prescrivaient ce jeu à leurs malades.

De nos jours, la balle proprement dite n'est jouée que par les enfants. Les grandes personnes ne jouent plus guère que la *paume* (V. ce mot) ou le *lawn tennis*. Il existe une foule de manières de jouer à la balle. Nous nous contenterons de citer les principales : la *balle aux pots*, la *balle aux chasseurs*, la *balle cavalière*, la *balle au mur*, la *balle gagne-terrain*. En Angleterre on joue fort le *foot-ball* (V. ce mot), connu des Grecs sous le nom de Ἐπίσκυρος.

BALLEDENT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Châteauponsac; 675 hab.

BALLÉE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère; 897 hab.

BALLENDEN (V. Bellenden [Sir John]).

BALLENSTEDT. Ville d'Allemagne, principauté d'*Anhalt* (V. ce mot) ; 4,811 hab.; au pied du Harz (au N.), dans une région pittoresque. Ancien cloître transformé en château; beau parc.

BALLENY (Iles de). Petit groupe de l'océan Glacial antarctique du Sud, formé de cinq îlots abrupts, qui suivent la haute île de Young-Island (3,650 m.), se dressant sous le méridien de la Nouvelle-Zélande, comme ses satellites, dont les pics et les montagnes de glace interdisent également l'accès. Il porte le nom du navigateur anglais qui le découvrit en 1839.

C. V.

BALLER (Four à). Les barres de fer brut provenant des balles, découpées à la cisaille en morceaux de longueur variable, sont formées en paquets qu'on fait chauffer au blanc en soudant dans des fours spéciaux appelés *fours à baller*. En général ces fours à réverbère ont une sole en sable inclinée à partir de l'extrémité située près du point de chauffe jusqu'au rampant, à l'extrémité opposée, de sorte que le laitier liquide s'écoule de tous les points de la sole dans le rampant, d'où il s'échappe par un floss spécial. La construction de ces fours est la même que celle des fours à réchauffer (V. Four a réchauffer); on en fait chauffés au gaz. La dénomination de *four à baller*, communément employée pourtant, est peu correcte, attendu qu'il ne s'agit pas ici de balles ; elle a aussi l'inconvénient de faire confondre cette espèce de four avec le four à puddler, dans lequel se fabriquent les balles proprement dites.

L. Knab.

BALLERAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues ; 322 hab.

BALLERINE. C'est le nom qu'on donne parfois aux danseuses, le plus souvent avec une pointe de dédain et de critique. Le mot nous vient d'Italie, où le terme de *ballerina* est beaucoup plus usité que celui de *danzatrice*. La danse française a toujours joui, en Italie, d'une si grande renommée qu'aujourd'hui encore dans ce pays, pour caractériser dans les ballets l'emploi féminin le plus important, on le désigne ainsi : *Prima ballerina di rango francese*.

BALLERINI (Pierre), né à Vérone en 1698, mort en 1769, était un canoniste célèbre. Il enseigna les humanités et la théologie dans sa ville natale. Il a publié : *Il metodo di s. Agostino negli studii* (Vérone, 1724 ; cet ouvrage a été traduit en français par de la Croix, Paris, 1760); *Sancti Zenonis sermones* (Vérone, 1739); *Sancti Antonini summa theologica* (Vérone, 1740); *Raymundi de Pennaforte summa* (Vérone, 1744); *De usuris licitis et illicitis* (Bologne, 1747); *Sancti Leonis opera* (Venise, 1753-1757); *De vi ac ratione primatus Romæ pontificum* (Vérone, 1776).

Bibl. : Maassen, *Geschichte der Quellen des canonischen Rechts*, 1870, t. I, pp. 61 et suiv.

BALLERINI (Jérôme), frère du précédent, né en 1702 à Vérone, mort en 1781. On ne possède pas de lui d'œuvres originales; mais il a édité *Henrici Norisii opera* (Vérone, 1729-1732) et *Giberti opera* (Vérone, 1732).

BALLEROY. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, sur la Dromme; 1,110 hab. La seigneurie de Balleroy fut érigée au XVIIe siècle en marquisat en faveur de Jean de Choisy, conseiller d'Etat, qui y fit construire, par François Mansart, de 1626 à 1636, le beau château possédé aujourd'hui encore par ses descendants, Cette construction, entourée de fossés profonds, flanquée de pavillons et de tours, a un aspect magnifique. L'intérieur a été décoré de peintures par Lemoine et Mignard. L'église, construite en 1650, est surmontée au-dessus du carré du transept d'une tour octogonale décorée de pilastres. Sur le territoire de la commune sont des mines de fer exploitées au XVIIe siècle pour alimenter une forge établie par Jean de Choisy. — Nombreuses fabriques de dentelles dites *blondes*.

BALLEROY (Jacques-Claude-Augustin, marquis de la Cour), général français, né le 20 janv. 1694, mort en 1773. Fut d'abord gouverneur du duc de Chartres. S'occupa plus volontiers de questions d'organisation politique que d'art militaire. Il est notamment l'auteur de projets d'Assemblées provinciales dont on ne prit connaissance, du reste, que pendant le ministère de Necker, lorsque ce mode d'administration revint à l'ordre du jour. Balleroy fut un des membres de la société littéraire et artistique *l'Entresol* (V. ce mot). Il a écrit une *Histoire des traités jusqu'à la paix de Vervins*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALLEROY (Le comte Albert de), peintre français, né à Igé (Orne) le 15 août 1828, mort à Paris en 1873. Élève de M. Schmitz, son nom figure pour la première fois au catalogue du Salon en 1853 ; il exposa des *Chiens courants;* les sujets de chasse ont été sa spécialité, et il les a traités avec le talent d'un coloriste, doublé d'un chasseur émérite. Il faut citer comme les meilleurs parmi ses nombreux tableaux et panneaux décoratifs, les suivants : *Chevaux en liberté dans la campagne de Rome* (S. 1855) ; *Marécages ; environs de Pœstum ; Buffles d'Italie* (S. 1856) ; *Hallali de sanglier ; Equipage du baron de Poilly* (S. 1859) ; *Chasse au sanglier en Espagne* (S. 1860) ; *Relai de chiens; une Meute sous bois* (S. 1861, en collaboration avec L. Belly) ; *Hallali courant, Un guet-apens* (décoration d'une salle à manger, S. 1863) ; *Equipage de chasse du duc de Fernandina ; Renard et Perdrix*, panneau décoratif (S. 1866) ; *Cerf à l'hallali* (S. 1867, très apprécié par la critique). Ses dernières œuvres exposées ont été : *Le Défaut, épisode de chasse*, et *Chiens briquets* (S. 1869). A. de Balleroy a aussi fait quelques portraits, moins estimés que ses chiens et ses chevaux, pour lesquels il a reçu une médaille en 1867. Parmi ses compositions : *le Départ, Meute et Garde, Chasse, Effet de matin*, ont été lithographiés par Laroche, et *la Meute sous bois*, par Vernier. Ad. T.

BALLESTAVY. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça ; 322 hab.

BALLESTER (Joaquin), graveur espagnol de la seconde moitié du XVIIIe siècle. On lui doit, entre autres, la gravure du joli frontispice pour le poème de Th. Yriarte, *la Musica* (Madrid, 1779, gr. in-8) ; de quatre planches pour la célèbre édition du *Don Quichotte* (publiée par Ibarra ; Madrid, 1780, 4 vol. g. in-4) ; et de plusieurs portraits, dont celui du roi *Charles III*, d'après B. Ximenès. — Il ne faut pas confondre cet artiste avec *Julian* Ballester y Mas, peut-être son frère, né à Campos (île de Mayorque) le 24 janv. 1750, mort à Séville en oct. 1800, qui fut aussi graveur de talent. G. P-I.

BALLESTEROS (don Francisco), général espagnol, né en 1770 à Saragosse, mort à Paris le 28 juin 1832. Il fit la campagne de Catalogne (1795) en qualité de lieutenant dans les volontaires de la province d'Aragon, fut nommé capitaine et destitué en 1804 sous prétexte de concussion. Le prince de la Paix le plaça à la tête du service des douanes des Asturies. En 1808, au moment de l'invasion française, la junte des Asturies le chargea de recruter des troupes et le nomma colonel. Il prit part à la bataille de Baylen et monta rapidement en grade. Il était lieutenant général de l'armée d'Andalousie quand la régence de Cadiz confia à Wellington le commandement en chef de toutes les armées espagnoles (1813). Ballesteros, soutenu par un grand nombre de généraux, protesta vivement contre cette mesure et voulut même faire un pronunciamiento. Les Cortès l'exilèrent à Ceuta. Lorsque Ferdinand VII revint en Espagne, il appela au ministère de la guerre (1815) Ballestros qui s'était distingué dans la guerre de l'indépendance. Ce général remuant, qui, en ce temps troublé, passait, suivant ses intérêts, du camp des libéraux dans celui des conservateurs et réciproquement, se rendit bientôt suspect au gouvernement qui, en 1816, lui assigna Valladolid pour résidence. Il tenta de rentrer en grâce en sollicitant le commandement d'une armée pour réduire les rebelles de l'île de Léon (1820). Ses offres furent repoussées ; il encouragea alors activement les tentatives du parti national qui réclamait de Ferdinand le rétablissement de la constitution de 1812. Le 7 juil. 1822, à la tête des milices, Ballesteros chassa de Madrid quatre bataillons de gardes qui voulaient délivrer le roi, refusant toute concession et gardé dans son palais. Le 24 janv. 1823, il fut appelé au commandement général de la ville de Madrid, menacée par Bessières, un chef de bandes. Lorsque le duc d'Angoulême intervint dans les affaires d'Espagne, Ballesteros fut chargé de défendre les provinces basques ; surpris par la rapidité de l'invasion, il se replia sur Saragosse, puis sur Valence, enfin sur Alicante et Carthagène. Le général Molitor, lancé à sa poursuite, parvint à le rencontrer à Campillo de Arenas où il le battit et lui fit signer une convention par laquelle Ballesteros reconnaissait la régence de Madrid, s'engageait à livrer toutes les places gouvernées par ses officiers, à la condition que la solde des troupes espagnoles continuerait à être payée et que personne ne serait poursuivi pour délits politiques (4 août 1823). Le général Riego, ayant refusé d'adhérer à ce traité, réunit un petit corps d'armée et voulut entraîner Ballesteros à un dernier effort en faveur de l'indépendance nationale. Celui-ci refusa dans la crainte de se compromettre vis-à-vis de la régence de Madrid. Le 1er oct. 1823, le roi Ferdinand signa le décret de Puerto Santa-Maria qui annulait tous les actes du gouvernement constitutionnel et condamna Ballesteros à la peine de mort. Celui-ci put s'enfuir, grâce à l'appui du duc d'Angoulême, et se réfugia à Paris, où il resta jusqu'à sa mort.

BIBL. : HUBBARD, *Histoire contemporaine de l'Espagne ;* Paris, 1869, t. I et II, in-8.

BALLESTEROS (Don Luis Lopez), ministre des finances espagnol, frère du précédent, né en 1778 en Galicie, mort à Madrid le 12 oct. 1853. Il fut nommé commissaire des guerres en 1808, puis directeur général des revenus publics. Après l'intervention du duc d'Angoulême en Espagne, les souverains de la Sainte-Alliance, par l'entremise de l'ambassadeur de Russie, Pozzo di Borgo, imposèrent à Ferdinand VII un ministère modéré (14 déc. 1823). Le département des finances fut confié à Ballesteros, élève et collaborateur de l'ancien ministre des finances Garay. Les finances étaient dans le plus triste état. Avec 380 millions de réaux de recettes, il fallait pourvoir à 700 millions de dépenses. Pour combler le déficit, on dut recourir à l'emprunt ; mais il fallait rendre confiance aux capitalistes. Ballesteros réorganisa la comptabilité, créa une caisse d'amortissement, ouvrit le grand livre de la dette publique, fonda la banque de Saint-Ferdinand, restreignit autant que possible les dépenses publiques. Grâce à ces mesures, il put négocier à Paris, par l'entremise d'Aguado, jusqu'à 780 millions 5 % ; d'autres émissions portent le chiffre de ses emprunts à 1,842,000. Il parvint à éveiller ainsi une certaine activité dans le pays et les années 1828 et 1829 présentèrent une grande amélioration dans les revenus. De longtemps l'Espagne n'avait joui d'une pareille prospérité : aussi conserve-t-elle le souvenir de Ballesteros, quoique les emprunts Aguado émis à 50 ou 60 % aient chargé lourdement son avenir. Le 1er oct. 1832, un changement de ministère dépossédа Ballesteros de son portefeuille. La régence puis le règne de Christine ne lui permirent pas de revenir au pouvoir. Il fut cependant conseiller d'Etat et sénateur, et on le nomma, à la fin de 1851, vice-président du conseil d'outre-mer.

BIBL. : HUBBARD, *Histoire comporaine de l'Espagne ;* Paris, 1869, t. II, in-8.

BALLET. « Le ballet est une danse figurée, exécutée par plusieurs personnes sur un théâtre » (Acad. franç.). Mais il y eut différentes sortes de ballets, selon les époques : *le ballet de cour* (de 1581 à 1672) et la comédie-ballet ; le ballet divertissement, qui est une danse pure intercalée avec plus ou moins d'à-propos dans un drame lyrique (Lulli et Quinault en 1672) ; puis à partir de 1708 et avec Noverre, le ballet devient une danse où l'action est représentée par le geste : une pantomime, un véritable drame complet par lui-même, sans le secours de la parole ni du chant. Ces deux dernières formes subsistent.

HISTORIQUE. — On se plaît pour l'ordinaire à rechercher l'origine de nos ballets jusque dans la danse des Egyptiens, parce qu'elle était symbolique. Ils exprimaient par leurs danses les mystères du culte, ils figuraient le mouvement des astres. De même les Grecs, dans leurs représentations dramatiques, eurent le chœur, qui se livrait à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diverses évolutions, d'ailleurs expressément religieuses. Voilà si l'on veut des ballets, des danses figurées ; mais nous sommes loin de nos danses théâtrales modernes. Chez les Romains, le caractère sacré s'efface, s'oublie ; le ballet fait fureur, et déjà blesse la vertu des moralistes. Je ne crois pas qu'un historien du ballet doive s'arrêter longtemps sur le ballet ambulatoire, qu'inventèrent les Portugais : des marches, des danses, des machines, tout un spectacle sur la mer, sur le rivage, dans les rues, sur les places publiques. On cite ceux qui furent célébrés pour la canonisation de Charles Borromée à Lisbonne et à N.-D.-de-Lorette, pour la béatification d'Ignace de Loyola. Mais c'est en Italie, lors du mariage du duc de Milan avec Isabelle d'Aragon, que fut exécuté le premier ballet (1489).

Déjà, à cette époque, l'humeur en France s'était faite moins rude, et aux tournois on substituait des sortes de mascarades, de travestissements et de danses. On cite volontiers la mascarade de 1392, où Charles VI, déjà affaibli, devint fou : il avait paru, revêtu d'un costume d'étoupes enduites de résine qui prirent feu. Toutefois, il faut attendre l'influence des modes italiennes. C'est en 1581, dans le fameux *ballet comique de la reine*, qu'on trouve enfin réunis, et avec grâce, les trois éléments essentiels du ballet : une fiction dramatique, des danses et de la musique.

C'est Baltasarini, dit Beaujoyeux, Piémontais et violoniste favori de Catherine de Médicis, qui régla cette fête, dont le succès fut immense. Le drame paraît avoir été versifié par Baltasarini et par La Chesnaye, aumônier du roi, d'après la *Circé* d'Agrippa d'Aubigné. De nos jours, la musique en a été vivement louée par des spécialistes. Plusieurs de ses parties, la chanson de Mercure et celle de Jupiter, se pourraient encore écouter avec plaisir. Il paraît aux érudits que ce *ballet comique*, qui d'ailleurs enthousiasma les dix mille personnes qui y assistèrent, eût pu amener la création immédiate d'un opéra français ; mais on laissa aux Italiens cet honneur pour revenir aux processions chères à Henri III et au simple ballet de cour.

Les ballets de cour, composés de musique vocale, musique de danse et fantaisie poétique, étaient toujours une œuvre collective. Un seigneur concevait l'idée, mandait à un poète de la développer, puis musiciens, chorégraphes, costumiers, décorateurs, complétaient le divertissement. Henri IV et l'austère Sully invitaient les plus grands seigneurs à s'exercer à ces imaginations. Richelieu, qui était curieux d'art emphatique, et Mazarin, qui voulait distraire la reine, organisèrent un très grand nombre de ballets. Ceux-ci se composaient de dialogues, récits, portraits, madrigaux, symphonies, danses variées : tout un amas de récréations théâtrales, sans lois fixes. Ni unité de temps, ni unité d'action, mais jamais plus de cinq actes. La mythologie, l'histoire, l'allégorie, ainsi que le bouffon, voire le licencieux, inspiraient les auteurs.

Au même temps (1645), des Italiens, appelés par Mazarin, enchantaient Paris. Ils donnaient des ballets exécutés par des singes, des ours, etc. Les ballets de la cour n'en furent pas impressionnés ; tout au contraire, ils s'amélioraient chaque jour, vraiment élégants de littérature. Benserade les dirigeait, qui en fit de piquants badinages, des prétextes à raillerie, une suite d'allusions qui ravissait cette cour d'humeur chansonnière. C'est dans *Cassandre*, de Benserade (1651), qu'on vit pour la première fois figurer Louis XIV âgé de treize ans ; il dansa, jusqu'en 1669, dans le ballet des *Prospérités des armes de la France*, dans l'*Hercule amoureux*, les *Saisons*, les *Amours déguisés*. Tant d'enthousiasme pour le ballet gagnait la ville entière. La date de 1658 est mémorable dans l'histoire de l'art en France : Lulli écrit la musique d'*Alcidiane*, ballet de Benserade et Molière, devant la cour, paraît dans le *Dépit amoureux*. La faveur de Benserade baisse. Molière, pour qui cette besogne était un moyen de parvenir, plus qu'un travail où il satisfaisait son genre, fournit à Lulli des comédies-ballets : *la Pastorale comique*, qu'il ne daigna pas recueillir ; *le Sicilien*, véritable opéra-comique (1667), et les intermèdes de *M. de Pourceaugnac* (1669) ; du *Bourgeois gentilhomme* (1670) ; du *Mariage forcé*. (Dans le *Triomphe des dames*, de Corneille, n'avait-on pas intercalé le ballet du *Jeu de Piquet*, dansé par des héros costumés en cartes !) Lulli apportait le tour, la grâce, le charme voluptueux des Italiens. C'était aussi un intrigant. La faveur du roi lui fut assurée. Il obtint le privilège de l'Académie royale de musique récemment fondée par Cambert, et dont il fut le maître absolu sous les conseils de toute la cour. Il prit Quinault ; le tendre, le touchant, l'abondant Quinault pour lui « rimailla » ses livrets. C'est l'opéra décidément introduit en France. A cet instant où disparaît le grand ballet de cour, précisons d'après Bazin (notes sur Molière) le spectacle qu'il fut : le ballet de cour se composait d'*entrées*, de *vers* et de *récits*. Les *entrées* étaient muettes ; on voyait s'avancer sur le théâtre des personnages dont le poète avait disposé les caractères, les costumes et les mouvements, en leur donnant à figurer par la danse une espèce d'action. D'ailleurs, un livret, distribué aux spectateurs, leur permettait de suivre. Les *vers* étaient quelques madrigaux à la louange des personnages, pleins d'allusions à toutes choses, et qu'on ne débitait pas sur la scène, mais à haute voix, ou chacun pour son compte dans l'assemblée même. Enfin, on appelait *récits* des tirades ou des couplets se rapportant au sujet de chaque entrée et débités le plus souvent par des comédiens qui ne dansaient pas. Ces ballets pouvaient être héroïques et historiques (*Victoires d'Alexandre*, *Retour d'Ulysse*), allégoriques et moraux (*la Vérité ennemie des apparences et soutenue par le Temps*).

Avec Lulli et Quinault, le grand ballet se réfugie dans les collèges, où il orne les distributions de prix. A l'Académie de musique les récits dominent et la danse n'a plus qu'un rôle inférieur d'intermède. D'ailleurs, Lulli peut-être écrasé par sa besogne de directeur, régisseur, musicien, maître de chant et de danse, chef d'orchestre, mit plus de dix ans à recruter et à former des danseurs. C'est lui qui osa mettre des femmes dans le ballet ; jusqu'alors leurs rôles avaient été tenus par des hommes travestis. On cite parmi ses artistes le célèbre Pécourt et parmi ses divertissements-ballets : *le Triomphe de l'Amour* (1681, Quinault et Lulli). Lamothe et Danchet à leur tour modifièrent les formes du ballet.

Enfin, c'est en 1708 que la charmante duchesse du Maine eut une idée ingénieuse qui renouvela le ballet, ou mieux qui le constitua enfin tel que nous l'applaudissons aujourd'hui. Elle imagina le ballet-pantomime, la danse figurée, l'action sans paroles. Elle fit mettre en musique par Mouret la scène dernière du IV^e^ acte des *Horaces* de Corneille, comme pour en chanter les vers. Cette musique fut exécutée sans paroles par l'orchestre, tandis que Balan et Prevost, danseuses de l'Opéra, mimaient les sentiments des héros de Corneille. Chamfort a dit : « Un plaisant ayant vu exécuter en ballet, à l'Opéra, le fameux *Qu'il mourût !* de Corneille, pria Noverre de faire danser les *Maximes* de La Rochefoucauld. » Ce Noverre est un grand nom du livre des danseurs ; il est vrai que c'est lui qui installa sur la scène de l'Opéra et améliora le ballet d'action, imaginé par la duchesse du Maine. Puis il modifia l'accoutrement grotesque des danseurs, jusqu'alors chargés de masques, de paniers et de bourrelets. Il fit des *Lettres sur les arts en général et sur la danse en particulier* (1760). « C'est d'un homme de génie », lui écrivait Voltaire. « Tout ballet, déclare Noverre, qui ne tracera pas avec netteté et sans embarras l'action qu'il représente, dont je ne pourrai deviner l'intrigue, dont je ne sentirai pas le plan et qui ne m'offrira pas un nœud, un dénouement, ne sera plus qu'un simple divertissement de danse. » On ne saurait mieux distinguer les deux sortes de ballets modernes. Noverre est demeuré le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

guide le plus sûr dans son art. Il fut auprès de Marie-Antoinette l'ordonnateur des fêtes de Trianon. Ses chefs-d'œuvre sont *Iphigénie en Aulide* et les *Noces de Thétis;* mais il a monté avec un grand succès tous les ballets des opéras de Gluck et de Piccini. Quoiqu'il ne mourût qu'en 1810, Gardel et les deux Vestris, ses élèves, l'avaient fait cependant un peu oublier. Gaetan Vestris déclarait : « Il n'y a que trois grands hommes au monde : moi, Voltaire et le roi de Prusse. » La fatuité de son fils Auguste (1772) fut plus étonnante encore. L'opinion les encourageait, adulant danseurs et danseuses. C'est le temps de Mlles Camargo et Sallé, fêtées par Voltaire dans une épigramme. La Guimard est peut-être la plus fameuse parmi cette légion dansante. La chronique galante du corps de ballet d'alors est inépuisable. Le Régent, Louis XV, les grands seigneurs et tous les traitants, fréquentaient le foyer de la danse. En 1713 il y avait 24 danseurs et danseuses ; en 1778 il y en eut 90. Sous la Révolution, le ballet de l'Opéra se multiplia pour suffire à toutes les cérémonies nationales où on l'engageait à paraître ; il figura dans la fête de l'Être Suprême. On cite, à cette époque, comme ballet de circonstance, *la Rosière républicaine*, où Vestris en sans-culotte dansa avec deux danseuses costumées en religieuses. Sous la Restauration, l'opposition libérale fit un grand ridicule à M. de La Rochefoucauld, qui voulait allonger les jupes des danseuses. Quand Mlle Taglioni parut en 1827 sur la scène de l'Opéra et surtout dans le *Carnaval de Venise*, ce fut un enthousiasme général. Elle a rendu fameux les *Bayadères*, la *Psyché*, la *Sylphide* de Nourrit, le *Dieu et la Bayadère* et le ballet des nonnes de *Robert le Diable*. En 1840, M. Léon Pillet, directeur de l'Opéra, aidé par le goût public, par Hérold et par Adam, installa les derniers ballets qui aient pleinement satisfait les dilettanti de cet art. La musique des ballets d'Hérold est élégante et passionnée, ses rythmes animés ; il se garde de réduire le ballet à des battements de pieds, à des élévations, à quelques attitudes voluptueuses ; il veut une suite de tableaux intéressants *(la Joconde, la Somnambule, la Fille mal gardée)*. De même le canevas des ballets-pantomimes d'Adam est choisi avec un grand discernement : La *Fille du Danube*, *Gisèle*, sont pittoresques, souples et volontiers élégiaques. De 1852 à 1870, le luxe des ballets dépassa ce qu'on avait jamais connu.

De nos jours le ballet est vivement attaqué par un groupe de musiciens chaque jour plus écoutés. Berlioz (1858) reproche à la danse de brutaliser l'idée du musicien. Parlant de la confection des ballets, il écrit : « La musique s'est donné la peine de composer un délicieux morceau, bien conçu, mélodieux, instrumenté avec art. La danse lui dit : allonge-le de seize mesures, ajoute-s-y n'importe quoi, j'ai besoin de ce supplément. Ou bien : raccourcis-le d'un quart. Puis la danse trouve l'instrumentation trop délicate, il faut des trombones, de bons coups de grosse caisse. Ici le mouvement est trop vif pour que le danseur puisse se livrer aux *grands écarts*, aux *élévations*. » Ce réquisitoire nous fait du moins comprendre les difficultés de cette forme d'art, faite de pantomime, de danse et de musique. Sur un sujet donné, sur des scènes indiquées par quelque littérateur, le compositeur écrit des morceaux (airs connus dits *airs parlants*, ou musique nouvelle) sur lesquels le chorégraphe règle le jeu, dessine les pas de ses personnages. On voit quelles difficultés, quelles concessions sortent de cette collaboration. On reproche encore aux ballets de nuire trop souvent sur nos théâtres à la musique pure : quand un ballet nouveau a triomphé, disait Berlioz, on déchire, on extermine un opéra quelconque, fût-ce un chef-d'œuvre, pour en faire le complément de la soirée, que le ballet ne suffit pas à remplir. Cette tendance des nouveaux musiciens à dénigrer le ballet n'a fait que s'accentuer. De plus, la danse elle-même semble vouloir subir de fortes transformations. Les beaux pas légers et sûrs, la musique délicate et spirituelle, la simplicité des moyens, l'aimable danse française, qui a si fort charmé le monde et devant qui sont venus étudier les professeurs de l'Europe entière, tend à disparaître. Les grandes manœuvres chorégraphiques, les travestissements criards, les violences de couleurs et de sons, les bataillons de danseuses évoluant sous un jet de lumière électrique : voilà la mode d'aujourd'hui, le ballet applaudi ces années dernières à l'Eden, et qui tend à s'installer à l'Opéra (ballet de *Patrie.*) M. Henry Bauer a justement remarqué que ces danses par masse ne nous viennent pas d'Italie tant qu'on croit. C'est un maître de ballet de la Porte-Saint-Martin (1864), Honoré, qui les composa le premier. Petipa et Saint-Léon, de Saint-Pétersbourg, s'emparèrent de cette nouveauté, que le chorégraphe Rota perfectionna plus tard à la Scala de Milan, d'où elles nous reviennent (V. Chorégraphie, Danse, Opéra, etc.).

Maurice Barrès.

Bibl. : Le P. Menestrier, *Des Ballets anciens et modernes;* Paris, 1682, in-12. — Noverre, *Lettres sur les arts imitateurs et sur la danse en particulier;* Paris, 1807, 2 vol. in-8. — Idem, *Lettres sur la danse, sur les ballets et sur les arts ;* Saint-Pétersbourg, 1804. 4 vol. in-4. — Castel-Blaze, *la Danse et les Ballets, depuis Bacchus jusqu'à Mlle Taglioni;* Paris, 1832. in-12. — *Les Origines de l'Opéra, le ballet de la reine;* Paris, 1869, in-12. — Chouquet, *Histoire de la musique dramatique;* Paris, 1873, in-8.

BALLETTI (Antoine-Joseph-Jean-Gaétan-Maximilien), acteur italien, connu au théâtre sous le nom de *Mario*, né à Munich vers 1692, mort à Paris en 1762. Il vint à Paris en 1716, lors de la reconstitution, sous les ordres du régent, de la Comédie-Italienne, et remplit à ce théâtre l'emploi des amoureux. Il le fit avec tant de succès qu'il conserva cet emploi pendant quarante ans, jusqu'en 1757, époque à laquelle il se décida à jouer les rôles de pères, où le suivit la faveur du public. Il appartenait encore au théâtre lorsqu'il mourut. Il avait épousé en 1720 l'une des actrices les plus célèbres de la Comédie-Italienne, Jeanne-Rose-Guyonne Benozzi, devenue si fameuse sous le nom de *Silvia*, et dont il eut trois enfants, deux fils et une fille. L'un des fils, Antoine-Etienne, poursuivit la carrière paternelle ; la fille, Madeleine, épousa plus tard François Blondel, architecte du roi et professeur à l'Académie d'architecture, celui-là même à qui l'on doit l'arc de triomphe connu sous le nom de la Porte Saint-Denis.

BALLETTI (Zannetta-Rosa-Guionna Benozzi, femme), actrice française, née à Toulouse vers 1701, morte à Paris le 16 sept. 1758. Epouse du fameux comédien connu au théâtre sous le nom de *Mario*, elle devint célèbre elle-même, à notre Comédie-Italienne, sous celui de *Silvia*, et contribua puissamment pour sa part au succès des pièces de Marivaux, auxquelles elle prêtait, avec l'appui de son talent, tout le charme de sa grâce séduisante. De parents comédiens, elle avait pris de bonne heure le parti du théâtre, et dès 1716 était engagée dans la troupe que Riccoboni recrutait, par l'ordre du régent, pour rétablir à Paris la Comédie-Italienne. Elle s'y distingua aussitôt dans l'emploi des amoureuses, tandis que Balletti-Mario jouait les amoureux, et tous deux, prenant au sérieux leur rôle de théâtre, se marièrent au mois de juin 1720. Mme Balletti, qui fut, on peut le dire, l'une des gloires de la Comédie-Italienne, conserva le privilège d'une éternelle jeunesse, comme Mlle de Brie, la douce amie de Molière. Comme celle-ci, à cinquante ans elle faisait encore illusion, et elle tint pendant quarante-deux ans cet emploi des amoureuses, où elle ne cessa de briller. Elle était encore au théâtre lorsqu'elle mourut, regrettée du public pour son talent, de ses camarades pour sa douceur et sa bonté. Ce talent était tel qu'un contemporain en parlait en ces termes : « On n'a jamais pu trouver une actrice capable de la remplacer, et pour qu'on la trouve il faut qu'elle réunisse en elle toutes les parties que Silvia possédait dans l'art difficile du théâtre : action, voix, esprit, physionomie, maintien et une grande connaissance du cœur humain. Tout en elle était nature, et l'art qui la perfectionnait était toujours caché. » Malgré son origine étrangère, Mme Balletti peut être considérée comme l'une des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

artistes qui ont le plus dignement illustré la scène française. Arthur Pougin.

BALLETTI (Antoine-Etienne), fils de Joseph Balletti dit *Mario*, né à Paris en mai 1724, mort à Paris le 9 mars 1789. Il débuta à la Comédie-Italienne, le 1er fév. 1742, dans l'emploi des amoureux pour les pièces françaises et italiennes, car il parlait également les deux langues avec grâce et facilité. Pourtant, en 1746, il quitta ce théâtre pour s'en aller jouer en Italie; mais en 1750 il revint à Paris, rentra à la Comédie-Italienne et y resta jusqu'au 15 mars 1769, époque où il prit définitivement sa retraite. Il fut l'ami de Casanova, qui en parle longuement dans ses Mémoires, et passa les dernières années de sa vie en opérations cabalistiques et en recherches sur la pierre philosophale.

BALLETTI (Hélène-Virginie) (V. Riccoboni).

BALLETYS (Relig. gr.). Cérémonie qui avait lieu après l'initiation aux mystères d'Eleusis. C'était, comme l'indique son nom (de βάλλω), un combat simulé à coup de pierres; on l'appelait aussi τύπται « les coups ». L'hymne homérique à Déméter y fait allusion en parlant du combat que doivent se livrer à jamais les enfants d'Eleusis, en l'honneur de Démophon, le nourrisson que Déméter veut doter de l'immortalité. Cette cérémonie devait avoir un grand sens symbolique, connu des seuls initiés : un des interlocuteurs du *Banquet* d'Athénée dit qu'il ne donnerait pas d'explications à ce sujet quand même tous les assistants le paieraient.

Bibl. : Athen. IX, 71. — F. Lenormant, *Monogr. de la voie sacrée Eleusin*, t. I, p. 253. — O. Jahn. *Berichte d. Sachs. Gesellsch.*, 1851, p. 133.

BALLEVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 223 hab.

BALLEYDIER (Alphonse), littérateur français, né à Lyon en 1818, mort en nov. 1859. Collaborateur de divers journaux conservateurs, il a publié, outre un recueil de *Nouvelles Lyonnaises* (1843, in-8), un certain nombre de livres de propagande : *Veillées militaires* (1854, in-12) ; *Veillées de famille* (1855, in-12), etc. ; *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française* (1846, 3 vol. in-8) ; *Histoire de la Révolution de Rome* (1851, 2 vol. in-8, 4e édit., 1854) ; *Histoire des révolutions de l'empire d'Autriche* (1853, 2 vol. in-8), suivie d'une *Histoire de la guerre de Hongrie* (1853, in-8). Cette double publication lui valut le titre illusoire d'historiographe de l'empereur d'Autriche. Les livres de Balleydier, imprégnés de l'esprit de parti, ne doivent être consultés qu'avec défiance. M. Tx.

BALL-FLOWER. Terme anglais d'architecture signifiant *fleur à boule*. Il désigne un ornement employé dans l'architecture gothique, principalement en Angleterre, et composé d'une boule qui émerge au-dessus d'une corolle de trois pétales plus ou moins arrondis et recourbés. Des *ball-flower* décorent les clochetons des cathédrales de Glocester, de Bristol, de Hereford, et de la plupart des édifices religieux de l'Angleterre construits au XIIIe et au XIVe siècle. E. B.

Ball-flower.

BALLI (Simon), peintre-graveur italien, vivait à Florence dans les premières années du XVIIe siècle. Il suivit son maître, A. Lomi, à Gênes, où il fit des tableaux pour les églises Saint-Jacques, Sainte-Marie du Carmel, le Saint-Esprit, etc. Il imita beaucoup la manière d'Andrea del Sarto. Il a gravé, mais on ne connaît plus une seule estampe de lui.

BALLIA (Bot.). Genre créé par Harwey *(Journal of botany.*, vol. II, p. 191, taf. IX), pour des algues exotiques de la famille des Céramiées. La fronde des *Ballia* est rose *B. callitricha* Ag.), ou rouge violacé (*B. Prieurii* (Kütz.); elle est cartilagineuse dans sa partie extérieure et formée intérieurement de cellules de petit diamètre, très délicates et à contenu hyalin. Sur cette fronde s'insèrent des rameaux, tantôt suivant une disposition distique (*B. callitricha* Kütz), tantôt paraissant verticillés (*B. Maryana* Harv.), tantôt distribués sans ordre (*B. scoparia* Hook et Harv.). Parmi ces rameaux, les uns sont stériles et oppositipennés; les autres, dépourvus de ramification, portent les organes reproducteurs. Cet hétéromorphisme des rameaux semble élever le genre *Ballia* au-dessus d'un genre voisin, le genre *Callithamnium*. Comme il a été constaté par Agardh chez *B. Robertiana* Harv. et *B. callitricha* Kütz., la formation des sphœrospores se fait dans les sporanges ou fruits par une division cruciale et non par une division en triangle, comme Agardh l'avait autrefois indiqué. Découverts et dessinés par Harvey chez *B. Robertiana* Harv., les sporanges ou fruits ont été niés par Kützing *(Phycologia generalis*, Leipzig, 1843, p. 292). Agardh les a vus dans *Ballia callitricha* Kütz., identiques à ceux que Harvey avait décrits. Tous exotiques, les *Ballia* vivent dans les eaux marines et sont fréquemment littoraux. Les principales espèces sont *B. callitricha* (Ag. *Syst.*, p. 166), océan Antarctique ; *B. Robertiana* (Harv.), Nouvelle-Hollande; *B. scoparia* (Hook et Harv.), Australie et Amérique; *B. Prieuxi* (Kütz., *Bot., Zeit.*, 1847, p. 37), Guyane. Heckel.

BALLIERE DE LAISSEMENT (Charles-Louis-Denis), né à Paris le 9 mai 1729, mort à Rouen le 8 nov. 1800, fut un de ces savants qui se lancent dans les théories scientifiques de l'art sans avoir les connaissances pratiques nécessaires; Ballière a publié, en 1764, une *Théorie de la musique*, in-4, théorie dont la base était fausse, puisqu'elle s'appuyait sur l'échelle du cor et de la trompette, qui présente une irrégularité bien connue des musiciens dans l'intervalle du 3e au 4e degré (V. Trompette), mais dont les développements étaient ingénieux. La théorie de Ballière de Laissement a été reprise et commentée plus tard par Jamard, chanoine de Sainte-Geneviève (V. Jamard).

BALLIN (Claude), orfèvre français, né à Paris en 1615, mort au Louvre le 22 janv. 1678. Charles Perrault, qui a introduit Ballin dans son livre sur les *Hommes illustres*, nous le représente comme un maître initié à toutes les élégances et à tous les secrets de son art. Les monuments ayant péri, ce sont les textes qu'il faut interroger si l'on veut se rendre compte du talent de Claude Ballin et de ses méthodes. Fils d'un orfèvre qui avait vu travailler les grands ouvriers du XVIe siècle, il se forma par ses exemples et par une sérieuse étude du dessin. Il s'était lié avec des sculpteurs dont les leçons lui furent utiles, et il épousa, en 1640, une fille de Simon Guillain. A dix-neuf ans, il savait déjà le métier et il exécutait quatre bassins d'argent qui furent achetés par le cardinal de Richelieu ; il fit aussi quatre vases dont le style s'inspirait, dit-on, du caractère de l'art antique. Malgré sa jeunesse, Ballin passait dès lors pour un ciseleur habile, et on lui confiait l'exécution en argent de divers bas-reliefs. Ceux qu'il a faits d'après les modèles de Sarrazin représentaient les *Songes de Joseph* ; ils obtinrent un grand succès. On admira beaucoup aussi un miroir d'or qu'il avait fondu et ciselé pour Anne d'Autriche.

C'est surtout sous Louis XIV que Claude Ballin eut l'occasion de montrer son habileté et son goût. Il exécuta la première épée et le premier hausse-col que le jeune roi ait portés, et Perrault, qui nous a parlé de ces deux pièces d'orfèvrerie, nous apprend qu'elles étaient d'or émaillé, détail précieux où l'on peut voir la preuve que l'artiste avait conservé la tradition des procédés anciens. Louis XIV aimait d'ailleurs à employer le talent de Ballin. Lors des cérémonies du sacre, il lui fit faire le « chef » ou le reliquaire de Saint-Remi qui fut envoyé à Reims. Ces œuvres appelèrent sur l'artiste l'attention de ses confrères : en 1656, il devint garde du métier, et cette fonction lui fut confiée deux fois encore.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand le roi, cédant à ses besoins de luxe, commença la décoration de ses palais, Ballin ne fut pas oublié. Il apparaît dans les comptes dès 1664–1665. Versailles s'enrichit de ses plus beaux ouvrages. Il ne s'agissait point de menues orfèvreries, mais de véritables meubles d'argent, tables, chenets, guéridons, cassolettes, candélabres de proportions monumentales, grands vases pour les orangers du jardin, sans parler des brancards qui servaient à les transporter. Cet ameublement de métal, dont on trouve la description dans l'*Inventaire du mobilier de la couronne*, était d'un goût fastueux et d'un beau style ; mais il avait le défaut de représenter une valeur dont on pouvait tirer profit, et lorsque le roi, vieillissant et obéré, eut besoin de se créer des ressources, toutes les œuvres d'art modelées et ciselées par Ballin furent cruellement envoyées à la Monnaie. Si, au lieu d'employer l'argent, l'artiste avait eu recours au bronze ou à des métaux vulgaires, ses belles fantaisies décoratives nous eussent vraisemblablement été conservées. Les jardins de Versailles nous en fournissent la preuve. C'est à tort que Ferdinand de Lasteyrie hésite à croire que les élégants vases de bronze placés au parterre d'eau soient de l'invention de Claude Ballin. Piganiol de la Force, écrivant au moment où les magnificences de Versailles étaient encore nouvelles, dit en termes formels que ces vases ont été « jettés en bronze par Duval d'après les desseins de Ballin ». Cette assertion n'est point démentie par les

Vase de Claude Ballin à Versailles.

comptes des bâtiments. Ce document donne toutefois à penser que Claude ne fut pas seul à s'occuper de ce travail, car il nous apprend, à la date de 1667, que 200 livres furent payées à Pierre Baslin, orfèvre, pour les dessins qu'il a faits des vases de bronze de Versailles. Quelques-uns de ces vases ont été gravés par Lepautre, qui les attribue à Claude. Indépendamment des grandes pièces qu'il exécuta pour le roi, Ballin avait fait quelques orfèvreries de moindre importance. Mariette a vu un livre, la *Rhétorique des Dieux*, dont la reliure était décorée de plaques et d'ornements de vermeil ciselés par Ballin. Ce volume existait encore en 1749.

Perrault rapporte qu'après la mort de Varin, Claude Ballin fut chargé de la direction « du balancier des médailles et des jettons ». D'un autre côté, l'acte de décès de l'artiste lui donne les titres de « marchand orpheuvre ordinaire du Roy et garde de sa monnoye ». Ces indications sont confirmées par les comptes des bâtiments, où l'on voit que, pendant les dernières années de la vie du maître, les sommes qu'il reçoit se rapportent à des fournitures de jetons et de médailles. S'il eût vécu quelques années encore, Claude Ballin aurait dû, d'après les ordres de Louis XIV, présider à la fonte des somptueuses orfèvreries qu'il avait faites pour Versailles. La mort lui épargna ce supplice.

Les écrivains du XVIII^e^ siècle ont quelquefois confondu Claude Ballin avec un maître qui porta le même nom et le même prénom, mais qui, en réalité, appartient à une autre école. Ce Ballin, qu'il faudrait appeler *Claude Ballin II*, si l'on numérotait les artistes du métal comme on numérote les rois, était le neveu de l'orfèvre de Louis XIV. Fils de son frère *Michel*, qui était peintre et dont Notre-Dame a possédé un tableau, il naquit à Paris en 1661, et mourut aux galeries du Louvre le 18 mars 1754. Le second Claude a pu être l'élève de son oncle, et il eut de bonne heure une certaine notoriété. Par deux fois, en 1701 et 1702, il fut garde du métier. L'œuvre qui le rendit célèbre, c'est l'ostensoir, ou, comme on disait alors, « le soleil » qu'il fit en 1708 pour Notre-Dame de Paris. Cette pièce, faite d'argent doré, n'avait pas moins de cinq pieds de haut. Elle était d'une ornementation et d'un symbolisme très compliqués. L'architecte de Cotte le père en avait donné le dessin ; le sculpteur Bertrand s'était chargé de faire le modèle en ronde bosse ; l'orfèvre n'avait eu ici que le rôle de traducteur, mais on jugea que l'exécution révélait une main des plus savantes.

Lors du sacre de Louis XV, c'est à Claude Ballin, le neveu, qu'on demanda la couronne royale : il accomplit ce travail avec Rondet, qui, en qualité de joaillier de la cour, eut à monter les pierreries. Ballin n'eut à s'occuper que de l'armature de métal, et il y réussit au gré des connaisseurs, car il fit très légère cette couronne destinée au front d'un enfant. Ballin ne refusa pas d'ailleurs de s'associer au mouvement qui s'était dessiné sous la Régence, et qui entraîna dans une voie nouvelle tous les arts du décor. Quoiqu'il ait toujours gardé au fond du cœur un culte pour les modes anciennes, il subit la contagion ambiante, et c'est dans le style nouveau qu'il fit en 1734 le lampadaire de la chapelle de la Vierge à Notre-Dame et plus tard la croix et les chandeliers de l'église Saint-Jean à Lyon. Ballin le neveu n'eut pas moins de succès dans l'argenterie de table. Il exécuta pour le gouverneur du Milanais (1726) un surtout qui représentait les fêtes de Comus, car il aima toujours à mettre de la mythologie dans ses inventions luxueuses. Des œuvres également riches lui furent commandées par le roi d'Espagne (1749), et par le marquis de la Enseñada (1751). Ces surtouts de table multipliaient les figures, les animaux et les ornements. Dans celui qu'il fit pour le marquis de la Enseñada, on voyait un Neptune accompagné de tritons et de sirènes, et triomphant sur la mer au milieu de rochers, de roseaux et de coquillages. Ce luxe excessif était bien dans le goût du temps, tel qu'il se précise dans les compositions de Juste-Aurèle Meissonnier. Dans l'intimité de la vie privée, Claude Ballin faisait volontiers l'éloge des choses simples ; mais quand il mettait la main à l'œuvre, il subissait la mode régnante et il donnait dans ce qu'on appelait alors la « rocaille ».

Paul MANTZ.

BIBL. : Charles PERRAULT, *les Hommes illustres*, 1700.— L'abbé LAMBERT, *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, 1751.— *Mercure de France*, 1754.— F. DE LASTEYRIE, *Histoire de l'orfèvrerie*, 1875.

BALLIN (Joël), graveur danois, né à Veile (Jutland) le 22 mars 1822. Il a étudié à Copenhague, Leipzig et Paris, où il fut envoyé avec une bourse. Il a obtenu deux médailles au Salon en 1861 et 1864. Il a gravé au burin, à la manière noire et à l'eau-forte. On cite parmi ses planches : l'*Immaculée-Conception*, la *Vierge au rosaire* et la *Madone* de la galerie Esterhazy, d'après Murillo ; le *Baptême*, d'après Knaus ; la *Jeune fille à la fenêtre*, d'après J. Victors ; le *Retour dans la patrie*, *Avant l'attaque*, *Après le combat*, la *Séparation*, d'après Protais, etc., etc.

BALLINA. Ville d'Irlande, comté de Mayo (Connaught), sur le Moy, en amont de son embouchure dans la baie de Killala ; 5,760 hab. C'est un petit port dont les 130 barques pêchent le saumon et font le cabotage. Ballina est le siège de l'évêché catholique de Killalala. Elle fut occupée en août 1798 par le général Humbert.

A.-M. B.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALLINASLOE, Ville d'Irlande, comté de Galway, (Connaught), sur les bords du Suck; 4,772 hab. Lafoire qui s'y tient en octobre est le principal marché de laine et de petit bétail en Irlande. Les cinq sixièmes de la population sont des catholiques. Cette ville est en décadence comme la plupart des autres cités irlandaises. Athlone, sa voisine, mieux située à un nœud de chemin de fer, lui a fait beaucoup de tort.

BALLINER (Jean), peintre italien (V. Bilivert).

BALLINGALL (sir George), médecin écossais, né à Forglen (comté de Banff) le 2 mai 1780, mort à Altamont (comté de Perth) le 4 déc. 1855. Il servit dans l'armée, prit part à une expédition à Java, puis, en 1815, fut à Paris avec l'armée d'occupation, enfin se fit recevoir docteur à Edimbourg en 1819. En 1823, il obtint la chaire de médecine militaire de l'université d'Édimbourg et devint peu après chirurgien de l'Infirmerie royale. Il possédait le titre honorifique de chirurgien de la reine. — Ouvrages principaux : *Practical observations on fever, dysentery and liver complaints as they occur amongst the European troups in India* (Edimbourg, 1818, dont la 2e édit. parut en 1823 avec *Essay on syphilis*); *Introductory lectures to a course of anatomy*, etc. (Edimbourg, 1828). *Introd. lectures to a course of military surgery*, etc. (Edimbourg, 1830); *Outlines of the course of lectures on military surgery*, etc. (Edimbourg, 1833; 5e édit., 1855); *Observations on the site and construction of hospitals* (Edimbourg, 1851, in-4). Dr L. Hn.

BALLINI (Guilio), graveur vénitien de la seconde moitié du XVIe siècle, n'est connu que pour avoir exécuté soixante et onze planches de *Vues des principales villes de l'Europe*, qu'il édita lui-même à Venise, en 1569.

BALLINI (Camille), peintre vénitien, élève de Jacopo Palma le Jeune, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut un décorateur assez maniéré : on peut voir de lui au palais des doges à Venise, dans la salle du scrutin, la *Victoire navale remportée par J. Dandolo dans le golfe de Trapani*, et trois plafonds, *Flore*, *Pallas* et *Venise couronnée par la gloire*.

BALLINO (Guilio), jurisconsulte et littérateur italien, né à Venise vers le milieu du XVIe siècle, mort à la fin du même siècle. Ses ouvrages juridiques ne sont pas parvenus jusqu'à nous; ses travaux littéraires seuls sont connus : ils consistent dans des traductions italiennes de divers ouvrages d'Artistote, de Plutarque, des sermons de Saint-Basile et d'autres auteurs grecs.

BALLISTE (V. Baliste).

BALLIU ou **BAILLIU** (Bernard ou Barend van), graveur flamand, né à Anvers en 1625, selon les uns, et en 1645, selon d'autres, mort à une date inconnue. Il séjourna longtemps à Rome et semble s'y être formé dans la gravure sous l'influence de Cornelis Bloemaert. Ses estampes, peu nombreuses, sont remarquables d'exécution. Voici ses deux meilleurs morceaux : *Saint Pierre d'Alcantara* d'après Lazzaro Baldi, et les *Cinq canonisés* en 1671, d'après Ciro Ferri. Presque tous les produits de son burin ont été édités à Rome, chez J. J. de Rubeis (de Rossi). G. P-I.

BALLO (Fabio), jurisconsulte et poète sicilien, né à Palerme vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1632. On a de lui quelques *Canzoni*, imprimées dans le tome I, 2e partie, des *Muse Siciliane*, et une églogue intitulée *Alfesibeo*.

BALLOIS (Louis-Joseph-Philippe), né à Périgueux en 1778, mort à Paris le 4 déc. 1803. Publiciste de beaucoup de tempérament, qui dirigea sous le directoire un journal républicain, l'*Observateur de la Dordogne*. L'énergie et les convictions sincères de Ballois déplurent au gouvernement qui persécuta l'écrivain. En 1798, Lamarque, nommé ambassadeur de Suède, voulut emmener Ballois comme secrétaire. Le Directoire refusa de ratifier cette nomination. Désespéré, le jeune homme voulut se suicider. Il ne réussit qu'à se blesser grièvement. Il fit reparaître l'*Observateur*, que Bonaparte supprima après le 18 brumaire. Ballois fonda alors les *Annales de la Statistique*, un remarquable recueil d'économie politique. La première partie était consacrée à l'insertion ou à l'analyse des mémoires ayant pour objet de faire connaître l'état réel du territoire français sous les rapports de la production et de la consommation. Dans une autre partie, Ballois s'occupait de la partie théorique de la science, et, sous le titre « mélanges », il rendait compte des ouvrages nationaux et étrangers qui avaient trait à l'économie. On trouve dans ces *Annales* une curieuse lettre de « John Sinclair à M. Ballois, sur l'agriculture, les finances, etc., suivie d'un aperçu sur les sources de tout revenu public » (Paris, 1809). Huit volumes des *Annales* étaient publiés lorsque sa blessure se rouvrit. Il mourut à l'âge de vingt-cinq ans. L.

BALLON. I. Physique. (V. Aérostat).

II. Droit international. — Presque aussitôt après l'invention des ballons, on a essayé d'en tirer parti pour les opérations militaires. Ce serait à la bataille de Fleurus (26 juin 1794) que les Français auraient, pour la première fois, observé les positions de l'ennemi à l'aide d'un aérostat. On aurait aussi eu recours aux ballons pour jeter des projectiles incendiaires sur les villes et sur les troupes ennemies. Mais il n'y a eu là que des tentatives insignifiantes et on ne voit pas qu'on se soit préoccupé de l'application des règles générales du droit international à cet usage des ballons en temps de guerre.

Au contraire, pendant la guerre franco-allemande de 1870, les ballons ont été utilisés sur une large échelle. Paris, investi pendant cinq mois, n'a eu que ce moyen de communiquer avec la province; 64 ballons sont ainsi partis de la ville assiégée, transportant 155 personnes et de nombreuses lettres ou dépêches.

Cet emploi des ballons a soulevé une intéressante question de droit international. Que l'assiégeant ait pu par tous les moyens empêcher cette communication, tirer sur les ballons qui passaient au-dessus de sa tête, cela va sans dire; les Prussiens avaient même, paraît-il, imaginé dans ce but un canon spécial. Supposons qu'un ballon tombe aux mains de l'ennemi, quelle situation devra être faite aux aéronautes ou individus transportés dans le ballon? Les Allemands prétendirent qu'ils devaient être traités comme des espions, c.-à-d. qu'ils n'étaient pas seulement prisonniers de guerre, mais passibles des conseils de guerre. En fait, un Anglais, F.-G. Worth, qui avait quitté Paris en ballon, le 27 oct. 1870, fut pris par les Allemands. Malgré l'intervention du *Foreign-Office*, il fut traduit devant un conseil de guerre; acquitté le 18 janv. 1871, il ne fut mis en liberté que plus d'un mois après. M. de Bismarck, dans une dépêche, avait réclamé le droit d'assimiler les aéronautes aux messagers qui essaient de franchir les lignes de l'ennemi.

Cette prétention a été généralement critiquée. Les messagers qui pénètrent dans le territoire occupé par l'ennemi ne s'exposent au traitement rigoureux réservé aux espions que quand ils dissimulent leur caractère; s'ils remplissent leur mission ouvertement et sans déguisement, ils font bien acte d'hostilité et par suite s'exposent à être attaqués ou faits prisonniers, mais c'est tout. L'aéronaute n'est-il pas exactement dans la même situation? Peut-on avoir un doute sur sa mission et peut-on l'assimiler à celui qui, avec les habits et l'allure d'un paysan, essaie de traverser les lignes ennemies pour porter une dépêche? Il faut espérer que ce point de vue prévaudra dans l'avenir. — La conférence qui s'est tenue à Bruxelles en 1874 pour délibérer sur *les lois et coutumes de la guerre*, a posé la règle suivante dans son *projet de déclaration* : « ... Ne doivent pas être considérés comme espions, s'ils sont capturés par l'ennemi, les militaires (et aussi les non-militaires accomplissant ouvertement leur mission) chargés de transmettre des dépêches destinées soit à leur propre armée, soit à l'armée ennemie. — A cette catégorie appartiennent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

également, s'ils sont capturés, les individus envoyés en ballon pour transmettre les dépêches et, en général, pour entretenir les communications entre les diverses parties d'une armée ou d'un territoire. »

Dans les prochaines guerres, il est possible qu'on trouve une autre application des ballons, surtout si on arrive à diriger ceux-ci dans une certaine mesure. On pourrait les employer à lancer des projectiles explosibles sur l'armée ennemie ou sur une place assiégée ; déjà on a parlé de la *dynamiteuse des airs*. On ne peut dire qu'un tel procédé soit en lui-même condamnable, quelque terrible que puissent en être les effets, sous cette réserve qu'il ne sera employé que dans la mesure où les actes d'hostilité sont licites. Ainsi on ne pourrait pas plus lancer des projectiles de cette façon sur des villes ou villages qui ne se défendent pas qu'on ne peut les bombarder à l'aide de l'artillerie. — Une forteresse, une ville fortifiée, qui se défendent, peuvent être contraintes à se rendre par la force et l'un des moyens les plus efficaces est le *bombardement*. Celui-ci, dans la pratique actuelle, peut avoir pour objectif non pas seulement les remparts et forts, mais l'intérieur de la ville. Qu'importe, dès lors, que les projectiles soient envoyés par les canons de l'armée assiégeante ou lancés de ballons qui planent au-dessus de la ville ? Il convient toutefois de faire remarquer que certains tempéraments apportés au droit de bombarder l'intérieur des villes fortes seront bien difficilement conciliables avec l'emploi du nouveau procédé de destruction. L'assiégeant doit respecter les monuments consacrés au culte, aux sciences, à la charité ; cette prescription, toujours difficile à observer par l'artillerie et souvent méconnue, pourrait-elle être sérieusement faite aux aéronautes chargés de lancer de la dynamite ou de la mélinite sur une ville ennemie ?

L. Renault.

III. Chimie. — On donne en chimie le nom de *ballons* à des vases de verre, de forme plus ou moins sphérique, munis d'une ou plusieurs ouvertures dont chacune porte un col cylindrique. Parfois le ballon est complètement sphérique (fig. 1) ; il doit être alors supporté par un petit coussin circulaire ; le plus souvent le fond est aplati (fig. 2). Les cols recourbés et effilés sont donnés aux ballons qui servent à prendre les densités de vapeur par la méthode de Dumas (fig. 3). Enfin, les ballons à robinet (fig. 4), qui servent à recueillir les gaz, ont des cols sur lesquels on mastique une garniture métallique, terminée par un robinet (R). On peut y faire le vide au moyen d'une pompe de Sprengel, après avoir fait le vide aussi complètement que possible à l'aide d'une trompe à eau ou d'une machine pneumatique. — Les ballons évasés, à fond très plat, prennent le nom de *matras* (fig. 5). On s'en sert pour sublimer le camphre, le chlorure mercurique ; pour faire des attaques à l'eau régale, etc. Ed. Bourgoin.

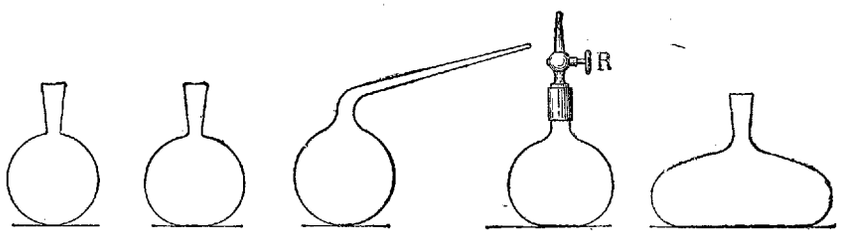

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5.

IV. Technologie. — Ce sont des masses de terre que l'ouvrier façonne à la main sous forme de gros cylindres ou de carrés longs ; après avoir bien battu et soudé ces ballons, et les avoir coupés et recoupés avec le fil de laiton pour s'assurer que toutes les bulles ont disparu, il prépare les *balles* d'un volume convenable pour le façonnage de chacune des pièces que le tourneur doit produire. L. Knab.

V. Art militaire. — *Ballon à grenades et à bombes*. Projectile d'artillerie en usage autrefois dans les sièges, et qu'on lançait au moyen de mortiers. Il se composait d'un sac en toile dans lequel on plaçait par couches alternatives de la poudre et des grenades ou de petites bombes, jusqu'à ce que le sac fût plein. Les fusées des grenades ou bombes étaient couvertes de mèches destinées à la propagation rapide du feu. On terminait le chargement du sac par la fixation à son orifice d'une fusée, puis on trempait le ballon dans le goudron et finalement dans l'eau. L'usage des ballons à grenades et à bombes a été abandonné vers la fin du XVIIIe siècle. X.

VI. Jeu. — Poche sphérique remplie d'air dont on se sert pour jouer en se la renvoyant de l'un à l'autre et qui a une élasticité assez grande pour rebondir sur le sol en tombant d'une certaine hauteur. Deux jeux portent ce nom. L'un, qui est à l'usage des jeunes enfants, consiste à lancer au hasard et à faire rebondir sur la terre un ballon de caoutchouc, dont la grandeur est variable, mais dont la légèreté est extrême. C'est un excellent exercice qui développe les forces de l'enfant et lui donne de la souplesse. L'autre est un jeu d'adresse et de force spécialement réservé aux hommes faits. Il se joue dans des lieux spécialement réservés à cet usage et qui consistent ordinairement en un vaste terrain, soigneusement battu, clos de murs et à ciel ouvert. Le ballon dont en se sert est une vessie gonflée d'air, enduite d'huile à l'extérieur et recouverte d'un cuir très épais. Pour lancer et repousser ce ballon, les joueurs garnissent leur main et leur poignet d'un gros gantelet de cuir ou de bois ou d'un instrument appelé *brassart* (V. ce mot). Ils se divisent en deux camps et jouent une partie suivie et régulière en observant des règles qui sont à peu près les mêmes que celles de la *longue paume* (V. Paume). Parfois ils se placent en cercle et lancent le ballon au hasard, de manière à ce que chaque joueur le reçoive et le renvoie à son tour. Il doit être lancé de façon à tomber dans le périmètre fixé au joueur auquel il est adressé, qui ne doit pas le laisser mourir, c.-à-d. à terre sans mouvements. L.-F. P.

VII. Danse. — En langage chorégraphique, on dit d'un danseur qu'il a *du ballon* lorsqu'il possède la faculté de s'enlever de terre à une grande hauteur par la puissance du jarret et de retomber avec grâce et légèreté. « Observez le ballon, dit Blasis dans son *Manuel de danse ;* rien ne peut être plus délicieux que de vous voir bondir avec une élasticité gracieuse dans vos pas, touchant à peine la terre et semblant à chaque instant sur le point de voler dans l'air. » Le ballon était surtout une des grandes qualités de nos danseurs français, et Vestris, particulièrement, était incomparable sous ce rapport.

BALLON, en allemand *Belchen*, nom que portent plusieurs montagnes, dont sept dans les Vosges, savoir : 1° le *Ballon de Guebwiller* ou de *Soultz* ou le *Grand Ballon* (V. Ballon de Guebwiller) ; 2° le *Petit Ballon* ou *Kahlerwasen* (V. Ballon [petit]) ; 3° le *Ballon d'Alsace* ou de *Giromagny* ou le *Ballon Rouge* (V. Bal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LON D'ALSACE); 4° le *Ballon de Servance* ou *Ballon de Lorraine*, d'une altitude de 1,189 mètres, avec une route stratégique, un fort et une ligne télégraphique; 5° le *Ballon de Comté* ou de *Lure* ou la *Planche des belles filles* (1,151 m.); 6° le *Ballon de Saint-Antoine* (1,100 m.); 7° le *Ballon de Guinon* (1,069 m.). De plus, il y a un *Belchen* dans le Jura suisse entre le canton de Soleure et celui de Bâle-campagne, à l'E. de Langenbrück, et un autre dans le grand-duché de Bade (1,420 m.), juste vis-à-vis du Ballon de Guebwiller et qui est la plus haute montagne de la Forêt Noire, après le Feldberg. Enfin, il y a au S.-E. de Cassel, dans la province de Hesse-Nassau, deux cimes du *Söhrewald*, qui portent également le nom de *Belchen*. L'étymologie de ces dénominations est très obscure. La question, souvent discutée, n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Le peuple s'imagine qu'on appelle ainsi les montagnes dont la forme sphérique rappelle un ballon-aérostat ou la partie ronde de l'œuf, appelée *Bolle* dans certains dialectes allemands. (Cf. Mündel, *Guide des Vosges*, introduction et éd. de 1883, p. 305.) Seulement toutes les montagnes ainsi nommées n'ont pas cette forme arrondie, et d'autres, dans leur plus proche voisinage, affectent un aspect de ballon et portent une autre dénomination. D'autre part, on a cherché l'origine du mot bien loin : Ch. Engelhardt, après avoir passé le *Balkan* et une montagne du Caucase, l'a découverte dans le mot persan *bala*, haut, élevé (*Wanderungen durch die Vogesen*, Strasbourg, 1821, p. 107). Stoeber y voit un mot celtique, dont la forme primitive *Belleac'h* ou *Bellec'h* peut se décomposer en *Bel*, Belenus, le dieu du Soleil des Celtes, le Baal ou Belus des Assyriens, l'Apollon des Romains, le Freyr des peuples scandinaves, et en *leac'h* ou *lec'h*, mot qui se retrouve dans *kroumm-lech* ou *cromlech* et qui d'après Mone (*Celtische Forschungen*, p. 24) signifie lieu, endroit. Belleac'h ou Bellec'h signifierait donc un lieu consacré au culte de Bel, culte qui se célébrait particulièrement sur les sommets des montagnes ou des collines. (*Sur l'origine et la signification des noms Belchen et Balon* dans *Revue d'Alsace*, 1856, pp. 413-419.) M. E. Fallot a réfuté cette explication ; il a proposé de rapprocher le mot ballon du mot breton *balch* qui signifie fier (*Rev. d'Als.*, 1885, pp. 24 et suiv.); mais cette étymologie n'expliquerait pas les Belchen de la Hesse. M. Martin, professeur à l'université de Strasbourg, a recours à l'allemand. Après avoir rappelé que le privilège accordé par Louis le Débonnaire à l'abbaye d'Ebersmünster, le 1er mai 817, désigne le ballon de Guebwiller sous le nom de *mons Peleus* et que, dans un document de 1291, les montagnes hessoises en question portent la dénomination de *Bellichen*, M. Martin dit qu'en Bavière, encore aujourd'hui, on appelle *Belchen* la foulque noire, en latin *fulica*, en allemand du moyen âge *(althochdeutsch) pelicha, pelaha*, c.-à-d. la poule d'eau qui a à la tête une tache blanche, et il ajoute qu'un mot analogue désigne les chevaux et les bœufs qui ont une pareille tache à la tête. Un Belchen ou un Ballon pourrait donc bien être une montagne dont la cime dénudée, et ayant de loin une teinte grisâtre, s'élève au-dessus d'un massif recouvert de sombres forêts, comme c'est le cas pour les Ballons des Vosges, ainsi que pour les Belchen du Jura, de la Forêt-Noire et du Söhrewald. Ce qui confirme M. Martin dans sa manière de voir, c'est la dénomination de *Kahlerwasen* (littéralement gazon glabre, dénudé), que porte le Petit Ballon. (*Iahrbuch des Vogesenclubs*, II, 1886, p. 193.) Consultez les considérations de M. Elie de Beaumont sur le système des Ballons vosgiens, dans son *Explication de la carte géologique de France*, et Ch. Grad, *Orographie des Vosges*.

L. WILL.

BALLON D'ALSACE, appelé aussi *Ballon de Giromagny*, *Ballon des Vosges* ou *Ballon rouge*, et en allemand *Welscher Belchen*, montagne des Vosges (1,244 m. d'après la carte de la *Landesaufnahme*) située au point de contact de la Haute-Alsace, du territoire de Belfort et du dép. des Vosges, traversée par la route de Belfort à Remiremont avec embranchement de Saint-Maurice à Wesserling, dans la vallée de Saint-Amarin (Alsace). A la cime, formée de syénite rose à grands cristaux et surmontée d'un poteau indicateur établi par le Club alpin français, ainsi que d'une colonne supportant l'image de la Vierge, on jouit d'une vue grandiose. La flore est alpestre. Une pelouse immense recouverte du *Nardus stricta*, cette graminée si répandue sur les sommets des Vosges, et émaillée par la pensée des Vosges *(Viola elegans)*, l'anémone des Alpes, la gentiane jaune, l'*Arnica montana*, le *Ranunculus aureus*, le *Meum athamanticum* et l'angélique des Pyrénées, forme de magnifiques pâturages, où le gros bétail reste depuis le commencement de l'été jusqu'aux approches de l'hiver et où l'on prépare des fromages façon gruyère et des fromages plus mous se rapprochant du *géromé* et du fromage de Münster. Les fermes les plus importantes sont les deux censes l'Alfeld, au-dessus d'un petit lac de même nom, dans un paysage très pittoresque, la Jumenterie (parc de chevaux de race lorraine, au commencement du XVIIe siècle), située à 1,002 m. sur le versant de Saint-Maurice, et la Rozaye, sur le versant opposé. La Savoureuse prend sa source dans un petit bassin, près du sommet. Le *Ballon de Servance*, situé à l'O. juste en face, est relié au Ballon d'Alsace par le Col du Stalon, où s'ouvre vers le S. la vallée de Saint-Antoine, traversée par le Rahin, un sous-affluent de la Saône. Le Ballon d'Alsace attire en été une foule de touristes ; son ascension, qui se fait ordinairement de Belfort ou de Saint-Maurice, est facile et commode, grâce aux nombreux poteaux indicateurs placés par le Club alpin français et aux sentiers entretenus à ses frais. L. WILL.

BIBL.: N. HAILLANT, *Petite excursion botanique au ballon d'Alsace*; Epinal, in-8. — *Carte de l'état-major*, section Lure. — *Carte de la kön. preuss. Landesaufnahme*, 1 : 2500, section Urbis; Berlin, 1887. — Ch. GRAD, *A travers l'Alsace et la Lorraine*, dans *Tour du monde* (fév. 1887).

BALLON DE GUEBWILLER, OU DE SOULT, OU GRAND BALLON. Montagne de la Haute Alsace, la plus élevée de la chaîne des Vosges, située sur un puissant contrefort entre la vallée de la Thur et celle de la Lauch. Elle est constituée par le terrain de transition ou les roches métamorphiques (grauwacke, schistes). Ce terrain est traversé d'une bande de granit, partant de la cime orientale et se dirigeant d'un côté vers la vallée de la Thur et de l'autre vers la Lauch (Cf. Delbos et Kœchlin, *Description géologique du Haut-Rhin*, I, pp. 88 et suiv.). Comme les sources sont beaucoup plus rares dans ce terrain, la végétation y est plus pauvre que sur le granit vosgien. Le botaniste y trouve cependant à peu près la même flore alpestre que sur le Ballon d'Alsace et de plus *Androsace carnea*, *Saxifraga umbrosa*, *Rosa alpina*, *Pimpinellifolia var. mitissima*, *Potentilla alpestris var. sabauda* ainsi que d'autres plantes rares (Cf. Kirschleger, *Flore d'Alsace*, Strasbourg, 1862, t. III, pp. 45 et 300). La cime du Ballon a une forme allongée et est terminée par deux têtes, séparées par un col : à l'O. la Tête du Chien (*Storkenkopf*) haute de 1,361 m. : à l'E. la Tête du Ballon *(Belchenkopf)* avec 1,424 m. Le point le plus élevé est marqué par un signal trigonométrique d'où l'on a une vue étendue sur la plaine du Rhin, toute la Forêt-Noire, la vallée de la Thur ou de Saint-Amarin, sur les Vosges et le Jura, et enfin sur la chaîne des Alpes du Sentis au mont Blanc. Tout près du sommet se trouve un hôtel en voie de construction. D'après la légende, la montagne est hantée par les arpenteurs infidèles; pour expier les torts causés aux pauvres paysans, ils sont obligés d'arpenter sans cesse les immenses pâturages du Ballon. Stœber (*Alsatia*, VI, p. 283) signale près de la cime orientale deux enceintes de pierres fichées dans le sol, que le peuple appelle jardins des sorcières ou jardins des capucins (*Hexen oder Capuxinergaerten*) et où l'on exorcisait autrefois les sorcières. En descendant le flanc septentrional, on atteint après une heure de marche le *Lac du*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ballon (*Belchensee*) qui, situé à une altitude de 985 m., a une superficie de 75 hect. et une profondeur de 30 m. Les parois escarpées, de nature schisteuse, et revêtues d'une mince couche de terre végétale, s'élèvent à 200 m. au-dessus du niveau de l'eau. Le lac se déverse dans la Lauch par un ruisseau, appelé Seebach. Le maréchal Vauban alimentait avec les eaux du lac le canal de Rouffach ou de Vauban, qui n'existe plus aujourd'hui et qui était destiné à transporter les matériaux nécessaires à la construction de Neuf-Brisach. Il ferma la partie inférieure du lac au moyen d'une digue de 40 pieds de haut; une écluse, pratiquée dans le milieu de cette digue, réglait la dépense des eaux à proportion des besoins de la navigation. De là le nom de *lac Vauban*, qu'on trouve dans certains ouvrages français. Quand la ville de Neuf-Brisach fut bâtie, personne ne se souciait plus de la digue provisoire, et dans la nuit du 21 déc. 1740, le lac, grossi par la fonte des neiges et par la pluie, détruisit les travaux de Vauban; une masse d'eau de 16 m. de haut se précipita dans la vallée. L'éruption dura douze heures et fut si violente que le courant, après avoir ravagé toute la vallée de la Lauch, emporta jusqu'à douze maisons du village d'Issenheim, situé dans la plaine, à 4 kil. de la montagne. Guebwiller toutefois fut épargnée, grâce aux ruines de ses anciennes fortifications. Depuis la catastrophe de 1740, le lac ne possède plus guère que la moitié de sa superficie. Vers 1865, on fit exécuter un canal souterrain qui, au moyen d'une écluse, permet de retenir ou de déverser les eaux, suivant les besoins industriels et agricoles de la vallée et de la plaine. Les eaux du lac sont peuplées d'excellentes truites. M. Voulot prétend qu'à une époque préhistorique, il y avait là une station lacustre. En effet, il a trouvé au fond du lac, entre des pilotis carbonisés, quatre objets en pierre, dont trois en pierre polie, et une mâchoire de cheval, dont l'une des extrémités était nettement coupée (V. Voulot, *Les Vosges avant l'histoire*, pl. VII, fig. 11).

L. Will.

Bibl. : Ch. Grad, *le Massif du Grand Ballon*. — X. Imfeld, *Panorama du Ballon de Guebwiller*; Nancy, 1881. — *Quatorze itinéraires au Ballon de Guebwiller*, ouvrage publié à Nancy par la section vosgienne du Club alpin français. — *Specialkarte der Umgebung von Gebweiler*, carte spéciale des environs de Guebwiller, publiée à Guebwiller par une section du Club vosgien, 1 : 30,000. — *Carte de la kön. preuss. Landesaufnahme*, 1 : 25,000, Section Lautenbach; Berlin 1886.

BALLON (Petit) ou **KAHLERWASEN**, montagne de la Haute-Alsace, sur le contrefort qui, se détachant de l'axe principale de la chaîne des Vosges, s'étend entre la vallée de la Lauch et celle de la Fecht. Le Petit Ballon a deux têtes : la cime de l'E. porte le nom de Strohberg, à 980 m.; le point culminant de la tête occidentale, le Petit Ballon proprement dit, porte un signal trigonométrique et est à une altitude de 1,267 m. La montagne a d'excellents pâturages, ornés des plantes alpestres des Hautes-Vosges. Sa constitution géologique est la même que celle du Grand Ballon qui s'élève en face vers le S. et auquel elle est reliée par une série de crêtes, contournant en amphithéâtre la vallée de la Lauch. Dans les fermes ou *censes*, on fabrique le fromage de Münster; devant l'une d'elles, il se trouve une place où les *marcaires* des montagnes voisines donnent rendez-vous aux jeunes filles des vallées, pour danser avec elles en plein air, certains dimanches de l'été. La plus grande des censes a été convertie en une pension ou station de cure d'air. La vue dont on jouit du haut du Petit Ballon est très belle.

L. Will.

Bibl. : *Carte de la kön. preuss. Landesaufnahme*, 1 : 25000, section Lautenbach ; Berlin, 1886.

BALLON. Ch. l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, sur une éminence considérable qui domine la rive gauche de l'Orne Saosnaise (affl. de g. de la Sarthe); 1,681 hab. Situé à la frontière du Maine et de la Normandie, Ballon a été fréquemment assiégé au moyen âge. Philippe Auguste s'en empara en 1200, pendant sa guerre contre Jean-sans-Terre, et fit démolir le château. Reconstruit vers le XV^e^ siècle, ce château fut définitivement démoli au XVII^e^. Il n'en reste qu'un donjon cylindrique avec tourelle,

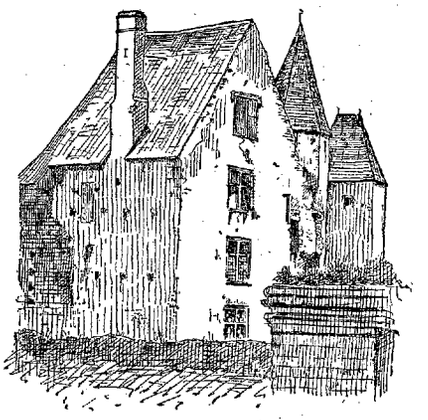

Château de Ballon.

du haut duquel on jouit d'une vue magnifique sur la campagne environnante. — Hospice fondé en 1690 par M^me^ de Lussac. — Patrie du général comte Louis François Coutard (1769-1852).

Jules Gautier.

BALLON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille ; 610 hab.

BALLON (Louise-Blanche-Thérèse Perruchard de), fondatrice de l'ordre des sœurs de la Providence dites Bernardines réformées, née au château de Vansi en Savoie en 1591, morte au monastère de Seyssel le 14 déc. 1668, en odeur de sainteté. Vers 1622, imitant ce que la mère Angélique venait de faire à Port-Royal, elle entreprit, sous la direction de saint François de Salles, son parent, la réforme du monastère de Rumilly. Cette œuvre s'étendit bientôt à Saint-Jean-de-Maurienne, à Grenoble, à la Roche, à Seyssel, à Vienne, à Lyon. Les religieuses qui adoptèrent la réforme prirent le nom de *Sœurs de la Providence*, mais on les appelait communément *Bernardines réformées*. En 1628, l'ordre nouveau obtint du pape Urbain VIII un acte l'exemptant de la juridiction de l'abbé de Cîteaux et le soumettant à la juridiction de l'ordinaire. Les constitutions présentées par la fondatrice furent approuvées à Rome en 1631. Le P. Grossi, de l'Oratoire, a écrit la vie et fait un recueil des *œuvres de piété* de L.-Bl.-Th. de Ballon, le tout publié dans le même volume, 1700.

E.-H. V.

BALLONIUS (V. Baillon [Guillaume de]).

BALLONNEMENT (V. Météorisation).

BALLONS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 314 hab.

BALLORE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de la Guiche ; 309 hab.

BALLOT de Sauvot, littérateur français mort en 1761. Reçu avocat en 1736 et bailli de Saint-Vrain, près Arpajon, il retoucha deux ballets, l'un de Lamotte, *Pygmalion* (1748), l'autre d'Autreau, *Platée* (1749), musique de Rameau, et qui se sont tous deux longtemps maintenus au répertoire de l'Opéra. Ballot de Sauvot a rédigé le *Politique danois* (1746, in-12), sur les notes et sans doute avec la collaboration de Martin Hubner, mais il est surtout connu aujourd'hui par un *Eloge de Lancret* (1743, in-8), réimpr. dans la *Revue universelle des arts* (t. XII) et par M. J. Guiffrey (1874, in-8).

M. Tx.

BALLOT (Charles), vice-président du conseil d'Etat, né à Orléans le 14 mars 1818, mort à Paris en 1885. Inscrit dès 1842 au barreau de Paris, secrétaire de la conférence des avocats, docteur en droit et lauréat du concours de doctorat en 1845, au lendemain de la Révolution de 1848, il entra au journal *le Siècle*, dont il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devait rester jusqu'à la fin de l'Empire un des plus assidus collaborateurs. Il y traita toutes les grandes questions législatives : liberté de la presse, liberté de conscience, liberté individuelle, grèves et coalitions, réformes hypothécaires, crédit foncier, loi sur les sociétés, régime cellulaire, détention préventive, abolition de la peine de mort, propriété littéraire et artistique, etc... En même temps, il fondait avec MM. Mourlon, Demangeat et Ollivier la *Revue pratique du droit français*. Jusqu'en 1871, il se consacra à sa double profession d'avocat et de publiciste, conquit au Palais un rang distingué, plaida, et souvent avec succès, contre ou avec les plus grands noms du barreau, notamment dans deux grandes causes, qui eurent du retentissement, le procès *Verdi-Calzado* et *l'affaire du Syndicat*, qu'il plaida devant la cour de Metz avec MM. Jules Grévy, Dufaure et Allou. Après le Quatre-Septembre, le gouvernement de la Défense nationale lui confia les fonctions de premier avocat général près la cour de Paris ; il accepta ce poste d'honneur pour la durée du siège, et en abandonna les appointements à l'œuvre patriotique des fourneaux. Rentré au barreau, il fut en 1872 élu membre du conseil de l'Ordre et devint rédacteur en chef du journal *le Droit*, où l'on a remarqué ses éloges nécrologiques sur les illustres avocats de son temps, Marie, Liouville, Bethmont, Jules Favre, etc. Lors de la réorganisation du conseil d'Etat en 1879, une présidence de section lui fut offerte ; il dirigea pendant six ans, à la tête de la section de législation, les travaux préparatoires des lois les plus importantes, telles que les lois sur le règlement de *la puissance paternelle*, sur la *faillite*, sur la *jouissance légale*, etc... Après la mort de M. Faustin Hélie, il fut nommé en mars 1885 vice-président du conseil d'Etat, sur le désir de tous ses collègues. Il mourut quelques mois plus tard, entouré de l'estime et du respect universels, que lui avaient mérités l'élévation de son caractère, une vie toute d'honneur et de travail, sa haute probité tant professionnelle que politique. M. Charles Ballot avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1880, officier en 1883, et commandeur en 1885.

BALLOTADE (Manège). Saut sur une place exécuté par un cheval de telle sorte que, sans ruade, il montre les fers de ses pieds de derrière et que les jambes des quatre pieds arrivent à la même hauteur.

BALLOTE. (*Ballota* L.). Genre de plantes de la famille des Labiées, composé d'herbes vivaces dont on connaît une quinzaine d'espèces originaires de l'Europe et de l'Afrique. La plus importante, *B. fœtida* Lamk, porte les noms vulgaires de *Marrube noir*, *M. fétide*, *Marrubin*. C'est une plante vivace, d'environ 50 cent. de hauteur, plus ou moins pubescente, à tiges carrées, dressées ou ascendantes, à feuilles pétiolées, ovales, un peu cordées à la base, crénelées ou sinueuses sur les bords, pubescentes sur les deux faces. Les fleurs, de couleur purpurine, plus rarement blanches, sont disposées en glomérules axillaires, supportés par un court pédoncule commun. Elles ont un calice gamophylle, presque infundibuliforme, parcouru par dix côtes saillantes et partagé sur ses bords en cinq dents. La corolle est bilabiée, avec la lèvre supérieure pubescente et l'inférieure étalée, à trois lobes obtus, dont le moyen, plus grand que les autres, est émarginé ; les étamines, au nombre de quatre, sont didynames ; les fruits sont des achaines oblongs et glabres. — Le *B. fœtida* se rencontre communément en France dans les lieux incultes, les décombres, sur le bord des chemins ou des haies, au pied des murs dans les villages. Toute la plante exhale, quand on la froisse, une odeur désagréable. Elle figurait autrefois dans les pharmacopées sous la dénomination de *Herba Marrubii nigri vel fœtidi s. Herba Ballotæ*, et était préconisée contre l'hystérie et les diverses affections nerveuses. On l'emploie encore aujourd'hui, dans les campagnes, aux mêmes usages que le *Marrube blanc* (V. MARRUBE). — La *Ballote* d'Algérie est le *Quercus Ballota* Desf. (V. CHÊNE).

Ed. LEF.

BALLOTINE. (Art culin.). Nom donné à de petits morceaux de viande farcis et entourés de papier. Ce mets se prépare comme les *côtelettes de veau en papillote*.

BALLOTS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roë ; 1,941 hab.

BALLOTTAGE. Opération électorale restreinte aux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages dans un scrutin antérieur demeuré sans résultat. Tous les électeurs peuvent y participer, alors même qu'ils n'auraient pas voté aux précédents scrutins. Mais c'est tout à fait improprement qu'on a donné le nom d'élection de ballottage au dernier tour de scrutin qui a lieu, soit pour les élections municipales, les élections des conseils d'arrondissement, les élections des conseils généraux, les élections pour la Chambre des députés, les élections pour le Sénat, soit pour les élections des membres des tribunaux de commerce, de la chambre de commerce, du conseil de prud'hommes, dans le cas où le chiffre de la majorité absolue n'aurait pas été atteint au premier ou au deuxième tour de scrutin. En effet, à tous les derniers scrutins que nous venons d'indiquer, les suffrages des électeurs peuvent se porter sur des candidats qui n'ont pas figuré dans la première ou dans les deux premières épreuves (*Circulaire du ministre intér.*, 19 janv. 1876, relative aux élections pour le Sénat). — Il n'y a vraiment ballottage que lorsque l'opération électorale est restreinte aux candidats qui ont précédemment obtenu le plus grand nombre de suffrages. Les règlements du Sénat et de la Chambre des députés contiennent des dispositions relatives au ballottage. Après deux tours de scrutin demeurés sans résultat, la Chambre procède à un scrutin de ballottage (Règlement du Sénat, art. 6 ; règlement de la Chambre des députés, art. 2). Dans ce cas, les voix ne peuvent être valablement données qu'à l'un des deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages dans le scrutin précédent. En cas d'élection au scrutin de liste, le nombre des candidats sur lesquels peuvent se porter les suffrages doit être double du nombre de candidats restant à élire. Si l'un des deux candidats entre lesquels était établi le ballottage se retire, le ballottage a lieu entre le candidat qui reste et celui qui vient en troisième rang. Mais lorsque les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix persistent dans leur candidature, il est impossible qu'une troisième personne se présente et, en cas d'égalité des suffrages, invoque le bénéfice de l'âge (*Assemblée nationale*, séance du 22 janv. 1874). Le règlement des deux Chambres porte qu'en cas de ballottage, la majorité relative suffit. Lorsque, dans un scrutin de ballottage, on trouve plus de bulletins que de boules de contrôle, l'élection doit être annulée, si l'écart entre les concurrents est égal ou inférieur au chiffre des bulletins trouvés en trop. En effet, comme le font remarquer MM. Poudra et Pierre, en cas d'élection faite à la majorité relative, le retranchement des voix, soit à chaque candidat, soit seulement à l'élu, ne donne pas un résultat certain, parce que la pluralité des voix n'est pas, comme la majorité absolue, un terme de comparaison invariable (*Assemblée nationale*, 23 fév. 1874 et suiv). — Après deux tours de scrutin sans résultat, l'Assemblée peut ajourner le ballottage à la séance suivante. — Les règlements du Sénat et de la Chambre des députés portent qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est nommé. La conséquence en est que, dans un scrutin de liste, si deux membres élus ont obtenu un égal nombre de suffrages, le plus âgé doit être placé le premier sur la liste (*Corps législatif*, 17 fév. 1865.) Cette règle est applicable à tous les tours de scrutin. Il en est ainsi pour l'élection des président et secrétaire des bureaux, comme pour celle des membres du bureau de la Chambre (Règlement du Sénat, art. 11 ; règlement de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Chambre des députés, art. 12). (V. Elections et Scrutin.) Lucien Delabrousse.

Bibl. : Jules Poudra et Eugène Pierre, *Traité pratique de droit parlementaire* ; Paris, 1879-1880, 2 vol. in-8, t. I, nos 827 et suiv. et 1003.

BALLOTTEMENT. Signe de la grossesse qu'on peut observer dès le quatrième ou le cinquième mois. Lorsqu'on déprime légèrement, mais brusquement et en différents points, la paroi abdominale, on a la sensation d'un corps solide qui se déplace ; les doigts, laissés en place, peuvent, dans certains cas, percevoir un léger choc qui indique que le corps mobile a repris sa position primitive ; dans ce dernier cas, le ballottement est dit double. Le ballottement s'observe surtout au niveau de la tête du fœtus, ce qui fait qu'il est surtout net dans la région pelvi-ombilicale au quatrième et au cinquième mois, la tête se trouvant généralement en haut à cette époque de la grossesse ; du reste, jusqu'au cinquième mois, on peut faire ballotter tout le fœtus ; plus tard, le ballottement se limite généralement à la tête. Dr L. Hn.

BALLOU (Hosea), théologien et publiciste américain, fondateur de l'*Universalisme* aux Etats-Unis, né à Richmond (New-Hampshire) en 1771, mort à Boston en 1852. Son père était pasteur de l'Eglise baptiste à Richmond. A dix-neuf ans, le jeune Hosea voulut suivre la carrière paternelle, mais il fut excommunié pour avoir affirmé sa croyance dans le salut final de tous les hommes. Pendant une quinzaine d'années, il remplit les fonctions pastorales auprès de diverses communautés protestantes, principalement dans les Etats de Massachusetts et de Vermont. Enfin, en 1807, il fut nommé pasteur de l'église *universaliste* de Boston, qu'il desservit jusqu'à sa mort. — Ses convictions profondes firent de Ballou un polémiste ardent. Il fonda deux journaux religieux, qui lui ont survécu, *The universalist Magazine* en 1819, et *The universalist Expositor* en 1831. — Outre ces publications et de nombreux sermons, Ballou a composé plusieurs ouvrages théologiques ou d'édification : *Notes on the parables* et *Treatise on the atonement* (1804) ; *Examination of the doctrine of future retribution* (1846), et quelques hymnes. — Sa biographie a été écrite en 1854, à la fois par son fils, M. M. Ballou, et par son ami, le révérend Thomas Whittemore, un de ses premiers collaborateurs à l'*Universalist Magazine*. G. Q.

BALLOU (Hosea), petit-neveu du précédent, et comme lui pasteur universaliste, né à Halifax (Vermont) en 1796, mort en 1861. Ballou entra dans la carrière pastorale en 1815, et exerça le ministère évangélique pendant de longues années dans les Etats de Connecticut et de Massachusetts. En 1853, il fut nommé directeur du collège de Tuflo, Somerville, mais il n'entra en fonctions que deux ans plus tard, après avoir étudié les différents systèmes scolaires de l'Europe. De bonne heure, Ballou se fit connaître comme publiciste. Il collabora aux journaux fondés par son oncle, peu de temps après leur apparition, *The universalist Magazine* et *The universalist Expositor*. On lui doit en outre : *The ancient history of universalism* (1829, 1842) ; une édition anglaise de l'*Histoire des croisades de Simonde de Sismondi* (1833) ; et un recueil de cantiques à l'usage des congrégations universalistes (1837). G. Q.

BALLOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine ; 266 hab.

BALLU (E.-Joseph) (V. Bailly).

BALLU (Théodore), architecte français, né à Paris le 8 juin 1817, mort à Paris le 22 mai 1885. Fils d'un entrepreneur de charpente expert dans l'art du trait, Théodore Ballu entra en 1835 dans l'atelier de Lebas et à l'Ecole des beaux-arts d'où, après de nombreux succès, il sortit à l'âge de vingt-trois ans, remportant le grand prix de Rome sur un projet de Palais pour la Chambre des pairs. Ses envois de pensionnaire, datés de Rome d'abord et ensuite d'Athènes, montrèrent en lui un habile dessinateur doublé d'un coloriste plus habile encore et ses études de restauration du temple d'Athéné Poliade, à Athènes, en six feuilles de dessin dans lesquelles il faisait large part à la polychromie antique, lui valurent au Salon de 1846 une médaille dans la section de peinture. Revenu à Paris, sa carrière d'architecte, presque tout entière consacrée à l'administration municipale, fut des plus rapides et des plus brillantes. Architecte-adjoint des travaux de la Fourrière et sous-inspecteur attaché à la construction de l'église Sainte-Clotilde, il eut l'honneur de terminer cet édifice après la mort de son auteur, Gau, survenue en 1854. Bientôt après, Th. Ballu fut chargé de la restauration de la Tour-Saint-Jacques-la-Boucherie à laquelle il sut redonner une si charmante jeunesse au milieu du gracieux square qui l'environne, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1857 et architecte en chef de la première division des travaux de Paris en 1860. Cette division comprenait les édifices religieux ; aussi Th. Ballu eut-il à construire — outre le beffroi destiné à réunir la façade de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à celle de la mairie voisine conçue par feu *Hittorff* dans les mêmes lignes architecturales — le temple protestant de la rue Roquépine, édifice d'une belle ordonnance ionique rappelant l'antique ; l'église de la Trinité, brillant

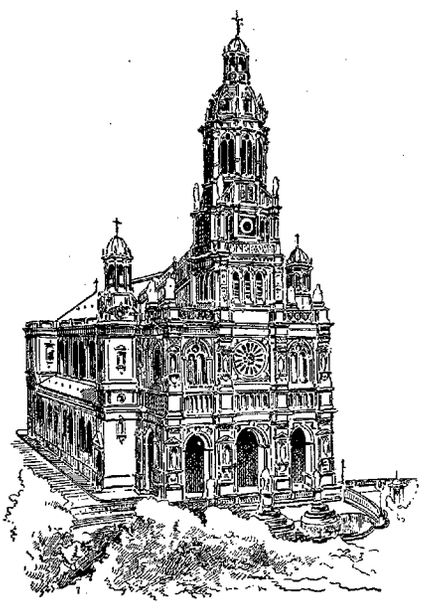

Église de la Trinité.

ressouvenir des églises et aussi des salles de fêtes de la Renaissance française ; l'église Saint-Joseph, rue Saint-Maur, édifice inspiré du style roman primitif, et, en même temps qu'il construisait l'église Notre-Dame d'Argenteuil (Seine-et-Oise), elle aussi inspirée du style roman, la vaste église Saint-Ambroise qui, si elle rappelle les mêmes tendances architectoniques, prouve peut-être plus que tous les autres édifices religieux dus à Th. Ballu, sa grande facilité d'assimilation des formes du passé jointe à une grande liberté d'interprétation et aussi son goût toujours sûr mis au service d'une réelle ampleur de composition. La publication des monographies de ces deux églises de la Trinité et de Saint-Ambroise permet au reste de parfaitement apprécier cette flexibilité poussée jusque dans les moindres détails du talent de Th. Ballu. Promu officier de la Légion d'honneur, presque au lendemain de l'inauguration de l'église Saint-Ambroise, Th. Ballu devint inspecteur général des travaux d'architecture de la ville

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Paris et fut appelé en 1872 à occuper à l'Institut (Académie des beaux-arts) la place laissée vacante par la mort de Léon Vaudoyer, de même qu'il devait en 1874 remplacer Viollet-le-Duc comme inspecteur général du service des édifices diocésains. Appelé deux fois au conseil général des bâtiments civils, membre du conseil d'architecture et de la commission des beaux-arts de la ville de Paris, membre honoraire de l'Académie des beaux-arts de Vienne et de l'Institut royal des architectes britanniques, Th. Ballu pouvait être fier de sa carrière d'architecte, belle entre toutes, lorsque le concours ouvert en 1872 pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris le fit, à l'âge de cinquante-cinq ans, tenter de nouveaux efforts et mériter de nouveaux honneurs. Sorti vainqueur de ce concours célèbre, pour lequel il s'était associé M. de Perthes, qui fut pendant treize ans son collaborateur et qui termine aujourd'hui les aménagements intérieurs suivant les données du projet primitif, Th. Ballu passa les dernières années de sa vie dans un labeur incessant qui mina sa santé et épuisa ses forces au fur et à mesure que, recréant l'œuvre de Boccador et l'amplifiant comme autrefois Lesueur, pour la mettre en harmonie avec les exigences du programme d'un palais municipal moderne, il donnait à la ville de Paris un de ses plus beaux édifices et assurait à sa mémoire une place spéciale dans l'histoire de l'art. Promu commandeur de la Légion d'honneur le 14 juil. 1882, lors de l'inauguration un peu hâtive de cet édifice commencé moins de dix ans auparavant et dans lequel il y aura lieu d'étudier, à l'article Hotel de Ville, les heureuses dispositions et de remarquables problèmes de construction résolus, Th. Ballu lutta encore trois ans contre le mal qui devait l'emporter et aussi contre le chagrin que lui causa la mort d'un gendre aimé, sculpteur de grand talent, M. *Idrac*. Quelques constructions privées, parmi lesquelles il faut surtout citer le petit hôtel que Th. Ballu s'était construit pour abriter son existence toute de travail et de vie de famille, et le tombeau, dans lequel il repose au cimetière de l'Est, montrent bien comme son talent savait à merveille se plier aux programmes les plus simples et leur donner avec un petit nombre de motifs choisis le charme dont ils sont susceptibles d'être parés. — Th. Ballu laisse deux fils. L'aîné, *Albert Ballu*, architecte de talent, a obtenu de nombreuses récompenses depuis 1874 aux Salons annuels pour des études remarquables d'état actuel et de restauration de monuments religieux de l'Afrique française et pour un grand projet (en cours d'exécution) du palais de justice de Bucharest (Roumanie). Successivement rapporteur près le comité des travaux diocésains en 1876, architecte du diocèse d'Aix en 1879 et de celui d'Alger en 1884, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1887. — Pour le second, *Roger Ballu*, (V. ci-dessous). Charles Lucas.

Bibl. : *Institut de France, Funérailles de Th. Ballu*; Paris, 1885, in-4. — *Société centrale des Architectes*, Bulletin ; Paris, 1885, in-8. — Paul Sédille, *Théodore Ballu* ; Paris, 1886, in-8.

BALLU (Roger), critique d'art français, né à Paris en 1852. Second fils du précédent, il commença par étudier le droit, et fut ensuite attaché au cabinet du préfet de la Seine. Pendant les loisirs que lui laissait cette fonction, il écrivit un petit poème antique, *Clytemnestre*, pour un concours ouvert par l'Académie des beaux-arts et destiné à servir de thème au grand concours de composition musicale du Conservatoire (1875). Lorsque M. Guillaume fut nommé directeur général des beaux-arts (1878), il choisit comme chef de cabinet M. Roger Ballu, son cousin ; en même temps, celui-ci était attaché pour les beaux-arts à la direction des sections étrangères de l'Exposition universelle par M. Georges Berger. En 1879, il fut nommé inspecteur-adjoint des beaux-arts par M. Turquet, et chargé d'un cours d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Ecole nationale de dessin pour les jeunes filles ; il est encore aujourd'hui titulaire de ce cours. En 1883 il fut nommé inspecteur des beaux-arts. M. Roger Ballu a collaboré à la *Gazette des beaux-arts*, à *l'Art*, à la *Nouvelle Revue*, au *Temps*, à l'*Illustration*, etc. Il a publié en 1880 un volume pour le Salon, dans lequel a paru pour la première fois la distinction des artistes en deux catégories : les *émus* et les *habiles*, formule qui a fait fortune. C'est lui encore qui organisa l'exposition des œuvres de Couture, de Tassaert, de Paul Baudry, et l'exposition des *Dessins du siècle* à l'École des beaux-arts; il publia un magnifique ouvrage contenant les notices et les reproductions d'un grand nombre de ces dessins (1884, in-4). Le service le plus éminent que M. Roger Ballu ait rendu à l'art, c'est la fondation en 1885 de la *Société des pastellistes français*, dont il est le président. M. Roger Ballu a aussi écrit un roman intitulé *Une vie d'artiste* (1885), et fondé un journal, la *Vie artistique*. M. Ballu est encore président de la Société libre des beaux-arts. Il est officier de l'Instruction publique, et chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1er avril 1887. Ad. Thiers.

BALLUE (Auguste-Eléonore-Arthur), homme politique français, né à Conty (Somme) le 16 déc. 1835. Sorti officier de l'école militaire de Saint-Cyr, il fit la campagne de Crimée en qualité d'officier d'ordonnance du maréchal Randon et fut décoré le 1er juin 1855. Après la guerre franco-prussienne, en 1871, il fut mis à la retraite avec le grade de capitaine. A partir de ce moment il entra dans la presse, et spécialement dans celle des départements, fut rédacteur au *Progrès de Lyon*, à la *France républicaine*, au *Lyon républicain*, à l'*Art*. Rayé de l'ordre national de la Légion d'honneur à la suite d'une condamnation pour délit de presse, il poursuivit sa réintégration, en 1875, qu'il obtint. Le 23 mai 1880, il posa sa candidature à la Chambre des Députés, pour remplacer M. Millaud, nommé sénateur, contre celle de Blanqui, non encore amnistié, et fut élu au deuxième tour par 8.280 voix. Le 21 août 1881, il fut réélu contre Félix Pyat par 11,695 voix. Enfin porté sur la liste des républicains modérés aux élections du 4 oct. 1885, il est revenu à la Chambre, après le scrutin de ballottage du 18 octobre. Au parlement il s'est occupé des questions militaires et a présenté un remarquable projet d'ensemble sur la réforme de l'impôt. Il a publié : *Question algérienne à vol d'oiseau* (Marseille, 1869, in-8); *les Zouaves à Paris pendant le siège* (1872, in-16).

BALLUS (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Attides, proposé en 1850 par Ch. Koch et adopté successivement par Thorell et par nous-même. Les *Ballus* sont reconnaissables à leur céphalothorax large et déprimé, avec les yeux dorsaux très reculés, ce qui fait paraître la partie céphalique plus longue que la partie thoracique. Leurs pattes sont courtes, les antérieures très épaisses avec les fémurs dilatés et comprimés, les postérieures grêles et presque mutiques ; leurs chélicères sont petites avec la marge inférieure pourvue de plusieurs petites dents, ce qui éloigne les *Ballus* de presque tous les genres européens de la même famille. L'espèce type, *B. depressus* Walck., est répandue dans toute l'Europe, où elle se trouve en été sur les buissons ; elle est de petite taille, entièrement brune, sauf les pattes postérieures qui sont jaunes et rayées de noir. D'autres espèces, notamment les *B. armadillo* E. Sim., *B. rufipes* E. Sim., etc., habitent le midi de l'Europe. E. Simon.

BALLY (François-Victor), médecin français, né à Beaurepaire (Isère) le 22 avr. 1775, mort à Salus (Bouches-du-Rhône) en 1866. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue en qualité de chef du service de santé et eut là l'occasion d'étudier et de combattre des épidémies meurtrières, particulièrement la fièvre jaune; il publia sur ce sujet : *Mémoire sur la fièvre jaune* (Paris, 1803). Il fut retenu comme prisonnier de guerre à la Jamaïque, puis après son retour en France fut chargé en 1805 d'étudier l'épidémie de fièvre jaune qui régnait sur les côtes d'Espagne depuis Barcelone jusqu'à Gibraltar; il publia : *Opinion sur la contagion de la fièvre jaune* (*Revue*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

médicale, 1810), puis quitta le service militaire et publia son ouvrage capital : *Du typhus d'Amérique ou de la fièvre jaune* (Paris, 1814), dans lequel il déclare que cette maladie est souvent contagieuse, mais qu'elle ne l'est pas toujours. Lorsqu'une nouvelle épidémie éclata à Barcelone, en 1821, il fit partie de la commission française envoyée en Catalogne et démontra qu'une première atteinte de fièvre jaune ne procure pas l'immunité contre cette maladie. Il publia avec François et Pariset le *Rapport...* de la commission (Paris, 1822), puis mit au jour *Hist. méd. de la fièvre jaune observée en Espagne dans l'année 1821* (Paris, 1823, in-8) ; puis *Rapp. fait au Conseil supér. de santé sur la fièvre jaune qui a régné au port du Passage* (Paris, 1824, in-4). A son retour, il devint membre du conseil supérieur de santé et président de l'Académie de médecine. Il était médecin de l'Hôtel-Dieu lorsque le choléra de 1831 fit invasion en France ; il étudia avec soin le fléau et publia plusieurs ouvrages sur ce sujet (Paris, 1833-35 ; *Mém. Acad. de méd.*, 1846 ; Paris, 1849, 1850, 1855, 1856) ; il appelait le choléra *choladrée lymphatique* ou *hydrhémo-choladrée*. Il publia, en outre, des ouvrages sur les eaux thermales de Lamothe-les-Bains (1844), sur les forces vitales et le scorbut (1846), sur la rage (1850), des articles sur l'action de divers alcaloïdes dans les recueils périodiques, des articles sur la gymnastique dans le *Dict. des sciences médicales* (1819-1821), etc. Dr L. Hn.

BALLYET (Emmanuel), antiquaire, évêque et consul de France à Bagdad, né à Marnay (Haute-Saône) en 1700, mort de la peste à Bagdad en 1775. Il fit une collection de monnaies antiques dont le catalogue a été publié après sa mort. Son rapport au pape Benoît XIV sur sa mission à Babylone, publié à Rome en latin et en français, en 1754, contient d'intéressantes observations ethnographiques et archéologiques. Il avait rédigé un journal de ses voyages d'où d'Anville a extrait la *Description d'un monument de sculpture découvert dans une montagne*. E. B.

BALLYMENA. Ville d'Irlande, comté d'Antrim (Ulster) ; 6,553 hab. avec Henryville ; fabrique de lin, marché de chevaux et de beurre. Elle est située sur le Braid, affluent du Maine, qui tombe dans le lough Neagh. La population est composée pour les deux tiers de protestants méthodistes. La ville a été prise d'assaut par les insurgés irlandais en 1798. Depuis 1830 sa population n'a cessé de décroître, quoique Ballymena soit situé à l'intersection de plusieurs voies ferrées.

BALLYSHANNON. Petite ville maritime d'Irlande, comté de Donegal (Ulster), à l'embouchure de l'Erne, dans la baie de Donegal ; 2,840 hab. Ce petit port de pêche et de cabotage doit être mentionné pour la cataracte de ses environs et la fameuse caverne de Saint-Patrice, située dans une île voisine et célèbre par les miracles légendaires que lui attribue la superstition irlandaise.

BALMA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (Sud) de Toulouse ; 944 hab.

BALMAIN (Jacques-Antoine), magistrat et homme politique français, né à Saint-Sorlin d'Arves, en Savoie, le 11 avr. 1751, mort à Chambéry en 1828. Il se déclara partisan de la Révolution lorsque les troupes françaises firent la conquête de ce pays. Après que la Savoie eut été incorporée à la France par le décret du 27 nov. 1792, et organisée sous le nom de dép. du Mont-Blanc, il fut député à la Convention nationale. Le procès de Louis XVI était déjà terminé. Balmain fut élu secrétaire en l'an III. Il entra ensuite au conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit le 1er prairial an V (20 mai 1797). Il se retira dans sa terre de Challes, près Chambéry, et fut appelé ensuite à remplir les fonctions de juge au tribunal d'appel de Grenoble.

BALME (col de Balme), 2,202 m., situé dans la partie septentrionale du mont Blanc, conduisant de la vallée de Chamonix dans la vallée du Trient, sentier de mulets très fréquenté par les touristes (V. Alpes.)

BALME (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, au pied des montagnes recouvertes par la forêt de Saint-Séverin ; 588 hab. Le nom de *Balme* ou de *Baume*, commun à un très grand nombre de localités du S.-E. de la France, a la signification de *grotte*, et c'est en effet à la *grotte de la Balme* que ce village doit sa célébrité. C'est une des curiosités naturelles les plus remarquables de France. Son ouverture, dans un rocher calcaire taillé à pic et qui s'élève au-dessus du village, est une vaste porte de 33 m. de hauteur sur 21 m. de large, qui donne accès à un vestibule profond de 76 m. A l'entrée est une ancienne église (XIIe siècle), récemment restaurée, qui se compose de deux chapelles superposées. Chaque année, les paroisses des environs y viennent processionnellement en pèlerinage pour conjurer la grêle et le mauvais temps. Au fond du vestibule, la grotte se divise en deux galeries : celle de gauche, longue de 246 m., mène à la *cuisine de Mandrin* (la légende veut que le célèbre chef de brigands Mandrin ait longtemps eu la grotte pour asile), à la *grotte des diamants*, ainsi nommée à cause de ses stalactites, aux *bassins*, excavations où le ruisseau de la grotte tombe en cascades, et au *canal* ou *lac*, étroit et tortueux, long de 119 m. La galerie de gauche conduit au *Capucin*, à la *chambre des Chauves-Souris* et à d'autres cavernes. Des découvertes d'antiquités, faites à diverses reprises, attestent que la grotte a été connue à une époque très reculée.

BALME (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 501 hab.

BALME D'EPY (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Saint-Julien ; 103 hab.

BALME DE SILLINGY (La), Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (Nord) d'Annecy ; 908 hab.

BALME DE THUY (La). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes ; 279 hab.

BALMELLES (les). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Villefort ; 375 hab.

BALMER (Joseph), peintre suisse, né à Abtwyl le 27 nov. 1828, établi à Lucerne. Après avoir travaillé sous la direction de professeurs suisses, il fut envoyé à Düsseldorf et entra dans l'atelier de Mücke et Schadow. Il a exécuté un grand nombre de peintures religieuses pour les églises catholiques de la Suisse et du grand-duché de Bade ; en 1871, il a exposé une série d'aquarelles, études pour les nouvelles fresques de la chapelle de Guillaume Tell, puis de Fluelen, où il a représenté, selon la tradition, les principales scènes de la révolte et de l'affranchissement des cantons.

BALMES (pierre des). Granit dur mais un peu talqueux de couleur gris foncé, exploité aux carrières des Balmes, arr. de Briançon.

BALMES (François-Xavier), chirurgien espagnol du commencement de ce siècle, parcourut en 1803 les colonies espagnoles, Canaries, Porto-Ricco, Caracas, Philippines, etc., pour y répandre les bienfaits de la vaccine. Il étudia les plantes rares de la Chine et déposa, en 1816, à la bibliothèque du musée de Madrid, un album de dessins coloriés qui les représentent. On cite de lui un *Opuscule sur les propriétés antisyphilitiques de l'agavé et du bégonia* (Rome, 1795, in-8). Balmès avait le titre de chirurgien de la cour d'Espagne. Dr L. Hn.

BALMÈS (l'abbé Jacques-Lucien), publiciste et philosophe espagnol, né à Vich (Catalogne) le 26 août 1818, mort le 9 juil. 1848. Il entra dans les ordres et enseigna les mathématiques au collège de sa ville natale. Il prit une part active aux luttes politiques et religieuses de son pays et attaqua vivement la régence de Espartero à l'occasion de la vente des biens du clergé. Exilé par le régent, il rentra en Espagne après sa chute et fonda à Madrid un journal hebdomadaire *El Pensamiento de la Nacion*, destiné à combattre les idées libérales. Il a laissé outre un certain nombre d'écrits de polémique politique ou religieuse trois ouvrages importants qui ont été traduits en français par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MM. Raffin et Manec sous ces titres : *l'Art d'arriver au vrai*; *le Protestantisme comparé au catholicisme dans leur rapport avec la civilisation européenne* (3 vol.) ; *la Philosophie fondamentale* (3 vol.). L'*Art d'arriver au vrai* est un ouvrage où l'auteur indique la manière de se garder des erreurs que nous appelons en France les erreurs morales. Ecrit d'une plume alerte et facile, avec des vues éloquentes et des réflexions humoristiques, il rappelle à la fois les chapitres pleins de sens consacrés par Nicole, dans la *Logique de Port-Royal*, aux causes morales de l'erreur, et le livre éloquent du P. Gratry, intitulé *les Sources*. C'est donc moins un traité de Logique, comme semblerait l'indiquer le titre, qu'une suite de chapitres où l'auteur nous fait part de ses réflexions sur les sciences, les livres et leurs auteurs. Dans le *Protestantisme comparé au catholicisme*, Balmès a cherché à prouver que le principe du catholicisme peut seul assurer avec l'autorité l'existence de la véritable civilisation et de la véritable liberté, tandis que le principe du protestantisme doit nécessairement amener à sa suite ou le despotisme ou l'anarchie. Balmès, qui emprunte le nerf de sa démonstration à l'*Histoire des Variations*, de Bossuet, évite constamment de faire porter la discussion sur le terrain des faits qui lui est peu favorable pour la maintenir sur le terrain des pures déductions logiques. Voici la charpente de son raisonnement. Deux esprits se partagent le monde, l'esprit de soumission et d'obéissance, l'esprit de révolte et d'opposition. Le premier est l'esprit du catholicisme ; le second, celui du protestantisme. L'esprit de révolte s'est manifesté au XVI^e^ siècle dans le domaine religieux ; du domaine religieux, il a passé au XVII^e^ siècle avec Descartes dans le domaine philosophique et enfin au XVIII^e^ siècle il a envahi le domaine politique, substituant partout à l'ordre le désordre, à la régularité l'anarchie. Tous les maux qu'ont entraînés les guerres de religion et celles de la Révolution, Balmès n'hésite pas à les mettre au compte de l'esprit de libre examen qui fait le fond du protestantisme. Balmès croit avoir ainsi démontré la supériorité du catholicisme et du principe d'autorité par la vue des maux qui doivent, d'après lui, résulter du principe contraire. Dans la *Philosophie fondamentale*, Balmès s'efforce de rétablir sur des bases assurées les principes de la certitude et de la métaphysique ruinés par l'idéalisme transcendantal de Kant et de ses successeurs (V. KANT, FICHTE). Il trouve le fondement de la connaissance dans ce qu'il appelle « l'intelligibilité immédiate », c.-à-d. la clarté évidente de certaines vérités qui s'imposent nécessairement à l'esprit. Son point d'appui est ainsi le même que celui de Descartes et c'est, comme le philosophe français, dans le *Je pense* qu'il trouve la première vérité certaine. Il affirme ainsi la vérité objective du principe de causalité, du principe de substance ; il va même si loin dans le réalisme qu'il fait du temps et de l'espace des réalités immédiatement perçues. On voit que la doctrine de Balmès ne brille pas par l'originalité. On aurait tort cependant de conclure qu'on n'a rien à gagner à la lecture de ses ouvrages. On y trouvera beaucoup de vues de détail ingénieuses, éloquentes, profondes même, et qui font penser. C'est un esprit sincère, habile à manier l'analyse et la discussion, et qui, alors même qu'on n'est pas de son avis et qu'il se trompe évidemment, désarme le lecteur par l'intrépidité de son affirmation et l'évidence de sa bonne foi. M. Beaussire a étudié l'œuvre de Balmès dans un remarquable article de la *Revue moderne* du 10 déc. 1869.

G. FONSEGRIVE.

BALMONT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Alby ; 1,226 hab.

BALMORAL. Château d'Ecosse, comté d'Aberdeen, résidence de la reine Victoria pendant l'été ; il s'élève sur la rive droite de la Dee ; il a été construit en granit sur les dessins du prince Albert en 1855. Il est entouré d'un parc magnifique qui s'étend entre la Dee et le loch Minck. Le chemin de fer ne remonte la vallée de la Dee que jusqu'à Ballater. Les environs sont célèbres par leurs sites, leurs cascades, leurs chasses.

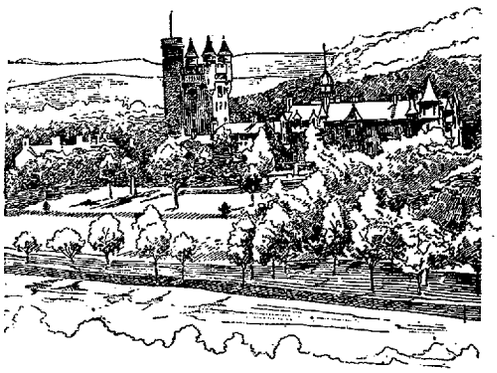

Château de Balmoral, d'après une photographie.

BALNAVES DE HALHILL (Henry), ardent partisan de la Réforme en Ecosse, né entre 1500 et 1502, mort en 1579. Il voyagea en France et en Allemagne, pour compléter son éducation, et à son retour en Ecosse fut reçu avocat (1537). Nommé, l'année suivante, *Lord of session*, membre du tribunal suprême d'Ecosse, il remplit, sous la régence du comte d'Arran, à la mort de Jacques V, les fonctions de secrétaire d'Etat. Mais son adhésion ouverte à la cause du protestantisme en fit bientôt un ennemi du gouvernement. Après l'assassinat de Beaton, archevêque de Glasgow (1546), Balnaves, dont les sentiments étaient connus, se réfugia avec les meurtriers dans le château de Saint-André. Il fut fait prisonnier par les Français et emmené en captivité à Rouen. C'est dans cette ville qu'il composa, en 1548, son Traité sur la justification, *Treatise on Justification*, ouvragere vu et complété par Knox, publié en 1584 seulement. En 1559, Balnaves revint en Ecosse et se rallia au parti des *Lords de la congrégation*. Il négocia, en leur nom, avec le duc de Norfolk, agissant pour la reine Elisabeth, le traité de Berwick, par lequel le gouvernement anglais promettait d'aider les protestants à établir la Réforme en Ecosse. En 1563, il rentra en possession du titre de membre de la cour suprême, dont il s'était vu dépossédé, sans avoir été destitué, lors de sa captivité. Vers la même date, il fit partie de la commission de revision du recueil des lois et règlements disciplinaires de l'Eglise presbytérienne, connu sous le nom de *Book of discipline*.

G. Q.

BIBL. : LAING, *The works of John Knox*; Edimbourg, 1854, t. III.

BALNEARII (Sous-entendu : *fures*). On appelait ainsi les auteurs de vols commis dans les bains publics. Ce genre de délit fut assimilé sous l'empire au vol de nuit, et il donna lieu à une poursuite *extra ordinem* permettant au magistrat d'infliger au voleur la peine des travaux publics à temps comme maximum. La poursuite contre les *fures balnearii* devait être portée à Rome devant le *Præfectus vigilum*, qui renvoyait au *Præfectus urbis* pour les cas graves, en province devant le gouverneur. La répression par voie criminelle du vol dans les bains publics constitue une des premières dérogations apportées au régime des condamnations jusqu'alors appliqué pour le cas de vol, régime qui consistait dans la condamnation du voleur à une peine pécuniaire attribuée à la victime du délit.

BIBL. : DIG., 47, 7, *De furibus balneariis* — *Collatio legum mosaïcarum*, VII, ch. IV, 1. — DESJARDINS, *Traité du vol* Paris, 1881, 1 vol. in-8, pp. 214, 316.

BALNÉOTHÉRAPIE (V. BAIN).

BALNOT-LA-GRANGE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 381 hab. Voie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

romaine. On a retrouvé, non loin du village, des sarcophages de pierre et des squelettes avec des armes, qui peuvent se rapporter à l'époque gallo-romaine. Fondations d'un mur d'enceinte de l'époque féodale. Eglise en partie du XVI^e^ siècle.

BALNOT-SUR-LAIGUE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. des Riceys; 457 hab. Vestiges d'une villa romaine dans l'intérieur même du village. On a découvert sur son territoire un cimetière antique, avec des cercueils de pierre, dont un figure au musée de Troyes. Eglise des XII^e^ et XVI^e^ siècles.

BALO. (Bot.). Nom vulgaire donné, à Ténériffe, au *Plocama pendula* Ait. (*Plocama pendulum* Gmel.), arbuste de la famille des Rubiacées, du groupe des Anthospermées, qui abonde sur les côtes de cette île.

BALOGH (Jean), patriote hongrois, né en 1796, mort en 1872. Ses concitoyens libéraux du comitat de Bars le regardaient déjà comme leur chef lorsque les électeurs furent convoqués pour élire leurs représentants à la Diète de 1832. Le gouvernement autrichien mit tout en œuvre, surtout la corruption pécuniaire, pour empêcher son succès: il n'y réussit pas, et une chanson populaire fut composée à cette occasion. A la Diète, sa fougue oratoire lui fit une grande situation; son portrait était gravé à côté de celui de Wesselényi, et répandu partout. Il réclama énergiquement, et inutilement, une intervention du roi de Hongrie en faveur de la Pologne vaincue. Son caractère emporté lui valut un duel avec Péchy, député de Pesth. Au début du règne de Ferdinand V, il déclara accepter la solidarité des paroles hardies que s'était permises le baron Wesselényi dans une assemblée de comitat; le scandale fut grand, et le gouvernement, déclarant Balogh déchu de son siège pour haute trahison, convoqua à nouveau les électeurs de Bars. Ceux-ci ne firent que lui confirmer son mandat. L'acharnement de l'autorité contre Balogh s'explique du reste par le caractère avancé, démocratique et républicain de son opposition et de ses discours. Il joua un assez grand rôle dans la guerre d'Indépendance comme lieutenant-colonel. Après le désastre de Vilagos, il put s'enfuir avec Kossuth en Turquie, et de là en Angleterre. Il voulut en 1859 revoir sa patrie, mais il fut arrêté à la frontière, et retenu prisonnier quelques mois. Le comitat de Bars l'élut encore en 1861, mais sa santé était affaiblie, et les dix dernières années de sa vie ne retrouvèrent pas l'éclat et l'accent de sa jeunesse. Edouard SAYOUS.

BALOGH (François), théologien réformé hongrois, né en 1836. Après avoir étudié la théologie à Debreczin, puis à Edimbourg, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire ecclésiastique au collège réformé de Debreczin, véritable université. Il est de plus assesseur permanent du synode suprême. Il a beaucoup écrit dans les journaux religieux protestants de France, d'Ecosse, de Suisse, et dans l'*Encyclopédie allemande* de Herzog. Il a de plus fondé en 1875 un journal magyar pour soutenir l'opinion évangélique contre le protestantisme libéral, et une société théologique d'étudiants à laquelle il a lu de nombreuses conférences. Il a écrit en anglais une *Histoire des confessions réformées en Hongrie* (Philadelphie, 1880), pour l'alliance presbytérienne réunie dans cette ville; il a traduit en magyar la partie concernant Calvin, de l'*Histoire de la Réformation* de Merle d'Aubigné. Parmi ses nombreux travaux écrits en magyar sur l'histoire du protestantisme dans son pays, son *Pierre Melius* (1866) a été traduit en allemand. Edouard SAYOUS.

BALOGNA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Vico; 517 hab.

BALON (Mar.). Bateau de plaisance de Surate, très élevé et à formes arrondies. C'est aussi le nom que l'on donne aux pirogues de Siam qui sont très longues et très étroites; celles du roi, très richement décorées, atteignent une longueur de 35 m. et peuvent porter 80 pagayeurs.

BALON. L'un des danseurs les plus habiles et les plus renommés de l'Opéra à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle. Il y était entré en 1691, et il y resta pendant de longues années. Balon a dansé à ce théâtre dans une foule de pièces, parmi lesquelles nous citerons seulement *Omphale*, *les Saisons*, *Issé*, *l'Europe galante*, *Marthésie, reine des Amazones*, *Canente*, *le Carnaval et la Folie*, *Tancrède*, *Télémaque*, *Médus, roi des Mèdes*, *la Vénitienne*, *Cassandre*, *Bradamante*, etc.

BALONDAS (V. BALANTES).

BALOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes; 250 hab.

BALOUFFEAU (Jacques), aventurier, né à la fin du XVI^e^ siècle à Saint-Jean-d'Angély, pendu à Paris en 1628. Son père était avocat au parlement de Bordeaux; après avoir dissipé son patrimoine, il parcourut la France, prenant tantôt le nom de baron de Saint-Angel et tantôt celui de baron de Sainte-Foi, réussit à épouser successivement quatre femmes, et fit d'innombrables dupes. Arrêté à Dijon, il s'évada, gagna Bruxelles, revint à Paris, réussit à s'introduire auprès de Louis XIII, auquel il extorqua deux cents écus en lui révélant une conspiration de son invention, puis alla en Angleterre, où il reçut du roi deux mille livres pour un service du même genre. Son imposture fut découverte à son retour en France; il fut arrêté, avoua dans la torture, et fut condamné à être pendu.

BALOUCHES (V. BÉLOUTCHISTAN).

BALOUR (Mar.). Anciens bâtiments des Moluques employés par les pirates. Ils portaient jusqu'à 300 hommes et 4 canons. Ils se faisaient suivre de bateaux légers nommés Piahiaps qui pillaient les côtes pendant la nuit.

BALRATH (Aylmer de) (V. AYLMER [lord]).

BALS. Nom donné par les pêcheurs de la côte péruvienne à un radeau fait de roseaux secs dont ils se servent pour la pêche. Ces radeaux atteignent quelquefois une longueur de 20 m.

BALSAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marsillac; 633 hab.

BALSAC (Charles-Honoré de), archidiacre de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle, abbé de Saint-Georges de Bocherville, puis, en 1596, évêque de Noyon.

BALSAMEA. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées, établi en 1782 par Gleditsch (dans *Berl. Verhandl.*, III, 127, tab. 3, f. 2) et qui, d'après la loi de priorité, doit être substitué à celui de *Balsamodendron* créé en 1824 par Kunth (dans *Ann. sc. nat.*, sér. 1, II, 348). Les *Balsamea* appartiennent au groupe des Burséréées.

Balsamea myrrha Nees (rameau).

Ce sont des arbres ou des arbustes connus sous le nom général de *Balsamiers* ou *Baumiers*, à cause de la substance bal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

samique et résineuse qu'ils fournissent. Leurs feuilles sont alternes, imparipennées, quelquefois réduites à une ou trois folioles. Leurs fleurs, fasciculées ou disposées en grappes simples et axillaires, sont polygames, avec un calice et une corolle tétramères, plus rarement hexamères, et un nombre double d'étamines, dont quatre superposées aux pétales. Le fruit, entouré à sa base du calice persistant, est une drupe à un ou quatre noyaux, contenant chacun une graine dépourvue d'albumen. — Les *Balsamea* habitent les

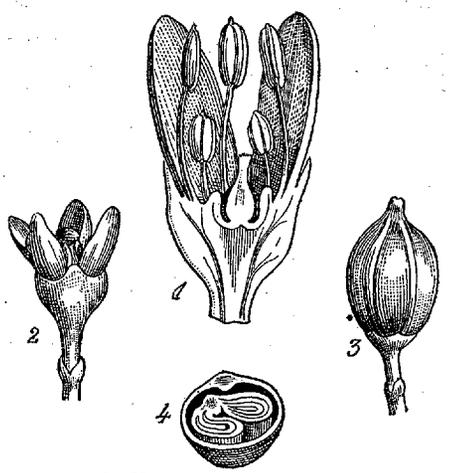

Balsamea myrrha Nees. — 1. Fleur mâle grossie (coupe longitudinale). — 2. Fleur femelle grossie. — 3. Fruit grossi. — 4. Coupe verticale de l'ovaire.

régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Des quinze espèces connues, les plus importantes sont : 1° *B. opobalsamum* Kunth (*Amyris gileadensis* L., *A. opobalsamum* Forsk.) ou *Bechan* des Arabes, qui croît dans l'Arabie heureuse et qui fournit le précieux parfum connu, de temps immémorial, sous les noms de *Baume de la Mecque*, *B. de Judée*, *B. du Caire*, *B. de Gilead* (V. Baume). Ses fruits, appelés *Carpobalsamum*, étaient jadis employés comme stimulants et entraient dans la composition de la Thériaque. 2° le *B. africana* Arn. (*Heudelotia africana* A. Rich.), espèce africaine, répandue depuis le Sénégal jusqu'en Abyssinie, et le *B. agallocha* W. et Arn. (*Amyris commiphora* Roxb.), des Indes orientales, qui fournissent, le premier le *Bdellium d'Afrique*, le second, le *Bdellium de l'Inde* ou *Googol*, *Googul* des Bengalais, *Mokul* des Persans (V. Bdellium) ; enfin, le *B. myrrha* Nees (*Amyris Kataf* Forsk.), petit arbre des côtes de la mer Rouge et du sud de l'Arabie, qui donne la *myrrhe d'Arabie* ou *Mür* des Hébreux (V. Myrrhe). Ed. Lef.

BALSAMIA (Bot.). Ce champignon, de la famille des Périsporiacées (ordre des Ascomycètes), rapporté par Vittadini aux Tubéracés, est globuleux et de petite taille. Il a une enveloppe externe verruqueuse, plus ou moins tomenteuse, que l'on ne peut séparer du tissu interne. Celui-ci est constitué par des cellules stériles (paraphyses) et des asques ayant une forme ovale assez allongée. La substance intermédiaire aux asques présente des lacunes qui ne s'ouvrent pas au dehors et conservent une consistance charnue et compacte à la maturité des spores. Celles-ci sont hyalines, cylindriques, elliptiques, à extrémités très obtuses. Les *Balsamia*, quand ils mûrissent, prennent une odeur assez forte et tombent en déliquescence. Ils sont hypogés. Les endroits ombragés et couverts de graminées sont leur habitat ordinaire. On les rencontre en automne et en hiver (Europe et surtout Europe méridionale). M. Tulasne a rencontré le *Balsamia platyspora* aux environs de Paris, M. Quélet le *B. fragiformis* dans le Jura. Ces deux espèces, ainsi que le *B. vulgaris*, ont été signalés en Provence. H. F.

BALSAMIER (V. Balsamea).

BALSAMIFLUÉES. Groupe de plantes Dicotylédones, établi par Blume (*Fl. jav.*, fasc. xvii) pour le seul genre *Liquidambar* L., et considéré par Endlicher (*Gen.*, p. 289) comme une famille distincte. Depuis lors, ce groupe a été réuni aux Hamamélidées par Bentham et Hooker (*Gen.*, p. 664), puis aux Saxifragacées par M. H. Baillon, sous le nom de *Liquidambarées* (V. ce mot).

BALSAMINA (Viticult.). Synonymes : *Marzamina*, *Vernaccina*, *Balsamica*, *Balzamino*, *Bergamina*. Ce cépage est très répandu dans les provinces méridionales de l'Italie. Dans les marchés, il est très estimé à cause de la qualité du vin qu'il produit. Cependant on le délaisse de plus en plus, pour cultiver à sa place, dans les vignobles, d'autres cépages moins sensibles aux attaques de l'oïdium, et de maturité moins hâtive. La souche est peu fertile, mais elle fructifie également toutes les années. Le vin est d'une belle couleur rouge violacé : il possède un léger arome qui le fait rechercher pour le coupage. Les feuilles sont moyennes, découpées en cinq lobes, glabres en dessus, légèrement duveteuses sur les nervures. Grappe cylindro-conique, à baies sphériques, moyenne et de couleur noire. P. Viala.

BALSAMINA ou **BALSAMINI** (Camilla), cantatrice italienne née vers 1784, morte à Milan le 9 août 1810 à la fleur de l'âge. Douée d'une superbe voix de contralto, à laquelle une sensibilité profonde donnait un caractère et un charme inexprimables, elle vocalisait avec une étonnante facilité. En 1807, elle fut engagée comme première cantatrice à la cour du prince Eugène, vice-roi d'Italie, et un peu plus tard invitée à se rendre en France, à l'occasion du mariage de Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche.

BALSAMINACÉES ou **BALSAMINÉES.** Groupe de plantes Dicotylédones, considéré pendant longtemps comme une famille distincte, mais qu'on s'accorde aujourd'hui à réunir à la famille des Géraniacées, dans laquelle il forme une tribu *(Balsamineæ)* caractérisée par les fleurs irrégulières, à sépale postérieur prolongé en éperon libre, par les étamines au nombre de cinq et par le fruit, qui est une capsule à déhiscence élastique ou bien une drupe indéhiscente (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, V, pp. 17 et 28). Ce groupe renferme le seul genre *Impatiens* L. (V. Balsamine). Ed. Lef.

BALSAMINE. I. Botanique. — (*Impatiens* L. ; *Balsamina* Tourn.). Genres de plantes Dicotylédones, placé primitivement par B. de Jussieu et Adanson parmi les Papavéracées, puis devenu pour A. Richard le type d'un groupe spécial, celui des Balsaminées (*Balsaminacées* de Lindley), qui ne forme plus aujourd'hui qu'une tribu de la famille des Géraniacées. — Les Balsamines sont des plantes herbacées, parfois suffrutescentes, à feuilles alternes, plus rarement opposées, simples et pétiolées, dépourvues de stipules, souvent munies de deux glandes à la base des pétioles. Les fleurs, solitaires ou disposées en cymes, dans l'aisselle des feuilles ou des bractées qui remplacent ces dernières à l'extrémité des rameaux, sont irrégulières et hermaphrodites. Elles présentent : 1° un calice à cinq sépales pétaloïdes, caducs, dont deux antérieurs très petits, souvent mêmes avortés, deux latéraux plus grands et un postérieur très développé, prolongé en arrière en un éperon de forme et de dimension variables ; 2° une corolle de cinq pétales, dont un, antérieur, est grand et concave, tandis que les quatre autres sont soudés par paires dans leur partie inférieure et forment de chaque côté une lame bifide ; 3° un androcée composé de cinq étamines hypogynes, alternes avec les pétales, à filets courts et larges, aplatis, libres, à anthères biloculaires, introrses, cohérentes entre elles au-dessous de l'ovaire. Ce dernier, libre et supère, est à cinq loges oppositipétales, et surmonté d'un style dont l'extrémité stigmatifère est divisée en cinq lobes plus ou moins prononcés. Le fruit, parfois drupacé, indéhiscent, est une capsule à cinq loges dont le péricarpe se partage, à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maturité, en cinq valves qui se détachent des cloisons et s'enroulent sur elles-mêmes avec élasticité, soit de dehors en dedans, soit de dedans en dehors, pour lancer au loin les graines ; celles-ci renferment sous leurs téguments un

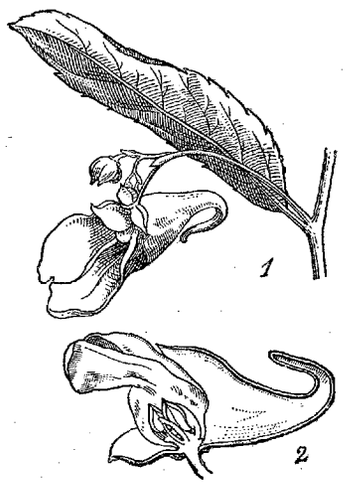

Balsaminé (*Impatiens noli tangere*). — 1. Rameau florifère ; 2. coupe verticale de la fleur.

gros embryon charnu, dépourvu d'albumen. — Le genre *Impatiens* renferme actuellement plus de cent espèces qui habitent, pour la plupart, les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. En France et dans le nord de l'Europe se trouve assez communément, dans les bois humides des régions montagneuses, l'*Impatiens noli tangere* L., qu'on appelle vulgairement *Herbe de Sainte-Catherine* et *N'y touchez pas*. C'est une herbe annuelle, dont les tiges rameuses, succulentes, hautes de 4 à 8 décim., portent des feuilles molles, oblongues, pétiolées, lâchement dentées sur les bords. Les fleurs, d'un beau jaune et ponctuées de rouge intérieurement, sont pendantes, au nombre de 3 à 5, à l'extrémité de longs pédoncules grêles et rameux. La plante entière figurait jadis dans les officines sous la dénomination de *Herba Impatientis* s. *Balsaminæ luteæ*. Elle était considérée comme diurétique et servait à préparer une eau distillée préconisée dans le traitement du diabète. — L'*Impatiens balsamina* L. (*Balsamina hortensis* Desportes), originaire de l'Inde, où ses feuilles sont employées comme vulnéraires et détersives, est cultivé depuis très longtemps en Europe comme plante d'ornement, sous les noms vulgaires de *Balsamine*, *Herbe impatiente*, *Jalousie*, *Merveille*. Ses fleurs, de couleur rouge, à éperon court, arqué, sont disposées en panicules plus ou moins denses et feuillées. Cette belle plante a produit de nombreuses variétés à larges fleurs simples ou doubles, rouges, roses, blanches ou diversement panachées. Ed. Lef.

II. Horticulture. — On cultive dans les jardins, comme ornement, plusieurs espèces de Balsamines. Celle qui à beaucoup près est la plus répandue est la Balsamine des jardins (*Impatiens Balsamina* L.). Autrefois, il n'y avait pas un jardin où cette plante n'eût sa place marquée. Depuis que les Pélargoniums, les Bégonias, à floraison soutenue, se sont répandus dans nos cultures, la vogue dont jouissait la Balsamine a singulièrement diminué ; elle est cependant encore cultivée pour la vente sur les marchés et l'ornementation des fenêtres et des petits jardins, où elle croît et fleurit très bien, même à l'ombre des grands arbres ou des maisons. C'est au demeurant une jolie fleur qui n'a que l'inconvénient, étant portée sur un très court pédoncule floral, d'être souvent cachée par les feuilles. On en a obtenu de très nombreuses variétés de couleurs, qui passent du blanc le plus pur au rouge feu et au violet, en y comprenant encore des formes panachées et striées. Seules les variétés doubles sont estimées ; on les désigne dans le commerce sous le nom de *Balsamines camellia* : il en existe des races à port élevé et des naines.

La culture des Balsamines est facile. On peut en faire le semis en avril sur couche, puis repiquer le plant également sur couche et l'on met en place en mai quand les gelées, auxquelles ces plantes sont très sensibles, ne sont plus à craindre. En adoptant ce mode de culture, on obtient une floraison hâtive et prolongée. Dans le cas où l'on ne possède pas de couche, on peut simplement faire le semis à la fin d'avril ou au commencement de mai dans un endroit bien abrité ou sous cloche. Ces plantes croissent dans toute espèce de terrain ; cependant, pour obtenir de fortes touffes et une floraison abondante, il convient de planter en terre riche en engrais et d'arroser abondamment. La transplantation peut être faite sans danger, même alors que les plantes sont toutes venues. Les horticulteurs qui les vendent aux marchés ne les mettent en pot qu'au moment de les transporter.

Une espèce moins répandue, car son importation est encore de date récente, est la Balsamine du Sultan (*Impatiens Sultani*) dont les fleurs d'un rose vif irisé sont plates, dressées à l'extrémité des rameaux où elles sont réunies en petites cymes unipares. On en cultive une variété à fleurs blanches. C'est une plante charmante, à fleurs bien apparentes et à floraison soutenue. Elle convient à la culture en pot pour l'ornementation des serres, ainsi qu'à la formation de corbeilles dans les endroits très ombragés. Cette espèce est vivace. En serre chaude, sa floraison ne s'arrête pas pendant tous les longs mois d'hiver. Elle produit des graines sous notre climat, et on peut la reproduire par ce moyen en faisant le semis sur couche au printemps, mais on obtient une floraison plus abondante en employant le bouturage. Dans ce cas, il faut conserver des pieds mères en serre chaude et faire les boutures en mars. Elles reprennent avec la plus grande facilité et forment bientôt de fortes plantes atteignant plus tard jusqu'à 0m50. La plantation en pleine terre doit être faite seulement quand les gelées ne sont plus à craindre, c.-à-d. vers la fin de mai.

On cultive encore dans quelques jardins la grande Balsamine (*Impatiens Roleyana*), qui peut atteindre jusqu'à 2 m. de haut. Sa floraison est en grappes de cymes. Ses fleurs violacées sont, bien que de grande dimension, d'un faible effet décoratif. On peut s'en servir pour masquer les vides dans les massifs de bois. Elle se resème d'elle-même chaque année dans les jardins où on l'a cultivée une année.

J. Dybowski.

BALSAMIQUE. En pharmacie, ce mot s'applique aux médicaments qui ont une odeur agréable, aromatique. Au point de vue médical, il est d'une grande importance de recueillir les plantes médicamenteuses à une époque déterminée de l'année : les anciens attachaient tant d'importance à cette opération que Van Helmont appelle *temps balsamique* l'époque la plus favorable à la récolte des végétaux. Il recommande, en outre, pour faire cette récolte, de choisir un temps sec et chaud. Les modernes ont complété les données de Van Helmont sur le *temps balsamique*, et cette partie de la matière médicale a pris le nom de *Calendrier pharmaceutique* (Pour plus de détails, V. Baume). Ed. Bourgoin.

BALSAMITE (Bot.) (*Balsamita* Desf.). Genre de Composées, du groupe des Sénécionidées, créé par Desfontaines (*Act. soc. d'Hist. nat. Par.*, I, 3) aux dépens des *Tanacetum* de Linné, mais réuni aujourd'hui par Bentham et Hooker (*Gen.*, II, 427), puis par M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, p. 276) aux *Chrysanthemum*, dont ils ne diffèrent guère que par l'absence de fleurs ligulées. De plus, les achaines sont couronnés d'un rebord membraneux incomplet, caractère qui les distingue des *Tanacetum*. — L'espèce la plus importante, *B. suaveolens* Desf., est le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tanacetum balsamita de Linné, le *Balsamita vulgaris* de Willdenow, le *Pyrethrum Tanacetum* de De Candolle et le *Chrysanthemum Balsamita* de Bentham et Hooker. C'est une herbe vivace, dont la souche rampante donne naissance à des tiges dressées, sillonnées, très rameuses, hautes de 6 à 10 décim., portant des feuilles elliptiques, dentées, pulvérulentes, dont les supérieures sont sessiles et les inférieures longuement pétiolées. Les capitules, disposés en corymbes, sont petits, avec le réceptacle nu et un involucre formé de nombreuses bractées largement scarieuses au sommet. Les fleurons sont de couleur jaune. — Le *B. suaveolens* Desf. croît spontanément en France dans le Dauphiné et sur les côtes de la Manche. On le cultive très fréquemment dans les jardins sous les noms vulgaires de *Menthe-Coq*, *Menthe-Notre-Dame*, *M. grecque*, *M. à bouquets*, *Herbe Sainte-Marie*, *Grand-Baume*, *Baume à omelettes*, *Tanaisie des jardins*, etc. Toutes ses parties exhalent, quand on les froisse, une odeur forte, aromatique et agréable. Elle était préconisée autrefois comme stimulante, antispasmodique et vermifuge. Macérée dans l'huile, elle servait à préparer une *huile de baume*, très employée comme vulnéraire. Elle est à peu près inusitée aujourd'hui. Ed. Lef.

BALSAMO (Joseph) (V. Cagliostro).

BALSAMO (L'abbé Paul), agronome italien, né à Termini (Sicile) le 7 mars 1763, mort à Palerme en 1818. Il enseignait l'agriculture à l'université de Palerme et jouissait des bénéfices d'une riche abbaye. Il fut chargé de plusieurs missions en Italie, en France et en Angleterre, où il se lia avec Arthur Young, le directeur des *Annales d'agriculture;* la plupart de ses travaux sont insérés dans ce recueil. Balsamo était le bibliothécaire du roi de Naples; il proposa d'importantes réformes financières que le roi adopta pour la plupart. Dr L. Hn.

BALSAMOCARPON (Bot.). Clos (dans *Cl. Gay, Fl. chil.*, II, 221) a établi, sous ce nom, un genre de Légumineuses-Cæsalpiniées, dont on ne fait plus aujourd'hui qu'une section du genre *Cæsalpinia* L. L'unique espèce, *B. brevifolium* Clos (*Cæsalpinia brevifolia* Benth.), est un arbuste du Chili, remarquable par ses feuilles généralement petites et coriaces et par le calice, dont les divisions sont fimbriées sur les bords et glanduleuses sur toute leur surface extérieure. Ses gousses, épaisses et toruleuses, à mésocarpe charnu, astringent et sucré, sont importées du Chili en Europe sous le nom d'*Algarrobitos*. On les emploie beaucoup pour le tannage des peaux. Ed. Lef.

BALSAMODENDRON (V. Balsamea).

BALSAMON (Théodore), canoniste grec, né à Constantinople vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1204. Nommé patriarche d'Antioche vers 1193, il fut empêché par les croisés de prendre possession de son siège. On a de lui un *Commentaire* sur les canons des apôtres et des sept conciles œcuméniques; un *Commentaire* sur le code de l'Eglise d'Afrique (réponses à soixante-quatre questions canoniques de Marc, patriarche d'Alexandrie); un *Commentaire* sur le *Nomocanon*, et un autre sur le *Syntagma* de Photius. Le commentaire sur le *Nomocanon* a été imprimé en grec et en latin, à Paris, 1615, par Christophe Justell, et en 1620, *Typis regiis*. Dans ces écrits, il s'attacha à réfuter les innovations de l'Eglise latine et à démontrer que ce sont les Basiliques, et non la compilation de Justinien, qui ont autorité dans l'Eglise grecque. Il paraît que le recueil de constitutions ecclésiastiques, *Paratitla*, attribué à Balsamon, est beaucoup plus ancien. G. L.

Bibl. : Mortreuis, *Histoire du droit byzantin;* Paris, 1846, t. III.

BALSAMON ou BALSAMOS (Georges), né à Zante, vivait à Rome dans la première moitié du XVIe siècle, et faisait partie du cercle de littérateurs du cardinal Salviati.

BALSARATUS (V. Vitus).

BALSER (Jean-Christophe), jurisconsulte allemand, né à Giessen le 31 janv. 1710, mort le 14 juin 1750. Il fit ses études dans sa ville natale et y devint professeur de jurisprudence. On a de lui plusieurs traités de droit dont les principaux sont intitulés : *Diss. inaug. de pœna stupri* (1736); *Disquis. de libertate religionis, qua Joh. Petri Bannizæ prof. Wurzeb., doctrina de tolerantia diversarum religionum in eodem territorio ad rationes et Imperii R. G. leges expensa refellitur* (1738), etc. G. L.

BALSIÈGES. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Mende; 611 hab.

BALTA. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Podolie; elle est située sur la rivière Kodyma. Elle remonte au XVIIe siècle et appartient à la Russie depuis 1791. Sa population est de 22,000 habitants sur lesquels on compte environ 8,000 orthodoxes et autant d'israélites. Elle est située près du point de jonction sur les lignes qui vont d'Odessa à Kharkov et d'Odessa à Kiev; c'est un centre de commerce important pour les céréales, les graisses et les cuirs; elle possède une trentaine d'établissements industriels. Le district de Balta occupe la partie sud-est du gouvernement de Podolie; le sol en est fortement ondulé; la terre noire est d'une fertilité remarquable. Il est arrosé par le Dniéper, le Boug, la Kodyma. On cultive, outre les céréales, la vigne et le mûrier. Le district est le plus peuplé de la Podolie, il compte 250,000 hab. Russes, Petits Russes, Israélites et Polonais. L'élève du bétail (plus de 300,000 têtes) est très prospère. L. L.

BALTA (le colonel), président de la République du Pérou, assassiné le 22 juil. 1872. Ayant choisi la carrière militaire, il gagna rapidement le grade de colonel à la faveur du jeu des partis politiques. Très actif, résolu à tout, violent même, il sut imposer son influence, surtout à l'époque du conflit entre le Pérou et l'Espagne, et devint chef du cabinet sous la présidence du général Canseco (1865), renversé au bout de quelques mois par le colonel Prado. Balta contribua puissamment au renversement de ce dictateur, et, au renouvellement du pouvoir suprême, il fut élu président de la République pour quatre ans, et prêta serment le 1er mai 1868. Sous son gouvernement, le Pérou jouit d'une période de calme. Balta donna une grande impulsion aux travaux publics, notamment à l'établissement des chemins de fer, mais il obéra outre mesure les finances de l'Etat. Remplacé par Manuel Pardo, un favori du peuple, Balta ne voulut point céder aux suggestions du ministre de la guerre, Thomas Gutierez, pour tenter un coup d'Etat contre la légalité. Celui-ci le fit pour son compte, et fit arrêter le président. Balta ayant essayé de fuir fut assassiné par le colonel Marcelino Gutierez, frère de l'usurpateur. La population de Lima vengea ce meurtre en massacrant les frères Gutierez, et fit des funérailles nationales à l'innocente victime des discordes civiles. G. P–I.

BALTADJI. Porteur d'une hache ou d'une hallebarde *(balta)*. Nom donné à un corps de quatre cents hommes affectés à la garde des princes et des princesses du sang impérial ottoman, au service particulier du Kizlar-agasi (chef des eunuques noirs) et des kadines. Les simples baltadjis portaient un bonnet pointu de feutre fauve, tandis que leurs officiers portaient un grand bonnet de drap rouge semblable à celui des *Bostandgis*.

BALTARD (Louis-Pierre), graveur, peintre, dessinateur, architecte et professeur d'architecture, né à Paris le 9 juil. 1764, mort dans cette ville le 22 janv. 1846. Doué d'une imagination ardente et d'une brillante facilité, Louis-Pierre Baltard produisit dans sa longue carrière une somme considérable de travaux dans les genres les plus divers et qui suffiraient à illustrer plusieurs existences bien remplies. Fils d'un garde-magasin plus tard attaché comme conducteur de travaux au pont Louis XVI (aujourd'hui pont de la Concorde) sous la direction de l'ingénieur du roi Peyronnet, Louis-Pierre Baltard montra tout enfant d'étonnantes dispositions pour le dessin dont il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

apprit les éléments à l'école gratuite fondée à Paris en 1766 par J.-J. Bachelier et, tout en s'adonnant à des travaux de gravure, il obtint bientôt d'être admis à l'Ecole académique d'architecture, dite l'Académie, alors établie au Louvre et où il eut pour professeur Peyre le jeune. D'autres architectes en renom, Ledoux, l'auteur des anciennes barrières de Paris, Mique, architecte de Marie-Antoinette, Brongniart, le premier architecte de la Bourse de Paris, ainsi que deux amateurs célèbres, le comte de Caylus et le baron de Breteuil, employèrent, de 1784 à 1788, le talent de dessinateur de Baltard dans l'étude de nombreux projets d'architecture ou dans la composition de planches d'antiquités généralement rendues avec une étonnante maëstria. C'est même au baron de Breteuil que Baltard dut, en 1788, de pouvoir rejoindre à Rome ses amis Percier, Fontaine et Bernier avec la mission, défrayée par cet amateur, de dessiner les principaux monuments de l'antiquité romaine. Nombreuses sont les études à l'huile, à l'aquarelle, à la sépia, à l'encre de Chine et à la sanguine que Baltard rapporta de ce voyage de deux années au retour duquel il s'arrêta à Lyon, s'occupant alors presque exclusivement de peinture à l'huile. Revenu à Paris en 1792, il fut appelé l'année suivante à remplacer Pâris comme dessinateur des décorations de l'Opéra sous la direction de Cellerier; mais l'appel aux armes, qui se fit entendre aussi bien sur les frontières que dans les provinces de l'Ouest, passionna Baltard qui s'engagea et fut envoyé comme ingénieur militaire au corps d'armée chargé de réduire les fédéralistes du Calvados. Après avoir reçu pour plusieurs tracés de fortifications exécutés sous ses ordres les félicitations du célèbre Carnot, il revint se marier à Paris et obtint en 1796 la place de professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique créée à cette époque, puis il devint successivement architecte du Panthéon, professeur de théorie d'architecture à l'Ecole royale des beaux-arts où il succéda en 1818 à Dufourny et fut nommé, de 1815 à 1837, architecte des prisons de Paris et de Bicêtre ainsi que des halles et marchés, membre du conseil des bâtiments civils de la préfecture de la Seine, membre honoraire du conseil général des bâtiments civils, architecte de la cinquième section des travaux de Paris comprenant, outre les halles et les marchés, les greniers de réserve et les mairies, enfin inspecteur général des travaux de Paris et, en 1838, chevalier de la Légion d'honneur. Au Panthéon, Baltard se révéla comme constructeur dans l'établissement de vastes échafaudages d'une grande légèreté, nécessités par les travaux de décoration sculpturale et picturale des voûtes, de la coupole et de ses pendentifs, ainsi que pour la pose de la croix sur la lanterne qui surmonte le dôme, et, dans les prisons, il fit construire plusieurs corps de bâtiments et aménager des chapelles à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare. Cependant, c'est surtout la ville de Lyon qui fournit à Baltard l'occasion de se distinguer comme architecte dans la construction de plusieurs édifices remarquables : le grenier à sel, la prison de Perrache, un arsenal pour l'artillerie et le palais de justice sur le quai de Saône, imposant monument d'architecture classique, exécuté à la suite d'un brillant concours dans lequel Baltard l'emporta sur Chenavard, qui fut classé second. On doit aussi à Baltard (mais en collaboration avec Lantoin) la prison de Draguignan. Malgré ces nombreux travaux d'architecture proprement dits, la carrière de Pierre Baltard brille d'un bien plus vif éclat encore comme dessinateur et graveur ainsi que comme professeur d'architecture. La liste de ses écrits et surtout de ses ouvrages d'art est considérable et, sans tenir compte d'œuvres de jeunesse, de beaucoup de planches détachées, de projets de monuments qu'il exposa aux Salons de 1791 à 1799 et qui se ressentent des programmes et du style de l'époque, ou de tableaux à l'huile qu'il exposa de 1810 à 1835, il faut citer, parmi les œuvres dessinées et gravées par lui et dont le catalogue est assez difficile à établir : 1° *Un voyage en Italie*, recueil de vues des monuments antiques et des principales fabriques de Rome, précédé de lettres (adressées à MM. Percier et Fontaine) ou Voyage pittoresque dans les Alpes, en passant par la route de Lyon et le mont Cenis (Paris, 1801, in-fol., 48 pl. à l'aqua-tinta); 2° *Paris et ses monuments*, deux grands volumes in-fol. comprenant en 96 pl., le Louvre, le château d'Ecouen, une partie de ceux de Fontainebleau et de Saint-Cloud (avec des notes historiques et critiques par Amaury-Duval) (Paris, 1803), non terminé; 3° *Athenæum* ou galerie française des productions de tous les arts (Paris, 1806, 14 livr. in-4, nombr. pl.); 4° *la Colonne de la Grande Armée*, bas-reliefs, figures, détails et ensemble d'admirables gravures à l'eau-forte égales, si ce n'est supérieures aux plus belles planches de Piranesi; 5° *Projet de réunion du Louvre aux Tuileries* et jardin d'hiver à l'aqua-tinta, in-fol.; 6° *Essai méthodique sur la décoration des édifices et des monuments* ou collection et choix des plus beaux morceaux de sculpture et peinture anciennes et modernes (Paris, 1817, in-fol., 120 pl. lith.); 7° *Architectonographie des Prisons* ou parallèle des divers systèmes de distributions dont les prisons sont susceptibles (Paris, 1830, in-fol., 42 pl.); 8° *Essai sur la fortification et sur les tours à batterie tournante*, précédé de quelques considérations sur l'architecture à l'époque de la renaissance des arts et sur l'à-propos de fortifier les villes de Paris et de Lyon (Paris, 1831, in-8, 27 pl. lith.); 9° *Grands prix d'architecture* (en collaboration avec Ant. Vaudoyer), Paris, 1818-1834, 2 vol. in-fol. (faisant suite aux trois premiers volumes de cette publication dus à Prieur, Allais, Detournelle et Ant. Vaudoyer); enfin de nombreuses planches pour les grands ouvrages sur l'Egypte, la Nubie, l'Espagne et l'Italie de *Denon*, *Mazois*, *Gau* et *Delaborde* (V. ces noms). On doit aussi à Pierre Baltard plusieurs discours d'introduction de son cours de théorie d'architecture à l'Ecole des beaux-arts, publiés en 1839 avec 32 pl., un *Eloge de Rondelet* et une collection de programmes de concours dans lesquels, bien souvent, il donna libre cours à son imagination tout échauffée des souvenirs grandioses de l'antiquité romaine. Pierre Baltard présida, en 1841, la première assemblée générale de la Société centrale des architectes, puis fut nommé président et président honoraire de la Société académique d'architecture de Lyon et membre honoraire de la Société libre des beaux-arts. Il laissa plusieurs enfants dont deux fils architectes : l'aîné, Prosper Baltard, qui fut attaché aux travaux de la ville de Paris, puis architecte des Gobelins et inspecteur principal des travaux de la réunion du Louvre aux Tuileries (1852-1858), le second *Victor Baltard*.

Charles Lucas.

Bibl. : *Société centrale des architectes*, Bulletin; Paris, 1846, in-12. — *Société libre des beaux-arts*, Annales; Paris, 1846, in-8. — J.-M. Dalgabio, *Eloge historique de M. Baltard*; Lyon, 1846, in-4

BALTARD (Victor), architecte français, né à Paris le 19 juin 1805, mort à Paris le 13 janv. 1874. Fils du précédent, Victor Baltard fit de très bonnes études classiques au lycée Henri IV où il se prépara pour l'Ecole polytechnique; mais, obéissant aux désirs de son père, il se présenta, en 1824, à l'Ecole royale des beaux-arts où il fut reçu le premier dans la section d'architecture et, de plus, élève du peintre Guillon Lethière, il se fit admettre, en 1828, dans la section de peinture de l'Ecole et poursuivit pendant cinq ans ses études dans ces deux sections, tout en commençant, dès 1827, sa carrière administrative. Nommé d'abord conducteur surnuméraire, puis titulaire des travaux de l'église Notre-Dame-de-Lorette, il participa, en 1831, comme inspecteur, aux premières fêtes anniversaires de la Révolution de juillet et fut nommé, en 1832, sous-inspecteur des travaux de la colonne de la Bastille, des Archives et du Conservatoire des arts et métiers. Pendant cette période, il obtint plusieurs médailles à l'Ecole des beaux-arts, la grande médaille d'émulation ou prix départemental en 1832 et le premier grand prix de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rome, en 1833, sur un projet d'Ecole militaire, projet consciencieux et bien dessiné, mais quelque peu semblable comme style à tous ceux de cette époque et ne décelant nullement (peut-être à dessein) tout ce que Baltard devait prodiguer un jour d'imagination et d'ingénieuses recherches dans ses conceptions monumentales ou ornementales. A Rome ou en Italie et en Sicile, de 1834 à 1839, Victor Baltard remplit ses obligations de pensionnaire avec un zèle qui lui valut plus d'une fois les éloges de l'Académie, et il faut citer, parmi les relevés, études ou dessins qu'il fit à cette époque : le Panthéon d'Agrippa, de nombreux tombeaux de l'antiquité ou du moyen âge, les temples grecs de Sélinunte et d'Agrigente; son envoi de quatrième année, la restauration du théâtre de Pompée à Rome (dix feuilles de dessins et un mémoire); des aquarelles d'après plusieurs basiliques de la Renaissance italienne; son projet de cinquième année, un Conservatoire de musique pour Paris et enfin une série de dessins commandés par le duc de Luynes pour illustrer l'histoire de la Maison de Souabe et des princes normands en Italie. Revenu à Paris en 1839, Baltard fut, peu après et suivant une tradition constante, nommé auditeur au conseil des bâtiments civils et, après avoir remplacé pendant un an son beau-frère Lequeux comme architecte de l'arr. de Saint-Denis, il rentra dans s'administration municipale, où il fut d'abord placé comme sous-inspecteur des travaux de la halle aux vins, puis nommé inspecteur des fêtes d'inauguration de la colonne de Juillet, des travaux de construction de l'Ecole normale supérieure et de l'achèvement des colonnes de la barrière du Trône. En 1841, Victor Baltard remporta un succès qui eut un grand retentissement, mais qui fut pour lui l'objet d'une grande déception : dans le concours ouvert pour la construction du tombeau de Napoléon Ier sous le dôme des Invalides, il fut classé en première ligne avec Visconti ; mais ce dernier, plus âgé, lui fut préféré pour l'exécution. En revanche, en 1842, Victor Baltard fut, sur la présentation de M. Gatteaux, graveur illustre et membre du conseil municipal de la ville de Paris, nommé par le préfet de la Seine, M. de Rambuteau, inspecteur des beaux-arts de la ville de Paris et du département, et c'est à partir de cette époque, grâce surtout à l'influence de Victor Baltard, que fut entrepris un nouveau système de décoration murale des églises de Paris par la substitution de fresques des jeunes maîtres de notre école française contemporaine (parmi lesquels Hippolyte Flandrin, Heim, Hesse et Signol, etc.) aux tableaux de toute école et de toute forme qui, jusque-là, garnissaient les murs des édifices religieux de Paris. En 1845, comme prélude à la construction des halles centrales de Paris, Victor Baltard reçut mission, avec MM. Husson et Auger, de visiter les principaux marchés couverts de l'Europe, puis construisit le corps de garde (aujourd'hui démoli) du boulevard Bonne-Nouvelle; il fut chargé en 1846, après la mort de Paul Lelong, de l'achèvement de l'hôtel du Timbre dont il dessina la porte monumentale et enfin, en 1846, nommé architecte en chef de la première section des travaux de la ville de Paris et, en 1860, directeur du service d'architecture, des beaux-arts et des fêtes de la ville de Paris et du dép. de la Seine, triple fonction créée pour lui et qu'il remplit pendant les dix dernières années du second Empire, de façon à en faire vivement apprécier l'importance et l'utilité.

En dehors de nombreuses parties ou même d'ensembles de décorations murales que plusieurs églises de Paris, et parmi elles l'église Saint-Germain-des-Prés durent à Victor Baltard, il faut citer plus particulièrement les importants travaux d'architecture qu'il fit exécuter dans quelques-uns de ces édifices. C'est ainsi que les églises Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Jacques-du-Haut Pas et Saint-Etienne-du-Mont furent complétées par l'adjonction de chapelles de catéchismes; Saint-Etienne-du-Mont vit, en outre, restaurer son élégant portail de la Renaissance et construire un presbytère attenant à l'église; à Saint-Eustache, après la restauration et le complément de décoration picturale des chapelles, Victor Baltard dessina le magnifique buffet d'orgues, le maître-autel, l'entourage du chœur et la chaire à prêcher; l'église Saint-Leu, atteinte par le percement du boulevard Sébastopol, vit reconstruire entièrement et avec grande habileté son abside mise à l'alignement de la voie publique et trouva un agrandissement considérable dans une nouvelle chapelle de la Vierge érigée en façade sur la rue de la Grande-Truanderie et dont la construction offre, à divers points de vue, la réalisation d'intéressants problèmes relevant à la fois de la science de la construction et de la décoration architecturale. Entre temps, Victor Baltard qui, en 1851, avait obtenu au concours l'édification du temple protestant de Nérac, et qui, tout en appartenant à la religion réformée, avait toujours su faire grande place dans ses études aux représentations symboliques du catholicisme, choisit, parmi les nouvelles églises à construire dans Paris, celle qui devait être consacrée à saint Augustin et, dans l'érection de cette église sur un terrain trapézoïdal, il s'efforça de marier la construction en fer à la construction en pierre, d'obtenir, malgré l'exiguïté de l'espace mis à sa disposition, un dôme monumental élargissant une vaste nef et accompagné d'absides formant les bras de la croix, et enfin de rappeler, dans le portail servant de frontispice au nouveau temple, les données fondamentales du culte catholique (fig. 1).

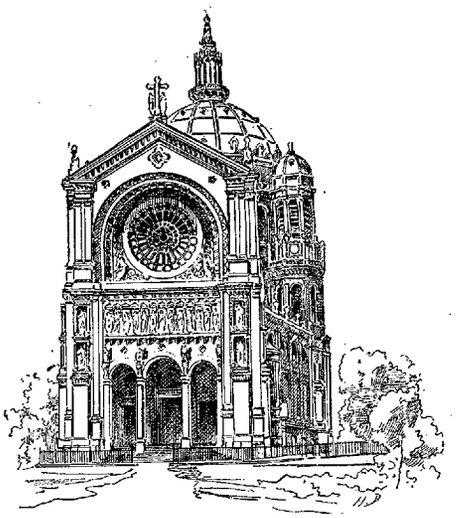

Fig. 1. — Saint-Augustin, d'après une photographie.

Chargé pendant vingt années, de 1850 à 1870, des travaux de décoration et d'entretien de l'hôtel de ville de Paris que venait de construire Lesueur, V. Baltard signala son passage dans ce charmant palais, détruit en 1871 et que reconstruisit depuis Th. Ballu, par la décoration de plusieurs grands salons de réception, la construction en façade, sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur l'avenue Victoria, de bâtiments annexes destinés à décharger l'administration centrale d'une partie de ses services multiples, l'érection d'un élégant campanile et surtout l'édification de ce gracieux escalier de pierre, dit, on ne sait pourquoi, l'escalier de marbre, faisant communiquer la cour Louis XIV avec les salles du premier étage et ajoutant ainsi un grand charme aux fêtes données dans l'ancien hôtel de ville. On doit aussi à Baltard le dessin du berceau offert par la ville de Paris au prince Louis-Eugène Napoléon, la composition du fameux surtout en orfèvrerie Christofle qui émerveilla les visiteurs de l'Exposition de 1867 et enfin le bijou porté dans les fêtes municipales par les dames appartenant à l'édilité parisienne. Mais, de toutes les œuvres de V. Baltard, celle qui eut le plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grand retentissement à cause de la grande influence qu'elle exerça sur l'architecture contemporaine, celle qui fut le plus imitée, parce qu'elle marqua réellement un progrès dans l'art de bâtir, est le vaste ensemble des halles

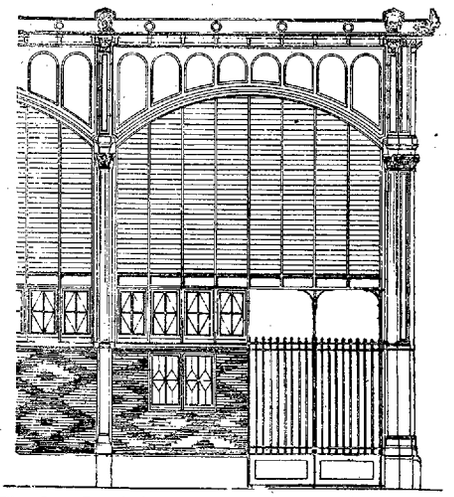

Fig. 2. — Les halles centrales de Paris (fragment).

centrales de Paris (fig. 2, une travée d'angle). Après un essai incomplet et jugé prématurément, essai reposant sur la répartition des services des nouvelles halles en pavillons isolés construits en pierre et en fer, Victor Baltard se décida avec une certaine hardiesse à reconstruire tout en métal l'ossature de ce vaste marché couvert, devant, sur une surface de près de 40,000 m., s'étendre depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rotonde de la halle aux blés, et imposant au fer, malgré sa légèreté apparente, un aspect monumental. Le succès obtenu par cette remarquable conception architecturale la fit imiter, à Paris, dans les marchés de quartier; en France, dans presque toutes les grandes villes; à l'étranger, dans de nombreuses capitales; mais, à Paris même, V. Baltard donna aux halles centrales comme un pendant grandiose, en composant le vaste ensemble (exécuté sous sa direction par M. Janvier) des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Villette (V. Halles, Marchés, etc.). — Il est difficile d'énumérer les nombreuses œuvres moins importantes projetées ou exécutées par Victor Baltard : plusieurs tombeaux dont une remarquable étude avec modèle pour la sépulture de Mgr Affre, des projets d'hôtel de ville pour Amiens et d'entrepôts pour Callao (Pérou), les restaurations de la chapelle de la Vierge de l'église Notre-Dame à Troyes et du château de Cestas (Gironde), enfin un projet de reconstruction de l'hôtel de ville de Paris; il faut encore mentionner la composition de médailles commémoratives en collaboration avec le graveur Oudiné. Malgré tous ces travaux et la direction assidue de plusieurs grands chantiers, la haute situation administrative et artistique de Victor Baltard, qui était entré, en 1863, à l'Institut (Académie des beaux-arts, section d'architecture) en remplacement de Caristie, le fit appeler dans plusieurs commissions administratives et dans de nombreux jurys : c'est ainsi qu'il fut vice-président de la commission des beaux-arts et président de la commission de l'enseignement du dessin du dép. de la Seine, inspecteur général du conseil des bâtiments civils, membre du jury de la classe d'architecture des Expositions universelles de Paris en 1867 et en 1878 et des Salons annuels, ainsi que du jury d'architecture de l'Ecole des beaux-arts, école où, en 1842, V. Baltard avait suppléé son père comme professeur de théorie d'architecture, où quelques-uns de ses rares élèves remportèrent de brillants succès et où enfin le programme du concours d'architecture du grand prix de 1874, *un Palais des Facultés*, avait été tracé de sa main mourante. — L'un des fondateurs, en 1840, de la Société centrale des architectes, V. Baltard ne cessa pas, pendant plus de trente années, de prendre la part la plus active à ses travaux comme membre du conseil, puis comme secrétaire principal, vice-président, censeur et président pendant deux périodes triennales (1865-1867) et (1871-1873). Il eut l'honneur, en 1867, de présider à Paris le premier congrès international des architectes ouvert par cette société et c'est encore lui qui, en 1873, présida le premier des congrès annuels qui, depuis cette époque, réunissent, au mois de juin, à Paris, les délégués des sociétés régionales d'architectes. On doit à V. Baltard, outre de nombreux rapports : 1° la continuation de la publication des *Grands prix d'architecture*, in-fol.; 2° la *Villa Médicis à Rome* (1847, monographie in-4 et pl.); 3° la *Galerie de la Reine, dite de Diane à Fontainebleau*, peinte par Ambr. Dubois en 1600, publiée par E. Gatteaux et V. Baltard, d'après les dessins de L.-P. Baltard et Ch. Percier (1858, 16 pl., in-fol.); 4° les *Halles centrales de Paris*, par V. Baltard et feu Callet (gr., in-fol.) dont la 2e édition est complétée par un *Parallèle des principaux marchés, halles, abattoirs*, etc., français et étrangers, anciens et modernes (1873, gr., in-fol., texte et 40 pl.). Enfin, V. Baltard donna à l'Académie des beaux-arts l'*Eloge de Caristie* (1870), l'*Ecole de Percier* (1873) et de nombreux articles illustrés pour la partie architectonique de la lettre C du Dictionnaire de cette Académie. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1854 et décoré de plusieurs ordres étrangers, Baltard avait été promu officier de la Légion d'honneur en 1863 et était membre honoraire de la Société libre des beaux-arts, de l'Institut royal des architectes britanniques et de nombreuses sociétés françaises et étrangères d'architecture et de beaux-arts.

Charles Lucas.

Bibl. : F. Deconchy, *Victor Baltard*, notice biographique dans les *Annales* de la Société centrale des architectes, 1874, gr., in-8. — Ch. Garnier, *Eloge de Victor Baltard*; Institut de France, 1874, in-4. — H. Delaborde, *Eloge de Beulé*, Institut de France, 1874, in-4. — Paul Sédille, *Victor Baltard*, architecte (Extr. de la *Gaz. des Beaux-Arts*), 1874, in-8.

BALTAZARINI, musicien italien du XVIe siècle ; il était, en 1557, l'un des chefs de la bande de violons du maréchal de Brissac, gouverneur de Piémont. Henri II et Catherine de Médicis, ayant entendu vanter cette bande comme « la meilleure qui fût en toute l'Italie », prièrent le maréchal de leur envoyer ses musiciens « pour apprendre les leurs, qui ne valoient rien ». Baltazarini vint en France et y resta, exerçant à partir de 1560 les fonctions de valet de chambre de Catherine de Médicis et de plusieurs souverains et princesses. On l'appelait et il signait le sieur de Beau joyeux.

Fac-similé de la signature de Baltazarini, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Il était à la cour depuis environ vingt-quatre ans, lorsque la reine le chargea d'organiser, pour les fêtes du mariage de sa sœur, la princesse de Vaudémont, avec le duc de Joyeuse, un spectacle capable de dépasser en luxe et en intérêt tout ce que l'on avait imaginé jusque-là. Ce fut le célèbre *Ballet comique de la reine*, ainsi appelé parce qu'il offrait la réunion d'un ballet et d'une comédie chantée, — mélange singulier de poésie, de chant, de danse, de musique instrumentale, de machines et de décorations, joué le 15 oct. 1581, dans la salle du Petit-Bourbon, près du Louvre. Obligé de tout préparer en peu de jours, Baltazarini avait appelé à son aide La Chesnaye

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour la poésie, Beaulieu pour la musique et Jacques Patin pour les décorations; lui-même avait choisi le sujet, tracé le scenario, réglé la mise en scène et les danses. Le *Ballet comique* excita une curiosité et une admiration très vives. Dans l'année qui suivit son apparition, il fut imprimé, avec la musique notée et plusieurs planches gravées, chez Le Roy, Ballard et Mamert Patisson, 1582, petit in-4°. On ignore la date de la mort de Baltazarini, qui signait encore le 9 mars 1582 une quittance de trente écus d'or soleil pour un quartier de ses gages. (V. Ballet, Beaulieu.)

Michel Brenet.

Bibl. : Celler, *les Origines de l'Opéra et le ballet de la reine;* Paris, 1868, in-18. — Nuitter et Thoinan, *les Origines de l'Opéra ;* Paris, 1886, in-8.

BALTCHIK (V. Baldjik).

BALTE (Βάλτη). Nymphe de Crète qui passait pour la mère d'Epiménides (Plutarque, Solon, 12).

BALTEARIUS. Officier spécial du palais de l'empereur, chargé de garder les ceintures des empereurs romains.

BALTEN ou **BALTENS** (Pierre), peintre flamand, né à Anvers, dans la première moitié du xvi^e^ siècle, est connu également comme graveur, sous le nom de Balthazar dont il a signé ses planches. Il était fils du sculpteur Balten de Costere et mourut vers 1598. Il a peint des paysages et des scènes champêtres à la manière de Pierre Brueghel *le Vieux*; mais il était surtout célèbre comme dessinateur et comme graveur. — Son fils *Dominique Balten* a aussi gravé sous le nom de *Dominicus Custos* (V. Custos).

BALTEUS. On appelait *balteus* dans les amphithéâtres romains le mur qui séparait deux étages de gradins, et qui, percé de portes donnant sur une galerie couverte, donnait accès aux spectateurs pour gagner leurs places.

BALTHASAR ou plus correctement **BALTASAR** (grec Βαλταδαρ et Βαλτάδαρον) forme grécisée de deux noms babyloniens absolument différents.

I. La forme Balthasar a été appliquée, d'abord au nom babylonien que Daniel dut échanger contre son nom hébreu, par ordre du chambellan de Nabuchodonosor (Dan. I, VII); le jeune Juif fut nommé Beltsazzar, selon la prononciation de la Massorah, qui rend l'assyrien *Ba'ltasu-usur*, « Protège sa vie ».

II. La forme de Balthasar transcrit également le nom du roi babylonien, qui en hébreu est appelé *Belshatsar* et en assyrien *Bel-sar-usur*, « Bel protège le roi ». Selon la rédaction du livre de Daniel, qui ne remonte pas à une haute antiquité (II^e^ siècle av. J.-C.) et dont l'autorité historique est très médiocre, d'autant que les faits dont il s'agit seraient antérieurs de quatre siècles, Balthazar était le fils de Nabuchodonosor. Il fit, avec tous les grands de son empire, un festin superbe où figuraient des vases sacrés en or et en argent, enlevés de Jérusalem par son père ; mais lorsque pendant le repas les convives chantèrent les louanges de leurs dieux, une main apparut soudain qui traça des signes mystérieux sur le mur de la salle du festin. Personne ne put lire ni expliquer cette écriture, malgré les habits de pourpre et les chaînes d'or que le roi promettait à celui qui lui lirait les signes et lui en expliquerait le sens. Sur le conseil de la reine on amena devant le roi, Daniel, l'un des captifs de Juda, sur lequel reposait l'esprit de Dieu. Le prophète juif, après avoir prononcé un discours condamnant la conduite du frère du roi et du roi lui-même, lut les mots *Menè, Thekel, Ufarsin*, en grec, *Maneh, Thecel, Phares*, qu'il expliqua par « compté, pesé, déchiré ». Compté est ton royaume, tu es pesé toi-même, et trouvé trop léger, ton royaume est déchiré et donné au Mède et au Perse. Ce dernier nom forme un calembour avec *Phares*, déchiré, et le tout est un autre jeu de mots faisant allusion aux poids de la *mine*, des *shokel* et des *oboles*. La même nuit Balthasar fut tué et Darius le Mède, âgé de soixante-deux ans, usurpa le trône.

Voilà la légende biblique sur Balthasar, qui est cité encore deux fois dans le livre de Daniel (VIII, I et IX, I) pour dater ses visions de la première et de la troisième année de ce règne. Plus bas, ce livre mentionne encore la première année de Darius le Mède, et la troisième de Cyrus (X, I), tandis qu'ailleurs (I, 21) il est dit que Daniel ne vécut que jusqu'à la première année du roi perse.

Qui est maintenant Balthasar, qui est Darius le Mède, lesquels, dans toute l'antiquité, sont mentionnés uniquement dans ce livre de Daniel, que la bible hébraïque ne compte pas parmi les prophètes ? De tout temps, on s'est demandé où l'on pourrait placer ces divers rois, dans la série des princes que nous connaissons, série non interrompue et garantie et par le canon astronomique de Ptolémée, et par les fragments du Bérose et d'Abydine, aussi et surtout par des milliers de textes contemporains ? Déjà dans l'antiquité, Josèphe (Ant. X, II, 2) a identifié Balthasar avec Nabonid (555–538). Mais cette identification est absolument inexacte; Nabonid fut le fils d'un noble babylonien, Nabu-Balatsu-Igbi, et nullement de sang royal. On a d'ailleurs du règne du Nabonid, de presque tous les mois pendant 17 ans, des documents qui attestent qu'il gouverna sans interruption aucune. Le fils de Nabuchodonosor, auquel, à cause du texte de Daniel, d'autres ont tenté d'assimiler Balthazar, s'appelait Evilmérodoh, régna deux ans, et fut tué par son beau-frère Meriglissar. Aucune des propositions anciennes, mises en avant pour défendre l'authenticité de tous les récits bibliques, ne saurait se maintenir devant la critique historique.

La découverte des inscriptions cunéiformes est encore venue compliquer la question au lieu de la résoudre. Le nom babylonien de Belsazzar s'est retrouvé, il est vrai : *Bel-sar-usur* est le fils aîné du roi Nabonid, pour lequel il invoque, comme pour lui-même, les bénédictions des dieux. On a donc voulu identifier ce prince royal, qui portait ce nom d'ailleurs assez répandu, avec le Balthasar, fils de Nabuchodonosor. Mais rien n'est moins certain ; le fils de Nabonid est probablement mort avant son père, qui en effet, selon un texte, perdit un de ses fils : celui pourtant qui lui survécut ne s'appelait pas Bel-sar-usur, mais Nabuchodonosor. Ce second fils de Nabonid disparut, nous ne savons comment. Mais nous apprenons par l'inscription de Darius I^er^ à Behistoun, qu'il eut à combattre deux imposteurs, ou réputés tels par lui, et qui tous les deux se disaient Nabuchodonosor fils de Nabonid. L'un s'appelait de son vrai nom Nidintabil: ce fut lui qui soutint pendant vingt mois le siège mémorable de Babylone, et plusieurs textes sont datés du règne de ce Nabuchodonosor III. Après le châtiment de la ville chaldéenne par le roi de Perse, un autre faux Nabuchodonosor, l'Arménien Arakh, usurpa le trône de Babylone (513) : il fut vaincu et mis à mort avec ses adhérents. Nous ne trouvons donc, nulle part un Bel-sar-usur ou Balthasar, nulle part un texte quelconque pouvant jeter la plus faible lumière sur ce mystérieux peronnage.

Qui, ensuite, est ce Darius le Mède, absolument inconnu aux textes qui nous sont parvenus? On a voulu l'identifier à Astyage, à Darius, fils d'Hystaspes. Il est, d'après Daniel (VIII, I), de la race d'Assuérus, c'est-à-dire Xerxès. Cette donnée généalogique qui peut reposer sur une corruption de nom, ainsi que la nationalité de Mède qui lui est attribuée et l'âge qu'on lui octroie, augmentent encore la confusion dont le texte de Daniel est la cause.

Mais, d'autre part, en bonne critique, on ne saurait admettre que ces légendes de Balthasar et de Darius se soient formées et perpétuées sans qu'aucun fait historique, si mal transmis qu'il soit, ait donné naissance à ces miraculeux récits! Il est donc possible qu'à une époque quelconque il y ait eu un Bel-sar-usur qui momentanément se soit emparé d'une partie de la Chaldée, et que cette révolte ait été domptée par un personnage du nom de Darius. Ce dernier, selon le texte même de la Bible, n'a été que *chargé* de la royauté, et quoiqu'on cite sa première année, il n'est pas dit qu'il ait été roi. Si l'on veut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

respecter la chronologie présentée par le livre de Daniel, qui intercale ces règnes de Balthasar et de Darius entre Nabuchodonosor et Cyrus, on peut supposer qu'un fils de Nabuchodonosor, — et peut-être même le Bel-sar-usur, cité par Nabonid — s'est emparé d'une partie de la Chaldée, *en dehors de Babylone*, et y a gouverné en maître, malgré Nabonid, qui occupait le trône dans la capitale. Un texte de Nabonid parle des invasions qu'Astyage le Mède fit en Chaldée, des destructions qui marquaient sa marche victorieuse et de sa défaite par Cyrus. Il est donc possible que les légendes de Balthasar et de Darius doivent leur origine à une domination partielle de l'un, et à l'usurpation de l'autre.

III. Quelque peu déterminées que soient la personnalité et l'époque de Balthasar, la légende de Daniel en a fait l'une des figures des plus populaires de la Bible, et encore dans notre langage, on emploie la locution de *Festin de Balthasar*. Il en a été de même dès les origines du Christianisme : La légende de saint Mathieu (II, I) que des Sages de l'Orient ou des Mages étaient venus à Bethléem, pour saluer le Messie nouveau-né, a donné naissance à celle des *trois Rois*, par l'application de deux versets de l'Ancien Testament (Ps. LXXII, 10, et Isaïe, XLIX, 7), et en limitant leur chiffre à trois personnages qu'on nommait Melchior, Gaspard et Balthasar : l'un d'eux était figuré comme nègre. Ainsi le nom du roi de Babylone a été transporté à un des trois rois de l'Epiphanie, comme celui de Xerxès, dans la forme hébraïque Ahasveros et grécisée Assuérus, a été attribuée au Juif errant. J. OPPERT.

BALTHASAR (Christophe), jurisconsulte français, né à Villeneuve-le-Roi en 1588, mort à Castres en 1670. Il fut avocat du roi au parlement d'Auxerre. Il abjura, à l'âge de soixante ans, le catholicisme pour embrasser la religion protestante. Son principal ouvrage est un *Traité des usurpations des rois d'Espagne sur la couronne de France, depuis Charles VIII* (Paris, 1626), augmenté d'un *Discours des droits et prétentions des rois de France sur l'Empire*. Cet ouvrage a été réimprimé en 1647 sous le titre de *Justice des armes du roi très chrétien contre le roi d'Espagne*. On attribue également à Balthasar divers traités sur le *Droit de régale et l'origine des fiefs*. G. L.

BALTHAZAR. Nom porté par deux familles également établies en Suisse, sans qu'elles eussent entre elles aucun lien de parenté. La première fournit à Lucerne, du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, une série non interrompue d'avoyers, de bannerets, de secrétaires d'Etat, d'ambassadeurs à la Diète, d'abbés, de chanoines. Le représentant le plus distingué en fut au XVIII^e^ siècle l'avoyer *François Urs* de Balthazar, né le 7 nov. 1689, mort le 30 mai 1763, qui, pendant une époque critique pour sa ville natale, déploya une prudence consommée et dont le désintéressement et l'impartialité forment un bienfaisant contraste avec les intrigues et les malversations d'un trop grand nombre de ses collègues du patriciat. Son fils, *Joseph-Antoine-Félix* de Balthazar, né à Lucerne le 11 janv. 1737, mort à Lucerne le 8 avr. 1810, hérita dans une large mesure de la probité et de l'intelligence paternelles. Membre du conseil des Deux-Cents et trésorier de la République, historien et jurisconsulte, il servit toujours la cause de la modération et de la sagesse. Son activité scientifique fut surtout consacrée à la défense des droits de l'Etat contre la cour de Rome, dont il esquissa les grandes lignes dans un ouvrage fréquemment consulté par les magistrats de la Suisse catholique dans leurs luttes contre la Curie : *De Helvetiorum juribus circa sacra* (Zurich, 1763), traduit en français par Viaud sous le titre de : *Libertés de l'Eglise helvétique* (Lausanne, 1770). Patriote de l'ancienne école, Balthazar crut de son devoir de réfuter dans un mémoire inséré en 1785 dans la *Bibliothèque* de Haller les premiers doutes émis par Freudenberger, au nom de la critique, contre l'histoire de Guillaume Tell. Les nombreuses notes qu'il avait recueillies sur l'histoire cantonale furent léguées par lui à la bibliothèque de Lucerne. — *Jean-Antoine* de Balthazar, fils de Joseph-Félix, né le 11 mars 1761, mort le 5 juin 1837, membre du grand conseil et bibliothécaire de la ville de Lucerne, prit en 1823 l'initiative d'un recueil historico-politique, l'*Helvetia*, dont il publia les trois premiers volumes.

La seconde famille Balthazar était originaire de la Transylvanie, mais fixée depuis le XVII^e^ siècle dans le canton de Vaud ; plusieurs de ses membres entrèrent au service de la France. Une notice spéciale est consacrée ci-dessous à son chef, *Jean de Balthazar de Simmeren*. — Un de ses petits-fils, *Jean-Alexandre*, prit également du service dans l'armée française pendant la guerre de la succession d'Autriche, se distingua en 1746 à la bataille de Plaisance, et mourut le 17 oct. 1754 à son château de Vésancy, dans le pays de Gex. Ernest STROEHLIN.

BALTHAZAR DE SIMMEREN (Jean), baron de PRANGINS, militaire et diplomate au service de la France, né en 1600, mort en 1688, appartenait à une très ancienne famille de la Transylvanie. Son grand-père, maréchal de camp au service de Henri IV, avait été tué à la bataille d'Ivry, en 1590, et son père, Gaucho de Balthazar, capitaine des gardes de l'Electeur Palatin, était tombé à celle de Prague (1620) en combattant pour la cause des Bohêmes. Jean de Balthazar, après s'être attaché quelque temps à Mansfeld, puis à Gustave-Adolphe, qui le nomma colonel en 1631, fut chargé par Oxenstiern de diverses négociations à l'étranger (1632, 1634), notamment d'une mission auprès de Richelieu après la bataille de Nordlingen. Le cardinal lui ayant offert un régiment d'infanterie et le titre de maréchal de camp, il accepta et se distingua à la bataille d'Avesnes (1635), à Leucate (1637), à Casal (1640). Nommé lieutenant-général (1642), il servit sous le grand Condé de 1643 à 1645, sous le comte d'Harcourt, en Catalogne (1646 à 1654) ; mais, n'ayant pas réussi à obtenir le bâton de maréchal, il quitta le service de France pour celui de l'Electeur Palatin. Il se retira, dès 1658, au château de Prangins près de Genève, et y occupa ses loisirs à la rédaction d'une *Histoire de la guerre de Guyenne*, de 1651 à 1653 (Cologne, 1694, sans nom d'auteur). C'est à Prangins que Louis XIV lui dépêcha, en 1667, un messager pour le charger d'une mission de confiance auprès de certains princes allemands. On conserve à la Bibliothèque nationale l'indication d'une ordonnance de 3,000 livres « au sieur Baltazar, lieutenant-général des armées du Roy, pour avoir esté de la ville de Genève au pair de Brunswick pour affaires concernant le service de Sa Majesté et pour son retour en poste ». En 1668, il se trouvait encore à Lünebourg (*ibid.*, 278).

BIBL. : MAY, *Histoire militaire des Suisses au service de France* ; Lausanne, 1788.

BALTHAZAR (Pierre) (V. BALTEN [Pierre]).

BALTHAZAR (Hortense), actrice française, née vers 1810, fille d'un fermier des jeux du Palais-Royal et d'une maîtresse de pension de demoiselles. Elle reçut elle-même une excellente éducation, et elle était pourvue du brevet d'institutrice du premier degré lorsque, le goût du théâtre l'emportant chez elle sur tout autre désir, elle débuta, en 1830, au théâtre des Nouveautés, alors installé place de la Bourse. Elle se fit tout d'abord une réputation pour sa beauté pleine de grâce et d'élégance, puis bientôt on vit qu'il y avait en elle l'étoffe d'une comédienne aimable et distinguée. L'emploi des amoureuses lui convenait à merveille, et elle y déployait de véritables qualités de tendresse et de diction. Cependant, les Nouveautés ayant sombré, elle accepta un engagement qui lui était offert à l'Ambigu et fit courir Paris à un mélodrame intitulé *la Jolie fille de Parme*. Mais là n'était pas sa place. Elle était faite pour le genre tempéré, et bientôt elle entra au Vaudeville, où elle se vit chargée de nombreuses créations, entre autres dans le *Secret de mon oncle* et la *Jeunesse d'un cardinal*. Là, ses succès furent très grands, et son talent aimable lui assurait une fort belle situation lorsque tout à coup, vers 1843, elle quitta la scène et rentra dans la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vie privée. Depuis lors, on n'en entendit plus parler.

BALTHAZAR (Casimir-Victor-Alexandre de), peintre français, né à Hayange (Moselle) en 1811, mort à Paris en 1875. Il vint à Paris en 1827 et entra dans l'atelier de Paul Delaroche, où il resta jusqu'en 1832 ; il étudia simultanément la peinture d'histoire et le portrait. De 1833, époque de son début au Salon, jusqu'en 1859, il exposa presque chaque année ; ses principales œuvres comprises entre ces deux dates sont : *Lara et Caled, Gœtz de Berlichingen* (Salon de 1837) ; *Vision de Jeanne d'Arc, Jeanne d'Arc dans sa prison* (S. 1838) ; *Mort de Lara* (S. 1840) ; *Baptême de Clovis* (S. 1845) ; *Dévouement du trompette Escoffier* (S. 1846) ; *Portrait du cardinal Donnet* (S. 1853), actuellement au collège de Bazas ; *le Christ et la Samaritaine* (exposition universelle, 1855) ; *Au bord de la fontaine* (S. 1859). M. de Balthazar, récompensé d'une médaille de 3e classe, en 1537, d'une de 2e en 1838, et d'une de 1re en 1840, reparut au Salon pour la dernière fois en 1868, avec le *portrait du baron Gouvion*, actuellement au bureau de bienfaisance de Toul, et un carton de vitrail pour la cathédrale de Toul, l'*Invention des reliques de saint Etienne*. Le musée de Versailles possède deux portraits de sa main : *Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne*, d'après l'original du peintre espagnol Menondez, et celui du contrôleur général *Law*, d'après un portrait de famille. Ad. T.

BALTIA (V. Baltique [mer]).

BALTIMORE. Ville des États-Unis, la principale de l'Etat de Maryland (comté de Maryland), la septième ville des Etats-Unis au point de vue de la population (après New-York, Philadelphie, Brooklyn, Chicago, Boston et Saint-Louis), la cinquième pour l'importance commerciale, la huitième pour l'importance industrielle. Elle est située à 60 kil. N.-E. de Washington, à 160 kil. de Philadelphie, sur la route directe de l'une à l'autre de ces deux villes, non loin de l'embouchure de la rivière Patapsco et sur le rivage septentrional d'un estuaire de la baie de Chesapeake, à 300 kil. du débouché de cette baie dans l'océan Atlantique. — Les colons du Maryland ne s'aperçurent que fort tard des avantages qu'offrait cette admirable situation. En 1727 fut bâtie la première maison du village qui reçut le nom de Cecilius Calvert, lord Baltimore, fondateur de la colonie. Vingt ans plus tard, Baltimore n'était encore qu'une chétive bourgade de vingt-cinq maisons, dont quatre seulement en briques, le reste en bois. En 1768, elle devint le chef-lieu du comté ; en 1775, elle comptait déjà 550 maisons et 6,000 hab. La population s'accrut dès lors rapidement. Les recensements successifs donnent 13,000 hab. en 1790, 20,000 en 1796 lorsque Baltimore de *town* devint *city*, 35,000 en 1810, 170,000 en 1850, 267,000 en 1870, 332,000 dont 53,000 de couleur en 1880. — A l'époque de la guerre de la sécession, la majorité de la population était favorable à la cause sudiste. Lorsque, en avr. 1861, le 6e régiment du Massachusetts et le 7e pensylvanien (régiments de volontaires accourus du Nord pour protéger la capitale, Washington, contre un coup de main des rebelles) traversèrent les rues de Baltimore, le soldats furent assaillis par la foule. Mais le Maryland n'eut pas le temps de se prononcer définitivement pour la confédération esclavagiste ; le 13 mai, le général Butler entra dans la principale ville de l'Etat et l'occupa militairement. Baltimore resta jusqu'à la fin de la guerre au pouvoir des fédéraux.

BALTIMORE

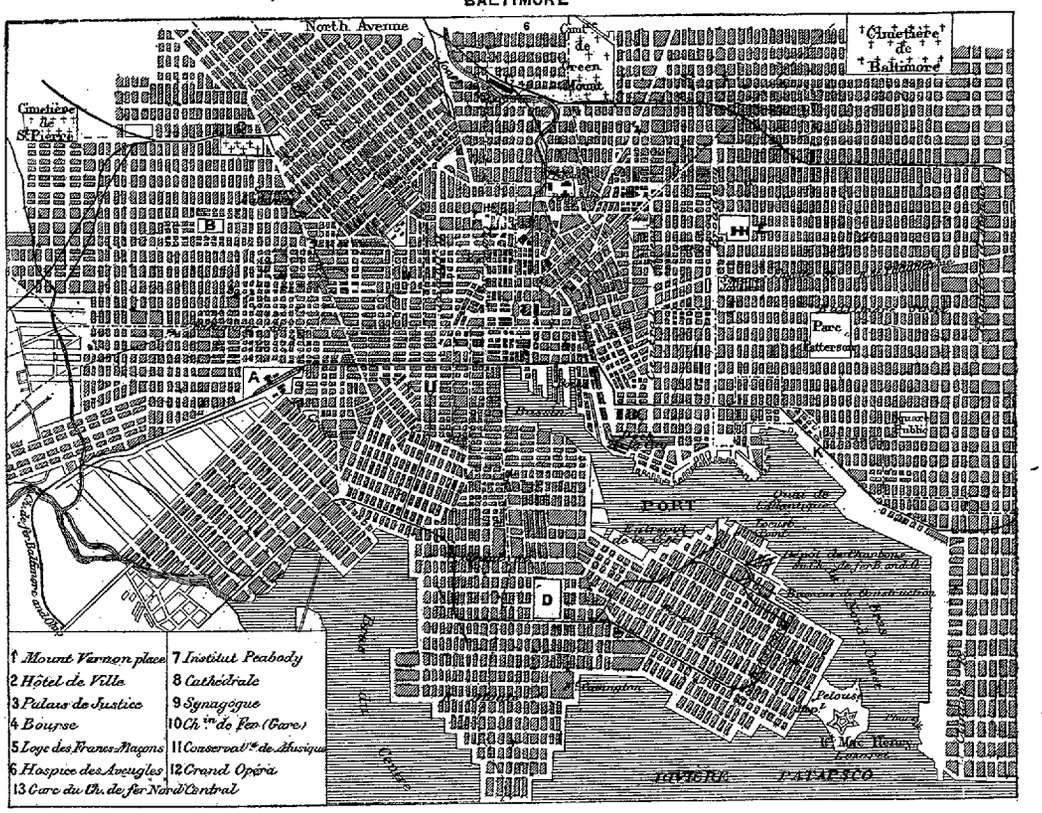

Echelle du 60,000e.

A. Gare de Mount Clare. — B. Square Harlem. — C. Cimetière de la cathédrale. — D, Square Battery. — E. Hôpital de John Hopkins. — F. Gare de Cambden. — G. Gare de Baltimore, chemin de fer de Philadelphie et chemin de fer North Central. — H. Monument de Washington. — K. Chemin de fer de Philadelphie, Wilmington et Baltimore.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le port est un des meilleurs des Etats-Unis. Il se compose de trois bassins communiquant avec l'estuaire par une passe d'un kilomètre de largeur. Des dragages ont rendu le bassin extérieur propre à recevoir les steamers de premier rang; le bassin intérieur donne accès à des bâtiments de cinq cents tonneaux. Le fort Henry qui protège l'entrée du port fut défendu heureusement, en 1814, contre les attaques d'une flotte anglaise. C'est à l'occasion de cette défense que fut composé par Francis S. Key le célèbre chant américain « *Star-spangled banner* ». Une colonne, en forme de faisceau romain et portant le nom de *the Battle monument*, a été élevée à la mémoire des citoyens qui, dans les journées des 12 et 13 sept. 1814, succombèrent pour la défense de la ville. — La petite rivière Jones Falls partage la cité en deux moitiés que relient une douzaine de ponts. Dans la partie basse et près de la rivière sont les établissements commerciaux et industriels, dans la partie haute les quartiers riches ou aisés. La plupart des rues sont larges et propres; presque partout règne un air de comfort et d'élégance, tout l'ensemble de la ville présente un aspect gracieux et pittoresque qui fait défaut au plus grand nombre des autres cités américaines. Baltimore est surnommée aux Etats-Unis la ville des monuments *(the monumental City)*. Un des plus remarquables est l'Institut Peabody, fondé en 1857 par l'illustre philanthrope Georges Peabody qui a prodigué les millions à sa patrie. Cet établissement, qui a pour destination « l'encouragement des arts, des sciences et des connaissances générales », est un magnifique palais renfermant une bibliothèque publique de 80,000 volumes, des galeries d'art, un conservatoire de musique, des salles de conférence. On cite encore le City Hall, au centre de la ville, vaste construction ornée d'un dôme et d'une tour haute de 80 m., le palais de justice, le pénitencier de l'Etat, la Chambre de commerce, le monument de Washington, colonne dorique en marbre blanc de 50 m. de hauteur (rappelant la colonne Vendôme), la cathédrale catholique, un des plus somptueux édifices de ce genre aux Etats-Unis, d'innombrables églises (dont 28 catholiques) pour les 240 congrégations entre lesquelles se partage la population de Baltimore. — La ville possède plus de 120 écoles publiques, trois universités, plusieurs collèges, des théâtres, des hospices, etc. Parmi les établissements d'instruction, on cite principalement les écoles de médecine, le séminaire théologique, institué en 1791 par les Sulpiciens, le collège de Loyola qui date de 1855, enfin et surtout l'Université de John Hopkins, fondée par un citoyen de Baltimore qui a rendu son nom célèbre par cette splendide création (Hopkins est mort en 1873). Dotée de 18 millions de francs par son fondateur, elle a été inaugurée en 1876 et comptait en 1883 deux cents étudiants. Hopkins a, en outre, laissé 15 millions de francs pour la construction d'un hospice qui a été ouvert en 1885 et qui passe pour le plus magnifique de l'Amérique. — Baltimore possède de fort belles promenades dont quelques-unes, situées sur les hauteurs voisines, offrent d'admirables points de vue; citons entre autres Federal Hill, Paterson Park et Druid hill Park, ce dernier à un kilomètre et demi de la ville et couvrant 250 hectares

Les établissements industriels de Baltimore comprennent : des ateliers de constructions maritimes (longtemps les Baltimore-clippers ont été renommés pour leurs qualités nautiques et leur vitesse), des usines de fer et de cuivre, des manufactures de laine et de coton, des raffineries, distilleries, selleries, poteries, tanneries, des fabriques d'instruments agricoles, de nombreuses minoteries dans la ville et aux environs, des briqueteries d'une importance considérable. Une industrie spéciale à Baltimore est l'expédition des huîtres. Pendant longtemps, la grande cité marylandaise a été le premier marché des Etats-Unis pour les farines; elle est aujourd'hui un peu déchue de son ancienne position à cet égard; elle n'en conserve pas moins un mouvement commercial très actif et très étendu, et elle est encore un des plus grands marchés des Etats-Unis pour le tabac. — Plusieurs grandes lignes de chemins de fer rayonnent de Baltimore dans toutes les directions. La principale est celle qui conduit dans l'O. à Columbus et qui appartient à la puissante et prospère compagnie de Baltimore and Ohio dont la fondation remonte à 1828. C'est en cette année que la première pierre de la gare de Baltimore fut posée par le vénérable Charles Carroll af Carrollton, le dernier survivant des signataires de la Déclaration d'indépendance des Unis-Etats. A. MOIREAU.

BALTIMORE (Lord). Titre porté successivement par six personnes en Angleterre dans le cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Les destinées de cette famille sont intimement liées à l'histoire de la fondation et du développement de la colonie de Maryland aux Etats-Unis. Sir *Georges Calvert*, né dans le Yorkshire (Angleterre) en 1582, élève d'Oxford, dut à la protection de Robert Cecil, comte de Salisbury, un des ministres de Jacques I^er^, de s'élever rapidement à de hautes fonctions publiques, et d'être nommé en 1619 à l'un des deux postes de secrétaire d'Etat. En 1624 il informa le roi qu'il venait d'adopter la religion catholique et résigna son office. Jacques I^er^ lui conserva toute sa faveur, le garda dans le conseil privé et en 1625 le créa pair d'Irlande avec le titre de *lord Baltimore*.

Trois ans auparavant il avait obtenu du roi une patente qui le constituait propriétaire d'une partie de l'île de Terre-Neuve. Il dépensa plus de 25,000 livres pour l'envoi d'une colonie sur son domaine. Il avait l'intention de s'y établir et y résida en effet de 1625 à 1628; mais il dut renoncer à son dessein, rebuté par la rudesse du climat et l'impossibilité de défendre sa plantation et ses intérêts dans les pêcheries contre les agressions des Français. En quittant Terre-Neuve, il alla visiter la colonie de Virginie, fondée depuis une quinzaine d'années et dont la prospérité s'annonçait déjà. Le pays le charma et il s'y fût volontiers fixé, si les autorités coloniales n'avaient voulu lui imposer, l'église d'Angleterre étant seule reconnue en Virginie, un serment qu'en sa qualité de catholique romain il refusa de prêter. Mais en explorant la baie de Chesapeake, il constata que les Virginiens n'avaient encore fondé aucun établissement au nord du fleuve Potomac. Rentré en Angleterre, il obtint du roi Charles I^er^ la concession de tout le territoire qui compose aujourd'hui les Etats de Maryland et de Delaware. Il mourut en 1632 avant l'accomplissement de toutes les formalités pour l'octroi de la Charte.

La concession fut confirmée à son fils, *Cecilius Calvert*, second *lord Baltimore*, né en 1603. La Charte donnait à celui-ci et à ses descendants la propriété absolue et pour toujours, avec pouvoirs civils et ecclésiastiques, du territoire délimité ci-dessus, auquel le nom de Maryland fut donné en l'honneur de la reine Henriette Marie. Le titre originaire de la terre restait en la possession du roi, et le sol continuait à faire partie de l'empire britannique, les propriétaires étaient tenus de payer tous les ans au roi d'Angleterre le tribut de deux flèches indiennes. Lord Cecilius Baltimore ne se rendit pas lui-même en Amérique et chargea de l'établissement de la colonie son frère *Léonard Calvert* (V. CALVERT), premier gouverneur du Maryland. Les deux premières années de cet établissement auquel un concours de circonstances heureuses épargna les épreuves qu'avaient subies les colonies de Virginie, de New-Plymouth et de Massachusetts, coûtèrent à lord Cecilius, 40,000 liv. st. Le second lord Baltimore mourut en 1675.

Son fils *Charles Calvert*, troisième *lord Baltimore*, né en 1630, gouverna directement le Maryland de 1662 à la mort de son père. La colonie dont ses efforts intelligents, son caractère conciliant et son esprit de justice avaient favorisé le développement rapide, ne tarda pas cependant à causer de nombreux soucis à ses propriétaires dont les intérêts ne pouvaient pas concorder toujours avec ceux des colons. Charles Calvert quitta le Maryland en 1684, pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'y plus revenir, et mourut en 1714. — Le quatrième lord Baltimore, *Bénédict Léonard*, fils du précédent, ne survécut qu'un an à son père. Le cinquième lord, *Charles Baltimore*, porta le titre pendant trente-six ans. Il donna son nom au village fondé en 1725 pour constituer la capitale du Maryland, village qui est devenu la grande ville de Baltimore. Le sixième et dernier lord, *Frédérick*, fils de Charles et petit-fils de Bénedict Léonard, signa en 1760 avec Richard et John Penn, descendants du célèbre William Penn, une convention fixant définitivement la frontière commune du Maryland et de la Pennsylvanie. Il est connu par son voyage en Orient (1763), ses relations avec le chef corse Paoli, et ses poèmes (*Gaudia poetica*, Londres, 1769). Il mourut en 1771, et le titre de lord de Baltimore s'éteignit avec lui. La propriété du Maryland passa à son fils naturel, Henry Harford, auquel le gouvernement anglais accorda une indemnité de 90,000 liv. st. pour la perte des revenus de sa province après le succès de la révolution américaine. — Il existe dans le Maryland un grand nombre de descendants (portant le nom de Calvert) de plusieurs des lords Baltimore. Une fille de Bénédict Calvert, fils naturel du cinquième lord, épousa le fils de Mme Washington, John Parke Custis. A. Moireau.

BALTIQUE (mer). Nom d'une étymologie très incertaine, qui s'applique à la méditerranée du N.-E. de l'Europe. Ce bassin, que les Scandinaves et les Allemands appellent mer de l'Est (*Ostsee*), couvre, avec ses trois golfes de Riga et de Finlande à l'E., ainsi que de Bothnie au N., entre la Finlande et la partie septentrionale de la Suède, un espace de 357,900 kil. q., représentant à peu près les trois quarts de la superficie de l'empire d'Allemagne ou de la France. Il a 1,550 kil. dans sa plus grande longueur, et sa largeur varie de 55 à 200. Les autres pays qui le bordent sont le Jutland et le Slesvig-Holstein à l'O., le Mecklembourg, la Poméranie et la Prusse proprement dite au S., et dans le coin du S.-E., où il forme sur les côtes des petites mers intérieures, appelées Haff de Stettin, Frische-Haff et Kurische-Haff, séparées de la haute mer par des digues naturelles (*Nehrungen*) ; à l'E. enfin, les provinces dites Baltiques de la Russie. A l'O., la Baltique ne communique avec la mer du Nord que par les trois détroits du *Sund*, du *Grand Belt* et du *Petit Belt*, à travers l'archipel danois, au S. de la mer intermédiaire appelée *Cattegat* (V. ces noms). Les autres îles principales sont celles de Rugen, sur la côte de Poméranie, de Bornholm (au Danemark), de Gotland (à la Suède), d'Oesel et de Dago entre les golfes de Riga et de Finlande, appartenant à la Russie, comme aussi le petit groupe insulaire d'Aland, à l'entrée, et celui de Quarken au milieu du golfe de Bothnie, qui s'avance jusqu'à la Laponie au N.-E.

Recevant du côté du S. et de l'E. une grande masse d'eaux fluviales, notamment celles de l'Oder, de la Vistule, du Prégel et du Niémen, de la Duna et de la Néva, la Baltique est beaucoup moins salée que l'Océan. On y éprouve à peine l'effet des marées ; mais elle est sujette à de violentes tempêtes et à l'action de forts courants dans la direction du N.-E. au S.-O. L'inconstance des vents, le peu de profondeur des eaux (de 60 m. seulement près des côtes prussiennes et de 395 au maximum près de l'île de Gotland), ainsi que des récifs, y ajoutent aux difficultés de la navigation, qui n'y est complètement libre que pendant six mois de l'année. Directement soumise à l'influence du climat continental, elle est plus froide que les autres mers scandinaves, gèle facilement, et a même été prise plus d'une fois dans toute sa largeur, ainsi pendant les hivers des années 1323, 1459 et 1709. Ses bords, généralement plus élevés que ceux de la mer du Nord, n'ont besoin nulle part d'être protégés par des endiguements. On a constaté que les côtes de la Suède depuis Calmar, comme celles de la Finlande et de l'Allemagne, se trouvent dans une période de lente émersion, qui y détermine un relèvement progressif, tandis que celles de la Suède méridionale baissent, comme pour faire équilibre à ce mouvement. En Laponie, au contraire, Pitea s'est éloigné, en 45 ans, de 15 kil. de la mer.

Il est probable même qu'il y avait, très anciennement, communication entre la mer Blanche et la mer Baltique, ce qui expliquerait la Scandinavie insulaire de Pline. On pourrait concevoir aussi que les eaux, se retirant de plus en plus des petits archipels d'Aland et de Quarken, où le golfe de Bothnie est le plus resserré, celui-ci finit avec le temps par se transformer en deux lacs intérieurs retranchés, par la base du premier de ces groupes, de la partie méridionale du bassin. D'autre part, on croit avoir remarqué une ancienne contiguïté des îles danoises avec le Slesvig et le Jutland, que la mer aurait interrompue en se frayant les passages qui traversent le présent archipel.

Un des produits recherchés de cette mer, c'est l'ambre jaune, que les tempêtes rejettent sur les côtes prussiennes, où on le recueille avec soin. Les grands ports de commerce de ce bassin sont : Copenhague, Lubeck, la ci-devant reine de la Hanse, Stettin, Dantzig, Kœnigsberg et Memel en Prusse ; Riga et Reval en Russie ; puis Stockholm ; ses principaux ports militaires Kronstadt, Carlskrona, Copenhague et Kiel, d'où un canal maritime, en voie d'exécution, doit unir prochainement la Baltique à l'embouchure de l'Elbe et désormais épargnera aux navires la circumnavigation du Jutland. Du côté opposé, la première se trouve également reliée à la mer Caspienne par le système des canaux russes, qui joignent la Néva et le lac Ladoga à la Volga. Ch. Vogel.

BALTIQUES (Provinces). On désigne sous ce nom les trois provinces de Livonie, d'Esthonie et de Courlande, qui font partie de l'empire russe. Leur géographie et leur histoire seront étudiés dans des articles spéciaux. Dans ces provinces l'aristocratie est allemande, tandis que le peuple appartient à la race finnoise ou lettone. Contentons-nous de signaler ici un trait qui leur est commun à toutes trois. L'aristocratie qui a fourni à la Russie un grand nombre de généraux et d'hommes d'Etat a longtemps profité de sa situation privilégiée, — situation garantie naguère de la part des Russes, par des engagements diplomatiques, — pour germaniser la population. Depuis quelques années le gouvernement russe s'est efforcé d'émanciper les non Allemands, de les convertir à l'orthodoxie et d'introduire la langue russe dans l'administration et dans l'enseignement. Ces mesures ont provoqué chez les Allemands des provinces et de l'empire d'Allemagne de violentes récriminations. A certain moment a failli surgir une question des provinces baltiques, analogue à celle du Slesvig-Holstein. Cette question qui sommeille tant que l'Allemagne tient à l'amitié de la Russie pourra se réveiller le jour où la Prusse aura quelque intérêt à trouver quelque grief contre sa puissante voisine ; le foyer le plus important de l'esprit germanique est actuellement l'université de Dorpat qu'il a été plusieurs fois question de transformer en une université russe. Ce projet n'a pas été encore réalisé. L. Leger.

Bibl. : Samarine, *les Frontières de la Russie* (en russe) ; Prague, 1868. — Articles de M. Marbeau, dans la *Revue française* ; années 1885-86.

BALTIQUES (Slaves) (V. Slaves).

BALTIS. Population asiatique de race arienne, habitant au N.-O. de l'Inde entre l'Himalaya et le Zarafchan, partie supérieure de la rivière de Yarkand, le pays de Ladak ou Petit Tibet, couvert au N. par les montagnes de Karakaroum et limitrophe au S.-E. de la partie du Tibet chinois où naît le Sind. Quoique devenus mahométans, ils ont aussi beaucoup emprunté des mœurs de l'Inde. Agiles cavaliers et très braves, ces montagnards, dans la partie septentrionale du pays ou Baltistan, n'obéissent qu'à leurs propres chefs, aujourd'hui cependant tributaires du Kachmir, comme le radja du Ladak, dont la population, très pacifique, professe le bouddhisme tibétain. Ch. V.

BALTISTAN ou PETIT-TIBET, au N.-O. du Tibet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

proprement dit. C'est le pays des *Baltis* (V. ce mot), situé entre le Ladak, le Kachmir et le Turkestan oriental, au pied du Karakoroum, et traversé par l'Indus. Les plus hautes chaînes du globe y convergent. Son étendue est d'environ 49,000 kil. q.; le ch.-l. Iskardo, au confluent du Chigar avec l'Indus. Formant aujourd'hui une province du royaume de Kachmir, il se trouve compris dans les dépendances de l'empire indo-britannique. Ch. V.

BALTRACAN (V. Crambé).

BALTUS (Jean-François), jésuite et écrivain ecclésiastique, né à Metz le 8 juin 1667, mort à Reims le 9 mars 1743. Il a publié les *Actes de Saint-Barlaam*, d'après un manuscrit grec, et une *Réponse à l'Histoire des Oracles*, de Fontenelle. Il prétendait y prouver que les oracles du paganisme avaient été des manifestations du démon. — Son frère, *Jacques Baltus*, né le 31 janv. 1670 à Metz, où il mourut en 1760, avait écrit des *Annales de Metz de 1724 à 1755*, publiées après sa mort (Metz, 1789, in-4).

BALTZ (Theodor-Friedrich), médecin militaire allemand, né à Bernau, près Berlin, le 15 janv. 1785, mort le 24 oct. 1859. Il prit du service dès 1805 et assista à diverses campagnes jusqu'en 1815. Ses meilleurs travaux concernent l'ophtalmie des armées: *De ophthalmia catarrhali bellica* (Heidelberg, 1816, in-4); en allemand: *Die Augenentzündung unter der Truppen in den Kriegsjahren 1813–1815* (Berlin, 1816, in-8); puis *Uber die Entstehung... der Augenentzündung*, etc. (Utrecht, 1824). On lui doit encore divers ouvrages relatifs à l'organisation de la médecine militaire (Berlin, 1820-1821; *Allg. Anzeiger d. Deutschen*, 1821; Berlin. 1847); des mémoires sur le choléra (Berlin, 1832, 1853); enfin deux opuscules dirigés contre l'homéopathie (Berlin, 1833, 1843). En 1830, il prit sa retraite et exerça la médecine à Berlin jusqu'à sa mort.

Dr L. Hn.

BALTZAR (Thomas), fut un des violonistes les plus célèbres du XVIIe siècle. Il était né à Lubeck en 1630. Venu en Angleterre en 1656, il émerveilla les Anglais par sa virtuosité, et de lui date l'art du violon en Angleterre. Les contemporains rapportent que ses auditeurs venaient regarder si ses pieds étaient fourchus, ne pouvant croire qu'un si étonnant virtuose ne fût pas le diable lui-même. Au retour de Charles II, il fut chef de la bande des 34 violons créés par ce roi à l'imitation de ceux de Louis XIV. Il mourut en 1663 et fut enterré à Westminster. Baltzar paraît, en effet, avoir été non seulement un merveilleux virtuose, mais aussi un artiste; ce fut lui qui importa en Angleterre l'art du violon et le premier employa le *demanché* dans ce pays. On trouvera une allemande de Baltzar dans l'*Histoire de la musique* d'Hawkins (éd. 1875, p. 142).

Bibl.: Grove, *A dictionary of music and musicians*. — Burney, *History of music*, t. III. — Hawkins, ... *History of music*, éd. 1875.

BALTZER (Johan-Baptista), théologien catholique, né à Andernach en 1803, mort en 1871. Il était professeur à Breslau. D'abord disciple de Hermes, il s'était attaché ensuite à l'école d'Antoine Gunther. Pendant le concile du Vatican, il prit rang parmi les adversaires de l'infaillibilité du pape; après la définition du dogme, il signa une déclaration contenant protestation; pour ce fait, il fut suspendu *ab ordine et beneficio*. Ses principaux ouvrages sont: *Hinweisungem auf dem Grundcharackter des hermesischen Systems* (Bonn, 1832); — *Uber der Entstehung religiöser Gehensätze in Katholismus und Protestantismus* (Bonn, 1833); — *Biblische Schöpfungsgeschchite* (Leipzig, 1867–1872, 2 vol.); — *Anfang der organismen und Urgeschichte der Menschem* (Paderborn, 1869). E.-H. V.

Bibl.: Maltzer, *Baltzers Leben, Werken und wissenschaftliche Bedeutung;* Bonn, 1877.

BALTZER (Wilhelm-Eduard), écrivain allemand, né au village de Hohenleine, près Mersebourg en Saxe, le 24 oct. 1814, fit ses études à Leipzig et à Halle, et se destina au ministère sacré. Il fut pendant six ans (1841-1847) diacre à Delitzsch, en Saxe. Sa nomination de pasteur à Nordhausen n'ayant pas été ratifiée par l'autorité ecclésiastique, il fonda, dans la même ville, une communauté libre, à laquelle il est resté attaché. Il fut élu, en 1848, membre du Parlement de Francfort, où il fit partie de la commission chargée de rédiger la constitution. Il fonda, en 1868, à Nordhausen, une *Société des Amis de la vie naturelle*, qui eut des adhérents dans toute l'Allemagne. La doctrine de la société qu'on a appelée le *végétérianisme*, est exposée dans l'ouvrage de Baltzer, *Die natürliche Lebensweise* (4 vol., Nordhausen, 1867-1872). Il publia même *Vegeteranisches Kochenbuch (Livre de cuisine végétarienne)*, qui, paraît-il, contient des renseignements utiles, indépendamment de la doctrine, puisqu'une 6e éd. parut encore en 1880. Les autres ouvrages de Baltzer sont consacrés à la théologie, à la philosophie, à la politique. Nous citerons: *Alte und neue Weltanschauung* (Nordhausen, 1850-59, 4 vol.); *Allgemeine Religionsgeschichte* (Nordhausen, 1854); *Die neue Fatalisten des Materialismus* (Gotha, 1859); *Das Leben Jesu* (2e éd., Nordhausen, 1861); *Gott, Welt und Mensch* (Nordhausen, 1869), et divers ouvrages d'éducation et d'édification. Les poésies insérées dans ses *Récits de l'Evangile* (1855), publiées sous le titre de *Liederbuch für freie religiöse Geweinden* (Nordhausen, 1870), et ses imitations de l'Edda, *Aus der Edda, Deutsche Nachklänge in neuen Liedern* (2e éd., Leipzig, 1879), se distinguent les unes par la grâce naïve du rythme, les autres par la simplicité énergique du style. A. B.

BALTZER (Richard), mathématicien allemand contemporain, professeur au gymnase de Dresde, puis à l'université de Giessen; membre de la Société royale des sciences de Saxe, à Leipzig. Auteur d'*Eléments de mathématiques* publiés pour la première fois à Leipzig en 1860, et d'un *Traité des déterminants*, devenu à bon droit classique. Ce dernier ouvrage a été traduit en français par Houel, *Théorie et application des déterminants* (Paris, 1861). Lecornu.

BALUCKI (Michel), écrivain polonais contemporain. Il est né à Cracovie en 1837 et a fait ses études à l'université de cette ville. Il a collaboré à un grand nombre de journaux polonais et a été nommé *dramaturge* du théâtre de Cracovie. On lui doit des poésies, des romans, des pièces de théâtre. Les plus estimés sont: *Ziemowit*, poème (1863); *l'Amour tranquille*, *Sans abri* (1863); *les Jeunes et les Vieux* (Leipzig, 1866); *Trois Esquisses* (Cracovie, 1869); *la Vie au milieu des ruines* (Lwow, 1876); *les Misères brillantes* (Cracovie, 1870); *les Mystères de Cracovie* (1870); *la Juive* (Varsovie, 1871); *la Volonté paternelle* (1879); *Sabina* (1872); *Poésies* (Lwow, 1878); *le Nègre blanc* (Lwow, 1874); *D'un camp à l'autre* (Varsovie, 1876); *le Livre des souvenirs* (Ib. 1878); *Pour un morceau de terre* (Varsovie, 1886). Parmi ses pièces de théâtre on cite: *la Chasse au mari* (1868); *les Conseillers de M. le conseiller* (1871); *les Emancipées* (1873); *la Jeunesse dorée*; *le Théâtre d'amateurs* (1878); *les Oies et les Oisons* (1883). — Il a collaboré à un grand nombre de revues et de journaux, notamment au *Kraj*, où ses chroniques étaient fort goûtées. Une édition de ses œuvres paraît actuellement à la librairie Lewental à Varsovie. M. Michel Balucki jouit en Pologne d'une grande réputation; c'est un écrivain essentiellement populaire; un certain nombre de ses productions ont été traduites en tchèque. Au mois de déc. 1885, ses compatriotes ont célébré à Cracovie le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la carrière littéraire. M. Balucki a parfois écrit sous le pseudonyme d'Elpidon. L. L.

BALUE (Jean), cardinal français, homme d'Etat et premier ministre de Louis XI, né à Verdun en 1421 ou 1422, mort à Ancône le 12 oct. 1491. Il était d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

extraction fort humble et entra de bonne heure dans les ordres. Sa précoce intelligence le fit remarquer par l'évêque de Poitiers, Jean Juvénal des Ursins, qui le nomma son exécuteur testamentaire au détriment de ses héritiers. Devenu grand vicaire de Jean de Beauvau, évêque d'Angers, en 1461, Jean Balue profita et abusa de sa situation sans pourtant la compromettre, et ne négligea aucun moyen pour arriver, par la finesse et par la ruse, à de plus hautes dignités. Bientôt, en effet, il fut présenté par Charles de Melun, lieutenant général du royaume, à Louis XI qui le nomma son secrétaire et, peu de temps après, son aumônier, lui donna, en 1464, une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, et en 1465, l'évêché d'Evreux (élu le 4 fév., sacré le 4 août). Il fut encore investi successivement des dignités d'abbé de Saint-Jean-d'Angély (1465), de Saint-Eloi et de Saint-Thierry (1467) et de Fécamp (1468), ce qui lui apportait en même temps, bien entendu, des revenus considérables. Lorsqu'éclata la guerre du Bien-Public, ce fut à Jean Balue et à Charles de Melun que Louis XI dut de pouvoir compter sur la persistante fidélité des Parisiens, malgré les menaces des princes ligués. C'est alors que Balue, transformé en commandant des forces militaires, passa huit mille hommes en revue dans la plaine Saint-Antoine. Cependant, ses agissements, tant secrets que publics, lui valurent de nombreuses inimitiés. S'il contribua à l'abolition momentanée de la *Pragmatique sanction* (V. ce mot), que Louis XI laissait supprimer contre l'intérêt de ses sujets pour se concilier le pape Paul II, c'est qu'il désirait l'évêché d'Angers et surtout le chapeau de cardinal qui lui avait été précédemment refusé, à cause, prétend-on, de la dépravation de ses mœurs : en 1467, il devint cardinal du titre de Sainte-Suzanne. Cette nouvelle satisfaction donnée à son orgueil le rendit tellement présomptueux et vindicatif qu'il se brouilla avec Antoine de Chabannes, grand-maître de France, avec Charles de Melun, son bienfaiteur, qui eut la tête tranchée, avec Jean de Beauvau, son protecteur, qu'il avait fait déposer pour occuper sa place.

Parvenu au faîte des grandeurs, Jean Balue ne connut plus de bornes à sa vanité, et sans doute dans l'espoir d'obtenir de l'ennemi même quelque haute récompense, il entretint avec le duc de Bourgogne une correspondance secrète, l'informant de tous les projets qu'il inspirait à Louis XI ou que celui-ci lui faisait connaître. L'entrevue de Péronne, l'expédition contre les Liégeois à laquelle le roi de France dut prendre part à son corps défendant : tel fut le résultat des perfides négociations de Jean Balue. Mais il y fallait un terme : le ministre fourbe et déloyal ayant renouvelé ses intrigues pour éloigner Charles de Berry (1469), sa correspondance fut interceptée ; arrêté, Balue dut avouer ses crimes. Il perdit ainsi par sa propre faute, avec la confiance illimitée de son maître, les bénéfices de son évêché, les revenus de ses abbayes, sans compter les droits divers qu'il avait sur le collège de Navarre, les hôpitaux et maladreries dépendant du roi et les bénéfices vacants à la nomination royale. Sa riche bibliothèque fut saisie. Jean Balue fut enfermé au château de Loches, alors prison d'Etat, dans une cage de bois garnie de fer ; il y resta onze ans. Il eût expié ses crimes par la mort si le pape n'était intervenu, contestant au roi de France le droit de le juger en souverain ressort. Il eût certainement fini ses jours dans la prison sans une nouvelle intervention du pape Sixte IV, qui demanda sa liberté à condition qu'il viendrait à Rome et serait jugé conformément aux lois ecclésiastiques (1480). Mais le souverain pontife se rendit, pour ainsi dire, complice du criminel homme d'Etat, en l'accueillant favorablement auprès de lui ; bien plus, il osa braver Charles VIII, en envoyant le même Jean Balue en France (1484) comme légat *a latere*, et Balue se présenta à Paris sans y être autorisé par le roi et sans obtenir du parlement ses lettres de créance. Aussi, lorsque Sixte IV mourut, le légat fit-il bien de s'enfuir promptement pour échapper à la vengeance du roi de France. Comblé de faveurs par le nouveau pape Innocent VIII, nommé évêque d'Albano, puis de Palestrina (1491), pourvu de riches bénéfices et décoré même du titre de protecteur de l'ordre de Malte, l'indigne cardinal, traître à son pays, mourut à Ancône, et son corps fut enseveli à Rome.

Son père était devenu seigneur d'Angle en Poitou, et de ses deux frères, l'un, Antoine, fut promu à l'évêché de Pons en Languedoc (1467-1501), l'autre, Nicole, fut seigneur de Villepreux. — La vie de Jean Balue, écrite probablement par Denys Godefroy, est restée manuscrite : elle est actuellement conservée au Musée britannique (*additional mss.* 21232) sous le titre de : *Vie et histoire du cardinal Jean Balue.* H. Stein.

Bibl. : G. d'Auvigny, *Hommes illustres de France*, 1739, t. I, pp. 310-354. — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, II, pp. 378-419. — H.-F. Delaborde, *Jean Balue et le parlement de Paris* (*Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. XI, pp. 36-51).

BALUETTE. Petites baguettes ajustées le long de la corde qui est employée pour pêcher à la balle. Elles sont faites ordinairement en houx frelon et ont de 0,10 à 0,20 cent. de longueur.

BALUFFI (Gaetano), cardinal, évêque d'Imola, né à Ancône en 1788, mort en 1866. Il avait été pendant longtemps nonce du pape dans l'Amérique du Sud ; il y recueillit les éléments de son principal ouvrage : *Histoire religieuse de l'Amérique* ; elle contient des documents inédits et intéressants, trouvés pour la plupart à Bogota. Son livre sur *la Divinité du christianisme démontrée par la charité* a été traduit par l'abbé Postel (Paris, 1858).

BALUGANI (Philippe), sculpteur et stucateur italien, né à Bologne en 1734, mort en 1780. La plupart de ses œuvres se trouvent à Bologne dans les églises et au palais Baciocchi. Il occupa la charge de graveur de médailles officielles et fut membre de l'académie Clémentine. Ses médailles sont signées F. B. ou F. BAL. ou encore F. B. F.

Bibl. : Nagler, *Die Monogrammisten* ; Munich, 1858-71.

BALUSTRADE. Les balustrades sont formées d'appuis à jour, composés de tablettes supportées par des balustres,

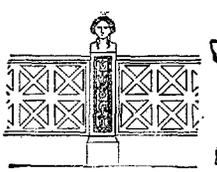

Fig. 1.

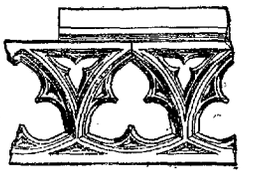

Fig. 2.

de là le nom de *balustrade*. Par extension, le nom de *balustrade* a été donnée aux barrières à hauteur d'appui, composées de claires-voies à jour dont les vides sont déterminés par des combinaisons de lignes plus ou moins riches.

Les balustrades des édifices antiques, thermes, etc., étaient des claires-voies à jour (fig. 1).

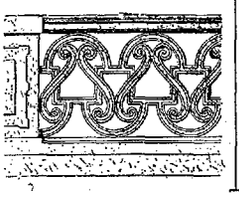

Fig. 3.

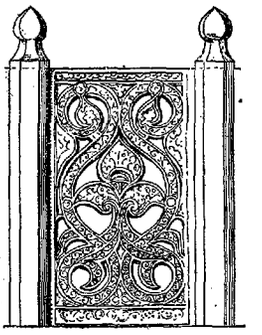

Fig. 4.

Les édifices romans présentent des balustrades figurées par des *arcatures* (V. ce mot).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les balustrades des édifices dits gothiques sont faites par *ajours* (V. ce mot) plus ou moins compliqués (fig. 2).

Les balustrades des édifices de la Renaissance sont formées soit par des colonnettes, des *balustres* (V. ce mot) ou des ajours (fig. 3).

Les architectes musulmans ont employé les balustrades dans tous leurs édifices. Nous en donnons ici un exemple tiré d'une mosquée du Caire (fig. 4). H. Saladin.

BALUSTRE. I. Architecture. — Colonnettes en marbre, bois, pierre, métal, entrant dans la composition d'une balustrade, dans laquelle elles sont répétées en grand nombre. Les balustres ont le plus souvent une base, une panse ou renflement, une tige et un chapiteau. — Les coussinets du chapiteau de la colonne ionique sont souvent

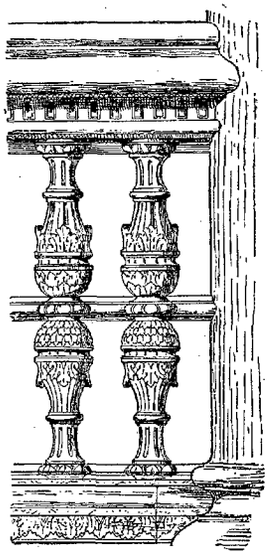

Balustres du palais épiscopal de Alcalá de Henarés.

appelés aussi *balustres*, à cause de leur forme doublement renflée. — La serrurerie emploie les balustres métalliques dans les grilles, les rampes d'escalier, les balcons, les claires-voies, ou dans certains ouvrages de quincaillerie comme les poignées de porte, etc.

Compas a balustre. — Compas dont la tête est munie d'une tige profilée en forme de balustre, et qui rend plus facile le maniement de l'instrument dans le tracé des circonférences ou des arcs de cercle, surtout quand ils sont d'une dimension restreinte. H. Saladin.

II. Histoire. — On appelait ainsi la balustrade qui entourait le lit du souverain, et l'espace compris dans cette enceinte. Le balustre de la chambre du roi eut une grande importance dans l'étiquette de la cour de France depuis le XVII^e^ siècle. Les princes du sang seuls y pénétraient, avec certains grands officiers de la couronne, comme le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le grand-maître de la garde-robe. Le président de Novion s'y étant avancé de deux pas pour parler à Louis XIV, malade et au lit, le duc d'Aumont « le tira fort rudement par sa robe et lui dit rudement aussi : « Où « allez-vous? Sortez; des gens comme vous n'entrent pas « dans le balustre si le roi ne les appelle. » (Saint-Simon, XI, 34, 1864, in-16.). Aucun étranger n'y avait accès ; le roi fit une faveur très remarquée au duc de Portland de l'y admettre en 1698 (*id.*, II, 21). Quand un ambassadeur présentait ses lettres de créance, c'était dans le balustre que le roi le recevait, le fauteuil adossé à la ruelle du lit ; quand l'ambassadeur avait fini son compliment, il rejoignait sa suite, qui était demeurée avec le secrétaire d'État, hors du balustre, et le roi n'en sortait que quand l'ambassadeur avait quitté la chambre. Pour un légat *a latere*, le roi allait au-devant de lui hors du balustre, puis l'y faisait asseoir dans un fauteuil. Au XVI^e^ siècle, la table où travaillait le roi était parfois entourée d'un balustre. La reine ne donnait jamais d'audience dans son balustre, mais à son cercle, et les fils de France recevaient les ambassadeurs debout et hors du balustre.

III. Marine. — Montants servant de supports aux garde-corps des balcons et des galeries des anciens navires.

Bibl. : Histoire. — Du Mont et Roussel, *le Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* ; Amsterdam et la Haye, 1739, 2 vol. in-fol. — *Mémoires de Saint-Simon, Journal de Dangeau et autres mémoires, passim.*

BALUZE (Antoine de), diplomate français, né dans le Bas-Limousin au commencement du XVII^e^ siècle, mort le 12 sept. 1681. Elevé d'abord chez les jésuites, au collège Saint-Martial de Toulouse, Baluze vint ensuite à Paris où une partie de sa famille se trouvait déjà établie. En 1634 il devint gentilhomme de la Chambre du roi Louis XIII, et, en 1644, il suivit Marie-Louise de Gonzague lorsqu'elle alla en Pologne épouser le roi Ladislas IV. Il sut plaire à la reine et à son second mari, Jean-Casimir, qui, dans la guerre contre les Suédois, le chargea à différentes reprises de missions importantes, C'est ainsi qu'en 1655, il l'envoya à d'Avaugour, alors ambassadeur de France auprès du roi de Suède. Baluze fut arrêté par les Suédois inquiets du but de son voyage et retenu cinq jours prisonnier. Délivré sur les instances de d'Avaugour, il revint à la cour du roi de Pologne et traita en 1656 et 1657 de la reddition aux Polonais des places de Piotrkow et de Brzesc, occupées par les Suédois. L'année suivante Jean-Casimir l'envoya en mission auprès de Montecuculli pour décider le général de l'empereur à une action commune contre le roi de Suède Charles-Gustave. Après la signature de la paix d'Oliva (1660), Baluze rendit des services aux ambassadeurs de France à Varsovie, et y gagna le titre de résident. « Il est vrai que M. de Bonsy, évêque de Béziers, ambassadeur de France, a laissé les affaires de France entre ses mains en partant de Varsovie, après l'élection du roi de Michel Wieçnoviecki Koribut et retournant en France, on lui a procuré des appointements dont il a joui jusqu'à sa mort. » (B. N. Baluze, t. 251). Les lettres de convocation à ses funérailles, qui eurent lieu à Paris le 13 septembre 1681, lui donnent les titres de : gentilhomme servant chez le roi et résident pour Sa Majesté à la cour de Pologne. Louis Farges.

BALUZE (Etienne), historien français, né à Tulle le 24 déc. 1630, mort à Paris le 28 juil. 1718 ; fils de Jean-Charles Baluze, avocat et jurisconsulte, et de Catherine Teyssier ; élève du collège des jésuites de Tulle ; 1646-1654 étudiant en droit à l'université de Toulouse, boursier au collège de Saint-Martial ; secrétaire de M^gr^ Charles de Montchal, archevêque de Toulouse (1654), puis de l'illustre Pierre de Marca, successeur de celui-ci (1656-1662), enfin de l'archevêque d'Auch, H. de La Motte-Houdancourt (1662-1667) ; bibliothécaire de Colbert (1667-1700) ; professeur de droit canonique au collège de France (1670-1707) ; directeur du collège de France (1707-1710). Destitué, condamné à l'exil et à la confiscation ; interné à Rouen, Blois, Tours et Orléans (20 juin 1710) ; rappelé en 1713, mais sans recouvrer ses fonctions et son traitement.

D'abord étudiant en droit civil pour obéir aux volontés de sa famille, doué d'une grande vivacité d'intelligence et d'une force de travail étonnante, Baluze abandonna bientôt le droit pour l'histoire et les lettres. A Toulouse, il se lie avec Pierre Caseneuve, historien et jurisconsulte ; avec le P. Poussines, le collaborateur de la Byzantine ; avec Antoine d'Hauteserre, historien et juriste, l'un des premiers érudits en matière d'antiquités nationales ; avec Charles de Montchal, le Mécène érudit et lettré, l'ami et le collaborateur de Peiresc et d'Holstenius. Baluze développa vite sa vocation d'historien et, à peine âgé de vingt-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux ans, publia une œuvre de critique historique remarquable, l'*Anti-Frizonius*, où il relevait et corrigeait les erreurs de la *Gallia purpurata* de Frizonius (1652). Vinrent ensuite deux dissertations d'hagiographie et d'histoire ecclésiastique qui le mirent en lumière. Après un court séjour dans la maison de Montchal, il devint secrétaire de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, une des gloires de l'érudition française au XVII^e^ siècle. Il acheva de se former aux travaux scientifiques en collaborant aux traités de M. de Marca : *Accord du sacerdoce et de l'Empire*, *Libertés de l'Eglise gallicane*, dont il écrivit les derniers livres. Après la mort du prélat, qui l'attrista vivement, il publia l'ouvrage capital de son feu patron, la *Marca Hispanica*, description historique et géographique de la Catalogne (la préface, chef-d'œuvre du genre, le IV^e^ livre, les tables et l'appendice sont son œuvre propre). Dans les années qui suivirent, Baluze donna plusieurs éditions d'écrivains sacrés ; à la mort de M. de Marca, plusieurs prélats avaient cherché à se l'attacher ; il accepta les propositions de M^gr^ La Mothe-Houdancourt, mais pour peu de temps. Sa réputation était grande à ce moment ; Colbert l'appela bientôt à conserver sa bibliothèque. Il garda cette fonction avec une pension importante sous Colbert et sous Seignelay ; mais se sentant affaibli par l'âge, il les résigna en 1700. Pendant ces trente années, soit pour lui-même soit pour son patron, il réunit un nombre immense de manuscrits. Ses seules collections lui mériteraient le titre de bibliophile. « Le goût des vieux parchemins et des documents originaux s'était éveillé chez lui avant même sa sortie des écoles » (Delisle, *Cabinet des manuscrits*). Il avait trouvé dans les papiers à lui légués par Marca des pièces importantes sur l'histoire du Midi ; il faisait sa part dans les envois adressés de province à Colbert, s'appropria nombre de pièces des archives de l'église de Narbonne et des comtes de Flandre : acquit les carnets de Mazarin et la cassette de Fouquet, des manuscrits de J.-B. Hautin et des débris de la bibliothèque de Ranchin. Lui-même transcrivit nombre de chartes et de documents. Sa collection particulière comprenait, avec environ 1,100 ouvrages imprimés, 957 manuscrits, plus de 500 chartes, et 7 armoires remplies de documents. Comme bibliothécaire de Colbert, Baluze a rendu encore plus de services à la science en contribuant plus que personne à l'accroissement de ce richissime cabinet. Successeur de Carcavy dont le « travail prodigieux » enchantait Colbert, Baluze suivit ses errements et sa méthode. Il fit dépouiller les registres du Trésor des chartes et copier tous les actes utiles à l'histoire ou à l'administration ; ce travail terminé en 1673 remplit 73 vol. Avec la collaboration de Clément, de Clairambault, de Du Fourny et d'Hérouval, il conserva ainsi plus d'un manuscrit unique ou précieux. C'est à Baluze qu'on doit le classement de la collection *Doat* (V. ce nom), de la collection des archives de la Chambre des comptes de Lille extraites et recueillies par Godefroy et de quelques autres moins importantes. Le principal effort de Baluze se porta sur la recherche des originaux (V. COLBERT).

En 1700, Baluze abandonna, non sans douleur sans doute, et pour un motif que nous ignorons, ce dépôt dont il était vraiment le créateur. « Il n'avait pas seulement, dit M. Delisle, la meilleure autorité qu'on puisse invoquer, le mérite d'en avoir rassemblé les principaux éléments, l'ordre qu'il y avait établi nous permet de le citer comme un bibliothécaire accompli. » C'est entre ses soins de bibliothécaire et son cours de droit canonique que se partageait la vie officielle de Baluze. A côté de l'administrateur et du professeur, il y avait en lui un infatigable érudit : la liste bibliographique de ses ouvrages le montrera. Quand la vieillesse fut venue, Baluze abandonna d'abord la bibliothèque, puis échangea ses fonctions de professeur contre celles moins pénibles de directeur du collège de France. Il vivait retiré dans une petite maison près du collège des Ecossais, tout occupé de ses travaux, quand une terrible disgrâce vint briser sa carrière sur le point de finir, et le jeter à près de quatre-vingts ans dans une vie d'aventures qui se prolongea plusieurs années. Son protecteur et ami, le cardinal Emmanuel-Théodore de Bouillon, l'avait engagé, et il avait consenti à écrire l'histoire de la maison d'Auvergne. Le livre, somptueusement publié aux frais du cardinal, parut en 1709 : les conclusions appuyées sur des titres, sur des fragments d'un ancien cartulaire et d'un obituaire de Brioude, prouvaient que la famille descendait par les mâles en ligne directe des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne. L'ouvrage ne sortit pas d'abord du domaine de la science pure. Mais en 1710, le cardinal de Bouillon, dont on connaît l'orgueilleuse attitude à l'égard de Louis XIV, las d'un long exil en France, sortit du royaume. La colère royale retomba sur l'ami du fugitif. On prétendit que le travail historique de Baluze avait un but tout politique, qu'il était destiné à soutenir les prétentions du cardinal qui se disait indépendant du roi et fondait son droit sur le fait de sa naissance d'une maison souveraine dans la principauté de Sedan, avant la consommation de l'échange de cette souveraineté avec le roi. Un ordre exprès de Louis XIV fit commencer le procès du malheureux écrivain. Il fut accusé, non sans quelque apparence de raison, d'avoir usé de titres supposés dans un intérêt de généalogie, et condamné sans défense par un arrêt rendu le 20 juin 1710. Le livre fut supprimé par ordre ; Baluze, expulsé de l'Université, banni de Paris, fut relégué à Lyon. Dépouillé par confiscation de sa fortune, il erra de ville en ville, à Rouen, à Blois, à Tours et à Orléans où il résida jusqu'en 1713, n'ayant d'autre consolation que d'accroître sa propre collection par de nouvelles copies d'une exactitude absolue. Après les traités d'Utrecht, la maison de Bouillon étant rentrée en grâce, Baluze fut déclaré innocent et autorisé à revenir à Paris ; mais il ne recouvra ni son emploi, ni sa pension. L'amitié des savants de son temps, de Mabillon, Luc d'Achery, les Sainte-Marthe, Henschen, Ménage, Ducange, le consolait de sa ruine. L'étude contribuait aussi à l'apaiser. Toujours infatigable, à plus de quatre-vingts ans, il donnait une édition de saint Cyprien établie sur trente manuscrits et l'*Histoire de Tulle* qui parut en 1717. Il mourut au milieu de ces travaux, après avoir composé lui-même son épitaphe, et fut enterré à Saint-Sulpice. Bibliothécaire consciencieux, mais peu bienveillant, jaloux de ses trésors au point de donner à ses amis des copies fautives des pièces par lui possédées, Baluze avait un caractère au fond bon et doux, avec quelque originalité. Il fut l'un des premiers à donner des soupers littéraires. Son caractère se peint très bien, appliqué, laborieux, modeste, un peu minutieux, dans ses lettres à M. Melon du Verdier, auxquelles nous devons nous borner à renvoyer. Au contraire de la plupart des amateurs qui redoutent la dispersion de leurs collections et bibliothèques, Baluze, à une époque où l'achat en bloc était fréquent, ordonna par testament qu'on vendit la sienne aux enchères. Les manuscrits furent exemptés de cet ordre et cédés par sa légataire, M^me^ le Maire, au roi pour 30,000 livres, le 19 sept. 1719.

Une bibliographie raisonnée des œuvres de Baluze très complète a été dressée par M. R. Fage. Je ne puis que la résumer ici, donnant seulement les titres de tous les ouvrages de Baluze : *Anti Frizonius* (V. plus haut) (1652) ; *Disquisitio sæculi quo vixit s. Sacerdos* (1655) ; *De sanctis Claro, Laud, Ulfardo, Baustrado* (1656) ; *De episcopatu Egarensi* (1663) ; édition de Salvien de Marseille et de Vincent de Lérins, préface, notes et appendice (1663). — *Lettre à Sorbier sur la vie de Pierre de Marca* (1663) avec quelques pièces annexes (Baluze y raconte un épisode de sa propre vie, ses relations avec le prélat et ses premiers travaux). Les quatre derniers livres du *De Concordia sacerdotii et Imperii* de P. de Marca (1663) ; édition de Servat Loup, abbé de Ferrières (1664) ; recueil d'érudition sur la critique de l'histoire (Hist. litt.) ; édition des SS. Agobard, Leidrad et Amulon (1666) ; *Con-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cilia Galliæ Narbonensis (1668) ; édition des *Homélies de Césaire d'Arles* (1669) ; édition avec préface et commentaires de plusieurs dissertations de P. de Marca (1669) ; *Lettre à Mgr de Tulle sur les dissertations publiées par M. Faget et attribuées à M. de Marca ;* édition de Réginon, abbé de Prüm, et de la *Lettre de Rhaban à Héribald* (1671) avec préface et notes ; édition des *Dialogorum lib. II Antonii Augustini archiep. Tarraconensis, de emendatione Gratiani* (1672) : la préface de Baluze est un résumé savant de l'histoire du droit canonique ; *Vie de Pierre du Châtel*, par P. Galland, publiée sur un manuscrit de Du Cange (1674). — *Capitularia regum Francorum ; additæ sunt Marculfi monachi et aliorum formulæ veteres et notæ doctissimorum virorum* (1677, 2 vol. in-fol.) ; la préface est une histoire complète des capitulaires. Commencée avec la collaboration de Marca sur un manuscrit du monastère de Ripoll, cette publication fut continuée par Baluze seul qui collationna les manuscrits de Colbert, de Cambron en Hainaut, de Saint-Gall, du Mont-Saint-Michel, du Vatican, etc. Outre les formules de Marculfe, il ajouta au texte des capitulaires le glossaire de Fr. Pithou, les notes de J. Sirmond sur les capitulaires, celles de J. Bignon sur la loi salique. Une seconde édition, préparée par Baluze et qu'il comptait enrichir de variantes et de commentaires nouveaux, a été publiée en 1780 par P. de Chiniac sur un exemplaire annoté et corrigé de la main même de Baluze. — Edit. de Lactance, *De morte Persecutorum*, sur un manuscrit de Colbert provenant de l'abbaye de Moissac et unique (1679) ; *Miscellanea*, 7 vol. in-8 (1678) : recueil de pièces importantes et curieuses, transcrites et réservées par lui au fur et à mesure de ses travaux ; recueil de première importance, égal à ceux de Martenne, Labbe ou d'Achery ; on se sert de l'édition mieux ordonnée et perfectionnée publiée par Mansi en 4 vol. in-fol. (1761-1764) ; édit. des opuscules de Pierre de Marca (latin) (1681) ; *Epistolarum Innocentii III libr. XI*, avec notes et préface (1682, 2 vol. in-fol.) ; *Vita B. Stephani abbatis Obazinensis* (1683). — *Nova collectio Conciliorum*, les actes des conciles (de l'an 125 à 554) occupent 1,594 colonnes ; supplément à la collection de Labbe et Cossart (1671-72) qui avait omis des textes de synodes diocésains ou de conciles provinciaux ; le 1er vol. du travail de Baluze seul a paru (1683). — Edit. de Marius Mercator sur un manuscrit du Vatican (1684) ; *Lettre à Renaudot sur la vie de Du Cange* (1688) ; *Marca Hispanica*, d'après les papiers de l'archevêque Marca, avec beaucoup d'additions de Baluze (1688, in-fol.). — *Vitæ paparum Avenionensium* (2 vol. in-4, 1693). Baluze y combat l'opinion qui fait du séjour des papes à Avignon l'origine du grand schisme. — *Lettre en réponse aux écrits contre quelques anciens titres qui prouvent que MM. de Bouillon descendent des anciens ducs de Guyenne* (698). — *Tableau généalogique de la maison d'Auvergne*, placard en quatre feuilles ; *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres, histoires anciennes et autres preuves authentiques* (1708, 2 vol. in-fol.) ; contenant quantité de pièces intéressantes pour l'histoire du centre, un des meilleurs ouvrages de Baluze, traité dans la manière sobre et précise de la « maison de Béthune » de Duchesne, mais avec plus d'ampleur et une vigueur de style étonnante chez un octogénaire, dont ce travail est la première œuvre originale. — *Historiæ Tutelensis lib. III* (1717, un vol. in-4). L'histoire de Tulle est l'œuvre de toute sa vie ; dès ses premiers opuscules il en parle, ses lettres sont remplies de demandes de renseignements sur les familles du pays ; ses recherches avaient toujours pour but de compléter sa collection de documents. L'ouvrage était commencé avant 1656. Il y expose en trois livres les origines et l'histoire des comtes ; celle des abbés ; celle des évêques. Il a écrit ce livre, testament du savant et adieu du patriote « *ne in nostria patria peregrini atque hospites essse videamur* », de peur que nous ne paraissions des étrangers et des hôtes dans notre propre patrie. — Edit. de S. Cyprien, œuvre posthume terminée par D. Maran (1726). — *Bibliotheca Baluziana*, catalogue de sa bibliothèque rédigé par lui-même, et que l'éditeur (le libraire Gabriel Martin) a fait précéder d'une vie de Baluze par lui-même. Baluze a collaboré au *Spicilegium* de d'Achery, et au *Gallia christiana ;* il a laissé un commentaire inédit du *Liber diurnus ;* il a écrit une notice des manuscrits de M. de Harlay. Ainsi trois ouvrages historiques de premier ordre, cinq grands recueils de documents, quatorze éditions de Pères ou d'auteurs sacrés ou profanes, et onze brochures, tel est l'apport de Baluze à la science. Il a mérité le distique de La Monnoye :

Qui mille auctores Baluzius edidit unus
Par ille auctorum millibus unus erat

« Editeur de mille auteurs, Baluze en vaut mille à lui seul ». Léon-G. PÉLISSIER.

BIBL. : Outre Bayle, Moreri, Fleury, Longueval, Voltaire, V. : DUPIN, *Biblioth. des auteurs ecclésiastiques ;* DUBOS, *Etablissement de la monarchie*, I, 55 ; DUCANGE, *Glossaire*, préface ; BAILLET, *Vies des savants*, 66 ; GOUJET, *Mémoire historique sur le collège royal ;* HEUMANN, *De re diplomatica*, préface ; LEBEUF, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVIII ; VITRAC, *Panégyrique de Baluze* (1777) ; MANSI, *Eloge de Baluze ;* DELOCHE, *Notice sur Baluze ;* LE COURRAYER, *Europe savante*, t. IV ; R. FAGE, *les Œuvres de Baluze, cataloguées et décrites ; Lettres de Baluze à Melon du Verdier*, publ. par le même ; DELISLE, *le Cabinet des manuscrits*, I (Baluze, Colbert).

BALUZE (Jean-Casimir de), diplomate français, fils d'Antoine de Baluze, né à Varsovie le 5 août 1648, mort à Varsovie le 26 avril 1718. — J.-C. de Baluze, qui eut pour parrain le roi de Pologne dont il prit les noms et pour marraine la femme du grand-maréchal de Lithuanie Laski, qui était française et de la maison de Lucé, fut d'abord page de Jean-Casimir puis gentilhomme de la chambre. Après l'abdication de ce prince il remplit les mêmes fonctions auprès de la reine Eléonore, femme de Michel Wieçnowieçki. Il fut employé successivement dans diverses missions par les ambassadeurs français Bonsy, Forbin-Janson et Béthune, tant en Pologne qu'en Hongrie à l'époque de la révolte de Tekeli. A la fin de 1691, Béthune, qui partait pour la Suède, le fit nommer chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de d'Esneval. Malgré une courte disgrâce, il fut encore employé par cet ambassadeur et se trouvait auprès de lui lorsqu'il mourut subitement à Grodno. Il continua ses fonctions auprès de l'abbé de Polignac et de du Héron qui proposa de l'envoyer en Russie. Baluze partit pour Moscou le 8 déc. 1702 et y arriva le 24 mars 1703. Il revint à Varsovie en août 1704 et assista au couronnement de Stanislas. Il repartit pour la Russie à la fin de 1710, chargé d'une nouvelle mission qui dura jusqu'en 1713. « Mon premier voyage auprès du czar, dit-il lui-même dans une lettre à Etienne Baluze, a eu pour objet de rétablir la correspondance entre la France et la Moscovie qui avait été interrompue pendant près de quatre-vingts ans, et le second que j'ai fait auprès de ce prince, l'an 1711, dans la Russie polonaise, a été pour tâcher de détromper le czar des mauvaises impressions que la Grande-Alliance avait données au czar, des intentions du roi mon maître, pour mettre Sa Majesté czarienne dans ses intérêts, en quoi il m'a paru qu'elle n'a pas mal réussi » (B. N. Baluze. Ms., 251, fos 150-151). A son retour il reprit les fonctions qu'il remplissait à Varsovie auprès des ambassadeurs de France. Louis FARGES.

BIBL. : V. Etienne BALUZE.

BALVANY. Nom signifiant idole en magyar, qui se trouve dans les documents latins de la Hongrie du moyen âge, et aussi dans la géographie hongroise actuelle. Ainsi le Balvanykœ, en allemand Gœtzenstein, est un sommet de 946 m., point culminant du comitat de Borsod. Deux châteaux, l'un vers le N., l'autre vers le S.-E. de la Transylvanie, aujourd'hui ruinés tous deux, portaient le nom de Balvanyos : tous ces sommets avaient servi de refuges

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux derniers païens du XIe siècle, dans leur lutte désespérée contre le christianisme. Edouard Sayous.

BALVAS (Antonio), poète espagnol, né à Ségovie dans le milieu du XVIe siècle, mort en 1629. Il a écrit : *El poeta Castellano* (Valladolid, 1627, in-12), ouvrage mentionné avec éloges par Lope de Vega.

BALYRA. Fleuve du nord de la Messénie, aujourd'hui Maurozumenos, qui, réuni à ses affluents la Leucasie et l'Amphitos, formait le Panisos. Suivant Pausanias, ce nom vient de βάλλειν (jeter) et λύρα (lyre), parce que Thamyris, aveuglé par les Muses, y avait jeté sa lyre (IV, 33, 3).

BALZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant (2e) d'Angoulême ; 798 hab.

BALZAC (Jean-Louis Guez, de) né à Angoulême en 1597, mort à Angoulême en 1654. Son nom de Balzac est celui d'une terre que « damoyselle Marie Nesmond », sa mère, avait apportée en mariage à Guillaume Guez, gentilhomme de Languedoc, attaché au duc d'Épernon, gouverneur en ce temps-là des pays d'Aunis, Angoumois et Saintonge. Au sortir des jésuites, à l'âge de vingt ans, on ne sait trop à quelle occasion, et tout simplement peut-être pour voir du pays et compléter son éducation, le jeune Balzac fit un voyage en Hollande, en compagnie du poète Théophile, mauvais sujet illustre, puis revint prendre auprès du duc d'Épernon la place qui, comme au fils de son père et au filleul aussi du duc, lui avait sans doute été réservée. Du service de M. d'Épernon, il passa en 1619 à celui de l'un des fils, le troisième, Louis de Nogaret, archevêque de Toulouse, plus connu dans l'histoire sous le nom de cardinal de La Valette, et fit fonctions de son agent à Rome, pendant les années 1621 et 1622. Mais, ayant encouru la disgrâce de ce puissant patron, et, pour réparer ce malheur, n'ayant pas réussi d'autre part à se faire nommer secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, dégoûté de la cour et des grands, riche ou aisé de son bien, et, à ce qu'il semble, de complexion assez faible, il se confina dans sa terre de Balzac, d'où il ne sortit plus, jusqu'à sa mort, qu'à de rares intervalles. C'est là qu'il mit en ordre le premier recueil de ses *Lettres*, lequel parut en 1624.

Il y a peu d'exemples d'un recueil de *Lettres*, ou même d'aucun genre d'ouvrages, dont le succès ait été plus soudain et plus vif. « C'était le présent le plus agréable, nous assure Ménage, que les galants pussent faire à leurs maîtresses »; et Boileau dit, d'un air plus grave : « On ne parlait pas de M. de Balzac simplement comme du plus éloquent des hommes de son siècle, mais comme du seul éloquent. » Quelques voix cependant détonnèrent dans ce concert d'éloges. Un petit moine feuillant, mécontent de la façon dont Balzac avait parlé des moines (livre IV, lettre XXX), fit paraître un petit écrit sous le titre de : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages des temps passés*. Un admirateur de Balzac y répondit par une *Apologie pour M. de Balzac*. Sur quoi le général des feuillants, qui s'appelait Jean Goulu, pour soutenir l'honneur du corps, publia deux volumes de *Lettres de Phyllarque à Ariste*, où l'imprudent épistolier se vit arrangé de la belle manière. Dans les endroits les plus humains de son livre, et où manifestement, comme le disait plus tard Balzac, Goulu-Phyllarque semblait vouloir « s'adoucir, et même se réconcilier » avec sa victime, il ne le traitait que de « sot et d'ignorant ». Mais quand il prétendait faire, aussi lui, de l'éloquence, il donnait à Balzac du Néron ou du Sardanapale, à moins encore que, passant la mesure, il n'allât jusqu'au « démoniaque ». Balzac ne répondit point, et se contenta de composer à loisir, dans son château, d'autres et de plus belles lettres.

Voici la liste des ouvrages de Balzac, d'après la belle édition de 1665 (Paris, Louis Billaine, 2 vol. in-fol.), préparée par les soins de Conrart, et précédée d'une curieuse préface de Cassaigne : 1° Les *Lettres*, divisées en vingt-sept livres, soit seize livres de *Lettres à Divers*, six de *Lettres à M. Chapelain*, quatre de *Lettres à M. Conrart*, et un dernier de *Lettres à Divers*. — Il en parut depuis, dans différents recueils, un certain nombre d'inédites, et notamment dans le premier volume de *Mélanges historiques* publié en 1875, pour la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*. — 2° Divers opuscules, à savoir : *le Prince*, qui parut pour la première fois en 1631 ; *Aristippe, ou de la Cour* (1658) ; *Socrate chrétien* (1652). — 3° Vingt-cinq *Dissertations chrétiennes et morales ;* vingt-huit *Dissertations de critique ;* quatorze *Dissertations politiques ;* une « satyre contre les Pédans de collège », *le Barbon* ; quatre livres de vers latins et un livre de *Lettres* latines. Parmi les quatorze *Dissertations chrétiennes*, il en faut noter quatre d'abord : *Relation à Ménandre* (c.-à-d. Maynard), et les quatre qui suivent : *les Passages défendus*, comme formant une apologie de Balzac par lui-même, et contenant, avec des renseignements biographiques, de nombreux et précieux détails pour l'histoire littéraire. L'une des quatorze *Dissertations potitiques*, la septième : *Sur l'état des provinces des Pays-Bas*, est le premier écrit de Balzac, et remonte à l'année 1617. Enfin, parmi les *Dissertations de critique*, on peut mentionner la deuxième : *De la grande Eloquence ;* la onzième, *Qu'il n'est pas possible d'écrire beaucoup et d'écrire bien* ; la dix-neuvième et la vingtième, sur *Montaigne ;* et la vingt-huitième et dernière : *Du style burlesque*. Elles sont surtout intéressantes par les rapprochements qu'elles suggèrent entre les doctrines littéraires de Balzac et celles de Malherbe, qui l'avait immédiatement précédé, ou celles de Boileau, qui le suivit presque d'aussi près que Malherbe l'avait précédé.

La renommée de Balzac n'a pas résisté au temps, ou, pour mieux dire, à la comparaison des chefs-d'œuvres qui succédèrent à ses *Lettres* et à ses opuscules. Les *Lettres* de Mme de Sévigné, — qui ne parurent à la vérité pour la première fois qu'en 1725-1726, mais dont on ne doute pas qu'il courût des copies au XVIIe siècle, — décréditèrent publiquement l'emphase de celles de Balzac, leur manque d'aisance et de naturel. Puis, Pascal et Bossuet vinrent, qui montrèrent, non seulement de quel ton il fallait traiter en français de théologie, de morale et de politique, mais aussi combien, sous ses métaphores et sous ses hyperboles, Balzac était pauvre d'idées. Et Boileau enfin nous apprit à son tour à distinguer profondément deux choses que Balzac avait constamment confondues : l'éloquence et la rhétorique ; l'art de penser ou d'écrire, et celui de *développer*. Mais Balzac n'en reste pas moins un nom considérable dans l'histoire de notre littérature, et ses *Lettres* ou ses *Dissertations*, avec tous leurs défauts, demeurent au nombre des ouvrages qui ont fait faire en leur temps un progrès décisif à la prose française. L'un des premiers, en effet, il a senti le prix de la clarté, celui que la manière de les dire ajoute aux choses que l'on dit, le pouvoir du nombre ou de l'harmonie. Et si peut-être on était tenté de faire peu de cas de ces mérites, il suffirait d'observer qu'étant de ceux qui développent dans une langue ce qu'elle a de plus *national*, de plus intime à son génie propre, et qui en échappe le plus aux étrangers, ils sont de ceux aussi par excellence que l'on doit appeler *classiques*.

Les honneurs stériles ne manquèrent pas à Balzac, dans les dernières années de sa vie de gentilhomme de lettres. Il fut « historiographe de France ». Il fut « conseiller du roi en ses conseils ». Il fut aussi de l'Académie française, dès l'origine (1634), et avant même que le nombre des membres en fût complété à quarante. A la vérité il ne s'y montra guère, mais il y perpétua du moins son souvenir en fondant ce prix d'éloquence que l'Académie décerne encore tous les deux ans, et que la respectable Mlle de Scudéri remporta la première, en 1671. On pourrait disputer si cette fondation fut un dernier service que Balzac rendit aux lettres. F. Brunetière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BALZAC (Bernard-François), administrateur et publiciste français, né à Nougairic (Tarn) en 1746, mort à Paris le 19 juin 1829. Avocat au Conseil du roi sous Louis XVI, employé dans l'administration des vivres durant les campagnes de la Révolution, inspecteur de la librairie sous le premier Empire (1810), puis administrateur de l'hospice général de Tours, il fut un des premiers actionnaires de la tontine Lafarge et l'un de ceux qui, grâce à leur longévité, touchèrent la plus forte prime. Balzac serait oublié aujourd'hui s'il n'avait eu pour fils le plus grand peintre de mœurs du XIXe siècle. Il a lui-même écrit quelques brochures dont l'originalité, non moins que la rareté, n'est pas le moindre mérite : *Histoire de la rage* (Tours, 1807, in-8); *Mémoire sur deux grandes obligations à remplir par les Français* (1800), projet d'un monument en l'honneur de Napoléon Ier, suivi d'un *Mémoire sur le scandaleux désordre causé par les jeunes filles trompées et abandonnées* (1808), et d'un autre *Mémoire sur les moyens de prévenir les vols et les assassinats* (1807), imprimés avec une pagination unique, bien qu'avec des titres et des dates spéciaux à chacun. On a souvent confondu B.-F. Balzac avec L.-Ch. Balzac (V. plus bas) et réciproquement. M. Tx.

Bibl. : *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1874. — Champfleury, *le Père de Balzac*, dans *Nouvelle Revue*, t. X. — Ch. Nauroy, *le Curieux*, t. I.

BALZAC (Louis-Charles), architecte, peintre et littérateur français, né à Paris en 1752, mort dans la même ville le 29 mars 1820. Après avoir exposé aux Salons républicains le *Triomphe de la Liberté*, le *Plan d'une place publique sur le terrain de la Bastille*, l'*Intérieur du Panthéon français* (1793), des *Ruines de bains antiques* (1795), il suivit l'expédition d'Egypte, en qualité de dessinateur, et fit jouer au Caire un opéra-comique : *les Deux Meuniers*, dont Rigal avait écrit la musique. De retour en France, il entra dans le service des travaux de la ville dont il devint inspecteur en chef et figura encore aux Salons avec les envois suivants : *la Rade de Toulon le jour du départ de l'expédition d'Egypte* (1809); *Plans d'une école de natation et d'un château d'eau* (1810); *Vue intérieure de la grande mosquée* (1812); *Vue du palais de Karnac à Thèbes* (1814). Il a publié un *Recueil de poésies ad libitum* (1817, in-8) et *Douleur et Guérison*, petit poème allégorique (1819, in-8). M. Tx.

BALZAC (Honoré de), célèbre écrivain français, né à Tours le 20 mai 1799, mort à Paris le 18 août 1850. Placé, dès l'âge de huit ans, chez les oratoriens qui dirigeaient le collège de Vendôme dont le régime était des plus sévères, il ne témoigna de la puissance de ses facultés naissantes qu'en les appliquant à des objets étrangers à ses études et il devait certainement évoquer plus tard ses propres souvenirs quand il a dit les railleries endurées par Louis Lambert à propos de son fameux *Traité de la volonté*. Balzac acheva ses humanités dans la pension Lepitre, à Paris, où ses parents étaient venus provisoirement se fixer, puis il entra comme clerc d'avoué dans l'étude de Me Guyonnet de Merville d'où il passa chez un notaire dont on se flattait qu'il deviendrait le successeur. Bientôt il manifesta, contre la volonté formellement exprimée de sa famille, des velléités littéraires encore assez confuses. Pour l'en dégoûter, on l'installa dans une mansarde de la rue Lesdiguières où il resta livré à lui-même, sans autres ressources qu'une pension des plus modiques et obligé de subvenir à tous les détails de son entretien et de son service : il faut lire dans les lettres admirables qu'il écrivait alors à sa sœur Laure, plus tard Mme Surville, à quelles privations il était astreint et avec quelle belle humeur la pensée de la gloire future l'aidait à les supporter. Après des tâtonnements dont rien ne subsiste et qu'il ne faut vraisemblablement pas regretter, il écrivit « pour se faire la main » une douzaine de romans qu'il a proscrits de ses œuvres complètes et que leur seule origine a préservés de l'oubli : *l'Héritière de Birague*, (1822, 4 vol. in-12), « histoire tirée des manuscrits de Dom Rago, ex-prieur des bénédictins, mise au jour par ses deux neveux » A. de Viellerglé (pseud. de Lepoitevin de Légreville), et lord R'hoone (anagramme d'Honoré); *Jean-Louis ou la Fille trouvée* (1822, 4 vol. in-12), signée des mêmes pseudonymes; *Clotilde de Lusignan ou le Beau juif* (1822, 4 vol. in-12), « manuscrit trouvé dans les archives de la Provence et publié par lord R'hoone », réimpr. en 1836 sous le titre de *l'Israélite* et le pseudonyme d'Horace de Saint-Aubin; *le Centenaire ou les Deux Beringheld* (1822, 4 vol. in-12), par Horace de Saint-Aubin, réimpr. aussi en 1836 sous le titre : *le Sorcier; le Vicaire des Ardennes* (1822, 4 vol. in-12); *la Dernière fée ou la Nouvelle Lampe merveilleuse*, (1822, 2 vol. in-12; nouv. éd. augm. 1824, 3 vol. in-12); *Annette ou le Criminel*, suite du *Vicaire des Ardennes*, 1824, 4 vol. in-12, réimpr. sous le titre d'*Argow le Pirate; Wann-Chlore* (1825, 4 vol. in-12), anonyme, mais réimpr. sous le pseudonyme de Horace de Saint-Aubin et sous le titre de *Jane la Pâle;* à cette série il faut joindre l'*Excommunié* (1837, 2 vol. in-8), par Horace de Saint-Aubin, attribué au marquis de Belloy, et *Don Gigadas* (1840, 2 vol. in-8), dont le comte F. de Gramont serait l'auteur; il est à remarquer, en effet, que ces deux romans inédits sont de beaucoup postérieurs à ceux qui viennent d'être énumérés et semblent n'avoir dû le jour qu'à une spéculation de librairie tolérée par l'auteur putatif, tandis que les *Deux Hector* (1821, 2 vol. in-12) et *Charles Pointel* (ibid., 2 vol. in-12) ont été formellement désavoués par lui.

Tourmenté dès lors par des rêves de spéculations qui eurent sur sa vie entière la plus désastreuse influence, Balzac se fit éditeur, imprimeur et fondeur. Le premier, il imagina des éditions compactes d'auteurs classiques et il écrivit les notices de Molière et de La Fontaine (1825-1826); mais le succès ne répondit pas à cette innovation et ses deux autres entreprises ne réussirent pas mieux; il dut bientôt abandonner le matériel de son imprimerie à son associé et céda celui de sa fonderie à MM. Laurent et de Berny qui surent en tirer meilleur parti que lui. Pour payer les dettes qu'il avait contractées envers son père et sa mère, il ne lui restait que sa plume. Or, à cette époque (1827), il n'avait à son avoir littéraire, en dehors des romans de début, qu'une brochure sur le *Droit d'aînesse* (févr. 1824), une *Histoire impartiale des jésuites* (avr. 1824, in-18), un *Code des gens honnêtes* (1825, in-18) et un *Petit dictionnaire des enseignes de Paris* (1826, in-32); encore n'est-il pas certain qu'il n'ait pas été plutôt l'éditeur que l'auteur de ces écrits de circonstance pour lesquels il eut au moins un collaborateur, Horace Raisson, mais qui ont cependant été réimprimés dans l'édition définitive de ses *Œuvres complètes*. Le premier roman de Balzac lui fut inspiré par un séjour de quelques mois auprès de Fougères, dans la famille du général de Pommereul : Le *Dernier Chouan ou la Bretagne en 1800* (1829, 4 vol. in-12) est, comme son titre l'indique, un épisode de cette terrible guerre civile. Il eut assez de succès pour que l'auteur, à peu près inconnu la veille, trouvât désormais un débouché aux conceptions qu'enfantait son cerveau et dont la moitié au moins n'a pas vu le jour ou ne subsiste qu'à l'état de notes et d'ébauches. A peine achevait-il la *Physiologie du mariage* (1830, 2 vol. in-8), qu'il écrivit ses premières nouvelles : *El Verdugo*, *l'Usurier* (fragment de *Gobseck*), *la Paix du ménage*, *la Maison du chat qui pelotte*, *le Bal de Sceaux*, *la Vendetta*, *Une double famille*, *le Colonel Chabert*, etc. En même temps il collaborait, sous quatre pseudonymes : *Alfred Coudreux*, *le Cte Al. de B...; Henri B...*, *E. Morisseau*, à la *Caricature* que venait de fonder Philippon, à la *Silhouette*, au *Feuilleton littéraire des journaux politiques* (1830) etc., et il écrivait ses premiers *Contes drolatiques*. Bientôt, la *Peau de chagrin* et la *Femme de trente*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ans (1831), le mettaient hors de pair, *Eugénie Grandet* (1833) le plaçait à la tête des romanciers contemporains. Sauf une velléité électorale dans l'arr. de Fougères (1831) précédée de la publication d'une brochure d'actualité *(Enquête sur la politique des deux ministères)* et un voyage en Sardaigne à la recherche des scories d'argent que les Romains devaient y avoir abandonnées (supposition justifiée, mais dont Balzac, trop confiant, ne put tirer parti), sa vie appartient désormais tout entière à la littérature; il se cloître durant des semaines et même des mois, fermant sa fenêtre à la lumière du jour et sa porte aux visiteurs, renversant les lois les plus élémentaires de l'hygiène en s'imposant douze ou quinze heures de travail coupées par un sommeil fiévreux à des heures anormales ou par un bain quotidien, et soutenant sa verve par d'innombrables tasses de café. Lorsque la lassitude physique et cérébrale l'emporte sur sa volonté, il fait en province quelques rapides séjours, ou même pousse jusqu'en Allemagne et en Russie. Cette période est véritablement d'ailleurs celle de sa maturité intellectuelle; il suffira de rappeler ici les titres du *Médecin de campagne* (1833), de l'*Histoire des Treize* (1833) de *Seraphita* (1835), de la *Recherche de l'absolu* (1835), du *Père Goriot* (1835), du *Lys dans la vallée* (1836), des *Illusions perdues* (1837), de l'*Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau* (1838), du *Cabinet des Antiques* (1838), etc. C'est en 1833 qu'il avait conçu la pensée d'unir par la parenté ou par l'amitié les divers personnages de ses romans et de former de leurs aventures un cycle qu'il appela *la Comédie humaine*, s'identifiant à ses personnages au point d'en parler à ses amis comme d'êtres vivants et de faire dresser par le comte de Gramont un armorial dont le précieux album a été retrouvé. Malgré un labeur acharné, Balzac était loin alors d'avoir acquitté toutes ses dettes, et ses publications mêmes étaient le plus souvent une nouvelle source d'ennuis et de frais; c'est ainsi que *Seraphita* et le *Lys dans la vallée* furent l'objet de deux procès, l'un contre Buloz et la *Revue des Deux-Mondes*, l'autre contre Amédée Pichot et la *Revue de Paris* : il gagna l'un et perdit l'autre. Les remaniements innombrables qu'il exécutait, non sur le manuscrit, mais sur les épreuves, entraînaient pour les éditeurs un surcroît de dépenses que la plupart d'entre eux laissaient à sa charge; enfin il avait, plus qu'aucun autre peut-être, à se défendre contre l'audace des contrefacteurs belges et allemands qui reproduisaient ses livres dès leur apparition en feuilletons ou dans une revue et qui entravaient ainsi le débit, alors si précaire, des in-8 de cabinet de lecture auxquels la librairie française n'avait pas encore renoncé. Il eut du moins le mérite d'attirer l'un des premiers sur cet état de choses l'attention des législateurs, et de contribuer à le faire cesser soit par ses démarches auprès de la Société des gens de lettres, soit par une *Note remise à MM. les Députés composant la commission de la loi sur la propriété littéraire* (mars 1841).

Balzac, comme tant d'autres, demanda au théâtre la gloire et la fortune : là encore toutes deux lui furent rebelles. *Vautrin* (Porte Saint-Martin, 14 mars 1840), drame en cinq actes, dont le principal personnage appartenait à la série intitulée : *Splendeurs et Misères des courtisanes*, était joué par Frédérick Lemaître. *Vautrin* dut précisément à une fantaisie de cet acteur l'interdiction qui le frappa le soir de la première et unique représentation : Frédérick s'était avisé de s'affubler du toupet légendaire et caricatural de Louis-Philippe. Les *Ressources de Quinola* (Odéon, 19 mars 1842), comédie en cinq actes où l'auteur attribuait à un mécanicien espagnol du XVI^e^ siècle la découverte de la vapeur, ne furent pas mieux accueillies; la composition de la salle, où Balzac avait entendu ne laisser pénétrer que les spectateurs de son choix, la suppression systématique des claqueurs, enfin l'attitude de la presse, avec qui l'auteur vivait en état d'hostilité déclarée depuis la publication d'une *Monographie* (1841) où il avait assouvi plus d'une rancune, ne contribuèrent pas peu à ce résultat. *Paméla Giraud* (Gaîté, 26 sept. 1843), drame en cinq actes, et la *Marâtre* (Théâtre-Historique, 25 mai 1848), autre drame « intime » en cinq actes, n'eurent guère un sort moins éphémère. Seul, le *Faiseur*, comédie en cinq actes, devait, sous le titre de *Mercadet* et avec les remaniements discrets et habiles de M. d'Ennery, obtenir, après la mort de l'auteur, au Gymnase d'abord (24 avril 1851), puis au Théâtre-Français (1869), un éclatant et durable succès : il est resté dès lors au répertoire.

Il ne fut pas plus heureux quand il voulut créer un organe indépendant : La *Chronique de Paris* (1835) ne dura guère plus d'une année; la *Revue parisienne* (1840), dont il fut l'unique rédacteur, n'eut que trois numéros; s'il y passa toute mesure dans l'appréciation du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, il y salua la *Chartreuse de Parme* comme un chef-d'œuvre, à la grande surprise de Beyle dont personne n'avait encore publiquement reconnu la haute valeur.

Les déboires que lui causaient ces tentatives et la perte de temps qui en résultait n'empêchaient pas ce prodigieux travailleur de poursuivre l'œuvre à laquelle il s'était voué et dont il indiquait les grandes lignes dans l'*Avant-propos* général de la première édition collective de la *Comédie humaine* (1842). *Ursule Mirouet* (1842); les *Mémoires de deux jeunes mariées* (1842); *Une ténébreuse affaire* (1843); *Albert Savarus* (1844), de tous ses livres celui où, de l'aveu de ses intimes, Balzac s'est le plus abandonné aux confidences autobiographiques; *Un début dans la vie* (1844), dont l'idée première appartenait à M^me^ Surville; la *Muse du département* (1844); *Modeste Mignon* (1844), où les contemporains n'eurent pas de peine à reconnaître Lamartine dans le portrait peu flatté du poète Canalis comme ils avaient reconnu dans *Beatrix* (1840) ceux de George Sand, de M^me^ d'Agoult, de Listz, etc., vinrent tour à tour prendre place dans les subdivisions du tableau de la *Comédie humaine*, que l'auteur avait fait imprimer en 1845, et dont il avait remis un exemplaire signé à son ami Laurent Jan. Presque toutes sont restées incomplètes, surtout les *Scènes de la vie militaire*, qui l'avaient pourtant préoccupé dès sa jeunesse et dont il ne subsiste que les *Chouans* et *Une passion dans le désert*. Les trois derniers épisodes qu'il lui fut permis d'achever, *les Parents pauvres (la Cousine Bette, le Cousin Pons* et *les Paysans)* doivent être comptés au premier rang de ses chefs-d'œuvre; cependant les *Paysans* durent être interrompus par la *Presse* devant la menace d'un désabonnement général! Quand Balzac partit pour la Russie au mois de sept. 1848, il laissait incomplet un dernier roman, *le Député d'Arcis*, terminé sur ses indications par Ch. Rabou, ainsi que le *Comte de Sallenauve* et la *Famille Beauvisage*, qui en forment le complément.

Dès 1833, il avait entretenu avec une grande dame d'origine polonaise, M^me^ Hanska, née Rzewuska, une correspondance, suivie bientôt de diverses rencontres à Vienne, à Genève, et enfin à Saint-Pétersbourg, où il s'était rendu en 1840. Devenue veuve, M^me^ Hanska consentit à un mariage que retardèrent l'établissement de sa fille et le règlement de ses affaires d'intérêt. Enfin, après un long séjour au château de Vierchovnia (gouvernement de Kiev), séjour pendant lequel Balzac faillit succomber à l'hypertrophie du cœur qui le minait, il épousa celle qu'il appelait son « étoile » et pour laquelle il meublait depuis plusieurs années, avec tous les raffinements du luxe et du bien-être, un petit hôtel de la rue Fortunée (aujourd'hui rue Balzac). Le mariage fut célébré le 14 mars 1850 à Berdytcheff; mais après un voyage des plus pénibles, Balzac ne revint à Paris deux mois plus tard que pour y mourir.

Cette fin, qui, en d'autres temps, eût pris l'importance d'un deuil national, passa presque inaperçue. Balzac

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'appartenait pas à l'Académie, près de laquelle il avait fait d'inutiles démarches, et qui l'avait écarté sans doute par cette puérile accusation d'immoralité qu'on lui avait tant de fois prodiguée. Victor Hugo se chargea, au nom de la Société des gens de lettres, de prendre la parole sur sa tombe et caractérisa en quelques paroles éloquentes « ce livre merveilleux que le poète a intitulé *Comédie* et qu'il aurait pu appeler *Histoire*, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et va jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais... » Sainte-Beuve, oubliant un moment le ressentiment légitime que lui inspirait l'article sur *Port-Royal*, loua en bons termes l'artiste et l'observateur, tout en formulant plus d'une réserve sur l'écrivain. Philarète Chasles, qui avait jadis écrit une introduction pour la *Peau de chagrin* et qui depuis avait poursuivi l'auteur de sarcasmes et de critiques imméritées, l'appela (dans les *Débats*) « un voyant » et cette épithète, dont on a depuis tant abusé, est une de celles qui définissent le mieux le génie de l'homme à qui elle s'appliquait. En dehors de ce discours et de ces deux articles, il n'y a rien à citer parmi les témoignages immédiatement contemporains : Balzac n'avait jamais permis aux indifférents de pénétrer dans sa vie privée, et quelques excentricités passagères, telles que sa fameuse canne, ciselée par Froment-Meurice sur un modèle de Louis Cavelier, son habit bleu à boutons d'or, sa livrée et sa voiture aux armes des d'Entraigues, avaient seules défrayé pendant vingt ans les petits journaux. Depuis, il faut le reconnaître sans nous en plaindre, la postérité a largement pris sa revanche et aucun autre écrivain de notre siècle n'a été l'objet d'un plus grand nombre d'études ou de révélations ; on en trouvera plus bas l'indication forcément abrégée.

L'examen, même sommaire, d'une œuvre telle que la *Comédie humaine* dans son ensemble et dans ses détails, de l'influence qu'elle a exercée, des personnages qui la peuplent et des milieux où elle se déroule, dépasserait de beaucoup les limites de cet article; tout au plus pouvons-nous essayer de caractériser en peu de mots le génie de l'auteur. Si Balzac ne fut pour la plupart de ses contemporains que « le plus fécond de nos romanciers » ou « l'auteur d'*Eugénie Grandet* », — qualifications banales qui l'irritaient, paraît-il, plus qu'elles ne le flattaient, — il nous apparaît aujourd'hui comme le chef incontesté de l'école littéraire, appelée tour à tour *réaliste* et *naturaliste*, qui s'est proposé de substituer aux fadeurs et aux invraisemblances du roman sentimental et du roman d'aventures l'étude des trivialités et des misères de la vie humaine. Le premier, en effet, comme l'a remarqué Th. Gautier, il a osé peindre des héros qui nettoyaient leurs gants blancs avec de la mie de pain, vivaient du frugal ordinaire des pensions bourgeoises de la rue de la Clé, et n'avaient pas toujours quarante sous en poche pour offrir un fiacre à la femme aimée. Le premier aussi, il a compris l'importance de l'argent dans le monde moderne et il a su passionner le lecteur avec les transes d'un débiteur insolvable, les angoisses d'un négociant à la veille de la faillite ou les conceptions d'un « faiseur » de génie. Doué d'une extraordinaire puissance d'analyse, il semble, au reste, avoir vécu l'existence de chacun des personnages qu'il introduit dans ses livres, tant il excelle à démonter les rouages qui les font agir. Aussi les types de la plupart d'entre eux nous sont-ils encore familliers, alors même que les passions politiques ou religieuses qui agitaient quelques-uns d'entre eux nous laissent indifférents, ou que nous devons faire effort pour reconstituer le décor où il se meuvent. Si nous n'avons pas vu, comme lui, les derniers survivants de l'ancien régime et de l'émigration, si les transformations matérielles et sociales ont porté un coup mortel à « l'illustre Gaudissart » et à quelques-uns de ses congénères, si, de loin en loin, un portrait de cette vaste galerie s'écaille ou s'efface, de quel éclat brille encore l'ensemble ! Les femmes surtout, — et de leur propre aveu, — n'ont pas trouvé un plus grand peintre, depuis la plus altière grande dame jusqu'à la plus humble servante. — De longtemps encore l'avarice s'incarnera pour nous dans le père Grandet, le brasseur d'affaires dans Mercadet, le vieillard dégradé dans le baron Hulot, le banquier fastueux dans Nucingen, la fille de théâtre dans Coralie, la courtisane dans Esther, la bourgeoise dépravée dans Mme Marneffe. Et combien d'autres de ses types appartiennent à l'éternelle humanité ! Qui n'a présents à la mémoire les *beaux*, comme de Marsay ou Paul de Manerville, les héros du devoir comme Bianchon ou Daniel d'Arthez, les débauchés comme Crevel ou Philippe Bridau, les bourgeois comme Goriot, Birotteau, Poiret, Matifat, les rêveurs comme Pons ou Balthazar Claës, les artistes comme Léon de Lora, Pierre Grassou, Bixiou, Steinbock, les journalistes comme Nathan, Loustau, Blondet, Claude Vignon, et cent autres dont l'état civil, les parentés, les destinées diverses ont fourni à deux patients chercheurs la matière d'un véritable dictionnaire biographique ? Par le nombre, la puissance et la variété des types qu'il a observés et saisis, Balzac est de la famille de Molière et de Shakspeare.

Si cette glorieuse parenté ne lui est plus sérieusement disputée aujourd'hui, il n'en est pas de même de ses dons d'écrivain et c'est par la langue, en effet, que l'œuvre de Balzac est surtout vulnérable. Malgré des études philologiques très approfondies, telles qu'avait dû en faire l'auteur des *Contes drolatiques*, il n'avait pas, comme Gautier, un vocabulaire inépuisable et la technique de tous les métiers; puis pour peindre les nuances les plus fugitives du sentiment moderne, il lui a souvent fallu suppléer à la pauvreté relative de notre langue classique. De là des phrases surchagées d'incidentes, des accumulations d'épithètes, de hardis accouplements de mots et d'assez fréquents néologismes ; mais aussi de ces luttes contre un instrument rebelle sont sorties des pages véritablement rythmiques, comme le début de la *Fille aux yeux d'or*, ou les paysages éblouissants de *Seraphita*.

Sans parler de réimpressions partielles multiples, les œuvres de Balzac ont été réunies en quatre éditions collectives : celle de Furne et Dubochet (1842–1848, 17 vol. in-8), surveillée par l'auteur lui-même, illustrée par T. Johannot, Henry Monnier, Travès, Meissonier et complétée par trois volumes dans l'édition Houssiaux (1855; nombreux tirages); celle de la Librairie nouvelle (1856-1857, 45 vol. in-16), la plus accessible à tous par son format et par son prix ; enfin, l'édition dite « définitive » (1869–1876, 24 vol. in-8) où se trouvent rassemblés pour la première fois sous le titre d'*Œuvres diverses* les fragments, fantaisies, études critiques, etc., que Balzac n'avait jamais recueillis, et sa *Correspondance*, indispensable à qui veut le bien connaître. Encore à cette édition, pour laquelle aucune recherche n'avait été négligée, manquent l'*Ecole des ménages*, comédie en cinq actes dont une épreuve (l'une des douze tirées) a été retrouvée depuis; quelques articles (insignifiants ou médiocres) de la *Caricature*, enfin les épaves que les ventes judiciaires de Mme de Balzac ont fait tomber en des mains dignes d'en apprécier la valeur, telles que le début de *Sœur Marie des Anges*, roman vingt fois annoncé et qui semblait n'avoir jamais été écrit. Les saisies, provoquées par les créanciers de Mme de Balzac, ont également dispersé les manuscrits et les épreuves de quelques-uns des romans les plus célèbres de son mari, tandis que le superbe meuble en bois incrusté qui renfermait sa bibliothèque était acquis à vil prix par un fervent amateur.

Les portraits originaux de Balzac ne sont pas très nombreux, mais tous sont importants : le musée de Tours doit à la générosité du baron Larrey un fort beau dessin à la sépia exécuté par Louis Boulanger vers 1828, antérieur de dix ans au portrait à l'huile exposé par le même artiste au Salon de 1837 et que M. Alex. Dumas fils a prêté, en 1878, à l'exposition des Portraits nationaux; David d'Angers avait modelé un médaillon du romancier qu'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut voir aujourd'hui au Louvre (dans la série offerte au musée par le fils de l'auteur) et un buste dont un exemplaire en marbre se dresse sur le tombeau du Père-Lachaise; Bertall avait dessiné à la mine de plomb d'après nature le portrait qui a été reproduit sur acier pour les éditions Furne et Houssiaux; M. Edmond Hédouin a gravé d'après ses propres souvenirs une excellente eau-forte servant de frontispice au volume de Th. Gautier (V. la bibl.); parmi les desiderata iconographiqnes les plus regrettables, il faut compter une autre eau-forte esquissée par Gavarni et biffée sur le cuivre avant le tirage et un portrait à l'huile par Meissonier, dont l'ébauche aurait été recouverte par un autre sujet, Un daguerréotype, donné à M. Ch. Yriarte par le fils de Gavarni, auquel il avait longtemps appartenu, a été détruit, en 1871, lors du pillage de Saint-Cloud par les Prussiens. Moins bien partagé à ce point de vue que la plupart de ses contemporains, Balzac attend encore sa statue, mais, au moment où s'imprime cette notice, la ville de Tours, soucieuse de rendre un tardif hommage au plus illustre de ses enfants, organise une souscription dont les fonds viendront grossir ceux qu'a déjà recueillis dans le même but la Société des gens de lettres (sept. 1887).

Maurice TOURNEUX.

BIBL.: 1° BIOGRAPHIE: *Honoré de Balzac*, dans la *Galerie de la Presse*, 1839; article signé A. D., attribué à Balzac lui-même par le bibliophile Jacob. — G. DESNOIRESTERRES, *M. H. de Balzac*, 1851, in-16. — A. BASCHET, *Honoré de Balzac, essai sur l'homme et sur l'œuvre*, avec notes historiques par CHAMPFLEURY, 1851, in-12. — G. SAND, *Notice* en tête de l'édition Houssiaux, réimpr. dans *Autour de la table*, 1875, in-18. — Léon GOZLAN, *Balzac en pantoufles*, 1856, in-24; nouv. éd. augm., 1865, in-18. — Mme L. SURVILLE, *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance*, 1858, in-18. — Th. GAUTIER, *Honoré de Balzac*, 1859, in-12. — Edm. WERDET, *Portrait intime de Balzac, sa vie, son humeur, son caractère*, 1859, in-12. — CHAMPFLEURY, *Grandes figures d'hier et d'aujourd'hui*, 1861, in-12. — L. GOZLAN, *Balzac chez lui, souvenirs des Jardies*, 1862, in-12. — CHAMPFLEURY, *Balzac propriétaire*, 1876, in-16; *Balzac au collège*, 1878, in-16; *Balzac, sa méthode de travail, étude d'après ses manuscrits*, 1878, in-16.

2° ŒUVRES: C. de CHANCEL, *Genèse de la* Comédie humaine (*Revue de Paris*, 1864, t. III-V). — Ch. de LOVENJOUL, *Histoire des œuvres de H. de Balzac*, 1879, in-8, 2e édit. augm., 1886, in-8; plus un *Dernier chapitre*, 1880, in-8, publié à part et chez un autre éditeur. — A. PARRAN (*Romantiques, éditions originales*), *Honoré de Balzac*, 1881, in-8. — CERFBER et CHRISTOPHE, *Répertoire de la* Comédie humaine, 1887, in-8.

3° APPRÉCIATIONS: SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. II, et *Causeries du lundi*, t. II. — J. CHAUDESAIGUES, *les Ecrivains modernes de la France*, 1841, in-18. — A. de PONTMARTIN, *Causeries littéraires*, 1854 et 1857. — H. TAINE, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, 1865, in-18. — E. SCHERER, *Etudes critiques sur la littérature contemporaine*, t. IV. — A. PAGÈS, *Balzac moraliste, pensées extraites de la* Comédie humaine, *mises en regard des maximes de Pascal, La Bruyère, La Rochefoucauld, Vauvenargues*, 1866, in-18.

BALZAC (Laure de) (V. SURVILLE [Mme]).

BALZANES. Taches blanches de forme et d'étendue variables que l'on rencontre fréquemment à l'extrémité des membres des chevaux noirs, bais ou alezans. Elles partent généralement de la couronne et remontent plus ou moins haut sur les membres. Si elles ne dépassent pas la couronne, elles forment un *principe de balzanes*; si elles ne l'entourent qu'en partie, elles sont *trace de balzanes*; elles sont *incomplètes*, si elles n'entourent que dans une certaine étendue l'extrémité inférieure du membre. Si la balzane s'élève et s'approche du jarret ou du genou, elle est dite *haut-chaussée*. Elle est *bordée* quand les poils blancs se mélangent avec ceux du fond de la robe, de manière à la terminer par une sorte de bordure; elle est *dentée* ou *dentelée* si elle se confond par des dentelures avec la robe; parfois elle est mouchetée, tigrée, truitée ou herminée. S'il existe deux balzanes, on désigne le bipède qui les porte: balzanes antérieures, balzanes postérieures. Y en a-t-il trois? On indique le bipède antérieur ou postérieur qui en est pourvu et celui des deux autres membres qui en est pourvu également. On dit par exemple: trois balzanes, dont une antérieure gauche; ou bien, deux balzanes, bipède latéral droit ou gauche, dont une haut-chaussée, l'autre mouchetée, tigrée ou bordée.

L. GARNIER.

BALZANI (Giovanni-Girolamo), peintre-sculpteur italien, né à Bologne en 1657, mort en 1734, élève de Pasinelli. Il a peint des tableaux de sainteté et des portraits.

BALZANI (Giuseppe), peintre bolonais; il vivait à la fin du XVIIIe siècle. Il voyagea beaucoup à l'étranger et fit un long séjour en Pologne. Il revint mourir à Bologne, où il exécuta différents travaux.

BALZAS (Rio de las). Fleuve de la partie méridionale du Mexique, coulant de l'E. à l'O.; il se jette dans le Grand Océan à Zacatula, au N.-O. d'Acapulco, après un cours de 71 kil.

BALZAVANO (Giovanni-Paolo), jurisconsulte napolitain du XVIe siècle, auteur de quelques écrits juridiques, dont les principaux sont intitulés: *Commentaria ad constitutiones utriusque Siciliæ*; — *Interpretationes luculentissimæ ad libros feudorum* (Venise, 1596, in-fol.).

BALZE (Mar.). Radeau de la côte occidentale de l'Amérique du Sud employé au passage des barres sur la côte des Intermedios. La balze se compose de deux outres en peau de veau marin, gonflées d'air, et maintenues par deux bâtons réunis à l'une de leurs extrémités et supportant une petite plate-forme en treillage sur laquelle s'assoit l'homme qui

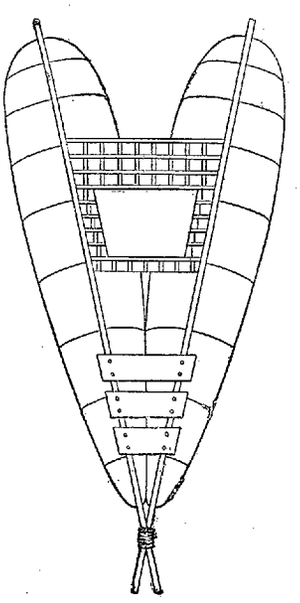

Fig. 1. — Balze.

conduit l'embarcation au moyen d'une pagaie double. Les balzes ont de 4 à 5 m. de longueur (fig. 1). — C'est aussi le nom que l'on donne au Pérou à des radeaux formés de

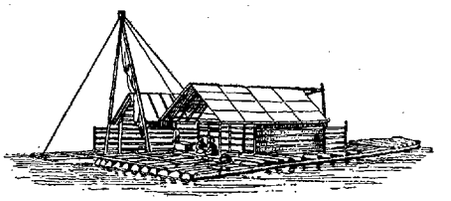

Fig. 2. — Balze du Pérou.

madriers d'un bois très léger, nommé *balza*; ils portent une voile rectangulaire soutenue par deux pièces de bois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mâtées en bigue ; des planches de bois placées verticalement entre les pièces du radeau servent à le faire gouverner ; ils portent à l'arrière une cabane en planches recouvert e de chaume (fig. 2). V. Paris, *Constructions navales des peuples extra-européens*.

BALZE (Paul-Jean-Etienne), peintre français, né à Rome en 1815, mort à Paris en 1884. Venu à Paris en 1831, il se fit inscrire à l'Ecole des beaux-arts et fréquenta l'atelier d'Ingres. Trois ans après, lorsque son maître partit pour l'Italie, il le suivit, et exécuta, en collaboration avec son frère Raymond Balze, diverses copies de Raphaël et Michel-Ange, dont Ingres leur fit obtenir la commande. De 1835 à 1850, les deux frères copièrent les *Prophètes* de Michel-Ange, à la Sixtine, les *Stanze* et les *Loges* de Raphaël au Vatican. Les *Stanze*, après avoir été placées au Panthéon, sont maintenant à l'École des beaux-arts, auprès des *Prophètes*, et les *Loges* décorent les couloirs du même monument ; l'*Ecole d'Athènes*, la *Poésie* et la *Théologie*, d'après Raphaël, ont été placées à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le musée Charles X au Louvre possède aussi une copie des deux frères, c'est le plafond de l'*Apothéose d'Homère*, d'après Ingres ; les fresques de Romanelli, dans les anciens appartements d'Anne d'Autriche, au rez-de-chaussée du Louvre, ont été repeintes presque entièrement (1860) par Paul Balze.

Dans l'intervalle de ces grands travaux, cet artiste a produit plusieurs toiles originales, entre autres le *Combat de Fitz-James et de Roderick-Dhu*, inspiré par la *Dame du Lac* de W. Scott (S. 1835) ; les *Odalisques* (S. 1849), et la *Lapidation de saint Etienne* (S. 1861), achetée par le ministère d'Etat. Dans le genre plus spécialement décoratif, on voit de lui, dans l'abside de l'église Saint-Symphorien à Versailles, un *Couronnement de la Vierge* (1858) ; à Paris, dans l'église Saint-Roch, la *Mort de Sixte-Quint* (1856), dans l'église de Puiseaux (Loiret), le *Christ apparaissant à saint Pierre*, et au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle du trône, des peintures allégoriques personnifiant *les grandes découvertes scientifiques, agricoles et industrielles au* XIX^e^ *siècle ;* ce dernier ouvrage est signé des deux frères (1856). Paul Balze a exécuté sur lave émaillée diverses copies d'après les maîtres, parmi lesquelles on remarque la *Madone du palais Conestabile* (aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg), une des moins connues de Raphaël (1863) ; mais on doit lui faire honneur principalement du nouveau procédé de peinture sur carreaux de faïence dont il a enrichi la décoration extérieure des édifices. Dans ce procédé, la composition est peinte avec des couleurs vitrifiables sur un assemblage de carreaux mobiles ayant reçu seulement le premier émail du potier ; après la cuisson définitive, ces carreaux sont incorporés à la muraille au moyen d'un ciment hydrofuge, et le tableau tout entier est recouvert d'une sorte de vernis céramique qui, remplissant les minces interstices des carreaux, en fait une surface parfaitement unie et indestructible par les intempéries. Dès 1863, l'*Eternel bénissant le monde*, d'après Raphaël, était exécuté par ce nouveau moyen ; cette copie est actuellement à l'École des beaux-arts, dans la grande cour, comme le *Triomphe de Galathée*, éternisée par le même procédé, en collaboration avec M. Raymond Balze (1865), dans la cour du Mûrier. Les dernières œuvres importantes de cet artiste consciencieux, savant, formé au style par l'étude incessante des grands maîtres ont été : *la Vierge tenant l'enfant Jésus, entourée d'une gloire de chérubins et adorée par des anges* (faïence, 1863), pour le fronton de l'église de Puiseaux (Loiret) ; les trois médaillons du porche de l'église *Saint-Augustin* (faïence ; 1862), ceux du vestibule de l'église de *la Trinité* (faïence, 1868), et les tympans du porche de l'église *Saint-Joseph*, à Paris (faïence). Il reçut une médaille de 3^e^ classe en 1863, et la croix de la Légion d'honneur en 1873.

Ad. THIERS.

BIBL. : *Notice sur les fresques de Raphaël et de Michel-Ange, dont les copies exécutées par MM. Paul et Raymond Balze sont au Panthéon ;* Paris, 1847, in-8. — Am. PICHOT, *Paul Balze et la peint. d'émail* (Extrait de la *Revue britann.*, mai 1863).

BALZE (Raymond-Joseph-Antoine), peintre français, né à Rome en 1818. Frère du précédent, il vint à Paris et entra à l'Ecole des beaux-arts un an après lui, en 1832 ; il fut comme lui disciple d'Ingres, et l'accompagna aussi en Italie. Outre sa collaboration aux grandes copies de son frère et aux peintures décoratives du Luxembourg, il exposa fréquemment aux Salons annuels depuis 1849, où il débuta avec le *Christ calmant la tempête*, commandé par le ministère de l'intérieur et *Horace chantant aux Tiburtines les bienfaits de Mécène* (réexposé en 1855). Ses œuvres principales sont ensuite : *l'Apothéose de saint Louis* (S. 1859), commande du ministre d'Etat, pour la chapelle de l'école militaire ; *Un Trait de l'enfance d'Annibal Carrache* (S. 1859) ; *la Guerre, ses causes et ses suites* (de jeunes enfants se disputent une bulle de savon, qui les entraîne vers un précipice, S. 1867) ; *Elégie nationale* (S. 1872) ; *Jeanne d'Arc à Patay* (S. 1877), et de nombreux pastels, gouaches, dessins et lithographies. Il est aussi l'auteur d'une peinture murale à la cire, dans l'église Saint-Roch : *Saint Charles Borromée secourant les pestiférés de Milan* (1864), et de trois grandes figures d'après Raphaël, placées à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1850) ; *la Philosophie, la Justice* et *l'Etude*. Depuis plusieurs années, M. Raymond Balze est attaché à la manufacture de vitraux de Saint-Galmier et a exécuté un nombre considérable de *cartons de verrières*, dont la série la plus importante a figuré au Salon de 1859. Il a reçu, comme son frère, la croix de la Légion d'honneur en 1873.

Ad. T.

BALZER. Nom de plusieurs graveurs tchèques : *Jean* BALZER, l'aîné, né en 1738, mort en 1799, a gravé plus de mille estampes généralement très médiocres. Les meilleures appartiennent à une série de portraits des savants et artistes de la Bohême et de la Moravie : *Effigies virorum eruditorum atque artificum Bohemiæ et Moraviæ* (Prague, 1773, 1775, 1777, 1782, in-8).

George Balzer, son frère (dates de naissance et de mort inconnues), collabora avec lui. Il fut aussi éditeur d'estampes. — Un troisième, *Mathias* Balzer, travailla aussi avec ses frères. — *Antoine* Balzer, fils de Jean, né en 1771, mort en 1807, suivit, avec son frère *Jean-Charles*, les cours de l'Académie de Vienne, puis il travailla à Dresde dans l'atelier de Schultze et Klengel. En 1794 il publia : *Das Riesengebirge und dessen Umgebungen von Adersbach in Böhmen*, études d'après nature, planches coloriées. Il vint ensuite, après la mort de son père, travailler à côté de ses oncles. En 1804, il entreprit une série d'études d'après nature dans le Tyrol, la Haute Autriche, la Vénétie, mais la mort l'interrompit prématurément. — Son frère *Jean-Charles* mourut en 1805, après un voyage à Londres et à Venise.

BAM. Ville forte de Perse, prov. de Kirman ; 8 à 10,000 hab. Située au S.-E. de Kirman, à l'extrémité des grands massifs montagneux de cette région, elle commande les débouchés vers le plateau du Béloutchistan. L'industrie y est assez active.

BAMAKOU ou **BAMMAKO.** Village d'Afrique, dans le Soudan français, à 1,500 m. du Niger, par 12° 37′ 07″ de lat. S. et 10° 11′ 54″ de long. O. C'est la capitale d'un petit pays qui comprend 23 villages et a 4 à 5,000 hab. La contrée est très accidentée, très arrosée et très boisée. On y trouve des bois de construction, du caoutchouc, de la résine, un peu de gomme, de nombreuses plantes tinctoriales. Les habitants cultivent le mil et le maïs et se livrent à l'industrie du fer, au travail des peaux, à la confection des étoffes, à la poterie et à la pêche. Ils appartiennent les uns à la race noire (Sarracolais), les autres aux tribus maures. Ceux-ci sont musulmans et faisaient autrefois un grand commerce d'esclaves. Mungo-Park avait trouvé à Bamakou 4 à 5,000 hab. De nom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

breuses caravanes s'y rendaient alors. Depuis plus de trente ans, le commerce était ruiné par les guerres continuelles ; mais Bamakou conservait sa vieille renommée. Mage, puis Gallieni furent chargés d'atteindre ce point représenté comme un marché de haute importance dont les chefs contrebalançaient la puissance du roi de Ségou. Gallieni ne fit qu'y passer (mai 1880). Borgnis-Desbordes fit accepter notre protectorat par les habitants et le 3 fév. 1883 fit commencer la construction d'un fort. Nous avons cherché depuis à détourner vers Médine les caravanes qui allaient jadis à Sierra-Leone par des routes aujourd'hui fermées. Le mouvement commercial de Bamakou a atteint, en 1884, 5,000,000 de fr. C'est, d'autre part, le seuil de l'Afrique intérieure ; une canonnière a été lancée sur le Niger, en aval de Bamakou, et a été en 1885 jusqu'à Diafarabé ; en avril 1887 Gallieni en a lancé une autre qui a réussi à atteindre Timbouctou. Les Maures ont en vain appelé en 1882 et 1883 l'Almamy Samory qui a été repoussé par nos troupes. Bamakou est la résidence d'un commandant de cercle dont dépendent le Birgo et le petit Bélédougou. Une ligne télégraphique l'unit à Saint-Louis, d'où un courrier piéton apporte les lettres et d'où l'on peut venir en vingt-deux jours quand les bateaux à vapeur peuvent remonter le Sénégal jusqu'à Kayes. La population de Bamakou est de 1,000 à 1,100 hab. L. Delavaud.

Bibl.: *Notices coloniales* publiées à l'occasion de l'exposition d'Anvers, t. II, pp. 596-612. — *Annales sénégalaises*, 1885, pp. 376-388. — Gallieni, *Comptes rendus de la Société de géographie de Paris*, pp. 285-288. — Cartes de MM. Vallière, 1881, Bonnier, 1882-1883, et Davoust, 1885, dont les travaux ont été coordonnés par M. Monteil dans sa carte, 1886. — Pietri, *les Français au Niger*.

BAMBA. État nègre, situé sur la côte occidentale d'Afrique, entre les rivières Lozé et Ambriz, au N. de la prov. d'Angola ; cette contrée, comprise aujourd'hui dans les possessions portugaises, mesure 165 kil. de côtes ; elle abonde en produits naturels, et ses habitants sont intelligents et énergiques.

BAMBAJA (V. Busti [Agostino]).

BAMBALIO (M. Fulvius). Père de Fulvia, qui épousa P. Clodius Pulcher, puis Curion, enfin Marc Antoine, et de Fulvius Nacca, qui fut grand pontife (V. Fulvia et Fulvius). Le surnom de Bambalio lui fut donné, suivant Cicéron, à cause de sa stupidité et de la difficulté qu'il avait à parler.

BAMBARA ou Pays de Ségo. Royaume du Soudan occidental, devenu, depuis la conquête du Madhi el Hadji Omar en 1862, un grand centre musulman entre le Sénégal et Timbouctou, à 900 kil. environ du fort français de Bakel. La capitale, Ségo, sur la rive droite du Niger, est une importante place de trafic, ainsi que les marchés bambaras de Djenné, Yamina et Sansanding, situés également sur le fleuve à l'endroit où il décrit sa courbe vers Timbouctou. Les Bambaras appartiennent à la race des Malinkés ou Mandingues ; ils ont comme ceux-ci le teint plus clair, les lèvres moins épaisses, le nez mieux formé que chez le nègre vulgaire, dont cependant ils ont les cheveux durs et crépus. René Caillé assure même que le Bambara nait blanc et ne noircit qu'en grandissant. C'est du reste une race douce et hospitalière, et le pays est bien cultivé et très peuplé (V. Soudan et Afrique).

Ad. Burdo.

BAMBECQUE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote ; 982 hab.

BAMBELLE (V. Bielle).

BAMBERG. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, prov. de la Franconie supérieure, sur la Regnitz ; 31,295 hab. dont un dixième de protestants.

Histoire. — Bamberg, dépendance du château de Babenberg appartenant aux comtes de *Babenberg* (V. ce nom), fut érigé en évêché en 1007. Cet évêché devint un des plus riches d'Allemagne. Au xv^e^ siècle, les bourgeois entrèrent en lutte avec l'évêque ; ces querelles, aggravées par la Réforme et les guerres qui suivirent, portèrent un coup terrible à la prospérité de la ville et de l'évêché ; la population de l'évêché, évaluée à 400,000 âmes, décrut rapidement, et, même au début de ce siècle, elle n'atteignait plus que 207,000 âmes. L'évêché, vaste de 3,580 kil. q., fut sécularisé en 1802 et annexé à la Bavière. En 1817, l'évêché fut érigé en archevêché au-dessus des évêchés d'Eichstedt, Wurtzbourg et Spire. En mai 1854, les représentants des Etats secondaires de l'Allemagne tinrent à Bamberg des *conférences* au sujet de l'attitude à observer vis-à-vis de l'Autriche et de la Prusse.

Monuments. — La cathédrale ou dôme, inaugurée en 1012, reconstruite après l'incendie de 1081, puis au xiii^e^ siècle, restaurée au xix^e^, est le type de l'architecture de transition du roman au gothique (V. Allemagne, *Beaux-Arts* t. II, p. 339). Elle est complètement terminée, ce qui est rare ; longue de 108 m., large de 31^m^5, elle a deux chœurs (chœur Saint-Georges et chœur Saint-Pierre), flanqués de quatre belles tours, quatre portails. La voûte, très imposante, est portée par dix piliers. Au-dessous du premier chœur, une crypte. On remarque sur un portail le bas-relief du jugement dernier ; dans l'église le sarcophage de l'empereur Conrad III, le tombeau de l'empereur Henri II et de sa femme Cunégonde (élevé au début du xvi^e^ siècle), la statue équestre de Conrad II, les

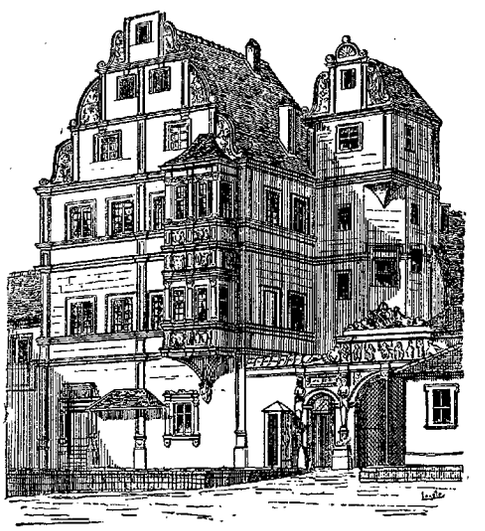

Archevêché de Bamberg.

tombeaux du pape Clément II et de nombreux évêques ; un crucifix d'ivoire du iv^e^ siècle ; la couronne d'Henri II, etc. — L'église *Saint-Jacques* est une basilique du xi^e^ siècle (1073-1109) ; la *Marienkirche*, une église gothique du xiv^e^ siècle ; l'église *Saint-Martin*, du style jésuite (1686-1728). Le château épiscopal du xviii^e^ siècle (1698-1702, archevêché actuel [V. la fig. ci-dessus]), où s'accomplit le suicide de Berthier (1815) ; le *Geyerswœrth*, ancien château épiscopal ; l'ancien hôtel de ville ; au-dessus de la ville, l'*Altenburg*, où fut assassiné l'empereur Philippe de Souabe (1208). La *Bibliothèque* renferme 5,000 incunables.

Industrie et Commerce. — La filature et le tissage du coton occupent beaucoup d'ouvriers ; au second rang viennent les manufactures de tabac, les lainages, l'industrie du meuble, etc. Les alluvions de la Regnitz ont servi de support à une culture maraîchère très développée ; Bamberg fait donc un grand commerce de légumes et de fruits ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

enfin, le transit y est important, grâce au *canal Louis* qui débouche dans la Regnitz à Bamberg.

Constitution criminelle de Bamberg. — Code criminel promulgué en 1507, pour l'évêché de Bamberg, par le prince-évêque Georges de Lunebourg. Elle fut admise à peu près sans modifications par les margraves Georges et Casimir de Brandebourg, pour leurs possessions franconiennes. Charles-Quint en fit même, après revision et modification, une loi d'empire. Cette loi *Carolina* a été éditée comme la version *Brandenburgica* et la *Bambergensis* par Zöpfl (Leipzig, 1876). A.-M. B.

Bibl.: Leist, *Führer durch Bamberg*, 2e éd.; Bamberg, 1884. — Jäck, *Gesch. der Provinz Bamberg*; Bamberg, 1811, 4 vol. — Du même, *Bambergische Jahrbücher von 741 bis 1833*; Bamberg, 1829-1834, 5 vol. — Du même, *Beschreibung der Bibliothek zu Bamberg*; Nuremberg, 1831-1834, 5 vol. — Jaffe, *Monumenta Bambergensia*; Berlin, 1869. — Haupt, *Die Bamberger Gärtnerei*; Bamberg, 18

BAMBERGER (Friedrich), peintre allemand né à Wurtzbourg en 1814, mort à Sod le 13 août 1873. C'est à Dresde qu'il commença son éducation artistique, continuée à Berlin et terminée à Munich en 1832. C'était le moment où Rottmann travaillait à ses fresques du jardin de la cour. Il paraît qu'elles firent sur Bamberger une grande et décisive impression. En 1845 il fit un voyage en Angleterre et en rapporta son meilleur ouvrage : *le Champ de Bataille d'Hastings*, avec la mer à l'horizon. Il visita ensuite l'Espagne et vint s'établir à Munich, où il peignit un grand nombre de paysages espagnols, qui obtinrent beaucoup de succès. Il retourna souvent en Espagne renouveler ses provisions de notes et de croquis. La galerie Schack possède plusieurs de ses tableaux.

BAMBERGER (Heinrich von), médecin allemand, né à Prague le 27 déc. 1822, reçu docteur dans cette ville en 1847, puis successivement aide de clinique à Prague et à Vienne, fut nommé en 1854 professeur de pathologie spéciale à l'université de Wurtzbourg, puis en 1872 succéda à son ancien maître, Oppolzer, dans la chaire de pathologie et dans la direction de la clinique médicale de l'université de Vienne. Bamberger est un clinicien consommé. — Les principaux ouvrages qu'il a publiés ont pour titres : *Lehrbuch der Krankheiten des Herzens* (Vienne, 1857, in-8); *Die Krankheiten des chylopoetischen Systems* (2e édit., Wurtzbourg, 1864, in-8; trad. en italien et en hollandais); *Ueber Bacon von Verulam* (Wurtzbourg, 1865, in-8).

Dr L. Hn.

BAMBERGER (Ludwig), homme politique allemand, né à Mayence le 22 juil. 1823. Il prit part à l'insurrection du Palatinat et dut quitter l'Allemagne. Il entra en France dans la maison de banque de Bischoffsheim et Goldschmidt (1853-1867). Après l'amnistie de 1866, il rentra en Allemagne. Pendant la guerre il vint au quartier-général mettre ses talents de publiciste à la disposition de Bismarck. Elu au Reichstag, où il prit rang parmi les nationaux libéraux et les libre-échangistes, il prit une part active à la réforme monétaire. Hostile à la politique économique suivie par Bismarck à partir de 1879, il fut, en 1881, un des chefs des sécessionnistes qui abandonnèrent le parti national-libéral, devenu gouvernemental quand même, pour se rapprocher des progressistes. Ses principaux écrits sont : *Monsieur de Bismarck* (Paris, 1868); *Zur Naturgeschichte des französischen Kriegs* (Leipzig, 1871); *Die Aufhebung der Indirecten gemeinde abgaben* (Berlin, 1871); *Die Arbeiterfrage* (Stuttgart, 1873); *Die fünf Milliarden* (Berlin, 1873).

BAMBINI (Giacomo), peintre italien, né à Ferrare vers 1582, mort en 1628. Il était élève de Dominique Mona, « auprès duquel, dit Mariette, il ne fit pas de grands progrès ». Il fonda à Ferrare, avec le peintre Jules Cromer ou Croma, et sous l'influence des Carrache, la première académie. Les églises et la Pinacothèque de Ferrare conservent plusieurs de ses tableaux.

BAMBINI (Niccolò), peintre vénitien, né en 1651, mort en 1736. Après avoir suivi les leçons de Mazzoni à Venise il partit pour Rome et travailla dans l'atelier de Maratta. De retour dans sa patrie, il imita le Cavalier Liberi, dont la vogue était grande. Il avait une facilité dangereuse, peignit d'ailleurs faiblement et faisait retoucher ses tableaux par le Génois Cassana. — Il fut fait chevalier.

Bibl.: Mariette, *Abecedario*, t. I, pp. 59-60.

BAMBOCCIO (V. Baboccio [Antonio]).

BAMBOCHADE. Peinture représentant des sujets grotesques, des scènes de la vie réelle et familière. L'expression *bambochade*, assez heureuse d'ailleurs dans sa forme triviale, avait pris naissance en Italie, à Rome, au moment où le peintre Pierre van Laar, dit *Il Bamboccio*, s'y fit connaître par des sujets semblables à ceux qu'ont représentés tant de fois les maîtres flamands. Bientôt, on dit *bambocciata*, *bambochade*, pour signifier tableau dans la manière de Pierre de *Laar* (V. ce nom).

Le mot fut accepté en France, et, à la fin du règne de Louis XIII, nous avions des *peintres de bambochades*. Sébastien Bourdon était du nombre, quand il lui arrivait d'imiter, — je cite ici l'auteur de sa biographie dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture*, — « les tableaux de Michel-Ange, surnommé des Batailles, pour des combats, des corps de garde ou de petites figures, aussi bien que les figures d'un peintre flamand surnommé Bamboche ».

Joueurs dans un cabaret (bambochade de Teniers du Musée de Turin).

Lorsque l'Académie de peinture se fonda en 1648, la liste des premiers membres qui se proposaient d'en faire partie renfermait trois artistes qui prirent le titre de peintres de bambochades; c'étaient Antoine, Louis et Mathieu Le Nain. L'Académie compta parmi ses membres d'autres peintres qui prirent le même nom; ces artistes, d'un talent secondaire, ne sont plus guère connus aujourd'hui. Mais bientôt le mot *bambochade* ne parut plus assez relevé pour être accepté par les peintres qui aimaient à rendre les scènes familières et même grotesques. Une autre expression fut adoptée par ces artistes; ils se dirent *peintres d'un genre particulier;* de là est venu le mot *peintres de genre*.

Chardin fut reçu à l'Académie comme peintre *dans le talent des animaux et des fruits;* admirable interprète de la vie intime, le titre de peintre de bambochades ne pouvait guère lui être appliqué. Il convenait à merveille aux maîtres flamands et hollandais, tels que Teniers, Adriaan Brauwer, Jan Steen, Josse van Craesbeeck, même à Jérome Bosch et au vieux Brueghel. Les anciens biographes ne se sont point fait faute de leur donner cette qualification. On peut appeler, en effet, bambochade, la représentation d'une scène de cabaret, d'une drôlerie ou d'une joyeuseté rustique, d'un épisode un peu libre de kermesse; et encore, nous nous trouvons ici en face de certaines subdivisions. La critique d'aujourd'hui paraît

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même comprendre que le mot peinture de genre contient une acception trop vague : elle emploie d'autres classifications, peinture d'intérieurs, de scènes populaires, de sujets villageois, etc. Ant. V.

BAMBOCHE (Pierre de Laar, dit le), (V. Laar, [Pierre de]).

BAMBOU. Mesure de longueur ou de capacité en usage aux Indes orientales et à Madagascar. Comme mesure de longueur, le bambou égale au Pégu 3^m39391 ; comme mesure de capacité, le bambou est employé pour les grains; il porte aussi les noms de Bambou, Bamboo et Booboot. Il représente alors à Achen 166 litres. Il sert encore pour calculer au poids et représente à Bantam 294 kilogr. 603, à Ternate 738 grammes 2515, à Madagascar 1 kilogr. 5.

BAMBOU. I. Botanique. — Les Bambous sont des plantes frutescentes ou arborescentes, pouvant atteindre des dimensions considérables. Ils appartiennent à la famille des Graminées et constituent, dans leur ensemble, le groupe des *Bambusées*. Leurs tiges ou *chaumes* naissent de bourgeons souterrains, qui se développent sur des souches plus ou moins volumineuses, ou bien sur des rhizomes longuement traçants. Ces tiges, ligneuses et très résistantes, sont cylindriques, creuses à l'intérieur et pourvues de distance en ditsance de nœuds saillants et pleins, au niveau desquels naissent un, deux ou trois rameaux, qui se ramifient plus ou moins à leur tour et portent des feuilles alternes, distiques ou disposées sur deux rangs. Il existe cependant quelques espèces chez lesquelles les tiges sont anguleuses ou bien flexueuses et même grimpantes; d'autres enfin où elles sont dépourvues de nœuds. Quand les feuilles sont complètement développées, elles se composent d'une gaine qui enveloppe le rameau, d'une ligule plus ou moins développée et d'un limbe relativement court, lancéolé-aigu, jamais linéaire. Les inflorescences sont des panicules très amples qui naissent sur les ramifications de la tige. Elles se composent d'épillets formés d'un grand nombre de fleurs imbriquées et distiques, tantôt toutes hermaphrodites, tantôt les intermédiaires seules fertiles, les supérieures étant mâles et les inférieures réduites chacune à une bractée. Chaque épillet est accompagné à sa base de deux glumes mutiques et concaves et chaque fleur hermaphrodite comprend deux glumelles et trois glumellules entières et ciliées. Les étamines, le plus ordinairement au nombre de six, forment deux verticilles ternaires alternes, et l'ovaire, sessile, est terminé par un style très long, à deux ou trois branches stigmatiques plumeuses. Le fruit est un *caryopse* renfermé dans les glumelles, mais libre et ayant l'aspect d'un grain de blé ou de seigle. Dans quelques espèces cependant, il est très gros, charnu et bacciforme. Tel est notamment celui du *Melocanna bambusoides* Trin. (*Bambusa baccifera* Roxb., *Beesha baccifera* Rœm. et Sch.), espèce de Indes orientales, que l'on cultive beaucoup à Calcutta, ainsi qu'aux îles Bourbon et Maurice.

Les Bambous habitent les régions chaudes ou tempérées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Leurs tiges fleurissent peu (quelquefois seulement tous les vingt-cinq ou trente ans) et meurent en général aussitôt après avoir fructifié. Leur croissance, d'abord très lente, devient à un moment donné extrêmement rapide ; c'est ainsi que MM. A. et Ch. Rivière ont vu, notamment dans le jardin du Hamma, près d'Alger, des tiges de *Bambusa arundinacea* Retz. (*B. macroculmis* A. Rivière) croître de 314 millim., du 20 au 21 oct., c.-à-d. en 24 heures.

D'après les documents les plus récents, principalement la monographie que le colonel Munro a publiée en 1868 dans les *Transactions de la Société linnéenne de Londres*, on compte au moins deux cent vingt espèces de Bambous, réparties dans trois grandes sections, savoir : 1° Bambusæ triglossæ, comprenant les genres : *Arundinaria* Michx, *Thamnocalamus* Falc., *Phyllostachys* Sieb. et Zucc., *Arthrostylidium* Rupr., *Aulonemia* Goud., *Meorstachys* Spreng., *Chusquea* Kunth et *Planotia* Munro (*Platonia* Kunth) ; 2° Bambusæ veræ, avec les genres *Bambusa* Schreb., *Nastus* Juss., *Guadua* Kunth, *Gigantochloa* Kurz et *Oxytenanthera* Munro ; 3° Bambusæ bacciferæ, renfermant huit genres, dont le principal est le genre *Melocanna* Trinius, établi pour le *Bambusa baccifera* de Roxburgh, *Hort. Beng.*, 25 (1814). De ces nombreuses espèces, les unes croissent dans les régions les plus chaudes, aussi bien dans les terrains secs que dans les terrains marécageux, et forment parfois d'immenses forêts ; d'autres, au contraire, habitent des contrées dont le climat rappelle celui de la région méditerranéenne ; d'autres enfin sont répandues dans les régions montagneuses, où elles peuvent s'élever, comme dans l'Himalaya et dans la chaîne occidentale des Andes, jusqu'à des hauteurs de 3,700 et 4,000 m. au-dessus du niveau de la mer. Les plus anciennement connues sont le *Bambusa arundinacea* Retz., ou *Arundo Bambos* de Linné, le *Gigantochloa verticillata* Munro, qui est le *Bambusa verticillata* de Willdenow, et probablement

Groupes de Bambous.

l'*Arundarbor maxima* de Rumphius (*Herb. Amboin.*, IV, 12), le *Bambusa nana* Roxb., espèce de la Chine, du Japon et de l'île Niphon, qu'on cultive partout aux Indes orientales, à Dakkar, à Calcutta, à Ceylan, etc., et l'*Arundinaria macrosperma* Michx, répandu dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord et qu'on cultivait autrefois dans quelques jardins de Paris, d'où il a disparu depuis longtemps. Les espèces que l'on cultive de nos jours en Algérie et dans le midi de la France, principalement dans les zones de l'oranger et de l'olivier, viennent pour la plupart des régions tempérées de la Chine et du Japon. Ce sont notamment le *Phyllostachys mitis* Poiret, dont les *Bambusa aurea* Hort., *B. violacea* Hort., *B. sulfurea* Hort., et *B. viridi-glaucescens* Hort., ne sont probablement que des variétés, le *Bambusa metake* Hort., espèce japonaise, introduite en 1850 par le Dr Siebold, l'*Arundinaria Simoni* Carrière et le *Phyllostachys nigra* Lodd., ou *Bambou noir*, des Indes orientales, remarquable par ses tiges noires, très recherchées pour faire des cannes et des parapluies. Ces espèces et plusieurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres, qui ont été décrites en détail par MM. A. et Ch Rivière, dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation* 1878, pp. 597 et suiv., sont très rustiques; elles supportent la pleine terre, même aux environs de Paris, car elles peuvent résister, sans périr, à des froids de 15° à 17°. Puis viennent, mais seulement dans la région méditerranéenne, le *Bambusa vulgaris* Wendl., originaire de Bourbon et de Madagascar, le *B. Hookeri* Munro, des régions chaudes de la Chine, et le *B. arundinacea* Retz. (*B. macroculmis* A. Riv.); ce dernier, qui forme souvent dans l'Inde des forêts impénétrables, croît très bien dans les lieux frais, en Algérie et dans le midi de la France. Il en existe notamment de très beaux massifs au jardin du Hamma, près d'Alger, et aux environs de Perpignan, dans la propriété de Mme Ve Jaume.

II. Horticulture. — Les Bambous fournissent à l'ornementation des espèces nombreuses, dont les unes réclament l'abri de la serre tandis que d'autres s'accommodent fort bien du climat moyen de la France. Ces graminées arborescentes sont du plus charmant effet, soit qu'on les emploie pour la décoration des grands appartements ou des serres ou bien qu'ils servent à l'ornementation des jardins, où on les plante habituellement par touffes isolées sur les pelouses des jardins paysagers. Dans l'ornementation, ces plantes ont cependant le grave défaut d'émettre de nombreux drageons, si bien qu'ils envahissent les gazons; certaines espèces ne peuvent être cultivées à cause de cet inconvénient qu'elles présentent à un très haut point.

Les espèces le plus généralement cultivées sont les suivantes: *Bambou noir (Bambusa nigra)*, originaire de Chine; cette espèce rustique supporte aisément les hivers du climat de Paris. Ses feuilles sont petites, étroites et portées sur des rameaux grêles s'élevant rarement à plus de deux ou trois mètres; ils sont d'une belle couleur brun noirâtre; *Bambou doré (Bambusa aurea)*, dont les rameaux, d'un jaune clair, ont un feuillage léger très élégant; *Bambou métaké (Bambusa metake)*, originaire du Japon; espèce très rustique, à feuilles larges, d'un vert foncé, mais qui a l'inconvénient de drageonner abondamment. Le *Bambou commun (Bambusa arundinacea)* ne vient que sous le climat de l'Algérie. Tous ces bambous se multiplient par la division des touffes ou la séparation des drageons; la reprise est toujours longue à se produire. J. Dybowski.

III. Paléontologie. — M. G. de Saporta a trouvé dans le travertin pliocène de Meximieux (Ain) de nombreuses feuilles qu'il a pu attribuer à une espèce de Bambusée. En effet, la présence d'un pétiole distinct qui devait être articulé sur la partie vaginale de la feuille, les caractères de forme et de nervation, légitiment cette attribution. M. de Saporta a donné à ce Bambou fossile, le premier encore découvert, le nom de *Bambusa lugdunensis*. Ses feuilles ressemblent beaucoup à celles du *B. arundinacea* et se rapprochent particulièrement de celles de l'*Arundinaria metake*. Il est du reste impossible de savoir si l'espèce fossile faisait partie plutôt des *Bambusa* que des *Arundinaria*, tant ces deux genres sont peu distincts. Le *B. lugdunensis* devait être de petite taille, car ses tiges ne mesurent pas plus de 3 cent. à 3 1/2 de diamètre. P. M.

IV. Industrie et Commerce. — Au point de vue de l'industrie et de l'économie domestique, les Bambous rendent d'importants services. Dans l'extrême Orient, notamment en Chine, au Japon, en Cochinchine, leurs tiges les plus grosses, qui réunissent la légèreté à la solidité et à la durée (car elles sont peu attaquées par les insectes), servent à faire des charpentes, des poutres, des solives pour les habitations, des échelles, des hangars, des ponts, des kiosques, des conduites d'eau, etc. On en fait également des pots à tabac, souvent très artistiquement sculptés. Celles de grosseur moyenne sont employées journellement pour la confection de chariots à bras, de palanquins, de tables, de fauteuils, d'écrans, et d'un grand nombre de petits meubles d'une grande élégance, dont l'usage se répand de plus en plus en Europe. Enfin on fait, avec les plus petites, des cannes à main, des cannes à pêche, des manches d'outils, d'ombrelles et de parapluies, etc. Divisées en lanières plus ou moins larges, ces mêmes tiges servent à confectionner les grands chapeaux dits *chapeaux chinois*, des éventails dont l'usage est aujourd'hui presque universel, des corbeilles, des nattes et surtout des parapluies et des parasols, qui font l'objet d'un commerce considérable; on les expédie de Canton pour Bombay et Calcutta, d'où ils sont répandus dans les diverses régions du globe. Par la macération et la trituration, ces lanières fournissent une pâte avec laquelle on fabrique une sorte de papier très solide.

D'un autre côté, les Bambous servent à l'alimentation de l'homme et des animaux. C'est ainsi que, dans quelques contrées de l'Inde, leurs feuilles sont employées comme fourrage pour les chevaux et que les jeunes pousses sont mangées comme des asperges, soit en salade, soit en purée, soit en friture; macérées dans le vinaigre ou la saumure, ces jeunes pousses constituent un condiment très agréable. Les Chinois les font sécher, puis les réunissent en ballots, qu'ils expédient en grande quantité en Mantchourie et en Mongolie, où elles rendent de grands services, comme aliment, pendant les temps de disette.

Enfin, lorsqu'elles ont acquis une certaine dimension, les tiges du Bambou laissent découler spontanément un liquide sucré, qui se coagule à l'air et se convertit en larmes dures et concrètes dont on faisait autrefois un grand usage avant la culture de la canne à sucre. Ajoutons que dans quelques espèces, comme le *Bambusa arundinacea* Retz. et le *Melocanna bambusoides* Trin., les entrenœuds renferment des concrétions siliceuses, analogues à l'opale et qu'on appelle, dans l'Inde, *Tabaskir*, *Vedroo-paloo* (lait de bambou) ou bien *Vedroo-carpoo-ram* (camphre de bambou). Ces concrétions constituent un médicament d'un prix assez élevé, préconisé dans toute l'Inde contre les coliques, les fièvres, les flux de sang et les maladies vénériennes. Ed. Lefèvre.

Bibl.: Paléontologie. — G. de Saporta, *Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér. xxvi, p. 760.

BAMBOUK. Etat du haut Sénégal, entre le Bafing et la Faléméé. Pays boisé, coupé de nombreux cours d'eau, traversé par les monts du Tambaoura. On y cultive le mil, les arachides, le tabac, le riz. On y trouve des bois de diverses essences. Le karité produit un beurre végétal estimé. Le climat est chaud et malsain. Le Bambouk est surtout célèbre par ses riches mines d'or; on y trouve aussi de l'argent et du cuivre; presque partout le sous-sol est constitué par du minerai de fer, dont la teneur moyenne en métal est de 60 0/0, mais que les moyens de communication ne permettent pas d'amener facilement aux lieux de communication. Converti à l'islamisme au xiie siècle, le Bambouk fut conquis par les Mandingues qui forment le fond de la population. Les mines furent exploitées au xvie siècle par les Portugais. Le Bambouk fut exploité par Compagnon en 1716, sur l'ordre d'André Brue; « dix hommes, dit-il, pourraient faire plus au Bambouk que deux cents dans les plus riches mines du Pérou et du Brésil ». En 1730, Pelays étudia les minerais du Bambouk où il séjourna deux mois. Aussenac, en 1752, prit possession des mines de Kelimani et de Netteco. Durand, en 1785, fit exploiter des mines qui lui rapportèrent une fortune. Mais Mungo-Park et Houghton qui visitèrent le Bambouk, le premier en 1796 et 1805, le second en 1791, parlent à peine des mines. Raffenel et Huart-Bessignères appelèrent sur elles l'attention du gouvernement français en 1843. Le Bambouk fut visité en 1824 par Tourette, en 1847 par Raffenel et en 1856 par le capitaine Flize qui prit possession de Kéniéba. El-Hadj-Omar s'en empara presque aussitôt. Les chefs du Bambouk reconnurent en 1858 le protectorat français et autorisèrent la construction d'un fort à Kéniéba et l'exploitation des mines d'or. Le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

capitaine Maritz dirigea les travaux des mines, mais on n'employa que des procédés insuffisants. L'exploitation reprise en 1879 a été interrompue en 1882. Le Bambouk est peuplé de 6,000 habitants au moins. Il est divisé aujourd'hui en quatre petites républiques fédératives qui reconnaissent notre suzeraineté ; le plus important est celui de Farabanna. Les indigènes exploitent seuls les mines ; leurs procédés sont très imparfaits. Le docteur Colin évalue à 100.000 francs l'or extrait et exporté du Bambouk. Les mines les plus riches sont celles de Sola et de Mouralia. Le Bambouk a été exploré par Pascal (1860), Mage et Quintin (1863), Bayol, Colin, etc.

L. Delavaud.

Bibl.: Berlioux, *André Brue.* — Mungo-Park, Mollien, Mage. — E. Noirot, *A travers le Fouta-Djallon et le Bambouk.* — Lamartiny, *le Pays de Bambouk* (*Bull. S. G. Comm.* t. VI, 1883-84 et carte). — De Lanessan, l'*Expansion coloniale*, pp. 188-193 (Notes inédites du docteur Colin).

BAMBUSICOLA. Genre établi par J. Gould, en 1862, pour deux espèces de *Perdrix* (V. ce mot) qui vivent l'une (*Bambusicola thoracica* Tem.) dans la Chine méridionale, depuis le Fokien jusqu'au Setchuan et au Chensi méridional, l'autre (*B. sonorivox* Gould) dans l'île de Formose. La *Bambusicola thoracica* ou *Perdrix des bambous* doit son nom latin à la présence, sur la poitrine, d'une large bande grise contrastant avec la teinte ferrugineuse de l'abdomen et de la gorge; ses flancs sont marqués de grandes taches noirâtres, son front et ses sourcils sont de couleur grise; le sommet de sa tête et sa nuque sont d'un brun olivâtre et les parties supérieures de son corps offrent, sur un fond brun verdâtre, des taches marron et quelques points blancs. Cette espèce vit par couples sur les collines, au milieu des buissons ou dans les endroits couverts de bambous, et perche volontiers; elle se distingue de nos Perdrix non seulement par sa livrée, mais par son cri. La *Bambusicola sonorivox* a les mêmes mœurs et ne diffère de sa congénère que par une taille plus faible et les nuances du plumage. E. Oustalet.

Bibl. : Temminck, *Hist. nat. des Pigeons et des Gallinacés*, 1813-1818, t. III, p. 335. — J. Gould, *Proc. zool. Soc. Lond.*, 1862, p. 285. — A. David et E. Oustalet, *les Oiseaux de la Chine*, 1877, p. 393.

BAMBUSINA (Kuetz., *Phycol. german.*, p. 140 1835). Genre d'Algues-Conjuguées, de la tribu des Desmidiées. Ces algues ont leur fronde filiforme et articulée formée de cellules unisériées. Ces cellules sont renflées en tonnelet et possèdent dans leur partie moyenne une bandelette transversale limitée par deux saillies ou carènes. Le noyau de ces cellules est central et rattaché à la paroi cellulaire par des traînées protoplasmiques contenant des chloroleucites. Le genre *Bambusina* se rencontre dans les mares d'eau douce en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Il ne comprend qu'une seule espèce. *B. Brebissonii* Kz., appelé autrefois *Desmidium bambusinum* Bréb., *Hyalotheca bambusina* Bréb., 1846, etc. — Peut-être faut-il rapprocher du genre *Bambusina* le *Gymnozyga moniliformis*, qui a été décrit en 1840 par Ehrenberg, qui l'a trouvé en abondance dans les marais des environs de Berlin. Heckel.

BA-MENDIL. Gara ou plateau au N.-E. d'Ouargla (Sahara algérien). Il y a çà et là quelques maigres palmiers isolés ou groupés par petits bouquets. Un bordj assez considérable a remplacé l'ancien village qu'on dit avoir été important.

BAMIAH ou **BAMIEH** (V. Gombo).

BAMIAN (Défilé de). On donne le nom de défilé ou passes de Bamian à une célèbre vallée de l'Afghanistan qui traverse les monts Hindou-Kouch et relie Kaboul à la vallée de l'Amou-Daria. C'est le passage le plus facile de toutes ces montagnes, le seul qui soit praticable à l'artillerie. Il comprend plusieurs défilés successifs d'une alt. de 2,400 à 2,900 m. La ville de Bamian, qui lui donne son nom, est située sur le versant N., à près de 2,600 m. d'alt. Jadis très florissante, elle fut ruinée en 1221 par Djenghis-Khan. On en voit encore les ruines adossées à de hautes falaises percées de milliers de grottes artificielles. Au-dessus sont trois statues colossales, taillées dans le roc; deux surtout, hautes l'une de 40, l'autre de 50 m., ont attiré l'attention des voyageurs. Ce sont des idoles bouddhiques. Elles remontent aux environs de l'ère chrétienne, et ont vu défiler à leurs pieds bien des invasions et bien des fanatiques qui ont vainement essayé de les détruire. L'importance historique et stratégique des défilés de Bamian est de premier ordre ; c'est la route du Turkestan vers l'Inde.

BAMMAKO (V. Bamakou).

BAMNO (V. Bhamno).

BAMPOUR. Ville de Perse, capitale de la partie persane du Béloutchistan. Située au N.-O. du Mekran, à une grande distance de la mer, dans un pays presque inhabité, elle se compose de 4 ou 500 huttes groupées au pied d'un fort. La ville est entourée de vastes forêts où vivent, sous la tente, des negritos de religion musulmane (rite sunnite).

BAMPTON. Nom de plusieurs villes d'Angleterre; la plus importante est dans le Devonshire, sur les bords du Balkam, 4,834 hab. Manufacture de serges et de tapis. Ses maisons sont renommées pour l'étrangeté de leur construction. C'est une ville déchue ; elle a envoyé jusqu'à 7 députés au Parlement.

BAMPTON in the Bush. Ville d'Angleterre, comté d'Oxford, a des fabriques de cuir, de gants, etc., sur les bords de l'Isis ; 1,813 hab. Elle est célèbre par son église, d'une jolie architecture. C'est la patrie du poète Philips.

BAMPTON (John), théologien anglican, mort en 1751 ; fit un legs à l'université d'Oxford pour la création de conférences théologiques dans cette ville, connues sous le nom de *Bampton lectures*. Le conférencier, qui doit être maître ès-arts d'Oxford ou de Cambridge, fait huit discours religieux par an, à des époques prescrites, sur un des sujets suivants : Confirmation de la foi chrétienne; Réfutation des hérétiques; Autorité divine des écritures saintes; Autorité des pères de l'Eglise, en matière de foi; Divinité de Jésus-Christ; Divinité du Saint-Esprit, Des articles de foi du symbole des apôtres et du symbole de Nicée. G. Q.

BAMYA (V. Inde).

BAN. I. Histoire. — 1° Généralités. — Ce mot est d'origine germanique. Il avait dans l'ancien droit français trois sens principaux. Il désignait d'abord tout ordre émané d'un souverain, puis l'amende qu'on encourait en y contrevenant, et enfin le territoire où le souverain pouvait exercer sa juridiction.

a. Le mot *ban* désigne dans les textes de la période franque, dans les lois barbares et dans les capitulaires un ordre donné par le roi, et plus spécialement la convocation légale au *plait* royal, à une assemblée ou à l'*host*. Ainsi, la loi des Ripuaires frappe d'une amende de soixante sous tout homme qui, appelé légalement par le roi *(bannitus)* à remplir un service quelconque, et spécialement le service militaire, s'y sera refusé. On lit dans un diplôme du roi Lothaire de l'année 855 : « Witgier, convoqué au palais, non seulement n'a pas daigné y venir, mais il n'a fait aucun cas de notre *ban (bannum nostrum)*. Nous lui avons enjoint *par ban* de venir à notre *plait;* mais il s'est refusé par trois fois à nous obéir. » En France, le terme *ban* a désigné jusqu'à la fin de l'ancien régime la convocation à l'armée (V. Ban et Arrière-ban). Durant la période féodale et coutumière, on entendait par *ban* toute proclamation publique pour ordonner ou défendre quelque chose. Le seigneur justicier avait seul le droit de *mettre ban* dans sa terre, ou en d'autres termes d'y proclamer un délit. Les coutumes d'Anjou, connues sous le nom d'*Etablissements de Saint-Louis*, s'expriment ainsi au XIIIe siècle : « Bers (baron) si a toutes justices en la terre; ne li rois ne puet mettre ban en la terre au baron sans son assentement; ne li bers ne puet mettre ban en la terre au vavassor (vassal du baron). » L'expression *mettre ban*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

désignait encore le fait pour un souverain ou seigneur de prendre sous sa protection une terre ou une personne. Le *ban des vendanges* était l'édit qui interdisait de vendanger avant l'époque fixée par le seigneur. Le *banvin* était le droit exclusif pour le seigneur de vendre le vin provenant de ses vignes pendant un certain nombre de jours, durant lesquels ses sujets devaient interrompre la vente de leur récolte. La durée de ces bans fut d'abord fixée par le seigneur à son gré, puis à partir du XII^e^ siècle par les coutumes. Certaines coutumes désignent par *ban de mars et d'août* la défense de mener les bêtes dans les terres emblavées.

b. L'amende qui, à l'époque franque, frappait ceux qui refusaient d'obéir aux ordres royaux, était aussi désignée par le mot *ban;* le taux de cette amende était fixé par la loi des Ripuaires à soixante sous; comme on l'a vu plus haut, elle atteignait ceux qui négligeaient de se rendre à une convocation royale; on l'encourait encore, d'après la même loi, pour tout délit envers une personne placée sous la protection du roi, en s'appropriant un bien donné par le roi, en refusant d'héberger un envoyé royal, en mettant un voleur en liberté, en donnant asile à un banni. Cette amende de soixante sous persista dans la législation des capitulaires où elle est dite *bannum dominicum.* Elle était donc par excellence l'amende royale. Des capitulaires elle passa dans les coutumes. L'action des capitulaires généraux allait aussi loin que les limites de l'empire, s'étendant à tous les pays soumis à l'autorité de l'empereur ou du roi. Aussi retrouve-t-on aux XII^e^ et XIII^e^ siècles l'amende de soixante sous dans toutes les coutumes de France, au nord comme au midi. Elle figure même dans un certain nombre de coutumes rédigées au XVI^e^ siècle.

c. On entendait par *ban,* au moyen âge, le territoire où un seigneur avait le droit de promulguer le ban, c.-à-d. de publier des édits, d'imposer et de lever des amendes et par conséquent d'exercer sa juridiction. M. Prou.

2° Ban et Arrière-Ban. — Mandement public fait aux vassaux du roi de France de se trouver à un lieu d'assemblée déterminé, pour servir dans l'armée, ou en personne, ou par des gens qui les représentaient, à cheval ou à pied, à proportion du revenu et de la qualité de leurs fiefs. Le ban se rapporte aux fiefs et l'arrière-ban aux arrière-fiefs. L'expression de ban et arrière-ban, appliquée à la convocation de l'armée, n'apparaît qu'à la fin du XIII^e^ siècle. Le ban tire son origine du principe féodal d'après lequel tout possesseur de fief était tenu envers son suzerain au service militaire. Quant à l'arrière-ban, il s'appliquait tout d'abord non seulement aux arrière-vassaux, mais même aux roturiers. Ainsi, dès l'année 1200, Pierre, comte de Tonnerre, déclara que les forgerons, les charpentiers, les maçons ne devaient lui rendre le service d'*host* qu'en cas de convocation de l'arrière-ban *(retro-bannum).* En 1302, Philippe le Bel, qui assiégeait Lille, ordonna aux baillis « de semondre par arrière-ban toute manière de gens qui porront porter armes, nobles et non nobles, de posté ou d'autre condition qu'ils soient ». En 1302, le roi appela sous les armes tous les nobles qui avaient soixante livres de rente et les roturiers possédant cent livres en meubles, ou deux cents livres tant en meubles qu'en immeubles. En 1315, Louis X promit aux seigneurs de Bourgogne de n'exiger d'eux ni de leurs hommes le service que pour l'arrière-ban. A la fin du XV^e^ siècle, quand les compagnies d'ordonnance eurent été organisées, l'appel du ban et de l'arrière-ban ne s'adressa plus qu'aux nobles et aux roturiers, possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs. Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, diverses ordonnances royales réglèrent le service de ban et d'arrière-ban; les plus importantes sont celles de François I^er^ en mai 1545, de Henri II en 1551, en fév. 1553, en janv. 1554, et en janv. 1557, de Louis XIII en 1639, et de Louis XIV en 1645 et en 1689. La convocation du ban était faite par les baillis ou sénéchaux dans l'étendue de leur juridiction.

Tous les détenteurs de fiefs ou d'arrière-fiefs devaient se trouver au jour assigné au chef-lieu du bailliage pour assister à la *montre* ou revue qui était faite par les commissaires et contrôleurs ordinaires des guerres. L'absence sans excuse légale entraînait la confiscation du fief. En principe, les possesseurs de fiefs devaient le service personnel. Si le possesseur d'un fief était malade ou incapable de porter les armes, il était tenu de se faire remplacer par un homme soudoyé, admis seulement après avoir prêté serment de fidélité. Le seigneur pouvait même, sans avoir aucun motif d'excuse, présenter à sa place un homme d'armes dont il payait l'équipement et la solde; mais Henri II, par l'ordonnance du 16 janv. 1557, exigea que le service fût rigoureusement personnel et ne permit de substitution que du fils pour le père ou du frère pour le frère. D'après l'ordonnance de 1545, les gentilshommes qui avaient des fiefs en divers bailliages devaient servir en personne au lieu de leur domicile; pour les fiefs sis en d'autres bailliages, ils payaient une contribution pécuniaire.

Dès le XIV^e^ siècle, la royauté avait cherché à remplacer le service personnel par une imposition. Philippe de Valois trouva dans le service du ban un prétexte pour lever des impôts non consentis. Au XVI^e^ siècle, la plupart des possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs préféraient payer une contribution pécuniaire plutôt que de s'acquitter du service personnel. Cette contribution était évaluée d'après le revenu de la terre. Elle était, en 1545, d'environ 15 pour 100 de la valeur du revenu annuel, et, en 1575, d'environ 25 pour 100. La taxe n'était pas toujours strictement appliquée; on la modifiait selon l'importance du revenu ou la qualité du seigneur; toutefois, l'ordonnance du 23 janv. 1554 établit l'uniformité de la taxe pour tous les propriétaires de fiefs, nobles et roturiers. L'estimation des fiefs de chaque bailliage ou sénéchaussée était faite d'après les déclarations baillées par les personnes tenant les dits fiefs. Ceux qui négligeaient de remettre en temps voulu l'estimation de leurs fiefs étaient taxés provisoirement par les baillis et sénéchaux, suivant la valeur présumée de leurs revenus. Les commissaires, chargés de présider à la *montre* du ban et arrière-ban, dressaient un rôle sur lequel ils inscrivaient les comparants et défaillants et notaient les sommes auxquelles chaque possesseur de fiefs était imposé. Ces rôles sont fort importants pour l'histoire et la géographie féodale. En 1641, le clergé se racheta, moyennant quatre millions, du service militaire dû pour les fiefs qu'il détenait. Mais Louis XIV chercha vainement à établir sur les nobles un impôt qui les eût dispensés du service de ban et d'arrière-ban. Un certain nombre de personnes étaient exemptes de ce service. Les officiers du parlement de Paris en furent dispensés dès 1412; ce privilège leur fut plusieurs fois renouvelé. Les officiers de la Chambre des comptes jouissaient du même privilège en vertu des lettres royales du 19 mai 1479. Les rois, à partir du XV^e^ siècle, accordèrent l'exemption du service de ban et arrière-ban à un grand nombre de villes, et entre autres à Niort (1414), à Tours (1462), à Poitiers (1467), à Angers et à Bourges (1474), à Saint-Jean-d'Angély (1481). Les bourgeois de Paris reçurent ce privilège par lettres du 18 fév. 1469; ils en jouissaient en quelque lieu qu'ils résidassent. Les officiers de la maison du roi, les notaires et secrétaires du roi, les hommes d'armes des compagnies d'ordonnance, les capitaines des places fortes, les veuves d'anciens officiers du roi étaient aussi exempts du service personnel comme de la contribution pécuniaire. Mais une certaine catégorie de personnes, exemptes du service personnel, devaient toutefois la contribution pécuniaire; c'étaient les ecclésiastiques, les sexagénaires, les femmes, les enfants ou mineurs, les marchands ou artisans, les officiers des bailliages employés à la levée du ban et arrière-ban. La durée du service personnel qui était, avant 1545, de 40 jours, fut étendue par François I^er^ à trois mois entiers et sans compter ni l'aller ni le retour. Mais les gens du ban n'étaient tenus de sortir du royaume qu'au cas où il fallait pourchasser et pour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivre les ennemis qui l'avaient envahi (ord. de 1545). Henri II voulut organiser le ban et l'arrière-ban en troupes de cavaleries légères (ord. de 1554). Chacun de ceux qui devaient servir dans ces troupes était tenu d'avoir deux chevaux, d'être armé d'un corselet, de cuissots, de brassarts et d'une bourguignotte et de porter la lance. Le même roi créa un capitaine général de l'arrière-ban, charge abolie par Henri III. Charles VII convoqua rarement le ban et l'arrière-ban; Louis XI l'appela souvent sous les armes. Au XVI^e siècle, les convocations furent assez nombreuses. Louis XII eut recours au service de ban et arrière-ban en 1503 et 1512. Sous François I^er, des levées eurent lieu en 1533, 1536, 1537, 1541, 1542 et 1545. Henri II mit cette armée sur pied en 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557 et 1558 et Charles IX en 1562, 1567, 1568 et 1569. On constate, sous Henri III, deux convocations, l'une en 1575 et l'autre en 1587. Mais les troupes du ban étaient indisciplinées; elles tombèrent dans le mépris; et au XVII^e siècle, on n'y eut recours que dans les circonstances difficiles, en 1674, 1689, 1693, 1694, 1695, 1703. La dernière convocation eut lieu en 1758; encore ce ne fut qu'une convocation du ban et arrière-ban de la Saintonge contre les Anglais dont on craignait une descente sur les côtes. Maurice PROU.

II. Droit. — 1° BAN DE MARIAGE. — Annonce publique qu'il y a promesse de mariage entre telles personnes. — Il se faisait autrefois (et cette pratique subsiste encore sur bien des points) à l'église par les curés, et était suivi de l'injonction à quiconque connaîtrait quelque empêchement au mariage de le déclarer. La pratique en exista de très bonne heure en France. Les rituels les plus anciens en parlent déjà (V.D. Martenne, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, capit. 9, art. 5). Un document de 1213 la mentionne pour le diocèse de Beauvais (décrétale d'Innocent III, chap. XXVII du titre *De sponsalibus*.) Elle fut rendue partout obligatoire par le concile de Latran tenu en 1215, et l'ordre fut répété par plusieurs conciles, en particulier par celui de Trente (chap. 1^er, session 24). Les décisions de ce concile ne furent pas, on le sait, reçues en France, et des lettres patentes du 22 janv. 1574, qui adoptaient cette pratique au point de vue du droit civil, ne furent pas enregistrées. Mais elle fut enfin rendue obligatoire par l'ordonnance de Blois, 1579, art. 40. — Le concile de Trente et l'ordonnance exigent également que l'annonce soit faite par le prêtre à l'église pendant la messe, trois dimanches ou jours de fêtes consécutifs (pourvu qu'ils ne se suivent pas sans un intervalle suffisant). Au refus du curé, il y avait recours à l'official, mais on ne pouvait, comme on l'essaya deux ou trois fois, faire faire le ban par un sergent ou un huissier (V. Brodeau sur Louet, lettre M., somm. 6; mém. du clergé, t. III, p. 1022). L'efficacité de ces bans ne durait qu'un certain temps variable d'église à église suivant les rituels; à Paris, 6 mois.

Des dispenses pouvaient être accordées par l'évêque ou le grand vicaire; elles l'étaient très facilement pour le 2^e et le 3^e ban; elles l'étaient même pour le 1^er dans un certain nombre de cas (largement fixés par les canonistes) quoique l'ordonn. de Blois le défendît expressément pour le 1^er et ne l'admit pour les autres qu'en raison de quelque urgente et légitime cause. D'après l'ordonn., sans les bans, le mariage ne pouvait être « valablement contracté ». La sanction de la règle eût dû être la nullité du mariage, et il semble que ce fût aussi le vœu des édits de déc. 1606 et de 1639. Mais les lois ecclésiastiques étaient en sens contraire. Louet (lettre M, somm. 6) nous montre que, de son temps, la jurisprudence hésitait encore entre les deux doctrines. Ce fut une transaction qui l'emporta, transaction qu'une déclaration royale du 15 fév. 1692 nous montre comme passée dans la pratique et désormais incontestée. On distingua le mariage de majeurs pour lequel l'ordonn. fut considérée comme abrogée, et le mariage de mineurs pour lequel elle conserva exécution pourvu qu'ils ne fussent pas autorisés de leurs parents. Le moyen de la nullité semble avoir été la clandestinité qui, quoique ne résultant pas d'ordinaire de la simple absence de bans, parut dans l'espèce pouvoir être considérée comme suffisante. Dans la même hypothèse, on admettait l'appel contre le mariage comme abusif (V. APPEL COMME D'ABUS). Même entre majeurs, l'absence des bans donnait quelquefois un moyen de nullité quand les deux conjoints étaient de paroisses différentes. Dans ce cas, en effet, il fallait pour la validité du mariage le consentement du curé qui ne le faisait pas. Or, dans bien des diocèses, ce consentement n'était pas donné expressément, mais résultait de la délivrance du certificat de bans sans opposition. N'ayant pas eu ce certificat, on n'avait pas eu le consentement de son curé.

On reconnaîtra facilement, sinon dans la législation, du moins dans la pratique des bans de mariage, l'origine de notre législation des publications (art. 63 et suiv. c. civ.) G. GAVET.

2° RUPTURE DE BAN. — La rupture de ban est le délit qui consistait, pour un condamné à la surveillance de la haute police, à quitter le lieu de sa résidence obligatoire, sans avoir rempli les formalités imposées par la loi. Ce délit a cessé d'exister, sauf dans un cas tout particulier, depuis la loi du 27 mai 1885, sur les récidivistes, qui, dans son art. 19, supprime la surveillance de la haute police et la remplace par l'interdiction de certains séjours. La loi nouvelle ne qualifie pas de rupture de ban l'infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour, quoique la peine de cette infraction soit la même que celle de l'ancienne rupture de ban. La peine attachée à la rupture de ban a varié : le c. pén. de 1810 décidait que le condamné en rupture de ban pouvait être arrêté et détenu, par mesure administrative, durant un intervalle de temps qui pourrait s'étendre jusqu'à l'époque où la surveillance devait prendre fin. La loi du 28 av. 1832, abrogeant l'ancien art. 45 du c. pén., porte que l'individu en rupture de ban sera condamné, par les tribunaux correctionnels, à un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq ans. Le décret du 8 déc. 1851 disposa ensuite que le coupable de rupture de ban pouvait être transporté dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie, mais l'art. 45 du c. pénal subsistait. Seulement la loi nouvelle conférait au gouvernement la faculté de remplacer l'emprisonnement par la transportation. Le décret de 1851 a été abrogé par un décret du 24 oct. 1870. L'art. 45 restait seul en vigueur, car il n'avait pas été modifié par la loi du 23 janv. 1874 sur la surveillance de la haute police. Donc, avant la loi du 27 mai 1885, la sanction de la rupture de ban était un emprisonnement de six jours à cinq ans.

Dans un cas particulier, le gouvernement conserve le droit d'assigner à un condamné une résidence obligatoire. C'est en cas de prescription de la peine principale (art. 335, dernier al. c. d'inst. crim.). L'individu qui, placé ainsi dans une résidence obligatoire, en sortirait, serait-il passible des peines de la rupture de ban? Oui : l'art. 45 lui serait applicable. Il en serait de même si le condamné, ayant prescrit sa peine, résidait dans un des lieux qui lui sont interdits par le deuxième alinéa de l'art. 635 c. d'inst. crim.

Le délit de rupture de ban existe par cela seul que l'on est sorti, sans les formalités requises, du lieu où l'on était en résidence obligatoire. L'intention criminelle n'est pas exigée et l'on ne pourrait échapper à la peine de l'art. 45 du c. pén. en alléguant sa bonne foi. E. GARDEIL.

III. Agriculture. — On appelle *ban* la publication d'un arrêté municipal fixant l'époque de l'ouverture de la fauchaison, de la moisson ou des vendanges dans la commune. Le nom donné à ces arrêtés en indique l'origine féodale. Le seigneur était le maître de fixer le moment où les cultivateurs pouvaient commencer à rentrer les récoltes et l'autorisation qu'il donnait était publiée, sa bannière flottant au vent. Les bans avaient pour objet principal la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perception de la dîme et des droits seigneuriaux. Le plus souvent le seigneur commençait ses récoltes avant la proclamation du ban, afin d'opérer le premier et plus avantageusement la vente de ses denrées pendant qu'il retardait la moisson ou la vendange du commun dont les épis s'égrenaient ou dont les raisins pourrissaient. Dans les cahiers de 1789, des vœux sont relatifs à la modification ou à l'abolition des bans. Le tiers-état de Condom veut une fixation par des experts vignerons. En Bourgogne, le Tiers de Dijon veut un seul ban par *finage* (V. ce mot). Aux environs de Paris, les paroisses se prononcent très nettement contre cette habitude : à Chelles on s'élève contre le seigneur, et d'ailleurs, dit-on, tout ne mûrit pas en même temps. La municipalité de Mauregard ne veut pas qu'il moissonne le premier. A Evry-les-Châteaux en Brie, on n'a pas besoin de son opinion sur la maturité. A Etioles, on entend commencer quand on voudra, etc., etc. La Constituante de 1789 abolit le droit seigneurial, mais décida que pour les vignes non closes, et lorsque l'usage existerait, un règlement serait fait par le Conseil général de la commune. Plus tard, le maire, héritier des pouvoirs de ce conseil, demeura chargé de publier les bans de vendanges auxquels le code pénal donne une sanction en frappant la violation de l'arrêté d'une amende de 6 à 10 francs. Les bans de fauchaison et de moisson n'existent, aux termes d'un arrêt de la cour de cassation du 6 mars 1834, que lorsqu'ils ont en leur faveur un usage immémorial. Les propriétaires dont les vignes ou les champs sont isolés par une clôture de quelque nature que ce soit n'ont pas à se préoccuper de la proclamation des bans. Les congrès annuels de l'Association française pour l'avancement des sciences, sur la demande de M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit de Paris, se sont prononcés plusieurs fois contre l'usage des bans agricoles. Le Sénat le maintient dans son projet de code rural, mais la commission de la Chambre entend proposer le vote de cette disposition : « Le ban des vendanges et tous les bans municipaux en usage dans diverses parties de la France sont expressément abolis. »

Ach. Mercier.

Bibl. : 1° Histoire. — De La Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban*, 1676, in-12, réimprimé dans le *Traité de la noblesse*, du même auteur; Rouen, 1684, in-4, et 1735, in-4. — Jacques Delalande, *Traité du ban et de l'arrière-ban;* Orléans, 1675, in-4. — P. Daniel, *Histoire de la milice française*. — Boutaric, *Institutions militaires de la France*, pp. 223 à 239, 349 à 358. — De La Vallière, *Note sur la publication et appel du ban et arrière-ban en 1689 dans le Vendômois, en 1691 dans le pays chartrain ;* Vendôme, 1870, in-8. — Maurice Roy, *le Ban et l'Arrière-Ban du bailliage de Sens au* XVI^e *siècle;* Sens, 1885, in-8.

2° Droit. — Guyot, *Répertoire*, et Denisart, *Collection*, v° *Ban* et v° *Mariage*, et généralement tous les ouvrages sur le mariage ou sur le contrat de mariage (ce qui était le mariage lui-même considéré au point de vue du droit civil, et comme contrat fournissant matière au sacrement).

BAN. Titre porté chez les Slaves méridionaux par un haut dignitaire, dont les fonctions primitivement étaient tout ensemble civiles et militaires. On a beaucoup discuté sur l'étymologie de ce mot; il ne doit pas être confondu, comme on l'a fait quelque fois, avec le polonais *pan* seigneur. Les historiens croates supposent qu'il remonte à l'invasion des Avares dont le chef s'appelait *Boian* ou *Baïan*. Ce Baïan dans la seconde moitié du VI^e siècle de l'ère chrétienne avait soumis les Slaves méridionaux et son nom — comme celui de César — est peut-être resté synonyme de prince ou de roi. C'est de la Croatie que le titre de *ban* parait s'être répandu dans les pays voisins, notamment en Bosnie et en Valachie. Le pays gouverné par un ban s'appelait *banovina*, *banija* ou *banat* (V. ce mot). Les historiens croates font remonter le nom et les fonctions du ban aux origines mêmes de leur nation. La dynastie royale une fois établie en Croatie, les bans deviennent des gouverneurs civils et militaires; on en trouve dans plusieurs provinces à la fois. Leurs fonctions paraissent identiques à celles des margraves allemands, Lorsque la Croatie adopta l'union personnelle avec la Hongrie le ban resta chez elle le représentant légal de l'autonomie nationale. Il représentait à la fois le roi et les libertés du pays. Il était nommé par le souverain sur la proposition des Etats. Il faisait son entrée solennelle dans Agram, tenant d'une main le sceptre symbole du pouvoir civil, de l'autre l'étendard symbole du pouvoir militaire. Des milliers de chevaliers formant l'armée banale l'accompagnaient; il prêtait serment devant les Etats et n'était légalement investi de ses fonctions qu'après cette cérémonie; il avait le droit de convoquer la diète ; il conduisait en personne l'armée croate, parfois la monnaie était frappée à son effigie. Il siégeait de droit à la Chambre des magnats de Hongrie. Le dernier ban qui ait joué un grand rôle politique fut le fameux *Jellacich* (V. ce nom) qui en 1848 défendit contre les Hongrois l'autonomie croate et l'intégrité de l'empire. Pendant la période de réaction qui a suivi la révolution les pouvoirs du ban ont été singulièrement restreints. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un fonctionnaire civil, nommé directement par le roi sans que la diète soit consultée et généralement plus dévoué aux Hongrois qu'aux Croates.

En Valachie le ban était un dignitaire élu à vie par les boïars; il gouvernait la petite Valachie ou Banat de Crajova : En Bosnie un certain nombre de princes du IX^e au XIV^e siècle ont également porté le titre de bans.

L. Leger.

Bibl. : Smiciklas, *Histoire de la Croatie* (en croate); Agram, 1882, 2 vol. Cet ouvrage donne la liste chronologique des bans de Croatie. — L. Leger, *la Save, le Danube et le Balkan*; Paris, 1884.

BAN DE LA ROCHE *(Dynastia Rupis vallensis*, en allemand, *Steinthal)*. Région vosgienne qui s'étend entre la Basse-Alsace et la Lorraine, depuis la Bruche jusqu'au versant occidental du Champ du Feu, dont les ramifications les plus élevées atteignent une altit. dépassant 1,000 m. Le Ban de la Roche, traversé par deux ruisseaux tributaires de la Bruche, la Rothaine et la Schirgoutte, comprend, outre quatre hameaux et quelques fermes, huit communes, dont quatre, Bellefosse, Belmont, Fouday et Solbach, faisaient partie du dép. du Bas-Rhin, tandis que les quatre autres, Rothau, la localité principale, Neuwiller, Waldbach et Wildersbach, furent rattachées en 1793 au dép. des Vosges. Lorsque les cantons de Schirmeck et de Saales, situés dans le dép. des Vosges, furent réunis, par rescrit du roi de Prusse en date du 7 nov. 1870, au dép. du Bas-Rhin, en tant qu'ils font partie du bassin de la Bruche, le ban de la Roche fut annexé à l'arr. *(Kreis)* de Molsheim. Le territoire, constitué par des roches de granit et de syénite, entrecoupées en certains endroits par le porphyre et le schiste, occupe une superficie de plus de 43 kil. q., avec une population de 4,456 hab., suivant le recensement du 1^er déc. 1885.

Le Ban de la Roche a deux petits centres industriels : Rothau avec des usines pour le filage et le tissage du coton, qui empruntent une partie de leur force motrice à la Bruche, et Fouday, où plus de 300 ouvriers sont occupés à domicile au tissage des rubans. Les habitants parlent la langue française, en même temps qu'un patois roman assez curieux (V. J. Oberlin, *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban de la Roche*, Strasbourg, 1775). Patrie du peintre Gustave Brion, né à Rothau en 1824.

Le Ban de la Roche doit son nom à un vieux manoir, appelé château de la Roche *(zum Stein)*, qui s'élevait au sud du village de Bellefosse, à une altit. de 912 m., sur un rocher escarpé, où l'on en voit encore les ruines. Tout le domaine était anciennement un fief impérial, dont les premiers possesseurs connus furent Eberhard d'Andlau et ses fils qui, en 1371, le vendirent à Dietrich de Rathsamhausen. Le château qui, sous Gérothée, l'un des seigneurs de cette dernière famille, était devenu un repaire de brigands, fut pris et détruit, en 1471, par l'évêque de Strasbourg, ligué avec le duc de Lorraine. Pendant un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

siècle encore les seigneurs de Rathsamhausen possédèrent le Ban de la Roche à titre de fief relevant de l'évêché de Strasbourg; ils le vendirent en 1584 à Georges-Jean comte palatin de Veldenz, qui y introduisit la Réforme. A la mort de Dorothée de Veldenz, la dernière princesse palatine, décédée en 1720, le roi de France donna la seigneurie vosgienne, à titre de fief, à M. d'Angervilliers, alors intendant d'Alsace; plus tard, le Ban de la Roche passa au marquis de Ruffec, puis au marquis de Paulmy, en faveur duquel Louis XV l'érigea en comté, et enfin, en 1771, il fut acheté par le baron Jean de Dietrich, stettmeister de Strasbourg, qui en fut seigneur jusqu'à la Révolution française.

Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, aucun des seigneurs n'avait essayé de tirer ce pays, perdu au milieu des montagnes, de la situation de profonde misère où l'avaient jeté « les dures exigences d'une longue servitude féodale, les malheurs de la guerre de Trente ans et des guerres de Louis XIV, l'état d'isolement de la contrée et la stérilité du sol ». A cette époque, la population était de 80 à 100 familles qui, pendant la plus grande partie de l'année, vivaient littéralement dans un état de séquestration : les routes et les ponts n'existaient pas encore; les communications avec le reste du pays, et même celles d'un village à l'autre, impossibles en hiver, étaient à peine praticables pendant la belle saison. Ces malheureux montagnards, tenus dans l'isolement non seulement par la nature de leur pays, mais aussi par le patois à peu près inintelligible qu'ils parlaient, étaient à demi barbares; ils se nourrissaient de racines et de fruits, moitié sauvages, moitié cultivés; plongés dans un état voisin de l'abrutissement, ils étaient d'une ignorance qui n'était égalée que par leur grossièreté et leur malpropreté. Il y avait bien en hiver un maître d'école dans certains villages; mais les fonctions d'instituteur, adjugées au rabais, étaient tellement discréditées qu'en 1750, l'école de Waldbach était tenue par le porcher de l'endroit, auquel on avait confié ce poste parce qu'il était malade et par suite incapable de garder son troupeau. Pour remédier à cette misère, on avait bien introduit la pomme de terre dès 1709, ainsi plus de 50 ans avant que Parmentier ait eu l'idée de la faire planter en France (V. *Bul. de la Société des sciences, agricult. et arts de Basse-Alsace*, t. XX, 1886, pp. 175-183); mais cette culture, faite sans soins et sans intelligence, n'avait pas donné de résultats satisfaisants. M. d'Angervilliers essaya d'améliorer la situation en relevant les forges de Rothau qui, florissantes à la fin du moyen âge et exploitées ainsi que les mines de fer du voisinage jusque vers le milieu du XVIIe siècle, avaient été abandonnées à la suite de la guerre de Trente ans. Ces forges, reconstruites par M. d'Angervilliers et exploitées plus tard par Dietrich, produisaient un fer de qualité supérieure, préféré pour la coutellerie et employé exclusivement par la manufacture nationale d'armes blanches de Klingenthal. Toutefois, il n'y eut qu'un nombre limité d'habitants intelligents et laborieux qui purent profiter des bienfaits de cette industrie. Une nouvelle ère s'ouvrit pour le Ban de la Roche, lorsqu'en 1750 Stuber vint à Waldbach pour y exercer les fonctions de pasteur. Ce digne ecclésiastique entreprit de régénérer l'état moral, intellectuel et physique de ses paroissiens déshérités; son zèle fut couronné de succès. L'instruction fut le premier objet de ses soins, et à cet effet il commença par former lui-même un bon personnel enseignant. Il établit des prix d'encouragement pour les instituteurs, qu'il appelait *Messieurs les régents*, pour les relever aux yeux des paysans, habitués à ne respecter ni les fonctions, ni le titre de maître d'école; il forma une petite bibliothèque et créa une caisse d'emprunt sans intérêts, dont il fournit les premiers fonds. A son départ en 1767, son œuvre fut dignement continuée par son successeur, le pasteur *Frédéric Oberlin* (V. ce nom), qu'on a appelé avec raison l'apôtre du Ban de la Roche et qui, grâce à son dévouement persévérant et à son activité intelligente réussit à civiliser et à moraliser le pays. Il répandit l'instruction, établit des écoles, donna l'exemple d'une agriculture rationnelle, perfectionna la culture de la pomme de terre, introduisit le lin de Riga, le trèfle, la betterave, planta des arbres fruitiers, pratiqua des routes et construisit des ponts en travaillant à la fois comme ingénieur et comme ouvrier, fonda une caisse de secours mutuels, organisa une société d'agriculture, tandis que sa servante, Louise Scheppler, à laquelle l'Académie française, sur le rapport de Cuvier, a accordé, en 1829, le prix Monthyon, dirigea, dès 1770, des écoles à tricoter qu'on peut considérer comme les premières salles d'asile en France. Oberlin fit plus : il répandit l'aisance en procurant du travail à ses ouailles; vers la fin du XVIIIe siècle il engagea des fabricants de Sainte-Marie-aux-Mines à introduire la filature de coton au Ban de la Roche et plus tard il réussit à attirer un fabricant de Bâle, Jean-Luc Legrand, descendant d'une ancienne famille de huguenots réfugiés. Accompagné de douze familles d'ouvriers, Legrand vint, en 1812, fonder à Fouday une fabrique de rubans de filoselle. Philanthrope et pédagogue comme Oberlin, ce généreux industriel contribua pour sa part à l'œuvre de civilisation, commencée par Stuber et continuée avec tant de succès par Oberlin. Louis WILL.

BIBL. : HAMMER, *Reise ins Steinthal* dans *Papst's Laender-und Voelkerkunde*; Nuremberg, t. IV, 1790, p. 213. — MASSENET, *Description du Ban de la Roche*; Strasbourg, an VI. — G. SCHWEIGHÆUSER, *Sur un canton des Vosges, appelé le Ban de la Roche* dans le *Courrier français* n° 1,930, du 20 ventôse an XIII. — J. OBERLIN (frère du pasteur, professeur à l'Académie de Strasbourg), *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban de la Roche*; Strasbourg, 1775. — *Journal de la Société des sciences, agriculture et arts du départ. du Bas-Rhin*; Strasbourg, I, 1824, pp. 285-303; XX, 1886, pp. 175-183. — Henri-Gottfried OBERLIN (fils du pasteur), *Chorographie ou description géognostique, économique et médicale du Ban de la Roche*; Strasbourg, 1806. — François DE NEUFCHATEAU, *Rapport fait à la Société royale d'agriculture le 29 mars 1818*; Paris, 1818. — *Revue d'Alsace*, Nouv. sér., t. VII, 1878, pp. 239-244; t. VIII, 1879, pp. 319-328. — DIETZ, *le Climat du Ban de la Roche et Notice sur l'introduction de la pomme de terre au Ban de la Roche*; Strasbourg, 1887.

BAN-DE-SAPT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 1,310 hab.

BAN-SUR-MEURTHE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, canton de Fraize; 1,440 hab.

BAN (Matija), poète et publiciste serbe contemporain. Il est né à Raguse en 1818; il fut d'abord professeur à Constantinople, puis devint à Belgrade précepteur des filles du prince Alexandre Karageorgevitch et fut chargé de diverses missions politiques. En 1854 il devint professeur de langue et de littérature française au gymnase de Belgrade. Pendant la guerre d'Orient il eut la fâcheuse idée d'adresser au sultan une ode qui l'obligea à donner sa démission. Une autre ode adressée à Napoléon III lui valut une médaille d'or de ce souverain. M. Ban vit aujourd'hui retiré à la campagne auprès de Belgrade et on le considère comme le publiciste officieux du gouvernement serbe. En 1885 la société des sciences de Belgrade a célébré le cinquantième anniversaire de son entrée dans la vie littéraire. Il a beaucoup écrit en serbe, en italien et en français. Les principales productions sont, dans le genre dramatique, *Il Moscovita* (tragédie); *Meirima*, tragédie (Novisad, 1851, ouvrage couronné par le comité du théâtre d'Agram et analysé par M. Leger dans son ouvrage *le Monde slave*); *le Dimanche des Rameaux*, drame serbe; *le Tsar Lazare*, *Marta la Posadniça*, drame russe; *Jean Huss*, tragédie. Il a rédigé à Raguse l'almanach *Dubrovnik*, où il a publié entre autre un curieux travail sur la nécessité d'une langue artificielle, commune à tous les Slaves. Il a collaboré à différents journaux, notamment au *Slovinac* qui paraissait dans cette même ville. En français, on lui doit des *Etudes politiques sur les Slaves de Turquie* (Journal de Constantinople, 1855), et une brochure : *Solution de la question d'Orient* (Belgrade 1885); en allemand, *Das Serbische Recht im Ottomanischen Reich* (Vienne 1867). Il a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

publié en outre plusieurs volumes de poésies lyriques (elles ont paru à Raguse et à Belgrade) et de nombreuses traductions. M. Ban a écrit également en caractères latins et en caractères cyrilliques; son œuvre est revendiquée à la fois par les Serbes et les Croates. Il a été à diverses reprises chargé de missions politiques qui lui ont valu du gouvernement serbe une pension et la croix de commandeur dans l'ordre de Takovo. L. L.

Bibl.: St. Novakovitch, *Bibliographie serbe* (en serbe); Belgrade, 1869. — L. Leger, *le Monde slave*; Paris, 1872.

BÂNA (Litt. ind.). Un des classiques de la littérature sanscrite. Bâna vivait dans la première moitié du VII^e^ siècle à Canoge où régnait le grand roi Sri Harcha Siláditya. Comblé d'honneurs par ce prince, qui se plaisait à protéger les littérateurs et les savants, Bâna composa son histoire ou plutôt son panégyrique, le *Harcha-tcharita*, malheureusement aussi pauvre en données historiques que riche en figures de rhétorique et en raffinements de style. Les mêmes qualités d'écrivain se retrouvent dans la *Kâdambarî*, roman également écrit en prose poétique, laissé inachevé par Bâna et terminé par son fils. Le *Tchandi-sataka* est une série de cent (ou plutôt de cent deux) stances, toutes en l'honneur de la déesse Tchandî (un des noms de Dourgâ). Des drames mis sous son nom, l'un, le *Moukouta-tâdita*, est perdu; l'autre, le *Mariage de Parvati*, paraît d'une attribution douteuse. D'après une tradition indienne, Bâna est aussi l'auteur de la *Ratnâvali*, cette charmante comédie héroïque qui passe pour être l'œuvre de Sri Harcha. Sylvain Levi.

Bibl.: I. Editions: *Harcha-tcharita*, édité par Isvaratchandravidyâsâgara; Calcutta, 1883 (M. Führer en annonce une édition critique). — *Kâdambari*, éd. Peterson (avec une introduction), 2^e^ éd en 2 vol., vol. I; Bombay, 1885, in-8. — *Tchandî-sataka*, publié dans la *Kâvya-mâlâ*, 1887; *Pârvati-parinaya*; Vienne, 1883 (traduit par le même, Trieste, 1886). — II. Mémoires: *Analyse der Kâdambari*; Weber, *Indische-Streifen*, I. — Führer, *On the Harchâtcharita, Mém. du congrès des Orient. à Leide*. 3^e^ part. — Cartellieri. *Subândhu and Bâna*, dans *Wiener Zeitschr. f. d. k. des Morgenl.*, t. I (1887).

BANAGE (ancien droit français). Ce mot se rencontre dans deux acceptions : 1° *banage* est synonyme de *bannie*, c'est une proclamation, une publication solennelle (V. Bannie); 2° *banage* est dans plusieurs textes du XIV^e^ siècle pris pour banalité, spécialement pour banvin : ainsi on dira un pressoir sans banage, c.-à-d. libre du droit de ban seigneurial. P.-L. C.

BANAÏAS, fils d'un certain Joad, l'un des plus brillants officiers de David, se distingua dans différentes circonstances et commandait la garde royale composée de mercenaires étrangers (V. II, *Samuel*, VIII, 18 et XXIII, 20-23).

BANAKA. Les Banaka, nègres de la côte occidentale d'Afrique, qui habitent entre la baie de Corisco et la rivière de Camerones, ont été signalés par les voyageurs comme une expansion isolée le long de la côte africaine, de la grande race cafre. Les traits de leur physionomie, la couleur plus claire de leur peau et leur langue même confirmeraient ce rapprochement.

Bibl.: J.-L. Wilson, *Western Africa*; Londres, 1856.

BANALITÉ. Droit que le seigneur avait de contraindre les gens demeurant en sa seigneurie de moudre leurs grains à son moulin ou de faire cuire leurs pâtes à son four, et d'empêcher qu'ils ne les fassent moudre ou cuire ailleurs. Il y avait encore d'autres banalités telles que celles des brasseries, forges, taureaux, verrats, boucheries et vertes moultes. Les forêts, garennes et pêches réservées au seigneur étaient aussi des banalités. Mais la plus générale et la plus durable des banalités fut celle des moulins et des fours. Le seigneur pouvait, suivant les coutumes, faire saisir les blés ou pains que les personnes sujettes à sa banalité auraient portés ailleurs qu'à son moulin ou four, ou bien les frapper d'amende. De ce droit découlait aussi l'interdiction pour toute autre personne que le seigneur d'avoir un moulin ou un four sur le territoire. Il ne semble pas que les banalités soient plus anciennes que le XI^e^ siècle. La banalité tire son origine du droit que le seigneur justicier avait de commander dans le territoire de sa seigneurie, d'y faire des édits et des défenses. D'après Dudon de Saint-Quentin, le mot *ban (bannum)* avait le sens *d'interdiction, défense*. « In terra suæ ditionis *bannum*, id est *interdictum*, misit quod est *prohibitio*. » Les feudistes ont considéré les banalités comme des droits négatifs et prohibitifs. Bacquet, dans son traité *Des Droits de Justice*, c. XXIX, n° 38, dit: « On peut dire que ce mot ban, bannier, bannière, ou banalité, signifie prohibition et empêchement. » Les banalités étaient donc, à l'origine, l'apanage exclusif des seigneurs justiciers, comme le prouvent les textes juridiques du XIII^e^ siècle. Ainsi les *Etablissements de Saint-Louis*, l. I, c. 102, portent : « Se aucuns hons avait moulin, qui eût *voière (vicaria)* en sa terre, et qu'il ait hommes estagiers, ils doivent moudre à son moulin tuit cil qui sont dedans la *banlieu*. » Mais pendant les siècles suivants, les banalités furent restreintes et la notion de leur origine s'obscurcit. Les moulins à vent ne furent banaux qu'exceptionnellement et jamais par droit de justice, parce qu'ils ne devinrent communs en France qu'au XIV^e^ siècle. L'art. 72 de la *Coutume de Paris* portait: « Le moulin à vent ne peut être banal s'il n'y a titre ou reconnaissance par écrit. » Au XVI^e^ siècle on regardait la banalité non plus comme un droit de justice, ni même féodal, mais comme un droit extraordinaire et contre le droit commun. Cette opinion est formulée dans la *Coutume de Paris*, art. 71. « Nul seigneur ne peut contraindre ses sujets d'aller au four ou moulin qu'il prétend banal, s'il n'en a titre valable ou aveu et dénombrement ancien, et n'est réputé titre valable s'il n'est auparavant vingt-cinq ans. » Les banalités furent supprimées dans la plupart des coutumes rédigées au XVI^e^ siècle; d'autres coutumes en firent un droit de fief. Enfin l'ordonnance royale de 1629, art. 207, ne considéra comme légitimes que les banalités reposant sur des titres : « Défendons aux seigneurs et gentilshommes d'assujettir leurs vassaux et tenanciers à leurs moulins, fours et pressoirs, s'il ne sont fondés en titres, à peine de confiscation desdits fours et moulins, et la perte de tous autres droits qu'ils pourraient prétendre sur eux. » Une ordonnance de fév. 1666 interdit aux communautés d'établir des banalités de fours sur les habitants. Au XVIII^e^ siècle les banalités ne pouvaient être cédées sans la seigneurie; mais elles pouvaient être données à ferme ou à rente, à cens ou même à titre de fief. On considérait aussi les banalités de four et de moulin comme personnelles, c.-à-d. comme s'exerçant sur les personnes habitant la seigneurie; la banalité de pressoir, au contraire, était réelle, c.-à-d. qu'elle s'exerçait sur les propriétaires de vignes en quelque endroit qu'ils fissent résidence. La libération du droit de banalité pouvait s'acquérir par la prescription ordinaire de trente ans, si le seigneur était un particulier majeur, ou de quarante ans, si le seigneur était une église ou une communauté.

Les banalités seigneuriales furent abolies par la Révolution. Une classe de banalités, dites conventionnelles, se maintint encore quelque temps. La loi des 15-28 mars 1790, tit. II, art. 23, portait : « Tous les droits de banalité, de fours, moulins, pressoirs, boucheries, taureaux, verrats, forges et autres, ensemble les sujétions qui y sont accessoires, ainsi que les droits de verte-moûte et de vent, le droit prohibitif de la quête-moûture ou chasse-desmeuniers, soit qu'ils soient fondés sur la coutume ou sur un titre acquis par prescription ou confirmés par des jugements, sont abolis et supprimés sans indemnité, sous les seules exceptions ci-après. » Art. 24 : « Sont exceptées de la suppression ci-dessus et seront rachetables : 1° les banalités qui seront prouvées avoir été établies par une convention souscrite entre une communauté d'habitants et un particulier non seigneur; 2° les banalités qui seront prouvées avoir été établies par une convention souscrite par une communauté d'habitants et son seigneur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et par laquelle le seigneur aura fait à la communauté quelque avantage de plus que de s'obliger à tenir perpétuellement en état les moulins, fours et autres objets banaux ; 3° celles qui seront prouvées avoir eu pour cause une concession faite par le seigneur à la communauté des habitants, de droits d'usage dans ses bois ou prés, ou de communes en propriété. » Art. 25 : « Toute redevance ci-devant payée par les habitants, à titre d'abonnement des banalités de la nature de celles ci-dessus supprimées sans indemnité, et qui n'étaient point dans le cas des exceptions portées par l'article précédent, est abolie et supprimée sans indemnité. » Art. 26 : « Il est fait défense aux ci-devant baniers d'attenter à la propriété des moulins, pressoirs, fours et autres objets de banalité, desquels ils sont affranchis par l'art. 23 ; la dite propriété est prise sous la sauvegarde de la loi et il est enjoint aux municipalités de tenir la main à ce qu'elle soit respectée.» La seconde et la troisième exception déterminées par l'art. 24 de la loi des 15-28 mars 1790 furent supprimées par l'art. 1 de la loi du 17 juil. 1793, qui abolissait sans distinction tous les droits féodaux et censuels. Quant à la première exception, le Conseil d'Etat, dans plusieurs avis, l'a considérée comme abolie par la disposition de l'art. 5 de la loi du 25 août 1792. Cette opinion a été combattue par la Cour de cassation qui a jugé à diverses reprises que les banalités conventionnelles établies entre une commune et un particulier non seigneur, ne sont pas atteintes par ce même article 5. Il résulte encore d'un avis du Conseil d'Etat du 3 juil. 1808, corroboré par le décret du 29 avril 1809 : « Que les communes ne peuvent à présent par aucune stipulation établir des banalités nouvelles. »

Maurice Prou.

Bibl. : Championnière, *De la Propriété des Eaux courantes;* Paris, 1846, in-8. — Merlin, *Répertoire de Jurisprudence*, t. II, pp. 399-423, 5e éd. — Pothier, *Œuvres, complètes*, éd. 1844, t. XV, pp. 230-237. — P. Viollet, *Etablissements de Saint-Louis*, t. I, p. 104.

BANANA (Iles) (V. Bananes [Iles]).

BANANA (Géogr.). Port maritime, situé à l'embouchure du Congo, sur la rive droite du fleuve. De tout temps, Banana a été un siège important du trafic européen dans les régions de l'Afrique occidentale ; les Hollandais notamment y ont toujours eu de grands établissements. Mais depuis l'ouverture du Congo, Banana a vu grandir notablement son importance. C'est le seul point côtier que possède le nouvel Etat du Congo ; c'est donc par Banana que passe tout le commerce du fleuve et toutes les affaires administratives et privées de l'Etat ; c'est le siège des administrations des postes et des droits de sortie. Banana est relié à l'Europe par des services maritimes réguliers, et il possède un service local qui dessert les établissements du fleuve.

BANANAL. Ile du Brésil, de forme oblongue, presque aussi grande que le royaume du Portugal, formée par deux bras du cours moyen du Tocantins. Le bras gauche, Braço major, est le plus important. L'île, peu habitée, est en grande partie couverte de marécages.

BANANE. Fruit du *Bananier* (V. ce mot).

BANANES (Iles). Situées par 8° 8′ lat. N. dans l'océan Atlantique, en face de la Guinée septentrionale, à 42 kil. de Sierra-Leone (Afrique occidentale), ces îles, au nombre de trois, sont fertiles, et leur climat salubre ; la plus grande mesure 8 kil. Elles appartiennent à l'Angleterre qui y a élevé un établissement sanitaire pour les malades de Sierra-Leone.

BANANIER. I. Botanique. — (*Musa* Tourn.). Genre de plantes Monocotylédones, qui a donné son nom à la famille des Musacées. Les Bananiers ne sont point des arbres comme on le croit généralement. Ce sont des herbes gigantesques, dont le mode de végétation présente la plus grande analogie avec celui de certaines Liliacées. Leur axe, très court, porte des feuilles alternes, pourvues d'un long pétiole, dilaté à sa base en une large gaine et terminé par un limbe très développé, à nervure dorsale épaisse et saillante en dessous, d'où partent un grand nombre de nervures secondaires obliques, qui vont rejoindre le bord du limbe. Ces feuilles se succèdent rapidement et leurs pétioles persistants, qui s'emboîtent les uns dans les autres par leur base engainante, finissent par former une sorte de tige, haute d'environ quatre à cinq mètres et terminée par un épi de fleurs ordinairement très allongé et recourbé. Cet épi ou *régime* porte de nombreuses bractées alternes et imbriquées, dans l'aisselle de chacune desquelles se développent des fleurs sessiles, hermaphrodites ou polygames, à périanthe formé de deux verticilles trimères. L'androcée se compose de cinq étamines, à filets libres et à anthères biloculaires, introrses, déhiscentes par des fentes longitudinales. L'ovaire, infère et biloculaire, devient, à la maturité, une baie pulpeuse (*banane*), souvent stérile et ne contenant que des rudiments de graines. Quand celles-ci sont bien développées, elles renferment, sous leurs téguments épais, un embryon droit situé au centre d'un albumen féculent. — Les Bananiers sont répandus dans

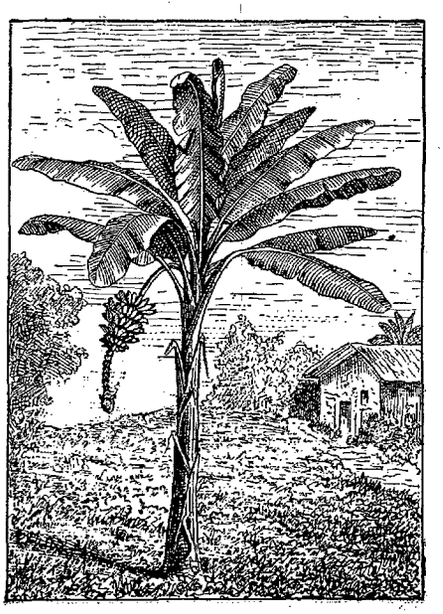

Bananier (port).

les régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Les espèces principales sont : le *Musa sapientum* L. et le *Musa paradisiaca* L., auquel on s'accorde à rapporter le *M. Cliffortiana* L. et le *M. mansaria* Mœnch.

Le *M. paradisiaca* L., dont le nom vient des hypothèses anciennes très risquées qui ont fait jouer au Bananier un rôle dans l'histoire d'Eve et du paradis terrestre, est appelé vulgairement *Figuier d'Adam*, *Figuier des Indes*, *Plantain en arbre* ou *Plantanier*. C'est l'*Ariena* de Pline, le *Pisang* des Indiens, le *Plantano* des Espagnols. Il fournit les *grosses Bananes* ou *Pommes d'Adam*, *Pommes de paradis*, que l'on considère plutôt comme des légumes que comme des fruits de table. Le *M. sapientum* L., au contraire, produit les *Figues-bananes*, nommées également *petites Bananes* et *Bacoves*, qui n'atteignent guère plus d'un centimètre de longueur, mais qui, beaucoup plus savoureuses que les *grosses Bananes*, sont très estimées comme fruits de table. Les deux espèces dont il s'agit, que plusieurs auteurs, notamment Roxburgh, Desvaux et R. Brown, considèrent comme une seule et même espèce, sont connues depuis les temps les plus reculés. Leur ancienneté et leur spontanéité en Asie sont des faits incontestables.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Elles offrent, dans le S. de ce continent et dans les îles voisines, un nombre de variétés immense, qui se sont répandues par la culture dans l'Inde, en Chine, dans l'archipel Indien, dans les îles du Pacifique et sur la côte occidentale d'Afrique. Quelques-unes de ces variétés sont également cultivées en Amérique, mais, d'après A. de Candole (*Origine des plantes cultivées*, 1883, p. 246), leur culture ne remonterait guère à plus de trois siècles.

Les Bananiers, notamment les espèces dont nous venons de parler, sont des végétaux éminemment utiles. Leurs feuilles coriaces, de dimensions parfois gigantesques, servent aux naturels pour couvrir leurs cases. Après avoir été soumises à l'action du battage et du rouissage, elles fournissent une grande quantité de fibres très solides, avec lesquelles on fait des cordages, des vêtements et divers ouvrages de vannerie fine. Leur pétiole, très riche en substance spongieuse, sucrée et féculente, est employé à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques. Leurs baies, remplies d'une pulpe molle, farineuse et légèrement sucrée (19 p. 100 de sucre), constituent un aliment aussi agréable que sain, qui forme la principale nourriture d'un grand nombre de peuplades. On les mange crues ou cuites selon leur qualité. Dans les Antilles et à la Guyane, on en fait un *vin de Banane*, très apprécié des nègres.

Outre les *M. paradisiaca* L. et *M. sapientum* L., le genre *Musa* renferme un certain nombre d'espèces, toutes originaires de l'ancien monde. Citons notamment : 1° le *M. textilis* Nees, des îles Philippines, dont les fruits ne sont pas comestibles, mais dont les feuilles fournissent la matière textile connue sous le nom de *Chanvre de Manille* ou d'*Abaca*, et avec laquelle on fait des tissus renommés pour leur éclat, leur solidité et leurs qualités hygiéniques (V. Alcan, *Essai sur l'industrie des matières textiles*; Paris, 1847); 2° le *M. Cavendishii* Paxt. (*M. sinensis* Sweet), espèce chinoise, que l'on cultive fréquemment dans les serres chaudes de l'Europe, où ses baies, des plus savoureuses, mûrissent très bien; 3° le *M. ensete* Lindl., que les habitants de l'Afrique tropicale cultivent autour de leurs cases, non pour ses baies qui ne sont pas comestibles, mais pour son bourgeon terminal qu'ils mangent rôti ou grillé. Cette belle espèce, introduite en Europe en 1853, de graines envoyées au jardin botanique de Kew par le consul anglais de Massaouah, est aujourd'hui fort répandue dans les serres. Sa rusticité relative en permet la culture en plein air dans le midi de la France, et surtout en Algérie où il fleurit et donne des graines. Elle est plantée quelquefois dans certains squares de Paris. Il en existe notamment de très beaux spécimens dans les parterres du parc Monceaux. Ed. Lef.

II. Horticulture. — Les Bananiers sont, depuis quelques années, très employés pour l'ornementation des parcs et des jardins. Leur végétation robuste, l'ampleur et la beauté de leurs feuilles en font des plantes éminemment décoratives. On emploie principalement pour la culture à l'air libre le Bananier de Bruce *(Musa ensete)*, originaire d'Abyssinie. Il supporte très bien notre climat pendant les mois de la belle saison. On le multiplie de graines que l'on récolte en Egypte et dans toutes les régions chaudes de l'Afrique. Il faut semer ces graines sur couche chaude et placer chacune d'elles dans un godet séparé. La germination a lieu au bout de quinze jours à trois semaines. Les jeunes plantes doivent être maintenues sur couche ou dans une serre chaude jusqu'au moment où la température extérieure permet de les exposer à l'air libre. Il faut éviter l'étiolement du jeune plant et, dans ce but, le soumettre le plus possible à l'aération. Les plantes provenant des semis du mois de janvier peuvent quelquefois convenir à l'ornementation dès le mois de juin, cependant elles ne produiront tout leur effet que la seconde année. Quel que soit l'usage que l'on en fasse, il convient, pendant la belle saison, de les planter sur une couche qui leur fournira en même temps une alimentation abondante et le supplément de chaleur nécessaire à leur bon développement. A l'automne, les plantes sont mises en pot ou en caisse, suivant leur dimension, et, après avoir retranché quelques feuilles du bas, on les met dans une serre froide ou tempérée où elles passeront aisément l'hiver. On peut ainsi conserver les plantes pendant trois ou quatre ans, et s'en servir l'été pour la décoration des pelouses; passé ce temps, elles deviennent trop volumineuses pour pouvoir être aisément transportées.

Depuis un certain nombre d'années, on importe d'Algérie et d'Egypte des Bananiers des Sages (*Musa sapientum* L.), à l'état de tronc, dépourvus de feuilles. Remises en végétation en serre chaude, puis plantées en pleine terre, ces plantes peuvent servir à la décoration des jardins. On cultive dans les serres un certain nombre d'espèces moins belles que les deux précédentes, mais qui ont l'avantage d'avoir des dimensions plus réduites; tels sont les *Musa paradisiaca*, *M. Cavendishii (M. sinensis)*, *M. speciosa*, etc. J. Dybowski.

BANASA. Ville ancienne de la Maurétanie Tingitane (Maroc); elle est indiquée par Pline comme étant dans l'intérieur du pays, sur le fleuve Subur et à 75 milles de Lixus; l'itinéraire d'Antonin la place seulement à 40 milles de cette dernière ville, et Ptolémée, peu d'accord avec ces auteurs, ne pouvait servir à trouver l'emplacement véritable de la cité. Une inscription, portant le nom de la colonie *Aurelia Banasa*, est venue permettre d'identifier la station antique avec la localité moderne de *Sidi-Ali-Bou-Djenoun*. Pline appelait cette colonie *Augusta Valentia*, mais il se peut que plus tard elle eût reçu le nom de Marc-Aurèle, *Aurelia*, puisque l'inscription ci-dessus indiquée est de l'an 177. E. Cat.

BANASSAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de la Canourgue; 1,275 hab. Fabrication de serge. Sur le territoire de la commune est le château de *Mont-Ferrand* (V. ce nom).

BANAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège; 149 hab.

BANAT. Nom donné à la partie S.-E. du royaume de Hongrie, comprise entre le Marosch au N., la Tisza à l'O., le bas Danube, jusqu'aux Portes de Fer, au S., et les Carpates, qui la séparent de la Petite Valachie et de la Transylvanie, à l'E. C'est l'ancien Banat de Témesvár, la place forte centrale du pays, où résidait le gouverneur. On en avait formé, à l'époque de la révolution hongroise de 1848, en y comprenant la Bacska et deux districts de la Syrmie, au delà de la Tisza et du Danube, une province à gouvernement distinct, la Voyvodina ou Voyvodie serbe. Mais, avec l'établissement du dualisme austro-hongrois, le Banat a été de nouveau réuni à la Hongrie et partagé en trois parties : le comitat marécageux de Torontal, un des plus grands, que la Tisza sépare à l'O. de celui de Bács et du plateau de Titel; celui de Temes, au milieu, où commence la région montagneuse, et celui de Krassó, avec le district de Valko à l'E., appartenant en entier à celle-ci, qu'arrose la Temes supérieure. L'organisation militaire des confins a été supprimée. La population est une mosaïque de Serbes et de Roumains, qui prédominent ceux-ci à l'E., ceux-là à l'O., de colonies allemandes, en partie même alsaciennes ou lorraines, ainsi que de Magyars et de Bulgares en moindre nombre. La fertilité des plaines du Banat, partout où elles ne sont pas submergées, est des plus remarquables, ainsi que la variété de ses ressources minérales en cuivre, argent et or même, fer, charbon de terre et eaux sulfureuses des fameux bains romains d'Hercule à Méhadia. La ligne de jonction du réseau des chemins de fer hongrois avec le roumain, par Temesvár et Verciorova, traverse le pays ainsi que la ligne de Temesvár à Bazias et plusieurs petites lignes latérales desservant les mines d'Unina, etc. Ch. Vogel.

Bibl. : Schwicker, *Geschichte des Temeser Banats*; Pest, 1872.

BANATITES (Géol.). Roches éruptives de la série récente

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prenant leur principal développement et leur type dans le Banat autrichien. Successivement décrites comme granites, syénites, diorites, porphyrites, minettes, etc... Ces roches de coloration toujours foncée, pauvres en silice (55 à 67 %) sont constituées par une association granitoïde de feldspath (orthose et surtout oligoclase), de mica et d'amphibole ; cette dernière prédominant dans les variétés dites syénitiques. Le quartz peut s'y présenter aussi à l'état libre et les éléments accessoires sont, avec la magnétite et le sphène fréquent, du pyroxène et de l'épidote. Dans le Banat autrichien, ces roches traversent toutes les couches jurassiques et crétacées de la région, en exerçant sur les calcaires encaissants des modifications profondes. Dans la zone de contact, on observe un développement remarquable de wollastonite, de grenat et d'idocrase dans les calcaires devenus cristallins. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : ROSENBUSCH, *Mikroskopiche Physiographie der Mussigen Gesteine.*

BANATTE. On appelle ainsi un panier d'osier et quelquefois de cuivre perforé dans lequel on filtre le suif fondu au sortir de la chaudière.

BANBURY. Ville d'Angleterre, comté d'Oxford, sur le Cherwell, affluent de la Tamise ; 12,072 hab. Fabriques de peluche, de toile, etc. Ses antiquités ont été décrites par Beesley (*History of Banbury*, 1842). — En 1469, le comte de Warwik vainquit à Banbury Edouard IV. Le champ de bataille d'Edge-Hill se trouve à 12 kil. au N.

BANC. I. Architecture. — Siège long sur lequel peuvent s'asseoir plusieurs personnes à la fois. Ces sièges peuvent être en pierre, en bois, en métal ; les bancs sont fixes ou mobiles. On a donné, aux bancs de petite dimension employés dans l'ameublement domestique et ornés ou légèrement modifiés par l'art du tapissier, des noms différents suivant leurs formes particulières, *canapé*, *divan*, *sopha*, *chaise longue* (V. ces mots). On a trouvé dans les ruines des monuments antiques des bancs de diverses formes. Dans les théâtres des bancs étaient formés par les gradins de l'édifice, leur profil est souvent tracé assez élégamment et ils sont terminés à leurs extrémités par des appuis en forme de consoles terminées par des griffes de lion (théâtre d'Iassus en Carie [Asie-Mineure]). Des bancs demi-circulaires étaient aussi disposés dans les palestres, les thermes, les gymnases, les exèdres, soit dans les promenades publiques, soit autour des monuments funéraires (Pompéi), soit dans les jardins particuliers. Des bancs en matériaux lourds, mais ne faisant pas partie intégrante de la construction, étaient aussi disposés dans les édifices antiques ; on en a retrouvé en marbre, en porphyre, et même en bronze.

Dans les premières églises chrétiennes, des bancs faisant partie de la construction étaient disposés autour de l'abside sur un plan demi-circulaire ; ils étaient alors destinés aux membres du clergé ; ce ne fut que beaucoup plus tard que l'usage des bancs fut admis dans les églises et jamais, du moins dans la nef, ces bancs ne furent établis à demeure. Quelquefois le long des bas-côtés ou des nefs latérales, des bancs furent formés par une sorte de soubassement continu surmonté ou non d'arcatures. Dans les cloîtres, les bancs sont souvent déterminés par la partie basse des portiques.

Au moyen âge, dans les constructions civiles, les bancs ne sont d'abord qu'intérieurs et placés de chaque côté des baies pratiquées dans les murs épais. Plus tard, on en place quelquefois devant les maisons, surtout dans les très petites villes. Actuellement, les bancs fixes ne sont employés que dans les promenades publiques, les squares ; ils sont en pierre, en bois et métal, en bois et pierre et quelquefois tout en métal.

Rarement les bancs en bois des églises sont-ils fixes ; ils sont le plus souvent mobiles et d'un aspect assez simple. Dans les établissements scolaires, les bancs sont généralement disposés de façon que dans un banc la partie postérieure serve de pupitre aux élèves placés derrière ce banc. Dans l'architecture arabe, turque et persane, les bancs sont ou fixes (en bois ou en maçonnerie) et faisant partie

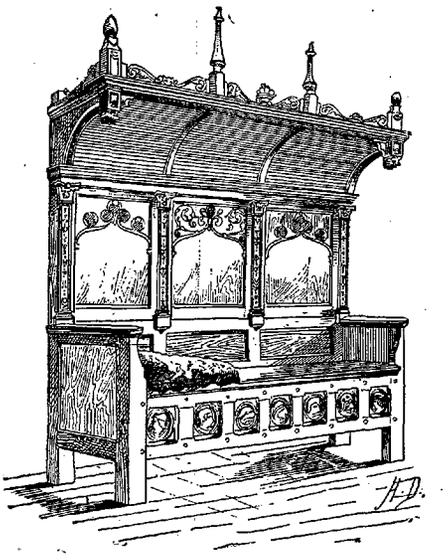

Banc de l'église de Flavigny (XVIe siècle).

de la construction, comme à l'entrée de certaines mosquées ou à la porte des maisons ; ou bien sont mobiles et alors construits en bois ou en treillis à jour formés par les côtes des palmes du palmier dattier. H. SALADIN.

II. Administration ecclésiastique. — 1° BANC D'ŒUVRE. — Siège spécial réservé dans les églises aux membres du conseil de fabrique et aux marguilliers d'honneur. Il est ordinairement placé devant la chaire. On l'encense pendant le *Magnificat* : on explique cet usage en disant qu'autrefois les reliques des saints étaient exposées en cet endroit. Le curé ou desservant a droit à la première place au banc d'œuvre (décret du 30 déc. 1809, art. 30). Les *marguilliers d'honneur*, qu'on y admet à côté du conseil de fabrique, sont des membres de la paroisse auxquels on confère ce titre, sans qu'ils exercent les fonctions officielles des marguilliers ordinaires. Le maire peut s'y asseoir, en qualité de membre de droit du conseil de fabrique ; mais les auteurs ecclésiastiques contestent ce privilège aux autres représentants de l'autorité civile. — La construction et la décoration des bancs d'œuvre ont une certaine importance dans l'art catholique ; elles ont produit de véritables chefs-d'œuvre de menuiserie. E.-H. V.

2° BANCS ET CHAISES DANS LES ÉGLISES. — Les églises doivent être gratuitement ouvertes au public. En conséquence, il est expressément défendu de rien percevoir dans les églises et à leur entrée de plus que le prix des chaises, sous quelque prétexte que ce soit (décret du 16 mai 1806, art. 1er). Il doit même être réservé dans toutes les églises une place où les fidèles qui ne louent pas de chaises ou de bancs puissent *commodément* assister au service divin et entendre les instructions (décret du 30 déc. 1809, art. 65). Le prix des chaises est réglé pour les différents offices par délibération du bureau des marguilliers approuvée par le conseil de fabrique. Cette délibération doit être affichée dans l'église (art. 64). Le bureau peut être autorisé par le conseil, soit à régir la location des bancs et chaises, soit à la mettre en ferme (art. 66). Quand la location est affermée, l'adjudication ne doit avoir lieu qu'après trois affiches, de huitaine en huitaine, et suivant les formes prescrites par l'art. 67 du décret précité. Les chaises louées dans les églises appartiennent au premier occupant, moyennant le paiement du prix fixé par le tarif (cir. min. 7 frimaire an X). Ce prix

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est dû même par celui qui apporte sa chaise ; s'il résistait, il s'exposerait aux peines encourues par ceux qui troublent l'exercice du culte (déc. min. du 31 janv. 1812). — Il importe de ne pas confondre la prestation de ces sièges destinés au commun des fidèles, avec les concessions de banc ou de place. Ces concessions remplacent les *droits honorifiques de banc et de chapelle* attribués, sous l'ancien régime, à titre de privilège soit personnel soit héréditaire (V. PRÉSÉANCES DANS LES EGLISES) ; elles sont soumises à une procédure minutieusement déterminée par les art. 69, 70, 71. Elles peuvent être faites pour une durée plus ou moins longue ; mais en règle générale cette durée ne doit point dépasser la vie de ceux qui les obtiennent (art. 68). Deux exceptions ont été faites à cette restriction : 1° celui qui a entièrement bâti une église peut *retenir* la propriété d'un banc ou d'une chapelle pour lui et sa famille, tant qu'elle existera ; 2° Tout donateur ou bienfaiteur d'une église peut *obtenir* la même concession sur l'avis du conseil de fabrique approuvé par l'évêque et le ministre des cultes (art. 72). Aux termes de ce décret de 1809, la location des chaises fait partie des biens de la fabrique ; mais lorsqu'elle est mise en adjudication, on doit prélever sur le produit, déduction faite des dépenses, un sixième destiné à former un fonds de secours pour les ecclésiastiques âgés ou infirmes (décret du 13 thermidor, an XIII). E.-H. VOLLET.

III. Droit. — BANC DU ROI (Justice anglaise). — La cour du Banc du roi a formé en Angleterre, jusqu'en 1873, une des trois cours supérieures de droit commun. Il y a en Angleterre des tribunaux inférieurs, notamment des cours de comtés, et des tribunaux supérieurs auxquels appartient le droit de juger en appel ou même celui d'évoquer. La réforme de 1873 a complètement modifié l'organisation de ces juridictions supérieures. Il existait autrefois trois cours supérieures de droit commun, et en outre une cour de chancellerie. Ces quatre juridictions étaient souvent appelées cours de Westminster parce que, depuis le règne de Henri III, elles siégeaient dans l'ancien palais des rois de ce nom. Les trois cours de droit commun étaient d'origine fort ancienne et remontaient presqu'aux premiers temps de la monarchie. L'ancienne cour des rois saxons, semblable à celle des rois francs, avait été divisée, après la conquête normande, en deux sections. L'une était chargée des affaires politiques ou administratives et correspondait plus ou moins à ce qu'on a appelé en France, sous l'ancienne monarchie, le grand Conseil ; l'autre était chargée de rendre la justice, comme en France la *Cura regis* qui devint de bonne heure chez nous le Parlement, terme réservé en Angleterre à l'Assemblée politique du pays. Au bout de peu de temps, la même cause produisit en France et en Angleterre des effets assez analogues, mais non pas identiques. Le nombre des affaires s'étant multiplié, il fut impossible en France au Parlement, en Angleterre à l'unique cour supérieure de justice, de statuer sur toutes les contestations qui étaient de leur compétence. En France, on ne commença pas par démembrer le Parlement et on se borna à créer des juridictions souveraines spécialés, chargées de juger certaines affaires. En Angleterre, la cour du roi fut partagée en trois tribunaux souverains, compétents pour toute l'Angleterre (ce qui ne comprend pas, on le remarquera, l'Ecosse et l'Irlande), et ces trois hautes cours supérieures furent la cour du Banc du roi, celle des Plaids communs et celle de l'Echiquier. A l'origine, et pendant un temps assez long, chacune de ces trois cours exerçait une juridiction propre. La cour du Banc du roi était chargée des affaires criminelles et de celles qui intéressaient la puissance publique ; à la cour des Plaids communs étaient attribués, comme son nom même l'indique, les procès ordinaires entre particuliers ; enfin l'Echiquier connaissait des matières fiscales. Mais d'assez bonne heure, et grâce à certaines fictions qui témoignent de l'influence de l'esprit normand en Angleterre, la cour du Banc du roi et celle de l'Echiquier étaient parvenues à juger même les procès entre particuliers. On prétendait aussi que la cour du Banc du roi représentait tout particulièrement l'ancienne *Cura regis* et qu'à ce titre elle était compétente pour toutes les affaires qui ne lui avaient pas été formellement enlevées. — En principe, la cour du Banc du roi connaissait de tous les procès qui intéressaient la couronne et c'est à ce titre qu'elle jugeait les affaires criminelles. Les procès entre particuliers ne devaient pas, d'après la rigueur du principe, lui être soumis, mais cependant ils allaient aussi devant elle, dès le moyen âge, soit en vertu de privilèges spéciaux accordés à certains plaideurs, soit surtout en vertu de fictions de procédure. Enfin, la cour du Banc du roi était chargée de redresser les erreurs des autres juridictions, même les plus élevées, et à ce titre, sans former une juridiction d'appel, elle exerçait une certaine suprématie. Cette cour siégeait ordinairement à Westminster, mais en droit elle n'a jamais eu de résidence fixe ; elle était, à proprement parler, attachée à la personne du roi et, à ce titre, tant qu'elle a existé, elle a pu tenir ses audiences dans toute ville du royaume habitée par le roi. Jusqu'à nos jours, les causes portées devant elle étaient jugées suivant l'ancienne formule : *ubicumque fuerimus in Anglia*. On avait aussi donné à cette cour le nom du Banc du roi à partir de la Grande Charte, précisément parce que, tout en détachant de sa compétence les Plaids communs, on y laissa le banc où le roi venait siéger. L'existence même de ce banc impliquait pour le roi le droit de prendre part en personne à l'administration de la justice. Les rois cessèrent, d'ailleurs, de bonne heure d'exercer ce droit. On raconte d'Edouard IV, qu'il siégea trois jours consécutifs comme président d'honneur à son banc, mais dans le seul but de se rendre compte de l'administration de la justice et sans prendre part aux jugements. Il est certain que Jacques Ier ayant voulu siéger, les juges, sans lui contester le droit de présider, soutinrent qu'il ne pouvait pas donner son opinion à la cour. Le jurisconsulte Coke était d'avis que toute intervention réelle des souverains dans les délibérations des tribunaux devait être considérée comme illégale, et cette opinion fut partagée par les plus éminents jurisconsultes. D'ailleurs la question resta purement théorique, car le roi ayant cessé depuis longtemps d'exercer son droit, on ne tarda pas à reconnaître qu'il était éteint par le non usage et c'est en vertu d'une simple fiction qu'à l'avenir le roi fut censé présent dans ses cours de justice. Le nom de cour du *Banc du roi* n'est pourtant pas devenu inexact et on a toujours pu désigner cette juridiction sous ce nom en se plaçant à un autre point de vue, en l'envisageant comme formant la cour chargée des affaires auxquelles la couronne est intéressée. Quant aux procès civils entre particuliers, on a pu, depuis le règne de Guillaume IV, les porter à la cour du Banc du roi sans employer les anciennes fictions qui étaient devenues tout à fait puériles. Nous avons vu que, d'après la loi commune, la cour du Banc du roi exerçait avant tout une juridiction criminelle. Aussi ne pouvait-elle connaître des actions civiles, en paiement, en restitution ou autres entre particuliers, qu'en vertu d'un statut spécial, ou bien si le défendeur était un officier de la cour, ou encore si le défendeur se trouvait sous la garde du geôlier de la cour pour infraction à la paix publique ou pour toute autre offense. Mais lorsque le demandeur voulait tourner ces restrictions et porter une affaire civile devant le Banc du roi, il supposait par fiction et articulait que le défendeur était arrêté pour offense à la paix publique et se trouvait sous la garde du geôlier de la cour, fiction que le défendeur n'avait pas le droit de contester. La cour du Banc du roi pouvait ainsi connaître, au gré des demandeurs, de toutes les actions civiles, à l'exception des actions réelles et des procès fiscaux. C'est cette fiction étrange qu'un statut de Guillaume IV a supprimée en permettant de porter toute action personnelle devant le Banc du roi, sans aucune formalité préalable. A vrai dire, depuis cette époque, il n'existait plus de différence entre les trois cours

EFERUS - Recherches & Classification numériques

supérieures de droit commun, le Banc du roi, les Plaids communs et l'Echiquier, ni sous le rapport de la compétence ni au point de vue de la procédure. Quelques affaires étaient, sans doute, restées propres à chacune de ces juridictions. Ainsi la cour du Banc du roi (du Banc de la reine sous le règne actuel) était demeurée spécialement investie de la juridiction criminelle, de la surveillance sur les corporations, de la discipline concernant les magistrats inférieurs et les officiers publics. Mais, sauf ces particularités, les trois cours supérieures constituaient bien des hautes juridictions de droit commun, c.-à-d. des cours compétentes pour connaître de toutes les causes, par cela seul qu'aucune loi ne les leur avait enlevées, et elles jugeaient, tantôt en appel des cours de comté, tantôt directement, toutes les affaires civiles, commerciales, administratives, qui n'avaient pas été distraites de leur juridiction au profit des cours spéciales ou de la Chancellerie. D'ailleurs, jusqu'en 1873, leur compétence resta limitée à l'Angleterre et au pays de Galles. Chacune de ces cours de loi commune se composait d'un président et de cinq juges. Le nombre total des juges des trois cours avait été fort longtemps de douze, y compris les présidents. Mais il avait été porté à quinze sous Guillaume IV après la réunion aux cours de Westminster de celles du pays de Galles, et à dix-huit, en 1868, par suite de la loi qui avait rendu la cour des Plaids communs compétente pour statuer en cas de contestation sur la validité des élections au Parlement.

Le président de la cour du Banc du roi s'appelait *lord chief justice of England* et les autres juges de cette cour étaient dits *judices*. Tous étaient nommés par le roi; ils ne pouvaient être révoqués qu'en vertu d'une pétition des deux Chambres. Le traitement du président s'élevait à 200,000 fr. par an et celui de chacun des juges à 125,000 fr. Le chiffre de la retraite était de 35,000 fr. pour les juges et de 90,000 fr. pour le président; celui-ci était en outre le plus souvent honoré de la pairie. Le personnel de la cour du Banc du roi se complétait, pour les affaires civiles, de maîtres assistés d'un certain nombre de clercs et d'employés qui remplissaient les fonctions assez analogues à celles de nos greffiers et commis greffiers et qui tous étaient nommés par le *chief justice* pour les affaires criminelles ; il y avait encore un *coroner* et l'attorney de la reine, dit aussi maître de l'office de la couronne, nommé à vie par le souverain et chargé de taxer les frais de justice criminelle ainsi que d'organiser le jury.

On a vu que, depuis le règne de Guillaume IV, toute affaire civile pouvait en principe être portée directement devant le Banc du roi, sans formalité préliminaire, mais en fait on s'en abstenait le plus souvent soit à cause de l'énormité des frais qui ne s'élevaient jamais à moins de 800 à 900 fr., soit que les juridictions locales et les juges en tournée fussent d'un accès plus facile et plus rapide. Le Banc du roi était aussi juge d'appel des cours de comté. Il avait le droit d'évoquer les affaires portées devant les *county-courts*, soit d'office, soit sur la demande d'un des plaideurs. C'était également la cour du Banc du roi qui surveillait les juridictions inférieures et infligeait des peines disciplinaires aux magistrats de ces tribunaux s'ils avaient manqué à leurs devoirs. Elle statuait notamment sur les dénis de justice, sur les prises à partie, sur les récusations; elle connaissait aussi de tous les conflits de juridiction qui pouvaient s'élever entre les tribunaux inférieurs. Bien que la cour du Banc du roi constituât une sorte de cour d'appel, devant laquelle se portaient par *writ of error* les décisions des tribunaux inférieurs, cependant ses arrêts n'étaient pas rendus en dernier ressort : les parties avaient encore le droit d'interjeter appel devant la Chambre des lords ou devant la cour de la chambre de l'Echiquier, suivant la nature de l'affaire.

Telle est l'organisation plusieurs fois séculaire qui a été supprimée en 1873. Les changements apportés par l'acte du 5 août de cette année dans l'organisation de la justice civile ont produit une véritable révolution dont on ne peut pas encore prévoir toutes les conséquences. Mais cette révolution n'est pas l'œuvre d'une volonté soudaine et irréfléchie : l'acte de 1873 a été préparé d'abord par des réformes partielles, ensuite par des travaux approfondis de plusieurs commissions. Depuis longtemps déjà on réclamait une réforme dans l'administration de la justice. Des plaintes unanimes s'élevaient contre les complications, les lenteurs et les frais de la procédure. Les Anglais ont compris que la principale cause du mal se trouvait dans la distinction des juridictions en cours de droit commun et en cours d'équité et aussi dans le nombre trop élevé des juridictions supérieures indépendantes les unes des autres. On se plaignait en outre de ce qu'une même affaire était jugée par la juridiction de droit commun et par celle d'équité, avec des procédés différents, de sorte que si une affaire engagée devant une cour de droit commun avait besoin d'une procédure usitée devant la cour d'équité ou réciproquement, il fallait détacher l'incident de la cause principale et en réalité engager une seconde instance. Ainsi, avant 1811, quand une partie, dans un procès engagé devant le Banc du roi ou devant une autre cour de loi commune, voulait faire interroger son adversaire sur faits et articles, ou demander une communication des pièces, comme les cours de droit commun n'admettaient pas ces procédures devant elles, il fallait soumettre l'incident à la cour de chancellerie, et c'était seulement lorsque l'interrogatoire avait eu lieu ou que la communication avait été faite, que l'on revenait devant la cour du Banc du roi. Cet inconvénient fut sensiblement atténué par un *act* de 1851 qui donna à toutes les cours supérieures le droit de juger à la fois en loi commune et en équité. Mais cependant les cours de droit commun conservaient encore leurs procédures propres, leurs moyens de preuve particuliers. En outre les cours de droit commun continuaient à avoir seules le droit d'allouer des dommages-intérêts à raison d'un préjudice éprouvé et les cours d'équité pouvaient seules faire des défenses pour prémunir contre un préjudice à venir. Celui qui voulait se faire indemniser d'un préjudice pour le passé et se garantir pour l'avenir était donc obligé d'entamer deux procès. On pourrait multiplier les exemples. La commission de judicature nommée en 1867 disait dans son rapport que, pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, il fallait créer une cour supérieure unique, réunissant les attributions des cours de droit commun et de celles d'équité. Cette fusion, disait le rapporteur, mettrait fin, une fois pour toutes, aux conflits de juridiction. Un plaideur ne perdrait plus son procès pour s'être adressé à un tribunal incompétent; il ne serait plus renvoyé de l'équité au droit commun et du droit commun à l'équité, ce qui ne l'obligerait plus de commencer de nouvelles procédures avec des frais nouveaux pour obtenir justice ! L'acte du 1er août 1873 a opéré cette fusion en créant une haute cour à laquelle il a donné toutes les attributions administratives ou judiciaires, de juridiction contentieuse ou de juridiction gracieuse, qui appartenaient auparavant au Banc du roi, à la cour des plaids communs de Westminster, à l'Echiquier, à la haute cour de Chancellerie, à la haute cour d'amirauté, à la cour des testaments, à la cour des mariages et divorces, à la cour des plaids communs de Durham, aux cours créées en vertu de commissions d'assises. Ainsi ont disparu le Banc du roi et un certain nombre d'autres cours supérieures. La nouvelle haute cour juge à deux degrés et se décompose en réalité en deux juridictions différentes : l'une juge en première instance et connaît des appels des juridictions inférieures; l'autre exerce une juridiction générale d'appel. En principe, la haute cour de première instance ne connaît d'une affaire qu'à charge d'appel et la cour de seconde instance ne peut pas être saisie directement. Lorsque la haute cour de première

EFERUS - Recherches & Classification numériques

instance a statué sans jury, sa décision peut être directement déférée à la haute cour d'appel. Mais si le jugement est fondé sur le verdict du jury (on sait qu'en Angleterre le jury civil existe encore), la partie lésée doit au préalable se pourvoir devant une autre section de la haute cour de première instance, pour obtenir l'annulation du verdict, et alors, à proprement parler, l'appel, s'il y a lieu, est dirigé contre la décision de cette section. L'acte de 1873 voulait que chaque section de la cour de première instance se composât de trois juges pour les affaires autrefois portées devant une des cours de droit commun. Mais un acte du 11 août 1876 a modifié cette organisation en préférant le juge unique dans la cour supérieure de première instance à la juridiction collégiale qui avait été maintenue par tradition. D'après cet acte de 1876, toute affaire portée devant la haute cour de première instance doit, autant que possible, être jugée par un seul magistrat. Cependant les juges peuvent être réunis dans certains cas que la cour détermine elle-même par ses règlements ; mais les sections ainsi formées ne doivent jamais comprendre plus de deux juges, à moins que le président, sur l'avis de la majorité, ne décide qu'il y a lieu de former une section plus nombreuse. D'ailleurs, le législateur, loin d'attacher une sanction rigoureuse à ces dispositions, a soin d'ajouter que si deux juges avaient siégé au lieu d'un seul, la décision n'en serait pas moins parfaitement valable. Quant aux appels, ils sont jugés par la haute cour entière du second degré ou par une section de cette cour composée de trois membres au moins. Mais aucun juge ne peut connaître en appel des décisions qu'il a rendues en première instance. E. GLASSON.

IV. Marine. — 1° ARCHITECTURE NAVALE. — *Banc de rameurs.* Dans une embarcation, les rameurs s'assoient, en faisant face à l'arrière, sur des bancs transversaux placés sur l'avant des avirons correspondants. Ces bancs, soutenus par une petite épontille centrale sont généralement en pin, à l'exception de ceux formant étambrai de mât qui sont en chêne. Ils sont fixés à demeure par leurs extrémités aux côtés de l'embarcation ; cependant, ceux des chaloupes et des grands canots sont amovibles, ce qui permet de charger ces embarcations de fardeaux encombrants. — Dans l'antiquité, les navires à rames étaient surtout employés et possédaient de chaque bord jusqu'à trois rangées de rames. La disposition des bancs des rameurs a été l'objet de nombreuses recherches et d'hypothèses innombrables ; cette question est loin d'être résolue ; il est probable cependant que les bancs n'étaient pas superposés, mais étagés comme ceux d'un amphithéâtre ; cette disposition est indiquée dans la fig. 1, qui est extraite de la restitution d'une trière athéniennne par M. le C. A. Serre. Sur les galères du moyen âge, les bancs de rameurs étaient tous sur le même plan ; dans la disposition dite *zenzile* (fig. 2, *b*, *c*, *d*), il y avait plusieurs rames de longueurs variées par banc, et un seul rameur pour chacune d'elles ; le banc était d'autant plus incliné sur la transversale du navire, qu'un plus grand nombre de

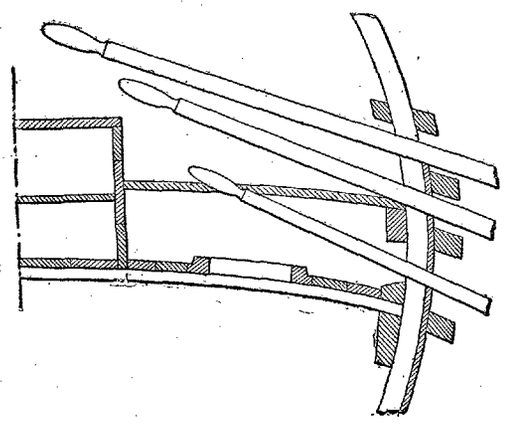

Fig. 1.

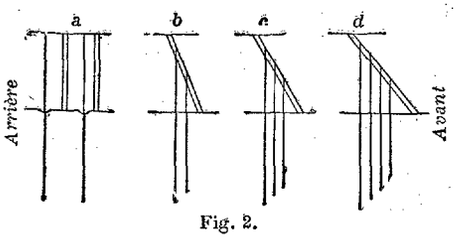

Fig. 2.

rameurs devaient y prendre place. Il y eut ainsi des galères à deux, trois, quatre, et même cinq rames par banc ; c'est le second groupement qui permettait d'armer le plus d'avirons pour une longueur donnée de navire. Dans la disposition dite *scaloccio* (fig. 2, *a*), il n'y avait qu'une rame par banc, mais elle était très longue et manœuvrée par plusieurs hommes (V. AVIRON) ; le banc avait encore une direction légèrement oblique. Cette dernière disposition permettait l'emploi d'un nombre considérable de rameurs, mais l'utilisation de leur travail était moins bonne qu'avec la première. C'est pour cette raison que l'armement zenzile fut adopté pour les navires de transport tandis que le scaloccio le fut pour les galères subtiles de guerre qui devaient, à certains moments, réaliser de grandes vitesses.
E. C.

Banc de voilier. Banc sur lequel est assis le voilier pendant son travail. Il est en bois de sapin ; long. : 1^m60 environ, larg. : 0^m25, haut. : 0^m40. Une petite boîte placée à chaque extrémité contient le fil, les aiguilles et autres accessoires ; des trous pratiqués dans le banc reçoivent les différents outils du voilier : épissoirs, poinçons, etc. — Le voilier doit travailler les pieds reposant à plat, les genoux à hauteur des hanches, le corps droit sans raideur.

Banc de quart. Plate-forme sur laquelle se tient l'officier de quart. C'était autrefois un coffre placé sur l'avant de l'escalier de la batterie ; c'est aujourd'hui un petit escabeau fixé en abord. Il y en a un de chaque bord, et l'officier se tient sur celui qui est placé du côté du vent. Sur les bâtiments à vapeur, l'officier se tient sur la passerelle placée à l'avant de la cheminée, sur toute la largeur du navire ; sur certains paquebots, le poste de l'officier de quart est pourvu d'un abri.

2° NAVIGATION. On nomme banc, une élévation notable du fond de la mer ; les uns découvrent, c.-à-d. émergent à marée basse ; d'autres, au contraire, sont toujours sous l'eau et forment des *bas-fonds* ou des *hauts-fonds* d'après la profondeur plus ou moins grande de l'eau qui les recouvre. Les bancs sont constitués soit par des plateaux de roches qui émergent du fond, soit par des amas de sable, de vase ou de gravier ; les premiers conservent toujours la même position, il n'en est pas de même des autres qui, lorsqu'ils sont soumis à des courants marins ou fluviatiles, éprouvent généralement des variations continuelles comme forme et comme position. Ce sont ces bancs *mouvants* qui rendent la navigation si difficile dans les parages où ils se forment, notamment à l'embouchure et dans le cours inférieur des fleuves. C'est, en effet, dans cette partie des rivières, où les eaux moins rapides laissent déposer les matériaux qu'elles ont désagrégés et entraînés, que les bancs se forment en plus grand nombre, les sédiments les moins denses se déposant en aval, à l'abri des plus lourds ; mais il suffit d'un changement dans le régime du fleuve, d'une crue, d'un ouvrage construit le long d'une des rives, pour rompre l'équilibre établi entre le courant et le fond, et entraîner la destruction de certains bancs et l'ensablement d'autres régions. Si le fleuve fait un coude

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suffisamment brusque, l'action du courant sur la rive concave a pour effet de la creuser et de la rendre plus accore; au contraire, le courant s'écartant de la rive convexe, la formation de bancs s'y trouve favorisée; c'est pour cette raison que lorsqu'on navigue en rivière, il faut toujours se rapprocher de la première rive, dans la partie située au-dessous du coude. Lorsque le fleuve se jette dans une mer où la marée et par suite les courants ne se font pas sentir ou sont assez faibles, les eaux, n'étant pas entraînées, laissent les dépôts s'accumuler à l'embouchure même et ceux-ci, formant obstacle au courant, forcent le fleuve à se diviser en plusieurs branches pour former un delta. Les bancs sont toujours très abondants à l'embouchure de ces cours d'eau. Il n'en est pas de même lorsqu'en raison de la marée, l'embouchure est soumise à des chasses énergiques qui s'opposent, dans une certaine mesure, à son ensablement. Le fleuve se termine alors par un estuaire. La mer, de son côté, par son action incessante sur le rivage et sur le fond, leur enlève des matériaux qu'elle réduit en galets, en gravier et en sable, et qu'elle rejette ensuite sur la côte sous forme de cordons littoraux et de bancs; ces effets sont surtout sensibles le long des côtes sablonneuses, qui n'offrent qu'une faible résistance à l'action des lames et dont les fonds, peu inclinés, sont soumis à l'agitation superficielle de la mer, sur une largeur beaucoup plus grande que si la côte était rocheuse et accore. La configuration du littoral, la direction et la force des courants de marée, ont alors une influence très grande sur la formation et la disposition des bancs. Il existe aussi dans certaines mers des bancs souvent très étendus, formés par des polypiers; leur développement et leur disposition sont régis par des lois spéciales; on leur donne plus particulièrement le nom de *Récif* (V. ce mot). Enfin, certains bancs, celui de Terre-Neuve par exemple, sont formés par les matériaux que laissent déposer les nombreuses glaces flottantes qui s'y trouvent amenées après la débâcle par l'action des courants.

La navigation sur les bancs est toujours très délicate; aussi doit-on surveiller avec la plus grande attention tous les indices qui peuvent en déceler la présence: tels qu'une différence de teinte dans la coloration de l'eau; la formation de remous, de clapotis ou de brisants qui indiquent une surélévation de fond s'opposant au mouvement de propagation des vagues; par temps calme, la mer est généralement plus plate sur les bancs; l'eau y possède une température moins élevée que par de grands fonds; enfin la grande quantité de poissons qui séjournent ordinairement sur les bancs y attire souvent de nombreux oiseaux de mer. Si le navire n'est pas sûr de sa position ou s'il navigue dans des parages où l'hydrographie n'est pas très complète, il doit sonder fréquemment (V. Sondage). La reconnaissance et le levé des bancs est l'une des opérations les plus importantes de l'*Hydrographie* (V. ce mot); on y procède au moyen de sondages qui sont reportés sur la carte, où l'on trace aussi les *accores* ou limites des bancs. Lorsque ceux-ci découvrent, leur mode de représentation sur la carte varie d'après leur nature.

Certains bancs sont très fréquentés par les pêcheurs; le plus important à ce point de vue est celui de Terre-Neuve où l'on fait la pêche de la morue. Les marins l'appellent simplement le banc. E. C.

V. Carrières. — On donne le nom de *banc* au lit de pierre d'épaisseur à peu près uniforme dans les carrières. On appelle *banc de ciel* le lit supérieur qu'on réserve pour former la voûte, le plafond de la carrière, et *banc de volée*, le lit inférieur, le dernier banc exploité dans la carrière.

Banc royal. C'est une pierre tendre de l'espèce dite de Conflans, elle s'emploie couramment à Paris pour les ouvrages qui comportent de la sculpture; son grain est très fin, l'épaisseur du banc ne dépasse pas 0^m80; le poids du mètre cube est de 2,000 kilogr. L'exploitation la plus importante de cette pierre est à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise); comme exemple d'utilisation, nous citerons les chapiteaux de la Bourse, les frontons du Panthéon et de l'église Notre-Dame-de-Lorette. Une autre espèce de banc royal est celle que l'on exploite à l'Abbaye-du-Val; c'est une pierre d'un grain très fin et de 0^m60 de hauteur de banc; le poids du mètre cube est de 3,500 kilog. L'entablement du Louvre et les murs de la façade de la Bourse sont faits avec cette pierre.

Banc-franc. C'est une des variétés de calcaire dur des environs de Paris. Le banc-franc, moins dur que la roche, remplace économiquement le liais; il ne renferme pas de parties coquilleuses. L'épaisseur de banc varie de 0^m38 à 0^m60, et le poids du mètre cube est de 2,200 kilogr. Le banc-franc le plus estimé est celui d'Arcueil.

Banc vert. C'est une pierre à grains grossiers, formée de parties hétérogènes, dont quelques-unes sont calcaires; de couleur grise mêlée de blanc, cette pierre a une grande dureté, on y remarque souvent des points noirs. Le banc-vert est extrait des carrières de Saillancourt, près Pontoise.

VI. Industrie. — 1° Banc à broches. — Mécanisme employé dans les filatures pour tordre le fil et l'envider sur la bobine, et dont les organes essentiels sont les *broches*, disposées en séries sur une pièce mobile qui a donné son nom à l'appareil (V. Broche et Bobine). Le fil doit être tordu et enroulé au fur et à mesure; la torsion, c'est la broche qui la donne par un mouvement plus ou moins rapide de rotation autour de son axe; quant à l'enroulement, il est produit par la bobine, laquelle est affectée d'un triple mouvement: 1° perpendiculaire à son axe dans son déplacement de renvidage; 2° parallèle à son axe pour l'accolage des tours hélicoïdes du fil tors; 3° concentrique à son axe pour l'enroulement. Il faut, en outre, que le mouvement de la bobine soit indépendant de celui de la broche: l'actionnement de l'appareil doit donc être double. On arrive à ce résultat à l'aide d'un mécanisme extrêmement ingénieux dont M. Sonnet (*Dictionnaire des Mathématiques appliquées*) a donné une description aussi claire que précise.

Le *banc à broches* se compose: 1° de cylindres étireurs destinés à laminer, à allonger et à tordre légèrement les rubans sortis de l'étirage; c'est ce qui fait qu'on donne parfois à l'appareil le nom de *banc d'étirage*; 2° d'une tige verticale (broche) que l'on coiffe d'un tube de bois qui, dans un mouvement alternatif et décroissant de montée et de descente, rencontre une ailette adhérente à la broche et destinée à enrouler le fil sur la bobine. Les cylindres et l'ailette ont une vitesse constante; il est donc nécessaire que celle de la bobine diminue au fur et à mesure de l'augmentation de son diamètre, augmentation causée par les dépôts de couches de fil. On a trouvé un mécanisme (dont le principe est le déplacement sur un cône d'une courroie de transmission) qui permet précisément de donner une vitesse constante et uniforme à la circonférence de la bobine. — Il y a quatre systèmes de *banc à broches* employés dans les filatures; l'un des meilleurs et des plus répandus est celui de M. Pihet (*Publication industrielle Armengaud*, t. VI). C. Tourte.

2° Banc de cisaille. — Bâti en fonte ou en bois sur lequel est fixée la cisaille (V. Cisaille).

3° Banc de dressage. — Les fers, au sortir des cylindres finisseurs, étant plus ou moins gauchis, on doit les dresser tandis qu'ils sont encore chauds. A cet effet, on emploie pour la plupart d'entre eux le procédé qui consiste à les traîner sur des taques en fonte appelées bancs de dressage et à les battre fortement à l'aide de maillets en bois de manière à faire disparaître toute inflexion. Le banc de dressage est ordinairement composé de plaques de fonte de 0^m70 de largeur et de 7 m. de longueur, bien dressées. Les tôles, les feuillards et les fers fendus se dressent sur des aires dallées de plaques de fonte, les feuillards seuls n'exigent pas l'emploi du maillet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

4° Banc de laminoir. — Bâti en fonte sur lequel sont fixées les cages d'un laminoir (V. Laminoir).

5° Banc de mouleurs. — Banc sur lequel, dans les fonderies, les mouleurs exécutent le moulage des pièces dont les châssis sont maniables et dont le modèle n'est pas divisé. On opère de la manière suivante : le modèle et le châssis, appuyés sur une planche garnie en dessous de deux liteaux qui doivent en faciliter le maniement, sont disposés de façon que le premier soit au milieu de l'autre et qu'il puisse être retiré du sable après que tout le système a été retourné. Quand il a disposé le modèle de la sorte, le mouleur remplit le châssis de sable damé, le couvre d'une deuxième planche, le renverse afin de retirer la première, saupoudre la surface du sable avec de la poussière très fine, place le châssis supérieur, le remplit en ayant soin de former le jet, enlève ce châssis, retire le modèle, noircit le moule, replace le châssis supérieur, le charge de poids et procède à la coulée. On se sert également du banc de mouleurs pour les modèles divisés en deux segments et pour les modèles employant des pièces battues.

6° Banc a tirer. — Le banc à tirer est une machine qui a longtemps servi, dans les ateliers de construction mécanique, à étirer les métaux en les forçant à passer à travers les ouvertures d'une *filière;* le banc à tirer se composait d'une partie fixe, la filière, d'une pince pour saisir le corps à étirer et d'un moyen d'exercer une traction suffisante sur cette pince pour forcer le métal à traverser la filière. Les bijoutiers seuls emploient aujourd'hui les bancs à tirer des fils métalliques de faibles dimensions, au moyen d'un moulinet adapté sur un axe sur lequel vient s'enrouler une forte bande de cuir, fixée à l'extrémité de la pince, ou mieux en agissant sur une manivelle qui exerce une traction puissante au moyen d'un pignon et d'une crémaillère. En général, aujourd'hui on a recours pour le tréfilage des fils métalliques d'une certaine dimension aux bancs de tréfilerie et la destination du banc à étirer a changé ; on s'en sert pour donner leur forme cylindrique aux tuyaux. Quand on veut faire un tuyau de cuivre rouge, on découpe des bandes ayant comme largeur le développement du tuyau ; avant de le rouler il faut en amincir les deux bords en contact, soit au moyen de la machine à raboter, soit au moyen de la machine à fraiser, soit à l'aide de la lime ou du marteau. Lorsqu'on se sert de ces procédés, il faut tenir compte dans le développement du recouvrement des deux extrémités. Une fois que les bandes sont préparées, on les cintre de façon qu'elles aient à peu près la forme cylindrique ; la soudure s'obtient au moyen de soudure forte et de borax ; il reste alors à donner la forme parfaitement cylindrique, à l'aide du banc à tirer qui porte une bague en fonte ou acier présentant une ouverture égale au diamètre extérieur du tuyau ; c'est en faisant passer le tuyau dans une ou plusieurs bagues qu'on obtient la forme définitive.

Banc à tirer à bague fixe (fig. 1). Le banc à tirer à bague fixe est formé d'un banc en fonte A, qui doit avoir une longueur plus considérable que le tuyau à tirer ; quelquefois c'est simplement une poutre horizontale. Ce banc repose sur deux supports B et porte une pièce C métallique maintenue par des boulons ; c'est dans cette pièce que s'applique la bague D qui donnera la forme au tuyau ; son ouverture intérieure est arrondie pour faciliter le passage ; l'extrémité aplatie du tuyau E est saisie par une pince F qui s'engage dans une chaîne sans fin G, reposant sur une roue cylindrique H et sur une roue dentée I ; une ouverture horizontale près de la roue H permet de tendre la chaîne à l'aide d'une vis horizontale. Pour donner à la chaîne le mouvement nécessaire, on emploie des transmissions à double engrenage afin d'avoir un mouvement très lent. Voici la description de la transmission : un arbre M porte deux poulies, une fixe N et l'autre folle O ; un pignon P engrène avec une roue Q, montée sur un arbre R, muni à son extrémité d'un pignon S qui engrène avec la roue T montée sur l'arbre creux V entourant l'arbre M ; cet arbre creux reçoit la roue d'engrenage I qu'enroule la chaîne sans fin. La vitesse d'avancement de la chaîne doit être d'environ 0m08 par seconde pour des tuyaux au-dessous de 0m10 de diamètre ; au dessus de 0m10 la vitesse d'avancement n'est plus que de 0m06 par seconde. L'emplacement nécessaire pour le travail doit être au moins le double du tuyau à former.

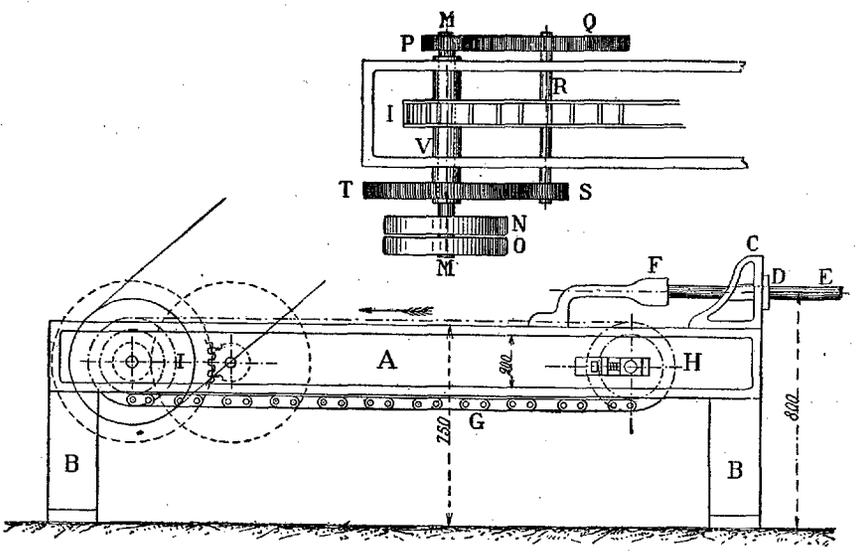

Fig. 1. — Banc à tirer à bague fixe.

Banc à tirer à bague mobile. L'inconvénient du banc à tirer à bague fixe est le grand emplacement nécessaire à la machine ; avec le banc à tirer à bague mobile l'emplacement est à peine plus considérable que la longueur du tuyau à former (fig. 2). La machine se compose de deux supports verticaux en fonte A et B, maintenus dans un écartement fixe par une entretoise C ; des pièces intermédiaires D empêchent toute flexion. Les supports A et B reçoivent deux vis horizontales E tournant dans le même sens, elles servent à recevoir un chariot F contre lequel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'appliquent les bagues; le tuyau H n'est maintenu qu'à son extrémité gauche. La tige horizontale G porte un renflement qui permet, en l'emmanchant dans le tuyau et en l'entourant à force d'une bague conique, de tenir fixe le

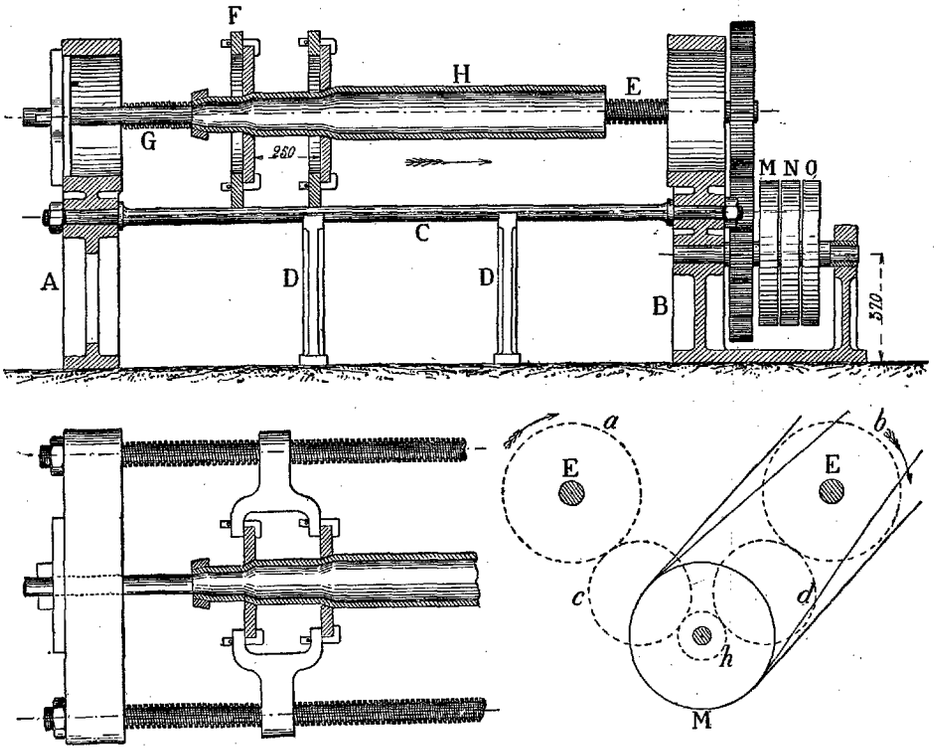

Fig. 2. — Banc à tirer à bagues mobiles (Élévation et plan).

tuyau. Les deux bagues mobiles portées par le chariot, passent successivement sur le tuyau ; si cette première opération est insuffisante pour arriver au diamètre voulu, on adapte sur le chariot deux autres bagues et on donne un mouvement en sens inverse. Trois poulies servent à donner le mouvement; l'une N est folle, les deux autres M et O sont fixes; la première reçoit une courroie ouverte, la deuxième une courroie fermée ; sur chacune des vis E se trouve une roue d'engrenage *a* et *b*, deux autres roues inférieures *c* et *d* engrènent avec *a* et *b* et avec un pignon *h* porté sur l'arbre des poulies et ralentissent ainsi le mouvement.

En industrie il est nécessaire quelquefois d'obtenir des tuyaux tors ou en hélice; il est facile d'avoir cette forme avec le banc à tirer à bague fixe en plaçant la bague dans le moyeu d'une roue d'engrenage qui lui donne un mouvement de rotation.

7° Banc de tréfilerie. — Le tréfilage du fer et de l'acier s'exécute en faisant passer le métal à travers les

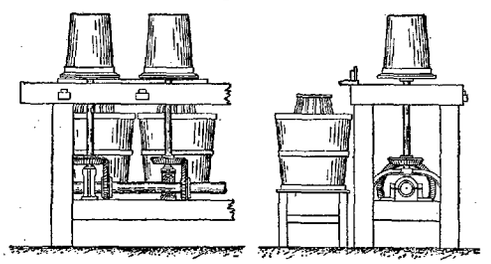

Banc de tréfilerie.

trous pratiqués dans des plaques métalliques appelées *filières*, fixées sur un banc en charpente. Le *banc de tréfilerie* porte des bobines métalliques montées sur des arbres verticaux recevant un mouvement très rapide par l'intermédiaire de pignons, d'un arbre général mû mécaniquement. Le fil de fer en botte ou en couronne venant du laminoir, après avoir été décapé pendant un quart d'heure à une demi-heure dans un bassin de plomb contenant 3 kilogr. d'acide sulfurique pour 250 à 300 litres d'eau mise en ébullition par un serpentin amenant de la vapeur et après avoir passé dans de l'eau de chaux ou mieux dans de l'eau bouillante, qui s'évapore à sa surface, est appointé au marteau ou à la lime et placé sur un dévidoir en bois légèrement conique pour faciliter le déroulement du fil; ce dévidoir est entouré d'un baquet pouvant recevoir des liquides de différente sorte. L'extrémité du fil qu'on a forcé à passer dans la filière est saisie par le chien de la bobine, pince fixée sur la bobine qui, en tournant, force le fil à passer à travers la filière et à s'allonger. Après ce premier passage on lui en fait subir un deuxième de la même manière et on le réduit progressivement à un diamètre de plus en plus petit en le faisant passer par des trous de filière différents, en suivant la série décroissante des numéros des fils. Le fil en passant par la filière acquiert de l'élasticité et de la dureté, mais en même temps il s'aigrit et devient plus cassant, on corrige ces défauts par le recuit. La vitesse d'étirage que possède le banc varie avec la nature du fil, son diamètre et le degré d'allongement qu'on veut lui faire subir à chaque passe; depuis qu'on étire le fil d'acier doux fondu, on a des vitesses considérables, autrefois on donnait pour le fer les vitesses suivantes :

Passage des n^{os} des fils	Vitesse par seconde
du n° 30 au n° 20	0^{m}170
du n° 20 au n° 16	0^{m}280
du n° 16 au n° 13	0^{m}438
du n° 13 au n° 0	0^{m}650

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Depuis le n° 30 jusqu'au n° 12 on étire le fil en garnissant le trou de la filière de graisse ou d'un mélange de suif et d'onguent noir; une disposition plus économique consiste à plonger la filière dans un bain d'huile que contient une caisse en tôle; du n° 12 au n° 0 le fil est tiré à l'eau, c.-à-d. plongé dans un bain d'eau acidulée, et pour passer par la filière il traverse la couche d'eau afin qu'après le tréfilage sa surface soit parfaitement nette, décapée et brillante.

Un mélange souvent employé pour l'immersion du dévidoir se compose d'eau, d'acide sulfurique, de lie de bière et d'un peu de sulfate de cuivre; on emploie aussi des décoctions d'orge ou de graine de lin. Les fils de fer sortant du banc de tréfilerie sont recuits dans des cuves cylindriques en fonte hermétiquement fermées et chauffées. L. Knab.

Bibl.: Droit. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*; t. I, p. 176; t. II, p. 321; t. III, p. 248; t. IV, p. 327; t. V, pp. 121, 300, 496; t. VI, pp. 429 et 508.

Banc d'Hippocrate (V. Ambi).

Banca. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Etienne-de-Baïgorry; 944 hab.

Banca. Ile de l'archipel de la Sonde, en Malaisie, à l'E. de Sumatra, dont elle est séparée par un détroit qui porte le même nom qu'elle; par 103° et 104° 26′ long. et 1° 45′ et 2° 55′ lat. N.; longueur, 230 kil.; largeur, 40. Sa population, composée de Chinois, de Malais et d'indigènes, est évaluée à 25,000 habitants. L'île fait partie des possessions hollandaises. Sa capitale *Mintou* est située à une lieue environ du rivage. La formation géologique de l'île est de roc primitif. Les plus hautes montagnes sont de granit; les autres sont d'une pierre ferrugineuse rouge. Elle est célèbre pour ses riches mines d'étain, qui se trouvent dans les dépôts d'alluvion, à une profondeur de quelques mètres. Pour l'extraire, il suffit de creuser de courtes galeries. Ce sont surtout des Chinois qui travaillent à ces mines. Banca possède aussi d'excellents ports. M. d'E.

Bancal des Issarts (Jean-Henri), membre de la Convention nationale et du Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Martin-de-Londres, diocèse de Montpellier, le 3 nov. 1750, mort à Paris le 27 mai 1826. Il était fils d'un fabricant de bas de soie qui alla, en 1756, établir son industrie à Clermont-Ferrand. Il suivit, à l'école de droit d'Orléans, les cours de Pothier et devint notaire à Paris en 1783. Ami de Thomas et de Bernardin de Saint-Pierre, disciple enthousiaste de Rousseau, il céda sa charge, en 1788, pour s'adonner à la politique et revint à Clermont: il y rédigea, en vue de la prochaine réunion des Etats-Généraux, une *Déclaration des droits*, qu'il fit imprimer à Paris où il se rendit de nouveau en fév. 1789. Le 13 juil. suivant, il figura dans le *Comité permanent* formé par les électeurs parisiens, et y resta, s'occupant des subsistances jusqu'à l'établissement de la première municipalité (25 juil.) et même quelques jours après. A la fin de 1789, on le retrouve à Paris: les Clermontois l'ont chargé avec le docteur Monestier et l'avocat général Dijon de réclamer auprès de l'Assemblée constituante le maintien de la province d'Auvergne « dans son intégrité territoriale et administrative ». Il obtint du moins un territoire très étendu pour le dép. de la Basse-Auvergne et le rang de capitale administrative pour Clermont. Membre des Jacobins de Paris, il fonde à Clermont, le 17 mars 1790, une société des Amis de la Constitution, où il arrive à réunir les hommes les plus considérables du pays. Plus tard il cherchera à fédérer toutes les sociétés populaires de France. Au mois de juillet de la même année, il est introduit par le médecin Lanthenas au Clos-la-Platière, chez les époux Roland. Il devint amoureux de Mme Roland: elle n'accepta que son amitié. Un instant ce groupe d'amis, Lanthenas, Bancal, les Roland, Brissot, formèrent un rêve, celui d'habiter à la campagne, indépendants et réunis; Bancal acheta même dans cette intention un domaine à Bonneval, près de Clermont: mais Mme Roland se devait à Paris, aux lettres, à la politique. Le rêve tomba dans l'eau. Né philanthrope et apôtre, Bancal partit pour l'Angleterre en nov. 1790 afin d'y former une grande association fraternelle et philosophique, en vue de la paix européenne et même humaine. Il ne revint en France qu'en juin 1791, et, lors de la fuite à Varennes, il se prononça publiquement pour la République. Plus avancé que ses compatriotes, il échoua aux élections pour la Législative. Il est à Paris au moment du 10 août: le Conseil exécutif provisoire lui offre d'accompagner Noël dans sa mission secrète à Londres; il refuse, et est élu par le Puy-de-Dôme à la Convention nationale, où il s'allie aux Girondins, mais avec une certaine indépendance d'idées. Dans le procès de Louis XVI, il vota le bannissement. En mars 1793, il prit part aux conférences de conciliation entre la Montagne et la Gironde, que Danton avait organisées au Comité de défense générale. Nommé commissaire à l'armée de Dumouriez, lors de la trahison de ce général, on sait comment il fut livré aux Autrichiens (2 avr.), avec ses collègues Camus, Lamarque et Quinette. Enfermé à Olmutz, il y fut en butte au plus cruels traitements et à des angoisses morales: il aimait, sans être payé de retour, une gracieuse Anglaise, amie des Girondins, miss Williams. Quand il sortit de sa prison, le 12 brumaire an IV, il était possédé par les idées les plus mystiques et rêvait avec ferveur l'union du catholicisme et de la République. Il fit de ce rêve l'objet d'un livre indigeste: *Du nouvel ordre social fondé sur la religion*, qui parut en l'an V. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il y joua un rôle relativement effacé, en sortit au premier renouvellement, voyagea en Italie, soutint dans deux brochures la politique des vainqueurs de fructidor, se retira dans sa propriété de Bonneval et épousa, en 1803, la fille d'un notaire d'Aubière, Marie Girard, dont il eut quatre filles et deux fils. Sous l'Empire il resta droit et indépendant, quand trop de conventionnels servaient. Il mourut le 27 mai 1826 à Paris, où il faisait depuis quelque temps de fréquents voyages afin d'apprendre l'hébreu: il voulait avoir une connaissance directe des Ecritures. — Sa vie a été racontée, avec une érudition précise, par M. Fr. Mége, dans une monographie récente faite d'après des documents inédits et où nous avons puisé largement. F.-A. Aulard.

Bancalis. Ile de l'archipel de la Sonde, en Malaisie, près de la côte orientale de Nias, et dépendant du royaume de Siak, dans l'île de Sumatra. Lat. N., 0°55; long. E., 99° 3′.

Bancasse (Mar.). Pièce transversale en bois destinée à la consolidation des galères; on en plaçait aux points qui devaient supporter les plus grandes fatigues. Les principales étaient: la *bancasse des bittes*, qui y prenaient appui; la *bancasse de l'arbre de mestre* sur laquelle venait s'appliquer le pied du mât et qui en supportait le choc lorsqu'on l'arborait; la *bancasse de la douille* à laquelle étaient fixées les extrémités des câbles; les *bancasses d'artillerie* pour résister aux réactions des pièces; les *bancasses d'arganeau à serper*, servant d'appui aux arganeaux ou bossoirs de la galère; la *bancasse de la timonière*, établie sur les bandins et formant une espèce d'estrade sur laquelle se tenaient les timoniers.

Bancel (François-Désiré), homme politique français, né à Valence (Drôme) en 1823, mort à Valence le 22 janv. 1871. Il débuta, comme publiciste, en 1848, par un *Essai sur le crédit hypothécaire*, envisagé comme base fondamentale du crédit public et de l'organisation du travail, ouvrage qu'il fit en collaboration avec son père, alors membre du conseil général de l'Ardèche. L'année suivante, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative et alla siéger à la nouvelle Montagne. Il s'y montra un des adversaires les plus acharnés de la réaction royaliste et de la politique napoléonienne, et se distingua surtout dans les discussions relatives à la revision de la Constitution. Exilé le 9 janv. 1852, à la suite du coup d'Etat, il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se réfugia à Bruxelles. Quatre ans après, l'Université libre le chargeait de lectures publiques, destinées à réveiller le goût de la littérature française du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Ces lectures se transformèrent peu à peu en conférences, le professeur succéda bientôt au lecteur, et sa chaire devint une tribune, comme autrefois, en France, celle de Michelet et de Quinet. Bancel ne bornait pas son enseignement à Bruxelles ; il parcourait tout le pays, répandant partout la bonne parole démocratique. Plus qu'aucun autre, on peut le dire, Bancel a contribué, en Belgique, au réveil des aspirations populaires vers la liberté ; il y a été le précurseur de la libre-pensée, c'est lui surtout qui y a préparé les esprits à ce grand effort de régénération philosophique ; aussi tous les démocrates belges, qui ont éprouvé et subi l'influence de ce talent honnête et vigoureux, ont-ils voué à ce vaillant lutteur une amitié et une reconnaissance qui durent toujours. En 1864, lors des deux élections complémentaires de Paris, Bancel fut présenté comme candidat, mais l'autorité refusa d'admettre son serment, envoyé de Bruxelles par le télégraphe. A cette occasion, il poursuivit même judiciairement le préfet de police, mais l'affaire demeura sans suites. En 1869, aux élections générales pour le Corps législatif, il posa sa candidature dans la Drôme, dans la deuxième circonscription du Rhône et dans la troisième circonscription de la Seine, où il engagea résolument la lutte contre M. Emile Ollivier. Les électeurs de Paris élurent Bancel par 22,848 voix contre 12,828 données à son adversaire. Il fut nommé également dans le Rhône. Député, Bancel vota constamment avec l'extrême gauche républicaine, représentant fidèlement, comme il l'avait promis, « l'opposition irréconciliable et l'éternelle revendication ». Lors de la révolution du 4 sept. 1870, il était malade ; il avait dû quitter Paris pour retourner en Provence, ce qui explique pourquoi il ne fut pas membre du gouvernement de la défense nationale.

Voici la liste complète de ses ouvrages : *Essai sur le crédit hypothécaire* (Valence, 1848, in-12) ; *Harangues de l'Exil* (Paris, 1863, 3 vol. in-8 ; leçons professées à l'université de Bruxelles) ; *le Rationalisme, d'Ausonio Franchi*, traduit de l'italien et précédé d'une introduction par F.-D. Bancel (Bruxelles, 1865, in-8) ; *les Origines de la Révolution* (Paris, 1869, in-12) ; *le Génie de Corneille* (Paris, 1869, in-12) ; *les Révolutions de la Parole* (Paris, 1869, in-8 ; résumé de cinq années d'enseignement à Bruxelles) ; *Etudes littéraires et philosophiques* (Paris, 1871, in-12) ; *Histoire des révolutions de l'esprit français, de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* (Paris, 1878, in-8, ouvrage posthume publié par M. Antony Méray).

Victor DAVE.

BANCHE. I. CONSTRUCTION. — On appelle ainsi les côtés du moule qui sert dans la construction des murs en pisé, et qui sont formés d'un assemblage de planches de sapin maintenues en dehors par des traverses portant le nom de pare-feuilles.

II. MARINE. — Banc de roches plates, situé à une faible profondeur. A l'embouchure de la Loire, se trouve un phare important qui se nomme *Phare de la Banche*, d'après sa situation sur un banc de cette nature.

BANCHEM (Jean van), jurisconsulte hollandais, né à Leyde en 1540, mort en 1601. Il étudia à Utrecht, puis à Louvain et à Anvers. Il devint membre du grand conseil de Hollande et de Zélande, institué par le prince d'Orange, Guillaume I^er^. Après la mort de Théodore, il fut nommé président du grand conseil. Il n'a laissé aucun écrit qui mérite d'être cité.

BANCHEREAU (Richemont), jurisconsulte et auteur dramatique français, né à Saumur au commencement du XVII^e^ siècle. Ses œuvres dramatiques seules nous sont parvenues ; les principales sont une tragi-comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *l'Espérance glorieuse ou Amour et Justice* (1632), et une autre tragédie, également en cinq actes et en vers, intitulée : *les Passions égarées* ou *le Roman du Temps* (1632).

BANCHERELLI (Gilbert), poète latin du XVI^e^ siècle, qui composa *Pleiades quibus diversi generis poemata continentur* (Poitiers, 1596, in-12).

BANCHI (Séraphin), dominicain, né à Florence, mort à Paris vers 1622. Il avait été chargé par le grand-duc de Toscane d'une mission en France. Comme il se trouvait à Lyon en 1593, Pierre Barrière lui fit confidence de son projet d'assassiner Henri IV. Banchi se hâta d'avertir le roi. Pour le récompenser, on lui offrit l'évêché d'Angoulême, qu'il refusa : il se contenta d'une pension et en employa la plus grande partie en bonnes œuvres. Les ouvrages qui restent de lui se rapportent à ces faits : *Apologie contre les jugements téméraires de ceux qui ont pensé servir la religion en faisant assassiner le roi de France* (Paris, 1596, in-8) ; *Histoire prodigieuse d'un détestable parricide entrepris sur la personne du roi de France, et comme il en fut miraculeusement garanti* (Paris, 1598, in-8) ; *Rosaire spirituel de la Sacrée Vierge Marie* (Paris, 1610, in-12). Dans ce dernier livre, Banchi se justifie d'avoir abusé de la confession pour révéler les desseins de Barrière.

E.-H. VOLLET.

BANCHIERI (Adriano), né à Bologne en 1567, mort en 1634, fut non seulement un compositeur remarquable de musique religieuse, mais encore un des théoriciens qui contribuèrent le plus à poser les bases de la science harmonique dans les premières années du XVII^e^ siècle. Organiste à Sainte-Marie in Regola, à Imola, puis au couvent de Saint-Michel, près Bologne, il écrivit un grand nombre de compositions pour l'église, de 1593 à 1630. On trouvera la liste de ses messes et motets dans le premier volume de la *Biographie des musiciens* de Fétis ; mais qu'on nous permette de nous arrêter quelques instants sur ses ouvrages théoriques. Le principal est l'*Organo suonarino* (Venise, Amadi, 1605, in-fol). Dans la préface de cet ouvrage, on trouve la formule d'une des premières règles de la bonne basse, pour employer un terme spécial « que sur les notes qui n'ont pas la quinte juste, il faut mettre la tierce et la sixte ; que les notes altérées par les accidents veulent également la tierce et la sixte » (V. HARMONIE). *L'Organo suonarino* a été plusieurs fois réédité, en 1611, en 1628 et en 1638. Dans un autre ouvrage : *Cartella musicale, nel canto figurato* (Venise, 1614, in-4), nous trouvons un essai curieux de *solmisation* (V. ce mot). Après avoir exposé le système de la main harmonique et des nuances (V. GUY D'AREZZO et MUANCES), Banchieri inaugure, en Italie du moins, un mode de solmisation sans muance, dans lequel il donne le nom de *ba* au 7^e^ degré de la gamme ; c'est un progrès notable vers notre solmisation actuelle (V. SI et SOLMISATION). La 7^e^ partie de *Cartella musicale*, dans laquelle Banchieri a voulu traiter la musique moderne, est appelée *Moderna prattica musicale*. L'auteur ne se rend pas, il est vrai, très bien compte de l'évolution par laquelle passe la langue musicale à son époque, cependant ses efforts pour trouver une écriture nouvelle et plus claire à substituer à l'ancienne et inextricable notation proportionnelle sont intéressants, ainsi que ses recherches relatives à l'art d'écrire une basse sous le chant. En résumé, si la musique de Banchieri ne présente pour nous qu'un intérêt secondaire, ses ouvrages devront toujours être consultés chaque fois qu'il s'agira d'étudier l'histoire des diverses évolutions de l'art et de la théorie musicale.

H. L.

BANCHIERI (Angelo), peintre italien, né à Gênes en 1738, mort en 1794. Il travaillait à Rome sous Battoni et Simon Denis. De retour dans sa patrie, il y exécuta un grand nombre de peintures pour les églises.

BANCHUS (*Banchus* Fabr.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Ichneumonides et du groupe des Ophionides. Ce sont de petits Ichneumons remarquables par leur écusson, qui est prolongé en arrière par une épine plus ou moins aiguë. Les tarses, plus longs que les tibias,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont les crochets pectinés; l'abdomen, sessile, déprimé à la base, est fortement comprimé sur les côtés dans sa moitié postérieure; il présente en dessous une carène longitudinale très saillante et est terminé, chez les femelles, par une tarière très courte, qui ne dépasse pas l'extrémité du dernier segment. — Les *Banchus* sont parasites des chenilles de différents papillons nocturnes (Bombycides, Noctuélides, Phalénides, etc.). On trouve assez communément en Europe le *B. volutarius* L. (*B. falcator* Gravenh.), qui, d'après Bouché, est parasite des chenilles du *Fidonia piniaria* L. (Phalénides). Les deux sexes offrent une coloration différente. Chez le mâle, la couleur dominante est le jaune, mais l'abdomen est d'un noir luisant, avec quatre taches jaunes en forme de selle. La femelle, au contraire, est noire avec la moitié antérieure de l'abdomen et les pattes (à l'exception des hanches et de l'extrémité des tibias postérieurs) d'un jaune rougeâtre. Elle a été décrite par Fabricius comme une espèce distincte sous le nom de *B. venator*.

Ed. Lef.

BANCIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins; 128 hab.

BANCK (Laurent), jurisconsulte et théologien, professeur de jurisprudence à l'université de Franecker (Frise), né à Norköping (Suède), mort en 1662. Il eut une grande réputation en son temps; mais ses ouvrages sur le droit sont oubliés aujourd'hui; on n'en connaît plus guère que les titres : *De bancœ ruptoribus; De duellis; De consiliis et consiliariis principum; De privilegiis militum, jurisconsultorum, studiosorum, mercatorum, mulierum* (Franecker, 1649-1651). Ceux qui touchent aux matières religieuses ont conservé une réelle valeur pour l'histoire : *De tyrannide papœ in reges et principes christianos* (Franecker, 1649, in-12); *Roma triumphans, seu inauguratio Innocentii X, cum appendice de quarumdam cœremoniarum papalium origine* (Franecker, 1656). Le plus intéressant (*Taxa Cameræ Apostolicæ*; Franecker, 1651, in-8) est une édition des fameuses *Taxes pénitentiaires de la chancellerie romaine* (V. Taxe). Banck se servit pour la composer des éditions de Cologne 1523, de Wittemberg 1538, de Venise 1584 et d'un manuscrit qui lui avait été communiqué par J.-B. Sibon, bernardin et lecteur au collège de Rome. Il y joignit des notes explicatives et une espèce de glossaire.

E.-H. Vollet.

BANCK (Pieter van der), graveur d'origine flamande, né à Paris en 1649, mort à Londres en 1697. Un des bons élèves de François Poilly, il grava avec succès une *Sainte Famille* et le *Christ sur le Mont des Oliviers*, d'après Séb. Bourdon, puis, vers 1674, il se rendit à Londres, où il s'adonna presque exclusivement à la gravure de portraits et acquit une brillante renommée. Parmi ses travaux, qui se distinguent généralement par une grande finesse de burin, nous citerons ses trois planches reproduisant les plafonds du château de Windsor, d'Ant. Verrio : la *Victoire navale de Charles II* et le *Mercure portant le portrait de ce roi*; trois autres portraits de *Charles II*, deux d'après Gascard, un d'après Kneller; et ceux de *Jacques II* et de *Guillaume III*, d'après ce dernier artiste. On dit qu'il mourut dans la misère.

G. Pawlowski.

Bibl. : H. Walpole, *Anecdotes of painting in England*, p. 137, et *Catalogue of engravers*, p. 10.

BANCK (Karl), compositeur, né à Magdebourg en 1804. Son nom est assez peu connu en France, mais ses mélodies sont encore populaires en Allemagne. Un long séjour en Italie lui avait permis de leur donner un tour facile et agréable, auquel il a joint une teinte de poésie et de sentimentalité qui prête beaucoup d'originalité à ces petits morceaux. Citons parmi ses recueils les plus célèbres, les *Matinées musicales*, le *Deutscher Liederbuch*, *Marien Lieder* (Chants de Marie), *Abendruhe* (Repos du soir).

BANCKERT (Jan van Trappen, dit), célèbre amiral hollandais, né à Flessingue au commencement du xvii^e^ siècle, mort en 1647. Issu d'une famille obscure, il s'engagea comme simple matelot, et parvint par son seul mérite au premier grade de la marine. Il se distingua en 1698 à la prise des galions; seconda puissamment la tentative faite par la Compagnie des Indes pour s'emparer de Fernambouc et fit énergiquement la chasse aux corsaires dunkerquois. Il rétablit l'ordre dans les colonies hollandaises des Indes, infligea plusieurs défaites à des flottilles portugaises et espagnoles, et mourut à bord de son navire tandis qu'il revenait dans sa patrie.

E. H.

BANCKERT (Adrien van Trappen, dit), fils du précédent, né à Flessingue, mort à Middelbourg en 1684. Il suivit la carrière paternelle, devint vice-amiral et se distingua dans les guerres contre l'Angleterre et la France; il fut le plus intrépide lieutenant de Tromp.

BANCO. Expression qui a été employée jusqu'à ces derniers temps pour qualifier la valeur intrinsèque des monnaies des différentes pays. La banque de Hambourg, fondée en 1619, recevait des dépôts de monnaies de types variés ou de lingots à des titres divers. Pour préciser la valeur de ces dépôts et pour pouvoir effectuer les virements avec exactitude, l'usage s'établit de ne passer en compte que la somme représentée par le métal fin que renfermaient les dépôts, défalcation faite des alliages. A partir de 1763, le marc *banco* devint une sorte de monnaie internationale qui fut employée même en dehors de la banque de Hambourg. Le marc banco, qui avait une valeur de 1 fr. 875 de notre monnaie ou de un demi-thaler prussien, n'était pas une monnaie réelle, c'était une simple unité de compte supposée réalisable en argent fin. Lors de l'unification de l'empire d'Allemagne, le marc banco fut aboli et il fut interdit définitivement de se servir de cette unité de compte à partir du 15 fév. 1873. Dans les villes italiennes, la monnaie *banco* avait disparu avec l'arrivée des Français au commencement du siècle.

François Belnard.

BANCO (Nanni d'Antonio di), sculpteur florentin, né dans la seconde moitié du xiv^e^ siècle, mort en 1420 (au lieu de 1430, date donnée par Vasari). Il était fils d'Antonio di Banco que l'on voit de 1394 à 1407 travailler à la décoration extérieure de *Santa Maria del Fiore* à Florence. Nanni, à dater de 1406, fut associé à ce travail. Vasari en fait un élève de Donatello, qui était beaucoup plus jeune que lui; c'est plus probablement Niccolo d'Arezzo qui fut son maître, mais il ne tarda pas à subir l'influence du jeune sculpteur qu'il avait pu voir travailler en même temps que lui au Dôme, et dont les œuvres attiraient déjà l'attention de tous les connaisseurs. Nanni di Banco représenta, comme Jacques della Quercia, mais avec moins de vigueur et d'éclat, le style de transition. Ses premiers ouvrages à la cathédrale de Florence sont un morceau de corniche avec feuillage et une frise avec figures d'anges au portail latéral N. Il travailla ensuite (1408–1415), en même temps que Niccolò d'Arezzo et que Donatello, aux statues d'évangélistes assis au portail S. Celle de saint Luc, qu'il exécuta tout entière et qui est facilement reconnaissable « à l'expression fatiguée des yeux », caractéristique de sa manière d'après Burckhardt, se trouve aujourd'hui dans une des chapelles latérales du chœur. Les statues d'Or San Michele (saint Philippe et le groupe des quatre saints, surtout celle de saint Eloi), sont des morceaux de facture plus libre et déjà savante, mais manquant encore un peu d'expression et de vie. L'imitation de statues antiques d'orateurs y est aisément reconnaissable. Burckhardt dit que le saint Jacques, également à Or San Michele, serait plutôt de la main de Bernardo di Piero Ciuffagni (1381-1457). — Son dernier travail, le grand bas-relief de la *Madonna della Cintola*, qu'il avait commencé en 1414, et qui se trouve au-dessus du second portail N., du côté de la Via de' Servi, montre son affranchissement définitif et est l'une des premières grandes compositions où triomphe l'esprit nouveau de la Renaissance. Vasari l'attribue faussement à Jacopo della Quercia. L'influence de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Donatello y est sensible dans le libre mouvement et l'élan des anges volants, comme dans la figure de saint Thomas. Partout s'y manifeste la verdeur, le sentiment rajeuni de la nature et de la vie. — Les bas-reliefs placés au-dessus des statues d'Or San Michele présentent aussi de grandes qualités de composition et de mouvement. — Nanni di Banco s'occupa aussi d'architecture, en 1416 il présenta un modèle pour la coupole de la cathédrale. André Michel.

Bibl. : Vasari (édit. Milanesi), t. III. — Burckhardt, *Cicerone* (4e édit.), pp. 328-329. — Perkins, *les Sculpteurs italiens* (trad. Haussoulier), t. I.

BANCOUL (Noix de). Fruit de l'*Aleurites triloba* Forst. (V. Aleurit).

BANCOULIER (Bot.). Nom vulgaire de l'*Aleurites triloba* Forst. (*A. moluccana* Willd), arbre de la famille des Euphorbiacées (V. Aleurit).

BANCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 278 hab.

BANCQUAGE (V. Banquage).

BANCROFT (George), pamphlétaire et traducteur religieux du XVIe siècle. Il était prêtre de l'Eglise anglicane et traduisit « pour l'édification de ses chers frères en Jésus-Christ » *Prædicatorum Basilensium in defensionem rectæ Administrationis cœnæ dominicæ* (1548), livre écrit avec la furieuse violence du temps. Les prêtres catholiques y sont traités de « renards endiablés » et les évêques de « bêtes immondes », ce qui peut donner une idée du style.

BANCROFT (Richard), théologien, archevêque de Canterbury, né à Farnworth, dans le comté de Lancastre, en 1544, mort en 1610, l'adversaire déclaré des non-conformistes, pendant les règnes d'Elisabeth et de Jacques Ier. Ses connaissances et le zèle qu'il déploya pour la défense des prérogatives de l'épiscopat, dans les sermons qu'il prêcha à Cambridge et à Londres, le firent nommer membre de la commission des causes ecclésiastiques. Il se fit remarquer, dans ces fonctions, par son hostilité envers les *dissidents :* il fut l'âme de l'instruction criminelle dirigée contre les auteurs des pamphlets puritains connus sous le nom de *Marprelate tracts*, et dicta aux juges de la chambre étoilée les sentences qui frappèrent ces adversaires de l'épiscopat. — En 1592, il fut nommé évêque de Londres et se trouva, dès lors, virtuellement investi de l'autorité et des fonctions de primat d'Angleterre, à la place de Whitgift, que l'âge et les infirmités éloignaient des affaires. En 1603 il défendit énergiquement, à la conférence Hampton-Court, présidée par Jacques Ier, les privilèges de l'Eglise anglicane contre les réclamations du clergé presbytérien. Le 6 oct. 1604, à la mort de Whitgift, il fut élevé au siège archiépiscopal de Canterbury. Un de ses actes les plus importants, au point de vue ecclésiastique, fut le sacre de quelques évêques écossais. Par là il rattacha l'Eglise épiscopale d'Ecosse à l'Eglise anglicane. En qualité de primat d'Angleterre, il eut la haute surveillance sur la traduction de la Bible, qui fut décidée à la conférence de Hampton-Court. — Bancroft frappa toujours impitoyablement ses adversaires, aussi Clarendon put-il dire plus tard : « Si Bancroft avait vécu, il aurait rapidement éteint tout ce feu qui avait été allumé à Genève. » — Il n'a laissé que peu d'ouvrages : *A survay of the pretended holy discipline* (1593), et *Daungerous positions and proceedings, published and practised within this iland of Brytaine, under pretence of Reformation and for the presbiterial discipline* (1593). G. de la Quesnerie.

BANCROFT (Edward-Nathaniel), médecin et naturaliste anglais, de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était agrégé au Collège royal des médecins de Londres, membre de la Société royale, et jouissait de l'amitié de Franklin et de Priestley. Il passa une partie de sa vie en Amérique, en particulier à la Jamaïque et dans la Guyane, et publia, outre un travail sur le *woorara* (notre curare) dans les *Philosophical Transactions*, des ouvrages tels que : *Essay on the natural history of Guiana* (Londres, 1769, in-8) ; *Experimental researches concerning the philosophy of permanent colours*, etc. (Londres, 1794, in-8) ; *Essay on the yellow fever*, etc. (Londres, 1811 et 1817 ; Baltimore, 1821, in-8). Dr L. Hn.

BANCROFT (Aaron), pasteur américain, congrégationaliste, né à Reading, dans l'Etat de Massachusets, en 1755, mort en 1840. Après avoir fait ses études à l'université de Harvard, il fut pasteur à Yarmouth, dans la Nouvelle-Ecosse (1780). Quelques années après, il fut appelé à Worcester (1785), où il passa le reste de sa vie. On doit à Bancroft un grand nombre de sermons sur l'éducation religieuse et laïque de la jeunesse, et de plus, une *Vie de Washington*, qui parut en 1807, in-8, à Worcester. Cet ouvrage est très estimé. G. Q.

BANCROFT (George), historien américain, né à Worcester (Massachusetts) en 1800, fils du précédent. Elevé d'abord à l'école du Dr Abbot, à Exeter (New-Hampshire), puis à l'université de Harvard, à Cambridge, près de Boston, George Bancroft alla achever ses études en Allemagne, à Göttingen, où il reçut en 1820 le grade de docteur en philosophie, et à Berlin. Il rentra à vingt-deux ans en Amérique, après avoir parcouru l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre, l'esprit nourri de littérature ancienne et en même temps façonné par la culture métaphysique des universités allemandes. Professeur de grec à Harvard, puis principal de l'école de Round Hill (Massach.), il publia des traductions de plusieurs ouvrages historiques de Heeren dont il avait suivi l'enseignement à Göttingen, et un petit volume de poésies consacrées aux beautés naturelles de la Suisse et aux ruines artistiques de l'Italie. Ces premiers essais de sa plume, avec divers articles parus dans la *North American Review* et la *Quarterly Review* de Boston, furent réimprimés en 1855 sous le titre de *Miscellanies*.

Mais il avait déjà entrepris le grand ouvrage historique auquel il doit sa célébrité, l'*Histoire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord*, et les deux premiers volumes en avaient été publiés, lorsqu'il se tourna résolument du côté de la politique. Il appartenait au parti démocratique, et le président des Etats-Unis, Van Buren, le nomma en 1838 receveur des douanes au port de Boston, poste lucratif, réservé comme récompense pour les services politiques, et qu'il conserva jusqu'à l'accession au pouvoir du parti whig avec le président Harrison en 1841. En 1845, les démocrates reprirent l'ascendant et leur candidat, Polk, fut élu président. Bancroft, à qui les trois premiers volumes déjà parus de son Histoire avaient donné une grande réputation, fit partie du cabinet comme secrétaire de la marine. Polk le nomma, l'année suivante, ministre plénipotentiaire à Londres. Il resta trois ans dans ce poste et se lia pendant cette période avec les hommes les plus éminents du monde politique et littéraire en Angleterre et en France, Hallam, Macaulay, Grote, Dickens, Peel, Brougham, Guizot, Mignet, Lamartine, de Tocqueville. Les archives publiques dans les deux pays lui furent libéralement ouvertes. Il eut accès à un grand nombre de collections particulières de manuscrits, et rassembla de précieux matériaux pour la suite de son *Histoire des Etats-Unis*, la période qu'il devait maintenant traiter comprenant les guerres coloniales contre la France, les incidents américains de la guerre de Sept ans, la révolution et la guerre de l'indépendance. A son retour aux Etats-Unis, il établit sa résidence à New-York, passant généralement la saison d'été à Newport (Rhode-Island). Quelques uns des nombreux discours qu'il eut à prononcer dans des cérémonies publiques comme membre de diverses sociétés, littéraire, artistique, géographique, ethnographique, de la ville de New-York, méritent d'être signalés, notamment ses éloges funèbres de l'historien Prescott et de Washington rving en 1859 et du président Lincoln en 1866. En 1867, le successeur de Lincoln, Andrew Johnson, lui confia la représentation des Etats-Unis auprès du royaume de Prusse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de la confédération de l'Allemagne du Nord. En 1871, il fut accrédité en la même qualité de ministre plénipotentiaire auprès de l'empire allemand dont il salua avec enthousiasme le rétablissement. Sa mission a pris fin en 1874. Depuis son retour aux Etats-Unis il est établi à Washington.

L'*Histoire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord*, œuvre capitale de George Bancroft, se compose de douze volumes répartis en quatre groupes. Les trois premiers, parus en 1834, 1837 et 1840, comprennent l'histoire de la colonisation, depuis les premières découvertes jusqu'à 1748. Les trois suivants, publiés de 1852 à 1854, traitent des événements qui préparèrent la révolution américaine et embrassent une période de vingt-six ans, de 1748 à 1774. La troisième partie est consacrée au récit de la guerre de l'indépendance et se compose de quatre volumes, embrassant une période de neuf années, de 1775 à 1783. Le premier parut en 1858, le second en 1860, le troisième en 1866, le dernier après un long intervalle (rempli par la mission de Bancroft à Berlin) en 1875. La quatrième partie, parue en 1882, a pour titre: *Histoire de la formation de la Constitution des Etats-Unis*, et se compose de deux volumes embrassant une période de six années, de 1783 à 1789, de la fin de la guerre de l'indépendance à la première année de la présidence de Washington.

Ces douze volumes ont coûté à leur auteur cinquante années d'un labeur pour ainsi dire ininterrompu. Le plan conçu dès l'origine était tellement vaste que la réalisation n'a pu en être effectuée que jusqu'au seuil de la période moderne, au moment où les Etats-Unis sont devenus, au sens propre du mot, une nation. Le résultat de ce grand effort n'en a pas moins été d'assurer à son auteur le renom d'un des premiers historiens de son pays et de son temps. Cette réputation était établie dès l'apparition des trois premiers volumes. Heeren déclare que peu d'œuvres historiques modernes ont atteint une telle élévation, tant au point de vue de la consciencieuse étude des sources qu'à celui de l'art de l'exposition. Everett dit qu'un tel ouvrage supprime la nécessité de toute œuvre ultérieure sur la même période historique. Les principales qualités attribuées à l'œuvre de M. Bancroft sont la recherche aussi intatigable qu'intelligente et l'emploi scientifique des documents de toute nature se rapportant au sujet, une critique scrupuleuse et sûre d'elle-même, une érudition dont la profondeur et l'étendue ont été rarement égalées, une composition féconde en effets puissants et dramatiques, un style pittoresque, une peinture vive des caractères, et surtout (les critiques américains insistent particulièrement sur ce point) l'intensité du sentiment patriotique et la passion de la liberté qui animent l'ouvrage et en pénètrent toute la structure. On relève d'autre part, dans quelques parties de l'œuvre de Bancroft, la noblesse affectée du style, dégénérant parfois en emphase et en boursouflure, une diction tourmentée, souvent pénible, une prolixité fatigante, une partialité manifeste pour certaines régions et certains personnages, une accumulation indigeste de citations, de preuves, de détails minuscules, l'abus des généralisations philosophiques, la déclamation politico-morale juxtaposée ou substituée à l'exposé des faits, enfin l'introduction dans le cours du récit de longs chapitres qui ne tiennent que de fort loin au sujet, et dont la suppression, quelle que soit leur valeur propre, serait, pour l'ensemble de l'ouvrage, un précieux allègement.

Les six premiers volumes de l'*Histoire* de Bancroft ont été traduits en français par Isabelle Gatti de Gamond (Bruxelles et Paris, 1861-62, 8 vol. in-8). — Le dixième volume a été traduit et annoté (avec adjonction de documents inédits sur la guerre de l'indépendance), sous le titre de: *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des Etats-Unis*, par M. Ad. de Circourt (Paris, 1876, 3 vol. in-8).

A. Moireau.

BANCROFT (Hubert Howe), historien américain né à Granville (Ohio) en 1832, de parents originaires de la Nouvelle-Angleterre. H.-H. Bancroft est un des plus curieux exemplaires de la race américaine des *self-made men*. Elevé dans les rudes travaux de la ferme, il entra à seize ans comme apprenti chez un libraire de Buffalo. Quatre ans plus tard, son patron l'envoya en Californie ouvrir, à San-Francisco, une succursale de son établissement. Mais le patron mourut et Bancroft se trouva sans ressources dans cette ville improvisée par la fièvre de la découverte des mines d'or. En 1856 il put s'établir pour son propre compte et fonda une boutique pour la vente des livres, qui est devenue rapidement l'une des plus grandes maisons de librairie de la côte du Pacifique. Mais M. Bancroft ne s'est pas contenté de ce succès commercial ; l'ambition lui vint d'être historien. Il entreprit d'abord de recueillir tous les documents sur l'histoire de la Californie, antérieure à la conquête américaine, et sur les annales de la moitié occidentale de l'Amérique du Nord, et d'en former une collection sans rivale. En quinze années il a dépensé à cette œuvre 300,000 dollars. Dès 1868 il avait abandonné à son frère la direction de la librairie, et il était allé chercher des manuscrits et des pièces rares partout où l'existence de telles richesses lui était signalée, dans les Etats américains de l'E. et jusqu'en Europe. En 1881, il installa à San-Francisco une magnifique bibliothèque, condenant environ 40,000 volumes, dont plus de 12,000 manuscrits sur les affaires du Mexique au XVI^e^ siècle, des monceaux de correspondances privées, et les archives de la plupart des villes principales de la Californie, outre d'innombrables collections de journaux.

C'est là que M. H.-H. Bancroft a organisé une véritable manufacture pour la fabrication d'œuvres historiques relatives aux Etats de l'Amérique centrale et aux Etats formés sur la côte septentrionale du Pacifique, manufacture qui produit en moyenne par an quatre ou cinq gros volumes in-octavo. Bancroft les signe seul, bien que son rôle consiste surtout dans la revision des produits spéciaux de collaborateurs actifs, chargés de dépouiller et de classer les incalculables richesses de la collection et d'en tirer le meilleur parti, le travail étant distribué puis centralisé de la façon la plus judicieuse, à en juger par l'éclat des résultats obtenus. M. Bancroft a débuté en 1874 par 5 volumes in-8, *Sur les races indigènes des Etats du Pacifique (The native races of the Pacific States)*, qui ont causé une surprise générale par l'agrément de la forme sous laquelle était présenté au public le fruit d'énormes recherches sur un sujet jusqu'alors à peu près complètement ignoré. Ces cinq volumes n'étaient, dans la pensée de l'auteur, qu'une sorte d'introduction à l'œuvre principale qu'il méditait et qui devait comprendre les Histoires de l'Amérique centrale, du Mexique, des Etats du Nord du Mexique et du Texas, de la Californie, de la côte du N.-O., et de l'Alaska, en tout 39 volumes. Cette œuvre est en voie de réalisation rapide. La publication a commencé en 1882 ; plus de 25 volumes de l'*History of Pacific States from Central America to Alaska* ont déjà paru.

A. Moireau.

BANCROFT, acteur et directeur anglais contemporain, s'est fait à Londres, depuis vingt-cinq ans, la réputation d'un comédien distingué, et sa femme a partagé la bonne opinion que le public s'est formée de son talent. Vers 1865, M. Bancroft, déjà honorablement connu, prit la direction du théâtre du prince de Galles, devenu aujourd'hui le théâtre de Haymarket, et grâce à son goût très sûr, à ses soins, à son intelligence, grâce aussi au talent déployé par lui et par sa femme, il sut faire de ce théâtre l'une des premières scènes littéraires de Londres. Abandonnant le mélodrame vulgaire et lui substituant, non sans combattre tout d'abord les tendances des spectateurs, la fine comédie moderne, la comédie de mœurs et de caractères, il opéra comme une sorte de révolution dans les habitudes scéniques anglaises. Les élégantes comédies de lord

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lytton, les traductions ou adaptations d'un grand nombre de nos pièces françaises, celles de MM. Sardou, Dumas fils, Ed. Pailleron, Labiche, obtinrent bientôt un énorme succès, jouées à ravir par M. et Mme Bancroft, entourés d'artistes excellents, avec une intelligence et une science de la mise en scène qu'il est bien rare de rencontrer à ce degré. M. Bancroft a été récompensé de ses efforts en faveur d'un théâtre honnête et vraiment littéraire : pendant plus de vingt ans le succès s'est attaché à son entreprise, et on applaudissait en lui, en même temps que l'acteur doué d'un talent souple et divers, le directeur intelligent et hardi qui avait su guider le goût du public et le réformer d'une façon heureuse, en lui offrant des œuvres d'une haute portée morale et d'une grande valeur littéraire. Après avoir fait dans l'exploitation de son théâtre une brillante fortune, M. Bancroft abandonna sa direction, et au mois de juil. 1887, dans toute la force de l'âge et du talent, il faisait, ainsi que sa femme, ses adieux au public de Haymarket. Cette dernière représentation fut un triomphe pour les deux directeurs-artistes. Arthur Pougin.

BANDA. Poids usité en Nigritie et en Guinée ; il égale 45 kilogr. 89192 suivant les uns, et suivant les autres 64 kilogr. 1167.

BANDA. Ville de l'Inde, au S.-E. d'Agrah, sur la rivière de Keane, ch.-l. autrefois très florissant du district S. du Bundelkhand; 27.746 hab.

BANDA. Groupe d'îles faisant partie de l'archipel des Moluques, en Malaisie, appartenant aux Hollandais, qui y ont un résident. Terrain volcanique. Climat insalubre; 6,000 hab. Situation entre 3° 50′ et 4° 40′ de lat. S., et 126° 20′ et 127° 30′ de long. E. Le groupe se compose de dix îlots qui, d'octobre en avril, reçoivent de fréquentes secousses. La population se livre spécialement à la culture du muscadier. Elle est composée de nègres Papouas, de Chinois et de Hollandais. Le manque d'eau de source dans quelques-unes de ces îles est un grand inconvénient. M. d'E.

BANDA (V. Uruguay).

BANDAGE. I. Chirurgie. — En chirurgie on désigne d'une manière plus spéciale du nom de *bandage* l'arrangement méthodique sur une partie du corps d'une ou de plusieurs pièces de pansement. On appelle également ainsi l'ensemble de plusieurs pièces de linge réunies par continuité de tissu, par des coutures ou posées dans un ordre rationnel. Par extension, on appelle encore de ce nom les appareils mécaniques tels que le *tourniquet*, le *garrot*, etc., qui agissent par élasticité, par des leviers ou autrement (Jamain et Terrier). — On divise les bandages soit au point de vue de leur usage, soit au point de vue de leur mode d'application. La classification suivante donnée par Gerdy, dans son traité classique des bandages, est la meilleure; elle mérite d'être citée dans son entier.

1° Bandages simples.
- Bandages circulaires : Ils forment autour de nos parties des circulaires horizontaux qui se recouvrent plus ou moins complètement.
- Bandages obliques : Ils forment des circulaires obliques.
- Bandages spiraux : Dans ces bandages, la bande décrit des tours de spire, appelés *doloires*. Ces doloires se recouvrent quelquefois à moitié, quelquefois ils ne sont que juxtaposés. Parfois, enfin, ils sont à une certaine distance les uns des autres.
- Bandages croisés ou en huit de chiffre : On donne ce nom aux bandages formés par des *doloires* se croisant de manière à présenter plus ou moins la forme d'un 8.
- Bandages noués : Ce sont ceux qui forment un nœud.
- Bandages récurrents : Ceux dont les tours de bande vont et viennent alternativement sur leurs pas.

1° Bandages simples.
- Bandages pleins : Ceux qui sont faits avec une large pièce de linge.
- Bandages invaginés ou unissants : Formés par une bande perforée dans une partie de son plein et recevant par les ouvertures soit une de ses extrémités taillée en autant de lanières que d'orifices, soit celle d'une autre bande taillée de même.
- Liens : Bandages simples ne rentrant pas dans les classes précédentes : bandages contentifs des sondes, bandages employés dans la réduction des luxations, etc.

2° Bandages composés.
- Bandages en T. : Ce sont ceux qui ont la forme de la lettre T.....
- Bandages en croix : Quand ils ont la forme d'une croix.
- Bandages en fronde : Quand ils sont formés par une large pièce de linge dont les deux extrémités sont taillées longitudinalement de façon à présenter un nombre égal de chefs.
- Bandages en bourse ou en suspensoirs : Ainsi nommés parce qu'ils ont la forme d'un sac dans lequel se trouve la partie que l'on veut soutenir.
- Bandages en gaine ou vaginiformes : Forme de gaine.
- Bandages lacés et bouclés : Ils sont garnis de cordons, de boucles, etc.

3° Bandages mécaniques.
1° Bandage à plaque, composé d'une plaque et d'un cordon;
2° Bandage contentif élastique des sondes;
3° — à ressorts spiraux;
4° — — courbes: bandages herniaires; par ex.;
5° Bandage compressif des vaisseaux;
6° — destiné à rendre, par élasticité, le mouvement aux parties qui l'ont perdu;
7° Bandages mécaniques bouclés;
8° Appareils de fracture;
9° — orthopédiques.

Tous les bandages qui rentrent dans cette classification ont des indications et des contre-indications particulières; leur mode d'application varie également avec la maladie qu'ils sont destinés à guérir ou à soulager, avec la partie du corps sur laquelle on les applique. On peut cependant donner à leur sujet un certain nombre de règles qu'il est nécessaire de connaître, lorsqu'il s'agit de faire usage de l'un d'entre eux. Ces règles ont été formulées par MM. Jamain et Terrier dans leur traité bien connu de petite chirurgie.

1° S'assurer si le bandage employé peut remplir toutes les indications nécessaires;

2° Réunir des aides en nombre suffisant, soit pour soutenir le malade quand celui-ci ne peut rester debout ou assis, soit pour soutenir le membre que le malade ne pourrait maintenir élevé, soit enfin pour contenir les pièces d'appareil, etc;

3° Placer le malade dans la position la plus commode pour lui et pour le chirurgien et disposer convenablement ses aides;

4° Appliquer le bandage d'une manière uniforme, c.-à-d. qu'il soit également serré dans toute son étendue;

5° Serrer convenablement le bandage, car, trop lâche, il glisserait et ne remplirait pas le but qu'on se propose; trop serré, il pourrait causer des accidents fort graves et même souvent la gangrène;

6° Appliquer toujours un bandage de bas en haut, c.-à-d. de manière à refouler les liquides vers le centre, si le bandage est appliqué sur un membre. Si le bandage était enroulé de haut en bas, on risquerait en effet de produire l'engorgement des extrémités.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pour ceux des divers bandages décrits plus haut, qui méritent une description particulière, voir les mots suivants où on trouvera de plus amples détails : Anévrysme, Rotule, Bandage (herniaire), Bande, Sonde, Orchite, Maxillaire inférieur, Appareil, Fracture, Orthopédie, Utérus, etc., etc. Dr G. A.

Bandage herniaire. — Les bandages herniaires sont des appareils destinés à maintenir les *hernies* (V. ce mot). Un bandage herniaire se compose, en général, de plusieurs parties : une ou plusieurs *pelotes* qui doivent agir sur l'ouverture herniaire ; une *ceinture* ou un *ressort* dont le but est de soutenir la pelote et de la maintenir à l'endroit où elle doit rester appliquée ; différentes parties accessoires, telles que les *courroies*, les *sous-cuisses*, etc. — La *pelote*, que l'on fabriquait autrefois avec des corps mous, présente à son centre une partie solide, dite *écusson* qui est habituellement en métal. Cet écusson, qui constitue la charpente de la pelote, est couvert de tous côtés par une peau fine et souple rembourrée de linge, de laine ou de tout autre produit analogue. Cette pelote est généralement de forme oblongue ; elle peut être cependant, suivant les indications à remplir, ronde, triangulaire, en bec de corbin, etc. Quelle que soit sa forme générale, la face qui s'applique sur l'orifice herniaire peut être plane, concave ou convexe.

La ceinture varie suivant qu'il s'agit des bandages à *pression molle*, à *pression élastique* ou à *pression rigide*. Dans le premier cas, elle est constituée par de simples lacs ou des courroies dont l'effet est évidemment peu satisfaisant. C'est là l'ancien bandage, aujourd'hui inusité, que l'on désigne encore quelquefois sous le nom de *bandage des prisons*. Dans le bandage *à pression élastique*, la ceinture est, en réalité, un ressort en acier dont la disposition varie quelque peu, suivant qu'il s'agit du *bandage français* ou du *bandage anglais*. Le *bandage français* (fig. 1) est formé d'un ressort qui est à la fois courbé,

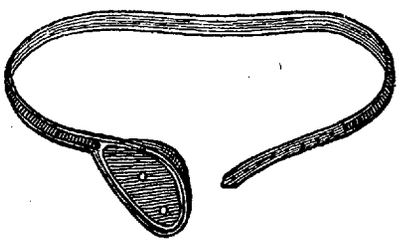

Fig. 1. — Bandage français.

suivant ses faces et suivant ses bords. La courbure est, en outre, faite de telle sorte que le ressort embrasse la moitié de la circonférence du corps seulement et s'applique étroitement par toute sa circonférence. Le ressort

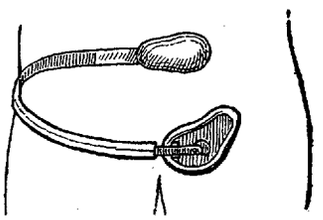

Fig. 2. — Bandage anglais.

du *bandage anglais* (fig. 2) n'est, au contraire, courbé que suivant ses faces et sa concavité ; au lieu d'entourer le tronc du côté de la hernie, il l'entoure du côté opposé ; cette dernière disposition est cause que, pour atteindre l'orifice herniaire, le ressort est plus long en avant, où il dépasse la ligne médiane, qu'en arrière où il prend son point d'appui sur la colonne vertébrale. Dans le bandage français, la fixité est recherchée à l'aide de la multiplicité des points de contact ; dans le bandage anglais, l'élasticité du ressort est seule en jeu, car le ressort, au lieu d'embrasser le corps dans sa concavité, ne prend un point d'appui que par ses deux extrémités. C'est par la forme, la longueur et la disposition du ressort que se différencient surtout les deux bandages français et anglais ; il faut ajouter, en outre, que le mode d'articulation du ressort avec la pelote varie dans l'un et dans l'autre. Dans le premier, l'écusson de la pelote est *fixé* au ressort ; dans le deuxième, la pelote est *articulée* avec le ressort, de façon à permettre certains mouvements. La figure 3 indique l'un des modes d'articulation de ces

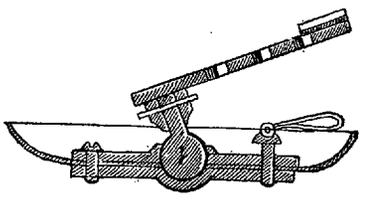

Fig. 3. — Pelote de Wickam.

bandages. La ceinture du bandage à *pression rigide* est constituée par une tige métallique *rigide* placée en travers sur la partie antérieure du ventre et terminée par deux lanières élastiques qui se fixent sur la région lombaire. Ces appareils qui sont excellents dans les hernies dont la contention est difficile sont généralement peu usités, car il est nécessaire de les faire exécuter sur commande, par un ouvrier

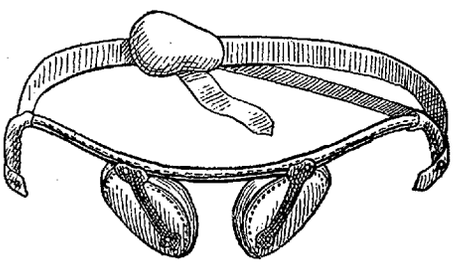

Fig. 4. — Bandage du Dr Dupré.

habile, pour chaque malade. La figure 4 montre le bandage appliqué pour une double hernie inguinale.

Les *courroies* et les *sous-cuisses* sont des parties peu importantes et dont l'usage est facile à saisir dans la

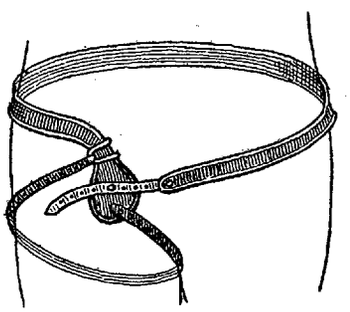

Fig. 5. — Bandage français appliqué.

figure 5 ; elles servent, comme on le voit, à mieux assurer la fixité du bandage au niveau du point d'application.

Les différentes parties, signalées plus haut, présentent des particularités plus ou moins notables, selon la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

variété de hernie que doit contenir le bandage; on en trouvera donc la description à propos de l'étude de ces hernies.

Quelle que soit la variété de hernie pour laquelle on emploie un bandage, quel que soit même cet appareil, la manière de l'appliquer est à peu de chose près la même. On fait coucher d'abord le malade pour faciliter la réduction de la hernie et on fait alors rentrer peu à peu et complètement la partie herniée à l'aide d'une manœuvre régulière qui est désignée du nom de *taxis*. Une fois la réduction opérée, tandis que l'opérateur ou un aide empêche l'intestin de sortir de nouveau avec un ou plusieurs doigts, on déploie le bandage et l'on en met l'extrémité postérieure en arrière pendant que la pelote est appliqué exactement sur l'orifice de la hernie; les doigts ont été, pendant ce temps, retirés adroitement, de façon à ce que les viscères n'aient pu échapper pendant la substitution. On met ensuite les courroies et sous-cuisses s'il y a lieu. — Quand on a appliqué un bandage, après qu'on s'est assuré que la plaque est bien au niveau de l'orifice herniaire, pour vérifier si l'appareil remplit bien son rôle de contention, on fait lever le malade tout droit, puis accroupir; on le fait respirer fortement, tousser, se moucher, soulever même un fardeau, etc. Si la hernie ne sort pas pendant tous ces exercices, on peut regarder l'appareil comme satisfaisant. D'une façon générale, le bandage doit exercer une certaine pression au point où est la pelote, mais il ne doit pas cependant serrer trop vivement sous peine de déterminer divers accidents, tels que gonflement du scrotum et du testicule, varices du cordon, inflammation et même quelquefois gangrène de la peau ou des parties sous-jacentes. — Le bandage seul peut amener la guérison complète des hernies, lorsque le sujet est jeune, surtout si la maladie n'est pas trop ancienne; il est nécessaire toutefois que le malade ne se livre pas à des travaux pénibles et qu'il conserve nuit et jour son bandage bien appliqué. Chez les vieillards ou chez les individus affectés de hernies anciennes, le bandage n'est qu'un simple moyen palliatif destiné à éviter des complications. Dr G. Alphandéry.

II. Art vétérinaire. — En chirurgie et en hygiène vétérinaires, on fait un fréquent usage des bandages. Au point de vue chirurgical, les bandages constituent des appareils contentifs formés par des bandes ou rubans de toile maintenant en place des plumasseaux d'étoupe ou de charpie que l'on applique sur les parties fracturées ou luxées, ou sur les organes qui ont une tendance à se déplacer d'une manière anormale. Appliqué à la suite des opérations chirurgicales pratiquées sur les animaux, le bandage s'appelle *pansement* (V. ce mot) et il varie suivant le siège, la nature et la gravité des opérations.

En hygiène vétérinaire, l'usage des bandages, ou bandes appliquées sur les extrémités inférieures des membres du cheval, constitue une pratique d'importation anglaise qu'on ne saurait trop généraliser. Les bandes qu'on applique aux membres sont composées de morceaux de flanelle de 4 à 6 m. de longueur, sur 10 à 12 centim. de large, munies d'attaches à une extrémité. Pour les appliquer, on commence à les rouler sur elles-mêmes, l'extrémité garnie de liens au centre, et on les déroule à mesure que le membre est entouré. On commence par le bas au niveau du paturon, et on contourne le membre en spirale jusqu'au-dessous du genou ou du jarret, mais jamais au-dessus, autrement on en gênerait les articulations et on en paralyserait les mouvements. On aura soin d'éviter que la pression de la bande soit trop forte; elle sera convenable si on peut passer le doigt entre elle et la peau. Les bandes sont soit en toile, soit en flanelle. On les applique tantôt sèches, tantôt mouillées. On les met à l'état sec, si les jambes sont froides et mouillées. Elles ont alors pour effet de tenir la peau chaude et d'en absorber la transpiration. On les applique imbibées d'eau froide, d'eau-de-vie camphrée ou de lie de vin pour combattre le gonflement des membres, les molettes et la fatigue résultant de l'excès de travail ou d'une course prolongée. Chez les chevaux de course, chez ceux aussi qui ont de hautes allures et dont les tendons sont exposés aux tiraillements et aux engorgements, l'usage des bandes est indispensable. Grâce à leur emploi, on prévient la nerf-férure et la bouleture qui en est la conséquence; par elles on conserve au cheval l'intégrité de ses colonnes de soutien. L'usage ne saurait en être trop recommandé. L. Garnier.

III. Industrie. — 1° Carrosserie. — On appelle bandage dans la carrosserie une bande de fer ou d'acier dont on entoure extérieurement la jante d'une roue; le bandage appliqué après avoir été chauffé, et par conséquent quand son diamètre est plus grand que la roue, resserre tous les joints en se refroidissant, consolide la roue et lui donne la résistance convenable. Un perfectionnement consiste à faire le placement du cercle ou *embattage* sur une plate-forme en fonte placée au-dessus d'un réservoir; le bandage, chauffé bien également dans un four, est placé sur la roue et battu fortement pour entrer à force; la roue se charbonne à son contact et si, cet effet pouvait se produire quelque temps, comme il arrive parfois dans le travail à la main, le cercle se trouverait bientôt trop grand. Mais ici, aussitôt le cercle posé, on fait tourner un peu la plate-forme assemblée par son centre à un support par un assemblage à baïonnette et on la plonge dans l'eau de la cuve inférieure. Les dimensions des bandages des voitures varient dans de larges limites, suivant la grandeur des roues et le poids à supporter; à l'exposition de 1878 on pouvait voir les roues d'un chariot destiné à porter quarante tonnes, avec des bandages de 32 centim. de largeur et 45 millim. d'épaisseur qui pesaient 175 kilogr. pour chaque roue de devant et 275 kilogr. pour chaque roue d'arrière; les roues d'avant avaient 1^m10 de diamètre et celles d'arrière 1^m40. L'emploi de l'acier pour les bandages des voitures a pris une grande extension depuis quelques années. La roue est la partie de la voiture qui fatigue le plus, car elle reçoit sans intermédiaire tous les chocs provenant des aspérités du sol. On a cherché à amortir ces chocs et surtout à donner à la voiture une grande douceur en employant le caoutchouc autour des cercles; le bandage en fer en U contient un caoutchouc fixé comme celui des vélocipèdes, soit en tendant et collant le caoutchouc dans le fer, soit par l'emploi d'un fil de fer intérieur dont les extrémités, taraudées en sens inverse, sont réunies par un écrou. Dans une autre disposition les roues ont une jante en bois et un cercle en fer ordinaire; le bandage en caoutchouc y est maintenu sur les côtés par deux disques en fer boulonnés sur la jante en bois qu'ils affleurent en dedans et dépassent à l'extérieur pour se terminer par un rebord restreint de chaque côté dans une rainure réservée au bandage en caoutchouc. Pour éviter le laminage du caoutchouc entre le bandage et le sol on a employé des bandages en caoutchouc mou, soudé à un caoutchouc durci fixé lui-même sur une forte toile. Dans un autre système recommandé, on interpose une épaisseur de caoutchouc souple entre le cercle en fer en U et le caoutchouc durci, qui est recouvert d'une forte épaisseur de caoutchouc mou, pour le roulement sur le sol. L'emploi du caoutchouc autour des roues augmente leur durée, diminue les secousses provenant du sol, donne beaucoup de douceur à la voiture et la rend silencieuse.

2° Bandages des wagons et des locomotives. — Les roues des wagons et des machines qui circulent sur les chemins de fer sont entourées d'un bandage garni d'une saillie intérieure dite mentonnet ou *boudin*, destinée à empêcher les roues de sortir de la voie; on donne au bandage une forme légèrement conique permettant au véhicule de glisser légèrement sur les rails, de franchir les courbes et de limiter le mouvement de lacet.

Conditions générales. Les bandages doivent satisfaire à plusieurs conditions, résister aux frottements, avoir une ténacité suffisante pour vaincre les efforts de tension des fibres résultant du serrage du bandage autour de la roue

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et ne pas éclater, présenter une compacité telle qu'ils s'usent uniformément, posséder la dureté qui s'oppose à l'écrasement du bandage sous la charge du véhicule. On emploie pour constituer ces bandages le fer ou l'acier; dans l'un et l'autre cas le métal doit être dur et ductile; on comprend la nécessité de la dureté puisque le poids imposé à la surface du roulement peut s'élever à 30 et même 35 kilogr. par millimètre carré; mais une autre cause de destruction plus grave, c'est le choc éprouvé au passage des joints des rails auquel il faut ajouter l'action des freins. La ductilité n'est pas moins nécessaire, le bandage est en effet soumis à des efforts d'extension et de contraction en tous sens soit par l'effet de l'embattage, soit par celui du roulement, des changements de température, de l'action des freins.

Profil. Il serait utile de faire varier le profil des bandages suivant le tracé des lignes; mais sur les grands réseaux qui comprennent des lignes dans les conditions de tracé les plus variées, on se rapproche le plus possible d'un profil uniforme; on donne à tous les boudins la saillie maxima que comportent les voies à coussinets, en laissant entre le boudin neuf et les joues intérieures des coussinets un intervalle qui réserve une latitude suffisante pour l'usure de la jante. Le profil des bandages des voitures à voyageurs et des wagons à marchandises est le même sur chaque réseau, et d'un réseau à l'autre il n'offre que de légères différences. Les bandages présenten généralement au droit du boudin et à l'intérieur un évidement en quart de rond qui a l'avantage d'atténuer un peu l'inégalité des épaisseurs du bandage et de faciliter la fabrication. Le profil de la jante proprement dite n'est pas entièrement rectiligne; la conicité qui est de $\frac{1}{20}$ sur la plus grande partie est beaucoup plus prononcée vers le bord extérieur et est portée à $\frac{1}{7}$; cette forme a pour objet de combattre l'usure par suite de la portée de la roue sur le bord extérieur du champignon du rail. On admet pour les bandages un degré d'usure plus grand pour les wagons à marchandises que pour les wagons à voyageurs et que pour les locomotives; sur l'Est les bandages des voitures à grande vitesse ne doivent pas avoir moins de 0^m035 d'épaisseur; sous les wagons, les roues continuent à rouler jusqu'à ce que leur épaisseur soit réduite à 0^m022. L'épaisseur et la largeur des bandages des machines sont plus grandes que celles des wagons, mais le surcroît tient presque exclusivement à ce que le boudin des premiers est renforcé; sur le réseau P.-L.-M., tous les bandages doivent avoir, neufs et tournés, 0^m055 d'épaisseurau milieu de la surface de roulement, et sont considérés comme hors de service ceux ayant moins de 0^m04 d'épaisseur et un défaut apparent.

Embattage. Le moyen employé pour mettre les bandages en place a beaucoup de rapport avec celui que pratiquent les charrons. Le diamètre intérieur du bandage est un peu plus petit que le diamètre extérieur de la jante; dilaté par la chaleur, il emboîte librement la jante qu'il étreint ensuite fortement par le refroidissement. Voici comment on opère: chaque roue est calée sur l'essieu au moyen de la presse hydraulique, puis le bandage chauffé le temps strictement nécessaire est déposé dans une cuve, l'essieu garni de ses roues est descendu au moyen d'une grue dans la cuve de manière que la roue pénètre dans le bandage; aussitôt que la roue est arrivée à sa position on refroidit le bandage en introduisant l'eau dans la cuve. Le serrage aujourd'hui ne dépasse pas un millième; plus serré, le bandage serait soumis à une tension qui pourrait provoquer la rupture, surtout si l'on a affaire à l'acier. Les éléments de l'embattage doivent dépendre de la nature du métal plus ou moins ductile du bandage et de la constitution plus ou moins rigide du centre de la roue par suite de l'immersion de la roue dans l'eau, et du refroidissement rapide qui en résulte pour le bandage; la tension est due non seulement au serrage, c.-à-d. à la différence des diamètres primitifs, mais aussi à la tendance plus ou moins grande du bandage à prendre, par le seul fait de cette immersion et s'il était libre, un diamètre inférieur à celui qu'il avait dans l'origine.

Fixation des bandages sur la jante. L'embattage ne saurait suffire pour fixer sur la jante le bandage qui s'étire plus ou moins au bout d'un certain temps et qu'il est du reste nécessaire de maintenir en place en cas de rupture; on l'attache soit par des rivets ou des boulons à écrous à tête conique noyée dans le bandage et traversant toute l'épaisseur; ce système s'applique surtout avec des bandages en fer; les trous ne sont percés qu'après la pose des bandages (fig. 1). On prescrit ordinairement pour les rivets et pour les boulons l'emploi d'un fer exactement de même nature que celui des bandages pour éviter de donner lieu, au bout d'un certain temps d'usage à des points saillants ou à des creux, suivant qu'ils seraient d'un métal plus dur ou plus doux que les bandages. L'extension de l'emploi de l'acier fondu pour les bandages a conduit à rechercher de nouveaux modes d'attache de ces pièces sur les jantes des roues; on a supprimé les rivets qui, traversant de part en part la matière avec leur longue tête fraisée, créaient des points de moindre résistance; on y a substitué des vis introduites de l'intérieur de la roue et pénétrant dans le bandage seulement de 2 centim.; ces vis, qui exigent une machine spéciale pour le forage fait alors de l'intérieur, affaiblissent beaucoup moins le bandage, mais, tout en rendant sa rupture moins probable, on peut craindre, si cette rupture a lieu, qu'elles ne suffisent pas pour empêcher son déroulement et la séparation des fragments. On s'en est tenu généralement en France à ces modes de fixation; en Angleterre et en Allemagne on a fait diverses tentatives pour remplacer par un autre mode de liaison les rivets et les vis; dans l'assemblage de *Burke*, la jante, ayant comme section un trapèze, s'engage par un bord extérieur dans un angle rentrant du bandage et l'assemblage à queue d'aronde est complété par le rabattement au marteau d'un ergot sur tout son pourtour. Dans l'assemblage de *Daelen*, le bandage porte latéralement deux rainures circulaires entre lesquelles s'applique la jante soudée au disque. A la compagnie d'Orléans on a combiné un système d'agrafage pris sur le champ extérieur de la jante et de vis emmanchées de l'intérieur à l'endroit correspondant au boudin. Enfin on a proposé de supprimer les vis elle-mêmes en employant des anneaux agrafant le bandage des deux côtés et reliés entre eux par des boulons (train suédois, roues Mansell), ou en se servant d'un anneau en zinc ou en métal blanc coulé dans une double rainure à queue d'aronde ménagée dans le bandage et dans la jante (ateliers de la Dyle à Louvain). Quand on se sert de roues en bois, on procède d'abord par l'embattage, le bandage étant chauffé modérément, et le tout est plongé rapidement dans l'eau pour ne pas brûler le bois; on peut procéder à froid et à la presse hydraulique. Le mode de liaison doit présenter des garanties sérieuses; un des plus pratiqués consiste à employer deux couronnes de fer saisissant le disque en bois vers la périphérie; l'extérieure est coudée et s'engage dans un angle rentrant du bandage; l'autre couronne est serrée par huit cales insérées dans une rainure continue du bandage; on rabat au marteau le bord du bandage sur les cales, elles sont ainsi comprimées et le disque fixé au bandage par un assemblage à queue d'aronde.

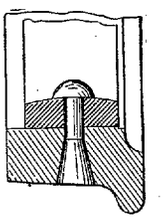

Fig. 1. — Bandage fixé sur la jante.

Fabrication des bandages. On a fabriqué les premiers bandages à grain pour la surface de roulement et en fer à nerf pour le corps; pendant longtemps on a conservé cette règle pour les bandages des roues de wagons, tout en fabriquant entièrement en fer à grain de la meilleure qualité les bandages pour roues de locomotives qui s'usent plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rapidement. Le procédé le plus ancien consistait à cintrer sur un mandrin, à l'aide de leviers, une barre droite laminée avec le boudin et coupée de dimension à la scie circulaire au sortir du laminoir, à souder cette barre au feu de forge et à calibrer l'anneau, ainsi formé, à l'aide de machines spéciales. Pour obtenir la barre droite on se servait de loupes martelées à une, deux et trois chaudes, mises en paquet et laminées sur champ après une chaude. En 1849, on installait aux usines Petin, Gaudet et Cie à Saint-Chamond, la fabrication des bandages en fer *sans soudure*, obtenus en enroulant des barres en hélice. Le paquet en forme d'anneau ou de bague est porté dans un four à réverbère et retiré au bout d'une heure pour être soumis à un premier pilonnage sous un marteau-pilon dont l'enclume munie d'une cavité circulaire reçoit le paquet, tandis que la frappe armée d'un tronc de cône maintient le diamètre intérieur du paquet. Après ce premier martelage, le paquet en subit trois autres, chaque chaude durant quinze minutes. Lorsque le dernier martelage est achevé, on frappe vigoureusement pour écraser le bord du paquet sur la partie extérieure de la cavité de l'enclume, ce qui ébauche le boudin du bandage. Une dernière chaude de vingt minutes est alors donnée et le bandage est passé au laminoir, puis assujetti sur une plate-forme en fonte d'un diamètre exact et plongé dans l'eau froide qui détermine une petite trempe et égalise le diamètre. On fait des bandages en *acier puddlé* et en acier *fondu au creuset ;* on en a fait en fer forgé sur lequel on coulait extérieurement de l'acier fondu, le soudage était parfait.

Bandages en acier fondu. Aujourd'hui le bandage en acier doux, obtenu par les procédés Bessemer ou Martin, tend à remplacer partout en France l'ancien bandage en fer et même en acier fondu au creuset ; en Allemagne et en Autriche, où l'emploi des bandages d'acier est universel,

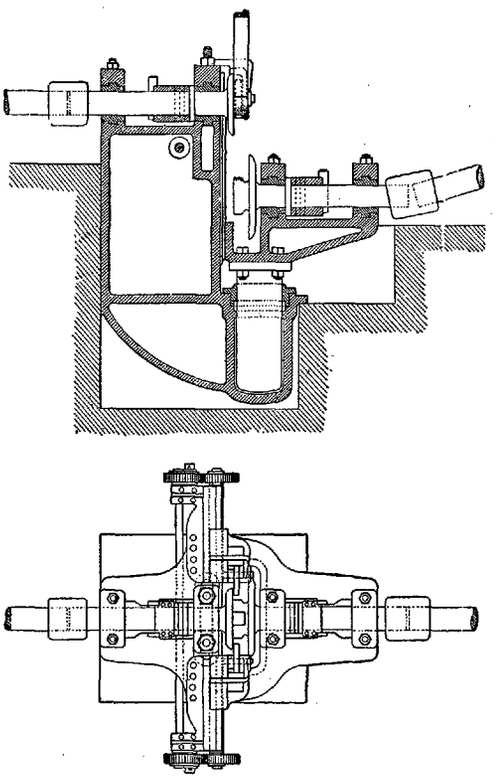

Fig. 2. — Laminoir à bandages

on se sert d'aciers plus carburés, donnant une usure moins rapide ; on préfère pour les locomotives et les tenders les bandages en acier au creuset. Le lingot employé comme point de départ du bandage sans soudure en acier fondu présente généralement la forme d'un tronc de cône ou d'un solide à huit pans dont le poids a été calculé très exactement. Après une première chaude le lingot est porté sous le marteau-pilon et travaillé dans tous les sens de manière à en faire une galette ; on introduit dans son centre, au moyen de coups de pilon, une série de mandrins de diamètre de plus en plus fort, de manière à enlever un bouchon central. La bague obtenue est de nouveau travaillée sous le marteau et bigornée sous un marteau ayant une enclume et une frappe de forme spéciale facilitant la formation du boudin et augmentant le diamètre intérieur de la bague qui arrivera à sa dimension définitive par le passage au laminoir. Les laminoirs à bandage rentrent dans deux types essentiellement différents, ceux où le bandage est laminé horizontalement et ceux où le bandage est vertical qui sont les plus répandus en France ; presque tous laminent en porte-à-faux ; nous donnons le dessin du laminoir de M. Vickers, assez répandu et qui donne de bons résultats (fig. 2). Les laminoirs sont caractérisés par ce fait que le bandage reste dans une seule cannelure qui se modifie pendant le laminage par suite du rapprochement d'un galet qui, s'appuyant sur la face intérieure et non profilée du bandage, vient compléter le profil ; ce rapprochement opéré par la pression hydraulique détermine une compression énergique et produit un étirage de la bague dont le diamètre et le profil voulus ont été réalisés en même temps. Un laminoir ne peut guère passer que deux cents bandages par vingt-quatre heures.

Epreuves de réception. Les conditions de réception des bandages dans les usines sont les suivantes: en général on soumet un bandage sur cinquante, placé de champ sur un point d'appui très résistant, au choc d'un marteau plus ou moins lourd et tombant d'une hauteur variable avec le diamètre du bandage. Le bandage essayé doit supporter le choc et prendre la forme ovale sans qu'il se manifeste aucun crique ni indice de rupture ; si le bandage ne répond pas à ces conditions, le lot entier est refusé. Mais il est évident que le manque d'homogénéité et de constance dans la nature de l'acier pour une même coulée étant un cas fréquent, un essai heureux ne peut donner de garantie absolue pour toutes les pièces du lot ; de plus les diverses opérations que subit un bandage pour être fixé sur la jante, chauffage au four à embatter et embattage avec un serrage déterminé, peuvent modifier l'état primitif du métal. La Compagnie de l'Ouest avait pris l'habitude de soumettre tous les bandages une fois embattus à l'épreuve de chocs répétés en des points suffisamment rapprochés au moyen du marteau à devant lancé à toute volée ; elle se sert depuis 1877 d'une machine destinée à remplacer l'action du marteau et qui a donné de bons résultats. L'Union des chemins de fer allemands exige pour les bandages de locomotives une résistance minima de 60 kilgr. avec une striction de 35 %.

Epreuve de parcours. La qualité des bandages est de plus constatée directement par des épreuves de parcours dont le détail se trouve dans les cahiers des charges des compagnies. Comme exemple de parcours exigé pour les bandages de wagons en fer fin, nous donnerons les conditions portées au cahier des charges du réseau de la Méditerranée, année 1868 : On prend sur chaque lot de cent bandages, provenant d'un même fournisseur, deux bandages qui doivent réaliser un parcours total de 140,000 kil. en quatre périodes ; pendant la première, le parcours devra être de 40,000 kil., la surface de roulement ne devra présenter en aucun point un creux de plus de 4 millim. ; le bandage étant rafraîchi au tour, la deuxième et la troisième période seront respectivement de 35,000 kil. ; à la fin de chacune de ces périodes le creux des bandages ne devra pas être supérieur à 4 mil. en aucun point de la surface de roulement. Enfin le parcours de la quatrième période sera de 30,000 kil., soit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un total de 140,000 kil.; après ce temps les bandages sont remplacés définitivement s'ils présentent une épaisseur moindre de 25 millim. Si les bandages sont mis hors de service avant d'avoir parcouru les 140,000 kil., le fournisseur doit payer à la compagnie pour chacune des cent paires de roues du lot éprouvé une indemnité calculée à raison de tant par 1,000 kil. sur la différence entre le parcours obligatoire et le parcours effectué par les bandages éprouvés. Pour les chemins de fer de l'Etat belge, l'usine de Seraing garantit un parcours de 150,000 kil. pour l'acier fondu, sous les machines à grande vitesse et à quatre roues accouplées. Ces parcours peuvent être dépassés; aux chemins de fer du S. de l'Autriche où l'on graisse les boudins des bandages, on a trouvé pour une période de douze ans, en ramenant les bandages des différentes machines au diamètre fictif de un mètre, que les parcours des bandages en acier Krupp et Bochum étaient les suivants:

DÉSIGNATIONS	PARCOURS MOYENS	PARCOURS MAXIMA
	kil.	kil.
Sous les machines à voyageurs à 4 roues couplées de 1m580 de diamètre.....	206.530	269.078
Sous les machines à 6 roues couplées de 1m265 de diamètre et 2m950 d'empatement faisant.....	le service des marchandises en plaine... 171.724	298.219
	le service des voyageurs en montagne... 82.664	129.668
Sous les machines à 8 roues couplées de 1m068 à 1m106 de diamètre et 3m438 à 3m560 d'empatement	85.888	175.884

Etat des bandages. Pour s'assurer de l'état des bandages en service, on les frappe à l'aide d'un marteau, et le son qu'ils rendent indique s'ils sont desserrés sur la jante ou s'il y a des cassures; on examine ensuite s'il n'y a aucune paille pouvant entraîner la rupture ou l'écrasement et si les rivets ou les boulons qui les réunissent à la jante ne sont ni cassés ni desserrés. On doit enfin vérifier à l'aide de la règle d'écartement s'ils sont bien calés à la distance réglementaire; au moyen d'un gabarit appliqué sur la surface du bandage on se rend compte de la profondeur du creux produit par le frottement sur les rails.

Bandages et roues en fonte. On fait des roues en fonte d'une seule pièce, y compris le bandage; l'usage de ces roues est fort ancien dans les usines. La figure 3 représente l'une des formes les plus répandues et qui, mise à exécution pour la première fois par M. Ganz d'Ofen, a été imitée depuis par M. Gruson et d'autres constructeurs. Cette roue présente plus de garantie de résistance et plus de facilité d'exécution que la forme adoptée par les ingénieurs américains et qui est celle d'un disque dont la paroi simple vers le bandage se dédouble en approchant du moyeu, les deux parois laissant entre elles un vide annulaire qui va en s'élargissant de la circonférence au centre de la roue. Ces roues sont d'un usage presque exclusif pour les voies ferrées américaines; la bonne qualité du minerai, les perfectionnements apportés dans la fabrication ont permis de leur faire supporter des wagons plus lourds que les nôtres sur des voies moins bien entretenues, dans les trains les plus rapides, et cela sans qu'on ait à déplorer, au point de vue de la sécurité, les inconvénients qu'on redoute si fort en Europe. Nous dirons quelques mots de la fabrication; la fonte est puisée dans un réservoir contenant 8 à 10 tonnes de fonte sortant des cubilots, elle est versée à l'aide de petites poches dans les moules rangés en cercle autour d'une grue; ces moules sont composés de trois pièces, celle du milieu portant une coquille en

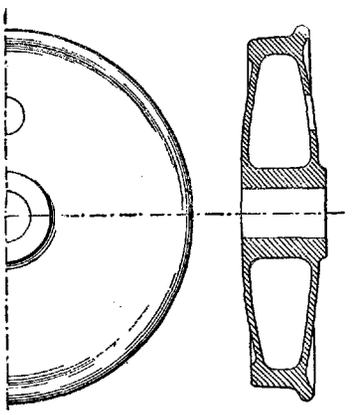

Fig. 3.

fonte pour le trempage de la jante; on évite la trempe trop énergique du boudin en refouillant la coquille d'un sillon rempli de sable; à cet endroit des trous nombreux donnent en outre le dégagement nécessaire au gaz. Les roues sont alésées sur une table au centre de laquelle tourne un arbre inférieur portant l'alésoir et susceptible de prendre un mouvement lent dans le sens vertical. Ces roues effectuent un parcours moyen de 60,000 à 80,000 kil., certaines sont encore en bon état après un parcours de 200,000 kil.

Bandages et roues en acier. Les roues en acier fondu pleines, fabriquées avec leurs bandages, s'emploient fréquemment sur les lignes d'Allemagne et d'Angleterre pour des véhicules spéciaux; la forme est celle d'un disque

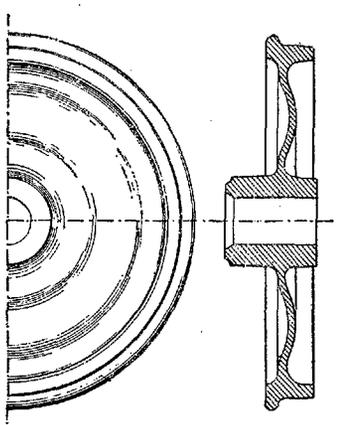

Fig. 4.

plat ou ondulé (fig. 4); la fabrication ne comporte que deux opérations, la fonte et la coulée du métal dans un moule à coquille, de manière à obtenir à la circonférence une trempe suffisante pour résister au frottement sur les rails. L'ajustage ne comprend que l'alésage du moyeu et le tournage de la partie formant bandage. Les moules sont disposés souvent pour contenir à la fois dix pièces et plus, de telle sorte que l'on obtient un chapelet de roues de composition homogène adhérant entre elles par le moyeu et que l'on sépare ensuite mécaniquement. Sur la ligne de Cologne-Minden, ces roues ont fait entre deux tournages successifs 90,000 kil. avec une usure de 3 à 4 millim.;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elles peuvent subir huit tournages avant la complète usure de la couronne de roulement et leur durée, en supposant un parcours annuel de 45,000 kil., serait de 14 à 16 années; encore pourrait-on utiliser le centre de la roue en enlevant le boudin saillant et embattant un bandage. Ces roues ont un grave inconvénient comme les roues en fonte du reste, qui doit les faire proscrire des voitures circulant sur les lignes qui nécessitent l'action prolongée des freins : c'est que sous l'action du frottement du sabot sur la couronne en acier ou en fonte il y a échauffement rapide et, si la température extérieure est froide et humide, le contact de l'air et du rail occasionne un retrait brusque du métal de la roue et par suite des ruptures. L. KNAB.

BIBL.: GOSCHLER, *Traité pratique de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer*; Paris, 1880. — PERCY, *Traité complet de métallurgie*; Paris, 1867. — COUCHE, *Voie, matériel roulant des chemins de fer*; Paris, 1873. — *Mémoires des ingénieurs civils*, juil. et août 1878, mars 1877, mai et juin 1878, déc. 1882. — *Encyclopédie chimique*; t. V, Paris, 1886. — *Revue générale des chemins de fer*, juil. 1879.

BANDAGISTE (V. BANDAGE).

BANDARRA (Gonçalo-Annès), poète-prophétisant portugais, né à Villa de Trancoso, mort à Lisbonne en 1556. Réduit à la pauvreté, il se fit cordonnier, mais il n'était point illettré, comme on l'a dit. Nourri pendant neuf ans par la lecture de la Bible, il prit goût aux prophéties, et composa lui-même des strophes *(Trovas redondilhas)*, où il revêtit de la forme poétique les vieilles traditions et les espérances du peuple portugais touchant l'avenir de sa race. Ses strophes se propagèrent rapidement, chaque année apporta de nouvelles prophéties, et leur influence sur les imaginations des contemporains fut telle, que l'Inquisition, récemment établie en Portugal, en prit ombrage et traîna leur auteur devant son tribunal, comme un faux prophète. La candeur du pauvre cordonnier le sauva du bûcher, mais on le fit figurer en pénitent dans l'autodafé du 23 oct. 1541. Cette persécution ne fit qu'accroître sa popularité qui se prolongea jusqu'à nos jours. On croit que les prophéties de Bandarra ne furent imprimées pour la première fois qu'en 1603, à Paris, sous ce titre : *Paraphras e concordancia de algunas prophecias de Bandarra, sapateiro de Trancoso*, mais indubitablement leur forme primitive y est altérée et amplifiée. Elles furent réimprimées à Nantes l'année suivante.

G. PAWLOWSKI.

BIBL.: Th. BRAGA, *Historia da litteratura portugueza*; 2e édit., Porto, 1886.

BANDE. I. MATHÉMATIQUES. — On appelle quelquefois *bande* la portion de plan comprise entre deux droites parallèles.

II. ASTRONOMIE. — Quand on observe les planètes Jupiter et Saturne avec un instrument assez puissant, on aperçoit sur le globe de ces astres des zones inégalemen éclairées, généralement parallèles à l'équateur (fig. 1)

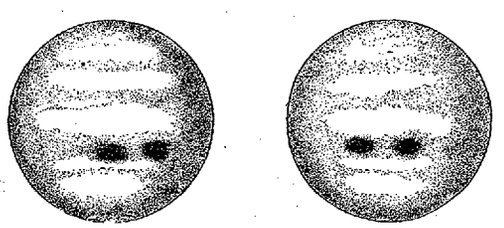

Fig. 1. — Bandes de Jupiter (les deux taches noires ont été observées par Beer et Mœdler, le 13 déc. 1834, à 37 min. 15 sec. d'intervalle).

Les bandes de Jupiter ne sont pas toujours en même nombre ni de mêmes dimensions. Les zones brillantes sont probablement, d'après l'hypothèse la plus admise, des régions nuageuses qui réfléchissent la lumière solaire ; les bandes sombres correspondent aux régions dans lesquelles l'atmosphère sereine permet aux rayons solaires d'arriver jusqu'aux parties solides de la planète qui ont un pouvoir réfléchissant beaucoup moindre que les nuages. Dans le voisinage des bords, les teintes se fondent : les parties brillantes deviennent moins lumineuses, tandis que les parties sombres s'éclairent davantage, et l'on ne distingue plus les unes des autres. L'atmosphère de Jupiter est très dense et le mouvement de rotation de cette planète est très rapide, puisqu'il s'exécute en 9 h. 55 min. environ, soit en deux fois et demie moins de temps que celui de notre globe. Aussi la formation des bandes et des taches peut être attribuée à des alizés ou à des contre-alizés, ce qu explique à la fois et la différence des durées de rotation de la planète déduites des observations des bandes ou des taches suivant leur distance à l'équateur, et le mouvement propre de ces bandes ou de ces taches. La figure ci-contre montre les différences d'aspect de la planète à 37 min. 15 sec. d'intervalle, d'après les observations de Beer et Mœdler, le 13 déc. 1834.

Les bandes de Saturne sont plus larges, plus nombreuses, mais beaucoup moins saillantes. Ce sont des zones bien parallèles à l'équateur ainsi qu'au plan des anneaux.

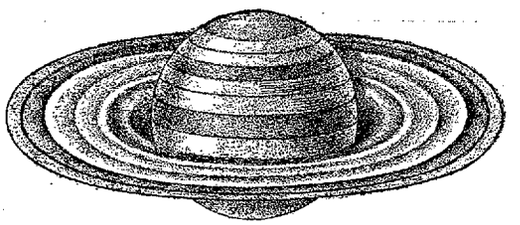

Fig. 2. — Bandes de Saturne.

Elles ont probablement la même origine que celles de Jupiter. La rotation de Saturne sur son axe est de 10 h. 18 min. (fig. 2). On a parlé quelquefois, mais a tort probablement, de bandes sur la planète Mars. L. BARRÉ.

III. CHIRURGIE. — Les bandes sont des pièces de linge plus longues que larges, destinées à faire certains pansements. On appelle *chefs* les deux extrémités de la bande; la partie intermédiaire est dite *plein*. Les bandes sont le plus souvent faites avec de la toile un peu assouplie par l'usage; il est bon d'éviter la toile neuve qui est glissante et ne permet pas de faire des pansements assez solides; on évitera, en tous cas, la présence des ourlets qui forment des saillies incommodes et l'on prendra de préférences des bandes coupées en droit fil et surfilées. Il y a peu de choses à dire des bandes en coton et flanelle qui sont assez peu usitées. Les bandes en caoutchouc ne répondent qu'à des indications tout à fait spéciales et les cas où on les applique sont des plus rares. — La longueur et la largeur que l'on doit donner aux bandes dépendent de l'usage que l'on veut en faire; étroites par exemple d'un travers de doigt et longues de quelques centimètres dans les pansements des doigts, elles doivent être, au contraire, larges de 4 à 5 centim. et longues de plusieurs mètres au niveau du tronc; d'une manière générale, c'est cependant la largeur de 4 à 5 centim. qui sert le plus communément. Lorsqu'il s'agit d'appliquer une bande, il est nécessaire de la rouler au préalable pour faire un pansement solide; lorsque l'un des *chefs* se trouve libre, on a ce qu'on appelle un *globe* (fig. *a*); lorsque les deux chefs sont au centre des deux rouleaux, on a deux *globes* (fig. *a*). Pour rouler la bande, on commence par en replier plusieurs fois sur lui-même l'un des chefs, de façon à constituer son petit cylindre; on prend ensuite ce cylindre par un axe entre deux doigts et on enroule la bande tout autour en allant de droite à gauche, les mains disposées comme le montre la figure *b*.

Pour appliquer une bande, on déroule un peu le chef central, on le met obliquement sur la partie où doit commencer le pansement et on le maintient avec une main, tandis que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'autre on décrit avec le globe une série de tours circulaires ou spiraux jusqu'à complet épuisement du rouleau.

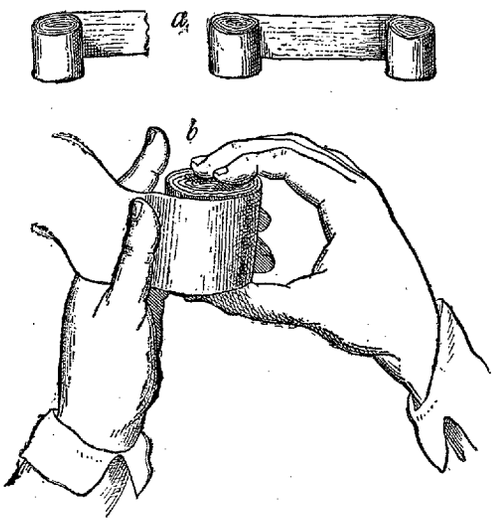

a. Bandes roulées à 1 ou à 2 globes; b. Manière de rouler une bande.

La bande appliquée, le chef terminal est fixé soit avec une épingle, soit avec un point de couture, soit même avec un double chef obtenu en fendant l'extrémité de la bande.

IV. Art décoratif. — Décorations sculptées ou peintes affectant la forme et l'aspect d'un ruban plat appliqué soit sur une partie d'une construction, soit sur un objet quelconque.

V. Construction. — On nomme ainsi les assises de pierre de peu d'épaisseur, intercalées dans la construction de certains murs soit en briques, soit en pierres de taille, et dans ce dernier cas ces assises sont souvent décorées de divers ornements. On donne aussi le nom de bandes aux parties plates des architraves, des archivoltes, des chambranles.

Bande d'agrafe. Bande en zinc placée à la partie inférieure d'une couverture, disposée de façon à entrer dans l'*agrafure* ou pli inférieur de la feuille. Les bandes d'agrafe servent donc à maintenir dans une position fixe la partie inférieure des feuilles qui forment la couverture.

VI. Technologie. — *Serrurerie.* On appelle ainsi en général tout ouvrage exécuté en fer plat. La bande de linteau est une barre de fer plate remplaçant un linteau de bois au-dessus d'une porte ou d'une croisée. La bande de trémie est une bande de fer plat, coudée à double équerre à chacune de ses extrémités, et qui s'accroche aux deux solives d'enchevêtrure d'une trémie de plancher, pour soutenir les plâtres des âtres de cheminée qui doivent toujours être isolés des charpentes.

VII. Marine. — La bande est une inclinaison latérale et permanente que prend un navire par suite de la mauvaise disposition de son chargement (V. Arrimage) ou par le fait de l'action du vent sur les voiles. Dans ce dernier cas qui est le plus fréquent, les forces transversales qui agissent sur le navire sont (fig. 1) : la composante latérale F de l'action du vent sur les voiles, elle est appliquée au *point vélique* V. (V. ce mot), et la composante latérale D de la réaction de l'eau sur la carène, qui par suite de la dérive est dirigée en sens inverse de la première. Les deux forces F et D donnent naissance à un *couple de bande* qui tend à faire chavirer le navire sous le vent; mais, d'un autre côté, un autre couple tend à le redresser, en sorte que le navire prend une position inclinée pour laquelle ces deux couples s équilibrent. Le couple de redressement ou de *stabilité* est formé par le poids P du navire appliqué en son centre de gravité, et par la poussée hydrostatique égale

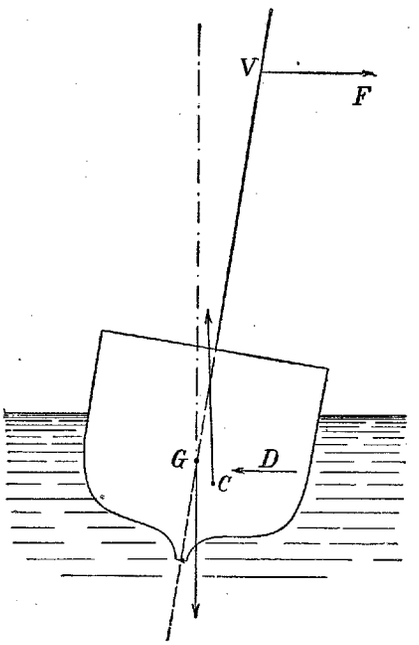

Fig. 1.

à P et de sens contraire, appliquée au *centre de carène* C, centre de gravité du volume d'eau déplacé (V. Stabilité). L'inclinaison augmente en même temps que le couple de bande; on doit donc, à mesure que la brise fraîchit et que par suite F devient plus grand, diminuer la voilure dans les hauts, ce qui diminue à la fois F et fait descendre le point vélique V; pour cette double raison, le couple de bande se trouve diminué. De même, il faut brasser les vergues le moins possible, ce qui diminue la composante de dérive F, à l'avantage de celle de propulsion. La bande a une très grande influence sur la façon dont se comporte le navire à la mer. Le côté de sous le vent étant plus immergé que celui du vent, la réaction de l'eau sur le premier est plus grande que sur le second ; ce défaut de symétrie a pour effet de faire loffer le navire ; il en est de même de la dérive ; d'autre part, le point vélique se trouvant reporté sous le vent de la verticale du centre de gravité, la composante de propulsion tend aussi à faire venir le navire dans le vent. Un navire qui donne de la bande est donc toujours ardent, et il est souvent difficile de le faire arriver dans ces conditions (V. Arrivée). D'autre part, l'assiette étant modifiée par la bande, le navire marche moins bien lorsqu'il est trop incliné, ce qui explique comment, par brise fraîche, l'addition de voiles hautes, loin d'augmenter le sillage, peut au contraire le diminuer.

Lorsqu'on marche à la voile et à la vapeur, la bande entraîne un grave inconvénient si le navire est à roues, car celle de sous le vent se trouve trop immergée, et celle du vent trop émergée pour agir efficacement. L'inconvénient est bien moins grand avec un navire à hélice, mais il reparaît si ce dernier possède deux hélices latérales, ce qui est le cas d'un grand nombre de navires de guerre. Lorsque la bande dépasse une certaine valeur, elle devient dangereuse, car le couple de stabilité qui d'abord croît avec l'inclinaison diminue ensuite rapidement en raison de la diminution de largeur des flottaisons successives. Il peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se faire alors que le navire, couché le plat bord dans l'eau, ne peut plus se relever; on dit qu'il est *engagé*; il faut alors manœuvrer pour déterminer son *arrivée* (V. ce mot). Au point de vue du combat, la bande présente aussi de graves inconvénients, car elle rend plus difficile le service de l'artillerie alors que le tir de l'ennemi devient plus dangereux soit parce que le navire incliné lui présente son pont, soit parce que la bande de cuirasse est assez relevée pour ne plus protéger la flottaison.

Lorsqu'un navire évolue très rapidement en portant toute sa barre d'un bord, il prend une inclinaison souvent assez grande. C'est qu'en effet, tout en tournant, le navire se déplace latéralement en dérivant vers l'extérieur de son cercle de giration (V. Evolution); il se produit donc, de la part de l'eau, une réaction dirigée vers l'intérieur de ce cercle et appliquée au centre D du plan de dérive. Mais, d'autre part, le mouvement de rotation développe des forces d'inertie, dont la résultante appliquée au centre de gravité G du navire est dirigée en sens opposé. Or, le point D étant généralement au-dessous du point G, les forces

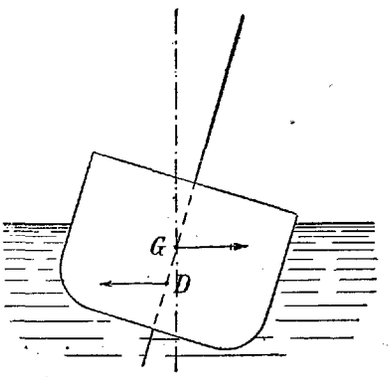

Fig. 2.

qui y sont appliquées donnent naissance à un couple de bande qui, si le navire n'a pas une grande stabilité, produit une certaine inclinaison en dehors du cercle de giration. C'est ainsi que, lors de ses essais en 1878, le garde-côtes *le Tonnerre* prit, sous l'action de son gouvernail à vapeur mis brusquement d'un bord, une bande considérable de 21° (fig. 2). A bord des navires en fer, la bande a pour effet de dévier l'aiguille du compas de la direction qu'elle prend lorsque le bâtiment est droit (V. Compensation et Déviation). E. C.

VIII. Pêche. — *Bande de filet.* On nomme ainsi les ailes qu'on ajoute aux manches de filets. Réunion de cinq *spens* (V. ce mot).

IX. Cuisine. — *1° Pâtisserie.* Long morceau de pâte dont on entoure une tourte ou une pièce quelconque de pâtisserie pour en contenir les parties intérieures ou supérieures. Ce mot s'emploie encore pour désigner des petits cordons de pâte qu'on étend en croix sur une tourte ou une galette, et dont on forme plusieurs petits carreaux pour embellir la pièce.

2° Charcuterie. On appelle bande de cervelas ou de saucisses six cervelas ou six saucisses attachés bout à bout.

X. Blason. — La bande est une des pièces honorables de première classe employées dans la composition d'un écu dont elle doit avoir le tiers en largeur; elle va obliquement de la partie dextre à la partie senestre de la pointe. Elle représente l'écharpe du chevalier et symbolise la qualité de banneret. Plusieurs bandes peuvent figurer sur l'écu; cependant, lorsqu'elles sont au nombre de quatre, elles changent de nom et prennent celui de *cotices* (V. ce mot; naturellement, lorsqu'elles sont multipliées, leur largeur diminue. Une bande peut être chargée d'une figure quelconque, une étoile, un besant, etc., de même qu'elle peut être accompagnée d'autres pièces héraldiques ou de figures; enfin une bande est parfois dentelée, ondée, cannelée, componnée, bretessée, échiquetée, losangée, etc., selon sa forme, de même qu'un écu est *bandé* lorsqu'il est couvert de bandes. Lorsque dans un écu, parti, coupé, tranché, ou taillé, les bandes sont opposées les unes aux autres, c.-à-d. quand le métal est opposé à l'émail, et l'émail au métal, cet écu devient bandé contre bandé. Une pièce quelconque figurant sur un écu posée en biais de gauche à droite est dite posée en bande, puisqu'elle affecte cette position.

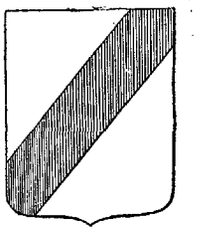

Ecu d'argent à la bande de gueules.

XI. Musique. — On donne ce nom, surtout en Italie (*Banda*), à la musique militaire, et surtout à l'orchestre militaire que l'on introduit souvent sur la scène dans les opéras (V. Musique [Militaire]).

BANDE. I. Histoire. — Troupe de gens de guerre. C'est dans le principe, au moyen âge, une petite troupe de soldats d'aventure réunis et marchant sous une bannière. Les *bandes* apparaissent sous les premiers Capétiens. « Les grands feudataires, dit Boutaric, dans ses *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, entretenaient des bandes soldées, composées de gens à pied et à cheval, connues sous le nom de *coteraux*, *brabançons* ou *routiers*, bandits d'une cruauté implacable. » A partir du règne de Philippe-Auguste, ces mercenaires sont fréquemment employés au service des rois de France et deviennent, dans l'intervalle des guerres, le fléau du paysan qu'ils pillent et accablent des plus cruelles exactions. La chronique de Saint-Denis les déclare « pillards, voleurs, larrons infâmes, dissolus, excommuniez » et, pendant cinq siècles, ils sont un objet de terreur et d'exécration sous les noms significatifs d'aventuriers, ribauds, malandrins, tard-venus, francs-taupins, mauvais garçons, écorcheurs, fendeurs, mille-diables, brigands, etc..... En 1480, Louis XI réunit les bandes à son service au camp de Pont-de-l'Arche, les fait exercer et discipliner par des Suisses et les envoie garder ses provinces nouvellement acquises, l'Artois et la Picardie. C'est là l'origine des *bandes de Picardie* qui doivent former plus tard le régiment de ce nom, le plus ancien de notre infanterie française. Nous voyons ensuite d'autres bandes guerroyer à notre solde en Italie. Louis XII, dans une ordonnance du 15 janv. 1508 « pour la conduite des gens de pied en l'armée de delà les monts », prescrit de n'admettre sous les enseignes de l'armée d'Italie que « gens de bien et bons compagnons de guerre », et, peu de temps après, les *bandes de Piémont* peuvent être comparées aux bandes de Picardie. L'armée de Marignan contient huit bandes ou enseignes formant ensemble 4,000 hommes. En 1521, François Ier, dit Martin du Bellay dans ses *Mémoires*, partage son royaume en quatre gouvernements et les bandes françaises forment quatre groupes principaux : bandes de Picardie, Champagne, Guyenne et Piémont. Ces troupes, levées avec une certaine régularité, présentent une discipline satisfaisante, mais à côté d'elles on voit se former, en temps de guerre, d'autres bandes irrégulières qui renouvellent volontiers les exploits des routiers et des malandrins du moyen âge. Brantôme a laissé du type de ces aventuriers un portrait bien connu, mais trop curieux et trop pittoresque pour que nous l'omettions ici. « Habillez plus à la pandarde vraiment, comme l'on disait de ce temps, qu'à la propreté; portants des chemises à longues et grandes manches, comme Bohêmes de jadis et Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mois sans changer.... Montrants leurs poictrines velues et pelues et toutes descouvertes, les chausses plus bigarrées, dechicquetées et balafrées, usant de ces mots; et la pluspart montroient la chair de la cuisse, voire des fesses.... C'estoient, la pluspart, gens de sac et de corde, méchants garnements, échappez à la justice, et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'espaule, essorillez et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissez, barbes horribles, tant pour ceste raison que pour se monstrer effroyables à leurs ennemis. » — Pour arrêter les exactions de ces dangereux auxiliaires, François Ier, dans un édit, en 1523, prononce la peine de mort contre quiconque lèvera des gens de guerre sans la permission du roi et livre à la merci de qui pourra les prendre : « ces aventuriers, gens vagabonds, oiseux, perdus, meschants, flagitieux, abandonnez à tous vices, larrons, meurtriers, faits pour nuire à chascun, lesquels sont coustumiers de manger et dévorer le peuple, battre, chasser et mettre le honhomme hors de sa maison. » — Deux autres ordonnances sont rendues en 1527 et 1543 pour le même objet. Ces mesures sévères atteignent leur but, et Brantôme peut dire « qu'il s'est vu sortir de très bons soldats de ces goujats ». Le nom de *vieilles bandes* fut revendiqué par les bandes de Picardie et de Piémont, dès l'année 1535, comme un honneur. A Cerisoles, en 1544, ce sont les vieilles bandes de Piémont qui, se portant à une charge vigoureuse sous leur colonel M. de Taix, décident de la victoire. Deux ans plus tard, le 5 mai 1542, Charles de Cossé-Brissac avait été placé à la tête de celles de ces vieilles bandes envoyées pour combattre en Roussillon. En 1549, devant Boulogne, le connétable de Montmorency a sous ses ordres 32 vieilles bandes de Picardie et de Piémont et 40 nouvelles bandes. L'effectif des bandes était éminemment variable suivant la renommée du chef, les chances heureuses que l'on supposait à la campagne entreprise, etc... Voici, d'après le général Susane, quelle était la formation tactique de la bande : « Un carré plein, les piquiers au centre, les arquebusiers à l'extérieur, le capitaine en avant, le lieutenant en serre-file et l'enseigne au premier rang des piquiers. Quand le combat s'engageait, les piquiers s'arrêtaient et les arquebusiers, dirigés par le lieutenant, s'éparpillaient en tirailleurs. Si l'action devenait sérieuse, les arquebusiers se retiraient derrière les piquiers, et ceux-ci soutenaient l'attaque en croisant le fer de leurs piques ou s'élançant à la charge sans rompre leurs ordonnances. » Les bandes marchaient au son du fifre et, à partir de 1534, à celui du tambour. Elles possédaient comme cadre : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents, un caporal ou *cap d'escouade* par 25 hommes, douze *lances-pessades* et quatre *paies-royales*. On appelait de ces derniers noms des gentilshommes sans fortune qui ne pouvaient se fournir de ce qu'il fallait pour combattre à cheval. Ils servaient alors dans l'infanterie où ils jouissaient de certains privilèges. Bien qu'il soit question encore des bandes dans les ordonnances de 1578 et de 1598, leur existence se termine virtuellement à la fin du règne de Henri II, lorsqu'apparaissent les premiers régiments (V. Compagnie [*Grandes compagnies*]).

II. Droit. — *Bandes armées.* Le crime qui consiste à lever, à commander des bandes armées, ou à en faire partie, lorsque ces bandes sont organisées en vue de perpétrer certains crimes, est prévu et puni par les art. 96 et suiv. du c. pén.

Plusieurs hypothèses distinctes sont visées par la loi.

La première, prévue par l'art. 96 du c. pén., est celle où les bandes armées ont été organisées dans le but d'envahir des domaines, propriétés ou deniers publics, places, villes, forteresses, etc..., de piller ou partager des propriétés publiques ou nationales, ou celles d'une généralité de citoyens, ou enfin de résister à la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes. Le seul fait de l'organisation de semblables bandes constitue un crime, sans qu'il soit nécessaire qu'aucun des crimes que ces bandes ont pour objet ait déjà été exécuté ni même tenté. Les personnes qui tombent sous le coup de l'art. 96 peuvent se ranger dans trois catégories : 1° ceux qui se sont mis à la tête desdites bandes armées, ou y ont exercé une fonction ou un commandement quelconque; 2° ceux qui ont dirigé l'association, levé ou fait lever, organisé ou fait organiser les bandes; 3° ceux qui leur ont, sciemment et volontairement, fourni ou procuré des armes, munitions ou instruments du crime, ou envoyé des convois de subsistances, ou qui ont, de toute autre manière, pratiqué des intelligences avec les directeurs ou commandants des bandes. — La peine encourue par ces trois catégories de personnes était, d'après le c. pén. de 1810, la peine de mort : c'est aujourd'hui la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée (Constitution du 4 nov. 1848, art. 5 — et loi du 8 juin 1850, art. 1). — Quant à ceux qui ont simplement fait partie des bandes armées, sans y exercer aucun commandement ni emploi, ils sont punis de la déportation simple (art. 98, c. pén.), et encore faut-il, pour cela, qu'ils aient été saisis sur le lieu de la sédition.

La deuxième hypothèse prévue par l'art. 97 du c. pén. est celle où une bande armée aura exécuté ou tenté un des crimes suivants : *a* Détruire ou changer le gouvernement (art. 87, c. pén.); *b* Exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité du chef de l'État (87, c. pén.); *c* Exciter la guerre civile en armant ou en portant les habitants ou citoyens à s'armer les uns contre les autres, ou encore, porter la dévastation, le massacre ou le pillage dans une ou plusieurs communes (art. 91, c. pén.). Dans cette deuxième hypothèse, tous ceux qui ont fait partie des bandes armées qui se sont rendues coupables de ces attentats sont punis de la déportation dans une enceinte fortifiée. Le seul fait de l'organisation des bandes armées ne suffit pas pour que le crime existe, comme dans le cas de l'art. 96 : il faut que l'un des crimes prévus par l'art. 97 ait été commis ou tout au moins tenté. — La peine portée par la loi est celle de la déportation dans une enceinte fortifiée.

Une disposition commune aux cas prévus par les deux art. 96 et 97, c. pén., est celle de l'art. 100, en vertu duquel ceux qui ont simplement fait partie de bandes armées, sans y exercer aucun commandement ni emploi, seront exempts de toute peine s'ils se sont retirés au premier avertissement des autorités civiles ou militaires, ou même depuis, lorsqu'ils n'auront été saisis que hors des lieux de la réunion séditieuse, sans opposer de résistance et sans armes. Ils peuvent toutefois être frappés de la peine de l'interdiction de séjour qui a remplacé la surveillance de la haute police (art. 100, P. — Loi du 27 mai 1885, art. 19). L'exemption de peine prononcée par l'art. 100 n'est pas une amnistie, mais une excuse absolutoire. Le but que s'est proposé la loi est de donner aux individus faisant partie de bandes armées, jusqu'au dernier instant, le maximum d'intérêt possible à se retirer et à ne point aller jusqu'au bout dans leurs coupables desseins. — Une autre disposition commune aux deux art. 96 et 97 est celle de l'art. 99 qui punit des travaux forcés à temps ceux qui, sciemment et sans contrainte, ont fourni logement, lieu de retraite ou de réunion aux bandes armées.

E. Gardeil.

III. Bande noire. — Au XVIe siècle, on a donné ce nom :

1° A des compagnies d'infanterie, composées d'aventuriers allemands, qui, dans les guerres d'Italie sous Louis XII, avaient pris un drapeau noir après la mort d'un chef qu'ils aimaient beaucoup;

2° A un corps de troupes, formé d'Italiens, auquel, pour des raisons analogues, on a donné le nom distinctif de *bandes noires italiennes;*

3° A un régiment français, au service du Piémont, dont les couleurs étaient noires avec une croix banche; il les avait prises, en 1569, en signe de deuil, à la mort de son colonel, le comte de Brissac.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Plus tard, dans les guerres de Vendée, on a appelé de ce nom une troupe de royalistes qui portaient un crêpe noir en signe de ralliement.

Du temps de la Révolution, on a quelquefois donné le nom de *bande noire* au parti réactionnaire des robins, des prêtres, des contre-révolutionnaires. Le Père Duchêne, par exemple, parle dans sa 263e lettre de certains cavaliers qui « s'avisèrent de boire à la santé de messire Condé et autres chefs de la bande noire ».

Sous la Restauration on a donné ce nom aux sociétés de spéculateurs qui démolissaient les vieux monuments pour en utiliser les matériaux, et qui vendaient par petits lots les domaines sécularisés du clergé, ainsi que les biens et immeubles confisqués des émigrés, des déportés et des condamnés révolutionnaires, dont ils s'étaient rendus adjudicataires à une époque où le prix des propriétés rurales était tombé de 50 pour 100, et où le principal embarras des financiers révolutionnaires était de trouver des acquéreurs pour les biens nationaux à n'importe quel prix. La bande noire n'était pas une association unique, dont l'action centralisée se serait exercée sur la France entière. En 1814 il avait bien été question de créer une pareille société. En effet, à cette époque, lorsque les journaux royalistes, et en tête le *Journal royal*, le plus violent de tous, demandaient à grands cris, en faveur des émigrés, la restitution des biens nationaux et portaient le trouble, l'effroi, les sentiments les plus hostiles à la royauté dans les rangs des innombrables acquéreurs de ces domaines, le *Censeur* publiait le plan d'une association que ces acquéreurs auraient fondée entre eux, pour résister aux attaques dont ils semblaient menacés : elle aurait eu une agence centrale à Paris, des agences spéciales dans les départements, un budget, des journaux chargés de défendre l'inviolabilité des propriétés nationales, enfin des comités électoraux travaillant à exclure de la Chambre élective quiconque ne posséderait pas déjà ou ne se déciderait pas à acheter des biens de cette sorte (V. L. de Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, t. II, p. 262). Ce plan bizarre, œuvre de Saint-Simon, ne fut jamais mis à exécution : la bande noire n'a jamais eu une semblable organisation centrale.

L'origine de la dénomination de bande noire, fort obscure du reste, doit être de date plus récente. On ne sait pas au juste quand ni par qui elle a été employée pour la première fois. A tort ou à raison, on a prétendu que ce nom provient de ce que beaucoup de chaudronniers et de marchands de ferraille se trouvaient au nombre de ces spéculateurs. Quoi qu'il en soit, cette expression, d'abord terme de mépris, acquit bientôt le droit de cité dans la littérature de l'époque, et prit en quelque sorte un caractère historique, en désignant en général la spéculation des ventes de biens au détail, telle qu'elle était pratiquée au commencement du siècle. Les artistes, les poètes, les archéologues, les romanciers et les journalistes employèrent cette dénomination satirique, pour flétrir le vandalisme avec lequel ces sociétés, dans le but d'utiliser et de vendre les matériaux de construction, faisaient démolir des monuments auxquels se rattachaient des souvenirs historiques ou qui offraient un intérêt artistique. Flagellée, par Victor Hugo, dans une ode intitulée *la Bande noire* (*Odes et Ballades*, t. II, 3), livrée à la dérision publique par d'autres écrivains et attaquée avec violence par tous ceux qui, sous prétexte de protéger les arts, s'efforçaient d'empêcher la division des grandes propriétés, la bande noire trouva un chaud défenseur dans Paul-Louis Courier. Le célèbre pamphlétaire, dans sa VIe lettre au rédacteur du *Censeur*, se plaçant à un point de vue tout pratique et utilitaire, démontre que « ces messieurs de la bande noire font grand bien à la terre, divisent le travail, aident à la production, et, faisant leurs affaires, font plus pour l'industrie et l'agriculture que jamais ministre, ni préfet, ni société d'encouragement, sous l'autorisation du préfet », et il estime que « la bande noire vaut bien la bande blanche, servant mieux l'Etat et le roi ».

Personne ne pourra le contester, les « démolisseurs » de la bande noire se sont rendus coupables de beaucoup d'actes de vandalisme : ils ont diminué, d'une manière regrettable, la richesse artistique de la France; mais en définitive, en favorisant la division des grandes propriétés foncières, ils ont fait plus de bien que de mal. « Je connais, dit M. Doniol, bien des paysans qui, dans l'espace de 25 ans et sans autre travail que celui des champs, ont gagné des fortunes de 8 à 10,000 fr. et même de 25 à 30,000 fr. en achetant de la bande noire. » (V. L. de Lavergne, *Economie rurale de la France depuis 1789*, 1877, 4e édit, pp. 32, 371) L. W.

BANDE (Ordre de la) ou de l'**ECHARPE**. Ordre militaire, créé en 1330, par Alphonse XI, roi de Castille et de Léon. Pour y être admis il fallait appartenir à la noblesse, avoir servi au moins pendant dix ans à la cour du prince ou dans ses troupes, et jurer de prendre les armes contre les Maures toutes les fois que l'on en serait requis. Les chevaliers portaient comme signe distinctif une écharpe rouge, de là le nom d'ordre de l'Echarpe ou de la Bande. Il ne fut conféré qu'aux plus illustres gentilshommes d'Espagne; tombé en désuétude, Philippe V le releva au XVIIIe siècle; mais il ne se confère plus depuis très longtemps.

BANDÉ (V. Bande [Blason]).

BANDEAU. I. Architecture. — Saillie faible et de profil généralement rectangulaire servant à accuser nettement en élévation les divisions, étages, dispositions d'un monument. Si les bandeaux ne sont pas toujours de profil rectangulaire, leur disposition générale affecte cependant toujours l'aspect d'une bande plus ou moins décorée, accusant dans le sens horizontal une ligne particulière d'un édifice. Les bandeaux sont quelquefois sculptés, d'autres fois ils sont peints. On les rencontre dans les différents styles d'architecture.

II. Chirurgie. — Bandage formé d'une bande ou d'une pièce de linge appliquée dans le sens de la longueur et destiné à maintenir un topique sur le front, les tempes ou les yeux.

BANDÉE. Ce mot désignait, dans l'ancien droit, l'ouverture du ban de vendange (V. Ban).

BANDEIRA (V. Da Bandeira).

BANDEL (Ernest de), sculpteur allemand, né à Ansbach (Bavière) le 17 mai 1800, mort à Neudegg près Donauwerth (Bavière) le 25 sept. 1876. Il fit à Munich ses études artistiques et y obtint ses premiers succès dès 1820, par une statue de *Mars* et une *Charité*. Après avoir été choisi par le roi Maximilien Ier pour restaurer la « Belle Fontaine » de Nuremberg, il entreprit un voyage d'études en Italie (1825-27), travailla avec Thorwaldsen et exécuta le buste de Franz von Sickingen, aujourd'hui à Ratisbonne. — De 1827 à 1835 il séjourna presque sans interruption à Munich où il fit deux des statues du fronton de la Glyptothèque, un grand nombre de bustes (ceux du roi Maximilien, des peintres Pierre Hess et Stieler, de l'architecte Gartner, etc., etc.), les statues en marbre de *Vénus à sa toilette*, de l'*Espérance*, le groupe d'*Amour et Psyché*. De 1834 à 1838, il travailla à la restauration du château royal de Hanovre, exécuta le fronton de la nouvelle université à Göttingue et la statue du roi Guillaume IV. En 1839 il retourna en Italie, et c'est de cette époque que date l'ébauche de sa *Thusnelda enchaînée*. Mais l'œuvre principale de Bandel, celle dont on peut dire qu'elle a rempli sa vie, c'est le monument d'Hermann, qui, en 1875, a été solennellement inauguré sur la Grotenburg, près de Detmold. C'est en 1830 qu'il en avait ébauché le premier modèle. En 1834, il en envoyait une maquette à l'exposition de Berlin, une autre, plus importante à Hanovre en 1835, et, en 1838, une société se constituait pour l'érection du monument, qui était immédiatement commencé. Interrompu plusieurs fois faute de ressources, il fut enfin terminé grâce à une souscription du Reichstag et de l'empereur d'Allemagne; l'inauguration eut lieu le 16 août 1875 et fut l'occasion en Allemagne d'une grande manifestation nationale. — Le héros

EFERUS - Recherches & Classification numériques

germanique est représenté la main gauche sur son bouclier, l'épée nue et levée dans la main droite. La statue, avec sa plate-forme, mesure 90 pieds. André Michel.

Bibl. : *Zeitschrift für bildende Kunst*, t. X.

BANDEL (Henrich von), sculpteur allemand, fils du précédent, né en 1829 à Munich, mort en 1864 à Londres, où il a laissé plusieurs statues (*Achille*, *Bacchante sur une panthère*, *Vénus et l'Amour...*) Il était en train d'exécuter à Bridgewater-House douze groupes en bas-relief *(les Heures du jour et de la nuit)* quand la mort le frappa.

BANDELA ou BOUNDELA. Peuplade de l'Inde anglaise, de race très mêlée, qui habite le *Bundelkhand* (V. ce mot).

BANDELETTE. I. Archéologie. — Pour plus de précision nous renvoyons le lecteur aux différents mots latins désignant les diverses espèces de bandelettes — *infula*, *tænia*, *vittæ*, *serta*, *nimbus*, *spira*.

II. Architecture. — Moulure en forme de bande de profil rectangulaire, qui dans l'ordre dorique romain se trouve sur la frise, et sur laquelle les triglyphes se décrochent.

III. Chirurgie. — Bandes étroites (1 à 2 centim.), de largeur variable, qu'on emploie dans les pansements sur les doigts ou qu'on applique sur les membres fracturés dans certains cas (V. Bande et Fractures). On donne le nom de *bandelettes agglutinatives* à des bandelettes de diachylon, de taffetas d'Angleterre, etc., ou à des bandes de linge étroites trempées dans du collodion; on les utilise pour maintenir rapprochées les lèvres d'une plaie, pour fixer un pansement ou un appareil, pour exercer une compression, opérer une traction sur un membre, etc.

IV. Anatomie. — Faisceaux de fibres en forme de bandelettes; on en rencontre surtout dans les centres nerveux; telles sont les *bandelettes semi-circulaires*, la *bandelette géminée* (V. Cerveau), les *bandelettes optiques* (V. Cerveau, Encéphale et Optiques [nerfs]).

V. Botanique. — En botanique descriptive, on appelle *bandelettes (vittæ)* des lignes ou bandes brunâtres, de nombre et de forme variables, que l'on observe dans les *sillons* du fruit des Ombellifères. Elles sont très visibles sur la figure ci-contre, qui représente le fruit du Panais.

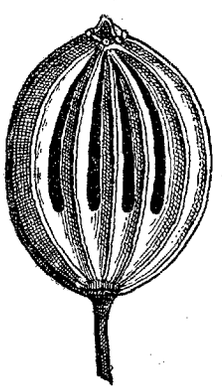

Fruit du Panais.

Ces bandelettes ne sont autre chose que des canaux ou sacs allongés sécréteurs, dont le suc épais et résineux, de couleur brune, jaune orangé ou foncé, se voit par transparence à travers les tissus superficiels et l'épiderme du fruit. La forme et la disposition des bandelettes, constantes pour une même espèce, sont d'une grande importance dans la détermination et la classification des Ombellifères. P. M.

BANDELKHAND (V. Bundelkhand).

BANDELLO (Mathieu), de l'ordre de Saint-Dominique, né à Brescia dans la première moitié du XIVe siècle, mort à une date indéterminée, probablement dans les vingt premières années du XVe siècle. Il fut nommé en 1398 patriarche *in partibus* de Constantinople par le pape Boniface IX. Il est cité par Cozzando comme l'un des hommes les plus érudits de son temps et comme l'auteur d'un commentaire latin de l'Ecriture sainte, divisé en quatre livres et commençant par les mots : « *Omnia poma nova...* » Cet ouvrage, resté manuscrit, se trouvait au XVIIIe siècle dans la bibliothèque du collège Capranica à Rome.

Bibl. : Cozzando, *Libreria Bresciana*; Brescia, 1682 et 1694, in-8, 2e partie, chap. XXVIII. — Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*; Brescia, 1760, in-fol., vol. II, 1re partie, p. 201.

BANDELLO (Vincent de), général de l'ordre de Saint-Dominique, né à Castelnuovo en 1435, mort à Altomonte, le 27 août 1506. Sa science et son éloquence lui valurent une grande réputation parmi ses contemporains; son nom est resté attaché à l'histoire du dogme de l'*Immaculée Conception*. Cette doctrine, qui n'était encore qu'une opinion discutée entre deux ordres rivaux, rencontrait alors d'ardents adversaires chez les dominicains; Bandello accusait d'ignorance, d'impiété et d'hérésie les franciscains qui la défendaient. La violence de ses attaques contraignit la papauté à intervenir dans le débat : en 1483, une bulle de Sixte IV, qui avait été lui-même général de l'ordre de Saint-François, condamnant Bandello, statua en faveur de l'Immaculée Conception et des franciscains. — La plupart des ouvrages de Bandello sont restés manuscrits; les premières éditions de ceux qui ont été imprimés sont devenues des raretés très recherchées : *Libellus recollectorius de Veritate conceptionis B. Mariæ Virginis* (Milan, 1475, in-4, goth.); *Tractatus de singulari puritate prærogativæ conceptionis Salvatoris Dom. nostri Jesu-Christi* (Bologne, 1481, in-4). E.-H. Vollet.

Bibl. : Le P. Antoine Touron, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*; Paris, 1743-1749, 9 vol. in-4, t. III, p. 675-684.

BANDELLO (Matteo), né à Castelnuovo di Scrivia en 1480, mort à Agen en 1562. Après de fortes études littéraires, il entra dans l'ordre des dominicains et apprit le grec et le latin à Lucrezia Gonzaga. Forcé de fuir de ville en ville après la bataille de Pavie, à cause de son attachement pour les Français, il se mit au service de Cesare Fregoso; après la mort de Fregoso, assassiné par l'ordre du marquis del Vasto, au retour de son ambassade près Soliman le Grand, Bandello devint évêque d'Agen. Ce fut un évêque peu canonique. Sans souci de son diocèse, il écrivit, à soixante-dix ans, des nouvelles aussi lestes que celles de Boccace, mais moins naïves. Ses *Nouvelles* ont paru en 4 vol. de 1554 à 1573 (Lucques, in-4). Elles ont été souvent rééditées, notamment en 1813-14 (Milan, 9 vol.), et en 1853 (Turin, 4 vol.). On a encore de lui : *Canti XI de la lodi della signora Lucretia Gonzaga di Gazuolo e del vero amore col tempio di pudicitia* (Agen, 1545, in-4). H. Vast.

Bibl. : Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*, t. III, pp. 201 et seq. — Alberti, *De viris illustrib. ordin. Prædicator.*

BANDEMER (Suzanne de), femme poète allemande, née en 1751, passa la plus grande partie de sa vie à Stettin, et mourut à Coblentz, le 30 déc. 1828. Elle publia ses poésies en plusieurs recueils (1802, 1810, 1821). A. B.

BANDERALI (David), chanteur scénique et professeur italien célèbre, né à Palazzo en janv. 1787, mort à Paris le 13 juin 1849, fut en son genre l'un des artistes les plus distingués de l'Italie, qui en produisait tant alors. Il débuta fort jeune au théâtre Carcano, de Milan, où sa jolie voix de ténor et le goût qu'il apportait dans sa manière de chanter furent aussitôt appréciés du public. Il se fit entendre ensuite dans différentes villes, toujours avec succès, puis revint au théâtre Carcano, où il retrouva les applaudissements les plus flatteurs. Cependant, fort jeune encore, Banderali, que le théâtre fatiguait peut-être, renonça à cette carrière pour se livrer exclusivement à l'enseignement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du chant. Il fixa sa demeure à Milan et y forma en peu d'années un si grand nombre d'excellents élèves que sa renommée sous ce rapport franchit bientôt les bornes de son pays. En 1827, Rossini, qui le connaissait bien, le recommanda vivement au vicomte de La Rochefoucauld, qui cherchait un bon professeur de chant pour le Conservatoire de Paris. On fit sonder Banderali et celui-ci ayant accepté partit de Milan avec sa famille le 25 fév. 1828 et vint prendre possession de son poste au Conservatoire de Paris, où jusqu'à sa mort il forma un grand nombre d'élèves fort distingués. Banderali publia quelques compositions, entre autres un recueil de *vingt-quatre vocalises*. La fille de cet excellent artiste, chanteuse de goût et de style qui s'est fait une réputation dans les concerts parisiens, a épousé un compositeur de talent, M. Adrien Barthe, professeur d'harmonie au Conservatoire.

BANDEREAU. Cordon en torsade qui sert aux trompettes et aux clairons à porter leur instrument en bandoulière.

BANDEROLE. I. Archéologie. — On rencontre dans un grand nombre de sculptures, de tableaux et de compositions du moyen âge, de longs rouleaux sur lesquels sont inscrits des paroles ou des versets des livres saints que les personnages représentés sont censés prononcer. Ces banderoles qui semblent parfois sortir de la bouche des donateurs portent aussi le nom de phylactères. Sur une quantité d'anciens tombeaux, les gisants tiennent dans leurs mains jointes des bandes étroites de parchemin repliées où sont gravées les prières qu'ils adressent à Dieu pour implorer sa miséricorde.

L'usage de ces banderoles explicatives fut adopté par les premiers artistes qui ont manié le burin. Les œuvres de l'un des graveurs anonymes les plus intéressants de la fin du xv^e^ siècle ont été classés sous le titre de *Maître aux banderoles*, parce que cet ornement se retrouve dans toutes ses planches. A. de Champeaux.

II. Marine. — Pavillon long, étroit et fendu, monté comme une bannière ; on le suspendait à l'extrémité des vergues des galères les jours de fête ou de combat.

III. Blason. — Petit drapeau qui décore et surmonte la lance du cavalier, elle est hampée quand la hampe est d'un émail particulier. — Ornement à forme ondoyante qui se place sous l'armoirie et sur lequel on écrit la devise.

BANDETTINI (Teresa), improvisatrice italienne qui jouit dans sa patrie d'une immense renommée, née à Lucques en 1755. Des revers de fortune l'avaient obligée de se faire danseuse, et elle exerçait cet état dans un des théâtres de Florence, lorsque le hasard vint lui faire changer de profession. Assistant un jour, à Vérone, à une séance donnée par un improvisateur fameux, elle fut amenée à révéler aux autres et à se révéler à elle-même les dons naturels qu'elle possédait sous ce rapport. Elle improvisa dans cette séance l'éloge de l'improvisateur même, qui, flatté de ses éloges et étonné de sa facilité, s'offrit à lui donner des leçons. Elle accepta et, se livrant à cet art singulier en y apportant les qualités de sa nature poétique et élevée, elle y obtint des succès si éclatants qu'on vit plusieurs académies, telles que celles des Arcades de Rome et des Apatistes de Florence, la recevoir avec empressement au nombre de leurs membres. Ses succès pourtant ne la conduisirent point à la fortune, car lorsqu'elle mourut à Lucques, sa ville natale, elle était dans un état voisin de l'indigence. Cette femme remarquable a publié un *Essai sur la poésie improvisée*, quelques traductions en vers italiens de divers ouvrages grecs et latins et quelques poésies.

BANDIAT. Rivière de France, prend sa source au-dessus de la Chapelle-Montbrandeix, cant. de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), se grossit bientôt des eaux de vastes étangs que lui amènent de nombreux ruisseaux, passe à la Chapelle, à Pensol, traverse le dép. de la Dordogne où elle arrose Nontron et Javerlhac et est utilisée par de nombreuses usines, entre dans le dép. de la Charente, baigne Feuillade, Marthon et à partir de là se perd dans une série de gouffres, Trou de Chez-Robi, Gouffry, Trou de Champnier, Trou de la Caillère. Les eaux du Bandiat rejoignent dans ces souterrains les eaux de la Tardoire pour former les sources de la Touvre. En hiver le Bandiat coule encore au delà des gouffres jusqu'à Agris où il se jette dans la Tardoire ; son cours jusqu'au Trou de Chez-Robi est de 76 kil., jusqu'à Agris de 88 kil.

BANDIE, BANDIER (Droit coutumier). 1° Désignait, dans la *Coutume de la Marche* (art. 318), la proclamation du *banvin* (V. Banvin), et aussi la banalité de four et de moulin (four, moulin) bandier (même coutume, art. 314, 316) ; 2° la *Bandie* était la taverne bannière du *seigneur bandier*. P.-L. C.

BANDIERA (Benedetto), peintre italien, né à Pérouse en 1557, mort en 1634. Il fut l'élève et l'habile imitateur du Barochio. Il exécuta plusieurs peintures pour les églises de Pérouse.

BANDIERA (Attilio et Emilio), patriotes italiens, nés à Venise, le premier en 1811, le second en 1819, morts à Cosenza le 25 juil. 1844. Fils du baron Francesco Bandiera, le contre-amiral qui avait, en 1831, capturé dans l'Adriatique les fugitifs d'Ancône, ils étaient, comme lui, officiers dans la marine autrichienne (Attilio avec le grade de lieutenant de vaisseau, Emilio avec celui d'enseigne), mais ils étaient animés d'un ardent patriotisme et partageaient les principes de la *Jeune Italie*. Ils parvinrent à faire de nombreuses conversions dans les équipages italiens de la flotte et entrèrent en correspondance directe avec Mazzini (15 août 1842). Ils méditaient de s'emparer d'une frégate pour faire une descente en Sicile. Mais, dénoncés au gouvernement autrichien, ils se virent forcés de prendre la fuite, l'aîné de Smyrne, le plus jeune de Venise, et se rejoignirent à Corfou (avr. 1844). Ayant appris là les vaines tentatives des Calabres, ils résolurent d'y courir pour ranimer l'insurrection. En vain les chefs des comités révolutionnaires, Mazzini lui-même, s'efforcèrent de les dissuader. Caractères antiques, les frères Bandiera jugeaient nécessaire de donner l'exemple d'un grand sacrifice pour secouer la torpeur des masses. Leur mère elle-même, venue à Corfou, ne put les retenir. Le 12 juin 1844, ils partirent dans une barque avec dix-huit compagnons. Le 16 au soir, ils abordèrent près de Crotone, s'agenouillèrent sur la terre italienne et la baisèrent en s'écriant : « Tu nous as donné la vie, et nous la donnerons pour toi. » Se jetant dans les bois sous la conduite d'un guide calabrais, ils arrivèrent, le 18, près de San Giovanni in Fiore. Trahis par un des leurs, l'espion corse Boccheciampe, ils furent assaillis par soixante-dix gardes urbains, qu'ils mirent en fuite. Attaqués, le 19, par un bataillon de chasseurs et des milices nombreuses, ils eurent le dessous après une résistance héroïque. Les survivants furent pris et conduits à Cosenza. Jugés par une commission militaire, ils furent tous condamnés à mort (23 juil.), mais neuf seulement furent exécutés. Le 25, au milieu d'une foule éplorée, les deux frères Bandiera, avec Domenico Moro de Venise, Niccola Ricciotti de Frosinone, Domenico Lupatelli de Pérouse, Jacopo Rocca de Lugo, Giovanni Venerucci de Forli, Francesco Berti de Ravenne, Anacarsi Nardi de Modène, traversèrent les rues de Cosenza en chantant : « Qui meurt pour la patrie a bien assez vécu ! » Arrivés au lieu du supplice, ils s'embrassèrent, exhortèrent les soldats qui pleuraient, commandèrent eux-mêmes le feu, et tombèrent en s'écriant : « Vive l'Italie ! » La jeune femme d'Attilio était morte de douleur peu de temps avant l'expédition. Le sacrifice des frères Bandiera et de leurs compagnons porta ses fruits. L'impression fut profonde dans toute l'Europe. En Italie, c'est à partir de leur mort que la direction du mouvement national passa de l'initiative impuissante des sociétés secrètes à celle d'une véritable opinion publique. F. H.

Bibl. Atto Vannucci, *I Martiri della Libertà italiana dal 1794 al 1848* ; Florence, 1860, 3e édit., augmentée et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

corrigée. — Giuseppe Ricciardi, *Storia dei fratelli Bandiera e consorti*; Florence, 1863.

BANDIMENT. Ce mot désignait, dans le droit féodal, une publication ou proclamation faite au nom du seigneur haut-justicier, dans les formes du *ban* (V. ce mot).

BANDIN (Mar.). Les *bandins de l'espale* étaient, sur les galères, des plates-formes situées sur l'avant de l'escalier et légèrement en saillie à l'extérieur ; ils servaient en rade de lit de camp à la garde, c'était à la mer le poste du côme et du pilote. Le *bandin de poupe* était une petite plate-forme placée à l'extrémité arrière de la galère.

BANDINELLI (Orlando ou Roland) (V. Alexandre III, pape).

BANDINELLI (Baccio), sculpteur italien, né à Florence le 7 oct. 1488 (date substituée par Milanesi à celles de 1487 ou 1493, données par Vasari et les annotateurs de l'édition Lemonnier), mort le 6 févr. 1560 (n. s.), fils de Michel-Angelo di Vivian da Gajole, habile orfèvre, en faveur auprès des Médicis. — Il commença par travailler dans l'atelier de son père, et fut ensuite en apprentissage chez le sculpteur Giovanfrancesco Rustici. Vers 1506, on le trouve occupé à copier le célèbre carton de Michel-Ange, *la Guerre de Pise*, que Vasari l'accuse d'avoir volontairement détruit dans la suite. Rien ne prouve qu'on doive laisser peser ce crime sur la mémoire de Bandinelli, mais on ne saurait mettre en doute sa haine contre Michel-Ange, dont il fut à la fois le rival exaspéré et l'imitateur impuissant. — Il acquit bientôt la réputation de dessinateur de premier ordre, et voulut aussi s'essayer dans la peinture. Vasari raconte comment il commanda son portrait à Andrea del Sarto, dans le but de surprendre les secrets du maître, et comment celui-ci déjoua sa ruse, en changeant pour cette fois la préparation de sa palette et en brusquant son travail. Bandinelli aurait alors demandé des conseils à Rosso, en lui faisant la confidence de son ambition. Toujours est-il qu'en 1512, il se chargeait de peindre des fresques pour les moines de la *Nunziata* (*le Christ au Purgatoire* et *l'Ivresse de Noé*), mais il ne vint pas à bout de ce travail et se tourna décidément vers la sculpture. La même année, il modelait en ronde-bosse la maquette en cire d'un saint Jérôme en pénitence, et trois ans plus tard, le 25 janv. 1515, on lui donnait à faire une statue de saint Pierre pour Santa-Maria dei Fiore. Il fut également chargé, à l'occasion de la venue à Florence du pape Léon X, d'exécuter une statue d'Hercule « *per sotto la logia dei Signori* ».

Il espérait obtenir du pape d'importantes commandes. On l'envoya à Lorette pour travailler avec Andrea Sansovino à la décoration du sanctuaire de la Vierge, mais il y était à peine arrivé qu'il se prenait de querelle avec Sansovino et quittait brusquement la place. — Il n'y devait retourner qu'en 1530 pour achever les bas-reliefs de la *Nativité de la Vierge*. C'est probablement vers 1519 qu'il faut placer le groupe d'*Orphée et Cerbère* qu'il sculpta pour la cour du palais Médicis à Florence; le 21 sept. 1520, on le chargeait d'exécuter une copie en marbre du groupe de *Laocoon*, qui devait être envoyée à François Ier; elle ne fut terminée qu'en 1525, sous le pontificat de Clément VII, et obtint tant de succès auprès du pape qu'il ne consentit pas à s'en dessaisir et offrit à la place quelques antiques au roi de France. Elle se trouve aujourd'hui au musée des Offices à Florence ; c'est un travail maniéré et ronflant où Bandinelli a exagéré encore l'expression et les défauts de l'original. On attribue, sans raison d'ailleurs, à Titien, un dessin caricatural qui parut vers cette époque et où l'on voyait trois singes aux prises avec des serpents, dans l'attitude des figures du Laocoon. — C'est le cardinal Julien Médicis qui avait fait obtenir à Bandinelli la plupart de ces commandes ; aussi quand il fut appelé au trône pontifical sous le nom de Clément VII, est-ce à son protégé qu'il confia l'exécution des statues oratives et des bas-reliefs commandés à l'occasion de son couronnement (1523). En 1526 (?) il le fit chevalier. — En 1528 il lui demanda pour le château de Saint-Ange le modèle d'une statue de l'archange saint Michel qui ne fut jamais exécutée. — En 1528, Baccio alla offrir à Charles-Quint, de passage à Gênes, un bas-relief en bronze, *la Déposition de Croix*, et reçut en récompense, l'année suivante, le titre de chevalier de Saint-Jacques. — Les Génois lui avaient donné quelques années auparavant la commande d'une statue d'André Doria en Neptune, et il avait fait, en 1523, un voyage à Carrare pour y choisir un bloc de marbre à cet effet ; mais il ne paraît pas s'être alors autrement occupé de ce travail, car, en 1537, il dut faire, pour le même objet et sur les réclamations des Génois, un nouveau séjour à Carrare, et la statue, en fin de compte, ne fut jamais terminée.

Il avait obtenu des Médicis l'attribution d'un bloc de marbre d'abord promis à Michel-Ange et destiné à former un groupe, en pendant sur la place della Signoria avec le David de son grand rival. C'est en 1534 que Bandinelli acheva son travail et qu'on mit en place son *Hercule et Cacus*. Il n'a jamais plus clairement étalé sa préoccupation de lutter avec Michel-Ange et en même temps son irrémédiable infériorité. Les contemporains d'ailleurs ne lui ménagèrent pas les critiques et les sarcasmes ; les sonnets et les épigrammes tombèrent dru comme grêle et, dans une violente dispute dont il nous a conservé l'inimitable récit, un des plus ardents adversaires de Bandinelli, Benvenuto Cellini, lui reprochait, entre autres choses, d'avoir « copié la poitrine et les muscles de son Hercule, non d'après la

Hercule et Cacus, place de la Seigneurie, à Florence.

nature humaine, mais d'après un sac de melons dressé le long d'un mur ». « Le dos, disait-il encore, paraît être la reproduction d'un sac de calebasses. Si l'on rasait les cheveux d'Hercule, il ne lui resterait plus assez de crâne pour contenir la cervelle, etc., etc. » (V. Mém. de Benvenuto Cellini). Toutes ces critiques n'empêchaient pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bandinelli de recevoir, pour son travail, de riches récompenses. Il avait la faveur du duc, et tous les efforts de Benvenuto ne parvinrent pas à la lui faire perdre. « Je suppliai la duchesse, écrit celui-ci, de conseiller au duc de ne point autant écouter cette mauvaise langue de Bandinelli, qui m'empêchait de terminer mon Persée. A ces doléances, la duchesse courba les épaules et elle me répondit : « Le duc devrait pourtant bien savoir que *son* Bandinelli ne vaut rien du tout ». — On ne saurait croire Cellini sur parole, mais son acharnement contre son ennemi suffit à prouver la faveur dont celui-ci jouissait à la cour de Florence et auprès du pape Clément VII. On en eut bientôt une nouvelle preuve. En 1532, il avait présenté au pape à Bologne un bas-relief, *le Christ à la Colonne;* le 25 mars 1536, deux ans après la mise en place de l'*Hercule et Cacus*, il recevait la commande des tombeaux de Léon X et de Clément VII lui-même. Malheureusement, Clément VII mourut à la fin de la même année, et l'exécution des deux monuments fut confiée à Alfonso Lombardi. Baccio parvint cependant à se la faire rendre, mais il négligea bientôt son travail et n'en exécuta qu'une partie : les médiocres bas-reliefs et les statues latérales des deux tombeaux (à Santa-Maria sopre Minerva à Rome) furent achevés comme les statues des deux papes, par Raffaello da Montelupo et Nanni di Baccio Bigio. — Le 6 mai 1540, le duc Cosme le chargea d'élever le monument de son père, Giovanni delle Bande Nere, dont le bas-relief est un des bons morceaux de Baccio ; la statue par contre est très médiocre. Elle a longtemps attendu dans une des salles de Palazzo Vecchio avant d'être érigée sur l'un des côtés de San Lorenzo, à la place qui lui était destinée. — Bandinelli fit en 1542 un nouveau voyage à Carrare pour choisir le marbre du monument. Sa faveur auprès du duc ne faisait que grandir ; il se faisait confier l'exécution et la direction de nombreux travaux, il se mêlait même d'architecture et présentait au duc un projet de remaniement et de réparation du Palazzo Vecchio qui ne fut heureusement pas exécuté. Il entreprit pourtant la restauration de la grande salle, où il modela une série de portraits d'assez fière tournure, et les statues du duc Alexandre et de Léon X. Celles-ci, comme le bas-relief du couronnement de Charles-Quint par Clément VII, furent achevées par Vincenzio Rossi. — En 1547, il commença pour la clôture du chœur, devant le maître-autel de Santa-Maria dei Fiori, une suite de quatre-vingt-huit figures en bas-relief, demi-nature, de prophètes, d'apôtres et de saints, et deux statues d'Adam et d'Eve pour le maître-autel. En 1549, il transforma son Adam en Bacchus et son Eve en Cérès ; on peut les voir aujourd'hui, le premier dans le vestibule du palais Pitti, la seconde dans le jardin Boboli. En 1551, il terminait deux autres Adam et Eve, d'une exécution plus simple, et même, par endroits, d'un réalisme un peu sec. Au XVIIIe siècle, on a enlevé ces statues de l'église où leur nudité choquait quelques fidèles, elles sont aujourd'hui au Bargello. Il fit encore pour le maître-autel une *Pieta* et une statue de Dieu le Père, d'exécution et de conception médiocres, et qui ont été placées dans la suite, l'une dans la chapelle Baroncelli, l'autre dans le cloître de Santa-Croce. — Les bas-reliefs de la clôture du chœur restent son meilleur travail ; quelques figures en sont d'une conception très heureuse, d'une composition harmonieuse, d'une exécution simple et claire, qui rappelle plutôt les maîtres du siècle précédent que la manière ronflante où Baccio s'est complu d'ordinaire. On voit là sous un jour exceptionnellement favorable ce talent inégal que Burckhardt a défini un composé bizarre de dons naturels, de réminiscences des écoles primitives et de fausse généralité. — Il ne cessa pas jusqu'à son dernier jour de travailler à l'accroissement de sa fortune et de son influence. En 1558 il présentait au duc le dessin d'une fontaine pour le jardin Boboli ; peu de temps après, il proposait d'exécuter pour la place della Signoria une statue colossale de Neptune, qui devait être l'œuvre d'Ammanati. — En 1558 et 1559, il faisait deux nouveaux séjours à Carrare pour y choisir des blocs de marbre, et il présentait à la duchesse le plan d'un palais ducal de Pise. Enfin, il voulait exécuter un groupe colossal de la *Descente de croix* pour son tombeau. Son fils naturel *Clemente*, qui l'aida souvent dans ses travaux, avait même commencé les statues du Christ mort et de Nicomède. Bandinelli les termina et les fit placer dans une des chapelles de l'Annunziata, où il voulait être enterré. Il mourut le 6 févr. 1560 (n. s.). — On voit sur son tombeau son portrait et celui de sa femme, avec cette inscription : *D. O. M. Baccius Bandinel. Divi Jacobi Eques, sub hac Servatoris imagine a se expressa cum Jacoba Donia uxore quiescit.*

André Michel.

Bibl. : Vasari (édit. Milanesi), t VI, pp. 133-200. — Benvenuto Cellini, *Vita da lui medesimo scritta* (liv. VII, ch. LV, LVII, LXV, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, etc.) — Gaye, *Carteggio*, t. II, pp. 276 et suiv. — Burckhardt, *Cicerone*, 4e édit., pp. 444-445. — Perkins, *les Sculpteurs italiens* (trad. Haussoulier), t. II.

BANDINGUES (Pêche). Lignes qu'on attache à la tête d'un filet ; elles portent à leur extrémité libre soit une cablière, soit un fagot de genêts, d'ajoncs ou de paille que l'on enterre à la basse eau pour former une espèce d'étai qui empêche le filet de se renverser quand la mer se retire.

BANDINI (Francesco), archevêque de Sienne, mort en 1588 ; a publié les commentaires de Pie II (Rome, 1574, in-4).

BANDINI (Mario), diplomate italien du XVIe siècle, au service de la France. Il fut probablement au nombre des Florentins attirés en France par Catherine de Médicis. Quoi qu'il en soit, on le trouve jouant un rôle à la cour de Henri III, où les dépêches des ambassadeurs toscans le signalent comme l'ami et le familier de l'abbé del Bene et comme l'amant de Mme de Carnavalet. En 1582, il fut l'associé du Florentin Raffaello Martelli dans la ferme des sels, et en 1585 il fut envoyé en mission à Rome « pour traiter avec le pape d'un secours d'argent que désiroit de luy Sa Majesté ». Son instruction lui donna le titre de « gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy. »

L. F.

BANDINI (Giovanni), sculpteur florentin, né en 1540, mort vers 1600. On l'appelle aussi Giovanni dall' Opera. — Il fut élève de Baccio Bandinelli et travailla avec lui aux bas-reliefs de la clôture du chœur de Santa-Maria dei Fiori. Il exécuta aussi, pour le Dôme, les statues de saint Philippe et de saint Jacques (gravées dans Cicognara, II, LXI). Les bas-reliefs de l'autel de la chapelle Gaddi, à Santa-Maria Novella, sont aussi son œuvre (un fragment reproduit dans Cicognara (II, pl. LX). C'est enfin lui qui sculpta, d'après le dessin de Vasari, la statue de l'*Architecture* pour le tombeau de Michel-Ange ; c'est peut-être son meilleur travail. — Il fit aussi plusieurs bustes fort appréciés des contemporains. A. M.

BANDINI (Sallustio-Antonio), économiste italien, né à Sienne le 10 avr. 1677, mort le 8 juin 1760. Destiné au métier des armes, il préféra les travaux intellectuels et se livra à l'étude du droit civil et ecclésiastique. Ce fut vers 1740 qu'il composa ce mémoire sur la Maremme de Sienne, à la suite duquel l'empereur François Ier et son fils le grand duc Léopold entreprirent de rechercher les moyens de rendre plus salubre le territoire siennois sujet à la mal'aria. Comme économiste, Bandini professait les mêmes doctrines qui un peu plus tard furent exposées en France par Quesnay ; mais les Italiens ne peuvent accuser ce dernier de les lui avoir empruntées, l'ouvrage de Bandini, qui ne vit le jour qu'en 1775, ayant été jusque-là conservé manuscrit dans les archives de l'Etat ; il a pour titre : *Discorso economico* (Florence, 1775, in-8, réimprimé à Milan, 1803, in-8).

Bibl. : Vasari, t. XII. — Cicognara, *Storia della Scultura* ; Venise, 1813-18, t. II. — Burckhardt, *Cicerone*, p. 445, 4e édit.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl.: *Biografia universale italiana;* Venise, 1822-24, 78 vol. in-8, t. LXIX (2e du supplément).

BANDINI (Angelo-Maria), célèbre érudit italien né à Florence le 25 sept. 1726, mort en 1800. Grâce à la direction du docteur Lami qui lui prodigua les encouragements et les conseils, il ne tarda pas à acquérir une connaissance approfondie de l'histoire littéraire. Il voyagea en Autriche et en Italie, séjourna à Rome où Benoît XIV lui demanda la description d'un obélisque qui venait d'être trouvé au Champ-de-Mars, devint en 1750 bibliothécaire d'Alexandre Marucelli, fut en 1756 pourvu d'un canonicat à Florence et nommé directeur de la bibliothèque Laurentienne. Citons parmi ses nombreux et importants travaux : *Vita e Lettere d'Amerigo Vespucci* (Florence, 1745, in-4), ouvrage complété plus tard par un *Ragionamento intorno alla vita di Amerigo Vespucci* (Livourne, 1754, in-4); *Specimen litteraturæ Florentinæ sæculi XV, in qua virorum ea ætate doctissimorum merita illustrantur* (Florence, 1747-1751, 2 vol. in-4); *De cometis liber singularis elegiaco carmine conscriptus* (Venise, 1748, in-12); *De Obelisco Augusti Cæsaris e Campi Martii ruderibus nuper eruto* (Rome, 1750, in-fol.); *Collectio veterum aliquot monumentorum* (Arezzo, 1752, in-12); *Elogio dell' abbate Francesco Marucelli* (Livourne, 1754, in-4); *De vita et scriptis J.-B. Donii*; (Florence, 1755, in-fol.); *Memorie per servire alla vita del Senator Pietro Vettori* (Livourne, 1756, in-4); *Vita di Filippo Strozzi* (Livourne, 1756, in-4); *Vita del cardin. Niccolò da Prato* (Livourne, 1750, in-4); *Catalogus codicum manuscriptorum Græcorum, latinorum et italorum bibliothecæ Laurentianæ* (Florence, 1764-1778, 8 vol. in-fol.); *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, sive catalogus manuscriptorum qui jussu Petri Leopoldi in Laurentianam translati sunt* (Florence, 1791-1793, 3 vol. in-fol., qui se joignent au précédent catalogue et le complètent); *Florentina Juntarum typographia* (Lucques, 1791, 2 vol. in-8).

R. G.

Bibl.: Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — *Biografia universale italiana;* Venise, 1822-24, 78 vol. in-8, t. IV.

BANDIT. I. Histoire (V. Brigandage).

II. Droit. — A l'origine ce mot signifiait *banni* (en italien *bandito*) ; il s'appliqua ensuite aux meurtriers à gage et désigne aujourd'hui d'ordinaire les assassins et voleurs de grands chemins. Les bandits, au sens juridique du mot, sont les malfaiteurs qui prennent les armes contre le gouvernement établi ou les propriétés privées, et vivent de pillage. Les règles du droit des gens ne leur sont pas applicables lorsqu'ils sont en bandes : on ne les considère ni comme belligérants, ni, s'ils sont capturés, comme prisonniers de guerre. S'ils franchissent les frontières d'un Etat voisin, il n'y a pas de droit d'asile pour eux ; on les traite en coupables de droit commun. On n'est engagé envers eux qu'à respecter les conventions qu'on a dû être amené à conclure avec eux. Il ne faut pas confondre les bandits avec les individus armés contre un gouvernement pour soutenir leurs opinions politiques ; les auteurs professent qu'on ne saurait leur appliquer les mêmes règles. — On les nomme forbans quand ils prennent la mer pour champ d'action (V. Brigandage).

Bibl.: Andres Bello, *Principios de derecho de gentes,* pte 2, cap. 10, 2. Paris, 1840, pet. in-12. — Calvo, *Dictionnaire manuel de diplomatie et de droit international* ; Paris, 1885, in-8.

BANDITISME (V. Brigandage).

BANDJARAS ou **BANDJARIS.** Peuple nomade de l'Inde anglaise, dans lequel un grand nombre d'ethnographes anglais voient les frères des Tsiganes d'Europe. Les Bandjari, qui se distinguent parmi tous les Hindous par la beauté, la force et l'adresse, sont constitués en tribus, ou plutôt en caravanes, n'ayant d'autre patrie que les chemins. Avant la construction des routes et des chemins de fer, tout le trafic du Radjpoutana et du Malwa se faisait par leur entremise. Les Bandjari, Gohar ou Lambadi, sont chargés, depuis un temps immémorial, du transport des approvisionnements. Comme distributeurs des grains, ils ont un caractère presque sacré ; naguère, lorsque des guerres civiles désolaient le pays, ils pouvaient traverser les armées sans crainte. Les convois, composés parfois de plusieurs milliers de bœufs, sont précédés par un taureau, le dieu de la troupe, couvert de draperies et d'ornements ; c'est à ses pieds qu'on apporte les malades pour leur rendre la santé, et que viennent les époux pour consacrer leur union. Jadis, il suffisait aux Bandjari d'attacher aux cornes des bœufs la liste des marchandises qu'ils portaient pour entrer dans les villes sans avoir à craindre la visite des douaniers, tant leur honnêteté était connue.

M. D'E.

Bibl.: Roberts, *De Delhi à Bombay.* — Tod, *Annals of Rajasthan.* — L. Rousselet, *Tableau des races de l'Inde centrale.*

BANDJIR-MASSING. Ville située sur la côte S.-E. de Bornéo, près de l'embouchure du fleuve du même nom, chef-lieu de la résidence hollandaise du S.-E. de Bornéo. Commerce considérable avec la Chine ; diamants, or, fer, poivre, nids d'hirondelles, etc. Le fleuve est navigable presque jusqu'à sa source au cœur de Bornéo. L'industrie y est assez avancée ; on rencontre de bons ouvriers en acier et d'excellents lapidaires. La population comprend des Malais, des Chinois, des Dayaks et des Européens, en tout 8,000 âmes. Un fort, occupé par les Hollandais, défend la ville. Comme l'indique son nom (*bandjir*, inondation ; *massing* ou *masin*, sel), la ville est privée d'eau douce pendant une partie de l'année, aux environs du mois de novembre. Le manque de pluie dans l'intérieur dessèche les rivières, et le lit du fleuve est envahi en partie par les eaux de la mer. Pendant ces quelques mois, on est obligé d'aller chercher de l'eau potable à Martapoura dans le haut du fleuve. Bandjir-Massing est situé au milieu d'un immense marais. Les maisons des Européens, aussi bien que celles des indigènes, sont toutes bâties sur pilotis à un ou deux mètres au-dessus du sol. Ces maisons sont généralement entourées de fossés qui communiquent par des canaux avec le fleuve, et entretiennent de cette manière un courant d'eau qui assainit le pays. Un luxe grandiose existait là autrefois, à l'époque où le sultan du pays y tenait résidence ; mais aujourd'hui il ne reste que peu de vestiges de cette ancienne splendeur. La ville comprend un quartier européen et un quartier chinois situés en face l'un de l'autre, sur les deux rives du Kayou-Tangi, un bras du Bandjir-Massing ; en outre, la rivière même est couverte d'habitations flottantes, *rakits*, occupées par de nombreux marchands malais et békoumpais, qui tiennent là également un marché.

M. d'E.

BANDJOUMAS ou **BANJUMAS.** Ville de la Malaisie, île de Java, dans la partie centrale ; 9,000 hab. environ. La province dont cette ville est le ch.-l. a 5,555 kil. q. et 1,046,405 hab. Elle s'étend de la mer à des montagnes volcaniques de 3,400 m. ; elle est fertile et riche, surtout dans la vallée du Seraju.

BANDJOUVANGHI ou **BANJOEWANGIE.** Ville de Malaisie, île de Java, à l'E. sur le détroit de Bali. Station télégraphique importante dela ligne d'Australie en Europe. Dans la province fut, au XVIIe siècle, le florissant état brahmanique de *Balambangan*, aujourd'hui disparu.

BANDOL. Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant. d'Ollioules ; 1,769 hab. Au fond d'un des golfes les plus agréables de la Méditerranée. Petit port fort bien abrité contre les vents d'Ouest. Ancien château ayant appartenu aux abbés de Saint-Victor de Marseille. L'entrée de la rade est défendue par des batteries. Commerce considérable de fruits et primeurs. Grande navigation et cabotage.

J. M.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BANDOLE (Antoine), écrivain français du XVIIe siècle, avocat au parlement de Provence, auquel on doit un ouvrage assez intéressant intitulé : *les Parallèles de Jules César et de Henri IV* (Paris, 1609, in-4, réimprimé en 1625, in-4).

BANDOLINE (Parfum.) La bandoline est une préparation mucilagineuse destinée à lustrer les cheveux, à leur faire prendre diverses directions et à les fixer dans ces directions. On l'obtenait primitivement soit en faisant macérer de la graine de lin ou du lichen dans de l'eau parfumée de certaine manière, soit en faisant bouillir dans cette eau des pépins de coing. On prenait par exemple une bonne cuillerée de pépins de coing que l'on faisait bouillir dans 500 gr. d'eau ; on ajoutait alors quelques grammes de gomme adragante, passait à travers un linge, ajoutait les parfums et remuait jusqu'à refroidissement. Aujourd'hui la bandoline est un simple mucilage de gomme adragante dans de l'eau parfumée ; chaque fabricant a naturellement sa recette; en voici une qui nous paraît bonne :

Gomme adragante	180 grammes
Eau	5 litres.
Essences parfumées	Q. S.

Laissez macérer la gomme dans l'eau pendant 48 heures en agitant de temps en temps ; passez à travers un linge bien blanc. Laissez reposer quelques jours, passez à nouveau. Versez les parfums et mélangez avec soin. Si l'on veut, colorer avec quelques gouttes d'une solution ammoniacale de carmin, ou d'une solution alcoolique de fuchsine.

BANDON. I. Histoire. — On a donné le nom de *bandon* aux proclamations que l'on faisait en promenant un drapeau ; ainsi l'on disait : le Bandon s'est fait au nom du connétable, puis au nom du colonel général de l'infanterie, puis au nom du roi seul.

II. Ancien droit. — Ce mot était, dans l'ancien droit, synonyme de permission, de faculté, de pouvoir. Etienne Pasquier le fait dériver des mots *don à ban :* le ban était une permission de l'autorité donnée par criée ; donner à ban c'était permettre. C'est ainsi que l'expression de bandon arriva à désigner toute permission en général. « Le roi, disait-on, avait toujours *bandon* d'aller parler à la dame du château » *(Compl. de l'Académie)*. Le mot *bandon* donna naissance à la locution *à bandon*, puis au mot *abandon* (V. Abandon).

BANDORE. Instrument à cordes pincées, souvent confondu avec la *Mandore* et la *Pandore* (V. ces mots). Il appartient en effet à cette famille nombreuse de mandores aux éclisses festonnées, au dos plat ainsi que la table, aux cordes de cuivre ou d'acier, que Prætorius appelait « Mandurischen instrument », différents du luth et de la guitare. Hawkins, dans *History general of music*, dit que la bandore a été inventée vers la fin du XVIe siècle par un Anglais nommé John Rose. Nous la retrouverons avec les mandores et mandolines.

BANDOULIÈRE. Bande de cuir tantôt unie, tantôt plus ou moins ornée, destinée à supporter de droite à gauche ou de gauche à droite un effet d'équipement et d'armement. Au moyen âge, la bandoulière servait à suspendre l'arbalète des fantassins et le pétrinal des cavaliers. Plus tard on donna aux arquebusiers et aux mousquetaires des bandoulières garnies d'un coussinet qui supportaient la mèche, le sac à balles ; elles furent remplacées, en 1688, par la giberne qui portait la poire à poudre. Jusqu'à la Révolution, la bandoulière ne fut plus qu'un simple ornement qui ne supportait rien, on la couvrait de galons ou de broderies qui servaient, soit à distinguer les compagnies, soit à faire reconnaître l'autorité militaire particulière de laquelle relevaient les soldats qui la portaient. Sous Louis XVIII, on donnait le nom de bandoulière à la buffleterie qui supportait la giberne. Enfin, on désigne par ce mot le baudrier des suisses d'hôtel et d'église.

L. K.

BANDOURA. Instrument de musique autrefois très usité chez les Cosaques de l'Ukraine. Il a la forme d'une guitare; les cordes sont en boyau et en laiton; leur nombre varie de 8 à 24; il est le plus souvent de 12 Les sons s'obtiennent en pinçant avec la main droite les cordes que presse la main gauche. Les Cosaques se servaient de cet instrument pour accompagner leurs chants et leurs danses. Il est en général manié par des aveugles que l'on appelle bandouristes ou kobzars. Les grands seigneurs polonais avaient autrefois des bandouristes attachés à leur personne. L. L.

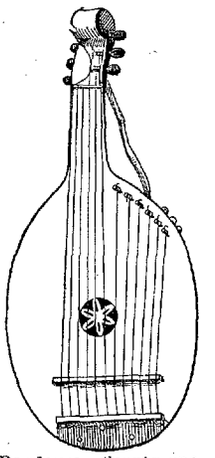

Bandoura, d'après une photographie.

Bibl. : *Mémoires de la section Sud-Est de la Société Impériale de Géographie Russe;* Kiev, 1874 (en russe), t. I.

BANDSEPT (Nicolas), homme politique français, né à Strasbourg le 1er fév. 1818. Il était ouvrier cordonnier, lorsque, aux élections pour l'Assemblée législative, il fut porté sur la liste des démocrates-socialistes du Bas-Rhin, et élu par 34,472 voix, le dixième des douze représentants de ce département. Il prit place à la Montagne et vota avec cette fraction de l'Assemblée. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut un des soixante-six représentants républicains que Louis Bonaparte exila de France par décret spécial. Il se réfugia en Angleterre, et ne parut plus depuis sur la scène politique.

BANDTKIE (Georges-Samuel), polygraphe polonais, né à Lublin le 24 nov. 1761, mort le 11 juin 1835; il fit ses études à Breslau, à Hallé et à Iéna; il fut d'abord précepteur, puis professeur au gymnase Sainte-Elisabeth à Breslau, enfin recteur de l'école du Saint-Esprit. Pendant ce long séjour dans la capitale de la Silésie, il écrivit un certain nombre d'ouvrages en allemand et en latin. Il fut appelé en 1811 à Cracovie où il devint bibliothécaire de l'Université. Il réorganisa et rendit au public cette importante bibliothèque. Depuis 1813 il enseigna le latin à l'Université, devint doyen de la Faculté de philosophie et sénateur de la petite république alors indépendante de Cracovie. Il était en outre membre de la Société des Amis des sciences de Varsovie et de celle de Cracovie. Tous ses travaux sont relatifs à la langue, à l'histoire ou à la littérature de la Pologne. Ils sont écrits en allemand, en polonais et en latin : les principaux sont : *Historisch-kritische Analecten zur Erläuterung der Geschichte des Ostens von Europa* (Breslau, 1802) ; *Polnische Grammatik für Deutsche* (1808) ; *Dictionnaire polonais-allemand* (1806) ; *Dictionnaire polonais-allemand-français* (1815) ; *Histoire de Pologne* (en polonais) (Breslau, 1810) ; *Histoire des imprimeries de Cracovie* (1815) ; *Histoire de la Bibliothèque de Cracovie* (1821) ; *Histoire des imprimeries en Pologne et en Lithuanie* (1826, 3 vol. in-12). Samuel Bandtkie a été l'un des premiers et des meilleurs bibliographes polonais. Ses ouvrages sont encore consultés avec fruit aujourd'hui. Il a collaboré aux *Schlesische Provinzialblætter*, au *Mémorial de Varsovie* (Pamietnik Warszawski), aux *Miscellanea Cracoviensia*, etc... L. Leger.

Bibl. : Helcel, *Georges Bandtkie* dans le *Kwartalnik Nauk*, de Cracovie, t. II, 1885. — Autre biographie dans l'ouvrage intitulé *Zyciorys znakomitych ludzi*, t. I, 1850.

BANDTKIE-STEZYNSKI (Jean-Vincent), jurisconsulte polonais, né à Lublin en 1783, mort à Varsovie en 1846. Il est le frère du précédent. Il fit ses études à Breslau et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Halle où il devint ensuite professeur de langue polonaise. En 1806 il s'établit à Varsovie, il y occupa diverses fonctions administratives et fut membre de la commission de la justice. En même temps il enseignait le droit romain à l'école de droit : en 1816 il eut une chaire de droit romain à l'Université ; et ensuite une chaire de droit polonais. Le titre de conseiller d'état et la noblesse conférée par l'empereur furent la récompense de ses services. Ses publications en latin et en polonais sont fort nombreuses. Il a donné en latin : *De studio juris poloni dissertatio* (Breslau, 1806); *Vindiciæ juris romani* (ibid. 1808); *Jus culmense* (Varsovie, 1814) ; *Lineamenta juris romani* (1816) ; *Martini Galli cronicon* (ibid., 1824) (importante chronique du moyen âge publiée d'après le ms. de Pulawy) ; *Jus polonicum* (Varsovie, 1831). En polonais : *Recueil de dissertations sur le droit polonais* (Wilna, 1812) ; *Remarques sur la nécessité de la science du droit dans notre pays* (Varsovie, 1814) ; *Mémoires de Jean Ostrorog sur la réforme de la république* (Varsovie, 1831). — Son fils *Wladyslaw Bandtkie* a publié après sa mort l'*Histoire du droit polonais* (Varsovie, 1850) ; *Droit privé polonais* (ibid., 1851). M. Auguste Heilman a édité un autre ouvrage posthume, *Dissertations sur le droit pénal* (Varsovie, 1858).

BANDTKIE (Kasimir-Wladyslaw), fils du précédent, a publié un livre fort estimé, *Numismatique nationale* (Varsovie, 1837-40, 2 vol.). Il est mort en 1876. L. LEGER.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIXe siècle.*

BANDUCCI, orfèvre et graveur italien de la fin du XVIe siècle, cité par Heineken pour une estampe d'après *saint Jérôme* de Louis Carrache.

BANDURI (dom Anselme), antiquaire, religieux bénédictin de la congrégation de Méléda, né à Raguse en 1671, mort à Paris le 14 janv. 1743. D'une famille noble, il fit ses premières études à Naples et vint ensuite à Florence où il s'adonna particulièrement à la recherche des antiquités. Il se lia bientôt avec don Bernard de Montfaucon qui le recommanda au grand-duc de Toscane pour la chaire d'histoire ecclésiastique à l'université de Pise. Envoyé à Paris pour étudier l'antiquité sous la direction des illustres savants qui travaillaient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Banduri se montra digne élève de ses maîtres et annonça bientôt qu'il allait publier, d'après les manuscrits, les œuvres de saint Nicéphore, patriarche de Constantinople, et divers ouvrages de Théodore de Mopsueste, de Philon et d'Hésychius. Il suspendit toutefois l'exécution de ce projet pour publier différents manuscrits relatifs à l'histoire de Constantinople, sous le titre d'*Imperium orientale* (Paris, 1712, 2 vol. in-fol.). Banduri fut reçu, dès 1715, membre de l'Académie des inscriptions, et quelques années plus tard nommé bibliothécaire du duc d'Orléans. Il composa ensuite un grand recueil de monnaies romaines intitulé : *Numismata imperatorum romanorum* (Paris, 1718, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage, fort estimé des anciens antiquaires, comprend la série des monnaies des empereurs romains et byzantins depuis Trajan Dèce jusqu'à la chute de la dynastie des Paléologues ; plus tard, Tanini y ajouta un volume de *Supplément* (Rome, 1791, in-fol.). Banduri mourut avant d'avoir pu commencer la publication des œuvres de saint Nicéphore et de Théodore Mopsueste, qui aurait formé, d'après son manuscrit, 4 vol. in-fol. E. B.

BANDUSIE (lat. *Bandusia*), fontaine célébrée par Horace dans une ode fameuse, bien des fois imitée ou traduite : *O fons Bandusiæ, splendidior vitro* (III, 13). Elle était située près de Venouse, patrie du poète, ou dans sa propriété de la Sabine. Peut-être a-t-il donné ce nom à une source de son domaine en souvenir du pays natal. Beaucoup de manuscrits ont au premier vers *Blandusiæ* au lieu de *Bandusiæ*. A. W.

BANDY DE NALECHES (Jacques-Gilbert), général (V. NALÈCHES).

BANDY DE NALECHES (Louis), homme politique (V. NALÈCHES).

BANEINS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, sur le Mazainau ; 553 hab. La seigneurie de Baneins-sur-Moignans fut successivement érigée en vicomté en 1644, puis en comté en 1649 en faveur de Pierre de Corsant ; le comté de Baneins passa plus tard à la famille de Polignac qui le possédait lorsqu'éclata la Révolution.

BANEL (Pierre), général français, né à Lectoure (Gers) en 1766, mort à Cossoria (Italie) en 1796. Entré très jeune dans l'armée, il parvint très rapidement au grade de général de la République. Il fit avec éclat la campagne des Pyrénées ; puis il fut attaché à l'armée d'Italie, aux opérations de laquelle il prit part jusqu'à l'attaque du château de Cossoria, où il fut tué.

BANÉR (Johan-Gustafsson), illustre général suédois né à Djursholm, près Stockholm, le 23 juin 1596, mort à Halberstadt (Saxe) le 10 mai 1641. Simple cavalier dans la campagne de Russie, en 1615, cornette et chambellan (1617), capitaine (1620), colonel (1621), conseiller d'Etat, général d'infanterie et chevalier (1631), il suivit Gustave-Adolphe en Allemagne, se distingua en Poméranie, en Mecklembourg, à Leipzig, à Donauwerth, à Augsbourg, à Munich, à Nuremberg. Inconsolable de la mort de son royal ami, il voulait quitter le service et se retirer en Suède; mais lui qui avait l'habitude de le représenter dans les festins, il fut, après la défaite des Suédois à Nordlingen, chargé de le remplacer comme commandant général de l'armée suédoise (1634), qui se composait alors de huit mille de ses compatriotes et d'autant de Brandebourgeois. Il eut d'abord à maîtriser les factieux et les alliés douteux ; sa victoire de Wittstock en Brandebourg (24 sept. = 4 oct. 1636) n'empêcha pas qu'il ne fût cerné par des troupes bien supérieures, mais il réussit à passer l'Oder et à opérer sa belle retraite en Poméranie pour faire sa jonction avec Wrangel. Observé par Gallas, il y resta en 1637 et 1638, et n'en sortit qu'en 1639, gagna la bataille de Chemnitz (Saxe), envahit la Bohême qu'il saccagea et épuisa pendant une occupation d'un an, fit jonction à Erfurt avec les Weimariens du duc de Longueville. Son armée, renforcée par des auxiliaires hessois et thuringiens, s'élevait à trente-six mille hommes. En janv. 1641, il poussa une pointe hardie sur Ratisbonne, afin de surprendre l'empereur et la diète, mais les intempéries et la désobéissance des Weimariens firent échouer ce projet. Il eut de nouveau à battre en retraite, comme il savait le faire si habilement, et il y réussit malgré la maladie qui le minait et dont il mourut, après avoir désigné pour son successeur un absent, Lennart Torstenson. Ses soldats portèrent son cadavre à la bataille de Wolfenbuttel où Piccolomini fut vaincu par Guébriant. Il était fort aimé d'eux, à cause de sa justice, de sa sollicitude, de sa munificence et aussi de sa tolérance en dehors du service. Il excellait surtout dans l'art de disposer ses troupes pour la bataille, de choisir ses campements et de battre en retraite. Il prit à l'ennemi six cents étendards. Gustave-Adolphe le regardait comme le meilleur des généraux formés par lui. L'empereur lui fit offrir les dignités de Wallenstein pour combattre les Turcs en Hongrie ; il refusa et sa patrie l'en récompensa dans la personne de son fils, *Gustaf-Adam* B., né en 1624, mort en 1681, qui reçut le titre de comte (1651), devint grand chambellan, grand écuyer, mais qui ne fit honneur ni à son nom, ni à sa position, et qui mérita le sobriquet de *dulle* (toqué).

BEAUVOIS.

BIBL. : *Oraisons fun. en latin de J.-G. B.* par Johannes MATTHIÆ ; Stockholm, 1641, et de *G.-Ad. B.* par MICRANDER ; Stockholm, 1681. — *Eloge* par INGMAN (MANDERFELT); Stockholm, 1776 ; en franç., Copenhague, 1787. — LUNDBLAD, *J. Banér;* Stockholm, 1823. — *Dict. biogr. suédois*, t. II et suppl. t. I. — ARWIDSSON, *Trettioåriga krigets mærkværdigaste personer;* Stockholm, 1861, in-4.

BANÈS ou BANEZ ou BANNÈS (Dominique), *Bane-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sius, théologien de l'ordre de Saint-Dominique, né à Valladolid en 1527, mort à Medina del Campo le 1er nov. 1604. Il professa pendant trente-deux ans la théologie à Avila et fut pendant huit ans le confesseur de sainte Thérèse. Ses principaux ouvrages sont : *De generatione et corruptione sive in Aristotelis eosdem libros commentaria et quæstiones* (Salamanque, 1585, in-fol.; Cologne, 1614, in-4) ; *Relectio de merito et augmento charitatis* (Salamanque, 1590, in-8) ; *Commentaria scholastica in primam partem summæ S. Thomæ necnon in secundam secundæ* (Salamanque, 1584-1594, 3 vol. in-fol. ; Venise, 1602, 3 vol. in-fol. ; Douai, 1614-1616, 2 vol. in-fol.). E.-H. V.

BANEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 211 hab.

BANFF. Comté des basses terres de la moyenne Ecosse, formé de l'ancien comté de Keith, d'une partie de celui de Buchan et de quelques autres districts. Il offre au S., vers le groupe de Cavingorm, le loch Avon, au milieu d'un paysage d'aspect sombre, mais grandiose, et près de Fochabers, non loin de l'embouchure du Spey, le somptueux manoir de Gordon-castle. Le chef-lieu Banff, au N.-O. d'Aberdeen, près de l'embouchure du Doveran, et joint par un pont avec Macduff, sur le rivage septentrional, a 8,000 hab., qui arment aussi pour la pêche du hareng. C. V.

BANFFI. Nom d'une illustre famille magyare de Transylvanie, et d'un bourg que cette famille a possédé, Banffi-Hunyad. *Etienne Banffi* sauva Temesvàr assiégé par les Turcs, et mourut de ses blessures en 1552. Un de ses descendants, partisan de Rákoczy, défendit héroïquement contre les Autrichiens le château de Bonczida, sur le Szamos. — Quant à la petite ville de Banffi-Hunyad (3,252 hab.), sa situation près des défilés qui conduisent de la Transylvanie dans la Hongrie proprement dite l'a exposée à de nombreux ravages pendant les guerres turques.

Edouard Sayous.

BANFI (Jules), luthiste, né à Milan au milieu du XVIIe siècle, qui mourut lieutenant-général d'artillerie au service du roi d'Espagne. Dans une traversée d'Italie en Espagne, il fut pris par des corsaires, mené à Tunis, et vendu comme esclave. Ayant joué du luth devant le bey, il devint le favori de celui-ci, qui lui laissait toute liberté de parcourir la ville. Banfi en profita pour étudier les défenses de la place. Il trouva ensuite le moyen de s'enfuir et d'aller à Madrid. Avoir étudié de près les fortifications et l'artillerie du bey de Tunis, et cela sain et sauf, n'était pas chose commune ; aussi, en vue d'une guerre avec l'infidèle, Banfi fut-il nommé ingénieur et lieutenant-général d'artillerie. On connaît de Banfi un traité de la guitare intitulé *El maestro de chitarra. Milano, 1653.*

BANFIELD (Thomas-Charles), économiste anglais, né à Londres vers 1795. Il fut pendant quelques années précepteur de Louis II de Bavière. De 1844 à 1855, il fit le cours d'économie politique à l'université de Cambridge. En 1846, Robert Peel le fit nommer secrétaire du conseil privé de la reine. Le cours d'économie politique de M. Banfield a été publié sous ce titre : *The organisation of industry* (Londres, 1844), et souvent réimprimé depuis. M. Emile Thomas en a donné une traduction : *Organisation de l'industrie* (Paris, 1851, in-8).

BANG ou BANGUE. Noms indiens d'une variété du *Cannabis sativa* L. (V. Chanvre).

BANG (Hieronymus), graveur allemand au burin et au maillet, né en 1553, mort en 1630. D'abord orfèvre, puis graveur et éditeur d'estampes, à Nuremberg, il eut pour spécialité les planches de modèles d'orfèvrerie. Dans ses travaux personnels, il imita d'abord les gravures de Virgile Solis, pour adopter ensuite la manière ampoulée des burinistes hollandais. On lui doit : une copie de dix *Héros romains* d'après H. Goltzius (1586) ; deux suites historiées : *les Cinq sens*, figures de femmes avec ornements à fond noir ; *les Douze mois*, Amours avec des instruments de musique, des jouets, etc.; et plusieurs suites de motifs d'ornements.

BANG (Dietrich), contemporain du précédent, son frère peut-être, également orfèvre et graveur de Nuremberg, exécuta une suite de douze planches de motifs d'ornements, une grande *Vue de Bamberg* (1611), et huit planches représentant les *Sept Arts libéraux*.

BANG (Petrus), évêque et érudit suédois, mort à Wiborg en 1696. Fils d'un pasteur du Helsingeland, il étudia à Upsala et y devint professeur adjoint en théologie. Après un voyage scientifique en Allemagne (1663), il fut professeur de la même science à l'université d'Abo (1665-1673), puis surintendant du diocèse d'Ingrie, enfin évêque de celui de Wiborg (1681). Il fonda dans cette ville, en 1688, la seconde imprimerie qu'ait possédée la Finlande et il y publia deux ouvrages en finnois : un *Catéchisme* (1689) et une *Oraison funèbre* (1690). On lui doit : *Priscorum Sveo-Gothorum ecclesia* (Åbo, 1675, in-4), gros volume où il entre à peine en matière, puisqu'il finit à saint Ansgarius ; mais, au milieu de digressions oiseuses sur la Suède antédiluvienne et préhistorique, il y a un précieux spécimen des chants magiques en finnois, le plus ancien qui soit connu. B-s.

Bibl. : *Oraisons funèbres de P. Bang*, par J. Lang, A. Alopæus et C. Quensel. — Warmholtz, *Bibl. sueo-goth.*, t. IV, nos 1633, 1665, 2142-44. — Pipping, *Bibliogr.* nos 279, 287. — *Dict. biogr. suédois*, t. V, 153 ; VII, 161 ; XV, 165. — G. Rein, *Hist. de Finl.*, t. II, pp. 273-4. — *Dict. biogr.*; Helsingfors, 1879-83, p. 94.

BANG (Jens), médecin danois, né à Copenhague, le 1er août 1737, mort en 1808. Il étudia simultanément la médecine et les beaux-arts. L'Académie des B.-Arts de Copenhague l'a récompensé de médailles d'argent et d'or pour ses travaux comme architecte, dessinateur et graveur. En 1761, il fut chargé d'étudier une épizootie ; en 1764, de faire un cours aux sages-femmes. Vers la même époque, il faisait des cours à l'Académie des B.-Arts sur l'anatomie, l'architecture et la perspective. En 1770-1773, il fut prosecteur à l'université et ne prit le degré de docteur qu'en 1774. Il exerça successivement en Norvège et dans l'île de Seeland, puis occupa à Copenhague plusieurs charges officielles, enfin, en 1805, devint professeur titulaire d'anatomie à l'Académie des B.-Arts. Ingerlew (*Danemarks Läger*, II, p. 575) donne la liste de ses ouvrages, tous remarquables. Sa dissertation, *De mechanismo partus perfecti* (Copenhague, 1774) passe pour renfermer la première description exacte du mécanisme de l'accouchement, du moins dans ses traits essentiels. Nous citerons encore : *Disp. de hominis proportione* (Copenhague, 1762, in-4) ; *Theses obstetriciæ* (1764, in-8) ; *De partu secundo* (1765, in-4) ; *Tabula synoptica myologiæ* (1766-67, 2 part) ; *Nervorum cervicalium anatome* (Copenhague, 1770, in-8). Dr L. Hn.

Bibl. : L. Panum, in *Hirsch's Lexic. d. hervorrag. Aerzte*, I, 280.

BANG (Frederik-Ludwig), médecin danois, né à Egeberggaard (Seeland) le 4 janv. 1747, mort à Copenhague le 26 déc. 1820. Il parcourut la France et l'Allemagne, fut reçu docteur à Copenhague en 1773, fut de 1775 à 1780 médecin en chef à l'hôpital Frédéric, puis nommé, en 1782, professeur à l'université *(professor medicinæ designatus)*, en 1800, professeur ordinaire. Les *Actes* de la Société de médecine de Cophenhague renferment des articles de lui. Nous citerons de plus : *Selecta diarii nosocomii Fridericiani Hafniensis* (Copenhague, 1789, 2 vol. in-8 ; trad. en allem., 1790, 2 vol. in-8) ; recueil d'observations cliniques faites de 1782 à 1787 ; *Praxis medica systematcie exposita* (Copenhague, 1789, in-8 ; 2e édit., 1818), ouvrage fondé sur de nombreuses observations et témoignant des connaissances anatomo-pathologiques de l'auteur ; *Pharmacopœa in usum nosocomii Fridericiani Hafniensis* (Copenhague, 1788, in-8).

Dr L. Hn.

BANG (Oluf-Lundt), médecin danois, fils de Jens *Bang* (V. ci-dessus), né à Copenhague en 1788, mort en 1877,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commença sa carrière comme médecin des hôpitaux en 1809, fut nommé en 1814 professeur à l'université, et inaugura l'enseignement clinique. Il occupa, en outre, un grand nombre de charges publiques, entre autres celle de directeur des hôpitaux, et exerça une grande influence sur l'organisation sanitaire de sa patrie. Ses ouvrages sont extrêmement nombreux, et il a même laissé des poésies et des pièces littéraires. L'énumération de tous ces travaux se trouve dans Erslew : *Almindeligt forfatterlexikon for Danmark* (1843 et suppl. 1853). Dr L. Hn.

Bibl. : L. Panum, in *Hirsch's Lexic. d. hervorrag. Aerzte*, I, 280.

BANG (Peter-Georg), jurisconsulte et homme politique danois, né le 7 oct. 1797 à Copenhague, où il mourut le 2 avr. 1861. Docteur en droit (1820), assesseur à la cour d'appel de Copenhague (1826), professeur de droit à l'université (1830), dont il resta questeur après avoir quitté sa chaire (1836), codirecteur de la Banque nationale (1836), député à la Chambre des comptes (1845), membre des cinq premières diètes de Roskilde (1834-1844), il fut commissaire royal près de c lle-ci et de celle de Viborg (1846-1847). Chargé en 1848, avec C. Moltke et A.-S. Œrsted, de préparer une constitution, il prit part comme député, puis comme ministre de l'intérieur (16 nov. 1848 au 21 sept. 1849), à la confection et à la promulgation de celle qui est encore une des lois fondamentales du Danemark. Après avoir été directeur des domaines, il fut ministre intérimaire des cultes et de l'instruction publique (7 déc. 1851 au 3 juin 1852), puis ministre de l'intérieur (du 27 janv. 1852 au 21 avr. 1853). En cette qualité il eut à étudier une constitution pour l'ensemble de la monarchie, y compris les duchés. Frederik VII en octroya une sous le ministère Œrsted, mais après la chute de celui-ci Bang, devenu chef du nouveau cabinet et ministre de l'intérieur (12 déc. 1854 au 18 oct. 1856), fit voter par les assemblées compétentes la loi constitutionnelle commune du 2 oct. 1855, que la diète germanique fit abroger pour les duchés en nov. 1858. Il termina sa carrière comme président de la cour suprême. Extraordinairement laborieux, ami du progrès, mais bientôt dépassé dans son libéralisme, il a beaucoup contribué aux réformes économiques et agricoles. Outre deux dissertations en latin, il a publié en danois des brochures et des articles politiques, un *Manuel de droit romain* (Copenhague, 1833-35, 2 vol.) et rédigé le *Juridisk Tidsskrift* (t. XVII-XL, Copenh., 1831-1843), dans le supplément duquel il a donné, avec J.-E. Larsen, un exposé systématique de la procédure danoise (1841-43, 3 vol. in-8). B-s.

BANG (Anton-Christian), historien norvégien, né à Næsne (Norrland) le 18 sept. 1840, se prépara d'abord à l'enseignement primaire ; puis il entra, en 1862, à l'université de Christiania, d'où il sortit avec le titre de candidat en théologie (1867). Il est pasteur à l'asile de Gaustad près Christiania (1874), docteur en théologie (1878), maître de théologie pratique au séminaire de l'université (1880). Ses principaux ouvrages sont : *H. N. Hauge et son temps* (Christiania, 1875) ; *la Réalité historique de la résurrection du Christ* (1878) ; *l'Eglise et l'Etat romain jusqu'à Constantin* (1879) ; *la Vœluspá et les oracles sibyllins* (1879) ; *Julien l'Apostat* (1881) ; *Coup d'œil sur l'histoire de l'Eglise norvégienne après la Réformation* (1883). Il a inséré plusieurs mémoires dans les *Actes de la Société des sciences de Christiania*. B-s.

BANGA (Bot.). Nom donné par les naturels du Queensland (Australie) à l'*Encephalartos Miqueli* F. Muell., Cycadée dont les graines, après avoir été macérées et broyées, servent à faire une sorte de pain. — Dans la même région, les naturels désignent sous le nom de *Banganga*, le *Caladium macrorhizon* Vent., Aroïdée dont les rhizomes servent également à l'alimentation.

BANGA (Jelle), médecin hollandais, né à Franeker le 23 août 1786, mort en 1877. Reçu docteur dans sa ville natale en 1807, il y exerça son art, et en 1811 fut nommé bourgmestre par Napoléon Ier et, après la chute de l'empereur, expulsé de sa patrie. Mais peu après, le prince d'Orange, depuis roi sous le nom de Guillaume Ier, le réintégra dans ses fonctions qu'il conserva jusqu'en 1856. Il n'abandonna la pratique médicale qu'en 1868. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De geschiedenis van de geneeskunde en van hare bevefenaren in Nederland voor de stichting der Hoogeschool te Leiden tot den dood van Boerhaave* (Leeuwarden, 1868, in-8) ; c'est un ouvrage historique de grande valeur. Dr L. Hn.

BANGALAS. Tribu importante du Haut Congo. En cet endroit, l'Etat indépendant du Congo a formé sur le fleuve une station importante destinée à devenir une des bases principales de ses opérations. C'est aussi chez les Bangalas qu'il recrute en grande partie ses soldats indigènes.

BANGALORE. Ville forte de l'Indoustan, dans le Maïssour ; citadelle avec un beau palais de Tippoo-Saeb ; 60,000 hab. Soieries et tissus de coton, très estimés ; climat d'une douceur remarquable. Les Européens y vont chercher la santé. Elle est entourée d'un double mur et renferme beaucoup de jardins, où l'on récolte d'excellents fruits. La vigne y a une végétation luxuriante. Les maisons, bâties en argile rouge et couvertes de tuiles, sont vastes et élégantes. Le principal bazar est fort grand, il contient plusieurs allées d'arbres à coco. Il y a beaucoup de boutiques à l'européenne. La plus grande partie des habitants sont hindous. M. d'E.

BANGANGA (Bot.) (V. Banga).

BANGE (Charles-Timothé-Maximilien-Vallerand Ragon de), inventeur du système d'artillerie en usage dans l'armée française, né à Balignicourt (Aube) le 17 oct. 1833. Entré à l'Ecole polytechnique à vingt ans, il en sortit par anticipation, sous le coup des événements de Crimée, le 1er mai 1855, avec le reste de sa promotion, pour entrer à l'Ecole d'application de Metz, et, le 11 déc. 1856, il passa comme sous-lieutenant au 8e régiment d'artillerie. Il fut promu lieutenant en second le 1er mai 1857, obtint le grade de capitaine à la fin de 1862, celui de chef d'escadron en 1874, et celui de lieutenant-colonel en 1878. Moins de trois ans après, il fut fait colonel, le 13 nov. 1880. Successivement adjoint aux Forges du Centre, à la manufacture d'armes de Châtellerault, à l'Ecole de pyrotechnie ; adjoint au directeur, puis directeur lui-même de l'atelier de précision du Dépôt central, de Bange se voua aux études techniques et s'attacha aux questions de transformation et de perfectionnement du matériel d'artillerie. Après la guerre, il fit adopter le fameux obturateur qui porte son nom, et rendit bientôt ce nom célèbre dans toute l'Europe. En 1882, il prit sa retraite afin de se livrer tout entier à la fabrication des canons, qu'il dirige actuellement en grand, à l'usine Cail, à Grenelle.

Système d'artillerie de Bange. — La plupart des bouches à feu actuellement en service dans l'artillerie de terre française appartiennent au système de Bange. Après la guerre de 1870-71, il s'agissait de reconstituer l'armement de l'artillerie française : l'ancien matériel s'était montré inférieur à celui des Allemands ; en outre, une grande partie était tombée entre les mains du vainqueur. Une circulaire ministérielle du 5 août 1871 invita les établissements de l'artillerie et les officiers de l'arme à formuler leurs propositions. Un grand nombre de projets furent présentés. En attendant le résultat des expériences comparatives entreprises en vue d'arriver à l'adoption définitive d'un type de canon de campagne, le président de la République décida, à la fin de l'année 1873, la mise en service, à titre provisoire, des pièces de 7 et de 5. La première de ces bouches à feu avait été complètement étudiée par le lieutenant-colonel de Reffye avant la guerre ; on en fabriqua, pendant la campagne, un certain nombre, soit en bronze, soit en acier ; elles parurent, dans la dernière phase de la lutte, sur plusieurs champs de bataille et s'y comportèrent bien ; celles qu'on construisit dans la suite étaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en bronze, ainsi que les canons du calibre de cinq établis d'après les mêmes principes. Au mois de juin 1875, le ministre mit en commande des canons de 95 m/m du modèle présenté par le chef d'escadron de Lahitolle ; chaque corps d'armée devait recevoir deux batteries de ce calibre destinées à renforcer de suite les batteries de 5 et de 7. Enfin, à la date du 23 janv. 1877, les canons de 80 m/m et de 90 m/m du système de Bange étaient définitivement adoptés. Ces deux bouches à feu ne diffèrent que par leurs dimensions ; elles sont en acier et se chargent par la culasse. En ce moment, l'artillerie d'un corps d'armée comprend : deux groupes divisionnaires de quatre batteries montées de 90 m/m, deux groupes, dits d'artillerie de corps, de trois batteries montées de 90 m/m, et un groupe d'artillerie de corps, composé de deux batteries montées de 95 m/m et de deux batteries à cheval de 80 m/m. Trois batteries à cheval, armées de canons de 80 m/m, marchent avec la division de cavalerie indépendante. Le canon de 90 m/m se compose de deux parties principales : le *corps du canon* et le *mécanisme de culasse*. « *Le corps du canon* est formé d'*un tube* en acier fondu, martelé, foré et trempé à l'huile, et de *six frettes* qui en renforcent la partie postérieure. Ces frettes sont : la frette de calage, la frette-tourillons, les trois frettes ordinaires et la frette de culasse. Fabriquées en acier puddlé, par enroulement, et trempées, les frettes sont engagées à chaud sur le tube et le serrent très fortement après refroidissement. » (Règlement.) L'*embase du tourillon* droit porte un guidon *Broca*, à deux pointes. Le numéro du canon est inscrit sur la tranche du tourillon gauche, et son poids, y compris le mécanisme de culasse, sur la tranche du tourillon droit. La frette de culasse présente à sa partie supérieure les *facettes du niveau de pointage*, à droite le *canal de hausse*, à gauche le *nœud de charnière du volet*. A l'intérieur du canon, on distingue la *partie rayée*, le *cône de raccordement*, la *chambre à poudre* et le *logement de l'obturateur* qui constituent l'*âme*, enfin le *logement du mécanisme de culasse*. Les *rayures*, au nombre de 28, tournent de gauche à droite. Elles sont progressives ; leur inclinaison, qui est de 1° 45′ à l'origine, va en augmentant, atteint la valeur de 7° et reste constante sur une certaine longueur du côté de la bouche. Cette disposition ménage à la fois la ceinture en cuivre des obus et les *cloisons* de la pièce. Le profil des rayures est en anse de panier ; elles ont une faible profondeur, 0m/m6. Le diamètre de l'âme, mesuré entre les cloisons, est de 90 m/m et, d'après ce qui précède, de 91 m/m2 au fond des rayures. Le *cône de raccordement* relie la partie rayée, qui a 90 m/m de diamètre, à la *chambre à poudre*, dont le diamètre est de 94 m/m, et arrête le projectile dans la pièce à sa position de chargement. Le *logement de l'obturateur* est légèrement tronconique. Le *logement du mécanisme de culasse* présente trois secteurs filetés et trois secteurs lisses. Le colonel (alors capitaine) de Bange a donné à la chambre à poudre et au logement du mécanisme de culasse un faible diamètre, pour éviter les variations de dimensions du canon qui auraient nui à sa solidité. De plus, l'inventeur voulait rendre impossible l'introduction dans la pièce d'un projectile trop gros. La section de la vis de culasse se trouvant réduite, il devait en résulter une diminution de la pression supportée par cette pièce. L'allongement de la *chambre à poudre* a permis de lui donner un grand volume et, par conséquent, d'obtenir une faible *densité de chargement* (0.678), c.-à-d. de réaliser une condition nécessaire pour que la pression intérieure n'atteigne pas une valeur exagérée. La *frette de culasse* recouvre complètement et protège le *mécanisme de culasse*, qui comprend quatre par-

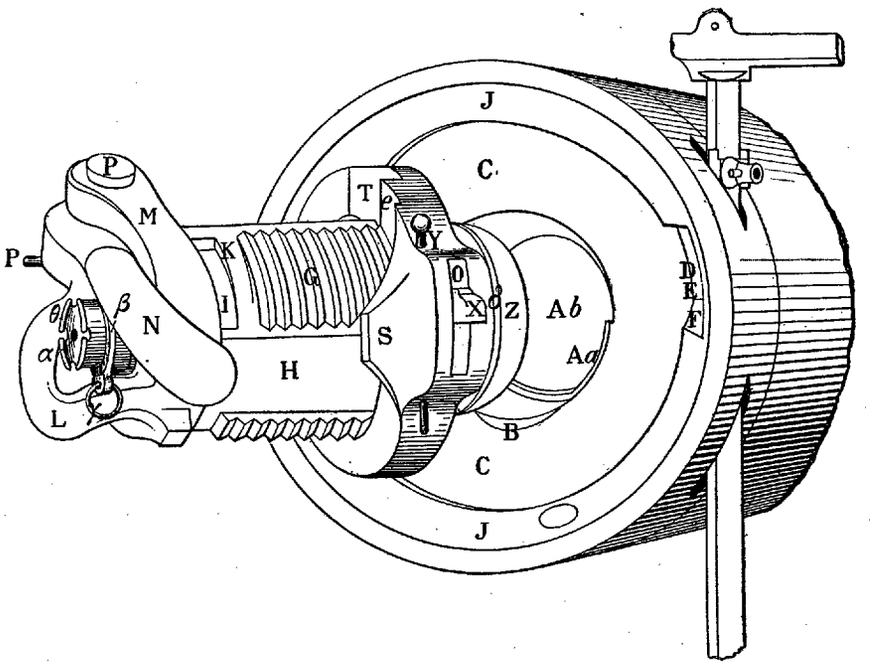

Fig. 1. — Canon de 90, la culasse entr'ouverte. — I. Logement du mécanisme de culasse : Aa. Logement de la vis de culasse. Secteurs filetés ; Ab. Logement de la vis de culasse. Secteurs lisses ; B. Dégagement du tenon du volet ; C. Logement du volet ; D. Gâche du loquet ; F. Dégagement du bec inférieur du loquet ; E. Dégagement du bec supérieur du loquet ; e. Dégagement du levier poignée ; J. Chanffrein intérieur de culasse. — II. Vis de culasse : G. Secteurs filetés ; H. Secteurs évidés ; L. Poignée fixe ; M. Oreilles ; N. Levier poignée ; P. Boulon de levier poignée et goupille. — III. Volet : A. Logement de la vis de culasse ; S. Butées ; T. Mortaise de sûreté ; O. Logement du loquet ; X. Loquet, bec supérieur. — IV. Tête mobile : Z. Champignon ; α. Canal de lumière ; δ. Obturateur ; γ. Anneau brisé ; θ. Entaille de la tête mobile ; β. Bague de tête mobile.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ties essentielles : la *vis de culasse*, la *tête mobile*, l'*obturateur* et le *volet*. Le système de fermeture du canon de 90 millim. et de toutes les bouches à feu à chargement par la culasse en service en France, aussi bien dans l'artillerie de marine que dans l'artillerie de terre, est celui qui avait été proposé dès l'année 1842 par le capitaine Treuille de Beaulieu et qui porte le nom de l'inventeur. La surface intérieure du *logement de la vis de la culasse* et la surface extérieure de la *vis* sont filetées au même pas. Le pourtour est divisé en six parties égales, puis les filets sont enlevés sur trois des secteurs longitudinaux, alternant avec les secteurs conservés. L'écrou du logement subit la même opération. Pour fermer, on présente les secteurs filetés de la *vis* en regard des secteurs lisses du logement, et on pousse la culasse à fond ; il suffit alors de tourner celle-ci d'un sixième de circonférence, pour que les filets de la vis soient engagés dans ceux de l'écrou. La partie postérieure de la vis porte un *talon* et *deux oreilles* traversées par l'axe du *levier-poignée;* elle est munie également d'une *poignée fixe*. La *vis de culasse* est traversée longitudinalement par le *trou central*, dans lequel s'engage la *tige de la tête mobile*. Cette dernière pièce se termine par le *champignon*. L'*obturateur*, enfilé sur la tige de la tête mobile, se trouve maintenu entre la face antérieure de la vis et le champignon. Le *canal de lumière* est percé suivant l'axe de la tige de la tête mobile. Une *bague*, fixée à l'extrémité de la tige qui fait saillie à la partie postérieure de la vis, limite le mouvement d'arrière en avant de la tête mobile, tout en lui permettant de petits déplacements et en laissant libre son mouvement de rotation. L'appareil d'obturation est dû à l'invention du capitaine de Bange. Il avait été essayé, en 1872, avec le canon *Olry* et avait bien fonctionné. Il est aussi employé pour le canon de 95 millim. «L'*obturateur* se compose d'une galette en amiante imbibée de suif (65 p. % d'amiante, 35 p. % de suif de mouton) percée d'un trou pour le passage de la tige de la tête mobile. Cette matière plastique est entourée extérieurement et intérieurement par un cylindre en toile cousue. Les bords des cylindres de toile sont fendus et rabattus sur la galette de matière plastique ; les bords du cylindre intérieur sont cousus avec ceux du cylindre extérieur. L'enveloppe en toile est protégée sur les deux faces de l'obturateur par *deux coupelles* en étain qui contribuent aussi à maintenir la matière plastique. *Trois bagues fendues* en laiton (une bague avant, deux bagues arrière) garnissent les angles de l'obturateur ; elles s'ouvrent sous la pression des gaz de la poudre qui est communiquée à la matière plastique par la tête mobile et bouchent les joints qui se trouvent entre le *listel* (bourrelet étroit qui entoure la base du

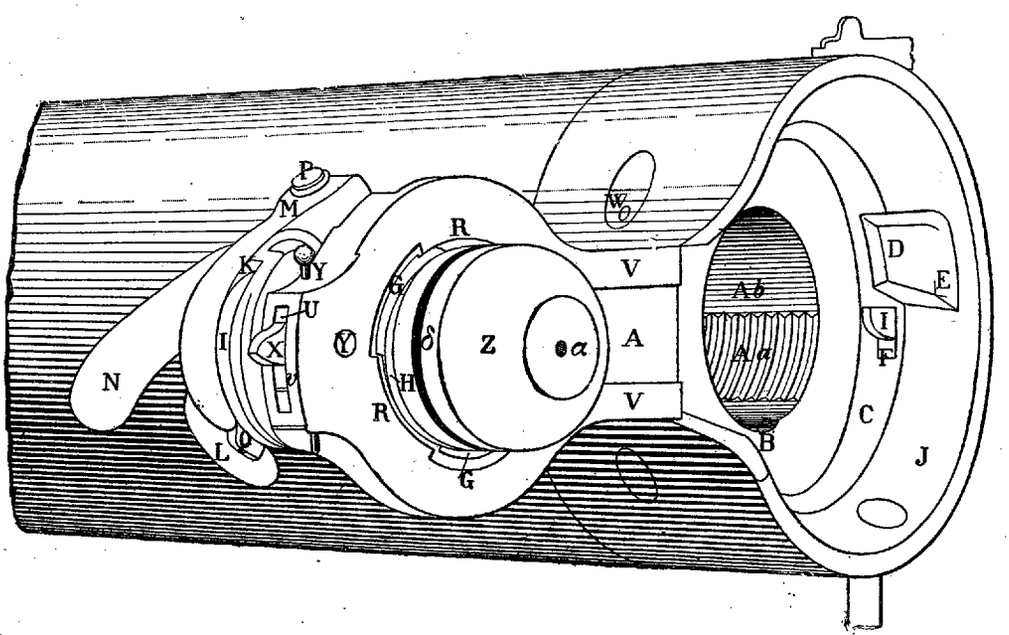

Fig. 2. — Canon de 90, la culasse ouverte. — I. Logement du mécanisme de culasse : Aa. Logement de la vis de culasse. Secteurs filetés ; A*b*. Logement de la vis de culasse. Secteurs lisses ; B. Dégagement du tenon du volet ; C. Logement du volet ; D. Gâche du loquet ; E. Dégagement du bec supérieur du loquet ; F. Dégagement du bec inférieur du loquet. — II. Vis de culasse : G. Secteurs filetés ; H. Secteurs évidés ; I. Rainure transversale du talon du loquet ; K. Logement et rampe du talon du loquet ; L. Poignée fixe ; M. Oreilles ; N. Levier poignée ; P. Boulon du levier poignée. — III. Volet : Q. Tenon du volet ; R. Glissière ; U. Logement du loquet ; V. Oreilles du nœud de charnière ; W. Boulon de charnière et goupille ; X. Loquet, bec supérieur ; Y. Boulon du loquet et goupille. — IV. Tête mobile : Z. Champignon ; α. Canal de lumière, logement de l'étoupille ; δ. Obturateur.

champignon) de la tête mobile et le logement de l'obturateur, entre la face antérieure de la vis de culasse et ce même logement, entre la tige de la tête mobile et le trou central de la vis de culasse, joints dans lesquels s'étendrait, sans la présence de ces bagues, l'étain des coupelles, ce qui occasionnerait des duretés de manœuvre. » (Règlement.) Cet obturateur continue à remplir son rôle, c.-à-d. à empêcher les fuites de gaz par l'arrière, même quand l'enveloppe en toile présente des déchirures et quoique des exsudations de matière plastique se manifestent. Le *volet* sert à supporter la vis, quand la culasse est ouverte. Il est assemblé à charnière avec le corps du canon et tourne autour d'un axe vertical. Tout le mécanisme de culasse peut ainsi être ramené à gauche de la bouche à feu et dégager entièrement l'entrée de la chambre. Le volet présente intérieurement trois secteurs évidés pour donner passage aux filets dans les mouvements longitudinaux de la vis. La *clef*, qui est engagée dans le volet et dont le talon suit une rainure, tracée sur la surface extérieure de la vis, sert conjointement avec le *loquet* à limiter le mouvement de translation de la vis et à empêcher cette dernière de se séparer du volet quand la culasse est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouverte. Le loquet logé dans le *nez du volet*, outre le rôle qui vient d'être signalé, remplit encore une mission de protection, en rendant impossibles des mouvements dangereux pour les organes du système de fermeture. On s'en rend compte en étudiant le fonctionnement du mécanisme de culasse.

Lorsque la culasse est fermée, les trois secteurs filetés de la vis sont engagés dans les secteurs filetés de l'écrou de culasse, la tête du levier-poignée, en forme de came, pénètre dans la mortaise de sûreté du volet et s'oppose à tout mouvement de dévissage. Le volet est maintenu fermé par le talon et les oreilles de la vis de culasse. *Pour ouvrir la culasse, on relève le levier-poignée le plus possible.* Sa direction est à peu près parallèle à celle de l'axe du canon : sa tête est sortie de la mortaise de sûreté du volet; le mouvement de rotation de la vis de droite à gauche est devenu possible, mais il est limité par une butée. Lorsqu'on *a fait tourner la vis de culasse jusqu'à l'arrêt du mouvement*, les secteurs filetés de la vis se trouvent en face des secteurs lisses de la culasse. Si, dans cette position, le volet pouvait tourner autour de son axe, entraînant avec lui la vis, les filets seraient heurtés contre la paroi du logement du mécanisme et risqueraient d'être détériorés. Le loquet rend cet accident impossible. En effet, à ce moment, il fixe le volet à la frette de culasse. *On rabat le levier sur le volet.* « La came du levier prend appui sur le volet, fait mouvoir la vis en arrière et dégage en partie l'obturateur de son logement, ce qui permet ensuite de tirer la culasse facilement à la main (en la saisissant par la poignée fixe). Si l'on ne faisait pas usage du levier-poignée pour dégager l'obturateur, il arriverait le plus souvent qu'on ne pourrait ouvrir la culasse, l'obturateur adhérant très fortement dans son logement. » « Dans son mouvement en arrière, la vis de culasse est soutenue et dirigée par les glissières du volet. » Le mouvement en arrière de la vis est limité par la clef et par le loquet. Le talon du loquet tombe dans son logement et rend la vis complètement solidaire du volet; de plus, le loquet a cessé de fixer à la frette-culasse le volet qui peut être rabattu contre le côté gauche du canon. *Pour fermer la culasse, on ramène sans brusquerie le volet contre la tranche arrière du tube.* La vis reliée par le loquet au volet ne peut prendre aucun mouvement par rapport à celui-ci, avant que le volet soit appliqué exactement contre la tranche arrière du tube. Dès lors, il n'est pas à craindre qu'elle pénètre obliquement dans son logement. Le loquet, dans ce mouvement, met donc le mécanisme à l'abri des détériorations que produirait un forcement des différentes parties les unes sur les autres. Quand le volet vient s'appliquer contre la tranche arrière du tube, le talon du loquet se dégage automatiquement de son logement. La vis cesse d'être fixée au volet. *On redresse complètement le levier-poignée, on pousse la vis de culasse à fond. On fait tourner la vis* d'un sixième de tour, de gauche à droite, enfin on laisse retomber librement le levier.

La longueur totale du canon de 90 millim. est de $2^{m}280$, ou d'environ 23 calibres. — « Il y a deux affûts de 90, le modèle 1877 et le modèle 1878; un seul affût de 80, le modèle 1878. Ces trois modèles ne diffèrent l'un de l'autre que par les dimensions et par quelques dispositions de détail (Règlement). » « Ces affûts sont entièrement métalliques, c.-à-d. composés de pièces en acier, en fer et en bronze. » « L'acier doux a été employé pour la confection des pièces principales travaillant directement à la compression, à la flexion ou à la traction...; l'acier de cémentation, pour les pièces soumises à des frottements énergiques et qui doivent être trempées...; le fer fin au bois, pour la confection des menues ferrures, des chaînes et des boulons; le fer fort supérieur, pour les ferrures de gros échantillons; le bronze, pour la confection des pièces soumises directement à des réactions ou à des frottements qu'il y a intérêt à adoucir. » Les parties principales de l'affût sont les suivantes : *deux flasques prolongés, l'essieu, deux roues, l'appareil de pointage, deux sabots d'enrayage.* « Les *flasques* sont formés, chacun, par une feuille en tôle d'acier doux, dont les bords sont rabattus à angles droits; les bordures supérieures et inférieures se rejoignent bout à bout, sans soudure, vers l'extrémité de la crosse. » « Par leur partie antérieure, ils donnent appui aux tourillons de la bouche à feu, et reposent sur l'essieu; par leur partie postérieure, ils reposent soit sur le sol (pendant le tir), soit sur l'avant-train (quand les deux trains sont réunis).» « A l'endroit de l'encastrement des tourillons, les flasques sont garnis, chacun, d'une *sous-bande*, en bronze. » Les *sus-bandes* recouvrent les tourillons et les maintiennent dans leurs encastrements dans le tir comme pendant la route. La *plaque de tête d'affût* est placée contre la tête des flasques et leur sert d'entretoise. L'*entretoise de tête d'affût* est fixée aux deux flasques. La *plaque de dessus de flèche* et la *plaque de dessous de flèche* sont fixées, l'une aux bordures supérieures des flasques, l'autre aux bordures inférieures. Entre ces deux plaques et les flasques se trouve le *coffret de flèche*, fermé à l'avant et à l'arrière par une entretoise. Il est destiné à recevoir des outils et ustensiles divers. *L'essieu*, en acier doux, est emboîté, sur la moitié environ de sa hauteur, par la plaque de *recouvrement d'essieu*. Celle-ci porte de chaque côté du canon un étui de boîte à mitraille. Les *jantes* et les *raies* des *roues* sont en bois, les *moyeux* en bronze. L'*appareil de pointage* est placé entre les flasques; il se compose d'une *vis* manœuvrée à l'aide d'une *manivelle*, d'un *écrou* qui monte ou descend le long de la vis quand on fait tourner celle-ci, et du *support de pointage*, entraîné par le mouvement de l'écrou. Vers son milieu, cette dernière pièce porte un *excentrique à deux têtes;* dans le tir aux distances ordinaires, le canon repose sur la *grande tête*, et, dans le tir aux grandes distances, sur la *petite*. Le support de pointage est mobile autour d'un axe situé vers l'avant de l'affût. Quand sa partie arrière s'abaisse, en suivant le mouvement de l'écrou le long de sa vis, la culasse du canon s'abaisse également, et l'angle que fait avec l'horizon l'axe de la bouche à feu va en augmentant. Celui-ci peut prendre toutes les inclinaisons depuis 6° au-dessous de l'horizon, jusqu'à 25° au-dessus. Les *sabots d'enrayage* sont placés de chaque côté de l'affût. Ils sont employés, pendant la route, pour ralentir le mouvement, dans les descentes très raides; dans le tir, ils servent à limiter le recul. Ils ne sont pas disposés de la même façon dans les deux cas. L'affût porte suspendus extérieurement : un *levier de pointage* que l'on engage dans les *anneaux de pointage* dès que l'affût est séparé de l'avant-train, un *refouloir court*, un *écouvillon* et une *hachette*.

L'avant-train en fer comprend les parties principales suivantes : un *essieu* encastré dans un *corps d'essieu*, *deux armons* fixés perpendiculairement au corps d'essieu, une *fourchette* maintenue également sur le corps d'essieu et au milieu de l'intervalle des armons, un *crochet cheville-ouvrière*, qui s'engage dans la *lunette* de la crosse quand les deux trains sont réunis, la *volée* qui est fixée sous la partie antérieure des armons et de la fourchette et qui porte quatre *crochets d'attelage*, un *timon* en bois qui se loge par le *tétard* entre les branches de la fourchette et deux *roues* pareilles à celles de l'affût. Un *coffre à munitions* repose sur les armons et la fourchette. Il n'est pas fixé à demeure. Entre le coffre et la volée se trouvent deux *marchepieds* en bois. Le coffre s'ouvre par le devant; le grand côté se rabat et forme une table sur laquelle on peut faire glisser les porte-obus et les porte-charges. Le chargement se compose de 25 obus placés dans 5 porte-obus et de 27 gargousses. (La pièce porte donc avec elle 27 coups, puisqu'il y a deux boîtes à mitraille placées sur l'affût.) Le coffre contient en outre des étoupilles, une hausse, un tire-feu, des rechanges, des instruments... — Le mode de réunion de l'affût et de l'avant-train est dit *à suspension;* il facilite la manœuvre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à faire pour séparer et relier les deux trains, réalise leur indépendance, quand ils sont réunis, et rend ainsi la pièce apte à se mouvoir sur tous les terrains. Le poids total de la voiture chargée est de 2,000 kilog.; il s'élève à 2,225 kil. lorsque les trois servants, qui peuvent s'asseoir sur le coffre, y sont montés. L'attelage comprend six chevaux marchant par deux de front. Les chevaux de derrière sont attelés à la volée, les autres sur les traits de ceux qui les suivent. — Le canon de 90 tire des obus ordinaires, des obus à balles, des obus à mitraille. Le poids de ces projectiles est de 8 kilogr.; les obus ordinaires sont armés de la fusée percutante *Budin* qui enflamme la charge intérieure au moment où le projectile rencontre le sol ou un obstacle ralentissant brusquement sa vitesse. Les deux autres sortes d'obus portent une fusée à double effet, qui peut être réglée de manière à amener l'éclatement après un certain temps mesuré à partir de la mise en mouvement du projectile et évalué en dixièmes de seconde, et qui produit l'inflammation de la charge intérieure, au plus tard lorsque l'obus choque contre quelque obstacle résistant. La charge se compose de 1,900 gr. de poudre C_1, renfermés dans un sachet de toile amiantine (bourre de soie). La vitesse initiale du projectile est de 455 m. L'extrait suivant des tables permettra de se rendre compte

PORTÉES	HAUSSES	DÉRIVÉS	ANGLES de tir	ANGLES de chute	VITESSES RESTANTES	DURÉE du TRAJET	DÉRIVATIONS À DROITE	FLÈCHE MAXIMUM DE LA TRAJECTOIRE	ZONES DANGEREUSES pour la cavalerie (2.50)	ZONES DANGEREUSES pour l'infanterie (1.80)	ÉCARTS PROBABLES en PORTÉES	ÉCARTS PROBABLES en DIRECTION	ÉCARTS PROBABLES en HAUTEUR
mètres	millim.	millim.	d. min.	d. min.	mètres	secondes	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres	mètres
1000	19	0.5	1.20	2.50	350	2.6	0.7	8.5	76	54	8.1	0.2	0.3
1500	34	1.0	2.25	3.25	320	4.1	1.8	19.5	44	31	8.4	0.4	0.5
2000	50	1.5	3.35	5.00	300	5.7	3.7	38.0	29	21	9.0	0.7	0.8
2500	70	2.0	5.00	6.55	285	7.4	6.2	65.0	20	15	9.7	1.0	1.2
3000	90	2.5	6.25	9.00	270	9.3	10.0	100.0	16	11	10.7	1.4	1.7
4000	137	4.5	9.45	14.50	245	13.6	22.0	208.0	10	7	13.0	2.6	3.3
5000	197	7.5	13.50	20.30	235	18.5	46.0	373.0	7	5	16.0	4.2	6.0
6000	(274)	12.0	18.55	28.10	230	24.3	84.0	625.0	5	3	19.8	6.3	10.6
7000	(390)	19.0	26.00	38.50	230	30.9	150.0	1050.0	3	2	24.4	9.3	19.6

des conditions du tir du canon de 90 millim. Les indications contenues dans les trois dernières colonnes de ce tableau, donnent la mesure de la justesse de la bouche à feu.

Le canon de 80 millim. de campagne, qui constitue l'armement des batteries à cheval, est notablement moins lourd que celui de 90 millim. La voiture chargée pèse 1,590 kilogr. Les servants suivant la pièce à cheval, celle-ci peut se déplacer aux allures rapides. Une charge de 1,500 gram. de poudre C_1 imprime au projectile, du poids de 5 kil. 600, une vitesse initiale de 590 m. — Le canon de 80 millim. de montagne a été établi d'après les mêmes principes que ceux de campagne. — Un grand nombre de bouches à feu de siège, de place et de côte, parmi lesquelles les unes sont définitivement adoptées, tandis que d'autres sont encore à l'étude, appartiennent au système de Bange : mortier de 90 millim., canons de 120 millim., de 155 millim. long, de 155 millim. court, de 220 millim., de 240 millim., de 19 cent. modèle 1878, de 24 centim., m^le^ 1876; mortiers de 220 millim. et de 270 millim.

Si notre matériel d'artillerie n'a pas encore subi les épreuves de la grande guerre, il a du moins conquis le premier rang parmi les divers systèmes en service dans les autres armées, à la suite des expériences comparatives auxquelles on l'a soumis récemment. L'Angleterre avait résisté longtemps à l'entraînement qui conduisit, aussitôt après la campagne de 1870, les diverses puissances à adopter le chargement par la culasse et avait conservé les pièces se chargeant par la bouche. Vers 1880, lorsque presque toutes les nations européennes eurent adopté, pour la constitution de leur armement, des solutions nouvelles et variées, le moment parut venu, chez nos voisins d'outre-Manche, de profiter des études exécutées à l'étranger, et de procéder à des essais pour faire un choix en toute connaissance de cause. La supériorité fut acquise aux pièces de Bange, que l'Angleterre adopta en 1884. Dans une conférence faite, le 20 juin 1884, à la *Royal united service institution*, le colonel Maitland a mis en évidence les avantages du chargement par la culasse, de la fermeture à vis, dont toutes les parties sont protégées, et de l'obturateur de Bange, qui n'affaiblit pas les parois du canon comme l'anneau Broadwell, et qui fonctionne bien, même dans un matériel fatigué et mal nettoyé. — Le gouvernement serbe, à la suite d'expériences exécutées avec des pièces Armstrong, des canons Krupp et des canons de Bange, optait, en nov. 1884, pour ce dernier système, auquel il reconnaissait la supériorité au point de vue de la justesse. En outre, les deux autres fermetures avaient donné lieu à plusieurs incidents pendant le tir, tandis que le mécanisme à vis et à obturateur plastique avait toujours bien fonctionné.

BANGHIE. Nom, dans l'Inde, d'une liqueur enivrante faite avec la variété de chanvre appelée *Bang*.

BANGIA (Bot.). Algues de l'ordre des Floridées formant, avec le genre *Porphyra*, la famille des Bangiées. Ce genre a été créé par Lyngbye *(Tentamen hydrophythologiæ Danicæ)*, qui en a donné la diagnose suivante : « *Fila capillaria. Granula elliptico cylindracea, vel globosa, intus congesta* ». Leur thalle est rose pourpre (*B. tenuissima* Kg., *Phyc. gener.*, p. 251), rouge brun (*B. fusco-purpurea*. Lyngb., *l. c.* p. 83, t. XXIV, fig. C.), verdâtre (*B. laminaria*). Dans *Bangia micans*, le thalle est formé de parties jaunes et brunes alternant entre elles. Ce thalle se compose de cellules disposées bout à bout, formant ainsi des filaments de diamètre très réduit ($^1/_{200}'''$, $^1/_{500}'''$, $^1/_{25}'''$), simples ou ramifiés. Cet état unisérié de leur thalle les distingue du genre *Porphyra*, dont le thalle forme une lame irrégulière.

La reproduction des *Bangia* est asexuée et sexuée. La reproduction asexuée s'opère au moyen de zoogonies, lesquelles proviennent soit chacune du contenu tout entier d'une cellule végétative du thalle, soit de la division radiale de ce contenu (*B. fusco-purpurea* Lyngb.). Cette division

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut donner jusqu'à 32 zoogonies. Le genre *Porphyra* forme toujours 4 zoogonies par cellule qui se divise. La reproduction sexuée se fait par des pollinides provenant de la bipartition plusieurs fois répétée d'une cellule du thalle qui s'est décolorée avant cette division. Ces pollinides immobiles s'entourent, après leur sortie de la cellule-mère, d'une membrane de cellulose. L'oogone se forme aussi aux dépens d'une cellule végétative. L'œuf, après fécondation, produit de 16 à 32 spores qui, après leur mise en liberté, donnent chacune un petit corps pluricellulaire. Ce ne sera qu'après un certain temps de repos que ce corps entrera en germination pour produire une Algue nouvelle. — Tandis que les *Porphyra* sont toutes marines, les *Bangia* habitent les unes les eaux salées, les autres les eaux douces, principalement les eaux courantes. Les *Bangia* marines se trouvent dans la plupart des mers (Méditerranée, Atlantique, Baltique, etc.). Les principales espèces sont : *B. tenuissima* Kg., Venise ; *B. subæqualis* Kg., Jutland ; *B. versicolor* var., *bicolor* Kg., Marseille ; *B. pallescens* Kg., Algérie, etc. — Les *Bangia* d'eaux douces comprennent entre autres espèces : *B. atro-purpurea* Ag., dans les chutes d'eau des moulins ; *B. roseo-purpurea* Kg., dans les petits torrents des environs de Rome, etc. E. Heckel.

Bibl. : Lyngbye, *Tentamen hydrophytologiæ Danicæ;* Copenhague, 1819, p. 83, tab. 24, 25. — Kützing, *Species algarum;* Leipzig, 1849, p. 858. — Reinke, *Uber die geschlechtpflanzen von Bangia fuscopurpurea* (*Jahrb. für Wiss. Bot.*, XI, 1878). — Thuret et Bornet, *Études phycologiques*, 1878, p. 58. — F. Cohn, *Beit.*, dans *Sch. Arch*, 1867, t. III.

BANGKOK. Ville d'Indo-Chine, capitale du royaume de Siam, par 13° 46′ lat. N. et 98° 9′ long. E. de Paris, sur le Mé-Nam, à 30 kil. environ de la mer en ligne droite. Place importante avant d'être capitale, Bangkok fut un des deux postes cédés en 1687 à Louis XIV par le roi de Siam, et la compagnie des Indes voulut y attirer tout le commerce de l'extrême Orient. Mais la révolution qui renversa l'allié de la France eut pour résultat l'abandon de Bangkok. Le 18 oct. 1688 le gouverneur des Farges rendit la ville aux Siamois, et les guerres européennes qui suivirent firent renoncer à l'idée de s'y rétablir. C'est en 1767 seulement que Bangkok devint résidence royale après la destruction d'Ayuthia, l'ancienne métropole, par les Birmans. Elle est devenue en un siècle la plus grande ville de l'Indo-Chine. Capitale démesurée d'un État qui ne compte guère plus de 5,000,000 d'âmes, Bangkok a aujourd'hui 5 à 600,000 habitants. La ville est bâtie sur les deux bords du Mé-Nam, mais s'étend surtout sur la rive gauche. Elle occupe avec ses faubourgs une surface de 4,000 hectares environ. Le fleuve s'y ramifie en un dédale de canaux qui forment les véritables rues commerçantes et peuplées. Ils sont en effet couverts d'une double et parfois d'une triple rangée de maisons flottantes, construites en bambous, et portées sur de longs radeaux. Des milliers de barques siamoises ou « *balons* » circulent sur le fleuve. Les édifices publics sont bâtis sur les îles, au milieu de grands jardins. Le palais du roi, sur la rive gauche, est une vaste construction de style italien, qui n'a de siamois que sa décoration extérieure. Près du palais se trouvent les tombeaux des rois de Siam. Bangkok, qui compte 20,000 prêtres bouddhistes, est célèbre aussi par le nombre et la richesse de ses pagodes : le grand temple qui renferme la statue dorée de Bouddha est un des plus vastes de l'Orient. Enfin, il s'est bâti près du port un certain nombre de maisons européennes, et il faut citer les missions catholiques et protestantes. Bangkok est une ville essentiellement maritime : tout le commerce de Siam s'y concentre. Malgré la barre qui rend difficile l'entrée du Mé-Nam, les navires de 500 tonneaux remontent jusqu'à Bangkok, venant surtout de Singapore et de Hong-Kong. Il y descend aussi beaucoup de barques qui apportent les produits de la vallée du Mé-Nam. L'objet le plus important de ce commerce est le riz, qui forme les 2/3 de l'exportation et qui est expédié à Singapore et jusqu'à Hong-Kong et à Batavia. Bangkok exporte aussi de l'étain, du poivre, du poisson sec, de l'ivoire, du bois de santal, et importe tous les produits manufacturés de la Chine et de l'Europe. En 1885 les exportations se sont élevées à 47,000,000 de fr. (dont 30,000,000 pour le riz) et les importations à 34,000,000. Au point de vue commercial, les Chinois sont les maîtres de la place de Bangkok : ils y forment une riche et puissante colonie de 250,000 personnes. C'est sous pavillon anglais que se fait presque tout le commerce de mer ; le pavillon allemand vient en seconde ligne ; année moyenne, il ne paraît à Bangkok que trois ou quatre vaisseaux français. La présence dans cette ville d'environ 20,000 sujets britanniques, Pegouans, Malais, etc., y donne d'ailleurs au consul d'Angleterre une situation prépondérante. Bangkok se développe rapidement au contact de la civilisation occidentale. En 1884 la poste européenne y a été établie et deux grandes lignes télégraphiques relient Bangkok d'une part à Tavoy sur la côte de Tenasserim, d'autre part à Pnom-Penh et à Saïgon. Une petite ligne suit le Mé-Nam jusqu'à la douane de Paklat près de l'embouchure : deux autres rattacheront bientôt Bangkok aux principales villes de l'intérieur. Enfin une route commerciale le reliera, prochainement peut-être, à notre colonie du Tonkin, par Louang-Prabang et le pays Muong. Le percement de l'isthme de Kra, s'il s'effectue, ne pourra qu'augmenter encore l'importance de Bangkok. A. Massebieau.

Bibl. : V. pour Bangkok presque tous les ouvrages qui traitent du royaume de Siam. Notamment, pour la description de la ville : Crawford, *Embassy to Siam;* Londres, 1830. — Pallegoix, *le Royaume Thaï;* Paris, 1855. — Thomson, *Dix ans de voyage en Chine et en Indo-Chine.* — De Beauvoir, *Voyage autour du monde.*

BANGOR. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-en-Mer, dans l'île de ce nom ; 1,615 hab.

BANGOR. I. Ville du comté du Carnarvon, principauté de Galles, au N.-E. du canal de Menay ; 7,400 hab. Célèbre par son évêché et sa cathédrale pittoresque ; bains de mer, pêche, ardoise, etc.

L'évêché, très ancien, a absorbé celui de Saint-Asaph en 1839. On donne à cette ville le nom de Bangor Vawr, ou la Grande, pour la distinguer de deux autres localités qui ont le même nom dans la principauté.

II. Ville d'Irlande, comité de Down, prov. d'Ulster, sur la baie de Carrickfergus ; 4,000 hab. qui vivent de la pêche et de l'ostréiculture. Cette ville est célèbre par un monastère qui comptait plus de 900 moines lorsqu'il fut détruit, en 820, par les Danois.

BANGOR. La seconde ville de l'Etat du Maine, comté de Penobscot (Etats-Unis), située sur la rive droite du Penobscot à 100 kil. de l'embouchure dans l'océan Atlantique. Bourg en 1791, *city* en 1834. La population a légèrement diminué de 1870 à 1880, reculant de 18,000 hab. à 17,000 — Bangor est toujours (après Chicago) un des plus grands marchés de l'Amérique et du monde pour le bois de pin que de nombreuses scieries, établies en amont, débitent en poutres et en planches (le Maine est réputé pour ses magnifiques forêts). — Un bourg du Michigan et un autre de l'Etat de New-York portent aussi le nom de Bangor. A. M.

BANGOUÉLO. Grand lac de l'Afrique australe. Il reçoit de l'E. le Tchambézi et s'écoule au S. dans le Louapoula. Il est en partie marécageux et ne s'approfondit un peu que vers le N.-O. Il renferme plusieurs îles bien cultivées, dont le climat est moins malsain qu'on ne pourrait le craindre, parce que les brises du S.-E. balaient les miasmes paludéens pendant six mois. Le pays qui entoure le lac est plat et submergé pendant une grande partie de l'année ; il est parcouru par de grands troupeaux d'antilopes. Livingstone a exploré le Bangouélo en 1868 ; il est mort à Ilala sur la rive méridionale de ce lac en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1873. M. V. Giraud a passé en 1883 trois semaines à en lever la carte et a reconnu qu'il fallait modifier complètement le tracé donné par Livingstone et en réduire l'étendue.

L. Del.

Bibl.: V. Giraud, *Comptes rendus de la Société de Géographie de Paris*, 1885, pp. 223-226. — Élisée Reclus, *Géographie universelle*, t. XIII.

BANGS (Nathan), ministre méthodiste américain, né en 1778, mort en 1862, connu comme publiciste et historien. Il remplit longtemps les fonctions de président de l'Université wesleyenne de Middletown, Connecticut. On lui doit une Histoire de l'Eglise méthodiste épiscopale, *History of the methodist Episcopal Church* (1839-1842, 4 vol.) et plusieurs traités théologiques : *The errors of Hopkinsianism* (1815) ; *Predestination examined* (1817), etc.

BANGUE (V. Bang).

BANHANS (Antoine), homme d'Etat autrichien contemporain, né en 1825 à Mecholupy, en Bohême. Il fit des études de droit à Prague, entra dans l'administration des finances, devint en 1867 député (allemand) à la diète de Bohême et au Reichsrath de Vienne. Il fut quelque temps directeur au ministère de l'intérieur. En 1870, il devint ministre de l'agriculture et ministre du commerce de 1870 à 1878. C'est lui qui organisa l'exposition de Vienne en 1873. Il est resté membre du Reichsrath autrichien et préside l'Union industrielle de la Basse-Autriche.

L. L.

BANI (Monts). Chaîne de montagnes qui borde au N. la longue vallée de l'oued Draa (Maroc central et méridional). On la fait commencer près de Tamagrout et se prolonger en longeant la rivière jusque sur l'océan Atlantique pendant plus de 600 kil. Les monts Bani sont une arête très étroite, mais très escarpée, s'élevant à 200 ou 300 m. au-dessus du sol environnant, et percée çà et là de cluses, par lesquelles les affluents de l'oued Draa rejoignent le fleuve.

E. Cat.

BANIALOUKA (V. Banjaluka).

BANIANS. Ce nom est celui d'une importante secte de la caste brahmanique des *Vaîcyas*, professant le culte de Vichnou, habitant le Goudjerât, dans l'Inde occidentale, remarquable par la pureté de son type, et renommée pour ses rares qualités commerciales. Toutefois, à cause précisément de la grande habileté du Banian dans les affaires, on a donné par extension ce nom aux marchands indiens qu'on rencontre dans les marchés et les grands centres trafiquants de l'Asie et de l'Afrique. C'est ainsi qu'à Zanzibar notamment, le haut commerce est entre les mains des Banians venus de Mascate et de Bombay ; il en est de même des administrations de la douane et des impôts qu'ils partagent avec une autre secte indienne qu'on désigne sous le nom de Hindis. Les Banians sont, en somme, les juifs de ces régions commerçantes, et leur influence y est d'autant plus considérable qu'à côté de leur adresse et de leur intelligence dans les affaires ils joignent la possession de grandes richesses. On les désigne aussi sous le nom de *Baniahs*.

Ad. Burdo.

BANIANS (Figuier des). Nom vulgaire, dans l'Inde, du *Ficus indica* Lamk. (V. Figuier).

BANIER (l'abbé Antoine), érudit français, né à Dalet (Auvergne) le 2 nov. 1673, mort à Paris le 2 nov. 1741. Il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1713 à titre d'associé ; en 1728 à titre de pensionnaire. Il a publié quelques ouvrages de critique littéraire et historique, et de nombreux travaux d'érudition. Nous citerons : *l'Explication historique des fables* (Paris, 1711, 2 vol. in-12 et Paris, 1742, 3 vol. in-12) ; *la Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire* (Paris, 1738, 3 vol. in-4 et Paris, 1764, 8 vol. in-12) ; *Dissertation sur l'origine du culte que les Egyptiens rendaient aux animaux* (dans *Recueil des Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. III, 1723) ; *Dissertation sur la durée du siège de Troie* (id., t. IV, 1729) ; *les Argonautes* (id., t. IX et X, 1736-40) ; *Histoire de Médée* (id., t. XIV. 1743). C'est sous la direction littéraire de l'abbé Banier qu'on a publié l'édition française de l'ouvrage intéressant, imprimé à Amsterdam, sous le titre de *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde* (9 vol. in-fol., 1733-36). L'édition française porte le titre de *Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses de tous les peuples du monde* (Paris, 1741, 7 vol. in-fol.).

BANIER, général suédois (V. Baner).

BANIÈRES. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 300 hab.

BANIN (Michael), né en 1796, mort en 1874, frère et collaborateur du suivant. Destiné au barreau, des revers de fortune l'obligèrent à renoncer à une carrière qui nécessite, surtout en Angleterre, du temps et de l'argent, et il se mit aux affaires avec une telle intelligence qu'il répara bientôt les pertes paternelles. C'est en 1822 qu'il commença avec son frère la série des *O'Hara Tales* dont quelques-unes des meilleurs nouvelles sont entièrement de lui. Il voyagea longtemps dans l'Irlande, pour fournir à son frère, qui habitait Londres, les documents historiques et géographiques dont celui-ci avait besoin. Ruiné une seconde fois par la faillite d'un négociant, il se remit avec ardeur au travail et écrivit *Father Connel*, l'une des plus jolies nouvelles du recueil qu'on a souvent comparé au *Vicaire de Wakefield*, mais, malgré le succès de *O'Hara Tales*, le mauvais état de ses affaires l'obligea d'accepter en 1852, par l'influence du comte de Carlisle, l'emploi de directeur de postes à Kilkenny, sa ville natale, position que sa mauvaise santé l'empêcha de garder. Il se retira au bord de la mer et mourut dans un état voisin de la gêne. Aimable, généreux, modeste, sans ambition, Michael Banin se tint volontairement et constamment dans l'ombre pour que son jeune frère pût jouir de la renommée. Quoique ne possédant pas l'imagination de son cadet, il l'a égalé dans la peinture des passions et des caractères et dans le terrible exposé de la misère du paysan irlandais. Sur les 24 volumes publiés sous le pseudonyme commun, 13 sont entièrement écrits par lui.

BANIN (John), poète, romancier et auteur dramatique irlandais, né à Kilkenny en 1798, mort en 1842. Son père, fermier et marchand, put donner une bonne éducation à ses fils Michael et John. Ce dernier montrant une grande aptitude pour le dessin fut envoyé à l'Académie de Dublin où il gagna le premier prix dès sa première année. Revenu professeur dans sa ville natale, la mort d'une jeune fille qu'il aimait fit naître sa verve poétique et il exprima sa douleur en un touchant poème. De retour à Dublin, il abandonna le dessin pour se livrer tout entier à la littérature. Après quelques essais médiocres, il publia le *Paradis du Celte*, qui lui valut les éloges de Lalor Sheil et de Walter Scott. Une tragédie, *Damon et Phidias*, jouée en 1821 à *Covent Garden*, le mit en évidence et lui permit de payer de nombreuses dettes de sa famille. Il conçut alors avec son frère Michael l'idée d'écrire une série de romans sur l'Irlande comme Walter Scott sur l'Ecosse, et bientôt parurent les *O'Hara Tales* qui obtinrent un succès légitime. Malheureusement John était accablé d'infirmités précoces. A vingt-huit ans il en paraissait quarante et il disait lui-même que sur ses vingt volumes il n'avait pas écrit trois pages exempt de souffrance. La paralysie le cloua bientôt dans son fauteuil, et grâce au comte de Carlisle, un de ses admirateurs, qui visitait souvent le pauvre romancier dans son petit cottage de Windgap près de Kilkenny, il obtint sur la liste civile une pension de 150 livres sterling (3,750 francs) qui empêcha de mourir de faim celui qui avait fait la fortune de ses éditeurs. John Banin a peint le caractère irlandais d'une façon aussi exacte que puissante, en le dégageant de tout le burlesque et l'odieux dont l'avaient enveloppé avant lui les romanciers anglais. Il est bien supérieur à Miss Edgeworth et à Lady Morgan, et ses pages toutes d'ombre et de lumière ont été comparées aux tableaux de Rembrandt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BANIOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 256 hab.

BANISE. Rivière (Creuse), à laquelle on donne aussi le nom de Villeneuve. Elle naît dans le cant. de Gentioux, au pied d'un sommet de 811 m., passe auprès de Lanouaille, de Banisette, de Banise (hameau de la com. de Lanouaille), de Vallière, et se jette dans le Taurion à la hauteur du Monteil-au-Vicomte, après un cours de 20 kil. Remarquons que le nom de la Banise est le même originairement que celui de la Baïse, affluent de la Garonne, que les textes latins appellent *Banisa*.

BANISE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs; 594 hab. Le chef-lieu de la commune est situé à 542 m. d'alt. sur une colline qui domine la Banise. Il est mentionné dès le x^e^ siècle, dans une charte où l'église de Banise est donnée à l'abbaye d'Uzerche (Corrèze), comme situé dans la vicairie de Vallière (*in vicaria Vallarensi*). Cette église appartint plus tard à l'abbaye du Moutier d'Ahun qui était elle-même une dépendance d'Uzerche; elle était desservie par une nombreuse communauté de prêtres, dont on conserve aux archives départementales de la Creuse un curieux livre d'anniversaires remontant au XIV^e^ siècle.

Ant. Thomas.

BANISTER (John), né dans la paroisse de Saint-Gilles, (in-the-field), près Londres, en 1630, mort à Londres le 3 oct. 1679, fut un des virtuoses les plus remarquables de l'école anglaise de violon. Il eut pour premier maître son père, bon musicien, puis il fut envoyé en France par le roi Charles II pour se perfectionner et il entra à son retour à la chapelle royale; bientôt il perdit cette place pour avoir dit que les violonistes anglais n'égalaient pas les français. Ce fut alors qu'il fonda une école à laquelle il donna le titre d'académie et qui eut sur l'art du violon une sérieuse influence. Du reste Banister était aussi compositeur et, outre des compositions pour son instrument, il a écrit un opéra intitulé *Circé*. Banister fut enterré à l'abbaye de Westminster. — Son fils John, dit *Banister le jeune*, né en 1663, mort en 1725, fut aussi un violoniste distingué. H. L.

Bibl.: Grove. *Dictionary of music and musicians*; t. I, p. 134.

BANISTER (John), botaniste anglais, mort vers 1689. Il parcourut les Indes occidentales comme missionnaire et étudia spécialement les plantes de la Virginie. En 1680, il en envoya la liste à Ray, qui la publia en 1704 dans son *History of plants*. Son herbier a été fondu dans celui de Sloane. Il mourut d'une chute dans une herborisation. — Banister a publié une série d'ouvrages sur l'histoire naturelle de la Virginie et de la Jamaïque.

BANISTERIA. I. Botanique. — Les Malpighiacées qui composent le genre *Banisteria* L. sont des arbustes sarmenteux ou grimpants, à feuilles entières, opposées ou verticillées par trois, accompagnées de petites stipules caduques, libres ou connées. Les fleurs, de couleur rose ou jaune, plus rarement blanche, sont pentamères avec un androcée diplostémone. Le fruit est formé de une, deux ou trois samares, pourvues sur le dos d'une grande aile verticale plus ou moins ligneuse et parcourue par des nervures ramifiées. Les graines renferment sous leurs téguments un embryon charnu dépourvu d'albumen. — Les *Banisteria* habitent, au nombre d'une soixantaine environ, les régions tropicales de l'Amérique. Le *B. Pragua* Vellozo est une espèce brésilienne dont les racines, douées de propriétés laxatives et vomitives, sont employées comme succédané de l'ipécacuanha (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, IV, pp. 434, 450, 459). Ed. Lef.

II. Paléontologie. — Les empreintes fossiles qui ont pu être, avec quelque raison, rapportées au genre *Banisteria* appartiennent à différents niveaux du terrain miocène. Trois espèces sont suffisamment caractérisées, savoir : *B. sotzkiana* Ett., de Sotzka, qui peut être comparé au *B. laurifolia* L. des Antilles; *B. helvetica* Heer, de Monod, près Lauzanne, d'une attribution douteuse; *B. teutonica* Heer, des argiles miocènes de Bischoffsheim dans la Rhön. P. M.

Bibl.: Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, III, p. 152.

BANIURÆ. Tribu ancienne de la Maurétanie; Ptolémée la place près du Djurjura; Pline la rejette beaucoup plus à l'O. dans l'intérieur de la Maurétanie Tingitane. Des inscriptions, trouvées près de Cherchell, témoignent qu'une fraction au moins vivait près de Cherchell. Du reste, il se pourrait que la tribu se fût fréquemment déplacée et fractionnée en plusieurs groupes. Il faut vraisemblablement voir dans le mot *Baiuræ*, par lequel Ammien Marcellin désigne une tribu voisine de Cherchell, une corruption du mot Baniuræ. Précisément, au S. de Ténès, il y a aujourd'hui des *Baghdoura*; que si on prononce le mot latin *Baniuræ* comme il doit être prononcé, on sera fort tenté de le rapprocher de ce nom moderne.

E. Cat.

BANJALUKA. Ville de la Turquie d'Europe. Elle est située dans la province de Bosnie, et est le ch.-l. d'un district qui compte 265,456 hab. Sa population, en grande partie serbe ou croate, est de 11,357 hab. mahométans, orthodoxes, catholiques et juifs. Elle est bâtie sur le Verbas, affluent de la Save; elle avait autrefois une physionomie tout orientale. Depuis l'occupation autrichienne (1878), on y a construit de nombreux édifices à l'européenne. Elle compte 33 mosquées dont la plus ancienne date du XVI^e^ siècle. Elle possède des eaux thermales sulfureuses. Elle est la tête de ligne d'un chemin de fer qui la rattache à la Croatie; des routes importantes la mettent en communication avec Gradiska (en Slavonie), et Sarajevo. Elle est le centre d'un commerce important. Certains indices permettent de croire qu'elle existait déjà du temps des Romains. Son château (Castrum) devint, après l'invasion des Slaves, le siège du district du Verbas et fit partie de la Croatie, jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, puis ensuite de la Bosnie. Elle tomba aux mains des Turcs en 1528; occupée par le prince Louis de Bade en 1683, elle fut reprise peu de temps après par les Turcs. En 1737, les Autrichiens essuyèrent devant elle une sanglante défaite. Ils l'occupent depuis 1878. L. L.

BANJO. Instrument de musique très répandu chez les nègres qui habitent l'Amérique. Son nom semble venir du mot Bania qui désigne en Sénégambie un instrument analogue. Le banjo a 5, 6, 7 ou même 9 cordes et présente cette particularité que la chanterelle est placée là

Banjo, d'après l'original de la collection du Conservatoire de musique.

où on met la corde grave dans les autres instruments de ce genre. La caisse sonore est recouverte d'une sorte de peau de tambour formant table d'harmonie et le manche est fort long. Comme pour la guitare, la notation du banjo est écrite à l'octave au-dessus du son réel. Le banjo à six cordes est le plus usité et voici son accord :
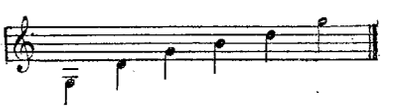
BANJUMAS (V. Bandjoumas).

BANJUWANGI (V. Bandjouvanghi).

BANK, dignitaire hongrois de la cour d'André II. Pendant une absence prolongée du roi, il partageait le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvoir, comme palatin du royaume, avec l'indigne archevêque Berthold, frère de la reine Gertrude. Berthold outragea la fille de Bank, et la voix publique accusa la reine de complicité, peut-être fort injustement et par suite de l'impopularité qui frappait son frère, et rejaillissait sur toute la famille de Meran. Les partisans de Bank tuèrent la reine, et les jeunes princes n'échappèrent que grâce à leur précepteur. Ces événements, et surtout leurs suites, sont mal connus, les chroniqueurs sont divisés, et ce qui a augmenté la confusion, c'est qu'un siècle plus tard l'histoire de *Clara Zàch* (V. ce nom) ressemble trait pour trait à celle que nous venons d'esquisser. Il semble pourtant que Bank était resté étranger à ces violences, et qu'il conserva ses dignités. Joseph Katona a composé en 1821 sur ce sujet un drame célèbre en Hongrie.

Edouard Sayous.

BANK (Otto), critique et poète allemand, né à Magdebourg le 17 mars 1824, se livra tout jeune à des études très variées, qu'il compléta par des voyages. La littérature, la peinture, la sculpture, la musique l'occupèrent successivement. Il fut attaché à la rédaction du *Tagblatt* de Dresde, où ses critiques théâtrales furent très remarquées. Il recueillit ses meilleurs articles dans les *Pérégrinations critiques à travers trois domaines de l'art (Kritische Wanderungen in drei Kunstgebieten* (Leipzig, 1865, 2 vol.). Ses poésies (Leipzig, 1858) contiennent des chansons, des hymnes, des ballades, des épigrammes; quelques-unes sont des remaniements heureux de refrains populaires. A. B.

BANKA. Pirogue de Manille, longue de 5 à 8 m., faite d'un seul morceau, recouverte d'une toiture et marchant à la pagaie.

BANKES (sir John), jurisconsulte anglais, né en 1589 à Keswick, dans la prov. de Cumberland, mort en 1644 à Oxford. C'est à l'université de cette ville qu'il fit ses études. Il devint, en 1640, président de la cour des plaids communs, et ensuite membre du conseil privé. Lors de la Révolution, Bankes se distingua par sa fidélité à la cause royale. Sa femme, assiégée, dans son château de Corffe, par des soldats de l'armée parlementaire, leur tint tête, pendant plusieurs jours, jusqu'à l'arrivée de l'armée de Carnavon. Bankes a écrit plusieurs ouvrages de jurisprudence; mais il ne les a laissés qu'en manuscrits. G. L.

BANKIVIA (Zool.). Genre de Mollusques, créé par Beck en 1848 pour des Gastéropodes-Scutibranches de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande possédant pour caractères : une coquille brillante, imperforée, conoïde, ordinairement à spire élancée, parfois subulée, à sommet aigu; à tours lisses, aplatis, généralement non épidermés. L'ouverture, un peu large, est subquadrangulaire, faiblement nacrée à l'intérieur; columelle tordue et tronquée en avant; bord externe simple. Le *Bankivia varians* Beck, type du genre, est une coquille ovoïde subulée, ornée de vives couleurs et de lignes ondulées disposées dans le sens longitudinal. J. M.

Bankivia varians Beck.

BANKNOTE. Billet de banque anglais. Ceux de la banque d'Angleterre doivent être reçus comme monnaie légale *(legal tender)* dans toutes les transactions, tant que la banque elle-même continue à les rembourser en espèces à la volonté du porteur (act. de Georges III du 29 août 1833); mais la banque elle-même ne peut obliger ses créanciers à les accepter en paiement. Ils sont mis en circulation dans le public concurremment par la Banque et le Trésor. Les banques à fonds réunis, à responsabilité illimitée *(joint-stock banks)*, autorisées par la loi de 1833, émettent aussi des billets; mais elles disparaissent graduellement et leurs émissions diminuent d'importance chaque année. Parmi les banques formées de six participants au plus *(private banks)*, quelques-unes exercent encore le privilège d'émission en vertu de la loi de 1833. Il existe enfin actuellement (1887) 10 banques d'émission en Ecosse et 6 en Irlande. On peut admettre que la banque d'Angleterre émet les trois quarts des banknotes qui circulent dans le Royaume-Uni, sur une circulation totale qui varie en temps normal entre 45 et 50 millions de livres sterling. Mais il existe, en outre, des banques d'émission pour les possessions coloniales et l'étranger, dont le siège est en Angleterre : ce sont les *Foreign and British colonial joint-Stock Banks*, qui étaient au nombre de 54 en 1885 (V. Billet de banque). François Bernard.

BANKOK (V. Bangkok).

BANKS (Détroits de). Nom de deux détroits dont l'un sépare la Tasmanie de l'île de Clarke, une des trois principales du petit groupe des îles Fourneaux, et l'autre dans la mer Polaire arctique, découvert par Mac Clure, l'île Melville au sud de la terre insulaire de Banks, qu'il contourna le premier dans tous les sens, à la recherche du passage qu'il réussit à effectuer par le détroit même.

On appelle îles de Banks un petit groupe accessoire au nord-est d'Espiritu-Santo, la plus grande des Nouvelles-Hébrides, dans la Mélanésie océanienne. Elles sont au nombre de 17, en partie habitées.

Banks est aussi le nom d'une presqu'île, qui tient le milieu de la côte orientale de l'île majeure du sud de la Nouvelle-Zélande. Riche en baies et en ports, elle forme un plateau dominé par le mont Sinclair. C. V.

BANKS (John), auteur dramatique anglais assez obscur. Il publia, de 1677 à 1696, sept tragédies dont une, *le Favori malheureux*, mérite de n'être pas tout à fait oubliée.

BANKS (Thomas), sculpteur et graveur anglais, né à Bentham le 12 déc. 1735, mort à Londres le 2 fév. 1805. Membre de la Royal Academy. Il est l'auteur du monument du marquis de Cornouailles et du capitaine Blaydon Westcott, tué aux côtés de Nelson à Trafalgar; un bas-relief de Shakspeare entre les Muses comique et tragique (gravés dans la *Boydell's Shakespeare gallery*, gr. in-fol.), et de plusieurs statues de l'abbaye de Westminster et de l'église Saint-Paul.

BANKS (Joseph), célèbre naturaliste anglais, né à Londres le 13 déc. 1743, mort à Londres le 19 mai 1820; son grand-père était d'origine suédoise. Banks, possesseur de grands biens, put se livrer sans entraves à son goût pour l'histoire naturelle. Il visita tout d'abord les plages de Terre-Neuve et du Labrador, puis prit part au premier voyage du capitaine Cook (1768-1771) et en rapporta des richesses immenses pour la science. Tous les savants de l'époque y puisèrent, lui-même ne publia rien. Il entreprit alors un voyage dans les contrées du Nord, en particulier dans l'Islande (1772), et en passant observa l'île basaltique si curieuse de Staffa. A son retour, il prit une part active aux travaux de la Société royale de Londres, et en devint quelques années après le président, en 1778. Il fut élevé en 1781 à la dignité de baronnet, décoré en 1795 de l'ordre du Bain, nommé en 1797 conseiller d'Etat et membre du conseil privé. Pendant 30 ans, grâce à Banks, l'Angleterre fut en quelque sorte le centre de la botanique et le marché des plantes et des arbustes nouveaux. Il favorisa de son crédit et de son argent toute entreprise capable de faire progresser les sciences naturelles et secourut nombre de naturalistes malheureux, restitua à la France des collections prises par les corsaires anglais. Broussonnet, exilé de sa patrie, fut pourvu de secours par Banks; Dolomieu, emprisonné injustement en Sicile, vit sa captivité adoucie grâce à lui. En 1802, l'Institut de France s'associa cet homme éminent. En mourant, il légua au Muséum britannique sa riche bibliothèque d'histoire naturelle, dont Dryander avait publié le catalogue (Londres, 1796-1800, 5 vol. in-8.)

Dr L. Hn.

BANKS (Nathaniel Prentiss), homme d'Etat et général américain, né à Waltham (Massachusetts) en 1816. Apprenti dans une manufacture de coton, puis ouvrier mécanicien, il se livra avec zèle à l'étude, s'exerça à parler dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réunions politiques, fit des conférences, édita un journal dans son village natal, sut se rendre utile comme politicien dans le parti démocrate et reçut en récompense, sous la présidence de Polk, un emploi à la douane de Boston. Admis au barreau, membre de la Chambre des représentants du Massachusetts, puis membre du Congrès, il s'éloigna peu à peu des démocrates pour se rapprocher des *free-soilers,* et en 1854 fut réélu au Congrès par la coalition des *Know-nothings* (parti américain) et du parti républicain en voie de formation, dans lequel se fondaient les *free-soilers*. En 1855 dans la lutte mémorable engagée pour la présidence de la Chambre entre l'ancien parti esclavagiste et le parti de la liberté qui devait l'emporter définitivement cinq ans plus tard par l'élection de Lincoln, N. P. Banks fut adopté comme candidat par les républicains. Le conflit se prolongea pendant deux mois et Banks ne fut élu, à une petite majorité, qu'au 133e scrutin. Membre du Congrès jusqu'en 1860, Banks succéda cette année-là à Mac Clellan comme président de la Compagnie de chemins de fer de l'Illinois central.

L'ouverture des hostilités entre les Etats libres et les Etats à esclaves vint l'année suivante donner un autre cours à son activité. Il reçut une commission de major-général des volontaires, fut assigné au cinquième corps de l'armée de Potomac, et prit part aux opérations dont la vallée de Shenandoah et les autres vallées virginiennes furent le théâtre. Chargé pendant quelque temps de la défense de la capitale Washington, il succéda à la fin de 1862 à Benjamin Butler dans le commandement du département du Golfe, dont la Nouvelle-Orléans était le quartier général. Banks s'efforça de faire oublier à la population louisianaise les étranges procédés de son prédécesseur, et après une série d'opérations heureuses fit tomber en juil. 1863 les défenses de Port-Hudson, complétant ainsi le grand succès du général Grant devant Vicksbourg. On sait que ces deux forteresses commandaient le cours inférieur du Mississipi, et qu'en les perdant, les confédérés se virent désormais relégués dans le sud-est des Etats-Unis. En 1864, Banks, après une expédition malheureuse dans le N.-O. de la Louisiane, fut relevé de son commandement. A la fin de la guerre il fut de nouveau choisi par ses compatriotes de la Nouvelle-Angleterre pour les représenter au Congrès, et prit sa place dans les rangs du parti républicain. Il n'aimait pas le général Grant et combattit sa réélection en 1872. N. P. Banks était récemment marshall des Etats-Unis pour le district du Massachusetts. A. Moireau.

BANKSIA. I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Protéacées, établi par Linné fils (*Supp.*, 127) et qui a donné son nom au groupe des Banksiées. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles coriaces, alternes ou

Banksia serrata R. Br. (rameau fructifère).

verticillées, de forme variable. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, sont géminées dans l'aisselle d'épaisses bractées alternes et forment par leur réunion de gros épis terminaux ou latéraux de forme ovale ou cylindrique. Leur périanthe est formé de quatre folioles, libres ou connées à la base, qui présentent, un peu au-dessous de leur sommet, une concavité dans laquelle s'insère une anthère biloculaire et introrse, déhiscente par deux fentes longitudinales. L'ovaire, sessile et biovulé, est surmonté d'un style long et grêle, à extrémité stigmatique de forme variable. A la maturité, l'axe de l'épi floral s'épaissit et devient une sorte de strobile allongé, portant un grand nombre de follicules entourés de vestiges de fleurs et contenant chacun deux graines aplaties et entourées d'une aile plus ou moins développée. — Les *Banksia* habitent, au nombre d'une soixantaine environ, l'Australie et la Tasmanie. Plusieurs sont cultivés dans les orangeries et les serres tempérées de l'Europe, à cause de la beauté de leur feuillage et de leur inflorescence. Tel est notamment le *B. serrata* R. Br., arbuste de 2m 50 à 3 mètres, à feuilles linéaires, fortement dentées sur les bords. Ses fleurs, petites et disposées en épis coniques très denses, ont les folioles du périanthe jaunâtres à la base, bleues au dehors et violettes en dedans (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, II, pp. 392,418). Ed. Lef.

II. Paléontologie. — On a rapporté à ce genre un certain nombre d'empreintes végétales fossiles des terrains crétacé et tertiaire d'Europe, mais cette attribution est des plus douteuses. Ce n'est pas le fait de l'existence des *Banksia* actuellement confinés aux régions australes du globe, qui peut faire conclure à leur non-existence en Europe à l'époque tertiaire, c'est l'absence d'organes de fructification et le mauvais état de la plupart des empreintes étudiées jusqu'à présent, qui rend difficile la détermination des plantes que l'on a rapportées à ce genre. Quoi qu'il en soit, Schimper, tout en exprimant des doutes, énumère onze espèces de *Banksia* ou de formes approchantes et provenant des dépôts tertiaires moyen et supérieur.

P. M.

Bibl. : Ettingshausen, *Sitzungsb. d. K.-K. Akad. d. Wissench.*, Bd. VIII, 1851, et XI, 1852. — Heer, *Fl. ter. Helvet.* — Schimper, *Traité de paléont. végét.*, II, p. 802.

BANKSIANUS (Ornith.). Ce nom avait été appliqué par Lesson, en 1831, à un genre de *Perroquets* (V. ce mot), mais il a été rayé des catalogues ornithologiques depuis qu'on a reconnu que le même groupe d'oiseaux avait reçu, dès 1826, de MM. Vigors et Horsfield le nom de *Calyptorhynchus* (V. ce mot).

BANKSITES (Paléont.). Sous ce nom, M. de Saporta avait d'abord réuni toutes les empreintes de feuilles fossiles présentant les caractères des *Banksia*, de la famille des Protéacées, ou montrant avec eux une parenté plus ou moins prononcée, mais dont le degré réel, encore caché, était exprimé sans trop d'affirmation par la dénomination de *Banksites*. Les espèces de ce genre, divisé en deux sections, la première à feuilles entières, la seconde à feuilles dentées, étaient au nombre de neuf et provenaient des gypses d'Aix et des calcaires marneux de Saint-Zacharie, en Provence. Mais des études répétées et un examen approfondi des diverses empreintes rapportées avec plus ou moins de raison aux *Banksia* et désignées, soit sous ce nom, soit sous celui de *Banksites*, ont amené M. de Saporta à rejeter toute attribution de débris fossiles à ce genre de Protéacées et à considérer les *Banksites* comme des formes appartenant, les unes aux Myricées, d'autres aux Bombacées. Ce genre ne peut donc être conservé, au moins tel qu'il a été établi et on ne connaît, en résumé, aucune empreinte pouvant, jusqu'à présent, lui appartenir (V. Protéacées).

P. M.

Bibl. : G. de Saporta, *Etudes sur la végétat. du S.-O. de la France à l'époque tertiaire*; An. sc. nat., Bot.

BANLIEUE. I. Histoire. — On a désigné par ce mot le territoire situé hors des murs d'une ville et sur lequel s'étendait la juridiction (*bannum*) de cette ville ; il avait été généralement à l'origine d'une lieue ou environ *(leuca)*;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelquefois de cinq ou de sept milles, d'où les noms de *quinta* et de *septena* attribués à la banlieue de certaines villes. On a désigné aussi la banlieue par le terme de *salvitas* parce qu'elle participait aux franchises de la ville. A Toulouse et dans quelques villes du Midi c'était le *dex*. Dès le XI^e^ siècle on rencontre dans les actes des mentions de ces territoires avoisinant les villes, mais il est difficile de dire quelle était alors leur condition. Plus tard, lors de la formation des communes, la banlieue fut toujours une dépendance de la commune ; les habitants participaient aux mêmes charges et jouissaient des mêmes franchises que les bourgeois de l'intérieur ; leur condition ne différait, en général, de celle des autres bourgeois qu'en ce qui touche le service militaire ; mais dans tous les cas ils étaient soumis à la même juridiction. Aussi ne faut-il pas confondre la banlieue avec les bourgs ou faubourgs qui pouvaient être étrangers à la commune et soumis à une juridiction différente. La plupart des communes ayant ainsi des banlieues, le droit de banlieue finit par devenir presque inséparable du droit de commune et à partir de la fin du XII^e^ siècle il est mentionné dans la plupart des chartes communales. Pendant tout l'ancien régime les banlieues des villes ont eu une existence officielle et ont été l'objet de réglementation.

II. Administration. — Dans les matières administratives, l'acception de ce mot n'est pas nettement déterminée, et plusieurs actes législatifs lui donnent des significations différentes. Ainsi, pour l'application de l'art. 24 de la loi du 21 av. 1832, qui, dans les villes d'une population supérieure à cinq mille âmes, frappe les portes et fenêtres des immeubles de la banlieue d'une contribution inférieure à celle qui atteint les immeubles de l'agglomération, on entend par *banlieue* la partie de la commune située hors des limites intérieures de l'octroi (V. Contributions directes). L'art. 6 de la loi du 14 juil. 1880 soumet, dans les mêmes villes, à un droit fixe moins élevé les patentables exerçant dans la banlieue des professions imposables eu égard à la population : la *banlieue* doit s'entendre ici de la partie du territoire qui est en dehors de l'agglomération d'après le tableau de recensement de la population : on ne tient pas compte des limites de l'octroi (V. Patentes). Enfin, aux termes de l'art. 152 de la loi du 21 avr. 1816, des perceptions supplémentaires de droits d'octroi peuvent être faites dans les banlieues autour de grandes villes afin de restreindre la fraude : le mot *banlieue* est pris dans son sens ordinaire et comprend le territoire des communes qui entourent une ville. Le rayon de l'octroi de banlieue est déterminé par décret rendu sur l'avis du conseil d'Etat (V. Octroi).

L. P.

BANNÂ (Abou'l-Abbâs Ahmed ibn Mohammed Othmân ibn al), célèbre mathématicien arabe, vivait au Maroc dans la première moitié du XIII^e^ siècle de notre ère. On ne sait rien sur sa vie. Il a laissé un traité d'arithmétique intitulé : *Talkhîs 'âmâl al-hisâb*, c.-à-d. Résumé des opérations du calcul. Cet ouvrage, dont il existe plusieurs commentaires, a été traduit en français par M. Marre sous le titre de : *Le Talkhîs d'Ibn Albanna* (Rome, 1865, in-4). La place d'Ibn al-Bannâ dans l'histoire de la science a été bien marquée par M. Chasles (V. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 27 mars 1865).

BANNAGE. Ce mot désignait, dans le droit féodal, la juridiction seigneuriale dans l'étendue du *ban* (V. ce mot).

BANNALEC. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé ; 5,259 hab.

BANNANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 422 hab.

BANNASSE (Salines). Civière qui sert dans les salines à porter les cendres des fourneaux.

BANNAY. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre ; 921 hab.

BANNAY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 70 hab.

BANNE. I. Technologie. — Grande pièce de toile ou du cuir dont on couvre les marchandises sur les bateaux et sur les voitures pour les garantir de l'action de la pluie, de la poussière ou du soleil. On emploie pour leur fabrication des toiles de chanvre, de lin, ou de coton qu'on rend imperméables au moyen de certains agents, le savon métallique par exemple. Les bannes de chemin de fer sont imperméabilisées à l'aide d'un enduit à base d'huile ; celles des bateaux et des quais, dites prélarts, sont imbibées de goudron végétal. Cette industrie a pris naissance à Rouen ; un industriel, M. Yvose Laurent, eut, en 1828, l'idée de recouvrir avec des bannes les marchandises sur les quais des ports ; plus tard il appliqua ces toiles imperméables aux chemins de fer. L'importance de la fabrication atteint annuellement 3 millions de francs ; on emploie 500 tonnes de savon, 250 tonnes de sulfate de cuivre et de zinc, 2,500 tonnes de goudron végétal de Suède et de Russie ; cette industrie occupe 1,500 ouvriers ; le centre des fabriques est dans le dép. de la Somme.

II. Voirie. — On appelle aussi *banne*, la toile placée au-devant d'une boutique pour garantir les marchandises du soleil ; cette toile tient à la devanture par une sorte d'armature. A Paris, la banne doit être établie au moins à 3 m. au-dessus du sol et la saillie ne peut excéder 1^m^50 (Ordonnance du 24 déc. 1823). Toutefois, en vertu de la décision du préfet de police du 15 fév. 1850 : 1° les bannes ou stores peuvent être tolérés à 2^m^50, s'il est reconnu que les localités ne permettent pas de leur donner plus d'élévation ; 2° les bannes ou stores ne peuvent être garnis de joues, à moins d'une permission spéciale qui n'est accordée qu'autant qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour la circulation. L'article 85 de l'ordonnance de police du 25 juil. 1862 concernant la sûreté, la liberté et la commodité de la circulation porte qu'aucune banne ne devra, dans sa partie la plus basse, avoir moins de 2^m^50 d'élévation au-dessus du sol. Enfin, aux termes du décret du 22 juil. 1882, quand le trottoir a de 5 à 8 m. de largeur on peut donner aux bannes une saillie de 2 m. ; dans le cas de trottoirs de 8 m. ou plus, cette saillie peut être portée à 3 m.

III. Mines. — Pour le transport du charbon de bois depuis la coupe jusqu'aux quelques hauts fourneaux qui brûlent encore le combustible végétal, il faut agir rapidement, surtout lorsque le temps est à la pluie ; on doit exécuter le chargement et le transport du charbon avec ménagement pour ne pas l'écraser, on emploie pour le voiturage sur essieux de longs paniers d'osier appelés *bannes*. Comme les transports et souvent le charbon lui-même sont payés d'après la capacité de la banne prise comme mesure d'unité, il est essentiel de prévenir la fraude des charretiers ou des charbonniers qui pourraient rétrécir la banne avec des coins et des poutrelles, en les serrant avec des cordages. On ne devrait pas donner aux bannes une capacité supérieure à cinq m. c., afin que le combustible éprouve moins de secousse et ne subisse pas de déchet quand le véhicule dévie de la ligne droite. La capacité de la banne, prise comme mesure, variait suivant les localités ; dans les Ardennes, elle était de 100 hectolitres, à Rouillon (Meuse) de 54, à Couvin de 63, à Yve de 73, à Couillet de 60, dans le pays de Siegen de 55.

L. Knab.

IV. Viticulture. (V. Pastière).

V. Pêche. — Grande toile formée de plusieurs lés. On appelle quelquefois ainsi la flue du tramail.

BANNE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans ; 1,476 hab.

BANNEGON. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Charenton, au confluent de l'Auron et du Sagouin ; 1,015 hab. Le château, bien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conservé, est classé parmi les monuments historiques. Il a longtemps appartenu à la famille de la Porte.

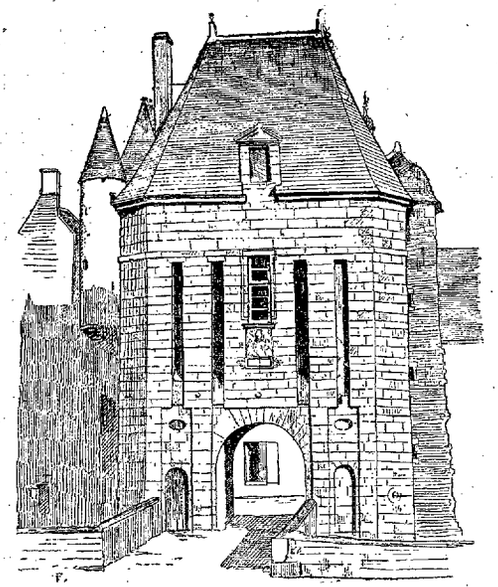

Château de Bannegon.

Vestiges de voie romaine sur le territoire de cette commune.

BANNELIER (Jean), jurisconsulte français, né à Dijon, en 1683, mort en 1766. Il fut avocat, puis professeur et doyen de la faculté de droit de sa ville natale. On a de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence et d'histoire, dont le principal est intitulé : *Observations sur la coutume de Bourgogne.*

BANNERET. I. Histoire. — On désignait ainsi au moyen âge, les seigneurs qui étaient tenus de conduire à la guerre leurs vassaux sous leur *bannière* (V. ce mot). Il semble que le plus ancien texte qui en fasse mention soit l'*Histoire de Philippe Auguste* de Rigord où, à propos des prisonniers de la bataille de Bouvines, il est parlé des comtes et des chevaliers qui jouissaient de la prérogative d'avoir bannière (v *comites et* xxv *alii qui tantæ erant nobilitatis ut eorum quilibet vexilli gauderet insignibus*). Mais ce n'est qu'à partir du xiv^e^ siècle qu'il est possible de savoir à quelles conditions et comment un seigneur pouvait devenir banneret. Etre gentilhomme, avoir comme vassaux et pouvoir conduire à l'armée un certain nombre (qui a varié suivant les pays et les époques) de chevaliers, telles étaient les conditions requises. Un cérémonial du xv^e^ siècle indique en ces termes comment alors on devenait banneret : « Quant un bachelier a grandement servi et suivy la guerre et que il a terre assez et qu'il puisse avoir gentilshommes, ses hommes, et pour accompagner sa bannière, il peut licitement lever bannière et non autrement ; car nul homme ne doit porter ni lever bannière en batailles s'il n'a du moins cinquante hommes d'armes, tous ses hommes, et les archiers et arbalestriers qui y appartiennent. Et s'il les a, il doit à la première bataille où il se trouvera apporter un pennon de ses armes (V. Pennon) et doit venir au connestable ou aux mareschaux ou à celuy qui sera lieutenant de l'ost, pour le prince requérir qu'il porte bannière ; et s'ils luy octroient, doit sommer les heraulx pour tesmoisnage et doivent coupper la queue du pennon et alors le doit porter et lever avant les autres bannières, au dessoubs des autres barons. » Le nombre de cinquante chevaliers indiqué par ce texte ne se rencontre pas autour de tous les bannerets ; soit parce que cette prescription ne fut pas générale, soit plutôt parce que l'on autorisa à lever bannière des suzerains dont les vassaux étaient moins nombreux. Quoi qu'il en soit, la force de la cavalerie d'une armée féodale s'exprimait par le nombre des bannières comme aujourd'hui l'on compte par escadrons. Cinquante lances de chevaliers, cela faisait environ cent cinquante chevaux par bannière. Le seigneur banneret était fréquemment vassal du suzerain d'autres bannerets ; c'est ainsi que le vicomte de Thouars pouvait conduire à l'armée jusqu'à trente-deux bannières. D'après le texte que nous avons cité, il semble que le titre de banneret devait être personnel, mais beaucoup de textes montrent qu'il s'attachait au fief et devenait par conséquent héréditaire ; ce qui explique comment des seigneurs purent demeurer bannerets et n'être accompagnés à l'ost que par quatre ou cinq chevaliers. L'investiture du fief de bannière ou *terre bannière* se faisait par la bannière même. Les *écuyers bannerets* que l'on voit figurer dans les textes étaient les seigneurs d'un fief de bannière qui n'avaient pas encore été armés chevaliers. La femme d'un banneret était dite *dame bannerete*. Outre le privilège de porter une bannière à ses armes, le banneret avait encore celui d'avoir un *cri d'armes* (V. ce mot). Divers comptes du xiv^e^ siècle montrent que les gages d'un banneret en temps de guerre étaient de vingt à trente sols tournois par jour. Dans les troupes royales les officiers d'un rang élevé avaient le droit de porter une bannière à leurs armes, même s'ils n'étaient point bannerets. Le titre de banneret devint sous Charles VIII purement honorifique et finit par tomber en désuétude.

En Provence, le titre de *banneret* fut porté par les juges établis par les seigneurs dans les localités de leurs seigneuries. A. G.

II. Blason. — Vol peint en bannière et placé sur le cimier qui surmonte le timbre d'une armoirie.

Bibl. : Du Cange, *Des chevaliers bannerets (9^e^ Dissertation sur l'histoire de saint Louis).* — La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie ;* 1781.

BANNERIE. Ce mot désignait, dans l'ancien droit féodal, la charge du bannier, c.-à-d. de l'officier qui publiait les bans du seigneur. Dans la Bresse et le Dauphiné, cette expression avait une signification plus particulière : elle s'appliquait aux fonctions du garde des vignes du seigneur, qui dénonçait les maraudeurs et leur faisait payer l'amende du ban.

BANNERMAN (Alexander), graveur anglais, né à Cambridge vers 1730, mort après 1780. Il se fit remarquer par son estampe *la Mort de saint Joseph*, d'après Velasquez, pour la collection Boydell, où l'on trouve encore deux autres gravures de lui, et il exécuta ensuite soixante-cinq portraits d'artistes pour les *Anecdotes of painting in England* de Horace Walpole.

BANNEROTS des Paroisses (Droit coutumier). Collecteurs d'aumônes chargés de lever chaque semaine les dons pour les pauvres, sur les habitants de Metz dans chacune des paroisses de la ville (art. 18, tit. III des Ordonnances de Metz, de 1555).

BANNES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré ; 568 hab.

BANNES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise ; 438 hab.

BANNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Evêque ; 350 hab. Ce village fut ruiné pendant les guerres du xv^e^ siècle et pillé, en 1639, par les Croates. Son territoire est limité à l'E. et à l'O. par des voies romaines.

BANNES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay ; 265 hab.

BANNÈS (Dominique) (V. Banès).

BANNETON. 1° Panier d'osier sans anses dans lequel on met lever le pain rond.

2° Coffre pouvant fermer à clef, percé de petits trous et enfoncé dans l'eau pour y conserver vivant le poisson.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tous les pêcheurs sont tenus de faire l'ouverture de leurs loges et hangars, bannetons, huches et autres réservoirs ou boutiques à poissons, sur leurs cantonnements, à toute réquisition des agents et préposés de l'administration de la pêche, à l'effet de constater les contraventions qui pourraient être par eux commises aux dispositions de la présente loi (code de la pêche fluviale 33-69 et suiv.).

BANNETTE. On se sert, dans les usines métallurgiques, pour le transport du coke et la mise en tas, de *bannettes* en osier ayant $\frac{1}{2}$ m. c. environ de capacité. Pendant longtemps, on a fait usage de bannettes en osier de forme ellipsoïdale pour charger le coke dans le haut fourneau ; cette pratique était défectueuse, les bannettes n'ont pas toutes la même capacité et, comme le coke, par suite de l'humidité qu'il absorbe facilement, n'est pas pesé, mais mesuré avant sa mise dans le haut fourneau, on avait des erreurs nuisibles à une bonne marche; il fallait des ouvriers intelligents pour se servir de bannettes et bien répartir la charge au gueulard; la contenance de ces bannettes était de 70 à 100 litres. L. KNAB.

BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 111 hab.

BANNEVILLE-SUR-AJON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 347 hab.

BANNEVILLE (Gaston-Robert *Morin*, marquis de), diplomate français, né le 26 avril 1818, mort à Paris le 13 juin 1881. M. de Banneville était entré fort jeune dans la carrière diplomatique. Après avoir été pendant quelque temps attaché au département (1835), puis à l'ambassade de Londres (1840), il fut nommé en 1844 secrétaire à Berne. En 1847 il passa avec le même grade à Munich où il se trouvait, lorsqu'il donna sa démission à la suite de la Révolution de 1848. Il rentra dans la carrière sous l'Empire, et après avoir été envoyé comme secrétaire successivement à Naples (1852) et à Vienne (1856), il prit part comme second plénipotentiaire aux conférences de Zurich en 1859. Nommé ensuite ministre à Munich, il passa l'année suivante à l'ambassade de Berne (1860), et fut envoyé en 1868 auprès du Saint-Siège. Nommé à Vienne en 1871, il prit sa retraite deux ans après. Avant de mourir il avait accepté le portefeuille des affaires étrangères dans l'éphémère cabinet Rochebouët (1877), et le garda du 23 nov. au 13 déc. M. de Banneville était grand-officier de la Légion d'honneur. Il avait épousé la fille de l'amiral de Rigny. L. F.

BANNIE (Droit coutumier). C'est une publication solennelle ordonnée par un seigneur justicier et parfois certifiée ensuite en jugement (Tours, Loudunois, Anjou). On faisait des bannies en Bretagne pour les appropriances (V. APPROPRIANCES) et pour les choses trouvées. Le droit de bannie appartenait ordinairement aux seigneurs haut-justiciers; mais quelques moyens-justiciers l'exerçaient en vertu d'une possession immémoriale. — Le temps des *bannies* dans la coutume de Chaumont est le temps où, à la suite d'un ban seigneurial, la vaine pâture est interdite (V. BAN). P.-L.C.

BIBL. : *Encycl. méthod. Sect. Jurisp.*; Paris, 1784, in-4, t. II, pp. 131-132. — DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *Bannie*; Niort, 1882, in-4.

BANNIER. 1° Seigneur bannier, sujet bannier ou simplement bannier... celui qui possédait un droit de banalité (spécialement de four de moulin) ou qui y était soumis. — 2° On appelait ainsi, dans le droit féodal, l'officier chargé de la publication des bans du seigneur. Dans la Bresse et le Dauphiné, on réservait ce nom au garde des vignes qui poursuivait les maraudeurs (V. BANNERIE).

BANNIÈRE. I. ARCHÉOLOGIE. — Le mot bannière a désigné, au moyen âge et jusqu'au XVI^e^ siècle, un petit drapeau rectangulaire, armorié, attaché à une lance ou à une hampe. La bannière était le privilège des seigneurs puissants qui pouvaient conduire à l'armée un certain nombre de chevaliers et qui étaient dits *bannerets* (V. ce mot); les officiers qui commandaient l'armée royale jouissaient de la même prérogative, même s'ils n'étaient pas bannerets; enfin le roi, lorsqu'il était à la tête de ses troupes, se faisait précéder de la bannière royale.

L'historien Rigord raconte qu'à la bataille de Bouvines Gales de Montigny portait devant Philippe-Auguste la bannière royale semée de fleurs de lys, « *signum regale floribus lilii distinctum* ». Les vitraux de Chartres nous ont conservé la représentation de nombreuses bannières féodales du XIII^e^ siècle et notamment de la bannière royale de saint Louis (fig. 1). C'est un petit drapeau bleu semé de fleurs de lys d'or. La bannière royale n'accompagnait pas seulement le roi à l'armée; elle figurait à son sacre et à

Fig. 1. — La bannière royale de saint Louis, d'après un vitrail de Chartres.

ses obsèques; on la mettait en girouette sur les tours des villes du domaine; on l'attachait à des mâts plantés dans les camps des troupes royales; on la plaçait à la poupe des vaisseaux royaux. C'était toujours un carré de soie ou de velours bleu frangé d'or, semé de fleurs de lys d'or. Mais l'usage de la bannière royale tomba peu à peu en désuétude; elle parut pour la dernière fois aux obsèques de Louis XIV.

Les bannières des églises et des abbayes furent longtemps semblables de forme comme de nom aux bannières féodales : elles avaient, du reste, la même signification; elles guidaient à l'armée ou dans les cérémonies les vassaux de l'église ou de l'abbaye et étaient portées par leurs avoués.

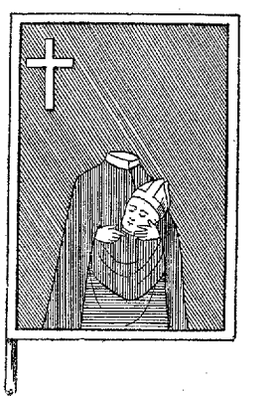

Fig. 2. — La bannière de saint Denis.

En voici un exemple du XV^e^ siècle qui représente la bannière de saint Denis d'après une miniature du manuscrit français 2829 de la Bibliothèque nationale (fig. 2). A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'exemple des barons, les communes eurent leurs bannières, analogues à celles des chevaliers; et bientôt les paroisses, les confréries, les corporations ou les quartiers des villes se distinguèrent par des bannières différentes, si bien que dans certaines villes le mot bannière finit par être synonyme de quartier ou de corporation. Dans quelques villes du Nord on nommait *maieurs de bannière* les chefs élus des métiers. A la fin du XV^e^ siècle, on imagina de disposer la bannière carrée sur un manche en forme de T, à la barre transversale duquel on la cloua; en même temps, les bannières devinrent plus amples. Depuis le XVI^e^ siècle, on donna de préférence aux bannières religieuses la forme du *labarum* (V. ce mot) qu'elles ont conservée jusqu'à nos jours. Depuis cette époque, le clergé, les confréries et surtout les corporations et les sociétés ont seules conservé l'usage de la bannière. Les sociétés musicales, notamment, ont chacune leur bannière, à la hampe de laquelle on suspend les médailles et autres signes de distinction obtenues dans les concours par l'association. On a souvent, par abus, donné le nom de bannière à d'autres sortes de drapeaux (V. DRAPEAU et les mots CORNETTE, ENSEIGNE, ETENDARD, FANION, FLAMME, GONFANON, GUIDON, ORIFLAMME, PAVILLON, PENNON).

II. MARINE. — On donnait autrefois ce nom au pavillon de l'arrière d'un bâtiment. Les voiles sont *larguées en bannière*, lorsqu'elles ne sont plus relevées par leurs cargues sur les vergues; cette disposition permet de les faire sécher plus rapidement que lorsqu'elles sont *larguées sur les cargues*. Lorsqu'une voile n'est plus retenue par ses écoutes, le vent la fait flotter comme une bannière; on peut employer ce moyen pour faire à grande distance des signaux convenus.

III. PÊCHE. — Portion de la ligne qui s'étend du bout de la canne à la surface de l'eau. La détermination de cette quantité qui paraît arbitraire est fort importante. On peut donner comme base générale pour régler une bannière que, la canne étant tenue presque horizontale en faisant avec l'eau un angle de 100 à 120°, la bannière doit être tout entière hors de l'eau et la ligne médiocrement tendue.

BIBL : V. l'art. *Drapeau*.

BANNISSEMENT (Droit). Le bannissement est une peine en exécution de laquelle le condamné est transporté hors du territoire; défense lui est faite d'y rentrer, sous peine d'être puni de la peine de la détention. Le bannissement est, de nos jours, une peine exclusivement politique, mais il n'en a pas toujours été ainsi et jusqu'en 1791 le bannissement était prononcé même pour des infractions de droit commun. Or, c'est à ce point de vue précisément que le principe même du bannissement a pu être contesté. On ne saurait, a écrit Pastoret, admettre en règle le droit « de s'envoyer de peuple à peuple, l'écume de la société ». D'ailleurs, pourrait-on ajouter, il y a pour chaque peuple peu de profit à bannir, puisque si chacun se débarrasse de ses malfaiteurs, en revanche il reçoit ceux de ses voisins. Cette double critique est juste, en effet, si on considère le bannissement en tant qu'il s'applique à des infractions de droit commun, car il est clair que l'homme qui s'est insurgé contre les lois générales de la morale ou de la société sera partout aussi dangereux. Mais elle ne saurait porter au contraire si on envisage le bannissement comme une peine exclusivement politique; il devient alors manifeste que tel individu dangereux dans son pays d'origine, parce qu'il en combat les institutions politiques, ne peut être redoutable pour le peuple voisin, dont il n'a aucun intérêt à transformer l'organisation. Au point de vue exclusivement politique le bannissement, de nos jours, est prononcé : tantôt par le pouvoir judiciaire comme sanction de faits accomplis et en exécution des dispositions du code pénal, tantôt par les pouvoirs gouvernementaux en vertu d'une loi spéciale et comme mesure préventive contre certains individus, dont on a lieu de craindre les agissements.

HISTORIQUE. — Dans l'antiquité, le bannissement était surtout une mesure gouvernementale. L'histoire des Républiques grecques montre qu'il fut souvent appliqué à des citoyens illustres, après que ceux-ci avaient rendu de grands services à leur patrie; le peuple, toujours défiant et redoutant les conspirateurs, prenait ainsi ses précautions et se trouva la plupart du temps amené, par cet amour excessif de la liberté, à commettre de véritables injustices. Il suffit pour en faire preuve de rappeler les noms de Thémistocle et d'Aristide, contre lesquels furent prononcés, par mesure préventive, des décrets de bannissement. Les décrets de bannissement étaient pris en vertu d'un vote de tous les citoyens et, comme l'opinion de chacun était inscrite sur une coquille, le bannissement portait alors le nom d'*Ostracisme*. mais à Athènes seulement. A Syracuse, le vote s'inscrivant sur des feuilles d'olivier, le bannissement s'appelait *pétalisme*. Parfois le bannissement était volontaire et on voit souvent dans l'histoire s'exiler d'eux-mêmes, soit des conspirateurs après l'avortement d'un complot, soit un homme illustre, afin d'éviter les troubles que pourrait faire naître sa présence. L'histoire des républiques athéniennes est riche en exemples de ce genre. — Outre ces différents cas, où le bannissement apparaît comme une mesure politique, les Grecs appliquaient aussi cette peine à des criminels de droit commun, mais d'une façon détournée. Dans le cas d'homicide volontaire par exemple, ou de meurtre, l'action était portée soit devant l'aréopage, soit devant les Ephètes. Or il était de principe que, jusqu'à ce que la sentence fût rendue, l'accusé pouvait s'exiler. Il était alors banni à perpétuité et ne pouvait rentrer sur le territoire athénien.

A Rome, le bannissement fut appliqué dès les premiers temps de la République sous la forme de l'interdiction de l'eau et du feu. Cette peine n'était pas à proprement parler celle de l'exil, mais en réalité elle était équivalente, car comment le condamné eût-il pu vivre ? L'exil, a dit Cicéron, n'était pas la peine, mais le moyen d'y échapper et en réalité il se substituait à la peine. Sous cette forme nouvelle de l'interdiction de l'eau et du feu, le bannissement était tout à la fois une peine politique et une peine de droit commun; il était en effet prononcé d'une façon générale pour *trouble public* et aussi pour péculat et pour empoisonnement. Plus tard l'interdiction de l'eau et du feu fut remplacée par le véritable exil et les jurisconsultes distinguent, au commencement de l'époque impériale, trois sortes de bannissement : 1° celui qui laissait à l'exilé le choix de tous les lieux moins un; 2° celui qui lui assignait un lieu du continent à l'exclusion de tous autres; 3° enfin celui qui le reléguait dans une île *(in vinculum insulæ)*. A partir de cette époque et jusqu'à la fin de l'empire on peut remarquer qu'il fut fait un véritable abus du bannissement, car on voit les empereurs exiler ou reléguer dans une île tout citoyen qui paraissait s'être écarté du profond respect dont ils voulaient être honorés; des écrivains, des littérateurs, des poètes même furent bannis.

Dès le moyen âge en France et jusqu'à la Révolution, on se servit d'une façon générale du bannissement pour débarrasser le pays de tous les individus qui présentaient un danger quelconque pour la société, et on l'étendit même aux vagabonds et aux mendiants. Le bannissement était perpétuel ou à temps et était prononcé tant par les justices seigneuriales que par les tribunaux de justice royale. Cette nouvelle conception du bannissement en fait quelque chose de vaguement semblable à une mesure adoptée par la législation actuelle sur la relégation des récidivistes (loi de 1885), en ce sens que le but poursuivi dans les deux cas est l'expulsion du territoire des individus nuisibles à la société. Mais il y a toutefois cette différence essentielle que la relégation ne se fait pas, comme le bannissement sous l'ancienne monarchie, au détriment des peuples voisins, mais au profit de nos colonies. Déjà dans l'ancienne France certains philosophes contestaient le droit de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bannir, non point les hommes politiques, mais les criminels, les mendiants et les vagabonds. Outre les arguments rappelés plus haut contre l'application du bannissement aux infractions de droit commun, ils soutenaient avec raison que le devoir de la société n'était pas seulement de se protéger, mais qu'elle devait en outre porter remède au crime et à la misère et qu'à tout prendre le bannissement en pays voisin ne pouvait être considéré comme un remède. Mais combattus par de généreux esprits cependant (Beccaria), ils ne triomphèrent qu'avec la Révolution.

Dès 1791, alors qu'elle tentait de faire une codification des lois pénales, l'Assemblée constituante abolit totalement la peine du bannissement. Emportée par la fièvre des réformes, elle ne sut pas faire la part des nécessités de tout gouvernement et supprima même le bannissement politique. Disons de suite que le code pénal de 1810 le rétablit bientôt et lui donna la réglementation qu'il conserve encore aujourd'hui.

Législation actuelle. — Actuellement le bannissement n'est plus qu'une peine politique appliquée ainsi que nous l'avons dit, tantôt par le pouvoir judiciaire pour des faits accomplis, tantôt par le gouvernement comme mesure préventive; son caractère exclusivement politique a été soigneusement précisé lors de la confection du code par MM. Treilhard, l'un des rédacteurs, et d'Haubersart, orateur du gouvernement devant le Corps législatif. De même ils ont distingué les deux formes de bannissement, suivant qu'il est prononcé par les tribunaux ou qu'il l'est par le gouvernement, c'est cette distinction que nous suivrons avec eux.

A. *Bannissement (peine judiciaire).* Les infractions frappées de la peine du bannissement sont les suivantes : 1° Les crimes contre la patrie (art. 84 et 85, c. pén.) — Quiconque aura, par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, exposé l'Etat à une déclaration de guerre, sera puni du bannissement (art. 84). Quiconque aura par des actes non approuvés par le gouvernement exposé des Français à éprouver des représailles sera puni du bannissement (art. 85). 2° Les crimes contre la chose publique. — Celui qui aura concerté des mesures contre l'exécution des lois ou contre les ordres du gouvernement encourra la peine du bannissement (art. 124 c. p.). 3° La correspondance d'un ministre d'un culte quelconque avec une cour ou une puissance étrangère sans autorisation du gouvernement. — Cette correspondance est punie du bannissement quand elle a été accompagnée ou suivie d'autres faits contraires aux lois (art. 208, c. p.). 4° Enfin les critiques, censures ou provocations dirigées contre le gouvernement par des ministres d'un culte (art. 202 et 204, c. p.). — La peine du bannissement, quelle que soit l'infraction pour laquelle elle ait été encourue, est une peine criminelle, mais non afflictive, et purement infamante (art. 8, c. p.). En conséquence, les tribunaux criminels (cours d'assises, conseils de guerre) peuvent seuls la prononcer. — Rappelons qu'après le coup d'Etat de 1851, des tribunaux exceptionnels furent organisés pour prononcer la peine du bannissement. Ces tribunaux, qui prirent le nom de commissions mixtes, comprenaient tout à la fois des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre administratif, tous dévoués au nouveau régime.— Le bannissement, toujours temporaire, ne peut durer moins de cinq ans ni plus de dix ans (art. 32, c. p.).

B. *Bannissement (Mesure gouvernementale).* Nous avons dit que le bannissement en pareil cas n'est plus une peine appliquée à des faits accomplis, mais une mesure préventive prise contre des citoyens dangereux ou présumés tels. Tous les gouvernements successivement, depuis la Révolution, ont reconnu la nécessité et proclamé leur droit de bannir, et presque tous ont eu l'occasion de l'exercer. Le premier exemple de bannissement par le gouvernement est de 1816; la loi du 12 janv. interdit à perpétuité le territoire de la France et de ses colonies à la famille Bonaparte. Cette loi ne fut rapportée qu'en 1848 par le gouvernement de la République (décret du 11 oct.). En 1832 (10 avr.) une loi de bannissement fut votée contre Charles X, ses descendants et les époux ou épouses de ses descendants, et en 1848 (26 mai) une même loi frappa à son tour Louis-Philippe et les membres de sa famille. Maintenues par le second empire, ces deux lois ne furent rapportées que par l'Assemblée nationale, le 18 juin 1871. Enfin une loi récente du 12 juin 1886 vient d'interdire le territoire de notre pays aux *chefs* des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture, et elle a en outre conféré au gouvernement le droit d'interdire, sans qu'il soit besoin d'une loi nouvelle, le même territoire aux autres membres des mêmes familles, par un simple décret du président de la République rendu en conseil des ministres. — Le bannissement prononcé par le gouvernement est toujours perpétuel; on ne conçoit pas en effet comment la mesure prise en vue de prévenir des agissements dangereux pourrait avoir un terme quelconque.

Conséquences du bannissement. Quelle qu'ait été l'autorité qui l'ait prononcé, les conséquences du bannissement sont les mêmes, en ce sens qu'il est interdit à l'exilé de rentrer sur le territoire. Toutefois, il faut noter que le bannissement prononcé par mesure gouvernementale, n'étant pas une peine, n'entraîne pas, comme le bannissement prononcé par les tribunaux, la dégradation civique (art. 28, 34, c. p.) et si, en fait, les exilés politiques ont perdu l'exercice de leurs droits civiques, ils en conservent, tout au moins en droit, la jouissance. De même le bannissement gouvernemental étant perpétuel, il ne peut être question d'appliquer à l'exilé, lors de son retour en France, la surveillance de la haute police édictée par l'art. 47 du c. pén. pendant une durée égale à leur peine, contre les exilés par décision judiciaire. Remarquons encore qu'au cas où l'exilé rentrerait sur le territoire sans y être autorisé, la sanction de cette infraction ne saurait non plus être la même pour les exilés par mesure du gouvernement et pour les autres. L'art. 33 du c. pén. dispose en effet que, si l'individu banni par l'autorité judiciaire, rentre en France, il sera, sur la seule preuve de son identité, condamné à la détention pour un temps égal à celui qui restait à courir jusqu'à l'expiration du bannissement et qui ne peut excéder *le double* de ce temps. Or, il est clair que, le bannissement par ordre du gouvernement étant perpétuel, cette sanction ne saurait lui être applicable. Aussi chaque loi spéciale du bannissement contient-elle sa propre sanction. L'art. 3 de la loi du 22 juin 1886, par exemple, édicte contre le banni qui aura enfreint le bannissement un emprisonnement de deux à cinq ans, après lequel il sera reconduit à la frontière. Enfin et en supposant encore le cas où l'exilé rentre en France, il y a une dernière différence entre le banni gouvernemental et le banni judiciaire, au point de vue de la juridiction chargée de punir son infraction. S'il s'agit d'un banni judiciaire, la juridiction compétente est celle-là même (cour d'assises ou conseil de guerre) qui a antérieurement prononcé la condamnation au bannissement (c. d'instr. crim., art. 518). Cette même juridiction a seule compétence également pour reconnaître et constater l'identité du banni (Cassation, 18 juil. 1874). S'il s'agit d'un banni gouvernemental, au contraire, il est clair que ces dispositions du c. d'inst. crim. sont inapplicables, puisqu'il n'y a point de juridiction qui ait prononcé le bannissement; en pareil cas la juridiction compétente est celle du lieu où le banni a été arrêté. Ce sera tantôt la cour d'assises, tantôt le tribunal correctionnel, selon que la peine édictée par la loi de bannissement sera une peine criminelle ou simplement correctionnelle.

Numa Jacquemaire.

Bibl. : Beccaria, *Des délits et des peines*, ch. xvii.— Adolphe Chauveau et Faustin-Hélie, *Théorie du c. pén.*, t. I, 1872, p. 137 et *passim*. — Pastoret, *Lois pénales*, t. Ier, 2e partie, p. 112. — Rossi, *Traité du droit pénal*, t. III, p. 188. — Charles Lucas, *Du système pénal*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

liv. III. — Livingston, *Report on the plan of a penal code*, p. 20. — Dalloz, *Répertoire*, t. XXXV, ch. VI, sect. 7, n°s 647 et *passim*.

BANNISTER (Charles), comédien et chanteur anglais, né vers 1738 dans le comté de Gloucester, mort à Londres le 26 oct. 1804. Il était âgé de sept ans lorsque son père obtint un emploi à Deptford, et c'est dans cette ville qu'il fut élevé et qu'il prit l'amour du théâtre. Il était fort jeune encore lorsqu'il se montra, mais seulement en amateur, sur la scène de Deptford, dans *Richard III*, *Roméo et Juliette* et divers autres drames de Shakespeare. Le succès qu'il obtint dès l'abord l'engagea à persévérer, et en 1762 il débutait à Londres, au théâtre de Haymarkert, alors placé sous la direction de Foote. Il y fut accueilli avec faveur, et Garrick, qui était alors à la tête du théâtre de Drury-Lane, dont il faisait la fortune, l'engagea à ce théâtre, où il parut pour la première fois en 1767. Doué d'une fort jolie voix, Charles Bannister ne se faisait pas moins remarquer comme chanteur que comme acteur, et c'est ce qui lui valut aussi de grands succès au Ranelagh. Il se montra d'ailleurs successivement sur plusieurs théâtres de Londres, entre autres au Royalty et à Covent-Garden, pour revenir ensuite à Drury-Lane, et partout et toujours le public lui témoignait son estime et sa satisfaction. Charles Bannister était, au surplus, aussi honnête et galant homme qu'artiste excellent et distingué, et ses succès dans le monde, où il était toujours reçu avec bienveillance, n'étaient pas moins grands qu'à la scène. Il mourut à Londres, dans sa demeure de Suffolk Street, le 26 oct. 1804. A. P.

BANNISTER (John), acteur anglais célèbre, fils et élève du précédent, né à Deptfort le 12 mai 1760, mort à Londres le 7 nov. 1836, étudia d'abord la peinture, mais la quitta bientôt pour se livrer, comme son père, à son goût pour le théâtre. Il abandonna donc l'Académie royale de peinture, dont il était l'élève, et, après avoir étudié avec son père, il devint le protégé de Garrick, qui, déjà ami de celui-ci, dirigea ses premiers pas et encouragea ses débuts, lui donnant tout d'abord ses avis et ses conseils sur un rôle que lui-même avait créé, celui de Zaphna (Seïde) dans la version anglaise du *Mahomet* de Voltaire faite par le Rév. James Miller. Le jeune John Bannister parut pour la première fois en public au théâtre de Haymarket, dans une représentation donnée au bénéfice de son père, le 27 août 1778. Mais son premier réel début eut lieu à Drury-Lane, le 19 nov. de la même année, dans ce rôle de Zaphna, de *Mahomet*, qu'il avait travaillé avec Garrick, après quoi il se montra dans la traduction de *Mérope* d'Aaron Hill. Il se présenta l'année suivante sur la scène de Covent-Garden, puis bientôt alla se faire applaudir à Birmingham, dans une troupe dirigée par Mattock, particulièrement dans le rôle de Macduff du *Macbeth* de Shakspeare. Il revint ensuite à Drury-Lane, où il sut faire apprécier son talent tragique par la façon admirable dont il joua Hamlet.

Son talent était d'ailleurs très souple, très divers, très varié, car il ne se fit pas moins remarquer en jouant le rôle d'Almaviva dans l'adaptation anglaise du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, et dans celle de l'*Avocat Patelin*, ce qui prouve suffisamment que le genre comique ne lui était ni moins favorable ni moins familier que le genre dramatique. Quel que fût celui dans lequel il se montrât, il était d'ailleurs certain de recueillir tous les suffrages du public, dont il était devenu le favori, et la renommée qui s'attachait à son nom grandissait chaque jour et le plaçait au premier rang des comédiens de son pays. Ses succès étaient très grands surtout dans les pièces de Shakspeare, et il obtenait de véritables triomphes dans *Macbeth*, *Roméo et Juliette*, le *Capitaine Parolles*, les *Deux gentilshommes de Vérone*, etc. Après une longue et brillante carrière parcourue sur la scène de Drury-Lane, il devint, vers 1802, directeur de ce théâtre, et ne fut pas moins heureux dans cette nouvelle condition. Enfin, le 1er juin 1815, à l'âge de cinquante-cinq ans, au plus fort de son talent et de ses succès, il fit ses adieux au public et quitta la scène, emportant avec lui, dans la vie privée, l'estime et l'admiration de tous ceux qui avaient été à même de le voir, de l'entendre et de l'applaudir.

Arthur Pougin.

BANNITION *(Bannitio)*. C'était le nom donné chez les Francs, dans la procédure de l'époque carolingienne, à la citation des parties en justice ou *assignation* (V. ce mot). Ce qui caractérise la *bannitio* et la distingue de la *mannitio*, usitée dans la procédure de la Loi salique, c'est qu'au lieu d'être faite par le demandeur, elle émanait de l'autorité du juge, qui formulait un ordre ou ban *(bannus)*. Il y avait *mannitio* quand le demandeur en personne, agissant de son autorité privée, allait trouver son adversaire, et, en présence de trois témoins, le sommait de comparaître en justice dans un délai fixé par la loi; il y avait *bannitio*, quand, sur la requête du demandeur, le roi ou le comte signifiait au défendeur, par ses agents, l'ordre de comparaître devant son tribunal dans un délai qui variait suivant son appréciation.

La *bannitio* prit naissance, dès l'époque mérovingienne, dans la procédure de la cour royale. Les causes qui s'y jugeaient étaient d'ordinaire introduites par la *mannitio* du demandeur; mais le roi pouvait aussi, en vertu du droit de *ban* qui lui était propre, citer devant lui ses justiciables : il chargeait alors le comte, dans la circonscription duquel ils habitaient, de leur signifier son ban. Mais les comtes ne se bornèrent pas à transmettre l'ordre royal; en vertu des pouvoirs généraux que leur avait conférés le roi, ils prirent peu à peu l'habitude, dès la fin de la première race, de citer devant leur propre tribunal, par un ban spécial, les personnes qui relevaient de leur juridiction *(placita minora)*. Ainsi se généralisa la procédure de la *bannitio*. Pendant assez longtemps, dans le cours du VIIIe siècle, l'emploi de la citation judiciaire ou de l'ancienne citation privée paraît avoir été laissée au choix du demandeur : mais au commencement du IXe siècle, les Capitulaires de 916 et de 917 établirent que la *bannitio* serait la forme ordinaire pour l'assignation et que la *mannitio* ne serait employée que d'une manière exceptionnelle, dans les procès les plus graves, ceux qui concernaient les questions d'état ou de succession.

La *bannitio* pouvait émaner du roi ou d'un de ses comtes, selon que l'affaire relevait du *placitum palatii* ou des *placita minora*. Dans le premier cas, l'ordre de comparaître était, suivant la qualité du défendeur, rédigé soit en forme d'*indiculus commonitorius*, soit en forme de *charta audientialis*, et signifié soit par un *missus dominicus*, soit par un comte; le défendeur qui, sans excuse valable, n'obéissait pas au ban royal, encourait une amende de 60 sous. Dans le second cas, l'ordre de comparaître était transmis en forme de lettre *(epistola)* par les subordonnés du comte *(vicarius, centenarius)*; en cas de non-comparution, la peine variait suivant les usages locaux (4 sous, 6 sous, quelquefois davantage). Ce n'était pas seulement pour assigner le défendeur que le juge employait la *bannitio*, mais aussi pour obtenir la comparution des témoins ou pour réunir les Scabins qui devaient l'assister.

L'assignation par le juge ou *bannitio* était usitée non seulement chez les Francs, mais encore, dès le Ve siècle, chez les Lombards et les Wisigoths; on en trouve des traces, à l'époque carolingienne, chez les Alamans et les Bavarois; au IXe siècle, dans le N. de l'Italie, elle était la seule forme employée, même pour les questions d'état et de succession. Elle disparut, en France, lorsque la procédure féodale remplaça celle des Capitulaires; mais le principe de l'assignation par le juge, confirmé par le droit canonique, subsista dans les formes nouvelles qu'adoptèrent les cours féodales : la *semonce* et l'*ajournement* (V. Assignation). Ch. Mortet.

Bibl. : Bethmann-Holweg, *Der Civilprocess in ges-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chichtlicher Entwickelung, 1873, t. V, pp. 111-118. — Sohm, *Altdeutsche Gerichtsverfassung*, 1871, t. I, pp. 114-116. — J. Tardif, *Etude sur la litiscontestatio et les effets de la demande en justice*, thèse de doctorat en droit; Paris, 1881, pp. 265, 273, 276, 302.

BANNITZA (Johann-Peter), jurisconsulte allemand, né à Aschaffenbourg le 4 janv. 1707, mort à Vienne le 11 juin 1775. Après avoir étudié le droit et la théologie à Heidelberg et à Mayence, il devint successivement conseiller aulique et conseiller d'Etat. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de professer à l'université de Vienne, où il enseigna les Pandectes et le droit criminel. On a de lui : *Einleitung zu des Kaisert. Kammer Gerichts-Processen*; *Systema jurisprudentiæ criminalis.* — Son fils, *Joseph Leo*, né à Wurtzbourg le 29 mars 1733, mort le 20 déc. 1800, fut aussi professeur de droit à l'université d'Inspruck, puis conseiller d'Etat. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont intitulés : *Delineatio juris criminalis sec. constitut. Theresian et carolin. Disquisitiones Juris pleni ac controversi*, etc. G. L.

BANNOCKBURN. Village d'Ecosse, comté de Stirling, sur le Bannock; 2,288 hab. Il s'y livra deux batailles mémorables. Le 24 juin 1314, Robert Bruce, le roi national, reconquit l'indépendance écossaise en battant Edouard II, roi d'Angleterre. Le 11 juin 1488, Jacques III fut vaincu et tué par les nobles insurgés.

BANNOGNE-ET-RECOUVRANCE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Château-Porcien; 563 hab.

BANNONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 393 hab.

BANNOS. Ville du Pérou, dép. de Junin. Station thermale; ruines d'un palais des Incas.

BANNOST. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 486 hab.

BANON (Droit coutumier). C'était, en Normandie, en Auvergne, en Picardie, etc., la faculté qu'avaient les habitants d'une paroisse d'exercer, à partir du 14 sept. (après la Sainte-Croix), le pâturage sur les terres et *prés vides*, c.-à-d. qui n'étaient pas en *défends* par titre, ou possession, cultures, clôtures, ou semailles. Le banon ne comportait pas le parcours de paroisse à paroisse. Comme tous les droits de vaine pâture auxquels il se rattache, le banon doit être regardé comme un vestige de l'ancienne communauté des terres. P.-L. C.

BANON. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, sur une colline dominant la vallée du Calvados; 1,159 hab. Tissages de laines, verrerie, fabriques de fromages, moulins à huile et à farine. — L'église date du XIV^e^ siècle.

BANOS. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 335 hab.

BANÔU TAYI. Puissante tribu arabe. Dans les premiers temps de l'islamisme, elle habitait le pays situé au N. du Nedjd où se trouve aujourd'hui Hâil. Dans la suite des siècles, elle a émigré de l'Arabie vers le N. de la Mésopotamie, et de nos jours elle erre dans les plaines à l'O. et au N.-O. de Mossoul. Elle a fourni un grand nombre de personnages remarquables. Hâtim le Tayite est célèbre par sa générosité; le poète Abou-Tammâm, compilateur de la Hamâsah, appartenait également à cette tribu.

BANQUAGE (Hist. du droit), synonyme de *ban* et de *bandie* (V. ces mots).

BANQUE. I. ÉCONOMIE POLITIQUE. — Commerce qui consiste à effectuer, pour le compte d'autrui, des recettes et des paiements, à acheter et à revendre des monnaies d'or et d'argent, des lettres de change et des billets à ordre, des effets publics, des actions et obligations d'entreprises industrielles, enfin tous les titres mobiliers créés par des Etats, des associations et des particuliers.

1° Historique. — Au moyen âge, dans les villes italiennes, chaque *changeur* (V. ce mot) avait dans un lieu public une table ou un banc, *banco*, sur lequel il effectuait ses recettes et ses paiements. Plus tard, les changeurs ayant l'habitude de recevoir des sommes en dépôt, d'effectuer des prêts, le terme de banque fut appliqué à ce genre de commerce. A cette époque lointaine et peu connue au point de vue qui nous occupe, apparurent des banques privilégiées qui s'adonnèrent lentement et successivement à des opérations qui étaient un acheminement vers la constitution moderne du crédit. Une courte revue de ces créations successives nous initiera aux matières de banque en même temps que nous verrons naître une grave question, celle du privilège et de la liberté. La plus ancienne des banques connues, celle de Venise, fut créée en 1157 par le duc Vitalis Michaël, à titre d'expédient. Son capital, résultat d'un emprunt forcé, fut constitué en une rente, garantie par des revenus de la seigneurie ; les prêteurs constitués en société eurent le privilège d'une banque. Une banque prêtant à l'Etat, pour reconnaître la faveur du privilège concédé, tel est le premier fait que nous rencontrons ; il reparaîtra trop souvent. La banque de Venise, comme le faisaient les changeurs, recevait en dépôt l'argent des particuliers, formant ainsi son encaisse. Chaque dépositaire pouvait transmettre tout ou partie des sommes par lui déposées, et dont il était crédité, à un tiers. Ce transfert était consigné sur un registre spécial. Cela s'appelait virement de parties. Les négociants vénitiens se trouvaient dispensés ainsi du déplacement des valeurs métalliques, chose dangereuse en ce temps-là. Les monnaies altérées étant fréquentes, les espèces déposées étaient, après essayage, comptées en raison du métal fin qu'elles contenaient. On créait une monnaie idéale, qui prit plus tard le nom de monnaie *banco*. Les engagements étaient donc contractés et plus tard éteints au moyen d'une monnaie invariable, indiscutable. Encaisse, certificat de dépôt qui n'est pas encore le billet de banque, virement entre deux contractants, immutabilité de la monnaie, voilà ce que légua au monde des affaires la banque de Venise, la première qui ait laissé trace dans l'histoire. En 1407, parut la banque de Gênes, qui dut aussi sa naissance à un prêt fait par des particuliers à la République, avec la propriété de la Corse pour garantie. Elle avait aussi une monnaie idéale, supérieure de 15 % à la monnaie courante. Ses opérations ne différaient en rien de celles imaginées dans la République rivale, et, pour rencontrer le progrès, il faut nous transporter, à deux siècles plus loin, au milieu du groupe des villes hanséatiques. En 1609, fut fondée la banque d'Amsterdam, elle était placée sous la garantie de la ville qui répondait des dépôts. Elle formait pour tous une sorte de caisse d'épargne mais ne servait pas d'intérêt. Les certificats de dépôt étaient transférables, et pour toute lettre de change de 600 florins et au-dessus, le paiement entre particuliers ne pouvait se faire qu'en monnaie *banco*. On se trouvait donc à Amsterdam en présence d'une véritable banque d'Etat; enfin le certificat de dépôt, rendu transférable, se rapprochait du billet de banque, car on pouvait retirer les fonds déposés, moyennant le paiement d'un droit de garde d'un à 8 %. Les établissements des autres villes hanséatiques étaient calqués sur celui d'Amsterdam ; il faut cependant consacrer une mention spéciale à la banque de Stockholm, fondée en 1668. Ses récépissés circulaient comme argent comptant dans toute la Suède, on les recevait en paiement des marchandises. Plus tard, en 1726, un édit ordonna de les recevoir en paiement des lettres de change. On vit donc en Suède, d'abord le véritable billet de circulation, et, ce qui était une nouveauté nullement désirable, le cours forcé. En Angleterre, sous le règne de Guillaume et Marie, s'ouvre réellement l'ère moderne pour les banques publiques. Comme à Venise, comme à Gênes, la nécessité pour le gouvernement de se procurer des capitaux donne naissance au privilège. Ceux qui fourniront au roi Guillaume, dit la charte de concession, 1,200,000 livres sterling (la livre sterling = 25 fr. 221), feront partie d'une corporation ayant ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

titre : les gouverneurs et compagnie de la Banque d'Angleterre. L'établissement nouveau avait deux attributions d'une immense importance pour le commerce et le bien de l'Etat. Il payait par anticipation le montant des effets de commerce non encore échus, sous déduction d'une somme convenue pour intérêt, change, ou frais de recouvrement. C'était l'escompte. Les effets ou billets, ainsi acquis par la banque, formaient son portefeuille, puis étaient présentés à l'échéance. La seconde attribution était un privilège payé à beaux deniers comptants, par la banque, au moment de la formation de son capital : elle émettait des promesses de payer à vue ou au porteur, une somme déterminée. Ces promesses ou billets, considérés comme monnaie, circulaient librement par la volonté des porteurs, qui pouvaient à tout instant les échanger contre espèce. C'était exactement le billet de banque moderne. La société était naturellement obligée d'avoir dans ses caisses des espèces métalliques de façon à faire face à des demandes de remboursement qui pouvaient être faites à chaque instant, c'était l'encaisse. L'escompte, le billet de banque, l'encaisse, tels sont, si l'on peut parler ainsi, les trois engins de crédit, dont usait la banque d'Angleterre, et qui forment encore toute la base d'opération des banques publiques actuelles. Les grands établissements publics privilégiés, créés depuis, n'ont pas eu d'autres raisons d'exister; ils ont pu seulement différer de l'établissement type dans leurs relations avec l'Etat, qui a su trop souvent leur faire sentir sa suzeraineté. En 1716, vingt ans après la fondation de la banque d'Angleterre, le duc d'Orléans, régent de France, autorisa l'Ecossais *Law* (V. ce mot) à fonder à Paris une banque privilégiée. Les attributions étaient les mêmes : escompte, billets, encaisse. Le succès fut considérable, mais ce que cherchait Law, comme aussi son protecteur, c'était une conversion, un allègement à la dette énorme de la France au moyen d'une banque d'Etat et d'immenses opérations coloniales. Il en résulta un agiotage colossal (V. le mot Mississipien), des ruines nouvelles, qui n'ont pas empêché pourtant la postérité de reconnaître un homme de génie dans celui qui avait tenté de réparer les désordres financiers légués par le précédent règne. Un demi-siècle après apparut en France la Caisse d'escompte, ayant pour origine, comme toujours, des besoins de l'Etat et le privilège. Ses principes étaient les mêmes que ceux de la banque d'Angleterre et de la première banque de Law. Elle paya fort cher le privilège qu'on lui avait concédé, mais rendit des services. C'est la Révolution seule qui l'emporta.

Le mouvement réformateur de 1789 devait aboutir dans les régions économiques aux réformes que voulait Turgot. La nation réunie dans les assemblées primaires consigna sa volonté dans les cahiers célèbres de 1789. Que voulait-elle en matière de banque? Commençons par relater les désirs de la noblesse. Dans la Flandre maritime la noblesse demande la création d'une banque semblable à celle d'Angleterre. La réglementation appartiendrait aux Etats généraux. La noblesse de Château-Thierry demande une banque nationale, pour la France tout entière; cela faciliterait le commerce, abaisserait l'intérêt et diminuerait les frais du transport de l'argent dans les caisses nationales. La noblesse de Mantes, imbue des mêmes idées que la noblesse de Flandre, considère surtout la banque nationale au point de vue des services qu'elle rendrait à l'Etat pour le paiement et l'amortissement de la dette. La noblesse de Limoux professe les mêmes idées. A Montpellier, on s'oppose à l'établissement d'une banque réputée nationale à moins que la direction n'en soit exclusivement confiée à des commissaires nommés par les Etats généraux. A Toulouse, on paraît effrayé de la création de billets de banque, de papier-monnaie; on s'en réfère aux Etats généraux. Quelques opinions furent émises au sein des assemblées du clergé. Dans le Bourbonnais on demande, outre une banque nationale, des banques provinciales sous la garantie de chaque province pour leur utilité propre et la commodité des versements. A Vitry-le-François on désire une banque nationale sans indication relative à son organisation. Le tiers-état, comme cela devait être, fut plus explicite dans ses demandes. Le bailliage de Rochefort-sur-Mer demande une banque nationale à la portée des facultés du pauvre et du riche. Les demandes du tiers-état de Mâcon sont remarquables. Une compagnie de négociants établira une banque provinciale qui sera, dit le cahier, infiniment utile au commerce des vins. La banque aura à Paris un correspondant qui donnera des rescriptions sur le trésorier à Mâcon, après avoir versé directement au Trésor royal. La communauté de Mirabeau en Provence demande la création d'une banque nationale; le rédacteur ajoute : « Les fonds qui proviendront de la vente des biens du clergé sont les ressources qu'on peut appliquer à cet objet. » Ceci était écrit au mois de mars 1789 et ne manquait pas d'audace. On devine quel était ce rédacteur. A Paris-hors-les-Murs, le tiers-état d'Argenteuil, de Clichy-la-Garenne, d'Ecouen, Saint-Gratien, de Lauzerte, de Lixheim, s'occupa de la question des banques. Les opinions qui prévalurent furent les suivantes : la banque surveillée par les Etats généraux s'étendra à toute la France, elle s'occupera de la rentrée des impôts et jouera le rôle de caisse de dépôts et consignations. Elle escomptera des lettres de change à trois mois et à 3 % d'intérêt, mais n'usera de ses ressources que dans l'intérêt de la richesse nationale. On n'acceptera pas les signatures des étrangers. Elle sera une réserve pour les cas de calamité nationale. En cas de guerre elle avancera immédiatement 100 millions au roi, en attendant la réunion des Etats. Dans quelques provinces, les cahiers des trois ordres, noblesse, clergé, tiers, n'en font qu'un, et l'opinion émise se trouve avoir un caractère collectif. A Brest, les trois ordres demandent une banque nationale, avec succursales dans les principales villes de commerce; on évitera les mauvais établissements de banque, on facilitera le transport des fonds d'un pays dans un autre. A Bayonne, on demande une banque pour tout le royaume. Elle a pour ressort des banques locales de dépôt établissant par correspondance des compensations. En somme, le nombre des cahiers qui s'occupèrent de la question des banques fut, comme on le voit, fort restreint, bien que les vœux soient nombreux et embrassent la plupart des questions. La banque d'Angleterre pour certaines parties de son organisation semble avoir frappé les esprits. Comme elle, la banque nationale se prêtera à l'encaissement des impôts, aux recettes générales qui concernent l'Etat. On a la conception d'une caisse de dépôt et consignations. On se préoccupe, comme on l'a vu à Mâcon, d'opérer les paiements à distance; la banque nationale peut servir à faciliter ces paiements. Beaucoup désirent l'établissement de banques provinciales ou tout au moins de succursales de la banque nationale. Avant toute chose, il faut la surveillance des Etats, car on se souvient des agiotages du temps de Law, on a peur du billet de banque et du papier-monnaie. Au surplus, la fibre nationale vibre même avec exagération, comme on le voit, à propos du commerce étranger. En cas de guerre, le souverain tout d'abord pourra puiser dans la banque nationale. Nous verrons plus tard le sort réservé, en matière de banque, aux vœux contenus dans les cahiers de 1789.

2° L'escompte. — On verra, au cours de cette étude, à quel point se diversifient les opérations de banque. Plus on avance dans le développement industriel énorme, qui est l'œuvre spéciale du siècle, plus les capitaux s'accumulent. Leur emploi amène les combinaisons les plus savantes, on crée des mécanismes compliqués, ingénieux, que le passé ne connaissait pas. On voit naître des entreprises colossales. Mais la production même du capital, origine de toutes ces richesses, rencontre d'abord une opération de banque, simple en elle-même, d'où tout procède et qu'on nomme l'escompte. Nous allons décrire cette opération maîtresse qui apparaît au début de toute opération indus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trielle et commerciale et que caractérisent trois choses : le portefeuille, le billet, l'encaisse.

A. Portefeuille. — Si on considère le travail à son origine, on voit que chaque chef de famille opère à peu près exclusivement pour lui et les siens et consomme, en général, tout ce qu'il produit. Il peut arriver pourtant que l'homme se trouve avoir entre les mains des choses qu'il ne peut consommer, tandis qu'il désire ce qui parfois lui manque. Il échangera donc, le cas échéant, l'excédent de la laine de son troupeau contre une part du gibier trop abondant qui est aux mains de son voisin. On trouve dans cette opération les rudiments de l'industrie et du commerce. Chacun s'est mis bientôt à produire le plus possible des choses qu'il ne pouvait consommer, à choisir telle ou telle spécialité, à pratiquer la division du travail. Les échanges étant par eux-mêmes très compliqués, les marchandises multiples, on a inventé une marchandise intermédiaire nommée monnaie qu'on pourrait rencontrer partout (V. Monnaie). Il y avait là un grand progrès, les capitaux se formaient, mais, en somme, l'industrie ne pouvait marcher que lentement, il lui manquait le crédit, chacun n'opérant qu'avec ce qu'il possédait. Supposons un artisan qui, au fond des campagnes, fabrique des charrues pour les laboureurs, il emploie toute son épargne à l'achat de fer et de bois, et produit, par exemple, trois outils et les vend. Il est habile, on lui en commande un certain nombre d'autres, mais son épargne ne lui permet pas d'acheter une quantité suffisante de matière première pour les fabriquer. Pourquoi les cultivateurs, dont son travail a favorisé l'industrie, ne lui fourniraient-ils pas l'argent dont il a besoin et dont il ferait usage utile? Mais leur épargne a passé tout entière à faire venir le blé qui encombre leurs greniers. Il y a donc là un arrêt forcé dans la production; cela ressemble à des fourgons qui sont sur les rails et restent immobiles, faute d'un moteur. Ce moteur va venir, c'est le crédit. Le charron peut fournir en échange des matières premières un billet et recommencer son travail, il livrera au cultivateur ses machines contre un billet que celui-ci lui fournira et qu'il donnera lui-même en paiement de ses acquisitions. Il suffit donc qu'en suivant toute la série industrielle et commerciale qui comprend ici le constructeur, le cultivateur, puis le meunier qui moudra le grain, le boulanger qui pétrira le pain, etc., une circulation s'établisse et chacun trouvera du travail, produira et écoulera. Il y a là un engrenage, une série de mécanismes qui se tiennent, un moteur entraînant les wagons qui, sans lui, resteraient immobiles sur les rails. Ce merveilleux résultat est dû à la confiance, à la croyance dans autrui : *credere*, croire. Tout cela est dans le mot *Crédit*. Mais pour arriver à ce résultat, il faut que celui auquel un billet est remis puisse en tirer parti, car l'humanité n'en est plus à l'époque rudimentaire de l'échange; l'industrie et les besoins sont multiples. Alors intervient un commerçant nommé banquier dont la profession est d'acheter le billet contre argent comptant, de se réserver un bénéfice nommé intérêt et de toucher à échéance la somme due. Cette opération se nomme escompte. Elle est la première, la plus considérable des opérations de banque, celle sur laquelle toute industrie, tout commerce repose. Il est évident que celui qui fait le commerce de banque ne peut posséder un capital suffisant pour faire face aux demandes, il faut qu'un tiers intervienne. C'est le capitaliste, l'homme qui épargne. Le banquier reçoit les capitaux d'autrui que n'emploient pas leurs détenteurs et leur procure, par les billets qu'on lui a remis, un placement immédiat. Le crédit est donc ainsi facilité; mais l'opération d'escompte offre plus d'avantages, quand elle est faite par les établissement de banque, par actions ayant un capital considérable et créant le billet de banque dont on expliquera tout à l'heure le mécanisme. Les billets, reçus par les maisons de banque, restent le plus souvent entre leurs mains jusqu'à échéance et forment ce qu'on appelle le portefeuille. C'est ainsi, par exemple, que le 6 oct. dernier on voit au bilan de la Banque de France, sous la rubrique portefeuille, une somme de 480 millions. La banque d'Angleterre, à la même date, avait pour 21 millions sterling d'effets. Le 31 août dernier, le Comptoir d'escompte, un établissement libre, avait un porteuille d'effets sur Paris, la province et l'étranger, s'élevant à 103 millions. Indiquons de suite, mais pour y revenir dans le paragraphe suivant, que le bilan des deux premiers de ces établissements contient un chapitre circulation qu'on ne trouve pas chez l'autre. C'est une distinction capitale. L'escompte étant l'opération essentielle en matière de crédit, il en résulte que l'importance du portefeuille correspond à la situation économique du pays. Ainsi, le portefeuille de la banque s'élevait, le 9 oct. 1873, a 1,103 millions, c'est son point culminant depuis la guerre. Le 12 oct. 1871, il était à 660; son minimum, en suivant le premier bilan d'oct., a été de 469 millions à la date du 9 oct. de l'année dernière.

B. Billet. — L'imagination s'est toujours donné carrière en ce qui concerne le billet de banque. A propos de ces merveilleuses vignettes on se sert trop souvent de l'expression : battre monnaie; on croit que les banques par leurs émissions augmentent la masse du numéraire, il est plus exact de dire que l'emploi des billets de banque diminue l'emploi de la monnaie et la rend moins nécessaire. Toutefois ce n'est pas une qualité du billet de banque. Les effets de commerce, les obligations qui se présentent sous une forme multiple, en circulant de main en main sans passer par une banque d'émission, rendent le même service. Mais l'emploi des effets de commerce est toujours d'un usage coûteux et pénible, on ne trouve pas évidemment un capitaliste les acceptant et se chargeant de les toucher à échéance. Il s'est donc formé des compagnies consentant à classer les effets de commerce dans leur portefeuille, et à remettre aux commerçants des billets uniformes et portant leur signature. C'est le billet de banque. Il remplace non l'argent mais le papier de commerce. Payable au porteur, il circule partout avec la facilité et la rapidité de la monnaie courante. A raison de cette facilité, se présente un point théorique toujours débattu : on prétend que la faculté d'émettre des billets de banque n'appartient qu'au gouvernement, ou à ceux auxquels il en délègue le privilège. Nous verrons plus bas que les lois des différents pays ne sont pas les mêmes à ce point de vue. Des théoriciens très accrédités soutiennent que le nombre des banques d'émission ne peut être réglé sur des besoins que personne ne connaît à l'avance; que l'institution des banques doit être de droit commun. Pourtant il n'est personne qui ne reconnaisse que, ces établissements ayant une grande influence sur la prospérité générale du pays, le gouvernement doit veiller sur eux avec sollicitude. Mais il faut constater avec regret que, dans les moments de crise politique, les banques privilégiées paient les complaisances qu'on a eues pour elles, par des concessions faites à l'Etat, et qui ne sont pas compatibles avec les besoins de leur clientèle; on a vu trop souvent par exemple imposer le cours forcé. Le *billet de banque* (V. ce mot) est dans quelques pays d'un taux excessivement minime. Ainsi aux Etats-Unis, il descend jusqu'à un dollar. On s'est demandé quelle est la limite de l'émission des billets de banque. Proudhon déclarait hardiment qu'elle pouvait atteindre celle du portefeuille. Du reste, le billet ne sert pas seulement à remplacer les effets de commerce, car il en dépasse le montant comme le prouvent les chiffres suivants : le 13 oct. 1887, les billets en circulation émis par la banque de France s'élevaient à 2,660 millions, et le portefeuille à 497 millions seulement. Le 6 oct. de la même année, la banque d'Angleterre avait en circulation des billets s'élevant à 35,051,530 livres sterling. Le paragraphe portefeuille et avances comprenait 21,440,022 livres sterling. On verra, quand nous nous occuperons de la diversité du régime des banques publiques, les causes de ces différences. Mais si le billet de banque circule avec une admirable facilité, c'est parce qu'il est remboursable

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre espèces ayant cours, aux mains de tout porteur et à vue. Les banques publiques doivent avoir en réserve une quantité de numéraire suffisante pour faire face à toutes les demandes, à quelque somme qu'elle s'élève. C'est le troisième terme de la trilogie indispensable : portefeuille, billet, encaisse.

C. Encaisse. — Les maisons de banque, et c'est un grand service qu'elles rendent à l'industrie et au commerce, substituent une même signature aux signatures innombrables apposées au pied d'effets à échéances diverses, qui représentent les affaires multiples en cours d'exécution. Cette signature unifiée prend la forme de billets, qu'on nomme billets de banque. Les billets circulent de main en main, mais bien plus, pour faciliter les affaires et surtout pour rendre indiscutable la solvabilité de la banque dont la signature circule ainsi, ils sont remboursables contre espèces monnayées au porteur et en tout temps. La banque a donc entre les mains des valeurs métalliques pour faire face en tout état de cause à cette obligation qui n'est pas la moindre de celles qu'elle contracte. C'est ce qu'on nomme encaisse. Quel rapport doit-il exister entre l'encaisse et les billets en circulation de façon à ne pas être débordé par les demandes de remboursement? La banque de France admet en principe qu'il faut avoir une réserve d'espèces égale à 33 % de la valeur des billets qui sont en circulation. Elle-même n'a pas toujours suivi cette loi. Ainsi le 10 juin 1852, elle avait en caisse 505 millions espèces pour faire face à 473 millions de billets. Les banques d'Ecosse remarquables par leur sagesse avaient en fév. 1845, pour faire face à 3 millions environ de billets, 403,083 fr. espèces, soit environ 13 %. Quelles que soient les précautions qu'on prenne, les paniques rendent toujours les réserves métalliques trop faibles, on l'a vu en France en 1848 et en 1870. Il n'est pas sans importance de régler dans certains pays la proportion qui doit exister dans l'encaisse, entre l'or et l'argent (V. Bimétallisme). Il va de soi que, dans les contrées où règne le privilège, les banques auxquelles il est accordé se préoccupent seules d'un encaisse, puisque seules elles émettent le billet. Nos grandes banques publiques non privilégiées comme le Comptoir d'escompte, la Société générale, la Société des dépôts et comptes courants ne peuvent émettre de billets, et ne forment pas d'encaisse. Le 13 oct. 1887, la banque de France avait un encaisse de 2,348 millions, dont un peu plus de la moitié en argent, pour garantir une circulation de 2,660. On voit que la théorie fort ancienne des 33 % est présentement oubliée. A la fin de déc. 1873 il y avait un encaisse de 780 millions, pour garantir une circulation de 2,807. L'année suivante, il y avait 1,331 millions d'espèces pour garantir 2,540 millions de circulation. C'est de cette époque que date l'engorgement des caves de la banque. Le 13 oct. 1887, la banque d'Angleterre avait en circulation des billlets pour 34,942,290 livres sterling, et son encaisse, ne comprenant que de l'or, s'élevait à 18,742,290 livres sterling. Voilà donc, pour résumer le présent chapitre, la fonction générale des banques, qu'elles soient privées ou publiques, privilégiées ou non, qu'elles fonctionnent seulement avec l'épargne remise entre leurs mains, ou qu'elles trouvent un secours puissant dans l'émission du billet : elles ont pour résultat de porter le capital où il n'est pas, de vivifier le crédit, de multiplier les opérations du commerce et de l'industrie. On peut résumer leur rôle dans cette définition qui en indique toute l'importance sociale : le banquier est l'intermédiaire entre le capital et le travail.

3° Les opérations de banque. — Les banques, au milieu d'un monde d'affaires où s'agitent les capitaux incessamment produits, se plient à des opérations sans nombre. On va examiner ici sommairement les principales manifestations du crédit.

A. Effets de commerce. — Le premier, le plus simple de tous, est le billet à ordre. Pierre doit à Paul 1,000 fr. pour achat de vin, il s'engage par écrit à lui payer cette somme à lui-même où à son ordre à une échéance convenue. Paul qui doit pareille somme à Jean lui délègue ses droits sur son débiteur, en mettant au verso une mention nommée endossement, enjoignant au souscripteur de payer à son ordre comme il s'y est engagé. Le billet peut passer ainsi en vingt mains différentes et par son paiement à échéance éteindre 20 créances. Mais il peut se faire que le souscripteur et le créancier n'habitent pas la même ville. Pierre qui réside à Paris doit à Louis qui réside à Lyon 3,000 francs pour prix de soieries. Il se trouve créancier d'une somme de 3,000 francs de Jacques, qui habite Lyon ; au lieu de lui envoyer des fonds, il le prie de remettre en son nom la somme à son créancier personnel. Il crée alors une lettre de change en invitant Jacques à payer les 3,000 francs à Louis. Deux créances se trouvent donc éteintes en une seule fois, Pierre est le tireur de la lettre de change et Jacques est le tiré. Si la créance est à échéance lointaine, on peut demander au tiré son engagement personnel ou acceptation. Il écrit alors en marge de la lettre de change le mot : *accepté*.

B. Escompte. — L'escompte dont on a parlé ci-dessus, au point de vue général du crédit, prend dans la pratique diverses formes qu'il convient d'indiquer. Le billet à ordre qu'on vient de décrire répond à une opération réelle, et quand le porteur le présente chez le banquier, il porte deux signatures, celle du créancier et celle du débiteur. La lettre de change quand elle est acceptée représente aussi une affaire complète, mais la banque de France n'est pas dans l'usage de recevoir directement le papier qui serait présenté par les deux contractants. Il s'est établi des banquiers escompteurs ou des sociétés par action, qui escomptent le papier de commerce à deux signatures, et le réescomptent à la banque de France en y ajoutant leur propre signature. Le banquier a droit à l'intérêt de l'effet de commerce qu'il escompte ; l'habitude est de prendre cet intérêt en dehors, et de bonifier sur-le-champ l'escompteur de l'intérêt tel qu'il serait dû au bout du terme, ce qui fait courir l'intérêt de l'intérêt à son profit. L'escompte en dedans est usité dans plusieurs pays étrangers.

C. Change et recouvrements. — Le chef d'industrie ou le commerçant ont, si leurs affaires s'élèvent à un certain chiffre, des effets de commerce en portefeuille dont le paiement doit être fait sur des places différentes. Ils ne peuvent avoir des correspondants dans chaque pays et chargent un banquier du soin de présenter les effets chez les débiteurs et d'en toucher le montant. Ce service est rendu moyennant une commission convenue d'avance. Les effets étant concentrés chez les banquiers des différentes villes ils correspondent entre eux, établissent des comptes qu'ils balancent. A.., qui opère à Bordeaux, fait masse des effets qu'il doit recouvrer à Lyon ; B.., qui opère à Lyon, réunit les recouvrements qu'il doit faire sur Bordeaux. Les valeurs sont expédiées de part et d'autre, présentées aux clients, les totaux rapprochés, et, s'il existe entre eux une différence, celui qui reste débiteur en couvre son confrère. Cette différence existe le plus souvent. Il peut arriver que Bordeaux ait pour un million d'effets à recouvrer sur Lyon quand Lyon n'en réclame que pour 500,000 fr. à Bordeaux. Il faut donc niveler le compte par un envoi d'espèces qui coûtera d'autant plus cher que la différence est plus considérable. Le banquier de Bordeaux, chargé d'équilibrer les deux sommes, ajoutera à ses frais 1%, c'est ce qu'on appelle prix de change ou change par abréviation. On dira dans ce cas que le change est favorable à Lyon et défavorable à Bordeaux. Quand il s'agit de deux Etats différents, l'opération se complique d'un change de monnaie. Si Paris doit à Londres autant que Londres doit à Paris, la livre sterling vaudra le même prix dans les deux villes. Si Londres doit à Paris, elle perdra de sa valeur sur les deux marchés ; elle en acquerra au-dessus du pair, si c'est Paris qui doit à Londres. La valeur du change est moins considérable depuis qu'existent les chemins de fer, les lignes de steamers,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les lignes télégraphiques. Les compensations s'établissent entre plusieurs villes à la fois. Paris débiteur de Bordeaux peut être créancier d'Anvers et de la Haye en même temps que Bordeaux est débiteur de ces deux dernières villes. Le papier de l'une, déprécié chez l'autre, se trouve recherché là où il est en petite quantité et le niveau s'établit toujours. Les dettes et les créances des villes et des Etats, au moyen d'intermédiaires, se compensent toujours entre les diverses places. On achète les effets de commerce dépréciés sur certaines places pour les revendre sur d'autres places où ils sont recherchés, et pour niveler aux prix les plus avantageux, par des compensations, les comptes entre les places différentes. Cela se nomme faire des arbitrages. Ces opérations sont le plus souvent le lot de banquiers dits cambistes. Elles sont considérées comme la plus haute expression du commerce de banque.

D. Dépôts. Le banquier n'opère pas seulement avec ses propres capitaux, mais encore avec ceux qui lui sont déposés et qui sont remboursables sur demande ou à terme. Les premiers ne peuvent être prêtés que pour un temps court et avec précaution, afin de les retrouver facilement en cas de demande imminente. Les autres offrent plus d'avantages aux banquiers parce qu'ils peuvent les employer à des opérations de plus longue haleine. Les intérêts touchés par les déposants sont plus ou moins élevés suivant que le temps fixé pour le dépôt est plus ou moins long. Cette nature d'opération est utile aux déposants d'abord, parce qu'elle leur procure facilement un intérêt sans aucune peine, aux dépositaires ensuite qui peuvent se livrer avec les fonds à des opérations diverses. La banque de France ne bonifie aucun intérêt des dépôts, mais elle fait gratis les recouvrements et les paiements sur place que les déposants ont à effectuer. Les banquiers ont un grand courant d'affaires avec la banque de France qui réescompte tout ou partie de leur portefeuille. Si les dépôts abondent dans leur caisse, ils gardent les effets de commerce de leur clientèle en portefeuille, c'est un placement tout trouvé. Si l'abondance des dépôts est plus grande on achète des bons du Trésor, des actions industrielles; seulement les oscillations du marché font courir des risques. Le placement en report est encore une opération habituelle qui a cet avantage de se liquider tous les quinze jours ou tous les mois, et de reposer sur un dépôt de titres, et sur la garantie de l'emprunteur. Les banquiers adonnés à des opérations plus calmes ont un petit nombre de clients avec lesquels ils se mettent parfois à découvert, acceptent du papier à longue échéance, et parfois font des prêts hypothécaires, mais, en tout état de cause, ils doivent agir avec prudence dans l'emploi des dépôts. On verra ci-après le rôle considérable que les dépôts jouent dans les grandes banques par action, qu'elles aient ou non le droit d'émettre des billets de banque.

E. Comptes courants. — Lorsque les relations d'affaires sont durables entre un négociant et un banquier, il y a une continuité de recettes et de paiements. Ces diverses opérations sont inscrites sur un livre spécial et prennent le nom de comptes courants. Si le négociant possède un capital abondant, que ses rentrées se fassent régulièrement, le compte courant peut se solder en sa faveur, et le résultat n'est autre qu'un dépôt à son profit. Si le capital du négociant est peu considérable, si les affaires sont tendues, le compte courant se balance par un solde débiteur. En thèse générale, on ouvre peu de comptes courants à découvert. Le compte courant peut être ouvert par le banquier de commerce à d'autres banquiers, à des capitalistes, à des marchands ou industriels, On n'admet à l'escompte et par suite aux comptes courants, que des effets résultant d'opérations commerciales ayant, indépendamment de la garantie des signatures, une sorte de gage ou plutôt une sorte de représentation en marchandises ou créances régulières : c'est ce qu'on appelle du papier fait. Les banquiers de place à place ont entre eux des comptes courants qui ont pour origine des recouvrements. Dans les grands centres comme Paris ou Londres, on applique la division du travail; tel n'opérera qu'avec les marchands de café. Il en résulte une connaissance plus complète de la clientèle.

F. Virements. — Le virement a été le premier moyen employé pour économiser l'usage du numéraire et le danger qu'a toujours présenté, surtout au temps passé, le transport des valeurs métalliques. Les banques de Venise, de Gênes, d'Amsterdam n'avaient pas d'autre destination. Elles recevaient des négociants des valeurs métalliques et transféraient, suivant les ordres des clients, les crédits d'un compte à l'autre, sans déplacement d'or et d'argent. Le virement est aujourd'hui une opération de banque très importante, mais s'effectue d'une tout autre façon qu'autrefois. Celui qui a des fonds en dépôt et qui a besoin d'effectuer un paiement remet à son créancier un ordre de payer, adressé au banquier, lequel après paiement fait figurer l'ordre reçu aux comptes courants ouverts à son client. Les grandes banques, caissiers communs de presque tout le commerce d'une place, effectuent des virements. Ceux faits à la banque de France arrivent à un total considérable.

G. Les Emissions. — Les banques privées par actions se livrent à une opération dite émission qui consiste à acheter en bloc et à forfait les titres d'emprunt ou les actions industrielles et à les vendre à leurs risques et périls. Les émissions de titres sont une des manifestations d'activité les plus considérables qui se rencontrent dans le commerce de banque. Exceptionnellement il se trouve que certaines personnalités financières sont assez puissantes pour mener seules à bonne fin de telles entreprises.

4° Les banques dans les deux mondes. — On a expliqué ci-dessus sur quels principes reposent les opérations de banque. Mais, suivant les différentes contrées, ils sont susceptibles de modifications diverses dans leur application, bien qu'on doive reconnaître combien l'univers entier tend à devenir un seul marché, et combien d'opérations sont dirigées de la même façon, à New-York comme à Paris, à Chicago comme à Londres. Les différences dans la conduite des opérations de banque tiennent surtout à l'influence des gouvernements, à la prédominance du privilège et du monopole sur la liberté. On va étudier ici le régime des grandes banques des divers pays du monde, d'abord au point de vue de leurs rapports avec les gouvernements, en second lieu, au point de vue de leurs rapports avec le monde des affaires.

A. Les banques et les gouvernements. — Les gouvernements sont toujours intervenus plus ou moins complètement dans la création des grandes banques pour deux raisons, l'une apparente, l'autre occulte. On a fait valoir que l'émission du billet de banque était un droit régalien qui appartenait aux pouvoirs publics parce que une émission exagérée du billet pouvait mettre la perturbation dans les affaires et ébranler le crédit de l'Etat. Mais une autre raison existait, c'est que le pouvoir tenait à imposer aux concessionnaires des charges bien lourdes, à obtenir des avances souvent énormes en échange de sa signature trop souvent sans valeur. Prenons une à une les différentes banques ayant droit de créer le billet, et nous aurons bien de la peine à trouver des traces de liberté. En France, jusqu'au milieu de notre siècle, le pouvoir a toujours empêché la formation de grandes agglomérations de capitaux sous forme de sociétés même non munies du droit d'émission. Il avait un moyen infaillible dans la faculté de refuser ou d'accorder l'anonymat. Ainsi, en 1848, les sociétés qui pratiquaient l'escompte sur une large échelle, les maisons Gouin, Ganneron, Béchet, existaient sous la forme d'associations en nom collectif seulement. La crise fut tellement intense qu'il fallut créer un organisme nouveau, le Comptoir d'escompte de Paris, auquel le conseil d'Etat accorda la forme anonyme, ce qu'il n'avait jamais fait en matière financière depuis l'origine de nos codes, c.-à-d. depuis cinquante ans. La brèche étant ouverte,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on vit se fonder de grandes banques par actions munies d'autorisations gouvernementales, et répondant à un mouvement d'affaires nouveau, tels que : le Crédit mobilier, le Crédit industriel et commercial, la Société générale, la Société de dépôts et de comptes courants. Finalement, l'anonymat devint libre quelques années après, mais le droit de créer le billet resta toujours le lot de la banque de France. Ce privilège, comme on le sait, lui fut accordé par la loi de germinal an XI, avec réserve par le gouvernement de l'accorder à d'autres, droit dont il n'usa jamais. En 1857, on prorogea son privilège jusqu'en 1897 ; le droit de créer le billet lui appartient toujours. Les banques d'Espagne, de Belgique et des Pays-Bas, semblent avoir pris pour modèle de leurs statuts la banque de France. La banque d'Espagne possède le droit exclusif de fabriquer le billet, en vertu d'un décret du 19 mars 1874. Il en est de même de la banque nationale de Belgique. La banque des Pays-Bas est autorisée seule à émettre des billets aux termes d'un privilège qui finira le 21 mars 1889.

La France avait imité la Grande-Bretagne qui, toutefois, respecteuse des traditions, se trouve avoir la pluralité des banques, 279 banques provinciales très anciennes peuvent faire circuler leurs billets, mais en dehors d'une région qui entoure Londres et s'étend à 60 milles de la capitale. Les banques d'Ecosse et d'Irlande ont aussi leurs privilèges. La banque nationale d'Italie possède un privilège qui s'étend jusqu'au 31 déc. 1889, et que partagent cinq banques locales. En avançant vers l'E. de l'Europe, on trouve des dispositions plus sévères qui vont nous mener jusqu'à la banque d'Etat et au monopole. La banque impériale de Prusse fait circuler ses billets dans toute l'Allemagne ; il a subsisté de l'ancienne organisation seize établissements privilégiés, mais pour l'intérieur seulement des Etats qui ont concédé le droit d'émission. En Autriche il existeune seule banque d'émission, dite banque nationale privilégiée autrichienne. En Russie nous trouvons une banque d'Etat qui met en circulation des billets, dits billets de crédit, pour une somme égale au papier-monnaie que lui verse l'Etat. On ne peut signaler en Europe qu'une quasi-liberté des banques existant en Suède et en Norvège; elle n'est pas étrangère à la prospérité maritime de ce dernier pays. Si nous quittons l'Europe pour examiner la situation aux Etats-Unis, nous trouvons que, si des arguments peuvent être empruntés aux agitations financières en faveur du privilège, c'est bien dans la grande République ; et pourtant, il y est toujours loisible de fonder un établissement nouveau, à condition d'observer les lois et de donner des garanties étroites. Nous trouvons donc là la véritable liberté telle qu'elle peut exister dans des matières aussi délicates: les Etats-Unis lui doivent leur surprenante prospérité commerciale.

Il est à remarquer que les pouvoirs publics, dans les pays de pluralité des banques d'émission, tendent toujours vers une banque unique, tandis que l'industrie désire au contraire l'augmentation du nombre des établissements ayant le droit d'émission. Dans les cahiers de 1789, on rencontre à plusieurs reprises le vœu qu'il soit créé des banques provinciales. Napoléon Ier y fit droit en décidant qu'il y aurait des banques départementales; il en fut, en effet, créé neuf, mais, en 1848, le gouvernement provisoire, au lieu de sauver leur existence en leur permettant de se fédérer comme font les banques cantonales suisses, préfera les voir absorber par la banque de France. Même tendance dans la Grande-Bretagne; l'acte de Robert Peel, en 1844, décida que nulle banque provinciale nouvelle ne pouvait émettre des billets, que le chiffre d'émission ne pourrait dépasser celui alors existant, et que les billets ne circuleraient qu'à une notable distance de Londres. Ces banques étaient alors au nombre de 279, il n'en reste plus que 150. En Allemagne, la plupart des Etats possédaient leurs banques particulières; mais lorsque la banque de Prusse devint banque de l'empire, le régime nouveau parut tellement dur que quinze banques anciennes aimèrent mieux disparaître, et il n'en subsista plus que seize. En Italie, on a bien conservé cinq des anciennes banques, qui existaient antérieurement à l'unité; mais comme nos banques départementales d'autrefois, leurs billets ne peuvent circuler que dans un rayon limité et, en 1874, pendant la période du cours forcé, elles formèrent avec la banque centrale une union dite : *Consorzio* qui semble indiquer leur absorption future par la banque d'Italie. L'unité semble donc devenir le régime favori de la vieille Europe, tandis que la pluralité est acquise à l'Amérique, qui ne semble pas de longtemps devoir changer de régime.

Les gouvernements, en concédant les privilèges, ont toujours eu soin de les faire payer par les privilégiés. Sans doute les banques d'émission leur rendent des services qu'ils pourraient obtenir d'établissements particuliers, mais ils en reçoivent d'autres fort onéreux pour les actionnaires. On a vu qu'au moyen âge les banques de Venise ou de Gênes achetaient leurs concessions. A l'origine, la banque d'Angleterre n'exista que parce qu'elle était créancière d'un million deux cent mille livres du gouvernement de Guillaume III, et à diverses reprises elle obtient des prorogations de privilège en échange de prêts nombreux. C'était déprécier le billet puisqu'il n'avait pas, pour contre-partie, un portefeuille commercial (Voir Banque d'Angleterre). Le gouvernement anglais a le droit d'opérer une perception proportionnelle à l'émission, et qui est de 120,000 livres sur l'émission habituelle qui est de 14 millions de livres. En France, la banque a dû plusieurs fois rendre des services qui n'avaient rien de commercial, et par suite faire passer une partie de son émission à l'état d'assignats. Cela figure dans les secours en temps de crise dont on parlera tout à l'heure. Lors de la prorogation de son privilège en 1857, elle a dû immobiliser 100 millions remis au Trésor, en échange d'une inscription de rente. En Allemagne, l'Etat entre pour une part dans les bénéfices nets de la banque de l'Empire; c'est ainsi qu'en 1877 il a partagé avec les actionnaires une somme de 4,296,183 marks. En Autriche, la banque privilégiée est toujours occupée à soutenir le Trésor public et les finances de l'Etat embarrassées par l'existence du papier-monnaie et par le cours forcé. Nous ne parlerons pas de la situation de la banque de Russie, son capital de 20 millions de roubles a été fourni par le Trésor, et le solde du compte entre cet établissement et l'Etat, si on l'établit, ne peut être qu'une fiction. On voit que le privilège est parfois payé bien cher.

Les banques d'émission ont supporté le contre-coup des crises politiques, dont la responsabilité remontait aux gouvernements, mais c'est la partie héroïque de leur histoire. Les règles commerciales ont été violées, le billet est devenu du papier-monnaie, et, suivant que la constitution économique des Etats était plus ou moins solide, on a sauvé le pays ou bien on a prolongé ses maux. La banque de France, en 1848, fit au Trésor des avances qu'elle ne récupéra qu'en 1852 ; elle prêta à la ville de Paris, à la ville de Marseille, elle subit le cours forcé ; elle se releva toutefois plus puissante qu'autrefois. Bien plus redoutables pour elle furent les événements de 1870 et 1871, elle subit le cours forcé, put craindre un instant la dépréciation du billet. Quand, en juin 1871, elle reprit la publication de son bilan, l'encaisse, qui en juin 1870 était de 1,287 millions, n'était plus que de 249, le chiffre des billets au porteur s'élevait à 2,212 millions, et le compte débiteur de l'Etat à 1,253 millions. Tous les principes qui règlent la marche des banques sont violés dans ces chiffres, mais il s'agissait de la patrie française et tout rentra bientôt dans l'ordre. Pitt soutient la lutte contre Napoléon en s'appuyant sur la banque d'Angleterre, mais cela fut long, il y eut des crises successives dont souffrait cruellement le commerce britannique, rien ne ressembla à la merveilleuse résurrection qui suivit chez nous 1871. L'Italie, durant la période de lutte qui se termina par son émancipation et son organisation définitive, vit sa banque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale en grand danger, puisque les billets en circulation s'élevaient à 1,180 millions de lires, et que l'Etat devait à la banque 840 millions de lires. Le cours forcé régnait et pesait durement sur l'industrie et sur le commerce. C'est alors que l'on forma le *Consorzio*, syndicat de toutes les banques d'émission italiennes qui soutint ce dangereux client qu'on nomme l'Etat ; avec le temps tout rentra dans l'ordre. Il est un pays qui n'a ni les ressources ni l'énergie de l'Italie et qui souffre toujours des suites de crises politiques déjà anciennes. La banque austro-hongroise actuelle, outre son rôle économique, était chargée de racheter la dette publique résultant de l'émission de papier-monnaie, créé pour soutenir la guerre contre la Prusse. Ce but n'a pas été complètement atteint, il reste dû 80 millions de florins, qui sont consolidés, s'il est permis de parler ainsi, que l'Etat doit toujours à la banque et dont il ne lui sert pas d'intérêt. On ne parlera pas ici des secours fournis pendant la guerre de sécession au gouvernement de Washington par les principales banques de la confédération (V. Banque des Etats-Unis). Ces établissements n'étaient nullement sous la dépendance du gouvernement qui leur a fait des emprunts excessifs, avec des résultats plus ou moins heureux. Ceci ne touche en rien la question de monopole et de liberté. Après avoir examiné où aboutissent les exigences des gouvernements qui ont concédé des privilèges, il est bon d'examiner les rapports bien autrement féconds existant entre les banques d'émission et le monde des affaires.

B. **Les Banques et le monde du travail.** — La création du billet de banque, cet instrument si fécond, a été, comme on l'a vu, un prétexte pour les gouvernements de rendre obligatoire l'obtention d'un privilège, d'exercer une suzeraineté sur les banques et de les mêler à toutes les secousses politiques. Les conséquences de ce système pèsent encore sur beaucoup de ces grands établissements, pourtant ils ne laissent pas que de remplir vaillamment dans les deux mondes le but réel de leur création : mettre en rapport par l'escompte le travail et le capital. Un rapide examen de leur fonctionnement, à ce point de vue, peut nous donner des notions générales sur la puissance économique des principaux Etats et sur l'ensemble des affaires dans le globe tout entier. Occupons-nous d'abord de la banque de France et en même temps de celles d'Espagne, de Belgique, des Pays-Bas, dont les statuts se sont inspirés des siens.

La banque de France, au 20 oct. 1887, avait un portefeuille commercial de 528 millions, une encaisse espèces de 2,341 millions, dont à peu près une moitié d'or et une moitié d'argent. Il y avait en circulation des billets de banque pour 2,974 millions. Tout d'abord, on doit constater l'exagération des ressources en espèces et en billets en présence du portefeuille. Il est vrai que la Banque fait des avances sur monnaies, sur lingots, sur titres, qu'elle a reçu de ses clients 300 millions en comptes courants. Mais en dehors de ces chiffres, qui concernent le monde du travail, il y a le gros client improductif : l'Etat auquel on fait des avances, en vertu de la loi de 1857. Il a de plus son compte courant, lequel s'élève aussi haut que les comptes de la véritable clientèle. Au point de vue de l'encaisse, il faut regretter la présence d'une quantité si considérable d'argent, ce métal déprécié (V. Bimétallisme). — Si nous examinons la banque d'Espagne, les gros chiffres disparaissent. Le portefeuille atteint annuellement 120 millions de pesetas (une peseta = 1 fr). C'est une somme relativement élevée si on la considère au point de vue de la situation commerciale d'autrefois. Les billets en circulation forment une somme supérieure au portefeuille, ils se maintiennent entre 180 et 200 millions, cela dépasse la hardiesse proudhonienne qui permet d'égaler la circulation et le portefeuille. En ce qui concerne l'encaisse, on se trouve en dehors de toute règle, il ne dépasse jamais 15 millions dont 2/3 en métal déprécié. Le montant du portefeuille indique toutefois de l'activité, une tendance au relèvement, mais l'instrument de circulation, le billet, n'est pas comme organisation au niveau des autres pays ; au moindre choc politique et économique, on pourrait verser dans le cours forcé. — En Belgique, les choses se passent bien autrement, on est, en matière de banque, sur une terre classique ; ainsi, on trouve un portefeuille de 200 millions environ et une émission de 240. L'écart n'a rien d'extraordinaire. En ce qui concerne l'encaisse, on rentre dans la proportion classique, un tiers de plus de billets qu'il n'y a d'espèces, c.-à-d. que les valeurs métalliques atteignent toujours 200 millions. Très sagement, on fait dominer l'or, il n'y a qu'un tiers d'argent. — Les Pays-Bas sont le pays d'origine des banques, elles y sont plus anciennes qu'en aucun pays du monde. Le portefeuille oscille d'une façon extraordinaire ; on le voit parfois, d'une année à l'autre, diminuer ou augmenter de 33 %, sa moyenne semble être de 300 millions de florins (le florin monnaie de compte = 2 fr. 10), ce qui est un total vraiment remarquable pour un pays occupant si peu de place sur la carte d'Europe ; mais on sait que toute son activité est dans l'extrême Orient, où il possède un empire de plus de 25 millions d'âmes. L'encaisse est habituellement de 140 millions de florins ; il y a, en circulation pour 180 millions de billets de banque. — Passons à l'Allemagne. Le portefeuille de la banque de l'empire oscille habituellement entre 400 et 450 millions de marks (le mark = 1 fr. 2345). C'est moins que la France, moins que les Pays-Bas, et, si on rapproche ce portefeuille du grand empire germanique de celui de la Belgique, on est également étonné. Il est vrai que nous n'avons pas compris dans ce total les effets des banques locales dont le chiffre d'affaires est du reste peu considérable. La banque de l'empire possède habituellement un fonds métallique égal à 80 % de la circulation. — En Autriche-Hongrie, on trouve une seule banque avec un papier-monnaie émis par l'Etat avec cours forcé comme le billet de banque lui-même. Il faut du bilan de la banque d'Autriche-Hongrie dégager les parties saines. Le montant des effets escomptés atteint 300 millions de florins (le florin monnaie de compte = en Autriche 2 fr. 4651). C'est un chiffre relativement élevé quand on le rapproche de celui du portefeuille de l'empire d'Allemagne. Au point de vue de la circulation, on rencontre une somme égale de billets de banque, l'encaisse est d'une moitié de cette somme, dont 2/3 en argent, 1/3 seulement en or. Cette situation indique, en somme, une gestion sage ; seulement les malheurs politiques passés ont causé des maux qui durent encore, le papier-monnaie ayant cours forcé forme un chiffre plus élevé que celui des billets de banque. — L'Italie plus heureuse, grâce au concours de ses diverses banques, a pu s'affranchir du papier-monnaie, mais ce n'est pas sans de durs sacrifices et les résultats fâcheux qui en sont la conséquence n'ont pas encore disparu. Voici une situation de la banque nationale qui a été un peu modifiée depuis l'abolition du cours forcé : 250 millions de lires (la lira = 1 fr.) de portefeuille avec un tota double de cette somme en billets de banque. L'encaisse reflète la pauvreté métallique, conséquence des efforts héroïques faits en vue de l'indépendance : 90 millions de lires dont les 2/3 en argent. — Nous trouvons au cours de notre analyse une seule banque d'Etat, la banque de Russie, le portefeuille atteint habituellement 150 millions de roubles environ (le rouble monnaie de compte = 4 fr.). Il existe un encaisse métallique de 170 millions de roubles. Quant à la circulation, c'est affaire d'Etat : il existe pour plus de 2 milliards de francs d'assignats, connus sous le nom de billets de crédit. — On terminera cette revue européenne par un examen du bilan de la banque d'Angleterre. On a l'habitude des dépôts en Angleterre, et l'escompte pour une somme considérable se fait par les banques privées au moyen de fonds déposés. La banque d'Angleterre n'en est pas moins le grand régula-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teur. Elle est divisée, comme on le verra plus tard, (V. Banque d'Angleterre) en deux départements formant pour ainsi dire deux banques différentes : le département de l'émission et celui des opérations de banque. Le 20 oct. dernier, le département de l'émission avait créé des billets de banque pour 35 millions de livres, il avait en caisse pour 18 millions d'or, très sagement il repoussé l'argent ; quant au département des opérations de banque, son portefeuillle s'élevait à 19,682,496 livres (la livre = 25 fr. 2212.). En dehors se trouvent les opérations des banques de dépôts et celles des banques d'Ecosse et d'Irlande. — Hors de l'Europe, nous ne trouvons de grands mouvements qu'aux Etats-Unis, bien qu'il convienne de rappeler l'Australie et le Canada. On sait que dans cette improvisation d'un monde auquel nous font assister les descendants des puritains de Cromwell, tout est extraordinaire. A l'heure présente, les Américains, dominés par une pensée patriotique, veulent l'extinction de leur dette, et dirigent dans ce but tous les efforts des banques. Nous renvoyons pour étudier leur situation à l'article Banque des États-Unis. Cette persistance patriotique est un exemple qu'il est bon de rappeler à l'Europe qui ne semble guère rêver de l'extinction de dettes pesant sur une situation qu'on vient d'établir et dont on va faire ici la synthèse.

Si on examine la situation des banques européennes, au point de vue de l'encaisse, on constate en France une exagération des valeurs métalliques, ce qui ne constitue pas, comme on pourrait le croire, une véritable richesse. De plus, il existe une trop grande quantité d'argent dont la dépréciation constante doit être un sujet d'inquiétude. L'encaisse est trop faible en Espagne, si on compare le billet au portefeuille ; c'est en France qu'existe la plus grande exagération d'encaisse, puis dans l'empire d'Allemagne. Mais ce qui doit fixer l'attention, ce qui dénote l'activité réelle, c.-à-d. l'activité commerciale et industrielle, c'est le portefeuille. Les chiffres ci-dessus ne sont pas tous de la même année. Ils s'appliquent à des nations de populations inégales. Mais sous cette réserve on en peut tirer les conclusions suivantes : la plus grande activité se trouve en Angleterre, puis vient l'Autriche écrasée pourtant par le papier-monnaie, puis enfin les Pays-Bas, cette petite nation théâtre d'un si grand mouvement d'affaires. Ensuite vient la Russie, dont le rang n'est dû qu'à son immense population. Après viennent la France et l'Allemagne, la première dominant l'autre. La totalité du portefeuille des banques européennes semble s'élever à 4 milliards 393 millions. L'escompte étant habituellement à trois mois, c'est une production supérieure à 17 milliards annuellement que facilitent les banques auxquelles le droit d'émettre les billets a été concédé. Reportons-nous maintenant aux vœux formulés par les Français en 1789, vœux qu'eussent également formulés tous les peuples hormis le peuple anglais qui, depuis longtemps, avait fait sa révolution. Les demandes des Français semblent bien modestes en présence des faits accomplis. Que demandait-on ? Une banque centrale pour la France, la communication entre les provinces. Le tiers-état de Mâcon s'effrayait pour le paiement des vins, de la région évidemment, de ne pouvoir opérer facilement des recouvrements à Paris. Dans les demandes sur la circulation du papier, on excluait les étrangers. Etonnant résultat de cette liberté du travail proclamée par la Constituante, et propagée par la Révolution, ce n'est pas seulement la France mais le monde entier qui forme un seul marché. Grâce aux banquiers, il est plus facile d'opérer un recouvrement de Paris sur Chicago ou sur Calcutta, qu'il y a cent ans de Mâcon sur Paris. La politique pèse certainement sur les banques, mais les billets, ces vignettes merveilleuses qui sont des objets d'art, circulent sans relâche comme représentations d'opérations commerciales et industrielles sans cesse renouvelées. Les banques grandissent en même temps que l'activité humaine, elles ont un rôle social à part, un titre de gloire qu'elles pourraient inscrire en lettres d'or au fronton de leurs palais et qu'on ne saurait trop répéter : elles servent d'intermédiaire entre le travail et le capital.

Achille Mercier.

Banques de virements ou de dépôts. — Les premières banques qui ont été établies ont été des banques de virements et de dépôts, mais le système était connu des banquiers de l'antiquité. Les changeurs d'Athènes et de Rome recevaient des dépôts de leurs clients, et portaient les sommes d'un compte à un autre sur l'ordre qu'ils recevaient des déposants. A partir du XII^e^ siècle, le principe du virement reçut en banque son application, par la fondation des banques de Venise, d'Amsterdam, de Gênes, etc. Toutes ces banques avaient pour objet de recevoir les dépôts des négociants, en transformant en une seule monnaie — monnaie de banque — les monnaies diverses qui étaient ainsi déposées, et de faire les virements qui étaient demandés, en prélevant une légère commission. Ces banques disparurent successivement, mais après avoir rendu au commerce les plus grands services. Mais, si les anciennes banques de virements et de dépôts ont disparu, le principe en lui-même est revenu en pratique sous une autre forme. L'usage des chèques, si répandus en Angleterre et en Amérique, rend inutiles les virements entre comptes de commerçants ou particuliers, et le règlement des chèques est effectué, presque sans emploi de numéraire, au moyen des Clearing Houses ou chambres de compensation, dont les opérations ont, pendant ces dernières années, atteint et même dépassé annuellement 400 milliards de francs. C'est en Angleterre, en Amérique que se trouvent les plus nombreux et les plus importants Clearing Houses, mais leur usage tend à se répandre en Allemagne, en Italie et en Autriche. Une chambre de compensation, mais peu importante, existe aussi à Paris ; il est bon d'ajouter que la banque de France fonctionne aussi comme banque de virements, et qu'en 1881, son chiffre d'affaires, pour cette branche d'opérations, a dépassé 47 milliards.

Les banques de dépôts, à leur tour, se sont transformées. Toutes les grandes banques plus ou moins gouvernementales (banque de France, banque d'Angleterre, etc.), reçoivent les dépôts, avec obligation de les rembourser sur demandes, mais sans allouer d'intérêt. Des banques particulières se sont formées, qui, en offrant, par la nature de leurs opérations, comme par l'importance de leur capital et de leur réserve, toutes garanties aux déposants, ont alloué cependant un intérêt, variable avec l'état du marché, mais constituant toujours un avantage sur les grandes banques.

La principale de ces banques particulières, celle qui a servi de modèle à celles qui se sont formées en divers pays, est la banque de Londres et de Westminster (London and Westminster Bank), fondée en 1834, et dont la situation, au 31 déc. 1886, présentait les chiffres suivants :

	£	Fr.
Capital.	14.000.000	350.000.000
Capital versé.	2.800.000	70.000.000
Réserve.	1.646.000	41.150.000
Dépôts.	22.200.000	555.500.000
Fonds en caisse ou sur demande.	8.120.000	203.000.000
Fonds publics ou autres.	4.990.000	124.750.000

Aucune autre banque particulière n'atteint de semblables chiffres, mais les banques de dépôts actuelles n'en sont pas moins extrêmement importantes, et constituent de véritables puissances financières.

Voici quelques détails sur les anciennes banques de dépôts et de virements, les renseignements sur les banques actuelles se trouvant dans tous les annuaires financiers.

Banque de Venise. Cette banque, la première connue, fut fondée au XII^e^ siècle, en 1157, suivant certains auteurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'autres lui assignant 1171 comme date de fondation. Elle réunit trois établissements successivement fondés : le Monte Vechio en 1157, le Monte Novo, en 1580, et le Monte Novissino en 1610. Suivant Clairac, l'établissement de chacun de ces monts avait été un expédient financier du gouvernement de Venise. L'organisation primitive de la banque fut modifiée en 1587 ; la banque elle-même disparut en 1797, en même temps que la République de Venise.

Banque de Gênes, dite *Banque de Saint-Georges*. Fondée en 1407, elle eut aussi, comme celle de Venise, pour premier capital une créance des particuliers contre l'État. Son taux était le même que celui de la banque de Venise, mais les recours fréquents du gouvernement à la banque altérèrent son caractère primitif. Elle disparut en 1740, après pillage par les Autrichiens.

Banque d'Amsterdam. La banque d'Amsterdam, placée sous la garantie de la ville et administrée par les bourgmestres, fut fondée en 1609. Faisant les mêmes opérations que les banques fondées antérieurement, mais investie de privilèges spéciaux — le paiement des lettres de change, d'une valeur supérieure à 600 florins (300 florins suivant quelques auteurs), devait se faire en monnaie de banque — elle prit rapidement une importance considérable. Lors de la première invasion de la Hollande par les Français, sous Louis XIV (1672), les dépôts ayant été retirés, on put constater avec quelle fidélité la banque les avait conservés, car on retrouva sur quelques-uns de ces dépôts les traces d'un incendie qui avait éclaté peu de temps après la fondation de la banque. Mais il n'en fut pas de même lors de la seconde invasion, car on découvrit alors qu'une somme de 24,000,000 de florins avait été prêtée aux États de Hollande et de Frise. La banque d'Amsterdam subsista jusqu'en 1814, époque où elle fut remplacée par une banque analogue à la banque de France.

Banque de Hambourg. De toutes les banques du même genre, la banque de Hambourg est la plus célèbre et la plus connue, tant par l'importance qu'elle acquit, qu'à cause de l'époque récente de sa disparition. Fondée en 1619, elle prit rapidement une grande importance. L'État auquel elle appartenait faisait commerce avec le monde entier ; les diverses monnaies qui y arrivaient par suite de ces transactions étaient transformées en une monnaie idéale, le marc banco, donnant droit à une certaine quantité d'argent fin (la valeur du marc banco était de 1 fr. 875) ; mais l'usage de cette monnaie ne se borna pas aux échanges intérieurs, et s'étendit à toutes les relations commerciales. La banque de Hambourg n'a cessé d'exister qu'en 1873, et, jusqu'à cette époque, le marc banco a toujours été en usage, aussi bien dans les comptes des négociants sur place que dans les relations extérieures. Un seul chiffre suffira pour montrer à quelles transactions il servait ; lors du paiement de l'indemnité de guerre, plus de 280 millions de marcs ont passé dans le portefeuille du Trésor français.

Banques diverses. Il convient encore de citer, parmi les anciennes banques de virements et de dépôts : la *banque de Barcelone*, instituée par la municipalité de Barcelone, deux siècles environ après la banque de Venise ; la *banque de Nuremberg*, fondée en 1621, et qui, par les droits qu'elle prélevait, laisse supposer qu'elle avait été fondée surtout dans un but de fiscalité ; enfin la *banque de Stockholm*, fondée vers 1670, qui semble être la première ayant mis en circulation un papier de crédit qui donna naissance aux billets de banque actuels ; elle faisait aussi les opérations de Crédit foncier et a servi ainsi de modèle aux banques foncières qui, postérieurement, se sont établies en Allemagne.

G. François.

Banques de compensation (V. Clearing House).

Banques populaires (Econ. polit.). Institutions de crédit basées le plus souvent sur le principe de la solidarité et qui fonctionnent au bénéfice des petits agriculteurs et des artisans. Au lendemain de la Révolution de 1848, un démocrate allemand, M. Schultze-Delitsch, fonda dans son canton une banque locale reposant sur un principe emprunté au Crédit foncier de la Silésie, principe consistant : dans l'association solidarisée des habitants d'un canton ou d'un cercle. Ces institutions se propagèrent et des maisons de banques populaires se formèrent bientôt suivant les principes fédéralistes ; il y eut même une union des unions pour toute l'Allemagne. Le capital social était réuni par versements des sociétaires, par escomptes variant de 25 cent. à 0,625 par mois. Les sociétaires avaient droit à des prêts, mais pour les obtenir il fallait posséder, comme part d'actions, 60 % de la somme à emprunter. La puissance morale obtenue par M. Schultze-Delitsch était telle qu'on en fit plus tard le deuxième personnage de l'Allemagne, alors que M. de Bismarck était devenu le premier. Mais les plans primitifs ont été depuis oubliés, toute personne réputée solvable est considérée comme cliente, les banques populaires reçoivent des dépôts de dehors, contractent des emprunts. Aussi des sinistres locaux ont amené un mécanisme nouveau dit système Raffeisen, qui se rapproche davantage des principes anciens, surtout au point de vue de solidarité des groupes. Suivant la dernière statistique connue faite en 1883, il y avait en Allemagne 992 banques populaires, comprenant 466,591 sociétaires avec un fonds de participation de 132,541,539, plus une réserve de 25 millions. On trouve quelques banques populaires en Autriche-Hongrie, en Belgique. En Italie, les banques populaires ne diffèrent point, quant à la nature des opérations, des banques ordinaires, seulement les escomptes sont minimes ; il en est de 20 et de 15 fr. On trouve des actions de 50 fr. payables par fractions de 1 fr. Les banques populaires sont presque toutes concentrées dans l'Italie du Nord. Elles visent surtout la petite agriculture et reçoivent des dépôts nombreux pour lesquels elles donnent des livrets d'épargne. Les Italiens considèrent ces institutions comme ayant un caractère politique et social ; elles comprennent près de cent mille actionnaires dont dix mille femme. En Russie, où le mouvement d'organisation allemande de banques populaires a eu son contre-coup, magistrats, membres du clergé, le gouvernement lui-même sont intervenus. Il existe deux types de banques populaires : celui de la *Société agronomique* et celui de la *Société du ministère*. Le capital dans les deux natures de banques est fourni le plus souvent par les protecteurs des entreprises, par les municipalités, par le gouvernement. Les opérations consistent non dans l'escompte d'effets négociables, mais dans de simples prêts.

Arrivons maintenant aux tentatives intéressantes faites en France pour créer des banques populaires. Le 11 avr. 1862, on fonda en France, sous le patronage de l'impératrice, une société dite *Société du prince impérial* ayant pour but des prêts destinés à l'achat par les ouvriers de matières premières et d'outils, ainsi que des avances aux familles nécessiteuses. Les prêts furent peu nombreux et leur taux si peu élevé qu'il se fit seulement des aumônes. L'année suivante fut créée la *Société de crédit au travail*, banque dont le but était surtout l'escompte des effets de commerce, créée par les sociétés coopératives de production (V. Coopération). C'était la résurrection du mouvement d'associations ouvrières qu'avait fait disparaître le coup d'État de 1851. Presque tous les hommes en vue dans le parti républicain soutinrent, par leurs écrits et leurs souscriptions, cette entreprise qui avait à son service deux journaux imprimés hors la frontière : l'*Association* et la *Coopération*. La *Société de crédit au travail* succomba par suite d'un vote de l'assemblée des actionnaires qui émit le vœu de la création pour 1867, année d'exposition universelle, d'un établissement de grande industrie organisé par voie coopérative. Les fonds employés en commandite manquèrent à l'escompte et l'entreprise croula. Il ne faut pas moins lui consacrer un souvenir. Elle fut honnête et caractérisa des tendances se résumant ainsi : protestation contre le régime impérial, foi dans la rédemption du prolétariat par l'association. A la même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

époque, on fonda la *Caisse d'esompte des associations populaires* qui avait un caractère libéral et indépendant très prononcé. Le capital fut engagé à longue échéance dans des commandites et manqua à l'escompte. Cette société périt comme la précédente et pour les mêmes raisons. En somme, on doit constater que les banques populaires ne peuvent se développer que dans les pays où domine l'industrie de l'artisan comme en Allemagne et en Italie, mais non dans les pays de grande industrie comme la France et l'Angleterre. Achille MERCIER.

Banques de crédit rural. — Comme l'industrie et le commerce, l'agriculture peut utiliser les services des banques, mais, eu égard à l'emploi des capitaux, les conditions des prêts doivent naturellement être différentes. Dans tous les pays civilisés, des expériences de banques rurales ont été faites, mais peu avec un réel succès. En France, une société de ce genre, le *Crédit agricole*, avait été fondée en 1866, avec le patronage et l'aide du Crédit foncier. Pour l'aider dans ses opérations, le Crédit agricole avait créé divers sous-comptoirs, et projetait d'en créer dans tous les centres agricoles d'une certaine importance. Ces sous-comptoirs devaient servir d'intermédiaires entre les emprunteurs et le Crédit agricole, à qui, moyennant une légère commission, ils garantissaient les opérations faites par leur intermédiaire. Le principe était excellent ; cependant, après quelques années d'existence, et sans avoir eu le succès espéré, cette société dut liquider, principalement par suite du mauvais résultat d'opérations autres, il est vrai, que celles prévues par les statuts. Il est bon d'ajouter que d'une part les habitudes des agriculteurs, et d'autre part la législation actuelle, sont un obstacle très grand au succès des banques de crédit rural.

En Ecosse, et grâce à des efforts poursuivis depuis près de deux siècles, les banques ont réussi à constituer le véritable crédit rural, en ce sens que le cultivateur, de même que l'industriel et le négociant, sait se servir du banquier. C'est surtout à la création de succursales nombreuses, disséminées sur tout le territoire de l'Ecosse, que les banques ont dû cette diffusion du crédit, et qu'elles ont pu, ayant des agents sur chaque place, faire des prêts agricoles avec toutes les garanties possibles.

En Allemagne, les caisses Raffeisen constituent un essai qu'il importe de suivre avec attention. Fondées sur des principes un peu différents des banques Schultze Delitsch, elles ont cependant pour base la mutualité, et ne font d'opérations qu'avec leurs sociétaires. La première caisse Raffeisen a été fondée en 1854, et, en 1883, il y en avait 300 environ. Les résultats obtenus sont encourageants et permettent d'espérer dans l'avenir de ces associations.
G. F.

Banques industrielles. — La plupart des banques s'occupent d'opérations ayant trait à l'industrie, en ce sens qu'elles escomptent le papier qui en provient et qu'elles ouvrent des comptes courants aux industriels et aux manufacturiers. Ces opérations ne diffèrent de celles qui sont faites avec le commerce ordinaire qu'en ce qu'elles demandent plus de soin et de circonspection, le découvert fait à un industriel ne pouvant que difficilement être réduit dans un moment de crise.

Mais d'autres banques, soit ou non en vertu de leur titre, s'occupent d'affaires industrielles, non seulement pour les opérations ordinaires, mais encore en s'intéressant directement par la souscription, en leur nom ou en celui de tiers interposés, d'une partie du capital des sociétés d'industrie. Ces banques s'assurent ainsi une clientèle forcément fidèle, et sur laquelle elles se réservent un droit de contrôle par l'introduction de personnes à leur convenance dans les conseils d'administration ou de surveillance. Mais, outre que la rémunération du capital ainsi employé est fort aléatoire, il y a là pour les banques qui procèdent de cette façon des risques très grands, la réalisation d'actions industrielles étant toujours onéreuse et souvent même impossible en temps de crise. Sans remonter au delà de quelques années, il serait facile de citer des banques dont la situation embarrassée et quelquefois la mise en liquidation n'ont pas eu d'autre cause. G. F.

Valeurs en Banque. — On désigne sous ce nom les valeurs qui se négocient sur le marché libre, c.-à-d. sans l'intermédiaire des agents de change. Quoique le marché libre fasse la négociation de toutes les valeurs cotées, généralement les valeurs qui s'y traitent sont celles qui ne sont pas, ou ne sont plus, admises à la cote officielle. Les conditions de négociation en banque sont naturellement variables avec les intermédiaires, et il n'y a pas de cote qui puisse donner sûrement le cours de chaque valeur. Les cotes publiées par les journaux financiers ne figurent qu'à titre de renseignement, mais sont en général suffisantes pour guider, avec une approximation convenable, les capitalistes dans leurs opérations. G. F.

II. LEGISLATION ET JURISPRUDENCE. — Les opérations de banque et la profession de banquier sont soumises, en France, aux règles du droit commun. La banque de France et les institutions similaires d'Algérie et des colonies font seules l'objet de dispositions particulières (V. aussi CRÉDIT FONCIER). Il n'est pas apporté d'autre restriction à la liberté du commerce des banques, que celle résultant du monopole de l'émission des billets au porteur à vue, réservé aux établissements privilégiés. A part un petit nombre d'articles de nos codes où figure les mots *banque* et *banquier* (art. 85, 631 et 632, c. comm., 1308 et 1445, c. civ., etc.), quelques lois fiscales et d'autres qui se rattachent à la matière, comme la loi du 14 juin 1865 sur les chèques, on peut dire qu'il n'existe pas dans notre législation de textes spéciaux réglementant les opérations de banque. Mais il ne s'ensuit pas qu'elles soient dénuées d'importance juridique. Ici, comme toujours, le droit n'est que le reflet de l'état social. La banque étant, à notre époque, un des grands facteurs du progrès industriel et commercial, parce qu'elle est le plus puissant organe du crédit, il est intéressant de connaître dans leur nature et dans leurs conséquences, ses principales opérations.

1° Caractère juridique des opérations de Banque. COMMERCIALITÉ. — Le caractère commun à toutes les opérations de banque est leur commercialité. L'art. 632 du c. de comm. répute acte de commerce « toute opération de change, *banque* ou courtage ; — toutes les opérations des banques publiques ; — toutes les obligations entre négociants, marchands et *banquiers* ». Il en résulte que : 1° le tribunal de commerce est compétent pour connaître des contestations relatives à ces actes entre toutes personnes (art. 631, c. de comm. V. aussi les art. 640 et 641) ; 2° la preuve peut en être faite par les modes commerciaux, bien plus larges que ceux admis en matière civile (art. 109, c. de comm.) ; — 3° le faux en écriture de banque est puni des travaux forcés à temps, alors que le faux en écriture privée n'entraîne que la réclusion (art. 147 et 150 c. pén.) ; 4° depuis la loi du 12-14 janv. 1886, le taux de l'intérêt conventionnel est libre dans les opérations de banque comme en toute autre matière commerciale.

Il est à peine besoin de dire que le banquier est commerçant. En cette qualité, il est soumis à la patente et à l'obligation de tenir des livres de commerce, conformes à la loi (art. 8 et suiv., c. de comm.). S'il est mineur et régulièrement autorisé, il s'oblige, pour son commerce, comme le ferait un majeur (art. 487 et 1408, c. civ., 2, 3, et 6 c. de comm.). Les billets qu'il souscrit sont présumés faits pour son commerce (art. 631, c. de comm.). Il peut être déclaré en faillite.

Le banquier est celui qui se livre habituellement à des opérations de banque. Un acte isolé ne suffit pas. La forme même de l'acte n'est pas déterminante. Un notaire, par exemple, reçoit des capitaux, en sert l'intérêt, les place : il ne fait pas acte de commerce. De même, il peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir un compte courant chez un banquier ; opérer au profit de celui-ci des recouvrements de valeurs à échéance. Si, dans le premier cas, il emploie le montant du crédit ouvert à ses besoins ou au roulement de son étude, si, dans le second, il ne perçoit ni courtage, ni commission, il n'accomplit pas des faits de banque. Ce qui distingue le banquier, c'est, avec l'habitude des faits de ce genre, l'esprit de gain, la spéculation. S'offrir au public comme intermédiaire, chercher des fonds et les relouer moyennant salaire, c'est trafiquer, c'est être commerçant. Ainsi agit le banquier. Et peu importe que tel soit l'objet unique de son industrie, ou qu'il exerce, en même temps, un autre négoce. S'il est reconnu qu'il fait d'une façon suivie l'escompte, les recouvrements, des ouvertures de crédit, etc., il sera soumis à la patente de banquier. Sa qualité est déterminée par la nature des opérations qu'il accomplit, sans considération de leur étendue, ni de l'importance de la place. Le conseil d'Etat a décidé qu'il en est ainsi, même pour celui qui opère avec ses propres capitaux.

La profession de banquier, bien qu'elle soit en principe libre et ouverte à tous, est interdite à deux catégories de personnes. Aux termes de l'art. 85 du c. de comm. les *agents de change* et les *courtiers* ne peuvent, dans aucun cas, et sous aucun prétexte, faire des opérations de commerce ou de banque. Depuis la suppression du monopole des courtiers de marchandises (loi du 8 juill. 1866), cette prohibition a disparu en ce qui les concerne. Elle subsiste pour les courtiers d'assurance contre les risques de la navigation et les courtiers maritimes *(courtiers-interprètes, conducteurs de navires)* (art. 79 et 80, c. de comm.). Pour eux, comme pour les agents de change, la disposition de l'art. 85 a été inspirée par leur caractère d'officiers publics, et par la crainte de les voir abuser de leur situation et des secrets qui leur sont confiés. S'ils contreviennent à la loi, les opérations ne sont pas nulles. La sanction de l'art. 85 est dans l'amende, la destitution et la poursuite en banqueroute, en cas de faillite (art. 87, 88 et 89, c. de comm.)

Prêts faits par les banquiers. — Le prêt est un des contrats les plus usités dans le commerce des banques. Il peut affecter diverses formes. La plus élémentaire est le *prêt ordinaire*. Un banquier fait une avance à son client qui lui paie les intérêts. Cette hypothèse, si simple en apparence, a pourtant soulevé bien des controverses. Les difficultés naissent de la différence établie par la législation entre l'intérêt civil et l'intérêt commercial. Le taux du premier est limité par la loi du 3 sept. 1807 ; le second est libre depuis la loi de 1886. Le prêt fait par un banquier est-il civil ou commercial ? Suivant certains auteurs, il faut s'attacher exclusivement à la destination des fonds prêtés, abstraction faite de la profession de l'emprunteur, qu'il soit ou non commerçant ; mais d'autres jurisconsultes et, avec eux, la cour de cassation, pour décider que le prêt est commercial, se contentent de la seule qualité de commerçant chez le prêteur. Il doit en être ainsi, dit-on, parce que l'argent a plus de prix pour un négociant qui spécule que pour un simple particulier. L'intérêt n'est que la compensation de la privation de jouissance du capital.

Le prêt prendra souvent la forme d'une *avance sur titres*. Le gage consistera en actions, obligations, titres de rente, warrants ou connaissements. La question de la nature civile ou commerciale du contrat se pose pour la constitution du nantissement, comme pour la stipulation des intérêts. Les formes du gage civil et la vente des objets qui le composent (art. 2074, 2075, 2078. c. civ.), diffèrent des règles admises pour le gage commercial. (art. 93, c. de comm.). Ici encore les nécessités de la pratique ont porté la jurisprudence à préférer la commercialité. Remarquons que pour les valeurs négociables et les titres dont la transmission s'opère par un transfert, l'endossement causé *valeur en garantie*, ou le transfert, ont toujours été suffisants pour la constitution du gage (art. 93, c. de comm.)

L'escompte, dont il sera question plus loin, est une autre forme du prêt. On l'a contesté en disant que cette opération est la vente d'une créance non exigible. Mais on fait observer en sens contraire que celui qui cède une créance n'en garantit pas le paiement à l'échéance, tandis que l'escompteur possède cette garantie. Dans l'esprit des parties et en fait, l'escompte est un prêt à intérêt fait par le banquier au porteur actuel. La seule particularité, c'est que le prêteur touchera d'un autre que de l'emprunteur. Encore faut-il supposer le paiement à l'échéance ; sans quoi c'est l'emprunteur qui doit. Dans l'escompte le prêt n'est pas pur et simple ; il est accompagné d'une sorte de garantie dans le cautionnement solidaire de tous les signataires. Cette question de la nature juridique de l'escompte a perdu beaucoup de son importance pratique depuis la loi de 1886 sur la liberté du taux de l'intérêt. Si on considérait l'opération comme un prêt, la somme déduite sur le montant de l'effet ne pouvait dépasser l'intérêt légal ; cette limitation n'était pas admissible dans l'hypothèse de la vente. La jurisprudence faisait de l'escompte un acte d'un genre particulier, et abandonnait aux tribunaux le soin de décider en fait si elle ne cachait pas un prêt usuraire déguisé.

Il arrive souvent que le banquier s'engage à tenir une somme à la disposition d'un client. C'est *l'ouverture de crédit*. C'est proprement une promesse de prêt qui se transforme en prêt par la réalisation. Des auteurs y ont vu à tort un prêt sous condition suspensive. Dans cette opération le banquier est lié, le client est libre d'user du crédit ou de n'en pas profiter. Mais la commission est due dans tous les cas, le banquier ayant dû tenir des fonds disponibles. Elle pourra même être plus forte qu'à l'ordinaire, à raison des risques courus. Pour la même raison, l'ouverture de crédit se présente rarement sans quelque garantie fournie par le crédité : gage, hypothèque ou cautionnement. L'hypothèque peut-elle préexister à la réalisation du prêt ? ou bien n'aura-t-elle son rang que du jour de cette réalisation ? On s'accorde en général à admettre la première solution, mais par des motifs différents : parce que, disent les uns, le prêt existe, bien que sous condition suspensive ; parce que, enseigne une autre doctrine, rien, dans notre droit, ne s'oppose à ce qu'une hypothèque soit constituée pour garantir une dette future. C'est ce que la loi a voulu elle-même pour l'hypothèque légale du mineur qui prend rang à la date du commencement de la tutelle et préexiste, par conséquent, à toute dette du tuteur (art. 2135, 1° c. civ.).

Un caractère commun à tous les prêts faits par les banquiers est leur durée qui est, en général, fort courte. C'est une nécessité de la profession d'avoir toujours des fonds disponibles ou recouvrables à brève échéance. Cette raison fait abandonner les placements hypothécaires à des établissements spéciaux, comme le Crédit foncier.

Dépôts. — On distingue en droit le dépôt *régulier* et le dépôt *irrégulier*. Le premier a pour objet un corps certain que le dépositaire conserve et qu'il restitue. Tels sont les dépôts de titres et de pierres précieuses. Ils autorisent la perception d'un droit de garde. La commission croît en raison de la valeur des objets confiés au banquier ; elle est proportionnée aux risques et à la responsabilité.

Le dépôt irrégulier suppose une réunion de quantités ; le dépositaire n'est tenu qu'à la restitution de quantités équivalentes. Dans un dépôt d'espèces, par exemple, le banquier rend la même valeur et non les mêmes pièces de monnaie. Il s'ensuit que ce dépôt est un véritable prêt. Ici le banquier joue le rôle d'emprunteur. D'ordinaire il sert au client — le prêteur — un intérêt ; minime, si les sommes sont remboursables à vue ; encore peu élevé, si elles sont restituables à un certain délai de vue, car ce délai est toujours fort court. L'intérêt deviendra plus sérieux si le dépôt irrégulier se combine avec un compte courant, le règlement s'opérant, dans ce cas, à terme fixe. Il faut d'ailleurs se garder de confondre le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dépôt avec le mandat. Ainsi il a été jugé qu'un banquier qui reçoit d'un négociant une somme en espèces et billets à la charge de payer pareille somme aux créanciers de ce dernier lorsqu'ils seront en mesure de recevoir, ne constitue pas le banquier dépositaire à l'égard de ceux-ci, et qu'il peut s'acquitter en valeurs ayant cours autres que celles reçues.

Le remboursement des dépôts à vue s'effectue souvent en chèques (V. Chèques). Le carnet remis au client fait foi contre la banque dépositaire quant à toutes les énonciations qu'il contient, si elles ont été visées par le caissier. Peu importe qu'elles ne concordent pas avec les livres.

Les dépôts fournissent fréquemment l'occasion d'opérer des *virements*. Les virements sont des compensations qui supposent l'accord des déposants. Le banquier agit comme leur mandataire.

Recouvrement et négociation des effets de commerce. — Tandis que dans l'escompte le banquier est prêteur, il n'est que mandataire lorsqu'il se charge de recouvrer les effets de commerce remis par ses clients. Le mandat peut résulter d'un endossement irrégulier (en blanc), ou bien causé *valeur à l'encaissement* ou *valeur en recouvrement*, ou enfin de la mention *pour acquit* apposée au bas de la valeur. Le mandat est salarié. La rémunération peut être assez élevée s'il s'agit d'effets à recouvrer dans de petites localités où il n'y a qu'un ou deux banquiers. Pour parer à cet inconvénient, les lois du 7 avr. 1879 et du 17 juil. 1880 ont autorisé l'administration des postes à faire effectuer le recouvrement des valeurs dont le montant n'excède pas 1,000 fr.

Le banquier peut aussi être chargé de faire accepter une lettre de change. S'il omettait de le faire, sa responsabilité serait engagée envers le client.

Comptes courants. — Le compte courant est une des opérations les plus complexes et les plus délicates de la banque et du commerce en général. Sans en faire la théorie (V. le mot Compte courant), rappelons qu'il peut être *simple* ou *réciproque*. D'ordinaire, il sera simple entre banquier et client, et réciproque entre banquiers. Dans les deux cas, c'est un contrat synallagmatique, mais de quelle nature? Prêt réciproque; mandat et prêt réciproques; composé de mandat, de prêt, de dépôt et de cession; contrat *sui generis*, telles sont les solutions proposées en doctrine. On s'accorde mieux sur ses effets. Le contrat est successif. Pendant sa durée, toute remise opère une transmission de propriété et fait naître une créance. Le récepteur a la libre disposition de la remise. Le remetteur devient son créancier et a droit aux intérêts. Toute créance qui entre est novée et se fond dans l'indivisibilité du tout qu'on nomme compte courant.

De ce que toute remise constitue l'envoyeur créancier, il résulte que, lorsqu'elle a pour objet des effets de commerce, il faut sous-entendre la *condition sauf encaissement*. En cas de non-paiement, le crédit est nul, comme n'ayant pas de cause. Le récepteur restitue le titre et contrepasse l'écriture. Les frais sont en outre portés au débit du remettant.

L'effet novatoire du compte courant a des conséquences importantes. On a confié à un banquier, pour les négocier, des effets de commerce. Avant qu'il en ait remis la valeur, il suspend ses paiements et se met en liquidation: le banquier doit restituer les effets ou en payer le montant. Il n'a pas le droit de renvoyer le propriétaire des valeurs à sa liquidation et de lui en faire courir les chances. Il en serait autrement s'il existait un compte courant et que la remise eût été portée au crédit du client.

Les intérêts courent de plein droit au profit du remettant du jour où le récepteur a la jouissance des valeurs portées en compte. C'est la règle. Mais le banquier stipule souvent, en pratique, que les intérêts ne courront à sa charge qu'un certain nombre de jours après encaissement fait par lui. De même le taux des intérêts pourra n'être pas identique pour le banquier et pour son client.

Chaque semestre ou trimestre, le compte est arrêté. Le solde créditeur est reporté et devient productif d'intérêts. C'est l'*anatocisme* ou capitalisation des intérêts que le c. civ. n'admet que sous certaines conditions (art. 1154). La jurisprudence écarte l'application de ces conditions au compte courant.

Mais à chaque report de solde, le banquier peut-il, avec les intérêts, exiger une nouvelle commission? La question est très controversée et la jurisprudence varie. Elle admet la légitimité de la perception chaque fois que le banquier peut être considéré comme ayant rendu au client un service de nature à motiver une rémunération spéciale. On ne manque pas de faire observer en pratique que chaque report constitue une opération distincte; que continuer un crédit, c'est faire un prêt nouveau et se priver de sommes dont on pourrait faire payer à d'autres la location.

Ventes et achats de valeurs mobilières. — Les banquiers sont appelés à faire des placements ou des négociations de titres pour le compte de leurs clients. Le plus souvent ils ne peuvent exécuter leur mandat directement et doivent recourir au ministère des agents de change. Mais il leur arrive de s'en passer et de commettre le délit d'usurpation de fonctions. A Paris, il existe des banquiers dont la profession consiste à négocier des valeurs mobilières; ce sont les *coulissiers*. Les agents de change ont d'abord protesté; aujourd'hui les coulissiers bénéficient de la plus large tolérance. Ils tiennent un marché libre à côté du marché officiel. Enfin l'usage s'est établi dans de nombreuses banques de recevoir des ordres de bourse pour les clients. La règle admise est que toutes les fois que l'ordre est exécuté par un intermédiaire sans qualité l'opération conclue est nulle. Le banquier n'a pas d'action pour recouvrer ses déboursés; cette action lui serait accordée au contraire s'il avait procédé régulièrement par l'entremise d'un agent de change. Si le banquier n'a aucune action contre son client, à qui incombe le fardeau de la preuve de l'immixtion illicite? Comme pour toute exception opposée à une demande, c'est à celui qui allègue l'immixtion de le prouver; un délit ne se présume pas.

Si l'ordre du client portait sur des valeurs non cotées à la bourse, l'opération échapperait à toute critique. On la désigne sous le nom de *négociation en banque*.

Les banques se chargent souvent d'émettre des actions ou des obligations d'Etats, de villes ou de sociétés industrielles. Elles peuvent procéder de deux manières, en prenant à forfait la masse des titres qu'elles revendent à prime, ou en les plaçant moyennant commission. Dans le premier cas, il y a achat en gros pour revendre en détail; dans le second, mandat salarié. La banque peut enfin prêter son personnel et ses bureaux pour recevoir les souscriptions; c'est encore une simple location de services. A raison de ces entremises, la responsabilité des banquiers peut se trouver engagée à différents titres.

Lorsque plusieurs banquiers s'associent et forment un *syndicat* pour faire une de ces émissions, on doit se demander s'il y a lieu d'appliquer l'art. 419 du c. pén. qui réprime les coalitions et les fraudes tendant à faire varier les cours des marchandises ou effets publics. Il est juridique d'admettre l'affirmative, les valeurs industrielles étant des marchandises. La jurisprudence s'est montrée rebelle à cette solution; et le Sénat, lors du vote de la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme, a rejeté l'art. 5 proposé par le gouvernement et voté par la Chambre des députés, qui, précisant l'art. 419, le rendait textuellement applicable aux valeurs autres que les effets publics.

2° Rémunération des services des banquiers. — Au cours de cette revue des principales opérations des banquiers, il a été souvent question du prix que ceux-ci exigent en échange des services qu'ils rendent à leurs clients.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelle est la théorie juridique de cette rémunération ? Elle se résume ainsi : le banquier est un commerçant qui spécule sur ses capitaux. S'il prête, c'est en vue d'un gain ; s'il accepte un mandat, c'est dans l'espoir d'un salaire. Il ne rend pas de services gratuits.

La rémunération du banquier affecte diverses formes d'après la nature de l'opération qui y donne lieu. Elle s'appelle *intérêt, escompte déduit, commission, change*, selon les cas.

De l'*intérêt*, il reste peu de chose à dire depuis la loi de 1886. La liberté du taux a mis fin aux nombreuses et délicates controverses que les principes sur l'usure avaient fait naître. Rappelons seulement que si la pratique et la jurisprudence sont à peu près d'accord sur la plupart des points discutés, on agite encore la question de savoir si le banquier peut toujours, à raison de sa qualité, considérer ses avances comme des actes de commerce, et s'il ne convient pas de reconnaître à certaines opérations le caractère civil, à raison de la destination des fonds.

Ce qui vient d'être dit de l'intérêt doit s'entendre de l'*escompte déduit*, qui n'en est qu'une forme. La jurisprudence qui voyait dans l'opération de l'escompte un acte *sui generis*, quelque chose de plus que le simple prêt, faisait de l'escompte déduit la rémunération du service spécial rendu par le banquier à son client en acceptant ses effets. Aujourd'hui, le principe fécond de la liberté des conventions a mis fin à toutes ces difficultés.

La *commission* est la rémunération des soins donnés et des risques courus. C'est le salaire d'une location de services. Par cette définition même, la commission suppose un service réel rendu au client. La complicité d'un fait délictueux ou immoral ne constitue pas un service méritant récompense. Par exemple un commerçant, sous couleur de négociation d'effets, remet des valeurs dont les signatures sont fausses à un banquier qui en connaît la fausseté. Si le commerçant tombe en faillite, le banquier ne pourra produire pour sa commission. La commission doit être proportionnée au service rendu. Les parties sont toujours maîtresses d'en fixer le chiffre. En l'absence de convention, l'usage de la place en tient lieu. Lorsque les banquiers ont des tarifs et qu'ils ont dû être connus du client, on peut présumer qu'ils ont été acceptés par ce dernier. Les tribunaux se sont toujours réservé le droit de décider souverainement si un service a été rendu, en quoi consiste ce service et quelle rémunération lui est due.

En principe, la commission est due pour tout service quelconque. Elle se justifie, notamment, en cas d'ouverture de crédit, d'escompte, de remise en dépôt d'objets précieux, de remise d'effets à encaisser, de renouvellement, d'émission de titres industriels, d'achat ou de vente de valeurs mobilières, soit que le banquier recoure au ministère des agents de change, soit que la négociation se fasse en banque. Le compte courant donnera souvent lieu à des commissions, bien que celles-ci n'en soient pas l'accessoire obligé. Par contre, la commission sera refusée au banquier, toutes les fois qu'il n'y aura pas service rendu, par exemple, dans les cas suivants : remise de valeurs en couverture, remise d'effets destinés à être gardés en portefeuille, simple virement d'écritures. Pourtant, dans ce dernier cas, le virement peut être très utile au client en lui économisant des frais de change.

Le *change* est une indemnité distincte de la commission. Sa légitimité n'a jamais été contestée.

3° Obligations et responsabilité des banquiers. — Les obligations des banquiers sont corrélatives à leurs droits. Mandataires salariés, ils encourent une responsabilité plus rigoureuse pour leur dol et leurs fautes (art. 1992, c. civ.). Ils ne sont pas, il est vrai, garants du succès de l'opération dont ils sont chargés comme intermédiaires, s'ils n'ont commis ni imprudence, ni négligence et se sont conformés aux usages. L'employé d'un client, touchant d'ordinaire pour son patron, se présente à la caisse du banquier, porteur d'un chèque revêtu d'une signature fausse ; le banquier paie ; il n'est pas responsable. De même, il a été jugé que la tardivité d'un protêt n'est pas imputable au banquier, s'il a été stipulé expressément par ce dernier qu'il ne garantissait pas le protêt à bonne date dans telle localité déterminée.

Mais nul ne peut, même par une convention spéciale, s'exonérer des conséquences de ses propres fautes. Le banquier sera tenu, s'il a retardé un protêt dans un intérêt personnel, s'il a négligé, malgré recommandation, de faire accepter une traite. Il sera encore responsable s'il se livre à des agissements ayant pour but de constituer à un négociant une apparence de prospérité fictive, en favorisant, par exemple, la circulation de billets de complaisance. La collusion frauduleuse n'est pas nécessaire ; la simple imprudence pourrait suffire si le banquier acceptait aveuglément une circulation excessive, anormale, disproportionnée avec la situation présumée de son client.

Une autre cause de responsabilités, souvent bien graves, peut se trouver dans la manière dont les émissions de valeurs industrielles sont faites. Le rôle du banquier-émetteur est toujours prépondérant dans ces sortes d'affaires. Il n'est pas un simple comptable chargé de l'encaissement, sorte d'intermédiaire neutre entre la société qui sollicite la confiance du public et le particulier qui lui livre son argent. C'est le banquier qui *lance* l'affaire ; il rédige le prospectus ; il dirige l'opération, dans ses bureaux, par ses employés. Il provoque l'épargne autant et plus que la spéculation par des promesses toujours séduisantes. S'il se trompe ou s'il trompe, il doit porter la responsabilité des ruines qu'il cause, et dont, quelquefois, il profite. La jurisprudence, dans cette voie de justice et de moralité, a été jusqu'à décider que le banquier peut être tenu, alors même qu'il n'a pas reçu les souscriptions, s'il est démontré que les preneurs n'ont été amenés à souscrire que par ses promesses mensongères.

4° Droit fiscal. — *Enregistrement, patente.* Signalons, pour finir, quelques dispositions des lois fiscales qui complètent les observations qui précèdent. Les opérations de banque étant actes de commerce bénéficient de la faveur dont les actes de commerce jouissent au point de vue de la production des pièces en justice. Les actes commerciaux, pour être produits, sont soumis à un droit fixe ; le droit porportionnel n'étant dû que sur le jugement et en proportion des condamnations. (Loi du 11 juin 1859, art. 22.) Ce droit fixe, qui était de 2 fr., a été porté à 3 fr. par l'art. 4 de la loi du 28 févr. 1872, qui a augmenté de moitié tous les droits fixes.

En matière d'ouverture de crédit, la loi du 23 août 1871 a apporté une exception au principe. L'acte est assujetti à un droit de 1 % dont 50 centimes % sont exigibles immédiatement, et le reste lors de la réalisation ultérieure du crédit. Le droit proportionnelde 1 % est de même exigible au moment de l'inscription hypothécaire. Si le crédit n'est pas réalisé, la main-levée de l'inscription est encore soumise à un droit fixe, gradué (loi du 28 févr. 1872, art. 1er).

Le compte courant ne donne lieu qu'à un droit de 2 % sur le montant du solde. Il n'est rien dû sur les remises. Si le compte se complique d'une ouverture de crédit, il semble que le droit proportionnel soit dû sur chacune des avances.

La *patente* du banquier est régie par la loi du 25 avr. 1844, tableau B. Le droit fixe est à Paris de 1,000 fr. ; dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, de 500 fr. ; — de 30,000 à 50,000 et de 15,000 à 30,000, s'il existe un entrepôt réel, de 400 fr. — de 15,000 à 30,000, sans entrepôt, et au-dessous de 15,000, avec entrepôt, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

300 fr. ; — dans toutes les autres villes, de 200 fr. Le droit proportionnel est du quinzième de la valeur locative des locaux servant à l'habitation et à l'exploitation.

Félix Roussel.

Bibl.: 1° Économie politique. — Law, *Premier mémoire sur les banques, présenté à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France*, 1715. — Condorcet, *Banque nationale*, 1781. — Mirabeau, *De la caisse d'escompte*, 1785. — Talleyrand-Périgord, *Opinion de M. l'évêque d'Autun sur les banques*, 1823. Réimpression. — Gauthier, *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe*; 1829. — D'Esterno, *Des banques départementales, de leur influence sur les progrès de l'industrie*; 1838, in-8. — Carey, *The system of France, Great britan, and the United States*, 1838. — Léon Say, *Histoire de la caisse d'escompte (1776-1793)*; Paris, 1848, in-8. — Olind Rodrigues, *Théorie des banques*, 1848. — Cochut, *Law, son système, son époque*, 1853. — Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law*, 1854. — Maurice Aubry, *les Banques d'émission et d'escompte*; Paris, 1861, in-8. — Proudhon, *la Vérité sur les institutions de crédit privilégié, en France*, 1862, in-8. — Clément Juglar, *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre, aux États-Unis*, 1862. — Isaac Pereire, *Principes de la constitution des banques et de l'organisation du crédit*; Paris 1865, in-8. — Horn, *la Liberté des banques*, 1866, in-8. — Edmond Guillard, *les Banquiers athéniens et romains*; Paris, 1875, in-8. — Courcelle-Seneuil, *Traité théorique et pratique des opérations de banque*; Paris, 1876, in-8. — Achille Mercier, *la Banque de France, son passé, son présent*, articles publiés dans la *Revue moderne* en mars 1868. — Alphonse Courtois, *Histoire des banques en France*, 1881, in-8. — Fournier-de-Flaix, *Manuel théorique et pratique des banques*, 1884, 2 vol.

2° Banques populaires. — Schultze-Delitsch, *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans*. Traduction de Benjamin Rampal; Paris, 1874. — Adolphe Coste, *les Questions sociales contemporaines*; Paris, 1886.

3° Législation et jurisprudence. — Dalloz, *Répertoire de législation, V*is *Banque, Banquier*, etc.; 1847, in-4. — Dalloz, *Supplément au répertoire V*is *Banque, Banquier*; 1887, in-4. — Ruben de Couder, *Dictionnaire de droit commercial*; 1877-1880, in-8. — J. Bozérian, *Dictionnaire de la Bourse et de la Banque*; 1886-1887, in-8. — Frémery, *Études de droit commercial*; 1833, in-8. — Delamarre et Lepoitevin, *Traité théorique et pratique de droit commercial*; 1861, in-8. — Bravard, Veyrières et Demangeat, *Traité de droit commercial*: 1861-1874, in-8. — G. Massé, *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil*; 1861-1862, in-8. — J. Bédarride, *Droit commercial*; 1864-1872, in-8. — J. Alauzet, *Commentaire du c. de com.*; 1868-1870, in-8. — Boistel, *Précis de droit commercial*; 1878, in-8. — Ch. Lyon-Caen et L. Renault, *Précis de droit commercial*; 1884, in-8. — Noblet, *Du compte courant*; 1848, in-8. — Helbronner, *Du compte courant*; 1867, in-8. — Dietz et Da, Thèses de doctorat, sur le même sujet. — Dufour, *Essai d'une théorie juridique des comptes courants (Recueil de l'Académie de législation de Toulouse)*; t. IX. — Fer. Worms, *Journal des Sociétés*; 1883, p. 63.

BANQUE D'ALGÉRIE (V. Algérie [Banque d']).

BANQUE DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE. Avant la formation de l'empire, en 1870, chacun des Etats souverains qui ont fusionné avait une banque d'émission qui lui était propre et qui avait été autorisée par le gouvernement sur le territoire duquel elle se trouvait. On n'en comptait pas moins de 32 sur le territoire impérial actuel, sans y comprendre l'Alsace-Lorraine qui était sous le régime de la banque de France et qui est passée directement sous celui de la banque de l'Empire.

Dans le travail d'unification qui s'est opéré, on ne pouvait faire disparaître toutes ces banques particulières dont quelques-unes, celles de Saxe, de Bavière, de Francfort notamment, avaient une grande importance ; mais on y a tendu le plus possible en entourant de restrictions les opérations de crédit faites en dehors de la banque principale, que l'on avait tout intérêt à faire puissante, pour qu'elle pût prendre rang à côté des grandes banques existant depuis longtemps en Angleterre et en France. La loi impériale du 14 mars 1875 est devenue la loi fondamentale en cette matière. Les banques d'émission allemandes sont divisées en deux classes : la banque de l'Empire *(Reichsbank)* et les banques privées *(Privat-Notenbanken)*. Le rôle de banque de l'Empire est échu à la banque de Prusse, la plus puissante parmi ses concurrentes et qui était, d'autre part, naturellement désignée par les événements politiques.

Les prescriptions de la loi de 1875 sont telles, que 15 banques privées durent renoncer à s'y conformer et abandonnèrent le droit d'émission qu'elles possédaient. Il ne reste donc actuellement, en Allemagne, que 17 banques d'émission. Cet acheminement vers l'unité entre dans l'esprit de la loi, sinon dans la lettre, par les motifs suivants : Elle supprime les petites coupures, elle interdit aux banques privées de faire des opérations en dehors de leur circonscription et elle prescrit le remboursement immédiat des billets qui ont été présentés à l'encaisse dans les banques autres que celles qui les ont émis. Les billets des banques privées peuvent toutefois circuler dans tout l'Empire, mais celles-ci sont tenues d'avoir un bureau de remboursement à Berlin ou à Francfort, suivant décision du conseil fédéral, bureau où elles doivent payer au porteur les billets qu'elles ont émis en monnaie ayant cours légal, le lendemain de la présentation au plus tard. De plus, les opérations auxquelles elles peuvent se livrer sont limitativement déterminées par l'art. 44. Malgré cette sévérité légale, 5 banques privées se sont mises en mesure d'établir des succursales dans tout l'Empire, afin d'étendre leurs opérations en se conformant à la loi. Quant aux autres qui n'ont pas pu remplir les conditions de l'art. 44, leur papier est tombé dans un profond discrédit et elles disparaissent graduellement.

La banque de Prusse avait été fondée en 1765 et avait eu jusqu'en 1846 le caractère de banque d'Etat, ce n'est que depuis 1846 qu'elle admit des particuliers comme actionnaires. Devenue banque de l'Empire allemand par la loi du 14 mars 1875, elle cessa dès lors d'avoir aucune attache avec le gouvernement. Le Trésor prussien reçut de ce fait 24 millions de marks dont 15 millions pour prix de la cession qu'il consentait et 9 millions représentant sa part de la réserve qui lui revenait au 31 déc. 1876. La nouvelle banque de l'Empire, quoique son capital soit entièrement fourni par des actionnaires particuliers, peut néanmoins être considérée comme un simple rouage de l'administration impériale. Elle est, en effet, placée sous la direction et la surveillance du gouvernement; le chancelier de l'Empire en est le directeur, et une part importante des bénéfices revient à l'Etat.

Le capital est de 120 millions de marks, représenté par 40,000 actions de 3,000 marks entièrement libérées ; il est entièrement consacré aux affaires, aucune portion n'en est immobilisée en prêts au Trésor, ou en rentes sur l'Etat comme c'est le cas pour la banque d'Angleterre et pour la banque de France. — La surveillance de la banque est exercée par un conseil (*Kuratorium*) de 5 membres dont 3 sont nommés par le Conseil fédéral, un est nommé par l'empereur et le cinquième est le chancelier de l'Empire, qui a la présidence. La direction effective est exercée par une commission spéciale nommée par l'empereur sur la proposition du Conseil fédéral et qui est aux ordres directs du chancelier. Les comptes de la banque de l'Empire sont soumis au contrôle de la cour des comptes. Les actionnaires n'ont action sur la banque que par une *commission centrale permanente*, qu'ils nomment eux-mêmes, laquelle n'a qu'un rôle purement consultatif et ne possède qu'un droit de contrôle limité. Les succursales sont dotées également d'une administration nommée par l'Etat. Ces succursales sont de divers types, suivant l'importance de la ville dans laquelle elles sont situées; il en existe 220 dans tout l'Empire.

Si l'on compare les mouvements des divers chapitres de la comptabilité à trente ans de distance, on verra quelle importance la banque de l'Empire a acquise par sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

transformation et par suite de l'application de la loi du 14 mars 1875.

	BANQUE de Prusse 1852	BANQUE de l'Empire allemand 1885
Total des opérations (marks)	1.759.455.000	7.319.903.900
Effets escomptés (nombre)	129.880	2.198.552
Effets escomptés (valeur) (marks)	310.419.900	3.642.939.000
Circulation (marks)	133.782.000	739.999.000
Compensations (virements) (marks)	95.043.000	26.932.850.000
Succursales	70	220

Il existe, en outre, en circulation, en Allemagne, un papier-monnaie émis par l'Empire, acceptable par toutes les caisses publiques et remboursable en espèces dans les caisses de l'Empire. — La banque d'Allemagne a un service spécial de virements qui fait l'office de chambre des compensations, telle qu'il en existe à Vienne ou en Angleterre. L'escompte est généralement supérieur à celui de la banque de France de un demi à un pour cent. Il subit des changements assez fréquents, moins fréquents, cependant, que ceux de la banque d'Angleterre. — Par analogie avec la banque d'Angleterre, elle fait l'office de trésorier de l'Etat, mais à titre purement gratuit. Elle peut acheter et vendre des fonds publics ainsi que des actions et obligations de sociétés allemandes de chemins de fer dont les lignes sont en exploitation. Enfin la loi de 1875 porte qu'elle ne peut faire d'opérations (avances ou prêts) avec l'administration des finances de l'Empire ou des Etats allemands, que dans des limites strictement prévues. Mais cette disposition n'a qu'une valeur relative, car des décrets spéciaux peuvent y déroger.

La réserve de la banque est fixée au quart du capital social, soit à 30 millions de marks ; elle est constituée au moyen d'un prélèvement de 20 % sur les bénéfices. L'État lui-même participe aux bénéfices dans la mesure suivante : L'intérêt dû aux actionnaires une fois couvert et la réserve légale (non encore entièrement constituée jusqu'ici) étant prélevée, l'excédent des bénéfices se divise par parts égales entre le Trésor impérial et les actionnaires. Dans le cas où les bénéfices n'atteindraient pas le minimum d'intérêt de 4 1/2 % garanti aux actionnaires, le déficit devrait être comblé par des prélèvements sur la réserve. Si d'autre part, les bénéfices revenant aux actionnaires permettaient la distribution d'un dividende dépassant 8 % en y comprenant l'intérêt garanti, la part revenant à l'Etat au-dessus de ce dividende s'élèverait aux trois quarts de l'excédent et un quart seulement irait aux actionnaires.

Cette organisation spéciale livre donc entièrement la banque aux mains de l'Empire, et lui fait une situation absolument dépendante des événements politiques. L'écueil pour elle est là. François BERNARD.

BANQUE D'ANGLETERRE. La banque d'Angleterre fut créée à Londres, en 1693, sous Guillaume III. Elle est donc antérieure d'un peu plus d'un siècle à notre banque de France, mais elle eut des débuts plus modestes, sinon plus pénibles que celle-ci. L'autorisation de s'établir lui fut octroyée pour onze années, moyennant une avance permanente à l'Etat de 1,200,000 livres sterling qui représentait précisément le capital initial de la banque prêté au taux de 8 %. En échange, elle recevait le privilège exclusif d'émettre des billets au porteur et à vue, privilège restreint seulement en 1825. En 10 jours, le capital fut souscrit par le public, et les opérations commencèrent le 1er janv. 1695 sous la raison sociale : « *The Governor and the Company of the Bank of England* ». En 1708, de nouveaux privilèges lui furent accordés. Un act spécial l'exempta de tout impôt et prohiba toute société de plus de six personnes, formée en vue du commerce de banque dans toute l'étendue de l'Angleterre propre (et non du Royaume-Uni).

Son historique jusqu'en 1844, quoique très mouvementé, présente peu de faits saillants, il se relie très étroitement à celui des événements politiques. Quelques faits particuliers sont cependant à signaler. De 1786 à 1792, pendant les sept années de prospérité que l'histoire commerciale anglaise appela *golden years* (l'âge d'or), les petites banques *(private banks)* de moins de six personnes s'étaient multipliées à l'infini dans toutes les villes du royaume ; les émissions de billets, étant libres, s'étaient faites en dehors de toute limite raisonnable, et, en 1793, une crise éclata qui fit disparaître la plupart de ces banques d'émission sans fondement sérieux. Cette date marque pour la banque d'Angleterre la première année d'une assez longue période de difficultés qui ne cessèrent, en réalité, qu'en 1826. Elle avait assez bien supporté la crise de 1793 et la disparition des petites banques ne pouvait que la servir ; mais les avances réitérées qu'elle avait dû consentir au gouvernement anglais avaient affaibli sa situation. En 1797, Pitt, chef du cabinet anglais, engagé sur le continent dans la lutte contre Bonaparte, recherchant un solide appui financier, demanda à la Chambre et obtint la garantie nationale pour les billets de la banque d'Angleterre ; il fit décider en même temps, après avis du conseil, la suppression des paiements en espèces par la banque. Afin de faciliter la circulation fiduciaire, des billets de 1 livre et de 2 livres furent émis. C'était établir le cours forcé. Il n'en résulta aucun dommage cependant, grâce à la décision des marchands de la Cité de recevoir les billets comme monnaie. Le blocus continental, les guerres européennes et en particulier les campagnes de 1814 et de 1815 firent porter la circulation de 14,440,000 £ en 1800 à 30 millions en 1817, non compris 16 millions de £ émis par les autres banques. Les banknotes ne se maintinrent pas toujours au pair, mais la dépréciation n'atteignit à aucun moment une valeur élevée. En 1819, la reprise des paiements en espèces fut décidée pour 1823, elle devint effective dès le 1er fév. 1820. La situation paraissant devenir régulière, la spéculation devint si téméraire qu'elle en perdit toute mesure et qu'une nouvelle crise, survenue en 1825, put seule la rétablir dans une assiette convenable.

On se décida alors à changer la législation de 1708, une nouvelle loi (1826) rétablit la liberté complète des banques d'émission en Angleterre, sauf dans un rayon de 65 milles autour de Londres où se bornait dès lors le privilège de la banque d'Angleterre. Les billets de 1 £ furent supprimés par la même loi. Enfin, en 1833, le privilège de la banque d'Angleterre fut renouvelé, mais il fut stipulé que ce privilège pourrait cesser, à partir de 1845, sur simple dénonciation faite un an à l'avance. Depuis, il se trouve renouvelé chaque année par tacite reconduction.

L'organisation actuelle de la banque d'Angleterre a été définitivement arrêtée par un act de 1844, auquel est resté attaché le nom de Robert Peel, son principal promoteur. Cette loi qui porte la date du 26 juil. 1844 a pour titre : *Act pour régulariser l'émission des billets et pour donner au gouverneur et à la compagnie de la Banque d'Angleterre certains privilèges pour un temps limité.* En vertu de cette loi, les services de la banque sont divisés en deux départements ayant chacun leurs comptes balancés par des ressources particulières ; l'un se rapporte aux opérations de banque proprement dites *(Banking department)* et l'autre est exclusivement réservé à l'émission des billets *(Issue department)*. Afin de prévenir les émissions abusives, la loi règle la circulation du papier proportionnellement à l'encaisse métallique. L'interprétation du bilan,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous sa nouvelle forme, permet de montrer les ressources propres à chaque département.

BILAN A LA DATE DU 3 MARS 1887.

(Forme voulue par la loi du 26 juillet 1844)

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉMISSION

PASSIF	L. ST.	ACTIF	L. ST.
Billets créés.....	37.618.250	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
		Rentes immobilisées.....	4.734.900
		Or monnayé et lingots.	21.868.250
Total.....	37.618.250	Total.....	37.618.250

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS EN BANQUE

PASSIF	L. ST.	ACTIF	L. ST.
Capital social....	14.553.000	Rentes disp. (à la Banque).....	13.633.141
Réserve et profits et pertes.....	3.750.964	Portefeuille et avances.....	22.570.914
Trésor et Admin. publ. (E).....	8.908.304	Billets en rés.(R)	13.887.155
Comptes particuliers (E).....	24.127.546	Or et argent monnayés....(R)....	1.412.967
Billets à 7 jours, etc. (E).....	164.363		
Total....	51.504.177	Total.....	51.504.177

Proportion de la réserve aux engagements : 46,08 °/°.

Ainsi, l'émission est dotée, au moyen de la dette fixe de l'Etat, de rentes immobilisées et de tout l'or et l'argent non indispensables au service de caisse. Elle reçoit également les lingots que la banque achète et paie en banknotes. En échange, elle porte à son passif la valeur totale des billets en circulation ou disponibles dans les caisses de la banque, valeur qui ne peut dépasser le montant des ressources accusées d'autre part. On voit donc que la loi autorise, en réalité, une circulation de billets supérieure à l'encaisse de 15,750,000 £ qui sont, il est vrai, gagés par des rentes sur l'Etat. La loi de 1844 ne portait qu'une circulation excédente de 14 millions de £, mais ce chiffre s'est augmenté par suite de la disparition d'autres banques d'émission.

Au département des opérations en banque, nous avons marqué de la lettre R les chapitres de l'actif qui forment la réserve disponible. Cette *réserve* est la somme dont peut encore disposer la banque d'Angleterre en escomptes et avances avant d'avoir atteint la limite légale imposée par l'act de 1844, au delà de laquelle elle ne peut faire d'opérations nouvelles qu'au prorata des rentrées du même chef. Il est de tradition que, pour que la banque d'Angleterre songe à recourir à la hausse du taux de l'escompte, il faut que ladite réserve tende à tomber au-dessous du tiers des comptes courants du Trésor, des administrations publiques et des particuliers cumulés. Quand cette réserve de billets est épuisée, comme cela est arrivé en 1847, en 1857 et en 1866 à la suite du *Black Friday* (11 mai), il faut suspendre l'act de 1844, élargir la circulation fiduciaire et dépasser, malgré l'absence de contre-partie en espèces, la limite de 14 millions sterling. C'est là une des nombreuses causes qui font que le taux d'escompte de la Banque est essentiellement variable.

La banque d'Angleterre publie aussi son bilan sous la forme ordinaire. Le voici à la même date du 4 mars 1887, il est facile de voir qu'il ne diffère de la forme légale que parce qu'il ne porte que le montant des billets en circulation et non plus la valeur totale des billets créés.

(Ancienne forme)

PASSIF	L. ST.	ACTIF	L. ST.
Capital social....	14.553.000	Dette fixe de l'Etat	11.015.100
Réserve et prof. et pertes.....	3.750.964	Fonds publics....	18.368.041
Billets en circul..	23.731.095	Portefeuille et avances.....	22.570.914
Billets à 7 jours..	164.363	Encaisse (or et argent, monnaie et lingots).....	23.281.217
Trésor et admin. publiques.....	8.908.304		
Comptes particul.	24.127.546		
Total.....	75.235.272	Total.....	75.235.272

Il résulte de cet exposé que la banque d'Angleterre ne jouit pas d'un privilège d'émission même en Angleterre : il existe encore de nombreuses banques *privées* ou *par actions* dont le pouvoir d'émission atteint près de 6 millions sterling. Le privilège existe toutefois pour la ville et pour la zone comprise dans un rayon de 65 milles autour de Londres où les banques par actions *(joint stock banks)* ne peuvent s'établir. Mais elle se place de beaucoup au premier rang dans le pays par l'importance de ses opérations et l'influence qu'elle a acquise.

Ses opérations et son organisation sont analogues à celles de la banque de France. Son capital est fixé à 14.553,000 £ et est représenté par 14,555 actions de 1,000 £ entièrement libérées. Son administration jouit d'une complète autonomie vis-à-vis de l'Etat, elle nomme elle-même son gouverneur, son député-gouverneur (sous-gouverneur) et les 24 directeurs qui forment son conseil de direction. Les opérations qu'elle fait avec le public sont en tout semblables à celles de la banque de France. Toutefois, elles acquièrent une importance toute particulière de ce fait qu'elle sert de banquier commun aux autres banques de Londres et aussi par suite de la situation prépondérante du marché financier anglais dans le monde. La banque d'Angleterre possède des succursales à Liverpool, Manchester, Newcastle, Birmingham, Leeds, Hull, Bristol, Plymouth et Portsmouth.

Comme banque de l'Etat, son rôle diffère essentiellement de celui de la banque de France dans notre pays. Elle est avant tout le trésorier du gouvernement. Elle est chargée de payer les intérêts de la dette publique, d'opérer les transferts de titres : c'est elle, en un mot, qui a le service du Grand-Livre. Elle émet à ses guichets les bons du Trésor (bons de l'Echiquier) et fait même l'avance du montant annuel de certains impôts dont les rentrées se font tardivement (*land-tax* ou impôt foncier, impôt sur la drèche). Pour les avances, ce sont à peu près les mêmes principes qu'en France qui sont suivis en Angleterre ; les prêts permanents doivent être votés par le Parlement ; les prêts temporaires, qui rentrent dans les opérations courantes de trésorerie, se font en liberté dans les limites fixées par les lois de finance. Avant 1844, la banque recevait de l'Etat pour rémunération de ses services une allocation annuelle de 20,000 £, cette indemnité est compensée aujourd'hui par une diminution d'égale somme sur l'impôt du timbre sur les billets. C'est là un simple virement de compte.

Une remarque importante est à faire pour la lecture du bilan. Le portefeuille de la banque d'Angleterre est toujours associé aux avances faites sur dépôts de valeur. Les effets escomptés sont portés de préférence par le commerce aux *joint-stock banks* ou aux banques privées qui ne recourent elles-mêmes au réescompte à la banque d'Angleterre que dans de faibles limites et qui se procurent les espèces métalliques par des dépôts de valeur. On s'explique l'importance que prennent par suite les avances sur titres de la banque durant les périodes de crise. L Etat lui-même contribue pour la plus forte part à grossir ce chiffre aux époques de guerre ou de dépenses considérables, en apportant à la banque de grandes quantités de bons de l'Echiquier.

La proportion de la réserve aux engagements qui figure à titre de renseignement à la suite du bilan se déduit de la comparaison du montant des valeurs R au total des valeurs que nous avons signalées par la lettre E. Ainsi, au passif, le compte courant du Trésor est isolé des comptes courants particuliers, tandis qu'à l'actif les avances sur titres provenant de l'Echiquier ne sont pas séparées de celles qui ont été consenties sur les valeurs de banque.

Pour compléter cet exposé, nous empruntons au *Dictionnaire des finances* le tableau suivant qui résume les mouvements extrêmes des divers articles du bilan par périodes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

depuis 1793 jusqu'en 1883 (maxima et minima) en millions sterling.

ANNÉES	CIRCULATION		ENCAISSE		PORTEFEUILLE Escomptes et avances		DÉPOTS du Trésor		DÉPOTS particuliers	
	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima
1793 à 1810	10	24	3	6	7	23	11	12	1	2
1811 à 1820	22	29	2	11	4	23	2	11	1	2
1821 à 1830	16	26	2	11	3	12	3	7	1	7
1831 à 1840	15	20	2	11	3	19	2	14	3	9
1841 à 1844	15	22	3	16	5	12	2	12	2	10
1845 à 1850	16	22	8	17	8	23	2	11	6	18
1851 à 1860	15	24	6	22	10	31	2	11	8	19
1861 à 1870	18	24	11	25	5	24	2	10	10	23
1870 à 1883	22	33	18	35	15	29	3	16	15	33
1886.....	23.4	25.8	18.8	23	31.6	39.1	»	»	»	»

L'encaisse métallique de la banque d'Angleterre est loin de présenter l'importance de celui de la banque de France par suite de l'organisation du marché financier anglais et de l'usage habituel des chèques qui vont se compenser au *Clearing House*. Les opérations de cette chambre de compensation s'élèvent environ à une moyenne annuelle de 150 milliards de francs, soit six milliards de livres sterling. Les virements qui ont lieu en France sont loin d'atteindre cette proportion, même en tenant compte de la moindre importance relative du marché financier. L'encaisse de la banque d'Angleterre se maintient, en effet, entre 600 et 800 millions de francs, celle de la banque de France tombe rarement, depuis quelques années, au-dessous de 2 milliards.

Ces situations respectives font qu'il existe entre les deux banques des relations plus étroites que ne le laisseraient supposer la solidarité, très grande cependant, du marché international des capitaux. Dès que, par suite d'une cause quelconque, les demandes de capitaux deviennent considérables à la banque d'Angleterre, celle-ci élève le taux de son escompte pour protéger son encaisse. Un jeu de balance s'établit aussitôt avec la banque de France vers laquelle on se reporte pour solliciter ses réserves métalliques qui se trouvent alors à meilleur marché, et celle-ci, à son tour, se trouve souvent dans l'obligation d'élever également le taux de son escompte. L'agio sur l'or provoque aussi fréquemment des mouvements de ce genre. Mais, tandis que la banque d'Angleterre est obligée de recourir à de fréquents changements du taux de son escompte, la banque de France, grâce à la puissance de son encaisse, peut conserver à son escompte une fixité relative très profitable à la bonne marche des affaires. C'est ainsi que pendant l'année 1886 qui, cependant, a été très calme, le taux de la banque de France est resté invariablement à 3 %, tandis que celui de la banque d'Angleterre a varié sept fois et a fourni finalement une moyenne de 3 1/2 % pour l'exercice entier

A l'article Banque de France, on trouvera plus amplement développées les règles qui président au mouvement de l'escompte, ainsi que les principes généraux concernant la pratique générale des opérations de banque.

François Bernard.

BANQUES DES ÉTATS-UNIS. I. Période coloniale. — Pendant bien des années les colonies anglaises fondées sur la côte orientale de l'Amérique du Nord restèrent très pauvres et fort dépourvues d'espèces monnayées. La plupart des colons étant endettés à l'égard de la mère-patrie, l'argent tendait toujours à refluer vers l'Angleterre. Il fallut, pour faciliter les transactions domestiques, suppléer à cette pénurie d'espèces métalliques par quelque *médium* de circulation locale. Le tabac servit longtemps à cet usage dans la Virginie, le Maryland et la Caroline du Nord, de même le blé et le gros bétail dans la Nouvelle-Angleterre. Le Massachusetts, en 1690, donna le premier l'exemple d'une émission de billets de crédit que le Trésor provincial recevait en paiement des taxes ; ces billets reçurent ensuite la qualité de monnaie légale pour le paiement des dettes privées. Les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre, puis la province de New-York et les Carolines trouvèrent le procédé commode et en usèrent pendant les deux premières guerres des colonies anglaises contre le Canada français, de 1689 à 1714. Après la paix d'Utrecht, les assemblées provinciales furent séduites par la facilité de produire ainsi des ressources pécuniaires à volonté. Les gouvernements du Massachusetts et de la Caroline du Sud installèrent des bureaux de prêts. La province émettait des billets de crédit qui étaient prêtés à intérêt aux particuliers pouvant offrir des garanties suffisantes. C'était ce que l'on appelait créer une monnaie du peuple ; l'intérêt payé constituait un revenu pour la province, et les taxes étaient diminuées d'autant. Des bureaux de prêts furent établis bientôt également dans toute la Nouvelle-Angleterre, la Pensylvanie, le New-Jersey et le Maryland. L'application d'un tel système conduisit nécessairement à de nombreux abus. Les émissions furent excessives et le papier émis se déprécia en proportion. Mais cet inconvénient même était loin de déplaire aux partisans du système ; les débiteurs, grâce à la facilité des émissions et à la dépréciation des billets, trouvant moyen de s'acquitter de leurs engagements avec 50 %, parfois 25 et même 10 % du montant réellement dû. — Le Massachusetts, en 1748, résolut d'en finir avec un régime financier dont l'immoralité était devenue flagrante. Tout le papier de la province fut racheté à vil prix, et les émissions furent interrompues. La province sollicita même et obtint du Parlement de la mère-patrie une loi interdisant toute émission de billets aux établissements de la Nouvelle-Angleterre. Mais l'ouverture des hostilités contre le Canada (1755) et les dépenses considérables que s'imposèrent les colonies pour cette dernière lutte, qui se termina par la chute de la domination française dans le bassin du Saint-Laurent, forcèrent toutes les colonies, sauf le Massachusetts, à recourir de nouveau au papier-monnaie. La Virginie, pour la première fois, adopta elle-même l'expédient. La guerre finie, les commerçants anglais obtinrent du Parlement le vote d'une loi étendant à toutes les provinces américaines l'interdiction d'émission de billets de crédit édictée naguère contre les plantations de la Nouvelle-Angleterre. Mais la révolution qui éclata en 1775 dégagea les colonies de cette entrave et la guerre pour l'indépendance les soumit toutes plus lourdement que jamais au régime du papier-monnaie.

Pendant toute cette période coloniale, il ne s'était fondé aucun établissement particulier de banque, sauf dans la province de Massachusetts où une banque privée, établie sous le nom de *Land bank*, au commencement du XVIII^e^ siècle, prospéra jusqu'à la Révolution et maintint ses billets en circulation avec un bon crédit, en dépit des efforts plusieurs fois renouvelés des pouvoirs publics pour entraver son fonctionnement.

II. La Banque de l'Amérique du Nord. — Pendant la guerre de l'indépendance, le Congrès, assemblée révolutionnaire, investi du mandat indéfini de rechercher les moyens de soutenir la lutte des Colonies contre l'Angleterre, n'hésita pas, malgré sa timidité sur d'autres points, à assumer le pouvoir de créer une monnaie fictive. Il n'y avait pas encore de revenus généraux de la nation, puisque la nation n'existait que théoriquement, qu'aucun gouvernement national n'était constitué et que les pouvoirs effectifs du Congrès à l'égard des treize Etats particuliers qui venaient de se déclarer indépendants et unis se bornaient à fixer la part proportionnelle de chacun d'eux dans les contingents annuels de fonds, de vivres en nature et d'hommes. Cependant, dès 1775, le Congrès avait adopté les troupes de la Nouvelle-Angleterre comme l'armée commune du continent américain. Il avait donné à cette armée un commandant en chef,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Washington, et il fallait la faire vivre. De là des émissions successives de billets de crédit, véritables assignats dont le remboursement devait avoir lieu à diverses dates ultérieures avec les fonds que les colonies auraient à fournir en proportion déterminée. Le Congrès en émit de 1776 à 1779 pour 200 millions de dollars, valeur nominale, dont 34 millions dans les deux premières années, 63 en 1778 et 105 en 1779. Mais la valeur réelle était loin d'atteindre un pareil chiffre, et la création du papier-monnaie, ressource précieuse au début de la guerre, avait cessé, dès 1778, d'être même une ressource sérieuse. En effet, cette année là vit tomber les billets de crédit continentaux à 50 % de leur valeur nominale. A partir de 1779 la dépréciation fit des progrès rapides. Il fallut successivement 25 puis 40, 100, 500 dollars de papier pour constituer l'équivalent d'un dollar métallique. Toute valeur légale fut à la fin retirée à cette prétendue monnaie et elle disparut entièrement de la circulation avant même la fin de la guerre.

Le Congrès n'avait plus, depuis 1778, pour assurer la subsistance de l'armée et payer les arriérés de solde, que le produit de quelques emprunts faits à l'intérieur ou contractés avec la France, l'Espagne et la Hollande, les contingents toujours précaires et irrégulièrement fournis par les Etats, enfin les réquisitions en nature. Toutes ces ressources s'étaient rapidement épuisées et le Congrès était arrivé à un état de détresse financière dont aucun expédient ne semblait plus pouvoir le sortir. C'est dans ces conjonctures que Robert Morris, riche Pensylvanien qui venait d'être chargé, en avril 1781, du département du Trésor récemment institué par le Congrès, saisit cette assemblée du projet de création d'un établissement de banque dont l'objet serait d'aider le gouvernement à réunir les ressources nécessaires en vue de fournir des vivres à l'armée de Washington. En fait, le commandant en chef qui préparait déjà le plan de campagne dont la prise de Yorktown, au mois d'octobre suivant (1781), devait être le brillant couronnement, ne savait, en juin de la même année, comment mouvoir son armée, réduite aux plus dures privations. Il fallut que le comte de Rochambeau, lors du passage des troupes à Philadelphie, prêtât au trésor américain une vingtaine de mille livres en espèces sur la caisse du corps expédionnnaire français, et si un agent de Franklin n'avait rapporté à ce moment de France deux millions et demi que le gouvernement du roi avait encore consenti à prêter, les troupes américaines n'auraient pu vaincre Cornwallis, faute de pouvoir se vêtir et manger.

Alexander Hamilton, dans sa correspondance avec Robert Morris, exprimait souvent l'opinion que rien ne serait plus propre à fournir au gouvernement de l'Union les moyens de fortifier les ressorts de son action, que l'établissement d'une *Banque nationale* au capital de dix ou quinze millions de dollars, dotée d'un privilège pour trente ans, et ayant pour objet toutes affaires de banque, escompte, prêts et avances, émissions de billets, opérations avec le Trésor ou avec les Etats étrangers.

Robert Morris, installé le 14 mai 1781, comme chef du département du Trésor, envoya le 17 au Congrès son projet de banque qui restait d'ailleurs bien en deçà des suggestions hardies de Hamilton. Le capital était fixé d'abord à 400,000 dollars et pouvait être porté plus tard à 2 millions. Les billets émis par la banque seraient reçus comme espèces en paiement de tous impôts et taxes par les gouvernements des Etats et par celui des Etats-Unis. Il seraient remboursables en espèces, à présentation, aux guichets de la banque. Les articles de Confédération ne conféraient pas au Congrès le droit de constituer des compagnies en corporations légales. L'assemblée passa outre à cette difficulté constitutionnelle et décida que la banque serait incorporée aussitôt le capital souscrit et les administrateurs désignés. — La souscription fut pénible, tout le monde étant appauvri et à court d'espèces. Morris envoya des délégués au quartier général de l'armée, avec une lettre invitant les officiers à souscrire. Il reçut d'un ami de Washington la réponse suivante : « Nos officiers, depuis longtemps, n'ont pas reçu d'argent comptant et se sont vus forcés de subvenir eux-mêmes à leur entretien. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de se contenter de ne rien toucher de leur solde ou à peu près, tant que les finances publiques ne permettront pas de la leur servir avec régularité. Le général me charge de vous dire que, si désireux qu'il soit de patronner et de soutenir le projet de la banque, il ne peut, à l'heure actuelle, mettre son nom sur la liste de souscription. Depuis plusieurs années les revenus de ses propriétés ont été insuffisants pour les dépenses de sa famille, etc. » Vers la fin de l'année il n'avait été souscrit que pour 70,000 dols. Morris obtint cependant du Congrès, le 31 déc., l'acte d'incorporation de la *banque de l'Amérique du Nord*. Afin de mieux assurer sa situation, la Banque sollicita et obtint des chartes d'incorporation de plusieurs Etats, et notamment de la Pensylvanie, le siège social étant à Philadelphie. En janv. 1782 il restait encore la moitié des 500,000 dols apportés de France. Morris souscrivit au nom du gouvernement, pour ce montant, au capital de la banque, et celle-ci put entrer en fonctionnement. Sous l'habile dirction de Morris le crédit de la compagnie se maintint intact jusqu'à la paix, et ses billets furent constamment payés à présentation, tandis que le papier-monnaie du gouvernement central ou des Etats particuliers tombait dans le plus complet discrédit et perdait toute valeur. En réalité, cependant, elle rendit fort peu de services effectifs à l'Union. Après la paix, l'établissement continua à prospérer, son encaisse s'éleva jusqu'à six millions de dollars mexicains ; les bénéfices réalisés permirent la répartition de dividentes importants et le capital fut porté de 400,000 à 2 millions de dollars. La banque eut à lutter, de 1785 à 1789, contre de nombreuses hostilités qu'elle réussit à surmonter ; mais au moment de l'organisation du nouveau gouvernement fédéral, elle avait perdu tout caractère national et n'était plus qu'une banque locale de la Pensylvanie.

III. La première Banque nationale des Etats-Unis (1791-1811). — En déc. 1790, le gouvernement fédéral fonctionnait depuis dix-huit mois sous la constitution nouvelle, issue des délibérations de la convention de Philadelphie et sanctionnée par l'assentiment du peuple des divers Etats. Washington, élu président, avait pris pour secrétaire du trésor Alexander Hamilton dont les aptitudes financières se révélèrent avec éclat au printemps de 1790 par le plan de consolidation de la dette fédérale dont l'adoption eut pour résultat immédiat le relèvement merveilleux du crédit de l'Union. Pour achever son œuvre, il proposa au Congrès la création d'une banque nationale. Malgré la force et la lucidité des arguments par lesquels il motivait cette proposition (accroissement du capital actif du pays, facilités nouvelles pour les opérations du Trésor), il se heurta à une très vive opposition. Hamilton, par ses tendances aristocratiques, commençait à être suspect à un grand nombre des représentants, surtout à ceux qui se groupaient déjà autour de Jefferson pour former, à la place de l'ancien parti antifédéraliste, le parti nouveau des républicains ou des démocrates. Les principaux centres commerciaux de l'Union étaient déjà pourvus de banques locales qui rendaient d'utiles services ; on en pouvait constituer d'autres ; à quoi bon créer un mécanisme dont la puissance financière pourrait, entre les mains du gouvernement, se transformer en un dangereux instrument de corruption ? D'ailleurs, pas plus que ne l'avaient fait naguère les articles de Confédération, la Constitution fédérale de 1787 ne donnait au Congrès ou au pouvoir exécutif le droit d'incorporer des banques. Hamilton répondait que le Congrès était nécessairement investi de nombreux pouvoirs implicites que les termes de la Constitution ne lui conféraient pas expressément, mais qui dérivaient de ses attributions essentielles. Une banque nationale étant un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des rouages nécessaires de l'administration des finances nationales, le Congrès pouvait l'instituer en vertu de l'article de la Constitution qui l'autorisait à faire toutes les lois nécessaires pour la mise en action des pouvoirs dont il avait été expressément pourvu. Le projet de banque nationale fut enfin voté en mars 1791. La loi accordait un privilège de vingt années à cet établissement, dit *Banque des Etats-Unis*, au capital de dix millions de dollars, dont les billets remboursables à vue en argent et en or seraient reçus pour tous paiements par le gouvernement fédéral. Le taux de l'escompte ne devait pas dépasser 6 %. La loi déterminait le montant maximum des prêts que la banque pouvait consentir soit à un Etat particulier, soit au gouvernement des Etats-Unis. La création d'Alexander Hamilton fut un grand succès. L'émission du capital eut lieu en juillet à Philadelphie où le siège social était fixé. Une heure après l'ouverture des guichets, les 25,000 actions (de 400 dollars chacune) étaient souscrites et au delà. Avant la fin de l'année, la prime s'élevait à 150 dols pour 50 dols versés. Le conseil des directeurs fut constitué en octobre. Il se composa en majorité de fédéralistes, amis du secrétaire du Trésor et partisans plus ou moins ardents de ses idées politiques. La présidence fut donnée à Thomas Willing, de Philadelphie, ex-président de la banque de l'Amérique du Nord. Des succursales furent établies à Boston, New-York, Baltimore et Charleston.

Jefferson, chef du parti républicain, ne cachait point ses préventions contre un établissement fondé sous l'influence de son rival politique et placé en fait sous le patronage d'un parti dont ses propres efforts ne tendaient qu'à précipiter la ruine. Lorsque ce résultat fut enfin atteint par le triomphe des républicains aux élections de 1800, la banque devint l'objet d'une hostilité constante de la part du nouveau parti arrivé au pouvoir. « Cette institution, écrivait le président Jefferson à son secrétaire du Trésor Gallatin, est en opposition complète avec les principes et la forme de notre constitution. Quel embarras serait pour nous la banque des Etats-Unis avec toutes ses succursales si nous avions une guerre avec une puissance européenne! » Mais Gallatin ne partageait point les craintes de Jefferson. Il soutint la banque et fit même autoriser la création d'une succursale à la Nouvelle-Orléans après l'acquisition de la Louisiane en 1803. Bien que les revenus fédéraux se fussent considérablement accrus et que le gouvernement n'eût plus besoin d'emprunter à la banque (en 1795, les prêts consentis au Trésor avaient atteint six millions de dols.), celle-ci ne lui en rendait pas moins d'importants services pour la garde et la transmission de place en place des fonds publics, ainsi que pour la perception des taxes. Elle était, d'autre part, fort utile au public au point de vue commercial par ses prêts et avances. On accusait, il est vrai, sa direction de se laisser influencer dans la concession des prêts par des considérations de parti. Aussi lorsque se posa, en 1810, la question du renouvellement du privilège qui expirait en 1811, ces motifs politiques d'hostilité, renforcés par des objections d'ordre constitutionnel, finirent par l'emporter au Congrès sur les arguments de Gallatin qui, en prévision d'une guerre avec l'Angleterre, était d'avis que la banque fût maintenue. Le projet de loi portant renouvellement du privilège fut repoussé dans la Chambre des représentants à la majorité d'une voix, et au Sénat grâce à la voix prépondérante du vice-président des Etats-Unis. La banque entra en liquidation. Comme son capital était pour une bonne part entre les mains d'étrangers, le remboursement des actions eut pour conséquence une diminution assez importante d'espèces et les inconvénients prédits par Gallatin ne tardèrent pas à se faire sentir.

IV. Les Banques d'Etat de 1784 à 1816. — Le succès de la banque de l'Amérique du Nord avait provoqué rapidement la fondation d'autres établissemenes similaires tenant leurs chartes d'incorporation des Etats particuliers. Dès 1784, la banque du Massachusets fut établie à Boston. La même année fut créée la banque de New-York. Le nombre des banques, investies par les gouvernements locaux du privilège d'émission, était de seize en 1792. Les adversaires de la banque fédérale favorisèrent ce mouvement d'expansion. En 1811, il existait déjà quatre-vingt-neuf banques ayant droit d'émission avec un capital total de cinquante-deux millions de dols., une encaisse métallique de douze millions et une circulation de billets de vingt-huit millions. Les profits étaient importants, les prêts s'effectuant souvent à 2 et jusqu'à 3 % par mois. De 1792 à 1808, la banque de Pensylvanie distribua constamment 8 %, parfois 10 % de dividende, la banque de l'Amérique du Nord 12 %. La liquidation de la banque fédérale et le retrait de ses billets provoquèrent la fondation de cent banques nouvelles en deux années. L'exagération était telle que les gouverneurs de plusieurs Etats durent opposer leur veto à des bills d'autorisation de banques. La conséquence inévitable était une dépréciation du papier, bien que toutes les chartes d'incorporation eussent naturellement imposé la clause du remboursement des billets à vue en espèces. Le plus grand nombre de ces établissements ne purent résister aux épreuves de la guerre de 1812. La prise de Washington par les Anglais en août 1814 amena une suspension générale du remboursement des billets, sauf dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Mais les banques, bien qu'en état de suspension de paiements, continuèrent leurs affaires et gagnèrent même de plus gros dividendes qu'avant la crise. La faillite devenait pour elles une cause de prospérité et elles manifestèrent une grande répugnance à seconder les vues du secrétaire du Trésor, Dallas, lorsque celui-ci proposa au Congrès, à la fin de 1814, des mesures propres à faciliter la reprise des paiements en espèces. L'opposition ne fut pas moindre du côté des spéculateurs qui, réalisant des bénéfices considérables sur les opérations de change et sur les fluctuations de l'or, redoutaient de voir la création d'une nouvelle banque nationale délivrer le public de la taxe énorme qu'ils prélevaient sur lui et ruiner ainsi leur fructueuse industrie.

V. La deuxième Banque des Etats-Unis (1816-1836). — C'est, en effet, à l'établissement d'une nouvelle banque fédérale que Dallas proposait de recourir pour remédier au désordre financier légué par la guerre. L'expérience des dernières années avait modifié les idées du Congrès à cet égard ; bon nombre des représentants qui avaient, en 1810, voté la suppression de la banque, votèrent, en 1815, son rétablissement. Le 20 janv. un bill réorganisant la banque fédérale passa dans les deux Chambres et fut soumis au président Madison, qui opposa son veto, bien que le pouvoir judiciaire eût fait justice des objections constitutionnelles. Il dut céder, l'année suivante, devant un nouveau vote du Congrès, et la seconde banque des Etats-Unis fut autorisée en avril 1816. L'organisation proposée par le secrétaire du Trésor reproduisait presque textuellement les clauses de la charte d'incorporation de la première banque. Le privilège était concédé pour vingt années, mais le capital était fixé à 35 millions de dols. Le gouvernement devait en souscrire le cinquième et nommer cinq directeurs sur vingt-cinq. Des succursales seraient établies dans les grands centres commerciaux. Les fonds publics seraient déposés à la banque ; celle-ci se chargerait gratuitement de leur transport de place à place et de l'émission des emprunts publics. Le secrétaire du Trésor aurait toujours le droit, en exposant ses raisons au Congrès, de retirer à la banque les dépôts de fonds publics, et celle-ci pouvait perdre son privilège par forfaiture ; le Congrès était en outre investi d'un droit permanent d'enquête sur sa direction. (Ces deux clauses devaient devenir, un jour, des armes redoutables contre la banque entre les mains de ses ennemis politiques.) Le Trésor recevait, en paiement du privilège concédé, une somme de 1,500,000 dols en trois annuités. — Dallas avait eu principalement en vue la reprise des paiements en espèces ; les hommes politiques les plus éminents de l'époque, effrayés de voir le pays

EFERUS - Recherches & Classification numériques

inondé d'une circulation de papier non remboursable, s'étaient convertis aux idées du secrétaire du Trésor, continuateur de Gallatin. Clay, Calhoun et Webster avaient voté pour la banque ; on crut avoir trouvé la panacée pour tous les maux financiers du moment. Parmi les cinq directeurs nommés par le gouvernement, figuraient deux capitalistes célèbres, Girard et Astor. Les billets des banques d'Etats perdaient 7 à 10 % à New-York et à Charleston, 15 à 18 % à Philadelphie, 22 à 25 % à Washington et à Baltimore, plus encore à l'intérieur. La banque fédérale fonctionna admirablement, comme instrument destiné à hâter la reprise des paiements métalliques. Le Congrès, de son côté, décida qu'à partir de fév. 1817, les droits d'importation seraient payables en monnaie légale, en billets du Trésor ou en billets de la banque des Etats-Unis et des autres banques qui auraient recommencé à payer leurs billets à vue. La reprise eut lieu partout à la date fixée, 1817. Le crédit public se releva brusquement. Ce fut un coup de maître rappelant celui de Hamilton en 1791. Les banques particulières continuèrent pendant cette période à se multiplier, atteignant le nombre de 330 en 1830 avec un capital de 145 millions, une encaisse de 22 millions et une circulation de 61 millions. Quant à la banque fédérale, sa direction ne fut pas toujours prudente et sans reproche. Elle se trouva un moment dans de sérieux embarras par suite d'une mauvaise administration de la succursale de Baltimore. Cependant ces difficultés furent aisément surmontées et la prospérité de la banque marcha de pair avec celle des finances du pays. La commission des finances du Sénat déclarait en mars 1830 que, « grâce à l'action de la banque fédérale, le pays possédait une circulation fiduciaire uniforme, non seulement rationnelle et uniforme en elle-même et parfaitement adaptée à tous les besoins du gouvernement et du public, mais plus rationnelle et plus uniforme que celle de tout autre pays ». Il en fut ainsi jusqu'au moment où éclata le célèbre conflit entre la banque et le président Jackson. Celui-ci, ne voyant dans la banque fédérale qu'un puissant instrument d'influence placé entre les mains du parti whig, avait déclaré dans son message de déc. 1829 que l'attention du Congrès devait être appelée sur les difficultés constitutionnelles qui pouvaient empêcher le renouvellement du privilège. C'était prendre les choses d'un peu loin, le privilège n'expirant qu'en 1836. Mais la lutte se poursuivit dès lors avec acharnement entre la banque et ses partisans d'un côté, le gouvernement et ses adhérents de l'autre. En 1832 le Congrès ayant voté un bill de renouvellement, Jackson opposa son veto et le bill ne put réunir au Sénat les deux tiers des voix. Le président résolut alors de retirer les fonds du Trésor en dépôt à la banque fédérale et de les remettre aux banques particulières des Etats. Le Congrès refusa son assentiment. Jackson passa outre, décidé à opérer le retrait sous sa propre responsabilité. Le secrétaire du Trésor, Lewis Mc Lane, refusa de le suivre dans cette voie et fut remplacé par William Duane, qui ne se montra pas plus docile. Duane fut à son tour remplacé par Roger Taney. Celui-ci retira les fonds s'élevant à près de 10 millions de dols (oct. 1833) et les répartit entre quatre-vingt-dix petites banques locales qui se servirent de ces capitaux pour faire des prêts sans garanties suffisantes et favorisèrent ainsi de grands excès de spéculation. La banque des Etats-Unis ainsi que les banques des Etats de l'Est, qui n'avaient pas été comprises dans la répartition, furent obligées au contraire de restreindre leurs transactions au détriment du monde des affaires dans les districts commerciaux. « Toute la puissance du gouvernement, dit John Calhoun au sujet de cette affaire des dépôts, a été transformée en une grande machine politique pour la corruption et l'assujettissement du pays. Le but avoué de l'administration a été de récompenser des amis et de châtier des adversaires .» En 1836 la banque des Etats-Unis, perdant son caractère d'établissement fédéral, obtint de la législature de la Pensylvanie une charte d'incorporation. Mais elle ne retrouva point comme banque locale la faveur dont elle avait joui précédemment et dut entrer en liquidation en 1841.

VI. Le régime de la liberté des Banques (1836-1864) et la crise de 1857. — La situation financière des Etats-Unis, à travers ces embarras passagers, se maintenant très prospère, les excédents de revenus s'accumulèrent rapidement. En janv. 1837 la dette publique était toute remboursée et le Trésor disposait d'une somme libre d'une trentaine de millions de dols, que le Congrès décida de répartir entre les divers Etats, ceux-ci étant libres de faire tel usage qu'ils choisiraient des fonds à eux alloués. La répartition n'était pas achevée qu'une crise financière d'une intensité exceptionnelle éclata et que le gouvernement se vit en présence du déficit. Depuis la suppression de la banque fédérale, le nombre des banques, ou de ce qui serait plus exactement dénommé des comptoirs d'émissions de billets, ne cessait de s'accroître. On en comptait plus de 800 en 1837 avec un capital de 240 millions de dols, une circulation de 150 millions et une encaisse de 50 millions. Encore le chiffre de la circulation ne donne-t-il qu'une faible idée de l'étendue des affaires que faisaient les comptoirs d'émission, grâce à l'habitude répandue déjà des compensations et des certificats de dépôts remplaçant les espèces et les billets. Avec une circulation de 150 millions de dols de billets, les avances et escomptes s'élevaient à 525 millions. Une spéculation ardente s'était établie sur les terrains de l'Ouest. Les banques avaient usé et abusé des ouvertures de crédit à découvert. La défiance commença à s'emparer du public. Une circulaire du secrétaire du Trésor destinée à arrêter les excès de spéculation, et aux termes de laquelle il ne devait plus être reçu que des espèces en paiement des acquisitions de terres publiques, détermina l'explosion de la crise. Les banques de l'Ouest, avec leurs encaisses insuffisantes, furent obligées de suspendre le paiement de leurs billets. Van Buren était président depuis deux mois quand les maisons de New-York furent atteintes à leur tour et se déclarèrent incapables de rembourser en espèces. Les banques des autres villes commerciales de l'Est suivirent l'exemple. En six mois la propriété foncière à New-York perdit 40 millions de dols ; la plupart des marchandises subirent une dépréciation de plus de 30 % ; des milliers de travailleurs se trouvèrent sans emploi. Van Buren convoqua le Congrès en septembre et déclara que le triste état des affaires était le résultat de l'esprit de spéculation déréglée auquel la population s'était livrée, et des habitudes de vie luxueuse fondées sur l'acquisition de fortunes imaginaires. Il ne suggérait d'ailleurs aucun remède aux maux de la situation et se contentait de proposer l'établissement d'un systeme indépendant de trésorerie par lequel les fonds du gouvernement seraient gardés sous le contrôle de l'administration dans des bureaux et bâtiments installés à cet effet dans les principales villes. Ce système essayé en 1840 et abrogé en 1841 fut repris et définitivement adopté en 1846. Les affaires restèrent longtemps languissantes et la situation ne redevint réellement normale qu'en 1843 après la fin de l'administration de Van Buren, sur lequel l'esprit de parti ne cessa de rejeter la responsabilité des maux financiers et économiques qui venaient d'accabler les Etats-Unis, bien qu'il n'eût fait que récolter les fruits amers de la politique de son prédécesseur.

Malgré le nombre extraordinaire des banques, il serait erroné d'appliquer au régime suivi jusqu'alors aux Etats-Unis la qualification de régime de liberté illimitée. La création et le fonctionnement de ces établissements étaient soumis par les autorités locales à des règles extrêmement variées, les Etats ayant été laissés libres par la Constitution fédérale de régler à leur gré l'organisation des banques. Les inconvénients résultant de cette diversité de la législation sur la matière étaient manifestes. Dans certaines régions, l'indépendance des compagnies était presque sans limite, dans d'autres la réglementation était assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compliquée pour devenir oppressive. Partout il fallait que les compagnies, pour s'établir, obtinssent de la législature des privilèges spéciaux. Un gouverneur de la Pensylvanie dut opposer une fois son veto à un bill autorisant vingt-cinq banques nouvelles, avec un capital de 9 millions de dols; mais l'année suivante une majorité des deux tiers des voix dans la législature autorisait 40 banques au capital de 17 millions. Souvent le capital annoncé était purement nominal, les compagnies créées n'avaient qu'une durée éphémère. D'autre part les autorisations données ainsi par les législatures constituaient aux mains des partis un véritable butin de victoire et servaient à récompenser des services électoraux. En 1841 un économiste américain définissait ainsi la circulation aux Etats-Unis: « La circulation se compose d'une petite quantité de monnaies d'or, d'argent et de cuivre; d'une quantité plus grande de billets des banques d'Etats remboursables en espèces; d'une quantité bien plus grande encore de billets de banque non convertibles en espèces, comprenant ceux des banques qui ne remboursent pas leurs billets en numéraire, du papier émis par des individus, des compagnies, des sociétés non autorisées, et circulant en guise de monnaie, puis des mandats de poste, des reconnaissances de dépôts, des chèques, des lettres de change... Les efforts des législatures des divers Etats pour remédier aux défectuosités de la circulation seront toujours aussi inefficaces que l'ont été jusqu'ici leurs tentatives pour supprimer les petites coupures. Leurs essais sont dérisoires, sans suite, sans ensemble, soumis à l'influence des intérêts privés ou des passions politiques qui varient avec les Etats et empêchent toute action générale. La nation seule est légitimement qualifiée pour apporter à cet état de choses un remède efficace et permanent. Le Congrès est le seul corps qui possède le pouvoir et l'autorité nécessaires. » Il y avait à peine deux Etats de l'Union dans lesquels l'organisation des banques fût semblable. Dans quelques-uns on n'autorisait les compagnies qu'en leur imposant des conditions spéciales relatives à l'escompte et à la circulation; dans d'autres ces mêmes conditions étaient inconnues. Tantôt les billets étaient garantis partiellement par des valeurs sérieuses, tantôt ils ne l'étaient que par le capital social qui le plus souvent n'existait lui-même que sur le papier.

Plusieurs tentatives furent faites en vue d'introduire un peu d'ordre dans ce chaos. En 1824, toutes les banques de la Nouvelle-Angleterre s'étaient entendues pour recevoir et payer en espèces les billets les unes des autres, afin d'assurer à ces billets une circulation uniforme et de valeur fixe *(Suffolk Bank system.)*. En 1829 fut appliqué dans l'Etat de New-York le système du fonds de garantie, devenu loi sous le nom de *Safety Fund act.* Il y avait alors dans l'Etat quarante banques en fonctionnement, mais dont les autorisations allaient prochainement expirer. La loi portait que désormais toute banque aurait à payer annuellement au trésorier de l'Etat 1/2 % de son capital comme *fonds de banque* jusqu'à ce que cette mise commune atteignît 3 % du capital de toutes les compagnies. Ce fonds était destiné à régler les comptes de toute banque, faisant partie du syndicat, qui viendrait à succomber. S'il venait à diminuer par suite de l'application du cas prévu, de nouvelles contributions devaient le relever au montant de 3 %. Il arriva un jour que dix banques succombèrent à la fois, ce qui emporta tout le fonds de garantie et fit abandonner le système. Celui-ci fut repris dans l'Ohio en 1845, puis dans d'autres Etats, Indiana, Illinois, Arkansas, Michigan, Alabama, mais échoua à peu près partout. Dans l'Etat de New-York, au moins autant, sinon plus que dans tous les autres, le droit d'autoriser les banques était devenu entre les mains de la législature un instrument de politique et trop souvent une occasion de corruption. Après la crise de 1838 il y eut dans tout le pays un soulèvement d'opinion contre le système des banques privilégiées. Le peuple de l'Etat, réuni en convention, décida et fit insérer plus tard dans le texte définitif de sa nouvelle constitution (1846) que la législature n'aurait plus désormais à concéder ni privilèges, ni autorisations, mais que des compagnies et associations pourraient se former librement pour faire des opérations de banque en se conformant à certaines lois générales. Ce régime de liberté des banques reposait sur les principes suivants : la fabrication des billets était placée dans les attributions de l'Etat; les compagnies les recevraient tout faits des mains du gouvernement, en déposant des effets publics pour un montant égal à titre de garantie. On accepta d'abord, comme contre-valeurs garantissant la circulation, des titres de rente sur les divers Etats. Plus tard, la loi souvent remaniée exigea que les dépôts de garantie fussent faits en titres de la dette de New-York ou en hypothèques représentant deux cinquièmes de la valeur des immeubles grevés. Ces conditions furent encore modifiées, mais le principe de la garantie en titres subsista. Il a fourni la base essentielle du système des banques nationales adopté depuis la guerre civile. Un certain nombre d'Etats, frappés des avantages que l'application du régime de la liberté des banques mitigée par l'application de garanties générales avait produit dans le New-York, se décidèrent à l'adopter également.

Bien que le régime nouveau fût incontestablement meilleur que l'ancien, il ne plaçait point cependant le pays à l'abri de crises semblables à celle qui avait causé en 1837 une perturbation si profonde. Car si la législation de l'Etat de New-York, imitée par d'autres Etats, réussit à donner une certaine sécurité aux détenteurs des billets de banque, elle n'imposait aucune entrave aux compagnies quant à la nature de leurs opérations et à leur mode de distribuer le crédit. Or, presque toutes les crises financières aux Etats-Unis ont résulté de la facilité extraordinaire avec laquelle les banques concèdent au commerce et à la spéculation des avances sur garanties insuffisantes, quand ce n'est pas même sans garanties. La crise de 1857 est une des plus remarquables à ce point de vue. Elle fut la conséquence directe d'un excès de prospérité. Plusieurs mauvaises récoltes s'étaient succédé en Europe; les Etats américains de l'Ouest avaient eu pendant le même temps des récoltes magnifiques. Une exportation énorme de grains donna des bénéfices inespérés, et l'Ouest, subitement enrichi, acheta par grandes quantités les produits de l'industrie européenne. Les intermédiaires dans les ports de l'Atlantique, Boston, New-York, Philadelphie, gagnaient à la fois sur les grains de l'Ohio, de l'Indiana, du Michigan et sur les tissus anglais, les soieries françaises, etc. Aucune gêne d'ailleurs dans la circulation monétaire, grâce à l'or de la Californie. Les banques voyaient affluer les dépôts dans leurs caisses, payaient un intérêt élevé et grossissaient sans mesure leurs avances. « Un planteur du Sud a besoin d'avances sur des cotons qui sont encore sur pied, dit M. Cochut, un pionnier sur les forêts qu'il doit abattre dans l'Ouest, un négociant sur les marchandises qu'il attend d'Europe, un ingénieur sur le chemin de fer qu'il a rêvé; actions, obligations, coupons d'emprunts, titres hypothécaires, warrants commerciaux, lettres de change à des termes impossibles, tout s'escompte, tout se mobilise; l'intérêt se discute au mois à un et parfois deux pour cent. » Depuis 1852 les chemins de fer avaient pris une extension considérable, grâce à l'intervention des capitaux anglais qui avaient rendu la vie à des entreprises jusque-là languissantes. Les imaginations s'étaient enflammées. Des compagnies nouvelles naissaient de tous côtés et les anciennes ne rêvaient que prolongements et embranchements. Les banques faisaient aux souscripteurs d'obligations, contre dépôt des titres, l'avance de la presque totalité des versements. Elles se trouvaient ainsi créancières, du commerce, des compagnies, du public obligataire, et débitrices, pour le même montant, à l'égard du grand public déposant qui pouvait à tout instant réclamer ses fonds. Les entrepôts dans les ports ne tardèrent pas à se trouver encombrés; il fallut encore de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce côté recourir au crédit pour soutenir artificiellement les cours. En juillet l'argent se fit rare, le taux de l'escompte s'éleva, toutes les valeurs baissèrent, la défiance commença à naître ; les premières demandes de remboursements des dépôts aux banques amenèrent la catastrophe. Dans l'Ouest, la suspension de paiement fut générale, et de plus, la plupart des compagnies de chemin de fer furent mises en faillite. Le Trésor fit ce qu'il put pour calmer la panique, rachetant ses emprunts à prime et remettant ainsi des sommes importantes en circulation. Mais ce ne pouvait être qu'un secours insuffisant. Les grandes banques de New-York tenaient bon, ayant restreint leurs opérations et supprimé toutes les facilités habituelles de crédit ; elles refusaient impitoyablement les billets des banques qui avaient succombé et toutes les transactions étaient arrêtées. Elles durent suspendre à leur tour et en quelque sorte par mesure de salut public, car toutes les caisses alors reçurent réciproquement le papier les unes des autres ; l'exportation reprit son élan ; le numéraire arriva du Sud qui avait à peine ressenti les effets de la crise du Nord, ayant continué régulièrement ses ventes de coton. En peu de mois les choses furent remises en leur état habituel. Au moment où éclata la guerre civile, les banques s'étaient relevées de leur chute de 1857, et se trouvaient en mesure de rendre de grands services à l'Union en péril. Il y avait à cette époque 1,600 banques, avec un capital total de 405 millions de dols, une circulation de 238 millions, des dépôts s'élevant à 395 millions et un chiffre de 650 millions d'escomptes et avances (3,300 millions de francs). La circulation était ainsi répartie : 45 millions de dols dans la Nouvelle-Angleterre, 53 dans les Etats du centre, 74 au Sud, 30 dans l'Ouest.

VII. Les Banques nationales et la situation actuelle. — Lorsque la guerre civile éclata entre le Sud et le Nord, les finances de l'Union étaient dans un état si prospère que les capitalistes de New-York et de Boston et le public en général ne s'effrayèrent pas d'abord des dépenses énormes que la lutte devait entraîner. La dette publique, sous toutes ses formes, ne dépassait pas 75 millions de dols, et les impôts étaient légers. On pouvait sans grand inconvénient augmenter les charges fiscales et contracter de grands emprunts, les ressources naturelles paraissant illimitées ainsi que la force d'énergie appliquée par la population à la création des richesses nouvelles. Mais on eut à improviser dans les deux premières années une armée de 700,000 hommes, uniquement recrutée de volontaires, et à pourvoir cette armée d'un équipement et d'un matériel de guerre dont les premiers éléments faisaient défaut. M. Chase, le secrétaire du Trésor, estimait à 500 millions de dols par an, les dépenses nécessaires, et le revenu ordinaire ne s'élevait pas jusqu'alors au dixième de cette somme. Les droits d'importation furent démesurément enflés et l'on établit de lourdes taxes intérieures. Il fallait toutefois demander à l'emprunt la plus grande partie des ressources dont la nécessité était admise dès le début. Il n'y avait pas à redouter que la nation fût accablée du poids de ces charges, mais il importait de ménager la transition et de faire en sorte que l'inondation des titres et des papiers de toute sorte que l'on allait créer ne produisît pas une crise commerciale dont les effets ne pourraient plus être conjurés. M. Chase obtint d'abord du Congrès l'émission d'un papier d'Etat pour 50 millions de dols, remboursable en espèces à présentation. Quelques mois plus tard le Congrès dut autoriser l'émission de billets de crédit pour une somme totale de 300 millions de dols. Ces billets n'étaient plus payables à présentation ; ils recevaient le caractère de monnaie légale, *legal tender notes* bientôt connus sous le nom populaire de *Greenbacks* (dos vert) ; ils ne pouvaient être échangés que contre des obligations fédérales portant un intérêt de 6 % payable en or. Le cours forcé de ces billets fut maintenu, on le sait, jusqu'en 1879 ; les émissions successives dépassèrent le montant primitivement prévu ; aujourd'hui les *Greenbacks*, remboursables en espèces à présentation, circulent encore pour un montant de 346 millions de dols.

Si le gouvernement fédéral s'en était tenu à ce premier type de circulation fiduciaire, il aurait frappé les banques d'émisson de paralysie et n'eût pas obtenu le résultat cherché qui était au contraire d'associer étroitement les banques à l'œuvre de création des ressources indispensables, dont le total allait sans cesse grossissant. M. Chase proposa donc un second système dont l'objet était de remplacer les billets particuliers des banques des Etats par des *billets de banque nationaux*, garantis par un dépôt d'obligations de la dette fédérale C'était l'application à toute l'Union, au profit du pouvoir central et aussi à celui du public, du *banking system* en vigueur depuis 1846 dans l'Etat de New-York, et qui y avait donné d'excellents résultats. Dans son rapport de déc. 1861, M. Chase avait déjà recommandé au Congrès le recours à ce mode de *currency*. Le principal avantage qu'il faisait valoir en faveur de cette innovation était « qu'elle faciliterait une distribution des valeurs de la nation parmi les principales associations monétaires du pays et identifierait ainsi les intérêts de ces dernières avec ceux du gouvernement ». Le secrétaire du Trésor insista de nouveau sur sa proposition dans son rapport de fin 1862. L'adoption du système des *banques nationales* créerait, disait-il, un grand marché pour les valeurs fédérales et en aiderait puissamment la négociation et l'absorption. Un bill rédigé à cet effet fut adopté par le Congrès en 1863, puis revisé et complété en juin 1864, sous le nom de *Loi pour établir une circulation nationale garantie par un dépôt d'obligations des Etats-Unis, et pour assurer cette circulation et son amortissement*. Lors du débat sur ce bill, il fut établi une distinction essentielle entre l'objet de la création des *Greenbacks* et l'institution des *banques nationales*. L'émission directe du papier d'Etat n'était « qu'une mesure de guerre, un expédient de nécessité destiné à pourvoir aux plus pressants besoins du Trésor ». L'institution des banques nationales était présentée au contraire comme « le début d'un système permanent qui, sagement mis en œuvre, devait assurer au pays une circulation fiduciaire hautement avantageuse pour la population et toujours semblable à elle-même comme sécurité et comme valeur, donner de grandes facilités au gouvernement pour contracter ses emprunts, diminuer le taux de l'intérêt et faire participer le public aux profits procurés aux banques par la circulation fiduciaire, éviter les dangers inhérents à tout grand monopole financier, etc. ».

La loi du 3 juin 1864 a été l'objet de quelques modifications de détail en 1870, 1874 et 1875. Voici, en substance, les clauses principales de cette législation, auxquelles continue à être soumis le fonctionnement des banques nationales : Il est institué au département du Trésor un bureau spécial chargé de la surveillance des nouvelles banques et placé sous la direction d'un fonctionnaire appelé contrôleur de la circulation. Les sociétés ayant pour but de se livrer à des opérations de banque, en tant que *banques nationales*, peuvent être formées par un nombre illimité de personnes, cinq au minimum. Elles rédigent elles-mêmes leurs statuts qui ne doivent contenir aucun règlement en opposition avec les conditions générales énumérées dans la loi. Elles ne peuvent commencer leurs opérations qu'après autorisation donnée par le contrôleur de la circulation. Cette autorisation est donnée pour vingt ans ; toute banque autorisée peut être dissoute par liquidation volontaire ou par retrait de franchise pour violation de la présente loi. Suivent des clauses détaillées sur le choix des directeurs, les assemblées annuelles, le montant et le transfert des actions, la responsabilité des actionnaires, etc. Toute banque ayant rempli les conditions ci-dessus devra, avant de commencer ses opérations, remettre au Trésor des obligations fédérales représentant au minimum le tiers du capital versé. La société qui aura opéré cette remise recevra du contrôleur des *billets de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

circulation (*currency notes*) de différentes dénominations, numérotés et contresignés, en quantité égale à 90 % de la valeur, sur le marché courant, des obligations transférées au contrôleur, comme il a été dit ci-dessus, *mais ne pouvant excéder 90 % du montant desdites obligations à leur valeur au pair*. Le maximum du montant de ces billets de circulation à fournir par le contrôleur à chaque société, contre dépôts d'obligations fédérales, varie de 90 à 60 % du montant du capital de la banque, selon que ce montant est plus ou moins élevé. Les billets de circulation sont fabriqués par le Trésor, en différentes coupures de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100 ou 500 dollars. Ils portent au verso qu'ils sont garantis par des obligations des Etats-Unis déposés chez le trésorier, et sont revêtus de la signature du trésorier et du sceau du Trésor. Ils sont en outre signés par le président et le caissier de la société à laquelle ils sont remis. Celle-ci peut désormais les émettre et les faire circuler en guise de numéraire. Ces billets sont reçus au pair dans toute l'étendue des Etats-Unis en paiement des taxes, *sauf les droits à l'importation ;* ils seront reçus également pour tous salaires et autres dettes dus par les Etats-Unis aux individus ou corporations à l'intérieur des Etats-Unis, *excepté pour les intérêts de la dette publique et le rachat de la circulation nationale (greenbacks).* En cas de liquidation volontaire d'une banque nationale, celle-ci doit verser au Trésor, en monnaie légale, le montant des billets qu'elle a émis, et opérer le retrait des obligations déposées en garantie : à partir de ce moment, les billets sont remboursés par le Trésor, et la société est déchargée de toute responsabilité à cet égard. En cas de refus, par une banque, de remboursement de ses billets, le contrôleur déclare acquises au Trésor les obligations déposées par ladite société et se charge lui-même de rembourser les billets. Le contrôleur est autorisé à faire inspecter, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, les affaires de toute banque nationale, par des personnes choisies par lui. Toute banque autorisée par une loi spéciale, ou organisée sous une loi générale d'un Etat quelconque, peut se transformer en une *banque nationale*, en se soumettant aux prescriptions ci-dessus édictées.

Aussitôt après le vote de cette loi, il se forma un certain nombre de sociétés de banque du nouveau type, et les obligations de la dette fédérale se relevèrent rapidement. Cependant les avantages offerts aux banques d'Etats ne paraissaient point suffisants pour décider ces établissements à opérer la transformation proposée. Le système ne commença à être appliqué d'une manière étendue que lorsque le Congrès, en mars 1865, eut établi une taxe de 10 % sur les billets émis par les banques d'Etats ou privées. Comme les banques nationales n'avaient à supporter sur leurs émissions qu'une taxe de 1 %, l'effet de cette dernière mesure fut décisif. A la fin de 1865 plus de 800 banques d'Etats ou privées s'étaient transformées en *banques nationales*. Les autres renoncèrent au droit d'émission. L'année suivante, oct. 1866, le nombre des nouvelles banques atteignait 1,640. Leur capital total était de 420 millions de dollars ; elles avaient en circulation des billets pour 290 millions, en garantie desquels elles avaient déposé pour 330 millions de valeurs fédérales. Les comptes des dépôts privés s'élevaient ensemble à 560 millions, et le montant des prêts et escomptes à 605 millions (3 milliards de francs).

En 1870 le Congrès porta à 354 millions le montant maximum de la circulation des banques nationales, et en 1875 toute limitation fut supprimée. Mais le chiffre de 350 millions de dollars ne fut guère dépassé et depuis quelques années la circulation des banques nationales a une tendance constante à diminuer. D'un côté l'importance de plus en plus considérable des compensations de comptes au moyen des *clearing-houses* fait que l'on a moins besoin d'une circulation très étendue et qu'avec une même quantité de numéraire ou de billets il s'opère aujourd'hui des affaires dix ou vingt fois plus importantes qu'autrefois. Une autre raison qui tend à réduire l'usage des billets est la nécessité pour les banques de consigner des titres de rente fédérale en garantie de leur circulation. Or le temps n'est plus où les rentes fédérales se négociaient au-dessous du pair : le 4 ½ % remboursable en 1891 est coté 110 et le 4 % remboursable en 1907 vaut 134 %. Depuis des années déjà il n'y a plus de bonds à 6 ou 5 % ; tout a été converti ou remboursé ; quant aux rentes, 3 %, qui ont remplacé ces anciens types, le remboursement en a été terminé en juil. 1887.

Les valeurs déposées en garantie par les banques étant successivement appelées au remboursement, ces sociétés devaient, ou bien les remplacer par d'autres bonds qu'elles ne pouvaient plus acquérir qu'au-dessus du pair, ou restreindre leurs émissions de billets. Elles ont pris en général ce dernier parti. De là un resserrement de plus en plus marqué, depuis 1882, de la circulation des banques nationales. Actuellement tout le système est remis en question, et chaque année le secrétaire du Trésor appelle l'attention du Congrès sur une situation qui ne saurait se prolonger sans que la création de M. Chase soit définitivement compromise. A la fin de 1885, le nombre des sociétés régies par la loi de 1864 s'était cependant encore accru et atteignait 2,725. Mais leur circulation n'était plus que de 275 millions de dols, tandis que le montant des dépôts et des prêts et escomptes était en progression constante. Depuis cette époque, la situation s'est encore bien plus rapidement modifiée, par suite de la reprise des remboursements de la dette publique interrompus pendant tout le cours de l'année 1885. A mesure que les bonds de 3 % ont été amortis, les banques se sont abstenues de suppléer aux réductions que cet amortissement opérait dans le montant de leurs dépôts de titres et ont préféré laisser au Trésor les fonds nécessaires pour le remboursement d'une quantité correspondante de leurs billets. Au 31 déc. 1886, la circulation effective des banques nationales était tombée au-dessous de 200 millions de dols, et la disparition complète des bonds fédéraux 3 % l'a fait descendre au milieu de l'année 1887 à 150 millions de dols (750 millions de francs). Les banques s'accommodent d'ailleurs assez bien de cette restriction de leur *currency* particulière. Il y a très longtemps qu'elles ne recueillent plus que des bénéfices très minimes de l'exercice du droit d'émission, entouré par la loi de tant de formalités et d'entraves. C'est en faisant fructifier par les avances et escomptes les sommes déposées dans leurs caisses par le public qu'elles gagnent leurs dividendes. Le groupe si puissant des banques associées de New-York qui par l'organisation de son *clearing-house* arrive, avec des quantités relativement faibles de numéraire, à brasser des affaires si considérables, ne figure plus dans la circulation des banques nationales que pour quelques millions de dols. Le système de la loi de 1864 est donc en pleine crise et l'on ne saurait dire s'il survivra à l'épreuve qu'il traverse. C'est, croyons-nous, l'hypothèse la plus vraisemblable, les banques elles-mêmes ne manifestant aucune inclination décisive à renoncer au droit d'émission, si peu fructueux qu'il soit pour l'instant. Plus de 800 d'entre elles, dont le privilège venait à expiration en 1885, en ont demandé et obtenu le renouvellement pour vingt autres années. Il est probable qu'une loi nouvelle augmentera la proportion des billets que les banques pourront émettre par rapport au montant des obligations qui en sont la garantie, et qu'ainsi le système pourra être conservé, même avec une circulation réduite, jusqu'à l'échéance de la dette 4 % (1907).

Les banques nationales ont payé de 1864 à 1883, 124 millions de dols d'impôt au Trésor fédéral, toutes taxes comprises sur la circulation, sur les dépôts et sur le capital, soit environ 8 millions de dols par année, près de 2 % par rapport au capital. Elles ont en outre payé des impôts pour un montant à peu près égal aux gouvernements des Etats. Aujourd'hui les charges sont moins lourdes, la taxe sur les banques n'a produit que 3 millions de dols en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1885. Sur 3,600 banques nationales qui se sont constituées sous la législation de 1864, on n'en compte pas 150 qui aient failli, bien que le système ait eu à subir la crise financière générale de 1873 et le krach particulier de New-York (1884) où se trouva compromis le général Grant.

Toutes les banques d'Etat ou privées qui, avant la loi de 1864, jouissaient du droit d'émettre et de faire circuler des billets au porteur, avaient été brusquement privées de ce droit en 1865 par l'établissement de la taxe spéciale de 10 % sur leur circulation, alors que celle des banques nationales n'était frappée que de 1 %. Un grand nombre se transformèrent en banques nationales, mais beaucoup aussi subsistèrent et fonctionnent encore aujourd'hui sous leur ancienne forme ; il ne paraît point qu'elles aient souffert de ne plus pouvoir émettre des billets. On compte environ dans ce groupe 900 banques investies de certains privilèges ou d'autorisations spéciales par des gouvernements d'Etats ; mais si on ajoute à ce nombre toutes les sociétés privées, les *Trust and loan companies*, et les maisons particulières faisant des opérations de banque sans s'être placées sous le régime de la loi de 1864, on arrive au chiffre de près de 4,500 sociétés avec un capital de 230 millions de dols et 750 millions de dépôts. Il faut encore, pour compléter le dénombrement, tenir compte des caisses d'épargne, au nombre de 650 environ, qui disposent de dépôts d'une importance considérable atteignant un milliard de dollars. En résumé, si l'on additionne les ressources dont disposent à la fois les 2,700 banques nationales, les 4,500 banques privées et les 650 caisses d'épargne, on arrive à un total de près de 3 milliards de dollars, quinze milliards de francs.— Il ressort de l'histoire des banques aux Etats-Unis que ces établissements ont, de tout temps, mais surtout depuis la colonisation des régions de l'Ouest, joué en ce pays un rôle des plus importants dans le développement de la richesse publique et dans la marche de la civilisation. Partout où se sont installés quelques émigrants, on a vu surgir aussitôt une banque, en même temps, plus vite même parfois, qu'une église ou une école. 145 banques nationales ont été fondées en 1885, dont 4 dans les Etats de l'Est, 20 dans ceux du Centre, 21 au Sud, 76 dans l'Ouest, 8 dans les Etats du Pacifique, 16 dans les Territoires. Loin d'être concentré dans les mains d'un petit nombre de puissants personnages financiers, le capital des banques est le plus souvent formé de l'épargne des gens de condition modeste et de petite fortune (les 6 à 7 millions d'actions des banques nationales appartiennent à plus de 200,000 actionnaires). Des rapports étroits, directs, presque intimes entre le peuple et les banques expliquent l'influence politique et sociale constamment exercée aux Etats-Unis par ces établissements. A. Moireau.

BANQUE DE FRANCE. I. Economie politique. — 1° Origines. — Après la débâcle de la *Banque générale de Law*, arrivée en 1720, un tel discrédit s'était attaché dans l'opinion publique en France aux banques d'émission qu'aucune n'osa se fonder pendant plus d'un demi-siècle. Ce n'est qu'en 1776 qu'un banquier genevois, Penchaud, réfugié à Paris, demanda et obtint, grâce à l'appui de Turgot, l'autorisation de créer la *Caisse d'escompte*, société en commandite au capital de 15 millions (arrêt du Conseil d'Etat du 24 mai 1776). Cette banque joua bientôt, comme banque de l'Etat, un rôle considérable. Elle se distingua surtout par une habile administration, ce qui lui permit de vivre au milieu des nombreux embarras financiers du gouvernement et même de rendre à celui-ci des services très importants. A la fin de 1789 elle était créancière de l'Etat pour une somme de 159 millions. Une décision de l'Assemblée nationale du 17 déc. ordonna le remboursement de cette dette en assignats sur les biens de la couronne et du clergé. La Caisse d'escompte sombra bientôt dans la tourmente financière et un décret la supprima en 1793, sur la proposition de Cambon.

Aucun établissement de crédit n'exista pendant la période qui suivit, mais à peine le régime de la Terreur avait-il cessé, le souvenir des assignats étant encore très vivace, que de nouvelles banques se créèrent. Les trois principales que l'on peut citer sont la *Caisse des comptes courants* que l'on peut considérer comme une reconstitution de la Caisse d'escompte, car ce furent en grande partie les anciens administrateurs de cette dernière qui l'organisèrent en 1796 ; la *Caisse d'escompte du commerce*, créée en 1797, qui dut se dissoudre à la suite d'un vol important, mais qui se reforma aussitôt (10 nivôse an VII) sous la même raison sociale ; le *Comptoir commercial*, dit aussi *Caisse Jabach* qui date de 1800. En province, on ne trouve qu'une seule banque d'émission, la *Société générale du commerce de Rouen*, fondée en 1798, qui n'eut d'ailleurs qu'une importance très minime. Comme les lois sur la matière étaient ou abrogées, ou tombées en désuétude, ces établissements se formèrent spontanément sans autres lois que leurs statuts, et vécurent convenablement sans soulever de difficultés au grand avantage du commerce renaissant dans le pays.

C'est en 1800 que le premier consul favorisa la création d'une banque très puissante qui prit le nom de *Banque de France*. La Banque de France fut fondée le 24 pluviôse an VIII (13 fév. 1800) et elle commença ses opérations le 1er germinal (20 fév.). Sans même attendre sa constitution, le 28 nivôse an VIII (18 janv. 1800), le premier consul avait pris un arrêté prescrivant le versement au nouvel établissement des fonds reçus par la Caisse d'amortissement que Mollien venait de créer, et la conversion en actions de cette banque des cautionnements versés par les receveurs généraux. Cependant, quoique banque d'Etat, la Banque de France ne devait pas encore porter atteinte au libre fonctionnement de celles qui l'avaient précédée. Son organisation était la suivante : Elle était constituée en société anonyme au capital de 30 millions, divisé en 30,000 actions de 1,000 fr. entièrement libérées et sur lesquelles on s'interdisait tout nouvel appel de fonds.

L'assemblée des actionnaires était formée de 200 principaux d'entre eux, chacun ayant une voix par 5 actions avec un maximum de cinq voix. Cette assemblée se réunissait le 25 vendémiaire (17 oct.) de chaque année pour l'approbation du compte rendu des opérations de l'année et la nomination des quinze administrateurs qui prenaient dès lors le nom de régents. Ce conseil des régents, élu pour cinq ans, renouvelable par cinquième, choisissait dans son sein trois administrateurs qui formaient le *comité central* qui avait la direction des opérations, ainsi que trois censeurs. Les opérations de la Banque devaient être : 1° l'escompte des effets de commerce ayant au plus quatre-vingt-dix jours à courir et revêtus de trois signatures notoirement solvables ; 2° le recouvrement des valeurs et au besoin les avances sur celles de ces valeurs dont le paiement ne pouvait faire de doute ; 3° l'ouverture de comptes courants aux particuliers sans que jamais ceux-ci pussent se trouver à découvert ; 4° l'émission de billets au porteur et à vue (le mot de billet de banque se trouve seulement dans la loi du 24 germinal an XI) ainsi que de billets à ordre à un certain nombre de jours de vue, mais dans des proportions telles qu'au moyen du numéraire réservé dans ses caisses et des échéances du papier de son portefeuille, elle ne pût dans aucun temps être exposée à différer le paiement de ses engagements ; 5° recevoir les placements d'épargne productifs d'intérêt de toute somme au-dessus de 50 fr. Cette dernière disposition n'a pas été reproduite dans les statuts de 1808 qui l'abrogent ainsi implicitement.

Cette organisation ne comportait donc aucun privilège ni monopole en faveur de la Banque de France ; la seule prépondérance qu'elle obtenait lui venait de ce que l'Etat lui confiait ses intérêts financiers. Trois ans à peine après sa création, il n'en fut plus de même. Le premier consul, prenant pour prétexte quelques rivalités peu graves au fond et assez naturelles entre les diverses banques d'émission, fit voter la loi du 24 germinal an XI (14 avr. 1803) qui conférait à la Banque de France le privilège exclusif d'émettre des billets de banque, en réservant toutefois au gouvernement le droit d'autoriser d'autres établissements semblables dans les départements. Son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

capital fut porté à 45 millions par l'émission de 15,000 actions nouvelles et son privilège limité à 15 années. Cette loi de l'an XI consacrait, en outre, quelques innovations importantes. Tout actionnaire membre de l'assemblée générale n'eut plus droit qu'à une seule voix, quel que fût le nombre de ses actions. Le dividende annuel ne pouvait s'élever au-dessus de 6 %, soit 60 fr. par action; l'excédent des bénéfices devait former le fonds de réserve, lequel était obligatoirement employé en achat de rentes sur l'Etat 5 % consolidé, mais les arrérages de ces rentes pouvaient être distribués aux actionnaires en augmentation du dividende. L'objet de cette restriction était de faciliter le placement et la hausse des fonds publics.

Une crise très grave, survenue en 1805 par suite d'avances trop considérables, couvertes seulement par des mandats, qui avaient été consenties à l'Etat et qui avaient mis son encaisse en péril, motiva de nouvelles modifications qui furent consacrées par la loi du 22 avr. 1806. Le capital fut porté de 45 à 90 millions, non compris la réserve. Le gouvernement se réserva le droit de permettre ou de défendre la distribution des dividendes aux actionnaires, sans doute afin que la banque, à un moment donné, fût plus aisément en état de faire des avances au Trésor public. Le pouvoir exécutif du comité central passa aux mains d'un gouverneur assisté de deux sous-gouverneurs nommés par le chef de l'Etat. Enfin, la police de la banque fut confiée au Conseil d'Etat. Le décret du 16 janv. 1808 vint compléter ces mesures en autorisant les actionnaires à donner à leurs actions la qualité d'immeubles (art. 7) et en jetant les fondements de l'organisation des succursales. Telles furent les premières origines de la Banque de France. Les modifications subséquentes seront exposées dans les divers chapitres auxquels elles se rapportent. Il nous suffira de signaler ici que le capital fixé en mai 1848 à 91,250,000 fr. a été porté par la loi du 9 juin 1857 à 182,500,000 fr. et que c'est en vertu de cette même loi que son privilège, qui devait d'abord expirer le 31 déc. 1867, a été prorogé jusqu'au 31 déc. 1897.

Pour plus de méthode dans l'exposition de ce qui doit suivre, nous adopterons les divisions suivantes : Organisation actuelle et administration; bilan; opérations; succursales; rapports avec l'Etat; statistique; son rôle depuis sa création.

2° Organisation et Administration. — Le capital de 182,500,000 fr. est divisé en 182,500 actions de 1,000 fr. nominatives et entièrement libérées. Ce capital est placé en rentes sur l'Etat. Il a beaucoup varié depuis la fondation de la banque. Fixé à 30 millions en 1800, il fut élevé à 45 millions en 1803, puis à 90 en 1806; de 1814 à 1820 il fut réduit par des rachats d'actions à 67,900,000 fr., mais ce chiffre ne fut accepté comme définitif par l'Etat que dans la loi du 21 mai 1840, loi qui consacrait pour la première fois le droit de l'Etat à fixer le montant du capital de la banque; quelques années plus tard, par suite de l'absorption par la Banque de France en vertu des décrets des 27 avr. et 2 mai 1848 — des banques dites départementales, le capital s'augmenta des capitaux de celles-ci, soit de 23,350,000 fr. ce qui le porta à 91,250,000 fr. C'est enfin la loi du 9 juin 1857 qui le fixa au chiffre actuel.

A la tête de l'administration centrale — celle des succursales sera étudiée plus loin — se trouvent placés un gouverneur nommé par décret du chef de l'Etat sur la proposition du ministre des finances, et deux sous-gouverneurs nommés de la même manière. L'assemblée des actionnaires se compose des deux cents actionnaires qui possèdent le plus grand nombre d'actions, pris par ordre d'ancienneté, jouissant des droits de citoyen français et inscrits sur les registres depuis six mois au moins. Elle nomme le conseil de régence composé de quinze régents élus pour cinq ans, renouvelables par cinquième et rééligibles, et de trois censeurs qui forment avec les gouverneur et sous-gouverneurs le conseil général de la banque. Trois régents doivent être choisis parmi les trésoriers-payeurs généraux des finances, cinq doivent être manufacturiers ou commerçants ainsi que les trois censeurs; pour les sept derniers régents il n'est imposé aucune règle. Les censeurs, à leur tour, doivent désigner douze négociants sur une liste de trente-six noms présentée par le conseil général où ils n'ont d'ailleurs que voix consultative, pour former le conseil d'escompte. Toutes les fonctions sont gratuites, sauf celles où nomme le gouvernement; elles ne donnent droit qu'à des jetons de présence. Tous ceux qui en jouissent doivent posséder un certain nombre d'actions qui deviennent inaliénables pendant la durée de leur mandat : cent pour le gouverneur, cinquante pour chacun des sous-gouverneurs, trente pour les régents et les censeurs, et dix pour les membres du conseil d'escompte.

Le conseil général, présidé par le gouverneur, délibère sous la surveillance des censeurs sur toutes les affaires intéressant la banque. Le conseil d'escompte est chargé d'examiner avec les régents le papier présenté à l'escompte. Le gouverneur doit viser sur les bordereaux tous les effets agréés par la banque; il signe et a la haute main sur toute l'administration intérieure. Enfin, les régents et les censeurs sont répartis en six comités qui examinent spécialement les affaires ressortissant à chacun d'eux. Ce sont : le comité d'escompte, le comité des caisses, le comité des billets, le comité des livres et portefeuilles, le comité des succursales et le comité des relations avec le Trésor public et avec les receveurs généraux des contributions publiques. Ce dernier doit comprendre au moins deux des trésoriers-payeurs généraux du conseil de régence.

Les services actifs sont dirigés par quatre chefs principaux : le secrétaire général, le caissier principal, le secrétaire du conseil général et le contrôleur principal. Toutes contestations entre la Banque et son personnel ressortissent au Conseil d'Etat.

Voici la liste des gouverneurs de la Banque de France depuis sa fondation :

1800 à 1806, Perregaux et Lecouteux-Canteleu, présidents.

25 avril 1806, Cretet.
9 août 1807, comte Jaubert.
6 avril 1814, J. Laffite.
6 avril 1820, Gaudin, duc de Gaëte.
4 avril 1834, comte d'Argoût.
25 févr. 1836, baron Davilier.
5 sept. 1836, comte d'Argoût.
10 juin 1857, comte de Germiny.
15 mai 1863, A. Vuitry.
28 sept. 1864, G. Rouland.
18 janv. 1879, Denormandie.
18 nov. 1882. J. Magnin.

Dans toute son organisation la Banque de France conserve des caractères qui lui sont propres. Elle n'est pas soumise à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés; ses actions sont, dans certains cas, assimilées à des rentes sur l'Etat et peuvent être immobilisées; la loi du 22 avril 1806 attribue au Conseil d'Etat les contestations d'administration intérieure; elle jouit d'un privilège considérable et l'Etat intervient souvent dans ses opérations.

3° Bilan. — Avant d'exposer le fonctionnement de la Banque de France, il est indispensable d'en présenter les éléments et nous ne croyons mieux faire que de donner ici un des bilans publiés par la Banque elle-même, en l'accompagnant d'un court commentaire pour rendre plu claire l'interprétation des chiffres. Le bilan est un document hebdomadaire, tel qu'en publient d'ailleurs périodiquement d'autres grandes banques, qui résume la situation d'une entreprise au jour où il est dressé. Les opérations n'y figurent que par la balance des comptes groupés par chapitres; c'est donc seulement un exposé des soldes, des comptes; pour avoir l'importance des opérations il faudrait se référer aux totaux des comptes et non aux soldes qu'ils présentent. La Banque de France publie son bilan chaque jeudi dans la soirée et il est inséré le vendredi au *Journal officiel*. Nous donnons celui du 13 janv. 1887

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en comparaison avec celui de la semaine précédente afin de pouvoir interpréter les variations d'une semaine à l'autre qui sont seules données par la plupart des journaux qui publient la situation de la banque.

PARIS ET SUCCURSALES			1887	
			6 janvier	13 janvier
ACTIF				
Encaisse de la Banque :	6 janvier	13 janvier		
Or	1.227.504.151	1.220.704.140	2.365.816.889	2.355.044.557
Argent	1.138.312.738	1.134.340.417		
	2.365.816.889	2.355.044.557		
Effets échus hier à recevoir ce jour			563.746	135.413
Portefeuille de Paris { Effets sur Paris			250.044.440	259.218.396
Portefeuille de Paris { Oblig. du Trésor			»	»
Portefeuille des succ. Effets sur place			424.255.706	444.647.363
Avances sur lingots et monnaies à Paris			2.180.400	923.800
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales			55.800	115.600
Avances sur titres à Paris			143.332.904	127.375.585
Avances sur titres dans les succursales			145.715.944	142.426.520
Avances à l'Etat (conventions du 10 juin 1857 et du 29 mars 1878)			140.000.000	140.000.000
Rentes de la réserve (loi du 17 mai 1834)			10.000.000	10.000.000
Rentes de la réserve (ex-banques départementales)			2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles			99.626.408	99.626.408
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)			100.000.000	100.000 000
Hôtel et mobilier de la Banque			4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales			9.472.153	9.471.539
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales			449.411	68.497
Emploi de la réserve spéciale			11.017.444	11.017.444
Divers			91.229.931	63.844.942
Total			3.800.341.629	3.770.897.117
PASSIF				
Capital de la Banque			182.500.000	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)			8.002.313	8.002.313
Réserves mobilières { Loi du 17 mai 1834			10.100.000	10.000.000
Réserves mobilières { Ex-banques départementales			2.980.750	2.980.750
Réserves mobilières { Loi du 9 juin 1857			9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque			4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale			11.017.444	11.017.444
Billets au porteur en circulation (Banque, succursales)			2.858.654.435	2.876.730.240
Arrérages de valeurs transférées ou déposées			22.991.225	16.123.142
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales			31.153.329	29.905.182
Compte courant du Trésor, créditeur			230.669.984	220.447.022
Comptes courants de Paris			329.594.496	313.526.805
Comptes courants dans les succursales			60.538.749	48.334.261
Dividendes à payer			11.842.478	7.765.393
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales			1.571.475	2.062.689
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales			1.291.842	1.291.842
Divers			24.408.104	27.085.029
Total			3.800.341.629	3.770.897.117

Nous donnons à la suite la comparaison des deux bilans ci-dessus :

COMPARAISON DES DEUX BILANS

	AUGMENTATION	DIMINUTION
Encaisse métallique	»	10.772.332
Portefeuille commercial	29.565.813	»
Avances totales sur nantissements	»	20.443.442
Billets en circulation	18.075.805	»
Compte courant du Trésor	»	10.222.962
Comptes courants particuliers	»	28.272.179
Escomptes et intérêts divers	491.213	»

Les *effets échus hier à recevoir ce jour* comprennent tous ceux non payés le jour de l'échéance (la veille), mais qui vont être payés ou protestés le jour même. Le *portefeuille* comprend tous les effets à échoir et payables dans les villes où la banque a des établissements ou dans les villes rattachées, mais pour ces dernières les échéances doivent être les 5, 10, 15, 20, 25 et fin de mois. Les *avances sur lingots et monnaies* étrangères sont faites à des spéculateurs qui attendent généralement que le cours du change leur soit favorable pour vendre ces valeurs. Les *avances sur titres* sont faites sur dépôt des titres pour une durée de quatre-vingt-dix jours dans les cas ordinaires et de dix jours seulement lorsqu'elles sont faites en comptes courants ; toutefois ces délais peuvent être prolongés sur le simple paiement des intérêts de ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avances. Les *avances à l'Etat* comprennent la somme de 60 millions mise à sa disposition par le traité du 10 juin 1857 et celle de 80 millions résultant du traité du 29 mars 1878. L'Etat ne supporte la charge des intérêts de ces prêts que lorsque son compte courant créditeur n'atteint pas 140 millions, et il ne les doit alors que sur la différence. La *réserve* obligatoire de la Banque est fixée par la loi du 17 mai 1834 à 10 millions; elle s'est augmentée, lors de l'absorption des banques départementales en 1848, des réserves de celles ci, soit 2,980,720 fr. Ces réserves sont placées en rentes sur l'Etat.

La loi du 9 juin 1857 qui avait imposé à la Banque le doublement de son capital lui a imposé également l'obligation de consacrer sur le montant de l'émission des nouvelles actions une somme de 100 millions en *rentes immobilisées* qui figurent au bilan; 91,250 actions de 1,000 fr., capital nominal, furent émises à 1,100 fr., afin d'établir la parité absolue entre ces nouvelles actions et les anciennes qui avaient déjà sur les réserves un droit acquis de 100 fr. L'émission fournit donc la somme totale de 100,375,000 fr. sur lesquels 9,125,000 fr. durent être ajoutés aux réserves *(art. 8, loi du 9 juin 1857)* que l'on retrouve au passif. L'ancien capital de 91,250,000 fr., plus le reliquat de l'emprunt qui n'était pas immobilisé par la loi, soit 375,000 fr., est employé en *rentes disponibles*. On comprend sous la même rubrique les *bénéfices en addition au capital* qui sont également employés en rentes de l'Etat. Ces bénéfices sont réservés en vertu de la même loi de 1857 : ce sont ceux que réalise la Banque lorsqu'elle élève le taux de l'escompte et des avances au-dessus de 6 %, ils ne peuvent être distribués aux actionnaires, ils sont ajoutés au fonds social. La *réserve spéciale* a été créée à la fin de 1871, elle est destinée à faire face à une insuffisance possible ultérieurement, ce compte garde donc un caractère provisoire. La *réserve immobilière* donne l'estimation de l'hôtel et du mobilier de la Banque faite en 1834. Les *billets en circulation* indiquent le montant de la valeur des billets de banque qui circulent dans le public. Ils sont évidemment remboursables en espèces à simple présentation. Les *arrérages de valeurs transférées ou déposées* représentent le montant des coupons et intérêts échus que la Banque a encaissés sur les titres qui lui ont été remis soit en dépôt libre — ce qu'elle accepte moyennant une très légère prime — soit en garantie d'avances, et qui figure au crédit des ayants-droit. Sous le titre *billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales*, la Banque comprend toutes les sommes qui lui sont remises en dépôt par les particuliers qui peuvent en disposer par voie de récépissés à vue. Ces dépôts ne peuvent être inférieurs à 5,000 fr. à Paris et à 2,000 fr. dans les succursales. Elle comprend également les billets à ordre qu'elle a souscrits au profit de tiers moyennant provision préalable et qui sont encore en circulation. Le *compte courant du Trésor créditeur* indique le montant des sommes qui lui ont été versées pour le compte du Trésor et dont l'intégralité est toujours disponible. Les *comptes courants* des particuliers résument les soldes créditeurs de ces comptes. Les *dividendes à payer* sont ceux mis en distribution et non encore perçus par les titulaires d'actions de la Banque. Les *escomptes et intérêts divers* présentent le total des bénéfices réalisés par la Banque depuis l'ouverture du semestre. Le titre *réescompte du dernier semestre* s'applique à l'agio prélevé sur les effets escomptés pendant le semestre précédent, mais dont l'échéance n'a lieu que dans le semestre courant, et appartenant en conséquence à celui-ci. Les comptes *divers* résument tant à l'actif qu'au passif les comptes qui n'ont pas d'importance spéciale, ce sont surtout des comptes d'ordre.

La comparaison des deux bilans demande peu d'explications ; on n'y fait figurer d'ailleurs que les éléments qui varient fréquemment et qui peuvent fournir quelques données sur la marche des affaires. Le *portefeuille commercial* groupe les variations totales de Paris et des succursales. Les *avances totales sur nantissement* ou plus simplement les *avances* donnent les variations totales de ce genre d'opérations quel que soit le gage. Le chiffre porté aux *billets en circulation* que l'on désigne souvent par le seul mot de *circulation* indique la différence entre l'émission et le retrait des billets de banque. Le *compte courant du Trésor* fournit des renseignements sur les mouvements de fonds effectués au compte de l'Etat pendant la semaine écoulée. Enfin, les *escomptes et intérêts divers* plus généralement désignés en pratique par le mot *bénéfices* donne le chiffre des bénéfices nets réalisés depuis le dernier bilan, c.-à-d. depuis le jeudi précédent.

4° Opérations de la Banque. — Le commentaire du bilan simplifie beaucoup l'exposé des opérations de la Banque de France, il suffirait presque de s'y reporter pour en avoir le tableau exact. Cependant, il est intéressant de délimiter les conditions principales auxquelles elle prête son concours au marché financier. Ses opérations sont prévues et renfermées dans ses statuts et ses lois constitutives. Elles consistent : 1° à escompter les effets de commerce; 2° à se charger des recouvrements; 3° à recevoir des dépôts en compte courant; 4° à faire des avances sur titres, lingots ou monnaies; 5° à avoir avec le Trésor certaines relations qui feront l'objet d'un chapitre spécial.

Escompte. En premier lieu elle n'escompte que le papier souscrit ou endossé par des négociants ou banquiers admis à l'escompte. La liste de ces clients agréés est dressée chaque année par le conseil général assisté du conseil d'escompte, et l'admission n'est prononcée que sur une demande écrite et formelle adressée au gouverneur. Toute personne peut d'ailleurs être admise à l'escompte par la Banque pour un crédit proportionné à ses ressources et fixé par la Banque elle-même; il n'est fait exception que pour les faillis non réhabilités. Les effets doivent de plus être à ordre, revêtus de trois signatures de commerçants notoirement solvables, à une échéance déterminée n'excédant pas trois mois. La Banque escompte les effets à deux signatures dans les cas où on lui fournit une garantie supplémentaire par le transfert d'actions de la Banque, ou de valeurs sur lesquelles elle fait des avances, ou enfin de warrants délivrés par un magasin général. Elle escompte encore les warrants à deux signatures au moins et les chèques qui peuvent être encaissés dans les délais légaux, c.-à-d. pouvant parvenir au lieu du paiement la veille du jour où il est exigible. Elle n'accepte aucune valeur payable à l'étranger. Les places où elle a des succursales ou des bureaux auxiliaires sont seules admises à l'escompte. Elle accepte cependant le papier sur les villes rattachées aux échéances des 5, 10, 15, 20, 25 et fin de mois. L'intérêt qu'elle retient à l'escompte ne peut être moindre de cinq jours avec un produit minimum de 10 cent. par effet pour les relations entre Paris et les succursales. Si les effets remis aux succursales sont payables dans les succursales, le minimum d'intérêts est de huit jours; il est de dix jours s'il s'agit des bureaux auxiliaires ou des villes rattachées. Enfin, la Banque de France escompte encore les bons de monnaie et les bons du Trésor. Le taux de l'escompte adopté est essentiellement variable, il dépend de la situation du marché monétaire, baisse quand l'argent est abondant et hausse quand il est rare; d'autres causes étudiées plus bas l'influencent aussi. Il est fixé par le conseil général de la Banque. Malgré l'existence de la loi du 3 sept. 1807 qui limitait le taux de l'escompte commercial à 6 %, la Banque de France était autorisée par la loi du 9 juin 1857 à l'élever au-dessus de cette limite en cas de nécessité. La loi de 1807 étant abrogée en matière commerciale, cette faveur n'aurait plus à être inscrite dans la loi de 1857; mais il en subsisterait toujours l'obligation pour la Banque inscrite dans cette dernière loi, de réserver les béné-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fices réalisés par l'élévation de l'escompte au-dessus de 6 % pour les porter en addition au capital, ainsi qu'on l'a vu au bilan, et augmenter la sécurité du billet de banque.

A côté du service de l'escompte, fonctionne le service de l'*encaissement des effets au comptant* pour le compte des particuliers ayant compte courant avec la Banque. Ce service comprend également l'encaissement des factures visées et ayant une échéance fixe. Ces encaissements ont été gratuits jusqu'en 1879, mais à cette date la Banque, vu la charge de personnel qui lui incombait et qui devenait de plus en plus lourde, établit une commission très faible sur le montant des sommes encaissées.

Comptes courants et virements. Pour obtenir l'ouverture d'un compte courant à la Banque il faut être présenté par trois négociants ayant déjà eux-mêmes un compte courant ouvert ; c'est le conseil général qui prononce l'admission. Les fonds déposés en compte courant ne produisent aucun intérêt, mais ils jouissent d'un privilège considérable. Aux termes de l'art. 33 de la loi du 24 germinal an XI, ils sont insaisissables et aucune opposition ne peut être admise contre leur délivrance aux titulaires des comptes. La Banque est considérée comme le simple caissier des négociants. Les fonds peuvent être retirés : 1° par bons de virements (mandats rouges) destinés à faire passer une somme d'un compte à un autre ; 2° par chèques. Pour les personnes ne résidant pas au siège d'une succursale, la Banque peut autoriser l'ouverture de *comptes courants extérieurs*. Les personnes qui veulent déposer leurs fonds à la Banque sans solliciter le régime du compte courant peuvent le faire à condition que les versements ne soient pas moindres de 5,000 fr. à Paris et de 2,000 fr. dans les départements ; mais elles ne sont autorisées à retirer leurs fonds qu'en un récépissé unique, payable à vue, qui leur est remis dans ce but.

Dépôts volontaires. La Banque reçoit enfin pour la simple garde, moyennant une commission de 1/8 de fr. pour 100 par 6 mois, délai minimum admis, et pour une somme minima de 5,000 fr., des dépôts volontaires consistant en effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lettres de change et billets à ordre, lingots d'or et d'argent, monnaies d'or et d'argent nationales et étrangères, diamants. L'argenterie n'est pas admise. Ces dépôts ne sont toutefois pas à l'abri de la saisie par voie de justice. Ils peuvent être retirés par voie de récépissés nominatifs et non transmissibles par endossement.

Avances sur titres et sur lingots. C'est la loi du 14 mai 1834 qui a créé ce service en autorisant la Banque à faire des prêts sur fonds publics français à échéance non déterminée. Mais actuellement le service des avances sur titres a pris une grande extension à la suite de diverses lois qui l'ont étendu graduellement. Il comprend notamment : les rentes françaises (loi de 1834), les obligations de la ville de Paris, les actions et obligations des chemins de fer français (décrets de mars 1852), les obligations du Crédit foncier (loi du 9 juin 1857), les obligations de la Société algérienne (décret du 13 janv. 1869) et les obligations des villes françaises et des départements (décret du 24 déc. 1880). Toutefois le décret de 1880 décide que ces dernières obligations ne seront admises qu'après avoir été agréées par le conseil général et aux conditions qu'il aura fixées. Ces avances sur titres sont réglementées par l'ordonnance du 15 mai 1834. L'encaissement pour le compte des déposants des coupons et arrérages des titres déposés en nantissement est gratuit. Les avances sont faites habituellement pour 90 jours, mais ce délai peut être prolongé. Les titres nominatifs doivent être transférés au moment du prêt au nom de la Banque, et le minimum des prêts ne peut être moindre de 500 fr. La proportion de l'avance est de 80 % de la valeur en bourse sur les effets publics français, de 75 % sur les actions et obligations des chemins de fer français, les obligations de certaines villes et celles du Crédit foncier, et moindre pour les autres valeurs.

Quant aux avances sur lingots et monnaies étrangères d'or et d'argent, elles sont organisées par les statuts de 1808, la somme prêtée peut égaler la valeur intégrale du dépôt. Les intérêts que produisent ces dépôts sont dans tous les cas acquis à la Banque. Les prêts qui ne peuvent être moindres de 10,000 fr. sont consentis pour une durée minima de 36 jours.

Emission des billets. C'est par l'émission des billets de banque que la Banque de France fait surtout sentir son action sur le marché français. Elle en retire la faculté de pouvoir opérer sur des masses de capitaux bien plus considérables en réalité que celles dont elle pourrait disposer. D'autre part, le commerce trouve de certaines facilités pour les paiements dans l'existence des billets de banque. Mais il n'en est pas moins vrai que l'émission exagérée des billets de banque peut provoquer de graves dangers ; mal réglée, elle expose la Banque en cas de panique à voir ses bureaux assiégés par les demandes de remboursements auxquelles elle ne pourrait satisfaire, et par suite à la faillite. Car le principal caractère d'un *billet de banque* (V. ce mot) est d'être toujours payable à présentation. La Banque de France est seule investie dans notre pays du droit d'émettre des billets de banque. Aux termes de l'art. 1er de la loi du 24 germinal an XI : « L'association formée à Paris, sous le nom de Banque de France, aura le privilège exclusif d'émettre des billets de banque. » A sa fondation, cependant, ce privilège n'était pas aussi réel qu'il l'est devenu par la suite, car la même loi de l'an XI portait, dans son art. 30, que le gouvernement pourrait librement autoriser d'autres banques d'émission dans les départements. Le privilège était donc en fait limité à la ville de Paris. C'est le décret du 18 mai 1808 qui en a élargi la sphère en décidant (art. 9) que ce privilège s'étendrait aussi à toutes les villes où la Banque aurait établi des comptoirs. Mais cette disposition n'abrogeait pas l'art. 30 de la loi du 24 germinal an XI. Aussi de 1817 à 1848 le gouvernement autorisa-t-il la création de neuf banques d'émission généralement connues sous le nom de *Banques départementales* et qui avaient leur siège à Rouen (1817), Nantes (1818), Bordeaux (1818), Lyon (1835), Marseille (1835), Lille (1836), le Havre (1837), Toulouse (1838), et Orléans (1838). Ces banques départementales furent réunies, on l'a vu plus haut, à la Banque de France par les décrets des 27 avr. et 2 mai 1848. Enfin la loi du 12 fév. 1873 ayant imposé à celle-ci l'obligation d'établir au moins un comptoir dans chaque département et la Banque ayant d'ailleurs dépassé ces obligations, il s'ensuit que le privilège s'étend aujourd'hui à la France entière pratiquement, sinon théoriquement. Pour les colonies il existe encore des banques d'émission qui ont le droit d'émettre dans leurs colonies respectives des billets de banque. Des banques coloniales existent actuellement à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, au Sénégal, en Cochinchine et à Pondichéry. La Banque de l'Algérie possède également le droit d'émettre des billets de banque.

Le privilège de la Banque de France d'émettre seule en France des billets a néanmoins une durée fort limitée. Consacré par la loi du 24 germinal an XI pour une durée de quinze ans, prolongé de vingt-cinq ans par la loi du 22 avr. 1806, et prorogé par la loi du 21 mai 1840 jusqu'au 31 déc. 1877, il a été encore une fois renouvelé pour vingt ans de plus, par la loi du 9 juin 1857, de telle sorte que sous le régime actuel il doit prendre fin le 31 déc. 1897. Il ne semble pas que l'esprit public soit disposé à laisser accorder à la Banque une nouvelle prolongation de son privilège. Les graves événements de 1870-71 n'ont même donné lieu à aucune demande formelle de ce genre ; c'est toujours en effet quand le gouvernement a réclamé à la Banque de nouveaux services que son privilège a été augmenté. Il y a donc tout lieu de croire qu'en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1898 ou l'on se trouvera en présence d'une Banque d'Etat, ou bien la liberté des banques existera de nouveau en France.

La Banque donne ses billets à ses guichets au même titre que la monnaie, mais l'émission reste soumise à une grave restriction : elle est limitée par la loi. Les premiers statuts du 24 pluviôse an VIII ne réglaient pas cette matière d'une façon précise, ils se bornaient à ceci : « Les billets, disait l'art. 5, seront émis dans des proportions telles qu'au moyen du numéraire réservé dans les caisses de la Banque et des échéances du papier de son portefeuille, elle ne puisse dans aucun temps être exposée à différer le paiement de ses engagements au moment où ils lui seront présentés. » La loi de 1806 laissait au conseil général le soin de régler l'émission. En fait, dès cette époque et pendant longtemps après, il fut admis comme un principe de bonne administration que les billets en circulation ne devaient jamais dépasser le triple de l'encaisse de la Banque. C'est en 1848 que l'on voit apparaître pour la première fois une limitation formelle au droit d'émission considéré jusque-là comme illimité par la législation. Les événements politiques de cette époque forcèrent le gouvernement à s'appuyer sur le crédit de la Banque (V. plus bas). Le décret du 15 mars qui établissait le cours forcé pour les billets de la Banque de France en limitait l'émission à 350 millions, tant pour Paris que pour les 15 comptoirs des départements. Comme le public continuait d'accepter avec confiance le papier de la Banque, le gouvernement l'autorisa à porter la limite de ses émissions à 525 millions par la loi du 29 déc. 1849, puis le 6 août 1850, il supprima toute limite et leva le cours légal et le cours forcé. Ces restrictions cependant ont reparu au milieu des complications de 1870. A ce moment la loi du 12 août fixa le chiffre maximum des émissions à 1 milliard 800 millions. C'était trop peu, car ce chiffre dépassait à peine de quelques centaines de millions la circulation normale de la Banque à cette époque ; aussi deux jours plus tard, le 14 août, une nouvelle loi élevait ce maximum à 2 milliards 400 millions. Puis, à la suite des difficultés financières qu'entraînèrent la continuation de la guerre et la liquidation qui dut suivre, on fut obligé d'élever successivement le chiffre des émissions à 2 milliards 800 millions, par la loi du 14 déc. 1871, et à 3 milliards 200 millions par celle du 15 juil. 1872. Le développement normal des opérations de la Banque fut seul cause de la nouvelle élévation du maximum de la circulation à 3 milliards 500 millions, par la loi du 30 janv. 1884. Ces relèvements fréquents montrent qu'il est bien difficile pour le législateur de prévoir convenablement le développement économique du pays et qu'une limite absolue n'a pas de raison d'être. Etant admis le principe de la limitation qui n'a plus disparu depuis 1870, il serait plus logique de la régler proportionnellement aux ressources disponibles de la Banque.

Reste à fixer la valeur libératoire des billets de la Banque de France (V. au mot Billet de Banque). En principe ils n'ont dans notre législation ni cours forcé, ni cours légal (avis du Conseil d'Etat du 30 frimaire an XIV, et Cour de cassation, ch. civ. 7 avr. 1856), mais une fois acceptés ils ne laissent plus aucune espèce de recours pour l'acceptant. Le décret du 15 mars 1848 conféra pour la première fois le cours forcé aux billets de banque, et la loi du 12 août 1870 fit réapparaître ce principe dans notre législation. Par une singularité à signaler, contrairement à ce qui s'était passé en 1850, la loi du 3 août 1875, qui abolit le cours forcé, n'a pas fait disparaître le cours légal, parce qu'elle a laissé en vigueur l'art. 1er de la loi de 1870 portant que les billets devaient être reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et les particuliers. Il est important d'ajouter dès maintenant qu'à aucune époque les billets de la Banque de France n'ont subi une dépréciation réelle, quel qu'ait été le régime auquel ils ont été soumis.

La confection des billets et leur numérotage sont réglés de façon à donner à chacun d'eux un véritable état civil, de telle sorte qu'entre deux billets qui seraient identiques, il y en aurait nécessairement un de faux. Au début, la Banque n'émettait que des coupures de grande valeur ; en 1847, elle commença à en émettre de 200 fr., et le décret du 15 mars 1848 l'autorisa à abaisser ce minimum à 100 fr. La loi du 12 août 1870 créa des billets de 25 fr. auxquels furent bientôt substitués ceux de 20 fr. qui rentraient mieux dans le système décimal. Ce n'est qu'après la guerre que la pénurie de petite monnaie se faisant vivement sentir, la Banque fut autorisée à émettre des coupures de 10 fr. et de 5 fr., mais ces dernières seules furent mises en circulation. Aucun billet de 10 fr. n'a jamais été émis par la Banque de France. Depuis 1874, les petites coupures ne sont plus remises en circulation et la valeur minima des billets est de 50 fr.

5° Succursales. — Le décret du 16 janv. 1808 (art. 10) prescrivit pour la Banque de France l'obligation de créer des comptoirs d'escompte dans les villes où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité. Et dès le 24 juin de la même année furent ouverts les comptoirs de Lyon et de Rouen. Un autre comptoir fut établi à Lille, en 1810, sur la demande de Napoléon. Mais, dès 1813, le comptoir de Lille s'éteignit, et en 1817 ceux de Lyon et de Rouen furent liquidés. L'organisation des comptoirs, aujourd'hui appelés succursales, ne fut sérieusement commencée qu'en 1836. La création de ceux existant en 1848 se place ainsi :

1836 Reims et Saint-Etienne ;
1838 Saint-Quentin et Montpellier ;
1840 Angoulême et Grenoble ;
1842 Besançon, Caen, Châteauroux, Clermont ;
1844 Mulhouse ;
1846 Strasbourg, le Mans, Nîmes, Valenciennes.

En 1848 la Banque de France fusionna avec les neuf banques départementales, ce qui porta à 24 le nombre de ses succursales. Lors du renouvellement de son privilège en 1857, le gouvernement se réserva le droit d'exiger après l'expiration d'un délai de dix ans, c.-à-d. au plus tôt à partir du 9 juin 1867, la création de succursales dans les départements qui n'en étaient pas encore pourvus. Et la loi du 27 janv. 1873 compléta la portée de cette obligation en fixant comme dernier délai pour l'ouverture de 25 succursales qui étaient déclarées obligatoires la date du 1er janv. 1877. La Banque de France compte aujourd'hui dans les départements 94 succursales.

L'administration des succursales est calquée sur celle de la Banque centrale. A la tête de chacune d'elles est placé un directeur nommé par décret sur une liste de trois noms soumise au ministre par le gouverneur. Tout directeur doit justifier de la possession de 15 actions de la Banque rendues inaliénables pendant toute la durée de sa gestion. Le directeur est assisté d'un conseil de 6 à 12 membres administrateurs ; et la surveillance est dévolue à trois censeurs. Le conseil d'administration de la succursale, formé des administrateurs et des censeurs, se divise en comité des caisses, comité des escomptes, comité des livres et portefeuilles. La comptabilité est vérifiée par des inspecteurs nommés par le gouverneur, au choix, dans le personnel de la Banque.

Les opérations des succursales sont exactement de même nature que celles de la Banque centrale ; il n'est guère fait exception que pour certains services spéciaux. Les succursales de Bordeaux, Lyon et Marseille sont les seules qui aient une caisse de dépôt des titres.

Par une innovation fort utile, la Banque a récemment étendu l'action de ses succursales en créant dans certaines localités qu'elle a appelées des *bureaux auxiliaires*, des agences où le papier de commerce est admis à l'escompte. En outre, elle a classé des *villes rattachées*, dans lesquelles elle fait cinq fois par mois l'encaissement des effets domi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciliés dans ces villes. Par suite de la création de ces établissements nouveaux dont les derniers ont commencé à fonctionner en 1886 seulement, la Banque comptait au 31 déc. 1886, 208 villes bancables, savoir :

1 banque centrale ;
94 succursales ;
38 bureaux auxiliaires ;
67 villes rattachées ;
8 villes réunies à un de ces établissements.

En principe, les succursales ne doivent rembourser à présentation que les billets qu'elles ont émis directement, mais en pratique elles remboursent tous ceux qui leur sont présentés. L'émission directe par les succursales n'est plus guère d'ailleurs aujourd'hui qu'une fiction conventionnelle sans portée. Voici d'ailleurs la liste des succursales à la fin de l'exercice 1886 :

Agen, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Annonay, Arras, Aubusson, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourg, Bourges, Brest, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Castres, Cette, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Clermont-Ferrand, Digne, Dijon, Douai, Dunkerque, Epinal, Evreux, Flers, Foix, Gap, Grenoble, le Havre, Laval, Lille, Limoges, Lons-le-Saunier, Lorient, Lyon, le Mans, Marseille, Meaux, Mende, Montauban, Mont-de-Marsan, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, Orléans, Périgueux, Perpignan, Poitiers, le Puy, Reims, Rennes, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, Rodez, Roubaix-Tourcoing, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saint-Lô, Saint-Quentin, Sedan, Tarbes, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Tulle, Valence, Valenciennes, Versailles, Vesoul, Bureau auxiliaire de Saint-Denis.

6° Relations de la Banque avec l'Etat. — La Banque de France n'est pas une banque d'Etat. Elle est complètement indépendante du gouvernement au même titre que toute autre banque. Ce qui lui donne sa situation exceptionnelle en France, c'est que l'Etat l'a désignée pour lui servir de banquier et de caissier. De là la législation spéciale qui la régit. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Etat n'est aucunement solidaire des engagements de la Banque, ne participe aucunement à ses bénéfices et même qu'il ne peut lui faire aucune injonction. En toute circonstance donc, la Banque de France conserve sa liberté d'action. Les relations de la Banque avec le Trésor doivent être débattues de gré à gré et consenties au même titre que toutes les autres affaires. Elles conservent cependant un caractère exceptionnel parce qu'elles ne sont pas autorisées par les statuts et qu'il faut des lois spéciales pour qu'elles puissent se faire régulièrement. Dans les cas seulement où la Banque escompte des bons du Trésor à échéance fixe, il n'est pas nécessaire que la loi consacre cette opération, parce que l'Etat prend alors la place d'un simple négociant admis à l'escompte, et c'est au conseil général qu'il appartient, comme en toute circonstance analogue, de juger de l'importance du crédit qu'elle croit pouvoir accorder. Ce n'est donc que dans les cas d'avances sans échéances fixes ou à longues échéances que l'intervention de la loi devient indispensable. Telle est la règle qui domine toutes les opérations entre le Trésor public et la Banque de France. On va voir qu'elle n'a pas toujours été strictement suivie.

Tout d'abord il faut classer à part les sommes qui figurent au bilan, à l'actif, en avances à l'Etat pour une valeur de 140 millions. Ces *avances permanentes* ont une origine spéciale qu'il est utile de connaître. Le traité du 10 juin 1857, entre la Banque de France et le ministre des finances, stipula, en échange des avantages que l'Etat conférait à la Banque, que celle-ci devrait lui consentir une avance pouvant s'élever jusqu'à 60 millions et que les sommes portées au débit du Trésor, en exécution de cette convention, se compenseraient avec celles portées à son crédit, de telle sorte que l'intérêt ne serait dû que sur le solde réellement débiteur. Ces intérêts se calculent jour par jour et sont réglés sur l'escompte du papier du commerce sans pouvoir jamais dépasser 3 %. Le développement des opérations de Trésorerie à partir de 1872, amena bientôt la constatation de ce fait que l'avance permanente de la Banque n'était plus en rapport avec le crédit du compte courant du Trésor. Le traité du 29 mars 1878, approuvé par la loi du 13 juin 1878, augmenta de 80 millions le chiffre de ce chapitre. Cette nouvelle avance n'est consentie que pour une durée de 10 ans. Le traité de 1878 stipule que les intérêts de cette somme, quand il en sera dû, ne seront comptés qu'au taux invariable de 1 %. Ce ne serait donc que lorsque le découvert du compte du Trésor dépasserait 80 millions que les intérêts débiteurs devraient être calculés à 3 %, conformément au précédent traité du 10 juin 1857. Ces avances permanentes mesurent la limite du crédit ouvert normalement par la Banque au Trésor, alors même que son compte courant ne comporterait plus aucune somme à son crédit. Mais le Trésor est tenu de remettre à la Banque en garantie de cette avance des bons du Trésor renouvelables de trois mois en trois mois. Grâce à ce mécanisme, le ministère des finances a retrouvé de 1878 à 1882 une grande élasticité dans les opérations de Trésorerie.

Dès sa création la Banque de France eut à jouer un rôle actif dans l'administration. L'arrêté consulaire du 18 janv. 1800 lui confiait, avant même sa création définitive, le soin de solder les obligations impayées des receveurs généraux jusqu'à concurrence non seulement des fonds de la caisse d'amortissement qui lui étaient versés (V. plus haut aux Origines), mais encore des 5 millions de francs d'actions de la Banque inscrite au nom de cette caisse. Cinq mois plus tard, le 3 juil. 1800, la Banque fut chargée d'opérer le paiement des arrérages de la dette publique, service dont elle ne fut déchargée qu'en 1804. En 1817, en vertu de l'art. 139 de la loi des finances qui stipulait que les produits nets de l'enregistrement, des domaines et du timbre, et ceux des postes et de la loterie, seraient affectés à la dette perpétuelle et à la caisse d'amortissement, la Banque de France fut de nouveau chargée du paiement des rentes. Elle n'accepta que de mauvaise grâce de reprendre ce service et elle s'en libéra aussitôt que la situation du Trésor le lui permit, soit au 1er janv. 1819 pour les départements. Pour Paris où son établissement lui donnait plus de facilités, elle le conserva jusqu'au 31 juil. 1827. A cette date elle refusa de le continuer à la suite de la demande qui lui fut faite par l'Etat de s'en charger gratuitement.

Napoléon Ier avait pendant ses dernières campagnes fait divers emprunts à la Banque sans traités spéciaux et sans même qu'ils fussent révélés au public. En fév. 1848, elle fut de nouveau mise à contribution. Elle consentit à l'Etat, sur escompte de bons du Trésor, des avances s'élevant à 80 millions qui lui furent remboursés en 1852. De plus, par un traité en date du 30 juin 1848, ratifié par la loi du 19 nov. 1849, elle dut avancer au Trésor une somme de 150 millions, réduite à 75 millions par la loi du 6 août 1851, garantie moitié par des rentes qu'elle n'avait pas le droit d'aliéner et moitié par des forêts domaniales. A cette époque également des lois autorisèrent la Banque à faire des prêts de 3 millions à la ville de Marseille (29 déc. 1848), 3 millions au dép. de la Seine (3 janv. 1849) et de 10 millions à la ville de Paris (4 août 1851). Ces divers prêts lui furent d'ailleurs rapidement remboursés.

Les événements de 1870-71 forcèrent le Trésor de recourir de nouveau à la Banque de France. Le ministère des finances réclama des avances à la Banque dès le 18 juil. 1870. Ces demandes se renouvelèrent fréquemment, et en déc. 1870, la dette de l'Etat de ce chef s'élevait à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

415 millions. Aucune de ces avances n'avait été régularisée ; de simples lettres avaient été échangées. Le 22 janv. 1871 un traité fut conclu, le lendemain un décret du gouvernement de la Défense nationale sanctionna ce traité et de nouvelles demandes furent adressées à la Banque. Enfin la loi du 21 juin 1871 régularisa définitivement la situation du Trésor qui reconnut devoir à la Banque 1,320 millions et qui se fit consentir un nouveau prêt de 210 millions, ce qui portait au chiffre définitif et total de 1,530 millions la dette de l'Etat. On n'a pas oublié que le cours forcé des billets avait été proclamé dès le 12 août 1870. La loi du 21 juin 1871 décidait en outre que chaque année une somme de 200 millions serait inscrite au budget pour remboursement à la Banque de France. L'Etat remboursa sa dette avec le plus grand empressement et le 14 mars 1879 il se trouvait complètement libéré.

La Banque eut aussi à rendre un autre service au Trésor après la guerre. Elle consentit par le traité du 3 juin 1871 à « pourvoir aux mouvements de trésorerie de l'emprunt national de 2 milliards » pour le paiement de l'indemnité de guerre aux Allemands, mais à la condition que le découvert de l'Etat ne dépasserait jamais 300 millions et de façon qu'au moment du dernier versement au crédit du compte courant spécial à établir pour cette opération celui-ci serait complètement soldé, autrement dit qu'à l'achèvement des rentrées à valoir sur l'emprunt le découvert du Trésor serait nul.

Enfin, pendant la Commune de Paris, en 1871, la Banque fut contrainte par des réquisitions successives à avancer au Comité central une somme totale de 16,695,202 fr. 33. Le délégué de la Commune, M. Beslay, rendit d'ailleurs à ce moment à la Banque les plus grands services en exigeant la plus grande régularité dans son service. Sur le total de ces avances, 9,401,819 fr. 33 furent imputés sur le solde de la créance de la ville de Paris à la Banque de France ; mais les 7,293,383 fr. non reconnus par la ville, qui avaient été d'abord reconnus comme dette d'Etat par le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, furent complètement perdus pour elle à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 18 mai 1877, confirmé d'autre part par une décision de la commission du budget de 1878 et par un vote du Parlement. On fit valoir avec raison qu'en cédant aux injonctions de la Commune, la Banque avait sauvegardé ses propres intérêts bien plus que ceux de l'Etat.

En dehors des circonstances exceptionnelles que nous venons d'exposer, la Banque de France est le banquier habituel de l'Etat comme elle l'est d'un particulier. Le Trésor verse à son compte courant les disponibilités de ses caisses, mais le solde créditeur de son compte n'est pas productif d'intérêts. C'est à cause de cette situation qu'il s'est fait d'ailleurs consentir des avances permanentes. L'escompte des bons du Trésor qui n'est obligatoire pour la Banque que jusqu'à concurrence du montant de ces avances, soit 140 millions, peut facultativement s'élever sans limités, et c'est, dit-on, afin de limiter les abus possibles qui pourraient se glisser par cette porte ouverte, que la limitation du chiffre de l'émission des billets de la Banque est maintenue. Les trésoriers-payeurs généraux dans les départements opèrent avec les succursales de la Banque pour le compte du Trésor, sous le contrôle des préfets.

7° Statistique. — Le total des opérations de la Banque de France atteint aujourd'hui des valeurs considérables. Il était pour l'année 1886 de 12,089,715,300 fr. et en 1885, il s'était élevé à 12,324,577,300 fr. A ces chiffres il faudrait ajouter le montant des opérations effectuées gratuitement par la Banque pour le Trésor public, qui ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus et qui se sont élevées pour 1886 à 8,939,459,600 fr. Si l'on se reporte au *mouvement général des caisses*, on verra toute l'importance des services auxquels doit suffire l'organisation de la Banque de France. Ce mouvement ne répond d'ailleurs qu'à des chiffres de comptabilité. Le voici pour les trois dernières années :

	1884	1885	1886
Espèces	3.116.547.800	3.218.864.100	3.078.245.400
Billets	38.077.440.500	36.863.194.800	35.682.152.300
Virements ..	31.405.061.100	30.367.081.200	35.552.055.800
Totaux..	72.599.049.400	70.449.140.100	74.312.453.500

Mais ce qui mieux que des chiffres d'ensemble montrera le développement du rôle de la Banque de France, c'est le relevé par chapitres des valeurs principales à différentes époques. Les billets en circulation ont suivi la marche suivante :

ANNÉES	MAXIMUM	MINIMUM
	millions	millions
an IX	25.3	16.6
an X	45.6	10.9
1808	108.4	82.8
1812	133.6	81.6
1814	67.6	11.0
1820	172.0	122.2
1825	243.2	179.2
1840	255.3	203.8
1845	289.0	247
1848	432.3	242.8
1857	646	526
1862	869	723.1
1867	1195.9	937
1871	2360	1718.5
1873	3071.3	2654.1
1875	2702.1	2331.1
1879	2328.4	2101.2
1883	3097.5	2775.8
1886	2973.7	2658.1

Les valeurs du portefeuille et l'encaisse métallique qui constituent la garantie de la circulation fiducière ont, par contre, subi les modifications ci-dessous :

ANNÉES	PORTEFEUILLE		ENCAISSE	
	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM
	millions	millions	millions	millions
1808	142.9	104.3	79.8	50.4
1814	90.6	55.7	82.2	6.6
1825	154.8	71.3	156.9	86.5
1840	211.1	152.9	261.2	216.3
1848	311.3	149.8	253.5	83.9
1851	159.8	92.1	628.3	470.6
1857	647.2	490.1	291.3	181.3
1867	715.8	428.5	1016.2	651.9
1871	1945.7	524.8	691.5	398.5
1873	2578.8	2119.1	820.8	705.7
1875	1667.1	1122.1	1668.5	1316.3
1879	868.8	380.6	2252.0	1970.3
1883	1248.6	896.5	2083.4	1964.1
1886	1125.6	413.7	2525.8	2220.5

Le chiffre le plus intéressant à relever peut-être, car il donne la marche de l'activité des affaires, est celui de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la valeur des effets de commerce escomptés par la Banque.

Mouvement des escomptes du papier de commerce.

ANNÉES	PARIS	SUCCURSALES	TOTAL
	millions	millions	millions
1844	»	»	749.4
1846	»	»	1191.1
1869	2969	3658	6627
1871	1391	2697	4088
1872	3591	4546	8137
1873	4370	5191	9561
1874	3216	4809	8025
1875	3101	3725	6726
1880	4101	4595	8696
1881	5491	5882	11373
1883	4783	6044	10827
1886	3810	4493	8303

Pour donner une juste idée des escomptes de la Banque pendant la période de 1871 à 1878, il faudrait ajouter les 24 milliards de bons du Trésor qui lui ont été négociés pendant ces huit années de reconstitution matérielle pour le pays.

L'escompte commercial pour l'année 1886 comprenait pour Paris 4,966,581 effets, et pour les succursales 6,410,824 effets.

Les effets au comptant remis à l'encaissement par la Banque ont fourni pour 1886 les chiffres suivants :

		Francs
Paris	1,134,978 effets pr une valeur de	555.818.700
succursales	224,430 effets pr une valeur de	47.278.600
soit au total	1,359,408 effets pr une valeur de	603.097.300

Les comptes courants ouverts par la Banque n'ont cessé de présenter chaque année plus d'importance, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

ANNÉES	MAXIMUM	MINIMUM	ANNÉES	MAXIMUM	MINIMUM
1808	60.9	16.7	1867	430.8	224.4
1814	55.2	1.5	1871	735.6	255.9
1825	117.8	37.0	1873	271.3	141.9
1830	87.4	38.0	1875	580.2	187.6
1840	87.8	45.7	1877	695.2	345.9
1848	113.0	47.1	1881	499.4	405.5
1862	323.6	154.2	1883	580.9	315.6
1864	181.1	110.5	1885	532.6	289.3
			1886 (1)	1.461.6	197.6

(1) Le maximum de 1886 a été si élevé à cause d'un emprunt de 500 millions réalisé par l'Etat le 10 mai et qui a amené des mouvements de fonds considérables.

Au 31 déc. 1886, la Banque avait 10,287 comptes courants ouverts dont 3,806 à Paris et 6,481 dans les succursales. Les soldes disponibles s'élevaient à 620,800,000 fr. dont à peine 55 millions pour les succursales.

Les virements par lesquels la Banque de France fait dans une certaine mesure, quoique de fort loin, l'office du *clearing-house* anglais, ont présenté de leur côté depuis 1840 la progression ci-après :

ANNÉES	MILLIONS	ANNÉES	MILLIONS
1840	6.562.8	1875	29.819.2
1851	8.163.4	1877	22.239.3
1857	20.517.6	1879	29.426.9
1862	15.406.5	1881	47.577.1
1867	17.574.6	1883	38.864.1
1871	17.991.7	1884	31.405.0
1872	27.826.9	1885	30.367.1
1873	22.820.4	1886	35.552·1

Ces chiffres de 30 à 40 milliards sont bien inférieurs à ce qu'ils devraient être si l'on se servait aussi couramment en France qu'en Angleterre des chèques qui aboutissent tous au *clearing-house* ou chambre des compensations, où se liquident sans déplacements de fonds cent cinquante milliards d'opérations annuellement. La non-adoption de cette méthode trouve un palliatif très insuffisant dans les virements de la Banque de France, et elle a le grave inconvénient d'immobiliser dans les caisses des banquiers, des commerçants et aussi de la Banque de France des capitaux immenses sans profit réel.

Le service des dépôts de titres comprenant les trois divisions : dépôts libres, dépôts en garantie, et valeurs déposées par le syndicat des agents de change, a présenté pour l'année 1886 un mouvement de 5,315,715 fr. En clôture de l'exercice au 24 déc., les caisses de Paris avaient en dépôt 4,352,246 titres représentant une valeur totale de 3 milliards 196 millions se décomposant ainsi :

	NOMBRE de DÉPOTS	NOMBRE de TITRES	VALEUR en FRANCS
Dépôts libres.....	184.267	2.688.481	2.142.368.000
Dépôts du Syndicat des Agents de change	40.837	949.630	680.434.000
Dépôts en garantie...	36.596	514.135	373.560.000

Les caisses des succursales de Marseille, Lyon et Bordeaux renfermaient de leur côté, au 4 décembre, 761,878 titres pour une valeur de 461 millions.

Bénéfices de la Banque de France. En voici le tableau pour différentes époques :

ANNÉES	BÉNÉFICES	DIVIDENDE	ANNÉES	BÉNÉFICES	DIVIDENDE
	Milliers de fr.	Fr.		Milliers de fr.	Fr.
1806	1.887	20	1860	35.823	140
1815	7.332	64	1865	39.947	154
1825	10 029	98	1870	48.418	84
1830	9.743	85	1880	42.386	150
1840	10.854	139	1881	72.704	250
1848	12.825	75	1883	62.572	226
1855	26.110	200	1886	46.744	160

8° RÔLE ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE DE FRANCE. — En raison de sa puissance, de l'importance de son encaisse, de ses privilèges et de son action sur le marché financier par la fixation du taux de l'escompte, la Banque de France occupe dans le pays une situation exceptionnelle. Elle peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

influencer dans une large mesure le marché financier, par une administration prudente et habile, elle peut en certains cas atténuer certaines crises de peu d'étendue. Mais généralement on est porté à exagérer son rôle; beaucoup croient que son action directrice toute-puissante pourrait conjurer les effets désastreux des crises et modifier même les conséquences des lois économiques. On oublie que la Banque n'est qu'un instrument d'échange, qu'elle ne crée pas les capitaux, que son rôle est de se borner à en faciliter la circulation, et que si le commerce et l'industrie ne produisent pas ou produisent dans de mauvaises conditions, elle n'a aucune action à exercer. Elle ne crée pas le marché, elle l'oriente tout au plus. Mais c'est encore là lui reconnaître une immense influence. Et dès lors on est en droit d'exiger d'elle qu'elle soit à la hauteur de sa tâche; on est en droit de lui demander qu'elle procure les plus grandes facilités possibles au crédit, en même temps qu'elle sauvegardera les grands et nombreux intérêts qui sont de son ressort.

Elle agit sur la marche des affaires par différents éléments: la fixation du taux de l'escompte, son encaisse, ses émissions de billets. Le taux de l'escompte est de beaucoup l'élément le plus important de son action. Il ne faut pas perdre de vue qu'en cette matière la Banque est en France le grand régulateur du loyer des capitaux. Car les banques particulières règlent elles-mêmes le taux de leur escompte sur celui qu'elle a d'abord fixé. Le commerce, d'ailleurs, supporte toujours un taux un peu plus élevé que celui que la Banque prélève. Les commerçants ne créant le papier qu'à deux signatures, ils ne peuvent pas, en règle générale, avoir directement recours à la Banque de France; ils doivent d'abord négocier leurs effets à une banque secondaire qui les accepte sur deux signatures. Celle-ci, qui compte dans beaucoup de cas sur le réescompte des mêmes valeurs par la Banque de France, est obligée de fixer un taux d'escompte, soit sous forme directe, soit sous forme de commission, plus élevé que celui de la Banque afin de retrouver son bénéfice. En fait, le négociant cède son papier à un taux plus élevé que celui de la Banque de 1 à 1 1/2 %.

Etant donné cette action directrice du loyer des capitaux, il ne faut pas s'étonner des vives discussions qu'a soulevées la question de la fixation du taux de l'escompte, d'autant mieux que précisément la Banque élève ce taux dans les moments de crise, c.-à-d. quand les capitaux deviennent rares et qu'ils sont recherchés. Tout d'abord il faut se rendre un compte exact de l'effet que produit l'élévation du taux de l'escompte. La conséquence n'en est pas, comme on serait tenté de le croire, une augmentation des bénéfices de la Banque, mais tout au contraire une diminution notable des opérations d'escompte et, par suite, du chiffre de ses affaires. Il y a lieu de se demander si ce n'est pas là de la prudence plus apparente que réelle. Il s'ensuit évidemment que la Banque recherche dans les variations du taux de l'escompte l'équilibre des différents facteurs qu'elle met en mouvement. Lorsque les capitaux sont abondants, les affaires calmes et la situation générale normale, la demande est modérée, les rentrées et les sorties se maintiennent dans des limites convenablement équilibrées, il n'y a alors aucun motif d'élever le taux de l'escompte; aussi est-ce toujours dans ces moments que l'argent est à bon marché. Mais par un effet naturel, dès que la stabilité du taux réduit s'est affirmée, les capitaux deviennent plus hardis, les entreprises s'organisent, on réalise pour rechercher des placements avantageux que l'on va se procurer souvent à l'étranger, les émissions d'actions et d'obligations nouvelles profitent des conditions avantageuses du marché pour se faire jour: une sorte d'appel général des disponibilités se fait presque inconsciemment et, à l'abondance des capitaux, succède, plus ou moins rapidement, une raréfaction qui peut aboutir à une gêne et à une crise financière. Le même effet peut se produire dans les cas d'une insuffisance de récoltes qui forcerait à acheter de grandes quantités de produits à l'étranger et à solder ces achats même momentanément par un déplacement de capitaux (V. au mot Crise). Au moment même où se produit ce drainage du numéraire, le capital disponible devient de plus en plus cher et la Banque de France doit, pour protéger sa propre encaisse qui, sans cette précaution serait absorbée, relever son escompte. Puis le mouvement continuant, la cherté des capitaux acquiert une tension telle que les opérations que l'on pourrait aborder fructueusement deviennent de plus en plus rares; la demande se ralentit; d'autre part les spéculateurs qui ont des retours à attendre de l'étranger les exigent en numéraire plutôt qu'en marchandises, et la situation monétaire redevient normale. La plupart du temps malheureusement, au moment de l'emportement de l'esprit d'entreprise, toutes les opérations entamées ne présentent pas une sécurité absolue, les engagements pris dépassent les limites des ressources, et c'est de là que nait la crise. La crise financière est toujours le commencement d'une liquidation pénible et amène avec elle des ruines nombreuses. Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, le taux de l'escompte ne tarde pas à redevenir normal.

Dans ces occurrences, il est utile que la Banque de France se mette en garde contre les imprudences du marché et qu'elle puisse toujours garantir sa situation sans risques et sans sacrifices, jusqu'à ce que le crédit ait retrouvé son élasticité primitive.

A cet égard, le rôle de la Banque de France a bien perdu de sa prépondérance dans notre pays depuis un certain nombre d'années. Nous avons montré cependant que les conditions du marché financier, et non la Banque, étaient les principaux facteurs du taux de l'escompte. — Le changement tient à deux causes. L'une est due à la solidarité intime qui s'est établie entre tous les grands marchés de capitaux de l'Europe, de telle sorte qu'ils n'en forment pour ainsi dire plus qu'un et que dès lors il devient impossible que la Banque de France, même avec les puissants moyens dont elle dispose, puisse imprimer à ce marché unique un mouvement factice, quel qu'il soit. La seconde cause, de même ordre que la première, se rattache plus spécialement à l'organisation du marché intérieur. Le rôle de la Banque de France a été bien amoindri dans notre pays par la création de grands établissements de crédit se ramifiant comme elle en nombreuses succursales, et plus qu'elle jusqu'à l'étranger. Ces établissements, non tenus aux mêmes obligations, ont plus de souplesse et aussi plus de hardiesse dans leur direction, s'ils n'ont pas la même solennité. Ils varient le taux de leur escompte suivant la qualité du papier qui leur est présenté, acceptent celui-ci à deux signatures et donnent à leurs opérations, avec des capitaux moindres, une activité plus grande. Cette dernière est la véritable cause de l'atonie que l'on constate dans les opérations de la Banque de France, lesquelles ne sont plus en rapport avec l'importance de cet établissement.

La Banque de France a surtout en vue de maintenir un caractère de fixité à l'escompte, dans l'intérêt de la stabilité des transactions. C'est ainsi que depuis le 22 fév. 1883, elle l'a maintenu à 3 % malgré le renchérissement qu'il a subi en 1886 dans les principales banques d'émission de l'Europe. Le taux des avances également n'a pas varié depuis la même époque, il est à 4 % (en 1887) depuis 4 ans. En général le taux de l'escompte à la Banque de France est un peu supérieur à celui de la Banque d'Angleterre et un peu inférieur à celui de la Banque d'Allemagne. Grâce à sa puissante réserve métallique, la Banque de France peut donner à son escompte un caractère plus stable que la Banque d'Angleterre, car elle est toujours en mesure de satisfaire aux demandes de remboursement des billets qui peuvent se produire. La Banque d'Angleterre est obligée d'élever le taux de son escompte dès que les demandes de remboursement affluent un peu plus que de coutume, c.-à-d. toutes les fois que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cours de l'or s'élève notablement, afin de sauvegarder son encaisse métallique qui est très réduite. Il en résulte que les variations sont beaucoup plus fréquentes en Angleterre qu'en France et que l'escompte a été souvent plus élevé et s'y est même tenu plus longtemps à des taux exorbitants. La Banque d'Angleterre a changé 24 fois le taux de son escompte dans la seule année 1873. Il n'en est pas moins à retenir que la solidarité entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre et même, dans une moindre mesure, avec les autres grandes banques d'émission, est très étroite : il est souvent utile qu'elle suive la marche des fluctuations qui se produisent à l'étranger afin de préserver à temps son stock métallique.

On a fait un grief à la Banque de France de conserver habituellement dans ses caisses une réserve métallique très élevée. Ce grief ne manque pas de fondement. On ne peut nier que c'est là un capital inactif qui n'a d'autre rôle que de garantir les demandes de remboursement des billets émis, et que ce capital pourrait trouver un emploi lucratif dans d'autres opérations s'il était livré à l'industrie et au commerce. La Banque en est presque arrivée au point que toute la circulation fiduciaire est couverte par son encaisse. Son rôle de banque d'émission se trouve ainsi bien réduit. Si elle offre plus de sécurité, elle perd tout l'avantage de l'émission et en somme on peut affirmer qu'elle ne perdrait rien de son crédit si elle réduisait ses réserves de métaux précieux ; on peut le constater aisément aux époques de pléthore. Que ces réserves constituent un excellent réservoir où l'on pourra puiser aisément à pleines mains pendant les périodes de crise, on ne saurait en douter, mais elles constituent aussi pour la Banque une charge onéreuse et le plus souvent sans utilité.

La composition même de l'encaisse soulève aussi certaines difficultés d'une nature toute spéciale. Les mouvements par nature de monnaie ont été les suivants dans les dix dernières années :

	OR	ARGENT	TOTAL
1876	1475	586	2061
1879	1061	1147	2208
1886	1233	1140	2373

Suivant la loi de Gresham, la mauvaise monnaie chasse la bonne. On sait que depuis l'exploitation de nouvelles et riches mines d'argent en Amérique, ce métal a subi une dépréciation considérable par rapport à l'or. La France ayant un système monétaire bimétallique, il s'était produit très rapidement une raréfaction de l'or, compensée par une affluence de la monnaie d'argent dépréciée. Les caisses de la Banque, comme le reste du pays, avaient subi les effets de cette crise monétaire. Mais à la suite de diverses mesures législatives on a pu enrayer en partie, dans les pays de l'Union monétaire latine, les conséquences de ce phénomène ; la Banque, de son côté, a porté toute son attention vers la reconstitution de son encaisse or, et elle y a assez bien réussi. La menace n'en reste pas moins redoutable ; si le cours de l'argent ne se relève pas, c'est une perte de près de 150 millions que la Banque de France aura à enregistrer tôt ou tard sur son encaisse argent.

On peut reprocher à la Banque de France l'excès de garanties qu'elle exige pour engager ses capitaux. L'agriculture, notamment, se plaint fort justement que ce grand établissement de crédit n'ait pu jusqu'ici lui être d'aucun secours parce qu'il n'escompte que le papier à courte échéance lequel ne peut entrer dans les spéculations agricoles, et parce que le cultivateur n'étant pas assimilé au commerçant par notre législation son papier trouve difficilement bon accueil dans la banque. Ce reproche est fondé, d'autant mieux que la Banque de France garde d'immenses capitaux accumulés dans ses caisses. L'expérience faite par la succursale de Nevers lui a prouvé cependant que les opérations faites avec les agriculteurs pouvaient être aussi sûres et aussi profitables que celles faites avec les négociants ou les industriels.

Il est très important de signaler ici le rôle de baromètre du marché économique que l'on a attribué tout récemment aux bilans de la Banque de France, celle-ci étant la plus considérable de toutes nos banques. C'est à MM. Jacques Siegfried et Clément Juglar que l'on est redevable de cette méthode d'investigation.

« M. Jacques Siegfried s'est dit qu'il devait y avoir des moyens d'investigation pour reconnaître les symptômes réels d'une amélioration prochaine ou d'une crise probable. Dans une période normale, que voit-on ? La production est régulière ; la consommation absorbe facilement les produits ; nulle perturbation dans les prix : c'est la période de l'équilibre.

« Elle est, forcément, toute passagère. Les producteurs doivent tendre à profiter de cet état si favorable à l'écoulement de leurs marchandises et nous prenons ce mot dans son acception la plus large. Ils augmentent leur production, visent de nouvelles couches de consommateurs, recourent au crédit. Les portefeuilles des banques augmentent ; la circulation monétaire ou fiduciaire s'accélère : une fièvre s'empare du pays. Les valeurs mobilières, surtout celles que la spéculation vise le plus, montent à des cours fantastiques. Il semble que l'on soit alors dans une situation de prospérité exceptionnelle.

« En réalité, c'est une « crise » qui s'approche. Sous la surexcitation des producteurs, l'engorgement du marché doit se faire. L'appel excessif adressé aux capitaux et au crédit a fatalement amené des taux d'escompte à peu près ruineux et des reports dont aucune hausse ne peut plus suffire à faire la compensation. Au moindre incident, la machine surchauffée éclatera.

« On sait ce qui se passe alors. L'exemple est dans toutes les mémoires. La baisse des valeurs est soudaine. Les liquidations se multiplient. Les crédits se restreignent. Les affaires se raréfient. Par suite de ce changement, le portefeuille des banques se réduit de plus en plus. Les capitaux nécessaires aux transactions deviennent surabondants en même temps que celles-ci diminuent : d'où cette conséquence que la circulation des billets et des espèces se resserre. Simultanément, les habitudes de dépenses excessives se perdant, l'épargne tend, au contraire, à reconstituer ses réserves ; le taux de l'intérêt fléchit ; les reports tombent à rien et se transforment même en déports. Voilà le phénomène bien connu.

« Or, quels traits caractéristiques ces mouvements alternatifs de hausse et de baisse présentent-ils ? C'est ce que M. Jacques Siegfried a parfaitement aperçu et c'est, en outre, ce qu'il a eu l'art de rendre saisissant pour tout le monde dans des tableaux graphiques qu'il a dressés, et que leur proportion seule nous empêche de reproduire ici.

« Que l'on regarde ces tableaux. Deux lignes principales s'y entrecroisent, comme animées d'un mouvement contraire. L'une représente l'encaisse de la Banque de France ; l'autre le portefeuille de ce grand établissement de crédit. Que disent-elles clairement, par leurs variations si curieuses ?

« Ceci : une crise est-elle proche, l'encaisse se réduit, tandis que le portefeuille augmente considérablement. En 1856, par exemple, les deux lignes sont très écartées ; il y a maximum d'escomptes et minimum d'encaisse. » La crise éclate en 1857.

« Seulement, la liquidation commence aussitôt : c'est l'œuvre de réparation qui va se faire. Le crédit, dont on avait abusé, se restreint ; le portefeuille s'abaisse pendant que, suivant une marche inverse, l'encaisse remonte : une reprise des affaires s'annonce. »

L'examen des bilans de la Banque de France peut donc présenter le plus grand intérêt. Il faut cependant tenir compte de quelques particularités. Les maxima, au moment de l'explosion de chaque crise, sont toujours de beaucoup

EFERUS - Recherches & Classification numériques

supérieurs à ceux de la crise précédente : cette différence est due seulement au développement des affaires. C'est ainsi que les chiffres de l'escompte étaient de 792 millions en 1864, de 1,282 millions en 1873, et de 1,724 millions en 1882. Pendant la liquidation des crises, au contraire, le portefeuille baisse jusqu'à son minimum et l'encaisse augmente corrélativement. Quant à l'émission, elle ne semble pas sous l'influence directe des demandes d'escompte, elle paraît plutôt varier avec l'encaisse.

Enfin, pour terminer l'appréciation du rôle de la Banque dans notre pays, nous devons indiquer les événements principaux auxquels elle s'est trouvée mêlée. C'est d'abord en 1818, au moment de la crise provoquée par des émissions exagérées de rentes françaises pour le paiement de l'indemnité aux alliés. L'encaisse de la Banque tomba à 34 millions contre un passif exigible de 163 millions. Elle refusa fort à propos d'escompter tout papier ayant plus de 45 jours d'échéance et se tira d'embarras sans élever le taux de l'escompte. De 1840 à 1847, et surtout de 1858 à 1862, elle prit une grande part à la constitution des chemins de fer français. En 1863, elle faillit trouver une concurrente redoutable dans la Banque de Savoie, devenue française par l'annexion, en 1860. Cette banque, au capital de 4 millions, émettait quand elle était italienne des billets à vue et au porteur, et, s'appuyant sur les traités d'annexion, elle réclama le même privilège pour toute la France en s'assurant d'ailleurs le concours de capitaux considérables, afin de donner plus d'extension à ses opérations. La Banque de France ne put se tirer d'embarras qu'en rachetant la Banque de Savoie. — Nous avons dit plus haut quel concours la Banque de France avait prêté au Trésor public en 1848 et en 1870-71 ; nous n'avons pas à y revenir.

François BERNARD.

II. Législation et jurisprudence. — Les textes, lois et décrets qui ont établi la Banque de France et en ont modifié le régime à différentes époques, ont été indiqués ci-dessus. Parmi ces textes, il importe d'en signaler deux : le décret du 16 janv. 1808 qui permet d'immobiliser les *actions* de la Banque ; et la loi du 22 avr. 1806 qui porte que le Conseil d'Etat connaîtra, sur le rapport du ministre des finances, des infractions aux lois et règlements qui régissent la Banque et des contestations relatives à sa police et à son administration intérieure.

En tant qu'établissement de crédit, la Banque de France se livre à la plupart des opérations qui ont été étudiées au mot BANQUE. Comme institution privilégiée, elle jouit du monopole de l'émission des billets au porteur et à vue. Cette situation entraîne diverses conséquences juridiques qu'il reste à faire connaître.

Il importe de distinguer le *cours légal* du *cours forcé*. Ce dernier dispense la Banque de rembourser les billets, tandis que le cours légal, tout en les assimilant à la monnaie, ne les rend pas inconvertibles en espèces. Lorsque le cours est ordonné, les particuliers ne sont pas libres de stipuler que les paiements n'auront lieu qu'en or ou en argent.

Le cours légal, qui fait du billet une véritable monnaie, le soustrait, en cas de vol, à la revendication entre les mains du possesseur de bonne foi autorisée par l'art. 2280 du c. civ., et, en cas de perte, aux dispositions de la loi du 15 juin 1872 sur les titres perdus ou volés. Malgré une opposition, la Banque rembourserait valablement au porteur.

Il a été jugé qu'en cas de destruction d'un billet, le remboursement ne peut être exigé, même si l'identité du billet détruit est établie. De même le porteur d'un billet altéré ne peut exiger des espèces en échange que si le reste est reconnaissable et contient les signes et marques permettant de vérifier l'identité du titre.

Sous le régime du cours forcé, le refus de recevoir le billet de banque est puni d'une amende (art. 475, § II, c. pén.), mais celui qui le reçoit en paiement d'une somme inférieure à son montant ne pourrait être contraint à faire le change de monnaie.

Les caractères distinctifs du billet de banque sont d'être au porteur et à vue et payables en espèces. Toute émission de billets semblables porte atteinte au monopole de la banque. Tels seraient les bons de caisse réunis par un banquier contre un dépôt en numéraire, s'ils étaient au porteur et à vue. Mais il en est autrement des simples billets au porteur, des chèques au porteur et des effets à ordre payables à vue et revêtus d'un endossement en blanc.

L'art. 189 du c. pén. punit des travaux forcés à perpétuité ceux qui contrefont ou falsifient les billets de banque, font usage des billets contrefaits ou falsifiés, ou les introduisent en France. La fabrication et la mise en circulation de vignettes ou figures ayant avec les billets de banque une ressemblance de nature à tromper le public, est interdite, sous peine d'amende, d'emprisonnement et de confiscation, par la loi du 11 juin 1885.

F. ROUSSEL.

BANQUE D'ITALIE. C'est dans les républiques italiennes que sont nées les premières banques auxquelles on peut rattacher les banques modernes. Aujourd'hui l'Italie est sous le régime de la multiplicité des banques d'émission, mais à la tête de celles-ci se place la Banque nationale.

BANQUE NATIONALE DU ROYAUME D'ITALIE. — La *Banque de Gênes*, créée en 1844, et la *Banque de Turin*, créée en 1847 par lettres patentes, ayant fusionné le 29 déc. 1849, elles formèrent, à partir du 1er janv. 1850, la *Banque nationale sarde* qui, par suite de la constitution de l'unité italienne, devint la Banque nationale du royaume. Le capital de 40 millions de lires fut porté à 100 millions par le décret du 29 juin 1865, et enfin à 200 millions par la loi du 9 avr. 1872. Mais les 200,000 actions formant ce capital ne sont encore, en 1887, libérées que des trois quarts. Le capital versé est donc de 150 millions et les 50 millions non appelés constituent une garantie qui vient s'ajouter à la réserve légale de 40 millions. Le décret législatif du 1er oct. 1859 qui approuvait les statuts de la Banque fixait l'expiration de son privilège au 31 déc. 1889. Jusqu'ici rien n'a été décidé, quant à son renouvellement : un projet de loi présenté à la Chambre des députés, en nov. 1883, pour la prolongation du privilège et la réforme de la loi sur les banques n'a pas été discuté. Vraisemblablement un nouveau projet sera présenté et discuté avant la fin de l'année 1888.

La Banque d'Italie a à sa tête un conseil de vingt régents dont le président et le vice-président sont nommés par le roi. Un directeur général est chargé spécialement de l'administration.

Le siège principal est à Rome, mais elle en possède sept autres situés dans les villes de Turin, Gênes, Milan, Florence, Venise, Naples et Palerme, ainsi que 64 succursales. De plus, par suite d'un service de correspondances qu'elle a organisé en 1882, avec diverses caisses d'épargne ou banques populaires, elle a classé 176 villes bancables pour tout le royaume. — Elle émet des billets de banque qui ont cours dans toute l'Italie aux coupures suivantes : 25, 50, 100, 500 et 1,000 lires. Ces billets ont joui du cours forcé de 1866 à 1883 et du cours légal jusqu'au 31 déc. 1884. La limite de la circulation réglée par les décrets royaux du 12 août 1883 et du 30 nov. 1884 et par une loi de juin 1885 est fixée (pour toutes les banques d'émission) à un chiffre égal au montant de l'encaisse métallique, plus le triple du capital versé.

Le taux de l'escompte de la banque n'a jamais été inférieur à 4 % et il a dépassé 5 en 1870. L'intérêt sur avances est de 5 et dans certains cas de 6 %. La Banque d'Italie est, comme la Banque de France dans notre pays, le banquier de l'Etat. Elle a partagé ce rôle avec d'autres banques pendant la durée du *Consortium* ou *Consorzio*.

Voici des chiffres moyens montrant les mouvements des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

principaux éléments des opérations de la Banque d'Italie depuis sa création (en milliers de francs).

ANNÉES	PORTEFEUILLE	ENCAISSE métallique	CIRCULATION	COMPTES COURANTS de engagements à vue et à terme
1860	63.100	24.977	62.419	14.298
1865	134.350	69.188	109.237	21.464
1870	228.000	166.242	381.136	38.595
1875	222.500	142.888	336.449	54.602
1880	210.450	164.938	418.728	84.177
1885	398.033	198.336	569.497	122.848
1886	411.245	205.119	611.387	127.225

Les chiffres de 1885 et de 1886 sont ceux figurant aux bilans du 31 déc. de l'année.

Les bilans groupent sous un même titre : *encaisse et réserve*, divers éléments qu'il est utile de connaître. Les voici énumérés pour le 31 déc. 1886 :

Or	181.320.803
Argent	23.555.911
Billon	242.760
Billets ex-Consorziali et d'Etat	37.883.461
Billets d'autres banques, etc	42.589.958
Bronze excédant 1, 1 p. °/₀₀	16.601
Total.....lires...	285.609.494

La coexistence en Italie de plusieurs banques d'émission enlève évidemment une certaine importance à la Banque d'Italie, elle a été cause de l'établissement en 1874 du Consortium. Toutefois, dans l'opinion de Stringher (à qui nous devons la plupart des renseignements exposés dans cette notice), la concurrence qui en résulte « a produit tous les bienfaits qu'elle sait produire en matière de crédit ». Les banques sans actionnaires, telles que la banque de Naples et la banque de Sicile, sont à cet égard des plus utiles. « Mais, peut-être, cette même concurrence qui a pour résultat un grand développement des opérations, n'est-elle pas sans présenter quelque danger pour l'ensemble de la circulation et pour la constitution du stock métallique. »

Banques particulières d'émission. — Elles sont au nombre de cinq :

Banque de Naples au capital de.	48.750.000 lires.
Banque nationale de Toscane...	21.000.000 —
Banque romaine.....	15.000.000 —
Banque de Sicile.....	12.000.000 —
Banque de Toscane.....	5.000.000 —

Elles doivent limiter leurs opérations, car les billets qu'elles émettent ne peuvent circuler que dans la zone où ils sont émis, tandis que les billets de la Banque nationale peuvent circuler dans tout le royaume. Ces cinq banques régionales sont celles qui ont fait partie du *Consortium*.

Le montant des billets qu'elles sont autorisées à émettre est fixé par les mêmes lois qui régissent la circulation de la Banque nationale, le maximum de leurs émissions est donc réglé proportionnellement au triple de leur capital augmenté de l'encaisse.

En outre de ces banques particulières, il existe en Italie, d'autres banques d'émission autorisées par la loi du 21 juin 1869, laquelle fut portée dans le but de favoriser l'établissement du crédit agricole. La confiance ne se décrète pas; aussi, malgré leur titre, les banques agricoles ont cherché des bénéfices là où elles pouvaient les trouver, elles ont diverti leurs fonds à d'autres emplois plus rémunérateurs et plus assurés que leur offrait l'industrie, ce que, du reste, la loi permettait. On protestait assez généralement contre ce changement de rôle. Et dans quelques régions c'était une opinion assez répandue, que la grande enquête de 1879-1884 a mise en lumière, que les instituts de crédit agicole finiraient par se ruiner eux-mêmes après avoir ruiné l'agriculture, si on ne réformait pas la loi du 21 juin 1869. L'événement a justifié partiellement ces prévisions : en fév. 1887, le Crédit agricole sarde de Cagliari a sombré, entraînant des pertes irréparables et nombreuses. Les banques agricoles d'émission ont leur siège à Mantoue, à Bologne, à Sienne (Monte dei Paschi), à Rome et à Foggia pour le continent. Elles ont beaucoup plus d'importance dans l'île de Sardaigne où la situation de l'agriculture est très difficile et exige des mesures énergiques.

Une loi récente du 23 janv. 1887, abrogeant celle du 21 juin 1869, vient de régler à nouveau le fonctionnement des banques de crédit agricole. Cette loi consacre au profit des banques un privilège sur les meubles et sur les immeubles et autorise l'émission par celles-ci de bons agricoles jusqu'à concurrence de cinq fois leur capital versé sous certaines restrictions de garantie.

Consorzio. — Pendant la période d'organisation financière et politique qu'a traversée l'Italie pour en arriver — au prix des plus grands sacrifices — à la situation de grande puissance qu'elle ambitionnait, le cours forcé des billets de la Banque nationale avait dû être décrété dès 1866, la dette de l'Etat envers la Banque s'était accrue très rapidement de telle sorte qu'en 1874, elle ne s'élevait pas à moins de 840 millions ; d'autre part, à cette date, la circulation fiduciaire de la Banque nationale s'élevait au chiffre excessif de 1,180 millions. Pour sortir de cette situation embarrassée qui pouvait devenir dangereuse, et pour la Banque et pour l'Etat qui en était la cause principale, la loi du 30 avr. 1874 créa un syndicat des six banques d'émission existant dans le royaume. On donna à ce syndicat le nom de *Consorzio ;* il est plus connu à l'étranger sous le nom de *Consortium*. Le Consorzio fut substitué comme créancier à la Banque d'Italie et autorisé à émettre jusqu'à concurrence des 840 millions avancés par cette dernière au Trésor des billets dits *consorziali* ou consortiaux qui eurent cours forcé comme les billets de la Banque. On retira, par suite, de la circulation, une somme égale de billets de banque. Puis, par une loi subséquente du 17 avr. 1875, l'Etat fit porter à 1 milliard le montant total des avances qu'il était autorisé à demander au syndicat ; toutefois, l'émission des billets consorziali ne dépassa jamais 940 millions. Chaque banque particulière ne put émettre ces nouveaux billets que proportionnellement à l'importance de son capital. Enfin l'Etat s'engagea à payer au syndicat un intérêt de un demi pour cent pendant les quatre premières années et de 0,40 seulement pendant les années suivantes. Ces avances étaient garanties par un dépôt de titres de rentes 5 % à la caisse des dépôts et prêts. La création du Consorzio eut les résultats les plus heureux. Les billets consorziali, malgré le cours forcé, furent reçus avec empressement par le public parce qu'ils pouvaient circuler partout et qu'ils étaient remboursables par les six banques indifféremment. La loi du 7 avr. 1881 a ramené l'Italie à la circulation monétaire et a supprimé le Consorzio. Cette loi autorisait un emprunt par l'Etat de 644 millions en espèces, emprunt destiné à rembourser pareille somme de billets. Les 340 millions restants furent également retirés de la circulation et remplacés par des billets d'Etat émis directement par le Trésor. Ils doivent être retirés définitivement de la circulation et remboursés en espèces au moyen des excédents des budgets annuels. C'est surtout au ministre Magliani que l'Italie est redevable du retour de la circulation monétaire effective ; c'est lui, en effet, qui dirigea l'opération et sut la conduire avec succès. François Bernard.

Bibl. : V. Stringher, *Notes manuscrites. — Atti della giunta per la Inchiesta agraria ;* Rome, 1883-1885, 25 vol. in-8. Voir analyse par Fr. Bernard, dans *Journal des Economistes*, nov. et déc. 1885.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BANQUEREAU (Mar.). Diminutif de banc. On désigne particulièrement sous ce nom deux petits bancs situés au S. du grand banc de Terre-Neuve et sur lesquels on se livre aussi à la pêche de la morue.

BANQUEROUTE. I. Droit. — 1° Généralités. — On désigne par ce mot l'état d'un commerçant failli coupable de fraude envers la masse de ses créanciers ou à la charge duquel sont relevés certains faits graves d'imprudence ou de négligence.

La banqueroute est *simple* ou *frauduleuse* suivant la nature des faits reprochés au failli : au premier cas, elle est punie de peines correctionnelles, au second cas de peines criminelles.

Ce système de répression à l'encontre d'un débiteur insolvable est *exceptionnel. De droit commun*, le débiteur n'encourt aucune responsabilité *pénale*, lorsqu'il a, *par sa faute*, compromis les intérêts de ses créanciers ; les faits de *fraude* eux-mêmes échappent à toute poursuite. La loi pénale ne vient au secours des créanciers que lorsqu'ils ont mis leur gage à l'abri des actes de disposition de leur débiteur en saisissant ses biens (art. 400, c. pén.). Quant à l'abus de confiance, soigneusement défini et réprimé par les art. 406 et suivants du c. pén., il est étranger à la question qui nous occupe, car il ne s'agit plus de fraude commise au préjudice de la masse, mais à l'encontre d'un créancier déterminé.

L'absence de répression se conçoit aisément lorsque le débiteur est simplement en faute ; elle est plus difficile à justifier en cas de fraude. Si la loi pénale ne s'attachait qu'à l'immoralité de l'agent, elle devrait atteindre quiconque a voulu s'enrichir frauduleusement aux dépens d'autrui ; mais, en matière pénale, le législateur doit se préoccuper surtout de l'intérêt général. En se plaçant à ce point de vue, on peut dire que l'ordre public n'est pas sérieusement menacé par l'impunité du coupable ; le créancier avait toute liberté de ne point traiter avec lui ; s'il ne s'est pas entouré de renseignements suffisants, s'il n'a point exigé des sûretés, s'il a commis une imprudence il s'est exposé volontairement à un danger auquel il aurait pu facilement se soustraire. Avant 1867, le système de la loi se justifiait d'autant mieux que la contrainte par corps, qui menaçait le débiteur de mauvaise foi, pouvait être considérée comme un frein suffisamment énergique.

Lorsque le débiteur est commerçant, la question change d'aspect. On ne peut plus reprocher avec la même force au créancier son imprudence ; le développement des relations commerciales, source de la prospérité publique, exige la confiance ; de plus, le commerçant, par sa situation même, provoque plus directement les tiers à traiter avec lui. On conçoit donc que la loi se soit montrée plus sévère.

On peut douter que cette distinction entre les commerçants et les non-commerçants ait été admise dans notre ancien droit ; en tout cas les documents législatifs manquent absolument de précision à cet égard. Les premières lois furent rendues contre les banquiers, d'où le mot *banqueroute*, puis étendues par des dispositions postérieures et notamment par l'ordonnance de 1673 sur le commerce à tous les négociants, marchands, banquiers et *autres*. Un édit de 1609 prescrivit même d'informer contre les banqueroutiers et débiteurs *de quelque état, qualité et condition qu'ils soient*.

Ces précédents historiques ont entraîné Merlin à méconnaître une distinction que les textes nous enjoignent, en appliquant indifféremment aux commerçants les dispositions relatives à la banqueroute frauduleuse. Mais cette opinion ne pouvait pas être suivie. Les seules dispositions relatives à la banqueroute se trouvent placées, les unes, au c. de comm., les autres, au C. pén. : les premières énumèrent les différents cas de banqueroute, les secondes se bornent à édicter les peines, en renvoyant pour le surplus au c. de comm. Or, si l'on remarque que les articles du c. de comm., et en particulier l'art. 591 relatif à la banqueroute frauduleuse, visent expressément des commerçants, on ne peut conserver aucun doute sur la pensée du législateur.

Merlin, du reste, reconnaissait sans difficulté que la banqueroute simple impliquait nécessairement la qualité de commerçant chez le délinquant. En effet, outre que la plupart des faits de banqueroute simple ne peuvent émaner que d'un commerçant, l'argument tiré des précédents historiques fait ici complètement défaut. Sous l'empire de l'ordonnance de 1673, la banqueroute frauduleuse constituait *seule* une infraction à la loi pénale ; le c. de comm. et, après lui, le c. pén., ont donc, à cet égard, élargi considérablement la législation antérieure. On a pu, avec quelque apparence de raison, critiquer cette innovation et considérer comme trop rigoureuse et poussant à l'excès le souci de l'intérêt général la loi qui frappe et punit correctionnellement le commerçant exempt de toute fraude et coupable seulement de certains faits d'imprudence ou de négligence.

La qualité de commerçant étant chez l'inculpé un *élément constitutif* de la banqueroute, la juridiction de répression doit toujours en vérifier l'existence et l'absence de décision sur ce point particulier donnerait ouverture à cassation. En conséquence, au cas de banqueroute frauduleuse, il est nécessaire que, dans les questions posées au jury, la qualité de commerçant ait été visée expressément ; mais il n'est pas besoin d'une question spéciale. Au correctionnel, il suffit que la qualité de commerçant résulte suffisamment des énonciations contenues dans le jugement.

La question de savoir si le débiteur peut être ou non considéré comme commerçant doit, d'ailleurs, être résolue d'après les principes ordinaires du droit commercial. En conséquence, nous ne considérerons pas comme passible des peines de la banqueroute celui qui se serait livré à des actes de commerce *isolés*. Nous déciderons de même que le mineur émancipé, la femme mariée, ne peuvent être poursuivis comme banqueroutiers que s'ils ont été régulièrement habilités à faire le commerce.

La banqueroute implique la faillite, c.-à-d. l'état de cessation de paiements. Mais il n'est pas nécessaire que cette constatation ait été faite par le tribunal de commerce ; il s'agit ici d'une pure question de fait que la juridiction répressive a d'autant mieux qualité pour apprécier que le fait en question constitue *un des éléments du délit*. En conséquence, point n'est besoin que la faillite ait été déclarée par le tribunal de commerce compétent, préalablement au jugement ou à l'arrêt de condamnation. Encore moins l'absence de déclaration de faillite mettrait-elle obstacle à la poursuite, car l'action publique, sauf exception *formelle*, est toujours indépendante de l'action privée. La déclaration de faillite ne constitue donc, à aucun point de vue, une question préjudicielle. Il faut même aller plus loin et reconnaître que les décisions du tribunal de commerce sont sans influence au criminel. Ainsi le jugement par lequel le failli aurait été déclaré excusable ne mettrait pas obstacle à sa condamnation. Et, à l'inverse, la déclaration de faillite prononcée par le tribunal de commerce ne dispenserait pas la juridiction de répression d'avoir à statuer sur la question de cessation de paiements qu'elle est toujours maîtresse de résoudre dans un sens différent. Vainement alléguerait-on pour combattre cette solution l'autorité de la chose jugée. La chose jugée par un tribunal de commerce où le ministère public n'est pas représenté, et même par un tribunal civil où le ministère public est seulement partie jointe, ne peut être invoquée au criminel où le ministère public est partie principale. Non seulement le procès ne s'agite pas entre les mêmes parties, mais il revêt en outre un caractère tout différent, il ne s'agit plus de l'intérêt privé, mais de l'ordre public.

Le troisième et dernier élément constitutif de la banqueroute consiste dans l'existence de certains faits relevés à la charge du failli et de nature à engager gravement sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

responsabilité vis-à-vis de la masse de ses créanciers. Il devient ici nécessaire de distinguer entre la banqueroute simple et la banqueroute frauduleuse.

2° Faits constitutifs de la banqueroute simple. — L'énumération des faits qui entraînent ou peuvent entraîner la banqueroute simple nous est fournie par les art. 585 et 586 du c. de comm.

Ces dispositions comportent tout d'abord une observation générale.

La loi range les faits de banqueroute simple en deux catégories ; les uns, s'ils sont reconnus constants, doivent entraîner nécessairement la condamnation du failli ; les autres, au contraire, ne lient pas le tribunal qui conserve toute liberté d'appréciation. Sous l'empire du c. de comm. de 1807, ce n'était pas au juge mais au ministère public que la loi accordait ou refusait le droit d'apprécier la moralité de l'inculpé. En 1838, lors du remaniement de l'ensemble des dispositions relatives à la faillite, on reconnut qu'il était préférable de conserver à l'action publique une indépendance absolue, et, en conséquence, à la distinction primitive on substitua la distinction nouvelle. Il est permis de penser qu'il eût été beaucoup préférable de supprimer purement et simplement toutes ces nuances de rédaction. A prendre la loi à la lettre, il faudrait conclure que, dans les cas prévus par l'art. 585, la banqueroute simple n'est qu'une pure contravention matérielle, ne comportant aucun élément moral. Mais, par une étrange bizarrerie, les faits pour lesquels la loi entend refuser aux juges tout pouvoir discrétionnaire sont précisément ceux qui, par leur nature même, à raison de leur caractère indéterminé, nécessitent une appréciation de la conduite de l'inculpé. Pratiquement le tribunal ne prononcera de condamnation que s'il reconnaît que les faits reprochés au failli sont, à raison du mobile qui les a inspirés, de nature à engager la responsabilité pénale de l'inculpé. Du reste, il suffira que celui-ci se soit rendu coupable d'une faute grave ; il n'est point nécessaire qu'il ait agi dans une intention frauduleuse. Que si la fraude était démontrée, il n'en faudrait pas conclure que l'inculpé soit alors passible des peines de la banqueroute frauduleuse ; ces peines, en effet, n'atteignent que certains actes de fraude déterminés. Quant aux faits prévus par les art. 585 et 586, quelle qu'ait été l'intention de leur auteur, ils ne peuvent jamais servir de fondement à une poursuite criminelle ; la loi a pensé qu'ils ne présentaient pas par eux-mêmes un caractère suffisant de gravité pour justifier une pareille répression.

Le premier cas de banqueroute relevé par l'art. 585 est relatif aux dépenses faites par le commerçant *en dehors de son commerce*. Ces dépenses doivent être *jugées excessives ;* le tribunal a donc, suivant la remarque qui précède, un pouvoir discrétionnaire d'appréciation. Le texte primitif ne visait que les dépenses de la maison, la loi de 1838 a ajouté avec raison les dépenses personnelles qui sont parfaitement distinctes des premières et qui comprennent notamment les pertes au jeu. Par contre on a supprimé la partie de l'ancien texte qui rappelait au commerçant l'obligation d'inscrire mois par mois sur son livre-journal les dépenses de sa maison. Cette disposition purement comminatoire a été jugée superflue.

Après les dépenses excessives en dehors du commerce la loi prévoit et punit les opérations commerciales ayant un caractère *de pur hasard*. Le tribunal aura, en conséquence, à apprécier si les spéculations incriminées ne seraient pas, en partie, fondées sur des données positives. Quant aux opérations *fictives* de bourse ou sur marchandises, la loi a pensé qu'il convenait de s'expliquer formellement à leur égard ; elle les considère toujours comme ayant une caractère *purement aléatoire*.

Il arrive très souvent que le commerçant dont la situation est compromise se livre à des opérations ruineuses pour se procurer des fonds, telles que achats exagérés de marchandises à crédit, revendues au-dessous du cours, emprunts onéreux, circulation d'effets, etc. Il y a là un péril très grave pour les créanciers et que la loi essaie de conjurer par la menace de la banqueroute. Mais encore faut-il que ces opérations soient absolument injustifiables, que le commerçant n'ait pu conserver aucun espoir légitime de rétablir ses affaires et qu'il ait agi dans le *seul* but de retarder une faillite qu'il savait ne pouvoir conjurer. Le c. de 1807 contenait, à cet égard, un critérium précis : les emprunts, les reventes à perte étaient des faits de banqueroute, lorsqu'il résultait du dernier inventaire que l'actif était de 50 % au-dessous du passif ; quant aux signatures de crédit ou de circulation, elles devaient être données pour une somme triple de l'actif, selon l'inventaire. Le législateur de 1838 a jugé plus équitable d'abandonner au tribunal le soin d'apprécier la conduite du failli.

Le dernier cas prévu par l'art. 585, et qui a été ajouté par la loi de 1838, présente un caractère tout à fait particulier. La loi suppose que le failli, *après cessation de ses paiements*, a payé un créancier au préjudice de la masse. Il s'agit donc d'un de ces faits postérieurs à la faillite qui, par une sorte d'effet rétroactif, en modifient le caractère. Il est à remarquer du reste que, à la différence des faits précédemment énumérés, lesquels n'impliquent pas nécessairement la fraude mais plutôt l'imprudence ou la mauvaise administration du failli, ce dernier cas ne peut guère s'expliquer que par une collusion frauduleuse. Il y a plus : lorsque le paiement est effectué postérieurement au jugement déclaratif de faillite, alors que le failli était dessaisi de l'administration de ses biens, le fait incriminé présente la plus étroite analogie avec le détournement d'objets saisis, prévu par l'art. 400 du c. pén. et puni des peines du vol ; une distinction entre la période qui précède et celle qui suit la déclaration de faillite aurait donc été rationnelle.

Les faits prévus par l'art. 586 ont en général un caractère beaucoup plus précis. En outre plusieurs des cas visés par cet article pouvaient, sous l'empire du c. de 1807, donner lieu à des poursuites en banqueroute frauduleuse. C'est ainsi qu'aux termes de l'art. 594, le failli qui n'avait pas tenu de livres ou dont les livres n'offraient pas la véritable situation active ou passive, pouvait être poursuivi comme banqueroutier frauduleux. Aujourd'hui l'absence de livres, pas plus que leur tenue irrégulière, ne peuvent jamais constituer que des faits de banqueroute simple. La pratique montre, en effet, que beaucoup de commerçants sont hors d'état de tenir une comptabilité. Bien plus, lors même que les livres contiendraient des mentions erronées, le failli ne serait point passible des peines de la banqueroute frauduleuse pourvu qu'il eût agi sans fraude, c.-à-d. sans intention de tromper ses créanciers sur sa situation véritable, dans le but de soustraire à leurs poursuites une partie de son actif.

De même encore, l'art. 594 (ancien texte) déclarait passible des peines de la banqueroute frauduleuse celui qui, ayant un sauf-conduit, ne s'était pas représenté à la justice. Aujourd'hui ce fait ne peut plus entraîner que la banqueroute simple. La non-comparution du failli fait naître sans doute une présomption grave de culpabilité mais insuffisante pour entraîner des poursuites criminelles.

Enfin, l'ancien art. 69 du c. de comm. imposait à l'époux marié sous le régime dotal, ou séparé de biens, qui embrassait la profession de commerçant, postérieurement à son mariage, l'obligation de remettre un extrait de son acte de mariage aux greffes des tribunaux civil et de commerce ainsi qu'aux chambres des notaires et des avoués de son arrondissement, à peine de banqueroute frauduleuse, au cas de faillite. Pareille obligation et sous la même sanction était imposée à celui qui, marié sous le régime dotal ou séparé de biens, exerçait la profession de commerçant lors de la publication de la présente disposition. C'était frapper d'une pénalité excessive un acte qui, le plus ordi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nairement, était le résultat de l'ignorance ou de la négligence ; aussi la loi de 1838 a-t-elle substitué aux peines de la banqueroute frauduleuse celles de la banqueroute simple.

Parmi les faits qui, sous l'empire du c. de 1807, pouvaient donner lieu à des poursuites correctionnelles, deux seulement ont été reproduits par l'art. 585. Le premier de ces faits consiste dans la contravention aux prescriptions des art. 438 et 439 du c. de comm. qui veulent que, dans les trois jours de la cessation des paiements, le commerçant en fasse la déclaration au greffe en indiquant, s'il s'agit de la faillite d'une société en nom collectif, le nom et le domicile de chacun des associés solidaires, et dépose son bilan. Les créanciers ont, en effet, le plus grand intérêt à ce que le débiteur ne cherche pas à prolonger, sans leur assentiment, une situation compromise et peut-être désespérée, consommant ainsi sa ruine.

Le second emprunt fait par l'article 585 au c. de 1807 est relatif au cas où, sans empêchement légitime, le failli ne s'est pas présenté en personne aux syndics dans les cas et dans les délais fixés. Ce fait constitue tout au moins, de la part du failli, une négligence coupable et que le tribunal pourra juger suffisamment grave pour justifier une répression.

En dehors des cas autrefois prévus par le c. de comm., il convient, en dernier lieu, de signaler deux dispositions nouvelles introduites par la loi de 1838 dans l'art. 585. L'une de ces dispositions vise une hypothèse assez vague et qui, à ce point de vue, aurait été mieux placée dans l'article précédent où d'ailleurs elle figurait d'après le projet présenté à la Chambre des députés. Il s'agit du cas où le failli aurait contracté, pour le compte d'autrui, sans recevoir des valeurs en échange, des engagements jugés trop considérables eu égard à sa situation lorsqu'il les a contractés. Il y a parfois imprudence grave de la part d'un commerçant à s'obliger ainsi sans avoir reçu ce qu'en terme de commerce on appelle une couverture. Le tribunal aura à apprécier si, en fait, le failli a mérité un pareil reproche. La pratique montre, du reste, que certains commerçants obérés souscrivent souvent des effets de complaisance avec une déplorable facilité ; la loi de 1838 a voulu réprimer cet abus.

La seconde des dispositions nouvelles édictées par l'art. 585 vise le cas de seconde faillite d'un commerçant qui n'aurait point satisfait aux obligations d'un précédent concordat. On avait proposé de déclarer passible des peines de la banqueroute tout commerçant failli qui serait de nouveau déclaré en faillite, lors même qu'il aurait satisfait aux conditions du concordat. Mais cette proposition fut écartée comme trop rigoureuse ; on objecta avec raison qu'une seconde faillite, dans ces conditions, pouvait être le résultat d'événements malheureux et que la loi ne devait atteindre que les fautes graves ou la mauvaise foi.

La plupart des faits que nous venons d'énumérer n'admettent ni tentative ni complicité. En ce qui concerne la tentative, la question se trouve nettement tranchée par le silence de la loi ; il n'y a jamais, en matière de délits, tentative punissable, en l'absence d'une disposition spéciale (art. 3, c. pén.).

Quant à la complicité, on pourrait au contraire argumenter du silence de la loi, pour soutenir qu'elle est punissable (art. 59 c. pén.). Il n'y a là qu'une apparence; en réalité, la loi s'est expliquée, *d'une façon complète*, sur la complicité en matière de banqueroute dans l'art. 573 du c. de comm.; or, ce texte ne prévoit de complicité que dans le cas de banqueroute frauduleuse, il écarte donc implicitement toute complicité en matière de banqueroute simple.

3° Faits constitutifs de la banqueroute frauduleuse. — Comme la banqueroute simple, la banqueroute frauduleuse ne résulte jamais d'une contravention purement matérielle et les faits visés par l'art. 591 du c. de comm. ne suffisent pas à eux seuls, et abstraction faite du mobile qui les a inspirés, à motiver la condamnation du failli.

Mais ici la faute, quelque grave qu'elle soit, n'est plus suffisante, la fraude est toujours nécessaire.

Par application de ce principe, il faut décider que le jury ne doit pas être appelé seulement à statuer sur l'existence des faits de banqueroute frauduleuse reprochés au failli, mais qu'il doit encore se prononcer sur la question de bonne foi. On a proposé toutefois de faire une distinction et de reconnaître à certains faits un caractère *essentiellement* frauduleux. Cette distinction ne doit pas être admise. Il est incontestable que, parmi les faits susceptibles d'entraîner la banqueroute frauduleuse, il en est qui impliquent plus particulièrement la fraude, mais ce n'est là qu'une présomption et tout ce qu'on en peut conclure c'est que l'accusation n'aura pas à faire la preuve de la mauvaise foi de l'inculpé qui devra se justifier de ce reproche; il ne s'ensuit nullement que le jury soit, en pareil cas, dispensé de rendre son verdict sur la question d'intention.

Le c. de 1807 contenait une longue énumération des faits constitutifs de la banqueroute frauduleuse ; la loi de 1838 a substitué à cette énumération une formule générale. Nous dirons, en simplifiant encore le langage de la loi, que la banqueroute frauduleuse résulte de tout acte par lequel le failli a voulu s'enrichir frauduleusement au détriment de la masse de ses créanciers, en mettant à l'abri de leurs poursuites tout ou partie de ses biens.

La fraude se traduira dans la pratique sous des formes très variées. Le procédé le plus direct et souvent employé consistera, de la part du commerçant, à détourner une partie de son actif. Souvent aussi le failli aura recours à la simulation, il cherchera à tromper ses créanciers sur le chiffre véritable de son actif ou de son passif, réduisant le premier, exagérant le second ; et notamment il omettra frauduleusement de mentionner sur ses livres certaines créances ou il simulera des dettes imaginaires au profit d'un complice. Relativement à ce dernier genre de fraude il est permis de penser que la loi de 1838 a poussé trop loin la répression. Elle frappe, en effet, le commerçant qui a, dans son bilan, déclaré des dettes collusoires. C'est là une innovation assez peu justifiée; il est difficile d'apercevoir le préjudice que peut causer à la masse une pareille déclaration, car il est bien évident que le créancier qui n'aura pas d'autre titre à faire valoir ne sera pas admis aux répartitions de dividendes.

A côté des cas d'enrichissement frauduleux aux dépens de la masse, l'art. 591 du c. de comm. place un fait qui, sans avoir par lui-même ce caractère, ne peut guère s'expliquer que par l'intention bien arrêtée du failli de tromper ses créanciers sur sa situation véritable, je veux parler de la soustraction des livres. La banqueroute frauduleuse résulte ici, comme dans le cas de supposition de dettes dans le bilan, d'un fait *postérieur* à la faillite ; il en sera, du reste, ainsi dans de nombreuses hypothèses ; bien souvent en effet, la faillite n'est qu'un moyen de consommer des détournements préjudiciables aux tiers.

Par une confusion évidente, le c. de 1807 déclarait banqueroutier frauduleux le commerçant qui, ayant été chargé d'un mandat spécial, ou constitué dépositaire d'argent, effets de commerce, denrées ou marchandises, avait, au préjudice du mandant ou déposant, appliqué à son profit les fonds ou valeurs qui lui avaient été confiés. Les faits de ce genre ne constituent pas une fraude au détriment de la masse, mais un délit d'abus de confiance envers un créancier particulier. La loi de 1838 a rétabli les choses à leur véritable point de vue.

A la différence de la banqueroute simple, la banqueroute frauduleuse peut être poursuivie pour simple tentative. *En droit*, cette solution ne fait aucun doute ; nous sommes, en effet, en matière criminelle, et l'art. 2 du c. pén. dispose en termes absolus que la tentative de crime est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

punie comme le crime. *Pratiquement* les tentatives de ce genre seront peu fréquentes ; les faits constitutifs de la banqueroute frauduleuse ne se prêtent guère à un simple commencement d'exécution, d'autant mieux qu'il n'est pas besoin de se préoccuper de leur résultat ; il importe peu que la fraude soit découverte assez tôt pour empêcher la ruine des créanciers, dans tous les cas le crime est consommé ; cela est si vrai que la loi punit un fait qui, par lui-même, n'est pas préjudiciable à la masse, je fais allusion à la supposition de dettes dans le bilan.

La complicité, au contraire, se conçoit à merveille et, en fait, il ne sera pas rare que le failli ait recours à des tiers qui l'aideront à détourner ou dissimuler une partie de son actif. Aussi le c. de 1807 s'était-il préoccupé de cette question ; l'ancien article 597 déclarait complices les individus convaincus de s'être entendus avec le banqueroutier pour recéler ou soustraire tout ou partie de ses biens, ou d'avoir acquis sur lui des créances fausses qu'ils ont persisté à faire valoir comme sincères et véritables lors de la procédure en vérification et affirmation. On avait conclu de cette disposition que le législateur avait entendu soumettre la complicité en matière de banqueroute frauduleuse à des règles spéciales excluant l'application du droit commun. Et cette interprétation se trouvait confirmée par l'art. 403 du c. pén. qui, déclarant les complices du banqueroutier frauduleux passibles des mêmes peines que l'auteur principal, se bornait à renvoyer aux dispositions du c. de comm.

Ce système a été abandonné en 1838 ; l'art. 593 nouveau du c. de comm. renvoie, en effet, formellement à l'art. 60 du c. pén. sur la complicité. Mais la loi prévoit, en outre, trois cas spéciaux. Ecartons tout d'abord l'hypothèse visée par le dernier alinéa de l'art. 593 : il s'agit dans l'espèce d'un individu qui, ayant fait le commerce sous le nom d'autrui ou sous un nom supposé, s'est rendu coupable de faits constitutifs de la banqueroute frauduleuse. Ce n'est pas là évidemment un cas de complicité ; le délinquant est ici le véritable auteur principal. Au contraire le fait de la part d'un tiers d'avoir, *dans l'intérêt du failli*, soustrait, recélé, dissimulé tout ou partie de ses biens, ou affirmé l'existence de créances fictives à son profit, a toutes les apparences de complicité. On serait donc porté naturellement, dans les hypothèses de ce genre, à appliquer les règles de droit commun sur la complicité, et notamment à exiger, bien que l'art. 593 garde le silence à cet égard, *un concert frauduleux*. Mais on admet généralement que l'art. 593, en s'expliquant formellement sur certains cas spéciaux, a entendu les réglementer d'une façon particulière, qu'il faut, en conséquence, s'en tenir aux termes de la loi qui se contente que le tiers ait agi *dans l'intérêt du failli*. Il faut reconnaître que la rédaction de l'art. 593 est très favorable à ce système ; on ne peut toutefois s'empêcher de le trouver bien rigoureux. Comment s'expliquer que, passible seulement de peines correctionnelles s'il a volé pour son propre compte, dans son seul intérêt, l'inculpé soit puni des peines de la banqueroute s'il a eu l'intention de faire restitution au failli.

4° Exercice des poursuites. — De droit commun la poursuite est exclusivement réservée au ministère public ; les particuliers ont seulement le droit de la provoquer par le dépôt d'une plainte. Ils peuvent, en outre, se porter partie civile ; mais soit qu'ils agissent par voie accessoire, soit qu'ils saisissent directement la juridiction répressive, comme la loi les autorise à le faire en matière correctionnelle, leur action a toujours un caractère purement privé, c'est une action civile.

Ces principes reçoivent leur application au cas de banqueroute frauduleuse, mais l'art. 587 du c. de comm., dans un intérêt de répression facile à comprendre, contient une dérogation remarquable aux règles ordinaires, au cas de banqueroute simple ; il reconnaît, en effet, le droit de poursuivre non seulement au ministère public mais encore aux syndics dûment autorisés à cet effet par la masse des créanciers, et même à un créancier agissant individuellement.

On admet, en vertu de cet article, que l'action exercée, soit par les syndics, soit par un créancier, est toujours recevable, encore que le poursuivant ne conclue pas à des dommages-intérêts. Et de fait, une pareille demande, devant quelque juridiction répressive qu'elle soit portée, tribunal correctionnel ou cour d'assises, serait le plus souvent irrecevable, car les créanciers n'ont ni intérêt, ni action pour réclamer contre le banqueroutier des dommages-intérêts, inutiles s'ils étaient prononcés au profit de la masse, contraires au principe d'égalité s'ils étaient appliqués à certains créanciers seulement. Que si les faits reprochés au failli avaient occasionné au créancier poursuivant un dommage particulier plus considérable que celui éprouvé par les autres créanciers, la difficulté se résoudrait, soit en une question de revendication ou de privilège, soit en une action contre la masse pour réparation du profit fait par elle aux dépens du créancier. C'est d'ailleurs devant le tribunal de commerce chargé de surveiller les opérations de la faillite que ces actions devraient être portées conformément à la disposition générale de l'art. 601 du c. de comm. Par une disposition très sage la loi a voulu maintenir dans une parfaite indépendance la procédure commerciale de la faillite et l'action de la justice répressive. La poursuite en banqueroute, fût-elle suivie de condamnation, n'empêche pas que les syndics ne restent saisis des biens et que les opérations de la faillite ne suivent leur cours ordinaire.

Une action en dommages-intérêts ne serait recevable qu'autant qu'ils seraient réclamés contre le failli après acquittement en principal et intérêts de toutes les dettes qui composent la masse. Mais c'est là un résultat illusoire, et pratiquement une demande de ce genre ne se conçoit guère que lorsque des poursuites sont exercées, non seulement contre le failli, mais encore contre des tiers coupables de certains faits préjudiciables à la masse.

La poursuite, encore qu'elle appartienne à plusieurs, ne peut être exercée qu'une seule fois. Cette solution s'applique également au cas où la juridiction répressive n'aurait pas statué sur tous les faits susceptibles d'être reprochés au failli. Il faut reconnaître, en effet, que si la banqueroute est complexe dans ses éléments, elle ne constitue néanmoins qu'un délit unique. Mais ceci n'est vrai qu'autant qu'il s'agit d'une *même* infraction ; nous déciderons en conséquence que les actions en banqueroute simple et en banqueroute frauduleuse étant absolument distinctes, l'acquittement sur l'une ne fait pas obstacle à l'introduction de l'autre, pourvu que la nouvelle poursuite soit fondée sur des faits différents de ceux qui auront été poursuivis une première fois.

La poursuite se prescrit, conformément au droit commun, par trois ans en matière correctionnelle et par dix ans en matière criminelle. Le point de départ du délai, lorsqu'il s'agit d'un fait postérieur à la faillite, se place, sans difficulté, au jour où ce fait a été commis. Si le fait est antérieur à la faillite, la question est un peu plus délicate. Il faut décider que le fait incriminé ne revêtant un caractère délictueux qu'à partir de la faillite, laquelle constitue un des éléments essentiels de la banqueroute, la prescription ne commence à courir qu'à dater de la faillite, c.-à-d. à dater du jour de la cessation des paiements.

Enfin, en ce qui concerne le paiement des frais du procès, nous trouvons dans le c. de comm. plusieurs dispositions ayant un caractère exceptionnel. Ici encore la législation se montre préoccupée du désir d'assurer la répression. Trois propositions résument le système de la loi. En premier lieu, lorsque les poursuites sont exercées par le ministère public agissant seul, les frais ne sont jamais à la charge de la masse, même au cas de condam-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nation ; ils sont supportés par le Trésor sauf son recours contre le failli après l'expiration des termes accordés pour le concordat. Lorsque la poursuite est exercée par les syndics ou qu'ils se sont portés partie civile, les frais ne sont à la charge de la masse que dans le cas d'acquittement. Cette solution est assez dure pour le failli sur lequel elle fait en définitive retomber les frais malgré qu'il ait été acquitté. Enfin, lorsque la poursuite est intentée par un créancier ou qu'il s'est porté partie civile, les frais, en cas d'acquittement, demeurent à sa charge ; au cas de condamnation, ils sont à la charge du Trésor. Cette dernière disposition, très favorable au créancier poursuivant, a été critiquée avec quelque apparence de raison; on n'aperçoit pas l'utilité d'encourager les poursuites individuelles souvent inspirées par des sentiments personnels de haine et de vengeance, alors que le ministère public et les syndics se trouvent suffisamment armés pour apaiser la répression.

5° Peines. — L'art. 402 du c. pén. prononce contre les banqueroutiers simples un emprisonnement de un mois au moins et de deux ans au plus. C'est, à peu de chose près, la peine édictée pour le cas d'abus de confiance. C'est une pénalité sévère pour le cas où le failli est complètement exempt de fraude et qui serait parfois excessive si les juges n'avaient la faculté, dont il font souvent usage en pratique, de descendre au-dessous du minimum par l'application des circonstances atténuantes.

Contre les banqueroutiers frauduleux, autrefois punis de mort, le c. pén. moins rigoureux édicte la peine des travaux forcés à temps. C'est là néanmoins une peine encore fort grave, mais que justifient assez souvent l'immoralité de l'inculpé et la perturbation sociale dont il a été l'auteur.

Une disposition spéciale concernant les agents de change et courtiers fait l'objet de l'art. 404 du c. pén. La loi, dans un intérêt général de crédit public, défend aux agents de change et courtiers de faire des opérations de commerce ou de banque pour leur compte personnel. Comme sanction de cette prohibition, l'art. 404 prononce contre ces deux classes de commerçants la peine des travaux forcés à temps, pour le seul fait de la faillite, encore que nulle fraude, nulle faute grave et de nature à entraîner la banqueroute, ne soient alléguées contre eux. Au cas de banqueroute frauduleuse, la peine est celle des travaux forcés à perpétuité. Il est, à peine besoin d'insister sur la rigueur exagérée de cette disposition qui aura le plus souvent en pratique pour résultat d'empêcher toute répression.

Les complices de banqueroute frauduleuse et ceux qui se sont rendus coupables de l'un des faits prévus par l'art. 593 du c. de comm., sont punis de la même peine que l'auteur principal (art. 403 c. pén.). Toutefois, le conjoint, les descendants ou ascendants du failli et ses alliés au même degré, qui auraient détourné, diverti ou recélé des effets appartenant à la faillite, sans s'être concertés avec le failli, ne sont punis que des peines du vol (art 594 c. de comm.). Marchand.

(**II. Economie sociale.** — Banqueroute sociale. — Le mot *sociale*, donné comme épithète au mot *banqueroute*, exprime une généralisation du sens attaché à ce dernier mot. On a vu, plus haut, qu'on appelle *banqueroute* « l'état d'un commerçant failli coupable de fraude, d'imprudence ou de négligence ». L'idée de fraude n'accompagne pas inévitablement la notion de *banqueroute sociale;* pendant que les uns élèvent celle-ci à l'état de système économique, d'autres, au contraire, l'assimilent à un crime qu'ils flétrissent énergiquement.

Il ne peut y avoir banqueroute sociale que lorsque le mandataire d'une collectivité, par exemple: l'Etat, s'incarnant lui-même dans le gouvernement, supprime tout paiement des dettes qu'il a contractées envers tout ou partie de la collectivité qu'il représente. Par exemple, si l'Etat, emprunteur envers des particuliers et s'étant engagé à payer, soit temporairement, soit perpétuellement, l'intérêt des sommes empruntées, cesse de tenir ses engagements, il fait banqueroute à ses créanciers. Dans ce cas, l'idée d'emprunt et, par suite, l'idée d'un système financier particulier, accompagne nécessairement le mot. Cependant, on ne saurait qualifier cela de banqueroute sociale, parce que les intérêts en jeu sont : d'une part un groupe de prêteurs et, d'autre part, une collectivité emprunteuse ; il n'y a pas, à proprement parler, d'effet social, étendant à tous les membres d'une même société ou d'une même nation la suspension de leurs paiements réciproques. Dans ce cas, *banqueroute sociale* équivaudrait à *liquidation sociale*. Ainsi, deux distinctions se présentent : ou il s'agit d'une collectivité nationale rompant ses engagements envers une portion de ses membres, réunis en groupe de prêteurs ; et, alors, le mot banqueroute *publique*, sans autre qualificatif, mais sans l'idée que lui attache le code, exprimera fidèlement la situation ; ou bien il s'agit de la rupture complète de tous les engagements pris par la collectivité envers chacun de ses membres ; et, alors au mot banqueroute il faut substituer celui de liquidation, en y ajoutant *sociale* pour qualificatif.

Tout ce qui précède s'applique seulement aux cessations de paiements dans une même nation. Si l'on considère deux nations différentes, l'une ayant emprunté à l'autre, celle des deux qui rompra ses engagements et suspendra ses paiements sera en état de banqueroute ; mais alors, pour préciser le sens, mieux vaut écrire *Banqueroute nationale*.

En circonscrivant l'étude de la banqueroute par l'examen des rapports entre gouvernants et gouvernés, on s'aperçoit qu'on est en présence d'un simple moyen fiscal comprenant tantôt des liquidations générales, tantôt des liquidations partielles. Il est certain que les hommes nouent entre eux des transactions, à plus ou moins long terme, dont les combinaisons sont déjouées par les événements ou simplement compliquées par le libre jeu de leur durée et de leurs accumulations. On constate, alors, certaines impossibilités négatives des intérêts sociaux et on sent le besoin d'établir un nouvel équilibre. Aussi loin qu'il soit possible de remonter dans les documents de l'histoire, on retrouve des traces de ces rétablissements d'équilibre. Le plus ancien paraît être celui qu'a indiqué la législation mosaïque et auquel celle-ci a donné le nom de *jubilé*. On le trouve ainsi formulé dans la Bible : *Lévitique*, chap. xxv, versets 10-41 : — « Et vous sanctifierez l'an cinquantième, « et publierez la liberté dans le pays à tous ses habi- « tants ; ce vous sera l'année du jubilé, et vous retour- « nerez chacun en sa possession et chacun en sa famille. » — « En cette année du jubilé, vous retournerez chacun « en sa possession. » — « C'est pourquoi, dans tout le « pays de votre possession vous donnerez le droit de « rachat pour la terre. » — « Mais les maisons des vil- « lages, qui ne sont point entourés de murailles, seront « réputées comme un fonds de terre ; le vendeur aura « le droit de rachat et l'acheteur sortira au jubilé. » — « Pareillement, quand ton frère sera devenu pauvre « auprès de toi..... il te servira jusqu'à l'année du « jubilé. » — « Alors, il sortira de chez toi avec ses « enfants, il se retirera dans sa famille et rentrera dans « la possession de ses pères. » Le *Lévitique* ajoute, au surplus, de nombreux détails en énumérant les différents cas de rachat, de revente ou de liquidation gratuite.

Lorsque les hommes passèrent du troc direct à l'échange indirect, en ayant recours à un métal qualifié précieux, les *banqueroutes* publiques ou sociales prirent une autre apparence. — Le peuple romain fut celui chez lequel la fiscalité se constitua plus régulièrement et plus systématiquement.

Les historiens et les économistes citent, en les qualifiant de *banqueroutes régulières*, les opérations au moyen desquelles le Sénat romain, lors de la première et de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seconde guerre punique, paya les dettes de l'Etat ; la première opération racontée par Pline (liv. XXXIII) réduisit de moitié la valeur de l'*as ;* de 12 onces il fut ramené à 6 onces ; le même Pline nous apprend que la deuxième consista à réduire le denier d'argent de 20 onces à 16 et Montesquieu a calculé que l'ancienne proportion de l'argent au cuivre, qui était comme 1 est à 160, devint comme 1 est à 128.

Appréciant cette mesure, Montesquieu la justifie, tout en déclarant qu'elle contenait une *injustice*. « Mais, dit-il, « il fallait qu'elle fût la moindre qu'il était possible ; elle « avait pour objet la libération de la République envers « ses citoyens ; il ne fallait donc pas qu'elle eût celui de « la libération des citoyens entre eux. Cela fit faire une « seconde opération ; et l'on ordonna que le *denier* qui « n'avait été jusque-là que de 10 *as* (20 *onces* d'argent) « en contiendrait 16. Il résulte de cette double opération « que, pendant que les créanciers de la République per- « daient la moitié (ils recevaient 10 onces de cuivre « pour 20) ceux des particuliers ne perdaient qu'un cin- « quième (ils recevaient 16 onces de cuivre pour 20. » — Montesquieu ajoute : « Les Romains se conduisaient donc mieux que nous. »

Ces louanges accordées aux Romains par Montesquieu sont un des éléments de la discussion relative à la *banqueroute publique* par ce qu'on appelle l'*altération des monnaies* (V. MONNAIE).

Nous n'insisterons pas sur les *banqueroutes* publiques ou sociales, dont la monnaie fut le moyen ; nous nous bornerons à constater, avec la plupart des historiens, que les gouvernements orientaux en ont usé habituellement sans façon et que même dans les temps modernes, la Turquie, l'Autriche (Lombardo-Vénitie), et l'Italie (Naples), en ont fait autant.

La raréfaction du numéraire aux mains du public s'accentua au fur et à mesure que se développèrent les banques. Celles-ci, d'ailleurs, s'arrangeant toujours de façon à ce que la perte au change fût supportée par le peuple, le peuple s'en irritait. Aussi, comme les choses allèrent souvent jusqu'aux séditions, les gouvernements abandonnèrent les modifications d'alliage et entrèrent dans la voie des emprunts. Par les emprunts, en effet, les gouvernements recevaient, sur le moment, une somme plus ou moins considérable, dont ils s'acquittaient par petites fractions périodiques ; ils pouvaient, dès lors, se contenter de redevances moins importantes pourvu qu'elles fussent régulières. Ce fut donc tout d'abord pour le peuple une sorte de soulagement. Mais l'emprunt étant un moyen par trop commode ne tarda pas à dégénérer en abus ; les arrérages s'accumulèrent ; avec eux, les impôts grossirent et, bientôt, le poids en fut insupportable, ce qui détermina les gouvernements soit à recourir à des suppressions de paiements, soit à opérer des réductions d'intérêts. Les *banqueroutes* furent, dès lors, plus publiques que sociales, parce que les emprunts étaient représentés par des papiers de crédit ou titres, et que ceux-ci circulaient seulement dans une classe de citoyens. Ces titres servaient, pour ainsi dire, de *forte monnaie* encore plus facilement variable en valeur que ne l'étaient les monnaies métalliques. Dès lors, les mutations d'intérêts ou de capitaux, au lieu d'affecter l'alliage des monnaies métalliques, affectèrent leur quantité circulante, et, plus le numéraire devenait rare, plus la masse devait avoir recours au *crédit*, lequel, centralisé entre les mains des banquiers, agissait envers le particulier comme il faisait envers l'Etat, c.-à-d. avançait des sommes relativement importantes qui leur revenaient augmentées, mais par petites fractions ou annuités. Donc, de deux côtés différents : directement, en traitant avec les particuliers, et indirectement, en traitant avec l'Etat, collecteur des fonds des mêmes particuliers, le crédit fit affluer dans les caisses des capitalistes la plus grande partie des monnaies circulantes, en échange desquelles les titres en papier furent répandus en grande abondance parmi le public. Ainsi analysée, la situation acquise par le crédit attache une importance toute spéciale aux *banqueroutes* ; pour être publiques, il leur suffit d'être très restreintes, mais l'enchevêtrement des intérêts est tel que la limite séparant la *banqueroute publique* de la *banqueroute sociale* peut être franchie avec une extrême facilité. Déjà, au siècle dernier, *Hume* formulait comme un axiome la menace suivante : « Il « faut qu'une nation tue le crédit public, ou que le crédit « public tue la nation. » C'était là poser, en théorie socialiste, la véritable doctrine de la *banqueroute*. *Joseph Garnier*, traitant ce sujet, s'exprime ainsi : « Assuré- « ment la *banqueroute* est un moyen commode de se « tirer d'embarras ; mais c'est la spoliation et l'iniquité, « en grand, produisant la ruine et le déshonneur des « créanciers ; c'est l'exemple de l'immoralité donné à « toutes les classes de la population, des hauteurs du « pouvoir. » — L'auteur que nous citons aurait peut-être pu examiner comment, en acquérant un caractère général et mutuel, une *banqueroute* n'aurait aucun effet nuisible, ne marquerait qu'une gêne de très courte durée, exprimée seulement par un changement d'habitudes, et pourrait se concilier avec la morale. — Cependant le même auteur ajoute : « Sous le rapport moral ce procédé (la « *banqueroute)*, qui a eu ses défenseurs et ses sophistes « à de certaines époques, ne saurait être discuté. Sous le « rapport financier, il ne serait efficace que si l'on pouvait « renoncer absolument au système des emprunts. » — On voit, par cette dernière citation, que la *banqueroute*, procédé exclusivement financier, tendant à rétablir un équilibre général et réciproque entre les particuliers, lui apparaît *possible* si l'on passe sur ce qu'il appelle le côté moral. En ce qui concerne la renonciation définitive aux emprunts, il est clair que cette renonciation implique la fin du régime capitaliste et, par conséquent, l'avènement d'un régime socialiste.

Voyons, maintenant, le développement historique des *banqueroutes* ayant revêtu la forme nouvelle que leur impose l'organisation du crédit et des divers systèmes de finances. Disons, tout de suite, que si faire, avec un même poids de métal, une plus grande quantité de monnaie est considéré comme une *banqueroute* par les économistes, répandre sur un même territoire et une même population un plus grand nombre de titres de crédit est un procédé analogue que, logiquement, on peut qualifier *banqueroute*, parce que, suivant les propres termes de *Jean-Baptiste Say*, dans les deux cas, c'est « occasionner un bouleversement dans le prix des denrées » et aussi c'est « s'exposer à rendre plus qu'on n'a reçu ». Lorsque, vers le XIII^e^ siècle, on inaugura le système des emprunts aux Juifs et aux Lombards, les Etats empruntèrent tant qu'ils purent ; seulement, lorsque le moment de payer arrivait, on intentait des procès en prévarication contre les créanciers du Trésor public, on ameutait contre eux la colère de la multitude et, finalement, on confisquait leurs biens, puis on les chassait. Ces manières de procéder découlaient, logiquement, de la toute-puissance arbitraire des souverains. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, on continua le même système, tout en inclinant vers l'emploi de formes moins brutales. Néanmoins, sous Colbert et sous Sully, des lettres de cachet et la peine des galères servirent à payer des fournitures et des avances faites à l'Etat ; d'ailleurs Richelieu avait posé en principe que les créanciers d'Etat devaient être soumis à une longue attente et qu'il fallait, tous les dix ans, procéder à la revision des dettes contractées et des dettes payées. Un double courant se manifestait d'autre part en face de l'âpreté au gain qui signalait les financiers alors appelés *traitants* ; on reconnaissait qu'il y avait des situations régulières et des dettes légitimes ; l'expansion du protestantisme, dont les débuts avaient marqué une réaction contre le luxe, favorisa la distinction à opérer dans la nature de certains contrats et le caractère de certains contractants. Sous Henri IV,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sully donna le premier exemple de ce que l'on peut appeler les banqueroutes amiables; il réduisit certaines rentes et conserva certaines autres, mais il suspendit le service des intérêts à une certaine classe des créanciers. Il y avait là plutôt une manœuvre politique qu'une théorie économique; néanmoins les historiens reconnaissent que les réductions ne portèrent que sur des dettes irrégulières ou exagérées. Il faut se rappeler, en effet, que la conscience des ligueurs coûta 32 millions à Henri IV. En mentionnant les faits ci-dessus, certains écrivains ont déclaré que ces sortes de banqueroute « froissaient peu l'opinion publique; la morale était alors très large, ajoutent-ils, puisque retrancher un quartier de rentes faisait rire ceux qui n'en étaient pas l'objet. D'ailleurs, ajoutent-ils encore, ce n'est pas étonnant, puisque les jésuites dirigeaient alors la conscience publique et les classes éclairées ». Cette dernière appréciation associant sans la préciser, comme Blaise Pascal *(Provinciales)*, une doctrine religieuse à un effet produit par des règlements de comptes plus ou moins corrects, n'est pas sans étonner; il est vrai que les mêmes auteurs reconnaissent ensuite que les prêteurs et fournisseurs, qu'on appelait les *mondors*, étaient pires que leurs émules d'aujourd'hui, ce qui paraît être une flatterie adressée aux financiers plus modernes; enfin les mêmes auteurs concluent que l'histoire n'est pas toujours juste en assimilant à des banqueroutes les restitutions qui étaient imposées par les *chambres de justice*. Dans cet ordre d'idées il faut citer la chambre de justice de 1661 constituée à l'instigation de Colbert et qui aboutit, par des procédés d'inquisition des plus compliqués et dans lesquels intervint l'Eglise, à des restitutions qui s'élevèrent à un total de 110 millions. L'intervention de l'Eglise consista en ce que, pendant trois dimanches consécutifs on lut, dans toutes les paroisses de Paris, un monitoire invitant les fidèles ayant connaissance de délits commis depuis 1635 sur des faits de finance, à en donner immédiatement avis aux procureurs généraux sous peine d'excommunication. Autre chambre de justice en 1684, puis en 1716, mais les résultats obtenus furent de moins en moins sensibles. Dès lors et après la banqueroute qui termina le règne de Louis XIV, un système économique basé sur l'agiotage entra dans les pratiques des gouvernements et codifia, pour ainsi dire, sous la forme de conversion des diverses manières de faire la banqueroute publique. Après avoir essayé une refonte des monnaies en 1718, consistant à décréter que le marc d'argent, valant quarante livres, en vaudrait désormais soixante, on en arriva aussitôt à la réduction du denier douze au denier vingt des rentes autres que celles créées sur l'hôtel de ville, à la réduction de moitié sur les rentes viagères émises de 1714 à 1715, dont le capital avait été fourni moitié argent moitié papier, enfin à la réduction de trois quarts sur celles qui avaient été constituées en papier seulement. Tout ceci fait partie du système de Law, lequel, transformant sa *banque*, qui était presque uniquement *coloniale*, en *banque royale*, prétendit rembourser la dette publique alors évaluée 1,600 millions, concentrer entre ses mains les fermes générales et fonctionner comme banque d'État. L'agiotage devint effréné et fut d'autant plus dangereux qu'il avait un caractère en quelque sorte officiel. L'offre et la demande secondées par des tricheries dans le brûlement des billets de banque, en même temps qu'ils permirent aux titres de Law d'atteindre des prix énormes, préparèrent leur effondrement. Ainsi s'effectua une véritable banqueroute, qui fut *sociale* parce qu'elle atteignit en même temps tous les intérêts. En 1720, au lieu d'une dette de 1,600 millions, on se trouvait en présence d'une dette de 2,222 millions sur lesquels la liquidation des frères *Pâris* annula 522 millions; mais les billets de la banque royale avaient produit une souscription de un milliard que l'agio avait fait monter à 9 milliards, de sorte qu'en résumé la banqueroute de 1720 a porté sur une valeur globale illusoire de 10 à 12 milliards. La chute du système aurait produit une véritable liquidation sociale, si elle avait été suivie immédiatement d'un changement complet dans les théories économiques; il n'en fut rien; bien au contraire, toute la préoccupation des classes dirigeantes fut de recouvrer, sous diverses formes qui apparurent, ensuite, dans les budgets, sous le nom général d'*arriérés*, non seulement, tout ce qui leur était dû, mais encore tout le gain momentané qu'ils avaient reperdu. Une nouvelle *banqueroute* se préparait et elle eut lieu, en effet, quarante-neuf ans après; presque conformément au jubilé mosaïque.

L'abbé Terray étant ministre, le désordre financier étant à son comble en 1769 et le déficit s'élevant, y compris l'arriéré, à près de 500 millions, on eut recours aux mesures suivantes: 1° on suspendit, pendant huit ans, les opérations de la caisse d'amortissement; et ses fonds, 18 millions par an, furent appliqués aux dépenses courantes; 2° on ajourna le paiement de 80 millions par an, assignés sur le Trésor; 3° on imposa une conversion forcée à 4 % aux billets des receveurs et des fermiers généraux, montant par an à 200 millions; 4° on réduisit de nouveau les rentes viagères; 5° la moitié des rentes échues fut déclarée acquise au Trésor; 6° on convertit les rentes des tontines en rentes viagères; 7° on établit une taxe de 6 millions sur les anoblis depuis cinquante ans; 8° les titulaires d'offices furent soumis à un emprunt forcé de 28 millions; 9° 160 millions furent demandés par emprunt facultatif; 10° les receveurs généraux furent soumis à un emprunt forcé de 25 millions; 11° 26 millions furent obtenus du clergé; 12° 4 millions furent obtenus de l'ordre du Saint-Esprit; 13° 11 millions furent obtenus des pays d'État; 14° les cautionnements des receveurs généraux furent augmentés; 15° tous les droits, domaines et rentes antérieurement cédés à la Bretagne, à la Flandre et à la ville de Paris furent révoqués; 16° tous les dépôts judiciaires en espèces furent pris et remplacés par des effets du Trésor, qui perdirent 80 %. *Le baron de Nervo*, étudiant, dans un de ses livres *(les Finances françaises)*, la gestion de l'abbé Terray, l'appelle une série de *vols*. *Linguet*, l'étudiant aussi, trouve que le tort principal de l'abbé Terray fut « d'avoir demandé de l'argent à des gens peu accoutumés à en donner, comme le clergé et la noblesse ». Là, au contraire, était précisément la seule raison logique, capable de le guider, car la noblesse et le clergé, ne payant rien, avaient été des accumulateurs perpétuels aussi, concurremment avec la haute bourgeoisie (celle-ci représentée surtout par les titulaires d'offices); et à côté de l'État lui-même, ils tenaient la masse populaire en fermage. Les critiques les plus sévères de l'abbé Terray sont obligés d'avouer que sa *banqueroute* publique ne pesa que sur une petite partie de la nation. Elle aurait eu, néanmoins, l'effet d'une liquidation si l'on avait, aussitôt et résolument, supprimé l'organisme qui permettait d'attirer et de conserver dans un petit nombre de mains la majeure partie du produit national. Il n'en fut pas ainsi et, dès lors, furieux d'avoir été contraints de payer, noblesse, clergé et finances, exercèrent leur revanche, si bien que, de *banqueroutes* sociales, les catastrophes devinrent des révolutions populaires.

Pour ne pas surcharger la partie historique de cet article, nous nous bornerons à signaler les principaux faits auxquels des historiens attachent l'épithète de *banqueroute*, en choisissant les plus considérables. Dans ce nombre ils citent la *banqueroute* de l'an VI, connue sous le nom de *liquidation Ramel* (1797). Vingt-huit ans s'étaient écoulés depuis celle de l'abbé Terray. Les recettes de l'an VI étaient étroitement limitées et, au contraire de ce que l'on fait habituellement, on voulut réduire les dépenses pour les égaler strictement aux recettes. Le service de la dette n'avait jamais été fait exactement; on avait payé les arrérages en numéraire à raison de $\frac{1}{4}$, et en bons sur les biens nationaux à raison de $\frac{3}{4}$; on décida, dans un intérêt commun, de conserver un tiers des arré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rages, de les inscrire à titre perpétuel sur le grand livre, sous le nom de *tiers consolidé*, et de rembourser le capital des deux autres tiers en multipliant par 20 cette fraction de la rente. La somme ainsi obtenue était recevable en bons sur les biens nationaux ou *assignats*. Mais l'esprit d'agiotage était tel qu'au lieu de rechercher la répartition des biens en terres, on préféra jeter les assignats dans le commerce où ils tombèrent à moins de un sixième de leur valeur. Pour ceux, disent les historiens, qui ne voulaient pas acheter des terres, c'était une véritable banqueroute. Adolphe Thiers (*Hist. de la Révol. franç.*, t. IX) constate que la République ne pouvait faire autrement que de payer en terres le plus possible; il ajoute que les Etats-Unis avaient ainsi liquidé leurs dettes, et que leurs créanciers avaient reçu en paiement les rives du Mississipi : « Du reste, déclare-t-il, *il faut savoir subir la liquidation quand elle est devenue inévitable.* » Cet historien n'a pas vu que le paiement en terres devait forcément aviver l'agiotage et nullement relever l'agriculture, parce que, dans l'état d'esprit révolutionnaire, l'exploitation du sol *pour un maître* froissait la furie égalitaire qui était à l'ordre du jour. La déclaration de 1793, loin de retirer à la propriété son arsenal de tyrannie et de servitude, l'avait consacrée, croyant, sans doute, flatter ainsi l'instinct individualiste; aussi, comme l'ont démontré les événements de cette période historique, le système révolutionnaire se résuma seulement en une série de dépossessions au bout desquelles la propriété s'est reconstituée plus solidement que jamais.

Une autre banqueroute importante a été relevée : elle eut pour théâtre l'Autriche en 1811. La guerre avait épuisé ce pays ; sa dette était alors de 700 millions de florins avec un papier-monnaie d'environ un milliard. 1,500 florins papier n'obtenaient à l'échange qu'un florin argent. On retira le papier-monnaie, on diminua de moitié les intérêts de la dette consolidée ; les déficits s'aggravant, on eut recours à la création d'une banque nationale en 1817-1819. Cet établissement fonctionna difficilement ; le moindre trouble l'impressionnait ; il en fut ainsi des événements de 1848. Depuis lors, et à travers des crises de diverse importance, en 1873 et en 1882, on peut dire que dans ce pays la banqueroute est restée à l'état permanent.

On arrive aux mêmes conclusions, quand on étudie la Turquie ; mais, en ce qui concerne ce pays, comme l'Espagne et plusieurs républiques hispano-américaines, il s'agit plutôt de *banqueroutes* nationales, c.-à-d. de peuple à peuple, ayant un caractère purement financier, et si simple qu'il n'y a pas lieu d'y insister.

En France, après 1797, il y a eu une série de liquidations partielles, mais il n'y a pas eu à proprement parler, et dans le sens financier que nous avons précisé, de banqueroute publique. Les mesures financières de 1848 ont eu, néanmoins, quelques ressemblances avec une portion de celles que nous avons énumérées en parlant de l'abbé Terray ; on eut recours à la vente de la vaisselle de l'ancien roi, à celle des biens de la liste civile ; on prit les fonds des déposants aux caisses d'épargne et on essaya aussi du séquestre. Mais comme banqueroute, c.-à-d. comme cessation de paiements à ou par l'Etat, on ne peut mentionner que le refus opposé par la maison Rothschild de faire les versements de l'emprunt de deux cent cinquante millions, soumissionné par elle en nov. 1847, et la fermeture des ateliers nationaux où l'Etat faisait vivre environ cent mille ouvriers.

Plus tard, il y eut une refonte des monnaies en 1852 ; mais cette opération n'est en rien comparable à celles pratiquées autrefois ; de sorte que pour trouver une banqueroute, très localisée néanmoins, et n'ayant ni un caractère public, ni un caractère social, il faut aller jusqu'à l'année 1882 et au krach dit de l'*Union générale*, dont on a fort exagéré les conséquences.

Jusqu'ici nous avons étudié les *banqueroutes publiques* ou *sociales* en tant qu'elles s'expriment par des moyens financiers, par des cessations de paiements dans lesquels la collectivité étatiste est toujours impliquée comme partie perdante. Mais en tant que la *banqueroute* a un caractère social plus ou moins généralisé, en tant qu'elle exprime un détraquement violent de l'équilibre des intérêts soit d'une partie de la collectivité envers l'autre, soit de la collectivité tout entière, nous avons à signaler des ruptures qui se sont exprimées autrement que par le crédit ou la monnaie.

Publique, nationale ou sociale, la *banqueroute* par la monnaie ou par le crédit révèle toujours qu'un nombre d'êtres plus ou moins considérable manque des moyens de consommer. Trop de consommants et pas assez de provisions est une inégalité pouvant se résoudre de deux façons : ou par l'augmentation des provisions ou par la diminution des consommants. L'Etat, pris comme protecteur des intérêts des citoyens, cesse de tenir ses engagements envers eux et, par suite, leur fait banqueroute, lorsque, dans le seul intérêt des possédants, il se livre à des destructions ou exécute des réductions sur la masse des consommants. L'histoire contient un grand nombre de *banqueroutes* de ce genre, présentées néanmoins sous un aspect tout différent. Par exemple : les massacres, les conversions simulées et des confiscations opérées en 1572, époque que l'histoire désigne par le nom de *Saint-Barthélemy*, constituent une *banqueroute* de la collectivité envers une partie des possédants ; les dépossessions violentes, accompagnées de mort, équivalent à la fois à une diminution des consommants et à une augmentation des provisions.

La révocation de l'Edit de Nantes en 1682 fut encore une *banqueroute* dont la collectivité ne ressentit que plus tard les effets, qu'au contraire subissaient immédiatement les expulsés traqués de toutes parts. Là encore, il y eut aussitôt diminution de consommants, mais on éprouva, ensuite, une réduction dans le travail, c.-à-d. dans les provisions. Les bannissements, les massacres et les guerres de la période révolutionnaire eurent les mêmes effets et, d'ailleurs, précédèrent de fort peu la liquidation de 1797 qu'ils rendirent possible. Nous en dirons autant de toutes les guerres et, particulièrement de celles du premier Empire, qui amenèrent la France à 1815 et 1818, époque à laquelle se fonda définitivement la domination financière dans ce pays; nous en dirons autant enfin des liquidations de 1851 et de celles de 1870-1871.

En l'état actuel des sciences économiques, deux écoles restent en présence : l'école capitaliste et l'école socialiste. La première professe cette doctrine que les *banqueroutes* sont des fatalités auxquelles la force des choses contraint les sociétés, et dont on peut seulement prévoir la périodicité, sans que celle-ci puisse être entravée. La seconde au contraire, s'efforce de démontrer que la cause des *banqueroutes* est voulue, que supprimer cette cause est au pouvoir de la volonté humaine, dirigée par les contestations scientifiques, et que, si une dernière fois, il faut avoir recours à la *banqueroute*, comme moyen de liquidation définitive, on peut, si on le veut, la réaliser pacifiquement et, ensuite, organiser un état social dans lequel son retour sera devenu impossible. Auguste CHIRAC.

BIBL. : DROIT. — VOUGLANS (Muyart de), *Lois criminelles de France dans leur ordre naturel.* — MERLIN, *Rép. v° Faillite.* — LOCRÉ, *Législ. civile, commerciale et criminelle de la France.* — PARDESSUS, *Cours de droit commercial.* — RENOUARD, *Traité des faillites et des banqueroutes.* — CHAUVEAU et HÉLIE, *Théorie du C. pén.* — Faustin HÉLIE, *Revue de législation*, nouvelle série. t. Ier. — BOULAY-PATY, *Traité des faillites et banqueroutes.* — RIVIÈRE, *Répétitions écrites sur le C. de comm.* — MASSÉ, *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil.* — BÉDARRIDE, *Droit commercial.* — GOUGET et MERGER, *Dictionnaire de droit commercial, industriel et maritime.*

BANQUET. I. Banquets civiques. — On appelle de ce nom les repas en commun qui ont pour objet de célébrer soit un grand événement politique ou militaire, soit un anni-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

versaire célèbre. L'usage des banquets civiques date des premiers moments de la Révolution française. Quelques jours après la prise de la Bastille, le 18 juil. 1789, le marquis de Villette écrivait, dans la *Chronique*, les lignes suivantes qui ont trait aux repas fraternels : « J'aimerais, disait-il, qu'on instituât une fête nationale au jour qui fait l'époque de notre résurrection (au 14 juillet). Pour une révolution qui n'a point d'exemple, il faut un appareil d'un genre nouveau. Je voudrois que tous les bourgeois de la bonne ville de Paris fissent dresser leurs tables en public et prissent leur repas devant leurs maisons. Le riche et le pauvre seraient unis, et tous les rangs confondus. Les rues ornées de tapisseries, jonchées de fleurs, il seroit défendu d'y cheminer à voiture ou à cheval. La capitale, d'un bout à l'autre, ne formeroit qu'une immense famille ; on verrait un million de personnes assises à la même table ; les toasts seroient portés au son de toutes les cloches, au bruit de cent coups de canon, des salves de la mousqueterie, au même instant dans tous les quartiers de Paris : ce jour-là, la nation tiendroit son grand couvert. » Il y avait là une conception, grandiose à la fois et touchante, des banquets destinés à célébrer la conquête de la liberté. Mais les repas qui eurent lieu à Paris et en France, du temps de la Révolution, eurent-ils le caractère que le marquis de Villette avait assigné à ces réunions? On en pourrait douter en lisant la description des « soupers fraternels » donnée par Sébastien Mercier dans le *Nouveau Paris*. « Chacun, disait-il, sous peine d'être suspect, sous peine de se déclarer l'ennemi de l'égalité, vint manger en famille à côté de l'homme qu'il détestait ou méprisait. Le riche apppauvrit tant qu'il put le luxe de sa table ; le pauvre se ruina pour cacher sa misère ; et tandis qu'il avait consommé par orgueil tout le produit de sa semaine, son modeste repas l'avait fait rougir auprès de celui qui croyait s'être bien *sans-culottisé*. La jalousie d'un côté, les orgies de l'autre, changèrent en bacchanales ces soupers prétendus fraternels ; le mécontentement était général, et ceux qui les avaient commandés dénoncèrent comme agents de Pitt et de Cobourg tous les peureux qui leur avaient obéi. » Plus d'un historien s'est inspiré de ces lignes de Mercier, relatives aux banquets des sections, et a représenté à sa suite les repas civiques de la Révolution comme de véritables orgies. Mais en plus d'une occasion Mercier a été un témoin partial ; ses tableaux manquent souvent de vérité, et même de vraisemblance. Les repas civiques de la Révolution ont été, surtout à l'époque des Fédérations, de touchantes et fraternelles réunions, où le riche coudoyait le pauvre, où le magistrat municipal prenait place à côté de ses administrés, où la vieillesse était honorée, où tous, oubliant les soucis, les rivalités même, s'unissaient dans un commun amour de la patrie et de la liberté. Tel a été le caractère du banquet qui eut lieu dans le parc de la Muette, le 14 juil. 1790, et où, après la fête du Champ-de-Mars, vinrent s'asseoir plusieurs milliers de fédérés. Les *Révolutions de Paris* rendent compte en quelques mots de ce banquet. « Les députés des départements et de l'armée, disent-elles, allèrent le soir se rafraîchir à la Muette, où M. de La Fayette courut risque d'être étouffé par les embrassants ; ils se rendirent ensuite par diverses bandes, et tous allèrent sous les fenêtres des Tuileries crier *Vive le Roi!* Le château était superbement illuminé ; mais une pluie abondante éteignoit les lampions. Les députés n'ayant aucun point de ralliement, et les places en plein air n'étant pas tenables, se retirèrent pour se délasser des fatigues de la journée. » Et plus bas, l'on trouve cette note : « On cria peu *Vive la Reine!* Cependant des placards, placés depuis deux jours sur les piédestaux des statues des Tuileries, sollicitoient, mendioient pour elle les faveurs des fédératifs ; on y lisait : « Français, que sommes-nous devenus ? Souffrirons-nous qu'une reine, qui est le plus bel ornement de la France, n'assiste pas à la fête qui se prépare. Nous laisserons-nous abuser plus longtemps par les calomnies répandues contre une femme aussi vertueuse, etc.....? » Les repas en commun continuèrent pendant quelques jours encore. Les choses s'étaient ainsi passées à Lyon, lors de la fédération des départements du Rhône, tenue le 30 mai, et à Wissembourg, aux fêtes civiques données le 26 juin, par le régiment de Neustrie, aux gardes nationales de la région. Maintes fois, depuis, ces fêtes se renouvelèrent, mais elles eurent par la suite un autre caractère. La patrie était en lutte avec l'Europe coalisée. Le sol français était menacé. Des milliers d'hommes accouraient de toutes parts pour le défendre. Avant de marcher à la victoire ou à la mort, ils aimaient à se réunir à leurs concitoyens dans de fraternelles agapes, et à boire à la gloire de France. Tel fut le banquet offert aux fédérés des départements, le soir du 26 juil. 1792, sur les ruines de la Bastille, et auquel prit part toute la population du faubourg Saint-Antoine Quelques jours après éclatait la révolution du 10 août.

Mais ces réunions comprenant plusieurs milliers de personnes ne pouvaient avoir lieu que dans les très grandes villes ; or l'usage des banquets civiques se répandit de bonne heure dans les départements. Les réunions plus restreintes étaient plus cordiales encore, s'il est possible. Les plus célèbres furent les banquets sectionnaires, qui commencèrent en messidor an II et durèrent une quinzaine de jours. C'est à ces banquets que faisait allusion Mercier dans les lignes citées plus haut. Mais les calomnies de Mercier ne sauraient prévaloir contre la vérité. Les prétendues orgies qu'il dénonce furent, au contraire, de vraies fêtes civiques. Chaque section eut son souper fraternel. Des tables ornées de fleurs et d'emblèmes patriotiques étaient dressées dans les rues, sous des guirlandes de feuillage. L'argenterie y figurait à côté des couverts d'étain ; la porcelaine et les cristaux à côté de la vaisselle grossière ; riches et pauvres s'asseyaient côte à côte et unissaient leurs vœux pour le triomphe des Français. Et, chose remarquable ! on était alors en plein régime de la terreur. Le banquet des habitants du quai des Orfèvres se fit remarquer entre tous, par sa magnificence. C'est peut-être à ce repas des orfèvres que songeait Barrère lorsqu'il écrivait dans la *Décade philosophique* : « Les banquets civiques sont un présent de l'aristocratie et ses présents sont empoisonnés. » En 1790 déjà, au lendemain de la promulgation du décret sur la mendicité, un orfèvre du *Quai riche*, Carle, commandant du *bataillon de Henri IV*, s'était rendu avec tous ses gardes nationaux au village de Vaugirard, où la population était le plus misérable, et avait fait préparer un banquet où il avait invité deux cents pauvres. La fête de l'Être suprême se termina par des danses, des illuminations, des repas civiques où les assistants s'embrassèrent. Un beau jour cependant on découvrit que ces fêtes présentaient des dangers. A la fin de messidor an II, la Commune défendit les repas civiques. « C'était, dit M. Augustin Challamel, proscrire la gaîté des Parisiens ; c'était enlever son entrain à la Révolution. Par bonheur la France entière avait des consolations plus réelles que celles de fraterniser le verre à la main. »

Les réunions, comme celle des *Vendanges de Bourgogne*, sous la Restauration, où les invités seuls étaient admis, n'eurent pas le touchant caractère de ces fêtes de la Révolution. Après le 24 fév. 1848, on eut l'idée de renouveler les repas fraternels. Le 2 avr., deux cent cinquante délégués des clubs se réunirent en un banquet sur la place du Châtelet. Plusieurs villes suivirent cet exemple. A Marseille, M. Emile Ollivier, commissaire général de la République dans les Bouches-du-Rhône, présida un repas public de plusieurs milliers de personnes. A la veille des journées de juin, le journal *le Père Duchesne* lança l'idée d'un banquet à vingt-cinq centimes. De nombreuses souscriptions eurent lieu. Mais sur ces entrefaites, l'insurrection éclata, l'état de siège fut proclamé, et le banquet fut décommandé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La mode des repas en plein air a reparu sous la troisième République. Lors de la fête de l'exposition universelle, en 1878, et plus tard, lors de la fête nationale du 14 juillet, y il eut dans Paris des repas qui rappelèrent les fameux soupers sectionnaires de l'an II. Les écrivains du parti rétrograde, s'inspirant de Mercier, racontèrent que ces agapes furent de vraies orgies. Mais les banquets dont il s'agit se sont passés en présence de la population parisienne ; tout le monde a constaté qu'ils se distinguaient, au contraire, par la bonne tenue et la plus franche cordialité.

Toutefois si les banquets civiques n'ont existé que sous la République, les banquets politiques ont été en honneur, même sous les gouvernements monarchiques. Nous avons cité déjà le célèbre banquet des *Vendanges de Bourgogne*. On doit mentionner également les banquets qui furent offerts à La Fayette, lors de son voyage triomphal au centre de la France. Les banquets du temps de la monarchie de Juillet eurent une importance particulière en ce qu'ils furent un moyen d'agitation en faveur de la réforme. Il en sera parlé dans un article spécial. Sous la troisième République, les banquets politiques se sont multipliés. Un des premiers a été le banquet donné en 1872, au café Corraza, au Palais-Royal, à l'occasion de l'élection de MM. Jules Barni, Paul Bert et Derégnaucourt à l'Assemblée nationale. MM. Louis Blanc, Barni et Bert y parlèrent éloquemment. A la même époque, M. Gambetta commençait par le banquet de la Ferté-sous-Jouarre son glorieux apostolat et prononçait, devant d'immenses auditoires, les harangues enflammées que lisait la France entière. Les banquets politiques, si fort en honneur chez les Anglais, ont été considérés de tout temps comme un puissant moyen de propagande. « Sous l'influence des sentiments d'amour et d'égalité fraternelle que toute grande réunion fait naître et réchauffe, dit M. Altaroche dans le *Dictionnaire politique*, des milliers de citoyens sont bientôt animés d'une pensée commune ; toujours pleins d'expansion et d'enthousiasme, les aspérités s'effacent, les petites divergences s'harmonisent, et l'assemblée acclame, d'une seule voix, à la formule des toasts et aux développements des discours. » C'est dans les banquets que les partis politiques passent la revue de leurs troupes et qu'ils préparent les bataillons de l'avenir. Toute idée qui a passé par les banquets acquiert, par cela même, une importance nouvelle. Si elle est fausse, elle provoque vite la contradiction. Si elle est juste, elle fait son chemin et ne tarde pas à être adoptée par la nation.

II. Banquet des gardes du corps (V. Octobre [Journées des 5 et 6]).

III. Banquets réformistes. — L'usage des banquets politiques avait existé pendant la Restauration et avait été maintenu sans entraves pendant dix-sept années du règne de Louis-Philippe. Avant 1847, M. Guizot, à Lisieux, M. Duchâtel, à Mirambeau, M. Lacave-Laplagne, à Mirande, s'étaient assis à de semblables banquets, et y avaient pris la parole. Aussi, lorsque l'opposition se décida à employer ce moyen pour agir sur l'opinion, la légalité des banquets ne fut-elle d'abord mise en doute par personne. Après les élections de 1846, qui avaient donné au ministère une majorité nombreuse et disciplinée, l'opposition dynastique et les radicaux résolurent d'unir leurs efforts. Deux écrits qui parurent à cette époque facilitèrent l'alliance. L'un avait pour auteur M. Hippolyte Carnot, fils du conventionnel, et était intitulé : *Les Radicaux et la Charte ;* l'autre, vive et mordante critique du système, portait le titre : *De la réforme électorale et parlementaire*, et sortait de la plume de M. Duvergier de Hauranne. Admirateur des institutions anglaises, M. Duvergier de Hauranne eut l'idée de provoquer, comme en Angleterre, une agitation légale dans le pays au moyen des banquets. Il communiqua son projet à ses amis politiques, MM. Odilon Barrot et Gustave de Beaumont ; puis, convaincu que, pour réussir, il fallait une activité politique que n'avait point l'opposition dynastique, il fit des ouvertures à M. Edmond Adam, rédacteur du *National*, et fut mis par lui en rapport avec M. Pagnerre, éditeur des livres républicains. C'est chez M. Pagnerre que se réunissait le comité central des électeurs de l'opposition de la Seine. Ce comité était établi en permanence pour diriger les opérations électorales, surveiller les listes, aider les citoyens dans leurs réclamations. Il avait des relations suivies avec les départements. Il accueillit avec empressement l'idée d'un banquet à Paris auquel succèderaient d'autres banquets en province. On résolut de commencer, aussitôt après la session, une campagne dont le mot d'ordre serait la réforme électorale. On n'en précisait pas les limites pour pouvoir unir dans un commun effort les dynastiques et les radicaux. Mais il n'y eut de part et d'autre aucune surprise. Les radicaux disaient à MM. Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne : « Aujourd'hui notre but unique est de vous faire arriver au pouvoir, et pour cela nous nous maintiendrons dans le cercle légal ; mais une fois obtenues les réformes qui s'accordent avec votre triomphe, nous nous réservons de demander au delà. Nous ne transigeons avec aucun de nos principes ; nous faisons seulement trêve à quelques exigences qui seraient aujourd'hui inopportunes, mais que nous nous promettons de faire valoir plus tard. Notre alliance doit cesser avec votre victoire : alors vous nous retrouverez en face de vous. » Le pacte, dit M. Elias Regnault, secrétaire du comité central des banquets et chargé en cette qualité de toute la correspondance, fut conclu en ces termes et accepté sans restriction.

Le premier banquet eut lieu à Paris, au Château-Rouge, le 9 juil. 1847. Il fut présidé par le vénérable M. Charles de Lasteyrie. Les membres du comité central réformiste, quatre-vingt-cinq députés, de nombreux journalistes de Paris et des départements, et beaucoup d'autres citoyens y assistèrent. Les convives étaient au nombre de mille environ. Les principaux membres de la nouvelle gauche, MM. Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, et les amis de M. Odilon Barrot, y étaient assis à côté d'adversaires décidés de la monarchie de Juillet, tels que MM. Pagnerre, Recurt, Marrast. M. Dufaure avait refusé par écrit d'y prendre part. M. Thiers, qui encourageait sous main le mouvement, s'était également abstenu. « Ma présence, avait-il dit confidentiellement, pourrait être une gêne pour les orateurs ; sinon leurs discours pourraient être une gêne pour moi. » M. Ledru-Rollin avait, lui aussi, écrit qu'il n'y assisterait pas. N'ayant pas, disait-il, pris communication des toasts, il craignait de sanctionner par sa présense quelques formules trop dynastiques. MM. François Arago et Flocon s'étaient tenus à l'écart pour le même motif. M. de Lasteyrie porta un toast à la *souveraineté nationale*. D'autres toasts furent portés : par M. Recurt, *à la révolution de 1830 ;* par M. Pagnerre, *à la réforme électorale et parlementaire, à la ville de Paris ; à la France, à la presse*. Par compromis, le toast *au roi* fut supprimé. M. Duvergier de Hauranne prononça un discours très applaudi. Il insista surtout sur l'attachement de la France au régime représentatif qui était gravement menacé dans son existence. Il ajouta que le pays sortirait forcément de la position dans laquelle on l'avait placé, mais que deux voies s'offraient seulement devant lui : l'une, qui était un appel à la révolte, ce qu'il fallait éviter à tout prix ; l'autre, qui consistait à faire un appel énergique à toutes les forces vives de la nation pour écarter la révolution en faisant appel au moyen légal, la réforme.

Il est de mode de dire que l'initiative prise à Paris fut immédiatement suivie par la province, et que, sur toute la surface du territoire, les banquets succédèrent aux banquets. Les choses, en réalité, n'allèrent pas aussi vite. « Le banquet, dit M. Elias Regnault, n'eut pas d'abord tout le retentissement qu'on en attendait. Les conservateurs du Parlement l'accueillirent avec dédain, les ministres avec indifférence. Dans la presse, le *Constitutionnel*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le *Siècle* en firent le plus de bruit; c'était l'affaire de leurs amis. Le *National* enregistra avec froideur; la *Réforme* se prononça vivement contre la coalition des banquets, sous prétexte que les radicaux se mettaient à la remorque des dynastiques; les *Débats* soutenaient, avec bien plus de raison, que les dynastiques se mettaient à la remorque des radicaux. » Toutefois, la situation changea lorsque le *Journal des Débats* eut relevé avec colère l'omission du toast au roi. Un élément de discorde fut introduit dès ce jour dans la coalition; mais l'omission du même toast dans la suite eut une signification précise. Bientôt Mâcon, Colmar, Pontoise, Reims, Soissons, la Charité, Chartres, imitèrent Paris. Grave symptôme, le banquet de Colmar fut présidé par M. Rossée, premier président de la cour royale. Il est vrai qu'on y porta la santé du roi. Mais le toast au roi fut omis au banquet de Strasbourg, présidé par M. Lichtenberger, bâtonnier de l'ordre des avocats, et les journaux ministériels signalèrent l'omission. Au banquet de Saint-Quentin, auquel assistèrent plusieurs députés de l'opposition, notamment Odilon Barrot, Lherbette, Corne, Quinette, le toast au roi ne fut pas non plus porté. Les journaux ministériels redoublèrent de colère. Ils firent les plus grands efforts pour désunir les coalisés. Ceux-ci adoptèrent alors une formule qui, dans la pensée de quelques-uns, devait lever toute difficulté : « A la souveraineté nationale, à la royauté constitutionnelle ! » Puis, le toast au roi fut systématiquement omis dans trois ou quatre banquets importants. Dans tous ces banquets, on rappelait les principes de 1789; on évoquait les souvenirs de la révolution de 1830, on montrait quelles conséquences elle aurait dû avoir, on émettait des vœux en faveur de la liberté de la presse, de la liberté individuelle, de l'indépendance du jury et de la sincérité des élections. « A ces banquets, dit F. Rittiez, venaient s'asseoir, à côté de l'honnête ouvrier, des magistrats, des propriétaires, des banquiers. Le corps électoral fournissait largement son contingent. Tous ces citoyens voulaient protester hautement contre l'interprétation étroite, fausse et souvent jésuitique donnée aux articles les plus clairs et les plus fondamentaux de la constitution. »

L'un des plus fameux d'entre les banquets réformistes fut celui de Mâcon où parla Lamartine. L'*Histoire des Girondins* avait eu un immense retentissement. « Mon livre, dit Lamartine aux organisateurs du banquet, mon livre avait besoin d'une conclusion, et c'est vous qui la faites ! » Nous n'avons de l'admirable discours de Mâcon qu'un résumé fait de mémoire, sur quelques notes du grand orateur. Mais un des assistants de ce banquet, ami dévoué de Lamartine, Louis de Ronchaud, a donné de cette journée un récit plein de vie et de mouvement. « Lamartine, dit-il, opposait aux *dogmes* de la Révolution, tels qu'il les comprenait : la paix, la fraternité entre les peuples, la sécurité individuelle, l'exercice de la souveraineté, par l'universalité des citoyens, la liberté des cultes, la démocratisation de la royauté, la liberté de la presse, etc., il opposait à ces *dogmes* les *faits* de l'état présent et en faisait ressortir la contradiction. C'était un acte d'accusation en règle formulé du haut d'une tribune improvisée au milieu d'un concours populaire. L'orage qui avait interrompu le banquet offert à l'orateur par ses concitoyens pouvait paraître une image anticipée, un souffle avant-coureur de la révolution qui allait porter Lamartine au pouvoir quelques mois après. Ceux qui ont été témoins de ce spectacle ne l'ont pas oublié. L'électricité de l'atmosphère semblait descendue dans la salle, formée par une tente, que l'orage venait de déchirer; elle se faisait sentir dans la parole de l'orateur et dans les applaudissements de l'auditoire. Jamais communication ne fut plus vive, plus instantanée, plus dramatique. Quand Lamartine, par un de ces mots saisissants dont il avait le secret, annonçait la *Révolution du mépris*, quand il montrait du doigt cette balance invisible où l'on mettait, dans l'un des plateaux, tous les vieux préjugés des réactions, et où il voulait mettre dans l'autre *un peu de lumière*, un frémissement répondait dans l'assemblée à sa parole, à son geste. En descendant, tout ému lui-même, de sa tribune d'une heure, Lamartine dut emporter, avec l'émotion de son auditoire, le sentiment qu'il était compris et que le cœur de la France battait à l'unisson du sien. »

Le banquet de Mâcon eut lieu le 18 juil. 1847. Il précéda tous les autres. Le ministère avait fait défense aux fonctionnaires d'assister aux banquets. C'est à la suite de cette défense que M. Ferdinand Gambon, juge à Cosne (Nièvre), fut suspendu par la cour de cassation pour avoir, à Cosne même, protesté contre la proposition d'un toast au roi et s'être retiré du banquet. En outre, les salles des municipalités avaient été refusées aux partisans de la réforme, et quelques gérants de journaux radicaux avaient été poursuivis; mais, en réalité, le monde officiel n'était pas inquiet. Sur ces entrefaites eut lieu (7 nov. 1847) le banquet de Lille, dont le caractère fut tout autre que celui des précédents. M. Odilon Barrot y devait assister et aussi M. Ledru-Rollin. M. Barrot venait de régler le cérémonial du banquet, lorsque M. Ledru-Rollin, qui savait que la majorité des convives était de son opinion, refusa d'admettre la formule du toast proposé : « A la réforme électorale et parlementaire comme moyen d'affermir les institutions de Juillet. » Il demanda la suppression du dernier membre de phrase. Une vive discussion eut lieu, à la suite de laquelle M. Barrot et ses amis se retirèrent. M. Ledru-Rollin, resté maître de la place, porta un toast : *A l'amélioration des classes laborieuses, aux travailleurs !* Il démontra que la réforme pour devenir efficace devait être complète, radicale. Aux conceptions politiques de M. Duvergier de Hauranne, il opposa nettement le suffrage universel. Les journaux ministériels raillèrent M. Barrot de sa fuite accélérée, mais leur langage trahit l'inquiétude qu'ils éprouvèrent. Il n'y avait point à s'y méprendre, en effet : les modérés étaient débordés, les radicaux passaient au premier plan. Le banquet de Dijon (21 nov.) fut plus significatif encore que celui de Lille; M. Ledru-Rollin y prit de nouveau la parole. Il porta un toast : *A la souveraineté du peuple !* « Nous sommes des ultra-radicaux », s'écria-t-il. Et il ajouta : « Que si maintenant, vous entendez par ce mot le parti qui veut faire entrer des abstractions philosophiques dans la réalité de la vie, le grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, sans se laisser annuler par les vieillis ou les corrompus, oh ! oui, nous tous qui sommes ici sommes des ultra-radicaux. » M. Louis Blanc, qui vint après lui, prédit l'avènement de la démocratie et but à *A l'avenir de la France !* puis, M. Etienne Arago porta un toast très applaudi aux *Beaux-Arts et à la littérature du peuple !*

L'impulsion donnée ne se ralentit point. Compiègne, Orléans, Meaux, Coulommiers, la Charité, Loudéac, Melun, Chartres, Castres, Valence, Béthune, Valenciennes, Montargis, Arras, Amiens, Saint-Germain, Châteaudun, Condom, Rochechouart, eurent leurs banquets. Le 25 nov. un banquet eut lieu à Lyon, où M. F. Rittiez prit la parole. Puis vint le banquet de Chalon-sur-Saône (19 déc.) qui dévoila la pensée des adversaires de la monarchie de Juillet. L'infatigable M. Ledru-Rollin y porta un toast : *A l'union de toutes les démocraties* et y rappela le grand souvenir et les grands exemples de la Convention. Cependant la session des Chambres allait s'ouvrir. La série fut terminée par le banquet de Rouen, où M. Odilon Barrot réunit autour de lui plus d'un millier d'électeurs. Le chef de l'opposition dynastique y recouvra toute sa sérénité. Les apparences semblaient être en sa faveur. Sans doute de graves paroles avaient été prononcées pendant cette campagne qui commence au banquet du Château-Rouge et qui se termine au banquet de Rouen. Le système

EFERUS - Recherches & Classification numériques

politique avait été mis à nu, la corruption avait été dénoncée à l'indignation publique; bien mieux, déchirant les fictions légales, au pays censitaire, on avait opposé le pays vrai, la nation tout entière; on avait fait appel au suffrage universel; en glorifiant la République passée, on avait montré la République future. Tel était le mouvement en réalité; mais il ne paraissait point ainsi. Au premier abord, point de caractère séditieux, pas même une couleur d'opposition radicale. « Après six mois de bruit, dit M. Elias Regnault, de convocations, de correspondances et de harangues, le nombre total des convives dans tous les banquets réunis n'atteignait pas le chiffre de 17,000, y compris Paris et Rouen, qui figuraient pour 2,000. » A l'appel des promoteurs de la pétition réformiste, le pays s'était ému, il est vrai; mais l'agitation s'était maintenue dans les limites légales. A part les banquets de Lille, de Dijon, de Chalon, qui avaient eu un caractère franchement républicain, et celui de Limoges où la voix du socialisme s'était fait entendre, la manifestation n'avait pas dépassé le programme primitif. Les orateurs de l'opposition dynastique étaient principalement demandés, et c'est M. Odilon Barrot surtout que les comités des départements voulaient avoir. La situation ne paraissait donc pas alarmante. Si la bourgeoisie voulait la réforme, elle ne voulait pas la révolution; et le peuple, encore bien tenu à l'écart, semblait se borner à de vagues aspirations vers un état social meilleur. Mais les événements ont leur logique. Aux fautes déjà commises, d'autres fautes devaient s'ajouter. En réalité, la campagne des banquets a été la préface de la tragédie qui a abouti à la chute de Louis-Philippe et à la proclamation de la deuxième République. Lucien Delabrousse.

IV. Banquet maçonnique. — Le banquet symbolique tient une large place dans les rituels de la franc-maçonnerie. En Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique, le banquet maçonnique a acquis graduellement une importance telle, qu'il est devenu la raison d'être presque exclusive de l'Ordre lui-même. En France, le rôle des agapes emblématiques est fort modeste. Il en est de même en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Espagne. L'origine du banquet maçonnique échappe aux investigations des historiens. La grande Encyclopédie maçonnique espagnole estime, d'après le savant écrivain maçonnique anglais Hugues, que les premières réunions des enfants d'Hiram ont eu lieu dans des cénacles. La maçonnerie aurait eu des débuts analogues à ceux du christianisme. Des agapes réunissaient les adeptes qui cimentaient leurs serments en vidant des coupes emblématiques. Dans les cultes anciens, les banquets avaient une haute signification et figuraient parmi les cérémonies essentielles. La maçonnerie, qu'on assimile, non sans raison, aux mystères, a perpétué l'usage des agapes. Elle y a introduit graduellement des formes symboliques en harmonie avec les changements du rite maçonnique. Aujourd'hui, les banquets en usage dans la maçonnerie sont soumis à un rituel qui varie suivant les grades et les rites. Néanmoins, les dispositions fondamentales sont les mêmes partout. Voici d'abord les usages de table communs à tous les rites. Le principe de fraternité qui régit l'Ordre maçonnique veut que les banquets se tiennent au grade d'apprenti, afin que tous les maçons puissent y être admis. Les banquets, tenus aux grades supérieurs, sont fort rares. Au grade d'apprenti, le banquet ne comporte qu'une seule table, disposée en fer-à-cheval. Les frères prennent place dans le pourtour extérieur du fer-à-cheval. Le pourtour intérieur reste libre. Dans le rite écossais, le maître des cérémonies et les diacres se placent dans l'intérieur du fer-à-cheval, en face du vénérable. Toutefois, cette règle n'est pas absolue. Quand les frères sont nombreux et que l'exiguïté du local en fait une loi, l'intérieur se trouve rempli. Les places sont distribuées comme en loge. Le vénérable occupe le milieu extérieur de la table; aux deux extrémités se placent le premier et le second surveillant. Le vénérable conduit les travaux. Les surveillants et le maître des cérémonies reçoivent ses ordres et les transmettent aux convives. Les santés sont commandées et ordonnées par le vénérable, qui peut cependant déléguer le commandement des armes, dans les santés, à quelques-uns des officiers, ou même à de simples apprentis. Sur la table, la vaisselle, les verres, les couteaux, etc., doivent être rangés en lignes parallèles. Dans quelques loges, on dessine sur la nappe des cordons de couleur pour mieux observer les alignements. La première ligne, partant de l'intérieur, est pour les plats; la deuxième est pour les bouteilles et les carafes; la troisième est celle des verres et la quatrième celle des assiettes.

Les ustensiles de table ont des noms symboliques qui varient avec les degrés et les rites. Voici la nomenclature la plus généralement adoptée. La table se nomme *Plateforme;* la nappe, *Voile;* la serviette, *Drapeau;* le plat, *Plateau;* l'assiette, *Tuile;* la cuillère, *Truelle;* la fourchette, *Pioche;* le couteau, *Glaive;* la bouteille ou carafe, *Barrique;* le verre, *Canon;* les lumières, *Etoiles;* les mouchettes, *Pinces;* les chaises, *Stalles;* les mets en général, *Matériaux;* le pain, *Pierre brute;* le vin, *Poudre forte, rouge ou blanche;* l'eau, *Poudre faible;* le cidre ou la bière, *Poudre jaune;* les liqueurs, *Poudre fulminante;* le sel, *Sable;* le poivre, *Ciment ou sable jaune.* Manger, c'est *Mastiquer;* boire, c'est *Tirer une canonnée;* découper, c'est *Dégrossir.* Cette terminologie offre de nombreuses variantes, notamment dans la maçonnerie d'adoption (régime français). Ici, la table se nomme *Atelier;* la serviette, *Tablier;* les assiettes, *Patères;* les plats, *Auges;* la cuillère, *Truelle;* la fourchette, *Pince;* le couteau, *Glaive;* la bouteille, *Jane;* la carafe, *Cruche;* le verre, *Lampe;* boire, c'est *souffler une lampe;* le pain s'appelle *Manne* ou *Pierre blanche;* le vin, *Huile rouge* ou *blanche;* l'eau, *Huile faible;* le vin de liqueur, *Huile forte;* la liqueur, *Huile fulminante;* le sel, *Eau sèche.*

Les santés réglementaires sont au nombre de sept. Ce chiffre a été réduit à cinq par divers rites peu soucieux de l'antique symbolisme. Il y a d'abord la santé du chef de l'Etat, qui est suivie des santés que voici : celle du grand-maître ou de la puissance suprême de l'ordre; celle du vénérable de la loge; celle des deux surveillants; celle des visiteurs; celle des officiers de la loge : on y joint celles des nouveaux initiés ou affiliés, lorsqu'il y en a; enfin, celle de tous les maçons répandus sur la surface du globe. Entre la sixième et la septième, on intercale toutes les santés que l'on juge à propos d'ajouter. Les trois premières santés, ainsi que la dernière, se tirent debout; à celle-ci, les frères servants sont appelés pour former, avec tous les frères, la *Chaîne d'union.*

Le chiffre de sept, fixé pour les toasts maçonniques, a une raison d'être symbolique. Il rappelle les sept libations que faisaient les initiés perses, égyptiens et grecs, en l'honneur des sept planètes dont les jours de la semaine portent les noms. La première libation était offerte au *Soleil,* flambeau du monde, qui symbolise le chef de l'Etat. La deuxième était offerte à la *Lune,* astre des nuits et des mystères, qui a pour correspondant dans l'ordre le grand-maître. La troisième était consacrée à *Mars* qui présidait également aux conseils et aux combats, et qui figure le vénérable. La quatrième était celle de *Mercure* (Anubis chez les Egyptiens), la personnification de la surveillance. La cinquième était offerte à *Jupiter,* dieu de l'hospitalité; elle est consacrée aux visiteurs. La sixième était celle de *Vénus,* déesse de la génération; elle est celle des nouveaux initiés, récemment engendrés dans l'ordre. Enfin, la septième libation était offerte à *Saturne,* dieu des temps, image de l'immensité. Elle est portée à l'universalité des maçons. Les convives forment un cercle. Les servants viennent s'y mêler, en souvenir des saturnales, où les esclaves partageaient les plaisirs de leurs maîtres.

Les santés se tirent de la manière suivante :

1° Le vénérable ordonne de charger les canons (remplir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les verres) et de tout aligner. 2° Il prévient que l'on portera la santé debout ou assis. 3° Quand tout est disposé, un coup de maillet fait lever tous les frères; ils mettent le drapeau sous le bras gauche et se tiennent à l'ordre. 4° Le vénérable annonce la santé que l'on va tirer, et, s'il ne commande pas lui-même les mouvements, il désigne le frère qui en sera chargé. 5° Il commande l'exercice comme il suit : La main droite au glaive! — Haut le glaive! — Salut du glaive! — Passons le glaive à la main gauche! — La main droite aux armes! — Haut les armes! — En joue! — Feu! *(On boit en trois temps; celui-ci est le premier)* — Bon feu! *(second temps)* — Le plus fin de tous les feux! *(troisième temps)* — L'arme au repos! — En avant les armes! — Signalons nos armes! — Une, deux, trois! *(Trois fois)*. A ces mots, tous les frères décrivent par trois fois, avec le verre, un triangle, dont la base est sur la poitrine et le sommet en avant. Au commandement de : Un, deux, trois! on descend graduellement le verre, et au mot *trois*, on le pose sur la table avec ensemble, de manière à ne faire entendre qu'un seul coup. Ensuite, on fait avec les mains la batterie d'acclamation. Lorsqu'il y a lieu, le maître des cérémonies, faisant fonction d'ambassadeur, répond à la santé. Le vénérable suspend ensuite les travaux de table, et l'on reprend les occupations du banquet. Il est d'usage de mettre l'atelier en récréation pendant l'intervalle des santés et de laisser aux frères la liberté de parler; mais au premier coup de maillet, tous doivent faire le plus grand silence, se mettre à l'ordre de table et prêter attention à ce qui va être dit ou ordonné. L'*Ordre de table* consiste à tenir la main droite à l'ordre d'apprenti, poser la gauche à plat sur la table, les doigts réunis, le pouce écarté longeant le bord de la table pour former l'équerre. Détail important. Lorsqu'un frère commet une faute, il est condamné par le vénérable à tirer une canonnée de poudre faible (à boire un verre d'eau), et l'instrument du supplice lui est présenté, entre les deux colonnes, par le maître des cérémonies. Le symbolisme maçonnique établit un parallèle entre cet usage et un trait bien connu de la mythologie grecque. Les dieux qui se parjuraient, après avoir juré par le Styx, étaient condamnés à boire une coupe de cette eau empoisonnée.

Il est d'usage de chanter des hymnes symboliques dans les banquets de la maçonnerie. Les plus connus d'entre ces cantiques sont la *Chanson d'union*, qui couronne les agapes symboliques en Angleterre. On en trouve une traduction fidèle dans la *Lyre maçonnique*. Le chant de l'hymne symbolique est le signal de la fin du banquet. Un baiser fraternel clôt les agapes.

Parmi les variantes les plus remarquables du rite symbolique, il importe de signaler les suivantes. Dans les grades chapitraux, il y a le banquet des élus, correspondant à la même cérémonie de l'*Elu des quinze*, du rite écossais (10e degré). Ici, les verres sont nommés *urnes* et les couteaux, *poignards*. Le commandement des santés se distingue par cet ordre : « Plongeons le poignard dans l'urne! » Ce mouvement s'exécute par trois fois au cri de *Nekam*, terme hébraïque qui n'a pas de signification bien déterminée. Dans le banquet des grands élus écossais, les verres sont nommés *coupes*. La coupe, aux divers commandements, est manœuvrée de manière à former la croix de Saint-André, X.

Le banquet des chevaliers d'Orient se distingue par un apparat militaire qui lui est propre. Les chevaliers d'Orient travaillent d'une main et combattent de l'autre. C'est dire qu'ils ne se séparent pas du couteau. Les particularités du banquet des souverains princes, rose-croix, sont intéressantes à rappeler. Ici, l'on donne à la table la forme d'une croix grecque. L'ensemble des usages rappelle les réfectoires mystiques. Les verres sont nommés *calices;* la table est un *autel*. Je citerai, enfin, le banquet des chevaliers d'Orient et d'Occident. La fin des toasts est marquée par un battement général du pied sur le parquet. La salle offre un aspect emblématique spécial. On y remarque le chandelier à sept branches sous un dais d'azur rond; de chaque côté, la lune et le soleil; sous le chandelier, la couronne boréale; dessous, un homme nu, les bras ouverts, les pieds sur l'intérieur d'un croissant. Les banquets maçonniques ont acquis en Amérique une importance telle qu'ils ont fini par effacer les tenues de loge. L'abus a provoqué de vives critiques. On est allé si loin dans la réaction que plusieurs obédiences ont interdit l'usage des boissons alcooliques dans les agapes de l'Ordre. Félix Vertan.

Bibl. : 1° Banquets civiques. — Sébastien Mercier, *Paris pendant la Révolution ou le nouveau Paris* ; Paris, 1862, ch. lviii, 2 vol. in-18. — *Révolutions de Paris* ; n° 53, pp. 10 et 38. — Michelet, *Histoire de la Révolution française ;* Paris, 1877, t. II, p. 171, 9 vol. in-8. — Augustin Challamel, *Histoire-Musée de la République française* : Paris, 1857, t. Ier, p. 543, 2 vol.in-4. — Barrère, *Décade philosophique*, t. II,. p. 56. — Edouard Fournier, *Histoire du Pont-Neuf* ; Paris, 1862, seconde partie, p. 472, 2 vol. in-18. — *Dictionnaire politique* ; Paris. 1868, in-4. V° Banquet.

2° Banquets réformistes. — Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848;* Paris, 1850-1853, t. I, ch. i à iii, 3 vol. in-8. — Elias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire;* Paris, 1850, ch. ii, 1 vol. in-8. — D'Alton-Shée, *Souvenirs de 1847 et de 1848;* Paris, s. d., ch. vi et vii, in-8. — F. Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe;* Paris, t. III, ch. xxi, 3 vol. in-8. — Louis de Ronchaud, *la Politique de Lamartine*, choix de discours et écrits politiques; Paris, 1878, 2 vol. in-16, introduction. — Ledru-Rollin, *Discours politiques et écrits divers ;* Paris, 1879, t. Ier, 2 vol. in-8. — Louis Blanc, *Discours politiques ;* Paris, 1882, in-8.

3° Banquet Maçonnique. — Gauld, *Histoire de la maçonnerie ; la Collection du Freemason;* Londres. — Findel, *Geschichte der Maurerei; la Collection de la Bauhutte, revue de la science maçonnique ;* Leipzig. — Eug. Hubert, *la Chaîne d'union de Paris; le Tuileur général de Ragon.* — Rosendoarus y arderiu, *Histoire générale de la maçonnerie. Diccionnario enciclopedico de la Masonaria ;* Barcelone.

BANQUET (Sellerie). Partie des branches d'un mors ; les branches servent à faire agir l'embouchure et la gourmette, elles se divisent en œil de la branche, *banquets*, arc de banquet, broche du banquet et gargouille. Le banquet et la broche du banquet réunissent l'embouchure à la branche ; l'arc du banquet sert à renforcer la branche.

BANQUETTE. I. Architecture. — Banc mobile sans dossier. Des banquettes sont disposées dans les antichambres, les salles de réunion, les salles de bal. Le nom de banquette est appliqué par extension à tout ouvrage dont le profil transversal rappelle celui d'un banc. Les chemins pratiqués le long d'une route, d'un pont, d'un égout, d'un canal maçonné, se nomment banquettes. Dans une fouille pratiquée en gradins successifs on donne le nom de banquette à ces gradins. Les terrassiers donnent aussi ce nom à des retraites ménagées dans la hauteur d'une fouille pour y jeter les terres déblayées du bas; si la tranchée est profonde, on établit des banquettes à 2^m de distance verticale les unes des autres. Si la fouille est faite dans un espace restreint qui ne permet pas des retraites successives, les banquettes se font en planches reposant sur des chandelles et des boulins en charpente, et ces banquettes sont espacées de 2^m en hauteur pour permettre au jet de pelle de s'effectuer de l'une à l'autre. Le jet sur banquette se paie à Paris 36 cent.; on y ajoute, suivant les circonstances, les plus-values nécessaires résultant de l'embarras des étais, des travaux de sous-œuvre, des travaux dans la glaise, etc.

II. Fortification. — *Banquette d'infanterie*. Emplacement réservé aux défenseurs derrière les parapets pour leur permettre de faire feu par-dessus la crête intérieure. — Dans tous les ouvrages de fortification le terre-plein intérieur est placé très en contre-bas de la masse couvrante dont la crête la plus élevée a reçu le nom de ligne de feu parce que les défenseurs font feu par-dessus. — La crête intérieure, dans un retranchement de fortification passagère, peut atteindre une élévation de 5^m 50 au-dessus du sol, et, dans la fortification permanente telle qu'elle était pratiquée il y a peu d'années encore, une élévation variant de 3^m 50 à 7 m. Il a donc fallu réserver un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

emplacement aux tirailleurs d'infanterie, permettant aux hommes de taille moyenne de tirer par-dessus le retranchement. Cet emplacement auquel on a donné le nom de *banquette d'infanterie* règne, dans la fortification bastionnée, tout le long de la ligne des crêtes. La banquette d'infanterie est d'une largeur variable, qui dépend du nombre de rangs des défenseurs que l'on veut y placer; on lui donne 0^m 80 pour un seul rang, et 1^m 20 pour deux rangs. La banquette est à 1^m 30 au-dessous de la crête intérieure.

Avant la guerre 1870–1871, les ouvrages de fortification permanente ne possédaient généralement qu'une banquette, celle d'infanterie. Les ingénieurs militaires ne construisaient les emplacements nécessaires à l'artillerie qu'au moment du besoin. Dans la fortification actuelle, les banquettes d'infanterie et d'artillerie sont bien distinctes. Dans le principe, les forts, dits à massif central, ne comportaient qu'une banquette d'infanterie placée sur le massif central servant de parados à la gorge. Les tirailleurs qui occupaient cette banquette tiraient par-dessus l'artillerie occupant le rempart bas. Aujourd'hui avec les types de forts variés qui ont été construits, pour la défense de nos frontières : forts d'enceinte avec cavalier, forts d'enceinte sans cavalier, forts isolés etc.., l'emplacement et les dimensions des banquettes d'infanterie ne dépendent absolument que de la valeur tactique que l'on s'est proposé de donner à l'ouvrage et aucune règle fixe n'a présidé à leur établissement. (V. Fortification.)

III. Courses. — *Banquette, banquette irlandaise* (V. Courses et Steeple-Chase).

IV. Métallurgie. — Nom donné à deux ou trois larges bandes de fer inclinées vers l'intérieur du creuset des foyers à la catalane, du côté du laitairol, pour soutenir une partie du minerai et du combustible et aider à l'affinage. L'inclinaison est de dix degrés au plus; la banquette a 1^m15 à peu près de largeur à l'extérieur et 0^m805 à l'intérieur du feu. L. K.

V. Horticulture (V. Bâche).

BANQUIER. I. Finances (V. Banque).

II. Histoire ecclésiastique. — *Banquiers expéditionnaires de cour de Rome et de la légation d'Avignon.* Les expéditions en cour de Rome ou à la légation d'Avignon, tant pour l'envoi des demandes que pour la réception des actes obtenus, étaient très fréquentes sous l'ancien régime, surtout en matière bénéficiale. Primitivement les démarches qui s'y rapportaient étaient faites par les parties elles-mêmes ou par des agents quelconques librement choisis par elles. Plus tard, ces commissions devinrent l'objet d'une profession spéciale, celle des *banquiers expéditionnaires*, qui se chargeaient de la production des pièces, mémoires et actes nécessaires, de la rédaction des suppliques ainsi que de l'accomplissement des formalités et de l'avance des taxes. Ces agences devinrent des offices en nombre limité et pourvus de privilèges destinés à exciter les intéressés à recourir à leurs services. Facultatif d'abord leur ministère finit par être obligatoire, protégé par des pénalités sévères *(Edit de 1637, Déclaration de 1646, Edit du 22 mars 1673, Déclaration du 10 janv. 1675).* Suivant la déclaration de 1646, ces banquiers devaient être laïques, âgés d'au moins vingt-cinq ans, non officiers ni domestiques d'aucun ecclésiastique et donner caution de trois mille livres. E.-H. Vollet.

BANQUISE (Mar.). Amas de glaces flottantes assez rapprochées pour s'opposer à la navigation. Ces glaces possèdent parfois des dimensions considérables et sont nommées d'après leur grandeur : champs de glace, bancs de glace ou glaçons; elles laissent souvent entre elles des espaces entièrement dégagés, nommés *clairières*, où la mer est toujours calme, et dans lesquels les navires peuvent s'engager ; ils ne le font cependant que lorsque les glaces sont assez étendues, car celles de petites dimensions, se rapprochant facilement, pourraient se refermer sur eux. Parfois aussi les navires, en attendant la débâcle, s'accostent à une glace assez grande, sur laquelle ils font certains établissements.

BANQUISTE. Les comédiens donnent la qualification de banquiste à certains directeurs de théâtre, surtout en province, qui font « de la banque », c.-à-d. une réclame effrénée et grossière, destinée à jeter de la poudre aux yeux du public, à lui vanter outre mesure des spectacles vulgaires et d'une valeur médiocre, enfin à le tromper d'avance sur la qualité des produits qui lui sont offerts. Ces « banquistes » ressemblent plutôt à des chefs de bateleurs et de saltimbanques qu'à des entrepreneurs sérieux et à de véritables artistes.

BANRU (Ruisseau de). Petit affluent de l'Aisne, appelé aussi le Bourboux. Il prend sa source dans le dép. de l'Aisne, forme la limite entre ce département et le canton d'Attichy (Oise) et se jette dans l'Aisne vis-à-vis la montagne de Brise-Benoux, après avoir reçu le ruisseau de Say.

BANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montbarrey; 154 hab.

BANSAT *(Bansiacum, Bansac).* Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges; 501 hab. Hugues de Bansat était seigneur de ce lieu en 1090. En 1657, Françoise de Bansat porta le fief dans la famille de Cisternes par son mariage avec Etienne de Cisternes, seigneur de Vinzelles. — Eglise romane fortifiée du XI^e^ siècle.

BANSWARA. Principauté de l'Inde anglaise, située dans la partie méridionale du Radjpoutana; environ 3,700 kil. q. et 150,000 hab. Elle a pour capitale une ville du même nom.

BANTAM. Ville maritime de Malaisie, île de Java, à l'extrémité occidentale de l'île. Centre commercial important jadis, Bantam déclina après au profit de Batavia. Elle est, d'ailleurs, très insalubre. La résidence de Bantam (6,387 kil. q., 571,503 hab.) a pour chef-lieu Serang. Elle embrasse l'extrémité O. de l'île de Java et les petites îles du détroit de la Sonde. Toute cette région a été bouleversée, en 1883, par l'éruption du *Krakatoa* (V. ce nom).

BANTANGE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montpont; 878 hab.

BANTEUX. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing; 970 hab.

BANTHELU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny; 167 hab.

BANTHEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon; 408 hab.

BANTI (Brigitta Giorgi), fameuse cantatrice dramatique italienne, née à Crema en 1751, selon les uns, en 1756, 57 ou 59 selon d'autres, morte à Bologne le 18 fév. 1806. Elle était fille d'un gondolier de Venise. Douée d'une voix absolument merveilleuse et qui ne demandait qu'à être cultivée, d'une mémoire musicale prodigieuse qui lui permettait de chanter sans une seule faute les airs les plus difficiles lorsqu'elle les avait entendus deux fois, elle commença à chanter sur les places publiques pour gagner sa vie. Un soir de l'année 1778, de Vismes du Valgay, directeur de l'Opéra, se promenant sur les boulevards, fut frappé des accents d'une voix de femme chaude, vibrante et sympathique qui se faisait entendre dans un des nombreux cafés chantants qui pullulaient alors dans ce coin de Paris. Il s'approche, glisse un louis dans la main de la chanteuse et lui donne rendez-vous chez lui pour le lendemain. C'était la Banti, qui était venue chercher fortune en France, et qui la trouvait réellement. Produite à l'Opéra, elle obtint un succès fou en chantant un air entre le second et le troisième acte d'*Iphigénie en Aulide*. A partir de ce jour, elle fut l'héroïne de Paris, et son triomphe fut éclatant pendant deux années, c'est-à-dire pendant tout le temps que durèrent les représentations d'une troupe italienne que de Vismes venait d'engager, qui alternait à l'Opéra ses spectacles avec ceux de la troupe française, et où elle avait tout naturellement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouvé sa place. En quittant la France, elle se rendit à Londres, où elle obtint aussi des succès retentissants. Puis elle retourna en Italie, se produisit triomphalement sur les théâtres de Milan, de Florence, de Venise, de Naples, alla ensuite à Vienne, et en 1799 se rendit de nouveau à Londres, où elle tourna toutes les têtes. Parmi les ouvrages qu'elle aimait à chanter et qui lui étaient le plus favorables, on cite *Iphigénie en Tauride*, de Gluck, *Elfrida* et *Nina*, de Paisiello, *Mitridate*, de Nasolini, *Alzira*, *Merope*, *Cinna*, que Bianchi avait composés expressément pour elle. En 1805, la Banti, qui s'était déjà fait applaudir en 1786 à la Scala, de Milan, avec le célèbre Crescentini, qui avait chanté l'*Ipermestra* que Salvatore Rispoli avait écrite à son intention expresse, se fit entendre de nouveau à ce théâtre, en compagnie de Marchesi, de Crivelli et de Binaghi, tous chanteurs fameux à cette époque. Elle n'était plus que l'ombre d'elle-même, car sa carrière était déjà longue et elle subissait les atteintes de l'âge ; on l'entendait pourtant toujours avec plaisir et son succès ne diminuait pas. Elle mourut l'année suivante, et on ouvrit son corps pour chercher la cause de la puissance extraordinaire de sa voix ; on crut pouvoir l'attribuer à un volume excessif de ses poumons. Arthur Pougin.

BANTIA (Table de). Table de bronze trouvée à Oppido en 1790, près de l'antique Bantia en Lucanie, conservée au musée de Naples. Cette table porte d'un côté les fragments d'une loi écrite en langue osque, et ayant trait à l'organisation municipale de Bantia, de l'autre côté les fragments en langue latine d'une loi romaine dont l'objet n'a pu encore être précisé. Gaston May.

Bibl. : *Corpus inscript. latin.*, I, 45. — Bruns, *Fontes juris romani antiqui*, p. 45. — Bréal, *Société de linguistique*, 1881, IV, p. 381. — Kirchhoff, *das Stadtrecht von Bantia* ; Berlin, 1853. — Lange, *Die oskische Inschrift der Tabula Banttna* ; Göttingue, 1853. — Mommsen, *Corpus inscript. latin.*, I, 46.

BANTIGER (Mont) (V. Berne).

BANTIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (Ouest) de Cambrai ; 532 hab.

BANTOU (V. Afrique [Anthropologie]).

BANTOUZELLE. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 998 hab.

BANTRY. Ville maritime d'Irlande, prov. de Munster, comté de Cork, à l'angle S.-O. de l'île, au fond de la vaste baie de Bantry ; 2,632 hab. La baie de Bantry, longue de 32 kil., large de 5 à 8, offre un abri très sûr. Les Français y débarquèrent le 12 mai 1689 sous les ordres de Château-Renaud et en déc. 1796 (V. Hoche). Elle renferme les îles Bear et Whiddy.

BANTYCH-KAMINSKY (Nicolas-Nicolaevitch), historien russe, né à Niejine en 1737, mort à Moscou en 1814. Sa famille était originaire de Moldavie et alliée à celle des Cantemir ; il fit ses études au collège grec de Niejine, puis aux académies de Kiev et de Moscou. Il entra en 1762 aux archives de Moscou dont il devint en 1783 l'un des directeurs. Il les mit en ordre et en dressa l'inventaire. Quand les Français envahirent la Russie en 1812, il les fit emballer et les accompagna lui-même à Nijny-Novgorod ; sa propre bibliothèque et quelques-uns de ses ouvrages périrent dans l'incendie de Moscou. Il mourut peu de temps après son retour des fatigues et des émotions de cette cruelle période. Il avait beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages (tous en russe) sont : *Grammaire latine* (Moscou, 1779) ; *Histoire de l'Union en Pologne* (Moscou, 1795, ouvrage deux fois réimprimé) ; *Recueil diplomatique de la cour de Pologne* (publié dans les mémoires de la Société d'Histoire de Moscou). Un certain nombre de ses travaux sont restés inédits, notamment un essai sur les relations de la Russie avec les puissances étrangères qui a été mis à profit par Karamzine. Il a contribué à un grand nombre de publications, notamment à l'*Ancienne Bibliothèque russe*, au *Dictionnaire géographique de l'Empire russe* de Stchekotov, etc. Sa vie a été écrite par son fils (Moscou, 1818).

Bantyck-Kaminsky (Dmitri Nicolaevitch), fils du précédent, administrateur et écrivain russe, est né à Moscou en 1788 et mort à Saint-Pétersbourg en 1850. En 1812 il aida son père à sauver les archives de Moscou ; en 1814 il fut chargé de porter à Paris l'acte de ratification de la paix ; il entra ensuite dans l'administration. Il devint en 1823 gouverneur de Tobolsk. En 1835 il fut nommé en la même qualité à Vilna ; il servit ensuite au ministère des apanages. Il a laissé la réputation d'un excellent administrateur. Ses principaux travaux sont : *Voyage en Moldavie, en Valachie et en Serbie* (Moscou, 1810) ; *Vie des généraux et des ministres de Pierre le Grand* (Moscou, 1812, 2e édit.) ; *Histoire de la Petite Russie* (Moscou, 1822, 3e édit.), ouvrage capital ; *Biographie des généralissimes et des maréchaux russes* (Saint-Pétersbourg, 1840, 4 vol.) ; *Dictionnaire des hommes remarquables de la Russie* (Moscou, 1836, Saint-Pétersbourg, 1847). L. L.

BANVILLARS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort ; 164 hab.

BANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 442 hab.

BANVILLE (Théodore Faullain de), littérateur français, né à Moulins (Allier) le 14 mars 1823. Fils d'un capitaine de vaisseau, il vint tout jeune à Paris et termina à peine ses études quand il publia un premier recueil de poésies : *les Cariatides* (1842, in-8), qui fut très remarqué et suivi en 1846 des *Stalactites* (in-8). Rompu dès lors à toutes les difficultés du rythme et de la rime, l'auteur donna bientôt la preuve d'une souplesse et d'une verve extraordinaires dans une série de poèmes satiriques, disséminés alors dans la *Silhouette* et le *Corsaire*, et réunis ensuite sous le titre d'*Odes funambulesques* (Alençon, 1857, in-12), dans un volume anonyme qui fut le début de Poulet-Malassis comme imprimeur-éditeur. Les *Odelettes* (1856, in-16) précédèrent cette publication et celle des *Poésies complètes* (1857, in-12), dont Malassis fut également l'éditeur. M. de Banville a donné depuis une nouvelle édition revue et augmentée des *Odes funambulesques* (1859) ; les *Exilés* (1866, in-18) : *Nouvelles Odes funambulesques* (1869, in-18), qui ne valent pas les premières ; *Idylles prussiennes* (1871, in-18) ; les *Princesses* (1874, in-18) ; *Trente-six ballades joyeuses* (1875, in-18). Il a été publié en outre deux éditions collectives de ces divers volumes, sous le titre de *Poésies complètes* (in-18 et in-16) ; les *Odes funambulesques* y sont accompagnées d'un piquant commentaire. M. de Banville a également écrit un certain nombre de nouvelles et de fantaisies en prose : *les Saltimbanques* (1853, in-16) ; *Esquisses parisiennes* (1859, in-12), réimpr. sous le titre de : *les Parisiennes de Paris* (1866, in-18) ; *Contes pour les femmes* (1881, in-18) ; *Contes féeriques* (1882, in-18) ; *Contes héroïques* (1884), in-18) ; *Contes bourgeois* 1885, in-18), etc. Au théâtre, outre un certain nombre de prologues et d'à-propos de circonstance, M. Th. de Banville a fait successivement représenter les *Nations*, opéra-ballet, musique d'Ad. Adam (Opéra, 1 acte, 1851), le *Feuilleton d'Aristophane* (2 actes, 1852) avec Philoxène Boyer, et le *Cousin du Roi* (1 acte, 1857), avec le même ; le *Beau Léandre* (vaudeville, 1 acte, 1856) ; *Diane au bois*, comédie héroïque (Odéon, 2 actes, 1863) ; les *Fourberies de Nérine* (vaudeville, 1 acte, 1864) ; la *Pomme* (Comédie-Française, 1 acte, 1865) ; *Gringoire* (ibid., 1866, 1 acte) ; *Deidamia* (Odéon, 1876, 3 actes) ; sauf les *Nations*, toutes ces pièces ont été réunies sous le titre de *Comédies* (1879, in-18). M. de Banville a rédigé en 1850 le feuilleton dramatique du *Pouvoir*, et, de 1869 à 1878, celui du *National*. Sous le titre de *Mes Souvenirs* (1882, in-18), il a rassemblé les portraits de quelques-uns de ses contemporains. Enfin il a exposé avec une compétence indiscutable ses théories sur notre métrique dans son *Petit Traité de versification française* (1872, in-16). Maurice Tourneux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. XIV. — CH. BAUDELAIRE, *l'Art romantique*, t. III des *Œuvres complètes*.

BANVIN (Droit féodal). C'est, à proprement parler, le *ban* ou avis public par lequel le seigneur permettait de vendre du vin dans la seigneurie; par suite, c'est aussi et le plus habituellement le droit du seigneur de vendre seul et exclusivement aux habitants de sa seigneurie, pendant un certain temps de l'année, ses vins et autres boissons; enfin, par une nouvelle dérivation du sens primitif, c'est l'impôt seigneurial en argent ou en nature levé en remplacement du droit de banvin. Les termes *ban-du-vin*, *ban-à-vin*, *vest* ou *vet-du-vin*, *estanche* ou *étanche* sont à peu près synonymes. Ils s'appliquent parfois au monopole temporaire d'autres denrées que le vin, comme la viande et même le blé.

En France, le droit de banvin dérivait soit des coutumes (exemple : Anjou, Maine, Touraine, Loudunois), soit de titres particuliers aux seigneuries. Régional ou local, il pouvait avoir comme première origine, soit la propriété éminente du seigneur suzerain ou du seigneur direct, soit l'oppression et l'usurpation féodales. Le temps de l'exercice du banvin est variable : il est, en général, de 40 jours. Il n'interrompt pas la vente en gros; il ne s'applique qu'à la vente au détail, « à pot ou pinte ». Le prix du vin seigneurial est le prix courant à l'ouverture du banvin; au besoin, c'est le bailli qui le fixe. Le seigneur ne doit faire débiter que le vin de son cru, celui des vignes par lui inféodées (non affermées) et des *pressoirs banaux* dont il jouit. Enfin, si le droit de banvin n'est pas coutumier, le seigneur doit être muni d'un titre valable, antérieur au 1er juin 1560.

Toutes ces restrictions ou distinctions juridiques n'appartiennent pas à l'époque purement féodale. Elles ont été introduites et imposées peu à peu par la monarchie et codifiées, en quelque sorte, dans l'ordonnance de juin 1680. Les *aides* (droit sur les consommations et surtout sur les boissons) étaient devenues, sous le ministère de Colbert, une des principales ressources du trésor royal : elles étaient affermées, et les fermiers rencontraient dans le droit de banvin un obstacle de tous les instants. Sous prétexte que les seigneurs qui en jouissaient se faisaient *marchands de vin*, la ferme obtint l'autorisation de visiter et d'inventorier leurs caves, afin de vérifier leurs déclarations. En cas de fraude, ils étaient condamnés à la confiscation, à 300 livres d'amende, aux droits d'*aides* pour le vin vendu pendant le ban de l'année et à la privation du banvin pour l'année suivante. La récidive emportait l'entière déchéance de leur droit.

Ces règlements n'avaient cours que dans les pays soumis aux *aides*. Par l'édit d'avr. 1702, le roi, se considérant sans doute comme propriétaire éminent de tout le royaume, s'attribue le droit de banvin dans toutes les provinces exemptes des aides et dans les localités où il n'existait pas au profit du seigneur direct. C'était là une de ces innombrables *affaires extraordinaires*, dont la plupart des intéressés s'empressaient de payer la rançon. Cependant, à cette époque, un certain nombre de villes ou de seigneurs acquirent du roi le droit de banvin (jusqu'alors incessible) et l'affermèrent. — Turgot (avr. 1776) fit abolir les banvins acquis par les villes ou bourgs, parce qu'ils n'avaient dû l'acquérir que « pour en procurer l'affranchissement à leurs habitants »; il fit aussi en sorte que les banvins subsistant ne pussent nuire à la libre circulation des vins. Mais les justes critiques des philosophes et des économistes ne l'emportèrent qu'à la nuit du 4 août : tous les banvins furent alors abolis sans indemnité.

H. MONIN.

BIBL. : DUCANGE, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* (aux mots : *Bannum vini*, *banvinum*). — *Encyclopédie méthodique 1782 : Jurisprudence*, t. I, p. 761. — *Lettres patentes du roi concernant les droits féodaux;* Paris, 28 mars 1790, tit. II, art. 10.

BANVOU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Messei; 1,629 hab.

BANYA. Nom qui signifie mine en langue magyare, et qui est celui de nombreuses localités de la Hongrie. La plupart sont groupées dans les montagnes du comitat de Szathmár, sur les confins de la Transylvanie, ou dans la Transylvanie elle-même. Ce sont des bourgades de trois à six mille hab., Nagy-Banya (la Grande Mine), Felsö-Banya (la Haute Mine), etc., qui remontent au XIIe siècle et qui doivent leur existence à l'idée qu'eut le roi Geiza II de reprendre les travaux d'exploitation commencés par les Romains, et d'appeler des colons mineurs dans ces contrées sauvages. Encore aujourd'hui ces populations sont occupées à l'extraction de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, mais avec toutes les ressources de la métallurgie moderne. — Uj-Banya, la Nouvelle Mine, est aussi le nom d'un bourg minier de 4,000 hab., dans le comitat de Bars.

Edouard SAYOUS.

BANYULS-DES-ASPRES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 748 hab.

BANYULS-SUR-MER. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès-sur-Mer, sur la frontière d'Espagne; 4,050 hab. Le nom de Banyuls-del-Marende *(de Maritimo)*, semble venir, non pas d'un établissement balnéaire, mais de la lagune qui occupait jadis l'emplacement du bourg; on retrouve, en effet, le même mot, sous des formes diverses (Banyuls-dels-Aspres, Bajoles, Bages) dans des localités de la contrée pour lesquelles cette explication est seule acceptable. Le premier document qui signale un groupe de population à Banyuls est du xe siècle; les habitations devaient être situées autour de l'ancienne église paroissiale, au fond de la baie marécageuse que les atterrissements ont fait disparaître depuis. Il a existé aussi une agglomération, qui subsiste, au Puig-del-Mas; une partie de la population était enfin disséminée dans les *mas* ou métairies qui sont semées dans la vallée. Quant au village actuel, il est de fondation moderne. Les anciens Banyulencs n'avaient en effet aucun intérêt sur le bord de la mer; le droit de pêche sur les côtes de leur territoire ne leur appartenait pas. Ils se livraient à l'agriculture et, depuis la réunion de la province à la France, à une contrebande effrénée du sel et des tabacs génois. Banyuls devint au XVIIIe siècle le rendez-vous des gens sans aveu du pays, dont les excès étaient tels que le maréchal de Mailly, intendant du Roussillon, songea à raser le village et à le transporter à Port-Vendres. Le 15 déc. 1793, Banyuls lutta glorieusement contre l'armée espagnole; la Convention décida que les habitants avaient bien mérité de la patrie. Aujourd'hui le port de pêche occupe une notable partie de la population et fournit à la flotte d'intrépides marins. Le terroir produisait avant les ravages du phylloxéra des vins doux justement renommés.

Les côtes de cette portion du littoral sont découpées en une infinité de criques et d'anses, dont le fond est défendu contre les courants du large et abrite les espèces de poissons les plus variées. Ces considérations ont porté M. de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, créateur du laboratoire zoologique de Roscoff (Finistère), à fonder à Banyuls, sous le nom de laboratoire Arago, un établissement analogue. Le laboratoire Arago, à quelques mètres du bourg, reçoit des étudiants de toutes les facultés de France, et des étrangers de toutes les nationalités; il possède une barque pour les dragages. Les sujets recueillis par la drague sont conservés dans des aquariums où l'eau de mer est amenée au moyen d'une pompe mue par une machine à vapeur, qui sert également à la production de la lumière électrique. Les résultats des travaux des pensionnaires sont en grande partie consignés dans le recueil périodique intitulé *Archives de zoologie expérimentale*. — Le climat de Banyuls est sain; la population de Perpignan s'y rend en foule pendant la saison des bains et l'administration départementale a décidé récemment d'y établir un *sanatorium*, pour guérir par un séjour de quelques mois au bord de la mer les enfants souffreteux et maladifs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les monuments anciens sont rares à Banyuls, il faut y signaler cependant un menhir près de l'anse de Peyrefite, à laquelle il a donné son nom, l'église de l'ancien village de Banyuls, et, sur les hauteurs environnantes, des tours, souvent accolées aux *mas*, destinées à servir de refuge lorsque les corsaires maures débarquaient, ce qui était fréquent jusqu'au siècle dernier. L'église paroissiale actuelle est chargée d'une ornementation luxueuse ; elle possède depuis peu une statue de la Vierge due à Oliva, sculpteur roussillonnais. Auguste BRUTAILS.

BIBL. : ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon.* — Commandant RATHEAU, *Mémoire sur des tours d'observation ou de signaux,* dans le *Congrès archéologique de France*, XXXIIIe session.

BANZ. Château de Bavière, prov. de Franconie supérieure, sur les bords du Main, sur une colline boisée, à 4 kil. S. de Lichtenfels. C'est une ancienne et célèbre abbaye de bénédictins. Fondée en 1058 par les Babenberg, elle était très prospère au XIVe et au XVe siècle. Détruite dans la guerre des paysans (1525), cette communauté fut successivement restaurée et abandonnée deux fois encore au cours des luttes religieuses du XVIe et du XVIIe siècle ; elle fut abolie en 1803. L'ancienne abbaye, dont l'architecture est justement admirée, appartient à la famille royale de Bavière ; c'est le plus beau château de cette région. L'église, à deux tours, renferme le tombeau du maréchal Berthier. En face de Banz se trouve, sur l'autre rive du Main, le pèlerinage des *Vierzehnheiligen* (quatorze saints).

BIBL. : THEODORI, *Geschichte und Beschreibung der Schlosses Banz ;* Munich, 1857, 2e édit.

BANZO (Antonio), graveur italien du commencement de ce siècle, élève de P. Bettelini. Il a travaillé à Rome et a exécuté une série d'estampes, d'après Raphaël, le portrait de *Pie VII*, d'après F. Manno, celui de *Pétrarque*, des planches pour les œuvres de Canova, etc.

BAOBAB (*Adansonia* L.). Genre de plantes de la famille des Malvacées et du groupe des Bombacées, dont on connaît seulement trois espèces : l'*A. Gregorii* F. Muell., de l'Australie tropicale, à fleurs d'un blanc jaunâtre ; l'*A. madagascariensis* DC., de Madagascar, à fleurs rouges magnifiques, et l'*A. digitata* L., ou *Baobab*, *Arbre de mille ans*, des régions tropicale de l'Asie et de l'Afrique. Les Baobabs sont avec les *Fromagers* et les *Eriodendron* (V. ces mots), les géants du règne végétal. L'*A. digitata* L., qui est l'espèce la plus importante et la plus célèbre, croît naturellement dans les terrains sablonneux humides des bords de la mer, au Sénégal, à Sierra-Leone, au Congo, à Oware, à Benin, en Nubie, et paraît cultivé dans plusieurs autres portions de l'Afrique, et dans l'Asie tropicale. C'est l'*Ophelus sitularius* de Loureiro, l'*Adansonia Baobab* de Gaertner et le *Ghoui* des nègres de l'Afrique. Plusieurs voyageurs, notamment Adanson (*Act. acad.*, année 1761, tab. 6 et 7), ont publié des mémoires très complets sur ce bel arbre, dont le tronc n'a guère plus de 5 à 6 m. de hauteur, mais peut atteindre jusqu'à 30 m. de circonférence. Ce tronc immense est divisé à son sommet en un grand nombre de branches très grosses, longues de 18 à 20 m., et étalée horizontalement en parasol ; d'où il résulte que l'arbre, vu de loin, se présente sous la forme d'une masse hémisphérique de verdure recouvrant un espace d'environ 50 m. de diamètre. L'écorce du tronc et des branches est cendrée, lisse, comme vernissée en dehors, verte et piquetée de rouge en dedans ; celle des jeunes rameaux de l'année est verdâtre et couverte d'une pubescence fine. Le bois est très mou, blanc et léger. C'est sur les jeunes rameaux que naissent les feuilles. Celles-ci tombent chaque année au mois de novembre. Elles sont alternes, composées-digitées, avec cinq, sept ou neuf folioles glabres, ovales, entières, brièvement pétiolées et accompagnées de stipules caduques. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, sont pendantes à l'extrémité de pédoncules longs d'environ 12 à 15 centim. Chacune d'elles a un calice gamosépale caduc, à cinq divisions profondes, coriaces, réfléchies en dehors, et une corolle

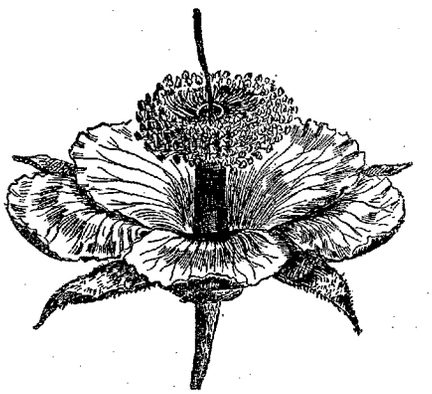

Adansonia digitata L. — Fleur entière (d'après H. Baillon).

beaucoup plus longue, formée de pétales ovales, arrondis au sommet, veinés, de couleur blanche ou légèrement teintés de rose-lilas. L'androcée se compose d'un nombre considérable d'étamines dont les filets, unis entre eux inférieurement en un tube long de 25 à 30 centim., deviennent ensuite libres et s'étalent horizontalement de manière à former une vaste couronne ; chacun d'eux est terminé par une anthère réniforme, uniloculaire, déhiscente par une forme longitudinale. L'ovaire, libre, supère, surmonté d'un style filiforme dépassant longuement la couronne staminale, devient à la maturité une grosse capsule ovoïde ou oblongue, renfermant, sous son péricarpe ligneux, indéhiscent, une substance molle, pulpeuse, assez semblable, quand elle est sèche, à de la moelle de sureau, et dans laquelle sont nichées de nombreuses graines réniformes pourvues d'un mince albumen.

Dans l'Afrique tropicale occidentale, le Baobab est un arbre vénéré. Les nègres y suspendent leurs amulettes ou *gris-gris*. Son écorce, surtout celle des rameaux, contient un mucilage abondant qui est préconisé comme adoucissant dans le traitement de la dysenterie et des fièvres inflammatoires. Ses feuilles, séchées avec soin, puis réduites en poudre, constituent le *Lalo*, que les nègres du Sénégal conservent dans des sachets en toile de coton et dont ils font journellement usage. Cette poudre a les

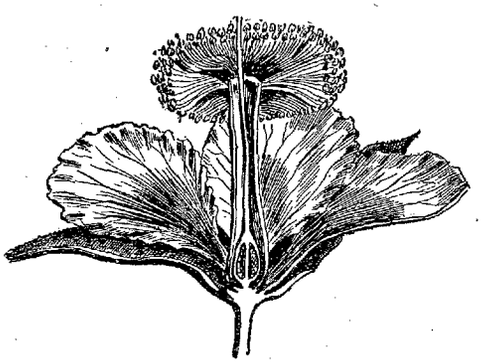

Adansonia digita L. — Coupe longitudinale de la fleur (d'après H. Baillon).

mêmes propriétés émollientes que le mucilage extrait de l'écorce des rameaux. On la mêle aux aliments comme préservatif des diarrhées, des fièvres chaudes et des ardeurs d'urine, affections auxquelles sont très sujets les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Européens qui résident au Sénégal. Le fruit est le *Pain de singe* des colons et le *Boui* des nègres. Son péricarpe ligneux, incinéré, puis mélangé avec de l'huile de palmier, sert à faire un excellent savon. Enfin on prépare, avec la substance pulpeuse qui entoure les graines, une boisson acidule considérée comme un remède puissant contre les fièvres putrides et pestilentielles. C'est cette même pulpe réduite en poudre qui, d'après P. Alpin et Adanson, constituait la *terre de Lemnos* ou *Terra lemnia*, que les médecins arabes préconisaient jadis, en infusion ou en décoction, contre la diarrhée, la dysenterie et les crachements de sang. Ed. Lef.

BAODAN, roi légendaire d'Irlande, régna dans le VI^e^ siècle avec son neveu Eochaidh et fut tué avec lui par Cronan à la bataille de Glingevin (557). Suivant une autre légende, il aurait été massacré par le fils de Colman à Carrig-Leime-an-Eich.

BAON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel; 193 hab.

BAONS-LE-COMTE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, canton d'Yerville; 381 hab.

BAOUR (F.), graveur toulousain de la première moitié du XVIII^e^ siècle, n'est connu que par quelques portraits de ses compatriotes : *J. de Caulet*, président au parlement, l'historien *Ferréol de Lafarge* et le poète *P. Gondelin*, surnommé l'Homère de la Gascogne. G. P-I.

BAOUR-LORMIAN (Pierre-Marie-François-Louis), littérateur français, né à Toulouse le 24 mars 1770, mort aux Batignolles le 10 déc. 1854. Fils d'un imprimeur-libraire, il débuta par des satires contre les membres de l'Académie de sa ville natale et donna une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* (1795, in-8). Malgré sa médiocrité, cette traduction excita la jalousie de Lebrun-Pindare (Ecouchard-Lebrun), alors dans tout l'éclat de sa fugitive célébrité, et il s'ensuivit une guerre d'épigrammes où le nouveau venu ne fut pas toujours le plus faible. Ces coups d'épingle et une satire intitulée *les Trois Mots* (1798, in-8) contribuèrent autant à la fortune de Baour-Lormian que sa traduction des *Poésies d'Ossian* (1801) et que sa tragédie d'*Omasis* ou *Joseph en Egypte* (Théâtre-Français, 1807), admise à concourir pour les prix décennaux en même temps, que les *Templiers* de Renouard. En 1811, il fit représenter sans succès une autre tragédie, *Mahomet II*, et publia les *Veillées poétiques*. Une refonte de sa traduction de *Jérusalem délivrée* (1819), des poésies de circonstances, telles que la *Fête de l'hymen* (1810), ou le *Retour à la religion*, suivi du *Sacre de Charles X* (1825), de séniles attaques contre les novateurs: *le Classique et le Romantique*, dialogue (1825); les *Nouveaux Martyrs* (1820, in-8); un roman historique, *Duranti, premier président du Parlement de Toulouse* ou *la Ligue en province* (1828, 4 vol. in-12), sont les autres titres littéraires, fort oubliés aujourd'hui, de Baour-Lormian. Décoré de la Légion d'honneur en 1806, élu membre de l'Académie française en 1815, comme successeur de Boufflers, il passa de longues années dans une cécité croissante, n'ayant guère d'autre ressource qu'une pension du gouvernement dont il dut le maintien à la généreuse intervention de Lamartine. Il fut remplacé par Ponsard à l'Académie française. Maurice Tourneux.

BAPAUME *(Batpalmæ)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, au point de partage des bassins de la Somme et de l'Escaut; 3,291 hab. Station du chemin de fer du N., ligne d'Achiet à Cambrai. L'industrie assez active est représentée par des sucreries, des filatures de coton et de lin, des huileries d'œillette et de colza, des savonneries, des fabriques de linon, de calicot et de percale.

Histoire. — Bapaume était située, au moyen âge, sur la route la plus fréquentée conduisant en Artois et en Flandre, ce qui donna à cette ville une importance considérable pour le commerce de transit. Dès le XI^e^ siècle, les officiers du comte de Flandre y rançonnaient les négociants qui la traversaient. L'importance du trafic s'accrut encore au siècle suivant, et le péage de Bapaume, dont de nombreux tarifs nous sont parvenus, devint extrêmement productif. Une charte de commune, accordée à cette ville au cours du XII^e^ siècle, fut confirmée en 1196 par Philippe-Auguste, qui y avait épousé Isabelle de Hainaut en 1180. En 1335, le comte d'Artois, Eudes, répara le château et construisit de nouvelles fortifications. Les Armagnacs s'emparèrent, en 1414, de Bapaume, alors réuni aux possessions bourguignonnes. Louis XI occupa la ville à la mort de Charles le Téméraire en 1477 et la donna en fief à Antoine, bâtard de Bourgogne, mais Charles VIII la rendit à la maison d'Autriche. Conquise en 1421 par le duc de Guise, elle fut reprise par Charles-Quint, qui accrut considérablement ses fortifications, et demeura depuis lors à la maison d'Autriche, jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle. Le maréchal de la Meilleraye s'en empara en 1641 et le traité des Pyrénées la réunit définitivement à la France (1659). Elle fut le siège de l'un des bailliages de l'Artois. Bapaume conserva ses fortifications et demeura place forte jusqu'au règne de Louis-Philippe : elle fut déclassée en 1847, et on ruina ses fortifications dans un simulacre de siège, dirigé par le fils du roi. — Les armoiries de Bapaume sont d'azur à trois mains apaumées d'argent posées deux et une.

Armoiries de Bapaume.

Monuments. — Bapaume a conservé une partie de ses fortifications, dominées au S. par un donjon carré en ruines. *L'église Saint-Nicolas*, de la fin du XVI^e^ siècle, a sa façade surmontée d'une lourde tour surmontée elle-même d'un dôme et d'une petite flèche. La statue de *N.-D. de Pitié*, dans la chapelle de ce nom, attire de nombreux pèlerins. Les vitraux et les peintures sont modernes, ou du moins considérablement restaurés. L'*hôtel de ville* est de l'époque de la domination espagnole ; à gauche s'élève un *beffroi* (1610) contenant un carillon. Dans le cimetière, a été élevé un monument à la mémoire des soldats français tués dans la bataille du 3 janv. 1871.

Bataille de Bapaume. — Bataille de la guerre franco-allemande, livrée les 2 et 3 janv. 1871. Après la bataille do Pont-Noyelles, nous voyons le général Faidherbe, pressé par un ennemi qui allait devenir d'instant en instant plus nombreux et pouvait le couper de sa ligne de communication, se retirer en bon ordre vers le N., sur Arras et Douai. Le 27 déc., il arrête son mouvement et prend position sur la ligne Fampoux, Vitry, Corbehem, appuyant sa droite à Arras et sa gauche à Douai, et protégé en avant par le cours de la Scarpe. Là, il ravitaille ses troupes et les fait reposer. Pendant ce temps, l'ennemi, décidément maître d'Amiens depuis l'affaire de Pont-Noyelles, avait marché sur Péronne, l'avait investi et, le 28 déc., avait commencé le bombardement de la place. C'est alors que Faidherbe se décide à reprendre l'offensive. Le 31 déc., il s'avance au S. d'Arras, sa droite à Rivières-Groseille, sa gauche à Tilloy. Le 1^er^ janv. 1871, il assemble ses généraux à Beaurains et, malgré leur avis, décide qu'on marchera en avant : « Messieurs, leur dit-il, vous avez peut-être raison, mais laisser bombarder Péronne sans tenter de le secourir, lorsque j'ai sous mes ordres au moins 30,000 hommes et 90 pièces de canon, c'est encourir à coup sûr le déshonneur. Or, j'aime mieux être battu en faisant mon devoir que déshonoré par une accusation de pusillanimité, nous partirons demain matin pour marcher à l'ennemi : vous recevrez ce soir les ordres de marche. » Jetons un coup d'œil sur les positions prussiennes et les troupes qu'allait aborder l'armée du Nord. Ces troupes formaient l'aile droite de la première armée, dont l'aile gauche opérait sur la basse Seine; elles étaient sous le commandement en chef du général de Gœben. Le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général comte de Gröben, commandant la 3e division de cavalerie, était à Bucquoy avec trois compagnies d'infanterie, dix escadrons et demi et une batterie. La 15e division occupait Bapaume avec onze bataillons, quatre escadrons et quatre batteries. Son chef, le général de Kummer, avait placé en première ligne la 30e brigade

BAPAUME

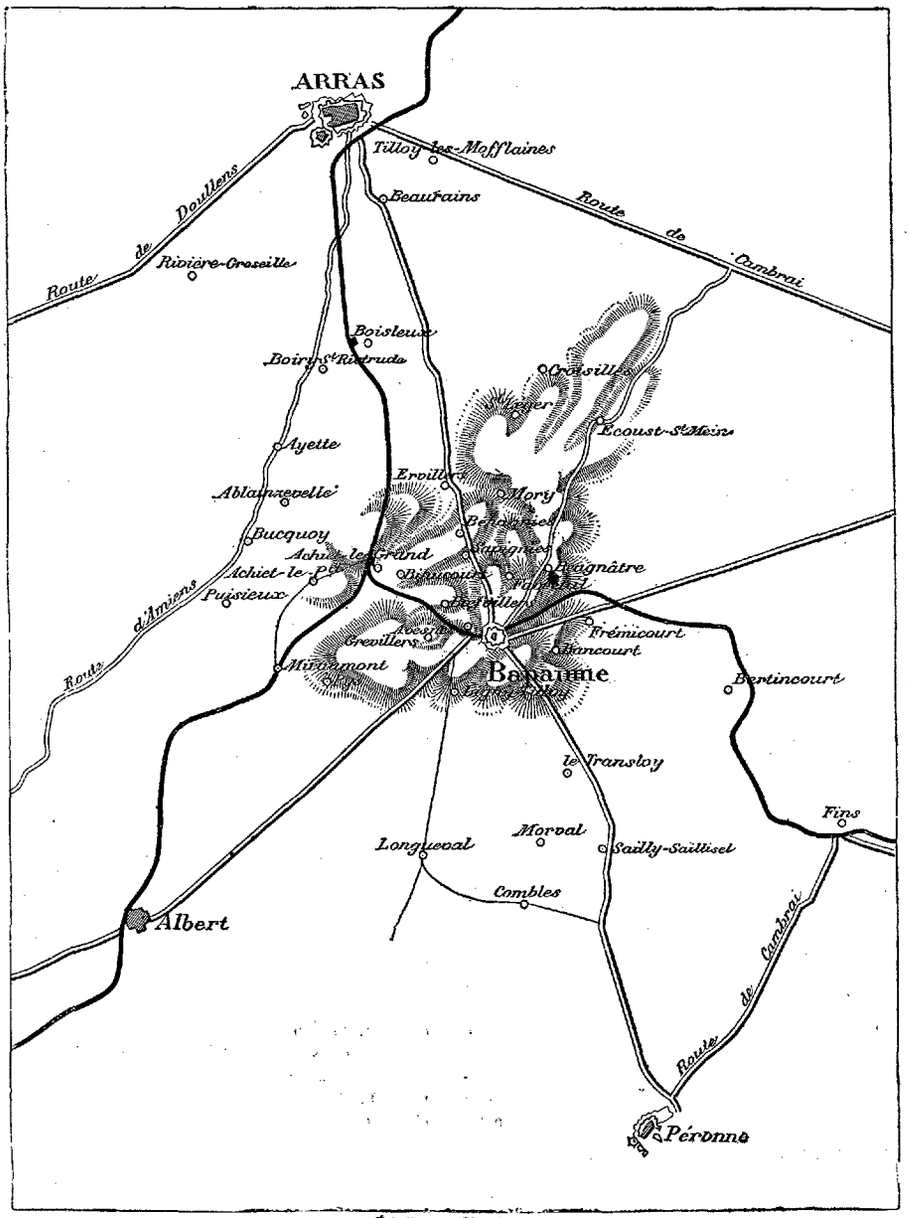

Échelle au 300.000e.

d'infanterie (général de Strubberg) avec trois escadrons et trois batteries, de Bapaume à Béhagnies, et en seconde ligne la 29e brigade (général de Bock) sur la ligne Bertincourt–Sailly-Sallisel, avec un escadron et deux batteries. Le 8e bataillon de chasseurs restait à la disposition du général de Gœben vers Combles et Morval, avec deux batteries à cheval. Sur la route de Péronne à Cambrai, à Fins, se trouvait le prince Albrecht ayant sous ses ordres la brigade combinée de cavalerie de la garde, une batterie à cheval et un bataillon détaché du régiment de fusiliers n° 33.

Nous sommes au 2 janv., le ciel est gris, le temps froid. Les troupes françaises se mettent en marche dès la première heure. La division Derroja du 22e corps (général Lecointe) qui forme la droite arrive jusqu'à Bucquoy d'où les Prussiens se sont retirés sur Puisieux et Miraumont, puis elle fait un à-gauche et vient cantonner à Achiet-le-Petit, sans avoir tiré un coup de fusil. Au centre, la division du Bessol du même corps, avec laquelle marche le général Faidherbe, se dirige sur Ablainzevelle qu'elle atteint vers midi. Au 23e corps (général Paulze d'Ivoy), la marche est loin d'être aussi facile. La divi ion Payen

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'est avancée par Boisleux et Ervillers, et au sortir de ce dernier village déploie la brigade Michelet pour enlever Béhagnies; deux batteries sont mises en position à droite et à gauche de la route. La brigade Delagrange reste en réserve à Ervillers. La brigade Michelet s'avance avec confiance sur trois colonnes, croyant le village occupé seulement par des avant-postes peu nombreux. La colonne du centre a atteint les premières maisons quand un feu terrible l'accueille et la refoule en désordre. Elle ne tarde point pourtant à se reformer, s'élance de nouveau et enlève Béhagnies, rejetant les Prussiens sur Sapignies. Malheureusement, la colonne de droite a fait un trop long détour et n'est pas en mesure de la soutenir, et la colonne de gauche, accueillie elle-même de près par des volées de mitraille et chargée par la cavalerie, est rejetée sur Ervillers, laissant 250 prisonniers aux mains des Prussiens, qui réoccupent immédiatement Béhagnies. Il est environ deux heures. La division Robin (mobilisés) du 23e corps n'a pas encore paru sur le champ de bataille, ce n'est que vers deux heures et demie qu'elle est signalée près de Mory, ayant perdu un temps précieux à passer par Croisilles et Saint-Léger, au lieu de suivre la division Payen. On peut affirmer que, si elle eût figuré dans l'affaire de la matinée, elle eût pu, par sa seule présence, lui donner une tout autre issue. Cependant la brigade Delagrange s'est portée en ligne à Ervillers pour remplacer la brigade Michelet, et le reste de la journée se passe sans que l'on sorte de part ni d'autre de ses positions. Au centre, Faidherbe, qui ne sait rien de ce qui vient de se passer au 23e corps, fait attaquer Achiet-le-Grand dont il chasse les Prussiens, et occupe également Bihucourt. A cinq heures, il fait arrêter le 22e corps en arrière de Biefvillers et de Grévillers et établit son quartier général à Achiet-le-Grand. Vers sept heures du soir, le général de Kummer, trouvant la brigade Strubberg trop en l'air, la fait rentrer à Bapaume où se trouve ainsi réunie toute la 15e division. Il compte défendre la ville en s'appuyant sur la ligne Grévillers, Biefvillers, Favreuil et Beugnâtre. Le général de Gœben sera à Pys avec un bataillon, quatre escadrons et quatre pièces. Le prince Albrecht qui est à Fins reçoit du général de Gœben, resté à Combles, l'ordre d'amener son détachement à Bertincourt. En outre, Gœben demande aux troupes de Barnekow qui investissent Péronne trois bataillons et quatre batteries qui devront arriver à neuf heures du matin à Sailly-Saillisel.

Les ordres de Faidherbe pour le 3 janv. sont que le 23e corps reprendra sa marche par la route de Bapaume, la division Payen suivant directement la route, la division Robin marchant de Mory pour tourner Favreuil. La division du Bessol s'avancera de Bihucourt sur Biefvillers, et Derroja qui est à Achiet-le-Petit se dirigera sur Grévillers. Le 3, le jour se lève très sombre, la terre est couverte de neige, le froid intense. De grand matin, Faidherbe recommence l'attaque au centre, du Bessol se lance sur Biefvillers et Derroja sur Grévillers. A gauche, la division Payen entre à Béhagnies et Sapignies évacués par l'ennemi ainsi qu'on l'a vu, et se rabat sur Favreuil fortement occupé. Quant à la division Robin, dont les troupes ne sont pas capables de rester en ligne sous la moindre fusillade, elle se borne à couvrir notre gauche par sa présence. A droite, Grévillers est vivement enlevé par les troupes du général Derroja, et Biefvillers, vigoureusement défendu, l'est lui-même bientôt, à la faveur d'un mouvement tournant par la gauche, exécuté par les troupes de du Bessol. Puis, l'artillerie française ayant éteint le feu des canons prussiens, nos soldats s'élancent directement sur Bapaume, trouvant Biefvillers, la route de Bapaume et les maisons d'Avesnes encombrés de blessés prussiens; nous faisons là de nombreux prisonniers. La division du Bessol pénètre même dans le faubourg d'Arras, mais l'ennemi parvient à l'arrêter, grâce aux fossés et aux pans de murailles restant des anciennes fortifications, qui facilitent singulièrement la défense. A gauche, le 23e corps se rend maître de Favreuil, aussitôt que son chef a fait remplacer à la gauche de sa ligne d'attaque la division Robin: deux bataillons de la brigade Delagrange. De ce côté, les Prussiens se mettent en pleine retraite, et il se produit sur toute la ligne une sorte d'accalmie. Dans l'après-midi, l'ennemi qui ne veut pas encore s'avouer battu cherche à tourner notre droite par Tilloy. Le général Lecointe dirige sur ce village la brigade Pittié qui s'en empare, malgré une vive résistance, et s'y maintient. Ensuite c'est Ligny qui est vivement disputé, mais reste en définitive aux Prussiens. A la nuit tombante, nous n'en sommes pas moins victorieux sur toute la ligne, puisque l'Allemand a été chassé de toutes les positions qu'il occupait le matin. Nos troupes passent dans les villages conquis la nuit que les Prussiens emploient à évacuer Bapaume et à se mettre en retraite. Les quelques lignes suivantes, extraites de l'ouvrage du grand état-major prussien sur la *Guerre franco-allemande*, se chargent de montrer l'état où nos braves troupes avaient réduit leur adversaire : « ... de leur côté, les Allemands non plus n'étaient rien moins que désireux de reprendre la lutte immédiatement. L'artillerie ne parvenait même pas à reconstituer un approvisionnement suffisant..... Les soldats avaient un besoin urgent de repos. Afin de le leur ménager, la retraite en arrière a été décidée; et dans la matinée du 4, le mouvement était déjà en voie d'exécution, quand les avant-postes annoncèrent que l'ennemi s'était retiré des villages au N. de Bapaume. » Malheureusement, Faidherbe laissa passer l'occasion de donner à sa victoire un caractère décisif, en ne faisant pas coûte que coûte recommencer le lendemain la marche en avant, comme le voulaient plusieurs de ses généraux cette fois plus confiants que lui. Il n'y a pas à douter que Péronne aurait été délivré le lendemain même, puisque le major Schell du grand état-major prussien nous apprend dans son livre *les Opérations de la première armée* que « le général Barnekow reçut à deux heures (le 3) l'ordre de se tenir prêt à lever le siège ». Le général en chef de l'armée du Nord, en présence du froid extrême, de la fatigue des troupes, de la nécessité du ravitaillement, et comptant sur une défense de Péronne assez longue pour lui permettre de renouveler sa tentative à quelques jours de délai, donna l'ordre à ses troupes de se retirer, le 4, à une dizaine de kilomètres au N. de Bapaume, dans leurs cantonnements de Boisleux, pour se retaire avant de reprendre la lutte. La bataille de Bapaume nous avait coûté 1,319 hommes tués ou blessés et 800 disparus dont le plus grand nombre se composait de mobilisés du général Robin, rentrés sans plus de façon dans leurs foyers. Les Allemands avouèrent le chiffre de 40 officiers et 710 hommes tués ou blessés, mais des témoignages dignes de foi portent ce nombre à 1,100 hommes environ. Si l'on fait abstraction de la division Robin qui fut pour nous plutôt un élément de faiblesse qu'une aide efficace, à cause de la confiance que sa pusillanimité inspirait aux Prussiens, nous évaluerons les forces françaises à environ 25,000 hommes dont un quart de mobiles. Les Allemands disposaient de 15,000 hommes abrités derrière les obstacles les plus faciles à défendre. La bataille de Bapaume peut donc prendre une place glorieuse dans nos annales.

Bibl. : Le général Faidherbe, *Campagne de l'armée du Nord*. — Axel de Rappe, *Campagne de l'armée française du Nord*. — A. de Schell, *Opérations de la première armée*. — H. Daussy, *la Ligne de la Somme*. — *La guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien. — Amédée Le Faure, *Histoire de la guerre franco-allemande*.

BAPHIA (*Baphia* Alzel.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses–Papilionacées et du groupe des Sophorées, dont on connaît seulement sept ou huit espèces propres aux régions tropicales de l'Afrique. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, unifoliolées et stipulées, à fleurs blanches ou jaunes, solitaires ou fasciculées à l'aisselle des feuilles, ou bien disposées en petites

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grappes terminales. Le fruit est une gousse linéaire-lancéolée ou falciforme, qui s'ouvre en deux valves pour laisser échapper un petit nombre de graines suborbiculaires ou ovales. Les espèces les plus importantes sont le *B. nitida* DC., de Sierra-Leone, et le *B. laurifolia* H. Bn. du Gabon. Leur bois, d'une odeur agréable, rappelant un peu l'odeur de violette, constitue la *Cam-wood* des Anglais ou *Bois de Cam*, très recherché pour l'ébénisterie et qui renferme une matière colorante employée en Angleterre dans la teinture en rouge. Ed. Lef.

BAPHIUS. Ce nom est celui d'un jurisconsulte purement imaginaire. M. Montreuil, dans son *Histoire du droit byzantin*, explique ainsi la méprise qui a fait croire à l'existence de ce personnage : dans une scolie sur les *Basiliques*, où il est question de la *Lex Fabia (nomos Phabiou)*, le copiste ayant écrit *Baphiou*, on s'est empressé d'attribuer ce nom au commentateur de ce recueil de lois. G. L.

BAPHOMET. Ce mot d'origine orientale, et déformation du nom de *Mahomet*, désignait au moyen âge un faux dieu, un démon, une idole quelconque ; on l'a particulièrement appliqué à une idole monstrueuse qu'on accusa les Templiers d'avoir adorée.

Dans l'enquête ordonnée contre l'ordre du Temple, deux des six témoins entendus à Carcassonne, Gaucerand de Montpezat et Raymond Rubei, parlent d'une idole faite en figure de Baphomet, d'une figure en bois, *ubi erat depicta figura Baphometi*. Un autre témoin interrogé à Florence déclare qu'on lui a dit en lui montrant l'idole : *ecce deus vester et vester Mahumet*. Ces trois dépositions sont le point de départ de tout ce que de nombreux érudits modernes, depuis Frédéric Nicolai en 1782, ont écrit sur Baphomet. On a cru à tort que ce mot désignait une idole d'une forme particulière, et non pas les idoles païennes et les figures diaboliques en général. Baphomet était un mot générique pour désigner les faux dieux, de même que le mot *Sarrasins* signifiait les païens. On s'explique par là les contradictions apparentes des témoins du procès des Templiers quand ils décrivent l'idole adorée, selon eux, par les chevaliers. « Les rapports variaient, dit Michelet (*Hist. de France*, t. III, p. 143) ; selon les uns, c'était une tête barbue ; d'autres disaient une tête à trois faces. Elle avait, disait-on encore, des yeux étincelants. Selon quelques-uns, c'était un crâne d'homme. D'autres y substituaient un chat. » Au chapitre de Paris, on saisit une tête bizarre avec une grande barbe d'argent, qui portait le numéro LXIII ; les Templiers affirmèrent, non sans raison, ce semble, que cette idole prétendue n'était qu'un reliquaire contenant la tête de l'une des onze mille vierges. Cette tête est, d'ailleurs, la seule qu'on ait produite au cours du procès.

En revanche, les érudits modernes ont essayé de retrouver les figures baphométiques parmi les monuments que nous a légués le moyen âge ; ils ont aussi donné libre carrière à leur imagination pour déterminer l'étymologie du mot *Baphomet*. Ceux qui, comme le baron de Hammer-Purgstall, ont essayé de rattacher l'idolatrie des Templiers au gnosticisme, ont vu dans le mot *Baphomet* un dérivé des deux mots grecs βαφη Μῆτις ou Μῆτου, « baptême de la Metè » : la Metè était une déesse adorée par les gnostiques, qui réunissait les deux sexes et était douée de la puissance génératrice. Michelet incline à croire que le Baphomet des Templiers n'est que l'image de l'Esprit saint tel que l'adoraient les sectes gnostiques de l'Orient, « le Dieu qui baptise l'Esprit », celui dont il est écrit : *Ipse vos baptisavit in spiritu sancto et igne*, (Matth., 3, 11), le Paraclet enfin, qui descendit en langues de feu sur les apôtres. Cette hypothèse paraît à Michelet d'autant plus vraisemblable que la fête du Paraclet, la Pentecôte, était la plus grande solennité du Temple. Redslob, dans la *Zeitschrift für histor. Theologie* (1855), émet une théorie singulière et rattache le mot *Baphomet* aux écritures mystérieuses dont les kabbalistes et les gnostiques faisaient si fréquemment usage, comme les francs-maçons de nos jours, et qu'on ne peut comprendre qu'à la condition d'en avoir la clef toute conventionnelle. Il suppose la forme *Baphomety* ; puis faisant abstraction des voyelles et changeant l'ordre des lettres, il arrive à *mpth by* qu'il rattache aux mots hébreux *maptah b(eth) Yahvé*, « clef de la maison de Yahvé (Jéhovah) » ; c'était, comme on le voit, chercher bien loin l'explication d'un mot tout simple.

Quant aux monuments dans lesquels on a voulu voir des figures baphométiques, ils sont fort nombreux. Le mémoire du baron de Hammer imprimé dans le t. VI des *Mines de l'Orient* en contient le recueil le plus important. On y remarque surtout vingt-quatre figures androgynes, d'un caractère voisin de l'obscénité ; elles sont coiffées d'un bonnet entouré de serpents ; elles tiennent des chatnes, des croix ; elles sont accompagnées de divers symboles : le soleil, la lune, la peau de lion, le chandelier à sept branches, un crâne, des serpents. Sur plusieurs de ces monuments sont gravées des inscriptions gnostiques et arabes. Les plus célèbres des objets dits *baphométiques* sont les deux coffrets de l'ancienne collection du duc de Blacas, aujourd'hui dispersée. Voici quel aurait été, suivant les commentateurs modernes, l'usage de ces coffrets. Au nombre des pratiques mystérieuses reprochées aux Templiers, il paraît, d'après les pièces du procès, que chaque chevalier se ceignait, soit à nu, soit par-dessus sa chemise, d'une cordelette de fil blanc, à laquelle on avait préalablement fait toucher l'idole baphométique. Ces cordelettes étaient soumises à ce contact par les initiateurs qui gardaient les idoles dans des coffrets spéciaux et diaboliques. Gaucerand de Montpezat dépose qu'il lui fut baillé une ceinture que son initiateur tira de la caisse où était la figure de Baphomet. Les deux coffrets de la collection Blacas ont été trouvés, l'un à Volterra en Toscane, l'autre à Essarois en Bourgogne, à une lieue de l'ancien prieuré du Temple de Voulaine. Ils sont en pierre et d'un travail grossier. Celui d'Essarois mesure 25 cent. de long sur 19 de large et 13 de haut. Sur le couvercle, on voit un personnage obscène, androgyne, ayant à la fois de la barbe et des mamelles ; il est coiffé d'une tour crénelée, comme Cybèle, et porte dans chaque main un bâton orné, l'un du croissant lunaire, l'autre du disque solaire ; à ses pieds, un crâne entre une étoile et un pentagone ; autour, une inscription arabe indéchiffrable et dans laquelle le baron de Hammer s'est, à tort, évertué à retrouver une allusion au baptême de la divinité androgyne Metè. Les scènes figurées sur les grands côtés du coffret sont d'une obscénité révoltante et nous en omettrons la description. Sur l'un des petits côtés, une sorte de guerrier attire à lui deux petits enfants dont l'un est monté sur un crocodile. On y voit aussi un génie ailé qui tient une couronne et une épine dorsale et un quatrième personnage qui saisit une hache et un gouvernail. Sur le côté opposé, quatre personnages s'apprêtent à sacrifier un taureau sur un autel allumé. Des scènes du même genre, qui paraissent moins obscènes cependant, figurent sur le coffret de Volterra où nous remarquons particulièrement un bûcher sur lequel brûle un cadavre. M. Gaidoz a publié en 1881 (*Revue archéolog.*, 1881, p. 365) une statuette en bronze trouvée à Broc (Maine-et-Loire), que l'auteur incline à regarder comme un monument baphométique. C'est un homme barbu, accroupi, les jambes croisées, coiffé d'un bonnet pointu et tenant dans chaque main une espèce de massue ou peut-être des cordelettes, qui seraient une allusion à l'usage signalé plus haut.

Nous donnons ici un monument dit *baphométique*, conservé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. C'est un moule d'orfèvre, en serpentine, sur lequel sont représentés en creux deux personnages, un homme et une femme debout, à côté l'un de l'autre, vêtus d'un costume singulier. L'homme a un casque pointu muni de petites cornes. Les deux personnages ont les mains

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ramenées sur la poitrine, dans un geste immodeste et évidemment symbolique. Ce monument pourrait bien n'être

Monument baphométique du cabinet des médailles (B. N. Cat. n° 2255.)

qu'une pierre gnostique à rapprocher des pierres talismaniques qu'on désigne généralement sous le nom d'*abraxas*. Cependant on a récemment découvert en Asie Mineure un moule en serpentine du même genre, avec des personnages qui ont beaucoup d'analogie avec ceux-ci (*Revue archéologique*, 1885, 3e série, t. V, p. 55) ; on a cru pouvoir rattacher ces objets à la civilisation des Héthéens, cette race encore si peu connue, qui domina dans la plus grande partie de l'Asie occidentale antérieurement au VIIe siècle avant notre ère.

Que cette attribution archéologique soit ou non justifiée, il nous paraît fort douteux que les monuments bizarres auxquels on a donné le nom de Baphomets remontent aux Templiers et soient des produits de leur industrie. On doit plutôt, selon nous, les regarder comme des objets exécutés par les sectes secrètes, assez nombreuses au moyen âge, d'hommes qui avaient fait pacte avec le diable, sectes dont l'origine se rattachait plus ou moins directement à la kabbale et au gnosticisme. Quelques-uns aussi, sans doute, étaient au nombre des figures symboliques employées par les sorciers et les alchimistes. Un des auteurs les plus récents qui se soient occupés des doctrines secrètes des Templiers, M. Jules Loiseleur, conclut comme il suit au sujet de Baphomet : « Dans la langue du moyen âge, *Baphomet*, *Maphomet*, *Mahom*, *Mahomet* sont autant de synonymes, et ces mots n'expriment pas seulement le nom du fondateur de l'islamisme ; ils désignent aussi, par extension, un faux dieu, un démon, une idole quelconque... De là, *baffumerie*, *mahomerie*, *mômerie*, pour désigner tous les cultes superstitieux et impurs et les lieux où ces cultes étaient pratiqués. »

E. Babelon.

Bibl. : Frédéric Nicolai, *Essai sur les accusations portées contre l'ordre des Templiers et sur ses mystères*, 1782. — Baron de Hammer-Purgstall, dans le grand recueil intitulé *les Mines de l'Orient*, tome VI. — Raynourd, dans le *Journal des Savants*, 1819, pp. 151 et suiv. — Michelet, *Procès des Templiers*, 2 vol. in-4. — Du même, *Histoire de France*, t. III, p. 144, note. — Michaud, *Histoire des Croisades*, t. IV, p. 680. — Chabouillet, *Catalogue des Camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, p. 309, n° 2255. — Mignard, *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas ;* Paris, 1852, in-4. — J. Loiseleur, *la Doctrine secrète des Templiers ;* Paris, 1872, in-8.

BAPST, famille d'orfèvres-joailliers des XVIIIe et XIXe siècles. Originaire de la Souabe, *Georges-Michel* Bapst vint à Paris faire son apprentissage chez Stras, l'orfèvre-chimiste auteur de la composition qui a conservé son nom. Il épousa la fille de son patron et lui succéda dans son commerce ; il reçut, le 15 déc. 1752, le titre d'orfèvre privilégié du roi. Son frère *Georges-Marie* Bapst, déjà orfèvre à Paris, lui avait servi de caution pour l'introduire dans la corporation. Georges-Michel Bapst mourut en 1770, laissant sa veuve continuer son commerce. Son fils *Georges-Frédéric* Bapst fit son apprentissage chez Jacquemin, joaillier de la couronne sous Louis XV. Il s'associa plus tard avec Bachmann et ensuite avec son neveu *Hébrard* Bapst, épousa la fille de Menière, dernier joaillier de la couronne sous Louis XVI. Par suite de cette association, les papiers de la couronne, dessins, modèles, etc., passèrent entre les mains de la famille Bapst. En 1814, Hébrard Bapst devint joaillier de la couronne et conserva ce titre jusqu'en 1831. C'est lui qui exécuta avec son neveu, *Frédéric* Bapst, les montures des diamants du sacre de Charles X. Au nombre de ces parures on remarquait surtout la couronne surmontée du régent, et l'épée militaire qui existe encore. En 1815, à la rentrée des alliés à Paris, Hébrard Bapst, alors chef de bataillon de la garde nationale dans le quatrième arrondissement, parvint, à la tête de quelques compagnies, à empêcher des soldats de l'armée alliée de piller les parties du Louvre qui avaient été confiées à sa garde et fut à cette occasion nommé chevalier de la Légion d'honneur. A ce moment la maison de commerce était située quai de l'Ecole et les diamants de la couronne y étaient déposés. Un poste de un brigadier et quatre suisses avec une sentinelle montait la garde devant les bureaux. Ce ne fut qu'en 1832, lors de l'insurrection qui eut lieu à l'enterrement du général Lamarque, que le poste de soldats d'infanterie de ligne qui depuis 1830 avait remplacé les suisses fut définitivement supprimé. A partir de cette époque les diamants de la couronne ne furent plus déposés dans la maison Bapst. Durant le gouvernement de Juillet, *Constant* Bapst fut joaillier de la couronne et Frédéric Bapst, son cousin, continua à diriger les travaux des ateliers. En 1848, au moment des journées de Février, Constant Bapst appelé par le général Courtet au Louvre pour assister à l'enlèvement des diamants de la couronne, que ce général voulait remettre à l'état-major de la garde nationale, s'opposa énergiquement à leur transport. Malgré ses avis, le général Courtet exécuta son projet, et pendant l'opération on fit disparaître deux parures représentant une valeur de 300.000 fr. L'opinion publique se montra sévère pour le général Courtet et ne le disculpa jamais complètement d'avoir été la cause, au moins imprudente, de ce vol considérable. Constant Bapst mourut en 1849 ; son fils *Paul-Alfred*, joaillier de la couronne sous l'empire, exécuta avec le concours de Frédéric Bapst les joyaux que portait l'impératrice Eugénie, le diadème grec, la grande résille, le diadème russe, les nœuds, etc. *Paul-Alfred* Bapst eut un rôle considérable dans le mouvement industriel du second empire. Il fut président du conseil d'administration de l'Imprimerie générale (anciennement imprimerie Lahure) qu'il reconstitua sur un grand pied ; puis il prit successivement la présidence du conseil des sucreries du Marquenterre, et des papeteries de la Manche. Juge au tribunal de commerce pendant dix ans, il fut désigné comme président des différents jurys de la joaillerie, à l'exposition universelle de 1878, et mourut en 1879, laissant sa maison de commerce à son fils *Germain* (né en 1853), qui s'associa avec M. Falize. M. Germain Bapst, voyageur et archéologue, a publié divers travaux et mémoires, dont les plus connus sont l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe* (Paris, 1884, in-4) ; les *Etudes sur l'étain dans l'antiquité* (Paris, 1883, in-8) ; l'*Étude sur l'orfèvrerie française au* XVIIIe *siècle ; Les Germain orfèvres-sculpteurs du Roy* (Paris, 1887, in-8).

BAPTÊME. I. Histoire religieuse. — Le premier des sacrements : *baptismum*, *illuminatio*, *sepulchrum*, *gratia*, *lavacrum regenerationis*, *perfectum lavacrum*, *sacramentum fidei*. La plupart des religions ont attribué

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'emploi de l'eau dans leurs rites, aux lustrations et aux ablutions, une valeur symbolique et une efficacité mystérieuse. En la religion des Israélites, d'où procède la religion chrétienne, on trouve à toutes les époques des usages et des conceptions de ce genre : mais, outre les ablutions et les purifications, qui pouvaient et devaient être renouvelées et qu'on pouvait pratiquer soi-même sur sa propre personne, il semble démontré qu'avant Jean-Baptiste, un baptême était administré au païen converti, une fois pour toutes, comme rite initiateur, complétant ou remplaçant la circoncision. Le prosélyte circoncis, puis baptisé, était considéré comme admis dans l'Alliance, avec toute sa descendance, au même titre que les enfants d'Abraham. Chez les femmes naturellement, le baptême seul suffisait pour produire cet effet. — Dans les Evangiles, les premières mentions sur le baptême se rapportent à Jean-Baptiste prêchant la repentance et plongeant dans le Jourdain ceux qui confessaient leurs péchés (saint Matthieu, III ; saint Marc, I ; saint Luc, III ; saint Jean, I). Cet acte paraît n'avoir eu qu'une valeur symbolique, représentant la purification ou seulement l'espérance de la purification opérée par le repentir et le pardon : *Moi*, disait Jean, *je vous baptise d'eau pour la repentance*, et il ajoutait : *Celui qui vient après moi est plus puissant que moi..... Il vous baptisera dans l'Esprit saint et le feu* (saint Matth., III, 11). De là, entre le baptême de Jean et le baptême chrétien des différences essentielles, qui ont été relevées dès les premiers siècles de l'Eglise et qui ont été proclamées par cet anathème du concile de Trente *(sess. VII, De Baptismo, can. 1)* : « *Si quis dixerit, Baptismum Johannis habuisse eamdem vim cum Baptismo Christi, anathema sit.* »

Suivant la doctrine qui a prévalu dans l'Eglise catholique, le baptême chrétien a été établi au moment même où Jésus fut baptisé par Jean : en ce moment la sainte Trinité, au nom de laquelle on baptise, a été sensiblement manifestée et l'eau, sanctifiée par le contact du corps de Jésus, a reçu la vertu qui la rend propre au sacrement. Depuis lors Jésus, qui ne baptisait pas lui-même, fit ou laissa administrer le baptême par ses disciples (S. Jean, III, 25-26 ; IV, 1-2). Cependant l'institution du baptême n'est relatée qu'à la fin des *Evangiles selon S. Matthieu et selon S. Marc* ; elle y est rattachée au dernier entretien que Jésus eut avec ses disciples, après sa résurrection, et elle fait partie de la formule solennelle de la mission qu'il leur donna alors : « *Allez et instruisez toutes les nations, les* BAPTISANT AU NOM DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT (Matth., XVIII, 19). *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné* (Marc, XVI, 16). C'est à ces paroles que la plupart des théologiens protestants rapportent l'institution du véritable baptême chrétien ; les théologiens catholiques, qui la font remonter jusqu'au baptême de Jésus par Jean, tout en affirmant que le baptême chrétien a été pratiqué avant la mort de Jésus, admettent pourtant qu'il n'est devenu obligatoire que postérieurement, parce que la mort de Jésus a seule mis fin aux sacrements de l'ancienne Alliance, et parce que la loi du baptême, étant une loi positive, n'a été obligatoire qu'après sa promulgation. Or cette promulgation n'a été faite par les Apôtres que le jour de la Pentecôte, en leur première prédication.

Saint Pierre, en ce jour de la Pentecôte, présenta le baptême, précédé de conversion, comme procurant la *rémission des péchés* et le *don du Saint-Esprit* (*Actes des Apôtres*, II, 38-41). Dans la même relation, il est dit que les trois mille personnes qui furent baptisées ce jour-là *furent ajoutées à l'Eglise* : ce qui fait du baptême un mode d'introduction, un *rite d'initiation* en l'Eglise chrétienne. Quelles que puissent être les conclusions de la critique moderne sur l'époque, la composition et l'authenticité de ce document, il est plus que vraisemblable que les effets assignés ici au baptême lui étaient attribués par la plupart des chrétiens de la première génération. Loin de les restreindre, les générations qui suivirent devaient amplifier la foi en l'efficacité de ce sacrement et, conformément à une loi de développement attestée par l'histoire, augmenter en cette efficacité la part du *rite*, de l'eau, des paroles, à mesure qu'elles diminuaient celle de la conversion, de la foi et des dispositions personnelles de ceux qui recevaient le baptême. L'opération du baptême fut considérée comme la condition essentielle du salut pour tous les hommes, le mode assuré de la rémission de tous les péchés, le procédé de la régénération, par lequel l'homme *naît d'eau et d'esprit* (entré dans l'eau couvert de péchés, il en sort *néophyte*, créature nouvelle, abondante en fruits de justice) ; le germe de l'immortalité ; le gage de la résurrection ; l'ensevelissement avec le Christ en sa mort et la communion à sa sortie du sépulcre. Ces croyances furent, dès les premiers siècles, exprimées par des images et des comparaisons très caractéristiques et expliquées par des théories très hardies sur la vertu cosmique et mystique de l'eau. Quelque peu émondées et systématisées par saint Augustin, elles forment le fond du dogme officiel de l'Eglise catholique, suivant lequel le baptême : 1° efface le péché originel et toutes sortes de péchés ; — 2° remet d'une manière absolue toutes les peines du péché, dispensant des *œuvres satisfactoires de la pénitence*, parce qu'il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont ensevelis avec le Christ dans le baptême ; mais parmi ce que les théologiens appellent *pœnalitates peccati*, il en laisse subsister certaines, comme la mort, la maladie, la douleur, la faim, la soif, la concupiscence, qui ont été laissées aux hommes pour servir de matière à leur vertu ; — 3° il produit la grâce et le don des vertus, unissant les chrétiens à Jésus-Christ, comme les membres à leur chef ; il communique ainsi à l'âme une qualité divine qui en augmente la pureté et la beauté ; — 4° il imprime en celui qui le reçoit un caractère qui ne peut être effacé et qui, par conséquent, empêche que ce sacrement soit réitéré (V. CARACTÈRE).

La foi en l'indispensable nécessité du baptême pour le salut implique certaines conséquences qu'il est difficile, même à l'orthodoxie la plus implacable, d'admettre en toute rigueur. Des martyrs, qui n'avaient point encore été baptisés, ont enduré la mort pour confesser leur foi ; d'autres croyants, convertis à l'Evangile, aspirant au baptême, sont morts avant de l'avoir reçu. Le premier cas s'est présenté assez fréquemment dans les premiers siècles ; on considéra, dès le commencement, le martyre comme suppléant surabondamment au baptême. En effet, le Christ a dit : *Celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon père..... Celui qui perdra sa vie, à cause de moi, la retrouvera* (saint Matth., V, 32, 39). Il semble qu'on ne s'accorda sur le second cas qu'après la mort de Valentinien, empereur hostile aux Ariens et particulièrement cher aux catholiques. Saint Ambroise déclare que le désir de ce prince lui avait tenu lieu de baptême ; *car celui qui sollicite reçoit (Orat. de obit. Valent)*. Afin de sauvegarder la valeur sacramentelle du mot, on a donné le nom de baptême aux deux faits qui peuvent le remplacer : on a appelé le premier *baptême de sang*, le second *baptême de désir*. Cependant les théologiens orthodoxes reconnaissent qu'il n'y a qu'un seul baptême, *unum baptismum*, celui de l'eau ; les deux autres ne reçoivent ce nom, que parce qu'ils suppléent au défaut du sacrement. — D'autre part, il y a eu dans l'ancienne Alliance des patriarches, des prophètes qui ont été des agents insignes de l'œuvre de Dieu, et des personnages qu'on appelait alors des justes et qui ont possédé certains titres à la sainteté ; il serait dur de les damner. On a imaginé divers systèmes pour les déclarer sauvés : suivant l'un, Jésus, après sa mort, serait descendu aux enfers pour illuminer et délivrer les générations fidèles décédées avant lui ; suivant un autre, les Apôtres auraient évangélisé les enfers et baptisé leurs prosélytes, parmi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lesquels se seraient même trouvés des païens vertueux ; suivant une opinion plus récente, mais qui semble prévaloir, il y aurait eu déjà dans l'ancienne Alliance des sacrements, et la vertu de ces sacrements, jointe à la foi et à l'espérance au futur Sauveur, aurait alors suffi pour sauver les hommes. — Quant aux enfants des chrétiens, saint Paul suppose que, par leur origine, ils participent à la sainteté : « Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle ; autrement vos enfants seraient impurs, *au lieu qu'ils sont saints* (1, Cor. VIII, 14). Il est vraisemblable que tel était, instinctivement ou consciemment, le sentiment dominant dans les temps et dans les lieux où l'on admettait seulement les adultes au baptême. Le développement de la doctrine du péché originel et les conclusions auxquelles elle aboutit devaient mettre fin à cette croyance clémente et aux retards qu'elle permettait. Après avoir varié sur ce point, saint Augustin finit par professer que les enfants morts sans baptême, non seulement sont privés de la gloire céleste, mais que, comme il n'y a aucun terme moyen entre la félicité et la condamnation, ils sont damnés éternellement, quoique soumis à de moindres tourments, *damnatio mitissima et tolerabilior* (Ep. 186, 27). L'autorité de ce docteur imposa son opinion à l'église d'Occident ; saint Thomas d'Aquin a même découvert le nom du séjour infernal où ces malheureux enfants sont relégués : *limbus infantium* ou *puerorum*, à l'instar du *limbus patrum* (V. Limbes).

La prédominance de cette doctrine devait avoir pour effet, non seulement la condamnation de toutes les résistances, mais la réprobation de tous les retards au baptême des enfants. Le concile de Trente prononce l'anathème contre ceux qui contestent la valeur plénière de ce baptême (Sess. VII, *De baptismo*, can. 13 et 14) ; et c'est aujourd'hui un des devoirs du clergé catholique d'exhorter les parents à faire administrer ce sacrement à leurs enfants le plus tôt possible après leur naissance. — Ces dispositions diffèrent beaucoup de ce qui était communément pratiqué dans l'Eglise primitive. Il serait difficile de trouver dans les livres du Nouveau Testament aucun texte vraiment concluant pour ou contre le baptême des enfants ; mais il est évident que les premiers chrétiens qui furent baptisés étaient des adultes : une religion nouvelle ne commence point par des enfants. D'ailleurs, ce qu'on sait des conditions requises alors, de la préparation et du cérémonial de l'acte s'accommode difficilement avec l'idée de l'admission des petits enfants. Au commencement, les Apôtres baptisaient immédiatement quiconque reconnaissait Jésus comme le Messie. C'était seulement ensuite qu'ils donnaient une instruction plus étendue ; mais bientôt on trouva plus convenable de faire précéder le baptême de cet enseignement. Celui qui aspirait à devenir membre de l'Eglise dut auparavant être *catéchumène*, pour être instruit dans la doctrine et préparé au baptême. Il n'est pas absolument impossible que, en quelques endroits, quelques enfants aient été baptisés en ce temps-là, mais il est vraisemblable que ces cas se produisirent rarement et par dérogation à l'usage commun. — Cependant un sentiment fort naturel devait inciter beaucoup de parents à assurer le plus tôt possible à tous leurs enfants les grâces attachées au baptême. Des passages d'Irénée (140-202 ?), de Tertullien (160-245 ?), d'Origène (185-254), de Cyprien (200-258), constatent le développement de cette tendance et le succès qu'elle avait déjà obtenu vers le commencement du IIIe siècle. Tertullien critique cet empressement hâtif ; mais Origène et Cyprien approuvent complètement le baptême des plus jeunes enfants ; Origène même affirme qu'il a été déclaré nécessaire par les Apôtres et qu'en l'administrant l'Eglise ne fait que se conformer à la tradition apostolique : ce qui laisse supposer qu'au temps d'Origène le baptême des enfants était anciennement déjà et normalement établi en l'Eglise d'Alexandrie. Avant eux, Irénée avait attribué à cet acte la renaissance ou régénération des enfants. — Vers la même époque, un mouvement inverse, qui devait durer jusqu'au Ve siècle, se prononçait chez d'autres chrétiens, tendant à reculer le baptême jusqu'à un moment voisin de la mort, afin d'obtenir alors la rémission plénière de tous les péchés commis et d'échapper, en attendant, aux pénitences parfois sévères imposées aux pécheurs baptisés. — Après avoir admis les nouveau-nés, inconscients de ce qu'ils reçoivent, il eût été inconséquent d'exclure aucune créature humaine, pour défaut de pensée ou de raison. Tout homme en vie a donc été déclaré être un sujet capable de recevoir le baptême, lorsqu'il ne s'y oppose pas... lorsque celui qui le lui administre... *obicem voluntatis contrariæ non invenit obsistentem* (décret d'Innocent III). Les idiots et les fous bénéficient du sacrement ; même les monstres, pourvu qu'ils aient quelque apparence de figure ou de forme humaine. S'ils ont deux têtes, on devra baptiser chacune d'elles séparément.

Dans ce sacrement, l'eau constitue ce que les théologiens appellent *la matière éloignée*, l'usage et l'application qu'on fait de l'eau formant *la matière prochaine*. Sur la nécessité de l'eau, le concile de Trente, confirmant l'opinion des Pères et les décisions de conciles antérieurs, prononce l'anathème suivant : *Si quis dixerit : aquam veram et naturalem non esse de necessitate baptismi, atque ideo verba D. N. J. C., nisi quis fuerit renatus aqua et Spiritu Sancto ad metaphoram aliquam detorserit, anathema sit* (Sess. VII, *De Baptismo*, can. 2). Est considérée comme pure et naturelle l'eau de mer, de fontaine, de rivière, de puits, de marais, d'étang, même, en cas de nécessité pressante, l'eau bourbeuse, pourvu qu'elle soit plutôt de l'eau que de la boue. Les eaux artificielles, provenant de la distillation des plantes, sont prohibées. — L'eau baptismale peut être *appliquée* de trois manières : par immersion, par infusion, par aspersion. L'*immersion*, qui correspond à l'étymologie du mot baptiser (plonger), était le mode normalement et généralement usité pendant les premiers siècles ; il a été conservé par l'Eglise orientale orthodoxe et repris, dans le protestantisme, par les *baptistes* (V. ce mot). Suivant Tertullien celui qui était baptisé devait être plongé trois fois dans l'eau et, à chaque fois, le célébrant prononçait un des trois noms : Père, Fils, Saint-Esprit : *Nec semel, sed ter, ad singula nomina, in personas singulas, tingimur* (Adv. Prax, 26). Quand il était impossible de se procurer toute l'eau nécessaire ou quand il s'agissait de *Cliniques*, c.-à-d. de malades qu'il fallait laisser dans leurs lits, l'immersion était remplacée par l'*infusion*. Ce procédé, accidentel d'abord, a fini, malgré de vives résistances, par être généralisé dans l'Eglise latine, qui l'a adopté pour des raisons de prudence et de commodité. L'eau doit être versée trois fois sur la tête, à moins qu'on ne baptise un enfant qui naît ; dans ce cas, on la répand sur la partie du corps qui se présente. Dans la plupart des églises protestantes, le baptême est pareillement administré par infusion. On prétend que l'*aspersion* a été pratiquée par les Apôtres, en ce jour de la Pentecôte, où ils baptisèrent trois mille personnes. — La *forme essentielle* du baptême est, simultanément avec l'application de l'eau, la prononciation de la formule sacramentelle : N., *Je te baptise, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Cette formule, extraite de l'Evangile selon saint Matth., XXVIII, 19 (saint Marc, XVI, 16), a été sanctionnée par le XLVIIIe des canons attribués aux Apôtres. Toute altération de ces paroles affecte l'acte de nullité ; de même, suivant les théologiens catholiques, le défaut de désignation de celui qui est baptisé ; mais cette désignation n'exige pas nécessairement la prononciation du nom : elle est comprise dans les pronoms *te* ou *vous*. — Les ministres légitimes et ordinaires de ce sacrement sont l'évêque, le prêtre, même en présence de l'évêque, et le diacre, mais avec une permission spéciale de l'évêque ou du prêtre. En cas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de nécessité, toute personne en âge de raison, de quelque profession et de quelque secte qu'elle soit, peut l'administrer. Le laïque ou le clerc d'ordre inférieur qui l'administre hors le cas de nécessité commet un acte illicite, mais cet acte n'en est pas moins valable comme sacrement. La valeur du *baptême donné par les hérétiques* a été longtemps contestée : tantôt déniée complètement, tantôt admise de la part de certaines sectes et récusée de la part de certaines autres. L'opinion qui a prévalu est la reconnaissance absolue de la validité de ce baptême, pourvu que ceux qui y ont procédé aient eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Le concile de Trente prononça l'anathème contre quiconque professe une opinion contraire (Sess. VII, *De Baptismo*, can. 4). Toutes les fois qu'il n'est pas bien certain que toutes les conditions essentielles au sacrement ont été observées, le baptême est non réitéré (il ne peut l'être), mais *donné sous condition*, en suspicion du cas où le premier se serait trouvé nul.

Aux actes essentiels qui constituent la substance du baptême il a été adjoint, à diverses époques, certaines cérémonies, dont le symbolisme reste généralement inaperçu par le peuple, mais qui sont comme l'illustration et le commentaire de ce sacrement. Voici sommairement en quoi elles consistent actuellement : I. Ceux qui sont présentés au baptême se tiennent à la porte de l'église, étant indignes d'y entrer, à cause du péché originel qui les rend enfants du démon. — II. Le prêtre souffle sur eux en forme de croix, pour indiquer que c'est par les mérites de Jésus-Christ crucifié que le démon doit être chassé. — III. Il fait le signe de la croix sur leur front, parce qu'ils doivent accomplir les actions du chrétien sans rougir ; et sur leur poitrine, parce que le baptême tire toute sa force de la croix. — IV. Il leur donne le nom d'un saint qu'ils doivent regarder comme leur modèle et leur protecteur. — V. Il fait sur eux plusieurs exorcismes, pour chasser le démon sous la puissance duquel ils se trouvent. Il y a des indices de ces exorcismes dès le IIe siècle. — VI. Il leur met du sel dans la bouche, pour signifier que l'Eglise demande pour eux la sagesse et le goût des choses du ciel. Ce sel était autrefois donné aux catéchumènes au commencement de l'instruction qui les préparait au baptême. — VII. Il leur met aussi de la salive aux narines et aux oreilles, pour imiter l'action de Jésus-Christ rendant la parole et l'ouïe à un sourd-muet. — VIII. Il leur fait réciter le Symbole des Apôtres et l'Oraison dominicale, parce que l'Eglise ne reçoit au baptême que ceux qui font profession de croire en Jésus-Christ et de vivre dans la foi chrétienne. — IX. Il réclame et reçoit d'eux ce qu'on appelle *les promesses du baptême*, c.-à-d. l'engagement de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et de suivre Jésus-Christ seul. — X. Il fait sur les épaules, sur la poitrine du catéchumène une onction symbolisant la grâce qui fortifie le chrétien dans les combats de la vie spirituelle. — XI. Il lui demande s'il veut être baptisé ; car le baptême n'est accordé qu'à ceux qui le désirent. Pour le baptême d'un enfant, la réponse à cette demande, ainsi que la récitation et la promesse mentionnées plus haut (VIII et IX), sont faites, en son nom, par son parrain et sa marraine. — XII. Le baptême est administré avec de l'eau qui doit avoir été bénite la veille de Pâques ou de la Pentecôte. — XIII. Le célébrant fait sur la tête du nouveau baptisé une onction qui le consacre à Dieu et marque que le baptême le fait prophète et roi. — XIV. Enfin, on met un linge blanc sur sa tête et entre ses mains un cierge allumé, afin de l'avertir qu'il doit conserver jusqu'à la mort l'innocence du baptême et, par l'éclat de ses vertus, être une lumière ardente, et aussi pour l'inviter à veiller comme les vierges sages. Ce cierge paraît avoir été en usage très anciennement dans l'Eglise occidentale ; le linge blanc remplace la robe blanche que le néophyte, qui avait été dépouillé de ses vêtements pour le baptême, recevait immédiatement après et qu'il portait pendant huit jours (V. Aube). — Le fait d'avoir présenté un enfant au baptême et d'avoir répondu pour lui produit entre lui et ses parrain et marraine une parenté spirituelle qui est un empêchement au mariage, en l'Eglise catholique. — L'inaccomplissement des cérémonies accessoires n'invalide en rien le baptême, quoiqu'il soit défendu aux ministres ordinaires de ce sacrement de les omettre, hors le cas de nécessité. Lorsque celui qui a été baptisé sans ces cérémonies (ce qu'on appelle communément *ondoyer*) a échappé au danger où il se trouvait, il faut les ajouter à l'ondoiement. E.-H. Vollet.

II. Droit. — Le baptême, simple formalité religieuse, ne présenta aucun intérêt au point de vue du droit tant qu'on n'eut pas pris l'habitude d'en conserver le souvenir, en le mentionnant sur un registre spécial. C'est ce registre seulement qui devait donner au baptême une signification juridique, parce qu'il allait permettre de retrouver trace de la naissance et aussi de se renseigner sur l'état des personnes (V. Acte, t. I, p. 461). Dès le moyen âge, les membres du clergé prirent l'habitude de mentionner sur des registres les baptêmes des nouveau-nés, les mariages et les décès. Or, c'est à dater de cette époque que les indications relatives à la naissance, à la mort et à la filiation, que l'on ne pouvait retrouver jusqu'alors que grâce aux souvenirs des membres de chaque famille, commencèrent à être consignées dans les actes publics. Mais à ce moment même, les registres du clergé n'étaient relatifs qu'à l'administration des sacrements et ceux qui les tenaient n'avaient qu'un souci secondaire de l'intérêt qu'ils pouvaient présenter au point du vue de la constatation de l'état des personnes. Aussi, des contestations s'élevaient-elles au sujet de l'âge, de l'identité ou de la parenté? C'est à la preuve testimoniale qu'on avait recours tout d'abord, les actes de baptême n'ayant alors d'autre force probante que celle d'un simple renseignement et ne constituant en aucune façon un mode de preuve régulier. En 1539, François Ier voulut le premier tirer parti des actes du clergé. Par son ordonnance de Villers-Cotterets, en date du 1er août, il enjoignit « aux chapitres, monastères et curés, de mentionner sur leurs registres les sépultures des personnes tenant bénéfices et les baptêmes de tous avec mention du temps et de l'heure de la nativité ». En même temps qu'il réglementait la tenue des registres, il donnait force probante aux actes qui s'y trouvaient insérés. Tout en reconnaissant le grand progrès que cette ordonnance apporta en la matière, nous devons constater qu'en plusieurs points elle était insuffisante ; en effet, même après l'ordonnance de Villers-Cotterets, les membres du clergé n'étaient pas obligés de tenir compte du décès des personnes *ne tenant pas bénéfices*, ni des mariages en général. L'ordonnance de Blois, rendue par Henri III en mai 1579, vint, à ce point de vue, compléter l'ordonnance de François Ier et combler pour partie les lacunes qui s'y trouvaient. Pour éviter toutes discussions sur l'état des personnes et pour exclure désormais l'intervention de la preuve testimoniale, Henri III ordonnait aux curés et aux vicaires de mentionner sur leurs registres les naissances, *mariages* et *décès de toutes* personnes. Plus tard, de nouvelles ordonnances, celles de 1595, de 1617 et de 1629, sous Louis XIV, puis la déclaration du 26 nov. 1639 (art. 1er) et enfin les ordonnances de 1667 et de 1736 vinrent réglementer plus précisément encore le mode de tenue des registres et de rédaction des actes. Au nombre de ces différentes ordonnances, il faut citer particulièrement celle de 1667 (art. 7 et suiv., tit. XX), laquelle disposa : 1° que deux registres seraient faits chaque année, tant pour les naissances que pour les mariages et les décès. Ces deux registres, cotés et paraphés par le juge royal du territoire de la paroisse, devaient être tenus sans aucun blanc ni interligne ; 2° que l'un des doubles demeurerait entre les mains du curé ou vicaire, tandis que l'autre serait déposé au greffe de la justice royale ; 3° enfin que les actes devraient être signés par des témoins. — Applicables à la forme des actes seulement, ces différentes ordonnances n'apportèrent, au fond, aucun changement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

intéressant aux ordonnances de Villers-Cotterets et de Blois; comme leurs devancières, elles laissèrent subsister un grave inconvénient, en ce sens qu'elles ne concernaient que les catholiques. L'état civil des protestants et des juifs restait dans le vague et on ne pouvait le reconstituer qu'au moyen des souvenirs personnels, des fêtes ou des commémorations pieuses auxquelles les naissances ou les décès donnaient lieu parfois, ou bien enfin des registres tenus dans chaque famille. Cet état de choses dura jusqu'en 1598, époque à laquelle l'édit de Nantes, dû à l'initiative du roi Henri IV et relatif aux protestants seulement, chercha à y porter remède en donnant mission aux ministres de leur culte de constater l'état civil de ceux-ci. Cette assimilation des protestants aux catholiques ne devait pas durer longtemps d'ailleurs, car dès oct. 1685 l'édit de Nantes était révoqué, et les protestants, privés de leurs pasteurs, se trouvèrent placés dans cette alternative : ou bien de se présenter comme catholiques et de faire constater par les prêtres de cette religion les naissances, les mariages et les décès les intéressant; ou bien de n'avoir pas d'état civil. Le plus grand nombre préféraient ne pas donner d'état civil à leurs enfants et c'est ce qui explique une déclaration du 17 mai 1724 qui leur prescrivit d'une façon absolue « de faire baptiser leurs enfants dans les vingt-quatre heures après leur naissance, sous peine d'amende ou de plus grands châtiments suivant l'urgence des cas, avec injonction aux sieurs de la haute justice d'y tenir la main ». Il en fut ainsi jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, et ce n'est qu'en 1787, au moment où les idées de liberté commençaient à s'imposer, que par son ordonnance du 18 nov. 1787 le roi permit aux protestants de faire constater leur état civil par les officiers de justice de leur domicile.

Sous la Révolution, la cérémonie du baptême allait cesser définitivement de présenter un intérêt au point de vue du droit; la loi du 20 sept. 1792 enleva, en effet, au clergé la tenue des actes de l'état civil pour la confier aux municipalités qui venaient d'être organisées (V. Acte, t. I, p. 461). Néanmoins, les ministres des cultes ont continué à tenir registre des baptêmes, mariages et décès intéressant leurs fidèles, et si leurs registres n'ont plus de valeur probante officielle, au moins ont-ils permis, dans certains cas, de contrôler, de compléter ou même de reconstituer les actes des municipalités. C'est ainsi qu'à Paris, après les incendies de 1871 qui détruisirent les archives du greffe au Palais de Justice et celles de plusieurs mairies, la reconstitution des actes de l'état civil put se faire, grâce aux indications fournies par les paroisses.

Législation étrangère. Un certain nombre de pays protestants pratiquent encore, de nos jours, les usages établis en France par l'ancienne monarchie au profit des catholiques après 1685. C'est ainsi qu'en Suède et en Danemark les pasteurs luthériens sont restés chargés de la rédaction et de la conservation des actes de l'état civil intéressant toute personne à quelque culte qu'elle appartienne. D'autres pays, comme l'Autriche, ont adopté le système mixte de l'édit de Nantes et de la déclaration de Louis XVI, et les actes de l'état civil sont confiés aux curés ou aux pasteurs, suivant la religion des intéressés.

Numa Jacquemaire.

III. Nom de baptême. — On a appelé ainsi le nom donné lors du baptême et par extension abusive cette expression, opposée à celle de *nom de famille*, est devenue synonyme de prénom. Chose remarquable, ce terme, impropre de nos jours, ne l'est pas moins si on l'applique à l'antiquité chrétienne. Dans l'Eglise primitive, l'imposition du nom et le baptême n'étaient pas toujours deux actes simultanés; pendant longtemps en effet, la grande majorité des personnes qui recevaient le baptême était composée non d'enfants, mais d'adultes prosélytes. Ceux-ci, bien qu'ils reçussent un nouveau nom au moment du baptême, conservaient pourtant d'ordinaire dans le siècle, les noms qu'ils avaient reçus de leurs parents et portés avant leur baptême. Du reste, l'imposition d'un nom nouveau ne faisait point encore partie intégrante de la cérémonie; le changement de nom, conséquence de la conversion, se pratiquait indépendamment du sacrement et se rattachait peut-être à une tradition antérieure au christianisme. Cette pratique, d'abord exceptionnelle, se généralisa peu à peu; beaucoup des chrétiens des premiers temps, dans leurs rapports entre eux, portaient un nom particulier *(nomen spirituale)* connu de leurs coreligionnaires et dont on évitait de se servir en public, surtout à l'époque des persécutions. C'est à cette coutume qu'il faut rapporter l'usage des *noms de religion* que prennent les moines et les nonnes de certains ordres, en prononçant leurs vœux, et les papes après leur élection. Ce fut vers le IIIe siècle que l'imposition du nom devint une partie essentielle du baptême. A cette époque, le catéchumène choisissait le nom chrétien qu'il désirait porter et le soumettait à l'approbation de l'évêque chargé d'administrer le baptême. L'Eglise commença alors à réagir contre les noms qui avaient une origine païenne ou une signification profane et conseilla de préférence le choix de noms de personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament, de martyrs et de saints; mais pendant longtemps encore l'on ne considéra pas cela comme une règle.

Ce que nous venons de dire ne s'applique qu'au baptême des adultes et aux noms qu'ils choisissaient eux-mêmes. Les renseignements sont moins positifs en ce qui touche l'imposition du nom à l'occasion du baptême des enfants. Pendant les premiers siècles l'habitude n'ayant pas prévalu de baptiser les nouveau-nés immédiatement après la naissance, il est probable que les parents n'attendaient pas l'époque du baptême pour donner un nom à leurs enfants. La coutume de dénommer un enfant en le baptisant paraît ne s'être répandue qu'à l'époque où le dogme du péché originel commença à prendre racine dans l'Eglise et lorsque, comme conséquence naturelle de cette doctrine, on baptisa les enfants presque aussitôt après et quelquefois avant leur naissance. Ce furent d'abord les parents qui, avec l'agrément de l'Eglise, désignèrent les noms qu'ils voulaient donner à leurs enfants, mais, plus tard, les parrains se substituèrent à eux et nommèrent les enfants qu'ils tenaient sur les fonts. Jusqu'à la fin du Xve siècle, le nom donné au baptême fut le nom principal, le nom véritable de la personne qui le portait; bien que depuis longtemps l'usage des noms héréditaires se fût introduit, ces derniers n'avaient que la valeur de surnoms. A la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, suivant les pays, ils devinrent au contraire le vrai nom, le *nom de famille*, propriété inaliénable acquise en naissant, tandis que le nom de baptême ne fut plus qu'un *prénom*. Il perdit dès lors beaucoup de son importance et fut communément appelé le *petit nom*. Jusque vers cette époque le nom de baptême avait été unique, mais depuis lors l'usage les multiplia, particulièrement dans certains pays. L'habitude de donner aux enfants plusieurs parrains et plusieurs marraines contribua dans une certaine mesure à cette pluralité des noms, mais ce fut surtout l'intention de multiplier les patrons célestes de l'enfant. En Espagne et en Portugal notamment, le nombre des noms de baptême a été porté à un chiffre extraordinaire. En Russie, au contraire, les enfants ne reçoivent qu'un seul nom de baptême; c'est en général celui du saint fêté au jour de la naissance, ou bien dans la semaine qui la précède ou qui la suit.

Les idées religieuses ont exercé la plus grande influence sur le choix des noms de baptême. Au IVe siècle, saint Jean Chrysostôme exhortait les fidèles à n'adopter que des noms empruntés aux fastes de l'Eglise, ou consacrés par elle. A partir du Xe siècle, la plupart des noms de l'Ancien Testament furent laissés aux juifs; les protestants les reprirent dès le début de la Réforme. En 1539

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le concile de Bordeaux le constatait en ces termes : *Nomina sanctorum Patrum veteris Testamenti affectare hæreticorum est* (c. IX) ; les réformés de France ont continué à rejeter systématiquement les noms de saints, tandis que les luthériens ont adopté presque tous les noms catholiques à l'exception de certains d'entre eux, comme *Ignace* ou *Xavier* qu'on ne trouve jamais porté par des protestants. Les puritains anglais ont exagéré l'usage des noms bibliques ; ils ne se sont pas contentés de donner aux enfants les noms des personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; ils ont pris fréquemment comme noms des versets entiers de la Bible. On rencontre par exemple des personnages qui ont pour nom de baptême : « *Si J.-C. n'était pas mort pour moi, je serais damné.* » (V. NOM ET PRÉNOM).

IV. MARINE. — *Baptême de la ligne* ou *des tropiques.* — Cérémonie burlesque faite par l'équipage la veille du jour et le jour où le navire coupe l'équateur ou l'un des tropiques. Elle consiste surtout dans l'aspersion et l'immersion des personnes embarquées qui n'ont pas encore passé la ligne. Les personnages traditionnels de cette réjouissance sont : le père la Ligne et sa femme, l'astronome, l'aumônier, le postillon, le barbier, le meunier et la meunière, des diables et des gendarmes. Le capitaine paie ordinairement un droit de baptême pour son navire lorsqu'il passe la ligne pour la première fois. L'origine de cette cérémonie est très incertaine. Dès le commencement du XVI^e^ siècle, les marins français recevaient *chevaliers de la mer* ceux de leurs compagnons qui se trouvaient pour la première fois sous la ligne. On peut aussi la voir dans les pratiques religieuses auxquelles il était de tradition de se livrer lorsque le navire se trouvait dans le voisinage de points réputés dangereux ; on pourrait ainsi expliquer comment, autrefois, la cérémonie burlesque se faisait également lorsqu'on doublait certains caps ou qu'on passait certains détroits. — Les pêcheurs de Terre-Neuve confèrent aussi le baptême aux marins qui viennent pêcher pour la première fois sur les bancs.

E. C.

BIBL. : 1° HISTOIRE RELIGIEUSE. — G.-E. BENGEL, *Ueber das Alter der jüdischen Proselytentaufe*; Tubingue, 1814. — WALL, *History of infant baptism*, 1705. — A. VAN DALE, *Historia baptismorum, tum judaïcorum, tum christianorum*, 1705. — STARK, *Geschichte der Taufe und der Taufgesinnten*, 1789. — MATHIES, *Baptismi expositio biblica, historica, dogmatica*, 1831. — HOEFLING, *Das Sacrament der Taufe*, 1846-1848. — LENOIR, *Essai biblique, historique et dogmatique sur le baptême des enfants*; Paris, 1856. — E. PICARD, art. *Baptême*, dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*; Paris, 1877, t. II. — P. SABATIER, *la Didaché ou l'enseignement des douze Apôtres*; Paris, 1885. — CORBLET, *Histoire du sacrement de baptême.*

2° DROIT : LAFERRIÈRE, *Histoire du droit français*; Paris, 1838, t. I. — Lucien MERLET, archiviste d'Eure-et-Loir, *Notice sur les actes de l'état civil au XV^e^ siècle.* — DALLOZ, *Répertoire*, au mot *Baptême*; Paris, 1852, t. XXIII.

BAPTES (βάπται). Sorte de prêtres athéniens de quelque culte efféminé, sur lesquels nous n'avons que des renseignements très vagues. Eupolis donna ce titre à une pièce où il ridiculisa les hommes de mœurs relâchées tels qu'Alcibiade. On attribue aussi quelquefois une comédie de ce nom à Aristophane. Juvénal compare les bacchanales au culte que rendaient les Baptes à la déesse Cotyto. *Sat.*, II, 92 :

Talia secreta coluerunt orgia tæda
Cecropiam soliti Baptæ lassare Cotyto.

BAPTEURES (Histoire du droit). Prélèvement que, selon l'usage en Bresse, les batteurs de blé pouvaient opérer pour leurs salaires sur le monceau de blé battu, avant tout partage entre le propriétaire et le métayer.

P.-L. C.

BAPTISIE (*Baptisia* Vent.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Podalyriées, composé d'herbes à feuilles trifoliolées, pourvues de stipules de dimension variable. Les fleurs, de couleur jaune, bleue ou blanche, sont disposées en grappes terminales ou opposées aux feuilles. Le fruit est une gousse ovoïde ou subglobuleuse dont les graines sont souvent arillées. — Les *Baptisia* sont tous originaires de l'Amérique septentrionale. On en connaît une douzaine d'espèces, dont quelques-unes, notamment le *B. australis* R. Br. (*Podalyria australis* Vent.) et le *B. minor* Lehm., sont quelquefois cultivées en Europe, dans les jardins comme plantes d'ornement. Mais la plus importante est le *B. tinctoria* R. Br., que Linné avait nommée *Sophora tinctoria* et Willdenow *Podalyria tinctoria*. Cette espèce croît communément aux Etats-Unis dans les bois sablonneux. Toutes ses parties sont riches en matière colorante bleue, employée dans l'Amérique du Nord comme succédané de l'Indigo. Sa racine, appelée vulgairement *Racine d'Indigo sauvage*, est d'un brun foncé en dehors et jaune en dedans ; son odeur est faible, sa saveur âcre et nauséeuse. Elle est antiseptique et astringente, à petite dose ; mais, à haute dose, c'est un éméto-cathartique violent. Ed. LEF.

BAPTISINE (Act. physiol.). La Baptisine, isolée de la racine du *Baptisia tinctoria*, est un glycoside que von Schrœder a trouvé doué des propriétés des substances amères sans rien présenter de particulier. Il a trouvé avec la Baptisine un autre glycoside, soluble dans l'eau, et qui diffère de celle-ci ; c'est la Baptine, qui jouit de propriétés laxatives. Enfin, le *Baptisia* fournit un alcaloïde, la baptitoxine, qui est fort toxique. Elle semble agir sur la respiration qu'elle arrête, sans doute par son influence sur les centres nerveux qu'elle paralyse chez les animaux à sang froid, qu'elle stimule d'abord chez les animaux à sang chaud. D^r^ H. de VARIGNY.

BIBL. : VON SCHRŒDER, *Der wirksamen Bestandtheile der Radix Baptisiæ tinctoriæ. Tagbl. der 58en Versamm. Deutsch. Naturf. und Aerzte.* — Strasbourg, 1885.

BAPTISME, BAPTISTES. L'origine, les premières aventures fort tragiques, puis l'évolution pacifique du système religieux qu'on appelle aujourd'hui *baptisme* ont été indiquées au mot ANABAPTISTES. Il suffit de préciser ici les points qui sont communs entre les baptistes contemporains et les anciens anabaptistes. Ces points se résument dans le retour vers l'ordonnance évangélique et l'usage primitif de l'Eglise sur le baptême. Comme condition indispensable d'admission, *foi et repentance*, quel que soit l'âge de celui qui demande à être baptisé. Cette condition ne restreint point, ainsi qu'on le dit généralement, le baptême aux adultes, mais elle exige un développement suffisant pour la pleine possession d'une pensée religieuse et d'une résolution consciente. Comme forme, *immersion*. Suivant les baptistes, tout baptême auquel manquent ces éléments essentiels est radicalement nul ; et, puisque le baptême est un rite absolument nécessaire à l'initiation en l'église du Christ, ils sont induits à considérer comme restés en dehors de cette église ceux qui n'ont point été baptisés valablement, c.-à-d. conformément à leur système, et à refuser la communion avec eux. Cependant cette excommunication n'est point professée aujourd'hui par tous les baptistes. Sur les autres points de la doctrine chrétienne, il s'est produit parmi eux de grandes diversités reflétant les opinions des temps et des pays où ils se sont trouvés, notamment les divisions des protestants sur la prédestination et le libre arbitre et sur la Trinité. — En ce qui concerne la constitution de l'Eglise, leurs principes sont les mêmes que ceux des *congrégationalistes*. Ils considèrent les pasteurs et les diacres comme remplissant l'office le plus élevé dans l'ordre ecclésiastique, mais ils n'admettent de différence entre le clergé et les laïques que relativement à la fonction, nullement quant au caractère. Ne reconnaissant point la nécessité d'une organisation centralisatrice et faisant consister l'unité dans l'accord des croyances sur les points fondamentaux, ils se groupent en congrégations qui ne reçoivent leur loi que de Dieu ; complètement indépendantes les unes des autres, mais qui peuvent former entre plusieurs d'elles des associations et même entre toutes ensem-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble une fédération, à raison de la communauté de la doctrine et des intérêts. Pour la nomination et la consécration des pasteurs, l'établissement des églises et le règlement des difficultés sérieuses, ils réunissent des assemblées composées des ministres et des représentants de plusieurs congrégations ; mais, à la différence des synodes de l'église presbytérienne, ces assemblées n'exercent aucune puissance judiciaire ou coercitive. — Tant que la liberté de conscience a été méconnue, elle a trouvé chez les baptistes des confesseurs et des martyrs.

Le développement que le baptisme a pris depuis deux siècles, surtout depuis soixante ans, est énorme ; il apparaît comme prodigieux, si l'on considère qu'il est le résultat d'adhésions individuelles et spontanées, et non de changements en masse, comme ceux qui furent opérés à l'époque de la réformation, sous une haute pression officielle ou par l'impulsion de grands courants d'opinion. Les pays où ce développement a produit le plus de congrégations et les plus importantes sont l'Angleterre et l'Ecosse, les Etats-Unis et le Canada. Pour la juste appréciation de la valeur des nombres qui vont être présentés, il convient de rappeler que, dans ce qu'on appelle une église *de professants*, le nombre de ceux qui sont comptés comme *membres* ou *communiants* ne forme qu'une faible partie des *adhérents* de cette église. Dans une famille baptiste, par exemple, ceux-là seuls qui ont été baptisés et qui participent fidèlement au culte sont considérés comme membres de l'église ; les autres, les enfants et tous ceux qui pour des raisons diverses, inspirées souvent par le plus profond respect des principes du baptisme, ont retardé leur baptême sont de simples adhérents. On reste au-dessous de la réalité en multipliant par 4 le nombre des *membres* pour évaluer celui des *adhérents*. — Le baptisme a été importé, vers 1535, de Hollande en Angleterre, où il n'eut pendant longtemps que peu d'adeptes : plusieurs furent des martyrs. Persécuté jusqu'à Cromwell, qui le protégea, puis persécuté encore par Charles II et Jacques II, il fut compris dans l'*Acte de tolérance*, sous Guillaume III. Les baptistes anglais sont répartis entre trois dénominations principales : *Particular-Baptists*, *General-Baptists*, *General-Baptist new Connexion*. Les plus nombreux, de beaucoup, sont les *Particular-Baptists*, calvinistes purs, c.-à-d. prédestinationistes ; les *General-Baptists* sont arminiens ; la *General-Baptist new Connexion* a été formée par une sécession opérée chez les *General-Baptists* pour éviter l'unitarisme. — Malgré les différences qui les distinguent et les séparent, les *Particular-Baptists* et les *General-Baptists* ont formé, en 1813, la *Baptist-union*, pour travailler en commun à la propagation de l'Evangile et du baptisme. Leurs principes se répandent largement et rapidement dans les colonies anglaises : Australie, Nouvelle-Zélande, Sainte-Hélène, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse ; des églises, déjà nombreuses, y ont été fondées. Sur le continent européen, cette œuvre missionnaire a produit plus de trente mille conversions depuis trente ans. Le pays où elle a eu le plus de succès est la Suède, où se trouvent maintenant deux cents congrégations baptistes comprenant ensemble 8,807 membres, dont la plupart ont eu à endurer, pendant plusieurs années, les sévices de l'Eglise officielle. D'après une statistique établie en 1881, les baptistes anglais comptaient 2,567 églises, 243,395 membres, ce qui permet de supposer au moins un million d'adhérents. Ils possèdent six collèges ou séminaires : Londres, Bristol, Horton, Haverford west, Pondypool, Edimbourg. Le *Freeman*, publication hebdomadaire tirée à un nombre considérable d'exemplaires, est leur principal organe ; ils ont, en outre, des publications mensuelles : *Baptist-Magasine*, *Baptist-Reporter*, *Eclectic-Review*.

La première église baptiste de l'Amérique a été constituée en 1639 à Providence-Plantations (Rhode-Island), par Roger Williams, pasteur puritain qu'on avait chassé du Massachusets, parce qu'il défendait trop vaillamment la liberté civile et religieuse. Il fut amené par ses propres études à se convaincre de la nullité du baptême donné aux enfants, et il se fit rebaptiser. Pendant longtemps, le baptisme resta en souffrance et presque confiné dans l'état de Rhode-Island ; mais dans les années qui précédèrent la guerre de l'Emancipation, il avait déjà commencé à prendre la vigueur qui a fini par le placer au deuxième rang parmi les dénominations protestantes des Etats-Unis ; immédiatement après les méthodistes. En 1784, les baptistes comptaient 471 églises, 35,101 membres ; en 1882, 26,931 églises, 17,000 pasteurs, 2,394,742 membres ; baptêmes célébrés, 94,680. Evaluation des adhérents : 10 millions. Le recensement de 1870 attribue à *leurs biens d'église* une valeur de 196,146,221 fr. Les membres sont ainsi répartis : Etats du Nord, 608,000 ; Etats du Sud 1,715,000 ; parmi ces derniers, 715,000 personnes de couleur. — Le baptisme américain possède 33 collèges et de nombreux *female seminaries* de haut enseignement, parmi lesquels le *Vassar college*, à New-York, est la première institution qui ait offert ce haut enseignement aux femmes ; 53 académies, 8 écoles de théologie ; 43 organes périodiques, une revue trimestrielle. — La *General Missionary Convention of the Baptist Denomination in the United States for Foreign missions* a été fondée en 1814, à Boston ; en 1845, elle a pris le nom de *American Baptist Missionary union ;* dans les soixante-neuf premières années de son existence, elle a envoyé chez les païens 500 missionnaires et baptisé 185,000 convertis. Son action s'étend sur la Birmanie, l'Hindoustan, la Chine, le Japon, l'Afrique orientale ; ses dépenses annuelles sont d'environ 1,300,000 fr. En outre, des œuvres missionnaires sont entretenues dans le Canada, l'Orégon, le Nouveau-Mexique, l'île de Haïti, la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Norvège. — La fécondité du baptisme devait, sur une terre essentiellement protestante, produire un grand nombre de variétés. Les baptistes réguliers, *Regular-Baptists*, calvinistes prédestinationistes comme les *Particular-Baptists* de l'Angleterre, représentent les trois quarts du baptisme américain. Après eux viennent les baptistes de la libre volonté, *Free-will baptists*, tendance arménienne et antinomienne. Les baptistes du septième jour, *Seventh-day-Baptists*, professent la nécessité de se conformer à la coutume de l'Eglise primitive, non seulement pour le baptême, mais pour le jour du repos, qui doit être le samedi, le sabbat observé par le Christ et par ses apôtres et, après eux, par les premières générations chrétiennes. Les baptistes des six principes, *General or Six-principles-Baptists*, ont pris pour confession de foi les six points mentionnés dans l'*Epître aux Hébreux*, VI, 1-2 : la repentance des œuvres mortes, la foi en Dieu, la doctrine des baptêmes, l'imposition des mains, la résurrection des morts, le jugement éternel. Les *Reformed Baptists*, appelés aussi *Disciples du Christ*, ou *Campbellites*, du nom de leur fondateur (V. CAMPBELL [Alexander]), réprouvent toute confession de foi et n'admettent pour symbole que des paroles de l'Ecriture. Quoique leur existence distincte ne date que de 1827, ils comptent déjà plus 600,000 adhérents. Ce qui concerne les *Memnonites* se trouve au mot ANABAPTISTES, p. 887, col. 2. Autres subdivisions du baptisme constatées par le recensement des Etats-Unis : *Baptistes antimissionnaires ; Eglise de Dieu* ou *Winebrennariens ; Tunkers* ou *Frères ; River Brethren*. — Au Canada, le baptisme est représenté principalement par les *Regular-Baptists :* 225,236 membres, en 1882, et les *Free-will-Baptists :* 50,055 membres. — En France, où il a été importé d'Angleterre et d'Amérique et où il est soutenu par des subsides reçus de ces pays, il a formé quelques petites congrégations à Paris, à Beaucourt *(Haut-Rhin)*, à Denain *(Nord)*, à Lens *(Pas-de-Calais)*, à Chauny et à la Fère *(Aisne)*, à Saint-Sauveur *(Oise)*, à Saint-Brieuc *(Côtes-du-Nord)*, à Saint-Etienne *(Loire)*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pour les anabaptistes français, nos contemporains, qui se rattachent par une tradition historique à l'ancien anabaptisme, V. la fin de la notice sur les ANABAPTISTES.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : Outre les ouvrages indiqués aux mots *Anabaptistes*, *Baptême*, WINNEBRENNER, *History of all Denominations*. — BELCHER, *History of religious Denominations in United-States*. — SEMPLE, *History of the Baptists in Virginia*. — ANDERSON, *les Baptistes aux Etats-Unis*; Paris. — BAIRD, *De l'état actuel et de l'avenir de la religion aux Etats-Unis* ; Paris, 1856. — HENRIOD, *les Eglises en Amérique* ; Neufchâtel, 1869. — CURTIS, *Progress of Baptist principles for one hundred years;* Boston, 1856. — Is. BACKUS, *History of the Baptists*, 3 vol. 1777, 1783, 1796 ; nouv. édit. 1871.

BAPTIST (Jakob), graveur hollandais, né à Duetekom au XVII^e^ siècle, travaillait à Amsterdam. En dehors de plusieurs portraits et de vues pittoresques, il est surtout connu par les nombreuses gravures qu'il exécuta pour la célèbre Bible de Mortier, d'après les dessins de J. Gœree (*Hist. du V. et du N. Testam.;* Amsterdam, P. Mortier, 1700, 2 vol. in-fol.). G. P–I.

BAPTISTE (Baptiste ANET dit), prénom sous lequel est connu le violoniste français Baptiste Anet, un des plus habiles de son temps. On ignore le lieu et la date de sa naissance, on sait seulement qu'il mourut en Pologne, chef de la musique du roi dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Il avait été élève de Corelli et il était un des seuls artistes qui fussent capables de jouer les sonates de ce maître. Il eut à Paris un immense succès et on peut dire qu'il exerça sur la brillante école de violon du XVIII^e^ siècle une influence prépondérante. Mais si les artistes surent l'apprécier, il n'en fut pas de même de Louis XIV. Présenté à ce dernier, il joua devant lui ses plus beaux morceaux. Celui-ci l'écouta froidement, puis, donnant l'ordre à l'un des racleurs de son orchestre de jouer un air du *Cadmus*, de Lulli, il se retourna triomphant vers notre virtuose et lui dit : « Je ne sais, Monsieur, mais voilà mon goût à moi. » Le roi avait jugé; un artiste, fût-ce Corelli lui-même, devait accepter pareil jugement et Baptiste quitta la France. Baptiste a laissé trois livres d'œuvres pour violon et pour musette.

BAPTISTE *aîné* (Nicolas **ANSELME**, dit), acteur français, né à Bordeaux le 18 juin 1761, mort à Batignolles–Paris le 1^er^ déc. 1835, était issu d'une famille fort distinguée de comédiens de province. Son père, *Joseph-François* Anselme, tenait dans la comédie l'emploi de la grande livrée; sa mère, née Marie Bourdais, jouait les reines de tragédie, et tous deux avaient mérité la protection de Voltaire et l'amitié de Lekain, qui descendait chez eux lorsque ses grandes tournées départementales l'appelaient dans les villes où ils séjournaient. C'est pendant un de ces voyages du grand tragédien, et l'on peut dire sous ses auspices, que le jeune Nicolas se montra pour la première fois à la scène, en jouant un rôle secondaire dans la tragédie de *Gaston et Bayard*, de de Belloy. Et c'est peu de temps après que, sous le nom de Baptiste, il s'engagea à Arras pour tenir l'emploi des amoureux. Doué d'une mémoire prodigieuse, plein de zèle et de bonne volonté, désireux de parvenir, il ne se bornait pas à remplir cet emploi, par lui-même fort important, mais, par complaisance, il jouait encore l'opéra et n'hésitait même pas à se montrer dans la pantomime. En 1788, il signait un engagement avec le théâtre de Rouen, et c'est là que, après trois années de succès, sa réputation s'étant étendue jusqu'à Paris, il fut appelé au théâtre du Marais, que l'excellent comédien Langlois-Courcelles, qui avait quitté la Comédie-Italienne, venait de fonder rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné) sous les auspices et, dit-on même, avec l'argent de Beaumarchais. Baptiste réussit même à faire engager et à amener avec lui toute sa famille à ce théâtre, c.-à-d. son père, sa mère, sa femme et son frère. On les distinguait ainsi sur l'affiche : Baptiste *aîné*, Baptiste *père*, Baptiste *cadet*, M^me^ Baptiste *mère* et M^me^ Baptiste *bru*. C'est ce qui donna lieu à cette plaisanterie, rapportée par les journaux du temps. Un étranger, se trouvant au spectacle, demandait à son voisin le nom d'un des acteurs qui étaient en scène : — Le nom de l'acteur qui joue le premier rôle, je vous prie ? — C'est Baptiste aîné. — Et l'amoureuse ? — M^me^ Baptiste jeune. — Très bien. — Et cet acteur qui se grime si bien ? — C'est Baptiste cadet. — Et celui qui joue le père ? — C'est précisément Baptiste père, dont les autres sont les deux fils. — Et celle qui joue sa femme ? — C'est M^me^ Baptiste mère. — Ah ? ça, mais c'est donc une pièce de baptistes !...

Quoi qu'il en soit, Baptiste aîné se fit remarquer dès son arrivée à Paris, et le public comprit aussitôt qu'il avait affaire à un artiste d'une grande valeur. Non seulement ses débuts au Marais furent brillants, mais il remporta un véritable triomphe dans *Robert, chef de brigands*, drame médiocre de La Martellière, auquel son interprétation touchant au sublime sut procurer un succès de vogue. « Dans cette pièce monstrueuse, a dit un biographe, Baptiste aîné tenait sous son commandement un brigand, représenté par une espèce de comparse nommé Gouvion, qui fut depuis Gouvion Saint-Cyr, maréchal de France, et un petit voleur niais, représenté avec naïveté par un jeune frère de Baptiste, lequel partit dans un bel élan républicain et devint par la suite le colonel Anselme, baron de l'empire, aide de camp du maréchal Ney. » C'est aussi au Marais que Baptiste aîné créa, avec le plus grand succès, le rôle du comte Almaviva dans la *Mère coupable*, ce dénouement ténébreux et sombre du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, que Beaumarchais s'était vu refuser par la Comédie-Française, et qu'il avait pris le parti de faire jouer sur la scène de la rue Culture-Sainte-Catherine. C'est justement son succès dans cet ouvrage qui engagea Gaillard et Dorfeuille, directeurs du théâtre de la République, où se trouvaient alors Talma, Dugazon, M^me^ Vestris, etc., à s'attacher Baptiste aîné et à payer, pour l'avoir plus rapidement, les vingt mille francs de son dédit au théâtre du Marais. On monta pour lui précisément *Robert, chef de brigands*, qui avait établi sa réputation à Paris, et il parut dans cette pièce, le 7 juin 1793, aux vifs applaudissements du public. Un peu plus tard, lorsqu'une colonie des acteurs de la Comédie-Française alla s'établir au théâtre Feydeau, aux côtés des chanteurs de ce théâtre, Baptiste aîné fut des leurs, et enfin, lors de la réorganisation définitive de la Comédie-Française dans la salle de la rue de Richelieu, le 11 prairial an VII, Baptiste fut compris au nombre des sociétaires, ainsi que son frère cadet, dont il est parlé plus bas.

A ce moment, Baptiste aîné tenait l'emploi des grands premiers rôles dans la comédie et dans la tragédie, se montrant supérieur à la fois dans l'un et l'autre genre. Un peu plus tard, et avant même qu'il fût atteint par l'âge, il abandonna peu à peu cet emploi pour prendre celui des pères nobles, dans lequel il n'était pas moins remarquable. Dans la tragédie, on le vit jouer tour à tour *Cyrus*, *Nicomède*, *Adélaïde Duguesclin*, *Esther*, *Bajazet*, *Sémiramis*, le *Cid*, *Othello*, *Macbeth*, *Athalie*, *Atrée et Thyeste*, les *Templiers*, *Gaston de Foix*, la *Mort de César*, *Coriolan*, *Marius à Minturnes ;* dans la comédie, la *Mère jalouse*, la *Gouvernante*, le *Philosophe sans le savoir*, *Mélanide*, *Duputs et Desronais*, l'*Orphelin de la Chine*, le *Festin de Pierre*, l'*Honnête criminel*, le *Dissipateur*, le *Philinte de Molière*, les *Deux Frères*, le *Menteur*, le *Glorieux*, le *Père de Famille*, *Médiocre et rampant*, la *Coquette corrigée*, les *Trois Sultanes*, l'*Homme du jour*, les *Créanciers*, etc. L'interprétation de ces divers ouvrages montrait toute la souplesse, la diversité, la profondeur du talent de Baptiste aîné, qui brillait plus d'ailleurs par l'étude, une étude constante, intelligente et réfléchie, que par le naturel et la spontanéité, mais qui n'en avait pas moins de puissance et d'autorité, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par cette appréciation que faisait de lui le grand comédien Fleury,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans ses *Mémoires* : « Le début de Baptiste aîné, l'une des meilleures recrues faites par Beaumarchais quand il établit son théâtre du Marais, fixa du premier coup l'attention publique. Sa haute taille, son air de tête, ses gestes rares et jamais hors de propos, sa parfaite connaissance de la valeur des mots, le distinguèrent, au milieu d'une troupe qui n'avait que de l'ensemble. Semblable à ces hommes heureusement doués qui, dès leur entrée dans le monde, sont des hommes du monde, Baptiste a été comédien en montant sur la scène. Quand je le vis il me rappela Bellecour, et dans beaucoup de rôles il l'a surpassé ; peut-être recherche-t-il quelquefois trop l'abstraction ; mais lorsqu'il est bien, personne ne saurait être mieux que lui ; pas un comédien ne fera autant comprendre *Tartuffe*, pas un ne portera avec plus de pompe l'habit du *Glorieux*. Je l'ai vu saisir les nuances de ce dernier rôle avec une finesse et un discernement exquis : hauteur, fierté, impertinence, morgue, insolence, embarras, humiliation, orgueil, mépris, et surtout cette colère qui tout en s'échappant s'examine pour ne pas déranger la dignité personnelle, étaient fondus avec un art dont peu de comédiens possèdent le secret. Malheureusement, non pour le théâtre, mais pour lui, Baptiste n'est pas né jeune ; mais s'il n'a pas été de sa nature d'atteindre à l'éclat de ces comédiens qu'on appelle les colonnes d'un théâtre, il est de ceux que les connaisseurs doivent nommer la clef de voûte d'un répertoire. »

Après une carrière aussi prolongée que brillante, après trente-cinq années d'un service ininterrompu, Baptiste aîné prit sa retraite le 1er avr. 1828. Le 1er août 1809, il avait été nommé professeur de déclamation au Conservatoire, où il avait formé nombre d'excellents élèves, entre autres sa fille Mme Desmousseaux, Cartigny, Perlet, et aussi Ponchard, Levasseur, Adolphe Nourrit fils et Mme Boulanger, qui ont brillé sur nos scènes lyriques. Aimé et estimé comme homme, admiré comme artiste, Baptiste aîné donna, ainsi que son frère, une grande preuve de dévouement à ses camarades de la Comédie-Française. Après la révolution de 1830, ce théâtre subit une crise redoutable et dont les effets se firent cruellement sentir. Les deux Baptiste, retirés depuis plusieurs années, vinrent alors au secours de leurs anciens compagnons ; ils remontèrent sur cette scène témoin de leur succès, y ramenèrent le public, attiré par le souvenir de leurs talents, puis, lorsqu'ils eurent conjuré la crise, ils rejoignirent leur retraite et disparurent de nouveau, cette fois pour toujours. C'est sur cette bonne action que se clôt leur carrière. — La femme de Baptiste aîné, qui ne fut point sans talent, mais qui de bonne heure renonça au théâtre, mourut à Paris au mois de mai 1817. Son fils, *Joseph-François* Anselme, dit *Baptiste*, prit aussi la carrière du théâtre, où il connut aussi des succès. Mais il ne fit que paraître un instant à Paris, sur la scène du Gymnase, et se montra surtout, pendant de longues années, dans les grandes villes de la Belgique, particulièrement à Bruxelles. Né à Paris le 31 mars 1800, celui-ci avait épousé une jeune tragédienne, Mlle Louise-Henriette-Emilie Gromez, qui, après avoir obtenu en 1823 un deuxième prix de tragédie au Conservatoire, avait débuté à la Comédie-Française, non sans succès, le 20 juil. 1824, dans *Nanine* et dans *Britannicus*.

Arthur Pougin.

BAPTISTE *cadet* (Eustache **ANSELME**, dit), acteur français, frère du précédent, mort à Paris en juin 1839. Il était, comme son frère, comédien d'un grand talent, et fournit, comme lui, une carrière prolongée et brillante à la Comédie-Française. Il avait fait aussi ses premières armes en province, lorsqu'en 1790 il fut appelé à Paris pour faire partie de la troupe du théâtre Montansier (Variétés actuelles), qui se fondait alors. C'est Baptiste cadet qui, selon l'usage du temps, fut chargé de réciter au public le compliment d'ouverture, ce qui lui valut le premier succès obtenu sur ce théâtre. Mais bientôt il se fit remarquer plus particulièrement, et surtout il fit courir tout Paris en jouant, avec une bonhomie, une naïveté et un naturel étonnants le rôle de Dasnières, dans une farce de Desforges, devenue, grâce à lui, célèbre, *le Sourd* ou *l'Auberge pleine*, qui fut depuis lors transformée en opéra-comique, avec musique d'Adolphe Adam. Les succès de Baptiste furent tels que bientôt il fut appelé à la Comédie-Française, où il débuta le 5 mars 1792 dans une pièce de Fadre d'Églantine, *l'Amour et l'Intérêt*, précédant ainsi d'une année son frère sur ce théâtre. Il avait fait auparavant un court passage au théâtre du Marais, où il s'était trouvé précisément avec son frère et les autres membres de sa famille. L'emploi de Baptiste cadet était celui des niais et des paysans, dans lequel il faisait preuve d'une vérité et d'un sentiment comique incomparables. Il pouvait cependant s'élever plus haut dans le genre de la vraie comédie, et, entre autres, son succès dans le *Philosophe sans le savoir* en témoigne suffisamment. Mais dans son emploi ordinaire, Baptiste cadet était d'une gaîté, d'une franchise et d'un naturel irrésistibles, qui amenaient infailliblement le rire sur les lèvres des spectateurs. On ne lui reprochait que de pousser parfois un peu trop à la charge et de manquer un peu de discrétion. Ce n'en était pas moins un acteur remarquable, plein d'une véritable originalité et singulièrement doué par la nature. Parmi les ouvrages nombreux dans lesquels il se fit applaudir, au cours de sa longue carrière, il faut citer surtout *les Plaideurs*, le *Festin de Pierre*, le *Bourgeois gentilhomme*, le *Malade imaginaire*, les *Fourberies de Scapin*, *Monsieur de Pourceaugnac*, l'*Intrigue épistolaire*, le *Conteur*, les *Deux Frères*, l'*Esprit de contradiction*, les *Héritiers*, les *Bourgeoises à la mode*, l'*Epreuve*, le *Somnambule*, le *Triple mariage*, *Crispin médecin*, le *Tambour nocturne*, l'*Officieux*, les *Déguisements amoureux*, le *Mari retrouvé*, le *Souper imprévu*, le *Prisonnier en voyage*, l'*Homme aux trois raisons*, les *Vendanges de Suresnes*, etc., etc. Après avoir fait la joie du public pendant trente ans, Baptiste cadet, aussi estimable comme homme que distingué comme artiste, fit ses adieux à la scène et prit sa retraite le 1er avril 1822, dans toute la force encore de l'âge et du talent.

Arthur Pougin.

BAPTISTE, acteur et chanteur de l'Opéra-Comique, probablement parent des précédents, avait déjà joué la comédie en province, lorsqu'il vint débuter à l'Opéra-Comique (théâtre Favart), au mois de juin 1799, dans le rôle de Valère du *Secret*, joli petit opéra de Solié. Fort jeune alors, et très timide, il n'en fut pas moins bien accueilli du public, grâce à une voix charmante, qu'il dirigeait avec un goût exquis. Son talent de chanteur était tel qu'il se fit applaudir de tout Paris dans un ouvrage superbe de Méhul, *Ariodant*, où son rôle consistait uniquement à chanter les deux couplets d'une romance d'ailleurs délicieuse et restée longtemps célèbre : *Femme sensible, entends-tu le ramage ?...* Ensuite, et pendant plusieurs années, il doubla avec beaucoup d'intelligence Martin, dans quelques-uns des rôles les plus importants de cet artiste célèbre. Sa carrière se prolongea du reste assez longtemps, car il ne prit sa retraite et ne quitta l'Opéra-Comique qu'en 1822, après vingt-trois années de services presque ininterrompus. Si, chez Baptiste, le talent du comédien avait égalé celui du chanteur, qui était véritablement supérieur, nul doute qu'il ne fût devenu célèbre et qu'il ne fût devenu l'une des gloires de l'art français.

BAPTISTERE. Mot dont l'origine remonte seulement à l'époque romaine, car les Grecs appelaient Λουτρόν ce que nous voyons désigné par Pline le Jeune (lettre à Gallus, II, 17 ; *id.* à Apollinaire, V, 6) et autres écrivains latins sous le nom de *baptisterium*, c.-à-d. toute piscine placée soit au centre, soit sur les côtés du *frigidarium*, dans les bains publics ou privés.

Le *baptisterium* qui existe à Pompéi, dans le grand établissement situé au N. du Forum (fig. 1), a été décrit maintes fois. Entièrement revêtu de marbre blanc il a la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

forme d'un bassin rond dont le diamètre mesure 4m50 et la profondeur 1m17. Deux degrés permettent d'y descendre et un troisième qui ne décrit guère qu'un tiers de

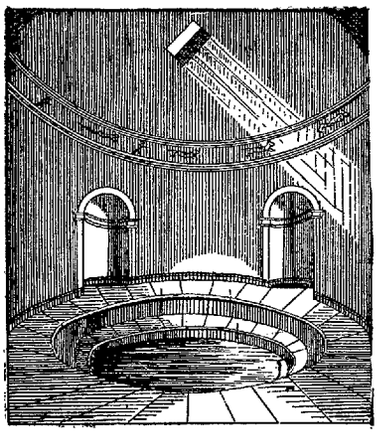

Fig. 1. — Baptistère de Pompéi.

la circonférence, sert de siège aux baigneurs. L'eau arrivait par un tuyau de bronze aplati, large de 0m15, qui se voit à la partie supérieure; mais très probablement ce conduit dût être masqué par une statue qui jouait le rôle de fontaine. Au fond du bassin est une ouverture pratiquée pour le vidage et le nettoyage ; une seconde, près du bord, laissait écouler le trop-plein.

Tous les baptistères ne ressemblent pas à celui dont nous venons de donner la description. Quelques-uns se creusent en carré, en ellipse ou en demi-lune. Au lieu d'un seul bassin on en trouve aussi quelquefois deux. Ces derniers, alors, sont très rapprochés et mis en communication l'un avec l'autre, ou bien, au contraire, séparés par un assez grand espace, ils se font vis-à-vis, décrivant dans le même sens une courbe semi-circulaire.

En France l'on peut citer comme particulièrement intéressant le *baptisterium* de Fréjus. Il occupe le centre d'une pièce circulaire qui fit autrefois partie des Thermes établis non loin du canal de Béal, dans le quartier dit la Tourache.

Du langage civil, avec l'introduction du christianisme, le mot *baptisterium* est passé dans le langage religieux. Mais le changement ne s'est pas produit tout d'un coup et il nous faut étudier comment on a procédé.

A l'origine, pour l'administration du baptême, on choisissait de préférence les fontaines et les rivières. C'est ainsi que, suivant les *Actes des Apôtres* (VIII, 38 et XVI, 15) l'eunuque de la reine de Candace fut régénéré par saint Philippe dans une fontaine qui se rencontra sur leur chemin; qu'une marchande de pourpre, du nom de Lydie, reçut le baptême dans le fleuve qui coule aux portes de la ville de Philippes, en Macédoine. Nous devons rappeler en outre certaines fontaines des Catacombes qui ont une grande célébrité. Celle des Grottes Pontiennes était décorée de belles peintures représentant le baptême du Christ; une autre, dans le cimetière Ostrien, portait l'appellation significative de *ad nymphas sancti Petri* ou de *fons sancti Petri*.

De même qu'il n'y avait pas alors d'endroits fixes pour le baptême, ce sacrement pouvait être administré à quelque époque que ce fût. Mais plus tard l'Eglise n'autorisa cette cérémonie que deux fois l'an, la veille de Pâques et celle de la Pentecôte. Or, comme à la première date la température se trouvait souvent peu élevée, il devint difficile de plonger les catéchumènes dans l'eau froide. En second lieu la décence faisait un devoir de ne pas exposer aux regards des passants non plus un homme ou une femme isolés, mais toute une foule déshabillée. Aussi, après avoir vainement essayé de trouver dans les églises ce que l'on cherchait, comme le prouvent les débris de piscine découverts à Saint-Irénée de Lyon et à Saint-Réparat d'Orléansville, en Algérie, a-t-on eu recours aux salles de bains possédées par de riches particuliers. Là, du moins, on était non seulement à l'abri, mais de l'eau tiède pouvait être amenée par des conduits dans des bassins plus ou moins grands. Les baptistères eurent donc pour type le *frigidarium* des thermes romains et l'on appliqua à l'ensemble de la construction un nom qui ne convenait, à proprement parler, qu'à la piscine creusée à la partie centrale. Du reste, non contents d'utiliser les salles de bains qu'ils possédaient, certains chrétiens s'étaient fait bâtir, en même temps qu'un oratoire, un petit baptistère. A Rome, par exemple, il en était ainsi dans la maison du sénateur Pudens, dans celle que Domitien avait donnée à saint Cyriaque, etc., etc.

Après le triomphe du christianisme, les baptistères furent établis à proximité des églises cathédrales, car l'administration solennelle du baptême était alors réservée à l'évêque. Les grandes villes seules faisaient exception et l'on peut citer, à Rome, outre le célèbre baptistère de Constantin, près de Saint-Jean-de-Latran, ceux de Saint-Pierre, de Sainte-Agnès, de Saint-Pancrace et de Saint-Laurent *in Damaso*. De même les difficultés de communication entre divers points d'un diocèse autorisèrent-elles, dès le premier instant, la création de plusieurs baptistères. Sidoine Apollinaire en avait un annexe à la chapelle de sa maison de campagne (Lib. II. ep. 12) et peut-être faut-il voir également un monument du même genre dans l'octogone découvert à Bapteste (Lot-et-Garonne), en 1873, sur l'emplacement présumé de l'*Ebromagus* de saint Paulin.

Les baptistères s'élevaient généralement au nord des églises, non loin de la façade. Tous étaient dédiés à saint Jean-Baptiste, et, vu la forme qu'ils présentaient, certains d'entre eux, comme à Paris, avaient reçu du peuple le nom de Saint-Jean-le-Rond. On disait aussi, en parlant de ces édifices, *Ecclesia S. Johannis in fonte* ou *ad fontes*. Par exception le voisinage du baptistère de Constantin a fait placer sous le vocable de saint Jean la grande église du Latran. Les mêmes relations topographiques sont indiquées d'une autre façon par les désignations suivantes : à Rome, *San Damazo al fonte Vaticano ;* à Milan, *San Ambrogio al fonte di santa Tecia*. Enfin, nous ne devons pas oublier certains termes destinés à rappeler les mystères accomplis dans les baptistères. Tels sont principalement ceux de *crater vitæ*, *oracula*, *sacrarium regenerationis*, employés par les écrivains latins. Les Grecs préfèrent le mot de φωτιστήριον, *illuminatorium*. A Constantinople, le baptistère de Sainte-Sophie, vu ses grandes dimensions, était appelé μέγα φωτιστήριον, le grand illuminatoire, ou μέγας φωτίστηρ, le grand illuminateur.

En France, les baptistères isolés sont assez rares et cela tient à deux causes. Le baptême des enfants, qui se généralisa à partir du VIIIe siècle, fit substituer aux anciennes piscines de simples cuves d'immersion, et comme l'espace occupé par ces dernières pouvait être bien moins considérable, on commença, dès lors, en certains endroits, à tout transporter au rez-de-chaussée d'une tour carrée, contiguë à la cathédrale et faisant porche à l'O. Rien ne prouve, comme on se plaît à le répéter, que dans la ville de Rouen on ait encore construit un baptistère au XIe siècle ; Ordéric Vital, le seul historien dont le témoignage puisse être invoqué, semble au contraire faire allusion à un monument déjà vieux et ne servant plus à son premier usage, puisque c'est là que fut établie la sépulture d'un archevêque nommé Jean, en 1079 (*Hist. eccles.* lib. V.) A la date indiquée et depuis longtemps, on détruisait les baptistères bien plutôt que l'on n'en construisait. Les chanoines surtout, qui étaient de création récente, pour faire place aux cloîtres qu'ils élevaient très souvent au nord des cathédrales, n'hésitèrent pas, au cours des IXe, Xe et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

XI^e siècles, à consommer la ruine d'un grand nombre de baptistères. Puis vint, un peu plus tard, le mouvement de reconstruction qui prit un développement si considérable au nord et au centre de la France. Les architectes des XII^e et XIII^e siècles ne pouvaient se laisser arrêter par des monuments jugés désormais inutiles, et, sans pitié, ils jetèrent bas tous ceux qui faisaient obstacle à leurs desseins. Mais, tandis que la France agissait ainsi, l'Italie au contraire continuait à bâtir des baptistères. Plusieurs de ces édifices, au delà des Alpes, ne remontent pas au delà des XIII^e et XIV^e siècles. En 1576, le quatrième concile de Milan, en même temps qu'il recommande de réparer les anciens baptistères, ordonne d'en bâtir de nouveaux partout où il n'y en avait pas encore.

A l'origine, comme le nombre des catéchumènes qui se présentaient à la fois pour recevoir le sacrement de régénération était très considérable, les baptistères durent affecter de grandes dimensions. On a même conservé le souvenir de quelques-uns d'entre eux (Chalcédoine, Carthage, Bari, etc.) qui servirent à tenir des conciles. Le baptistère de Pise, bien que la première pierre n'en ait été posée qu'en 1153, a un diamètre de 50 m. et sa hauteur, combinée en conséquence, atteint 55 m. Dans l'état actuel des baptistères qui nous restent, ce sont là des exceptions et presque toujours ces édifices sont conçus dans des proportions assez modestes.

Le baptistère du Latran a la forme d'un octogone. On n'avait pas, dès le premier instant, des idées bien arrêtées sur la figure que devaient décrire les édifices destinés à abriter la piscine d'immersion. De même le symbolisme dont on fait tant de cas à ce sujet n'a-t-il pris naissance que beaucoup plus tard. Saint Ambroise, du reste, diffère d'opinion avec saint Augustin sur la signification du nombre 8 et, tandis que le premier veut y voir le symbole d'une régénération ou création nouvelle accomplie après celle qui a été faite en sept jours, le second rappelle que la résurrection s'est opérée un dimanche, par conséquent le jour qui, pour le culte et le repos hebdomadaire, a été substitué au sabbat, c.-à-d. au septième jour de la semaine. Quant à la forme ronde elle constituerait, paraît-il, une allusion à la diffusion du christianisme, sous sa forme palpable du baptême, en tous lieux du globe. D'excellentes raisons justifieraient également l'adoption des autres plans qui se rencontrent çà et là, tels que ceux en carré, hexagone ou croix grecque.

Quelle que fût leur forme, d'ailleurs, tous les baptistères se distinguaient par une piscine centrale dans laquelle on descendait par trois degrés, tandis que trois autres degrés servaient à en sortir. La profondeur de l'eau n'était généralement que de 0^m30 à 0^m45, de sorte que, contrairement à l'opinion de certains liturgistes, l'immersion présentait un caractère absolument partiel. Une infusion abondante que l'évêque ou le prêtre baptiseur faisait sur la tête du catéchumène achevait seule l'action symbolique. A cette fin certaines dispositions étaient prises parfois et nous croyons devoir transcrire un extrait de la description donnée par Anastase le Bibliothécaire, du baptistère de Constantin. « La cuve, dit-il, était toute recouverte à l'intérieur et à l'extérieur de lames d'argent très pur, du poids de trois mille huit livres. Au milieu, *in medio fontis*, des colonnes de porphyre qui supportaient une *phiala* d'or, où se brûlaient, au jour de Pâques, deux cents livres de parfums..... Il y avait un agneau d'or très pur, du poids de trente livres, lequel répandait l'eau dans le bassin. A la droite de l'agneau était une statue du Sauveur en argent très pur, de cinq pieds de haut, pesant cent soixante-dix livres. A sa gauche, celle de saint Jean-Baptiste, de cinq pieds de haut, tenant à la main une tablette où étaient écrits ces mots : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. Item*, sept cerfs d'argent, répandant l'eau, et du poids de quatre-vingts livres chacun ; enfin un encensoir d'or orné de quarante-deux pierres précieuses, et pesant dix livres. »

La piscine n'était pas seule enrichie des ornements les plus précieux ; tout l'édifice, d'ordinaire, étale une grande abondance de peintures et de sculptures en rapport plus ou moins direct avec la cérémonie du baptême. Le moine du mont Athos, dans le chapitre de son *Guide de la peinture* intitulé *Comment on peint la fontaine*, s'exprime ainsi : « En haut, dans la coupole, faites le ciel avec le soleil, la lune et les étoiles. Hors du cercle où est le ciel, faites une gloire avec la multitude des anges. Au-dessous des anges et circulairement, représentez dans une première rangée ce qui est arrivé au Précurseur dans le Jourdain. Du côté de l'Orient, faites le baptême du Christ, un rayon descendant du ciel, et, à l'extrémité du rayon, le Saint-Esprit. Sur le milieu du rayon, et de haut en bas, on lira ces mots : « Celui-ci est mon bien aimé, dans lequel j'ai mis mes complaisances. » Au-dessous, dans une seconde rangée, faites tous les miracles de l'Ancien Testament qui étaient la figure du divin baptême : Moïse sauvé des eaux ; les Egyptiens engloutis dans la mer ; Moïse adoucissant les eaux amères ; les douze plaies d'Egypte ; l'eau de la contradiction ; l'arche d'alliance traversant le Jourdain ; la toison de Gédéon ; le sacrifice d'Elie ; Elie traversant le Jourdain ; Elisée purifiant les eaux ; Naaman lavé dans le Jourdain ; la fontaine de vie. Sur les chapiteaux, représentez les prophètes et ce qu'ils ont annoncé touchant le baptême. » Ces prescriptions sont encore observées aujourd'hui sur la sainte montagne dans les peintures des baptistères.

Les décorations les plus intéressantes que l'on puisse citer en Occident sont celles qui se voient au baptistère de Parme. D'un côté nous avons la naissance du Christ, l'adoration des Mages, le baptême du Sauveur, les vertus, le jugement dernier, la parabole du père de famille et, de l'autre, les six âges de l'homme d'après la légende de S. Barlaam, en même temps que les six œuvres de miséricorde. Quant à la septième, c.-à-d. l'ensevelissement des

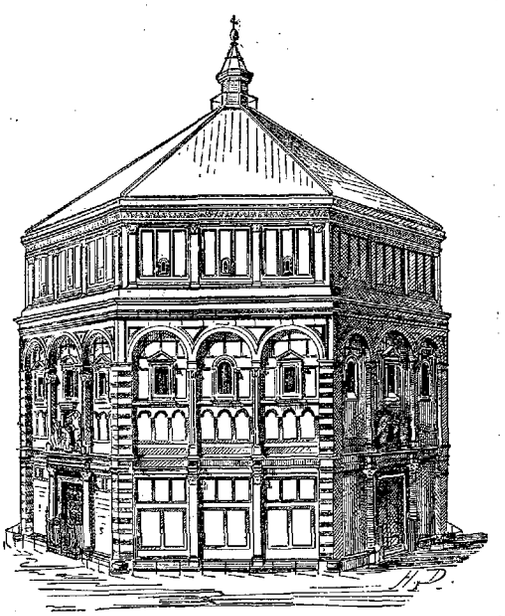

Fig. 2. — Baptistère de Florence, d'après photographie.

morts, si elle fait défaut, c'est qu'elle ne fut adjointe que vers la fin du XIII^e siècle à celles mentionnées dans saint Mathieu. Tandis que Jésus est ainsi présenté comme la source et l'exemple des vertus recommandées au jeune néophyte, ce dernier est d'abord mis en garde contre l'enfer et les voluptés du monde ; puis on lui indique, à chaque époque de la vie, par quels moyens il peut répondre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux désirs du divin père de famille, cultiver avantageusement son champ et recevoir la récompense destinée à ses mérites. Difficilement trouverait-on ailleurs un enseignement plus complet et mieux approprié à un semblable édifice.

En Italie les baptistères sont non seulement nombreux, mais quelques-uns d'entre eux jouissent d'une grande célébrité. Sans revenir sur ceux que nous avons cités (Saint-Jean-de-Latran, à Rome, Pise et Parme), nous devons principalement indiquer le célèbre baptistère de Florence (fig. 2), à qui ses portes de bronze ont valu une réputation universelle, les baptistères de Ravenne, Venise, Sienne, Bari, Cividale, Pistoja, Novare, Pesaro, Padoue, Torcello, Rieti, Vérone, Verceil, Nocera de Pagani, Spolète et Volterra. — La France, bien qu'avec une liste infiniment moins longue, brille au second rang, et tout fait un devoir de rappeler les curieux baptistères possédés par les villes d'Aix, Fréjus, Poitiers (fig. 3), le

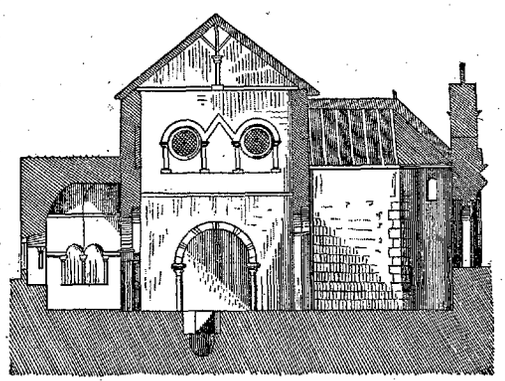

Fig. 3. — Coupe du baptistère Saint-Jean, à Poitiers.

Puy, Mélas, Riez, Vénasque et Chambéry. — Quant à l'Allemagne, depuis la destruction du baptistère de Spire, en 1822, elle ne peut guère mettre en avant que le petit édifice en croix grecque, situé près de la cathédrale de Ratisbonne. Il est vrai que le Frioul, l'Istrie et la Dalmatie, faisant partie de l'empire d'Autriche, la liste se grossit forcément des baptistères d'Aquilée, Trieste, Parenzo, et Spalato. — Enfin, nous ne devons pas oublier le petit octogone de Mellifons, en Irlande, non plus que celui de Thécua, en Palestine. Léon PALUSTRE.

BIBL.: NICOLINI, *Le case ed i monumenti di Pompei*, en cours de publication. — DOM MARTENE, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, 1736-38. — RÉVOIL, *Architecture romane du midi de la France*; Paris, 1873, 3 vol. in-fol. av. pl. — SAINT-ANDÉOL, *Etudes sur les baptistères*, 1870. — CORBLET, *Des lieux consacrés à l'administration du baptême*, 1877. — MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*; Paris, 1877. — KRAUS, *Encyclopedie der christlichen Alterthümer*.

BAPTISTES (Eglises et sectes) (V. BAPTISME).

BAPTISTI (Pietro), théologien italien du XVII^e^ siècle, né à Pérouse, mort le 13 juil. 1677. Il appartenait à l'ordre des franciscains : c'était un mystique; il a laissé un ouvrage intitulé : *Scala dell' anima per guingere in breve alla contemplatione, perfettione e unione con Dio.*

BAPTISTIN (V. STRÜCK).

BAPTISTIS (Alexandro de), poète latin moderne, du XVII^e^ siècle : il vivait en Italie. Il publia un poème, *De pulchritudine Deiparæ* (1653).

BAPTORNIS (V. HESPERORNIS et ODONTORNITHES).

BAPTSANSZKI (Didaius), religieux franciscain de Hongrie, auteur d'une étude sur la Passion, intitulée : *Fasciculus Myrræ* (Vienne, 1701).

BAQÎ ou BAKÎ, poète lyrique ottoman. Son véritable nom est Mahmoûd. Baqi, abréviation d'Abd-al-Baqî, serviteur du Dieu qui dure, est ce qu'on appelle un *takhallous*, un pseudonyme poétique. Baqî naquit à Constantinople en 933 hég. (1526 de notre ère); son père était muezzin à la mosquée de Mohammed II et mourut en 1565. D'abord ouvrier sellier, Baqî se consacra aux lettres et suivit, grâce à l'appui de hauts personnages, la carrière du professorat et de la magistrature. De 1563 à 1576 il fut pourvu de chaires dans les différentes écoles (madrasa) annexées aux mosquées; il fut nommé en 1579 juge de la Mecque, en 1584 juge de Constantinople, puis en 1591 grand juge de Roumélie, dignité qu'il garda jusqu'en 1597. Il mourut en 1600. Le principal titre de gloire littéraire de Baqî est son divan qui contient environ 3,000 vers; il contient des pièces de vers adressées à Sultan Suleimân et à Sultan Selîm II, une élégie sur la mort de Sultan Suleimân, plus 204 petites odes. En outre, il composa un recueil de toutes les traditions relatives à Ayyoûb, le compagnon du Prophète et traduisit en turc divers ouvrages arabes. J. PREUX.

BIBL.: HAMMER-PURGSTALL (J. von), *Baki's des grössten türkischen Lyrikers Diwan* (trad. en vers allemands); Vienne, 1825, in-8.

BAQUATES. Peuplade très puissante de la Maurétanie occidentale, dont les tribus étaient éparses dans diverses parties de l'Afrique du Nord. Ptolémée place des *Baccauates* dans la Maurétanie Tingitane et des *Bacates* dans la Marmarique. La plupart des témoignages anciens placent le gros de la nation vers les confins des Maurétanies Césarienne et Tingitane, ou même dans la Tingitane. D'autre part, elle devait s'étendre assez loin, plus à l'E., car une inscription de Ténès nous montre que les habitants de cette colonie avaient à redouter les incursions de ces barbares. Leur nom semble se retrouver dans celui des *Berghouata*. E. CAT.

BIBL.: RENIER, *Inscriptions romaines de l'Algérie*. — Cf. PTOLÉMÉE, l. IV, I, 10.

BAQUENOIS ou BACQUENOIS (Nicolas), imprimeur et écrivain de la première moitié du XVI^e^ siècle. Il fut d'abord imprimeur à Lyon, où il imprima entre autres un joli volume, *le Livre de plusieurs pièces* (1548). A la sollicitation du cardinal de Lorraine, il alla fonder un établissement à Reims, puis transporta, en 1560, son atelier à Verdun, ville dont il fut le premier typographe, et y débuta par les *Canons et décrets du Concile de Trente* (en latin, 1564). Il a publié une traduction française d'un ouvrage écrit en latin par Jean Fère, docteur en théologie, intitulé : *Précaution et forme de prier Dieu* (1551). Il est auteur d'un *Brief Traicté de l'ordre du divin office des religieuses sur la réformation de Fontevrault*, imprimé par lui en 1558. Baquenois est mort vers la fin du XVI^e^ siècle.

BAQUET. En terme de métier, chez les *graveurs* à l'eau-forte, le baquet est une caisse dans laquelle on met la planche métallique pour faire couler et mordre ensuite l'eau-forte sur la planche. Chez les *relieurs* et les *doreurs*, le baquet est une cuve où l'on entretient une douce chaleur pour faire sécher la dorure. Chez les *imprimeurs*, le baquet est une cuve de bois, de fonte ou de pierre, dans laquelle on trempe le papier destiné à l'impression. Chez les *marbreurs*, le baquet est une auge contenant de l'eau gommée et les matières colorantes qui permettent d'imiter les couleurs et les nuances du marbre sur le papier ou la tranche des livres.

JEU. — Le jeu du baquet, encore appelé *Baptême du Tropique* (V. ce mot), parce qu'il paraît dériver de cette coutume, est fort apprécié dans les foires et surtout dans les fêtes locales. En général il se joue ainsi : Un baquet ou un simple seau rempli d'eau est suspendu à une traverse portée par deux poteaux verticaux; au-dessous est disposé un plancher incliné, sur lequel glisse à tour de rôle un joueur placé dans un petit chariot; le joueur doit à l'aide d'un bâton renverser le baquet, mais la plupart du temps il frappe à faux, fait basculer le baquet, et en reçoit toute l'eau sur la tête, aux rires des spectateurs. Dans les provinces méridionales (Pyrénées), les poteaux sont très élevés et le baquet plus large; les joueurs, passant rapidement en voiture, doivent ficher la pointe d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longue perche dont ils sont munis, dans un trou percé dans une planchette clouée au bas du baquet. Il y faut beaucoup d'adresse, et neuf fois sur dix le joueur est inondé.

BAQUET MAGNÉTIQUE (V. MAGNÉTISME).

BAQUETAGE. Les doreurs et les argenteurs appellent ainsi l'opération qui consiste à placer les objets qui ne sauraient être gratte-brossés, dans une cuve suspendue au plafond et à laquelle on imprime un mouvement de va-et-vient qui fait rouler les uns sur les autres les objets et leur donne le poli nécessaire.

BAQUOY (Maurice), le chef de la famille des graveurs de ce nom, né vers 1680, mort à Paris le 6 août 1747. On lui doit une série de vignettes, d'après Fr. Boucher, pour l'*Histoire de France* du P. Daniel (1713, 3 vol. in-fol.), des planches pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, du Dr J. Bouillart (1724, in-fol.), et une grande estampe, d'après P.-D. Martin, représentant le *Combat naval de Manqouss*, entre les Russes et les Suédois (1714), l'une des quatres planches gravées à Paris pour le compte du tzar Pierre le Grand.

BAQUOY (Jean-Charles), fils du précédent, né à Paris, le 15 juin 1721, mort le 24 févr. 1777. Un des meilleurs graveurs de vignettes au siècle dernier. Il prit part à l'illustration des plus beaux livres de ce temps. Son œuvre est considérable ; nous nous bornons à citer : onze planches, d'après Oudry, pour la célèbre édition des *Fables* de La Fontaine (1755, 4 vol. in-fol.) ; un certain nombre de vignettes d'après Gravelot, pour le *Décaméron* (1757), les *œuvres* de Corneille (1764), les *Contes moraux* de Marmontel (1765), etc. ; des fleurons d'après Marillier pour les *Fables* de Dorat (1773) ; deux figures d'après Mounet pour le *Temple de Gnide* (1772) de Montesquieu ; nombre de vignettes d'après Eisen, pour les *Saisons* de Thompson (1759), les *œuvres* de Grécourt (1761), les *Contes* de La Fontaine (1762), puis les *Métamorphoses* d'Ovide (1767-1771), les *Baisers* de Dorat (1770), les *Quatre Parties du jour* de Zacharie (1769) et un ravissant titre pour l'*Art d'aimer* (1775) ; enfin d'après Moreau le jeune, des vignettes pour Ovide, pour le Molière de 1773, etc., et surtout une superbe planche pour le *Monument du Costume* (1776) ; la mort l'a empêché de terminer, pour la même publication, une seconde planche, dont il ne fit que l'eau-forte. On lui doit aussi des estampes isolées, d'après Fr. Boucher, J. Steen, J. Vernet, Watteau, etc.

BAQUOY (Pierre-Charles), fils du précédent, né à Paris le 27 juill. 1759, mort le 4 févr. 1829. Elève de son père, il fut loin de l'égaler. Il fit des vignettes : d'après Moreau, pour les *Œuvres* de Voltaire, édit. de Kehl (1784-1786) ; d'après Le Barbier, pour les *Œuvres* de Gessner (1786-1793), pour la magnifique édit. de Racine (1801-1805), etc. Parmi ses planches isolées, d'après Raphaël, G. Reni, Poussin, Monsiau, Fragonard, etc., son œuvre capitale est *saint Gervais et saint Protais*, d'après E. Le Sueur (1817). — Ses deux filles, *Henriette* et *Angélique*, suivirent la même carrière, et on a nombre de vignettes de leur main. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : CH. LE BLANC, *Manuel*. — R. PORTALIS et H. BÉRALDI, *les Graveurs du* XVIIIe *siècle* (1880).

BAR (Le), *Barris*, *Barrus*. Petite rivière du dép. des Ardennes, qui prend sa source dans le cant. de Buzancy, à la fontaine du Puiset-des-Nonnes, dont les réservoirs se trouvent dans chacun des villages de Bar et d'Harricourt. Une partie de ces eaux, fort abondantes, a été détournée autrefois vers l'Agron, affluent de l'Aisne. Le Bar passe à Brieulles, Pont-Bar, où le canal des Ardennes le rencontre et le suit désormais jusqu'à son embouchure ; il traverse Tannay, la Cassine, Malmy, Connage, Omicourt, Cheveuges, Saint-Aignan, Villers et se jette dans la Meuse entre Dom-le-Ménil et Donchery. Cette rivière, navigable sous Louis XIV, est aujourd'hui tellement obstruée par les herbes que la navigation y est devenue impossible. Son cours est de 59 kil. A. T.

BAR (Le). Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, sur une colline dominant le Loup ; 1,370 hab. Industrie assez active : huileries, distilleries de parfums, papeterie, moulins. — *Eglise* intéressante, intermédiaire entre le style gothique et celui de la Renaissance. Dans le soubassement du clocher est encastrée une inscription romaine ; dans l'intérieur un curieux tableau du XIVe siècle représente une danse macabre au-dessous de laquelle a été tracée une inscription de 33 vers provençaux. *Château* flanqué de tours des anciens comtes du Bar. Couvent de religieux Trinitaires.

BAR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze ; 1,020 hab.

BAR (Comté et duché de) (V. BARROIS).

BAR. Ville de la Russie d'Europe, située dans le gouvernement actuel de Podolie (district de Mogilev). Elle est située sur la rivière Rov, dont elle portait autrefois le nom, et fut, à diverses reprises, détruite par les Tatares. En 1537 elle devint la propriété de la reine de Pologne, Bona Sforza, femme de Sigismond Ier, qui y construisit un château et lui donna le nom de Bar en souvenir de la ville italienne de Bari. Autour de ce château se groupa une population considérable. Au XVIIe siècle, Bar eut beaucoup à souffrir des guerres de la Pologne avec les Turcs et les Cosaques. Au XVIIIe siècle elle devint célèbre dans toute l'Europe, grâce à la *Confédération* qui porte son nom. Aujourd'hui c'est une ville de province paisible et oubliée ; ses industries principales sont la cordonnerie et la fabrication des vins de Hongrie. Sa population est d'environ 10,000 hab. ; les Israélites en constituent à peu près la moitié. L. L.

Confédération de Bar. — Le sens du mot *confédération* dans l'histoire de Pologne sera expliqué dans un article spécial, et le rôle de la confédération de Bar le sera également à l'article STANISLAS-AUGUSTE. Il suffit de rappeler ici quels furent les chefs et les destinées de la confédération de Bar. Après l'élection imposée par la Russie de Stanislas-Auguste Poniatowski, et lorsqu'il eut été bien démontré que ce souverain était incapable de sauvegarder l'indépendance nationale, un certain nombre de patriotes résolurent de tenter, en dehors du roi, un suprême effort pour sauver la Pologne. A leur tête étaient Adam Krasinski, évêque de Kamieniec, Michel Krasinski, son frère, Joseph Pulawski. Quelque centaines de nobles se réunirent dans la ville de Bar ; ils choisirent pour maréchal (président) Michel Krasinski, pour chef militaire Joseph Pulawski ; ils avaient pour programme le maintien de la foi catholique et des libertés nationales. Leurs étendards portaient l'image de la Vierge et de l'Enfant Jésus ; ils s'intitulaient Chevaliers de la Croix et portaient la croix sur leur vêtement. Ils appelaient aux armes leurs concitoyens au nom de la religion et de la liberté. Les nobles polonais de Lithuanie répondirent à leur appel. Ils entendaient lutter, non seulement contre les Russes, mais aussi contre le roi, instrument de la politique de Catherine II. Le roi appela à son secours les Russes commandés par Kretchetnikov et envoya contre les confédérés une armée polonaise, sous les ordres de Xavier Branicki. Les confédérés, vaincus, durent abandonner Bar et Berditchev ; les paysans orthodoxes de l'Ukraine, à l'instigation des Russes, se soulevèrent contre les Polonais et massacrèrent sans pitié tout ce qui n'était pas de religion orthodoxe. On évalue à 200,000 le nombre des victimes (catholiques, protestants, juifs). Paralysés par cette jacquerie, les confédérés furent incapables d'entreprendre une action considérable. Joseph Potocki fut remplacé dans le commandement par Joachim Potocki. Des chefs de bandes intrépides luttèrent chacun de leur côté contre les Russes en Mazovie, en Lithuanie, dans la grande Pologne. Mais ces efforts isolés n'eurent point de résultats sérieux. Les confédérés avaient espéré l'appui de la Turquie, de l'Autriche et de la France. La Turquie déclara, en effet, la guerre à la Russie. L'Autriche, sympathique en apparence aux confédérés, fut contenue par la Prusse ; la France envoya aux confédérés de l'argent et un certain

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nombre d'officiers, parmi lesquels Dumouriez. Mais les efforts de la confédération ne furent pas heureux; si Kazimir Pulawski défendit avec succès Czenstochowa contre Drevitch, en revanche, Sawa, Dumouriez furent vaincus. Un succès de Zaremba, à Nidawa (1771), fut compensé par un échec de Michel Oginski. Les confédérés tentèrent en vain de s'emparer du château de Cracovie (1772). En possession de trois places fortes, Lanckorona, Tyniec et Czenstochowa, même à la fin de la citadelle de Cracovie, enlevée par le Français Choisy, ils ne réussirent qu'à tenir la campagne sans gagner de terrain. Ils avaient, en 1770, proclamé la déchéance du roi; ils réussirent même, l'année suivante, à s'emparer de sa personne; mais ils le laissèrent s'échapper. La chute de Choiseul (1770) leur porta un coup terrible; les victoires des Russes sur les Turcs privèrent les confédérés du seul allié vraiment utile sur lequel ils pouvaient compter. La convention de partage conclue le 5 avril 1772 devait nécessairement mettre fin aux efforts des confédérés. Incapables de lutter contre les troupes des trois puissances, ils durent se disperser, s'enfuir ou se rendre. Le conseil général de la confédération avait été établi tour à tour à Biala, à Cieszyn (Teschen), en Silésie, et à Eperies en Hongrie. Les historiens polonais reprochent entre autres fautes, aux confédérés, de n'avoir pas su se concilier le roi Stanislas-Auguste et d'être entrés en lutte tout à la fois contre lui et contre la Russie. Mais quand même le roi aurait adhéré à la confédération, elle n'eût pu que retarder de quelques mois le premier partage de la Pologne. L. Leger.

Bibl.: *Lettres du baron de Viomenil*, 1772. — Les historiens du règne de Stanislas-Auguste. — Kaczowski, *Notes sur la confédération de Bar* (en pol.), Poznan, 1843. — Mickiewicz a écrit en français un drame : *les Confédérés de Bar*.

Bar-et-Harricourt. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 389 hab. L'église de Bar, datant des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, est située dans la partie la plus élevée du village ; sa façade est flanquée, à droite, d'une tourelle munie de créneaux. Elle a servi de refuge et de forteresse, comme tant d'autres édifices de ce temps et de ce genre, pendant la période tourmentée des guerres civiles et des invasions. La rivière de Bar prend sa source sur son territoire, dans un grand bassin formé par la fontaine du Puiset-des-Nonnes. La ferme de la Malmaison était, au XIII^e^ siècle, une dépendance de l'abbaye de Mouzon. A. T.

Bar-le-Duc ou Bar-sur-Ornain. Ch.-l. du dép. de la Meuse, sur l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin, stat. du chemin de fer de l'E., ligne de Paris à Strasbourg; 18,860 hab. Il y a une basse ville et une haute ville : la première, le quartier industriel et commerçant, est à cheval sur l'Ornain qui la traverse sous cinq ponts; la ville haute, sur la rive gauche, s'élève en amphithéâtre sur deux collines dont la plus élevée, couronnée par l'église Saint-Pierre, a une alt. de 239 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Histoire. — On admet généralement que la ville de Bar-le-Duc doit son origine au château que Frédéric d'Ardennes, premier comte de Bar et duc bénéficiaire de Mosellane, y fit construire en 964 ou 967, et qui, au dire de l'auteur de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Mihiel* (Mabillon, *Vetera Analecta*, t. II, p. 38), devait servir de barrière aux fréquentes incursions des Champenois, *quod Barrum, quasi Barram, nominavit*. En effet, c'est à partir de cette époque que commence l'histoire de Bar, d'une manière suivie ; mais il est probable que la ville est plus ancienne et que bien antérieurement déjà il existait sur son emplacement un établissement celtique ou gallo-romain. Lorsqu'on a creusé le canal de la Marne au Rhin et lors des travaux exécutés à Bar-le-Duc pour l'agrandissement de l'hôpital, on a découvert un assez grand nombre de monnaies gauloises, attribuées par Lelewel aux *Leuci*, habitants de la contrée, et à d'autres peuplades gauloises voisines. Déjà avant ces trouvailles, Walkenaer avait reconnu dans Bar-le-Duc le *Caturiges* ou *Caturices* des anciens. C'est là en effet qu'il faut placer cette station, marquée dans les Itinéraires, à mi-chemin entre *Nasium* (Naix) et *Ariola* (le Val), sur la route consulaire de Metz à Reims, à moins qu'on ne préfère la chercher à 3 kil. plus à l'O. et l'identifier avec l'antique enceinte, appelée quelquefois le camp de Bar-le-Duc, de 254 m. de long, sur 120 à 124 m. de large, découverte dans la banlieue de la commune de Fains, et dans laquelle on a trouvé des monnaies à l'effigie d'empereurs romains, qui prouvent que si les Romains ne l'ont pas construite, ils l'ont au moins utilisée (V. Caylus, *Recueil d'ant.* vol. IV, p. 395, pl. XXI). Les dernières traces de cette station primitive se trouvent encore au commencement de la période franque : Frédégaire *(Hist. Franç. Epit.* ch. XI, éd. Ruinart, p. 553), parle d'un château dans lequel Childéric, le père de Clovis, revenant de Thuringe, en 464, aurait été si bien reçu par ceux du Barrois *(Barrenses)*, qu'il les aurait affranchis d'impôts. Enfin M. d'Arbois de Jubainville *(Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e^ série., t. IV, 1858, pp. 448-359), a démontré que dans des chartes des VII^e^, VIII^e^ et IX^e^ siècles, les environs de Bar-le-Duc portaient déjà le nom de *pagus Barrensis*, et que c'étaient Bar-le-Duc et Bar-sur-Aube, et non cette dernière ville et Bar-sur-Seine, comme le supposaient Adrien de Valois, M. Pardessus et M. Guérard, qui étaient les chefs-lieux des deux Barrois *(utrosque Barrenses)*, mentionnés dans les *Annales de Saint-Bertin* (ad 837), et par Nithard (liv. I, chap. VI) comme faisant partie de l'héritage, assigné par Louis le Débonnaire à son fils Charles le Chauve, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle en 837. Ces conclusions de M. d'Arbois de Jubainville ne sont nullement en contradiction avec le récit du chroniqueur de Saint-Mihiel qui attribue à Frédéric, comte de Bar et duc bénéficiaire de Mosellane, la construction du château de Bar-le-Duc.

A partir du X^e^ siècle, la ville de Bar fut la résidence habituelle des seigneurs du Barrois et son histoire se confond avec celle de cette province (V. Barrois). Elle est désignée pour la première fois sous le nom de *Bar-lou-Duc* dans la *Paix et accord entre le duc de Bar et l'évêque de Verdun* de l'année 1242. Au X^e^ siècle, les documents portent de préférence *Barrivilla*. En 1368, la ville basse, alors appelée ville neuve, quoique, de l'avis de Dom Calmet, elle soit la partie la plus ancienne, fut entourée de murailles par le duc Robert (1352-1411.)— Louis XI, roi de France, pour empêcher Charles le Téméraire de pénétrer en Champagne, s'empara de la ville, en 1474, en restaura les fortifications, mais la restitua bientôt après au duc René II. — En 1517, François I^er^ visita la ville pour assister au baptême du fils aîné du duc Antoine, dont il était le parrain. — Au XVII^e^ siècle, assiégée, prise et reprise, successivement par Louis XIII et par Charles IV duc de Lorraine, la ville tomba, en 1670, au pouvoir de Louis XIV qui ordonna la démolition de l'ancien château, dont l'intérieur avait déjà beaucoup souffert d'un incendie arrivé en 1649. Louis XIV fit également raser les tours, au nombre de dix-sept, à l'exception de la *tour de l'Horloge* qui domine encore aujourd'hui la vallée de l'Ornain. L'enceinte fortifiée fut épargnée, mais depuis elle a disparu presque totalement. Restituée au duc Léopold de Lorraine, la ville de Bar-le-Duc fut réunie à la France, ainsi que le reste du Barrois, en 1766, à la mort de Stanislas Leczinsky. — Autrefois Bar-le-duc était compris dans le diocèse de Toul, et était, comme capitale du Barrois-mouvant, le ch.-l. d'un bailliage très important, comprenant 163 communes et ressortissant au parlement de Paris. — Bar-le-Duc a donné naissance au duc de Guise, dit le Balafré, au capucin Norbert, célèbre voyageur connu pour son inimitié contre les jésuites, à Jérôme Dubois, peintre du XVI^e^ siècle, à Oudinot, duc de Reggio, et à Excelmans, tous deux maréchaux de France. — Les armes de la ville sont *parti au*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1er d'azur à deux bars adopés d'or, l'écu semé de croisettes potencées et contre-potencées au pied fiché d'or, qui sont les armes du duché de Bar, *au 2e d'argent à trois pensées feuillées et tigées au naturel*, qui sont les armes de la ville, et sa devise est : PLVS PENSER QVE DIRE.

MONUMENTS. — *L'Eglise collégiale de Saint-Pierre*, dans la ville haute, date de 1318 ; mais le portail principal fut construit par Louis XI. Dans une de ses chapelles latérales, on admire le mausolée du duc René de Châlons, prince d'Orange, tué en 1544 au siège de Saint-Dizier. Ce monument curieux qui se trouvait primitivement dans l'église collégiale de Saint-Maxe, supprimée en 1789 et démolie pendant la Révolution, est l'œuvre de Ligier Richier, statuaire lorrain du XVe siècle, qu'on dit être un élève de Michel-Ange. Il se compose d'un autel en marbre noir, sur lequel est debout un squelette, en marbre blanc,

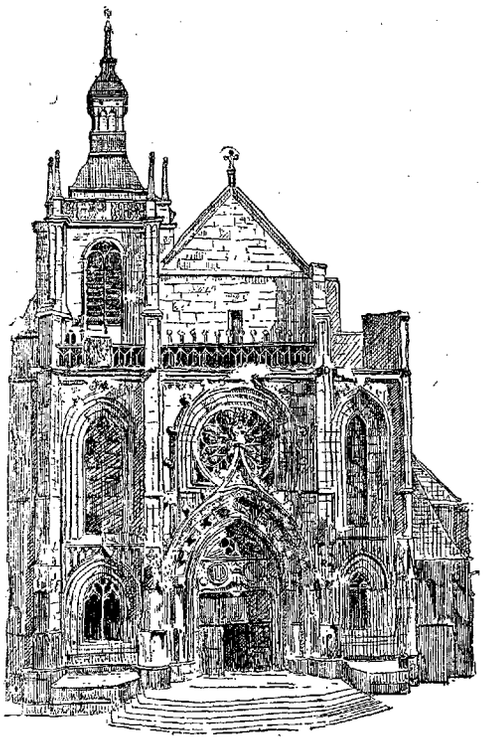

Eglise Saint-Pierre à Bar-le-Duc.

tenant un sablier dans sa main gauche. Dans la ville haute, il y a encore l'église moderne en style gothique du couvent des dominicains. Dans la ville basse, l'église *Notre-Dame*, au faubourg vigneron de Couchot, l'église *Saint-Antoine* et enfin la petite chapelle dédiée à la Vierge et s'élevant au milieu du pont Notre-Dame, n'offrent rien de remarquable sous le rapport de l'architecture. Il en est de même du *temple protestant*, de date récente. Parmi les édifices civils, il faut citer *l'hôpital*, créé en 1385 ; la *justice de paix* qui occupe un corps de bâtiment de l'ancien château, épargné lors de la démolition au temps de Louis XIV ; l'ancien collège, construit par Gilles de Trèves, aujourd'hui converti en caserne ; le *musée*, installé dans un bâtiment de l'époque de la Renaissance, qui, au XVIIIe siècle, servait d'hôtel de ville ; fondé en 1841, il a un cabinet d'histoire naturelle, une petite galerie de tableaux avec quelques portraits de personnages célèbres de l'ancien duché de Bar et du département de la Meuse; il possède en outre quelques objets d'archéologie, entre autres des sculptures romaines, trouvées en 1845 dans les fouilles de *Nasium* (Naix). En outre, Bar-le-Duc possède une bibliothèque publique, une école normale, un lycée, construit en 1858 et un théâtre. L'hôtel et le parc d'Oudinot, devenus propriétés communales, servent d'hôtel de ville et de promenade publique. Des statues ont été érigées, aux maréchaux Excelmans et Oudinot ; celle de ce dernier, œuvre de Jean Debay, a été élevée en 1850, sur la *place de la Municipalité*. Mentionnons encore, en fait de curiosités, la *tour de l'Horloge* dont il a été question plus haut ; le *Pâquis*, promenade de la haute ville, où l'on remarque un tilleul énorme, ayant au tronc six mètres de circonférence et qui aurait été planté, dit-on, vers 1570 ; la *place de la Couronne*, où se voient les restes d'une porte ancienne, et enfin la *promenade des Saules*.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Bar-le-Duc possède des filatures de coton, des fabriques de tissus et de bonneterie de coton, des teintureries, des tanneries, des brasseries, des imprimeries. On y fabrique des couleurs, du verre, de la faïencerie, des articles de quincaillerie et des corsets sans couture. Cette dernière industrie, spéciale à Bar-le-Duc, avait, avant l'expiration du brevet, une certaine importance. Dans les environs on exploite des carrières de pierre, et il y a des forges assez importantes. Enfin ses confitures de groseilles épépinées, rouges et blanches, de framboises entières, d'épine-vinette et de mirabelles, jouissent d'une grande renommée et ne sont pas une des moindres sources de richesse. Bar-le-Duc possède un petit port. Par le canal de la Marne au Rhin et aussi par l'Ornain, qui, au moyen des canaux de Révigny et de la Planche, à Goulon, est flottable depuis Bar jusqu'à son embouchure dans la Saulx, il se fait un commerce assez notable de fer, de bois flotté et surtout de vins, produits en grande abondance, dans les environs immédiats de la ville et parmi lesquels, celui connu particulièrement sous le nom de *vin de Bar* est d'une grande délicatesse de bouquet. L. WILL.

BIBL. : L.-C. DOUGE, *Remarques historiques et critiques sur les antiquités civiles et religieuses de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-le-Duc, Sens et Troyes ;* Troyes, 1858. — BELLOT HERMENT, *Histoire de la ville de Bar-le-Duc ;* Bar-le-Duc, 1863. — V. la bibliographie de l'art. BARROIS.

BAR-SUR-AUBE *(Barrum ad Albulam)*. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube ; 4,636 hab. Station du chemin de fer de l'E., sur la ligne de Paris à Mulhouse. La ville est située dans une position riante, sur les bords de l'Aube, dans une vallée fertile, entourée de collines boisées et couvertes de vignobles.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Fabriques de bonneterie, calicots, toiles cirées, eaux-de-vie, bougies et cierges, chapeaux de paille, chaussures, lacets, moutarde ; fonderies, clouteries, tanneries, meuneries importantes. Commerce considérable de grains, de chanvre, laines, bois et vins.

HISTOIRE. — Bar-sur-Aube paraît avoir originairement occupé le sommet de la colline qui s'élève au S. de la ville actuelle. De nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine (traces de constructions, fragments de poteries, statuettes de bronze, monnaies, etc.,) retrouvés sur cet emplacement confirment cette hypothèse. La cité primitive fut ruinée par les invasions des barbares en Gaule et notamment par celle des Huns en 451. Reconstruite sur les rives de l'Aube, Bar eut ses comtes particuliers sous les premiers rois de la troisième race. Plus tard, sous la domination des comtes de Champagne, elle devint le siège d'une des principales foires de cette province, où se centralisait alors tout le commerce de l'Europe occidentale. Les habitants d'Orange, les Allemands, les Hollandais et les Lorrains y avaient, à la fin du XIIIe siècle, leurs quartiers distincts, sortes de comptoirs ou de factoreries, pour la plus grande commodité de leur trafic. Réunie avec la Champagne au domaine de la couronne, Bar vit ses privilèges et ses franchises respectés. Philippe le Bel les confirma en 1286. En 1318, Philippe le Long ayant vendu la ville à Jacques de Croy, les habitants se rachetèrent et se donnèrent au roi Charles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le Bel, en 1332, à la condition que leur cité ne pourrait plus être vendue ni aliénée. Sous Charles V, l'aventurier lorrain Burkhart de Fénestrange incendia Bar et détruisit le pont de 17 arches établi sur l'Aube.

La ville, bien fortifiée, ne souffrit pas de l'invasion anglaise au XVe siècle. Charles VII y séjourna du 1er au 9 fév. 1441 et fit jeter dans l'Aube, cousu dans un sac, le bâtard Alexandre de Bourbon, dont les bandes avaient ravagé toute la contrée; une chapelle commémorative consacra ce souvenir sur le pont de l'Aube. En 1544, lors du siège de Saint-Dizier par Charles-Quint, les populations environnantes se réfugièrent toutes à Bar. Louis XIII, en 1615, confirma à nouveau ses privilèges, et la ville, en reconnaissance, lui demeura fidèle au milieu des troubles de la Ligue. En 1636, la peste sévit si longuement qu'elle entraîna la suppression de la foire célèbre, réunie désormais à celle de Lyon. Les fortifications de Bar furent démolies en 1682.

A l'arrivée des alliés en 1814, Bar était défendue par le maréchal Marmont, duc de Raguse, qui dut abandonner la position, le 24 janv., à la suite d'un furieux combat. Un mois plus tard, l'armée de Schwartzenberg, reculant devant Napoléon, livrait bataille au général Gérard sous les murs de Bar. La ville, prise et reprise, finit par rester aux mains des Bavarois qui la pillèrent. Enfin, en 1815 et 1870, elle subit encore la dure épreuve de l'occupation étrangère.

MONUMENTS. — *L'église Saint-Pierre* (Mon. hist.), commencée au XIIe siècle, a été achevée au siècle suivant; les chapelles de la nef sont une addition du XVIe siècle : les voûtes de l'abside ont été récemment reconstruites. On y voit la chaire du haut de laquelle, suivant la tradition, saint Bernard prêcha la seconde croisade. *L'église Saint-Maclou* (Mon. hist.) remonte, pour la nef, les bas-côtés, le transept et la première travée du chœur à l'époque romane; le reste de l'édifice paraît dater du XIVe siècle. Le portail est du XVIIIe. L'église est flanquée au N. d'une tour carrée du XIIIe siècle, et la sacristie, fort ancienne, passe pour avoir été la chapelle des comtes de Bar. On remarque à l'intérieur de Saint-Maclou de belles pierres tumulaires des XVe et XVIe siècles et des pilastres cannelés qui semblent imités de ceux de la cathédrale de Langres. L'hôpital, fondé vers 1130 par les comtes de Champagne, transformé, en 1239, en abbaye de femmes et rétabli par la suite, renferme une salle voûtée et un chœur du XIIe siècle, unique débris de l'ancienne chapelle. Dans la maison dite du Petit-Clairvaux, ancienne dépendance de l'abbaye de ce nom, existe encore une magnifique cave du XIIIe siècle, ayant deux nefs de trois travées chacune, voûtées d'ogives. Sur un coteau voisin de la ville s'élève une chapelle dédiée à sainte Germaine, qui fut, dit-on, victime de la barbarie d'Attila. Non loin de là se voient les vestiges d'un camp romain limité à l'E., au N. et à l'O. par l'escarpement de la montagne et au S. par des fossés profonds. — Bar-sur-Aube est la patrie de Claude Robert, auteur de la *Gallia christiana*, de l'archéologue Du Sommerard, du comte Beugnot, etc. A. TAUSSERAT.

BIBL. : GODAN, *Essai historique sur la ville de Bar-sur-Aube;* Troyes, 1838, in-8. — L. CHEVALIER, *Histoire de Bar-sur-Aube;* Bar, 1851, in-8. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Notes pour servir à la statistique paléographique et archéologique de l'arr. de Bar-sur-Aube;* Troyes, 1855, in-8 *(Extrait de l'annuaire de l'Aube).* — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et L. PIGEOTTE, *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne* (1077-1284); Paris, 1859, in-8.

BAR-SUR-SEINE *(Barrum ad Sequanam).* Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube; 3,182 hab. Station du chemin de fer de l'Est, embranchement de Troyes à Bar-sur-Seine. Bar-sur-Seine est une jolie petite ville, assez régulièrement bâtie, sur la rive gauche de la Seine, et dominée par la montagne sur laquelle s'élevait autrefois le palais de ses comtes; les pentes sont boisées et plantées de vignes.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Distilleries, papeteries, tanneries, teintureries, fabriques de tarares, de présure, etc., commerce de vins, bois, grains, etc.

HISTOIRE. — Dès le IXe siècle, Bar-sur-Seine fut fortifiée et formait le chef-lieu d'un comté. En 878, le pape Jean VIII y passa, se rendant au concile de Troyes. Les Normands, vers 925, la saccagèrent. Au XIIIe siècle, Bar fut réunie au comté de Champagne, affranchie de mainmorte, et reçut une commune du comte Thibaut (1227), qui y établit une foire franche. La commune était administrée par un maire assisté de douze échevins. Rattachée ensuite au domaine de la couronne, Bar fut prise, en 1359, par les Anglais, pillée et détruite à peu près de fond en comble. Il y eut, au dire de Froissart, « plus de neuf cens bons hostels brûlez, et la Seine fut couverte de cadavres ». Au XVe siècle, la ville fut encore la proie des factions rivales des Bourguignons et des Armagnacs; elle eut à souffrir de la lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire, puis des guerres de religion du XVIe siècle, et appartint tour à tour aux calvinistes et aux troupes royales. Henri IV y vint en 1595; et, l'année suivante, les habitants obtinrent de lui l'autorisation de raser les fortifications auxquelles ils attribuaient tous leurs maux. En 1614, toutefois, les Allemands occupèrent Bar-sur-Seine. Louis XIII y séjourna en 1629, et tout le pays fut ravagé, en 1631, par la famine et la peste, à ce point que Bar ne comptait plus que 512 hab. en 1667.

Le pape Pie VII traversa cette ville, le 4 avril 1805, allant à Paris pour le sacre de Napoléon. Lors de l'invasion, les Autrichiens entrèrent à Bar, le 22 janv. 1814; le roi de Prusse et l'empereur de Russie s'y arrêtèrent le 4 févr., l'empereur d'Autriche, le 11 avril. Pendant la dernière guerre, l'occupation dura du 12 nov. 1870 au 10 mai 1871.

MONUMENTS. — *L'Eglise Saint-Etienne* (mon. hist.) est un édifice des XVIe et XVIIe siècles; on y remarque de belles verrières et un bas-relief d'albâtre attribué à Legentil. Quelques maisons du XVIe siecle sont ornées de curieuses sculptures. L'horloge publique a été installée dans une tour ruinée, seul reste de l'ancien château. A 1 kil. 1/2 de la ville, sur une colline boisée, jadis appelée la Garenne-aux-Comtes, et aujourd'hui le Bois-Notre-Dame, se trouve une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Chêne. On s'y rend en pèlerinage le 25 mars et le 8 sept. Elle tire son nom d'une statuette de la Vierge qui fut trouvée dans un chêne plusieurs fois centenaire, par un bûcheron, en 1667. — Bar-sur-Seine a donné naissance à Nicolas Vignier, médecin de Henri III et historiographe de France. A. TAUSSERAT.

BIBL.: ROUGET, *Recherches historiques sur la ville et le comté de Bar-sur-Seine;* Dijon, 1772, in-12. — L. COUTANT, *Fragments historiques sur la ville et l'ancien comté de Bar-sur-Seine;* Bar-sur-Seine, 1846, in-8. — Du même, *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine* ; Bar-sur-Seine, 1854, in-8. — P.-L.-C. DOUGE. *Remarques historiques et critiques sur les antiquités civiles et religieuses de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-le-Duc, Sens et Troyes, suivies d'une notice historique sur la statue miraculeuse de Notre-Dame-du-Chêne de Bar-sur-Seine,* etc. ; Troyes, 1857, in-8°. — TRIDON. *Le Pèlerin de Notre-Dame-du-Chêne, à Bar-sur-Seine;* Bar-sur-Seine, 1857, in-8.

BAR ou BARS. I. ZOOLOGIE. — Dénomination vulgaire, sous laquelle sont désignées les formes appartenant au genre *Labrax*, comprenant des *Poissons téléostéens* ou *osseux* de l'ordre des *Acanthoptérygiens* et de la famille des *Percidés* (V. ces mots). On les désigne également sous le nom de *Perches de mer*, et sur nos côtes, sous celui de *Loubines* (V. ces mots).

Les formes peu nombreuses, rapportées aux Bars ou *Labrax*, présentent l'aspect général de la Perche d'eau douce; elles en diffèrent cependant par leur corps plus allongé, leur tête est écailleuse, on observe deux épines à l'opercule, tandis que le bord postérieur du préopercule est dentelé, et que le long de son bord inférieur existent de fortes épines dirigées en avant; on compte sept rayons branchiostèges; les deux nageoires dorsales sont rapprochées, la première compte neuf aiguillons, les dents dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

posées en velours sont distribuées sur les deux mâchoires, le palais et la langue.

Le Bar commun (*Labrax lupus* Lacèp.) et le Bar ponctué (*Labrax punctatus* Gunth.), les mieux connus et les plus communs du groupe, habitent les côtes de France. Nous les avons capturés également sur les côtes de la Sénégambie. Ces deux Bars autrefois confondus ont été différenciés par Gunther, en raison surtout de la disposition de leurs dents vomériennes.

Les Bars de nos mers d'Europe remontent, dit le Dr Sauvage, assez haut dans les rivières; ils agissent de même sur la côte occidentale d'Afrique. Nous avons démontré à ce propos que l'opinion de Steindachner leur assignant pour

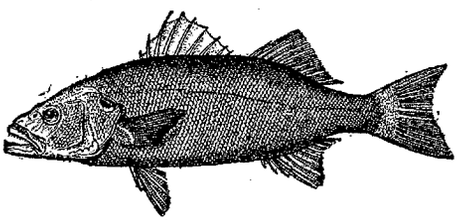

Bar (Labrax Lupus Lacép.).

habitat, dans ces régions, les eaux saumâtres et les marigots, particulièrement pendant la saison sèche, était dénuée de fondement, comme pour les autres formes marines ayant l'habitude de remonter les fleuves. Les Bars africains n'effectuent cette migration qu'à l'époque des pluies de l'hivernage, alors que le Sénégal et ses tributaires sont soumis aux crues périodiques. Le Bar commun peut dépasser une longueur de 1 m. Sa coloration est d'un gris bleuâtre sur le dos, les flancs sont argentés, les nageoires d'un gris de plomb, une tache d'un bleu intense est située sur l'opercule. Les Bars, animaux excessivement voraces, se nourrissent de poissons, de vers, de crustacés, et se tiennent de préférence dans les endroits rocailleux.

ROCHBR.

II. PÊCHE. — Le Bar se pêche généralement d'août à fin octobre. A cette époque il s'approche des côtes et cherche le voisinage des eaux douces. Il n'est pas rare de le trouver dans les parcs, les filets tournants, les sennes; la pêche à la ligne est une des plus agréables de l'automne. Elle se fait des rochers du rivage ou des jetées des petits ports et la réussite est presque certaine si on peut appâter avec des sardines fraîches. On peut encore se servir de lanières de chair de sèche, de vers de terre ou de mer, de poltrons et de crabes mous; mais il faut prendre soin de ne pas laisser gâter l'appât. C'est un poisson qui, pris, se défend bien, il faut donc le ménager et le noyer avec soin: la ligne doit être forte, de soie bien dévrillée ou de fil plusieurs fois redoublé et coordonné ensemble. Il faut employer des hameçons n° 000 et, comme il pèse beaucoup, l'épuisette est presque de rigueur.

D'après le Dr Sauvage, la pêche, dans le Pas-de-Calais, se fait à l'aide d'un appareil particulier. « Cet appareil, dit-il, consiste en un tube creux en caoutchouc; un peu moins gros que le petit doigt, de 0,037 à 0,025 de long, ce tube est fendu sur une longueur de 0,015 à 0,016 de manière à former une languette; la partie non fendue cache un fort hameçon, l'hameçon est rattaché par un émerillon à une ligne de crin marin de 1 m. 70 de long, rattachée elle-même par un autre émerillon à une cordelette de 15 à 18 m. de long; cette ligne est frappée sur une perche située à l'arrière du bateau; « lorsque l'on a filé la ligne, le bateau étant en marche, le courant imprime un mouvement de rotation rapide à la languette de caoutchouc, donnant au Bar la sensation d'un petit poisson nageant rapidement; le Bar se précipite sur l'engin, s'emferre et se défend vigoureusement; on fait jouer la ligne par un mouvement de va-et-vient de manière à ce que le poisson ne puisse s'échapper. Cette pêche commence dans le Pas-de-Calais, vers la première semaine de mai, elle est dans son plein pendant les mois de juillet, août et septembre.»

Sa chair est très délicate, quelques personnes la préfèrent à celle du mulet. On le fait cuire généralement au court bouillon, et sa chair subit les mêmes préparations que celle du *saumon* (V. ce mot). Les anciens Romains l'estimaient et payaient ce poisson fort cher. Ils préféraient, rapporte-t-on, ceux que l'on prenait dans le Tibre entre les deux ponts de Rome. Athénée rangeait les *Lupus* parmi les meilleurs poissons de table; les *Labrax* étaient pour Aristote les plus délicats de tous. Rondelet prétend qu'on doit toujours préférer ceux qui vivent près de l'embouchure des fleuves à ceux qui remontent dans les rivières; ceux que l'on trouve dans les étangs salés à ceux que l'on prend à l'embouchure des fleuves, et ceux que l'on rencontre dans la haute mer à ceux qui ne quittent pas les étangs salés. En résumé, la qualité de sa chair dépend de la nourriture qu'il a prise et on a remarqué que ceux qu'on prend durant la pêche à la sardine étaient, certaines années, si huileux qu'on n'en pouvait manger. L.-P. F.

III. BLASON. — Poisson représenté en armoirie légèrement courbé, de profil et d'ordinaire posé en pal, toute position différente est spécifiée. Il est rare qu'il figure seul sur un blason mais on l'y rencontre souvent adossé à un autre (V. BARROIS); le bar est presque toujours d'argent ou d'or. Il symbolise la possession des terres qui sont arrosées par des rivières; on le trouve aussi dans les armoiries des villes ports de mer. G. de G.

BIBL.: CUV. et VAL, *H. N*; Paris, t. II. — GUNTHER, *Ann. and Mag. H. N*; t. XII. — STEINDACHNER, *Fish. der Seneg. Akad*; Weissen, 1869. — SAUVAGE, *les Poissons*; Brehm, Ed. française. — ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie, Poisson*; 1883.

BAR (Jean de), évêque de Beauvais (1462-1488) (V. BEAUVAIS).

BAR (François de), savant français, né à Seizencourt, près de Saint-Quentin, en 1538, mort à Anchin le 25 mars 1606. Bénédictin; grand-prieur de l'abbaye d'Anchin. Sa vie n'est pas bien connue. Dans sa jeunesse, il étudia à l'université de Paris, où il suivit des cours de théologie qu'il a résumés dans ses annotations à l'Ancien et au Nouveau Testament. En 1604, il déclare qu'il est accablé par l'âge et les maladies. Ses ouvrages manuscrits contiennent, à en juger d'après les données du catalogue de la Bibliothèque de Douai, quelques renseignements biographiques inconnus. La meilleure partie de sa vie se passa à l'abbaye d'Anchin qui, avec celle de Marchiennes, était un des plus célèbres et des plus savants monastères bénédictins de Flandre. Elle possédait une belle bibliothèque, de précieux manuscrits, dont les copistes, Bauduin et Jean, le moine Jordan, Gérard, Lambert, Siger, etc., peuvent se comparer à Armand Duchâtel, à André Dubois (Sylvius), à frère Guy, de l'abbaye de Marchiennes. François de Bar signale certains manuscrits de saint Jérôme, saint Prosper, Eusèbe, qu'il dit plus corrects que ceux employés par Baronius. Cet amour des livres, l'abbaye mediævale l'avait légué au XVIe siècle, et François de Bar fit un recolement des manuscrits de son monastère, il annota plus de cent volumes (aujourd'hui conservés à Douai); à lui sans doute doivent revenir les éloges que, dans le *Voyage littéraire*, Martène et Germain décernent à cette abbaye. Le milieu, au reste, était littéraire. Il suffit de citer les noms du chancelier de l'université de Douai, Colveneere, du président de Rythove, d'Adrien Bessemer, François Vermeil, Jean Fiefvé, Jean d'Espières. François de Bar profita de cette situation favorable pour se livrer aux études historiques. Il s'occupa surtout de recherches sur l'histoire ecclésiastique en général, sur l'histoire religieuse des diocèses de Flandre, mais sans négliger toutefois l'histoire de France, et, chose plus rare en ce temps, surtout dans les ordres religieux, il comprit l'importance de la géographie dont il s'est, à diverses reprises, occupé. Sa correspon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dance nous montre ses relations avec beaucoup d'érudits de l'époque, soit les bénédictins de sa région, soit des savants étrangers : il suffit de nommer Stapleton, Duchesne, Pithou et Baronius, dont il résuma les annales. Il mourut avant d'avoir rien publié. Ses manuscrits ont passé, sous la Révolution, de l'abbaye d'Anchin à la Bibliothèque de Douai. J'en donne la liste annotée d'après le catalogue de cette bibliothèque par M. Dehaisnes : Annotation du manuscrit de Dudon de Saint-Quentin (n° 880) et collation du manuscrit de Marchiennes, dont M. Lair s'est servi pour son édition de Dudon, en 1865 (1590) n° 833. *Miscellanea, epistolæ, carmina, exercitia* (1557-1559). Plusieurs de ces lettres, écrites de Paris pendant les premiers troubles religieux, sont intéressantes pour la connaissance des idées religieuses et politiques de Paris (nos 56-57). *Vetus Testamentum cum notis*, en 5 vol.; *Novum Testamentum*, en 2 vol. Ces notes, dont les dernières datent de sept. 1563, sont des extraits de commentateurs et de lecteurs et des leçons faites par le professeur Richard Smith, Jean Boucher, Adrien Bessemer, et Dom d'Ostrel ; *Quædam dubia et agitata de votis et statutis monasticis spectantibus ad librum D. Richardi Hallii de proprietate et vestiario monachorum ; quæstiones quedlibeticæ* (n° 832) ; *Lugubris oratiuncula de vita interituque D. Dionysii d'Ostrelii.* Oraison funèbre et vers de commémoration (n° 812). Instruction aux six novices touchant leur profession (mars 1566). Instruction touchant les jeunes religieux (1566-67) (n° 817). *Historia monasteriorum in qua describuntur singulorum ac omnium totius pene orbis ordinum monasticorum institutiones, progressus, propagationes* (1596-1600), d'après l'histoire des origines de tous les ordres monastiques de Paul Morigia de Milan. Th. Stapleton lui conseilla de traduire, outre cet ouvrage, le βασιλικόν φυλακτήριον, publié en français à Paris, en 1585, par le dominicain Etienne de Lusignan (n° 816). *Opus ordinum monasticorum ;* ébauche du précédent travail (n° 814). *Historia monastica complectens totius Franciæ imprimis quamplurima omnium ordinum monasticorum cœnobia et abbatias necnon quædam Hispaniæ atque Italiæ ; De geographia* (Démonstration de l'utilité de la géographie, narration des voyages célèbres) ; il faut noter un curieux récit de la découverte des Thermes de Julien ; quelques vies de saints, brèves, mais importantes, étant tirées des manuscrits d'Anchin et de Saint-Amand. Rédaction et continuation de 1558 à 1572 du *Chronicon mundi usque ad anum 1502* de J. Dobœuf, audiencier de l'évêque Richardot, continuée par un auteur nommé Germain, de 1512 à 1558. *Compendium annalium Baronii*, avec une lettre de François de Bar à Baronius où il exprime les motifs de son travail et dit qu'il travaille d'après un plan jadis suivi par le prédicateur D. de Mouchy : *Electio et gesta R. D. abbatis aquicinctensis, D. Warnerii de Daure.* — Les plus importants ouvrages de François de Bar sont : *Historia monastica complectens breviter archiepiscoporum et episcoporum Cameracensium acta et virtutes cum erectionibus monasteriorum ac abbatiarum necnon fundationes conventuum ac domorum religiosarum* (n° 820). *Historia monastica de episcoporum Atrebatensium acta*, etc., etc.; *Historia monastica*, etc., *episcoporum Tornacensium, Audomarensium et Gandensium*, etc. Trois résumés de ces trois ouvrages ont été composés par un copiste souvent employé de François de Bar, Hubert de Bosfeux, qui a aussi abrégé l'*Historia monastica* (n° 815). Ces ouvrages, produit des recherches de François de Bar et de sa nombreuse correspondance sur la matière avec tous les couvents de la région, renferment de nombreux documents inédits du plus grand intérêt pour l'histoire religieuse des Flandres.

Léon-G. PÉLISSIER.

Bibl. : Lelong, *Bibliothèque de la France.* — Dehaisnes, *Catalogue des manuscrits de Douai* (Catalogue général des manuscrits) ; renseignements inédits de M. Paul Fabre (de la Faculté des lettres de Douai-Lille).

BAR (Jean-Pierre de) ou **DEBAR**, faussaire et généalogiste, né vers 1630, mort à la Bastille en 1708. Après être entré dans les ordres, il fut attaché à la maison de Caumartin en qualité de gouverneur, puis travailla avec d'Hozier aux preuves de noblesse des demoiselles de Saint-Cyr, et enfin fut attaché au cabinet du généalogiste du Bouchet et travailla avec lui à une histoire généalogique de la maison de la Tour, commandée par le cardinal de Bouillon. Ce fut là qu'il se forma à la fabrication des faux titres. Quelque temps après la mort de du Bouchet (1684), il apporta au cardinal un fragment de cartulaire du chapitre de Brioude qui flattait singulièrement la vanité de la maison de Bouillon en la rattachant directement par la maison de la Tour aux ducs de Guyenne comtes d'Auvergne. Ce document soumis aux paléographes les plus habiles de l'époque, Mabillon, Ruinart et Baluze, fut accepté par eux comme authentique. Il avait été cependant audacieusement falsifié par de Bar qui sur ces entrefaites fut arrêté, et envoyé à la Bastille comme prévenu d'autres faux (1700). Condamné à mort par un arrêt de la Chambre de l'Arsenal du 11 juil. 1704, sa peine fut commuée en prison perpétuelle ; il abrégea lui-même ses jours en se brisant la tête contre les murs dr son cachot et mourut de ses blessures (1708). Les pièces de son procès et les documents fabriqués ou falsifiés par lui sont conservés aux archives nationales. On a exposé dans le musée de cet établissement (n° 901) des essais de plume qui montrent avec quelle habileté de Bar savait contrefaire les anciennes écritures (V. Baluze, Bouchet [du], Bouillon [cardinal de]). A. G.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. V, p. 109 et t. VI, p. 27. — Archives nationales, *Procès de Jean-Pierre de Bar*, MM. 208 ; et R² 74.

BAR des Boulais (Léonard) né à Mortagne (Orne). Vivait à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle. Il existe de lui un ouvrage manuscrit intitulé : *Recueil des antiquités du Perche, comtés et seigneuries du pays* (1613), qui se trouve à la Bibliothèque du Vatican.

BAR (fra Nicolas de) (François-Nicolas-Lorrain), peintre français de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, connu en Italie sous les noms de signor Niccoletto, de Nicolai Lorenese. Il a fait pour l'église Saint-Nicolas de Lorraine, à Rome, le tableau du maître-autel et une sainte Catherine ; à Sainte-Mère-de-la-Victoire et à Saint-André-des-Ecossais, on voit aussi deux tableaux d'autel. Il avait la réputation d'être par excellence le peintre des vierges.

Bibl. : Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 1876, p. 483 (3^e^ éd.).

BAR (Bonaventure de), peintre français, né en 1700, mort le 1^er^ sept. 1729. Il fut reçu membre de l'Académie le 25 sept. 1728, en même temps que Chardin et Dumont le Romain. Son morceau de réception, une *Fête champêtre*, est au Louvre (n° 6). Ce fut un « *peintre dans le goût des modes du temps* ».

Bibl. : *Archives de l'art français* (Documents), I, 382. — *Catalogue F. Villot.*

BAR (Jacques-Charles), graveur à l'eau-forte et sur lavis, né en 1740, mort en 1811. Il dessina et grava pour le mariage de Louis XVI un épithalame, *le Bain de Village*. Auteur du *Recueil de tous les costumes des ordres religieux et militaires*, avec un *Abrégé historique et chronologique* enrichi de notes et de planches coloriées. Surpris par la Révolution, il continua à faire paraître son livre sous le titre de *Mascarades monastiques de toutes les nations du globe représentées en figures coloriées avec l'historique de chaque ordre et l'origine de ses pieuses folies* (Paris, an II), parus à Paris en 1793 sous le pseudonyme de Giacomo Carlo Rabelli. L'ouvrage, terminé en 1798, forme 6 vol. in-fol. Cette encyclopédie du costume religieux témoigne de connaissances plus vastes que sûres.

BAR (Jean-Etienne), homme politique français, né à Anneville (Manche) en 1748, mort à Thionville en 1801.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Révolution trouva Bar petit avocat à Thionville ; il prit une part active à l'élection des députés aux Etats généraux et fut plus tard élu à son tour député de la Convention nationale par le dép. de la Moselle. A son arrivée à Paris, Bar alla rendre visite à Robespierre aux côtés duquel il siégea à la Montagne sans pourtant le suivre dans ses luttes de personnes. Dans le procès de Louis XVI il vota pour la mort sans appel et sans sursis. En octobre 1793 il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire à l'armée du Nord avec Carnot et Duquesnoy. C'est lui qui rédigea le rapport sur la bataille de Wattignies, adressé à la Convention ; à son retour il fut élu secrétaire de l'Assemblée. Sa haine des personnalités le poussa à se tenir en dehors des factions qui divisèrent la Révolution et il ne prit aucune part, ni pour ni contre, au 9 thermidor. Après la Convention il devint membre du Conseil des anciens où il demeura jusqu'en prairial an V (mai 1797), époque à laquelle il fut envoyé par le Directoire comme commissaire près les tribunaux du Bas-Rhin, mais il occupa ce poste huit mois à peine, les électeurs de la Moselle l'ayant de nouveau renvoyé au Conseil des Anciens où il présenta quelques rapports sur des points secondaires touchant à la législation. Il ne prit aucune part au 18 brumaire, se tint à l'écart, ne voulant pas être parmi ceux qui approuvaient, n'osant pas se déclarer pour les adversaires ; il se retira à Thionville et quand Bonaparte fut victorieux il lui fit tenir son adhésion ; le premier consul l'en récompensa en le nommant président du tribunal de Thionville, poste qu'il n'occupa guère qu'un an, car il mourut l'année suivante (1801) d'un refroidissement pris en sortant de l'audience.

JEAN-BERNARD.

BAR (Antoine-François le PAIGE, dit le comte de), écrivain flamand, né à Herenthals le 9 nov. 1730, curé de Laerne, auteur de l'*Histoire de l'ordre héréditaire du Cygne*, dit l'*ordre souverain de Clèves ou du Cordon d'or*, publié à Bâle en 1780-82, in-8. Ce curé érudit, mais mystificateur, prenait sans façon le titre de comte titulaire de Bar-sur-Seine et du Saint-Empire, pair de Champagne, vicomte de Brogne, avoué de Saint-Gérard, etc. Il est en outre l'auteur du *Parquet d'honneur autour des mausolées des princes*, première partie contenant la progonologie de l'empereur Charles VI, relevée par 512 bannières. Ce livre rarissime fut publié à Gand en 1784, in-fol. G. de G.

BAR (Adrien-Aimé-Fleury, comte de), général français, né à Thiais (Seine) le 31 déc. 1783, mort à Paris le 24 déc. 1861. Engagé volontaire en 1805, il fit les campagnes de Portugal et d'Allemagne et conquit assez rapidement ses premiers grades. Blessé grièvement et fait prisonnier à Bautzen (1813), nous le retrouvons à Waterloo où il commandait un régiment de ligne. Il fit partie de l'expédition d'Espagne en 1823. Mais c'est en Afrique, à partir de 1830, qu'il donna toute sa mesure. Nommé maréchal-de-camp, puis lieutenant général, il battit Abd-el-Kader devant Cherchell et fut un des meilleurs lieutenants du maréchal Bugeaud, qu'il suppléa plusieurs fois comme gouverneur général de l'Algérie. Mis à la retraite en 1848, il fut élu peu après colonel de la 3e légion de la garde nationale de Paris et entra l'année suivante (1849) à l'Assemblée législative comme représentant de la Seine. Il vota d'ordinaire avec la droite et, après le coup d'Etat, fut nommé sénateur par Louis Bonaparte (1852).

A. D.

BAR (Clémentine de), peintre, née à Paris en 1807, morte à Martincourt (Vosges) en 1876. Elle a exposé aux Salons de 1836 à 1849. On a gravé d'après elle *le Mois de Marie*.

BAR. Chant de meistersänger (V. TABULABURE).

BARA (Hierosmes de), généalogiste, né à Paris vers la fin du XVe siècle, auteur d'un livre très estimé : *le Blason des armoiries auquel est montré la manière de laquelle les anciens et les modernes ont usé en icelles* (Lyon, 1511, in-4 ; Lyon, 1579, in-fol. ; Lyon, 1580, in-fol. ; revu corrigé et amplifié par l'auteur ; Lyon, 1581, in-fol. ; Lyon, 1590, in-fol. ; Paris, 1581, in-fol. ; Paris, 1587, in-fol. ; Paris, 1597 in-fol. ; Lyon, 1604, in-4 ; Paris, 1628 ; Paris, 1638, in-fol.). G. de G.

BARA (François-Joseph) (et non *Barra*), soldat français, né à Palaiseau le 30 juil. 1779, mort à l'ennemi, près de Cholet, le 17 frimaire an II. Nous empruntons à l'*Amateur d'autographes* de M. Etienne Charavay, année 1878, l'extrait de baptême de cet enfant héroïque : « MAIRIE DE PALAISEAU. *Archives*. — Le trente et un juil. 1779, a été baptisé François-Joseph, né de la veille, fils de François Bara, garde-chasse en la seigneurie de ce lieu, y demeurant au château, et de Marie-Anne Leroy, son épouse. Le parrain, messire François-Joseph Rhedy de la Grange, receveur général et procureur fiscal de S. A. S. le prince de Condé en la terre et seigneurie de ce lieu ; la marraine, Jeanne Griffe, épouse du parrain, demeurant au château en cette paroisse, qui ont signé avec nous : *J. Griffe, J. Rhedy de la Grange, J.-J. Deshayes*, curé. » Dans la séance du 25 frimaire an II, Barère, entre autres documents sur la Vendée, donna lecture d'une lettre du général Desmarres au ministre de la guerre, datée de Cholet, le 18 frimaire. Il y racontait ainsi la mort de Bara : « ...J'implore ta justice, citoyen ministre, et celle de la Convention, pour la famille de Joseph Bara. Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard ; toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de treize ans affronter tous les dangers. Une fois, ce faible bras a terrassé et amené deux Vendéens qui avaient osé l'attaquer ; ce généreux enfant, entouré hier par ces brigands de Vendéens, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer, il la laisse avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours. Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence ; elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles. »

Le 8 nivôse, Robespierre célébra à la tribune l'héroïsme de Bara et ajouta aux renseignements donnés par Desmarres le trait suivant (on ne sait s'il le puisa dans un nouveau rapport ou dans son imagination) : « Entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort, et de l'autre, lui demandaient de crier *Vive le roi!* il est mort en criant *Vive la République!*... Les Français seuls ont des héros de treize ans... Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Bara..., que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête *(Vifs applaudissements)*. » David accepta, Barère paraphrasa : « Je demande, dit-il en terminant, que l'Assemblée décrète que la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Bara (de Palaiseau) sera faite aux frais de la République et envoyée par la Convention nationale dans toutes les écoles primaires, pour y retracer sans cesse à la jeunesse française l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale. » Les propositions de Robespierre et de Barère furent aussitôt adoptées au milieu des plus vifs applaudissements, dit le *Moniteur*, mais on ne fit rien. Le 18 floréal an II, Barère vint demander que, le 30 prairial suivant, les cendres de Bara fussent portées au Panthéon avec celles de Viala, ce qui fut décrété. Le 10 prairial, on admet dans la salle de la Convention une députation de la commune et de la société de Sceaux l'Unité. « Les citoyens qui la composent portent les figures en pied représentant le jeune Bara et Agricole Viala. Des citoyens les accompagnent, tenant dans leurs mains des couronnes et des guirlandes, et soulevant une corbeille où sont, parmi les fleurs, deux tourterelles. » La mère, le frère et la sœur de Bara

EFERUS - Recherches & Classification numériques

accompagnent la députation. « Sur la proposition d'un membre (Charlier), dit le procès-verbal officiel, la Convention décrète que la famille du jeune héros recevra l'accolade fraternelle du président, et sera placée à ses côtés. Ce décret est exécuté au milieu des plus vifs applaudissements. Il est décrété en outre qu'extrait du procès-verbal de ce jour sera expédié à la mère du jeune Bara et à la famille de Viala; qu'il sera aussi envoyé aux armées de la République. » Le 13 prairial, la même députation offre aux Jacobins, qui les acceptent, les bustes de Bara et de Viala. La mère de Bara est présente. Le président l'embrasse. On apprend qu'elle a encore deux fils aux armées, et Couthon célèbre en bons termes le deuil glorieux de cette mère républicaine. — Mais, le 17 prairial, le comité de Salut public, par l'organe de Barère, fit voter le renvoi au 30 messidor de la cérémonie civique en l'honneur des mânes de Viala et de Bara. Cependant l'opinion n'oubliait pas le jeune héros. Le 17 messidor, le théâtre de la rue Feydeau donna l'*Apothéose de Bara*, paroles de Léger, musique de Jadin, pendant que l'Opéra-Comique faisait applaudir *Agricole Viala ou le Héros de treize ans*. Désormais le nom des deux enfants est inséparable :

De Bara, de Viala le sort nous fait envie.

Le 23 messidor, David lut son rapport sur la fête projetée et la Convention en décréta l'impression et l'envoi aux écoles, aux clubs et aux armées. Mais la fête fut encore ajournée : on la renvoya au 10 thermidor. Le 7, la Commune de Paris entendit lecture du programme arrêté par la commission d'instruction publique et dont le *Moniteur* (réimpr., XXI, 323) donne le texte fort étendu. Les sections furent convoquées extraordinairement pour le lendemain 8, afin d'en prendre connaissance. Dans la séance de la Convention du 9 thermidor au soir, Billaud-Varenne présenta la fête du lendemain comme une conspiration robespierriste : « Il n'y a pas de doute, dit-il, que la fête projetée pour demain était une mesure prise pour envelopper la Convention et les comités, sous prétexte de faire manœuvrer devant la Convention les jeunes gens du camp. On avait demandé à les armer, et l'on devait leur faire amener quinze pièces de canon. Je ne veux pas élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens, ni sur la vertu du peuple; mais je crois qu'il ne doit pas y avoir de fête demain. Ce dont nous devons nous occuper est d'anéantir les scélérats. Nous irons au Panthéon avec plus d'enthousiasme, quand nous aurons purgé la terre. » La Convention décrète encore une fois l'ajournement et la fête n'eut jamais lieu à Paris. (Cf. dans la *Révolution française*, t. I, p. 425 des documents publiés, à ce sujet, par M. Etienne Charavay.) D'autre part, je relève dans les cartons du comité de Salut public (Arch. nat., A F II 66) l'arrêté suivant en date du 24 pluviôse an II : « Le comité de Salut public arrête que les gravures représentant les belles actions de Fabre, représentant du peuple, et de Paul Barra *(sic)*, jeune housard de l'armée, seront achetées en nombre d'exemplaires pour être distribuées aux membres de la Convention nationale. Le prix de ces gravures sera pris sur les cinquante millions mis à la disposition du Comité. » — Le retentissement des actes héroïques de Bara et de Viala fut considérable dans toute la France : Avignon les célébra le 30 messidor, malgré le décret de la Convention. On a le procès-verbal de cette fête ainsi que les discours prononcés à cette occasion sur l'autel de la patrie de la commune d'Avignon (Bibl. nat., Lb. 41/1138, 1139). Un citoyen Ranxin prononça le même jour (mais je ne sais où) un éloge historique de Bara et de Viala, dédié aux enfants des écoles primaires (*Bibl. nat.*, Lb. 41/1140). — En dehors de l'hymne de M.-J. Chénier, l'éloge de Bara fut célébré en vers par T. Rousseau, archiviste des Jacobins *(La Mort héroïque du jeune Barra*, Paris, an II, in-8) et par Andrieux dans le *Moniteur* du 9 thermidor an II. — Tels sont les faits authentiques que nous avons pu recueillir sur Bara et le culte dont il fut l'objet. (Quant au récit de Léonard Bourdon dans le n° 1 de ses *Annales du civisme et de la vertu*, il n'est que le résumé du discours de Robespierre.) Le lecteur aura relevé lui-même, chemin faisant, quelques erreurs légendaires : ainsi, Bara n'était pas *tambour*, mais hussard; il n'est pas mort à l'âge de treize ans, mais à l'âge de quatorze ans et quatre mois. Complétons ces renseignements en rappelant que sa ville natale lui éleva une statue le 11 sept. 1881 et qu'on a donné son nom à une rue de Paris. — M. Gustave Bord a soumis la légende de Bara à une critique minutieuse, dans la *Revue des questions historiques*, juil. 1882.

F.-A. Aulard.

BARA (Jules), homme politique belge, né à Tournay en 1835. Il se fit recevoir docteur agrégé de l'université libre de Bruxelles en défendant une thèse intitulée : *Essai sur les rapports de l'Etat et des religions au point de vue constitutionnel*. Elu représentant de sa ville natale, M. Bara se distingua aux premiers rangs du parti libéral par de profondes connaissances juridiques, jointes à une éloquence incisive et à un remarquable esprit de répartie. Il prit une part active à plusieurs discussions importantes, fut rapporteur de la loi qui remettait à l'Etat l'administration des bourses d'étude détenue jusqu'alors par le clergé, et devint, à vingt-neuf ans, ministre de la justice. Il se montra digne par son talent et son activité des hautes fonctions dont il était investi ; mais il rencontra une vive opposition au Sénat. Cette assemblée repoussa les projets portant abolition de la peine de mort et suppression de la contrainte par corps, que M. Bara avait fait voter par la Chambre des représentants.

Les élections de 1870 amenèrent le parti catholique au pouvoir. M. Bara le combattit énergiquement et fut l'auteur principal de la chute du ministère d'Anethan en 1871, par son interpellation sur la nomination au poste de gouverneur du Limbourg, de M. de Decker, compromis dans les affaires du banqueroutier Langrand-Dumonceau. M. Bara redevint ministre de la justice dans le cabinet libéral issu des élections de 1878, et conserva son portefeuille pendant six ans. Il a le titre de ministre d'Etat depuis le 15 juin 1884. M. Bara jouit d'une très grande popularité dans le parti libéral belge ; ses adversaires le redoutent, mais n'ont jamais contesté ni sa valeur ni son profond désintéressement. E. H.

BARABA (Steppe de). On appelle ainsi un steppe situé en Sibérie (gouvernements de Tomsk, d'Akmolinsk et de Tobolsk), entre l'Obi et l'Irtych. Dans sa partie septentrionale il porte le nom de steppe de Vasiouga, et dans sa partie méridionale de steppe Koulaundinskaïa ; c'est la partie centrale qui s'appelle proprement Baraba. Elle s'élève à 110 m. environ au-dessus du niveau de la mer. Les parties centrale et méridionale sont occupées surtout par des marais et des lacs, les uns salés, les autres d'eau douce. Le sol est argileux et le steppe est infranchissable pendant la période des pluies. Sur les bords de la rivière Omi la végétation herbacée atteint à un certain moment une hauteur prodigieuse et constitue un fouillis inextricable. Le steppe de Vasiouga fournit du bois de construction et de chauffage ; le climat est malsain et fièvreux. Le steppe engendre des miasmes dangereux et abonde en moustiques, cousins, etc... Il est traversé par la route militaire d'Omsk à Kolivan. Au printemps, les indigènes brûlent les bois et les herbages pour obtenir une végétation plus tendre. Les troupeaux ne peuvent paître qu'à l'abri de foyers dont la fumée écarte les insectes. Le steppe donne naissance à un certain nombre de cours d'eau, affluents de l'Ityeb et de l'Obi. Il est naturellement fort peu habité. La seule localité est la petite ville de Kaïnsk. Les indigènes (Barabintsy), qui appartiennent à la tribu tatare des Tourakintsis, n'atteignent pas 2,000 âmes. L. L.

Bibl. : Von Middendorf, *Die Baraba*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARABAN (V. Barraban).

BARABAS ou BARABAHSCH (Nicolas-Michel), peintre hongrois, né en 1810. Il fit ses études à Vienne dans l'atelier du peintre Marko et suivit les cours de l'Académie des beaux-arts. En 1834, il fut nommé membre de l'Académie de Pest. Il a peint un grand nombre de portraits parmi lesquels ceux de Kossuth, de l'archiduc Joseph, de F. Liszt, du comte Széchenyi, de la cantatrice van Hasselt-Barth, du tragédien J. Aldrige, etc., etc.

BARABBAS. Personnage qui était détenu à Jérusalem au moment où fut instruit le procès de Jésus. Il était inculpé de meurtre commis dans une émeute. La foule réclama son élargissement, selon un usage en vigueur, et de préférence à Jésus. Ponce-Pilate accorda cette demande après quelque hésitation (*Marc*, xv, 6-15 et passages parallèles).

BARABBINO (Simon), peintre italien de la première moitié du xvii^e^ siècle. Il a travaillé d'abord à Gênes, sa patrie, puis à Milan, où il fut apprécié. Il y peignit plusieurs tableaux d'église. Mais il entreprit un commerce de couleurs où il se ruina; il fut incarcéré comme débiteur insolvable et mourut en prison.

Bibl.: R. Soprani, *Le vite de'pittori, scultori ed architteti genovesi e de' forestieri che in Genova operarono;* Gênes, 1768, in-4.

BARABÉ, architecte et graveur français de la fin du xviii^e^ siècle, né à Rouen vers l'an 1750. Barabé vint à Paris et aussi à Versailles, où il cultiva également l'architecture et la gravure ; cependant il est surtout connu comme graveur et a signé, dans deux genres bien différents, des têtes d'études d'après Du Rameau et Le Barbier et, en 1780, six planches des *Œuvres d'architecture* de *Dumont* (V. ce nom). Charles Lucas.

BARAC, chef juif de la tribu de Nephtali, que la prophétesse Débora aurait excité à entreprendre la lutte contre les Chananéens, dont les Israélites subissaient alors le joug. Barac rassemble une troupe dans le nord du pays et remporte une victoire décisive sur Sisara, chef de l'armée ennemie, aux environs du mont Thabor (*Juges*, ch. iv et v). Ce récit, qui se rapporte aux parties les plus anciennes de l'histoire israélite, appelle de sérieuses réserves. Nous nous en expliquerons à l'article Débora.

M. Vernes.

BARAC (Jon), poète roumain, né en 1772 à Brasov (en allemand *Kronstadt*, en hongrois *Brasso*)(Transylvanie), mort en 1848. Il fut professeur aux écoles roumaines de cette ville et pendant quelque temps traducteur ou interprète pour la langue roumaine auprès des autorités de Brasov (1820). Il fut rédacteur de la *Feuille du Dimanche*. C'est un écrivain populaire autant par sa langue que par ses conceptions, c'est pour cela que ses écrits ont pénétré chez le peuple. Son vers est en général le vers populaire, son récit est simple et sans prétention, tandis que sa langue est en général comme la langue de l'Eglise. Ses principaux écrits sont les poèmes intitulés : *Arghir et Hélène aux cheveux d'or*, ou *Trajan et le Transylvain* (Sibiu, 1800); et la *Destruction de Jérusalem*, en huit chants (Bucarest, 1821, in-12, et Sibiu, 1852, in-16, en caractères cyrilliques). Il a aussi écrit les *Trois frères bossus*, ou les *Trois maris et la femme* (Brasov, 1843, in-16); les *Pérégrinations d'Ulysse*, en sept chants, d'après l'*Odyssée* d'Homère, dont il a été publié seulement une partie dans l'*Abeille des Carpathes*, en 1879; *Deucalion et Pyrrha*, et autres mythes des *Métamorphoses* d'Ovide. Il a enfin traduit une partie des *Mille et une Nuits*, et une tragédie allemande intitulée *Samson*, jouée sur le théâtre impérial de Vienne en 1876 (Sibiu, 1859, in-16, caractères cyrilliques).

Bibl. : Pumnul, *Lepturariu*, III, 316. — Vasile Gr. Pop., *Conspect*, I, 67.

BARACAN (Comm.). Etoffe de laine d'un grain plus gros encore que celui du camelot ordinaire. Elle n'est pas croisée et se travaille comme la toile sur le métier à deux marches. La chaîne, double ou triple, se compose de laine et de chanvre. La trame ne comprend qu'un fil simple, fin, filé et retors. Cette étoffe ne se foule point ; on la soumet seulement à la pression d'un cylindre après l'avoir fait bouillir dans l'eau. Lorsque la laine est teinte avant de passer sur le métier, l'étoffe est dite : baracan teint en laine ; on se sert de l'expression : teint en pièce, lorsqu'on tisse d'abord des fils blancs, soumis ensuite à la teinture. Dans le commerce d'exportation, l'expression baracan est seule employée ; dans le langage habituel, on se sert du mot plus ancien de *bouracan* (V. ce mot).

BARACE (Inde) (V. Bacare).

BARACÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Durtal; 666 hab.

BARACHOIS. Petit pont naturel, abrité de la mer du large par une ceinture de bancs presque à fleur d'eau et laissant entre eux un chenal qui en permet l'accès. Dans certaines localités on désigne aussi sous ce nom un abri situé au fond d'une rade et où accostent les embarcations pour communiquer avec la terre.

BARACOA. Îlot situé près de la pointe N.-E. de l'île de Cuba, une des premières localités occupées par les Espagnols.

BARACZ, écrivain polonais contemporain, d'origine arménienne, né à Stanislawow (Galicie) en 1814. Entré dans l'ordre des dominicains, il fut, pendant plusieurs années, professeur de théologie à Lemberg. On lui doit, outre des monographies sur certaines villes de Galicie, une biographie des *Arméniens illustres de Pologne* (Lwow, 1856); un *Abrégé de l'histoire d'Arménie* (Tarnopol, 1863); une *Histoire de l'ordre des Prêcheurs en Pologne*, etc. (1852). C'est un écrivain diffus et de peu de critique ; ses travaux sur les Arméniens de Pologne constituent la partie la plus importante de son œuvre. L. L.

BARADAT (Guillaume de), seigneur de Damery, de Fleury et de Thou, homme de guerre et diplomate français qui se distingua sous Henri III et Henri IV. Gentilhomme servant de Catherine de Médicis et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de Monceaux et d'une compagnie de gens de pied, il fut envoyé par Henri III vers les princes d'Allemagne en 1588 et 1589 ; nommé bientôt après commissaire des guerres, il continua sous Henri IV à négocier au delà du Rhin où il rendit de signalés services à Schomberg qui y levait des reîtres pour le Roi. (*Instruction du Roy au sieur de Baradat, envoié par sa Majesté vers les princes d'Allemagne* [Blois, 21 févr. 1589]. — *Mémoires et Instructions pour le sieur de Baradat* et *Lettres de M. de Schomberg à luy*, [oct. 1589. Bibl. Nat., mst 500, Colbert 30]. Il fut aussi chargé d'une mission auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre, en 1590. Guillaume de Baradat fut le père de François de Baradat qui succéda pendant quelques mois à Luynes dans la faveur de Louis XIII et dont Richelieu brisa si brusquement la carrière que *fortune de Baradat* fut, à cette époque, synonyme de prospérité éphémère.

Bibl. : de Thou, *Histoire de France*. — Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV* ; Paris, 1843-1876.

BARADAT (Henri de), évêque de Noyon (V. Noyon).

BARAFORT, conseiller à la Cour de cassation, mort en 1887. Après avoir débuté comme avocat au tribunal de Vigan, où pendant vingt ans il étendit sa réputation dans tout le Languedoc, il fut appelé à la présidence du tribunal de Montbrison. Conseiller à la Cour de Lyon en 1862, il était bientôt nommé président de Chambre. Vers cette époque il publia un ouvrage sur la *Séparation des patrimoines*, qui fait encore autorité aujourd'hui; il avait fait paraître au Vigan un *Traité de la suppression de l'hypothèque judiciaire*. En 1873, il vint siéger à la Cour de cassation et y apporta son érudition, sa rare rectitude d'esprit et sa merveilleuse sagacité. A peine avait-il pris sa retraite qu'il mourut au milieu des Cévennes, dans ces montagnes où il avait acquis sa première réputation.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARAGNON (Numa), administrateur et homme politique français, né à Nîmes (Gard) en 1794, mort en 1874. Inscrit en 1821 au barreau de Nîmes, il quitta sa profession le 8 août 1830 pour entrer au conseil de préfecture du Gard, où il resta jusqu'en 1854. Cette année-là, étant président du conseil général, il fut élu comme candidat officiel, député au Corps législatif. Bien qu'il ne se fût jamais séparé de la majorité, il ne fut pourtant point réélu aux élections générales de 1857. Il rentra dans la vie privée, dont il ne sortit plus.

BARAGNON (Louis-Numa), homme politique français, né à Nîmes (Gard), le 24 nov. 1835, débuta dans la vie politique en faisant de l'opposition au gouvernement de Napoléon III, qu'il combattait dans certains journaux légitimistes et catholiques de la région. Au moment de la déclaration de guerre franco-allemande, il organisa la garde nationale de son département, et après le 4 sept. 1870, fut élu conseiller municipal de Nîmes, avec une profession de foi républicaine. Aux élections du 8 févr. il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le Gard, le 7e sur 9, avec 49,649 voix. Il avait été porté sur la liste des monarchistes avec lesquels il vota, du reste, constamment à Bordeaux et à Versailles. Il prit même, dans une certaine mesure, la direction de ce parti. Signataire de l'adresse légitimiste au comte de Chambord, il alla la lui porter avec le baron Ernoul. Il était membre du comité des « Neuf » qui s'était donné pour mission de rendre à Henri V la couronne de Charles X. Rapporteur de l'élection de M. Ranc dans le Rhône, il était aussi quelques jours après rapporteur de la demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc, ancien membre de la Commune de Paris, en 1871. Après la chute de M. Thiers (24 mai 1873), à laquelle il contribua pour une large part, il fut appelé au poste de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, lorsque le duc de Broglie remplaça M. Beulé (23 nov. 1873). En 1874, il fut encore nommé sous-secrétaire d'Etat, mais au ministère de la Justice, et conserva ces fonctions jusqu'au 20 févr. 1875. Lors des premières élections sénatoriales, M. Baragnon fut un instant candidat, mais il n'affronta pas le scrutin. Aux élections générales législatives du 20 févr. 1876, il posa sa candidature à Uzès, et il échoua avec 7,950 voix contre M. Mallet, républicain, qui en obtint 11,234. Après le 16 Mai et la dissolution de la Chambre, il fut élu comme candidat officiel par 12,409 voix contre M. Mallet, un des 363, qui n'obtint que 10,207 suffrages. Cette élection ayant été invalidée, M. Louis-Numa Baragnon ne fut pas réélu député. Le Sénat l'a désigné comme sénateur inamovible par 157 voix, le 15 nov. 1878. — On a de lui une brochure in-18, publiée à Paris en 1874, et intitulée: *Quelques mots à mes collègues*. Louis LUCIPIA.

BARAGUAY D'HILLIERS (Louis), général français, né à Paris le 13 août 1764, mort à Berlin en 1812. Bien qu'issu d'une famille noble et remarquablement instruit, il n'était encore que lieutenant au régiment d'Alsace en 1789. La Révolution, dont il adopta franchement les principes, le tira, comme tant d'autres, de l'obscurité. Aide de camp de Crillon, de Labourdonnaye, puis de Custine (1792), il prit une part brillante à la campagne du Palatinat, devint chef d'état-major de l'armée du Rhin et général de brigade en 1793 et montra de telles qualités d'organisateur que le gouvernement songea un instant à le nommer ministre de la guerre. Enveloppé peu après dans la disgrâce de Custine et emprisonné à l'Abbaye (nov. 1793), il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire (10 juill. 1794) et rentra au service comme chef d'état-major de l'armée de l'intérieur sous Menou. Accusé de mollesse à l'égard des sections au 13 vendémiaire, il fut arrêté par ordre de la Convention, mais relâché peu après (oct. 1795). Sous le Directoire nous le retrouvons à l'armée d'Italie. Chargé du commandement de la Lombardie, c'est lui qui occupe Bergame, par une ruse de guerre (déc. 1796) ; il fait 4,000 prisonniers à Rivoli ; puis, nommé général de division (10 mars 1797), il refoule les Autrichiens du Tyrol en Carinthie et, après les préliminaires de Leoben, va prendre le commandement militaire de Venise. Il est du nombre des généraux qui, à la veille du 18 fructidor, se prononcent le plus hautement contre la faction royaliste. L'année suivante il fait partie de l'armée d'Orient et enlève avec éclat la partie occidentale de l'île de Malte (juin 1798). Mais envoyé en France par Bonaparte pour remettre au Directoire les drapeaux conquis sur les Chevaliers, il est pris sur mer par les Anglais, apprend qu'on l'accuse de lâcheté, obtient sa liberté sur parole et se fait rendre justice par un conseil de guerre. Réintégré dans son grade, il sert (juill. 1799) comme chef d'état-major à l'armée du Rhin, dont il commande l'aile gauche après la retraite de Manheim, sauve par sa fermeté la place de Landau, contribue aux succès de Moreau pendant la campagne de l'an VIII (Engen, Biberach, Landshut), passe à l'armée des Grisons et seconde Macdonald pendant sa campagne d'hiver (déc. 1800). Après la paix de Lunéville, Baraguay d'Hilliers, inspecteur-général d'infanterie en 1801, présenté par le collège électoral d'Eure-et-Loir comme candidat au Sénat en 1803, promu la même année à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, devient en 1804 colonel-général des dragons. Placé à la tête de la réserve de cavalerie pendant la campagne d'Allemagne (1805), il se distingue à Stuttgart, à Elchingen et sur les frontières de Bohême. Envoyé plus tard en Italie comme commandant militaire du Frioul (sept. 1806), puis de Venise (août 1808), il coopère en 1809 à la marche du prince Eugène en Autriche et prend une part importante à la victoire de Raab (14 juin). L'armée de Catalogne, à laquelle il est attaché le 22 août 1810, lui devra aussi quelques-uns de ses plus beaux succès. C'est ainsi qu'il chasse les Espagnols d'Olot et s'empare d'un convoi de 1,200 voitures destinées à ravitailler Figuières. Mais il finit tristement par la campagne de Russie, au cours de laquelle il perd presque toute sa division et se voit méconnu par Napoléon, qui le suspend de ses fonctions. Le chagrin aggrave bientôt la maladie dont il était atteint, et il meurt à Berlin (fin de 1812), laissant une fille qui a épousé le général Foy et un fils qui deviendra maréchal de France (V. ci-après). A. DEBIDOUR.

BIBL. : *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XVIII, 365; XXI, 216; XXVIII, 519, 525, 533, 657, 765; XXIX, 326, 333, 356, 732, 823. — *Victoires et Conquêtes*, t. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 19, 20, 21, — *Correspondance de Napoléon*, passim. — *Archives de la guerre*.

BARAGUAY D'HILLIERS (Achille, comte), maréchal de France, fils du précédent, né Paris le 6 sept. 1795, mort à Amélie-les-Bains le 6 juin 1878. Destiné dès son enfance au métier des armes, il entra au Prytanée militaire en 1807 et fut, en 1812, nommé sous-lieutenant aux chasseurs à cheval. Après la campagne de Russie, qui fut si funeste à son père, il devint aide de camp du maréchal Marmont et fit en cette qualité la campagne d'Allemagne en 1813. A la bataille de Leipzig, un boulet de canon lui emporta le poignet gauche. Il n'abandonna pas pour cela sa carrière et il obtint en 1814 le grade de capitaine. Rallié aux Bourbons après la chute de Napoléon, il refusa de servir ce dernier pendant les Cent jours et ne rentra dans l'armée qu'après Waterloo. Capitaine dans la garde royale en septembre 1815, chef de bataillon au 9e de ligne le 26 fév. 1818, il prit part, en 1823, à l'expédition d'Espagne. Il était lieutenant-colonel depuis le 27 oct. 1825, quand la prise d'Alger, à laquelle il concourut avec distinction, lui valut les épaulettes de colonel. Le gouvernement de Juillet lui confia quelque temps après le commandement en second de l'École de Saint-Cyr. Il régnait alors dans cette maison une certaine agitation démocratique. Baraguay d'Hilliers la réprima durement et renvoya, entre autres élèves, M. de Tréveneuc (alors républicain), qui devait être plus tard son collègue à l'Assemblée constituante. Aussi le commandement en chef de l'École lui fut-il conféré quelque temps après. Il l'exerçait encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en 1840. Maréchal de camp depuis le 29 sept. 1836, il fut, sous le gouvernement général de Bugeaud, envoyé en Algérie, eut quelques mois sous ses ordres le duc d'Aumale (1841) et gagna par plusieurs succès sur les Arabes le rang de lieutenant-général (6 août 1843). Mais nommé commandant supérieur de Constantine, il éprouva quelques échecs et fut rappelé en France au commencement de 1844. On le dédommagea de sa disgrâce en 1847 par le titre d'inspecteur-général d'infanterie. La Révolution du 24 fév. survint. Placé par le gouvernement provisoire à la tête de la division militaire de Besançon, Baraguay d'Hilliers combattit le parti avancé et fut élu, le 5e sur 7, par le dép. du Doubs, représentant du peuple à l'Assemblée nationale constituante. Il vota ordinairement avec la droite, dont il devint un des meneurs, et après l'élection du 10 déc., se jeta dans la réaction à peu près sans réserve; il fut même quelque temps président du comité de la rue de Poitiers. Il venait d'être réélu à l'Assemblée législative quand Louis-Napoléon, qui voulait se l'attacher, le mit à la tête de l'armée française de Rome (nov. 1849). Le général assista à la rentrée de Pie IX dans sa capitale (12 avr. 1850), revint en France, fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (11 déc.) et dut à la confiance qu'il inspirait au président de la République d'être appelé à commander l'armée de Paris après la destitution retentissante du général Changarnier (9 janv. 1851). Ses fonctions législatives ne lui permirent de conserver cet emploi que six mois. Baraguay d'Hilliers, qui avait concouru au coup d'Etat du 2 déc. et fait partie de la commission consultative (1851-52), fut chargé, dès le début de la guerre entre la France et la Russie, d'un commandement important. C'est lui qui, à la tête du corps expéditionnaire de la Baltique, emporta d'assaut Bomarsund (16 août 1854). Cet important fait d'armes lui valut le bâton de maréchal de France (28 août). Baraguay d'Hilliers entra, par suite, au Sénat, dont il devint quelque temps après vice-président. Pendant la guerre d'Italie, en 1859, le 1er corps de l'armée française, placé sous ses ordres, ouvrit brillamment les hostilités par l'heureux combat de Montebello (20 mai), compléta la conquête de la Lombardie par la victoire de Melegnano (8 juin) et, à la bataille de Solferino, enleva la hauteur et le village de ce nom (24 juin). A partir de cette époque, le maréchal ne joua plus qu'un rôle assez effacé. Nommé gouverneur militaire de Paris en 1870, au moment de la déclaration de guerre, il se démit au bout de quelques semaines. Après la paix il présida la commission d'enquête sur les capitulations (1871) et le conseil de guerre qui eut à juger le général Cremer (affaire Arbinet) 1872. Ses dernières années s'écoulèrent dans la retraite. A. Debidour.

Bibl. : Vapereau, *Dictionnaire des Contemporains.* — Hœfer, *Nouvelle biographie générale.* — *Biographie des représentants du peuple.* — *Biographie des membres du Sénat.* — De Montrond, *Hist. de la conquête de l'Algérie, 1830-1847.* — De Bazancourt, *la Campagne d'Italie de 1859.* — Léon Guérin, *Hist. de la dernière guerre de Russie, 1853-56.*

BARAHONA y Soto (Luis), poète espagnol du XVIe siècle, né à Lucena. Il était médecin et exerça pendant quelques années à Archidona dans le royaume de Séville. Il a écrit des églogues et des poésies lyriques qui ne manquent ni de talent ni de feu. Son meilleur ouvrage est un poème intitulé *La Hermosura de Angelica.* La première partie a été imprimée à Grenade en 1586, petit in-4°, sous le titre de *Primera parte de la Angelica.* Elle fait suite à l'*Orlando* d'Arioste. Cervantès dans son *Don Quichotte* (1re partie, chap. VI), cite ce poème avec éloges et dit à propos du sous-titre *Las lagrimas de Angelica :* « Si l'on brûlait ces larmes, j'en verserais moi-même. » Une deuxième édition de l'*Angélique* a été donnée à Barcelone en 1602-1605.

Bibl. : Ticknor, *History of spanish Literature;* Londres, 1849. — Puibusque, *Hist. comparée des littératures espagnole et française;* Paris, 1843, in-8, t. I, pp. 258 et 502.

BARAIGNE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 184 hab.

BARAIL (François-Charles du), homme politique et général français, né à Versailles (Seine-et-Oise), en 1820. Engagé volontaire à dix-neuf ans, trois ans après, en 1842, il était sous-lieutenant. Décoré l'année suivante pour sa participation à la prise de la smala d'Abd-el-Kader, il fut fait lieutenant à Isly, chef de bataillon en 1853, lieutenant-colonel en 1854, colonel en 1857, général de brigade en 1863, et général de division le 23 mars 1870. Pris à Metz, il fut envoyé en Allemagne. A son retour de captivité, il demanda et obtint un commandement dans l'armée de Versailles qui opérait contre la Commune. Au cours de cette expédition (avr. 1871), il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur. Le général de Barrail fut le premier ministre de la guerre choisi par le maréchal de Mac-Mahon, après la chute du gouvernement de M. Thiers; il eut comme chef d'état-major le général Borel. C'est lui qui interdit aux troupes de rendre les honneurs militaires à quiconque, soldat ou membre de la Légion d'honneur, était enterré sans l'assistance des ministres d'un culte. Le 24 mai 1874, il se démit de ses fonctions de ministre et fut placé à la tête du 9e corps d'armée, à Tours, où il resta jusqu'à sa mise à la retraite. Il n'est plus reparu dans la vie publique qu'aux élections législatives générales du mois d'oct. 1885, candidat malheureux des comités monarchistes de la Seine.

L. Lu.

BARAILLON (Jean-François), homme politique, médecin et archéologue, né à Viersat (Creuse) le 12 janv. 1743, mort à Chambon le 14 mars 1816. Elu député du dép. de la Creuse à la Convention, il se récusa d'abord dans le procès de Louis XVI, puis demanda, comme député et non comme juge, la détention provisoire du roi et la peine de l'ostracisme contre tous les Bourbons. Il développa son opinion à ce sujet dans un mémoire intitulé : *Considérations sur la nécessité d'ajourner le jugement de Louis Capet et de sa femme,* imprimé par ordre de la Convention. Plusieurs fois, il tint tête à Robespierre et à ses partisans, passa au Conseil des Cinq-Cents, puis au Conseil des Anciens et, après le 18 brumaire, devint membre du nouveau Corps législatif et membre correspondant de l'Institut. Il a publié : *Recherches sur les peuples Cambiovicenses de la carte théodosienne, dite de Peutinger* (Paris, Dentu, 1806, in-8 de 444 p.) C'est un ouvrage très superficiel qui ne conserve plus aujourd'hui aucune valeur. Ant. Thomas.

BARAÏTA. On donne ce nom, dans la littérature juive, à des recueils ou débris de recueils de décisions rabbiniques contemporaines de la Mischna, mais qui n'ont pas été reçus dans le recueil officiel de la Mischna, rédigée par Rabbi Juda, à la fin du IIe siècle. De là leur nom de Baraïta, qui signifie *extérieur, exclu* du code qui fait autorité. Pour plus amples détails, voir les articles Mischna et Talmud.

BARAIZE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de la Châtre, cant. d'Eguzon; 827 hab.

BARAKAT ou IBERKÉ. Oasis à un jour de marche au S. de Rhat (Sahara), composée de deux villages séparés par une grande place qu'on cultive. La petite ville, qui compte environ 150 maisons, est entourée d'un mur de terre avec des tours carrées, et s'étend au pied d'une dune; elle a une mosquée avec un minaret élevé. « Elle semble, dit Bath, un jouet d'enfant, tant tout y est petit, net et brillant; elle est plus petite que Rhat, mais bâtie avec plus de régularité. » Alentour sont des palmiers-dattiers, au nombre d'environ dix mille, au milieu desquels sont des « teteaber » ou huttes des Imrhad nomades; on cultive aussi un peu de blé et quelques fruits. Pas de commerce; la richesse des habitants vient uniquement de la récolte des dattes. E. Cat.

BAR-ALI (Josué ou Isa), médecin et philologue, florissait vers l'an 855, à Bagdad. Il a écrit un lexique syro-arabe dont M. Georg Hoffmann a publié la première moitié (Kiel, 1874) d'après un manuscrit de la biblio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

thèque de Gotha. On a aussi de lui l'*Explication en arabe des mots exotiques du syriaque*, qui existe en manuscrit à la bibliothèque du Vatican.

Bibl. : Assemani, *Bibliotheca orientalis.*

BARALIPTON. Terme de logique qui désigne un mode de la quatrième figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure également universelle affirmative (A), et la conclusion particulière affirmative (I). On a encore désigné ce mode par les mots *Bamalip* et *Bramantip*. Ex. : Tout Français est homme; — tout homme est imparfait; — donc quelque être imparfait est Français. La lettre B marque que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené à un *Barbara* de la première figure ; la lettre P indique que cette opération devra se faire en convertissant par accident la conclusion.

BARALLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion; 732 hab.

BARALT (Rafael-Maria), historien et poète hispano-américain, né à Maracaïbo (Venezuela) le 2 juill. 1810, mort à Madrid le 2 janv. 1860. Jusqu'à onze ans il séjourna à Saint-Domingue, puis fit ses études à Bogotá. En 1830-1831, il combattit pour l'indépendance du Venezuela, entra ensuite au ministère de la guerre et suivit les cours de l'école militaire à Caracas ; prit les armes en 1835 pour défendre la cause du président Vargas et fut nommé capitaine d'artillerie. En 1841, il se rendit à Paris et y fit imprimer son ouvrage : *Historia de Venezuela* (3 vol. in-8), qui l'a placé au nombre des meilleurs historiens, par le jugement droit et le sens critique, non moins que par la netteté, la précision et l'élégance du style. Chargé d'une mission, d'abord à Londres, puis à Madrid, il se fixa en Espagne pour des raisons d'ordre privé, et se consacra dès lors au journalisme et aux belles-lettres. Il fonda le journal *El Siglo XIX*, dont l'influence fut grande. Il eut du succès comme poète, surtout par sa belle *Ode à Christophe Colomb* (Madrid, 1850). Il en adressa deux autres à la reine d'Espagne et à l'impératrice des Français. Une œuvre de haut mérite est son *Diccionario de galicismos* (Madrid, 1855), dictionnaire des gallicismes, dont il voulait épurer la langue espagnole. Sa mort interrompit la préparation d'un vaste dictionnaire de cette langue, en vue duquel il avait réuni des matériaux considérables. Il légua sa belle bibliothèque à la République de Saint-Domingue. G. Pawlowski.

Bibl. : M. Torres Caicedo, *Ensayos biograficos*, t. I, (1863). — A. Rojas, *Escritores venezolanos;* Paris, 1875.

BARAMBIO. Localité située à 33 kil. de Vittoria (Espagne), à 68 kil. de Madrid. Sources sulfurées sodiques et légèrement sulfurées calciques. L'établissement thermal est défectueux. Les eaux s'emploient en bains et en boissons dans la laryngite chronique, la phtisie pulmonaire chronique à forme catarrhale, chez les herpétiques, les lymphatiques, les scrofuleux.

BARAMOULA. Petite ville d'Asie située au N.-O. du Kachmir, et défilé par lequel le Djilam sort pour descendre dans la plaine du Pendjab.

BARANDAGE. Pêche qui se faisait autrefois au moyen d'un grand filet qui barrait entièrement le lit d'une rivière. A une grande distance de ce filet, les pêcheurs, portés par des bateaux remontaient la rivière avec grand tapage, frappant l'eau et jetant des pierres. Quand les poissons ainsi chassés se trouvaient suffisamment rapprochés du filet, on le repliait en demi-cercle vers le rivage et on prenait avec des éperviers le poisson ainsi rassemblé. Les officiers des maîtrises se donnaient autrefois le plaisir de cette pêche qui avait lieu au mois de mai et donnait lieu à une sorte de fête vénitienne. On la nommait également *la fare;* elle a été défendue par l'ordonnance de 1669, tit. xxxi, art. 10.

BARANIUS (François), jurisconsulte italien, né à Palerme, vivait dans la seconde moitié du xvii^e^ siècle. Il fut docteur en droit civil et en droit canon. Il a laissé un ouvrage intitulé : *De corpore ejusque partibus, et membris tractatus in quo egitur de corpore tam viro quam mortuo, et quot modis sumatur, de irregularitate ecclesiastica, de homicidio, de licita sui ipsius defensione* (Palerme, 1664-68, 2 vol. in-8). G. L.

BARANOV (Alexandre-Andreevitch), né en 1746, mort en 1819. Il fut d'abord négociant dans le gouvernement d'Olonets ; il faisait de grandes affaires avec la Sibérie ; en 1790 il alla s'établir en Amérique et devint le premier gouverneur de l'Amérique russe. Il y créa des comptoirs très importants (Palerme, 1664-64, 1 vol. in-8). L. L.

BARANOV (Nicolas de), peintre russe, né en 1810 en Esthonie. Il était sourd-muet, mais, tout enfant il s'amusait à dessiner tout ce qui l'entourait, et il y réussissait si bien, qu'à l'âge de dix ans, il fut envoyé à Berlin pour étudier la peinture. Il entra dans l'atelier de Wach. A son retour, il peignit pour l'impératrice, qui le protégeait, divers tableaux de genre, dispersés maintenant dans les résidences impériales. On cite entre autres un *Héraut d'armes*, un *Chasseur auquel une jeune fille offre à boire*, un *Chasseur écoutant le chant de deux jeunes filles*. Ces tableaux et quelques autres, exposés à Saint-Pétersbourg, eurent un grand succès dans la société aristocratique. C'est à qui se ferait peindre par le sourd-muet protégé par l'impératrice. Il entreprit alors aussi une collection de portraits des acteurs et des actrices russes alors en vogue, qui a été gravée. La société des arts de Moscou l'admit au nombre de ses membres. Ses œuvres sont estimables. Il faut convenir cependant que sa situation de sourd-muet fut pour beaucoup dans son succès.

J. F.

Bibl. : Raczynski, *Geschichte der neueren deutschen Kunst*, etc.

BARANOVITCH (Lazare), prélat russe du xvii^e^ siècle, mort en 1694. Il fit ses études à l'Académie théologique de Kiev ; il y devint professeur et en fut recteur en 1650. Il joua un rôle considérable dans les relations des tsars avec la Petite-Russie, tout en refusant de reconnaître la suprématie spirituelle du patriarcat moscovite. Défenseur convaincu de l'Eglise orthodoxe, il soutint, à diverses reprises, de vives polémiques contre les théologiens catholiques et surtout contre les jésuites. On cite parmi ses ouvrages : *la Nouvelle mesure de l'ancienne foi*, où il traite de la suprématie du pape et de la procession du Saint-Esprit; *Du Concile de Florence*; *Vies des Saints* (Kiev, 1676), en polonais; *Sur les cinq plaies du Christ*, en polonais et en russe (Tchernigov, 1680); des poésies : *Lamentations sur la mort du tsar Alexis Mikhaïlovitch* (Kiev, 1676); *la Lyre d'Apollon*, *la Reine du Ciel*, en prose et en vers. Ses œuvres sont empreintes du mauvais goût scolastique qui distingue les productions de la littérature Kievienne à cette époque. Son contemporain, l'évêque Dimitri de Rostov, l'appelle « un ferme pilier de l'Église orthodoxe ». L. L.

Bibl. : *Journal* (russe) *de l'Instruction publique*, année 1853. V. les travaux sur l'histoire de l'Eglise russe et l'Académie de Kiev.

BARANOVSKY (Etienne-Ivanovitch), savant russe contemporain. Né à Saint-Pétersbourg, il fut successivement professeur de littérature russe à Helsingfors, inspecteur des écoles de la Sibérie orientale. Il a beaucoup écrit dans les journaux et les revues russes; on lui doit en outre des atlas estimés ; il a inventé un planimètre, un odomètre et une locomotive à air comprimé avec laquelle des expériences ont été faites à Saint-Pétersbourg en 1862. Il s'est aussi beaucoup occupé de la question des chemins de fer russes. Il a publié quelques travaux en français et en allemand.

L. L.

BARANOW. Ville de l'empire d'Autriche, prov. de la Galicie, cercle de Tarnów, r. d. de la Vistule; elle compte 2,000 hab. Elle a appartenu à la famille des Leszczynski qui y fondèrent une école et une imprimerie protestante qui a produit de nombreuses publications. Le château possède une galerie de tableaux et une bibliothèque qui renferme des manuscrits du poète Krasicki. L. L.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARANOWSKI (Albert), théologien polonais, plus connu sous le nom de Baranovius, né vers 1550, mort vers 1615. Il fit ses études à l'université de Cracovie et à l'étranger. Chanoine et secrétaire du roi Sigismond II, il devint successivement évêque de Przemysl, de Plock, de Cujavie, enfin archevêque de Gniezno. Il a laissé quelques écrits latins relatifs aux Conciles auxquels il avait pris part. — Son contemporain, *Stanislas Baranowski* de Rzeplin (on sait seulement qu'il vivait dans la première moitié du XVII^e^ siècle), a rédigé la continuation de l'armorial de Paprocki. Ce travail, resté manuscrit, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. L. L.

BARANOWSKI. Ce nom a été porté par un certain nombre de Polonais de distinction. Les principaux sont : *Jean* Baranowski, savant astronome polonais, né en 1800, mort en 1874. Il fit ses études à Varsovie, devint directeur de l'Observatoire de cette ville et professeur à l'école supérieure. On lui doit, outre une traduction du *Kosmos* de Humbold, une traduction du traité de Kopernik *De Revolutionibus* et de nombreux articles dans les revues scientifiques. On l'a confondu avec son homonyme *Jean* Baranowsky, ingénieur et mathématicien, contemporain, auteur de quelques opuscules sur la *Taxe machine* et ses applications. L. L.

BARANTE (Pierre-Amable-Prosper BRUGIÈRES, baron de), homme politique et littérateur français, né à Riom en Auvergne le 10 juin 1782, mort à Barante (Puy-de-Dôme) le 21 nov. 1866.

D'abord élève de l'Ecole militaire d'Effiat, M. de Barante entra en 1798 à l'Ecole polytechnique et débuta en 1802 dans l'administration comme surnuméraire au ministère de l'intérieur. Nommé en 1806 auditeur au Conseil d'Etat, il fut chargé à ce titre de différentes missions en Allemagne, en Espagne et en Pologne. Sous-préfet de Bressuire en 1807, préfet de la Vendée en 1809, il se rallia à la première Restauration et fut nommé par elle préfet de la Loire-Inférieure. Il passa dans la retraite les Cent-Jours, mais au retour des Bourbons il fut nommé conseiller d'Etat et secrétaire général du ministère de l'intérieur, tandis qu'il était envoyé à la Chambre par les deux collèges électoraux du Puy-de-Dôme et de la Loire-Inférieure. La loi électorale de 1816, en élevant l'âge de l'éligibilité, le força à abandonner son siège de député. Il reprit alors ses fonctions de conseiller d'Etat et fut nommé directeur général des contributions indirectes. C'est dans cette situation qu'en qualité de commissaire du gouvernement, il contribua à faire adopter par les Chambres le monopole du tabac (1818). Il fut nommé pair de France le 5 mars 1819, mais dès ce moment on put voir dans sa conduite un esprit d'opposition au gouvernement de la Restauration, qui tendait de plus en plus à passer aux mains des *ultras*. Nommé, le 19 juil. 1820, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, il ne rejoignit pas son poste et donna sa démission le 11 oct. de la même année. Dès ce moment il fit partie à la Chambre des pairs de l'opposition libérale et dynastique jusqu'à la chute de la Restauration. La monarchie de Juillet le désigna en oct. 1830 pour le poste d'ambassadeur à Turin. Plénipotentiaire à Parme en juin 1833, il alla occuper en sept. 1835 l'ambassade de Saint-Pétersbourg, poste que les sentiments bien connus de l'empereur Nicolas à l'égard de la nouvelle dynastie rendaient particulièrement difficile et délicat. Après la révolution de 1848, M. de Barante fit liquider sa pension de retraite et renonça complètement à la vie politique. Ses dernières années furent consacrées à embellir sa propriété de Barante et à faire du bien aux habitants des environs dont il était très estimé, sans distinction de partis. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 9 avril 1846.

La vie littéraire de M. de Barante a été aussi remplie que sa vie politique. Dès son entrée au ministère de l'intérieur en 1802, il avait collaboré à la *Décade*. En 1805, il publia les lettres de M^lle^ Aïssé avec d'autres de M^mes^ de La Fayette, de Tencin et de Villars. A partir de ce moment jusqu'à la veille de sa mort, M. de Barante ne cessa pas d'écrire, mêlant aux ouvrages de circonstance des publications purement historiques et littéraires. En 1809 parut son *Tableau de la littérature française au* XVIII^e^ *siècle*. En 1814 il donna : *Des divers projets de constitution pour la France* (in-8), et en 1815, les *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein* (in-8). Quand il fut entré dans l'opposition, après 1821, il fit paraître sa traduction de Schiller (1821) et son *Histoire des ducs de Bourgogne* (1824), ouvrage plus remarquable par l'intérêt et le pittoresque du récit que par la critique. En même temps il prenait part à la polémique courante par différentes brochures, parmi lesquelles nous citerons : *Des Communes et de l'Aristocratie* (Paris, 1821, in-8) et *Opinions sur le projet de loi relatif au sacrilège* (1825, in-8). Sous la monarchie de Juillet, M. de Barante ne fit guère que rassembler ses productions de peu d'étendue dans ses *Mélanges historiques et littéraires* (1836, 3 vol. in-8) et ses *Questions constitutionnelles* (Paris, in-8). Mais il reprit la plume quand il eut, après 1848, renoncé complètement à la vie politique. Il publia alors successivement : le *Parlement et la Fronde* (1850, in-8); *Histoire de la Convention nationale* (1851-1853, 6 vol. in-8); *Histoire du Directoire* (1855, 3 vol. in-8); *Etudes historiques et biographiques* (1857, 2 vol. in-8); *Etudes littéraires et historiques* (1858, 2 vol. in-8); la *Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits* (1861, 2 vol. in-8). M. de Barante était membre de l'Académie française. Il avait épousé en 1815 M^lle^ d'Houdetot.

LOUIS FARGES.

BIBL. : G. MOULIN, *Notice biographique sur M. le baron de Barante;* Clermont-Ferrand, 1867, in-8. — V. également les notices publiées sur M. de Barante dans : *le Biographe universel;* Paris, 1813, in-8 (par A. de Césena); *la Renommée,* Paris, 1843, in-8 (par X***); le tome I des *Notabilités contemporaines,* Paris, 1844, in-8 (par X***); *le Correspondant,* Paris, 1867, in-8 (par A. Boullée); le n° du 1^er^ juillet 1867 de la *Revue des Deux-Mondes* (par M. Guizot.)

BARANY (Paul), jésuite hongrois, né vers 1660, mort vers 1720, était curé de Carlsburg (autrement dit *Alba-Julia, Gyulafehérvár*), vers la fin du XVII^e^ siècle. Barany fut l'agent le plus habile qu'employa le cardinal Kollonics pour amener les Roumains de Transylvanie à accepter l'union avec l'Eglise romaine. Il sut si bien ménager les idées du clergé grec-oriental qu'il amena le métropolitain roumain Théophile à reconnaître la suprématie du Saint-Siège (1696). Théophile mourut avant que l'union fût consommée (juil. 1697). Barany reprit les négociations avec son successeur Athanase et décida celui-ci à souscrire l'union (7 juil. 1698 v. s.). Aujourd'hui encore la moitié de la population roumaine de la Transylvanie appartient à la communion grecque-unie, c.-à-d. qu'elle admet l'autorité supérieure du pape tout en conservant les rites, la hiérarchie et même le calendrier de l'Eglise d'Orient. On a de Paul Barany un *Catéchisme roumain*, imprimé à Belgrade en Transylvanie en 1702, et un recueil d'oraisons funèbre magyares intitulé : *Imago vitæ et mortis (Tyrnaviæ, typis academicis, per Joannem Geich.*, 1712, in-4). J. M.

BIBL. : SINCAI, *Chronica Românilor*, éd. 1886, III, 276-289. — HORÀNYI, *Memoria Hungarorum*, I, 115.

BARÁNYA. Comitat hongrois, situé au S. de celui de Tolna, à l'E. de celui de Somogy, séparé de celui de Bács par la Thisza, de l'Esclavonie par la Drave. Il compte parmi les plus beaux et les plus riches de la couronne de Saint-Etienne : les hauteurs qui portent le nom de monts Zengö lui donnent le marbre et la houille, et portent sur leurs flancs d'excellents vignobles, tandis que les plaines abondent en bétail et en arbres fruitiers, parmi lesquels le figuier et l'olivier eux-mêmes réussissent. Pourtant la population tend plutôt à décroître : au lieu des 283,000 hab. en 1869 on n'en comptait plus en 1880 que 264,000.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

magyars pour près de moitié, allemands pour plus d'un tiers. L'instruction est assez répandue. Le comitat doit son nom au vieux château de Baránya ; mais le chef-lieu, en même temps que la ville la plus importante à tous égards, est Pécs, nom magyar qui répond au latin *Quinque Ecclesiæ*, et à l'allemand *Fünfkirchen*. Le lieu le plus célèbre est Mohács, où l'ancien royaume de Hongrie tomba sous les coups de Soliman le Magnifique, en 1526.

Édouard Sayous.

BARANZANE ou **BARANZANO** (Jean-Antoine, P. Redento), philosophe et savant piémontais, né en 1590 à Serravalle, dans le diocèse de Verceil, mort à Montargis le 23 déc. 1622. Il entra dans l'ordre des barnabites, qui le distinguèrent bientôt et l'envoyèrent professer la philosophie à Annecy. Ce fut lui qui l'un des premiers combattit l'omnipotence d'Aristote et démontra la fausseté de certaines de ses théories reçues comme indiscutables dans l'école. Baranzane fut en correspondance avec le chancelier Bacon et le P. Niceron ; La Motte Levayer le tenait en grande estime, et l'on peut croire en effet qu'il eût marqué dans l'histoire de la philosophie s'il n'était mort si jeune. On a de lui : *Uranoscopia, seu de Cœlo, in qua universa cœlorum doctrina tractatur* (Genève et Lyon, 1617, in-4) ; — *Novæ opiniones physicæ, seu tomus primus secundæ partis summæ philosophiæ Anneciensis* (Lyon, 1619, in-8) ; — *Campus philosophicus in quo omnes dialecticæ quæstiones agitantur* (Lyon, 1620, in-8) ; — *Nova de motu terræ Copernicano disputatio* ; s. l. n. d., in-4.

R. G.

Bibl. : P. Barelli, *Memorie dell' origine, fondazione ed uomini illustri Barnabiti ;* Bologne, 1703-1707, 3 vol. in-fol., t. III, liv. VII, chap. v. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique.* — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. III. — G. de Grégory, *Istoria della Vercellese letteratura ;* Turin, 1819-1824, 4 vol. in-4.

BARAQUE. I. Architecture. — Construction provisoire ou passagère, consistant essentiellement en une ossature en bois ou en fer dont les vides sont remplis par des planches, du blanc en bourre, un hourdis quelconque ou des briques à plat. La toiture est en matériaux légers, métal ou carton bitumé. Les baraques sont généralement destinées à servir d'abri à des marchandises, de boutiques foraines ou même d'établissements plus considérables comme théâtres ou cirques. On en construit au moment des guerres pour servir d'abris aux troupes, de magasins, d'écuries et même d'hôpitaux ou d'ambulances. Un ensemble de baraques forme un *baraquement* (V. ce mot). On a construit dans ces dernières années des baraques démontables destinées à l'exportation et pouvant se démonter et se monter à l'aide d'assemblages simples. Elles servent tous les usages indiqués ci-dessus.

H. Saladin.

II. Art militaire. — En France le terme de « baraque » servit, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, à désigner les abris destinés à la cavalerie, tandis que ceux en usage dans l'infanterie étaient appelés « huttes ». Ces baraques se composaient essentiellement de quatre fourches, supportant des traverses, et d'une toiture de branchages ou de chaume. Mais ce n'étaient là que des expédients temporaires, isolés, laissés à l'initiative individuelle, et ce n'est qu'en 1794, à Dunkerque, que l'on tenta d'établir le premier camp baraqué moderne. Ces essais furent reproduits à Boulogne (1803-1805), à Tilsitt (1807), en Silésie (1809), à Compiègne (1837), à Boulogne (1853-1856), devant Sébastopol (1854-1856), et au camp de Châlons (1857 à 1870).

En 1871, on établit pour les troupes de l'armée de Versailles les camps baraqués de Villeneuve-l'Etang, de Roquencourt, de Saint-Germain, de Satory et de Saint-Maur. Ces baraques dont le type variait peu étaient en bois ; à Villeneuve-l'Etang elles avaient 18^m50 de long sur 5^m50 de large ; la hauteur des petits côtés formant pignons était de 3^m25 ; chaque grand côté était percé de cinq fenêtres ; une porte était ouverte dans chaque petit côté. On peut reprocher à toutes ces baraques leur peu d'élévation du sol, l'absence de planchers, l'insuffisance de la ventilation et du cubage d'air alloué à chaque homme.

Lors de l'occupation de nos provinces de l'Est, les autorités allemandes exigèrent la construction de baraques, destinées à leurs troupes ; ces baraques, dont la réception était faite par une commission présidée par un médecin militaire, furent bien supérieures aux précédentes : elles étaient exhaussées au-dessus du sol, munies de plancher et de plafond ; la toiture était élevée et revêtue de tuiles ; les parois étaient formées d'une double rangée de plancher avec contre-joints. Du reste, après l'évacuation, la plupart de ces baraques ont été utilisées pour loger les troupes françaises dans les nouvelles garnisons créées à ce moment. — Les baraques construites pour abriter les troupes affectent différentes formes, mais sont toujours à base rectangulaire. Leurs dimensions dépendent du nombre d'hommes ou de chevaux qu'elles doivent recevoir ; elles sont en général fort peu élevées. Construites en bois et recouvertes en tuiles ou d'un tissu goudronné, les baraques sont dites à simple ou à double paroi, suivant que les parois extérieures sont constituées par des planches jointives simples ou par une double cloison séparée par un vide de quelques centimètres. Des lits de camp en bois sont établis de chaque côté des baraques pour l'installation des fournitures de couchage ; un passage suffisant est réservé au milieu et sur toute la longueur des baraques. Les baraques destinées à abriter les chevaux ne sont pas installées de la même manière. Une cloison médiane, qui n'aboutit pas complètement au faîte pour permettre la circulation de l'air, sépare les baraques en deux. C'est contre cette séparation et de chaque côté que sont appliquées les mangeoires et les râteliers. Les parois extérieures sont quelquefois complètement supprimées ou bien elles ne sont maintenues qu'à une hauteur de 1 m. 70 environ au-dessus du sol, dans l'intérêt de l'hygiène. En 1887, une partie du casernement de troupes du 8e corps est assurée par des baraques Tollet. Cette construction est à forme ogivale, à double paroi composée de fer et de brique ; elle ne présente ni saillant, ni rentrant et la ventilation est assurée à la partie supérieure par des briques cellulaires, dites ventilatrices. Quoi qu'il en soit, il ressort clairement de ces différents essais que le baraquement des troupes, c.-à-d. leur logement dans des locaux séparés, sans étages, éloignés des agglomérations urbaines, a diminué la mortalité tant que le sol n'a pas été infecté. En outre, on peut affirmer que l'amélioration de l'état sanitaire est, toute chose égale d'ailleurs, en raison directe des conditions hygiéniques, présentées par les baraques.

III. Médecine militaire. — Mais ce n'est pas seulement comme habitation de l'homme bien portant que la baraque est appelée à rendre de grands services ; son rôle vis-à-vis du malade est au moins aussi considérable, et c'est à Michel Lévy que revient l'honneur d'avoir obtenu le premier l'installation des malades sous baraques. Cet heureux exemple de la guerre de Crimée fut suivi par les Américains dans la guerre de sécession, et leur permit d'obtenir des résultats chirurgicaux remarquables. Pendant la guerre de 1870, il fut construit à Paris plusieurs hôpitaux sous baraques (Courcelles, Luxembourg, Longchamps), et les Allemands en établirent sur notre territoire. Ces installations présentent l'avantage de pouvoir être rapidement construites sur les points où leur présence est jugée nécessaire, de se prêter à la diffusion des malades, et de pouvoir être montées hors des centres de population. Seulement, il convient d'exiger avec la plus grande rigueur l'exécution des prescriptions hygiéniques suivantes auxquelles doit satisfaire toute baraque, qu'elle soit destinée à abriter l'homme sain ou l'homme malade : le terrain général du campement doit être drainé, et le sol de la baraque imperméabilisé ; les baraques doivent avoir un plancher élevé de 0^m30 à 1 m., et imperméabilisé. De larges fenêtres, peu distantes les unes des autres, sont nécessaires. Les baraques doivent être plafonnées, et il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est désirable qu'au faîtage le toit soit double et muni de châssis mobiles. Le cubage d'air doit être au minimum de 12 m. c. — Les types des baraques pour malades les plus connus sont : la baraque américaine (fig. 1), pavillon de 55 m. de long sur 8 m. de large, et 6^m25 de haut, jusqu'au sommet du toit qui est disposé en lanterne. — La

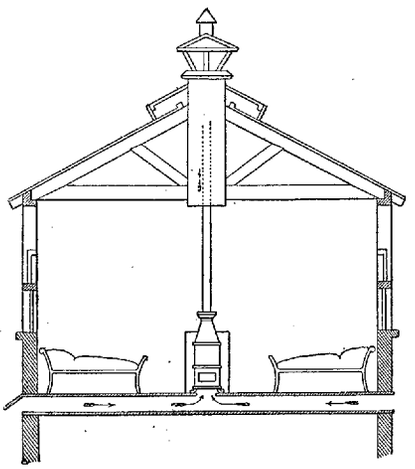

Fig. 1. — Baraque américaine.

baraque du Luxembourg (fig. 2), reposant à 0^m50 du sol, sur des piles de maçonnerie, et ayant 38 m. de long sur 9 à 10 m. de large ; la hauteur était de 4 m. du parquet à l'égout du toit, et de 8 m. jusqu'au faîtage d'une lanterne de 3 m. de large pour 1^m50 de haut. — La baraque Ducker, dont chaque côté se compose de six doubles sections, auxquelles sont fixées un lit, une table et une chaise ; pendant le transport la section réunie par des

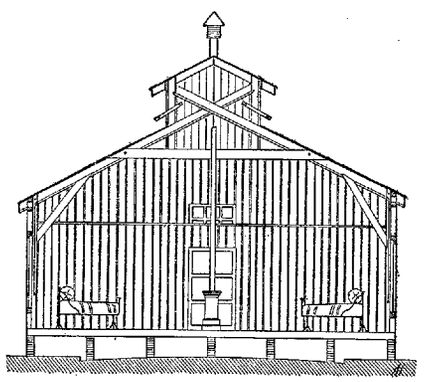

Fig. 2. — Baraque d'ambulance du Luxembourg.

charnières se ferme et contient ces différents articles qu'elle protège ; les extrémités du baraquement sont aussi construites en sections. — La baraque Tollet, dont les panneaux en bois sont recouverts à l'extérieur de feuilles de zinc et à l'intérieur de feuilles de tôle peintes au four. — La baraque Hugedé dont la double paroi consiste en panneaux de papier goudronné. — La baraque Poitrineau dont la double paroi peut être à volonté vide ou remplie avec du sable, etc. Dr Granjux.

Bibl. : Marvaud, *Etudes sur les casernes et camps permanents* ; Paris, 1873. — Morache, *Traité d'hygiène militaire*. — Sarazin, *art. hôp.*, Dr Jaccoud. — Viry, *Manuel d'hygiène militaire. Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1885, n° 11, 1886, n° 12.

BARAQUEMENT. Installation des troupes sous des baraques. Lorsque, pour des raisons d'ordre militaire, il est nécessaire de constituer provisoirement, mais pour un temps assez prolongé, une agglomération de troupes sur un point déterminé, généralement ces troupes sont baraquées (V. Baraque, Castramétation et Caserne).

BARAQUE-MICHEL. Hameau de la province de Liège, près de la frontière prussienne, point culminant du territoire belge, à 674 m. au-dessus du niveau de la mer du Nord, dans les Hautes-Fagnes, sur un plateau de 15 kil. de circonférence, entrecoupé de tourbières et de marécages.

BARAQUETTE (Mar). On nomme *poulie baraquette*, *poulie vierge* ou plus communément *baraquette*, un bloc de bois de forme tronconique et légèrement aplatie, muni de deux réas en bronze et portant deux engoujures longi-

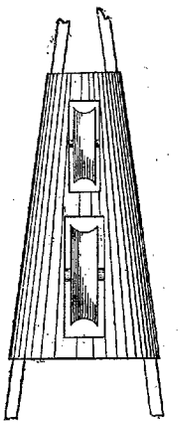

Baraquette.

tudinales permettant de le fixer entre deux haubans ou galhaubans, par un amarrage à chaque extrémité. Les baraquettes servent au passage des balancines et des palanquins.

BARARUS. Ville ancienne de la Byzacène, mentionnée par la table de Peutinger à 9 milles de Thysdrus ; c'était sans doute un évêque de cette localité que celui mentionné dans les notices épiscopales du v^e siècle sous le nom d'*episcopus Vararitanus*. La distance de 9 milles, portée de Thysdrus ou el Djenm, mène au S.-E., à l'*henchir Rouga*, où on voit des ruines importantes sur un espace de 5 kil. de pourtour. M. Guérin y signale les restes d'un théâtre, d'une porte triomphale, deux vastes citernes, des fragments de sculptures, etc., et identifie Bararus avec cette localité, ce qui paraît presque certain.

E. Cat.

Bibl. : V. Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis* ; Paris, 1862, 2 vol. in-8, 1er vol., pp. 164 et 165.

BARAS (Marc-Antoine), avocat au parlement de Toulouse, né en 1764, mort le 13 avr. 1794. Il se fit connaître par un ouvrage intitulé *Arithmétique politique* (Paris, 1790 in-8), dont le titre et le sujet étaient empruntés au livre de l'agriculteur anglais A. Young traitant des rapports de la politique avec l'agriculture. Ce travail valut à son auteur les encouragements d'hommes éminents de l'époque tels que : Condorcet, Bailly, Rabaut de Saint-Etienne. Il embrassa la cause de la Révolution française en prenant place parmi ceux qui soutenaient les doctrines de l'Assemblée constituante. En 1791 il fut membre du conseil municipal de Toulouse et publia un : *Mémoire sur la nécessité de l'abolition d'une fête commémorative rappelant l'avantage obtenu sur les protestants en 1592*. Grâce à lui cette fête fut abolie. Au cours de l'année 1793 le conseil général du dép. de la Haute-Garonne l'envoya en qualité de commissaire près de la Convention nationale pour obtenir des mesures en vue de protéger la frontière des Pyrénées que menaçait une armée espagnole. Un peu avant cette époque il publia un écrit intitulé : *Eloge du*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

docteur Price (Toulouse, 1792, in-4). Son voyage à Paris correspondit à la proscription des Girondins qui produisit sur son esprit un effet profond. Il rentra à Toulouse plein de haine contre le parti qui venait de triompher et ne sut pas dissimuler ses sentiments politiques. Arrêté bientôt comme fédéraliste, il fut amené à Paris, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire et exécuté. Outre les ouvrages ci-dessus désignés, Baras laisse encore : *Tableau de l'Instruction publique en Europe* (Toulouse, 1793 2 vol. in-8°).

BARAS (Jules), écrivain roumain, né en 1818 à Brody-sur-le-Pruth (Autriche), mort en 1863 à Bucarest. Baras, issu d'une famille israélite de la Bucovine, fit en Autriche ses études de médecine et vint, en 1842, s'établir à Bucarest. Inconnu de tous, il parvint, à force d'énergie, à se créer dans son pays d'adoption une place distinguée; en 1845, il fut nommé médecin de district à Craiova. Il avait eu l'occasion de se perfectionner dans la connaissance de la langue roumaine qui lui était presque étrangère à son début, et bientôt il fut en état de l'écrire avec une certaine élégance. On a de lui un ouvrage d'histoire naturelle, intitulé *les Merveilles de la Nature* (1851), des *Manuels d'histoire naturelle*, à l'usage des classes, et un *Manuel de sylviculture*. En 1856 il entreprit la publication d'une feuille spécialement consacrée aux sciences naturelles, *l'Isis*, qu'il continua jusqu'en 1859, et qu'il reprit de 1861 à 1863, sous un nouveau titre, *la Nature*. En 1857 il fit paraître une feuille politique destinée à instruire ses coreligionnaires et à soutenir leurs droits : *l'Israélite roumain*. Bien qu'il eût été chargé d'un cours d'histoire naturelle à l'Académie de Saint-Sava, qu'il enseignât dans divers autres établissements, et qu'il eût la direction du premier hôpital fondé en Roumanie pour les enfants, il trouva le temps de s'occuper de travaux purement littéraires et on a de lui un drame de *Déborah*. Baras est l'un des rares Israélites qui aient parcouru en Roumanie une carrière officielle et dont les Roumains ne parlent qu'avec respect.

Bibl. : Pumnul, *Lepturariu Rumînesc*, IV, II, p. 107.

BARASCUD (Antoine-Hippolyte), homme politique français, né à Saint-Affrique le 10 juin 1819. Membre du barreau de Montpellier, il revint très vite dans son pays natal pour s'y occuper d'agriculture. Il n'apparut dans la vie politique qu'en 1869, aux élections législatives générales, luttant sans succès contre M. Calvet-Rognat, candidat officiel. Il fut élu membre de l'Assemblée nationale le 8 fév. 1871, le premier sur huit, par le dép. de l'Aveyron, avec 62, 340 voix. Réélu en fév. 1876, sans concurrent. De nouveau candidat officiel après le 16 Mai et la dissolution de la Chambre, il fut élu par 8,708 voix contre 5,000 données au docteur Malleviale, candidat républicain. Il échoua aux élections du 21 août 1881 mais fut élu au 4 oct. 1885 le second sur six de la liste monarchique avec 53,327 voix.

BARASTRE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 680 hab.

BARAT (Nicolas), orientaliste qui vécut au XVII^e^ siècle. Il naquit à Bourges, fit ses premières études à Sens et les acheva à Paris où il occupa ensuite un emploi modeste, au collège Mazarin. De bonne heure il s'adonna aux études orientales et se fit l'élève de Richard Simon. Il devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à une époque où existait encore la *classe des élèves* qui fut supprimée en 1716. Il mourut en 1706, à un âge peu avancé. — Les principaux ouvrages de Nicolas Barat furent publiés en collaboration et sous le nom de ses collaborateurs. Il aida le père Thomassin dans la grande entreprise du *Glossarium universale hebraïcum* (1697) qui, sans son secours, n'eût pas été achevée. De même, il aida J. B. Duhamel dans la publication de la Bible qui fut faite à Paris en 1706. Pour sa part, Barat s'était chargé de comparer le texte hébreu avec le texte de la Vulgate et d'expliquer les passages obscurs sur lesquels les interprétations variaient. Après avoir formé une collection de livres rares et curieux sur les sciences dont il s'occupait, il en profita pour en tirer une série de remarques critiques dont la publication eut lieu après sa mort sous le titre de : *Nouvelle bibliothèque choisie, où l'on fait connaître les bons livres en divers genres de littérature et l'usage qu'on en doit faire* (Amsterdam, 1714, 2 vol. in-12). La plupart des jugements de l'auteur sont justes et se rapportent aux pères de l'Eglise grecque et aux rabbins. Il avait entrepris de traduire en français la *Bibliothèque rabbinique* de Schabtaï, mais il ne put mener à bonne fin son entreprise. Son éloge fut prononcé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par Tallemant et se trouve au t. I^er^, p. 345, des *Mémoires* de cette savante compagnie. On peut aussi consulter à son sujet l'*Histoire* de cette même Académie par M. de Boze, t. I^er^, p. 41.

BARATA (Manuel), calligraphe portugais, mort après 1572. Son talent a été glorifié par Camoëns. Il a consigné les principes de son art dans l'ouvrage : *Arte de escrever* (Lisbonne, 1572). Une publication posthume offre de lui un recueil de belles initiales.

BARATARIA (Baie de), sur le golfe du Mexique, à l'O. du Delta du Mississipi ; baigne les paroisses de Plaquemine, Jefferson et La Fourche intérieure, dans la Louisiane (États-Unis). Des pirates s'étaient établis au commencement de ce siècle dans les îles de la baie et sur les rivages voisins. Ils en furent délogés par les troupes régulières américaines, pendant la guerre de 1812.

BARATE. Lieu situé sur la route de Iconium (Konieh) à Tyane. A l'E. de cette ville, Hamilton a découvert un remarquable cratère de trachyte; dans les environs, on en trouve plusieurs du même genre.

Bibl. : Hamilton, *Researches*, vol. II, p. 217.

BARATE (Mar.). Synonyme de *Croix de Saint-André* (V. ce mot). Cette expression n'est plus usitée.

BARATEAU (Emile), littérateur français, né à Bordeaux en 1792, mort à Paris en févr. 1870. Secrétaire de M. de Martignac durant son ambassade en Espagne, et chef de cabinet lors de son ministère, il fut nommé peu après inspecteur des hospices. Destitué en 1830, il reçut une pension. C'est alors qu'il composa des milliers de romances, dont la plus célèbre est *Jenny l'ouvrière*; il a publié quelques-unes d'entre elles sous le titre de *Bagatelles* (1831) et de *Bigarrures* (1843). Il avait également écrit une nouvelle, *Géorgine* (1820, in-12), qui dut son succès à une romance mise en musique par Romagnesi. M. Tx.

BARATERIE. On désigne sous ce nom, selon les cas, soit toute fraude commise par le capitaine d'un navire au préjudice de l'armateur, soit toute fraude ou faute non intentionnelle commise par un capitaine au détriment soit de l'armateur, soit des chargeurs. On ajoute le plus souvent à baraterie les mots de *patron* (cette dernière expression désignait anciennement le capitaine d'un navire de commerce). Le mot *baraterie* est, selon Emérigon (*Traité des assurances*, ch. XII, sect. III), un mot barbare inconnu de l'antiquité. Il paraît venir de *barat* qui, dans la langue d'oïl, signifiait tromperie, fourbe, mensonge (V. Littré, *Dictionnaire de la langue française*). Il paraît certain que, pendant longtemps, il fut employé exclusivement pour désigner les fraudes du capitaine et on l'emploie encore parfois dans cette acception étroite pour désigner particulièrement le crime consistant pour le capitaine (ou pour les officiers et gens de l'équipage) à détruire le navire. Mais, dès le XVII^e^ siècle, ce mot a été employé dans une acception plus large comme comprenant les fautes aussi bien que les fraudes (V. sur ce point, Valin, *Commentaire de l'ordonnance de 1681*, sur l'art. 28, l. III, tit. VI; Pothier, *Traité des assurances*, n° 65).

Les fraudes les plus graves, commises par le capitaine (les officiers ou les gens de l'équipage) et constitutives de la baraterie de patron, sont réprimées par le décret-loi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

disciplinaire et pénal pour la marine marchande de 1852 (art. 89 à 92). Le code de commerce français ne s'est occupé de la baraterie de patron que dans l'art. 353, pour résoudre la question de savoir si, en principe, l'assureur maritime répond de la baraterie envers l'assuré. D'après cet article, *l'assureur n'est point tenu des prévarications et fautes du capitaine et de l'équipage connues sous le nom de baraterie de patron, s'il n'y a convention contraire.* Le législateur a cru à la fois se conformer à la volonté des parties et déduire une conséquence tirée de l'idée d'après laquelle l'assureur ne doit répondre que des pertes ou avaries provenant des fortunes de mer. Il y a là une erreur; bien que ne provenant pas de l'action des éléments, la baraterie de patron n'en est pas moins un risque maritime; car l'armateur et les chargeurs sont dans la nécessité de confier le navire et les marchandises aux gens de mer. Il est, du reste, évident que, dans l'application de cette disposition excluant de l'assurance maritime la baraterie de patron, les tribunaux doivent user de tempéraments; on ne saurait l'interpréter comme excluant les fautes même les plus légères; autrement elle ferait disparaître, dans presque tous les cas, la responsabilité de l'assureur; car le plus souvent les accidents impliquent quelque négligence du capitaine.

L'art. 353 s'applique certainement aux fautes des officiers, des gens de l'équipage et des pilotes qui font partie, au moins momentanément, de l'équipage. Il régit à la fois les assurances sur corps et les assurances sur facultés. Du reste, la disposition de l'art. 353 qui consacre l'exclusion de la baraterie de patron, en matière d'assurance maritime, n'est pas impérative. Elle ne s'applique que sauf convention contraire. En fait, toutes les polices contiennent une clause comprenant la baraterie de patron parmi les risques dont l'assureur répond (art. 1 des polices françaises d'assurances sur corps et sur facultés). Des considérations pratiques très puissantes expliquent cet usage constant. Les événements maritimes présentent le plus souvent un mélange de l'action des éléments et de l'action de l'homme. La nécessité de distinguer entre les événements provenant de l'une ou de l'autre de ces causes, serait une source de nombreux procès. Du reste, généralement, les clauses des polices apportent à l'assurance de la baraterie de patron quelques restrictions (V. art. 3 de la police française d'assurances sur corps). — La plupart des lois étrangères admettent que la baraterie de patron est comprise de plein droit dans l'assurance, sauf quelques restrictions (c. de comm. hollandais, art. 637; c. allemand, art. 824, 6°; loi belge du 21 août 1879, art. 184). Mais la règle du c. français se retrouve dans le c. italien (art. 618) et dans le c. espagnol (art. 756, 5°.)

Il est généralement admis que la baraterie de patron ne peut pas être comprise dans l'assurance lorsque le capitaine est propriétaire du navire. On déduit cette solution de ce que l'assurance maritime ne pourrait pas garantir l'assuré contre les conséquences de ses fautes (art. 352, c. comm. français). Mais le principe ainsi posé n'est pas certain. On peut soutenir que les fautes de l'assuré ne sont exclues de l'assurance maritime qu'autant qu'elles sont intentionnelles ou lourdes et, par suite, assimilées au dol. Si l'on adopte cette dernière solution, la baraterie de patron peut être comprise par une clause expresse dans l'assurance maritime sur corps quand même le capitaine est propriétaire du navire; le dol et la faute lourde demeurent seuls exceptés, malgré toute clause contraire.

Ch. Lyon-Caen.

BARATHRE, appelé aussi ὄρυγμα. Gouffre profond, en Attique, où l'on jetait les condamnés à mort. Il se trouvait dans le dème Kiriadæ. Nous le trouvons mentionné au temps des guerres médiques et pendant la période des orateurs. L'exécuteur s'appelait ὁ ἐπὶ τῷ ὀρύγματι. Quelques historiens ont prétendu, sans autorité suffisante, que le fond et les parois du barathre étaient garnis de pointes en fer, qui déchiraient les condamnés dans leur chute. Des auteurs ecclésiastiques emploient ce mot comme synonyme d'enfer.

Bibl. : *Schol. ad Aristoph. Plutus*, 434. — Hérod., VII, 133. — Wachsmuth, *Hellen. Alterthumskunde;* Halle, 1843-46, vol. 11, p. 204, 2e éd.

BARATHRES. À l'E. de la basse Egypte, dans la partie qui avoisinerait, aujourd'hui, la ville de Port-Saïd, se trouvaient autrefois de vastes marais stagnants qui s'étendaient de la bouche tanitique à la bouche pélusiaque du Nil. La ville même de Peluse se trouvait au centre de ces marais. Ils protégeaient une partie importante de la frontière orientale du Delta, et plusieurs fois les ennemis y furent détruits. Artaxerxès, ignorant les gués, les fonds de sable, les endroits vaseux, y perdit la plus grande partie d'une armée qu'il conduisait à la conquête de l'Egypte. Tout cet ensemble de marais porte, chez Diodore et Strabon, le nom officiel de Βάραθρα, les Barathres.

V. L.

BARATHRŒA (Entom.). Les Coléoptères-Phytophages, qui composent le genre *Barathrœa* Lacord., appartiennent au groupe des Clytrides et ont d'intimes rapports avec les *Lachnœa*, auxquels plusieurs auteurs les réunissent aujourd'hui. Ils s'en distinguent surtout par leur corps court, massif, cylindrique, par le prothorax fortement ponctué et impressionné en dessus et par l'écusson en carré allongé. Les mâles ont la tête énorme, avec l'épistome entamé par une échancrure très profonde, dont les côtés simulent une grosse dent et le labre placé sur un plan beaucoup plus bas que l'épistome. L'espèce type, *B. cerealis* Oliv., est répandue sur tout le littoral algérien et remonte jusqu'en Syrie, où elle paraît abondante, principalement aux environs de Beyrouth et de Jérusalem. Elle est longue de 8 à 11 millim., d'un beau bleu foncé peu brillant, avec les élytres glabres, d'un testacé rougeâtre plus ou moins vif, et ornés chacun de trois petites taches noires ou d'un noir bleuâtre, placées l'une sur l'épaule, les deux autres un peu au-dessous du milieu (V. Ed. Lefèvre, *Monogr. des Clytrides d'Europe*, dans *Ann. soc. ent. de France*, 1872, p. 313). Ed. Lef.

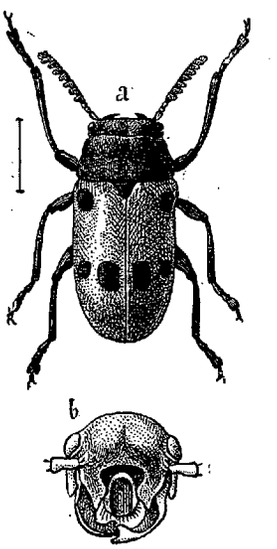

Barathrœa cerealis Oliv. — a. B. cerealis mâle; b. tête du même, vue de face et très grossie.

BARATIER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. d'Embrun; 218 hab.

BARATIER (François), littérateur français, né à Romans (Drôme) en 1682, mort à Magdebourg en 1751. Issu d'une famille protestante, il quitta la France à l'âge de trois ans lors de la révocation de l'édit de Nantes et fit ses études théologiques à Lausanne et à Francfort-sur-l'Oder. Reçu pasteur en 1710, il en remplit successivement les fonctions à Wilhemsdorf, Schwabach et Stettin et fut nommé par Frédéric II, inspecteur des églises françaises. Il serait oublié aujourd'hui s'il n'avait eu pour fils un enfant extraordinaire (V. l'article suivant). François Baratier a écrit des *Fables et histoires possibles* (Halle, 1763, in-8) réimpr. sous le titre de : *le Jouet de jolis petits enfants* (1776, in-8); *Merkwürdige Nachricht von einem sehr frühzeitig gelehrten Kinde* (Stettin et Leipzig, 1728, in-8 et 1735, in-4) : c'est l'histoire de son propre fils.

M. Tx.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl. : Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné.* — Haag et Bordier, *la France protestante.*

BARATIER (Jean-Philippe), fils du précédent, né à Schwabach (principauté d'Anspach) le 19 janv. 1721, mort à Halle le 5 sept. 1740. Il dénota de telles dispositions qu'à l'âge de quatre ans il savait lire en français et en allemand et qu'à cinq ans il parlait latin. A seize ans, il publia l'*Itinéraire de Benjamin de Tudèle* (Amst., 1734, in-12) et fut reçu l'année suivante magister de l'université de Halle. Frédéric II se le fit présenter et lui accorda les moyens de continuer ses études. Mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire en pareil cas, Baratier ne tarda pas à succomber aux fatigues d'un développement anormal. M. Tx.

Bibl. : Formey, *Vie de M. Jean-Philippe Baratier le fils;* Utrecht, 1741, in-8 ; Francfort et Leipzig, 1755, in-8.

BARATTA (Alessandro), dessinateur et graveur napolitain du XVII^e^ siècle, n'est connu que par deux suites de six planches formant frise, représentant les solennités qui eurent lieu à Naples, en 1627, à l'occasion de l'entrée du vice-roi, duc d'Alcalà, et en 1630, pour le départ de l'infante Marie d'Autriche, reine de Hongrie. — On le confond quelquefois avec un graveur contemporain, *Laurens* Baratta ou Barata, né à Florence, et nommé en 1629 professeur au collège des peintres à Utrecht. Il séjourna longtemps à Rome et grava de nombreuses *Vues des monuments antiques* de cette cité et des *Paysages* italiens. G. P–I.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien, mort à Rome en 1666. Il était fils d'un tailleur de pierre des carrières de Carrare et élève du chevalier Bernin. C'est sous sa direction qu'il exécuta pour l'autel de la chapelle Raimondi à Saint-Pierre in Montorio le *Saint François recevant les stigmates* et un des *Fleuves* de la fontaine de la place Navone. Il travailla aussi au maître-autel de Saint-Nicolas di Tolentino ; enfin, il reçut d'Auguste II de Saxe la commande de plusieurs statues mythologiques pour les jardins et palais de Dresde.

Bibl. : G. Passeri, *le Vite de 'Pittori, Scultori ed Architetti che hanno lavorato in Roma morti dal 1641 fino al 1673;* Rome, 1772, in-4. — Cicognara, *Storia della scultura;* Venise, 1813-18, t. III.

BARATTA (Andrea), sculpteur italien, né à Carrare dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. On trouve à Modène, où il travailla pour le duc François II, plusieurs morceaux de sa main.

BARATTA (comte Giovanni), sculpteur italien, né à Carrare en 1670, mort en 1747. Il travailla surtout à Gênes et à Turin pour les églises et pour les particuliers. On voit au palais Durazzo à Gênes (aujourd'hui palais royal) les statues de Cléopâtre et d'Artémis ; à Turin, dans l'église Sainte-Catherine les tombeaux de Jules et François Spinola ; les statues de la façade du palais royal et celles des quatre pères de l'Eglise. — On trouve encore de ses ouvrages à Florence, Pistoja, Livourne, Pise, Lucques. Il reçut le titre de comte ; fut appelé en 1722 par le roi d'Angleterre, mais ne paraît pas avoir accepté ses offres.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien, mort le 21 mai 1747 ; il est l'auteur du maître-autel dans l'église de la Madonne delle Lagrime, à Carrare, de la statue de Castagnola à l'hospice des incurables de Gênes et de quelques statues allégoriques à Parme.

BARATTA (Pietro), sculpteur italien, né à Venise dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Il est l'auteur des tombeaux des doges Bertucci Valier à San-Giovanni et Paolo à Venise. Il travailla aussi à la décoration de l'église des Jésuites et pour l'électeur de Saxe Auguste II, à Dresde.

BARATTA (Giuseppe-Antonio), sculpteur italien, né dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Il collabora avec Le Gayard au monument de saint Bernard à l'abbaye de Clairvaux. La Révolution interrompit les travaux.

BARATTE. Instrument servant à extraire du lait ou de la crème la proportion de beurre qui s'y trouve contenue. Le lait contient en suspension sous forme d'émulsion une petite quantité de matières grasses qui, après avoir été extraites prend le nom de *beurre* (V. ce mot). Le beurre est contenu dans de petits globules gras plus légers que le lait et qui se réunissent à la surface en une couche épaisse nommée crème. Pour extraire le beurre, soit du lait, soit de la crème, il faut déchirer les enveloppes en trouant le globule gras de telle sorte que le beurre apparaisse en petits morceaux isolés qu'on réunit ensuite ensemble. L'extraction du beurre s'exécute à l'aide de la baratte, appelée autrefois *bat-beurre*, où *batte beurre*. La baratte doit être construite de façon qu'on puisse obtenir une agitation violente du lait ou de la crème, un frottement rapide des globules gras les uns contre les autres, et contre les parois intérieures de l'instrument. Il devra satisfaire aux conditions suivantes : agitation en sens opposés, ou en un seul sens mais avec arrêt ; conservation de la température de 18 à 20 degrés en tout temps par l'emploi d'une enveloppe d'eau chaude ou froide ; division du liquide par une forme convenable des agitateurs ; introduction rapide de l'air. Une propreté excessive des instruments est nécessaire pour que le beurre conserve sa qualité et son arôme particulier. Le type primitif de la baratte, c'est le *bat-beurre* ordinaire, qu'on trouve encore dans les petites fermes et qui semble avoir été dans les siècles passés le seul instrument en usage dans notre pays. Le bat-beurre a la forme d'un cône tronqué, c.-à-d. qu'il est un peu plus large à la base qu'au sommet. On manœuvre verticalement à l'intérieur une tige se terminant par une rondelle percée de trous. Cet instrument exige une fatigue considérable pendant un temps assez long, et l'on n'arrive qu'à une fabrication restreinte. Dans les grandes exploitations, on a demandé du secours à la mécanique pour obtenir une moindre dépense de force appliquée à une quantité de matière plus considérable ; on a imaginé le bat-beurre à levier ressort. Une perche flexible, fixée au plafond de la laiterie, permet de peser sur la tige ou piston du bat-beurre, dont la dimension est augmentée. La perche au moyen d'une articulation remonte bientôt, il en résulte un mouvement de va-et-vient qui exige moins de fatigue que dans le système précédent. En Bretagne, au moyen d'une roue, on met en mouvement une bielle qui agite le piston dans l'intérieur. Il serait trop long d'énumérer toutes les espèces d'engins qui ont été construits ; on a placé à l'intérieur des bat-beurre des agitateurs compliqués dont certains sont dits en hérisson ; dans certaines grandes exploitations, on se sert de la baratte anglaise Clyburn, marchant à la vapeur. Citons en dernier lieu une baratte à récipient en cristal contenant à l'intérieur un agitateur évidé en forme de lyre, auquel on donne un mouvement circulaire alternatif, à l'aide d'un archet semblable à celui employé par les serruriers pour faire mouvoir leur *foret*. On peut ainsi faire le beurre sur la table au moment de le servir. L'extraction du beurre par le broyage ou le laminage du lait ou de la crème a été réalisée, mais sans que ce mode soit passé dans la pratique. Ach. Mercier.

BARATTE (Jean), seigneur de la Rangée, né près de Séez (Orne) en 1669, mort en 1757, chapelain de Notre-Dame de Paris. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire de l'église de Séez*, en 6 vol. in-f., restée inédite, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque d'Alençon. J. G.

BARATTI ou **BARATTA** (Antonio), peintre graveur florentin né en 1726. Il a gravé d'après Guido Reni, F. Vanni, J.-B. Piazzetta, etc., et d'après J.-B. Canale, les planches du *Dessin du spectacle donné par décret du Sénat au grand-duc et à la grande-duchesse de Russie dans le théâtre de Saint-Benoist à Venise, le 22 janv. 1782;* ainsi que celles du *Recueil d'estampes d'après les meilleurs tableaux du cabinet du marquis de Gerini*, etc.

Bibl. : Heineken, *Dictionnaire des artistes.*

BARATTIERI (Bartolomeo), jurisconsulte italien du XVI^e^ siècle. Il fut conseiller du duc de Milan, puis professeur de droit à Milan et à Pavie. On a de lui un ouvrage intitulé : *De Feudis*, 1442. G. L.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARATTIERI (Francesco) jurisconsulte italien, né à Plaisance, vers le milieu du XVI^e^ siècle. On a de lui un discours intitulé : *Oratio ad Hieronymum Priolum principem Venetiarum nomine Octavii Farnesii Parmæ ducis;* et un autre discours, également en latin, sur la mort de Charles-Quint. G. L.

BARATTO (Paolo), jurisconsulte et poète italien, né à Brescia, vivait dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Il devint professeur de droit civil à Padoue. Les quelques ouvrages qu'il a laissés sont des poèmes latins sans importance. G. L.

BARATYNSKI (Eugène-Abramovitch), poète russe, né en 1800, mort en 1844. Il fut élevé à Saint-Pétersbourg et à Moscou et entra comme simple soldat dans les chasseurs de la garde. Il se fit connaître, dès l'âge de vingt ans, par des poésies remarquables. Devenu officier en 1826, il donna sa démission et se retira à Moscou. Collaborateur du recueil *l'Etoile polaire*, il publia un grand nombre de poèmes lyriques et élégiaques qui lui assurent une place fort honorable dans la littérature russe : *les Banquets* (1826) ; *le Bal* (1828) ; *la Concubine* (1831) ; *les Crépuscules* (1842) ; *la Mort de Gœthe* (1832), etc. En 1833, il alla vivre à l'étranger, résidant tantôt à Paris, tantôt à Naples. Il mourut dans cette dernière ville. Ses restes reposent à Saint-Pétersbourg, au monastère de Saint-Alexandre-Nevsky, à côté de ceux du poète Gnéditch. Ses œuvres complètes et sa correspondance ont été publiées, à Moscou, en 1868, par son fils. Sa biographie a été décrite par M. Longinov dans la revue : *Rousky Arkhiv*. L. L.

BARBA (Pompeo della), médecin et philosophe italien, né à Brescia, mort en 1582. Barba fut le médecin du pape Pie IV. Il a publié entre autres : *Sposizione d'un sonnetto platonico* (Florence, 1549, in-8) ; c'est une discussion sur l'immortalité de l'âme ; *Discorsi filosofici sopra il platonico e divino sogno di Scipione*, etc. (Venise, 1553 et 1554, in-4) ; *Dialogo delle armi e delle lettere* (Venise, 1558 et 1578, in-8) ; *De secretis naturæ* (Venise, 1558).

BARBA (Sanchez-Juan), sculpteur espagnol, né en 1615 dans les environs de Burgos, mort à Madrid en 1670 et qui apprit très probablement son art auprès de quelque élève de Gregorio Hernandez demeuré dans la Vieille Castille. Sanchez Barba vint résider à Madrid vers la fin de la première moitié du XVII^e^ siècle et y acquit rapidement une très grande réputation d'habileté et de talent ; elle lui valut de nombreuses et importantes commandes, principalement pour les églises et les couvents. C'est ainsi qu'il eut à exécuter les statues qui décoraient le grand retable de l'église paroissiale de Santa-Cruz, détruite au XVIII^e^ siècle par un incendie, celles qui ornent encore le maître-autel de l'église du Carmen et qui représentent la *Vierge avec Simon Stok* et l'*Immaculée Conception*, les statues de saint Pierre Nolasque et de saint Pierre Pascal à l'église du couvent de la Merci, celle de saint Benoît à l'église de San-Bernardo et surtout un *Crucifix*, très vanté par les contemporains pour son expression et l'harmonie de ses belles formes, que possédait le couvent des Pères agonisants de la rue Fuencarral. P. L.

Bibl. : Palomino, *Vida de los pintores eminentes.* — Ponz, *Viage de España.*

BARBA (Genesio del), peintre italien, né en 1691, mort après 1736. Il fit surtout des cartons et tapisseries pour les palais Corsini, Odescalschi, Pamphili, etc.

BARBA (Jean), jurisconsulte et évêque italien, né à Naples, mort en 1749. Il représenta le gouvernement de Naples parmi les douze avocats au consistoire et détermina le pape Clément XII à instituer la congrégation des études qu'avait projetée Sixte-Quint.

BARBA (Ramon), sculpteur espagnol, né à Moratalla en 1767, mort à Madrid le 2 avr. 1831. Pensionné par Charles IV, il put aller étudier à Rome les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la Renaissance. Il résida en Italie jusqu'en 1821 et y exécuta divers ouvrages, notamment un bas-relief pour l'église de Saint-Alexis et les statues de *Charles IV* et de *Marie-Louise* qui font partie aujourd'hui du musée du Prado. De retour à Madrid, Barba y continua ses travaux et fit le *Mercure*, conservé également au musée du Prado, des sculptures décoratives pour la porte de Tolède et, en collaboration avec Manuel Agreda et José Elias, un groupe allégorique représentant *Minerve à laquelle l'Espagne présente la jeune infante Isabelle*. En 1823, l'Académie de San-Fernando le choisissait pour un de ses membres, et en 1828 lui confiait la direction de ses cours de statuaire. Il succéda à D. Pedro Hermoso dans sa charge de premier sculpteur de la reine. P. L.

BARBA (Gustave), libraire-éditeur, né en 1805 à Paris. Il lança, en même temps que Bry, les romans illustrés. A partir de 1848, les œuvres des auteurs contemporains furent éditées en livraisons à vingt centimes. Ce genre de publications obtint un vif succès et répandit le goût de la littérature dans de nouvelles catégories de lecteurs. Les imitateurs et les continuateurs de Barba sont devenus innombrables.

BARBABIN (François), dessinateur et graveur français de la première moitié du XVIII^e^ siècle, a gravé quatre paysages dans le goût d'Abraham Genoëls, dont il fut peut-être l'élève. G. P-I.

BARBACANE. I. Fortification. — On nommait ainsi au moyen âge un ouvrage extérieur de fortification percé de meurtrières. Il protégeait d'ordinaire une porte d'entrée ou les abords d'un pont. On a désigné encore sous ce nom, à la même époque, soit un parapet en bois présentant des créneaux, soit un créneau lui-même ou une simple meurtrière. Il s'emploie encore aujourd'hui dans cette dernière acception.

II. Architecture. — Ce terme a passé dans la terminologie architecturale avec une autre acception que son acception primitive ; il désignait (V. plus haut) un ouvrage avancé assez considérable. Il sert communément à désigner dans les constructions, des ouvertures allongées, semblables à des meurtrières, et qui servent soit pour aérer des locaux ou leur donner du jour, soit plus particulièrement dans les murs de soutènement ou de revêtement des terrasses à donner un écoulement facile et rapide aux eaux pluviales ou d'infiltration. On dispose généralement dans la direction normale au mur et en face de la barbacane un drain formé de tuyaux, de cailloux ou de fascines, destiné à réunir les eaux et à les diriger vers les ouvertures par lesquelles elles doivent être évacuées.

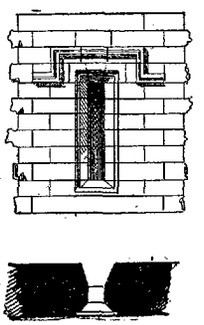

Barbacane.

H. Saladin.

BARBACENA. Ville du Brésil, prov. de Minas Geraes, située sur un plateau du Massif central du Brésil par 1,637 m. d'alt. En communication avec Ouro Preto et Rio-de-Janeiro par chemin de fer. E. L.

BARBACENA (Felisberto-Caldeira-Brant-Pontes, marquis de), général et homme politique brésilien, né le 19 sept. 1772, à Saint-Sébastião, près de Mariana, dans la prov. de Minas Geraes, mort à Rio-de-Janeiro le 13 juin 1841. La famille de son père, les Brant, était originaire d'Utrecht et s'était établie au Brésil en 1700. Après avoir servi dans la marine où il se distingua, il entra dans l'armée et parvint rapidement aux plus hauts grades. C'est lui qui fut choisi par le prince régent, devenu empereur, pour aller négocier en Portugal la reconnaissance du nouvel état de choses et l'indépendance du Brésil (1823). Il remplit, en outre, plusieurs missions importantes, entre autres celle qui concernait la jeune reine D. Maria, et il fut deux fois ministre des finances. Barbacena fit beaucoup pour son pays qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dota de la première machine et du premier bâtiment à vapeur. Il laissa la réputation d'un orateur remarquable. Il avait été nommé sénateur inamovible par l'empereur D. Pedro le 19 avr. 1826. R. DE GOURMONT.

BIBL. : Joaquim Manoel de MARCELO, *Brazilian biographical annual*; Rio-de-Janeiro, 1876, 3 vol. in-8, t. III.

BARBACHEN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 118 hab.

BARBACOAS. Ville de Colombie (Amérique du Sud), État de Cauca, près du rio Patia, tributaire de l'océan Pacifique; 5,500 hab. environ. La ville, fondée en 1600, est placée auprès d'un bassin aurifère; climat tropical.

BARBACOU (Ornith.). Les Barbacous (*Monasa* Vieillot, *Analyse*, 1816, p. 17), qui appartiennent à la famille des *Bucconidés* et à l'ancien groupe des *Barbus* (V. ces mots), habitent les régions tropicales du Nouveau-Monde, depuis le Guatémala jusqu'au S. du Brésil et à la Bolivie. Ce sont des oiseaux de petite taille, portant une livrée de couleur sombre, parfois même complètement noire et ayant la base des mandibules garnie de poils qui simulent des mous-

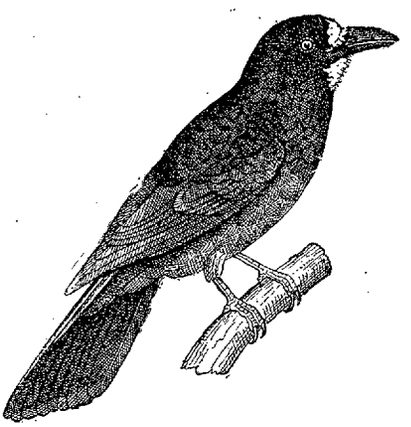

Barbacou.

taches et une barbiche. Leur bec est plus ou moins épais, aussi long ou un peu plus court que la tête, légèrement recourbé ou même crochu à la pointe; leurs ailes sont faiblement arrondies, mais assez développées pour dépasser, lorsqu'elles sont ployées, l'extrémité de la queue dont les pennes sont élargies, et leurs tarses, fort courts, s'articulent à des doigts disposés comme chez les autres Bucconidés, c.-à-d. en deux groupes composés l'un du doigt médian et du doigt interne, l'autre du pouce et du doigt externe.

Le nom qui a été donné par Buffon aux Barbacous et qui a été adopté par Levaillant et par Lesson résulte de la contraction des mots Barbu et Coucou et rappelle les affinités que ces Passereaux américains présentent avec les Bucconidés et les Cuculidés, tandis que le nom de *Monasa*, qui paraît être une forme altérée du mot latin *Monacha*, fait sans doute allusion aux teintes rembrunies et *monastiques* de leur plumage. Tout à côté de ce genre se placent d'autres Bucconidés découverts à une date plus récente qui constituent les genres *Malacoptila* Gr., *Micromonacha* Sclat., *Nonnula* Sclat., *Hapaloptila* Sclat. et *Chelidoptera* Gould et qui diffèrent des Barbacous proprement dits par leurs dimensions plus faibles, leur livrée moins foncée, etc.

Le *Monasa* ou *Monacha nigra* de Cayenne, que Daubenton a figuré (*Pl. Enl.*, 512) et que Buffon a signalé (*Hist. nat.*, 1780, t. VI, p. 476) sous le nom de *Coucou noir de Cayenne*, peut être considéré comme le type du genre *Monasa*. Il est d'un gris foncé, passant au noir sur la tête et les parties supérieures du corps. Son bec est d'un rouge vif et ses pattes sont d'un rouge plus terne. Ces teintes des mandibules et des pattes se retrouvent, d'ailleurs, chez le *Monasa nigrifrons* Spix, du bassin de l'Amazone, chez le *M. morpheus* Hahn, du Brésil oriental, chez le *M. peruana* Sclat., du Haut-Amazone, mais elles sont remplacées par du jaune chez le *M. flavirostris* Strickl., de Colombie. — Tous les Barbacous vivent dans les forêts et se perchent volontiers au sommet des arbres, sur des branches desséchées. De ces observatoires aériens, ils guettent les insectes qu'ils capturent prestement au vol, à la manière des Hirondelles.

E. OUSTALET.

BIBL. : Ph.-L. SCLATER, *A Monograph of the Jacamars and Puff-Birds*, 1881, pp. XI et suiv., in-4 (fig.).

BARBADE (La) ou **BARBADOES.** La plus orientale des petites Antilles, dans le groupe que les Anglais appellent *Leeward Islands* (îles Sous-le-Vent) (V. ANTILLES), à 150 kil. à l'E. de Saint-Vincent, par 13° 4′ de lat. N. et 61°57′ de long. O. Elle présente la forme d'un triangle très irrégulier et sa côte S.-O. est fortement convexe entre Needhamspoint et Kitridgepoint; longue de 34 kil. et large de 23, elle a une superficie de 430 kil. q. Le sol, de formation calcaire, s'élève par étages depuis la côte. La partie la plus accidentée se trouve au N.-E. de l'île. Le point culminant est le mont *Hillaby* (349 m.), dans la paroisse Saint-André. Le rivage est, presque partout, entouré d'une ceinture de récifs frangeants construits par les coraux, qui en rendent l'accès difficile. Il y a dans l'île quelques petites rivières qui sortent de la région montagneuse du N.-E. pour se diriger vers les côtes occidentale et orientale : la principale est le *Scotland*, qui se jette sur la côte E., dans Long-Bay.

HISTOIRE. — Découverte, on ne sait à quelle date précise, peut-être par les Portugais, la Barbade fut reconnue de nouveau en 1605 par un vaisseau anglais qui en prit possession au nom de Jacques Ier. En 1624, le comte de Marlborough, auquel elle avait été donnée, y envoya des colons. Adjugée en 1629 au comte de Carlisle, qui l'avait réclamée comme dépendance des Caraïbes, elle ne fut réunie qu'en 1663 à la couronne d'Angleterre. Dans l'intervalle, la population s'était accrue de colons fuyant la persécution politique et religieuse; l'île avait été défrichée et la culture du coton et de la canne à sucre y prospérait. Moyennant l'engagement pris par les habitants de payer sur tous les produits une taxe de 4 1/2 0/0, Charles II prononça la réunion de la Barbade au domaine. En 1674, la population était déjà de 120,000 hab. L'ouragan de 1675, le refus d'accorder des dégrèvements d'impôts, et une mauvaise administration amenèrent la décadence de l'île qui, en 1766, ne comptait plus que 86,315 habitants

ÉTAT ACTUEL. — Aujourd'hui, la Barbade est la plus prospère et la mieux cultivée des petites Antilles. La population, qui était, en 1838, de 102,521 hab., s'élevait, en 1881, à 171,860, soit près de 400 par kil. q. Son climat doux, tempéré par les brises de mer, se prête à toutes les cultures; on y produit surtout la canne à sucre, l'arrow-root, le maïs, le coton, l'aloès; on y trouve des sources d'huile minérale. — La capitale est *Bridgetown*, au fond de la baie de Carlisle (36,000 hab.), ville très commerçante, siège du gouvernement général des îles Sous-le-Vent et quartier général des troupes anglaises dans les Indes occidentales. Les autres ports de quelque importance sont *Holetown* et *Speightstown*, au N. de la capitale, *Oisting*, au S. Les importations se sont élevées pour toute l'île à 24,900,000 fr. (1883); les exportations à 13,975,000 fr. Le mouvement de la navigation a été de 807,000 tonneaux. Pas de dette publique : les recettes excédent les dépenses de 25,000 fr. (1884). Il existait à la Barbade, en 1886, 42 kil. de chemins de fer. L'administration se compose d'un gouverneur, assisté d'un conseil législatif de 12 membres et d'une assemblée de 24 représentants des paroisses. Outre les troupes anglaises, il y a dans l'île un nombreux corps de police. Jules GAUTIER.

BIBL. : ROBERT H. SCHOMBURGK, *The history of Barba-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dos; Londres, 1848. — Du même, *Topographical Map of the Island of Barbados based upon Mayo's original Survey*, 1846.

BARBADINE (Bot.). Nom vulgaire, au Pérou, du *Passiflora quadrangularis* L., plante de la famille des Passifloracées, dont la racine, au dire de Ricord-Madiana (*Recherches et expériences sur les propriétés médicales de quelques Passiflores*, dans le tome Ier des *Annales of natural History* de New-York), est un violent poison, tandis que l'arille charnu qui entoure les graines est recherché pour sa pulpe rafraîchissante (V. PASSIFLORE).

BARBADORI (Donato), Florentin élevé aux plus hautes dignités de sa patrie, paya de sa tête son attachement à la faction des Albizzi (1379). Il était allé justifier à Avignon devant la cour pontificale la république de Florence pour la guerre qu'elle soutenait contre l'Eglise.

BARBADORI (Nicolao), petit-fils du précédent, très hostile aux Médicis, fut exilé avec toute la faction des Albizzi, lors du triomphe définitif de Cosme de Médicis (1434).

BIBL. : SISMONDI, *Hist. des républ. italiennes.* — PERRENS, *Histoire de Florence.*

BARBADOS (île) (V. BARBADE [La]).

BARBAGALLO (Benedetto), jurisconsulte italien, né en Sicile, mort en 1699. On a de lui deux ouvrages intitulés : *Practica super ritu curiæ neapolitanæ* (Naples, 1665); et *Practica novissima et theorica super ritu magnæ regiæ curiæ Siciliæ* (Palerme, 1667).

BARBAGGIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Saint-Florent, traversée par la route nationale qui relie ces deux villes, et située sur le versant occidental de la montagne de *Pigno* qui les sépare; 282 hab., répartis en deux hameaux. Belle vue sur le golfe de Saint-Florent.

BARBAGLI (Girolamo), jurisconsulte et auteur dramatique italien, mort en 1586. Il fut professeur de droit civil à Sienne, puis auditeur de rote à Gênes. Ses travaux juridiques sont moins connus que ses ouvrages dramatiques, parmi lesquels on cite surtout *la Pellegrina*, comédie représentée à Florence en 1589. G. L.

BAR-BAHLUL (Josué ou Isa Aboul-Hasan), lexicographe, florissait vers l'an 963. Il a composé un dictionnaire syro-arabe, que M. Rubens Duval publie en ce moment (1887), d'après des manuscrits de Cambridge et de Parme.

BIBL. : ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis.*

BARBAIRA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 623 hab.

BARBAISE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye; 219 hab. Vers 1845, de nombreuses sépultures gallo-romaines ont été trouvées sur le chemin qui conduit de la grande route au village.

BARBAJOU (Bot.). Nom vulgaire sous lequel on désigne, dans le Languedoc, la Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum* L.).

BARBALA (Zool.). Ce genre créé par Humphrey en 1797 (Mus. Colon.) sans description, caractérisé par Gray en

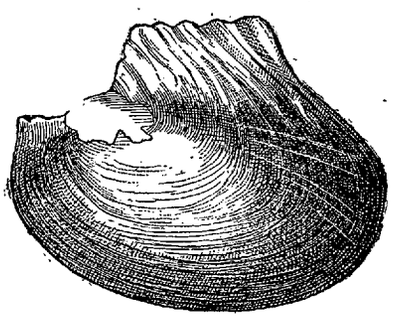

Barbala bialata Gray.

1825, doit rentrer dans la synonymie du genre *Dipsas* Schumacher, 1817.

BARBALISSUS ou BARBARISSUS. Ville de la Syrie, sur la rive orientale de l'Euphrate, sur le 36e degré de lat. N., non loin du 35e degré de long., à l'E. du méridien de Paris, à 400 stades au S.-N. d'Hierapolis et au N. de Tadmour ou Palmyre. Au temps de l'empire romain, ce fut une ville forte qui appartenait à la province appelée Euphratésienne. Détruite une première fois, Justinien la reconstruisit. Aujourd'hui, elle est appelée Bales ou Balis et a perdu toute son importance (Cf., Xénoph. *Anab.*, I, 4, 10).

BARBALONGA (Antonio), peintre italien, né à Messine en 1600, mort en 1649; il fut élève du Dominiquin à Rome, où il a peint, dans la manière de son maître, une *Assomption* à San-Andrea della Valle, et un tableau d'autel à San-Silvestro a Monte Cavallo. C'est à Messine que se trouvent la plupart de ses nombreux ouvrages (églises dell'Oratorio, couvent de Sainte-Anne, hôpital de la Pitié, Saint-Grégoire, Saint-Paul, Saint-Philippe, Saint-André, etc.). Quelques-uns ont été portés en Espagne, comme la *Sainte Agathe* du musée du Prado. Il appartenait à la famille des Alberti et a signé : Antonius Alberti Barbalonga. A. M.

BARBANÇOIS (Charles HÉLION, marquis de), agronome français, né le 17 août 1760 au château de Villegongis, près Châteauroux, mort le 17 mars 1822. Il fut d'abord lieutenant-colonel d'infanterie, puis, au moment de la Révolution, s'enferma dans sa terre patrimoniale pour se livrer tout entier à l'agriculture. Sa propriété était située dans la partie du Berry nommée la Champagne, rebelle à la culture des céréales et ne produisant qu'une herbe fine et courte qu'il jugea favorable à l'élève des moutons. Grâce à lui, il y eut bientôt 250,000 moutons dans la région. C'est alors qu'il importa le premier dans le centre de la France les mérinos; cette importation lui réussit. Il publia bientôt un *Mémoire sur les moyens d'améliorer les laines et d'augmenter les produits des bêtes à laine dans le dép. de l'Indre* (Châteauroux 1804, in-8). En 1808, il publia un écrit tiré à 25 exemplaires seulement et portant ce titre : *le Rêve singulier ou la nature comme il n'y en a pas* (par M. de B. 1808). Puis parut un *Petit Traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France* (Paris, 1812, in-12). Le marquis de Barbançois en 1815 approcha de la vie politique et comme président du collège électoral de l'Indre tenta, mais vainement, d'arriver à la députation. Depuis cette époque ses travaux s'éloignent de l'agriculture. Il publia entre autres : *Lettre au président de l'Académie des sciences* (Paris, 1819, in-8), et *les Majorats dans la Chartre, réponse à Lanjuinais* (1819, in-8).

BARBANÇOIS (Léon-Formose, marquis de), homme politique français, né à Villegongis (Indre) le 24 mai 1792, mort à Paris le 8 nov. 1863. Il débuta dans la vie politique en 1849, où il fut élu membre de l'Assemblée législative pour le dép. de l'Indre. Il vota constamment avec la droite monarchiste. Lors de la création du Sénat impérial, en 1852, il fut nommé membre de cette Assemblée.

BARBANÇON (Marie de), héroïne française du XVIe siècle, fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, lieutenant du roi en Picardie, mariée à Jean de Barret, seigneur de Neuvy, l'un des chefs du parti huguenot en Berry. Après la mort de son mari, elle fut assiégée dans son château de Bannegon, durant les guerres civiles de l'année 1569, par Montaré, lieutenant du roi en Bourbonnais. A la tête des cinquante hommes qui composaient la garnison du château, elle résista quinze jours durant, repoussa l'assaut en se tenant elle-même sur la brèche armée d'une demi-pique, et ne rendit son château en ruines, le 6 nov. 1569, que réduite par la famine : elle obtint la vie sauve pour les défenseurs et le roi lui fit remise de sa rançon et lui rendit la liberté. Elle était tante de *Marie de Barbançon*, première femme de l'historien de Thou. Son frère, *François de Barbançon*, qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

combattait aussi dans les rangs des protestants, fut tué au combat de Saint-Denis (10 nov. 1567).

Bibl. : De Thou, *Historia mei temporis*, t. II, p. 749.

BARBANÈGRE (Joseph, baron), général français né à Pontacq (Basses-Pyrénées) en 1792, mort à Paris le 9 nov. 1830. Entré fort jeune dans l'armée, il était colonel à Austerlitz, général de brigade en 1809. Il était à Wagram et prit part à la campagne de Russie. Il dut une grande notoriété à son héroïque défense d'Huningue pendant les Cent-Jours (V. Huningue).

BARBANSON (Jean-Pierre), homme politique belge, né à Bruxelles en 1797, mort en 1883. Il conquit de bonne heure une place distinguée au barreau, fit partie, en 1830, du Congrès national et prit une part active aux travaux de cette assemblée. Il y défendit ardemment le principe d'un corps législatif unique ; mais La Fayette, dans une lettre écrite à un publiciste belge, exprima de vives répugnances pour le projet du jeune député, et cette intervention décida le vote défavorable du Congrès. M. Barbanson siégea pendant plusieurs années au Conseil provincial du Brabant et y fit preuve de grandes aptitudes financières. Elu sénateur par l'arrondissement de Bruxelles, il prit place au centre gauche et soutint généralement de ses discours et de son vote les ministres libéraux. Mais il se sépara avec éclat de ses amis politiques quand, en 1868, M. Bara, ministre de la justice, proposa l'abolition de la contrainte par corps et l'abrogation de l'article 1781 du c. civ. M. Barbanson ne fut pas réélu aux élections de 1869, et depuis lors il vécut dans une retraite absolue. E. H.

BARBANTANE (Joseph-Pierre-Balthazar-Hilaire de Puget, marquis de), militaire et diplomate français, né à Avignon le 3 avr. 1727, mort après 1800. Entré dans l'armée à l'âge de seize ans, le marquis de Barbantane fit, durant la guerre de la succession d'Autriche, la campagne de Bohême dans le régiment du Roi-infanterie. Depuis cette date jusqu'à la veille de la Révolution, il ne quitta l'armée que pour aller représenter la France auprès du grand-duc de Toscane. Il y resta depuis le 6 avr. 1766 jusqu'en janv. 1784 et c'est dans ce poste qu'il fut nommé maréchal de camp le 1er mars 1780. Il ne paraît pas avoir émigré. L. F.

BARBANTANE (Paul-François-Bienvenu Puget, marquis de), né à Paris en 1754, mort le 29 mars 1828, s'occupa dans sa jeunesse de métaphysique et se montra partisan des doctrines de Jean-Jacques Rousseau. En 1789, il était colonel du régiment d'Aunis en garnison à Aix et le premier prit la cocarde tricolore qui venait d'être décrétée. En 1791 il était maréchal de camp, commandant la 8e division militaire qui comprenait les Bouches-du-Rhône et le Var quand il laissa désarmer par des bataillons de Marseillais un régiment de Suisses qui regagnait Genève. Ce fait lui valut une disgrâce momentanée, mais réintégré il calma le Comtat-Venaissin récemment réuni à la France et fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. Destitué à raison de son titre de marquis, arrêté à Paris, il fut sauvé par les députés du Midi et plus tard tenta vainement avec l'appui de son compatriote Barras de rétablir sa situation. Ses relations avec le conspirateur Topino-Lebrun lui valurent l'animosité de Napoléon Ier. Barbantane composa des mémoires dont un seul volume de 360 p. fut publié sous la Restauration sous le titre de : *Mémoires du général Puget Barbantane.*

BARBANTI (Emilio), socialiste italien, né à Bologne; c'est l'un des avocats les plus éminents du barreau bolonais. Lors de la campagne de Serbie, un socialiste bien connu, Celso-Ceretti, forma un corps de volontaires italiens dans lequel Barbanti s'enrôla. Au retour de cette expédition, il publia un livre très intéressant, intitulé *Serbia.* C'est un récit de la campagne de l'auteur, plein de fraîcheur et d'élégance au point de vue littéraire, et rempli de science et d'érudition au point de vue historique. Dans cet ouvrage, Barbanti se prononce ouvertement pour le socialisme international. Depuis son retour à Bologne, il a toujours aidé de ses conseils et de son influence les membres de l'Internationale de son pays. Lorsque le 6 août 1872, les internationalistes italiens tinrent leur premier Congrès général à Rimini, ils proclamèrent, sous la présidence de Cafiero et l'inspiration secrète de Barbanti, la constitution de la fédération italienne, dont le premier acte politique fut la rupture complète de tous les rapports officiels de l'Italie ouvrière avec le Conseil général de l'Internationale, de Londres, et le second, conséquence du premier, l'envoi au Congrès antiautoritaire de Saint-Imier de deux délégués spéciaux, chargés de voter, en ce qui concernait l'Italie, l'annulation des fameuses résolutions du Congrès de la Haye, dues à l'influence de Karl Marx, et expulsant Bakounine et James Guillaume de l'Association internationale des travailleurs. Dans tous les procès politiques que les révolutionnaires italiens eurent à subir, et particulièrement dans les grands procès de Florence, de Bologne et de Trani, en 1874 et 1875, Barbanti mit généreusement au service de ses amis et coreligionnaires son grand talent et son éloquence magistrale. Victor Dave.

BARBARA. I. Logique. — Terme de logique qui désigne un mode de la première figure du *syllogisme* (V. ce mot), dans lequel la majeure, la mineure et la conclusion sont des propositions universelles affirmatives (A). Ex. : Tous les hommes sont mortels ; — tous les Français sont des hommes ; — donc tous les Français sont mortels.

II. Astronomie. — Nom du 234e astéroïde. Cette petite planète a été découverte par Peters (V. Barbe), le 12 août 1883.

BARBARA (Sainte) (V. Barbe [Sainte]).

BARBARA (Louis-Charles), littérateur français, né à Orléans en 1822, mort à Paris le 19 sept. 1886. Après avoir terminé au lycée Louis-le-Grand des études commencées dans sa ville natale, il fréquenta le petit groupe de jeunes gens auquel Murger emprunta les types de ses *Scènes de la vie de Bohême* (Ch. Barbara y figure sous l'appellation burlesque de *Carolus Barbemuche*) et débuta par quelques articles au *Corsaire*, mais il trouva un peu plus tard sa véritable voie en écrivant des nouvelles et des romans : *Histoires émouvantes* (1856, in-8) ; *l'Assassinat du Pont-Rouge* (1858, in-18), remarquable étude dont il tira un mélodrame (*le Pont-Rouge*) en collaboration avec Ch. Deslys (Gaîté, 29 mai 1858) ; *les Orages de la vie* (1859, in-18) ; *Mes petites maisons* (1860, in-16) ; *Ary Zang* (1864, in-18) ; *Un cas de conscience* (1868, in-18) ; *Mademoiselle de Sainte-Luce* (1868, in-18). Dans un accès de fièvre chaude Barbara se précipita par la fenêtre de la maison de santé où il avait été conduit après la mort de sa femme et de sa fille. Maurice Tourneux.

Bibl. : Champfleury, *Souvenirs et portraits de jeunesse* (1872, in-18).

BARBARANO (François), théologien et historien, de l'ordre des Frères Mineurs, né à Vicence, mort en 1656. Il a publié plusieurs livres d'édification ; mais son principal ouvrage est une *Histoire ecclésiastique de la cité, du territoire et du diocèse de Vicence* (Vicence, 1649-1653).

BARBARASA (Ercole), érudit italien du xvie siècle, natif de Terni. Il fut l'ami de Luca Contile, Atanagi, Francesco Angeloni, Giacobili. On lui doit : *Il Comento di Marcilio Ficino sopra il Convito di Platone, con esso convito, tradotti in lingua toscana* (Rome et Venise, 1544, in-8) ; *Le antichità di Roma di Bartolommeo Marliano tradotte in lingua volgare* (Rome, 1548, in-8) ; des poésies insérées au livre II des *Rime di diversi* de Dionigi Anatagi.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

BARBARASSE (V. Bosse).

BARBARÉE (*Barbarea* R. Br.) (Bot.). Genre de Crucifères, du groupe des Cheiranthées, dont les représentants sont des herbes bisannuelles ou vivaces, à feuilles (au moins les inférieures) lyrées-pinnatipartites, avec un lobe termi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nal très ample. Les fleurs, de couleur jaune, forment, par leur réunion, des grappes plus ou moins denses, qui terminent la tige ou les rameaux. Le fruit est une silique linéaire, subcylindrique, à valves convexes, carénées ou pourvues d'une nervure longitudinale saillante, et les placentas portent chacun une seule série de graines elliptiques, comprimées, mais dépourvues d'aile marginale. — Les *Barbarea* habitent, au nombre d'une vingtaine, les régions tempérées des Deux-Mondes. L'espèce type, *B. vulgaris* R. Br. (*Erysimum Barbarea* L.), est commune en France dans les prés, les lieux herbeux humides, sur le bord des fossés et des ruisseaux. On l'appelle vulgairement *Barbarée*, *Rondette*, *Herbe de Sainte-Barbe*, *H. de Sainte-Marguerite*, *Cresson vivace de terre*. Elle possède les propriétés antiscorbutiques de la plupart des plantes de la même famille. On en cultive très fréquemment dans les jardins une variété à fleurs doubles bien connue sous les noms de *Girarde jaune*, *Julienne jaune*. Ses feuilles, quand elles sont jeunes, se mangent en salade comme celles du cresson. Il en est de même des feuilles du *B. præcox* R. Br. (*Erysimum præcox* Sm.), qui est cultivé assez souvent dans les potagers et appelé vulgairement *Cressonnette*, *Cresson des vignes*, *C. des jardins*. Ed. Lef.

BARBARELLI (V. Giorgione).

BARBARES. I. Antiquité classique. — 1° Histoire. — Les Grecs désignaient sous le nom de Barbares tous les peuples non helléniques, dont ils ne comprenaient pas la langue. A mesure que se développèrent leur civilisation et leur puissance, ils en méprisèrent davantage le Barbare opposé à l'Hellène, considéré comme d'une culture inférieure et destiné à le servir. Le mot barbare finit même par prendre le sens purement grammatical de rude, grossier. — Les Romains l'adoptèrent dans ces divers sens et l'appliquèrent à tous les peuples restés étrangers par la langue et les mœurs à la civilisation gréco-romaine.

2° Droit. — La qualification de *barbari*, d'abord réservée chez les Romains comme chez les Grecs aux individus parlant une langue étrangère, a fini par n'être plus appliquée qu'aux peuples d'origines et de races diverses restés en dehors du cercle d'action de la culture gréco-romaine. Parmi les Barbares les uns appartiennent à des nations occupant des territoires non soumis à la domination de Rome, les autres sont à des titres divers établis sur le territoire romain, particulièrement près des frontières constamment menacées. Les *barbari* de la première catégorie, *alienigeni*, sont vis-à-vis des Romains dans la situation qui était faite autrefois aux peuples italiens, voisins immédiats de Rome. Lorsqu'il n'a pas été conclu avec eux de traités d'alliance ou d'amitié, *fœdus*, ils sont considérés comme *hostes*. Sans déclaration préalable de guerre, les Romains peuvent s'emparer de leurs personnes et les réduire en esclavage comme aussi prendre leurs biens. Toutefois on leur reconnaît un droit analogue sur la personne des Romains et les choses leur appartenant. En leur qualité d'étrangers ces Barbares sont toujours restés exclus du *connubium* et du *commercium*, et au Bas-Empire on alla même jusqu'à défendre l'exportation chez eux de certaines marchandises. Tout autre est la condition des Barbares résidant sur le territoire romain. Sous les noms divers de *dedititii*, *fœderati*, *læti*, *gentiles*, ils participent dans une mesure plus ou moins large aux avantages réservés aux *peregrini* sujets de l'empire. Même après la constitution de Caracalla qui conféra la qualité de citoyen romain à tous les habitants de l'*Orbis romanus*, il semble qu'ils aient continué à être traités comme étrangers, et qu'ils aient conservé, du moins pour la plupart, leurs coutumes nationales, sauf l'application du *jus gentium*. Une constitution de Valentinien et Valens, de l'an 365, leur refuse le *connubium* avec les citoyens. Mais on n'est pas d'accord sur la portée qu'il faut attribuer à cette prohibition, qui ne se retrouve pas dans le code de Justinien. Un très grand nombre de ces barbares avaient été admis sur le territoire romain à charge de service militaire, et incorporés à titre d'auxiliaires dans l'armée. Au Bas-Empire ce sont eux qui la composent presque exclusivement Quelques-uns pour prix de leurs services obtiennent le droit de cité et la participation aux honneurs qui en était la conséquence. Ces exceptions tendirent à se généraliser, et depuis la seconde moitié du IVe siècle on les voit partout non seulement à l'armée, mais à la cour, dans les conseils des empereurs et dans les plus hautes magistratures, le consulat et le patriciat. Il est probable toutefois que ces barbares avaient reçu expressément le titre de citoyen ou étaient considérés comme en étant tacitement investis par le fait de leur élévation à ces dignités. G. May.

II. Invasions des barbares (Hist. du moyen âge). — Les historiens modernes appellent *Barbares* les hommes de race diverse qui, au moyen âge, détruisirent l'Empire romain. On réserve la dénomination de « grande invasion » à celle qui eut lieu au Ve siècle, mais à vrai dire les émigrations de Barbares se continuèrent jusqu'au XVe siècle, et l'on peut dire que le moyen âge, qui s'ouvre par une invasion — celle des Visigoths — se termine par une autre invasion — celle des Turcs — de sorte que le moyen âge se trouve compris entre la ruine de l'empire d'Occident et celle de l'empire d'Orient.

Si nous nous plaçons au point de vue ethnographique, nous remarquons que les peuples envahisseurs de cette longue période appartiennent aux races suivantes :

1° Race *ouralo-altaïque*, improprement appelée *tartare* dans la plupart des manuels classiques. S'y rattachent : les *Huns*, aujourd'hui disparus, les Mongols, les Turco-Tatares, les Finnois, les Bulgares, les Magyars, les Avares, les Khazares.

2° Race *sémitique*. S'y rattachent : les Arabes qui succédèrent aux Romains en Egypte, dans l'Afrique septentrionale, en Espagne et qui furent arrêtés en Occident par Charles Martel.

3° Race *aryenne*. S'y rattachent : la branche teutonique du groupe germanique (Francs, Alamans, Burgundes, Langobards ou Lombards, Saxons); la branche gothique de ce même groupe (Goths, Ostrogoths, Visigoths, Vandales, Gépides, Hérules) ; la branche scandinave (Normands ou hommes du Nord); la branche slave.

I. Invasions des Germains. — Avant d'entrer sur le sol romain comme conquérants et comme ennemis, les Barbares — et notamment les Germains — y avaient pénétré à divers titres : comme colons (*adscriptitii*), comme alliés (*fœderati*), comme lètes (*læti*), comme *gentiles*, comme *deditices* (Barbares s'étant soumis à discrétion), etc. L'ennemi était donc dans la place avant d'avoir ouvert les hostilités, de sorte que l'Empire romain fut en partie démembré par ceux-là mêmes qui avaient mission de le protéger. La catastrophe fut déterminée par les Huns, lesquels franchirent le Caucase et soumirent les Ostrogoths, les Gépides, les Hérules (377). Les Visigoths, voisins du Danube, demandèrent des concessions de terre à l'empereur Valens, qui leur en accorda, et, bien qu'ils se fussent engagés à déposer les armes avant de pénétrer sur le sol impérial, ils réussirent à éluder cette clause. Arrivés dans la Mésie, ils eurent des démêlés avec les officiers impériaux, marchèrent sur Constantinople et remportèrent sur Valens la bataille d'Andrinople (378). Théodose le Grand, successeur de Valens, les établit comme *fœderati* sur le Danube et les contint; mais à sa mort, le Gaulois Rufin, ministre de l'empire d'Orient, qui avait besoin d'auxiliaires pour faire échec aux projets ambitieux qu'il attribuait à Stilicon, ministre de l'empire d'Occident, s'adressa à Alaric, chef des Visigoths. Celui-ci accourut. Rufin l'éloigna de Constantinople et le lança sur la Macédoine et la Thessalie, qui furent ravagées. Stilicon se hâta de conduire en Grèce une armée nombreuse : Arcadius, poussé par Rufin, lui envoya l'ordre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de se retirer, ce que fit le ministre d'Occident, mais non sans s'être entendu avec un Goth fédéré pour faire assassiner son rival d'Orient (395). Alaric, délié par le meurtre de Rufin du traité qui le retenait dans le nord de la Grèce, ravagea la Phocide, la Béotie, le Péloponèse, s'enfuit à l'approche de Stilicon, et fut nommé par Arcadius maître de la milice dans l'Illyrie orientale (398). Il profita de cette circonstance pour armer ses soldats ; puis, franchissant les Alpes Juliennes, il arriva en 403 dans les plaines du Pô, d'où Stilicon réussit à le chasser, pendant que le lâche Honorius se retirait à Ravenne, à l'abri derrière d'impraticables marais. A ce moment, une nuée de Suèves, de Vandales, etc., s'avançait sous les ordres de Radagaise ; Stilicon, dont on ne saurait trop louer l'infatigable activité au milieu de la décomposition générale, les enveloppa autour de Florence, et la plupart d'entre eux périrent par la famine aux rochers de Fésule (406). Malheureusement, le ministre d'Occident avait dû dégarnir les frontières pour concentrer en Italie les forces impériales. Alaric profita de cette circonstance pour envahir une seconde fois l'Italie (408), prit Aquilée et Crémone, imposa ses conditions à Rome (409) et mourut en 411 à la veille de passer en Sicile. Stilicon n'était plus là : Honorius, jaloux de ses succès, l'avait fait assassiner en 408, avec un grand nombre de ses soldats. Ataulf, frère et successeur d'Alaric, traita avec l'empereur d'Occident qui le chargea de faire rentrer dans l'ordre la Gaule méridionale et l'Espagne, désolées par les Barbares. A la fin de l'année 406, une armée de Germains, dont la troupe de Radagaise n'avait été que l'avant-garde, s'était en effet précipitée vers le sud, avait franchi le Rhin malgré les Francs à la solde de l'Empire, ravagé Mayence, Worms, Reims, Amiens, Arras, en un mot toutes les cités de la Gaule, après quoi elle avait livré l'Espagne au pillage

« Ataulf, dit Edward A. Freeman, jeta les bases de ce grand royaume des Visigoths, que nous pouvons considérer comme spécialement espagnol, bien que son origine première fût en Gaule et qu'il conservât jusqu'à la fin une certaine partie de territoire gaulois. La situation des Goths, dans tous ces pays, n'était pas celle de véritables conquérants cherchant ouvertement à fonder un État goth ; ils y étaient venus comme soldats de l'Empire, cherchant à recouvrer les provinces que celui-ci avait perdues, provinces alors occupées ou ravagées par les Suèves, les Vandales, les Alains... Au commencement du v^e^ siècle, ces derniers possédaient l'Espagne centrale d'une mer à l'autre, mais ils furent forcés au bout de peu de temps de l'abandonner aux Suèves ; ceux-ci s'étaient déjà rendus maîtres de toute la partie N.-O. de la péninsule, et ils s'y maintinrent longtemps après que les Goths se furent emparés de toute l'Espagne. Les Vandales, qui étaient réduits à la possession de la Bétique, passèrent alors en Afrique (429), où ils fondèrent un royaume germanique, le seul qui fut fondé sur ce continent, avec Carthage pour capitale, et s'étendant aussi sur les grandes îles de la Méditerranée. Dans tous ces bouleversements, les Basques et les habitants des montagnes Cantabriques semblent n'avoir jamais complètement perdu leur indépendance. Si donc l'on excepte cette petite partie de l'Espagne, on voit que le grand royaume visigoth qui se trouve formé avant le milieu du v^e^ siècle comprenait toute l'Espagne et le S.-O. de la Gaule. Ce royaume s'étendait depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la Loire et jusqu'au Rhône, et sa capitale, située non en Espagne mais en Gaule, était Tolosa ou Toulouse. » (*Hist. génér. de l'Europe par la géogr. polit.*, Paris, 1886, in-8, éd. fr.) La domination visigothique, qui subsista au delà des Pyrénées, jusqu'à la conquête sarrazine, fut de peu de durée en Gaule, où les *Francs* (V. ce mot), dès la fin du règne de Clovis, étaient les maîtres de presque tout le pays. Parmi les Barbares dont ce chef anéantit la puissance, il convient de mentionner les Burgondes, qui avaient en 406 fondé un royaume entre le Rhône et les Alpes.

Aucun établissement durable ne fut créé par les Huns : les hordes d'Attila détruisaient sans rien édifier. Les Huns ravagèrent l'empire d'Orient (441–446), franchirent le Rhin et dévastèrent la Gaule (450), furent arrêtées en 451 dans les plaines catalauniques et saccagèrent l'Italie jusqu'à la mort de leur chef en 453. L'Empire est encore debout, mais on sent qu'il est près de sa ruine : c'est en se servant des Barbares les uns contre les autres qu'il recule l'échéance fatale. En 455, appelé par Eudoxie, veuve de Valentinien III (que Maxime avait épousée de force après avoir assassiné Valentinien), Géséric, chef des Vandales d'Afrique, débarque à Ostie et repasse la Méditerranée, emportant des milliers de prisonniers et des richesses considérables. Six ans plus tard, il dévaste les côtes d'Italie et de Grèce (461-467). Les Barbares établis dans l'Empire en sont désormais les maîtres : ils font et défont les empereurs. L'un de ces derniers, Romulus Augustule, refuse aux *fœderati* un tiers de l'Italie, et aussitôt l'Hérule Odoacre le renverse, mettant fin à l'empire d'Occident (476).

Les royaumes fondés par les Barbares sur les ruines de l'organisation romaine n'eurent pas tous un caractère durable : Bélisaire détruisit celui des Vandales (533) ; Clovis vainquit les Burgondes (534) ; les Visigoths renversèrent l'Etat fondé par les Suèves dans la Galice et les Asturies (587) et furent à leur tour supplantés par les Sarrasins (711). Odoacre lui-même, nommé patrice, après la déposition de Romulus Augustule, fut renversé par les Ostrogoths dont le royaume fut détruit un demi-siècle après par l'armée de Justinien. Au contraire les bases d'Etats importants au point de vue de la genèse des Etats modernes furent jetées plus ou moins solidement : 1° par les *Francs* (V. ce mot et FRANCE) ; 2° par les *Visigoths* (V. ce mot) ; 3° par les *Langobards ou Lombards* qui, envahissant l'Italie, l'avaient enlevée aux successeurs de Justinien (V. LOMBARDS, ALBOIN, etc.) ; 4° par les Angles, les Saxons et les Jutes. (V. ANGLETERRE, BRETAGNE, etc.) Quant aux résultats de la grande invasion germanique, notamment en Gaule, sous le rapport de la propriété, des institutions, de la condition des personnes, de la législation, nous renvoyons à l'article GERMAINS et l'on examinera au mot FÉODALITÉ la question de savoir si le régime de ce nom doit plus aux Barbares qu'aux Romains. On peut résumer les conséquences géographiques des invasions, au VIII^e^ siècle, en disant qu'il y avait en Europe : un Etat purement européen, le royaume des Francs ; un Etat européen et asiatique, l'empire d'Orient ; un Etat à la fois asiatique, européen et africain, le Khalifat. Maxime PETIT.

II. INVASIONS DES ARABES (V. KHALIFAT).

III. INVASIONS DES NORMANDS (V. NORMANDS et SCANDINAVES).

IV. INVASIONS DES SLAVES. — Ce qui distingue l'apparition des Slaves dans l'Europe occidentale des migrations germaniques, c'est qu'en général elle s'est produite sans violence. Certains écrivains veulent que de nombreuses peuplades slaves aient vécu avant l'ère chrétienne dans le bassin du Danube et sur le littoral de l'Adriatique ; mais c'est là une thèse que les recherches les plus récentes n'ont pas confirmée. La patrie primitive des Slaves paraît avoir été le bassin de la Vistule, du Dnieper, du Dniester et du Volga supérieur. Au v^e^ siècle, quelques-unes de leurs peuplades sont tributaires d'Attila et figurent dans ses armées ; on les confond en général avec les Huns. Après la chute de l'empire éphémère d'Attila, les Ostrogoths et les Lombards s'avancent vers l'O. et cèdent la place à des Slaves, qui descendent sur le Danube inférieur. D'autre part, les Lombards et les Hérules abandonnent les pays situés sur la rive droite de l'Elbe, qui sont pacifiquement colonisés par les Slaves. On a conclu d'un passage de Julius Capitolinus que les peuples germaniques avaient pu céder à une pression matérielle des Slaves, mais ce texte ne les désigne pas nommément (*Vita M. Antonii*, c. XIV). Procope nous apprend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que des Slaves étaient établis, dès l'an 512, dans la marche de Brandebourg. Les textes pour cette migration des Slaves de l'Elbe sont insuffisants et l'archéologie n'a pas encore fourni de résultats positifs. Quoi qu'il en soit, voici les principaux renseignements que nous possédons sur l'arrivée des Slaves du S. et des Slaves occidentaux, les seuls qui puissent être considérés comme ayant pris part à la grande migration des peuples.

Slaves méridionaux. Pendant le VI^e^ siècle, les Slaves, qui occupaient déjà la rive gauche du Danube inférieur, passèrent ce fleuve et occupèrent sans combats la Mœsie, la Thrace et la Macédoine; durant le VI^e^, le VII^e^ et le commencement du VIII^e^ siècle, des tribus pénétrèrent en Thessalie, en Epire, et même dans le Péloponèse. Toute la Grèce était slavisée, écrit non sans quelque exagération Constantin Porphyrogénète. Cette *slavisation* n'eut d'ailleurs pour la Thessalie, l'Epire et le Péloponèse qu'un caractère éphémère et superficiel et, quoi qu'en ait dit Fallmerayer, n'altéra point le caractère essentiel des peuples autochtones. Dans la Mœsie, les Bulgares touraniens du Volga vinrent fonder vers la fin du VII^e^ siècle (680) un Etat nouveau; ils se laissèrent assimiler par les Slaves du Bas-Danube et du Balkan, et constituèrent avec eux la nationalité bulgare qui existe encore aujourd'hui. Les historiens bysantins, notamment Constantin Porphyrogénète, nous ont conservé les noms d'un grand nombre de tribus slaves, dont les unes se fondirent dans la masse bulgare, les autres furent réabsorbées par l'élément hellénique. Aujourd'hui encore on rencontre des noms géographiques slaves dans des districts habités par les Hellènes ou par les Albanais.

Dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, après le départ des Lombards, la tribu des Slovènes passa le Danube et pénétra dans la Pannonie et la Norique; elle se répandit sur la Haute-Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tirol, le Frioul et l'Istrie. Les Slovènes subsistent encore aujourd'hui dans la plupart de ces provinces (sauf la Haute-Autriche et le Tirol). Après avoir subi le joug des Avares, ils redevinrent indépendants et fondèrent avec les Slaves de Bohême, l'empire éphémère de Samo.

Dans la première moitié du VII^e^ siècle (610-641), les Croates et les Serbes quittèrent la région située au N. des Karpates et, après avoir chassé les Avares, allèrent s'établir dans la Pannonie méridionale, la Dalmatie, l'Illyricum, c.-à-d. dans les pays qu'ils occupent encore. D'après Constantin Porphyrogénète, ils auraient été appelés par l'empereur Héraclius pour former une marche contre les Avares. C'est peut-être une invention destinée à sauver le prestige de l'amour-propre byzantin. Les Serbes et les Croates fondèrent des Etats durables.

Slaves occidentaux. A la fin du V^e^ ou plutôt du VI^e^ siècle, les Slaves apparurent en Moravie et en Bohême. Ils occupent encore aujourd'hui la plus grande partie de ces deux provinces. Ils poussèrent des pointes jusqu'en Bavière, en Franconie, en Thuringe, en Saxe et en Helvétie. Ils ont disparu depuis dans ces contrées. La tribu la plus importante était celle des Tchèques (Czechy) qui donna son nom à la Bohême celtique. Les Slaves établis sur la rivière Morava rayonnèrent sur la Hongrie méridionale, s'établirent sur le versant S. des Karpates; ils y existent encore aujourd'hui sous le nom de Slovaques. — Au N. des Tchèques, sur les deux rives de l'Elbe, s'établirent les Sorabes dont le nom rappelle celui des Serbes, leurs congénères. Il en subsiste encore aujourd'hui quelques débris dans la Lusace: d'autres colonisèrent le pays situé entre l'Elbe, l'Oder et la Baltique. On connaît les noms de leurs tribus les plus importantes (les Ratares, les Stodoranes, les Sprevanes, etc.). A l'O., dans le Holstein et le Meklembourg actuel, on vit apparaître les Bodrci que les Allemands appellent Obotrites. Tous ces peuples ont disparu depuis devant le retour offensif de la nationalité germanique. La partie orientale de l'Etat prussien, depuis la rive gauche de l'Elbe jusqu'à la Vistule, a été slave pendant plusieurs siècles; un grand nombre de noms géographiques y rappellent encore une race disparue.

A dater de la fin du VII^e^ siècle, on peut considérer les migrations des Slaves comme terminées. Les peuples slaves de l'E., les Polonais et les Russes, ne rentrent point dans le cadre de cette esquisse; ils n'ont point émigré vers l'occident et sont nés à la vie historique sur le sol même qu'ils occupaient de toute antiquité. — La Russie a été le théâtre d'une migration, celle des Varègues Normands qui sont venus au IX^e^ siècle occuper Novgorod et Kiev et organiser les Slaves du Volkhov et du Dnieper; elle a de bonne heure essaimé des colonies vers la mer Blanche et le moyen Volga. Ces mouvements du N. au S. ou de l'O. à l'E. sont étrangers au sujet qui nous occupe ici et seront étudiés à l'art. RUSSIE. L. LEGER.

V. INVASIONS DES AVARES ET DES MAGYARS. — Les incursions des peuples ouralo-altaïques n'avaient pas été terminées par la mort d'Attila. Cent ans plus tard, vers le milieu du VI^e^ siècle, les Avares fondent, dans cette même plaine du moyen Danube qui avait vu le palais et le tombeau du « Fléau de Dieu » un empire un peu plus durable; et cent après la ruine des Avares, les Magyars y fondent un établissement qui existe encore aujourd'hui.

1° Les Avares (Obri), venus comme tous les peuples de cette origine des grandes plaines du N.-E., conquirent la Galicie actuelle, puis franchirent les Karpates sous la direction de Bajan, leur prince, qui portait le titre de Chagan. Les incursions de Bajan vers l'Empire franc, la Dalmatie, Constantinople même, durèrent quarante ans (563-603). Entre ces points extrêmes s'établissait l'empire avare, sur des peuples slaves, pour la plupart très durement traités par les envahisseurs. Ceux-ci, pour donner à leur puissance plus de solidité que n'en avaient les peuples nomades, avaient formé de grands camps fortifiés, appelés *hring*, dont le principal était voisin du palais de bois d'Attila et de la ville actuelle Budapest. Là s'entassaient les richesses pillées par les Avares dans leurs incursions. Le VIII^e^ siècle vit leur décadence (V. AVARES), et le VIII^e^ leur ruine sous les coups de Charlemagne. Les Francs furent enrichis par le pillage du hring en 796. L'invasion avare n'a pas laissé de traces importantes, mais elle a préparé la voie à celle d'un peuple congénère.

2° Les Magyars, dont nous voulons seulement ici marquer la place dans le mouvement général des invasions barbares (V. HONGRIE). Ce peuple, d'origine finnoise, comme sa langue l'indique avec certitude, et comme le nom que lui donnent les étrangers (Hongrois, Huns-Ougriens) le ferait déjà supposer, a été plus heureux que les Huns d'Attila et même que les Avares de Bajan : il occupe encore aujourd'hui le sol qu'il envahit il y a près de mille ans. Les Magyars n'y arrivèrent cependant qu'après plusieurs étapes d'une marche dont le point de départ fut dans la région de l'Oural, et la principale station au N. de la mer Noire. C'est là, dans la contrée bien arrosée que leurs traditions appellent l'Etel-Köz, qu'ils s'organisèrent avant leur grande expédition (V. ALMOS et ARPAD). L'antagonisme des Germains et des Slaves leur facilita l'accès de leur patrie définitive. Le pays qui est aujourd'hui le royaume de Hongrie était alors partagé entre trois races, dont deux indo-européennes : les Roumains ou Valaques, descendant en partie des colons romains de la Dacie, et surtout les Slaves de cet empire éphémère qui s'appelait la Grande-Moravie. La troisième race, celle des Bulgares, était parente des envahisseurs. Les Magyars débouchèrent en 894 dans la grande plaine qui a pour demi-ceinture les Karpates, bien supérieurs en nombre à la plupart des migrations barbares. C'est surtout dans le noyau central de cette grande plaine, dans l'Alföld tout uni, que se fixa en masse ce peuple de cavaliers : les bords restèrent slaves et valaques comme fond de population, sous un petit nombre de Magyars guerriers et propriétaires; et à travers les siècles, cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

situation n'a guère changé. Cependant les Magyars ne se contentèrent pas dès l'abord de ce lot magnifique; pendant le premier tiers du xe siècle, ils promenèrent leurs ravages jusqu'en Italie, jusqu'en Provence, en Lorraine, en Champagne. Quant à l'Allemagne, elle fut en grande partie leur proie et leur tributaire jusqu'à ce qu'Henri l'Oiseleur brisât leur élan à Mersebourg (934), en attendant le triomphe définitif d'Otton le Grand à Augsbourg (955). Toutefois ce n'est que la conversion des Magyars sous *saint Etienne* (V. ce nom) qui mit fin à leur invasion en les fixant au sol, et en les faisant entrer dans la société civilisée, qu'ils devaient défendre plus tard contre d'autres invasions barbares. Edouard Sayous.

Bibl.: 1° Droit. — 5, § 2. *Dig. de Captivis et postliminio reversis*, 49, 15-4. — C. Théod, *De nuptiis gentilium*, III, p. 14. — Autres textes dans Dirksen, *Manuale latinitatis*; Berlin, 1837, in-4, v° *Barbarus*. — Accarias, *Précis de droit romain*; Paris, 1886, 4e édit., t. I, n° 49, 2 vol. in-8. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; Paris, in-4, v° *Barbari*. — Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*; Paris, 1877, pp. 377-395, 2e édit. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*; Paris, 1887, pp. 447-448, in-8. — Léotard, *Essai sur la condition des Barbares dans l'Empire romain*; Paris, 1873, in-8, *Passim*. — Mispoulet, *les Institutions politiques des Romains*: Paris, 1883, t. II, pp. 169 et suv. 2 vol. in-8.

2° Invasions Slaves. — Krek, *Einleitung in die slavische Literatur-geschichte*; Graz, 1887. Ouvrage fondamental et dont le ch. III renferme une très précieuse bibliographie. — L. Leger, *Histoire d'Autriche*; Paris, 1888. — Du même, *Chronique dite de Nestor*; Paris, 1884. — Drinov, *l'Etablissement des Slaves dans la Péninsule Balkanique* (en russe) Moscou, 1873. — Schafarik, *Antiquités slaves* (en tchèque) Prague, 1862. — Pervolf, *les Slaves*; Varsovie, 1886 (en russe). — Krizek, *Histoire des nations slaves* (en tchèque); Prague, 1871.

BARBARI. Terme de logique qui, dans la *Logique de Port-Royal* (III,8), désigne le mode de la quatrième figure du syllogisme désigné ordinairement par le terme *Baralipton* (V. ce mot). Leibnitz (*Nouv. Essai sur l'Entendem. hum.*, IV, 17), se sert de ce terme pour désigner un mode possible de la première figure du syllogisme ordinairement négligé par les logiciens et dans lequel la majeure et la mineure seraient affirmatives universelles (A), et la conclusion particulière affirmative (I). Ex. : Tous les hommes sont mortels ; — tous les Français sont hommes ; — donc quelques Français sont mortels.

BARBARI, graveur italien (V. Barbari).

BARBARIE ou Etats Barbaresques. Ce nom donné autrefois à toute la partie du N. de l'Afrique qui renferme les Etats actuels du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine vient du mot arabe *barbar* qui sert à désigner les populations primitives de ces contrées, mot que nous avons conservé sous les formes *berber* ou *berbère*. Il n'a jamais été qu'un terme géographique peu précis, car si, au point de vue ethnographique et physique, ces diverses parties du N. de l'Afrique peuvent être classées sous une même dénomination, il n'en a pas été ainsi sous le rapport politique, du moins depuis l'époque à laquelle cette expression a été employée pour la première fois, c.-à-d. depuis le xiiie siècle. En effet, après la chute de la dynastie Almohade, le N. de l'Afrique a cessé d'obéir à une autorité unique : les Hafsides à l'E., les Benou-Zian au centre et les Mérinides à l'O. s'étant partagé l'empire Almohade ont préparé les trois grandes divisions territoriales qui subsistent encore aujourd'hui sous les noms d'empire du Maroc, d'Algérie et de Tunisie; la Tripolitaine ayant été plus tard détachée de la Tunisie pour rester aux mains des Turcs qui l'occupent encore actuellement. La conquête de l'Algérie par la France et l'établissement du protectorat français en Tunisie ont si profondément modifié la situation politique des Etats Barbaresques dans ces dernières années que les mots de Barbarie ou Berbérie tombés déjà en désuétude deviennent, chaque jour, de moins en moins applicables à ces riches contrées. On trouvera aux art. Maroc, Algérie, Tunisie et Tripolitaine tous les renseignements géographiques et historiques relatifs au N. de l'Afrique pendant tout le temps qu'il a porté son ancienne dénomination.

BARBARIGO (Agostino), doge de Venise, né en 1485, mort en 1501, succéda à son frère Marco, lutta contre les Turcs en Orient, forma avec tous les ennemis de Charles VIII la ligue de Venise, qui aboutit à la bataille de Fornoue (1495) ; mais il réunit Chypre aux domaines de la république, en vertu d'une donation de la patricienne Catherine Cornaro, héritière des Lusignan qui reçut en échange une pension de 8,000 ducats.

BARBARIGO (Gregorio), diplomate vénitien, fils de Jean-Francesco Barbarigo, né à Venise le 27 mars 1579, mort en 1616. Après avoir rempli successivement plusieurs fonctions à la chancellerie de Saint-Marc, il fut *élu* le 16 av. 1608 à l'ambassade de Turin, où il était appelé à remplacer Pietro Contarini. Il occupa ce poste jusqu'au mois d'av. 1612. Les dépêches de cette ambassade, conservées aux *Frari*, montrent jusqu'à quel point le diplomate vénitien avait percé à jour les intentions de Charles-Emmanuel qui, pour sortir de la situation intolérable où il se trouvait, pressé d'un côté par l'Espagne et de l'autre par la France, avait songé à une alliance avec le roi d'Angleterre et dépêché à Londres un envoyé de confiance pour proposer le mariage du prince de Piémont avec une princesse anglaise, et celui du prince de Galles avec la princesse Marie de Savoie. Ainsi que Barbarigo le prévoyait, ces négociations ne purent aboutir. Ce fut aussi Barbarigo qui découvrit au Sénat les projets de Charles-Emmanuel sur l'Albanie, projets que les mauvaises dispositions de l'Escurial, qui s'y était cependant montré tout d'abord favorable, firent échouer. Envoyé en 1613 comme ambassadeur ordinaire en Angleterre, Barbarigo ne rejoignit son poste que le 1er mai 1616. Il avait, en effet, reçu dans l'intervalle l'ordre de s'arrêter à Coire, puis à Zurich et de lutter, aux Grisons comme en Suisse, contre la diplomatie française qui, dans ces deux pays, laissait le champ libre aux agents de l'Espagne et paraissait se désintéresser de la question, cependant vitale pour l'Italie, de la jonction des deux maisons d'Autriche par le Gothard, le Splugen ou le Stelvio. Barbarigo ne réussit pas à renouveler entre Venise et les Ligues grises l'alliance que celles-ci avaient dénoncée en 1612 à l'instigation de Charles Paschal, ambassadeur de France, ni à en conclure une avec les cantons protestants de Zurich et de Berne, mais il n'en demeure pas moins un des plus brillants diplomates que Venise ait fournis à cette époque. Les papiers relatifs à ses négociations sont conservés aux *Frari*, filz nos 3 et 4 *(Svizzeri e Grisoni)*. On peut aussi consulter avec fruit la *Legatio rhetica* de Charles Paschal et les dépêches de cet ambassadeur réunies à la Bibliothèque nationale, ms. f. fr. ff. 10718, 18042 ; f. Dupuy, 830. Wicquefort *(l'Ambassadeur et ses fonctions*, Cologne, 1640) donne des détails curieux, mais souvent inexacts, sur la mission de Barbarigo aux Grisons et ses démêlés avec les ambassadeurs de France. Rott.

BARBARINI (V. Lupé).

BARBARINS. Nom fréquemment employé dans divers pays, pour désigner plusieurs poissons dont les lèvres sont garnies de *Barbillons* (V. ce mot).

BARBARIS. (Bot.). Un des noms vulgaires du *Viburnum Lantana* L. (V. Viorne).

BARBARISME. Du grec βαρβαρισμός, par l'intermédiaire du latin *barbarismus*. Faute commise contre l'usage, en tant qu'on emploie une expression ou une forme qui en elle-même n'est pas admise par l'usage comme légitime, par exemple *colidor* pour *corridor*, *vous disez* pour *vous dites*. Cette sorte de faute est commise fréquemment par les illettrés, parce qu'ils ignorent le bon usage, et par les enfants, chez lesquels elle provient souvent d'une fausse analogie, par exemple *prendu* au lieu de *pris*, par analogie avec *rendu*. On confond souvent *barbarisme* avec *solécisme* (V. ce mot) en ce sens que, ce dernier mot désignant spécialement les fautes contre la syntaxe, on se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouve parfois embarrassé pour déterminer d'une manière précise la nature d'une faute; les uns alors se servent du premier de ces deux mots, d'autres préfèrent le second. Ainsi, l'on dira que l'expression populaire *se rappeler de quelque chose* est un barbarisme, si l'on considère la locution dans son ensemble, comme une seule façon de parler; mais, d'autre part, on dira également bien que l'emploi de la préposition *de* fait un solécisme, puisque les règles de la syntaxe de régime sont violées. Certains grammairiens appellent ces sortes de fautes barbarismes de phrases, en opposition à barbarismes de mots; mais cette distinction est subtile, et pour éviter toute équivoque, il serait préférable de réserver le mot de barbarisme pour les fautes commises dans les mots pris en eux-mêmes, indépendamment de la construction et de l'union syntaxique. Les anciens faisaient déjà cette confusion ; de plus, ils prenaient encore le mot de barbarisme dans un sens légèrement différent : βαρβαρισμός était synonyme de ce qu'on appelait aussi γλῶσσα, qui signifie terme particulier à un dialecte ou à une langue étrangère ; et l'emploi de ces mots était considéré par quelques-uns comme une figure et un ornement du discours. M. B.

BARBARISSUS (V. Barbalissus).

BARBARIUS (Philippus), était un esclave fugitif qui vint s'établir à Rome, laissa ignorer sa condition et fut élevé à la préture. On se demanda ensuite si toutes les décisions qu'il avait prises comme magistrat, ses édits, ses décrets, devaient être annulés à partir du jour où sa condition d'esclave fut découverte. Le jurisconsulte romain Ulpien, dans son livre XXXVIII sur Sabinus, répond négativement. Il en donne pour raison que même si le peuple romain avait connu la condition servile de Barbarius Philippus, il aurait néanmoins pu l'élever à la préture après l'avoir au préalable affranchi (*De officio prætorum*, liv, III, 1, 16). On a souvent invoqué cette loi dans la suite pour le cas de personnes incapables de remplir certaines fonctions et appelées cependant à ces fonctions parce qu'on ignorait leur incapacité. Ce cas peut se présenter de nos jours comme autrefois et on n'a jamais hésité à déclarer que dans ces circonstances et autres analogues, du moment que l'erreur est générale et invincible, elle couvre par cela même l'irrégularité commise : *Error communis facit jus*.

BARBARJ (Jacopo da), dit *le Maître au Caducée*. Peintre-graveur, né à Venise dans la première moitié du xv^e^ siècle, mort dans les Flandres avant 1516. On n'a que fort peu de renseignements exacts sur cet énigmatique et curieux maître de l'école vénitienne. Le caprice des biographes l'a fait tour à tour Français, Hollandais, Flamand et Allemand. Des documents nouveaux ont permis de constater que Jacob Walch (*Walch* en allemand signifie italien) et Jacob de Barbarj ne sont qu'un seul et même personnage. Il appartenait à une famille de peintres, comme le prouverait un tableau de la fin du xv^e^ siècle, qui se trouvait encore en 1855 au palais Mocenigo, *la Femme adultère*, signé sur un *cartellino : Nicholaüs de Barbaris fecit*, avec un trident, servant de marque au peintre, tableau qui, au dire d'Otto Mündler, présente quelque analogie avec la manière tudesque et vénitienne de Jacopo.

Bientôt apprécié par ses contemporains, comme artiste et comme écrivain, Barbarj est accueilli dans la société de l'illustre chroniqueur Marino Sanuto, et échange des poésies avec la célèbre maîtresse de celui-ci, Girolama Corsi qui, dans un de ses sonnets, l'encourage à cultiver les Muses et à « chanter le soleil et les étoiles », *Comincia a dir del sol, poi delle stelle*.

Protégé par les Bembo, il fait en 1471 le portrait de Carlo Bembo encore tout enfant et, en 1481, celui du futur cardinal Bembo âgé de onze ans. Vers la fin du xv^e^ siècle, Barbarj séjourna assez longtemps à Nuremberg. C'est alors sans aucun doute qu'il subit cette influence allemande, si sensible dans beaucoup de ses œuvres. Neudfförer, le biographe des artistes nurembergeois, le range même parmi les peintres établis à Nuremberg et cite Hans Kulmbach comme son élève. Durer eut en ce temps des rapports directs avec Jacopo. Dans un des nombreux projets de préface qu'il composa pour son *Traité des proportions du corps humain*, Durer parle avec enthousiasme des mesures imaginées par Barbarj pour établir le canon de la figure humaine.

En 1498 on retrouve Barbarj à Venise, où Antoine Kolb, riche marchand nurembergeois qui avait peut-être connu Barbarj à Nuremberg même, le chargea de dessiner sur bois une grande vue de Venise, haute de 2^m^83 et large de 1^m^36, œuvre des plus importantes, qui coûta trois années de travail.

La renommée de Barbarj devait être arrivée à son apogée lorsque le comte Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, fut envoyé par Maximilien en 1506 comme légat auprès du pape Jules II. Ce prince appela Jacopo dans les Flandres et le chargea, de concert avec Mabuse, d'orner de peintures le palais de Zuytborch que Philippe embellissait de tous les chefs-d'œuvre de l'art. Jacopo entre ensuite (1510) au service de madame Marguerite, gouvernante des Flandres, comme « varlet de chambre et peintre attaché à la princesse qui lui fait donner une somme de soixante-seize livres six deniers, pour acheter un pourpoint de velours et une robe de drap doublée et d'agneaux noirs ». Cette même année il délivre au trésorier de l'archiduchesse un reçu, écrit en langue italienne, signé *Jacobus de Barbari*, avec le caducée. En 1511, madame Marguerite lui accorde une pension de cent livres. Barbarj mourut avant 1516 puisque, dans l'inventaire dressé par la gouvernante en 1515-1516, il est fait mention de vingt-trois planches, « bonnes pour imprimer sur papier » (dont sept « mises dans une logette de bois »), gravées par feu Jacopo de Barbaris « peintre exquis de différents mistères ».

Quelques années plus tard (1521), Durer remarque dans la riche collection de la régente nombre d'œuvres de premier ordre : « Je vis encore d'autres bons ouvrages de Johannes (Van Eyck) et de Jakob Walch. Je priai la noble dame de me donner le petit livre de Jakob, mais elle me dit qu'elle l'avait déjà promis à son peintre (Bernard van Orley) ».

On ne connaît du maître au Caducée qu'un trop petit nombre de tableaux ; une perdrix morte, accrochée à un clou à côté de deux gantelets avec des doigts en mailles de fer, de deux brassards et d'une flèche, sur un fond gris blond ; au bas dans un cartellino, simulant une feuille de papier pliée en quatre, la signature *Jac° de Barbarj P. 1504* et, au-dessous, le caducée; petit chef-d'œuvre de peinture délicate et précise, digne d'un Hollandais de la meilleure époque ; au dos de ce panneau, une tête de femme d'un ton clair, d'une exécution précieuse, dans le goût des primitifs flamands (au musée d'Augsbourg). — Un petit *saint Jérôme dans sa cellule*, en costume de cardinal lisant, attribué tour à tour à Antonello de Messine, à Van Eck, à Memling, à Albert Durer, enfin restitué à Barbarj ; possédé au xvi^e^ siècle par un amateur vénitien Antonio Pasqualino (aujourd'hui dans la collection de M. Baring à Londres). — Un buste du Christ, vu de face signé des initiales IA. DB, séparés par le caducée, venu des cabinets nurembergeois Praun et Frauenholz à la galerie grand-ducale de Weimar ; — un buste analogue du Christ, vêtu de rouge clair, dans l'ancienne collection de M. Frédéric Lippmann ; — un troisième buste du Christ avec une main bénissant, à la galerie royale de Dresde ; — deux petits volets détachés d'un triptyque sur lesquels sont peintes sainte Catherine et sainte Barbe, en demi-figure, à la galerie royale de Dresde ; — la Vierge assise à terre avec l'Enfant, entre sainte Catherine et saint Joseph, dans un paysage ; saint Joseph présente à la bénédiction de Marie la donatrice, vue de profil jusqu'au-dessous du buste, sous les traits de Catarina Cornaro. L'analogie complète de cette tête avec un buste en marbre de l'ex-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reine, daté 1506, permet de fixer aux environs de cette année l'exécution du tableau de Jacopo. — Une madone accroupie tenant l'Enfant sur ses genoux, entre saint Jean-Baptiste et saint Antoine, figurés à mi-corps, dans un beau paysage, signé des initiales IA, FF. (ancienne collection Émile Galichon). — Un vieillard causant avec une jeune fille, signé IA DA. BARBARI MDIII (dans la collection d'un amateur de Ratisbonne). M. Claude Phillips a signalé à la vente de la collection Bohn (1885) un petit panneau peint représentant, en trompe-l'œil, la *Vierge au Singe*, de Durer, panneau qui, par sa ressemblance avec la nature morte du musée d'Augsbourg, lui paraît pouvoir être attribué à Barbarj (chez M. Thibaudeau à Londres). — Enfin M. Morelli donne avec quelque vraisemblance à Barbarj la *Galatée debout sur un dauphin*, de la galerie de Dresde (faussement attribuée à Botticelli); un portrait en buste d'un jeune Vénitien vêtu de noir et coiffé d'une barrette noire, de la même galerie; et un autre portrait de jeune homme en costume vénitien sur fond noir (n° 201 du musée de Bergame). Quant aux deux guerriers debout peints à la fresque qui ornent le monument funéraire du sénateur Agostino Onigo, dans l'église de Nicolo à Trévise, et aux fresques décorant quelques maisons de la même ville, nous ne pouvons y reconnaître avec M. Morelli la main de Barbarj.

Outre ces morceaux les anciennes collections contenaient, si l'on en croit de sérieux témoignages, bon nombre de peintures de notre maître.

E. Galichon attribue judicieusement à Jacopo un dessin à la plume représentant un combat de tritons, au cabinet des estampes de Dresde, où on les met, par une étrange fantaisie, sous le nom de Lorenzo di Credi.

L'œuvre gravé de Barbarj se compose de vingt-neuf estampes sur cuivre traitant des sujets religieux ou mythologiques et quelques scènes de genre. Une seule gravure sur bois, le plan de Venise, doit lui être donnée; deux autres estampes, *le Combat de la vertu contre le vice* et *la Vertu triomphante du vice*, lui sont, sans raison probante, attribuées par Bartsch.

Malgré trop d'incertitudes encore, Barbarj est devenu un des maîtres de second ordre les plus intéressants en ce qu'il sert pour ainsi dire de trait d'union et comme de truchement entre l'art italien et l'art nurembergeois, à une époque où l'Allemagne ignorait presque entièrement l'Italie. Aussi retrouve-t-on toujours dans ses peintures ou dans ses estampes ce mélange du nord et du midi, ce caractère hybride vénitien et allemand qui a si longtemps déconcerté la critique. Trop apprécié peut-être de son temps, trop oublié ensuite, Jacopo, par la finesse de son burin et le précieux de son pinceau, trahit plus, comme le remarque si bien Galichon, la patience et la délicatesse du miniaturiste que la liberté du peintre. D'une imagination assez pauvre, il aborde rarement les groupes nombreux; ses figures d'hommes sont trop souvent grimaçantes ou grotesques, étrangement disproportionnées, maigres à l'excès, aux extrémités longues et grêles. Ses figures de femmes sont remarquables par leurs têtes rondes et courtes posées sur des cous un peu forts, par leurs bouches entr'ouvertes, par leur regard empreint d'un sentiment de mélancolie pénétrante, par leurs épaules tombantes et grasses qui arrêtent et fixent la lumière, par leurs draperies à l'antique, longues, minces et collantes. Son burin, souple et fin, révèle l'étude de Martin Schöngauer et de ses contemporains. Sa taille habile n'accentue que faiblement les ombres et ménage le passage des noirs aux blancs par de petits points formant de délicates demi-teintes. Il offre à côté de planches de premier ordre, telles que le *Saint Sébastien* ou le *Grand sacrifice de Priape* (dont une épreuve au cabinet de Dresde est datée 1501), des morceaux d'une étonnante infériorité.

Au total, soumis à des influences diverses et parfois si contraires, tour à tour mantegnesque, imitateur des Allemands, préoccupé d'Antonello de Messine et des Bellini, il manque de l'originalité forte et puissante; il est inégal et devait l'être, comme tous les artistes quelque habiles qu'ils soient, qui vivent moins de leurs fonds que du fonds d'autrui, qui ont plus d'aptitude à l'imitation savante que de vigueur créatrice, plus d'expérience que d'inspiration. Charles Ephrussi.

Bibl.: Neudœrffer, *Gedenkbuchlein berühmter Künstler und Werkleute;* Nuremberg, 1546. — *Notizia d'opere di disegno nella prima metà del secolo XVI*, scritta da un anonimo di quel tempo, publicata da Jacopo Morelli, — C. Noviomagus (Geldenhauer), *Vita Philippi Burgundi Ep. Ultraj.* dans Freher, *Rerum. Germ.* — Bartsch, *Peintre-Graveur.* — L. de Laborde, *Inventaire des tableaux, livres, joyaux et meubles de Marguerite d'Autriche.* — E. Galichon, *Jacopo de Barbarj, dit le Maître au Caducée*, 1861. — Thausing-Durer. *Histoire de sa vie et de son œuvre*, 1876. — Charles Ephrussi, *Notes biographiques sur Jacopo de Barbarj*, 1876. — Lermolieff, *Die Werke italienischer Meister in den Galerien von München, Dresden und Berlin;* 1880. — *Gazette des Beaux-Arts*, années 1873, 1878, 1885.

BARBARO (Francesco), magistrat italien, né à Venise en 1398, mort en 1454. Il fut d'abord podestat à Trévise, à Vicence et à Vérone; puis il occupa, pendant trois ans, la charge de capitaine de Brescia et soutint, en cette qualité, un siège fameux contre Piccinino, général du duc de Milan. Enfin, après avoir exercé encore plusieurs autres fonctions importantes, il fut nommé procurateur de Saint-Marc. Quelle que fut sa réputation comme orateur, on raconte qu'il lui arriva un jour de rester court dans une circonstance solennelle: il devait haranguer le duc de Milan, Philippe, et après avoir prononcé ces quelques paroles: *Magnum est nomen tuum, princeps maxime, in universa terra*, la mémoire ou l'à-propos lui ayant manqué, il s'arrêta court et ne put achever son discours. On a de lui, outre une *Histoire du siège de Brescia*, publiée en latin sous le pseudonyme d'Evangelista Manelmo, deux ouvrages, dont l'un, intitulé: *De re uxoria* (Paris, 1513), a été traduit en français par Martin du Pin, et dont l'autre a pour titre: *Francisci Barbari et aliorum ad ipsum epistolæ* (Brescia, 1743). G. L.

BARBARO (Ermolao Ier), prélat et érudit italien, né à Venise en 1410, mort à Venise en 1471. Placé très jeune sous la direction de Guarino, il fut une sorte d'enfant prodige, capable de traduire Esope en latin dès l'âge de douze ans. Reçu docteur en droit canon à l'université de Padoue, il s'attacha au pape Eugène IV, qui le nomma protonotaire apostolique et évêque de Trévise (1443). Il fut transféré à l'évêché de Vérone (1453), assista au concile de Mantoue (1459), puis vint en France comme légat auprès de Charles VII et de Louis XI. Il a laissé des harangues, sermons et traductions; tout cela est resté manuscrit.

BARBARO (Ermolao II), né à Venise le 21 mai 1454, mort à Rome le 14 juin 1493, élève de Pomponius Lætus, professa avec éclat la philosophie à l'université de Padoue, et, plus tard, fut chargé par le Sénat vénitien de négociations importantes auprès de Frédéric III et de son fils Maximilien. Il fut orateur de la république auprès du pape Innocent VIII, qui le nomma patriarche d'Aquilée (1491). La république de Venise refusa de lui reconnaître ce titre, parce que le Sénat vénitien n'avait pas donné son consentement préalable. Barbaro, après quelque résistance, se retira à Rome, où il mourut. Comme érudit et promoteur de la Renaissance, il mérite d'être sauvé de l'oubli. Il écrivit, à l'âge de dix-huit ans, un traité sur le *Célibat* qu'il considère comme l'état le plus favorable pour celui qui veut se vouer à l'étude de la philosophie et de la théologie. Il a corrigé toute l'Histoire naturelle de Pline *(Castigationes Plinianæ Hermolaï Barbari Aquilensis, pontificis;* Rome, 1492, in-fol.). Parmi les 5,000 corrections qu'il se vante d'avoir proposées, beaucoup s'appliquent à de réelles erreurs. Il a composé un commentaire sur Dioscoride *(Hermolaï Barbari in Dioscoridem corollariorum libri V)*. Il a traduit et commenté plusieurs ouvrages d'Aristote, publié un éloge du doge Niccolo Marcello (1474) et laissé un grand nombre de lettres et de vers qui sont restés manuscrits. H. Vast.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : P. SONE, *Elogia*. — NICÉRON, *Mémoires*, t. XIV; on y trouve la liste des ouvrages de Barbaro. — David CLÉMENT, *Bibliothèque curieuse*, t. III. — AGOSTINO *Scrittori veneziani*, pp. 229 et suiv. — VOIGT, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, t. II, p. 38.

BARBARO (Josafat), voyageur vénitien du XV^e^ siècle, mort à Venise en 1494. C'était un commerçant appartenant à une famille noble ; il voyagea beaucoup, notamment à Tana (Azv) en 1436 et en Perse en 1471, et remplit diverses missions diplomatiques et consulaires. Il a laissé une relation de ses voyages, dans laquelle on trouve des détails intéressants sur la Perse, la Géorgie et le Khanat de Kiptchak au XV^e^ siècle. Cet ouvrage a été imprimé sous ce titre : *Viaggi fatti da Venetia, alla Tana, in Persia, in India, et in Constantinopoli* (Venise, 1543, pet. in-8), il fait partie d'un recueil de voyages édité par les Alde, qui l'ont réimprimé en 1545, in-8.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*, 1758, t. II, I, 270-271. — FABRICIUS, *Bibl. mediæ ætatis*, 1734, I, 465. — ZURLA, *Marco-Polo*, 1818, t. II, 205-229.

BARBARO (Antonio), poète et jurisconsulte italien du XVIII^e^ siècle, né à Venise. On a de lui un traité de droit, intitulé : *Pratica criminale, divisa in due parti* (Venise, 1739) ; et un poème sacré qui a pour titre : *Vita di san Francesco di Paolo* (Venise, 1747). G. L.

BARBAROSSA (Viticult.). Synonymes : *Barbarossa del Piemonte, Rossea, Brizzola ura regina*. Cépage cultivé dans plusieurs vignobles de l'Italie, soit pour la table, soit pour la cuve. La grappe se conserve très bien pendant l'hiver. Utilisée pour la vinification, elle donne un vin léger, agréable et assez alcoolique. Ne pas confondre ce cépage avec le *Barbaroux*, qui est cultivé dans les vignobles du midi de la France. P. VIALA.

BARBAROSSA-DOCHÉREDDIN (V. BARBEROUSSE).

BARBAROSSA-HORUK (V. BARBEROUSSE).

BARBAROSSE (V. BOSSE).

BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), homme politique français, né à Marseille le 6 mars 1767, guillotiné à Bordeaux le 25 juin 1794. Son père, négociant, était mort à la Guadeloupe vers 1775, et Barbaroux ne semble pas l'avoir connu. Sa mère s'était remariée avec un procureur, M. Chalvet. Elève des Pères de l'Oratoire, il montre, dès le collège, une activité fiévreuse, il invente un électromètre et correspond, à dix-sept ans, avec les auteurs du *Journal de physique* qui insèrent ses mémoires. En même temps, il écrit sur les volcans et compose une *Ode à l'électricité*, assez neuve d'idées, mais coulée dans le moule classique et banal. Reçu avocat, il part pour Paris, la tête pleine de rêves ambitieux, force toutes les portes et entre, non sans violence, dans l'intimité du neveu de Montmorin. Il lui faut une place, une grande place, quelque chose de lucratif et de brillant. Mais quoi? il n'en sait rien, il se sent propre à tout. Il obtient, enfin, quelque chose à l'école des Mines, une maigre sinécure dont il parle avec dédain. Entre temps, on a suivi le cours d'optique de Marat (1788), et il est permis de croire qu'on y a parlé d'autre chose que d'optique.

Barbaroux rapporta à Marseille un langage nouveau, des sensations et des idées hardies, un peu de la Révolution de demain. A vingt-trois ans, il devient secrétaire général de l'armée de Marseille. Puis, il quitte ce poste pour celui de secrétaire-greffier-adjoint de la Commune, titre modeste, fonctions importantes entre des mains entreprenantes, et engage contre le général feuillant Lieutaud une lutte dont la municipalité sort victorieuse. Par sa plume et sur son initiative, Marseille entre en correspondance avec les autres communes, avec la Corse, avec Paoli. Grâce à Barbaroux, elle est, dit-il, « en contestation avec tous les ministres ». C'est l'orgueilleuse Marseille; elle se reconnait dans Barbaroux, et, au commencement de 1791, elle le délègue auprès de l'Assemblée législative pour y soutenir ses droits et obtenir la mise en accusation du Directoire des Bouches-du-Rhône, complice des contre-révolutionnaires d'Arles, et l'autorisation pour elle-même d'acheter 6,000 fusils. Il accepta avec joie et confiance, laissa sa femme à Marseille (il était déjà marié) et partit pour Paris, le 3 févr. 1792, accompagné de Loys, officier municipal, qui devint bientôt son ennemi personnel. Négociateur pratique et rusé, malgré sa fougue de langage, il remplit son mandat en diplomate exercé. Arrivé le 11 févr., il se rend chez Robespierre le 12, le séduit, est présenté par lui aux Jacobins le 19, y lit un mémoire à l'appui des réclamations de Marseille, et se fait vivement applaudir. Le 5 mars, « il eut un mouvement de sensibilité qui produisit son effet; car il avait à peine achevé que toute l'Assemblée, toutes les tribunes étaient debout, manifestant leur enthousiasme pour les Marseillais : tous jurèrent de les défendre jusqu'à la mort et d'intéresser à leur cause toutes les sociétés de l'empire ». Le 20 févr., Loys et lui avaient paru à la barre de l'Assemblée, précédés d'un mouvement d'opinion habilement suscité. On l'y revoit plus d'une fois, à propos des troubles d'Arles et d'Aix; il a la faveur de l'Assemblée. Il n'est pas moins écouté aux Jacobins où il parle, le 18 mars, sur l'amnistie des crimes commis à Avignon. Son influence grandit chaque jour : c'est lui qui rédigera la défense que Rebecqui lut au club le 29 juin 1792. — Depuis le 13 mars, il a gain de cause : un décret a suspendu et mandé à la barre le Directoire des Bouches-du-Rhône et la municipalité d'Arles. Barbaroux reste encore à Paris et n'épargne pas les visites aux patriotes et même aux ministres, quoique, dit-il, cette race d'hommes n'ait rien d'agréable pour lui. Devenu le familier et le confident de M^me^ Roland, on doit le rendre, tout autant que Brissot, responsable de la politique *rolandiste*. C'est à l'instigation de Barbaroux que Marseille leva et envoya à Paris le fameux bataillon de volontaires qui fit le 10 août, en montrant même plus de hardiesse que leur inspirateur ne l'aurait voulu. « Ne vous mettez jamais au premier rang, leur disait-il à l'en croire, surtout aux endroits dangereux. » Lui-même leur donna l'exemple de la sagesse, en restant chez lui au 10 août.

Cet honneur d'avoir renversé un trône, dont une faible partie seulement revient à Barbaroux, la Provence le lui reconnut sans hésiter et sur sa parole, parole sincère à coup sûr, mais égarée par cette présomption native qui avait fait, autant que son talent, sa fortune politique. Quand il revint à Marseille, il fut accueilli par une ovation qui rappelait le triomphe de Mirabeau. C'est à ce moment qu'il lui naquit un fils, auquel, en bon Provençal, il donna pour prénom un nom historique, celui d'Ogé, homme de couleur torturé par les blancs à Saint-Domingue pour avoir défendu la liberté des noirs. Cependant, l'Assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, réunie à Avignon, nomma Barbaroux président, et, en présence des soulèvements royalistes d'Avignon, elle lui délégua une sorte de dictature, assez peu légale, sur le département tout entier. Il rétablit l'ordre et réprima en même temps un mouvement ultra-jacobin à Marseille. C'est l'instant où il évolue dans un sens hostile à la Montagne, et il est déjà l'adversaire déclaré de Robespierre et de Danton.

Nommé représentant par 775 suffrages sur 776 votants, il débuta, dès le 25 sept. 1792, par une dénonciation retentissante contre Robespierrre : « Barbaroux, de Marseille, se présente pour signer la dénonciation qui a été faite par Rebecqui, etc., » et il déclara que Panis lui avait proposé de faire nommer Robespierre dictateur. Panis n'eut qu'à nier pour faire tomber toute l'accusation si solennellement échafaudée par Barbaroux, qui se trouva avoir préparé ainsi un triomphe à Robespierre et eut le ridicule de s'être posé comme le champion de Marseille contre Paris. Mais il ne cessa de reprendre sans succès son accusation. Qu'il attaque la Commune le 30 sept., le 10 et le 25 oct., c'est toujours Robespierre qu'il vise, sans jamais l'atteindre sérieusement. Le 29, il se joint à Rebecqui et à Louvet pour le menacer. Le 30, il prononce un grand discours où, sous prétexte de légitime défense, il attaque sans ménagement la Montagne et Paris, et propose de casser la Commune de Paris. Le 5

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nov., au moment où Robespierre vient de répondre à la philippique de Louvet, il fait la scène la plus burlesque, se place à la barre comme accusé et donne à rire à ses adversaires. Le 27 déc., il essaie d'entraîner ses amis à de véritables voies de fait contre la Montagne en pleine séance. C'est lui qui avait, au nom de la commission des 21, fait adopter l'acte d'accusation contre Louis XVI. Il vota pour la mort et contre le sursis. Dans l'intervalle de ces deux votes, il joua sa partie dans la perfide campagne menée par Buzot contre le protégé de la Montagne, Philippe-Egalité. Son impopularité a déjà commencé. A Marseille même, on se plaint de lui. Il songe un instant à donner sa démission, et revient et la brèche plus agressif que jamais contre la Montagne, qu'il appelle la *faction d'Orléans*, et contre les Parisiens qu'il présente aux Marseillais comme les Bourboniens. Accusé d'avoir poussé ses commettants à la guerre sociale, il eut de la peine à obtenir un vote favorable et faillit être arrêté. Dès lors, il prit une attitude plus correcte; il évita les violences à froid, attaqua moins souvent Robespierre, traita des questions de finances et de subsistances dans des discours fort applaudis, et défendit à la tribune, en toute occasion, les intérêts des volontaires marseillais présents à Paris et ceux de Marseille même. Ses aptitudes et ses visées d'homme de science se réveillèrent alors et lui suggérèrent différentes idées, peut-être chimériques. Il songe à un projet pour amener l'Océan à Paris. Il a dans la tête un plan de régénération agricole et commerciale de la Provence. Dans ces derniers mois, si critiques, il s'écarte presque de la politique pour redevenir, comme avant le 10 août, l'homme d'affaires de Marseille. Peu à peu, la confiance de ses compatriotes lui revient. En mai 1793, l'accord est complet entre la municipalité de Marseille et lui.

Dans la crise finale, il se tient droit et ferme. Le 28 mai, il interrompit violemment Robespierre. Le 2 juin, il ne resta pas avec les autres chez Meillan : il est à son poste en face de la mort et prend trois fois la parole, d'abord pour défendre le tribunal populaire de Marseille, accusé par Bayle de partialité contre les Montagnards; ensuite, pour refuser fièrement sa démission : « Non, n'attendez de moi aucune démission; j'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon serment. » Lanjuinais n'avait pas mieux dit. Enfin, après le décret d'arrestation, il montra plus de grandeur d'âme encore que le tenace Breton, repoussa l'offre des sections de Paris de constituer autant d'otages qu'on avait arrêté de représentants.

Il trompa la surveillance de ses gardiens pour se rendre à Evreux auprès de Buzot, puis à Caen, où il rencontra Charlotte Corday. Cette rencontre a donné naissance à une légende que M. Vatel a réfutée d'une façon péremptoire. Non, Barbaroux ne mit pas dans la main de Charlotte Corday le couteau qui devait assassiner Marat; non, cet homme léger et qui, dans sa proscription, traînait ses maîtresses après lui, ne fut pas l'amant de cette grave jeune fille. A Caen, il se montra l'un des plus fougueux promoteurs de la guerre civile, comme le prouvent les pièces relatives à l'insurrection du Calvados (*Arch. nat.*, A F., II, 45).

MM. Vatel et Dauban ont raconté avec précision et éloquence l'odyssée des Girondins fugitifs et leur retraite à Saint-Emilion. Barbaroux y écrivit ses mémoires, dont une première édition, fort incomplète, fut donnée en 1822 par son fils. En 1866, M. Dauban ajouta à ces mémoires d'importantes pages retrouvées par lui. Il manque encore la dernière partie, à laquelle Barbaroux attachait une extrême importance. — De leur cachette, Barbaroux, Pétion et Buzot assistèrent à l'arrestation de leur amis Salle et Guadet. Désespérés, ils quittèrent Saint-Emilion et prirent la fuite à travers les champs. Au point du jour, Barbaroux se tira un coup de pistolet dans la tête. Emmené à Bordeaux, il respirait encore quand on le guillotina (7 mess. an II — 25 juin 1794). Il faut lire tous les détails si dramatiques de cette fin des Girondins dans le livre de M. Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins* (Paris, 1873, in-8). On sait que Mme Roland a comparé Barbaroux à l'Antinoüs. Son portrait par David lui prête une beauté moins fade et plus spirituelle. Cet homme aux cheveux et aux yeux si noirs, aux lèvres si bien dessinées et aux dents si belles (expressions de la fille de Valazé, d'ap. Vatel, p. 400) avait aussi, d'après un autre témoin occulaire, M. Vaultier, un regard d'aigle, un rire de franche et naïve gaieté, « une physionomie grecque ou romaine ». F.-A. Aulard.

BARBAROUX (Giuseppe, comte), jurisconsulte et ministre piémontais, né à Cuneo au siècle dernier, mort à Turin en 1837. Aussi remarquable par la dignité de son caractère que par la profondeur de sa science, le comte Barbaroux fut appelé par Charles-Albert, dès son avènement (1831), au poste de garde des sceaux. Il s'empressa d'effacer des lois pénales les dispositions indignes des temps modernes et institua une commission chargée de préparer un nouveau code civil. Le code sarde, assez semblable au code français, fut promulgué le 20 juin 1837. Le ministre, après de longs débats, avait obtenu qu'on n'y maintînt pas le droit d'aînesse. Mais le roi, cédant aux instances des nobles, fit publier bientôt, par un édit séparé, le titre des primogénitures qui avait été supprimé. Barbaroux refusa de contre-signer l'édit. Le chagrin qu'il éprouva dans cette circonstance ne fut pas, dit-on, sans contribuer à sa mort, survenue peu de temps après. Il se jeta par une des fenêtres du palais ministériel. F. H.

BARBAS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont; 354 hab.

BARBAS (Geronimo), sculpteur et architecte espagnol, originaire de Cadix. Il est l'auteur du grand rétable de bois sculpté qui décore le Sagrario de la cathédrale de Séville. Cette importante et confuse masse architecturale, dont Pedro Cornejo fit les statues qui, bien que les meilleures qui soient sorties de ses mains, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la simplicité de la forme et de la dignité des attitudes, en général tourmentées et presque convulsives, fut terminée en 1709 et coûta au chapitre la somme considérable de 1,227,390 réaux de vellon. L'excessive profusion des ornements de ce retable, œuvre d'une imagination désordonnée, exerça, selon Céan Bermudez, la plus détestable influence sur les artistes contemporains. Dès lors, le bon goût disparut et les églises d'Andalousie firent remplacer leurs anciens retables gothiques ou de style Renaissance par de vastes et lourdes constructions conçues dans le goût *rococo* le plus échevelé. P. L.

BARBASTE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac; 1,986 hab.

BARBASTELLE *(Synotus* ou *Barbastellus)*. Genre de Mammifères de l'ordre des Cheiroptères et de la famille des *Vespertilionidæ*, qui se rapproche des *Oreillards* (V. ce mot) par ses caractères, mais en diffère par la dimension moindre de ses oreilles, qui sont cependant réunies l'une à l'autre, sur le sommet de la tête, comme chez les Oreillards proprement dits. Le bord externe des oreilles porte deux dentelures et s'insère, en avant, entre les yeux et la bouche; l'oreillon *(tragus)* est triangulaire avec une dent sur son bord externe. Le museau est fortement renflé de chaque côté du nez, les narines s'ouvrant au fond d'une rainure profonde, dont on trouve déjà des traces chez l'Oreillard : cette disposition semble constituer une feuille nasale rudimentaire. La formule dentaire ne diffère de celle de l'Oreillard que par une prémolaire de moins de chaque côté à la mâchoire inférieure, de sorte qu'il n'y a que 34 dents (au lieu de 36 chez l'Oreillard). — Par sa physionomie étrange, son museau gros et obtus, ses ailes longues et étroites, son vol rapide et élevé, enfin par le *lobe* que porte son éperon sur son bord libre, la Barbastelle se rapproche du genre Vespérien *(Vesperus)*, tandis que l'Oreillard à museau conique, à oreilles plus grandes, à ailes courtes, sans lobe à l'éperon, à vol bas et incertain, est plus voisin du genre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vespertilion *(Vespertilio)*. Le type du genre est notre espèce d'Europe, la Barbastelle de Daubenton *(Synotus barbastellus* E. Geoffroy), qui a 25 cent. d'envergure et le pelage d'un brun enfumé ou presque noir. Elle se montre de bonne heure dans la soirée : son vol est vif et se compose d'une succession de crochets et d'évolutions rapides qu'elle exécute à une hauteur assez considérable au-dessus des toits ou de la cime des arbres. Elle est peu frileuse, car elle se montre de bonne heure au printemps et tard à l'automne. Pendant le jour elle se tient cachée dans les caves et les celliers, où on la trouve souvent accrochée par les pieds, la tête en bas, derrière les barriques, mais toujours isolée, même en hiver. Elle habite toute l'Europe centrale et méridionale, depuis l'Angleterre jusqu'à la Méditerranée; on la retrouve dans le N. de l'Afrique, dans l'Asie occidentale, et jusque dans l'Arabie Pétrée. — Une seconde espèce, récemment distinguée par Dobson *(Synotus darjelingensis)*, diffère très peu de notre espèce d'Europe et n'est en réalité qu'une race orientale qui représente cette dernière dans les régions montagneuses de l'Inde septentrionale et du Yarkand. E. Trouessart.

BARBASTRO. Ville d'Espagne (Aragon), chef-lieu de district, dans la province et à 50 kil. E.-S-E. de Huesca, à la base et sur le flanc d'une colline qui domine le Vero; 8,164 hab. Barbastro est le siège d'un évêché et possède une cathédrale remarquable. Trois ponts réunissent la ville à un faubourg situé sur la rive gauche du Vero. Près de là se livra un sanglant combat entre les carlistes et les troupes de la reine, le 27 juin 1837.

En 1064, Barbastro fut enlevé aux Arabes par des troupes normandes sous la conduite d'un certain Robert Crespin. C'est sans doute à ce fait historique que cette ville doit de jouer un certain rôle dans l'épopée française du moyen âge. Nous possédons en effet une chanson de geste, intitulée : *le Siège de Barbastre*, encore inédite, mais qui nous a été transmise par cinq manuscrits. Elle a été composée au commencement du XIIIe siècle et paraît être une des dernières venues dans le cycle de Guillaume d'Orange auquel elle appartient. Le principal héros de ce poème est Beuve de Commarcis, frère de Guillaume : emmené prisonnier à Barbastre par l'*amustant* de Cordres; il réussit à s'emparer du château, puis de la ville, qu'il défend contre les Sarrasins jusqu'à ce qu'une puissante armée, commandée par l'empereur Louis et par Guillaume d'Orange, vienne le délivrer. Le même sujet a été traité vers la fin du XIIIe siècle par le poète bien connu, Adenet le Roi, qui a donné à son œuvre le titre de *Beuve de Commarcis*. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 706 (analyse de la chanson de geste, par Paulin Paris). — Gundlach, *Das Handschriftenverhaltniss des Siege de Barbastre;* Marbourg, 1882, in-8. — Victor Keller, *le Siège de Barbastre, und die Bearbeitung von Adenet le Roi;* Marbourg, 1875, in 8.

BARBAT (Louis), lithographe et éditeur français, né à Châlons-sur-Marne en 1795, mort en 1870. Il débuta dans le commerce, puis il fut employé au cadastre. Son goût pour le dessin lui fit embrasser la profession de lithographe. Il devint bientôt un excellent ouvrier et il put s'établir. C'est à lui qu'on doit les premiers essais de chromo-lithographie, car il imprima en 1833 des images en couleur avec or et argent. Ce procédé qui remplaçait les enluminures fit la fortune de son inventeur. En 1850, Louis Barbat confia la direction de sa maison à son fils Pierre-Michel Barbat, mais il continua à fournir à celui-ci des dessins et des vignettes.

Il construisit un appareil destiné à détruire les émanations des égoûts. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1864. Parmi les œuvres, d'une exécution irréprochable, que Louis et Pierre Barbat ont illustrées et éditées, nous citerons : *Livre des Évangiles des dimanches et fêtes; l'Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments, depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle; le Livre d'Heures; les Pierres tombales du moyen âge*, décrites par MM. Musard et de Barthelemy. La publication de ce dernier ouvrage est restée inachevée. L'histoire de Châlons avec ses plans, ses portraits, ses dessins de médailles, de monnaies, de sceaux, etc, valut à ses auteurs une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1861. Les œuvres de la maison Barbat ont obtenu plusieurs récompenses dans diverses expositions, et notamment une médaille de première classe, à l'Exposition universelle de 1855.

Louis Launay.

BARBATELLI (Bernardino), appelé aussi Bernardino delle Grottesche, delle Facciate et delle Muse (V. Poccetti).

BARBATIA (Zool.). Genre de Mollusques-Lamellibranches de l'ordre des Pectinacés, établi par Gray en 1840 *(Syn Brit. Mus.)* et se reconnaissant aux caractères suivants : coquille oblongue, allongée ou subquadrangulaire ; surface des valves recouverte par un épiderme caduc, rude, souvent hérissé de poils ; charnière composée de dents nombreuses ; les centrales petites, les latérales d'autant plus grandes qu'elles se rapprochent davantage de l'extrémité des valves et alors plus ou moins obliques ; ligament externe inséré sur une surface très étroite. Ce genre comprend des espèces répandues dans presque toutes les mers. La Méditerranée, l'Atlantique et les régions qui avoisinent

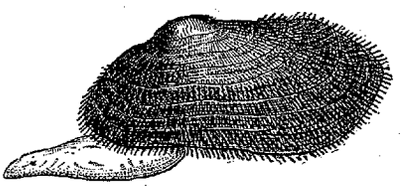

Barbatia barbata Gray.

les parties S. et S.-O. de l'Asie sont les contrées où elles sont abondantes. Le type du genre, le *Barbatia barbata* Gray, assez commun dans toute la région méditerranéenne, se distingue de ses congénères par sa coquille oblongue, comprimée, à sommets rapprochés, par son bord inférieur sinueux, arrondi aux deux extrémités; elle est, en outre, couverte de stries longitudinales et d'autres rayonnantes donnant au test un aspect granuleux ; de plus, l'épiderme, très mince, est orné de poils ou soies rudes, dressés, occupant plus particulièrement la région inférieure des valves. J. Mabille.

BARBATIMAO. Sous les noms d'*Ecorces de Barbatimao* et d'*E. de jeunesse et de virginité*, on désigne, au Brésil, des écorces officinales fournies par plusieurs Légumineuses-Mimosées, qui sont : 1° le *Piptadenia colubrina* Benth. (*Acacia Angico* Mart.) ; 2° le *Pithecolobium Avaremotevo* Mart. *(Mimosa cochliocarpos* Gom., *Acacia virginalis* Pohl.), qui est l'*Abaremo-temo* de Pison *(Brasil.*, 77) et le *Brincos de Sahoim* des Brésiliens ; 3° le *Stryphnodendron Jurema* Lindl. ou *Acacia Jurema* de Martius; 4° le *Stryphnodendron Barbatimao* Mart., qui donne le *Cortex adstringens brasiliensis* s. *Barbatimao verus* des officines. — Ces écorces, très riches en tannin, sont employées pour le tannage des peaux et préconisées, sous forme d'extrait (25 à 30 %), comme astringentes et toniques, contre la diarrhée, la leucorrhée, les hémorrhagies, les hernies, etc. On les emploie également, en décoction, dans le traitement topique des plaies et des brûlures. Ed. Lef.

BARBATO (Orazio), jurisconsulte italien de la première moitié du XVIIe siècle. On a de lui divers traités de droit, dont les principaux sont intitulés : *De Divisione fructuum inter plures, illosque diversos tractatus* (1638, in-fol.) ; *Modestinus elucidatus sive de fideicomissu, majoratu ac primogenitura* (1637, in-fol.). G. L.

BARBATO (Hieronimo), médecin italien de la seconde moitié du XVIIe siècle, est l'auteur de la découverte du *sérum sanguin*, attribuée à tort à Th. Willis. On cite

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de cet auteur : *De arthritide libri II* (Venise, 1665, in-4) ; *Diss. eleg. de sanguine et ejus sero* (Pavie, 1667, in-12 ; Leyde, 1736, in-8) ; *Diss. anat. de formatione, organisatione, conceptu et nutritione fœtus in utero* (Padoue, 1676, in-12).

BARBATRE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Noirmoutier, dans l'île de ce nom ; 1,782 hab.

BARBATULA (Ornith.). Le genre *Barbatula* de Lesson (*Compléments à Buffon*, 1837) renferme quelques espèces de *Barbus* (V. ce mot) de petite taille qui habitent diverses régions du continent africain et dont les plus connues sont *Barbatula pusilla* Dum., de l'Afrique australe, et *B. leucolaima* Verr., du Gabon. Ces oiseaux offrent, avec des dimensions réduites, les caractères généraux du genre *Megalaima* (V. ce mot). E. O.

Bibl. : Levaillant, *Barbus*, pl. 32. — J. Verreaux, *Notes sur les Barbus*, dans *Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1859, p. 398.

BARBATUS. Surnom donné à différents personnages de la famille Cornelia, dont le plus ancien est Cornelius Lucius Scipion, consul de Rome en 456.

BARBAULD (Anna-Lœtitia Aikin, Mrs.), femme de lettres anglaise, née à Kibworth-Harcourt (Leicestershire) en 1743, morte en 1825. Son père, le Rév. John Aikin, lui donna une forte instruction ; elle savait parfaitement le latin et assez bien le grec. Elle publia ses premières poésies en 1773 sur les instances de son frère, le Dr John Aikin, qui écrivit avec sa collaboration le livre si populaire intitulé : *Evenings at home*. L'année suivante, elle épousa Rochemont-Barbauld, ministre presbytérien, descendant d'une famille de réfugiés français. A Palgrave, Suffolk, où il avait une congrégation, Barbault fonda une école au succès de laquelle sa femme contribua beaucoup. C'est à cette époque qu'elle composa ses *Hymns in prose* et ses *Early Lessons*, si souvent réimprimés. Elle accompagna son mari dans un séjour de deux ans qu'il fit pour sa santé en Suisse et dans le sud de la France (1785), et resta veuve en 1808. Ses principaux ouvrages sont, dans l'ordre de leur publication, *Poetical Epistle to Mr. Wilberforce on the rejection of the bill for abolishing the Slave Trade* (1791) ; une édition des *Pleasures of Imagination* d'Akenside, avec un essai critique (1795) ; une édition des Odes de Collins (1797) ; un choix d'articles des *Essayists* anglais et un choix de lettres de Richardson (1804), avec des notices biographiques et des remarques critiques qui donnent à toutes ses publications une particulière valeur ; une collection des romanciers anglais (*British Novelists*, 1810, 50 vol.) ; *Eighteen Hundred and Eleven* (1811), son plus long poème, où elle jette un coup d'œil attristé sur l'état social et politique de la Grande-Bretagne. Sa nièce, miss Lucy Aikin, a donné une édition collective de ses œuvres précédée d'une biographie (1826, 2 vol.). B.-H. G.

Bibl. : A.-L. Le Breton, *Memoir of Mrs. Barbauld*, 1874. — G.-A. Ellis, *Memoir of Mrs. A. L. Barbauld*, 1874.

BARBAULT (Antoine-François), chirurgien français, né à Paris en 1705, mort le 14 mars 1784. Reçu maître en chirurgie au collège de Saint-Côme, en 1732, se livra en particulier à la pratique des accouchements et succéda à l'illustre Puzos comme professeur de cette branche de la chirurgie. Il publia dans sa jeunesse des manuels sur l'anatomie et la chirurgie (1739), et plus tard un petit ouvrage destiné aux sages-femmes et aux étudiants, remarquable par ses qualités pratiques : *Cours d'accouchements en faveur des étudiants en chirurgie, des sages-femmes*, etc. (Paris, 1775, 2 vol. in-12).

Dr L. Hn.

BARBAULT (Jean), peintre français et graveur à l'eau-forte, né vers 1705, mort à Rome en 1766. Pensionnaire du roi à l'Académie de Rome, il y passa la majeure partie de sa vie. Il a peu produit en peinture et on ne signale de son pinceau que douze costumes d'Italie (1749-1752), que M. L. Gaucherel a gravés et publiés en 1863. Comme graveur, il donna d'abord quelques estampes isolées, puis s'appliqua à dessiner et à graver les monuments antiques conservés dans cette ville, mais il y mit plus de sentiment du pittoresque que d'exactitude archéologique. Il en fit l'objet d'une publication : *Les plus beaux Monuments de Rome ancienne* (Rome, 1761, gr. in-fol., avec 128 pl., toutes de son dessin et 55 de sa gravure). Le pendant de cet ouvrage : *Recueil de divers Monuments anciens répandus en plusieurs endroits de l'Italie*, avec 166 pl., dont 162 dessinées par Barbault, ne parut qu'après sa mort (1770). On a encore publié de son vivant d'après ses dessins : *Les plus beaux Monuments de Rome moderne* (1763, avec 44 pl.), et, depuis son décès : *Monuments antiques ou collection choisie d'anciens bas-reliefs*, etc. (1783). Nombre de ces planches ont été utilisées pour d'autres publications postérieures. G. Pawlowski.

Bibl. : Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — L. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger* ; 3e édit. (1876), p. 495.

BARBAZAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Bertrand, sur la Garonne ; 430 hab. Ce village est surtout connu par ses eaux thermales ; il possède un *établissement de bains*. Sur le rocher qui le domine s'élève l'ancien *manoir de Barbazan*, restauré aux XVIe et XVIIe siècles et qui fut sous l'Empire la propriété du duc de Rovigo.

Eaux minérales. — Ces eaux sont sulfatées calciques moyennes, ferrugineuses faibles, carboniques faibles (Rotureau). Trois sources alimentent le petit établissement de Barbazan ; elles diffèrent peu par leurs caractères physiques et chimiques. Les eaux s'administrent en boisson et en bains. Elles sont très efficaces comme toniques et reconstituantes et s'adressent particulièremen aux anémiques et aux chlorotiques ; les eaux de la *Sourc principale*, prises à l'intérieur, ont l'inappréciable avantage de ne pas constiper, comme la plupart des autres eaux martiales. Les *Sources du Saule* et du *Sureau* sont légèrement diurétiques et très utiles dans la gravelle et même dans la goutte. Dr L. Hn.

BARBAZAN-Debat. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (sud) de Tarbes ; 604 hab.

BARBAZAN-Dessus. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 208 hab.

BARBAZAN (Arnaut-Guilhem, seigneur de), célèbre capitaine français du XVe siècle, né vers 1360, mort le 2 juill. 1431. Sa famille, une des plus anciennes et des plus nobles du pays de Bigorre, était alliée à la puissante maison de Foix. Arnault Guilhem était fils de Regnault de Barbazan et de Rose de Maingault. Son aïeul, qui s'était beaucoup distingué dans les guerres de Flandre, avait été capitaine de Lille et était mort en Ecosse. On ne sait en quelle année naquit A.-G. de Barbazan, mais on voit, dans son procès, qu'il avait atteint déjà l'âge de la vieillesse en 1419. On ne connaît pas mieux la première moitié de sa vie. Dès l'âge de dix-huit ans, il fit la guerre, puis il voyagea beaucoup « au delà la mer et en deçà ». Revenu en France, il se mit successivement au service du duc d'Orléans, frère de Charles VI, du duc de Berry et des dauphins Louis et Charles. En 1402, il était déjà renommé pour sa vaillance, car il figure en tête des sept chevaliers français qui relevèrent le défi de sept chevaliers anglais et les vainquirent dans un combat mémorable devant le château de Montendre (arr. de Jonzac), en Saintonge, le 19 mai 1402. Barbazan était alors chambellan du duc Louis d'Orléans. En 1404 et 1405, il fit partie de l'armée envoyée, sous le connétable d'Albret, à la défense de la Guyenne. Après l'assassinat de Louis d'Orléans, il passa au service du duc de Berry et fut un des principaux chefs du parti Armagnac. En 1410, on le retrouve chambellan du roi et du duc de Berry et sénéchal de l'Agenais, sous ce prince, qui était alors lieutenant-général de Charles VI en Guyenne et Languedoc. Il continua de se distinguer dans la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons. En 1411, étant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

capitaine de Janville (arr. de Chartres), il battit, avec Raoul de Gaucourt, et fit prisonnier le comte de la Marche, au Puiset, en Beauce (cant. de Janville). Il fut ensuite repoussé et faillit même être pris par le fameux Boucicaut. En 1412, il fut nommé capitaine de Lusignan (arr. de Poitiers), une des résidences royales. Après la funeste bataille d'Azincourt (25 oct. 1415), Barbazan commanda une partie des troupes affectées à la défense du roi, du dauphin Louis, duc de Guyenne, et de la ville de Paris. Il était alors sous les ordres directs du dauphin, qui le tenait en haute estime, et qui le fit son premier chambellan. En 1417, il entra dans la ville de Corbeil, assiégée par le duc de Bourgogne, et la délivra. Il alla ensuite prendre Chevreuse, avec Tanneguy du Chastel, puis assiéger Creil, avec le connétable d'Armagnac, qui échoua dans cette entreprise.

Quand les Bourguignons entrèrent, par surprise, dans Paris, le 28 mai 1418, Barbazan, avec Tanneguy du Chastel, emmena le dauphin Charles à Melun, puis il essaya, trois jours après, de reprendre Paris, mais il fut vaincu dans un combat sanglant au faubourg Saint-Antoine et dut se retirer. Il aida ensuite le dauphin à enlever Tours au duc de Bourgogne (déc. 1418), puis il reprit Montberon. En 1419, il eut une part active aux négociations entre le dauphin et Jean-sans-Peur, dont il refusa les présents, en déclarant qu'il ne recevait d'argent que de ses maîtres. Non seulement il ne fit rien pour attirer le duc de Bourgogne dans le piège où il succomba, mais il blâma ce crime impolitique et affirma que ceux qui avaient pu le machiner connaissaient trop bien « sa preud'homie » pour l'associer à leurs desseins. En 1420, il défendit héroïquement Melun contre Henri V, roi d'Angleterre, pendant plus de quatre mois, et la famine put seule le contraindre à capituler (17 nov.). Henri V lui promit la vie sauve, s'il prouvait qu'il était innocent du meurtre du duc de Bourgogne. Enfermé à la bastille Saint-Antoine, accusé, poursuivi par les enfants de Jean-sans-Peur (1420-1423), il se défendit avec une noble indignation, en répétant qu'il avait toujours trop notablement vécu pour qu'en *sa vieillesse* il voulût se souiller d'un crime. On ne put le condamner, faute de preuves, mais on le retint prisonnier à la Bastille Saint-Antoine, puis dans la forteresse du Château-Gaillard, « en grant pouvreté et misère ». On a dit, sans aucune certitude, qu'il avait été échangé contre le sire de Châtillon, prisonnier de Saintrailles. Dans un document authentique du 2 juil. 1430, on voit que Barbazan « depuis la prinse de Meleun, a esté continuelement et jusques à naguères, prisonnier des Anglois ». Il est vrai que Charles VII essaya de le délivrer, en offrant de payer sa rançon, mais les Anglais firent des conditions inacceptables. La Hire ayant pris le Château-Gaillard, le 24 fév. 1430, y trouva l'illustre captif, mais Barbazan refusa de partir avant que le gouverneur anglais Kingston l'eût lui-même délié de sa parole.

Revenu à la cour de France, Barbazan reprit sa place au Conseil et fut bientôt nommé lieutenant-général du roi dans la Champagne, en remplacement du comte de Clermont, vers l'époque où Henri VI donna cette province au duc de Bourgogne (8 mars 1430). Dès lors, il ne cessa de combattre les Anglo-Bourguignons et il leur enleva plusieurs places. Le régent Bedford ayant envoyé contre lui le comte d'Arundel avec Villiers-de-l'Isle-Adam, célèbre capitaine bourguignon, Barbazan, secondé par Regnault de Vignoles, frère de La Hire, les attaqua dans un poste fortifié, à la Croisette (village entre Châlons et l'Epine, qui n'existe plus aujourd'hui) et les battit complètement, (juin 1430). Il alla ensuite, avec La Hire et Saintrailles, aider le comte de Vendôme à faire lever le siège de Compiègne (24 oct. 1430), cinq mois après la prise de Jeanne d'Arc devant cette ville. Barbazan voulut alors enlever aux ennemis la puissante forteresse de Chappes, située à deux lieues de Troyes, sur la Seine. Aidé par René d'Anjou, il défit Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, envoyé au secours de Chappes (13 déc.), prit, dans une sortie, Jacques d'Aumont, capitaine du château, et le fit capituler, après un siège de trois mois. L'année suivante, avec Regnault de Vignoles, il attaqua Anglure (arr. d'Epernay) qu'il fit aussi capituler, malgré le comte d'Arundel et Villiers-de-l'Isle-Adam (juin 1431). Il termina, peu après, sa glorieuse carrière à la bataille de Bulgnéville (arr. de Neufchâteau), où René d'Anjou fut vaincu et pris, pour n'avoir pas suivi ses conseils (2 juil. 1431). Barbazan périt dans cette journée, un mois après Jeanne d'Arc. Selon une autre version, moins connue, il aurait été, non pas tué, mais grièvement blessé à Bulgnéville et serait mort de ses blessures six mois plus tard. Il fut inhumé dans l'église de Vaucouleurs, mais Charles VII fit bientôt transporter ses restes à Saint-Denis. De sa femme, Sybille de Montaut, Barbazan n'eut qu'une fille, mariée à Jean, comte d'Estrac. Son neveu, Beraud de Faudoas, eut une partie de ses biens, notamment la seigneurie de Barbazan, dont il prit le nom.

Arnault Guilhem de Barbazan offrit le modèle, beaucoup trop rare à cette époque, de toutes les vertus chevaleresques. Loyal, généreux, désintéressé, autant que brave, il s'abstenait de pillage, dédaignant le butin, et, comme il le disait lui-même, « il ne fit oncques guerre que à gens de guerre ». Il avait conquis l'estime et l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il eut l'honneur, avant Louis de La Trémoille et Bayard, d'être surnommé le *Chevalier sans reproche*. E. Cosneau.

Bibl.: Les chroniqueurs du temps et Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1863-65, 3 vol. in-8. — G. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*; Paris, 1881 et suiv., in-8, surtout le t. II, p. 38. — Boutiot, *Histoire de Troyes*, etc., 1870-75, 4 vol. in-8. — M. Poinsignon, *Hist. gén. de la Champagne et de la Brie*; Paris, Picard, 1885-86, 3 vol. in-8. — Alf. Nancey, *le Sire de Barbazan, gouv. de Champagne*, dans *Annuaire de l'Aube*, année 1882. — *Le Procès de Barbazan*, dans le *Manusc. français*, 5061 de la Bibl. nat. (f° 102 et suiv.). — Pièces orig., t. 187, dossier Barbazan, n° 27 et suiv.; Clairambault, titres scellés, t. IX, fol. 553 et suiv. à la Bibliot. nat.

Barbazan (Etienne), philologue français, né à Saint-Fargeau-en-Puisaye (Yonne) en 1696, mort à Paris en 1770. Il fut de bonne heure attiré par l'étude de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature françaises et vint se fixer à Paris, seule ville où il pût trouver les matériaux de cette étude. Dénué de ressources, il travailla d'abord pour des libraires. L'abbé Pérau avait commencé, sous le titre de *Recueil ABC*, la publication de pièces historiques rares ou curieuses, et s'était arrêté au second volume. Barbazan, avec la collaboration de Querlon, de l'abbé de La Porte et de Graville, acheva l'ouvrage, qui forme vingt-quatre volumes in-12 (1745-1762). En même temps il travaillait à un dictionnaire de l'ancien français, dans lequel il se proposait de reprendre, avec des matériaux plus nombreux, le *Trésor des Antiquités*, de Borel; il en annonça la publication par un prospectus (1756), mais la concurrence de l'académicien La Curne de Sainte-Palaye, qui préparait une œuvre analogue, l'empêcha de trouver un éditeur. Le manuscrit de Barbazan, acheté après sa mort par le marquis de Paulmy, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal; il y manque malheureusement l'introduction. On a de Barbazan : *Fabliaux et contes françois des* XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ *siècles* (Paris, 1756, 3 vol in-12); *l'Ordene de chevalerie, ancien poème, avec une dissertation sur l'origine de la langue française* (Lausanne et Paris, 1759, in-12); le *Castoiement, ou instruction d'un père à son fils, en vers françois avec des observations sur les étymologies* (Paris, 1760, in-12). Cette dernière publication contient, outre le *Castoiement* mentionné sur le titre, lequel est une traduction libre de la *Disciplina clericalis*, de Pierre Alphonse, quelques poésies historiques et morales du XIII^e^ siècle. Méon a réuni ces trois ouvrages de Barbazan dans une réimpression faite sous le titre du premier, en y ajoutant lui-même des morceaux inédits

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Paris, Warée, 1808, 4 vol. in-8, fig.) Outre ces publications, Barbazan en avait préparé d'autres qui, comme son dictionnaire, n'ont pu voir le jour. Nous citerons notamment une édition des quatre livres des *Rois*, avec notes et glossaire, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal : ce texte, dont Barbazan avait reconnu l'importance, n'a été publié que de nos jours, dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, par Leroux de Lincy (1841). Barbazan a pour son temps des idées assez judicieuses sur l'origine de la langue française; il combat vivement les prétentions des Celtomanes et se prononce énergiquement pour l'origine latine. Ses publications de textes, quoique défectueuses, témoignent d'un effort vigoureux pour pénétrer les difficultés de l'ancien français; mais le terrain n'était pas préparé et le public resta indifférent. L'académicien Legrand d'Aussy fut plus heureux en donnant non pas les textes mêmes des poésies, comme Barbazan, mais des imitations libres habilement faites. Il a dit avec assez de justesse, en parlant de la tentative de son devancier : « Ce n'est pas connaître les lecteurs français que de leur présenter un pareil travail; aussi l'ouvrage est-il resté inconnu et il est même ignoré des gens de lettres. » Ant. Thomas.

BARBAZZA (Antonio-Giuseppe), peintre-graveur italien, né à Rome en 1722, membre de l'Académie de Bologne. Une suite de ses études de têtes d'après nature (1765) a été assez recherchée.

BARBAZZA (Francesco), graveur italien, né à Rome, vivant encore en 1780. Il ne mérite d'être cité que pour avoir gravé, d'après Fr. Panini, neuf planches de vues des façades et des intérieurs des principales églises de Rome, ainsi que du Vatican; elles font partie de la Calcographie romaine (1797). G. P–i.

BARBE. I. Anatomie et Pathologie (V. Poil [Système pileux]).

II. Anthropologie et Hygiène. — On donne le nom de barbe à l'ensemble des poils qui couvrent, chez l'homme, les joues et le menton, ainsi que la partie antéro-supérieure du cou. Les poils de la lèvre supérieure constituent les moustaches. Ainsi limitées à la moitié inférieure de la face, la barbe et les moustaches laissent à découvert le front et les yeux, c.-à-d. les régions spéciales à l'expression de la physionomie. La barbe qui, chez l'enfant et la femme, n'existe qu'à l'état d'imperceptible duvet, se développe chez l'homme vers l'époque de la puberté : aussi est-elle regardée comme un attribut de la force. Il s'en faut cependant de beaucoup qu'elle soit constamment en rapport avec la vigueur individuelle; des sujets grêles et débiles, des phtisiques peuvent être doués d'une barbe très fournie. Ce qu'on pourrait dire plutôt, c'est qu'il existe une certaine relation entre le développement de la barbe et celui des organes génitaux; on sait que les eunuques sont à peu près imberbes. D'ailleurs, l'absence de barbe n'indique pas forcément une faiblesse génitale. Des races entières, non en voie de disparition, ont la figure à peu près glabre. Dans quelques cas d'hermaphrodisme ignoré, l'apparition de la barbe a pu éveiller l'attention et révéler l'identité sexuelle. Cependant, d'après Ory, les hermaphrodites sont ordinairement beaucoup moins velus que les hommes normalement constitués.

La race aïnos, qui est la plus barbue, est aussi celle qui présente le plus grand développement du système pileux. D'autre part, les races mongoloïdes, en général très peu velues, n'ont qu'une barbe rudimentaire. Il semble donc que le développement de la barbe soit sensiblement parallèle à celui des cheveux et des autres parties du système pileux. Toutefois, les Australiens dont la barbe est remarquablement fournie ne possèdent pas de moustaches; les Japonais et les Chinois, avec leurs longs cheveux, ont à peine trace de poils à la face. L'abondance de la barbe paraît indépendante des influences climatériques. Les races hyperboréennes (Lapons, Grœnlandais, Esquimaux, etc.), la race américaine, sauf quelques tribus, les races mongole, japonaise, chinoise, ont la barbe très peu développée. Chez les nègres d'Afrique, les poils du visage poussent par touffes laissant entre elles des parties glabres. Chez les Européens, la barbe se montre, en général, bien fournie; il en est de même dans l'Inde, chez les Brahmanes et chez les noirs de l'Himalaya. La race malaise, plus barbue que les races japonaise ou chinoise, l'est cependant beaucoup moins que la famille indo-européenne.

La couleur de la barbe, comme celle des cheveux, présente une foule de nuances pouvant être réparties en quatre teintes principales : le blond, le noir, le rouge et le blanc. On peut dire, sans prendre la règle à la lettre, que la couleur blonde est spéciale aux habitants du Nord et aux constitutions lymphatiques, que la couleur brune, au contraire, appartient aux races méridionales et aux tempéraments bilieux. La couleur rouge paraît être plus commune dans les pays septentrionaux. Mais il faut remarquer que les différentes variétés de couleur ne s'observent qu'en Europe; dans les autres parties du globe, la barbe est constamment brune. La décoloration des poils du visage, aux approches de la vieillesse, est un phénomène régulier de régression vitale et n'apparaît d'ordinaire qu'après la décoloration des cheveux. Pourtant, il n'est pas rare de voir, chez des hommes encore jeunes, une barbe déjà grise ou même toute blanche. Cette canitie précoce, dans certaines familles, peut être héréditaire; mais elle est aussi quelquefois le résultat d'un processus morbide individuel (V. Canitie).

Chez la femme l'activité du système pileux se manifeste principalement sur le cuir chevelu; quelquefois cependant une déviation nutritive couvre de poils son visage. L'un des plus anciens cas publiés est celui d'une femme d'Augsbourg qui, à vingt-deux ans, possédait une barbe descendant jusqu'à la ceinture. Charles XII avait, dit-on, dans ses troupes un grenadier femelle dont la barbe mesurait plus d'une aune (V. Oudin [le P.] *Recherches sur la barbe* dans *Merc. franç.*, mars 1765). On pourrait rapporter bien des exemples analogues : la femme à barbe n'est pas un mythe; chaque foire a la sienne et il n'est guère de dermatologiste qui n'ait été consulté sur les moyens à employer pour débarrasser une cliente de poils malencontreusement apparus sur les lèvres, le menton ou les joues. Le développement de la barbe, chez la femme, paraît le plus souvent lié à une perturbation utérine (ménopause, métrite, etc.). Slocum cite l'histoire d'une dame de New-York qui, à chacune de ses grossesses, vit une barbe touffue couvrir son menton et ses joues.

L'utilité de la barbe, au point de vue de l'hygiène, se manifeste surtout dans son rôle protecteur contre le froid. D'après Szokalsky, les hommes qui gardent leur barbe sont relativement moins sujets aux névralgies faciales, aux maux de dents, aux fluxions, aux coryzas, aux angines (*Union méd.* 1854, t. VIII). Beaugrand donne, d'après le journal militaire de Londres (1851), une statistique comparée des régiments anglais qui portent la barbe et de ceux qui la rasent; le relevé établit que les soldats barbus sont moins exposés aux bronchites, aux pneumonies, etc. La barbe et les moustaches ne garantissent pas seulement les téguments du visage, elles protègent encore les organes respiratoires contre les impuretés de l'atmosphère en filtrant l'air inspiré; aussi conseille-t-on aux tailleurs de pierre et aux ouvriers exposés à l'action de poussières nuisibles, de laisser croître complètement leurs moustaches et leur barbe. Dr A. P.

III. Archéologie. — Les Egyptiens ne portaient pas de barbe, comme on peut s'en assurer sur les monuments qui nous restent. Hérodote assure que dans le deuil ils laissaient croître leur barbe. Les Assyriens, Moabites, immenites, Babyloniens et Juifs tenaient comme une flétrissure qu'on leur coupât la barbe. Les bas-reliefs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

assyriens de Persépolis que nous possédons offrent des barbes minutieusement tressées (fig. 1). Celles des rois d'Asie étaient ornées de fils d'or : recherche qu'on voit d'ailleurs réapparaître à diverses époques.

fig. 1. — Personnage figurant sur un bas-relief de Khorsabad (palais du roi Sargon). — Musée du Louvre.

Les bas-reliefs d'Assos au Louvre, les vases archaïques de la collection Campana du même musée, nous renseignent sur les populations grecques du VII^e^ siècle av. J.-C. et plus haut encore. Ils nous font voir la lèvre supérieure nue et la barbe suivant le contour des joues et du menton d'où elle s'avance en pointe. Et pour confirmer que les premiers Grecs ne portaient la barbe que sur les joues et sur le menton, on remarque que dans les poèmes d'Homère c'est le même mot qui signifie barbe et menton. Cependant quand on atteint à des périodes sur lesquelles nous avons des renseignements moins rares, on constate qu'en Grèce la barbe était considérée comme une noble parure, comme l'attribut de la virilité et le signe de la valeur. A Sparte notamment, le lâche était condamné à supprimer une partie de sa barbe. Et si les éphores rendaient à leur entrée en charge un édit ordonnant à tous citoyens « de couper leurs moustaches et de se conformer aux lois », il faut entendre avec certains érudits que ce n'était peut-être qu'un souvenir des premiers temps où nous

Fig. 2. — Jupiter, d'après un buste du musée du Vatican.

avons vu la lèvre supérieure nue et un rappel symbolique à l'obéissance. Les Athéniens raillaient les Spartiates de leurs barbes épaisses et incultes ; ils soignaient la leur avec goût. La nationalité, l'âge, la condition et la fantaisie personnelle modifièrent infiniment la barbe de chacun à toutes les époques. En Grèce, comme plus tard, les artistes tirent de la barb un grand parti pour accentuer le caractère des dieux, des héros ou des hommes qu'ils entreprennent de représenter (fig. 2). Tout d'abord, c.-à-d. dans ce que nous nommons l'art archaïque, dieux et héros sont représentés barbus ; peu à peu et non sans qu'on puisse signaler des exceptions, il se forme des types : chaque personnage prend un âge, un port particulier que l'abondance et la forme de la barbe aident à signifier. Poseidon asklépios (Esculape), Hercule offrent un idéal de l'âge mur, ils sont barbus. Apollon est généralement imberbe ou orné de légers favoris d'adolescent. Bacchus est barbu ou imberbe selon qu'il représente le Dionysos arrivé à la plénitude de l'âge, ou qu'avec Praxitèle il apparaît ardent et mélancolique, dieu de l'éternelle jeunesse. Déjà les élégants qui se sentaient vieillir commençaient à se raser ou à s'épiler. Mais ce n'est qu'avec Alexandre le Grand, par ses règlements militaires ou par l'influence de l'Egypte, que l'on renonça d'une manière générale à la barbe. A l'exception d'Aristote qui se rallia des premiers à cette nouvelle mode, les philosophes s'obstinèrent longtemps à conserver une longue barbe. Dès lors laisser croître sa barbe devint un signe de deuil ; au contraire, tant qu'elle avait été portée par tous, pour témoigner son affliction on la coupait.

En Italie, l'évolution de la barbe se fit dans le même ordre qu'en Grèce. Le personnage couché sur le sarcophage (tombeau lydien) en terre cuite du Louvre, les figures des poteries étrusques, les têtes humaines qui forment le couvercle des urnes funéraires étrusques, nous présentent la lèvre supérieure nue de barbe. Au menton ils la portaient tantôt courte, tantôt longue et pointue. Même à ces époques on se faisait épiler. Les Romains survinrent qui, pendant quatre siècles, laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux. La mode de se raser et de consacrer aux dieux leur première barbe vers la vingtième année, ils l'empruntèrent aux Grecs (299 av. J.-C.), et Scipion l'Africain (130 av. J.-C.), se rasait tous les jours. Cependant la véritable mode était d'entretenir jusqu'à quarante ans une barbe courte contournant les joues et le menton. Cet âge passé, c'était d'un homme peu soigné de ne pas se raser. Seules les grandes afflictions, un deuil, une condamnation, une accusation publique motivaient une longue barbe. Les colonnes, les arcs de triomphe, les statues et les médailles nous montrent les empereurs sans barbe depuis César jusqu'à Trajan. Hadrien la porta longue et épaisse parce qu'il avait des cicatrices à cacher. Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Caracalla la portèrent fort longue. On suppose même que les monétaires exagéraient l'abondance et la longueur des barbes qu'ils prêtaient aux empereurs afin de leur assurer le respect des peuples. Dioclétien et Constance Chlore portaient encore la longue barbe. 312 ap. J.-C. Constantin introduisit l'usage de se faire raser. Julien, qui aimait tout des philosophes, prit leur costume et même leur longue barbe ; on le surnommait Capella, la chèvre ; il écrivit contre les habitants d'Antioche une satire, *Misopogon* (ennemi de la barbe). Là encore il échoua, et deux siècles passèrent avant qu'on vit réapparaître des visages barbus. Ploca et Héraclius (602 de J.-C.) et les empereurs grecs portent la barbe d'une longueur extraordinaire. Le clergé d'Orient a constamment porté la barbe et ce fut une des causes du schisme. Pour les orientaux la barbe est d'ailleurs le signe incontesté de la puissance et de la dignité. C'est pour les mahométans un point de religion que d'avoir la barbe longue, et chaque secte de l'islamisme la taille selon une mode particulière.

Avant d'étudier la barbe dans nos pays, indiquons qu'un des ouvrages d'art des temps préhistoriques trouvés, il y a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peu, dans une grotte du Périgord, nous présente un chasseur entièrement nu dont la barbe est soignée et coupée en pointe. La figure d'un romantique, il y a quarante ans, ne différait pas beaucoup de celle-là, remarque M. Quicherat. Si, passant des centaines de siècles, nous arrivons aux périodes historiques, nous voyons les Gaulois porter la barbe taillée en pointe, les nobles n'avaient que des moustaches et quelquefois une touffe au menton. Ils teignaient ces poils en rouge avec une pâte faite de cendre de hêtre et de graisse. On trouve, dans les tumulus et parmi les décombres des villages lacustres, des rasoirs gaulois en bronze. Les tribus germaines se coupaient la barbe et ne conservaient que des moustaches touffues. Ces moustaches des premiers rois francs, Clovis les réduisit. Il portait la barbe médiocrement longue, nouée avec des tresses d'or à la manière orientale. Vers le VI^e^ siècle, les Français se rasèrent entièrement le visage, ne conservant qu'un petit bouquet au menton. La barbe reparut au VII^e^. Charlemagne la supprima et les moustaches, reprenant la splendeur, descendirent jusqu'au milieu de la poitrine. Les hommes du X^e^ siècle portèrent à nouveau la barbe longue.

Au XII^e^ siècle, l'Eglise s'éleva contre le port habituel de la barbe : on doit la laisser, disaient les prêtres, aux pénitents, aux prisonniers et aux pèlerins pour les distinguer du reste des mortels. Puis, n'aboutissant pas à triompher de la mode que consacrait le triomphe de la barbe et des cheveux, elle prit le parti d'imposer aux pénitents d'être rasés et tondus. Ainsi, la différence entre les pécheurs et les justes fut quand même conservée. Les barbes du XII^e^ siècle étaient « galonnées », c.-à-d. partagées en une infinité de petites touffes autour desquelles on enroulait un fil d'or. Sous Philippe-Auguste, la barbe et les moustaches disparaissent; les statues du XIII^e^ siècle sont entièrement rasées, en sorte que des antiquaires ont parfois confondu les hommes et les femmes. Sous Philippe de Valois (1340), il vint de la Méditerranée un grand changement; la jeunesse, à la mode des Espagnols, adopta les longues moustaches et la barbe taillée en pointe. Il va sans dire que le clergé continuait à se raser. C'était un grand point prévu par les statuts des ordres religieux. La barbe d'un moine suffisait à reconnaître s'il était profès ou convers.

Au XIV^e^ siècle, on porta la barbe fourchue sans favoris ni moustaches. A cette époque, en Espagne, la mode était des barbes postiches. Aux premières années du XV^e^ siècle, le barbier ne laissait pas un poil sur le visage. Au Louvre, une miniature d'environ 1410 représente un grand seigneur en houppelande et chaperon qu'on ne distingue guère d'une femme (fig. 3). Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et leurs courtisans étaient rasés. François I^er^ fut barbu. Le pape Clément VII, vers cette époque, ayant laissé pousser sa barbe en signe de deuil après le sac de Rome, une lutte commença dans l'Eglise pour savoir si les prêtres pouvaient porter la barbe. La Sorbonne et les chapitres s'y opposaient, la barbe l'emporta enfin, malgré qu'en l'adoptant les ministres protestants eussent par là même éveillé les scrupules des bons catholiques. Mais Henri II fit observer avec succès qu'il fallait bien laisser la barbe à des ecclésiastiques qu'il emploierait peut-être comme des ambassadeurs devant des souverains étrangers. Puis, des papes barbus se succédaient sur le trône de saint Pierre. Ainsi, des prêtres conservent la barbe jusqu'au règne de Louis XIV. Les premiers successeurs de François I^er^ et les Guises sont barbus. Henri III parut, avec le menton nu, il fut pour les austères un sujet de scandale.

Fig. 3. — Grand seigneur sans barbe du XV^e^ siècle, d'après une miniature du musée du Louvre.

Sous Henri II, la barbe fut en grande vogue, on en vit de *pointues*, *carrées*, *rondes*, en *éventail*, en *queue d'hirondelle*, en *feuille d'artichaut*. Elles étaient préparées ingénieusement avec des cires, parfumées d'essences et enfermées pour la nuit dans de petites bourses. Il y avait aussi un petit instrument appelé ligotère, au moyen duquel on pinçait les moustaches pour qu'elles prissent, perdant le sommeil, le pli qu'on voulait leur donner. En 1628, on était à la barbe en pointe issue de la pleine barbe d'Henri IV, quand Louis XIII, par désœuvrement, eut la fantaisie de couper la barbe à tous ses officiers. Ce fut la barbe à *la royale* : moustache légère comme un trait de sourcil et fort peu au menton. Cependant le cardinal de Richelieu conserva la barbe en pointe.

Ces quelques poils étaient si peu de chose, qu'ils disparaissent vers le XVIII^e^ siècle. Aux approches de la Révolution, la moustache apparaît dans l'armée où elle existait tout d'abord chez les hussards seulement, mais les officiers se gardaient de porter des moustaches. Pendant le premier Empire, la moustache fut chose militaire. A la fin de la Restauration, la barbe était devenue une sorte de protestation littéraire ou politique; 1830 la mit en faveur dans toute l'Europe comme une affirmation de libéralisme. Le second empire mit à la mode l'impériale. On peut dire qu'aujourd'hui la barbe a reconquis son honorabilité et que chacun là-dessus est libre de suivre sa fantaisie. Certaines petites villes possèdent encore des sapeurs-pompiers ornés le dimanche de barbes postiches.

Nous avons indiqué comment les artistes grecs avaient modifié la barbe pour caractériser le type des dieux et des héros qu'ils représentaient. La même observation pourrait se faire avec infiniment de détails sur les peintres et sculpteurs modernes. On peut suivre au Louvre dans les portraits les différentes modes de la barbe en France depuis Clouet qui nous montre les barbes Henri III jusqu'aux peintres de la seconde moitié du XVII^e^ et de tout le XVIII^e^ siècle qui ne mettent pas un poil sur la figure de leurs personnages, sauf s'ils peignent des misérables. On peut aussi remarquer que si l'art doit y trouver quelque avantage les artistes ne se gênent pas pour délivrer des modes de l'époque leurs personnages. C'est ainsi que le Vinci recherchant le détail de l'expression, la physionomie, donne peu de barbe à ses figures; que le type sculptural italien en général n'a pas de barbe, malgré la coutume de l'époque; et que Puget, en 1682, quand la France en perruque proscrit la barbe, en donne cependant une magnifique à son *Milon de Crotone* attaqué par un lion, parce qu'il veut exprimer l'idée de force. De même l'imagination populaire et le goût des artistes ont doté d'une barbe de bouc le personnage de Méphisto, uniquement parce que la figure ainsi allongée prend quelque chose de sarcastique. Maurice Barrès.

IV. Armée. — Dans l'armée, le port de la barbe fait l'objet d'un article du règlement sur le service intérieur. Les officiers, sous-officiers et soldats, portent à leur gré les moustaches et la mouche, ou la barbe entière, celle-ci assez courte pour ne pas masquer les écussons du collet. Le port des favoris, seul, est interdit.

V. Botanique. — On a souvent, en botanique descriptive, désigné sous le nom de barbe des poils isolés ou réunis en amas sur le bord d'un organe quelconque. Ainsi les filets des étamines des Molènes (*Verbascum*) sont la plupart du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps *barbus*, c.-à-d. munis de barbe; de même les aisselles des feuilles du *Pavia*, du Tilleul, etc. Le mot barbe est aussi parfois employé comme synonyme d'arête *(arista)* et l'adjectif barbu remplace alors *aristé*; exemple: le blé barbu. — Cassini a donné le nom de barbes aux appendices de l'aigrette des Synanthérées lorsqu'ils sont longs, flexueux, soyeux, comme dans les *Cirsium;* l'aigrette est alors dite barbée *(barbata)*. Dans les Centaurées, les appendices étant courts, rigides, droits, cylindriques, épais, Cassini les a nommés *barbelles* et l'aigrette est barbellée *(barbellata)*. Enfin dans les *Aster*, les appendices sont petits, coniques, pointus, semblables à des épines; l'aigrette est alors barbellulée *(barbellulata)* pour Cassini. P. M.

VI. Art vétérinaire. — Partie de la tête du cheval située entre l'auge et la houppe du menton. Elle sert de point d'appui à la gourmette. Elle doit être charnue, velue et recouverte d'une peau épaisse afin d'être peu sensible à l'appui de la gourmette. Une barbe maigre ou tranchante est trop sensible et permet difficilement au cheval de s'habituer à la gourmette. Si cette dernière est mal placée, ou mal appropriée, elle peut occasionner une tumeur qui devient calleuse et fait perdre à la barbe toute sensibilité. Cette tumeur s'abcède parfois, devient fistuleuse, et peut se compliquer de la carie du maxillaire inférieur. L. G.

VII. Marine. — Ce mot a signifié l'avant du navire et a été conservé dans ce sens, dans plusieurs locutions maritimes. Etre *mouillé en barbe*, c'est l'être sur l'avant d'un autre navire. Une *ancre vient en barbe*, lorsque sa chaîne appelle de l'avant. On *fait barbe au vent*, lorsqu'on lui présente l'avant. — Sur les petits navires, les courbes qui remplacent les dauphins prennent quelquefois le nom de barbes. — Les marins de la Méditerranée appelaient barbes d'organeau et de bitte la bout de bout et la serre-bosse. — Les barbes d'un bordage en sont les sections faites à chacune de ses extrémités, en travers des fibres du bois.

Sainte-Barbe. Sur les anciens navires à voiles, la Sainte-Barbe était un emplacement situé au-dessus du premier pont, à l'extrémité arrière du navire, fermé vers l'avant par une cloison établie sur l'arrière du mât d'artimon, des pièces de retraite y étaient mises en batterie. Elle servait de logement au maître canonnier qui y emmagasinait certains objets de son matériel; les élèves, le commis aux revues, l'aumônier y couchaient. Sur l'avant de la Sainte-Barbe, existait un autre local nommé fausse Sainte-Barbe, qui servait aux mêmes usages et sur lequel s'ouvraient les chambres des officiers. — Aujourd'hui, la Sainte-Barbe est un local fermé, situé sur l'avant, où le maître canonnier dépose certains objets de matériel en service courant.

Sous-Barbes. Ce sont trois bouts de cordage goudronné, placés sous le beaupré et destinés à le maintenir en l'empêchant de se relever sous l'action des étais et des focs. Elles sont fixées vers le bas sur le taille-mer ou sur l'étrave et terminées à la partie supérieure par une *moque à engoujures*. Trois moques semblables estropiées sur le beaupré permettent de raidir les sous-barbes au moyen de rides. Ces moques sont suffisamment écartées les unes des autres pour répartir la tension des sous-barbes sur une plus grande longueur. Lorsque les sous-barbes sont fixées près de la flottaison, leur état continuel d'humidité en amènerait rapidement la détérioration: on les fait alors en chaîne. — On nomme aussi sous-barbes des accores placées sur l'arrière d'un bâtiment sur cale pour servir de retenues pendant les opérations de *lancement* (V. ce mot).

VIII. Technologie. — 1° *Charpente.* Quand deux pièces se rencontrent à angle droit ou obliquement, celle qui porte la mortaise peut être déversée de telle sorte que l'une de ses arêtes soit en désaffleurement avec l'évasement du tenon; on emploie dans ce cas le *joint en barbe*. On appelle *barbe courante* (fig. 1) celle qui est parallèle au tenon ou qui désaffleure le morceau dans lequel est assemblée la pièce qui le porte; dans ce cas on déshaboute la barbe suivant la face opposée à celle du joint.

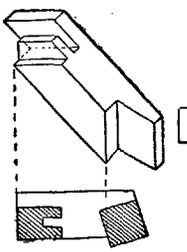

Fig. 1.

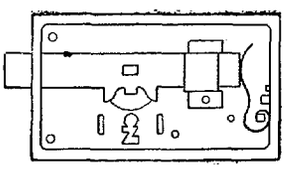

Fig. 2.

2° *Serrurerie.* On appelle *barbes* les parties du pène en forme de dents saillantes sur lesquelles agit le panneton de la clef (fig. 2); la clef en tournant rencontre les barbes qui font avancer ou reculer le pène. Il y a des *barbes volantes* ou mobiles, elles descendent ou montent et ne font pas corps avec le pène, elles y sont simplement ajustées, ces barbes sont plus rares. L. Knab.

Bibl.: 1° Anthropologie et Hygiène. — Fangé, *Mém. pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme;* Lyon, 1770. — Dulaure, *Pogonologie ou hist. philosoph. de la barbe;* Paris 1786. — Parisset, Art. *Barbe* dans *Dict. des sc. méd.*, 1812, t. II. — Beaugrand, art. *Barbe* dans *Dict. encyclop. des sc. méd.*, 1re série, t. VIII, p. 347.

2° Archéologie. — Dom Calmet, *Histoire de la barbe de l'homme; Histoire des révolutions de la barbe des Français, depuis l'origine de la monarchie;* Paris, 1826, in-16. — Le Dr Philippe, *Histoire philosophique, politique et religieuse de la barbe;* Paris, 1845. — Quicherat, *Histoire du costume en France;* Paris, 1875. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

BARBE. Ce mot, suivi d'un adjectif ou d'un substantif, désigne, dans le langage vulgaire, un certain nombre de plantes. Ainsi on appelle: Barbe a Dieu, la Clématite sauvage; B. bleue, la Vipérine; B. de bouc, le *Tragopogon pratense* L. (V. Salsifis), le *Spiræa Aruncus* L. (V. Spirée), et plusieurs champignons comestibles, notamment l'*Hydnum imbricatum* L. et le *Clavaria coralloides* L.; B. de capucin, une variété étiolée artificiellement du *Cichorium Intybus* L. (V. Chicorée), le *Nigella damascena* L. (V. Nigelle), et un Lichen, l'*Usnea barbata* L.; B. de Chanoine, la Mâche (*Valerianella olitoria* L.); B. de Chèvre, le *Spiræa aruncus* L. (V. Spirée), la Reine des prés, la Clématite sauvage, l'*Eryngium campestre* L. (V. Panicaut) et deux champignons comestibles, le *Clavaria flava* Schœff. et l'*Hydnum repandum* L.; B. de Dieu, l'*Andropogon ischæmum* L. ou *Chiendent à balais* et l'*A. Schœnanthus* L., qui fournit le *Schœnanthe de l'Inde et de Bourbon* (V. Schœnanthe); B. espagnole, le *Tillandsia usnoides* L. ou *Caragata* des Antilles (V. Tillandsia); B. de Jupiter, l'*Anthyllis Barba Jovis* L. (V. Anthyllide) et le *Centranthus ruber* L. (V. Centranthe); B. de moine, la Cuscute commune (*Cuscuta epithymum* L.); B. de renard, l'*Astragalus tragacantha* L., de la famille des Légumineuses-Papilionacées; B. de vache, un champignon comestible, l'*Hydnum repandum* L.; B. de vieillard, le *Tillandsia usnoides* L., de la famille des Broméliacées (V. Tillandsia). Ed. Lef.

BARBE (Ile) (V. Ile Barbe).

BARBE (Sainte), *Barbara*, vierge et martyre. Il n'y a guère de saint qui ait tourmenté les hagiographes autant que cette martyre. Le martyrologe romain assure qu'elle mourut à Nicomédie, pendant la grande persécution ordonnée par Maximin (235-238): après avoir enduré pour sa foi les horreurs d'une longue captivité, elle fut brûlée avec des lampes et eut les mamelles coupées; enfin, son martyre fut achevé par le glaive. Quelques auteurs, qui la font

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vivre et mourir à la même époque, supposent qu'elle fut disciple d'Origène : c'est l opinion du savant Baronius. D'autres la placent en Toscane, sous Maximien (?). D'après Métaphraste et Montbritius, elle aurait été martyrisée à Héliopolis en Egypte, sous l'empereur Galère (306), c.-à-d. soixante-quinze ans plus tard et dans un endroit fort distant de Nicomédie et de la Toscane. Cette dernière version s'accorde avec le Ménologe de l'empereur Basile. Tous les actes relatifs à cette sainte abondent en invraisemblances et en anachronismes, à ce point que la plupart des hagiographes confessent qu'on ne sait rien de précis sur son histoire et même que son existence est incertaine. — Cependant, sainte Barbe est l'objet d'une grande vénération chez les Grecs, les Russes et les Syriens. L'Eglise latine célèbre sa fête le 4 déc. ; et dans les paroisses où cet honneur n'est point dévolu à sainte Catherine, elle est la patronne des vierges de tout âge. En pareille matière, la légende est toujours plus réelle que l'histoire : elle est le symbole d'une conception religieuse mise en vie et en action. Ce qui fait la valeur de la légende de sainte Barbe, c'est qu'elle est, comme celle d'Agnès, de Catherine et de plusieurs saintes, mais sous une forme plus atroce, la personnification et la canonisation d'une tendance qui constitue, depuis le IIIe siècle, l'un des ressorts les plus énergiques de la puissance du catholicisme sur les femmes : le culte de la virginité, moins par ascétisme et à cause des sensualités du mariage, que comme condition des fiançailles et de l'union mystique avec Jésus, le divin époux des vierges, qu'on verra plus tard mettre l'anneau au doigt de sainte Catherine de Sienne et échanger son cœur avec le sien et enfin allumer chez la bienheureuse Marie Alacoque les embrasements qui ont produit la religion du Sacré-Cœur. A ce point de vue, l'histoire véridique de sainte Barbe est celle qui est narrée par Surius (*Vitæ sanctorum;* Cologne, 1570-1575, 5 vol. in-fol.). Son père s'appelait Dioscore. C'était un homme puissant en la ville de Nicomédie, mais idolâtre et soupçonneux; il tenait sa fille enfermée dans une tour, pour conserver sa pureté et pour qu'elle ne fût vue par aucun homme. Pendant un petit voyage qui le tint absent, Barbe, prévenue par les lumières de la grâce, se fit instruire dans la religion chrétienne et baptiser. Au retour de son père, elle refusa un mariage avantageux. Le père, furieux, dénonça sa fille, comme chrétienne, devant Marcien, gouverneur de la Bithynie; il eut la joie de la voir meurtrir à coups de nerf de bœuf, déchirée avec des ongles de fer et ignominieusement promenée toute nue par la ville de Nicomédie. On lui coupa même les mamelles, mais elle resta fermement attachée à Jésus-Christ, son céleste époux. Sa constance convertit une personne nommée *Julienne*, qui partagea son martyre. Enfin, son père requit contre elle un arrêt de mort et se chargea de l'exécuter; mais après avoir coupé le cou à sa fille, il fut frappé par la foudre. C'est pourquoi sainte Barbe préserve de la foudre ceux qui l'invoquent, comme il advint, en 1448, à Henri Cock de Gorcum, dont le témoignage a été souvent publié. C'est, sans doute, aussi pour cette raison qu'elle est devenue la patronne des artilleurs. E.-H. VOLLET.

BARBE (collège Sainte-) (V. SAINTE-BARBE).

BARBE. Nom donné par les Vaudois à leurs docteurs. (V. VAUDOIS).

BARBE-BLEUE, héros d'un conte populaire auquel les *Contes des Fées* de Charles Perrault ont assuré une notoriété universelle. Le récit de Perrault est si connu qu'il suffira de le rappeler brièvement. Un homme fort riche, mais qui a le malheur d'avoir la barbe bleue, est devenu veuf six fois. S'étant remarié une septième fois, il remet à sa femme la clef d'un cabinet en lui défendant d'y pénétrer en son absence; naturellement, poussée par la curiosité, celle-ci viole la défense, ouvre le cabinet, où elle trouve les cadavres des six premières femmes de son mari, et, dans son épouvante, laisse tomber la clef qui se tache de sang. Malgré tous ses efforts, elle ne peut faire disparaître de la clef le sang révélateur de sa désobéissance, et le mari se dispose à l'égorger, comme il avait égorgé ses autres femmes, lorsque les deux frères de la malheureuse surviennent à point pour la sauver en mettant à mort le terrible Barbe-Bleue. N'oublions pas pourtant, dans cette sèche analyse, l'émouvant épisode de la sœur Anne, montée au sommet d'une tour, que la pauvre femme interroge anxieusement : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Non, répond celle-ci à plusieurs reprises, je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. »

Tel est, dans ses traits essentiels, le conte de Barbe-Bleue. Quelle en est l'origine ? Quel peut être le personnage, historique ou légendaire, qui figure dans ce récit populaire sous le sobriquet de Barbe-Bleue ? La question est fort difficile à résoudre et a déjà fait couler beaucoup d'encre ; nous nous bornerons à exposer rapidement les différentes solutions qu'on a cherché à lui donner.

Les uns reconnaissent à cette légende la plus haute antiquité et la croient venue de l'Inde, comme un grand nombre de récits plus ou moins merveilleux qui se répandirent au moyen âge chez les peuples de l'Occident. Les chambres interdites et les clefs mystérieuses figurent souvent dans la mythologie âryenne ; les *barbes bleues* n'y sont pas non plus sans exemple. Le Rig-Véda nous montre Indra *secouant les poils de sa barbe d'azur*. Parmi les monuments figurés de l'antiquité égyptienne, on cite un dieu Bès *à la barbe azurée*. Zeus lui-même, ou Jupiter, n'avait-il pas la barbe et les sourcils tellement noirs *qu'ils en paraissaient bleus comme le plumage des corbeaux ?* Ces rapprochements plus ou moins fondés ont suffi pour ouvrir à Barbe-Bleue l'entrée du Panthéon mythologique ; on en a fait ni plus ni moins qu'un mythe solaire. Pour M. Husson, par exemple, Barbe-Bleue est Indra à la barbe azurée, c.-à-d. le soleil sous son aspect redoutable, pluvieux et tonnant. Les trésors qu'il possède sont l'or des nuages du matin et du soir. Il a sept femmes, car il est changeant comme ses pareils, Héraclès et Samson. Ses femmes sont d'ailleurs des *aurores* ; la dernière particulièrement est curieuse comme l'aurore qui voit tout et fait tout voir. Elle pénètre le mystère de *la chambre où est scellée la foudre*, comme dit Eschyle, et va être punie de sa curiosité, lorsqu'elle est sauvée par l'arrivée de deux cavaliers, ses frères. Ces deux personnages sont bien connus dans la mythologie : ce sont les Açvins du Rig-Véda, les Dioscures des poètes grecs, représentants des deux crépuscules, génies secourables de l'étoile du matin et du soir...

Se plaçant sur un terrain qui semble plus solide, certains auteurs ont voulu reconnaître dans Barbe-Bleue le roi Comor, prince breton du VIe siècle. D'après la légende de sainte Triphine, ce roi Comor, ayant déjà fait périr plusieurs femmes, obtint la main de Triphine, fille du comte de Vannes, Guéroc. Quelque temps après le mariage, Triphine apprend que son mari tuait ses femmes aussitôt qu'il s'apercevait qu'elles devenaient enceintes. Craignant d'avoir le même sort, elle s'enfuit vers son père ; mais Comor la poursuit, l'atteint dans un petit bois où elle se cache en vain et lui tranche la tête. De curieuses fresques, remises au jour en 1850, dans la chapelle de Saint-Nicolas, près de Bieuzy (Morbihan), représentent cette légende de sainte Triphine d'une façon bien plus conforme encore au conte de Barbe-Bleue. On voit, dans un premier tableau, la sainte épouser un seigneur breton; le second nous montre le seigneur sur le point de quitter son château remettant à sa femme une petite clef ; puis nous voyons le cabinet où sept femmes sont pendues, le retour du mari, la femme en prière et sa sœur à une fenêtre interrogeant l'horizon, etc. Mais cette ressemblance même est faite pour éveiller des doutes ; d'ailleurs ces peintures n'ont pas l'ancienneté qu'on a voulu leur attribuer (on a été jusqu'à parler du XIIIe siècle), et Rosenzweig, archiviste du Morbihan, a établi qu'elles n'avaient été exécutées qu'en 1704, c.-à-d. sept ans après la publication

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du conte de Perrault. Il est donc probable que l'artiste à qui on doit ces peintures a purement et simplement mis sur le compte du roi Comor la légende de Barbe-Bleue, parce qu'elle lui a paru plus dramatique que celle de sainte Triphine, avec laquelle elle avait en effet quelques légers points de contact.

Enfin, l'opinion qui tend aujourd'hui à prévaloir est celle qui voit dans Barbe-Bleue une transformation populaire du célèbre *Gilles de Rais* de l'histoire (V. ce mot). On sait que ce sinistre personnage, que Michelet a appelé *la Bête d'extermination*, fut brûlé à Nantes le 26 oct. 1440 : son procès établit qu'il avait égorgé des centaines d'enfants des deux sexes, après les avoir fait servir à l'assouvissement de ses lubriques passions. L'abbé Bossard, le dernier auteur qui se soit occupé de Gilles de Rais, a consacré un long chapitre à soutenir l'identité de ce dernier avec le Barbe-Bleue de la légende. Il est certain qu'à Tiffauges, à Machecoul, à Champtocé, châteaux possédés par Gilles de Rais et où se sont passées la plupart des scènes sanglantes décrites dans le procès, on a conservé encore aujourd'hui un souvenir très vivant de *la Bête d'extermination* et qu'on ne connaît l'ancien possesseur de ces châteaux que sous le nom de Barbe-Bleue. Toutefois, il y a peut-être moins de rapports entre l'histoire de Gilles de Rais, telle que nous la connaissons, et le conte de Barbe-Bleue de Perrault qu'entre ce dernier et la légende primitive de sainte Triphine, et tous les efforts de l'abbé Bossard ne réussissent pas à nous convaincre. Nous ne serions pas éloigné de croire qu'il y a eu une simple localisation de la légende de Barbe-Bleue à Tiffauges et dans les châteaux voisins, localisation facilitée par le souvenir confus des atrocités de Gilles de Rais, et qu'à l'origine Barbe-Bleue est aussi distinct de ce dernier que du roi Comor. Malheureusement, personne avant Perrault n'a parlé de Barbe-Bleue; il est donc impossible de savoir ce que l'auteur des *Contes de fées* a ajouté au récit populaire qui avait cours de son temps et par suite d'en isoler les traits primitifs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le nom d'Anne donné à la sœur de la femme de Barbe-Bleue ne paraît pas être de l'invention de Perrault et que ce nom semble indiquer pour la légende une source bretonne.

Ant. Thomas.

Bibl. : L'abbé Eugène Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue*; Paris, 1886, in-8. — Charles Deulin, *Barbe-Bleue*, article dans la *Revue de France* de 1876. — Husson, *la Chaîne traditionnelle, contes et légendes au point de vue mythique*; Paris, 1874, in-8.

BARBE Radziwill (en polonais *Barbara Radziwillowna*), reine de Pologne, née vers 1520, morte en 1550. Elle était fille du prince Georges Radziwill, castellan de Wilna et hetman du grand-duché de Lithuanie. Elle épousa d'abord un gentilhomme lithuanien, Stanislaw Gastold, voïévode de Novogrodek (1538). Devenue veuve, après quatre ans de mariage, elle se retira à Wilna. Là, Sigismond Auguste, alors grand-duc de Lituanie, la connut et l'épousa en secret (1547). Le mariage ne fut déclaré que lorsque le prince devint roi de Pologne. Malgré les efforts de la reine douairière Bona, et d'un parti de gentilshommes lithuaniens et polonais, Sigismond réussit à faire reconnaître son épouse comme reine et à la faire couronner (1550). Elle mourut peu de temps après, empoisonnée, croit-on, par l'ordre de la reine Bona. La tragique destinée de la reine Barbe lui a valu d'être l'héroïne d'un certain nombre d'œuvres de la littérature polonaise (Tragédies d'Alois Felinski et François Wezyk, poème d'Odyniec, Mémoires de Balinski). Ces œuvres ont en général pour but d'idéaliser le caractère de l'infortunée princesse. L'historien Szajnocha, dans une de ses esquisses, la montre sous un jour beaucoup moins favorable. L. L.

Bibl. : Outre les ouvrages ci-dessus indiqués, voir les *Histoires* de Sigismond Auguste.

BARBE ou BARBÉ. Famille de musiciens belges du XVIe siècle. Le premier, Antoine, qui était maître de chapelle à Notre-Dame d'Anvers en 1527, mourut en 1564. Il exerça une grande influence sur l'école belge si brillante au XVIe siècle. On a conservé de lui deux motets et une chanson. On trouvera ces motets dans le recueil intitulé : *Quatuor vocum musicæ modulationes numero* XXVI *ex optimis auctoribus diligenter saluta prorsus novæ utque types hactenus non excusæ* (Anvers 1542, in-4); la chanson dans le recueil de Tylmann Susato de 1544. Antoine Barbé, son second fils, fut musicien à la cathédrale d'Anvers et mourut en 1604. Le recueil de danse de P. Phalèse (Petit trésor des danses) contient quelques paroles de lui. Enfin, le fils de celui-ci, mort en 1626, fut un organiste distingué. Nommé en 1595 organiste de Saint-Jacques d'Anvers, il publia en 1599 un livre intitulé *Exemplaires des douze tons de la musique et de leur nature* (Anvers, in-4°). H. L.

BARBÉ (Jean-Baptiste), dessinateur, graveur et éditeur d'estampes flamand, né à Anvers en juil. 1578, mort dans cette ville en 1649. Il était fils du musicien Antoine Barbé et élève de Philippe Galle. Il fit un séjour en Italie. Son œuvre se compose d'environ 150 pièces, estampes ou vignettes, en majeure partie sujets de sainteté, gravées soit d'après ses propres inventions, soit d'après celles de ses compatriotes célèbres, tels que Martin de Vos, Rubens, A. Van Diepenbeck, etc. Ses meilleures planches sont : *Saint Antoine de Padoue* et *Saint Bernardin de Sienne*, en pendants, d'après P. de Jode ; *Saint François Xavier* et *Saint Ignace de Loyola*, en pendants; *saint Louis de France*, avec de petites scènes de sa vie, d'après P. de Jode ; *Louis XIII* et *Anne d'Autriche en prière devant saint François de Paule*. Les travaux de Barbé ont les qualités et les défauts des maîtres graveurs flamands de son temps : une finesse de burin exagérée, jointe à une monotonie désespérante; mais ce soin scrupuleux plaisait aux contemporains auprès desquels il jouissait d'une grande renommée. Van Dyck lui-même l'a immortalisé par un portrait qui fut gravé par S. Van Bolswert. G. P-I.

Bibl. : Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes. — Biographie nationale de Belgique.* — E. Kolloff, dans *Allgemeines Künstler-Lexikon.*

BARBE (Le P. Philippe), prêtre de la doctrine chrétienne, né à Londres en 1723, mort à Chaumont-en-Bassigny en 1792. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel des Rhétoriciens ou Rhétorique moderne* (Vitry-le-François, 1759, 2e éd.; Paris, 1763. 2 vol. in-12); *Fables et contes philosophiques* (Paris, 1771, in-12). On lui a attribué à tort un livre publié sans nom d'auteur : *Fables nouvelles* (Paris, 1762; 2e éd., 1770, in-12).

BARBÉ-Marbois (François, marquis de), homme politique français, né à Metz le 31 janv. 1745, mort le 12 fév. 1837. D'abord précepteur des enfants du maréchal de Castries, ministre de la marine, il fut nommé ensuite, grâce à l'appui du maréchal, consul général aux Etats-Unis, puis intendant à Saint-Domingue. Il introduisit d'utiles réformes dans l'administration de cette colonie, principalement dans les finances, sans cependant s'associer aux idées de liberté qui avaient cours alors. De retour en France à la fin de l'année 1789, Barbé-Marbois rentra dans le département des affaires étrangères. En 1791 il eut à se justifier d'avoir emmagasiné des farines à Philadelphie, puis il fut adjoint à M. de Noailles, ambassadeur de France, chargé de traiter, auprès de la diète de l'empire siégeant à Ratisbonne, des droits des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. Au retour de cette mission, il fut arrêté à Nuremberg, tandis que son chef, M. de Noailles, était gardé à vue. Relâché, il alla se fixer dans son pays natal, se livra à l'agriculture, devint maire de Metz, et consacra ses loisirs à l'étude des lettres. En l'an IV, le dép. de la Moselle l'envoya siéger au Conseil des Anciens. Tallien l'avait dénoncé à la Convention nationale comme ayant participé, en 1791, à la rédaction du traité de Pilnitz qui avait pour objet la coalition des puissances étrangères contre la France. Le Conseil des Cinq-Cents, à qui l'accusa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion fut déférée, passa à l'ordre du jour sur l'observation de Villers, qu'à cette époque Barbé-Marbois était maire de Metz, et que, dans plusieurs circonstances, il avait donné des preuves de son patriotisme.

Barbé-Marbois prit une part importante aux travaux du Conseil des Anciens. Il intervint souvent dans les débats de cette assemblée, principalement au sujet des finances et de la marine. Il attaqua plusieurs fois sans succès la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés. Il fut élu secrétaire du Conseil en l'an V. Désigné pour le ministère des Indes dans le plan de conspiration de Berthelot de La Villeheurnois, agent des princes, qui avait été saisi par le Directoire, il fut considéré comme royaliste. Néanmoins, à l'occasion de la prise de Trieste, il fit, le 11 germinal an V, l'éloge de l'armée d'Italie « et de son illustre chef ». Elu président le 1er prairial, il fit approuver la résolution relative à l'envoi de nouveaux agents du Directoire à Saint-Domingue. Il prit part à la lutte entre le Directoire et la majorité royaliste des Conseils. Son attitude lui valut d'être arrêté au 18 fructidor (4 sept. 1797), condamné à la déportation et transporté à la Guyane. Habitué au climat de Saint-Domingue, il fut préservé des maladies qui atteignirent la plupart des proscrits. Il refusa de s'échapper avec l'adjudant général Ramel. Deux ans après, le 8 fructidor an VII, il obtint, grâce aux démarches de sa femme, d'être transféré à Oléron.

Barbé-Marbois fut mis en liberté après le 18 brumaire an VII, et nommé en 1801, par l'intervention du consul Lebrun, son ami, conseiller d'Etat et directeur du trésor public. Sa direction fut érigée en ministère par arrêté consulaire du 5 vendémiaire an X. Il accompagna le premier consul à Bruxelles, et présida le collège électoral du dép. de l'Eure qui, en 1802, l'élut candidat au Sénat conservateur. Le traité de Saint-Ildefonse, conclu avec l'Espagne en 1801, avait rendu la Louisiane à la France. Le premier consul ne comprenant pas l'importance de cette colonie, résolut de la céder aux Etats-Unis d'Amérique. Barbé-Marbois fut chargé de cette négociation (1803). Il avait mission de traiter moyennant 50 millions. Il obtint 81,300,000 fr., sur lesquels 20 millions étaient applicables aux indemnités dues aux négociants de l'Union pour des prises indûment faites sur eux. Le premier consul l'en récompensa par un don de 192,000 fr. En 1805, Barbé-Marbois fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur; peu après il obtint le titre de comte. L'année suivante, une fausse opération de finances qu'il avait approuvée amena une baisse imprévue des fonds publics, et eut les plus funestes effets sur le crédit. Napoléon, à son retour de la campagne d'Austerlitz, manda aussitôt le ministre du trésor, le traita avec la plus extrême dureté et le destitua immédiatement.

La disgrâce de Barbé-Marbois ne dura pas longtemps. En 1808, l'empereur le nomma premier président de la cour des comptes. Les discours qu'il adressa à Napoléon au nom de cette compagnie sont d'une incroyable servilité.

Barbé-Marbois entra au Sénat en 1813. Au mois d'avr. 1814, il fut un des quatre rédacteurs de l'acte de déchéance de Napoléon. Il reçut avec quatre autres membres la mission de préparer et de soumettre au Sénat le projet de constitution que devait jurer Louis XVIII et que ce prince refusa d'accepter. En même temps, dans un discours à la cour des comptes, il déclara que l'empereur de Russie, le roi de Prusse et les autres princes « réunis pour la plus belle des causes » étaient « nos alliés, nos amis, et que depuis longtemps nous n'avions pas été aussi libres qu'en présence de ces étrangers en armes ». Il fut nommé membre de la commission chargée de préparer la Charte constitutionnelle et, avec Lainé, Boissy d'Anglas et Félix Faulcon, il défendit la liberté de la presse comme la condition nécessaire des institutions représentatives; il se prononça également pour que le droit d'initiative fût laissé dans une certaine mesure aux Chambres. Dès le mois de juin, il fut nommé par le roi pair de France, conseiller honoraire de l'université; et une ordonnance du 27 fév. 1815 le confirma dans les fonctions de premier président de la cour des comptes.

Après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon nomma M. Collin de Sussy premier président de la cour des comptes, et fit donner l'ordre à Barbé-Marbois de s'éloigner de Paris. Barbé-Marbois ne rentra dans cette fonction qu'après la seconde Restauration. Il fut nommé par le roi président du collège électoral du Bas-Rhin, dont le territoire était occupé par les troupes alliées, et obtint des généraux ennemis que les électeurs pussent entrer dans Strasbourg, dont le blocus était formé.

Au mois d'août 1815, lorsque le ministère présidé par M. de Talleyrand céda la place au ministère dont le duc de Richelieu était le chef, Barbé-Marbois, quoique déjà septuagénaire et de mauvaise santé, devint garde des sceaux et ministre de la justice en remplacement de M. Pasquier. Il choisit M. Guizot, ami de Royer-Collard, pour secrétaire général. Pour donner des gages au parti ultra-royaliste, il lui livra les principales places de la magistrature, et, après l'évasion de M. de la Valette, il retint en prison la femme du condamné et voulut même la poursuivre comme complice. Cependant, lors de la discussion de l'adresse à la Chambre des pairs, Barbé-Marbois combattit et fit modifier un passage de ce document, dicté ou inspiré par M. de Chateaubriand, et qui demandait clairement au roi des supplices et des destitutions. Il présenta à la Chambre des députés la loi sur la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte. La majorité accueillit par une explosion d'indignation la lecture d'une loi dont, à son avis, les peines étaient trop légères et la procédure trop lente. Ce projet de loi rendit inévitable la rupture du ministère et de la majorité de la Chambre. Lors de la discussion, les ultra-royalistes demandèrent que, dans le cas d'attentat à la majesté royale, la peine de mort fût substituée à la peine de la déportation. « Alors, dit M. Duvergier de Hauranne, M. de Serre, avec l'émotion d'un honnête homme indigné, vint, pour la seconde fois, au milieu des murmures, supplier la Chambre de ne pas faire des lois dictées par la passion, des lois que la conscience des juges et des jurés refuserait d'appliquer; et le garde des sceaux, jadis déporté à la Guyane, fit, pour prouver que la loi était assez sévère, le tableau simple et touchant des rigueurs et des souffrances de la déportation. M. Barbé-Marbois ajouta que le roi, dont la pensée était bien connue de ses ministres, désirait avant tout que les discussions de la Chambre portassent l'empreinte de sa justice et de sa bonté. » La peine de mort finit par être rejetée. Ces discussions avaient augmenté le mécontentement des ultra-royalistes contre Barbé-Marbois. Quelque temps après, la Chambre des députés rejeta au scrutin secret l'ensemble de la loi relative à la réorganisation de la cour des comptes dont chacun des articles avait été adopté par assis et levé. Elle le fit dans le dessein d'obliger Barbé-Marbois à prendre sa retraite.

Le 10 mai 1816, il sortit du ministère en même temps que M. de Vaublanc. Il fut de nouveau nommé premier président de la cour des comptes. A l'avènement de Charles X, il adressa au nouveau roi un discours semblable à ceux qu'il avait tenus à Napoléon et à Louis XVIII. Lorsque le trône de Charles X s'écroula et que le duc d'Orléans prit les rênes du gouvernement en qualité de lieutenant général du royaume, Barbé-Marbois alla le complimenter au nom de la cour des comptes. En 1833, une maladie le décida à offrir sa démission des fonctions de premier président. Le roi ne l'accepta pas; mais le 4 avr. 1834 il donna à Barbé-Marbois pour successeur M. Barthe. Pour adoucir l'amertume du vieux magistrat, il lui envoya son portrait avec une lettre autographe. Barbé-Marbois a publié plusieurs ouvrages dont voici les principaux : *Essai sur les moyens d'inspirer aux hommes le goût de la vertu* (1769, in-8); *Lettres de madame la marquise de Pompadour, depuis 1746 jusqu'à 1762* (Londres, 1717,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2 vol. in-8; 1772, 3 vol. in-12; 1772, 4 vol. in-12; 1773, in-8 ou in-12, nouvelle édition précédée d'une notice sur madame de Pompadour; Paris, 1811, 2 vol. in-12); *Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin* (Paris, 1792, in-8); *Réflexions sur la colonie de Saint-Domingue*, ou *examen approfondi des causes de sa ruine et des mesures pour la rétablir* (1796, in-8); *Complot d'Arnold et de sir Henry Clinton contre les Etats-Unis d'Amérique et contre le général Washington, en sept. 1780* (Paris, 1816 in-8); *De la Guyane, de son état physique, de son agriculture, de son régime intérieur, et du projet de la peupler avec des laboureurs européens* (Paris, 1822, in-8); *Socrate en délire*, traduit de l'allemand de Wieland; *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux Etats-Unis, etc.* (Paris, 1828, in-8); *Journal d'un déporté non jugé*, ou *déportation en violation des lois décrétées le 18 fructidor an V* (Paris, 1834, 2 vol. in-8; 1835, 2 vol. in-8, avec carte et deux portraits).

Lucien DELABROUSSE.

BARBÉ-MARBOIS (Maurice DE), magistrat et administrateur français, frère du précédent, fut d'abord président de la cour royale de l'île de France, puis président de l'Assemblée coloniale. Au mois de janv. 1792, Latouche se plaignit à l'Assemblée législative des vexations qu'il faisait subir aux habitants de la colonie. En 1797, le Directoire ayant envoyé des commissaires à l'île de France pour faire exécuter les décrets concernant l'abolition de l'esclavage et préparer une attaque contre les possessions anglaises de l'Inde, Barbé de Marbois contribua à les faire expulser. Il devint président de la cour d'appel et ne rougit pas de conserver cette place après que les Anglais se furent emparés de l'île. Il est mort en 1830, après y avoir séjourné soixante ans.

BARBE (François-Paul), homme politique français, né le 4 fév. 1836 à Nancy. Entré à l'École polytechnique en 1855, il en sortit officier d'artillerie, mais il donna sa démission en 1862 pour se livrer exclusivement à l'agriculture et à l'industrie. En 1870, pendant la guerre franco-allemande, avec l'autorisation de Gambetta, il établit, pour le service des armées, la première fabrique de dynamite. Il n'entra dans la vie politique qu'en 1885, lors des élections législatives générales. Porté sur la liste radicale, il fut élu, au scrutin de ballottage, en tête de la liste radicale, député pour le dép. de Seine-et-Oise. Lors de la formation de son ministère, le 30 mai 1887, M. Maurice Rouvier l'a choisi comme ministre de l'agriculture.

L. LU.

BARBEAU I. ZOOLOGIE. — (*Barbus* Cuv.). Genre de *Poissons Téléostéens* (Osseux), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Cyprinidés*, ayant de grandes affinités avec les *Carpes* (V. ces mots), mais se distinguant, par le corps fusiforme, à dorsale courte précédée de trois petits rayons simples, et d'un quatrième consistant en une forte épine, lisse ou dentelée; par le nombre des barbillons, deux antérieurs situés à l'extrémité de la mâchoire supérieure, et deux labiaux ou postérieurs situés aux commissures de cette même mâchoire. — Le genre Barbeau est un des plus largement répandus, et par suite de modifications diverses caractéristiques des types primitivement réunis sous ce nom, il peut être subdivisé en plusieurs genres. Ces genres, dus à Gunther pour la plupart, seront étudiés à leur place; ici nous nous occupons seulement du genre Barbeau Type, représenté par notre Barbeau fluviatile *(Barbus fluviabilis Agas.)* ou *Cyprinus barbus* de Linné. Son corps est étroit, allongé, assez épais en avant et aminci en arrière, la tête est effilée quoique assez large, le museau proéminent, la bouche un peu protractile. On compte de 60 à 70 écailles sur une seule ligne, de l'ouïe à l'origine de la queue; sa teinte est verdâtre sur les régions supérieures, les flancs nuancés de gris et de jaune, le ventre blanc; la dorsale grisâtre et tachetée de points bruns, l'anale, la caudale et les ventrales d'un jaune orangé.

Le Barbeau peut atteindre une assez forte taille, et un poids de 5 à 6 kilog. On le trouve dans toute la France. Il

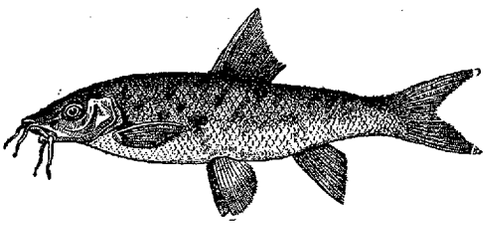

Barbeau, Barbus fluviabilis *(Agas.)*

est très commun en Angleterre, particulièrement dans la Tamise, et se rencontre également dans le Rhin, le Danube, etc. Il recherche les bassins pierreux et sablonneux, se plaît dans les eaux courantes, et se réunit souvent en troupes composées de 15 à 20 individus; il se nourrit de vers, d'insectes, de mollusques et quelquefois de cadavres de petits animaux en décomposition. Sa chair est blanche, d'assez bon goût, surtout quand elle est grasse. Mais ses œufs sont réputés dangereux, on cite plusieurs cas d'empoisonnement chez des personnes qui en avaient fait usage; Block, le célèbre ichtyologiste, affirme qu'il n'en est rien et qu'il en a fait usage sans en être incommodé. Les jeunes Barbeaux sont souvent confondus avec les *Goujons* (V. ce mot) et vendus comme tels.

ROCHBR.

II. PÊCHE. — Il n'existe pas de pêche particulière pour ce poisson. Il est très vorace et mord parfaitement à l'hameçon; néanmoins la véritable manière de le prendre c'est la pêche dans les pelotes et généralement toute pêche de fond, la ligne à soutenir, les jeux, les lignes de nuit. On est certain de le rencontrer et de réussir, le soir et le matin, au crépuscule et dans les eaux courantes, limpides et profondes. Les appâts qu'il préfère sont, en été: le fromage de gruyère fort, les vers à queue de rat, l'asticot; au printemps et à l'automne, pendant les crues, le ver de terre rouge est excellent; enfin en toute saison on peut se servir également de la rate de bœuf ou d'une viande cuite quelconque. — La chair du barbeau est blanche, ferme et délicate, la laite est grosse, plus rouge que blanche et très bonne à manger. Les œufs sont vénéneux ou plutôt purgatifs (V. ci-dessus). Les anciens n'ignoraient aucune des qualités de sa chair et Ausone dit que plus il devient vieux, plus sa chair acquiert de saveur. Au moyen âge, il était très prisé. On en parle sous le nom de *berbix* dans un acte antérieur à Charlemagne: c'est le testament de saint Willebrod en faveur du monastère d'Epternack, en 1726. Coulon prétend que l'abbaye de *Barbeau* fondé par Louis VII fut ainsi nommé parce que ce prince, pêchant dans la Seine, prit un de ces poissons qui avait dans l'estomac une pierre précieuse. A diverses reprises, il fut pris des mesures pour la conservation de l'espèce et il est encore défendu de le pêcher de nuit. On mange le barbeau cuit en étuvée comme la carpe, ou simplement sur le gril avec une sauce blanche aux câpres.

L.-F. P.

BIBL.: BLANCHARD, *Poissons des eaux douces de la France.* — SAUVAGE, *Brehm*; éd. française. — GUNTHER, *Cat. Fish. Brit. mus.*, t. VII.

BARBEAU (Bot.). Nom vulgaire du *Nigella damascena* L. (V. NIGELLE) et de plusieurs Composées du genre *Centaurea* L. Ainsi on nomme: B. BLEU, le Bluet (*Centaurea cyanus* L.); B. JAUNE, le *Centaurea solstitialis* L. et le *C. suaveolens* Willd.; B. VIVACE ou de B. DE MONTAGNE, le *Centaurea montana* L.; B. MUSQUÉ, le *Centaurea moschata* Willd. (V. CENTAURÉE).

BARBEAU DE LA BRUYÈRE (Jean-Louis), érudit et littérateur français, né à Paris le 29 juin 1710, mort à Montmartre, le 20 nov. 1781. Fils d'un marchand de de bois et destiné à l'état ecclésiastique, il ne tarda pas à quitter le petit collet et fit un long séjour en Hollande,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'où il rapporta des cartes peu connues qu'il communiqua au géographe Buache. Après avoir collaboré aux publications de celui-ci et à diverses compilations de Lenglet du Fresnoy, il publia une *Mappemonde historique* (1750, in-8) et une traduction de la *Description de l'empire russe* de Strahlemberg (1757, 2 vol., in-12); mais son principal travail et son meilleur titre à nos yeux est la part considérable qu'il prit à la refonte de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong (1768-1778, 5 vol. in-folio), sous la direction de Fevret de Fontette dont il a écrit la *Vie* (1775, 2 vol. in-8). Attaché à la secte janséniste, Barbeau de la Bruyère a été l'éditeur d'une *Vie de M. François Paris, diacre* (1731, in-12), et des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld (Utrecht, 1741, 3 vol. in-12). Maurice Tourneux.

Bibl.: *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 25 janvier 1782.

BARBEAU-Dubarran (Joseph-Nicolas), homme politique français, né à Magnan (dép. actuel du Gers) le 3 juil. 1761, mort à Bâle (Suisse) le 17 mai 1816. Il était procureur à Montreuil au moment de la Révolution. Le dép. du Gers l'envoya à la Convention nationale où il se montra comme l'un des plus fougueux montagnards. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Le 14 du premier mois de l'an II, il fut élu président de la société des Jacobins. Nommé membre du comité de sûreté générale, il proposa, au nom de ce comité, les mesures les plus rigoureuses. Il fit décréter d'accusation et renvoyer devant le tribunal révolutionnaire, Osselin, député de Paris, qui, après avoir pris l'initiative des lois contre l'émigration, avait donné asile chez lui à une émigrée, la marquise Luppé de Charry. Condamné à mort, ainsi que la marquise, Osselin fut exécuté le 8 messidor an II. Barbeau-Dubarran fit également décréter d'accusation et envoyer devant le tribunal révolutionnaire le maréchal de camp Lagadie et les administrateurs de police Soulès et Froidure, compromis dans la même affaire. Un peu plus tard, il fit aussi traduire devant le tribunal révolutionnaire Bernard, suppléant de Barbaroux, et le comte de Barbotan, qui avait été acquitté par le jury criminel du Gers. Il fit envoyer devant le tribunal révolutionnaire six officiers du camp de Maubeuge, mis en état d'arrestation par ordre du représentant Letourneur, de la Sarthe. Le 9 thermidor, il se prononça contre Robespierre, et alla même jusqu'à présenter un décret pour la prompte punition des traîtres. C'est lui qui, le 24 fructidor an II, rendit compte à la Convention, au nom du comité de sûreté générale, de l'assassinat de Tallien. Delmas ayant présenté, le 25 vendémiaire an III, une proposition relative à la police des sociétés populaires, l'ancien président des Jacobins combattit avec énergie l'opinion de Rewbell et de Bourdon (de l'Oise), qui voulaient empêcher les sociétés de correspondre entre elles. La proposition fut néanmoins votée. Le 3 germinal, il se joignit à Carnot et à Prieur, de la Côte-d'Or, pour défendre les anciens membres du comité de salut public, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et Barrère. Il reprit la parole quelques jours après, le 29 germinal, après Barrère et Collot d'Herbois, et cita, à la décharge des prévenus, vingt et un décrets qui, tous, ajoutaient à la rigueur de la loi des suspects. Mais après le soulèvement du 1er prairial, il fut lui-même dénoncé par Henri Larivière et Gouly, et décrété d'accusation, le 9 germinal, en même temps que Robert Lindet, Jean-Bon Saint-André, Jagot, Elie Lacoste, Lavicomterie, David, Vouland et Bernard (de Saintes). L'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. Il vécut dans la retraite pendant la République directoriale et l'Empire. Mais le dép. du Gers l'envoya à la Chambre des représentants, en 1815. Après la seconde Restauration, il fut compris dans la disposition de l'art. 7 de la loi des 12-14 janv. 1816, concernant « les régicides qui avaient voté pour l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, et qui, par là, s'étaient déclarés ennemis irréconciliables de la France et du gouvernement légitime ». Il fut, en conséquence, banni à perpétuité du royaume. Il se retira en Suisse et y mourut la même année. L. Delabrousse.

BARBEAUX (N.-D. de) *Barbellum*, *Barbellæ de Sacro-Portu*, abbaye cistercienne du diocèse de Sens, fondée en 1147, par le roi de France qui y fut enterré. Elle se trouvait près de la Seine, sur le territoire de la commune actuelle de Fontaine-le-Port (Seine-et-Marne).

BARBE-BLEUE (V. ci-dessus, p. 357).

BARBECHAT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. du Loroux-Bottereau; 1,059 hab.

BARBEDETTE-Chermelais (Joseph-Jean), jurisconsulte français, né aux Faucheries (Ille-et-Vilaine) le 11 oct. 1784, mort au village du Planty le 28 janv. 1826. Après avoir étudié successivement à Fougères, à Rennes et à Paris, il exerça, pendant quelque temps, la profession d'avocat avec le plus grand succès. Il accepta ensuite une place de sous-chef dans l'administration de la guerre; mais il ne l'occupa pas longtemps et il rentra de nouveau au barreau. Après la Restauration, lors de l'organisation des tribunaux, en 1816, il fut renommé président du tribunal civil de Fougères. Il occupa ces fonctions pendant dix ans. Il avait publié un *Traité des attributions des juges de paix*; il avait également collaboré au *Répertoire de la nouvelle législation*, publié par Favard de Langlade: il peut même être regardé comme le principal auteur de cette publication. G. L.

BARBEDETTE (Hippolyte), homme politique français, né à Poitiers en 1827. Après avoir fait son droit il entra dans la magistrature et y resta jusqu'en 1870. Il n'entra dans la vie publique qu'en 1876 en posant, sans succès, sa candidature législative contre celle de M. Fournier. Il n'eut pas plus de succès en 1877. Mais le 14 juil. 1878, à la suite de l'invalidation de l'élection de M. Fournier, il fut élu par 9,528 voix contre 8,367 à M. Fournier, qui se représentait. Le 21 août 1881, n'ayant plus de concurrent, il recueillit 11,495 suffrages. Enfin le 5 janv. 1885, il a été élu sénateur de la Charente-Inférieure par 546 voix sur 1,041 électeurs. En même temps qu'il faisait de la politique, M. Barbedette s'occupait d'art musical. On a de lui: *Beethoven, esquisse musicale* (la Rochelle, in-8, 1859); *Chopin, essai de critique musicale* (in-8, 1861); *Weber* (in-8, 1863); *Etudes sur la littérature contemporaine et les idées nouvelles* (in-8, 1865); et enfin un grand nombre d'articles dans le journal *le Ménestrel*. L. Lu.

BARBEDIENNE (Ferdinand), industriel français, né à Saint-Martin-de-Fresnay (Calvados) en 1810. Ses parents étaient de pauvres agriculteurs. En 1822, ils se trouvèrent dans une telle détresse, que le père dut se séparer de son fils, après l'avoir conduit à pied à Paris, où il le mit en apprentissage chez un sellier. Le fils embrassa son père, et celui-ci partit en glissant entre les mains de l'enfant six francs en pièces de six liards. Quelques semaines après, l'enfant entra chez un haut commerçant de la rue de l'Arbre-Sec, qui vendait des fournitures de bureaux et s'occupait de papiers peints. L'apprentissage fut de quatre années. Le jeune homme fut ensuite employé dans plusieurs fabriques de papiers peints. Un de ses patrons, remarquant son assiduité, son intelligence et son ardeur, le prit en affection et lui procura les moyens de s'établir. Barbedienne organisa sur des bases nouvelles une maison qui devint bientôt une des plus importantes de la place de Paris. Cette situation brillante ne suffisait pas à Barbedienne, dont les instincts artistiques se développèrent en 1833. Il se jeta éperdûment dans la mêlée « romantique » et il rêva de reconstituer les chefs-d'œuvre en bronze de l'antiquité, aussi bien que ceux de la Renaissance italienne et française. Pendant cinq années il forma des projets qu'il finit par réaliser. Il fallait résoudre deux problèmes: réduire les chefs-d'œuvre antiques et modernes aux propor-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions que nécessitaient nos étroits logements et les offrir au public à des prix relativement modérés. En 1839, le hasard mit Barbedienne en rapport avec Achille Collas, qui n'était alors qu'un simple ouvrier mécanicien, sans éducation première et sans instruction. Achille Collas, doué du génie de l'invention, était parvenu à construire de toutes pièces le merveilleux instrument qui a fait sa réputation. A l'aide de cet instrument, le premier venu pouvait réduire mathématiquement les objets en bas-reliefs ou en ronde-bosse, tels que statues, bustes, vases, ornements, etc. Barbedienne, sans la moindre hésitation et sans faire le moindre calcul, proposa une association à Achille Collas, celui-ci accepta avec reconnaissance et la maison connue aujourd'hui du monde entier fut fondée.

Les débuts furent couronnés de succès, 300 ouvriers exécutèrent en bronze d'art douze cents sujets tirés des principaux musées de l'Europe. Pourtant, une réaction se produisit; la crise financière, très intense en ces années, faillit amener la ruine de la maison. Barbedienne en triompha, grâce à son énergie et à son labeur incessant. Il continua à grouper autour de lui une phalange d'artistes et d'ouvriers, qui travaillaient dans des ateliers modèles, munis d'un outillage perfectionné sans cesse. Aux réductions artistiques, il ajouta la fabrication des bronzes d'ornement et appliqua ses procédés à la décoration.

Après avoir reproduit les chefs-d'œuvre de la statuaire de l'antiquité et de la Renaissance, Barbedienne créa des modèles d'art industriel et prouva la justesse de ces paroles de Gœthe : « Il n'est aucun métier que l'ouvrier ne puisse élever jusqu'à l'art, par l'application qu'il y porte. » Barbedienne contribua également à mettre à la mode les cloisonnés chinois, les bronzes japonais, et perfectionna la fabrication européenne des émaux. De 1850 à 1854, il fut chargé de l'ameublement des salons de l'Hôtel de Ville, de Paris. En 1844, la maison obtint sa première médaille de bronze. En 1851, elle obtenait, à l'exposition universelle de Londres, deux grandes médailles. En 1855, elle obtenait la grande médaille d'honneur, à l'exposition universelle de Paris (Classe de l'ameublement), pour la réduction mathématique obtenue par les procédés d'Achille Collas. Nous renonçons à donner la longue nomenclature des autres récompenses. En 1863, Barbedienne a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, officier quelques années plus tard. A la suite de l'exposition de Vienne, il fut promu commandeur. Il a rédigé, pour le catalogue officiel de l'exposition de 1867, une importante notice sur la classe des bronzes. Au premier rang de ses collaborateurs il convient de citer M. Constant Sevin, le sculpteur ornemaniste de talent, qui, depuis trente années, est le plus fidèle collaborateur du chef de la maison, et le ciseleur Attarge, un autre compagnon de lutte, qui est mort prématurément. Plus de soixante collaborateurs de Barbedienne ont été récompensés dans les expositions universelles qui se sont succédé de 1851 à 1878.

Dès qu'il l'a pu, il a voulu faire participer largement les artistes, dont il a vulgarisé les œuvres, aux avantages obtenus. Il leur a offert, tout en leur laissant la nue propriété de leurs œuvres, d'exécuter à ses risques et périls les réductions et modèles des œuvres choisies, et de leur payer une prime sur le produit net de la vente. Ces nouveaux droits d'auteur ont produit, en vingt-cinq ans, 1,490,339 fr.

Voici ce qu'a dit de lui M. Falize fils, le maître orfèvre bien connu : « Barbedienne est aujourd'hui une des gloires françaises; il occupe au sommet de cet art industriel dont on a fait un mot nouveau, sinon une chose nouvelle, une place universellement enviée. Il n'est dans aucune profession, dans aucun pays, un homme qui, par les mêmes chemins, ait acquis une telle renommée ; il jouit de son vivant de cette gloire pure qu'ont eue, seulement après leur mort, quelques privilégiés parmi les maîtres de l'outil. »

Louis LAUNAY.

BARBE-JEAN (Mar.). Synonyme de *sous-barbe* (V. ce mot).

BARBÉLITES. Nom donné à certains gnostiques. La plupart des auteurs qui ont traité la question du Gnosticisme rattachent les *Barbélites* aux Ophites, et font dériver leur nom du nom de *Barbélo*, æon gnostique. La chose est loin d'être certaine. Le nom de *Barbélites* se trouve dans saint Epiphane, mentionné avec plusieurs autres, comme appartenant à la secte connue sous le nom général de *Gnostiques*. Selon saint Epiphane ce serait une secte particulière, ce qui ne peut guère être admis, le nom de *Gnostiques* étant un nom générique commun à tous ceux qui croyaient participer à la sublime connaissance de la gnose, sans distinction de système. La dérivation du nom des *Barbélites* ne semble pas plus digne de créance. Il n'y a nul exemple d'une secte gnostique ayant tiré son nom d'un æon particulier, et d'un æon qui n'avait aucun rôle prépondérant dans un système particulier, commun qu'il était à plusieurs systèmes différents. Il est beaucoup plus vraisemblable que le nom de *Barbélites* et celui de *Barbélo* viennent d'une composition semblable sans avoir aucune relation de dépendance entre eux : tous deux ils sont composés d'un mot sémitique *bar*, fils, et de *ba'al*, Seigneur ; ce qui donne le sens de *Fils du Seigneur* pour les Barbélites, ou de *Fille du Seigneur* pour Barbélo. Barbélo était un æon femelle. Il entrait de plus dans le nom de Barbélo un composant d'origine égyptienne, *āā* de l'ancien égyptien prononcé ω. D'après une théorie que je me suis efforcé de faire prévaloir, les Barbélites étaient les initiés de la doctrine valentinienne les plus avancés, ceux qui étaient parvenus au dernier degré de l'initiation valentinienne, au sixième. Cf. *Essai sur le gnosticisme égyptien* par E. Amelineau, Annales du musée Guimet, t. XIV, pp. 240-258. E. AMELINEAU.

BARBELLO ou BARBELLA (Jacques), peintre italien, né à Crémone en 1590, mort en 1656. Ses œuvres se trouvent surtout à Bergame et à Brescia.

BIBL.: PARTA; *Le pitture notabili di Bergamo*, 1775. — BROGNOLI, *Guida per la città di Brescia*, 1826.

BARBÉLO, æon des systèmes gnostiques. D'après une opinion commune, cet æon appartenait au système des Ophites ; on le trouve mentionné dans des systèmes qui n'ont aucun rapport avec les particularités propres au système des Ophites. D'après saint Irénée (liv. I, ch. XXIX), Barbélo était un æon vierge et femelle ; son père était l'*Innommable*, il voulut se manifester à sa fille et produisit ainsi avec elle la *Prognosis*, l'*Incorruptibilité* et la *Vie éternelle*, ce qui remplit Barbélo de tant de joie qu'elle conçut et enfanta la *Lumière*. Saint Epiphane en parle dans plusieurs passages de son grand ouvrage sur *les Hérésies* des premiers siècles de notre ère : les renseignements qu'il fournit lui sont parfois communs avec Philastre, parfois lui sont propres. D'après ces renseignements, Barbélo dans le plérôme gnostique habitait le huitième ciel et était une émanation du Père. Elle avait donné naissance à Ialdabaôth qui s'empara du septième ciel et se proclama le seul Dieu, ce qui fut pour Barbélo le sujet de grandes lamentations. Dans d'autres passages, saint Epiphane confond Barbélo avec Prunicos du système Ophite, il lui donne pour fils Caulacau au lieu de Ialdabaôth. Barbélo se manifestait souvent aux Archons des mondes gnostiques, et souvent elle se manifestait sous une forme de grande beauté. Les âmes pneumatiques étaient conduites devant Barbélo, après la mort, comme à la reine du monde où elles devaient trouver les suprêmes et immortelles délices du salut final. Ces renseignements sont à peu près les seuls que nous fournissent les Pères grecs ou latins. Un ouvrage gnostique, parvenu jusqu'à nous dans la version copte et connu sous le nom de *Pistis Sophia*, nous fournit d'autres détails. D'après cet ouvrage, Barbélo est la mère de Pistis Sophia, elle habite aussi dans l'une des sphères supérieures et jouit une grande autorité : il est évident qu'elle est l'un des principaux personnages du plérôme, ayant sous ses ordres une foule de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puissances bizarres, émanées d'elle-même plus ou moins directement. — De tous ces traits qui paraissent inconciliables au premier abord, car les uns semblent accuser le système de Basclide, les autres celui de Valentin, d'autres le système Ophite, on peut conclure avec toute vraisemblance, et même avec certitude, que Barbélo était un æon femelle, appartenant à la dodécade valentinienne et que c'était l'un des noms donnés plus tard à Sophia, celle qui était connue sous le nom de Sophia Achamoth, pour la distinguer de la Sophia Avorton qu'elle avait produite par sa seule puissance et dont tous les malheurs sont racontés au long dans l'ouvrage *Pistis Sophia*. En tant que Sophia Achamoth, Barbélo faisait partie du plérôme supérieur et habitait le monde nommé Ogdoade. D'après les lois invariables qui ont présidé à la confection de tous les systèmes gnostiques, la similitude des mondes a voulu que dans chacun des mondes supérieurs comme dans chacun des mondes du milieu, et sans doute aussi dans chacun des mondes inférieurs, le nôtre excepté, les mêmes hiérarchies d'æons, d'anges et de tous les nombreux agents du *gnosticisme* se succédassent dans le même ordre. C'est ce qui explique les apparentes contradictions qui semblent résulter des témoignages des Pères grecs. Ils n'ont pas connu cette loi de similitude et ils ont eu des étonnements et des éblouissements parce qu'ils n'ont pu se rendre un compte exact des systèmes gnostiques. Au fond *Barbélo*, la *grande fille du Seigneur*, est une conception très ordinaire dans la gnose, c'est une Sophia sous un autre nom, c'est la puissance passive ou femelle concourant à la production des choses existantes et ne pouvant arriver à produire quelque chose de parfait sans la participation du principe mâle et actif, c.-à-d. du Père ineffable, innommable, de l'Ancien des temps ou de l'Abîme, selon les différents noms qu'on lui a donnés. E. Amelineau.

BARBENTANE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Châteaurenard; 3,148 hab. Château et tour du XIV^e^ siècle.

BARBERA (Viticult.). Ce cépage est cultivé depuis longtemps dans les vignobles du Piémont. Actuellement, il se répand dans les provinces environnantes, où il occupe déjà une place importante parmi les autres variétés de vigne. Ce qui le fait rechercher, c'est sa grande fertilité. Il donne en grande quantité un vin généreux, assez coloré et de longue conservation quand il est bien clarifié. La souche est vigoureuse, très fertile, mais un peu sujette aux ravages de l'oïdium. Les feuilles sont grandes, d'un beau vert et parfois teintées de rouge en été ; glabres à la face supérieure, duveteuses à la face inférieure; les grains sont ovoïdes, d'un beau noir, et à saveur vineuse un peu âpre. P. Viala.

BARBERÀ (Gaspero), imprimeur et éditeur italien, né à Turin en 1818. A Gênes, en 1837, frappé de rencontrer un Dante italien récemment imprimé à Paris, il se promit de faire ses efforts pour relever l'Italie du tribut qu'elle payait assez largement à la typographie parisienne. Après avoir passé par diverses maisons, partagé nombre d'associations, il devint le secrétaire de l'éditeur Lemonnier, de Florence, et bientôt son associé. Ce fut le commencement de sa fortune; en 1854, il était appelé à diriger l'imprimerie grand-ducale et peu après il fondait une maison qui depuis n'a cessé de prospérer, non sans avoir eu sa part d'influence sur les lettres italiennes. Il a édité *le Spettatore*, *la Biblioteca civile dell' Italiano*, *Toscana e Austria* (1859), livre et œuvre patriotiques, *la Nazione*, journal qui fut un moment très populaire, *la Nuova antologia*. C'est chez lui qu'ont débuté nombre de littérateurs contemporains, entre autres le poète italien le mieux doué de cette époque, M. G. Carducci. R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei ;* Florence, 1880, in-8.

BARBERAZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (sud) de Chambéry; 607 hab.

BARBEREAU (Mathurin-Auguste-Balthasar), musicien et surtout théoricien français, né à Paris le 14 nov. 1799, mort à Paris, en juil. 1879. Il fit au Conservatoire toutes ses études, en grande partie sous la direction de Reicha. En 1813, il obtint un second prix de violon ; en 1820, une mention de composition musicale; en 1822, un second prix ; en 1824, le premier grand prix, pour une cantate intitulée *Agnès Sorel*. Après un séjour en Italie et un autre en Allemagne, il se fit chef d'orchestre du théâtre des Nouveautés à Paris, puis chef d'orchestre du Théâtre-Français et du Théâtre-Italien (1836-1838), remplaça Seghers, comme chef d'orchestre de la société Sainte-Cécile jusqu'à la dissolution de cette société. Barbereau a écrit des ouvertures, et composé une partie de la musique d'une pièce représentée aux Nouveautés sous ce titre : *les Sybarites de Florence* (1831). Son *Traité d'harmonie théorique et pratique* (1843-45) est un ouvrage de haute valeur ; certaines explications sont diffuses et le manque d'ordre est parfois trop apparent, mais on trouve dans ce livre un grand nombre d'idées très profondes et très justes. De tous les traités d'harmonie, c'est le plus général et surtout le plus scientifique. Ce remarquable livre, écrit par Barbereau durant son professorat au Conservatoire, a été suivi d'une fort curieuse *Etude sur l'origine du système musical* (Paris, 1852, Bachelier), qui souleva une vive polémique. Pendant trente ans Barbereau suppléa au Conservatoire son maître Reicha dans la classe de composition. Presque tous les prix de Rome furent ses élèves. Plus tard, on créa pour lui une chaire d'histoire musicale (1872), mais sa santé l'obligea bientôt à y renoncer.

BARBERET (Denys), médecin français, né à Arnay-le-Duc (Bourgogne) en 1714, mort en 1770, pratiqua son art successivement à Dijon et à Bourg-en-Bresse (1743-1766), puis vint à Toulon comme médecin de la marine. Il a laissé un mémoire *sur le tonnerre et l'électricité*, couronné par l'Académie de Bordeaux en 1750, un autre *sur les causes qui font mousser le vin*, couronné par l'Académie de Lyon en 1761, un *Mém. sur les maladies épidémiques des bestiaux*, couronné en 1765 par la Soc. d'agric. de Paris, et qui renferme les premiers préceptes scientifiques de médecine vétérinaire, enfin une *Dissert. sur la nature... de la grêle* (Mém. Acad. de Dijon, t. I.)

Dr L. Hn.

BARBERET (Charles), historien et géographe français, né à Collioures (Pyrénées-Orientales) en 1805. Fut d'abord professeur d'histoire, puis inspecteur d'académie jusqu'en 1865, époque à laquelle il fit valoir ses droits à la retraite. Il a publié seul ou en collaboration des ouvrages d'histoire et de géographie. Voici les principaux : Avec Magin : *Précis de géographie historique universelle* (Paris, 1840, in-8) ; *Abrégé de Géographie moderne* (Paris, 1845, in-12). Avec Parisot : *Réponses aux questions d'histoire* (Paris, 1848, in-12). Avec Périgot : *Atlas général de géographie physique ancienne, du moyen âge et moderne* (Paris, 1864, in-4). Seul : *Cours d'histoire de France* (Paris, 1842, in-12); *Questions d'histoire du moyen âge et moderne* (Paris, 1848, in-12) ; *Atlas élémentaire de géographie moderne* (in-8); *Histoire du moyen âge, et histoire de France* (1856, in-8) ; *Atlas classique de géographie physique et politique* (1864, in-4). L. Lu.

BARBEREY-Saint-Sulpice. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2e) de Troyes; 317 hab. — Chemin de *la Voriau*, embranchement de la voie romaine de Troyes à Auxerre. Eglise des XII^e^ et XVI^e^ siècles; banc seigneurial du XVI^e^ siècle, débris de vitraux de la même époque. Ce village a passé par bien des vicissitudes. En 1373, le duc de Lancastre pilla ses environs qui furent ensuite dévastés par une inondation. En 1380, Buckingham, marchant sur Troyes, le rançonna cruellement. Barberey, en 1439, fut ravagé par la grêle et ruiné par les Ecorcheurs ; Charles VIII, en 1486, se rendant de Saint-Lyé à Troyes, trouva le village encore en ruines. Charles IX et Catherine de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Médicis y passèrent en 1564. Vers 1576, pendant les guerres de religion, nouveaux désastres de la part des reîtres et des Suisses. En 1582, Louise de Lorraine, femme de Henri III, le traverse. Le duc de Luxembourg-Piney, en 1614, et le prince de Condé, l'année suivante, saccagèrent toute la contrée. Vers 1651, les troupes suédoises, lorraines et allemandes, qui occupaient Troyes, commirent tant de dégâts que les habitants de Barberey se réfugièrent à Troyes. Enfin, en fév. 1814, Barberey fut incendié et détruit de fond en comble par les troupes alliées. — Le château actuel, élégante construction en brique et pierre, entouré d'eau, date de la première moitié du XVII^e siècle. A. TAUSSERAT.

BARBERI, graveur italien (V. BARBARI).

BARBERI (Marco-Aurelio), jurisconsulte italien, né dans le Piémont, vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il devint avocat du trésor et professeur de droit civil à l'université de Turin. On a de lui quelques *Discours* (1750).

BARBERI (Francesco), jurisconsulte italien, vivait à Rome dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il devint procureur fiscal sous le règne de Pie VI, et fit, en cette qualité, condamner Cagliostro à la détention perpétuelle.

BARBERI (Michel-Ange), peintre en mosaïque romaine du XIX^e siècle, s'est surtout distingué par la fondation (1846) d'un atelier dont sont sortis les artistes russes appelés à prendre part aux travaux de la manufacture impériale de mosaïques de Saint-Pétersbourg.

BIBL. : GERSPACH, *la Mosaïque*, p. 216.

BARBERIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat cant. de Chantelle, 314 hab.

BARBERIN. Race de moutons (V. MOUTON).

BARBERINI. Famille originaire de Barberino dans le Val d'Elsa en Toscane dont l'illustration est due au cardinal Maffeo Barberini, devenu en 1623 le pape *Urbain VIII* (V. ce nom). Cette famille joua un grand rôle, non seulement dans les affaires politiques, mais dans l'érudition du XVII^e siècle. Presque tous les grands savants de cette époque, Peiresc, Hugo Grotius, Galilée, les Dupuy, Holstenius, etc., furent en relation avec les Barberini. D'autre part, les légations dont ils furent chargés, en particulier Francesco, donnèrent lieu à des *Diaria* dont il existe de nombreux exemplaires manuscrits (Cf. Muntz et Molinier, le *Palais de Fontainebleau au XVII^e siècle*). L'ancêtre commun des Barberini est *Antonio* Barberini, mort à Florence en 1571. Il eut trois fils, *Carlo*, *Maffeo* et *Antonio*. *Maffeo*, né en 1568, devint pape en 1623, sous le d'Urbain VIII, et fit la fortune de son frère Antonio *(il Vecchio)* et de ses neveux, les trois fils de Carlo : *Francesco*, *Taddeo* et *Antonio (il Giovane)*.

Antonio, surnommé *il Vecchio*, frère du pape Urbain VIII, né en 1569, mort en 1646, n'était qu'un simple capucin, lorsqu'il fut élevé par son frère à la dignité de cardinal et évêque de Sinigaglia (1224) ; il a laissé des *constitutions synodales* destinées à son diocèse, un traité sur le mode d'élection dans l'ordre des capucins et des réglements pour ce même ordre monastique.

Francesco, frère du précédent, prélat et diplomate romain, né le 23 sep. 1597, mort le 10 déc. 1679. Créé cardinal le 22 oct. 1623, il fut envoyé par Urbain VIII, son oncle, en France et en Espagne (1625-1626) afin de procurer un arrangement entre les deux couronnes sur l'affaire de la Valteline. Après les négociations du maréchal de Bassompierre en Espagne (traité de Madrid de 1621), le traité d'Aranjuez (1622) signé par Du Fargis, ambassadeur de France à la cour de Philippe III, et les divers projets d'entente élaborés à Rome au cours de l'année 1624 entre le pape et le commandeur de Sillery, — traités non exécutés ou non ratifiés — la question apparaissait plus compliquée que jamais. Barberini n'était pas homme à débrouiller cet écheveau. La France et l'Espagne ne désiraient pas la médiation papale. Richelieu et Olivarès, chacun de leur côté, s'efforcèrent de la faire échouer. Créé, en consistoire, légat *a latere* (19 fév. 1625), Barberini, malgré l'opposition de Philippe de Béthune, ambassadeur de France à Rome, s'embarqua à Civita-Vecchia, le 21 mars, et débarqua à Toulon, où le duc de Guise était allé l'attendre de la part du roi. Deux mois plus tard, le 21 mai, il faisait son entrée solennelle à Paris. Passant à Orléans, il avait refusé de recevoir l'archevêque de Tours et les évêques de Nîmes et d'Auxerre, lesquels, excipant des privilèges du clergé de France, persistaient à vouloir se présenter devant lui « avec le rocquet et le camail descouverts ». Commencées sous d'aussi fâcheux auspices, les négociations de Barberini avec le Louvre se poursuivirent pendant quatre mois sans aucun résultat. Quand il voulut passer en Espagne, il était trop tard. Olivarès l'amusa pendant quelques semaines et lui fit le sanglant affront de signer avec Du Fargis, ambassadeur de France, le traité de Monçon (5 mars 1626) sans l'en prévenir. Cette ambassade du cardinal Barberini préoccupa fort l'opinion publique et donna lieu à de nombreuses dissertations dont quelques-unes nous ont été conservées : *Réception du cardinal Barberini en France*, *Sommaire de la négociation du Légat; Conseil célèbre tenu à Fontainebleau le 29 sept. 1625 sur la négociation du Légat*. Ces diverses plaquettes, imprimées ou manuscrites, se trouvent résumées dans Linage de Vauciennes : *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans* (Cologne, 1678) et dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (f. fr. 17984) qui, sous un titre un peu différent, traite de la même négociation. Levassor, *Histoire de Louis XIII* (Amsterdam, 1757); E. le Père Griff et *Histoire de Louis XIII* (Paris, 1758); Mathieu Molé, *Mémoires*, édition de la Société de l'Histoire de France (Paris, 1857) donnent aussi d'intéressants détails sur la négociation de Barberini. C'est lui qui fonda, avec l'aide du savant Leo Allacci ou Allatius, la célèbre bibliothèque Barberine, la plus importante de Rome, après la bibliothèque Vaticane (V. ci-dessous). Il mourut doyen du sacré collège.

Taddeo, mort à Paris en 1647, général de l'Eglise, puis préfet de Rome, épousa Anna Colonna, et acheta la principauté de Palestrina. Il entra en lutte avec les Medicis, les Este et les Farnèse, et soutint contre ceux-ci une guerre à propos de Castro-Ronciglione (1641-1644). Lorsque la famille rivale des Pamfili eut pris le dessus par l'élection à la papauté d'un des siens, Innocent X, Taddeo dut comme ses frères s'enfuir en France.

Antonio, *il Giovane*, prélat et diplomate italien, né vers 1607, mort à Nemi, près de Rome, le 3 août 1671. Pourvu de la charge de grand-prieur de Rome, aussitôt après l'élévation de son oncle, il fit partie de la promotion cardinalice de 1627 (il avait alors vingt ans). Successivement chargé de la légation d'Avignon et de celle d'Urbino, il fut, en 1629, envoyé légat *a latere* en Piémont pour les affaires du Montferrat, et sut si bien s'entremettre entre les belligérants, qu'il eut une grande part à la pacification de l'Italie. En récompense de ses services, Louis XIII le nomma, en 1633, protecteur des affaires de France en cour de Rome. En 1641, on le retrouve chargé des légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne et généralissime de l'armée papale contre les princes ligués. La mort d'Urbain VIII, en 1644, lui porta un coup funeste. Contraint de se réfugier en France avec toute sa famille, pour échapper aux persécutions d'Innocent X, il dut y attendre neuf ans sa réconciliation avec le chef de l'Eglise (1653). Fort heureusement pour lui la faveur de Richelieu et l'amitié de Mazarin lui procurèrent de sérieuses compensations : la grande aumônerie de France, l'évêché de Poitiers (16 août 1652), et enfin l'archevêché de Reims (4 oct. 1667), qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut aussi chargé, en 1659, d'une mission secrète à Rome. Il avait hérité des biens de la ligne romaine des *Frangipani* éteinte à ce moment.

Francesco, cardinal, neveu du pape Urbain VIII.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il mourut vice-chancelier de l'Eglise, et doyen du sacré collège. C'était un érudit et un orientaliste. Il dirigea pendant longtemps la Vaticane et réunit par lui-même une importante bibliothèque, dont le catalogue fut imprimé à Rome (1681, 2 vol. in-fol.). Il a laissé une traduction italienne des œuvres de Marc-Aurèle (Rome, 1667, in-8). La ligne masculine des Barberini s'éteignit un siècle après Urbain VIII (1738). *Cornelia* Barberini transmit leur immense fortune à Giulio Cesare *Colonna* (V. ce nom).

Palais Barberini. — Sur le versant N.-O. du Quirinal les Barberini avaient élevé un magnifique palais, œuvre des architectes Carlo Maderno, Borromini et Bernini. Pour l'embellir ils ne reculèrent devant aucune déprédation, enlevant des pierres du Colisée, la toiture du Panthéon. Ces sacrilèges motivèrent le sarcasme affiché sur la statue de Pasquin : *Quod non fecerunt Barbari fecere Barberini.* Pierre de Cortone peignit le plafond de la grande salle, et ce travail passe pour son chef-d'œuvre. La galerie Barberini renferme encore des tableaux hors ligne : le portrait de la *Fornarina*, de Raphaël, celui de la prétendue *Beatrix Cenci;* un *Christ et les Docteurs*, d'Albert Durer, etc. Le fameux vase *Barberini* ou vase *de Portland* (au British Museum) et le *Faune Barberini* (aujourd'hui à Munich) en proviennent.

La bibliothèque Barberine, malgré les déprédations dont elle a été victime, est encore la première de Rome après celle du Vatican. Elle renferme un grand nombre de manuscrits précieux, en particulier sur le XVII^e^ siècle. Elle est ouverte au public une fois par semaine.

Bibl. : Pour tous les ouvrages des Barberini, consulter Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia.*

BARBERINI (Bonaventure), qui n'appartient pas à la même famille, théologien italien, né à Ferrare en 1674, mort en 1743, engagé successivement dans l'ordre des capucins, puis dans celui des franciscains, devint archevêque de Ferrare sous le pape Benoît XIV. Il a laissé des harangues et différents écrits ecclésiastiques.

BARBERINO-DI-MUGELLO. Com. d'Italie, prov. de Florence ; 10,320 hab. Situé à 32 kil. au N. de Florence, dans une région bien cultivée, ce bourg est assez riche ; la population agglomérée ne dépasse pas 2,500 hab.

BARBERINO-DI-VAL-D'ELSA. Com. d'Italie, prov. de Florence; 10,663 hab. Le centre de cette commune est l'ancien château des *Barberini* (V. ce mot), situé entre les vallées de l'Elsa et de la Pesa.

BARBERINO (Francesco da), écrivain italien, né en 1264, un an avant Dante, à Barberino di Val d'Elsa, en Toscane, mort à Florence en 1348. En 1294, il se trouvait à Bologne en qualité de notaire. De 1297 à 1304, il exerça à Florence les fonctions de notaire épiscopal sous les évêques Francesco da Bagnorea et Lottieri della Tosa, puis, les factions politiques l'ayant sans doute obligé à quitter cette ville, il alla à l'université de Padoue compléter ses études juridiques et entra au service de Venise. La république avait été excommuniée par Clément V à cause de ses attaques contre Ferrare en 1309 : Barberino fut attaché à l'ambassade vénitienne envoyée à la cour d'Avignon pour faire lever l'excommunication. Les négociations furent si longues qu'il dut passer quatre années de suite de ce côté des Alpes : il profita de son séjour en France pour recueillir des observations de toute sorte et pour étudier les monuments de l'ancienne littérature provençale. Il visita non seulement Avignon, mais Marseille, Orange, Carpentras, la Savoie, le Velay, la Bourgogne, Paris, Saint-Denis, Noyon et Senlis, et à la cour de Philippe le Bel, il noua des relations personnelles avec Joinville. De retour en Italie, il revint bientôt se fixer à Florence, où il mourut en 1348, emporté par la peste. Nous n'avons conservé que quelques fragments des poésies de sa jeunesse ; un recueil de *Nouvelles* qu'il avait composé s'est également perdu. Il nous reste de lui : 1° *Il reggimento e costumi di donna*, œuvre didactique en vers entremêlés de récits en prose sous une forme allégorique. On y trouve de curieux détails sur l'éducation de la femme et sur son rôle dans la société de l'époque. Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 1815 par Manzi, puis réimprimé en 1875 par le comte Baudi di Vesme. 2° *I documenti d'Amore*, encyclopédie morale en vers où l'amour, considéré comme principe de tout bien, donne des préceptes de conduite à ses serviteurs et qui n'a absolument rien d'érotique. Barberino a lui-même traduit cet ouvrage en latin et il l'a accompagné d'un ample commentaire, dont on n'a publié que des fragments, où se trouvent les plus intéressantes révélations sur la littérature et les mœurs du moyen âge et particulièrement sur la littérature provençale. On ne possède qu'une seule édition des *Documenti*, publiée à Rome en 1640 par Federigo Ubaldini, et cette édition ne donne ni le texte latin ni le commentaire. Le manuscrit original de l'auteur est précieusement conservé à Rome à la bibliothèque Barberine. Comme écrivain, Barberino réussit assez bien les récits en prose; dans ses vers, presque toujours pénibles et contournés, il s'élève rarement au-dessus du médiocre. Ant. Thomas.

Bibl. : Ant. Thomas, *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*; Paris, 1883, in-8 (forme le fascicule XXXV de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*).

BARBERINO (Andrea da), romancier italien, appartenait à la famille des Mangabotti, originaire de Barberino di Val d'Elsa. On ne sait absolument rien de sa biographie, et ce n'est que par conjecture qu'on le fait vivre à la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^. Il s'est consacré à répandre en Italie les anciennes chansons de geste françaises en les mettant en prose toscane, tantôt d'après des originaux français, tantôt d'après des *rifacimenti* exécutés dans l'Italie septentrionale, tantôt même d'après des poèmes toscans. Partout d'ailleurs, il en a pris très librement avec ses modèles et a augmenté d'épisodes de son invention les récits traditionnels. Ses romans connus sont : *Aiolfo del Barbicone*, *Aspramonte*, *Guerino il Meschino*, *I Nerbonesi*, *I Reali di Francia*, *Ugone d'Alvernia.* Ces romans ont eu beaucoup de succès au moyen âge : les livres populaires sur les *Reali* et *Guerino il Meschino*, qui se vendent encore aujourd'hui en Italie, comme en France les *Quatre fils Aymon*, ne sont que des abrégés de l'œuvre de Barberino. L'*Aiolfo* a été publié, de nos jours, par M. Isola (Bologna, Romagnoli, 1864). Les *Reali*, dont la dernière édition un peu soignée est celle de Gamba (Venezia, 1821), sont annoncés depuis longtemps comme devant paraître à Bologne dans la même collection que l'*Aiolfo :* jusqu'ici, il n'a paru qu'un volume intéressant de *Recherches*, dû à M. Pio Rajna (1872). Les autres romans de Barberino sont inédits. Ant. Thomas.

BARBEROUSSE (V. Frédéric I^er^).

BARBEROUSSE (Les frères). C'est généralement sous cette appellation que les historiens européens désignent deux célèbres corsaires dont les véritables noms étaient Aroudj et Khaïr-ad-dîn et qui fondèrent dans le nord de l'Afrique la principauté, aujourd'hui disparue, de la Régence d'Alger. — Né à Mola, dans l'île de Mételin, vers 1473, Aroudj (le Barbarossa Horuc des chroniqueurs) était le fils d'un pauvre potier, chrétien, suivant les récits des auteurs européens, musulman, selon les traditions rapportées par les annalistes orientaux. Embarqué à l'âge de vingt ans sur un navire turc qui faisait la course, le jeune *Aroudj* ne tarda pas à se distinguer au milieu de ses compagnons d'armes par une rare énergie et une très vive intelligence. Capturé par les chrétiens et emmené prisonnier dans l'île de Rhodes, il ne tarda pas à s'échapper des mains de ses vainqueurs et courut aussitôt reprendre la vie d'écumeur de mer. Grâce au renom que lui avaient déjà valu ses premiers exploits, Aroudj obtint bientôt le commandement de deux galiotes et assisté de ses deux frères, Khaïr-ad-dîn et Ishaq, il se rendit sur les côtes de Tunisie (1505) où, fort de l'appui du souverain de Tunis qui l'autorisa à déposer le produit de ses prises d'abord à l'île de Djerba, puis à la Goulette, il ravagea les côtes de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Sicile et de la Calabre et étendit peu à peu ses incursions sur tout le littoral de la Méditerranée dans la partie de cette mer qui est fermée à l'E. par la péninsule italique. Ces premiers succès enhardirent le célèbre corsaire qui songea, dès ce moment, à se créer un véritable royaume indépendant. Aussi, dans l'espoir de trouver une occasion favorable à l'exécution de son dessein, céda-t-il volontiers aux sollicitations des petits princes algériens qui lui demandèrent assistance pour chasser les Espagnols qui, possédant déjà quelques points de la côte, menaçaient de s'emparer de tout le littoral algérien. Une première entreprise dirigée contre Bougie, alors au pouvoir des Espagnols, ne fut pas heureuse; grièvement blessé au bras pendant le siège de cette place, Aroudj, après une douloureuse amputation, dut rentrer à Tunis pour y soigner sa blessure et laisser à son frère Khaïr-ad-dîn le soin d'inquiéter les chrétiens et de les bloquer par d'incessantes croisières. C'est pendant qu'Aroudj était ainsi condamné à l'inaction que l'amiral André Doria débarqua à la Goulette et détruisit, malgré les efforts de Khaïr-ad-dîn, tous les navires des deux corsaires qui s'étaient réfugiés sur ce point. Une nouvelle flotte construite à Djerba permit cependant à Aroudj et à Khaïr-ad-dîn de recommencer bientôt leurs courses aventureuses. Ils cherchèrent, mais en vain, à tirer vengeance de l'échec qu'ils avaient subi devant Bougie : leur seconde expédition contre cette ville fut aussi infructueuse que l'avait été la première. Vivement affecté par cet insuccès et sentant bien que tout avenir était perdu pour lui s'il n'avait point comme base de ses opérations un port lui appartenant, Aroudj dirigea tous ses efforts contre la petite ville de Djidjelli qu'il réussit à enlever aux Génois (1514). Cette ville devint alors le centre de ses opérations et tandis qu'il faisait en personne la conquête du royaume de Kouko, ses navires écumaient la mer et ramenaient incessamment de riches captures dans le port de Djidjelli. Enrichi par ces dépouilles, les deux corsaires virent accourir de tous côtés des aventuriers qui se rangèrent sous leur bannière et bientôt leur renom fut tel que les musulmans algériens songèrent de nouveau à s'adresser à eux pour chasser les chrétiens du territoire algérien. Les Espagnols, dans le but d'empêcher le développement de la piraterie dans ces parages, avaient bâti la forteresse de Peñon sur un des îlots qui commandent le port d'Alger; Selim ben Toumi, prince d'Alger, désespérant de pouvoir, avec ses seules forces, venir à bout de se débarrasser de ce gênant voisinage, s'adressa aux frères Barberousse qui accoururent aussitôt. Tandis que Khaïr-ad-dîn conduisait une puissante flotte devant Alger, Aroudj entraînant avec lui une nombreuse armée de Kabyles, longeait le littoral et, dépassant Alger, allait s'emparer de Cherchel occupée, à ce moment, par un corsaire nommé Kara-Hassan qui aurait pu devenir un compétiteur redoutable. Débarrassé de ce rival, Aroudj revint sur ses pas, entra dans Alger et fit aussitôt dresser une batterie contre le Peñon. Mais soit qu'il manquât du matériel nécessaire, soit que, par une telle démonstration, il eût songé seulement à masquer ses desseins, il arrêta brusquement ses opérations, puis, renonçant à continuer plus longtemps la comédie qu'il avait jouée jusque-là, il assassina Selim ben Toumi dans son bain et se fit proclamer souverain d'Alger. La population algérienne justement irritée de cette trahison s'unit aux chrétiens et décida de mettre à mort l'usurpateur : informé à temps du complot dirigé contre lui, Aroudj échappa au danger et fit périr dans les plus cruels supplices les principaux conjurés. A peine avait-il échappé à ce péril qu'il se vit de nouveau menacé par l'arrivée d'une escadre espagnole qui avait pour mission de chasser Aroudj d'Alger et de remettre cette ville au pouvoir d'un fils de Selim ben Toumi. Les mauvaises dispositions prises par l'amiral espagnol Diego de Vera, bien plus que la violente tempête qui surgit peu après l'arrivée de la flotte, assurèrent un facile triomphe à Aroudj qui put, dès lors, considérer le succès de son œuvre comme définitivement assuré. Ce pendant le roi de Ténès, Maulay Abou Abdallah, qui redoutait le sort de Selim, essaya d'enlever Alger aux frères Barberousse ; prenant l'offensive, il marcha sur Alger, mais il fut complètement défait et Aroudj l'obligea à abandonner Ténès et entra dans cette ville sans coup férir. Là il reçut une députation des habitants de Tlemcen venant demander qu'on les délivrât de l'usurpateur Abou Zeyyan qui avait enlevé à son neveu Abou Hammou le trône de Tlemcen. Aroudj accepta avec joie cette occasion d'étendre son nouvel empire ; il se mit immédiatement en marche et, laissant dans la petite ville de Kalaâ son frère Ishaq avec une forte garnison dans le but d'assurer sa retraite en cas de désastre, il vainquit Abou Zeyyan qui s'était porté à sa rencontre, et entra dans Tlemcen où il voulut s'établir en maître. Mais il ne tarda pas à être assiégé dans cette ville par le marquis de Comarès, gouverneur d'Oran, qui venait dans le but de rendre le trône de Tlemcen au neveu d'Abou Zeyyan, Abou Hammou. Serré de près par les assiégeants, manquant de vivres, Aroudj essaya en vain d'atteindre Oudjda où il espérait trouver des renforts qu'il attendait de l'empereur du Maroc, mais arrivé au Rio Salado il fut rejoint par les troupes espagnoles et périt les armes à la main (1518) après une courte lutte.

KHAÏR-AD-DÎN ou Khizr (Barbarossa Docheraddin) était à Alger au moment où il apprit la mort de son frère aîné Aroudj. Il n'éprouva aucune difficulté à se faire reconnaître comme chef du nouvel Etat fondé par son frère qu'il avait toujours secondé avec habileté et dévouement, mais, craignant qu'à la suite de leur récente victoire, les chrétiens enhardis n'entreprissent aussitôt une nouvelle expédition contre Alger, il s'adressa au sultan de Constantinople, lui demandant protection et promettant en retour de lui payer tribut. Selim Ier accepta l'hommage qui lui était fait du nouvel Etat d'Alger ; il accorda aux janissaires de cette ville les droits et privilèges que possédaient les janissaires de Constantinople et envoya à son nouveau vassal une armée de 2,000 Turcs. Grâce à cet appui et au concours qu'il sut se faire prêter par les indigènes algériens, Khaïr-ad-dîn, rassuré contre les dangers d'une attaque chrétienne, employa tous ses efforts à donner une vive impulsion au développement de la piraterie. L'échec que subit la flotte espagnole commandée par Hugo de Moncade, qui échoua misérablement dans son expédition contre Alger en 1520, donna un nouvel élan à l'audace des corsaires qui bientôt ne connut plus de bornes. Khaïr-ad-dîn s'empara ensuite de Collo, Constantine et Bône et ayant alors étendu son autorité sur la majeure partie du littoral algérien, il consacra tous ses soins à l'administration de ses Etats et organisa de grandes expéditions maritimes. En 1529, il s'empara, près des Baléares, de toute une escadre espagnole à la tête de laquelle se trouvait l'amiral Portundo; l'année suivante, il emporta d'assaut le Peñon d'Alger qu'il fit complètement raser et se servit des matériaux provenant de cette démolition pour construire la jetée qui relie encore aujourd'hui l'îlot de Peñon à la terre ferme. En 1531, l'amiral André Doria attaqua Cherchell et essaya de détruire les travaux que Khaïr-ad-dîn faisait exécuter dans ce port. Tout d'abord l'expédition génoise avait réussi à débarquer ses troupes, mais celles-ci n'ayant point obéi immédiatement à l'ordre que l'amiral leur avait donné de remonter à bord, la plupart des soldats furent massacrés par les Turcs et c'est à peine si quelques chrétiens purent regagner leurs navires. En 1532, Khaïr-ad-dîn fit la conquête de la Tunisie. Mécontent de leur souverain, Maulay Hassan, les Tunisiens demandèrent au corsaire algérien d'étendre son autorité sur leur pays. Jugeant qu'il ne pourrait à lui seul mener à bien une telle entreprise, Khaïr-ad-dîn s'adressa au sultan Soliman Ier qui lui envoya une armée de 8,000 Turcs. Laissant alors Alger sous la garde de Hassan Aga, il partit au-devant des troupes qui lui étaient envoyées par le sultan, débarqua sans résistance à la Goulette et entra à Tunis sans coup

EFERUS - Recherches & Classification numériques

férir (1534). Toutes les principales villes de Tunisie envoyèrent des députations saluer Khaïr-ad-dîn et reconnaître son autorité, mais il ne tarda pas à être obligé d'abandonner sa nouvelle conquête. Sollicité par Maulay Hassan, l'ex-souverain de Tunis, Charles-Quint vint chasser Khaïr-ad-dîn (1535) qui dut se retirer à Bône où il avait à l'avance envoyé ses navires. Pendant que les chrétiens rassurés par les succès de Charles-Quint étaient sans défiance, Khaïr-ad-dîn, à la tête de sa flotte, fit voile sur Minorque, débarqua à Port-Mahon, s'empara de cette ville où il fit un butin considérable, puis il regagna Alger sans être inquiété dans sa marche. Après quelques jours de repos, il se rendit à Constantinople pour demander au sultan une nouvelle armée qui lui permît de reprendre Tunis qu'il n'avait pu conserver faute de forces suffisantes, mais le sultan, qui appréciait à sa juste valeur les hautes qualités de marin de Khaïr-ad-dîn, préféra garder auprès de lui un aussi vaillant homme de mer et le nomma grand amiral de ses flottes (1536). Aussitôt installé dans ses nouvelles fonctions, Khaïr-ad-dîn se hâta de réorganiser l'armée navale du sultan, puis il prit part à la guerre qui avait éclaté entre les Turcs et les Vénitiens (1537), s'empara de Castia dans la province d'Otrante et rejoignit ensuite le sultan Soliman. L'année suivante, il rencontra la flotte d'André Doria près de la Prévéza, mais l'amiral génois battit en retraite sans vouloir engager le combat avec son célèbre rival. Les succès de Khaïr-ad-dîn qui, en 1539, s'empara de Castelnovo en Dalmatie et de Cattare et Malvoisie qui appartenaient aux Vénitiens contraignirent ceux-ci à demander la paix. Après quelques années d'un repos glorieusement acheté, Khaïr-ad-dîn reprit la mer en 1543 pour aller assister François Ier dans sa lutte contre Charles-Quint; il saccagea les côtes de la Calabre, prit Gaète dans le royaume de Naples et vint ensuite mouiller à Villefranche; il s'empara de cette dernière ville et alla mettre le siège devant Nice, mais il fut contraint de lever le siège de cette place qui fut ravitaillée par une forte armée d'infanterie espagnole dirigée par le marquis de Guast. Il conduisit alors sa flotte à Toulon où il resta jusqu'à la conclusion de la paix entre François Ier et Charles-Quint (1544). En retournant à Constantinople, Khaïr-ad-dîn ravagea l'île d'Elbe, les Etats de Sienne et les îles d'Ischia, Procida et Lipari. Ce fut sa dernière expédition. Rentré à Constantinople, il y vécut dans le luxe et mourut en 1556, âgé d'environ soixante-six ans. Son corps fut déposé dans un magnifique mausolée voisin d'une grande mosquée qu'il avait fait construire à ses frais à Buyukdéré. En fondant la Régence d'Alger, les frères Barberousse n'ont songé qu'à créer une solide base d'opérations pour la lutte engagée à cette époque entre la Turquie musulmane et l'Europe chrétienne. Ils n'ont eu aucun souci du bien-être ou de l'amélioration du sort des populations indigènes au milieu desquelles ils s'étaient établis. Toute leur attention se concentra sur les moyens d'augmenter le nombre de leurs corsaires et de s'assurer la paisible possession de leurs prises. Ils ne firent qu'un immense repaire de brigands de tous ces riches pays que la France colonise aujourd'hui et ce n'est que grâce à la rivalité jalouse des puissances européennes que leur œuvre a duré un peu plus de trois siècles. — Un troisième frère d'Aroudj, Ishaq, prit une faible part à la fondation de la Régence d'Alger; nommé roi de Tènès avec résidence à El Kalaâ, il fut traîtreusement assassiné en 1518 au moment où il sortait de la capitale qu'il venait de livrer par suite d'une capitulation à l'armée espagnole commandée par Dom Martin d'Argote qui avait amené avec lui les contingents arabes restés fidèles à Abou Hammou, roi de Tlemcen. HOUDAS.

BIBL. : HAEDO, *Histoire des rois d'Alger*, traduite par H. D. DE GRAMMONT; Alger 1881. — SANDER RANG et FERDINAND DENIS, *Fondation de la Régence d'Alger, Histoire des Barberousse*; Paris, 1837, 2 vol.

BARBERY *(Barberium)*. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize; 569 hab. De l'abbaye cistercienne fondée, en 1176, par Robert de Marmion subsistent quelques bâtiments et notamment l'église dont la nef est du XIIIe siècle.

BARBERY (on écrit aussi BARBERIE). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis; 463 hab., station du chemin de fer du Nord, ligne de Chantilly à Crépy-en-Valois. Le domaine de Barbery *(Barberiacus, Barbericum)*, qui appartenait au roi, comme dépendance du comté de Senlis, fut donné vers 1072 à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, par Philippe Ier. Cette terre fut reprise plus tard à ces religieux, par Alix de Savoie, veuve de Louis le Gros, qui en gratifia la nouvelle abbaye qu'elle venait de fonder à Montmartre. Une partie de l'église appartient au XIIe siècle. Les fermes des Tournelles, de Haute-Maison, de Saint-Nicolas et de Montmartre montrent des restes importants des XVIe et XVIIe siècles. On a rencontré des antiquités en divers endroits de la commune et notamment des sarcophages au lieu dit le Hamel. Barbery possède une grande sucrerie. Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BARBÈS (Armand), révolutionnaire français, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 18 sept. 1809, mort à la Haye le 20 juin 1870. Il vint, tout enfant, habiter en France, à Fortoul, près de Carcassonne (Aude), dans le pays de sa famille. Il fit ses études à l'école de Sorèze. Il perdit son père, alors qu'il n'avait encore que vingt ans, et il se trouva héritier d'une assez grande fortune gagnée dans le commerce. Il vint à Paris vers 1830, étudia le droit, se lia avec les membres les plus avancés du parti républicain, prit part à toutes les agitations, à tous les complots contre Louis-Philippe et fut un des insurgés d'avril 1834. Arrêté, emprisonné à Sainte-Pélagie, il fut relâché, en 1835, après cinq mois de détention. Il joua un rôle prépondérant dans l'évasion des prisonniers du procès d'avril (12 juil. 1835) détenus à Sainte-Pélagie. Ces prisonniers, parmi lesquels se trouvaient MM. Guinard, G. Cavaignac, Armand Marrast, avaient creusé une galerie souterraine, partant du préau de la prison et allant aboutir sous le jardin d'un propriétaire du voisinage, M. Vatrin. Barbès se rendit près de cette propriété, accompagné d'une jeune fille, sœur d'un de ses amis. Arrivée devant la porte, la jeune fille feignit de s'évanouir. On vint à son secours, on la transporta dans la maison, et Barbès put prendre le plan des lieux tout à son aise. Le 12 juil., jour fixé pour l'évasion, Barbès s'introduisait dans la maison précitée, sous prétexte d'une affaire urgente à communiquer au propriétaire, qu'il *savait* être absent. Au moment où les détenus républicains perçaient la mince couche de terre qui, seule, les séparait de la liberté, Mme Vatrin pousse un cri de terreur, un domestique veut appeler au secours. Barbès rassure Mme Vatrin et tient le domestique en respect. Les républicains s'évadent.

En mars 1836, Barbès fut traduit devant la police correctionnelle, pour fabrication clandestine de poudre, et frappé d'un an de prison. Nous retrouvons Barbès membre influent de la société des *Droits de l'homme*, puis de celle des *Saisons*, avec Martin Bernard et Blanqui, et préparant l'insurrection du 12 mai 1839, avec Martin Bernard et Blanqui déjà cités, et Nétré, Meillard et Guignot. Les adhérents de la société des *Saisons* n'étaient pas au nombre de plus de 1,000 à 1,200. On n'avait que 12,000 cartouches. Il n'en fut pas moins décidé qu'on marcherait, comptant que le peuple suivrait le mouvement. On se réunit le 12 mai, à trois heures et demie, profitant de ce que la plus grande partie de la garnison parisienne se trouvait au Champ de Mars, pour une revue. Groupés dans la rue Bourg-l'Abbé, les conjurés enfoncèrent la devanture du magasin Lepage, s'emparèrent d'une certaine quantité d'armes, se partagèrent le peu de munitions qu'on avait pu enlever et marchèrent sur le poste de la Conciergerie, dans le but de s'emparer de la préfecture de police. Des coups de feu furent tirés; le lieutenant Drouineau, commandant du poste, tomba mortellement blessé; les soldats cédèrent, mais la préfecture de police avait eu le temps d'armer ses défenseurs. Une attaque de vive force

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devenait une folie. Les insurgés se replièrent alors sur l'Hôtel de Ville, dont ils prirent possession et où Barbès donna lecture d'une proclamation au peuple. Mais ce fut vainement qu'on essaya de propager le mouvement dans le quartier *Saint-Martin*, que trois barricades furent élevées rue Gréneta, que le jeune Camille Huard, âgé de seize ans, plutôt que de reculer, se fit tuer héroïquement et fut percé de plus de trente coups de baïonnette. Barbès fut blessé à la tête et fait prisonnier à une des barricades de la rue Gréneta, et l'insurrection fut réprimée en vingt-quatre heures.

Il comparut, le 27 juin suivant, avec Rondil, Nouguès, Martin Bernard, Bonnet, Marescal, etc...., devant la Cour des Pairs. Blanqui ne fut pris que quelque temps après (V. Blanqui). Le réquisitoire, très violent, fut prononcé par M. Franck-Carré. Barbès prononça lui-même sa défense, si toutefois on peut appeler défense la déclaration qu'il fit. En voici le principal passage : « Je ne me lève pas, dit-il, pour répondre à l'accusation. Si d'autres que moi n'étaient pas intéressés dans l'affaire, je ne prendrais pas la parole. J'en appellerais à vos consciences et vous reconnaîtriez que vous n'êtes pas des juges venant juger ici des accusés, mais des hommes politiques venant disposer du sort d'hommes politiques. Le 12 mai, à trois heures, je le déclare, tous les citoyens ici présents ignoraient notre projet d'attaquer le gouvernement. Ils avaient été avertis par le Comité, sans être prévenus du motif de la convocation. Ils croyaient n'assister qu'à une revue. C'est lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, où nous avions eu soin de faire venir des munitions et où nous savions trouver des armes, que j'ai donné l'ordre de marcher. Ces citoyens ont donc subi une violence morale ; ils sont innocents, et cette déclaration doit avoir d'autant plus de valeur à vos yeux que, pour ma part, j'entends ne pas en bénéficier. J'étais un des chefs de l'association ; c'est moi qui ai préparé le combat, tous les moyens d'exécution ; c'est moi qui me suis battu contre vos troupes. »

Puis, arrivant à une des charges, personnelles à lui, sur laquelle l'accusation insistait avec le plus d'âpreté, la mort du lieutenant Drouineau, Barbès s'exprima ainsi : « Il y a des actes que je décline hautement, actes de cruauté que la morale réprouve. J'entends parler de la mort du lieutenant Drouineau, dont l'accusation me rend responsable, avec préméditation et guet-apens. C'est là un acte dont je ne suis ni capable, ni coupable. Je n'ai point assassiné. C'est une calomnie dont on veut salir un soldat de la cause du peuple. » Ces paroles prononcées, il se renferma dans un morne silence et ne prononça plus que ces mots : « Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait tomber au pouvoir de son ennemi, il ne songe pas à se défendre ; il n'a pas recours à des paroles vaines, il se résigne et donne sa tête à scalper. » Le 12 juil. 1839, anniversaire du jour où s'étaient évadés les détenus républicains de Sainte-Pélagie, la Cour des Pairs condamna Barbès à la peine de mort. Cette condamnation terrible provoqua une émotion extraordinaire. Plus de 3,000 étudiants vinrent, au ministère de la justice, demander la grâce de Barbès ; une autre manifestation, formée de commerçants, d'employés et d'ouvriers, tenta de se rendre au Palais-Bourbon et ne put être dispersée que par la force. D'autre part, Barbès se refusait à toute démarche pour obtenir sa grâce. Enfin, la veille du jour de l'exécution, un deuil de famille ayant frappé la cour par la mort de la princesse Marie, une grande joie ayant été donnée au roi par la naissance du comte de Paris, Victor Hugo adressa les quatre vers suivants à la duchesse d'Orléans :

Par votre ange, envolée ainsi qu'une colombe ;
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau :
Grâce encore une fois ! Grâce au nom de la tombe !
Grâce au nom du berceau !

Louis-Philippe céda et la peine de Barbès fut commuée, d'abord en celle des travaux forcés à perpétuité ; puis, en celle de la déportation. Barbès resta en France ; on l'envoya à la citadelle de Doullens, puis à la prison de Nîmes. Il resta là jusqu'à la Révolution de 1848 qui, naturellement, lui valut sa mise en liberté immédiate.

Il revint aussitôt à Paris, fut élu président du club de la Révolution, nommé gouverneur du palais du Luxembourg, acclamé colonel de la 12e légion. Il soutint Ledru-Rollin, et, indirectement, le gouvernement, plutôt par hostilité personnelle contre Blanqui que par conviction bien arrêtée ou enthousiasme bien ardent (V. Blanqui). Ce fut ainsi qu'il combattit la manifestation du 16 avr. Le 23 avr., 36,703 électeurs de l'Aude l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il prit place sur les bancs de la Montagne ; il protesta vivement contre l'impitoyable répression des troubles de Rouen, où la garde nationale avait fusillé, au moment des élections, les ouvriers socialistes. Il prit part au mouvement du 15 mai (V. Mai 1848 [Journée du 15] et Blanqui), fut un des envahisseurs de la Chambre, se rendit, une fois la dissolution prononcée, à l'Hôtel de Ville, fut nommé membre du gouvernement insurrectionnel, qui n'eut point le temps de se constituer. Il parvint à quitter l'Hôtel de Ville, mais on l'arrêta dans la soirée. Conduit et incarcéré à Vincennes, il fut traduit devant la haute cour de justice, à Bourges, sous l'inculpation de complot tendant au renversement du gouvernement républicain. Ce fut là qu'éclatèrent de graves dissentiments entre Barbès et *Blanqui* (V. ce nom). Barbès fut condamné à une détention perpétuelle (2 avr. 1849). Dirigé sur Doullens, Barbès fut transféré, en oct. 1850, à Belle-Ile-en-Mer.

Barbès était en prison quand éclata la guerre avec la Russie ; il écrivit, à plusieurs de ses amis, diverses lettres dans lesquelles il exprimait son vif désir et sa ferme espérance de voir les Français battre les Russes. Ces lettres furent mises sous les yeux de Napoléon III, à l'insu de Barbès, assure-t-on, et Barbès fut gracié dans les premiers jours d'oct. 1854. Ce ne fut pas sans difficultés qu'on parvint à lui faire quitter sa prison, et, le 11 oct. 1854, à peine arrivé à Paris, il adressait, au rédacteur du *Moniteur universel*, une lettre qui se terminait ainsi : « Décembre n'est-il pas, et pour toujours, un combat indiqué entre moi et celui qui l'a fait. Je vais passer à Paris deux jours, afin qu'on ait le temps de me remettre en prison et, ce délai passé, je cours moi-même chercher l'exil. » Barbès ne fut point arrêté. Il quitta la France, alla s'établir à Bruxelles, puis en Espagne. Arrêté à Barcelone (1856), il fut transféré en Portugal. Il revint de là à la Haye. Il s'y trouvait en 1869, lorsque, pour les élections du 23 nov., sa candidature fut posée dans la 3e circonscription de Paris. Barbès était, dès cette époque, atteint de la maladie de langueur, fruit de ses années de prison, qui devait le conduire au tombeau. Il écrivit à Gambon que, pour cette cause, il refusait toute candidature et demandait qu'on le remplaçât par un ouvrier : « Il y en a de capables », ajoutait-il. Il mourut quelques mois plus tard. Proudhon l'avait surnommé le *Bayard de la démocratie*. Il n'a laissé que quelques opuscules politiques. Le plus connu est intitulé : *Deux jours de condamnation à mort* (Paris, 1848. in-8). C'est une sorte de testament politique qui fut réédité en 1849, avec une lettre-préface de Louis Blanc : *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires du travail.* A. Crié.

BARBESOLA. Pline, dans le livre III de son *Histoire naturelle*, mentionne un fleuve Barbesula, avec une ville du même nom, sur le littoral entre Calpe et Malaga. Ptolémée en marque l'embouchure et l'appelle Βαρβήσολα. C'est évidemment la rivière à laquelle les Arabes ont donné le nom de *Guadiaro*, et qui est la plus considérable de celles qui débouchent sur la partie du littoral indiquée par les auteurs ci-dessus mentionnés. Des ruines ont été trouvées près du château arabe *Torre del Guadiaro* et quelques inscriptions romaines ; une d'elles porte indication du *Municipii Barbesulani*, ville que les auteurs an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciens nous font connaître et qui devait être évidemment sur le fleuve du même nom. E. Cat.

BARBESOUZE, chef de l'une des bandes de brigands, connue sous le nom de *mauvais garçons*, qui ravageaient la France pendant les premières années du règne de François Ier. En 1537, les paysans de l'Orléanais, au nombre de 1,500, s'étaient levés contre lui; il les battit près de Bromeilles (Loiret); mais bientôt ses compagnons se débandèrent, la plupart furent pris et exécutés; lui-même périt assassiné par un meunier à Estigny, près de Sens (V. Garçons [Mauvais]).

BARBET. Race de chiens à longs poils (V. Chien).

BARBET (Henri), homme politique français, né à Rouen le 28 juin 1789, mort à Valmont (Seine-Inférieure) le 18 mars 1875. En 1830, il fut en même temps nommé maire de Rouen, conseiller général et membre de la Chambre des députés, où il prit place parmi la majorité gouvernementale. Louis-Philippe l'éleva à la pairie en 1846. En 1863 nous le trouvons député au Corps législatif où il était entré comme candidat officiel. Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1869. Il fit partie de la dernière promotion des sénateurs de l'empire (juil. 1870) dont la publication ne parut pas à l'*Officiel*. Depuis il n'est plus sorti de la vie privée. L. Lu.

BARBET DE JOUY (Joseph-Henry), archéologue français contemporain, né à Bapaume, com. de Canteleu, près de Rouen, le 17 juil. 1812. M. Barbet de Jouy a été attaché à la conservation de la sculpture et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, au Louvre, en 1850. A la suite d'un voyage d'études entrepris en Italie, il a publié, en 1855, *les Della Robbia, sculpteurs en terre émaillée*. Cette brochure contient une notice et un catalogue des œuvres de ces artistes célèbres. Le 16 fév. 1855, il fut nommé conservateur adjoint des antiquités et de la sculpture moderne, au Louvre; il publia l'année suivante, pour le musée, la *Description des sculptures modernes*. En 1857 il a fait paraître les *Mosaïques chrétiennes des basiliques et églises de Rome*, et, en 1860, les *Fontes du Primatice, dans le jardin de l'Empereur aux Tuileries*. Chevalier de la Légion d'honneur en 1861, il fut appelé, deux ans après, à la conservation du musée des souverains, dont il a rédigé le catalogue. Il a aussi publié la notice des *Gemmes et Joyaux exposés dans la galerie d'Apollon*, et des *Objets précieux composant le don de M. et de Mme Lenoir*. Les *Gemmes et Joyaux* ont donné lieu à une publication grand format, renfermant de remarquables reproductions à l'eau-forte, par Jules Jacquemart (1865). Le texte contient l'explication détaillée des objets provenant du trésor des rois de France. M. Barbet de Jouy a en outre collaboré à la *Gazette des Beaux-arts*. Sa conduite pendant la Commune fut digne d'éloges; c'est à lui qu'est dû en grande partie le salut du musée du Louvre. Nommé en 1872 officier de la Légion d'honneur, M. Barbet de Jouy reçut en 1879 le titre d'administrateur des musées nationaux. Il fut mis en disponibilité par décret du 5 juil. 1881, et conserva le titre d'administrateur honoraire à la suite d'un décret du 12 oct. de la même année. M. Barbet de Jouy a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement du comte de Montalivet, le 6 mars 1880. Ant. V.

BARBETA (Jean), historien dalmate; il vivait au XVIIe siècle et appartenait à l'ordre des dominicains. Il a écrit une histoire de Dalmatie sous ce titre: *Historia Dalmatiæ, vel de Laudibus Dalmatiæ*. La *Bibliografia della Dalmazia* de Valentinelli l'appelle *Fra Giovanni Barbate*, signale son ouvrage sans indiquer où il a été publié, et le fait figurer parmi les travaux relatifs à l'histoire littéraire. L. L.

BARBETS (Les), sobriquet, donné par les catholiques aux Vaudois des vallées du Piémont et étendu plus tard aux protestants cévenols. Ce surnom des Vaudois s'explique par le fait qu'ils appelaient leurs ministres « en leur langage, *Barbes*, qui vaut autant à dire que oncles, ainsi comme en l'Eglise catholique on appelle les pères et les beaux-pères » (Baum et Cunitz, *Hist. ecclés. des églises réformées de France*. Nouvelle édition, Paris, 1883, t. I., p. 53). En effet, en italien et dans le dialecte du pays de Coire, le mot *barba* signifie oncle et, dans le bas-latin, *barba*, *barbas* et *barbanus* ont la même signification; à proprement parler on désigne par ces termes le barbu, l'homme âgé; aussi c'est par respect que les Vaudois ont donné à leurs docteurs le nom de Barbes. « De ce nom est venu qu'en Piedmont les papistes appeloyent communément *barbets* ceux qui reconnaissoyent les *barbes* pour pasteurs » (Gilles, *Histoire des églises vaudoises*; Genève, 1544, II, 11) (V. Vaudois). L. W.

BARBETTE. I. Art militaire. — Plate-forme disposée pour permettre aux pièces d'artillerie de tirer par-dessus le parapet d'un ouvrage. On donne le nom de tir à barbette au tir pratiqué dans ces conditions. — Dans le tir à *embrasure* (V. ce mot) la direction du tir est limitée par la direction même des joues de l'embrasure; les pièces ont par ce fait un champ d'action parfaitement limité. Dans le cas au contraire où le tir doit embrasser un vaste secteur, on doit faire usage du tir à barbette, c.-à-d. par-dessus le parapet. Dans ce genre de tir, les pièces sont établies sur des plates-formes situées, pour les ouvrages de campagne, à 0 m 80 au-dessous de la crête intérieure; c'est ce que l'on appelle la hauteur de genouillère. Actuellement, les affûts des canons de 80 à 90 permettraient d'avoir une plus grande hauteur de la genouillère, mais on préfèrera généralement sacrifier une protection plus complète à la nécessité de battre les points les plus rapprochés de l'ouvrage.

On peut établir des barbettes sur tout le pourtour des crêtes, mais en principe c'est au saillant des ouvrages qu'on les place, afin d'utiliser le plus grand champ de tir possible et pour remédier aux inconvénients du secteur privé de feu. — Les barbettes sont organisées pour une ou plusieurs pièces. Lorsque la barbette doit être établie sur une face, on trace pour chaque pièce un rectangle de 6 m. de largeur sur 7 m. de profondeur à 0 m. 80 au-dessous des crêtes; sur le côté ou en arrière, on établit une rampe de 3 m. de largeur à la pente de 1/4, ce qui suffit pour faire monter les pièces; on raccorde ensuite la plate-forme et la rampe avec l'intérieur de l'ouvrage par des talus à terre coulante. Lorsque la barbette doit être établie à un saillant, la pièce ne pouvant s'en approcher, ce qui rend le tir difficile, on construit perpendiculairement à la capitale un pan coupé de 3 m. 30 de longueur pour lequel on établit une plongée qui se raccorde avec celles des faces. On donne suivant la capitale une longueur de 7 m. à la plate-forme, et par les deux sommets intérieurs du rectangle ainsi obtenu on conduit deux perpendiculaires aux crêtes; on limite ainsi l'espace réservé à la pièce. On construit une rampe d'accès d'après les procédés indiqués pour les barbettes de face. Il est nécessaire pour l'établissement des pièces en barbette que les crêtes de l'ouvrage soient horizontales, sans quoi l'avantage essentiel de ce genre de tir, qui réside dans l'amplitude du champ d'action des pièces, ne serait pas réalisé. Aussi, lorsque les crêtes sont inclinées on les relève à leur point le plus élevé à hauteur de la barbette et les plongées sont raccordées par des talus. — Comme les servants des pièces sont insuffisamment couverts dans le tir à barbette, on construit sur le flanc des pièces de petites rigoles, de 1 m. de largeur et de 0 m. 50 de profondeur, très suffisantes pour les abriter des coups directs de l'assaillant.

II. Marine. — Lorsqu'un canon est à découvert sur le pont supérieur d'un navire, on dit qu'il est en barbette, et l'on appelle batterie barbette l'ensemble des pièces ainsi placées. De même une pièce est en barbette dans une tourelle cuirassée lorsque celle-ci n'est pas fermée à la partie supérieure. Cette disposition présente de nom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

breux avantages qui l'ont fait adopter sur un grand nombre de nos navires ; la tourelle est moins lourde, elle est fixe et il suffit, pour tirer, de pointer la pièce en direction tandis qu'avec une tourelle fermée ne présentant qu'un étroit sabord pour le passage de la volée du canon, c'est l'ensemble de la pièce et de la tourelle qu'il faut faire tourner pour pointer en direction. Mais il est évident, d'autre part, que la pièce et ses servants sont beaucoup plus exposés et pour ces derniers les feux plongeants de la mousqueterie des hunes sont très redoutables. Pour cette raison, on protège généralement aujourd'hui le dessus des tourelles barbettes par un masque en tôle assez épaisse pour résister au choc des balles et des projectiles des canons-revolvers.

BARBETTE (Paul), médecin et chirurgien originaire de Strasbourg, né vers 1623, étudia à Montpellier et à Paris, exerça à Amsterdam dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle et se distingua surtout dans la chirurgie. Le premier il proposa la gastrotomie dans l'obstruction intestinale ; il perfectionna la canule de Block pour la paracentèse, la fit construire en acier et la munit d'une pointe triangulaire. En médecine, il était trop chimiatre ; il faisait jouer un grand rôle à la lymphe épaissie par un acide âcre, et rejetait l'emploi de la saignée dans la pleurésie. Haller le regarde comme un bon anatomiste, mais sans originalité. Ses ouvrages sont nombreux, citons : *Chirurgie, seu Heelkonst na de heedentages pratyk beschreven* (Amsterdam, 1657, in-12, et nomb. édit. et trad.) ; *Anatome practica*, etc. (Amsterdam, 1659, in-8, et autres édit.) ; *Opera anatomico-chirurgica ad circularem sanguinis motum*, etc. (Leyde, 1672, in-12, et autres édit.) ; *Tractatus de peste cum notis*, etc. (Leyde, 1667, in-8) ; *Praxis medica cum notis*, etc. (Leyde, 1669, in-12, et autres édit. et traduct.) — Les œuvres de Barbette ont été réunies sous le titre suivant : *Opera omnia medico-chirurgica*, etc. (édit. Manget, Genève, 1683, 1688, in-4, et autres édit. ; traduction en cinq langues). Dr D. Hn.

BARBETTI (Angiolo), sculpteur sur bois italien, né en 1803 à Sienne ; il vivait encore à Florence en 1882. Il s'est consacré à des travaux de sculpture sur bois et voulait remettre en honneur cette branche de l'art. Il a reçu une médaille à l'exposition de Londres, 1851. Il a aussi travaillé à la décoration de la cathédrale d'Orvieto.

BARBEU-DUBOURG (Jacques), médecin et botaniste rançais, né à Mayenne le 12 fév. 1709, mort à Paris le 13 déc. 1779. Il s'appliqua d'abord aux langues anciennes, puis à la médecine et consacra ses loisirs à la botanique et en particulier à l'étude des champignons. Ses ouvrages sont fort nombreux ; les plus importants ont pour titres : *Chronographie ou description des temps* (Paris, 1753, in-4) ; *Recherches sur la durée de la grossesse*, etc. (Amsterdam, 1765, in-8) ; *le Botaniste français* (Paris, 1767, 2 vol. in-12), excellent ouvrage sur les plantes des environs de Paris ; *Usage des plantes* (Paris, 1767, 2 vol. in-12) ; *Petit code de la raison humaine* (Londres, 1774, in-8, et autres édit.), opuscule dédié à Franklin qui l'honorait de son amitié ; *Eléments de médecine* (Paris, 1780, in-12.) — Barbeu-Dubourg a édité la traduction française des œuvres de Franklin, 1773 (2 vol. in-4), et collaboré à la *Gazette d'Epidaure*, continuée sous le titre de *Gazette de médecine* (1761-1762). Dr L. Hn.

BARBEUIA. Dupetit-Thouars *(Gen. nov. madagasc.*, 6) a établi sous ce nom un genre de plantes Dicotylédones, qui a été attribué successivement aux Rosacées par Sprengel, aux Bixacées et aux Tiliacées par Dupetit-Thouars et aux Euphorbiacées par Meissner, mais que M. H. Baillon *(Adansonia*, III, 312 et *Hist. des Pl.*, IV, pp. 30 et 45) rapporte définitivement aux Phytolaccacées, comme type d'une tribu spéciale, celle des Barbeuiées. La seule espèce connue, *B. madagascariensis* Steud, est un arbuste grimpant, à feuilles alternes, pétiolées, entières, répandant, quand on les froisse, une odeur désagréable. Ses fleurs, disposées en grappes axillaires, sont hermaphrodites, avec un périanthe simple, à cinq divisions, et un nombre indéfini d'étamines, dont les filets libres sont terminés chacun par une anthère biloculaire, introrse, déhiscente par deux fentes longitudinales. L'ovaire, libre et supère, devient à la maturité une capsule, surmontée des deux branches stigmatiques, et divisée en deux loges contenant chacune une graine arillée. Ed. Lef.

BARBEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux ; 174 hab.

BARBEY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-faut-Yonne ; 175 hab.

BARBEY-Seroux. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux ; 463 hab.

BARBEY d'Aurevilly (Jules-Amédée), littérateur français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), le 2 nov. 1808. Bien qu'il ait dédié à Casimir Delavigne, sous le seul nom de Jules Barbey, lorsqu'il avait dix-sept ans à peine, une première élégie : *Aux héros des Thermopyles* (1825, in-8), et qu'il ait donné depuis, dans l'unique numéro d'une *Revue de Caen* (1832), une nouvelle non réimprimée, *Léa*, les véritables débuts de M. d'Aurevilly datent de 1841 et de son premier roman, *l'Amour impossible* (in-8 ; nouv. éd. 1859, in-8) ; en même temps il collaborait au *Journal des Débats* sur la recommandation de Chateaubriand et à un journal ministériel, *le Nouvelliste*. Deux autres publications faites à petit nombre et par les soins d'un ami, M. Trébutien, *la Bague d'Annibal* (1843, in-8), sorte de poème en prose, renfermant de nombreuses allusions autobiographiques, et *Du Dandysme et de G. Brummell* (1845, in-16), biographie d'un fat célèbre, avaient attiré l'attention d'un petit nombre de lettrés, lorsqu'il mit au jour un nouveau roman : *Une Vieille Maîtresse* (1851, 3 vol. in-8), dont quelques passages, atténués dans les éditions subséquentes, provoquèrent de vives accusations d'immoralité et qui fut suivi d'une série d'études philosophiques : *les Prophètes du passé* (1851, in-16), où l'auteur se plaçait au premier rang des champions du catholicisme militant. A la même époque, il était chargé au *Pays* de la critique littéraire. En 1854, il publia l'*Ensorcelée* (2 vol. in-8), épisode de la chouannerie normande, son chef-d'œuvre et l'un des plus beaux romans de ce siècle, auquel il a donné pour pendant, quelques années plus tard, un autre épisode emprunté aux mêmes luttes : *le Chevalier Destouches* (1864, in-18). *Un Prêtre marié* (1864, 2 vol. in-18), *Une histoire sans nom* (1882, in-18), *Ce qui ne meurt pas* (1884, in-18), ont attesté, quoiqu'à des degrés moindres, sa rare puissance d'écrivain. Un recueil de nouvelles, *les Diaboliques* (1874, in-18), n'échappa aux poursuites que grâce à une suppression opérée par l'éditeur lui-même ; mais ces nouvelles ont reparu depuis (1883) sous le même titre et sans encombre. Une plaquette sans titre (Caen, 1854, in-8), renfermant douze pièces de vers, *Memorandum* (Caen, 1856, in-16), journal d'un séjour dans cette ville, *Deux Rythmes oubliés* (Caen, 1858, in-16), et le *Pacha*, (Caen, 1869, in-12), fragments d'un volume de poèmes en prose qui n'a pas paru, ont dû de voir le jour à l'amitié de Trébutien et complètent l'œuvre personnelle de M. d'Aurevilly. La plupart des articles de critique fournis au *Pays*, au *Réveil* (1858), au *Constitutionnel*, au *Nain jaune*, etc., ont été rassemblés dans les *Œuvres et les Hommes* (1861-1865, 4 vol. in-18) ; les *Misérables de M. Victor Hugo* (1862, in-12) ; les *Quarante Médaillons de l'Académie française* (1863, in-18) ; les *Bas-Bleus* (1877, in-18) ; *Gœthe et Diderot* (1880, in-18) ; les *Critiques ou les Juges jugés* (1885, in-8) ; *Sensations d'art* (1886, in-8) ; les *Philosophes et les Ecrivains religieux* (1887, in-8). Les *Vieilles Actrices*, le *Musée des Antiques* (1884, in-12) et les *Ridicules du Temps* (1884, in-12), sont la réunion des portraits sati-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riques et d'études de mœurs dont la *Veilleuse* et le *Nain jaune* avaient eu la primeur.

Il n'y a aucune exagération à dire que M. Barbey d'Aurevilly tient une place à part dans la littérature contemporaine. Il est de la race de ces écrivains puissants et solitaires qui provoquent l'admiration ou l'antipathie, mais qui ne fondent point d'école parce qu'en pareil cas tout imitateur est forcément un parodiste. Critique ou romancier, il a toujours subordonné à des convictions un peu tapageuses ses jugements souvent amers ou cruels, toujours originaux ou brillants et ses inspirations personnelles les plus hardies. Ces convictions lui ont également permis de braver, selon ses propres expressions, « les viles décences » dont a parlé Rousseau et que « le catholicisme ne connaît pas », car ces audaces ont pour but de « terroriser le vice » ; mais ce serait se méprendre que de le confondre avec la tourbe des pornographes en vogue. La part faite à quelques écarts d'imagination, M. d'Aurevilly est, avant tout, comme l'a dit M. Paul Bourget, un esprit martial et il n'a jamais été plus maître de son talent que lorsqu'il a fait revivre en d'admirables pages les superstitions de la vieille lande normande *(l'Ensorcelée)*, ou les exploits invraisemblables d'un aventurier royaliste *(le Chevalier Destouches)*. Ces deux livres deviendront quelque jour classiques, au vrai sens du mot, alors que l'on consultera curieusement les autres romans mondains et quintessenciés de l'auteur, à qui, de tout temps d'ailleurs, ses adversaires politiques ont rendu plus volontiers justice que ses propres coreligionnaires.

Longtemps goûtés de quelques délicats, les romans de M. Barbey d'Aurevilly ont été récemment l'objet de réimpressions de luxe ; le *Chevalier Destouches*, l'*Ensorcelée*, *Une Vieille Maîtresse*, les *Diaboliques* ont inspiré à MM. Félix Buhot, J. Le Blant, Félicien Rops diverses séries d'illustrations. Parmi les portraits de M. d'Aurevilly, il convient de citer celui de M. Emile Lévy, ainsi qu'un buste et un médaillon par M. Zacharie Astruc.

Maurice Tourneux.

Bibl. : Alcide Dusolier, *Jules Barbey d'Aurevilly*, 1862, in-18. (portrait par Alph. Legros). — Paul Bourget, préf. des *Memoranda*, 1883, in-12.

BARBEY (Edouard), homme politique français, né à Béziers (Hérault) le 2 sept. 1831. Il fut admis à l'Ecole navale de Brest en 1847, aspirant en 1849. Il navigua presque continuellement jusqu'en 1862 et fit, notamment, la campagne de la *Belle-Poule* dans les mers des Indes. C'est dans une de ses relâches au cap de Bonne-Espérance qu'il écrivit sur l'album des demoiselles Clooth (le propriétaire du fameux cru de Constance) des vers qu'un indiscret a publié dans les journaux et qui firent le tour de la presse. M. Barbey fit un peu plus tard la campagne de Crimée sur le *Jean-Bart* et le *Magellan*. Il fut décoré de la Légion d'honneur comme enseigne de vaisseau, à l'âge de vingt-cinq ans, pour sa belle conduite dans l'expédition meurtrière de la Cazamance (côtes d'Afrique). Il donna sa démission de lieutenant de vaisseau en 1862 pour se marier. Il prit dès lors la direction des importantes usines que son père possédait à Mazamet (Tarn) (filatures de laines). De 1862 à 1870, M. Barbey ne songea aucunement à se lancer dans la politique. Il s'occupa exclusivement de ses affaires. Mais au lendemain des revers de Frœschwiller et de Forbach, en face de l'invasion prussienne, il demanda à reprendre du service. Il fut immédiatement appelé à Paris et incorporé dans l'artillerie de la rive gauche, où il occupa le grade de commandant. M. Barbey soutint jusqu'à la dernière heure, sous les ordres du général René, le feu que l'artillerie prussienne dirigeait contre les forts et les batteries de la rive gauche. Il fut promu officier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite. Après la guerre, Mazamet le nomma maire et conseiller général. Il fut sans interruption jusqu'en 1883 (sauf pendant la période du 16 Mai) maire de Mazamet, et aux élections législatives de 1878 et de 1880, il lutta contre le baron Reille, député bonapartiste, ancien sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur pendant le 16 Mai. M. Barbey a été élu sénateur du Tarn en janv. 1882; il vint siéger dans les rangs de la gauche républicaine. En la même année 1882, il fut appelé à la présidence du conseil général et depuis lors il n'a pas cessé de le présider. Au nombre des discussions importantes auxquelles M. Barbey a pris part au Sénat, il faut citer celles sur la loi municipale, sur la loi de l'instruction primaire, sur le budget de la marine dont il a été plusieurs fois rapporteur, etc. C'est lui qui présenta et soutint, en 1883, le célèbre amendement Barbey relatif à la situation des membres des familles ayant régné en France, amendement auquel s'était rallié le gouvernement et qui fut adopté à une grande majorité par la Chambre des députés. Il s'en fallut de 3 voix qu'il ne fût voté au Sénat. Dans le ministère du 31 mai 1887, M. Edouard Barbey a été appelé à prendre le portefeuille de la marine et des colonies.

Par son père, M. Barbey est allié à plusieurs familles de Genève, du canton de Vaud et du canton de Neufchâtel. M. William Barbey-Boissier d'Orbe, un de ses parents, est membre du conseil fédéral.

Charles de Larivière.

BARBEYRAC (Jean), jurisconsulte et philosophe français, né à Béziers le 15 mars 1674, mort le 3 mars 1744. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il suivit en Suisse son père qui était ministre calviniste et qui le destinait à la théologie. Mais son goût le portait à l'étude de la jurisprudence et spécialement des questions de droit des gens. Après avoir séjourné à Genève, puis à Francfort-sur-l'Oder, il se fixa à Berlin et professa les belles-lettres au collège français de cette ville. Il alla ensuite enseigner l'histoire et le droit civil à Lausanne, et plus tard le droit public à Groningue. En 1714, il fut appelé à diriger l'Académie de cette dernière ville et devint membre de la Société des sciences de Prusse.

Barbeyrac a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont des traductions ou des compilations de divers traités sur le droit de la nature et des gens, recommandables, surtout par les notes, quelquefois un peu prolixes, mais toujours instructives, dont il les a enrichis. Les principaux de ces ouvrages sont : *le Droit de la nature et des gens*, traduit de Puffendorf (Amsterdam, 1706, 2 vol. in-4); *les Devoirs de l'homme et du citoyen*, également traduit de Puffendorf (1707) ; *Du Pouvoir des souverains et de la liberté de conscience*, trad. de Noodt (1707); *Jugement compétent des ambassadeurs*, trad. du holland. de Byncker-shoek (la Haye, 1723) ; *Défense du droit de la Compagnie des Indes orientales contre les prétentions des habitants des Pays-Bas autrichiens* ; *Supplément au grand corps diplomatique : Histoire curieuse des anciens traités* (jusqu'à Charlemagne) (Amsterdam, 1739, 2 vol. in-fol.) ; *le Droit de la guerre et de la paix*, traduit de Grotius (7624) ; *Traité de la morale des Pères* (1728) ; traductions de divers *Sermons*, de Tillotson ; *Traité du jeu* (1738, 3 vol. in-12), ouvrage inspiré, dit-on, par les jeux auxquels se livraient en sa présence des dames qui se réunissaient presque tous les jours chez sa belle-mère et qui le faisaient juge des coups qui excitaient des disputes entre elles.

Georges Lagrésille.

Bien qu'il ait surtout rendu service par ses traductions de Puffendorf, de Grotius, de Noodt, etc., Barbeyrac s'est montré philosophe de quelque valeur, sinon de grande originalité, soit dans ses préfaces et ses notes, soit dans les ouvrages qui lui sont propres. D'une manière générale, il est cartésien, notamment en ce qu'il subordonne et réduit presque le jugement à la volonté; mais c'est un cartésien qui incline surtout vers Locke. Pour lui, il n'y a point d'idées innées, point de principes *a priori;* le bien et le mal résultent de la nature des choses. Seulement, ce qui est convenable, vu les relations naturelles des hommes, n'est pas pour cela obligatoire : l'obligation ne peut naître que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par l'ordre d'une volonté; elle repose sur la volonté divine. Leibnitz ayant combattu cette thèse dans une lettre à Molanus, Barbeyrac la défendit et la développa dans un écrit publié avec sa traduction des *Devoirs de l'homme et du citoyen*. — Des premiers, il a bien vu le fondement moral de la propriété et ses rapports avec la liberté, le fondement de l'autorité politique, qui ne saurait aller sans le consentement des peuples, le fondement du droit des gens, qui ne peut être que dans les principes mêmes du droit naturel. On s'étonne un peu, après cela, de le voir réduire, dans la famille, tous les devoirs à des conventions arbitraires, professer qu'il n'y a d'obligations, en fait de mariage, que celles qui résultent du consentement des conjoints, admettre enfin le droit absolu du père sur l'enfant. Tant il est vrai que le sentiment vif et complet du droit des personnes, et en particulier des droits de l'enfant, n'est que d'hier. H. Marion.

BARBEZIÈRES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre; 304 hab.

BARBEZIEUX *(Barbesillum, Barbisellum)*. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Charente, sur le versant d'une colline dominant à l'O. le Trèfle et à l'E. le Condéon; 4,090 hab. Tête de ligne du chemin de fer de Barbezieux à Châteauneuf-sur-Charente. Commerce de truffes, de grains, d'eau-de-vie, de bestiaux et de toiles. Barbezieux possède une société vinicole, une chambre d'agriculture et un cercle littéraire.

Histoire et Monuments. — Dès le XI^e^ siècle, cette ville était la capitale d'une des plus importantes seigneuries de l'Augoumois. Des murailles, percées de cinq portes, entouraient les habitations qui s'étaient groupées au-dessous du château qui les dominait. Démoli pendant les guerres anglaises, ce château fut reconstruit, en 1453, par ordre de Marguerite de la Rochefoucauld, dame de Barbezieux; il formait un pentagone irrégulier, dont il subsiste la *porte du Nord*, flanquée de deux tours dont l'une sert d'hospice et l'autre d'école, une partie du rempart de l'E. et un parapet à machicoulis. L'*église Saint-Matthias*, dont la nef et un portail orné de sculptures remontent au XII^e^ siècle, a été remaniée au XVI^e^; c'est de cette époque que date la façade. L'ancienne *église des Cordeliers* a un beau portail du XV^e^ siècle. Les armes de Barbezieux sont d'*or à l'écusson d'azur en abîme*.

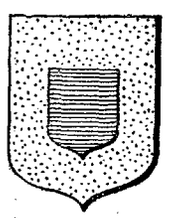

Armoiries de Barbezieux.

BARBEZIEUX (Richard, ou plus exactement Rigaud de), troubadour du XII^e^ siècle, appartenait à une famille noble de Saintonge. Il consacra la plupart de ses chansons à célébrer la femme de Geoffroy de Tonnay qui l'accueillit favorablement. Après la mort de sa dame, il partit pour l'Espagne, où il trouva un protecteur dans la personne de Diego Lopez de Haro, seigneur de Biscaye, mort en 1215. Rigaud de Barbezieux termina ses jours en Espagne. Nous avons de lui une dizaine de chansons, dont plusieurs sont remarquables. L'une d'elles, où il se compare à l'éléphant qui, une fois à terre, ne peut plus se relever tout seul, a joui d'une véritable vogue en Italie aussi bien qu'en France et a donné lieu à des récits légendaires.

Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, XIX, 536.

BARBEZIEUX (Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de), né le 23 juin 1668, mort en 1701, fils de *Louvois* (V. ce nom). Son frère, le marquis de Courtanvaux, eut d'abord en survivance la charge de secrétaire d'Etat au département de la guerre qui appartenait à son père; mais il ne la garda guère, n'y ayant pas été trouvé propre. Tandis qu'il prenait avec son second frère le métier des armes, le troisième, Barbezieux, d'abord chevalier de Malte, fut reçu en survivance à la charge de secrétaire d'Etat pour la guerre, quelques années avant la mort de Louvois, et le remplaça en 1691, lorsqu'il fut mort. Craignant peut-être qu'il ne fût trop jeune pour une fonction aussi importante, ou qu'il n'empiétât, comme son père, sur l'autorité royale, Louis XIV eut soin de se faire adresser désormais directement les dépêches par les généraux, pour diminuer le pouvoir du secrétaire d'Etat et réserver le sien. Barbezieux était digne, au témoignage de Saint-Simon, du poste où la confiance du roi le plaçait à vingt-quatre ans. Il était instruit, avait le travail net et facile. Mais il ne paraît pas que sa valeur morale égalât son intelligence. Maître d'une partie de la fortune immense que son père avait acquise, ministre à vingt-quatre ans, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, il était présomptueux, hautain, « peu scrupuleux en tout genre », brutal, d'une cruauté féroce, par matière, dur et odieux à toute la cour qu'il servait, à ses amis même, d'ailleurs. Avide de plaisirs, libéral à l'excès pour se les procurer, il passait son temps dans la débauche, et les nuits lorsqu'il le fallait, à travailler. Si bien que les étrangers, qui ne l'estimaient pas, l'accusèrent d'avoir voulu faire assassiner Guillaume III; que le parti de M^me^ de Maintenon et de Noailles, qui le craignaient, lui reprocha d'avoir fait échouer, par sa négligence, le siège de Barcelone en 1694, et qu'il mourut épuisé en 1701.

Emile Bourgeois.

Bibl. : Saint-Simon, *Notes sur Dangeau*. — Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690* (éd. Schefer), pp. 199. 237, 414, 423.

BARBIANI (Ottaviano), jurisconsulte italien, mort à Rome en 1572. On a de lui un traité intitulé : *Practica judiciorum de officiis et officialibus aulæ romanæ, cum notis* (Cologne, 1573). G. L.

BARBIANI (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Ravenne dans la première moitié du XVII^e^ siècle. On trouve plusieurs de ses tableaux à Saint-François, Saint-André, Sainte-Agathe de Ravenne. L'*Assomption* peinte à fresque dans la coupole de la chapelle de la Vierge à la cathédrale passe pour son chef-d'œuvre. La galerie des Offices a plusieurs dessins de lui, dont quelques-uns ont été photographiés.

Andrea Barbiani, son parent, mort à Ravenne en 1754, y a aussi laissé plusieurs tableaux d'église et des portraits. A. M.

BARBIANO (Alberico I^er^), capitaine italien, mort en 1409. Il fut le premier chef de ces condottieri italiens, qui, pendant deux siècles, remplacèrent les mercenaires étrangers dont les Italiens se servaient auparavant. Il forma de ses mercenaires italiens la *compagnie de Saint-Georges*, qu'il mit d'abord au service de l'antipape Robert de Genève, connu sous le nom de Clément VII, dans les affaires de Ceséne (1377) et de Marino (1379). Les plus illustres chefs de condottieri du XV^e^ siècle se formèrent à son école : Faccino Cane, Braccio da Montone, Ceccolino dei Michelotti et Francesco Sforza. Il servit, d'ailleurs, sans scrupule la cause de tous ceux qui l'appelaient à son service, de Charles III, roi de Naples, qui le créa connétable; de Galéas Visconti, duc de Milan, qui le nomma tuteur de ses enfants; et enfin de Ladislas, roi de Naples. S'il releva l'art militaire en Italie, il contribua fortement à détruire dans ce malheureux pays tout sentiment d'honneur et de patriotisme. H. Vast.

BARBIANO (Giovanni), frère et disciple du précédent, combattit cependant presque toujours dans les rangs de ses ennemis. Il soutint à Ferrare Azzo d'Este contre le marquis Nicolas III. Sollicité d'assassiner Azzo, il frappa à sa place un domestique qui lui ressemblait et obtint la récompense promise pour ce meurtre. Plus tard, il fit reparaître Azzo. Il périt décapité sur l'ordre d'un Bentivoglio qu'il servait et qui le soupçonnait de quelque nouvelle trahison (1401).

BARBIANO (Alberico II), neveu du précédent, comte de Zagonara, se plaça d'abord sous la protection des Florentins; mais après la défaite de Charles Malatesta (1424) que les Florentins avaient envoyé pour le défendre contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le duc de Milan, il passa au service de ce prince et combattit ses anciens alliés.

BARBICAN (Ornith.). Le nom de Barbican, formé par contraction des mots Barbu et Toucan, a été appliqué par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 158) à un genre d'oiseaux africains qui est aussi appelé *Pogonias* ou *Pogonorhynchus* et qui appartient à la grande famille des *Capitonidæ* (V. ce mot et Barbus). Chez les Barbicans, le bec est très robuste, fortement convexe, renflé sur les côtés, aussi large que haut et garni à sa base de bouquets de soies raides et divergentes; la mandibule supérieure, terminée en pointe, est festonnée ou denticulée sur les bords et traversée par un double sillon; les narines sont petites, arrondies et si rapprochées du front qu'elles disparaissent en partie sous les poils et les plumes de cette région; les tarses sont garnis de scutelles; les doigts, disposés comme chez les Barbus et munis d'ongles assez faibles, sont inégaux, les internes étant plus grêles et plus courts que les autres, et les ailes, quoique médiocrement développées, dépassent notablement la queue, formée de dix rectrices. Le type du genre Barbican est le Barbican de Barbarie (*Pogonias* ou *Pogonorhynchus major* Cuv.) qui est de la taille d'un Gros-Bec, et dont le plumage, d'un noir *aile de corbeau*, est relevé par une grande tache blanche sur le dos, des plaques rouges sur les joues, le menton, la gorge, la poitrine et le milieu de l'abdomen et des marques jaunes sur les flancs. Cette espèce habite la Sénégambie, en même temps que le Barbican bidenté (*Pogonorhynchus bidentatus* Shaw.), qui est ainsi nommé à cause de la double dent existant de chaque côté sur sa mandibule supérieure. Toutefois, ce dernier n'est point particulier à l'Afrique occidentale et s'avance jusqu'à la région du Nil Blanc où il rencontre une autre espèce appelée Barbican de Rollet (*P. Rolleti* de F.). E. Oustalet.

Bibl. : C.-H.-T. et G.-F.-L. Marshall, *A Monograph of the Capitonidæ*, 1870, in-4; part. 2, avec pls.

BARBICHE. Un des noms vulgaires du *Nigella damascena* L. (V. Nigelle).

BARBIÉ (Jean-Baptiste), graveur français au burin et au pointillé, travaillait à Paris de 1755 à 1779. Son œuvre se compose d'une quinzaine de portraits, de petit format, très fins, et devenus rares : *Louis-Auguste, dauphin* (Louis XVI) et *Marie-Antoinette; Turenne, Rousseau, Voltaire*, le général *Chevert*, l'amiral comte *d'Estaing*, le marquis *de Montcalm* et le général *Wolff*, en pendants; *Catherine II* de Russie, etc., et de quelques estampes de sainteté ou autres, d'après le Corrège, Angelica Kauffmann, Ch. Eisen, etc. G. P-i.

BARBIÉ du Bocage (Jean-Denis), géographe français, né à Paris le 28 avr. 1760, mort le 28 déc. 1825, descendait d'une ancienne famille originaire de Normandie. Il fit de brillantes études aux collège Mazarin, et se signala de bonne heure par son goût pour les études géographiques, principalement pour la géographie ancienne. A dix-sept ans, il devint l'élève de d'Anville. A cette époque (1777), Choiseul-Gouffier revenait de Grèce; il chargea le jeune savant de classer les matériaux de son voyage; celui-ci y joignit même plusieurs cartes remarquables, et l'ouvrage fut intitulé : *Voyage pittoresque de la Grèce, par Choiseul-Gouffier*. Ce premier travail, qui lui valut sa célébrité, l'occupa jusqu'à sa veillesse; il ne le termina, en effet, qu'en 1824, année qui précéda celle de sa mort. L'abbé Barthélemy, qui l'avait placé en 1785, au cabinet des médailles, lui confia l'Atlas d'Anacharsis, accompagnant l'ouvrage bien connu, et qui parut en 1788. Pendant la Révolution, Barbié du Bocage, arrêté comme suspect, perdit la place qu'il occupait, mais continua néanmoins ses études géographiques, et publia en 1807 une carte de la Morée qui guida, quelques années plus tard, l'armée française dans l'expédition de Grèce.

Barbié du Bocage était membre de l'Institut depuis 1806 et faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes. Il a été l'un des fondateurs de la Société de géographie en 1821. Outre les œuvres dont nous avons parlé, on a de lui : *Voyage de Chandler dans l'Asie Mineure* (Paris, 1806, 3 vol. in-8); *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque du prince de Talleyrand* (1807, où il essaye de prouver que la Nouvelle-Hollande avait déjà été reconnue des Portugais en 1525); *Carte historique de l'Etat de l'Inde en 1605, 1707, 1812, pour les monuments de l'Hindoustan* par Langlès. Camille Kœchlin.

BARBIER. I. Barbiers-Chirurgiens. — Une des trois corporations parisiennes qui, au commencement du XVIIe siècle, avaient le droit exclusif d'exercer en tout ou en partie l'art de guérir dans la capitale. Ces trois corporations étaient : 1° les docteurs de la Faculté de médecine; 2° les chirurgiens de Saint-Côme ou chirurgiens de longue robe; 3° les chirurgiens de courte robe ou barbiers-chirurgiens. Les premiers, qui se rattachaient à l'Université, faisaient aux autres une guerre impitoyable. Une des grandes préoccupations de la Faculté de médecine consistait à maintenir dans une étroite subordination ceux qu'elle considéra toujours comme ses assistants et ses vassaux. Les deux ordres de chirurgiens ne s'entendaient guère, il y avait entre eux des luttes fréquentes d'attributions et des privilèges. Les procès étaient toujours longs et ardus parce que les documents sur lesquels s'appuyaient les intéressés étaient incomplets et obscurs.

La communauté des chirurgiens avait été reconnue officiellement par un édit royal de 1311. Celle des barbiers-chirurgiens qui avait probablement une existence aussi ancienne, puisqu'elle est mentionnée dans une pièce de 1302, ne fut organisée que par les statuts de 1371 approuvés par Charles V. Le rôle de ces praticiens était assez mal défini; il paraît cependant qu'ils avaient droit de pratiquer les opérations et les pansements faciles, de faire des prescriptions médicales très simples. Des titres authentiques leur permettaient de traiter les clous, bosses et plaies qui ne mettaient pas la vie en danger, de fournir des emplâtres, onguents et autres médicaments convenables, de soigner et de purger même le dimanche. Bien que des ordonnances et des arrêts fissent mention expresse de ces privilèges, les chirurgiens de Saint-Côme les considéraient comme des empiètements. Dans leurs conflits avec les barbiers, ils leur reprochèrent constamment l'humilité de leur origine et firent tout ce qu'ils purent pour les y ramener. « En ce temps-là, disaient-ils, dans un de leurs mémoires, ils n'étaient point connus sous le nom de chirurgiens, mais seulement sous celui de barbiers, barbitonsores, barbirasons. Nos registres font foi qu'ils portaient dans leurs enseignes des flûtes, des peignes et des ciseaux, qu'ils jouaient de la flûte, quand ils accompagnaient les épousées au moustier, que c'étaient eux qui les peignaient et leur coupaient les cheveux. »

La situation des barbiers devint critique vers la fin du XVe siècle, lorsque l'étude de l'anatomie sur les cadavres fut indispensable. La corporation de Saint-Côme avait avec la Faculté de médecine le privilège des dissections; elle se refusa à rien faire pour l'instruction de ses concurrents. Ceux-ci trouvèrent un secours inattendu; les médecins tenaient les chirurgiens de longue robe en suspicion; leurs connaissances, la faveur dont ils commençaient à jouir, les prétentions qu'ils affichaient de vouloir se soustraire à la juridiction du prévôt des marchands pour être rattachés à l'Université émurent les docteurs; s'appuyant sur les privilèges antérieurs des barbiers, ils prirent ces praticiens comme assistants, les chargèrent de saignées, s'efforcèrent d'élever leur niveau intellectuel en leur donnant des leçons d'anatomie et de médecine opératoire en langue française. La confrérie de Saint-Côme fait dès 1498 d'énergiques représentations au doyen, qui répond d'une manière évasive; on plaide, les arrêts sont contraires aux barbiers, mais les choses marchent comme auparavant. Enfin, en 1505, un acte en bonne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

forme est passé entre-eux et la Faculté, ils deviennent ses élèves réguliers et promettent de lui « garder honneur et révérence et de n'ordonner que ce qui appartient à l'opération de chirurgie manuelle ». Le collège de Saint-Côme protestait toujours contre l'enseignement de l'anatomie en langue française. Comme les barbiers n'entendaient pas le latin, les docteurs régents eurent recours à un singulier subterfuge. Les leçons à leur usage furent faites en un patois formé de mots usuels à désinence latine : les nouveaux praticiens prirent le titre de *Tonsores Chirurgici* et soutinrent des thèses.

Dans les leçons publiques, c'était un barbier qui disséquait, tandis que le docteur régent décrivait la préparation et donnait des explications dans cet idiome baroque appelé langue scientifique de la chirurgie tonstrine. Peu à peu, les auxiliaires acquirent une instruction sérieuse, les chirurgiens de Saint-Côme en admirent plusieurs parmi eux, Ambroise Paré était un barbier. Le joug de la Faculté parut lourd ; des velléités d'insubordination se montrèrent, les docteurs régents abandonnèrent leurs aides et les chirurgiens obtinrent facilement l'arrêt de 1572, obligeant les barbiers à se limiter aux opérations qui leur avaient été permises par les statuts de 1371 ; mais il y avait tant de sentences contradictoires rendues par différents tribunaux que la dernière ne mit nullement fin au litige. Les chirurgiens de longue et de courte robe prirent le parti le plus sage. Fatigués d'user leurs forces dans des luttes intestines et de faire le jeu des docteurs, ils résolurent de se réunir et de ne plus former qu'une corporation. Une requête fut présentée en ce sens à la Faculté, le 24 août 1655 ; elle répondit qu'elle ne s'opposerait pas à l'union, pourvu que le chef-d'œuvre se fît en la forme des maîtres barbiers-chirurgiens, sans y rien innover ni diminuer des droits et soumissions qui lui étaient dus. L'acte de fusion est passé ; les deux compagnies, réunies désormais sous le titre de communauté des barbiers-chirurgiens, sont soumises à l'autorité du Premier Barbier du Roi. La nouvelle association réclama tous les privilèges dont jouissaient celles qui l'avaient formée. La Faculté ne voulut reconnaître que les statuts des barbiers et on appella au Parlement en 1660 ; elle eut gain de cause grâce au réquisitoire de l'avocat général Omer Talon. Les chirurgiens perdirent le droit d'imiter dans leurs réceptions le cérémonial en usage aux écoles de médecine, de porter le titre de bacheliers, licenciés ou docteurs ; il n'y eut plus parmi eux que des aspirants et des maîtres.

Quatre ans plus tard, la nouvelle corporation fut encore dépouillée de la plus grande partie des privilèges dont jouissaient les anciens barbiers-chirurgiens ; voici dans quelles circonstances : Au commencement du siècle l'usage des perruques s'était tellement répandu qu'une classe d'artisans sans les prétentions chirurgicales se mit à les fabriquer. Comme ces gens coupaient les cheveux ou rasaient, les barbiers privilégiés intervinrent ; le Parlement leur donna tort, les perruquiers purent travailler librement et enfin en 1643 ils se réunirent et constituèrent la communauté des barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, comprenant 200 membres dans la ville de Paris. La déclaration royale de 1664 défendait formellement aux chirurgiens d'empiéter sur leurs attributions ; celle de 1672 frappait de 500 livres d'amende les chirurgiens, veufs ou apprentis, qui auraient fait commerce de cheveux fabriqués ou vendu des perruques. Il était expressément ordonné à ceux qui exerceraient l'une ou l'autre profession de ne mettre sur leur boutique aucun mot ou enseigne capable de prêter la confusion (V. ci-dessous). En réalité, l'acte d'union de 1648 marquait la fin de l'ancienne corporation de barbiers-chirurgiens ; ils abandonnèrent les insignes de leur ancien métier, et se livrèrent exclusivement à la pratique des opérations. Dr L. Thomas.

II. Barbiers-Perruquiers. — Les barbiers-perruquiers vinrent au XVIIe siècle prendre place à côté des barbiers-chirurgiens. Ceux-ci se distinguaient des premiers par le vitrage spécial de leurs boutiques composé de petits carreaux et par la couleur jaune des bassins de cuivre qu'ils avaient pour enseigne. Les perruquiers avaient de grands carreaux, des châssis peints en bleu et des bassins de couleur blanche, le tout sous peine de 50 livres d'amende pour Paris et 10 livres pour la province. Les uns et les autres étaient placés sous la juridiction spéciale du premier barbier du roi.

Au XVIIe siècle, le commerce des perruquiers prit un essor considérable, l'usage des perruques se généralisant, et l'on reconnut la nécessité de mettre en maîtrise ou communauté les ouvriers perruquiers. Un édit de 1649 porte établissement d'une corporation de barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers de Paris au nombre de 248 distincts de la corporation des chirurgiens. Un édit ultérieur de 1665 porte leur nombre à 200 mais ne reçoit de sanction légale qu'en 1673.

Les statuts enregistrés le 17 août 1674 se composent de 36 articles : Les barbiers-perruquiers ont à leur tête des prévôts, syndics et gardes au nombre de six, nommés pour deux ans et renouvelés par moitié chaque année. En 1790, il y avait à Paris 105 maîtres perruquiers ; le brevet d'apprentissage était de 4 ans, et coûtait 40 livres, la maîtrise coûtait 300 livres en dehors de la charge qui en valait 3,000.

BARBIER. Nom vulgaire servant à désigner, sur les côtes de la Méditerranée et d'Espagne, un poisson de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Percidés, appartenant au genre *Anthias* (V. ce mot) ; c'est l'*Anthias sacer*, V. et C.

BARBIER (François-Jean ou plutôt Gervais), sieur de Francourt, appelé aussi *Le Barbier*, généralement désigné dans les documents du XVIe siècle sous le nom de *Francour*, chancelier du royaume de Navarre. Il était né à Torcé, près du Mans, et il exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'Antoine de Bourbon le nomma son chancelier. Bientôt après, il adopta les doctrines de la Réforme et se voua à la défense des protestants. Après le massacre de Vassy (1562), il fut choisi, avec Théodore de Bèze, pour porter au roi Charles IX les plaintes des Réformés ; en 1567, il fut député en Allemagne pour solliciter des secours des princes protestants. Ce fut lui qui fit adopter dans le conseil de Jeanne d'Albret, malgré les répugnances persistantes de cette reine, l'avis favorable au mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois ; il suivit la reine à Paris pour la préparation de ce mariage. Charles IX le nomma alors maître des requêtes de son hôtel. Mais dès la mort si étrange de Jeanne d'Albret, il soupçonna la trahison qui devait aboutir au massacre de la Saint-Barthélemy, et donna à Coligny, qui ne l'écouta pas, le conseil de quitter Paris. — On lui attribue la rédaction de deux documents intéressants pour l'histoire du protestantisme en France : *Remontrance envoyée au roi par la noblesse de la religion réformée du pays et comté du Maine, sur les assassinats, pillements, saccagements de maisons, séditions, violences de femmes et autres horribles excès commis depuis la publication de l'édit de pacification dans ledit comté et présentée à S. M., à Rosillon, le 10 août 1564* (le Mans, 1565, in-12) ; *Avertissement des crimes commis par les séditieux catholiques romains au pays et comté du Maine, depuis le mois de juillet 1564 jusqu'au mois d'avril 1565*. La remontrance et l'avertissement ont été insérés dans les deux éditions des *Mémoires de Condé*. Barbier de Francourt a écrit aussi : *Conseil sacré d'un gentilhomme françois aux églises des Flandres, servant d'avertissement aux seigneurs des Bas-Pays et d'exhortation aux princes protestants de l'Empire* (Anvers, 1567, in-8). E.-H. Vollet.

Bibl. : Haag, *la France protestante* ; Paris, 1846-1859, t. I.

BARBIER (Louis), plus connu sous le nom d'*abbé de la Rivière*, né en 1593, mort le 30 janv. 1670, issu d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

famille obscure, était fils d'Antoine Barbier, du village de Vaudelaincourt, près Compiègne, et de Cécile Lemaire. Son père exerçait, dit-on, le métier de tailleur d'habits. Entré de bonne heure dans les ordres, il débuta comme régent de philosophie au collège du Plessis, à Paris ; puis devint aumônier de Pierre Hubert, évêque de Cahors, qui l'introduisit en qualité de sous-précepteur dans la maison de Gaston d'Orléans, frère du roi. L'esprit et l'adresse du jeune Barbier lui concilièrent rapidement la faveur du prince, qui en fit son conseiller intime et le combla de bienfaits. Grâce à cette haute protection et à l'appui du cardinal Mazarin, qui sut exploiter habilement l'ambition démesurée de l'abbé de la Rivière au profit de sa politique, en se faisant renseigner sur les agissements et les projets secrets du duc d'Orléans, il obtint successivement les riches abbayes de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), de la Sauve-Majeure (Gironde), de la Grasse (Aude), et de Lyre (Eure) ; les charges importantes de premier aumônier de Madame (Catherine de Lorraine, duchesse d'Orléans), de grand-aumônier de la reine, et de chancelier des ordres du roi (1645). Dès 1648, il fut désigné pour le chapeau, but qu'il poursuivit sans succès pendant toute sa vie. Enfin, en mars 1655, il succédait à Sébastien Zamet, sur le siège épiscopal de Langres, ce qui lui valut du même coup la duché-pairie et le trait de Boileau dans sa satire I:

..... le sort burlesque en ce siècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.

Louis Barbier prit possession effective de son diocèse en 1656 et fit preuve de bonne administration en convoquant, dès l'année suivante, un synode à Langres, dans lequel il supprima l'office de chancelier de l'évêché, comme trop onéreux pour les évêques : il visita les principales églises, autorisa l'établissement de la société de la Miséricorde à Dijon, et approuva, en 1662, la fondation de la chapelle Sainte-Luce, à Chaumont. Cinq ans plus ard, il laissa les ursulines se fixer à Arc et les bénédicins prendre possession de l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre. Tombé malade à Paris, Barbier reçut pour coadjuteur Maurice Le Tellier, fils du chancelier de ce nom et maître de la chapelle du roi, qui fut nommé presque aussitôt archevêque de Reims. Il mourut dans de grands sentiments de piété, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Son corps fut inhumé dans l'église des Minimes, à Paris. Doué d'un esprit vif et pénétrant, Louis Barbier avait le caractère irascible et opiniâtre ; son orgueil excessif, qui rendait son abord difficile, lui attira de nombreux ennemis. Les contemporains lui ont amèrement reproché le peu de reconnaissance qu'il témoigna pour ses bienfaiteurs et l'abandon dédaigneux qu'il fit, au milieu des grandeurs, de sa pauvre et modeste famille. En mourant, il légua tous ses biens aux établissements religieux et hospitaliers de Langres et de Paris ; l'inventaire de son mobilier mentionne une magnifique suite de tapisseries, représentant l'histoire de Jacob, qui lui venaient du cardinal de Richelieu. Son testament renfermait certaines clauses originales, comme celles-ci : « Je ne laisse rien à mon maître d'hôtel, parce qu'il y a dix-huit ans qu'il est à mon service... Je lègue cent écus à celui qui fera mon épitaphe. » La Monnoye a publié, dans son édition du *Ménagiana*, deux des épigrammes satiriques que ce dernier article ne pouvait manquer de faire naître sur le compte du prélat défunt ; voici la meilleure, qui est de la Monnoye lui-même :

Ci-gît un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais et fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

A. Tausserat.

Bibl. : *Ménagiana*, Paris, 1715, 4 vol. in-12. 3e éd., — Em. Jolibois, *Chronique de l'évêché de Langres;* Chaumont, 1842, in-8. — Mathieu, *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres;* Langres, 1844, in-8, 2e éd.

Barbier d'Aucour (Jean), littérateur et jurisconsulte français, né à Langres vers 1641, mort à Paris le 13 sept. 1694. Après avoir commencé ses études à Langres, puis à Dijon, il vint les achever à Paris. Il se mit répétiteur au collège de Lisieux, en même temps qu'il étudiait le droit. Il venait d'entrer au barreau, lorsqu'il lui arriva une aventure qui parut décider de la nature de ses opinions et de ses écrits. Tous les ans, les jésuites organisaient dans l'église de leur collège une exposition de tableaux énigmatiques, dont les spectateurs étaient invités à donner l'explication en latin. Le jésuite qui présidait à l'exposition ayant dû le rappeler à la décence qui convenait dans un lieu saint, Barbier répondit brusquement : « *Si locus est sacrus, quare exponitis?* » Tous les écoliers présents relevèrent ce barbarisme et le sobriquet d'avocat *sacrus* lui en resta. C'est, paraît-il, cette petite mortification qui le jeta dans le parti opposé aux jésuites, qu'il ne cessa depuis d'attaquer dans ses écrits. Il fit d'abord contre eux une satire en vers, intitulée *l'Onguent pour la brûlure ou le secret d'empêcher les jésuites de brûler les livres.* Il publia ensuite les *Sentiments de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène par le père Bouhours, jésuite* (1671). Cet ouvrage, qui a fait la réputation de Barbier d'Aucour, est souvent cité comme un modèle de la plus fine critique. Le jésuite Bouhours ne put se relever du coup que lui porta son adversaire. — Barbier d'Aucour eut moins de succès comme avocat que comme critique. La première fois qu'il plaida, il resta court au bout de quelques phrases : c'est à lui que Boileau fait allusion lorsqu'il dit dans ces vers de la fin du *Lutrin :*

Le nouveau Cicéron, tremblant, décoloré,
Cherche en vain son discours sur sa langue égaré...

Il renonça bientôt à plaider, et écrivit des mémoires. Il en fit entre autres deux pour un pauvre domestique nommé Le Brun, qui avait été injustement accusé d'avoir assassiné sa maîtresse et qui mourut des suites de la question. Barbier fut quelque temps après chargé de l'éducation d'un des fils de Colbert. En 1683, il devint membre de l'Académie française. Les députés de l'Académie, qui le visitèrent dans sa dernière maladie, s'étant montrés touchés de la misère dans laquelle ils le trouvaient : « Ma consolation, leur dit-il, c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misère. » L'abbé de Choisy, l'un d'entre eux, lui fit observer qu'il laissait un nom qui ne mourrait pas. « C'est de quoi je ne me flatte pas, répondit Barbier : quand mes ouvrages auraient par eux-mêmes une sorte de prix, j'ai péché dans le choix de mes sujets. Je n'ai fait que des critiques, ouvrages peu durables : car, si le livre qu'on a critiqué vient à tomber dans le mépris, la critique y tombe en même temps, parce qu'elle passe pour inutile ; et si, malgré la critique, le livre se soutient, alors la critique est pareillement oubliée parce qu'elle passe pour injuste. » — Outre les ouvrages que nous avons cités, Barbier d'Aucour a encore écrit : *les Gaudinettes*, recueil de satires ; *Apollon vendeur de Mithridate*, satire assez plate dirigée contre Racine ; *Entretien d'un abbé commendataire et d'un religieux sur les commendes, avec des réflexions sur ces entretiens* (1674) ; *Remarques sur deux discours prononcés à l'Académie française, sur le rétablissement de la santé du roi* (1688). Georges Lagrésille.

Barbier (Edmond-Jean-François), avocat au parlement de Paris, auteur de Mémoires, né à Paris le 16 janv. 1689, mort dans la même ville le 29 janv. 1771. Les avocats du nom de Barbier sont nombreux au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il ne paraît pas que l'auteur du *Journal* ait eu des liens de parenté avec le fameux Barbier d'Aucour, non plus qu'avec un autre avocat, Barbier, mort en 1710, et dont M. Le Pelletier, premier président du Parlement, et M. Jolly de Fleury, premier avocat général, qui en firent chacun un éloge funèbre, célébrèrent surtout la science en droit ecclésiastique. Pourtant, la profession d'avocat était en quelque sorte héréditaire dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la famille d'Edmond-Jean-François Barbier. Son grand-père, Jean Barbier (1630-1678), et son père, Edmond-Jean Barbier (1655-1735), furent également avocats au parlement de Paris, et jouirent d'une certaine réputation en cette qualité. Les études d'Edmond-Jean-François, dirigées par son père, paraissent avoir été excellentes. Il n'avait que dix-neuf ans et demi quand il fut reçu, à son tour, avocat au parlement de Paris (20 juil. 1708). Depuis cette époque jusqu'à sa mort, nous le voyons porté chaque année, et sans interruption, sur le tableau de l'ordre. Fournel le cite au nombre des quarante-cinq avocats qui, de 1675 à 1746, se sont signalés au barreau par leur éloquence, leur science et leurs ouvrages. Il faut que ce soit à ses consultations que Barbier doive l'honneur de cette mention, car nous savons par lui-même qu'il ne plaidait pas. Avocat considéré, Barbier vécut dans la familiarité de plus d'un grand seigneur. Il eut, par exemple, des relations intimes avec M. d'Argenson, même avec le maréchal de Saxe. Il ne semble pas qu'il se soit marié. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, après soixante-trois années d'exercice.

En mourant, Barbier laissait un manuscrit précieux, celui d'un volumineux journal des événements contemporains, qu'il tenait régulièrement depuis l'an 1723. Il légua ce manuscrit à son exécuteur testamentaire, un prêtre de ses parents, nommé Barbier d'Increville. Après la mort de celui-ci, le *Journal* fut longtemps conservé manuscrit à la Bibliothèque nationale. Attribué un moment par erreur à Barbier d'Increville lui-même, il fut enfin publié sous le nom de son véritable auteur, Edmond-Jean-François Barbier, en 1847-1856, par M. de la Villegille, pour le compte de la *Société de l'histoire de France*.

Le *Journal* de Barbier n'est point une œuvre de talent. Le style est vulgaire, les répétitions fréquentes, la portée d'esprit de l'auteur médiocre. Il ne paraît pas lui-même se douter du prodigieux mouvement littéraire et philosophique de son siècle. D'autre part, il n'a été mêlé à aucun des grands événements de son époque ; tout ce qu'il sait, il le sait de seconde main, et par là son *Journal* ne saurait prétendre à l'intérêt puissant des mémoires du cardinal de Retz ou de Saint-Simon. Mais, pour n'être ni d'un grand écrivain ni d'un grand personnage, le *Journal* de Barbier n'en a pas moins son importance. L'auteur est digne de créance en tout ce qu'il rapporte ; il n'a ni système, ni parti pris, et sa sincérité est prouvée par ses fréquentes variations. Il a par intermittences des idées libérales et il montre à peu près partout des sentiments hostiles au clergé et même à la religion. Il regarde un roi dévot « comme le plus grand malheur qui puisse arriver à un Etat ». Il dit, à l'occasion des prétendus prodiges opérés au tombeau du diacre Paris, que « plus on creuse les matières religieuses, et plus on voit l'incertitude des miracles reçus par l'Eglise, qui se sont établis dans les temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux ». Enfin, avec son mélange, parfois singulier, d'idées révolutionnaires et d'instincts conservateurs, Barbier nous apparaît comme un type excellent du bourgeois éclairé et modéré au XVIII^e^ siècle. Du reste, son *Journal*, quelles qu'en soient les insuffisances, et si contestable qu'on en puisse trouver la valeur littéraire, a du moins pour l'historien ce mérite inestimable de combler entièrement la lacune que laissent entre eux les mémoires de Saint-Simon, qui s'arrêtent en 1723, et ceux de Bachaumont qui ne commencent qu'en 1762, et d'éclairer d'un jour précieux une période de notre histoire, sur laquelle nous aurions été, sans lui, dépourvus de toute espèce de documents. Jules Tellier et Charles Le Goffic.

Bibl. : De la Villegille, Préface de l'édition du *Journal* de Barbier ; Paris, 1847, 4 vol. in-8.

BARBIER (Antoine-Alexandre), bibliographe français, né à Coulommiers le 11 janv. 1765, mort à Paris le 5 déc. 1825. Prêtre assermenté au début de la Révolution, il se maria en 1793, et vint à Paris, où il reçut bientôt la mission de recueillir dans les établissements supprimés les livres et objets d'art au profit de l'Etat. Il devint ensuite bibliothécaire du conseil d'Etat (1798), puis bibliothécaire particulier de l'empereur (1807), qui sut utiliser son érudition et son goût du travail. Il créa les bibliothèques du Louvre, de Compiègne et de Fontainebleau, et à la Restauration il fut nommé administrateur des bibliothèques particulières du roi, fonctions dont il fut relevé en 1822. Son œuvre bibliographique est important et d'une valeur durable ; nous citerons : *Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'Etat* (Paris, 1801-1803, 2 vol. in-fol., seul souvenir qui en reste) ; *Catalogue de la bibliothèque du Comte de Boutourlin* (1805, in-8, brûlée à Moscou en 1812) ; *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, son ouvrage capital, qui eut trois éditions (1806-1809, 4 vol. in-8 ; 1822-1827, 4 vol., et 1872-1879, 4 vol.) ; *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût* (1807-1809, 5 vol. in-8, recueil des critiques) ; *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ* (1812, in-12). En dehors d'autres travaux de bibliographie, également estimés, on lui doit de nombreux articles insérés dans le *Mercure de France*, le *Magasin encyclopédique*, l'*Encyclopédie moderne*, etc. Il fut encore l'éditeur d'un bon nombre d'ouvrages historiques et littéraires, dont plusieurs étaient alors ou partiellement ou totalement inédits. G. Pawlowski.

BARBIER (Jean-Baptiste-Grégoire), médecin français, né à Amiens vers 1780, mort dans cette ville le 21 nov. 1865. Il fut reçu docteur à Paris en 1803, avec une thèse intitulée : *Exposition de nouveaux principes de pharmacologie*, in-8, et dans laquelle il se montre le digne élève de Bichat ; il distingue l'action *pharmacologique* des médicaments (celle qu'on appelle aujourd'hui physiologique ou pharmacodynamique) de l'action *thérapeutique* dans les maladies. C'est ce travail qu'il a développé plus tard sous le titre : *Principes généraux de pharmacologie ou de matière médicale* (Paris, 1805, in-8 ; 1808, 1811, in-8). — Barbier se fixa dans sa ville natale et y fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur de matière médicale et d'hygiène dans le même établissement, enfin, professeur de pathologie et de clinique interne à l'école secondaire (1820), etc. C'est à ce moment qu'il publia son *Précis de nosologie et de thérapeutique* (Paris, 1827-1828, 2 vol. in-8), qu'il n'a jamais achevé. On lui doit encore des articles dans le *Dict. des sciences médic.*, dans les recueils périodiques, enfin : *Traité d'hygiène appliqué à la thérapeutique* (Paris, 1811, 2 vol. in-8) ; *Traité élémentaire de matière médicale* (Paris, 1819-1820, 3 vol. in-8 ; 2^e^ édit., Paris, 1824, 3 vol. in-8) ; *Réflexions sur les fièvres* (Paris, 1821, in-8).

Dr L. Hn.

BARBIER (Nicolas-Alexandre), peintre et littérateur français, né à Paris le 18 oct. 1789, mort à Sceaux (Seine) le 4 fév. 1864. Elève de Xavier Leprince, qui l'associa quelque temps à ses travaux, il peignit les scènes de genre, et surtout le paysage ; il s'y montra artiste de mérite, consciencieux et châtié. On peut citer comme ses œuvres principales : *Vue du château de la Muette* (les figures sont de Leprince) ; *Eglise de Verneuil* (salon 1824) ; *le Ménage rustique* (S. 1839) ; *Vue prise sur les bords de la Seine*, et *le Cabaret de Village* (S. 1842) ; diverses *scènes d'intérieur* et *vues de Monuments* (S. 1843 à 1850) ; *Moines*, et *Landes et Bruyères* (S. 1857) ; *Environs de Paris, vues de Sceaux*, de *Meulan* et de *Bougival*, depuis 1858 jusqu'au Salon de 1861, le dernier auquel ses œuvres aient figuré ; N.-A. Barbier fut, pendant plusieurs années, professeur de dessin des fils du roi Louis-Philippe. Esprit cultivé et étendu, il a écrit : un *Résumé du Manuel de morale pratique et religieuse*, en collaboration avec Chenet (1845, in-12) ; le *Maître d'aquarelle* (1861, in-8), en collaboration avec sa fille Vic-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toire ; *Lettres familières sur la littérature* (1862, in-12), Il a collaboré aussi à l'ancien *Journal de Paris*, au *Journal des Débats* et à l'*Ecole de dessin*. Il était cousin-germain d'Aug. Barbier, l'auteur des *Iambes*, et père de J. Barbier, auteur dramatique. Comme artiste, il a obtenu une médaille de 3e classe en 1839 et une de 2e classe, avec la croix de la Légion d'honneur, en 1842. Ad. T.

BARBIER (Louis-Nicolas), bibliographe, fils ainé de Antoine-Alexandre Barbier, né à Paris le 4 nov. 1799. Sous-bibliothécaire du roi au Louvre en 1827, il devint conservateur-administrateur de cette bibliothèque en 1848. Il a coopéré à la 2e éd. du *Dictionnaire des anonymes* de son père, dont il a publié le t. IV, renfermant une notice biographique, un Supplément et des Tables. Cette notice est reproduite en tête de la dernière édition, avec un appendice bibliographique. On lui doit encore quelques travaux de moindre importance. G. P-I.

BARBIER (Edouard, baron) intendant militaire, né en 1800, mort en 1860. Se fit d'abord remarquer comme intendant à l'armée expéditionnaire en Espagne, pendant la période de 1823 à 1827. Puis il occupa successivement les mêmes fonctions pendant les expéditions en Morée, en Algérie et en Belgique. Enfin ce fut lui que le gouvernement provisoire désigna, en 1848, pour l'organisation administrative de l'armée des Alpes. L. Lu.

BARBIER (Henri-Auguste), célèbre poète français, né à Paris le 29 avril 1805, mort à Nice le 13 févr. 1882. Fils d'un avoué, il fit ses études au lycée Henri IV et suivit les cours de l'Ecole de droit. Il venait de publier avec Alph. Royer les *Mauvais Garçons* (1830, 2 vol., in-12), roman historique sur les mœurs du moyen âge, lorsqu'éclata la révolution de Juillet. C'est alors qu'il publia dans la *Revue de Paris* sa célèbre *Curée*, dont le retentissement fut considérable et profond, et où il flagellait sans pitié les courtisans du nouveau pouvoir; d'autres poèmes, non moins remarquables par l'âpreté de la langue et la crudité de l'image; la *Popularité*, *l'Idole*, virulente protestation contre la légende napoléonienne et ses zélateurs, *Paris*, où se trouvent les strophes fameuses sur le « pâle voyou », le *Dante*, *Quatre-vingt-treize*, *Varsovie*, ont été réunis sous le nom générique de *Iambes* (1831, in-8), bien que le rythme de toutes ces pièces ne fût pas uniforme; ils ont reparu depuis sous celui de *Iambes et Poèmes*, justifié par l'addition d'*il Pianto* et de *Lazare*, recueils de chants mélancoliques ou satiriques inspirés à l'auteur par deux séjours en Italie et en Angleterre. De multiples réimpressions attestent un succès que ne retrouva plus l'auteur, car il suffit de rappeler pour mémoire ses *Chants civils et religieux* (1841, in-18), ses *Rimes héroïques* (1843, in-18), ses *Silves* (1864, in-18), et enfin ses *Satires* (1865, in-18). Deux recueils de nouvelles intitulés : *Trois passions* (1867, in-18), et *Contes du soir* (1879, in-18); un compte rendu du Salon de 1837 dans la *Revue des Deux-Mondes*, divers volumes posthumes : *Souvenirs personnels et Silhouettes contemporaines* (1883, in-18); *Histoires de voyage* (1880, in-18); *Tablettes d'Umbrano*, suivies de *Promenades au Louvre* (1884, in-18), constituent, avec son discours de réception à l'Académie française, son œuvre de prosateur. Il n'avait abordé le théâtre qu'une seule fois, en écrivant avec Léon de Wailly le poème de *Benvenuto Cellini*, opéra en deux actes (Opéra, 10 sept. 1838), musique d'Hector Berlioz, mais il avait traduit, en 1848, le *Jules César* de Shakespeare, et plus récemment la *Chanson du vieux marin* de Coleridge (1876, in-fol., ill. de G. Doré). On lui doit aussi une traduction du *Decameron* de Boccace (1845, grand in-8), avec vignettes de Tony Johannot. Ses exécuteurs testamentaires, MM. Lacaussade et Ed. Grenier, ont mis au jour *Chez les poètes*, *études*, *traductions et imitations en vers* (1882, in-8) et un volume de *Poésies posthumes* (1884, in-18).

C'est seulement en 1869 qu'Auguste Barbier fut élu membre de l'Académie française, comme successeur d'Ampère, au quatrième tour de scrutin, par 18 voix, tandis que Th. Gautier en obtenait 14. Dispensé alors de la visite officielle à l'empereur, il s'abstint également lorsque le duc d'Aumale offrit un banquet à ses nouveaux collègues, après son élection. Le 7 févr. 1878, il se vit conférer par M. Bardoux la décoration de la Légion d'honneur, sans l'avoir sollicitée, et répondit par quelques mots d'une simplicité touchante aux félicitations du ministre qui était venu lui annoncer lui-même la réparation de cette longue injustice.

Auguste Barbier a eu la singulière fortune littéraire de donner du premier coup toute sa mesure sans retrouver jamais l'inspiration qui l'avait sacré poète. Aussi n'a-t-on pas manqué d'insinuer qu'il n'avait été que le prête-nom de Brizeux, tandis que d'autres prétendaient qu'il s'était contenté de mettre en vers un article de Saint-Marc-Girardin au *Journal des Débats*. Ces imputations ont eu le sort qu'elles méritaient, et si Barbier n'a pas tenu en effet les espérances que faisait naître un pareil début, il n'en a pas moins droit à l'une des premières places dans l'anthologie du XIXe siècle. Maurice Tourneux.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II.

BARBIER (Olivier-Alexandre), bibliographe, frère de Louis-Nicolas, né à Paris le 20 juin 1806, mort le 6 fév. 1882. Attaché à la bibliothèque royale en 1832, il y est parvenu en 1864 au poste de conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés. C'est lui qui a publié, avec le concours de MM. René et Paul Billard, la dernière édition du *Dictionnaire des anonymes* de son père, revue et considérablement augmentée. Il est aussi l'auteur de plusieurs notices et articles bibliographiques et il a collaboré à la dernière édition du *Manuel du libraire*, de Brunet. G. P-I.

BARBIER (Louis-Stanislas-Hippolyte), publiciste et ecclésiastique, né à Orléans en 1808, mort en 1864. Il était déjà engagé dans les ordres comme diacre, lorsqu'il s'éprit des idées de Lamennais; il renonça pour lors à la carrière ecclésiastique et il écrivit dans divers journaux et revues : *National*, *Revue de Paris*, *Mode*. Son œuvre la plus importante est une *Biographie du clergé contemporain*, commencée en 1841 (2e tirage 1851, 10 vol. in-18). En 1847, il rentra sous la discipline de l'Eglise et fut ordonné prêtre, sans que son évêque exigeât de lui aucune rétractation. Dans cette dernière partie de sa vie, il composa et publia une *Théologie complète à l'usage de la jeunesse*, 8 vol. E.-H. V.

BARBIER (Jules-Claude), magistrat et jurisconsulte français contemporain, né à Montmorency (Seine-et-Oise) le 28 fév. 1815. Elève du collège Charlemagne, lauréat du concours général en 1828 et 1830, il obtint son diplôme d'avocat à la Cour royale de Paris le 5 fév. 1835. Après treize ans d'exercice sérieux au barreau et d'une collaboration active au journal *le Droit*, il fut nommé, le 28 fév. 1848, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris. Appelé au poste d'avocat général à la Cour impériale de Paris, le 14 nov. 1855, M. Barbier fut nommé successivement président de chambre à la même cour, le 23 nov. 1862, et conseiller à la Cour de cassation le 24 fév. 1866. En nov. 1875, il fut élu par la Cour de cassation membre du *Tribunal des conflits* et devint vice-président de ce tribunal. En nov. 1881, M. Barbier fut nommé président à la Cour de cassation (chambre criminelle). Quelques mois plus tard, à la suite du décès de M. Bertauld, M. Barbier fut appelé, le 20 avr. 1882, au poste de procureur général près la Cour de cassation. Enfin lorsque le premier président, M. Cazot, crut devoir se démettre de ses fonctions, en nov. 1884, M. Barbier fut appelé à lui succéder dans ces hautes fonctions, qu'il exerce encore actuellement avec une grande distinction et avec la science d'un jurisconsulte rompu à la connaissance du droit et de la pratique. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 11 août 1858, M. Barbier a été promu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

officier le 9 août 1870 ; commandeur le 12 juil. 1883, et grand-officier de l'Ordre, le 1er janv. 1887. Pendant quatre années (de 1876 à 1879), M. Barbier a été membre du jury des concours d'agrégation devant les facultés de droit. Il a été président de l'Association amicale des anciens secrétaires de la conférence des avocats à Paris, lors de la fondation de cette association, en 1878 ; et, quelques années plus tard, président de celle des anciens élèves du lycée Charlemagne. M. Barbier a consacré aux lettres les rares loisirs que lui laissaient ses fonctions. Voici la liste de ses principales publications : *les Satires de Perse*, traduites en français (Paris, 1843) ; *les Lois du Jury, Compétence et organisation* (Paris, 1873) ; *les Deux Arts poétiques* (Paris, 1874) ; *l'Iliade d'Homère*, traduite en vers français (Amiens, 1880, 2 vol. in-8) ; *Discours et réquisitoires* par J.-C. Barbier, procureur général près la Cour de cassation, 1882-1884 (Paris, 1888). En outre, l'*Investigateur*, journal de la *Société des études historiques* (ancien Institut historique) et la nouvelle revue de cette Société (dont M. Barbier est président honoraire, après en avoir été plusieurs fois le président) a publié de très nombreux *Mémoires* de M. Barbier, parmi lesquels : *Histoire du ministère public* (1850), (Pierre de Cugnières. Jean Desmarets. Juvénal des Ursins. Pibrac. Achille de Harlay. Le procès de Socrate. La femme aux deux maris. Deux dames romaines au xe siècle. Dialogues d'outre-tombe : Hortensius et Gerbier, Barnave et Aspasie. Le testament de Louis XIV. Les premières années de la Régence. Desportes et Bertaut, etc., etc.).

M. Barbier a deux fils qui occupent à Paris un rang distingué ; l'un, M. Jules Barbier, né en 1841, est avocat à la Cour de Paris ; l'autre, M. Louis Barbier, né en 1848, est juge au tribunal civil de la Seine.

BARBIER (Paul-Jules), auteur dramatique français, né à Paris en 1822. Son premier drame, *Un Poète* (Théâtre-Français, 5 actes, 1848), renfermait à l'égard de M. Auguste Vacquerie des malices aristophanesques dont celui-ci fit le sujet d'un piquant feuilleton. L'année suivante, M. Barbier faisait représenter sur la même scène l'*Ombre de Molière*, à-propos en un acte et, à l'Odéon, *Amour et Bergère*, com. en un acte et en vers. Un nouveau drame en vers, *André Chénier* (Porte Saint-Martin, 3 actes, 1849), fut la dernière tentative de l'auteur en un genre auquel il ne devait revenir que beaucoup plus tard. Collaborateur de M. Adrien Decourcelle pour *Jenny l'ouvrière* (1850), drame en cinq actes, de Th. Barrière pour *Laurence* (1850), drame en deux actes, de M. Ed. Foussier pour le *Maître de la Maison* (1866), comédie en cinq actes, il a surtout travaillé avec Michel Carré. Ils ont signé tous deux de nombreux drames : *Un Drame de famille* (1849) ; *les Contes fantastiques d'Hoffmann* (1851) ; le *Mémorial de Sainte-Hélène* (1852) ; *les Marionnettes du docteur* (1852) ; *Cora ou l'Esclavage* (1866) ; *Maxwell* (1867), etc., et des livrets d'opéras et d'opéras-comiques plus nombreux encore : il suffira de rappeler ceux de *Galathée* (1852), des *Noces de Jeannette* (1854), de *Paul et Virginie* (1876), pour Victor Massé ; de *Faust* (1859) ; de la *Reine de Saba* (1862), de *Roméo et Juliette* (1867), de *Polyeucte*, pour M. Ch. Gounod ; du *Pardon de Ploermel* 1859), pour Meyerbeer ; de la *Statue* (1861), pour M. Ernest Reyer ; du *Timbre d'argent* (1876), pour M. Saint-Saëns, etc. Citons à part un drame « lyrique », *Jeanne d'Arc* (Gaîté, 1873), dont M. Gounod avait écrit les chœurs, et un volume de poésies : *le Franc-Tireur, chants de guerre* (1871, in-18). M. P.-J. Barbier a publié en 1879 un *Théâtre en vers* (2 vol. in-12). — Son fils, M. *Pierre* Barbier, né à Paris en 1854, est l'auteur d'un intermède en vers, *le Roi chez Molière* (1876), d'un drame en quatre actes : *Indigne*, et d'un opéra-comique en un acte : l'*Enclume*, musique de M. G. Pfeiffer (1884).

Maurice Tourneux.

BARBIER DE MEYNARD, orientaliste français contemporain, né à Marseille en 1827. Il suivit d'abord la carrière consulaire et fut attaché à la légation de France en Perse. A son retour en France, il fut nommé professeur de langue turque à l'école des langues orientales vivantes. Lorsque le célèbre Mohl mourut en 1875, M. Barbier de Meynard le remplaça dans la chaire de persan au collège de France. Deux ans plus tard, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. de Slane (1877). En 1885, M. Barbier de Meynard échangea sa chaire de persan au collège de France contre la chaire d'arabe, en remplacement de M. Stanislas Guyard. Les publications de M. Barbier de Meynard sont nombreuses et fort importantes pour l'histoire et la description de l'Orient. Il publia tout d'abord le *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes* (1861, Imp. nat., in-8), œuvre extraite des ouvrages du célèbre géographe arabe Yaqout, que M. Barbier de Meynard compléta à l'aide de nombreux textes inédits, arabes et persans. Viennent ensuite la *Description de la ville de Kazvîn* (1861, in-8) ; *Extraits de la chronique persane de Hérat* (1861, Imp. nat., in-8.) ; *Notice sur Mohamed ben Hassan Ech-Cheïbani, jurisconsulte hanéfite* (1861, in-8) ; *Tableau littéraire du Khorassan et de la Transexiane au* IVe *siècle de l'hégire* (1861, in-8) ; des fragments historiques sur *Ibrahim, fils de Mehdi* (1869, in-8) ; le *Seïd Himyarite* (1875, in-8) ; les *Colliers d'or* et les *Pensées de Zamakhschari*, moraliste arabe (1876. in-8) ; le *Préservatif de l'erreur* de Gazzali (1876, in-8) ; un *Supplément aux dictionnaires turcs* publiés jusqu'à ce jour (1881) ; une *Notice sur l'Arabie méridionale*, d'après un document turc (1882) ; *Trois comédies persanes*, texte et trad. (1886, Imp. nat.). La leçon par laquelle il ouvrit son cours de persan au collège de France est une étude remarquable sur la *Poésie en Perse*. Son plus grand ouvrage consiste dans la publication et la traduction des *Prairies d'or* de Maçoudi, œuvre d'une immense importance et très célèbre. M. Barbier de Meynard, en chacune de ses publications, apporte un soin et une méthode qui inspirent la plus légitime confiance ; c'est un des savants français qui font le plus d'honneur au haut enseignement en France et à l'orientalisme en Europe. Son édition des *Prairies d'or*, entreprise avec la coopération de M. Pavet de Courteil, restera l'une des plus importantes contributions de notre siècle à la connaissance de l'Orient, car cet ouvrage, outre son mérite littéraire, est une mine de renseignements littéraires et historiques.

E. Amelineau.

BARBIER DE MONTAULT (Xavier), archéologue distingué, né à Loudun (Vienne) le 6 fév. 1830. Sa vocation se manifesta de bonne heure et dès l'année 1850, étant encore au séminaire de Saint-Sulpice, il collaborait aux *Annales archéologiques* de Didron. Après avoir fait quelque temps partie du diocèse d'Angers en qualité d'historiographe (1857-61), il se rendit à Rome où nous le trouvons successivement : camérier d'honneur de Pie IX (1869), prélat de la maison de Sa Sainteté (1875), référendaire au tribunal de la Signature (1876), chanoine d'honneur d'Anagni, Tarentaise, Langres et Manfredonia, décoré de plusieurs ordres, membre de plusieurs académies et sociétés savantes ; il est, en outre, depuis 1858, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Peu d'archéologues ont fait preuve d'une fécondité si grande et le nombre de ses publications, dont le catalogue a paru en 1879 (Niort), est presque de trois cents.

Les principaux ouvrages que nous puissions citer, se réfèrent, sauf de rares exceptions, — *le Château de Bourbon-l'Archambault* (Moulins, 1876, in-12) ; *Une salière du* XVe *siècle* (Montauban, 1875, in-8) ; *Nieules et Gaufrière, au moyen âge et à la Renaissance* (Toulouse, 1876, in-4 avec planches) — à l'archéologie religieuse, à la liturgie et au droit canonique. La première catégorie qui est la plus nombreuse comprend : *la Cathé-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

drale d'Anagui (Paris, 1858); *Actes de S. Française, confesseur* (Angers, 1863, in-8); *Iconographie des Vertus, à Rome* (Arras, 1864); *les Souterrains et le Trésor de S. Pierre à Rome* (Rome, 1866); *la Bibliothèque du Vatican* (Rome, 1867); *Epigraphie du département de Maine-et-Loire* (Angers, 1869); *le Trésor de la cathédrale de Moutiers* (Tours, 1869); *Armoiries ecclésiastiques d'après le droit commun* (Arras, 1872); *Inventaires inédits des établissements nationaux de S. Louis-des-Français et de S. Sauveur in Thermis à Rome* (Arras, 1873); *Inventaire de la basilique de S^te^ Marie Majeure* (Arras, 1873); *Iconographie des Sibylles* (Arras, 1874); *les Eglises de Rome étudiées au point de vue archéologique* (Arras, 1877); *les Chefs-d'œuvre de la sculpture religieuse à Rome, à l'époque de la Renaissance* (Rome, 1878, in-fol. avec 141 planches gravées); *Actes de S. Maxentiol*, id.; *Reliquaire de la Cour S. Pierre et les clefs de S. Pierre et de S. Hubert* (Montauban, 1878); *Inventaire de la chapelle papale sous Paul III, en 1547* (Tours, 1879); *les Mosaïques de Milan* (Arras, 1881); *la Croix à double croisillon* (Montauban, 1882); *le Trésor de la basilique royale de Monza* (Tours, 1883); *le Vitrail de la crucifixion à la cathédrale de Poitiers* (Caen, 1883); *les Portes de bronze de Bénévent* (Lille, 1883); *la Messe de S. Grégoire et l'apparition du Christ de Pitié* (Lyon, 1884, in-4); *Inventaire de la basilique royale de Monza* (Tours, 1885); *le Trésor de Trèves*, en collaboration avec L. Palustre (Paris, 1886, in-4); *le Trésor de l'abbaye de S^te^-Croix de Poitiers* (Poitiers, 1887); *les Emaux champlevés de Limoges à la cathédrale de Trèves* (Limoges, 1887); *l'Orfévrerie et l'Emaillerie limousines*, en collaboration avec L. Palustre (Paris 1887, in-4); *le Symbolisme du bélier sur les crosses d'ivoire au moyen âge* (Lille, 1887); *Inventaire descriptif des tapisseries de haute-lisse conservées à Rome*, etc., etc. — La liturgie revendique surtout: *Collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines* (Paris, 1868-70, 10 vol. in-12); *le Costume et les Insignes du pape* (Amiens, 1874); *les Basiliques mineures de France* (Mende, 1875); *le Costume épiscopal et prélatice, selon l'étiquette romaine* (Marseille, 1876). Enfin nous devons ranger dans le droit canonique: *Traité liturgique, canonique et symbolique des Agnus Dei* (Rome, 1876); *Traité de la visite pastorale selon la méthode de Benoît XIII* (Paris, 1877, in-8); *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines* (Paris, 1878, 2 vol. in-8).

Léon PALUSTRE.

BARBIÈRE. Pièce de l'ancienne armure. Elle était destinée à protéger le cou et le bas du visage, jusqu'au-dessus du nez.

BARBIERE (Domenico del), sculpteur et graveur italien, né à Florence, vers 1501, mort après 1565. Cet artiste n'a longtemps été connu que par quelques estampes qui portent la signature *Domenico Fiorentino* ou *Domenico del Barbiere* et par un curieux passage de Vasari. A la suite de sa notice sur le Rosso, le biographe cite Domenico parmi les meilleurs peintres et faiseurs de stucs qui travaillaient à Fontainebleau, et il le mentionne comme un dessinateur émérite, ainsi, dit-il, que le démontrent ses œuvres gravées. Ces renseignements ne pouvaient suffire. Des recherches faites dans les archives municipales de Troyes ont permis d'identifier le Domenico del Barbiere de Vasari avec un certain Dominique Florentin qui est resté célèbre en Champagne, où il existe encore plusieurs sculptures de sa main. Le dépouillement des comptes des bâtiments du roi a en même temps jeté quelque lumière sur ses travaux. On ignore à quelle époque Domenico est venu en France. Il a dû faire un voyage à Rome, car il a gravé deux groupes tirés du *Jugement dernier* de Michel-Ange, et l'on sait que la grande fresque de la Sixtine n'a été découverte qu'en 1541. Cependant, comme à cette date Domenico était déjà des nôtres, on doit supposer qu'il aura fait ses deux estampes d'après un dessin antérieur au complet achèvement de l'œuvre. On est tenté de croire qu'il fut appelé en France par son compatriote le Rosso, dont il devint bientôt le collaborateur fidèle. Les comptes des bâtiments, pour les années 1537 à 1540, nous le montrent travaillant à Fontainebleau et recevant un salaire de 20 sols par jour. Pendant la période comprise entre 1540 et 1550, il est classé parmi les imagiers, c.-à-d. parmi les sculpteurs, et son traitement est de 20 livres par mois. Domenico n'était pas seulement un faiseur de stucs: il était aussi mosaïste, car on le voit exécuter avec des « pierres cristallines et des cailloux de couleur », vingt-deux tableaux « en façon de grotesques ».

Après la mort de Rosso (1541), Domenico travailla sous la direction de son successeur Primatice. Dès lors, il partagea son existence entre Fontainebleau et Troyes. En 1541, il avait déjà un domicile dans cette dernière ville, et il apparaît sur les registres d'une église comme parrain du fils d'un artiste local. En 1544, il est occupé au château de Polisy, en Champagne. Il s'était sans doute marié à Troyes, et nous voyons en effet, qu'en 1548, il est inscrit, avec ses deux gendres, sur le rôle des contributions municipales. La trace du séjour de Domenico dans la capitale de la Champagne est constatée jusqu'en 1564, ce qui n'empêcha pas l'artiste de revenir de temps à autre à Fontainebleau où Primatice aimait à l'employer. Avec sa facilité italienne, Domenico del Barbiere était propre à toutes les besognes. Les échevins de Troyes utilisèrent souvent son zèle décoratif. Lors de l'entrée de Henri II, en 1548, c'est lui qui fut chargé de surveiller l'exécution des arcs de triomphe et des peintures allégoriques dont la ville fut parée. Il donna en outre le modèle de la pièce d'orfèvrerie qui, ciselée par Henriet Boulanger, fut offerte au roi. En 1564, il eut aussi à organiser les fêtes que célébrèrent les habitants de Troyes, lors de l'arrivée de Charles IX. Inutile de dire que rien n'est resté de cette décoration d'un jour. Il subsiste heureusement quelques fragments d'une œuvre plus importante où Domenico s'était montré à la fois architecte et sculpteur. On conserve aux archives de l'Aube le texte du marché passé par l'artiste pour la construction du jubé de Saint-Etienne. Le monument a disparu, mais on retrouve à l'église Saint-Pantaléon deux statues, la *Foi* et la *Charité*, qui en ont jadis fait partie, et à l'église de Bar-sur-Seine, quatre bas-reliefs provenant aussi du jubé détruit en 1792. On reconnaît dans ces sculptures élégantes un caractère italien très prononcé. Grosley suppose, non sans vraisemblance, que Domenico a pu fournir les cartons de quelques-uns des vitraux qu'on admire dans les églises de Troyes.

Malgré ses occupations en Champagne, l'artiste n'oubliait pas Fontainebleau. En 1561, il y travailla comme tailleur d'images, à la décoration d'une salle qu'on avait établie dans le jardin de la reine: c'est alors qu'il sculpta neuf figures de bois: deux d'entre elles représentaient Pallas et Mercure; les autres étaient des divinités dont le compte royal ne nous dit pas les noms. La même année et en 1562, Domenico eut l'honneur d'associer son travail à celui de Germain Pilon. Dans le fameux groupe des *Trois Grâces*, c'est lui qui a sculpté le piédestal triangulaire dont l'ornementation est constituée avec des masques et des guirlandes. C'est lui qui a modelé en cire et qui a ensuite « nettoyé et poli » le vase de cuivre qui contenait le cœur de Henri II et dont les trois immortelles ne supportent plus aujourd'hui qu'un simulacre de bois doré. Enfin, en 1565, Domenico reçoit le paiement d'un travail plus important encore. Il fait en terre un modèle « en forme de priant à genoux représentant l'effigie au vif du feu roy Henri II ». Ce fut là sa dernière œuvre; les comptes ne parlent plus de lui. On ignore s'il mourut à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Troyes, à Paris ou à Fontainebleau. La figure destinée au tombeau de Henri II fut coulée en bronze, et elle est encore au monument de Saint-Denis. Cette figure, le piédestal des *Trois Grâces*, les statues de la *Foi* et de la *Charité* dans une église de Troyes, les quatre bas-reliefs de Bar-sur-Seine, et quelques gravures dont M. Babeau a dressé le catalogue, c'est tout ce qui nous reste du vaillant artiste qui, sous la conduite de Rosso et de Primatice, a si largement contribué à introduire en France les élégantes fiertés du style italien. Paul MANTZ.

BIBL. : Léon DE LABORDE, *les Comptes des Bâtiments du roi* ; Paris, 1877. — Albert BABEAU, *Dominique Florentin, sculpteur du XVIe siècle* ; Paris, 1877.

BARBIÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage ; 478 hab.

BARBIERI (Giammaria), philologue italien, né à Modène en 1519, mort le 9 mars 1574. Tiraboschi l'appelle un des plus savants hommes, et Ginguené un des plus grands littérateurs du XVIe siècle. Son père Bartolomeo était un avocat chargé des intérêts de la puissante famille des Rangoni. Le jeune Giammaria passa sa jeunesse dans les maisons Rangoni et Pico della Mirandola, comme compagnon d'étude, puis comme répétiteur de différents membres de ces deux familles. Plus tard, entré au service de Ludovico Pico della Mirandola, il l'accompagna en France, où tous deux passèrent huit années à la cour. De retour à Modène, il fut nommé secrétaire de la commune et mourut dans ces fonctions. Il avait profité de son séjour en France et de sa liaison avec un secrétaire de Catherine de Médicis pour apprendre l'ancien provençal, et les vies et les œuvres des troubadours furent son sujet favori d'étude. Il a laissé des poésies latines et italiennes, une chronique de Modène avec un recueil des inscriptions antiques de cette ville, une défense de Castelvetro contre Caro, une analyse d'un poème franco-italien de Nicolò da Casola sur Attila : ce dernier travail a été publié à Ferrare en 1568 ; les autres sont inédits. Son ouvrage le plus important, *l'Arte del rimare*, a, malheureusement, été interrompu par sa mort : le premier livre seul, qui devait servir d'introduction, a été rédigé. Tiraboschi l'a publié, en 1790, sous ce titre : *Dell' origine della poesia rimata*. Ce fragment donne l'idée la plus favorable de ce qu'aurait été l'ouvrage ; non seulement Barbieri puise aux meilleures sources et fournit beaucoup de renseignements curieux sur les origines de la poésie provençale, de la poésie française et de la poésie italienne, mais il a une méthode vraiment remarquable pour son temps, si bien qu'un des maîtres de la philologie romane contemporaine, M. Adolf Mussafia, a pu dire : « Nous sommes agréablement surpris par la précision de sa méthode, par la sûreté de son investigation, qui s'appuie toujours sur une connaissance exacte des monuments, par la richesse des matériaux manuscrits qu'il a eus à sa disposition. Cet homme qui, il y a trois siècles, travaillait comme nous travaillons aujourd'hui, n'est pas un étranger pour nous ; nous nous sentons attirés vers lui comme vers un compagnon d'étude. » Lodovico Barbieri, fils de Giammaria, avait composé une biographie de son père qui est demeurée inédite. Ant. THOMAS.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese*, t. I, p. 158. — MUSSAFIA, *Uber die provenzalischen Liederhandschriften des Giovanni Maria Barbieri*, dans les *Sitzungsberichte*, de l'Académie de Vienne, t. LXXVI.

BARBIERI (Giovanni-Francesco), surnommé *Il Guercino* (le Louche), en français le Guerchin, peintre italien, né à Cento, entre Ferrare et Bologne, le 8 fév. 1591, mort dans cette dernière ville le 22 déc. 1666. Issu d'une très humble famille, l'artiste que nous appelons le Guerchin s'est formé presque seul : il y avait cependant des peintres à Cento et il est possible que Benedetto Gennari, le Vieux, ait été son premier maître. Mais il n'y a pas lieu d'insister sur cette affirmation conjecturale. En réalité, le jeune Barbieri s'est développé sous l'influence de l'école bolonaise qui obéissait alors à la dynastie des Carrache et dont l'action s'étendait sur toute la région voisine. En 1615, il vint passer quelque temps à Bologne et il put y étudier les œuvres des peintres qu'il aimait. Un voyage qu'il fit à Venise, au temps de sa jeunesse, l'intéressa sans l'émouvoir : cette promenade n'a du moins laissé aucune trace dans son coloris où dominent les ombres opaques et les notes brunes. La première manière de Guerchin est bien caractérisée par un tableau de 1620, aujourd'hui à la pinacothèque de Bologne, *Saint Guillaume recevant l'habit religieux*. On n'a pas assez tenu compte de la chronologie quand on a prétendu que le peintre de Cento avait puisé le goût des tons noirs dans l'atelier de Caravage. Guerchin n'a pu être ni le disciple, ni l'ami de ce maître, mort en 1609, alors que le jeune Barbieri n'était encore qu'un enfant. Ce qui est vrai, c'est que lorsqu'il arriva à Rome en 1621, la mode des violences caravagesques n'était pas passée et qu'il ne se défendit point contre les influences persistantes d'une école dont le principe consistait à noyer des chairs lumineuses dans une atmosphère de noirceurs. Guerchin travailla pour Grégoire XV. Il peignit à fresque un des plafonds de la villa Ludovisi où il représenta l'*Aurore*. Il fit aussi, pour l'église Saint-Pierre, le *Martyre de sainte Pétronille*, qui est une de ses compositions les plus importantes et qui est aujourd'hui au musée du Capitole. Il resta à Rome jusqu'à la mort du pape (1623). Il revint alors à Cento, où, entouré de quelques élèves, il mena la vie la plus laborieuse du monde, ne quittant son logis que lorsque la nature du travail rendait un voyage nécessaire. C'est ainsi qu'il alla peindre à fresque les *Prophètes* et les *Sibylles*, qui décorent la cathédrale de Plaisance (1626). Vers la même époque on le voit apparaître à Modène, où le duc l'avait appelé.

Après la mort de Guido Reni, en 1642, Guerchin vint s'établir à Bologne. L'école était en deuil : il la consola. C'est alors qu'une modification se produisit dans sa manière : sans renoncer aux ombres fortes qu'il a toujours aimées, Guerchin s'efforça de donner plus d'agrément à ses colorations. Des tons longtemps proscrits, certains bleus, par exemple, commencent à se montrer dans ses toiles où se manifeste en même temps une recherche du sentiment qui ne refuse pas d'emprunter ses effets au mélodrame vulgaire. C'est d'après ce système, évidente concession faite au goût mondain, qu'il peignit *Abraham chassant Agar*, de la galerie Brera, tableau déplorablement littéraire dont le succès sans fin désespère les artistes. Quant aux changements que Guerchin apporta à sa manière de peindre, nous renvoyons à l'abbé Lanzi qui a étudié avec finesse cette question délicate.

Obéissant aux modes de son temps, Barbieri a travaillé dans tous les genres. Bien qu'il soit essentiellement un peintre religieux, il a multiplié, sans y mettre beaucoup de grâce, les compositions mythologiques ; il a traité, avec un parfait dédain pour l'archéologie, des motifs empruntés à l'histoire ancienne. Un tableau du Louvre, *Hersilie séparant Romulus et Tatius*, suffit pour faire connaître les idées que professait Guerchin à l'endroit du monde antique. Ce tableau fut peint en 1645 pour le duc de la Vrillère, car le nouveau chef de l'école bolonaise avait, de bonne heure, trouvé des clients en France, et l'on assure que Louis XIII, mal conseillé, s'était mis en tête de le faire venir à Paris. Guerchin n'avait pas besoin de s'expatrier. L'Italie lui suffisait. Sans parler de sa ville natale et de Bologne, Ferrare, Modène, Reggio s'enrichirent de ses œuvres. Par suite des événements de la fin du XVIIIe siècle, plusieurs de ses tableaux ont perdu leur place primitive, mais on les retrouve dans les musées. C'est au Louvre qu'on peut voir la grande composition qu'il avait faite pour San-Pietro de Modène et qui groupe aux pieds de la Vierge glorieuse saint Geminien et ceux qui, comme lui, avaient mission de protéger la ville. D'autres tableaux ont pris le chemin de l'Allemagne. Dresde possède deux mythologies importantes, *Céphale et Procris*, que Guerchin destinait à Anne d'Autriche (1644), et une *Vénus*, exécutée en 1647 pour le cardinal Mazarin. L'Espagne, l'Angleterre, la Bel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gique et nos musées de province ont aussi leur provision de Barbieri. Mais ils étaient si nombreux qu'on ne peut parcourir l'Italie sans en trouver partout. On voit par les lettres du président de Brosses que ces rencontres fréquentes

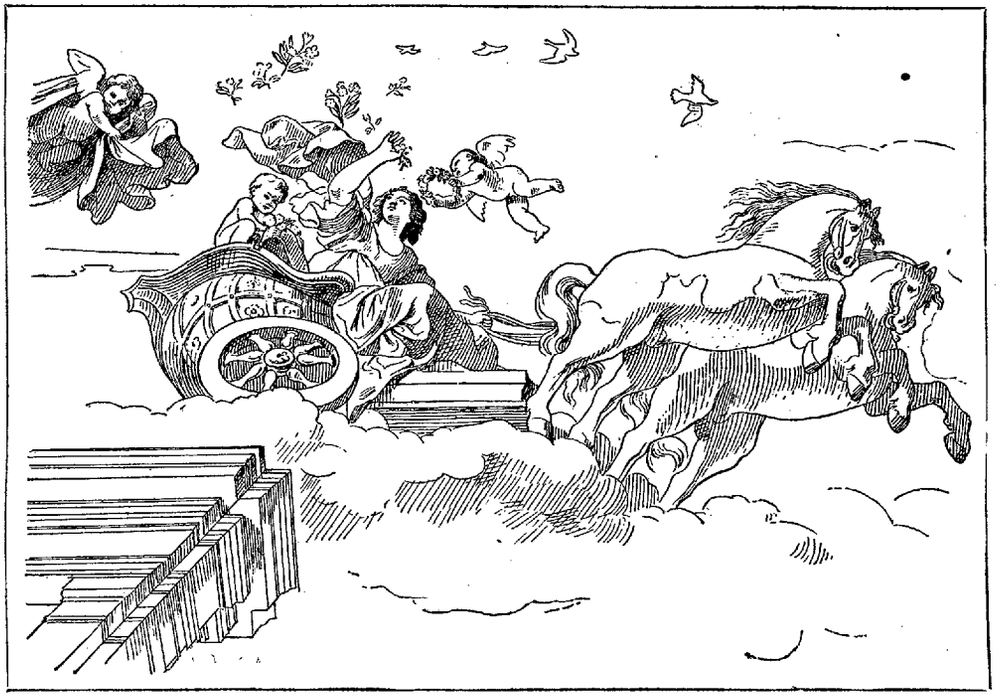

Fragment de la fresque *l'Aurore*, villa Ludovisi à Rome.

paraissaient heureuses à nos grands-pères. Le spirituel magistrat multiplie au cours de son voyage les effusions de son enthousiasme et même de son attendrissement. Guerchin n'a plus le don de nous émouvoir. Pour les générations nouvelles, le sentiment qu'on lui reconnaissait autrefois n'est qu'une vaine rhétorique. Il ne reste chez lui qu'une belle virtuosité d'exécution, malheureusement compromise par un coloris arbitrairement ténébreux. Dessinateur et peintre, Barbieri a formé beaucoup d'élèves : il leur a enseigné, avec l'art de bien peindre le morceau, la banalité d'un style où manque tout caractère et le culte de ces ombres noirâtres que la nature ignora toujours. Guerchin eut d'ailleurs une vie honorable et sérieuse : il faisait un noble emploi des richesses qu'il avait acquises par un long labeur; généreux pour les pauvres, il était bienveillant pour ses confrères et ses disciples. Bologne regretta ce galant homme qui, n'ayant jamais su à quel point il avait travaillé à la décadence italienne, mourut avec la sérénité d'un innocent. Paul Mantz.

Bibl. : Malvasia, *Felsina pittrice;* Bologne, 1678. — Calvi, *Notizie della vita di G.-F. Barbieri ;* 2e éd. Bologne, 1842.

Barbieri (Paolo-Antonio), peintre italien, né le 16 mai 1603 à Cento, mort en 1649 à Bologne. Il était frère du précédent, auprès duquel il remplit les fonctions d'agent d'affaires, et de teneur de livres. Il a surtout peint des tableaux de fruits, de fleurs et d'animaux, notamment pour l'archevêque Alphonse de Gonzague et le duc de Modène. La galerie de Modène en possède encore plusieurs. On en trouve aussi à Ferrare.

Bibl. : Malvasia, *Felsina pittrice* ; Bologne, 1678, 3 vol. in-4 ; II, 376.

Barbieri (Luca), peintre italien du xviie siècle, a été souvent confondu avec Ludovico Barbieri. Il fut élève de Tiarini et travailla surtout avec Franc. Carboni dont il « encadrait » les fresques.

Barbieri (Ludovico), peintre italien, vivait de 1640 à 1704 à Bologne, où l'on trouve quelques-uns de ses tableaux à l'église de' Servi et à Saint-Gabriel.

Barbieri (Pietro-Antonio), peintre italien, né à Pavie, en 1663, mort à Pavie en 1704. A Pavie se trouvent quelques-uns de ses tableaux d'église.

Barbieri (Vittorio), sculpteur italien, né à Florence en 1678. On voit à l'église de la Sainte-Trinité, de Florence, une *Pietà* avec l'inscription : *Victorius Barbieri sculpsit, donavit an. Dom. 1743.*

Barbieri (Alessandro), sculpteur italien, né à Reggio, vivait à Bologne vers le milieu du xviiie siècle. Il y a exécuté à l'une des portes latérales de San-Petronio et à Sainte-Apollonie des ornements et des figures décoratives.

Barbieri (Girolamo), compositeur et organiste italien, né à Plaisance le 2 oct. 1808, mort dans la même ville le 4 juin 1871. Barbieri avait fait des études musicales assez complètes, mais il se consacra surtout à la musique d'orgue et de piano. Après avoir professé un certain temps, il obtint au concours la place d'organiste, de maître de chapelle et de directeur de l'école de chant de Carravaggio. Dans la suite il remplit les mêmes fonctions à Crémone, puis vint à Plaisance en 1847. Sa réputation d'organiste est plus grande que son nom de compositeur ; dans le grand nombre de morceaux d'église qu'il a écrits, on ne distingue guère qu'un recueil de litanies, cantiques et motets à deux et trois voix, avec piano, harmonium ou orgue, sous ce titre : *le Mois de mai dédié à Marie.*

Barbieri-Nini (Mme Anna), cantatrice italienne, née à Florence vers 1820, fille d'un employé à la cour du grand-duc de Toscane. Élève d'abord de Luigi Barbieri, elle eut ensuite à Milan des leçons et des conseils de Mme Pasta et du compositeur Vaccoj, grâce auxquels elle apprit à tirer le meilleur parti de sa magnifique voix de soprano. Ce ne fut pas sans difficultés qu'elle parvint à sortir de la demi-obscurité dans laquelle elle demeura pendant plusieurs années. Les dons extérieurs, si néces-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saires au théâtre, lui faisaient un peu défaut, son physique était peu flatteur, et il lui fallut de grands efforts pour vaincre la quasi-indifférence du public. Elle y réussit enfin, grâce au timbre et à l'étendue de sa voix, à l'agilité qu'elle sut lui donner, au sentiment profond dont elle sut l'empreindre, car la passion dramatique était l'une des grandes qualités de cette artiste éminente. C'est à la Pergola de Florence que son talent commença à recevoir, enfin, sa juste récompense, et bientôt ce talent excita chez ses compatriotes l'enthousiasme expansif et brillant qui leur est habituel. Après Florence, ses succès furent énormes à Rome, à Venise, à Milan, puis à Barcelone, à Madrid et ailleurs. Le grand-duc la nomma chanteuse de sa musique, et l'Académie de Sainte-Cécile de Rome l'accueillit au nombre de ses membres, ainsi que la Société philharmonique et le Lycée des beaux-arts de Florence. Le genre dramatique convenait surtout à Mme Barbieri-Nini, qui savait trouver des accents pathétiques et parfois déchirants, des élans de passion à l'aide desquels elle transportait une salle entière et remuait l'âme des auditeurs les plus rebelles à l'émotion. On la disait particulièrement superbe dans la *Lucrezia Borgia*, de Donizetti, où la puissance dramatique était par elle poussée à ses dernières limites. Plusieurs compositeurs travaillèrent expressément à son intention, et c'est pour elle que Mabellini écrivit *il Conte di Lavagua*, Pacini *Lorenzino de 'Medici*, Verdi *Macbeth*, *i due Foscari* et *la Battaglia di Legnano*. Le public français n'a connu que peu cette artiste fort distinguée, car elle ne fit qu'une courte apparition à notre Théâtre-Italien, en 1851. — Après avoir épousé en premières noces le comte Barbieri, de Sienne, dont elle eut deux fils, Mme Barbieri-Nini, devenue veuve, se remaria avec un pianiste autrichien, M. Léopold Hackensöllner. Elle renonça alors au théâtre et et se retira à Florence, sa ville natale. A. Pougin.

BARBIERI (Francisco-Asenjo), musicien espagnol contemporain. Cet auteur, d'une extrême fécondité, et dont le nom est très populaire en Espagne, est né à Madrid le 3 août 1823. Après de fortes études scientifiques et littéraires, il fut pris de passion pour la musique, et mena de front avec la théorie de l'art la pratique du chant, du piano et de la clarinette. Séparé de sa mère veuve et remariée, le jeune Barbieri eut des débuts fort difficiles; puis, après de nombreuses périgrinations, il revint à Madrid en 1847 et entra comme critique musical à *la Illustracion*.

En 1850, il débute au théâtre par une zarzuela en un acte, *Gloria y Peluca*, qui a beaucoup de succès. En 1851, la réussite bruyante de *Fugar con fuego* (jouer avec le feu), zarzuela en 3 actes, fait de lui le compositeur le plus goûté du public. Depuis ce moment, Barbieri a donné environ soixante opérettes ou opéra-comiques, variant de un à quatre actes. Nous ne savons trop ce qui en restera dans le répertoire national de l'Espagne, mais il faut noter que Barbieri, qui de plus a écrit quantité d'ouvertures, de fantaisies et de marches, a fondé en 1866 à Madrid et dirigé pendant deux ans la Société des concerts classiques de cette ville. Nommé professeur d'harmonie et d'histoire musicale au Conservatoire de Madrid, il a décliné l'honneur de ces fonctions, mais a accepté, en 1869, de diriger l'orchestre du théâtre royal. En 1873, l'Académie des beaux-arts de Madrid l'a nommé membre de sa section de musique. Possesseur d'une remarquable bibliothèque musicale, il a été un des fondateurs de la Société des bibliophiles espagnols. Il a publié, sous l'anagramme de José Ibero Ribas y Canfranc, un curieux livre : *Ultimos amores de Lope de Vega* (1876), d'après des lettres inédites, et encore plusieurs opuscules. A. Ernst.

BARBIERS (Barthélemy-Pieterszoon), né en 1740, mort en 1808 à Amsterdam, fut, quoique gaucher, le fidèle collaborateur de son père et de son frère (Barbiers Pieter-Pieterszoon), né à Amsterdam en 1749, mort en 1842, auteur d'un grand nombre de cartons de tapisseries, de paysages de la Gueldre et des environs de Haarlem et de dessins fort appréciés de son temps. Il fut nommé en 1822 membre de l'Académie royale d'Amsterdam, et prenait encore part à quatre-vingt-treize ans aux séances de la société *Arti et Amicitiæ*.

Son neveu, *Pieter Bartszoon* Barbiers, né en 1772, mort en 1837, fut peintre de paysages et d'histoire, souvent lauréat de la société *Felix Meritis* de Haarlem.

BARBILLON. I. Ichtyologie. — On désigne sous ce nom des filaments déliés, mous, mobiles, flexibles, mus par des faisceaux musculaires et un système nerveux propres, placés sur les lèvres de divers poissons, tels que les *Silures*, les *Loches*, les *Cyprins*, les *Esturgeons*, etc. (V. ces mots). Ce sont des organes du toucher d'une sensibilité exquise. Les poissons munis de ces organes de tact sont en général des animaux fouisseurs, obligés de chercher leur nourriture dans les régions vaseuses, là ou pullulent une foule de petits êtres, dont la présence est révélée par les Barbillons, sans cesse en mouvement et d'une impressionnabilité toute spéciale. Le mot *Barbillon* est encore employé par les pêcheurs et la majeure partie du vulgaire, pour qualifier les jeunes *Barbeaux* (V. ce mot). Rocher.

II. Botanique. — Nom donné en Champagne, au *Sempervivum tectorum* L. ou Joubarde des toits (V. Joubarbe).

BARBIN (Jean), jurisconsulte français, né en 1406, mort dans la seconde moitié du xve siècle. Il fut avocat, puis conseiller du roi. Il eut, sous le règne de Charles VII, un grand crédit et participa à tous les actes importants, notamment à l'édit de 1453 portant réformation de la justice. Il jouit également de la faveur de la reine Marie d'Anjou, dont il fut le conseil judiciaire. G. L.

BARBIN (Claude), mort en 1703, reçu libraire en 1654, était un des principaux éditeurs parisiens sous le règne de Louis XIV, et c'est lui qui publia un grand nombre de volumes de Corneille, Molière, Racine, etc. Sa veuve continua sa maison pendant quelques années.

BARBINES. On désignait sous ce nom, dans l'ancien droit, les ordonnances des rois de France, depuis 1427 jusqu'à 1462, contenues dans le 4e registre des ordonnances, qui était au dépôt dit du parlement de Paris. Le nom de *Barbines* était dérivé de celui de *Barbin*, compilateur de ces ordonnances. G. L.

BARBINGANT (V. Barbireau).

BARBION (Ornith.). Le genre Barbion, tel qu'il est défini par Lesson dans son *Traité d'ornithologie* (1831, p. 230), se confond avec les genres Coucoupic *(Cucupicus)* et *Micropogon* du même auteur (*Man. d'ornith.*, 1829, t. I, p. 116) et correspond à une partie du genre *Trachyphonus* des naturalistes modernes. Il a pour type le *Bucco margaritatus* Cretsch m. (*Rüppell's Atlas*, pl. 20) ou *Trachyphonus margaritatus*, oiseau qui habite l'Abyssinie et le Sennaar et fait partie intégrante de la famille des *Capitonidæ* (V. ce mot et Barbus). E. Oustalet.

BARBION (Eustache), compositeur français du xvie siècle, dont la biographie est inconnue. On a imprimé de lui quatre chansons, à 4 et 5 voix, et sept motets, à 5 et 6 voix, dans les différents livres de chansons et de chants sacrés publiés à Anvers par Susato et Waelrant, à Nuremberg par Montanus, et à Louvain par P. Phalèse, de 1550 à 1559. Un ms. du musée de Leyde et un autre de la collection du duc d'Aumale contiennent du même musicien quelques compositions. Le théoricien Hermann Finck accorde une place honorable à Barbion dans sa *Practica musica* (1556). Ambros loue particulièrement sa prière à 6 voix, *Vigilate et orate*, dont le style se rapproche de celui des Néerlandais.

BARBIREAU (Jacques), musicien du xve siècle, dont le nom est écrit dans les manuscrits : *Barbireau*, *Barbiriau*, *Barbiriaut*, *Barbingant*, *Harbingant*, *Berbigant*, etc., fut nommé maître de musique de l'église Notre-Dame d'Anvers, en 1448. Sous sa direction, la maîtrise de cette cathédrale prit une importance considérable. Le nombre des musiciens qui en faisaient partie s'éleva de 38 à 70, et l'on remarqua parmi eux des artistes tels que J. Ockeghem, H. Bredeniers, J. Godebrye dit Jacotin, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Barbireau mourut à Anvers le 8 août 1491. Il était hautement estimé par les plus savants musiciens de son temps, R. Agricola, avec lequel il était en correspondance, et J. Tinctoris, qui le cite comme une autorité indiscutable. On connaît peu de compositions de Barbireau, et deux seulement ont été imprimées : la chanson *Ein frölic wesen* dans le recueil : *Trium vocum carmina a diversis musicis composita* (Nuremberg, 1538); et celle *der pfoben Swancz* dans les Annexes des *Monatshefte für Musik-geschichte*, 7e année. La bibl. imp. de Vienne possède de Barbireau, en manuscrit : une messe à 5 voix *(Virgo parens)*, une messe à 4 voix *(Faulx perverse)*, le *Kyrie* d'une messe de Pâques, à 4 voix, un *Kyrie* et *Christe* d'une messe sans titre, à 4 voix. On trouve du même musicien 3 chansons à 3 voix dans un manuscrit de la bibl. de Dijon, et 2 chansons à 3 voix dans un manuscrit de la bibl. Casanatense, à Rome. Les messes de Barbireau « sont d'énergiques, mais laborieuses compositions, qui rappellent souvent de près Hobrecht; on y trouve des effets de sons déjà très bien combinés ». (Ambros). Il y a un certain charme dans l'harmonie de ses chansons, malgré quelques duretés du genre de ce passage, tiré de l'air *der pfoben Swancz*, où deux quintes se froissent de trop près :
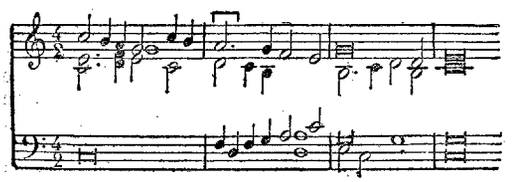
M. Brenet.

BARBIREY-SUR-OUCHE ou BARBIREY-ET-JAUGEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 323 hab.

BARBISONE (Louis), jurisconsulte italien, né à Brescia, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut enargé de plusieurs missions importantes, entre autres de la négociation relative à la délimitation des territoires de Brescia et de Mantoue. On a de Barbisone une *Lettre de condoléance*, adressée au comte Martinengo. G. L.

BARBITURIQUE (Acide). $C^8H^4Az^2O^6$.

Dérivé de l'acide urique découvert par Baeyer en réduisant l'acide bibromobarbiturique par l'amalgame de sodium ou mieux l'acide iodhydrique. On ajoute au dérivé dibromé le double de son poids d'acide iodhydrique au maximum de concentration et on chauffe au bain-marie pendant 15 à 20 minutes; on ajoute un volume d'eau, on filtre, on décolore par l'hydrogène sulfuré et on filtre à chaud. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux appartenant au type orthorhombique et contenant quatre molécules d'eau, qui sont faiblement retenues. — L'acide barbiturique est peu soluble dans l'eau, facilement dans l'eau bouillante; il fond aisément. C'est un acide bibasique. Bouilli avec une lessive de potasse, il se dédouble en ammoniaque, acides carbonique et malonique, ce qui en fait une *malonyl-urée*. Il fournit plusieurs dérivés intéressants : 1° l'*acide monobromobarbiturique*, $C^8H^3BrAz^2O^6$, qu'on obtient en faisant réagir une solution aqueuse d'acide cyanhydrique sur le dérivé suivant : 2° l'*acide dibromobarbiturique*, $C^8H^2Br^2Az^2O^6$, qui se prépare en attaquant l'acide violurique par le brome. Il cristallise en petits prismes ou en lamelles carrées, douées d'un grand éclat, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther et les alcalis. Les réductions le transforment successivement en acides monobromé, dialurique, hydurilique, barbiturique; 3° l'*acide violurique* (nitrosobarbiturique), qui se forme en attaquant l'acide barbiturique par l'azotite de potassium. Acide monobasique, ayant pour formule

$$C^8H^3(AzO^2)Az^2O^6,$$

dont les sels, pour la plupart cristallisables, présentent de magnifiques reflets variant du bleu au pourpre, en passant par le violet. Le violurate de potassium, par exemple, cristallise en lamelles d'un beau violet; 4° l'*acide dilituriique* (acide nitro-barbiturique), $C^8H^3(AzO^4)Az^2O^6$, qu'on obtient en chauffant l'acide hydurilique avec de l'acide azotique. Il cristallise en prismes incolores, à base carrée, retenant 6 molécules d'eau de cristallisation. il est efflorescent, très soluble dans l'eau chaude, qu'il colore en jaune, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther. Le brome le transforme en acide bibromobarbiturique et les agents réducteurs en *uranile* (V. ce mot). — La *Violantine*, $C^{16}H^6Az^6O^{18}$, qu'on prépare synthétiquement en mélangeant simplement des solutions chaudes et concentrées d'acides diliturique et violurique :

$$C^8H^3(AzO^2)Az^2O^6 + C^8H^3(AzO^4)Az^2O^6 = C^{16}H^6Az^6O^{18}$$

Poudre cristalline, d'un blanc jaunâtre, que l'ammoniaque colore en bleu et que l'eau bouillante décompose en reproduisant les générateurs; 6° l'*acide dibarbiturique*, $C^{16}H^6Az^4O^{10}$, qui résulte de l'union de 2 molécules d'acide barburitique, avec élimination d'une molécule d'eau.

$$2C^8H^4Az^2O^6 = H^2O^2 + C^{16}H^6Az^4O^{10}$$

Poudre blanche, à peine soluble dans l'eau (Baeyer).

Ed. Bourgoin.

BARBIZON. Hameau de la com. de Chailly, dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun; 400 hab. environ. Situé sur la lisière occidentale de la forêt de Fontainebleau, Barbizon doit une célébrité européenne à la colonie d'artistes qui s'y est établie depuis 1840. Le voisinage des gorges d'Apremont et des chênes séculaires du Bas-Bréau explique la vogue de Barbizon. Ses hôtes les plus illustres furent Théodore Rousseau et François Millet. Pour les détails nous renvoyons à l'article Fontainebleau où seront étudiés complètement la forêt de Fontainebleau et l'école de paysagistes, qui s'en est inspirée et a campé dans les villages qui l'entourent. A.-M. B.

BARBMO. Pays du soleil perpétuel dans la mythologie laponne, et Barbmo-akka (Bergmonakka chez Hammond), la vieille, c.-à-d. le génie, de cette contrée méridionale où les bandes d'oiseaux du Nord allaient passer l'hiver. Ils étaient dirigés par leur roi *Guorga* (la grue), qui devait rendre compte des pertes. Ce pays correspond au *Lintukot*, (demeure des oiseaux) de la mythologie finnoise, et la déesse a quelques rapports avec l'aïeule de *Torngarsuko* dans la mythologie grœnlandaise. B-s.

Bibl. : Hammond, *Hist. des missions*, p. 440. — Friis, *Myth. lap.* — Lœnnrot, *Dict. finnois.*

BARBO (Paolo), homme d'Etat vénitien, né à Venise vers 1415, mort dans la même ville en 1464. Frère du pape Paul II (Pierre Barbo), il remplit plusieurs des hauts emplois de la République et se distingua notamment dans la diplomatie. En 1454, il conclut la paix de Lodi entre Venise et le duc de Milan; en 1461, il fut envoyé avec Bernard Giustiniano comme ambassadeur auprès du roi de France, et il complimenta Louis XI sur son avènement au trône. Cette harangue en latin, prononcée à Tours, a été insérée dans le recueil intitulé : *Orationes aliquot patriciorum venetorum* (Padoue, 1719, in-4).

Bibl. : Agostini, *Scrittori veneziani*; Venise, 1752, t. I, pp. 333-345. — Mazuchelli, *Scr. Ital.*, 1758, t. II, I, pp. 320-321.

BARBO (Barnabeo), jurisconsulte italien, né à Milan, à une date restée inconnue, mort en 1701. Il a publié, outre une *Ode saphique*, un traité intitulé : *Allegationes* (1640).

BARBOLE. Hache d'armes du moyen âge, dont le fer était barbelé. C'était une arme terrible, mais très lourde à manier.

BARBON. Nom vulgaire des Graminées, qui composent le genre *Andropogon* (V. ce mot).

BARBONNE-FAYEL. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 1,180 hab. — Remarquable église du XIIIe siècle; restes d'une ancienne commanderie de Templiers. Ce bourg, jadis fortifié, fut assiégé plusieurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fois par les Anglais durant la guerre de Cent ans. Il comptait à la fin du XVIe siècle une population de 3,000 âmes, que les misères de la Fronde réduisirent d'un tiers. En 1730, un incendie le ruina presque complètement.

BARBONVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 56 hab.

BARBONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 352 hab.

BARBOSA (Duarte), navigateur portugais, né à Lisbonne à la fin du XVe siècle, tué à Sébu (îles Philippines) le 1er mai 1521. Compagnon de Magellan avec lequel il périt, il a laissé une relation de l'expédition qui a fait la gloire du grand navigateur. Intitulée *Livro emque dà relação do que viu e ouviu no Oriente*, elle est insérée au t. VII de *Coleleção de Noticias para a historia et geographia das nações ultramarinas* (Lisbonne, 1813).

BARBOSA (Ayres), poète et érudit portugais, mort en 1530. A l'exemple de ses nombreux compatriotes, il alla s'instruire au foyer des traditions classiques, et à Florence, il s'appliqua surtout aux études grecques. De là il se rendit en Espagne où il professa avec éclat, et, de retour dans sa patrie, le roi lui confia l'éducation de ses deux fils. Il a laissé des poésies latines et quelques travaux d'érudition.

G. P-I.

BARBOSA (Pierre), jurisconsulte portugais, mort en 1606. Après avoir professé à Coïmbre, il devint chancelier de Portugal et fit, en cette qualité, une opposition très vive à Philippe II, roi d'Espagne. Celui-ci, qui connaissait la considération dont jouissait Barbosa dans les deux royaumes, n'osa pas lui enlever ses dignités. Le chancelier n'en conserva pas moins son indépendance jusqu'à la fin, et lorsqu'on vint lui annoncer que Philippe avait rendu son âme à Dieu. « A-t-il ordonné, répondit-il, qu'on rendît le Portugal à qui il appartient de droit? » Barbosa a laissé des *Commentaires* estimés sur plusieurs titres du *Digeste*. G. L.

BARBOSA (Agostinho), jurisconsulte et prélat portugais, cousin du précédent, né en 1590, mort en 1649. Lors de la révolution de 1640, il soutint le parti espagnol et fut récompensé par l'évêché d'Ugento, dans le royaume de Naples. Il a laissé plusieurs ouvrages, qui ont été réunis en dernier lieu à Lyon en 1712 (15 vol. in-fol.), et dont les principaux sont intitulés : *De officio et potestate episcopi; De officio et potestate parochi.* G. L.

BARBOSA (Simon Vaz), jurisconsulte et théologien portugais du XVIIe siècle. Il fut chanoine de Vimiera et professeur à Coïmbre. On lui doit : *Principia et leges communes utriusque juris* (Rome, 1621); *Tractatus de dignitate, origine et significatione mysteriosis ecclesiasticorum graduum, officii divini, vestium sacerdotalium* (Lyon, 1735, in-8); *Repertorium juris civilis et canonici* (Lyon, 1668, in-fol.). G. L.

BARBOSA-BACELLAR (Antonio), poète et historien portugais, né vers 1610, mort en 1663 à l'hôpital de Chagas. Il professa le droit à Coïmbre avec un succès retentissant, et fut appelé à divers emplois par le roi Jean IV, ce qui ne l'empêcha point de mourir dans la misère. On lui doit plusieurs travaux de politique et d'histoire : *Statera veritatis, sive præcipua rationum momenta pro jure coronæ Lusitaniæ* (Lisbonne, 1641, in-fol.); une relation de la campagne victorieuse d'Alphonse VI contre le roi de Castille (*Relaçao da vittoria*, etc., 1650, in-4); une relation de la campagne contre les Hollandais au Brésil (*Relaçao-diario do sitio*, etc., 1654, in-4), qui fut trad. en italien, etc. Ses œuvres poétiques, qui lui avaient fait décerner le surnom pompeux de « Nouveau Virgile », furent insérées dans le recueil de Perreira da Silva : *A Fenis renascida* (Lisbonne, 1716-1746, 5 vol. in-8°, t. I, II, IV et V). G. P-I.

BARBOSA (Antonio), jésuite et orientaliste portugais du XVIIe siècle. Missionnaire en Cochinchine, il rédigea un dictionnaire annamite-portugais-latin, qui ne fut publié qu'après sa mort, par les soins du P. Alex. de Rhodes: *Dictionarium annamiticum seu tunquinense* (Rome, impr. de la Propagande, 1651, in-4). C'est le premier lexique de cette langue. G. P-I.

BARBOSA (P. Domingos), jésuite et poète brésilien, né à Bahia, mort en 1685. Élève du collège de sa ville natale, dont sortirent les premiers humanistes et les premiers poètes formés au Brésil, il y enseigna à son tour la théologie, puis il alla à Rome, investi des fonctions de procureur général de sa patrie. Il dirigea ensuite le collège de Fernambouc et mourut recteur de Bahia. On a de lui un poème latin : *Passio Servatoris nostri*, demeuré inédit.

G. P-I.

BARBOSA (Dom-Vincent), théatin portugais, né en 1663, mort en 1711. Il a puisé dans la correspondance des théatins envoyés pour convertir les habitants de Bornéo les éléments d'un ouvrage intéressant : *Résumé des relations envoyées au roi Pierre II de la nouvelle mission établie à Bornéo* (Lisbonne, 1692). G. P-I.

BARBOSA (José), historien portugais, frère aîné du suivant, né à Lisbonne en 1674, mort en 1750. Il appartenait à l'ordre des théatins et fut l'historiographe de la maison de Bragance. On lui doit, entre autres, un ouvrage consciencieux sur les reines de Portugal (*Catalogo chronol, hist., geneal. et critico das rainhas de Portugal;* Lisbonne, 1727, in-4). G. P-I.

BARBOSA-MACHADO (Diogo), célèbre biographe, bibliographe et historien portugais, né à Lisbonne le 31 mars 1682, mort en 1772. Ses études faites à l'université de Coïmbre, il entra dans les ordres en 1724, et devint en 1728 abbé de Santo Adriao de Sever, où il resta jusqu'à sa mort. Membre de l'Académie d'histoire, il publia d'abord six mémoires (1722-1735), puis il entreprit un grand ouvrage sur le règne de D. Sébastien : *Memorias para a historia de Portugal* (Lisbonne, 1736-1751, 4 vol. gr. in-4). Il réunissait en même temps des documents pour l'œuvre gigantesque qui devait immortaliser son nom, et qui offre un répertoire bio-bibliographique de tous les écrivains portugais (*Bibliotheca lusitana, historica, critica e chronologica* (Lisbonne, 1741-1759, 4 vol. in-fol.). Les trois premiers volumes en sont devenus fort rares, la majeure partie en ayant été détruite dans le tremblement de terre de Lisbonne. Bento José Farinha en a extrait sans grand soin la partie bibliographique, qu'il publia à part sous le titre de *Summario da Bibliotheca lusitana* (1786-1787, 3 vol. pet. in-8).

G. P-I.

BARBOSA-MACHADO (Ignacio), historien portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1686, mort en 1734. Il étudia à Coïmbre, et fut envoyé comme magistrat au Brésil, mais, après la mort de sa femme, il se fit prêtre. Il laissa plusieurs ouvrages historiques, dont le plus important porte le titre de *Fastos politicos e militares da antiqua e nova Lusitania* (Lisbonne, 1745, in-fol.). G. P-I.

BARBOSA-DU-BOCAGE (Manoel-Maria), célèbre poète portugais, né à Setubal le 17 sept. 1766, mort à Lisbonne le 21 déc. 1805. Il reçut une instruction solide, embrassa la carrière militaire, fut aux Indes, visita les côtes de la Chine, séjourna à Macao et rentra en Portugal en 1790. Ame enthousiaste, primesautière, mais perpétuellement avide de nouvelles sensations, il chercha des satisfactions pour son esprit inquiet dans une vie déréglée et fit souvent passer dans ses poésies l'irascibilité de son tempérament. Doué d'une étonnante facilité de versification, il conquit rapidement une place à part dans le parnasse contemporain, surtout depuis sa lutte contre les tendances de la Nouvelle-Arcadie, société littéraire fondée en 1790 dans le but de relever la poésie portugaise, mais qui ne fut pas à la hauteur de cette tâche. Frappé de l'exclusion, il groupa autour de lui des partisans de ses idées, qui s'appelèrent Elmanistes, du pseudonyme de leur chef. Souvent aussi il eut maille à partir avec l'Inquisition. Il s'est essayé dans presque tous les genres de poésie, mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il brillait surtout dans le sonnet. Il a encore traduit des poèmes et des compositions dramatiques de l'italien et du français. Aucun des poètes portugais, depuis Camoëns, ne jouit d'une popularité égale à la sienne. Son influence fut bienfaisante au point de vue de la versification. L'édition la plus complète de ses poésies *(Rimas)* est celle de Lisbonne (1806–1814, 5 vol. in-8) ; les deux derniers volumes comprennent ses œuvres posthumes.

G. Pawlowski.

BARBOT (Amos), historien de la Rochelle au commencement du XVII^e^ siècle ; il appartenait au parti protestant, fut longtemps avocat au présidial, exerça la charge de bailli du grand fief d'Aunis et plusieurs offices municipaux. Il a écrit, d'après les archives de la Rochelle, une histoire chronologique de cette ville intitulée : *Inventaire des titres, chartes et privilèges de la Rochelle et païs d'Aunis, depuis l'établissement du corps de ville..... jusqu'en 1574.* Ce travail précieux, à cause des documents qu'il contient, a été récemment publié (1886) par M. Denis d'Aussy sous le titre d'*Histoire de la Rochelle* ; il forme le t. XIV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris et Saintes, in–8). Le ms. autographe de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque nationale, mss. fr. 18968 et 18969.

Bibl. Arcère, *Histoire de la Rochelle ;* 1756, t. I, p. 569. — Delayant, *Historiens de la Rochelle ;* la Rochelle, 1863, pp. 41-57. — Notice de M. Denis d'Aussy en tête de l'édition citée plus haut.

BARBOT (Jacques), voyageur francais du commencement du XVIII^e^ siècle. Il partit de Londres en 1699, avec des négociants anglais, pour visiter les côtes de Guinée, et en fit une relation qu'il intitula : *Description des côtes occidentales d'Afrique et des contrées adjacentes.* Elle a été insérée dans l'*Histoire générale des voyages.*

BARBOT (Marie–Etienne), général français, né à Toulouse le 21 avr. 1770, mort le 17 fév. 1839. Il entra dans les armées de la République en qualité de volontaire, en 1792. Mêlé à toutes les campagnes en Savoie, au siège de Toulon, à l'armée des Pyrénées–Orientales, en Vendée, aux Antilles ; il était à Eylau. Chargé par Napoléon I^er^ de faire fusiller 30 habitants d'Hersfeld et de mettre la ville au pillage, il ne craignit point de s'exposer à la colère du maître de l'Europe, en n'exécutant pas cet ordre sauvage. Le nom de Barbot est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile. L. Lu.

BARBOT (Prosper), peintre français, né à Nantes (Loire-Inférieure) en 1798. Il commença ses études en 1815, et suivit jusqu'en 1822 les ateliers de Watelet et de J. Coignet ; il fit ensuite un voyage en Italie, et poussa jusqu'en Sicile, où il séjourna assez longtemps. Il exposa pour la première fois au Salon de 1827 et envoya une *Vue du Théâtre de Taormina* (Sicile) ; l'année suivante ce fut une *Vue d'Agrigente.* A côté des ruines de la Grande-Grèce et des sites sauvages de l'Italie méridionale, on trouve dans son œuvre des *Vues prises en Angleterre, en Allemagne, en Hollande* et *en France,* dans les dép. de l'Ouest ; ses tableaux figurèrent à presque tous les Salons, jusqu'en 1840. Les sujets, composés dans la manière classique, sont en général des *rochers* ou des *ruines* et quelques *intérieurs* avec figures ; on doit citer, parmi les meilleures de ces peintures, l'*Intérieur de forêt orné de figures* (Charles II, fugitif, est accueilli sous un nom supposé, à la Loge de Woodstock, par le colonel Evrard. Inspiré de W. Scott), offert par l'auteur à sa ville natale en 1836, et la *Vue d'un aqueduc antique, près de Tivoli* (S. 1836), qui se trouve aussi au musée de Nantes. — Cet artiste a reçu une médaille de 3^me^ classe en 1827. Ad. T.

BARBOT DE LA TRÉSORIÈRE (Marc–André), écrivain héraldiste du XIX^e^ siècle, auteur des *Annales historiques* des anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou, Angoumois, Périgord, Marche, Limousin et Guyenne. Cet ouvrage contient les origines exactes des familles nobles avec preuves historiques et authentiques, leurs armes, illustrations et filiations modernes. Il est curieux, mais il n'en a pas paru qu'une livraison (Paris, 1858, in–4). L'auteur se qualifiait de « zélé partisan de la réforme de tous abus ». G. de G.

BARBOT (Joseph-Théodore–Désiré), chanteur français, est né le 12 avr. 1824 à Toulouse, où se fit, à la maîtrise de la cathédrale, son éducation musicale. Il avait commencé par apprendre le violon, et ce n'est que lorsqu'il fut venu à Paris et se fut fait recevoir au Conservatoire, dans la classe d'harmonie d'Elwart, que, sur les conseils de ce professeur, il demanda à entrer dans une classe de chant. Il devint alors l'élève de Garcia, puis de Morin et de Moreau-Sainti pour l'opéra-comique, et de Michelot pour la déclamation. Vers la fin de 1848 il quitta le Conservatoire pour entrer à l'Opéra, où son talent le fit bien accueillir, quoique sa voix fût, à certains égards, défectueuse et incomplète. Mais M. Barbot resta peu de temps à l'Opéra, et c'est à l'étranger surtout qu'il parcourut, dans l'emploi des ténors dramatiques, une carrière brillante. On ne doit pas oublier cependant que c'est lui qui créa le rôle de Faust dans le chef–d'œuvre de M. Gounod, au Théâtre Lyrique. Depuis lors, le public français n'avait plus entendu parler de lui, lorsqu'en 1875, M^me^ Viardot ayant donné sa démission, il fut appelé à la remplacer comme professeur de chant au Conservatoire.

BARBOT (M^me^ Caroline), femme du précédent, cantatrice dramatique fort distinguée, est née à Paris vers 1830. Elève de Delsarte et de son mari, elle se produisit d'abord dans l'emploi des chanteuses légères, puis aborda le chant dramatique et se vit accueillir avec succès à l'Opéra, où elle se trouvait en 1859. Elle embrassa ensuite la carrière italienne, ainsi que son mari, et eut avec lui de grands succès à l'étranger. Douée d'un beau physique, d'une voix superbe et étendue, dont une excellente éducation musicale faisait ressortir les rares qualités, avec cela tragédienne lyrique intelligente, au tempérament pathétique et passionné, M^me^ Barbot a obtenu de véritables triomphes, notamment à Bologne, à Turin, Rome, Milan et Saint-Pétersbourg. A. Pougin.

BARBOTAN *(Eaux minérales).* Hameau dépendant de la com. de Cazaubon, arr. de Condom (Gers). Les eaux de Barbotan sont ferrugineuses faibles et carboniques faibles, avec carbonate de fer, environ 0,03, sulfate de soude, 0,03, et carbonate de chaux, 0,02 ; les diverses sources ne diffèrent que par leur température, qui varie de 26° à 33°. L'établissement se compose d'une buvette, d'une piscine, de cabines de bains, et renferme des appareils de douches et un bassin des boues. Les eaux s'emploient en boisson, en bains d'eau et de boues, et en douches. Les bains sont surtout efficaces contre le rhumatisme, en particulier le rhumatisme musculaire ; contre les maladies de peau chroniques, eczéma, lichen, etc. ; contre les contractures musculaires et articulaires, les difficultés du mouvement consécutives aux entorses, aux fractures et aux luxations. Il faut éviter leur emploi dans les engorgements goutteux. A l'intérieur, ces eaux sont très utiles dans l'anémie et la chlorose, et modifient favorablement les maladies chroniques des voies urinaires et du foie. Dr L. Hn.

BARBOTE ou BARBOTTE. Nom vulgaire servant à désigner, dans certaines provinces de la France, la Lotte ou *Lotta vulgaris,* poisson de l'ordre des *Anacanthiniens* et de la famille des *Gadiés* (V. ces mots).

BARBOTEUR (Vase). Fiole ou flacon à deux ou trois tubulures, contenant un liquide à travers lequel on fait passer un gaz. Tantôt, c'est un simple flacon laveur, contenant un peu d'eau pour retenir les impuretés, comme dans la préparation de l'acide chlorhydrique. Le gaz arrive par le tube A, barbote dans l'eau du flacon F, à laquelle il cède ses impuretés, puis s'échappe par l'extrémité C ; tantôt le flacon est simplement traversé par un courant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'air, l'extrémité C étant mise en rapport avec une trompe; on met dans le flacon un liquide et une matière qui

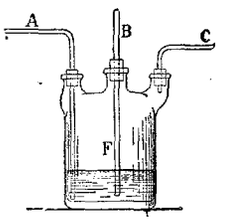

Barboteur.

se dissout à saturation par un barbotage suffisamment prolongé, etc.

BARBOTIN. I. MARINE. — Couronne à empreintes en fonte, faisant partie des cabestans ou des guindeaux, dans laquelle viennent s'encastrer les mailles de la chaîne sur laquelle on vire. Cet appareil, dû au capitaine de frégate Barbotin, a rendu beaucoup plus simple et beaucoup plus sûre la manœuvre si délicate des chaînes; mais il exige qu'à bord de chaque navire, leur calibre et celui des couronnes soient les mêmes. On l'appelle aussi cercle ou couronne Barbotin (V. CABESTAN).

II. ART MILITAIRE. — Cet appareil est usité dans les chèvres nouveau modèle de l'artillerie, et dans les monte-charge de nouveaux forts.

BARBOTINE (Pharmacologie). Nom vulgaire du *Semen contra*, qu'on appelle également *Semencine* (V. SEMEN CONTRA).

BARBOTINE (Céramique). Bouillie plus ou moins épaisse de pâte à poteries dont on se sert dans les fabriques de faïence et de porcelaine pour confectionner certaines pièces par le procédé du *coulage;* les pièces de peu d'épaisseur, celles très étranglées, celles qui présentent des saillies très prononcées sont ébauchées à l'état liquide. La pâte bien dépouillée de bulles est passée par un tamis de fil de laiton pour enlever les mattons et on la remue à nouveau doucement et longtemps avec une large palette de bois jusqu'à ce qu'on ne voie plus aucune bulle d'air se dégager ; on procède alors au coulage des pièces. La barbotine mise en contact avec une surface de plâtre suffisamment sèche est promptement ramenée à l'état de pâte raffermie et ressuyée ; on a ajouté à la barbotine, afin qu'elle présente plus de plasticité, moitié son poids de copeaux provenant du rachevage des autres pièces. Nous donnons, à l'article consacré au procédé de *coulage* des pâtes liquides, les applications diverses de la barbotine ; nous ne parlerons ici que de sa préparation. Quelles que soient les matières qui forment les pâtes céramiques au moyen desquelles les diverses espèces de poteries sont formées, il faut que ces matières subissent avant d'être mises en œuvre des préparations ayant pour but de rendre la pâte aussi homogène que possible en enlevant à la matière brute les parties grossières qu'elle peut renfermer et en réduisant les parties conservées en une poudre très fine qui permet un mélange à peu près parfait. Les kaolins, ou matières plastiques, arrivent aux fabriques en général prêts à entrer dans les compositions; il n'en est pas de même des matières dégraissantes, feldspaths, quartz ou pegmatites, qui donnent toujours lieu à une série de préparations. Les feldspaths et pegmatites sont d'abord brisés, triés et lavés; on les étonne, un deuxième triage a lieu suivi d'un premier broyage ; les matières dégraissantes sont alors mélangées au kaolin et soumises à une porphyrisation qui s'effectue à l'état humide. Les barbotines sont passées dans des tamis très fins, puis après un premier séchage elles sont raffermies à l'aide de presses mécaniques ou de filtres. Au sortir des presses les pâtes sont déposées dans des cuves doublées de zinc où elles subissent l'opération du premier pourrissage. En général les matières premières reçoivent ces diverses façons dans des ateliers spéciaux et séparés des usines où se fait le travail de la pâte. Le *triage*, opération fort simple, doit être fait à plusieurs reprises. Le *lavage* s'effectue dans un cylindre laveur composé de deux disques métalliques assujettis sur un arbre horizontal et recevant une série de barreaux ne laissant entre eux qu'un vide de 8 millim. environ ; le cylindre ainsi formé a une longueur de 1 mètre et un diamètre de 0^m 60 ; il reçoit par son axe un mouvement circulaire continu et le lavage s'opère par suite de l'action de l'eau et du frottement des cailloux les uns sur les autres. Un cylindre laveur permet de nettoyer 2,500 kilogr. de cailloux en 10 heures de travail. Avant de passer au broyage, il est bon d'étonner les cailloux après *calcination* dans des fours coulants ou dans des fours à réverbère (V. CALCINATION). Après étonnement des matières calcinées dans l'eau froide on procède à un *broyage* grossier qui autrefois se faisait toujours au *bocard* et qui aujourd'hui se fait sous des *meules verticales* ou dans des *meules à cailloux* (V. BROYEURS) ; le broyage se fait à sec. — Les matières premières ayant subi les préparations que nous venons d'énumérer peuvent dès lors être employées à la composition des barbotines, mais il est nécessaire d'opérer un dosage préalable soigneusement fait. Le *dosage* peut se faire soit au poids, soit au volume, et les matières peuvent être dosées à l'état sec ou à l'état demi-liquide. Dans l'industrie de la porcelaine on préfère prendre les matières à l'état sec et le dosage se fait au volume à l'aide de mesures de bois ; l'opération se fait dans les étages supérieurs où la plus grande propreté est de rigueur, afin d'éviter l'introduction de matières étrangères qui pourraient altérer les mélanges. Le dosage effectué, les matières sont descendues au rez-de-chaussée et soumises à la *porphyrisation* ; souvent on fait précéder cette opération d'une préparation qui a pour but de rendre le mélange plus intime. A Sèvres, par exemple, on fait usage d'un *moulin à bloc* ou traîneau agissant en outre comme broyeur et passant 240 kilogr. de matières par 24 heures. La porphyrisation peut avoir lieu soit à l'aide de moulins à grandes meules, soit avec des moulins à petites meules ; cette opération est faite le plus habituellement sur des matières mouillées et ainsi maintenues à l'état de barbotines. Les meules sont en silex, leur diamètre est de 1^m50 et elles ont 0^m45 d'épaisseur ; le nombre de tours est de 75 par minute et la force nécessaire de 40 à 50 chevaux-vapeur pour chaque paire de meules produisant 600 kilogr. de pâte barbotine par 24 heures. Dans l'appareil à grandes meules la matière à broyer est versée à l'état sec au fur et à mesure du broyage, c.-à-d. qu'elle tombe constamment sous la meule en même temps qu'un filet d'eau destiné à l'humecter. Dans les moulins à petites meules, au contraire, toute la matière qui doit être broyée par chaque moulin soit dans un espace de 24 heures, soit dans un laps de temps plus considérable, y est versée en une seule fois. Les moulins à petites meules sont employés depuis longtemps dans la fabrication de la porcelaine ; les moulins sont enfermés dans des cuvelles. La meule supérieure, seule tournante, a comme la meule inférieure dormante 0^m70 de diamètre et 0^m45 d'épaisseur, elle fait six ou huit tours par minute ; le travail produit par 24 heures est d'environ 100 kilogr. de matières broyées. On distingue deux systèmes de machines à petites meules ; la plus anciennement et la plus généralement adoptée est la meule à sabot; la meule rotative est pour ainsi dire suspendue à la tige que termine le lanterneau de la petite roue qui reçoit le mouvement de la grande roue horizontale ; l'autre système est dit à pivot; la meule rotative est traversée par la tige qui vient s'emboîter dans une crapaudine reçue par le gîte ; la meule rotative opère plutôt dans ce cas par frottement que par écrasement; cette manière de procéder paraît ne pas donner d'aussi bons résultats que la première. La pulvérisation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'opère quelquefois à sec, mais ce système est peu employé. Autrefois, lorsque les pâtes, après leur porphyrisation, étaient déposées dans des cuviers à l'état de barbotines, elles laissaient tomber les matières au fond ; l'eau devenue pure était écoulée, puis les pâtes, après avoir été mises dans des sacs de toile, étaient portées sous des presses. Aujourd'hui l'emploi des presses-filtres dites presses anglaises tend à se généraliser. Les cuviers ou fosses encore employés dans beaucoup de fabriques sont construits en maçonnerie de granit ou en maçonnerie ordinaire avec enduit de ciment ; les pâtes sont introduites à l'état de barbotines ; au bout d'un certain temps on fait écouler l'eau devenue claire, au moyen d'un siphon flottant à la surface du liquide. L'usage des cuves présente quelques inconvénients, le travail s'opère lentement, elles doivent présenter une surface considérable ; il peut y avoir triage des matières différentes ; c'est pour ces motifs que le système des cuves a été abandonné presque partout et remplacé d'abord par le filtrage au moyen des presses à sacs et depuis par celui des filtre-presses. Les presses à sac se composent d'un fort bâti avec vis et plateaux actionnés par un mécanisme puissant. La pâte, à l'état presque liquide, est versée dans des sacs en toile de fil dite treillis ayant une longueur de 0^m75 sur un diamètre de 0^m22 ; on les place au nombre de 60 ou 80 sous le plateau et la vis est serrée graduellement. La pressée dure 24 heures et la production de pâte essorée par presse est de 2,000 kilogr. On a tenté d'utiliser pour l'essorage des pâtes la turbine à force centrifuge, mais les parcelles très fines des matières viennent boucher les trous de l'essoreuse qui par suite ne fonctionne plus. Aujourd'hui, dans les fabriques nouvellement installées, voici comment on opère: les barbotines sont dirigées dans des cuves délayeuses construites en fortes planches de chêne, de forme circulaire, mises à l'abri des poussières par des couvercles ; un arbre vertical animé d'un mouvement de rotation entraîne avec lui des palettes en bois et l'agitation qu'elles produisent est destinée à empêcher les barbotines de se déposer au fond de la cuve en laissant l'eau devenue claire dans la partie supérieure de la dite cuve. Les barbotines, au sortir de la cuve délayeuse, sont passées au tamis ; cette opération se fait de différentes façons, on emploie des tamis à secousses de diverses systèmes : les barbotines aspirées de la cuve au moyen d'une pompe sont conduites au-dessus d'un tamis en toile de laiton qu'une came soulève dans son mouvement de rotation ; le choc force la barbotine à traverser les mailles et elle tombe dans une caisse. Ce système présente comme inconvénient de faire beaucoup de bruit et les toiles se percent rapidement. Dans ces derniers temps on a substitué aux tamis à secousses les cylindres tamiseurs ; on a pu augmenter le degré de la pâte en faisant successivement passer les barbotines au travers de plusieurs tamis dont les toiles sont de plus en plus fines ; grâce à ce système, l'opération du tamisage des pâtes se fait aujourd'hui mécaniquement avec plus de rapidité, de régularité et de finesse qu'autrefois. Les barbotines tamisées sont dirigées vers les filtres-presses au moyen d'une pompe à soufflet à haute pression ; les filtres-presses donnent une grande rapidité dans le travail, usent beaucoup moins de toiles que les anciens appareils et fournissent une pâte meilleure. La *presse-filtre* se compose d'une série de panneaux juxtaposés les uns sur les autres et laissant entre eux des vides, la barbotine passe du tuyau de la pompe foulante dans une série de robinets en bronze, chacun d'eux correspondant à un intervalle (V. FILTRE-PRESSE) ; une presse formée de 24 panneaux mesurant 2 m. de largeur sur 1 mètre de hauteur demande 3 heures pour donner 1,000 kilogr. de pâte essorée contenant encore environ 20 0/0 d'eau. — A la sortie des filtres-presses, les pâtes sont introduites dans les *fosses à pourrir* ; il est nécessaire de prendre soin qu'il y ait le moins d'air possible entre les couches de pâte que l'on superpose et pour cela il est nécessaire de presser ou de marcher chaque couche nouvelle que l'on jette dans la fosse. Les pâtes sont en général préparées en dehors de la fabrique ; à leur arrivée aux ateliers elles sont versées dans des fosses où on les laisse séjourner de un à trois mois ; elles subissent là une bonification d'autant plus complète que le séjour dans les fosses a été plus prolongé. Les fosses sont construites en maçonnerie de pierres de taille ou en maçonnerie ordinaire recouverte d'une couche de ciment ; on leur donne en général une contenance minima de 15 m. c. Avant d'être ramenées à l'état de barbotines pour servir au coulage, les pâtes doivent subir un pétrissage énergique qui comprend les deux opérations du *marchage* et du *battage* ; ces opérations ont pour but de rendre les pâtes aussi homogènes que possible, et d'expulser les globules d'air qui, en se dilatant sous l'action du feu, provoqueraient dans le corps des pièces des boursouflures ou des cloques. Pour marcher la pâte, l'ouvrier l'étale en couches de 15 centim. environ d'épaisseur sur une aire en pierre ou en bois recouverte d'une feuille de zinc, puis soit nu-pieds, soit chaussé de sabots qui ne servent qu'à cet usage, il piétine sur la pâte en la coupant et la retournant à chaque instant au moyen d'une pelle en bois ou en cuivre. Après le marchage la pâte est mise en réserve dans des fosses ou employée de suite ; dans ce dernier cas elle est soumise au battage, opération qui consiste à prendre des ballons de pâte que l'on projette violemment sur une table en marbre ou en bois recouvert de zinc ; on recommence l'opération jusqu'à ce que la cassure de la pâte soit parfaitement homogène. La pâte est alors propre à la confection des barbotines, on ajoute à cette pâte, comme nous l'avons dit en commençant, une certaine quantité d'eau jusqu'à ce qu'on ait une bouille très claire qu'on débarrasse des bulles d'air. — Les barbotines contiennent souvent des particules ferrugineuses ; on a proposé pour les enlever d'appliquer la propriété que possèdent les aimants et les électro-aimants, d'attirer le fer ; mais on ne peut agir que sur certains composés du fer, le fer et les divers alliages qu'il forme avec les autres métaux, le protoxyde de fer, les oxydes ferroso-ferriques, la pyrite magnétique, enfin un petit nombre de silicates ferreux. La maison *Bréguet* a établi un appareil comprenant une machine dynamo-électrique actionnée par transmission et envoyant le courant dans les électro-aimants entre lesquels les particules de fer sont polarisées ; la barbotine entre dans une cuve par des canaux et se trouve enlevée par une pompe. La force absorbée par la machine n'atteint pas 60 kilogrammètres. L. KNAB.

BARBOTTE. Un des noms vulgaires du *Vicia sativa* L. (V. VESCE).

BARBOU. Famille d'imprimeurs et de libraires. Le fondateur de la maison, *Jean* Barbou, dit le *Normand*, établi à Lyon, imprimait dès 1536, et on lui doit entre autres, en 1539, une édition des œuvres de Clément Marot. — Son fils, *Hugues*, établi à Limoges, donna en 1580 une édition des *Epitres à Atticus*, de Cicéron. — *Jean-Joseph* fut le premier qui vint se fixer à Paris où il fut reçu libraire-imprimeur en 1704. A sa mort (1752), son neveu, *Joseph-Gérard*, lui succéda (il avait déjà été reçu libraire en 1746 et imprimeur en 1750) : c'est de lui que date la renommée et la prospérité de la maison. Une collection des grands classiques latins avait été commencée en 1743, par le libraire Antoine Coustelier, qui en publia quelques volumes. En 1754, Joseph-Gérard prit cette collection pour la continuer et y attacha le nom de la famille. De 1751 à 1789, il fit paraître en jolies et élégantes éditions in-12, dites de Barbou, d'un texte aussi pur et aussi exact que pouvait l'établir l'érudition de l'époque, la plupart des œuvres des grands écrivains latins. Joseph-Gérard publia ainsi 67 volumes. Les philologues et grammairiens les plus fameux du temps y collaborèrent : Brottier donna les œuvres de Pline le *Naturaliste* (1779, 6 vol. in-12), Lallemand celles de Tacite (1770, 7 vol. in-12) ; Jean-Claude Capperonnier, César (1755) ; Plaute (1759) ; Justin (1770), etc., etc., — Beauzée y fit paraître aussi plusieurs œuvres de classique

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— *Hugues Barbou*, neveu du précédent, termine cette véritable dynastie d'éditeurs. A sa mort (1808) la collection des classiques latins fut achetée par Delalain, qui la continua. A. Bunand.

BARBOU-Descourrières (Gabriel), général français, né à Abbeville le 23 nov. 1761, mort à Paris en 1817. Il prit part à l'expédition de Saint-Domingue ; assista à la bataille de Fleurus ; reprit Valenciennes aux Autrichiens. Il fut fait général en 1794. Il commanda l'armée de Hanovre, puis, passé en Espagne, il fut fait prisonnier à Baylen. De 1810 à 1814 il occupa le poste de gouverneur d'Ancône, fit sa soumission aux Bourbons qui le comblèrent d'honneur. Le nom de Barbou-Descourrières est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile. L. Lu.

BARBOUDE (La). Ile de la mer et de l'archipel des Antilles, dans le groupe des petites Antilles. Elle dépend administrativement de l'île d'Antigua, dont elle est distante de 44 kil. au N. par 17° 33′ de lat. N. et 64° de long. O. de Paris. Son point culminant ne dépasse pas 60 m. Sur 191 kil. q. de superficie elle possède 817 hab. (un peu plus de 4 par kil. q.), presque tous nègres. On y cultive le tabac, l'indigo, la canne à sucre et le coton. Elle appartient à la famille Codrington. Le principal établissement est Codrington, au N., au fond d'une baie étroite qui s'avance profondément dans l'intérieur de l'île.

BARBOUILLAGE. On se sert parfois de cette expression, mais rarement, pour désigner, entre artistes, les frottis transparents, et d'un coloris très sourd, dont on couvre une toile, lorsque le dessin est fixé, pour préparer des *dessous* à la peinture, et enlever à l'œil l'impression désagréable de la toile blanche ; on emploie plus généralement, dans ce sens, le terme d'*ébauche* (V. ce mot).

BARBOUQUINE. Nom donné, dans le Midi, à une variété de *Salsifis* (V. ce mot).

BARBOUR (John,) poète écossais, supposé né à Aberdeen vers 1316, d'autres disent 1330, mort à Aberdeen en 1395 ; son nom se trouve écrit de plusieurs manières différentes, *Barber*, *Barbere* et *Barbare*. Il étudia à Oxford de 1357 à 1365, et devint archidiacre d'Aberdeen. Son titre à la gloire littéraire est un poème héroïque sur le roi *David Bruce*, dont les paysans écossais répètent encore aujourd'hui des fragments. Ce poème, qui lui valut une pension du roi David Bruce, possède, indépendamment de remarquables qualités poétiques, une grande valeur historique ; aussi a-t-il été réimprimé souvent, la meilleure édition est celle publiée en 1820 à Edimbourg par le docteur Jamieson. Walter Scott parle de Barbour dans l'*Antiquaire*.

BARBOUR (James), homme d'Etat américain, né en Virginie en 1775, mort en 1842. Gouverneur de la Virginie en 1812 et sénateur au Congrès fédéral de 1815 à 1825, il fut un adversaire constant du nouveau parti démocratique dirigé par Andrew Jackson et après lui par Van Buren. Le président John Quincy Adams, dont il partageait les principes et les vues politiques, l'avait nommé ministre de la guerre en 1825 et représentant des Etats-Unis à Londres en 1828. Il fut rappelé par le président Jackson en 1829, prit rang dans l'opposition et présida la Convention réunie à Harrisbourg, où le général Harrison fut choisi comme candidat du parti whig à la présidence (1840), contre Van Buren, président sortant et candidat du parti démocratique. Harrison fut élu et mourut un mois après son inauguration. Barbour ne lui survécut qu'un an. A. Moireau.

BARBOUX (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey ; 300 hab.

BARBOUX (Henri), avocat français contemporain, né à Châteauroux le 24 sept. 1834. Inscrit au barreau de Paris en 1859, il occupa pendant la guerre franco-allemande la fonction de secrétaire du conseil des prises, dont il publia les décisions sous ce titre : *Jurisprudence du conseil des prises*. Elu membre du conseil de l'Ordre en 1865, il devint bâtonnier en 1880. Il prononça à cette occasion deux discours; le premier traite des devoirs de l'avocat, le second des règles de la plaidoirie. Il a été l'un des fondateurs de la Société de législation comparée, dont il devint plus tard le président, et il a publié plusieurs études fort remarquées dans le bulletin de cette société. Me Barboux, qui occupe aujourd'hui l'une des premières places parmi les avocats de notre époque, a plaidé dans presque toutes les grandes affaires récentes ; signalons les affaires de *l'emprunt portugais de don Miguel ; les pères du Saint-Sacrement ; la loge Choiseul à l'Opéra-Comique ; l'affaire Sarah Bernhardt ; l'affaire du Crédit foncier et des Obligations égyptiennes*, etc.

BARBU (Ornith.). Sous le nom de *Barbus* ou de Bucconées, G. Cuvier, Vieillot et Lesson réunissaient dans une seule et même famille, correspondant à peu près à l'ancien genre *Bucco* de Linné, un assez grand nombre de Passereaux possédant un gros bec conique, garni à sa base de plusieurs faisceaux de soies raides et présentant dans leurs pattes le même système de groupement des doigts que les *Coucous* et les *Pics* (V. ces mots). Ce groupe, caractérisé, en outre, par l'aspect des tarses, de hauteur médiocre et garnis de scutelles, ainsi que par la forme concave des ailes, paraissait assez naturel, quoiqu'il renfermât des espèces de tailles et de plumages différents et habitant les unes l'Asie méridionale, d'autres l'Afrique tropicale, d'autres enfin les régions chaudes du nouveau monde. Néanmoins, en 1827, Wagler a jugé à propos de le démembrer et d'en faire deux familles distinctes qui sont généralement adoptées par les ornithologistes modernes, mais dont les noms ont souvent varié, ce qui n'a pas manqué de jeter une grande obscurité dans l'étude des Barbus. Parfois même, les noms des deux familles ont été transposés, certains auteurs appelant *Bucconidés* ce que d'autres appelaient *Capitonidés* et vice-versa. En recourant aux plus anciennes descriptions qui ont été données des différents genres de Barbus, M. Ph.-L. Sclater a reconnu cependant qu'il fallait appliquer le nom de *Bucconidæ* (en anglais *Puff-Birds*) à une famille composée exclusivement d'oiseaux américains et composant les genres *Bucco* L., *Tamatia* Cuv., *Monasa* V. et *Chelidoptera* Gould. Cette famille offre de grandes affinités avec les *Jacamars* (V. ce mot) ou *Galbulidæ*, tandis que les *Capitonidæ* se rapprochent davantage des Coucous. Ces *Capitonidæ* (en anglais *Barbets*) comptent un grand nombre d'espèces qui se trouvent les unes en Afrique, les autres en Asie, d'autres en Amérique et qui se répartissent en plusieurs genres appelés *Pogonorhynchus* Af., *Megalaima* Marsh.. *Calorhynchus* Less., *Tetragonops* Jard., *Capito* V., *Trachyphonus* R. et *Psilopogon* M.

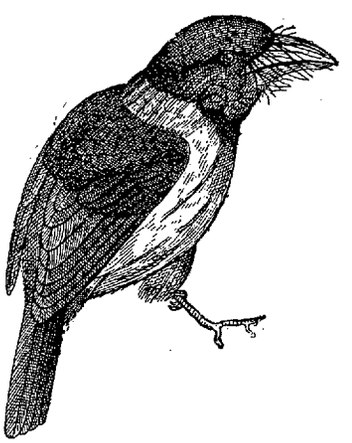

Barbu.

E. Oustalet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl. : G.-A. Gray, *Handlist of Genera and Species of Birds*, 1870, t. II, p. 172. — Ph.-L. Sclater et O. Salvin, *Nomenclator avium neotropicalium*, 1873. — Ph.-L. Sclater, *A Monograph of the Jacamars and Puff-Birds*, 1882, introduct.

BARBUCALLUS (Johannes), écrivain grec du VIe siècle. L'anthologie grecque renferme de lui plusieurs épigrammes (*Anthologie palatine*, collection Didot, Paris, 1844).

BARBUDA (V. Barboude [La]).

BARBUE. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire d'un poisson appartenant au genre *Rhombus*, de l'ordre des *Anacanthiniens* et de la famille des *Pleuronectidés* (V. ces mots). La Barbue, *Rhombus lævis* L., est un animal ovoïde, plat, couvert de petites écailles minces, arrondies, très adhérentes; le museau est court, la bouche oblique et fendue largement; la nageoire dorsale commence au-dessus du museau et se continue jusqu'à la caudale. A

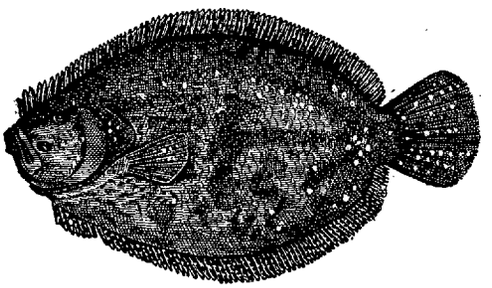

Barbue (Rhombus lævis L.).

la face supérieure règne une teinte d'un gris jaunâtre marbrée de taches irrégulières d'une couleur plus foncée; quelquefois des taches arrondies blanchâtres se montrent à la base de la dorsale, la face inférieure est blanche. — La Barbue se pêche sur les côtes de la Manche ; elle se tient sur les fonds sablonneux et se nourrit de petits poissons et de crustacés. Sa chair blanche est assez estimée, elle est fréquemment vendue sur les marchés de Paris.

Rochbr.

II. Viticulture (V. Barbée).

Bibl. : Gunther, *Introd. to the Study of Fisches* : — Sauvage, *les Poissons*.

BARBUISE (La). Petite rivière du dép. de l'Aube, prend naissance à Fontaine-Luyères, dans le cant. d'Arcis, coule parallèlement à l'Aube pendant un parcours de 12 à 15 kil. et s'y jette enfin dans les environs de Charny-le-Bachot.

BARBUISE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Villenauxe; 586 hab. Eglise en partie du XVIe siècle; fragment de pierre tumulaire du XIVe siècle; retable orné de quatorze émaux peints. A. T.

BARBULA (Bot.). *Barbula* (Brid). *Mnium* et *Bryum* (Linn. Juss.). Classés par Lamarck et Mirbel dans le dix-neuvième genre des Mousses, les *Barbula* appartiennent aux Bryacées acrocarpes. Hedwig a dénommé ce genre d'après la finesse des divisions du péristome qu'il comparait à une petite barbe. Ces Mousses sont extrêmement répandues et on les rencontre sur tous les points du globe. Elles vivent sur la terre, les pierres, rarement sur le tronc des arbres, sur les vieux murs (*Barbula muralis*), où elles forment une sorte de gazon fin et serré. Les fleurs sont monoïques ou dioïques. Les mâles ont la forme d'une petite tête et sont terminales comme les femelles. La coiffe ressemble à un capuchon. La capsule, ovale, oblongue, ou presque cylindrique, est tantôt dressée, tantôt penchée sur un pédicelle de hauteur variable. Le péristome a de seize à trente-deux dents, ressemblant à des cils capillaires, réunis à leur base, dans une hauteur variable, en un tube membraneux, à la surface duquel on constate des divisions par des lignes saillantes et régulièrement entrecroisées. Par leur portion libre, ces dents sont contournées, de gauche à droite, en spirales ayant plusieurs tours. La taille et le port sont variables.

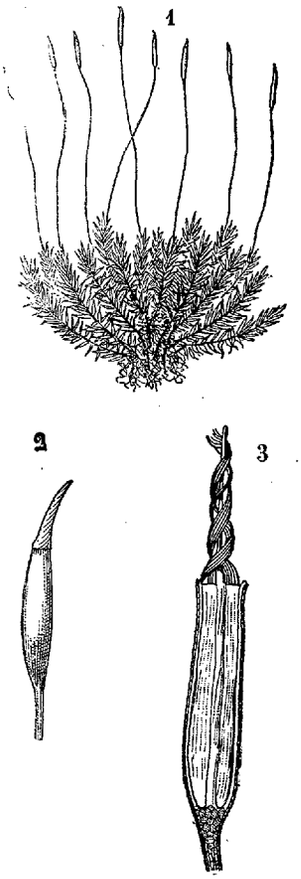

Barbula muralis Hedw. — 1. Port ; 2. Urne grossie avec sa coiffe ; 3. Péristome grossi.

D'une manière générale on peut diviser les *Barbula* en B. à tiges simples et B. à tiges rameuses. Les feuilles sont disposées sur plusieurs rangs. Leur nervure est cylindrique, demi-cylindrique ou aplatie ; leurs cellules sont gorgées de chlorophylle. Elles portent quelquefois de singulières excroissances, poils articulés, terminés en forme de tête (*B. aloïdes*). La différenciation de la tige s'arrête après distinction établie entre un appareil tégumentaire et un parenchyme intérieur. C'est généralement à sa partie inférieure seulement que se montrent les racines. Les *Barbula* sont presque toutes vivaces, quelques-uns seulement sont annuels. Il y a souvent chez eux apogamie. La plante se conserve sans pouvoir en produire d'autres, la formation de bulbilles caduces empêchant le développement des archégones et des anthéridies. Dans certaines espèces (*B. papillosa*) la multiplication de la plante adulte se fait par développement de propagules sur les feuilles. Ces propagules germent ensuite en un protonéma.

Henri Fournier.

BARBULA. Surnom de plusieurs membres de la famille des Æmilia : Q. Æmilius, consul en 317 av. J.-C. et en 311 ; son fils, consul en 281 av. J.-C., qui triompha des Samnites l'année suivante; M. Æmilius, qui fut consul en 230 av. J.-C.; enfin un partisan de M. Antoine qui, d'après Appien, acheta, pour le sauver, un partisan de Brutus, fut plus tard sauvé à son tour par M. Brutus et devint consul avec lui (Appien, *Guerres civiles*, IV, 49). A. W.

BARBUO ou **BARBO SONCINO** (Scipio), jurisconsulte

EFERUS - Recherches & Classification numériques

italien, vivait à Padoue dans la seconde moitié du XVI^e siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Summario delle vite de duchi di Milano* (Venise, 1574, in-fol), etc., et dans lequel se trouvent des portraits des ducs de Milan gravés sur cuivre par le célèbre graveur padouan Girolamo Porro. G. L.

BARBUTE. Casque des XIV^e et XV^e siècles, qui devait son nom à ce qu'il portait une sorte de mentonnière ren-

Barbute.

fermant la barbe. On a donné par extension, à cette époque, le nom de *barbute* à des aventuriers italiens à cheval, qui portaient le casque à mentonnière.

BARBY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel ; 414 hab. Patrie de Jean Le Chartier, dit *Gerson*, qui naquit le 14 déc. 1363 sur son territoire, dans le hameau de Gerson, aujourd'hui disparu, mais dont il a pris et illustré le nom. L'église, qui datait du XV^e siècle et menaçait ruine, a été récemment reconstruite Au mur extérieur de la chapelle des fonts, était adossée l'inscription tumulaire de la propre mère du chancelier, Elisabeth La Chardenière, qui eut douze enfants, dont Jean était l'aîné, et mourut le 8 juin 1401. Ce curieux monument a été pieusement recueilli et placé dans le nouvel édifice, avec quelques débris, notamment un retable servant de devant d'autel, des statues de saints et une petite cloche au millésime de 1587. A. TAUSSERAT.

BARBY. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (nord) de Chambéry ; 260 hab.

BARBY. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, province de Saxe, sur la rive gauche de l'Elbe, au-dessous de l'embouchure de la Saale ; 5,540 hab. Constructions navales, fabriques de sucres.

BARC. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Dernay, cant. de Beaumont-le-Roger ; 620 hab.

BARCA. Ville de l'ancienne Cyrénaïque ; elle faisait partie de la fameuse Pentapole libyenne. C'était primitivement le centre des *Barcæi*, nomades renommés pour leurs chevaux. En 540 av. J.-C., elle fut colonisée par les frères mécontents d'Arcésilas II, roi de Cyrène, et devint la capitale d'un Etat rival qui domina la moitié occidentale de la Cyrénaïque. Elle fit partie de l'empire des Perses après la conquête de l'Egypte par Cambyse. Les Ptolémées favorisant le port de Barca, qui prit le nom de *Ptolemaïs*, la majorité des Barcéens s'y transportèrent. La vieille ville de l'intérieur disparut de l'histoire.

BARCA ou BARKAH. I. GÉOGRAPHIE. — Vilayet turc de l'Afrique septentrionale, contrée située au bord de la Méditerranée, entre cette mer au N., le Sahara libyen au S., la Tripolitaine à l'O., l'Egypte à l'E., dans la péninsule formée par le profond golfe de la Sidre (grande Syrte). Cette région est une sorte d'îlot montagneux au N. du désert de Libye, dont la sépare une profonde dépression. C'est un plateau d'une altitude moyenne de 500 m. Bien que sans frontière précise vers le S. (où les monts Gerboath marquent à peu près la limite), on évalue la surface du pays de Barca à 160,000 kil. q., la population à 300,000 hab. Ce fut longtemps une dépendance de la Tripolitaine ; elle forme depuis 1879 un vilayet turc séparé ; le ch.-l. est Benghazi. Les autres centres importants sont : Barca (Ptolemaïs), Grennah (Cyrène), Lebdah (Leptis Magna).

Le pays se divise en deux régions distinctes : celle du littoral où sont situés plusieurs petits ports dont le sable a une teinte rosée produite par les bancs de coraux ; et celle des plateaux, d'une altitude moyenne de 500 m., où il n'y a ni villes ni villages, habitée par des Bédouins nomades, menant la vie de grande tente, et qu'on évalue à 30,000. Le pays de Barca, presque inculte, possède encore cette fertilité qui fit jadis la renommée de la Cyrénaïque. Ses montagnes sont couvertes de bois de thuyas ; les oliviers et les palmiers abondent dans la plaine, qu'arrosent de petits fleuves côtiers. Ce pays était jadis renommé pour ses chevaux ; on en trouve encore aujourd'hui en grand nombre, ainsi que des bœufs, des moutons, des chameaux et des ânes. Les habitants se tatouent en noir les bras, les jambes et le menton. Des ruines de toutes les époques (villes, châteaux, aqueducs, nécropoles, etc.) attestent l'ancienne splendeur de la Cyrénaïque.

II. HISTOIRE (V. BARCA [ville] et CYRÉNAÏQUE).

A.-M. B. et Ad. BURDO.

BARCA. Famille renommée à Carthage par sa richesse et par son influence. Elle brilla à l'époque des guerres puniques. Elle compta comme représentants les plus illustres Amilcar et ses fils Annibal, Asdrubal et Magon, ennemis du nom romain. Ils étaient en lutte, dans le Sénat carthaginois, avec les Hannon, défenseurs des marchands ; ils personnifiaient le parti militaire et populaire.

BARCA (Francisco), moine et musicien portugais, né à Evora vers 1603. Entré en 1624 au couvent de Palmela, il fit partie, dès 1625, de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Il fut successivement maître de chapelle à Palmela, puis à l'hôpital royal de *Todos os Sanctos* (tous les saints) à Lisbonne. Il écrivit beaucoup de musique religieuse. Par malheur, ses manuscrits conservés à Lisbonne, dans la bibliothèque spéciale du roi D. Jean IV, ont péri dans le grand tremblement de terre qui détruisit la capitale du Portugal, en l'année 1755.

BARCA (Giovanni-Battista), peintre italien de la première moitié du XVII^e siècle. Il naquit à Mantoue ; mais c'est surtout à Vérone qu'il a vécu et travaillé. Il était fort apprécié de son temps, reçut le titre de chevalier et comptait parmi les meilleurs élèves de Dom. Féti. On voit des tableaux de sa main à Vérone dans les églises San-Fermo, Santa-Maria-della-Scala, San-Bernardino, etc.

BIBL. : ZANI, *Enciclopedia metodica, critico-regionata delle Belle Arti ;* Parme, 1817-28, in-8.

BARCA (Giuseppe), général et écrivain militaire milanais de la première moitié du XVII^e siècle. Il devint capitaine général au service de l'Espagne. On a de lui le traité suivant : *Compendio di Fortificazione moderna* (Milan, 1639, et Bologne 1643, in-4).

BIBL. : ARGELATI, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium ;* Milan, 1745, 2 vol. in-fol.

BARCA (Pietro-Antonio), ingénieur et architecte italien, originaire de Milan, qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Avvertimenti e regole circa l'Architettura civile e militare, la Scoltura, la Pittura, e la Prospettiva* (Milan, 1620, in-fol. avec d'excellentes planches).

BIBL. : ARGELATI, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium ;* Milan, 1745, 2 vol. in-fol.

BARCA (le Père ALESSANDRO), théoricien musical italien, né à Bergame le 26 nov. 1741, mort à Padoue le 13 juin 1814. Le Père Barca appartenait à la congrégation des écoles chrétiennes, et professait le droit naturel et social à l'université de Padoue. Il faisait partie également de l'académie de cette ville. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Nuovi teoremi sulle divisioni delle ragioni degli intervalli de suoni* (Bergame, 1781, in-4), et une série de mémoires sur la théorie de la musique du Père Valotti ; un seul de ces mémoires a été publié, dans les *Essais*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

scientifiques et littéraires de l'académie de Bergame 1786, (t. I, in-4).

BARCA (comte de) (V. Araujo de Azevedo).

BARCÆI. Nom d'un ancien peuple d'Afrique, qui habitait le pays de Barca (Tripolitaine), dans les contrées appelées Cyrénaïque, Libye extérieure et Marmarique, près de la Syrte inhospitalière. Virgile en parle dans l'*Enéide IV*, 42:

Hinc deserta siti regio, lateque furentes
Barcæi.....

Ce sont les mêmes sans doute que les Barcitæ de Ptolémée, l. IV, ch. IV, qui les place au midi de la Pentapole, à l'orient du Jardin des Hespérides; mais il ne leur assigne qu'une petite partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le plateau de Barca. On remarquait dans leur pays la ville de Barca. E. Petit.

BARCAN. Le tissu qui portait cette dénomination était en camelot dont la chaîne se composait de trois fils retors, savoir : un fil de soie et deux fils de poil de chèvre ourdis mais non retordus ensemble; la trame était poil de chèvre d'Angora, doublé à trois, quatre, cinq et six bouts. Le barcan avait la cannelure horizontale et dans le sens de sa trame. Cette étoffe était fabriquée à Leyde; sa production a totalement cessé aujourd'hui.

BARCANI ou BARCARNII. Peuple de la Parthie, sur les confins de l'Hyrcanie. Suivant Quinte-Curce (III, 2), ils fournirent à l'armée de Darius Codoman 2,000 cavaliers et 1,000 fantassins. Justin l'appelle (I, 6) *maxima gens Hyrcanorum*.

BARCAROLLE. Chant des bateliers vénitiens. Les premières barcarolles étaient de petites pièces dont les mélodies, souvent fort anciennes, furent pour la plupart improvisées par les gondoliers de Venise. Le soir, de barque à barque, ils se renvoyaient des strophes du Tasse et de Dante, parfois aussi des poésies populaires, psalmodiées sur des mélopées dont l'inspiration était souvent délicieuse. Rossini a reproduit une de ces déclamations musicales dans la 1re scène du IIIe acte d'*Otello* :

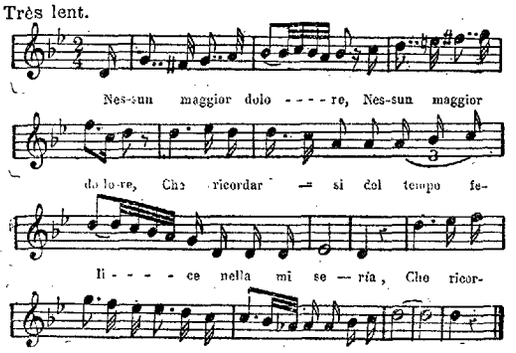

Les barcarolles sont généralement des chants d'amour, très souvent mélancoliques. Leur rythme habituel est à $\frac{6}{8}$, quelquefois à $\frac{2}{4}$, et a son origine dans l'imitation du balancement des vagues ou de la cadence des avirons.

Beaucoup de compositeurs d'opéra ont introduit des barcarolles dans leurs œuvres, mais bien des fois, au lieu de recourir directement à la mélodie populaire, ils en donnèrent d'assez malheureuses contrefaçons. C'est à tort que l'on cite la barcarolle de l'opéra *la Sérénade*, par Mme Gail (1818), comme un type de ce genre de morceaux, car c'est un chant napolitain rythmé à quatre temps, qui n'a rien de commun avec une véritable barcarolle. Paisiello, le premier, a intercalé une barcarolle dans un opéra, à l'acte IIe du *Roi Théodore* (1784). Cette barcarole est chantée par un chœur. Nicolo dans *Michel-Ange* (1803), et Berton dans *Aline* (1803) ont imité Paisiello. La plus belle des barcarolles transportées à la scène est sans nul doute le chant des « Nymphes de la Mer », dans l'*Oberon*, de Weber (1826), au finale du IIe acte. En voici le thème dans sa partie essentielle:
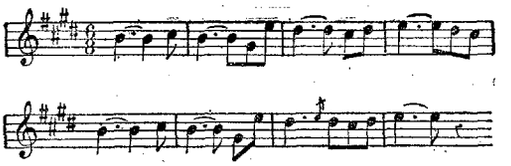
Citons encore : « Accours dans ma nacelle », dans le *Guillaume Tell*, de Rossini (acte I., sc. 1re) — « Amis, la matinée est belle », dans la *Muette*, d'Auber (acte II), et « Glisse, glisse, ma gondole », dans *Haydée* (acte III), — « Où vas-tu, pauvre gondolier », dans *Zampa*, d'Hérold (acte III), — « O ma maîtresse, ô mes amours », dans *Lalla-Roukh*, de Félicien David (acte II), — « Nymphes attentives », dans le *Polyeucte*, de M. Gounod (acte II).

La barcarolle ne se rencontre pas que dans les opéras. Sous ce titre, on a composé des mélodies à une et plusieurs voix. Nombre d'entre elles sont tombées dans l'oubli; mais il est bon de citer, pour leur valeur musicale: les deux *Venetianischen Lieder* de Robert Schumann (*les Myrtes*, op. 25, nos 17 et 18), *la Gita in gondola*, de Rossini (*Soirées musicales*), le *duo* de Mendelssohn (op. 63, no 1), qui n'est autre qu'une barcarolle à deux voix; la charmante mélodie de Berlioz : *Dites, la jeune belle*, et une barcarolle de M. Saint-Saëns : *Vogue la galère*.

Enfin la barcarolle n'a pas toujours été vocale : il existe des compositions de musique pure portant ce titre, telle que : *la Nuit à Lisbonne*, de M. Camille Saint-Saëns, écrite pour orchestre seul (op. 63). Le recueil des *Romances sans paroles*, de Mendelssohn, pour piano seul, contient trois barcarolles (op. 19, no 6; op. 30, no 6; op. 62, no 5). Chopin en a composé une (op. 60). Citons encore les très intéressantes barcarolles de M. Gabriel Fauré (op. 26, 41, 42, 44). A. Ernst.

BARCE. Ville de la Cyrénaïque (V. Barca).

BARCELLA, BARSELLA ou BARCHILLA. Mesure de capacité employée en Espagne pour les matières sèches. Le barcella égale : à Alicante 20 litres 775, dans les îles de Majorque et de Minorque 16 litres 74, à Valence 16 litres 75.

BARCELLONA. Port de Sicile, à 45 kil. O. de Messine, en face les îles Lipari, traversé par le torrent du Longanus. Le tyran de Syracuse, Hiéron, y battit les Mamertins (270 av. J.-C.). 20,961 hab. en 1881.

BARCELLOS (D. Pedro conde de), poète et généalogiste portugais, mort après le 30 mars 1350. Fils naturel du roi Diniz, il compte au nombre des plus marquants troubadours portugais, de même que son frère Affonso Sanches. Malheureusement, le recueil de ses œuvres poétiques, *Livro das Cantigas*, légué par lui au roi de Castille, est perdu, et sa grande renommée n'a plus pour témoignage que neuf chansons conservées dans un précieux chansonnier du Vatican. Elles furent publiées par F.-A. de Varnhagen dans les *Trovas e cantares* (Madrid, 1849, in-16). Mais on possède du comte D. Pedro un important livre des lignages des grandes maisons du Portugal, dont l'original même existe encore à Torre do Tombo. Il n'a été publié (*Nobiliario de Don Pedro conde de Bracelos* (sic!), *hijo del rey Dionis de Portugal*) pour la première fois que trois siècles plus tard, par J.-A. de Lavaña (Rome, 1640, in-fol.). Il en a été donné une traduction espagnole par M. Faria y Sousa (Madrid, 1646, in-fol.). Le texte original a été publié de nouveau dans la collection des *Portugalliæ Monumenta historica* (vol. I, Scriptores), due aux soins de l'Académie de Lisbonne (1858 et suiv.).
G. Pawlowski.

BARCELO, lieutenant général des armées navales d'Espagne à la fin du XVIIIe siècle. Il s'était élevé à ce haut grade, quoiqu'il ne fût pas d'origine noble et qu'il eût

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commencé comme simple soldat. Il se couvrit de gloire dans l'expédition de 1792 contre la ville de Tanger. E. C.

BARCELON (Juan), peintre et graveur espagnol, né à Lorca vers 1730, mort à Madrid le 19 oct. 1801. Après avoir étudié le dessin dans l'atelier du sculpteur Salcillo à Murcie, il se rendit à Madrid et eut en 1760 une troisième médaille de peinture au concours général de l'Académie de San-Fernando. Depuis il s'adonna exclusivement à la gravure et devint membre de cette académie en 1777. Parmi ses nombreuses planches, il y a lieu d'en citer deux exécutées pour l'édition académique de D. Quichotte (1780), celles des *Antiguedades arabes de Granada y Cordoba*, et son œuvre capitale, les 24 pl. reproduisant les *Travaux d'Hercule*, fresques de L. Giordano au palais du Buen-Retiro à Madrid. Ces gravures attestent chez l'artiste plus de sentiment du pittoresque que de science de dessin.

G. Pawlowski.

BARCELONA ou Nuèva Barcelona (la nouvelle Barcelone). Ville du Venezuela, Etat de Bermudez, près de la mer, sur le Neveri ; 11,424 hab. (en 1883), dont moitié de blancs. Fondée en 1634, la ville a été pillée à plusieurs reprises par les corsaires ou les Indiens. Son port, distant de 2 kil. 500, est la *Ensenada de Barcelona*. Jusqu'en 1881, Barcelona était la capitale d'un Etat particulier, absorbé à cette date dans celui de Bermudez. Le climat est chaud, mais sain ; la plaine environnante très fertile.

BARCELONE I. **Ville.** — *(Barcelona)*. Ville d'Espagne, ancienne capitale de la Catalogne, ch.-l. de la prov. du même nom ; 246,400 hab. (en déc. 1884). Elle est située un peu au N. de l'embouchure du Llobregat, sur le bord même de la mer. Elle jouit d'un climat très doux, + 17° en moyenne.

L'enceinte de Barcelone, composée de fortes murailles, était devenue au milieu de ce siècle un sérieux obstacle au développement de cette cité commerçante ; aussi en 1860 elle fut jetée bas et on fit un plan pour une ville dix fois plus grande. Un vaste espace, l'*Ensanche*, qui a plus de dix hectares, s'ouvrit aux constructions nouvelles et joignit à Barcelone les agglomérations de *Grácia* et de *San-Martín de Provensals*. Il y a donc aujourd'hui deux villes juxtaposées : l'ancienne, près du port, avec ses places grandes à peine comme des carrefours, ses rues étroites, tortueuses, bordées de hautes et vieilles maisons en pierres de taille et d'apparence grandiose ; la nouvelle, avec de belles places, de larges artères tirées au cordeau, des squares et des parcs, des maisons neuves ou en construction, de vastes et élégants magasins. Au N. de ces nouveaux quartiers se trouvent Grácia et San-Martín de Provensals, tandis que le faubourg de la vieille ville, *Barcelonnette*, élève ses mille maisons sur une péninsule en partie artificielle, qui sépare le port de la haute mer. La puissante citadelle, qui occupait, au N.-E. de l'ancienne ville, une surface égale au tiers de celle-ci, a disparu avec les remparts ; sur son emplacement (35,000 m. q.), il y a un magnifique parc avec lac, bosquets, avenues et le somptueux Palais de l'Industrie. Des anciennes défenses qui faisaient de Barcelone une place militaire très importante, il reste encore le fort des *Atarazanas*, sur le port, et à 1,200 m. au S. le château de *Monjuich*, sur la colline isolée du même nom ; celui-ci peut contenir une garnison de 10,000 hommes et « dont les canons ont plus souvent vomi du fer contre les Barcelonais que contre leurs ennemis ».

Parmi les rues et promenades les plus fréquentées, il faut mentionner : la *Rambla* ou le ravin (ainsi nommée parce qu'elle occupe le lit d'un torrent qu'on a détourné

BARCELONE

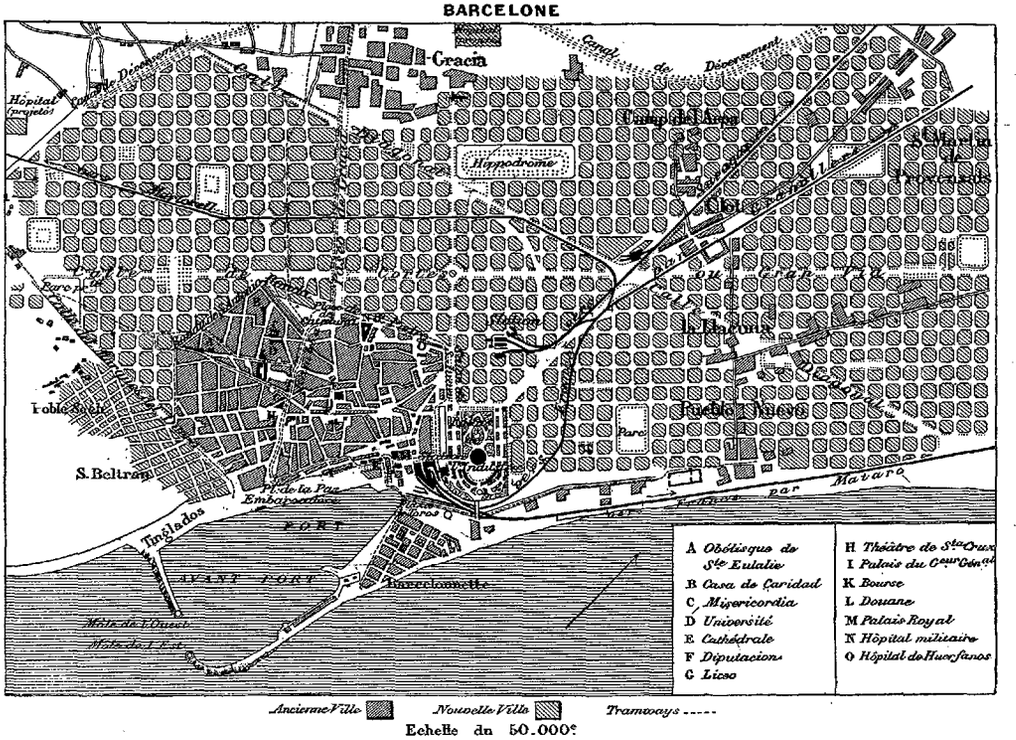

de son cours), magnifique boulevard de 1,200 m. de long qui va du port jusqu'à l'extrémité N.-O. de la vieille ville, perpendiculairement à la mer ; le quai du port qui remplace la large terrasse appelée *muraille de mer (muralla de mar)*, le chemin de ronde de la vieille ville ; le large *Paseo de Gracia*, qui part de la place de Cataluña, où aboutit la Rambla, et va à Grácia ; les belles allées qui rejoignent Barcelone au parc de la Citadelle et à Barce-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lonnette. Ces diverses grandes voies sont pendant les soirées encombrées d'une foule bruyante et pleines d'animation ; les jours de fête et les dimanches, on se croirait dans une véritable capitale. De nombreux promeneurs

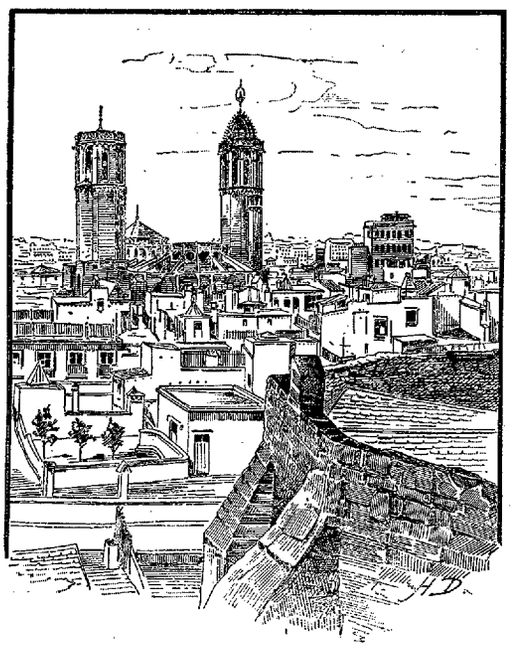

La ville et la cathédrale de Barcelone, d'après une photographie.

se portent aussi beaucoup plus loin, dans la campagne, riante, fertile, plantée d'arbres de toute espèce, couverte d'habitations depuis les portes de la ville jusqu'au pied des montagnes du N.-O, d'usines, de grandes fabriques à hautes cheminées, de *torres* ou maisons de campagne abondamment pourvues d'eau et de verdure et décorées avec goût. *Sarriá*, *Sans*, *Pedrálbés*, *Horta*, *Moncada*, *Sant Andréu de Palomar*, forment autour de Barcelone un charmant tableau et en sont comme le prolongement.

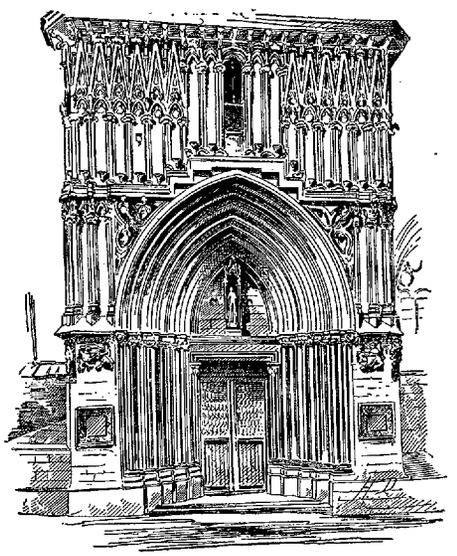

Portail de la cathédrale de Barcelone.

Les monuments et édifices publics sont nombreux et on peut dire qu'il y en a de toutes les époques. De l'occupation des Phéniciens, il est resté deux tours, les *torres de la plaza nueva*. Quant aux ruines romaines, elles sont assez importantes : les plus remarquables sont deux hautes colonnes avec de magnifiques chapiteaux corinthiens, enfouies dans les bâtisses d'une maison de la *Calle de Paradis*. Au XIII^e^ siècle, appartient la basilique de Sainte-Eulalie, élevée sur une église plus ancienne et remarquable par les tours élevées qui la dominent, ainsi que par la hauteur de ses voûtes ; au XIV^e^ l'église de *Santa-María de los Reyes ;* aux siècles suivants, une vingtaine d'églises et de cloîtres. Du XIV^e^ siècle date la *Casa consistorial* (moins la façade qui est de 1832) où sont conservées les archives municipales ; du XVI^e^ la *Casa de la Diputacion*, où se réunissaient les Etats de Catalogne. A des temps beaucoup plus rapprochés ont été élevés, la *Douane* qui a un fort bel aspect, la *Casa Lonja* ou Bourse, le théâtre du *Liceo* pouvant contenir 5,000 spectateurs, le *Teatro principal* (2,000 places), le *Circo barcelonés* (2,000 places) et la *Plaza de Toros* (10,000 places), enfin une foule de théâtres plus petits, d'établissements publics et de fontaines.

Barcelone, qui est par excellence la ville joyeuse de la péninsule, en est aussi la mieux pourvue d'établissements de bienfaisance et d'instruction. Les hôpitaux sont en grand nombre et bien tenus, notamment la *casa de Caridad*, la *casa de Misericordia*, la *casa de Maternidad*, la

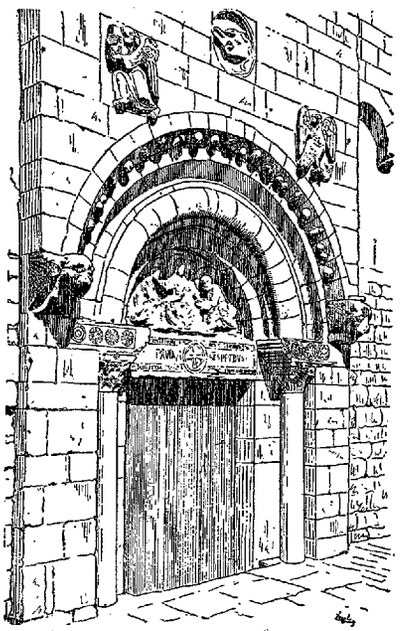

Couvent de Saint-Paul, Porte de l'église.

casa de infantes huerfanos, etc. Parmi les établissements d'enseignement, il faut citer l'Université, fort bien installée, une école d'architecture, une école des beaux-arts, une école d'ingénieurs, une école d'arts et métiers, un institut provincial, un séminaire, une école de pilotes, les cours secondaires fondés par la chambre de commerce, plusieurs collèges et un très grand nombre d'écoles primaires. Il faut encore ajouter, comme ressources intellectuelles, un musée archéologique provincial, un musée lapidaire, un musée industriel, un musée d'architecture, un cabinet anatomique, le musée de peinture du palais de la vice-reine, une bibliothèque épiscopale (15,000 vol. et 2,000 mss.), la bibliothèque provinciale de Sant Juan (50,000 vol.), l'*Archivo general de la Corona de Aragon* (une des plus précieuses collections de ce genre), etc, etc.

Barcelone, avec son énorme banlieue, est pleine de manufactures de tout genre, fabriques de draps et lainages, de soieries, de cotonnades, de dentelles, de cuirs, de bougies,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de savon, d'armes, etc. ; sous le rapport de l'activité industrielle, elle laisse bien loin derrière elle toutes les autres villes d'Espagne ; de même sous le rapport du commerce. Elle concentre devant ses quais plus du quart de tous les échanges de la nation ; par les bateaux à vapeur, elle est en rapports suivis avec les ports de la côte espagnole, avec Marseille et Gênes, Lisbonne et Liverpool, Rio-de-Janeiro et Buenos-Aires ; par ses chemins de fer, elle communique avec Girone, Pampelune, Saragosse, Bilbao, Madrid, Valence, l'Andalousie et la France. Le port de Barcelone, auquel on a souvent travaillé depuis le XVe siècle, est bien abrité contre les vents, sauf du côté du S. et, justement dans cette direction, il y a à l'entrée un écueil dangereux ; en outre sa profondeur moyenne, n'étant que de 5 à 6 m., est insuffisante pour les gros vaisseaux ; il pourrait être facilement amélioré. Malgré les inconvénients ci-dessus signalés, ce port est de beaucoup le plus animé du littoral hispanique ; il a un trafic double de celui de Málaga qui vient immédiatement après. En 1876, il y avait à l'entrée 5,825 navires, jaugeant 885,725 tonnes. On exporte, outre les produits de l'industrie barcelonaise, des vins rouges, des eaux-de-vie, de l'huile, du liège, de la laine, du plomb, du mercure, du safran, de l'anis, des oranges et des fruits, c.-à-d. les produits naturels de la Catalogne. L'importation consiste surtout en charbons, bois de construction, machines, produits chimiques, papier, tissus, articles de Paris, etc.

De savants auteurs, entre autres Movers, pensent que Barcelone fut d'abord une colonie phénicienne, et, bien que cette opinion ne s'appuie guère que sur le nom ancien de la ville *Barcino*, elle est assez vraisemblable ; chose curieuse, Strabon ne la mentionne même pas, et Pomponius Méla ne la cite que comme une petite ville. Au temps de Pline, elle était une colonie romaine, surnommée *Faventia ;* les inscriptions nous donnent son nom officiel, *Colonia Faventia Julia Augusta Pia*. Barcino, à cette époque, était fort peu de chose en comparaison de Tarraco, la capitale de toute cette partie de la péninsule et ce ne fut qu'au commencement du moyen âge qu'elle acquit une certaine importance. En 746, elle était la résidence d'un wali musulman, mais en 801 elle fut enlevée aux Sarrasins par Louis, fils de Charlemagne, qui la donna à garder au comte goth Bera ; elle fut dès lors le chef-lieu de la Marche de Gothie, puis en 817 de la Marche d'Espagne et Septimanie. Bera ayant été ensuite disgracié, le *comté* de Barcelone fut donné à Bernard de Septimanie, puis à un seigneur Bérenger ; Barcelone fut la capitale de cet Etat qui demeura à peu près indépendant jusqu'en 1137, puis fut réuni à l'Aragon. A partir de ce moment Barcelone fut un des ports les plus actifs de la Méditerranée ; c'est là que les rois d'Aragon avaient la majeure partie de leurs flottes, de là que partaient les expéditions pour les Baléares, la Sicile, Naples, la Sardaigne, la Corse ; les marins catalans étaient parmi les plus audacieux et les plus habiles de l'époque. En 1640, Barcelone se révolta contre le gouvernement de Philippe IV ; la haine des Castillans était grande chez les habitants de la ville et de la campagne, et la Catalogne tout entière, suivant le mouvement dont la capitale avait donné le signal, appela les Français, et ce ne fut que longtemps après que tout le pays consentit à obéir au roi d'Espagne, à condition d'ailleurs qu'il observerait les fueros. En 1677, Barcelone fut prise par Vendôme, puis restituée à l'Espagne par le traité de Ryswick. En 1705, la ville se déclara en faveur de l'archiduc Charles, qui y fut acclamé roi d'Espagne ; Philippe V, qui vint pour l'investir, ne put la prendre, mais, en 1714, Berwick l'enleva malgré la résistance désespérée des habitants. En 1808, le général français Duhesme se rendit maître de la citadelle par un stratagème, et, malgré plusieurs tentatives des Espagnols pour la recouvrer, elle fut occupée par nos troupes jusqu'en 1814. Pendant la période qui suivit, Barcelone fut un foyer d'idées libérales : de 1827 à 1832 les émeutes furent continuelles contre le gouverneur, comte de España. En juil. et août 1835, les couvents et plusieurs fabriques furent incendiés, le général Bassa assassiné ; en janv. 1836 on massacra les carlistes. En nov. 1842, une sanglante insurrection ne fut comprimée que par le bombardement de la ville. L'année suivante ce fut à Barcelone que se constitua la junte révolutionnaire qui proclama la déchéance d'Espartero et la majorité de la reine Isabelle. Depuis cette époque, la ville a joui d'une grande tranquillité et sa prospérité industrielle a été s'accroissant de jour en jour. La population a augmenté rapidement ; au recensement de 1842, elle était de 150,000 hab. à peine. En 1877, elle en a près de 250,000, sans compter les faubourgs, et près de 350,000 en y comprenant ces derniers.

II. Province de Barcelone. Une des quatre provinces formées en 1833 de l'ancienne capitainerie générale de Catalogne, et de beaucoup la plus importante. Elle est bornée, au N.-E., par la prov. de Girone ; au N.-O. et à l'O. par celle de Lérida ; à l'O. par celle de Tarragone ; au S. et au S.-E. par la Méditerranée. Sa superficie, évaluée à 7,731 kil. q., est couverte de chaînes montagneuses se rattachant aux Pyrénées, telles que la *Sierra del Cadi* (2,626 m.), le Montserrat (1,238 m.) avec de beaux sites et des grottes célèbres, etc. ; elle est parcourue par quelques fleuves côtiers, la Tordera, le Bésos, le Llobregat, etc. Le pays, quoique aride, est bien cultivé et produit des vignes, des oliviers, des mûriers, des chênes-liège, mais il est surtout riche par son industrie très active, fabriques de tissus, d'armes et d'outils, verreries, papeteries, etc. La province est pleine de villes de manufactures, qui sont comme les succursales de Barcelone (V. CATALOGNE). La province comprend 327 ayuntamientos ou communes, groupées en 12 partidos : Barcelone, Arenys de Mar, Berga, Granollers, Igualada, Manresa, Matara, San-Feliu de Llobregat, Tarrasa, Vich, Villafranca del Panadez, Villanueva y Geltru. — Voici, d'après Madoz, les chiffres de la population de la province à diverses époques (inutile de dire que quelques-uns des recensements antérieurs à 1833 doivent être peu exacts) : XVIe siècle, 138,585 hab. ; 1718, 174,823 ; 1787, 349,709 (très exagéré probablement) ; 1797, 368,776 ; 1819, 356,276 ; 1826, 479,409 ; 1831, 439,757 (chiffre qui paraît exact) ; 1833, 442,279 ; 1844, 533,605 hab. En 1870 (recensement) il y avait 762,555 hab. ; en 1877, 836,887. On l'évalue pour 1884 à 861,000. A cette époque, la population de la province avait une densité de 109 hab. par kil. q., c.-à-d. plus qu'aucune autre province d'Espagne et trois fois autant que la moyenne de la péninsule qui est à peine de 33 hab. par kil. q.

III. Comté de Barcelone (Histoire) (V. CATALOGNE).

IV. Traité de Barcelone. — Nom donné au traité conclu le 19 janv. 1493 entre le roi de France, Charles VIII, et Ferdinand le Catholique. Pour se rendre libre d'agir en Italie, Charles VIII renonçait à toute prétention sur le comté de Barcelone, et cédait sans compensation à l'Espagne le Roussillon et la Cerdagne.

E. CAT.

BIBL. : D. ANTONIO CAPMANY Y DE MONPALAN, *Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona* ; Madrid, 1779, 4 vol. in-4. — DON CAYETANO CORNETY MAS, *Guia de Barcelona* ; Barcelone, in-8.

BARCELONNE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeuil ; 282 hab.

BARCELONNE-DU-GERS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 1,184 hab.

BARCELONNETTE. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Alpes ; 2,234 hab., sur l'Ubaye, affluent de la Durance, dans une belle et fertile vallée que dominent la montagne arrondie de Castebelle et le cône de Roche-Pointue, haut de 1,133 m. Le versant français du col de l'Argentière dont la vallée de l'Ubaye est la route renferme des ruines de monuments romains et quelques inscriptions ; on y a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouvé un grand nombre de bronzes de l'époque celtique, mais aucune trace de voies romaines. Cependant, ce devait être, dès l'antiquité, un lieu de passage et un centre de population. Quelques antiquaires veulent même en faire une ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Salii et des Esubii, peuples mentionnés dans l'inscription de l'arc de Suse et dans celles de la Turbie. On veut faire remonter jusqu'au comte Alfonse de Provence la fondation de la ville moderne; mais c'est une hypothèse hasardeuse. Les origines historiques de Barcelonnette (au moyen âge *Bacilona*, *Barcino nova*) ne remontent pas au delà de 1231, date de sa fondation, au moins de la restauration et de la construction de ses murs par le comte Raimond-Bérenger V de Provence, qui lui donna son nom actuel en souvenir de Barcelone, patrie primitive de sa famille : elle devint alors le marché industriel et le chef-lieu de juridiction de la vallée de l'Ubaye. Son importance politique et militaire, due à sa situation de place frontière en tête du col de l'Argentière, la fit disputer par les comtes de Provence et les ducs de Savoie. Elle appartint à la Provence jusqu'en 1388, où Amédée de Savoie, le comte Rouge, l'enleva à Louis d'Anjou. François Ier réunit à la Provence la ville et la vallée, précédemment regardée comme dépendance du comté de Nice; mais à la paix de Cateau-Cambrésis en 1559, Henri II dut restituer les conquêtes de son père à Emmanuel-Philibert. Elle ne fut définitivement rendue à la France qu'au traité d'Utrecht en 1713, en échange de cinq petites vallées, de langue française, du versant piémontais des Alpes. Le Dauphiné et la Provence s'en disputèrent alors la juridiction, le premier la réclamant en compensation des territoires cédés qu'on lui avait enlevés, la seconde invoquant des titres historiques. Louis XIV décida le débat en faveur de la Provence. Soumise à la juridiction spirituelle de l'archevêché d'Embrun, Barcelonnette devint une sénéchaussée du ressort du parlement d'Aix. En 1790, elle devint une sous-préfecture du dép. des Basses-Alpes. Barcelonnette fabrique des chapeaux, des laines, toiles, draps et soieries et a des tanneries. Elle est un des centres d'émigration des bas-alpins qui pratiquent, soit à Marseille et sa région, soit à Paris, les métiers de maçons et de charbonniers. Barcelonnette est la patrie du célèbre orateur libéral Manuel dont l'expulsion de la Chambre des députés, en 1823, fut si retentissante. Une fontaine commémorative de Manuel, l'église du collège qui a un bel autel de bois sculpté et doré, la tour de l'horloge (mon. hist.) et les restes des fortifications de Raimond-Bérenger sont les seules curiosités de Barcelonnette.

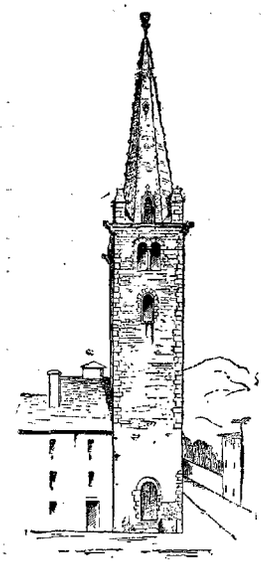

Tour de Barcelonnette.

L.-G. PÉLISSIER.

BIBL. : VILLENEUVE-BARGEMONT, *Voyage dans la vallée de Barcelonnette*, 1815. — BRÉMONT-GARNIER, *Lettres sur la vallée de Barcelonnette*. — HENRY, *Recherches sur les antiquités du dép. des Basses-Alpes*. — Ch. CHAPPUIS, *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*. — PAPON, *Histoire de Provence*; Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°. — FÉRAUD, *Histoire, géographie et statistique du dép. des Basses-Alpes*; Digne, 1861, Vidal.

BARCHAM (Jean), antiquaire anglais, né à Exeter vers 1572, mort à Bocking (Essex) le 25 mars 1642. Il avait formé une collection de médailles antiques, qui se trouve aujourd'hui au musée de l'université d'Oxford. Il collabora à l'*Histoire de la Grande-Bretagne* de Jean Speed, et publia, sous le nom de John Guillim, une explication du blason (*The Display of Heraldry*; Londres, 1611, in-fol.; 6e édit., la plus complète, Londres 1724, in-fol., fig.).

BARCHETA (Mar.). Petite barque très légère dont les Italiens munissent les bateaux qui se livrent à la pêche des éponges sur le littoral méditerranéen. Elle a environ 4^m20 de long sur 1^m50 de large et se manœuvre à l'aviron. Chaque bateau pêcheur en possède de 8 à 12 qui rayonnent autour de lui.

BARCHETTA (André), sculpteur italien, né à Naples vers la fin du XVIe siècle. Il exécuta surtout des sculptures en bois. On voit à S.-Maria Nuova de Naples un saint François d'Assise et un saint Antoine de Padoue de sa main.

BARCHEWITZ (Ernest-Christophe), voyageur allemand mort à Erfurt vers le milieu du XVIIIe siècle. Il débuta par la profession de tanneur. En 1711, il s'embarqua sur un bâtiment hollandais qui faisait voile pour les Indes Orientales, et arriva, par une suite de circonstances heureuses, jusqu'au grade de gouverneur de l'île *Lethy*. Peu d'années après (1722), il revint en Europe et se retira à Erfurt. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Neüe vermehrte ostiudianische Reise-Beschreibung* (Nouvelle relation améliorée d'un voyage aux Indes Orientales, Erfurt 1730-1752, in-8).

C. KŒCHLIN.

BARCHILLA (V. BARCELLA).

BARCHILLEA (V. BARCELLA).

BARCHOU DE PENHOËN (Auguste-Théodore-Hilaire, baron de), né en Bretagne en 1801, mort en 1855. Il fit, en qualité de capitaine d'état-major, l'expédition d'Alger. Après la Révolution de 1830, il refusa de servir le gouvernement de Louis-Philippe, donna sa démission et se consacra tout entier à l'étude. Il fut un des premiers rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes* : il y publiait, en 1831, un *Essai d'une formule générale de l'Histoire de l'humanité*, d'après les idées de M. Ballanche; en 1832, un article sur *la philosophie de Fichte* et des *Souvenirs de l'expédition d'Afrique*; en 1833, *Schelling, Philosophie de la nature*, des *Esquisses de la philosophie de l'histoire* et un fragment philosophique ayant pour titre *le Choléra*; en 1834, le *Chevalier du Couëdic* et *Un Vaisseau à la voile, De la Navigation en Orient dans l'antiquité et dans le monde moderne*. Les *Souvenirs* furent publiés en volume dès 1832 et suivis, en 1835, des *Mémoires d'un officier d'état-major, Expédition d'Afrique*; la *Philosophie de Schelling* le fut en 1834, l'*Essai d'une formule générale* en 1836, dans un volume intitulé : *Un Automne au bord de la mer*. En 1833, il faisait paraître une traduction *de la Destination de l'homme*, de Fichte, qu'il réimprimait en 1836; en 1835, il donnait *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe, 1688-1830*; en 1836, l'*Histoire de la philosophie allemande*, formant 2 vol.; enfin en 1841, une *Histoire de la domination anglaise dans les Indes*, 6 vol. Toutes ces publications lui ouvrirent l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Après la chute du gouvernement de Juillet, qu'il accueillit avec transport, il fut le représentant du Finistère à l'Assemblée nationale et à la Législative : il publia, en 1849, *Un mot sur la situation politique* et, en 1850, une *Lettre d'un membre de la majorité à ses commettants*. Après le coup d'Etat du 2 déc., contre lequel il protesta, il rentra dans sa vie privée et reprit ses études. Il écrivit un *Essai d'une philosophie de l'histoire*, qui parut en deux volumes, un an avant sa mort.

On ne lit plus guère les ouvrages de Barchou de Penhoën. Cependant il en est un qui n'est pas aujourd'hui encore sans intérêt et qui ne manque pas d'une certaine originalité : c'est l'*Histoire de la philosophie allemande*. Ses jugements superficiels sur les philosophes du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

XVIIIe siècle et leurs continuateurs empêchèrent les esprits indépendants d'accorder une sérieuse valeur à son livre, ses critiques de l'éclectisme furent cause que les représentants de la philosophie dominante firent le silence sur l'œuvre et réservèrent tous leurs éloges pour celle de Willm, que couronnait peu de temps après l'Académie des sciences morales et politiques. Et cependant Barchou de Penhoën avait suivi un plan qui convenait fort bien au sujet. Il n'avait pas voulu faire l'analyse des ouvrages des grands philosophes allemands, mais il s'était proposé de reconstruire d'abord le système complet qui résulte de l'ensemble des ouvrages de chacun d'eux, puis de montrer les liens de ces divers systèmes, enfin de présenter en un système complet la période philosophique qu'il avait étudiée et de donner une formule générale qui résumât toute la philosophie allemande. Il faut convenir d'ailleurs qu'il a réalisé d'une façon assez satisfaisante le plan qu'il s'était tracé. Son nom sera placé à côté de ceux de Villers, de Mme de Staël, de Cousin, de Willm, qui ont essayé de faire connaître en France la philosophie allemande et parmi ceux des hommes qui, ennemis de la philosophie du XVIIIe siècle, sans être les adversaires de toute philosophie, n'ont pas été satisfaits par l'éclectisme de Victor Cousin. F. PICAVET.

BARCHUSEN (V. BARKHAUSEN).

BARCIA (A. Gonzalez de), écrivain espagnol du XVIIIe siècle. Il fut auditeur au conseil de guerre et membre de l'académie d'Espagne. Il a laissé sur l'histoire de l'Amérique deux ouvrages importants : *Historiadores primitivos de las Indias occidentales, que juntò traduxò en parte, y saco a lux, ilustrados con notas* (Madrid, 1749, 3 vol. in-fol.) et *Ensayo chronologico para la historia general de la Florida, desde el año 1512-1722* (Madrid, 1723, in-fol.). Ce dernier travail a été publié sous le pseudonyme de Gabriel de Cardenas.

BARCILLONNETTE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 281 hab.

BARCINO. Nom latin de *Barcelone* (V. ce nom).

BARCKHAUS ou **BARKHAUS-WIESENHUTTEN** (Charlotte von), née von Veltheim, femme peintre et graveur allemande, née en 1736, morte en 1804 à Francfort. Elle a gravé une vingtaine de planches, sujets de genre, têtes de fantaisie, etc., d'après B. Bossi, J.-J. de Boissieu, etc. G. P-I.

BARCKHAUSEN (Conrad-Henri), professeur du gymnase de Friederich-Werder de Berlin, se fit le champion du dogme réformé de la prédestination absolue, contre les universalistes et en particulier Volkmann, contre lequel il écrivit son principal ouvrage: *Amica collatio doctrinæ de gratia, quam vera confitetur Ecclesia*, publié en 1714 sous le pseudonyme de *Pacificus Verinus*. Il soutint que le décret du salut et la vertu du sacrifice du Christ doivent être restreints aux seuls élus. La polémique fut si vive, que le roi de Prusse, Frédéric Guillaume Ier, dut imposer silence aux deux partis, par un édit rendu en 1719. C. P.

BARCLAY (Alexander), écrivain et poète écossais, né vers la fin du XVe siècle. On n'est pas d'accord sur le lieu de sa naissance, mais il était connu sous le nom du *moine d'Ely*. Il visita, à une époque où l'on ne voyageait guère, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie et la France et publia en 1521 une méthode pour écrire et prononcer le français. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît d'où il passa dans celui de Saint-François. Son œuvre principale *(The Shif of fools)* n'est qu'une imitation ou plutôt une compilation de l'Allemand Sébastien Brandt. On a encore de lui un poème allégorique, *The Castle of labour*, paru en 1506, *The Mirror of good manners* imprimé sans date, des Eglogues, une traduction de la *Guerre de Jugurtha*, de Salluste, et quelques *Vies de saints*. Il mourut en 1552 recteur d'une paroisse de Londres.

BARCLAY (William), jurisconsulte écossais, né à Aberdeen en 1541, mort en 1605. Il vint étudier le droit en France, à l'université de Bourges, sous Cujas, Daneau et Lecomte. Lorsqu'il eut reçu le grade de docteur, le duc de Lorraine, Charles VIII, le nomma professeur de jurisprudence à l'université qu'il venait de créer à Pont-à-Mousson. Barclay, qui était devenu en outre conseiller d'Etat, fut obligé, plus tard, de quitter la Lorraine, à cause des difficultés que lui suscitèrent les jésuites, parce qu'il avait défendu à son fils d'entrer dans leur compagnie. Il se rendit alors en Angleterre. Jacques Ier lui proposa une chaire de droit, à la condition qu'il abjurerait le catholicisme. Barclay refusa et revint en France, où il obtint une chaire de droit à l'université d'Angers, dont il finit par devenir doyen. Ménage raconte qu'il aimait la pompe et l'ostentation à ce point que, lorsqu'il allait faire son cours, il traversait la ville revêtu de sa simarre, portant une chaîne d'or au cou et suivi de deux laquais en livrée. Barclay acquit une grande réputation comme jurisconsulte. Il écrivit plusieurs ouvrages dont les principaux sont intitulés : *De regno et regali potestate adversus Buchanum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomachos* (Paris, 1600) ; *Commentarius in tit. Pandectarum de rebus creditis et de jurejurando* (Paris, 1605) ; *De potestate papæ, an quatenus in principes sæculares jus et imperium habeat* (Londres, 1607). Ce dernier ouvrage fut publié après sa mort, par son fils *John* Barclay. Son apparition souleva parmi les théologiens une vive controverse : *John* Barclay fut accusé d'hérésie par les jésuites. Mais le pape Paul V se prononça pour lui ; l'ouvrage fut traduit en français (Pont-à-Mousson, 1611). Georges LAGRÉSILLE.

BARCLAY (John), né à Pont-à-Mousson en 1582, fils du précédent, mort en 1621. A dix-neuf ans il écrivit en latin un commentaire sur *Statius*. Les jésuites qui l'avaient élevé s'efforcèrent de le garder dans leur ordre, mais l'avènement de Jacques Ier au trône d'Angleterre rappela William et John Barclay dans la Grande-Bretagne. Ils revinrent bientôt en France, d'abord à Angers, puis à Paris où John épousa Louise Débonnaire, fille d'un payeur de l'armée, elle-même latiniste et poète. De retour à Londres, il y jouit de la faveur de Jacques qu'il aida dans la rédaction du *Funiculus Triplex* et *Cuvuculus Triplex* et publia le *Satyricon* (1603, in-12), esquisse spirituelle du caractère et des mœurs des nations de l'Europe, qui lui attira la haine de puissants ennemis. En 1616 il partit pour Rome et, bien que ses ouvrages y fussent proscrits, il fut reçu avec distinction par le pape Paul V. A l'aide d'une pension du pontife, il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, cultivant des tulipes et écrivant son plus fameux livre, *l'Argenis*, qu'il ne termina que quelques jours avant sa mort (publié par Peiresse ; Paris, 1622, in-8). Richelieu et Leibnitz étaient grands admirateurs de l'*Argenis*. C'est, dit on, après la lecture de ce roman politico-allégorique que Fénélon conçut l'idée de son *Télémaque*. On a comparé son style à celui de Pétrone, de Tacite et de Tite-Live. — Un ouvrage de Barclay, *Icon animarum* (Londres, 1614, in-12), n'est pas sans originalité philosophique : c'est un essai de classification et de peinture des caractères d'après leurs signes extérieurs. L'auteur s'efforce, avec plus de fantaisie littéraire, il est vrai, que d'exactitude psychologique, de décrire les mille manières dont se modifient les facultés intellectuelles et morales selon les pays et les temps, selon la constitution, la profession, l'âge et le rang des individus.

BARCLAY (Robert), le grand apologiste des quakers, né à Gordonstown dans le comté de Moray (Ecosse) en 1648, mort le 13 oct. 1690. Il fut envoyé de bonne heure à Paris, au collège des Ecossais, dont son oncle était directeur. Il y reçut une éducation catholique. — De retour dans son pays, il adopta, en 1667, la foi nouvelle des quakers, que son père avait embrassée quelque temps auparavant. Homme de science et de convictions profondes, il commença, en 1670, la série de ses publications

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en faveur de ses coreligionnaires. La première porte le titre de : *Truth cleared of calumnies* (la Vérité justifiée des calomnies de ses détracteurs). En 1675 parut : *Catechism and confession of faith*, traité où il expose la théorie d'une révélation directe de Dieu à l'homme, supérieure à la fois à la raison et à l'enseignement des écritures saintes. L'année suivante il fit paraître, en latin, à Amsterdam, son ouvrage principal : *Theologiæ vere christianæ apologia*, qu'il traduisit lui-même en anglais et fit paraître, en 1676, sous ce titre : *Apology for the true christian divinity as the same is held forth and preached by the people in scorn called Quakers*, avec une dédicace à Charles II. C'est une exposition systématique des doctrines théologiques des quakers. — Barclay fut plusieurs fois emprisonné à cause de ses opinions : il condamnait le service militaire, le prélèvement de la dîme et la prestation du serment, comme contraires à la parole de Dieu. — Son zèle religieux lui fit entreprendre des voyages sur le continent. Il visita, avec William Penn, divers pays, la Hollande et l'Allemagne entre autres, et y fit de nombreuses conversions. G. DE LA QUESNERIE.

BIBL. : Joseph Gurney BEVAN, *A short account of the life and writings of Robert Barclay.*

BARCLAY DE TOLLY (Michel BOGDANOVITCH, prince), général russe, né en Livonie en 1761, mort à Insterburg, le 14 mai 1818. Il était originaire d'une famille écossaise établie en Livonie. Il entra au service dès 1769. En 1788, il prenait part, comme capitaine, au siège et à l'assaut d'Otchakov, puis à la guerre contre la Suède (1790); en 1794, lors de la campagne contre les Polonais, il était déjà lieutenant-colonel. En 1808, il figura comme général-major aux affaires de Pultusk, de Jankov, de Landsberg; blessé à Eylau (1807), il fut promu général lieutenant et commandant de la 6e division. Il passa ensuite en Finlande (1808), s'empara de Kuopio et, par une marche célèbre, traversa le golfe de Bothnie sur la glace. En 1810 il devint ministre de la guerre. En 1812 il commandait la première armée de l'ouest. Après les affaires de Smolensk et de Taroutino, il se mit sous le commandement de Koutousov et prit part à la bataille de Borodino. Ce fut lui qui conseilla d'abandonner Moscou aux Français. Par suite de dissentiments avec Koutousov, il abandonna son commandement. Après la retraite de Napoléon, il fut mis à la tête de la 13e armée de l'est, prit Thorn (avr. 1813), battit la division Perry à Kœnigsberg, et commanda l'aile droite des armées alliées à la bataille de Bautzen, joua un rôle prépondérant à celles de Dresde, de Kulm et enfin de Leipzig (4-7 oct. 1813); ces exploits lui valurent le titre de comte. En 1814 il commandait les troupes russes aux combats de Brienne, Arcis-sur-Aube, la Fère, et entra avec elles dans Paris. Après cette campagne, il reçut une épée d'honneur et fut nommé feld-maréchal. En 1815 il fut investi du titre de prince. Après la paix il devint commandant d'un corps d'armée et résida à Mohilev. Il mourut durant un voyage en Allemagne. L'empereur Nicolas lui a fait élever un monument à Saint-Pétersbourg et un autre à Dorpat, et a donné son nom à un régiment de carabiniers. L. L.

BARCLAY (E.), peintre de genre anglais, né vers 1810. La vie anglaise et la vie italienne lui ont fourni la plupart de ses sujets de tableaux : *Danseurs de Capri*, *Une Jeune Fille de Capri*, *Etude de Rome*. — Un autre peintre de ce nom, *Hugh*, s'adonnait principalement à la miniature et a fait de nombreuses copies d'après les maîtres italiens du Louvre.

BARCLAYA. Genre de Mollusques-Lamellibranches, créé par H. Adams en 1847 et auquel cet auteur a attribué les caractères suivants : coquille ovale, transverse, obtuse à ses extrémités, entièrement close, assez solide, à surface treillissée. Les crochets sont grêles; le bord cardinal, mince, droit, non interrompu, porte deux dents divergentes; la dent latérale postérieure, très courte, est reçue dans la fossette de la dent correspondante de l'autre valve. Ligament interne court, fixé sous les crochets dans un petit sillon oblique; impressions musculaires ovales, la palléale entière. Ce genre ne comprend que de petites espèces, vivant dans le voisinage des îles Bourbon et de France.

BARCO (Garcia del), peintre espagnol qui, en collaboration avec Juan Rodriguez, décora de peintures, en 1476, le palais del Barco de Avila appartenant au duc d'Albe. Le contrat passé à cette occasion entre le secrétaire du duc et les deux artistes stipule que cette décoration qui doit s'étendre aux galeries, aux corridors et portes y conduisant, sera traité à la « moresque ». On entendait à la fin du XVe siècle par le terme de *obra morisca* qu'aux caprices d'ornements géométriques, imités des Arabes ou tirés de l'observation de la nature, l'artiste avait toute liberté de mêler des figures humaines et des représentations gracieuses d'insectes, d'oiseaux ou d'animaux. P. L.

BARCO (Alonzo del), peintre espagnol, né à Madrid en 1625 et élève de Josef Antolinez. Après s'être essayé à traiter l'histoire et le portrait, Alonzo del Barco eut le bon esprit de constater qu'il y était insuffisant; il s'adonna dès lors exclusivement à la peinture du paysage et avec quelque succès. Cean Bermudez qui put voir dans les collections des amateurs de son temps quelques ouvrages de cet artiste assure que ses paysages sont traités avec une très grande fraîcheur de coloris et infiniment de légèreté dans l'exécution. Alonzo del Barco mourut à Madrid en 1685; il venait d'obtenir un bénéfice dont la mort l'empêcha de prendre possession. P. L.

BIBL. : PALOMINO, *Vida de los pintores eminantes.*

BAR-COCHEBAS (Hist. juive), patriote juif qui souleva la Palestine contre les Romains, du temps de l'empereur Adrien, dans les années 132 à 135. Le nom de Bar-Cochebas est symbolique et signifie « fils de l'étoile » (d'après *Nombres*, XXIV, 17), par allusion au rôle messianique attribué à notre personnage. Son véritable nom aurait été Simon, que l'on trouve mentionné sur des monnaies juives de cette époque comme « prince d'Israël »; mais quoi qu'il en soit, on peut admettre que le nom de famille de Bar-Cochebas était Bar-Koziba, c.-à-d. « de la ville de Koziba » ou Kezib, située entre Tyr et Saint-Jean-d'Acre. Plus tard, lorsque le soulèvement de Bar-Cochebas eut échoué, on crut voir dans ce nom un présage, et comme la racine *kazab* signifie mentir, le « fils de l'étoile » devint « le fils du mensonge ». La guerre de Bar-Cochebas contre les Romains est célèbre. Après la prise de Jérusalem par les Romains, en l'an 70, et la destruction de la nationalité juive, les Juifs de Palestine étaient écrasés et leurs forces épuisées, mais ils ne portaient qu'en frémissant le joug de l'étranger et guettaient l'occasion de le secouer. Les Romains étaient devenus pour eux le grand ennemi, leur nom était détesté partout où il y avait des Juifs. On le vit bien dans les soulèvements des Juifs de Cyrène, d'Egypte, de Chypre et de Mésopotamie, sous Trajan, dans les années 115-116 (V. ALEXANDRIE [Ecole juive d']), et jusqu'à l'avènement d'Adrien, en 117. Le nouvel empereur se montra d'abord bienveillant à l'égard des Juifs, et il paraît certain qu'il leur permit même de reconstruire le temple de Jérusalem, mais ses dispositions envers eux se modifièrent plus tard; il s'aperçut probablement que les concessions faites aux Juifs, en exaltant leur patriotisme, feraient naître de nouveaux dangers en Palestine; la construction du temple fut arrêtée, et, de plus, des mesures vexatoires furent prises pour rappeler aux Juifs leur asservissement : à la place d'un temple juif, l'empereur voulut élever à Jérusalem un temple consacré à Jupiter, il se proposait de reconstruire Jérusalem en lui donnant un nom païen, et enfin il organisa une véritable persécution religieuse contre les Juifs, en leur défendant les pratiques de leur culte ou au moins la circoncision, considérée par eux comme une des pratiques fondamentales de leur religion. Les Juifs montrèrent qu'ils étaient encore assez forts pour ne pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

subir sans révolte de pareilles humiliations. Ils se préparèrent au silence pendant l'année 131. Adrien était alors en Syrie, et ils attendirent son départ; le célèbre rabbin *Akiba* (V. ce nom), pendant ce temps, visitait les Juifs du dehors pour obtenir leur concours. Le soulèvement des Juifs, dirigé par Bar-Cochebas, éclata probablement en l'année 132, quand Adrien eut quitté le pays, et dura trois ans et demi. Bientôt, la Palestine tout entière fut en feu, des troupes innombrables de rebelles occupèrent le pays, se retranchèrent dans les places fortes, les montagnes, les cavernes, les souterrains, Jérusalem fut prise, l'ancien culte y fut, sans aucun doute, rétabli, et, comme signe de leur indépendance, les Juifs frappèrent des monnaies datées de « la délivrance d'Israël ». Dans d'autres provinces aussi, les populations soumises aux Romains parurent prêtes à suivre le mouvement; « le monde entier, dit Dion Cassius, était en branle ». La nouvelle révolte des Juifs était devenue menaçante, Adrien fut obligé d'envoyer en Palestine ses meilleurs généraux et d'y appeler en toute hâte Jules Sévère, alors en Bretagne. Le pays fut reconquis lentement et peu à peu par les Romains, au prix des plus grands efforts; les Juifs évitaient de livrer bataille, il fallut soumettre une à une les troupes insaisissables des rebelles. Lorsque Jérusalem fut reprise par les Romains, Bar-Cochebas se retira dans la forteresse de Bettar (probablement le Bettir de nos jours, appelé encore aujourd'hui Kirbet el Jehoud, situé à trois heures de Jérusalem, dans la direction du S.-O.), où il fit encore une longue et héroïque résistance. La ville fut enfin prise, le 9 *ab*, à ce qu'on assure (mois d'août), en l'année 135, et les derniers défenseurs de la nationalité juive furent impitoyablement massacrés. Beaucoup de rabbins, qui s'étaient associés à la révolte, étaient morts en martyrs pendant la guerre, entre autres Akiba; la légende juive des « Dix martyrs » a célébré leur sacrifice. On ne sait ce que devint Bar-Cochebas; d'après Eusèbe il aurait subi la peine de sa folie. La victoire coûta cher aux Romains, leurs pertes en soldats étaient si considérables qu'Adrien, dans sa lettre au Sénat, n'osa pas mettre la formule usitée : Moi et l'armée, nous nous portons bien. La Judée, de son côté, était dévastée et en ruines, des milliers de Juifs étaient tombés pendant la guerre; d'innombrables captifs furent vendus presque pour rien à Hébron, à Gaza, ou transportés sur les marchés d'Egypte. Jérusalem fut convertie en ville païenne, avec des temples et des colons païens, et reçut le nom d'Ælia Capitolina. On croit que l'accès en fut défendu aux Juifs et dans tous les cas, pour les en éloigner ou pour la souiller aux yeux des Juifs, l'image d'un porc fut sculptée sur la porte qui mène à Bethléem. Les Juifs furent tenus en respect par un régime de terreur; ils étaient, du reste, absolument anéantis. Ce fut, à part quelques mouvements sans importance, leur dernier soulèvement contre les Romains. Isidore Loeb.

Bibl. : Graetz, *Gesch. d. Juden*, t. IV. — Schürer, *Lehrbuch der neutestam. Zeitgesch.*, pp. 350 à 367 (où l'on trouvera beaucoup d'autres indications bibliographiques). — J. Derenbourg, *Essai sur l'hist. et la géogr. de la Palestine;* Paris, 1867, pp. 420 et suiv. — Du même, *Quelques notes sur la guerre de Bar Kôzéba;* Paris, 1878. — Lebrecht, *Die Stadt Bether*, dans *Magazin* de Berliner, 3e année, 1876. — Salzer, *Der Aufstand des Bar-Cochba*, ibid., et 4e année, 1877. — Victor Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, II, pp. 387 et suiv. (sur l'emplacement de Bettar).

BARCOS (Martin de), abbé de Saint-Cyran, écrivain janséniste, né à Bayonne en 1600, mort en 1678. Il était neveu de Jean Duvergier de Hauranne, auquel il succéda, en 1644, dans l'abbaye de Saint-Cyran. Son oncle l'avait envoyé à Louvain faire ses études, sous la direction de Jansénius. A son retour, il se chargea de l'éducation du fils d'Arnauld d'Andilly, et il prit ensuite une part active aux travaux et aux luttes des jansénistes. Son attachement à leur cause lui valut une lettre de cachet l'exilant à Boulogne; mais il se cacha jusqu'en 1669. Il profita de l'apaisement qui se fit alors pour rentrer à Saint-Cyran; il y mourut paisiblement, après avoir reconstruit les bâtiments de l'abbaye, enrichi la bibliothèque et rétabli la stricte observance de la règle. — La liste de ses écrits se trouve dans le *Nécrologe des défenseurs de la foi;* nous ne mentionnerons que ceux qui ont quelque importance pour l'histoire religieuse du XVIIe siècle. Dans le premier *(Petrus Aurelius)*, qui fut attribué à son oncle, Martin de Barcos prit la défense des évêques de France et de la Sorbonne, qui avaient censuré des livres des jésuites anglais attaquant la juridiction des évêques. Il fut plus tard censuré lui-même, pour avoir inséré dans la préface du livre du docteur Arnault sur la *Fréquente communion* (1643), la proposition suivante : « Saint Pierre et saint Paul sont les deux chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un. » Pour expliquer cette proposition, qui supposait un certain dualisme dans le chef de l'Église, et la ramener aux termes de l'orthodoxie romaine, il composa et publia dans l'espace de moins de trois ans trois ouvrages qui ne réussirent point à apaiser ses adversaires : *La grandeur de l'Église romaine établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul* (1644, in-4) ; *Traité de l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, qui réside dans le pape successeur de ces apôtres* (1645, in-4) ; *Eclaircissement de quelques objections que l'on a formées contre la grandeur de l'Église romaine* (1646, in-4). En 1644, il avait aussi publié une censure du *Prædestinatus* du père Sirmond (in-8). Le plus célèbre des ouvrages de l'abbé de Barcos a été imprimé en 1696, après sa mort, d'abord sous le couvert de l'anonyme : *Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination.* Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, fit condamner le livre et saisir l'édition. Cet écrit avait été composé sur la demande de Nicolas de Pavillon, évêque d'Aleth. E.-H. Vollet.

BARCSAY. Nom d'un famille hongroise de Transylvanie, dont deux membres ont marqué dans l'histoire politique et littéraire. *Acatius*, délégué en 1658 auprès du grand-vizir Kœprili, fut choisi par lui comme prince de Transylvanie, en opposition à l'héroïque Kemény. Au milieu de grands désordres, il abdiqua en 1660 une autorité qui n'était guère reconnue; l'année suivante il reprit ses prétentions, et fut condamné et exécuté par ses adversaires.

Abraham Barcsay, poète et officier hongrois, né en 1742, mort en 1806, entra dans la garde du corps de Marie-Thérèse, et se lia étroitement avec son camarade et compatriote *Bessenyei* (V. ce nom). Comme lui, et sous les mêmes influences, il se convertit au catholicisme; comme lui il mit son patriotisme à étendre le domaine littéraire de la langue magyare, mais pas avec la même universalité. Ses poésies sont remplies de mythologie, encore plus que chez les autres membres de cette pléiade de la Hongrie. Sa carrière militaire fut plus brillante que celle de Bessenyei : il fit les campagnes de Joseph II et devint colonel. Retiré dans ses domaines, il eut une vieillesse de poète brillante et heureuse. Edouard Sayous.

BARCUGNAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 482 hab.

BARCUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon ; 1,740 hab.

BARCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lisy-sur-Ourcq ; 218 hab.

BARD (Maçonnerie). Brancard sans pieds composé de deux barres de bois parallèles reliées vers le milieu par cinq ou six traverses plates et qui sert pour le transport à bras des fardeaux de pesanteur moyenne. On nomme aussi *bard* le chariot à deux roues sur lequel on transporte la pierre à pied d'œuvre ; dans ce cas bard est synonyme de *binard* (V. ce mot).

BARD. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison ; 642 hab.

BARD-LE-RÉGULIER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais ; 278 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARD-LES-EPOISSES ou LES PRÉVOTÉS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 138 hab.

BARD-LES-PESMES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 311 hab.

BARD. Village du Piémont, prov. de Turin, sur la Doire Baltée, 437 hab. en 1881. Le fort de Bard élevé sur une hauteur voisine (391 m.) domine la route qui mène du val d'Aoste dans le Piémont. Le duc Amédée V, de Savoie, s'en empara en 1252, après un siège difficile. En 1800, lors de la seconde campagne de Bonaparte, en Italie, la résistance du fort de Bard arrêta pendant huit jours l'armée française. Il fallut démonter les canons de leurs affûts, les enfermer dans la paille et les traîner à bras par une nuit noire au pied même du fort. Le fort de Bard fut rasé en 1800 et reconstruit en 1815.

BARD (Samuel), médecin américain, d'origine française, né à Philadelphie le 1er avr. 1742, mort le 21 mai 1821, fils d'un médecin distingué, Jean Bard (né en 1716, mort en 1799) qui fonda la société de médecine de New-York, et est connu pour avoir fait la première autopsie en Amérique (1750). S. Bard fit un voyage en Angleterre (1761) et fut reçu docteur à Edimbourg en 1765. A son retour, il fonda une école de médecine qui se fusionna avec le *King's College* et dans laquelle il enseigna la médecine pratique. Il fut en outre médecin de l'hôpital créé par lui en 1791. Enfin, il devint doyen de la faculté de médecine et fut le médecin de la famille du célèbre Washington. Citons de Bard : *An enquiry into the nature, cause and cure of the angina suffocativa*, etc. (New-York, 1771, in-8); *Compendium of the theory and practice of midwifery*, etc. (1807 ; 5e édit., 1810, in-8.) Dr L. Hn.

BARDA (OUED EL). Petite rivière d'Algérie, se jette dans le Bou-Merzoug, près du Khroubs.

BARDAGE. Se dit d'une façon générale du transport à pied d'œuvre des matériaux de construction au moyen d'une sorte de chariot très bas à deux roues, autrefois appelé *bard* et *binard* ; on a même étendu la signification de ce mot au transport des mêmes matériaux sur l'emplacement exact et définitif qu'ils doivent occuper, comme par exemple au transport d'une pierre amenée à la hauteur de l'assise à laquelle elle appartient et à sa place spéciale au moyen de treuils, échafauds, plateaux, leviers et rouleaux. Le bardage est compté pour un transport moyen à 100 m. de distance, et ce prix est compris, à Paris, dans le prix de la pose pour la pierre quelle qu'elle soit. Il y a lieu d'appliquer un prix spécial au bardage : 1° lorsque la pierre a été taillée loin du chantier, dans un enclos occupé comme chantier par l'entrepreneur ; 2° lorsque la pierre taillée dans le chantier même des travaux (ou appartenant au même propriétaire) doit, pour être posée, parcourir plus de 100 m. de distance.

Le *bardeur* (ouvrier qui barde les matériaux) se paie actuellement, à Paris, à raison de 6 fr. 80 par journée de 10 heures, y compris les bénéfices de l'entrepreneur. H. S.

BARDAÏY. Bourgade centrale du Tibesti (Sahara), importante par l'abondance des palmiers-dattiers et aussi par des eaux thermales.

BARDAJI Y AZARA (don Eusebio de), diplomate espagnol, né à Huete en 1765, mort à Madrid le 7 mars 1844. Après avoir été chef de bureau de la chancellerie d'Etat à Madrid (1808), il remplit deux missions à Lisbonne et à Saint-Pétersbourg et fit accepter par la Russie la constitution des Cortès de 1812. Il fut nommé ambassadeur à Turin en 1816. Pendant la période constitutionnelle (1820-1823), Ferdinand VII le choisit pour ministre des relations extérieures. En 1834 il fit partie des *Proceres* et dirigea de nouveau la politique étrangère. A la chute du ministère Calatrava il fut, grâce à l'influence du général Espartero, nommé président du conseil des ministres (19 août 1837). Il eut à repousser l'expédition de don Carlos, qui vint camper sous les murs de Madrid. A la fin de septembre ce ministère fut remanié de fond en comble, mais Bardaji conserva la présidence du conseil, qu'il dut abandonner peu après, le 18 déc. 1837. Il rentra alors dans la vie privée. Bardaji appartenait à l'opinion modérée et était partisan de l'alliance avec la France.

BIBL. HUBBARD, *Histoire contemporaine de l'Espagne*; Paris, 1869-1873, t. I à III, in-8.

BARDANE. I. BOTANIQUE. — (*Arctium* L.). Genre de Composées, du groupe des Carduacées, dont on connaît tout au plus deux ou trois espèces, répandues dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie. La plus importante est la Bardane commune ou grande Bardane, (*Arctium Lappa* L., *Lappa major* Gaertn., L. *officinalis* Spach), qu'on appelle également, selon les endroits, *Lappe*, *Glouteron*, *Grippe*, *Peignerolle*, *Bouillon noir*, *Napolier*, *Poire de vallée*, *Herbe au teigneux*, *Coupeau*, *Picon*, etc. C'est une plante bisannuelle ou vivace, à racine allongée, fusiforme, charnue, de la grosseur du doigt, brunâtre en dehors, blanchâtre en dedans. Sa tige haute de 1 à 2 m. est suffrutescente à la base, droite, striée, pubescente, très rameuse à une certaine hauteur. Les feuilles, toutes pétiolées, sont en général très amples, surtout les radicales, d'un vert foncé en dessus, blanches et légèrement cotonneuses en dessous. Les capitules, gros et globuleux, à fleurons hermaphrodites tous semblables et de couleur purpurine, sont réunis en cymes terminales ramifiées. Leur involucre est formé d'un grand nombre de bractées imbriquées, dont les extérieures se rétrécissent graduellement en une longue pointe aiguë, recourbée en crochet au sommet. Les fruits sont des achaines comprimés, ridés transversalement, et surmontés d'une aigrette de soies courtes, scabres, disposées sur plusieurs rangs. — La Bardane croît communément sur le bord des routes

Bardane (Lappa major Gaertn.).

et des chemins, dans les décombres, les lieux incultes, au pied des haies et des buissons. Les capitules s'accrochent souvent à la toison des troupeaux et aux vêtements de l'homme. Toute la plante a une odeur désagréable, devenant plus prononcée par la dessiccation. Elle présente plusieurs variétés, qui ont été décrites comme des espèces distinctes. Ce sont notamment le *Lappa minor* DC., à capitules plus petits et à bractées de l'involucre, au moins les intérieures, colorées en violet ; le *Lappa tomentosa* Lamk (*Arctium Bardana* Willd.), caractérisé par les capitules assez gros, dont l'involucre est couvert de poils aranéeux ; et le *Lappa edulis* Sieb., ou *Gobô* des Japonais, qui a été recommandé, comme plante fourragère, par le Dr Sacc (V. *Bull. de la Société d'acclimatation*, t. VI, p. 30). Cette dernière variété, cultivée communément au Japon à cause de ses racines que l'on mange à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manière des salsifis et des scorsonères, a été récemment étudiée par M. J. Dybowski, au point de vue de la culture potagère (V. *Journ. Soc. nat. et centr. d'horticulture de France*, 3e série, t. III, p. 770). Ed. Lef.

II. Physiologie et Thérapeutique. — On ne sait trop à quelle substance attribuer les vertus autrefois considérées comme étant l'apanage de la Bardane. On y trouve du tannin et beaucoup de potasse. Cette dernière substance peut expliquer l'utilité de la bardane dans les cas où la diurèse est nécessaire. Mais rien ne démontre les propriétés sudorifiques et dépuratives autrefois attribuées à la bardane. Les feuilles sont parfois employées comme topique extérieur, comme cataplasmes. Dr H. de Varigny.

BARDANE. On donne le nom de *bardane* à une des variétés des minerais de lac exploités en Suède; ce nom lui vient de l'analogie de ses grains avec la tête de la plante appelée *bardane*. Ce minerai est spongieux, léger et rend rarement plus de trente pour cent de fer; il est friable et tombe en poussière, en séchant; on le trouve principalement dans la province de Smaland, au fond des lits recouverts d'herbes, non loin des rivages, et il se reconstitue, dit-on, dans le cours de vingt à trente ans; on attribue sa formation à des infusoires. En l'examinant au microscope, on aperçoit dans chaque grain l'animal à l'état pétrifié, mais reconnaissable à sa forme et à sa couleur; il renferme souvent du manganèse et ordinairement une forte portion d'acide phosphorique. La pêche du minerai se fait pendant l'été. On ramasse dans des bateaux le minerai à l'aide de dragues et, pendant l'hiver, on l'extrait par des trous pratiqués dans la glace. Les gisements ont jusqu'à 200 m. de longueur, une largeur de 5 à 15 m. et une épaisseur de 20 à 70 centim. L. Knab.

Bibl.: P. Turner, *Das Eisenhüttenwesen in Schweden*; Freiberg, 1858. — Sjogréen Ekesjo, *On the Swedish Lakes Ores* (notice à l'exposition de 1862, à Londres). — Valérius, *Traité théorique et pratique de la fabrication de la fonte*; Bruxelles, 1851.

BARDANE, fils d'un patrice byzantin, Nicéphore. Un moine monothélite lui ayant promis l'empire, il fut envoyé prisonnier dans l'île de Céphalonie par l'empereur Tibère, vers 701. Il fut, dans la suite, proclamé empereur à Cherson, où on l'avait transféré en 711. Il est connu comme empereur sous le nom de *Philippique* (V. ce mot).

BARDANE, surnommé *le Turc*, patrice byzantin, gouverneur de plusieurs provinces sous le règne de Nicéphore. Ses succès dans les guerres contre les Sarrasins l'ayant rendu populaire, il fut proclamé empereur par ses troupes en 803, à Philomelium en Phrygie. Après avoir d'abord refusé le pouvoir, il se décida à l'accepter, mais, après quelques jours, ne voyant pas croître le nombre de ses partisans, et apprenant que Nicéphore s'avançait contre lui, il traita avec celui-ci et en obtint une promesse d'amnistie. Il se réfugia alors au monastère d'Héraclius, près du golfe de Nicomédie, passa de là dans l'île de Proté et y prit l'habit monastique. Mais Nicéphore, méprisant ses engagements, lui fit crever les yeux par des émissaires qu'il désavoua ensuite. Bardane passa le reste de sa vie dans la pénitence et les austérités (V. *Theophanes*, éd. de Boor, principale source; Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XII). C. Bayet.

BARDANES (V. Philippines).

BARDANETTE. Nom vulgaire donné indistinctement à deux plantes de la famille des Borraginacées, l'*Asperugo procumbens* L. et l'*Echinospermum Lappula* Lehm. (*Myosotis Lappula* L., *Cynoglossum Lappula* Scop.), herbes annuelles communes dans les décombres, les lieux pierreux, sur les vieux murs, etc.

BARDARIOTES (V. Vardariotes).

BARDAS, patrice, commandant du thème d'Arménie. Il entra, en 780, dans une conspiration contre Constantin VI, fut dépouillé de ses fonctions et exilé. Son fils Léon devint empereur en 813.

BARDAS, né en Paphlagonie, d'une famille noble de ce pays. Son père Marin avait été drongaire. Une de ses sœurs, Theodora, épousa l'empereur Théophile. Bardas, à la mort de Théophile en 842, fut choisi pour être un des tuteurs de son fils, Michel, encore en bas âge. D'accord avec Theodora, il contribua à mettre fin à la querelle des iconoclastes. Disgracié par sa sœur en 843, il ne put revenir à Constantinople qu'après huit ans; il s'y fit alors des partisans nombreux aux dépens des autres tuteurs du jeune empereur. Le plus puissant d'entre eux, Théoctiste, fut assassiné; Theodora elle-même fut renfermée dans un monastère (854). Bardas devint logothète à la place de Théoctiste. Le jeune empereur profita de la liberté que lui laissa Bardas pour s'abandonner à l'ivresse et à la débauche. Bardas semble avoir songé à profiter de l'incapacité et des désordres de Michel pour arriver lui-même à l'empire. Nommé curopalate, César, il montrait beaucoup d'activité et d'intelligence; il s'occupait de la réforme des lois et de la justice; aidé du philosophe Léon, il réorganisait l'enseignement, groupait des maîtres renommés dans l'école supérieure du palais de Magnaure, encourageait les étudiants. Sûr de son pouvoir, il entra en lutte avec les patriarche de Constantinople, Ignace. Il avait abandonné sa femme; Ignace, à une grande fête, lui refusa la communion. Bardas renversa Ignace et lui substitua Photius, célèbre par sa science, mais ambitieux. Ignace subit les plus mauvais traitements. Cependant Bardas rencontra un rival dangereux dans Basile, autre favori de Michel. Basile fit croire à Michel que Bardas conspirait contre lui Au cours d'une expédition en Asie, Bardas fut massacré, sur l'ordre de Michel, par Basile et ses partisans (866).

Les chroniqueurs qui ont écrit sur Bardas lui sont, en général, défavorables, parce qu'ils se rattachent à la maison macédonienne qui fut fondée par Basile; le plus important est le *Continuateur de Théophane*. C. Bayet.

BARDAV ou PARTA. Ville de la Grande-Arménie, capitale de la prov. d'Oudi, autrefois considérable, aujourd'hui simple village, située à peu de distance du Kour, sur les bords de la petite rivière Terter. Elle fut pendant un temps la résidence des rois Ag'ovans (Albannis d'Asie).

BARDE. Poète et chanteur chez les peuples de race celtique. Les Gaulois reconnaissaient trois catégories dans la classe des lettrés: les *druides*, les *devins* et les *bardes*. César ne mentionne que les premiers. Le nom des *bardes* pourtant, un vocable évidemment d'origine celtique, nous est, comme celui des druides, aussi connu que leur rôle et leurs attributions le sont peu. C'étaient des poètes lyriques, sans métaphore; dans plus d'un auteur latin, l'instrument dont ils s'accompagnaient pour « chanter la louange des uns et faire la satire des autres », est appelé *crotta* : on a prétendu que de là est dérivée la *rote*. Quelquefois on a confondu les bardes avec les druides, et on les a pris pour des druides d'un ordre inférieur. Il est probable, pour la Gaule du moins, que ceux-ci n'ont eu rien, ou presque rien, de commun avec ceux-là. Les bardes gaulois ont survécu au druidisme, « dont il n'est plus parlé, au présent, après le 1er siècle de notre ère; ils ont duré sans doute autant que la langue nationale » (*M. d'Arbois de Jubainville*) et ils ont disparu fatalement avec elle, c.-à-d. assez longtemps avant l'arrivée de ces autres *bardes* « portés en Armorique par les émigrés bretons », du Ve au VIIe siècle; et c'est même de ces derniers qu'il s'agit exclusivement, lorsqu'il est question de ces noms d'homme, encore très répandus dans la Bretagne armoricaine et qui sont venus du mot antique : *Bars*, *Barzic*, *Le Bars* ou *Lebars*. D'un autre côté, l'on retrouve aussi chez quelques auteurs latins comme nom propre le mot *Bardus*.

Les bardes irlandais avaient une situation humiliante; on les mettait au-dessous des *file*; ils étaient en butte au mépris de ces poètes et devins : « Ils n'ont besoin de rien savoir, disent les lois irlandaises; leur intelligence naturelle leur suffit. La connaissance des lettres ogamiques ne leur est pas nécessaire, ni celle du mètre poétique. » C'étaient tout à fait, dans le sens vulgarisé par les *traditionnistes*, des chanteurs populaires. Les représentants

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la poésie pour ainsi dire officielle étaient tous des lettrés; une injure grave à leur adresser était de leur dire qu'ils « dégénéraient à ce point qu'ils n'étaient plus que des *bardes* ». On voit que le célèbre Ossian, fils de Fingal, ne pouvait appartenir à la catégorie de ces pauvres gens du commun. Les bardes de la Bretagne insulaire n'étaient pas d'une aussi basse condition que leurs confrères de l'Irlande, et ils ont eu la vie plus dure que ceux de la Gaule ; on les retrouve encore, à l'état ancien, jusqu'au VIIIe siècle. Leur vitalité a-t-elle tenu aux grands honneurs dont ils étaient l'objet ? Ils se sont vus les seuls représentants de la classe des lettrés. Ils formaient une véritable corporation ; et la législation d'alors s'occupe de leurs privilèges. Ils avaient leur place marquée à la table même du roi. Le barde royal était le huitième officier du palais ; en temps de guerre, il avait pour charge de chanter principalement le poème intitulé : *Monarchie de Bretagne*. On observait chez les bardes bretons, comme entre les druides et les *file* d'Irlande, des degrés ; tous n'avaient pas droit aux mêmes honneurs et aux mêmes privilèges. Les plus fameux ont été Taliésin, Aneurin, Liwarc'h-Henn... Il est permis d'avancer que les chanteurs gallois de l'époque néo-celtique sont les héritiers presque directs des anciens bardes ; leurs instruments de musique se sont appelés successivement *pibgorn*, *crwth*, *telyn*, etc... A part cet accompagnement, qui est entre leurs mains autre chose qu'un accessoire de couleur locale, on serait tenté de les assimiler à des *poètes*, vu leur art consommé, plutôt qu'à des *bardes*, suivant l'acception moderne de ces deux mots.

Quand les Bretons insulaires furent poussés vers l'Armorique par l'invasion saxonne, vers le Ve siècle, la langue latine avait depuis longtemps étouffé le *bardisme* dans la Gaule. Les bardes suivirent en exil les princes et les nobles de Cambrie. Mais d'autres poètes se mêlaient à ces chanteurs nationaux ; déjà le christianisme ouvrait à la poésie une source nouvelle d'inspiration : au personnage mythique de Merlin ou Marzin et à Gwenc'hlan, on associe à cette époque, S. Sulio et S. Hervé l'aveugle. Chez les Bretons-Armoricains, les bardes sont devenus « l'ornement de toutes les fêtes populaires ; ils s'assoient et chantent à la table des fermiers, ils figurent dans les mariages du peuple, ils fiancent les futurs époux en vertu de leur art, selon d'antiques et invariables rites, même avant que la cérémonie religieuse ait eu lieu. Ils ont leur part dans les présents de noces. Ils jouissent d'une grande liberté de parole, d'une certaine autorité morale, d'un certain empire sur les esprits... » (M. de la Villemarqué.) Mais les choses, avec le temps, tendent à changer. Les bardes d'aujourd'hui ne descendent guère de leurs ancêtres du même nom, et même le mot *bardisme*, malgré sa terminaison moderne, est un vocable sans application. Les bardes bretons, pour n'être plus constitués en caste, sont toutefois une classe assez nombreuse encore. D'abord, les bardes-mendiants : ils gagnent leur pain à chanter, fréquentent les foires, errent de ferme en ferme, ou se trouvent sur les grands chemins, attendant le passage des diligences et courant après les voyageurs jusqu'à ce qu'on leur ait jeté « le petit sou de la charité ». Ceux-là ne portent que leurs propres élucubrations, souvent imprimées sur des feuilles volantes.

Voilà les chanteurs de profession. Autre chose, ceux qui ont un métier avoué. Il est incontestable que les meuniers, les tailleurs, les tisserands, sont les plus sûrs dépositaires de la véritable poésie populaire. Aussi bien que les bardes ambulants, ils composent eux-mêmes une satire, ou une chanson légère, ou une élégie sur des faits récents. Comme ils ne riment pas pour vivre, mais qu'ils « chantent pour rire », on trouve toujours quelque chose de bon à prendre dans ce qu'ils offrent. Le *kloarek* (écolier de séminaire) fut aussi un chanteur de renom. Les chants de *kloer* feraient tout un cycle, surtout ceux du pays de Tréguier. Mais l'internat a mis fin partout à la vie libre du *kloarek* et à ses chansons d'amour. La poésie d'une race ne disparaît pas avant la langue qui l'a produite ; elle se transforme, suivant les âges, avec la famille ethnique qui se sert de cet idiome. Les *bardes* ont encore bien du temps à vivre. N. QUELLIEN.

BARDE. I. ARCHÉOLOGIE. — Armure défensive du cheval de guerre au moyen âge. Au XIIIe siècle, les chevaux sont déjà bardés de mailles de fer. Ils sont ensuite protégés par des lames de fer qui recouvrent principalement le poitrail et le chanfrein, tandis que les flancs n'ont souvent qu'une couverture de cuir. Le XVIIe siècle, qui voit tomber les dernières pièces de l'armure des chevaliers, voit aussi disparaître les bardes.

II. ART CULINAIRE. — Tranche de lard dont on enveloppe certaines pièces de viandes, les volailles, les oiseaux, que l'on veut faire rôtir afin d'éviter que la chaleur du feu ne les dessèche. La tranche de lard doit être taillée en longueur, sans maigre ni couenne. On désigne également sous ce nom les tranches de lard dont on garnit le fond des casseroles pour l'apprêt de certains mets.

BARDE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon ; 683 hab.

BARDE (Jean de la), baron, puis marquis (dès 1661) de Marolles-sur-Seine, diplomate et historien français, né à Marolles vers 1600, mort en juil. 1692. Parent de Léon Bouthillier de Chavigny, il exerça pendant plusieurs années les fonctions de premier commis aux affaires étrangères, fut nommé, grâce à la faveur de Mazarin, conseiller d'Etat et conseiller privé et envoyé comme *ministre de second ordre* aux conférences d'Osnabrück (Cf. Bibl. nat., pièces orig. 4179), où il eut toutes les peines du monde à conserver son rang, bien qu'il fût déjà alors destiné à remplacer, à Soleure, Jacques Le Fèvre de Caumartin, en qualité d'ambassadeur ordinaire auprès des Ligues Suisses et Grises. (Cf. Wicquefort, *l'Ambassadeur et ses fonctions*.) Ses lettres de créance pour les cantons suisses et leurs alliés sont datées de Paris, le 18 déc. 1647. Arrivé à Soleure vers la fin de janv. 1648, de la Barde travailla aussitôt à préparer le renouvellement de l'alliance conclue en 1602 entre la France et la Suisse pour la durée des règnes de Henri IV, Louis XIII et huit ans après. La situation du nouvel ambassadeur de France était difficile. La Régente, aux prises avec la Fronde, se voyait dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences des Cantons. Ceux-ci, ou du moins une partie d'entre eux, avaient secouru Charles IX, Henri III et Henri IV au cours des guerres de religion par le moyen de levées d'abord, dont les frais ne leur avaient jamais été complètement remboursés, puis par des prêts dont les intérêts s'étaient accumulés. Si l'on songe, en outre, que les rois de France s'étaient obligés à servir des pensions de diverse nature aux Etats confédérés d'une part (pensions générales) et aux magistrats ou capitaines les plus influents, de l'autre, on pourra se faire une idée de l'énormité des sommes dues à la Suisse vers le milieu du XVIIe siècle. Faute d'argent, la Cour avait dû licencier plusieurs régiments suisses ; les dispositions peu favorables du gouvernement français à l'égard de la Franche-Comté espagnole commençaient à se faire jour, sans tenir compte du fait que les treize cantons avaient été appelés comme garants lors de la neutralité conclue entre le duché et le comté de Bourgogne. Le terrain était donc mal préparé pour la négociation que de la Barde allait entreprendre, et les cantons protestants surtout paraissaient peu disposés à satisfaire aux vœux de la France. Néanmoins de la Barde parvint à engager le canton de Soleure à renouveler l'alliance (traité du 2 juil. 1653). Une fois le branle donné, les autres cantons catholiques suivirent, ainsi que la république du Valais. En 1658 (1er juin) les cantons protestants se laissèrent vaincre à leur tour. Mais ce ne fut toutefois que le 24 sept. 1663 que de la Barde qui, dans l'intervalle,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait été renvoyé en Suisse en qualité d'ambassadeur extraordinaire, eut la satisfaction de signer avec l'ensemble du corps helvétique un traité qui liait les Suisses à la France pour toute la durée des règnes de Louis XIV, de son successeur et huit ans après. L'habileté avec laquelle de la Barde conduisit cette épineuse négociation lui valut le renom d'un diplomate consommé. Il est l'auteur d'un ouvrage important, paru en 1671 sous ce titre : *Joannis Labardei, Matrolarum ad Sequanam marchionis regis ad Helvetios et Rhetos extra ordinem legati, de rebus gallicis historiarum libri decem ab anno 1643 ad annum 1652* (in-4°). Le manuscrit de la continuation de cette histoire existait encore au siècle dernier. Les diverses instructions qu'il reçut au cours de sa mission en Suisse sont conservées aux Archives du ministère des affaires étrangères (*Suisse*, 29, 32, 38 et 39), à la Bibl. nat. ms. f. fr. 7065, manuscrits dans lesquels on trouve aussi la *Relation de son ambassade*. Quant à ses dépêches, elles sont conservées en partie aux affaires étrangères (*Suisse*, 29 à 39), à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (L. 37 f.), à la Bibl. nat., (f. fr. 16032 à 16036, 4202, 4223, 4229, 20981, Clairambaut 414 et suivants), au ministère de la guerre, anciens fonds, ms. 107 et suivants. Enfin les originaux des dépêches des années 1648 à 1654 se trouvent à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (collection Dubrowsky, n° 938) et ont été publiés en partie par M. L. Vulliemin, professeur à l'Académie de Lausanne, dans : *Archiv. für Schweizerische Geschichte* (vol. V à IX, Zurich, 1847-1850); comme beaucoup de lettrés de son époque, de la Barde écrit mieux en latin qu'en français; il appartient à cette école que Talleyrand a louée de s'être exercée dans l'étude de la théologie à remplir les fonctions de l'homme d'affaires. Il avait même, durant son séjour en Suisse, écrit un livre de controverse dans lequel il traitait de l'opinion des protestants touchant l'Eucharistie; il destinait ce livre à l'impression, lorsqu'un beau jour il changea de pensée et le jeta au feu. Bayle, qui nous l'apprend, tenait ce trait de l'abbé de Brion, petit-fils de de la Barde. ROTT.

BARDEAU. Ce mot désigne des planchettes de bois mince servant aux usages suivants :

1° Bois de chêne refendu en morceaux de 0^m33 de long sur 0^m25 de large et environ 0^m007 d'épaisseur; on l'emploie pour former les aires dans les planchers quand on veut y placer un carrelage. — 2° Plaques minces de bois de chêne, de hêtre, de sapin ou de châtaignier, coupées en forme de petites tuiles, et servant généralement à revêtir les façades des bâtiments exposées aux vents de pluie. On a même quelquefois employé les bardeaux pour couvrir des toitures. Ils ont la même épaisseur quecidessus sur une largeur de 15 centim. et une longueur de 0^m25 environ; pour les rendre plus durables on les couvre de peinture sur une ou sur deux faces.

H. SALADIN.

BARDEAU (Bot.). Un des noms vulgaires du *Viburnum Lantana* L. (V. VIORNE).

BARDELEBEN (Heinrich-Adolf), chirurgien allemand, né à Francfort le 1er mars 1819, étudia à Berlin, à Heidelberg et à Paris. Il fut l'assistant de Nægelé à Heidelberg, le prosecteur de Bischoff à Giessen, puis fut agréé privat-docent en 1843, professeur extraordinaire en 1848, enfin passa à Greifswald comme professeur ordinaire de chirurgie. Sa réputation comme opérateur lui valut les fonctions de médecin consultant général de l'armée, et en 1868 il alla remplacer Jüngken à Berlin. Outre un grand nombre d'articles dans les journaux, il a publié : *Lehrbuch der Chirurgie und Operationslehre* (8e édit., Berlin, 1879 et ann. suiv., in-8). — Son fils, *Karl* Bardeleben, né à Giessen le 7 mars 1849, actuellement professeur à Iéna, est un anatomiste distingué et a déjà publié un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules d'anatomie remarquables. Dr L. HN.

BARDELLA (Antonio NALDI, surnommé IL), musicien italien qui vivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Attaché à la personne du duc de Toscane, il ne quitta guère Florence où il se livrait tant à la construction des instruments qu'à l'exécution des ouvrages de musique. Bardella inventa un théorbe (V. LUTH); ce nom avait déjà été donné, d'ailleurs, à d'autres instruments du genre guitare en usage chez les Italiens.

BIBL. : J. CACCINI, *Nuove musiche*; Florence, 1601, in-fol.

BARDELLE (Verrerie). Dans la fabrication des bouteilles et des cristaux, l'ouvrier est assis sur un banc garni de deux bras ou *bardelles* un peu inclinées en avant et s'allongeant parallèlement entre elles. Les bardelles sont bordées d'un côté d'une bande de fer qui les sépare un peu, elles sont les supports du tour sur lequel les ouvriers façonnent leurs pièces, c'est sur elles qu'ils posent leur canne et la roulent, tandis qu'avec leurs outils ils tournent la pièce qui est au bout de la canne. L. K.

BARDENAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Châlais; 386 hab.

BARDENFLETH (Carl-Emil), homme politique danois, fils d'un contre-amiral, né à Copenhague le 9 mai 1807, mort à Interlaken le 3 sept. 1857; après avoir été grand bailli de l'Islande (1837-1842), il l'était de la Fionie, lorsqu'il fut appelé, le 24 janv. 1848, dans les conseils de Frederik VII, avec qui il avait voyagé dans sa jeunesse. Il contribua à la formation du premier ministère libéral, dans lequel il reçut le portefeuille de la justice (mars 1848 à juil. 1851); dans le cabinet suivant, il fut ministre du Slesvig jusqu'au 27 janv. 1852. Membre du Folkething (1849-1852) puis du Landsthing (1853-54), il fut désigné par le roi pour faire partie du Rigsraad (1854), et devint en 1855 directeur des domaines. B-IS.

BARDESANE, gnostique syrien, né à Edesse sur les bords du fleuve Daisan d'où lui vient son nom qui signifie *Fils du Daisan* (le Σκίρτος des géographes grecs). La date de sa naissance, qui a été longtemps incertaine, paraît pouvoir être établie avec une suffisante certitude au 11 juil. 155, d'après les renseignements fournis par les auteurs orientaux, en particulier par l'auteur de la *Chronique d'Edesse* et par le célèbre Aboulfaradj, ou Bar-Hebræus. Son père se nommait Nuhama, et sa mère Nahaschirama : ils étaient riches, selon toute probabilité, et appartenaient à l'une des premières familles de leur nation, car le jeune Bardesane fut élevé avec un prince de famille royale, qui devait plus tard devenir Abgar. Son éducation fut soignée en tous sens, il acquit des connaissances étendues pour son époque et son pays, et il était renommé à la cour d'Edesse par sa grande habileté aux exercices du corps. Sa famille était païenne, et il reçut, dit-on, l'enseignement d'un prêtre de Mabug (Hiérapolis), tout dévoué au culte d'Atargatis. Mais, dès son âge mur, peu satisfait des doctrines du prêtre d'Atargatis, enclin à examiner, avec attention et philosophiquement, les grandes questions de l'avenir de l'homme et de sa venue sur la terre, il se fit chrétien et aurait même été chargé de dispenser l'enseignement de la nouvelle religion dans la ville d'Edesse. Il est fort probable, presque certain d'après M. Hilgenfeld, que l'Abgar avec lequel il fut élevé, était Bar-Maru, qui gouverna le royaume d'Edesse de l'année 202 à l'année 217, et qui embrassa publiquement la religion chrétienne. Dès lors il n'est pas difficile de croire que par sa conversion Bardesane pesa d'un grand poids sur la décision de son royal ami et, par suite, sur l'avenir de son pays. Il faut dire cependant que ces conclusions ne sont pas rigoureuses et que la conversion de toute la région comprise dans le royaume d'Edesse peut être reculée jusqu'aux dernières années du second siècle. Quoi qu'il en soit, Bardesane y participa, il fut en faveur à la cour, et plus tard son rude adversaire, le diacre Ephrem, le comparant avec Marcion, lui reproche « les magnifiques robes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et les bijoux dont le diable l'avait orné ». Pendant l'hiver de l'année 216, Caracalla séjourna dans la ville d'Edesse, détrôna Bar-Maru et le chargea de chaînes. L'empereur romain avait pour lui, ce semble, tout un parti de la nation, mécontent du tour imprimé au gouvernement et à la religion par le dernier Abgar. Bardesane fut fidèle à son ami, il essaya de le soutenir les armes à la main et ce fut sans doute en cette occasion qu'il prouva dans la torture la sincérité de sa foi religieuse, la soutint par des argumentations serrées, et déclara qu'il endurerait plutôt la mort que de renoncer à sa foi. Il ne souffrit pas la mort, mais il dut se retirer dans une partie lointaine et sauvage de l'Arménie, où il occupa son exil à recueillir l'histoire de son pays, à l'écrire et à la traduire lui-même en syriaque. Il le fit avec impartialité, ce semble, car le principal historien de l'Arménie, Moïse de Khorène, le cite comme sa principale autorité pour l'époque où Bardesane vécut. D'après un témoignage du philosophe Porphyre, les dernières années de Bardesane auraient été employées par lui à étudier les idées religieuses de l'Inde, ce qui n'offre aucune invraisemblance, car on signale l'existence à cette époque d'une colonie hindoue en Arménie. Il vécut assez longtemps pour assister aux commencements du règne brillant d'Alexandre Sévère, et il mourut à l'âge de soixante-huit ans, en l'année 233. On a l'habitude de le placer sous le règne de Marc-Aurèle, d'après les renseignements des Pères grecs ; mais il y a eu confusion résultant de l'obscurité de l'un des surnoms des empereurs romains; car il y eut des Antonins au IIIe siècle, et c'est de leur temps que vécut Bardesane et les auteurs orientaux ne laissent place à aucun doute sur l'époque où il vécut. Bardesane a été de tout temps regardé comme hérétique par les Pères grecs, il a même une place de choix dans leurs réfutations, comme dans leur réprobation. Il semble bien certain, surtout d'après les œuvres de saint Ephrem, qu'il allia à la doctrine chrétienne des idées ou gnostiques, ou simplement syriennes et que son enseignement fut, sur plus d'un point, en contradiction avec le dogme chrétien, tel qu'on le comprenait alors. Ce qu'il y a d'indubitable, c'est qu'il était fort intelligent, très instruit, écrivant bien le grec et le syriaque, jouissant d'une grande réputation dans le monde grec et romain, et très considéré dans sa propre patrie. Il écrivit, dit-on, de nombreux ouvrages, dont un seul bien authentique nous est parvenu : *le Livre des 150 hymnes*. Les Pères grecs ne connaissent guère que le dialogue *sur les lois du pays*, qui lui est postérieur de quelques années ; l'historien arabe En-Nedim lui en attribue trois autres : *le Livre de la lumière et des ténèbres; le Livre de l'essence spirituelle de la vérité* et *le Livre du stable et de l'instable* ; mais les preuves d'authenticité sont loin d'être brillantes. Quoi qu'il en soit, Bardesane eut des rapports avec les gnostiques valentiniens. Il partagea d'abord leurs doctrines et les combattit ensuite, poussé peu à peu à composer lui-même un système où vraisemblablement, à cette époque de syncrétisme universel, il mélangeait toutes les idées qui lui avaient plu, quelle que fût leur origine. Pour mieux répandre ces idées, il composa toute une série d'hymnes qui se chantaient en son pays, et qui devinrent tellement populaires, que plus tard son fougueux antagoniste, saint Ephrem, dut composer à son tour de nouveaux hymnes se chantant sur les mêmes airs et qui ne purent faire disparaître l'influence qu'un puissant esprit exerça longtemps encore après sa mort, car on trouve des disciples de Bardesane bien avant dans le moyen âge. Il semblerait facile après tous ces détails, qui sont contre l'ordinaire assez nombreux, de pouvoir analyser clairement le système théologique de Bardesane ; la chose est cependant impossible. Les données que l'on trouve dans les ouvrages grecs, dans les hymnes de Bardesane et les hymnes de saint Ephrem, sont tellement nuageuses et vaporeuses qu'on n'en saurait faire un corps de doctrine. On voit cependant, par divers passages des réponses de saint Ephrem, qu'il admettait et enseignait le fatalisme, et qu'au fond son système, comme celui de tous les autres gnostiques, avait été imaginé pour résoudre le difficile problème de l'*Origine du mal*. Il admettait une matière éternelle. Au sommet des êtres, il plaçait le *Père de la vie*, ayant pour épouse la *Mère de la Vie* et donnant avec elle la vie au *Fils du vivant*. De cette triade primitive sortirent tous les êtres, chacun selon son rang et son degré dans l'évolution générale. Le système comprenait un æon qui rappelle presque trait pour trait la Sophia du système valentinien. L'âme humaine était soumise à l'influence des planètes, et Bardesane lui refusait la puissance de connaître sa propre nature. Comme les systèmes de Valentin et de Basilide, celui de Bardesane était peuplé de puissances, de chefs, et de quantité d'autres æons ; on ne peut savoir cependant si ces æons étaient accouplés par Syzygies et si Bardesane avait accepté la théorie du plérôme. En résumé, de l'homme on sait relativement un assez grand nombre de choses, de sa doctrine on ne sait presque rien, soit à cause de l'éloignement où il passa sa vie, soit parce qu'il n'eut jamais le talent de faire un système bien coordonné. On ne peut, en parlant de Bardasane, passer sous silence le *Livre des lois des pays*. Cet ouvrage, qui a la forme du dialogue, ne nous était primitivement connu que par un assez long extrait qu'en avait donné Eusèbe au sixième livre de sa *Préparation évangélique*, lorsqu'en 1849, Curetou le découvrit parmi les manuscrits syriaques dont il fit l'acquisition aux monastères de Nitrie pour le *British museum* et qu'il publia en 1855 dans son *Spicilegium syriacum;* Merx y a joint une traduction allemande. Le fond de ce dialogue est encore la question de l'origine du mal, qui inquiète l'esprit de deux jeunes gens. Bardesane prend la parole et dissipe leurs doutes. Les deux jeunes gens reprochent à la doctrine du péché originel de ne pouvoir être comprise sans la foi antécédente ; Bardesane répond par l'éloge du libre arbitre, théorie difficile à admettre, disent ses interlocuteurs, compréhensible ajoute Bardesane. Loin de croire la nature l'auteur du mal, et d'admettre que la responsabilité de l'homme est détruite par la force du destin, Bardesane rejette la doctrine de l'antique Chaldée, l'influence des planètes, affirme que la sagesse divine a donné à toute créature ce qui lui était nécessaire, et que l'expérience prouve le libre arbitre de l'homme. Dans certains passages on trouve une ressemblance frappante avec plusieurs pages des *Récognitions clémentines*. Il est bon d'ajouter que ce dialogue est regardé comme postérieur à Bardesane et qu'il ne saurait contenir qu'une partie de sa doctrine, celle sur laquelle ses idées semblent avoir été le plus rapprochées de la philosophie grecque spiritualiste. On a voulu prétendre qu'il y a eu deux Bardesane, mais cette théorie ne compte pas d'adhérents sérieux.

E. Amelineau.

Bibl. : F. Strunz, *Historia Bardesiana et Bardesanistarum ;* Wittemberg, 1710. — Neander, *Genetische Entwicklung der gnostichen Systeme;* Berlin, 1818. — A.-Hahn, *Bardesanes Gnosticus Syrorum primus hymnologus*, 1819. — Merx, *Bardesanes von Edessa ;* Halle, 1863. — Hilgenfeld, *Bardesanes der letzte Gnostiker;* 1864.

On peut y joindre les ouvrages de Neander, Baur, Matter, l'article de R. A. Lipsius dans l'*Encyclopedie* de *Ersch und Gruber* et un article : *Ueber die Ophistichen Systeme,* dans la *Zeitschrift* d'Hilgenfeld, 1863.

BARDET (Pierre), avocat et jurisconsulte français, né en 1591 à Montagnet (Bourbonnais), mort en 1685. Il a compilé un *Recueil d'arrêts du Parlement de Paris* (Paris, 1690, 2 vol. in-fol.), qui a été plusieurs fois réimprimé.

BARDET DE VILLENEUVE (V. Villeneuve).

BARDI (Giov.), comte de Vernio, vivait dans la dernière moitié du XVIe siècle. Membre de l'Académie de la Crusca, *maestro di camera* de Clément VIII, il aurait, d'après Fétis, fait naître l'idée de l'opéra en musique, s tant est que ce genre de spectacle puisse avoir une origine aussi récente et aussi précise. La musique de ce premier opéra aurait été composée par Jacques Peri, sur un poème d'Ott. Rinuccini. On trouve au tome II des œuvres de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Doni un petit ouvrage de Bardi, intitulé : *Discorso sopra la musica antica e'l cantar bene.*

Bibl. : Fétis, *Biographie universelle des musiciens;* 2e édit., Paris, 1860, in-8, t. Ier.

BARDI (Jean), magistrat français, né à Montpellier en 1709, mort en 1794. Il devint conseiller au parlement de Toulouse. Sous la Révolution, il protesta contre le décret de l'Assemblée constituante qui abolissait les parlements, fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

BARDIGNE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit ; 430 hab.

BARDILI (Christoph-Gottfried), philosophe allemand, né en 1761, mort en 1808, un des plus notables adversaire de la philosophie de Kant, auteur de *Lettres sur l'origine de la métaphysique* (Altona, 1798), publiées d'abord sous l'anonyme, d'une *Esquisse de la logique première (Grundriss der ersten Logik, gereinigt von den Irrthümern der bisherigen Logik, besonders der Kantischen*, Stuttgart, 1800, in-8) et de divers ouvrages d'importance moindre : *Philosophie pratique générale*, (Stuttgart, 1795, in-8) ; *Origine de l'idée du libre arbitre* (ibid., 1796, in-8) ; *Des lois de l'association des idées* (Tubing., 1796) ; *Considérations critiques sur l'état actuel de la théorie de la raison* (Landshut, 1803, in-8). Bardili professe un « réalisme rationnel », où l'on trouve en germe, sous une forme d'ailleurs ingrate, des vues qui firent fortune après lui, notamment la conception hégelienne d'une logique qui est en même temps une ontologie, et ce qui deviendra avec Schelling la doctrine de l'identité de l'objectif et du subjectif dans une raison absolue. La même pensée qui, dans l'homme, arrive à prendre conscience d'elle-même, pénètre tout l'univers. Le sentiment de la vie s'élève dans l'homme jusqu'à la personnalité ; et les lois de l'association des idées répondent exactement, dans l'esprit humain, à ce que sont dans la nature les lois de l'enchaînement des phénomènes. H. Marion.

BARDIN (Pierre), jurisconsulte français, né à Toulouse, vivait dans la première moitié du XVe siècle. Bardin, qui appartenait à une ancienne famille de capitouls, devint conseiller au parlement de sa ville natale. On lui doit plusieurs ouvrages en latin parmi lesquels un sur l'origine de la juridiction ecclésiastique et un autre sur les privilèges et immunités des moines. — Son fils, *Guillaume* Bardin, qui fut aussi conseiller au même parlement, a écrit en français une chronique du Languedoc, qui a été insérée par dom Vaissete dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'histoire de cette province. G. L.

BARDIN (Pierre), auteur français, membre de l'Académie française, né à Rouen en 1590, mort noyé en 1637 en voulant secourir M. d'Humières, qui avait été son élève. Parmi ses diverses productions littéraires qui ne lui ont pas survécu, il en est une qui est encore consultée. C'est *le Grand chambellan de France* « livre où il est amplement traicté des honneurs droicts et pouvoirs de cet office et où sont déduites plusieurs rares et remarquables antiquitez de la maison et couronne de France » (Paris, 1628, in-fol.). G. de G.

BARDIN (Jean), peintre français, né à Montbard (Bourgogne) le 31 oct. 1732, mort à Orléans le 6 oct. 1809. Envoyé à Paris pour apprendre le commerce, il s'en dégoûta promptement et l'abandonna pour la peinture, qu'il étudia sous la direction de Lagrenée aîné et de Pierre, premier peintre du roi ; il obtint le grand prix en 1765, avec *Tullie faisant passer ses chevaux sur le corps de son père*, et séjourna assez longtemps à Rome, où, en 1776, il prit part à l'exposition qui eut lieu aux ruines du Colisée. Ses tableaux se ressentent du faux goût de son époque pour la peinture d'histoire, que Vien n'avait pas encore relevée et ennoblie. Il fut agréé à l'Académie royale en 1779, mais sa réception n'eut jamais lieu. On peut citer, comme ses œuvres les plus importantes : *le Martyre de saint André* (1770), à l'église Saint-André de Douai ; *Sainte Catherine parmi les docteurs* (1779) *l'Adoration des Mages* (S. 1781) à la chapelle du palais de Fontainebleau ; *le Sacrement de pénitence* (1781) pour la Chartreuse de Valle-bonne (Languedoc) et *le Sacrement de l'Extrême-Onction* (S. 1785), même destination ; *Jésus-Christ chez Simon le pharisien* (S. 1783) ; et plusieurs grandes toiles d'une banalité prétentieuse, sur les sujets tant de fois traités à cette époque : *Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector*, *l'Enlèvement des Sabines*, etc.. Nommé en 1788 directeur de l'Ecole des beaux-arts d'Orléans, il soutint cette école de ses deniers pendant la Révolution ; le Salon de 1795 fut le dernier auquel il envoya. Lorsque Bonaparte organisa l'Institut de France, Bardin fut appelé à faire partie de ce corps en qualité de membre correspondant. En somme, cet artiste, très habile dans tout ce qui est le mécanisme de l'art, et qui a laissé de nombreux dessins inédits forts prisés des amateurs, n'a produit aucun tableau véritablement remarquable. Son meilleur titre à l'attention de la critique est d'avoir été le professeur de J.-B. Regnault et de David. Son portrait, peint par sa fille, Mme Molière-Bardin, est au Musée d'Orléans.

Ad. Thiers.

Bibl. : Chaudruc de Crazannes, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Bardin, peintre ;* Orléans, 1809, in-8°. — Herluison, *les Artistes orléanais.*

BARDIN (Ambroise-Marguerite et non Geneviève), peintre et graveur, fille du précédent, née en 1768 à Charmentray, morte à Orléans. Fille et élève de son père, elle a gravé, d'après lui, deux estampes : *Exercice de Diane* et *l'Amour guerrier*, et a peint son portrait, conservé au musée d'Orléans. Elle épousa Mollière, directeur d'une manufacture de cette ville. G. Pi.

BARDIN (Etienne-Alexandre, baron), fils de Jean Bardin et frère de A.-Marguerite, général français, né à Paris le 30 avr. 1774, mort à Montargis en nov. 1840. Il prit part à toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire et a publié divers ouvrages militaires ; un *Manuel de l'Infanterie ;* un *Dictionnaire de l'armée de terre* ou *Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes* (Paris, 1841-1851, 17 part. in-8). Il a, en outre, collaboré au *Dictionnaire de la Conversation*, etc.

BARDIN DE LA MOSELLE (Libre), homme politique français, né le 18 nov. 1794, mort à Paris en 1867. Il servit d'abord dans l'artillerie puis devint professeur à l'Ecole d'application de Metz. Fut élu conseiller municipal de cette ville et fonda les premiers cours gratuits de sciences appliquées à l'industrie. Cette généreuse initiative lui attira la disgrâce du ministre de la guerre. Il donna sa démission et vint à Paris où il fut appelé à la direction d'une école libre pour les Arts et Métiers. Elu représentant du peuple à la Constituante, en 1848, par 77,07 voix pour le dép. de la Moselle. Il ne se représenta pas à la Législative et fut chargé des travaux graphiques à l'Ecole polytechnique dont il avait été autrefois élève. Il a publié, en 1856, *Topographie enseignée par des plans-reliefs et des dessins*, avec texte explicatif et fait construire de nombreux et remarquables plans reliefs représentant les différents types de hautes montagnes : Mont-Blanc, Vosges, Grande-Chartreuse, Monts-Dômes, etc. Une partie de ces plans reliefs appartient aujourd'hui à l'Ecole nationale des mines. L. Lu.

BARDIS (Mar.). Plancher calfaté servant à augmenter vers l'intérieur les passavants d'un navire, et que l'on établit lorsqu'on veut abattre celui-ci en carène. On peut empêcher ainsi l'introduction de l'eau par les écoutilles lorsque le navire est couché. — Ce sont aussi des cloisons à l'aide desquelles les navires de commerce séparent différentes espèces de grains, lorsqu'ils les chargent en grenier.

BARDIT, chant de barde. Chateaubriand et après lui les romantiques ont entendu ce vocable dans un sens moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général : chant de guerre des Germains et des Gaulois. C'est un mot de Tacite, sans doute mal écrit, un passage peut-être mal lu, qui auraient fourni cette signification restreinte. — Les chants de guerre étaient des bardits ; on les entonnait avant la bataille, comme la *Marseillaise* aujourd'hui ; et comme en bien des poésies populaires, d'un sens obscur ou d'une insignifiance parfaite, c'était l'air souvent qui faisait la chanson. Mais tous les bardits n'étaient pas des chants de guerre. Une preuve, dans cet extrait d'un antique poème irlandais, un bardit conservé dans un manuscrit du VIII^e^ siècle.

« Le fils de Diarmait m'est cher. Que me demande-t-on ? La réponse est facile : sa louange sera le plus beau des trésors que je chanterai dans mes vers.

— Son nom est aimé ; je ne dis rien de nouveau. Car Aed ne mérite pas un reproche. Il est sans tache, ce n'est pas un secret que la gloire du prince à qui appartient la belle rivière de Liffey.

— ..... Sa haute dignité l'élève comme une roche choisie. Jamais on n'a trouvé semblable descendant aux rois qui gouvernèrent les peuples de Chalann.....

— Près de la cervoise on chante des vers, on chante les batailles, les pièges que s'y tendent les hommes. Et de mélodieux poèmes bardiques font retentir, au milieu des flots de bière, un nom, celui d'Aed..... » *(M. d'Arbois de Jubainville).*

Un vrai bardit, dans l'acception que voulait Chateaubriand, serait la « Marche d'Arthur », tirée du *Barzaz-Breiz :*

« Allons, allons, allons au combat ! allons parents, allons frères, allons fils, allons père ! allons ! allons ! allons tous ! allons donc, hommes de cœur !

— Le fils du guerrier disait à son père, un matin : « Des cavaliers au sommet de la montagne,

— Des cavaliers qui passent montés sur des coursiers gris qui reniflent de froid !

— Rangs serrés, six par six, rangs serrés, trois par trois ; mille lances brillent au soleil.

— Rangs serrés, deux par deux, suivant le drapeau que balance le vent de la mort.

— Neuf longueurs d'un jet de fronde depuis leur tête jusqu'à leur queue.

— C'est l'armée d'Arthur, je le sais ; Arthur marche devant, au haut de la montagne.

— Si c'est Arthur, vite à nos arcs et à nos flèches vives ! et en avant à sa suite, et que le dard s'agite ! »

— Il n'avait pas fini de parler que le cri de guerre retentit d'un bout à l'autre des montagnes :

— « Cœur pour œil ! tête pour bras ! et mort pour blessure, dans la vallée comme sur la montagne ! et père pour mère, et mère pour fille !

— Etalon pour cavale, et mule pour âne ! chef de guerre pour soldat, et homme pour enfant ! sang pour larmes, et flammes pour sueurs !

— Et trois pour un, c'est ce qu'il faut dans la vallée comme sur la montagne, jour et nuit s'il se peut, jusqu'à ce que les vallées roulent des flots de sang !

— Si nous tombons percés dans le combat, nous nous baptiserons avec notre sang et nous mourrons le cœur joyeux.

— Si nous mourons comme doivent mourir des chrétiens, des Bretons, jamais nous ne mourrons trop tôt. »

(M. de La Villemarqué.)

On voit à ce compte que tout chant national serait un bardit. Un autre d'une forme plus moderne que cette « Marche d'Arthur », dont l'authenticité comme chanson populaire a soulevé des doutes, c'est « l'Elégie, de Brizeux », empruntée au livre de M. Luzel, *Bepred Breixad :*

« Deuil à toi, deuil à toi, Basse-Bretagne ! Gémissez et répandez des larmes, rochers au bord de la mer profonde, et vous, chênes au sein des forêts.

— La Mort, cruelle comme un loup quand il sort du bois, au milieu de l'hiver, fauche sans pitié dans Breiz ; sa faux est toute rouge de sang !

— Mais ce sang-là a bonne odeur ; il sent la rose et l'aubépine blanche ; car c'est le sang d'un barde, un vrai Breton qui partout chantait son pays !

— Brizeux est mort, le barde d'Armor ! Il est mort pour vivre en en monde meilleur : chantez le chant de deuil, bois et mer ; rossignol de nuit, gémis à haute voix.

— Et vous, Marie du Moustoir, sur sa tombe priez Dieu et la Vierge, et mettez une rose nouvelle au-dessus du cœur du pauvre chanteur.

— Mais où sera mis en terre le corps du barde qui chantait si bien le pays par nous tous tant aimé, *mer tout autour, bois au milieu ?*

— Mettez-le au bec du Raz, avec un peulvan au-dessus de sa tête, en face de l'île de Sein, pour qu'il puisse voir encore les prêtresses qui passent.

— Ou bien encore dans la plaine de Carnac, sous le plus grand des menhirs, et non loin de là, quelque part, il faudra planter un chêne.

— Sur le menhir fruste, sans ornement, gravez un petit livre doré, et au chêne une harpe sera suspendue par une chaine d'or.

— Et le vent de mer en passant chantera des *gwerz* et des *sonn*, et dans le chêne le rossignol gémira toute la nuit.

— Non, a-t-il dit, mettez mon corps à l'ombre des bois de Kermélo, dans une vallée près du Scorf : là, je dormirai d'un sommeil plus doux.....

— Et moi, je voudrais, par-dessus la mer bleue, à nos frères qui sont en lointain pays, porté sur deux ailes à grandes plumes, pouvoir aller dire : versez des pleurs.

— « Hélas ! il est mort, le barde de Breiz. — Izel ! bois et mer profonde, pleurez ! — S'il est mort, c'est pour mieux vivre, a répondu une voix d'en haut. »

Mais nous touchons, avec ce *klemgan*, de bien près à la poésie des lettrés ; ce n'est presque plus un bardit. Le bardit n'est donc pas exclusivement une chanson de guerre, mais un poème composé et surtout chanté par un barde.

X.

BARDIYA, prince perse, plus connu sous le nom de Smerdis, fils aîné de Cyrus, qui lui donna en mourant le commandement de plusieurs provinces, tandis qu'il légua la couronne à l'aîné de ses enfants, Cambyze II. Celui-ci, à peine sur le trône, égorgea son frère, mais le crime fut perpétré avec une telle prudence que les populations refusèrent de croire à la mort du prince ; elles pensèrent qu'il était simplement prisonnier dans quelque palais éloigné de la Médie. C'est grâce à cette circonstance que Gaumata et Vahyazdata, les faux Smerdis, purent se présenter aux populations, comme le plus jeune fils de Cyrus (V. GAUMATA, VAHYAZDATA, etc.) Ctésias donne à Bardiya le nom de Tanyoxarkès et lui attribue le gouvernement de la Bactriane, des Khorasmiens, des Parthes et des Carmaniens. Xénophon l'appelle Tanaoxarès et lui fait gouverner les Mèdes, les Arméniens et les Cadusiens.

P.

BARDO (LE). Palais du bey de Tunis, à 4 kil. de la capitale, habité par les souverains pendant l'hiver. Il se compose d'un certain nombre de constructions irrégulières, entourées d'un large fossé. On y entre par une espèce de poterne que gardent des soldats et qui donne sur une sorte de longue rue, bordée de petites boutiques des deux côtés. Au bout de cette rue, à gauche, est une cour assez vaste, avec une fontaine, puis la cour des lions, un patio dallé de marbre, la salle de justice, etc. Au premier étage, on voit une vaste salle décorée d'une grande quantité de pendules et de portraits des souverains ; à côté de tableaux de Vernet, des lithographies

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un sou ; une autre salle contient encore des toiles d'une valeur très inégale. Le bey réside au Bardo avec quelques-uns de ses ministres ; là aussi se trouvait autrefois l'hôtel des monnaies. C'est au Bardo que fut signé, le

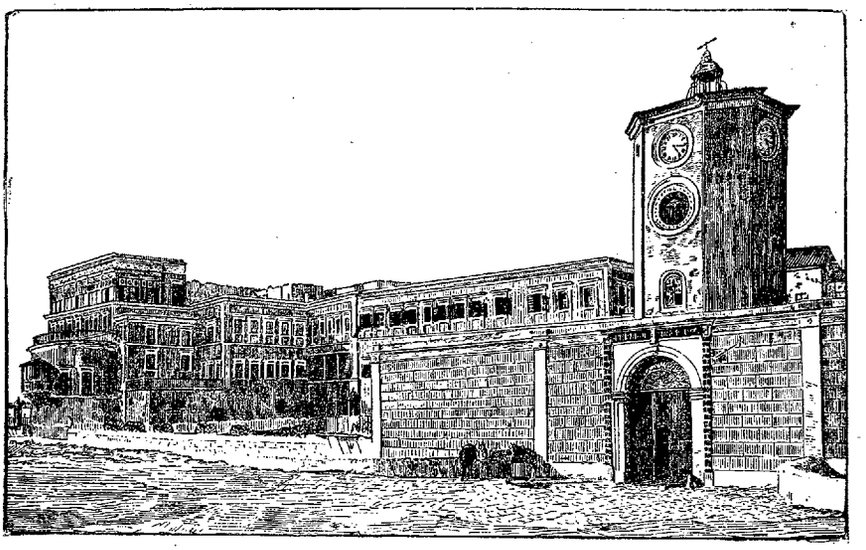

Le Bardo.

12 mai 1881, le traité qui donnait à la France le protectorat de la *Tunisie* (V. ce nom). E. CAT.

BARDON. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Meuney-sur-Loire ; 840 hab.

BARDON (V. DANDRÉ [B.]).

BARDONÈCHE. Village de la prov. de Turin (Italie sept.), 780 hab. en 1881. Là commence le tunnel dit du Mont-Cenis, à une hauteur de 1,318 m., sur la ligne de Paris à Turin. Bardonèche est la 1re station italienne quand on sort de France.

BARDONNAUT (Marcelin), écrivain français, né à Rennes en 1792, mort en 1873. Sorti l'un des premiers de l'Ecole polytechnique, il entra dans les ponts et chaussées, et publia plusieurs brochures techniques sur l'art de l'ingénieur. — On lui doit, en outre, quelques ouvrages littéraires et philosophiques, tels que : *Réflexions morales et politiques* (1848) ; *le Diamant*, recueil de nouvelles (1854) et *Suite au Diamant* (1864) ; *Entretiens familiers*, etc. (1856-1862, 2 vol.) ; *Essai sur les réformes applicables à l'éducation* (1858) ; *Scènes dramatiques et proverbes* (1868) ; *Petit dictionnaire politique et social des mots les plus usités dans la littérature religieuse, morale et politique* (1872). — Il a signé ses ouvrages, soit du pseudonyme Milenare BAURANDONT, qui est l'anagramme de son nom, ou bien encore de cette modeste mention : Un ancien conducteur des ponts et chaussées.

BARDOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache ; 1,805 hab.

BARDOT. Mulet provenant de l'accouplement du cheval et de l'ânesse, le mulet proprement dit étant issu de l'âne et de la jument. Le *bardot*, animal accidentel, ne tient aucune place dans l'économie domestique. De l'ânesse et du cheval un mulet peut naître, mais ce mulet on ne le crée pas ; il n'existe que par exception et, dans le Poitou, le berceau du mulet par excellence, le bardot ne se rencontre pas. On appelle même, dans ce pays, *bardot*, une variété d'âne plus petite, à poil café au lait et à zébrures et qui n'est l'objet d'aucun élevage particulier. L'accouplement du cheval et de l'ânesse, s'il a lieu, est toujours le résultat du hasard ; le produit qui en sort n'est l'objet d'aucun soin particulier. Le bardot n'est donc qu'une curiosité zootechnique à laquelle il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance.

BARDOU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 119 hab.

BARDOU (Jean), curé de Rilly-aux-Oies (Champagne) et littérateur, né à Torcy, près de Sedan, en 1729, mort à Rilly-aux-Oies en 1803. Le plus original de ses ouvrages a pour titre : *Histoire de Marcel ou l'observateur sans préjugés* (Lille, 1770, in-12). D'une allure vive et d'un ton joyeux, rempli d'anecdotes et de bons mots, ce livre eut trois éditions en peu d'années, mais plus de succès auprès du public qu'auprès des supérieurs ecclésiastiques de l'auteur. Pour montrer qu'il était capable d'œuvres graves et longues, Bardou publia deux autres livres : *Esprit des apologistes de la religion chrétienne* (Bouillon, 1776, 3 vol. in-12) ; *Amusements d'un philosophe solitaire* (Bouillon, 1783, 3 vol, in-8). E.-H. V.

BARDOU (aîné), acteur français, né à Montpellier en 1804, mort en 1863, fut pendant vingt ans l'un des comiques les plus aimés du théâtre du Vaudeville, où il avait débuté vers 1835. D'abord clerc dans l'étude d'avoué que possédait un de ses frères, Bardou abandonna cet emploi pour se livrer sans réserve à son goût pour le théâtre. Il commença sa carrière en province, sur le petit théâtre d'Alais, puis à Montpellier même, à Toulouse et dans diverses autres villes, jouant tout à la fois le vaudeville, le drame et l'opéra, et se brisant ainsi à toutes les difficultés de l'art du comédien. Après plusieurs années passées de cette façon, Bardou fut engagé au Vaudeville, où le public l'accueillit aussitôt avec faveur, et où bientôt il tint un emploi des plus importants. Sa haute taille, ses yeux vifs, sa physionomie mobile et expressive le servaient très bien à la scène ; sa voix sonore, son jeu naturel et expansif, sa diction nette complétaient un ensemble excellent, et il n'est pas jusqu'à un reste de son accent languedocien, dont il ne put jamais complètement se défaire, qui ne contribuât à son originalité. Sur ce théâtre où brillaient Arnal, les deux Lepeintre, Suzanne Brohan, Mme Albert, Lafont, Mlle Fargueil et tant d'autres artistes merveilleux, Bardou sut se faire une place à part et conquérir, avec les applaudissements du public, une notoriété légitime. Parmi les nombreux ouvrages à l'inter-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prétation desquels il concourut avec succès et où il créa des rôles importants, il faut citer *Rigoletti*, *les Deux Maîtresses*, *Arriver à propos*, *Madeleine*, *le Chapitre des informations*, *le Frère de Piran*, *le Cadet de Gascogne*, *le Mari de la dame de chœurs*, *Paris à Constantinople*, *la Champmeslé*, *Manche à Manche*, *les trois Etoiles*, *Un Secret*, *Passé minuit*, *les Mémoires du Diable*, etc. Après une longue carrière parcourue au Vaudeville, Bardou quitta ce théâtre et passa ses dernières années à faire en province de longues et fructueuses tournées. — Bardou avait un frère, comédien comme lui, qui tint un emploi secondaire sur divers théâtres de Paris, et qui, pour éviter toute confusion, se faisait appeler *Bardou jeune*. Mais celui-ci était loin de valoir son aîné, et il ne sortit jamais d'une demi-obscurité. A. P.

BARDOUES. Abbaye cistercienne (V. Berdoues).

BARDOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 343 hab.

BARDOUX (Agénor), homme politique et historien français, né à Clermont-Ferrand en 1830. Il étudia le droit, se fit avocat à Clermont et au bout de quelques années fut nommé bâtonnier de l'ordre. Durant l'Empire, il se consacra au barreau et se complut dans les études de littérature et d'histoire qu'il n'a jamais abandonnées. La *Revue de Droit Français et Etranger* publia de lui diverses études. Il collabora aussi à *l'Indépendant du Centre* qu'il défendit au sujet de la souscription Baudin et qu'il fit acquitter. La ville de Clermont nomma M. Bardoux conseiller municipal; après les événements de 1870 il devint maire de sa ville natale, et au 8 févr. 1871 il fut élu à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 81,265 voix. Il se fit inscrire au centre gauche et eut sa place marquée parmi les esprits libéraux qui se rallièrent dès la première heure à la République. Depuis 1871, M. Bardoux n'a pas quitté le Parlement où il a la réputation d'un trvaailleur infatigable, et il n'a jamais cessé d'être l'orateur des doctrines libérales.

Orateur distingué, ses discours sont de ceux que les assemblées les plus nombreuses écoutent avec attention. A l'Assemblée nationale il vota les préliminaires de la paix, prit la parole le 2 sept. 1871 contre l'impôt sur le papier, vota la loi municipale, la proposition Rivet, la loi des conseils généraux, parla le 19 fév. 1872 sur le projet de loi portant réorganisation du Conseil d'Etat, vota contre le pouvoir constituant et pour le retour à Paris. Au 24 mai 1873 il resta fidèle à M. Thiers, fit partie de l'opposition, s'inscrivit à la gauche républicaine en même temps qu'au centre gauche, se prononça contre les mesures coërcitives du gouvernement, vota contre le septennat, parla le 20 janv. 1874 sur la police municipale, prit une large part à la chute du ministère de Broglie (mai 1874), prononça le 5 déc. 1874 un discours sur la question de la collation des grades (enseignement supérieur), appuya la proposition de dissolution faite par Léon de Maleville (23 juil. 1874), et vota la Constitution républicaine du 25 fév. 1875. Dans le cabinet du 10 mars 1875 il devint le sous-secrétaire d'Etat de Dufaure à la justice. L'indépendance de son caractère et de ses votes lui créa dans le cabinet une situation difficile. En butte aux attaques des journaux monarchistes, il se retira le 10 nov. 1875, lorsque le gouvernement se prononça contre le scrutin de liste. Quatre jours après, le 14 nov., il était élu président du centre gauche, et il inaugurait sa présidence par un discours où, faisant l'historique du groupe, il en établissait le programme. Aux élections de 1876 il lutta dans la circonscription de Clermont contre M. Rouher. Il dit à ses électeurs : « La tâche de la République est d'organiser la démocratie dans l'ordre et la liberté. » Il fut élu au premier tour par 11,998 voix. A cette même époque il fut nommé membre du conseil général du Puy-de-Dôme dont il devint dès lors président. A la Chambre des députés, M. Bardoux défendit les lois concordataires et s'éleva le 25 nov. 1876 contre le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il se fit le défenseur de la liberté de l'enseignement par un contre-projet qu'il soutint dans la séance du 30 juin 1879. Le 17 juil. suivant il demandait la création de deux conseils supérieurs de l'instruction publique : celui de l'université et celui de l'enseignement libre. Le 14 fév. 1877, il prenait dans le ministère Dufaure le portefeuille de l'instruction publique, et il le conserva jusqu'à la chute du cabinet qui coïncida avec la démission du maréchal de Mac-Mahon, le 30 janv. 1879. Pendant son ministère il soutint devant le Parlement la discussion du budget de l'instruction publique, et prononça dans l'enceinte comme au dehors des Chambres plusieurs discours. Il faut citer ceux de la Sorbonne à la réunion des sociétés savantes et à la distribution des prix du concours général.

Après la retraite du cabinet Dufaure, M. Bardoux rentra dans les rangs du centre gauche. Le 20 mai 1881 nous le retrouvons à la tribune de la Chambre à propos de la proposition de rétablissement du scrutin de liste, dont il était l'auteur. Le 9 juin suivant, le scrutin de liste ayant échoué devant le Sénat, il proposait la dissolution immédiate. Enfin, il a été élu sénateur inamovible, le 7 déc. 1882.

M. Bardoux a réuni ses principaux discours et rapports dans un livre paru en 1882, sous ce titre : *Dix années de vie politique*. Il n'a jamais cessé de cultiver les lettres. Les études historiques l'ont particulièrement attiré, et il s'est spécialement occupé des questions qui touchaient aux mœurs et aux institutions de la vieille France. C'est dans cet ordre d'idées que rentrent ses études : *les Légistes au* XVI^e^ *siècle* (1856, in-8); *les Légistes au* XVIII^e^ *siècle* (1858, in-8); *De l'influence des légistes au moyen âge* (1859, in-8); *Des grands baillis au* XV^e^ *siècle* (1863, in-8). Ces divers fascicules ont été réunis en 1876 en un vol. in-8 sous ce titre : *les Légistes et leur influence sur la société française*. Aux titres de ces travaux l'on reconnaît les préoccupations d'esprit de leur auteur tourné à cette époque vers les questions de législation et de jurisprudence. A ces dernières années, occupées par les débats politiques et religieux, se rapportent davantage ses trois derniers ouvrages: *le Comte de Montlosier et le Gallicanisme*, *la Comtesse Pauline de Beaumont*, et *la Bourgeoisie française de 1789 à 1848*. Chacune de ces études, pour la plupart publiées par la *Revue des Deux-Mondes*, forme 1 vol. in-8. Charles de Larivière.

BARDSLEY (Samuel-Argent), médecin anglais, né à Kelvedon (Essex) le 27 avr. 1764, mort à Manchester le 29 juin 1850. Reçu docteur à Leyde, en 1786, il fut pendant de longues années médecin de l'hôpital de Manchester et se démit de ses fonctions en 1823. Il a publié plusieurs opuscules sur la rage (1805, 1807), sur la grippe, etc.

BARDSLEY (James-Lomax), médecin anglais, neveu du précédent, né à Nottingham le 7 juil. 1801, mort à Manchester en juin 1876. Reçu docteur à Edimbourg, en 1823, avec une dissertation sur la rage, il succéda à son oncle en 1823 comme médecin de l'hôpital de Manchester, et fut nommé en 1824 professeur de médecine, de matière médicale et de botanique, à l'école de médecine de cette ville. Il fut fait baronnet en 1853, et renonça en 1863 à une partie de ses fonctions. Bardsley a donné à la *Cyclopædia of pract. medicine* les articles *Diabète* et *Hydrophobie*, aux journaux de médecine des articles intéressants de clinique, enfin il a publié: *Hospital facts and observations, illustrative of the efficacy of new remedies, strychnia, brucia, acetate of morphia, veratria, iodine... with a comparative view of the treatment of chorea*, etc. (Londres, 1830, in-8). Dr L. Hn.

BARDYLIS, roi des Illyriens, lutta contre la Macédoine sous Amyntas II et Perdiccas III. Il avait commencé par être charbonnier puis chef de brigands. Il remporta de nombreux succès, mais fut vaincu et tué, à l'âge de quatre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vingt-dix ans, par Philippe de Macédoine, alors au début de son règne (359 av. J.-C.). E. P.

BARDZINSKI (Jean-Alan), théologien et littérateur polonais, né en 1637, mort en 1708. Né aux environs de Lenczyca, il fit ses études à Cracovie et y devint lecteur en théologie; il fut ensuite professeur à Varsovie, puis à Lublin et à Varsovie, où il reçut les titres de prieur et de docteur en théologie. Il était renommé pour son éloquence. Il a beaucoup écrit en polonais et s'est efforcé de lutter contre le mauvais goût et le macaronisme qui défigurent la plupart des œuvres de son temps. On lui doit des traductions de Lucain, de Sénèque, de Boèce et quelques opuscules en vers latins : *Breve compendium summæ Angelicæ*, *Ordo ac series summorum Pontificum romanorum*. Malgré les prétentions qu'il a émises dans la préface de la *Pharsale*, son style reste souvent lourd et incorrect. C'est le Brébeuf de la Pologne. L. L.

BAREA SORANUS, sénateur romain qui partagea sous Néron la gloire et la destinée de Thraseas. Tacite fait de lui le plus grand éloge, en disant que Néron, voulant anéantir la vertu, fit périr Thraseas, Pætus et Barea Soranus (*Ann.*, XVI, 21). Ce dernier fut accusé par Ostorius Sabinus qui lui reprocha son amitié pour Rubelius Plautus, son administration de la province d'Asie où il aurait par intérêt personnel entretenu des séditions; enfin on l'engloba avec sa fille Servilia, dont le mari Annius Pollion était déjà exilé, dans une accusation de magie. Du moins l'empereur lui accorda, ainsi qu'Thraseas et à Servilia, le choix de leur mort, *datur mortis arbitrium* (Tacite, *Ann.*, XVI, 33). L'accusateur reçut douze cent mille sesterces (environ 220,000 francs), et les insignes de la questure. Le riche Bithynien Cassius Asclépiodote fut frappé de l'exil et de la confiscation à cause du courage avec lequel il avait déposé en faveur de Soranus; au contraire, il avait été lâchement chargé par son ami, le stoïcien Egnatus, qui le trahit pour de l'argent.

Stoicus occidit Baream delator amicum,

dit Juvénal dans la IIIe Satire. Ce misérable fut plus tard condamné à son tour, sous Vespasien. Tacite, malgré son admiration pour Soranus, raconte cependant sans surprise que ce personnage, alors consul désigné, prit l'initiative d'une mesure, qui de nos jours, serait jugée sévèrement : il proposa au Sénat de décerner au trop célèbre affranchi Pallas quinze millions de sesterces et les ornements de la préture (Tacite, *Ann.*, XII, 53). A. W.

BARÈGE. Etoffe transparente et très légère; dans l'origine toute en laine et actuellement composée pour l'ordinaire d'une chaîne soie et d'une trame laine peignée. Ce tissu a pris naissance dans un petit village nommé Auzens, de la vallée de Barèges; son premier emploi fut de servir de coiffure et d'ornement de tête aux femmes du pays. Les tisserands de la vallée de Bagnères-de-Bigorre, qui s'emparèrent de cette industrie, imposèrent pendant quelque temps au barège le nom de *bagnos*, mais la dénomination ancienne a fini par prévaloir. La fabrication du barège exige un fil fin, retors et sec. Ces trois résultats ne peuvent être obtenus que par la filature à la main; les essais de fil à la mécanique appliqués à ce tissu n'ont jamais réussi. C'est le procédé seul de la filature qui donne au barège un aspect crêpé, car il ne reçoit pas d'apprêt, on le passe seulement au rouleau. Pendant longtemps on teignit les fils destinés à la confection du barège avant de les employer; mais l'introduction des barèges écrus pour l'impression contribua beaucoup à faire prendre un nouvel essor à l'article gaze. Le barège a été de bonne heure imité à Paris, mais en faisant la chaîne de soie et la trame en laine peignée à la mécanique. La mousseline de laine a considérablement diminué la production de ce tissu. L. KNAB.

BAREGES (La Vallée de), Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, a donné son nom au hameau qui s'est formé autour des sources thermales. Le nom de Barèges au moyen âge était donné, non seulement à la vallée du Bastan, mais à la vallée du Gave de Pau, de Gavarnie à Pierrefite. C'était une des sept vallées de l'ancienne vicomté de Lavedan, et elle avait pour chef-lieu la ville de Luz en Barèges. Au XVIIIe siècle, elle comprenait dix-huit villages et ressortissait à la sénéchaussée de Bigorre, intendance d'Auch, parlement de Pau, diocèse de Tarbes. Le 2 juin 1670, les députés de la vallée de Barèges, réunis en assemblée générale à Luz, procédèrent à la rédaction des coutumes observées de tout temps dans leur vallée. Ces coutumes, divisées en vingt-cinq articles, furent approuvées la même année par le parlement de Toulouse. Les coutumes s'occupent surtout du droit privé, règlent les successions en faveur du fils aîné, les testaments, les biens dotaux, la vente du bétail, etc. Chacune des communautés de la vallée de Barèges avait des consuls qu'elle députait à l'assemblée générale, où se discutaient les intérêts de la vallée; cette assemblée envoyait des représentants aux États de Bigorre (V. LAVEDAN, BIGORRE). Léon CADIER.

BIBL. : DAVEZAC-MACAYA, *Essais historiques sur le Bigorre*; Tarbes, 1823, 2 vol. in-8.

BARÈGES. Hameau du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz, com. de Betpouey, sur la rive gauche du Bastan, dans un ravin désolé, au pied du Courtau d'Ayré, à 1,232m d'alt. C'est un hameau composé d'une centaine de maisons formant une seule rue et qui n'est habité que dans la saison d'été. Les hivers sont très rigoureux à Barèges; les maisons sont quelquefois ensevelies sous la neige; et les quelques personnes qui y demeurent pour garder les maisons restent souvent emprisonnées pendant plusieurs semaines. Ce n'est qu'au mois d'avril que les habitants reviennent et au mois de juin que commence la saison des eaux qui se termine à la fin de septembre.

HISTOIRE. — Les eaux de Barèges étaient connues au moyen âge, mais pendant longtemps les habitants du pays en usèrent seuls, au lieu appelé *Vieux-Barèges* dans la vallée du Bastan, un peu au-dessous de la ville actuelle; on y voit encore de sombres piscines qui datent d'une époque assez reculée. En 1550 une piscine couverte fut construite, et quelques années plus tard on bâtit une chapelle et une maison commune. Les eaux de Barèges furent fréquentées par les étrangers dès le XVIIe siècle. Pierre de Marca, l'historien du Béarn, les cite dans son ouvrage paru en 1640, mais elles durent leur célébrité aux travaux de La Guthère qui, en 1659, publia un livre : *Du bon effet des eaux de Barèges*. Parmi les personnages célèbres qui visitèrent Barèges à cette époque, il faut citer le marquis de Louvois, qui y vint en 1667; Mme de Maintenon qui y mena le duc du Maine, sur le conseil de Tournefort et de son médecin Fagon. En 1745, on construisit la route qui conduit de Tarbes à Barèges par Pierrefite et Luz. En 1760 fut fondé l'hôpital militaire destiné d'abord aux blessés de la guerre de Sept ans. La piscine militaire et la piscine des pauvres furent également construites avant la Révolution. Barèges a été souvent victime des avalanches de la montagne de Labas-Blanc, située en face de la ville, de l'autre côté du Bastan. Depuis quelques années, on a pris des mesures pour protéger les maisons pendant l'hiver. Les ingénieurs ont construit, pour ralentir le mouvement des neiges, des banquettes de 2 à 4 m. de largeur sur les parois des principaux ravins et en particulier sur celles du Midaou, qui versait ses avalanches d'une hauteur de 1,200 m. et sous un angle de 35 degrés. En même temps, on a reboisé tous les versants dénudés qui menacent Barèges et en particulier le ravin de Rioulet, où l'administration des forêts a dépensé déjà plusieurs centaines de mille francs. Grâce à ces mesures, on a déjà réussi à protéger Barèges contre les avalanches et à diminuer les dégâts qui se renouvelaient chaque année.

STATION THERMALE. — Dès le XVIIIe siècle, plusieurs sources avaient été captées et l'on avait fondé les bains de l'Entrée, du Fond, de Polard. Huit des sources sont utilisées dans l'*Etablissement* des bains, reconstruit en entier de 1861 à 1864. L'établissement de la *source de Balzun*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un peu plus bas, possède une eau sulfurée sodique très gazeuse. La source thermale du Vieux-Barèges n'est plus utilisée. *L'hôpital militaire*, situé en face de l'établissement thermal, avec lequel il communique par deux tunnels, peut recevoir 70 officiers et 300 soldats. L'hospice Sainte-Eugénie, sur le flanc de la montagne d'Ayré, reçoit des ecclésiastiques et des religieuses pendant la saison thermale et des indigents avant le 15 juin et après le 1er sept. Malgré la tristesse et l'aridité de la vallée du Bastan, Barèges possède d'agréables promenades; les massifs du Pic du Midi de Bigorre, de Néouvielle, de Camphiels et du pic Long offrent aux touristes une série de superbes excursions. Léon CADIER.

EAUX MINÉRALES. — On connaît à Barèges, une douzaine de sources renfermant 2 à 3 et même 4 °/₀ de sulfure de sodium et des matières organiques en plus grande proportion (V. BARÉGINE). Leur température varie de 27° à 44°. L'établissement thermal de Barèges est pourvu de tous les moyens balnéaires nécessaires au traitement des maladies auxquelles conviennent les eaux ; mais la quantité de celles-ci est insuffisante. — Les eaux de Barèges se prennent en boisson, bains et douches. Prises à l'intérieur, à dose un peu élevée, elles produisent une stimulation assez vive, l'accélération du pouls, des sueurs, de l'insomnie, de la fièvre, etc. ; elles excitent l'appétit, facilitent les digestions et augmentent la souplesse des membres. A petite dose, elles sont sédatives et hyposthénisantes. Les bains produisent des effets analogues. — L'efficacité des eaux de Barèges est incontestable dans l'ostéite et l'arthrite scrofuleuses, dans la carie et la nécrose des os, dans les tumeurs blanches et les hydarthroses, en un mot dans toutes les manifestations d'un lymphatisme exagéré ou de la scrofule, dans le lupus et le tabes dorsal, enfin dans les désordres du mouvement consécutifs aux traumatismes, aux fractures, aux blessures de guerre, etc. Les plaies atoniques sont heureusement modifiées par ces eaux et arrivent même à cicatrisation; dans ce cas, ainsi que dans celui de gonflements scrofuleux, les douches font la base du traitement thermal. Les bains et les douches réussissent parfois à guérir les paralysies de l'enfance ; ils sont utiles dans les manifestations rhumatismales des sujets non névropathiques, dans les intoxications hydrargyriques, etc. — Les eaux de Barèges en boisson, en gargarismes, en douches sur la région cervicale, en bains généraux donnent des résultats très favorables dans les catarrhes des muqueuses, surtout dans ceux des muqueuses digestive et aérienne, dans certaines amygdalites, dyspepsies, pharyngites granuleuses, etc., dans les bronchites de cause dartreuse; elles seraient nuisibles dans la phtisie pulmonaire, à cause de leur action excitante qui peut provoquer des hémoptysies. Il ne faut pas les employer chez les sujets pléthoriques et chez ceux qui sont disposés aux congestions et aux hémorragies ou qui sont affectés de maladies du cœur ou des gros vaisseaux. — Ajoutons que l'Etat jouit de la prérogative d'envoyer gratuitement, à certaines heures, aux bains et aux douches les soldats admis à l'hopital militaire de Barèges. Dr L. HN.

BIBL. : MOULANUS, *les Vertus des eaux minérales de Bagnères et de Barèges*, 1685, in-12. — Théoph. BORDEU, *Lettres sur les eaux minérales du Béarn*, 1746, in-12. — *De l'usage des eaux de Barèges*, 1757, in-12. — DE SECONDAT, *Observations de physique et d'histoire naturelle sur les eaux minérales de Dax, de Bagnères et de Barèges*, 1750, in-8. — ARMIEUX (Dr), *Topographie médicale de Barèges;* Paris, 1880, in-8. — LEQUEUTRE, *Guide de Barèges, Saint-Sauveur et Gavarnie ;* Pau, 1878, in-8. — PAUL JOANNE, *les Pyrénées ;* Paris, 1886, in-12.

BARÉGINE. La *barégine* est une substance organique, azotée, qu'on rencontre dans quelques eaux minérales des Pyrénées, notamment celles de Barèges ; elle s'y rencontre à l'état de dissolution ou sous forme de dépôt. Elle se rapproche beaucoup ou peut-être se confond avec une autre substance amorphe, gélatineuse, onctueuse au toucher, translucide ou opaque, à laquelle on a donné le nom de *glairine*. — Lorsque l'eau sulfureuse est riche en matières organiques, elle prend une teinte jaune à l'évaporation et laisse un résidu brun-jaunâtre qui répond à la calcination des vapeurs ammoniacales, et une odeur de corne brûlée, caractères qui sont dus à la barégine. Une fois sous forme de dépôt, elle est peu soluble dans l'eau et dans les alcalis étendus, insoluble dans les acides ; ses solutés précipitent les sels d'argent et de plomb. Convenablement desséchée, elle se présente sous forme d'une masse cornée. — Sa composition chimique a été examinée par plusieurs chimistes : Vauquelin, Anglada, Bonjean, Bouis ; elle s'éloigne sensiblement, ainsi que la glairine, des matières gélatineuses ou albuminoïdes ; en outre, Bouis y a toujours rencontré, en quantités variables, de la silice, dont la proportion s'est élevée parfois jusqu'à 80 °/₀. Ed. B.

BAREILLE (l'abbé Jean-François), écrivain ecclésiastique, né à Valentine (Haute-Garonne) en 1843. Il a été pendant longtemps directeur de l'école de Sorèze fondée par Lacordaire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de saint Thomas d'Aquin* (1846, in-8, 4e édit. 1862) ; traduction des *œuvres complètes de Louis de Grenade* (1861-1866, 21 vol. in-8) ; traduction des *œuvres complètes de saint Jean Chrysostome* (1864-1873, 26 vol. in-4). En 1868, l'Académie française lui a décerné le prix Montyon pour la traduction des homélies contenues dans le t. III.

BAREILLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères ; 400 hab.

BAREILY ou **BAREILLY.** Ville de l'Inde Anglaise, ch.-l. du district de Rohilkand, dans les provinces N.-O., est située par 167 m. d'alt. sur la Ramganga, affluent de gauche du Gange, à 1,240 kil. N.-O. de Calcutta. Longtemps station militaire, Bareilly fut la dernière forteresse des Mughals sur la frontière N.-E. En 1657, le rajah Makrand-Raï fonda la nouvelle ville. Au XVIIIe siècle, les Anglais s'emparèrent du Rohilkand pour le compte de l'Aoudh ; en 1801, ils l'occupèrent définitivement. Bareilly a peu de prétentions architecturales ; ses principaux monuments sont modernes. Le commerce, peu développé, consiste en coton, sucres et céréales. L'industrie principale est l'ébénisterie. — 102,982 hab. en 1871, dont 59,036 Hindous, 43,463 mahométans et 483 chrétiens. 113,417 hab. en 1881. Camille KŒCHLIN.

BARELLAS (Estevan), écrivain espagnol, né en Catalogne, appartenait à l'ordre des frères-prêcheurs. Il publia : *Centuria ó historia de los famosos hechos del gran conde de Barcelona D. Bernardo Barcino y de D. Zinofre su hijo y otros cavalleros de la provincia de Cathaluña* (Barcelone, 1600, in-fol.). C'est une histoire fabuleuse; Barellas pour donner le change à sa fiction, dit l'avoir trouvée dans un écrit d'un rabbin, vivant au temps de la conquête arabe, né de parents chrétiens et nommé Capdevilla. E. CAT.

BARÊME (V. BARRÊME).

BAREN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 54 hab.

BARENDSZ (Guillaume), marin hollandais, né dans l'île Terschelling vers 1560, mort en 1598. Il fut chargé, en 1594, de conduire une flottille dans les régions encore inexplorées du N.-E. Il visita le premier la Nouvelle-Zemble et en reconnut successivement la côte occidentale sur une longueur de 6 degrés, et la côte N., jusqu'au cap Nassau. Une nouvelle expédition, entreprise en 1595 n'ayant pas abouti, Barendsz tenta une troisième fois la fortune en 1596. Il découvrit le Spitzberg, puis retourna à la Nouvelle-Zemble, et il achevait d'en relever la côte N., lorsque son navire fut inopinément pris dans les glaces. L'équipage dut hiverner sur cette terre de désolation et y souffrit des privations inouïes pendant plus de dix mois. Quand la température fut enfin redevenue plus clémente, le navire de Barendsz n'était plus capable de tenir la mer, et ses marins s'embarquèrent sur leurs chaloupes ; ils eurent le bonheur d'être recueillis par un navire hollandais, et revirent leur patrie après

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dix-sept mois d'absence; leur chef mourut au cours du voyage. En somme, on doit à Barendsz la découverte des deux plus grandes îles des mers boréales. E. HUBERT.

BIBL. : VAN DER AA, *Biogr. woord.* — VAN METEREN, *Nederl. Hist.*, VI. — BENNET, *Nederl. zeereizen.*

BARENNES (Raymond), homme politique et jurisconsulte français du temps de la Révolution, mort en 1800. D'abord avocat à Bordeaux, sa ville natale, il fut nommé, en 1790, procureur syndic de la Gironde, puis député à l'Assemblée législative. En l'an VI, il reparut au conseil des Cinq-Cents et s'y occupa surtout des questions de jurisprudence et de législation. Après le 18 Brumaire, il fit partie du conseil des prises. G. L.

BÄRENSPRUNG (Friedrich-Wilhelm-Felix von), célèbre clinicien et dermatologiste allemand, né à Berlin, le 30 mars 1822, mort près de Kiel, le 26 août 1864, fit ses études à Berlin et à Halle, et subit l'examen d'état en 1844-45, puis entra à la clinique de Krukenberg comme premier assistant et conserva ces fonctions jusqu'en 1850, après quoi il se fixa à Halle et y fonda une clinique particulière. Depuis 1848, il était *privat-docent*, et il continua à enseigner dans sa nouvelle résidence. Malheureusement il se laissa aller à des polémiques violentes avec ses collègues et finit par perdre la raison. Il est certain que Bärensprung n'a pas toujours été estimé à sa juste valeur et qu'il n'a pas eu de chance. Comme dermatologiste, il se vit supplanté par Hebra, quoique les vues de celui-ci fussent moins larges que les siennes; comme clinicien, il éprouva un mécompte semblable : au moment où il faisait des efforts pour introduire la thermométrie dans la clinique, Traube fit paraître un ouvrage sur le même sujet et captiva toute l'attention du monde savant. Bärensprung avait commencé la publication d'un ouvrage sur les maladies de la peau (Erlangen, 1859, t. I.,), lorsque parut celui de Hebra. Il se contenta alors de publier des mémoires sur le même sujet et sur la syphilis dans les *Charite-Annalen*, qui en renfermaient déjà de lui ; les plus intéressants concernent l'herpès, le prurigo, etc.; c'est lui qui a reconnu l'affection ganglionnaire spéciale qui détermine l'*herpès zoster;* ce fut l'un des premiers travaux sur les dermatoses d'origine nerveuse. Parmi ses autres travaux, citons : *Beiträge zur Anatomie and Pathologie der menschlichen Haut* (Leipzig, 1848, in-8). *Untersuch. über die Temperaturverhältwisse des Fœtus und des erwachsenen Menschen* (Müller's Archiv, 1851-1852); *Uber die Folge und den Verlauf epidemischer Krankheiten* (Halle, 1853, in-8); *Ueber hereditäre Syphilis* (Berlin, 1864, in-8). Dr L. HN.

BARENTIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly, sur l'Austreberte; 4,275 hab. Station du chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris au Havre. Filatures de coton, calicots, papeteries. Foires importantes le 12 mars et le 6 oct. On y a fait des découvertes archéologiques de l'époque romaine, et mis à jour deux cimetières mérovingiens. Au moyen âge, cette localité appartint à l'abbaye de Fécamp, et fit ensuite partie de la baronnie de Saint-Gervais, dépendance de ce monastère. Chapelle Saint-Hélier (XVIe siècle). L'église construite en 1854-55, dans le style roman, est dédiée à saint Martin. Le chemin de fer passe sur un grand viaduc de 500 m. de longueur, mais celui que l'on voit aujourd'hui en a remplacé un autre, bâti dans les plus déplorables conditions et qui s'écroula le 10 janv. 1846. Il se compose de 27 arches de 15 m. d'ouverture, élevées de 34 m. au-dessus de la rivière. H. STEIN.

BARENTIN (Charles-Louis-François de PAULE de), né le 1er juil. 1736, mort à Paris le 30 mai 1819. Conseiller (1757), puis avocat général au parlement de Paris (1765), il remplaça en 1775 Malesherbes dans la présidence de la cour des Aides, et fut nommé, en 1788, garde des sceaux en remplacement de Lamoignon. En cette qualité, il ouvrit la seconde assemblée des Notables. Lorsque la convocation des Etats-Généraux eut été décidée, il eut avec Necker de fréquents démêlés au sujet de la question du doublement du tiers. Le discours qu'il prononça le 5 mai 1789 est insignifiant et ne doit être mentionné que pour mémoire. Dénoncé par Mirabeau, il donna sa démission de garde des sceaux, mais le comité des recherches l'accusa d'avoir voulu, en rassemblant des troupes autour de Paris, porter atteinte à l'inviolabilité des représentants de la nation, et Garran de Coulon le traduisit devant le Châtelet, qui l'acquitta (1er mars 1790). Il n'avait pu être jugé que par contumace, car, dès la fin de 1789, il avait émigré et s'était fixé en Angleterre. Il rentra à Paris en 1814 avec Louis XVIII, qui le nomma chancelier honoraire et donna les sceaux à son gendre, M. Dambray. Il a écrit une *Réfutation des erreurs et des faits inexacts ou faux répandus dans un ouvrage publié par M. de Necker en 1796, intitulé « De la Révolution française »*. M. Maurice Champion a publié cette sorte de plaidoyer sous le titre : *Mémoire autographe de M. de Barentin, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils de Louis XVI* (Paris, 1844, in-8). P.

BARENTIN (Charles-Paul-Nicolas, vicomte de MONTCHAL), né à Paris en 1737, mort au château de Noyen le 4 mars 1824. Il prit part à la guerre de Sept ans et fut, au retour, nommé officier de la Garde écossaise. Il émigra en 1790, fit partie de l'armée de Condé, et devint dans la suite capitaine de la garde de Louis XVIII, à Mittau. Revenu à Paris après la chute de l'Empire, il prit du service dans les gardes du corps, malgré son âge avancé, mais dès 1816 il dut demander sa mise à la retraite. Il s'occupa de travaux littéraires, traduisit le *Voyage aux Etats-Unis*, de Smith (Paris, 1791, 2 vol. in-8), et publia une *Géographie ancienne et historique* (Paris, 1807, 2 vol. in-8). P.

BARENTON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Mortain; 2,416 hab. Commerce de bestiaux et de toile (V. MANCHE, département).

BARENTON-BUGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 644 hab.

BARENTON-CEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 149 hab.

BARENTON-SUR-SERRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 200 hab.

BARENTSZ, BARENT ou BARENTSEN (Dirk), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1534, mort à Amsterdam en 1592, fut élève de son père *Dooven Barentsz.* A l'âge de vingt et un ans, il se rendit en Italie où, pendant sept années, il fut l'élève du Titien; après quoi il revint dans son pays et y acquit une grande réputation. Carel van Mander vante ses compositions bibliques; mais, malgré son éducation italienne, il avait conservé quelque chose de la manière hollandaise. Le Ryksmuseum d'Amsterdam possède de lui deux tableaux d'arquebusiers, l'un daté 1562, l'autre de 1565, qui contiennent de nombreux portraits traités dans le style d'Antonio Moro. — J. Sadeler, J. de Gheyn et Nicolas Visscher ont gravé d'après lui des figures allégoriques et des épisodes empruntés à la Bible ou à l'Evangile. E. MICHEL.

BIBL. : CARL VON MANDER, *Livre des peintres*, édit. Hymans.

BARENTZ, voyageur (V. BARENDSZ).

BARÈRE (Bertrand), homme politique français, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale, né à Tarbes le 10 sept. 1755, mort dans la même ville le 13 janv. 1841. Son père, homme de loi, député des communes aux Etats de Bigorre, possédait à Vieuzac un petit fief avec des droits féodaux, auxquels Barère renoncera, avant le 4 août; mais il s'amusera pendant longtemps à se faire appeler *Barère de Vieuzac*. Dès 1770, il commença son droit à Toulouse, où il fit ses débuts d'avocat et de littérateur. Ses succès au barreau furent éclatants, et la prose facile et brillante de quelques essais le fit admettre, en 1788, à l'Académie des Jeux floraux de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Toulouse. A la veille de la Révolution, à la fin de 1788 et au commencement de 1789, il séjourne à Paris pour un procès de famille. Il y forme des relations dans le monde philosophique et politique. De retour à Tarbes, en mars 1789, il est nommé successivement électeur, commissaire-rédacteur du cahier des doléances, et premier député des Etats du Bigorre aux Etats-Généraux. A la Constituante, il ne joua qu'un rôle secondaire et fut négligé par les Barnave et les Mirabeau. Il votait, d'ordinaire, avec les constitutionnels. Mais il était moins connu comme orateur que comme journaliste, comme auteur d'une feuille quotidienne, *le Point du Jour* (19 juin 1789 — 21 oct. 1791), qui ne doit sa grande réputation qu'à une flatterie du peintre David : dans le tableau du serment du *Jeu de Paume*, à gauche du spectateur, un peu à l'écart du groupe des conjurés, un jeune homme écrit sur ses genoux ce qu'il entend, comme pour la postérité, et ce jeune homme est Barère. Rien de plus sec, néanmoins, rien de plus insuffisant que ses comptes rendus des séances. Ils ne sont pas inexacts, mais incomplets, et les qualités dont on loue davantage le *Point du Jour*, sur la foi de la tradition, sont celles qui manquent le plus à ce journal. Comme député, Barère sut se faire écouter dans le débat sur la liberté de la presse, et, à la fin de session de la Constituante, il défendit avec esprit ce thème que la rééligibilité indéfinie provoque la tyrannie. Monarchiste, il inclina vers la République après l'affaire de Varennes, et ses derniers votes dans cette assemblée se confondirent avec ceux de Pétion, de Buzot et de Robespierre. D'oct. 1791 à sept. 1792, il siégea au tribunal de cassation où l'avaient envoyé ses compatriotes, reconnaissants de ce que, lors de la nouvelle division administrative de la France, il avait obtenu qu'on laissât intacte l'ancienne province de Bigorre sous le nom de dép. des Hautes-Pyrénées. Elu à la Convention nationale par les mêmes électeurs, Barère vota d'abord et parla dans le sens des Girondins, tout en restant le familier de la maison d'Orléans, l'ami de Mme de Genlis, et même le tuteur de Paméla. Le 5 nov. 1792, lors de l'attaque de Louvet contre Robespierre, il proposa un ordre du jour injurieux pour Robespierre, où il se moquait de ce petit entrepreneur de révolutions : « Ne faisons pas, disait-il, des piédestaux à des pygmées, le peuple seul est grand. » Il fit ensuite le miracle de calmer la rancune inexorable de Robespierre à force de services. C'est lui qui, ami des Girondins (V. les *Souvenirs* de miss William), demanda que les Girondins dénoncés se suspendissent volontairement de leurs fonctions, et rendit possible le décret d'accusation que le peuple imposa ensuite. Le 5 sept. 1793, dans son rapport sur l'organisation de l'armée révolutionnaire, il parla comme un terroriste forcené, et après avoir admiré le mot de la commune : *Plaçons la terreur à l'ordre du jour*, il s'écria : « Les royalistes veulent du sang : eh bien ! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. » Surtout, il se fit le flatteur ingénieux de la vanité littéraire de Robespierre : toutes les minutes des arrêtés du comité de Salut public relatifs à l'impression et à la diffusion des discours du dictateur sont de l'écriture et de l'initiative de Barère, qui sut caresser le maître au point sensible. Aussi, Robespierre défendit-il lui-même cet ex-modéré contre les attaques de quelques montagnards défiants, comme Dufourny et Saintex. Il fit partie du comité de défense générale (4 janv.-5 avr. 1793); il en fut un des membres actifs et le présida à plusieurs reprises. Nommé au premier comité de Salut public (7 avr. — 17 juil. 1793), il y siégea dans la deuxième section, *affaires étrangères*, avec Danton et Hérault de Séchelles. Mais c'est surtout au second comité de Salut public qu'il acquit sa célébrité comme rapporteur inépuisable de toutes les mesures les plus propres à consolider la dictature des montagnards. Macaulay le montre grisé de sang, heureux de faire souffrir. C'est là une fantaisie éloquente. Barère n'avait pas un tempérament de terroriste. Il tua par égoïsme, non par goût du meurtre. Et cet égoïsme, aimable dans un salon, devint féroce pendant la Terreur. Quand il ne risquait rien, il aimait à se montrer bon prince ; il rendit même, dit-il et dit-on, quelques services, sauva quelques têtes obscures. Il ne haïssait pas plus qu'il n'aimait, et il n'y a dans ses discours aucune trace d'un sentiment violent ou profond qui lui soit personnel. Il tenait même à passer pour sensible : « M. Barère, dit miss William dans ses *Souvenirs*, vint me faire visite le lendemain de l'insurrection armée du 31 mai. Je le vis se jeter sur une chaise et pleurer amèrement sur le sort de la patrie. Il faisait des vœux pour retourner à sa demeure solitaire, au pied des Pyrénées ; il parlait avec enthousiasme de la grandeur de la nature... »

Girondin par ses antécédents, il demanda le jugement à mort des Girondins. Les succès oratoires de Vergniaud avaient irrité, humilié son amour-propre, dit miss William, et Bailleul confirme ce dire : « Ce qui est certain, lit-on dans l'*Almanach des bizarreries humaines*, c'est qu'il avait fait un discours en faveur de l'appel au peuple et qu'après avoir entendu plusieurs orateurs, notamment Vergniaud, sur cette question, craignant de ne plus faire sensation après cet homme célèbre, il avait adopté l'avis opposé, afin d'être distingué. » Ne voulait-il pas aussi réparer sa popularité compromise par les papiers de l'armoire de fer? Un trait va le peindre au vif : en tête du rapport qu'il fit à la Constituante sur les forêts nationales, le 6 août 1790, il mit comme épigraphe le vers de Virgile :

Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ.

S'il y a une tendance un peu fixe dans cette humeur mobile, c'est la préoccupation pédante de faire en toutes choses œuvre de bel esprit: constituant, juge au tribunal de cassation, rapporteur du comité de Salut public, publiciste aux ordres de Napoléon, il resta académicien de Toulouse. Comment se fait-il que les contemporains l'aient applaudi ? que le comité l'ait choisi pour son rapporteur ordinaire? que la France, les armées, l'Europe aient écouté sa voix ? C'est d'abord qu'on ne voyait pas comme nous l'incohérence coupable de toute sa vie ; et puis il avait marché dans le sens des passions du temps ; il n'avait trahi que des minorités vaincues ; il avait courtisé les triomphes de l'opinion; il était probe, il était pauvre ; il était laborieux et assidu. La masse du public le croyait, sinon grave, du moins enthousiaste pour la Révolution. Bel homme, il avait tous les dons physiques de l'orateur : voix sonore, taille élégante, geste juste. Sa figure brillante d'assurance, ses traits élégants, presque féminins, ses cheveux retombant en boucles, toute son attitude jeune et souple, faisait plaisir à voir et, aux jours sombres, contrastait avec les mines terribles de Robespierre et de Billaud. Et puis ce malhonnête homme avait du talent. Du talent sans idées? — Il y a des idées dans ses discours, dans ses innombrables rapports, dans ses *Carmagnoles*. Mais ces idées ne lui appartenaient pas en propre. « Avait-il un sujet à traiter, dit Vilate, il s'approchait de Robespierre, Hérault, Saint-Just, etc., escamotait à chacun ses idées, paraissait ensuite à la tribune ; tous étaient surpris de voir ressortir leurs pensées comme dans un miroir fidèle. » Voilà ce qu'on lui reprochait avant qu'il devînt l'ordinaire rapporteur du comité de Salut public. Alors ce vice littéraire, ce goût du plagiat devint une qualité de premier ordre. Il excella dans une sorte d'éclectisme, prenant à chacun ce qu'il avait de plus plausible et disposant ces idées disparates dans un ordre sage et clair. Prieur (de la Côte-d'Or) disait à ce sujet à M. Carnot : « Lorsqu'après de longues heures de débats animés, qui nous tenaient souvent une partie de la nuit, nos esprits fatigués ne pouvaient plus qu'avec peine se rappeler les circuits que la discussion avait parcourus, et perdaient de vue le point principal, Barère prenait la parole. A la suite d'un résumé rapide et harmonieux, il posait nettement la question et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous n'avions plus qu'un mot à dire pour la résoudre. » Il ne refusait jamais, nous dit-il, de se charger d'un rapport (*Mémoires de Barère*, I, 83; II, 138); même s'il voyait triompher l'opinion qu'il avait combattue, il l'adoptait, et en démontrait avec assurance l'absolue vérité. M. Carnot dit avec une indulgence naïve : « La tâche que s'était donnée Barère était brillante, mais pénible; tandis que d'autres membres du comité, qui avaient su se créer une spécialité, trouvaient dans la conscience du bien qu'ils accomplissaient le dédommagement du mal qu'ils ne pouvaient empêcher, Barère, condamné à se mêler de tout, devait encore tout présenter au public sous des couleurs favorables. » Mais ces conditions, peu honorables pour l'homme, donnent à l'orateur une abondance d'idées, une omniscience, une variété de style où nous retrouvons l'image condensée des fortes discussions qui devaient se produire dans le comité entre des hommes comme Carnot et Saint-Just. C'est leur pensée et leur éloquence que nous admirons dans Barère. — Comment faisait-il ses rapports militaires, si appréciés alors des hommes compétents? « Carnot me traçait ses besoins de législation en quelques lignes, et j'écrivais sur-le-champ mes rapports pour aller développer à la tribune les motifs de ces lois » (*Ibid.*, II, 107). S'agissait-il de préparer pour la Convention un de ces récits de victoire, que la malignité appela depuis des Carmagnoles? « Carnot, dit Barère, me remettait chaque soir un portefeuille de lettres des généraux; et tantôt j'en extrayais de quoi faire un rapport d'ensemble sur l'état des armées et sur la conduite de la guerre, tantôt je faisais un rapport particulier quand il s'agissait de la reprise d'une de nos places fortes ou d'une victoire particulière sur quelques points essentiels. » — Il avait l'art, sans s'écarter de la vérité, de fondre les documents mal écrits ou incohérents qu'on lui remettait en un récit lumineux et dramatique, et de tirer des faits une leçon de philosophie révolutionnaire adaptée aux goûts et aux espérances des tribunes jacobines et qui allait surexciter le courage du soldat dans son bivouac. « C'est la première fois, dit-il avec orgueil, soit en France, soit en Europe, soit chez les peuples anciens et les nations modernes, que la tribune nationale, consacrée aux discussions législatives et aux affaires politiques, a exercé une grande influence militaire, en s'élevant à un nouveau genre d'éloquence. C'est la première fois que les représentants d'une nation ont parlé au nom de la liberté et de l'égalité à d'innombrables bataillons, célébré les exploits et les grands faits d'armes des forces nationales et décerné des récompenses aux armées victorieuses de tant de rois. »

Les effets de cette éloquence étaient prodigieux, et Barère n'a rien exagéré quand il écrit dans ses Mémoires : « Les applaudissements qui se faisaient entendre aussitôt que j'entrais dans la première salle, avant celle de la Convention, et qui me précédèrent à la tribune pendant toute l'année 1794, excitèrent contre moi la haine de Jacobins, la bile de Robespierre et l'envie de Saint-Just, à un tel point que je fus dénoncé trois fois aux Jacobins... Je crus devoir faire dire aux tribunes par un huissier de s'abstenir dorénavant de ces signes d'approbation, et j'allai parler au rédacteur du *Moniteur*, M. Trouvé, afin qu'à l'avenir il ne mît plus dans cette feuille quasi-officielle que les applaudisssments m'avaient accompagné à la tribune, formule qui pouvait me devenir très funeste. Vers le même temps, on raconta, dans des nouvelles des armées et dans des lettres de généraux, que tel rapport ou tel bulletin de la Convention avait été publié la veille de telle bataille, et que cette lecture avait doublé les forces de l'armée. Le commandant des armées des Alpes écrivait, par exemple, qu'au milieu même des frimas de 1794, nos soldats s'élançaient contre les Piémontais en criant : *Barère à la tribune!* Bonaparte lui-même avait gardé un grand souvenir de ces Carmagnoles, et, dans ses premières proclamations, il y a plus d'un trait imité de l'orateur dont les rapports étonnaient les ennemis de la France. Ce retentissement prodigieux des victoires donnait, grâce à Barère, du prestige à la Révolution : « Les triomphes constants des quatorze armées de la République, dit-il avec bonheur, étaient comme un nuage de gloire élevé sur nos frontières pour empêcher l'Europe coalisée de voir nos divisions intestines. » Ce souple talent savait exprimer tout, même le grand.

On sait que les Carmagnoles irritaient Robespierre, soit qu'il en jalousât le succès, soit que l'annonce presque quotidienne des victoires de la République lui parût menaçante pour son règne. Saint-Just et lui essayèrent d'ôter à Barère ses fonctions de rapporteur militaire. « Ils forcèrent, dit-il lui-même, l'impotent Couthon à se rendre au comité de Salut public à onze heures du matin, avant que j'y arrivasse. Couthon demanda à Carnot la correspondance des généraux arrivée pendant la nuit, et alla s'établir à sa place ordinaire dans le bas de la salle, attendant que l'assemblée fût assez nombreuse pour qu'il pût, lui aussi, annoncer des victoires. Vers une heure, Couthon donna des nouvelles des armées ». (*Mémoires de Barère*, II, 151). En effet, dans la séance du 7 prairial an II, Couthon donna des nouvelles des opérations militaires dans le Nord et sur la Moselle, et il fit sentir naïvement pourquoi il ôtait la parole à Barère : « Les victoires de nos soldats, dit-il en résumé, ont été accordées par la même Providence, qui vient de préserver Robespierre du poignard de Cécile Renault. » Barère reprit ses fonctions le lendemain. Mais Saint-Just le voyait avec regret donner tant de place au militarisme dans la Révolution. Le soir où on apprit la prise d'Anvers, il lui dit au comité : « Ne fais donc pas tant mousser les victoires. — Pourquoi? — N'as-tu jamais craint les armées? » (*Mémoires de Barère*, IV, 410.) Barère ne tint pas compte de cette observation et il se fait gloire, dans ses mémoires, d'avoir bravé Saint-Just en commençant ainsi son rapport à la Convention : « Citoyens, si le comité de Salut public vient annoncer tous les jours avec un enthousiasme patriotique le succès des armées françaises, c'est qu'il en partage sincèrement la gloire. Malheur à l'époque où les succès des armées seront entendus froidement dans cette enceinte! » C'est ainsi qu'il eut, ce jour-là, le courage de son opinion. Mais, ce qu'il oublie de dire, c'est que ces paroles furent prononcées par lui le 8 thermidor, après le rapport du décret qui ordonnait l'impression du discours de Robespierre. Oui, Barère osa contredire Saint-Just, mais quand l'échec de Robespierre le rendait moins redoutable. Dans la séance même du 9 thermidor, il était très perplexe, et la légende le représente debout près de la tribune avec deux discours en poche, l'un pour, l'autre contre. Il est plus probable, comme le dit plus tard Legendre, qu'il fit des changements à son manuscrit à mesure que l'issue de la journée se dessinait plus clairement. Barras a, dans ses Mémoires, tracé le tableau comique de ces hésitations. Tout à coup éclata ce cri, parti de tous les bancs : *Barère à la tribune!* c.-à-d. : *peut-on se prononcer sans danger contre Robespierre?* Barère parla et, sans désigner la personne du dictateur, il l'atteignit dans son appui le plus solide, en faisant supprimer le commandement général de la garde nationale. C'était lui ôter Henriot et désarmer ses projets de résistance, s'il en avait. Le 9 au soir, pendant que Robespierre triomphait à l'Hôtel de Ville, ses hésitations le reprirent. « Dans l'incertitude qui agitait si violemment l'Assemblée, dit encore Barras, on voyait l'un des membres les plus fameux du comité de Salut public, ne sachant pas encore qui serait le vainqueur, monter à la tribune avec un discours qu'il avait préparé contre le vaincu. Mais la question devenant fort indécise et paraissant même tourner dans un sens tout contraire à ce qu'il avait supposé, l'orateur descendit de la tribune, et saisissant une plume dans l'écritoire de l'Assemblée, il rayait avec rapidité ce que l'issue du combat paraissait lui commander, puis, la chance retournant encore, il recommençait à rétablir ce qu'il venait d'effacer, et pendant le temps que dura le débat, on le vit successivement faire plusieurs fois la même opération. Ai-je besoin de nommer Barère? Tout le monde

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le sait. » Il n'en fit pas moins le rapport sur la mise hors la loi de Robespierre. Les thermidoriens ne furent pas reconnaissants à Barère de son intervention décisive; on sait comment il fut décrété en germinal an III avec Collot et Billaud. Sa défense fut moins fière que celle de ses deux collègues; mais il y mit de l'habileté, une force de logique. Pourquoi le poursuivait-on, lui, quand tant d'autres terroristes restaient impunis? et il retraçait son girondinisme passé et son rôle au 9 thermidor; on ne voulut rien entendre. L'*Anacréon de la Guillotine*, comme on l'appelait, fut condamné à la déportation qu'il sut éviter d'ailleur pour prolonger dans toute sorte de vicissitudes une vie sans dignité.

En effet, pendant que Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois voguaient vers la Guyane, d'où ils ne devaient pas revenir, Barère trouva moyen de se faire oublier dans les prisons de Saintes où il resta huit mois, puis s'évada et passa cinq années à Bordeaux dans la retraite et l'oubli. Elu au conseil des Cinq-Cents, par ses fidèles compatriotes du dép. des Hautes-Pyrénées, il vit son élection annulée (séance du 1er prairial); et telle était la haine que soulevait encore son nom que, le 29 messidor, sur la motion de J.-J. Aymé, une commission spéciale fut chargée de prendre des mesures pour faire exécuter le décret de déportation contre l'ancien rapporteur du comité de Salut public. Le Directoire donna même des ordres pour qu'il fût arrêté à Bordeaux; mais il put s'échapper à temps. Excepté de toute amnistie, il trouva un asile dans la maison de campagne d'une de ses amies, Mme de Guibert, à Saint-Ouen, « à une lieue de ce palais du Luxembourg où siégeaient ses persécuteurs ». En l'an VI il avait, malgré ces persécutions, publié contre le gouvernement anglais un ouvrage sur la *Liberté des mers*, qui le désigna à Bonaparte comme agent de sa polémique violente contre l'Angleterre. A la rupture de la paix d'Amiens, il s'offrit pour rédiger, à la solde du premier consul, un *Mémorial antibritannique* qui n'aboutit pas; mais le 9 floréal an XI, Bonaparte l'utilisa comme agent secret, et lui donna à faire une correspondance confidentielle qui dura de 1803 à 1807. Au 223e de ces bulletins secrets, il fut injurieusement congédié sur ce que les « occupations de Sa Majesté ne lui permettaient plus de les lire ». Pendant les dernières années de l'Empire, Barère bouda; mais l'empereur ne daigna pas même prendre garde à son mécontentement. Il se borna à s'opposer à ses candidatures successives au Sénat et au Corps législatif. Lors des Cent-Jours, il fut membre de la Chambre des représentants, où il joua un rôle effacé. Compris dans la liste des régicides, il s'humilia vainement devant Louis XVIII, promettant « de prouver à Sa Majesté sa soumission à son autorité, et son sincère dévouement à son gouvernement ». (Lettres au baron Decazes et au duc d'Otrante du 27 et du 29 juil. 1815, citées par Nauroy, *le Curieux*, I, 62). Mais il n'en dut pas moins s'exiler et il resta à Bruxelles jusqu'à la Révolution de juil. 1830. Il séjourna à Paris inaperçu et oublié jusqu'en juin 1832, puis revint à Tarbes où il vécut dans la gêne, à demi ruiné par des procès suscités en son absence. Nommé conseiller général des Hautes-Pyrénées en 1834, il démissionna en 1840, à cause de son grand âge, et mourut le 13 janv. 1841, après une courte maladie. A la fin de sa vie il s'était remis à signer *Barère de Vieuzac* (Catalogue Et. Charavay du 15 janv. 1887, n° 8). Barère, avons-nous dit, avait une renommée de joli homme qu'un de ses portraits justifie; c'est le dessin d'Isabey, gravé par Vivant-Denon, que l'on trouvera dans l'œuvre de celui-ci, publiée par M. de la Fizelière. Il est représenté à la tribune, débitant une Carmagnole. M. Nauroy a retrouvé son signalement rédigé en 1815: âgé de soixante ans; taille de 5 pieds 8 pouces; nez bien fait; visage long; bouche dégarnie de dents à la mâchoire supérieure; teint blafard; yeux enfoncés et gris foncé; jambes cagneuses; cheveux noirs mêlés de gris; barbe ordinaire; front découvert ». — Ses mémoires, fort mensongers, ont été publiés en 1843, par M. H. Carnot, et Macaulay en fit presque aussitôt l'objet d'un de ses plus remarquables *Essais*. Il y releva avec une éloquence violente les hâbleries et les contradictions qui y abondent. Mais ces mémoires, que l'éditeur a accompagnés d'une excellente notice biographique, d'après des notes intimes et inédites, ne doivent pas être négligés par l'historien: si on prend soin d'en vérifier toutes les assertions, on y trouve, parmi tant de fantaisies justificatrices, des détails curieux sur l'intérieur du grand comité de Salut public. F.-A. Aulard.

BARÉSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Clairvaux; 218 hab.

BARESTE (Eugène), littérateur français, né à Paris le 5 août 1814, mort dans la même ville le 3 juin 1861. Il débuta par une *Biographie des hommes du peuple* (1834, in-8), plusieurs fois réimprimée, et après avoir rédigé un journal ministériel dans l'Aube (1836), s'occupa de critique d'art dans l'*Artiste*, le *Journal général de France* et surtout la *Revue du* XIXe *siècle*. En 1840 il publia un premier travail sur *Nostradamus* (in-12), et bientôt après *l'Almanach prophétique* dont il cessa de s'occuper en 1848. Ce fut également en 1841 que parut sous son nom une traduction d'Homère (2 vol. in-8), dont la paternité lui a été vivement contestée, mais que font aujourd'hui rechercher les illustrations de Titeux, de Lemud et de Th. Devilly. Le soir même du 24 févr. 1848, il fonda la *République*, journal quotidien, supprimé après le coup d'Etat du 2 décembre. A dater de cette époque, il s'occupa d'affaires industrielles. M. Tx.

BARET (Jean), magistrat et jurisconsulte français, né à Tours en 1511. Il devint conseiller au présidial de sa ville natale et lieutenant général du siège de Loches. On a de lui deux ouvrages intitulés: *Style de Touraine* (Tours, 1588); et *Coutumes du duché* et *bailliage de Touraine* (Tours, 1591). G. L.

BARET (Eugène), professeur et littérateur français, né à Bergerac (Dordogne) le 16 déc. 1816, mort à Paris le 4 avr. 1887. Elève de l'Ecole normale, il obtint en 1858 le titre de docteur ès lettres et fut nommé, l'année suivante, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, dont il devint le doyen en 1869. Recteur de l'académie de Chambéry en 1875, il fut nommé, en 1878, inspecteur général de l'enseignement primaire. Les travaux spéciaux de M. Baret l'ont fait élire membre de l'académie d'histoire de Madrid. Outre sa thèse latine *(De Themistio sophistâ et apud imperatores oratore)*, il a publié des *Etudes sur la rédaction espagnole de l'Amadis de Gaule* (1853) et tout aussitôt *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au* XVIe *siècle et au* XVIIe *siècle* (1853, in-8; nouv. éd. 1873, in-8); *Espagne et Provence, études sur la littérature du midi de l'Europe* (1857, in-8; 2e éd., sous ce titre: *les Troubadours et leur influence sur la litt. du Midi de l'Europe*, 1867, in-8, et 3e édit., 1867, in-12); *Histoire de la littérature espagnole depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours* (1863, in-8 et in-18), complétée plus tard par une *Anthologie espagnole* (1884, in-12); *Mémoire sur l'origine du Gil Blas* de Lesage (1864, in-8); une traduction couronnée par l'Académie française des *Œuvres dramatiques* de Lope de Vega (1869-1870, 2 vol. in-8); une édition des *Œuvres de Sidoine Apollinaire* (1878), dont il donna une traduction dans la coll. D. Nisard (Didot, 1887); une intéressante étude sur *F. de Valenzuela*, le favori de Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juil. 1880), etc. — Mme Baret, femme d'un esprit distingué, a traduit deux ouvrages de lady *Barker* (V. ce mot) sur la Nouvelle-Zélande et le pays des Zoulous (1882-1885). M. Tx.

BARÉTOUS (Vallée de), dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, placée entre la Soule et la vallée d'Aspe, commence à la frontière d'Espagne et finit à Oloron-Sainte-Marie. Elle est arrosée par le Vert, qui se jette dans le gave d'Oloron, à 4 kil. en aval d'Oloron, et par le Lour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dios, qui se jette dans la gave d'Aspe au cap d'Aspe. Sa population s'élève à 5,880 hab. C'est la première vallée béarnaise à l'E. du pays basque. La vallée de Barétous est célèbre dans toute la France par son excellente race bovine, qui paraît être l'ancienne race béarnaise, presque entièrement détruite par la terrible épizootie de 1774, qui ravagea la France entière. Le bétail de la vallée échappa seul au fléau. Si la race barétone est inférieure aux races du Nord pour la précocité du développement, pour la taille et l'ampleur des formes et pour la production du lait, elle leur est préférable pour la force, pour la résistance au travail, pour l'égalité dans la marche et pour la sobriété. Ce sont les qualités les plus précieuses dans un pays de montagnes, où le labour est pénible et où les pâturages n'offrent qu'une herbe courte et peu succulente. Les éleveurs cherchent à régénérer tout le bétail du Béarn par des croisements avec la race barétone.

Histoire. — Au XIIIe siècle, la vallée est désignée dans les documents sous le nom de *Baratos*. Au XVIIIe siècle, on disait *Barétons* et le dictionnaire d'Expilly dit même Baraton ; on est revenu à la véritable forme béarnaise de Barétous. La vallée comprenait les paroisses d'Ance, Aramits, Arette, Féas, Issor et Lanne. Elle était régie par un for, confirmé vers 1220 par le vicomte de Béarn, Guilhem-Ramon de Moncade. Ce for constate simplement que les habitants possèdent les mêmes privilèges et coutumes que ceux de la vallée d'Aspe, et qu'ils doivent se joindre à ceux-ci en cas de guerre. Le for de Barétous, qui ne nous est sans doute pas parvenu en entier, se borne à régler le nombre des otages que chaque communauté doit fournir au vicomte, en cas de plainte contre la vallée. Le vicomte était tenu de leur rendre justice à Oloron. En 1385, la vallée ressortissait au bailliage d'Oloron; au XVIIIe siècle, elle dépendait de la même sénéchaussée, parlement de Pau, intendance d'Auch. Les communautés appartenaient au roi, à l'exception du village d'Issor qui appartenait au seigneur de La Teulade, baron de Làas. Contrairement à l'usage établi en Béarn, les communautés de la vallée n'étaient pas au moyen âge administrées par des jurats. Il y avait des jurats de la vallée de Barétons, qui exerçaient, au nom du vicomte et plus tard au nom du roi, la justice civile, criminelle et politique sur tous les habitants des cinq villages. Cette cour, qui siégeait à Aramits, chef-lieu de la vallée, se composait de douze jurats, savoir 4 pour Aramits, 3 pour Arette, 1 pour Lanne, 1 pour Féas, 1 pour Ance. Au criminel, ils instruisaient seulement les procès et donnaient leur avis qu'ils envoyaient au procureur général du parlement à Pau. Leurs fonctions duraient quatre ans et ils étaient élus de deux ans en deux ans, par les jurats en exercice et par les députés des diverses communautés ; ils devaient prêter serment en mains des autres jurats à leur entrée en charge. L'administration des communes, police, finances, etc., était confiée en sous-ordre à des magistrats municipaux inférieurs, les députés et les gardes. A Aramitz, il y avait 4 députés et 2 gardes; à Arette, 6 députés et 2 gardes; à Lanne, 2 députés et 2 gardes; à Féas, 4 députés et 2 gardes ; à Ance, 3 députés et 2 gardes, qui restaient un an en charge. La vallée possédait un sceau à ses armes entre les mains des jurats. Les représentants de la vallée de Barétous avaient voix délibérative aux Etats de Béarn conjointement avec les députés d'Aspe et d'Ossau qui tous ensemble avaient le cinquième rang des voix délibératives. Les jurats de la vallée étaient tenus d'envoyer deux d'entre eux à chaque convocation des États. La vallée de Barétous payait, au XVIIIe siècle, cent écus de fief au roi pour les domaines, bois et montagnes de la vallée qui lui avaient été concédés par les souverains Elle contribuait aux impositions votées par les États du Béarn pour 148 feux. Les habitants étaient exempts de payer péages, leudes, gabelles, pontages, tablages, tributs et autres subsides dans le pays de Béarn : ils n'étaient pas tenus de faire garde en aucune ville ou château de la province, ni d'y porter du bois ; enfin ils avaient le droit de chasse dans l'étendue de la vallée. Mais ils devaient entretenir en commun les ponts qui sont sur le grand chemin qui va de France en Espagne. Ils étaient soumis en outre à un usage curieux vis-à-vis des habitants de la vallée navarraise de Roncal. Cette coutume locale fort ancienne a persisté jusqu'à nos jours au milieu des vicissitudes du Béarn et elle a survécu aux changements politiques et aux révolutions qui ont transformé si complètement notre pays. Chaque année, le 13 juil., les jurats des sept communautés espagnoles de la vallée de Roncal et sept jurats de Barétous se rendent, chacun de leur côté avec un notaire, à la frontière des Pyrénées, au lieu nommé Arna ; tous sont armés de piques. Les Espagnols proposent aux Béarnais de renouveler la paix, ceux-ci y consentent et posent leurs piques à terre parallèlement à la frontière. Les Roncalois posent leurs piques en croix sur celles-ci, le fer tourné vers le Béarn ; et tous jurent sur la croix ainsi formée, d'après une formule lue par le notaire, et ils répètent cinq fois : « *Patz abantz*, paix à l'avenir. » Trente hommes de Barétous amènent alors trois vaches exactement pareilles, qu'ils placent tour à tour sur la frontière et que les Roncalois examinent et reçoivent ensuite en guise de tribut. Une fois la réception faite, si les Roncalois laissent échapper les vaches, les Béarnais ne sont pas tenus de les rendre. Après cette cérémonie, on fraternise et tout se termine par un marché de bétail qui a lieu sur le territoire béarnais. On ne sait pas au juste l'origine de cette ancienne coutume, mais elle a persisté et le traité de délimitation de frontières entre la France et l'Espagne, de 1856, a réservé les droits des Roncalois. Il est probable que ce tribut est une ancienne composition due pour quelque meurtre commis par les Béarnais et que, dès une époque très reculée, il a servi de gages à des conventions de pacages ou à des concessions de fontaines. En 1856, on s'est appuyé pour reconnaître le droit des Roncalois sur une sentence arbitrale de Gaston Phœbus et de Charles le Mauvais, de 1360, condamnant les Barétonais à payer cette redevance, « *sie per muertes o per fontes* ». Cela montre qu'au XIVe siècle on ne connaissait déjà plus l'origine de cet usage. Le droit des Roncalois reconnu par la déclaration générale de la vallée de Barétous, au XVIIIe siècle, continue à être appliqué de nos jours. Le 13 juil. de chaque année, Béarnais et Navarrais se réunissent sur la frontière et, après la cérémonie de la livraison des vaches, nomment les gardes de leurs pâturages. Léon Cadier.

Bibl. : Axel Duboul, *le Béarn tributaire de la Navarre*, dans la *Revue de Béarn*, 1re année, 1883, juin-oct.

BARETTA (Blanche-Rose-Marie-Hélène), née à Avignon le 22 av 1856. Ses parents l'amenèrent tout enfant à Paris, où ils firent la connaissance de Mme Sarah Bernhardt, qui prit la jeune Blanche en amitié. Elle la fit débuter à l'âge de neuf ans dans le rôle de la petite fille du *Supplice d'une Femme*. Trois ans plus tard, elle fut admise au Conservatoire et entra dans la classe de Régnier. Elle en sortit le 30 juil. 1872, avec le second prix de comédie. Engagée aussitôt à l'Odéon, elle y débuta dans une comédie d'Edouard Plouvier, *la Salamandre*. Elle demeura trois ans à ce théâtre, se faisant remarquer comme ingénue, par sa grâce et sa naïveté. Elle eut un grand succès dans le rôle d'Agnès de l'*Ecole des Femmes*; enfin la création du personnage de Geneviève dans la *Maîtresse légitime*, le 5 déc. 1874, lui valut un engagement à la Comédie-Française. Elle y débuta le 17 juin 1875, par le rôle d'Henriette, des *Femmes Savantes*.

Voici, à propos de ce début, l'opinion d'un des maîtres de la critique dramatique, de M. Auguste Vitu : « Mlle Baretta, qui débutait, a paru un peu s'effacer dans le rôle d'Henriette. Elle avait évidemment très peur. Mais pour moi, comme pour tous ceux qui ont suivi les progrès de Mlle Baretta pendant trois ans à l'Odéon, la cause de cette froideur s'explique par les conditions mêmes de ce début. Mlle Baretta est encore, et par les meilleurs côtés,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une très jeune fille, presque une petite fille ; elle a la pétulance, la malice, la gaieté sincère des jeunes années. Or, la charmante Henriette de Molière est une raisonneuse ; elle ne disserte pas sur la philosophie ni sur l'astronomie, elle ne parle pas grec comme sa sœur et sa mère ; mais elle parle bon sens, ce qui, pour une fille à marier, est un autre genre de pédantisme. Le rôle est lourd pour les grâces mutines de Mlle Baretta. Elle le jouera naturellement très bien dans cinq ou six ans d'ici. En attendant qu'on lui fasse jouer Agnès, de l'*Ecole des Femmes;* Angélique, de l'*Epreuve ;* Fanchette, du *Mariage de Figaro ;* Victorine, du *Philosophe sans le savoir*, et l'on verra. »

Comme l'avait prédit M. Vitu, Mlle Baretta se montra parfaite dans le rôle de Victorine, du *Philosophe sans le savoir*. Le 7 mars 1876, elle obtint un succès analogue dans le *Mariage de Victorine*, comédie de Mme Sand, qui venait de passer du répertoire du Gymnase à celui du Théâtre-Français. Le 26 mai de la même année, elle était nommée sociétaire. Depuis, Mlle Baretta, devenue Mme Baretta-Worms, à la suite de son mariage avec l'excellent sociétaire de la Comédie-Française, créa successivement plusieurs rôles, entre autres celui de Antoinette Rigaud, dans la comédie de M. Raymond Deslandes, qui porte ce nom ; sa dernière création est la *Raymonde*, de M. André Theuriet. Entre temps, Mme Baretta s'est aussi essayée dans Rosine, du *Barbier*, et a joué (oct. 1887) avec beaucoup d'autorité et de charme le rôle de Sylvia dans le *Jeu de l'amour et du hasard*, de Marivaux. Son succès dans ce dernier emploi a été constaté par toute la critique. Elle semble maintenant plus apte aux emplois de passion et de tendresse vibrante, qu'aux mignardises d'ingénue par où elle brilla à ses débuts. C'est elle qui avec Mlle Bartet paraît destinée à tenir longtemps tous les rôles de jeune première à la Comédie-Française. H. Bauër.

BARETTALI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Luri ; 949 hab., répartis en plusieurs hameaux. Localité renommée par la culture du cédratier.

BARETTE. Quand une étoffe, à ce destinée, a reçu l'impression voulue, il est nécessaire de la dessécher ; pour cela, on la met à l'étente ; la partie supérieure d'une étente est munie de pièces de bois appelées *barettes*, pouvant avoir 5 ou 6 m. de longueur, 4 centim. de largeur et à peu près autant en hauteur ; les barettes sont disposées parallèlement l'une à l'autre et de telle sorte que l'entre-deux soit approximativement égal à la largeur ; c'est sur ces planchettes que se placent les pièces à sécher. Quand il s'agit d'une étoffe dont la dessiccation est facile, on la met sur une seule barette ; c'est ce qu'on appelle *sécher en plein ;* si le tissu, d'une hygrométricité plus résistante, se prête moins facilement à l'opération du séchage, si l'appareil renferme trop peu d'air, ou ne permet pas une aération suffisante, on procède alors au *séchage sur trois, quatre, etc., barettes*, c.-à-d. qu'on place les pièces sur trois, quatre, etc., barettes, de telle sorte que les planchettes intermédiaires soient libres et que l'air puisse circuler en plus grande abondance dans l'étente.

C. Tourte.

BARETTI (Joseph), poète et critique italien, né à Turin le 22 mars 1716, mort à Londres le 5 mai 1789. Après avoir passé quelque temps à Guastalla dans une maison de commerce, il voyagea, s'arrêta à Venise en 1745, à Turin en 1747, marquant chacun de ces passages par des travaux littéraires ; enfin en 1751, partit pour Londres pour y diriger le théâtre italien. Il s'y fit surtout remarquer par ses polémiques au sujet des poètes et des philosophes français, se moquant du *philosophisme* de J.-J. Rousseau, raillant Voltaire et la théorie des Unités, jugeant de tout avec une verve et une ironie qui allait jusqu'à la méchanceté. Il ne recule pas même devant l'insulte directe et nominative ; sa colère l'emporte à des trivialités du langage déplaisantes, et ceci, on ne peut l'oublier, même au prix des plus belles pages de ses *Meditazioni*. C'est pendant ces années qu'il publia son journal *la Frusta letteraria*, au moyen duquel il put dire sa pensée non sans se faire de nombreux ennemis. Baretti écrit d'un excellent style et ses idées, qui semblaient inadmissibles de son temps, comme l'admiration pour Shakespeare, montrent l'originalité d'un écrivain que La Harpe traitait de fou et d'extravagant. Il faut dire qu'à côté de tel jugement hardi et nouveau, l'homme du XVIIIe siècle se retrouve, qui déclare Dante ennuyeux et fatigant, ne voit la vraie poésie italienne que dans Métastase et ne comprend rien aux vers non rimés de Parini. Il est comme le type de l'homme de lettres du siècle dernier, qui touche à tous les sujets, réussit quelquefois, ne se décourage jamais, sème des idées et des paradoxes. On lui a souvent reproché la personnalité de sa critique ; il semble au contraire qu'en ne jugeant que d'après son goût il a fait, du moins, acte de franchise, et acte d'indépendance en ne se bornant pas à demeurer l'écho de la tradition. Voici la liste des écrits de Baretti : *Tragedie di P. Corneille, tradotte in versi italiani* (Venise, 1747–1748, 4 vol. in-8) ; *Lettere ad uno suo amico di Milano sopra un certo fatto del dottor Biagio Schiavo* (Lugano, 1747, in-4) ; *Primo cicalamento sopra le cinque lettere del sig. Gius. Bartoli* (Lugano, 1749, in-8) ; *Poesie piacevoli* (Turin, 1750, in-8) ; *Fetonte sulle rive del Po, componimento drammatico* (Turin, 1750, in-4) ; *Dei remedj d'amore d'Ovidio volgarizzati*, t. XXIX de la *Raccolta de' Poeti italiani* (Milan) ; *La Frusta letteraria ;* (Venise, sous la rubrique Roveredo, 1763, puis Trente, 1764) ; *Lettere familiari a' suoi tre fratelli* (Venise, 1763, in-8) ; *Account of manners and customs of Italy* (Londres, 1768, trad. en français par Fréville, 1773, in-12) ; *Travels through England, Portugal, Spain and France* (1770, 4 vol. in-8) ; *Introduction to the most useful languages (english, french, italian and spanish)*, ainsi que *Grammaires* et *Dictionnaires* pour ces diverses langues (Londres, 1760–1772) ; *Pamphlets* (Recueil d'articles de critique littéraire contenant, entre autres, une *Dissertation* en réponse au *Traité de la poésie épique* de Voltaire, et un *Discours sur Shakespeare et sur Monsieur de Voltaire* (Londres et Paris, 1777) ; *Projet pour avoir un opéra italien à Londres dans un goût tout nouveau* (Londres, 1754). — Ses œuvres complètes italiennes ont été réunies : *Opere italiane* (Milan, 1813-1819, 6 vol. in-8, et 1838, 4 vol. in-8) ; on y joint les œuvres inédites : *Scritti scelti inediti e rari con nuove memorie della sua vita* (Milan, 1822–23, 2 vol. in-8). R. de Gourmont.

Bibl. : Joseph Franchi, *Notizie intorno alla vita e agli scritti di Giuseppe Baretti* ; Turin, 1790, et Milan, 1813, in-8. — Giuseppe Giusti, *Scritti varj* ; Florence, 1863. — *La Cultura* ; Naples (n° du 1er nov. 1884). — Luigi Morandi, *Episodi della vita del Baretti a Londra, da documenti inedeti* (Nuova Autologia, 15 févr. 1883). — Du même, *Voltaire contro Shakespeare, Baretti contro Voltaire, con un appendice alla Frusta letteraria et XLIV lettere del Baretti inedite o sparse* ; Città di Castello, 1884, in-12. — Giacomo Zanella, *Della letteratura italiana nell' ultimo secolo ;* Città di Castello, 1886.

BARETTITE. Silicate de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer formant des nodules ou des masses fibreuses d'un jaune verdâtre dans les mines de Traversella, près Ivrée. Dureté 2,5. Densité 2,5.

BARETY (Pierre), homme politique français, né à la Piarre (dép. actuel des Hautes-Alpes), le 28 nov. 1748, mort dans la même commune le 14 févr. 1796. Envoyé à la Convention par le dép. des Hautes-Alpes, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix et le bannissement ensuite, enfin pour le sursis.

BAREZZI, érudit italien et imprimeur, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire et de biographie dont on trouve la liste dans Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*, t. III, pp. 349 et 350.

BARFLEUR. *(Barbe fluvium)*, com. du dép. de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Manche, arr. de Valogne, cant. de Quettehou, port sur la Manche; 1,065 hab, Le port de Barfleur n'est qu'un bassin d'échouage dans lequel se jette le ruisseau de Bretonne; il a 400 m. de quais terminés par une cale d'accostage; la passe de 100 m. de large est comprise entre deux jetées et un épi; elle est éclairée par quatre feus, deux feus fixes de 4e ordre de 9 milles de portée, et deux feus fixes rouges, établis l'un sur le musoir de la jetée S. et l'autre à l'extrémité de la jetée N. Le port de Barfleur est accessible aux bateaux de 3 à 400 tonneaux, il possède une soixantaine de bateaux de pêche d'environ 80 tonneaux. L'exportation consiste en produits de la culture, pommes de terre, graines oléagineuses, soude, pierres ouvrées; l'importation, en charbon, briques, guano et céréales. En été, Barfleur est visité par quelques baigneurs.

Histoire et Monuments. — Le port de Barfleur avait au moyen âge une importance qu'il a perdue; c'est là que Guillaume de Normandie rassembla d'abord des troupes et des bateaux en vue d'envahir l'Angleterre; jusqu'à l'époque de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, il resta le principal port du duché et le centre de la communication avec l'Angleterre. Dès cette époque la ville était fortifiée. Pendant la guerre de Cent ans les Anglais y débarquèrent plusieurs fois. En 1346, notamment, Edouard III prit et dévasta la ville. Les fortifications, restées debout jusqu'au XVIe siècle, furent démolies par ordre de Matignon, gouverneur de la Normandie pour Henri IV. L'église, seul monument à signaler, date en partie du XIIe siècle.

BARFOD (Poul-Frederik), historien danois, né le 7 avr. 1811 à Lyngby (Jutland), où son père était pasteur, fut d'abord dans l'enseignement privé, puis attaché aux archives du ministère de l'intérieur (1855-61), ensuite à la bibliothèque royale jusqu'en 1866. Fondateur d'une foule de sociétés politiques, patriotiques, littéraires, libérales, adhérent de N. F. S. Grundtvig, partisan de l'union scandinave et du Danemark jusqu'à l'Eider, il a presque constamment siégé au Folkething de 1848 à 1869. Il a rédigé *Brage et Idun* (1839 42, 5 vol.), collaboré à un grand nombre de périodiques, édité les poésies d'Ambrosius Stub, avec biographie (1852, 2e édit. 1879) et plusieurs anthologies; publié des poésies à part (1842, 1845, 1848) ou dans des recueils; un *Voyage en Dalekarlie* (1863); des brochures politiques, des écrits populaires, des biographies: *le Clergé du Danemark*, annuaire (1848-1850); *Rahbek* (1860), *Maltebrun*, avec Birkedal (1871), *P. A. Fenger* (1878), *Svend Grundtvig* (1883), *la Reine Caroline-Amélie* (1884); beaucoup de généalogies; le *Journal du règne de Christian IX* (1869-70); des *Tableaux de l'histoire du Nord* (1874); *Six Conférences sur l'ancien Nord* (1876); mais ses principaux ouvrages sont ses intéressants et complexes *Récits de l'histoire nationale* (Copenh., 1853, 4e édit., 1873-74), et son ample *Histoire de Danemark de 1319 à 1536* (*ibid.*, 1885-87). — Son frère, le pasteur Immanuel Barfod, né le 16 juil. 1820 à Lyngby, a publié *Biographies du clergé de Falster* (Copenh., 1849- 1854, 2 vol.) B-s.

BARFROUCH, BARFOUROUCH ou **BALAFROUCH.** Ville de Perse, prov. de Mazenderan, près de la mer Caspienne; sa population dépasse 50.000 hab., si l'on y ajoute celle de son port Meched-i-ser. C'est, avec ses vastes bazars, le grand marché du commerce entre la Russie et la Perse. Il exporte du bois, de l'huile, du tabac, du coton, de la soie, importe du fer, du naphte.

BARGACH (Ben-Saïd), sultan de Zanzibar, monta sur le trône le 5 oct. 1870, succédant à son frère Medjid Ben-Saïd (V. Mascate et Zanzibar). Ce prince, dont la mère était Abyssinienne, appartient à l'antique race du Yémen ou Arabie méridionale dont les bas-reliefs de Deir-El-Bahari nous présentent quelques spécimens: les habitants de cette contrée, figurés avec la vérité ethnographique qui brillait si fort dans l'art égyptien, constituent une race brune, apparentée de près à celle de l'Egypte, mais où cependant on voit apparaître clairement le type arabe: c'est l'infiltration du sang nègre, qui, en ce moment déjà, gagnait la race kouchite. Bargach en est un exemple frappant: il a des dehors très affables, des yeux intelligents, un port noble, un organe clair et mesuré, des traits relativement fins, mais qui dénotent le croisement de l'adite primitif avec le nègre du pays de Poun. Une des grandes phases de son règne a été la proclamation de l'affranchissement des esclaves et de l'abolition de la traite en 1872-73; mais ce n'est pas sans peine que l'Angleterre est parvenue à arracher au prince cette mesure, que l'on a considérée à Zanzibar comme la défaite du parti arabe. La souveraineté de Bargach Ben-Saïd s'étend sur les îles de Zanzibar, de Pemba, de Malfa et de Mombas; nominalement, elle rayonne même au loin dans l'intérieur du continent africain; mais dans ces dernières années, les nations européennes, l'Allemagne notamment, ont établi leur protectorat sur de vastes territoires voisins de la côte du Zanguebar, comme l'Ousagara, de telle sorte que l'autorité effective du sultan se réduit peu à peu à l'île de Zanzibar et à quelques points du littoral.

Adolphe Burdo.

BARGAGLI (Celso), jurisconsulte italien de la seconde moitié du XVIe siècle, auteur d'un ouvrage intitulé: *Commentarius de dolo malo* (Francfort, 1604, in-f.).

BARGAGLI (Girolamo), frère du précédent, jurisconsulte et littérateur italien, mort en 1586. Après avoir professé le droit civil à Sienne, il fut nommé auditeur de rote à Gênes. Il revint plus tard à Sienne, où il exerça avec succès la profession d'avocat. On a de lui un traité intitulé: *Dialoghi de giuochi che nelle vegghie Sanesi si usano di fare* (Sienne, 1572, Venise, 1581), ainsi qu'une comédie en prose qui a pour titre *Pellegrina* et qui fut représentée à Florence en 1589, dans les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Ferdinand de Médicis.

G. Lagrésille.

BARGASUS (Myth.). Fils d'Hercule et de Bargé, qui donna, dit-on, son nom à la ville de Bargasa et fut chassé par Lamus, le fils d'Omphale.

BARGE (Mar.). Ancien bateau de rivière, à fond plat, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron. — On nommait au moyen âge, *barge de cantier*, une embarcation pontée au service de la nef qui la gardait à la remorque pendant qu'elle naviguait; elle servait de lieu de détention pour les hommes punis de l'équipage.

BARGE (Ornith.) Les Barges (*Limosa* Briss.) fournissent un fort contingent à ces hordes d'*Echasssiers* (V. ce mot) qui visitent nos plages de l'Océan au printemps et en automne. Elles se distinguent des *Pluviers*, des *Chevaliers*, des *Vanneaux*, des *Bécasseaux*, des *Combattants* (V. ces mots) qui exécutent, comme elles, chaque année une double migration, non seulement par les proportions des diverses parties de leur corps et par leur plumage, mais encore et surtout par le développement de leur bec, rappelant celui des *Bécasses* (V. ce mot). Chez les Barges, en effet, les mandibules sont très allongées, nettement sillonnées et terminées, comme chez les Bécasses, par une partie molle et dilatée; mais les ailes sont plus effilées, les pattes plus hautes que dans le genre *Scolopax*, la tête est moins aplatie, le corps plus svelte, le plumage moins foncé en couleur et plus semblable à celui des Bécasseaux; enfin les Barges, au lieu d'avoir, comme les Bécasses, des habitudes nocturnes ou semi nocturnes, circulent en plein jour et forment, en dehors de la saison des nids, de grandes troupes qui s'abattent sur les rivages de la mer et se nourrissent de petits animaux abandonnés par le flot. Souvent même, ces oiseaux entrent hardiment dans l'eau jusqu'au ventre ou se mettent à la nage pour saisir des vers, des mollusques et des crustacés. Leur vol est presque aussi léger et aussi rapide que celui des Chevaliers et, tout en fendant l'air, ils font entendre fréquemment des cris aigres et discordants. En été, ils nichent dans les prairies

EFERUS - Recherches & Classification numériques

humides au milieu des herbes et des joncs et pondent des œufs verdâtres ou brunâtres, tachetés de brun et de roux.

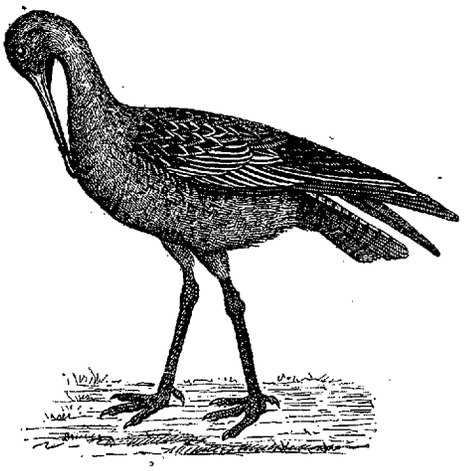

Barge (Limosa rufa Briss.).

En Europe, le genre Barge est représenté par deux espèces, la Barge rousse (*Limosa rufa* Briss.) et la Barge égocéphale ou Barge à queue noire (*Limosa ægocephala* L. ou *L. melanura* Leisl.) dont le plumage, tacheté de gris, de brun et de blanc, se teint plus un moins fortement de roux au printemps et qui diffèrent par des particularités d'assez faible importance des Barges de l'Amérique du Nord (*Limosa hudsonica* Lath.), de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (*L. uropygialis* Gould. et *L. Novæ-Zealandiæ* Gr.). E. OUSTALET.

BIBL.: DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, 1770, pl. 874 et 916. — J. GOULD, *Birds of Europa*, 1838, pl. 206 et *Birds of Australia*, 1848, pl. 29. — DEGLAND et GERBE. *Ornith europ.*, 1867, t. II, p. 165, 2e édit.

BARGEL, ou BARIGEL, BARISEL, BARIZEL, BARISET, en italien *Bargello*, du bas-latin *Barigellus* petit baron, petit seigneur, d'après l'étymologie du mot qui paraît germanique, nom donné autrefois dans quelques villes d'Italie au chef des sbires. On appelait encore ainsi anciennement, à Florence, l'officier étranger à la cité qui commandait un corps de soldats préposé à la garde de la ville en temps de trouble et de sédition. Ce nom était également appliqué à la demeure du *Bargello*, où se trouvaient les prisons. Le mot est resté dans les expressions proverbiales italiennes : avoir des secrets avec le *Bargello*, pour espionner; donner dans le *Bargello*, pour faire une mauvaise rencontre. R. G.

BIBL.: *Vocabolario degli Academici della Crusca*; 5e éd. Florence, 1866, t. II p. 75.

BARGÊME. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 299 hab.

BARGEMONT *(Bargemonum)*. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Callas, sur une colline dominant la Douce; 1,651 hab. Moulins à huile et à foulon. Commerce important de fruits. De nombreux vestiges antiques attestent que ce lieu a été habité à l'époque romaine. Les remparts et les tours élevés au moyen âge subsistent encore en partie. La seigneurie de Bargemont appartenait à la famille de Villeneuve. Cette localité est la patrie de l'abbé Moreri, l'auteur du Dictionnaire historique qui porte son nom.

BARGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 155 hab.

BARGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelle; 427 hab.

BARGES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 375 hab.

BARGES (abbé Jean-Joseph-Léandre), orientaliste français, né à Auriol (Bouches-du-Rhône) le 27 fév. 1810, ordonné prêtre en 1834, professeur suppléant à la chaire d'arabe de Marseille en 1837, professeur des langues orientales à la Faculté de théologie de Paris depuis 1842 jusqu'à l'époque (1885) où cette faculté fut supprimée. Ses principaux ouvrages sont : *Aperçu historique sur l'église d'Afrique en général et en particulier sur l'église épiscopale de Tlemcen* (Paris, 1848); *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'imam Cidi Abou-Abd' Allah Mohammed ibn Abd' el Djelyl et-Tenessy* (traduit de l'arabe) (Paris, 1852); *Inscriptions phéniciennes de Marseille* (Paris, 1858); *R. Jehuda ben Koreisch Tiharetensis Africani ad synagogam judaïcam civitatis Fez. Epistola de studii Targum utilitate*, etc. (en collaboration avec B. Goldberg) (Paris, 1857); *Libri Psalmorum David regis et prophetæ, versio a Rabbi Yapheth ben Heli Bassorensi Karaita* (texte et traduction latine), (Paris, 1861), (extrait du même ouvrage publié en 1846); *Rabbi Yapheth ben Heli Bassorensis Karaitæ in libr. Psalmorum*, etc. (Paris, 1846); du même, *In Canticum Canticorum commentarius arabicus* (Paris, 1884). En outre, grand nombre de publications sur des inscriptions phéniciennes et puniques, sur l'inscription d'Eschmounazar, sur le Pentateuque samaritain, sur les Samaritains de Naplouse, le temple de Baal à Marseille, sur des antiquités de Marseille, et enfin la traduction française d'*Abou Bekr et-Touaty* sur le Sahara et le Soudan (Paris, 1853). Isidore LŒB.

BARGETON (Daniel), jurisconsulte et publiciste français, né à Uzès vers 1679, mort à Paris le 28 mars 1757. Il fut avocat au parlement de Paris. Impliqué dans la conspiration de Cellamare, à raison de ses relations avec le duc et la duchesse du Maine, il fut emprisonné pendant quelque temps à la Bastille : mais son innocence ayant été reconnue, il fut remis en liberté en 1719. La principale publication de Bargeton est celle des *Lettres Ne repugnate vestro bono*, ainsi appelées du passage de Sénèque qui leur sert d'épigraphe et dans lesquelles il démontre l'obligation pour le clergé de contribuer aux charges publiques. Cet ouvrage, qu'il avait écrit à l'instigation du contrôleur des finances Machault, fut supprimé grâce à l'influence du clergé : mais il fut réimprimé à Amsterdam dans la même année. G. LAGRESILLE.

BARGIEL (Woldemar), compositeur allemand, né à Berlin le 3 oct. 1828, fils d'un professeur de musique de Berlin, et beau-frère de Mme Clara Schumann, la veuve de l'illustre musicien. Vers sa vingtième année, étant encore au conservatoire de Leipzig, il se fit remarquer par un bel otteto pour instruments à cordes. De retour à Berlin, il écrivit de la musique de chambre et des morceaux pour piano. En 1859, il fut nommé professeur au conservatoire de Cologne, puis, en 1865, directeur de l'école de musique à Rotterdam. Depuis 1874, il a professé à l'école royale supérieure de musique de Berlin. Bargiel, tout en imitant beaucoup Schumann, n'a jamais perdu cependant son originalité propre. On cite surtout de lui des œuvres pour piano (op. 1 à 5), des trios pour piano et instruments à cordes, le psaume 23e pour voix de femmes, et des ouvertures pour orchestre, particulièrement celle de *Médée*.

BARGINET (Alexandre-Pierre), littérateur français, né à Grenoble le 23 juin 1797, mort à Lyon le 18 déc. 1843. Il achevait à peine ses études lorsqu'il se signala en 1814 et en 1815 par son zèle pour la cause impériale et se compromit même dans la conspiration de Paul Didier (1816). Relâché, grâce à de puissantes interventions, il vint à Paris, se fit l'éditeur des *Mélanges de littérature et de critique* de Ch. Nodier (1820, 2 vol. in-8), et publia divers pamphlets, entre autres l'*Histoire véritable de Tchen-tchéou-li* (1822, in-8), dirigée contre M. Decazes et qui lui valut quinze mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Il fut interné à la maison centrale de Poissy en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même temps que Magalon, d'où la publication collective : *Souvenirs poétiques de deux prisonniers* (1823, in-18, portraits). Renonçant provisoirement à la politique, il composa des romans dont il emprunta le sujet à l'histoire de son pays natal : les *Montagnardes* (1826, 4 vol. in-12); le *Roi des montagnes, tradition dauphinoise du temps de Charles VIII* (1828, 5 vol. in-12); la *Cotte rouge* (1828, 4 vol. in-12), etc. Décoré par Louis-Philippe pour sa conduite aux journées de Juillet, il fut nommé inspecteur général du balayage, de la salubrité et de l'éclairage de Paris, puis destitué pour avoir critiqué dans un journal l'administration de M. Gisquet et réduit quelque temps à vivre de l'indemnité accordée aux condamnés politiques sous la Restauration. Devenu rédacteur du *Journal du commerce* à Lyon, il fut inculpé, lors de l'échauffourée du prince Louis Napoléon à Boulogne, et subit une détention préventive de quatre mois, suivie d'une ordonnance de non-lieu. Il s'éteignit trois ans plus tard dans la misère. Les écrits assez nombreux de Barginet sont aujourd'hui fort oubliés ; on en trouvera la liste très rigoureusement dressée dans l'excellent répertoire mentionné ci-dessous. M. Tx.

Bibl. : Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné;* 1856-1860, 2 vol. in-8.

BARGNY-EN-VALOIS. Com. du dép. de l'Oise. arr. de Senlis, cant. de Betz ; 243 hab. D'après l'abbé Lebeuf. (*Hist. Acad. des inscript.* XXI, 1748, p. 100), c'est à Bargny qu'il faudrait placer la maison royale de *Brennacus* dont il est si souvent question sous les deux premières races. Mais on doit reconnaître aujourd'hui avec M. Longnon (*Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 401) que c'est avec *Berny-Rivière* (Aisne) qu'il faut identifier la *villa Brennacus*. Ce qui n'est pas douteux, c'est que Bargny est un lieu fort ancien et qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités romaines (notamment de beaux vases de bronze en 1836) et barbares. Louis le Débonnaire avait fait présent du domaine à l'abbaye de Saint-Denis en se réservant la haute justice. Les religieux conservèrent seulement les droits utiles et aliénèrent la propriété du château qui passa en plusieurs mains et, tombé en ruines, devint, au X^e siècle, le siège d'une juridiction dépendante de la châtellenie de Crépy. Le domaine fut démembré entre divers établissements religieux, mais l'abbaye du Lieu Restauré finit par le réunir de nouveau en totalité, par suite de dons ou d'acquisitions. La chapelle de l'ancienne maison royale, reconstruite au XIII^e siècle, était la seule église; il n'y reste plus aujourd'hui que quelques portions du XV^e siècle. C. de St-A.

BARGOU (en chinois *Pa-eur-hou*). Nom d'une des tribus mongoles vivant près de la grande Muraille, et placées sous l'autorité directe du gouvernement chinois. Les Bargous sont administrés, les uns par le gouverneur de Kalgaz, les autres par celui de Jehol.

BARGOUSINE. Ville de la Russie d'Asie. Elle est située sur la rivière du même nom en Sibérie, dans la province du Transbaïkal. Ce fut un des premiers points occupés par les Russes dans ces régions; ils y avaient construit un fort dès 1648. Après avoir longtemps appartenu au gouvernement d'Irkoutsk, Bargousine fut rattaché, en 1856, au Transbaïkal. Elle compte aujourd'hui un millier d'hab.; elle est ch.-l. d'un arr. qui compte environ 150,000 kil. q. Il est arrosé par deux affluents du Baïkal, la haute Angara et le Bargousine. On y trouve de nombreuses sources d'eaux minérales. En partie couvert de forêts, l'arrondissement est très peu peuplé. Il ne compte qu'un petit nombre d'habitants, Russes et Bouriates. La chasse et la pêche sont les seules industries du pays. L. L.

BARGYLA ou **BARGYLIA** et même **BARGILIA** (géogr. anc.). Ville de Carie. Elle fut enlevée par les Romains à Philippe III de Macédoine en 197.

BARGYLUS (Myth.). Ami de Bellérophon, qui fut tué par Pégase; Bellérophon aurait donné son nom à la ville de Bargylia.

BARHAM (Richard Harris), littérateur anglais, plus connu sous le pseudonyme de *Thomas Ingoldsby*, né à Canterbury en 1788, mort à Londres en 1845. Estropié du bras gauche dès son enfance à la suite d'un accident de voiture, il tourna toutes ses facultés vers l'étude, tout en conservant un tour d'esprit plaisant et humouristique. Une autre chute de voiture, après son entrée dans les ordres et son mariage, lui cassa une jambe et lui foula l'autre, le condamnant ainsi à un repos qu'il employa à écrire son roman de *Baldwin*, lequel passa inaperçu. Chanoine de Saint-Paul, prêtre ordinaire de la chapelle de Sa Majesté, etc., Barham ne doit point sa renommée à ses dignités ecclésiastiques. Dès 1826, il collabore au *Blackwood's Magazine*; en 1837, il prend part à la fondation du *Bentley's Miscellany*, et y donne les contes en vers qui assurèrent sa popularité, *The Ingoldsby Legends*. La critique les met à côté du fameux poème de Butler, *Hudibras*. On les lira plus longtemps avec plaisir. Outre la variété et l'originalité du style et du rythme, on y trouve, sous les plaisanteries les plus drôles et quelquefois les plus risquées, une solide érudition d'archéologue et une liberté d'esprit remarquable. Barham a aussi collaboré à la *Revue* d'Edimbourg et à la *Literary Gazette*; il a rédigé une grande partie du dictionnaire biographique de Gorton. Enfin, on a de lui un autre roman : *My cousin Nicholas*. Son fils a mis sa biographie en tête d'une nouvelle édition des *Ingoldsby Legends* (1847); on a aussi publié sa vie et ses Lettres en 1870 (2 vol.). B.-H. G.

BARHAM (William-Richard), médecin anglais, né à Diss (Norfolk) en 1804, mort à Londres le 16 oct. 1877. Reçu docteur à Edimbourg en 1834, il fut pendant un an assistant à l'hôpital de Westminster à Londres, puis servit dans la compagnie des Indes. En 1843, il devint médecin à l'hôpital de Wetsminster; en 1849, chargé d'un cours de pathologie interne et de matière médicale, auquel il ne renonça qu'en 1871. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les recueils périodiques, Barham a laissé : *On dropsy connected with diseases of the kidneys (Morbus Brightii)*, etc. (Londres, 1858, in-8; 3^e éd., *ibid.*, 1868, in-8); *The significance of dropsy as a symptom in renal, cardiac and pulmonary diseases* (Londres, 1864, in-8; (leçons crooniennes); *Renal diseases, a clinical guide to their diagnosis and treatment* (Londres, 1870); *Aids to diagnosis of diseases of the kidneys* (Londres, 1872). Barham était en même temps très versé en botanique et en chimie, et était un histologiste et un dessinateur habile. Dr L. Hn.

BARHAMPOUR (V. Berhampour).

BAR-HEBRÆUS (V. Aboul Faradj Djordjis).

BARHYDROMETRE. Cet appareil destiné à mesurer la pression à diverses profondeurs dans l'eau par la compression de l'air est dû au sergent Parcevaux. — Songeant aux moyens de déterminer la pression à diverses profondeurs, il prit un verre, tourna le fond en l'air et l'enfonça ainsi dans l'eau. On comprend ce qui arriva. L'air contenu dans le verre renversé se comprima et l'eau n'entra qu'à une certaine hauteur. Partant de ce principe, l'expérimentateur pensa que, s'il continuait à enfoncer le verre, la pression de l'eau augmentant en raison de la profondeur, l'air se comprimerait de plus en plus, et la compression pourrait dès lors servir à indiquer la profondeur. — Au lieu d'un verre, M. Parcevaux, vers 1860, imagina de se servir d'un tube assez long fermé à la partie inférieure d'une soupape susceptible de s'ouvrir de dehors en dedans. En enfonçant cet appareil dans l'eau, à mesure que la pression augmente, la soupape ouverte laisse pénétrer de l'eau qui comprime l'air ; lorsqu'on remonte l'appareil, la soupape se referme, l'eau reste emprisonnée et l'air reste comprimé. Tel est le jeu de cet appareil. — En plongeant l'instrument à la profondeur de dix mètres, l'eau s'élève jusqu'à la moitié du tube. On voit donc que cet appareil présente une analogie frappante

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec les manomètres à air comprimé que l'on emploie pour les chaudières à vapeur. — Le mode de graduation à employer sera le même que pour ces manomètres à air comprimé, puisque le barhydromètre repose sur le même principe et fournit, en somme, les mêmes résultats dans un ordre d'idées tout à fait différent. Pour plus de détails, V. Bathomètre. P. Charpentier.

BARI. I. Ville. Bari-delle-Puglie. — Ville d'Italie, ch.-l. de la province du même nom, à l'extrémité S.-E. de la péninsule, au bord de l'Adriatique ; 60,575 hab. (au 31 déc. 1881). Bien située dans une péninsule, la ville est industrieuse et commerçante. On y fabrique des produits alimentaires (rosoglio, confitures, huile d'olive, une liqueur réputée [*acqua stomachica*]), du savon, des bougies, des draps, des toiles, des miroirs, des pianos, des orgues, etc. (Piccini y est né.) Le commerce que Bari fait avec les autres ports de l'Adriatique, Corfou, Naples et le Levant, représente un mouvement de 500.000 tonnes et une valeur de plus de cent millions. Le port, gâté par des travaux maladroits des Vénitiens, s'était ensablé ; mais il est resté bon. En vingt ans (depuis 1862) la population de Bari a doublé.

Les principaux monuments sont : le château, bâti par

Crypte de l'église Saint-Nicolas, de Bari.

Frédéric II, et deux églises du XI^e^ siècle ; la cathédrale Sainte-Sabine, surmontée d'une belle tour, mais gâtée par une restauration du XVIII^e^ siècle, de Saint-Nicolas dont on admire encore la crypte, le grand autel, la chaire et le tabernacle ; c'est un lieu de pèlerinage.

Barium dans l'antiquité était une ville des Peucétiens ; Néron en fit un municipe. Les Grecs la disputèrent à partir de la fin du VII^e^ siècle aux ducs lombards de Benevent, aux Sarrasins, puis aux empereurs allemands, enfin aux Normands ; c'était une de leurs principales places fortes. Robert Guiscard l'enleva en 1071. Plus tard, Bari fut le ch.-l. d'une principauté qui passa aux Sforza et fut réunie au royaume de Naples en 1558. A.-M. B.

II. Concile de Bari. — Convoqué et présidé par Urbain II (oct. 1098) ; 183 évêques y assistaient. En cette année-là, les croisés avaient déjà remporté de grandes victoires et pris Antioche : le moment semblait favorable pour imposer aux Grecs la soumission à la papauté. Ce concile fut assemblé pour délibérer sur *la procession du Saint-Esprit*, la principale des questions théologiques qui séparent les deux Eglises : les Latins professant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; les Grecs, qu'il procède du Père seul. Naturellement on confirma la doctrine de l'Eglise latine. Les actes de ce concile sont perdus ; mais Anselme de Cantorbery, qui prit une part décisive aux discussions, reproduit dans son traité *Sur la procession du Saint-Esprit* les idées qu'il prétend avoir exposées. Elles ont le mérite d'être fort opposées à la doctrine des Grecs ; mais il serait difficile de les concilier sur tous les points avec les termes des symboles et les définitions des conciles généraux. E.-H. Vollet.

III. Province ou Terre de Bari. — La prov. de Bari ou terre de Bari, prov. de l'Italie mérid. sur le littoral de l'Adriatique, entre la Capitanate au N., la Basilicate à l'O. et la terre d'Otrante au S., fait partie de la Pouille (Apulie ancienne) ; 5,926 kil. q., 721,499 hab. au 31 déc. 1885, soit 114 hab. par kil. q., C'est un pays de plaines dominées cependant par des plateaux en pentes douces qu'on appelle les *Murgie*. Un seul cours d'eau, l'Ofanto, mérite d'être cité. Les autres sont seulement des torrents temporaires, souvent à sec. Dans quelques parties de la province, l'eau est utilisée jusqu'à la dernière goutte pour la culture. Sur le littoral, elle s'accumule en des marais croupissants et fiévreux. Les plateaux forment un territoire de vaine pâture où l'on compte plus de 250,000 moutons, avec beaucoup de bœufs, de chèvres, de porcs et des chevaux très estimés. La plaine offre l'aspect d'un vaste jardin admirablement cultivé. Le blé, les huiles, les vins, les figues, la laine très fine, et les peaux sont les principaux objets d'exportation. La province comprend trois *circondarii* ou arrondissements qui ont pour ch.-l. : Bari delle Puglie, Barletta, Alta Mura. Une série de villes se pressent en deux rangées, la première au pied du plateau calcaire (Canosa, Andria, Corato, Terlizzi, Bitonto, Conversano, Gioia, Putignano), la seconde au bord de la mer (Barletta, Trani, Bisceglie, Molfetta, Bari, Mola, Monopoli).

Bibl. : Concile de Bari. — *Duodecima centuria ecclesiastica* ; Bâle, 1569. — Bail, *Summa conciliorum* ; Paris, 1672, 2^e^ édit.

BARI (V. Baris).

BARI, BARIS. Barque sacrée chez les Egyptiens (V. Barque).

BARIATINSKY. Famille princière de Russie. Elle remonte à celle de Rurik et doit son nom au village de Boriatino, dans le gouvernement de Kalouga. Les premiers Bariatinsky remplirent de hautes fonctions sous les grands princes et les tsars de Moscou, notamment sous Ivan le Terrible. Les membres les plus remarquables de la famille sont :

1° *Ivan Mikhaïlovitch* Bariatinsky, qui prit part aux diverses expéditions d'Ivan IV et de Fédor ; — 2° *Fédor Petrovitch*, surnommé *Borets* (le Champion), qui fut ambasssadeur en Crimée, voïévode de Iaroslav (1608), gouverneur de Novgorod Sieversky, ambassadeur en Suède (1618), voïévode de Kazan et mourut en 1631 ; — 3° *Jacob Petrovitch*, frère du précédent qui, après avoir combattu les Polonais, fit partie de la mission envoyée au roi Sigismond pour lui demander son fils Vladislav comme tsar de Moscou ; — 4° *Danilo Afanasievitch*, boïar qui, sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch, prit part aux guerres contre les Suédois (1657) et contre les Turcs, et sous Pierre le Grand devint président du tribunal de Vladimir ; — 5° *Iouri Nikivitch*, qui vécut aussi sous le règne d'Alexis, vainquit les Cosaques Zaporogues (1660), devint voïévode de Kiev et défit Stenko Razine en 1667 ; — 6° *Ivan Sergievitch*, général et diplomate, né en 1738, mort en 1811 qui, sous le règne de Catherine II, représenta la Russie à Paris. La société parisienne l'avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

surnommé « le beau Russe ». Enfin, le feld-maréchal *Alexandre Ivanovitch* Bariatinsky, né en 1814, mort en 1879, l'un des officiers les plus distingués de la Russie contemporaine. Il fit ses premières armes au Caucase et reçut, dès 1835, un sabre d'honneur. En 1836, il fut attaché à la personne du grand-duc héritier (depuis Alexandre II), et l'accompagna dans plusieurs de ses voyages. En 1845, il fut de nouveau envoyé au Caucase, comme chef de bataillon : il fut blessé en combattant Chamyl. Il resta plusieurs années au Caucase, devint général de brigade en 1850 et général de division en 1851. En 1853, il fut nommé chef d'état-major des armées du Caucase, prit part à la guerre d'Orient et devint, en 1856, commandant en chef des troupes du Caucase et lieutenant-gouverneur des provinces caucasiennes. Il eut l'honneur d'en décider la soumission définitive par la prise de Chamyl (6 sept. 1859). Il reçut en récompense de ce signalé service l'ordre de Saint-André et le titre de feld-maréchal; l'année suivante, il devint membre du conseil de l'empire. En 1862, il fut, pour raison de santé, relevé de ses fonctions de commandant en chef et de lieutenant-gouverneur. Il vécut en Pologne dans sa magnifique propriété de Skiernewice. En 1867, il fut nommé par le gouvernement français grand'croix de la Légion d'honneur. On lui attribua une part considérable dans la polémique du général Fadieev contre le ministre de la guerre, le général Miloutine. En 1872-73, il prit part, à Saint-Pétersbourg, aux travaux de la commission chargée de réorganiser l'armée et d'établir le service obligatoire.

L. Leger.

BARIC (Jules-Jean-Antoine), dessinateur caricaturiste français, né en 1840 à Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire). Après avoir fait à Tours quelques études de dessin, il entra dans l'administration des Postes, qu'il quitta bientôt pour venir à Paris, entraîné par sa vocation. Depuis 1857, il a illustré de ses charges plusieurs publications périodiques, principalement le *Petit journal pour rire* et le *Journal amusant*; ces dessins satiriques, portant sur les travers de la société, les modes ridicules, les mœurs des campagnards et des soldats, ont généralement beaucoup d'esprit et de verve; ils abondent en détails saisis sur le vif. Presque tous ces croquis ont été publiés à part, en séries dont nous allons donner les principales : *Proverbes travestis; Baliverneries militaires* (1857); *Comment on devient riche; M. Plumichon* (1858); *les Autrichiens en Italie* (1859); *Quand on a femme, enfants...* (1859); *Ces bonnes petites femmes* (1860); *l'Éducation de la poupée; Portiers et Locataires* (1861); *Parodie des Misérables de V. Hugo* (1862); *la Prise de Troie* (1863); *Martin Landon; Fantaïsia militaire* (1864); *Un tour au Salon*; *la Fée Carabosse* (1865), etc. Ad. T.

BARID. Ce mot désigna d'abord une mule de poste, et peut-être vient-elle de la même racine sémitique que l'hébreu *pered*, mule; d'autres le dérivent du latin *veredus;* il s'appliqua ensuite à la distance que parcourt une mule entre deux relais, distance ordinairement évaluée à 2 parasanges ou 12 milles, soit environ 5 kilomètres.

L. Leriche.

BARIDIUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi en 1826 par Schönherr (*Gen. et spec. Curcul.*, III, 287), mais que deux ans auparavant Germar (*Ins. sp. nov.*, p. 305) avait désigné sous le nom de *Baris* (V. ce mot).

BARIE. Com. du départ. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros; 678 hab.

BARIER (François-Julien), graveur en pierres fines, né à Laval en 1680, mort à Paris, en 1746. Ses portraits étaient appréciés. Les deux plus remarquables sont celui du *marquis Rangoni* envoyé du duc de Modène à la cour de France et celui de *M. de Fontenelle.* Il fait des fautes de dessin mais arrive à une ressemblance parfaite et vraiment extraordinaire, car il a gravé beaucoup de figures dans des dimensions très petites. La plus importante de ses œuvres est la décoration d'un vase représentant : *Vénus et l'Amour.* C'était le graveur ordinaire de Louis XV. P. La.

BARIGAZZO. Village de la prov. de Modène (Italie du N.), à la base septentrionale de l'Apennin, célèbre par les jets de flammes qui jaillissent du sol et qui s'élèvent jusqu'à 6 m. et 9 m. de haut.; 194 hab. en 1881. Deux villages voisins, Porretta et Pietramala présentent le même phénomène. Les anciens les appelaient des fontaines ardentes. Ce sont des sources de gaz hydrogéné, qui éclairent les voyageurs la nuit et qui sont employées à la préparation de la chaux.

BARIGEL (V. Bargel).

BARIGOULE (Art. cul). Façon d'apprêter les artichauts, très usitée dans le midi de la France. On les fait cuire dans un bouillon jusqu'à ce qu'on puisse en enlever le foin. On ôte les feuilles du milieu et on les remplit avec une farce de champignons, persil, échalottes, sel, poivre, beurre et huile manipulés ensemble. On les range ensuite sur un plat qui puisse supporter un feu vif et au fond duquel on a mis de l'huile d'olive, ou à son défaut du beurre. On le couvre du four de campagne bien garni de feu et on laisse cuire jusqu'à ce que les artichauts aient une belle couleur. On les mouille ensuite avec le premier bouillon très réduit dans lequel on a mélangé un peu de la farce qui a servi à les remplir. Les artichauts à la barigoule sont un excellent manger quand ils ont été soigneusement accommodés avec un coulis bien préparé et de l'huile d'olive de première qualité. L.-F. P.

BARIKA. Poste militaire, annexe du bureau arabe de Biskra, se compose de quelques maisons et d'un bordj fortifié; la rivière qui l'arrose, l'oued-Barika, va se jeter dans le bassin intérieur du Hodna (S. de la prov. de Constantine, Algérie) et fait mouvoir quelques moulins. A 4 kil. au Sud, sont les ruines considérables de Tobna, Tubunæ à l'époque romaine et encore prospère au temps d'El-Bekri (V. Tobna). E. Cat.

BARIL. I. Historique. — Il n'est pas sans intérêt de rechercher l'étymologie du mot baril. Ce mot a pour antécédents : en langue bretonne, *bariez* dont on a fait *baratte* (V. ce mot), en gallois *baril*, en irlandais *bai rih*, en écossais *bairil*. Il est évident qu'il appartenait à la langue celtique dont les langues qu'on vient d'indiquer sont des dérivés. Si maintenant nous consultons Pline nous voyons (liv. XIV, 27 et 29) que les Gaulois inventèrent les tonneaux cerclés. A une époque où la mécanique était chose rudimentaire, il fallait une certaine dose d'habileté de main pour réunir ensemble des planchettes de chêne reliées par des branchages minces et des brins d'osier; le tout parfaitement étanche. Le tonneau de certaines contrées où on le trouve plus solide, plus consciencieusement fait qu'élégant, les rives de la Loire et du Cher par exemple, est peut être l'ancien baril des Gaulois.

II. Métrologie. — Cette mesure employée pour les mesures sèches ou liquides se retrouve dans tout l'ouest de l'Europe et représente des quantités multiples. A Paris le baril a 235 litres, le baril de poudre 50 kilogr., celui de savon 126 kilogr., 1,000 harengs forment un baril. A Rouen le baril de charbon est de 119 litres ras; à Bordeaux de 23. En Italie cette mesure est consacrée aux liquides et spécialement au vin; on trouve 79 litres 02 à Gênes; 43,62 à Naples; 58,34 à Rome. En Angleterre le baril de vin et d'eau-de-vie égale 119,23; celui de bière blanche et d'ale, 166,35; celui de Porto, bière et houblon, 166,35. Pour les mesures sèches nous trouvons : en Angleterre notamment : anchois 13 kilogr. 6; farine 88; froment, en Irlande, 127; raisins, à Malaga, 23 kilogr. On pourrait étendre cette nomenclature, elle ne ferait que prouver combien était ingénieuse la conception du baril qui, d'un pays prédestiné à la production des plus grands vins, se répandit partout et qui sous le nom de tonneau ou poinçon se fabrique encore en France, dans les moindres villages des régions où se cultive la vigne (V. Barrique, Pipe, Tonneau). Achille Mercier.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

III. Artillerie. — Petit tonneau servant à renfermer les poudres de guerre. En France, le baril à poudre est en chêne et garni de cercles en bois de châtaignier écorcé. On l'enferme lui-même dans un baril extérieur ou chape en bois blanc, et la poudre qu'il contient est en outre renfermée dans un sac en toile. Depuis 1840, le baril à poudre est uniformément chez nous de 50 kilogr.

Baril d'artifice. Engin employé autrefois pour la défense de la brèche. Il consistait en un tonneau rempli de poudre et de grenades et agencé sur des roues, ce qui permettait de le faire rouler sur l'ennemi, après qu'on y avait mis le feu. On appelait *baril foudroyant* un engin à peu près identique, avec ou sans roues, fortement bourré d'artifices et de projectiles explosibles et muni d'une mèche que l'on faisait dévaler dans le fossé pour repousser l'assaillant au moment de l'assaut. Ces deux expressions paraissent du reste avoir été prises souvent l'une pour l'autre.

IV. Technologie. — *Serrurerie*. Appareil appelé aussi *tambour* que les serruriers adaptent à une porte pour la faire fermer.

BARILE (Antonio), sculpteur sur bois italien et *intarsiatore*, né à Sienne le 21 août 1453, mort en 1516. Il est avec Giovanni da Verona un des intarsiatori les plus renommés de la Renaissance italienne. De 1483 à 1502 il travailla aux boiseries du chœur de la cathédrale de Sienne, enlevées à la fin du siècle dernier, en partie dispersées aujourd'hui ; un fragment a été acquis par le musée impérial autrichien d'art et d'industrie ; on y lit cette inscription ; *Hoc ego Antonius Barilis opus coelo non penicello excussi an. Dn. MCCCCCII.* — En 1496, il exécutait sur la commande du cardinal Francesco Piccolomini pour la bibliothèque du Dôme de Sienne, et en collaboration avec son neveu Giovanni Barile, les stalles, la tribune et les volets de l'orgue (1506–1510). Il fut chargé vers 1511 du revêtement d'une pièce du palais Petrucci ; quelques pilastres, fragment de cette riche décoration, sont conservées aujourd'hui à l'institut des beaux-arts de Sienne. Il ne subsiste malheureusement rien des travaux qu'il exécuta avec son neveu pour la Chartreuse de Maggiano. Il fit aussi un grand nombre de cadres sculptés ; le musée autrichien de l'art et de l'industrie en possède un bel exemplaire, signé : Antonius Barilis Senensis opus. En 1502, il en livrait un autre à l'église Santa-Maria degli Angeli de Sienne pour le tableau d'autel peint par Raffaelino del Garbo. — On lui attribue encore dans la sacristie du couvent dell' Osservanza, près de Sienne, des armoires sculptées, offertes par Pandolfo Petrucci, et, dans le couvent de Santuccio de Sienne, l'encadrement de la *Nativité* peint par le Pinturicchio. A. M.

Bibl. : Milanesi, *Documenti per la Storia dell' arte Senese*, 1856. — Finocchietti, *Della Scultura e tarsia in legno* ; Florence, 1873.

BARILE (Giovanni), sculpteur sur bois italien, né à Sienne où il mourut vers 1530. Il était neveu d'Antonio da Neri di Antonio Barile et collabora souvent avec lui. En 1514, il se rendit à Rome où Raphaël l'accueillit et le fit travailler à l'une des portes des *Stanze* du Vatican. Il sculpta aussi un cadre, qui, malheureusement, ne s'est pas conservé, pour la *Transfiguration* du Maître.

BARILE ou **BARILLA** (Aurelio), peintre parmesan de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Plusieurs de ses tableaux sont à la cathédrale de Parme.

BARILLE (Verrerie). On connaissait sous le nom de *barilles*, dans les verreries, les soudes du commerce venant d'Espagne et provenant de l'incinération des plantes marines appelées *barilla*, qui sont le kali hispanica. Les barilles variaient beaucoup suivant les plantes brûlées, le terrain où on les semait, les soins pris pour les récolter et les brûler. Les kali récoltés, on les laissait faner, puis on les brûlait dans des fossés pratiqués en terre, jetant les plantes à mesure de leur incinération et tassant les cendres qui restent à l'état semi-liquide ; après le refroidissement, le produit est brisé et emballé pour la vente au commerce. Aujourd'hui, on se sert, en verrerie, des sels de soude, carbonate et sulfate, beaucoup plus riches et plus purs obtenus dans les industries chimiques. L. Knab.

BARILLÈRE (sieur de la), écrivain du XVII^e^ siècle, qui étudia, avec une grande compétence, la question peu discutée alors des voies de communication. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Lettres et avis d'Etat sur la navigation générale et l'association des quatre rivières royales navigables qui dégorgent dans l'Océan, avec l'état des difficultés formées depuis l'an 1601 jusqu'en 1618*. La Barillère a laissé également un livre de critique : *l'Antipseudo-Pacifique ou Censeur français, ou Pseudo-Pacifique réfuté*. L.

BARILLET. I. Industrie. — Lorsque l'on distille la houille dans les fabriques de gaz d'éclairage, il se forme, outre le gaz éclairant, divers autres produits condensables ou gazeux qu'il faut éliminer. Les produits volatils et gazeux de la distillation de la houille sont : de l'eau, des carbures d'hydrogène, de l'hydrogène, de l'oxyde de carbone, de l'azote, divers carbures, de la créosote, les principes divers des goudrons, de la naphtaline, de l'ammoniaque, des sels ammoniacaux et du sulfure de carbone. — Dans les cornues, reste le coke plus ou moins boursouflé qui retient le protosulfure de fer correspondant au bisulfure que contenait la houille, et les matières fixes qui constituent les cendres de ce combustible. Aux têtes des cornues de distillation sont adaptées des tubulures continuées par des colonnes en fonte, montant verticalement le long du massif des fours. Arrivées à une certaine hauteur, ces colonnes se recourbent et viennent plonger dans un grand tuyau longitudinal nommé *barillet*, à moitié rempli d'eau. Dans ce grand conduit, qui règne sur toute la longueur d'un massif de fours, plongent les tuyaux qui amènent le gaz de chaque cornue. Pour éviter les obstructions, il est nécessaire que les colonnes par lesquelles le gaz se rend dans le barillet plongent dans l'eau de ce dernier d'environ 2 centim. Leur diamètre doit être de 160 millim., celui du barillet atteint 600 millim. L'effet utile de cette disposition est d'intercepter la communication libre entre l'intérieur des cornues et le reste des appareils. De cette façon, on peut ouvrir les cornues sans donner accès à l'air ou issue au gaz. Il résulte encore de la fermeture hydraulique que le gaz, s'enflammant dans une cornue, y brûlera simplement sans allumer les gaz des cornues voisines. — Lorsque le diamètre du barillet est insuffisant, il peut se faire que le gaz revienne du barillet dans les cornues au moment du débitage. Lorsque l'on distille des charbons très chargés en bitume, et que la chaleur est très forte, des agglomérations peuvent se produire. Pour parer à cet inconvénient, on a proposé les barillets à tabatière. Ce sont des tubes munis d'une soupape par laquelle on peut visiter le barillet et enlever le goudron qui se serait accumulé, et cela sans arrêter la marche de la distillation. Il s'opère dans le barillet une première condensation de l'eau et du goudron ; aussi le munit-on d'un trop plein pour maintenir au liquide un niveau constant, tout en permettant aux produits condensés en excès de s'écouler.

L'immersion des tubes produit une faible pression sur le gaz traversant le liquide. A cette pression vient s'ajouter celle qui résulte des frottements et immersions dans la suite des appareils, outre la pression représentée par le poids du gazomètre que le gaz doit soulever. Ces diverses causes réunies portent souvent à 300 millim. d'eau la pression totale qui réagit sur l'intérieur des cornues, ce qui contribue à les détériorer et à faire échapper le gaz par tous les joints. Pour obvier à cet inconvénient, on emploie des *extracteurs* (V. ce mot). Enfin, les barillets d'une batterie de fours sont généralement en communication ; un tuyau supérieur laisse passer le gaz, tandis que le goudron et les eaux ammoniacales s'écoulent par un autre tuyau dont l'orifice, qui est à la hauteur du liquide

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans le barillet, forme trop plein, comme nous l'avons dit. — Certaines usines emploient un barillet spécial pour chaque groupe de cornues. Les tuyaux de sortie de tous ces barillets vont se rendre ensuite dans un collecteur général. Cette dernière disposition procure, dans certains cas, divers avantages sur lesquels nous n'insisterons pas. P. Charpentier.

II. Technologie. — 1° *Horlogerie.* Le barillet est une virole épaisse et évidée intérieurement, munie d'un couvercle, dans laquelle se loge le ressort moteur des montres et des pendules et qui roule librement sur un axe immobile. Le ressort a son extrémité intérieure fixe et son extrémité extérieure attachée à la circonférence du barillet ; en se détachant, il fait tourner le barillet et communique un mouvement de même sens à la *fusée*, tambour conique présentant une rainure en forme d'hélice, par l'intermédiaire de la *chaîne*. La fusée a pour objet de rendre l'action du ressort constante. Le barillet porte quelquefois une roue dentée qui permet de supprimer la fusée et la chaîne.

2° *Armurerie.* Pièce du revolver dans laquelle sont pratiqués les logements ou chambres destinés à recevoir les cartouches. Ces chambres sont percées concentriquement autour d'un autre trou qui sert à loger l'axe autour duquel tourne le barillet. Une crémaillère est ménagée sur sa tranche postérieure. Dans le barillet du revolver d'ordonnance, modèle 1873, le nombre des chambres à cartouche est de six. L. K.

BARILLI (Luigi), chanteur comique italien, né selon les uns à Naples en 1764, selon d'autres, à Modène en 1767, mort à Paris le 26 mai 1824. Sa réputation était grande dans sa patrie, lorsqu'il fut appelé à Paris pour y faire partie de la troupe italienne réunie au théâtre Louvois, où il débuta le 19 août 1805, dans le rôle du comte Cosmopoli de *la Locandiera*, de Farinelli ; il joua ensuite *le Cantatrice Villane*, *i Virtuosi ambulanti*, *la Capricciosa corretta*, *il Matrimonio segreto*, *Griselda*, etc. Bien qu'il fût, dit-on, assez médiocre musicien, et que sa voix ne manquât pas de quelque lourdeur, il était doué comme comédien de tant de naturel, de gaîté, de verve comique et d'originalité, que son succès, très brillant dès l'abord, ne fit que grandir à chacun de ses rôles, et qu'il devint rapidement le favori du public. Ce succès était partagé par sa femme, cantatrice charmante, dont il est question ci-dessous. En 1809, Barilli devint l'un des quatre administrateurs du Théâtre-Italien, transporté à l'Odéon ; il y perdit toutes ses économies, et lorsque, plus tard, la célèbre cantatrice Mme Catalani eut obtenu le privilège de ce théâtre, il se vit obligé, pour ne pas détruire complètement sa situation, d'accepter d'elle des appointements médiocres et au-dessous de sa valeur. D'ailleurs, après une jeunesse heureuse et brillante, le malheur s'acharna jusqu'à sa mort sur cet homme estimable, le frappant sans relâche et à coups redoublés. En 1813, il perdait sa femme, qui lui était enlevée à la fleur de l'âge et dans toute la force de son talent ; deux de ses fils, atteints d'une maladie de poitrine, suivaient leur mère dans la tombe à quelques années de distance, et peu de temps après le troisième expirait dans ses bras. Lui-même, devenu en 1820 régisseur du Théâtre-Italien, commençait à voir sa santé décliner sous l'effet de tant d'infortunes imméritées, lorsque le 17 fév. 1824, en sortant de chez le compositeur Paër, il fit une chute et se cassa la jambe gauche. Cependant les secours de l'art, prodigués à temps, commençaient à rassurer ses amis sur les suites de cet accident, Barilli était en pleine convalescence et Paër terminait à son intention la musique d'un opéra nouveau, *l'Ajo nell' imbarrazzo*, qui devait servir à sa rentrée, lorsqu'il succomba à une attaque d'apoplexie. Sa pauvreté était telle que ses amis durent se cotiser pour payer les frais de ses funérailles. Arthur Pougin.

BARILLI (Marianna Bondini, femme), épouse du précédent et l'une des cantatrices italiennes les plus accomplies qu'on ait connues, née à Dresde, de parents italiens, le 18 oct. 1780, morte le 24 oct. 1813. Son père, originaire de Bologne, était attaché au service de l'électeur de Saxe, et, comme tel, chargé de la direction de l'opéra italien de Dresde. Quelques années plus tard, il assuma l'entreprise de celui de Prague, mais il se vit complètement ruiné par l'incendie du théâtre, qui dévora tout ce qu'il possédait. Réduit à la misère par cet événement et décidé à retourner dans sa patrie, il dut avoir recours à quelques amis pour réunir l'argent nécessaire à son voyage et à celui de sa famille. Il s'éloigna alors de Prague avec les siens, traversa l'Allemagne et se rendit à Hambourg, où il s'embarqua pour l'Italie. Mais il mourut pendant la traversée, et la jeune Marianna, dont la mère elle-même était malade et dont les frères étaient encore enfants, tandis qu'elle avait atteint sa seizième année, dut se mettre à la tête de la petite famille. Arrivée à Bologne, elle alla se présenter à un célèbre professeur de chant, Sartorini, en le priant de l'entendre. Malheureusement, la pauvre enfant était laide, mal mise à cause de sa pauvreté, et Sartorini, peu confiant, lui répondit tout d'abord par un refus. Mais la jeune fille était courageuse, elle insista, le maître finit par se rendre à ses prières, et il n'eut pas lieu de s'en repentir, car il resta stupéfait à l'audition de sa voix fraîche, pure, d'une sonorité suave et d'une éclatante justesse. Sartorini se chargea alors de son éducation musicale, et après lui avoir enseigné tous les secrets de son art il la produisit en public, d'abord dans de modestes concerts, et plus tard au théâtre.

Luigi Barilli, qui brillait alors sur les scènes italiennes comme *buffo cantante*, connut à cette époque la jeune Marianna Bondini ; il s'en épris, demanda sa main, qui lui fut accordée, et l'épousa. Tous deux partirent bientôt pour Paris, où Barilli était engagé ; quant à sa jeune femme, le théâtre l'effrayait à ce point, bien qu'elle s'y fût essayée déjà, qu'elle avait fait, dit-on, insérer dans son contrat de mariage une clause par laquelle son mari s'engageait à ne jamais l'obliger à paraître à la scène. Elle se contenta donc de chanter dans les concerts, et comme elle y produisit un effet considérable, l'empereur Napoléon Ier voulut l'entendre et l'invita à venir chanter aux Tuileries. Charmé de la beauté de sa voix et de son talent exquis, il vint en personne la complimenter et lui dit : « Pourquoi ne chantez-vous pas au Théâtre-Italien ? C'est péché que le théâtre ne jouisse pas d'une si belle voix ! » Quant à l'impératrice Joséphine, elle envoya dès le lendemain à la cantatrice le riche collier qu'elle portait la veille. Devant de semblables instances, Mme Barilli céda, elle accepta un engagement au Théâtre-Italien, alors dirigé par Berton et Mosca, et débuta le 14 janv. 1807 par le rôle de Clorinda dans un opéra de Guglielmi, *le Due Gemeelle*. Ce premier début pourtant ne lui fut pas entièrement favorable, parce qu'elle était encore un peu froide, un peu gauche comme actrice. Mais elle triompha complètement dans la *Griselda*, de Paër, ouvrage qu'elle avait choisi pour son second début, et à partir de ce moment elle devint, on peut le dire, l'idole du public, à qui elle se montra tour à tour dans les ouvrages les plus divers : *il Matrimonio per raggiro*, *le Nozze di Figaro*, *il Credulo*, *la Foresta di Nicobar*, *il Matrimonio segreto*, *le Nozze di Dorina*, *la Cosa rara*, *il Pazzo per la musica*, etc. « Sa voix, disait Fétis, quoique peu timbrée, était d'une admirable pureté ; la justesse de ses intonations était irréprochable ; sa vocalisation parfaite et le fini de son chant égalaient les qualités des meilleurs chanteurs de l'Italie. » C'est au plus fort de ses triomphes que la grande artiste se vit éloignée de la scène, par une maladie longue et douloureuse. A peine rétablie, et désireuse de prouver à ses directeurs tout son courage et sa bonne volonté, elle reparut trop tôt au théâtre dans un opéra de Portogallo, *la Donna di genio volubile*. Cet effort lui fut fatal, et saisie, après trois représentations de cet ouvrage, d'une fièvre maligne, elle succomba à ce nouveau mal et mourut à la fleur de l'âge. Arthur Pougin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl.: Fr. Regli, *Dizionario biografico*; Turin, 1860, in-8. — *L'Opinion du parterre*, 1807-1813.

BARILLON, Petit baril à long manche en usage dans divers métiers; les potiers s'en servent pour transporter de l'eau chargée de terre.

BARILLON ou **BARRILLON** (Jean), chroniqueur français, mort en 1553. Fils d'un apothicaire d'Issoire, il fut successivement secrétaire du chancelier du Prat (1515), puis notaire et secrétaire du roi (1534). Il est l'auteur d'un *Journal des sept premières années du règne de François Ier*, resté inédit et qui est intéressant surtout à cause des documents diplomatiques qu'il contient. Il existe au dép. des manuscrits de la Bibl. nat. plusieurs copies de cet ouvrage conservées sous les nos 2,852, 3,093, 3,878 et 17,523 du fonds français. Dans l'un d'eux, l'auteur est appelé Jean Bourdel, nom sous lequel on a quelquefois cité le journal.

BARILLON ou **BARRILLON** (Paul), seigneur d'Amoncourt, marquis de Branges, diplomate français, né vers 1630 ou 1631, mort à Paris le 23 juill. 1691. Il était fils de Jean-Jacques Barillon, président des enquêtes au parlement de Paris, qui se signala par son hostilité contre Mazarin et qui, après l'affaire du *toisé*, fut conduit prisonnier à Pignerol où il mourut en 1645. Conseiller au parlement en 1650, maître des requêtes en 1651, Barillon était, en 1672, conseiller d'Etat et intendant en Picardie. Les devoirs de sa charge ne l'occupaient pas tout entier : il prenait, par exemple, un vif intérêt à la construction du canal des deux mers, comme le prouve une série de lettres que lui adressait, à ce sujet, en 1671 et 1672, son collègue, M. de Froidour, et il trouvait le temps d'être assidu auprès de ses illustres amis, comme Turenne et Mme de Maintenon. Il était lié intimement avec Mme de Sévigné, dont son père avait préparé le contrat de mariage. « Ceux qui vous aiment plus que moi, lui disait-il, vous aiment trop, » et l'on ne pouvait « nombrer les tendresses » qu'il faisait à Mme de Grignan. La Fontaine aussi était de ses familiers, et lui dédia « le pouvoir des fables ». (Liv. VIII, f. IV.)

Barillon eut sa première mission diplomatique en 1668, comme « commissaire pour les limites » en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle; puis, en juin 1673, il fut, avec le duc de Chaulnes et Courtin, plénipotentiaire au congrès qui se réunissait à Cologne, sous la médiation des Suédois. Il s'agissait de concilier les prétentions de Louis XIV et des Hollandais et d'arrêter une guerre qui devenait générale. On n'y parvint pas, et le congrès se sépara après dix mois de vaines discussions, en mars 1674. Mais si Barillon n'avait assisté qu'à une négociation sans gloire, où d'ailleurs il n'avait eu qu'une petite part, puisque c'était Courtin qui avait le secret de Louvois, il avait pu au moins y étudier tous les ressorts de la politique européenne, et, en revenant de Cologne, son apprentissage de diplomate était terminé. — C'est vers le mois de mai 1677 qu'il fut question de le nommer ambassadeur en Angleterre, et, dès le 1er sept., Courtin, qu'il remplaçait, le présenta à Charles II. La guerre de Hollande durait depuis cinq ans, et Louis XIV résistait victorieusement à l'Europe. La grande affaire de l'ambassade de Londres était de maintenir le roi d'Angleterre dans l'alliance de la France, contre le gré du Parlement, et de l'empêcher de se joindre à la coalition. Barillon devait, à cet effet, continuer les bonnes relations de son prédécesseur avec la maîtresse du roi, la duchesse de Portsmouth, une Française, qui rendait de bons offices à Louis XIV, et, à défaut de cette influence puissante, des crédits lui étaient ouverts pour acheter la résistance du roi aux volontés de la nation. Mais ses débuts ne furent pas heureux : il ne put empêcher le mariage de Guillaume d'Orange avec la fille du duc d'York, et bientôt il lui fallut transmettre à Versailles des propositions de paix générale sous la médiation de l'Angleterre, sorte d'ultimatum qu'il savait n'être pas acceptable. C'était l'opinion publique qui pressait Charles II. Louis rejeta les propositions, et Charles, pour regagner la confiance de ses sujets, essaya d'une alliance avec les Provinces-Unies et du retrait des troupes anglaises à la solde de la France. Mais Barillon prit ici sa revanche : tout en continuant ses offres de subsides à Charles II, il eut l'art de se ménager des amis dans le Parlement, et, l'argent aidant au moins autant que le raisonnement, il réussit à persuader l'opposition que le roi était trop l'ami des Français pour les combattre sérieusement et que tous les crédits et les troupes qu'on lui accorderait ne seraient employés qu'à ruiner la liberté et la religion de l'Angleterre. Ses efforts aboutirent, et l'Angleterre paralysée ne put ni empêcher les victoires de la campagne de 1678 et la glorieuse conclusion des traités de Nimègue, ni retirer de cette paix aucun avantage.

Durant le reste de son ambassade, pendant les dernières années du règne de Charles II et celui de Jacques II, le but de la mission de Barillon est surtout de seconder les efforts des souverains pour rendre leur pouvoir absolu et rétablir le libre exercice de la religion catholique; c'est l'objet de tous les subsides de la France. Il contribue à faire restituer les charges au duc d'York et lui facilite ainsi l'accès du trône, malgré les lois contre les catholiques; c'est lui qui procura un confesseur à Charles II mourant, et qui encouragea Jacques II à supprimer le *test* et l'*habeas corpus*. Mais en ces circonstances, il agit par l'ordre exprès de Louis XIV, et ne se dissimule pas les dangers de telles entreprises : quand Louis approuve toutes les témérités de Jacques, qui entend la messe en public et brave les lois contre les catholiques que le Parlement refuse d'abroger, et le loue de sa fermeté, qui est « plus capable d'inspirer le respect et la crainte à ses sujets que de donner de nouvelles forces aux mécontents », Barillon, tout en exécutant les ordres de son maître, l'avertit de « l'extrême dépit » des Anglais et craint « que tout cela n'ait des suites ». Pourtant, il ne prévoyait pas la révolution si proche; tandis que d'Avaux, en Hollande, ne cessait de l'annoncer, elle prit Barillon au dépourvu. Il en fut une des premières victimes : dès le 2 janv. 1689, il recevait de Guillaume d'Orange l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures, et un officier du prince le reconduisait à Douvres. Le 14, il était à Versailles. Le roi le reçut bien, mais c'est à d'Avaux que l'on confia le soin de s'occuper dorénavant des affaires de Jacques II.

Barillon sentit peu cette demi-disgrâce : heureux de retrouver « la paix et la tranquillité au milieu de ses amis et de sa famille », il ne s'occupa plus d'affaires. Il revit Mmes de Sévigné, de Lafayette et de Coulanges, à qui il ne parut « point gâté par dix ans d'ambassade »; mais il ne jouit pas longtemps de leur commerce, et mourut deux ans à peine après son retour; M. de Marillac eut sa place de conseiller d'Etat. S'il n'eut pas de grandes vues politiques, et si on lui reprocha avec raison de n'avoir pas su prévoir la chute de la monarchie des Stuarts, il faut reconnaître qu'il montra dans le détail des négociations un esprit fin et délié; il excella à se débrouiller au milieu des affaires d'argent qu'avait Louis XIV avec le roi et le Parlement anglais, et rendit à la France, au moment des négociations de Nimègue surtout, les plus utiles services. Ses dépêches, dont un assez grand nombre a été publié, sont pleines de faits d'un style ferme et sobre, et comparables aux plus belles de Pomponne et de Torcy. — Mme Barillon mourut le 16 oct. 1691. Barillon laissait une fille, mariée le 10 avr. 1688 à Amelot de Chaillou, fils du doyen des maîtres des requêtes, et un fils, également maître des requêtes, qui fut intendant de Roussillon, en 1710, puis de Béarn, jusqu'en 1712. Il avait eu deux frères, Barillon de Morangis (appelé, jusqu'en 1672, Barillon-Châtillon), conseiller d'Etat, et l'évêque de Luçon, mort en 1699.

Raymond Kœchlin.

Bibl. : Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*; Paris, 1842, t. IV, in-4. — Fox, *History of the reign of James the second*; Londres, 1808, in-4. — For-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

NERON, *Louise de Kérouaille, duchesse de Porthsmouth ;* Paris, 1886, in-18. — PUAUX et SABATIER, *Etudes sur la révocation de l'Edit de Nantes ;* Paris, 1886, in-18. Ces quatre ouvrages contiennent des fragments de la correspondance de Barillon. — Voir aussi FLASSAN, *Histoire de la diplomatie française ;* Paris, 1811, t. III et IV, in-8. — ROUSSEL, *Histoire de Louvois ;* Paris, 1872, t. I, in-18. — MACAULAY, *History of England.* — DE FROIDOUR, *Lettres à M. Barillon-Damoncourt, contenant la relation et la description des travaux qui se font en Languedoc pour la communication des deux mers ;* Toulouse, 1672, in-18 ; et les Lettres de Mme de Sévigné, les Mémoires de Dangeau et de Saint-Simon.

BARILLOT (Léon), peintre français contemporain, est né en 1846, à Montigny, près de Metz, où son père possédait une fabrique de papiers peints dont il comptait lui céder la direction. Mais sa vocation s'étant manifestée de bonne heure, il obtint de se livrer tout à fait à la peinture. Après quelques études de fleurs ou de paysages faites dans le pays messin, avec Cathelineaux, son premier maître, il entra à Paris, dans l'atelier de Léon Bonnat. Cependant ses goûts le portèrent de plus vers la peinture d'animaux dans laquelle les envois régulièrement faits par lui à tous les Salons parisiens, depuis 1869, lui ont valu une notoriété légitime. Dans ses tableaux d'un aspect clair et lumineux et d'une exécution facile, les vaches qu'il reproduit de préférence sont placées dans des paysages en rapport avec leurs diverses races et dont les motifs ont été successivement empruntés à la Normandie, à la Sologne, au Charolais ou au pays de Dombes. Ses œuvres les plus remarquées sont : *le Marais d'Hautebut* (1879) ; *les Etangs de Varaz* (1880) et *le Troupeau dans un étang de Dombes* (1881). Barillot a également fait quelques gravures à l'eau-forte ou des lithographies, entre autres : des *Chevaux morts de faim pendant le blocus de Metz en 1870*, et des copies de plusieurs de ses œuvres. E. MICHEL.

BARILS (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil ; 283 hab.

BARIN (en chinois *Pa-ling*). Principauté de la Mongolie intérieure. Elle doit fournir à l'empereur de Chine, en cas de besoin, 2 régiments ou bannières. Capitale du même nom située par 43° 50′ de lat., et 118° 18′ de long.

BARING. Famille de financiers anglais, dont la raison commerciale est une des plus importantes du monde entier.

John Baring, le fondateur de cette maison, était un Allemand qui vint s'établir à Exeter dans la première moitié du XVIIIe siècle. Deux de ses fils, *Francis* et *John*, transportèrent à Londres, en 1770, la maison actuelle.

Francis Baring, né à Exeter le 18 avr. 1740, mort le 12 sept. 1810, fut directeur de la Cie des Indes. Il fut créé (1793) baronnet par Pitt, auquel il avait prêté son appui. Il obtint le renouvellement du privilège de la Banque d'Angleterre (1797) et publia à cette occasion des *Observations on the establishement of the Bank of England.*

Sir *Thomas* Baring, fils aîné du précédent, né le 12 juin 1772, mort en avril 1848, est connu surtout comme un amateur éclairé des beaux-arts. Il avait réuni une magnifique collection de tableaux qui fut dispersée après sa mort.

Alexandre Baring, son frère, fut créé lord *Ashburton* (V. ce nom).

Sir *Francis Thornhill* Baring, fils de sir Thomas, né en 1790, mort en 1866, entra au Parlement en 1826. Il remplit les fonctions de lord de la Trésorerie, secrétaire de la Trésorerie, chancelier de l'Echiquier, premier lord de l'Amirauté. Il fut créé baron de Northbrook.

Thomas Baring, né en 1800, mort en nov. 1873, fut aussi membre du Parlement. Il avait des opinions contraires à celles de son frère lord *Northbrook* (V. ce nom) ; mais il s'occupa surtout des affaires de la maison commerciale.

La maison Baring frères s'occupe de la négociation des traites, du change, du commerce de l'or et de l'argent, de l'importation et de l'exportation.

BARING (William-Bingham) (V. ASHBURTON).

BARINGO (Lac). Lac inexploré de l'Afrique centrale, que l'on place sous l'Equateur au N.-E. du lac Kéréoué ou Victoria.

BARINQUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas ; 503 hab.

BARIOLAGE. En peinture, ce terme désigne un assemblage de tons crus et violents, de valeur égale, et se repoussant mutuellement. L'imitation maladroite des procédés décoratifs de quelques peuples orientaux fait parfois tomber dans ce travers de jeunes artistes, qui ignorent les conditions spéciales de lumière et de situation dans lesquelles se trouvent les ouvrages dont ils ont voulu s'inspirer. Un peintre habile évite le bariolage par un emploi judicieux des tons rompus, des valeurs qui établissent les plans successifs d'un tableau, et surtout par l'entente des *couleurs complémentaires* (V. ce mot) ; il arrive ainsi à un ensemble harmonieux dans une toile où se trouvent juxtaposés tous les tons de la palette. AD. T.

BARIOSTA. Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, établi en 1831 par Rafinesque pour un Mollusque des eaux douces de l'Amérique du Nord, caractérisé par une coquille anodontiforme, transverse, inéquilatérale, à valves peu épaisses, peu bombées ; bord supérieur arqué, l'inférieur sinueux et émarginé vers le milieu, côtés antérieur et postérieur arrondis. Charnière composée d'une dent cardinale et d'une latérale très longue-

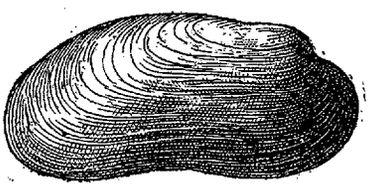

Bariosta emarginata Rafin.

ment étendue. Impression palléale simple, les musculaires profondes. Le *Bariosta emarginata Rafin*, type du genre, se reconnaît à sa coquille très arquée supérieurement, prolongée en arrière en un rostre court, large et obtus, arrondi en avant, à ses sommets (crochets) peu proéminents, situés très antérieurement, enfin à ses valves lisses sans prolongements aliformes et à sa teinte d'un noir uniforme. J. MABILLE.

BARIS (*Baris* Germ. ; *Baridius* Schönh.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, qui a donné son nom au groupe des Barinites. Ce sont des Charançons de taille petite, plus rarement moyenne, au corps oblong ou ovale-oblong, déprimé en dessus, tantôt de couleur métallique, verte ou bleue, tantôt noire ou brunâtre, parfois orné de taches ou de lignes écarlates ; les yeux, très petits, sont insérés immédiatement à la base du rostre, qui est épais, cylindrique, assez fortement arqué et séparé de la tête par un sillon tranversal profond ; les antennes, courtes et robustes, ont le funicule formé de sept articles dont le deuxième est à peu près égal en longueur au troisième ; les élytres sont coupés obliquement à l'épaule par les pièces mésothoraciques ; le pygidium est découvert ; les crochets des tarses sont simples et les tibias armés d'un crochet courbe à leur angle apical interne. — On connaît plus de 200 espèces de ce genre, dont cinquante environ habitent l'Europe ; les autres sont propres au continent américain et répandues surtout dans ses contrées tropicales. Parmi les espèces indigènes, qui ont été étudiées monographiquement par H. Brisont de Barneville (*Ann. soc. ent. France*, 1870, p. 31), plusieurs vivent aux dépens des Crucifères, surtout des choux, et peuvent occasionner, dans les potagers où on les rencontre souvent en grand nombre, des dégâts considérables. Tels sont notamment le *B. laticollis* Marsh (*B. picinus* Germ.),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont les métamorphoses ont été décrites par Léon Dufour (*Ann. soc. ent. Fr.*, 1846, p. 453), le *B. cuprirostris* Fabr., le *B. lepidii* Germ., qui produit sur les tiges des excroisances en forme de galles, de la grosseur d'un pois (V. Hseeger, *Beit. zur Naturgesch. der Insect.*, 1854, tab. I, f. 1–13), et le *B. chlorizans* Germ., dont la larve a été observée par Chavannes (*Bull. soc. vaudoise*, 1849, pp. 19, 136) de Marseul (*Ann. soc. ent. Fr.*, 1870, *Bull.*, p. LXIX) et Perris (*Ann. soc. ent. Fr.*, 1873, p. 80). Leurs larves se transforment dans les tiges au collet de la racine. Le *B. chloris* Fabr., au contraire, est nuisible au colza (V. Pflienenger, *Stett. entomol. Zeitung*, 1843, p. 88). D'un autre côté, Taschenberg (*Landw. schädl. Ins.*, 1865, pl. II, fig. 14-16), Frauenfeld (*Verh. 3. b. Ges. Wien*, 1866, p. 968) et Buddeberg (*Jarhb. Nassau Ver. f. Nat.*, 36, p. 130, pl. II, fig. 4-7) ont décrit respectivement les premiers états des *B. cœrulescens* Scop., *B. picicornis* Marsh. et *B. morio* Bohem., qui vivent, le premier, dans les tiges du colza, le second, dans celles du *Reseda lutea* L., le troisième, dans celles du *Reseda luteola* L. (V. Lereboullet, *Observ. sur les larves de Baridius*, 1868, avec planches). Quant au *B. T. album* L., qui est répandu dans toute la région paléarctique et pour lequel M. L. Bedel (*Faune des Colépt. du bassin de la Seine, Rhynchophora*, p. 183) a établi le genre *Limnobaris*, il est caractérisé par le deuxième article du funicule antennaire notablement plus long que le troisième, par l'absence de sillon entre le rostre et le front et par les élytres recouvrant complètement le pygidium. On le trouve dans les marais sur les Joncs et les Cypéracées et il vit sur le *Cladium mariscus* R. Br. (V. von Heyden, *Kafer. v. Nassau u. Frankf.*, p. 284). Ed. Lef.

Baridius chlorizans.

BARIS. Peuple noir des rives du Nil. C'est un des groupes noirs les plus remarquables par la régularité des traits. Ils habitent entre les Latouka, les Denka, les Madi et les Chouli. Ils sont nus et se frottent le corps d'ocre rouge ou se tatouent. Les femmes portent un pagne en chaînettes de fer ou en lanière de cuir ; elles ont la chevelure rasée, mais les hommes laissent une petite touffe au sommet de leur tête. Ils adorent le serpent et vénèrent les morts. Ils ont de grands troupeaux de bétail. Ils ont des habitations fixes. A Billigond, ils ont des mines de fer ; leurs forgerons ont de la réputation. Leur pays était naguère ravagé par les marchands d'esclaves. Leur principale ville était Gondokoro, où vécurent de 1851 à 1860 des missionnaires autrichiens qui firent peu de prosélytes. Brun-Rollet, Peney, Baker ont visité leur pays. Baker en prit possession au nom de l'Egypte en mai 1871 ; les événements du Soudan les ont rendus indépendants. Gondokoro, aujourd'hui détruite, avait été remplacée par Lado en 1873 comme capitale de la province. L. Del.

Bibl. : Kaufmann, *le Bassin du fleuve Blanc et ses habitants* (en all.); Brixen 1861. — Mitterutzner, *Notices géographiques fournies par les vicariats apostoliques de l'Afrique centrale* (all.); Brixen, 1861. — Du même, *Grammaire et Dictionnaire baris* (en all.); Brixen, 1867. — Hartmann, *les Missionnaires au fleuve Blanc (Zeitschrift für Allegemeine Erdkunde)*, Berlin. 1861 — Hansal, *les Baris (Mitth. der Geog. Ges.)*; Vienne, 1876.

BARISEY-AU-PLAIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles ; 439 habit.

BARISEY-LA-CÔTE *(Barisiacum)*. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey ; sur la Bouvade ; 238 hab. — Faisait partie de l'évêché de Toul. — Eglise des XII^e^ et XIII^e^ siècles, se composant d'une nef sans voûtes, et d'une abside à chevet plat. Une grosse tour carrée s'élève à l'entrée de la nef. G. Durand.

Bibl. : Olry, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* ; 1867, 2^e^ série, t. IX, p. 128.

BARISIEN (Friedrich Hartmann) ou **PARISIEN**, peintre allemand, né à Cobourg en 1724, mort à Mitau en 1796. Petit-fils d'un émigrant français. Il suivit un prince russe dans l'Astrakan, vint ensuite s'établir à Riga, enfin à Mitau où il fut nommé peintre de la cour du duc Pierre de Courlande. Il peignit un grand nombre de portraits et décora les châteaux de Mitau, de Ruhendhal et Friedrichslust. En 1786, l'impératrice Catherine II le nomma membre de l'Académie impériale des arts de Saint-Pétersbourg.

BARISIS (*Barisiacum*). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 917 hab. Localité très ancienne que les textes mentionnent dès le VII^e^ siècle. Une abbaye y fut fondée en 662.

BARISON, seigneur d'Arborea, héritier des Sardi de Pise, obtint le titre de roi de Sardaigne de Frédéric Barberousse (1164), avec l'appui des Génois qui lui avancèrent les 4,000 marcs d'argent promis à l'empereur comme tribut. Les Génois l'amenèrent alors sur une flotte en vue de l'île ; mais quand ils virent qu'aucun mouvement ne se produisait en faveur de Barison, ils le gardèrent prisonnier jusqu'à sa mort, en gage des avances qu'ils lui avaient faites.

BARISONI (Albertin), jurisconsulte et littérateur italien, né à Padoue le 7 sept. 1587, mort le 15 août 1667. Après avoir professé le droit et la philosophie à l'université de sa ville natale, il devint évêque de Caneda, dans l'Etat de Venise. Il a écrit un traité intitulé : *De archivis antiquorum commentarius*, ainsi que plusieurs autres ouvrages de littérature et d'érudition. Il a également donné une édition de la *Secchia rapita*, poème burlesque de son ami Tassoni. G. L.

BARITA (Ornith.). Les *Barita* de G. Cuvier (*Règn. anim.*, 1817, t. I, p. 340), qui ne sont point ceux de Swainson, correspondent exactement aux *Cracticus* (V. ce mot) de Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 37 et *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, t. V, p. 335). Ce sont des oiseaux appartenant à la faune australienne et faisant partie de la grande famille des *Laniidés* ou *Pies-Grièches* (V. ces mots). E. Oust.

BARITEL. On nomme *baritel*, *vargue* ou *manège* un récepteur de travail mécanique analogue au cabestan, mais manœuvré par des animaux, chevaux ou autres bêtes de trait. L'attelage du cheval doit se faire à l'aide de palonniers situés à une hauteur telle, que les traits soient à peu près horizontaux. Le pivot doit donc être abaissé en contre-bas du bras du manège, au moyen d'une moise pendante, si l'on veut se réserver la faculté de faire tourner tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, en faisant passer le cheval sous le bras auquel il est attelé. Au lieu de palonnier, on emploie aussi des arcades, quand le sens de rotation ne doit pas changer, et que le cheval doit agir tantôt en tirant, tantôt en retenant ; ces arcades sont tantôt simples ou fixées invariablement au bras ou à la flèche du manège, tantôt doubles, c.-à-d. attachées comme un palonnier. Les manèges peuvent être établis suivant divers systèmes. On peut, comme on le fait ordinairement dans les vargues ou baritels, avoir pour l'arbre tournant un point d'appui sur le sol, et un autre à la partie supérieure de l'arbre, au moyen d'une charpente établie à cet effet. Le tambour sur lequel s'enroulent les câbles qui servent à monter ou descendre les bennes d'extraction est placé vers la partie supérieure. Ce point d'appui supérieur est convenable pour les installations permanentes ; mais pour les manèges établis à ciel ouvert, ou installés pour un service temporaire, ou encore lorsque le mouvement doit être transmis à un arbre de couche situé sous le sol, on évite ce point d'appui d'une installation plus ou moins coûteuse. On peut employer à cet effet deux dispositions différentes : ou bien se procurer les points d'appui en contre-bas du sol dans une fosse analogue à celle que reçoit l'arbre d'une grue n'ayant aucun point d'appui au-dessus du sol, ou bien installer une colonne fixe, portant à sa partie supérieure le palier de l'arbre de couche, et avoir sur cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

colonne deux portes tournées qu'embrassent à frottement doux deux colliers rendus solidaires, dont l'un reçoit les bras du manège, et l'autre un engrenage qui commande un pignon calé sur l'arbre de couche. E. W.

BARITIU (Georges), littérateur roumain contemporain né le 24 mai 1812, à Jucul-de-Jos, comitat de Cluj, en Transylvanie. Il fit ses études primaires à Trescau, secondaires à Blasiu et théologiques à Cluj où, en 1835, il fut, grâce à ses rares talents, nommé professeur de physique au gymnase de Blasiu, où il resta seulement un an, car il fut aussitôt appelé à organiser une école commerciale à Brasov, pour la communauté roumaine. Afin de favoriser le réveil de l'esprit national parmi les Roumains, qui dans toute l'Autriche n'avaient aucun journal politique, il fonda la *Gazette de Transylvanie* (1er mars 1838) et la *Feuille pour l'esprit, le cœur et la littérature* (1er janv. 1838, 1er févr. 1850). Aucune feuille n'a rendu plus de services que l'ancienne *Gazette* à la cause roumaine; elle devint le rendez-vous de tous les hommes éminents et les poètes les plus renommés y publièrent leurs premiers essais. Il fit un voyage à Vienne en 1839, dans l'intérêt de son journal, et, en 1845, il donna sa démission de professeur. En 1848, il prit une part active au soulèvement contre les Hongrois, fut membre du comité national de Sibiu jusqu'à l'occupation de la Transylvanie, et se retira ensuite en Roumanie. Mais comme il avait écrit plusieurs articles pour défendre les droits des Principautés contre les Russes, ceux-ci, qui occupaient le pays, se saisirent de lui et l'envoyèrent sous escorte à Czernowitz. Il y fut remis en liberté, grâce à l'intercession de la famille Hurmuzachi et en considération de ses nombreux mérites. En déc. 1849, il retourna dans son pays et n'accepta aucune fonction publique, afin de pouvoir se consacrer tout entier à la défense des intérêts de sa patrie par ses publications. En 1853, il fut nommé directeur d'une fabrique de papier à Zernesci, près de Brasov, dans l'intérêt de laquelle il fit un voyage en Belgique, en France et en Suisse, et continua la publication de sa *Gazette* jusqu'à la proclamation de la constitution de 1860. Il y défendit les droits de la Roumanie, et obtint en 1861 la permission de réunir un congrès national sous le nom d'*Association Transylvaine*, dont il fut le premier secrétaire, et dans lequel on exprima les doléances du peuple roumain, qui servirent ensuite de base, tant à l'assemblée générale qu'à la diète de 1863. Député au Reichsrath, il lutta avec énergie pour l'amélioration du sort de ses compatriotes. On peut dire qu'aucun journaliste n'a autant fait que lui en Autriche pour la cause de la Roumanie. Citons parmi ses ouvrages : 1° *Conférences scolastiques* (1837); 2° *Dictionnaire allemand-roumain* (en 2 vol., en collaboration avec G. Munteanu 1853); 3° *Calendrier pour l'année* 1857; 4° *Dictionnaire hongrois-roumain* (1869); 5° *Le 2e régiment de gardes-frontières* (récits publiés par la Société académique); 6° *La Transylvanie, revue littéraire*, etc.

J. Monnier.

Bibl. : Pumnul, *Lepturariu ruminesc*, IV. — Vasile Gr. Pop., *Conspect.*, II.

BARITON (V. Baryton).

BARIUM. Municipe et port de l'Apulie, sur l'Adriatique, aujourd'hui *Bari* (V. ce nom).

BARIUM (V. Baryum).

BARIZEL (V. Bargel).

BARIZEL (Charles), bassoniste français, né en 1788 à Merville, près Hazebrouck (Nord), mort à Merville le 25 mai 1850. Il entra dans l'armée, comme musicien, à l'âge de dix-huit ans. Devenu chef de musique dans un régiment de l'armée d'Espagne, il fit toute la campagne de 1808. A Cabrera, il fut fait prisonnier, et les Anglais le gardèrent en captivité sur les pontons, pendant trois ans. A son retour en France, Barizel fut placé comme chef de musique dans un des régiments de la jeune garde. Il fit vaillamment les dures campagnes de 1812 et de 1813 en Russie et en Allemagne. On le retrouve encore aux plus sanglants combats de la campagne de France; ce ne fut qu'en 1815, lorsque l'armée impériale eut été licenciée, qu'il put reprendre à loisir ses études de musique. Premier basson de la chapelle du roi, sous le gouvernement de la Restauration, il devint, sous Louis-Philippe, professeur de basson au Conservatoire, puis chef de musique de la 2e légion de la garde nationale. Décoré ensuite de la Légion d'honneur, il ne put jouir longtemps de la position qu'il avait obtenue : sa santé déclinait rapidement, et il dut demander sa retraite. A. Ernst.

BARIZEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry; 275 hab.

BARJAC. Com. du départ. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons; cant. de Sainte-Croix; 166 hab.

BARJAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais, sur une colline; 1,804 hab. Centre d'un bassin houiller, Sources minérales froides. Pierres propres à la sculpture. — Plusieurs seigneurs de Barjac embrassèrent la Réforme au XVIe siècle; nous citerons parmi eux : François de Barjac, tué au combat de Messignac en 1568; Charles de Barjac qui se distingua à la tête des calvinistes du Vivarais et fut tué le 22 mars 1565 au siège d'Annonay; et enfin Jacques de Barjac, qui, retiré à Vevey après la révocation de l'édit de Nantes, contribua à l'établissement des réfugiés français dans le Brandebourg. A la même famille appartenait Gabriel de Barjac, auteur d'un curieux ouvrage intitulé : *Introductio in artem jesuiticam* (Genève, 1599, in-8). L'ancien *château* des seigneurs de Barjac est encore debout; on y conserve de curieuses armures. L'*église* moderne, est surmontée d'une flèche.

BARJAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Chanac; 836 hab.

BARJAC (Peire de), troubadour du XIIIe siècle, originaire probablement du village de Barjac (Gard) et ami de *Guilhem de Baleruc* (V. ce nom). Il célébra dans ses vers une dame de Jaujac (Ardèche). Une seule de ses chansons nous est parvenue; elle a été publiée plusieurs fois par Rochegude, Raynouard et M. Bartsch. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, XV, 447.

BARJÉSUS. Personnage que rencontrent Paul et Barnabas dans un voyage missionnaire en l'île de Chypre. Les *Actes* (XIII, 6 à 12) le traitent de « magicien, faux prophète juif », disent qu'il se faisait appeler « Elymas, c.-à-d. le magicien », et qu'attaché à la personne du proconsul romain Serge-Paul, il le détournait d'accepter la doctrine chrétienne. L'apôtre Paul, irrité, le frappe de cécité. Le proconsul, saisi de cette manifestation merveilleuse, se convertit à la voix du messager de l'Evangile.

BARJOLS. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Brignoles; 2,663 hab. Ch.-l. de l'une des vingt-deux anciennes vigueries de la Provence (depuis 1321). Elle fut prise et pillée deux fois (1562, 1590), pendant les guerres religieuses par les protestants. Ancien couvent des carmes, où se trouve une grotte célèbre par ses stalactites.

BARJOLS (Elias de), troubadour du XIIIe siècle, né dans l'Agenais d'une famille de marchands. Au témoignage d'un ancien biographe, « il chantait mieux que personne de son temps ». Aussi ce talent lui donna-t-il l'idée de se faire jongleur, et, en compagnie d'un certain Olivier, il se mit à courir le monde. Son dernier protecteur fut Alphonse II, comte de Provence, grâce à qui il trouva femme à Barjols (Var) : de là le nom sous lequel il est connu dans l'histoire littéraire. Il composa des vers en l'honneur de Garsende de Forcalquier, femme d'Alphonse II, puis, après la mort de celle-ci, il se retira à l'hôpital de Saint-Bénézet, à Avignon, où il mourut. On a conservé de lui une douzaine de pièces lyriques. Ant. Thomas.

Bibl.: *Histoire littéraire de la France*, XIV, 38, et XVII, 418.

BARJON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant de Grancey-le-Château; 82 hab.

BARJOUVILLE. Com. du dép d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (sud) de Chartres; 261 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARKAB KHAN. Souverain mongol du Kiptchak. Il succéda à son frère Baty en 1255. Son premier acte fut d'embrasser l'islamisme. En 1258 il envahit la Lithuanie dont les habitants eurent à lui payer un tribut annuel. Il mourut en 1267 au moment où il s'avançait à la tête de 300,000 cavaliers contre Abaka, souverain mongol de la Perse. Il fonda Séraï sur le Volga, et releva plusieurs cités ruinées. L. Leriche.

BARKAH (V. Barca).

BARKAL (Djébel-). Le Djébel-Barkal, ou Mont-Barkal, se trouve dans le Soudan égyptien, auprès du Nil, un peu au-dessous de la quatrième cataracte. Le mont domine les villages de Méeraoui et de Nouri, qui marquent l'emplacement de l'ancienne Napata, capitale de l'Ethiopie aux époques pharaoniques. Le nom antique du Djébel-Barkal était *Dou-âb*, mots qui signifient « la Montagne pure ». Un grand temple commencé par Aménophis III, continué par son fils Tout-ankh-amen, et terminé par Ramsès II, était adossé à une partie à pic de la montagne. Deux lions en granit provenant de ce temple se trouvent au British Museum ; un sphinx criocéphale de même origine est exposé au Musée de Berlin. Le Djébel-Barkal couvre de son ombre une nécropole de rois éthiopiens dont toutes les tombes ont la forme pyramidale, comme à Memphis. Enfin cinq importantes stèles ont été découvertes par Mariette et ont été transportées par lui au musée de Boulaq ; elles constituent pour nous le recueil de documents le plus précieux pour l'histoire ancienne de l'Ethiopie. V. L.

BARKER (Robert), peintre irlandais, né à Kells en 1739, mort à Londres le 8 avr. 1806. Marchand de tableaux avant d'être peintre, il débuta par des portraits ; l'étude de la perspective le conduisit à l'invention du Panorama. Ses productions les plus connues sont une *Vue d'Edimbourg* et la *Bataille de Copenhague*. A Londres et à Glasgow, il passa inaperçu jusqu'au jour où les panoramas de Londres, d'Athènes et de Lisbonne attirèrent sur lui l'attention et rendirent son invention populaire. — Son fils, *Henry-Aston* Barker, né à Glasgow en 1774, mort à Bilton en 1856, continuant l'industrie de son père, exécuta les premiers panoramas des principales villes de l'Europe. En 1822, il représenta le couronnement de Georges IV d'Angleterre ; c'est son œuvre principale.

BARKER (Jacob), né dans le Maine (États-Unis) en 1779, mort en 1871, type remarquable du Yankee financier et spéculateur. Dès l'âge de seize ans, à New-York, il commença une fortune commerciale qui s'écroula aussi rapidement qu'elle s'était élevée ; il en refit une autre, se lança dans la politique, en s'enrôlant dans le parti démocratique, négocia pour le gouvernement fédéral un emprunt de 5 millions de dollars en 1812, au début de la guerre contre l'Angleterre, et fut l'un des fondateurs de Tammany Hall, célèbre association démocratique de New-York, fonda la Exchange Bank dans Wall Street, et finit par trouver la ruine dans l'excès des spéculations de bourse. En 1834, il se retira à la Nouvelle-Orléans, étudia le droit, fut admis au barreau, et réédifia une grande fortune qui disparut dans la tourmente de la guerre civile. A. M.

BARKER (Edmund Henry), philologue anglais, né en 1788 à Hollym (Yorkshire), mort en 1807. Il fut le principal collaborateur du *Classical Journal* de Valpy qui cessa de paraître en 1829. Il prit part aussi au *Greek and English Lexicon* du professeur Dunbar (1831) ; mais son œuvre capitale fut la nouvelle édition du *Thesaurus Græcæ Linguæ* de Henri Estienne, publiée par Valpy (Londres, 1816-20, 10 vol. in-fol.). Critiqué violemment à ce sujet dans la *Quaterly Review*, il répondit par un livre d'une rare excentricité, intitulé *Aristarchus Anti-Blomfieldianus*. Il a traduit en anglais le Catalogue des anciens artistes de Sillig et la grammaire grecque de Buttmann. On lui doit aussi de nombreuses éditions d'auteurs grecs et latins, un livre où il s'efforce de prouver que sir Philip Francis n'est pas l'auteur des Lettres de Junius, et, sous le titre de *Parriana*, deux volumes de bons mots et d'anecdotes attribués au Dr Parr, dont il avait été le secrétaire. B.-H. G.

BARKER (Charles-Spackman), facteur d'orgues anglais, né à Bath le 10 oct. 1806. Il perdit ses parents à l'âge de cinq ans, fut élevé par son parrain, et commença ses études avec l'idée de se consacrer à la médecine. Bientôt cependant sa vocation devint évidente : il entra chez un facteur d'orgues, à Londres, y resta deux ans, et s'établit lui-même à Bath pour la même spécialité. L'étude du grand orgue de la cathédrale d'York lui inspira l'invention du *levier pneumatique*, son plus beau titre de gloire. On sait que le principe de cette invention est l'action de l'air comprimé sur de petits soufflets attachés aux tringles des tirages ; ce dispositif agit sur le mécanisme des notes au moment où le doigt de l'exécutant abaisse les touches ; ainsi se trouve vaincue la résistance opposée à la main de l'organiste par le tirage de l'ouverture des soupapes. Cette invention suscita à Barker, parmi ses confrères anglais, des jalousies si violentes, qu'il se décida à venir à Paris. Là, il travailla avec Cavaillé au grand orgue de Saint-Denis, et y introduisit son perfectionnement. Il dirigea aussi la construction du grand orgue de Saint-Eustache, malheureusement brûlé six mois après (1845), et répara très habilement l'orgue de l'église Saint-Sulpice (V. Orgue).

BARKER (Thomas-Jones), peintre anglais, né à Bath en 1815. Il vint à Paris où il entra dans l'atelier d'Horace Vernet qu'il imita par le style et le choix des sujets. De retour à Londres, il exposa aux Salons de Paris, de 1835 à 1845. Citons de lui : la *Mort de Louis XIV*, commandé par Louis-Philippe, l'*Arrivée de Wellington et de Blücher à Warterloo*, le *Passage des Pyrénées par Wellington*, *Salvator Rosa au milieu des brigands*, les *Courses du Corso de Rome* remarquables par ses chevaux. Il a peint aussi les principaux épisodes de la guerre franco-allemande de 1870-71 dont il fut témoin. Outre ces sujets historiques et militaires qui lui ont valu le surnom d'Horace Vernet anglais, il a fait souvent avec succès des natures mortes et obtint pour son *Gibier mort* une médaille de 3e classe au Salon de 1836. Lewis, Denis et Simmons ont gravé un grand nombre de ses tableaux. P. La.

BARKER (Thomas-Herbert), médecin anglais, mort à Bedford le 24 oct. 1865. Il fut reçu, en 1837, membre de la compagnie des apothicaires, en 1842 membre et en 1851 *fellow* du collège des chirurgiens de Londres, en 1847 docteur de l'université de Londres et se fixa ensuite à Bedford, où il pratiqua avec le plus grand succès ; il a publié de nombreux travaux sur l'hygiène, l'épidémiologie, la médecine et la chirurgie pratiques ; la société de médecine de Londres lui accorda, en 1858, la médaille d'or de Fothergill pour un travail sur la malaria et son influence sur les fièvres typhiques, etc., publié dès 1853 ; quelques mois avant sa mort, la British med. Association lui décernait la médaille d'or de Hastings pour un mémoire sur la désodoration et la désinfection. Dr L. Hn.

BARKER (Mary-Ann, lady), femme de lettres anglaise contemporaine, née à la Jamaïque, où son père, W. G. Stewart, représentait le gouvernement de la métropole. Elle épousa, en 1852, le capitaine G. R. Barker, qui se distingua en Crimée et pendant la révolte des Cipayes. Restée veuve en 1860, elle se remaria cinq ans après avec Frédérick Napier Broome qui l'emmena dans la Nouvelle-Zélande, son pays natal. De retour en 1869, elle publia *Station Life in New Zealand*, dont le succès l'encouragea à écrire. L'année suivante parut un petit livre pour les enfants, *Stories About*, que suivirent, à de courts intervalles, *A Christmas Cake in four Quarters ; Spring Comedies*, nouvelle ; *Travelling About ; Holiday Stories ; Ribbon Stories ; Sybil's Book ; Station Amusement in New Zealand ; Boys*, etc. Elle donnait en même temps des articles aux principaux magazines. Elle en dirigea même un pendant quelque temps : *Evening Hours*. On a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aussi d'elle *A Year's Housekeeping in South Africa* (1877), où elle résida plusieurs années. En 1874, son traité de cuisine, *First Principles of Cooking*, lui valut le poste de Dame surintendante à l'Ecole nationale de Cuisine, récemment fondée dans Exhibition Road, South Kensington, à Londres. B.-H. G.

BARKER-WEBB (V. WEBB).

BARKERIA (*Barkeria* Knowlt. et Westc.) (Bot.). Genre d'Orchidacées, appartenant au groupe des Epidendrées. Le *B. Skinneri* Lindl, que l'on cultive quelquefois dans les serres chaudes de l'Europe, est une plante magnifique, dont les hampes florifères, longues d'environ 50 centim., portent des fleurs d'un lilas pourpre avec le labelle marqué de lignes jaune d'or.

BARKHAUSEN (Johann-Conrad), médecin et chimiste allemand, né à Horn (Westphalie) le 16 mars 1666, mort à Utrecht le 1er oct. 1723. Il étudia la chimie et la pharmacie à Berlin, à Mayence et à Vienne, puis en 1693 parcourut l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, et suivit en Morée une expédition de Vénitiens. L'année suivante, il passa à Utrecht et devint professeur de chimie à l'université. Là il eut pour rival Boerhaave qui lui rendit cependant justice. Barkhausen a publié un assez grand nombre d'ouvrages de chimie, entre autres *Acroamata, in quibus complura ad iatrochemiam atque physicam spectanctia... explicantur* (Utrecht, 1703, in-8) ; dans ce livre il donne une analyse du sang et de l'urine et essaie d'expliquer la digestion par les principes de la chimie. Il a écrit une *Historia medicinæ in qua si non omnia pluraque saltem medicorum ratiocinia, dogmata, hypotheses... dialogis* XIX *pertractantur* (Amsterdam, 1710, in-8), refondue sous le titre de : *De medicinæ origine et progressu dissertationes* XXVI, etc. (Utrecht, 1723, in-4) ; c'est un ouvrage consciencieux, toujours écrit d'après les sources originales. Citons encore de Barkhausen : *Synopsis pharmaceutica* (Francfort, 1690, in-12), encore publié sous le titre de *Pharmacopœus synopticus* (Utrecht, 1696, in-8), et de *Synopsis pharmaciæ* (Leyde, 1712, in-8) ; *Pyrosophia* (Leyde, 1698, in-4) ; réimprimé sous le titre de *Elementa chemiæ* (1718, in-4) ; *Compendium ratiocinii chemici more geometrarum concinnatum* (Leyde, 1712, in-8), abrégé du *Pyrosophia ; Collecta medicinæ practicæ generalis* (Amsterdam, 1715, in-8) ; Barkhausen était un adversaire de la théorie du phlogistique ; c'est lui qui a découvert l'acide succinique. Dr L. Hn.

BARKHAUSIA (Bot.). Genre de Composées, du groupe des Chicoracées, établi par Mœnch (*Meth.*, 537), mais que l'on considère aujourd'hui, comme une simple section du genre *Crepis* L. (V. CREPIS).

BARKING. Ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 12 kil. N.-E. de Londres sur le Roding ou Barking-Creek, affluent de la Tamise ; 16,848 hab. Son abbaye, fondée en 670 par Erkenwald, fut longtemps une des plus riches d'Angleterre. L'église Saint-Magaret est remarquable. La population s'occupe de culture maraîchère et de la navigation fluviale. Au confluent de la rivière et de la Tamise sont les grandes pompes qui déversent dans le fleuve les immondices de Londres.

BARKOUL. Ville de l'empire chinois, située à l'extrémité occidentale de la prov. du Kansou (extérieur), au cœur de l'Asie, au pied des contreforts les plus orientaux des monts Thian-Chan, au S. du petit lac de Barkoul. Comme sa voisine Khamil, elle occupe entre les monts Thian-Chan et le désert de Gobi une position historique et stratégique importante entre la Chine, la Mongolie, la Dzoungarie et le Turkestan (V. ASIE).

BARKOW (Hans-Carl-Leopold), médecin allemand, né à Trent (île de Rügen) le 4 août 1798, mort à Breslau, le 22 juil. 1873. Reçu docteur à Berlin, en 1821 (*Diss. de monstris duplicibus verticibus inter se junctis*, in-4), il devint le prosecteur de Rosenthal, à Greifswald, en 1822 privat-docent, en 1826 professeur extraordinaire et prosecteur à Breslau, en 1835 professeur ordinaire d'anatomie, et en 1845 succéda à Ott comme directeur de l'Institut anatomique. Ses travaux, très nombreux, se rapportent à l'anatomie humaine et comparée, à l'anatomie pathologique, à la physiologie comparée. Parmi les plus importants, citons seulement : *Der Winterschlaf* (Berlin, 1846, av. pl.) ; *Anat. Abhandlungen* (Breslau, 1851, in-4, av. pl.) ; *Zootom. Bemerkungen* (Breslau, 1851, in-fol. av. pl.) ; *Beiträge zur pathol. Entwickelungsgeschichte* (Abth. 1-4, 1854-1871, in-fol. av. pl.) ; *Comparative Morphologie des Menschen und der menschenähnlichen Thiere* (Breslau, 1862-1868, in-fol., av. pl.) ; *Bemerk. über pathol. Osteologie* (Abth. 1-2, Breslau, 1864, in-fol., av. pl.) ; *Die Venen der oberen Extremität des Menschen* (Breslau, 1868, in-fol. av. pl.) ; *Die Verkrümmungen der Gefässe* (Breslau, 1869, in-fol. av. pl.), et deux autres ouvrages sur le même sujet en 1871 et 1872 ; *Bemerk. über Gegenstände aus dem Gebiete der vergleichenden Anatomie, Physiologie und Zoologie* (1 Abth. Breslau, 1871, in-4, av. pl.). Dr L. Hn.

BARKYAROK (Abou'l-Mozaffar), né en 1079, mort en 1104, quatrième sultan seldjoucide, fils aîné de Malik Châh à qui il succéda en 1092. Après avoir défait son frère Mahmoud et son oncle Ismaïl qui s'étaient soulevés contre lui, il fut proclamé sultan à Bagdâd en 1094. Son oncle Toutoûch qui régnait en Syrie, s'étant également révolté, fut battu et tué dans un combat près de Ray (1095). Après des guerres sanglantes contre ses deux frères Mohammed et Sindjâr, il les battit et leur imposa la paix (1097). Barkyarok fut reconnu souverain du Djébel, de Hamadân, d'Ispahan, de Ray et de Bagdâd. Son frère Mohammed eut tout le pays depuis la rivière d'Ispidaz jusqu'à Derbend, le Diarbekr et la Syrie ; Sindjâr reçut le gouvernement du Khorâsân. Il fut convenu que les trois frères n'auraient de relations entre eux que par l'intermédiaire de leurs vizirs, et que chacun d'eux ferait faire la prière en son nom dans les pays qui lui étaient soumis. Les historiens ont fait l'éloge de ce prince, qui montra dès sa plus tendre jeunesse une prudence rare, une constance et un courage à toute épreuve. L. LERICHE.

BARLAAM, saint du martyrologe grec et romain, où il est associé à Josaphat. La légende de *Barlaam et Josaphat* est intéressante parce qu'elle représente une version chrétienne de l'histoire légendaire de Bouddha. Elle forme le sujet d'un des romans religieux les plus répandus du moyen âge. Josaphat, fils du roi indien Avenier, est destiné, disent les prophéties, à se convertir au christianisme ; aussi son père le fait élever dans un palais où il est renfermé. L'ermite chrétien Barlaam, déguisé en joaillier, pénètre jusqu'à lui, le convertit. Josaphat se fait baptiser, résiste à toutes les séductions ; son père l'associe à sa royauté et finit par se convertir. Josaphat finit par se retirer auprès de Barlaam dans la solitude et par se faire ermite.

La version originale de la légende de Barlaam et Josaphat, rédigée vers 1090 par Jean Damanène le jeune, patriarche d'Antioche, a été éditée par Boissonnade (*Anecdota*, t. IV). Elle avait été traduite en latin au XIIe siècle et se répandit rapidement. Elle le fut ensuite dans toutes les langues de l'Europe occidentale ; en français au XIIIe siècle par le trouvère Chardry, par Gui de Cambrai (éd. Zotenberg et P. Meyer, Stuttgart, 1864) ; en allemand au XIIIe siècle par Rudolff d'Ems ; en italien au XIVe siècle ; en espagnol, en bohémien, en polonais, en islandais, en suédois, au début du XIIIe siècle. D'autre part, en Orient, on en connaît des formes arabe, éthiopienne, arménienne, hébraïque.

BIBL. : LABOULAYE, *Journal des Débats* des 21-26 juil. 1859. — LIEBRECHT, dans *Jahrb. für Roman. und Engl. Lit.* — W. MÜLLER, *The migration of Fables*, dans *Contemp. Review* ; juil. 1870. — BRAUNHOLZ, *Die erste nichtchristitche Parabel des Barlaam* ; Halle, 1884.

BARLAAM (Bernard), né à Seminara (Calabre), mort vers 1348 ; moine de l'ordre de saint Basile, il alla à Constan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tinople pour y apprendre le grec et jouit d'une grande faveur auprès de l'empereur Andronic le Jeune, qui le députa auprès du pape Benoît XII pour négocier la réunion des deux Eglises. Mais s'étant mis à la tête du parti contraire à Palamas et aux mystiques *(hésychastes)*, il fut, après la mort de son protecteur, condamné par le synode de Constantinople, en 1341. Revenu en Italie, il y abjura le schisme, pour et contre lequel il avait successivement écrit, devint bibliothécaire de Robert d'Anjou, roi de Naples, et fut nommé par Clément VI évêque de Gérace (Calabre ult.). En dehors de nombreux écrits de controverse théologique, en partie encore manuscrits, en partie publiés dans les recueils spéciaux, en dehors notamment de son ouvrage : *De principatu Papæ* (Oxford 1592), plusieurs fois réimprimé, il a composé deux livres d'*Ethique selon les stoïciens* (Bibl. des Pères), et deux ouvrages de mathématiques : une *Démonstration arithmétique des propositions prouvées géométriquement dans le livre II d'Euclide* (gréco-latin, par Dasypodius, 1564) et une *Logistique*, six livres, publ. d'abord à Strasbourg (1572), et édit. par J. Chamber (Paris 1606), conçue suivant le plan des livres arithmétiques d'Euclide et justifiant les procédés de calcul usités de son temps. On peut y remarquer, notamment, le plus ancien exposé d'un procédé d'approximation pour l'extraction de la racine carrée qui doit cependant avoir été connu bien avant lui. Ce procédé consiste, en partant d'une première valeur approchée, à prendre la moyenne arithmétique entre cette valeur et le quotient par celle-ci du nombre dont on extrait la racine. — Frantz (1841) a publié de Barlaam, un fragment de commentaires sur les chapitres ajoutés aux *Harmoniques* de Ptolémée. Quelques autres morceaux mathématiques, sur le calcul de la Pâque, et sur celui des éclipses, sont encore inédits. Barlaam est surtout important pour avoir été le précurseur de la restauration des études grecques en Italie. Il donna des leçons de grec à Pétrarque et fut le maître de Léonce Pilate, initiateur de l'hellénisme en Occident. P. TANNERY.

BARLAAM ou VARLAAM, métropolitain de Moldavie, né en 1595, mort en 1675. Barlaam, qui occupa le siège archiépiscopal de la Moldavie, de 1632 à 1652 ou 1654 et de 1663 à 1668, s'est rendu célèbre par l'introduction de la langue roumaine dans la liturgie, à la place de l'ancien slavon qui n'était compris de personne en Roumanie. De même que, dès le milieu du XVI^e^ siècle, les protestants avaient les premiers fait imprimer des catéchismes en langue vulgaire pour propager leur doctrine parmi le peuple, de même à un siècle de distance les protestants furent la cause indirecte du changement survenu dans la liturgie roumaine. En 1641 Barlaam avait été chargé d'une mission auprès du prince de Valachie Mathieu Basarab, à Tirgoviste ; il y rencontra le logothète Udriste Nesturel, qui lui communiqua un catéchisme que Georges I^er^ Rakoczi venait de faire imprimer en roumain. Le prélat reconnut bien vite un livre calviniste ; dès son retour en Moldavie, il convoqua un synode auquel assistèrent le patriarche de Constantinople Parthénius, le métropolitain de Valachie, les évêques et higoumènes des deux principautés. Il fut reconnu par cette haute assemblée que la substitution au moins partielle du roumain au slavon dans l'Eglise nationale était le meilleur moyen d'arrêter la propagande hérétique. En 1643 il fit imprimer à Iassi un recueil de sermons *(cazania)* sous le titre de *Cartea românească de invetatura*, in-fol. de 1,000 pp., auquel le logothète Eustrathe eut la plus grande part, et qui était destiné à défendre l'orthodoxie des Moldaves contre le calvinisme imposé à l'Eglise roumaine de Transylvanie par le prince Georges I^er^ Rakoczi. Deux ans plus tard, il publia lui-même une réfutation du catéchisme calviniste imprimé à Suceava, sous le titre de *Respunsurile*, imprimé à Iassi en 1645. Il a aussi traduit, avec le concours de Théophile, métropolitain de Valachie, des *Sermons* imprimés à Iassi et à Govora. — Barlaam fut ordonné au monastère de Secul, où il semble qu'il ait fait aussi ses études, car c'était un monastère renommé en Moldavie à cette époque. Il est sûr qu'on lui doit la fondation de l'imprimerie roumaine de Iassi et de l'école des Trois-Hiérarques, dont les Grecs s'emparèrent rapidement. Ce fut lui qui, avec Pierre Movila, Eustrathe le Logothète et Grégoire Urechie, lutta en ce temps-là pour le réveil des Roumains en Moldavie. Barlaam, à la chute de Basile le Loup, abandonna le trône métropolitain, car Georges-Etienne fut sacré prince par Gédéon, évêque de Husch, « parce que Barlaam s'était réfugié dans la montagne », nous dit Miron Costin, et en 1655, nous trouvons Gédéon comme métropolitain. La tradition rapporte qu'il se retira dans un couvent au-dessus de Niamtz, où il resta jusqu'à sa mort. En 1672 il vivait encore, car on trouve sa signature dans un document. J. MONNIER.

BIBL. : PUMNUL, *Lepturariu*, III, 37. — CIPARIU, *Analecte*, XXXII. *Principia de Limba*, 106. — DENSUSIANU, *Istoria limbei si literaturei romane*, 142. — VASILE GR. POP, *Conspect*, I, 48.

BARLACCH ou BARLACCHI (Tomasso), graveur au burin et éditeur d'estampes, du milieu du XVI^e^ siècle. Les uns le disent Dalmate, originaire de Salone ; d'autres le croient un Macédénonien de Salonique. Il s'établit à Rome, y fit commerce de gravures et mit son nom sur nombre de planches retouchées de l'école de Marc-Antoine. G. P-I.

BARLÆUS (Gaspard) (V. BAERLE [Gaspard van]).

BARLAK. Capuchon en drap très épais dont les habitants du Caucase couvrent leur tête pour la protéger contre les coups de sabre.

BARLANDUS, philosophe néerlandais (V. BAARLAND).

BARLAYMONT (Charles, comte de) (V. BERLAIMONT).

BARLEEIA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches créé en 1855 par Clarck pour de petits Mollusques habitant les mers de l'Europe et possédant une coquille conique-turbinée à tours arrondis, lisses ; une ouverture ovale, arrondie en avant, un peu retrécie et anguleuse en arrière, à bord externe simple, aigu. L'opercule calcaire est muni sur la face interne d'une côte bien prononcée et d'une saillie aiguë. L'animal est muni de tentacules médiocrement développés, obtus à leur extrémité ; le pied tronqué en avant est lancéolé en arrière, légèrement échancré ; il est, en outre, muni d'un sillon longitudinal. Les espèces de ce genre vivent attachées aux plantes marines, quelquefois sur les pierres ; elles ont été plus particulièrement observées sur les côtes de France et d'Angleterre.

Barleeia rubra Adams.

J. MABILLE.

BARLERIA (Bot.). Les Acanthacées qui composent le genre *Barleria* L. (*Gen.* n° 785) appartiennent au groupe des Barlériées. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux, à fleurs axillaires ou disposées en épis, et accompagnées de bractées ciliées ou épineuses. Ces fleurs présentent un calice à quatre sépales, une corolle gamopétale, infundibuliforme, à limbe divisé en cinq lobes, dont le supérieur est beaucoup moins développé que les autres. L'androcée est formé de quatre étamines didynames et l'ovaire, à deux loges biovulées, devient à la maturité une capsule renfermant deux ou quatre graines recouvertes d'une pellicule floconneuse et à rétinacles concaves, épais et charnus. — Les *Barleria* habitent les régions tropicales de l'Asie et les îles voisines. On en connaît plus de soixante espèces. La plus importante, *B. Prionitis* L., est un arbuste de Java et des Philippines, remarquable par ses grandes fleurs jaunes et par ses rameaux chargés d'épines. Les feuilles, glabres, elliptiques, oblongues, sont employées, en infusion, dans le traitement des aphtes et des affections catarrhales. — Le *B. buxifolia* L. est une espèce indienne, que l'on cultive quelquefois dans les serres chaudes de l'Europe. Ses racines sont communément employées, dans l'Inde, comme apéritives. Il en est de même de celles du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

B. bispinosa Vahl. — Le *B. longifolia* L. ou *Baahel-Schulli* des Indiens constitue maintenant le type du genre *Asteracantha* Nées (V. Astéracanthe). Ed. Lef.

BARLES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne ; 457 hab.

BARLEST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Saint-Pé ; 320 hab.

BARLETTA. Port de la prov. de la Terre de Bari (Italie mérid.), sur l'Adriatique ; 33,994 hab. en 1881. Cette ville jadis appelée *Bardulum* eut son plus vif éclat au moyen âge, au temps de Frédéric II. Manfred, fils de ce prince, y donna un tournoi célèbre en l'honneur de Beaudoin II, dernier empereur latin de Constantinople. Le siège de Barletta attaquée au temps de Louis XII par les Français du duc de Nemours, défendue par les Espagnols de Gonzalve de Cordoue, est fécond en épisodes intéressants. Dans la plaine voisine eut lieu le combat singulier de 13 chevaliers français contre 13 chevaliers italiens sous Prospero Colonna. Après 6 heures de luttes et de remarquables prouesses, les Français furent vaincus. Ce combat a été rendu célèbre par un roman de Massimo d'Azeglio. Un peu plus loin vers l'O., non loin de l'Ofanto, est le *Campo di Sangue* où eut lieu la sanglante bataille de Cannes (216 av. J.-C.). La ville actuelle de Barletta semble reprendre quelque importance. Sa citadelle, qui en faisait un des boulevards de l'Italie, est en ruines. Mais sa cathédrale présente un assez vif intérêt pour l'histoire de l'art. Le port qui ne peut contenir que de petits bâtiments est animé et fait surtout avec la Dalmatie un assez grand commerce de céréales, de vins, d'huiles, de fruits. Le mouvement du port était, en 1885, de 704 navires jaugeant 228,250 tonnes. H. Vast.

BARLETTA (Fra Gabriele de), prédicateur dominicain, né à Barletta, dans le royaume de Naples. Altamura *(Bibliotheca ordinis prædicatorum)* dit qu'il florissait en 1470. L'effet produit par sa prédication est attesté par ce dicton, qui a été longtemps répété : *Nescit prædicare qui nescit barlettare.* Il avait adopté le genre que pratiquaient, à la même époque en France, les franciscains Olivier Maillard et Michel Menot, à Strasbourg le prêtre séculier Jean Geiler de Kaisersberg ; tous très zélés pour la conversion de leurs auditeurs et très énergiques, mais peu soucieux de la noblesse du style, ils visaient particulièrement à se rapprocher du peuple par le langage et par la matière et la forme des arguments. On les a parfois appelés les *prédicateurs burlesques.* Ce nom, qui peut être motivé, à certains égards, par les procédés, ne correspond nullement au fond de leur prédication. Barletta prêchait la pénitence, il déplorait l'abaissement de l'Italie et, comme la plupart des membres de son ordre, il combattait la doctrine de l'Immaculée Conception. Les passages les plus étranges de ses sermons ont été relevés par Henri Estienne, dans son *Apologie d'Hérodote*, et par Pierre de Vaucluse (Théophile Raynaud). Il a été publié plus de vingt éditions de ces sermons : la première est celle de Brescia (1498) ; la plus estimée, celle de Venise (1571-1577) ; autres éditions : Haguenau (1518) ; Paris (1531), par François de la Serre ; Lyon (1536). E.-H. Vollet.

Bibl. : Possevin, *Apparatus sacer* ; Cologne, 1607. — Ch. Schmidt, *Der Prediger G. Barletta*, dans la *Kirchen und Schulblatt* ; Strasbourg, 1859.

BARLETTA (Andrea), jurisconsulte italien du XVI^e^ siècle, né à Barolo, dans la province de Naples. Il devint conseiller du roi. On a de lui divers *Commentaires* sur le code romain, dont le principal est intitulé : *Commentaria in leges longobardicas* (Venise, 1537). G. L.

BARLEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 494 hab.

BARLEZIO (Marino), en latin *Barletius*, historien italien, né à Scutari d'Albanie (milieu du XV^e^ siècle), contemporain, compatriote et compagnon du héros chrétien Georges Castriota, dit Scanderberg, a écrit : *De Obsidione Scodrensi* (Venise, 1504, in-4) ; *Historia de vita et gestis Scanderbegi, Epirotarum principis* (Rome, V. 1506), ouvrage célèbre, souvent réimprimé, et trad. en presque toutes les langues européennes ; une biographie des papes et des empereurs *(Compendium*, Rome, 1555).

BARLIEU. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly ; 1,175 hab.

BARLIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 970 hab.

BARLOTIÈRE (Vitraux). Légère traverse de fer dans un châssis de vitraux ; jusqu'au XII^e^ siècle, on fit grand usage des petites divisions de fer, unissant les verres de couleur différente ; on les remplaça par des plombs coulés dans des moules et creusés au rabot permettant une plus grande variété d'ornementation, parce que le plomb se plie plus facilement, suivant les contours du dessin. Dans le cas de vitraux composés d'une grande figure, l'armature se compose uniquement de barres traversales ou *barlotières*, composées de deux tringlettes de fer rond de 7 à 8 millim. d'épaisseur qu'on applique sur le côté intérieur du panneau et qui se relient à ce panneau au moyen de petites bandes de plomb de 5 à 6 centim. ; les barlotières ont une longueur excédant la largeur du vitrail et on les scelle de chaque côté dans les montants de pierre de la fenêtre.

L. K.

BARLOW (Guillaume), physicien et mathématicien anglais, né dans le comté de Pembroke, mort le 25 mai 1625. Il étudia à Oxford, puis s'embarqua et voyagea beaucoup sur mer. En 1573, il devint ministre et chapelain du prince Henri, fils de Jacques I^er^, puis archidiacre de Salisbury. Ses travaux scientifiques ont surtout porté sur les aimants. Il a publié : *The Navigator's supply* (Londres, 1597, in-4) ; *Magnetical advertisements or diverse pertinent observations and improved Experiments concerning the nature and properties of the loadstone* (Londres, 1616) ; *Court examen des frivoles remarques de Mark Ridley sur l'Avertissement magnétique* (Londres, 1618, in-4). A. J.

BARLOW (Francis), peintre et graveur anglais, né dans le Lincolnshire en 1626, mort à Londres en 1702. Élève de William Shepherd, il cultiva d'abord le portrait, puis la peinture d'animaux où il devint très habile ; il savait donner pour cadre à ses sujets des paysages agréables, fort bien traités. Il a dessiné avec un soin extrême, à l'encre, les monuments de l'abbaye de Westminster. La plupart de ses œuvres se trouvent dans des collections particulières en Angleterre. A citer : un portrait du *Général Monk* et une estampe : *l'Aigle et le Chat.* Il est l'auteur des 110 gravures illustrant l'édition des Fables d'Esope, publiée à Londres en 1666. W. Hollar a gravé beaucoup de ses œuvres. P. La.

BARLOW (Joel), poète et homme politique américain, né en 1755 à Reading (Connecticut), mort en Pologne, non loin de Cracovie, en 1812. Ses goûts poétiques se manifestèrent de bonne heure, de même que son patriotisme ; car, étant encore au collège, il faisait des chants guerriers et occupait ses vacances à se battre pour l'indépendance contre les Anglais. Entré dans les ordres, il se fit nommer aumônier dans un régiment et garda ce poste jusqu'à la fin de la guerre. Il fut ensuite et successivement homme de loi et directeur de journal, à Hartford. Vers cette époque, il publia son meilleur poème, *Vision of Columbus* (1787). On le retrouve l'année suivante à Londres, agent d'une compagnie territoriale américaine, et en relation avec les hommes les plus avancés. Il y publia *The Conspiracy of Kings*, poème à propos de la coalition des rois contre la France ; *Royal Recollections ; A Letter to the National Convention*, et d'autres écrits révolutionnaires. En 1793, la *Constitutional Society* de Londres le chargea de porter une adresse à la Convention qui lui décerna le titre de citoyen français. Il accompagna les commissaires envoyés pour organiser la Savoie, et écrivit, à cette occasion, *A Letter to the People of Piedmont*, sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les avantages de la Révolution et sur la nécessité d'en adopter les principes en Italie. C'est aussi à Chambéry qu'il composa son poème héroï-comique, *Hasty Pudding*. De retour à Paris, il s'enrichit en spéculant sur les assignats. En 1795, il fut nommé consul d'Amérique à Alger où il ne resta pas longtemps. Il ne retourna cependant en Amérique qu'en 1805. Il prit, dès lors, une part active à la politique de son pays. Un plan d'éducation nationale, qu'il publia à ce moment, lui acquit une grande popularité. En 1808, il donna, sous le titre de *Columbiad*, une nouvelle édition de son grand poème, considérablement augmenté, mais chargé de longueurs déclamatoires dont il était exempt sous sa première forme. Chargé, en 1811, de négocier un traité de commerce avec Napoléon, il vint en France et traversa l'Europe pour rejoindre le conquérant, qui était alors à Wilna, mais il mourut en route dans un village polonais. Barlow a traduit en anglais le livre de Volney, *les Ruines*. B.-H. G.

BARLOW (Inigo), graveur anglais au burin, exécuta, en 1791, des estampes, d'après Hogarth, pour l'ouvrage de J. Ireland sur cet artiste ; de belles planches pour la grande édition des œuvres de Shakespeare, publiée par Boydell (1791-1802, 9 vol. gr. in-fol.) ; des illustrations pour la célèbre Encyclopédie anglaise de Rees (1802-1821, 45 vol., gr. in-4), etc. G. P-I.

BARLOW (Thomas-Oldham), graveur anglais, né le 4 août 1824 à Oldham, près Manchester. Il a appris le dessin dans une école spéciale de cette dernière ville, et a travaillé ensuite sous la direction des graveurs Stephenson et Royston. Fixé à Londres, il a été nommé, en 1872, professeur de gravure à l'école du Musée South-Kensington, et l'année suivante il a été reçu à l'Académie royale des beaux-arts. Il a gravé en taille-douce des sujets de genre d'après J.-E. Millais, J. Phillip, etc. ; neuf illustrations, d'après G. Doré, pour le poème de Tennyson, *Vivien and Guinevere*, et plusieurs portraits : *Newton*, *Washington*, *Dickens*, etc. G. P-I.

Bibl. : C.-E. Clément et L. Hutton, *Artists of the XIX c.* ; Londres, 1879.

BARLOW. Espèce de rail (V. Rail).

BARLY. Com. du départ. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 430 hab.

BARLY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 407 hab.

BARMAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 192 hab.

BARMAN, hommes politiques suisses, deux frères, qui, de 1839 à 1852, présidèrent dans le Valais aux tentatives d'émancipation vis-à-vis du clergé : l'aîné, *Joseph*, né en 1800, mort le 5 mars 1885 ; le cadet, *Maurice*, né à Saint-Maurice en 1802. Les délégués du bas Valais, fatigués de la longue suprématie exercée sur eux par leurs concitoyens du haut Valais et lésés dans leurs intérêts les plus chers, élaborèrent en 1839, sous l'inspiration de Maurice Barman, une constitution progressive ; mais les députés conservateurs, plutôt que de l'accepter, réclamèrent la médiation fédérale et la séparation du pays en deux demi-cantons. Les commissaires de Berne, après de longs pourparlers, donnèrent raison au gouvernement qui siégeait à Sion et que présidait Maurice Barman. Une nouvelle constitution qui établissait entre tous les districts du Valais la complète égalité des droits fut votée par une assemblée uniquement composée de députés libéraux. A la suppression de leurs privilèges les habitants du haut Valais répondirent par un appel aux armes. Joseph Barman, qui commandait les milices gouvernementales, les battit le 1er avr. 1840 à Bramois et entra en vainqueur dans Sierre. Maurice Barman, pendant son passage aux affaires, dota le Valais d'écoles, de routes, d'un code civil, d'un système forestier, mais l'ère de prospérité que semblaient ouvrir ces réformes fut paralysée par des haines de parti aussi peu justifiées qu'implacables. Les événements précurseurs du Sonderbund donnèrent derechef, en 1844, le signal de la guerre civile. A la nouvelle de la suppression des couvents d'Argovie, le clergé, qui avait déjà fait au projet de loi sur l'instruction publique une opposition acharnée, proclama du haut des chaires la religion en péril. Barman et ses amis de la *Jeune Suisse* répliquèrent par l'envoi de félicitations à l'avoyer Neuhaus. Une mission envoyée par les jésuites à Salvan porta au comble l'exaspération des esprits. La lutte s'engagea de district à district, de village à village, de maison à maison. Les conservateurs, rangés sous la bannière de la *Vieille Suisse*, réussirent, le 18 mai 1844, à reprendre Sion et infligèrent trois jours après, dans les gorges du Trient, une défaite meurtrière aux frères Barman. Leur victoire fut suivie par l'occupation du bas Valais. Maurice et Joseph Barman, réfugiés à Vevey, flétrirent dans le pamphlet, *la Contre-Révolution en Valais*, les mesures rétrogades de leurs adversaires. La dissolution du Sonderbund leur rouvrit les portes de leur patrie. Un gouvernement libéral, présidé par Maurice Barman, décréta l'expulsion des jésuites, la suppression des immunités cléricales, l'administration par une commission laïque des biens ecclésiastiques (2 déc. 1848). De 1848 à 1857 Joseph Barman représenta à Paris la Confédération suisse. Les difficultés qu'il rencontra auprès du cabinet des Tuileries pour le règlement des affaires de Neuchâtel mirent fin à son activité politique. Retiré à Saint-Maurice, l'ancien ambassadeur consacra toutes ses forces à l'administration de la ligne du Simplon. La mort l'enleva au cours d'une verte vieillesse. Son frère Maurice, quoiqu'il eût été renversé du pouvoir en 1852, n'en continua pas moins à représenter pendant plusieurs législatures, de 1848 à 1872, l'arrondissement du bas Valais à l'Assemblée fédérale.

Ernest Stœhlin.

BARMBECK. Ville d'Allemagne, faubourg de *Hambourg* (V. ce mot) ; 16,057 hab. (en 1880).

BARMÉCIDES (Nom arabe *Barâmikah*, persan *Barmekiân*). Famille qui jeta un vif éclat sous le règne des premiers Abbâsides, et que ses malheurs non moins que sa puissance et sa générosité ont rendue célèbre. Elle était originaire de Balkh, où, dans les premiers temps de l'islamisme, ses membres professaient la religion de Zoroastre, et étaient chargés de l'entretien du grand temple du feu dans cette ville. D'après Masoûdî, le nom de *Barmek* désignait le gardien de ce temple. Le premier Barmécide sur lequel l'histoire nous donne des renseignements certains est Khâlid, fils de Barmek, né en 709, à qui ses connaissances médicales valurent la faveur des derniers Ommayyades ; on rapporte qu'il parvint à guérir Hichâm, dixième khalife de cette dernière dynastie, d'une maladie, contre laquelle tous les médecins de la cour étaient restés impuissants. Après la chute des Ommayyades (750), Khâlid fut l'un des premiers à se ranger du côté d'Abou'l-Abbâs, le nouveau souverain, qui lui confia la charge de vizir après la mort d'Abou Salâmah Hafs-al-Khallâl, fonctions qu'il remplit jusqu'à la mort de ce prince et qu'il conserva encore une année sous le règne de son successeur Al-Mansour ; ce prince l'envoya alors dans le Fars combattre les Kourdes. Il accompagna ensuite Mahdî, fils d'Al-Mansoûr, lorsque Mahdî fut chargé par son père du gouvernement de la Mésopotamie ; il mourut en 780, gouverneur de Mausoul. Il est à regretter que l'histoire ne nous ait pas transmis plus de détails sur ce personnage, car, au rapport de Masoudî, il surpassa tous les autres Barmécides en prudence, en courage, en générosité et en science. Son fils Yahya, héritier des talents de son père, fut chargé par le khalife al-Mansoûr de l'éducation de son fils Hâroûn, et en l'an 779 il accompagna le jeune prince dans son expédition contre les Byzantines Al-Hâdî, successeur d'Al-Mansoûr et frère de Hâroûn. avait l'intention de faire reconnaître son fils comme son successeur immédiat, au détriment de Hâroûn à qui, selon la coutume musulmane, le trône revenait après la mort de son frère. Yahya s'opposa vivement à cette mesure, et,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette opposition aurait fini par lui coûter la vie, si la mort n'était venu surprendre al-Hâdi. A son arrivée au pouvoir Hâroûn-ar-Rachid, plein de reconnaissance pour le dévouement de Yahya, lui confia son sceau et lui abandonna l'administration générale de l'Empire. Yahya chargé de tout le fardeau du gouvernement apporta dans l'exercice de ses fonctions les talents et les soins les plus distingués ; il assura la sécurité des frontières, remplit le trésor public et porta au plus haut point la prospérité et l'éclat de l'Empire. Le khalife avait un grand respect pour lui, et en lui adressant la parole il ne l'appelait jamais que : *Mon père*. Il possédait à un haut degré la sagesse, la noblesse de caractère et l'élégance du langage. On rapporte de lui, ainsi que des autres Barmécides, de nombreux traits de générosité, qualité prédominante dans cette famille, et ce qu'on en rapporte dépasse toute croyance ; on peut en voir de nombreux exemples dans les ouvrages indiqués à la bibliographie à la fin de cet article. En voici un des plus courts et des moins étonnants : il ne montait jamais à cheval sans être pourvu de bourses contenant chacune 200 dirhems (un dirhem = 60 c.), bourses qu'il distribuait à ceux qu'il rencontrait. Yahya eut quatre fils : Fadl, Djafar, Mohammed et Mousa. Les deux premiers not seuls laissé un nom dans l'histoire, et Djafar apparaît souvent dans les *Mille et une Nuits*.

Fadl fut le plus généreux des Barmécides et sa main, plus que celle de son frère, « répandit la rosée des largesses ». Il naquit quelques jours avant Hâroûn (765) et fut élevé avec lui. Son père Yahya lui confia les fonctions de vizir, fonctions qu'il exerça jusqu'au jour où les préférences d'Hâroûn-ar-Rachid y appelèrent Djafar. En l'an 792 il fut investi du gouvernement du Khorâsân et des provinces du N. de la Perse. L'Alide Yahya Ibn Abd-Allâh s'étant révolté dans le Dailem, Fadl sut amener sa démission sans avoir eu besoin de recourir aux armes. Pendant son séjour dans le Khorâsân, il s'appliqua à corriger les abus, fit brûler les registres des impôts arriérés, bâtit des caravansérails, éleva des mosquées et jeta les fondements de la grande mosquée de Bokhârâ. En 795 il fut remplacé dans son gouvernement et il revint à Bagdâd où le khalife lui prodigua les plus grands honneurs et les marques de la plus vive affection. Son frère Djafar naquit en 767. Les historiens orientaux font le plus grand éloge de son éloquence et de ses talents administratifs. Il avait un air plus agréable et un caractère plus accueillant que Fadl qui était de manières difficiles et hautaines. Aussi Hâroûn préférait-il la société de Djafar à celle de Fadl, et fit-il de Djafar le compagnon assidu de ses plaisirs. La vie de Djafar, passée ainsi dans l'intimité du khalife, offre peu de particularités saillantes. Il fut pendant quelque temps gouverneur de l'Egypte ; en 795 il se rendit en Syrie pour y étouffer une révolte. La prospérité des Barmécides alla toujours en augmentant, jusqu'au jour où la fortune les abandonna complètement et où ils furent précipités dans la plus cruelle des disgrâces. Voici une anecdote qui fut le premier pronostic de leur chute ; elle a été rapportée par Bakhtichou, médecin du khalife, qui s'exprimait en ces termes : « J'entrai un jour, dit-il, dans l'appartement d'Ar-Rachid ; il était alors assis dans le palais nommé Kasr-al-Khould, situé sur les bords du Tigre ; les Barmécides logaient de l'autre côté du fleuve en face du palais, il n'y avait entre les deux palais que la largeur du fleuve. Ar-Rachid, remarquant la multitude de chevaux qui étaient arrêtés devant leur hôtel, et la foule qui se pressait à la porte de Yahya, se mit à dire : « Que Dieu récompense Yahya, il s'est chargé seul de « tout l'embarras des affaires, et en me soulageant de ce « soin, il m'a laissé le temps de me livrer aux plaisirs. » Quelque temps après, je me trouvais de nouveau chez lui ; il commençait déjà à ne plus voir les Barméci les du même œil : regardant par les fenêtres de son palais et observant la même affluence que la première fois, il dit : « Yahya « s'est emparé seul de toutes les affaires : il me les a toutes « enlevées, c'est vraiment lui qui est khalife, et je n'en ai que « le nom. » Je connus dès lors, ajoutait Bakhtichou, qu'ils tomberaient dans la disgrâce, ce qui arriva effectivement peu après cela.

La cause principale de leur perte fut, d'après les historiens orientaux, la conséquence du mariage de Djafar avec Abbâsa, sœur du khalife. Hâroûn, préférant à toute autre société celle de sa sœur et celle de Djafar, résolut de les unir par un mariage qui lui permettrait de les admettre en sa présence, sans enfreindre les règles de l'étiquette musulmane ; mais en même temps, il exigea de Djafar la promesse qu'il n'userait pas des droits du mariage. Djafar promit et il semble qu'il aurait tenu sa parole, si Abbâsa, poussée par la passion qu'elle avait conçue pour lui, n'avait usé de ruse pour le faire manquer à sa promesse. Abbâsa devint enceinte et mit au monde un fils, où, d'après quelques auteurs, deux jumeaux. Zobaida, épouse d'Hâroûn, jalouse de l'autorité de Yahya, se chargea d'apprendre cette nouvelle au khalife, pensant ainsi amener la ruine des Barmécides. Après s'être assuré de la vérité du rapport que Zobaida lui faisait, Hâroûn résolut la perte de ses favoris. Cette histoire a été révoquée en doute par Ibn Khaldoûn. Les raisons sur lesquelles cet auteur, le plus judicieux des historiens orientaux, s'appuie pour la rejeter, sont des raisons de sentiment qui n'ont pas une grande valeur. D'après lui, Abbâsa, membre de la même famille que le Prophète, la famille de Hâchim, et sœur du khalife, était trop élevée par ses vertus et sa situation, pour consentir à s'unir à un étranger, un serviteur de sa race. Ibn Khaldoûn semble donc avoir eu tort de rejeter l'authenticité du récit de ce mariage, récit sur lequel s'accordent les plus anciens historiens arabes, et que vient confirmer la rigueur particulière avec laquelle Djafar fut frappé. Cela peut ne pas avoir été l'unique cause de leur disgrâce. Les Barmécides avaient de nombreux ennemis qui ne cessaient d'intriguer contre eux auprès du khalife ; le khalife lui-même, ainsi que l'anecdote de Bakhtichou le montre, commençait à se fatiguer d'eux et des nombreux abus de pouvoir dont ils se rendaient coupables. Enfin, un descendant d'Ali, que Hâroûn-ar-Rachid avait ordonné de mettre à mort, fut secrètement mis en liberté par eux ; Hâroûn ne tarda pas à apprendre cette désobéissance et en fut fortement irrité. Telles sont les diverses causes qui amenèrent la chute des Barmécides, chute dont il reste à donner les principales circonstances.

Cette année-là (803), après avoir fait le pèlerinage de la Mecque avec ses favoris, Hâroûn revenait par eau de Hirah à Anbar ; Djafar l'avait quitté pour aller chasser dans les plaines voisines du fleuve ; mais chaque jour il recevait quelque don, témoignages de l'amitié du khalife, et celui-ci s'était même privé en sa faveur de son médecin Bakhtichou. Un soir, Djafar était occupé à boire en compagnie de Bakhtichou et d'Abôu Zakkar, poète aveugle qui lui chantait alors quelques vers sur l'inconstance du sort, quand l'eunuque Masrôur, son ennemi, entra brusquement et lui annonça qu'il avait reçu du khalife l'ordre de le mettre à mort. Après s'être assuré que cet ordre n'avait pas été donné dans un moment d'ivresse, Djafar se livra aux mains de son bourreau, et quelques heures plus tard, Masrôur, de retour au campement du khalife, lui apportait la tête de Djafar. Le lendemain, Hâroûn fit arrêter Yahya et Fadl et fit emprisonner les principaux membres de la famille des Barmécides, à l'exception de Yahya qui eut le choix de résider où il lui plairait ; mais il voulut partager le sort de son fils Fadl, et ils furent conduits à Rakkah sur les bords de l'Euphrate. On leur laissa pendant quelque temps une certaine liberté ; mais des rapports calomnieux étant arrivés aux oreilles de Hâroûn, tous leurs biens furent confisqués, et la rigueur de leur emprisonnement redoubla. Yahya mourut dans sa prison en 805, à l'âge de soixante-dix ou soixante-quatorze ans ; trois ans après, Fadl le suivit dans la tombe. Les opinions varient sur le sort qu'éprouva Abbâsa. Chassée du palais, la malheu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reuse traîna avec son fils une misérable existence; selon d'autres, ils furent mis à mort par le khalife. Bien que Hâroûn eût défendu de parler des Barmécides, de nombreux poètes eurent le courage de chanter leur générosité et de pleurer leurs malheurs. Leur histoire a été plusieurs fois écrite en arabe et en persan. En Europe, les amours de Djafar et d'Abbâsa ont servi de sujet à plusieurs romans et La Harpe en français et de Hammer en allemand ont composé des tragédies sur les Barmécides. L. LERICHE.

BIBL. : S. de SACY, *Chrestomathie arabe*; Paris, 1827, t. I, 2e éd., 3 vol., pp. 7 et suiv., 371 et suiv. — IBN-KHALLICAN, *Biographical Dictionary*, trad. en anglais par de Slane; Paris, 1847-71, 4 vol. in-4, passim. — MAÇOUDI, *les Prairies d'Or*, trad. en français par Barbier de Meynard; Paris, 1861-77, 5 vol. in-8. — SCHEFER, *Chrestomathie persane*; Paris, 1885, t. II.

BARMEN. Grande ville industrielle d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. Rhénane, district de Dusseldorf, dans la vallée de la Wupper; 103,066 hab. Elle s'allonge sur une longueur de 6 kil., entre *Elberfeld* (V. ce mot) et Langerfeld, et se divise en trois parties, *Ober*, *Mittel*, *Unter-Barmen*. C'est une des capitales industrielles de l'Allemagne ; au premier rang il faut citer ses rubans et sa passementerie ; puis les teintureries et les industries chimiques, les filatures, les fabriques de boutons, d'articles de caoutchouc, de soieries, de confections, tapis, etc. Centre d'exportation très important, Barmen est surtout en relations d'affaires avec les Etats-Unis. Sa prospérité est de date récente ; la population a passé de 13,822 hab. en 1804, à 103,066 en 1885; avec la ville voisine d'Elberfeld, Barmen forme une agglomération de 210,000 âmes. A.-M. B.

BARNA (V. BERNA).

BARNABAS, ou saint BARNABÉ. Personnage des premiers temps du christianisme, qui joue auprès de saint Paul un rôle important. Originaire de l'île de Chypre, il est un des premiers et des plus zélés membres de la communauté chrétienne à Jérusalem et se consacre de bonne heure à l'évangélisation des païens. C'est lui qui introduit auprès de la chrétienté de Jérusalem Paul, récemment converti, dont le nom était jusqu'à ce jour aussi redouté des disciples de Jésus qu'il devait leur devenir cher. Il prend la direction de la communauté des Hellénistes à Antioche, accomplit avec saint Paul plusieurs voyages missionnaires et se rend avec celui-ci à Jérusalem pour justifier la manière dont ils comprennent tous deux la propagande chrétienne et obtenir l'approbation du collège apostolique. Bientôt après, les deux missionnaires, en désaccord sur le choix d'un compagnon, rompent leur association et agissent désormais d'une manière indépendante (*Actes des apôtres*, IV à XV, passim). Les épîtres de saint Paul confirment, d'une manière générale, l'étroitesse des relations qui subsistèrent pendant longtemps entre Barnabas et Paul et l'on peut croire, d'après elles, que leur rupture provint d'une divergence d'appréciation dans les procédés missionnaires dont l'un et l'autre croyaient devoir user. — De même que la tradition a voulu faire de saint Barnabé un des soixante-dix disciples choisis par Jésus lui-même, elle cherche à nous instruire sur sa destinée finale. D'après les uns, il se rendit à Milan dont il fut le premier évêque; d'après d'autres, il aurait séjourné à Rome et à Alexandrie avant de souffrir le martyre à Chypre, sa patrie. On lui a attribué un écrit, l'*épître de Barnabas* (V. ci-après), qui ne saurait être considéré comme son œuvre. M. VERNES.

BARNABAS (Epître de). Dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Corbie et antérieur au IXe siècle, Hugues Menard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait trouvé, à la suite de la lettre de Tertullien *De cibis hebraïcis*, la version latine d'une épître inscrite sous le nom de Barnabas. Comme il hésitait à la publier, à cause des nombreuses taches ou lacunes qui s'y trouvaient, J. Sirmond lui offrit un exemplaire grec de la même épître, pont la combinaison et la comparaison avec la version latine permettraient de donner un texte satisfaisant. Menard étant mort avant d'avoir fait la publication qu'il avait préparée, J.-L. d'Achery, de la même congrégation, l'édita pour lui (Paris, 1645). — Après Menard et Sirmond, d'autres manuscrits furent trouvés et servirent à d'autres éditions. La meilleure nous paraît être celle de Dressel, *Patrum apostolicorun opera* (Leipzig, 1863, in-8) : Dressel a judicieusement profité des conseils et de la découverte de Tischendorf. Avant cette découverte, les copies grecques manquaient toutes des quatre premiers chapitres et de la moitié du cinquième, contenu dans la version latine. Cette particularité a fait supposer que ces copies proviennent toutes d'un texte commun, postérieur à celui sur lequel la traduction latine a été faite. En 1859, Tischendorf trouva dans un monastère du Sinaï un manuscrit grec, qui est devenu célèbre, *Codex Sinaïticus* (Aleph). Il comprend l'Ancien et le Nouveau Testament, le pasteur d'Hermas et l'Epître *complète* de Barnabas, avec le nom de l'auteur, επιστολη Βαρναβα. Tischendorf présume que ce manuscrit est contemporain des dernières années d'Eusèbe (340).

Clément d'Alexandrie (mort vers 217) mentionne sept fois cette épître *(Stromata*, II, 6, 7, 15, 18, 20; V, 8, 10), l'attribuant à Barnabas, compagnon de saint Paul, et la considérant comme un document ancien, dont l'autorité n'était contestée par personne; Origène (185-254) l'appelle une épître *catholique :* Γέγραπται δὴ εν τῇ Βαρνάβα καθολικῇ επίστολη (*contra Celsum* I, 63) ; Eusèbe *(Historia ecclesiastica)* en discute la canonicité, mais ne paraît pas en contester l'authenticité : ἡ φερομένη Βαρνάβα επίστολη. A ces témoignages il faut ajouter ceux de Jérôme (331-420) *(De viris illustribus)* et de Nicéphore *(Stichometria)*; enfin, comme indice manifeste de la considération dont cette épître jouissait dans les quatre ou cinq premiers siècles, la place qui lui fut donnée dans le *Codex Sinaïticus*. — Malgré ces preuves externes, dont la valeur est incontestable, la plupart des théologiens et les plus compétents contestent l'authenticité de l'épître. Leur principal argument est la difficulté d'en adapter le contenu avec ce qu'on sait de la personne et des tendances de Barnabas. En effet, à part certaines parties, surtout la fin, qui sont affectées à des matières neutres d'édification, l'épître contient une réprobation radicale du judaïsme à toutes les époques ; aussitôt après Moïse, qui ne fut jamais compris par les Israélites, elle exclut péremptoirement leur religion de l'ordonnance et de l'alliance divines et elle conclut à une spiritualisation à outrance, qui semble refléter une doctrine gnostique. Or, les documents apostoliques attribuent à Barnabas une attitude fort différente à l'égard du judaïsme; en outre, comme il appartenait à la tribu de Lévi, on comprend difficilement qu'il ait pu commettre sur les cérémonies les erreurs qui se trouvent dans l'épître. Cependant, quel qu'en soit l'auteur, et le nom de Barnabas écarté, l'épître reste; et elle garde pour l'historien la valeur qui lui a été attribuée dans les premiers siècles; car elle représente incontestablement une phase considérable de la spéculation théologique à cette époque. — La date de cet écrit doit être certainement placée après la destruction du temple de Jérusalem, qu'il mentionne, et avant Clément d'Alexandrie, qui le cite. Dans cet intervalle, les critiques la rapportent à des époques diverses, les uns à la fin du règne de Vespasien, vers 79; les autres au règne de Domitien (81-96); la plupart au règne d'Adrien, entre 119 et 126. Il semble bien que, lorsqu'elle a été composée, le souvenir du temple était encore récent.

E.-H. VOLLET.

BIBL.: HEFELÉ, *Das Sendschreiben des Apostels Barnabeas aufs neue untersucht, übersetzt und erklart*; Tubingue, 1840. — VEIZÆKER, *Zur Kritik des Barnabasbriefes aus den Codex Sinaïticus*; Tubingue, 1863. — DONALDSON, *History of Christian litterature and doctrine, from the death of Apostles to Nicene council*, 1864-1866, 3 vol. — G. MULLER, *Erklärung des Barnabasbriefes*; Leipzig, 1869.

BARNABITES (Ordre religieux). Il se trouvait en Italie,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la dernière partie du XIVe siècle, de nombreux ermites vivant, les uns isolément, les autres en commun, sous quelque règle rudimentaire. Ils portaient différents noms, tels que celui *d'apostolins* (V. ce mot) ou celui *d'ermites de Saint-Ambroise*, ou même déjà celui de *barnabites*. En 1441, Eugène IV leur imposa l'obligation de se réunir et, comme la plupart avaient saint Barnabé pour patron, il donna à tous les membres de la congrégation ainsi formée le nom de *barnabites*. — Près d'un siècle plus tard, en 1530, Antoine-Marie Zaccharia, Barthélemy Ferrari et Jacques-Antoine Morigia établirent à Milan une association pour ranimer la piété du peuple par la prédication, par la confession et la communion fréquentes. Cette association fut autorisée en 1433 par Clément VII et reconnue en 1535 sous le nom de *clercs réguliers de saint Paul*, par Paul III, qui l'exempta de la juridiction des évêques et la soumit directement au Saint-Siège. Une église dédiée à saint Barnabas ayant été mise à leur disposition, on les appela communément *barnabites*. — En 1589, Charles Borromée fondit ensemble ces deux espèces de barnabites et il précisa leurs fonctions : prêcher, instruire la jeunesse, diriger des séminaires, faire des missions. Leur costume est celui des prêtres séculiers ; aux vœux monastiques ordinaires, ils ajoutent celui de ne pas aspirer aux dignités ecclésiastiques. Aujourd'hui, on n'en trouve plus guère qu'en Autriche, en Espagne et en Italie. Leur centre est à Rome.

BIBL. : Ch. SCHMIDT, art. *Barnabites* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* ; Paris, 1877, t. II.

BARNAGE ou BERNAGE. On trouve la désignation de *barnage* ou *bernage* appliquée tantôt à un droit qui se percevait par feux, tantôt à un impôt auquel donnaient lieu certains animaux domestiques et certains produits agricoles.

BARNAOUL. Ville de Sibérie, ch.-l. d'ar. ; elle est située dans le gouvernement de Tomsk, sur la rive gauche de l'Obi, près de la rivière Barnaoulka. Son origine remonte à la seconde moitié du XVIIIe siècle ; centre d'un district minier, exploité primitivement par les Demidov ; elle est devenue le chef-lieu d'arr. en 1828. Sa population est de 14.000 hab. C'est l'une des villes les plus avancées de la Sibérie ; elle possède une école des mines, une bibliothèque, un musée d'histoire naturelle, un théâtre, une fonderie de métaux précieux, un observatoire. Presque tous ses habitants appartiennent à l'industrie minière. Le district de Barnaoul occupe une surface d'environ 120,000 kil. q. ; il s'étend du N. au S.-O. et est coupé par l'Obi, en deux parties à peu près égales. Après ce fleuve, le cours d'eau le plus important est son affluent, le Tchomich. Le sol est généralement plat et appartient en partie au steppe de *Baraba* (V. ce nom). On y trouve un certain nombre de lacs salés ou saumâtres : les plus importants sont les lacs Kouloundinsk et Koutchousk. La végétation est généralement maigre, sauf au bord des rivières. Les principales sont la Kasmala et la Barnaoulka, affluent de l'Obi. La population est d'environ 200,000 hab. (1,5 par kil. q.). Elle est presque tout entière vouée à l'industrie minière. L. L.

BARNARD-CASTLE. Ville d'Angleterre, comté de Durham, sur la Tees ; 4,544 hab. ; vieux château fondé en 1132 par Barnard Baliol, détruit en 1569. L'église Saint-Mary date du XIIe siècle.

BARNARD (Saint), archevêque de Vienne en Dauphiné, né dans le Lyonnais vers 778, mort le 22 janv. 842. D'après une ancienne pierre tumulaire, découverte en 1845, à Romans (Drôme) et portant l'inscription : MILES SVB CHAROLO, il aurait servi dans sa jeunesse comme soldat dans les armées de Charlemagne, si toutefois c'est bien en l'honneur de notre saint que jadis ce monument a été érigé. A l'âge de vingt-cinq ans, il prit l'habit religieux et se retira dans le monastère d'Ambronay, dans le Bugey. En 817, il remplaça Wolfère sur le siège archiépiscopal de Vienne. Vers les dernières années de son épiscopat, il fonda à l'extrémité de son diocèse, sur les bords de l'Isère, le monastère de bénédictins qui a donné naissance à la ville de Romans. C'est là qu'il mourut. L'Eglise célèbre sa fête le 23 janvier, jour anniversaire de son enterrement. Sa vie, écrite par un auteur anonyme du Xe ou du XIe siècle, a été publiée par Mabillon (*Acta ord. S. Bened.*, t. IV, p. 561), et par Guichenon (*Hist. du Bugey*, partie IV, p. 175). Des fragments d'une autre vie du saint sont reproduits par les Bollandistes au 23 janv. L. W.

BIBL. : GONON, *De vitis patrum occidentis*, livre IV, p. 262. — Charles FLEURY-TERNAL, *Vie de saint Barnard* ; Paris, 1722, 4e éd., 1748. — *Bulletin archéologique*, IV, (1847-48, pp. 38-47.

BARNARD (John), chanoine mineur à l'église de Saint-Paul, à Londres ; il vivait vers le milieu du XVIIe siècle ; c'est lui qui, le premier en Angleterre, publia un recueil de chants d'église. Ce recueil d'hymnes et d'antiennes parut en 1641, sous le titre suivant : *The First book of selected Church musick, consisting of services and Anthems, such as are now used in the cathedral and Collegial churches of this Kingdome. Never before printed*, etc. L'impression de la musique fut faite en dix parties séparées, aussi n'en a-t-on pas d'exemplaire complet ; ce n'est même qu'en 1862 qu'il a été possible de grouper huit parties entières, à peu de chose près, grâce aux recherches organisées par la société d'harmonie sacrée. On est ainsi arrivé à reconstituer une sorte de partition, qui n'a point été publiée du reste, et qui est déposée au British Museum. Les morceaux de musique religieuse contenus dans la compilation de Barnard sont tous dus à des auteurs anciens, tels que Parsons, Morley, Tallis, Hooper, White, etc.

BARNARD (John), commerçant anglais, né à Reading (Berkshire) en 1685, mort à Clapham le 27 août 1766. S'étant distingué par l'habileté avec laquelle il obtint de la Chambre des lords le retrait d'un bill qui lésait gravement les intérêts des commerçants en vin, il fut élu membre du Parlement en 1722 et y représenta la Cité pendant près de quarante années. Il prit une part active aux discussions financières et commerciales et ne tarda pas à jouir d'une grande autorité en ces matières. Il vota le plus souvent contre Robert Walpole. En 1737, il fut nommé lord-maire de Londres. En 1745, pendant la grave crise que traversa la Banque d'Angleterre, Barnard rendit à cet établissement les plus grands services ; il obtint la signature des principaux commerçants de Londres, en garantie de la valeur des billets de banque, qui par suite ne subirent pas de dépréciation. Aussi lui éleva-t-on, de son vivant, une statue dans le *Royal Exchange*.

BARNARD (sir Andrew-Francis), général anglais, né en 1773, mort à Chelsea en 1855. Il entra dans l'armée comme enseigne en 1794, et fut fait lieutenant en septembre, puis capitaine en décembre de la même année, major de la garde en 1805, lieutenant-colonel en 1808, colonel en 1813. De 1810 à 1814, il prit part à la défense de Cadix contre le maréchal Victor, et assista au combat de Barrosa, aux sièges de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz, aux batailles de Salamanca et de Vittoria, à la prise de Saint-Sébastien, au passage de la Nivelle où il fut blessé, aux batailles d'Orthez et de Toulouse. Il fut encore blessé à Waterloo. Le duc de Wellington faisait le plus grand cas de son mérite et de ses services, et, après la capitulation de Paris, c'est à lui qu'il confia le commandement de la division anglaise d'occupation. Après le rétablissement de la paix, sir A.-F. Barnard fut titulaire de diverses fonctions honorifiques à la cour de George IV. En 1849, il fut nommé sous-gouverneur de l'hôpital de Chelsea, et en 1851 promu au grade et au rang de général. A. M.

BARNARD (sir Henry-William), lieutenant-général de l'armée anglaise, né en 1799, mort en 1857, neveu du général sir Andrew-Francis Barnard. Elève de l'école de Sadhurst, il entra dans la garde en 1814, et servit sous son oncle pendant l'occupation de Paris, puis sous sir John Keare à la Jamaïque. Il prit part en 1854-55 au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

siège de Sébastopol comme major-général et commandant d'une brigade, puis comme chef d'état-major du général Simpson et commandant d'une division. Lors de la révolte des Cipayes dans l'Inde, il fut chargé du commandement d'une colonne opérant contre Dehli. Le choléra l'emporta le 5 juil. 1857, quelques jours après un brillant succès sur les rebelles sous les murs de Dehli qui, trois mois plus tard, ouvrit ses portes aux troupes britanniques.

A. M.

BARNARD (Frédérick-Augustus-Porter), professeur et savant américain, né dans le Massachusets en 1809, fit une brillante carrière comme professeur de mathématiques, de philosophie, de chimie et d'astronomie à l'université de l'Alabama, puis à celle du Mississipi. Il a publié en 1835 une étude intéressante sur l'administration des collèges, *Letters on college government*. La guerre civile le chassa du Sud dont il ne pouvait que réprouver les doctrines esclavagistes et les tendances politiques. En 1864 il fut nommé président du collège Columbia à New-York. A. M.

BARNARD (Henry), publiciste américain, né à Hartford (Connecticut) en 1811, un des hommes qui ont le plus contribué, aux Etats-Unis, au développement de l'instruction populaire et au perfectionnement des méthodes d'enseignement. Il se fit connaître surtout par sa réforme du système des écoles publiques dans le Connecticut et le Rhode-Island, et fut élu en 1855 président de l'Association américaine pour les progrès de l'éducation. Il a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés sur l'enseignement, notamment une étude volumineuse sur l'instruction nationale en Europe (1854). En 1856 il a fondé à Hartford une revue trimestrielle, *The American journal of Education*. A. M.

BARNARD (John Cross), ingénieur militaire américain, né en 1815 (Massachusets), élève de West-Point. Au début de la guerre civile, il fut chargé de fortifier la ville de Washington, et attaché comme commandant du génie à l'état-major de l'armée du Potomac. Lorsque Grant eut été nommé généralissime, il fit confier à J.-C. Barnard le commandement supérieur du génie de toutes les armées fédérales. A. M.

BARNARDIA (*Barnardia* Lindl.). Genre de plantes de la famille des Liliacées et du groupe des Hyacinthées, composé d'herbes bulbeuses, remarquables par leurs étamines dilatées à la base en forme d'ailes, et par leurs ovaires à trois loges uniovulées. Le *B. japonica* Lindl. (*Ornithogalum japonicum* Thunb.) est quelquefois cultivé, en Europe, comme plante ornementale.

BARNARDIUS (Ornith.). Subdivision peu importante du grand genre *Platycerque* (V. ce mot), établie par le prince Ch.-L. Bonaparte (*Rev. et Mag. de zoologie*,, 1854, p. 153) en faveur de la Perruche de Barnard (*Platycercus Barnardi* Vig. et Horsf) et de quelques autres espèces australiennes, telles que la Perruche de Bauer ou Perruche zonée (*P. zonarius* Shaw) et la Perruche *barbe-bleue* ou Perruche à demi-collier (*P. semitorquatus* Q. et G.). Cette dernière a le corps vert, les grandes pennes alaires brunes, bordées de bleu, la tête couverte d'un capuchon brun foncé, le front orné d'un bandeau rouge et le menton marqué d'une tache bleue. La Perruche de Bauer diffère de la précédente par quelques détails de coloration et notamment par la teinte jaune des parties inférieures du corps et l'absence du bandeau rouge sur le front; enfin, la Perruche de Barnard, qui constitue le type du sous-genre *Barnardius*, porte une livrée d'un vert bleuâtre, relevé par des taches noirâtres sur le dos, une bande jaune sur la nuque, un bandeau rouge au-devant des yeux et une tache safran sur la poitrine. L'aire d'habitat du genre *Barnardius* s'étend sur le S. et l'O. du continent australien. E. Oustalet.

Bibl. : Bourjot Saint-Hilaire, *Hist. nat. des Perroquets*, 1837-38, pls 32, 40. — J. Gould, *Birds of Australia*, 1848, t. V, pls 19, 20 et 21.

BARNAUD (Nicolas), gentilhomme dauphinois, médecin et alchimiste. On sait qu'il est né à Crest, de parents protestants; mais on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Les manières fort diverses dont son nom a été écrit (Barnaud, Barnhard, Bernard et même d'Arnaud) ont induit plusieurs auteurs à supposer deux ou trois personnages différents. Il résulte d'une de ses lettres qu'il a visité l'Espagne, vers 1559; d'une autre, qu'il était en Hollande vers 1601; on croit savoir aussi qu'il reçut le droit de bourgeoisie à Genève en 1567. Sans plus de documents, plusieurs de ses biographes content qu'il a parcouru tous les pays de l'Europe exerçant la médecine et s'enquérant du grand œuvre. — Les seuls ouvrages de Nicolas Barnaud qui aient été publiés sous son nom se rapportent à la science hermétique ; ils ont paru de 1597 à 1601 et ont été reproduits dans le 3e vol. du *Theatrum Chimicum* de Zetzner (Strasbourg, 1613 et suiv. in-8). — On lui en a attribué plusieurs autres, quelques-uns avec peu de vraisemblance : *le Livre de l'autorité de la sainte Ecriture* (Basle, 1592, traduit de Socin). Il est vrai que Barnaud entretenait des relations avec Socin. — *Sept livres de Servet concernant les erreurs touchant la Trinité.* — *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins.* Une partie de ce livre parut d'abord sous ce titre : *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France ; ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sceux et suiviz* (Basle, 1573, in-8), *achevé d'imprimer le 12e jour du 6e mois d'après la journée de la Trahison.* Une traduction latine fut publiée la même année. L'année suivante, l'auteur la fit réimprimer en l'augmentant d'un nouveau dialogue ; une version française de l'ouvrage ainsi complété fut éditée sous ce titre : *le Réveille-matin des François et de leurs voisins, composé par* Eusèbe Philadelphe, Cosmopolite, *en forme de dialogues* (Edimbourg [Bale?] 1574, in-8). Cette édition est dédiée à la reine Elisabeth. On y trouve d'abord une relation rapide et généralement fidèle des troubles religieux de la France jusqu'aux événements qui suivirent immédiatement les massacres de la Saint-Barthélemy, puis un pamphlet inspiré par les ressentiments d'un huguenot et les revendications d'un républicain. Cette œuvre a été attribuée par Cujas au jurisconsulte Doneau, par Baillet à Théodore de Bèze, par Sayous à François Hotman. — *Le cabinet du roi de France, dans lequel il y a trois perles précieuses d'inestimable valeur : par le moyen desquelles Sa Majesté s'en va le premier monarque du monde, et ses sujets du tout soulagez* (1582, in-8, dédié à Henri III par N. D. C. [Nicolas de Crest?]). Suivant Brunet, on attribue ce livre à Nicolas Froumenteau ou Fromenteau. Les trois perles dont il s'agit sont : la parole de Dieu, la noblesse et le tier estat. *Le miroir des François compris en trois livres, contenant l'état et le maniement des affaires de France, tant de la justice que de la police* (par Nic, de Montand, 1582, in-8). Attribué aussi à Froumenteau ou Fromenteau et à Louis Des Mazures.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Haag, *la France protestante*, art. *Barnaud (Nicolas), Froumenteau (N.), Montand (Nicolas de)*; Paris, 1847-1859, 10 vol. in-8. — Ch. Read, art. *Barnaud* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8.

BARNAVE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois; 381 hab.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), homme politique français, membre de l'Assemblée constituante, né à Grenoble le 22 oct. 1761, guillotiné à Paris le 29 nov. 1793. Sa famille était protestante, et, à ce titre, il se vit interdire, ainsi qu'à ses frères, l'entrée des écoles. Il fut donc élevé dans la maison paternelle, par une mère distinguée et un père instruit, avocat au barreau de Grenoble. — Il suivit la profession paternelle et, en 1783, prononça au nom de l'ordre, devant le parlement, le discours de clôture; il y traita, dans un sens libéral, *de la division des pouvoirs*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'inspirant de Montesquieu sans le plagier. Ce fut le commencement de sa popularité. Dans l'affaire du parlement de Grenoble, il publia un petit écrit anonyme, *Esprit des édits enregistrés militairement à Grenoble le 20 mai 1788*, qui eut un immense retentissement et dont tout le monde nomma l'auteur. Barnave prit une part active aux événements qui amenèrent la réunion des Etats du Dauphiné à Vizille et fut lui-même député aux Etats qui l'envoyèrent siéger aux Etats généraux. Il y joua tout de suite un rôle, fut un des commissaires conciliateurs nommés par son ordre et rédigea la première adresse votée par le Tiers au roi. Dans son *Introduction à la Révolution française* (Œuvres, I, 98-110), il a raconté quelle était sa disposition d'esprit en 1789. Très ardent pour la Révolution et plus démocrate que Mounier, il avait une extrême aversion pour les idées républicaines. C'était exactement la politique du club des Jacobins à ses débuts : il rédigea le premier manifeste et le règlement de la célèbre société dont il fut un des membres dirigeants jusqu'en 1791. Après la prise de la Bastille et le meurtre de Foulon et de Berthier, agacé des jérémiades de Lally-Tollendal, il s'écria à la tribune de l'Assemblée : « Le sang qui vient de se répandre était-il donc si pur? » Dès lors, il fut l'objet de tous les brocards des aristocrates qui, dans les restaurants, affectaient de demander, non plus des côtelettes saignantes, mais des côtelettes *à la Barnave*. Sa facilité à improviser, quand tant d'autres lisaient ou récitaient, sa clarté, son tact oratoire le firent écouter dans toutes les grandes discussions constitutionnelles. L'espace nous manque pour le suivre dans toute sa carrière parlementaire, et c'est là un sujet connu et épuisé. Son duel avec Cazalès (août 1790) accrut encore sa célébrité. L'heure glorieuse de sa vie, l'apogée de sa popularité, ce fut quand il combattit Mirabeau dans le débat sur l'exercice du droit de paix et de guerre (16-23 mai 1791) : sa dialectique pressante l'emporta sur le génie de Mirabeau, que la fausseté de sa situation paralysait en partie.

Jusqu'ici, Barnave avait été l'un des chefs du parti démocratique. Le voyage à Varennes, qui convertit à la république nombre d'hésitants, produisit l'effet opposé sur ce jeune homme un peu crédule et vaniteux. On sait qu'il fut un des commissaires envoyés par l'Assemblée pour ramener le roi. Dans la berline royale, il ne sut pas rester insensible aux amabilités que la reine lui prodigua, et, dès lors, il prit en dégoût la cause de la Révolution et trouva qu'on allait trop loin. Ses amis, son biographe affirment qu'il s'abstint de mettre les pieds aux Tuileries et qu'il fut étranger aux intrigues contre-révolutionnaires des années 1791 et 1792. Mme Campan dit le contraire. Toujours est-il qu'il fit passer à Louis XVI des avis secrets, tout un plan de contre-révolution. De retour à Grenoble en janv. 1792, il fut dénoncé à la tribune de la Législative, le 15 août 1792, sur le vu des papiers compromettants pour lui que l'on avait trouvés aux Tuileries. Le 29, il fut décrété d'accusation avec Al. de Lameth. Arrêté à sa maison de campagne de Saint-Robert, il séjourna dix mois dans une prison de Grenoble, puis fut transféré au fort Barraux, sur l'ordre du représentant en mission Dubois de Crancé. Danton, toujours humain, lui fit proposer sa mise en liberté, s'il voulait la demander à la Convention nationale. Il s'y refusa fièrement, à en croire sa famille. Transféré à Saint-Marcellin, puis à Paris (3 nov. 1793), à la Conciergerie, il parut, le 7 frimaire an II (28 nov. 93), devant le tribunal révolutionnaire et s'y défendit lui-même. On a sa défense, où il nie avec assurance tous les chefs d'accusation portés contre lui. Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées, en 1842, par Bérenger (de la Drôme), 4 vol. in-8. Il s'y trouve d'intéressants fragments de mémoires et de médiocres essais littéraires. F.-A. Aulard.

BARNAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Evêque ; 385 hab.

BARNE (Hermann-Guillaume-Euthyme), homme politique français, né à Arles le 9 sept. 1831. Inscrit au barreau de Marseille, il était connu comme un des militants du parti républicain, mais n'avait occupé aucune fonction jusqu'au 5 janv. 1879, époque où il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône, en remplacement d'Esquiros décédé, par 141 voix sur 143 suffrages exprimés. En arrivant au Sénat, le 28 janv. 1879, il signa avec Victor Hugo la demande d'amnistie générale pour les insurgés de 1871.

BARNEA (Zool.). Genre de Mollusques-Lamellibranches de l'ordre des Pholadacés créé par Risso en 1826 (*Hist. nat. Europ. mérid.*, t. IV), caractérisé par une coquille transverse très inéquilatérale, ovale-allongée, mince, fragile, bâillante, antérieurement, ordinairement de couleur blanche. La surface des valves est couverte de stries concentriques fortes et de petites côtes rayonnantes, qui donnent au test une apparence de rudesse très particulière ; une seule pièce dorsale lancéolée ; le bord cardinal réfléchi sur les crochets. Animal symétrique, en forme de massue, portant deux siphons nus à la base, munis de cirrhes autour des orifices. Branchies étroites et adhérentes dans toute leur longueur, pied court et tronqué. Les espèces de ce genre vivent dans le sable sur toutes les côtes d'Europe ; le *Barnea candida* L., type du genre, se reconnaît à sa coquille fragile, de forme ovale-oblongue, presque pellucide, ornée de petites côtes transverses coupées par des lignes longitudinales ; les deux valves sont étroitement fermées en avant, bâillantes en arrière ; on le trouve presque dans toutes les parties sablonneuses des côtes de France.

Barnea candida L.

J. Mabille.

BARNES (Robert), théologien anglais, partisan de la Réforme, brûlé à Smithfield le 30 juill. 1540 — D'abord moine augustin et prieur de l'ordre, à Cambridge, il fut chapelain de Henri VIII. Ses opinions mettant sa vie en danger sous ce prince, qui avait en égale aversion le catholicisme et la Réforme, Barnes s'enfuit en Allemagne où il se fit ouvertement disciple de Luther. A son retour en Angleterre il fut appréhendé et condamné à mort, sans avoir subi de jugement. G. Q.

Bibl. : Foxe, *Acts and monuments of the church, or book of martyrs* ; Londres, 1563.

BARNES (Barnaby), poète anglais, né vers 1569. Il a laissé un grand nombre de poésies légères, élégies, madrigaux, etc., des odes et un recueil de *Spiritual Sonnets*.

BARNES (John), bénédictin anglais du XVIIe siècle, mort à Rome en 1661. Après avoir étudié à Oxford et à Salamanque, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. L'ardeur de ses convictions l'entraîna dans des discussions fort vives avec le parti ultramontain. Dans un traité, publié en anglais, il se déclara en faveur de la suprématie des conciles. Dans un autre ouvrage : *Examen trophæorum congregationis prætensæ anglicanæ ordinis S. Benedicti* (Reims, 1622), il combattit la création d'une congrégation de bénédictins anglais avec un chef national, contrairement au bref du pape à ce sujet. Quelques années plus tard, il condamna la pratique des restrictions mentales, des équivoques, etc., qu'approuvaient les jésuites : *Dissertatio contra æquivocationes* (Paris, 1625). Enfin, il composa le *Catholico-romanus pacificus*, traité où il propose au pape de terminer le différend entre l'Eglise anglicane et l'Eglise romaine par la réunion d'un concile libre et universel. — En 1626, Barnes fut déféré aux tribunaux ecclésiastiques, à Rome. « Il demeura, dit Bayle, dans les prisons de l'Inquisition jusqu'à ce qu'il eût été transféré dans celle des fous. » Il y mourut après une captivité de plus de trente ans. — Le *Catholico-romanus pacificus* ne fut publié qu'en 1680 (Oxford, in-4). G. Q.

BARNES (Joshua), érudit anglais, né le 10 janv. 1654,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mort le 3 août 1712. Il était professeur de grec à Cambridge. Outre une paraphrase en vers grecs de l'histoire d'Esther, et des éditions d'Euripide, d'Anacréon et d'Homère avec traduction latine, on a de lui quelques pièces dramatiques, des poèmes sacrés, une vie d'Edouard III, à qui il prête des discours à la Thucydide, une vie de Cromwell, « le Tyran », un poème sur les combats de coqs, et un petit ouvrage bizarre intitulé *Gerania, or a new Discovery of the little Sort of People called Pygmies* (Londres, 1875).

BARNES (Thomas), médecin anglais, né à Dockray-Rigg-House en 1793, mort à Bunker's-Hill le 31 mars 1872. Il assista à la bataille de Waterloo, puis termina ses études à Edimbourg en 1817. Il se fixa ensuite à Carlisle et y exerça avec succès son art jusqu'à sa mort. Il y créa en 1820 le *Fever Hospital* dont il fut le médecin ainsi que du *Carlisle Dispensary*. Grâce à un ouvrage publié par lui en 1828 (2e édit. 1831), le *Cumberland infirmary* fut fondé à Carlisle et il en fut également le premier médecin. En 1849, il se retira à Bunker's Hill. Les recueils périodiques d'Edimbourg et de Londres renferment un grand nombre d'articles de Barnes.

BARNES (Robert), médecin anglais, né vers 1815, reçu docteur à Londres en 1848, enseigne actuellement la gynécologie à l'hôpital Saint-Georges et remplit les fonctions de médecin consultant dans différents hôpitaux de femmes et d'enfants de Londres. Son excellent ouvrage, *Lectures on obstetric operations* (Londres, 1875, 3e édit. in-8), a été traduit en français (Paris, 1872, in-8). Citons encore de lui : *Traité clinique des maladies des femmes*, trad. de l'anglais (Paris, 1876, in-8) ; *A system of obstetric medicine and surgery*, avec Fr. Barnes (Londres, 1884, 2 vol. in-8).

BARNES (Jack-H.), acteur anglais dont la renommée est grande en son pays, où on l'appelle volontiers « le beau Jack », fit sa première apparition devant le public sur la scène du Lyceum, à Londres, au mois de novembre 1871, dans un rôle secondaire d'une comédie intitulée *the Bells*. Il se montra ensuite au Globe-Théâtre, mais le premier rôle important qui lui fut confié fut celui du capitaine Lewes dans *the Lady of the Lake*, ouvrage représenté à Drury-Lane en sept. 1872. A partir de ce moment, le talent de M. Barnes, très remarquable, dit-on, s'affirma chaque jour de plus en plus, et l'artiste devint promptement le favori du public. Il obtint surtout un succès considérable au Strand, dans l'hiver de 1873, en jouant Gordon Lockhart dans la comédie de M. H. J. Byron, *Old Soldiers*. Il retourna ensuite au Globe, puis alla faire une saison au théâtre royal d'Edimbourg, où il parut dans *Roméo et Juliette* et dans *Othello*, de Shakespeare, puis revint à Londres pour y jouer, au Criterion, une autre comédie de M. Byron, *an American Lady*. En 1874, M. Jack Barnes partit pour l'Amérique avec Mlle Adélaïde Neilson, la grande comédienne, pour tenir à ses côtés le grand emploi des premiers rôles. De retour en Angleterre après avoir parcouru le Canada, il fut engagé au théâtre-royal de Manchester, s'y fit applaudir vivement dans la célèbre comédie de Sheridan, *the School for scandal*, ainsi que dans *the Shaughraun*, et, revenant à Londres, entra au Princess'Theatre. On le voit ensuite et successivement au Globe, au Park, à la Gaîté, à l'Opéra-Comique et à l'Aquarium, partout bien reçu, partout fêté et par tous applaudi. En 1879 il est à l'Olympic, où il joue un drame de M. Frank Harvey, *the Mother*, puis au Lyceum, qui monte pour lui *the Merchant of Venise*, de Shakespeare ; l'année suivante on le trouve à Saint-James, en 1882 il est à Drury-Lane, où il se montre dans *Macbeth ;* en 1883 il est de retour à la Gaîté, où il sert de partenaire à la toute charmante miss Mary Anderson, et enfin, en 1884, il entreprend un second voyage en Amérique et va se faire admirer au théâtre d'Union-Square, à New-York, dans la troupe dirigée par son homonyme, M. Elliott Barnes. A. P.

BARNES (Juliana) (V. Berners).

BARNET ou Chipping-Barnet. Ville d'Angleterre, comté de Hertford, à 18 kil. N.-O. de Londres ; 4,095 hab. Important marché aux bestiaux, un obélisque rappelle la sanglante et décisive bataille qui trancha la querelle des Deux-Roses : le 14 avr. 1471, Edouard IV vainquit et tua le comte de Warwick, chef du parti de Lancastre.

BARNETT (John), musicien, né à Bedford le 1er juil. 1802, d'un père allemand et d'une mère hongroise. Il débuta, encore enfant, comme soprano, en 1813, au théâtre de Drury-Lane, et en 1815 sur la scène de Covent-Garden. Il eut plusieurs maîtres, mais le principal fut Ferdinand Ries, qui lui enseigna le piano, l'harmonie et la composition. Il écrivit bientôt plusieurs opéras, dont l'un, le *Carnaval de Naples*, fut joué à Covent-Garden en 1830. En 1834, il fit exécuter son œuvre de prédilection, *the Mountain Sylph*, qui obtint un très grand succès. La même année, il publia un recueil de mélodies fort agréables, sous le titre de *Lyrical illustrations of the modern Poets*. En 1837, un nouvel opéra, *Fair Rosamond*, fut représenté à Drury-Lane. Barnett a encore écrit beaucoup d'autres opéras, parmi lesquels *Farinelli* et *Kathleen* ; un grand nombre (évalué à près de quatre mille) de chants pour voix seule, romances, petites pièces vocales ; deux messes, deux ouvertures, des valses, fantaisies, fugues et sonates, et un essai analytique sur les méthodes d'enseignement de la musique : *Systems and singing masters*, etc. (Londres, 1843, in-8). En 1876, Barnett professait encore l'enseignement du chant à Cheltenham, où il s'était fixé depuis 1841. A. Ernst.

BARNEVELD (V. Olden Barneveldt).

BARNEVELDT. Bourg de Hollande, prov. de Gueldre, à 30 kil. N.-O. d'Arnhem ; 6,576 hab. Fabrique de papier ; élève importante d'abeilles.

BARNEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot ; 497 hab.

BARNEVILLE-LE-BERTRAND. Com. du département du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque ; cant. de Honfleur ; 227 hab.

BARNEVILLE-SUR-MER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, petit port dans le havre du Carteret ; 914 hab. Source minérale. Curieuse église, en grande partie du XIe siècle, flanquée d'une tour carrée à machicoulis ; le chœur est séparé de la nef par une haute arcade en tiers-point.

BARNEY (Joshua), commodore américain, né à Baltimore en 1759, mort en 1818. A seize ans il prit du service dans la marine embryonnaire des colonies unies, au commencement de la guerre de l'indépendance (1775), gagna rapidement les grades de lieutenant et de capitaine, et fut nommé commodore en 1782, à l'âge de vingt-trois ans. La guerre finie, il fut constructeur de navires à Baltimore. Démocrate et partisan enthousiaste de la France, il accompagna Monroë lorsque celui-ci fut envoyé en mission à Paris. Il fit un discours à la Convention (9 sept. 1794), remit solennellement à cette assemblée un drapeau américain et embrassa le président. Il exécrait les Anglais qui venaient de lui enlever un navire de commerce dans les Indes occidentales, et, pour se venger d'eux, prit du service en France et reçut le commandement de deux frégates. En 1802, il revint à Baltimore et ne s'occupa plus que de ses affaires privées, jusqu'au jour où éclata de nouveau la guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre (1812). Commandant d'une division de canonnières dans la baie de Chesapeake, il fut bloqué par une flotte anglaise dans la rivière Patuxent. En 1814, il débarqua les canons et les marins de sa flottille et prit une part des plus brillantes à la bataille de Bladensburg, retardant de quelque temps la perte définitive de cette journée, dont le résultat fut de livrer aux Anglais la capitale de l'Union. A. M.

BARNI (Jules-Romain), philosophe et homme politique français, né à Lille le 1er juin 1818, d'une famille originaire d'Italie, mort à Mers (Somme) le 4 juil. 1878.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peut-être, dit M. Paul Janet (*Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale pour 1879*), aurait-on, dans cette double origine, l'explication du singulier contraste que présentait cette nature élevée et forte, dont les dehors avaient les lenteurs et les froideurs apparentes du Nord et dont le dedans était capable des passions les plus chaleureuses et qui unissait le plus solide bon sens en philosophie aux plus généreuses ardeurs en politique. » Jules Barni fit de brillantes études au collège royal d'Amiens. Il les termina au collège Rollin, à Paris, et entra à l'Ecole normale en 1837. Il en sortit en 1840, premier agrégé de philosophie. Après avoir professé pendant un an la philosophie au collège de Reims, il fut rappelé à Paris comme *agrégé volant*, c.-à-d. suppléant éventuel des professeurs de philosophie, et devint, en même temps, secrétaire de Cousin. C'était l'époque où Cousin préparait une édition personnelle de ses premiers cours, de 1817 à 1820, qui n'étaient connus que par la publication qu'en avaient faite, sur des rédactions d'élèves, MM. Adolphe Garnier, Danton et Vacherot. Il en était au cours de 1820 sur Kant, et la collaboration de Barni, qui savait très bien l'allemand, lui fut très précieuse. Cette collaboration fut en retour, pour le jeune maître, le point de départ d'une étude approfondie de la philosophie de Kant qui remplit la plus grande partie de sa vie. Elle détermina aussi l'esprit qu'il devait apporter dans toute cette étude. Cousin, qui n'a jamais lu Kant dans le texte et qui s'en était tenu à peu près exclusivement à la *Critique de la raison pure*, avait beaucoup à apprendre de son secrétaire; mais ce secrétaire avait reçu de lui et de ses élèves, à l'Ecole normale, un ensemble de doctrines qu'un commerce de tous les jours, pendant une année, avec le plus éloquent des professeurs ne put qu'enraciner dans son âme. Il n'a jamais vu et jugé Kant qu'à travers la philosophie de Cousin. Et cette philosophie, dans laquelle se renferma jusqu'à la fin l'horizon de sa pensée, n'était pas ce demi-panthéisme, emprunté à Schelling et à Hegel, dont la hardiesse avait fait scandale sous la Restauration et qui était devenu très injustement, sous la monarchie de Juillet, le thème habituel des polémiques contre la philosophie universitaire; c'était le spiritualisme assagi auquel s'était réduit l'éclectisme, qui se donnait pour règle et se proposait pour but la conciliation de la raison et de la foi. « L'originalité de notre philosophie consiste précisément à ne rechercher aucune originalité, » disait Cousin dans la préface même de ce volume sur Kant, à la rédaction duquel Barni eut une si grande part. Barni a pu étudier et traduire successivement toutes les grandes œuvres de Kant, sans lui rien emprunter qui s'écartât de cette « philosophie de sens commun » que lui avaient enseignée ses maîtres.

On peut regretter qu'il n'ait pas appris une philosophie plus profonde à l'école du plus profond penseur des temps modernes; mais il apporta du moins, dans la timidité même de sa pensée philosophique, une entière et courageuse bonne foi. On est porté aujourd'hui à voir un excès de prudence dans les efforts de l'école de Cousin pour « se tenir fermement dans la grande route où marche l'humanité tout entière » et pour éviter « les sentiers détournés où se laisse entraîner le génie lui-même, et qui n'aboutissent qu'à des précipices » (ce sont encore des expressions du maître dans la préface du volume sur Kant). Le reproche, fondé ou non pour quelques-uns, ne peut atteindre Barni. Il prit toujours un soin scrupuleux de mettre sa sagesse philosophique à l'abri de tout soupçon d'un calcul intéressé. Dans son *Examen des Fondements de la métaphysique des mœurs et de la Critique de la raison pratique*, publié en 1851, à une époque de violente réaction conservatrice et cléricale et alors qu'il était encore professeur dans un lycée, il proclamait hautement la supériorité de la morale chrétienne sur la morale stoïcienne et sur la morale même de Kant; mais, craignant qu'on ne pût l'accuser de flatter les passions dominantes, il se hâtait d'ajouter : « Le rationalisme est mon unique religion et, comme Kant, je ne sache rien de plus triste que l'hypocrisie philosophique. » Tel il était, lorsqu'une semblable déclaration pouvait compromettre sa carrière universitaire : tel il fut lorsqu'un acte de courage civique l'eut dégagé de toute attache officielle. Il ne changea rien ni dans ses doctrines ni dans son langage. Sa philosophie se tient toujours aussi près des dogmes chrétiens que celle de Cousin lui-même; il continue de professer pour ces dogmes le même respect; mais il professe, en même temps, à leur égard la même indépendance. Dans le dernier discours qu'il prononça à la Chambre des députés, en 1876, deux ans avant sa mort, ce mélange d'un respect sincère et d'une ferme indépendance se retrouve tout entier. Il avait opposé l'esprit religieux, qu'il déclarait « infiniment respectable », à l'esprit clérical, « qui en est la contrefaçon »; la droite, irritée et tumultueuse, le somma de s'expliquer : « Il y a, dit-il, une religion qui console, qui purifie, qui moralise, qui prêche la concorde et la charité : celle-là nous la bénissons, nous la respectons profondément... Il y a une religion qui opprime, qui persécute, une religion qui excommunie, qui est synonyme d'intolérance et de fanatisme : celle-là nous la détestons ». (Séance du 7 juin 1876.)

La timidité métaphysique de Barni s'explique par la subordination dans son esprit du besoin purement spéculatif au besoin pratique. Sa vocation fut celle d'un éducateur plutôt que d'un penseur original. Il s'était voué, en entrant à l'Ecole normale, à l'éducation de la jeunesse dans le cercle étroit des classes moyennes : un cercle plus large s'ouvrit pour lui quand il quitta volontairement l'Université. Il se fit l'éducateur de la démocratie. Or il crut toujours, et nulle expérience n'a prouvé jusqu'à présent qu'il se trompait, qu'aucune doctrine ne peut remplacer efficacement et utilement le spiritualisme classique, soit dans l'éducation de la bourgeoisie, soit dans celle des masses populaires. C'est le spiritualisme, considéré surtout comme un moyen d'ennoblir les âmes et de fortifier en elles le sentiment du devoir, qui l'avait séduit dans l'enseignement de Cousin et de son école. C'est cette même doctrine ou plutôt cette même force morale qu'il s'appropria dans Kant. Il fait au fond assez bon marché de tout ce qui n'est que pure métaphysique; mais le stoïcisme kantien, rectifié et complété par l'idéalisme platonicien et chrétien, lui a inspiré les meilleures pages de ses écrits et a été la règle constante de sa vie.

Il ne resta qu'un an près de Cousin. C'était la durée habituelle de ces fonctions de secrétaire, qui étaient la récompense en quelque sorte consacrée du premier rang à l'agrégation de philosophie et qui attachaient définitivement à l'enseignement philosophique des collèges de Paris celui qui les avait remplies. Barni fut successivement chargé de divisions ou de suppléances à Louis-le-Grand, à Charlemagne et à Bonaparte; puis, après huit ans de professorat à Paris, il fut brusquement, en 1850, envoyé en province, au lycée de Rouen. C'était une disgrâce presque sans précédents. Elle était, de plus, injustifiable. Barni était un excellent professeur. Son zèle dans l'exercice de ses fonctions n'avait été mis en défaut que par l'état précaire de sa santé, qui l'avait forcé à d'assez fréquentes et parfois d'assez longues interruptions. Ses travaux personnels, en dehors de ses fonctions, lui avaient fait le plus grand honneur. Il avait, pour la première fois, traduit une des œuvres capitales de Kant, la *Critique du jugement*, et donné une traduction nouvelle de la *Critique de la raison pratique* et des *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Il avait soutenu, devant la faculté des lettres de Paris, deux thèses d'une haute valeur, l'une sur la *Critique du jugement*, l'autre sur la *Théorie de la liberté* dans Kant. La première était un ouvrage considérable; la seconde était un fragment d'un ouvrage du même ordre, non moins considérable, sur la *Critique de la raison pratique*, dont la publication suivit de près sa disgrâce. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait donné, en outre, de remarquables articles à une revue libérale, *la Liberté de penser*, fondée à la fin de 1847 et qui était devenue, en 1848, une revue franchement et courageusement républicaine. Rien de plus sage, d'ailleurs, que ces articles, dont les deux principaux, une étude sur les beaux-arts dans la philosophie de Kant et un fragment sur le bonheur, étaient empruntés à ses deux ouvrages sur la *Critique du jugement* et sur la *Critique de la raison pratique*. Un seul article touchait à la politique. Il avait pour titre : *le Suffrage universel et l'instruction primaire*. Il préludait au rôle nouveau que les circonstances, d'accord avec sa vocation, allaient bientôt imposer à l'auteur. De patriotiques conseils y étaient donnés à la démocratie. Elle était invitée à se préparer, par le développement de l'instruction, à l'exercice de ce droit de suffrage dont elle venait d'être soudainement investie. Il n'y avait, dans cet article, non plus que dans les écrits purement philosophiques de Barni, aucun prétexte pour une mesure disciplinaire. Aussi l'acte qui le frappa ne se donna pas comme une mesure de ce genre, mais comme la conséquence inévitable de la suppression de deux divisions de philosophie dans les lycées de Paris. Mais cette suppression était elle-même un acte de réaction et si Barni en fut personnellement victime, l'opinion universitaire y vit avec lui, sinon une persécution formelle, du moins un manque d'égards et de bon vouloir envers un philosophe distingué, à qui l'on ne pouvait reprocher que la fermeté de ses convictions démocratiques et la franchise de son rationalisme. Il se soumit. Son stoïcisme pouvait se résigner à un amoindrissement de sa position : il ne se refusait qu'au sacrifice de ce qu'il considérait comme un devoir. Il fut du nombre de ces courageux universitaires qui aimèrent mieux quitter l'Université que de prêter serment à l'auteur du coup d'Etat.

Une biographie de Barni, placée en tête de l'édition posthume de la *Morale dans la démocratie*, met en parallèle « l'attitude si différente du maître et du disciple en face du césarisme et du cléricalisme triomphants ». Le parallèle est injuste pour Cousin, qui eut peut-être le tort de ne pas soutenir suffisamment son ancien secrétaire, lorsque celui-ci fut enlevé à l'enseignement parisien, mais qui, malgré des défaillances regrettables, sut défendre, dans leurs intérêts généraux, l'Université et la philosophie contre la réaction cléricale et refuser, comme Barni lui-même, son serment au « césarisme triomphant ». La politique, depuis 1848, avait séparé le disciple du maître. Le premier s'était rangé, dès le premier jour, du côté des vainqueurs de février, le second était parmi les vaincus. Le 2 déc. ne les rapprocha qu'à moitié. Barni fut au premier rang de ceux des nouveaux vaincus qui se firent un devoir d'une opposition militante et « irréconciliable » au régime impérial. Cousin ne fut, à aucune époque, parmi les adhérents ; mais il fut parmi les résignés et il ne s'associa pas même à la « Fronde des salons ». Dans une note de la *Morale dans la démocratie*, Barni déclare qu'il s'était « depuis longtemps éloigné de Cousin pour marcher dans sa liberté » ; il rappelle « les trop justes griefs des amis de la philosophie » contre telle doctrine ou tel acte de son ancien maître ; mais il déclare aussi qu'il « a trouvé très souvent excessives les attaques dirigées contre sa mémoire ». La seule doctrine de Cousin qu'il ait hautement répudiée et vivement combattue est cette apologie du succès que Cousin lui-même aurait effacée dans le remaniement de ses anciennes leçons, sans le retentissement qu'avait eu le cours où elle avait été professée. Ce n'est, en effet, qu'une de ces théories hégéliennes qui tiennent tant de place dans les leçons de 1828, comme dans les *Fragments* publiés un peu auparavant et dont l'inspiration disparaît dans les œuvres postérieures. Or Barni se rattache, sur tous les points, à la seconde philosophie de Cousin, non à la première.

Barni sortait de l'Université à trente-trois ans, dans la pleine maturité de son talent de professeur et d'écrivain, sans autres ressources que les obscurs labeurs de l'enseignement libre et des écrits auxquels la compression de toute activité intellectuelle, dans les premières années qui suivirent le coup d'Etat, ne permettait qu'un succès sans éclat et une rémunération précaire. Son refus de serment avait été d'autant plus méritoire qu'il avait, comme le dit M. Janet, sans être marié, « tous les devoirs de la famille : un père aveugle, une nièce orpheline, qu'il dut élever ». Il reprit sa traduction de Kant et put donner, en 1854, les *Eléments métaphysiques de la doctrine du droit;* en 1855, les *Eléments métaphysiques de la doctrine de la vertu*. Il joignit à ces nouvelles traductions, comme il l'avait fait pour les précédentes, des études étendues, sous la forme d'analyses et d'examens critiques, où, parlant en son propre nom, il fit encore œuvre de citoyen courageux et intègre, en flétrissant l'arbitraire et le despotisme et en exprimant hautement ses espérances libérales.

La presse périodique commençait, sinon à retrouver un régime plus libre, du moins à prendre un peu plus de confiance en elle-même. Barni se tint toujours à l'écart des journaux quotidiens ; mais il écrivait dans des revues libérales : *la Revue de Paris*, *l'Avenir*. Cette dernière revue, qui ne dura qu'un an, s'était assuré la collaboration de quelques-uns des universitaires qui, avec Barni, avaient protesté contre le coup d'Etat par un refus de serment : MM. Vacherot, Despois, Frédéric Morin, Albert Leroy. Les articles de Barni, dans ces recueils, appartiennent, comme toutes ses œuvres, à la philosophie morale. Les allusions politiques y sont nombreuses, non sous cette forme ironique où excellait Prévost-Paradol, mais sous celle d'austères censures et de virils conseils. La traduction des *Considérations*, de Fichte, *sur la Révolution française* (1859) lui permit de dire plus complètement sa pensée sur les questions politiques et sociales. Il joignit à cette traduction celle de quelques autres écrits de Fichte, relatifs soit à la Révolution française, soit à la lutte de l'Allemagne contre Napoléon. Il n'y fit qu'une suppression : le portrait de Napoléon, qu'il remplaça par plusieurs lignes de points et qu'il inséra plus tard dans un ouvrage publié d'abord en Suisse : *Napoléon Ier et son historien M. Thiers*. Il retrouvait, dans ces écrits du philosophe allemand, les deux sentiments qui furent toujours pour lui-même comme l'âme de sa foi politique et de tous ses actes de citoyen : l'admiration pour les principes de la Révolution française et la haine du despotisme napoléonien. Il ne se borna pas d'ailleurs à traduire Fichte ; il le commenta, comme il avait commenté Kant, et son commentaire est aussi remarquable par la sagesse que par la fermeté hardie des jugements. Barni, en effet, n'est pas moins sévère pour les utopies révolutionnaires que pour le despotisme. Il reconnaît tour à tour et il condamne chez Fichte les deux formes extrêmes de ces utopies : l'excès de l'individualisme, qui aboutit à l'anarchie, et l'excès du socialisme, qui aboutit à la négation de tout droit individuel. Ce « radical » était, au fond, un conservateur, qui a toujours défendu contre tous les genres d'oppression, qu'ils soient le fait de la foule ou d'un seul, la liberté individuelle, la propriété, la famille et la religion elle-même.

En 1861, Barni, qui venait de se marier et qui sentait le besoin de s'assurer une position moins précaire, accepta la chaire d'histoire de l'Académie de Genève, qui lui fut offerte en remplacement d'une autre victime du coup d'Etat, l'ancien représentant Victor Chauffour. C'était l'exil ; mais c'était, en même temps, le retour à l'enseignement public et l'entrée dans l'enseignement supérieur, qui avait été sa légitime ambition, lorsqu'il appartenait à l'Université de France. C'était aussi la possibilité d'exercer directement une action morale sur les âmes dans un pays de langue française, avec l'espoir d'un écho dans la France elle-même, où les idées libérales reprenaient de plus en plus faveur. Les cours qu'il fit à Genève, de 1861 à 1870, sont, en effet, devenus des livres où l'on sent que tout a été pensé et écrit en vue de la France et qui, publiés en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

France, y ont obtenu un légitime succès. Ces livres : *les Martyrs de la libre pensée, Napoléon Ier et son historien M. Thiers, Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle, la Morale dans la démocratie*, constituent proprement l'œuvre originale de Barni, car ses autres ouvrages sont des traductions ou des commentaires de Kant et de Fichte. Ils font le plus grand honneur à la fermeté de ses convictions. Sous la diversité des sujets, ce sont tous des livres de prédication morale et libérale. Ils ne font pas moins honneur à son courage. Il n'a pas plus de ménagements pour l'intolérance protestante à Genève qu'il n'en a eu pour l'intolérance catholique à Paris. Il flétrit, dans la cité de Calvin, le bûcher de Servet et il n'a pas des paroles moins sévères pour cet autre bûcher où, dans la même cité, sous l'empire du même fanatisme, l'*Emile* fut brûlé en plein XVIIIe siècle, par les compatriotes de Rousseau. Professeur à Genève, il ne flatte pas les préjugés genevois : publiciste républicain, il ne flatte pas davantage les préjugés démocratiques. En Suisse comme en France, il reste l'adversaire inflexible du matérialisme, du socialisme et du jacobinisme.

L'apostolat moral et libéral de Barni à Genève ne se borna pas à des cours publics. Il s'associa à la fondation de la *Ligue internationale de la paix et de la liberté* et il présida, en 1867, le premier congrès de cette *Ligue*. La paix universelle était une des doctrines qu'il avait empruntées à Kant. Dans son cours sur les idées morales et politiques au XVIIIe siècle, il en avait étudié le premier apôtre, l'abbé de Saint-Pierre, non sans mêler à ses éloges d'importantes réserves. Il voulait la substitution de l'arbitrage à la guerre ; mais il n'attendait la réalisation de cette grande réforme que d'une série de révolutions libérales dans toute l'Europe. De là le double objet de la Ligue internationale : Paix et Liberté, deux mots qu'il est beau, qu'il est nécessaire même d'unir, mais dont l'union n'est pas sans péril, car l'amour passionné de la liberté est rarement l'amour passionné de la paix. Le congrès de 1867, par son caractère international et par son double objet, conviait à ses séances les révolutionnaires du monde entier. Ils y affluèrent et compromirent par leurs violences l'œuvre pacifique à laquelle ils étaient censés prendre part. Barni s'honora en résistant à ces violences et en tenant tête à leur principal promoteur, le russe Bakounine.

La préparation et la rédaction de ses cours n'avaient pas interrompu l'œuvre principale de sa vie : la traduction de Kant. Il donna en 1869 la *Critique de la raison pure*. Cette traduction est précédée d'une analyse étendue ; mais Barni n'a pas complété l'analyse par un examen critique, comme il l'avait fait pour ses autres traductions. Il réservait ce travail pour une publication ultérieure, qui devait comprendre la traduction des divers écrits composés par Kant pour expliquer ou défendre son grand ouvrage. Le jugement du traducteur se serait ainsi joint naturellement à celui de l'auteur lui-même. Quatre autres volumes, dont trois de traduction et le dernier d'exposition générale de la vie et de la doctrine de Kant, devaient compléter le monument que Barni s'était proposé d'élever en France au philosophe allemand. De nouveaux devoirs ne lui permirent pas de remplir le programme qu'il s'était tracé. On a toutefois trouvé dans ses papiers la traduction achevée de divers opuscules, dont les *Prolégomènes pour toute métaphysique future*. Ce sera sans doute la matière d'un volume posthume.

La révolution du 4 sept. 1870 le rappela en France. Elle lui rendait une patrie et la République, mais la première envahie et la seconde encore sans base légale. Il mit son dévouement et sa plume au service de la Délégation du gouvernement de la défense nationale qui, à Tours et à Bordeaux, avait accepté la double mission de lever des armées pour la délivrance de la patrie et de conquérir des adhérents à la République. Il prit la direction d'un journal officiel populaire, fondé dans l'intérêt de cette double cause : *le Bulletin de la République*. Ce journal, au témoignage de M. Janet, qui était aussi, dans le même temps, un des auxiliaires de la Délégation de Tours et de Bordeaux, « n'a jamais soutenu que des idées sages et patriotiques » ; mais le patriotisme était épuisé par une série de revers et d'efforts impuissants et le déchaînement des passions dans tous les partis se prêtait mal aux conseils de la sagesse. Le moment vint où il fallut se résigner à une paix achetée par le démembrement du territoire et à des élections antirépublicaines. Le *Bulletin de la République* cessa sa publication et Barni perdit en même temps la position qui lui avait été rendue dans l'Université. Il avait été nommé inspecteur général par un acte de la Délégation qui, malheureusement, était doublement irrégulier. Il n'existait pas de vide dans le cadre des inspecteurs généraux et le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, avait prescrit à son délégué en province de ne se prêter ni à une destitution ni à une nomination nouvelle. Pour que la nomination de Barni pût être maintenue il eût fallu un crédit spécial, qu'il eût été impossible d'obtenir de l'Assemblée nationale en faveur du rédacteur du *Bulletin de la République*. L'acte de Gambetta, si honorable pour lui-même que pour Barni, ne fut ni confirmé ni rapporté ; il resta nul et non avenu.

Exclu une seconde fois de l'Université, Barni n'avait d'avenir que dans la politique. Il était l'un des candidats le plus naturellement désignés du parti républicain dans le dép. de la Somme ; mais il y était classé parmi les radicaux et beaucoup de républicains hésitaient à lui donner leurs suffrages. Il se trouva ainsi momentanément écarté, non seulement aux élections générales du 8 févr. 1871, qui avaient été favorables aux monarchistes, mais aux élections complémentaires du 2 juil. 1871 et du 7 janv. 1872, qui avaient donné l'avantage aux républicains. Le candidat, de nuance ou d'apparence plus modérée, qui l'avait emporté sur lui à ce dernier scrutin, M. Dauphin, n'ayant pas accepté, Barni se trouva seul, le 9 juin 1872, contre un candidat bonapartiste, M. Cornuau, et il fut élu par 61,806 voix. Il avait promis, dans sa profession de foi, de soutenir la politique de M. Thiers, à laquelle la très grande majorité des républicains, après l'hésitation des premiers mois, avait senti la nécessité de se rallier en face de l'opposition croissante des partis monarchiques. Il eut toutefois quelque peine, sur les bancs de l'Assemblée nationale, à se résigner aux compromis de toute sorte, qui sont une des nécessités de la politique, mais une nécessité souvent douloureuse pour un philosophe nourri dans le culte des purs principes. Il ne tarda pas à comprendre qu'il faut savoir acheter par quelques concessions le triomphe de la vérité et de la justice. Il s'était inscrit à la fois aux deux groupes de l'Union républicaine et de la Gauche. Le premier comprenait la fraction la plus avancée du parti républicain ; mais il comprenait, en plus grand nombre, des esprits tempérés qui, sous la direction de Gambetta, montrèrent quelquefois moins de répugnance que la Gauche elle-même pour les solutions pratiques. Barni donna son concours à cette politique prudente, qui aboutit, en 1875, au vote des lois constitutionnelles et à l'établissement définitif de la République. Il s'abstint, d'ailleurs, à l'Assemblée nationale de tout rôle actif. Il n'y aborda jamais la tribune. Il semblait alors préférer à l'action parlementaire la propagande populaire par la plume et par la parole. Il avait réuni, sous le titre de *Manuel républicain*, ses articles du *Bulletin de la République*. Il publia d'autres petits écrits du même genre dans diverses collections. Il avait fait, dès 1871, et il poursuivit dans les années suivantes une campagne de conférences qui contribuèrent puissamment aux progrès de la propagande républicaine dans son département.

Le rôle parlementaire de Barni n'a commencé véritablement qu'à la Chambre des députés de 1876, où il fut envoyé par la première circonscription de l'arrondissement d'Amiens, par 11,114 voix contre 2,515 données au candidat conservateur, M. de Fourmont. Il se sentait plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'aise dans une assemblée où le parti républicain, en possession de la majorité, pouvait suivre une politique plus nette et plus ferme. Il s'y intéressa surtout aux questions d'enseignement. Il fut nommé membre des commissions saisies de la revision des lois sur l'enseignement primaire et sur la liberté de l'enseignement supérieur, et la commission de l'enseignement supérieur le choisit pour son président. Il prononça en cette qualité devant la Chambre deux discours dans la discussion sur la collation des grades. Il combattait dans ces discours deux amendements tendant à l'institution de jurys spéciaux, qui, d'après le premier amendement, auraient été élus par le conseil supérieur et, d'après le second, nommés par le ministre. Il s'attacha à prouver que de tels jurys seraient loin d'offrir les mêmes garanties de compétence et d'impartialité que les facultés. Il s'éleva contre le sentiment de défiance à l'égard de l'Université dont ces propositions semblaient s'inspirer. Il n'avait, dit-il finement, jamais pu admirer le mot célèbre que « la femme de César ne doit pas être soupçonnée »; il n'y voyait « qu'un moyen commode de répudier une femme qui a cessé de plaire ». La République, ajoutait-il, n'a aucune raison de répudier l'Université et il rappelait, aux applaudissements de la Chambre, quels gages elle avait donnés, après le coup d'Etat du 2 déc., de son respect du droit et de la liberté. Nul n'avait plus d'autorité pour évoquer ces nobles souvenirs.

Le projet soumis à la Chambre n'avait pour objet que la collation des grades et la suppression des jurys mixtes institués par la loi de 1875. Barni aurait voulu une réforme plus complète de cette loi, qui avait borné la liberté de l'enseignement supérieur aux grandes créations de facultés et d'universités pour lesquelles, en dehors de l'Etat, l'action du clergé sera longtemps seule efficace, et qui n'avait rien fait pour les œuvres plus modestes et vraiment libérales auxquelles suffit l'initiative individuelle, c.-à-d. pour les cours isolés et les conférences. La majorité de la commission avait craint de compromettre le sort du projet de loi devant le Sénat en mêlant les deux questions. Barni se résigna à faire de la seconde réforme l'objet d'une proposition spéciale, qu'il présenta à la Chambre le 23 juil. 1876, après le rejet de la première réforme par le Sénat. Ces deux réformes ne devaient être réalisées que par la loi votée en 1880.

Barni ne devait pas voir le succès de ses efforts. Sa santé, toujours chancelante malgré les apparences de la vigueur physique, s'altéra complètement dans le cours de l'année 1876. A la maladie du corps se joignit l'affaiblissement, non de l'intelligence, mais de la mémoire. Enlevé ainsi à tous ses travaux, Barni ne fit plus que languir. Lorsque l'acte du 16 mai 1877 mit fin, après quinze mois, à la première législature de la République constitutionnelle, il fut forcé de décliner le renouvellement de son mandat. Entouré de soins dévoués, il vécut encore une année. Ses obsèques, conformes à ce rationalisme qu'il déclarait, dès 1850, son « unique religion », eurent lieu à Amiens, au milieu d'un grand concours de population. De dignes hommages furent rendus à sa mémoire. Un monument lui a été élevé par souscription et une des rues de la ville porte son nom. E. Beaussire.

BARNSLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), sur le Dearne, à 28 kil. au S. de Leeds ; 29,789 hab. Voisine d'un bassin houiller, c'est une ville industrielle. On y travaille le fer, le verre, on y fabrique du papier, des produits chimiques ; l'industrie principale est celle du lin.

BARNSTABLE. Ville des Etats-Unis, Etat du Massachusets, comté de Barnstable, port de pêche et de cabotage, situé au S. de la baie du même nom, qui s'ouvre dans la baie du cap Cod, à près de 100 kil. S.-E. de Boston ; 5,000 hab., population presque exclusivement maritime.

BARNUM (Phileas Taylor), né en 1810, dans l'Etat du Connecticut, aux Etats-Unis, personnage devenu célèbre comme l'incarnation vivante du charlatanisme, de l'industrialisme, du *puffism* modernes, un des hommes qui ont élevé jusqu'à la hauteur du génie le talent de la réclame et de la publicité et l'exploitation de la badauderie humaine. Son nom sert maintenant à désigner toute une classe ; il y a des Barnums dans toutes les conditions, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Phileas-Taylor Barnum fut successivement valet de ferme, colporteur, épicier, cabaretier, organisateur de loteries, journaliste. Il quitta le village du Connecticut où il était né et où ses talents naissants se trouvaient à l'étroit, et vint s'établir à New-York où d'abord il végéta dans nombre de métiers infimes. Il apprit en 1835 que l'on exhibait à Philadelphie une vieille négresse soi-disant âgée de cent soixante et un ans et qui aurait été la nourrice de Washington. Barnum acheta la vieille esclave pour mille dollars et la promena quelque temps de ville en ville, avec une troupe d'écuyers forains et de chanteurs à tête de laine. La fortune ne sourit pas à ces premiers efforts. En 1841, Barnum était rentré à New-York très misérable. Il trouva cependant un commanditaire pour l'acquisition d'une collection de curiosités qu'il appela *American Musœum* et où il attira du monde à force d'affiches, de prospectus, d'annonces, de réclames d'une fantaisie extraordinaire. On assure que cette exhibition rapporta à Barnum, en trois ans, plus de cent mille dollars. Mais la véritable découverte de Barnum fut celle d'un enfant de cinq ans, merveilleusement petit qu'il gratifia de onze années et appela Tom Pouce *(Tom Thumb)*. Lorsque l'enfant eut sept ans, Barnum lui en donna quinze et l'éleva d'emblée au grade de général. Puis il le conduisit en Europe, après avoir fait précéder sa venue dans l'ancien monde d'une monstrueuse réclame. Le général en miniature fit les délices de l'Europe, fut présenté, selon la formule consacrée, à toutes les têtes couronnées du continent, et charma les Cours par sa grâce et sa gentillesse. Ce fut un magnifique coup de fortune pour Barnum, et qui fut cependant encore largement dépassé par celui de la tournée de concerts de la célèbre cantatrice Jenny Lind (1849). Barnum promit à celle-ci cinq mille francs par concert et des avantages accessoires qui parurent à cette époque le comble de l'extravagance. La légende ou l'histoire (il est difficile de dire où finit l'une et où commence l'autre) raconte que la recette moyenne par concert s'éleva à 40,000 francs et qu'à la fin de la campagne, Jenny Lind avait gagné 900,000 francs, et son *impresario* 2 millions et demi.

A partir de cette époque, les entreprises de Barnum prirent de gigantesques proportions. Des exhibiteurs promenèrent pour son compte dans les cinq parties du monde des cirques, des musées, des ménageries, des magasins de curiosités, des troupes d'Indiens chassant le buffle au lasso, etc. En 1855, il se retira dans une villa à Bridgeport, petite localité de son Etat natal et publia des mémoires (traduits par La Bédollière) où sont consignés les résultats de ses réflexions sur son art, c.-à-d. sur le talent de s'enrichir en spéculant sur la curiosité et la crédulité humaines. Ce qui ne l'empêcha pas en 1857 de faire faillite. Il recommença et compromit encore à plusieurs reprises sa fortune, eut des cirques brûlés, publia en 1865 un ouvrage intitulé *The Humbugs of the World*, se fit conférencier, *lecturer*, développa en Angleterre, à Saint-James Hall, devant un auditoire nombreux et distingué, ses aphorismes sur les moyens de gagner beaucoup d'argent avec la publicité, et songea enfin pour terminer sa carrière à devenir un homme politique. Il se présenta, en 1868, comme candidat du parti républicain pour le congrès fédéral, dans un district de son Etat, le Connecticut. Il échoua. Peut-être eût il réussi, s'il avait pu choisir pour la satisfaction de ses ambitions de politicien un théâtre éloigné où il eût été l'illustre Barnum et non pas simplement M. Phileas Taylor Barnum, petit bourgeois comme tous ses voisins de Bridgeport. A. Moireau.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARNUTIU (Siméon), philosophe roumain, né le 1er août 1808 au village de Bocsa-Româna, comitat de Crasna, en Transylvanie, mort dans la même localité le 28 mai 1864. Il fit ses études primaires, en partie dans son pays natal, en partie à Simleu, et ses études secondaires au collège grec-uni de Blasiu (all^d. Blasendorf, hong. Balasfalva), où il fut nommé professeur en 1831. D'abord chargé d'un cours de physique et d'histoire, il se consacra bientôt tout entier à la philosophie; le zèle qu'il apportait à son enseignement, la droiture de son caractère et ses tendances patriotiques, ne tardèrent pas à lui conquérir une grande popularité. L'évêque Jean Lemeni, de qui dépendait le collège de Blasiu, tenait à vivre en bons termes avec les Magyars, aussi ne vit-il pas sans inquiétude que Barnutiu s'efforçait d'inculquer à ses élèves des idées indépendantes. Ne pouvant le contraindre d'accepter la doctrine de l'obéissance passive à ses maîtres politiques, il lui retira sa chaire et chassa en même temps de Blasiu plusieurs autres professeurs distingués (1845). Barnutiu se réfugia alors dans l'étude du droit, et s'inscrivit au nombre des étudiants de Sibiu (Hermannstadt). En 1848, il devint l'un des chefs les plus actifs du mouvement populaire roumain en Transylvanie; il signa une proclamation contre l'union avec la Hongrie et jeta les bases d'une politique nationale. Après la Révolution, il continua ses études juridiques à Vienne et à Pavie, où il obtint le diplôme de docteur en droit. En 1855, il fut appelé à l'université de Iasi, comme professeur de philosophie, de droit public et de droit naturel; il exerça une grande influence sur la jeunesse moldave, mais sa santé précaire le força, en 1863, de prendre sa retraite. Il alla mourir dans son pays natal, dans les bras de son neveu.

Les ouvrages les plus importants de Barnutiu n'ont paru qu'après sa mort, ce sont : *Droit public des Roumains* (Iasi, 1867); *Droit naturel privé* (Iasi, 1868); *Droit des gens; Doctrines de la Constitution ; les Constitutions des principaux Etats; Pédagogie* (1870), etc. Il a laissé en manuscrit un *Traité de philosophie*. Comme philosophe, Barnutiu avait voué une haine mortelle à la science française aussi bien qu'à la science allemande; il prétendait former une école purement nationale; de lui date la réaction contre les idées de civilisation cosmopolite dont était imbue une grande partie de la jeunesse roumaine. Le fond de sa doctrine était en réalité le chauvinisme. Comme orateur, Barnutiu s'est rendu célèbre par un discours prononcé le 2/14 mai 1848, lors de l'assemblée du *Champ de la Liberté*. Les Roumains considèrent ce discours comme le chef-d'œuvre de leur éloquence nationale. J. MONNIER.

BIBL. : DENSUSIANU, *Istoria limbei si literaturei romane*, p. 220.

BARO (Balthasar), poète et romancier, l'un des premiers membres de l'Académie française, né à Valence, mort à Paris en 1649 ou 1650. Secrétaire *d'Honoré d'Urfé* (V. ce nom), l'auteur de l'*Astrée*, c'est Baro qui publia, d'après le manuscrit de l'auteur, la quatrième partie de ce roman fameux, et qui en donna de son cru, *Sur les vrais mémoires de Mre Honoré d'Urfé*, la cinquième et dernière. On a encore de Baro quelques vers (V. la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XVI) et neuf tragédies, tragi-comédies ou pastorales, dont voici les titres : *Célinde*, poème héroïque en cinq actes et en prose (1629); *la Clorise*, pastorale (1631); *Saint-Eustache*, poème dramatique (1639); *la Clarimonde*, tragi-comédie (1640); *la Parthénie*, tragi-comédie (1641); *le Prince fugitif*, poème dramatique (1648); *Cariste ou les Charmes de la beauté* (1651); *Rosemonde*, tragédie (1651); et *l'Amante vindicative*, poème dramatique (1652). F. B.

BAROACH (V. BAROCHE).

BAROCCI (Federigo), surnommé *Fiori da Urbino*, peintre-graveur italien, né à Urbin en 1528, mort le 31 sept. 1612. Il était fils d'Ambrogio di Federico Barocci, sculpteur milanais mort à Urbin, où le duc Frédéric de Montefeltro l'avait employé à la décoration de son palais; son père fut son premier maître. Il passa ensuite dans l'atelier de Franc. Manzocchi da Forli et de Battista Franco; il alla un peu plus tard travailler à Pesaro où son oncle, architecte du duc d'Urbin, lui fit obtenir l'accès des galeries ducales. En 1548, il s'établissait à Rome où il passa plusieurs années à copier les grandes pages de Raphaël; c'est pourtant dans l'étude d'un autre maître, du Corrège, dont il vit les œuvres à son retour de Rome, qu'il devait former définitivement son talent. Il s'en pénétra si bien qu'il est cité dans l'histoire comme le principal et le plus éminent représentant de la manière corrégienne, entre la fin de l'école parmesane proprement dite et l'éclosion de l'école bolonaise. Il mêla à des qualités solides beaucoup de *manière* et d'affectation; mais son action fut grande sur ses contemporains. Quand il revint à Rome, en 1560, ce n'était plus comme un élève en quête des leçons des grands maîtres, mais comme un artiste déjà connu et en position d'obtenir du pape Pie IV la décoration de quelques salles du Belvédère au Vatican. Une grave maladie interrompit brusquement ce travail, l'obligea à retourner à Urbin et le condamna à un long repos. On a prétendu que des artistes, jaloux de ses succès, l'avaient empoisonné dans un repas, et qu'il ne recouvra jamais entièrement ses forces et la santé..... Comme il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, on a le droit de ne pas ajouter foi à cette tradition. Dès qu'il put reprendre les pinceaux, il peignit une grande *Descente de Croix*, dramatique composition, pour la cathédrale de Pérouse, et pour l'église Saint-Francois d'Urbin, un *saint François intercédant pour les péchés des hommes*, connu sous le nom d'*Il perdono di San-Francesco d'Assisi*, qu'il travailla sept ans et qu'il grava lui-même en 1581. Vers la même époque, il fit également une vierge intercédant pour l'humanité pécheresse, connue sous le nom de *la Madone du peuple*, qui se trouve aujourd'hui au musée des *Uffizi*. Après un court voyage à Florence, et malgré les invitations que lui adressaient le roi d'Espagne Philippe II et l'empereur Rodolphe II, il ne quitta plus sa ville d'Urbin où les commandes vinrent l'assaillir.

Ses œuvres principales sont : une *Déposition de Croix* pour la confrérie de la Sainte-Croix à Sinigaglia; un *Martyre de saint Vitale*, à Ravenne; une *Visitation*, à Santa-Maria in Valicella de Rome; un *Repos en Egypte* imité de *la Madone à l'écuelle*, du Corrège; une *Cène*, au Quirinal; un *Sainte Micheline* et une *Annonciation* qui est un de ses meilleurs ouvrages, au Vatican; un *Noli me tangere* (palais Corsini) dont les Offices et la Pinacothèque de Munich possèdent deux répétitions plus petites; une *Vocation de saint Pierre et de saint André*, peinte originairement pour son protecteur le duc d'Urbin, donnée par celui-ci à Philippe et qui se trouve aujourd'hui au musée de Bruxelles (n° 172) signé : Fredericus Barocius Urbinas faciebat MDLXXXVI; plusieurs *Annonciations*, dont une à Loretto, l'autre aujourd'hui à Saint-Pétersbourg; une *Circoncision*, signée : FED. BAR. URB. PINX. MDLXXX, et une *Vierge glorieuse*, au Louvre (nos 52 et 53 du cat. Tauzia); un *Christ en croix*, fini en 1596, pour la cathédrale de Gênes; une *Cène* et un *Martyre de saint Sébastien*, pour le Dome d'Urbin; un *saint François recevant les stigmates*, pour l'église des Capucins; et un *Calvaire* pour l'oratoire de la Mort de la même ville; un *Incendie de Troie* (galerie Borghèse) signé et daté 1598; un *Repos d'Emmaüs*, au musée de Turin; une *Fuite en Egypte*, à la galerie nationale de Londres; une *Nativité*, au musée du Prado de Madrid; *Agar et Ismaël*, à Dresde; etc. Barocci appartient déjà à la décadence, mais dans maintes compositions comme la *Descente de croix*, de Pérouse; le *Noli me tangere* et la *Madone du peuple*, du musée des Offices, il révèle des qualités de premier ordre. Il a beaucoup imité le parti pris de coloration du Corrège, mais il a abusé des rouges dans les carnations et par là comme par la grâce maniérée et l'affectation de beaucoup de ses figures, il se rattache davantage aux maîtres italiens de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fin du XVI^e siècle et du XVII^e siècle. Il a peint son portrait qui est au musée des Offices. Le Louvre possède plusieurs de ses dessins. André MICHEL.

BIBL. : BELLORI, *Le vite de' Pittori, scultori e architetti moderni;* Rome. 1675-1728. — MARIETTE, *Abecedario;* Paris, 1851-1853, in-8, t. I, pp. 68-71. — BURCKHARDT, *Cicerone,* 4^e éd., p. 759.

BAROCCIO (Alfonso), médecin italien, né vers 1531, mort à Ferrare en 1606, fut professeur de philosophie et de médecine pratique dans cette ville, et médecin du duc de la Mirandole. On a de lui : *Brevissimæ in Aristotelis* περὶ ἑρμηνείας *libros,* etc. (Venise, 1569, in-fol); *In primam magni Hippocratis aphorismorum sectionem dilucidissimæ lectiones* (Ferrare, 1593, in-4); *Lectionum de febribus lib. I qui est de febre generatim* (Ferrare, 1606, in-fol).

BAROCHE-GONDOUIN (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay; 576 hab. Ce nom de Baroche est dérivé de *Basoche* par le changement de l'*s* en *r*; phénomène de phonétique relativement assez récent et connu sous le nom de rhotacisme. *Basoche* est le représentant ordinaire, en langue d'oïl, du latin *basilica.*

BAROCHE-sous-LUCÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigni-sous-Andaine; 1,186 hab.

BAROCHE (La), en allemand *Zell.* Village vosgien de l'arr. *(Kreis)* de Ribeauvillé dans la haute Alsace, à 15 kil. au N.-O. de Colmar, bâti à la crête des hauteurs qui dominent la vallée d'Orbey. Les habitations sont disséminées sur tout le territoire de la commune qui a une superficie de 1,327 hectares 27 ares. Les maisons qu'on voit jusqu'à une alt. de 800 m. sont plus ou moins isolées; chacune d'elles est entourée d'un petit potager, de quelques champs, dans lesquels on cultive le froment, l'orge et la pomme de terre, et d'un pré-pâturage, clos par une claire-voie ou par un mur sec formé de blocs granitiques. La population qui, le 1^er déc. 1885, s'élevait à 1,812 hab., est romane et parle le français, en même temps que le patois vosgien (V. un lexique et une grammaire de ce dialecte curieux, publiés par Henri Lahm dans *Romanische Studien,* livr. VII.). Au S. du village, une ramification, partant du massif du Hohenack (980 m. d'alt.), est couronnée par les ruines du château de Hohenack (936 m.), dont la construction remonte au XI^e siècle et qui, après avoir appartenu aux comtes d'Eguisheim, à ceux de Ferrette et aux seigneurs de Ribeaupierre, fut pris par les Français en 1635 et démantelé, en 1654, sur les ordres de Louis XIV. L. W.

BIBL. : *Journal de la Soc. d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin;* Strasbourg, 1825, t. II. — ROTHMÜLLER, *Musée pittoresque,* p. 77 — Sur le château de Hohenack : SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata,* t. II, passim. — SCHWEIGHAEUSER et GOLBÉRY, *Antiquités de l'Alsace,* t. I, p. 22. — BARTHOLDY, *Curiosités d'Alsace,* t. II, p. 216.

BAROCHE ou **BROACH.** Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. du district de ce nom, présidence de Bombay, à 60 kil. N. de Surate, située sur le Narbada, à 50 kil. de l'embouchure. Quoique ce fleuve y atteigne une largeur de 4 kil., le port de Baroche n'est accessible qu'aux navires d'un faible tonnage. C'est une ville déchue, mais dont le commerce, encore assez considérable, porte sur le coton, le riz et les autres céréales. On croit que Baroche était la *Barygaza* des Romains (V. ce mot), le port de commerce le plus considérable de l'Inde. — Elle fut prise d'assaut par les Anglais en 1772. — Pop. : 40,000 hab. environ, dont les deux tiers Hindous, le reste Anglais et mahométans. C. KŒCHLIN.

BAROCHE (Pierre-Jules), homme d'Etat français, né à Paris le 18 nov. 1802, mort à Jersey le 29 oct. 1870. Reçu avocat en 1823, il fut élu bâtonnier de l'ordre en 1846. Il se présenta à cette époque, comme candidat de l'opposition aux électeurs de Mantes. Il échoua aux élections générales de 1846; mais, l'année suivante, une élection partielle à Rochefort lui ouvrit l'entrée de la Chambre des députés, où il siégea à gauche, près d'Odilon Barrot, et se montra un des adversaires les plus acharnés du ministère Guizot, dont il signa la mise en accusation le 22 fév. 1848, après avoir été l'un des promoteurs de l'*agitation des banquets réformistes.* Il prit très nettement le parti de la République, signa des professions de foi démocratiques et fut élu représentant à l'Assemblée constituante par le dép. de la Charente-Inférieure, le troisième sur douze, par 91.918 voix. Cependant, se ralliant tout à coup à la fraction contraire, il ne cessa plus de voter avec la droite et défendit la politique présidentielle après l'élection du 10 déc. Nommé procureur général près la cour d'appel de Paris, il fut chargé de remplir les fonctions du ministère public aux procès de Bourges et de Versailles, et enfin, appelé au ministère de l'intérieur en mars 1850, en remplacement de M. Ferdinand Barrot. Il fit alors voter à l'Assemblée la suspension du droit de réunion, la faculté d'interdire les réunions électorales, le rétablissement de l'impôt du timbre sur les journaux, l'augmentation du chiffre du cautionnement, la loi sur la déportation des condamnés politiques à Noukahiva, etc. Puis, de concert avec les chefs de la droite, il proposa la restriction du suffrage universel et fit passer la *loi du 31 mai.* En participant d'une façon si active à cette loi, Baroche avait obtenu toute la confiance de la majorité; cependant il se sépara d'elle pour s'attacher d'une manière de plus en plus intime à la cause du président de la République; ce fut lui qui contresigna le décret prononçant la destitution du général Changarnier (9 janv. 1851); mais il fut bientôt contraint de se retirer devant un vote de défiance. Le 10 avr. 1851, il rentra au pouvoir en qualité de ministre des affaires étrangères, mais dut donner sa démission le 14 oct. suivant, pour n'avoir point à soutenir une politique qui allait demander le retrait de la *loi du 31 mai.* Lors du coup d'Etat du 2 déc. 1851, Baroche accepta la vice-présidence de la commission consultative. Après le dépouillement des procès-verbaux du scrutin qui s'ouvrit, dans toute la France, sur le plébiscite, il fut chargé d'en faire connaître officiellement le résultat et le proclama le 31 déc. En 1852, Louis Bonaparte le nomma vice-président du conseil d'Etat, avec droit de prendre part aux travaux du conseil des ministres. Peu après il devint président en titre de ce corps et en 1855, le 3 fév., il fut nommé grand'croix de la Légion d'honneur. Au mois de janv. 1860, il prit par intérim le portefeuille des affaires étrangères, entre la retraite de M. Walewski et l'installation de M. Thouvenel. Nommé au mois de décembre suivant ministre sans portefeuille, Baroche prit une grande part aux discussions du Corps législatif et à celles du Sénat. Il entra, à ce titre, au conseil privé et devint membre du conseil de régence. En 1863, il fut remplacé par M. Rouher et remplaça lui-même M. Delangle, comme ministre de la justice (23 juin). En même temps il eut dans ses attributions le ministère des cultes, distrait de celui de l'instruction publique, et, le 20 oct. 1864, il fut élevé à la dignité de sénateur. Le 8 déc. de la même année, Pie IX lança sa fameuse encyclique *Quanta cura* et le non moins fameux *Syllabus.* Sur le rapport de Baroche, un décret fut promulgué, le 5 janv. 1865, qui défendit aux évêques de publier dans les paroisses la première partie de l'encyclique. Lors de la souscription Baudin (sept. 1868), Baroche envoya aux magistrats des parquets une circulaire leur recommandant une énergique répression contre les journaux qui ne se conformeraient pas à la nouvelle loi sur la presse; le baron Séguier, procureur impérial à Toulouse, accusé de trop de modération, dut donner sa démission. Le 17 juil. 1869, Baroche se démit de son portefeuille qui fut donné à M. Duvergier, et se borna alors à siéger au Sénat. Henry GAIGNIÈRE.

BAROCO. Terme de logique qui désigne un mode de la seconde figure du *syllogisme* (V. ce mot) dans lequel la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

majeure est universelle affirmative (A), la mineure particulière négative (O) et la conclusion particulière négative (O). La lettre B marque que, pour prouver ce mode, il faut le ramener à un *Barbara* de la première figure; la lettre C indique que cette opération doit se faire en convertissant la mineure par *contraposition* (V. ce mot); R est euphonique. — Exemple : Toute vertu est accompagnée de discrétion; — il y a des zèles sans discrétion; — donc il y des zèles qui ne sont pas vertu (*Port-Royal*).

BAROCZY (Alexandre), homme de lettres et officier hongrois, né en 1735, mort en 1809. Officier dans la garde du corps de Marie-Thérèse, il se lia avec ses jeunes camarades *Bessenyei* et *Barcsay* (V. ces noms), et comme eux prit en mains la cause de la langue magyare, qu'il défendit dans des écrits en prose, et donna l'exemple de cultiver.

BARODA. Ville de l'Inde anglaise, capitale du territoire du Gækwar, présidence de Bombay, est située dans le voisinage du golfe de Cambaye, dans la vallée encaissée de la petite rivière de Vishwanitri, à 370 kil. N. de Bombay. Cette ville est traversée en entier par deux larges rues qui, se coupant à angle droit, la divisent en quatre quartiers. Elle est malsaine ; il n'existe pas de sources aux environs, et l'eau, fournie par des puits, est mauvaise, à cause de l'absence complète de tout système de drainage. La population est entassée dans des maisons de construction défectueuse. Malgré cet état, elle s'est beaucoup accrue depuis le commencement du siècle ; elle comptait 102,057 hab. en 1871 (dont 90,680 Hindous et 19,128 mahométans), en 1881, 101,818 hab. Camille Kœchlin.

BARODET (Désiré), homme politique français, né à Sermesse (Saône-et-Loire) en 1823. Fut d'abord élève du petit séminaire qu'il quitta pour entrer à l'école normale de Mâcon. Il exerça les fonctions d'instituteur public dans le Jura, puis dans Saône-et-Loire, et fut révoqué par le ministre de l'instruction publique, M. de Falloux, le 19 juin 1849, pour avoir fait de la propagande républicaine. Il fut instituteur libre à Cuisery jusqu'au coup d'Etat de 1851. En 1856, il vient à Lyon, où il est employé dans le commerce et l'industrie, et enfin dans une compagnie d'assurances. Le 4 sept. 1870, il fut un des membres du Comité révolutionnaire qui s'installa à l'Hôtel de Ville de Lyon. Le 21 sept. suivant, il fut élu conseiller municipal et devint adjoint à M. Hénon, maire de Lyon, un des anciens « cinq de l'opposition au Corps Législatif sous l'Empire ». Maire de Lyon, lui-même, le 23 avr. 1872, il conserve ses fonctions pendant une année jusqu'au 12 avr. 1873, l'Assemblée nationale ayant, par un vote du 4 avr. 1873, supprimé la mairie centrale de Lyon. Quelques jours après, le 21 avr., comme protestation contre la décision de l'Assemblée nationale, les électeurs du dép. de la Seine le nommèrent représentant du peuple, en remplacement de M. Sauvage, décédé, par 180,000 voix contre 130,000 données à M. de Rémusat, candidat du gouvernement de M. Thiers, et 27,000 voix au baron Stoffel. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, sa candidature législative fut posée dans le IVe arr. contre celle de MM. Vautrain, ancien président du conseil municipal de Paris, et Charles Loiseau, conseiller municipal. Il fut élu le 20 fév. 1876 par 8,930 voix. Après le 16 Mai, il obtint 12,570 suffrages, sans concurrent. Au 21 août 1881, il obtint 11,857 voix sur 15,318 votants. Au renouvellement triennal du Sénat, le 8 janv. 1882, candidat dans la Seine, il ne fut pas élu, mais obtint au premier tour 65 voix et au deuxième 66 sur 202 votants. Le 18 oct. 1885 porté sur la liste radicale socialiste de la presse, il a été à nouveau élu député de la Seine. M. Barodet est un des principaux auteurs de la loi sur l'enseignement laïque. Il a été plusieurs fois président de l'extrême-gauche. Louis Lucipia.

Baroïr, roi légendaire de l'Arménie (dynastie des Haïciens). Suivant Moïse de Khoren, Baroïr aurait fait alliance avec Varpag (Arbacès) le Mède et Bélésys de Babylone, contre Sardanapale, roi d'Assyrie, et l'aurait détrôné, après quoi chacun des coalisés aurait pris le titre de roi et transmis à ses descendants ses Etats en toute souveraineté. Mais l'on sait aujourd'hui que Sardanapale est un personnage légendaire, et le récit de Moïse de Khoren ne saurait être considéré comme sérieux.

BAROMESNIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 318 hab.

BAROMÈTRE. I. Physique. — Le premier baromètre tel que l'inventa Torricelli en 1643 se composait d'un tube de verre, droit et cylindrique, fermé à l'une de ses extrémités, rempli de mercure et plongeant par l'extrémité ouverte dans une cuvette pleine du même liquide. Voici comment il le construisait : après avoir rempli le tube de mercure et écrasé avec le doigt le sommet du mercure dépassant à l'extrémité ouverte, il plongeait cette extrémité dans la cuvette en redressant le tube. Une partie du mercure descend et le point où il s'arrête est déterminé par l'état actuel de l'air qui agissant par son poids sur le mercure de la cuvette fait équilibre à la colonne renfermée dans le tube. L'expérience de Torricelli fut répétée partout ; partout on se mit à observer le baromètre d'une manière suivie. On remarqua en comparant divers baromètres que ceux d'un grand diamètre étaient plus hauts que ceux de diamètre plus petit. On convint de n'employer que des baromètres de même diamètre et on continua de les remplir de même jusqu'en 1723 (Pour les détails relatifs aux diverses interprétations données pour expliquer ce phénomène, V. Pression atmosphérique). En 1676, Picard transportant la nuit son baromètre de l'Observatoire à la place Saint-Michel remarqua qu'à chaque soubresaut du mercure, la chambre barométrique se remplissait de lueurs. Tous les possesseurs de baromètres examinèrent leurs instruments à ce point de vue : mais il ne s'en trouva que fort peu de bons jusqu'en 1723 où du Fay indique un procédé infaillible qu'il tenait d'un Allemand et qui consistait à remplir le tube par tiers en le faisant bouillir à chaque fois. On adopta cette méthode surtout quand on eut remarqué que les baromètres ainsi construits se tenaient tous à la même hauteur, quel que fût leur diamètre, et on comprit alors que l'inégalité des anciens baromètres était due à l'air et à la vapeur d'eau laissés dans le tube. Il importe donc essentiellement de construire un baromètre avec du mercure bien pur et de chasser complètement l'air et la vapeur d'eau que le tube ou le liquide pourraient contenir. — Voici comment se construisent les bons baromètres. On choisit un tube de 1 m. de longueur, de 15 à 16 millim. de diamètre intérieur, n'ayant jamais servi afin de n'avoir pas à le laver. On l'essuie intérieurement avec un petit tampon de linge neuf. On ferme une extrémité à la lampe d'émailleur et on étire l'autre sur une longueur de 4 à 5 centim., puis on y soude une ampoule terminée par une pointe effilée. Ainsi préparé le tube est prêt à recevoir le mercure. On le purifie en chauffant dans une capsule de porcelaine sous une couche d'acide azotique étendu de trois fois son volume d'eau, jusqu'à ce que les vapeurs nitreuses commencent à paraître ; on enlève alors la croûte cristalline de sous-azotate de mercure, puis on lave à l'eau froide; on le sèche ensuite, d'abord avec du papier buvard qui absorbera la majeure partie de l'eau, puis en l'exposant sous une cloche en présence de matières desséchantes, d'acide sulfurique par exemple. On chauffe alors le tube de façon à en dilater l'air et on plonge la pointe dans le mercure. Par refroidissement le mercure monte; s'il n'y en a pas assez on chauffe de nouveau jusqu'à ce que le niveau du mercure dilaté arrive dans l'ampoule : on plonge alors de nouveau la pointe dans le mercure qui pénètre dans le tube par refroidissement et le remplit presque complètement; on le redresse et on le fait bouillir afin de chasser le peu d'air qui reste et la vapeur d'eau. A cet effet on se sert d'un fourneau échancré sur le bord, que l'on dispose sur une table et que l'on remplit de charbons bien allumés. On tient le tube de la main gauche dans un mouchoir de laine

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de la main droite on le fait tourner. On chauffe l'extrémité fermée directement sur les charbons, mais en tenant le tube très incliné pour que la pression soit moindre sur les parois et en particulier sur le fond du tube et en le faisant tourner constamment autour de son axe; le mercure se met à bouillir; les bulles d'air et la vapeur d'eau s'élèvent le long des parois; on reconnaît facilement qu'une partie est bien purgée d'air quand en la faisant tourner elle paraît bien miroitante. Lorsque l'ébullition approche de la surface, le tube effilé empêche le renouvellement de l'air et diminue l'oxydation, mais on ne l'évite jamais complètement. On laisse le tube refroidir en le maintenant vertical; avant que le tube ne soit complètement refroidi on fait un trait dans la partie capillaire à l'aide d'un coutea u à verre. On peut laisser le tube dans cet état aussi longtemps qu'on veut. Au moment de placer le baromètre sur sa cuvette, on sépare l'ampoule en tirant dans le sens de la longueur du tube et on retourne sans mettre le doigt : la capillarité empêche l'air de rentrer pendant que le mercure descend et l'on évite ainsi de salir le mercure. On a imaginé divers perfectionnements à cette méthode : on peut faire le vide au-dessus du mercure pendant l'ébullition : cela a l'avantage d'abaisser de 90° le point d'ébullition du mercure et de faciliter le départ de l'air et de la vapeur d'eau. On construit maintenant les baromètres de précision en chauffant le tube à 120° seulement. Voici comment on opère : le tube barométrique étant bien propre, on le ferme à une extrémité, on l'effile à l'autre, puis on le coupe dans la partie effilée et on soude en cet endroit une petite sphère de verre portant deux moulures; l'une est une pointe très capillaire, fermée pendant la première partie de l'opération; l'autre porte un robinet en verre; c'est par celle-ci que l'on fait le vide dans l'appareil au moyen d'une pompe à mercure qui donne un vide aussi bon que le vide qui existe dans les meilleurs baromètres; le vide étant fait on laisse rentrer de l'hydrogène pur et sec dans l'appareil; on fait de nouveau le vide et on recommence un certain nombre de fois ces deux opérations. Vers la fin on chauffe fortement le tube avec une lampe à alcool pendant qu'on y fait le vide, afin de chasser complètement l'humidité qui est presque toujours condensée sur le verre; enfin on fait une dernière fois le vide aussi parfaitement que possible; on introduit alors la pointe effilée dans du mercure bien sec et chauffé vers 120°, le tube se trouvant à peine incliné; on brise alors la pointe et le mercure se précipite dans le tube vide, mais on a eu soin de rendre cette partie assez capillaire pour que le mercure mette plusieurs heures à remplir l'appareil; comme le tube est peu incliné le mercure n'introduit pas des bulles de gaz en tombant, d'ailleurs ce gaz est très raréfié. Lorsque tout l'appareil est plein de mercure, on détache par un trait de lime le tube barométrique du ballon et on le retourne sur la cuve à mercure sans mettre le doigt sur la partie inférieure, cette précaution étant inutile : on évite ainsi le contact du doigt qui peut souiller le mercure. C'est le meilleur procédé pour construire les baromètres.

Les divers baromètres que l'on a imaginés peuvent être divisés en quatre groupes: 1° les baromètres à cuvette; 2° les baromètres à siphon; 3° les baromètres métalliques; 4° les baromètres enregistreurs. 1° Parmi les baromètres à cuvette le plus important est le *baromètre normal;* on désigne ainsi un simple tube, rempli de mercure avec les précautions que nous venons d'indiquer, et reposant sur une cuvette contenant du mercure; son diamètre est d'environ 3 centim., de sorte qu'il n'y a aucune correction de capillarité à lui faire subir. Cet appareil est toujours installé à poste fixe le long d'une planche solidement fixée à un mur. Pour déterminer avec cet instrument la hauteur barométrique, il faut mesurer la distance des deux plans horizontaux définis par le niveau du mercure dans le tube et dans la cuvette; cette opération se fait avec un *cathétomètre* (V. ce mot). On vise pour cela avec une lunette successivement les deux niveaux, et la quantité dont il faut déplacer la lunette est donnée par le cathétomètre avec une grande précision (à un dixième de millim. environ). La cuvette étant souvent en fer ne laisse pas voir le niveau du mercure qui y est contenu; on remédie à cet inconvénient en fixant sur son bord une vis verticale à deux pointes dont la longueur a été déterminée exactement une fois pour toutes avec le cathétomètre. En la tournant dans un sens ou dans l'autre on amène son extrémité inférieure à coïncider avec le niveau du mercure. On vise alors avec le cathétomètre la distance, comptée suivant la verticale, qui sépare le niveau dans le tube barométrique de la pointe supérieure de la vis. On ajoute à cette distance la longueur de la vis. A chaque observation on est obligé de toucher à la vis pour remettre sa pointe inférieure en contact avec le niveau du mercure parce que les variations de la pression atmosphérique font varier les niveaux du mercure à la fois dans le tube et dans la cuvette (fig. 1). La figure ci-contre représente un baromètre normal; à côté du tube figure un thermomètre destiné à indiquer la température; cette donnée est nécessaire pour faire subir aux observations les corrections de températures (V. plus loin). Il est bon que, le réservoir du thermomètre ait à peu près le même diamètre que celui du tube barométrique afin que, si la température vient à changer, le mercure du baromètre et celui du thermomètre mis en contact avec l'air par une surface d'étendue à peu près égale se refroidissent ou se réchauffent sensiblement aussi lentement l'un que l'autre; la température du thermomètre est ainsi à chaque instant très voisine de celle du baromètre. Au contraire un thermomètre à petit réservoir se mettrait beaucoup plus rapidement en équilibre de température avec l'air, de sorte qu'il marquerait plutôt la température de l'air que celle que l'on veut connaître, celle du baromètre.

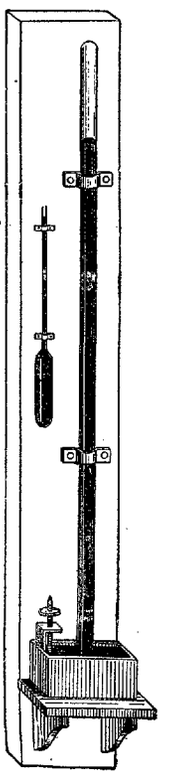
Fig. 1.

On a modifié cet instrument en lui donnant une cuvette en verre d'une forme particulière afin que son niveau se maintienne constant malgré les variations de la pression atmosphérique. On peut alors mettre en regard de l'autre niveau une division qui indique immédiatement la pression (fig. 2). Pour cela la cuvette est formée d'une petite cavité entourée d'une surface plane sur laquelle le mercure s'étale quand la pression atmosphérique diminue sans que la hauteur du mercure s'élève dans la cuvette. La figure ci-contre montre cette disposition : on a mis dans la cuvette une quantité de mercure telle que celui-ci déborde un peu sur la partie plane lorsque la pression atmosphérique est la plus grande que l'on puisse avoir occasion d'observer. Les modifications principales qu'on a fait subir au baromètre normal ont pour objet de rendre ces baromètres transportables. Il fallait pour cela pouvoir exécuter facilement les deux opérations suivantes : 1° faire coïncider le zéro de l'échelle servant à mesurer

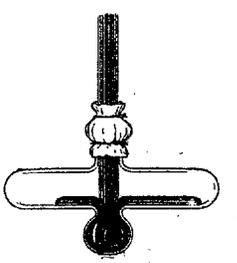
Fig. 2.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la hauteur barométrique, le zéro ou un point fixe de l'échelle voisin du zéro avec la surface du mercure de la cuvette; 2° pouvoir renverser le baromètre, car sans cela les secousses font monter et descendre le niveau du mercure dans le tube et le font souvent frapper le sommet du tube de façon à le casser; le baromètre de Fortin remplit ces deux conditions (fig. 3) : la cuvette de ce baromètre possède un fond mobile formé en son centre par une pièce de buis M sur lequel est noué un morceau de peau de chamois qui va s'attacher à la partie cylindrique de la cuvette également faite en buis. La pièce M repose sur une vis V qui permet de faire monter ou descendre à volonté le fond de la cuvette. Celle-ci est entièrement en buis, sauf le petit cylindre d verre l. Le tube barométrique s'engage dans une tubulure pratiquée à la partie supérieure; il porte un étranglement sur lequel on noue un morceau de peau de chamois qui est attaché d'autre part à la tubulure de buis; on réalise ainsi une cuvette imperméable au mercure mais laissant passer l'air. Une pointe d'ivoire P coïncide avec le zéro de la règle; en manœuvrant convenablement la vis V on peut la faire affleurer exactement le mercure. Le tube barométrique est enveloppé d'un tube de laiton sur toute sa longueur; ce tube porte deux fentes longitudinales opposées permettant de voir le niveau du mercure. Le long de cette monture métallique divisée en millimètres peut glisser un curseur formant *vernier* (V. ce mot) et permettant d'apprécier le dixième de millimètre. Nous verrons un peu plus loin comment on fait la lecture; pour transporter ce baromètre il est indispensable de le retourner, et dans cette opération il faut empêcher l'air de rentrer dans le tube barométrique; pour cela on remonte avec la vis le fond de la cuvette de façon à en chasser l'air et à la remplir de mercure; ceci fait on peut retourner sans crainte l'appareil et le transporter sans danger; pour s'en servir ensuite, on redresse l'appareil et l'on abaisse la vis jusqu'à ce que le niveau du mercure dans la cuvette coïncide juste avec la pointe d'ivoire. Il est nécessaire pour faire une observation que le tube barométrique soit absolument vertical; on y arrive en le suspendant de telle façon qu'il puisse obéir à l'action de la pesanteur qui place son axe absolument vertical parce que tout l'instrument est symétrique autour de cet axe. Le mode de suspension le plus simple consiste à le suspendre à l'aide d'une corde passée dans son anneau supérieur; mais il arrive parfois en voyage qu'on ne trouve pas moyen de l'accrocher de cette façon; l'appareil peut alors être porté par un trépied muni d'une suspension à la *Cardan*. Celle-ci se compose de trois cercles concentriques en cuivre, situés dans le même plan; le plus extérieur est invariablement relié aux trois pieds de l'instrument; le plus intérieur est fixé au baromètre d'une façon invariable par des vis de pression. Le cercle intermédiaire est relié aux deux autres par deux axes perpendiculaires entre eux, de sorte que l'axe qui réunit le cercle intermédiaire au cercle sur lequel est fixé le baromètre permet à celui-ci de tourner par exemple de gauche à droite; mais d'autre part l'axe qui réunit le cercle intermédiaire au cercle extérieur fixe, axe qui est perpendiculaire au premier, permet au baromètre de tourner d'arrière en avant, de telle sorte que le baromètre pourra prendre telle position que l'on voudra, c.-à-d., qu'il pourra se mettre en équilibre sous l'action de la pesanteur; il suffit pour cela que les axes soient suffisamment mobiles.

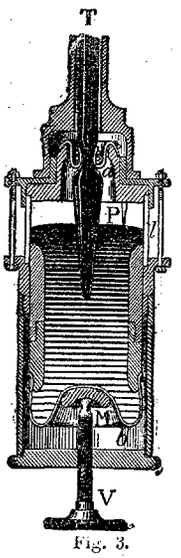

Fig. 3.

Le baromètre de Bunten est une modification du précédent; pour faire affleurer le niveau du mercure à un point fixe la cuvette peut se visser sur un bouchon fixé au tube barométrique. La cuvette est en fer, métal qui ne s'amalgame pas au mercure par simple contact; elle est garnie d'une partie en verre permettant d'apercevoir la pointe d'ivoire contre laquelle on ramène toujours le niveau du mercure au moment de faire une détermination.

2° *Baromètre à siphon.* Il se compose d'un tube recourbé formé de deux branches d'inégales longueurs : la grande est fermée, la petite est ouverte. On mesure la différence des niveaux à l'aide d'une échelle dont le zéro est vers le milieu de l'instrument. Ce baromètre a été imaginé par Gay-Lussac pour éviter la correction de la capillarité. On sait que lorsqu'un liquide est dans un tube étroit communiquant avec un tube large, le niveau du liquide n'est pas le même des deux côtés; il est plus bas dans le tube étroit si le liquide ne mouille pas le verre; c'est l'inverse quand le liquide mouille le verre; il résulte de cette propriété que deux tubes barométriques, l'un large et l'autre étroit, ne fourniront pas la même valeur pour la pression. On pouvait penser que dans un tube recourbé dont les deux branches ont le même diamètre, les influences capillaires qui se manifesteraient dans chaque branche se neutraliseraient; cela n'a pas lieu exactement parce que la dépression capillaire ne dépend pas uniquement du diamètre du tube; elle est aussi fonction de la hauteur ou flèche du ménisque; or cette flèche n'est pas la même des deux côtés, le mercure se trouvant dans la grande branche en présence du vide et dans la petite branche en présence de la pression atmosphérique. Aussi les baromètres à siphon sont-ils moins généralement employés que les autres, sauf pour les instruments moins précis parce qu'ils ont l'avantage d'employer moins de mercure. Le baromètre à siphon ordinaire présente partout la même section; pour éviter les lectures des deux extrémités de la colonne mercurielle on le dispose quelquefois sur une planchette que l'on peut déplacer avec une vis parallèlement à une règle divisée de façon à amener toujours le niveau du mercure dans la petite branche en regard du zéro de la règle. Parfois, la disposition inverse est adoptée : le baromètre est fixe et la règle mobile, ce qui permet d'éviter deux lectures; on n'augmente pas ainsi la précision, on rend seulement l'emploi de l'appareil plus commode. Le baromètre à siphon peut être rendu transportable au moyen de l'artifice suivant imaginé par Gay-Lussac : les deux branches de l'appareil sont réunies par un tube capillaire qui s'oppose au mouvement rapide du mercure et à la rentrée de l'air; la branche ouverte ne communique avec l'atmosphère que par un orifice extrêmement fin percé latéralement avec une aiguille. Lorsqu'on veut transporter l'appareil on le retourne; la grande branche et le tube capillaire qui la termine restent pleins de mercure (fig. 4); le mercure qui se trouve en excès dans la petite branche tombe à la partie la plus basse de celle-ci sans pouvoir sortir. La figure ci-contre montre la disposition de ce baromètre. Lorsqu'on redresse ensuite l'appareil le mercure descend dans la grande branche sans que l'air puisse rentrer en

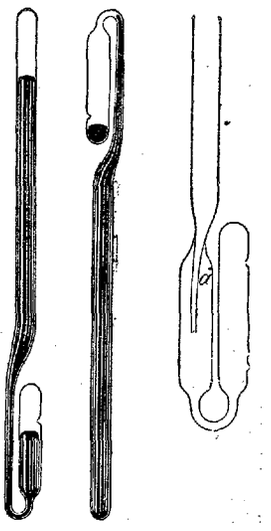
Fig. 4.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même temps à cause de la capillarité du tube de communication. Une gaine métallique, percée de deux longues ouvertures dans le haut et dans le bas de l'appareil, le protège contre les chocs tout en permettant de voir les niveaux du mercure dans les deux branches. Bunten a apporté à cet appareil un petit perfectionnement indiqué sur la même figure; il consiste à souder le tube capillaire à un tube un peu plus large, de sorte que si une bulle d'air s'introduisait dans la partie rétrécie du tube elle ne pourrait pénétrer dans la pointe capillaire parce qu'elle suivrait les parois et viendrait se loger en *a* où sa présence serait sans aucun inconvénient. Enfin il existe une modification bien connue du baromètre à siphon, c'est le baromètre à cadran imaginé par Hooke. Dans cet appareil le tube barométrique est dissimulé derrière une planchette; il est élargi dans la partie supérieure de la grande et de la petite branche afin d'employer le moins de mercure possible. Sur la surface du mercure de la petite branche vient s'appuyer un petit morceau de fer qui flotte sur ce liquide à cause de sa densité plus faible. Ce morceau de fer est attaché à un fil flexible qui s'enroule une fois sur la gorge d'une poulie très mobile et se termine de l'autre côté par un petit contrepoids : la pression barométrique variant le niveau du mercure change dans les deux branches et le morceau de fer soulevé ou abandonné à lui-même monte ou descend en faisant tourner la petite poulie; pour rendre ces mouvements plus sensibles la petite poulie est munie d'une longue aiguille se déplaçant devant un cadran gradué où l'on a marqué des divisions correspondant à des millimètres de mercure (fig. 5); l'usage est d'y joindre les indications suivantes : tempête, grande pluie, pluie, variable, beau, beau fixe, très sec. Cet appareil n'est nullement précis, mais il est d'un usage commode et suffisant pour les usages auxquels on le destine et pour les pronostics que l'on en tire sur la beauté probable du temps; il est peu sensible étant *paresseux* à cause des frottements; aussi est-il bon de le frapper légèrement pour lui permettre de prendre sa position d'équilibre.

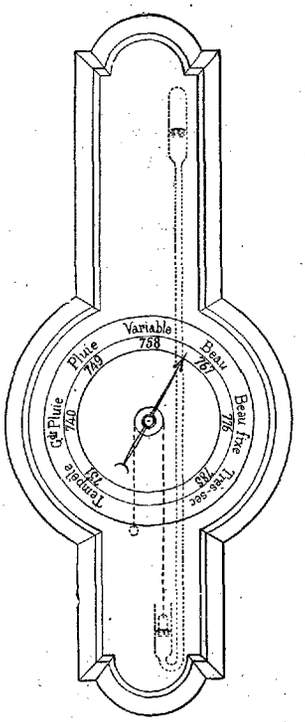

Fig. 5.

On a cherché à construire des baromètres avec d'autres liquides que le mercure afin d'augmenter la sensibilité de ces instruments; les hauteurs des colonnes de liquides qui font équilibre à la pression atmosphérique sont en effet en raison inverse de leurs densités, de sorte que l'on aurait tout intérêt à prendre un liquide aussi léger que possible. En effet, tandis que dans un baromètre à mercure le niveau baisserait d'un millimètre, il baisserait de $13^{mm},6$ dans un baromètre à eau et de 17^{mm} dans un baromètre à alcool; on voit combien seraient plus sensibles les moindres variations de la pression atmosphérique; mais on est obligé d'écarter immédiatement un certain nombre de liquides à cause de leurs tensions de vapeur; ces tensions *différentes* avec la température abaisseraient la hauteur observée d'une quantité variable avec la température et dont il serait difficile et incommode de tenir compte. Parmi les liquides dont la tension de vapeur est insensible à la température ordinaire on peut employer la glycérine et les huiles; mais ces dernières se congelant facilement on a dû les écarter et employer la glycérine (densité 1,26). Le tube barométrique doit être très long (de 8 à 9 m.); on le fait en métal en laissant en verre la partie supérieure afin d'apercevoir le niveau.

3° *Baromètres métalliques* Ceux-ci sont de beaucoup les plus commodes pour les usages journaliers pour lesquels on ne cherche pas l'extrême précision, mais plutôt la commodité et la rapidité des observations; ils fournissent immédiatement la pression. Parmi ces baromètres les principaux sont ceux de Vidi et de Bourdon; le principe est le même; ils se composent essentiellement d'une boîte métallique à parois minces, que les variations de la pression déforment, et d'un appareil convenable, destiné à rendre plus visibles ces déformations tout en indiquant les hauteurs de colonne de mercure correspondantes. Dans l'appareil de Vidi une boîte cylindrique plate complètement close est en métal relativement épais, sauf le couvercle qui est au contraire en métal mince et ondulé. On a fait le vide à l'intérieur de cette boîte, de sorte que la pression atmosphérique tend à enfoncer le couvercle sans qu'aucune pression intérieure réagisse; mais un fort ressort, attaché d'une part à la monture du baromètre et de l'autre au centre du couvercle, fait équilibre à la pression de l'air en fléchissant plus ou moins selon que cette pression

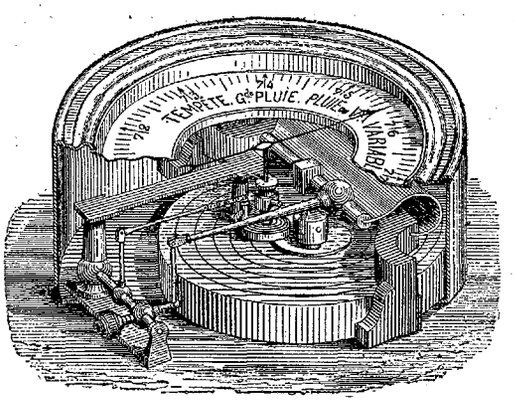

Fig. 6.

augmente ou diminue. Le couvercle est ondulé de façon à permettre au métal de se déplacer dans de plus grandes limites sans que l'on ait à craindre de déchirures; pour amplifier les mouvements du ressort, celui-ci se prolonge en une tige formant levier et venant s'articuler sur un levier à angle droit dont l'axe en porte un autre semblable qui est relié à une petite chaînette métallique; celle-ci est enroulée sur une petite poulie et maintenue tendue par un petit ressort en spirale tirant en sens inverse. Cette poulie porte une aiguille se déplaçant devant un cadran divisé portant à la fois les indications correspondant au baromètre à mercure (fig. 6) et les mots de pluie, variable, beau, etc. du baromètre à cadran. On gradue ces appareils par comparaison avec un bon baromètre à mercure. La figure ci-jointe montre la disposition de ces divers organes dans un baromètre de Vidi légèrement modifié par Bréguet.

Le baromètre de Bourdon se compose d'un tube très aplati dont la section est à peu près celle d'une lentille biconvexe. Ce tube est enroulé suivant un cercle à peu près complet; les deux extrémités (fig. 7), rendues ainsi voisines, sont munies de tiges qui s'articulent à un levier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mobile autour d'un axe; l'autre bras du levier est un secteur denté qui engrène avec une petite roue dentée qui

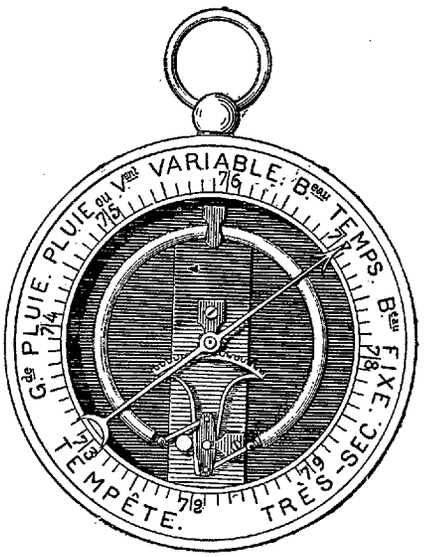

Fig. 7.

porte l'aiguille indicatrice. Le tube, en métal assez mince, est fixé en son milieu; on a fait le vide à l'intérieur; suivant que la pression atmosphérique augmente ou diminue, le cercle que forme le tube se ferme ou s'ouvre en entraînant avec lui le levier et l'aiguille.

Les baromètres métalliques sont soumis à deux causes d'erreur principales, dues à la variation de la température et à la structure moléculaire de leurs organes. La première erreur est sensiblement proportionnelle à la température et on la détermine pour chaque baromètre particulier. La structure moléculaire intervient parce que les molécules ne prennent qu'au bout d'un temps très long la position d'équilibre qui convient à une pression déterminée. Il en résulte un retard dans l'indication du baromètre, retard qui est d'autant plus grand, toutes choses égales d'ailleurs, que le baromètre a été soumis à une variation plus brusque de pression. On a diminué ces deux inconvénients par la construction d'instruments compensés (pour la température) et par l'usage de tables de correction. Mais même avec ces tables on n'obtient que des valeurs approchées et il est indispensable pour les observations très précises d'avoir recours au baromètre à mercure, surtout lorsque le baromètre doit éprouver des variations de pression rapides comme dans les ascensions de montagne et surtout dans les ascensions aérostatiques.

4° *Baromètres enregistreurs.* La pression barométrique étant une des données les plus importantes de la météorologie, on s'est préoccupé depuis longtemps d'obtenir la pression à chaque instant par l'enregistrement mécanique de cette pression. Nous allons passer en revue les meilleurs systèmes. Le plus ancien a été imaginé par Moreland en 1670. Il consiste en un tube barométrique analogue aux tubes ordinaires, mais qui, au lieu d'être fixe, est suspendu au fléau d'une balance; son poids varie, comme nous allons le voir, avec la pression atmosphérique, de sorte que la balance s'incline plus ou moins à mesure que celle-ci change; il suffit donc d'enregistrer les mouvements du fléau pour en déduire les variations de la pression.

Calculons l'effort nécessaire pour supporter un tube barométrique en fonction de la pression atmosphérique. Considérons un tube barométrique dont la section intérieure de la chambre est S, la section intérieure du tube est σ, la section intérieure de la cuvette est Σ. Nous désignerons par ε l'expression $\Sigma - \sigma$, c'est la surface de la section du tube de verre. Nous compterons toutes les hauteurs positivement à partir du fond AA′ de la cuvette. Nous désignerons par H, y et x la distance du niveau du mercure dans le tube, du niveau dans la cuvette et de l'extrémité inférieure du tube au plan AA′ (fig. 8). Le tube est suspendu en I à l'extrémité du fléau d'une balance. Appelons P le poids qui placé en ce point aurait la même action sur la balance que le baromètre; c'est si l'on veut l'effort qu'il est nécessaire de faire pour soutenir le tube. Calculons les forces qui agissent : il y a d'abord le poids du tube de verre et de l'étrier qui soutient le tube, il y a ensuite la pression atmosphérique, puis les pressions du mercure sur les diverses parois. Soit π le poids constant du tube et de l'étrier. La pression exercée par l'atmosphère agit normalement au tube en chaque point : toutes les parties cylindriques (qui ont des plans tangents verticaux) seront pressées horizontalement et ne donneront pas par suite de composantes verticales, les seules qui nous intéressent. Les autres parties donneront des résultantes qui seront les mêmes que si elles étaient planes et horizontales, cela est facile à démontrer; il en résulte que sur le fond supérieur il y aura une pression égale à $S_1 h$. S_1 étant la section normale de la chambre barométrique (en y comprenant l'épaisseur du verre) et h la pression barométrique en B. Cette pression s'exercera de haut en bas. Il y aura en outre sur la partie D raccordant la chambre barométrique avec le long tube une pression s'exerçant en sens inverse, c.-à-d. de bas en haut, et égale à $(S_1 - \sigma - \varepsilon)(h + h')$, $h + h'$ étant la pression atmosphérique en D; nous tenons compte, pour être absolument rigoureux, de ce que la pression n'est pas la même en B et en D. Enfin en c s'exerceront à la fois la pression du mercure et celle de l'air; calculons seulement pour le moment celle de l'air; elle est égale à $\varepsilon(h+h'+h'')$ en désignant par $h+h'+h''$ la pression atmosphérique au niveau du mercure dans la cuvette. Cette pression s'exerce encore de bas en haut, la résultante est donc :

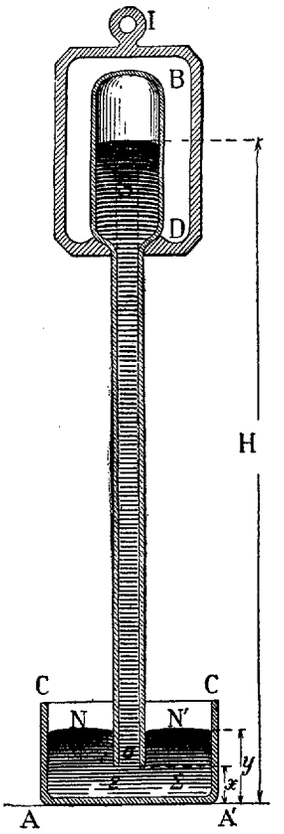

Fig. 8.

$$S_1 h - (S_1 - \sigma - \varepsilon)(h + h') - \varepsilon(h + h' + h'')$$

que l'on peut écrire en simplifiant

$$\sigma(h + h') - S_1 h' - \varepsilon h''$$

ou en ajoutant et retranchant $\sigma h''$

$$\sigma(h + h' + h'') - S_1 h' - (\varepsilon + \sigma) h'',$$

Or h' étant la différence des pressions en B et en D, $S_1 h'$

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est le poids de l'air déplacé par la partie renflée du baromètre, $(\varepsilon + \sigma)\, h''$ est de même le poids de l'air déplacé par le restant de l'appareil. Quant à $\sigma\,(h + h' + h'')$, c'est la pression barométrique s'exerçant au niveau NN′ sur une surface σ, c'est ce que nous allons mesurer ; désignons donc par a le poids d'air déplacé par la partie de l'appareil qui sort du mercure et par Xd la pression atmosphérique au niveau NN′, d étant la densité du mercure. Il résulte de ce qui précède que la résultante des pressions de l'air est

$$\sigma\, Xd - a.$$

Évaluons les pressions du mercure. Cette pression n'aura pas de composante verticale sur les parois cylindriques ; nous n'avons donc qu'à considérer les pressions en D et en ε. En D, supposons prolongé le cylindre de section σ, il est entouré d'un manchon de mercure dont le poids représente justement cette pression ; ce poids peut être représenté par $(S - \sigma)\, \eta d$, η étant la hauteur du cylindre équivalent. Quant à la pression en ε, elle est égale à la poussée exercée par le tube de verre plongé dans le mercure, c'est-à-dire à $\varepsilon\,(y - x)$; elle est dirigée de bas en haut. Les pressions du mercure ont donc pour résultante

$$(S - \sigma)\, \eta d - \varepsilon\,(y - x)\, d.$$

Par conséquent l'action exercée sur le fléau de la balance sera

$$\sigma\, Xd - a + (S - \sigma)\, \eta d - \varepsilon\,(y - x)\, d + P.$$

On pourrait établir l'équilibre de la balance à chaque détermination, de façon à maintenir l'horizontalité du fléau ; le calcul serait plus simple parce que x resterait constant et que y varierait proportionnellement à la variation de la pression atmosphérique ; mais on n'obtiendrait pas par ce moyen d'enregistrement de la pression. Supposons donc qu'on mette dans l'autre plateau de la balance une tare constante T, telle que le fléau soit horizontal pour une pression déterminée, 760 millimètres par exemple. On aura en affectant de l'indice o les valeurs correspondantes de x, y et de a

$$760\,\sigma d - a_o + (S - \sigma)\, \eta_o d - \varepsilon\,(y_o - x_o)\, d + P = T.$$

Si la pression devient X, il n'y a plus équilibre dans la position horizontale, mais il peut y avoir équilibre dans une position inclinée, et cela de deux façons différentes selon que le centre de gravité du fléau de la balance est en dessous de l'axe de suspension ou qu'il coïncide avec lui. Considérons le premier cas : on sait (V. Balance) que la tangente de l'inclinaison est alors sensiblement proportionnelle à la surcharge, c.-à-dire à la différence des poids des deux plateaux. Ici cette surcharge sera

$$(X - 760)\sigma d - (a - a_o) + (S - \sigma)(\eta - \eta_o)d - \varepsilon(y - x - [y_o - x_o])d.$$

Négligeons $a - a_o$, c.-à-d. la variation du poids de l'air déplacé par l'appareil qui en réalité est absolument négligeable, on aura en comprenant le facteur commun d dans la constante K

$$K \operatorname{tg}\alpha = (X - 760)\,\sigma + (S - \sigma)\,(\eta - \eta_o) - \varepsilon(y - y_o - [x - x_o]).$$

Remarquons que $x_o - x = l \operatorname{tg} \alpha$, l étant la demi-longueur du fléau de la balance ; il existe d'autre part deux relations entre les inconnues qui entrent dans cette équation ; ce sont :

$$(\eta - \eta_o)\, S + (y - y_o)\, \Sigma = (x_o - x)\, \varepsilon$$

qui exprime que la quantité de mercure est constante, et

$$760 + y_o - x_o - \eta_o = X + y - x - \eta$$

qui exprime que le baromètre a une longueur constante ; cette équation peut s'écrire :

$$(\eta - \eta_o) - (y - y_o) = (X - 760) + (x_o - x).$$

Ces deux relations nous permettent de calculer $\eta - \eta_o$ et $y - y_o$ en fonction de $X - 760$ et de $x_o - x$, c.-à-d. en fonction de la variation de pression et de l'inclinaison de la balance, puisque $x_o - x = l \operatorname{tg} \alpha$. Représentons $X - 760$ par ΔX et $x_o - x$ par $l \operatorname{tg} \alpha$, il vient :

$$y - y_o = \frac{l \operatorname{tg} \alpha\,(\varepsilon - S) - S\Delta X}{S + \Sigma}$$

$$\eta - \eta_o = \frac{l \operatorname{tg} \alpha\,(\varepsilon + \Sigma) + \Sigma\Delta X}{S + \Sigma}$$

d'où

$$K \operatorname{tg} \alpha = \Delta X\sigma + (S - \sigma)\, \frac{(\varepsilon + \Sigma)\, l \operatorname{tg} \alpha + \Sigma\Delta X}{S + \Sigma} - \varepsilon\, \frac{(\varepsilon - S)\, l \operatorname{tg} \alpha - S\Delta X + (S + \Sigma)\, l \operatorname{tg} \alpha}{S + \Sigma}$$

$$[K(S+\Sigma) - l(S - \sigma - \varepsilon)(\varepsilon + \Sigma)] \operatorname{tg}\alpha = S(\sigma + \Sigma + \varepsilon)\Delta X;$$

Ceci montre que $\operatorname{tg} \alpha$ ou $x_o - x$ est proportionnel à ΔX autrement dit la quantité dont un point quelconque du fléau baissera, représentera, à une constante près, la variation de pression elle-même. Si donc on attache invariablement un crayon en un point du fléau et que l'on fasse dérouler devant sa pointe un morceau de papier au moyen d'un mouvement d'horlogerie, les hauteurs du trait du crayon au-dessus de la position d'équilibre seront à chaque instant proportionnelles à la pression. La formule montre qu'il y a intérêt à ce que S soit grand et ε petit.

Supposons maintenant que la balance soit réglée de telle façon que le centre de gravité du fléau coïncide avec l'axe de suspension ; l'équilibre sera alors indifférent et il ne sera possible que pour des poids égaux ; il faut donc dans ce cas que la surcharge (que nous avons calculée plus haut) soit nulle. Cela revient à dire qu'il faut que l'augmentation de pression soit compensée par l'augmentation de poussée éprouvée par le tube de verre qui plonge dans le mercure. En se reportant à l'expression de la surcharge établie plus haut, il faudra donc que l'on ait en négligeant le terme $(a - a_o)$:

$$(X - 760)\sigma d + (S - \sigma)(\eta - \eta_o)d - \varepsilon[y - y_o - (x - x_o)]d = 0$$

ou, en remplaçant $X - 760$ par ΔX et $y - y_o$ et $\eta - \eta_o$ par leurs valeurs trouvées précédemment, on arriverait à une relation entre ΔX et $\operatorname{tg} \alpha$; nous la trouverons plus facilement en faisant $K = 0$ dans le résultat précédemment trouvé. On obtient ainsi l'équation

$$(\varepsilon + \Sigma)\,(\varepsilon + \sigma - S)\, l \operatorname{tg} \alpha = S\,(\sigma + \Sigma + \varepsilon)\, \Delta X$$

qui montre que l'abaissement du fléau est encore ici proproportionnel à l'accroissement de pression. Comme dans le cas précédent, on peut choisir les dimensions de façon que le coefficient de ΔX soit le plus grand possible ; il y a intérêt pour cela à ce que S soit grand.

Pour enregistrer les indications de cet instrument on peut employer, comme nous l'avons dit, un crayon invariablement lié au fléau, traçant une courbe sur un papier se déroulant devant lui d'un mouvement uniforme fourni par un mouvement d'horlogerie ; l'inconvénient de ce système est que les lignes de temps égaux ne sont pas des droites mais des arcs de cercle (dont le rayon est égal à la distance du crayon à l'axe de suspension). Dans un barographe exposé à Paris en 1867 par le P. Secchi, le crayon était fixé à un parallèlogramme de Watt, de sorte qu'il décrivait très sensiblement une ligne droite.

Il est difficile de calculer les corrections dues aux variations de température à cause de la complication de cet instrument ; le mieux est de le déterminer expérimentalement par comparaison avec un baromètre normal. Dans le barographe du P. Secchi la correction de température était de $0^{mm},114$ par degré de température.

Baromètre à enregistrement photographique. On installe derrière un baromètre normal une lampe à pétrole munie d'une lentille cylindrique donnant une image rectiligne de la lumière ; celle-ci se trouve masquée par la colonne mercurielle sur une hauteur plus ou moins grande ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on prend son image à l'aide d'un appareil photographique. Dans la chambre noire se déroule d'un mouvement uniforme un papier sensible. Celui-ci est impressionné par la lumière qu'il reçoit et il présente l'aspect suivant : deux plages inégalement foncées sont séparées par une ligne sinueuse dont les ordonnées représentent les hauteurs barométriques, tandis que les abcisses sont proportionnelles aux temps.

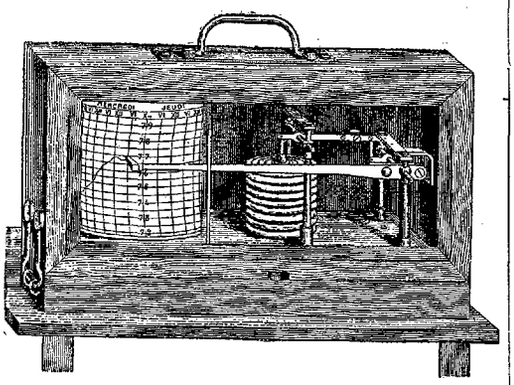

Fig. 9.

Baromètres métalliques enregistreurs. Presque tous les baromètres métalliques peuvent se prêter à l'enregistrement, mais le baromètre Richard (fig. 9.) est un des plus employés. Il se compose d'une caisse métallique formée d'une série de boîtes minces, soudées entre elles et vides d'air, dont les effets s'ajoutent ; la partie inférieure de la première boîte est fixée au socle de l'appareil, tandis que la partie supérieure de la dernière est fixée à un système de leviers analogue à celui du baromètre Vidi, qui ont pour objet d'amplifier les mouvements. L'axe du dernier levier porte une longue aiguille munie d'une plume garnie d'encre, qui vient s'appuyer sur un cylindre tournant mû par un mouvement d'horlogerie. Ce cylindre porte des traits horizontaux correspondant à des millimètres de mercure et des arcs de cercle correspondant aux temps. Il suffit toutes les semaines de changer le papier du cylindre enregistreur et de remonter le mouvement d'horlogerie.

Baromètre Muller La chambre barométrique est munie de deux fils de platine distant de $\frac{1}{20}$ de millim. Un courant électrique passe du mercure dans l'un ou l'autre de ces fils suivant le niveau du mercure. Ces fils sont reliés à de petits appareils moteurs abaissant ou montant la cuvette de façon que le niveau du mercure dans le tube soit toujours compris entre les deux fils de platine ; cela revient à dire que ce niveau est fixe à $\frac{1}{20}$ de millim. près. Il suffit alors d'enregistrer le mouvement du mercure dans la cuvette ou plutôt le mouvement de la cuvette elle-même.

Observation d'un baromètre. Observer un baromètre c'est déterminer la distance verticale des deux niveaux ; si l'un des niveaux est fixe, ou si on peut le ramener à une position fixe comme dans le baromètre Fortin, il suffit d'observer l'autre ; si les deux niveaux sont variables il faut les observer tous deux. Avec le baromètre normal on se sert d'un *cathétomètre* (V. ce mot). Nous ne décrirons pas ici la manière d'opérer, nous prendrons comme exemple le baromètre Fortin. Comme l'on veut mesurer une distance verticale, il faut que la gaine qui porte la division soit absolument verticale ; on suspend pour cela le baromètre comme nous l'avons dit, mais il serait peu commode d'opérer sur un baromètre oscillant ; aussi, lorsqu'il a pris sa position d'équilibre, on le fixe dans cette position au moyen de trois vis que l'on approche avec précaution jusqu'au contact avec la cuvette. La lecture se fait au moyen d'un curseur percé de deux fenêtres verticales dont les bords supérieurs sont bien horizontaux. On frappe légèrement sur le baromètre de façon que le ménisque prenne sa forme normale et l'on place l'œil dans le plan horizontal qui contient les bords du curseur que l'on fait descendre très lentement jusqu'à ce qu'il soit tangent au sommet du ménisque. Sur l'un des bords verticaux est tracé un vernier (au vingtième dans le baromètre Fortin, au dixième dans les baromètres ordinaires et au cinquantième dans les baromètres d'observatoires). Dans le baromètre Fortin, par exemple, le trait 20 est sur le prolongement du bord supérieur si le vernier est disposé au-dessus de la surface du mercure, comme cela a lieu le plus souvent ; c'est le point 0 s'il est disposé au-dessus. On lit sur la division du tube le trait immédiatement inférieur à ce point du vernier et l'on y ajoute autant de vingtièmes de division qu'il y a d'unités dans le numéro du trait du vernier qui coïncide avec un trait de la grande échelle ; en multipliant ce nombre par 5 on a le nombre de centièmes de millim. qu'il faut ajouter au nombre de millim. lu d'abord. En même temps on lit la température donnée par le thermomètre parce que l'on en aura besoin pour faire les corrections dues à la dilatation des diverses parties de l'appareil.

Corrections. Quel que soit l'appareil avec lequel on ait observé une hauteur barométrique, le nombre lu sur l'échelle ne représente pas la pression vraie ; cet écart peut être dû à trois causes et il faut faire trois corrections. — 1° *Correction de niveau.* Elle tient à ce que le zéro de l'échelle ne correspond pas exactement au niveau du ménisque dans la cuvette. On la détermine soit en comparant le baromètre avec un bon étalon, soit en mesurant directement avec un cathétomètre la distance verticale de la pointe fixe servant de zéro à une division de la règle. C'est une correction constante ; une fois déterminée, on l'ajoutera ou on la retranchera, suivant son signe, de toutes les observations. — 2° *Correction de capillarité.* Toutes les fois que le diamètre d'un tube est inférieur à 30 millim. la colonne mercurielle qui mesure une pression déterminée est moindre que celle qui mesurerait la même pression dans un tube de plus grand diamètre. Cette dépression varie avec la courbure de la surface terminale, c.-à-d. avec la flèche du ménisque et le diamètre du tube ; mais on ne connaît pas en général ce diamètre, à moins que le constructeur ne l'ait déterminé et gravé sur l'instrument, ce qui est rare. Pour le déterminer on peut, lorsque le mercure est propre et avec une approximation suffisante dans bien des cas, admettre que la flèche du ménisque restera constante. Il suffit alors, pour avoir la correction également constante à faire, de comparer le baromètre avec un baromètre normal. Il est nécessaire de répéter cette comparaison pour diverses pressions afin de s'assurer que le tube a le même diamètre intérieur dans les 5 ou 6 centim. qui comprennent les variations extrêmes de niveau de la colonne mercurielle. Si cela n'était pas le baromètre serait mauvais, mais l'on pourrait encore s'en servir en ajoutant une correction non plus constante mais variable avec la pression. Si le tube est bien cylindrique, la correction étant constante comme la précédente, on les ajoute de façon à n'en avoir qu'une à faire. Si l'on ne suppose pas, pour une raison ou pour une autre, que la flèche est constante, il faudra encore comparer le baromètre avec un étalon en notant chaque fois la hauteur de la flèche ; en se reportant aux tables qui donnent la correction capillaire en fonction du diamètre du tube et de la flèche, on pourra, connaissant la flèche par l'observation et la correction par la comparaison avec l'étalon, avoir à peu près le diamètre du tube et l'on pourra par suite trouver la correction pour une autre valeur de la flèche au moyen de la même table. Il faut remarquer cependant que ce moyen n'est qu'approché et que, pour en conclure le diamètre, il est nécessaire de faire un certain nombre d'observations ; ainsi, avec un tube d'un centimètre de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diamètre environ et une flèche d'un millimètre, une erreur d'un dixième de millimètre dans l'appréciation de la flèche cause une erreur quatre fois plus grande sur l'estimation du diamètre. On peut aussi déterminer optiquement l'épaisseur du verre et, connaissant son diamètre extérieur, en déduire le diamètre intérieur. Mais ce procédé est moins avantageux que la comparaison directe avec un baromètre normal.

Dans le baromètre de Gay-Lussac il faut ajouter la dépression de la branche fermée et retrancher celle de la branche ouverte. Gay-Lussac pensait que ces deux dépressions étaient égales à cause de l'égalité du diamètre du tube en ces deux points; en réalité il n'en est rien parce que le mercure de la branche ouverte s'oxyde et qu'il supporte la pression atmosphérique, tandis que celui de la branche fermée étant dans le vide ne supporte aucune pression. — 3° *Correction de température.* La lecture se fait sur une règle de cuivre dont le coefficient de dilatation est l. Chacune des divisions vaut 1 millim. à 0°; mais l'observation étant faite à $t°$, la longueur qui est de H divisions vaut H $(1+lt)$ millim. Quel est le poids d'une colonne de mercure de cette hauteur, ou plutôt quelle est la longueur d'une colonne de mercure à 0° qui aurait le même poids ? On sait d'après les lois de l'hydrostatique que cette longueur est à la première dans le rapport inverse de leurs densités, ou, ce qui revient au même, dans le rapport direct des binomes de dilatation correspondants; on a donc :

$$\frac{H_o}{H\,(1+lt)} = \frac{1}{1+\mu t}.$$

μ désignant le coefficient de dilatation absolue du mercure, ou en simplifiant et négligeant les puissances de μ supérieures à la 1re :

$$H_o = H\,(1+lt)\,(1-\mu t)$$

ou $$H_o = H\,[1+(l-\mu)\,t]$$

en négligeant le terme en $l\mu$ (ce terme étant égal à 0,00000000324), l est égal à 0,000018 pour le laiton et $\mu = 0{,}00018$; on a donc:

$$H_o = H - 0{,}000162\,Ht.$$

On peut simplifier cette correction à l'aide de l'artifice suivant : on a reconnu qu'à Paris, la pression moyenne était de 756 millim.; représentons H par $756 \pm h$, il viendra

$$H_o = H - 0{,}000162\,(756 \pm h)\,t$$
$$H_o = H - 0{,}12\,t \pm 0{,}000162\,ht.$$

Supposons que l'on veuille avoir H_o à $\frac{1}{10}$ de millim. près; on pourra négliger le troisième terme si $ht < 620$, ce qui a lieu presque toujours; on se bornera alors au terme de correction $-0{,}12t$ beaucoup plus court à calculer. (V. pour les résultats donnés par l'observation quotidienne des baromètres l'art. Pression atmosphérique).

Applications. Mesure des hauteurs au moyen du baromètre. L'expérience célèbre de Pascal montre que la hauteur barométrique est une fonction de la hauteur du baromètre au-dessus du niveau de la mer; il en résulte que l'on pourra déterminer l'altitude d'un lieu si l'on connaît cette fonction et la hauteur barométrique en ce lieu. Considérons deux stations A et B dont la distance verticale est z. La pression atmosphérique est P_o en A et P en B. Considérons un plan horizontal entre A et B où la pression soit p. Dans un plan un peu plus élevé et distant du précédent de Δz la pression sera un peu moindre, soit $p - \Delta p$ cette pression. Désignons par a la densité de l'air sous la pression 1; sous la pression p cette densité sera ap. La variation de pression Δp étant mesurée par le poids d'une colonne d'air de densité ap et de hauteur Δz, on a

$$-\Delta p = ap\Delta z,$$

et si l'on fait tendre Δz vers zéro on a :

$$-dp = apdz$$
$$\frac{dp}{p} = -adz$$

et en intégrant

$$Lp = -az + K.$$

Pour avoir la valeur de la constante K remarquons que pour $z = 0$ on doit avoir $p = P_o$, donc $K = LP_o$

$$Lp = -az + LP_o \quad p = P_o e^{-az}.$$

On voit que la pression décroît en progression géométrique quand l'altitude croît en progression arithmétique. Prenons maintenant les logarithmes vulgaires au lieu des logarithmes népériens employés plus haut :

$$\log p = \log P_o - az \log e$$
$$z = \frac{1}{a \log e}(\log P_o - \log p).$$

Si l'on suppose la température et l'état hygrométrique invariable, $\frac{1}{a \log e}$ est une constante égale à 18200, on a donc

$$z = 18200\,(\log P_o - \log P).$$

Mais on peut remplacer les pressions P_o et P par les hauteurs mercurielles H_o et H correspondantes qui leur sont proportionnelles, de sorte que l'on a

$$z = 18200\,(\log H_o - \log H).$$

Cette formule est suffisante pour des hauteurs peu considérables, la température étant voisine de zéro, l'état hygrométrique de l'air négligeable et les latitudes peu différentes. La formule générale est :

$$z = 18336\,[1 + 0{,}002\,(t_o + t_1)]\left(1 - \frac{2z}{R}\right)$$
$$(1 + 0{,}002837\cos 2h)\,(\log H_o - \log H).$$

A. Joannis.

II. Météorologie. — La distribution des pressions barométriques à la surface des continents, et surtout des mers, a été très utile à la constitution de la science météorologique. Aujourd'hui, il suffit de connaître l'état du baromètre dans les principaux observatoires du continent pour pouvoir prédire avec quelque précision le temps qu'il fera le lendemain ou même les jours suivants (V. Prévision du temps). Un observateur isolé, muni de son baromètre, peut encore se renseigner sur le temps probable, quoique avec moins de certitude. Voici les règles générales qui l'éclaireront : dans nos climats, la hauteur du baromètre va rarement au-dessous de 750 millim. et au-dessus de 770; quand elle dépasse 765 et à plus forte raison 770 ou 780 (V. Anticyclone), on peut affirmer la probabilité d'un temps calme et sec, très chaud en été, très froid en hiver, avec ciel assez pur, et cela pendant plusieurs jours de suite; si elle descend au-dessous de 760 ou 755, avec vent tiède de S. ou de S.-O., on peut prédire vent et pluie avant vingt-quatre heures, et cela avec d'autant plus de probabilité que le vent de S.-O. sera plus fort; ensuite, il est probable que le baromètre remontera, pendant que le vent sera devenu O. puis N.-O., avec averses ou giboulées selon la saison; si la basse pression remonte lentement il y a des chances pour que le beau temps s'établisse; si elle remonte rapidement sans atteindre 765 ou 770, il est probable qu'elle retombera aussi bas qu'auparavant avec vent de S.-O. et retour des mêmes phénomènes. En général, la force du vent augmente tant que le baromètre baisse et elle commence à diminuer régulièrement dès que le baromètre se relève. Ces règles sont sujettes à des exceptions provenant de certains faits qui viennent s'y ajouter et les masquer; elles s'appliquent au cas le plus habituel dans nos régions, celui où le *minimum* de pression (V. Bourrasque) se trouve au N. de l'observateur et se déplace vers le N.-E. S'il se trouvait au S. de l'observateur, la chute du baromètre commen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cerait avec des vents d'E. et on aurait à craindre des averses ou des giboulées, avec vent aigre et froid ; puis, à mesure que la pression remonterait, le vent deviendrait N.-E. et N., avec continuation d'averses plus rares.

E. Durand-Gréville.

III. Marine. — A la mer, l'observation du baromètre est d'une grande importance, car ses indications font prévoir l'état prochain du temps, et préviennent, dans certains parages, de l'approche de perturbations plus ou moins importantes. Les instruments employés à bord doivent être adaptés aux conditions spéciales dans lesquelles ils sont établis. Il en existe plusieurs types. Le baromètre marin proprement dit est un baromètre à mercure système Fortin, dont le tube et la cuvette sont enfermés dans une gaine en bois. Il se maintient vertical malgré les mouvements du navire, à l'aide d'une suspension à double balancier et de petits ressorts qui l'empêchent de prendre un mouvement pendulaire. La monture est percée d'une fenêtre à hauteur du niveau du mercure ; l'un de ses bords est gradué en millimètres, un vernier et un indicateur permettent de mesurer la hauteur de la colonne et d'en marquer le sommet. Une vis placée sous le fond de la cuvette sert à y régler le niveau du mercure ou à remplir le tube pour le transport de l'instrument. Malgré ces dispositions, l'observation du baromètre à mercure est très difficile à la mer, et l'on n'emploie plus cet instrument que comme étalon ; depuis quelque temps déjà on préfère se servir du baromètre anéroïde, qui donne moins exactement la hauteur barométrique, mais qui en indique très nettement les variations, ce qui est de beaucoup le plus important pour la prévision du temps. — Les indications du baromètre sont inscrites sur le journal du bord et sur le journal météorologique ; elles sont aussi représentées par une courbe sur un tableau disposé à cet effet. Dans ces derniers temps, le baromètre Richard a permis de réaliser à bord les avantages du baromètre anéroïde et de l'enregistrement automatique (V. ci-dessus).

Dans l'hémisphère Nord	Le baromètre	Dans l'hémisphère S.
Avec les vents d'E., S.-E., S.	baisse	Avec les vents d'E., N.-E., N.
— S.-O.	cesse de baisser	— N.-O.
— O., N.-O., N.	remonte	— O., S.-O., S.
— N.-E.	cesse de remonter	— S.-E.

En général, on peut dire qu'une hausse lente et modérée ou la fixité sont des signes de beau temps, tandis qu'un mouvement rapide de baisse ou même quelquefois de hausse est d'un mauvais présage et dénote en tous cas un changement important dans le temps et la formation d'un nouveau vent (V. Coup de vent, Cyclone, Ouragan, Prévision du temps). E. C.

Bibl. : Physique. — Magellan, *Journal de physique de l'abbé Rozier*, 1782, t. XIX, p. 341. — Boussingault, *Comptes rendus*, t. XCV, p. 30. — Mascart, *Journal de physique* 1883 (2), t. II, p. 341. — Delcros, *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XIV. — Radau, *Annales de chimie et de physique* (4), t. XIII, p. 29. — Muller, *Wied. Akad*, t. IV, p. 286.

BAROMETZ (Bot). Nom vulgaire donné anciennement au rhizome du *Cibotium Barometz* Link, fougère asiatique du groupe des Filicinées-Dicksoniées. Ce rhizome, appelé également *Agneau de Scythie*, est couvert de poils fauves ou bruns, et émet des racines adventives simulant, très grossièrement du reste, les pieds d'un quadrupède. Il était préconisé autrefois comme succédané de l'amadou, pour arrêter les hémorragies.

BAROMOTEUR. Cet appareil a pour but d'utiliser le poids de l'homme comme force motrice. Tout d'abord les organes principaux de cette machine comprenaient deux pédales articulées sur trois leviers dont deux situés dans le même plan. Ces trois leviers tournaient autour de leurs centres dans les paliers portés par le bâti général. La pédale antérieure, par l'intermédiaire d'un bras et d'une bielle, donnait le mouvement à un arbre coudé terminé à une de ses extrémités par un volant et à l'autre par une poulie motrice. Des poignées fixées sur les côtés du bâti général permettaient à l'opérateur encore peu familiarisé avec la manœuvre de l'appareil de se maintenir soit d'une main, soit de l'autre pendant qu'il actionnait les pédales en portant le poids de son corps successivement en avant et en arrière. Cette première disposition présentait de grands inconvénients auquel on a remédié depuis. Pour diminuer l'écartement des pédales qui obligeait l'opérateur à déplacer beaucoup la partie supérieure de son corps, les points d'articulation ont été ramenés vers les extrémités des pédales. Pour que les jambes de l'opérateur se fatiguent également, la pédale antérieure a été surélevée en disposant les joints d'articulation soit au-dessus, soit au-dessous des plans des pédales. En effet, quoique les marches d'un escalier soient complètement semblables entre elles, il est facile de s'assurer que pour monter à reculons au lieu de monter en avant, il y a une flexion du genoux deux fois plus grande, de telle sorte que dans la première disposition la jambe d'arrière

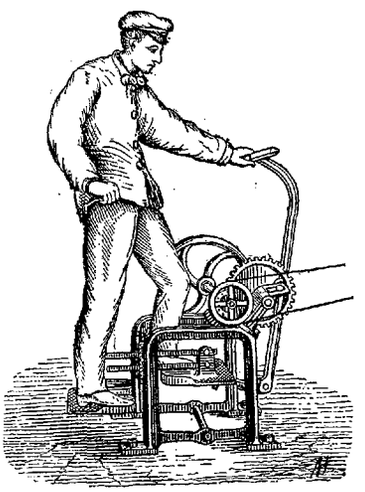

Baromoteur.

se fatigue plus que l'autre. En prolongeant la bielle, et en la terminant par deux poignées à main, l'opérateur peut faire intervenir la force musculaire de ses bras. De ce dernier perfectionnement, il est résulté que le mouvement de l'arbre coudé a pu être entretenu très régulièrement en ne faisant que 20 tours par minute. Une bonne marche normale et pouvant être maintenue assez longtemps sans fatigue est de 28 à 30 tours par minute avec un rendement de 18 kilogrammètres environ. Durant quelques minutes seulement on peut atteindre un rendement de 25 kilogrammètres. Un opérateur ayant une certaine pratique du baromoteur peut à la vitesse de 30 tours par minute développer 15 kilogrammètres pendant un laps de temps considérable.

Les avantages de cette machine sont :

1° De ne pas avoir de points morts ; 2° de faire agir le poids de l'homme toujours sur la même longueur de levier pendant la durée d'un même travail ; 3° de permettre de faire varier entre des limites très étendues le rapport du levier de la puissance à celui de la résistance ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

4° de faire varier de même la vitesse du pied moteur, c.-à-d. de permettre de faire exécuter suivant le besoin plusieurs tours à l'arbre, ou seulement une fraction de tour par une seule course de pédale ; 5° de ne pas obliger des individus de tailles ou de tempérament différents à fournir toujours la même course de pédale ; 6° de ne pas permettre de donner au démarrage un mouvement rétrograde à la machine. Ce système a surtout la précieuse qualité d'accorder au manœuvre qui fait fonctionner un engin dont l'action n'est pas continue la liberté de laisser tourner l'arbre, par suite de son mouvement antérieurement acquis, et aussi, le mécanisme étant une une fois lancé, de ne lui transmettre que la quantité de force nécessaire pour entretenir le mouvement par des coups de pédales que l'homme peut espacer à sa guise et dont il peut également varier la course à son gré; 7° l'homme qui actionne cet appareil peut fournir pendant quelque temps une somme de travail plus grande que celle due seulement à son poids. P. C.

BARON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 335 hab.

BARON. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes; 250 hab.

BARON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 437 hab.

BARON *(Berron)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudoin ; 778 hab. Ce village était fortifié au moyen âge et fut pris, en 1413, par le duc de Bourgogne. La maison qui en portait le nom était des plus importantes et elle donna deux évêques de Senlis au XIII^e^ siècle. Le château du pays possède un beau parc.

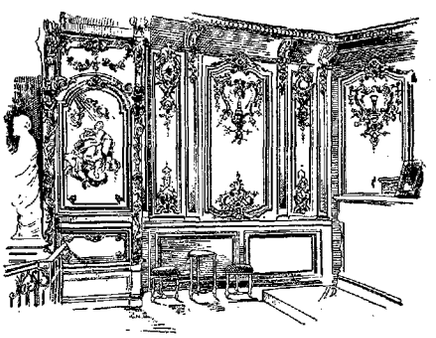

Boiseries du chœur de l'église de Baron.

L'église (monum. hist.) appartient en grande partie au XVI^e^ siècle; elle est en croix, voûtée en pierres, garnie de bas-côtés tournant autour du chœur; le chœur est garni de boiseries sculptées très remarquables, provenant de l'abbaye de Chaalis; le portail est orné de feuillage et d'animaux; le clocher a une hauteur de 45 m.; il est latéral, carré, garni d'une rampe et surmonté d'une flèche octogone festonnée et ornée de crochets ; ce clocher a été restauré en 1615. V^te^ DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BARON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles; 607 hab.

BARON. Terme d'origine germanique ou celtique, qui signifie *homme;* le bas-latin *baro*, ou *barus*, désigne dans les lois germaniques, la loi Salique, la loi des Ripuaires, la loi des Lombards, un homme, soit libre soit esclave. On lit en effet dans la loi des Lombards : « Si quelqu'un a commis un homicide sur la personne d'un baron, libre ou serf, etc. » Plus tard, dans la littérature des XII^e^ et XIII^e^ siècles, on attribua le nom de *bers* ou *baron* à un homme distingué par sa bravoure ou sa noblesse. La *Chanson de Roland* appelle Charlemagne *li ber ;* cette qualification est appliquée dans d'autres poèmes aux saints et même au Christ. A la même époque, le mot *varon* désignait aussi le *mari* ; telle est sa signification dans certains passages de Beaumanoir et des *Assises de Jérusalem*. Plus anciennement en France, les barons étaient tous les grands du royaume. Frédégaire parle des *farones Burgundiæ*. Dans un capitulaire de Charles le Chauve et dans les écrits d'Hincmar *barones* est synonyme de *magnates*. Le mot baron prit un sens plus restreint; à partir du XII^e^ siècle, il semble avoir désigné tout seigneur qui tenait ses fiefs directement du roi. Le cartulaire de Philippe-Auguste contient une liste de cinquante-neuf personnages qualifiés *barons* ; tous relevaient directement du roi, mais, comme l'a remarqué Laurière, les uns tenaient leurs fiefs du roi en tant que roi, les autres les tenaient du roi en tant que duc ou comte de provinces annexées au domaine royal. A la fin du XIII^e^ siècle le mot *baron* prit un sens encore plus étroit. On ne qualifia plus *barons* que les vassaux qui relevaient directement du roi en tant que roi. Ceux-ci jouissaient, d'après une ordonnance royale de 1275, des mêmes privilèges que les pairs du royaume ; ils avaient le droit d'amortissement et d'aumône dans leurs terres ; les trois barons reconnus par cette ordonnance étaient les sires de Narbonne, de Beaujeu et de Coucy. Un acte de la même époque ajoute le sire de Sully et celui de Craon. D'une enquête de 1282, consignée dans les registres du Parlement et citée par La Roque, il résulte « que baronnie anciennement était seigneurie souveraine après le roi et dessous lui. Ainsi baronnie est plus que comté, attendu qu'il y a des comtes qui sont barons et d'autres non. Ainsi tenir une baronnie c'est relever nuement de la couronne. » De là vient que lorsque les rois de France assignaient en apanage des comtés et des duchés à leurs enfants ou à leurs frères, ils notaient dans les lettres de collation qu'ils baillaient telles terres *in comitatum et baroniam*. Le *Grand Coutumier de France* (XIV^e^ s.) dit : « Item vrai est qu'en ce royaume, ainsi que on dit communément, a quatre baronnies notables et principales du royaume, lesquelles sont Coucy, Craon, Sully et Beaujeu. Item, qu'entre les autres la baronnie de Coucy, qui est composée de trois chastellenies, Coucy, la Fère et Marle, est une des plus anciennes et des plus notables baronnies de ce royaume. » Le même texte ajoute « qu'au royaume de France ne souloit avoir que trois baronnies, c'est à scavoir Bourbon, Coucy et Beaujeu. » Montpellier était une baronnie, mais elle était venue au roi par acquisition. L'auteur du *Grand Coutumier* remarque encore que, d'après l'opinion de certains juristes, « tout homme qui a haulte justice et ressort se peut nommer baron ». Duchesne a prouvé que les seigneurs de Montmorency étaient qualifiés *premiers barons de France*. Tout ce qu'on peut conclure de ces textes, c'est que le mot baron était appliqué à tout seigneur dont la principale seigneurie relevait immédiatement de la couronne.

Dans la hiérarchie féodale, telle qu'elle était établie aux deux derniers siècles de la monarchie, le baron venait après le vicomte. Déjà à la fin du XIV^e^ siècle, les barons étaient mis au-dessous des comtes, mais, comme le remarque Christine de Pisan, certains barons avaient plus de puissance que des comtes. « Nous parlerons premièrement ici, dit *Christine* dans le *Trésor de la Cité des Dames*, ausdites baronesses dont y a en France, en Bretagne et autre part, qui passeront en honneur et puissance moult de comtesses, quoyque le nom de baron ne soit si haut que de comte. Mais moult est la puissance grande de aucuns barons, à la cause de leurs terres et seigneurie. » Avant le XVII^e^ siècle, nul ne pouvait se qualifier baron que sa terre n'eût été érigée en baronnie ; mais à partir du règne de Louis XIV, le titre de baron fut accordé par simples lettres royales et devint très commun. Au XVIII^e^ siècle, dans certaines provinces on appelait barons les fils aînés des grands seigneurs.

Le titre de baron fut aboli en même temps que les autres titres nobiliaires par décret du 19-23 juin 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Napoléon Ier, par décret du 1er mars 1808, rétablit ces mêmes titres ; voici les articles du décret qui concernent le titre de baron. Art. 7 : « Les titulaires mentionnés à l'art. 4 pourront instituer en faveur de leur fils aîné ou puîné un majorat auquel sera attaché le titre de baron, suivant les conditions déterminées ci-après. » Ces titulaires mentionnés à l'art. 4 étaient les ministres, sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents du Corps législatif, archevêques ; ces derniers instituaient le majorat en faveur d'un neveu. Art. 8 : « Les présidents de nos collèges électoraux de départements, le premier président et le procureur général de notre cour de cassation, le premier président et le procureur général de notre cour des comptes, les premiers présidents et procureurs généraux de nos cours d'appel, les évêques, les maires des trente-sept bonnes villes qui ont droit d'assister à notre couronnement porteront pendant leur vie le titre de *baron*, savoir : les présidents de collèges électoraux lorsqu'ils auront présidé le collège pendant trois sessions, les premiers présidents, procureurs généraux et maires lorsqu'ils auront dix ans d'exercice, et que les uns et les autres auront rempli leurs fonctions à notre satisfaction. » Art. 9 : « Les dispositions des art. 5 et 6 seront applicables à ceux qui porteront pendant leur vie le titre de baron : néanmoins ils ne seront tenus de justifier que d'un revenu de 15,000 fr. dont le tiers sera affecté à la dotation de leur titre et passera avec lui sur toutes les têtes où ce titre se fixera. » L'art. 5 portait que le titre serait transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu, et pour les archevêques à celui de leurs neveux qu'ils auront choisi. Art. 10 : « Les membres de nos collèges électoraux de départements qui auront assisté à trois sessions des collèges et qui y auront rempli leurs fonctions à notre satisfaction pourront se présenter devant l'archichancelier de l'empire pour demander qu'il nous plaise de leur accorder le titre de baron ; mais ce titre ne pourra être transmissible à leur descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture qu'autant qu'ils justifieront d'un revenu de 15,000 fr. de rente, dont le tiers, lorsqu'ils auront obtenu nos lettres patentes, demeurera affecté à la dotation de leur titre et passera avec lui sur toutes les têtes où il se fixera. » Louis XVIII et Charles X créèrent aussi des barons, mais ils élevèrent les droits de chancellerie à payer lors de l'obtention de ce titre. Le 29 fév. 1848, un décret du gouvernement provisoire abolit les titres de noblesse. Le second empire les rétablit et remit en vigueur la législation du premier empire.

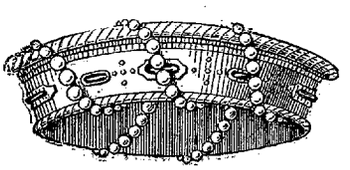

Fig. 1. — Couronne de baron.

L'insigne des barons était sous l'ancien régime une couronne entortillée de perles (fig. 1) ; sous l'empire la couronne fut remplacée par une toque de velours noir, retroussée de contre-vair et ornée de trois plumes blanches (fig. 2) ; sous la Restauration les barons reprirent la couronne de l'ancien régime dont aujourd'hui encore ils font surmonter leur écu.

En Angleterre, les barons forment le dernier ordre de la pairie. Originairement c'étaient, comme en France, tous ceux qui tenaient leurs fiefs de la couronne. Richard II est le premier roi qui ait créé un baron par lettres patentes, il s'agissait de Jean Beauchamp de Holt à qui il donna le titre de baron de Kidderminster. Cet usage fut continué par ses successeurs ; les barons créés par lettres patentes

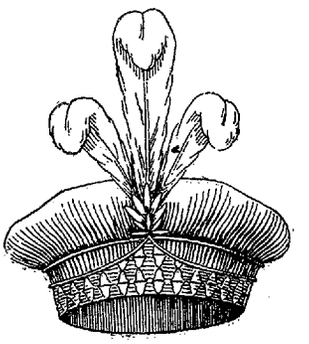

Fig. 2. — Toque de baron.

recevaient du roi l'investiture de leur titre ; Jacques Ier supprima cette cérémonie. Les *barons de l'Echiquier* étaient six juges chargés de juger les procès qui peuvent survenir entre le roi et ses sujets relativement à des revenus. On nommait barons des *cinq ports* ceux qui étaient préposés à la surveillance des cinq ports principaux d'Angleterre placés en face de la France, c'est à savoir Hastings, Douvres, Hith, Rumney et Sandwich. Ils gouvernaient en outre les places dépendantes de ces ports, comme Rye et Winchesley. Jacques Ier institua en 1611 les *baronets* (V. ce mot).

En Allemagne, les barons étaient aux XIIe et XIIIe siècles, comme les *casati milites*, des hommes habitant sur le territoire d'un seigneur. Plus tard, cette expression s'appliqua aux possesseurs d'une terre libre et devint synonyme de *dynaste*. Beaucoup de dynastes nommés dans les textes latins *liberi domini* (en allemand, *Freiherrn*), étaient possesseurs de comtés, sans cependant qu'ils portassent le titre de comtes. Mais les plus considérables d'entre eux finirent par s'intituler comtes et se distinguèrent ainsi des autres barons qui formèrent une noblesse d'un rang inférieur. On nommait *barons d'empire* ceux qui relevaient directement de l'empire. Depuis la disparition des barons d'empire, les barons constituent la première classe de la noblesse inférieure. La plupart des barons actuels sont les descendants de personnages à qui le titre de baron a été concédé par lettres impériales ; l'usage de conférer par lettres cette dignité remonte à Charles-Quint. Maurice Prou.

Bibl. : La Roque, *Traité de la noblesse;* Rouen, 1710, p. 351, in-4.

BARON (Equinaire), jurisconsulte français, né à Saint-Pol-de-Léon (Bretagne), en 1495, mort le 22 août 1555. Il professa le droit à Poitiers, puis à Angers et enfin à Bourges. Ses ouvrages de jurisprudence, qui ont été réunis à Paris en 1562, ne présentent plus actuellement aucun intérêt.

BARON (Michel), diplomate au service de France, né vers 1610, mort vers 1690. Il débuta en Suisse, en qualité de secrétaire-interprète, sous les ordres de l'ambassadeur Blaise-Méliand (1640), servit au même titre Jacques de Caumartin, Jean de la Barde, François Monslier, Melchior de Harod de Saint-Romain et Robert de Gravel, représentants de Sa Majesté Très Chrétienne en Suisse (1641-1684). Il fut, à trois reprises, chargé d'affaires, de déc. 1660 à oct. 1661 ; d'oct. 1663 à juil. 1664, et d'oct. 1664 à mai 1665. Ses dépêches en cour sont conservées à la Bibliothèque nationale, Ms *Mélanges Colbert* 102, et aux Archives des affaires étrangères, *Suisse* 38, 39 et 40. — Son fils, *Jean-Joseph* Baron, lui succéda dans ses fonctions de secrétaire-interprète, en oct. 1672.

BARON (Robert), poète et dramatiste anglais du XVIIe siècle, vivait au temps de Charles Ier et du protectorat de Cromwell. Non seulement on ignore les dates précises de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa naissance et de sa mort, mais les événements de sa vie sont absolument inconnus et son existence est restée à peu près impénétrable. Tout ce qu'on sait de certain, c'est que son premier ouvrage, *Cyprian Academy*, sorte de poème romanesque qui lui valut, dit-on, de nombreuses et solides amitiés, fut publié en 1647. Sa tragédie de *Mirza*, dont l'action se passe en Perse et qui parut l'année suivante, obtint un grand succès et est restée fameuse. Baron est l'auteur de nombreuses comédies et tragédies, mais là encore règne un mystère qui n'a pu être éclairci jusqu'ici. C'est ainsi que quelques-uns lui attribuent *Don Quichotte*, comédie, la *Destruction de Jérusalem*, *Dick Scorner*, le *Mariage de l'esprit et de la science*, tandis que d'autres font honneur de ces ouvrages à différents écrivains. Un recueil de *Poems* de Robert Baron fut publié en 1650. Ce sont là tous les renseignements qu'il est possible de recueillir sur cet auteur, qui paraît d'ailleurs avoir été bien doué, et dont le talent ne fait pas doute auprès de ses compatriotes. A. P.

BARON (Michel Boyron, dit), acteur français, mort le 6 ou le 7 oct. 1655. Il était fils d'un marchand mercier d'Issoudun qui ne le destinait nullement à la profession de comédien. Mais le jeune homme étant allé un jour à Bourges, où il était envoyé par son père pour y vendre quelques marchandises, fréquenta le théâtre de cette ville, fut charmé des pièces qu'il y vit jouer et sentit en lui le désir de pratiquer la scène. Il alla donc, sans plus de façon, offrir ses services au chef de la troupe de Bourges, se vit agréer par lui, et tout aussitôt se mit à parcourir les provinces avec ses nouveaux camarades, auprès desquels il resta pendant plusieurs années. Son talent s'étant développé par l'exercice, il vint à Paris, débuta à l'Hôtel de Bourgogne, y fut accueilli et y obtint de grands succès dans l'emploi des rois dans la tragédie et des paysans dans la comédie. Il mourut assez jeune, des suites d'un accident singulier et fâcheux; il jouait, dans le *Cid*, le rôle de don Diègue, lorsque, dans la scène avec don Gormas, il repoussa du pied l'épée que celui-ci lui avait fait tomber des mains. Dans ce mouvement, son pied rencontra précisément la pointe de l'épée, par laquelle il fut piqué; cette blessure lui parut si légère qu'il négligea de la soigner; mais elle empira bientôt, et de telle façon que la gangrène se déclara. Les médecins déclarèrent alors au malade que l'amputation était inévitable, mais lui ne voulait rien entendre, déclarant de son côté qu'un roi de théâtre serait ridicule avec une jambe de bois et qu'il aimait mieux mourir que de subir une telle opération. Il mourut en effet deux jours après. Baron avait épousé une comédienne renommée pour son talent et pour sa beauté, et dont il eut un fils, nommé comme lui *Michel*, qui devait éclipser la renommée de son père et rendre célèbre le nom de *Baron*. Quant à ce nom, on assure que c'est à Louis XIII que les Boyron durent de le voir modifier ainsi : selon la tradition, lorsque Michel Boyron père, dont il est ici question, parut pour les premières fois devant ce monarque, celui-ci l'appela à diverses reprises non Boyron, mais *Baron*. On prit alors l'habitude de l'appeler ainsi, et le nom lui resta. A. P.

BARON (Madame), actrice française, morte le 5 ou le 6 sept. 1662. Femme de Michel Boyron père, elle appartint comme lui à la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, et fit preuve d'un grand talent à la fois dans la tragédie et dans la comédie. Toutefois, elle était plus fameuse encore pour son éclatante beauté, qui rendait jalouses jusqu'aux dames de la cour, que pour ses remarquables qualités scéniques. On ne sait rien d'elle d'ailleurs, ni son nom de famille, ni la date de sa naissance, ni celle de son mariage. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle mourut, elle aussi, d'une façon assez singulière, que l'abbé de La Porte a rapportée ainsi dans ses *Anecdotes dramatiques* : « Cette actrice étoit dans le foyer de la Comédie, lorsqu'un amant, qui l'avoit quittée (elle était veuve), vint se réconcilier avec elle. La paix se fit, et l'amant demanda à l'actrice la clef de son appartement, pour aller, disoit-il, se reposer et attendre la fin de la pièce; mais le misérable, abusant de la confiance qu'on avoit en lui, prit l'argent avec tous les meubles de prix et se sauva. Madame Baron étoit dans une situation critique; cette nouvelle, causant chez elle une révolution subite, lui donna la mort ». A. P.

BARON (Jean), graveur français au burin, né à Toulouse vers 1616, mort à Rome vers 1659. Probablement élève de Corn. Bloemaert, avec lequel il a gravé en commun plusieurs planches. De son œuvre, composé d'une centaine de pièces, il n'en surnage qu'une au point de vue de l'art : c'est la *Peste des Philistins*, d'après le tableau de N. Poussin, qui est au Musée du Louvre, l'une des meilleures estampes qui aient été gravées d'après ce peintre. L'intérêt historique seul s'attache à son recueil de 67 portraits d'artistes italiens et à quelques autres portraits isolés, parmi lesquels ceux du cardinal *J. La Balue* et du cardinal *Ch. de Bourbon*. C'était un graveur d'avenir, mort prématurément par suicide, à la suite d'un accès de fièvre chaude. G. P-t.

BARON (Jules), auteur héraldiste mort en 1691, écuyer et avocat au parlement. Considéré comme un des maîtres de l'art héraldique, il est l'auteur de : l'*Art héraldique, contenant la manière d'apprendre facilement le blason et enrichi de figures nécessaires pour l'intelligence des termes* (Paris, 1672, in-12). Ce livre eut de nombreuses réimpressions (Paris, 1680, in-12 ; édition augmentée d'un tiers, Paris, 1681-82-84-87, in-12 ; 4e édit. augmentée par l'auteur; Paris, 1688, in-12; Paris, 1689, in-12; nouvelle édit. revue et corrigée par A. Playne, Paris, 1692-95, in-12 ; Paris, 1697, 1705-1712, in-12). Le succès considérable de ce livre donna à l'éditeur Peaigne l'idée de supprimer le nom de Baron sur la dernière édition et d'y substituer le sien. G. de G.

BARON (Michel Boyron, dit), comédien français, né à Paris le 7 ou le 8 oct. 1653 et mort en cette ville le 22 déc. 1729. Il avait deux ans lorsqu'il perdit son père, neuf quand mourut sa mère. Orphelin si jeune, que devint-il? et comment s'écoulèrent ses premières années? C'est à peine si les historiens en touchent quelques mots. Un des nombreux annalistes du Théâtre-Français, le chevalier de Mouhy, s'est chargé pourtant de nous apprendre comment et de quelle façon le jeune Baron devint l'élève et le protégé de Molière; mais il semble que son récit ait échappé à tous les biographes. Or, l'enfant faisait partie, en 1664, d'une troupe d'enfants dirigée par la veuve d'un organiste nommé Raisin, troupe qui avait eu l'occasion de jouer devant Louis XIV, et qui avait tellement charmé le souverain que celui-ci lui avait permis de prendre le nom de *Petits Comédiens Dauphins*, en raison du plaisir qu'elle avait aussi procuré au Dauphin. C'est ici que de Mouhy nous renseigne d'une façon précise dans ses *Tablettes dramatiques* : — « Raisin étant mort en 1664, dit-il, sa veuve continua à jouer la comédie avec ses enfants; l'acquisition qu'elle fit quelque tems après du jeune Baron qui n'avoit que douze ans alors, et qui annonça dans ses débuts les talens supérieurs qu'il a acquis depuis et qui lui ont fait une si grande réputation, lui fit gagner tout ce qu'elle voulut; on ne se lassa point d'aller voir ce jeune acteur. Le théâtre de la veuve Raisin étoit toujours rempli, et tous les autres étoient déserts. Molière, surpris de cet abandon, et bien davantage du motif qui l'occasionnoit, voulut juger par lui-même de tout ce que la renommée publioit du jeune acteur. Il ne l'eut pas plutôt entendu réciter une scène, qu'il vola à Versailles et le demanda au Roi pour sa troupe; il l'obtint; la veuve Raisin, qui en fut avertie sur-le-champ, en fut désespérée; elle accourut chez Molière, la fureur dans les yeux et armée de deux pistolets, voulant qu'on lui rendit, disoit-elle, son Baron, ou qu'elle feroit sauter la cervelle à qui oseroit le retenir; Molière, sans se déconcerter, lui présenta l'ordre du Roi; la Raisin jugeant par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

là qu'elle n'avoit plus rien a esperer, fondit en pleurs, se jeta aux pieds de Molière et le pria au moins de lui prêter pour trois jours le jeune acteur. Molière, touché, lui en accorda généreusement huit, mais à condition qu'un de ses gens accompagneroit Baron, ne le perdroit pas de vue et le ramèneroit chez lui aussitôt que la pièce seroit finie. Cette grâce calma la Raisin et lui valut des sommes considérables; mais aussitôt qu'elle fut privée du jeune comédien, son théâtre devint désert, et, se voyant hors d'état de se soutenir davantage, elle prit le parti de le fermer et de se retirer. »

Nous savons maintenant de quelle façon Baron entra dans la troupe de Molière, dont il devint tout à la fois l'élève et le commensal, demeurant chez lui et faisant en quelque sorte partie de sa famille. Molière avait soin de lui comme d'un fils, si bien que sa femme en devint jalouse et prit en grippe cet enfant, qui pourtant ne lui enlevait rien de l'ardente et tendre affection de son époux. C'est au point qu'un jour, lorsque Molière fit jouer *Mélicerte*, où il avait confié à Baron le rôle de Myrtil, Armande, pour on ne sait trop quelle cause futile, s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet! Baron ressentit vivement l'outrage, et sur-le-champ voulut quitter la troupe. On lui fit observer qu'il lui fallait au moins attendre qu'eût eu lieu la représentation devant le roi. Ainsi fit-il; mais ensuite, et malgré les plus vives instances de Molière, il persista dans sa résolution de s'éloigner et s'engagea dans une troupe de province, avec laquelle il parcourut la Provence, le Languedoc, le Dauphiné et visita Lyon et Dijon. Molière pourtant n'oubliait pas son favori, et en 1670 il réussit à le faire revenir à Paris et à le réintégrer dans sa troupe — pour son propre malheur, car bientôt les relations de sa femme et de Baron devaient subir un étrange changement!

Le premier rôle dans lequel Baron, alors âgé de dix-sept ans, reparut devant le public du Palais-Royal, fut celui de Domitien dans une tragédie de Corneille, *Tite et Bérénice*, qui n'eut qu'un médiocre succès. Mais Corneille allait justement donner avec Molière cette adorable *Psyché* qui devait faire courir tout Paris et dans laquelle, Baron jouant l'Amour, la femme de Molière était chargée de représenter Psyché. Ce fut là le malheur de Molière, et *Psyché*, offerte au public le 24 juil. 1671 devait être, pour Baron et la Molière, l'occasion d'une réconciliation trop tendre, dont l'auteur du pamphlet intitulé *la Fameuse Comédienne* fait ainsi connaître les détails: — « Tant que Mademoiselle Molière avait demeuré avec son mari, elle avait haï Baron comme un petit étourdi qui les mettait fort souvent mal ensemble par ses rapports; et, comme la haine aveugle aussi bien que les autres passions, la sienne l'avait empêché de le trouver joli. Mais quand ils n'eurent plus d'intérêts à démêler, et qu'elle lui eut entièrement abandonné la place, elle commença à le regarder sans prévention, et trouva qu'elle en pouvait faire un amusement agréable. La pièce de *Psyché*, que l'on jouait alors, seconda heureusement ses desseins et donna naissance à leur amour. La Molière représentait Psyché à charmer, et Baron, dont le personnage était l'Amour, y enlevait les cœurs de tous les spectateurs; les louanges communes qu'on leur donnait les obligèrent de s'examiner de leur côté avec plus d'attention, et même avec quelque sorte de plaisir. Baron n'est pas cruel; il se fut à peine aperçu du changement qui s'était fait dans le cœur de la Molière en sa faveur qu'il y répondit aussitôt. Il fut le premier qui rompit le silence par le compliment qu'il lui fit sur le bonheur qu'il avait d'avoir été choisi pour représenter son amant; qu'il devait l'approbation du public à cet heureux hasard; qu'il n'était pas difficile de jouer un personnage que l'on sentait naturellement; qu'il serait toujours le meilleur acteur du monde si l'on disposait les choses de la même manière. La Molière répondit que les louanges que l'on donnait à un homme comme lui étaient dues à son mérite, et qu'elle n'y avait nulle part; que cependant la galanterie d'une personne qu'on disait avoir tant de maîtresses ne la surprenait pas, et qu'il devait être aussi bon comédien auprès des dames qu'il l'était sur le théâtre. Baron, à qui cette manière de reproches ne déplaisait pas, lui dit de son air indolent qu'il avait à la vérité quelques habitudes que l'on pouvait nommer bonnes fortunes, mais qu'il était prêt à lui tout sacrifier, et qu'il estimerait davantage la plus simple de ses faveurs que le dernier emportement de toutes les femmes avec qui il était bien, et dont il lui nomma aussitôt les noms par une discrétion qui lui est naturelle. La Molière fut enchantée de cette préférence, et l'amour-propre, qui embellit tous les objets qui nous flattent, lui fit trouver un appas sensible dans le sacrifice qu'il lui offrait de tant de rivales. »

La liaison de Baron et de la Molière ne fut pas de longue durée; mais elle en eut assez pour percer le cœur du pauvre grand homme. Quoi qu'il en soit, le jeune comédien était devenu rapidement le favori du public, grâce à un talent dont, malgré sa jeunesse, on n'avait jamais vu l'équivalent en France. Aussi, lorsque Molière mourut en 1673, les acteurs de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne s'empressèrent-ils de l'engager pour lui faire remplacer chez eux Floridor; il y agrandit et y consolida si bien sa réputation, déjà brillamment établie, qu'en 1680, lors de la réunion en une seule des trois troupes de l'Hôtel de Bourgogne, du Palais-Royal et du Marais, il était considéré comme le premier comédien de ce temps et ne connaissait point de rival. Depuis l'époque de cette réunion jusqu'en 1691, année où il prit sa retraite, il créa un grand nombre de rôles, parmi lesquels on remarqua surtout ceux de Pylade dans l'*Oreste*, de Boyer et Leclerc; d'Alamir dans *Zaïde*, de La Chapelle; d'Alcibiade dans l'*Alcibiade* de Campistron; de Régulus dans le *Régulus* de Pradon; de Moncade et d'Eraste dans ses deux propres comédies de *l'Homme à bonnes fortunes* et de *la Coquette;* enfin, de Tiridate dans le *Tiridate* de Campistron.

C'est pourtant au plus fort de sa gloire, de ses succès et de son immense renommée, que Baron, à peine âgé de trente-huit ans, demanda et obtint sa retraite en 1691. On s'est toujours perdu en conjectures sur cette retraite prématurée, qui, en même temps qu'elle désolait le public, lui causa le plus profond étonnement. Mais cet étonnement fut plus grand encore peut-être lorsque, après trente ans de silence, on vit Baron remonter sur la scène et se présenter de nouveau à la foule qui n'avait pas oublié son nom. Ce fut comme un coup de foudre, et l'enthousiasme des spectateurs fut immense à la seule nouvelle de cette rentrée inattendue. C'était en 1720, lors de la clôture annuelle des fêtes de Pâques, où les théâtres restaient silencieux pendant trois semaines; La Thorillière, qui prononçait le compliment d'usage, vint faire l'annonce en ces termes : « Messieurs, nous rouvrirons le théâtre par *Polyeucte*. Le mercredi ensuite, au Palais-Royal, M. Baron représentera *Cinna*. Ce lieu retentit encore des applaudissements qu'il a reçus. Nous espérons que l'exécution répondra à votre attente. Je crois que son nom suffit, messieurs, sans vous faire un plus long discours. » C'est le 10 avril 1720 que Baron effectua sa rentrée, en présence du régent et d'un concours prodigieux de spectateurs, surpris autant que charmés de voir que pendant une inaction de trente années cet artiste étonnant n'avait rien perdu des talents qui l'avaient fait si justement admirer de la génération précédente. La foule se porta en masse au théâtre, plus qu'elle ne l'eût fait pour quelques nouveautés ou quelques débuts que ce fût, et ne cessait d'acclamer cet acteur véritablement prodigieux, qui se montrait non seulement supérieur à tous les autres, mais parfait et inimitable à la fois dans la tragédie et dans la comédie, et cela dans des rôles des caractères et des emplois les plus opposés. Il suffit, pour s'en convaincre, de dresser la liste de ceux de ces rôles qu'il remplissait soit dans le répertoire, soit dans les ouvrages nouveaux, pendant les dix années que dura cette seconde partie de sa carrière; voici cette liste : Sévère *(Polyeucte)*, Horace *(les Horaces)*, Néron *(Britannicus)*, Ulysse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Pénélope), Nicomède, Rodrigue *(le Cid)*, Achille *(Iphigénie)*, Antiochus *(Rodogune)*, César *(la Mort de Pompée)*, Don Sanche d'Aragon, le Comte d'Essex, Ladislas *(Venceslas)*, Œdipe, Scévole, Pompée *(Sertorius)*, qui font partie de l'emploi des premiers rôles ; Mithridate, Joad *(Athalie)*, Acomat, Don Diègue *(le Cid)*, Créon *(la Thébaïde)*, qui sont compris dans celui des pères nobles ; enfin Pyrrhus *(Andromaque)*, Xipharès *(Mithridate)*, et Andronic, qui sont classés parmi les jeunes premiers. Et dans la comédie, on voyait Baron jouer encore Alceste du *Misanthrope*, Amphitryon, Moncade de l'*Homme à bonnes fortunes*, Dorante du *Menteur*, Eraste de la *Coquette*, Horace de l'*Ecole des femmes*, Pamphile de l'*Andrienne*, etc., etc. Voilà pour le répertoire. Quant aux ouvrages nouveaux, Baron remplit encore les principaux rôles dans *Annibal*, de Marivaux, *Nitétis*, de Danchet, *Marianne*, de l'abbé Nadal, *Pyrrhus*, de Crébillon, *Inès de Castro*, les *Macchabées*, *Œdipe* et *Romulus*, de La Motte, *Marianne*, de Voltaire, *Egysthe*, de Séguineau et Pralard. On voit que si Baron était doué d'un incomparable talent, il ne se croyait pas pour cela le droit d'épargner ses soins, sa peine et son travail.

Et pourtant, quel comédien que celui dont un historien a pu faire l'éloge que voici : — « Cet acteur, que l'on ne pourra jamais louer autant qu'il l'a mérité, possédait la réunion brillante de toutes les qualités dont chacun de ses successeurs, sans même en excepter Lekain, n'offrit qu'une portion plus ou moins forte. Dufresne ne possédait qu'une chaleur médiocre ; Grandval avait dans l'organe un défaut insurmontable que l'on ne tolérerait peut-être pas à présent ; Lekain ne tenait pas de la nature un extérieur convenable aux premiers rôles ; Bellecourt et Molé ne pouvaient remplir que la moitié de l'emploi, c.-à-d. les premiers rôles de la comédie ; Baron, supérieur à ces comédiens, d'ailleurs justement célèbres, fut admirable dans les deux genres. La nature semblait s'être épuisée en le formant. Sa taille était avantageuse et bien prise ; sa figure avait ce caractère de beauté mâle qui convient à l'homme : elle prenait un air imposant et fier, tendre et passionné, selon les différents personnages qu'il avait à représenter. Sa voix était sonore, forte, juste et flexible ; sa prononciation facile, nette et d'une grande précision ; ses tons énergiques et variés. Ses inflexions ajoutaient souvent au sens des vers qu'il récitait : on leur trouvait dans sa bouche des beautés qu'ils perdaient quelquefois à la lecture : son silence, ses regards, les diverses passions qui se succédaient sur son visage, ses attitudes, ses gestes ménagés avec art, complétaient l'effet infaillible de son débit puisé dans les entrailles de la nature. Sa manière de jouer les grands rôles fit une révolution au théâtre, mais on ne l'admira pas sur-le-champ autant qu'elle le méritait. Les spectateurs blasés par Montfleury et les autres comédiens de son temps, qui se permettaient les exagérations les plus extravagantes, eurent quelque peine à s'accoutumer à la noble simplicité de Baron, qui ne déclamait jamais, *parlait* la tragédie, et employait des gestes et des attitudes que l'on regardait alors comme trop voisins de la familiarité. » On conviendra que rarement éloge fut plus complet, et l'on conçoit que l'acteur qui le méritait fut un être sans pareil.

Baron était âgé de soixante-six ans lorsqu'après un repos de trente années il remonta pour la seconde fois sur la scène ; il en avait tout près de soixante-seize lorsqu'il se vit obligé de l'abandonner définitivement. C'était le 3 sept. 1729, et il jouait Venceslas dans la célèbre tragédie de Rotrou qui porte ce nom. Parvenu à ce vers :

Si proche du cercueil où je me vois descendre,

il fut contraint de s'arrêter, soit qu'il se sentît oppressé par l'asthme dont il souffrait, soit qu'il fût frappé d'une réflexion inspirée tout à la fois par ce vers et par son grand âge. Toujours est-il qu'il se trouva mal, qu'il fallut l'emporter et que son rôle dut être achevé par Dumirail. Il ne survécut pas longtemps à cet accident, et mourut le 22 déc. suivant. — Baron, ayant vingt-deux ans, avait épousé, en 1675 Mlle de La Thorillière, qui en avait seulement quatorze, et qui mourut onze mois après lui. Il se fit connaître aussi comme auteur dramatique, bien que, il faut le dire, la plupart des pièces données sous son nom lui aient été contestées ; mais comme leurs prétendus auteurs n'ont jamais réclamé de son vivant, on peut supposer que ces pièces étaient bien réellement de lui. En voici la liste : 1° *le Rendez-vous des Tuileries* ou *le Coquet trompé*, comédie en 3 actes et en prose (1685) ; 2° *les Enlèvements*, comédie en un acte et en prose (1685) ; 3° *l'Homme à bonnes fortunes*, comédie en 3 actes et en prose (1686,) le meilleur de ses ouvrages ; 4° *la Coquette* ou *la Fausse Prude*, comédie en 5 actes et en prose (1686) ; 5° *le Jaloux*, comédie en 5 actes et en vers (1687) ; 6° *les Fontanges maltraitées* ou *les Vapeurs*, comédie en un acte et en prose (1689) ; 7° *la Répétition*, comédie en un acte et en prose (1689) ; 8° *le Débauché*, comédie en 5 actes et en prose (1689) ; 9° *l'Andrienne*, comédie en 5 actes et en vers, imitée de Térence (1703) ; 10° *les Adelphes* ou *l'Ecole des pères*, comédie en 5 actes et en vers, imitée de Térence (1705). De ces dix comédies, trois, *les Fontanges*, *la Répétition* et *le Débauché*, n'ont jamais été imprimées. Sous le pseudonyme de *George Wink*, l'abbé d'Allainwal a publié sur Baron, un an après sa mort, une sorte de petit pamphlet ainsi intitulé : *Lettre à mylord *** sur Baron et la Dlle Le Couvreur, où l'on trouve plusieurs particularitez théâtrales* (Paris, Antoine de Heuqueville, 1730). Arthur Pougin.

BARON (Charlotte Lenoir de La Thorillière), actrice française, morte le 24 nov. 1730. Elle était femme de Michel Baron IIe, et fille du premier des La Thorillière et sœur de Thérèse Lenoir de La Thorillière, femme de Dancourt. Tous ces gens-là appartenaient au théâtre et se mariaient entre eux. Ainsi que son mari, Mme Baron fit partie de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne ; elle fut conservée comme lui lors de la réunion de 1680, et prit sa retraite le 22 oct. 1691. Toutefois, il est probable que la parenté de cette artiste était son seul mérite, car les annalistes en font à peine mention, et l'on sait qu'elle n'était portée sur les listes de la Comédie-Française que pour un quart de part, ce qui indique une position bien secondaire et semble prouver qu'on ne la tolérait dans la société que par égard pour son mari. A. P.

BARON (Etienne-Michel Boyron, dit), fils de Michel Baron IIe, né le 22 juil. 1676, mort le 9 déc. 1711, suivit la même carrière que son père et son aïeul. D'aucuns ont cru même que s'il ne fût mort si jeune, il eût été capable d'égaler son illustre père, dont il avait pris l'emploi, celui des grands amoureux tragiques et comiques, peu d'années après la retraite de celui-ci. Dès l'âge de dix ans il remplissait, à la Comédie-Française de petits rôles d'enfants, mais il ne débuta réellement qu'en 1695, et presque aussitôt il obtint de vifs succès. Il ne lui manquait, disait-on, qu'un peu de chaleur pour être parfait. C'est lui qui créa les rôles de Damon dans le *Flatteur*, de Rousseau ; du Chevalier et d'Agélas, dans le *Distrait* et dans *Démocrite*, de Regnard ; de Dorante dans le *Double Veuvage*, de Dufresny ; enfin, de Pamphy le dans l'*Andrienne*, de son père. Chose singulière, il arriva à Etienne Baron, dans *Psyché*, avec Mlle Desmares, ce qui était arrivé à son père, dans le même ouvrage, avec la femme de Molière ; il jouait l'Amour, comme son père, et Mlle Desmares, comme Armande Béjart, faisait Psyché ; or, tous deux se convinrent si parfaitement, que Mlle Desmares, pour appartenir à Etienne Baron, n'hésita pas à lui sacrifier le duc d'Orléans, futur régent du royaume, avec qui elle était intimement liée. Cette liaison passagère n'empêcha pas Etienne Baron d'épouser Mlle Catherine Vondrebeck, fille de Mme Maurice, directrice d'un des spectacles les plus importants de la Foire Saint-Laurent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il eut d'elle un fils et deux filles. Le fils, *François* Baron, débuta à la Comédie-Française en 1741 et y resta jusqu'en 1755, mais dans un emploi très secondaire, car il n'avait, paraît-il, aucun vestige du talent qui avait rendu si célèbre ce nom de Baron. Il en fut de même de ses sœurs, qui toutes deux appartinrent aussi à ce théâtre, où elles ne brillèrent guère que par leur beauté et leur organe enchanteur. L'une, connue à la scène sous le nom de Mlle Desbrosses, débuta le 19 oct. 1729, se retira l'année suivante, reparut en 1736, et mourut le 16 déc. 1742. L'autre, *Jeanne* Baron, qui avait épousé en premières noces Pierre-François Picorin de la Traverse, et en secondes un premier valet de chambre du roi, nommé Bachelier, débuta le 10 oct. 1730, se retira en juil. 1733 et mourut fort âgée, au commencement de 1781. En elle s'éteignit, professionnellement, le dernier descendant d'une famille illustre au théâtre pendant tout un siècle. A. P.

BARON (Hyacinthe-Théodore), médecin français, né à Paris le 7 avr. 1686, mort à Paris le 29 juil. 1758. Reçu docteur en 1710, il obtint peu après la chaire de chirurgie et de pharmacie, fut élu doyen de la faculté en 1730 et pendant son administration commença la belle bibliothèque de la faculté. C'est par ses soins que s'imprima la pharmacopée parisienne de 1732. Chirac, premier médecin du roi, ayant voulu créer une académie de médecine présidée à jamais par les médecins de la cour, Baron prit la défense des droits de la faculté et s'opposa à cette création. Il n'a laissé que des opuscules académiques, entre autres: *Question dans laquelle on examine si c'est aux médecins à traiter les maladies vénériennes* (Paris, 1735, in-4); *Quæstio medica : an ut sanandis sic et præcavendis pluribus morbis aquæ novæ minerales Passiacæ* (Paris, 1743, in-4).

Dr. L. Hn.

BARON (Ernest-Théophile), luthiste, compositeur et musicographe, né à Breslau le 27 fév. 1696, mort à Berlin le 26 août 1760. Fils d'un passementier et destiné d'abord à ce métier, il se distingua de bonne heure par ses aptitudes littéraires et musicales, étudia le droit et la philosophie et devint, en même temps, une des derniers et des plus remarquables virtuoses sur le luth et le théorbe. Attaché successivement, en cette qualité, à plusieurs cours souveraines, il étendit dans toute l'Allemagne sa réputation d'exécutant et de compositeur. Aucun de ses morceaux n'a été gravé. On en trouve plusieurs en manuscrit à la bibliothèque royale de Bruxelles, dans l'ancienne collection Fétis. Baron avait la plus haute idée de son instrument et de son jeu et croyait renouveler avec son luth les effets fabuleux de la musique antique. On lui doit un livre utile pour l'histoire de cet instrument : *Historisch-theoretische und praktische Untersuchung des Instruments der Lauten* (Nuremberg, 1727, in-8). Il a inséré deux suppléments à cet écrit dans les *Essais* de Marpurg et a publié en outre : *Abriss einer Abhandlung von der Melodie* (Berlin, 1756, in-4), ainsi que des traductions de l'*Essai sur le beau*, du P. André, et du *Discours sur l'harmonie*, de Gresset.

M. Brenet.

BARON (Bernard), graveur français, fixé en Angleterre, né à Paris vers 1700, mort à Londres le 24 janv. 1762. Elève de N. Tardieu. En France, il exécuta des planches pour le recueil dit *le Cabinet Croxat ;* et six excellentes estampes d'après Watteau. A Londres, il jouit d'un succès constant, et fut chargé de graver nombre d'estampes, surtout pour la collection Boydell, sujets de sainteté et portraits, d'après Van Dyck, Hogarth, Allen Ramsay, J.-B. Vanloo, etc. Sa gravure est large et pleine d'effets.

G. P-i.

BARON (Hyacinthe-Théodore), médecin français, d'une famille de médecins, né à Paris le 12 août 1707, mort le 27 mars 1787. Il était doyen de l'Ecole de médecine (1750-1753), et médecin de l'Hôtel-Dieu ; il servit comme premier médecin des armées du roi en Allemagne et en Italie. C'était un érudit distingué et un soutien ferme et zélé des droits et des honneurs de la Faculté. Les curieux de nos annales académiques consultent avec profit son ouvrage : *Quæstionum medicarum quæ circa medicinæ theoriam et praxim ante duo sæcula, in scholis facultatis medicinæ Parisiensis, agitatæ sunt et discussæ, series chronologica cum doctorum, præsidum et baccalaureorum propugnantibus nominibus* (Paris, 1752, in-fol.). On a encore de lui : *Ritus, usus et laudabiles facultatis medicinæ Parisiensis consuetudines* (Paris, 1751, in-12) ; *Compendiaria medicorum Parisiensium notitia* (Paris, 1752, in-4).

Dr L. Hn.

BARON d'Hénouville (Théodore), médecin et chimiste français, né à Paris le 17 juin 1715, mort à Paris le 10 mars 1768. Il a publié quelques opuscules de médecine, mais ses principaux travaux sont relatifs à la chimie et à la pharmacie et sont insérés dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences qui le reçut dans son sein en 1752. Tels sont : *Sur une propriété singulière qu'a le sel de tartre de précipiter tous les sels neutres sur lesquels il n'a point d'action (Mém. prés. à l'Acad.*, 1750, t. I) ; *Expérience pour servir à l'analyse du borax (Mém.* Paris, 1747 et 1748) ; *Sur un sel apporté de Perse sous le nom de borech* (ibid., 1752) ; *Sur l'évaporation de la glace* (ibid., 1753) ; *Sur la base de l'alun* (ibid., 1760). Il publia en 1756 une nouvelle édition du *Cours de chimie de Lémery* (Paris, in-4) et en 1768 la pharmacopée de Fuller : *Pharmacopœæ Thomæ Fulleri editio castigatior* (Paris, in-12). Il était docteur régent de la Faculté de médecine et adjoint-chimiste.

Dr L. Hn.

BARON (Jacques-François), médecin français, né à Paris en 1782, mort le 19 mai 1849. Reçu docteur en 1808, après avoir rempli les fonctions de prosecteur et d'aide de clinique, il fut chargé du service des enfants trouvés à l'hôpital Necker, puis, en 1814, remplit les fonctions de chirurgien à l'hôpital de la Salpêtrière transformé en hôpital militaire et, sous la Restauration, celles de médecin des enfants de France; il était, en outre, médecin des Enfants-Trouvés et des Jeunes-Aveugles. Enfin, il eut l'honneur d'être admis, dès sa fondation, parmi les membres de l'Académie de médecine. Il a publié des articles intéressants dans les *Annal. de la soc. de méd. pratiq. de l'Eure*, le *Bulletin de la Fac. de médecine*, le *Bullet. des sc. méd. de Férussac*, etc. Sa thèse inaugurale avait pour titre : *Dissertation sur l'air vicié des hôpitaux* (Paris, 1803, in-4).

Dr L. Hn.

BARON (Claude-Jean-Accary), architecte français, né à Paris en 1783 et mort vers 1860. Elève de *Labarre* (V. ce mot) et de l'Ecole des beaux-arts, Baron remporta le second grand prix d'architecture au concours de 1812 dont le sujet était une maison hospitalière et fut ensuite attaché comme inspecteur aux travaux d'architecture du dép. de la Seine. C'est en cette qualité qu'il dirigea des travaux d'agrandissement et de restauration à l'ancien collège royal Saint-Louis et dans plusieurs prisons. Baron, qui s'était fait inscrire dès 1841, comme membre résident de la Société centrale des architectes, alors en voie de formation, donna sa démission en 1850, époque à laquelle il se retira complètement de tout service actif.

Charles Lucas.

BARON (Auguste-Alexis-Floréal), professeur et littérateur belge, d'origine française, né à Paris le 1er mai 1794, mort à Bruxelles en mars 1861. Elève et répétiteur à l'Ecole normale, il devint en 1822 rédacteur de la *Gazette des Pays-Bas*, puis professeur de littérature française à l'université de Bruxelles et succéda en 1849 à Sainte-Beuve dans la chaire qu'il occupa pendant une année à Liège. Ses principales publications sont : *Lettres et entretiens sur la danse ancienne et moderne* (Paris, 1824, in-8) ; *Introduction au mémoire de l'histoire ancienne de Heeren* (Bruxelles, 1834, in-8) ; *Résumé de l'histoire de la littérature française* (Paris, 1835, in-18) ; *Poésies militaires de l'antiquité ou Gallinus et Tyrtée*, en vers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

français avec notes, dissertations, etc. (Liège, 1835, 2e éd. augmentée, in-8, 1856, in-18) ; *Mosaïque belge* (1837, in-8) ; *Histoire de la littérature française jusqu'au XVIIe siècle* (1841, 2 vol. in-8 ; 1851, 2e éd. in-8) ; *De la rhétorique* (1849), etc. Sous l'anagramme de *Norab* et sous le pseudonyme de *Rabonis*, il a pris part aux facéties publiées dans l'*Annulaire agathopédique et saucial*, rédigé par la société des *Agathopèdes*, c.-à-d. Gensse, Delmotte, Bovy, etc. M. Tx.

Bibl. : *Bulletin du Bibliophile belge*, 1850. — A. Dinaux *les Sociétés badines*, 1866, 2 vol. in-8. — Querard, *les Supercheries littéraires dévoilées*.

BARON (Napoléon-Charles), médecin français, fils de Jacq.-Fr. Baron, né à Paris en 1812, mort en mai 1859. Reçu docteur en 1841 (*De la pleurésie dans l'enfance*, thèse de Paris, in-4), il remplit d'abord les fonctions de chef de clinique à la Charité, puis fut admis par concours médecin des hôpitaux (1842). L'année suivante, un travail de lui : *Sur la nature et le développ. des productions accidentelles* (Mém. de l'Acad. de méd., 1845, t. XI) était couronné par l'Académie de médecine. En 1844, il concourut sans succès pour l'agrégation (*De l'influence de l'humorisme sur la pratique médicale;* Paris, 1844, in-4). Baron a, en outre, donné un grand nombre d'articles aux *Archives générales de médecine*, à la *Gazette méd. de Paris*, etc. Dr L. Hn.

BARON (Henri-Charles-Antoine), peintre, né à Besançon en juin 1816, mort à Genève en 1885 ; élève de Jean Gigoux. Cet artiste s'est fait une place brillante parmi les peintres de la période romantique. Il s'est adonné à un genre coloré, lumineux, papillotant, dans lequel il s'est souvent rapproché d'Isabey. Peintre aimable, coquet, un peu apprêté, Baron semble représenter une sorte de Lancret du XIXe siècle. Il a traité des sujets où dominent la fantaisie et l'esprit, s'inspirant tantôt de scènes de mœurs italiennes, tantôt d'études historiques ou de réminiscences littéraires. C'est un joli conteur, s'attachant à une anecdote, aimant à broder sur une situation prise sur le vif, où à faire reparaître les personnages qui lui plaisent, sous un travestissement ingénieux.

Au Salon de 1840, où il a débuté avec un *Atelier de sculpteur* et une *Villa au pays latin*, Baron indiquait déjà qu'il serait un peintre de genre. Il n'a guère, cependant, trouvé sa voie et le succès qu'en 1845, après avoir exposé les *Oies du père Philippe*. Ce sujet, emprunté à Boccace, était exécuté avec beaucoup de verve et un charmant scintillement de couleurs. Les étoffes étaient diaprées et les chairs éclatantes de lumière. En 1849, les *Noces de Gamache*, tableau appartenant aujourd'hui au musée de Besançon, témoignaient des mêmes effets, et montraient le même éblouissement, dans chaque nuance. Baron a traité un grand nombre de sujets dans le domaine de fantaisie qu'il s'était choisi. Comme les peintres de fêtes galantes, de la Régence et du temps de Louis XV, il s'est amusé à quelques arlequinades. Il a couru les rues de Venise, à la recherche de personnages de carnaval, et y a rencontré une de ses inspirations les plus spirituelles, l'*Entrée d'un Cabaret vénitien*, où les maîtres peintres de la corporation de Saint-Luc vont fêter leur patron. Ce tableau, léger et brillant, exposé en 1859, fut acheté par l'impératrice. Les *Vendanges en Romagne* représentent cet artiste au musée du Luxembourg. C'est une toile joyeuse, baignée d'une douce lumière, où le ciel a ces teintes chaudes chères à Diaz. Les personnages, occupés à la vendange, sont réunis à côté de massifs d'où tombe une ombre épaisse. Le Luxembourg conserve encore de Baron une aquarelle, très délicate, très limpide, où l'artiste a représenté la *Fête officielle* donnée au palais des Tuileries, pendant l'exposition universelle de 1867. Les aquarelles de Baron lui avaient attiré, dans le monde des artistes, une réputation toute spéciale : lorsque la Société des Aquarellistes s'est fondée, avec l'intention d'ouvrir des expositions particulières, Baron devait en être un des principaux promoteurs. Il a exposé avec les membres de cette société, dans les galeries de la rue Laffitte, de 1879 à 1881. Ses envois étaient coquets, précieux, distingués; la couleur s'était pourtant un peu effacée, et le maniérisme n'était plus relevé par l'éclat de la palette.

Les tableaux les plus connus de Baron ont été reproduits par l'*Artiste*. Baron avait obtenu une médaille de 2e classe en 1847 et 1855, une médaille de 2e classe en 1848, une de 3e classe en 1867 (Exposition universelle). Il a été décoré en 1859. Le ministère de la maison de l'empereur lui a fait plusieurs commandes, entre autres l'aquarelle citée plus haut, *la Fête officielle*, et deux tableaux, *le Bouquet* et *le Toucher*, dessus de porte placés au ministère de l'intérieur. Ant. V.

BARON (Delphine [épouse Marc Fournier]), actrice française, sœur de M. Alfred Baron, née à Lyon en 1818, fut amenée à Paris, ainsi que son frère, par sa famille en 1833. De même qu'Alfred Baron fut sculpteur avant d'être comédien, la jeune Delphine fit de la gravure avant de songer au théâtre. Leur père était lui-même un peintre non sans talent, et la future comédienne, d'abord élève de Porret, graveur sur bois fort distingué, signa ainsi : *Delphine B.* les gravures d'un certain nombre de dessins insérés, à cette époque, dans les publications de la librairie Hetzel. Cependant, l'exemple de son frère lui avait donné le goût du théâtre, et à peine celui-ci sortait-il du Conservatoire qu'elle y entrait à son tour. Elle le rejoignit à l'Odéon, où elle débutait en 1844, tout à la fois dans les amoureuses et les soubrettes, en jouant coup sur coup les deux rôles d'Hippolyte de la *Ciguë* et de Lisette des *Folies amoureuses*. Pendant les deux années qu'elle passa à ce théâtre, elle se produisit surtout dans le grand répertoire, jouant successivement le *Malade imaginaire*, les *Précieuses ridicules*, *Tartufe*, *Guerre ouverte*, *Don Juan*, le *Docteur amoureux*... Elle s'était décidément adonnée aux soubrettes, où sa diction nette, son organe franc et sonore, sa gaîté communicative la distinguaient d'une façon toute particulière. En 1846, Delphine Baron, qui venait d'épouser le vaudevilliste Marc Fournier, entrait à la Porte Saint-Martin, où lui faisaient honneur ses deux créations de la *Belle aux cheveux d'or* et des *Libertins de Genève;* puis elle rompait avec ce théâtre, allait passer une année à la Gaîté et revenait enfin à la Porte Sainte-Martin, dont son mari venait de prendre la direction. C'est alors que commença vraiment sa réputation, grâce à toute une série de rôles dans lesquels elle déploya un talent plein de souplesse, de grâce et de franchise. La plupart des drames représentés alors trouvaient en elle une interprète toujours prête à bien faire, toujours intelligente et zélée. On la vit ainsi, successivement, dans les *Chercheurs d'or*, la *Poissarde*, la *Faridondaine*, le *Vieux Caporal*, l'*Honneur de la maison*, la *Jeunesse des Mousquetaires*, la *Vie d'une comédienne*, la *Bête du bon Dieu*, la *Chambre ardente*, *Paris*, etc.

Tout en prenant une large place dans le répertoire du théâtre dirigé par son mari, Mme Delphine Baron s'y était créé une autre spécialité. Ses connaissances du dessin et les études de sa première profession de graveuse lui suggérèrent l'idée de s'occuper particulièrement de tout ce qui avait trait aux costumes, partie si importante de l'administration d'un théâtre comme la Porte Saint-Martin, où la mise en scène tient une si grande place. Elle les dessinait elle-même et les faisait exécuter sous sa direction immédiate. Aussi, lorsque, quelques années plus tard, Mme Delphine Baron, séparée de son mari, songea à quitter la scène, elle transforma sa carrière et acheta le fonds de costumes de théâtre d'un homme fameux alors dans cette spécialité, le costumier Babin. Depuis ce temps, elle n'a cessé de conserver cette maison, qu'elle dirige avec un véritable talent et où viennent s'approvisionner nombre de directeurs de province et tous ceux qui organisent à Paris, avec des troupes spéciales, de grandes tournées départementales. A. Pougin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARON (Alfred), acteur et sculpteur français, né à Saint-Maximien (Ain) le 11 juin 1820, fut d'abord placé à Paris à l'Ecole des beaux-arts, qu'il quitta, poussé par le démon du théâtre, pour entrer dans une des classes de déclamation du Conservatoire. Toutefois, l'étude d'un art ne nuisait pas chez lui à celle de l'autre, car tandis que, tout jeune encore, il débutait à l'Odéon en 1841, on connaissait déjà de lui les bustes de différents artistes, Beauvallet, Samson, Rachel, le peintre Traviès, sans compter les médaillons de Debureau et de beaucoup d'autres. Il resta quatre ans à l'Odéon, tenant avec distinction l'emploi des jeunes premiers dans l'ancien et le nouveau répertoire et faisant de nombreuses créations, entre autres le *Voyage à Pontoise*, la *Main droite et la Main gauche*, le *Médecin de son honneur*, etc., et le fameux drame de Balzac, *les Ressources de Quinola*. De l'Odéon il passa en 1845 à l'Ambigu, où il établit le joli rôle d'Aramis dans les *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, et en 1847 on le trouve à la Gaîté, où il crée ceux de Couriol dans le *Courrier de Lyon* et d'Appiani dans *Marie-Jeanne*. En 1848 il part pour l'Amérique, accompagnant Rachel dans sa grande tournée en ce pays et jouant avec elle tout le grand répertoire tragique, et, à son retour, il est engagé par son beau-frère Marc Fournier à la Porte Saint-Martin, où il se trouve en compagnie de sa sœur, Mme Delphine Baron, dont il est question dans l'article précédent. Là, pendant près de dix années, il fait briller dans une foule de rôles les qualités de son jeu plein de tendresse, de chaleur et d'émotion, et son nom paraît dans presque tous les drames représentés à cette époque et dont quelques-uns sont restés célèbres : *la Poissarde*, *la Faridondaine*, *Benvenuto Cellini*, *Richard III*, *le Vieux caporal*, *l'Honneur de la maison*, *la Jeunesse des Mousquetaires*, *Schamyl*, *le Comte de Lavernie*, *Paris*, etc., etc. Alfred Baron a disparu jeune de la scène, où il tenait une place honorable et distinguée. A. P.

BARON (Bouvenné, dit), acteur français, fait depuis plus de vingt ans (1887) partie de la troupe du théâtre des Variétés, où il a su conquérir les faveurs du public grâce à un grand sentiment comique, à un talent plein de fantaisie et d'imprévu, parfois de finesse très étudiée. Ce n'est pas sans quelque peine pourtant que cet artiste excellent a acquis la notoriété dont il est en possession aujourd'hui, et ses commencements ont été assez difficiles ; mais il semble que maintenant il n'ait qu'à ouvrir la bouche, surtout lorsqu'il est en scène avec son camarade Dupuis, à qui il donne la réplique avec une verve si prodigieuse, pour faire éclater le rire des spectateurs. Ses créations aux Variétés sont nombreuses, et nous citerons particulièrement les suivantes: *la Grande-Duchesse de Gérolstein*, *les Brigands*, *Toto chez Tata*, *la Petite Marquise*, *l'Ingénue*, *les Trente millions de Gladiator*, *le Passage de Vénus*, *le Dada*, *le Docteur Ox*, *les Charbonniers*, *la Poudre d'escampette*, *la Cigale*, *le Grand Casimir*, *Niniche*, *la Femme à papa*, *Ratapian*, *la Roussotte*, *Lili*, *les Variétés de Paris*, *Mam'zelle Nitouche*, *Pschutt et V'lan*, *Revisons*, *Mam'zelle Gavroche*, *les Demoiselles Clochart*, *le Fiacre 117*, etc. Au cours de sa carrière déjà longue, M. Baron a repris enfin un certain nombre de rôles dans les pièces du répertoire courant, telles que *les Prés Saint-Gervais*, *la Vie parisienne*, *Trois Epiciers*, *la Belle Hélène*, *la Périchole*, *Niniche*, *la Sœur de Jocrisse*, *le Chapeau de paille d'Italie*, *les Cabinets particuliers*... M. Baron est, avec M. Dupuis, l'un des rares artistes qui pendant tant d'années soient restés fidèles à leur théâtre et à leur public, en un temps où il semble que tous les comédiens n'aient d'autre pensée que de quitter aujourd'hui le théâtre où ils étaient hier, et demain celui où ils sont aujourd'hui. C'est incontestablement à son éloge. A. P.

BARON (Julia), actrice française, plus renommée pour sa beauté plantureuse que pour l'originalité de son talent, s'était fait remarquer dans une troupe française qui parcourait l'Italie lorsquelle fut engagée, il y a une vingtaine d'années, à la Porte Saint-Martin pour jouer le rôle de Giroflée dans une reprise du légendaire *Pied de Mouton*. Sa beauté fit sensation, jointe à une certaine verve amusante et à une voix assez agréable, et bientôt elle alla créer le rôle de *Fleur de noblesse* dans une pièce burlesque de M. Hervé, *l'Œil crevé*, qui fit courir tout Paris aux Folies-Dramatiques. Des Folies Mlle Julia Baron passa au Palais-Royal, où elle était appelée à remplacer Mlle Schneider. Elle y reprit en effet la plupart des rôles créés par cette excellente artiste et fit aussi quelques créations, entre autres dans *Doit-on le dire* et *Tricoche et Cacolet*. Vers 1874, Mlle Julia Baron partit pour la Russie, où elle était engagée; depuis lors, on ne l'a plus revue à Paris.

BARON (Stéphane), peintre français, né à Lyon en 1832. Cet artiste, plein de verve et d'originalité, expose depuis 1853 des tableaux d'histoire, parmi lesquels il faut citer : *le Fou* (S. 1853) ; *le Doute de Faust ; Episode des massacres de Mérindol 1540* (S. 1857) ; *Rolla* (S. 1859) ; *Sainte Madeleine* (S. 1851) ; *l'Enfance de Jupiter* (S. 1865). Fils d'un aqua-fortiste de talent, Jean Baron, dont les paysages avec figures ont paru aux Salons de 1833 et 1865, a gravé lui-même quelques planches d'après les maîtres espagnols et italiens; ses *copies à l'aquarelle*, d'après les Vélasquez et les Murillo des musées de Madrid et de Séville, ont été surtout très appréciées. Parmi ses tableaux les plus récents, on estime comme les meilleurs : *le Mariage de raison* (S. 1867) ; *Barques en perdition dans les eaux de Capri* (S. 1868) ; *la Comédie de l'amour* (S. 1869) ; *Un Joueur de guitare dans la Vieille-Castille* (S. 1875). M. S. Baron a reçu une mention honorable pour ses œuvres. Ad. T.

BARONET. Titre honorifique héréditaire de Grande-Bretagne qu'il ne faut pas confondre avec celui de baron. Les barons appartiennent à la noblesse *(nobility)* et ont le titre de *lord;* les baronets prennent rang parmi les chevaliers et ont le titre de *sir*. L'histoire du baronnage anglais est celle de la noblesse tout entière. A l'époque de la grande charte, on désigne sous le nom de barons du royaume l'ensemble des grands feudataires : et les historiens discutent sans pouvoir se mettre d'accord sur la véritable origine et les prérogatives des barons. Rien n'est plus limpide au contraire que la création des baronets. Cette dignité doit sa naissance à l'ingéniosité fiscale des ministres de Jacques Ier. L'idée en revient à sir Thomas Sherby de Wiston qui persuada sir Robert Cotton et par lui le roi. L'institution avait pour but de fournir au trésor royal les moyens de coloniser l'Ulster. On mit en vente deux cents charges de baronet, avec promesse de ne jamais dépasser ce chiffre. Le premier baronet créé fut sir Nicholas Bacon, fils puîné du célèbre philosophe. Ses descendants figurent encore en tête du baronnage anglais. Les frais de chancellerie étaient considérables; il fallait verser d'abord 1,095 livres sterling, sans compter les innombrables droits de greffe, d'inscription et d'expédition. Il fallait, en outre, justifier d'un revenu supérieur à 1,000 livres. Quant aux privilèges conférés, ils consistaient en ceci. Les baronets sont rangés d'après la date de création : ils ont le pas sur tous les chevaliers, sauf ceux de la Jarretière. Ils se font appeler sir et peuvent joindre à leurs armes de famille l'écu de l'Ulster, à savoir la main saignante. La femme du baronet a le droit de se faire appeler lady, madame ou dame. Il est presque superflu d'ajouter que les demandes affluèrent et que les riches Anglais s'empressèrent d'acheter les précieux parchemins; il l'est tout à fait de dire que la colonisation de l'Ulster ne profita guère de ces ressources. Mis en appétit par le succès de ce trafic de dignités, Jacques Ier, en 1621, créa des baronets d'Irlande. Ils jouissaient dans le royaume d'Irlande des mêmes privilèges que les baronets de l'Ulster. Le premier roi Stuart songeait même à étendre les bienfaits de cette institution sur l'Ecosse, mais il mourut au moment de le faire. Ce fut Charles Ier qui, dans les premiers mois de son règne, en mai 1625, créa les baronets de la Nouvelle-Ecosse. Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dignitaires avaient le droit de porter dans leurs armes l'insigne de la Nouvelle-Ecosse : croix de Saint-André d'argent sur champ d'azur. Mais c'était l'écu d'Ulster, le premier en date, qui soulevait les plus vives convoitises : aussi dès 1707, après l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre, les baronets d'Ecosse s'empressèrent d'arborer les armes de l'Ulster. On donne le titre de baronets du Royaume Uni à ceux qui ont été créés depuis 1801. L. Bougier.

BARONI (Leonora), célèbre cantatrice italienne, née à Mantoue vers 1610; elle était fille d'une cantatrice fameuse elle-même par son talent et sa beauté, qui l'avait fait surnommer *la belle Adriana*. La Baroni fut mêlée aux premiers succès de l'opéra naissant en Italie, et ses triomphes y furent tels, telle la célébrité qui s'attacha à son nom, qu'un de ses admirateurs, Vincenzo Costazuti, put former et publier un volume de toutes les pièces de vers déjà publiées à sa louange tant en italien et en français qu'en espagnol, en latin et même en grec. Ce recueil, dont il a été fait deux éditions, fut livré au public sous ce titre : *Applausi poetici alle glorie della signora Leonora Baroni* (Rome, 1639, in-4). Au reste, le talent de la Baroni était vraiment exceptionnel, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'un de nos compatriotes, le fameux violiste Maugars, qui l'entendit à Rome en 1639. Leonora Baroni fit partie de la compagnie de chanteurs que Mazarin fit venir d'Italie, en 1645, pour exécuter devant la reine Anne d'Autriche les deux opéras de Cavalli, *Serse* et *Ercole amante*, et, après la représentation de ces deux ouvrages, elle fut attachée à la musique du jeune roi pour les concerts de la cour. Mais, quoi qu'on en ait pu dire, la musique italienne n'avait alors aucun succès en France, et la Baroni, ne se sentant pas dans son élément, finit par quitter Paris et la cour, et retourner dans sa patrie. L'époque de sa mort est inconnue. A. P.

BARONI (Catherine), poétesse napolitaine du XVII^e^ siècle, fille de Muzio Baroni et d'Adriana Basile. On trouve ses vers dans *Idea della veglia* (Rome, 1640, in-12); et en tête de *Teagene*, poème, par son oncle, G.-B. Basile, Rome (1637, in-4).

BARONI (Gaspard-Antonio), peintre, né en 1682 à Sacco (Tirol méridional), mort en 1759. Il travailla à Vérone sous Antonio Balestra qu'il accompagna à Rome, où il entra dans l'atelier de M. C. Maratta. La plupart de ses tableaux se trouvent à Innsbrück, Trente et Rovereto.

BARONIFI. Petite ville de la principauté citérieure (Italie mérid.) à 9 kil. N. de Salerne, où fut arrêté le célèbre brigand Fra Diavolo (1806). Manufacture de draps. Population en 1881, 7,952 hab.

BARONIUS (Cesar Baronio, plus connu sous son nom latinisé de), cardinal, historien de l'Eglise, né à Sora (royaume de Naples) le 30 août 1538, mort le 30 juin 1607. Il avait été un des premiers disciples de saint Philippe de Néri, fondateur de l'Oratoire, il lui succéda comme supérieur de cette congrégation. Clément VIII, dont il était le confesseur, le fit cardinal en 1596 et, peu de temps après, bibliothécaire du Vatican. On raconte que, sur l'ordre de Philippe de Néri, Baronius refusa l'absolution au pape, jusqu'à ce qu'il eût levé l'excommunication portée contre Henri IV. Après la mort de Clément VIII, il fut proposé pour la papauté; après celle de Léon XI (1605), dans le conclave qui aboutit à l'élection de Paul V, il obtint trente voix ; il aurait probablement été élu, s'il n'avait pas été repoussé par l'irréconciliable opposition de la faction espagnole. Cette hostilité avait pour cause un livre *Sur la monarchie de Sicile*, dans lequel Baronius soutenait les prétentions des papes sur Naples et la Sicile. Ce traité avait été brûlé en Espagne par la main du bourreau, et il fut exclu de l'édition des œuvres de Baronius publiée à Anvers (1612). — Baronius mit trente ans à préparer et à composer l'ouvrage qui lui a valu le rang éminent qu'il tient parmi les historiens catholiques : *Annales ecclesiastici a Christo nato ad annum 1198* (Rome, 1588-1583, 12 vol. in-fol). Ces Annales devaient servir de contre-partie aux *Centuries de Magdebourg* composées par des protestants et destinées à présenter la justification historique de la Réforme. Cependant les fautes de chronologie et d'histoire que l'œuvre de Baronius contient ont été principalement relevées par des auteurs catholiques et leur nombre a été exagéré par eux. Luc Holstein, le savant auteur du *Codex regularum monasticarum*, se faisait fort d'y montrer huit mille faussetés : d'autre part, elle était suspecte aux gallicans, à cause de ses tendances favorables à toutes les prétentions de la papauté. La partie la plus faible est celle qui avait exigé l'emploi de documents grecs. Baronius, qui connaissait peu la langue dans laquelle ces documents sont écrits, a reçu de seconde main ses renseignements. Malgré ces imperfections, son œuvre a une valeur incontestable et elle justifie le surnom de *père des Annales ecclésiastiques* qui lui a été donné. — Parmi les éditions qui furent faites pendant sa vie, l'auteur avait désigné celle de Mayence (1601-1605), comme devant servir de modèle aux éditions futures. Les *Annales ecclésiastiques* furent continuées jusqu'en 1565, par Odoric Raynaldi et par Bzovius, qui y ajoutèrent 9 vol. (1646-1677); ensuite jusqu'en 1571, par Jacques Laderchi, 3 vol., (1728-1737). Aussitôt après, on entreprit la grande édition qui fut faite à Lucques, sous la direction et avec des notes de Mansi et la critique d'Antoine Pagi, en regard du texte (1738-1759, 38 vol. in-fol.). En notre siècle, le P. Theiner a continué ces Annales jusqu'en 1590 (Rome, 1886 et suiv.). Il se publie à Bar-le-Duc, sous son nom, une réimpression revue et corrigée, malheureusement aussi abrégée, de l'édition de Lucques; le I^er^ vol. a paru en 1864. — Le Grand *Martyrologe romain* que Baronius a composé sur l'ordre de Grégoire XIII et qui fut publié sous Sixte V (Rome, 1586, in-fol.) n'est qu'une compilation pleine des plus grosses erreurs. — Ses *Lettres* ont été publiées, avec sa biographie, par Raymond Albericus (Rome, 1759 et suiv., 3 vol. in-4). É.-H. Vollet.

Bibl. : Le Febvre, *Vie du cardinal Baronius ;* Douai 1868, in-8. — *Leben des Cardinals und Kirchengeschichteschreibers C. Baronius ;* Augsbourg, 1845, traduit du latin.

BARONNET (V. Baronet).

BARONNIE. Fief relevant directement du roi. Le fait de tenir une terre en baronnie obligeait à certains services vis-à-vis du souverain. On lit dans l'acte d'hommage de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, rendu en 1290, à Philippe le Bel : « Sachent tous que nous tiendrons du roi et de ses successeurs, la dite terre en baronnie, et que nous lui rendrons le service militaire avec cinq chevaliers, comme les autres barons du royaume. » Les frères ou fils des rois qui recevaient des apanages les tenaient en baronnie. La baronnie ne pouvait être divisée entre les héritiers ; elle revenait à l'aîné qui assurait des revenus à ses frères et dotait ses sœurs. Au XVI^e^ siècle, beaucoup de terres furent érigées en baronnie. D'après une déclaration de Henri III du 17 août 1576, il fallait, pour qu'une terre pût être érigée en baronnie, qu'elle fût composée au moins de trois châtellenies. Un arrêt du Parlement du 9 déc. 1595, attribua au roturier qui achetait une baronnie la noblesse, ainsi que les noms, titres, autorité et prééminence attachés à la seigneurie, conformément à la coutume qui prétendait que les fiefs de dignité anoblissaient leurs possesseurs et leur postérité. On entendait encore par baronnie l'ensemble de tous les barons du pays, ou plus généralement l'ensemble de toute la noblesse. Dans ce dernier sens *baronnie* a pour synonyme *baronage* (V. Baron). M. Prou.

BARONNIES (Les). On a désigné sous ce nom deux pays du Dauphiné (auj. dép. de la Drôme), dont les capitales étaient le Buis et Nyons. Les seigneurs des baronnies se prétendaient vassaux directs du saint-empire. La baronnie de Mevouillon fut acquise par le dauphin Humbert I^er^, celle de Montauban, par Jean II, au commencement du XIV^e^ siècle, et toutes deux furent alors réunies au Viennois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— On a également appelé la Baronnie une partie de la Lomagne (auj. dép. du Tarn-et-Garonne) qui comprenait les seigneuries de Castelmayran et de Serignac.

BARONZI (Georges), littérateur roumain, contemporain, d'origine grecque, né dans les îles Ioniennes en 1825; il fit ses études surtout en Roumanie. Il a publié des poésies fugitives, une allégorie sur l'oppression de la Roumanie par les Turcs, intitulée *Romana;* un volume de poésies sous le titre de *Réflexions d'un solitaire*. En outre il a traduit en langue roumaine une foule de romans, principalement d'Alexandre Dumas, et de la langue italienne, quelques œuvres remarquables. Sa poésie est facile et sa langue agréable. Ses principaux écrits sont : *Eléonore*, drame en 3 actes (1844); *Lucie de Lammermoor*, drame traduit de l'italien (1845); *Romana*, trilogie épique, (1847); *le Château de Brancovan*, *le Carnaval de Venise* et *le Songe de la vie humaine* (1852); *Matilda* (1853); *Nocturnes*, poésies (1853); *Histoire de la civilisation*, d'après Guizot (1856); *le Domino rose* (1853); *Isaac Laquedem* ou *le Juif errant* (1855); *Jacobins et Girondins* (1856); *Richard Cœur de Lion* (1856); *le Comte de Monte-Cristo* (1857); *Mathieu Basarab*, drame (1858); *Marie Stuart* (1858); *les Danubiennes* (1859); *les Nymphes des Carpathes* (1860); *Légende de la Roumanie* (1862); *les Mystères de Bucarest*, roman original (1862), etc., et de nombreux articles dans les journaux. J. M.

Bibl. : Aron Densusianu, *Istoria limbei si literaturei romane.* — Vasile, gr. pop., *Conspect.*, I, 122. — Pumnul, *Lepturariu ruminesc*, IV, 263.

BAROR ou BAROUIR (V. Paroir).

BAROSCOPE. Petit instrument de physique, imaginé par Otto de Guericke, destiné à montrer, sans la mesurer, la poussée que les corps éprouvent de la part de l'air. Il se compose d'un petit fléau de balance soutenu par une colonne sur laquelle il repose par l'intermédiaire d'un couteau. A ses deux extrémités deux autres couteaux supportent deux corps métalliques dont les poids apparents se font équilibre. L'un est une grosse sphère creuse,

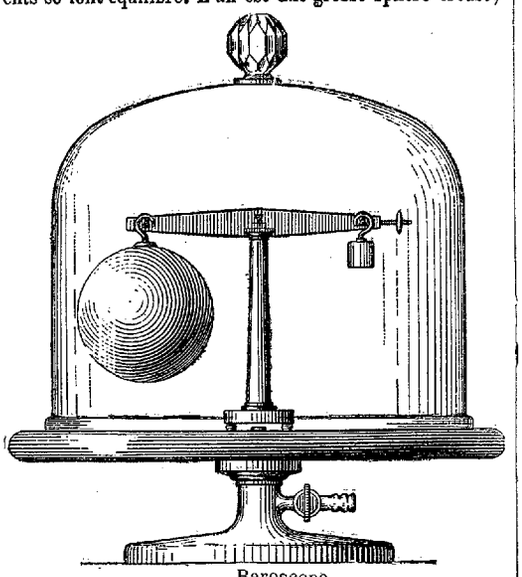

Baroscope.

en métal mince, très légère, par rapport à son volume; l'autre est une masse cylindrique de cuivre plein. Appelons V et v les volumes de la sphère et du cylindre exprimés en litres; soit P et p leurs poids absolus en kilogrammes, c.-à-d. les poids qu'auraient ces deux corps si on les pesait dans le vide, et D et d les distances de leur point de suspension au couteau médian, autrement dit leurs bras de leviers; désignons enfin par a le poids du litre d'air dans les conditions actuelles de température, de pression et d'humidité, en prenant pour unité le kilogramme. Si l'on veut qu'au commencement de l'expérience le fléau soit horizontal il est nécessaire que les poids apparents se fassent équilibre. Dans ce cas, ces poids seront tels que, multipliés par la longueur des bras de levier suivant lesquels ils agissent, ils fournissent un produit égal. Or, les poids apparents sont égaux aux poids réels, dus à la pesanteur, diminués des poids des volumes d'air déplacés, conformément au principe d'Archimède qui s'applique aux gaz aussi bien qu'aux liquides. Le poids apparent de la sphère sera donc $P - Va$ et celui du cylindre $p - va$. Une petite vis située à l'une des extrémités du fléau commande le couteau correspondant, ce qui permet d'allonger ou de raccourcir le bras de levier d, de façon que l'on puisse avoir toujours l'égalité.

$$(1) \qquad (P - Va)\,D = (p - va)\,d$$

Il suffit, une fois l'appareil réglé pour une température et une pression déterminées de l'air, de très petites variations de d pour compenser les très petites variations de la quantité a.

Cet équilibre une fois obtenu, plaçons le petit baroscope sous une cloche, à l'intérieur de laquelle on pourra faire le vide à l'aide d'une machine pneumatique (fig.). Dès les premiers coups de piston de celle-ci, l'air se raréfiant à l'intérieur de la cloche, le terme a de la formule précédente qui représente le poids du litre d'air diminue en même temps que la pression et proportionnellement à la pression. De sorte que si la pression devient $\frac{1}{n}$ de sa valeur primitive, le nouveau poids du litre d'air, en admettant que sa température reste invariable, deviendra $\frac{a}{n}$ et les deux termes de l'équation (1) deviendront respectivement $\left(P - V\frac{a}{n}\right)D$, et $\left(p - \frac{va}{n}\right)d$, ils ne seront plus égaux et l'on aura

$$\left(P - \frac{v}{n}\right)D > \left(p - \frac{va}{n}\right)d$$

Cette inégalité peut se simplifier en ajoutant et retranchant une même quantité dans les deux membres

$$\left(P - n\frac{Va}{n} + n\frac{Va}{n} - \frac{Va}{n}\right)D > \left(p - n\frac{Va}{n} + n\frac{Va}{n} - \frac{Va}{n}\right)d;$$

mais d'après l'égalité précédente

$$\left(P - n\frac{Va}{n}\right)D = \left(p - n\frac{va}{n}\right)d$$

ce qui permet de simplifier l'inégalité qui se réduit

$$(1)' \qquad \frac{n-1}{n}\,Va\,D > \frac{n-1}{n}\,va\,d \text{ ou } VD > vd$$

qui est vérifiée parce que V (volume de la sphère creuse) est très grand par rapport à v, tandis que D et d sont sensiblement égaux.

On voit donc que le fléau du baroscope s'inclinera du côté de la grosse sphère, la perte de poussée étant plus forte pour elle que pour le cylindre. Si ensuite on laisse rentrer l'air, l'équilibre se rétablira. Si on laisse au contraire rentrer de l'acide carbonique, gaz plus lourd que l'air, l'inclinaison du fléau diminuera d'abord, deviendra nulle, puis aura lieu de l'autre côté, du côté du petit cylindre; en effet, les deux membres de l'équation (1) ne seront plus égaux et ayant maintenant une valeur plus grande (c'est ici le poids du litre d'acide carbonique), de sorte que le second membre sera plus grand que le premier (on le verrait comme précédemment) et le fléau s'inclinera du côté correspondant, c.-à-d. du côté du petit cylindre.

Pour calculer la sensibilité du baroscope il suffit de se raporter à la théorie de la *balance* (V. ce mot). Cette théorie, dans le cas le plus simple, montre que la tangente trigonométrique de l'angle dont la balance s'incline est proportionnelle à la surcharge. Dans le cas du baroscope la surcharge est représentée par la différence des deux termes de l'inégalité (2); c'est :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

$\frac{n-1}{n}\,a\,(\mathrm{VD}-vd)$ ou $\left(1-\frac{1}{n}\right)a\,(\mathrm{VD}-vd)$

Or, si une fois l'appareil réglé pour des conditions de température, de pression et d'humidité déterminées on observe les inclinaisons du fléau, elles seront proportionnelles d'après la théorie de la balance (a, V, D, v, d restants constants) à $1-\frac{1}{n}$, c.-à-d. à la variation des poids du litre d'air qui a varié de 1 à $\frac{1}{n}$.

Le baroscope permet donc, lorsqu'il est gradué, de donner le poids du litre d'air dans les circonstances actuelles de l'atmosphère. Examinons maintenant la sensibilité de cet appareil. Le poids d'un volume d'air Ω exprimé en litres lorsque la pression est H, la température t et la tension de la vapeur d'eau f, est donné en grammes par la formule suivante :

$$p = \Omega\ 1{,}293 \times \frac{\mathrm{H}-\frac{3}{8}f}{760} \times \frac{1}{1+\alpha t}$$

Supposons le baroscope réglé (c.-à-d. horizontal) pour la pression 760, la température 0 et la pression de la vapeur d'eau 0. La surcharge qu'il éprouvera lorsque la pression deviendra H, la température t et la tension de la vapeur d'eau f, sera

$$\frac{\Omega\ 1{,}293}{760}\left(\frac{\mathrm{H}-760-\frac{3}{8}f-760\,\alpha\,t}{1+\alpha\,t}\right)$$

Toutes choses égales d'ailleurs, la variation de la surcharge sera proportionnelle à la variation de pression ou de tension de la vapeur d'eau ou même de la température en négligeant des quantités fort petites. Si ces trois quantités varient simultanément, la variation plus complexe sera donnée par cette formule. Pour donner une idée de la valeur de ces variations, nous allons appliquer cette formule à un cas particulier, en supposant que Ω est égal à un litre. Si la pression varie d'un millimètre, toutes choses restant égales d'ailleurs, il est facile de calculer la variation de la surcharge ; elle varie de :

0gr,0017 si la température est 0°
et de 0 ,0015 40°

Les variations de la surcharge seraient un peu moins de la moitié (exactement les $\frac{3}{8}$) des précédentes si c'était la tension de la vapeur d'eau au lieu de celle de la pression qui eût diminué de 1 millimètre. Elles auraient lieu en outre en sens inverse. Si la température varie d'un degré, toutes choses égales d'ailleurs, la variation de la surcharge serait de 0gr,0047

On voit que, dans les conditions où nous nous sommes placés, c.-à-d. avec un baroscope dont la différence des volumes de la sphère et du cylindre serait de 1 litre (en supposant les deux bras du fléau égaux), on pourrait obtenir des indications précises s'il était aussi mobile qu'une balance donnant le milligramme.

Les usages du baroscope sont pour ainsi dire nuls : on ne s'en sert que dans les cours de physique pour montrer que le principe d'Archimède s'applique à l'air. Cependant la poussée de l'air, variable avec les conditions atmosphériques, est une donnée nécessaire à introduire dans un certain nombre d'expériences précises, par exemple, chaque fois que quelques pesées doivent être faites à quelques heures d'intervalle, sur des corps d'un grand volume, par rapport à leur poids. Le corps volumineux, les poids massifs qui lui font équilibre et la balance forment un véritable baroscope et les variations de pesanteur de l'air viendraient troubler l'exactitude des résultats si l'on n'y remédiait ; on pourrait le faire en consultant un baroscope gradué, mais il est plus simple d'employer la méthode dite compensatrice qui consiste à faire équilibre au corps volumineux par un autre de même volume situé dans l'autre plateau ; on complète l'équillibre d'ailleurs avec des poids marqués. Avec cette disposition, chaque plateau éprouve de la part de l'air des variations de poussée identiques et l'équilibre est par suite indépendant des variations de densité de l'air. Cette méthode a été appliquée en particulier par Regnault dans la mesure de la *densité des Gaz* (V. ce mot). A. Joannis.

BAROSMA (Bot.). Genre de Rutacées, du groupe des Diosmées, établi par Willdenow (*Enum. pl. berol.*, 257) et qui a pour synonymes *Parapetalifera* Wendland et *Baryosma* Rœm. et Sch. (*Syst.*, v. 25). Les *Barosma* étaient placés autrefois parmi les *Diosma* (V. ce mot), avec lesquels ils ont les plus grandes affinités. Ce sont de petits arbustes dressés et rameux, à feuilles opposées, plus rarement alternes, dont le limbe, entier ou découpé sur ses bords, est parsemé de ponctuations pellucides qui sont autant de petits réservoirs d'huile essentielle odorante. Les fleurs, de couleur blanche ou rouge, sont placées à l'aisselle des feuilles ; elles ont un périanthe double, pentamère, et dix étamines, dont cinq fertiles, superposées aux sépales, et cinq stériles, opposées aux pétales et représentées par des languettes étroites, souvent pétaloïdes. Le fruit est formé de cinq coques renfermant chacune une ou deux graines albuminées. — Les *Barosma* habitent généralement les contrées chaudes de l'Afrique australe. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont plusieurs ont une certaine importance au point de vue médical à cause de leurs feuilles qu'on emploie fréquemment, en infusion, comme toniques, stimulantes, digestives et diurétiques. Ce sont principalement les *B. crenulata* Hook. (*Diosma crenulata* L.), *B. crenata* Kunze (*Diosma crenata* L. ; *Bucco crenata* Rœm. et Sch.), *B. serratifolia* Willd. (*Parapetalifera serrata* Wendl.), *B. betulina* Bartl. et Wendl (*Bucco betulina* Rœm. et Sch.), *B. pulchella* Bartl. et Wendl. (*Bucco pulchella* Rœm. et Sch.) et *B. odorata* Willd. (*Diosma odorata* L.), qui n'est peut-être qu'une variété du *B. crenulata*. Leurs feuilles, très aromatiques, constituent la majeure partie du médicament connu, dans le commerce européen, sous le nom de *Bucco* ou *Buchu* (V. ce mot). Ed. Lef.

BAROT (François-Odysse), publiciste français, né à Mirebeau (Vienne) en 1830. Collaborateur de la *Réforme* de 1849 à 1851, il passa l'année suivante à la *Presse* et ne l'abandonna qu'en 1865 pour suivre Emile de Girardin qui prenait la direction de la *Liberté*. Un article sur les causes de la guerre du Mexique amena entre M. Barot et le fameux banquier Jecker une rencontre au pistolet qui faillit avoir pour le premier un dénouement funeste : la balle qui l'avait atteint en pleine poitrine heurta un bouton qui la fit dévier (janv. 1869). Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fonda un journal intitulé *le Fédéraliste* qui n'eut que deux numéros et prit le titre de secrétaire de Gustave Flourens. Depuis, il reparut en même temps qu'Emile de Girardin à la *France* et le seconda dans sa célèbre campagne contre les hommes du 16 Mai. Il a de plus envoyé de Londres à ce journal des correspondances et des études sur les institutions anglaises. Fondateur en 1863 de la *Revue des cours scientifiques et littéraires* (devenue, après diverses transformations, la *Revue bleue*), M. Odysse Barot a publié : *Grandeur et décadence d'un mirliton de Saint-Cloud* (1855, in-8) ; la *Naissance de Jésus* (1833, in-18) ; *Lettres sur la philosophie de l'histoire* (1864, in-18) ; *Histoire de la littérature contemporaine en Angleterre* (1874, in-18), etc. Il a traduit de l'anglais, avec MM. Jules Roche et Elias Regnault, l'*Histoire de la Révolution française* de Carlyle (1866-1867, 3 vol. in-18) et seul, les *Fables lyriques* de Robert Lytton (1875, in-18). Il a depuis écrit un certain nombre de romans : *John Marey* (1880, in-18) ; le *Procureur impérial* (1881, 2 vol. in-18) ; l'*Inceste* (1882, in-18) ; *Madame la Présidente* (1882, in-18) ; la *Fille du fusillé* (1882, in-18) ; les *Trois bâtards* (1885, 2 vol. in-12), etc. M. Tx.

BAROTCHE. Ville de l'Indoustan (V. Baroche.)

BAROTHERMOMÈTRE. Cet instrument est une application directe des lois de Mariotte et de Gay-Lussac combinées. Supposons une masse d'air placée dans un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tube à réservoir large et à tige étroite comme un tube thermométrique et séparée de l'atmosphère par une petite colonne liquide servant d'index. Le volume de la masse gazeuse variera continuellement avec la pression et la température. Soit : V_o le volume du gaz à 0° sous la pression 760mm, $V_o + V$ ce volume sous la pression $760 - h$ à la température t. En appliquant les lois de Mariotte et de Gay-Lussac, on trouve la relation suivante entre ces diverses quantités :

$$\frac{V_o \times 760}{1} = \frac{(V_o + V)(760 - h}{1 + \alpha t}.$$

On tire de là

$$V = V_o \frac{h + 760\alpha t}{760 - h}$$

$$\frac{V}{V_o} = \frac{\frac{h}{760} + \alpha t}{1 - \frac{h}{760}}.$$

Remarquons que $\frac{h}{760}$ est une quantité toujours petite, qui dans les plus grandes perturbations atmosphérique n'atteint pas $\frac{1}{25}$; nous pourrons donc négliger le cube $\frac{1}{15625}$ de cette fraction ainsi que les puissances supérieures. Avec cette approximation on a :

$$\frac{V}{V_o} = \left(\frac{h}{760} + \alpha t\right)\left(1 + \frac{h}{760}\right) = \frac{h}{760} + \alpha t + \frac{\alpha t h}{760} + \frac{h^2}{(760)^2}.$$

Nous négligerons encore ici les deux derniers termes à cause de leur petitesse. On arrive ainsi à la formule approchée

$$\frac{V}{V_o} = \frac{h}{760} + \alpha t.$$

Il résulte de là que pour $t = 0$, V est proportionnel à h (avec l'approximation faite plus haut), c.-à-d. que l'accroissement de volume est sensiblement égal à l'accroissement de pression. Si t est différent de zéro, on peut mettre l'équation sous la forme

$$\frac{V - V_o \alpha t}{V_o} = \frac{h}{760}.$$

Ce qui montre que l'augmentation de volume est encore proportionnelle à h, à condition que l'on compte V à partir d'une autre origine distante de la première de $V_o \alpha t$. Revenons maintenant à la formule plus exacte

$$\frac{V}{V_o} = \frac{h}{760} + \alpha t + \frac{\alpha t h}{760} + \frac{h^2}{(760)^2}.$$

Supposons $t = 0$; on a :

$$\frac{V}{V_o} = \frac{h}{760} + \frac{h^2}{(760)^2}.$$

Ceci montre que les accroissements de volume correspondant à des accroissements de pression égaux vont en augmentant ; ils augmentent d'une quantité constante plus d'une quantité proportionnelle à h. En effet, supposons que l'on remplace dans cette formule h par $h + 1$, on trouvera pour le volume V, ou plutôt pour l'accroissement de volume $V_1 - V$ la relation :

$$\frac{V_1 - V}{V_o} = \frac{1}{760}\left(1 + \frac{1}{760}\right) + \frac{2h}{760};$$

tel sera l'accroissement de volume de chaque division ; on voit que c'est une fonction de h. — Supposons maintenant t différent de 0, on pourra écrire l'équation donnant $\frac{V}{V_o}$ sous la forme

$$\frac{V - V_o \alpha t}{V_o} = \frac{h}{760} + \frac{h^2}{(760)^2} + \alpha t \frac{h}{760}.$$

Les accroissements de volume comptés à partir d'une certaine origine ($V_o \alpha t$) non seulement ne seront pas proportionnels à la pression (quoique en différant peu), mais encore ils dépendront de la température. Cherchons comme précédemment la valeur de $V_1 - V$. En remplaçant dans la formule h par $h + 1$ et retranchant, on a :

$$\frac{V_1 - V}{V_o} = \frac{1}{760}\left(1 + \frac{1}{760}\right) + \frac{2h}{760} + \frac{\alpha}{760} t.$$

De sorte que les valeurs de V iront en augmentant avec la pression comme précédemment, mais en outre chaque division, correspondant à une pression h pour une température $t + 1$, diffèrera de la division correspondante pour la température t d'une quantité constante $\frac{\alpha}{760}$. — Ces considérations ont amené à graduer ainsi l'instrument : on détermine la position de l'index pour la pression 760 à la température 0. En ce point on marque un trait de repère sur le tube. On porte ensuite l'instrument à des pressions $760 + h_1$ et $760 - h_2$ à la température de 0. On divise alors l'espace compris entre les positions de l'index et le point de repère en parties égales, ou mieux en parties croissant suivant la loi $\frac{V}{V_o} = \frac{h}{760} + \frac{h^2}{(760)^2}$, ce qu'il est facile de faire. Supposons cette dernière division effectuée. Portons maintenant l'instrument à la température t et successivement aux pressions $760 + h_1$ 760 et $760 - h_2$, nous pourrons, avec ces données, construire pour cette température, comme nous l'avons fait pour 0°, une division. Pour avoir, pour les températures intermédiaires, des divisions, il faudrait tracer deux droites parallèles sur lesquelles on mettrait les divisions faites pour 0 et $t°$, de façon que le n° 760 de la division à 0° étant en regard du repère tracé sur le tube, le n° 760 de la division à $t°$ soit en face du niveau de l'index. Il suffit pour cela, d'après les calculs faits plus haut, que le n° 760 de la division t soit au-dessus du n° 760 de la division 0 d'une quantité égale à $V_o \alpha t$, puis entre ces droites on en tracerait autant qu'il y a d'unités dans t, chacune de ces droites correspondrait à un degré. Enfin il faudrait faire passer par les points de division correspondant des deux échelles des arcs de parabole qui donneraient aux points de rencontre avec les autres droites les divisions cherchées ; mais, pratiquement, comme ces arcs de paraboles diffèrent extrêmement peu de droites, on se contente de tracer des droites. — Voyons maintenant comment l'on construit les barothermomètres et comment l'on s'en sert. Le plus simple de ces appareils consiste en deux tubes thermométriques placés l'un à côté de l'autre sur une même planchette. L'un contient de l'alcool ou du mercure, il fonctionne comme un thermomètre ordinaire ; l'autre contient de l'air et un index de liquide, il porte un repère auquel le liquide s'arrête quand, la température étant de 0, la pression est de 760. Le long de sa tige une petite planchette, portant les divisions dont nous avons parlé, peut se mouvoir ainsi qu'un index horizontal. Pour faire une observation, on détermine d'abord la température du

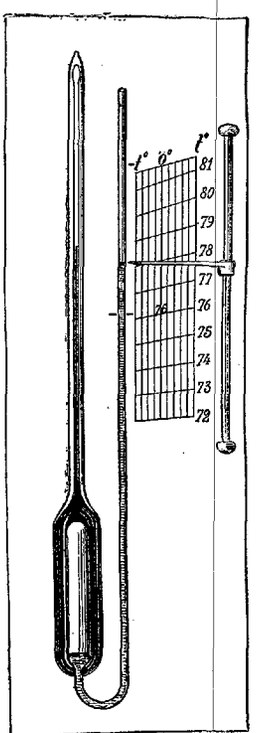

Barothermomètre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

thermomètre. Supposons que ce soit 15°: on fait alors glisser la plaque qui porte les divisions de façon à placer le n° 760 de l'échelle qui correspond à 0° en face du repère que l'on a marqué sur le tube, on amène ensuite l'aiguille horizontale au niveau du liquide, et le point où elle rencontre l'échelle de 15° indique la pression véritable. Souvent on donne à cet instrument une forme plus compliquée, mais donnant des résultats plus exacts en plaçant le réservoir du thermomètre à air à l'intérieur du thermomètre à liquide. On est ainsi plus sûr que le thermomètre indique bien la température de l'air. La figure ci-contre montre une disposition souvent adoptée : l'index liquide est remplacé par une colonne d'huile d'amandes douces colorée. Cet instrument est quelquefois employé, surtout en mer, à cause de la difficulté que l'on éprouve souvent à consulter un baromètre à mercure sur un navire; il peut servir de contrôle aux baromètres métalliques. La sensibilité d'ailleurs peut être rendue aussi grande qu'on le veut. Soit en effet V_0 le volume de l'air à 0° et r le rayon du tube capillaire, cherchons la longueur en millimètres de la division comprise entre 760 et 761 à 0°: il suffit pour cela, dans l'expression de $\frac{V}{V_0}$ trouvée plus haut, de remplacer les diverses lettres par leurs valeurs. Désignons par x la longueur cherchée; on a :

$$\frac{\pi r^2 x}{V_c} = \frac{1}{760}\left(1 + \frac{1}{760}\right)$$

d'où

$$x = \frac{V_o}{760\ \pi r^2}\left(1 + \frac{1}{760}\right)$$

V_0 est exprimé ici en millimètres cubes; supposons, par exemple, que V_0 soit égal à 10 centim. c. et r à 1 millim., on aura $x = 4^{mm},2$.

L'instrument, quoique petit, sera plus de quatre fois plus sensible qu'un baromètre à mercure; avec un réservoir de 20 centim. c. et un tube de 1 millim. de diamètre, l'appareil serait trente-trois fois plus sensible qu'un baromètre normal. A. Joannis.

BAROTI (David), poète hongrois, né en 1739, mort en 1819. Entré de bonne heure dans la société de Jésus, il eut, à côté de ses travaux de prédication et d'enseignement, une grande activité littéraire. Ses deux ouvrages les plus importants sont les traductions de Milton et de Virgile en vers magyars (1788-1810). Il a aussi écrit en prose sur la grammaire et le vocabulaire de la langue nationale. Enfin, sa muse, toujours très mythologique, comme celle de tous ses contemporains, a célébré en 1789 la valeur hongroise dans la guerre contre les Turcs, et l'année suivante la renaissance constitutionnelle de son pays. Ed. S.

BAROTROPE. Le barotrope, imaginé par M. de Salicis, se compose de deux pédales sur lesquelles l'homme porte successivement tout son poids. Elles sont reliées par des bielles et des manivelles à un arbre qui prend un mouvement de rotation continu. Un homme exercé fonctionne dans des conditions analogues à la marche, c.-à-d. que ce sont principalement les muscles des jambes qui sont en action. Il produit donc un travail mécanique considérable et dans les meilleures conditions, et en même temps il a les mains libres et peut manœuvrer quelque outil, comme le crochet d'un tour, par exemple.

BAROTSÉ. Région de l'Afrique méridionale, sur le cours supérieur du Zambèze entre 13° et 16° lat. S. Cette contrée généralement fertile fait partie du grand Etat de *Maroutsé-Mambounda* (V. ce mot).

BAROU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 145 hab.

BAROU-DU-SOLEIL, magistrat et littérateur français, né à Lyon en 1742, mort en 1793. Avant la Révolution, il était procureur du roi à Lyon et membre de l'Académie de cette ville. En 1793, il fut arrêté, pour avoir pris part à la révolte de Lyon contre la République, et condamné à mort. On a de lui des traductions, des mémoires et des éloges, notamment l'*Eloge* de Prost de Royer. G. L.

BAROUD (Claude-Odile-Joseph), jurisconsulte et financier français, né à Lyon en 1755, mort en 1824. Il fut avocat consultant, mais il se fit surtout connaître par diverses publications financières et politiques. En 1798, il écrivit contre l'emprunt dont les banquiers de Paris offraient de se charger pour faciliter la *descente en Angleterre*, ce qui voulait dire en réalité l'expédition d'Egypte; en 1814 et en 1816, il publia plusieurs brochures sur le chiffre de l'indemnité à accorder aux émigrés: il resta d'ailleurs, dans ses calculs, bien au-dessous du milliard auquel fut plus tard fixée cette indemnité. G. L.

BAROUIR (V. Paroir).

BAROUSSE (Vallée de). Pays et vallée de l'ancienne province de Gascogne, l'une des quatre connues sous le nom des Quatre-Vallées. Elle est située à l'E. de la vallée d'Aure, dans le dép. des Hautes-Pyrénées; elle confinait des trois autres côtés à l'ancien comté de Comminges. Elle est arrosée par les deux Ourses dont le confluent est à Mauléon-Barousse, et qui se jettent dans la Garonne, près d'Izaourt; elle se divise, vers son extrémité méridionale, en deux vallées arrosées par ces deux cours d'eau et séparées par la chaîne du Mont-Las, de Pouy-Usclat et de Batmale, qui renferme les plus beaux marbres statuaires des Pyrénées. La vallée orientale prend le nom de Val de Sost, la partie occidentale celui de Val de Ferrère; celui-ci renferme aux Chalets de Ferrère un établissement de bains, dont l'eau saline gazeuse passe pour excellente dans les maladies nerveuses et pour les douleurs rhumatismales. C'est à Sost, village de 596 hab., que se trouve la plus importante carrière du célèbre marbre de la Barousse, exploitation romaine rouverte de nos jours. Ce marbre blanc a été comparé aux plus beaux marbres grecs « tant est irréprochable cette demi-transparence que les statuaires regardent comme une qualité essentielle ». Il a l'avantage de ne point contenir les noyaux siliceux et quartzeux qui déparent souvent le marbre de Carrare.

Histoire. — L'histoire de la vallée de Barousse est intimement liée à celle des Quatre-Vallées. Elle n'avait guère d'importance au point de vue politique, car elle n'est pas souvent mentionnée avec les terres d'Aure et de Labarthe, qui représentent dans les documents le pays des Quatre-Vallées tout entier. Elle passe cependant pour avoir eu pour capitale Valcabrère, lieu de résidence des vicomtes de Labarthe et capitale du pays des Quatre-Vallées tout entier au moyen âge. Cependant au XVIIIe siècle, Valcabrère ne figure pas parmi les paroisses de la vallée de Barousse et le chef-lieu de la Vallée est la petite ville de Mauléon-Barousse, située au centre du pays. Au moyen âge, la vallée fut régie par les coutumes et franchises, concédées en 1300 au pays des Quatre-Vallées par Bernard, vicomte de Labarthe. On sait que les Quatre-Vallées restèrent pays d'Etats jusqu'en 1789 et le siège d'une sénéchaussée royale, dépendant de la généralité de Montauban. Au XIVe siècle, la vallée de Barousse prit part à une guerre civile entre les habitants de Valcabrère et ceux de Saint-Bertrand-de-Comminges : cette ville ayant été en partie incendiée, en 1303, les habitants de Saint-Bertrand dévastèrent, en 1345, la vallée de Barousse, qui en 1347 et 1348 fut ravagée par une terrible peste. En 1398, la vallée de Barousse passa sous la domination des comtes d'Armagnac, à la mort de Jean Ier, vicomte de Labarthe. Réunie une première fois à la couronne de France, sous Louis XI, en 1475, elle le fut définitivement en 1607 par Henri IV. La vallée de Barousse dépendait du diocèse de Comminges, dont elle formait un des cinq archidiaconés. Au point de vue de la juridiction, elle relevait du juge royal des Quatre-Vallées et ressortissait au parlement de Toulouse. Elle comprenait, au XVIIIe siècle, dix-huit paroisses, savoir : Antichan, Aveux, Anla, Bramevaque, Créchets, Gaudent, Générest, Ilheu, Izaourt, Loures, *Mauléon-Barousse*, Ourde, Saléchan, Sarp-Milhas, Sost, Siradan, Thèbe et Cazarilh, Troubat, formant ensemble 1,373 feux. Comme monuments, on peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

citer le pittoresque donjon pentagonal du XIIIe siècle, qui domine Mauléon-Barousse, et les restes du château de Bramevaque, construit vers 1067, par don Sanche d'Aragon. C'est là que fut enfermée la comtesse Marguerite, dernière souveraine du Comminges, par son troisième mari Mathieu de Foix, de 1420 à 1443. Léon Cadier.

BAROVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 617 hab. Traces de l'époque gallo-romaine. Eglise du XVIIIe siècle; abside du XIIe. A. T.

BAROYER (Marie-Madeleine), actrice française qui, dans un genre secondaire, a joui d'une véritable renommée, naquit à Paris le 4 fév. 1757, et mourut dans la banlieue de cette ville, à la Chapelle, le 10 juin 1844, âgée de quatre-vingt-sept ans. Il est à peu près certain qu'elle fit ses premières armes dans quelques troupes de comédiens de province. On ne la connut à Paris qu'à partir de 1791, époque où elle vint débuter dans l'emploi des soubrettes au théâtre Montansier, fondé depuis une année au Palais-Royal. Depuis lors elle ne quitta plus ce théâtre, qui devint en 1807 les Variétés du boulevard Montmartre, et où le public la prit en telle affection qu'elle y resta pendant quarante ans, jusqu'après la révolution de 1830. Mme Baroyer fut une des actrices les plus populaires de Paris, et sa diction ferme et mordante, sa verve, sa gaîté faisaient la joie du public et des vrais amateurs. Passionnée pour son art, elle ne le quitta que lorsqu'elle y fut absolument forcée par l'âge, aux approches de sa soixante-quinzième année. A. P.

BAROZZI (Francesco), jurisconsulte italien, né à Venise, mort en 1471. Parent des papes Eugène IV et Paul II, il devint professeur de droit canon à Padoue, puis évêque de Trévise. Il a laissé un traité intitulé *De cognitione juris* et divers autres ouvrages qui sont restés en manuscrit. G. L.

BAROZZI (Giuseppe-Joachino), peintre ornemaniste italien, né à Bologne dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort en 1780. Il fit un voyage en Russie et travailla pendant plusieurs années à Moscou. Il a exécuté dans les églises de Bologne différents travaux d'ornementation.

BAROZZI (Seraphino-Lodovico), frère et élève du précédent, mort en 1810 à Bologne, Il accompagna son frère en Russie, et, après son retour, exécuta dans sa ville natale de nombreuses peintures ornementales. Il travailla aussi à San-Vitale de Ravenne ; et, en 1782, publia une description de cette église avec planches et plans. Il était membre de l'Académie Clémentine de Bologne.

BAROZZIO ou BAROZZI (V. Vignola).

BARP (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Belin ; 461 hab.

BARPOUR. Le tissu ainsi nommé est une variété d'alépine de qualité supérieure ; la trame est en laine pure et fine, la chaîne en soie organsinée. Le principal centre de production des barpours est Amiens. Les barpours de Saint-Quentin sont plus légers et ont moins de solidité ; on fait le même reproche aux tissus de ce genre fabriqués en Saxe. On fait les barpours unis ou brochés, leur principal emploi en France est pour les robes de deuil. Dans l'Amérique méridionale et en Espagne, on emploie ce tissu pour vêtements d'hommes. Depuis la guerre de Crimée, les femmes turques ont adopté ce tissu pour des vêtements très amples dont elles s'enveloppent presque entièrement. L. K.

BARQOUQ, sultan d'Egypte, le premier des mameluks circassiens, mort le 20 juin 1399. Il était fils d'un Circassien passé à l'islamisme et fut acheté en Crimée par un musulman nommé Othman qui l'amena en Egypte et le vendit à l'émir Il-Bogha en 1364. Comme il paraissait bien doué, son maître le fit instruire et l'éleva plus tard à la dignité d'émir. Sous le sultan Al-Malik-al-Achraf, il fut placé au service des enfants du sultan. Il unit ses intrigues à celles de l'un de ses compatriotes, nommé Bérékeh, et parvint bientôt à un commandement supérieur avec le grade de grand écuyer. Il se posa alors comme prétendant à la régence des enfants du sultan avant que celui-ci ne fût mort, et, lorsque le sultan Al-Malik-al-Mansour-Ali mourut, il s'empara du trône et se fit reconnaître sultan en 1382 sous le nom d'Al-Malik-az-Zahier. Cette conduite lui attira beaucoup d'ennemis parmi les officiers mameluks qui avaient eu la même ambition sans réussir. Le khalife qui avait d'abord été favorable à Barqouq conspira contre lui, et deux gouverneurs de Syrie, Il-Bogha et Mantach, se révoltèrent. Barqouq fit emprisonner le khalife et plusieurs des émirs révoltés ; mais, devant l'approche de l'armée rebelle, le peuple l'abandonna, ses soldats désertèrent, il fut fait prisonnier et envoyé à Karak. Il-Bogha replaça le khalife sur son trône et régna en son nom. Mantach qui avait la même ambition se révolta et les deux rivaux en vinrent aux mains dans les rues du Caire. Mantach resté vainqueur donna l'ordre de faire mourir Barqouq : celui-ci, prévenu, sortit de prison et s'avança vers le Caire à la tête d'une armée. Par un retour subit de la fortune, le peuple revint à lui et Mantach fut vaincu. Barqouq remonta sur le trône et fit reconduire le khalife Hadji dans sa prison d'Alexandrie, où il le traita, d'ailleurs, avec tous les égards que comportait sa nouvelle fortune. C'est ainsi que finit la dynastie des mameluks baharites et que commença celle des mameluks circassiens appelés aussi *bordjites*. C'était l'époque où le fameux Timour-Lenk (Tamerlan, Timour-le-Boiteux) avait envahi l'Asie orientale avec ses hordes barbares. Barqouq prévoyant l'orage qui, tôt ou tard, allait fondre sur lui, se prépara à la résistance. En 1392, il ne fit pas difficulté de recevoir à sa cour deux émirs chassés de leurs possessions par Tamerlan. A cette même époque, alors que Bajazet Ier, le quatrième sultan de la famille des Ottomans, allait se mesurer avec Tamerlan, il reçut une ambassade de chacun des deux rivaux : Bajazet lui demandait son alliance, Tamerlan le sommait de se reconnaître vassal du Khan des Tartares. Barqouq répondit à ce dernier en faisant périr les envoyés. C'était déclarer la guerre, mais alors Tamerlan fut soudainement rappelé vers l'Inde. Barqouq se dit que la guerre n'était que reculée et il s'y préparait avec le plus grand soin, lorsque la mort le surprit. Il mourut d'un exercice trop violent pris au jeu de mail.

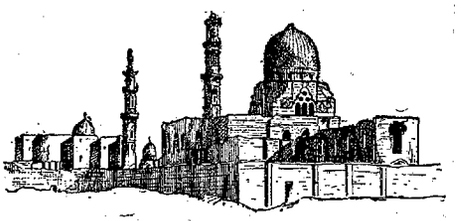

Tombeau du sultan Barqouq

Sa mort fut le sujet d'un grand deuil pour le peuple, car il avait été relativement juste pendant la seconde partie de son règne. Son administration avait été prévoyante, il avait établi l'ordre dans l'Egypte et, tout en allégeant les impôts, avait su amasser un trésor de 400,000 dinars (environ 6,000,000 de fr.). Ses palais regorgeaient de richesses, ses écuries ne comptaient pas moins de 6,000 chevaux et 5,000 chameaux. Il aima et protégea les lettres, fit bâtir au Caire un collège où les étudiants étaient reçus gratuitement. Il fit réparer l'arsenal d'Alexandrie et cultiver une grande partie du Fayoum. Il aimait à faire l'aumône et légua aux pauvres par son testament une somme de 14,999 dinars (c.-à-d. environ 224,985 fr.). Son tombeau se trouve au Moyattam, au lieu nommé tombeau des khalifes, près du Caire ; il est un des plus beaux et des mieux conservés. E. A.

BARQUE. I. Marine. — C'est le nom générique des navires de petites dimensions employés à la pêche ou au cabotage ; les plus grandes sont pontées et atteignent un déplacement de 150 tonneaux ; elles portent un ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux mâts; certains types sont munis d'un tape-cul. Leurs formes et leurs gréements sont très variables; celles de l'Océan portent généralement des voiles à bourcet; celles de la Méditerranée des voiles latines. — Sur les rivières on donne le nom de barque à de petites embarcations de plaisance ou de passage allant surtout à la rame. Celles qui sont construites pour réaliser de grandes vitesses sont désignées par le nom de *yoles* (V. ce mot).

Mat de barque. — Les navires trop petits pour porter des vergues à leurs trois mâts, mais trop grands pour être mâtés en *brick* (V. ce mot), portent un mât d'artimon dépourvu de vergue et de hune, et se terminant par un mât de flèche : telle est la disposition du mât de barque. Un navire ainsi gréé est qualifié de *trois-mâts barque*. Cette disposition présente l'avantage de séparer la brigantine du grand-mât, ce qui favorise l'action de la grand-voile. D'autre part, elle permet de mieux assurer la tenue des vergues du grand mât en faisant venir leurs bras sur l'arrière. Lorsque les conditions de temps sont favorables, le mât de barque porte, outre la brigantine, une voile triangulaire nommée *flèche en cul*, hissée au-dessus de la corne, le long du mât de flèche.

II. Antiquité égyptienne. — Fréquemment mentionnée dans les textes religieux et funéraires, la barque figure parmi les accessoires du culte et les objets laissés en dépôt dans les tombes. Ce double fait s'explique aisément par l'importance qu'avait la navigation chez un peuple retenu sur les deux rives de son grand fleuve nourricier, et par l'influence qu'exerçaient les mœurs et les usages de la vie terrestre sur les diverses conceptions de la vie future. Les historiens et les periégètes grecs ont les premiers observé et noté certains usages de fellahs relatifs à la vie nautique. On se rappelle notamment la description faite par Hérodote, de la *bari* (II, 96) en tiges de papyrus assemblées et cerclées. C'était là une légère embarcation de plaisance dont le nom a été retrouvé dans les textes hiéroglyphiques. Le lexique égyptien fourmille d'ailleurs de vocables très variés, pour exprimer toutes les espèces connues depuis la jonque légère *(bari seheri*, etc.), jusqu'aux plats et larges chalands *(useeh, hai, sat)* qui descendaient et remontaient lentement le Nil, chargés de matériaux de construction, de gayoulettes, conduits à la voile et à la gaffe. On n'a pu même encore identifier exactement tous les noms donnés avec toutes les espèces connues.

1° Religion. — Le monde céleste des Egyptiens était conçu sur le modèle du monde terrestre (V. Ciel, Religion, Univers). Le soleil poursuivait sa course sur le Nil céleste, comme le fellah sur le Nil de ce monde. Son voyage comportait deux phases : la phase apparente, la phase cachée. Cette dualité se retrouve exactement dans le système d'appellation appliquée à l'ancienne Egypte, qui était dite la *double terre*. Nous savons de plus que le soleil *(Râ)* naviguait tantôt sur la barque *Mat*, tantôt sur la barque *Sekti*. Dans tous les hymnes se rapportant exclusivement à la conception d'un dieu solaire, ces deux noms de barque sont opposés ou unis sans qu'il soit question d'une troisième barque. M. Brugsch veut que la barque *Mât* soit celle du soleil levant, la barque *Sekti* celle du soleil couchant. Le lyrisme des hymnes et des formules funéraires est riche de synonymes à l'une ou l'autre de ces deux barques : c'est tantôt la *jambe de Nout* (V. ce mot), tantôt la *barque des délices* ou *des millions d'années*. Le dieu Râ n'est pas le seul dieu conçu et représenté comme dieu nautonnier. En vertu du pouvoir d'assimilation propre, avec une extension illimitée, aux croyances de l'Egypte, un certain nombre de dieux, la totalité peut-être, sont donnés comme naviguant dans la barque solaire sur le fleuve ou l'océan céleste. Il n'y faut pas voir toutefois l'unique effet de l'assimilation théologique qui ne prit toute sa force qu'aux temps de la centralisation et de l'unification des croyances. Lors du morcellement primitif de l'Egypte, en groupes de tribus, un certain nombre de dieux locaux étaient des dieux solaires de la même façon que le *Râ* d'Héliopolis, et avaient comme lui la barque pour attribut, et pour fonction la navigation ininterrompue sur le Nil divin. Enfin le dieu Râ est très souvent figuré dans les représentations d'époque thébaine et plus encore d'époque saïte, en compagnie d'un cortège de dieux, jusqu'à huit, composant la neuvaine des dieux ou le *plerôme divin*. Ces huit dieux manient la rame et les agrès en qualité de simples matelots.

Au delà de la salle hypostyle, dans les cellules mystérieuses qui s'alignaient au plus profond du *temple* (V. ce mot), des barques en bois précieux revêtues d'or, ornées d'attributs divins à la poupe et à la proue et surmontées du nom sacré, étaient dressées sur leurs socles au milieu des accessoires du culte. Elles ne recevaient dans ces chambres fermées au profane que les hommages du pharaon et des prêtres du plus haut rang. Mais aux diverses fêtes d'anniversaire, elles constituaient avec leurs livrées enrichies d'ornements et les huit prêtres qui les portaient le groupe le plus en vue des processions sacrées. Les huit porteurs étaient vêtus de blanc; deux d'entre eux, plus élevés en dignité, étaient ornés de la peau de panthère. La barque sacrée apparaissant alors des sombres profondeurs du temple dans l'hypostyle faiblement éclairé, comme le monde à l'aurore, pour entrer ensuite dans les cours à ciel ouvert, semblait ainsi accomplir la navigation céleste du soleil. La cabine voilée de blanc était en même temps la châsse où l'on conservait l'animal, le fétiche divin que le seul pharaon, croit-on, était admis à contempler face à face. Indépendamment de ces barques aux grandes dimensions et qu'on pouvait mettre à flot sur le Nil et les étangs sacrés, de petites barques en métaux précieux et assujetties à l'extrémité d'une longue hampe, étaient portées ainsi que les éventails, les parasols et les cannes sacrées, par les prêtres du cortège. L'ordonnance et la composition des processions de la barque nous sont connues : c'est un des sujets les plus fréquemment représentés dans les temples de la période thébaine.

2° Croyances d'outre-tombe. — Plus encore que la vie réelle, la vie future se dépensait en longues navigations. C'était d'abord affaire au défunt de gagner le ciel. Si une certaine conception avait résolu le problème en identifiant l'âme avec un oiseau prenant son vol, d'autres, s'en tenant à l'anthropomorphisme, réclamaient pour le mort le secours d'une *échelle* (V. ce mot) et plus souvent d'une barque : cette dernière conception paraît l'avoir emporté. On a trouvé en maints tombeaux les fragments pourris d'une barque qui, après avoir servi à transporter le mort sur la rive occidentale, vers la nécropole creusée dans les flancs de la Chaîne Libyque, lui était conservée comme moyen de transport pour opérer le voyage de l'*Amenti*. L'enfer égyptien passait, dans la doctrine qui prévalut, pour une vallée divisée en douze régions, ou régions des douze heures de la nuit. La ressemblance du monde infernal avec l'Egypte ne se bornait pas à cela. Outre le fleuve, la vallée comprenait un certain nombre de lacs et d'étangs habités par des monstres redoutables. Une bonne barque était donc indispensable à l'âme. Suivant une autre conception de l'époque des Pyramides, qui a laissé quelques traces dans le *Livre des morts* (98, 99), l'âme, sous sa forme humaine, paraît se rendre à pied dans le séjour infernal, mais est réduite, pour franchir les étangs qui arrêtent ses pas, à prendre passage à bord d'un bac *(makent)*. Le *Charon* égyptien ne percevait pas d'obole, mais se rendait à la puissance d'une formule dite suivant le rite. Il n'était pas toutefois pour le défunt de navigation plus longue et plus désirable que celle qu'il faisait, avec le dieu Râ, d'abord dans l'enfer proprement dit (le *Cher-Nuter*), ensuite, après le jugement d'Osiris et l'absolution, dans le Nil ou l'océan Céleste, pour des millions d'années, béatifié dans la barque de Râ parmi les dieux du ciel et les astres. Une grande partie du *Livre des morts* consiste en prières et suppliques passionnées à l'adresse de Râ, pour obtenir ce bonheur suprême. Georges Bénédite.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

III. Droit. — Droit de barque. — Péage perçu sur la navigation des fleuves par le fisc royal à l'époque franque *(barganati cum)* et dont un diplôme de Charles le Chauve fait remise aux barques transportant des marchandises pour le compte de l'abbaye de Saint-Denis. A l'époque féodale le droit de barque devint une exaction seigneuriale de même que les tonlieus et les guidages. D'ailleurs les seigneurs péagers devaient entretenir les ports et les chemins de halage. P.-L. C.

IV. Pêche. — Barque a viviers. — Bâtiment destiné à transporter le poisson de mer vivant dans une soute remplie d'eau.

V. Technologie. — Les teinturiers en soie, en laine et en coton emploient sous ce nom une grande cuve carrée en terre réfractaire vernissée ou mieux en cuivre, car les acides des bains rongent le vernis et l'eau s'infiltre dans les pores de la terre laissée à nu. Autrefois, on chauffait à feu direct, la barque étant à même sur le foyer; ce système, le seul d'ailleurs que l'on connût, avait là, comme en beaucoup d'autres industries, de graves inconvénients; on y a remédié en partie, en introduisant dans la masse liquide à chauffer un jet de vapeur qui assurait une répartition de la chaleur déjà beaucoup plus régulière; enfin, dans ces dernières années, les cuves à double fond ont fait leur apparition partout et, chez le teinturier aussi bien que chez le distillateur, elles ont détrôné les anciennes chaudière à feu nu; avec ces dernières on n'a plus à craindre, en effet, ni les coups de flamme des premières et leur déperdition de calorique, ni l'altération du bain produite dans les secondes par la condensation de la vapeur. — L'une des barques les plus employées est celle de M. Corran de Saint-Etienne: en outre des avantages que nous signalons plus haut, elle a encore celui de faciliter considérablement le travail et de permettre ainsi une économie incontestable de main-d'œuvre. La barque à teindre de Hanboldt, employée en Saxe et dans une grande partie de l'Allemagne, est d'un usage beaucoup moins commode.

VI. Jeu. — Jeu des quatre Barques. — Le jeu des quatre barques est un des établissements les plus en faveur de nos fêtes publiques. C'étaient, il y a quelques années, de petites gondoles fixées aux extrémités des solives d'une bascule double, à pivot tournant. L'appareil était mis en mouvement au moyen de roues dentées manœuvrées par des hommes. Aujourd'hui il s'intitule pompeusement *la mer sur terre*, il marche à la vapeur et les gondoles, dans lesquelles s'entasse une jeunesse avide d'être secouée, sont entraînées dans un mouvement double de rotations rapides et de brusques balancements de haut en bas et de bas en haut.

Bibl. : 1° Antiquité égyptienne. — Maspéro, *le Livre des morts* (Revue de l'histoire des religions, 1887), passim. — Du même, *l'Archéologie égyptienne*, pp. 285, 286, 313. — Du même, *Catalogue du musée de Boulaq*. — Pierret, *Dictionn. archéol.*, p. 87. — Du même, *Livre des morts* (traduct.), V. table, p. 596. — De Rochemonteix, *le Temple* (*Revue de l'enseignement*, 1887), p. 11. — Grébaut, *Hymne à Ammon-Râ*, pp. 7, 11, 25.
2° Droit. — De Laurière, *Glossaire du droit français* v° *Barque*; Niort, 1882, in-4. — Renauldon, *Traité des droits seigneuriaux*; Paris, 1765, in-4, p. 318.

BARQUET. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 391 hab.

BARQUIEU (Savonnerie). Réservoir en pierres ou en briques, en usage dans les fabriques de Marseille pour la préparation des lessives caustiques de savon.

BARQUISIMETO. Ville du Venezuela, Etat de Lara, sur la rivière de Barquisimeto, à 541 m. au-dessus du niveau de la mer; 29,918 hab. Fondée en 1522 par Juan de Villegas sous le nom de Nuova-Segovia, elle fut renversée par le tremblement de terre de 1812. — Elle fut jusqu'en 1881 le ch.-l. d'un Etat séparé; ce n'est plus maintenant qu'une des deux subdivisions de l'Etat de Lara; sa superficie est de 19,110 kil. q., sa population de 176,079 hab.

BARR. Ville de la Basse-Alsace, ch.-l. de cant. de l'arr. (*Kreis*) de Schlestadt; située à 27 kil. au S.-O. de Strasbourg et à 18 kil. au N.-O. de Schlestadt, à une alt. de 210 m., à l'entrée de la vallée de la Kirneck, au pied du Maennelstein; station de chemin de fer de la ligne de Saverne à Schlestadt. Barr est un petit centre industriel : filatures et tissage de laine et de coton; tanneries; mégisseries; brasseries; coutellerie; fabrique de sabots; le tricotage de mitaines et de galoches en laine occupe plus de 200 personnes; commerce de bois. La ville possède une forêt de 1,573 hect. 46 ares, qui a donné lieu à un procès mémorable avec la ville de Strasbourg, terminé en 1836, après avoir duré près de cent ans; ses vignobles, qui recouvrent les collines sous-vosgiennes en calcaire oolithe, occupent une superficie de 251 hect. et produisent un vin blanc estimé. L'église catholique est moderne; le temple protestant, l'ancienne église de Saint-Martin, a une tour, dont les quatre étages inférieurs en style roman avec des têtes humaines fantastiques et d'étranges figures d'animaux sont du XII^e^ siècle, tandis que le cinquième étage en style gothique ne remonte qu'au XV^e^ siècle. Barr possède une école réale et un hôpital et est le siège d'un consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg. Sa population était le 1^er^ déc. 1885 de 5,646 hab. A 1 kil. à l'O. de la ville se trouve l'établissement hydrothérapique de Bühl et un peu plus loin la source minérale de Saint-Ulric, découverte en 1773.

Les origines de la ville de Barr remontent à une haute antiquité. Un document du VII^e^ siècle nous apprend que l'abbaye d'Ebersmünster possédait des terres dans la banlieue de *villa Barru;* une donation de 788 désigne également cet endroit par le nom de *Barru;* une autre de 798 parle des biens situés à *Beara* (Dronke, *Codex diplom. Fuldensis*, pp. 89 et 148), tandis que dans les *Traditiones Wizenburgenses ad an. 820*, on trouve la forme *ad Barram* (Zeuss, *Trad. Wiz.*, p. 69). La proximité du mur païen de Sainte-Odile et d'une foule d'autres monuments mégalithiques fait supposer à quelques savants que la localité existait déjà à l'époque celtique (Cf. Ed. Hering *Notiz über den Ursprung von Barr* dans *Jahrbuch des Vogesenclubs*, t. II, 1886, pp. 96-111). Au XI^e^ siècle il y avait à Barr une famille patricienne du nom de Wespermann, dont les membres s'intitulaient les nobles de Barr; elle possédait au milieu de la ville un château appelé *Wespermannsburg* ou *Kleppernburg;* d'après les *Annales* des dominicains de Colmar, ce manoir fut détruit par le diable, en 1295; sur son emplacement on a construit en 1640 l'hôtel de ville actuel. Au moyen âge, Barr était une ville fortifiée; au siècle dernier, une partie du mur d'enceinte existait encore. En 1444, la ville fut prise par les troupes du dauphin (depuis Louis XI). La seigneurie de Barr était un domaine impérial, tenu en engagement par la maison palatine jusqu'en 1504, donné par l'empereur Maximilien I^er^ en 1518 à son secrétaire Ziegler qui, vers le milieu du siècle, le vendit à la ville de Strasbourg. Jusqu'à la Révolution, la ville resta le chef-lieu d'un bailliage dépendant de Strasbourg. La Réforme y fut introduite en 1554. Lors de la guerre des évêques (V. plus haut, t. II, p. 517), Barr, occupé par le cardinal Charles de Lorraine, fut en partie la proie d'un incendie. Le 9 nov. 1678, la ville fut incendiée une seconde fois par les troupes françaises, parce qu'un citoyen de Barr, du nom de Fromm, avait tué, d'un coup de fusil, un officier à cheval à la tête de son régiment. Un arrêt de la Chambre de réunion de 1680 annexa la ville à la France. Barr est le lieu de naissance des frères Hermann, dont l'un, Jean, était professeur de botanique et le fondateur du muséum d'histoire naturelle à l'académie de Strasbourg, tandis que l'autre, Jean-Frédéric, après avoir été membre du conseil des Cinq-Cents, fut nommé maire de la ville de Strasbourg; il est l'auteur de l'ouvrage intitulé: *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg* (Strasb., 2 vol., 1817 et 1819). L. Will.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl. : Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg*, pp. 61 et suiv. — *Bulletin de la Soc. des mon. hist. d'Alsace*, 1re série, II, 64-66. — J.-J. Vollmar, *Kurze doch aber gründliche Verfassung der neu erfundenen Quele des Barrer Baades in dem Sanct-Ulrichsthal*; Strasbourg, 1773. — *Mémoires du procès entre la ville de Strasbourg et la ville de Barr*, 1826. — Blank, *Geschichte der evangelischen Kirche in den zur ehem. Herrschaft Barr gehörigen Gemeinden*; Strasbourg, 1835. — Barnim-Thomas, *Ein Beitrag zur Geschichte der Herrschaft Barr* (Programme); Barr, 1887.

BARRA. Etat nègre de l'Afrique occidentale, à l'embouchure de la Gambie, au S. du Saloum ; 200,000 hab. environ, Mandingues ou Yolofs ; ils sont restés païens. La capitale est Barrunding. Le comptoir anglais d'Albreda est sur ce territoire. Le pays plat, marécageux vers la côte, est fertile mais mal cultivé ; il produit du maïs, du sel ; ce sont avec l'or et l'ivoire les principaux objets de commerce.

BARRA. Ville d'Italie, faubourg de Naples, à l'E. de cette ville ; 8,464 hab. Soieries, vignobles.

BARRA (Iles). Nom du groupe méridional des Nouvelles-Hébrides (Écosse); elles sont au nombre de douze, ont 90 kil. q. et 2,161 hab. La principale est, au N., celle de *Barra-Barby* qui a donné son nom au groupe ; sablonneuse et basse à l'O., montagneuse à l'E., elle produit des pommes de terre, de l'avoine. L'archipel se termine au S. par la pointe de *Barra-Head* que surmonte un phare. La population, de race gaëlique pure, de religion catholique, vit de la pêche et de l'élève du bétail.

BARRA DO RIO GRANDE (V. Rio Grande).

BARRA DO RIO NEGRO (V. Manaos).

BARRA (Hottinet), musicien français du XVIe siècle, dont on connaît deux *Magnificat*, un *Salve Regina* et quatre motets, tous à 4 voix, imprimés dans les recueils : *Motetti libro primo* (Venise, 1521) ; *Motetti del Fiore* (Lyon, 1559, et dans les livres V, VII et XII de compositions sacrées publiés à Paris en 1534 et 1535). Le manuscrit 26 des Archives de la chapelle pontificale contient une messe de Hottinet Barra.

BARRA (Joseph) (V. Bara),

BARRABAN ou **BARRABAND** (Pierre-Paul), peintre français, né à Aubusson en 1767, mort à Lyon en oct. 1809. Il fut professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Il a décoré la salle à manger du palais de Saint-Cloud et donné de magnifiques illustrations pour l'*Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, l'*Histoire naturelle des oiseaux de Paradis*, de Levaillant et pour l'*Histoire des insectes*, de Latreille.

BARRABANDIUS (Ornith.). En vertu de la loi de priorité, le nom de *Barrabandius*, proposé, en 1849, par le prince Ch.-L. Bonaparte pour désigner génériquement la Perruche de Barraband et quelques autres espèces australiennes, a dû disparaître devant le nom de *Polytelis* qui a été employé par Wagler dès 1830 et qui ne s'applique, d'ailleurs, qu'à une subdivision peu importante du grand genre *Platycerque* (V. ce mot, Polytelis et Perroquet).

E. Oust.

BARRACKPOUR. Ville de l'Inde anglaise, à 25 kil. N. de Calcutta, sur la rive gauche de l'Hougly ; cantonnement militaire ; belle maison de campagne du gouverneur général de l'Inde. En 1824, un régiment de cipayes, campé à Barrackpour, refusa de partir pour la guerre de Birmanie ; il fut exterminé. M. d'E.

BARRACUDE (Zool.). Nom vulgaire sous lequel certains auteurs, Gunther entre autres, désignent les différentes formes appartenant au genre *Sphyræna*, poissons Téléostéens (osseux) de l'ordre des *Acanthoptérygiens Mugiliformes* de la famille des *Sphyrænides* (V. ces mots). Ce même nom de Barracude est donné, à la Nouvelle-Zélande, à un autre poisson de l'ordre des *Acanthoptérygiens Trichiariformes* et de la famille des *Trichiuridés* (V. ces mots), le *Thyrsites atun* (V. ce mot), objet d'un important commerce d'exportation. Rochebr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*, 1880.

BARRADAS (Sébastien), jésuite, professeur aux universités de Coïmbre et d'Evora, né à Lisbonne en 1542, mort en 1615. Ses œuvres ont été publiées en 4 vol, in-fol., Anvers, 1617 ; Cologne, 1620. Deux de ses livres sont encore consultés par les théologiens catholiques : *Commentarium in concordiam et historiam evangelicam ; Itinerarium filiorum Israel ex Egypto in terram repromissionis*. Une édition de ce dernier a été faite à Paris (1620, in-fol).

BARRADINE. On donne dans les constructions rurales le nom de *barradine* à des fossés pratiqués en écharpe sur le flanc des montagnes pour recueillir les eaux pluviales et leur donner un écoulement à l'aide d'une faible pente. Grâce à ces fossés, le sol cultivé ne peut être raviné, puis entraîné par les eaux ; ils ont comme profil la forme d'un arc de cercle et leurs bords sont gazonnés avec soin ; la pente n'est que de 1 millimètre par mètre afin d'éviter, d'une part l'érosion que produit un courant trop rapide, et d'autre part, afin d'empêcher que les terres entraînées dans la barradine y restent déposées au lieu d'être évacuées dans le collecteur qui reçoit les eaux de tous ces conduits. Il est nécessaire que chaque barradine puisse écouler toute l'eau qu'elle reçoit sans la déverser par les bords ; que d'une barradine à l'autre les eaux n'aient pas le temps de se réunir et de raviner. L'ensemble de ces canaux constitue une série échelonnée de fossés se prêtant avec la pente indiquée à toutes les inflexions de la surface. Un collecteur ou évacuateur dirigé obliquement ou normalement à leur profil longitudinal reçoit successivement les eaux de toutes les barradines et les conduit en dehors du terrain ainsi coupé de fossés. Si ce collecteur n'a qu'une faible pente, on revêt simplement de gazon le fond et les parois ; mais plus souvent on exécute le revêtement en pierres sèches ; il est bon de donner à ce canal un large évasement. Le collecteur aboutit à un ravin, à un fossé de chemin ou à un ruisseau. Les barradines n'ont pas seulement pour but d'empêcher la dénudation, le ravinement du sol ; elles ont aussi pour résultat de l'assainir, de l'assécher et on peut leur appliquer l'art. 1er de la loi du 10 juin 1854 ainsi conçu : « Tout propriétaire qui veut assainir son fonds, par le drainage ou tout autre mode d'assèchement, peut, au moyen d'une juste et préalable indemnité, ou conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. »

L. Knab.

BARRAGE. I. Architecture. — Ouvrage d'art établi en travers du lit d'une rivière, ou du cours d'une vallée, dans le but de retenir les eaux. Les barrages de rivière sont destinés à faciliter la navigation, en augmentant la profondeur d'eau, ou à créer des chutes utilisables par des moteurs hydrauliques. Ceux établis en travers des vallées ont plus particulièrement pour objet de constituer de vastes réservoirs, où se rassemblent les eaux d'un bassin ; ils servent à alimenter les villes ou les canaux de navigation, et contribuent souvent à atténuer les effets des inondations. — Les barrages sont tantôt fixes, tantôt mobiles. Les barrages fixes sont des ouvrages en terre ou en maçonnerie, qui atteignent souvent des dimensions considérables quand il s'agit de former un réservoir : c'est ainsi que le barrage du Furens est formé d'un mur en maçonnerie de 50 m. de hauteur, sur une épaisseur de 49 m. à la base. — Un barrage doit toujours posséder un déversoir et des vannes de décharge, pour empêcher le niveau de l'eau de dépasser une certaine hauteur. Les barrages établis sur les rivières navigables sont en outre munis d'écluses permettant le passage des bateaux. Dans ce dernier cas, les barrages fixes peuvent présenter l'inconvénient d'exagérer les effets des inondations sur les terrains situés en amont, et on les remplace alors par des barrages mobiles, formés de poutrelles ou de panneaux juxtaposés que l'on enlève ou que l'on rabat sur le fond de la rivière au moment du besoin. Ces poutrelles ou panneaux prennent appui sur des chevalets en fer, ou sur des cadres articulés,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

susceptibles eux-mêmes de se coucher à plat, en tournant autour de leur base qui porte à cet effet deux tourillons retenus par des crapaudines fixées au radier. La manœuvre des barrages mobiles exigeant quelquefois des efforts considérables, on a utilisé dans ce but la force même du cours d'eau, ainsi que cela a été fait pour la Marne et pour la basse Seine. Enfin, dans ces derniers temps, on a proposé de reporter, sur une charpente au-dessus de l'eau, les points d'articulation des diverses pièces du barrage mobile, de manière à les rendre plus facilement accessibles, le radier ne servant plus alors qu'à en contrebuter le pied. Parmi les barrages célèbres, on peut citer le barrage d'Alicante dont la hauteur est de 42 m., et qui a été construit en 1580, et le barrage, établi sur le Nil en amont des bras de Damiette et de Rosette, qui est formé par un pont éclusé de 134 arches. BÉRARD.

II. ARCHÉOLOGIE. — Les barrages ont été employés dès l'antiquité la plus avancée, pour réunir dans les vallées une quantité d'eau considérable. Ces barrages, en forme de levée de terre plus ou moins grande, sont des ouvrages d'une simplicité élémentaire. Nous pouvons en citer non seulement en Italie et dans les colonies romaines, en Grèce, en Asie Mineure, en Perse, dans l'Hindoustan, mais encore en Chine et même au Pérou. Plus tard, ces ouvrages furent consolidés par des pierres sèches ou cimentées. Nous citerons parmi les exemples antiques le barrage de Kasrine *(Cillium)* en Tunisie, barrage qui date de l'époque des Antonins et est construit en maçonnerie; le barrage d'Antioche construit par Justinien sur l'Oronte; les barrages successifs qui forment près de Jérusalem les vasques de Salomon sont un exemple fort ancien de ces constructions. Les Persans ont construit quelquefois des barrages, les Turcs ont aussi, au moyen de barrages, retenu dans la forêt de Belgrade les eaux qui servent à alimenter Constantinople.
H. SALADIN.

III. HISTOIRE DU DROIT. — On a désigné par ce terme, au moyen âge et jusqu'à la fin de l'ancien régime, les redevances perçues à titre de droits de péage sur les marchandises. Ce droit fut d'abord perçu par les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, puis par les communes. Le produit devait, en principe, être appliqué à l'entretien des routes, canaux, ponts, etc., mais cette obligation ne fut effective que lorsque, au XVI^e^ siècle, ce droit fut généralisé et perçu au nom du roi (édit de mai 1579). Après avoir formé une ferme spéciale, le droit de barrage fut réuni, au XVIII^e^ siècle, à la ferme générale. A Paris, où il avait été établi en 1638, le droit de barrage, réuni à d'autres impôts analogues, était perçu, depuis la fin du XVII^e^ siècle, sous le nom de *Domaine et barrage;* il avait pour but de pourvoir à l'entretien du pavé de la ville et banlieue.

IV. DROIT ACTUEL (V. SERVITUDE).

V. MINES. — On a souvent à exécuter dans les mines des barrages, soit pour isoler les feux, soit pour contenir les eaux. Les barrages contre les feux qui se développent spontanément, dans les grandes couches de houille principalement, ne demandent pas une grande solidité, mais ils doivent être imperméables à l'air et au gaz et surtout être confectionnés avec une grande rapidité. On les construit en briques en se servant pour mortier de terre argileuse, on les enduit d'une couche d'argile lissée de manière à pouvoir bien vérifier l'étanchéité et par suite le passage impossible des gaz. Souvent, on perce vers le faîte du barrage des trous de sonde qui permettent d'y introduire un jet d'eau sous pression, de manière à prévenir un trop grand échauffement. Les barrages pour contenir les eaux demandent plus de solidité, ils ont parfois à résister à une pression considérable ; on les construit avec des madriers en chêne bien dressés et on calfate les joints; on les bouche avec de la mousse serrée par des picotages. On recouvre le calfatage de bandes de fer ou de planches clouées et on s'arme contre la poussée des eaux au moyen d'un système de charpente. Les eaux s'accumulent dès lors contre le barrage au sommet duquel un manomètre permet de constater la pression et de juger s'il n'y a pas danger de rupture. Pour des pressions d'eau, qui, dans certaines galeries, atteignent vingt et trente atmosphères, il faut construire le barrage avec des précautions toutes spéciales et on a recours au *serrement sphérique*, portion de voûte sphérique composée de voussoirs en bois et placée de manière à résister à la poussée des eaux. L. KNAB.

VI. MUSIQUE. — Terme de facture instrumentale. On donne ce nom à tout le système des barres qui constituent le fond des pianos, c'est lui qui supporte en grande partie l'effort du tirage des cordes. Autrefois le barage était en bois, mais, depuis quelques années déjà, les facteurs américains imitant encore l'inventeur, M. Steinway, ont appliqué des barrages métalliques. Ce système n'est pas sans rendre le son un peu dur, mais il solidifie la charpente du piano; et ses avantages sont devenus indiscutables depuis le jour où, en 1873, la maison Erard l'a employé pour ses magnifiques instruments. C'est en Autriche que l'on fabrique le plus grand nombre de barrages métalliques.

BARRAIS-BUSSOLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de la Palisse; 782 hab. Cette commune a été formée, en 1833, des paroisses de Barrais et de Bussolles. Son sol n'est pas cultivé, les vignes elles-mêmes n'y donnent aucun résultat. Il reste une petite chapelle du XII^e^ siècle, remaniée au XV^e^ siècle. M. de Quivielle a publié, dans le numéro d'avril 1885 de la *Revue bourbonnaise*, une note sur une pierre tombale qu'il y a trouvée.

BARRAL. Village de la prov. de Constantine (Algérie), arr. de Bône, sur un mamelon dominant le Seybouse, à 30 kil. de Bône. Appelé d'abord Mondovi II et annexe de la commune de Mondovi, il a reçu ensuite son nom actuel en l'honneur d'un général tué en Kabylie en 1850. Culture de la vigne et des légumes. A l'E., montagnes boisées des Beni-Salah. Stat. du chem. de fer de Bône à Guelma. Pop. : 750 hab. (recensement 1886). E. CAT.

BARRAL (l'abbé Pierre), né à Grenoble, mort à Paris le 21 juin 1772. Il a dévoué à la cause et aux hommes du Jansénisme les productions de sa plume très féconde : *Les Appelants célèbres* (avec un *Discours sur l'appel* par L. Et. Rondet), (1753, in-12); *Manuel des souverains*, (1754, in-12). *Principes sur le gouvernement monarchique* (Londres, 1755, in-12); *Dictionnaire portatif historique et moral de la Bible* (1756, in-8, 1758, 2 vol. in-8); *Dictionnaire historique littéraire et critique des hommes célèbres* (1758, 6 vol. in-8). On a appelé cet ouvrage le martyrologe du Jansénisme fait par un convulsionnaire; il a été composé avec la collaboration des oratoriens Guibaud et Valla ; *Lettres sur l'ouvrage intitulé : Querelles littéraires* (1762, in-12); *Recueil de diverses pièces concernant M. de Visé, ancien prêtre de l'Oratoire* (1763, in-12). En un genre purement littéraire, on a de lui : *Dictionnaire des antiquités romaines* (1766, 2 vol. in-8). C'est une traduction abrégée du *Lexicon antiquitatum romanarum* de Samuel Pitiscus; *Sevigniana ou recueil de pensées ingénieuses et d'anecdotes littéraires*, etc., *tirées des lettres de M^me^ de Sévigné* (1756, 1767, in-12). Il a édité les *Mémoires historiques et littéraires* de l'abbé Gouget (1767). E.-H. V.

BARRAL (Joseph-Marie, marquis DE MONTFERRAT, comte de), homme politique français, né à Grenoble en 1742, mort en 1828. Lorsqu'éclata la Révolution française, à laquelle il se rallia, le comte de Barral était président à mortier au parlement de Grenoble. Pendant toute la période républicaine, jusqu'en 1799, il remplit diverses fonctions judiciaires. Fut maire à Grenoble en 1800. Député au Corps législatif en 1804. En 1811, Napoléon le nomma premier président à la Cour d'appel de Grenoble. En 1814, il se rallia aux Bourbons, mais n'en fut pas moins privé de son siège de magistrat.

BARRAL (André-Horace-François, vicomte de), géné-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ral français, né à Grenoble en 1743, mort en 1829. Se décida à émigrer après avoir servi quelque temps dans les armées de la République, pour ne pas participer à la guerre en Vendée. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il sollicita et obtint de Bonaparte sa réintégration dans l'armée avec son grade de général. Fut chargé de l'administration préfectorale du dép. du Cher depuis 1805 jusqu'à 1813. En 1815, plus que septuagénaire, il rentra volontairement au service, et prit part à la résistance contre les alliés qui avaient envahi la France, à l'avènement de la Restauration monarchique.

BARRAL (Louis-Mathias, comte de), archevêque de Tours, né à Grenoble le 26 avr. 1746, mort à Paris le 7 juin 1816. Il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Secrétaire, puis coadjuteur et enfin successeur de son oncle l'évêque de Troyes qui se démit en sa faveur, il fut agent général du clergé en 1785. En 1791, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et émigra en Suisse. Rentré en France au 18 brumaire, il fut, après le Concordat, nommé évêque de Meaux, et devint archevêque de Tours en 1805. Napoléon Ier se servit de lui dans ses relations avec le Saint-Siége et le nomma ensuite aumônier de l'impératrice Joséphine, dont il devait, en 1814, prononcer l'oraison funèbre. Il fut successivement nommé sénateur et comte de l'empire. Pendant la première Restauration il accepta de siéger à la Chambre des pairs, mais il se rallia à Napoléon pendant les Cent-Jours. Aussi, au retour des Bourbons, jugea-t-il nécessaire de se retirer de la vie publique, et se démit de l'archevêché de Tours. Il a laissé entre autres travaux : *Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du* XIXe *siècle* (1814, in-8) et un ouvrage posthume publié par son frère : *Défense des libertés de l'Eglise gallicane et de l'Assemblée de 1682*, ou *Réfutation de plusieurs ouvrages publiés récemment en Angleterre sur l'infaillibilité du pape* (Paris, 1817). Jules GAUTIER.

BARRAL (Hippolyte-Amédée-François, comte de), homme politique français, né à Troyes le 21 août 1787, mort à Paris le 13 août 1856. Avant d'être officier dans l'armée avait été page de Napoléon Ier. Il se tint à l'écart pendant toute la Restauration. Fut un instant conseiller municipal de Grenoble pendant le règne de Louis-Philippe, et fit partie de la première promotion, lors de la création du Sénat impérial en 1852.

BARRAL (Octave-Philippe-Anne-Amédée, vicomte de), homme politique français, né à Voiron (Isère) en 1791, mort le 10 sept. 1884. Fut page de Napoléon Ier et officier dans les armées impériales. Rentra dans la vie privée pendant la Restauration et le règne de Louis-Philippe, fut nommé préfet par le prince-président Napoléon-Bonaparte, en 1848. En 1854, entra au Corps législatif, comme candidat officiel; il y resta jusqu'en 1856, époque à laquelle il fut appelé, par décision impériale, à siéger au Sénat. — A publié : *Notice sur les murs d'enceinte de la ville de Bourges, d'après les notes du général de Barral* (in-8, 1852).

BARRAL (Jean-Augustin), chimiste français et agronome, né à Metz en 1819, mort à Paris en 1879; il entra à l'Ecole polytechnique en 1838, puis dans l'administration des tabacs; il a professé, sous l'empire, la physique au collège Sainte-Barbe; il s'est ensuite associé avec Bixio pour rédiger un journal d'agriculture pratique. Avec le même savant, il fit en 1850 un voyage aérostatique et s'éleva, comme Gay-Lussac, à 7,000 m. environ, le thermomètre descendit à — 39°. Avant d'atteindre cette hauteur, il vit le soleil affaibli et tout blanc, et, au-dessous du plan horizontal de la nacelle du ballon, une seconde image du soleil formée par réflexion à la surface des cristaux de glace flottant dans cette atmosphère refroidie. — Le travail scientifique le plus important de Barral est celui qu'il publia de 1842 à 1845 sur le tabac et la nicotine dans les *Comptes-Rendus*. Citons encore : *Note sur la dorure galvanique ; Mémoire sur la composition chimique de l'eau de pluie; Statistique chimique du corps humain ; Influence de l'alimentation salée ; Vins soufrés* (C. R.). Il a publié plusieurs manuels, notamment : *le Manuel du drainage* (1854, 233 gravures); *le Bon Fermier* (1858, 231 grav.); *le Blé et le Pain* (1863); *l'Agriculture du nord de la France* (1867); *la Trilogie agricole* (1867). Ed. B.

BARRALDEIA. Genre de plantes, de la famille des Rhizophoracées, établi en 1806 par Dupetit-Thouars (*Gen. nov. Madagasc.*, p. 24) et que beaucoup plus tard Roxburgh (*Pl. coromand.* III [1819], p. 8, tab. 211) a nommé *Carallia*. Les *Barraldeia* constituent le type d'un groupe spécial, celui des Barraldeiées, caractérisé surtout par la graine qui est albuminée et dont l'embryon ne germe pas dans le fruit, comme cela a lieu dans les *Rhizophora* et genres voisins. Ce sont des arbres ou des arbustes glabres, à feuilles opposées, pourvues de stipules interpétiolaires caduques. Leurs fleurs, assez petites, de couleur blanche ou verdâtre, sont hermaphrodites, avec un calice et une corolle à 4 ou 8 divisions et des étamines en nombre double de celui des pétales. L'ovaire, infère en totalité ou en partie, devient à la maturité une petite baie globuleuse, surmontée des restes du calice, ainsi que des étamines et du style persistants. — Les *Barraldeia* habitent, au nombre de sept à huit espèces, les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Dans l'Inde, on emploie notamment, dans le traitement des aphtes, des stomatites et des angines, les feuilles astringentes des *B. integerrima* Dup.-Th. (*Carallia integerrima* DC.) et du *B. corymbosa* Arn., espèces que l'on cultive quelquefois dans les serres chaudes de l'Europe. Ed. LEF.

BARRALET. Nom vulgaire, en Provence, du *Muscari comosum* Mill. (*Hyacinthus comosus* L.), plante de la famille des Liliacées (V. MUSCARI).

BARRALLIER (Honoré-François-Noël-Dominique), né à Marseille en 1805, mort le 24 juill. 1821. Fils d'un avocat, doué d'une façon extraordinaire, il vint à Paris et se livra passionnément à l'étude des langues orientales. Il écrivit quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons, outre des poésies couronnées, un *Tableau des mœurs des anciens comparées à celle des modernes* et un *Discours sur l'immortalité de l'âme*, qui parut en 1822, après la mort de son auteur. Barrallier, mourut à l'âge de seize ans et quatre mois.

BARRAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (sud) d'Auch : 1,510 hab.

BARRANCO. Nom de la profonde gorge qui mène au grand cirque volcanique de l'île de Palma (Baléares). Il a été étendu par les Espagnols aux ravins de même aspect, notamment aux profonds ravins du Mexique creusés par les actions volcaniques ou par les eaux d'orages. Il y en a qui ont jusqu'à un kilomètre de large et une profondeur plus grande encore.

BARRANCONEU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau : 104 hab.

BARRANDE (Joachim), géologue français, né à Saugues (Haute-Loire) en 1799, mort à Frohsdorff le 5 oct. 1883. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il donna en 1830 sa démission d'ingénieur des ponts et chaussées pour devenir le précepteur du comte de Chambord, et par la suite se fixa à Prague, où il eut l'occasion d'étudier particulièrement le terrain silurien de la Bohême et les fossiles qu'il renferme. Dans son ouvrage devenu classique, sur le *Système silurien du centre de la Bohême* (Paris et Prague, 1852-1877), il fait connaître les résultats de ses travaux; il a établi avec soin la succession des couches, leurs formes spéciales et s'est particulièrement occupé des trilobites, dont il a établi toutes les métamorphoses. Sa théorie des *colonies* a été vivement attaquée, mais il l'a défendue avec succès dans une série de publications. Voici les titres de ses principaux ouvrages sur ce sujet : *Représentation des colonies de la Bohême dans le bassin silurien du nord-ouest de la France* (Paris,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1853); *Colonies dans le bassin silurien de la Bohême* Paris, 1860) ; *Défense des colonies* (4 parties, Prague, et Paris, 1861-1870). On lui doit encore : *Documents sur la faune primordiale et le système Taconien en Amérique* (Paris, 1861). La grande modestie de Barrande lui a fait refuser le titre de membre correspondant de l'Institut pour la section de minéralogie. Dr L. Hn.

BARRANDEOCRINUS (Zool.). Genre d'Echinodermes fossiles du groupe des Encrines *(Eucrinoïdea)*, devenu le type de la famille des *Barrandeocrinidæ* d'Angelin qu'il constitue à lui seul. Ce type est remarquable par la disposition des bras qui sont recourbés en arrière, au-dessous du calice, et soudés latéralement. Le calice est en entonnoir. Les dix bras simples, à une seule rangée, sont contigus par paires et soudés par les pinnules, formant ainsi une calotte sphérique à dix sillons profonds. L'opercule calicinal est recouvert de rangées régulières de plaquettes radiales et interradiales. La tige est courte, ronde, à articles peu élevés, à canal nourricier pentagonal. Le type *(Barr. sceptrum)* est du Silurien du Gothland (Suède). E. Trouessart.

Bibl. : Angelin, *Iconographia Crinoïdorum in stratis Sueciæ silutricis fossilium*, 1868.—Gaudry, *les Enchaînements du monde animal*, Fossiles primaires, 1883, p. 104, fig. 77.

BARRANQUILLA (Géog.) (V. Bolivar).

BARRAS. C'est une partie de la résine qui coule du tronc des pins maritimes auxquels on a fait des entailles. Le *barras* est un corps solide, blanc, visqueux, que l'on recueille plusieurs fois par année au moyen d'un instrument appelé *barrasquite* et qui est une sorte de gratte en fer. Le barras est moins blanc que le *galipot* et s'emploie dans la fabrication des chandelles. L. Knab.

BARRAS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne ; 223 hab.

BARRAS (Féraud de), grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Occident, vivait dans la seconde moitié du xiiie siècle. — Il est cité dans un acte du 8 nov. 1260, par lequel Béatrice, veuve de Raymond Bérenger, comte de Provence, donne à l'ordre de Saint-Jean le château des Eschelles, en Savoie, dans le diocèse de Grenoble. Il accompagna, paraît-il, Charles Ier, roi d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples en 1265. Ce qui est certain, c'est que des Barras étaient parmi les chevaliers laïques qui s'établirent à Naples à la suite de cette conquête. Il faut probablement identifier notre Féraud de Barras avec un Sfuraudus de Barratio qui, en 1251, est cité comme grand prieur de Saint-Gilles. Un Faraldus de Barratio, châtelain de Seleſkie, en 1214, et un Ferraudus de Barraz, maréchal de l'Hôpital, en 1221, appartiennent sans doute à cette même famille, sans que l'on sache exactement quels étaient leurs rapports de parenté.

Bibl.: J. Bosio, *Dell' historia della sacra religione e illustrissima militia di S. Giovanni Gierosolimitano* ; Rome, 1621, in-fol. parte I, liv. XX, t. I, p. 678. — P.-S. Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gierosolimitano, oggi di Malta*; Lucques, 1733-1737, 2 vol. in-fol. t. I, pp. 104, 114, 135, nos 99, 108, 120. — J. Delaville le Roulx, *les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de Saint-Jean de Jérusalem à Malte* (Biblioth. des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 32e fascicule); Paris, 1883, in-8. — P. Durrien, *les Archives angevines de Naples ; Ibid.*, fascicule 46e, 1886, 2 vol. in-8. — Achard, *Histoire des hommes illustres de la Provence*, t. I, p. 569 (forme les t. II et III du *Dictionnaire de la Provence et du Comtat-Venaissin*).

BARRAS (Sébastien), peintre et graveur français à l'eau-forte et à la manière noire, né en 1653 à Aix en Provence, où il mourut en 1703. Un riche amateur-artiste de cette ville, Boyer d'Aiguilles, fit les frais de son instruction et lui procura les moyens de travailler à Rome. A son retour, il fut longtemps occupé à des peintures de plafonds dans l'hôtel de son protecteur. Puis, il essaya de la gravure et fit plusieurs portraits à l'eau-forte. Enfin, Boyer d'Aiguilles utilisa son talent pour la reproduction de vingt-neuf tableaux de sa galerie. Barras y employa avec succès la gravure en manière noire et fut, un des premiers artistes français qui aient pratiqué ce procédé. La totalité de ses reproductions ne se trouve que dans la première et rarissime édition de ce précieux *Recueil* (Aix, 1709, in-fol.) ; les deux suivantes ne contiennent plus que deux planches de sa main. On lui doit encore un fort beau portrait à la manière noire d'après Van Dyck, celui d'un médecin d'Anvers. « Il était né, dit Mariette, avec des talents, et surtout avec du génie. »

G. P–I.

Bibl. : Mariette, *Abecedario*. — Robert-Dumesnil, *le Peintre-Graveur français*, t. IV, p. 231, et t. XI, p. 3. — Ph. de Chennevières, *Peintres provinciaux*, t. I (1847), pp. 120-125. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure en France* (1861), pp. 267-269.

BARRAS DE LA PENNE (Jean-Antoine), inspecteur des constructions navales, né à Arles à la fin du xviie siècle, mort à Marseille le 18 juil. 1750. Habile marin, ainsi que beaucoup de membres de cette famille, il était lieutenant de galère lorsqu'il prit part au bombardement de Gênes. Il commandait un détachement de 50 grenadiers et il accomplit de nombreux actes de bravoure. Sa santé ne lui permit pas toujours de servir activement son pays. Il devint néanmoins premier chef d'escadre du roi. Il mit à profit le temps que lui laissaient les longues traversées ou les jours de repos, en écrivant des études techniques fort appréciées. Parmi les ouvrages qui firent autorité dans l'art de l'architecture et de la construction navales, nous citerons : *Remarques sur la dissertation des trirèmes, ou vaisseaux de guerre, par le P. Languedoc, de la Compagnie de Jésus* (Marseille, 1722) ; *Lettre critique au P. Laval, de la Compagnie de Jésus, professeur royal de mathématiques* (Marseille, 1826) ; *Lettre critique écrite à M. le Bailly de ***, à Marseille, le dernier décembre 1725, au sujet d'un livre intitulé : « Nouvelles Découvertes sur la guerre, etc., », avec des remarques critiques sur les trois nouveaux systèmes de trirèmes, ou vaisseaux de guerre des anciens, imprimés dans les Mémoires de Trévoux, août, septembre, octobre* 1722 (Marseille, 1722) ; *Réplique à la réponse du P. de la Maugeraye, insérée dans les mémoires pour l'histoire des sciences, mars 1728* (Marseille, 1728, avec une planche représentant la coupe de l'ordre des thranites de la galère de Philopator). — Citons encore : le *Dictionnaire instructif et critique des termes propres aux galères ;* le *Portulan de la mer Méditerranée* et le *Mémoire sur la description des rames*, dans lequel il critique et rectifie Issac Vossius. Ce fut chez Barras de la Penne que le comte de Provence, depuis Louis XVIII, descendit lors de son voyage dans le Midi.

Louis Launay.

BARRAS (Louis, comte de), marin français, né à Arles au commencement du xviiie siècle, mort en 1788. Louis de Barras était lieutenant général des armées navales françaises au moment où éclata la guerre ayant pour but l'indépendance de l'Amérique du Nord. Il se signala par plusieurs faits d'armes brillants pendant cette campagne. Il suivit notamment le comte d'Estaing et prit part avec lui au combat naval de la Grenade. Louis de Barras, en sa qualité de lieutenant général le plus ancien, avait le droit de commander en chef au N. des Etats-Unis. Il donna un exemple de modestie et de patriotisme qui mérite d'être cité. Reconnaissant que le comte de Grasse, dont la promotion au même grade était plus récente, avait des talents qu'il estimait supérieurs aux siens, Louis de Barras se plaça sous les ordres de cet amiral : « J'ai agi pour le bien du service », écrivait-il à un ami. Une série de combats meurtriers s'engagèrent alors, de la baie de Chesapeake aux Antilles. Grasse et Barras obtinrent des résultats appréciables, dus à leur bravoure et à leur science de la guerre maritime, car ils avaient devant eux des adversaires redoutables. Les 25 et 26 janv. 1782, Louis de Barras fut aux prises avec l'amiral Hood, qui se croyait sûr de remporter la victoire avec sa puissante escadre protégée par le canon de Saint-Chris-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tophe. A la suite de négociations habiles appuyées de quelques efforts, cette île se rendit aux Français commandés par M. de Bouillé. Louis de Barras, après s'être concerté avec le comte de Grasse, marcha contre les places de Névis et de Montferrat, qui se rendirent bientôt. Au printemps de 1783, la fortune des armes cessa de nous sourire. Des ordres, envoyés de la métropole, sans tenir compte des difficultés qui restaient à vaincre, compromirent les avantages si chèrement acquis. L'escadre française subit plusieurs revers. La paix fut signée en 1783. Louis de Barras était rentré en France. Peu courtisan de sa nature, il refusa de se rendre à Versailles pour venir solliciter de Louis XVI un nouveau commandement. Il se retira et s'ensevelit dans une retraite profonde.

Louis LAUNAY.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, vicomte de), homme politique français, député à la Convention nationale, membre du Directoire, né le 30 juin 1755 à Fox-Amphoux (Var), mort à Chaillot le 29 janv. 1829. D'une famille d'ancienne noblesse, il prit du service dans le régiment de Languedoc (infanterie). En 1775, il s'embarqua pour l'Ile-de-France, avec son grade de sous-lieutenant. Puis il passa comme capitaine au régiment de Pondichéry. Après la prise de cette place il servit sur l'escadre de Suffren. De retour en France, à la paix, la liberté avec laquelle il s'y exprima sur les causes de nos revers dans les Indes provoqua contre lui, dit-on, une lettre de cachet dont M. de Breteuil empêcha l'exécution. Jusqu'en 1789, il vécut à Paris dans l'oisiveté et la dissipation, achevant de manger un patrimoine qui n'avait jamais été considérable. Il figura parmi les vainqueurs de la Bastille. Le 23 mars 1790, il dépose dans la procédure du Châtelet sur les journées d'octobre (I, 173), et il s'intitule « sieur Paul-François-Jean-Nicolas de Barras, âgé de trente-deux ans (*sic*), capitaine d'infanterie à la suite, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, au coin de celle de Jean-Tison, chez M. Mirande ». Sa déposition ne fut pas très importante. Il prétendit que les insurgés lui ayant dit : « A quoi bon un roi ? » il se serait éloigné en *frémissant du propos;* et cette déposition fut, plus tard, malignement évoquée contre lui. Député du Var à la Convention nationale, il parla peu et resta longtemps inaperçu. Dans le procès du roi, il vota contre l'appel au peuple, pour « la peine de mort et contre le sursis ». En mission près de l'armée d'Italie avec Fréron, il fit arrêter et traduire devant le tribunal révolutionnaire le général Brunet dont la faiblesse ou la trahison avait contribué à la perte de Toulon. La lettre que Fréron et lui adressèrent au comité de Salut public, pour lui indiquer les mesures prises en vue de reconquérir Toulon, fut lue dans la séance du 7 déc. 1793 : elle semble être l'œuvre unique de Barras et en tout cas indique à merveille le rôle habile de cet homme d'action et d'épée dans cette circonstance si critique. Le nom de Barras est inséparable de celui de Dugommier, de Bonaparte et de Robespierre jeune dans l'histoire de la reprise de Toulon. Il forma avec Salicetti, Robespierre jeune, Ricord et Fréron la terrible commission qui ensanglanta la malheureuse et coupable cité. L'armée républicaine était entrée à Toulon le 29 frimaire an II. Dès le 30, Barras et ses collègues écrivent au comité : « La vengeance nationale se déploie : l'on fusille à force ; déjà tous les officiers de la marine sont exterminés; la République sera vengée d'une manière digne d'elle ; les mânes des patriotes seront apaisées. » Et le 13 nivôse : « La justice nationale s'exerce journellement et exemplairement sur le champ de bataille. Tout ce qui se trouvait dans Toulon et avait été employé à la marine, dans l'armée des rebelles et dans l'administration navale et militaire, a été fusillé aux cris mille fois répétés par l'armée de : *Vive la République !* » Le 19 ventôse, Fréron et lui, rentrés dans la Convention, demandent à se justifier des calomnies dirigées contre eux pendant leur absence. Ennemi personnel de Robespierre, dans la séance du 9 thermidor, au soir, Barras fut nommé par la Convention commandant général de la force armée de Paris, en même temps que le général Henriot était mis hors la loi. « Je sortis de la salle le décret à la main, dit-il dans ses Mémoires. *Je vais à mon poste, restez au vôtre :* Voilà quel fut tout mon discours. Henriot était là avec ses canonniers. Je leur criai d'une voix forte : *Retirez-vous, misérables ! Henriot est hors la loi.* Quelques militaires et des citoyens qui me suivaient en très petit nombre crièrent à leur tour : *Obéissez à Barras ! c'est le général en chef.* A cette annonce, la peur saisit les insurgés et leur vil commandant ; tous se sauvèrent pêle-mêle à la Commune. » Et après avoir raconté les hésitations de Robespierre, et son refus de signer un appel aux armes, il ajoute : « J'avais à peu près 4,000 hommes à moi ; je désirais éviter un combat, et craignais d'être obligé de canonner l'Hôtel de Ville. Les comités, en voyant le théâtre de la bataille reporté des Tuileries à la Grève, étaient revenus de leur frayeur ; ils avaient repris de suite leur ton d'orgueil et leur goût instinctif de sévérité : ils auraient voulu que je misse tout à feu et à sang, et que j'exterminasse tous les rebelles d'une seule mitraille ; j'eus le bonheur de leur prouver qu'il était possible d'éviter le carnage et l'incendie. Les positions que j'avais prises pouvaient, dans tous les cas, protéger la retraite de la Convention nationale sur les hauteurs de Meudon. L'appareil de mes mesures fit une telle impression que je ne fus point dans le cas d'avoir recours aux dernières extrémités. L'épouvante gagnait les conspirateurs ; la défection de leur premier complice s'étendit bientôt à tous les Jacobins du dehors comme par un mouvement électrique. » Barras pénétra à l'Hôtel de Ville où l'avait devancé Merlin de Thionville et se saisit de Robespierre et de ses amis dans les circonstances que l'on sait. Le lendemain, il se rendit au Temple, et, si on l'en croit, donna des ordres humains en faveur des deux enfants de Louis XVI. Puis il courut, dit-il, au Palais de Justice : « La place et la cour étaient occupés par de nombreux rassemblements ; j'étais à cheval, escorté de mon état-major. Je m'arrêtai au bas du grand escalier, et je chargeai des officiers de m'amener Fouquier-Tinville. Il arriva fort humblement près de moi ; dès qu'il parut : « Découvrez-vous devant le « peuple », lui dis-je ; et j'ajoutai : « Je viens d'apprendre qu'on doit conduire à la mort deux charretées de condamnés, que des accusés, maintenant en jugement dans la séance que vous présidez, ont encore la même destination. Aucune exécution ne peut avoir lieu sans mon autorisation ; je vous la refuse et vous ordonne, ainsi qu'à vos juges et jurés, de suspendre vos délibérations. Exécutez mes ordres sous peine de punition militaire. » Le 12 thermidor, il donna sa démission de commandant général. Le 16, il fut nommé secrétaire de la Convention. Accusé de dilapidations, ainsi que Fréron, à propos de sa mission dans le Midi, il se défendit avec véhémence, et, le 13 vendémiaire an III, sur le rapport de Treilhard, la Convention décréta « qu'il n'y avait lieu à aucune inculpation contre Barras et Fréron et que ces deux représentants avaient dignement rempli leur mission ». L'un des chefs de la réaction thermidorienne, il attaqua passionnément et à plusieurs reprises les survivants de la Montagne. Mais il affectait une sorte d'impartialité et se piquait hautement de républicanisme. Le 20 nivôse an III, il fit décréter que l'anniversaire du 21 janvier serait célébré dans toutes les communes de la République, et, le 19 fructidor suivant, il parla en montagnard contre les royalistes, les émigrés, les prêtres : « Cette poignée de misérables royalistes, s'écria-t-il, qui salissent les pavés de cette commune, qui vous provoquent à toute heure *(On applaudit)*...! qu'ils sachent, les malheureux ! que les hommes du 9 thermidor sont ici *(On applaudit)*. Et ces hommes, c'est la Convention tout entière *(On applaudit)*. Qu'ils sachent que les hommes du 10 août sont ici ; je suis un de ces hommes ! Ces hommes, c'est toute la Convention *(Nouveaux applaudissements)*. » Chargé avec Harmand (de la Meuse) et Letourneur (de la Manche) d'une mission dans les Indes orientales, par décret

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du 3 ventôse an III, il n'accepta pas. Dans la journée du 12 germinal, il fut à la tête de la réaction. C'est lui qui fit rendre le décret par lequel Pichegru devint provisoirement général en chef de la garde nationale parisienne, et lui-même fut adjoint à Pichegru avec Merlin de Thionville. Chargé de surveiller l'approvisonnement de Paris, il se rendit à cet effet avec Brune dans le dép. du Nord. Appelé au comité de sûreté générale, le 25 fructidor an III, il joua un grand rôle dans les journées de vendémiaire. Le 12, il est nommé commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur, et on sait comment, avec l'aide de Bonaparte, il vainquit les sections. C'est sur sa proposition que Bonaparte fut nommé général en second de l'armée de l'intérieur.

Elu membre du Directoire, il joua un rôle bruyant et tâcha d'effacer ses collègues. Et pourtant quand, à leur entrée en fonctions, les cinq directeurs s'étaient partagé leur tâche, entre eux et officieusement, Carnot avait eu la guerre, Letourneur la marine, La Révellière l'instruction publique, Rewbell les affaires étrangères, la justice et les finances ; on n'avait laissé à Barras que la police. En outre, la carte de France avait été découpée en cinq arrondissements pour la surveillance et l'épuration du personnel des fonctionnaires : Barras eut à s'occuper des départements du Midi (Cf. *Mémoires sur Carnot par son fils*, II, 18). Il contribua à la fortune de Bonaparte dont il décida, dit-on, le mariage, et qu'il désigna au Directoire pour commander l'armée d'Italie. Il lui arriva souvent d'empiéter sur le département de la guerre confié à Carnot : de là, semble-t-il, sa mésintelligence avec l'ancien membre du Comité de Salut public (V. pour les détails sur cette partie de l'histoire de Barras, Directoire, Fructidor [journée du 18], Prairial (journée du 30], Brumaire [journée du 18], Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents). En même temps, Barras menait un grand train de maison, affectait de vivre en grand seigneur, achetait le magnifique domaine de Grosbois, ancienne propriété d'un des frères de Louis XVI, et là il donnait des réceptions et des chasses royales. Ce luxe faisait contraste avec l'austère simplicité de ses quatre collègues et n'était pas en rapport avec le modeste traitement de 120,000 francs alloué aux directeurs. Toute l'influence politique et sociale semblait être alors aux mains de Barras. Au Luxembourg, la « jeunesse dorée » se pressait autour de lui, et son salon était célèbre : la fameuse Térezia Cabarrus, alors Mme Tallien, y donnait le ton et y régnait. On y voyait Mme Bonaparte, ci-devant comtesse de Beauharnais, Mme de Staël, Mmes de Brancas, de Château-Regnault, de Gransaigne, Mme Récamier ; on y voyait Fréron, Tallien, Talleyrand, Marat, Siéyès, Cambacérès, Fouché, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, le peintre David. La république d'hier y coudoyait le régime de demain. Au 18 fructidor, il fut, pour la troisième fois, investi de la dictature et parut être ensuite, pendant deux ans, le vrai chef du gouvernement français. C'est alors que l'opposition républicaine chansonna la *cour de Barras*. Obligé de se placer sous l'influence de Siéyès, dans la journée du 30 prairial an VII, il passa dès lors au second plan. C'est le moment où, à en croire les Mémoires de Fauche-Borel, agent secret de Louis XVIII, il se serait vendu au prétendant et aurait entretenu avec lui des intelligences suivies. Joué par Bonaparte au 18 brumaire, il se retira ensuite dans sa terre de Grosbois, refusa certaines offres dérisoires du premier consul, reçut, le 18 messidor an IX, l'ordre de s'éloigner à 40 lieues de Paris, alla quelques mois à Bruxelles, puis vint se fixer aux Aygalades, près de Marseille. Sous la Restauration, ce régicide ne fut pas inquiété. Il habite Paris, et a un train de maison considérable (Rapport de police du 24 avril 1816, cité par M. Nauroy, *le Curieux*, t. II, 25). Il demeura, tour à tour, rue Neuve-Saint-Augustin, 18, et rue de Chaillot, 70, dans une maison dont il était propriétaire, et où il mourut. Le comte de Peyronnet fit mettre les scellés sur ses papiers; mais Barras les avait placés hors des atteintes de la police de Charles X. C'est ainsi que ses Mémoires ont été conservés. Il en a été publié un fragment sur le 9 thermidor, en 1873, dans les *Documents relatifs à la Révolution française, extraits des œuvres inédites de A.-R.-C. de Saint-Albin*. Il est à souhaiter que les héritiers de la famille Saint-Albin éditent le plus tôt possible le texte intégral de cet important document.

F.-A. Aulard.

BARRAS (Jean-Pierre-Tobie), médecin français, né à Broc (canton de Fribourg), mort à Paris le 21 fév. 1851. Ce médecin est surtout connu par le coup qu'il porta à l'école physiologique de Broussais, déjà à son déclin, par la publication de son *Traité sur les gastralgies et les entéralgies ou maladies nerveuses de l'estomac* (Paris, 1827, in-8, 3e éd., 1839, avec *supplément*, 1838, in-8, formant le t. II de la 3e éd.), dans lequel il montre qu'un grand nombre d'affections gastriques, etc., qu'on faisait rentrer dans la gastro-entérite aiguë ou chronique, sont de simples névroses et que le traitement antiphlogistique leur est essentiellement contraire. Barras se fit recevoir à Paris, en l'an X.

Dr L. Hn.

BARRAU (Théodore Henri), pédagogue français, né à Toulouse le 18 oct. 1794, mort à Paris le 10 mai 1865. Après avoir professé la rhétorique pendant dix années au collège de Niort, il devint en 1830 principal du collège de Chaumont qui prospéra sous sa direction. Quoique officiellement attaché à l'enseignement secondaire, Barrau laissait voir dès cette époque sa prédilection marquée pour les questions d'enseignement primaire. Ainsi en 1840, il prit part au concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques sur le sujet suivant : *Les réformes à apporter à l'institution des écoles normales primaires en vue de l'éducation morale de la jeunesse*. Son mémoire, qui obtint le prix, est très favorablement apprécié dans le rapport du philosophe Jouffroy : « Le sens politique et pratique, la maturité du jugement, une sagesse d'esprit, et une sûreté de vues qui ne se démentent jamais, sont les qualités qui le distinguent éminemment. » Il faut bien avouer pourtant que l'idéal de Barrau, tel qu'il ressort de son mémoire, n'était pas très élevé : Jouffroy constate, en l'approuvant d'ailleurs, que l'auteur du mémoire couronné se contente de souhaiter des instituteurs qui n'aspireront pas à la science, qui *sauront à peu près* ce qu'ils enseigneront aux enfants, qui seront accueillis avec confiance par le clergé, et qui, par suite, accepteront avec résignation l'humble traitement et l'humble vie auxquels la nature de leur profession les condamne invinciblement.

Barrau n'est donc en aucune façon un initiateur d'idées nouvelles ; contemporain de la monarchie de Juillet, et plus tard du second empire, il a seulement travaillé, avec bon sens et avec mesure, à éclairer les instituteurs, à les maintenir dans la pratique de leurs devoirs professionnels, tels que les traçaient les lois de ce temps-là. C'est dans le même esprit qu'il devint en 1845 le collaborateur, et en 1850 le rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction primaire*, publié par M. Hachette, et que Guizot avait fondé en 1833. Jusqu'à sa mort survenue en 1865, il continua à diriger cette estimable feuille pédagogique, et eut pour successeur M. Defodon, qui en est encore le rédacteur en chef. Dans les temps troublés de 1850, alors que l'instruction primaire publique fut menacée par les revendications du clergé tout puissant, et qu'il était question, selon le mot malheureux de M. Thiers, « de transporter l'école dans la sacristie », Barrau sut, non sans quelque courage, prendre la défense des instituteurs, et notamment faire campagne en faveur des écoles normales, qu'on dénonçait comme autant « d'académies au petit pied », et dont le parti clérical réclamait la suppression pure et simple.

Mais surtout par ses articles du *Manuel général*, par ses livres de direction morale ou de pratique pédagogique, Barrau, pendant plus de vingt années, rendit de réels services à l'enseignement élémentaire. Aussi en 1864, l'année qui précéda sa mort, il obtint de l'Académie des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sciences morales et politiques le prix Halphen, décerné à ceux qui se sont spécialement distingués par leurs travaux d'instruction populaire.

Les principaux ouvrages de Barrau sont : *De l'éducation morale de la jeunesse à l'aide des écoles normales* (1840) ; *De l'éducation dans la famille et au collège* (1852) ; *Du rôle de la famille dans l'éducation ou théorie de l'éducation publique et privée* (1857). Il faut y joindre un certain nombre de livres scolaires, notamment *le Livre de morale pratique, ou choix de préceptes et de beaux exemples, destiné à la lecture courante dans les écoles et les familles*, livre qui est encore classique ; *Félix ou le jeune cultivateur* (livre de lecture courante à l'usage des écoles rurales) ; *Simples notions sur l'agriculture; la Patrie : description et histoire de la France ; Des devoirs des enfants envers leurs parents ; Exercices de composition et de style ; Choix gradué de 50 sortes d'écritures pour exercer les enfants à la lecture des manuscrits*, etc., etc. Gabriel Compayré.

BARRAUD (Jacques), jurisconsulte français, né à Poitiers, en 1555, mort en 1626. Il était avocat dans sa ville natale. On a de lui un commentaire sur la coutume du Poitou. Son fils, qui s'appelait aussi Jacques, se distingua comme jurisconsulte et comme poète latin.

BARRAUD (l'abbé Pierre Constant), archéologue français, né à Beauvais (Oise) le 17 juil. 1801, mort à la fin du mois d'août 1874. D'abord professeur au grand séminaire de Beauvais, dont il devint directeur en 1830, il fut nommé, en 1846, chanoine titulaire de la cathédrale. Il est l'auteur d'un grand nombre de notices sur des questions de liturgie ou d'archéologie religieuse, dont quelques-unes sont de véritables traités. La plupart ont été publées dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, dans les *Annales archéologiques* de Didron et dans les *Mélanges d'archéologie* du P. Martin. Ses nombreux et importants travaux le firent nommer correspondant au ministère de l'instruction publique pour la surveillance et la conservation des monuments historiques.

Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Commentaires sur le Pentateuque* (Beauvais, 1844, in-8) ; *Commentaires sur les épîtres de saint Paul* (Beauvais, 1845-1846) ; *Notice sur les tapisseries de la Cathédrale de Beauvais* (Beauvais, 1853, in-8) ; *Description des hautes fenêtres et du chœur de la Cathédrale de Beauvais* (Beauvais, 1857, in-8) ; *les Cloches ; Annales archéologiques de Didron* (1858 et suiv.) ; (t. XVI à XIX) ; *Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs* (Caen, 1860, in-8) ; *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque* (Caen, 1861, in-8, avec fig.) ; *Description de l'ancienne église collégiale de Saint-Barthélemy de Beauvais* (Beauvais, 1862, in-8 7 pl.) ; *Des bagues à toutes les époques et en particulier de l'anneau des évêques et des abbés* (Caen, 1864, in-8 avec fig.) ; *Des gants portés par les évêques et par d'autres membres du clergé* (Beauvais, 1867, in-8, avec fig.) ; *Notice sur les confessionnaux* (1868, in-8) ; *Des troncs destinés à recevoir les offrandes des fidèles* (1869, 1 vol. in 8) ; *Notice sur les chaires à prêcher* (1870, in-8) ; *De l'eau bénite, des saintes huiles* (1871, 2 vol, in-8) ; *Du grand chantre et du bâton cantoral* (1871, in-8) ; *Des mors et des agrafes de chapes* (1871, in-8) ; *Du flabellum ou éventail liturgique*.

BARRAULT (Emile), homme politique, né le 17 mars 1799 à l'Ile-de-France, décédé à Paris le 2 juil. 1869. Fut d'abord professeur de rhétorique au collège de Sorrèze, puis s'occupa de la propagation des idées saint-simoniennes. Ses conférences à la salle Taitbout et ses articles au *Globe* et au *Propagateur* furent très remarqués. Pendant trois ans, de 1833 à 1836, avec onze autres saint-simoniens, parmi lesquels Félicien David, le compositeur, le père Enfantin et M. Talabot, il parcourut l'Orient. A son retour il s'occupa plus spécialement de travaux politiques et historiques. En 1850, il fut élu représentant d'Oran à l'Assemblée législative. Après le coup d'Etat du 2 déc., il ne se mêla plus à la vie politique. — En 1829, il fit représenter au Théâtre-Français une pièce en vers intitulée *la Crainte de l'opinion*. Il a été directeur de la *Patrie* et du *Courrier français*, et rédacteur au *National* lors de sa réapparition en 1869. — On a de lui : *Du passé et de l'avenir des Beaux-Arts* (1830) ; l'*Année de la mère* (1833) ; *Occident et Orient* (1835) ; *Histoire de la guerre de Méhemet-Ali en Syrie* (1836) ; *Eugène*, roman (1839) ; *Deux années de la guerre d'Orient* (1840). Un grand nombre de lettres aux hommes politiques du commencement de la deuxième république. *Etude d'un tracé de percement de l'isthme de Suez* (1855) ; *Etudes d'un chemin de fer à Bassorah* (1856) ; *Etudes sur les chemins de fer du nord de l'Espagne* (1858) ; *Etudes sur les chemins de fer russes* (1859). Et enfin une étude religieuse, *le Christ* (1864). L. Lu.

BARRAUT (Aimeri de Jaubert, comte de), baron de Blaignac, diplomate français, dont la carrière se déroula pendant les règnes de Henri III, Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis. Gentilhomme ordinaire de la Chambre en 1579, sénéchal de Bazadois en 1582, capitaine de chevau-légers en 1585, vice-amiral de Guyenne en 1588, il fut désigné par Henri IV pour succéder, à Madrid, à La Rochepot (1602) ; il occupait encore le poste d'ambassadeur de France en Espagne en 1608. Ce fut lui qui découvrit la trahison de Nicolas L'Hoste, commis de Villeroy, et qui en avertit directement le roi. Son témoignage très énergique en faveur de Villeroy ne contribua pas peu à dissiper les calomnies auxquelles ce dernier fut en butte à ce sujet en 1604 et 1605. Après la mort de Henri IV, il fut envoyé par Marie de Médicis à Bruxelles, d'abord pour assurer le prince de Condé des bons sentiments de la régente à son égard, puis auprès de Charles-Emmanuel. On trouve à la Bibliothèque nationale, ms f. fr. 4112, une « *Instruction à M. de Barrault, s'en allant en Savoye, févr. 1611.* » Les dépêches de son ambassade en Espagne sont conservées, en partie, à la Bibliothèque nationale f. fr. 3490 (dépêches à Philippe de Béthune, ambassadeur de France à Rome, en 1603 et 1604), f. fr.. 16112 et f. espagnol 336 ; en partie aux Archives du ministère des affaires étrangères, Espagne XII.

Bibl. : Michel Levassor, *Histoire de Louis XIII ;* Amsterdam, 1757. — Vittorio Siri, *Memorie recondite ;* Lyon, 1679. — Berger de Xivrey, *lettres-missives de Henri IV ;* Paris, 1843-1876.

BARRAUT (Antoine de Jaubert, comte de), diplomate français, fils du précédent, né vers 1577, mort à Paris en févr. 1655. La plupart des biographes (Cf. Avenel, *Instructions et dépêches de Richelieu* ; Paris, 1856, t. VI, p. 338.) l'ont jusqu'ici confondu avec son père, auquel il succéda dans quelques-unes de ses charges, dans celle de vice-amiral de Guyenne, entre autres. Nommé, lui aussi, ambassadeur de France à Madrid (1629), il eut, avec le premier ministre espagnol, comte-duc d'Olivarès, de violents démêlés (1634), au cours des négociations qui aboutirent à la rupture entre les deux couronnes. Il quitta l'Espagne en 1635, au temps même où le marquis de Benavidès, ambassadeur d'Espagne à Paris, recevait ses passeports. Il existe à la Bibliothèque nationale (*Dossiers Bleus. Jaubert*) une note constatant que le 13 févr. 1655 on enterra à Paris messire *Antoine* Jaubert, comte de Barrault, âgé de soixante-dix-huit ans, qui fut vice-amiral de Guyenne, gouverneur de Lorraine et de Foix, et ambassadeur en Espagne. Les dépêches, écrites pendant son ambassade, sont conservées en partie à la Bibliothèque nationale, f. f. 10760, en partie aux Archives du ministère des affaires étrangères, Espagne XV à XVIII.

Bibl. : Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII ;* Paris, 1758. — Vittorio Siri, *Memorie recondite* (Lyon, 1679.)

BARRAUTE-CAMU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre ; 308 hab.

BARRAUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cant. du Touvet, dans un vallon boisé; 1,322 hab. Sur une colline abrupte de 378 m. d'alt. et dominant de 50 m. le village s'élève le Fort Barraux (V. ci-dessous). — Le village de Barraux a quelque importance industrielle : filature de soie, fabriques de produits chimiques et de poterie.

Fort Barraux. — Ce fort est situé à l'entrée de la vallée du Grésivaudan, sur un plateau qui se détache des pentes N.-E. des montagnes de la Chartreuse, et se dirige vers l'Isère. Le mamelon au sommet duquel il est bâti a un relief de 130 m. au-dessus de la vallée, et de 378 m. au-dessus du niveau de la mer. Il fut construit sur le territoire français par le duc de Savoie Charles-Emmanuel, en 1597. Henri IV ayant, dit-on, reproché au gouverneur du Dauphiné, Lesdiguières, de ne pas s'opposer à sa construction, celui-ci lui aurait répondu : « Votre Majesté a besoin d'une forteresse en bride de celle de Montmélian; puisque le duc en veut faire la dépense, il faut la lui laisser faire; dès que la place sera suffisamment pourvue de canons et de munitions, je me charge de la prendre. » Le 13 mars 1598, en effet, il invita les officiers de la garnison à un bal dans son hôtel à Grenoble et, pendant ce temps, dirigea au clair de lune une colonne d'attaque qui enleva d'assaut la forteresse. La même année, le traité de Vervins en assura la possession définitive à la France. Au temps où la Savoie n'appartenait pas encore à notre pays, cette forteresse gardait efficacement notre frontière contre les Etats sardes, couvrant le Guiers et le Rhône, et protégeant Grenoble. Sa fortification, augmentée et perfectionnée par Vauban, présente un pentagone allongé, entouré d'un fossé sec. Sa garnison ne montait pas en temps normal à plus d'un bataillon, et sa résistance probable n'était pas évaluée à plus de 7 à 8 jours. Depuis l'annexion de la Savoie, le fort Barraux, dominé du reste aujourd'hui par les hauteurs voisines, a à peu près perdu toute importance. C'est à présent une place forte de 4e classe, et on ne l'a conservée que comme place de seconde ligne devant servir de magasin d'approvisionnement pour les armées évoluant aux alentours. — Le passé militaire du fort Barraux n'est pas considérable. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, sous Louis XV, le maréchal de Berwick y appuya l'aile gauche de sa ligne, pour défendre la frontière des Alpes. Il joua encore un rôle utile, lors de l'invasion de 1815. A cette même année se rattache un épisode assez curieux du Retour de l'île d'Elbe. Le 3 mars, jour où l'on apprit à Grenoble le débarquement de Napoléon, le colonel de Labédoyère, profitant de ce que les portes de la ville étaient restées ouvertes, emmena son régiment, le 7e de ligne. Ce départ avait ébranlé le reste de la garnison dont faisait partie le 4e de ligne; aussi, quand le commandant supérieur, mis en éveil, eut fait fermer les portes, était-il trop tard. On le vit bien dans la soirée, lorsque la garnison eut l'ordre du général Marchand de se retirer au fort Barraux. Les hommes du 4e qui devaient sortir de la place à 9 h. du soir, se dispersèrent de telle sorte, à la faveur de l'obscurité, pour aller rejoindre l'empereur, que le colonel Gérin et le major Etchegoyen arrivèrent *seuls* au fort Barraux.

BARRE. I. Histoire du droit. — Du nom donné à la clôture, *barre*, formant une enceinte ou *parc* (V. Parc) à l'intérieur de laquelle siègent les magistrats et qui sert d'appui aux avocats et aux procureurs qui se tiennent derrière, sont venus plusieurs termes de droit : 1° *Barre* désigne plusieurs juridictions ordinairement subalternes d'ordre civil ou ecclésiastique. Il y a des barres civiles, seigneuriales ou ducales en Bretagne. En Lorraine la *barre* était une juridiction tenue par deux commissaires délégués par le Parlement et dont les appels se portent devant le Parlement. Une barre ducale se rencontrait aussi dans le duché de Mayenne. Au nombre des barres ecclésiastiques sont les barres de plusieurs chapitres cathédraux, notamment à Paris, la barre du chapitre de Notre-Dame, connaissant sauf appel direct au Parlement de tout ce qui a rapport à la justice et à la voirie dans l'Eglise, le cloître et le parvis de Notre-Dame, ayant la basse justice dans les fiefs de Notre-Dame pour les cens et rentes dus par les maisons sises à Paris, enfin jugeant en appel les causes de la compétence des autres justices du chapitre. — 2° L'expression française le *barreau*, désignant l'ordre des avocats ou la carrière d'avocat (V. Barreau); l'expression anglaise correspondante *Barrister at law* sont évidemment aussi des dérivés de barre. — 3° Enfin, les *barres* sont les raisons que l'une et l'autre partie font valoir à la barre après que le demandeur a formulé sa demande; *barroyer* c'est produire ces raisons, discuter contradictoirement. Ecoutons, en effet, Beaumanoir : « Nos apelons baroyer les raisons que li deffenderes met contre ce qui est demandé et li raisons que li demanderes met contre les deffenses au deffendeur ». (*Beaum*, ch. vi, n° 1). Il y a barre dès qu'il y a contestation sur un point de droit ou de fait, qu'il s'agisse d'une défense proprement dite ou d'une exception; la distinction entre ces deux choses n'est faite nettement ni dans notre vieille procédure, ni dans la procédure anglaise (*plea in bar*). C'est à tort qu'on a soutenu que les barres sont uniquement des exceptions de procédure. (V. cependant *Usage d'Orlenois*, ch. xiii). Tantôt Beaumanoir réserve l'expression barre pour la discussion au fond après que les exceptions dilatoires ont été proposées (*Beaum.*, ch. vii, n° 15; tantôt au contraire, à propos de la procédure par gages de bataille, il n'hésite pas à opposer les *barres* ou *exceptions dilatoires*, telles qu'un jour de conseil ou de vue ou de garant, aux *barres peremptores* (Beaum., ch. lxi, nos 17 et 18). Les Constitutions du Châtelet (art. 80) mentionnent encore les barres déclinatoires. En cour laie chacune des parties n'est reçue à *barroyer* qu'une fois; au contraire, devant les cours d'église, plus fidèles à la vieille procédure formulaire, plusieurs *barroyements* successifs sont possibles : après les exceptions et les répliques et dupliques il peut se produire des triplications et des quadruplications. La *Somme rurale* mentionne encore les barres dans le sens d'exceptions dilatoires (de Laurière, V° Barre), puis cette expression cesse d'être en usage.

Paul Cauwès.

II. Architecture. — Barre d'appui (V. Appui).

III. Technologie. — 1° Menuiserie. — On appelle spécialement barre une tringle ou portion de planche brute ou corroyée qu'on cloue ou qu'on encastre sur des parties de menuiserie qu'il faut relier entre elles. Suivant leur destination on donne diverses désignations aux barres : les *barres à queue* sont de petites barres renversées à queue d'aronde derrière un panneau pour relier entre elles les planches qui le composent. La même désignation s'applique aux emboîtures que l'on place quelquefois au bas des portes pleines et qui ont une forme semblable à celle d'un jet d'eau de croisée. Les *barres d'appui* sont scellées à hauteur d'appui entre les tableaux d'une baie. Les *barres de fermeture* servent à consolider une clôture, ou les volets d'une croisée, ou les contrevents d'une boutique. Les portes à un vantail peuvent se clore par une barre de bois qui glisse sur la face intérieure et rentre dans une entaille pratiquée dans l'ébrasement. Les portes charretières à deux ventaux ont souvent une barre de fermeture en bois qui pivote sur un axe. Les *barres d'écurie* servent de séparation entre les chevaux (V. Batiments ruraux).

2° Serrurerie. — Les *barres d'appui* en fer sont recouvertes soit d'une plate-bande en fer, soit d'une tringle en bois moulurée; les balcons et les rampes d'escaliers sont surmontés de barres d'appui. Les *barres de languettes* sont des barres de fer plat ou carré qui reposent par leurs extrémités sur les jambages d'une cheminée pour supporter la languette de face. Les *barres de fourneau* sont les bandes de fer plat qui servent à maintenir le dessus du fourneau composé de briques ou de carreau; cette barre épouse la forme du fourneau et ses extrémités sont scellées dans le mur contre lequel il est adossé.

3° Tonnellerie. — Les barres d'un tonneau sont les planches d'une certaine épaisseur qu'on met en travers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les pièces qui forment les fonds, afin de les empêcher de se voiler. Ces planches sont consolidées au moyen de longues chevilles de bois qui, plantées dans les douves à quelques millimètres du jable, les forcent à s'appliquer énergiquement sur le fond. La barre a comme longueur le diamètre du fond avec une largeur de 10 centim. environ et une épaisseur de 2,5 à 3 centim. ; elle est dressée à la doloire et adoucie à la plane, on pratique à chaque bout un biseau qui se termine à l'endroit où les chevilles cessent de porter. Avant de poser la barre, on fait dans les douves les trous où doivent se poser les chevilles de chêne de 10 à 15 centim. de longueur ; les trous sont percés à l'aide de la vrille à barrer ou *barroir*. L. Knab.

IV. Mines. — On donne le nom de barres aux petits lits ou bancs que les argiles schisteuses forment souvent dans les couches de houille et parallèlement à ces couches, de manière à les diviser en plusieurs assises. Quand la couche de houille est très puissante, la présence d'une barre peut faciliter l'exploitation ; par exemple à Montceau-les-Mines, la couche Lucy est divisée par une barre très régulière placée aux deux cinquièmes de la hauteur ; la portion de couche de houille, supérieure de 5 m. d'épaisseur, est enlevée en deux tranches ; la partie inférieure, de 6 à 7 m. d'épaisseur, est prise ensuite en trois tranches. En procédant ainsi, on écarte tout danger des feux qui, pour cinq tranches superposées, seraient difficiles à éviter.

Barre a mine. — Pour forer les trous de mine, on se sert de barres à mine armées à leur extrémité d'un biseau en acier un peu courbé, de façon que les angles ne soient pas brisés, et un peu plus large que le diamètre de la tige, afin que le trou soit plus grand qu'elle. Le mineur soulève l'outil et le laisse retomber par son poids, en tournant après chaque coup la barre d'un douzième à un sixième de circonférence. Dans les travaux à ciel ouvert, et toutes les fois que l'on dispose de la place nécessaire pour forer de grands coups de mine, sans se préoccuper de la solidité des parois, on manœuvre des barres à mine à deux hommes plus longues et plus lourdes. Pour conserver la verticalité du trou de mine, on dispose un guide parcouru par un curseur porte-outil auquel se fixe la barre.

Barres de renvoi. — Les barres de renvoi ont été longtemps employées dans les mines pour transmettre à distance le travail mécanique d'un moteur. On distingue les barres agissant dans le sens horizontal et les barres agissant dans un sens vertical ; ces dernières étaient composées de longuerines de bois assemblées bout à bout par des entailles en traits de Jupiter, consolidées au moyen de bandes de fer réunies entre elles par des boulons. Elles étaient supportées par des pièces oscillantes et animées d'un mouvement alternatif de translation circulaire. Le système était double, on exerçait alternativement des tractions sur chacune des longuerines ; on ne pouvait, en effet, donner avec une longuerine le mouvement de refoulement, par suite de la trop grande disproportion entre la longueur et l'équarrissage. Dans le sens vertical, ces organes prennent le nom de *maîtresse-tige* et sont employés pour commander depuis la surface les pompes d'exhaure situées dans les puits. L. Knab.

V. Marine. — On donne le nom de barre à des pièces de bois ou de fer, de forme allongée et affectées à des usages très divers.

Barre d'arcasse. — Barre d'houdry (V. Arcasse).

Barre de cabestan. — Ce sont des leviers rectangulaires en bois que l'on introduit horizontalement dans les mortaises de la couronne du cabestan ; elles sont assez longues pour que trois ou quatre hommes puissent agir sur chacune d'elles. Lorsqu'elles sont en place, on réunit leurs extrémités par un cordage nommé *raban*, fortement tendu, maintenu sur chaque barre par une demi-clef faite dans une engajure horizontale que présente la barre. Le raban a pour but de mieux répartir l'effort entre les différentes barres, de prévenir leur rupture et surtout de s'opposer à ce qu'elles soient projetées, par l'effet de la force centrifuge, dans le cas où le cabestan viendrait à

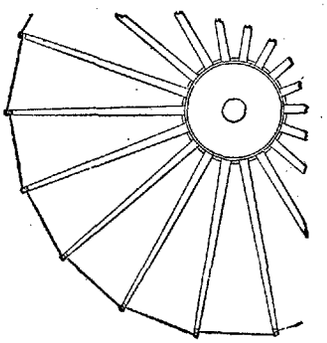

Barre de cabestan.

dévirer, ce qui entraînerait fatalement les plus graves accidents.

Barre de gouvernail — C'est un levier fixé à l'extrémité supérieure de la mèche du gouvernail et sur lequel on agit pour incliner celui-ci du côté convenable pour faire tourner le navire dans le sens voulu. Lorsqu'on agit directement sur la barre, elle est dite *franche ;* mais, dès que le navire atteint certaines dimensions, la force nécessaire à la manœuvre du gouvernail est très grande, on a recours alors à des appareils plus ou moins compliqués. L'usage de la barre franche remonte à la plus haute antiquité ; les bas-reliefs égyptiens en représentent fixées sur les gouvernails latéraux des navires, la même disposition existe encore sur certaines embarcations qui gouvernent à l'aviron. Avec les gouvernails articulés sur l'étambot que l'on rencontre généralement aujourd'hui, la barre franche présente la disposition de (fig. 1). Sur certaines embarcations, la longueur de la barre peut être incommode pour les personnes assises dans la chambre ; on emploie dans ce cas la barre à tireveille dont la fig. 2 indique suffisamment la disposition. La personne assise derrière, au milieu de la chambre, gouverne en tirant sur la tireveille placée du côté sur lequel doit venir l'embarcation. Lorsque celle-ci atteint une assez grande taille, la force d'un seul homme agissant directement sur la barre n'est pas toujours suffisante ; on la manœuvre alors au moyen de deux petits palans fixés à son extrémité, et de chaque côté, à la muraille. Sur les navires proprement dits, la mèche du gouvernail ne monte généralement pas jusqu'au niveau du pont supérieur, et là barre se trouve dans l'intérieur du bâtiment ; il a donc fallu disposer des renvois de mouvement la reliant à l'appareil placé sur le pont, sur lequel agissent les *hommes de barre*. Une disposition très grossière et complètement disparue aujourd'hui est indiquée par la fig. 3 : l'extrémité de la barre est reliée à un levier dont l'extrémité supérieure dépassant le pont est actionnée au moyen de palans. Une autre très communément employée est représentée par (fig. 4). Un cordage nommé *drosse* est

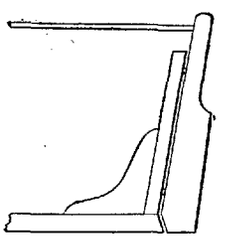

— Barre franche

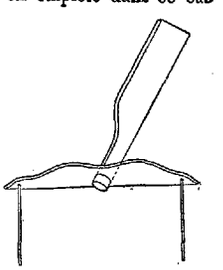

Fig. 2. — Barre à tireveille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

enroulé par son milieu sur un treuil muni d'une ou plusieurs roues à manettes, il descend au niveau de la barre,

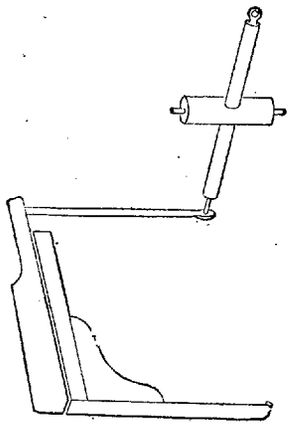

Fig. 3. — Barre à levier du XVII siècle.

passe sur des rouets fixés à son extrémité et vient se fixer par ses deux bouts sur la muraille du navire ; on voit par

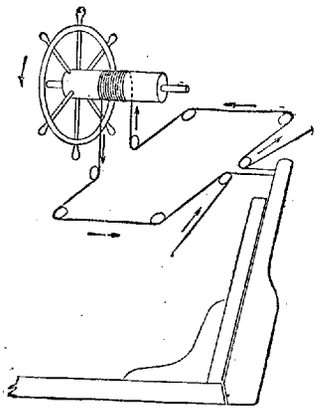

Fig. 4. — Schema d'une barre à roue.

le sens des flèches que l'on peut incliner la barre d'un côté ou de l'autre, selon le sens dans lequel on fait tourner la roue (V. Drosse, Tamisaille). Cet appareil exige sur les gros navires l'emploi de plusieurs hommes pour agir sur la roue ; aussi a-t-il été remplacé sur un grand nombre de navires de commerce et de paquebots par d'autres systèmes permettant l'application d'une force moins grande.

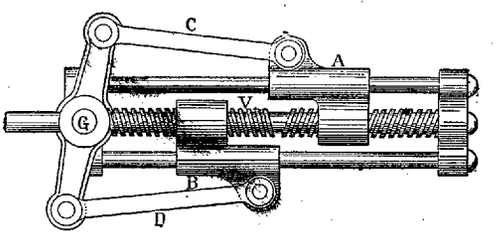

Fig. 5. — Appareil Napier (*Ville de Paris*).

Presque tous sont basés sur les propriétés de la vis. La fig. 5 représente l'appareil Napier : une vis V à filets renversés est mise en mouvement par une roue à manettes ; deux écrous A et B maintenus par des guides prennent sous cette action des mouvements opposés ; ils sont reliés par des bielles C et D à une traverse fixée sur la tête du gouvernail. A bord des navires de guerre on est souvent obligé de recourir à des dispositions spéciales en raison des formes de l'arrière. Sur ceux à hélice remontable aujourd'hui disparus, le puits empêchait de donner à la barre une longueur suffisante, et l'on employait une barre brisée. Il arrive souvent maintenant que les formes très fines de l'arrière empêcheraient une barre de longueur ordinaire de prendre l'inclinaison de 35° de chaque bord qui représente généralement la course maxima du gouvernail ; on emploie dans ce cas une barre très courte B C (fig. 6), mise en mouvement par une autre barre clavetée sur une fausse mèche A. Quelquefois aussi, la mèche B (fig. 7) et la fausse mèche A sont munies de secteurs à empreintes et le mouvement se communique de A à B par des chaînes et des tringles disposées en collier ; au passage des cloisons étanches, les tringles traversent des presse-étoupes. Enfin, à bord de tous les navires de guerre, outre la barre qui est manœuvrée du pont, on possède une *barre de combat* ; mise en place avant le combat, elle doit être manœuvrée directement au moyen de palans en cas d'avarie survenant à la première.

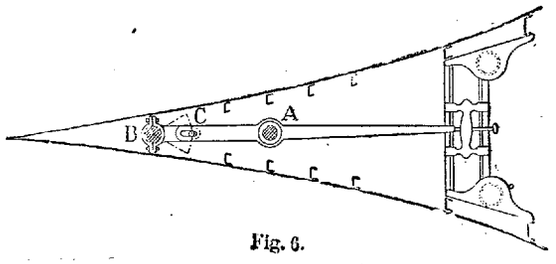

Fig. 6.

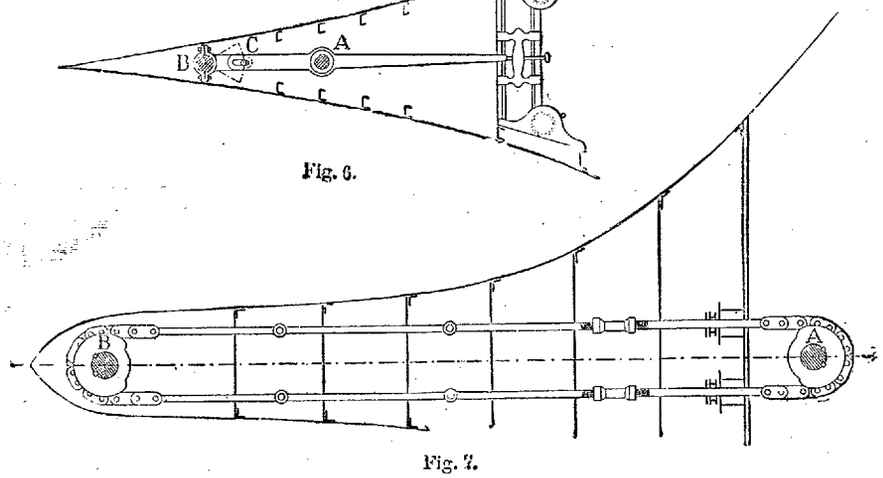

Fig. 7.

La manœuvre à bras du gouvernail sur les grands bâtiments exige pour s'effectuer rapidement un travail muscu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laire considérable et très fatigant. Sur certains cuirassés marchant à toute vitesse, huit hommes sont à peine suffisants pour porter la barre toute d'un bord en agissant sur des treuils munis de quatre roues, et cependant la rapidité d'évolution est l'un des facteurs principaux de la puissance militaire de ces navires. On a donc été conduit à remplacer l'effort musculaire par un moteur mécanique à vapeur ou hydraulique. Un grand nombre d'appareils ont été imaginés dans ce but; les plus répandus sont à vapeur, et fonctionnent d'après le principe du *servo-moteur* dû à M. Farcot (V. Servo-moteur). Dans ces appareils, l'introduction de la vapeur dans les deux cylindres de la machine se fait en tournant une petite roue nommée manipulateur; la machine met alors en mouvement le tambour où est enroulée la drosse, mais en même temps referme l'introduction et s'arrête, lorsqu'elle a fait tourner la barre de l'angle précisément égal à celui dont on avait fait tourner le manipulateur. Un seul homme est donc suffisant pour gouverner avec rapidité et sans faire le moindre effort, ce qui permet d'établir plusieurs manipulateurs en différents points du navire. Les avantages considérables que présentent ces appareils les ont fait adopter sur tous les paquebots récents et sur un grand nombre de bâtiments à vapeur.

Barre de Flinders. — On donne ce nom à des barreaux cylindriques en fer doux que l'on place verticalement sur l'avant ou sur l'arrière des compas, pour compenser l'action perturbatrice qu'ils subissent de la part des pièces verticales en fer placées à bord dans leur voisinage. Ces barres se composent de cylindres de différentes longueurs, superposés de manière à former un barreau de longueur convenable et maintenus dans une gaine en laiton. Elles portent le nom du navigateur anglais qui, ayant reconnu au commencement de ce siècle l'action perturbatrice des pièces de fer verticales du navire, avait proposé de l'annuler par d'autres barreaux en fer convenablement disposés. Ce procédé tombé en désuétude a été repris dans ces dernières années par sir W. Thomson (V. Compas).

Barres traversières. — Barres de perroquet. — Comme pièces de mâture, les barres sont des traverses en bois placées en tête des mâts, perpendiculairement au plan longitudinal du navire, soit pour supporter les hunes, soit pour donner de l'épatement aux galhaubans étranglés qui contribuent à la tenue latérale des mâts de perroquet (fig. 8). Les hunes reposent sur un système de quatre pièces de bois

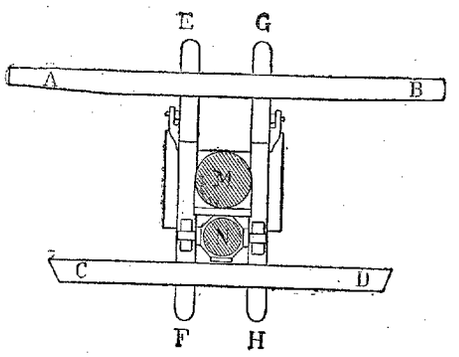

Fig. 8. — Barres traversières.

dont deux : EF, GH, sont fixées de chaque côté du bas-mât M, parallèlement au plan longitudinal, d'où leur nom d'*élongis*; les deux autres AB, CD qui leur sont perpendiculaires et y sont encastrées sont les *barres traversières*. Celle de l'avant CD et les deux élongis forment une ouverture carrée servant au passage du mât de hune N; c'est le *trou de la cheminée*. Une disposition analogue existe en tête du mât de hune. Dans ce cas, les élongis et les barres forment un ensemble nommé *barres de perroquet* ou plus communément *barres*. Les barres présentent sur l'avant une pièce de bois courbe nommée *croissant* qui consolide leur ensemble et empêche les voiles de s'accrocher à leurs extrémités. Elles ne portent pas de hune. Le trou de la cheminée situé sur l'avant du mât de hune N

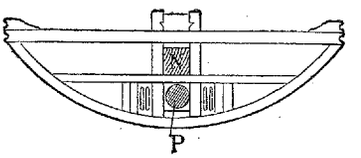

Fig. 9. — Barres du perroquet.

sert au passage du mât de perroquet P. (fig. 9). Quatre engoujures maintiennent les galhaubans étranglés de perroquets et de flèche. Les barres constituent d'autre part une sorte de plate-forme facilitant aux gabiers l'accès de la partie supérieure de la mâture.

Barres de théorie. — Les embarcations dont le poste de mer ou de combat se trouve sur le pont sont souvent installées sur des barres de théorie. Ce sont des barrots transversaux en fer, placés à une hauteur de 1^m80 ou 2^m au-dessus du pont et munis de chantiers sur lesquels on fait reposer les embarcations. Les barres de théorie permettent de conserver le pont dégagé; on doit éviter de les installer près des pièces des gaillards, car un projectile arrivant sur elles ou sur les embarcations qu'elles supportent pourrait en projeter les débris sur les servants et les mettre hors de combat. E C.

VI. Hydrographie. — Les bancs de sable qui s'accumulent à l'embouchure des fleuves, ou le relèvement naturel du fond à l'entrée de certaines passes, s'opposent à la libre propagation de la houle du large et la font déferler en lames qui possèdent souvent une extrême violence. Ce phénomène qui se trouve généralement localisé à l'accore des petits fonds, sur une largeur plus ou moins grande, prend le nom de *barre*. Dans certains parages, la côte du golfe de Guinée par exemple, la barre s'étend sur toute la longueur du littoral et en rend l'accès très difficile. Les barres sont en effet une sérieuse entrave pour la navigation et souvent leur passage ne doit pas même être tenté; on dit alors que *la barre n'est pas praticable*. Le danger s'accroît aux embouchures des fleuves dont les bancs se déplacent souvent avec une rapidité surprenante; on doit dans ce cas avoir recours aux pilotes de la localité, qui se tiennent au courant de ces variations. Le passage d'une barre dans une embarcation est toujours une opération délicate et souvent dangereuse, car si par suite d'une embardée cette embarcation se trouve prise obliquement par la lame, elle ne tarde pas à venir en travers et à être roulée, ce qui entraîne généralement la perte de l'équipage; aussi, a-t-on le plus souvent recours, pour communiquer avec la terre, aux embarcations de la localité, construites en vue de ce service et manœuvrées par des hommes très expérimentés. A défaut de celles-ci on doit employer, pour le passage des barres, des embarcations légères, gouvernant bien et suffisamment rapides. Lorsqu'on passe une barre, venant du large, le patron doit veiller à ce que l'arrière se présente toujours normalement à la direction des lames, et être attentif à corriger avec un aviron de queue toutes les embardées qui commencent à se produire; il doit aussi observer les variations périodiques d'intensité qui se manifestent dans la violence des lames et mettre à profit un moment d'accalmie relative pour franchir la barre. Le *filage de l'huile* (V. ce mot), qui consiste à répandre une certaine quantité d'huile à la surface de la mer, pour prévenir la formation de brisants sur toute l'étendue de la tache, paraît apte à rendre de grands services pour le passage des barres par mauvais temps. Une note récente

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1887) de M. le vice-amiral Cloué à l'Académie des sciences a appelé l'attention sur cette intéressante question, qui, en ce moment, est à l'étude. E. C.

VII. Musique. — 1° NOTATION. — En musique, une *barre* est un trait rectiligne traversant l'un des signes de la notation. La *barre de mesure* est verticale ; elle sépare une mesure de la mesure suivante en traversant toute la portée, s'il n'y a qu'une partie vocale ou instrumentale, et toutes les portées, si l'on a affaire à une partition. Elle peut être simple ou double, jouer dans certains cas le rôle d'une accolade, et marquer le commencement, les divisions ou la fin d'un morceau. Les *barres d'abréviations* sont des traits obliques placés sur la portée, et indiquant la répétition immédiate d'un groupe de notes, d'un dessin. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la barre de mesure n'est pas toujours employée ; ce n'est qu'au XVIII^e siècle que son usage devient général pour toutes les parties, car il existait déjà pour la basse.

2° LUTHERIE. — La barre dans le violon a au moins autant d'importance que l'*âme* (V. ce mot). C'est une petite pièce de sapin de forme allongée, parfaitement adhérente à la table supérieure de tous les instruments à cordes et à archet. Placée dans le sens de la longueur, cette pièce est opposée à l'âme. Elle est plus élevée à la partie centrale, placée sous le chevalet, et diminue vers les deux extrémités. La barre du violon a 27 à 28 centimètres de longueur et 12 millimètres de hauteur au chevalet. L'office de la barre consiste à rendre la table plus solide, à égaliser le son, à donner de l'énergie à la sonorité un peu molle de la quatrième corde. M. Rambaud, de Paris, tenta d'appliquer deux barres aux violons, mais, si des instruments médiocres gagnaient quelque solidité à ce système, les bons n'en tiraient aucun avantage. Les instruments anciens ont presque tous été rebarrés ; en effet, l'élévation constante du diapason a rendu le tirage des cordes beaucoup plus lourd que du temps où ces violons avaient été construits, et des barres plus fortes sont devenues nécessaires. Outre le violon, l'alto, le violoncelle et la basse, les guitares et les harpes possèdent aussi des barres. Les barres de la harpe, au nombre de quatre, sont en bois de hêtre ; deux adhèrent aux parties latérales de la table, deux autres sont placées dans le sens de la longueur ; une de ces barres qui est extérieure porte les boutons qui tiennent les cordes. On a même appliqué des barres au piano ; ces barres, qu'il ne faut pas confondre avec le *barrage* (V. ce mot), étaient posées le long d'une table d'harmonie voûtée, dans un instrument construit en 1873 par M. Ehrbar, facteur autrichien. Ce système ne paraît pas avoir présenté de sérieux avantages.

VIII. Blason. — Une des pièces honorables d'une armoirie ; elle occupe environ le tiers de l'écu ; elle commence à l'angle gauche du chef et finit à l'angle droit de la pointe (par rapport à celui qui porte l'écu devant lui). Les

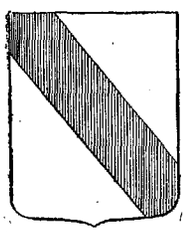

Ecu d'argent à la barre de gueules.

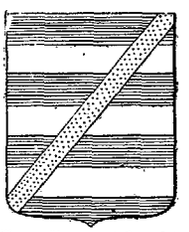

Ecu d'azur à trois fasces d'argent, traversé d'une barre de bâtardise.

détails donnés à propos de la *bande* peuvent être appliqués à la barre : c'est la même pièce retournée, elle en a tous les attributs. Plusieurs barres répétées sur un écu prennent le nom de *cotices* en barre. Toutefois lorsqu'un écu est couvert de barres, alternant de couleur, de façon que le nombre des barres soit le même que celui des interstices, on l'appelle *écu barré*, c'est-à-dire couvert de barres. La barre est parfois employée comme brisure, et, dans ce cas, elle prend le nom de *traverse en barre*. La barre est peu employée dans les armoiries françaises. La *barre de bâtardise* est un mince filet dont les bâtards traversent leur écu en brochant sur le tout ; elle touche des deux côtés aux bords de l'écu. Tout comme la bande, la barre indique la noblesse d'épée, en ce sens qu'elle symbolise l'écharpe, le baudrier et la livrée des capitaines d'hommes d'armes. Toutes les pièces ou figures d'un blason qui sont posées de senestre à dextre sont dites en barre. GOURDON de GENOUILLAC.

IX. Jeu (V. BARRES).

BIBL. : HISTOIRE DU DROIT. — DE FERRIÈRE, *Dict. de pratique*, v° *barre* ; Paris, 1740, 2 in-4. — *Encycl. méthod. Sect. jurispr.*, v° *barre et bailli* ; Paris, 1781, in-4. — BEAUMANOIR, *Cout. de Beauvoisis* ; Paris, 1842, 2 in-8, t. I, pp. 98, 121 à 124, 130, 131 ; t. II, pp. 380, 381. — DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *barre, barroyer* ; Niort, 1882, in-4. — GLASSON, *Hist. du droit et des Instit. de l'Angleterre* ; Paris, 1881-83, 6 in-8, t. III, p. 401. — TARDIF, *la Procédure aux XIII^e et XIV^e siècles* ; Paris, 1885, in-8, pp. 77 à 80.

BARRE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Dampierre ; 213 hab.

BARRE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 80 hab.

BARRE-DE-MONT (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Jean-de-Mont, petit port de mer, près du *détroit de Fromentine*, qui le sépare de l'île de Noirmoutier ; 1,464 hab. Commerce important du sel, produit par les nombreux marais salants des environs. Syndicat maritime, bureau de douane. Ce port sert de point d'embarquement pour l'île d'Yeu.

BARRE-DE-SEMILLY (La). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô ; 505 hab.

BARRE-DES-CÉVENNES (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, à l'extrémité N. des Cévennes, près des sources du Gardon et du Malzac ; 625 hab. Sur une colline qui domine le village, on a relevé les vestiges d'un *castrum* romain que l'on fait remonter au II^e siècle. L'ancien château féodal de la Barre, qui a été morcelé et entouré de constructions parasites, sert d'habitations particulières. Au-dessus de la Barre, sur le plateau désert nommé *Can de l'Hospitalet* s'élève une masure en ruines, nommée *Château de terre rouge*, qu'une tradition attribue aux Templiers.

BARRE-EN-OUCHE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil, sur un plateau, entre la Rille et la Charentonne ; 829 hab. Fours à chaux, fabr. de toiles, corderie. Vestiges d'un ancien château féodal.

BARRE (Joseph), chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'université de Paris, né en 1692 et mort à Paris le 23 juin 1764. On a de lui quelques ouvrages théologiques dont les principaux sont : *Vindiciæ librorum deutero-canonicorum Veteris Testamenti* (1730), et *Examen des défauts théologiques* (Amsterdam, 1744, 2 vol.) Il est plus connu par son *Histoire générale d'Allemagne* (1748, 11 vol. in-4). Cet ouvrage, écrit dans un style diffus, témoigne d'une grande érudition, mais est rempli d'inexactitudes. L'auteur, peu consciencieux, a fait de nombreux emprunts à d'autres ouvrages, entre autres à l'*Histoire de Charles XII*, qui venait de paraître. Voltaire lui reproche qu'en faisant des substitutions de noms propres, il a, par exemple, attribué à l'empereur Arnoul ce qui est arrivé à Charles XII ; ailleurs, il a mis dans la bouche d'un duc de Lorraine un discours que Voltaire fait prononcer au roi de Suède ; ou bien encore il dit de l'empereur Rodolphe ce qu'on avait dit du roi Stanislas. On cite encore de J. Barre une *Vie du maréchal de Fabert*, (1752, 2 vol.) et une *Lettre sur l'unité de la monarchie française*. Enfin il a été l'éditeur de *Van Espen, juris utriusque doctoris, scripta omnia* (1753, 4 vol. in-fol.)

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire*, 1827, t. I, p. 189.

BARRE (Jean-Jacques), graveur en médailles français, né à Paris le 3 août 1793, mort le 10 juin 1855. Entré à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dix-sept ans chez Tiolier, graveur de la Monnaie, il y fit de rapides progrès ; au Salon de 1819, sa première exposition, un *cadre de médailles*, fut remarquée. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il exposa une immense collection de médailles, portraits, coins de monnaies, pièces commémoratives ou projets en cire de toute espèce; nommé, en 1842, graveur général des monnaies, ses poinçons et bigornes de la garantie ont rendu la contrefaçon impossible. Sans pouvoir citer par le menu tous ses travaux, nous allons en indiquer les principaux ; tous sont liés aux faits saillants de l'histoire nationale, pendant un quart de siècle : Salon de 1822, *Le marquis de Lauriston, ministre de la maison du Roi* (portrait en cire) ; *Mort du prince de Condé; Offrande à Esculape;* (S. 1834) médaille commémorative de la *Visite du roi et de la famille royale à l'hôtel des monnaies; Deux médaillons-portraits* ayant servi à cette œuvre (commandés par le ministère des travaux publics) ; *Le roi refuse pour son fils la couronne des Belges*, projet de médaille (S. 1835); *Médaille destinée à récompenser les actes de dévouement* (S. 1835) ; *Médaille de la famille royale* (S. 1836) ; *Médaille commémorative de la bibliothèque latine-française de M. Panckoucke*; *Médaille commémorative de l'inauguration du chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye* (S. 1837) ; *Médaille commémorative du mariage du duc et de la duchesse d'Orléans* (S. 1838) ; *Médaille pour la conservation des monuments publics et historiques* (ministère de l'intérieur, S. 1840) ; Médailles commémoratives de la mort du *Procureur général Bellart*, des *Victoires et conquêtes des Français*, de 1792 à 1815, du *Monument du duc de Berry à Lille*, de la *Restitution au culte de l'église Sainte-Geneviève*, du *Sacre de Charles X* (deux médailles de grand module), de la *Statue de Louis XIV à Bordeaux*, de celle de *Louis XIV à Montpellier*, du *Retour des cendres de Napoléon*, de l'*Erection de la statue du duc d'Orléans*, etc. Ces dernières œuvres n'ont point figuré aux Salons annuels. Au concours pour le type des *Monnaies de la République de 1848*, J.-J. Barre obtint les trois accessits; il fut chargé ensuite de graver les *Sceaux de l'Assemblée nationale*, et ceux de l'Etat. S'imposant par son talent à tous les régimes politiques, il grava ensuite la *Médaille du président de la République* (1850), puis celle qui devait servir de prix aux *Comices agricoles*, établis par le duc de Luynes en 1851. — Aussi habile dans la gravure en taille-douce que dans celle des médailles, il a gravé, de 1841 à 1843, les planches qui ont servi pendant longtemps pour le tirage des *Billets de la Banque de France*, et pour ceux des *Banques de Rouen, Lyon* et *Toulouse*. Sa dernière médaille remarquable fut celle du *Comité des monuments historiques*, dont il était membre et pour lequel il a fait, en 1851, un remarquable rapport sur *les Procédés anciens et modernes du monnoyage en France*. Le portrait de cet artiste, qui avait reçu, en 1834, la croix de la Légion d'honneur, a été peint, en 1840, par Amaury Duval.

Ad. T.

BARRE (Jean-Auguste), sculpteur et graveur français, né à Paris en 1811. Fils aîné de Jean-Jacques Barre, il reçut de lui les premières notions artistiques et devint ensuite l'élève de Cortot, en même temps qu'il se faisait inscrire à l'École des beaux-arts (1826). Il débuta au Salon de 1831, avec un *Cadre de médaillons*. Auteur d'une grande quantité de *médailles*, il exécuta, en outre, beaucoup de médaillons, bustes et statues de personnages célèbres, anciens ou contemporains, et fut chargé de nombreuses commandes officielles. Ses principales œuvres sont : *David*, statue; buste de *dona Maria*, reine de Portugal (S. 1853) ; Buste du roi des Belges (S. 1836) ; *l'Ange et l'Enfant*, groupe inspiré par les vers de J. Reboul (S. 1837) ; *François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale* (S. 1840, au mus. de Versailles); *Léonor Chabot, comte de Charny, sauvant les huguenots de la Saint-Barthélemy*, bas-relief bronze (S. 1842); *Achille de Harlay*, statue (S. 1843) ; *Mathieu Molé*, statue (S. 1846 ; pour la Chambre des pairs, ainsi que la précédente) ; *la Duchesse douairière d'Orléans; Laplace*, géomètre, statue plâtre (au musée de Versailles, le bronze est à la facade de la faculté de Caen; S. 1847) ; Buste plâtre du pape *Pie IX*, exécuté au Quirinal, d'après nature ; buste marbre de *Mlle Mars*, offert à la Comédie-Française (S. 1848) ; *Mlle Rachel*, statuette en ivoire (S. 1849) ; Bas-relief en marbre représentant la *Liberté*, un flambeau à la main, assise sur son lion (S. 1851), destiné au piédestal monumental de la statue de la *Constitution*, qui devait être élevée sur la place de Bourgogne ; Buste du prince président de la République (S. 1852), adopté depuis comme type officiel pour la frappe des monnaies; Buste de *l'empereur* (réexposé en 1855 à l'Expos. univ.); Bustes du prince *Napoléon* et de *Mme Doche* (S. 1533) ; Statue et buste de *l'Impératrice*; Bustes de *la princesse Clotilde* et d'*Isidore Geoffroy Saint-Hilaire* (S. 1861) ; Statue bronze de *Mgr Affre*, archevêque de Paris, pour la ville de Rodez (S. 1864) ; Buste d'*Emma Livry* (S. 1865) ; *le Comte de Nieuwerkerke*, surintendant des Beaux-Arts, statue bronze argenté (S. 1868) ; Statue de la *princesse Mathilde* (S. 1869) ; Buste d'*Ed. Dubufe* (S. 1870); Statue de *Berryer*, pour la ville de Marseille ; buste d'*Hortense Schneider* (S. 1874). Parmi les ouvrages de M. Barre qui n'ont pas figuré aux Salons, il faut citer les bustes de *Guillaume Rouelle* et de *Pierre Varignon*, à la faculté de droit de Caen; la statue de *saint Luc*, à la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul à Paris (1843); les bustes de *Louis II, duc de la Trémouille* et d'*Isabelle d'Aragon, reine de France*, au musée de Versailles, et la statue de *Guttenberg* à Strasbourg (1860). — M. J.-A. Barre a reçu une médaille de seconde classe en 1834, une de première classe en 1840 et la croix de la Légion d'honneur en 1852.

Ad. T.

Bibl. : Eugène G., *la Statue de Guttenberg*, par M. Barre; Rennes, 1861, in-8.

BARRE (Désiré-Albert), peintre et graveur en médailles français, né à Paris le 6 mai 1818, mort en 1878. Second fils de J.-J. Barre, il commença par étudier la peinture et se fit inscrire aux cours de l'École des beaux-arts en 1838 ; il entra, la même année, dans l'atelier de P. Delaroche. Après un court voyage en Italie, il débuta au Salon de 1843 par un *Saint Christophe portant l'enfant Jésus*. Ses meilleures œuvres en peinture furent ensuite : *le Retour de l'enfant prodigue* (S. 1846) ; *Plaute, poète comique latin* (S. 1848) ; *Jean-Jacques Rousseau, à seize ans, est recueilli à Turin par Mme Basile* (S. 1851). Il a en outre exécuté les peintures murales de la *chapelle Saint-Joseph*, dans l'église Saint-Eustache de Paris. — Vers 1858, il s'appliqua à la gravure en médailles et aida son père dans quelques-uns de ses derniers travaux ; il lui succéda, en 1855, dans ses fonctions de graveur général des monnaies. Cet artiste a reçu une médaille de troisième classe en 1846 et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Ad. T.

BARRE (Michel de la) (V. La Barre [Michel de]).

BARRE (Abbé de la) (V. La Barre [Abbé de]).

BARRE (Charles-Henri de la) (V. La Barre [Charles-Henri de]).

BARRE (J.-F.-L. chevalier de la) (V. La Barre [Le chevalier de]).

BARRE (Antoine Le Fèvre de la), lieutenant-général (V. La Barre).

BARRE DE BEAUMARCHAIS (V. Beaumarchais).

BARRÉ (Antoine), appelé souvent Antonio Barre, musicien français du XVIe siècle. On ne connaît ni le lieu ni la date de sa naiss...ce. Il s'établit à Rome vers l'année 1550 et y ouvrit, en 1555, un atelier d'imprimerie pour la musique, aidé des subsides de son protecteur italien, Onofrio Vigili. Il publia, en 1555, deux recueils de compositions diverses, dues tant à lui-même qu'à d'autres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

musiciens, Vincent Ruffo, Nola, Jacquet de Berchem, Lupacchino, Fiesco, etc. On connaît encore de Barré un recueil de madrigaux à quatre voix, publié en 1558, un autre, daté de 1560, un autre encore daté de 1564, et enfin une collection de motets également à quatre voix, publiée par lui à Milan en l'année 1588 et contenant des morceaux de Palestrina, de Clément *Non-papa*, d'Orlando di Lasso, de Rore, d'Animuccia, de Lupi, etc. A. Ernst.

BARRÉ de Saint-Venant (Jean), agronome français, né à Niort en 1737, mort en 1810. Il parcourut d'abord les Antilles et fonda à Saint-Domingue un riche établissement, puis créa au Cap une académie connue sous le nom de *Cercle des philadelphes ;* Barré était membre de la Chambre d'agriculture et du commerce des colonies. Après son retour en France, en 1788, il communiqua à la Société d'agriculture de la Seine des mémoires sur le code rural et sur les moyens d'introduire dans le midi de l'Europe la culture d'un grand nombre de plantes exotiques. Il est l'auteur de : *Des colonies modernes sous la zone torride et particulièrement de celle de Saint-Domingue* (Paris, 1802, in-8, avec cartes). Dr L. Hn.

BARRÉ (Pierre-Yves), vaudevilliste français, né à Paris le 17 avr. 1749, mort dans la même ville le 3 mai 1832. Avocat et commis-greffier au parlement de Paris, il fut l'un des fondateurs du théâtre du Vaudeville et l'un de ses fournisseurs les plus féconds, avec la collaboration de Piis de Picard, de Giroffé et surtout de Radet et de Desfontaines dont les noms sont inséparables du sien. On peut évaluer à près d'une centaine le nombre des pièces qu'ils ont signées, mais il suffira ici de rappeler les titres de quelques unes d'entre elles : *Arlequin afficheur* (1792), qui n'eut pas moins de huit cents représentations ; *la Chaste Suzanne* (1793) ; *Colombine mannequin* (1797) ; *la Girouette de Saint-Cloud* (1799), à-propos en l'honneur du vainqueur du 18 brumaire ; *M. Guillaume ou le Voyageur inconnu* (1800) ; *Duguay-Trouin prisonnier à Plymouth* (1802) ; *le Vaudeville au camp de Boulogne* (1805), qui valut aux trois auteurs une pension sur la cassette impériale ; *Sophie Arnould* (1805), comédie en trois actes contre laquelle Lauraguais, l'un des amants de la célèbre cantatrice, protesta publiquement ; *l'Hôtel de la Paix, rue des Victoires* (1807) ; *Lantara ou le Peintre au cabaret* (1809) ; *M. Du Relief, ou Petite Revue des embellissements de Paris* (1810) ; *Gaspard l'Avisé* (1812) ; *le Peintre français à Londres* (1814), etc., etc. M. Tx.

BARRÉ (Guillaume), publiciste, né en Allemagne vers 1760 d'une famille de réfugiés protestants français, mort à Dublin en 1829. Venu à Paris au début de la Révolution française, il fit les premières campagnes d'Italie sous Bonaparte, parvint au grade de capitaine et, grâce à sa connaissance de la plupart des langues européennes, devint interprète de Napoléon. Ayant écrit des couplets satiriques contre l'empereur, il fut forcé de s'enfuir en Angleterre où il publia deux ouvrages, conçus dans le même esprit de dénigrement : *Histoire du Consulat français sous Bonaparte* (Londres, 1807, in-8) ; *l'Origine, les Progrès, la Décadence et la Chute de l'empire de Bonaparte en France* (Londres, 1815, in-8). L'auteur devait donner un second volume à ce dernier pamphlet ; mais il se suicida à Dublin.

BARRÉ (Jean-Baptiste-Henri), officier de marine, né à Paris en 1768. Fils d'un militaire qui fut gouverneur de Saint-Leu, il entra très jeune dans la marine, participa à la guerre de l'Indépendance et fut fait prisonnier par les Anglais. Pendant la Révolution, il exerça plusieurs commandements, prit part à l'expédition d'Egypte, comme commandant de l'*Alceste*, et à celle de Saint-Domingue. Dans cette dernière, il prit après le départ du C.-A. Latouche-Tréville, le commandement des forces navales, et, d'accord avec le général Soyer, fut contraint de conclure avec les Anglais une capitulation aux termes de laquelle tous les bâtiments tant de guerre que du commerce qui se trouvaient sur la rade du Cap Français devaient leur être livrés. En 1812, Barré fut nommé au commandement du vaisseau *le Rivoli*, qui avait été construit à Venise et qu'il devait conduire à Ancone, en évitant tout engagement. Le vaisseau sortit des bancs, soutenu par des chameaux. Malheureusement, les Anglais prévenus de son départ faisaient bonne garde ; il fut attaqué par le *Victorius*, capitaine Talbot, secondé par le brick *Weazel*. Un combat très vif s'engagea, dans lequel le *Rivoli* eut un commencement d'incendie à bord et perdit un grande partie de sa mâture ; enfin, deux de ses pièces éclatant, lui mirent une soixantaine d'hommes hors de combat. Après cet accident, ne pouvant plus manœuvrer par le fait de ses avaries, Barré amena son pavillon. Lorsque les deux vaisseaux fort maltraités entrèrent à Saint-Georges-de-Lissa, le *Rivoli* était rasé comme un ponton (22 fév. 1812). Barré prit sa retraite en 1814, avec le grade de contre-amiral. E. C.

BARRÉ (Louis), polygraphe et lexicographe français, né à Lille en 1799, mort dans la même ville le 18 févr. 1857. Après avoir dirigé des cours libres en Belgique, il professa la philosophie de 1830 à 1836 au collège de sa ville natale. Il a refondu et rédigé divers compléments pour les *Dictionnaires* de l'Académie française, de Boiste et de N. Landais, fourni un texte à la publication intitulée : *Herculanum et Pompéi* (1840, 8 vol. gr. in-8), condensé en un vol. in-12 une *Nouvelle biographie classique* (1844), et surveillé ou revu des traductions de Walter Scott et du Dante, ainsi qu'une édition de Rabelais (1854, in-4, ill. par G. Doré et in-18). M. Tx.

BARRÉ (Jean-Baptiste), statuaire français, né à Nantes en 1807. Il a surtout travaillé à Rennes, où l'on peut voir au musée plusieurs bustes et statues de sa main.

BARRÉ (Léopold), acteur français, né à Paris le 14 avr. 1819. Fils d'un libraire de Paris, destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il fit ses études au séminaire, mais, contre le gré des siens, il renonça à l'église pour le théâtre, et dès 1839, à peine âgé de vingt ans, il s'essayait sur une des petites scènes de banlieue alors dirigées par les frères Séveste et, la même année, entrait au théâtre du Panthéon, où il jouait les comiques avec assez de naturel pour que l'Odéon songeât à se l'attacher. Il débuta à ce théâtre en 1841 et, pendant cinq ans, s'y fit remarquer dans les paysans et les comiques grotesques du vieux répertoire. Au bout de ce temps, Alexandre Dumas, qui fondait le Théâtre-Historique, l'attira à lui, et du Théâtre-Historique M. Barré passa aux Folies-Dramatiques, où, dans l'espace de deux années, il fit d'excellentes créations, entre autres dans la *Nièce du percepteur*, *Paris qui s'éveille*, *une Bonne pâte d'homme* et la *Chanvrière*. En 1851 il quittait les Folies-Dramatiques pour la Porte Saint-Martin, et peu de temps après il rentrait à l'Odéon, où le public lui faisait surtout bon accueil dans certains rôles secondaires des comédies de Molière, tel que Lubin du *Médecin malgré lui*, Jodelet des *Précieuses ridicules*, le maître de musique du *Bourgeois gentilhomme*, etc. Il créa aussi avec un vrai succès le personnage de Jean Bonnin dans *François le Champi*, de George Sand. Déjà, il se distinguait par sa rondeur, sa bonhomie, la naïveté très habile de son jeu plein de franchise et de naturel. C'est alors que la Comédie-Française voulut s'attacher M. Barré. Il débuta à ce théâtre en 1858, le 21 juin, par le rôle de Pierrot dans *Don Juan*, le 25 par celui de George Dandin. Déjà il commençait, quoique jeune encore, à jouer les grimes, les financiers, les rôles marqués, et c'est en effet dans ce genre de rôles qu'il devait trouver le meilleur emploi de son talent et de ses moyens naturels. Sans parler des ouvrages du grand répertoire dans lesquels il se montrait : *le Malade imaginaire*, *les Femmes savantes*, *les Fausses Confidences*, *le Mariage de Figaro*, *l'Impromptu de Versailles*, *le Philosophe sans le savoir*, il reprit un grand nombre de rôles dans les ouvrages du répertoire moderne : *le Jeune Mari*, *la Ciguë*, *Chatterton*, *le Mariage de Victorine*, *Paul Forestier*, *le Mar-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quis de Villemer, *les Effrontés*, *Bertrand et Raton*, etc. Tout cela ne l'empêchait pas, les auteurs prenant confiance en lui, de faire dans les pièces nouvelles des créations plus ou moins importantes; c'est ainsi qu'on le vit successivement dans l'*Ilote*, la *Cigale chez les fourmis*, l'*Ami Fritz*, le *Magister*, les *Fourchambault*, *Anne de Kerviler*, la *Vraie farce de maître Pathelin*, les *Corbeaux*, la *Duchesse Martin* et divers autres ouvrages. Depuis 1876 M. Barré est au nombre des sociétaires de notre grande scène littéraire, sa situation est brillante aujourd'hui, et l'autorité qu'il a acquise par un travail et des efforts incessants en fait l'un des sujets les plus utiles et les plus aimés de ce théâtre. Arthur Pougin.

BARRÉ (Auguste-Armand), chanteur scénique français, né dans les environs de Nantes le 11 déc. 1838, mort à Paris le 6 mai 1885. Il fit son éducation musicale au Conservatoire, d'où il sortit après avoir obtenu seulement, au concours de 1857, un second accessit d'opéra comique. Peu de temps après il débutait, mais presque furtivement, à l'Opéra-Comique, puis bientôt partait pour l'Italie dans le but d'y perfectionner son jeune talent sous la direction d'un maître expérimenté. Il est à croire que Barré commença réellement sa carrière dramatique en ce pays, d'où il ne revint qu'après plusieurs années, mais complètement formé et prêt à paraître victorieusement devant le public. Le 8 mai 1866 il débutait au Théâtre-Lyrique dans la première représentation de *Don Juan* donnée à ce théâtre, et sa jolie figure, sa jolie tournure, sa jolie voix de baryton, conduite et guidée par un goût très pur, lui valaient un succès d'autant plus vif qu'il joignait à ces qualités celles d'un comédien charmant et plein de grâce. On le voyait successivement dans *Martha*, *Roméo et Juliette* (Mercutio), *Cardillac*, la *Flûte enchantée*, la *Jolie Fille de Perth* et plusieurs autres ouvrages dans lesquels il se montrait chanteur de style et comédien plein de goût. Du Théâtre-Lyrique, Barré, après avoir été un instant directeur d'une troupe de province, passa à l'Opéra-Comique, où sa place semblait tout naturellement marquée. Il débuta en 1874 à ce théâtre, où il se fit aussitôt remarquer, aussi bien dans le répertoire que dans les nombreuses créations qui lui furent confiées : l'*Ombre*, les *Dragons de Villars*, la *Petite Fadette*, le *Val d'Andorre*, le *Nouveau Seigneur de village*, *Mignon*, le *Corricolo*, *Cinq-Mars*, *Gille et Gillotin*, le *Déserteur*, *Bathyle*, *Battez Philidor*, *Piccolino*, le *Domino noir*, *Lakmé*, etc. A. P.

BARREAU I. Architecture. — Barre de dimension restreinte, de bois ou de métal, constituant l'élément d'une clôture, d'une grille, d'un appui, d'un parapet, d'une balustrade ou d'une rampe. On a employé les barreaux comme éléments décoratifs, dans tous les pays et à toutes les époques. Les barreaux de métal sont ou bien simples, cylindriques ou de section carrée, ou bien ornés soit de

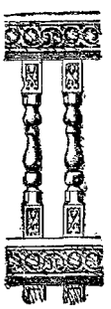

Fig. 1.

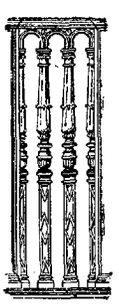

Fig. 2.

gravures ou guillochages, soit de bagues ou d'ornements rapportés. S'ils sont en bois, la sculpture concourt souvent à leur décoration, nous en donnons ici deux exemples : le premier (fig. 1) tiré d'une clôture de mosquée au Caire, le second (fig. 2), d'une clôture en bois d'une des chapelles de la cathédrale d'Evreux, clôture datant de la première période de la Renaissance. H. Saladin.

II. Métallurgie. — *Barreau de grille.* Lorsqu'on établit un chauffage par foyer, la grille qui sépare le foyer proprement dit du cendrier se compose ordinairement de *barreaux* en fonte reposant sur deux sommiers en fer disposés de manière à permettre toute dilatation. Les barreaux ont, en général, de 20 à 30 millim. d'épaisseur et leur écartement, assuré par des talons saillants aux extrémités, varie de 6 à 10 millim.; lorsque leur longueur dépasse 75 centim., on ajoute un troisième talon en leur milieu pour assurer leur rigidité. On donne aux barreaux la forme d'égale résistance pour deux motifs : 1° ils sont fortement chauffés et la résistance du métal diminue notablement avec la température ; 2° les surfaces latérales ainsi augmentées présentent un large contact avec l'air froid qui alimente le foyer et durent plus longtemps, étant moins exposées à se déformer et à fondre. Les barreaux se présentent dans le sens de la longueur du fourneau, l'une de leurs extrémités face au chauffeur, de cette façon ce dernier peut facilement les nettoyer et dégager leurs intervalles ; les barreaux, d'ailleurs, vont en rétrécissant jusqu'au bout,

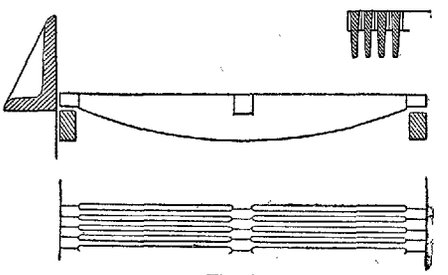

Fig. 1.

de manière à ne pouvoir garder de matières engagées (fig. 1). L'écartement des barreaux, qui varie comme nous l'avons dit, est relié à la nature et à l'épaisseur de la couche de combustible, à son degré de division, à la manière dont il se comporte au feu, s'il colle ou non, à la nature plus ou moins fusible de ses cendres. Plus la couche de combustible est forte, plus les barreaux sont rapprochés et plus l'air rencontre de résistance dans son passage, plus grande, par conséquent, est la vitesse qu'on doit lui donner pour maintenir son volume constant. Des barreaux trop rapprochés ne laissent passer que difficilement les cendres ; s'ils sont, au contraire, très écartés, il tombe dans le cendrier une proportion notable de combustible intact ou seulement à moitié consommé. Pour le bois, on compte pour le vide $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{7}$ de la surface totale de la grille ; pour la tourbe, l'anthracite et le coke $\frac{1}{3}$; pour les houilles grasses $\frac{1}{3}$, pour les houilles maigres $\frac{1}{4}$; en général, ce vide doit être réduit autant qu'on peut le faire sans gêner le service et l'entretien régulier du feu. Quelquefois, le sommier d'avant est supprimé et les barreaux portent directement sur la plaque qui les sépare de la porte du foyer ; dans ce cas, il faut les terminer en biseau de manière que les cendres et les escarbilles accumulées ne puissent s'opposer à leur dilatation et produire une compression longitudinale (fig. 2), qui déformerait les barreaux ou pous-

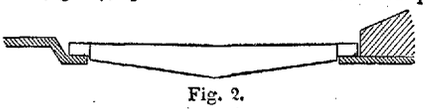

Fig. 2.

serait la devanture au dehors. Lorsque la grandeur de la grille dépasse 1 m. à 1m25, on mettra avec avantage deux barreaux l'un au bout de l'autre avec un double sommier au milieu. L'intervalle de ces deux sommiers médians doit être disposé comme celui de deux barreaux consécutifs, de manière à ne pouvoir être obstrué. On a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelquefois essayé de fondre ensemble plusieurs barreaux pour leur donner plus de stabilité, mais cela ne convient que pour de petites grilles et des barreaux très minces; cette disposition a l'inconvénient d'un encrassage facile en même temps qu'elle oblige, en cas d'usure, à remplacer plusieurs barreaux à la fois. La forme elle-même des barreaux a passé par tous les changements imaginables; nous passerons en revue quelques-unes des formes les plus usitées. La disposition proposée par Holzhausen en vue d'obtenir une certaine fumivorité n'est qu'une modification assez simple du barreau ordinaire et ne présente pas une grande efficacité; les barreaux ont la forme représentée par la fig. 3. Grâce à cette disposition, les morceaux de

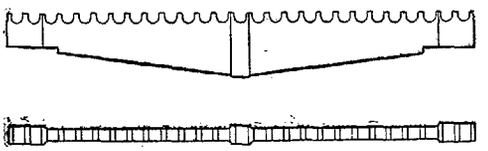

Fig. 3.

houille ne se trouvent soutenus que par une faible partie de leur surface et l'air peut, par suite, circuler plus facilement autour de chacun d'eux. Nous citerons la grille de Samuel Hall formée de *barreaux creux* fendus longitudinalement à la partie supérieure; l'air passe à la fois par les barreaux et par les vides qui les séparent; une tige mobile dans chaque tube sert à régler le tirage; pratiquement, cette grille n'a pas de valeur. En Autriche, on se sert d'une *grille à gradins* propre à brûler les menus de houille, les déchets de tourbe, la sciure de bois; elle se compose de barreaux plats de 8 à 10 centim. de largeur disposés en gradins, leur longueur est latéralement la moitié de celle de la grille, chacun d'eux repose à une de ses extrémités sur les parois du foyer et au milieu sur un support commun; ils sont d'ailleurs disposés de façon à pouvoir être enlevés facilement. Dans la grille de *J. Clay*, les barreaux peuvent tourner sur leur axe, mais sans changer de place. *Samuel Hall* a donné aux barreaux un avancement alternatif dans le sens de la longueur, déterminé de manière à ce que deux barreaux successifs marchent toujours en sens inverse; ces barreaux ont donné d'assez bons résultats. Dans certaines grilles, comme dans celle de Hageldine, on s'est proposé, en donnant aux barreaux une légère inclinaison et en leur imprimant un mouvement convenable, de faire avancer lentement le combustible de l'avant à l'arrière du foyer. Nous étudierons plus en détail d'autres dispositifs de barreaux employés, en traitant des grilles des foyers; nous ne parlerons ici que des dispositifs de barreaux appliqués ces dernières années. La maison Raymondière, de Nantes, construit des grilles composées de barreaux mobiles distancés entre eux par des rivets ou boutons qui peuvent être réduits à une simple épaisseur de 6 à 10 millim.; tout en maintenant la prise d'air de 8 à 10 millim., la circulation d'air se fait sur toute la longueur des barreaux, ce qui permet de brûler les charbons les plus menus; les barreaux peuvent se retourner dans tous les sens. M. Belleville emploie des *barreaux ondulés* qui seraient, selon l'inventeur, suffi-

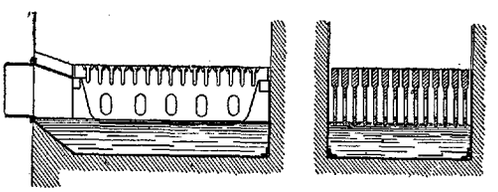

Fig. 4.

samment refroidis par l'air affluent pour ne jamais atteindre une température bien élevée; les scories et les mâchefers ne s'y soudent pas, le décrassage en est d'autant plus facile. Suivant qu'on brûle des charbons gras ou des charbons maigres, M. Belleville construit deux genres de grilles; l'une se compose de barreaux alternativement droits et ondulés, l'autre de barreaux ondulés seuls. Dans le foyer *Ten-Brink*, les barreaux, sur la première moitié de leur longueur, portent une série de petites saillies obliques qui empêchent le combustible de descendre trop

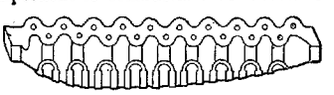

Fig. 5.

vite et qui divisent l'air en filets avant de pénétrer dans la masse du combustible. Je signalerai encore la *grille immergée* pour brûler les combustibles pulvérulents et maigres de M. Michel Perret (fig. 4), et la grille à *barreaux réticulés* et percés Dobson (fig. 5) que sa complication empêchera de se répandre. L. KNAB.

III. IMPRIMERIE. — Levier au moyen duquel, dans une presse à bras, on met en mouvement la partie de la machine qui produit le *foulage* (V. PRESSE À BRAS).

IV. ORGANISATION JUDICIAIRE (V. AVOCAT, BARRE et BARRISTER).

BARREAU (François), célèbre artisan français, né à Toulouse le 26 sept. 1731, mort le 2 août 1814. Il fut le plus habile tourneur de son époque; il vint très jeune s'établir à Avignon où il se fit rapidement une nombreuse clientèle, car non seulement il était habile, mais sa conduite fut toujours exemplaire. Il avait acquis une honnête aisance, lorsque 1789 arriva. Barreau accepta des fonctions municipales qu'il remplit à la satisfaction de ses concitoyens. Patriote et républicain, il dut combattre les ennemis de la nation. La réaction qui se produisit en 1797 ne pouvait manquer de l'atteindre. Il fut persécuté par ses adversaires politiques et il dut quitter Avignon, après avoir vu s'engloutir la plus grande partie de l'argent qu'il avait gagné à la sueur de son front. Barreau était âgé de soixante-six ans.

Un homme qui appréciait le talent du tournenr, M. de Fortia d'Urban, lui donna des lettres de recommandation adressées à des industriels parisiens. Malgré son âge, Barreau n'hésita pas à se mettre en route, et il arriva dans la capitale avec quelques outils, des modèles, des plans et des projets. Sa réputation l'avait précédé dans Paris, où il fut accueilli avec un grand empressement par ses confrères. Il se remit activement au travail. Il ne demanda à son métier que le pain quotidien, et il entreprit, en véritable artiste, des œuvres merveilleuses qu'il acheva sans le concours de personne. En 1799, à la suite d'un rapport d'une commission nommée par le ministre de l'intérieur, plusieurs ouvrages de Barreau furent admis au Conservatoire des arts et métiers, où l'on peut les voir encore. On accorda au tourneur un logement dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre où il établit un vaste atelier. Il redoubla d'efforts. Le 10 juin 1800, une commission, composée de Monge, Charles et Perrier, fit un rapport extrêmement élogieux à la première classe de l'Institut. Ce rapport, vraisemblablement rédigé par l'illustre mathématicien, louait l'intelligence et la dextérité de l'artiste, son goût inné, l'élégance et la variété des sujets, le choix des proportions et la précision extraordinaire des moindres détails, le cachet personnel qui distinguait ses œuvres. Le rapport concluait en rendant hommage à l'énergie et à la persévérance de Barreau, qui avait triomphé de difficultés jusqu'alors réputées insurmontables. Les outils dont il se servait, exécutés par lui-même, étaient d'une simplicité extrême, ce qui contribuait à étonner les meilleurs ouvriers du métier. Ainsi, le tour en l'air et le tour à pointes, avec lesquels l'artisan accomplit des prodiges d'ingéniosité, sont, malgré leur aspect rudimentaire, supérieurs aux tours les plus compliqués. La gloire de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Barreau finit par lui créer des envieux. On prétendit qu'il n'était pas l'auteur de certains travaux. Il répondit avec une fierté toute juvénile : « Si l'on me reprochait de faire mal, je tâcherais de faire mieux ; mais je ne souffrirai pas qu'on me discute la paternité de mes œuvres. » On nomma une sorte de jury d'honneur, devant lequel Barreau se mit à travailler. Il sortit victorieux de l'épreuve, malgré ses soixante-seize ans, ainsi que le prouve le rapport lu le 6 sept. 1807 à l'Athénée des arts et constatant qu'on l'avait vu exécuter un ouvrage demandé au hasard, conduit jusqu'à la fin avec cette célérité proverbiale résultant d'une main exercée et de la simplicité des moyens. On déclara que Barreau était sans égal comme il avait été sans maître. On lui décerna une médaille et une couronne. Le président lui dit : « Soixante-seize ans de travail n'ont fait qu'épurer votre goût, sans altérer la fermeté de cette main habituée à produire chaque jour de nouveaux prodiges. Pour elle le simple ciseau est le sceptre du tour. Au nom de l'Athénée des arts, j'en pose sur votre tête la couronne. » Barreau, qui, depuis longtemps, faisait partie de l'Athénée de Vaucluse, fut reçu membre de l'Athénée des arts et ensuite de la Société des inventions, découvertes et perfectionnements. Les rapports qui furent ensuite publiés rendirent un éclatant hommage à celui qui avait atteint le degré de perfection dans l'art du tour.

Le principal chef-d'œuvre de Barreau est une sphère d'ivoire de 4 pouces de diamètre, soit près de 11 centim., sur piédestal d'ébène, percée à jour de 30 ouvertures, par lesquelles il a tourné une urne — dans le même bloc. — Le pied de cette urne tient à la sphère par un pivot à vis. Le couvercle du petit vase s'enlève à volonté. Dans l'urne, Barreau a tourné une boule également à jour et qui renferme une étoile à 12 rayons. Il exécuta de nouvelles sphères plus compliquées encore. Il en est qui contiennent 10 pièces, si bien enchevêtrées qu'il est impossible de les disjoindre. Toutefois, la première sphère d'ivoire a plus de valeur par le fini du travail. Il y a des pièces, dans les autres sphères, qui n'ont que 15 lignes de diamètre, soit un peu plus de 3 centim., qui sont percées et ornées à l'extrémité du bloc d'une pyramide, d'un obélisque, d'une colonnette, d'une aiguille auxquels la boule ne tient que par un fil. Le kiosque, qui a 26 pouces de haut sur 16 pouces de base, est composé de 12 colonnes de même hauteur, placées en cercle et dont chacune diffère comme ornementation. Entre les colonnes sont disposés des candélabres antiques, modernes, arabes et chinois. Des sphères dans le genre de celles que nous avons décrites couronnent le tout. Barreau offrit son travail à Napoléon, qui donna une gratification de 2,000 fr. à l'auteur et fit placer le kiosque à Trianon. On demanda instamment à Barreau de publier un traité dans lequel il expliquerait ses procédés. Il refusa en prétendant qu'il ne pouvait l'écrire. Peut-être ne le voulut-il pas. Il mourut à quatre-vingt-trois ans, en plein travail.

Louis LAUNAY.

BARREAU (Alexandrine-Rose), héroïne française, née à Sartens (Tarn) en 1771, morte à Avignon le 2 août 1843. Son mari et son frère étaient appelés sous les drapeaux ; pour ne pas se séparer d'eux, elle dépouille ses vêtements, s'habille en homme et se fait accepter comme soldat au 2e bataillon des grenadiers du Tarn. Le mari se nommait Layrac. La jeune femme se fit appeler Barreau, du nom de sa famille. L'héroïne se comporta vaillamment à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Son intrépidité et son dévouement furent bientôt remarqués de tous les grenadiers. Le 16 août 1794 (29 thermidor an II), les Français attaquèrent la redoute d'Abloqui, défendue par une formidable artillerie et de nombreux soldats. Successivement, Alexandrine Barreau voit tomber sous les balles son mari et son frère ; celui-ci était blessé mortellement. « Il faut que je vous venge ! » s'écrie-t-elle en s'élançant vers les retranchements. La troisième, elle pénètre dans la place. La redoute est enlevée ; mais, en poursuivant l'ennemi, la mêlée est encore furieuse. Emportée par son ardeur, Alexandrine Barreau, qui a brûlé toutes ses cartouches, se trouve aux prises avec un Espagnol qui la saisit à bras le corps. Elle parvient à se dégager et à terrasser d'un coup de sabre son adversaire, auquel elle prend sa giberne bourrée de munitions. Puis, elle continue à combattre et ne revient auprès de ceux qui lui sont chers qu'après la victoire. Elle aide à transporter les deux blessés à l'ambulance. Elle recueille le dernier soupir de son frère. Quand Layrac, le mari, est guéri, l'homme et la femme reviennent sous les drapeaux et prennent part à d'innombrables combats sous la République et sous l'Empire. Alexandrine Barreau devint veuve sous la Restauration. Elle entra aux Invalides d'Avignon, ce fut la première femme admise dans un tel asile. Lorsque l'héroïne mourut, à l'âge de soixante-douze ans, la garnison lui rendit les honneurs militaires. L.

BARREIROS (Gaspar), géographe portugais, né à Vizeu à la fin du xve siècle, mort en 1574. Il fit ses études sous la direction de son oncle, le célèbre João de Barros. Celui ci, ayant entrepris un vaste travail géographique, chargea son neveu de recueillir pour lui les documents nécessaires en parcourant la France et une partie de l'Italie. De retour en Portugal, Barreiros se livra tout entier à l'étude de la géographie, ainsi qu'à des travaux de haute érudition. Son principal ouvrage est intitulé *Chorographia* (Coïmbre, 1561). On a de lui également : *Observaçoes cosmograficas*. Il s'y occupe surtout de la description maritime de la péninsule. — Dans le premier de ces ouvrages, il releva un grand nombre d'erreurs qui circulaient à cette époque sur la géographie de l'Asie. Il mourut dans un couvent de franciscains. Camille KOECHLIN.

BARRELIER (Jacques), botaniste français, né à Paris en 1606, mort le 17 sept. 1673. Il étudia la médecine et fut reçu licencié en 1634, puis entra en 1635 dans l'ordre des dominicains. La théologie devint dès lors son occupation principale ; ses loisirs étaient consacrés à la botanique. Il visita le midi de la France, l'Espagne et l'Italie ; il séjourna vingt-trois ans à Rome et y fonda le jardin des plantes du couvent de Saint-Xyste. Pendant tout ce temps il remplit les fonctions d'assistant du général de l'ordre. De retour à Paris, au couvent de la rue Saint-Honoré, en 1672, il essaya de terminer son *Hortus mundi* ou *Orbis botanicus*, pour lequel il avait fait graver un grand nombre de planches à Rome ; après sa mort, son manuscrit fut brûlé dans un incendie, les planches en cuivre furent seules sauvées. Ant. de Jussieu les a utilisées pour la publication de l'ouvrage intitulé : *Plantæ per Galliam, Hispaniam et Italiam observatæ, iconibus æneis exhibitæ a R. P. Jacobo Barreliero*, etc. (Paris, 1714, in-fol., avec 334 pl.). Dr L. Hn.

BARRÊME. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne ; 971 hab. Fabriques de drap. Dans l'ancienne division de la Provence, le val de Barrême formait un groupe administrativement distinct, qui comprenait sept communautés : Barrême, Chaudon, Norante, Clumaus, Lambruisse, Saint-Jacques et Tartonne.

BARRÊME (François), né à Lyon vers 1640, mort à Paris en 1703, a laissé un nom proverbial, qui s'applique maintenant aux comptes faits, dont il a vulgarisé l'usage en France par son enseignement et ses publications, la plupart dédiées à Colbert qui le protégeait, et qui ont eu de nombreuses rééditions de son vivant et après sa mort. Ce sont : les *Comptes faits du grand commerce* (1670) ; l'*Arithmétique ou le Livre facile pour apprendre l'arithmétique soi-même* (1677) ; le *Livre nécessaire pour tous les comptables* (1674) ; la *Géométrie servant à l'arpentage* (1673) ; le *Grand banquier* (1681) ; le *Cahier curieux de Barrême arithméticien*, etc. P. T.

BARRÊMIEN. Terme proposé par M. Coquand (*Soc. d'émul. de Provence*, I, p. 135), et employé depuis par Matheron dans ses *Recherches paléontologiques*, pour désigner l'ensemble des calcaires riches en Céphalopodes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

déroulés de grande taille, qui se développent dans les régions méditerranéennes, au sommet du Néocomien. Leur principal développement se fait, en Provence, aux environs de Barrême où ils se subdivisent en deux niveaux; le premier, constitué par des calcaires marneux bleuâtres à cassure conchoïdale, est caractérisé par le *Crioceras Duvali*, avec *Ammonites Rouyanus*, *Belemnites pistilliformis*, etc.; le second comprend des calcaires de coloration plus claire, blancs ou jaunâtres, où se tiennent spécialement le *Scaphites Yvani* et l'*Ammonites difficilis*. Des Térébratules perforées (*Pygope janitor* et *P. diphyoïdes*) se rencontrent encore fréquemment dans ces calcaires dont l'épaisseur se chiffre toujours par des centaines de mètres, et qui appartiennent au faciès pélagique du *Néocomien* (V. ce mot). Ch. VÉLAIN.

BARREN (Ile). En français « île aride ». Nom de plusieurs îles de l'océan Indien ou du Grand-Océan, dont voici les principales : *Barren* (île). Ilot volcanique du golfe du Bengale, à 58 kil. E. des îles Andaman, par 12° 17′ de lat. N. et 91° 34′ de long. E. (de Paris). Il dresse à 325 m. sa masse conique et escarpée. Jusqu'en 1791, époque à laquelle eut lieu une éruption d'une grande violence, c'était un volcan au repos. Depuis lors, les éruptions se succèdent fréquemment. — *Barren* (île). Située dans l'océan Pacifique, à l'entrée du détroit de Banks qui la sépare de la Tasmanie, par 40° 23′ lat. S. et 145° 46′ long. E. (de Paris). C'est une des îles Furneaux. — *Barren* (île). Dans l'océan Pacifique, au S.-O. du détroit de Bass, et près des côtes N.-O. de Tasmanie. Elle fait partie des îles Hunter. Lat. 40° 23′ S. ; long. 142° 28′ E. (de Paris). — *Barren* (îles). Groupe d'îlots et de récifs du canal de Mozambique, sur la côte O. de Madagascar, entre 17° 50′ et 18° 35′ lat. S. et 41° 12′ et 41° 35′ long. E. (de Paris).

Camille KOECHLIN.

BARRÈRE, homme politique français (V. BARÈRE).

BARRÈRE (Pierre), médecin et naturaliste français, né à Perpignan, vers 1690, mort à Perpignan le 1er nov. 1755. Reçu docteur dans sa ville natale, en 1717, il partit en 1722 pour Cayenne, avec le titre de botaniste du roi. De retour en France, il obtint, en 1727, une chaire de botanique à Perpignan, puis la place de médecin de l'hôpital militaire ; la réputation qu'il acquit dans cette position lui valut le titre de premier médecin de la province du Roussillon. A l'époque de sa mort, il était recteur de l'université de Perpignan. Voici la liste de ses ouvrages : *Questions de médecine où l'on examine si la théorie de la botanique et la connaissance des plantes est nécessaire au médecin* (Narbonne, 1740, in-4) ; *Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale*, etc. (Paris, 1741, in-12) ; *Dissert. sur la cause physique de la couleur des nègres*, etc. (Paris, 1742, in-4) ; *Nouv. relation de la France équinoxiale* (Paris, 1743, in-12) ; *Diss. phys.-med. cur tanta humani ingenii diversitas* (Paris, 1742 in-4) ; *Ornithologiæ specimen novum*, etc. (Perpignan, 1745, in-4, 1 pl.) ; *Obs. sur l'origine et la formation des pierres figurées* (Paris, 1746, in-8, 2 pl.) ; *Obs. anatomiques tirées des ouvertures d'un grand nombre de cadavres, propres à découvrir les causes des maladies et leurs remèdes* (Perpignan, 1751, in-8 ; nouv. éd., *ibid.*, 1753, in-4, 11 pl.). Ouvrage remarquable pour l'époque. — Articles dans les *Mém. Acad. d. sciences*. Dr L. HN.

BARRES. I. ZOOTECHNIE. — On nomme ainsi la partie de la mâchoire inférieure du cheval dépourvue de dents et comprise entre les molaires et les incisives. C'est sur elles que le mors prend son point d'appui. La sensibilité des barres constitue tout l'intérêt qu'on doit leur attribuer. Cette sensibilité réside dans la membrane qui tapisse l'espace interdentaire. L'os maxillaire présente ordinairement une crête plus ou moins saillante dans le milieu de l'espace interdentaire. Si la crête est saillante, la barre est sensible ; si elle n'existe pas, la barre est dite *arrondie* ; elle est dite *charnue* lorsque la muqueuse qui recouvre l'os a trop d'épaisseur et laisse peu sentir la forme de l'os. Les bonnes barres ne sont ni trop hautes, ni trop basses, ni trop tranchantes. Trop rondes ou trop charnues elles sont peu sensibles, et le cavalier manque alors d'action sur sa monture ; trop tranchantes, elles sont douées d'une sensibilité excessive ; le cheval manquant d'appui bat à la main et est sujet à se cabrer au moindre mouvement de la bride. Les barres sont sujettes à se blesser ; le mors, en appuyant sur elles, détermine des contusions, des excoriations, des plaies, qui se compliquent quelquefois de la nécrose de l'os maxillaire. En ce dernier cas, les barres restent longtemps douloureuses, et ce n'est qu'avec un mors approprié (V. MORS) qu'on peut désormais se servir du cheval. L. GARNIER.

II. JEU. — Jeu d'adresse et d'agilité, très en vogue dans les pensions et collèges. C'était autrefois un jeu militaire ; à la fin du XVIIIe siècle il y a eu une partie célèbre entre les officiers des gardes-françaises et les officiers des régiments suisses. Aujourd'hui encore il est très en vogue parmi les enfants. C'est un exercice amusant qui développe les muscles et force l'attention. Pour jouer aux barres, on choisit un vaste emplacement aussi uni et battu que possible et on se divise en deux groupes comptant le même nombre de joueurs. Chaque groupe se place à une des extrémités de l'emplacement que l'on nomme camp et dont les limites sont fixées. Un des joueurs va au camp opposé pour engager la partie. Il demande *barre*, c.-à-d. il va provoquer un de ses adversaires qui, tous réunis sur la même ligne, lui tendent la main. Il frappe d'abord deux fois dans les mains qui sont offertes et, à la troisième fois, il prend la fuite poursuivi par celui qu'il a touché en dernier et qui cherche à le faire prisonnier en l'atteignant. Si le poursuivi est en danger d'être attrapé, un joueur de son camp s'élance pour venir à son secours et ainsi de suite. Tout joueur sorti de son camp pour courir sur un ennemi également sorti du sien est dit avoir barre sur lui. Si un joueur réussit à en atteindre un autre, il le frappe légèrement en s'écriant : pris ; le jeu est immédiatement suspendu et le prisonnier se rend au camp de son adversaire. La partie de barres se fait de deux manières : dans l'une, les prisonniers sont gardés jusqu'à ce qu'on les délivre : la partie cesse alors quand un des deux partis a éprouvé assez de perte pour ne pouvoir plus espérer les délivrer. La liberté des prisonniers s'obtient de la façon suivante : ils se rangent sur une seule file, en se tenant par la main, en avant du camp ennemi. Si dans le courant de la partie un de leurs camarades réussit à toucher la main du premier de la bande, ils sont tous délivrés. Mais ce but n'est pas facile à atteindre, car les gardes du camp emploient toute leur adresse et leur agilité à déjouer les ruses des aspirants libérateurs et à les faire eux-mêmes prisonniers. La première manière se nomme les barres ordinaires, la seconde les barres forcées. — Dans les salons, on joue également aux barres, mais c'est un jeu sans bruit et sans courses : on dispose deux rangs de chaises, distants l'un de l'autre de 1m50 à 2m. Les hommes se placent d'un côté, les dames de l'autre, et chaque parti désigne un champion, qui se tient en avant de la limite de son camp. L'un des champions projette avec son souffle sur le camp de son adversaire un flocon de coton en ouate ou de soie peluche, que celui-ci cherche à repousser sur le camp ennemi. Pendant cette lutte les champions seuls sont debout. Le champion dans le camp duquel le flocon tombe est prisonnier. Il s'assoit du côté du camp des vainqueurs et est remplacé par un nouveau champion. Le parti qui triomphe délivre les prisonniers qu'il a fait après leur avoir infligé une *pénitence* (V. ce mot). L.-F. P.

BARRES (Guillaume des), fils d'un seigneur d'Oissery (Seine-et-Marne) mort avant 1182, est qualifié dans les chartes chevalier, seigneur d'Oissery, Forfry, Saint-Pathus, Silly, Ognes, Gondreville et la Ferté-Alais. Célèbre par sa force et sa valeur, il fut nommé le *brave des braves*. On le voit successivement combattre au siège de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Châtillon-sur-Seine (1186), prendre la croix (1188), poursuivre Richard Cœur-de-Lion et ses capitaines les comtes d'Arundel et de Chester, tomber blessé au combat de Soindres près Mantes (1189); après avoir refusé de se laisser corrompre par le roi d'Angleterre (1195), il se signale au combat d'Aumale (1196) et au siège d'Andely (1203), repousse à diverses reprises l'attaque de Guillaume Le Maréchal et la flotte anglaise pendant la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste (1204). Vainqueur de nouveau à Dam (1213), il se couvre de gloire à la bataille de Bouvines (1214), où le roi de France ne dut guère qu'à lui d'avoir la vie sauve, dans une lutte engagée corps à corps avec l'empereur Othon. En 1216, il fut envoyé par son maître, dont il était grand maréchal, vers la comtesse Blanche de Champagne. Louis VIII le conserva à son service et devint son bienfaiteur. Guillaume des Barres avait épousé Amicie, comtesse de Leicester et de Montfort, veuve de Simon de Montfort et mère du fameux vainqueur de Muret. Il mourut en 1234, laissant un fils, Guillaume, qui prit une part active à la croisade contre les Albigeois, et deux filles. H. Stein.

Bibl. : *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publiées par H.-F. Delaborde (Soc. de l'Histoire de France). — Prou, *Notice sur Guillaume des Barres, comte de Rochefort (Bulletin de la Soc. archéologique de Sens*, IV, pp. 129-145).

BARRES (Jean des), petit-fils du précédent et fils d'un chevalier mort à Chypre, est célèbre surtout par les pieuses fondations qu'il a faites en Brie. Il se signala à la prise du pont de Taillebourg (1242) et fut fait prisonnier à Saintes quelques mois après. Parti en croisade avec saint Louis, il subit le même sort en 1250, à la bataille de Mansourah (Egypte). Il était mort en 1289, après avoir été marié deux fois. Il était le dernier descendant mâle de la famille. Le tombeau de Jean des Barres et de ses deux femmes, Pétronille et Isabelle, a été ouvert deux fois, en 1746 et en 1849. Il existe encore aujourd'hui à Oissery (Seine-et-Marne), mais dans un triste état.

H. Stein.

Bibl. : Eug. Grésy, *Notice généalogique sur Jean des Barres, chevalier* ; Paris 1850, 64 p. et pl., extr. du t. XX des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.

BARRESWIL (Charles), chimiste français, né en 1817 à Versailles, mort à Bordeaux en 1870. Il a publié une foule de notes de chimie pratique, depuis l'année 1846, notes qu'on trouve au complet dans le *Journal de pharmacie et de chimie*. Il a attaché son nom à la liqueur cupro-potassique, connue encore sous le nom de liqueur de Fehling. En collaboration avec Claude Bernard, il a fait des recherches : sur les substances alimentaires (*Jour. Ph. et Ch.*, t. V, 425, 3e série) ; sur les phénomènes chimiques de la digestion (*id.*, t. VII, 49) ; sur l'élimination de l'urée, après l'extirpation des reins (*id.*, t. XIII, 124) ; sur l'origine du sucre dans l'économie animale (*id.*, t. XV, 137). Parmi ses mémoires les plus importants, nous citerons les suivants : *Nouvel acide oxygéné du chrome (Journ. Ph. et Ch.*, t. III, 448, 3e série) ; *Sur un nouvel oxyde de fer* (*id.*, t. IV. 455) ; *Nouveau moyen saccharimétrique* (*id.*, t. VI, 301) ; *Séparation du cobalt du manganèse* (*id.*, t. IX, 189 et 451). Indépendamment de ces mémoires originaux, Barreswil a publié, en collaboration avec Sobrero, un *Appendice à tous les traités d'analyse chimique* (1848) ; avec Davanne, une *Chimie photographique* (1854) ; avec Girard, un *Dictionnaire de chimie* (1861-64, 3 vol.). Malgré tous ces travaux, Barreswil n'a occupé que de modestes fonctions : il a été professeur à l'école municipale Turgot, puis à l'école supérieure du commerce de Paris ; enfin, commissaire expert auprès du ministère de l'agriculture et du commerce. Ed. B.

BARRET. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux, sur des collines dominant le Trèfle, sous-affluent de la Charente ; 970 hab. L'*Eglise* romane (mon. hist.) est en partie du XIIe siècle et peut-être plus ancienne ; des meurtrières percées dans les murs indiquent qu'elle a dû servir de forteresse ; le portail et les sculptures de l'abside sont particulièrement intéressants. Dans le cimetière se trouve un monument curieux et rare, c'est une croix tombale qui remonte au XIe siècle et que représente notre gravure.

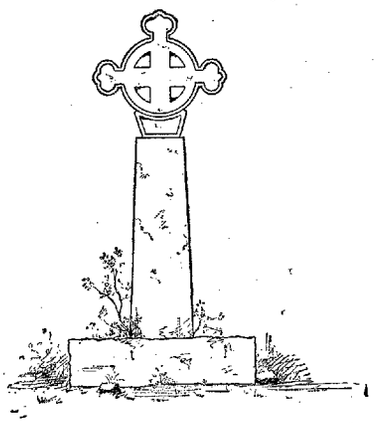

Croix tombale (XIe siècle) du cimetière de Barret.

BARRET-DE-LIOURE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 372 hab.

BARRET-LE-BAS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Ribiers ; 349 hab.

BARRET-LE-HAUT. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr, de Gap, cant. de Ribiers ; 75 hab.

BARRETAINE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 364 hab.

BARRETO (Francisco de), gouverneur des Indes Portugaises, mort en Afrique en 1574. Il exerça ces hautes fonctions de 1555 au 7 avril 1558, et c'est lui qui exila Camoëns à Macao. Nommé commandant général des galères, il reçut l'ordre de conquérir les régions de l'Afrique, désignées alors sous le nom de Monomotapa, entre le rio Cucama et les côtes de l'Abyssinie, et périt misérablement dans cette expédition, sur les bords du rio Sena.

G. P-I.

BARRETO (Moniz de), vice-roi des Indes Portugaises en 1573, gouverneur général des côtes orientales de l'Afrique en 1589, fut empêché par la mort de recommencer contre le Monomotapa l'expédition de son homonyme, ci-dessus. G. P-I.

BARRETO DE RESENDE (Pedro), historien et statisticien portugais, mort à Lisbonne en 1651. Secrétaire du vice-roi des Indes, comte de Linharès (1629), il recueillit de précieux documents sur cette contrée et les mit en œuvre dans un grand travail dont la Bibliothèque nationale de Paris possède le manuscrit original : *Breve tratado ou epilogo de todos os vizorreys que tem havido no Estado da India*, etc., enrichis des plans coloriés des forteresses des Portugais aux Indes et en Afrique et de portraits de tous les gouverneurs et vice-rois. G. P-I.

BARRETO (João-Franco), diplomate et littérateur portugais du XVIIe siècle. Il fit un séjour à Paris, en qualité de secrétaire d'ambassade, et en laissa une relation. On lui doit encore : une édition des *Lusiades* de Camoëns (1663) avec des annotations souvent reproduites ; une traduction de l'*Enéide* de Virgile (1666-1680, 2 vol. in-12), réimprimé plusieurs fois ; un traité sur l'*Orthographia da lingua portugueza* (1671), etc.

G. P.-I.

BARRETT (Jean-Jacques de), littérateur, né le 12 nov. 1717 à Condom (Gers), d'une ancienne famille écossaise venue en France avec les Stuarts, mort à Paris le 18 août 1792. Il fut professeur à l'école militaire et traduisit un grand nombre d'ouvrages latins et italiens, entre autres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plusieurs *Traités de Cicéron*, les *Métamorphoses* d'Ovide, Tacite, l'*Eloge de la folie*, d'Erasme, l'*Histoire de Florence*, de Machiavel.

BARRETT (Paul), littérateur français, né à Lyon le 16 juin 1728, mort vers 1795. Il a publié un grand nombre de comédies et de romans parmi lesquels nous citerons : *Amours d'Alcidor et de Charisée* (Paris, 1751, in-12) (trad. supposée du grec) ; *les Colifichets*, comédie (Paris, 1751, in-12) ; *l'Amant supposé*, comédie (Paris, 1760, in-12) ; *le Grelot, l'Anti-Grelot* (Paris, 1762, in-12) ; *Foka ou les Métamorphoses* (Paris, 1777, in-12), etc., etc.

BARRETT (Georges), paysagiste et graveur anglais, né à Dublin en 1728 (d'autres disent en 1732), mort à Londres le 29 mai 1784. Grâce à la protection du comte Powerscourt, il put continuer ses études artistiques heureusement commencées à l'Ecole West de Dublin. Ses paysages se distinguent par la précision du dessin et la fraîcheur du coloris ; ils sont tous dispersés dans des collections particulières d'Angleterre. Il contribua beaucoup à la fondation de la Royal Academy de Londres. Il a gravé lui-même plusieurs de ses œuvres. F. T.

BARRETT (Georges), aquarelliste anglais, fils du précédent. La date de sa naissance est incertaine ; il mourut en 1842. Il excellait à poétiser les paysages par de ravissants effets de soleil levant ou couchant. Il fut, en 1804, un des principaux fondateurs de la Société des aquarellistes de Londres et contribua beaucoup à rehausser l'éclat de ses premières expositions. Il publia un traité sur la peinture en aquarelle (1840). — Son frère et sa sœur furent également peintres.

BARRETT (Eaton-Stannard), avocat irlandais, né en 1785, mort en 1820, s'occupa surtout de littérature. On a de lui : la *Comète*, œuvre burlesque ; *Tous les talents*, poème satirique ; la *Femme*, poème ; l'*Héroïne* ou *Aventures de Chérubin*, etc.

BARRETT (Benjamin Fisk), pasteur et théologien, né à Dresden (Etat du Maine) en 1808. Il fit ses études au collège de Bowdoin et à l'école de théologie de Cambridge où il commença à se rallier aux doctrines de Swedenborg. Pasteur à New-York en 1840, puis à Cincinnati en 1848, sa santé débile l'obligea, deux ans après de quitter la chaire évangélique. Il partit pour Chicago, entra dans les affaires, y fit sa fortune et rétablit sa santé. Retiré à Philadelphie, la *Nouvelle Eglise* le prit pour chef et il s'occupa dès lors de livres de piété et d'opuscules théologiques. On cite dans le tas : *Vie de Swedenborg*, *Lettres sur la Sainte-Trinité*, le *Roseau d'or*, le *Catholicisme de la nouvelle Eglise*, l'*Eglise visible*, *Une Nouvelle vue de l'Enfer*.

BARRETT (Elisabeth BROWNING), née en 1809 à Burnhall (Durham), morte à Florence en 1861, femme poète, fille d'un riche propriétaire, Edward Moulton, qui prit le nom de Barrett. A huit ans elle lisait Homère dans l'original « tenant son livre d'une main et sa poupée de l'autre, rêvant plus d'Agamemnon, dit-elle, que de son poney noir ». Aussi trois ans après écrivait-elle un poème épique en 4 volumes : *la Bataille de Marathon*, que son père fit imprimer, en dépit de l'opposition de la grand'mère qui prétendait que l'enfant ferait mieux d'apprendre à ravauder ses bas que les histoires des Grecs. Entourée de bien-être et de confort, elle perdit la santé à quinze ans à la suite d'une chute de cheval qui faillit lui coûter la vie. Elle avait un peu plus de vingt ans lorsqu'elle quitta la résidence paternelle pour Londres où sa réputation la précédait. Elle avait déjà écrit un *Essai sur l'intelligence* et deux ou trois volumes de poésie. Ce travail constant n'était pas fait pour rétablir sa santé, et après un court séjour à Torkay, où son frère se noya sous ses yeux dans des circonstances des plus dramatiques, elle passa nombre d'années confinée dans sa chambre, visible pour quelques rares amis, étendue sur son lit, son chien à ses pieds. Elle collaborait alors à l'*Atheneum* et à une édition en angue moderne des œuvres de Chaucer. Les souffrances des petits apprentis des fabriques lui inspirèrent le *Cri des enfants*, qui retentit dans toute l'Angleterre. En 1846, elle épousa un homme de lettres, qui l'emmena à Florence où elle resta jusqu'à sa mort. La municipalité fit placer une inscription commémorative sur sa villa de *Casa Guidi* où elle avait écrit son meilleur roman, *Aurora Leigh*. On a dit d'Elisabeth Barrett que c'était une âme de feu dans une écaille de perle. Le critique P. Bayne la place au premier rang des femmes poètes et Thackeray professait pour elle une sincère admiration. Elle se distingua aussi comme helléniste et l'on cite parmi ses ouvrages une bonne traduction de l'*Odyssée*. H. FRANCE.

BARRETTALI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Luri ; 949 hab.

BARRETTE (Horlog.). Petite bride ou lame d'acier engagée par ses deux bouts dans le barillet et dans son couvercle, ayant pour effet de tenir constamment appliquée contre l'intérieur de la virole la partie détrempée du bout de la lame du ressort, ce qui le ménage dans son dernier tour de bande et garantit son œil extérieur des chances de rupture. L'un des bouts de la barrette est maintenu dans une entaille pratiquée à cet effet dans la roue du barillet, l'autre bout pénètre dans une entaille semblable ménagée dans le couvercle. On peut sans inconvénient supprimer la barrette, pourvu que l'on ait l'attention de ne jamais pousser la tension du ressort jusqu'à son extrême limite ; les arrêts des remontoirs garantissent cette condition.

L. K.

BARRETTE ou BARETTE. Les Bollandistes (*Acta sanctorum*, mars, t. II, p. 241), Ménage et d'autres auteurs fort compétents se disputent sur l'étymologie de ce mot et sur l'origine de la chose qu'il désigne. Les Bollandistes les font remonter aux Grecs. Quoi qu'il en soit, la barrette est maintenant un bonnet carré, renforcé d'un carton entre l'étoffe et la doublure ; ordinairement elle se plie en s'aplatissant. Il y en a de deux sortes : l'une surmontée de quatre cornes, c'est en Italie le bonnet de docteur ; l'autre de trois cornes et qui est portée par les ecclésiastiques qui n'ont pas ce grade. L'étoffe employée peut être le drap, la soie, la serge ou même le velours. Au centre des cornes se trouve un bouton d'étoffe aplati ou une houppe de soie. Sous Louis XV, la barrette s'allongea en pyramide, les cornes disparurent et la houppe de soie grossit démesurément. On appelle cette coiffure *bonnet carré*, quoiqu'elle ait la forme d'un cône tronqué ou d'un éteignoir. La mode cléricale revient aujourd'hui à la barrette italienne ; mais la plupart des règlements épiscopaux ne permettent cette barrette qu'aux ecclésiastiques, ils l'interdisent aux chantres et aux autres officiers du chœur : ceux-ci doivent garder le bonnet carré. — Aussitôt après leur nomination, le pape envoie un *ablégat* (V. ce mot) pour porter la barrette aux nouveaux cardinaux. En France, elle leur est remise par le chef du gouvernement, suivant un cérémonial consacré par l'usage. Le chapeau n'est donné qu'à Rome, par les mains du pape.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : JACQUIN et DUESBERG, *Petite Encyclopédie ecclésiastique* ; Paris, sans date, in-8.

BARREY (Claude-Antoine), médecin français, né à Besançon le 29 juil. 1771, mort à Besançon le 27 nov. 1837. Il embrassa d'abord, en 1792, l'état ecclésiastique, puis se consacra à la médecine et, après avoir terminé ses études à Paris, se fixa à Besançon. Il déploya un très grand zèle à propager la vaccine. Ses principaux écrits ont pour titres : *De la vaccine et de ses effets* (Besançon, 1808, in-8) ; *Mém. sur les maladies épidémiques* (Besançon, 1813, in-8) ; *Hist. impartiale de la vaccine* (Besançon, 1831, in-8) ; *Mém. sur l'influence de l'air atmosphérique dans la production des maladies épidémiques*, couronné par la Société de Toulouse en 1820 ; *Rapp. annuels sur l'état de la vaccine dans le dép. du Doubs*, à partir de 1804. Dr L. HN.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARREZ (Hippolyte), danseur français, né à Paris le 28 nov. 1795, mort à Paris en déc. 1868, fut élève de Coulon, chorégraphe et premier danseur de l'Opéra. Après s'être montré dans diverses villes de second ordre, il se vit bien accueillir à Lyon, puis à Bordeaux, où pendant six ans il remplit l'emploi de premier danseur au Grand-Théâtre. Le bruit des succès qu'il obtenait en cette ville parvint jusqu'à Paris; l'Opéra le réclama, selon les priviléges dont il jouissait à cette époque; Barrez reçut un ordre de début pour ce théâtre, et il effectua ce début le 31 août 1821 dans le ballet *le Jugement de Paris*. La force, la légèreté et la souplesse de sa danse le firent bien venir auprès du public, et Barrez devint en peu de temps l'un des danseurs favoris de l'Opéra. Son talent pour la pantomime était médiocre, et il était assez laid de visage; mais le talent qu'il déployait dans l'exécution de ses pas faisait passer condamnation sur ces défauts. Barrez demeura plus de trente ans à l'Opéra, car il ne quitta ce théâtre, où il était devenu régisseur de la danse, qu'un peu après 1850. Parmi les ballets à l'exécution desquels il prit part, on peut citer particulièrement *le Diable boiteux*, *la Péri*, *l'Ile des Pirates*, *la Tarentule* et *le Diable amoureux*. A. P.

BARRHEAD. Ville d'Ecosse, comté de Renfrew, 14 kil. S.-E. de Glasgow; 7,495 hab. Sa prospérité date du milieu du siècle. Mines de houille; alun; filatures; tissage.

BARRI *(Barrum)*. Hameau de la com. et du cant. de Bollène (Vaucluse); 760 hab. (1886). Le hameau de Barri, sis au delà de Lauzon, vers le N. et à 5 kil. de Bollène, sur une colline élevée (314 m.), fut, aux époques gauloise et romaine, l'un des principaux points de défense de toute la contrée qui s'étend entre Orange et Saint-Paul-Trois-Châteaux. Des débris nombreux, de grands fragments de murailles de fort belle construction, des tombeaux, des cippes, des mosaïques, des fragments d'armures de l'époque romaine y ont été découverts à diverses époques. On y a également trouvé et on y rencontre encore une grande quantité de poteries gauloises, grecques, romaines et du moyen âge. Une voie romaine, dont il est encore facile de reconnaître les traces, reliait le plateau élevé de Barri à la voie Domitia qui passait le Lez à Bollène. Au pied de ce plateau se trouvait la station de *Senomagus* (Saint-Pierre de Senos) où on a également découvert une foule d'antiquités romaines. Ces nombreuses découvertes, cette situation topographique de Barri, ont amené la plupart des archéologues et des géographes à considérer ce point comme étant l'emplacement d'*Aëria*, cette antique cité gallo-romaine que Strabon place dans le pays des Cavares, sur le même pied qu'Avignon et Orange et dont la situation exacte n'a pas encore été déterminée malgré d'actives recherches, de nombreux travaux et d'ardentes polémiques. Le castellum, établi par les Romains au sommet de la colline de Barri et dont il est encore facile de distinguer les retranchements, devint, au moyen âge, comme son nom, *Barrum*, l'indique, un château fort dominant toute la contrée jusqu'au Rhône. Ses ruines conservent un caractère de force et de grandeur. Les murs principaux, existant encore à une hauteur de plusieurs mètres, forment un rectangle de 40 m. de longueur sur 14 m. de largeur. Ils sont construits en moyen appareil, et l'intérieur est en blocage; leur construction peut remonter au IXe siècle. La seigneurie de Barri appartint successivement, au moyen âge, aux Giraud-Adhémar, puis au collège d'Annecy fondé, au XVe siècle, à Avignon, par le cardinal de Brogni. Ce hameau n'a plus aujourd'hui d'autre importance que celle de ses carrières dont on extrait d'excellentes pierres de construction. L. Duhamel.

Bibl.: Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 226. — F. Valentin, *Bulletin épigr. de la Gaule*, 1882-1883. — De Coston, *Etymologie des noms de lieu de la Drôme*. — Rochetin, *Viabilité romaine dans Vaucluse*, etc.

BARRI (Girald de), en latin Giraldus Cambrensis, écrivain du XIIe et du XIIIe siècle, né au château de Mœnor Pyrr, près de Pembroke, dans le pays de Galles, vers 1147, mort en 1220. Cadet d'une des plus vieilles familles du pays, il fut destiné à l'Eglise et élevé sous les yeux de son oncle, évêque de Saint-David's. Après avoir étudié à Paris, il fut promu à l'archidiaconat de Brecknock, et, à la mort de son oncle (1176), élu comme son successeur au siège de Saint-David's. Henri II ayant refusé de ratifier cette élection, il retourna à Paris où il soutint éloquemment des disputes théologiques qui attiraient une foule d'auditeurs. Revenu à Saint-David's au bout de quatre ans, il trouva l'évêché abandonné et toutes les affaires dans le plus grand désordre. L'archevêque de Canterbury lui fit confier les fonctions d'administrateur, qu'il garda jusqu'à la réinstallation de l'évêque, en 1184. Chapelain de Henri II, il fut envoyé en Irlande avec le prince Jean, et y refusa deux évêchés. C'est alors qu'il amassa les matériaux de sa topographie de l'Irlande et de son histoire de la conquête de cette île, terminée en 1187. L'année suivante, il prêche la croisade dans le pays de Galles avec l'archevêque de Canterbury Baldwin, et, s'il faut l'en croire, remue profondément le peuple en lui débitant des harangues latines. Après l'avènement de Richard Ier Cœur-de-Lion, il s'employa, avec William Longchamp, archevêque d'Elly et l'un des régents du royaume, à maintenir la paix dans le pays de Galles. Disgracié en 1192, il passa six années à Lincoln dans la retraite et le travail. Le siège de Saint-David's, but de son ambition, étant venu à vaquer de nouveau, il fut cette fois encore élu par le chapitre, mais il dut reculer devant l'animosité de Hubert, archevêque de Canterbury, après un procès en cour de Rome qui dura cinq ans (1203). Il consacra le reste de sa vie à l'étude. Le plus connu de ses ouvrages, *Itinerarium Cambriæ* (Londres, 1585), a été réimprimé, avec traduction, notes et vie de l'auteur, par sir Richard Colt Hoare, en 2 vol. in-4 (1802). J.-S. Brewer et Dimock ont entrepris, en 1861, une édition de ses œuvres complètes enrichie de savantes introductions. On lui attribue généralement l'ouvrage imprimé sans nom d'auteur en 1549, à Mayence, sous le titre de *Gemma Animæ*. B.-H. G.

BARRI (Giacomo), peintre et graveur italien, né en France vers 1630, mort après 1684. On l'a à tort présenté comme un Vénitien, parce qu'il a travaillé dans cette ville. « Cet artiste imita la manière du Tintoret, du Titien et de P. Véronèse », nous disent les auteurs italiens. Ses tableaux sont à peu près devenus introuvables aujourd'hui; ses gravures à l'eau-forte sont plus nombreuses; elles reproduisent presque toutes des œuvres de ces maîtres et sont assez estimés. On cite principalement l'*Adoration des bergers*, gravée en 1667, d'après le tableau de Véronèse, placé à l'église des jésuites de Venise; et la *Madeleine aux pieds du Christ*, d'après le même maître. Il a gravé encore deux remarquables eaux-fortes signées *G. Barri francese*, d'après des tableaux de Phil. Gherardi conservés dans la bibliothèque de Saint-Georges à Venise; les planches d'un *Recueil de douze des principales sépultures édifiées dans l'église de Venise* ont été gravées sous sa direction par le Florentin Zucini. Il a publié aussi un curieux ouvrage, devenu assez rare aujourd'hui et intitulé : *Viaggio pittoresco in cui si notano distint. tutte le pitture famose de' più celebri pittori che si conservano in qualsivoglia città dell' Italia* (Venise, 1671, in-12). Cet ouvrage a été traduit en anglais par William Lodge (Londres, 1679, in-8). Ad. T.

Bibl.: Melchiori, *Vite de' pittori Veneti*. — Lanzi, *Storia pittorica*. — Ticozzi, *Dizionarii de' pittori*. — Orlandi, *Abecedario pittorico*. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — J.-P. Mariette, *Abecédario*, publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon, etc.

BARRI (Paul de) (V. Barry).

BARRIAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pléaux; 501 hab.

BARRIAH (Angl. *Bareah*). Ville de l'Inde occidentale, capitale de la principauté du même nom, est située à 80 kil. N.-E. de Baroda, dans une vallée formée par deux contreforts occidentaux des monts Vindhya. La princi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pauté dépend du Gaekwar, Etat qui a pour capitale Baroda. La majorité de la population (65,000 hab. environ) appartient à la race aborigène des Bhils. On donne le nom de *Barriah Hills* (monts Barriah) aux ramifications de l'extrémité occidentale des monts Vindhya. C. KŒCHLIN.

BARRIAS (Félix-Joseph), peintre français, né à Paris le 13 sept. 1822. Fils d'un peintre sur stores et sur porcelaine, cet artiste eut de très bonne heure conscience de sa vocation et entra à l'atelier de Léon Cogniet dès l'âge de treize ans; deux ans après (1838), il commença à suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il exposa pour la première fois au Salon en 1840; ce fut un *Portrait d'homme en pied*; en 1842, il obtint une mention au grand concours. Enfin, en 1844, il remporta le grand prix de Rome, avec *Cincinnatus recevant les envoyés du Sénat romain;* ce tableau, composé comme un bas-relief, avec une simplicité, une sévérité de lignes vraiment antique, est d'un grand caractère, quoique peint dans une tonalité un peu rousse et bitumineuse qui est plutôt le fait de l'époque que celui de l'artiste. Le grand concours de cette année présenta cette singularité que le lauréat du prix de peinture fut un soldat; M. Barrias était déjà sous les drapeaux depuis un an, et il dut demander un congé pour faire son tableau en loge. Parmi ses envois réglementaires, deux tableaux eurent un grand succès et consacrèrent la réputation du jeune maître; le premier, *Un guerrier gaulois et sa fille, prisonniers à Rome, bravent les insultes de la populace* (musée d'Autun), parut au Salon de 1849; le second, *Des patriciens romains exilés par Tibère, passant au large de l'île Caprée, appellent les Furies sur la tête du tyran* (musée du Luxembourg), fut exposé en 1851 et reparut en 1853; ces deux tableaux ont l'énergie des satires de Juvénal. Au séjour de l'artiste en Italie se rattache la gracieuse *Floraja* (S. 1847), qui est au musée de Nantes — De retour à Paris, M. Barrias fut chargé de nombreux et importants travaux de décoration, entre autres d'une grande *frise circulaire*, au Cirque d'hiver, représentant l'histoire des jeux gymniques et des exercices équestres depuis l'antiquité jusqu'à notre époque (1852). Ce travail fut fait avec la collaboration de M. Gosse, ainsi que *les plafonds de la grande salle et du salon de lecture* de l'hôtel du Louvre (1855). Ce dernier ensemble, repeint en partie en 1875, est une des œuvres capitales de l'artiste dans le genre de la grande décoration; plusieurs de ses panneaux sont dignes d'Annibal Carrache. Poursuivant le cours de ses succès, il exposa en 1853 *Dante Alighieri* (musée de Tarbes) et en 1855 les *Pèlerins se rendant à Rome pour le jubilé de l'an 1300* (musée de Laval); de cette même année 1855 datent les *quatre grandes peintures murales exécutées dans la chapelle Saint-Louis à l'église Sainte-Eustache;* dans tous ces ouvrages, on sent la tradition et l'inspiration des grandes écoles italiennes. En 1856, l'impératrice Eugénie chargea M. Barrias de peindre, dans la chapelle de la Maison des Jeunes Ouvrières, un tableau où elle est représentée *mettant l'œuvre sous la protection de la sainte Vierge*. De l'année 1859 date la grande toile du *Débarquement de l'armée française à Old-port* (Crimée, 14 sept. 1854); cette composition, pleine de lumière, de mouvement et d'originalité, est au musée de Versailles, pour lequel elle fut commandée.

Sans entrer dans le détail complet des œuvres de cet artiste éminent, nous devons citer, parmi les nombreux portraits, tableaux d'histoire, panneaux décoratifs, dessins d'illustrations, etc., dus à sa fécondité infatigable : *la Communion, souvenir de Ravenne* (S. 1861), composition charmante de sentiment et d'expression; *Une Conjuration chez les courtisanes* (Venise, 1530), colorée comme un Véronèse (S. 1861); *Epître à Auguste*; *Danseuse du triclinium* (S. 1864); *la Gloire couronnant les grands hommes de la Picardie*, coupole du musée d'Amiens (1865); *Portrait de Mme F. Barrias*, peint à la cire (S. 1865) et réexposé en 1867 au Champ-de-Mars; *Titien peignant la Vénus du duc d'Urbin, 1543* (S. 1866) maintenant en Angleterre; *les Tympans de la grande nef de l'église de la Trinité*, représentant des docteurs de l'Eglise, et le *pignon nord* surmontant le maître-autel de la même église, représentant *la sainte Trinité adorée par les anges, avec le Baptême et l'Extrême-Onction* (1868). Cette dernière peinture donna lieu à un incident curieux : lorsque l'esquisse en fut présentée au jury de la ville de Paris, de vives objections furent élevées contre la liberté qu'avait prise l'artiste de figurer le Saint-Esprit sous la forme d'un jeune homme, selon les anciens usages de l'Eglise grecque, au lieu de la colombe traditionnelle; le débat fut porté à l'archevêché, et sur l'approbation du P. Cahier, le fameux archéologue chrétien, M. Barrias obtint gain de cause. — En 1877, il exécuta, dans le même édifice, la *chapelle Sainte-Geneviève*, dont les deux panneaux peuvent compter parmi ses œuvres décoratives les plus remarquables. — A l'étranger, en Russie et en Angleterre surtout, cet artiste est représenté par de nombreux ouvrages, dont les plus importants sont : la décoration de l'*hôtel Hoare* (à Londres, Saint-James-Square, 1868) et la *grande frise*, longue de 162 pieds anglais, représentant *les Sciences et les Arts*, dans la superbe galerie du duc de Westminster à Londres (1873). — Parmi les innombrables illustrations qu'il a faites pour une quantité d'ouvrages, celles du *Virgile* et de l'*Horace*, édités par Firmin Didot, sont vraiment remarquables; malheureusement, ces dessins, reproduits par la photographie, à une époque où l'on ignorait encore le secret de la rendre inaltérable, ne présentent plus aujourd'hui que des images presque complètement effacées. — M. Barrias reparut au Salon de 1873 avec deux sujets antiques : *Electre portant des libations au tombeau d'Agamemnon* et *Hélène se réfugiant sous la protection de Vesta*. A la même époque (1874), il exécuta les peintures d'un des foyers latéraux du grand Opéra : la *Musique amoureuse*, la *Musique champêtre*, la *Musique dramatique*, panneaux, et la *Glorification de l'Harmonie*, plafond. Un des succès de l'Exposition universelle de Vienne (1873) fut son grand tableau, *Socrate marchant à la mort fait ses adieux à ses amis* (réexposé au Champ-de-Mars en 1878; actuellement à Dublin). — Depuis plus de dix ans, cet artiste, qui, jusqu'en 1870, a dirigé un atelier d'où sont sortis des peintres, tels que MM. Vibert, Berne-Bellecour, Guillaumet, etc., a de nouveau consacré à l'enseignement sa profonde expérience, sa science du dessin, de la composition et des procédés techniques de l'art; dans son nouvel atelier de jeunes filles, il a formé des élèves remarquables, dont plusieurs ont reçu des récompenses aux salons annuels. — M. F. Barrias a obtenu une médaille de troisième classe en 1847, une de première classe en 1851, une de deuxième classe en 1855 (Expos. univ.) et la croix de la Légion d'honneur en 1859. Parmi ses œuvres récentes, les plus remarquables sont : *la Fée aux perles* (S. 1880); *la Mort de Chopin* (S. 1885); *Triomphe de Vénus* (S. 1886). Ad. THIERS.

BARRIAS (Louis-Ernest), statuaire français, né à Paris le 13 avr. 1841. Frère du peintre Félix Barrias, dont les conseils et le patronage dévoué eurent une influence féconde sur les débuts de sa carrière et préparèrent ses succès futurs. M. E. Barrias fit ses premiers essais de dessin et de modelage dans l'atelier de Léon Cogniet; il reçut ensuite les leçons de MM. Cavelier et Jouffroy; fut dans l'atelier de ce dernier qu'il acheva ses études. Inscrit aux cours de l'Ecole des beaux-arts en 1857, il recevait le 2e grand prix en 1860, et en 1865 le 1er grand prix de Rome pour le bas-relief de *Gyptis présentant la coupe à Euxène (fondation de Marseille)*, où l'on remarque déjà de belles qualités de style. Il exposa pour la première fois, en 1861; les bustes de *MM. Jaxet* et *F. Barrias*, comme ceux de *MM. Jules Favre* et *Cavelier* (S. 1863) affirmèrent son talent de portraitiste, mais c'est son premier envoi de Rome qui attira sur lui l'attention de la critique éclairée; la *Jeune fille de Mégare* (S. 1870), actuellement au musée du Luxembourg, est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

restée un de ses chefs-d'œuvre par la grâce, la souplesse du mouvement et le charme du modelé. — Aux premiers revers de la guerre franco-allemande, M. E. Barrias accourut à Paris et, renonçant au privilège artistique qui l'exemptait du service militaire, s'engagea le 16 août 1870 dans les mobiles de la Marne ; il assista au siège de Paris et prit part aux engagements qui eurent lieu plusieurs fois de suite à Choisy-le-Roi. Les privations et les fatigues qu'il eut à subir au campement de Vitry, où était son bataillon, faillirent lui être fatales, et lorsque l'armistice vint mettre un terme aux souffrances des assiégés, il était depuis trois semaines à l'ambulance, malade d'une bronchite aiguë. L'artiste avait fait connaître le côté gracieux de son talent, il le révéla sous une forme nouvelle, puissamment dramatique dans le groupe du *Serment de Spartacus* (S. 1872), son dernier envoi de Rome ; ce marbre, représentant Spartacus enfant jurant de venger son père qui, derrière lui, râle sur une croix, mit son auteur hors de pair ; il a été placé en 1877 dans le jardin des Tuileries. Les Salons de 1873 et 1874 montrèrent une *statue couchée*, quatre figures de bronze pour le tombeau d'une jeune femme : *la Religion*, *la Charité*, *sainte Sophie* et *un Ange* ; c'est à celui de 1878 que parut le groupe des *Premières funérailles*. Ce beau marbre, qui rend avec un contraste si

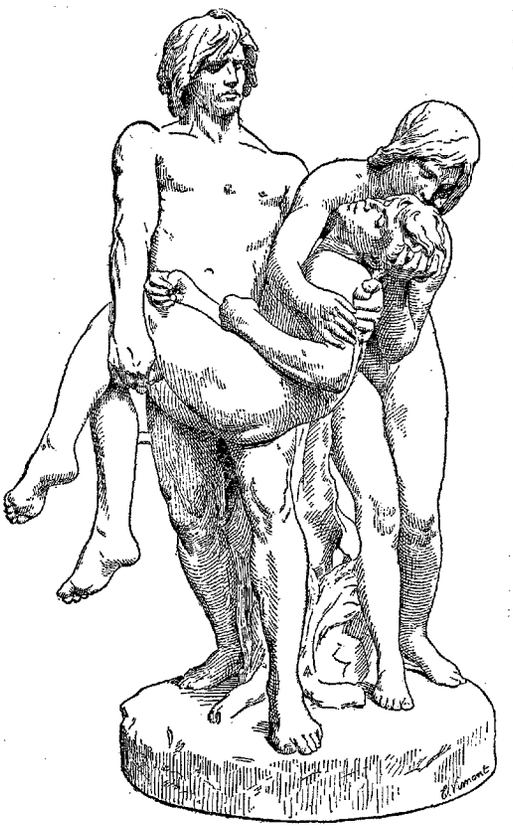

Les Premières Funérailles (Marbre de l'Hôtel de Ville de Paris).

habile la mâle douleur et l'étonnement du premier homme portant la première victime de la mort, le désespoir sanglotant d'Ève embrassant encore son fils bien-aimé, et l'inertie affaissée du cadavre d'Abel, orne maintenant le vestibule de l'Hôtel de Ville. A l'Exposition universelle, la même année, l'artiste envoya le buste en bronze de *Henry Regnault*, destiné au monument qui lui a été élevé à l'École des beaux-arts, dans la cour du Mûrier ; le Salon de 1879 reçut celui d'un peintre non moins illustre, *Munkacsy*. L'année suivante, ce fut l'héroïque chercheur, le grand artiste de la Renaissance, *Bernard Palissy*, dont M. E. Barrias exécuta la statue en pierre pour la façade de l'Hôtel de Ville avec un tel succès que l'administration en fit faire une répétition en bronze (S. 1881) ; c'est au square Saint-Germain-des-Prés qu'on voit maintenant cette belle œuvre, digne de l'homme de génie qui l'a inspirée. En 1882, furent inaugurés deux groupes importants : le monument commémoratif de la *Défense de Paris* et celui de la *Défense de Saint-Quentin*, commandes obtenues à la suite d'un concours ouvert entre tous les sculpteurs français ; le désespoir de la résistance inutile, les rancunes de la défaite, l'âpre désir de la revanche, se lisent dans ces figures symboliques de villes debout et faisant face à l'ennemi, entourées de blessés luttant encore. Le premier de ces monuments a été placé au rond-point de Courbevoie, le 12 août ; le second s'élève sur l'emplacement de la principale redoute qui défendait la ville de Saint-Quentin et a été découvert le 8 oct., anniversaire de l'attaque de cette redoute par les Allemands.

Au Salon triennal de 1883, M. E. Barrias obtint encore un grand succès avec la charmante statue de *Mozart enfant accordant son violon*. On ne saurait trop louer la justesse de mouvement et la grâce juvénile de cette petite figure, qui a été popularisée, ainsi que le *Bernard Palissy* et la *Fileuse*, par la réduction Collas. Les œuvres les plus récentes de ce maître, qui unit au grand style traditionnel un sentiment tout personnel de la vie et de l'expression, ont été des bustes : ceux du *Dr Hénocque* (S. 1884), du *professeur Marmontel* (S. 1885), du *Dr Dechambre* et de *M. J. André de l'Institut* (S. 1886). Dans le genre spécialement décoratif, il faut citer de lui le *Virgile* et le *Printemps* de l'hôtel Païva (1864), les *pendentifs* de l'avant-foyer de l'Opéra et les *bas-reliefs* du pavillon de Marsan aux Tuileries ; il a encore exécuté le *Tombeau de Thomas Couture* (moins le buste) au Père-Lachaise, et celui du *Dr Hirts*, au cimetière israélite de Versailles. Les récompenses qu'il a obtenues sont celles-ci : médaille (1870) ; médaille de 1re classe (1872) ; chevalier de la Légion d'honneur ; médaille d'honneur (1878) ; Médaille de 1re classe (1878) ; (Exposition universelle) ; officier de la Légion d'honneur (1881) ; membre de l'Institut (1884). Ad. THIERS.

BARRICADES. I. Histoire. — Espèce de retranchements faits à la hâte avec des tonneaux, des chariots, des pieux, des chaînes, des pavés, etc., pour arrêter des troupes, se défendre et se mettre à couvert. Si l'on en croit l'historien De Thou, on aurait employé ce mot pour la première fois, le 12 mai 1588, à la suite de la célèbre journée qui en a gardé le nom, à cause des *barriques* à l'aide desquelles on avait *barré* les rues de Paris. La chose elle-même n'était pourtant pas nouvelle. Ce système de défense dut s'imposer à l'esprit des habitants de la première ville dont l'ennemi, après un siège plus ou moins long, força l'enceinte. Tous les matériaux qui leur tombèrent sous la main, poutres, branchages, pierres, tonneaux, sacs de terre, furent bons pour organiser la résistance. L'histoire de l'antiquité nous offre d'ailleurs plusieurs exemples de barricades. A l'abri des remparts improvisés dans les rues de Sagonte, les vaillants habitants de cette cité retardèrent la victoire d'Annibal. Quand Pyrrhus, après avoir défait l'armée spartiate, pénétra dans Lacédémone, les femmes des vaincus le forcèrent à reculer en élevant devant lui des barrières que ses soldats ne purent surmonter. Et lorsque les Romains, à la suite d'un siège savant, eurent renversé les murs de Carthage décimée par la famine, ils durent, pour pénétrer jusqu'à la citadelle Byrsa, placée au centre, traverser de longues rues étroites, où les habitants, retranchés derrière les débris amoncelés de leurs maisons, opposèrent une résistance acharnée ; l'armée assiégeante ne mit pas moins de six jours et six nuits à atteindre la forteresse. Il serait facile de citer d'autres exemples. Dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps modernes, les barricades prirent un autre caractère. Elles devinrent des moyens d'attaque autant que de défense auxquels le peuple eut recours, en province contre ses mille tyrans féodaux, à Paris contre les rois. Par elles, il commença l'œuvre de son émancipation et conquit plusieurs de ses libertés les plus précieuses. Etienne Marcel ne fit pas seulement réparer les murs de Paris, approfondir les fossés et construire de nouveaux remparts, mais il éleva des barrières à toutes les portes et aux coins de chaque rue, au moyen de fortes chaînes scellées dans les murs et que l'on pouvait tendre à volonté. Après la réaction royaliste qui suivit la victoire de Rosebecque, les oncles de Charles VI, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Anjou, qu'animaient les plus mauvaises intentions, comprenant quelle force de résistance ces chaînes offriraient à l'occasion au peuple insurgé, les firent enlever et déposer au château de Vincennes. Jean-sans-Peur, afin de se rendre populaire, les restitua aux Parisiens. Dès lors et à différentes reprises, elles se tendirent aux jours de troubles civils, tels que les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, les massacres accomplis par les Cabochiens, et dans les temps de lutte pour l'indépendance nationale, comme en 1436, contre les Anglais, sous les ordres d'Arthur de Bretagne, connétable de Richemont. Mais ce fut la *Ligue* qui organisa pour la première fois les grandes barricades modernes et leur donna leur célébrité (V. ci-dessous). Soixante ans plus tard une nouvelle *Journée des Barricades* fut le prélude de la guerre civile de la *Fronde*.

Les insurrections qui depuis cette époque ont ensanglanté le sol de Paris, et dans lesquelles les barricades jouèrent un rôle important, ont toutes un nom dans l'histoire. Nous nous bornerons à énumérer les plus importantes et à y renvoyer le lecteur. A part la journée du faubourg Saint-Antoine, le 2 juil. 1652, dont les héros furent Turenne et Condé, et pendant laquelle ce quartier offrit l'aspect d'un véritable camp retranché, dont chaque palissade, chaque ouvrage, furent pris, enlevés, repris, arrosés de sang durant tout un jour, il faut pour trouver la trace de nouvelles barricades aller jusqu'à l'année 1827, où dans la rue Saint-Denis une foule imprudente s'exposa aux balles des soldats. Mais trois ans plus tard, le 25 juil. 1830, les pavés de Paris s'amoncelèrent et engloutirent la dynastie restaurée par les baïonnettes étrangères (V. Révolution de Juillet). Les obsèques du général Lamarque occasionnèrent les *Journées de juin 1832* (V. Juin). En 1834, Paris, Lyon, d'autres villes encore, se hérissèrent de barricades. Peu s'en fallut, en mai 1839, que le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville ne tombassent au pouvoir des deux cents jeunes gens, membres de la *Société des familles*, que conduisaient Barbès, Blanqui et Martin-Bernard. En fév. 1848, la royauté de juillet succombe devant les 1,500 barricades des Parisiens, et, quatre mois après, les triomphateurs voient leurs amis plus avancés soulever contre eux les pavés de la capitale. Enfin quand, le 2 déc. 1851, Louis-Napoléon Bonaparte voulut étouffer la République qu'il avait juré de défendre, les amis de la loi et de la liberté s'efforcèrent de lui résister et firent ces barricades sur l'une desquelles périt le représentant Baudin. Pendant le siège de Paris en 1870-71 on avait organisé une *Commission des barricades* pour se défendre jusqu'au bout au cas improbable où l'enceinte aurait été forcée. Pendant la Commune et les sanglantes journées qui la terminèrent, les barricades jouèrent un grand rôle, quoique l'élargissement des rues de Paris et les progrès de la balistique en aient bien diminué l'efficacité.

Ce n'est pas seulement en France qu'on a employé ce moyen de résistance contre le gouvernement. Les barricades de Bruxelles, en sept. 1830, mirent fin à la domination du roi des Pays-Bas sur la Belgique. En 1848 et 1849, les populations de Vienne, de Dresde, de Berlin, en élevèrent dans les rues de ces cités. Bonhoure.

II. Journées des barricades. — On a ainsi dénommé deux journées de l'histoire de France : 1° *12 mai 1588*. L'indécision de Henri III et les revers de ses généraux avaient à ce point enhardi les Ligueurs qu'ils allèrent en fév. 1588 jusqu'à dresser une requête pour mettre le roi en demeure de se déclarer formellement en faveur de la « Sainte-Union », de constituer un tribunal d'inquisition dans chaque province et de doubler le nombre des places de sûreté accordées à la Ligue. Or, dès 1576, Henri III avait pris le titre de chef de la « Sainte-Union » pour empêcher le duc de Guise de le prendre, mais celui-ci n'en était pas moins le véritable directeur de la Ligue. Astucieux, plein d'audace, doué par la nature d'un air imposant, adulé des masses catholiques, il nourrissait secrètement le dessein de succéder à Henri III, et il n'avait pas craint, sous prétexte de religion, de conclure avec Philippe II d'Espagne le traité de Joinville (2 fév. 1585). Le roi, effrayé et hésitant, n'avait pu empêcher les émissaires du duc de Guise de faire des levées dans toute la France. Tenu en échec par les *Seize*, il s'était résigné au traité de Nemours, signé avec les Ligueurs, le 7 juil. 1585, et les Seize n'en avaient pas moins continué leurs intrigues, tramant des complots contre la vie du roi. Résolus à frapper un grand coup, ils appelèrent à Paris, malgré la défense expresse de Henri III, le duc de Guise, vainqueur à Vimori et à Auneau. Averti par Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, tout dévoué à la Cour quoique ligueur en apparence, Henri III fit transporter ostensiblement des armes au Louvre et manda de Lagny 4,000 Suisses qu'il installa dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Guise, se voyant découvert, rétrograda de Gonesse à Soissons (24 avril 1588). Sur ces entrefaites, le duc d'Epernon sortit de Paris pour aller prendre possession de son gouvernement de Normandie, et s'établir fortement dans cette province comme base d'opérations. Les Ligueurs virent dans son départ la retraite du meilleur auxiliaire de la Cour. L'envoi d'un négociateur royal aux princes ligués parut confirmer cette hypothèse, et lorsque celui-ci, M. de Bellièvre, pria Guise de suspendre son voyage, le duc répondit dans des termes les plus équivoques. Henri III donna à Bellièvre l'ordre de retourner immédiatement auprès du duc de Guise pour lui défendre, formellement cette fois, d'entrer à Paris. Malheureusement, le messager fut circonvenu par Catherine, qui détestait d'Epernon et qui formait des projets favorables à la branche aînée de Lorraine. Ne sachant s'il devait obéir au roi ou à Catherine, Bellièvre ne tint pas à Guise le langage ferme et discrètement comminatoire qui seul aurait pu peut-être arrêter la résolution du vainqueur d'Auneau, tandis que l'envoyé des Seize, l'avocat Brigard, insista énergiquement pour décider le duc à venir au milieu d'une population aigrie par une nouvelle crue de la gabelle. Le 8 mai au matin, Guise monta à cheval, et le lundi 9, vers midi, il entra dans Paris par la Porte Saint-Martin. Au coin de la rue Saint-Denis, un gentilhomme de sa suite « lui vint comme par jeu, raconte un bourgeois de Paris, lever le chapeau de dessus la teste et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il étoit temps de se faire connoître ». La nouvelle de l'entrée du duc s'étant répandue rapidement dans toute la ville, la foule se rua sur son passage, embrassant son manteau, le couvrant de fleurs, le touchant avec des chapelets pour les porter ensuite aux lèvres. Le duc arriva ainsi chez la reine mère, à l'hôtel de Soissons (sur l'emplacement de la Halle aux blés), et la décida à le conduire au Louvre, où elle n'avait pas mis le pied depuis plus de deux ans. Henri, blanc de colère, songea à se défaire sur-le-champ de son dangereux adversaire, mais une partie de son entourage lui représenta le danger d'une pareille mesure, qui aurait inévitablement eu pour effet de porter à son comble la fureur d'une multitude déjà affolée. L'entrevue du roi et du duc fut brève. Henri III blâma Bellièvre de n'avoir pas exécuté à la lettre ses instructions, Guise déclara qu'il n'était venu à Paris que pour demander justice des calomnies de ses ennemis,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Catherine s'employa à calmer la colère de son fils. Finalement, le roi laissa partir le duc en lui disant que « son innocence paraîtrait si sa présence ne causait point de nouveautés ni de désordres dans l'Etat ».

A peine sorti du Louvre, Guise convoqua dans son hôtel (aujourd'hui les Archives) ses principaux lieutenants et les Seize. Le 11 mai, il eut avec le roi, dans le jardin de la reine-mère, une entrevue qui ne réussit pas à les réconcilier. Pendant ce temps, l'agitation augmentait. Un édit enjoignit aux personnes non domiciliées dans la capitale de la quitter à l'instant même, mais les agents chargés des perquisitions ne purent mener à bien leur mission, chacun cachant à qui mieux mieux les Ligueurs. Henri III prescrivit alors au Conseil de ville de faire occuper les places et les carrefours. La plupart des compagnies refusant de se prêter à cette combinaison, le surintendant François d'O fit entrer, pendant la nuit du 11 au 12 mai, un régiment de gardes françaises et les 4,000 Suisses appelés récemment de Lagny. Il paraît aussi, suivant une relation ligueuse, que le roi avait mandé le régiment de Picardie, mais que ce régiment fut arrêté à Pontoise par les habitants, et que six compagnies d'ordonnance n'arrivèrent pas assez tôt pour empêcher la crise qui menaçait d'éclater. Les Suisses et les gardes françaises occupèrent la Porte Saint-Honoré, le Louvre, le Marché-Neuf, le Petit-Pont, le Pont Saint-Michel, la Grève, les cimetières Saint-Jean et des Innocents; la garnison de la Bastille fut renforcée, les plates-formes de la citadelle couvertes de bouches à feu. Paris présentait l'aspect le plus désolé. Pendant la nuit, les bourgeois avaient été tenus en éveil par les mouvements de troupes, et le matin maisons et boutiques restèrent closes. Villequier, gouverneur de Paris, accompagné du maréchal d'Aumont et de quelques gentilshommes, parcourut les rues pour rassurer les habitants au nom du roi. Personne ne lui résista et tout s'ouvrit sur son passage, mais pour se refermer dès qu'on l'avait perdu de vue.

A son réveil, Guise apprit l'entrée des troupes et envoya vers Philippe Hurault, comte de Cheverny « son plus confident secrétaire pour sçavoir si l'on vouloit entreprendre quelque chose sur sa personne ». Le roi informé répondit négativement ; il fit même offrir au duc le pardon de tous ses amis s'il consentait à sortir de la capitale. Guise, sans refuser catégoriquement, ne chercha qu'à gagner du temps et envoya aussitôt quelques-uns de ses gentilshommes dans le voisinage des corps de garde pour faire croire à un danger; il fit même circuler une liste portant les noms de cent vingt personnages, le duc en tête, voués par le roi à un supplice imminent. « Et de fait l'on vit incontinent, par la ville, raconte Cheverny, lesdits gentilshommes assistez de quelque menu peuple des plus inconsidérez, commencer à fermer et retrancher les rues de barricades, puis peu à peu force habitants à piocher leurs maisons, et y faire grandes provisions de pierres pour jetter par les fenestres, tellement que sur l'après disnée dudit jour de jeudy 12 may, qui estoit l'heure que les esprits eschauffez de vin s'animent davantage, les troubles et la rumeur furent si grands que s'estant par hazard trouvé un simple habitant tué, ou par un des Suisses du roy, comme l'on le disoit au peuple, ou bien par un de ses compagnons mesmes qui vouloit descharger son arquebuse, les habitans presque tous armez et barricadez, se jettèrent en foule sur lesdits Suisses, qui ne se mirent en aucune deffence, et en fut en un instant tué et assommé quarante et cinquante, et cent ou six-vingts de blessez. »

Ce n'est là qu'un épisode. Dès huit heures du matin, des groupes armés s'étaient rassemblés dans l'Université et dans la Cité. De la rue Saint-Jacques et de la montagne Sainte-Geneviève, les écoliers étaient venus joindre leurs cris à ceux de la populace du quartier Maubert et des bateliers, et pendant que le Parlement se dispersait, les troupes royales restaient immobiles. Crillon, commandant les gardes françaises, voulut marcher contre la place Maubert : une barricade l'arrêta et il reçut du Louvre l'ordre de s'arrêter au moment où il allait essayer de passer outre. En un instant, l'Université et la Cité se couvrirent de barricades, car les Seize avaient conseillé à leurs partisans ce mode de résistance. « Partout les barricades s'élevèrent sans obstacles, de cinquante pas en cinquante pas ; partout on tendit les chaînes scellées au coin des rues ; on roula derrière des chaînes des muids remplis de pavés et de sable ; chaque barricade fut gardée par un peloton d'arquebusiers ou de mousquetaires et protégés par d'autres tirailleurs postés aux croisées des maisons voisines. Chaque maison se changeait en une forteresse ; les auvents étaient abattus, les fenêtres garnies de pavés et de projectiles de toute sorte ; les femmes mêmes se montraient aux croisées armées comme les hommes et résolues à se défendre jusqu'à la mort. La prise d'armes fut tellement générale dans ces quartiers que les hommes de la haute bourgeoisie les plus opposés à la Ligue n'osèrent se dispenser de paraître aux barricades ; on y vit un grand nombre de membres du Parlement, la hallebarde en main » (Henri Martin). Ce qui avait en quelque sorte jeté le peuple dans les bras de la Ligue, c'était l'introduction d'une « garnison étrangère » dans Paris.

Les Suisses faisaient triste contenance. On les menaçait : ils affirmaient qu'ils étaient de bons chrétiens. Les gardes françaises du pont Saint-Michel capitulèrent, et le maréchal d'Aumont tenta inutilement de s'emparer du grand Châtelet. La Ville, moins surexcitée que la Cité et l'Université, s'était insurgée plus lentement, mais non moins vivement : ce furent les habitants des quartiers Montmartre et Saint-Eustache, qui vinrent dresser une barricade devant le corps de garde du Louvre. La Cour envoya plusieurs messages à Guise pour le prier de calmer l'effervescence, mais le duc s'en garda bien. Vers trois heures fut tiré, rue Saint-Jacques, le coup de feu dont parle Cheverny dans l'extrait de ses *Mémoires* cité plus haut. « Allons, s'écria l'avocat La Rivière, allons prendre ce b..... de roi dans son Louvre ! », et le peuple refoulant les gardes françaises du carrefour Saint-Severin et les Suisses du Petit-Pont jusqu'au Marché-Neuf, les obligea à demander grâce. A ce moment, un ordre de retraite arriva du Louvre : les insurgés permirent aux troupes royales de se retirer, mais une soixantaine de Suisses mordirent le pavé. Biron, à travers mille dangers, accourut cependant chez le duc de Guise qui, sûr du résultat de la journée, consentit enfin à s'interposer. Il lui suffit de se montrer pour venir à bout de la foule houleuse et fanatique, pour la calmer au point d'en obtenir la délivrance des garnisons de l'Hôtel de Ville, des Innocents et du Marché-Neuf. Henri III était vaincu, cette fois ; il ne coûtait rien à son rival de se montrer généreux. Aussi quand Catherine de Médicis vint lui demander ses conditions à travers les rues dépavées, il n'hésita pas à demander la lieutenance générale du royaume, l'exclusion du roi de Navarre et des princes de Bourbon de la succession éventuelle à la couronne, le bannissement des ducs d'Epernon, de La Valette, de Retz, de Biron, d'O, de Crillon, le droit pour le duc de Guise de diriger la guerre contre les huguenots, le licenciement de la garde particulière du roi, etc., etc. La nuit se passa : on ne savait que faire au Louvre, car les barricades se renforçaient pendant les négociations. Le lendemain matin (13 mai), Henri III fit annoncer publiquement le départ des Suisses et des gardes françaises, mais le tumulte continua. Ecoliers, docteurs en théologie, moines mêmes s'armaient de piques et de hallebardes, criant : Au Louvre ! Henri III terrorisé s'enfuit par la Porte-Neuve, gagna les Tuileries et y attendit des nouvelles de la reine-mère retournée chez Guise pour solliciter de nouveau son intervention. Les heures passaient, Catherine ne revenait pas et l'on entendait des Tuileries les cris des Ligueurs et le son du tocsin. Le roi, montant à cheval, prit la route de Saint-Germain-en-Laye, accompagné de ses fidèles gentilshommes. Arrivé près de Saint-Cloud, il modifia son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

itinéraire, en apprenant qu'il ne serait pas plus en sûreté à Saint-Germain qu'aux Tuileries. C'est à Chartres qu'il se retira, jurant de ne rentrer à Paris que par la brèche, mais on sait que le couteau de Jacques Clément l'empêcha d'y rentrer jamais.

2° *26 août 1648*. La journée du 26 août 1648 est un des épisodes saillants de la Fronde. Elle fut déterminée par la résistance du Parlement aux exigences de la Cour en matière d'édits financiers et par les mesures prises, d'ordre de Mazarin, pour venir à bout de cette résistance. Diverses requêtes avaient été présentées au Parlement. L'une d'entre elles accusait de concussions les partisans du cardinal et demandait le châtiment exemplaire des coupables. Le conseiller Broussel, très aimé du peuple, dont il avait constamment embrassé la cause, n'hésita pas à présenter cette requête en haut lieu; mais, loin de l'accueillir, Mazarin fit arrêter l'audacieux Broussel, ainsi que ses collègues, Blancmesnil et Charton, au sortir du *Te Deum* chanté à Notre-Dame en honneur de la victoire de Lens. C'était se mettre à dos et le peuple, tout dévoué à Broussel, et le Parlement, jaloux de ses prérogatives. Charton réussit à échapper aux exempts chargés de s'assurer de sa personne. Blancmesnil, moins heureux, fut conduit à Vincennes, et Broussel arrêté rue Saint-Landry, où il avait son domicile, emmené à Saint-Germain, malgré les efforts de la foule pour le délivrer. Cette arrestation produisit une agitation terrible. Depuis Notre-Dame jusqu'à une portée de pistolet du Palais-Royal des barricades surgirent. Mazarin, après avoir renforcé sa garde, tint conseil pour savoir s'il n'y aurait pas lieu de faire sortir le roi de sa capitale, mais Le Tellier l'en dissuada, faisant valoir l'impossibilité qu'il y aurait à traverser les rues houleuses et déjà pleines d'obstacles. La Meilleraie venait en effet de se replier du Pont-Neuf sur le Palais-Royal, pendant que la foule accablait de ses quolibets et de ses attaques le gouvernement de l'« Italien ». Sur ces entrefaites, Paul de Gondi, que la Cour soupçonnait avec raison de n'être point étranger à l'émeute, vint offrir ses services au Palais-Royal. La reine l'accueillit avec de vifs reproches. Mazarin plus avisé le pria d'aller calmer la sédition et de promettre au peuple la liberté de Broussel si l'ordre se rétablissait sans retard. Gondi partit : le tumulte se calma dès que le bruit de la délivrance de Broussel se répandit dans les rues, ce qui sembla donner raison à Anne d'Autriche lorsqu'elle qualifiait de « feu de paille » l'insurrection. Elle fut détrompée dès le lendemain matin. Les gardes françaises et suisses s'étaient à peine déployées autour du Palais-Royal que le quartier Saint-Honoré reprenait son attitude belliqueuse et renforçait ses barricades. Le chancelier Séguier, parti pour porter au Parlement un arrêt annulant toutes les délibérations postérieures au 31 juil. et exiler la Compagnie en cas de résistance, fut arrêté à l'entrée de la Cité et ne dut son salut qu'à l'intervention opportune de La Meilleraie. Gondi, qui rêvait de devenir le chef d'un parti politique, mais qui ne voulait cependant pas déplaire à Anne d'Autriche, à qui il devait sa nomination de coadjuteur, était revenu la veille rendre compte à la reine du résultat favorable de son intervention. Anne lui ayant répondu en raillant qu'il n'avait plus qu'à s'aller reposer après avoir si bien travaillé, le coadjuteur était sorti furieux, jurant de rallumer le « feu de paille ».

Le Parlement délibéra alors de se rendre en corps vers la reine pour lui demander « messieurs les absents ». Il s'avança à travers les barricades aux cris de *Vive le Parlement! Vive Broussel!* « Il est bien étrange, s'écria Anne d'Autriche au comble de la fureur, d'avoir vu sans mot dire, du temps de la reine ma belle-mère, le premier prince du sang (Condé) à la Bastille, et de s'emporter à de telles insolences pour un conseiller au Parlement ! ». Sur l'insistance de Mazarin et du duc d'Orléans, elle consentit pourtant à promettre la liberté des prisonniers, à la condition que le Parlement cessât ses délibérations. La Compagnie se retira pour discuter cette proposition. Arrivée au coin de la rue de l'Arbre-Sec, elle fut menacée par le peuple qui lui cria de retourner au Palais-Royal et de ramener Broussel ou Mazarin comme otage. Mathieu Molé, premier président, quoique abandonné par quelques-uns de ses collègues, dut retourner sur ses pas, menacé et hué ; il se présenta pour la seconde fois devant la reine et lui raconta ce qui venait de se passer. Anne n'en revenait pas, ne pouvant se résoudre à mettre l'autorité royale « en compromis » Molé insista. « Si Votre Majesté, lui dit-il, s'obstine à ne pas accorder la liberté des prisonniers, je ne puis lui répondre des suites qu'aurait la désobéissance de ces séditieux. » La reine d'Angleterre, exilée en France, depuis 1644, par la révolution, joignit ses efforts à ceux de Molé, de Mazarin et du duc d'Orléans, elle s'offrit à la reine-mère comme un exemple de la fragilité des trônes, et Anne d'Autriche céda. Le peuple se calma, mais il resta l'arme au pied toute la nuit. Enfin le 28 août, Broussel ayant été rendu à la liberté, le Parlement ordonna aux Parisiens d'abattre les barricades, dont il ne resta plus trace dès le lendemain.

Maxime Petit.

BARRICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 240 hab.

BARRIÈRE. I. Administration. — 1° Construction. — Pièces de charpente établies au-devant des bâtiments en construction ou en réparation, sur la voie publique, pour garantir les passants contre la chute des matériaux. Elles ne peuvent être élevées qu'en vertu d'une permission de l'autorité municipale. A Paris, la pose de barrières, en cas de travaux de construction de murs de face ou de clôture des bâtiments et terrains riverains de la voie publique, est autorisée par le préfet de police après justification au commissaire de police du quartier de la permission de construire délivrée par le préfet de la Seine. Ces barrières doivent se composer de planches jointives ayant au moins $2^{m}25$ de hauteur, être pourvues, dans la partie la plus apparente, d'un écriteau fixe portant le nom et la demeure de l'entrepreneur. Elles ne sont enlevées qu'après que le bâtiment est couvert. Devant les maisons en réparations des barrières ne sont pas établies, à moins de circonstances particulières (ord. 25 juil. 1862, tit. II, chap. 1er, art. 48 à 66).

2° Barrières de dégel. — Le passage des voitures lourdement chargées sur les chaussées pavées, en temps de dégel, cause des dégradations considérables. Pour les éviter, la loi du 29 floréal an X (art. 6) a donné aux préfets le droit de suspendre le roulage. Complétant cette disposition, plusieurs ordonnances et décrets remplacés par un décret du 29 août 1863 ont permis l'établissement de barrières sur les routes nationales et départementales pour restreindre la circulation pendant le dégel. Le ministre des travaux publics détermine les départements dans lesquels cette mesure peut être prise. Il appartient ensuite aux préfets, dans chacun de ces départements, d'indiquer les routes et les chemins de grande communication sur lesquels les barrières seront établies. Lorsque le dégel est déclaré, les préfets, sur l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées ou des agents voyers ordonnent la fermeture des barrières. Peuvent alors seuls circuler : 1° les courriers de la malle ; 2° les voitures de voyage supendues, étrangères à toute entreprise publique de messageries ; 3° les voitures non chargées ; 4° les voitures chargées, montées sur roues à jantes d'au moins 13 cent. de largeur et dont l'attelage n'excède pas le nombre de chevaux fixé par le préfet à raison des conditions locales. Toutes les autres voitures doivent rester dans le lieu où elles se trouvent ; celles qui sont en marche ne peuvent aller que jusqu'à la commune la plus voisine. Les voitures prises en contravention sont arrêtées et les chevaux mis en fourrière, le tout sans préjudice d'une amende de 5 à 30 fr. et des frais de réparation, condamnations qui sont prononcées par le conseil de préfecture.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la fin du dégel, le préfet ordonne l'ouverture des barrières sur l'avis des ingénieurs des ponts et chaussées ou des agents voyers. L. PASQUIER.

II. Chemins de fer. — Un passage à niveau de chemin de fer est généralement muni de barrières qui servent à en ouvrir et à en fermer l'accès au public. Leur disposition est différente suivant qu'elles s'appliquent à des passages à niveau gardés ou à des passages manœuvrés à distance.

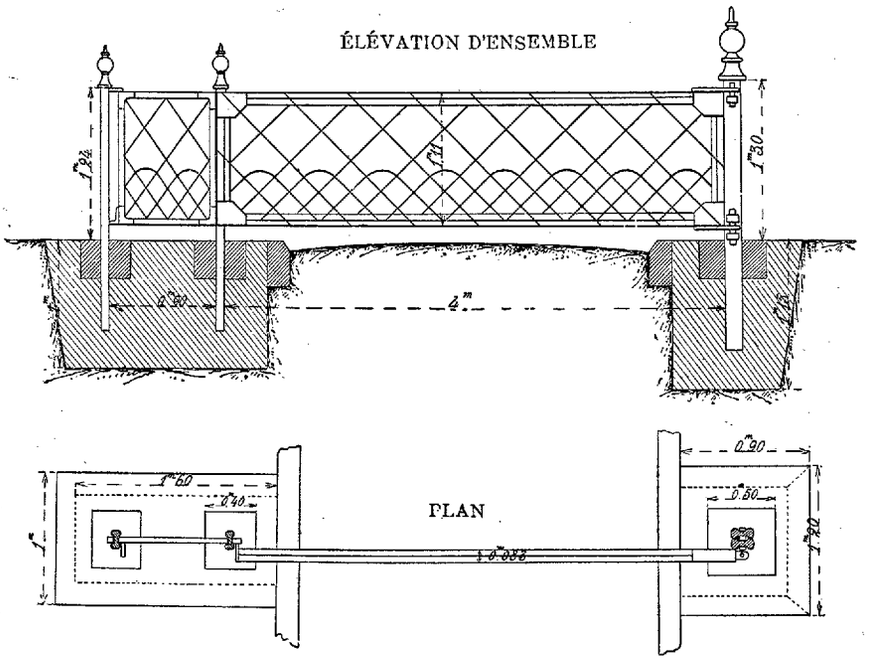

Fig. 1.

Barrières des passages gardés. Ces barrières se font ou tournantes, ou roulantes dans leur plan.

Les *barrières tournantes* sont les plus usitées; elles se font à un ou à deux vantaux. L'ouverture des barrières varie de 4 m. à 8 m.; on s'en tient généralement à ces deux dimensions extrêmes et on se borne à avoir un seul type de barrières de 4 m. Quand le passage doit avoir 8 m., on forme la barrière de deux vantaux de 4 m. chacun. On les faisait autrefois en bois, mais depuis longtemps déjà on ne les fait plus qu'en fer: elles sont ainsi plus solides et plus légères. Le vantail est constitué au moyen d'un treillis; quant au poteau de pivotement qui doit être très rigide, il s'obtient très économiquement en juxtaposant deux tronçons de vieux rails solidement établis dans la fondation. A chaque barrière est joint un portillon spécialement destiné au passage des piétons et manœuvré par eux-mêmes. Le dessin ci-dessus (fig. 1) représente la disposition d'une barrière tournante à un vantail de 4 m. d'ouverture; c'est un type emprunté à la compagnie d'Orléans. (Les barres de treillis ont été figurées seulement par leurs axes afin de ne pas trop compliquer le dessin.) Une barrière du type indiqué ci-dessus coûte environ 300 francs, y compris la mise en place et tous les accessoires. Les *barrières roulantes* se composent de cadres en treillis supportés par des galets qui roulent

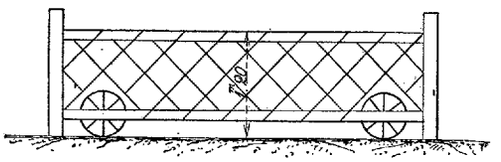

Fig. 2.

sur une voie de fer; la barrière se déplace dans le prolongement même de sa direction; il en résulte que le chemin de roulement doit avoir une longueur double de celle de la barrière. Ce système de barrières donne de bons résultats quand il est bien établi. Mais leur manœuvre est généralement un peu plus pénible que celle des barrières tournantes; de plus, elles coûtent un peu plus cher.

La figure 2 représente sommairement la disposition d'une barrière roulante.

Barrières des passages manœuvrées à distance. Ces barrières sont construites suivant un type spécial, très léger et permettant la manœuvre à une grande distance,

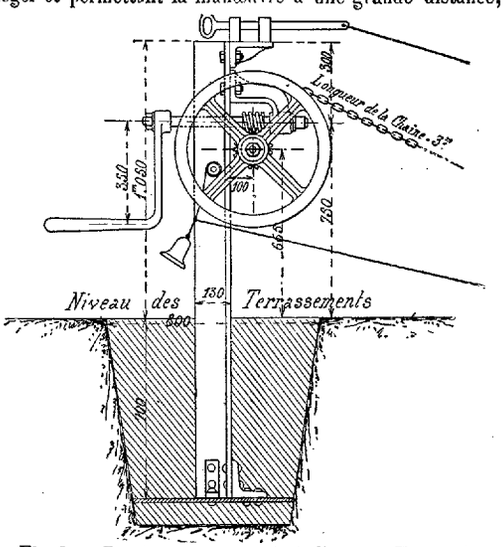

Fig. 3. — Barrière manœuvrée à distance. Ensemble de la manœuvre.

généralement, du passage à niveau le plus voisin. Nous donnons (fig. 3 et 4) les dessins des éléments prin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cipaux de ces barrières. Il est facile de se rendre compte de la manière dont se fait la manœuvre : si la barrière est fermée, au moment où une voiture se présente, le conducteur en demande l'ouverture au moyen d'un coup de sonnette. Le gardien du passage à niveau voisin, averti par le tintement, manœuvre son treuil de manière

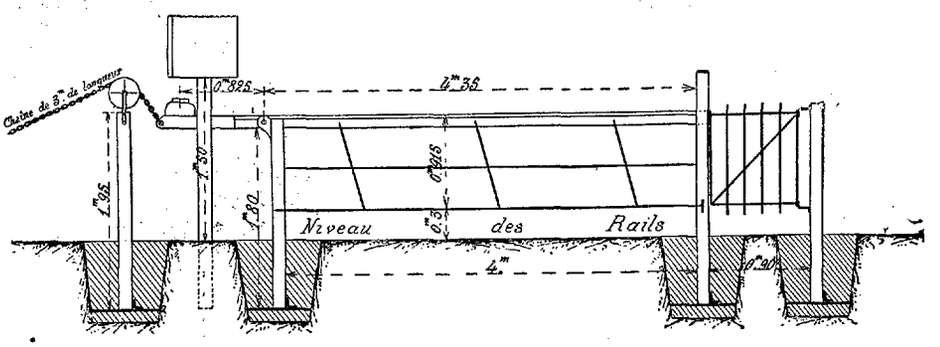

Fig. 4. — Barrière manœuvrée à distance. Ensemble de la barrière et du portillon.

à dérouler les chaînes qui maintiennent les barrières fermées, et celles-ci, n'étant plus maintenues, sont entraînées par leur contrepoids et s'élèvent verticalement en laissant le passage libre. Au contraire, lorsque la barrière est ouverte et qu'il y a lieu de la fermer, le gardien annonce la fermeture par trois coups de sonnette, puis il fait la manœuvre inverse : les chaînes s'enroulent sur le treuil, les barrières reprennent graduellement leur position horizontale et le passage se trouve fermé. Une barrière ainsi constituée coûte, y compris accessoires et mise en place, environ 500 francs, en supposant une longueur de transmission de 500 à 600 mètres (V. aussi PASSAGE A NIVEAU).

G. HUMBERT.

III Historique. — 1° BARRIÈRES DE PARIS. — D'après Delamare (*Traité de la police*, liv. I, tit. VII, chap. III, p. 90), « trois corps de garde avaient été établis dès le « temps des Romains, aux trois principales portes de la « ville, et la garde leur en était commise. Nous les avons « nommées barrières, du mot *barra* de la basse latinité, « parce que ces premières furent établies proche des « portes de la ville, et qu'en ce même lieu il y avait « des barrières pour arrêter ceux qui entreprendraient « de troubler la tranquillité publique. » Telle aurait été l'origine des *barrières des sergents*, postes où se tenaient en permanence des huissiers ou sergents pour apaiser les querelles ou troubles populaires et répondre aux ordres des magistrats ou officiers de police des quartiers. Au commencement du XVIII^e^ siècle, d'après la notice statistique jointe au plan de Jean de la Caille dressé en 1714 sur les ordres du lieutenant de police d'Argenson, il y avait, à Paris, douze barrières des huissiers et sergents à verges, disséminées dans les vingt quartiers. Ces postes de police n'étaient plus aux entrées de la ville ; ils se trouvaient surtout dans les quartiers du centre (Cité, île Notre-Dame [Saint-Louis], Grève, Halles, Louvre).

L'origine des barrières destinées à assurer la perception des droits sur les objets de consommation entrant dans Paris est assez obscure. Jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, l'enceinte de Charles V, sur la rive droite de la Seine, et celle de Philippe-Auguste, sur la rive gauche, rendaient les fraudes difficiles ; mais le développement des faubourgs depuis le XVI^e^ siècle changea la situation. Malgré l'interdiction de bâtir au delà de certaines limites prononcée par l'édit de Henri II de 1548, souvent renouvelée sous

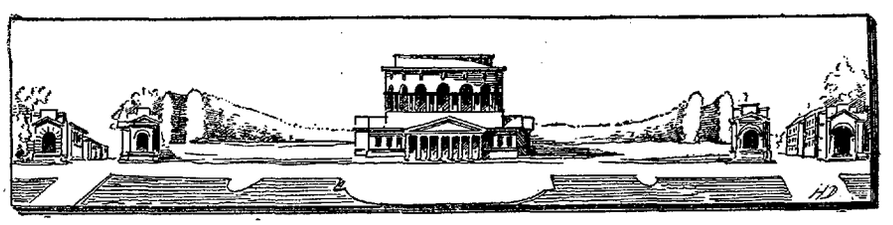

Rotonde de Saint-Denis.

Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, malgré la plantation de bornes fixant le périmètre de la capitale (arrêt du conseil du 15 janv. 1698, lettres patentes du 26 avr. 1672), l'enceinte fiscale n'existait que sur le papier. La notice du plan de La Caille mentionne, en 1714, trente-quatre barrières « pour la sûreté des droits dus au domaine du Roy, Vin, Pied-Fourché, Barrages, Poids le Roy et autres ». Vers 1780, on entrait dans Paris par soixante barrières construites à la tête et aux issues des faubourgs ; il n'y en avait cependant que vingt-quatre principales conduisant aux grandes routes où se payaient les droits sur les denrées. Les inspecteurs à pied et à cheval, contrôleurs, brigadiers et commis, qu'entretenait la Ferme Générale pour faire et surveiller la perception ne suffisaient pas pour combattre et éviter les fraudes. En 1784, les fermiers généraux furent autorisés par le contrôleur général des finances de Calonne à établir un mur d'enceinte. L'architecte Le Doux construisit aux principales issues des monuments bizarres auxquels il donna le nom de « Propylées de Paris ». « Quelques-uns, dit M. Charles Blanc (*Grammaire des arts du dessin*), étaient des chefs-d'œuvre à leur manière. Un philosophe qui aurait voulu habituer les esprits à l'abolition des octrois n'eût pas mieux conçu son architecture. De quelque point de l'horizon qu'il se dirigeait sur Paris, le marchand du plus loin qu'il apercevait ces pleines et lourdes murailles, ces portes basses, flanquées de colonnes trapues, et ces très rares fenêtres par où il se sentait surveillé, songeait tout de suite à payer la rançon de l'industrie et du travail. Partout l'architecte avait atteint son but en variant l'application du même principe ». Le Doux réussit, en effet, à faire prendre la nouvelle enceinte en horreur par la population parisienne et à effrayer le successeur de Calonne par ses énormes dépenses. Un arrêt du Conseil du 7 sept. 1787

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ordonna la suspension des travaux ; mais Loménie de Brienne ne tarda pas à autoriser leur reprise, et dès 1789, le mur d'enceinte était presque entièrement achevé. Dès le mois de mai 1789, le tiers-état de Paris émet le vœu que « les murs qui enferment la ville soient abattus ; que les bâtiments qui sont aux portes soient employés à des objets utiles, en en supprimant les emblèmes de la fiscalité ». Le 13 juill., à la pointe du jour, plusieurs barrières furent incendiées, et les commis à la perception des droits d'entrée dispersés ; cependant, l'abolition des droits n'eut lieu que le 1er mai 1791. Les monuments de Le Doux restèrent sans emploi utile, depuis 1791 jusqu'en l'an VII, aucune suite n'ayant été donnée à un décret de la Convention du 13 messidor an II, ainsi conçu : « Les monuments nationaux désignés sous le nom de *barrières de Paris* sont érigés en monuments publics. Les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze. Le comité de Salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir et à former les inscriptions. » Après le rétablissement par la loi du 27 vendémiaire an VII d'un octroi municipal et de bienfaisance, les barrières reprirent leur ancienne destination et subsistèrent jusqu'à la démolition du mur d'enceinte ordonnée par la loi du 16 juin 1859.

Les soixante barrières servant d'entrées à la ville de Paris, lorsqu'elle était divisée en douze arrondissements, portaient les noms suivants :

Sur la rive droite, en partant de la Seine et en se dirigeant de l'O. à l'E. : 1° *b. de Passy*, appelée antérieurement *b. des Bons hommes* à raison de la proximité du couvent des Minimes fondé à la fin du XVe siècle par Anne de Bretagne, femme de Charles VIII. Cette barrière avait aussi été désignée sous le nom de *b. de la Conférence*, parce que cette entrée de Paris conduisait à la porte de la Conférence, ainsi nommée à l'occasion des conférences tenues à Suresnes, en 1593, pour l'abjuration de Henri IV ; 2° *b. Franklin* doit son nom au séjour de Benjamin Franklin dans l'hôtel bâti par le duc d'Aumont et habité depuis par la duchesse de Valentinois ; 3° *b. des Batailles*, à l'extrémité de la rue des Batailles ; 4° *b. Sainte-Marie*, dans le voisinage du couvent de la Visitation de Sainte-Marie fondé, en 1651 par Henriette de France, veuve de Charles Ier ; 5° *b. de Longchamp*, près du couvent de Longchamp fondé au XIIIe siècle ; 6° *b. des Bassins ou des Réservoirs*, près des bassins ou réservoirs de la pompe à feu de Chaillot ; *b. de Neuilly* ou *de l'Etoile ;* le premier nom vient de la

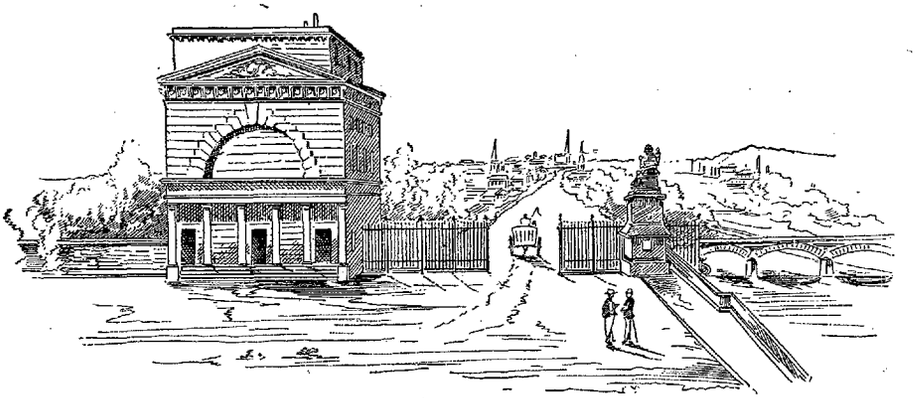

Ancienne barrière de Passy.

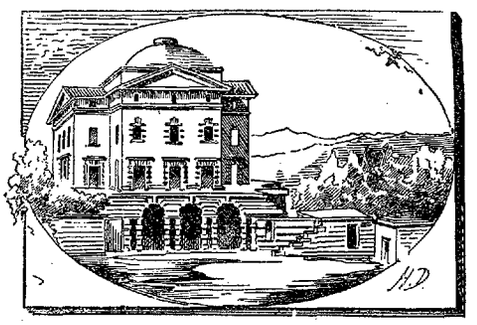

Ancienne barrière de l'Étoile.

proximité du village de Neuilly, le second du croisement de plusieurs chemins ; 8° *b. du Roule*, de l'ancien fief de Roule ; 9° *b. de Courcelles*, de l'ancien village de ce

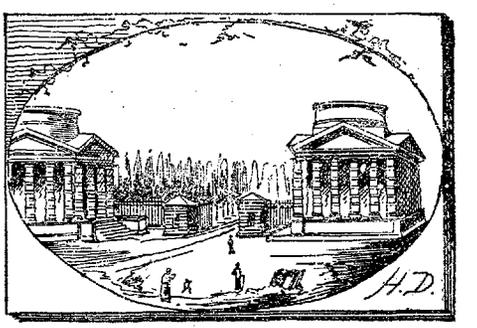

Ancienne barrière du Roule.

nom ; 10° *b. de la rotonde de Chartres ;* 11° *b. de Monceau*, près du parc planté en 1778 par le duc de Chartres ; 12° *b. de la Réforme ;* 13° *b. de Clichy*, à proximité de l'ancien village de Clichy. Le maréchal Moncey défendit cette barrière, le 30 mars 1814, contre les troupes commandées par le comte de Langeron ; 14° *b. Blanche* tire son nom de l'enseigne de la Croix-Blanche ; 15° *b. Montmartre* ou *Pigalle ;* 16° *b. des Martyrs ;* 17° *b. du Télégraphe*, ainsi nommée à raison du télégraphe installé sur la butte Montmartre ou *b. Rochechouart*, du nom de Marguerite de Rochechouart de Montpipeau, abbesse de l'abbaye de Montmartre, de 1713 à 1727 ; 18° *b. Poissonnière*, entrée des voitures de marée se rendant aux halles ; 19° *b. Saint-Denis ;* 20° *b. des Vertus*, près du village d'Aubervilliers-les-Vertus ; 21° *b. de la Villette* ou *de Saint-Martin ;* 22° *b.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Rotonde Saint-Martin ; 23° *b. de Pantin ;* 24° *b. de la Boyauderie* ou *de la Butte-Chaumont ;* 25° *b. du Combat*, près de l'arène où se livraient des combats d'animaux interdits en 1833 ; 26° *b. de la Chopinette*, ainsi nommée à raison des guinguettes du voisinage où l'on buvait des chopines ou chopinettes ; 27° *b. de Belleville ;* 28° *b. de Riom* ou *de Ramponneau* doit son nom à une guinguette tenue par Jean Ramponneau, le célèbre cabaretier du XVIIIe siècle ; 29° *b. des Trois-Couronnes*, dénomination tirée d'une enseigne de cabaret ; 30° *b. de Ménilmontant ;* 31° *b. des Amandiers*, du nom d'une guinguette dont l'emplacement se trouvait dans le voisinage ; 32° *b. d'Aunay*, du nom d'une ferme voisine ; 33° *b. des Rats*, un lieu dit au XVIIIe siècle les Rats se trouvait à proximité ; 34° *b. de Fontarabie* ou *de Charonne*, près du hameau de Fontarabie, ainsi nommée à l'occasion du traité de 1660 entre la France et l'Espagne ; 35° *b. de Montreuil ;* 36° *b. de Vincennes* ou *du Trône ;*

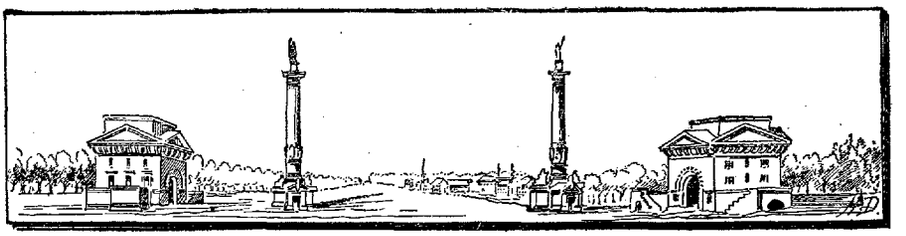

Barrière du Trône.

sur la place voisine avait été élevé, le 26 août 1660, un trône où Louis XIV et Marie-Thérèse, entrant à Paris après leur mariage, reçurent les hommages de la population ; 37° *b. de Saint-Mandé ;* 38° *b. de Picpus*, près du village ou lieu dit Pique-Puce ; 39° *b. de Reuilly* doit son nom à l'ancien village de Reuilly *(Romiliacum)*, où ont séjourné les rois mérovingiens ; 40° *b. de Charenton ;* 41° *b. de Bercy ;* 42° *b. de la Râpée :* au XVIIIe siècle, M. de la Râpée, commissaire général des troupes, avait construit dans le voisinage une maison de plaisance.

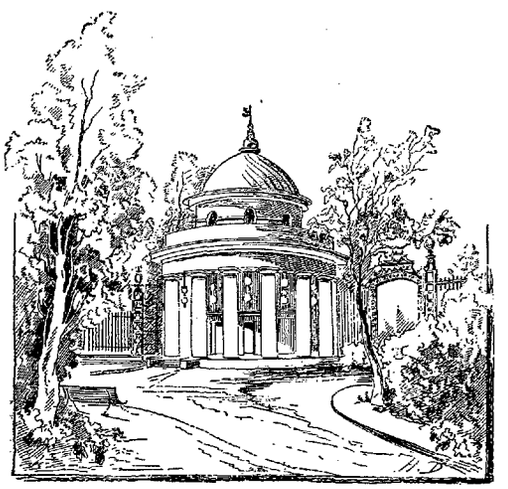

Rotonde du parc Monceau.

Sur la rive gauche, à partir de la Seine, de l'E. à l'O., 43° *b. de la Gare*, la création d'un bassin ou gare avait été projetée à Ivry, en 1769, pour mettre les bateaux à l'abri des glaces ; 44° *b. d'Ivry ;* 45° *b. d'Italie* ou *de Fontainebleau ;* le général Bréa et son aide de camp, le capitaine Mangin, y furent assassinés le 25 juin 1848 ; 46° *b. Croulebarbe* doit son nom au territoire et au moulin de Croulebarbe ; 47° *b. de Lourcine*, ancien territoire de Lourcine ; 48° *b. de la Santé*, du nom de l'hôpital de la Santé ; 49° *b. d'Arcueil ;* 50° *b. d'Enfer*, le nom d'Enfer est une corruption des mots *Via Inferior* ; 51° *b. Montparnasse*, près la butte Montparnasse, ainsi nommée parce que les écoliers de l'Université s'y réunissaient pour lire des poésies ; 52° *b. du Maine*, dénomination tirée du voisinage du rendez-vous de chasse du duc du Maine, construit à l'extrémité de ses chasses de Sceaux ; 53° *b. des Fourneaux*, désignation ayant pour origine l'ancienne tour des Fourneaux ; 54° *b. de Vaugirard ;* 55° *b. de Sèvres ;* 56° *b. des Paillassons ;* 57° *b. de l'Ecole militaire ;* 58° *b. de la Mothe-Piquet ;* 59° *b. de Grenelle ;* 60° *b. de la Lunette*. Des monuments élevés par Le Doux, trois subsistent encore : la Rotonde de Chartres, qui décore une des entrées du parc Monceau ; la Rotonde de Saint-Martin, entrepôt de la douane ; les bâtiments de la barrière d'Enfer, place Denfert-Rochereau, l'un est affecté au service de la voie publique. L'enceinte bastionnée, qui sert de clôture à Paris depuis 1860, est percée, non compris les passages pour les chemins de fer, de cinquante ouvertures improprement nommées portes et fermées par des grilles, près de chacune desquelles est établi un bureau de perception des droits d'octroi (Portes de Billancourt, Point-du-Jour, Saint-Cloud, Auteuil, Passy, Muette, Dauphine, Maillot, Ternes, Villars, Champerret, Courcelles, Asnières, Clichy, Saint-Ouen, Clignancourt, la Chapelle-Saint-Denis, Aubervilliers, la Villette, Pantin, Chaumont, Prés-Saint-Gervais, Romainville, Ménilmontant, Bagnolet, Montreuil, Vincennes, Saint-Mandé, Picpus, Reuilly, Charenton, Bercy, la Gare, Vitry, Ivry, Choisy, Italie, Bicêtre, Gentilly, Arcueil, Orléans, Montrouge, Châtillon, Vanves, de Brancion, Plaisance, Versailles, Issy, Sèvres, Bas-Meudon).

2° Droit de barrière. — Après les barrières des sergents et des entrées, il faut mentionner les barrières qui, sous l'ancienne monarchie, étaient élevées devant les hôtels des princes du sang et des grands officiers de la couronne. Ces princes et grands officiers s'appuyaient sur ces barrières pour entendre les plaintes et griefs de ceux sur lesquels ils exerçaient un droit de juridiction, c.-à-d. des domestiques et personnes placées sous leur dépendance par leurs charges, emplois ou métiers. Le doyen des maréchaux de France, le chancelier et le garde des sceaux avaient le droit de barrière. De plus, une barrière se trouvait devant l'hôtel du contrôleur général, antérieurement désigné pour être l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, parce que cet édifice avait appartenu au chancelier de Pontchartrain. A la fin du XVIIIe siècle, les barrières devant les hôtels devaient pourrir à l'endroit où elles étaient posées ; comme elles ne pouvaient être arrachées on laissait subsister celles restées aux hôtels où ceux qui y demeuraient avaient droit de barrière. L. Pasquier.

Bibl. : Barrières de Paris. — Delamare, *Traité de la police ;* Paris, 1729, 4 vol. in-fol. t. I. — Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs ;* Paris, 1778, 4 vol. in-8, t. I. — J.-B. de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris ;* Paris, 1827, 8 vol. in-4, 4e vol., 2e partie. — Frédéric Lock, *Dict. topographique et historique de Paris ;* Paris, 1855, in-12. — A. Delvau, *Histoire anecdotique des barrières de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Paris; Paris, 1865, in-12. — Max. du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie;* Paris, 1875, 6 vol. in-12, t. VI, 5e édit.— *Ville de Paris, nomenclature des voies publiques et privées;* Paris, 1885, in-8, 3e édit.

BARRIERE (Traités de la). On désigne ainsi deux traités qui furent signés au début du XVIIIe siècle, 29 oct. 1709, 15 nov. 1715, entre les Etats généraux de Hollande, d'une part, l'Angleterre d'abord, puis l'empereur d'Allemagne d'autre part.

Lorsque les Provinces-Unies se constituèrent à la fin du XVIe siècle pour maintenir leur indépendance politique et religieuse contre l'Espagne, elles s'allièrent à la France, et firent avec elle la conquête des Pays-Bas catholiques, que leurs intérêts économiques et la haine du protestantisme avaient déterminés à demeurer fidèles à l'Espagne. Mais les défaites des Espagnols et des Autrichiens, à la fin de la guerre de Trente-Ans, les succès des Français en Flandre, au temps de Richelieu, avaient rassuré la Hollande du côté de l'Espagne, et l'avaient mise en défiance vis-à-vis de la France. Les Provinces-Unies s'inquiétèrent, en voyant les armées de Louis XIII se rapprocher de leurs frontières et conquérir les Pays-Bas catholiques. Leurs craintes s'accrurent, lorsque Louis XIV réclama en 1665 la Belgique, en vertu du droit de dévolution, l'envahit et la démembra en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle (1668). Elles voulurent mettre entre leur territoire et le royaume de France, qui s'étendait vers le Nord d'une manière menaçante, une *barrière*. Louis XIV, irrité de leur résistance, leur déclara la guerre (1672) : ce fut la guerre de Hollande, qui mit un instant la République protestante aux pieds du grand roi, mais réunit bientôt contre lui toutes les puissances européennes. Aux négociations de Nimègue (1678), les Hollandais demandèrent et obtinrent satisfaction : l'Espagne leur livra la grande forteresse de la Meuse, Maëstricht ; Louis XIV rendit aux Espagnols Charleroi, Limbourg, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, Gand et Saint-Guislain. Ces onze villes, qui fermaient les Pays-Bas de l'Escaut à la Meuse, constituèrent pour la Hollande les *barrières* qu'elle cherchait. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, Louis XIV, en lutte avec l'Europe coalisée et l'Espagne en particulier, menaça de nouveau les forteresses des Pays-Bas qu'elle était impuissante à défendre ; les Hollandais les occupèrent, pour les arracher à la France, et après la paix de Ryswick (1697), il les conservèrent toujours comme *barrière* contre la France, se défiant et profitant de la faiblesse de l'Espagne. — En réalité, sous prétexte de se garder contre un voisin dangereux, les Provinces-Unies avaient cherché, pendant tout le XVIIe siècle, le moyen de s'agrandir aux dépens d'un voisin faible. Elles craignaient moins encore qu'elles n'enviaient les conquêtes des Français en Flandre et en Brabant. Elles voulaient acquérir les Pays-Bas espagnols, la Belgique, les ports d'Anvers et d'Ostende qui devaient être entre les mains d'une grande puissance des concurrents dangereux, entre leurs mains de précieux débouchés pour leur commerce. Toutes les fois que la France leur offrit de partager la Belgique, au XVIIe siècle, elles refusèrent. Elles la voulaient tout entière.

L'occupation des villes de la *barrière* était une sorte de conquête partielle, quoique déguisée, des Pays-Bas espagnols par les Hollandais. Louis XIV, au début de la guerre de succession d'Espagne, leur fournit le moyen de la compléter ; il commit la faute, au moment où les puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, s'alarmaient de l'union intime de la France et de l'Espagne, de prendre en main le gouvernement des Pays-Bas, au nom de son petit-fils Philippe V. Aussitôt les Provinces-Unies et la reine de la Grande-Bretagne s'entendirent, avec l'empereur par l'art. 5 du traité du 7 sept. 1701, *pour conquérir les provinces dites Pays-Bas espagnols dans l'intention qu'elles servent de digue, de rempart, de* BARRIÈRE, *pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies comme par le passé*. C'était à ce prix que la Hollande entrait dans la Grande Alliance. C'est à ce prix qu'elle y resta, pendant toute la guerre; c'est dans cet espoir qu'elle s'acharna en 1709, contre la France. Le 29 oct. 1709, en effet, le traité de la Barrière, négocié par le ministre anglais Townshend à la Haye, réalisa les espérances des Hollandais et mit la Belgique à leur merci. Ils eurent le droit d'établir des garnisons dans toute la Flandre, à Nieuport, Furnes, Ypres, Menin, Lille, Tournai, Condé, Valenciennes, dans toute la vallée de la Meuse, à Charleroi, à Namur ; ils occupèrent le fort de Saint-Donat aux bouches de l'Escaut ; ils nommèrent les gouverneurs de ces villes et levèrent sur la Belgique une contribution annuelle d'un million de florins pour l'entretien des forteresses, des troupes et de leurs chefs. Les Flamands ne s'y trompèrent point : « *Sous prétexte de se faire une barrière à leur Etat*, disaient-ils, les Hollandais s'attribuent le gouvernement de toutes les places, s'approprient les fortifications pour leur défense. Le traité de Barrière n'est point seulement injurieux pour S. M. Impériale, mais il la dépouille absolument de la souveraineté des Pays-Bas et rend ses sujets *tributaires*, pour ne pas dire *esclaves*, de la Hollande. » Le grand pensionnaire Heinsius, enflé sans doute par le succès, disait aux députés belges à la fin de 1712 : « Souvenez-vous, messieurs, que vous avez été conquis. »

Jusqu'à la paix d'Utrecht, les Etats généraux de Hollande restèrent à peu près seuls en possession de la Belgique ; mais par l'art. 9 de cette paix, les Pays-Bas furent remis solennellement par Louis XIV et par l'Espagne en toute souveraineté à la maison d'Autriche. Ce n'était pas l'affaire des Hollandais ; l'empereur Charles VI n'avait pas besoin, comme le faible roi d'Espagne en 1697, de leur concours intéressé pour défendre ses domaines de Flandre. Il avait promis, en 1701, aux Hollandais de les garantir efficacement contre une attaque des Français ; mais il n'avait pas pris part au traité de 1709, qui, sous prétexte de constituer une *barrière*, livrait les Pays-Bas aux Provinces-Unies. Il fallut de longues négociations qui durèrent plus d'un an pour régler cette question délicate. Les conférences s'ouvrirent à Anvers, le 4 oct. 1714, entre le plénipotentiaire de l'empereur, le comte de Königsegg, et les députés hollandais, Vanderdussen, Rechteren, de Gockinger, de Borssele. Les Hollandais maintinrent d'abord toutes les clauses du traité de 1709, et exigèrent en outre la cession de Venloo, et de territoires importants en Flandre : Königsegg refusa en principe toute cession de territoire, et déclara que son maître avait acquis la Belgique, pour la rendre prospère, non pour l'asservir à ses voisins. Pour intimider lesProvinces-Unies, l'empereur envoya aussitôt ses troupes occuper les provinces de Limbourg et de Luxembourg; puis il les dirigea sur le Brabant, Louvain et Tirlemont. L'Angleterre s'interposa alors, et, grâce aux efforts de son ministre Cadogan, qui se transporta successivement à Londres, à Anvers, à la Haye, puis à Vienne, la négociation aboutit au *deuxième traité de la Barrière* du 15 nov. 1715. — L'intervention de l'Angleterre procura à la Hollande une partie des avantages qu'elle désirait. Par les articles 17 et 18 du traité, elle acquit en pleine souveraineté le fort de Saint-Donat et une ligne de territoires et de polders autour des forteresses qui ferment l'Escaut, Venloo et ses dépendances sur la Meuse, de manière à compléter la possession de Maëstricht. Elle conserva par les art. 3 à 15 le droit de mettre aux Pays-Bas 15,000 hommes de troupes réparties dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et Knocke, commandées par des officiers nationaux. L'empereur lui fournirait annuellement 500,000 florins pour les solder (art. 19). Le port d'Anvers demeurerait fermé au commerce étranger, la Belgique ouverte aux marchands hollandais.

Pendant un siècle, en vertu des deux traités de *barrière*, la Hollande se maintint ainsi dans les Pays-Bas, au détriment de l'indépendance et du commerce de la Belgique. L'empereur avait eu soin d'affirmer dans l'acte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1715 ses droits souverains, mais il avait été impuissant à délivrer ses nouveaux sujets de la servitude militaire et économique de la Hollande. L'Angleterre, qui servait la Hollande pour la ruiner, avait appuyé ses prétentions sur les Pays-Bas, pour se faire pardonner par elle ses prétentions à la domination universelle des mers. Au début du XIXe siècle, les traités de Paris (1815) achevèrent ce qu'avaient commencé les traités de la Barrière. Au point de vue religieux, politique, économique, la Belgique fut soumise à la Hollande, tandis que l'Angleterre occupait des colonies hollandaises et les principaux postes commerciaux du monde. La Hollande perdit la Belgique quinze ans après, elle ne se releva pas de sa décadence commerciale.

Emile BOURGEOIS.

BIBL. : Le texte des traités de Barrière se trouve dans DUMONT, *corps Diplom.*, t. II, part. II, p. 11. — LAMBERTY, *Mémoires*, t. IX, p. 23. — L'ouvrage capital pour l'histoire de ces traités est GACHARD, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*; Bruxelles, 1880. — Consultez aussi l'*Histoire du traité de Nimègue*; Amsterdam, 1754, 2 vol. in-12. — NOORDEN, *Europaische Geschichte im XVIIIen Jahrhundert*; Leipzig, 1882, 3 vol. in-8. — KRONES, *Handbuch der Geschichte Oesterreichs*; Vienne, 1879, t. IV.

BARRIÈRE (GRANDE-). Grande barrière de récifs madréporiques qui s'étend du détroit de Torrès à l'île de sable (Sandy Island) dans la mer du Corail, et qui borde, à une centaine de kilomètres du rivage, tout le côté N.-E. de l'Australie. Ces récifs, situés presque à fleur d'eau et très accores, ne laissent qu'un petit nombre de passes par lesquelles les navires puissent pénétrer.

BARRIÈRE (Jean de la), fondateur de la congrégation des feuillants, né en 1544 à Saint Céré (Lot), mort à Rome le 25 avr. 1600. Originaire d'une famille noble, Jean de la Barrière, à peine âgé de dix-huit ans, obtint en commende l'abbaye des Feuillants (diocèse de Rieux) dont, en 1562, l'abbé Crossol s'était converti au protestantisme. Trois ans plus tard, il entra en fonction et ne tarda pas à se convaincre que l'ordre de Citeaux, dont relevait la maison de Feuillant, n'était plus à la hauteur de sa mission, à cette époque critique où les progrès du protestantisme avaient gravement compromis le prestige de l'Eglise catholique. Dévoré d'un zèle apostolique, il résolut de combattre le relâchement de la discipline monastique, et de consacrer sa vie au relèvement de son ordre. Il comprit que, pour réussir dans cette entreprise, il lui fallait une longue et sérieuse préparation, et, dans ce but, alla avec son ami le cardinal d'Ossat, à Paris, pour y compléter ses études. Il en revint en 1574 avec l'intention bien arrêtée de faire revivre à Feuillant le premier esprit de saint Bernard. Pendant de longues années, il eut à lutter avec des difficultés de toute sorte. Les religieux, hostiles à toute innovation, n'étaient nullement disposés à accepter les réformes proposées et refusaient énergiquement de se soumettre aux nouvelles règles dont l'austérité était renforcée et au nombre desquelles il y en avait de bien extraordinaires, comme par exemple celle de se servir à table de crânes humains au lieu de tasses ou de gobelets. Cependant à force de persévérance et en donnant lui-même l'exemple d'une vie de pénitence et de mortification, le zélé réformateur finit par triompher de tous les obstacles. En dépit des intrigues de ses adversaires, il obtint de Sixte-Quint un bref daté du 5 sept. 1586, confirmant la nouvelle congrégation des feuillants (*Fulienses*), dorénavant affranchie de l'obédience de Citeaux. Le roi Henri III, en reconnaissance de la fidélité que l'abbé de Feuillant lui avait gardée durant les troubles de la Ligue, fit construire pour son ordre le couvent de Saint-Honoré, à Paris, dont J. de la Barrière prit possession en 1587, avec 60 moines. Les ligueurs qui, à plusieurs reprises, avaient fait d'inutiles efforts pour le gagner à leur cause, lui gardaient rancune ; à leur instigation, plusieurs de ses religieux se soulevèrent contre lui, et, le dénonçant au pape comme suspect d'hétérodoxie, provoquèrent, en 1592, la réunion du chapitre, présidé par l'inquisiteur Alexandre de Franciscis. Ce tribunal le reconnut coupable, le destitua de ses fonctions, lui interdit la messe et lui assigna Rome comme prison. Sa disgrâce dura plusieurs années. Ce ne fut que peu de temps avant sa mort que, grâce aux intercessions des cardinaux Bellarmin et d'Ossat, ses amis, il réussit à se faire absoudre par le pape Clément VIII (V. FEUILLANTS).

L. WILL.

BIBL. : Jean-Baptiste de SAINTE-ANNE (connu sous le nom de PRADILLON), *Conduite de dom J. de la Barrière, abbé et instituteur des Feuillants, pendant les troubles de la Ligue sous Henri III* ; Paris, 1689, in-12.

BARRIERE (Pierre), dit LA BARRE, batelier sur la Loire, natif d'Orléans, connu pour avoir attenté à la vie de Henri IV. Condamné à mort, il fut exécuté à Melun, le 26 août 1593. La Barre avait été soldat aux gages du duc de Guise, et avait pris part à la délivrance de Marguerite, reine de France, alors gardée par Marc de Beaufort, marquis de Canillac. Plus tard, poussé au désespoir par un chagrin d'amour, et croyant que c'était une œuvre méritoire de tuer un prince ennemi de la religion catholique, il résolut d'assassiner Henri IV. A Lyon, il confia son dessein à Banchi, dominicain de Florence, qui s'empressa d'en instruire un gentilhomme nommé Brancaléon, dévoué au roi. Arrivé à Paris, il alla trouver Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, qui l'encouragea et qui, pour l'affermir dans son entreprise, le conduisit chez Varade, recteur des jésuites. Celui-ci leva tous les scrupules de l'assassin et mit sa conscience en règle. Armé d'un couteau, La Barre se mit à suivre le roi de ville en ville. Plusieurs fois, il fut sur le point d'accomplir son crime, mais toujours il en fut empêché par une secrète horreur ; à Saint-Denis, par exemple, il lui semblait « qu'on le retirait en arrière, comme s'il avait été lié d'une corde au milieu du corps » (de Thou, t. VIII, p. 322) Enfin à Melun, au moment où il allait exécuter son régicide, il fut arrêté par Brancaléon. Devant ses juges, Barrière, après avoir essayé de tout nier, fit des aveux complets et manifesta un vif repentir de son crime. Appliqué à la question, il avoua des complices, mais ne nomma personne en particulier, parce qu'autrement il aurait été sûr, disait-il, d'être damné éternellement ; mais il maudit ces hommes qui lui faisaient « une promesse très certaine de paradis, s'il venoit à chef du meurtre par eux projetté » (Pasquier, *Lettres*, liv. XXI, lettre 2, p. 631). « Cette affaire, dit de Thou, augmenta la haine qu'on avait déjà contre les jésuites. » L. WILL.

BIBL. : *Bref discours du procès criminel fait à Pierre Barrière, dit La Barre*, 1593. — *Relation du régicide Barrière*; Paris, 1594, in-8. — Pierre de l'ESTOILE, *Journal*, 1593.— DE THOU, *Histoire universelle*; Paris, 1742, t. VIII, liv. CVII, pp. 321-324.— D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. III, ch. XXV, p. 299. — *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 340. — DAVILA, *Storia delle guerre civili di Francia*; Venise, 1630, liv. XIV.

BARRIÈRE (Dominique), dessinateur et graveur français à l'eau-forte et au burin, né à Marseille vers 1610, mort à Rome vers 1678. La plus ancienne de ses planches : *Bataille près de Bommel*, en 1585, d'après G. Courtois, figure dans l'ouvrage de Strada, *De bello belgico* (Rome, 1640, t. I, in-fol. obl.). La dernière paraît être une *Vue du synode diocésain tenu à Subiaco*, en 1674. Son œuvre comprend plus de 200 pièces : allégories, pièces historiques, topographie, paysages, etc. Nous citerons : *Différente* (sic!) *veues de mer, navires et galères combattans*, suite de 28 pl. de son invention (Paris, 1646) ; *Marines*, suite de 12 pl.; *Villa Aldobrandina*, ses statues, etc., suite de 22 pl. (Rome, 1647) ; *Villa Pamphilia*, suite de 78 pl.; nombreuses *Vues de Rome*, etc. Il ne faut pas surtout oublier ses paysages et marines d'après Claude Lorrain, exécutées d'une façon séduisante, et dont le charme aurait déterminé le maître à reprendre la pointe après une quinzaine d'années d'abandon. Ce qui caractérise le talent pittoresque de Barrière, c'est une remarquable facilité jointe à une étonnante sobriété de moyens.

G. P-I.

BIBL.: ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

t. III, pp. 42-90, et t. XI, pp. 6-8. — *Archives de l'art français*, t. I, pp. 151-158.

BARRIERE (Jean-François), publiciste français, né à Paris le 12 mai 1786, mort dans la même ville en août 1868. Elève de l'institution Sainte-Barbe, il entra dès l'âge de dix-huit ans à la préfecture de la Seine et prit sa retraite en 1848 avec le rang de chef de division. Collaborateur littéraire de la *Gazette de France*, du *Journal de Paris* et du *Constitutionnel* (1814-1820), Barrière entra en 1833 au *Journal des Débats* et, jusque dans son extrême vieillesse, lui fournit des comptes rendus historiques et de nombreuses études (particulièrement sur le XVIIIe siècle et la Révolution) qui n'ont pas été recueillis en volumes. Il a surtout attaché son nom à la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française* qu'il entreprit en 1813 avec Berville et qui, annoncée comme devant former 20 vol, en comporta définitivement 47 ; il l'a depuis réimprimée en partie, et avec des suppressions fâcheuses, dans le format in-12, sous le titre de *Bibliothèque des mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIIIe siècle* (1846-1849, 12 vol.) et elle a été continuée de nos jours par M. de Lescure. Barrière a été aussi l'éditeur des *Mémoires de Mme Campan* (1823, 2 vol. in-8), et de son traité *De l'éducation* (1823, 2 vol. in-8), des *Mémoires du comte Loménie de Brienne* (1828, 2 vol. in-8), dont l'authenticité a été mise en doute, et de deux recueils de fragments inédits du XVIIIe siècle : *Tableaux de genre et d'histoire* (1828, in-8) et *la Cour et la Ville sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1829, in-8). Sa riche bibliothèque particulière a été dispersée à l'amiable en 1869. M. Tx.

BARRIÈRE (Théodore), auteur dramatique français, né à Paris en 1823, mort dans la même ville le 16 oct. 1877. Issu d'une famille de graveurs-géographes depuis longtemps attachés au dépôt de la guerre, il suivit la même carrière de 1834 à 1843. Un vaudeville qu'il fit représenter au théâtre Beaumarchais et qui passa immédiatement au répertoire du Palais-Royal, *Rosière et Nourrice*, lui révéla sa véritable vocation. Durant trente ans il a signé, soit seul, soit en collaboration, une centaine de pièces parmi lesquelles il suffira ici de rappeler les principales : *la Vie de Bohême* (1849), avec Henri Murger, pièce en cinq actes, tirée d'un livre célèbre et qui fut longtemps maintenue sur l'affiche ; *Un Monsieur qui suit les femmes* (1850), avec M. Ad. Decourcelle ; *Manon Lescaut* (1851), drame, avec Marc Fournier ; *le Piano de Berthe* (1852), comédie en un acte, avec Jules Lorin ; *le Lys dans la vallée* (1853), avec Arthur de Beauplan, drame tiré du roman de Balzac ; *les Filles de marbre* (1853), avec Lambert Thiboust, drame en cinq actes qui obtint un succès prolongé ; *les Faux bonshommes* (1856), avec Ernest Capendu, dont la vogue ne se renouvela pas lorsque les mêmes auteurs donnèrent ensemble *les Fausses bonnes femmes* (1857) et *l'Héritage de M. Plumet* (Gymnase, même année) ; *l'Outrage* (1858), drame avec Ed. Plouvier ; *le Feu au couvent* (1860), comédie en un acte, restée au répertoire du Théâtre-Français ; *la Maison du Pont-Notre-Dame* (1861), avec M. Henry de Kock ; *le Bout de l'an de l'amour* (1863) ; *le Démon du jeu* (1863), avec M. H. Crisafulli ; *Aux Crochets d'un gendre* (1864), et *les Jocrisses de l'amour* (1865), avec Lambert Thiboust ; *Théodoros* (1868), drame à grand spectacle ; *le Crime de Faverne* (1868) et *le Sacrifice* (1869), avec Léon Beauvallet ; *le Gascon* (1878), drame avec L. Davyl, etc. En 1865, l'interdiction, pour raisons politiques, d'une comédie : *Malheur aux vaincus* fit quelque bruit ; elle a été imprimée depuis, mais non représentée. M. Tx.

BARRIGUES DE FONTAINIEU (Prosper-François-Irénée), peintre français, né à Marseille, le 17 juil. 1760, mort à Marseille le 28 sept. 1850. Issu d'une famille portugaise d'origine, B. de Fontainieu commença sa carrière dans la marine et prit part à la guerre d'Amérique, sous les ordres de l'amiral d'Estaing. La Révolution l'ayant obligé de quitter la France, il se rendit en Italie, où il noua des relations avec S.-A. Denis, premier peintre du roi de Naples et paysagiste distingué. Cette rencontre décida de sa vocation artistique. Il exposa pour la première fois à Paris, au Salon de 1801 ; parmi ses tableaux, les plus remarquables sont : *Cascade frappée par les derniers rayons du soleil* (S. 1802) ; *Paysage avec figures et animaux* (S. 1806) ; *Cascade des Ribes, aux environs de Grasse* (S. 1814) ; *Vue de la villa Cava, à Naples* (S. 1817; ce tableau, qui obtint une médaille est au musée de Marseille) ; *François Ier et la reine Claude visitant la Sainte-Baume* (S. 1819 ; au palais de Fontainebleau). Agréé à l'Académie de peinture de Marseille, cet artiste fut nommé professeur adjoint à l'école publique de dessin en 1798, et fut l'un des fondateurs du musée des arts. B. de Fontainieu était devenu aveugle en 1822.

Ad. THIERS.

BIBL. ; Et. PARROCEL, *Annales de la Peinture ;* Paris et Marseille, 1862, in-8.

BARRILI (Antoine-Jules), romancier italien, né à Gênes en 1836. Il fit en qualité de volontaire la campagne de 1859, puis celle du Tyrol, en 1866, avec Garibaldi, et celle de Rome en 1867. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs d'Albengo, il donna sa démission. Bien avant 1859 il avait déjà débuté dans les lettres, comme journaliste. Il dirigea quelque temps *Il Movimento*, puis *Il Caffaro*, journal génois qui lui a appartenu et dont il est demeuré le collaborateur. M. Barrili s'est fait une des premières places dans le roman contemporain, tout en se maintenant en dehors des écoles qui se partagent les écrivains italiens. C'est un conteur qui manque souvent de profondeur, jamais d'intérêt ; il sait amuser et retenir le lecteur par ses qualités de vivacité et de clarté, non moins que par l'exubérance de son imagination et le charme d'une facile érudition qui vagabonde dans tous les temps et dans tous les pays. S'il n'a pas une originalité bien tranchée, on ne saurait cependant l'accuser d'être vulgaire. Voici la liste complète des romans de cet écrivain distingué que la critique italienne a quelquefois comparé à M. Cherbuliez : *Capitan Dodero* (Milan, 1865) ; *Santa Cecilia* (Milan, 1866) ; *I Rossi e i Neri* (Milan, 1870) ; *Il Libro nero* (Milan, 1871) ; *Semiramide*, histoire babylonienne (Milan, 1873) ; *le Confessioni di fra Gualberto* (Milan, 1873) ; *Val d'Olivi* (Milan, 1873) ; *la Notte del Commendatore* (Milan, 1875) ; *Castel Gavone* (Milan, 1875) ; *Come un Sogno* (Milan, 1875) ; *Cuor di ferro e cuor d'oro* (Milan, 1875) ; *Tizio Cajo Sempronio* (Milan, 1877) ; *l'Olmo e l'Edera* (Milan, 1877) ; *Diana degli Embriaci* (Milan, 1877) ; *Il Merlo bianco*, histoire japonaise (Rome, 1878) ; *la Conquista d'Alessandro* (Milan, 1878) ; *la Donna di Picche* (Milan, 1880) ; *l'Undecimo comandamento* (Milan, 1881) ; *Il Ritratto del Diavolo* (Milan, 1882) ; *Il Bianco Spino* (Milan, 1882) ; *l'Anello di Salomone* (Milan, 1883) ; *O Tutto o Nullo* (Milan, 1883) ; *Fior di Mughetto* (Milan, 1883) ; *la Sirena* (Rome, 1883) ; *Dalla Rupe* (Milan, 1884) ; *Il conte Rosso* (Milan, 1884) ; *Amori alla macchia* (Milan, 1884) ; *Monsù Romè* (Milan, 1885) ; *Il Lettore della Principessa* (Milan, 1885) ; *la Montanara* (Milan, 1886) ; *Uomini e Bestie* (Milan, 1886) ; *Arrigo il Savio* (Milan, 1886) ; *la Spada di fuoco* (Milan, 1887) ; *Il Giudizio di Dio* (Milan, 1887). Outre cette immense production de romans, M. Barrili a deux fois abordé le théâtre : une première fois, et sans succès, avec une comédie intitulée *la Legge Oppia* (1874) ; son *Zio Cesare* fut au contraire très bien accueilli. De plus, on a encore de lui les ouvrages suivants : *Lutezia*, recueil de lettres écrites de Paris (Milan, 1878) ; *Dal Romanzo alla Storia* (Gênes, 1881) ; *Victor Hugo*, essais de critique, en collaboration avec E. Panzacchi (Milan, 1885) ; etc. On s'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

corde à regarder *Capitan Dodero, Santa Cecilia, Come un Sogno, l'Olmo e l'Edera* comme ses meilleurs romans.

R. DE GOURMONT.

BIBL.: A. GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8. — *La Cultura,* 5e année, nos 2 et 7 (articles de M. Bonghi). — *The Athenæum,* no du 2 janv. 1886. Documents particuliers fournis par M. Jacques de Stefani, de Florence.

BARRILLON (François-Sophie-Alexandre), homme politique, né à Paris en 1801, mort en 1871. Avocat à Paris, il fut d'abord élu conseiller général de l'Oise, puis député de Compiègne en 1837. Non réélu en 1839, il ne revint à la Chambre qu'en 1842. Au lendemain de la Révolution du 24 fév. 1848, il fut nommé commissaire de la République à Beauvais. Les électeurs de l'Oise l'envoyèrent à la Constituante. Il soutint la politique du général Cavaignac, puis à la Législative il se rapprocha des monarchistes, résista au prince Louis-Napoléon. Cependant en 1865, il se rallia à l'Empire et fut élu dans l'Oise comme candidat officiel. Il ne fut pas réélu aux élections générales de 1869 et rentra dans la vie privée. L. Lu.

BARRIN (l'abbé Jean), littérateur français, né à Rennes vers 1640, mort le 7 sept. 1718. Il fut grand-chantre de la cathédrale de Nantes et grand-vicaire du diocèse (1703). Il a publié des traductions en vers d'Ovide (1676, 1692 et 1701) et une *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, femme du duc de Bretagne Pierre II* (Rennes, 1704, in-12). Barrin a collaboré aux *Nouvelles de la République des lettres* et on lui attribue un ouvrage obscène : *Vénus dans le cloître ou la religieuse en chemise, entretiens curieux* (Cologne, 1683-1692 ; Londres, 1739, 1740, 1761 in-12 ; Pékin, 1776, in-8 ; Paris, 1860, in-16), publié sous le pseudonyme de l'abbé Duprat.

BIBL. : QUÉRARD, *la France littéraire;* Paris, 1827, in-8, t. I, p. 195. — Du même, *Supercheries littéraires dévoilées;* Paris, 1869, in-8, t. I, p. 1182. — Le C. d'I..., *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage;* Paris, 1864.

BARRINGTON (John-Shute, vicomte), théologien anglais, né à Theobald (Herfordshire) en 1678, mort en 1734. Son père, riche marchand, l'envoya étudier à l'université d'Utrecht, et il entra ensuite à l'école de droit d'*Inner Temple*. Adversaire ardent de l'Eglise établie, il publia, en 1701, plusieurs brochures en faveur des dissidents. Le gouvernement se servit de son influence pour gagner les presbytériens d'Ecosse à la cause de l'union des deux royaumes, et l'en récompensa en le nommant commissaire des douanes. Enrichi par deux héritages, dont l'un lui donna le nom de Barrington, il se trouva le chef naturel des dissidents et fut, à l'avènement de George Ier, député au Parlement par le bourg de Berwick-upon-Tweed. En 1720, le roi le créa pair irlandais, sous le titre de vicomte Barrington of Ardglass. Compromis dans la spéculation de la Loterie de Harburg, il dut à la haine de Walpole d'être expulsé du Parlement (1723), et il vécut dès lors dans la retraite. En 1725 parut son principal ouvrage : *Miscellanea Sacra* (2 vol. in-8), réimprimé avec des additions et des corrections par les soins de son plus jeune fils, évêque de Durham, en 1770 (3 vol.). Il publiait la même année *An Essay on the several Dispensations of God to Mankind.* B.-H. G.

BARRINGTON (Daines), naturaliste et historien anglais, fils du précédent, né vers 1730, mort le 14 mars 1800. Il étudia la jurisprudence et fut nommé maréchal du tribunal supérieur de l'amirauté en Angleterre, renonça en 1753 à cette place pour prendre celle de secrétaire de l'administration de l'hôpital de Greenwich, puis en 1757, fut juge dans le Northwales, puis à Chester, enfin, en 1765, ne conserva que les fonctions de commissaire général de l'approvisionnement de Gibraltar et le titre de conseiller du roi. Barrington était membre de la Société royale de Londres qui lui confia à plusieurs reprises les fonctions de vice-président. Il publia dès 1766 : *Obs. on the statutes chiefly the most ancient from magna charta to 21 Jac. I, c. 27,* etc. (in-4) ; puis en 1767, *the Naturalist's calendar* ; en 1773, *the Anglo-Saxon, from the historian Orosius, by Alfred the Great,* etc. (gr. in-8) ; en 1775, *Probability of reaching the North pole* (in-4), ouvrage par lequel il provoqua le voyage au pôle du capitaine Philips. Les *Miscellanies* (1787, in-4) renferment une réimpression de ce livre et de divers mémoires de géographie et d'histoire anciennes. Dr L. Hn.

BARRINGTONIE (*Barringtonia* Forst.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées, qui a donné son nom au groupe des Barringtoniées et auquel on rapporte les genres *Butonica* Juss., *Stravadium* Juss., *Meteorus* Lour. et *Stravadia* Pers. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VI, p. 323). Les *Barringtonia* habitent, au nombre d'une vingtaine d'espèces, les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, dépourvues de stipules. Les fleurs, de couleur blanche, rosée ou rouge, sont groupées en grappes

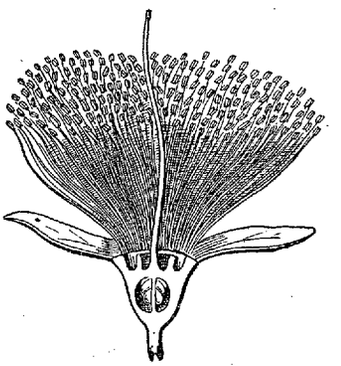

Barringtonia racemosa Bl. (Coupe longitudinale de la fleur).

terminales ou latérales, souvent très longues et pendantes ; elles sont hermaphrodites et régulières avec un réceptacle concave, sur les bords duquel s'insèrent un calice et une corolle tétramère, quelquefois pentamère, et un androcée formé d'un très grand nombre d'étamines, à filets tous unis à la base en un anneau très court, puis libres et tous terminés par une anthère biloculaire, introrse, déhiscente par deux fentes longitudinales. L'ovaire, infère et quadriloculaire, est surmonté d'un style filiforme très long ; il devient, à la maturité, une sorte de baie indéhiscente, plutôt fibreuse que charnue, renfermant une seule graine dont l'embryon charnu est dépourvu d'albumen. — En Cochinchine et aux Moluques, on mange, cuites ou en salade, les jeunes feuilles du *B. coccinea* H. Bn. (*Meteorus coccineus* Lour., *Stravadium excelsum* DC.). Il en est de même, dans l'Asie tropicale, des feuilles du *B. alba* H. Bn. (*Stravadium album* DC.) et des fruits verts du *B. speciosa* Lf. ou *Butonica* de Rumphius (*Herb. Amboin.*, III, tab. 114). Dans les mêmes régions, on emploie, dans le traitement des affections cutanées, les graines astringentes du *B. rubra* H. Bn. (*Stravadium rubrum* DC.) et celles du *B. racemosa* Bl. (*Eugenia racemosa* L.) ou *Samstravadi* de Rheede (*Hort. malab.*, IV, tab. 6). Cette dernière espèce est quelquefois cultivée dans les serres chaudes de l'Europe (V. van Houtte, *Fl. des serres,* VII, 23) ; sa racine amère est préconisée dans l'Inde contre les fièvres intermittentes. Ed. Lef.

BARRIQUE. I. COMMERCE. — Tonneau ou futaille servant à contenir différentes sortes de marchandises, vins, huiles, eaux-de-vie, etc., et dont la contenance varie suivant les pays ; la barrique commune est de 300 litres, celle de Cahors de 224, celle de Bordeaux de 228.

II. MARINE. — A bord, on emploie des barriques de dimensions très variées pour loger les liquides ; c'est ainsi qu'on conservait autrefois toute la provision d'eau du navire. Mais au contact du bois, sous l'influence de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chaleur et de l'agitation, cette eau prenait rapidement un très mauvais goût et une odeur fétide, malgré la carbonisation des pièces et le filtrage du liquide. Aujourd'hui, l'eau d'approvisionnement est contenue dans des caisses en tôle nommées *caisses à eau* (V. ce mot). On donnait autrefois le nom de barriques à feu ou de baril ardent à des futailles remplies de compositions incendiaires diverses. C'était : pour la barrique à feu, des *pots à feu* (V. ce mot) entourés de filasse imprégnée de pétrole et trempée dans de la poix ; pour le baril ardent : un mélange de 60 kilogr. de poussiers, 20 kilogr. de brai sec, 7 kilogr. de goudron, 5 kilogr. de suif, 10 kilog. de salpêtre. Le baril foudroyant était formé de la même composition à laquelle étaient mélangées des grenades. Ces artifices étaient surtout employés à bord des *brûlots* (V. ce mot).

E. C.

III. Métrologie. — Mesure de capacité : à Cognac, vaut 1 hectol. 742 ; à la Rochelle, 1 hectol. 743 ; à l'île de Ré, 2 hectol. 172 ; à Rouen, 1 hectol. 955.

BARRIS (Pierre-Joseph-Paul), magistrat français, né à Montesquiou le 30 juin 1759, mort à Paris le 27 juil. 1824. En 1791, il était commissaire du roi près le tribunal de Mirande. Nommé député à l'Assemblée législative, il siégea avec la Plaine et ne se signala que par la part qu'il prit à un décret sur le remplacement des membres des directoires administratifs à défaut de suppléants. Pendant la Terreur, il se cacha. En 1796, il fut élu juge à la cour de cassation par le collège du Gers ; sous le Directoire, il fut chargé de présider les tribunaux de revision dans les dép. du Rhin. Bonaparte le nomma conseiller à la cour de cassation, puis président de la section criminelle de cette cour et enfin baron pendant les Cent jours. Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de servir plus tard avec un égal empressement le gouvernement de la Restauration.

G. L.

BARRISTER. Les *barristers at law* forment en Angleterre une certaine classe d'avocats. Dès le moyen âge, les universités anglaises avaient repoussé de leur enseignement l'étude du droit national pour s'en tenir à celle du droit romain et du droit canonique. Cette organisation purement scientifique et très étroite était incapable de former les jeunes gens qui voulaient se livrer à la pratique des affaires. Aussi de très bonne heure on établit à Londres des *inns*, littéralement des auberges, plus exactement des associations à l'effet de préparer les jeunes gens aux fonctions de la magistrature où à la vie politique, par une étude à la fois théorique et pratique du droit et des institutions de l'Angleterre. Les hommes de loi anglais s'étaient tout naturellement réunis d'abord dans les auberges voisines de Westminster où siégeait la cour des plaids communs. Ces réunions formèrent bientôt de véritables corporations. En 1311, le comte de Lancastre leur vendit l'ancien domaine des Templiers, et il s'y fonda deux sociétés, *Inner temple* et *Middle temple*. Une troisième société prit à bail, du comte de Lincoln, une propriété située dans la Cité, et y fonda *Lincol's inn*. Quelque temps après, *Gray's inn* fut créé de la même manière, sur un terrain loué par lord Gray. Ces quatre vieilles associations, auxquelles on a parfois contesté le caractère de corporation, existent encore aujourd'hui. Ce sont à la fois des collèges d'avocats et des écoles professionnelles pour ceux qui se destinent au barreau. Jusqu'au XVII^e siècle, les *inns of court* ont joui d'une organisation puissante au point de vue de l'étude du droit et de la pratique des affaires. On entrait dans un *inn* vers l'âge de dix-sept ans. Pendant les deux ou trois premières années, le jeune homme pratiquait le *bolting*, véritable conversation juridique avec un ancien ou *bencher*. Au bout de ce temps, on passait aux *mootings* ou discussions orales d'espèces intéressantes et auxquelles prenaient part un certain nombre de membres de la société. Ces travaux scientifiques n'excluaient pas les récréations littéraires, ni surtout les longs et copieux dîners qui ont toujours joué un rôle très important dans le barreau anglais. Au siècle dernier, les *readings* n'étaient plus que de pure forme, et les réunions gastronomiques occupaient la première place. Aujourd'hui encore, elles ont conservé une certaine importance, mais les études sont devenues plus sérieuses sans être arrivées cependant au niveau qu'on serait en droit d'exiger dans l'intérêt de la science et de la justice. Les quatre *inns* du XIV^e siècle existent toujours avec leurs anciens noms et il faut nécessairement passer par l'une d'elles pour entrer au barreau. On commence par être étudiant, *student*, à la condition de subir toutefois au préalable, avec succès, un examen qui porte sur la langue nationale, le latin et l'histoire d'Angleterre. On n'admet pas à cet examen les *solicitors*, les *attorneys*, les notaires, les greffiers et leurs clercs, les membres du clergé, les commerçants ; toutes ces personnes sont donc, par le fait même de leur profession, exclues du barreau. Chaque étudiant doit suivre l'*inn* en cette qualité pendant douze *terms*, qui peuvent être répartis en trois années. Il subit un examen après chaque *term* et un autre à la fin de chacune des trois années. Chaque *inn* continue d'ailleurs à former une association privée qui échappe à la surveillance ou à la direction du gouvernement. Cette association a acquis une existence légale par le seul effet de l'usage, mais on lui conteste parfois encore, comme nous l'avons dit, le caractère de corporation. Chaque *inn* est administré par un certain nombre de *benchers*, élus par les sociétaires. Ce sont eux qui statuent sur l'admission des postulants et qui arrêtent le programme des études. L'enseignement porte en général sur le droit romain, le droit constitutionnel, l'histoire du droit, la *common law*, l'*equity*, le droit criminel, le régime de la propriété, le droit international public et privé. Il est donné au moyen de cours et de conférences. En outre, tout étudiant est invité à suivre le cabinet d'un avocat pour s'y mettre au courant de la pratique des affaires en qualité de pupille. En fait, les jeunes gens suivent avec plus d'assiduité le cabinet de leur patron que les cours et conférences de l'*inn*. Le temps d'étude terminé et les examens subis avec succès, l'étudiant adresse aux *benchers* de son *inn* une requête appuyée par l'un d'eux et où il demande à être admis à la barre. Le nom du postulant est affiché pendant quinze jours dans le *hall* et dans la salle du conseil des quatre *inns*. Si les *benchers* ne font aucune objection, le postulant est reconnu *barrister* au dessert d'un dîner qui a lieu le sixième jour du *term* suivant. Il est désormais avocat et peut exercer la profession. On compte en Angleterre huit mille *barristers* ; parmi eux, les plus remarquables, deux cents environ, obtiennent par un *writ* spécial du chancelier le titre de conseil de la reine. Il s'agit là avant tout d'une distinction honorifique. Sans doute en principe, les grands avocats revêtus de cette dignité ont seuls le droit de plaider dans les procès intentés contre le gouvernement ; mais les *barristers* peuvent obtenir le même avantage par des autorisations spéciales, et, en fait, celles-ci ne leur sont jamais refusées. Le grade de *barrister* permet d'exercer la profession d'avocat dans toute l'Angleterre. Ce ministère de l'avocat est toujours facultatif, mais il est bien rare qu'un plaideur puisse s'en passer. Aucun avocat ne peut être responsable de ses paroles ou de ses discours, prononcés à la barre, ni même de ses fautes ou négligences commises dans une cause. De même que les avocats français, les *barristers* s'interdisent de réclamer en justice le paiement de leurs honoraires, mais il leur est arrivé de l'exiger avant de s'occuper de l'affaire. D'autres abus aussi graves et de nature à porter atteinte à la dignité de la profession ont été relevés dans ces dernières années. Certains *barristers* ont recours aux annonces des journaux pour offrir leur ministère, de même que les commerçants recommandent leurs denrées. D'autres sont entrés en marché avec des constables pour obtenir des affaires ; d'autres encore ont fondé de véritables agences pour l'exploitation des procès. Aussi, dans ces dernières années, à l'occasion de la réorganisation de la justice, on s'est plus d'une fois demandé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'il n'y avait pas lieu d'introduire des changements dans l'enseignement du droit et dans l'exercice de la profession d'avocat. Des enquêtes ont été faites, des projets de loi discutés et même en partie votés, mais on n'a pas encore abouti à une réforme générale. Toutefois, dans l'intention de mettre fin à des scandales et tout au moins à l'effet de garantir l'honorabilité de certains avocats, le barreau anglais a spontanément formé, sans l'intervention des pouvoirs publics, une sorte de conseil supérieur qui, sous le nom de *bar comittee*, est chargé de surveiller et de protéger les avocats qui veulent bien entrer dans cette nouvelle association, ainsi que de régler les rapports du barreau avec le gouvernement. Ce comité se compose de l'*attorney* général, du *solicitor* général, membres de droit, et de quarante-huit membres élus par les avocats qui ont souscrit à cette nouvelle organisation. Parmi ces quarante-huit membres, douze au moins doivent avoir le titre de conseil de la reine, et vingt-quatre au moins sont pris nécessairement parmi les *barristers*. Tous les avocats ne sont pas entrés dans cette nouvelle association, mais elle compte cependant un grand nombre d'entre eux et s'augmente chaque année de nouveaux adhérents.

E. Glasson.

Bibl. : Haymard, *De la profession d'avocat en Angleterre*, dans la *Revue de Fœlix* t. I, p. 37. — Hellbronner, *le Barreau d'Angleterre*, discours prononcé le 26 nov. 1868, à la séance de rentrée de la conférence Paillet. — Sallatin (Gustave), *Etudes sur les conditions de l'admission au barreau et l'institution des Inns of court en Angleterre*, dans le *Bulletin de la Société de législation comparée*; 1878, p. 195, Cf. p. 249. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. III, p. 275 et t. VI, p. 548. — L'Académie des sciences morales, sur la proposition de la section de législation, a récompensé, en 1887, un important travail de M. Charles Dauvilliers, sur le *Barreau anglais*, mais ce travail n'a pas encore paru (1387). Voir, toutefois, le rapport fait à cette occasion par M. Arthur Desjardins dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, les t. CXXVIII, p. 301.

BARRO. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec; 454 hab.

BARROETA (Juan de), peintre espagnol contemporain, né à Bilbao le 10 oct. 1835 et élève de D. Federico de Madrazo et des cours académiques de San-Fernando. Un tableau de cet artiste : *la Résurrection de Lazare*, fut acquis par le gouvernement à la suite de l'exposition nationale de 1856 et placé au musée de Madrid. Barroeta a peint divers portraits, notamment ceux de Egaña, Lersundi et Novia de Salcedo, pour la députation provinciale de Biscaye, et celui du roi Alphonse XII (1875) ; il a aussi fourni quelques dessins au journal espagnol *la Illustracion*.

P. L.

BARROILHET (Paul), chanteur dramatique français, né à Bayonne le 22 sept. 1810, mort à Paris au mois d'avr. 1871. Entré au Conservatoire dans la classe de chant de Banderali, il partit ensuite pour l'Italie, prit à Milan des leçons de Panizza, puis affronta la carrière théâtrale dans le répertoire italien. Ses débuts furent modestes, et il ne se produisit d'abord que sur des théâtres de peu d'importance; mais bientôt il tint l'emploi des barytons à Gênes, Vérone, Brescia, Bergame, Trieste, Turin, puis enfin à Rome et au théâtre San-Carlo, de Naples, où il se trouva avec Nourrit. A Rome, il créa un rôle important dans l'*Assedio di Calais*, de Donizetti, et à Naples il créa deux grands ouvrages de Mercadante : *Elena da Feltre* et la *Vestale*. De retour à Paris, il fut engagé à l'Opéra, où il débuta brillamment, le 3 déc. 1840, dans le rôle d'Alphonse de la *Favorite*. Sa réputation s'établit rapidement, grâce à sa belle voix, à son réel talent de chanteur et à ses grandes qualités dramatiques, dans les reprises de *Guillaume Tell* et de *Don Juan*, après quoi il fit plusieurs grandes créations dans la *Reine de Chypre*, *Charles VI* et le *Lazzarone*, d'Halévy, *Dom Sébastien de Portugal*, de Donizetti, *Richard en Palestine*, d'Adolphe Adam, et *Marie Stuart*, de Niedermeyer. En 1847, à la suite de difficultés survenues entre la direction de l'Opéra et lui, il quitta ce théâtre, et, du coup, abandonna la carrière dramatique, au milieu de ses plus grands triomphes. A partir de ce moment, il se livra sans réserve à sa passion un peu fantasque pour la peinture, achetant, revendant, défaisant et reformant sans cesse ses collections de tableaux. — La carrière de Barroilhet fut courte, mais extrêmement brillante, et le public avait pris rapidement l'artiste en haute estime. Il mourut subitement, à Paris, en faisant une partie de dominos. Barroilhet s'était essayé dans la composition, et avait publié un certain nombre de romances.

Arthur Pougin.

BARROIR. C'est une longue vrille employée principalement par les tonneliers et dont la vis a le pas très rampant : on lui donne 13 à 14 millim. de diamètre et une longueur d'environ 1^m25 ; elle sert à percer les trous dans lesquels on doit enfoncer les chevilles qui soutiennent la barre du fond du tonneau, et c'est de là que lui vient son nom.

BARROIS. I. Géologie. — Calcaires du Barrois. — Le Barrois constitue dans la France orientale, entre la Marne et la Moselle, une petite région naturelle bien délimitée, où les terrains jurassiques supérieurs sont représentés par un ensemble de calcaires compacts, le plus souvent lithographiques, et disposés sur plus de cent mètres d'épaisseur, en couches bien réglées, séparées par de minces feuillets de marnes schisteuses. Dans le haut ils deviennent caverneux, carriés, et se terminent par des bancs oolithiques, exploités comme pierre de taille à Chevillon *(pierre de Savonnières)*. Ces calcaires du Barrois, superposés à des assises kimméridiennes, constituées elles-mêmes par des calcaires lithographiques, avec intercalation de lumachelles à *Exogiva virgula*, représentent le portlandien et peuvent se diviser en trois groupes : à la base une première zone à *Ammonites gigas* comprend, aux environs de Joinville (Haute-Marne), un massif puissant de calcaires lithographiques, que surmontent des calcaires marneux à *Hemicidaris Purbeckensis* (12^m), puis des calcaires compactes à *Am. Irius*, remplis de bivalves (*Trigonia Pellati*, *T. Micheloti*, etc.) ; avec ces calcaires alternent de nouveau des lumachelles, parfois argileuses, à *Exog. virgula*. La seconde zone, caractérisée par la *Cyprina Brongniarti*, et séparée de la précédente par une couche mince d'oolithe blanche (oolithe de Bure), comprend ensuite une succession de calcaires cariés, tachetés puis tubuleux où les espèces dominantes, fournies par des gastropodes et des bivalves, sont : *Natica Marcousana*, *Ostrea expansa*, *O. bruntutana*, *Pinna suprajurensis*, *Corbula Mosensis*, *Trigonia concentrica*. Le portlandien se termine ensuite par une quarantaine de mètres de calcaires sableux, gris-verdâtres, au sommet desquels vient s'intercaler une oolithe dite *vacuolaire* exploitée comme pierre de taille à Chevillon. Dans ces calcaires gréseux la *Cyrena rugosa* est très abondante ; la faune très riche de l'oolithe vacuolaire, souvent désignée sous le nom de *pierre des Savonnières*, comprend ensuite avec la *Trigonia gibbosa*, qui sert à caractériser ce niveau, *Cyprina fossulata*, *Pholadomya parvula* et l'*Ammonites giganteus*.

Ch. Vélain.

II. Histoire. — Ancienne province de France, avec Bar-le-Duc pour capitale et Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson et Commercy comme villes principales, s'étendait entre le duché de Luxembourg au N., la Lorraine à l'E., la Franche-Comté au S. et la Champagne à l'O. Ce territoire, traversé par la Meuse et l'Ornain, affluent de la Marne, était habité, du temps de César, par les *Leuci* et avait, à cette époque, *Nasium* (Naix), station militaire dans la vallée de l'Ornain, pour centre principal. Plus tard, ce pays, mentionné dans des documents de l'époque mérovingienne sous le nom de *pagus Barrensis* (Cf. *Testamentum Vulfoadi anno 674*, dans Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, II, preuves, et *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. IV. pp. 348-359), faisait partie du diocèse de Toul et fut compris dans le royaume d'Austrasie, échu, à la mort

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Clovis, à Thierry, son fils. Dans l'organisation de l'empire de Charlemagne et de ses fils, le Barrois formait un comté qui, à la suite du traité de Verdun (843), fut détaché de la France, adjugé à l'empereur Lothaire et incorporé plus tard dans le nouveau royaume, créé par Lothaire II sous le nom de *Lotharingia* ou Lorraine. Il suivit, pendant un certain temps, les vicissitudes de cet Etat et fut, comme lui, un objet de litige entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France, ces derniers faisant des efforts incessants pour reconquérir ce que le traité de Verdun avait enlevé à Charles le Chauve. Pendant cette période d'incertitude et de troubles, les comtes du pays surent profiter de cette rivalité entre les deux Etats pour agrandir leur puissance. Investis primitivement d'un office, ils réussirent à faire graduellement de l'ensemble des droits, prérogatives et avantages divers, attachés à cet office, un patrimoine héréditaire. Frédéric d'Ardennes, le premier comte héréditaire, fut nommé, en 951, par Othon Ier, empereur d'Allemagne, qui était son oncle, puisque Béatrix, son épouse, la sœur de Hugues Capet, était la fille de Hugues le Grand, comte de Paris, et de Hedwig, sœur d'Othon. Lorsqu'en 958, Brunon, duc de Lorraine et archevêque de Cologne, eut, avec l'agrément de l'empereur, son frère, partagé la Lorraine en deux tronçons qui ne devaient plus se rejoindre, il conféra à son neveu Frédéric d'Ardennes, avec le titre de duc, le gouvernement de la haute Lorraine qu'on appelait aussi la Mosellane, tandis qu'il continuait à administrer lui-même le Lothier ou duché de la basse Lorraine. C'est à tort qu'on a cru que le Barrois avait été déjà, à cette occasion, érigé en duché. Frédéric Ier (981-984), ainsi que Thierry, son fils (984–1024), et son petit-fils Frédéric II (1024-1034) portaient, il est vrai, le titre de duc, mais seulement en tant que gouverneurs de la Mosellane; beaucoup de documents, par contre, les qualifient de comtes, toutes les fois qu'ils agissent comme seigneurs de Bar. En 1034, à l'extinction de la descendance masculine, lors de la mort de Frédéric II, le comté et le duché se séparent : Sophie, la fille de Frédéric, apporta le comté en dot à son époux, Louis, comte de Montbéliard et de Mousson, dont les descendants se le transmettent héréditairement, tandis que le duché, après avoir passé par différentes mains, fut donné par l'empereur Henri III à Albert, comte d'Alsace, et, après la mort de ce prince, à Gérard d'Alsace, son neveu (1048).

Vers la fin du XIIIe siècle, un comte de Bar, Henri III (1297–1302), épousa Aliénor ou Eléonore, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre. Prenant parti contre Philippe le Bel dans la guerre que son beau-père faisait contre la France, Henri envahit la Champagne pour l'enlever à Jeanne, l'épouse de Philippe. Ce dernier, pour se venger, envoya en 1297, dans les terres de Bar, Gauthier de Crécy qui mit tout à feu et à sang. Henri, vaincu et fait prisonnier, fut emmené d'abord à Paris; de là, il dut accompagner Philippe dans son expédition en Flandre, où il fut emprisonné à Bruges. Captif jusqu'en 1301, il ne put recouvrer sa liberté qu'en signant un traité humiliant, par lequel il consentit à faire hommage-lige au roi de France de la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse. Désormais, le pays se trouvait divisé en deux parties : le Barrois *mouvant* ou royal, chef-lieu Bar, qui reconnaissait la suzeraineté de la France et s'étendait au S.-O. de la Meuse sur le futur bailliage de Bar-le-Duc et le Bassigny ou la Marche *(pagus Bassiniacensis)*; et le Barrois *non-mouvant*, chef-lieu Saint-Mihiel, situé au N.-E. de la Meuse et comprenant le futur marquisat de Pont-à-Mousson, ainsi que les seigneuries de Bourmont, Briey, Etain, Longuyon, Saint-Mihiel, Thiaucourt et Viller-la-Montagne. Malgré les protestations de la noblesse du comté contre le traité de Bruges, les seigneurs du Barrois resteront dorénavant les vassaux des rois de France; dans le domaine non-mouvant, toutefois, leur autorité ne subit aucun changement.

En 1354, le Barrois fut érigé en duché en faveur de Robert (1352–1411), arrière-petit-fils de Henri III et époux de Marie de France, duchesse de Berry, fille du roi Jean. Au sujet de ce changement de titre, les historiens français ne sont pas d'accord avec les auteurs lorrains. Les premiers prétendent que, les comtes de Bar relevant de la France, ce fut le roi Jean de Valois qui accorda la qualité de duc; les Lorrains, de leur côté, soutiennent que ce fut, au contraire, Charles IV de Luxembourg, alors roi de Bohême. Il est probable que les uns et les autres sont dans le vrai : les deux avis peuvent, en effet, aisément être conciliés. Comme l'une des parties du Barrois était fief de la France et que l'autre relevait de l'empire, il se peut que des négociations aient été entamées simultanément auprès du roi Jean et auprès de Charles IV, dans le but d'élever le comté à la condition de duché, et que le titre ducal ait été confié à Robert par les deux monarques à la fois. Cette supposition est d'autant plus probable qu'il existe des documents d'après lesquels, à peu près à la même époque, une dispense d'âge a été accordée au jeune comte par le roi de France pour le Barrois *mouvant* en même temps que par Charles de Luxembourg pour le Barrois *non-mouvant* (Cf. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, preuves, col. 623-625).

Edouard III (1411–1415), fils et successeur de Robert, fut tué le 25 oct. à la bataille d'Azincourt. Comme il n'avait pas d'enfants, il laissa le duché au cardinal Louis de Bar (1415–1419), alors évêque de Châlons-sur-Marne, le seul frère qui lui ait survécu; mais les femmes pouvant porter couronne dans le Barrois, une des sœurs du cardinal, Yolande, épouse de don Juan, roi d'Aragon, éleva des prétentions sur le duché, sous le prétexte qu'un ecclésiastique n'avait pas le droit de régner. Cependant, Louis ne céda point; mais, par contre, il promit de laisser le duché à un descendant de sa sœur. La reine d'Aragon elle-même n'avait point de descendants mâles; mais elle avait une fille qui portait également le nom d'Yolande et qui, mariée à Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi titulaire de Naples et de Sicile, avait plusieurs fils. Ce fut l'un d'eux, René d'Anjou, comte de Guise, qui fut, pour ainsi dire, adopté par le cardinal et désigné comme son héritier. Louis fit plus : son petit-neveu n'avait pas encore onze ans lorsqu'il demanda pour lui la main de la princesse Isabelle, fille aînée et héritière de Charles II, dit le Hardi, duc de Lorraine, qui n'avait pas d'enfants mâles. Le 20 mars 1419, Louis et Charles, réunis dans le château de Foug, conclurent un traité. Le premier s'engageait à déclarer son petit-neveu héritier du duché de Bar et promettait d'exiger de « tous les nobles, féaux, vassaulx, hommes subjects et communautez des bonnes villes de tous ses pays » le serment de reconnaître René d'Anjou comme duc de Bar et de lui obéir comme à leur « seigneur droicturier ». Le duc de Lorraine, de son côté, devait faire prêter « serment à tous les nobles, féaux, vassaulx, hommes subjects et communautez des bonnes villes de tous ses pays, de tenir et obéir, après son trépas, à la dicte Damoiselle et à son mary à cause d'elle comme à leurs droicturiers seigneurs et dame... au cas que lui Charles n'auroit hoirs masle de son corps, né et procréé en loyal mariaige » (Cf. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III, preuves, col. 182–185). Peu de temps après la conclusion de ce traité, le cardinal Louis céda à son petit-neveu le Barrois (13 août 1419). René se maria le 14 oct. 1420; mais ce ne fut qu'en 1431, à la mort de son beau-père Charles II, qu'il prit possession du duché de Lorraine. Désormais, la destinée des deux duchés est la même; le Barrois n'eut plus pour souverains que les princes de Lorraine, jusqu'au moment où il fut cédé, en même temps que la Lorraine, par le traité de Vienne du 15 fév. 1737, à Stanislas, roi de Pologne, puis annexé à la France à la mort de ce prince, en 1766. — Les deux pays, quoique soumis au même souverain, conservèrent leurs constitutions distinctes. A partir de 1582, le Barrois royal ou *mouvant* relevait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

judiciairement du parlement de Paris, tandis que le Barrois *non-mouvant*, ainsi que la Lorraine, ressortissaient à la cour souveraine de Nancy. Lors de la division de la France en départements, l'ancienne province du Barrois fut démembrée : elle a formé la partie occidentale du dép. de la Moselle, le N.-O. de celui de la Meurthe et, sauf les enclaves des Trois-Evêchés, presque tout le dép. de la Meuse, qui portait primitivement le nom de dép. du Barrois (loi du 30 déc. 1789); mais le 26 fév. de l'année suivante, l'Assemblée nationale changea la dénomination de dép. du Barrois en celle de dép. de la Meuse.

Armoiries du Barrois.

Les armoiries du Barrois sont d'*azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même brochant sur le tout* (V. LORRAINE, MEUSE [Dép.], MEURTHE-ET-MOSELLE [Dép.]. L. WILL.

BIBL. : I. GÉOLOGIE. — TOMBECK, *Bull. de la Soc. géolog. de France*, 1859, 2e sér., t. XXIV, 1872, 3e sér., t. I.

II. HISTOIRE. — Jean MUSSEY, *la Lorraine ancienne et moderne*, 1712. — Dom Aug. CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, 1745-1757. 7 vol. in-fol. — LEFEBVRE, *Mémoire sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine*, 1642. — Mathieu HUSSON, *Simple crayon de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar*, 1674. — DURIVAL, *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois*, 1753. — DEMAILLET, *Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, 1757. — Fr.-Antoine CHEVRIER, *Histoire civile, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et Bar*, 1758, 7 vol. — Félix LIÉNARD, *Dictionnaire topographique du dép. de la Meuse*; Paris, 1872. — DIGOT, *Histoire de Lorraine*, 1880, 2e édit., 6 vol. in-8. — Lorédan LARCHEY, André THEURIET, JOUVE, AUGUIN et PROST, *la Lorraine illustrée*; Paris, 1886. — MATHIEU, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits* (1698-1789); Paris, 1879.

BARROIS (François), sculpteur français, né à Paris en 1659, mort en 1726. La vie de cet artiste est peu connue dans ses détails; on sait seulement qu'après avoir fait partie de la maîtrise des sculpteurs, il fut reçu à l'Académie en 1700 et que son morceau de réception fut une *Cléopâtre mourante*, en marbre. Nommé adjoint à professeur en 1702, professeur en 1706, il fut adjoint à recteur en 1720. En 1704, il exposa un bas-relief de marbre : *la Vierge tenant sur ses genoux le Christ mort*; l'église des Invalides à Paris possède une statue de lui, *Saint Grégoire*, et la chapelle du palais de Versailles, *la Religion*, placée dans l'une des niches extérieures. Dans la grande allée du Tapis-Vert, au parc de Versailles, on voit encore de lui un grand *Vase en marbre*, décoré de cornes d'abondance ; ce vase a été gravé par Thomassin. L'Ecole nationale des beaux-arts a dans ses collections le portrait de Barrois, peint en 1723 par Gueslin, comme morceau de réception à l'Académie. Ad. T.

BIBL. : SOULIÉ, *Catal. du mus. de Versailles*. — GUÉRIN, *Description de l'Acad. royale*; Paris, 1715.

BARROIS (Jacques-Marie), libraire français, né à Paris en 1704, mort le 20 mars 1769. Il était issu d'une famille parisienne qui a fourni, depuis le commencement du XVIIe siècle, une suite ininterrompue de libraires. Fils de François (mort en 1747), il fut reçu libraire lui-même le 16 fév. 1734 et élu adjoint au syndic en 1751. Il prit pour spécialité la vente des livres aux enchères, et rédigea bon nombre de catalogues, dont quelques-uns sont fort savants. Nous citerons ceux des bibliothèques de l'abbé de Longuerue (1735), de Le Pelletier des Forts (1741), de Bern. de Rieux (1747), de Secousse (1755), de Guyon de Sardière (1759), et surtout celui de la bibliothèque du Dr Falconnet (1763, 3 vol. in-8), qu'on consulte encore avec fruit. Sa veuve, Marie-Marguerite Didot, continua sa librairie jusqu'à la Révolution. Leurs deux fils exercèrent la même profession, et de même leur postérité. G. P-I.

BARROIS (Pierre, comte), général français, né à Ligny (Meuse) le 30 oct. 1774, mort à Paris le 19 oct. 1860. Fils d'un boulanger, il quitta sa famille et sa ville natale en 1793 pour s'engager aux chasseurs de la Meuse. Dix ans après il était colonel. Sa brillante conduite à Austerlitz et à Friedland lui valut le grade de général de brigade (1807). La part qu'il prit en Espagne aux batailles de Somo-Sicara (1808) et de Talavera (1809) et la prise de *los Barrios*, par laquelle il empêcha les Anglais de débarquer dans la péninsule, attirèrent sur lui l'attention de Napoléon qui le nomma général de division en 1811 et l'appela l'année suivante à la Grande armée, en Russie. Mis à la tête d'une division de la jeune garde, Barrois se distingua encore, pendant la campagne de 1813, à Wurtzen, à Bautzen, à Dresde et surtout à Hanau, défendit le Brabant hollandais en 1814 et commanda six régiments à Fleurus et à Waterloo. La Restauration le tint plusieurs années à l'écart et, après lui avoir confié en 1819 les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, le mit, quoique jeune encore, à la retraite en 1825. La révolution de 1830 lui permit de rentrer au service. Il figura au siège d'Anvers (1832) et redevint inspecteur général. Promu grand-croix de la Légion d'honneur en 1836, il fut, par suite de la loi de 1839, versé au cadre de réserve et vécut dès lors dans l'obscurité. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile. A. D.

BIBL. : *Victoires et Conquêtes*. t. 15, 16, 17, 20, 22, 23, 24.

BARROIS (J.-Baptiste-Joseph), bibliophile, bibliographe et homme politique français, né à Lille en 1780, mort à Livry-sur-Seine en juill. 1855. Il fut élu, en 1825, député du Nord. Dès 1824, il avait pris des dispositions testamentaires qui faisaient la ville de Lille héritière de sa remarquable bibliothèque, lorsqu'un incident politique vint modifier ses intentions. Lors de la révolution de 1830, Barrois, alors ardent légitimiste, refusa de servir dans la garde nationale, et, s'étant vu l'objet de mesures coercitives, annula cette clause de son testament et alla momentanément vivre en Belgique. Il vendit alors son importante collection de manuscrits à lord Ashburnham, pour la somme de 200,000 francs : malheureusement sa bonne foi sans doute avait été exploitée par des spéculateurs peu délicats, et, après un examen attentif, M. Léopold Delisle a pu reconnaître dans cette collection au moins trente-trois volumes soustraits vers 1840 au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Barrois se fit encore voler 5,000 francs par un sieur Dropsy, qui lui vendit en 1854 un faux obélisque assyrien. Son esprit critique n'était pas, on le voit, à la hauteur de ses goûts. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque protypographique* (1830, in-4) ; *le Livre du chevaleureux comte d'Artois* (1839, in-4, éd. fac-similé) ; *la Chronique de Robert Macqueriau* (1841, in-4) ; *Ogier de Dannemarche* (1842, in-4) ; *Eléments carlovingiens, linguistiques et littéraires* (1846, in-4) ; *Dactylologie et langage primitif* (1850, in-4). Ces deux derniers volumes n'ont aucune valeur. H. STEIN.

BIBL. : Léopold DELISLE, *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois* (Bibl. de l'Ec. des Chartes, XXVII, 1866, pp. 193-264). — *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1856, pp. 313-818. — *Athenæum français*, 27 janv. 1855, p. 94.

BARRON Y CARRILLO (Manuel), peintre espagnol contemporain, originaire de Séville et élève des cours de peinture de l'Ecole des beaux-arts de Séville dont il fut lui-même plus tard l'un des professeurs pour le dessin et la perspective. En 1862, Barron exposait à Jerez un tableau représentant un *Troupeau traversant un gué;* en 1864, à Madrid, il figurait à l'exposition nationale avec deux tableaux, une *Posada* et une *Vue des environs de Cordoue*. Il est également l'auteur d'une *Vue générale de Séville*, qui fut acquise en 1862 par la reine à son passage à Séville. D. Manuel Barron est membre de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. P. L.

BARROS (João de), célèbre historien portugais, né à Viseu en 1496, mort dans sa propriété de Ribeira de Alitem, près de Pombal le 20 oct. 1570. Issu d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

famille noble, il fut admis comme page à la cour du roi Emmanuel, puis attaché à la personne de l'infant João, l'héritier du trône. Ses aptitudes se firent jour de bonne heure. A vingt ans environ, il composa un roman de chevalerie : *Cronica do emperador Clarimundo*, ancêtre fabuleux des rois de Portugal. Ce livre, qui eut un succès retentissant et prolongé (Coïmbre, 1520, in-fol., etc.), conformément au goût du temps, révéla chez le jeune homme un remarquable talent d'écrivain. Jean III, devenu souverain en 1521, ne cessa de protéger son gentilhomme de chambre; il le nomma d'abord directeur de la factorerie de Castello-de-Mina, sur les côtes d'Afrique (1522), puis trésorier de la douane de l'Inde, de Mina et de Ceuta (1523), ensuite directeur général des douanes (1533). Ces fonctions et son long séjour aux Indes lui permirent d'amasser de précieux documents pour une Histoire des conquêtes d'outre-mer par les Portugais, qui lui avait été demandée par le grand roi défunt. Entre temps, il rédigea en 1538 une *Grammatica da lingua portugueza* (Lisbonne, 1539, in-4), à l'usage du prince Philippe, et non pas à celui des jeunes Indiens, comme on l'a dit. Le premier il eut l'idée ingénieuse d'y introduire un aphabet figuré, où chaque lettre est accompagnée d'une gravure représentant un objet respectif. Concessionnaire d'un grand territoire sur les côtes du Brésil, il perdit sa fortune dans un naufrage, et dès lors, tout en gardant ses fonctions, il ne s'occupa plus que de publier quelques traités de morale et de mettre en œuvre son grand travail historique, qu'il divisa en décades. Les deux premières *(Asia de Ioam de Barros, dos fectos que os Portuguezes fizeram no descobrimento e conquista dos mares e terras do Oriente* (Lisbonne, 1552-1553, 2 vol. in-fol.), embrassant une période de 1412 à 1515, firent une sensation profonde en Europe ; elles ont révélé des faits inconnus et firent justice des fables ridicules qui circulaient sur les contrées asiatiques. C'est aussi la lecture de ce livre qui inspira à Camoëns l'idée de son poème épique. La troisième décade (1516-1526) ne parut qu'en 1563; la quatrième (1526-1539) et dernière ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur, et cela grâce aux soins du roi d'Espagne Philippe II (Madrid, 1615). La meilleure édition complète est celle de Lisbonne (1778 et suiv., 9 vol. in-8). Cet ouvrage a été continué par Diogo do *Conto* (V. ce nom). Barros est le premier historien portugais au sens moderne de ce mot, bien que l'esprit critique ne soit pas encore suffisamment formé chez lui. Il est juge impartial et en même temps patriote enthousiaste. On l'a surnommé le *Tite-Live portugais*, avec trop d'exagération; il avait, en effet, pris pour modèle cet illustre Romain, mais il ne sut imiter que sa méthode rhétoricienne de mettre de longs discours dans la bouche de ses personnages. Son œuvre brille surtout par des qualités de style qui font de lui un des plus grands prosateurs de son siècle. Il laissa de nombreux travaux manuscrits, entre autres une histoire du Brésil, qui malheureusement est perdue. Ce fut, en outre, un caractère élevé, d'une probité scrupuleuse; aussi ne laissa-t-il à ses nombreux enfants qu'un nom hautement respecté.

G. Pawlowski.

Bibl. : Manoel-Severim de Faria, *Vida de João de Barros*; formant le t. IX de l'édition de ses œuvres; Lisbonne, 1778, et suiv.

BARROS (João de), jurisconsulte et moraliste portugais, né à Braga, mort après 1549. Il étudia le droit à Coïmbre et à Salamanque, et vécut à Porto jusqu'en 1549, date à laquelle le roi Jean III le nomma secrétaire *(escrivão da camara)*. Il publia un traité de philosophie morale : *le Miroir des époux (O Espelho de casados)* (Porto, 1540, in-4), où s'étalent les doctrines erronées de l'époque. On lui doit encore un ouvrage inédit sur les *Antiguidades de Entre Douro e Minho*, attribué à tort au grand historien qui précède. G. P-i.

BARROS-ARANA (Diego), historien chilien contemporain, né au Chili vers 1824. Ancien député et ministre plénipotentiaire auprès de la République Argentine. Jeune encore il débuta par une œuvre maîtresse : *Historia general de la independencia de Chile* (Santiago, 1854–1857, 3 vol. in-4). Sous le titre modeste de *Compendio de historia de America* (Santiago, 1865), il donna le meilleur manuel qui existe sur ce sujet, et publia ensuite une excellente géographie *Elementos de geografia fisca* (Santiago, 1881, 3e éd. in-4). Son *Historia de la guerra del Pacifico* (Santiago, 1880-1881, 2 vol. in-4). qui retrace la lutte de trois ans (1879–1881) entre le Chili d'un côté, le Pérou et la Bolivie de l'autre, a été traduit en franç. (Paris, 1881–1882, 2 vol. in–8) : Enfin, son *Historia general de Chile* (Santiago, 1884-1886, t. I à VI, in-4), le place au premier rang parmi les historiens de l'Amérique espagnole. G. P-i.

BARROSO (Miguel), peintre espagnol, né à Consuegra en 1538, mort à l'Escurial en 1590, fut l'un des meilleurs élèves de Becerra. Après la mort de cet artiste, Barroso retourna habiter sa ville natale où il se consacra à de fortes études d'après le modèle vivant, en même temps qu'il accroissait le champ de ses connaissances littéraires et artistiques. En 1585, le chapitre de la cathédrale de Tolède le fit venir pour taxer en qualité d'arbitre, en collaboration avec Hernando de Avila, les peintures que Luis de Velasco venait de terminer dans le cloître. Pendant son séjour, Barroso peignit pour l'une des chapelles de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste un tableau qui fut très remarqué. L'attention de Philippe II fut attirée sur Barroso ; il le nomma son peintre, lui assignant un traitement annuel de cent ducats, avec la clause que les ouvrages qu'il commanderait à l'artiste seraient payés en dehors. Barroso fut immédiatement employé par le roi à la décoration de l'Escurial, en même temps et au même titre que Luis de Carvajal, Romulo Cincinnato et Peregrino Tibaldi. Il fit pour le cloître dit des Evangélistes, tout auprès de la porte, les deux peintures qui décorent les deux oratoires, fermant avec volets; elles représentent l'une l'*Ascension*, l'autre la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*. Les volets furent également couverts intérieurement et extérieurement par Barroso de compositions religieuses qu'il répéta, mais en les peignant à fresque, sur les parois voisines et de chaque côté des oratoires. C'est là l'œuvre maîtresse de Barroso et elle accuse son talent correct, pondéré, mais froid. P. L.

Bibl. : Palomino, *Vida de los pintores eminentes*.

BARROT. Synonyme de *Bau* (V. ce mot).

BARROT (Camille-Hyacinthe-Odilon), orateur et homme d'État français, né à Villefort (Lozère) le 19 sept. 1791, mort à Bougival (Seine-et-Oise) le 6 août 1873. Son père (1753-1845), ancien membre de la Convention, fit partie du Conseil des Anciens sous le Directoire, du Corps législatif sous le Consulat et l'Empire, et se montra zélé royaliste en 1814 et 1815, sans cesser pour cela d'être libéral. Lui-même applaudit à cette époque au retour des Bourbons, qu'il croyait franchement ralliés aux idées constitutionnelles. Ce fut la première illusion de cette âme loyale, mais indécise et peu clairvoyante, qui servit et combattit successivement trois dynasties et resta toute sa vie dévoué aux principes de 1789, sans vouloir comprendre qu'ils mènent et doivent mener droit à la République. Avocat à la cour de cassation depuis 1814, il protesta contre le rétablissement de l'Empire en 1815. Mais après la seconde Restauration la Terreur blanche ne tarda pas à le guérir de son attachement à la légitimité. Il se jeta bientôt dans l'opposition et acquit dans les procès politiques, si nombreux et si retentissants sous Louis XVIII et sous Charles X, une juste notoriété. Son mariage avec une petite-fille de Labbey de Pompières ne nuisit pas à sa popularité dans le parti libéral. C'est surtout comme président de la société *Aide-toi-le-ciel-t'aidera* (fondée en 1827) qu'il prépara, sans le vouloir, du reste, la révolution de 1830. Il n'entendait point que le trône fut renversé à coups de fusil, et les jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nées de Juillet le surprirent quelque peu. Secrétaire de la commission municipale de l'Hôtel de Ville, il détourna fortement Lafayette de proclamer la République, mais dissuada d'autre part avec non moins d'énergie la Chambre des députés de traiter avec le gouvernement vaincu. Ce qu'il voulait, c'était une monarchie contractuelle, n'ayant plus rien de commun avec le droit divin, un pacte bilatéral, engageant aussi bien le prince que la nation, enfin, suivant une expression célèbre, une *royauté entourée d'institutions républicaines*. Louis-Philippe, dont il secondait ainsi naïvement la sournoise ambition, le chargea de conduire à Cherbourg Charles X partant pour son dernier exil. Au retour, Odilon Barrot fut nommé préfet de la Seine. Mais le procès des ministères et le sac de l'archevêché l'amenèrent bientôt à donner sa démission (fév. 1831). Les doctrinaires, qui avaient les préférences du nouveau roi, le haïssaient ; les radicaux faisaient de vains efforts pour l'entraîner dans leur parti. Il s'obstinait à croire à la *royauté républicaine*, dont personne ne voulait et qui était — comme elle sera toujours — impossible. Elu député par le dép. de l'Eure, il combattit vivement le ministère Casimir Périer (1831-1832), rédigea même avec Cormenin, au nom des gauches, le fameux *Compte rendu* dont l'insurrection démocratique des 5 et 6 juin 1832 fut la conséquence directe et, après la défaite des républicains, s'éleva éloquemment contre les représailles et les mesures d'exception. Il défendit aussi avec vigueur le droit d'association (avr. 1834), demanda l'amnistie pour les insurgés de Lyon et s'opposa vainement au vote des lois de septembre (1834-1835). Il n'en renouvelait pas moins fréquemment, à l'occasion, l'assurance fort sincère de son dévouement à la monarchie constitutionnelle. Il appartenait à l'opposition dite *dynastique*. Il s'entendait assez bien avec Thiers, qu'il soutint loyalement durant ses deux ministères du 22 fév. 1836 et du 1er mars 1840. Mais il fut l'adversaire résolu du cabinet Molé, dont, après plus de deux ans de lutte, il amena la chute par une coalition restée célèbre (1839). Il combattit avec plus d'éclat encore le ministère du 29 oct. 1840 et nul ne flétrit plus énergiquement que lui le système de corruption que les Soult et les Guizot cherchaient à substituer peu à peu au gouvernement parlementaire. Après sept années d'efforts infructueux pour obtenir la réforme électorale d'une Chambre qui n'en voulait pas plus que Louis-Philippe, Odilon Barrot résolut de porter cette question devant le public et fut, en 1847, le promoteur de cette *Campagne des Banquets* qui, contrairement à ses prévisions et à ses désirs, aboutit non à une réforme, mais à une révolution. Appelé trop tard au pouvoir (24 févr. 1848) par le roi qui l'avait si longtemps méconnu, il se vit débordé par le mouvement populaire et ne put sauver la monarchie de 1830. La République fut proclamée. Elle lui fit peur dès la première heure et, s'il ne la combattit pas ouvertement, du moins se donna-t-il pour tâche de l'entourer d'institutions monarchiques. Elu représentant par le dép. de l'Aisne, il fit partie de l'Assemblée constituante, présida la commission d'enquête sur l'échauffourée du 15 mai et sur les journées de Juin et, lors de la discussion de la Constitution, essaya de faire adopter le système des deux Chambres (27 sept. 1848). Louis Bonaparte, élu président de la République et n'osant encore dévoiler ses secrets desseins, lui confia, le 20 déc. 1848, la direction de son premier ministère et se servit de lui pour commencer, sans se compromettre, la contre-révolution. Aveugle, comme toujours, Barrot fit restreindre le droit de réunion, la liberté de la presse, repoussa les demandes d'amnistie, défendit de toutes ses forces l'expédition de Rome et ne négligea rien de ce qui pouvait renforcer l'autorité personnelle du prince. Quand ce dernier n'eut plus besoin de lui, il le renvoya dédaigneusement (30 oct. 1849). Cette épreuve n'éclaira pas le grand orateur. On le vit encore en 1850 affaiblir la République en soutenant la nouvelle loi sur l'enseignement et en contribuant à la mutilation du suffrage universel. Il était fort loin de craindre un coup d'Etat et, en tout cas, comptait, ainsi que la majorité de l'Assemblée législative, sur la protection fanfaronne du général Changarnier. Le 2 déc. vint pourtant. Changarnier fut emprisonné dès la première heure, et Odilon Barrot, surpris comme à l'ordinaire, ne put que protester et se faire arrêter, avec plus de deux cents de ses collègues, à la mairie du Xe arrondissement. Rendu bientôt à la liberté, mais profondément découragé, il parut, pendant dix ans, avoir renoncé à la vie politique. Elu en 1855 membre libre de l'Institut, il consacrait ses loisirs à des études de législation qui avaient toujours eu pour lui le plus vif attrait. Peu à peu, l'esprit d'opposition et de lutte qui se réveillait en France le gagna de nouveau. Sa brochure sur la *Centralisation et ses effets* (1861, in-12) et sa participation aux conférences publiques organisées à Paris en faveur de la Pologne (1864), ramenèrent vers lui l'attention. Mais le caractère indécis de sa politique qui, après tant d'essais et de déceptions, reculait encore devant l'inévitable nécessité d'une solution républicaine, détourna de lui les électeurs aux derniers temps de l'empire. A soixante-dix-neuf ans, il se laissa séduire par l'empire *libéral* de M. Emile Ollivier et, s'il refusa le ministère de la justice, accepta du moins, après une entrevue avec Napoléon III, la présidence d'une commission extra-parlementaire de décentralisation qui donna des avis fort sages, mais qui ne pouvait, en somme, faire davantage. Après la révolution du 4 sept., il ne réussit pas à entrer à l'Assemblée nationale, mais il fut par elle élu membre du conseil d'Etat, dont Thiers le nomma président quelques jours après (27 juill. 1872). Il mourut l'année suivante, léguant à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était membre titulaire depuis le 12 mars 1870, cinquante mille francs destinés à fonder un prix en faveur du « meilleur ouvrage sur le jury » et du « travail le plus libéral et le plus pratique sur l'émancipation des administrations municipales et départementales ». — Il avait publié en 1872 une étude sur l'*organisation judiciaire en France* (1 vol. in-12), et il a laissé sur sa vie d'intéressants *Mémoires* qui ont été publiés en 1875 et 1876 (4 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

BIBL. : LESUR, *Annuaire historique*, 1830-1852. — *Moniteur*, même période. — DE VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*. — DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*. — Louis BLANC, *Histoire de dix ans*. — Elias REGNAULT, *Histoire de huit ans*. — GUIZOT, *Mémoires*. — Odilon BARROT, *Mémoires*. — CORMENIN, *le Livre des Orateurs*.

BARROT (Théodore-Adolphe), diplomate français, né le 15 oct. 1803, mort le 15 juin 1870. A. Barrot débuta dans la diplomatie par la carrière consulaire. Il occupa successivement les postes de consul à Carthagène de Colombie (1831), aux Philippines (1835) et aux Baléares (1838). En 1839 il fut envoyé en Indo-Chine comme consul général, puis, en 1843, nommé plénipotentiaire et commissaire extraordinaire à Haïti. Après avoir été agent politique et consul général en Egypte (1845), il entra définitivement dans la carrière politique comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Brésil, puis deux mois après à Lisbonne (1849). Sous l'Empire il occupa successivement les postes de Naples (1851) et Bruxelles (1853). Nommé ambassadeur à Madrid en 1858 il y resta jusqu'au moment de son entrée au Sénat, en 1864. Dans l'intervalle de ses missions, Barrot « remplit avec talent d'importantes fonctions diplomatiques » à Paris même. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1863. L. F.

BIBL. : *Annuaire diplomatique pour 1871-72* ; Paris, 1872, in-12.

BARROT (Victorin-Ferdinand), avocat et homme politique français, né à Paris le 10 janv. 1806. Frère d'Odilon Barrot, il était avocat, quand il se fit nommer substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine (1830). Il exerça cette profession pendant six ans, puis se fit inscrire de nouveau au barreau de Paris. Elu député de Loches (Indre-et-Loire), en 1842, il siégea au centre gauche, s'occupa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

spécialement de la question algérienne et obtint une vaste concession de terres en Afrique. Envoyé à l'Assemblée constituante par les électeurs de l'Algérie, le 19 juin 1848, il vota presque constamment avec la droite et, après l'élection du 10 déc., fut choisi comme secrétaire général de la présidence par Louis-Napoléon, dont il avait été, après l'affaire de Boulogne, l'un des trois conseils devant la cour des pairs. Le 31 oct. 1849, après la retraite du ministère que présidait son frère, Odilon Barrot, il fut appelé à prendre le portefeuille de l'intérieur qu'il ne conserva que quelques mois. Ce fut Baroche qui le remplaça le 14 mars 1850. Mais M. Ferdinand Barrot obtint bientôt en échange le poste de ministre plénipotentiaire à Turin. Après avoir échoué aux élections générales du 23 mai 1849, il entra à la Législative au mois de juil. suivant, sous le patronage de l'union électorale. Après le coup d'Etat du 2 déc., il fit partie de la commission consultative, entra au conseil d'Etat (section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce), et fut élevé à la dignité de sénateur le 4 mars 1853. Fait grand officier de la Légion d'honneur, le 12 août 1859, M. Ferdinand Barrot fut désigné comme membre du conseil municipal de Paris (6e arr.), le 15 nov. 1864, et nommé secrétaire du Sénat, le 17 nov. 1865 ; il fut élu sénateur inamovible le 4 déc. 1877. Henry GAIGNIÈRE.

BARROTIN (Mar.). Pièces de bois transversales, plus petites que les bancs et placées entre ces derniers pour soutenir les ponts d'un navire (V. BAU). Dans un caillebotis, les lattes les plus épaisses prennent le nom de **barrotins.**

BARROU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. du Grand-Pressigny; 887 hab.

BARROW. Ce nom anglais est presque universellement employé par les archéologues pour désigner les tumulus préhistoriques si nombreux de l'Angleterre (V. ANGLETERRE [Anthropologie]).

BARROW. Rivière d'Irlande, la plus importante de l'île après le Shannon. Elle coule du N. au S. dans la prov. de Leinster, sur une longueur de 191 kil. depuis sa source dans les hauteurs de Slieve-Bloom (Queen's County) jusqu'à son embouchure dans la baie de Waterford. Elle arrose Athy où elle devient navigable, Carlow, New-Ross, reçoit la Nore et la Suir. Elle est navigable pendant 95 kil.

BARROW (Détroit de). Bras de mer qui réunit la mer de Baffin au détroit de Melville; il prolonge à l'O. le détroit de Lancastre; on lui donne environ 400 kil. de long sur 50 à 60 kil. de large. Il baigne les îles de North-Devon, Bathurst au N., North-Somerset et du Prince-de-Galles au S.

BARROW (Cap). Cap de l'Amérique du Nord, territoire d'Alaska, un des points septentrionaux du continent, situé par 71° 23′ 31″ lat. N. et 158° 51′ long. O.

BARROW-IN-FURNESS. Ville maritime d'Angleterre, comté de Lancastre, située dans la partie la plus septentrionale, du comté en face de l'île Walney; 47,100 hab. en 1881. De 1871 à 1874 la population monta de 18,000 à 40,000 âmes. La prospérité toute récente de cette ville (elle comptait 325 hab. en 1847) est due aux mines de fer de son district. Dès que l'ouverture du chemin de fer a permis une exploitation lucrative, les progrès de Barrow ont commencé; le mouvement annuel du port a passé sur-le-champ de 1,000 à 60,000 tonnes; dix ans après il était de 450,000; il dépasse aujourd'hui 1,200,000 et la valeur des exportations approche de 25 millions. Les docks s'étendent sur 150 hect. Le port abrité par l'île Walney et la pointe de Piel est bon. Les hauts-fourneaux et les aciéries emploient 10.000 ouvriers; ils comptent parmi les plus importants de l'Angleterre. Les filatures de jute sont, dit-on, sans rivales dans le monde. Enfin les constructions maritimes (4,000 ouvriers) et les fabriques de machines sont aussi très florissantes. — Près de la ville sont les belles ruines de l'abbaye de Furness.

BARROW (Isaac), mathématicien, né à Londres en oct. 1634, mort à Londres le 4 mai 1677, professa les mathématiques, d'abord à Londres, puis à l'université de Cambridge; en 1669, il résigna sa chaire en faveur de Newton qui avait été l'un de ses élèves, et se consacra à la théologie. En 1670, il fut nommé chapelain du roi Charles II, en 1675, chancelier de l'université de Cambridge. Il fit partie de la *Société royale*. Ses ouvrages principaux sont ses *Lectiones opticæ* (1669), et ses *Lectiones geometricæ* (1670), réunies dans une réédition de 1674. Il a donné aussi des abrégés d'Euclide (1655, 1660, etc.); d'Archimède, d'Apollonius et de Théodose (1675); enfin, il a composé des *Œuvres théologiques, morales et poétiques*, publiées après sa mort en 1685, 3 vol. in-fol, et réimprimées en 1859. Barrow a le premier résolu complètement le problème théorique de la formation des images dans les lunettes; d'un autre côté, sa méthode des tangentes forme un échelon nécessaire pour le passage logique des méthodes de Descartes et de Fermat aux procédés de Newton et de Leibnitz, c.-à-d. au calcul différentiel. Mais même, pour qui veut voir dans ce dernier calcul autre chose que ce qu'il y a réellement, c.-à-d. l'invention d'un algorithme approprié à des questions déjà résolues auparavant, et ayant d'ailleurs l'immense avantage de faire apercevoir immédiatement leurs liaisons avec les problèmes des quadratures, il est impossible d'attribuer au maître de Newton la découverte qui a immortalisé son disciple; car, s'il s'agit de rechercher le germe primordial, il faut au moins remonter jusqu'à Fermat d'une part, à Cavalieri de l'autre. P. T.

BARROW (John), écrivain anglais du XVIIIe siècle, connu par l'*Histoire des découvertes des Européens dans les diverses parties du monde* (1758), compilation fort imparfaite que Targe a traduite en français (Paris, 1766, 12 vol. in-12), mais qui a perdu toute valeur.

BARRUEL (l'abbé Augustin), publiciste français, né à Villeneuve-de-Berg le 2 oct. 1741, mort à Paris le 5 oct. 1820. Il faisait partie de la société de Jésus, ce qui l'obligea à se réfugier en Allemagne lors de la suppression de l'ordre. Il revint en France en 1774 et émigra en Angleterre après les massacres de septembre (août 1792). Il sollicita auprès du Consulat sa rentrée en France et l'obtint en 1802. Il fut même nommé par Bonaparte chanoine de la cathédrale de Paris. L'abbé Barruel a collaboré à l'*Année littéraire*, au *Journal ecclésiastique*, à l'*Ami de la religion* et a publié un très grand nombre d'ouvrages dont nous citerons seulement les plus importants : *Collection ecclésiastique ou Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des Etats généraux, relativement au clergé* (Paris, 1791-92, 14 vol. in-8). Quelques historiens, entre autres Picot, assurent que cet ouvrage est en réalité de l'abbé Guillon; *les Helviennes ou lettres provinciales philosophiques* (Paris, 1823, 4 vol. in-12, 6e éd.) ; *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (Londres, 1797, et Lyon, 1803, 5 vol. in-8) ; *Du Pape et de ses droits religieux, à l'occasion du Concordat* (Paris, 1803, 2 vol. in-8). C'est une véritable apologie du Concordat que l'abbé Blanchard a réfutée avec la plus grande énergie; *Histoire du clergé de France pendant la Révolution française* (Londres, 1794, in-8, et Paris, 1804, 2 vol. in-8).

BIBL.: DUSSAUT, *Notice sur la vie et les ouvrages de Barruel;* Paris, 1825, in-8. — QUÉRARD, *la France littéraire;* Paris, 1827, in-8, t. I, pp. 196-97.

BARRUEL-BEAUVERT (Antoine-Joseph, comte de), publiciste français, né au château de Beauvert, près de Bagnols (Var), le 17 janv. 1756, mort à Turin en janv. 1817. Issu d'une famille pauvre, et cousin de Rivarol, il entra dans la milice de Bretagne en qualité de capitaine et fut élu, lors de la Révolution, colonel de la garde nationale de Bagnols. L'un des plus actifs collaborateurs des *Actes des apôtres*, il s'offrit en qualité d'otage après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, et reçut à ce propos

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la croix de Saint-Louis. Oublié ou caché durant la Terreur, il fut condamné au lendemain du 18 fructidor à la déportation, mais il réussit à échapper aux recherches. Une brochure intitulée *Caricatures politiques* (1800, in-8) lui valut un emprisonnement de deux ans au Temple. Il en sortit par la protection de l'impératrice Joséphine et obtint également, par son influence, une place d'inspecteur des poids et mesures à Besançon. En 1816, il dénonça un nommé Biennais comme ayant pris part aux massacres de sept. 1792. Biennais fut acquitté, mais devint fou et se suicida, et Barruel-Beauvert, condamné à la prison et à l'amende, s'enfuit en Italie où il mourut. Parmi ses écrits, dont aucun ne s'élève au-dessus du médiocre, on peut citer une *Vie de Rousseau* (Londres et Paris, 1789, in-8); *Actes des philosophes et des républicains, recueillis et mis en évidence* (1807, in-8); *Histoire tragi-comique de la soi-disant ci-devant princesse Stéphanie-Octavie de Bourbon-Conti* (Besançon, 1810, in-8); *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons* (Paris, 1815, 3 vol. in-8); *Adresse aux immédiats représentants et organes du peuple* (Paris, 115, in-8). M. Tx.

BARRY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 121 hab.

BARRY-D'ISLEMADE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Castelsarrazin; 541 hab.

BARRY ou BARRI (Paul de), jésuite, recteur des collèges d'Aix et de Nimes, provincial de Lyon, né à Leucate (diocèse de Narbonne) en 1585, mort à Avignon le 28 juil. 1661. Pascal (IX^e^ des *Lettres à un provincial*) a sauvé de l'oubli le nom de ce jésuite, en citant un de ses ouvrages : *le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la Mère de Dieu aisées à pratiquer* (1636). La plupart des autres livres du P. de Barry appartiennent au même genre; il suffit d'en connaître les titres pour en deviner le contenu : *la Sainte Faveur auprès de Jésus par cent dévotions aux sacrés mystères; les Saintes Résolutions de Philagie; les Saints Accords de Philagie avec le Fils de Dieu; la Riche Alliance de Philagie avec les saints du paradis; la Pédagogie céleste; les Cent Illustres de la maison de Dieu; les Deux illustres Amants de la mère de Dieu.* Les personnes dévotes lisent encore aujourd'hui *Pensez-y*, mais expurgé de ses mysticités les plus originales. E.-H. V.

BARRY (René), auteur français du XVII^e^ siècle et historiographe du roi. Il a écrit en latin une *Vie de Louis XIII*, imprimée à la suite d'un poème également en latin de Charles Beys, *le Triomphe de Louis le Juste* (Paris, 1649, in-fol., et traduite par Jean Nicolaï). Il a encore composé deux volumes de *Conversations* (Amst. 1674 et Paris, 1675), une *Rhétorique française* et divers ouvrages sur des sujets philosophiques.

BARRY (Spranger), acteur anglais célèbre, né à Dublin le 20 nov. 1719, mort en 1777, était le fils d'un orfèvre qui l'avait élevé dans sa profession. Mais le jeune homme était dominé par le goût du théâtre, et en 1744 il débutait à Dublin dans le rôle d'Othello, où il obtenait aussitôt le plus vif succès. Le théâtre de Dublin réunissait pourtant alors un groupe de grands artistes tels que Garrick, Sheridan, Quin et Cibber, auprès desquels Barry sut néanmoins se faire applaudir. Quelque temps après il s'en fut à Cork, où il ne fut pas moins bien accueilli, puis revint à Dublin, et enfin, en 1746, deux ans après ses débuts, se rend à Londres et se montre au théâtre de Drury-Lane. Garrick était alors directeur de ce théâtre, et Barry partagea avec lui pendant plusieurs années l'emploi des premiers rôles. L'un et l'autre se montraient tour à tour dans les mêmes personnages, dans lesquels ils rencontraient tour à tour les mêmes applaudissements et le même succès. Cependant, Barry finit par se fatiguer de cette espèce de rivalité, et en 1758 il retourna en Irlande, où, s'associant avec un de ses compagnons, il fit construire deux théâtres à Cork et à Dublin et prit avec celui-ci leur direction. En 1766 on le retrouve à Londres et en 1773 il entre au théâtre de Covent-Garden, où, en dépit de souffrances et d'infirmités qui l'accablaient, il donnait encore de telles preuves de talent qu'il excitait l'enthousiasme des spectateurs. Barry excellait surtout, dit-on, dans les rôles pathétiques, dans ceux où l'acteur doit exprimer surtout la douleur, la passion, la colère et le désespoir. Il était particulièrement inimitable dans celui d'Othello, où les Anglais eux-mêmes affirment qu'il n'a jamais été égalé.

BARRY (Anne Spranger), femme du grand comédien de ce nom et l'une des plus fameuses actrices de l'Angleterre, née à Bath en 1734, morte à Londres en 1801, épousa d'abord un acteur nommé Dancer et fit son premier début à Portsmouth en 1756. Deux ans après elle se montrait au Crow Street Théâtre, à Dublin, où elle obtenait de très grands succès dans la tragédie, en jouant les rôles d'Andromaque, Juliette, Desdémone, Jane Shore, etc. Elle ne se vit pas moins bien accueillir dans la comédie, particulièrement dans deux pièces célèbres, *Love for love* et *the Beggars' opera*. Après plusieurs années passées à Dublin, après avoir lutté avec sa famille, qui, désolée de lui voir prendre la carrière du théâtre, lui offrait une pension considérable si elle voulait abandonner cette profession, elle se rend à Londres, s'engage d'abord au théâtre de Hay-Market (1768), passe ensuite à celui de Drury-Lane et enfin, en 1774, à Covent-Garden. Son premier mari étant mort, elle était devenue l'épouse de Barry, et c'est avec lui qu'elle s'était montrée au public de ces deux derniers théâtres. Barry étant mort aussi, en 1777, M^me^ Barry, à qui son talent de premier ordre avait valu une immense renommée, poursuivit le cours de sa brillante carrière. De 1781 à 1783, elle retourna à Dublin, puis revint à Londres, où elle rentra à Covent-Garden. Contemporaine de deux actrices d'un mérite supérieur, mistress Cibber et mistress Woffington, les juges les plus difficiles assurent qu'elle les égala dans la tragédie et qu'elle les surpassa dans la comédie. On ne saurait faire de son talent un éloge plus brillant et plus complet. M^me^ Barry mourut au comble de la gloire et fut enterrée, à Londres, dans le cloître de l'abbaye de Westminster.

A. POUGIN.

BARRY (Jean du), dit le *Roué*, né à Lévignac (Haute-Garonne) le 2 sept. 1723, guillotiné à Toulouse le 17 janv. 1794. Malgré les assertions de quelques contemporains, il est établi aujourd'hui que ce personnage était d'une famille de gentilshommes et qu'il avait droit au titre de chevalier. Il le trouva plus tard trop humble pour lui et se fit intituler dans les actes publics : haut et puissant seigneur messire Jean, comte du Barry-Cérès, gouverneur de Lévignac. Cérès était le nom du domaine d'un de ses oncles, Lévignac, un village de neuf feux ! Les contemporains l'ont dépeint comme un homme de belle allure, de physionomie fine, doué d'une intelligence remarquable, de parole facile et surtout prompt à la répartie. Marié d'abord en province, il abandonna sa femme en 1750 pour venir à Paris chercher fortune; il avait, paraît-il, des visées diplomatiques, mais repoussé par Choiseul, il prit facilement son parti de ne demander le succès qu'à des spéculations galantes. Les rapports de police le représentent comme un séducteur de profession, toujours disposé à céder, moyennant bénéfice, ses nombreuses conquêtes. Dans le monde galant qu'il fréquentait, il rencontra Jeanne Bécudon le nom de guerre était alors Beauvarnier qu'il transforma en celui de Gomard de Vaubernier. Ils étaient faits pour s'entendre et s'associer. Après avoir vécu quelque temps avec elle en concubinage public, le Roué la fit connaître à Lebel, le pourvoyeur des plaisirs du prince, et, lorsqu'elle eut été remarquée par le roi, la fit épouser par son frère Guillaume du Barry. Lui-même, enrichi désormais par cette heureuse spéculation, ne tarda pas à retourner à Toulouse, s'y remaria après la mort de sa première femme, y vécut dans un faste extraordinaire et devint un amateur, mais non pas éclairé, des beaux-arts. Lors de la Révolution, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

idées nouvelles n'eurent pas de plus chaud partisan ; il devint colonel en second de la garde nationale du quartier de Saint-Sernin armée et équipée à ses frais, mais bientôt il prit peur, se sauva, fut porté sur la liste des émigrés, puis arrêté chez lui où il était revenu et condamné à mort comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire de Toulouse.

Bibl.: Ch Vatel, *Histoire de Madame du Barry, d'après ses papiers personnels ;* Versailles, 1880, 3 vol. in-12.

BARRY (James), peintre irlandais, né à Cork le 11 oct. 1741, mort à Londres le 6 fév. 1806. Après des débuts fort difficiles, il se fit connaître en 1763 par un tableau intitulé *Conversion et Baptême d'un roi de Leinster*, qui lui valut l'amitié de Burke, lequel l'appela à Londres. En 1765, il partit pour Rome, d'où il revint en 1770, et composa *Adam et Eve* ainsi que *Vénus Anadyomène*, *Jupiter* et *Junon*, d'un coloris médiocre mais d'une conception originale et inspirée. Brouillé avec Burke et Reynolds, il publia sous le titre : *Recherches sur les obstacles réels ou imaginaires qui s'opposent au progrès des arts en Angleterre* (1775), un ouvrage dans lequel il réfute les théories de Montesquieu et de Winckelmann sur l'influence du climat. A la mort de Penny, il fut nommé professeur à l'Académie royale de peinture, mais son caractère difficile, ses opinions républicaines et son catholicisme ardent l'obligèrent à quitter bientôt ces fonctions. Son principal ouvrage, commencé en 1778, est l'*Elysée* ; c'est une suite de six tableaux décoratifs représentant les *Progrès de la société et de la civilisation*, exécutés pour la salle de la Société d'encouragement pour les Arts et Manufactures de Londres. On a encore de lui la *Mort du général Wolf* et *Philoctète* dont il a donné l'estampe. Il affectait un style sévère et grand, le dédain du coloris et en général de la manière de l'école flamande et hollandaise. Il a exécuté plusieurs gravures à l'aqua-tinte et à l'eau-forte. P. L.

Bibl.: Œuvres de J. Barry ; Londres, 1809, 2 vol. in-8. — Ch. Blanc, *Histoire des peintres.*

BARRY (Jeanne Bécu, comtesse du), née à Vaucouleurs le 19 août 1743, guillotinée à Paris le 8 déc. 1793. D'après les registres de l'état civil de Vaucouleurs, Mme Du Barry est née le 19 août 1743 et non 1746. On a été tout un siècle à se disputer sur les dates et sur les noms, quand il était si simple de voir la vérité à la mairie et à l'église de Vaucouleurs. Jeanne fut inscrite comme fille naturelle d'Anne Bécu, dite Quantigny. Venait-elle en ces heures difficiles où la France avait besoin du secours d'en haut pour continuer l'œuvre de sa grand'tante Jeanne d'Arc? Jeanne devait-elle préserver Paris des philosophes de la Révolution comme l'autre préservait Orléans des Anglais? Qu'importe. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par M. Billard du Monceaux, financier et philanthrope, j'allais dire philogyne. Au déjeuner du baptême, on but à Jeanne d'Arc et à Mme de Pompadour. Les convives ne se doutaient pas que le tintement de leurs verres allaient résonner jusqu'aux oreilles de Louis XV.

Jeanne était charmante ; elle était coquette aussi : elle voulait plaire aux autres et se plaire à elle-même : elle avait pour flatteurs les miroirs en attendant les encyclopédistes. Elle fut placée par son parrain sous le nom de Mlle de Beauvarnier dans une pension bourgeoise, située rue des Lions-Saint-Paul, où on lui enseigna le *Catéchisme* de Fleury. De là elle passa au couvent Sainte-Aure, où elle apprit presque à dessiner ; puis, sur le coup de ses seize ans, on l'installa, émancipée déjà, chez une marchande de modes qui habitait rue Saint-Honoré, et qui dirigeait son commerce à la mode de Cythère. Jeanne Beauvarnier s'appelait alors Mlle Lançon, favorite de ce magasin, où les demoiselles de comptoir ne marchandaient pas leurs faveurs. « Ils sont innombrables, dit l'historien véridique de ses scandaleuses aventures, les amants de toutes conditions qu'on lui prête dans cette boutique de modes. » En vérité c'est trop ; dans quel temps aurait-elle fait des chapeaux ? Quand elle eut dix-huit ans, la demoiselle de comptoir, veuve déjà du cuisinier Nicolas Maton, du comte d'Aubuisson et de quelques autres mousquetaires, passa demoiselle de compagnie chez Mme de La Garde, veuve d'un fermier général et hôtesse d'une académie d'académiciens sans brevet. Mme de La Garde avait deux fils. Tous les deux s'enamourèrent de la dame de compagnie de leur mère, et Mlle Lançon-Beauvarnier fut chassée de son nouvel asile.

La rue des Deux-Portes ouvrit une nouvelle porte à la facile pécheresse. C'était là que tenait ses assises la trop célèbre Mme Gourdan, dont la maison avait aussi une porte ouverte sur la rue Saint-Sauveur. Mlle Lançon se baptisa une fois de plus : elle devint une des pensionnaires quotidiennes de ce harem, où parmi les sultans, les mondors, les robins et les abbés se mêlaient volontiers aux marquis. Dans la foule, les chevaliers d'industrie ne manquaient pas. C'en était un, ou peu s'en faut, que le chevalier Jean du Barry, corrupteur insolent, roué, ambitieux, débauché sans vergogne. Il rêvait un poste en haut lieu. Jeanne Beauvarnier-Lançon-Lange lui parut le plus éloquent des placets. Il n'avait pas tort. « Jeanne de Vaubernier, dit encore et à merveille Léon Gozlan, était née courtisane. Elle avait surtout la soif des belles choses, du beau linge, des étoffes riches, des parures neuves. Sa faiblesse était une déviation du grand sentiment qui fait aimer les arts, et elle le prouvait bien quand elle put en quelque sorte se purifier en demandant des statues, des tableaux, des palais aux premiers artistes de son époque. »

La monarchie avait encore un pas à faire vers sa chute.

Buste en marbre de Mme du Barry, par Pajou, (Musée du Louvre).

Si elle avait créé le Parc-aux-Cerfs, elle n'était pas encore descendue dans le lupanar parisien ; elle y descendit appuyée au bras de la comtesse du Barry. Mme du Barry, surnommée Lange des harems, était la sœur de Manon Lescaut. Au lieu de se repentir à la Louisiane, elle alla s'achever dans les tourbillons d'or de Versailles. Les carrosses du roi valaient-ils mieux que la charrette des filles perdues? Quand la beauté quitte la province pour venir à Paris, elle retrouve son pays natal, on lui octroie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit de cité, elle s'y épanouit en toute joie comme ces plantes délicates qu'on transporte dans les serres. Jeanne Beauvarnier se trouva chez elle pour la première fois, elle sentit qu'elle allait régner despotiquement sur tous ces coureurs de ruelles qui saluaient déjà sa bienvenue. Elle apprit du même coup les modes et l'amour. La Gourdan lui fit faire un chapeau et la paya en lui donnant ses pratiques. Mais elle était appelée à d'autres destinées. Versailles, c'est le rivage inespéré pour une fille comme elle, qui est connue de tout Paris. Est-ce que le roi voudrait être l'amant de celle qui a été la maîtresse de tous ses courtisans? Qui sait! le roi s'ennuie. Ne trouvera-t-il pas un poète pour la comparer à Vénus :

En vain la duchesse rougit
Et la princesse en gronde;
Chacun sait que Vénus naquit
De l'écume de l'onde.

Ce poète ce n'est pas encore Voltaire, mais c'est déjà Boufflers.

Ce fut en 1768 que le chevalier Jean du Barry mit sur une table de pharaon l'enjeu de sa destinée à venir, et gagna tout de suite la partie. Il avait pour partenaire Lebel, ce ministre sans portefeuille qui était chargé de présenter des Abizag aux ardeurs de David, Louis XV vieillissant. On fit voir Abizag à David, et, cette nuit-là même, un soleil nouveau se leva sur Versailles. Le roi, en ce temps-là, était en deuil de la reine; il porta bien vite son deuil en rose. On ne pouvait pas recevoir à la cour l'héritière des dignités de Mme de Pompadour, puisque Jeanne de Vaubernier (c'était son nouveau nom) n'était pas mariée, mais on eut bien vite levé la difficulté. Le 1er sept. 1768, Guillaume du Barry, frère du comte Jean, épousa, *in partibus*, à l'église de Saint-Laurent, la quasi-reine, et le notaire Le Bot d'Auteuil dressait le contrat, au plus grand bénéfice des scapins obscènes qui assuraient à l'ex-associée de la Gourdan son titre légal de comtesse du Barry. Quand on pense qu'elle eut pour elle, à la cour, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, Louis XV, la France plutôt, comme elle disait déjà! Elle fut accueillie bientôt chez les filles du roi, et elle aussi eut le droit d'appeler Mmes Victoire, Adélaïde et Sophie, de ces beaux noms qu'avait trouvés leur père, *Loch*, *Chiff* et *Graille*. Enfin, le 22 avr. 1770, Mme de Béarn, une vieille plaideuse qui avait autant de procès que de créanciers, une Madame de Paimbèche après la lettre, gagna ses causes et paya ses mémoires en ayant le courage d'introduire dans le salon du roi celle qui jusqu'alors n'avait trôné à Versailles que dans la chambre à coucher. Le même jour, la fille d'Anne Bécu reçut dans ses appartements privés l'évêque d'Orléans, le prince de Soubise, M. de Saint-Florentin, les ducs de la Trémouille, de Duras, d'Aiguillon, d'Agen, de Richelieu, la meilleure pléiade de la noblesse française.

Le 28 avr. 1769, Voltaire écrivait à la comtesse : « A part, Madame, le respect général que je porte à votre sexe, j'en professe un particulier pour toutes les personnes qui s'approchent de notre souverain et qu'il investit de sa confiance; en cela, je me montre non moins fidèle sujet que galant Français.

« Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi. »

Le même gentilhomme envoyait ainsi ses remerciements à ladite dame qui avait prié un ambassadeur d'embrasser pour elle Voltaire sur les deux joues :

Quoi! deux baisers sur la fin de ma vie!
Quel passe-port vous daignez m'envoyer!
Deux, c'est trop d'un, adorable Egérie,
Je serai mort de plaisir au premier.

La Du Barry lançait ses répliques de poissarde avec une délicatesse ineffable. Elle n'ouvrait les yeux qu'à demi, même quand elle jetait sa gorge sur la rive. Le roi était ravi de ces contrastes. C'était un monde nouveau. Aussi lui disait-on : « Ah! sire, on voit bien que Votre Majesté n'a jamais été chez la Gourdan. » La Du Barry se fit pardonner par les poètes et les artistes. Elle donnait des deux mains, elle payait en vraie reine son peintre et son sculpteur. Quel chef-d'œuvre ce portrait de Drouais ce portrait si lumineux, si provocant et si doux! Quelle merveille ce buste de Pajou, qui exprime la courtisane royale! Quels chefs-d'œuvre vivants que cette Diane et cette Vénus d'Allegrain, qui sont des Du Barry déshabillées. Et elle a inspiré Greuze pour ses innocentes perverties, car elle voilait la volupté par un air de candeur, comme la fillette de la *Cruche cassée*. Sa beauté avait un charme pénétrant et singulier, parce qu'elle était à la fois blonde et brune. Des sourcils et des cils noirs et des yeux bleus; des cheveux brun-doré et rebelles; des joues d'un dessin idéal, dont la pâleur rosée était toujours avivée par deux ou trois mouches; un menton « formé par la main de l'Amour », comme dit l'Anthologie; un nez fin, aux narines expressives; un air de candeur enfantine et un regard voluptueux jusqu'à l'ivresse. C'était du même coup d'œil Vénus pudique et Vénus furieuse, une Hébé et une Bacchante. Pendant son règne à Versailles, Marie-Antoinette écrivait un jour dans une lettre ce joli mot : « Elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris; c'est probablement parce qu'elle l'aura permis. » On sait toute son histoire. Jetée hors du palais à la mort du roi, elle fut exilée au Pont-aux-Dames. Sophie Arnould fit son oraison funèbre et celle du roi, par ces deux mots : « Nous voilà orphelins de père et de mère. »

Grâce à Marie-Antoinette, la Du Barry fut rappelée, non pas à la cour, mais en son château de Luciennes, où le duc de Cossé-Brissac la consola presque de Louis XV, car ce qu'elle aimait dans le roi c'était le roi. A Luciennes, elle eut encore ses flatteurs : Franklin, Cagliostro, l'empereur Joseph II, Beaumarchais, les artistes et les philosophes. A la Révolution, elle prit naturellement le parti de la cour. Elle passa en Angleterre. Quand elle revint à Luciennes chercher celui qui avait succédé à Louis XV, comme Louis XV avait succédé à Pharamond, on lui offrit la tête du duc de Cossé-Brissac!

Cette dernière bacchante de la monarchie engagea un duel à mort contre les bacchantes de la Terreur. Elle fut dénoncée aux vengeances du peuple par Zamore, ce joli nègre, qui avait pris son nom dans l'*Alzire* de Voltaire, et sa fortune dans la poche de Louis XV. Il voulait gagner son brevet de citoyen de Saint-Domingue, après avoir porté la queue de la célèbre robe à ramages. Le 17 frimaire 1793, elle parut devant le tribunal révolutionnaire : « Ton âge, citoyenne? — Trente-neuf ans. » C'était une coquetterie à la guillotine, car elle en avait quarante-neuf. L'accusateur public ne fut pas désarmé par les derniers airs penchés de cette tête qui allait tomber, voluptueuse encore dans la pâleur. L'arrêt fut prononcé à minuit, l'heure où naguère Zamore emplissait la coupe de Richelieu à Trianon, comme à Luciennes. Nuit d'angoisses. Le matin, au moment de la monter dans la charrette, elle demanda à faire des révélations pour voler des secondes à la guillotine; la Commune envoya des oreilles. « C'est fini, dit le juge. — Non, j'oubliais une seringue en argent cachée sous l'escalier. » Les chevaux de la charrette piétinaient, les spectateurs frappaient les trois coups à la porte de la prison. Quand elle fut sur la place Louis XV, devant la guillotine qui allait lui donner le dernier baiser, elle se frappa trois fois le sein, et murmura « c'est ma faute »; mais sur l'échafaud, au lieu de prier Dieu, elle pria le bourreau : « Encore un moment, Monsieur le bourreau, encore un moment ». Et quand elle fut couchée sous le couteau, elle eut encore le temps de dire à M. Samson : « Monsieur le bourreau, ne me faites pas de mal! » Ainsi finit cette femme qui n'eut même pas la dignité de la mort. Que restera-t-il d'elle, après tant de fêtes et de lendemains? Un buste dans le musée du Louvre, un château, qui est passé de Laïs à Turcaret, de Turcaret à Sardou. Et puis, quelque part dans un charnier, un spectre acéphale dirait Chateaubriand, une chose sans nom dirait Bossuet.

Arsène Houssaye.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : Ch. VATEL, *Histoire de Mme Du Barry d'après ses papiers personnels;* Versailles, 1880, 3 vol. in-8. On trouvera dans ce livre l'indication de tous les ouvrages et de toutes les sources que l'on peut consulter sur Mme du Barry.

BARRY (Georges), né en 1747 dans le comté de Berwick (Ecosse), mort dans l'île de Shapinshay (îles Orcades) en 1804, fit ses études à l'université d'Edimbourg, et débuta par l'emploi d'instituteur dans une famille noble des Orcades ; fut ensuite successivement prédicateur à Kirkwall et ministre protestant dans l'île de Shapinshay, où il mourut. Son premier ouvrage, qui contribua surtout à le faire connaître, est une description statistique des deux diocèses qu'il a présidés : *A statical account of Scotland drawn up from the communications of the ministers of the different parishes* (Edimbourg, 1792, 1799, in-8). Envoyé dans les Orcades, il consacra toute son ardeur à faire progresser l'instruction publique ; pour l'en récompenser, on le nomma inspecteur général des écoles dans les Orcades. Il étudia ces îles au point de vue physique, moral et politique, et ses observations lui permirent de rédiger l'excellente *Histoire des Orcades*, qui parut sous ce titre: *The history of the Orkney islands*, etc., *illustrated with map of the whole islands and with plates of some of the most interesting objects they contain* (Edimbourg et Londres, 1805, in-4). Cet ouvrage contient plusieurs choses qui n'ont d'intérêt que pour les habitants des Orcades ; mais il en renferme aussi beaucoup d'autres d'un intérêt plus général. C'est la première description fidèle qui ait été donnée de cet archipel.

Camille KOECHLIN.

BARRY (sir Charles), architecte anglais, né à Londres le 23 mai 1795 et mort dans cette ville le 12 mai 1860. Fils d'un petit négociant en librairie, celui qui devait être le plus remarquable des architectes que l'Angleterre ait comptés depuis Christophe Wren, Charles Barry dut surtout à ses dispositions naturelles pour le dessin et à son labeur incessant l'éclat brillant de sa carrière et sa notoriété européenne. Au sortir d'écoles élémentaires, où il resta jusqu'à l'âge de quinze années, sans y avoir guère acquis autre chose que la connaissance de la langue anglaise et de l'arithmétique, ainsi qu'une fort belle écriture, Ch. Barry entra, en 1840, chez MM. Middleton et Baily, architectes, dans le cabinet desquels il travailla pendant six années à apprendre la pratique de la construction et qui, tous deux, ayant pris leur élève en amitié, lui facilitèrent les voyages qui complétèrent son éducation artistique et aussi les débuts de sa carrière professionnelle. Mais, de dix-sept à vingt et un ans, Ch. Barry ne cessa d'exposer chaque année à l'Académie royale où tous ses dessins furent remarqués et dont l'un deux, représentant *l'intérieur de Westminster-Hall*, fut plus tard bien souvent rappelé comme un présage de sa grande et belle œuvre, *les nouvelles Chambres du Parlement*. En 1817, Ch. Barry, auquel l'ouvrage de Stuart et Revett sur les antiquités d'Athènes et celui de Wilkins sur les antiquités de la grande Grèce avaient révélé l'architecture grecque (fort peu connue en Angleterre avant ces auteurs), se décida à faire un voyage sur le continent, voyage pendant lequel il visita successivement la France, l'Italie, la Grèce, la Turquie, une partie de l'Asie Mineure, la Palestine et l'Egypte, rencontrant sur sa route sir Ch. Eastlake, artiste peintre, plus tard président de l'Académie royale des beaux-arts de Londres, Johnson, l'éminent orientaliste, David Baillie, qui devait défrayer largement une partie des voyages de Ch. Barry, mais en s'assurant la propriété exclusive des dessins que ce dernier ferait en sa compagnie, et enfin Wolf, lui aussi architecte et enthousiaste des monuments de l'Italie autant que Ch. Barry l'était des édifices antiques de la Grèce. Ces longs et beaux voyages, ainsi que ces relations avec ces hommes distingués et avec nombre d'autres que Ch. Barry rencontra dans leur entourage, exercèrent une grande influence sur son développement intellectuel et sur sa carrière architecturale, surtout sur la partie de cette carrière que l'on pourrait appeler *classique*. En effet, rentré en Angleterre en 1820 et marié après de longues fiançailles en 1822, Ch. Barry, voyant le mouvement artistique qui s'opérait dans ce pays en faveur de l'architecture ogivale, crut devoir étudier les monuments du moyen âge qui existent encore si nombreux dans sa patrie et s'en inspirer non seulement dans la restauration d'églises ou de domaines seigneuriaux, mais encore dans la construction de nombreux édifices, chapelles, églises, hôtels de ville, écoles et collèges, tant à Londres que dans les comtés et enfin dans les nouvelles Chambres du Parlement ou le nouveau palais de Westminster ; mais, entre temps et parmi ces premières œuvres,

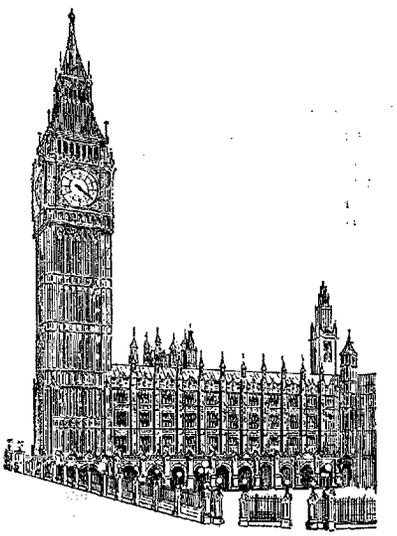

Nouveau palais de Westminster, à Londres. La Tour de l'Horloge (d'après une photographie).

celles qui ont contribué à sa réputation naissante, il faut citer des édifices montrant presque exclusivement la double influence de l'architecture antique et de l'école italienne de la Renaissance, édifices tels que the Traveller's Club, the Reform Club, Bridgewater House, dont l'architecture extérieure et les larges dispositions intérieures rappellent les plus beaux palais italiens.

Un grand incendie ayant détruit en 1834 l'ancien palais de Westminster moins une fort belle salle, *Westminster-Hall*, aussi célèbre dans l'histoire d'Angleterre que la grand' salle du Palais de Justice de Paris dans l'histoire de France, un concours eut lieu pour désigner l'architecte qui serait chargé de la reconstruction de cet édifice devant englober Westminster-Hall et un petit cloître y attenant, en même temps que recevoir tous les services si divers nécessaires à la Chambre des lords et à la Chambre des communes, ainsi qu'à la réception du souverain, lors de l'ouverture du Parlement. Le style d'architecture de Westminster-Hall et, plus encore peut-être, celui des collèges d'Oxford et de Cambridge où se forme la majeure partie des hommes politiques anglais, imposait à Ch. Barry, comme à la plupart des autres concurrents, de s'inspirer du style d'architecture dominant en Angleterre pendant les XIVe et XVe siècles; mais le grand mérite de Ch. Barry, classé le premier dans le concours et chargé de l'exécution de ce palais gigantesque, fut surtout d'avoir conçu et réalisé une œuvre originale avec des éléments familiers à tous et d'avoir créé, dans l'architecture civile contemporaine, cet édifice aux données si complexes qui peut lutter de grandeur et de noblesse avec les plus belles cathédrales du moyen âge. Trois tours, d'une hauteur de 80 à 100 m.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

surmontent ce vaste ensemble dans lequel sont à citer de nombreuses et intéressantes parties, telles que le porche et la salle Saint-Stephen, la salle centrale reliant la Chambre des lords à la Chambre des communes, la Chancellerie et enfin la galerie royale et ses dépendances, comprenant tout l'angle de la tour Victoria plus particulièrement réservée au souverain et aux princes ainsi qu'aux grands officiers de la couronne. Certes, Ch. Barry eut bien des difficultés à vaincre pendant les quinze années que dura la construction du nouveau palais de Westminster; mais après l'inauguration de cet édifice par la reine Victoria en 1852 et l'élévation de son auteur à la dignité de chevalier, les dernières années de sir Ch. Barry, presque entièrement consacrées à l'achèvement de son œuvre et au développement de l'enseignement de l'architecture en Angleterre, se passèrent au milieu des témoignages de haute estime venus de toutes parts. C'est ainsi que la grande médaille d'or (médaille royale) de l'Institut des architectes britanniques, une grande médaille décernée par le jury des beaux-arts de l'exposition universelle de 1855 et l'empressement avec lequel l'Institut de France et les principales académies d'Europe l'appelèrent au nombre de leurs membres, désignèrent brillamment, parmi les plus grands artistes contemporains, sir Ch. Barry qui, attachant un grand prix à ces distinctions, disait à un de ses futurs biographes, J.-J. Hittorff: « que les récompenses décernées par le libre choix des hommes les plus capables de juger le mérite de leurs confrères étaient les seules dont un artiste pût vraiment se glorifier ». Enlevé presque subitement, le 14 mai 1860, après avoir passé la journée au Crystal-Palace, sir Ch. Barry fut, après sa mort, l'objet d'honneurs rarement accordés à un architecte. Ses funérailles eurent lieu à l'abbaye de Westminster pendant que, sur la tour Victoria, flottait en signe de deuil le drapeau national voilé de crêpe, et son corps repose dans la nef de l'église, au milieu des hommes les plus illustres de l'Angleterre; enfin une statue, due à la seule souscription de ses élèves et de ses amis, s'élève dans le palais même, au pied de l'escalier donnant au public accès dans les différentes salles des comités.

Sir Ch. Barry laissa cinq fils dont l'aîné, M. *Charles* Barry, élève de son père et plus tard associé de M. Banks, est connu par de nombreuses constructions privées. M. Ch. Barry, ancien président de l'Institut royal des architectes britanniques et honoré, en 1877, de la grande médaille d'or de cet Institut, fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1878, à la suite de sa participation aux travaux du jury des beaux-arts à l'exposition universelle. Au second, le rév. *Alfred* Barry, ancien principal de Cheltenham College, chanoine de Westminster, évêque de Sydney (Australie) et auteur de nombreux ouvrages de théologie, est due une complète biographie de son père, sir Ch. Barry. Le troisième, *Edward-Middleton* Barry, architecte comme son père et son frère aîné, est mort en 1880 (V. ci-dessous) et le cinquième, M. *John-Wolfe* Barry, ingénieur civil, est l'un des auteurs des dernières sections du Metropolitan Railway, dans son parcours sous la cité de Londres.

Charles Lucas.

Bibl.: Alf. Barry, *The Life and Works of sir Ch. Barry*; Londres, 1867, in-8, pl.; *Royal Institute of British architects, Transactions*; Sir Digby Wyatt, *On the architectural career of the late Sir Charles Barry*; Londres, 1859-60, in-4. — *Revue générale d'architecture*; Paris, in-4, passim; *Institut de France*. — J.-J. Hittorff, *Notice hist. et biog. sur la vie et les œuvres de sir Charles Barry*; Paris, 1860, in-4.

BARRY (Martin), physiologiste anglais, né à Fratton (Hampshire) en mars 1802, mort dans le comté de Suffolk le 27 avr. 1855. Il fit ses études dans sa patrie et sur le continent et, dès 1827-1828, publia dans les *Annales des sc. naturelles* un *Mém. sur l'application du baromètre à l'étude de la circulation du sang*, etc., et *Rech. sur le passage du sang à travers le cœur*. Reçu docteur à Edimbourg en 1833, il passa en Allemagne pour se perfectionner en embryologie; il publia des recherches sur ce sujet dans les *Philosophical Transactions* (1838-1841), d'autres sur les spermatozoïdes (*ibid.*, 1843). Le même recueil, les *Proceedings of the Royal Society*, le *Philosoph. Magazine*, les *Annals of Natural History*, le *Müller's Archiv*, etc., renferment encore de lui d'autres articles sur les globules sanguins, la corde dorsale, la structure histologique des muscles, la cellule et le nucléus, etc., etc. Il fut médecin du *Maternity Hospital* d'Edimbourg et fit beaucoup de bien aux pauvres.

Dr L. Hn.

BARRY (C.-E.-A.-Edouard), historien et archéologue français, né à Avesnes (Nord) le 27 mai 1809, mort à Toulouse le 17 mars 1879. Entré à l'École normale, à l'âge de vingt-deux ans, il en sortit avec une thèse brillante sur les transformations du cycle de Robin Hood. Après avoir occupé, une année seulement, la chaire d'histoire et de géographie au collège de Lyon, il fut nommé en 1833 à la faculté des lettres de Toulouse où il professa jusqu'en 1874. Il s'adonna particulièrement à l'étude des antiquités du S.-O. de la France et publia, sur les inscriptions et les monuments de la Narbonnaise et de la région pyrénéenne, de nombreuses dissertations insérées dans divers recueils, particulièrement dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, la *Revue de Toulouse*, les Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, la *Revue archéologique*, etc. Nous citerons, parmi ses principaux travaux: *Manuel d'histoire naturelle* (1844 in-18), en collaboration avec J. Durand; *Recherches historiques sur les Pélasges* (1846, in-8); *les Inscriptions du temple de Jupiter à Aesani (Asie Mineure)* (1849 in-8); *les Eaux thermales de Lez à l'époque romaine* (1852, in-8); *Quelques dieux de trop dans la mythologie des Pyrénées; le dieu Jor, le dieu Nordioso, le dieu Hercules Andossus* (1858-1864, in-8); *Monographie du dieu Leherenn d'Ardiège* (1859, in-8); *Manuel d'histoire grecque*, (1859, in-8); *Inscriptions inédites des Pyrénées*, deux séries (1863 et 1865); *Une inscription inédite, en vers, des Qujcii, la petite chienne Muia* (1865, in-8); *Derniers mots sur l'inscription des Qujcii* (1865, in-8). Enfin, Edouard Barry a collaboré à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissète, éditée par Privat, à Toulouse; il est l'auteur de notes importantes et nombreuses sur les antiquités des pays languedociens, insérées dans ce grand ouvrage. Edouard Barry avait collectionné une suite considérable de statuettes, bronzes, émaux, terres cuites, ivoires, constituant un véritable musée des antiquités du midi de la France; on y remarquait surtout 2,000 poids, en usage dans les différentes villes du Midi, avant l'introduction du système métrique. Cette dernière série de monuments est entrée en entier au musée de la ville de Toulouse.

E. B.

Bibl.: *Polybiblion*, part. litt., 2e série, t. IX, 1879.

BARRY (François-Bernard-Pierre), peintre français, né à Marseille le 5 mai 1813. Cet artiste a commencé par être coiffeur; en exerçant cette profession, il trouva le temps de suivre les cours de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale et devint l'un des meilleurs élèves de F. Aubert. En 1838, il exposa pour la première fois, à Marseille; ses deux tableaux étaient un *Intérieur de forge* et un *Naufrage*. Encouragé par le bon accueil que leur fit le public, il partit pour Paris et vint perfectionner son talent dans l'atelier de Gudin; il débuta brillamment au Salon de Paris en 1840, avec deux *Marines*. Depuis cette époque, ses œuvres ont figuré presque chaque année à l'Exposition et toujours avec succès; quelques critiques peuvent trouver un peu sèche sa facture délicate et soignée, mais il est impossible de lui refuser l'art de poser, d'asseoir un navire sur les eaux, de donner au spectateur l'illusion du balancement sur une mer houleuse, de gréer comme un marin consommé tous les genres de bâtiments, enfin de rendre à merveille les vagues tourmentées d'une tempête, ou les brouillards légers qui s'étendent sur une mer endormie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ses principaux tableaux sont : *Sortie du port de Marseille ; Soleil couchant*, et *Pêche du thon par des marins catalans* (S. 1843) ; *Arrivée à Marseille du prince de Joinville, du duc et de la duchesse d'Aumale, le 5 déc. 1844* (S. 1845, galeries de Versailles) ; *Bateau pêcheur du Nord* (S. 1845, musée de Lyon) ; *Inauguration de la statue du duc d'Orléans à Alger* (S. 1846, galeries de Versailles) ; *François Ier visitant le château d'If, à Marseille* (S. 1847, galeries de Versailles) ; *Deux épisodes du combat naval de Punto-Obligado* (S. 1848, galeries de Versailles) ; *Arrivée de la reine d'Angleterre en rade de Cherbourg, le 5 août 1858* (S. 1859, donné par le gouvernement au musée de Marseille) ; *Réception à Marseille du cardinal Patrizzi, le 6 juin 1856* (au musée de Marseille). Le voyage que M. Barry fit en Egypte, à la suite du prince Napoléon, en 1861, se trouve rappelé, dans ses principales phases, par les tableaux suivants : *Arrivée des eaux de la Méditerranée au lac Timsah ; cérémonie du 18 novembre 1862* (appartient à la Société du canal maritime de Suez) ; *Vue générale du Seuil (El-Guisr)* ; *Vue prise à Birket el-Sal, Basse-Egypte* (S. 1863) ; *Ruines de Carnak et vue de la première cataracte du Nil ; Vallée du tombeau des Califes* (S. 1867) ; *Pirate fuyant devant un croiseur* (S. 1875) ; *l'Escadre cuirassée en rade de Toulon* (S. 1876). Cet artiste, qui traite l'aquarelle avec autant d'habileté que la peinture à l'huile, a reçu une médaille de 3e classe en 1840, une de 2e classe en 1843, et la croix de la Légion d'honneur en 1882. Ad. T.

BARRY (Edward-Middleton), architecte anglais, né à Londres le 7 juin 1830 et mort dans cette ville le 27 janv. 1880. Troisième fils de sir Charles Barry (V. ci-dessus), Edward Barry fit, au sortir de King's College, ses études d'architecture dans le cabinet de Thomas-Henry *Wyatt* (V. ce nom) dont il devint et resta l'ami et, après un prompt apprentissage, entra dans le cabinet de son père au moment où son frère aîné, M. Charles Barry, le quittait pour s'associer avec M. Banks. Edw. Barry fut, jusqu'en 1860, époque de la mort de son père auquel il devait succéder, son plus dévoué collaborateur ; mais, doué d'une grande activité, il dirigea pendant cette période de nombreuses constructions en son nom personnel. C'est ainsi que, de 1853 à 1860, il fut l'architecte de Saint-Saviour's Church, à Haverstock-Hill, et de Saint-Giles's Schools, Endell-Street, ainsi que du théâtre de Covent-Garden détruit par le feu et qu'il reconstruisit en l'espace de huit mois. Un peu plus tard, il ajouta à ce théâtre la Floral-Hall, vaste salle d'horticulture de fer et de verre, couverte d'un dôme et servant de salle de concert et de jardin d'hiver. Ces divers édifices et plusieurs autres constructions valurent à Edward Barry, pour l'habileté, le talent et l'art qu'il y déploya, d'être élu en 1861 membre associé de l'Académie royale et d'être chargé par le gouvernement de terminer le nouveau Palais de Westminster, œuvre commencée par son père, ainsi que d'ajouter de nouvelles salles à la Galerie nationale, musée affecté aux expositions de l'Académie royale. Longue est la liste des œuvres d'architecture qu'Edward Barry fit exécuter de 1860 à 1880, tant à Londres que dans les comtés anglais, et dans lesquelles, au travers d'un grand éclectisme, il témoigna d'une certaine préférence pour le style de la Renaissance italienne : au reste, nombre d'entre elles ont été décrites et publiées dans le *Builder* au moment de leur achèvement ; de plus, Edw. Barry prit part, en 1862, au concours restreint ouvert pour l'érection de l'*Albert Memorial* dont fut chargé sir Gilbert *Scott*, et au grand concours ouvert en 1867 pour la construction des *nouvelles Cours de Justice* de Londres dont l'architecte fut Georges-Edmund *Street* (V. ces mots). Mais un des côtés les plus intéressants de la carrière d'Edward Barry, qui avait été nommé membre titulaire de l'Académie royale en 1869, puis trésorier de l'Académie en 1874, fut le cours ou plutôt les lectures sur l'architecture qu'il fit à cette Académie, véritable professorat dans lequel il succéda à sir Gilbert Scott en 1873 et fut réélu en 1878, pour une nouvelle période quinquennale. Ces leçons ont été réunies en un volume avec une introduction après sa mort et c'est au sujet de cette sorte de cours qu'un de ses auditeurs a pu dire qu'Edward Barry aimait à être un homme de son époque, ni un grec ni un gothique, mais bien un artiste plaçant les vrais principes de la beauté au-dessus des questions de forme et de style. Charles Lucas.

Bibl. : *The Builder* ; Londres, 1855-1880, in-4, passim.

BARRY Cornwall (V. Procter [Brian W.]).

BARS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon ; 768 hab.

BARS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou ; 351 hab.

BARS. Comitat hongrois, situé au S. de celui de Túrócs, au S.-E. de celui de Nyitra, au N. de ceux de Komárom et d'Estergom, à l'E. de ceux de Hont et de Zolyom. Il a une importance historique qui tient à l'action décisive exercée par les assemblées de ce comitat sur la renaissance parlementaire de la Hongrie, à partir de 1825. Le sol est rude, montagneux, sauf tout à fait au S. ; les principaux produits sont ceux des mines d'or et d'argent dont le centre est la monnaie de Kremnitz, en magyar Körösbánya. L'élève du bétail est en outre considérable. La population, où l'élément slovaque domine, mais dans laquelle les Magyars et les Allemands jouent un grand rôle, est à peu près stationnaire : 137,000 hab. en 1869, 135,000 en 1882. Aucune ville très importante ; le vieux château de Bars a donné son nom au comitat : Aranyos-Maroth est le ch.-l., Uj-Bánya est, après Kremnitz, le principal bourg minier. Edouard Sayous.

BARSABAS ou JOSEPH BARSABAS, surnommé *Juste*, l'un des disciples de Jésus, qui fut mis en balance avec Matthias pour remplacer le traître Judas dans le collège des apôtres. Le sort favorisa son concurrent (*Actes des apôtres*, I, 23-26).

BARSAC. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Dié ; 142 hab.

BARSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Pondensac, sur la Garonne ; 3,009 hab. Stat. du chemin de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Cette. Vins blancs renommés, ayant beaucoup de bouquet et plus de spiritueux que le Sauterne. Les premiers crus sont le *Château-Contet* et le *Climens*. Le port a une importance particulière comme entrepôt du commerce des Landes. — Carrières de pierres à bâtir.

BARSE (La). Petite rivière du dép. de l'Aube, prend sa source à Vendeuvre et se jette dans la Seine à Foicy, com. de Saint-Parres-les-Tertres, après un parcours de 52 kil. environ. Elle est flottable depuis Montiéramey jusqu'à son embouchure. Charles VII, à la requête des habitants de Troyes, prescrivit les travaux nécessaires pour la rendre navigable, par lettres patentes datées du 20 sept. 1432 ; mais l'exécution ne dépassa pas Montiéramey. A. T.

BARSEGAPE (Pietro di), en latin *Petrus de Basilica Petri*, poète italien du milieu du XIIIe siècle, appartenait à une noble famille milanaise. On a de lui un long poème qui est une sorte d'encyclopédie populaire de la foi chrétienne. Cette œuvre, sans aucun mérite littéraire, est un monument intéressant, au point de vue linguistique, de la langue parlée, au XIIIe siècle, dans l'Italie du Nord ; elle a été publiée pour la première fois par Biondelli dans ses *Poesie lombarde inedite*, pp. 35 et suiv. Ant. Thomas.

BARSELLA (V. Barcella).

BARSGAHAÏQ ou PERSARMÉNIE. L'une des quinze prov. de la Grande-Arménie, au temps de son indépendance, située à l'E. de la prov. de Gordjaïq et au S. de la prov. de Vasbouragan. D'après Saint-Martin, elle occupait les rives occidentales et méridionales du lac d'Ourmiah, aux dépens de l'Aderbaïdjan, avec lequel elle fut confondue après la destruction du royaume de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grande-Arménie. Elle était divisée en neuf cantons. Sa principale ville était Sag'amasd (Selmas des Persans), à l'O. du lac d'Ourmiah, sur les bords d'une petite rivière qui descend des montagnes Kurdes. P.

BARSINE, fille aînée de Darius, connue aussi sous le nom de Stateira ; Alexandre l'épousa à Suse. Elle fut assassinée, peu après la mort du conquérant, par Roxane, qui était de connivence avec Perdiccas.

Bibl. : Justin, XI, 10. — Plut., *Alex.*, 70, 77.

BARSINE, fille d'Artabaze, satrape de Bithynie, mariée à Memnon le Rhodien. En 334, celui-ci l'envoya ainsi que ses enfants à Darius III comme gage de sa fidélité. Elle tomba entre les mains d'Alexandre, qui en eut un fils nommé Hercule. Le roi la donna ensuite à Eumène de Cardie. Cassandre la fit tuer avec son fils vers 309 av. J.-C.

Bibl. : Plut., *Alex.*, 21. — *Eum.* 1. — Arrien, *Anab.*, VII, p. 148.

BARSKY (Vasili Nikolaévitch), écrivain et voyageur russe, né à Kiev en 1702, mort à Kiev en 1747. Il fit ses études aux académies théologiques de Kiev et de Lwow (Lemberg). En 1724, il entreprit de parcourir à pied l'Europe, l'Asie et l'Afrique : il visita ainsi Rome, le mont Athos, Antioche, la Palestine, l'Egypte et la Syrie. En Syrie, il se fit moine ; il vécut ensuite à Tripoli, puis à Patmos. Il nous a laissé de ses voyages un récit très intéressant et très curieux, surtout par la description détaillée des églises et des monastères qu'il a visités. Ce récit, dont le manuscrit autographe se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du comte A. S. Ouvarov, à Poratchié, gouvernement de Moscou, a été souvent publié : 1° par W. Rubanow, sous le titre de *Voyage de Basile Barsky aux lieux saints d'Europe, d'Asie et d'Afrique, commencé en 1723 et terminé en 1747* (en russe) (Saint-Pétersbourg, 1778, 1785, 1795, in-fol. ; 1800, 1819, 2 vol. in-4). — Des extraits de cette première édition ont paru à Moscou en 1847, 1849, 1851 et 1864. — 2° par Nicolas Barsukov, dans la *Collection de la Société orthodoxe de Palestine* (en russe) (Saint-Pétersbourg, 1885-1888, 4 vol. in-8). Cette nouvelle édition reproduit en fac-similé les dessins faits d'après nature par l'auteur. Barsky est un voyageur intelligent et un observateur perspicace, il fournit surtout de nombreux détails sur la vie religieuse des peuples qu'il a visités. Il décrit des manuscrits rares et précieux. La seconde partie de ses récits est presque tout entière consacrée à la description de l'Athos qui a toujours été le grand sanctuaire des Slaves orthodoxes. L. L. et C. K.

Bibl. : J. Subbotin, *le Voyage de Basile Barshy (Ecrits nationaux* [en russe], 1826, n° 25). — A. Artemje, *le Voyage de Basile Barshy (Journal de l'instruction populaire* [en russe], an. 1856). — T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palæstinæ*, p. 124. — R. Röhricht et Meisner, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande;* Berlin, 1880, in-8, p. 607.

BARSUMAS l'Eutychien, archimandrite d'un monastère de Syrie, mort en 458. Il tient une certaine place dans l'histoire ecclésiastique, à cause de la part fort active qu'il prit à ce concile œcuménique d'Ephèse (449), que le pape Léon le Grand a appelé concile de brigands ou brigandage d'Ephèse, *latrocinium ephesinum*, parce qu'il ne voulut point entendre ses légats et qu'il commit contre les orthodoxes les sévices dont ceux-ci se réservaient alors le privilège contre leurs adversaires. Théodose II avait convoqué ce concile pour reviser la sentence prononcée l'année précédente, contre Eutychès, par un concile provincial tenu à Constantinople. Barsumas fut appelé à Ephèse, avec droit de vote, comme représentant du parti des moines qui protestaient contre la condamnation d'Eutychès. C'était la première fois qu'un moine siégeait comme juge dans un concile général. Il se fit accompagner d'un millier de cénobites qui partageaient ses sentiments ; comme Cyrille d'Alexandrie l'avait fait à Ephèse même, dans un précédent concile œcuménique (431), pour obtenir la condamnation de Nestorius. Ils intervinrent bruyamment dans les délibérations du concile, dont la majorité était d'ailleurs acquise d'avance à la cause d'Eutychès. Quand ce dernier eut été acquitté, ils se livrèrent à des violences contre ses accusateurs. Par représailles, Barsumas fut chassé du concile de Chalcédoine (451), dès qu'il s'y présenta. Les Jacobites le vénèrent comme un saint et lui attribuent des miracles. E.-H. Vollet.

Bibl. : Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 1693-1712, t. XV, 16 vol. in-14. — J.-S. Assemani, *Bibliotheca orientalis Clemento-Vaticana ;* Rome, 1719-1728, t. III, 4 vol. in-fol. — Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia;* Paris, 1671 et suiv., t. IV, 18 vol. in-fol.

BARSUMAS (Thomas), évêque nestorien de Nisibe de 435 à 489. Il était un des maîtres de l'école théologique d'Édesse, lorsque l'évêque Rabulas, en haine de la doctrine et des partisans de Nestorius, la ferma. Barsumas se réfugia à Nisibe, alors soumise aux Perses, et il devint évêque de cette ville. Il y fonda avec l'aide de Maris (Maanes ?), évêque d'Hardachir, une école de théologie que Narsès dirigea avec succès pendant cinquante ans. Il réussit à gagner la faveur du roi Phéroses, naturellement disposé à protéger ceux que les Grecs, ses ennemis, persécutaient, et à suspecter ceux de ses sujets qui professaient la foi de ses ennemis. Ce roi décréta que le nestorianisme serait la seule forme du christianisme tolérée dans ses Etats. Il s'ensuivit une sanglante persécution contre les catholiques et les monophysites ; mais il n'est pas démontré que Barsumas en ait été l'instigateur. Ce qui est certain, c'est qu'il a contribué puissamment à la propagation du nestorianisme en Asie. Il mourut en 489, précisément en l'année où l'école d'Edesse fut dissoute pour la deuxième et dernière fois. Alors les maîtres et les élèves trouvèrent à Nisibe un champ de travail bien préparé, et les nestoriens expulsés de l'empire, un refuge assuré dans toute la Perse (V. Nestorianisme).

E.-H. Vollet.

Bibl. : J.-S. Assemani, *De Syriis nestorianis*, dans la *Bibliotheca orientalis Clemento-Vaticana ;* Rome, 1719-1728, t. I, p. 436, t. II, p. 403, t. III, p. 390, 4 vol. in-fol.

BARSZCZEWSKI (Jean), écrivain polonais, né en 1794, mort en 1851. Il est surtout connu comme collectionneur de folklore ou littérature populaire. De 1840 à 1844, il a publié un recueil intitulé *Niezabudka (le Myosotis)*. Son œuvre principale a pour titre : *La Russie Blanche dans les récits fantastiques, ouvrage précédé d'un coup d'œil sur la littérature de la Russie blanche* (Saint-Pétersbourg, 1844-1845, 4 vol.) Malheureusement, cette compilation est faite sans esprit critique et l'auteur a plus d'une fois substitué ses inspirations à celles de la muse populaire. Il a aussi publié des poésies (Kiev, 1849). L. Leger.

Bibl. : Estreicher, *Bibliographie polonaise du* XIX^e^ *siècle*.

BART. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 704 hab.

BART (Jean), l'un des plus célèbres corsaires et chefs d'escadre du règne de Louis XIV, né à Dunkerque le 21 oct. 1650, mort le 27 avr. 1702. Il était fils de Cornil Bart et de Catherine Jannssen. La famille Bart se considérait comme originaire de Dieppe : elle revendiquait l'honneur d'avoir donné un grand maître à l'Ordre teutonique, *Hermann* Bart, mort en 1489. Suivant la tradition, mal prouvée du reste, le chef de la famille Bart, de Dunkerque, aurait été le frère de cet Hermann Bart. Ce qui est certain, c'est que les ancêtres de Jean Bart furent tous de vaillants marins. *Michel* Bart, son grand-père, mourut des suites d'une blessure reçue dans un combat contre les Anglais ; Michel Jacobsen, le père de son aïeule, avait servi longtemps avec éclat pour le compte de l'Espagne ; *Cornil* Bart, son père, succomba, lui aussi, aux blessures qu'il avait reçues en combattant les Anglais. — C'est en 1662 que Jean Bart, n'ayant pas encore treize ans, s'embarqua pour la première fois ; jusqu'en juil. 1666, il navigue dans le Pas-de-Calais sous les ordres de Jérôme Valbué. Puis il passe dans la flotte de Ruyter, et fait avec lui les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

campagnes de 1666 et 1667, qui devaient amener la paix de Bréda. Lorsque Louis XIV déclare, en 1672, la guerre à la Hollande, Jean Bart, qui servait alors sur le *Canard-doré*, s'embarque furtivement pour la France, avec son camarade et ami Charles Keyser, et rentre à Dunkerque. A partir de ce moment il ne quitte plus le service de la France. En 1674 et 1675, Jean Bart croise dans la mer du Nord pour le compte de plusieurs armateurs de Dunkerque et s'empare de plus de vingt bâtiments hollandais. En 1676, montant la frégate *la Palme*, de 24 canons, il s'empare, après un sanglant combat, de la frégate de guerre hollandaise *le Neptune*. C'est son premier fait d'armes important, qui lui valut de la part du roi l'envoi d'une chaîne d'or; mais sa réputation est dès lors si bien établie que Colbert ayant songé à réunir en escadre un certain nombre de corsaires, l'intendant de la marine à Dunkerque, Hubert de Champy-Descluzeaux, n'hésita pas à lui signaler Jean Bart comme le capitaine auquel tous les autres se soumettraient le plus volontiers. Ses succès de 1677, son brillant combat avec le *Sherdam* en 1678, décidèrent Colbert, sur la recommandation de Vauban, à l'attacher définitivement à la marine royale, et en janv. 1679, Jean Bart fut nommé lieutenant de vaisseau. De 1681 à 1686, son histoire présente quelques obscurités : on sait qu'il conduisit une expédition sur les côtes d'Espagne, pour châtier les pirates de Salé; on sait aussi qu'il fit plusieurs campagnes dans la Méditerranée, mais on ignore s'il prit part aux expéditions contre Tunis et Alger; en 1686, il est nommé capitaine de frégate et rentre à Dunkerque. — La guerre renouvelée en 1688 contre la Hollande et l'Angleterre fournit à Jean Bart la plus glorieuse période de ses services. Pendant les années 1688 et 1689, il commande les deux frégates *la Serpente* et *la Railleuse*, frétées par Seignelay, et il a sous ses ordres le chevalier de Forbin. Au mois de mai 1689, les deux capitaines, après un violent combat contre deux vaisseaux anglais, sont obligés de se rendre et sont emprisonnés à Plymouth. Au bout de quelques jours, tous deux s'évadent et rentrent en France où Louis XIV, en récompense de leur conduite, les nomme capitaines de vaisseau. C'est en cette qualité que Jean Bart prend part en 1690 au combat de Beachy-Head, et qu'il cause des pertes énormes à la marine hollandaise. La même année, Seignelay était mort, et la direction de la marine avait été donnée à Pontchartrain. Le nouveau ministre reprit l'idée de Colbert, de mettre une petite escadre sous le commandement du vaillant marin. En 1691, un premier essai fait sur les côtes d'Ecosse et de Norvège réussit comme on pouvait l'espérer et justifia une fois de plus la confiance que l'on avait montrée à Jean Bart. En 1693, au combat de Lagos, il force à la fuite, avec un seul vaisseau, *le Glorieux*, six bâtiments hollandais et en brûle cinq; la même année, ayant sous ses ordres six frégates, il ramène de Norvège à Dunkerque un convoi de blé qu'il était chargé de protéger. Mais c'est l'année suivante (1694) qu'il rendit à la France son plus signalé service. La famine sévissait; Louis XIV avait fait acheter du blé en Danemark et en Suède, et il s'agissait de soustraire le convoi à une flotte hollandaise qui croisait dans la mer du Nord. Jean Bart en est chargé. Avec six frégates et une flûte il sort de Dunkerque, le 28 juin. Dès le lendemain, il rencontre le convoi qu'il croyait encore sur les côtes de Norwège, et qui, s'aventurant sans escorte, avait été pris par les Hollandais. Malgré l'énorme supériorité numérique des Hollandais, Jean Bart n'hésite pas à attaquer; il communique son ardeur à ses équipages et aborde lui-même le commandant hollandais. Après un combat héroïque, il reste vainqueur et ramène à Dunkerque, outre le convoi de blé, trois vaisseaux ennemis. Louis XIV fit frapper une médaille commémorative de ce glorieux fait d'armes et accorda à Jean Bart des lettres de noblesse (août 1694). Une anecdocte montre bien la crainte que le capitaine français inspirait en Hollande : en 1694, Guillaume d'Orange, sur le point de passer en Angleterre, remit son voyage jusqu'à ce qu'il eût appris que Jean Bart était rentré à Dunkerque. — En 1695, Jean Bart contribue à défendre sa ville natale contre les Anglais. En 1696, il force le blocus, prend la mer au mois de mai, bat la flotte du commodore Bokem, protège l'entrée en France d'un convoi de blé et inflige aux Hollandais une perte pécuniaire de plus de deux millions. La même année il est fait chef d'escadre et chargé de conduire en Pologne le prince de Conti. — Le traité de Ryswick força Jean Bart à un repos momentané. Lorsque la politique de Louis XIV eut encore une fois rendu la guerre inévitable, c'est avec une activité infatigable que le hardi marin prépara de nouvelles luttes. Par malheur, pendant qu'il surveillait l'armement du *Fendant*, vaisseau de 70 canons qu'il devait monter, il fut atteint d'une pleurésie qui l'emporta le 27 avr. 1702, à l'âge de cinquante-deux ans. — Les qualités de Jean Bart furent, avec un courage à toute épreuve, un remarquable sang-froid et une promptitude dans la décision, qui presque toujours déconcertèrent ses ennemis. Il eut au plus haut point le sens du commandement, et la confiance qu'il sut inspirer à ses lieutenants et à ses équipages est une des causes de ses succès. C'était, du reste, un homme fort simple, peu instruit en dehors de son métier, et nullement courtisan. Le voyage qu'il fit à Versailles, en 1694, le prouva suffisamment. — Bien qu'il eût fait, pendant sa carrière de corsaire, des prises d'une valeur considérable, il ne laissa qu'une fortune très modeste, et le roi dut faire une pension à sa veuve.

Jean Bart avait été marié deux fois. En 1675, il avait épousé *Nicole Gontier* ou *Guttière*, qui mourut en 1689, et dont il avait eu son fils aîné *Cornil*. Il se remaria en 1689 avec *Marie Tugghe*, qui lui donna plusieurs enfants et lui survécut; elle mourut en 1719. — Des six enfants qu'il laissa, le plus illustre est l'aîné, *François-Cornil* Bart. Il avait fait ses premières armes avec son père, à bord de la *Railleuse*, en 1688, et il servit sur mer jusqu'en 1744. Nommé enseigne de vaisseau à dix-sept ans, en 1694, il mourut vice-amiral de France et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il eut deux fils qui moururent sans postérité. — Des deux autres fils de Jean Bart, l'un mourut fort jeune, l'autre eut une carrière très modeste et ne laissa pas de descendants.

La ville de Dunkerque, à différentes reprises, a honoré la mémoire du plus vaillant de ses enfants. En 1803, elle recevait du premier Consul un buste de Jean Bart, par Lemot, qui fut placé à l'hôtel de ville. En 1806, un autre buste de Jean Bart était élevé sur une des places publiques de la ville. Enfin, en 1845, une statue, due au ciseau de David d'Angers, fut inaugurée sur la place appelée depuis place Jean-Bart. — La ville de Dunkerque possède un portrait authentique du héros, et un tableau représentant la rentrée de Jean Bart dans le port, en 1694. — Le musée de Versailles renferme un portrait de Jean Bart par Graincourt (n° 1195), et deux tableaux représentant la bataille de 1694, par Eugène Isabey, et la sortie de Dunkerque en 1696, par Th. Gudin (n^{os} 1407 et 1408).

Jules Gautier.

Bibl. : Vanderest, *Histoire de Jean Bart*, 1844, 2^{e} édit. — Faulconnier, *Histoire de Dunkerque*, pass. — Graincourt, *les Hommes illustres de la marine française*, 1780, pass.

BARTAS (Guillaume de Salluste, seigneur du), poète français, né à Montfort, près d'Auch, en 1544, mort à Paris en juil. 1590. On possède peu de détails sur sa vie. Son père était gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et trésorier de France. Dès son enfance il fut élevé dans les exercices militaires, devint gentilhomme de la chambre d'Henri IV et remplit différentes missions diplomatiques à l'étranger, notamment en Angleterre où Jacques VI lui fit un accueil flatteur et chercha à le retenir. Du Bartas assista à la bataille d'Ivry; il y fut grièvement blessé. — Ce poète a joui au xvi^{e} siècle d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

immense faveur; il a balancé la gloire de Ronsard qui se montra fort piqué du succès de son rival après avoir écrit lui-même : « Il est temps que Ronsard descende du Parnasse et cède la place à du Bartas que le ciel a fait naître un si grand poète. » A la requête de Jeanne d'Albret, il avait composé un poème en six chants sur *Judith*. En 1578, il publia son chef-d'œuvre, *la Semaine ou la création du monde*, qui, dans l'espace de cinq ou six ans, eut plus de trente éditions et fut traduit en latin, en italien, en anglais, en allemand. En 1584, il donna la *Seconde Semaine :* il avait l'intention de tracer l'histoire générale du monde depuis la création. Il publia beaucoup d'autres poésies, parmi lesquelles *Uranie*, *le Triomphe de la foi*, un *Cantique sur la Victoire d'Ivry*, etc., etc.

Aujourd'hui, on ne lit plus guère du Bartas quoique le poème de la création renferme des passages d'un grand souffle héroïque et des qualités littéraires de premier ordre. Mais à côté de ces beautés on trouve une foule de défauts choquants : une recherche excessive des mots nouveaux, des tournures grecques et latines, des comparaisons bizarres; un entassement d'épithètes étranges qui n'ont pas peu contribué à décourager les lecteurs. On a souvent cité sa fameuse description du cheval :

Le champ plat bat, abat, destrape, grape, atrape
Le vent qui va devant.

ou celle de l'alouette :

La gentile alouëte avec son tire-lire
Tire l'ire aux faschez : et d'une tire tire
Vers le pôle brillant.

On connaît moins l'invocation à la Terre :

Je te salue, ô terre, ô terre porte-grains,
Porte-or, porte-santé, porte-habits, porte-humains,
Porte-fruits, porte-tours, ronde, belle, immobile,
Patiente, diverse, odorante, fertile,
Vestue d'un manteau tout damassé de fleurs,
Passementé de flots, bigarré de couleurs.

Malgré ces défauts, à cause d'eux peut-être, du Bartas a passé fort longtemps à l'étranger, en Allemagne notamment, pour le *roi des poètes français*. Goethe l'avait en grande estime; il reprocha vivement aux Français l'injuste dédain dans lequel ils tenaient un de leurs meilleurs poètes. Les premières œuvres de du Bartas ont été imprimées sous le titre de *Muse chrestienne* (Bordeaux, 1573, in-4) Les *Œuvres complètes* ont eu de nombreuses éditions. Les meilleures sont celles de Paris (1579, in-4) et de Paris et Bordeaux (1611, in-fol.), avec commentaires de Simon Goulart. R. S.

Bibl. : Haag, *la France protestante;* Paris, 1859, t. IX, pp. 120-133, in-8. — Goethe, *Des hommes célèbres de la France;* Paris, 1823, p. 102. — Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVI^e *siècle;* Paris, 1843, in-12, p. 101. — Poirson, *Histoire de Henri IV;* Paris, 1865, t. IV, pp. 375-382. — Godefroy, *Littérature française au* XVI^e *siècle;* Paris, 1878, pp. 618-625, in-8.

BARTAVELLE. Nom vulgaire de la perdrix grecque (V. Perdrix).

BARTE (B. de la), troubadour (V. Barthe).

BARTELS (Ernst-Daniel-August), médecin allemand, né à Brunswick le 26 déc. 1778, mort à Berlin le 4 juin 1838. Il termina ses études à Iéna et se fixa dans sa ville natale ; en 1803, il fut appelé à la chaire d'anatomie et de physiologie de l'université de Helmstädt et, lors de la suppression de cette université, passa à Marbourg en 1810, puis en 1812 prit la chaire de physiologie à Breslau. En 1821, il revint à Marbourg pour occuper la chaire de pathologie et de clinique médicale, enfin, en 1828, passa à Berlin avec les mêmes fonctions. — Bartels était un écrivain consciencieux, mais ses ouvrages portent trop la trace des idées, alors dominantes, de la philosophie de la nature. Les plus importants sont : *Anthropol. Bemerkungen über das Gehirn und den Schädel des Menschen* (Berlin, 1806, in-8) ; *Systemat. Entwurf einer allgem. Biologie* (Francfort, 1808, in-8); *Physiologie der menschlichen Lebensthätigkeit* (Freiberg, 1810, in-8); *Pathol. Untersuchungen*, I. Bd. *Die allegem. Theorie der Entzündung u. des Fiebers* (Marbourg, 1812, in-8) ; *Die Respiration als vom Gehirn abhängige Bewegung*, etc. (Breslau, 1813, in-8) ; *Lehrbuch der allgem. Pathologie* (Breslau, 1819, in-8); *Lehrb. der allg. Therapie* (Marbourg, 1824, in-8) ; *Pathogenetische Physiologie oder die Physiolog. Hauptlehren in ihrer Anwendung auf die Krankheitslehre*, (Cassel, 1829, in-8) ; *Grundzüge einer spec. Pathol. u. Therap. der orient. Cholera* (Berlin, 1832, in-8) ; *Die gesammten nervösen Fieber, in sich begreifend die eigentl. Nervenfieber*, etc. (Berlin, 1837-38, 2 vol. in-8). Plus quelques ouvrages de philosophie religieuse.

Dr L. Hn.

BARTELS (Karl-Heinrich-Christian), médecin allemand, né à Meilsdorf (Holstein) le 25 sept. 1822, mort à Kiel le 20 juin 1878. Il fit ses études à Kiel et à Heidelberg, servit dans l'armée, puis subit l'examen d'état en 1849-50. Il se fit recevoir privat-docent en 1851, à Kiel, puis obtint la direction de la polyclinique; en 1858, il fut nommé professeur de clinique médicale ; en 1859, directeur de la clinique. L'ouvrage capital de Bartels est son *Handbuch der Krankheiten des Harnapparates* (le 9e vol. du *Handbuch d. spec. Path.*, de Ziemssen) (Leipzig, 1875, in-8) ; trad. en franç. par le Dr Edelmann (Paris, 1884, in-8). Il a en outre publié une série d'articles dans le *Deutsches Archiv für klin. Medicin* et une excellente monographie : *Klinische Studien über die verschiedenen Formen von chronischen diffusen Nierenentzündungen* dans *Volkmann's Vorträge*, n° 251. Dr L. Hn.

BARTENSTEIN. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Prusse orientale, sur la rive gauche de l'Alle; 7,136 hab. en 1880. Fondée en 1241 par les chevaliers teutoniques, c'était le ch.-l. de la *Barthonia* ou *Barterland*, un des onze cantons *(gau)* de l'ancienne Prusse. Elle fut, en 1807, d'avril à juin, le siège du quartier-général des Prussiens et des Russes. Ils y conclurent un traité (26 avr.). C'est maintenant une petite ville industrieuse; commerce de céréales.

BARTENSTEIN (Jean-Christophe, baron de), homme d'Etat autrichien, né en 1689 à Strasbourg (Alsace), mort à Vienne le 6 août 1767. Il appartenait à une famille protestante. En 1715 il embrassa le catholicisme et entra au service de l'empereur. En 1727, il devint secrétaire d'Etat. Il jouit de la confiance de Charles VI et de Marie-Thérèse jusqu'en 1753, époque ou Kaunitz prit le ministère des affaires étrangères. Il avait été associé à toutes les démarches par lesquelles Charles VI s'était efforcé d'imposer aux divers Etats européens la reconnaissance de sa *Pragmatique sanction* et aux luttes de Marie-Thérèse contre la Prusse. Lorsqu'il eut quitté le ministère, l'impératrice lui confia l'éducation du prince qui fut depuis Joseph II. Sa biographie se confond intimement avec l'histoire politique des deux souverains auxquels il fut attaché. Ses facultés de travail étaient fort remarquables : « Je ne dois qu'à lui seul le maintien de la monarchie, sans lui tout était perdu », écrivait un jour Marie-Thérèse qui, en 1764, le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Etienne. En 1758, elle lui avait confié la direction des archives de sa maison et le soin de rédiger un nouveau tarif douanier pour les deux provinces d'Autriche. L. L.

Bibl.: Arneth, *J.-C. Bartenstein und seine Zeit;* Vienne, 1871. — Du même, *Maria Theresa*, passim.

BARTET (Mlle Julia), de son vrai nom Regnault actrice française, née en 1854, fit d'excellentes études au Conservatoire dans la classe de Régnier, et au sortir de cette institution fut engagée au Vaudeville, où elle débuta avec succès, en 1872, par le joli rôle de Vivette dans le drame de M. Alphonse Daudet, *l'Arlésienne*. Dès ce début elle fit preuve des qualités de grâce, de tendresse, d'émotion, de passion chaste qui devaient dans la suite, distinguer son talent plein de charme et de séduction. Elle et, au Vaudeville, un certain nombre de créations qui mirent fin relief ce talent d'une nature très personnelle, entre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres dans *Péché véniel*, *Plutus*, *Alme*, le *Cluo*, les *Bourgeois de Pont-Arcy*, *Fromont jeune et Risler aîné*, mais surtout dans l'*Oncle Sam* et *Dora*, de M. Victorien Sardou, et *Madame Caverlet*, de M. Emile Augier. Elle avait participé aussi aux reprises de la *Comtesse de Sommerive* et des *Ganaches*. En quelques années sa réputation s'établit si bien que la Comédie-Française voulut s'attacher une artiste dont la valeur et l'autorité ne pouvaient que grandir encore en s'élevant sur la première scène littéraire du monde. Mlle Bartet débuta donc à ce théâtre, le 16 fév. 1880, dans la première représentation d'une comédie nouvelle de M. Sardou, *Daniel Rochat*, où, malgré la faiblesse d'une œuvre mal venue, elle trouva moyen de se faire applaudir avec enthousiasme.

Le succès de Mlle Bartet fut tel, dès son arrivée à la Comédie-Française, qu'avant une année accomplie, c'est-à-dire au mois de décembre de l'année même de ses débuts, elle était reçue sociétaire. Cet emploi des jeunes premières, où il faut joindre à la grâce, à la distinction, la tendresse et le pathétique, en même temps que l'émotion qui doit se communiquer au spectateur et faire vibrer son âme à l'unisson de celle de l'artiste, est tenu par elle avec une supériorité que personne ne saurait nier. A ces qualités essentielles, Mlle Bartet joint un charme indéfinissable et comme une sorte de pudeur passionnée qui en font une des actrices les plus exquises qu'on puisse imaginer. Elle s'est peu montrée dans le répertoire classique, et seulement dans le *Dépit amoureux*, dans l'*Impromptu de Versailles* et dans *Iphigénie* — seule incursion qu'elle se soit permise dans la tragédie. Mais c'est surtout la comédie et le drame modernes qui l'attirent, avec leurs élans passionnés, et c'est là qu'elle se montre vraiment elle-même. C'est ainsi qu'elle a repris, dans le répertoire contemporain, les rôles importants d'un grand nombre d'ouvrages : *Jean Baudry*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, *On ne badine pas avec l'amour*, *le Roi s'amuse*, *Bertrand et Raton*, *l'Etrangère*, *Hernani*, *le Gendre de M. Poirier*, etc. Ses créations sont peu nombreuses, mais toutes brillantes, et il suffit de citer les *Rantzau*, *Mademoiselle du Vigean*, *Denise*, *Chamillac*, pour rappeler la supériorité dont elle y a fait preuve et le talent qu'elle y a su déployer. Mlle Bartet est aujourd'hui dans toute la force de ce talent plein d'éclat à la fois et de sobriété, et le suffrage unanime du public est la juste récompense de ses études intelligentes et de ses efforts sans cesse renouvelés. A. P.

BARTFA, en allemand *Bartfeld*. Ville libre royale de Hongrie, célèbre dès le XIVe siècle. Elle est située à l'extrême N. du pays, au milieu des montagnes du comitat de Saros, très près de la Galicie, avec laquelle son commerce fut

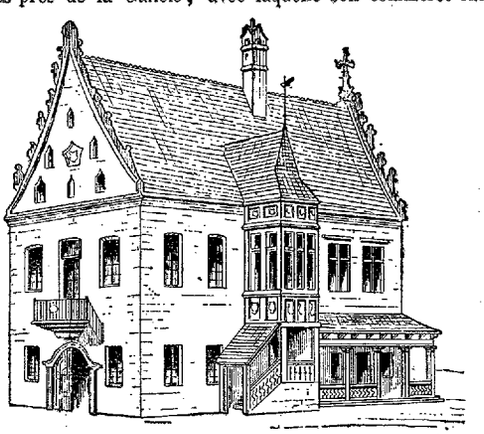

Hôtel de ville de Bartfa.

toujours très actif. Sa population, qui est d'environ 5,000 hab. d'origine allemande pour une bonne part, adopta la Réforme dès 1526. L'hôtel de ville, l'un des rares monuments antérieurs aux invasions ottomanes que la Hongrie ait conservés, renferme des archives importantes. Tout près de Bartfa se trouvent des eaux minérales très fréquentées.

BARTH. Ville maritime d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Poméranie, district de Stralsund ; 5,792, hab. en 1880. Son port est sans importance : le mouvement a été, en 1883, de 36,000 tonnes. La ville est située sur la *lagune de Barth*, séparée de la mer Baltique par l'île Zingst et la presqu'île de Dars. Le *pays de Barth*, arrosé par la *Barthe*, suivit les destinées de la *Poméranie* occidentale et de l'île de *Rugen* (V. ces mots); les Suédois l'occupèrent en 1630 et le conservèrent jusqu'en 1815.

BARTH (Gaspard de), philologue allemand, né à Cüstrin le 21 juin 1587, mort à Leipzig le 17 sept. 1658. Il avait une érudition immense et une mémoire prodigieuse, mais il manquait absolument de goût, et il n'a jamais su tirer parti de sa science pour un travail suivi. Ses observations, qu'il accumulait pêle-mêle, sont contenues dans ses *Adversaria*, en 60 livres (Francfort, 1624; 2e édit., 1648) ; 120 autres livres n'ont jamais été publiés. A. B.

BARTH (Michel), de son nom latinisé *Barthius*, né à Annaberg (Meissen), occupa une chaire de médecine à Leipzig, dans la deuxième moitié du XVIe siècle ; il mourut jeune, paraît-il, en 1684. Il était plus poète que médecin ; une grande partie de ses vers latins sont insérés dans : *Deliciæ poetarum germanorum*, t. I ; citons encore : *Veritates Hippocratis et veterum medicorum physiologicæ de natura hominis* (Annaberg, 1583, in-4) ; *Epistolæ medicæ ad Christophorum Pithopœum*, avec les *Consilia et epistolæ* de Crato.

Dr L. Hn.

BARTH (Godefroy), jurisconsulte allemand, né à Leipzig le 12 sept. 1650, mort en cette même ville le 21 juin 1728. Il étudia et exerça même la médecine, qu'il quitta bientôt pour s'adonner à l'étude du droit. Reçu docteur en jurisprudence, à l'université de Bâle, le 28 sept. 1686, il revint professer avec éclat dans l'université de sa ville natale. Le *Moreri* de 1759 donne la liste de ses principaux ouvrages ; le plus apprécié est intitulé : *Hodegeta forensis, civilis et criminalis*. G. L.

BARTH (Chrétien-Samuel), musicien allemand, né à Glaucha (comté de Schœnburg) en 1735, mort à Copenhague le 8 juil. 1809. Il fut élève de Jean-Sébastien Bach, à Leipzig, puis entra, en 1753, dans la chapelle de la cour de Rudolstadt, et, en 1762, reçut le titre de musicien de chambre du duc de Weimar. Excellent virtuose sur le hautbois, il était fort apprécié dans toute l'Allemagne ; aussi continua-t-il ses pérégrinations et fut-il admis successivement, en 1768, 1772 et 1786, dans les chapelles du prince de Mecklembourg, du landgrave de Hesse-Cassel et du roi de Danemark. Il a écrit des concertos estimés pour hautbois, une ouverture pour orchestre, une symphonie pour instruments à vent, des morceaux de piano, et plusieurs autres pour hautbois avec instruments à cordes, avec piano ou même avec orchestre. — Son fils, *Philippe-Charles-Antoine* Barth, né à Cassel en 1773, succéda à son père comme hautboïste à la chapelle royale de Copenhague. Il a écrit deux ouvertures, des concertos, des recueils de chansons et de morceaux divers. — Il ne faut pas confondre Chrétien-Samuel Barth avec un certain Barth *(Henri)*, maître de musique à l'église Saint-Bavon de Gand, vers la fin du XVIIIe siècle, auteur de motets et de vêpres pour toutes les fêtes de l'année.

BARTH (Friedrich-Gottlieb), philologue allemand, né en 1738, mort en 1794, éditeur de Properce (1777), d'une grammaire allemande espagnole (1778), etc.

BARTH (Joseph), médecin d'origine allemande, né à Malte en 1745, mort le 7 avr. 1818. Il fit ses études à Rome et à Vienne, fut nommé en 1773 professeur d'anatomie à cette dernière université, puis en 1776 devint ocu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

liste de l'empereur Joseph II ; il se démit de ses fonctions en 1791.— Barth fut un anatomiste distingué ; il a publié : *Anfangsgründe der Muskellehre* (Vienne, 1786, in-fol. avec 61 pl.). Il a cultivé l'ophtalmologie avec non moins de succès ; son mémoire sur la cataracte a été très remarqué : *Etwas über die Ausziehung des grauen Staars* (Vienne, 1797, in-8. Extr. de *Salzb. med.-chir. Zeitschrift*, 1792). Dr L. Hn.

BARTH (Carl), dessinateur et graveur allemand, né en 1782 à Eisfeld (duché de Saxe-Meiningen), mort le 11 sept. 1853 à Guntershausen, près de Cassel. Elève de J.-G. von Müller à Stuttgart, puis de l'Académie de Munich, il se rendit en 1817 à Rome, où il a gravé nombre de planches d'après Overbeck, Cornelius et Thorwaldsen. Après son retour en Allemagne, il a travaillé successivement à Fribourg, à Francfort, à Hildburghausen et à Darmstadt. Il s'est tué dans un accès de folie. Dessinateur remarquable, il n'est pas exempt d'une certaine rudesse dans la gravure. On lui doit environ soixante-dix estampes, parmi lesquelles des portraits des contemporains célèbres, et des planches pour diverses publications, telles que : l'*Histoire de la peinture en Italie*, par Riepenhausen (Tubingue, 1860, gr. in-fol.) ; *Vie de Raphaël*, par le même, etc. Il a traduit le Traité théorique de la gravure en taille-douce de J. Longhi et l'a complété par une seconde partie, consacrée à la pratique de cet art (*Die Kupferstecherei ;* Hildburghausen, 1837, in-8). Il publia aussi des nouvelles et des poésies sous le pseudonyme de Karl Barberina. G. P-i.

BARTH (Christian-Gottlob), érudit allemand, né à Stuttgart en 1799, mort en 1862, exerça une influence considérable sur la vie religieuse du peuple souabe. C'était une nature merveilleusement douée ; dès sa jeunesse il montra des goûts artistiques et littéraires ; la musique et la peinture l'attirèrent tour à tour, mais il se tourna d'un autre côté ; il fit ses études théologiques à l'université de Tubingue. Son penchant pour la théosophie lui valut de la part de ses examinateurs cette note : *in mysticismi errores delapsus ;* et pourtant il était un esprit pratique, actif, ne se laissant jamais aller à une contemplation oisive. Il acquit des connaissances variées, s'occupa de tout ce qui peut intéresser l'esprit humain. Homme de foi, mais persuadé que la foi chrétienne n'est nullement hostile à la science, il s'appliqua à vulgariser la science, à la mettre en particulier à la portée de la jeunesse. Devenu pasteur à Moettlingen, dans la Forêt-Noire (1824), il donna sa démission après quatorze ans de ministère, pour se livrer entièrement à ses travaux littéraires et pédagogiques. En 1810, il avait contribué à fonder une « société des missions » ; pour éveiller le zèle pour cette œuvre, il prit la direction de la « Feuille des missions » et entretint une correspondance suivie avec un grand nombre de missionnaires. Grâce à ses relations constantes avec eux, il forma une riche collection ethnographique et put enrichir les musées zoologiques de son pays des envois nombreux qu'il recevait de tous pays. C'est surtout la jeunesse qui attira son intérêt. Il fonda dans la ville de Calw une société de traités religieux, créa toute une littérature scolaire, qui eut un succès prodigieux, et rendit la « librairie de Calw » *(Calwer Verlagsverein)* célèbre dans tout le monde protestant des deux hémisphères. Ses *Histoires bibliques* atteignirent en 1877 leur 239e éd. L'*Histoire de l'Eglise et du monde*, la *Géographie biblique*, l'*Histoire naturelle*, la *Psychologie*, le *Commentaire biblique* n'eurent pas moins de succès ; tous ces ouvrages furent traduits, les uns en 12, d'autres en 20, l'un en 66 langues différentes. Ses *Süddeutsche Originalien* firent revivre le souvenir de quelques penseurs chrétiens du Wurtemberg, tels que Bengel, Œtinger, Flattich, etc. Enfin le « journal pour la jeunesse » *(Jugendblätter)*, publié en collaboration avec quelques écrivains distingués, tels que Schubert, Stoeber, etc., ouvrit au peuple tout un trésor de connaissances variées et acquit à Barth une popularité bien méritée. Ch. Pfender.

BARTH (Jean-Baptiste), médecin français, né à Sarreguemines le 24 sept. 1806, mort à Paris le 20 nov. 1877. Il fit ses études dans la capitale et fut reçu interne, le premier de sa promotion, en 1831. En 1840, il devint au concours médecin des hôpitaux ; en 1868, membre de l'Académie de médecine qu'il fut appelé à présider en 1872. — Barth était le digne élève de Louis ; il fit beaucoup pour le progrès de l'anatomie pathologique et reconnut toute l'importance de ses données pour la clinique. Il publia avec Roger : *Traité pratique de l'auscultation*, etc. (Paris, 1841 ; 11e édit., *ibid.*, 1887, in-12 ; traduit dans toutes les langues) ; on lui doit une série d'articles sur l'oblitération de l'aorte, la rupture du cœur, la dilatation des bronches, le cancer, la pneumonie caséeuse, etc., insérés dans divers recueils périodiques, en particulier dans le *Bulletin de la soc. anatomique de Paris* ; il a enrichi le musée Dupuytren de centaines de belles préparations. — Barth était lié d'une étroite amitié avec Thiers. Dr L. Hn.

BARTH (Henri), célèbre voyageur, né à Hambourg le 16 févr. 1821, mort à Berlin le 25 nov. 1865. Fils d'un négociant aisé, il commença ses études dans sa ville natale et vint les achever à Berlin, où il étudia la philologie sous la direction de Boeckh et la géographie générale avec Ritter. Dès sa jeunesse son penchant pour les études géographiques se manifesta. Le bassin de la Méditerranée l'attirait principalement ; en 1840, il voyageait déjà en Italie et en Sicile. De retour à Berlin, il obtenait le titre de docteur en 1844 avec la thèse : *Corinthiorum commercii et mercaturæ historiæ particula*. L'année suivante, il partit pour un voyage de trois ans autour de la Méditerranée, expédition dont il avait conçu le projet depuis plusieurs années. Il se rendit au Maroc en passant par la France et l'Espagne ; de là, il longea la côte de l'Afrique du Nord, traversa la Régence de Tunis, la Tripolitaine, l'ancienne Cyrénaïque, la Basse-Egypte, la Palestine et la Syrie, et revint en Allemagne après avoir visité Chypre, Constantinople et les îles de la Grèce. Il n'a paru qu'une partie de la relation de ce voyage sous le titre de : *Wanderungen durch das Pünsiche und Kyrenasische Küstenland* (Berlin, 1849).

En 1849, sur la proposition de Ritter et de Bunsen, le gouvernement anglais lui ayant offert de prendre part à l'expédition que Richardson et Overweg étaient sur le point d'entreprendre en Afrique, Barth accepta avec enthousiasme. Le but principal de ce voyage était l'abolition de la traite des nègres et l'établissement de relations commerciales avec l'Afrique centrale. L'expédition partit de Tripoli le 2 avr. 1850. Le 6 mai elle atteignait Mourzouk où les voyageurs séjournèrent plus d'un mois. De là ils se dirigèrent vers l'Aïr (V. Asben), contrée qu'aucun Européen n'avait encore visitée. Après avoir été retenus pendants quatre mois à Tintellust par un chef indigène, ils arrivèrent à Agadès, capitale de l'Aïr, à la fin de l'année 1850. Là ils se séparèrent en se donnant rendez-vous à Kouka pour le mois d'avr. 1851. Richardson mourut le 4 mars, à quelques journées de Kouka. Arrivé dans cette dernière ville, Barth qui n'avait presque plus de ressources fut bien reçu par le sultan du Bornou. Overweg rejoignit Barth le 7 mai, après avoir visité Sakatou. Les voyageurs se séparèrent de nouveau, Barth se dirigea vers l'Adamaoua avec une escorte fournie par le sultan. Pendant un mois, il parcourut d'immenses forêts et après avoir traversé le Binoué, affluent du Niger, il visita Yola, capitale de l'Adamaoua. Le 22 juil. il était de retour à Kouka, où il retrouvait Overweg. Pendant plus d'une année, ils explorèrent le Bornou et les contrées voisines. Overweg, dont la santé avait été très éprouvée par le climat humide et chaud du Soudan, mourut en sept. 1852. Barth restait seul pour achever l'entreprise dont il n'avait été d'abord qu'un auxiliaire ; son courage

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et sa robuste constitution lui permirent de mener à bonne fin, à travers de nombreux dangers, cette tâche difficile.

Ayant reçu de nouveaux subsides du gouvernement anglais, Barth se décida à reprendre son chemin vers des régions inconnues. Après avoir envoyé ses papiers en Angleterre, il quitta Kouka le 25 nov. 1852, arriva à Sakatou en avr. et atteignit Tombouctou le 7 sept. 1853. Pendant plus d'un an on fut sans nouvelles de lui et le bruit de sa mort courut. Un de ses compatriotes, Vogel, fut envoyé à sa recherche. Arrivé à Kouka en déc. 1853, il y apprit que Barth venait de quitter Tombouctou, après y avoir séjourné près d'un an, et qu'il se dirigeait vers Kouka en descendant le Niger jusqu'à Say et en passant par Sakatou et Kano. Le 1er déc. 1854, Barth rencontrait Vogel, le premier Européen qu'il eût vu depuis plus de deux ans. Ayant passé l'hiver à Kouka, il se prépara à rentrer en Europe; il quittait la capitale du Bornou en mai pour arriver à Marseille en sept. 1855, après une absence de près de six ans. Il se rendit aussitôt à Londres pour préparer la relation de ses voyages qui parut simultanément en anglais et en allemand sous le titre de *Voyages et Découvertes dans le Nord et le Centre de l'Afrique* (5 vol., nombr. illustrat. et cartes). « C'est sur lui seul qu'est retombée la charge de dérouler devant l'Europe le long récit de cette prodigieuse exploration, la mieux remplie sans contredit de toutes celles qu'a enfantées notre époque. Aussi la relation n'a-t-elle pas demandé moins de 5 gros volumes. » (Vivien de Saint-Martin). En 1866 a paru sous son nom : *Sammlung. central-africanischer Vocabularien.* L. Leriche.

BARTH (Jacob-Bœckmann), naturaliste norvégien, né à Christianssand le 11 mars 1822, est conservateur des forêts depuis 1857 et a beaucoup écrit sur la sylviculture et la faune de son pays : *Sur les bois communaux* (Christiania, 1857); *les Forêts et leurs relations avec l'économie politique* (1857); *les Bois du Finmark* (1858), *du Gudbrandsdal* (1859); *Principes de sylviculturen orvégienne* (1864, 2e édit. 1882); *la Question forestière* (1871); *Rapport sur un voyage zoologique à Lofoten et Vesteraalen* (1853); *la Nature norvégienne esquissée dans des épisodes de chasse* (1856, 2e édit. 1879); *Notes de ma vie de chasseur* (1865); *Observations sur le gibier en Norvège* (1874); *Esquisses de la nature et notes de chasse et de voyages* (1877); *le Gibier et la chasse en Norvège* (1881). B-s.

BARTH (Auguste), indianiste, né à Strasbourg le 22 mars 1834. Après la guerre de 1870, il quitta sa ville natale; c'est alors seulement qu'il commença à publier ses travaux. Il entra comme collaborateur à la *Revue critique* en 1872; ses comptes rendus toujours substantiels et riches en vues originales le mirent en lumière et lui valurent une autorité incontestée dans le domaine de l'indianisme. Son ouvrage sur les *Religions de l'Inde* mit le sceau à sa réputation; paru d'abord dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* que dirigeait M. Lichtenberger (1879), l'article fut ensuite édité séparément, augmenté d'une bibliographie. M. Wood en a donné dans l'*Oriental series*, de Trübner, une traduction anglaise revue et augmentée par l'auteur : *The Religions of India* (Londres, 1882, in-8). Toutes les formes religieuses de la pensée hindoue : védisme, brahmanisme, bouddhisme, djaïnisme, hindouisme, y sont pour la première fois exposées dans un majestueux ensemble, avec une science, une méthode et une élévation admirables. M. Barth a été chargé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de publier, concurremment avec M. Bergaigne et M. Sénart, les *Inscriptions sanscrites recueillies au Cambodge*, par M. Aymonier; il en a déjà donné un volume (avec atlas de fac-similés) (Paris, 1885, in-4). M. Barth est de plus un des principaux collaborateurs de la *Revue de l'histoire des religions;* il y rédige, à des intervalles irréguliers le *Bulletin des religions de l'Inde*, où, par une analyse critique des ouvrages récemment parus, il marque les progrès sans cesse accomplis par la science dans ce vaste domaine. S. L.

BARTH-Harmating (Herrmann von), naturaliste et voyageur allemand, né au château d'Eurasburg (Bavière, le 15 mai 1845, mort à Loanda (Afrique) le 7 déc. 1876) Il étudia le droit et servit dans l'administration et se fit tout d'abord connaître par un travail sur les Alpes bavaroises : *Aus den nördlichen Kalkalpen*, etc. (Gera, 1874). Il étudia l'histoire naturelle à Munich, sous Zittel, et fut reçu docteur en philosophie, en 1875. Son ouvrage intitulé : *Ostafrika vom Limpopo bis zum Somali-Land* (Leipzig, 1875, in-8), attira sur lui l'attention du gouvernement portugais qui le chargea d'une mission scientifique dans ses colonies de l'Afrique occidentale. Il entreprit, en mars 1876, le voyage de Loanda et envoya à ce sujet un article au journal *Ausland*, d'Augsbourg, sous le titre de *Angola-Fahrt*. Le 30 juil. il se mit en route pour explorer l'intérieur de la colonie et pénétra jusqu'à *Duque de Braganza*, le point extrême de la colonie au N.-E. Malgré la fièvre qui le dévorait, il continua jusqu'à Mamboulou et à la suite de difficultés avec les indigènes revint à Dando, d'où il descendit sur un vapeur le fleuve Cuanza jusqu'à Loanda; il se suicida, dit-on, dans un accès de fièvre chaude, mais, selon d'autres, il fut la victime d'un assassinat. L. Hn.

BARTHE (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne (V. Labarthe).

BARTHE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 57 hab.

BARTHE-de-Neste (La). Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, 799 hab. Eaux sulfureuses. Ruine d'un donjon du XIe siècle.

BARTHE (Bernard de la), troubadour du XIIIe siècle, que l'on a quelquefois identifié à tort avec un archevêque d'Auch du même nom déposé en 1214. On a de lui cinq pièces lyriques, dont deux tensons. L'une de ces pièces a été composée, en 1229, à l'occasion du traité de paix conclu entre Raymond VII, comte de Toulouse, et le roi Louis IX.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, XVII, 587. — Chabaneau, *les Biographies des troubadours;* Toulouse, 1885.

BARTHE (Nicolas-Thomas), littérateur français, né à Marseille en 1737, mort à Paris le 15 juin 1785. Élève du collège de Juilly et lauréat de l'Académie de sa ville natale, il débuta par des poésies fugitives et par une *Epître sur le génie* adressée à Thomas, qui eut du succès; elle fut suivie bientôt après d'une comédie en un acte et en vers, *l'Amateur* (Théâtre-Français, 3 mars 1764), également bien accueillie, et qui a dû aux allusions qu'elle renferme sur les goûts des « curieux » d'alors l'honneur d'être réimprimée par M. Ch. Davillier (1870, in-18). Une autre comédie en un acte et en vers, *les Fausses infidélités* (Théâtre-Français, 25 janv. 1768), a été traitée par Grimm de « très jolie petite pièce française, écrite avec facilité et d'un bon ton ». Il ne fut pas aussi heureux avec une nouvelle comédie en trois actes, *la Mère jalouse* (23 déc. 1771), qui n'obtint que sept représentations, ni avec l'*Homme personnel* (21 févr. 1778), comédie en cinq actes pour laquelle, selon les médisants, il n'avait pas eu besoin de chercher bien loin son modèle : une anecdote plus ou moins suspecte veut en effet que Barthe ait poursuivi Colardeau jusque sur son lit de mort pour lui lire l'*Homme personnel* et que le pauvre poète lui ait conseillé d'ajouter ce trait-là au type qu'il mettait en scène. Meister nous a également conservé le piquant récit d'une lecture de la même comédie à Ferney. La myopie de Barthe, ses distractions, sa suffisance, son égoïsme ingénu, lui ont valu plus d'une de ces mystifications que la crédulité de Poinsinet le jeune avait mises à la mode et dont quelques-unes nous paraîtraient aujourd'hui singulièrement brutales, comme certaine fustigation que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Villette lui fit administrer par quatre crocheteurs, sous prétexte de le guérir d'un accès de folie. Malgré ses ridicules et un mariage malheureux où tous les torts étaient, paraît-il, de son côté, Barthe ne fut pas le misérable que dépeint Collé dans un passage de son venimeux *Journal* posthume. Obligé de subir une cruelle opération chirurgicale, il attendit la mort avec le même stoïcisme souriant que Moncrif et Dorat et, quelques heures avant d'expirer, ne se faisant aucune illusion sur son état, il causait encore de l'opéra nouveau et des débuts d'une cantatrice. Barthe tient un rang fort honorable parmi les auteurs dramatiques du XVIIIe siècle. Son *Théâtre* a été plusieurs fois réimprimé avec celui de Goldoni, de Colin d'Harleville et de Boissy (1822, 1825, 1828, in-18 et in-24). L'une des pièces qui le composent offre quelque analogie avec un sujet qu'ont plusieurs fois abordé nos contemporains : « Il est dommage, dit ironiquement Meister, que la décence de nos mœurs de théâtre ne permette guère la représentation de l'*Ami du mari;* c'est un tableau qui nous a toujours paru plein de finesse et de vérité. » Si son poème de l'*Art d'aimer*, imitation de celui d'Ovide, n'a plus un seul lecteur, ses *Statuts* (en vers) *de l'Opéra*, et une *Epître au comte de B**** sont dignes de figurer dans l'Anthologie badine que fourniraient aisément les poètes de l'époque.

Maurice TOURNEUX.

BIBL. : GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique* (1877-1882, 16 vol. in-8). — COLLÉ, *Journal* (éd. H. Bonhomme). — *Mémoires secrets*, dits de BACHAUMONT.

BARTHE (Félix), homme politique français, né à Narbonne le 28 juil. 1795, mort à Paris le 28 janv. 1863. Il se fit inscrire au barreau de Paris, en 1827, et commença une opposition violente contre le régime monarchique. Il fut un des défenseurs des sergents de la Rochelle. Affilié aux carbonari, il fut, dit-on, un des membres de la Vente Suprême. En 1830, signataire de la protestation des journalistes, il prit part aux travaux de la commission municipale. Puis, soudain, il se rallia à la royauté, fut successivement, dans cette même année 1830, procureur général à la Cour de Paris, député de la Seine et ministre de l'instruction publique. En mars 1831, il devint garde des sceaux et ministre de la justice. Premier président de la Cour des comptes et pair de France, en 1834. Fut encore une fois ministre dans le cabinet Molé. Révoqué au moment de la révolution du 24 fév. 1848, il fut réinstallé en 1849, et Napoléon III le nomma sénateur à la première promotion, en 1852. L. Lu.

BARTHE (Marcel), homme politique français, né à Pau le 15 janv. 1813. D'abord homme de lettres, critique d'art, et avocat au barreau de Paris, il alla ensuite s'installer dans sa ville natale. Il fut un des adeptes de la théorie phalanstérienne de Fourier, mais était avec ceux qui prétendaient ne pouvoir séparer la question politique de la question sociale. Il parvint à la Constituante lors des élections complémentaires en juin 1848. Puis, abandonna subitement les idées socialistes qu'il avait défendues et se rangea dans le parti du général Cavaignac. Non réélu à la Législative, il ne reparut dans la vie politique qu'en 1863, candidat malheureux de l'opposition dans le dép. des Basses-Pyrénées. Aux élections du 8 fév. 1871 il fut nommé membre de l'Assemblée nationale pour le dép. des Basses-Pyrénées, le 2e sur 9 par 58,734 voix. Il prit une part très active aux travaux de l'Assemblée nationale et défendit énergiquement M. Thiers à la tribune et dans la presse. Bien qu'il fût l'auteur d'un contre-projet, il vota la Constitution de 1875. Candidat aux élections législatives, le 20 fév. 1876, il fut élu par 6,920 voix contre le candidat royaliste, M. de Luppé. Il échoua le 14 oct. 1877, devant le même concurrent, mais, la Chambre ayant prononcé l'invalidation de l'élection, il fut élu, le 7 juil. 1878, par 6,566 voix contre 5,804 à son éternel concurrent, M. de Luppé. Aux élections du 21 août 1881, il obtint au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de Pau, 5,597 voix contre 5,856 partagées entre deux candidats monarchistes. Il a été réélu, au scrutin de ballottage, par 6,856 voix. Porté sur la liste républicaine aux élections du 8 janv. 1882, pour le renouvellement triennal du Sénat, il a été élu le premier sur 3 par 432, sur 648 votants. Au Sénat, M. Marcel Barthe est un des membres influents du centre gauche. Comme à l'Assemblée nationale et à la Chambre des députés, il prend très souvent la parole pour combattre les mesures libérales ou à tendances socialistes qui viennent devant la haute Chambre. Il a publié en 1859 une brochure, in-4, intitulée : *Du Crédit foncier*. Louis LUCIPIA.

BARTHE (Gratien-Norbert, dit ADRIEN), compositeur français, né à Bayonne le 7 juin 1828. Elève de Leborne, au Conservatoire de Paris, pour le contrepoint et la fugue, il obtint en 1854 le premier grand prix de composition pour sa cantate *Françoise de Rimini*. Trois ans plus tard, l'oratorio *Judith* mérita le prix Edouard Rodrigues, destiné à récompenser le meilleur ouvrage dans le style choral. Un an avant, M. Barthe avait déjà écrit un opéra, intitulé *Don Carlos*. Depuis, il n'a pu se produire au théâtre qu'en 1863, avec la *Fiancée d'Abydos*, sur un livret de M. Jules Adenis. Cet opéra, en trois actes, avait été couronné dans le concours ouvert en 1864, au Théâtre-Lyrique, entre tous les prix de Rome qui n'avaient pas eu encore d'ouvrage représenté. L'œuvre fut louée, sans obtenir pourtant un succès véritable, et l'auteur s'est désormais consacré à l'enseignement de la musique.

BARTHEL (Melchior), sculpteur allemand, né à Dresde le 12 nov. 1625, mort le 10 déc. 1672. Il séjourna successivement à Augsbourg, Ulm, Venise et Rome. C'est à Venise surtout qu'il demeura ; il y vécut 17 ans et il y a laissé non seulement des statues (*saint Jean-Baptiste* à Sainte-Marie-de-Nazareth), mais aussi des monuments (le *Tombeau du doge J. Pesaro* aux Frari et un autre à San Giovanni e Paolo). De retour à Dresde (1672), il reçut le titre de sculpteur de la cour. Il s'est surtout inspiré du style ampoulé et tapageur du chevalier Bernin.

BIBL.: SANDRART, *Academia nobilissimæ artis pictoriæ* ; Nuremberg, in-fol., 1683. — BURCKHARDT, *Cicerone* ; 4e éd., pp. 466-67.

BARTHEL (Jean-Gaspard), jurisconsulte allemand, né à Kissingen le 18 avr. 1697, mort à Wurtzbourg en 1771. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, il alla les achever à Rome, sous la direction du cardinal Lambertini, depuis pape sous le nom de Benoît XIV. De retour en Allemagne, il fut nommé successivement professeur de droit canonique, puis chanoine du chapitre et enfin vice-chancelier de l'université de Wurtzbourg. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Historia generalis pacificationum Imperii circa religionem sistens ; De jure reformandi antiquo et novo ; De restituta canonicarum in Germania electionum polititia prog. ; Tractatus de eo quod circa libertatem exercitii religionis ex lege divina, et ex lege Imperii justum est*, etc. G. L.

BARTHEL (Jean-Christian-Frédéric), peintre-graveur allemand, né à Leipzig en 1775, mort à Brunswick, où il était venu s'établir après un séjour à Dresde et où il exécuta dans le palais ducal quelques grandes compositions. Il a beaucoup gravé pour les libraires. Il avait commencé par des études théologiques et ne cessa jamais de s'occuper de philosophie. En 1807, il publia sous le titre d'*Eumorphea* une introduction « à l'étude des beaux-arts et principalement du paysage avec 20 planches » (Leipzig, 1807). — Son fils *Gustave-Adolphe* Barthel, peintre de portraits, né à Brunswick en 1819, a été successivement élève de son père, de Kaulbach à Munich, de Lessing à Dusseldorf. En 1877 il a été nommé inspecteur de la galerie ducale de tableaux de Brunswick. A. M.

BARTHEL (Johann-Chrétien), violoniste et organiste allemand, né à Plauen le 9 avr. 1776, mort le 10 juin 1831. Agé de cinq ans, il montrait déjà de grandes dispositions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour la musique. Son père le mit à l'étude du violon et lui fit étudier l'orgue sous la direction de Rœsler. A douze ans, il intéressa vivement Mozart, de passage alors à Leipzig, par sa brillante exécution d'un concerto de piano. Entré à l'école Saint-Thomas, que dirigeait Hiller, il obtint bientôt un poste d'organiste. A seize ans, il était directeur des concerts de la cour de Schœneburg, puis, peu après, fut nommé directeur de musique à Greiz. C'est de cette époque que datent ses premières compositions, œuvres d'église et de concert. Il fit ensuite, comme violoniste-virtuose, une grande tournée en Allemagne et, en 1806, obtint la place d'organiste à la cour d'Altenburg. Presque toutes ses œuvres sont restées inédites ; cependant on a de lui douze valses pour piano et un recueil de danses intitulé *Musikalische Flora*.

BARTHÉLÉMITE ou BARTHOLOMITE. Ce nom a été porté par deux congrégations qui n'ont point eu une longue existence. — 1° En 1307, des moines basiliens d'Arménie, molestés en leur pays, se réfugièrent à Gênes ; ils y bâtirent une église qu'ils dédièrent à la sainte Vierge et à saint Barthélemy. Ils obtinrent de Clément V l'autorisation de célébrer le culte suivant leur rite et ils fondèrent plusieurs maisons en Italie. Leur congrégation eut plusieurs prédicateurs et plusieurs écrivains estimés ; mais elle périclita peu à peu. Elle était fort relâchée et réduite à un petit nombre de membres, lorsqu'elle fut supprimée par Innocent X (1650). — 2° En 1640, Barthélemy Holzhauser, chanoine à Salzbourg (né à Langenau en 1613, mort en 1658), fonda une congrégation de prêtres séculiers vivant en commun. Cette congrégation, qui prit le nom de son fondateur, avait pour objet de former des prédicateurs et des directeurs de conscience. En 1644, l'évêque de Coire ordonna à ses doyens de s'y affilier ; quelques années après, les évêques de Ratisbonne, d'Osnabrück et de Mayence confièrent aux barthélémistes l'éducation de leur clergé. Innocent XI approuva leurs constitutions en 1680. Après avoir obtenu de rapides succès en Allemagne, en Hongrie, en Pologne et en Espagne, ils furent atteints par une tout aussi rapide caducité ; en 1795, ils avaient cessé d'exister.

E.-H. VOLLET.

BIBL. . HELYOT, *Histoire des ordres religieux et militaires et des congrégations religieuses de l'un et l'autre sexe*, terminée par BULLOT ; Paris, 1714-1721, fig., t. I et VIII, 8 vol. in-4, réimprimée avec de grandes augmentations dans la collection de l'abbé MIGNE, 3 vol. gr. in-8.

BARTHELEMON (F.-Hippolyte), compositeur et violoniste français, né à Bordeaux en 1731, mort à Londres en 1808. Son premier ouvrage fut un petit opéra, *le Fleuve Scamandre*, représenté seulement en 1768 au Théâtre-Italien de Paris. En 1766, il fit jouer à Londres *Pélopidas*, opéra qui eut un très grand succès. Le célèbre acteur Garrick se décida aussitôt à l'engager pour son théâtre. On raconte qu'un jour, pendant un entretien avec Barthélemon, Garrick improvisa un petit texte poétique et l'écrivit pour le confier au compositeur, priant celui-ci de le lui rapporter bientôt avec la musique. Mais Barthélemon avait lu les vers par-dessus l'épaule de Garrick, au fur et à mesure qu'ils s'alignaient sur le papier, et composé de suite l'air à placer sur ce texte. Aussi, à la phrase de l'acteur : « Tenez, monsieur, voici mes paroles », il répondit par ces mots : « Tenez, monsieur, voici ma musique. » Garrick fut enchanté d'une facilité pareille et lui confia la musique d'une farce intitulée : *A peep behind the curtain*, qui eut 108 représentations. Cela n'empêcha point Garrick de manquer à ses engagements envers le musicien, qui n'eut ainsi que des déboires et des pertes d'argent. Barthélemon fit encore jouer le *Jugement de Pâris*, la *Ceinture enchantée*, et *the Maid of the Oaks* (1674). Il fut chef d'orchestre du Wauxhall, parcourut ensuite l'Allemagne et l'Italie où son talent de violoniste fut apprécié, et revint à Dublin en 1784. Il avait épousé, en Italie, une cantatrice de mérite qui partagea ses succès en France et en Irlande. Outre ses opéras, on a de lui des œuvres de musique de chambre et des morceaux pour piano et pour orgue.

A. ERNST.

BARTHÉLEMY, disciple de Jésus et l'un des douze apôtres (*Marc*, III, 18 ; *Matthieu*, X, 3 ; *Luc*, VI, 14 ; *Actes*, I, 13). On a proposé de le confondre avec le Nathanael, dont il est question à plusieurs reprises dans l'*Evangile selon saint Jean*. Certains auteurs ecclésiastiques veulent qu'il ait porté l'Evangile aux Indes, lisez l'Arabie Heureuse. D'après d'autres traditions, il aurait prêché en Lycaonie et en Arménie (Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 10 ; Jérôme, *Vir. illust.*, 36 ; *Hist. du pseudo-Abdias*, liv. VII). On raconte son martyre en Arménie. Tischendorf a publié dans ses *Acta apocrypha* le texte grec d'un *De Martyrio Bartholomæi*. Voyez encore Tillemont, *Mémoire pour servir*, etc. ; Fabricius, *Codex apoc.* L'apôtre Barthélemy, dont la fête a été placée au 24 août, est surtout connu par le renom du massacre qui se produisit à cette date.

BARTHELEMY DE BREGANZA *(de Bregantiis* ou *de Bargantiis)*, le B., d'une famille noble de Vicence, né probablement dans le territoire de cette ville, à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, mort le 1er juil. 1270 ou 1271. Après avoir étudié la théologie à Padoue, il fit, avant 1230, profession dans l'ordre de Saint-Dominique. Entre les années 1235 et 1241, on le voit maître du palais apostolique. En 1246, il fut nommé par le pape Innocent IV à l'évêché de Limasol (*Nimosiensis*) dans l'île de Chypre. Lors de la première croisade de saint Louis, il passa en Palestine et se trouva avec le roi à Joppe, à Sidon et à Acre. Invité par saint Louis à l'accompagner à Paris, où de grands honneurs lui étaient promis, il déclina cette offre et regagna son évêché de Limasol. Rien ne prouve que, comme certains auteurs l'ont dit, il ait été légat *a latere* en Syrie pendant la croisade. Le 18 janv. 1256, le pape Alexandre IV le transféra au siège épiscopal de Vicence qu'il alla aussitôt occuper. La haine du fameux tyran *Ezzelin* (V. ce nom) le contraignit à fuir Vicence en 1258. Nommé peu de temps après nonce en Angleterre par le pape, il partit pour ce pays où il ne fit qu'un court séjour. Vers la fin de l'année 1259, en effet, il accompagna en France le roi d'Angleterre *Henri III* et la reine *Eléonore* (V. ces noms). S'étant à cette occasion rendu à Paris, il y revit saint Louis qui l'accueillit honorablement, et lui fit présent d'une des épines de la Sainte-Couronne. L'acte de cette donation, daté du 11 déc. 1259, a été publié par Barbarano (*Hist. eccles. di Vicenza*, l. II, p. 112), d'après l'original conservé à Vicence. A la mort d'Ezzelin, survenue le 27 sept. 1259, il alla reprendre possession de son siège épiscopal, emportant avec lui la sainte Épine, en l'honneur de laquelle il fit construire à Vicence l'église et le couvent dominicain de la Sainte-Couronne, où il déposa la précieuse relique (1260). On trouvera dans Barbarano *(ouvr. cité)* et dans Ughelli *(Italia sacra)* l'indication des principaux actes de son épiscopat, dont aucun ne présente d'ailleurs un intérêt général. La date de sa mort n'est pas très exactement établie. On possède sous son nom un testament daté du 23 sept. 1270 (publié dans Barbarano, *ouvr. cité*, t. II, p. 141), mais l'authenticité en a été contestée. Papebroch, dans son *Histoire des évêques de Jérusalem* (*Acta sanctorum*, Bolland., mai, t. VII, pp. 703 et 55) prétend qu'en 1264 il fut créé patriarche de Jérusalem par Urbain IV, mais qu'après avoir exercé ces fonctions pendant deux ans, il abdiqua entre les mains de Clément IV et reprit possession de son siège de Vicence. Toutefois cette opinion ne repose pas sur des données bien certaines. Barthélemy de Breganza a écrit un assez grand nombre d'ouvrages dont aucun, croyons-nous, n'a été publié jusqu'ici, et qui, au XVIIe siècle, se trouvaient pour la plupart dans la bibliothèque du couvent de la Sainte-Couronne à Vicence. En voici la liste : *Scholia seu glos-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semata in libro Dionysii vulgo crediti Areopagitæ; Sanctorum vitæ in epitomen redactæ; Glossæ et postillæ in quibusdam libris Scripturæ; Glossæ in Authentico, in libris Codicis, in Digesto; Juris canonici opera; Sermones; Liber de regressu animæ in seipsam; Liber de naturali appetitu dominii; Liber de naturali appetitu divinæ speciei; Liber de informatione regiæ prolis ad Margaritam illustrem Francorum reginam; Chronica ætatum; Notæ super cantica; Contemplationes cum rhythmis et versibus diversarum festivitatum; Liber de venatione divini amoris; Libri naturales; Ars nova et vetus; Liber de animalibus; Expositio in Cantica canticorum. Divers actes émanés de Barthélemy pendant son épiscopat à Vicence ou relatifs à cet épiscopat ont été publiés par Barbarano, dans l'ouvrage déjà cité. C. KOHLER.

BIBL.: Joh. Michael PIO, *Degli huomini illustri di S. Domenico*; Bologne, 1605 et 1613, 1re part., liv. I, p. 206; 2e part., liv. I, p. 33, in-fol. — Francisco BARBARANO, *Hist. ecclesiastica della città, territorio et diocese di Vicenza*; Vicence, 1649 à 1653, 6 tomes, in-4, t. II, pp. 98 à 151; t. III, p. 317; t. IV, p. 349; t. V, pp. 155 à 185.— QUÉTIF et ECHARD, *Scriptores ordinis Prædicatorum*; Paris, 1719-1721, 2 vol. in-fol. t. I, pp. 254-259. — Le P. LELONG, *Bibliotheca sacra*; Paris, 1723, 2 vol. in-fol. t. I, p. 626, — J.-B. SOLLERIUS, *De b. Bartholomæo episcopo Vicentino, ord. Prædicatorum* (*Acta sanctorum*, Bolland., juil., t. I, pp. 277 à 287; t. VII, p. 854). — *Id.*, dans *Mémoires de Trévoux*, 1729, pp. 2078 à 2085. — PAPEBROCHIUS, *Appendix ad seriem episcoporum Hierosolymitanorum* (*Acta sanctorum*, Bolland., mai, t. VII, p. 703). — Vinc.-Maria FONTANA, *Sacrum theatrum dominicanum*; Rome, 1667, in-fol., pp. 248, 321, 343, 426, 489. — Math. TEXTE, dans *Mercure de France*, juin 1729-1730, pp. 2147-62. — UGHELLI, *Italia sacra*; Venise, 1717-172, 10 vol. in-fol., t. I (V. col. 1,052). — MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*; Brescia, 1760, in-fol. t. II, IV, 1971-2, — FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*; éd. Mansi, Padoue, 1756, 6 vol. in-4, t. I, p. 281. — P. Angiolgaberillo di SANTA-MARIA, *Biblioth. e storia di quei scrittori della città... di Vicenza*; Vicence, 1772-1782, 6 vol. in-4. t. II, part. I, pp. XXXVIII à XCIX. — *S. Rituum congregat. canonizationis b. Bartholomæi ex comitibus Breganziarum, super revisione scriptorum*; Rome, 1792, in-4. — Gior. Tom. FACCIOLI, *Vita e virtu del b. Bartolommeo de' Conti di Breganze, domenicano vicentino*; Parme, 1794, in-4. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*; Milan, 1823, 16 vol. in-8. t. IV, pp. 36 et 231.

BARTHÉLEMY DE CONSTANTINOPLE, de l'ordre des frères prêcheurs, vivait au XIIIe siècle et naquit probablement à Constantinople à l'époque de la domination latine. On a de lui un *Tractatus adversus errores Græcorum*, encore inédit.

BIBL.: QUÉTIF et ECHARD, *Scriptores ordinis Prædicatorum*; Paris, 1721, in-fol., t. II, p. 818.

BARTHÉLEMY D'ABANO (en latin *Bartholomæus de Apona, de Jano* ou *de Yano*), en Ombrie, au diocèse de Spolète, né à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, mort à Pérouse le 12 août 1483. Maître en théologie et reçu dans l'ordre de Saint-François, il passa de la congrégation des Conventuels à celle de l'Observance, en même temps que saint Bernardin, dont il fut longtemps le disciple et le compagnon. Le pape Eugène IV, ayant demandé, en 1431, aux franciscains de désigner parmi les membres de leur ordre six personnages qui l'assisteraient dans les grandes et difficiles affaires qu'il méditait pour réconcilier l'Eglise romaine et l'Eglise grecque, et pour organiser une croisade contre les Turcs oppresseurs des chrétiens d'Orient, Barthélemy fut du nombre des frères choisis, en vue de cette mission. Il fut alors envoyé à Constantinople où il sut gagner la faveur de l'empereur Jean Paléologue et du patriarche grec Joseph. Ce fut à son instigation que ces deux personnages consentirent à venir en Italie pour prendre part au concile de Florence (1438), où l'on devait conférer des moyens de faire cesser le schisme. Barthélemy les accompagna, puis retourna à Constantinople. En 1444, il fut nommé par le pape Eugène IV, vicaire en Orient du général de l'Ordre, avec de pleins pouvoirs. Il avait construit à Constantinople, vers 1441, un couvent de franciscains. Après la prise de cette ville par les Turcs, en 1453, il revint en Italie et mourut à Pérouse, dans le couvent de son ordre où il s'était retiré. Il a écrit une *Summa casuum conscientiæ*, des *Conciones*, un *Interrogatorium in gratiam confessariorum*, ouvrages restés inédits, enfin une *Epistola ad Albertum de Sartiano, de crudelitate Turcarum*, datée de Constantinople en 1438, et qui est publiée d'après un manuscrit de Venise, dans Migne, *Patrologie grecque*, t. CLVIII, col. 1055. C. KOHLER.

BIBL.: WADDING, *Annales Minorum*; Rome, 1731-41, 16 vol. in-fol. t. X, pp. 108, 180, 234; t. XI, pp. 59, 145, 214, XIV, p. 351 — Id., *Scriptores ordinis Minorum*; Rome, 1806, 3e éd., in-fol. pp. 34, 37, et *Supplément* (dû à SBARALEA), pp. 112-121, — FABRICIUS, *Bibliotheca mediæ et infimæ æt.*; Florence, 1858, in-8. t. I, pp. 164 et 169.

BARTHÉLEMY, chanoine de POLA, en Italie, voyageur en Terre-Sainte à la fin du XVe siècle. Il a laissé un ouvrage fort rare, intitulé : *Perdonanze de Terra Santa in Jerusalem le quale scrise prete Bartolomeo chanonicho de Puola, el quale vixitate il sancto sepulcro* (incunable, s. l. n. d., 9 feuillets).

BIBL.: Ludovicus HAIN, *Repertorium bibliographicum*, t. I, p. 320, no 2474.

BARTHÉLEMY (Nicolas), poète latin, prieur de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, près Orléans, né à Loches en 1478, mort vers 1535. Ses poésies latines ont joui d'un certain renom au XVIe siècle. Il faut citer ses *Epigrammata et Idyllia* (Paris, 1513) où Rabelais aurait, dit-on, puisé le conte de *Dodin et du Cordelier (Pant.*, III, 23); ses *Ennecæ* (Paris, 1531), méditations pieuses; son *Epithalamium Francisci Valesii et Mariæ Anglorum regis filiæ* (Paris, 1520) et son *Christus xylonicus*, tragédie latine, publiée d'abord à Paris en 1531, et réimprimée ensuite à Anvers et à Cologne, en 1537, 1539 et 1541. Il a laissé en outre un traité en prose, *De vita activa et contemplativa* (Paris, 1523) et deux histoires manuscrites. L'une, *Historia Caroli Aurelianensis*, est à la bibliothèque du Vatican, dans les manuscrits de la reine de Suède; l'autre, *Ludovici Aureliani ducis, postea regis Francorum ejus nominis XII vita et historia*, après avoir appartenu à André Duchesne, passa dans la bibliothèque de Colbert. Godefroy en a inséré un fragment dans la *Vie de Charles VIII*, publiée en 1627.

Jules GAUTIER.

BARTHÉLEMY DE PISE (V. ALBIZZI).

BARTHÉLEMY DES MARTYRS (*Bartholomæus a Martyribus*), dominicain, archevêque de Braga, né à Lisbonne en mai 1514, mort en odeur de sainteté le 16 juil. 1590, au couvent de Viana, qu'il avait fondé. Son nom vient de l'église où il a été baptisé. Au concile de Trente, Barthélemy des Martyrs siéga parmi les Pères qui réclamaient une réforme sérieuse des mœurs ecclésiastiques ; il proposa d'obliger les évêques à rendre compte de leurs revenus au concile de leur province ; mais il soutint contre les ultramontains, que l'institution des évêques étant de droit divin, ils tiennent leur juridiction de leur titre et non de la concession du pape ; il osait dire des cardinaux : *Eminentissimi cardinales eminentissima egent reformatione.* A son retour dans sa province, il convoqua un concile (1566), qui travailla pendant sept mois au rétablissement de la discipline. C'est à lui qu'est due la fondation du premier séminaire en Portugal. En 1582, avec l'autorisation de Grégoire XIII, il se démit de toutes ses fonctions et dignités pour finir ses jours dans la retraite. Il a été béatifié par Clément XIV, en 1773. — Il a composé un catéchisme et des commentaires sur l'Ecriture sainte; mais les plus estimés de ses ouvrages sont : *Stimulus pastorum*, traduit par G. de Mello, sous le titre *Devoirs des pasteurs* (Paris, 1672, in-12); *Compendium spiritualis doctrinæ*, traduit par Michel Godeau *(Maximes de la vie spirituelle)* (Paris, 1699, 2 vol. in-12.)Il a publié une *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable pendant la tenue du concile de Trente.* Ses œuvres complètes ont été éditées à Rome, sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les soins du P. Malachie d'Ingimbert (1734-1735, 2 vol. in-fol.). E.-H. VOLLET.

BIBL. : ISAAC LE MAISTRE DE SACY, *Vie de Barthélemy*: Paris, 1663, in-4 et in-8. — Le P. Louis de GRENADE, *Vie de D. Barthélemy des Martyrs* ; Paris, 1870, in-8, nouv. édition.

BARTHÉLEMY (Jean-Jacques), savant français, fils de Joseph Barthélemy, d'Aubagne, et de Magdeleine Rastis, de Cassis; né à Cassis (Provence) le 20 janv. 1716, mort à Paris le 30 janv. 1795. Privé de sa mère dès l'âge de quatre ans, élevé par un père *sensible*, Barthélemy montra, dès le collège, le goût de l'étude et de la recherche personnelle; il cultiva les vers latins et français sous le P. Raynaud, lauréat de l'Académie française; sans se laisser décourager par la sottise et les fureurs de ses professeurs jésuites, il continua à s'occuper de langues et d'histoire. La philosophie de Descartes qu'il étudiait en secret était un antidote puissant : il étudiait l'hébreu, le syriaque, les antiquités chrétiennes, et, dans la belle ardeur de la jeunesse, voulut embrasser dans une thèse les principales questions d'exégèse et d'histoire ecclésiastique : ce travail e fatigua et il fit une grave maladie. Au séminaire, il apprit l'arabe. Quelques prédications en arabe aux séminaristes maronites, un dialogue en hébreu et en arabe avec un israélite, lui acquirent à Marseille une grande réputation d'orientaliste; une séance littéraire, présidée par M. de la Visclède, lui avait valu auparavant une renommée de poète. A la sortie du séminaire, « quoique pénétré des sentiments de la religion », il demeura dans le siècle. Mais son jansénisme de cœur, quoique discret et attendri, son érudition en patristique (il avait lu saint Paul et saint Augustin) effrayèrent M. de Belzunce et ses deux jésuites de confiance, l'ignare P. Fabre et le fougueux P. Maire, premier grand-vicaire, administrateur du diocèse et chanoine théologal. Il n'obtint aucun bénéfice et alla vivre à Aubagne dans sa famille. Il se rendit à Paris quelques années plus tard (1744) et se présenta à M. Gros de Boze, garde des médailles du roi, qui, malgré sa froideur, le reçut poliment et le présenta dans le monde savant. Les dîners de M. de Boze étaient célèbres et fréquentés. Barthélemy y connut Réaumur, le comte de Caylus, l'abbé Sallier, Gedoyn, La Bléterie, Du Resnel, Foncemagne, Duclos, Louis Racine. Entre temps, il visita en détail Paris et fréquenta les bibliothèques publiques. Le voyant sans emploi, instruit et de bonne volonté, M. de Boze pensa à se l'adjoindre pour conserver, classer et cataloguer le cabinet des médailles. Pendant sept ans, Barthélemy fut sous sa direction et fit à bonne école son apprentissage technique de numismate. L'arrangement des médailles dura plusieurs années sous la direction de ce « sévère censeur » ; le classement des suites du maréchal d'Estrée (empereurs-bronze, rois grecs, villes grecques), des médailles modernes, monnaies et jetons, laissés dans leurs caisses depuis le transfert du cabinet de Versailles à Paris, de la collection de Rothelin de Beauvau (impériales de grand bronze), et l'installation du cabinet des antiques l'occupèrent plusieurs années. Bientôt il entra à l'Académie des inscriptions : Le Beau, qui eût été un redoutable concurrent, ne s'était pas présenté. La mort de M. de Boze le délivra ou le priva d'un conseiller désagréable, mais utile, et Barthélemy fut nommé pour le remplacer. Choiseul-Stainville, nommé ambassadeur à Rome et qui avait pris Barthélemy en amitié, lui offrit de l'accompagner en Italie. Ce voyage convenait à ses travaux; il reçut pour le faire une commission du roi et une gratification de 6,000 fr. Il partit, en août 1755, avec son ami le président de Cotte et arriva à Rome le 1er nov. Son séjour en Italie dura trois ans; après la présentation à Benoît XIV, M. de Cotte et Barthélemy allèrent passer un mois à Naples; les temples de Pœstum, le musée pompéien du palais de Portici, la bibliothèque des papyrus d'Herculanum, l'y occupèrent. Désolé de l'abandon où on laissait les papyrus, il tenta vainement d'intéresser à leur déchiffrement l'ambassadeur Caracciioli. Il s'en vit refuser communication et ne put en copier qu'un fragment en cachette. Il connut à Naples l'éditeur des antiquités d'Herculanum, Mgr Baiardi, compilateur imbécile et grotesque. Le récit de son entrevue avec ce vieux fou est un chef-d'œuvre de verve et de gaîté. Le marquis d'Ossun lui fit connaître des archéologues plus sérieux, Mazocchi, le premier interprète des inscriptions d'Herculanum, M. de Gazole, M. de Noia, numismate (qui avait une suite immense des médailles de la grande Grèce), M. de Pianura qui céda plusieurs médailles au cabinet du roi. A Rome, où Barthélemy séjourna plus longtemps, il fréquenta surtout Paciaudi, Bottari, Assemani, le P. Corsini, le cardinal Passionei. Barthélemy revint à Paris avec Choiseul-Stainville en janv. 1757. Nommé à Vienne, Stainville eût voulu l'y emmener pour lui faire faire un voyage dans le Levant, mais, retenu par ses devoirs à Paris, Barthélemy refusa. Il songeait, du reste dès ce moment, à son *Voyage d'Anacharsis*. Choiseul était au ministère des affaires étrangères. Barthélemy ne cessa de vivre chez lui jusqu'à sa mort. Il lui dut les diverses situations lucratives qu'il occupa et qui lui acquirent une fortune considérable pour un homme de lettres. Barthélemy n'abusa pas de la bienveillance de ses protecteurs et eut même à se défendre contre l'excès parfois peu discret de leur zèle; il refusa le privilège du *Mercure*, bénéfice de 20,000 livres, retiré à Marmontel, disgracié pour une parodie dont il n'était pas l'auteur; il refusa de se porter à l'Académie française contre Marmontel; il abandonna à propos la pension qu'il avait sur le *Mercure*, qu'il fit attribuer à La Place, à M. de Guignes et à Chabanon; il refusa, en 1789, le poste de bibliothécaire du roi à la mort de Hardion. De sa fortune, il fit un sage emploi, éleva et établit trois neveux, dont l'un, François, marquis de Barthélemy, fait l'objet de l'art. suivant. Son seul luxe était sa bibliothèque et son seul plaisir l'équitation. Les années 1758 à 1789 furent les plus fécondes de sa carrière de savant, qui se couronna par une élection flatteuse à l'Académie française. Victime de la Révolution, destitué et enfermé aux Madelonnettes, il en sortit glorieusement le 12 oct. 1793 par une démarche spontanée du ministre de l'intérieur Paré qui le nomma bibliothécaire de la Nationale. Il n'accepta que ses anciennes fonctions et les remplit jusqu'à sa mort survenue deux ans après. Son activité au cabinet des médailles pendant les 30 ans qu'il le dirigea fut merveilleuse et enrichit singulièrement ce vaste dépôt. Il y établit une discipline sévère pour les visites, tint une nombreuse correspondance avec des numismates étrangers et commença la préparation du catalogue général. Il enrichit le cabinet de diverses collections et de suites très nombreuses, compléta les suites d'argent modernes, par les médailles de Suède et de Danemark; acheta, en 1754, pour 18,000 livres, le cabinet de M. Cary, de Marseille, grâce à l'intervention pécuniaire du fermier général M. de Fontferrières; une partie de la suite en or de M. de Clèves (1762) vendue 50,000 livres à M. du Hodent qui retrocéda au cabinet pour 20,000 livres; en 1775, le célèbre cabinet Fellerin, formé de plusieurs collections particulières et accru, pendant 40 ans, de médailles grecques recueillies dans le Levant (100,000 livres) et catalogué; une partie du cabinet de M. d'Ennery, catalogué, vendu aux enchères et à vil prix; et y fit entrer une à une ou par petits groupes bien des médailles célèbres, illustrées par des dissertations spéciales ou objets de discussions scientifiques : le médaillon du baron de Stosch, les bronzes chrétiens de Vettori, une médaille de Trajan surfrappée de M. de Henrion. Il fut aidé dans ses travaux d'abord par son neveu Courçay, depuis 1772, et ensuite par M. Barbié. Cette activité infatigable n'empêcha pas Barthélemy de produire beaucoup de travaux archéologiques. En voici la liste complète : *Réflexions sur l'alphabet et la langue de Palmyre* (1754); *les Chinois, colonie égyptienne*; *la Mosaïque de Palestrine;* traduction du roman grec : *Amours de Carite et de Polydore* (1758) ; *Médailles trouvées à Vieille-Toulouse* (1764) ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sur quelques monuments phéniciens, lettre à Olivieri (1766); *la Musique grecque au* IVe *siècle avant J.-C.* (1777); *Discours de réception à l'Académie* (1789); dissertations dans le *Recueil* de Caylus (1752, et suiv.) dans le *Journal des savants* (1760-61-63-90); sur les médailles phéniciennes (1760-63); sur les médailles samaritaines (1790); *le Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (Paris, de Bure, 1787, 4 vol. in-4, atlas de Barbier de Bocage). L'édition de Sainte-Croix (7 vol. in-4, chez Didot, 1799) est très bonne. Sainte-Croix a publié, en 1798, les œuvres diverses de Barthélemy : *Traité de morale; la Chanteloupie ou guerre des puces; les Ruines de Palmyre; les Ruines de Balbeck; les Antiquités d'Herculanum; les Tables d'Héraclée; les Médailles de Marc-Antoine; le Rapport sur l'édition des œuvres de Winckelmann* (1795); *Recherches sur le partage du butin chez les peuples anciens; Sur quelques peintures mexicaines; Instruction pour M. Dombey sur son voyage au Pérou; Fragments d'un voyage littéraire en Italie; Mémoire à la commission des monuments* (18 oct. 1792); *Essai d'une nouvelle histoire romaine* (parodie); *Traité de la science des médailles* (fragments); *Instructions pour M. Horiel, sur son voyage de Naples et de Sicile; les Droits des anciennes métropoles sur les colonies; Dissertation sur une ancienne inscription grecque.* Serieys a publié, en 1801, les *Voyages de l'abbé Barthélemy en Italie.* Ses *Mémoires* sur sa vie et quelques-uns de ses ouvrages parurent en 1799. Les tomes XXI à XLI du recueil de l'Académie des inscriptions contiennent plusieurs de ses dissertations. En 1752, il édita l'*Histoire numismatique des rois de Thrace*, de son ami F. Cary. Le principal ouvrage de Barthélemy est ce *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* dans le milieu du IVe siècle qui, sans doute, n'est plus au courant de la science, mais qui reste un tableau complet, animé et intéressant de l'antiquité grecque (surtout pour la vie privée). Il avait songé d'abord à faire sous forme de mémoires d'un voyageur un tableau de la Renaissance italienne littéraire, scientifique et artistique; mais, manquant de la préparation nécessaire et absorbé par d'autres travaux, il renonça à ce projet ou plutôt l'appliqua à une autre époque; au lieu de la Renaissance décrite par un Français, il donna la Grèce du IVe siècle décrite par un Barbare. Il suppose « qu'un Scythe vient en Grèce quelques années avant la naissance d'Alexandre et que, d'Athènes, il fait plusieurs voyages dans les provinces voisines, observant partout les mœurs et les usages des peuples, assistant à leurs fêtes, étudiant la nature de leurs gouvernements; quelquefois consacrant ses loisirs à des recherches sur les progrès de l'esprit humain, conversant avec les grands hommes qui florissaient alors, Phocion, Epaminondas, Xénophon, Platon, Aristote, Démosthène ». « Cet ouvrage, commencé en 1757, ne parut qu'en 1787. » Malgré l'imminence de la réunion des Etats généraux qui laissait peu de loisir aux plaisirs scientifiques, le succès d'Anacharsis fut immense. Le *Monthly rewiew* seul insinua que l'ouvrage était imité des *Lettres athéniennes*, parues à Cambridge en 1741 et non mises dans le commerce. Barthélemy n'eut pas de peine à convaincre ses censeurs qu'il avait ignoré l'existence de cet ouvrage anglais, et le *Monthly rewiew* enregistra sa déclaration. Ainsi rien ne troubla le bonheur du vieux savant qui disait de son livre : « Je regrette, après y avoir employé plus de trente ans, de ne l'avoir pas commencé dix ans plus tôt et de n'avoir pu le finir dix ans plus tard. » Aubagne a orné une fontaine publique du buste de Barthélemy.

L.-G. PÉLISSIER.

BIBL. : *Mémoires de Barthélemy*, publiés avec ses œuvres. — *Voyages en Italie*, éd. Serieys, Paris, 1802. — MANCINI-NIVERNAIS, *Essai sur la vie de J.-J. Barthélemy.* — VILLENAVE, *Ouvrages de J.-J. Barthélemy* (préface de son édition, Paris, 1821,). — SAINTE-CROIX, *Préface à son édition;* Paris 1799, Didot. — ACHARD, *Hommes illustres de Provence;* Aix, 1785, 4 vol.

BARTHELEMY (François, marquis de), homme politique français, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) en 1747 suivant les uns, ou en 1750 suivant les autres, et mort à Paris le 3 avr. 1830. Ce personnage, qui n'eut de recommandable ni le talent, ni le caractère, serait sans doute resté inconnu, s'il n'eût été neveu de l'abbé Barthélemy (auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*). Son oncle, qui s'était chargé de son éducation, le fit entrer, fort jeune encore, dans les bureaux des affaires étrangères, sous le ministère du duc de Choiseul. François Barthélemy suivit le baron de Breteuil dans ses missions diplomatiques en Suisse et en Suède, puis résida longtemps en Angleterre, d'abord comme secrétaire de légation, ensuite comme chargé d'affaires de France. C'est en cette dernière qualité qu'il notifia au gouvernement britannique l'acceptation de la Constitution de 1791 par Louis XVI. Nommé ministre plénipotentiaire en Suisse, il séjourna dans ce pays pendant les années les plus orageuses de la Révolution et se rendit cher au parti royaliste par les ménagements qu'il eut non seulement pour les vaincus du 31 mai 1793, mais aussi pour les émigrés. Les traités de paix que la France conclut à Bâle en 1795 avec la Prusse, l'Espagne et la Hesse électorale, et dont il fut le principal négociateur, lui valurent une grande notoriété. Aussi, quoiqu'il n'eût pu amener l'Angleterre à déposer les armes (1795-96), fut-il élu membre du Directoire (mai 1797) en remplacement de Letourneur. Mais la faction de Clichy, dont il était la créature, ne tarda pas à avoir le dessous, et il fut frappé avec elle au 18 fructidor (4 sept. 1797). Arrêté au Luxembourg et déporté en Guyane, avec Pichegru et Ramel, il parvint à s'évader au bout de cinq mois, passa aux Etats-Unis et de là en Angleterre, ce qui lui valut d'être inscrit sur la liste des émigrés. Le 18 brumaire lui rouvrit les portes de la France. Bonaparte le fit sénateur (fév. 1800), commandeur de la Légion d'honneur, plus tard, comte de l'Empire. Barthélemy répondit à ces faveurs par l'étalage d'un dévouement qui n'était pas à toute épreuve. Car après avoir contribué à l'établissement du Consulat à vie (1802) et de l'Empire (1804), après avoir accablé de ses protestations admiratives Napoléon, qui l'avait nommé vice-président du Sénat, il coopéra très activement en 1814 à la déchéance de l'empereur et alla, au nom du grand corps dont il était momentanément le chef, complimenter le czar Alexandre sur sa modération et sa magnanimité. Membre de la commission chargée d'examiner la Charte constitutionnelle, il fut nommé pair de France, le 4 juin 1814, et élevé le 4 janv. suivant à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Mis à l'écart par Napoléon pendant les Cent-Jours, il rentra, naturellement, à la Chambre des pairs après la seconde Restauration et obtint, le 5 oct. 1815, le rang de ministre d'Etat et le titre de marquis. Après s'être tenu quelque temps dans l'ombre, il signala de nouveau son zèle royaliste (fév. 1819) en déposant et soutenant dans l'Assemblée dont il faisait partie une motion tendant à modifier, dans un sens aristocratique, la loi électorale de 1817. Des débats orageux se produisirent à cette occasion. Barthélemy échoua. Mais son projet, remanié par le gouvernement, devait triompher en 1820, sous le second ministère Richelieu. Barthélemy resta dès lors dans l'obscurité et mourut à peu près oublié à la veille de la révolution de Juillet.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : Réimpression de l'*ancien Moniteur*, t. XXIV, XXV, XXIX. — DE VIEL-CASTEL, *Hist. de la Restauration.* — J. KAULEK, *Papiers de Barthélemy (Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères).*

BARTHÉLEMY (l'abbé Louis), littérateur français, né à Grenoble le 19 fév. 1759, mort en mars 1815. Le *Destin de la France* (Lyon, 1790, in-12), publié sans nom d'auteur et inséré dans une édition des *Œuvres* de Mably, fut désavoué par l'abbé Arnoux, exécuteur testamentaire du philosophe dont Barthélemy a écrit la *Vie privée* (1791, in-8); le *Destin de la France* a été réimprimé à la suite de l'*Ami des peuples et des rois* (Lyon 1807, 2 vol. in-8) de l'auteur. Outre quelques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

discours et écrits de circonstance, on ne peut citer de L. Barthélemy qu'un très mauvais roman épistolaire, *Mémoires secrets de Mme de Tencin, ses tendres amours avec Ganganelli, ou l'Heureuse découverte relativement à d'Alembert* (Grenoble [Paris], 1790, 2 vol. in-8), ainsi que deux écrits didactiques dont le second porte un titre assez bizarre : *Grammaire des Dames, ou Nouveau Traité d'orthographe française* (Genève, 1785, in-8) souvent réimp., et *la Cantatrice grammairienne, ou l'Art d'apprendre l'orthographe française, seul, sans le secours d'un maître, par le moyen de chansons* (Genève et Paris, 1785, in-8). M. Tx.

Bibl. : Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné*.

BARTHÉLEMY-Hadot (Mme Marie-Adèle), femme de lettres française, né à Troyes (Aube), le 15 juin 1763, morte à Paris le 19 fév. 1821. Elle s'est fait connaître par d'innombrables romans dans le goût qu'Anne Radcliff et Ducray-Duminil avait mis à la mode et dont on a depuis oublié jusqu'aux titres : *Clotilde de Hapsburg ou le Tribunal de Neustadt* (1810, 4 vol. in-12) ; *les Mines de Mazara ou les Trois Sœurs* (1812, 4 vol. in-12) ; *Anne de Russie et Catherine d'Autriche, ou les Chevaliers de l'ordre teutonique et la mère écuyer* (1813, 3 vol. in-12) ; *les Novices du monastère de Prémol, ou Hermione et Judith* (1814, 4 vol. in-12) ; *les Héritiers du duc de Bouillon ou les Français à Alger* (1816, 4 vol. in-12) ; *Atelwood et Clara, ou la Montagne de fer* (1818, 4 vol. in-12) ; *Laurence de Sully ou l'Ermitage en Suisse* (1819, 4 vol. in-12) ; *les Brigands anglais ou la Bataille de Hastings* (1821, 4 vol. in-12), etc. Mme Barthélemy-Hadot a également signé, avec Victor Ducange et surtout René Périn, un grand nombre de mélodrames : *Zadig ou la Destinée* (1804) ; *l'Homme mystérieux* (1806) ; *Cosme de Médicis* (1809) ; *l'Amazone de Grenade* (1812) ; *l'Honneur et l'Echafaud* (1816) ; etc. Sa fille, Mlle Adelaïde Barthélemy-Hadot, née à Troyes le 22 juil. 1793 et devenue Mme Letac, a écrit aussi des romans qu'on a souvent confondus avec ceux de sa mère : *le Soldat de qualité ou le Dévouement fraternel* (1822, 2 vol. in-12) ; *Laura de Médicis, ou l'Héroïne de Florence* (1823, 4 vol. in-12) ; *la Jeune Incendiaire ou la Fille du proscrit* (1825, 4 vol. in-12), etc. M. Tx.

Bibl. : Pigoreau, *Petite Bibliographie romancière*. — Eusèbe G..., E. Girault de Saint-Fargeau, *Revue des romans*, 1839, 2 vol. in-8. — Champfleury, *les Vignettes romantiques*, 1883, in-4.

BARTHÉLEMY (Antoine-Joseph), jurisconsulte belge, né à Bruxelles en 1764, mort le 19 nov. 1832. Il étudia le droit à l'université de Louvain. En 1794, après la conquête de la Belgique par les Français, il fit partie du conseil provisoire. En 1831, il devint ministre de la justice. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Dissertation sur l'ancien et le nouveau système hypothécaire ; Exposé succinct de l'état des Pays-Bas, depuis le* XVe *siècle jusqu'au traité de paix, signé à Paris, le 30 mai 1814 ; Des gouvernements passés et du gouvernement à créer* (suite à l'ouvrage précédent). G. L.

BARTHÉLEMY (Auguste-Marseille), poète français, né à Marseille en 1796, mort dans la même ville le 23 août 1867. Elève du collège de Juilly, il débuta par une satire sur les capucins et vint l'année suivante à Paris, où un article au *Drapeau blanc* contre la liberté de la presse et une ode, *le Sacre* (1825, in-4), lui valurent une pension sur la cassette de Charles X ; mais bientôt, avec la versatilité dont il devait donner tant de preuves, il attaqua la monarchie légitime et ses ministres dans une série de poèmes qui eurent le débit et la vogue de véritables pamphlets : *les Sidiennes* (1825), *la Villéliade ou la Prise du château de Rivoli* (1827), *la Corbiéréide* (1827), *la Peyronnéide* (1827, in-8), etc., mais dont les allusions, rendues plus obscures par les exigences de la rime et par l'abus des périphrases, sont aujourd'hui à peu près inintelligibles. Barthélemy avait eu pour collaborateur son compatriote Méry et leurs noms restés inséparables, bien que cette alliance féconde ait cessé d'assez bonne heure, se lisent encore au frontispice de *Napoléon en Egypte* (1828), poème en huit chants, du *Fils de l'homme ou Souvenirs de Vienne* (1829), et de *Waterloo* (1829), qui forment une sorte de trilogie souvent réimprimée. Le *Fils de l'homme* était le récit poétique des démarches infructueuses faites par Barthélemy pour offrir en mains propres un exemplaire de *Napoléon en Egypte* au duc de Reischtadt. Poursuivi pour cette nouvelle publication, à laquelle, dit-on, Méry avait collaboré par correspondance, il fut, malgré l'assistance de Mérilhou et un plaidoyer en vers, condamné à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende ; rigueurs confirmées par la cour d'appel et aggravées par un prolongement d'incarcération pour retard dans l'acquittement des frais du procès. Rendu à la liberté par la révolution de 1830, il salua les journées de Juillet dans un poème intitulé : *l'Insurrection*, qui lui fit accorder une pension de 1,200 fr. Il en avait à peine touché le premier quartier qu'il lançait le prospectus d'une satire hebdomadaire, *Némésis*, annoncée comme le « journal en vers d'un seul homme » mais alimentée plus d'une fois par la verve de Méry et même, dit-on, de Louis Reybaud ; elle parut régulièrement du 27 mars 1831 au 31 mars 1832, en livraisons de 8 pages in-4°. La pension de l'auteur lui fut, il va sans dire, supprimée et il se félicita hautement d'être affranchi de cet « étau de fer ». Néanmoins, lorsqu'au bout d'un an, Barthélemy, alléguant sa fatigue, déclara se retirer de l'arène, il fut véhémentement soupçonné d'avoir vendu son silence. Cette accusation qui ne reposait sur aucun document précis, mais que rien non plus n'est venu démentir depuis, se renouvela plus vivement encore lorsque le poète tenta en prose une *Justification de l'état de siège* (1832, in-8), qui, d'abord anonyme, reparut sous son nom seul, car sa rupture avec Méry était consommée. Sa propre *Justification* (1832), résumée dans ce vers devenu proverbe :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

acheva de le perdre dans l'opinion publique et ses *Douze journées de la Révolution* (1833-1835, in-8) furent accueillies avec une indifférence qu'elles étaient loin de mériter, car jamais peut-être le vers de Barthélemy ne fut plus sonore, plus plein, plus véritablement épique. De 1835 à 1838, il donna une traduction en vers de l'*Enéide* (4 vol. in-8), dont la fortune littéraire ne fut pas meilleure, mais qui fournit au gouvernement un prétexte pour décorer l'auteur. Vers la même date, la prodigieuse facilité du versificateur s'exerça sur toute une série de sujets jusqu'alors négligés par les poètes, depuis la *Bouillotte* (1839) et le *Baccara*, suivi du *Craps* (1843), jusqu'à l'*Art de fumer* (1843) et même la *Syphilis* (1840), sorte de réclame rimée, annotée par le fameux Giraudeau de Saint-Gervais.

En 1844, le pacte qui liait le poète au régime de Juillet fut rompu pour des motifs que l'on ignore et tout aussitôt il annonça une *Nouvelle Némésis* qui souleva de nombreuses protestations telles que : *A toi, Barthélemy !* par Archiloque (Almire Gandonnière), tandis que Musset lui-même, dans une de ses *Nuits*, menaçait de

..... Clouer au poteau d'une satire altière
Le nom sept fois vendu d'un pâle pamphlétaire.

La *Nouvelle Némésis*, qui devait être hebdomadaire comme l'ancienne, ne dépassa pas sa vingt-quatrième livraison, et le *Zodiaque*, publié en feuilletons dans le *Siècle* (1846), ne reçut pas un meilleur accueil. La révolution de 1848 ne rendit pas davantage à Barthélemy sa verve et sa notoriété ; vainement patronna-t-il, par une affiche en vers, la candidature de Lamartine à la présidence, vainement adressa-t-il aux électeurs de la Manche une « satire électorale » (mai 1848) ; ces tentatives n'eurent pas plus d'écho que les dithyrambes par lesquels il chanta bientôt l'empire naissant : *le Deux-Décembre* (1852, in-8) ; *Vox populi ; le Quinze août* (1852, in-8) ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une impératrice (1853, in-8); *le Jour impérial* (1853, in-8), etc., ou que les cantates écrites par ordre pour célébrer le bombardement d'Odessa (*le Triomphe d'Osten-Sacken* (1854, in-8), *l'Exposition* (1855), ou *les Deux Marseille* (1855).

La vénalité de l'homme et les défauts inhérents aux facultés mêmes de l'improvisateur ont singulièrement nui à la gloire littéraire de Barthélemy, que protège seul aujourd'hui le souvenir de la première *Némésis;* il y a également dans *Napoléon en Egypte* et dans les *Douze journées de la Révolution*, des pages qui mériteraient de se fixer dans la mémoire des nouvelles générations. Parmi les éditions nombreuses de ces trois poèmes, il faut citer celle des *Douze journées*, avec les eaux-fortes de Raffet, et celle de *Napoléon en Egypte* (1842, in-8), dont l'illustration par H. Bellangé est des plus remarquables. Sous le titre d'*Œuvres poétiques* de Barthélemy et Méry (1831, 4 vol. in-18, deux portraits), sont réunis les pamphlets rimés de la Restauration, précédés d'une préface signée L. R. (Louis Reybaud) ; la même année, ce dernier écrivit avec Barthélemy une satire anonyme intitulée : *la Dupinade ou la Révolution dupée*, poème héroï-comique (in-8). Maurice Tourneux.

BARTHÉLEMY-Saint-Hilaire (Jules), homme politique et philosophe français, né à Paris le 19 août 1805. D'abord attaché au ministère des finances, mais en même temps rédacteur au *Globe* dès 1826, il signa comme tel (26 juil. 1830) la protestation des journalistes contre les ordonnances. Sous le Gouvernement de Juillet, il est membre de la société *Aide-toi...*, collabore au *Constitutionnel*, au *Courrier français* et au *National*, est un des fondateurs du *Bon Sens* et devient, en 1840, chef de cabinet de V. Cousin à l'instruction publique. Il prend part à la révolution de 1848, parmi les modérés, et dirige, à titre gratuit, le secrétariat du Gouvernement provisoire. Devenu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, il vote la Constitution, combat Cavaignac; après le 10 déc., approuve l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome et es mesures restrictives de la liberté de la presse. Républicain toutefois, en dépit des votes qui le rapprochent de la droite, on le voit, à l'Assemblée législative, intervenir énergiquement dans la discussion de la fameuse loi de 1850, comme défenseur de l'université. Parallèlement à cette carrière politique, M. Barthélemy-Saint-Hilaire en avait eu une très rapide et très honorable comme savant et comme professeur. Initié de bonne heure au sanskrit par Eug. Burnouf, à la philosophie par Cousin, en possession de la langue grecque, il avait formé le dessein (1832) de donner une traduction complète d'Aristote, comme Cousin l'avait fait de Platon. Cette vaillante entreprise, qui sera l'œuvre de toute sa vie, lui valut d'être nommé profeseur de philosophie grecque et latine au Collège de France (janv. 1838), quand il n'avait été encore que répétiteur du cours de littérature française à l'Ecole polytechnique, et de devenir, dès 1839, membre de l'Institut, où il succéda à Broussais dans la section de philosophie à l'Académie des sciences morales et politiques.

Il protesta contre le coup d'Etat de décembre, refusa le serment, donna sa démission de professeur et d'administrateur du Collège de France. Dans la retraite où il resta politiquement jusqu'en 1869, il fut tout à ses travaux scientifiques et académiques, si ce n'est que, membre de la commission d'étude pour le percement de l'isthme de Suez, il fit en cette qualité (1855) un voyage en Egypte, dont il donna le récit au *Journal des Débats*. V. Cousin, en mourant, le choisit pour légataire universel avec Mignet, et pour conservateur à vie de la belle bibliothèque qu'il léguait à la Sorbonne. En 1869, le département de Seine-et-Oise (1re circonscription) le nomma de nouveau député. Signataire du manifeste de la gauche à l'occasion de l'affaire Baudin, il développa (juin 1870) une interpellation tendant à laisser aux municipalités la police des sépultures; mais c'est surtout après la guerre qu'il devait jouer un rôle public important, grâce à sa liaison avec M. Thiers. Envoyé le premier à l'Assemblée nationale par son département, avec 47,224 suffrages, il fut de ceux qui, le 15 fév., proposèrent de charger Thiers du pouvoir exécutif. Dès lors, il l'assista gratuitement comme chef de son cabinet et fut jusqu'à sa chute son collaborateur de tous les instants. Tout en participant aux travaux parlementaires, notamment comme membre de la commission de la paix, comme signataire de la proposition Rivet, etc., il fut surtout l'interprète autorisé de la pensée du chef du pouvoir, dans ses rapports avec les particuliers, les villes, la presse, l'opinion publique en général. Telle de ses lettres fut presque un événement politique. La plupart étaient reproduites partout et discutées avec une vivacité extrême.

Après le 24 Mai, M. Barthélemy-Saint-Hilaire vota avec la gauche les lois constitutionnelles; le 10 déc. 1875, il fut élu le 14e comme sénateur inamovible. Au Sénat, il lutta avec la minorité républicaine contre la réaction, sans intervenir, d'ailleurs, dans les débats publics, si ce n'est dans quelques questions spéciales. Il fut, par exemple, rapporteur de la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique. En 1880, il entra comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Jules Ferry (23 sept. 1880, 14 nov. 1881). Sa politique extérieure eut un caractère essentiellement pacifique, non seulement dans les affaires d'Orient, où il résista publiquement au mouvement de l'opinion en faveur de la Grèce, mais même dans les difficultés qui aboutirent à l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie. Il a publié en un volume in-8 le recueil de ses actes diplomatiques.

Les écrits de M. Barthélemy-Saint-Hilaire sont : avant tout sa traduction d'Aristote accompagnée de notes perpétuelles, qui commence par la *Politique*, avec le texte grec (1837, 2 vol. in-8, 2e édit. 1884; 3e éd. 1874, 1 vol. in-8), sans le texte, et se continue par la *Logique* (1839-44, 4 vol. in-8) ; et la *Psychologie* (1846-47, 2 vol. in-8), toutes deux traduites en français pour la première fois. Vinrent ensuite la *Morale* (1856, 3 vol.) ; la *Poétique* (1862, 1 vol.); la *Physique*, même date (2 vol.); la *Météorologie* et le *Traité du Monde* (1863, 1 vol.); le *Traité du Ciel* (1866, 1 vol.). Ces trois derniers ouvrages traduits en français pour la première fois. La *Rhétorique* (2 vol.), la *Métaphysique* (1879, 3 vol.), l'*Histoire des animaux* (1883, 3 vol. in-8), les *Parties des animaux* (1883, 2 vol. in-8), furent de même traduites tour à tour. Les deux derniers volumes publiés contiennent le *Traité de la génération des animaux* (1887), traduit pour la première fois en français. Pour que l'œuvre soit complète, il reste à donner les *Problèmes* et les *Fragments*, que le traducteur se propose de faire suivre d'une table générale; soit encore cinq ou six volumes.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui est un des assistants au *Journal des savants*, depuis 1852, a aussi traduit les *Pensées de Marc-Aurèle* (1876, in-8). On lui doit, d'autre part, comme ouvrages personnels : *De la logique d'Aristote* (1838, 2 vol. in-8), qui a remporté le prix à l'Académie des sciences morales et politiques en 1838 ; *l'Ecole d'Alexandrie* (1844), rapport à l'Académie des sciences morales sur un de ses concours les plus importants ; *Des Védas* (1854, in-8); *Du Bouddhisme* (1855, in-8) ; *le Bouddha et sa religion* (1862, in-8) ; *Mahomet et le Coran* (1865, in-8) ; *Lettres sur l'Egypte* (1856, in-8) ; *De la Métaphysique*, introduction à la métaphysique d'Aristote (1879, in-8) ; enfin une étude sur l'*Inde anglaise* (1887). Dans les mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, t. VIII, il a publié une exposition complète de la philosophie *Sánkhya*. Il a donné au *Journal des savants* une foule d'articles sur toutes les parties de la littérature hindoue.

H. Marion.

BARTHELEMY (Anatole-Jean-Baptiste-Antoine de), archéologue et numismate français, né à Reims (Marne) le 1er juil. 1821, fils d'un ancien préfet. Après avoir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivi les cours de l'Ecole des Chartes, M. de Barthélemy entra dans l'administration et fut secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, sous-préfet de Belfort et d'Yvetot. Il a publié de nombreux et savants travaux d'archéologie nationale, et s'est fait surtout une spécialité de la numismatique gauloise, mérovingienne et féodale. Nous citerons de lui : *Rapport sur quelques monuments religieux et féodaux du dépt de la Loire* (in-8, 1842) ; *Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny* (in-8, 1846) ; *Monnaies des Aulerci* (in-8, 1847) ; *Nouveau manuel de numismatique ancienne* (in-8, 1851) ; *Jean de Fabas* (in-8, 1854) ; *Diocèse de Saint-Brieuc, histoire et monuments* (in-8, 1854), avec atlas ; *Etude sur la révolution en Bretagne* (in-8, 1858), en collaboration avec M. Geslin de Bourgogne ; *Numismatique mérovingienne, étude sur les monnayers, les noms des lieux et la fabrication de la monnaie* (in-8, 1865) ; *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* (in-8, 1849) ; *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne* (in-18, 1852) ; *Tombeau de saint Dizier* (in-4, 1858) ; *De l'aristocratie au XIXe siècle* (in-18, 1859) ; *Armorial de la généralité d'Alsace* (in-8, 1861) ; *la Numismatique de 1859 à 1861* (in-8, 1861) ; *Recherches sur la noblesse maternelle* (in-8, 1861) ; *la Justice sous la Terreur* (in-8, 1862) ; *la Numismatique de 1861 à 1863* (in-8, 1863) ; *le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise* (in-8, 1864) ; *le Château de Corlay* (in-8, 1865) ; *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne* (in-8, 1869) ; *les Origines de la maison de France* (in-8, 1873) ; *Etude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge* (in-8, 1875) ; *Carreaux émaillés du XIVe siècle, au musée de Saint-Germain-en-Laye* (in-8, 1876) ; *Essai sur la monnaie parisis* (in-8, 1876 ; *les Temps antiques de la Gaule* (in-8, 1877) ; *Une monnaie inédite de Langres* (in-8, 1878) ; *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine* (in-4, 1878) ; *Documents sur l'histoire de Bretagne au XVIe siècle* (in-8, 1879) ; *la Colonne de Catherine de Médicis, à la halle au blé de Paris* (in-8, 1880) ; *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne* (in-8, 1881) ; *le Cartulaire de la commanderie de Saint-Amand* (in-8, 1882) ; *Mélanges de numismatique*, publiés en collaboration avec F. de Saulcy (1879 à 1883, 3 vol.) ; *Etude sur une vie inédite de saint Tudual* in-8, (1884). M. Anatole de Barthélemy est un des membres les plus actifs du *Comité des travaux historiques* du ministère de l'instruction publique ; il a donné de nombreux mémoires à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, à la *Revue numismatique*, à la *Revue archéologique*, à la *Gazette archéologique*, à la *Revue celtique*, à la *Revue des Sociétés savantes*, aux *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, etc. Il a été élu en 1887 membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). E. B.

BARTHÉLEMY (Charles), historien et antiquaire français, né à Paris en 1825. Il a publié de très nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Histoire du village de Chatenay-lez-Bagneux et du hameau d'Aulnay* (in-8, 1847) ; *Vie de saint Eloi et de saint Ouen* (in-8, 1847) ; *Notice d'une collection de vases et de coupes antiques en terre peinte provenant du feu prince de Canino* (in-8, 1848) ; *Etudes historiques, littéraires et artistiques sur le VIIe siècle* (in-8, 1848) ; *Histoire de la Bretagne ancienne et moderne* (in-8, 1854) ; *Histoire de la Russie depuis les temps les plus reculés* (in-8, 1856) ; *Histoire de la Turquie depuis les temps les plus reculés* (in-8, 1856) ; *Histoire de la Normandie ancienne et moderne* (in-8, 1857) ; *l'Esprit du comte Joseph de Maistre, précédé d'un essai sur sa vie et ses écrits* (in-8, 1859) ; *Annales hagiologiques de la France* (6 vol. in-8, 1860 et suiv.) ; *Erreurs et mensonges historiques* (3 vol. in-8, 1863-1874) ; *la Nouvelle Imitation de saint Joseph, d'après Gerson, saint François de Sales*, etc. (in-12, 1867) ; *les Confessions de Fréron* (in-8, 1876) ; *le Passé : hommes et choses, souvenirs et impressions* (in-8, 1877) ; *Un tableau de Stella à l'église de Montreuil-Versailles, 1614* (in-8, 1877) ; *le Consulat et l'Empire* (in-12, 1886). M. Ch. Barthélemy a dirigé, de 1850 à 1853, une revue mensuelle intitulée *l'Erudition*. E. B.

BARTHÉLEMY (Edouard-Marie, comte de), historien français, frère de M. Anatole de Barthélemy, né à Angers (Maine-et-Loire) le 21 nov. 1830. Ancien auditeur au conseil d'Etat ; on lui doit de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *Essai historique sur les comtes de Champagne* (in-8, 1853) ; *Etudes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne* (in-12, 1853) ; *Claude d'Epense, David Blondel et Perrot d'Ablancourt* (in-8, 1855) ; *Châlons pendant l'invasion anglaise* (in-8, 1852) ; *Correspondance inédite des rois de France avec le conseil de ville de Châlons-sur-Marne* (in-12, 1855) ; *la Réforme et la Ligue à Châlons* (in-8, 1851) ; *Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould* (in-8, 1852) ; *Cartulaire de l'évêché et du chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne* (in-8, 1853) ; *Abbayes du département de la Marne* (in-12, 1853) ; *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, depuis son origine jusqu'en 1789* (in-8, 1859) ; *Etude historique sur le règne de François II* (in-8, 1861) ; *Œuvres inédites de La Rochefoucauld, publiées d'après les manuscrits conservés par la famille* (in-8, 1862), précédées d'une notice historique sur le duc de La Rochefoucauld ; *Mémoire sur l'élection à l'empire d'Allemagne de François-Etienne, duc de Lorraine* (in-8, 1851), en collaboration avec M. Louis de la Roque ; *les Vitraux des églises de Châlons-sur-Marne* (in-8, 1858) ; *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments* (2 vol., in-8, 1861) ; *Armorial général de la généralité de Châlons-sur-Marne* (in-12, 1862) ; *Trois conquêtes françaises du Roussillon* (in-8, 1864) ; *Variétés historiques et archéologiques sur Châlons-sur-Marne* (2 vol. in-8, 1864) ; *Catalogue des gentilshommes du Bourbonnais, Nivernais et Donziois qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789* (in-8, 1865) ; *Catalogues* du même genre pour les gentilshommes d'Artois, de Flandre, de Hainaut, de l'Ile-de-France, du Soissonnais, du Valois, du Vermandois, de l'Alsace, de la Corse et du comtat Venaissin (3 vol. in-8, 1865) ; *Journal d'un curé ligueur de Paris sous les trois derniers Valois* (in-12, 1866) ; *Gerbert, étude sur sa vie et ses ouvrages* (in-12, 1868) ; *les Grands Écuyers de France avant et depuis 1789*, (in-12, 1868) ; *Mesdames de France, filles de Louis XV*, (in-8, 1870) ; *la Princesse de Condé Charlotte-Catherine de la Trémoille* (in-12, 1872) ; *Histoire des archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville de Reims* (in-8, 1873) ; *les Filles du régent* (2 vol. in-8, 1874) ; *Etude sur Omer Talon*, (in-8, 1875) ; *Une nièce de Mazarin, la princesse de Conti* (in-8, 1875) ; *la Correspondance de Turenne avec Michel Le Tellier et Louvois* (in-8, 1874) ; *la Correspondance d'Armand de Gontaut-Biron, maréchal de France* (in-8, 1874) ; *Journal de Jean Heroard sur la jeunesse de Louis XIII* (in-8, 1874) ; *Variétés historiques et archéologiques sur le Châlonnais et le Rémois* (in-8, 1875) ; *Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne)* (in-8, 1875) ; *Etude sur Jean Bodin, sa vie et ses travaux, 1530-1596* (in-8, 1876) ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Oye, canton de Sézanne (Marne)* (in-8, 1862) ; *Généalogie historique de la famille Cauchon* (in-8, 1882) ; *Obituaire de la commanderie du Temple de Reims* (in-4, 1882) ; *les Correspondants de la marquise de Balleroy* (2 vol. in-8, 1883) ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre (1883, in-8) ; *Recueil de plaquettes historiques champenoises du* XVI^e *siècle* (in-8, 1886). E. B.

BARTHELMESS (Nikolaus), graveur allemand, né à Erlangen le 27 juin 1829. Elève de K. Mayer à Nuremberg, puis de l'Académie de Munich, enfin de Keller à Dusseldorf (1852-1856). Ses estampes se distinguent par une remarquable habileté du burin et rendent à merveille les traits caractéristiques des originaux. Il a fait un séjour à Paris et y a exposé deux gravures : *A l'Eglise*, d'après B. Vautier (S. 1865), et *Sermon devant les élèves de l'Ecole navale*, d'après H. Ritter (S. 1867). Son œuvre est peu considérable. G. P-t.

BARTHELS (Jules-Théodore), avocat et publiciste belge, né à Bruxelles en 1815, y est décédé en 1855. Il occupa, dès 1840, une situation très en vue au barreau de sa ville natale, et fonda deux recueils périodiques consacrés à l'examen des questions de droit administratif et de jurisprudence : *la Belgique communale* et *la Belgique judiciaire*. Il siégea au conseil communal pendant les huit dernières années de sa vie ; il y défendit avec ardeur les intérêts des classes ouvrières, et fut un des principaux promoteurs des idées libre-échangistes.

BARTHEMA (V. VARTOMANIUS).

BARTHERANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 126 hab.

BARTHES (Les). Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Castelsarrazin ; 507 hab.

BARTHET (Armand), littérateur français, né à Besançon le 15 avr. 1820, mort dans une maison de santé, à Ivry-sur-Seine, le 14 avr. 1874. Venu à Paris en 1838 pour faire son droit, et présenté vers cette époque à son compatriote Victor Hugo, il écrivit à l'*Artiste* et au *Corsaire* (1846). Le *Moineau de Lesbie*, comédie en un acte (Théâtre-Français, 1849), interprétée par Rachel, obtint un très vif succès littéraire, mais le *Chemin de Corinthe*, comédie en trois actes et en vers, fut imprimé sans être joué, et une autre comédie, *le Veau d'or*, fut reçue à correction ; elles ont été réunies sous le titre de *Théâtre complet* (1860, in-18) à un opéra-comique en un acte, *Chapelle et Bachaumont*. Armand Barthet avait également publié un recueil de *Nouvelles* (1852, in-18), un volume de poésies, *la Fleur du panier* (1853, in-18) et n'avait donné, après un long silence, que *Montauciel* (1869, in-18). M. Tx.

BARTHEZ (Paul-Joseph), médecin philosophe, né à Montpellier le 11 déc. 1734, mort le 15 déc. 1806. Son père est connu comme savant et comme écrivain ; son frère aîné, dont Rousseau parle dans ses *Confessions*, se consacra à la littérature et composa un roman, une tragédie, etc. P.-J. Barthez étudia la médecine à Montpellier, de 1750 à 1753. Il vint à Paris en 1754; Falconet le mit en rapport avec l'abbé Barthélemy, Hénault, Mairan, d'Alembert. Nommé médecin militaire et envoyé à Coutances, il observa l'épidémie du camp de Granville et consigna le résultat de ses observations dans un Mémoire communiqué à l'Académie des sciences. En 1757, il était de retour à Paris et nommé censeur royal ; il collaborait au *Journal des Savants* et à l'*Encyclopédie méthodique*. En 1759, il concourut avec succès pour une chaire de professeur à la faculté de Montpellier ; les cours qu'il y professa furent très suivis et l'on ne peut dire que l'homme contribua aux succès du professeur, car ceux qui l'ont admiré le plus s'accordent à lui attribuer un caractère violent et hautain, un amour-propre excessivement irritable. En 1773, il fut nommé coadjuteur du chancelier et désigné pour lui succéder après sa mort. Il publiait en 1772 un Discours en latin sur le *Principe vital de l'homme* ; en 1774, la *Nouvelle doctrine des fonctions du corps humain*. Ces deux opuscules contiennent en germe les théories développées dans les *Nouveaux Eléments de la science de l'homme*, qui parurent en 1778. L'ouvrage obtint un succès immense et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. En 1780, Barthez se fait recevoir docteur en droit et achète une charge de conseiller à la cour des aides de Montpellier. Mais il ne peut s'entendre avec ses nouveaux collègues et quitte Montpellier pour revenir à Paris. Il est nommé médecin consultant du roi et premier médecin du duc d'Orléans. Il jouit, comme praticien, d'une grande célébrité, on vient le consulter de toutes les parties de la France et même de l'Europe ; membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fait partie de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe. La Révolution lui fit perdre cette situation privilégiée. A la réorganisation des écoles de médecine il fut nommé professeur honoraire et prononça, pour l'inauguration du buste d'Hippocrate, un discours remarquable, dans lequel il nommait Hippocrate le fondateur de la médecine, le modèle des observateurs, l'inventeur des vrais principes, le créateur de la médecine pratique. Il publia en 1798 la *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, qui fut traduite en allemand par Sprengel ; en 1802, le *Traité des maladies goutteuses* que traduisit de même Bischof. Il donna en 1806 une seconde édition des *Nouveaux Eléments*, dans laquelle les notes, destinées à commenter l'ancien texte, forment presque la moitié de l'ouvrage. En 1807, on fit paraître son *Traité sur le Beau*, en 1810 et 1820 ses *Consultations de médecine*.

Le nom de Barthez, dit M. Bouchut, restera toujours attaché à l'histoire des doctrines médicales à cause de ses travaux sur le vitalisme. Nous pouvons dire, en nous plaçant à un point de vue plus large, que son nom restera attaché à l'histoire de la philosophie naturelle, parce qu'il a posé d'une manière originale l'une des questions les plus importantes que cherche à résoudre la philosophie des sciences. Stahl avait considéré l'âme comme le principe de la vie, comme la force active qui est présente dans toutes les parties vivantes. Mais quoiqu'il ne se servit du mot âme que pour réunir les observations qu'il avait déjà faites et les inductions qu'il en avait tirées, on pouvait s'y méprendre et on pouvait voir en lui un métaphysicien, absorbé dans la contemplation de l'abstrait et plus désireux d'expliquer comment l'âme peut être la cause de tous les phénomènes physiologiques que d'étudier ces phénomènes pour en déterminer les lois. Or, l'on sait que le XVIII^e siècle a été amené, par les progrès de la méthode expérimentale et les merveilleuses découvertes qu'avait faites, grâce à elle, le siècle précédent, à abandonner la recherche des causes et des essences pour se renfermer dans l'étude des phénomènes et des lois qui les régissent. La physiologie suivit la voie dans laquelle l'avaient précédée l'astronomie et la physique. Bordeu et Lacaze inclinent déjà à ne voir dans la doctrine de Stahl que l'unité de conception de tous les phénomènes de la vie, mais c'est surtout Barthez qui a transformé sur cette question la doctrine de Montpellier. Dans le Discours préliminaire qui précède les *Nouveaux Eléments*, Barthez insiste d'abord longuement, comme pourrait le faire Voltaire ou Hume, sur la difficulté et même l'impossibilité où est l'homme de connaître les causes ; c'est seulement après avoir fait ces réserves qu'il rapporte à un seul principe les lois de la vie telles que nous les donnent l'observation et l'induction. Il peut ainsi soutenir que sa doctrine n'a aucune ressemblance avec celles de Stahl et de Bordeu qui sont, si l'on met à part la théorie des causes, ses vrais prédécesseurs. Qu'est-ce donc que le principe vital pour Barthez ? C'est, dit-il, la cause qui produit tous les phénomènes de la vie. On pourrait la désigner par d'autres noms ; s'il préfère celui de principe vital à l'*impetum faciens* d'Hippocrate, c'est qu'il trouve au premier de ces termes un sens moins limité. Le principe vital constitue-t-il une substance ? Mais le mot de substance est obscur ; Barthez ignore d'ailleurs si ce principe est une substance ou seulement un mode du corps humain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En un mot, s'il emploie l'expression de principe vital pour désigner la cause des phénomènes physiologiques, c'est, d'un côté, qu'il ne veut faire appel ni à l'âme, dont la nature et les facultés n'ont été définies que par des notions purement métaphysiques ou théologiques, ni à la matière dont on ne peut concevoir l'essence; de l'autre, qu'il a ainsi une formule commode pour classer les faits et leurs lois : « Dans tout le cours de cet ouvrage, dit-il, je personnifie le principe vital de l'homme pour pouvoir en parler d'une façon plus commode. Cependant, comme je ne veux lui attribuer que ce qui résulte immédiatement de l'expérience, rien n'empêchera que dans mes expressions qui présenteront ce principe comme un être distinct de tous les êtres et existant par lui-même, on ne substitue la notion abstraite qu'on peut s'en faire comme d'une simple faculté vitale du corps qui nous est inconnue dans son essence, mais qui est douée de forces motrices et sensitives. » Et dans la seconde édition de son ouvrage, il précise encore le sens de sa doctrine en prenant à son compte la phrase suivante, tirée d'un ouvrage imprimé en 1800 : « La chose qui se trouve dans les êtres vivants et qui ne se trouve pas dans les morts, nous l'appellerons *âme*, *archée*, *principe vital*, *x*, *y*, *z*, comme les quantités inconnues des géomètres. »

Mentionnons encore, dans le grand ouvrage de Barthez, les études sur le tempérament propre de chaque individu, sur les modifications que produit dans les forces vitales l'habitude des choses non naturelles, sur les mœurs et l'état physique, sur l'influence des climats modifiant les forces vitales ou les mœurs, sur l'influence des âges, les causes prochaines de la mort, etc.

La doctrine capitale de Barthez a été souvent présentée d'une façon fort inexacte. Lordat le considère comme le chef des doctrines spiritualistes de Montpellier. Mais si l'on interprète la théorie de Barthez dans le sens qu'il indique fréquemment lui-même, on ne verra en lui ni un spiritualiste, ni un matérialiste, mais un savant, qui se borne à l'étude des phénomènes et de leurs lois sans aborder le domaine métaphysique. Si, au contraire, on veut prendre à la lettre, en dépassant les limites d'une critique impartiale, les phrases fort nombreuses dans lesquelles il matérialise le principe vital, celles où, par exemple, il dit que ce principe est affecté de maladies graves, qu'il est affaibli, qu'il doit se réunir après la mort au principe de l'univers, etc., on sera forcé d'en faire toute autre chose qu'un spiritualiste. On lui a, en outre, reproché de n'avoir pas fait connaître la nature de ce principe : « Son principe vital, dit Cuvier, qui n'est ni matériel, ni mécanique, ni intelligent, est précisément ce qu'il fallait expliquer. » Mais c'est justement ce que Barthez a refusé de faire, parce qu'il croyait que la science doit observer les phénomènes, en induire les lois, réunir sous une formule commode, bien qu'elle soit peu claire et peut-être inexacte métaphysiquement, les résultats obtenus, avant d'en chercher les causes, dont la connaissance nous est refusée en tout ou en partie.

En résumé, Barthez a fait pour la physiologie ce que les savants du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ont voulu faire pour l'astronomie, la physique, la psychologie et il n'avait pas tout à fait tort de se comparer à Newton. Son influence s'est exercée, concurremment avec la leur, sur les philosophes, sur les savants de la fin du XVIII^e^ siècle et du commencement du XIX^e^. Laplace a développé ses vues sur le calcul des probabilités appliquées à la vie humaine. Cabanis, qui avait eu pour maître Dubreuil, un des admirateurs de Barthez, peut être considéré, dit avec raison M. Guardia, comme ayant donné dans ses *Rapports du physique et du moral*, le complément de l'ouvrage de Barthez. De même, Maine de Biran s'inspire fréquemment de Barthez dans la première phase de sa philosophie, quand il est disciple de Cabanis et de Destutt de Tracy; il le combat au contraire quand il abandonne, sous des influences diverses et multiples, la doctrine de ses premiers maîtres et il montre bien, dans les deux cas, qu'il ne voit pas en Barthez un spiritualiste (V. Biran).

F. Picavet.

Bibl. : Lordat, *Exposition de la doctrine médicale de Barthez* et *Mémoires sur la vie de ce médecin*; Paris, 1818. — Louis Peisse, *la Médecine et les Médecins*; Paris, 1857. — Fr. Bouillier, *le Principe vital et l'âme pensante*; Paris, 1862. — Bouchut, *Histoire de la médecine et des doctrines médicales*; Paris, 1873. — Guardia, *Histoire de la médecine*; Paris, 1884.

BARTHEZ (Antoine-Charles-Ernest), né le 6 août 1811 à Narbonne, a fait ses études à la faculté de médecine de Paris. Interne des hôpitaux de la promotion de 1835, docteur en médecine en 1839, il fut envoyé en mission dans le dép. de Seine-et-Marne, à l'occasion d'une épidémie grave de suette miliaire qui sévissait alors; médecin-adjoint au dépôt des condamnés, de 1842 à 1855, chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, en 1843 et 1844, médecin des hôpitaux, au concours, en 1846, il s'occupa plus particulièrement des maladies des enfants. Il fut nommé en 1849 inspecteur de la vérification des décès. Médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie, de 1852 à 1873, M. Barthez avait été choisi comme médecin du prince impérial. Il fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1866. La plupart de ses publications sont consacrées aux maladies de l'enfance; nous citerons les principales : *De la pneumonie chez les enfants* (1838); *Recherches sur la conformation de la poitrine et sur sa déformation rachitique chez les enfants* (1840, en collaboration avec Rilliet); *Traité clinique et pratique des maladies des enfants* (avec Rilliet) (1^re^ édit., 3 vol. in-8, 1843; 2^e^ édit., 1854; 3^e^ édit., 1861); *Mémoire sur les résultats obtenus par l'expectation dans le traitement de la pneumonie franche chez les enfants* (1862).

Dr A. Dureau.

BARTHIUS (V. Barth).

BARTHOLDI (Frédéric-Auguste), statuaire français, né à Colmar (Haut-Rhin) le 2 avr. 1834. Ce fut Ary Scheffer qui devina sa vocation artistique et lui ouvrit son atelier, mais il abandonna ses études picturales, à peine commencées, pour devenir l'élève du sculpteur Soitoux. En 1853, il exposa le *Bon Samaritain*; cette première œuvre fut bientôt suivie du groupe original des *Sept Souabes* et de la statue colossale du *général Rapp* (1855), qui révéla les tendances particulières de son talent; elle est aujourd'hui au Champ-de-Mars de Colmar. Il fit ensuite un voyage en Orient avec le peintre Gérôme et peignit, en Egypte surtout, quelques études peu connues du public; de retour à Paris, il envoya au Salon de 1857 la *Lyre Berbère*, groupe en bronze (au musée de Lyon). Joignant à son talent de sculpteur la science de l'architecte et celle de l'ingénieur, il édifia une *Fontaine monumentale ornée de figures*, à Bordeaux (1858). En 1861, il exécuta, dans la cour du musée de Colmar, aux frais d'une société de bibliophiles et d'amateurs d'estampes, une autre *Fontaine monumentale*, surmontée de la statue de son compatriote, *Martin Schœngauer*, peintre, graveur et orfèvre du XV^e^ siècle. En 1870, il exposa la statue équestre de *Vercingétorix* (au musée de Clermont).

Après les premiers revers de nos troupes, M. Bartholdi se fit envoyer à Colmar et réorganisa la garde nationale, avec laquelle il essaya d'arrêter l'ennemi; mais, en face de forces écrasantes, il fallut se retirer, après avoir soutenu une terrible fusillade. L'artiste fut délégué ensuite, en qualité de commissaire du gouvernement de la Défense nationale, à l'état-major de Garibaldi et se conduisit vaillamment aux divers combats que livra l'armée des Vosges. La guerre finie, l'Alsace étant occupée par l'ennemi et Paris fermé par la Commune, il partit pour l'Amérique et c'est là, en voyant l'influence de son pays sans cesse attaquée par l'élément germanique, qu'il conçut la première pensée du monument gigantesque que la République française devait offrir à la République des Etats-Unis, comme un gage de fraternité et un souvenir des services rendus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les événements de 1870-71 eurent sur son esprit et sur le caractère de son talent une influence considérable ; il trouva dans son cœur de patriote et d'Alsacien les inspirations les plus fortes et les plus élevées. Sa première œuvre après la guerre fut significative : la *Malédiction de l'Alsace*, groupe en vieil argent, fut fondue (1872) avec le produit d'une souscription recueillie dans les pays annexés et offerte à celui qui personnifia la résistance, à Gambetta ; la même exposition vit les bustes jumeaux d'*Erckmann-Chatrian*, les deux écrivains chers au chauvinisme français. Une inspiration analogue lui suggéra le *Monument des victimes de la Défense de Colmar* (S. 1873).

Cependant, il ne perdait pas de vue son idée d'édifier en Amérique une œuvre qui rehaussât l'honneur de l'art français ; il y préluda par la statue de *Lafayette*, à New-York (1873), et la *Fontaine monumentale* de Washington (1875) ; à l'Exposition universelle de 1878 parut le modèle, au seizième d'exécution, de *la Liberté éclairant le monde*, actuellement sur la place des Etats-Unis à Paris. A la même exposition figura aussi le modèle, réduit au tiers, d'une conception véritablement épique, le *Lion de Belfort* (aujourd'hui sur la place Denfert-Rochereau) ; voulant immortaliser le souvenir de la défense héroïque de Belfort, l'artiste a tiré parti de l'aspect sombre et imposant du rocher que surmonte son château pour en faire le

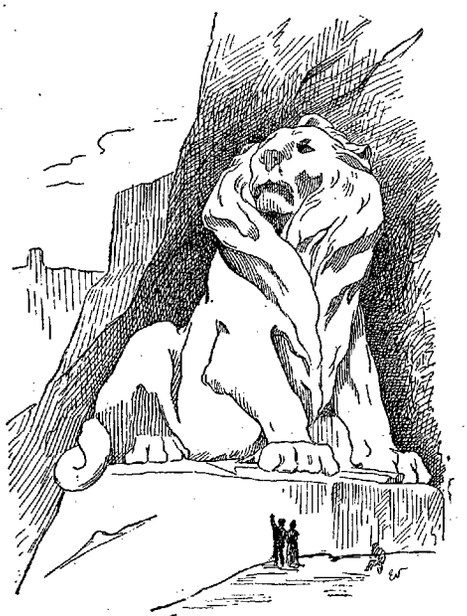

Le Lion de Belfort, d'après un dessin de M. Bartholdi.

piédestal et le cadre de son monument ; il a taillé à même ce granit tout martelé par les obus prussiens le lion gigantesque qui semble encore défier l'ennemi (terminé en 1880). L'œuvre maîtresse du sculpteur, la statue de la *Liberté*, fut, après bien des retards, inaugurée solennellement le 28 oct. 1886, sur un petit fort situé au milieu de la rade de New-York. La déesse, sévèrement drapée, est d'un style grandiose ; faite de pièces de bronze établies sur une armature d'acier, elle mesure 33 m. et son piédestal 34 m. ; son bras droit élevé soutient un flambeau qui, pourvu la nuit d'un foyer électrique, sert de phare.

Il faut encore citer, parmi les ouvrages de M. Bartholdi : les plans du *Palais Longchamps* à Marseille, dont un arrêt du Conseil d'Etat lui a restitué la paternité ; *le Génie aux prises avec la Misère* (S. 1859), groupe de bronze, actuellement en Russie ; *le Tombeau de Robberechty* au cimetière Montmartre (1862) ; *le Martyr moderne* (1864) et *le Vigneron alsacien* (1869), statues bronze au musée de Colmar ; *Arrighi, duc de Padoue*, statue (1865), en Corse ; *la Douleur*, statue pour le tombeau de G. Nefftzer (1866) ; *Champollion*, statue (1867), au Collège de France, *les Loisirs de la Paix* (1868), groupe bronze, transporté à New-York ; *l'Alsace*, statuette en argent (1871) offerte à M. Bergmann, de Strasbourg ; *Vauban*, statue (1872) à Avallon ; *les Quatre étapes de la vie chrétienne*, décoration d'un clocher à Boston (1874) ; *Fronton de chapelle* à Boissy-Saint-Léger ; *Fronton du musée de Rouen* (1877) ; *Gribeauval*, statue (1879) aux Invalides ; *Monument Verdier* en Pologne (1879) ; *Monument funèbre de Gust. Jundt* au cimetière Montparnasse (S. 1885), et les bustes du *prince Koucheleff* (1862) ; de *M. Laboulaye* (1866) ; de *M. Lorentz, directeur de l'Ecole forestière* (1867) ; de *M. Arbel, sénateur* (S. 1879) ; d'*Ign. Chauffour, ancien représentant du peuple* (S. 1883) ; de *M. Ewarts, président du Conseil des ministres aux Etats-Unis* (S. 1883) et de *Lafayette* (S. 1886). M. Bartholdi a été décoré en 1865, nommé officier de la légion d'honneur en 1882 et commandeur en 1886. Ad. THIERS

BIBL. : Ch. LEFEBVRE, *l'Œuvre de Bartholdi* (extrait de la *Revue alsacienne ;* fév. 1881, Paris, 1876. — CLÉMENT, Ch. BLANC, *les Artistes de mon temps ;* Paris. — HUTTEN, *Artists of nineteenth Century*, etc.

BARTHOLE (V. BARTOLE).

BARTHOLIN (Gaspard), de son vrai nom CASPAR BERTHELSEN, célèbre médecin danois, né à Malmö le 12 fév. 1585, mort à Soroe, dans l'île de Seeland, le 13 juil. 1629. Il visita les plus célèbres universités de l'Europe et ne tarda pas à jouir d'une telle réputation de science, que l'université de Bâle lui offrit la chaire de philosophie en 1607, celle de Naples la chaire d'anatomie en 1609, celle de Montpellier la chaire de grec en 1610. Reçu docteur en 1610, sous la présidence de Bauhin, il fut appelé en 1611 à enseigner l'éloquence à Copenhague, obtint en 1613 la chaire d'anatomie, mais abandonna les sciences médicales après une maladie grave et devint en 1624 professeur de théologie. Il fut recteur de l'université de Copenhagne en 1618. Ses écrits sont nombreux et relatifs à l'anatomie, la médecine, la théologie, la philosophie, l'histoire, la critique, etc. Citons seulement : *Problematum philosophicorum et medicorum... miscellaneæ exercitationes* (Wittemberg, 1611, in-4) ; *Anatomicæ institutiones corporis humani*, etc. (Wittemberg, 1611, in-8 et nombreuses édit. ; trad. en franç. par Abr. Duprat ; Paris, 1647, in-4) ; *Manuductio ad veram psychologiam ex sacris litteris* (Copenhague, 1619, in-8) ; *De ortu, progressu et incrementis Academiæ regiæ Hafniensis* (Copenhague, 1620, in-4) ; *Logica major locupletata* (Strasbourg, 1621, in-8) ; *Opuscula quatuor singularia*, etc. (Copenhague, 1628-1663, in-8) ; *Controversia anatomica*, etc. (Goslar, 1631, in-8) ; *Systema physicum*, etc. (Copenhague, 1628, in-8) ; *Metaphysica major*, etc. (Cambridge, 1642, in-4). Dr L. HN.

BARTHOLIN (Thomas), fils du précédent, le plus célèbre de cette famille de médecins, né à Copenhague le 20 oct. 1616, mort à Hagested le 4 déc. 1680. Comme son père, il voyagea dans les principales contrées de l'Europe et étudia non seulement la médecine, mais la philosophie, la philologie, la jurisprudence, l'archéologie, l'arabe, etc. ; mais de toutes les sciences, c'est l'anatomie qui le captiva le plus. A Leyde, il commença ses études sur les vaisseaux lymphatiques et la circulation harveyenne ; à Padoue, il fonctionna comme prosecteur ; à Venise, il fut reçu membre de l'*Accademia degli incogniti ;* Naples lui offrit une chaire de philosophie qu'il refusa ; en 1645, l'université de Copenhague lui offrit la chaire d'éloquence qu'il n'accepta pas. Reçu docteur la même année à Bâle, sous la présidence de Bauhin, il revint à Copenhague et accepta une chaire de mathématiques ; en 1648, il obtint la chaire d'anatomie et la direction de l'institut anato-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mique. A partir de ce moment, il se consacra presque exclusivement à sa science favorite ; il découvrit chez l'homme le conduit thoracique trouvé avant lui par Pecquet chez les animaux, reconnut la vraie nature des lymphatiques, des chylifères et des vaisseaux sanguins (découverte que lui dispute Ole Rudbeck), celle du canal de Wirsung, qu'on prenait avant lui pour un vaisseau chylifère, redressa les erreurs introduites dans la science par Galien relativement à l'action hématopoiétique du foie, etc. En 1654, Bartholin fut nommé doyen du collège des médecins et renonça à l'enseignement en 1661. Il se retira à la campagne, où il fit transporter sa nombreuse bibliothèque qu'il perdit en 1670, dans un incendie. Le roi, pour le dédommager, le nomma son médecin l'année suivante : il fut nommé bibliothécaire et recteur de l'Université, et remplit encore une fois cette dernière fonction en 1680. Ses ouvrages, très nombreux et très importants, concernent l'anatomie normale et pathologique, la physiologie, la pathologie, la pharmacologie, l'histoire de la médecine, des collections telles que *Acta medica et philosophica* (1673-1680, 5 vol. in-4), etc. Dr L. Hn.

BARTHOLIN (Erasme), médecin et géomètre, frère du précédent, né à Roeskilde le 13 août 1625, mort à Copenhague le 4 nov. 1698. Il commença l'étude de la médecine en 1644, puis en 1646 entreprit un voyage de dix ans, en Angleterre, en Hollande, en France et en Italie ; en 1657, il devint professeur de mathématiques à Copenhague et peu après professeur extraordinaire de médecine, en 1671 professeur ordinaire de médecine. Il fut assesseur du consistoire (1675), conseiller de justice, doyen de la faculté de médecine (1680), bibliothécaire de l'Université (1693), conseiller d'Etat (1694). Bartholin a fait plus pour les progrès des mathématiques que pour ceux de la médecine ; il a découvert entre autres le spath d'Islande biréfringent et publié à ce sujet : *Experimenta crystalli islandici disdiaclastici*, etc. (Copenhague, 1669, in-4) ; citons encore de lui : *Analytica ratio inveniendi omnia problemata proportionalium* (Copenhague, 1657) ; *De problematibus math. tract.* (Copenhague, 1664) ; *De cometis anni 1664-65* (Copenhague, 1665) ; *De aëre Havniensi* (Francfort, 1679) ; (*Selecta geometrica*, 1674, comprenant sept dissertations mathématiques) ; *De naturæ mirabilibus quæstiones academicæ* (Copenhague, 1674, in-4). Il a traduit du grec *Heliodori Larissaei Opticor. Libr. II* (Paris, 1654, in-4) et inséré des articles dans les *Ephem. nat. curios*, les *Acta Hafniensia*, etc. Dr L. Hn.

BARTHOLIN (Gaspard), médecin suédois, fils de Thomas Bartholin, né à Copenhague le 10 sept. 1655, mort le 11 juin 1738. Dès 1674, à l'âge de dix-neuf ans, le roi le nomma professeur de philosophie ; il visita ensuite les principales universités du continent et en 1677 fit à Copenhague des leçons sur la physique et l'anatomie, puis en 1678 reçut le diplôme de docteur. Son nom a été donné au canal de Bartholin de la glande sublinguale et aux glandes de Bartholin, qui chez la femme correspondent aux glandes de Cowper chez l'homme. Il renonça à l'enseignement en 1701 et tourna son activité d'un autre côté ; nommé assesseur du consistoire en 1690, procureur général en 1719, député aux finances en 1726, il remplit avec zèle ces fonctions diverses. Le gouvernement le combla d'honneurs et en 1731 lui accorda des lettres de noblesse. Ouvrages principaux : *Exercitationes miscellaneæ varii argumenti, in primis anatomici* (Leyde, 1675, in-8) ; *Diaphragmatis structura nova* (Paris, 1676, in-8 ; l'auteur y parle de préparations anatomiques par voie d'injection) ; *De inauribus veterum syntagma* (Amsterdam, 1676, in-12) ; *De tibiis veterum et eorum antiquo usu libri III* (Amst., 1679, in-12, fig.) ; *De ovariis mulierum et generationis historia epistola anatomica* (Rome, 1677, in-12, et plusieurs éditions) ; *De ductu salivali hactenus non descripto*, etc. (Copenhague, 1684, in-4) ; *Specimen compendii physici* (Copenhague, 1687, 1692, in-4) ; *De respiratione animalium* (Copenhague, 1700, in-4) ; *Specimen historiæ anatomicæ partium corporis humani*, etc. (Copenhague, 1701, in-4 ; son meilleur ouvrage). Dr L. Hn.

BARTHOLMESS (Christian-Jean-Guillaume), philosophe alsacien, naquit le 26 fév. 1815 à Geisselbronn, en Alsace. Elève du gymnase protestant de Strasbourg, il se sentit porté de bonne heure vers l'étude des questions philosophiques et publia quelques ouvrages qui ne sont pas sans mérite : en 1847, une *Vie de Giordano Bruno*, en 2 vol. ; en 1849, une thèse remarquable pour le doctorat ès lettres, *Huet et son scepticisme ;* en 1855, une *Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne*. On lui doit aussi une *Histoire de l'académie de Prusse depuis Leibnitz jusqu'à Schelling* en 2 vol. Il mourut le 31 août 1856. A. Gary.

BARTHOLOMÆUS. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il enseigna le droit à Bologne au temps de Grégoire IX. Ses principaux écrits sont les suivants : *Brocarda ; Casus decretorum ; Historia super libros decretorum ; Quæstiones Dominicales ; Disputationes in libros Decretalium.*

Bibl. : Schulte, *Lehrbuch des katolischen Kirchenrechts*, p. 68.

BARTHOLOMÈTE (V. Barthélémite).

BARTHOLOMEW (Ann-Charlotte), auteur dramatique et peintre de fleurs et de portraits en miniature, née à Loddon, comté de Norfolk (Angleterre) le 28 mars 1800, morte à Londres le 18 août 1862. Elle débuta en 1825 par une farce qui ne parut sur la scène qu'en 1849. Elle avait épousé en 1827 le compositeur Walter Turnbull, puis, restée veuve, se remaria à Valentin Bartholomew, peintre de fleurs de la duchesse de Kent et de la reine Victoria. Une seconde pièce, *la Bague* ou *la Fille du fermier*, drame domestique, en 2 actes, fut jouée en 1845, mais c'est surtout par ses tableaux de fleurs et de fruits et ses miniatures qu'elle gagna sa célébrité. Le *British Museum* possède une de ses meilleures aquarelles.

BARTHOLOMMEI (Simon-Pierre), antiquaire italien, né à Pergine, près de Trente, le 16 nov. 1709, mort en 1764. Son principal ouvrage a pour titre : *Dissertatio de Tridentinarum, Veronensium, Meranensium monetarum speciebus et valore* (Trente, 1749, in-4). Il a aussi écrit plusieurs dissertations sur les origines des peuples primitifs de l'Italie septentrionale. E. B.

BARTHOLONI (Charles-André-Anatole), homme politique français, né à Sciez (Haute-Savoie), le 22 août 1822. Il fut conseiller général de la Haute-Savoie. Après l'annexion, il fut candidat officiel aux élections complémentaires du mois d'avril 1861 et fut élu par 10,993 voix sur 21,079 votants. Il fut réélu en 1863 par 16,932 voix sur 21,351 votants, mais il échoua au dernier renouvellement général en 1869. Aux élections législatives de 1876, il reparaît dans la vie publique, candidat dans le VII[e] arrondissement. Il est battu par le docteur Frébault. De même, en 1877, étant candidat officiel du maréchal Mac-Mahon, après le coup d'Etat du 16 mai. En 1879, aux élections municipales complémentaires, il se présenta comme bonapartiste, dans le quartier Saint-Thomas-d'Aquin, et fut élu en remplacement de M. Liouville, démissionnaire. Réélu aux élections générales municipales de 1881 et de 1884, dans le même quartier, il ne s'est pas représenté en 1887. M. Bartheloni est ingénieur civil et administrateur de diverses sociétés industrielles et financières. L. Lu.

BARTHOLONY (Jean-François), administrateur français, né à Genève en 1796, mort dans la même ville le 9 juin 1881. Fut un des propagateurs les plus actifs de l'industrie des chemins de fer. Depuis 1835, il ne cessa de demander que l'Etat garantît aux chemins de fer un minimum de revenus pour les actionnaires. Il fut un des fondateurs de la compagnie d'Orléans et de la ligne de Lyon à Genève. Il prit part aussi à l'organisation du Crédit foncier. Il a été fait officier de la Légion d'hon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

neur le 14 août 1867. On a de lui : *Quelques idées sur les encouragements à accorder aux compagnies concessionnaires des grandes lignes de chemins de fer* (1835, in-8); *Du meilleur système à adopter pour l'exécution des travaux publics en France* (1837, in-8); *Appendice au mémoire précédent* (1838, in-8); *Lettre à un député sur le nouveau système de travaux publics adopté par le gouvernement pour la construction des grandes lignes de chemins de fer* (1842, in-8); *Deuxième lettre à un député* sur le même sujet; *Observations sur la loi du 11 juin 1842* (1843, in-8); *Résultats économiques des chemins de fer* ou *Observations pratiques sur la distribution des richesses créées par ces nouvelles voies de communication* (1844, in-8); *Simple exposé de quelques idées financières et industrielles* (1860, in-8). L. Lu.

BARTISCH (Georg), oculiste allemand, né à Königsbrück, en 1535, mort à Dresde vers 1607. Quelque invraisemblable que cela paraisse, il semble établi que ce praticien, qui puisa ses connaissances chez les médecins ambulants, les châtreurs, les barbiers et les baigneurs, exerça son art dès l'âge de treize ans. On ne sait presque rien de sa carrière; il a dû beaucoup voyager, mais à un moment donné nous le trouvons à Dresde en qualité d'oculiste de la cour du duc Auguste de Saxe, jouissant de la plus haute considération. Bartisch, quoique superstitieux comme ses contemporains, et par cela même enclin à employer des médicaments bizarres et des formules magiques et astrologiques dans sa pratique, a laissé la réputation d'un opérateur très habile. La chirurgie des paupières a été en quelque sorte créée par lui; son procédé d'opération du ptosis (chute de la paupière) a été en honneur jusqu'au commencement de ce siècle; il opérait avec succès le symblépharon, l'excision des cils, etc.; le premier il a fait l'énucléation du globe oculaire (1583). En un mot, il a mis en honneur la chirurgie oculaire jusqu'alors dédaignée et laissée aux mains des charlatans. L'ouvrage qu'il a publié montre de plus qu'il connaissait les anciens aussi bien que ses confrères qui avaient acquis leurs grades dans les universités; il a pour titre : Ὀφθαλμοδουλεῖα, *das ist Augendienst. Neuer und wohl begründeter Bericht von Ursachen und Erkenntniss aller Gebrechen und Mängel der Augen und des Gesichtes* (Dresde, 1583, gr. in-fol.; nouv. édit., Francfort, 1584, gr. in-fol.); ces deux éditions sont identiques et sont illustrées de figures anatomiques empruntées aux anciens et d'autres représentent les procédés opératoires et les instruments. Une nouvelle édition fut publiée en 1686 à Nuremberg chez G. Scheurer : *Georg Bartisch' Augendienst* (pet. in-4). Dr L. Hn.

Bibl. : Magnus, dans *Hirsch's Lexik. hervorrag. Aerzte* t. I, p. 315.

BARTLE-Frère (sir Henry-Edward), baronnet, célèbre homme d'Etat anglais, né en 1815 à Londres, mort en 1884. Il débuta comme secrétaire de sir Georges Arthur, gouverneur des Indes orientales, puis devint résident aux Etats de Sattaro, annexés aux territoires anglais. Il se signala comme commissaire du gouvernement lors de la rébellion de 1857, au Sind, d'où il passa comme gouverneur général à Calcutta; de 1862 à 1866, il fut gouverneur à Bombay, puis retourna en Angleterre, où il devint secrétaire d'Etat. Un des actes principaux de sa carrière fut la mission spéciale qu'il remplit en 1872, auprès du sultan de Zanzibar, pour faire proclamer l'abolition de la traite des esclaves dans l'Afrique orientale. En 1877, étant gouverneur de la colonie du Cap, il dirigea les opérations contre Cettivayo, roi des Zoulous; bien qu'approuvée par le gouvernement, son entreprise fut si violemment attaquée par l'opinion publique et critiquée au Parlement qu'il demanda à être relevé de son poste. Rentré en Angleterre, il se consacra dès lors exclusivement aux travaux géographiques, et fut élu président de la Société de géographie de Londres. Sa vie, si bien remplie, a été aussi remarquable par les travaux scientifiques qu'il a laissés que par les grands actes politiques auxquels il a attaché son nom. Ad. B.

BARTLETT (Elisha), médecin américain, né à Smithfield (Rhode-Island) le 6 oct. 1804, mort à Providence le 19 juil. 1855. Il fit ses études dans diverses universités, vint à Paris en 1826, retourna dans sa patrie en 1827, et pendant vingt-cinq ans professa dans plusieurs universités, en dernier lieu depuis 1852 à New-York, les parties les plus variées de la médecine. On a de lui, entre autres : *The history, diagnosis and treatment of typhoid and of typhus fever, with an essay on the diagnosis of bilious remittent and of yellow fever* (Philadelphie, 1842, in-8); *The history, diagnosis, treatment of fevers of the United States* (Philadelphie, 1847, in-8, 3e édit., *ibid*, 1852, in-8); *Essay on the philosophy of medical science* (Philadelphie, 1844, in-8); *An inquiry into the degree of certainty in medecine*, etc. (Philadelphie, 1848, in-8); *The hist., diagn. a. treatm. of œdematous laryngitis* (Louisville, 1850, in-8); *A Discourse on the times, character and writings of Hippocrates* (New-York, 1852, in-8); sans compter de nombreux articles dans *American Journal of the med. sciences* et autres recueils périodiques. Dr L. Hn.

BARTLETT (John-Russell), publiciste américain, né à Providence (Rhode-Island) le 23 oct. 1805. Il fonda à New-York un établissement de librairie qui eut un grand succès et devint le principal centre littéraire de la ville. En 1850 le président Taylor le nomma membre de la commission pour la fixation de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique. Il a laissé un intéressant récit de ses explorations et de ses incidents de voyage pendant les trois années qu'il passa en cette qualité dans diverses provinces du nord du Mexique, au Texas et en Californie. On lui doit en outre une publication historique, d'une importance il est vrai toute locale, celle des *Records* (archives) *of the Colony of Rhode Island and Providence Plantations*, 1696 à 1792 (10 vol. in-8, Providence, 1856-65). A. Moireau.

BARTLETTIA (Zool.). Sous cette dénomination, H. Adams a compris en 1866 un groupe de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, voisin des *Mulleria*, mais en différant par les caractères suivants : coquille inéquilatérale, prolongée en avant et rugueuse, à bord ventral sinueux; sommets peu proéminents, courbés en avant; charnière privée de dents. Le ligament assez fort, en partie interne, est porté par une nymphe épaissie; les impressions musculaires sont situées au bord des valves, la première est plus forte que la seconde, l'impression palléale est entière. Les *Bartlettia*, encore peu nombreux, habitent le fleuve des Amazones. Ce sont des coquilles rares. J. Mabille.

BARTOCH (V. Bartos).

BARTOLE (*Bartolus a Saxoferrato*), célèbre jurisconsulte italien du XIVe siècle, né à Sassoferrato, dans le duché d'Urbino, à la fin de 1313 ou au commencement de 1314, mort à Pérouse en juil. 1357. Il était de condition obscure; son père se nommait Franciscus Severi; sa mère, Sancta, descendait de la famille des Alfani; il avait deux frères, Bonaccursius et Petrus. Son maître de grammaire, Petrus de Assisio, le mit en état de commencer l'étude du droit à l'âge de quatorze ans : il suivit d'abord à Pérouse les leçons du célèbre jurisconsulte, Cinus de Pistoia; puis il alla étudier à Bologne, sous la direction de Buttrigarius, Rainerius, Oldradus et Jacobus de Belvisio, et y reçut le grade de docteur, en 1334, à l'âge de vingt-et-un ans. Il passa les quatre années qui suivirent sa promotion dans une retraite studieuse, et, en 1338, remplaça pendant quelque temps son maître Rainerius, à Bologne; il remplit, probablement la même année, les fonctions d'assesseur à Todi, puis à Pise, où il commença à enseigner en 1339; au bout de quatre ans (1343), il quitta cette université pour celle de Pérouse, où il professa le droit civil pendant quatorze ans, jusqu'à sa mort. — C'est de l'époque où il enseigna à Pérouse que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

date sa grande renommée : l'éclat de ses leçons et l'autorité de ses écrits attirèrent autour de sa chaire d'innombrables élèves, dont les plus illustres furent Balde et son frère Angelus. La ville de Pérouse, dont il avait rendu l'université célèbre, et qu'il enrichissait par cette affluence d'étudiants de tous pays, se montra reconnaissante. Dès 1348, à la prière de l'université, elle lui conféra, ainsi qu'à son frère Bonaccursius, le droit de bourgeoisie, que les cités italiennes du moyen âge ne prodiguaient pas ; en 1355, elle le chargea d'une ambassade auprès de l'empereur Charles IV, qui était alors à Pise, et de qui il obtint pour la ville de nouveaux privilèges, pour l'université la confirmation de ses statuts. L'empereur le combla d'honneurs, le nomma membre de son conseil et lui conféra, ainsi qu'aux membres de sa famille qui seraient comme lui professeurs, le droit de légitimer ceux de ses élèves qui seraient nés hors mariage et de leur accorder au besoin des dispenses d'âge pour toutes les fonctions civiles. — Bartole se tint à l'écart des affaires publiques et paraît avoir gardé une position neutre entre le parti des Guelfes et celui des Gibelins, qui divisaient alors l'Italie. Comme la plupart des légistes, il était favorable à l'empire, dont il trouvait l'image dans les lois romaines, et enseignait que toute juridiction devait relever du pouvoir impérial ; mais d'autre part il considérait l'empereur comme subordonné au pape, traitait d'hérétique le livre de Dante *De monarchia*, et dans ses décisions se montrait fort déférent envers le Saint-Siège. — Bartole mourut à l'âge de quarante-quatre ans, laissant à sa femme, Pellina de Bovarella, et à ses six enfants une fortune considérable. La ville de Pérouse lui éleva, dans l'église de Saint-François, un tombeau magnifique avec cette inscription, éloquente dans sa brièveté : *Ossa Bartoli.*

Pendant sa courte carrière, malgré la délicatesse de sa santé et les fatigues de dix-huit années d'enseignement, Bartole trouva le temps de composer de nombreux et importants ouvrages, dont plusieurs furent imprimés dès 1470. Ils se divisent en trois grandes catégories : I, Commentaires *(lecturæ, repetitiones)* sur les trois parties du Digeste, sur le Code, l'Authentique et les Institutes de Justinien. — II. Consultations et controverses *(consilia, quæstiones).* — III. Traités *(tractatus)*, qui sont relatifs : 1° au droit public (*de tyrannia, de bannitis, de Guelphis et Gibellinis, de regimine civitatis, de statutis*, etc.), 2° au droit criminel *(de carceribus, de percussionibus, de quæstionibus*, et surtout une glose sur deux lois célèbres d'Henri VII : *Ad reprimendum qui sint rebelles*, insérées dans le *Corpus juris)*, 3° au droit privé (*de fluminibus, de alimentis, de arbitris, de successione ab intestato, de natura actionis et interdictorum, de præscriptionibus, de substitutionibus*), et 4° à la procédure *(Ordo judicii, ritus judiciorum, de citatione, tr. præsumptionum, de procuratoribus, de testibus*, auxquels il faut joindre une plaisanterie froide et pédantesque: *Quæstio inter Virginem Mariam et diabolum de salute generis humani*). Les commentaires, les consultations et une partie seulement des traités se trouvent réunis dans l'édition des œuvres de Bartole publiée à Bâle, en 1588–89, in-fol. ; les autres traités sont imprimés à part ou n'existent qu'en manuscrit ; un recueil de lettres de Bartole, encore inédit, a été retrouvé en Italie (V. l'ouvr. de Savigny cité dans la bibliographie). On a publié au XVI^e^ siècle divers extraits de Bartole *(distinctiones, summaria Bartoli)* ; les plus connus sont ceux qui ont été insérés dans les éditions glosées du *Corpus juris*, à côté des textes dont ils forment le résumé ou l'interprétation.

La gloire de Bartole a surpassé celle de tous les jurisconsultes du moyen âge : non seulement il fut admiré et presque vénéré par ses élèves, mais il eut pendant longtemps en Italie et dans une partie de l'Europe l'autorité d'un législateur ; à Padoue on créa une chaire pour expliquer « le texte, la glose et Bartole » ; en Espagne, sur tous les points qui n'étaient pas réglés par le droit spécial de la région, les décisions de Bartole eurent pendant longtemps force de loi ; en Portugal, son commentaire sur le Code de Justinien avait autant de d'autorité que le Code même. En revanche, au XVI^e^ siècle et dans les temps modernes, ses écrits ont été, de la part de plusieurs jurisconsultes, notamment de Cujas, l'objet de violentes critiques ou d'un dédain systématique. La vérité est entre ces opinions extrêmes : sans exalter Bartole comme l'ont fait ses contemporains, on doit reconnaître que sa réputation reposait sur un fond solide, et que s'il est parfois tombé dans l'erreur, il a, sous certains rapports, fait faire à la science juridique d'incontestables progrès.

On a dit qu'il avait le premier appliqué la dialectique à l'enseignement du droit et substitué, dans l'explication des textes, le commentaire suivi à la simple glose. C'est une erreur : avant lui plusieurs glossateurs italiens, Azo, Placentinus, Pillius, avaient publié des commentaires suivis et des traités dogmatiques, et dès la fin du XIII^e^ siècle les romanistes français, Jacques de Revigny et Pierre de Belperche, puis, au commencement du XIV^e^ siècle, leur imitateur italien, Cinus de Pistoia, maître de Bartole, avaient employé dans l'exposition de leurs doctrines les formes de la dialectique et les divisions savantes de la méthode scolastique. Il faut chercher ailleurs l'originalité de Bartole : c'est moins par la méthode d'exposition que par le fond des doctrines qu'il se distingue des glossateurs. L'école de Bologne avait eu le mérite de restaurer sur ses véritables bases l'étude et la pratique du droit romain, en remontant aux sources purement romaines, à la législation de Justinien, qu'elle interprétait par ses gloses et ses commentaires. Mais l'esprit qui inspirait les premiers glossateurs s'altéra chez leurs successeurs dans le cours du XIII^e^ siècle ; au lieu du texte, ce fut la glose qui devint l'objet de leur exégèse et dont l'autorité fut aveuglément imposée à la doctrine comme à la pratique. Bartole réagit contre cette routine : au nom de l'indépendance de la pensée, il rejeta hardiment l'autorité traditionnelle de la glose, toutes les fois que les textes lui parurent mal compris, et dissipa ainsi beaucoup d'erreurs qui s'étaient accréditées dans l'enseignement. Mais dans son interprétation des textes, il se plaça à un tout autre point de vue que les glossateurs. Moins préoccupé de l'exactitude historique que de l'utilité pratique, il ne chercha pas à reconstituer dans son intégrité primitive la législation de Justinien, mais avant tout à concilier les textes du Digeste et du Code avec les institutions féodales de son temps et les statuts municipaux de l'Italie, à tirer des lois romaines une sorte de droit commun, dont les principes devaient dominer la variété des coutumes locales, et dont les décisions devaient au besoin suppléer à leur insuffisance. C'est pourquoi ses écrits renferment nombre de théories qui ne sont pas vraiment romaines, quoique leurs éléments soient formés de textes empruntés à la compilation de Justinien, mais qui répondaient à merveille aux exigences de son temps et parfois même à celles de l'avenir (par exemple la théorie des statuts personnel et réel). Ses leçons et ses traités sont tous dirigés vers ce but pratique. Ils attestent chez lui d'éminentes qualités: un savoir étendu, le sens des affaires, et par-dessus tout un jugement très droit, qui explique comment ses décisions jouirent d'une autorité universelle. Mais ils révèlent aussi des défauts qui sont en partie ceux de son siècle : peu de critique dans l'usage des textes, qui sont quelquefois mal lus ou détournés de leur sens originaire, un usage trop fréquent de la dialectique, un style dépourvu de qualités littéraires, et une négligence excessive à se servir de la philologie et de l'histoire pour interpréter les lois romaines ; sur ce dernier point les humanistes du XIV^e^ siècle, Pétrarque, Boccace, et surtout Laurent Valla, ne lui ménagèrent pas les critiques.

Bartole fut le chef d'une école juridique, qui domina au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, et qui compta des noms célèbres : Balde, Paulus de Castro, Tartagnus, Jason de Mayno, etc... Ce qui caractérise les Bartolistes, comme leur maître, c'est la tendance pratique, la préoccupation de tirer des lois romaines,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en les combinant avec le droit canonique, le droit féodal et les coutumes, des théories appropriées aux besoins de leur temps. Mais dans leurs ouvrages dogmatiques, les défauts déjà signalés chez Bartole s'accentuent et s'aggravent : ils manquent de critique et d'originalité, négligent l'étude des textes pour s'en tenir aux commentaires dont ils accumulent les citations, font un vain étalage de divisions et de distinctions scolastiques, au milieu desquelles se perd la notion des principes généraux, écrivent enfin avec une prolixité rebutante, qui justifie le mot de Cujas : *Verbosi in re facili, in difficili muti, in angusta diffusi.* Il n'y a guère de vivant et d'original dans leurs œuvres que les controverses *(quæstiones)* et les consultations *(consilia)*, qui au point de vue pratique, comme au point de vue de la formation historique du droit, renferment de précieux renseignements. L'influence des Bartolistes fut prépondérante en Italie et en France jusqu'au XVI^e^ siècle ; elle fut alors victorieusement combattue par l'école *historique*, dont les principaux représentants, Alciat, Cujas et leurs disciples, reprirent en l'élargissant l'œuvre des glossateurs, revinrent à l'étude des textes, s'aidèrent pour les interpréter de tous les secours que leur fournissaient l'histoire et la philologie, renouvelées par les humanistes de la Renaissance, et firent ainsi revivre dans leurs leçons et leurs écrits le droit véritable de l'ancienne Rome. En Allemagne au contraire, l'influence des Bartolistes régna sans conteste depuis la « réception » du droit romain, au XV^e^ siècle, jusqu'à nos jours. Ch. MORTET.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori italiani*, 1707, t. II, part. I, p. 460. — BINI, *Memorie della Perugina universita*, t. I, pp. 84-100. — VERMIGLIOLI, *Biografia degli scrittori Perugini*, 1829, t. I, pp. 17-36. — DE SAVIGNY, *Gesch. des römischen Rechts im Mittelalter*, 1850, t. VI, 2^e^ édit., pp. 137-181 (cf., 1^re^ édit., trad. en français par Guenoux, 1839, t. IV, pp. 199, 223-230). — WITTE, *De Bartolo a Saxoferrato Dantis Alighieri studioso ;* Halle, 1861. — BETHMANN-HOLLWEG, *Der Civilprocess in geschichtl. Entwickelung*, 1874, t. VI, part. 1, pp. 242-247. — A. ROSSI, *Documenti per la storia dell' Universita di Perugia*, 1878, liv. II (1325-95). — *Archivio giuridico italiano*, 1879, t. XXI, pp, 537-48, art. de Mancini ; 1881, t. XXVI, pp. 295 et 401, art. de Chiapelli et de Brugi. — J. FLACH, *Cujas, les glossateurs et les Bartolistes*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1883, pp. 205 et suiv.

BARTOLI (Jean), orfèvre viennois du XIV^e^ siècle (V. JEAN).

BARTOLI (Giorgio), grammairien italien, né à Florence, mort vers 1584. Il fut membre de l'Académie florentine et laissa un volume intitulé *Degli elementi del parlar toscano* (Florence, 1584, in-4) qui fut publié par son père, Cosme.

BARTOLI (Le P. Erasmo), prêtre et musicien italien, né à Gaëte en 1606, mort à Naples, de la peste, le 14 juil. 1656. Lorsqu'il fut entré dans les ordres, il s'occupa beaucoup de musique religieuse, et s'y consacra davantage encore lorsqu'il eut pris l'habit des oratoriens. Ses compositions furent gardées par les oratoriens de Naples ; ce sont des cantates, des motets pour 4 voix ou pour chœurs, des psaumes et répons, des vêpres, et 5 messes en musique. A. ERNST.

BARTOLI (Daniele), jésuite italien, né à Ferrare le 12 fév. 1608, mort à Rome le 13 janv. 1685, a écrit en six volumes, d'après de précieux manuscrits du Vatican, une *Histoire de la compagnie de Jésus* (Rome, 1653-1675, in-fol.) et divers opuscules relatifs à la langue italienne, principalement *Ortografia italiana* (Rome, 1672, in-12). Il a gardé la réputation d'un grand savant et d'un bon écrivain. — Il est aussi l'auteur d'un livre très curieux sur les effets du son dans l'air et dans l'eau : *Del suono de tremori armonici... Trattati IV* (Rome, 1679, in-4 ; 2^e^ éd., Bologne, 1680 ; 3^e^ éd., Rome, 1685). On trouve une analyse détaillée de la dissertation de Bartoli dans la *Littérature musicale* de Forkel et dans la *Bibliographie de la Musique*, de Lichtenthal.

BARTOLI (Domenico), poète italien, né à Montefegatesi, village de la République de Lucques, le 14 déc. 1629, mort le 8 sept. 1698. Dès sa jeunesse il se fit une réputation de poète et d'homme d'esprit et son goût était assez connu pour que le P. Beverini le priât de corriger sa traduction de l'*Enéide*. Il eut une longue controverse avec un autre poète nommé Loreto Mattei au sujet d'une paraphrase des Psaumes, qu'il avait publiée sous le titre de *Salmi toscani ;* Bartoli relevait dans ce livre de nombreuses fautes de langue et l'auteur répliquait, donnant ses raisons contre celles du critique. De cette querelle qui passionna tout un clan de lettrés Bartoli a publié lui-même les pièces dans un volume intitulé : *L'asta d'Achille che ferisce per sanare il Salmista toscano; Censura cortese col breve racconto delle principali contese fra' poeti volgari* (Modène, 1695, in-12). — Comme poète, on a de lui : *Il canzoniere* (Lucques, 1695, 2 vol. in-12) ; *Rime giocose, opera postuma* (Lucques, 1703, in-12) ; Poésies diverses dans divers recueils, spécialement dans la *Biblioteca volante* de Cinelli. R. G.

BIBL. : CINELLI, *Biblioteca volante ;* Venise, 1734-1747, 4 vol. in-4. — MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia ;* Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

BARTOLI (Pietro-Santi), peintre et graveur italien, né à Pérouse vers 1635, mort à Rome le 7 nov. 1700. Élève de P. Lemaire et de N. Poussin, il réussissait à copier d'une façon trompeuse les œuvres de ce dernier. Plus tard il se livra exclusivement à la gravure et s'imposa la tâche de reproduire, le plus souvent à l'eau-forte, les monuments de l'antiquité grecque et romaine de la Ville Éternelle, qu'il contribua ainsi plus que personne à vulgariser. De là une douzaine d'ouvrages illustrés de près de neuf cents planches, remarquables par l'exactitude et la pureté du dessin, consacrées aux chefs-d'œuvre et aux curiosités de l'art antique. Presque tous ont paru à Rome, généralement avec un texte de G.-P. Bellori. Il faut citer ici ses trente-neuf dessins coloriés, soigneusement exécutés d'après des peintures antiques trouvées à Rome et qui n'existent plus, dessins dont le comte de Caylus fit don à la Bibliothèque du roi, après en avoir fait graver trente-trois, et publiés à 30 exemplaires seulement, tous enluminés à la main, avec un texte par Mariette (*Recueil de peintures antiques ;* Paris, 1757, in-fol.). Bartoli a encore gravé les peintures du *Virgile* du Vatican, de nombreuses planches d'après Raphaël, Jules-Romain, les Carrache, Lanfranco, C. Maratti, etc. Il fut aidé dans ses travaux par son fils *Francesco.* G. PAWLOWSKI.

BIBL. : PASCOLI, *Vite de'pittori Perugini ;* Rome, 1732, in-4. — Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — BRUNET, *Manuel du libraire.*

BARTOLI (Giuseppe), antiquaire italien, né à Padoue en fév. 1717, mort en 1788. Après avoir fait d'excellentes études classiques sous la direction de l'abbé Lazzarini, il s'essaya à la poésie avec Apostolo Zeno et à la philosophie avec l'abbé Conti, puis il se lança dans les études juridiques et fut reçu docteur en 1736. Le Sénat de Padoue lui donna un peu plus tard une chaire de physique expérimentale qu'il abandonna bientôt pour aller à Bologne, et de là, en 1742, à Udine où il fut précepteur des enfants de Marie Contarini. En 1745, il fut nommé professeur de belles-lettres à l'université de Turin et le roi de Sardaigne lui donna le titre d'antiquaire royal. Ses leçons d'archéologie furent remarquées ; il vint en France où il se lia avec les antiquaires de cette époque et on lui décerna le titre de membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Il publia, outre des poésies, divers travaux relatifs à l'archéologie, notamment deux dissertations (Vérone, 1745, in-4) sur le musée d'antiquités de Vérone ; un opuscule intitulé : *Il vero designa delle Tavolette d'avorio chiamate dittico Quiriniano* (Parme, 1757, in-4) ; enfin, *La quarta Egloga di Vigilio spiegata* (Rome, 1758, in-4). E. B.

BARTOLI (Hector-Alexandre), homme politique français, né à Sartène (Corse) en 1820, mort le 4 nov. 1883. Fut reçu docteur en médecine en 1843. Exerça sa profession à Marseille où il devint professeur de pathologie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il parut pour la première fois dans la vie politique en 1863, où nous le trouvons candidat de l'opposition à Sartène. Il obtint 10.000 voix, mais ne fut pas élu. Sa candidature fut ensuite présentée à toutes les élections usqu'à la fin de l'Empire. Il échoua encore le 8 fév. 1871. Ce n'est qu'en 1876 qu'il arriva à la Chambre des députés, élu par 3,137 voix contre 3,108 données au candidat bonapartiste, M. Abbatucci. Après le coup d'Etat du 16 mai, étant un des 363, il fut battu par M. Abbatucci, candidat officiel, qui réunit 4,806 voix, alors qu'il n'en avait que 1,629. Mais il triompha aux élections du 21 août 1881, où il recueillit 3,509 suffrages sur 6,665 votants. M. Bartoli a toute sa vie été républicain.

Louis Lucipia.

BARTOLI (Adolphe), savant littérateur italien né à Fivizzano le 19 nov. 1833. Il débuta à l'*Archivio storico italiano*, de Vieusseux dont il fut le secrétaire de 1856 à 1859. Dans la suite, après avoir enseigné aux lycées d'Alexandrie, de Livourne, de Plaisance, etc., il fut nommé professeur d'histoire de la littérature italienne à l'Institut des Etudes supérieures de Florence. Il a donné, entre autres travaux : *Le vite degli uomini illustri di Vespasiano da Bisticci, rivedute sui codici* (Florence, 1859); *Il libro di Sidrach* (Bologne, 1868); *Pietro Giordani, orazione* (Plaisance, 1868); *Degli studii e delle scuole in Italia* (Plaisance, 1868); *Il poema di Ettore Troiano* (Venise, 1872); *I primi due secoli della letteratura italiana* (Milan, 1870–1879); *L'evoluzione del Rinascimento* (Florence, 1877); *I precursori del Boccaccio e alcune delle sue fonti* (Florence, 1878); *Scenarii inediti della commedia dell'arte* (Florence, 1881); *Catalogo descrittivo e ragionato dei manoscritti italiani nelle biblioteche di Firenze;* travail en cours de publication. L'œuvre la plus importante de M. Bartoli est assurément son *Istoria della letteratura italiana* qui paraît à Florence depuis 1878; le t. VII (1885) conduit l'ouvrage jusqu'à Pétrarque. Peu de travaux d'histoire littéraire ont soulevé en ces dernières années autant de polémiques; principalement, ses opinions sur Dante et l'existence toute subjective de Béatrice ont semblé excessives, encore que présentées avec une rare érudition.

R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8. — *Giornale storico della letteratura italiana* 1884, (2e année, n° 7). — R. de Gourmont, *Béatrice et l'idéal féminin en Italie à la fin du* XIIIe *siècle* (*Revue du Monde Latin*, juil.-août 1885).

BARTOLINI (Guiseppe-Maria), peintre italien, né en 1657 à Imola, mort en 1725. Il a peint un grand nombre de tableaux d'autel pour les églises de sa ville natale et de la Romagne.

BARTOLINI (Bartolomeo), né à Faenza vers 1685, l'un des plus grands chanteurs dramatiques de l'Italie au commencement du XVIIIe siècle. Il fut l'un des meilleurs élèves du fameux Pistocchi, dont les leçons formèrent tant de grands artistes. On n'a du reste que des renseignements très vagues sur la carrière de Bartolini, qui fut brillante surtout de 1720 à 1730, époque à laquelle il était au service de l'électeur de Bavière. On ignore l'époque de sa mort.

BARTOLINI (Lorenzo), sculpteur italien, né à Vornio près de Sarignano (Toscane) en janv. 1777, mort à Florence le 20 janv. 1850. Tout jeune encore il alla travailler à Florence, puis à Volterre, enfin à Paris où il se lia d'amitié avec Ingres. L'Institut lui décerna un second prix pour un bas-relief, *Cléobis et Biton*, ce qui lui valut la commande d'un buste de Napoléon Ier et d'un bas-relief pour la colonne Vendôme représentant la bataille d'Austerlitz. Après un séjour de quelques années à Carrare, où il devait fonder, par ordre de l'Empereur, une école de sculpture, Bartolini se rendit à Florence; là il fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts; depuis cette époque il essaya de vivifier l'art néo-classique de l'Empire par l'étude de la nature et de le rapprocher des chefs-d'œuvre du XVe siècle. Mais il faut bien le reconnaître, ses efforts se bornèrent à des luttes toutes théoriques avec les défenseurs acharnés du classicisme; en dépit de ses aspirations réformatrices, il imitait dans ses productions plutôt le genre maniéré et efféminé de Canova que le style simple et viril de Thorwaldsen. Ce ne fut pas un rénovateur, comme d'aucuns se plaisent à l'appeler; il serait plus juste de dire qu'il a repris la sculpture au point où l'avait laissée Donatello.

Parmi ses œuvres les plus remarquables citons : *l'Ammostatore* (*le Vigneron foulant le raisin*) qui rappelle peut-être le mieux par son caractère la Renaissance primitive; une *Charité* au Palais Pitti, une statue de Machiavel aux Offices; les monuments de Vittorio Fossombroni et de Leone Battista Alberti à l'église Santa-Croce de Florence. Son *Pyrrhus jetant du haut des murs de Troie Astyanax fils d'Hector* passe pour être son œuvre capitale. Mentionnons encore : la *Nymphe de l'Arno*, une *Bacchante au repos*, la *Foi chrétienne*, popularisée par la gravure, une statue colossale de Napoléon Ier, qui est en Amérique, des bustes de Mme de Staël, de Byron, de Rossini, de Chérubini, de Thiers. Ses meilleurs élèves furent Fedi et Giovanni Dupré.

F. Trawinski.

Bibl. : *Gazette des Beaux-Arts*, 1re par., t. I, 111-116, 240-241.

BARTOLINO (Teseo), sculpteur sur bois et *intarsiator* italien, né à Pienza, vivait à Sienne dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il y a travaillé avec Benedetto da Montepulciano, Baccio Descherini, etc., à la décoration du chœur de la cathédrale de Sienne (1569). Il a aussi exécuté un autel, qui est aujourd'hui dans la sacristie de Saint-Bernard à Sienne.

BARTOLO di Maestro Fredi, peintre siennois, né en 1330, mort en 1410. C'est un continuateur peu intéressant de la manière de Simone Martini et de Lippo Memmi. Il commence à peindre en 1356, à la Pieve de San-Gimignano, où il exécute vingt-quatre fresques sur des sujets tirés de l'Ancien Testament; en 1366, il travaille au palais de San-Gimignano; en 1374, à la cathédrale de Sienne, puis à Volterre, à Montalcino, et de nouveau à Sienne. On conserve à l'Académie des beaux-arts de Sienne, et dans plusieurs musées d'Europe, des œuvres de ce peintre médiocre, incorrect et figé quand il essaie de composer lui-même, plus stérile encore quand il plagie les compositions d'Ambrogio Lorenzetti. Son mérite unique, et sa petite gloire, est d'avoir formé à la peinture Taddeo di Bartolo.

A. P.

Bibl.: Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia*, t. III, pp. 238 et suiv.

BARTOLO (Taddeo di) (V. Taddeo di Bartolo).

BARTOLO ou **BARTOLUCCIO** di Simone, orfèvre florentin du XIVe et du XVe siècle, beau-père de Ghiberti et son collaborateur dans les portes du Baptistère de Florence (V. Ghiberti).

Bibl. : Vasiri, éd. Milanesi, t. II, pp. 221 et suiv. — Perkins, *Ghiberti et son Ecole*, Paris, 1886.

BARTOLOMMEI (V. Bartholommei).

BARTOLOMMEO (da Venezia), peintre vénitien de la première moitié du XVIe siècle. Il appartint à l'école des Bellini et vécut probablement à Ferrare de 1473 à 1521, d'après les documents publiés par Citadella *(Documenti riguardanti la Storia artistica Ferrarese)*. On connaît de lui à Bergame, à Londres et à Milan, dans des collections privées, des tableaux religieux, signés Bartholomeus Venetus ou Bart. de Venetia faciebat et datés de 1505, 1506 et 1530.

Bibl.: Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der ital. Malerei*, t. V., 310 et suiv.

BARTOLOMMEO (V. Bartolo).

BARTOLOMMEO (Fra) (ou Baccio) *della Porta*, peintre dominicain, né à Florence en 1475, mort le 6 oct. 1517. Il était fils d'un voiturier nommé Paolo del Fattorino, dont la maison avoisinait la porte de San-Pier Gattolini, (d'où le surnom *della Porta*). De bonne heure exercé au dessin, il fut placé, dès 1484, sur les conseils du sculpteur Benedetto da Majano, dans l'atelier de Cosimo Rosselli, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'y lia intimement avec Mariotto Albertinelli, qui devait plus tard imiter sa manière avec une étonnante fidélité. Son modèle principal est dès l'abord Léonard de Vinci, qui lui enseigne le clair-obscur, l'animation du relief, et le parti-pris savant des ombres et des lumières. Mais il ne faut pas moins tenir compte des profondes influences morales qu'il a subies, si l'on veut apprécier ce talent tout de grâce et d'austérité. Plus encore que de Rosselli et de Léonard, il est disciple de Savonarole. Le grand réformateur dominicain, entre tant de peintres, sculpteurs ou graveurs qui se formaient à ses prêches, n'eut pas d'admirateur plus zélé que Bartolommeo. Le souvenir vivant de cet apostolat est dans le beau *Portrait de Savonarole* qui fut longtemps exposé au couvent de Saint-Marc et appartient maintenant au Dr Lanetti. De premières compositions, peut-être un peu libres, furent brûlées par lui dans les autodafés de 1497 et 1498. En 1499, il peignait, dans une chapelle attenante à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova, un *Jugement dernier*, travail rigoureux de composition et de perspective, dont Raphaël s'inspira, six ans plus tard, pour sa fresque de Pérouse. En 1501, fra Bartolommeo prononça ses vœux solennels et regagna le couvent de Saint-Marc, où il devait vivre seize ans. Dès lors il est un des maîtres de la peinture chrétienne, moins gracieux et naïvement ému que le saint Angelico, mais remarquable par la science du sujet, la sûreté du dessin, l'habileté du coloris. La première œuvre du peintre moine est cette *Apparition de la Vierge à saint Bernard*, conservée aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts de Florence, une des productions les plus intéressantes de l'art religieux. L'envolement du groupe d'anges qui soutiennent la Vierge, la tendresse parfaite du saint mettraient ce tableau même au-dessus de l'œuvre analogue de Filippino Lippi, s'il n'avait été abîmé par de maladroites retouches. Plus intacte est la délicieuse fresque où l'artiste a représenté en demi-figure, au-dessus d'une porte de son couvent, *le Christ accueillant les pèlerins d'Emmaüs*. On y sent l'influence de Léonard, comme on devine dans la *Vierge* du couvent de Saint-Marc et dans celle de la galerie Corsini, à Rome, un chef-d'œuvre, la préoccupation du style de Raphël, alors très ami du peintre dominicain. En avr. 1508, fra Bartolommeo visite Venise, où peignaient Giorgione, Titien et Sébastien del Piombo. C'est là que les moines du couvent de Saint-Pierre-Martyr lui commandent son tableau le plus important, exécuté à Florence, *Sainte Madeleine et sainte Catherine de Sienne en extase bénies par le Père éternel* : c'est aujourd'hui le joyau de la Pinacothèque de Lucques. A partir de 1509, un pacte d'association est conclu entre le maître et son imitateur Albertinelli, qui travaillent ensemble au couvent de Saint-Marc; il est vraisemblable que le Frate dessinait et modelait sommairement ses figures, qu'Albertinelli devait peindre, et y revenait enfin pour les dernières touches et les accents les plus chauds. A ce travail commun appartiennent la *Vierge Glorieuse* de la cathédrale de Lucques, dont le petit ange musicien est digne de Bellini; la *Sainte Famille* de la maison Corsini, l'ébauche au bitume des *Saints protecteurs de Florence*, conservée au musée des Offices, avec de très curieux dessins de figures nues, qui prouvent combien soigneusement le Frate préparait ses tableaux; enfin le beau *Mariage de sainte Catherine*, au Louvre, et la *Vierge de Ferry Carondelet*, à la cathédrale de Besançon. Cependant, au mois de janv. 1512, l'association des deux peintres est rompue, et Fra Bartolommeo entreprend seul des tâches considérables. Il peint un second *Mariage de sainte Catherine*, qui est au musée Pitti, et sa *Vierge au baldaquin*, du couvent de Saint-Marc. Sa manière s'est un peu transformée, et il exagère parfois les ombres, pour accentuer le clair-obscur, s'éprenant sans doute du travail très personnel, et dangereux à imiter, de Léonard. En 1514, ses supérieurs le laissent partir pour Rome. En chemin il peint, à Viterbe, pour les dominicains de la Madonna della Quercia, un *Noli me tangere*, aujourd'hui perdu. A Rome, l'influence de Michel-Ange se fait sentir dans les deux figures de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, qu'il donna au couvent de San-Silvestro, à Monte-Cavallo, et qui sont maintenant au palais du Quirinal. Il retrouve plus de simplicité grande et sévère dans un *Saint Sébastien*, enfoui chez un juge de paix, à Pézenas, et surtout dans le majestueux *Saint Marc*, sculptural comme une figure de la Sixtine; mais

Saint Marc évangéliste (galerie Pitti à Florence).

est-ce une qualité nouvelle, ou ne serait-ce pas peut-être un défaut d'originalité plus marqué, cette imitation du prodigieux décorateur de la Sixtine par le délicat peintre de madones? La décadence perce encore, par une certaine vulgarité d'arrangement, dans la *Madonna della Misericordia* de Lucques, et, par une exécution trop lâche, dans l'*Annonciation* du Louvre. La *Vierge* de la galerie de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, est meilleure; l'*Assomption* du musée de Naples, le *Sauveur du Monde*, avec les prophètes *Job* et *Isaïe*, de la galerie Pitti et de celle des Offices, la *Présentation au Temple*, du musée de Vienne, et la *Mort de Saint Antonin*, conservée en Angleterre; enfin l'admirable *Déposition de Croix* du palais Pitti (peut-être de date plus ancienne) signalent un retour du peintre vers sa véritable manière, le dessin plus sobre et le coloris harmonieux.

En dehors des nombreux tableaux dus à l'active souplesse du peintre dominicain, il faut mentionner une série importante de dessins, que se partagent les principales galeries d'Europe, et quelques collections particulières, entre autres celle de M. Léon Bonnat. Ces études au crayon noir, à la sanguine, à la plume, ont presque toujours un grand style, une allure franche, vraiment classique, dans les indications sommaires comme dans les morceaux achevés. — Fra Bartolommeo n'est pas un des maîtres de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la peinture italienne, mais il vient immédiatement après eux. On le rapprochera volontiers d'un André del Sarto ou d'un Sébastien del Piombo, qu'il précède d'ailleurs, et qu'il dépasse par l'agencement des compositions, le style des draperies, la sérénité noble des figures. C'est une âme profondément religieuse, qu'inspire un talent docile : inspiration toujours élevée, mais parfois trahie par l'influence des génies trop voisins. A. PÉRATÉ.

BIBL. : G. GRUYER, *Fra Bartolommeo della Porta et Mariotto Albertinelli*; Paris, 1886. — RIO, *De l'Art chrétien*; Paris, 1874, t. II, pp. 419 et suiv.

BARTOLOZZI (Francesco), peintre en miniature et au pastel et graveur italien, né à Florence le 21 sept. 1728, mort à Lisbonne en avr. 1813. Fils d'un orfèvre, il se voua à l'art et apprit le dessin sous la direction de Dom. Ferretti et d'Ignace Hugford dans sa ville natale, puis il entra dans l'atelier du graveur Jos. Wagner à Venise. Il alla ensuite à Rome et s'y fit connaître par une série de portraits qu'il a gravés pour l'édition de Bottari de l'ouvrage de Vasari (1759-1760, 3 vol. in-4). Dalton, le bibliothécaire du roi d'Angleterre, l'engagea à reproduire en fac-similé une série de dessins du Guerchin (56 pièces). Sur ses instances, il se rendit en 1764 à Londres, où il fut admis dans la Société des artistes qui faisait les plus louables efforts pour relever le goût des arts, et nommé graveur du roi avec une pension de 300 l. st. Dès lors, stimulé par Georges III, protecteur de tous les talents, et par un entourage d'artistes distingués, dont était son rival R. Strange, il fit preuve d'une fécondité surprenante. Doué d'une facilité exceptionnelle, travailleur infatigable, il a abordé tous les genres de la gravure, et parvint rapidement à une grande célébrité, grâce à la correction de son dessin et au charme de sa manière. Il mit en vogue le genre du pointillé, dans lequel nul ne l'égala, et il fit école. Si aujourd'hui la critique ne saurait partager l'enthousiasme des contemporains pour les talents de Bartolozzi, il n'en est pas moins vrai qu'il a exercé une influence bienfaisante sur le développement de l'art de la gravure en Angleterre, et même en France, où son procédé fut très pratiqué à l'époque de la Révolution. Il eut tous les honneurs, fut membre de l'Académie royale des arts et gagna une fortune considérable; mais généreux, prodigue même, il la dissipa, et, pour faire face à ses dépenses, il eut recours à des expédients indignes de sa gloire, signant de son nom des estampes inférieures gravées sous sa direction et qu'il ne faisait que retoucher. Il quitta l'Angleterre en nov. 1802, malgré les efforts du roi Georges III pour le retenir, et alla exercer à Lisbonne les fonctions de directeur de l'Académie nationale des beaux-arts. Son œuvre dépasse sept cents pièces. Au nombre de ses meilleures estampes au burin comptent: *Clytie*, d'après Ann. Carrache ; *la Vierge et l'Enfant* et *le Silence*, d'après C. Dolci ; *Vénus, Cupidon et un Satyre*, d'après L. Giordano ; *Saint Jérôme*, d'après le Corrège. Il a gravé un nombre considérables de planches d'après son ami G.-B. Cipriani. Parmi ses portraits et pièces historiques il y a lieu de citer : *lord Clive, lord Thurlow, la Mort de lord Chatham, Rosalba*, etc. Il ne faut pas oublier ses fac-similés des dessins de la collection du roi Georges III, notamment ceux de Holbein (83 pl. en couleurs, 1792, in-4), et ses charmants billets de bal et de concerts. — Son fils, *Gaetano-Stephan* (1757-1821), père de la célèbre cantatrice Mme Vestris, a gravé le portrait de *Mme Récamier*, d'après Cosway, etc. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — S. REDGRAVE, *Dictionary of artists of the english School* (1874). — R. PORTALIS et H. BÉRALDI, *les Graveurs du XVIIIe siècle*, t. I (1880).

BARTOLUCCI (Vicente), jurisconsulte italien, né à Rome le 22 avr. 1753, mort en 1823. Il occupa, sous Pie VI, la charge d'avocat fiscal consistorial. Lors de la réunion des Etats romains à l'empire français, Napoléon le nomma premier président de la cour impériale de Rome. En 1811, il entra au conseil d'Etat. A la Restauration, il reprit la charge d'avocat fiscal à Rome. C'est lui qui fut chargé, sous Pie VII, de la rédaction du bref qui rendit aux séculiers les places de magistrature dans les légations. Bartolucci n'a laissé aucun ouvrage qui mérite d'être cité.

BARTOLUCCIO (V. BARTOLO DI SIMONE).

BARTON. Ville d'Angleterre, comté de Lincoln, sur l'Humber ; 5,300 hab., marché de grains et d'huile, ne doit pas être confondu avec une plus importante du même nom dans le comté de Lancaster, sur le canal de Bridgewater, Barton sur l'Irwell, qui compte 14,300 hab. Une troisième, Barton St-Mary, avec 4,400 hab., dépend de la ville comme du comté de Gloucester. C. V.

BARTON. Famille de la Marche limousine, dont plusieurs membres ont joué un rôle important. Nous citerons notamment :

Jean Barton, né à Guéret à la fin du XIVe siècle, mort vers 1460. Pourvu du grade de licencié ès lois, il fut d'abord secrétaire de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et devint son chancelier dès 1420. C'est sous ce titre de chancelier de la Marche qu'il figura dans tous les événements administratifs du règne de Charles VII, qui lui confia la charge de général sur le fait de la justice des Aides, puis de premier président au parlement de Bordeaux récemment créé (1453). L'hôtel qu'il possédait à Guéret, et qui subsiste encore aujourd'hui, était le plus somptueux de la ville : Charles VII y logea en 1440, pendant la Praguerie. Jean Barton, annobli à la fin de sa vie, portait le titre de seigneur de Lubignac; ses richesses excitèrent l'envie et, comme Jacques Cœur, il tomba en disgrâce. On l'accusa de concussions; son fils Pierre fut emprisonné à la Conciergerie ; mais plus heureux que l'argentier du roi, le chancelier de la Marche paraît avoir fini par triompher de ses ennemis. — *Pierre* Barton, fils du précédent, mort en 1492, porta comme son père le titre de chancelier de la Marche. Il acquit la seigneurie de Montbas et devint la tige de la branche de ce nom. — *Jean* Barton, né vers 1417, mort en 1497, frère du précédent, successivement chanoine, puis doyen de Limoges, abbé du Dorat, conseiller, puis président des enquêtes au parlement de Paris et enfin évêque de Limoges en 1457. Il contribua beaucoup à la construction de la cathédrale, résigna son évêché en 1484 et mourut avec le titre d'évêque de Nazareth. — *Jean* Barton, mort en 1510, succéda à son oncle dans l'évêché de Limoges, continua les travaux de la cathédrale et introduisit l'imprimerie dans sa ville épiscopale. — *Guillaume* Barton, mort en 1572, évêque de Lectoure, résigna, en 1513, en faveur de son neveu Jean qui conserva l'évêché de Lectoure jusqu'à sa mort (1554) et fit rebâtir somptueusement sa cathédrale. Un autre *Guillaume* Barton, neveu de Jean, fut évêque de Lectoure après son oncle et assista en cette qualité au concile de Trente. Le célèbre humaniste, Marc-Antoine Muret a composé des vers latins en son honneur. — *Jean* Barton de Montbas, né au château de Lubignac (Haute-Vienne), mort à Paris le 24 juin 1696. Ayant épousé, en 1646, Cornélia, fille du célèbre Grotius, il se fixa en Hollande, où il devint successivement capitaine, puis colonel de cavalerie, commissaire général de la cavalerie et commandant de corps d'armée. L'hostilité du prince d'Orange contre son beau-frère Pierre Grotius rejaillit sur lui : nommé commandant de la place de Nimègue au début de la guerre de Louis XIV contre la Hollande, il fut bientôt disgracié, arrêté, accusé de trahison et condamné à quinze ans de prison. Il réussit à s'évader, passa à Cologne et se fixa ensuite à Paris. On a de lui une brochure intéressante imprimée à Utrecht en 1673 : *Mémoires de M. le comte de Montbas sur les affaires de Hollande.* Ant. THOMAS.

BIBL. : NADAUD, *Nobil. du Limousin.* — ARBELLOT et DU BOYS, *Biographie des hommes illustres du Limousin.*

BARTON (Elisabeth), née à Aldington, morte le 22 avr. 1534, « la sainte de Kent », visionnaire célèbre, sous le règne de Henri VIII. Ce fut pendant le procès en divorce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Henri VIII, contre la reine Catherine d'Aragon, qu'Elisabeth Barton commença à être l'objet des communications divines. Elle menaça le roi d'une mort prochaine s'il épousait Anne Boleyn. Grâce au concours des partisans de la reine, ces *révélations* troublèrent profondément la paix publique. Aldington devint un centre de pèlerinage considérable. — Retirée au couvent du Saint-Sépulcre, à Canterbury, Elisabeth Barton continua à prophétiser avec le même succès. Le roi, craignant son influence sur certains hauts personnages (tels que l'évêque Fisher, l'archevêque Warham, sir Thomas More et autres), la fit comparaître devant la *Chambre étoilée*, en 1533. Elle fut condamnée à mort avec quelques-uns de ses adhérents les plus compromis, Richard Masters, curé d'Aldington, Bocking, chanoine de Canterbury, etc., etc. L'exécution eut lieu à Tyburn, 21 avr. 1534. G. Q.

Bibl.: Burnet, *History of reformation in England.*

BARTON (Benjamin-Smith), médecin américain, né à Lancaster en Pennsylvanie le 10 fév. 1766, mort à Philadelphie le 19 déc. 1815. Il se fixa à Philadelphie en 1789, et fut nommé la même année professeur d'histoire naturelle, et, en 1813, professeur de matière médicale à l'université de Pennsylvanie. Il se fit connaître par une première publication *sur la faculté de fascination attribuée à divers serpents d'Amérique* (Philadelphie, 1796, in-8, avec un supplément publié en 1800), puis mit au jour : *Collections for an essay towards a materia medica of the United States* (Philadelphie, 1798, in-8), et plusieurs ouvrages sur la botanique. On lui doit encore un mémoire *sur la fréquence du goître en Amérique* (Philadelphie, 1800, in-4).

On a confondu cet auteur avec des homonymes, médecins et botanistes, et on lui a attribué divers ouvrages de ces derniers. Ainsi : *William* Barton, médecin et botaniste, exerçait, à la fin du dernier siècle à Lancaster (Pennsylvanie); *John Rhea* Barton fut un chirurgien distingué de Philadelphie et écrivit sur la lithotomie (1824), sur l'opération des ankyloses (1827), sur l'opération de l'anus imperforé (1824), sur le traitement des fractures non consolidées (1827), etc., des mémoires publiés dans les recueils périodiques de l'époque; enfin, *William-P.-C.* Barton (1787-1855), médecin et botaniste de Philadelphie, le neveu de Benjamin Smith, fut reçu docteur à Philadelphie en 1808 (*On the chemical properties and exhilarating effects of the nitrous oxyde gas*, etc.), devint professeur de botanique au *Jefferson med. college* et se fit connaître par des publications sur la botanique, la pharmacologie, etc.; il publia entre autres : *Vegetable materia medica of the United States, or medical botany* (Philadelphie, 1817-1818, 2 vol. in-8); *A Flora of North-America* (Philadelphie, 1821, 2 vol. in-4); *Outlines of Lectures on materia medica and botany* (Philad., 2 vol. in-12). Dr L. Hn.

BARTON (Bernard), poète anglais, né à Carlisle en 1784, mort le 19 fév. 1849. Il était d'une famille de quakers ; orphelin à quinze ans, commis de boutique dans un village d'Essex, il épousa cinq ans plus tard la fille de son patron et s'associa à son beau-frère dans le commerce de charbons et de grains. Ayant perdu sa femme l'année suivante, il quitta le négoce pour entrer dans une banque à Woodbridge où il resta quarante ans. En 1812 parut son premier volume de vers, *Metrical Effusions*, qui le mit en relation avec Southey; puis vinrent quantité de poèmes, entre autres l'*Appel du Convict*, protestation contre la sévérité du code criminel. Placé hors du besoin par une souscription de 1,200 livres sterling que lui firent plusieurs membres de la *Société des Amis*, et une pension annuelle de 100 livres procurée par Robert Peel, il n'en continua pas moins à garder sa modeste position de commis qu'il conserva jusqu'à sa mort. Barton écrivait avec une trop grande facilité, aussi ses nombreux volumes de vers sont-ils oubliés déjà. Son principal titre est peut-être d'avoir été l'ami de Charles Lamb. Simple, modeste, sympathique, sans bigoterie quoique quaker, il gagna l'estime et de l'amitié de tous. H. France.

BARTONIE (*Bartonia* Sims.). Genre de plantes de la famille des Loasées, dont une espèce, *B. aurea* Lindl., originaire de la Californie, est fréquemment cultivée en Europe, comme plante ornementale. C'est une herbe annuelle, rameuse, étalée, hérissée de poils raides, à feuilles alternes sessiles, sinuées ou pinnatifides. Les fleurs, solitaires à l'extrémité de la tige ou des rameaux, sont grandes et d'un beau jaune doré, avec un nombre indéfini d'étamines en houppe soyeuse. Le fruit est une capsule cylindrique s'ouvrant en cinq valves pour laisser échapper de nombreuses graines comprimées ou anguleuses.

BARTONIEN (Géol). Ce nom, emprunté au *Barton Clay* des géologues anglais, a été créé par M. Ch. Mayer, pour désigner une masse puissante d'argiles grises ou verdâtres, entremêlées de lits sableux, qui, faiblement représentées dans le bassin de Londres, atteignent plus de 100 m. d'épaisseur dans celui du Hampshire, où elles renferment une faune marine d'un caractère tropical très marqué (*Voluta Athleta, Fusus minax, Oliva Branderi, Chama Synamosa, Arca duplicata, Nummulites variolaria*). Cette faune se rapporte aux horizons sableux de l'éocène moyen, dits de Beauchamp. Actuellement M. de Lapparent dans son traité de géologie, réunit sous ce nom, avec ces formations marines, les calcaires lacustres de Saint-Ouen qui les surmontent; cet ensemble formant d'après lui la division moyenne de l'étage Parisien (V. Eocène).

Ch. Vélain.

BARTOS ou BARTOCH, historien tchèque du XIe siècle. Il est aussi connu sous le nom de Bartos Pisar (l'écrivain), ou de Pisar Bartolemej (l'écrivain Barthélemy). Il fut tour à tour marchand de toile et copiste. Partisan de la doctrine des frères bohèmes et des idées de Luther, il fut obligé de quitter Prague et n'y rentra qu'en 1529. Il passa les dernières années de sa vie à écrire en tchèque l'*Histoire des troubles de Prague* ou *Chronique de Prague* de 1524 à 1530. Cet ouvrage a été publié en 1851, par Erben (Prague). Une traduction latine, dont Beckovsky s'était servi, a été éditée en 1859 par M. Hœfler, aux frais de la Société royale des sciences de Prague, *Chronica de seditione et tumultu pragensi*. — Des fragments avaient déjà été donnés par Pontanus dans la *Bohemia pia* (Prague, 1666). Bartos est le premier écrivain tchèque qui ait réellement entrepris d'écrire l'histoire de son temps. Ses prédécesseurs ne sont que des chroniqueurs. L. L.

BARTOSZEWICZ. Ce nom a été porté par plusieurs écrivains polonais : *Sigismond* Bartoszewicz, auteur de quelques ouvrages pédagogiques, notamment d'une *Histoire de la littérature polonaise* (Wilna, 1827). — *Dominique* Bartoszewicz, né en 1801, mort en 1850, auteur d'un *Dictionnaire polonais-russe*. — *Julien* Bartoszewicz, l'un des meilleurs historiens et critiques polonais du XIXe siècle. Né en 1821 à Biala, il est mort à Varsovie en 1870. Il fit ses études à l'université de Saint-Pétersbourg et devint professeur à Varsovie, puis bibliothécaire de cette ville. Il a publié un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la littérature de la Pologne. Les principaux sont : *les Hommes remarquables de la Pologne* (Saint-Pétersbourg, 1853-55, 3 vol.) ; *les Eglises de Varsovie* (Varsovie, 1855) ; *les Archevêques et Primats de Pologne* (1858-59) ; *Histoire de la littérature polonaise* (1861) ; *Histoire de Kiev* (1861). — Bartoszewicz a collaboré par de nombreux articles à la *Bibliothèque de Varsovie*, à la *Revue scientifique polonaise* et à l'*Encyclopédie universelle* de l'éditeur Orgelbrandt. Il était membre de la société de géographie de Saint-Pétersbourg, de la commission archéologique de Wilna et correspondant de la société des sciences de Cracovie. C'était un écrivain médiocre, un critique inégal, mais un compilateur érudit et dont les travaux ont en somme rendu de grands services. Une édition complète de ses œuvres a été publiée à Cracovie depuis sa mort. L. Leger

BARTOZZI (Jean), savant hongrois, né en 1738, mort en 1819. Il fut directeur du gymnase de Levocs. Il a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

publié en latin un certain nombre de travaux historiques : *Animadversiones historico-critico diplomaticæ in opus de insurrectione nobilium* (Vienne, 1790) ; *Observationes in Gregorii Berzevicii libellum de commercio et industria hungarica* (1797) ; *Moldaviensis indagatio* (1803), etc. ; *Vulgatum cum recensione apocrisium de Banderiis hungaricis* (ce dernier ouvrage anonyme, Vienne, 1785). L. L.

BARTRAM (John), naturaliste américain, né à Marjole (Pennsylvanie) en 1701, mort en 1777. Il fit connaître l'un des premiers les productions naturelles de l'Amérique du Nord, alors encore inculte et couverte de forêts vierges. Fermier et quaker, il s'adonna de bonne heure à l'étude exclusive des plantes, envoya des collections à Londres, entretint une longue correspondance avec un savant botaniste anglais, Peter Collinson, comme lui quaker et ami de Franklin. Il fit de nombreuses excursions dans les régions encore désertes, arrosées par les lacs et les eaux supérieures des provinces de New-York et de Pennsylvanie. L'un de ses principaux voyages est celui qu'il fit, en 1743, dans l'Onondago et les rivières du lac Ontario : *Observations on the inhabitants, climate, soil, productions, animals...., made in his travels from Pensylvania to Onondago, Oswego and the lake Ontario* (Londres, 1751, in-8). En 1765-1766, il visita les bords du fleuve Saint-Jean, dans la Floride, et écrivit un journal de ce voyage dont Guill. Stork donne des extraits dans son : *Descriptions of the East-Florida* (Londres, 1769, in-4). Linné, Dillon, Kalm citent fréquemment Bartram qui leur adressait des relations de ses pérégrinations.

Son fils, *William* Bartram, né à Kingsessing (Pennsylvanie) en 1739, mort le 22 juil. 1823, après avoir accompagné son père en Floride en 1765, recommença lui-même l'exploration de ce pays et des régions voisines (1772-77). En 1791 il publia son *Voyage à travers les deux Carolines, la Georgie, la Floride, le pays des Cherokees, des Muscogulgees ou Creeks, et des Chockaws, avec une relation du sol et des productions naturelles, et des observations sur les mœurs des Indiens* (Traduit en français par P.-V. Benoist, 1799, 2 vol.). Il a fait connaître les plantes les plus curieuses de l'Amérique du Nord et publié la liste la plus complète des oiseaux du Nouveau-Monde avant celle de Wilson. Dr L. Hn.

BARTRAMIA (Bot.). Genre de Mousses appartenant à la famille des Bartramiées, laquelle a été rangée par Schimper dans la tribu des Bryacées et comprend deux autres genres importants *(Philonotis* et *Conostonum)*; le genre *Bartramia* a été dédié à Jean Bartram, botaniste des É.-U. d'Amérique de la fin du dernier siècle. Il comprend des plantes à ramification simple, dichotome, à feuilles opaques d'un vert glauque, embrassant plus ou moins complètement l'axe sur lequel elles prennent insertion. De forme lancéolée, elles sont dentées en scie au sommet et ont une nervure cylindrique qui n'atteint pas ou dépasse leur sommet. De nombreuses papilles hérissent leur surface. La tige des *Bartramia* est dressée. La différenciation se poursuit loin et il se forme au centre du parenchyme un cylindre axe formé de cellules très étroites et à parois très minces, correspondant au cylindre central des plantes vasculaires les plus dégradées. Les fleurs sont terminales, hermaphrodites ou monoïques, rarement dioïques. Les fleurs mâles ont une coiffe en capuchon qui tombe vite, une capsule sphérique ou ovale, à col peu développé, dressée ou penchée sur un pédicelle rectiligne, ou légèrement courbe, à surface marquée de stries longitudinales, qui deviennent, sous l'influence de la dessiccation, de véritables sillons. Cette capsule porte, sur sa paroi interne, un sporange beaucoup plus petit. L'opercule est petit, convexe. Le péristome, qui fait parfois défaut, est le plus souvent double. Seize dents aiguës bordent le péristome extérieur. Elles sont réunies à leur base en une membrane assez haute, et portent sur le dos une ligne scissurale. Le péristome intérieur est garni d'une membrane plissée en carène, dont le rebord est simple ou cilié. Les cils manquent souvent ou sont à peine distincts et isolés. Les spores, dont

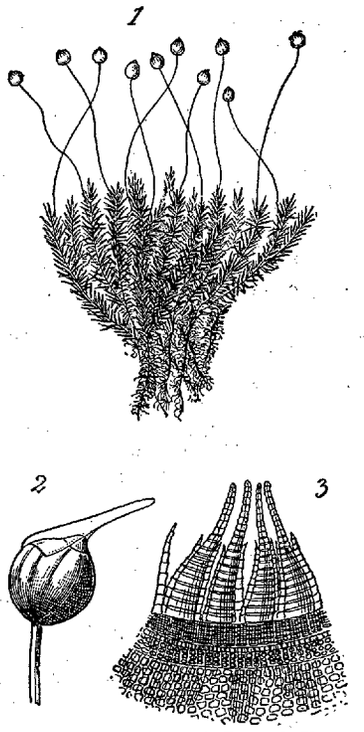

Bartramia pomifera Brid. — 1. Port; 2. Urne grossie avec sa coiffe ; 3. Péristome grossi.

la couleur varie du brun au rouge, ont une surface granuleuse. Les *Bartramia* ont pour habitat la terre et les pierres. Quelques espèces sont particulières aux zones montagneuses, d'autres vivent surtout dans les régions chaudes (Espagne, Afrique septentrionale). H. Fournier.

BARTRAMIDULA (Bot.). Ce genre de Mousses appartient à la famille des Bartramiées, tribu des Bryacées. De petite taille, ces Mousses poussent sur la terre en gazons peu serrés, de structure délicate. Leurs tiges, d'abord couchées à la base, se redressent et se ramifient au-dessous de la fleur, qui est terminale. Ce port les distingue déjà des *Bartramia* dont elles diffèrent aussi par l'absence de stries sur la capsule, le manque de péristome et la grosseur et la surface chagrinée des spores. Celles-ci s'échappent de leur sporange par une ouverture résultant de la chute d'un petit opercule, très légèrement bombé. Le sporange est plus petit que le sac capsulaire, qui est inséré sur un pédicelle arqué. Il est globuleux, à surface lisse, à parois minces, formées d'un tissu lâche de couleur claire. Les feuilles, généralement lancéolées ou dentées finement, sont toutes déjetées du même côté. Elles sont dressées le long des tiges, sauf à la pointe où elles sont étalées plus ou moins obliquement. Les *Bartramidula* ne comprennent que peu d'espèces. Une seule habite l'Europe (Iles Britanniques). H. F.

BARTRAMIE (Ornith.). Le genre Bartramie *(Bartramia)*, établi par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 553), ne renferme qu'une seule espèce, le Chevalier de Bartram (*Tringa Bartramia* Wils. ou *T. longicauda* Bechst.) qui est très commun aux Etats-Unis pendant la belle saison et qui s'égare quelquefois en Europe et en Australie. Ce petit Échassier de rivage (V. Échassier) se distingue surtout des Chevaliers ordinaires (V. Chevalier) par l'allongement de ses pennes caudales qui sont étagées et colorées en roux, avec une bordure grise et de larges raies transversales noires. Il a le bec grêle, parfaitement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit et un peu plus court que la tête, les narines s'ouvrant par une fente étroite de chaque côté dans la portion basilaire de la mandibule supérieure, les ailes, très aiguës, atteignant, lorsqu'elles sont ployées, le milieu de la queue, les tarses allongés, mais assez épais, le doigt interne libre et le doigt médian uni à l'interne par un repli membraneux. Son plumage est d'un brun noirâtre marqueté de jaune sur la tête et le dos et d'un blanc plus ou moins lavé d'isabelle sur les parties inférieures du corps, et ses pattes offrent une teinte rougeâtre, tandis que le bec et les pieds sont bruns. Les Bartramies se nourissent principalement d'insectes qu'elles recueillent dans les plaines humides: elles émigrent en automne, par petites troupes de dix à vingt individus, et visitent diverses contrées de l'Amérique méridionale. E. Oustalet.

BARTRÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 356 hab.

BARTSCH (Johann-Adam-Bernhardt, chev. de), dessinateur, graveur et célèbre iconographe autrichien, né le 17 août 1757 à Vienne, mort à Vienne le 21 août 1821. Il a de bonne heure fréquenté l'école de gravure de Vienne, dirigée par Schmutzer, et, ayant acquis une grande dextérité, il débuta dès 1775 par des vignettes et ne cessa de cultiver son art jusqu'à sa mort, malgré ses fonctions, d'abord d'attaché à la Bibliothèque impériale (1777), puis de conservateur du Cabinet des estampes (1816) qui lui doit son développement rapide. L'œuvre gravé de Bartsch représente cinq cent cinq pièces, au burin et à l'eau-forte, quelquefois d'après ses propres inventions, le plus souvent d'après des dessins ou des estampes des maîtres, dont il sut imiter supérieurement les différentes manières. Il eut encore le mérite de remettre sous les yeux du public quelques chefs-d'œuvre de la gravure sur bois du XVI^e^ siècle, en publiant de nouvelles éditions, tirées sur des planches originales même, miraculeusement retrouvées en quelque sorte, des suites de gravures d'Albert Dürer et de Hans Burgkmair, telles que *le Triomphe de l'empereur Maximilien* (1796), *l'Arc triomphal* du même (1799), *Images des saints et saintes* issus de sa famille (1799). Bien plus grande toutefois est son importance sur un autre terrain : il est le véritable père de l'iconographie, grâce d'abord à ses *Catalogues raisonnés* des estampes de quelques maîtres graveurs, tels que *Ant. Watteau* (1795), *Guido Reni* et ses disciples (1795), *Rembrandt* (1797, 2 vol. in-8), *Lucas de Leyde* (1798), qu'il couronna par une œuvre magistrale : *le Peintre-Graveur* (1803-1821, 21 vol. in-8 avec grav.; nouv. édit., 1853-1867), laquelle, malgré ses lacunes et des erreurs inévitables dans un travail de défrichement, n'en reste pas moins une publication de premier ordre, que d'autres ont essayé de compléter (Weigel, 1843, et Heller, 1844) ou de rectifier, sans chercher à la remplacer. En guise d'introduction à cet ensemble, il a donné, l'année de sa mort même, un traité sur la connaissance des estampes (*Anleitung zur Kupferstichkunde*, 1821), le seul ouvrage qu'il ait écrit en allemand. Nous ne devons pas oublier de mentionner son *Catalogue raisonné des dessins originaux des plus grands maîtres anciens et modernes qui faisaient partie du cabinet du prince de Ligne* (1794, in-8), et le *Recueil d'estampes d'après les dessins originaux de diff. maîtres qui se trouvent à la Bibl. imp. de Vienne* (1794, gr. in-fol.). Il avait été élevé au rang de chevalier en 1812. — Son fils, *Friedrich-Joseph-Adam*, chev. de Bartsch, né en 1798, mort en 1873, conservateur du Cabinet des estampes de Vienne depuis 1827, a publié le *Catalogue d'estampes* gravées par son père (1818), une *Chronologie der griechischen und römischen Künstler* (1835), et un catalogue du cabinet confié à sa direction (*Die Kupferstichsammlung der K. K. Hofbibliothek zu Wien*, 1854). G. Pawlowski.

BARTSCH (Karl-Friedrich), philologue allemand, né à Sprottau (Silésie) le 25 fév. 1832, vint à Berlin, après avoir terminé ses études à l'université de Breslau, et travailla sous la direction de Wilhelm Grimm et de Massmann. Il voyagea à plusieurs reprises en France, en Italie et en Angleterre, étudiant les manuscrits en langue provençale renfermés dans les diverses bibliothèques. Il continua même de travailler à la Bibliothèque nationale pendant les cinq premières semaines de la guerre de 1870. Il fut successivement nommé conservateur du Musée germanique de Nuremberg (1855), professeur de philologie romane et germanique à l'université de Rostock (1858), puis à celle de Heidelberg (1871). Par ses travaux sur la philologie romane et sur la philologie germanique, Bartsch s'est mis au premier rang dans ces deux domaines. Sa *Chrestomathie de l'ancien français* (4^e^ éd., 1880) est universellement estimée. Citons encore sa *Chrestomathie provençale* (4^e^ éd. 1882), *Denkmäler der provençalischen Litteratur* (Stuttgart, 1856), son édition du *Mystère de sainte Agnès* (Berlin, 1869); *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen* (Leipzig, 1870); enfin l'édition de la *Chanson de Roland;* sans compter de nombreux articles dans les revues de langue romane. — Bartsch a encore plus produit sur la littérature allemande primitive. Outre de nombreuses éditions de textes de poètes du moyen âge: *Berthold von Holle* (1858); *Mitteldeutschen Gedichte* (1860); *Meisterlieder der Kolmaren Handschrift* (1862); *Hugo von Montfort* (1879), etc., nous citerons : son anthologie, *Deutsche Liederdichter des 12^ten^ bis 14^ten^ Jahrh.* (Leipzig, 1879, 2^e^ éd.); sa grande édition critique des *Niebelungen* (Leipzig, 1879-1880, 3 vol.), suite de son célèbre ouvrage *Untersuchungen über das Niebelungenlied* (Vienne, 1865); l'achèvement de la *Gesch. der Deutschen Dichtung*, de Gervinus; la continuation de la *Collection des poètes du moyen âge*, de Pfeiffer; la seconde édition de la *Poésie des troubadours*, de Dietz; enfin un remaniement de l'*Histoire de la littérature allemande*, de Koberstein (*Grundriss der Gesch. der Deutschen Nationallitteratur* (Leipzig, 1872-1874, 5 vol.). Depuis 1869, il a succédé à Pfeiffer dans la direction de la Revue philologique intitulée : *Germania.* A.-M. B.

BARTSIA (Bot.). Genre de Scrofulariacées, établi par Linné (*Gen.*, 303) et appartenant au groupe des Rhinanthées-Euphrasiées. Les *Bartsia* sont des herbes vivaces, à feuilles opposées et à fleurs disposées en épis unilatéraux. Très voisins des *Euphrasia*, ils en diffèrent surtout par les graines qui sont munies de côtes longitudinales, dont les dorsales se prolongent en ailes. Les 25 espèces connues sont répandues dans les régions montagneuses de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Le *B. alpina* L. est une espèce française, qu'on trouve assez communément dans les montagnes du Jura, de l'Auvergne, des Alpes et des Pyrénées.

BARUCH, prophète juif, ami et compagnon de Jérémie auquel il servit de secrétaire pour la rédaction du livre de ses prophéties. Prenant le rouleau, il alla, sur l'ordre formel de Jérémie, en donner lecture solennelle au peuple rassemblé dans les parvis du temple. Le roi Joachim, s'étant fait remettre le volume, le lacéra et en jeta au feu les morceaux. Baruch en entreprit alors, sous la dictée de Jérémie, une nouvelle rédaction (V. *Jérémie*, XXXII, XXXVI, etc.). D'après Josèphe (*Antiq.*, X, 3, 1) Baruch fut, lors du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, jeté dans un cachot ainsi que Jérémie lui-même; après la prise de la ville, le vainqueur lui aurait rendu la liberté. Le livre de *Jérémie* (XLIII, 1 et suiv.) le fait emmener en Egypte; certaines traditions le font mourir en ce pays et d'autres le font aller en Babylonie. — Divers écrits, dont l'inauthenticité est flagrante, ont été mis sous le nom de Baruch. Le plus connu est le *livre de Baruch* qui figure dans les Septante ou dans la Bible grecque et est rangé parmi les apocryphes ou deutéro-canoniques de l'Ancien Testament (V. Apocryphes [Livres], etc.). Il existe aussi une révélation de l'avenir ou *Apocalypse de Baruch* (V. Pseudépigraphes [Livres], etc.). M. Vernes.

BARUEL (Etienne), connu par un *Plan d'éducation*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale considérée sous le rapport des livres élémentaires (Paris, 1791, in-8), et par des *Observations sur l'Instruction publique et particulièrement sur les Ecoles centrales*, était examinateur à l'Ecole polytechnique. Il émit des premiers sur l'organisation de l'instruction publique quantité de vues judicieuses dont plusieurs sont passées dans la pratique : par où il fut un des initiateurs de notre système d'éducation nationale. Dans l'ordre administratif, il demanda qu'il y eût un « ministre de la morale et de l'instruction publique », éclairé par les conseils d'un « grand jury de l'instruction » et servi par des « visiteurs généraux ». Dans l'ordre pédagogique, il sentit vivement la nécessité de former avant tout des maîtres et de fixer, pour les leur inculquer, les règles de l'éducation et les méthodes de l'enseignement, règles et méthodes dont la raison ne pouvait être demandée qu'à la philosophie. L'instruction populaire, objet principal de son attention, devait se faire surtout par une série de petits livres élémentaires très clairs et tout pratiques, dont il indiquait l'objet et traçait le plan. C'étaient notamment un « Catéchisme de la Constitution », répondant à peu près à nos récents manuels d'instruction civique; un « Catéchisme de la santé », analogue à nos petits traités d'hygiène; un « Catéchisme des campagnes », donnant les notions essentielles sur l'agriculture, l'élevage, l'économie. Dans l'école même, Baruel, s'inspirant peut-être des premiers essais de Pestalozzi, préconisa des procédés qui depuis ont fait fortune, par exemple, l'enseignement simultané de l'écriture et du dessin, l'usage constant du tableau noir, l'interrogation qui s'adresse à tous et à laquelle tous répondent à la fois. H. M.

BARUFFALDI (Girolamo), poète et littérateur italien, né à Ferrare le 17 juil. 1675, mort le 1er avr. 1755. Il revêtit l'habit ecclésiastique en 1700 et, pourvu aussitôt d'un bon bénéfice sur la cathédrale de Ferrare, il put se livrer à son goût pour l'étude; ses travaux lui valurent bientôt une réputation étendue. Une cabale cependant troubla cette paix, il dut quitter Ferrare où il ne rentra qu'après deux ans d'exil. Alors, comme une réparation, vinrent les honneurs et, lorsqu'il mourut, il était ou avait été professeur à l'université, vicaire général de l'archevêque de Ravenne, chanoine de la cathédrale de Ferrare, archiprêtre de la collégiale de Cento, etc. Baruffaldi fut si laborieux qu'il n'a pas laissé moins de cent vingt-six ouvrages différents dont Mazzuchelli donne scrupuleusement la liste. Nous y choisissons : *Dissertatio de poetis errariensibus* (Ferrare, 1698, in-4); *Studiorum ephemerides almæ universitatis Ferrariensis* (Ferrare, 1725-1730, 7 vol. in-12); *Descrizione dell' adunanza de' pastori Arcadi della colonia Ferrarese* (Ferrare, 1704, in-12); *Vita della B. Catarina di Bologna* (Bologne, 1706, in-12); *Lettera difensiva di messer Antonio Tibaldeo* (Ferrare, 1709, in-8); *Rime scelte di poeti ferraresi antichi e moderni* (Ferrare, 1713, in-8); *Cronologia de' cardinali legati* (Ferrare, 1718, in-fol.); *Memorie appartenenti alla vita d'Ercole Bentivoglio* (en tête des *Rime* du poète, Paris, 1719, in-12); *Ragionamenti poetici* (Venise, 1722, in-4); *Teatro di Cento* (Bologne, 1742, in-12); *Partendo da Ferrara*, canzone (Ferrare, 1713, in-fol.); *la Tabaccheide*, poème (Ferrare, 1714, in-4); *Clizia*, pastorale (Ferrare, 1716, in-4); *Baccanali* (Venise, 1722, in-12); *Ezzelino*, tragédie (Venise, 1721, in-8); *Giocasta*, tragédie (Faenza, 1725, in-8); *la Deifobe*, tragédie (Pavie, 1727, in-8); *Il Poeta*, comédie (Bologne, 1734, in-8); *Il Grillo*, poème (Vérone, 1738, in-8); *Il Canapajo*, poème (Bologne, 1741, in-4); *Canzoni anacreontiche* (Venise, 1743, in-8); enfin de nombreuses contributions à la plupart des recueils littéraires du temps, sans compter les manuscrits parmi lesquels Mazzuchelli compte vingt-huit volumes de vers inédits. R. G.

BARUFFI (Giuseppe-Filippi), voyageur et publiciste italien, né à Mondovi (Piémont) vers le commencement du siècle. Il a parcouru une grande partie de l'Europe et le nord de l'Afrique, principalement l'Egypte; il a donné le résultat de ses explorations dans des relations pleines d'intérêt : *Pérégrinations d'automne; Voyage en Orient; Voyage en Russie; de Turin aux Pyramides*. Ses voyages hors d'Italie ne l'ont pas empêché de visiter son propre pays en artiste et en archéologue, ainsi qu'il le prouve dans ses *Promenades à l'intérieur de Turin*. Il a publié aussi beaucoup d'écrits sur diverses questions scientifiques, entre autres, un cours de physique appliquée à l'agriculture, des travaux relatifs au percement de l'isthme de Suez, etc. Camille KOECHLIN.

BARUL ou **BARUTH**. Unité de poids employée dans les Indes; elle vaut 20 kilogr.

BARUTEL (Grégoire de), poète français, né à Villefranche de Lauraguais vers 1620, mort après 1651. Il remporta le premier prix des Jeux Floraux en 1651. Ses œuvres ont été imprimées sous le titre de : *Triomphe de l'Eglantine* (Toulouse, 1651, in-4).

BARUTEL (Thomas Bernard), dominicain, né à Toulouse en 1720, mort à la Chartreuse de Saix (Tarn) en 1792. Il a laissé une réputation de grand prédicateur. Quelques-uns de ses sermons ont été imprimés sous le titre de : *Sermons, Panégyriques et Discours* (Toulouse, 1788, 3 vol. in-12).

BARUTÉLIEN. M. Torcapel (*Revue des sciences nat.*, Montpellier, 1882), rattachant à l'Urgonien, dans le Languedoc, les calcaires à criocères qui couronnent les calcaires néocomiens à spatangues, distingue dans cet étage les trois assises suivantes :

I.	*Cruasien*	Calcaires marneux à criocères (150m). Calcaires subcristallins à silex et lumachelles (200m).
II.	*Barutélien*	Calcaires et marnes à *Toxaster Ricordeanus* (200 à 300m).
III.	*Donzérien*	Calcaires blancs à *Requienia Ammonia* (300m).

Superposés aux calcaires marneux à criocères, exploités pour chaux hydraulique à Cricas, près du Theil, les marnes et calcaires à Toxaster, très développés dans la région languedocienne, notamment aux environs de Theil, fournissent d'excellentes pierres de taille à Barutel, à Tavel, à Tirac, et des marbres d'ornement à Saint-Victor-Lacoste. C'est ensuite dans les puissants massifs de calcaires à Requienies, qui forment les grands escarpements ruiniformes de la montagne de la Serre, que l'Ardèche, le Gardon et le Gard se sont creusé des gorges pour atteindre le Rhône; la plus remarquable est celle située près de Viviers, bien connue sous le nom de *robinet de Donzère*, et dont profite le Rhône pour se répandre ensuite dans la région de l'olivier. C'est en ce point que la puissance de ces calcaires à Requienies (Donzérien) atteint 300 mètres. Ch. VÉLAIN.

BARVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville; 163 hab.

BARVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 503 hab.

BARVILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères; 486 hab.

BARVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 263 hab.

BARY (Hendrik), graveur flamand, né vers 1626, mort après 1675. Elève de Renier van Persyn, il prit ensuite pour modèle Corn. Visscher, dont il imita la finesse et l'élégance du burin, sans en atteindre la sûreté. Il a gravé une vingtaine de sujets allégoriques ou de genre, d'après Van Dyck, Terborch, Fr. Micris, etc., et ses planches d'après ce dernier sont les meilleures de son œuvre, qui se complète avec une cinquantaine de portraits, parmi lesquels on remarque celui de *Mlle de La Vallière* et ceux de personnages célèbres des Pays-Bas : *H. et W. Grotius, l'amiral Ruyter, l'amiral Vlugh, J. de Wit*, etc. G.P-I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BARY (Heinrich-Anton de), célèbre botaniste allemand, né le 26 janv. 1831 à Francfort-sur-le-Main, fils d'un médecin, s'intéressa de bonne heure aux sciences naturelles, en suivant les cours de l'Institut Senckenberg; il étudia la botanique sous G.-V. Fresenius, puis la médecine depuis 1849 à Heidelberg, Marbourg et Berlin et se fixa, en 1853, à Francfort pour y exercer la médecine. En 1854, il se fit recevoir *privat-docent* de botanique à Tubingue, fut nommé, en 1855, professeur extraordinaire de botanique à Fribourg, en 1859 professeur ordinaire, passa, en 1867, à Halle et de là, en 1872, à Strasbourg, où il remplit le premier les fonctions de recteur de la nouvelle université allemande (1872–1874). Les travaux de Bary sont surtout relatifs aux champignons et aux myxomycètes; il a fait mieux connaître le développement des champignons, la multiplicité de leurs organes reproducteurs, les phénomènes de génération alternante que présentent ces végétaux, etc. Ouvrages principaux : *Untersuchungen über die Brandpilze und die durch sie verursachten Krankheiten der Pflanzen* (Berlin, 1853); *Untersuchungen über die Familie der Conjugaten* (Leipzig, 1858); *Die Mycetozoen* (Leipzig, 1859; 2e édit., *ibid.*, 1864); *Recherches sur le développement de quelques champignons parasites* (Paris, 1863); *Die gegenwärtig herrschende Kartoffelkrankheit, ihre Ursache und Verhütung* (Leipzig, 1861); *Ueber die Fruchtentwickelung der Ascomyceten* (Leipzig, 1863); *Beiträge zur Morphologie und Physiologie der Pilze*, (avec Woronin; Francfort-sur-le-Main, 1864–1882, 5 part.); *Handbuch der Morphologie und Physiologie der Pilze, Flechten und Myxomyceten* (Leipzig, 1866, 2 vol.), fait partie du grand traité de botanique physiologique de Hofmeister; *Ueber Schimmel und Hefe* (Berlin, 1869; 2e édit., *ibid.*, 1874); *Anatomie der Vegetations-organe der gefässführenden Pflanzen bei den Phanerogamen und Farnen* (Leipzig, 1877); *Vergleichende Morphologie und Biologie der Pilze, Mycetozoen und Bacterien* (Leipzig, 1884); *Vorlesungen über Bacterien* (Leipzig, 1885). Depuis 1867, de Bary rédige en collaboration avec G. Kraus la *Botanische Zeitung*. Dr L. Hn.

BARYCENTRIQUE. On appelle *calcul barycentrique* une sorte de géométrie analytique, imaginée par Möbius, et dont nous allons faire connaître les principes. — Pour déterminer un point C sur une droite, on le considère comme centre de gravité de deux points fixes A, B, situés sur cette droite, ce qui revient au fond à se donner les rapports des distances de ce point C aux points A, B; alors A, B, C désignent les *coordonnées* des points A, B, C par rapport à des axes indéterminés; une équation telle que

$$aA + bB = C$$

dans laquelle on sous-entend que $a + b = 1$, détermine le point C. — De même pour déterminer un point P en géométrie plane, on peut le rapporter à trois points *fondamentaux* A, B, C, situés dans ce plan, et le considérer comme centre de gravité de ces trois points, auxquels on attribue des masses convenables a, b, c; alors A, B, C, P désignent les *coordonnées* des points de même nom par rapport à des axes quelconques, le point P est bien déterminé par une équation de la forme

$$aA + bB + cC = P$$

dans laquelle on suppose $a + b + c = 1$. — Enfin, un point P dans l'espace sera bien déterminé en le considérant comme centre de gravité de quatre masses a, b, c, d, placées en quatre points fondamentaux A, B, C, D, et il y aura pour le représenter une équation de la forme

$$aA + bB + cC + dD = P$$

en supposant $a + b + c + d = 1$. — Supposons que l'on veuille maintenant représenter dans le plan une ligne droite, c.-à-d. une série de points en ligne droite, on se donnera les coordonnées E et E′ de deux des points de la droite; $E + wE'$, où w est indéterminé représentera la coordonnée d'un point quelconque de cette droite; or, soit :

$$E = \frac{a}{e}A + \frac{b}{e}B + \frac{c}{e}c \quad \text{et} \quad E' = \frac{a}{e'}A + \frac{b'}{e'}B + \frac{e'}{e'}C$$

les équations des points E et E′, les équations d'un point quelconque de la droite EE′ sera

$$eE + we'E' = (a + a'w)A + (b + b'w)B + (c + c'w)C.$$

L'expression $(a + a'w)A + (b + b'w)B + (c + c'w)C$ représente donc une droite. Une expression linéaire en A, B, C, mais dont les coefficients au lieu d'être linéaires seraient d'un degré quelconque, représenterait une courbe. — De même en géométrie, dans l'espace, une expression de la forme

$$(a + a'v + a''w)A + (b + b'v + b''w)B + (c + c'v + c''w)B + (d + d'v + d''w)D$$

représentera un plan, et, si les coefficients de A, B, C, D cessaient d'être linéaires, l'expression précédente représenterait une surface. — Les personnes qui ont étudié les méthodes de la géométrie analytique ont fait du calcul barycentrique un peu, qu'on me passe l'expression, comme M. Jourdain ferait de la prose; cela nous dispensera d'entrer à ce sujet dans de plus amples détails. H. Laurent.

Bibl.: R. Baltzer, *August-Ferdinand Möbius gesammelte Werke*; Leipzig, 1er vol.

BARYE (Antoine-Louis), sculpteur, né à Paris le 24 sept. 1796 (et non 1795, comme l'ont dit quelques biographes), mort le 25 juin 1875. Barye a commencé comme ces robustes maîtres de la Renaissance qui sont ouvriers avant d'être artistes. Son père était orfèvre à Paris. Il fut placé par lui, vers 1809, à l'âge de treize ans, en apprentissage chez Fourier, un habile graveur sur métaux, qui avait la fourniture des équipements militaires, et gravait même parfois des matrices pour les fins travaux au repoussé des orfèvres, de Biennais par exemple. Barye se familiarisa ainsi dès le début avec le maniement de l'outil et les délicatesses de la main. En 1812 la conscription le prend, comme tant d'autres, encore enfant. Il eut la chance pourtant d'être attaché à la brigade topographique du génie, qui avait charge de dresser pour le dépôt de la guerre les plans en relief aujourd'hui conservés aux Invalides. C'était rester fidèle à l'art dans une certaine mesure et déjà presque modeler. Toutefois il n'y demeure pas longtemps, et passe bientôt dans un bataillon de sapeurs du génie. La chute de l'empire, en 1814, le rendit à son métier de ciseleur. Mais une ambition le tourmentait déjà, c'était de s'essayer à de plus grandes œuvres. Vers la fin de 1816 il entre dans l'atelier de Bosio, et, quelques mois après, dans celui de Gros. Il contrebalançait l'un par l'autre. De plus, Gros lui apprit à peindre, et il s'en souviendra toute sa vie. En 1819 il se présente pour la première fois au concours de médailles à l'Ecole des beaux-arts. Le sujet était *Milon de Crotone dévoré par un lion*. Mais il n'eut qu'une mention, malgré la valeur supérieure de son épreuve. En 1820 il concourt de nouveau, pour la sculpture cette fois *(Caïn maudit par Dieu après le meurtre d'Abel)* : il eut le second prix seulement. Quatre années de suite il recommence avec une rare ténacité qui prouve l'énergie et la foi robuste de sa nature; mais en 1824, n'ayant pas même été admis en loge, il doit renoncer décidément à aller à Rome admirer Michel-Ange. Il revient alors à son ancien métier et reprend courageusement ses outils d'orfèvre. Toute sa vie Barye a été ainsi abandonné, puis repris par l'art industriel, sans avoir jamais pu s'en dégager complètement. Il ne faut pas s'en plaindre pourtant, car c'est à cela qu'il doit peut-être le fond solidement pratique de son talent.

De 1823 à 1831 il travaille pour le compte de l'orfèvre Fauconnier, le fournisseur attitré de la cour, un habile homme qui, sans être artiste lui-même, savait l'art de mettre en lumière les qualités des autres. Barye fait pour lui des modèles de bijoux, de pièces d'orfèvrerie, parfois même d'animaux. Il est regrettable qu'on ne puisse le suivre en ces premiers essais : car c'est dans ces huit années de travail acharné, de labeur obscur, perdu pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa gloire, qu'il s'est fait ce qu'il est. Il continue à lui seul son éducation de sculpteur : il va dans les amphithéâtres étudier l'anatomie de l'homme et des animaux ; il s'informe curieusement des meilleurs procédés de moulage, de la fonte des métaux, en particulier de la fonte à la cire perdue, qu'avec Honoré Gonon il devait contribuer à remettre en honneur. Entre temps il fait au Louvre des copies d'après les maîtres, il s'essaie au portrait par celui de ses deux filles. Aucune branche de l'art ne le laisse indifférent. Mais le Jardin des Plantes surtout devient son grand laboratoire à partir de cette époque : il ne le quittera plus. Auditeur assidu des cours du Muséum, lecteur infatigable de Buffon et de Cuvier, il étudie les animaux avec passion dans leurs formes, leurs mœurs, leur caractère. Les critiques du temps se sont étonnés parfois de la soudaineté et de l'éclat de ses débuts. Tout s'explique, quand on sait le travail de préparation lente qui les a précédés. Son premier envoi, au Salon de 1827, le montre encore hésitant, incertain de sa voie, ou peut-être ne se jugeant pas suffisamment prêt : il avait exposé deux bustes et un cadre de médailles. Ses vrais débuts datent de 1831. Il venait d'avoir trente-cinq ans. Outre un portrait et des dessins *(Etudes d'animaux)*, on pouvait voir de lui au Salon, comme œuvres de sculpture, un *Martyre de saint Sébastien*, *Un Ours*, esquisse, et surtout ce fameux *Tigre dévorant un crocodile*, si souple en sa brutalité, qui du jour au lendemain

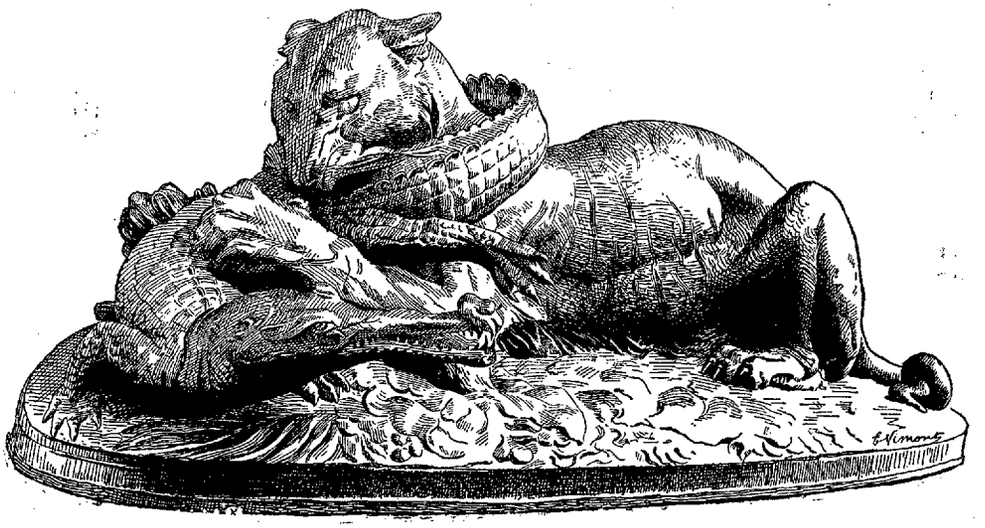

Tigre et Crocodile de Barye (bronze du Musée du Louvre).

le rendit célèbre, et devait le fixer dans ce genre de sculpture réputé jusque-là inférieur. Le jury, malgré ses préventions académiques, lui décerne même une médaille de deuxième classe. Son exposition de 1833 fut un véritable triomphe. Il avait envoyé non seulement six aquarelles représentant des animaux, mais de plus (outre le *buste du duc d'Orléans*, commande officielle, et un *cadre de médaillons*) dix œuvres de sculpture importantes : *Cerf terrassé par deux lévriers de grande race; Cheval renversé par un lion* ; *Charles VI dans la forêt du Mans* ; *Cavalier du XVe siècle*, autrement dit Charles VII ; *Ours de Russie*, *Ours des Alpes*, très remarqués pour leur côté plaisant et spirituel ; *Lutte de deux ours, l'un de l'Amérique septentrionale, l'autre des Indes* ; *Eléphant d'Asie* ; la petite *Gazelle morte*, un chef-d'œuvre, et enfin le célèbre *Lion au serpent*. C'était un ensemble imposant. Barye fut décoré à la suite de ce Salon, le 1er mai 1833. Ce sont les belles années, les plus brillantes au moins de sa carrière. Peut-être s'y mêle-t-il un peu de fièvre romantique. Peut-être aussi est-il trop préoccupé dans le principe du soin de l'exactitude matérielle, jusqu'à vouloir exprimer le détail d'une crinière, les rayures mêmes d'un pelage, comme ferait un peintre. Il n'a pas encore le sens du monumental. Mais cette âpre recherche de vérité était nécessaire pour réagir contre la convention et la routine. Quand son lion apparut, détournant la tête avec horreur et dégoût devant le serpent qu'il a saisi et qu'il va écraser, ce fut un événement. On était si habitué au lion classique, le pied sur sa boule, comme un brave caniche. Barye avait découvert la nature. On prête même à un ennemi ce mot naïf, quand le bronze, fondu par Honoré Gonon et acheté par l'État, fut placé aux Tuileries, où il est encore (terrasse du bord de l'eau) : « Depuis quand les Tuileries sont-elles une ménagerie ? »

Tout semble sourire à Barye en ce moment. Il venait de recevoir la commande d'un surtout pour le duc d'Orléans : œuvre importante et restée justement célèbre, malheureusement entravée par la collaboration d'Aimé Chenavard, l'ornemaniste. Il y avait cinq grandes chasses, superbes de fougue, d'élégance et de variété, *Chasse au tigre*, *au lion*, *à l'élan*, *aux ours* et *au taureau*, et quatre petits sujets représentant des combats d'animaux, le tout admirablement fondu par Gonon, à la cire perdue. Chevanard voulut encadrer ces groupes dans une architecture de sa façon, lourde et encombrante. En 1848, le surtout n'était pas encore fini. Il fut vendu par fragments à la vente de la duchesse d'Orléans, en 1853. Quelques-unes des pièces ont reparu depuis à la vente San-Donato. En même temps que Barye travaillait à ce surtout et à d'autres pour les ducs de Luynes et de Nemours, il avait à s'occuper d'une partie de la décoration de la colonne de Juillet. Le beau lion sculpté en bas-relief à la base du monument et qui semble en faire lentement le tour comme pour garder les cendres des morts, les petits coqs dressés en sentinelle aux quatre coins supérieurs du piédestal, les mufles de lions des tambours et du chapiteau sont de lui. Au Salon de 1834, outre des aquarelles, on revit en bronze quelques-unes des œuvres exposées en plâtre l'année précédente. Barye avait alors des clients haut placés. La petite *Gazelle morte* et l'*Ours dans son auge* avaient été fondus pour le duc d'Orléans, l'*Eléphant* pour le duc de Nemours, le *Jeune lion terrassant un cheval* pour le duc de Luynes. Comme œuvres nouvelles, *Une Panthère et une Gazelle*, en bronze ; *Etude d'un cerf et d'un*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lynx, en plâtre. En 1835 reparut en bronze le *Tigre* qui avait commencé sa réputation (acheté plus tard par l'État, aujourd'hui au musée du Louvre), et en 1836 le *Lion au serpent*, un chef-d'œuvre de fonte à la cire perdue, où ont été conservées toutes les délicatesses du modèle. C'est vers cette époque, sous le ministère de M. Thiers, qui avait un goût très vif pour le talent de Barye, que se place le projet d'un couronnement pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile. L'idée était grandiose: un aigle gigantesque de bronze, les ailes déployées, et encore à demi soulevé par le vent, qui venait de s'abattre sur les emblèmes des nations vaincues; aux coins, quatre figures de captifs. Le projet ne fut pas exécuté par raison diplomatique. En revanche, on commande à l'artiste une *sainte Clotilde* de marbre pour l'église de la Madeleine. Triste compensation et peu digne de son talent, car il n'était guère fait pour la sculpture religieuse.

Barye eut du reste plus d'une fois ses heures d'amertume. Au Salon de 1837, au temps où il est en pleine gloire, le jury avec un parti pris inqualifiable refuse son envoi. Justement blessé, à partir de ce moment jusqu'en 1851, Barye n'expose plus. C'est alors qu'il recourt de nouveau à l'industrie comme aux jours pénibles du début. Prenant une patente de bronzier, il fabrique et vend lui-même tous ces petits bronzes, ces serre-papiers, comme on les appelait dédaigneusement, qui sont si grands par la largeur du faire. Le nombre en est incalculable, surtout des animaux. Un des plus remarquables est l'*Eléphant monté par un Indien écrasant un tigre*. Il aimait à associer ainsi la figure de l'homme à celle de l'animal, les possédant l'une et l'autre en maître. On a de lui une série de statuettes équestres qui sont intéressantes: *Gaston de Foix*, le *Duc d'Orléans*, le *Général Bonaparte*, le *Cavalier tartare*. Mais c'est dans *Thésée combattant le Minotaure* qu'il a peut-être réalisé le mieux son idéal, et retrouvé en même temps quelque chose de la sérénité grecque. Il a fait également des œuvres d'art purement industriel, candélabres, coupes, brûle-parfum et flambeaux, même une écritoire, où il dépensait le surplus de son imagination et de sa fantaisie. La garniture de cheminée pour le duc de Montpensier, exécutée en 1840, est un de ses chefs-d'œuvre. *Angélique et Roger montés sur l'hippogriffe* forment le dessus de pendule. Les candélabres se composent de neuf figures superposées: en bas, *Vénus*, *Minerve et Junon*; au centre, des *Chimères*; au sommet, les *trois Grâces*. Le maître grave et austère s'est attendri cette fois devant la beauté et a su presque sourire. Par son exemple, par la rare perfection de ses procédés, Barye a contribué plus que tout autre à relever chez nous l'industrie du bronze, et quand le jury de l'Exposition universelle de 1855 lui décerna comme fabricant la grande médaille d'honneur, il ne faisait que couronner dignement le travail de toute une vie. En 1847 pourtant, Barye avait reparu en public avec une œuvre vraiment grande, *le Lion au repos*, qui fut bientôt acheté par l'Etat et placé aux Tuileries, en face du *Lion au serpent*. La comparaison s'imposait: on pouvait mesurer tout le progrès accompli, et combien il arrivait maintenant à des effets plus puissants par la simplification énergique des formes. Ce lion, auquel il ne manque que d'avoir été, comme l'autre, fondu à la cire perdue, a été, vers 1868, transporté sur le quai, à droite de l'entrée du guichet de l'empereur (aujourd'hui préfecture de la Seine) et a pour pendant une copie en sens inverse.

Avec la révolution de Février, Barye semble un moment sortir de l'ombre. De 1848 à 1851 il dirige l'atelier des moulages au musée du Louvre, où il avait été appelé par Ledru-Rollin. En 1851, l'ancien jury académique ayant fait place à un jury nouveau librement élu par les artistes, il se décide enfin à revenir au Salon et envoie deux chefs-d'œuvre, tous deux en plâtre: *le Jaguar dévorant un lièvre* et *le Lapithe et le Centaure*, un second essai admirable de sculpture antique. Le bronze original est au musée du Puy. Le *Jaguar* a reparu en bronze au Salon de 1852 et ensuite à l'Exposition universelle de 1855 (aujourd'hui musée du Louvre). C'était la seule œuvre d'ailleurs qu'il eût exposée en sculpture. Il s'était réservé pour la section des bronzes d'art: c'était sa revanche. Elle fut éclatante, comme nous l'avons vu, et de plus, le 14 nov. 1855, il recevait la croix d'officier de la Légion d'honneur. Depuis 1854 il était chargé du cours de dessin d'histoire naturelle au Muséum. Lors de l'achèvement du nouveau Louvre, il fit, pour les façades des pavillons Denon et Richelieu, donnant sur le square du Carrousel, quatre groupes d'hommes et d'animaux en pierre, représentant la *Force*, l'*Ordre*, la *Paix*, la *Guerre*. Ces groupes, bien que placés trop haut et un peu étouffés sous le luxe débordant de décoration qui les entoure, se font remarquer par leur aspect large et puissant, leur belle tournure à la Michel-Ange. C'est sa dernière œuvre importante: car la *statue équestre de Napoléon Ier*, exécutée en 1864 pour le monument qu'on lui élevait à Ajaccio, et le *Napoléon III* à cheval, sculpté en bas-relief, dans de mauvaises conditions d'ailleurs, pour le guichet du Carrousel, à la place où est maintenant le *Génie des arts* de Mercié, étaient des œuvres trop officielles pour qu'il y ait mis tout son cœur. Quand se fonda l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, Barye fut un des premiers à encourager et soutenir l'institution nouvelle. Dès le début il en fut nommé président: son nom seul était un programme. En 1868, il entra à l'Académie des beaux-arts.

On a de lui quelques essais de gravure, une eau-forte, des lithographies. Ses peintures sont plus nombreuses et plus intéressantes. Les aquarelles surtout ont une vraie valeur d'art. On a pu voir à l'exposition posthume de ses œuvres (nov. 1875) toute une série de dessins cotés, de moulages d'après nature, de proportions manuscrites d'animaux divers, qui ont montré sur quel fond d'observation solide et presque mathématique s'appuyait la fougue apparente de toutes ses créations. Quoiqu'il ait prouvé plus d'une fois qu'il savait manier la forme humaine, aux yeux de la postérité Barye est surtout animalier. Il a créé toute une branche de l'art: là est sa grande originalité. Les Mène, les Frémiet, les Caïn sortent de lui, et, malgré la nombreuse suite de ses successeurs, il demeure encore le maître souverain des lions et des tigres.

Paul Leprieur.

Bibl.: Planche, *Portraits d'artistes*; Paris, 1853, t. II, in-8. — Silvestre, *Histoire des artistes vivants*; Paris, 1856, in-4 (réimpr. 1878, in-8, *les Artistes français*). — Lamé, *les Sculpteurs d'animaux*, in-8. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1867, 1re période, t. XXII (article de P. Mantz); passim. — *L'Art*, 1875, 1876, t. II, III, IV (art. de Genevay et Eug. Véron). — *Catalogue des œuvres de Barye* (exposition à l'École des beaux-arts, nov. 1875). — Clément, *Artistes anciens et modernes*; Paris, 1876, in-8. — Ch. Blanc, *les Artistes de mon temps*; Paris, 1876, in-8. — Claretie, *l'Art et les artistes français*. — Du même, *Peintres et sculpteurs contemporains*. — A. de Champeaux, *Dict. des fondeurs*. — Bellier de la Chavignerie et Auvray, *Dict. général des artistes de l'école française*.

BARYGAZA. Ancienne ville de l'Inde, sur laquelle les géographes grecs nous ont laissé des détails intéressants. Elle était située, d'après le *Périple de la Mer Erythrée* (§§ 41 à 50), sur le fleuve Namnadius, à 300 stades de l'embouchure, et était un centre important de commerce d'importation et d'exportation (cristal, porcelaines et cuirs de l'Inde). L'entrée du fleuve étant difficile à cause des bas-fonds, les navires qui venaient de la haute mer déchargeaient leurs marchandises sur des barques dites τράππαγα και κότυμβα, sorte de chalands qui remontaient jusqu'à Barygaza et plus haut, sur le même fleuve, jusqu'à Ozène, la capitale où régnait le roi Tiastan (Ὀζηνη βασιλειον Τιαστανου de Ptolémée, VII, c. I, l'Ujjayini du royaume de Saurachtra dont Tiastanos ou Cachtana était le chef). Il est dit dans le Périple que les monnaies qui servaient pour le change à Barygaza étaient frappées avec des légendes grecques aux types d'Apollo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dote et de Ménandre (V. ce qui a été dit à ce sujet au mot Bactriane). Le golfe de Barygaza (aujourd'hui la baie de Cambaye) était fermé, à l'O. et au S., par le promontoire Papicen (le cap Diu) ; deux fleuves s'y jetaient : le Mais (mod. Mahi, le Goaris de Ptolémée) et le Namnadius (mod. Narbada). A l'embouchure de ce dernier était l'île Bacones (Barace de Ptolém. ; mod. île Peram).

Le commerce gréco-latin avec Barygaza se faisait par l'Egypte et la mer Rouge : du temps de Strabon (II, c. v), il partait du port de Myoshormos pour l'Inde, à chaque mousson, environ cent vingt navires ; le même géographe cite (XV, c. I), un sophiste originaire de *Bargosa*, qui fut envoyé de l'Inde à Rome auprès d'Auguste. Pline (VI, 34) fait mention d'une ville d'Éthiopie située sur le bord de la mer, et qui portait le nom de Baragaza ; c'est sans doute la même que la nôtre, par confusion, alors fréquente, de l'Inde avec l'Ethiopie. Barygaza est décrite par le voyageur chinois Hiouen Thsang, sous le nom de Poloukiéchepo. Barygaza porte dans les chroniques et dans les inscriptions indiennes les noms de Lâta, Vârikacha et Bharukachha. Ce mot s'est transformé successivement en Baroukia, Baroudj (des Arabes), Barocci (du voyageur Thévenot), Barokia, Barotche, Baroach, Bhadoch, et enfin Broach qui est la forme actuelle adoptée sur les cartes anglaises de l'Inde. Le voisinage de Bombay a diminué de beaucoup l'importance commerciale de cette ville. E. Drouin.

BARYKA, poète comique polonais du XVII^e^ siècle. On ne sait ni la date, ni le lieu de sa naissance ou de sa mort. On ne le connaît que comme l'auteur d'une comédie: *le Paysan devenu Roi*. Elle a été publiée pour la première fois à Cracovie, en 1687 ; l'intrigue en est faible, mais les caractères en sont bien trouvés, la langue excellente. Elle fait regretter que l'auteur n'en ait pas écrit d'autres, ou s'il en a écrit qu'elles ne se soient pas conservées.

L. L.

BARYLITE. Silicate d'alumine et de baryte, $Ba^4Al^2Si^7O^{21}$, en masses cristallines incolores à deux clivages de 84°. Dureté 7. Densité 4,03. La *barylite* a été trouvée à Långban (Suède). A. Lacroix.

BARYNOTUS (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides et du groupe des Brachyrhinides, établi en 1824 par Germar (*Ins. sp. nov.*, I, 337). Les *Barynotus* sont aptères. Leur corps, ovalaire, est revêtu de squamules grises ou brunes, plus rarement verdâtres. Le scape antennaire dépasse le bord antérieur de l'œil, l'épisternum métathoracique est indistinct du métasternum, les crochets des tarses sont libres et la corbeille des tibias postérieurs est fermée extérieurement par une lame brillante, frangée de spinules. — On connaît seulement une douzaine d'espèces de *Barynotus*, toutes d'Europe, et répandues surtout dans les régions froides et montagneuses. D'après MM. Hardy et Bold (*Catal. of the Insects of Northumberland and Durham, Coleopt.*, p. 180), le *B. obscurus* Fabr. (*B. murinus* Müller) serait très nuisible, en Angleterre, aux jardiniers-fleuristes, en rongeant, pendant la nuit, les feuilles des *Polyanthus*, des pensées, des auricules, des renoncules et autres plantes de collection. Ed. Lef.

BARYPENTHUS (Entom.). Genre d'Insectes-Névroptères, du groupe des Phryganides, établi par Burmeister et caractérisé par les ailes grandes et larges, par les tibias dépourvus d'éperons médians et par les palpes maxillaires des mâles formés seulement de trois articles. L'espèce type, *B. rufipes* Burm., habite le Brésil.

BARYPHYMA. Genre d'Arachnides du groupe des *Erigonini*, proposé par nous-même, en 1884, pour une espèce remarquable rappelant les *Gonatium* et certains *Gongylidium* (*rufipes*), mais se rattachant par ses caractères essentiels aux *Lophocarenum* et surtout aux *Exechophysis*. Il en diffère cependant par le céphalothorax rebordé, les yeux postérieurs en ligne presque droite, avec les médians beaucoup plus resserrés que les latéraux, la pointe sternale relativement étroite, l'abdomen sans scutum, les épines tibiales très petites, etc. Le *B. Schlicki* E. Sim., type du genre, a été découvert en Danemark.

E. Simon.

BARYPICNON (V. Grèce [Musique]).

BARYTE. I. Minéralogie (V. Barytine et Baryum).

II. Industrie. — *Préparation de la baryte.* La baryte peut être obtenue par trois méthodes différentes : 1° par décomposition d'un sel soluble de baryte par les alcalis ; 2° par décomposition du sulfure de baryum par un oxyde métallique ; 3° par décomposition du carbonate de baryte par la vapeur d'eau.

La première méthode est commode pour la préparation de la baryte en petite quantité. On dissout 100 parties de chlorure de baryum dans deux fois son poids d'eau ; on porte le liquide à l'ébullition et on le mélange avec 115 parties de lessive de soude à 36° B. Il se forme du chlorure de sodium et de la baryte hydratée. Après l'addition de la lessive de soude, on fait refroidir rapidement le liquide en plongeant le vase qui le contient dans l'eau froide, et on empêche la formation de gros cristaux par l'agitation de la masse. La baryte hydratée se dépose sous forme de fines écailles ; après complet refroidissement, on verse la masse dans un entonnoir garni d'un obturateur de Bunsen, et, par aspiration, on enlève l'eau mère qui tient en dissolution tout le sel marin. La baryte est lavée plusieurs fois à l'eau froide et on en achève la purification par des cristallisations successives dans l'eau chaude. Le produit doit être desséché à l'abri de l'air, pour empêcher la formation de carbonate.

Décomposition du sulfure de baryum par un oxyde métallique. Le sulfure de baryum obtenu par la calcination du sulfate de baryte avec le charbon est facilement décomposé, lorsqu'on le chauffe avec de l'oxyde de zinc ou de cuivre et de l'eau : on obtient de l'hydrate de baryte, et, comme résidu, un sulfure du métal employé. Dans cette opération il n'est pas nécessaire d'employer les oxydes métalliques chimiquement purs ; on peut se servir des battitures de cuivre. On ajoute à la solution bouillante de sulfure de baryum autant d'oxyde qu'il est nécessaire pour qu'un échantillon du liquide donne, avec quelques gouttes d'acétate de plomb, un précipité parfaitement blanc. On filtre alors rapidement la masse sur une toile et on laisse refroidir pour que la cristallisation se fasse. Si l'on a employé, dans cette opération, un excès d'oxyde de cuivre, la baryte en retenant une faible quantité, la liqueur prendra une teinte bleue ; dans ce cas, pour éliminer l'excès de métal, on devra ajouter du sulfure de baryum jusqu'à complète décoloration. L'oxyde de cuivre étant d'un prix assez élevé, on lui préfère généralement l'oxyde de zinc ou même la poudre de zinc. Nickles, Rosenstiehl et Scheurer-Kestner ont proposé la modification suivante à la méthode qui vient d'être indiquée. Le sulfure de baryum brut est chauffé avec de l'eau pour lui enlever le sulfate de baryte et le charbon avec lesquels il peut être mélangé. Le liquide est ensuite additionné d'une quantité suffisante de poudre de zinc et on le maintient à l'ébullition pendant un heure et demie ou deux heures, jusqu'à complète décomposition du sulfure. Quand le sulfure de zinc s'est complètement déposé, on décante le liquide et on laisse la baryte cristalliser.

Préparation de la baryte au moyen du carbonate de baryte. Pour cette opération, on emploie soit le carbonate naturel ou witherite, soit le carbonate artificiel. M. Jacquelain a indiqué un procédé qui permet de décomposer très facilement ce sel en présence de la vapeur d'eau, de la chaux et du charbon. D'après Lenoir, la présence du charbon n'est pas nécessaire, puisque le carbonate de baryte se décompose facilement en hydrate de baryte par simple calcination dans une atmosphère de vapeur. Le premier procédé consiste à calciner le carbonate de baryte dans une cornue de terre traversée par un courant de vapeur d'eau. La vapeur entraîne l'acide carbonique

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans un gazomètre où il est recueilli pour d'autres usages. La masse calcinée est lessivée à l'eau, le résidu insoluble, qui est du carbonate de baryte non décomposé, est calciné de nouveau. D'après une autre méthode due également à Lenoir, on traite le sulfure par l'acide carbonique humide à une température moins élevée, qui ne doit jamais atteindre le rouge vif. Le sulfure est décomposé, l'acide sulfhydrique se dégage, il se forme du carbonate de baryte qui est traité dans la suite, comme il a été indiqué plus haut. Deux autres procédés sont aussi en usage; ils consistent en la transformation de l'azotate de baryte ou du sulfate naturel en baryte. Dans la première méthode, le carbonate est dissous dans l'acide azotique; l'azotate obtenu par évaporation de cette dissolution est décomposé par la chaleur. Pour préparer la baryte avec le sulfate naturel, on transforme d'abord ce sel en sulfure. A cet effet, on mélange intimement huit parties de sulfate de baryte en poudre très fine, avec une partie de charbon pulvérisé et deux parties de résine; le mélange est calciné au rouge blanc dans de grands creusets de Hesse. Cette opération terminée, il reste dans le creuset un mélange de charbon et de sulfure de baryum. Celui-ci est dissous par un lessivage à l'eau chaude puis transformé en azotate par addition d'acide azotique à la liqueur filtrée. L'azotate ainsi obtenu est transformé en baryte comme nous venons de l'indiquer.

Usages de la baryte. La baryte rend de grands services à l'industrie depuis qu'on est parvenu à la préparer économiquement. On l'emploie soit sous la forme de baryte caustique, soit à l'état de carbonate, pour la préparation des acides tartrique, citrique, etc. La baryte joue un grand rôle dans l'industrie sucrière, pour le traitement des mélasses et le raffinage des sucres.

Sulfate de baryte. Le spath pesant est employé à la fabrication de couleurs blanches fort belles, très résistantes, mais qui ont l'inconvénient de ne pas beaucoup couvrir. Il sert aussi pour falsifier la céruse et le blanc de zinc et pour la préparation d'autres composés barytiques.

Préparation. Pour préparer le sulfate de baryte destiné à être employé dans les arts, on choisit les échantillons les plus blancs, on les concasse et on leur fait subir, dans des fours à réverbère, une calcination destinée à les désagréger. Le spath est ensuite porté dans un moulin, où on le réduit en une poudre impalpable qui doit, avant d'être livrée au commerce, subir un certain nombre de lavages qui lui enlèvent les impuretés. Le blanc en pâte est enfin séché dans des étuves ou à l'air; il se présente sous forme d'une poudre blanche très pesante.

Préparation du sulfate de baryte artificiel. On rencontre dans le commerce, sous le nom de *blanc fixe*, un sulfate de baryte artificiel bien préférable au blanc naturel. Le sulfate de baryte artificiel est toujours obtenu par la décomposition du chlorure de baryum par l'acide sulfurique ou un sulfate. Deux procédés sont en usage, l'un dû à Kuhlmann, l'autre à Bolley.

Procédé de Kuhlmann. La solution de chlorure de baryum, obtenue par l'un des procédés de préparation de ce sel, débarrassée des sulfures, est traitée, dans de grandes cuves, par de l'acide sulfurique étendu d'eau, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus un précipité blanc. A ce moment, la masse est bien brassée, et on laisse le dépôt de sulfate se faire. On décante le liquide surnageant et le blanc fixe est soumis à un lessivage méthodique, pour lui enlever les dernières traces d'acide. L'excès d'eau est éliminé au moyen de turbines; la pâte que l'on obtient alors et qui contient encore de 30 à 32 % d'eau est mise dans des tonneaux pour être livrée au commerce. Le blanc fixe doit être conservé de préférence à l'état de pâte, car, après une dessiccation avancée, il reprend difficilement l'état de division qu'il possède au moment de sa précipitation.

Procédé de Bolley. La méthode de Bolley consiste à transformer en nitrate le chlorure de baryum au moyen du nitrate de soude. Le nouveau sel de baryte obtenu est à son tour décomposé par le sulfate de potasse; dans cette opération on obtient du nitrate de potasse et du sulfate de baryte.

Chromate de baryte. Cette matière connue dans le commerce sous les noms *d'outre-mer jaune, jaune de baryte, jaune de Steinbuhl*, est employée dans la peinture. On l'obtient en précipitant une solution de chlorure de baryum par du chromate neutre de potasse. Le chromate de baryte se présente sous la forme d'une poudre d'un beau jaune.

Manganate de baryte. Le manganate de baryte est une matière colorante verte, connue sous les noms de *vert de manganèse, vert tige de rose*, etc., obtenue en calcinant un mélange de baryte caustique, d'azotate de baryte et d'oxyde de manganèse. Ch. GIRARD.

BARYTINE. Sulfate de baryte. $BaSO^4$. Orthorhombique. — $mm = 101°40'$. Clivage parfait suivant p et m, difficile suivant g^1. Densité 4,48 à 4,72. Eclat vitreux. La barytine est transparente, souvent incolore, parfois teintée en vert, en jaune, ou laiteuse. Les cristaux de barytine présentent des formes très variées; tantôt ils forment des tables plus ou moins aplaties (fig. 1), tantôt des cristaux allongés suivant l'arête de zone pg^1 (fig. 2) ou ph^s (fig. 3) ou l'arête h^1g^1. Certains cristaux présentant cette dernière forme ont parfois reçu le nom de *volnyne*.

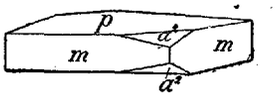

Fig. 1.

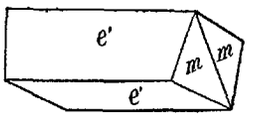

Fig. 2.

Double réfraction positive. Le plan des axes optiques est parallèle à g^1. La bissectrice est positive et normale à h^1. $\rho < v$. La barytine est inattaquable aux acides, elle fond au chalumeau en un émail blanc : chauffée avec du charbon, elle donne du sulfure de baryum et colore la flamme en vert.

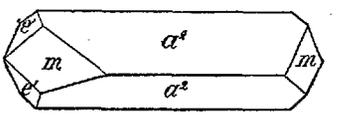

Fig. 3.

Le principal gisement de la barytine est constitué par les filons métallifères dans lesquels on la rencontre souvent en masses lamellaires d'un blanc de lait. Les beaux cristaux viennent de Przibram (Bohême), de Hongrie, du Cumberland, d'Auvergne, etc.

Dans l'industrie, on emploie la barytine à la falsification de la céruse et à la fabrication du papier, des sels de baryte, etc. Le *strangensspath* est une barytine bacillaire, la pierre de *Bologne* est une variété radiée, la *pierre de tripes*, une barytine concrétionnée.

On a donné des noms spéciaux à d'autres variétés de ce minéral; les principales sont : l'*allomorphite*, la *schoarite*, la *calstronbaryte*, la *fluobaryte*, la *barytocélestine* (sulfate de baryte renfermant une quantité variable de sulfate de strontiane). La *dréeite*, décrite par Dufrénoy comme espèce distincte (sulfate de baryte et de chaux avec carbonate de chaux), cristallisant en rhomboèdres de 93°, possède, en réalité, toutes les propriétés de la barytine : l'analyse qui en a été donnée a été faite certainement sur une matière impure.

La barytine a été reproduite artificiellement (V. SYNTHÈSE [Minéralogie]) soit par voie humide (de Sénarmont, Durocher, Macé, Frémy, Becquerel, etc.), soit par voie sèche (Manross, Gorgeu, etc.). A. LACROIX.

BARYTOCÉLESTINE (V. BARYTINE).

BARYTON. I. MUSIQUE. — 1° *Chant.* La voix de *baryton*, est une voix d'homme, la plus commune parmi les chanteurs,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

surtout en France. Cette voix, appelée autrefois *concordant*, peut donc être considérée, chez l'homme, comme la voix moyenne ou normale. D'ailleurs, la rareté des ténors francs et des basses absolues la rend de plus en plus précieuse pour l'interprétation des œuvres dramatiques. Le registre naturel du baryton est celui-ci :

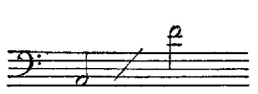

Du *la* grave de la portée (clef de *fa*) au *fa* au-dessus des lignes. Les compositeurs d'opéra ont souvent dénaturé cette voix, comme ils ont fait de la voix de ténor, en lui faisant émettre des sons forcés, presque toujours de mauvais goût et parfois très désagréables, et l'ont poussée jusqu'au *sol dièze*, à ce point que la voix de baryton est traitée aujourd'hui à peu près comme celle des *ténors graves* anciens, qui allait du *la* au *la*. On ne trouve guère de rôles de barytons dans les premiers opéras français ; en Italie, au contraire, les exemples en sont nombreux. Le plus célèbre de ces rôles, et peut-être le plus beau, est celui de *Don Juan*, dans l'immortel opéra de Mozart. Rossini, Donizetti et Verdi ont beaucoup écrit pour la voix de baryton : il suffira de citer le rôle de Guillaume Tell. En France, c'est depuis Barroilhet que ce genre de voix a pris au théâtre une importance considérable, parfois prépondérante : on peut choisir comme exemples les rôles de Nélusko dans l'*Africaine* de Meyerbeer, d'Hamlet et d'Henry VIII dans les opéras ainsi intitulés par MM. Ambroise Thomas et Saint-Saëns. En Allemagne, on ne saurait passer sous silence l'emploi du baryton dans les grands oratorios de Bach et de Hændel. Bach a choisi cette voix si émouvante, si profondément humaine, pour le rôle du Christ, dans ses deux *Passions* selon saint Jean et saint Mathieu. Dans les *Scènes de Faust* de Robert Schumann, Faust est un baryton. Au théâtre, c'est Wagner qui a donné à cette voix une fonction très essentielle, comme le prouvent Woltram dans *Tannhœuser*, Wotan dans l'*Anneau du Nibelung*, Gurnemanz dans *Parsifal*. Parmi les chanteurs barytons les plus célèbres, il faut nommer, en Italie, Pellegrini, Tamburini, Delle Sedie ; en France, Martin (ce singulier acteur qui joignait à la voix de baryton les notes élevées et l'agilité d'un ténor), Barroilhet, Bonnchée et Faure.

2° *Instruments de musique.* Le mot de *baryton* s'applique à un grand nombre d'instruments à embouchure et en cuivre (V. Saxophone, Saxhorn) dont le registre occupe, dans l'échelle générale de ces divers instruments, de la basse au soprano, à peu près la place que tient le registre du baryton dans l'échelle des voix humaines. Au XVIIIe siècle, on appelait ainsi plus spécialement une viole du registre grave nommée aussi *Viola di bordone* ou *Bordone*. Cet instrument, qui présentait cette particularité qu'en plus des cordes ordinaires il possédait encore un jeu de cordes résonnant sympathiquement comme dans la viole d'amour, était fort à la mode en Allemagne et très aimé du prince Esterhazy, le protecteur du grand Joseph Haydn qui écrivit un grand nombre de morceaux pour l'instrument favori du prince. Nous donnerons au mot Viole les détails et le dessin de cet instrument. A. Ernst.

II. Grammaire. — Terme d'accentuation grecque, servant à désigner les mots dans lesquels la dernière syllabe est sans accent, parce que les syllabes non accentuées étaient considérées comme affectées de l'accent grave (βαρύς, grave, τόνος, ton). Par suite, on appelle *verbes barytons* les verbes de la conjugaison en ω dans lesquels, au présent de l'indicatif, ω est sans accent (ex. λύω), par opposition aux verbes dits *contractés* (V. ce mot), dans lesquels, la voyelle thématique se contractant avec la voyelle finale α, ε, o du radical, l'ω est marqué de l'accent circonflexe (exemple : τιμῶ = τιμά-ω).

BARYUM. I. Chimie. — Le baryum est un métal alcalino-terreux, qui vient se placer à côté du strontium et du calcium. I. a été retiré de la baryte, à l'aide de la pile, en 1807, par Davy et Seebeck en suivant la même marche que pour le potassium et le sodium. — On peut aussi décomposer la baryte anhydre ou le chlorure de baryum par la vapeur de potassium ou attaquer une dissolution très concentrée de chlorure de baryum par l'amalgame de sodium, à une température de 90-95° (Crookes). — A l'état de pureté, le baryum est un métal doué d'une certaine malléabilité, présentant la couleur et l'éclat de l'argent ; il fond un peu au-dessous du rouge, et il n'est pas assez volatil pour être distillé. Sa densité est supérieure à 1,5. Il attaque fortement les cornues de verre dans lesquelles on le chauffe à une température élevée. Comme il est très avide d'oxygène, il se ternit rapidement à l'air et se transforme en baryte ; il décompose l'eau à froid et en dégage de l'hydrogène, à la manière du sodium. Le baryum n'a pas reçu d'applications industrielles. Les combinaisons barytiques sont remarquables par leur grande densité. On décrira ici les oxydes et les principaux sels.

Oxydes de Baryum. — 1° *Protoxyde de baryum*, BaO (Ba = 68,5 ; O = 8). Le protoxyde de baryum ou simplement *baryte* (βαρύς, pesant), a été découvert par Scheele, en 1774, en même temps que le chlore et le manganèse. Il démontra que la *terre* extraite du *spath pesant* (sulfate de baryum) est un corps parfaitement distinct de la chaux. La baryte se prépare au moyen du carbonate ou du sulfate de baryum. Lorsqu'on calcine le carbonate à un violent feu de forge, il perd complètement son acide carbonique ; si on le mélange avec 7 à 8 % de son poids de charbon, la réduction est plus facile et s'opère à une température moins élevée. On transforme souvent le carbonate en azotate, dernier sel qui se décompose aisément sous l'influence de la chaleur. Il faut se servir d'une cornue de porcelaine d'une grande capacité, car le sel fondu se boursoufle beaucoup au moment de sa décomposition. Il reste un résidu sous forme d'une masse poreuse, d'un blanc grisâtre, retenant un peu d'alumine et de silice provenant de la cornue. Le sulfate de baryum est mélangé avec du charbon pulvérulent et de la résine ; on calcine le mélange au rouge blanc, dans un creuset de Hesse, ce qui fournit du sulfure de baryum ; on transforme ce sel en azotate, qu'on soumet ensuite à la calcination. Si l'on veut obtenir directement de la baryte hydratée ou de l'eau de baryte, on fait bouillir la dissolution de sulfure avec un excès d'oxyde de cuivre, de zinc ou de manganèse ; la baryte reste en dissolution, tandis qu'il reste un sulfure métallique insoluble, qu'on sépare par filtration. A l'état anhydre, la baryte se présente sous forme d'une masse poreuse, d'un blanc grisâtre, amorphe, facilement pulvérisable. Toutefois, on l'obtient cristallisée en hexaèdres microscopiques lorsqu'on chauffe fortement au rouge l'azotate de baryum. Sa densité est de 4,73. Elle ne fond qu'à la température élevée, fournie par le gaz oxyhydrique. Elle est indécomposable par la chaleur. Elle est très caustique, mais, comme elle est beaucoup moins soluble que la potasse, elle agit moins énergiquement sur les tissus. 100 p. d'eau n'en prennent guère que 5 p., à la température ordinaire, et jusqu'à 50 p. à l'ébullition ; sa saveur est âcre, très désagréable. Comme tous les composés solubles de baryum, elle est vénéneuse. Elle possède pour l'eau une grande avidité ; exposée à l'air, elle en attire l'humidité et l'acide carbonique, puis tombe en poussière. Au contact de l'eau, elle se dilate, à la manière de la chaux, en dégageant beaucoup de chaleur et en se dissolvant à l'état d'hydrate. Cette dissolution, qui est limpide, se trouble bientôt à l'air et il se fait au fond du vase un précipité de carbonate de baryum. — L'eau de baryte sert dans les laboratoires à reconnaître et à doser l'acide sulfurique, ainsi que l'acide carbonique. Si la dissolution a été faite dans l'eau bouillante et si la concentration est suffisante, il se dépose par le refroidissement des cristaux prismatiques, blancs, transparents, répondant à la formule BaO 9HO ; cet hydrate ne conserve que 2 équiv. d'eau à 100°, et la chaleur rouge le ramène à l'état de monohydrate, BaO,HO. Il paraît exister

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plusieurs autres hydrates de baryte cristallisés (Arthur-Filhol). Verse-t-on sur la baryte caustique quelques gouttes d'acide sulfurique concentré, il se produit une température extrêmement élevée, la baryte devient incandescente et le vase où se fait l'opération est souvent brisé.

2° *Bioxyde de baryum*, BaO^2. On l'obtient en ajoutant à de l'eau de baryte concentrée de l'eau oxygénée, contenant 10 à 12 fois son volume d'oxygène; il se dépose bientôt des paillettes nacrées et la liqueur se prend en masse. — Liebig et Vöhler conseillent de projeter peu à peu du chlorate de potassium sur de la baryte chauffée au rouge sombre ; reprise par l'eau froide, la masse refroidie laisse une poudre blanche de bioxyde de baryum hydraté. On prépare ordinairement le bioxyde de baryum anhydre en introduisant la baryte dans un tube en porcelaine, qu'on chauffe au rouge naissant et qu'on fait traverser par un courant d'oxygène pur et sec. Le gaz est complètement absorbé, et, si le dégagement est rapide, la baryte devient incandescente. On peut remplacer l'oxygène par un courant d'air, privé d'acide carbonique ; et comme le bioxyde perd la moitié de l'oxygène qu'il renferme à une forte chaleur rouge, on a utilisé cette double propriété pour isoler l'oxygène de l'air atmosphérique ; en effet, en chauffant la baryte au rouge sombre dans un courant d'air, elle se change en bioxyde de baryum ; en interceptant le courant d'air et en élevant davantage la température, le bioxyde formé abandonne la moité de son oxygène. — Ce procédé, recommandé par Boussingault, est moins économique que celui qui consiste à retirer l'oxygène des oxydes de manganèse, des chlorates, des manganates et de l'acide sulfurique.

Sels de Baryum — Les sels de baryum sont incolores, cristallisables, vénéneux. Au chalumeau, ils communiquent à la flamme extérieure une coloration jaune-verdâtre, caractéristique ; ils donnent un spectre très compliqué, caractérisé par plusieurs raies vertes. — Les solutions barytiques présentent les caractères suivants : elles ne précipitent pas par l'ammoniaque, mais bien par le carbonate d'ammonium et les carbonates alcalins. — L'acide sulfurique et les sulfates y forment un précipité blanc, insoluble dans l'eau, ainsi que dans les acides chlorhydrique et azotique étendus. Cette réaction est précieuse, car elle permet de constater la présence d'un composé barytique dans une dissolution. A la vérité, les sels de strontiane et de plomb se comportent d'une manière analogue, mais la strontiane est facile à caractériser, et le précipité plombique noircit par l'hydrogène sulfuré. — Avec l'acide hydrofluosilicique, on obtient un *précipité blanc*, gélatineux, transparent ; il est *jaune*, soluble dans un excès de réactif, avec les chromates alcalins, il est *blanc* avec le phosphate, l'iodate et l'arséniate de sodium. — On n'obtient rien avec l'acide arsénieux, les acides perchlorique et oxalique, le sulfhydrate d'ammonium et le cyanoferrure de potassium. — Avec le succinate neutre d'ammoniun, il se fait immédiatement un précipité dans des dissolutions neutres et concentrées ; ce précipité, qui est soluble dans les acides, ne se forme que lentement dans des liqueurs étendues.

Chlorure de baryum, BaCl. On l'obtient en dissolvant le carbonate ou le sulfure dans l'acide chlorhydrique. On peut aussi chauffer au rouge vif, pendant une heure environ, un mélange équimoléculaire de sulfate de baryum et de chlorure de calcium :

$$SBaO^4 + CaCl = SCaO^4 + BaCl.$$

On pulvérise la masse et on la traite vivement par l'eau bouillante, car la réaction inverse tend à se produire sous l'influence de l'eau :

$$SCaO^4 + BaCl = SBaO^4 + CaCl.$$

Le chlorure de baryum se prépare industriellement en calcinant un mélange de sulfate de baryum, de charbon et de chlorure de manganèse provenant de la fabrication du chlore. Il se forme du chlorure de baryum, du sulfure de manganèse insoluble et de l'oxyde de carbone (Kuhlmann) :

$$SBaO^4 + ClMn + 2C^2 = 2C^2O^2 + SMn + BaCl.$$

Dans les recherches analytiques, il faut employer du chlorure de baryum pur, car c'est un des plus précieux réactifs des laboratoires ; on parvient, par plusieurs cristallisations successives, à séparer les chlorures de fer et de calcium, mais non celui de strontium. — Le chlorure de baryum cristallise en tables carrées, retenant une molécule d'eau de cristallisation ; aussi, lorsqu'on le soumet à l'action de la chaleur, il décrépite, perd son eau et entre ensuite en fusion, sans se décomposer; il possède une saveur âcre et désagréable. 100 p. d'eau à 15° en prennent 43,5 p., et 77 p. à 105° ; l'alcool anhydre n'en dissout guère que $\frac{1}{400}$, il est insoluble dans l'acide chlorydrique concentré. On l'emploie pour empêcher les incrustations des chaudières à vapeur, alimentées par des eaux sulfatées.

Le *bromure* et l'*iodure* de baryum présentent des caractères analogues ; mais le premier est soluble dans l'alcool concentré, et le second, soluble à la fois dans l'eau et dans l'alcool, cristallise en fines aiguilles, qui perdent lentement leur iode à l'air.

Le *fluorure de baryum* est un précipité blanc, floconneux, à peine soluble dans l'eau, soluble dans les acides azotique, chlorhydrique et fluorhydrique.

L'*hydrofluoborate de baryum*, $BaFl, BoFl^3, H^2O^2$, est sous forme de longues aiguilles ou de prismes plats, rectangulaires, acides, à saveur salée et amère. Au rouge, il dégage du fluorure de bore, et il reste comme résidu du fluorure de baryum.

L'*hydrofluosilicate de baryum*, $3BaFl,2SiFl^3$, est un sel à peine soluble dans l'eau, même à chaud ; l'eau bouillante l'abandonne par le refroidissement en fines aiguilles qu'une chaleur rouge décompose en fluorure de silicium et en fluorure de baryum.

Sulfure de baryum, BaS. Ce sel, dont on a vu plus haut la préparation, cristallise dans l'eau en lamelles blanches, soyeuses, à saveur hépatique, retenant 3 molécules d'eau ; la réaction est alcaline. On ne peut le dissoudre dans l'eau sans qu'une partie se transforme en sulfhydrate de sulfure de baryum, en baryte et en oxysulfure de baryum.

Le *sulfhydrate de sulfure*, BaS,HS, cristallise en prismes incolores, à quatre pans, peu solubles dans l'alcool. Au contact de l'air, il s'effleurit, puis se transforme successivement en hyposulfite et en sulfite de baryum. Soumis à l'action de la chaleur, il perd de l'acide sulfhydrique et laisse un résidu de sulfure de baryum.

Le *sulfocarbonate*, BaS,CS^2, résulte de la combinaison directe du sulfure de baryum avec le sulfure de carbone. Sel jaune citrin, déliquescent, dont la dissolution, à l'évaporation dans le vide, abandonne des cristaux transparents, d'un jaune pâle.

Azotate de baryum, $AzBaO^6$. Il se prépare en traitant le sulfure de baryum par l'acide azotique étendu ; on le purifie par deux ou trois cristallisations. Il cristallise en octaèdres réguliers, anhydres, inaltérables à l'air, 100 p. d'eau en dissolvant seulement 5 p. à zéro et 35,18 p. à 101°65 ; il est insoluble dans l'alcool et dans l'acide azotique concentré. Soumis à l'action de la chaleur, il décrépite, puis se transforme, par perte d'oxygène, en azotite de baryum, sel qu'une température plus élevée ramène à l'état de bioxyde de baryum, puis de baryte caustique. Il sert à préparer la baryte ; on l'emploie dans les laboratoires pour précipiter l'acide sulfurique et les sulfates. Utilisé en pyrotechnie. L'*azotite de baryum*, $AzBaO^4$, se prépare en calcinant doucement l'azotate, tant qu'il se dégage de l'oxygène ; on reprend le résidu par l'eau et on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

concentre jusqu'à cristallisation; il se dépose alors en cristaux très solubles, inaltérables à l'air.

Sulfate de baryum, $SBaO^4 = S^2Ba^2O^8$. Le sulfate de baryum, *baryte sulfatée*, *spath pesant*, *barytine* des minéralogistes, se prépare simplement en précipitant un sel de baryum soluble par l'acide sulfurique ou un sulfate. C'est un des corps les moins solubles dans l'eau que l'on connaisse, car une partie de ce sel exige plus de 200,000 p. d'eau pour se dissoudre; en présence des acides, cette solubilité augmente notablement, comme l'indique le tableau suivant :

1 p. exige pour se dissoudre :

40,800	p.	d'acide acétique à 1,02 de densité.
23,072	p.	— chlorhydrique froid à 1,03.
4,887	p.	— — chaud à 1,02.
9,273	p.	— nitrique à 1,02.

Il est sensiblement soluble dans une dissolution saturée de sulfate d'ammoniaque, ainsi que dans l'acide sulfurique concentré et bouillant; dans ce dernier cas, il se dépose par le refroidissement un sel cristallisé en aiguilles brillantes, ayant la composition d'un bisulfate, S^2HBaO^8 (Berzelius). La densité est égale à 4,7. Il fond à une température très élevée, en un émail blanc. On l'obtient cristallisé, comme la barytine naturelle, c.-à-d. en prismes rhomboïdaux droits, lorsqu'on fond dans un creuset bien fermé un mélange de sulfate de sodium et de chlorure de baryum (Mauross); ou encore, en chauffant pendant 60 heures en tubes scellés, vers 250°, du sulfate de baryum, récemment précipité, avec du bicarbonate de sodium ou de l'acide chlorhydrique concentré (de Sénarmont). Le sulfate de baryte est indécomposable, même à une forte chaleur rouge; à cette température, le charbon le ramène à l'état de sulfure :

$$S^2Ba^2O^8 + 4C^2 = 4C^2O^2 + 2SBa.$$

Avec la limaille de fer, il donne au rouge de l'oxyde de fer et du sulfure de baryum, qu'on peut séparer par l'eau; la limaille de zinc le décompose à la même température, avec production d'une masse compacte, verdâtre, contenant de la baryte, de l'oxyde et du sulfure de zinc. — Le sulfate de baryum se décompose partiellement à la chaleur blanche; à la température de fusion du fer, il perd tout son acide sulfurique (Boussingault). — Il se combine par voie sèche avec le sulfate de sodium. Il forme avec le sulfate d'ammoniaque une combinaison qui cristallise en aiguilles soyeuses, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'acide chlorhydrique; on la prépare en mêlant une dissolution de sulfate d'ammoniaque, saturée d'ammoniaque, avec un soluté de chlorure de baryum, puis en ajoutant de l'eau de baryte à la liqueur. — Le sulfate de baryum naturel est employé comme fondant dans les usines à cuivre, pour fabriquer certains verres, pour allonger la céruse, dans l'apprêt des calicots; il sert à préparer la baryte et les autres sels de baryum dans les laboratoires. Comme il résiste, en masses compactes, aux lessives alcalines, aux acides, aux sels acides, on l'utilise parfois dans les fabriques pour construire économiquement des bassins destinés à contenir ces agents corrosifs. — Le sulfate de baryum artificiel, *blanc fixe* ou *blanc de baryte*, sert dans l'industrie pour la peinture, le blanchiment des plafonds, le satinage des papiers de teinture, le glaçage des cartes et des cartons, la confection des papiers imitant le linge, comme les cols, les poignets de chemise, etc.

Le *bisulfate de baryum*, S^2HBaO^8, se dépose en aiguilles fines, comme on l'a dit plus haut, lorsqu'on laisse refroidir lentement une dissolution de sulfate neutre dans l'acide sulfurique bouillant. Plusieurs composés du baryum, l'oxyde, le sulfure, le chlorure, le chlorate, l'iodate, le phosphate, le borate, le carbonate de baryum, ainsi que plusieurs autres sels à acides organiques, se dissolvent dans l'acide sulfurique concentré, en donnant naissance à du bisulfate de baryum, qui se précipite du jour au lendemain en aiguilles soyeuses, groupées en houppes (Liès-Bodart et Jacquemin). Ce sel est anhydre ou cristallisé avec deux équivalents d'eau; il est décomposé par l'eau en sulfate neutre et en acide sulfurique.

Carbonate de baryum, $CO^2Ba^2O = C^3Ba^2O^6$. Le carbonate de baryum, *baryte carbonatée* ou *withérite* des minéralogistes, peut se préparer par double décomposition, au moyen d'un sel soluble de baryum et d'un carbonate alcalin. Il cristallise en prismes à 6 faces, qui dérivent d'un prisme rhomboïdal droit. Il est à peine soluble dans l'eau froide, qui n'en prend que $\frac{1}{4000}$, plus soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique. Récemment précipité, il est dans un état de division tel, qu'on ne peut le séparer, par filtration, qu'après un repos prolongé, ou après une longue ébullition, qui lui donne une certaine cohésion. Il fond à une chaleur blanche, puis se décompose en perdant son acide carbonique: le charbon, la vapeur d'eau facilitent le départ de l'acide carbonique, surtout en présence du carbonate de chaux ou de la chaux hydratée; dans ce dernier cas, la décomposition a lieu au rouge et le charbon n'est pas nécessaire. Le carbonate de baryum naturel n'est attaqué que lentement par l'acide sulfurique; mais en ajoutant à celui-ci un peu d'acide chlorhydrique étendu et en chauffant doucement, il se dépose bientôt une belle poudre blanche, pesante, d'une extrême ténacité, constituée par du sulfate de baryum. On peut faire cette expérience intéressante ainsi qu'il suit : on porte à l'ébullition de l'acide sulfurique étendu d'eau dans deux matras au fond desquels on met quelques fragments de carbonate de baryum, en introduisant dans le premier seulement quelques gouttes d'acide chlorhydrique; on voit aussitôt s'y former la poudre blanche et se produire une vive effervescence, alors que la liqueur du second matras est tranquille et à peine troublée par des traces de sulfate de baryum. — Le carbonate de baryum naturel est exploité en grand pour les fabriques de produits chimiques et dans les manufactures de glace. On utilise ses propriétés vénéneuses pour la destruction des rongeurs, sous le nom de *pierre contre les rats*. On s'en sert parfois pour le traitement des mélasses provenant de la fabrication du sucre de betterave. Comme celui qu'on trouve dans la nature est rarement pur, il faut le préparer artificiellement dans les laboratoires pour les analyses chimiques. A cet effet, on traite un sel de baryum dissous par du carbonate de sodium, ou mieux du carbonate d'ammonium additionné d'un peu d'ammoniaque; on lave le précipité avec beaucoup de soin, pour enlever l'excès de réactif, puis on le calcine assez fortement pour chasser les sels ammoniacaux.

Le *bicarbonate de baryum*, C^2HBaO^6, qui n'existe qu'à l'état de dissolution, se prépare en faisant arriver un courant d'acide carbonique dans de l'eau tenant en suspension du carbonate de baryum récemment précipité. Cette dissolution se trouble à l'ébullition et laisse déposer en très peu de temps la totalité du carbonate neutre primitivement dissous. Quelques chimistes admettent l'existence d'un *sesquicarbonate* de baryum, obtenu en précipitant un sel de baryum dissous par du sesquicarbonate de sodium, mais l'existence de ce corps est contestable. Indépendamment des sels de baryum qui viennent d'être décrits, il en existe un grand nombre d'autres : borates, silicates, phosphates, cyanate et cyanurate, arséniates et arsénites, etc., mais ces composés sont de peu d'importance, n'ayant reçu dans les arts ou dans l'industrie aucune application sérieuse. Ed. Bourgoin.

II. Physiologie et Thérapeutique. — Les sels de baryum sont fort toxiques. Il a été reconnu depuis longtemps que le sulfate de baryte nuit à la végétation et empêche la germination des graines (*Physiologie végétale* de de Candolle, t. III, p. 1341). L'action des composés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du baryum n'est pas moins prononcée en ce qui concerne les animaux. Etudions cette action par ordre de systèmes physiologiques.

Circulation. — Les uns ont noté le ralentissement de la circulation, les autres l'accélération. C'est une affaire de dose. Les sels de baryum, qui d'abord accélèrent l'action cardiaque, la ralentissent ensuite (Bœhm). A l'accélération succède la paralysie du cœur qui s'arrête en systole ou en diastole. Il y a encore une augmentation notable de la pression sanguine, et ce fait paraît constant ; il est noté par tous les observateurs. Il reconnaît pour cause, selon toute probabilité, la contraction qui se produit dans les artères, contraction générale, resserrement de tous les vaisseaux artériels, qui paraît se produire directement, sans l'intervention du système nerveux. Du reste, les sels de baryum exercent une action locale très nette sur le cœur, qui se traduit par une contraction spasmodique ; sur le cœur qui bat encore, elle amène l'arrêt en systole. C'est donc un paralysant du cœur.

Muscles. — Du côté des muscles, Bœhm note chez les grenouilles une sorte de contraction générale, accompagnée d'une parésie de la motilité volontaire ; il y a parfois des spasmes musculaires ; l'excitation mécanique provoque des cris dus au spasme des muscles abdominaux et glottiques. Cette action est comparée par Bœhm à celle de la ciguë et de la picrotoxine. Chez les animaux à sang chaud, les symptômes musculaires sont plus prononcés encore, d'après Bœhm. Il y a contraction des fibres musculaires lisses, provoquant l'évacuation de l'intestin et de la vessie. Les muscles striés se contractent aussi ; il y a des convulsions générales. Comme pour les muscles des vaisseaux, l'action des sels de baryte est sans doute directe, et ne s'exerce pas par l'intermédiaire des nerfs.

Sécrétion. — Bœhm note une hypersécrétion intestinale abondante, avec salivation très prononcée. Roguetta a vu s'exagérer les sécrétions sudorale et urinaire ; l'urine, bien que ne contenant en apparence pas de baryte, deviendrait très réfractaire à la putréfaction.

Système nerveux. — L'intelligence reste intacte, et il semble douteux que le baryum agisse sur les centres nerveux, au moins d'une façon très prononcée. Pourtant il agit sur les nerfs, ou peut-être sur les terminaisons nerveuses, car d'après Bœhm il paralyse l'action d'arrêt du nerf vague. Du côté de la respiration, rien de particulier; pour la digestion, même chose, sauf quelques vomissements accidentels. Roguetta a noté, sous l'influence de ce produit, une éruption cutanée passagère. Schirilgni a constaté une hypersécrétion lacrymale et nasale. En somme, le baryum est un poison du cœur qu'il paralyse ; c'est un stimulant musculaire, à petites doses. Il est à noter que le baryum ne s'élimine pas rapidement. D'après Neumann, il s'emmaganise dans le foie, la rate, les reins, la moelle des os, mais non dans les muscles, le thymus ou le cerveau ; cinquante jours après l'injection, on le trouve encore dans le foie (sulfate de baryum en injection intra-veineuse). L'élimination ne se fait par les urines que dans une très faible proportion; elle se fait un peu par la salive, mais surtout par l'intestin.

Les *applications thérapeutiques* des sels de baryum ne sont pas très nombreuses. On l'emploie surtout comme antiscrofuleux, au même titre que l'iode (dose : de 50 centigr. de chlorure à un gramme par 24 heures, avec 20 grammes d'eau sucrée). Les ophtalmies scrofuleuses s'amendent et se guérissent sous l'influence du même produit (Collyre : Eau, 30 grammes ; chlorure de baryum, 65 centigr. ; laudanum, 2 grammes). Lisfranc a utilisé le baryum dans des cas de tumeur blanche (potion de 30 centigr. de chlorure pour 120 grammes d'eau, une cuillerée à bouche toutes les heures excepté une heure avant et une demi-heure après les repas, doubler les doses au bout de huit jours). Payan et Comyns ont traité par ce même selles ostéites et caries scrofuleuses. En somme, toutes les lésions scrofuleuses prennent une tournure beaucoup plus favorable sous l'influence du baryum. — Ce métal a encore été employé par Brown-Séquard dans la paralysie agitante, par d'autres contre la chorée. C'est l'iodure et le chlorure de baryum qui sont le plus employés en thérapeutique. La baryte ne sert guère que comme caustique, mais la potasse lui est préférable et l'a détrônée.

On connaît quelques cas d'empoisonnement par les sels de baryum. Les symptômes sont: vomissements, diarrhée, parésie musculaire, difficulté des mouvements volontaires. Dans les cas connus, les symptômes circulatoires n'ont été que très peu prononcés, c'est la paralysie qui domine la scène, car les vomissements peuvent manquer, en raison même de cette paralysie. Le traitement consiste à donner du sulfate de soude ou de magnésie pour former du sulfate de baryte insoluble et par conséquent inoffensif, de l'eau albumineuse, des vomitifs. Dr H. de Varigny.

Bibl. : Physiologie et Thérapeutique. — Lauder Brunton, *Pharmacology, materia medica and therapeutics*. — *Traités de thérapeutique* de Fonssagrives, Rabuteau, etc. — Seidel, *Ein Fall von tödtli cher Vergiftung mit kohlensaurem Baryt. Vierteljahrssch. f. gericht. Med.*, XXVII, 1877. — Reincke, *Ein Fall mehrfacher Vergiftung durch kohlnesaurem Baryt, ibid.*, XXVIII, 1878. — Courtin, *Cas d'empoisonnement par le chlorure de baryum. Revue d'hygiène*, 1882, IV. — Neumann, *Ueber den Verbleib der in dem thierischen Organismus eingeführten Bariumsalze. Archiv. f. d. gesammte Physiologie.*, t. XXVII et XXVIII. — Bœhm, *U. d. Wirk. d. Barytsalze a. d. Thierkörper nebst Bemerk. u. d. W. des Wasserschierlings auf Frösche. Arch. f. exp. Path. und Pharm.*, t. III. — Ringer et Suainsbury, *Investigations into the physiological action of Barium chloride. Brit. med. Journal*, 1883, t. II, p. 265.

BARZAGHI (Antonio), peintre suisse, né à Lugano en 1835 dans le Tessin; il fit ses études artistiques à Milan, puis visita Florence et Venise, où il étudia surtout les primitifs. Il fit d'abord des tableaux de genre et des portraits, et s'éleva peu à peu à de grandes compositions murales (église du Saint-Esprit à Trieste, salle de l'hôtel national à Lucerne), et à des tableaux d'histoire : *Beatrice Cenci; les Républicains de Florence renversant la statue des Médicis* (musée de Bâle); *Diane de Poitiers implorant la grâce de son père*, etc. Son œuvre la plus importante est la décoration à fresque de l'Eglise réformée de Horgen (1875), au bord du lac de Lucerne : *Moïse apportant au peuple les tables de la loi* et le *Sermon sur la montagne*, qui a obtenu un grand succès en Suisse. A. M.

BARZELLES (N.-D. de), *Barzella, Bardella*. Ancienne abbaye cistercienne du diocèse de Bourges, fondée en 1137. Il en subsiste des vestiges sur le territoire de la com. de Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre).

BARZAN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes ; 564 hab.

BARZELLOTTI (Giacomo), critique, poète et philosophe italien, né à Florence en 1842. Tout jeune il se fit un nom dans le monde universitaire par ses deux thèses de doctorat (1867) : *Niccolò Machiavelli studiato criticamente nella vita et nelle opere*, et *Sulle dottrine filosofiche di Cicerone*. Il a publié jusqu'ici, outre ces deux premiers travaux : *Quattro soneti a Silvia* (Florence, 1877); *la Letteratura e la Rivoluzione in Italia avanti e dopo il 1848 e il 1849* (Florence, 1875); *Dell'animo di Michel-Angelo Buonarroti* (Florence, 1875); *Ritratto morale e intellettuale di donna morta (Elena Mantellini)* (Florence, 1876); *Sopra alcuni termi di Letteratura e di filosofia* (Florence, 1869); *la Morale nella filosofia positiva* (Florence, 1871, et traduction anglaise; New-York, 1878); *Delle principali forme, in cui il problema della libertà umana si presenta nello svogimento storico della filosofia* (Rome, 1875); *la Critica della conoscenza e la metafisica dopo il Kant* (dans la *Filosofia delle Scuole italiane*); une étude sur la philosophie en Italie (dans la revue anglaise *Mind*, 1878), etc. M. Barzellotti ne paraît appartenir comme philosophie à aucune école déterminée, peut-être est-il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

kantien au fond, mais c'est avant tout un psychologue. Son dernier ouvrage est une très curieuse étude sur David Lazzaretti, ce visionnaire qui fut tué au moment où il fondait une nouvelle secte religieuse que sa mort n'a point découragée : *David Lazaretti di Arcidosso, detto il Santo* (Bologne, 1885). R. G.

Bibl. : A. de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8. — A Roux, *la Littérature contemporaine en Italie, troisième période, 1873-1883 :* Paris, 1883, in-18. — *The Athenæum,* 16 mai 1885.

BARZIGIO (V. Gasparini).

BARZUN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq ; 570 hab.

BARZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 453 hab.

BARZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. du Nouvion ; 506 hab.

BARZYKOWSKI (Stanislas), patriote polonais, né à Droycew en Mazovie en 1792, mort en 1872 à Paris. Il servit en Pologne à l'époque du grand-duché de Varsovie, puis il passa en Allemagne ; en 1818 il revint en Pologne où il fut nommé membre de la Diète. Il fit partie de l'opposition libérale. Pendant la révolution de 1830, il joua un rôle considérable. Il fit une opposition violente au dictateur Chlopicki et fit partie du gouvernement présidé par le prince Alexandre Czartoryski. Il y dirigea les affaires militaires. Il prit part aux combats de Wawer et de Grochow (1831) et mérita la croix : *Virtuti militari.* Après la défaite définitive des Polonais, il se réfugia en France et fut l'un des plus fidèles amis d'Adam Czartoryski ; il devint l'un des vice-présidents de la Société d'histoire et de littérature polonaise. Ses restes reposent à Montmorency, non loin du tombeau de Mickiewicz.

L. Leger.

Bibl. : Notice anonyme dans l'*Annuaire* de la Société d'histoire et de littérature polonaises de Paris, 1872.

BAS. Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe. Les Gaulois s'enveloppaient la jambe de bandelettes ou de courroies, ainsi qu'en témoignent des bas-reliefs d'origine gallo-romaine. A Rome, les femmes portaient des sortes de bas qu'on nommait *fasciæ crurales.* Au moyen âge ces vêtements ont disparu, on porte ce que de notre temps on appelle pantalon à pied ; le bas et le pantalon taillés dans la même étoffe ne faisaient qu'un. En 1564, un Anglais, William Rider, invente le bas tricoté à l'aiguille ; en 1609, un autre Anglais, William Lee ou Lea, créa le métier à bas ou moulin à tricoter. Henri II, à la cérémonie de son mariage avec Marguerite de Savoie, portait une paire de bas de soie, la première, dit-on, qui ait paru en France. William Lee vint un instant en France, appelé par Sully, mais la mort d'Henri IV l'empêcha d'être pourvu des privilèges qu'on lui avait promis ; il retourna en Angleterre, et, sous Colbert seulement, le moulin à tricoter fut importé. Jean Hindret installa au château de Madrid un atelier qui fut l'origine des manufactures analogues créées depuis. Alors apparurent les bas noirs, à fleurs, chinés, tigrés, etc. Mais il ne faut pas perdre de vue la fabrication populaire du bas tricoté à l'aiguille. Ce système envahit les campagnes de notre pays. Chaque paysanne se munit d'aiguilles à tricoter. Les teinturiers des villages recevaient la laine qu'ils teintaient surtout en bleu. Les bergères fabriquaient des bas en surveillant les troupeaux. L'apparition de cette partie du vêtement, devenue si facile à fabriquer, fut certainement un bienfait au point de vue de l'hygiène. Aujourd'hui la grande industrie produit le bas à un bon marché extraordinaire et le rôle démocratique de l'aiguille à tricoter ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Ach. Mercier.

BAS-Bleu. Terme de raillerie ou de dénigrement dont quelques écrivains se servent encore assez volontiers pour désigner des femmes auteurs qu'ils sont loin de valoir, Mme de La Fayette, par exemple, ou Mme de Maintenon, Mme de Staël ou George Sand, Charlotte Bronte ou George Eliot. Si le mot, comme on l'a dit, nous était peut-être venu d'Angleterre, avec la chose, parmi les femmes qui écrivent, il désignerait encore plus particulièrement celles qui font métier d'écrire, qui vivent de leur plume, et qui en font même, cela s'est vu, vivre les autres. Quelle qu'en soit d'ailleurs la véritable origine, et quelque sens plus ou moins injurieux qu'on lui donne, il fait déjà partie d'un vocabulaire prud'hommesque et suranné ; on n'en use plus couramment que dans les provinces ; et dans vingt-cinq ou trente ans le sens en sera presque perdu. — Ce article n'est point d'une femme.

BAS-Côtés. Nom donné aux nefs latérales des églises. Les anciens, dans le même sens, employaient le mot *portiques*, ainsi qu'on peut le voir dans Vitruve (V, 1) et, de fait, il n'y avait guère de différence entre les galeries qui se développaient à l'intérieur ou à l'extérieur de certains édifices. Sur des colonnes plus ou moins espacées reposait soit un entablement continu, soit une série de petits arcs en plein-cintre. Les communications entre les différentes parties de l'édifice étaient ainsi rendues plus faciles et souvent, au premier étage, on retrouvait les mêmes dispositions qu'au rez-de-chaussée. — Durant plusieurs siècles les choses restèrent en cet état. Pour résister à une charge relativement faible, de simples monolithes étaient bien suffisants. Aussi les basiliques de Ravenne et de Rome présentent-elles toutes, le long du vaisseau central, des galeries à colonnes. Mais du moment que l'on commença à substituer des voûtes aux anciennes charpentes,

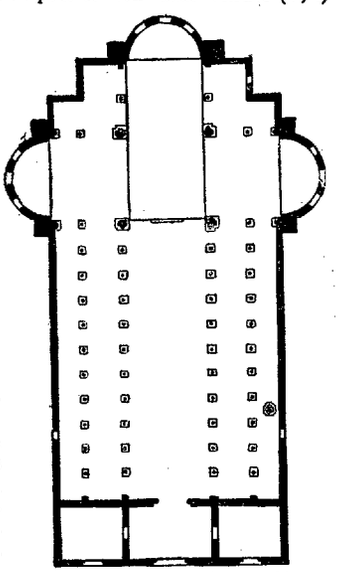

Plan de la basilique de Bethléem.

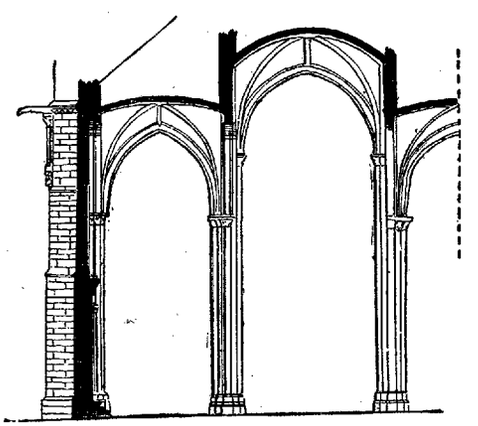

Coupe transversale de la cathédrale de Poitiers.

il devint nécessaire de donner plus de force aux supports. Dans les églises où les architectes, soit à l'époque romane, soit durant la période gothique, voulurent jusqu'à un certain point demeurer fidèles à la tradition, on éleva non plus des colonnes à proprement parler, mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme à l'église abbatiale de Saint-Savin (Vienne) et à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, d'énormes piles cylindriques au moyen de gros moellons plus ou moins

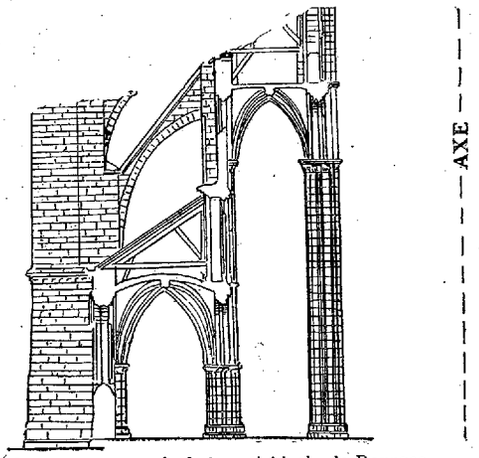

Coupe transversale de la cathédrale de Bourges.

bien parementés. Ailleurs, et c'est, pour ainsi dire, la règle en opposition à l'exception, on prit le parti, afin de recevoir séparément la retombée de chaque arc, de can-

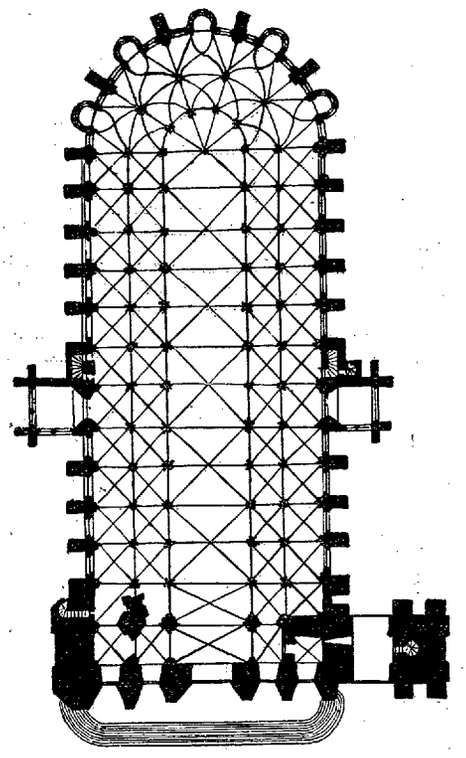

Plan de la cathédrale de Bourges.

tonner un épais massif rectangulaire de quatre colonnettes. Ce système se compliqua encore dans la suite et devint le faisceau que l'on admire dans les plus élégantes églises gothiques. Mais l'aspect général des bas-côtés perdit beaucoup à ce rétrécissement des arcades donnant sur la nef centrale qui fut le résultat de l'épaisissement progressif des supports. D'un coup d'œil il devint impossible d'embrasser l'ensemble d'un édifice qui put ainsi être immense sans le paraître.

Nous avons dit que dans les premiers temps, à l'époque des basiliques, les bas-côtés étaient couverts par un lambris. Même après l'adoption des voûtes d'arêtes on trouve parfois une série de petits plafonds rampants, séparés entre eux par des arcs doubleaux. A ces différents systèmes succèdent des berceaux perpendiculaires à la nef qui sont à leur tour remplacés par des voûtes sur croisées d'ogives. La Renaissance naturellement, en revenant au plein-cintre, modifia une dernière fois l'aspect des bas-côtés qui, par la suppression des galeries de premier étage aussi bien que par celle des simples passages auxquels on a donné le nom de Triforium, gagnèrent beaucoup en élancement. — En général, les bas-côtés sont au nombre de deux, l'un à droite et l'autre à gauche de la grande nef. Même dans les édifices de proportions considérables comme les cathédrales d'Amiens, de Chartres et de Reims, on n'a pas senti le besoin de multiplier les divisions secondaires. Cependant, dès l'origine, nous trouvons des édifices qui ont quatre bas-côtés. Telle était, par exemple, la première église du Saint-Sépulcre, au témoignage d'Eusèbe ; telle est encore l'admirable basilique de Bethléem, construite, selon M. de Vogüé, entre les années 327 et 333. En France il faut citer les cathédrales de Paris, Bourges, Clermont et Troyes ; les églises abbatiales de Saint-Sernin, à Toulouse, de Cluny et de Saint-Martin de Tours. Ces deux dernières ont été malheureusement démolies à la suite de la Révolution. L'étranger, de son côté, montre avec orgueil les cathédrales de Pise, Milan, Cologne et Séville. Une seule église, la cathédrale d'Anvers, possède sept nefs, ce qui porte à six le nombre des bas-côtés. — Les nefs latérales ne sont pas toujours, ainsi que cela devrait être, moins élevées que la nef centrale. Dans l'ouest de la France principalement il y a une grande tendance à tout uniformiser. Si les bas-côtés y gagnent, il n'en est pas de même de la nef proprement dite qui ne reçoit plus directement la lumière. En d'autres endroits, mais plus rarement encore, lorsqu'il y a deux bas-côtés, le premier a presque en hauteur le double du second. C'est ce que l'on voit, notamment, à la cathédrale de Bourges où pareille combinaison produit un effet désagréable. Léon Palustre.

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, passim. — Révoil, *l'Architecture romane dans le midi de la France*, id. — Melchior de Vogüé, *les Eglises de la Terre-Sainte*, id. — Fontana, *Raccolta delle migliori chiese di Roma e suburbane*, 1885, id.

Bas-de-Casse (Typogr.). Les ouvriers typographes appellent ainsi la partie inférieure de la casse d'imprimerie qui est divisée habituellement en 54 *cassetins* de différentes grandeurs contenant des lettres et des caractères. Les lettres *bas-de-casse* sont celles qui sont contenues dans la partie inférieure de la casse, ainsi que celles contenues dans la partie supérieure, mais qui sont des minuscules ou petites lettres (V. Casse). L. K.

Bas-de-Chausse (V. Chausse).

Bas-de-Ligne (Pêche), ou plus techniquement *avancée*, extrémité opposée à celle qui est attachée à la canne. C'est à l'avancée que tiennent les hameçons. Cette partie, qui succède et se rattache au corps de la ligne proprement dit, doit être composée des matières les moins visibles et de fils aussi déliés que possible. Le crin, la florence remplissent également bien ce double but. Suivant le mode de pêche que l'on adopte, la qualité et la longueur de l'avancée varient énormément ; dans tous les cas, il faut la faire le plus mince possible eu égard à la nature du poisson que l'on cherche à prendre. Pour une ligne de fond, l'avancée peut avoir seulement de 0m50 à 1 m. Elle se fait souvent en deux florences tordues, quelquefois en trois, car ce genre de pêche s'adresse à de forts poissons et il faut avant tout être monté solidement, d'autant plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le poids du plomb s'ajoute à celui du poisson. Pour les lignes flottantes ordinaires, l'avancée varie suivant qu'on se sert de canne à moulinet ou de canne ordinaire. Dans ce dernier cas, on peut faire l'avancée à volonté. On peut même ne pas faire de corps de lignes et attacher à la canne une avancée aussi longue qu'elle; la ligne n'en sera que meilleure. En résumé, la texture, la grosseur et par conséquent la diaphanéité du bas-de-ligne varient beaucoup; il importe de pouvoir changer cette partie suivant la nature de l'eau où l'on pêche, suivant l'heure du jour, suivant l'espèce de poisson que l'on poursuit; il est donc extrêmement utile que ce changement puisse se faire sans perte de temps. Toutes les avancées ont en général la forme suivante : A, bouche inférieure à laquelle s'attache l'empile de l'hameçon; B, ligature en soie poissée et vernie; C, plombs très fins, fendus et vernis; O, ligature en soie vernie faite de manière que la partie E P, qui doit porter au besoin une seconde empile, ne puisse se recourber et se mêler à l'avancée. La partie EPO se fait en soie de sanglier qui, ne se ramollissant que partiellement à l'eau, conserve assez de rigidité pour éloigner l'hameçon de l'avancée BH. P, ligature en soie formant la boucle E; H, corps de l'avancée qui va toujours en grossissant vers G où se trouve la boucle supérieure et la ligature également en soie vernie. Cette extrémité s'attache au corps de ligne par une demi-clef. Toutes les ligatures doivent être faites en soie *blanche écrue* qui, vernie, ne prend pas de couleur apparente. La soie doit être extrêmement fine; pour faire les boucles il faut se servir du *valet* (V. ce mot).

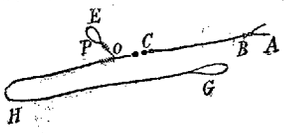

L.-F. P.

BAS-DU-DEVANT. Expression employée pour qualifier le cheval dont les extrémités antérieures paraissent proportionnellement plus courtes que les postérieures. Le cheval bas-du-devant n'a pas les membres plus courts que celui qui est régulièrement conformé. La brièveté des membres n'est chez lui qu'apparente; il est bas-du-devant non pas parce que ses membres sont courts, mais parce qu'il a le garrot peu élevé. C'est du garrot à terre que se mesure la hauteur du cheval, et, si le garrot est bas, le cheval est bas. Le garrot bas se montre de préférence chez les juments. Le garrot bas est souvent empâté; il donne à la selle un appui sans solidité et est sujet à se blesser. Le cheval bas-du-devant fera un mauvais cheval de selle; les marchands le savent bien; aussi, lors de la mise en vente, ne manquent-ils jamais de placer les chevaux bas-du-devant sur une pente plus ou moins prononcée, de manière à abaisser l'arrière-main et à exhausser le plus possible l'avant-main. L. GARNIER.

BAS-EMPIRE (V. BYZANTIN [Empire]).

BAS-ENCEINTE (fort) (V. FAUSSE-BRAIE).

BAS-ETALIERS (V. GUIDEAU).

BAS-FOND (Mar.). Élévation du fond de la mer mais sur laquelle l'eau possède encore une hauteur suffisante pour la navigation. Il est cependant prudent, par mauvais temps, de ne pas passer sur les bas-fonds, car la mer y est toujours très dure et très creuse, et le navire y est exposé à fatiguer et même à *talonner*, c.-à-d. à toucher le fond lorsqu'il retombe dans le creux des lames (V. BANC).

BAS-FOURNEAU. Fourneau sans cuve tel que par exemple les fineries, les feux d'affinerie, les feux catalans, etc. (V. BAS-FOYER).

BAS-FOYER. Les bas-foyers sont des fourneaux complètement ouverts, la combustion y est alimentée par un courant d'air naturel ou par un courant d'air forcé; ces appareils métallurgiques se trouvent réduits à un simple creuset et si, malgré cela, on élève dans certaines circonstances les parois latérales du foyer, c'est uniquement sous forme de cage mobile ou fixe afin de concentrer la chaleur ou pour enlever les produits de la combustion. On cherche à développer au centre du fourneau une température élevée; cette condition est difficile à remplir avec le tirage naturel; quand on chauffait autrefois du minerai par contact avec du charbon dans une cavité, on ne pouvait diriger le feu qu'à l'aide d'une couverte d'argile; on a mieux utilisé le combustible en se servant dans le Hartz de *cases* en maçonnerie formée d'un gros mur percé de cheminées contre lequel s'appuyaient des murs de refend, mais dans tous les cas la température développée était faible. Au contraire on atteint sans peine une température plus élevée à l'aide d'un courant d'air forcé dirigé par une tuyère plongeant au milieu du creuset qu'il s'agit de chauffer, la tuyère reposant toujours sur le bord supérieur du fourneau. Le bas-foyer fut le premier appareil métallurgique employé. La forme, la disposition générale et les dimensions principales sont fort variées; tantôt c'est une simple cavité creusée en terre, comme le foyer des nègres d'Afrique ou celui des anciens Celtes en Europe; tantôt c'est un foyer plus perfectionné, comme les feux catalans dans les Pyrénées et les Etats-Unis d'Amérique pour le traitement direct des minerais de fer, les foyers allemands et comtois pour l'affinage de la fonte de fer au charbon de bois, les fineries anglaises au coke, les feux de chaufferie, les fours suédois pour l'affinage du cuivre brut, les bas-foyers écossais pour le traitement des galènes, les forges maréchales, etc. Les bas-foyers sont actuellement adossés contre les murs de l'usine ou isolés de tout appui, mais toujours placés sous une hotte en tôle. Les matières métalliques chauffées ou raffinées dans les bas-foyers en sortent à l'état solide ou à l'état fondu; si elles sont solides on les tire par un bout du creuset ou par l'une des ouvertures latérales de la cage dont le foyer est couvert; sont-elles fondues, on les évacue par un trou de coulée traversant les parois du foyer. En augmentant les dimensions latérales du bas-foyer on est arrivé à mettre un plus grand nombre de tuyères parallèles ou même opposées, alternantes et appuyées sur les deux longs côtés du foyer; il est nécessaire en effet d'avoir un chauffage uniforme; quoi qu'il en soit, les bas-foyers présentent divers inconvénients provenant du contact plus ou moins intime du combustible avec la matière à traiter; de plus pour le bas-foyer à plusieurs tuyères on a une région spéciale de combustion correspondant à chaque tuyère, très nuisible à l'homogénéité du produit obtenu; la température est élevée et les réactions sont vives vers le centre du foyer, là où sont dirigés les jets de vent, mais le travail est incomplet et lent sur les bords. On ne peut opérer à la fois que sur de faibles quantités de matière; dans le foyer comtois pour gros fer à charbon de bois on ne traite que mille kilogrammes de fonte par vingt-quatre heures, en comptant vingt-cinq centimètres pour la zone de combustion; dans les fineries anglaises à six tuyères marchant au coke, pour transformer la fonte brute en fonte mazée ou fine métal, on traite dix-huit à vingt tonnes de fonte par vingt-quatre heures avec une zone de combustion de cinquante centim. de hauteur.

Les bas-foyers furent longtemps employés pour la simple refonte des métaux; on voit encore les étameurs ambulants fondre le plomb et l'étain dans une sorte de cuillère en tôle sur un réchaud et la fonte de fer dans une simple cavité creusée dans le sol où le feu est activé au moyen d'un soufflet à main. Les chaudronniers chinois qui réparent les marmites en fonte si mince destinées à la cuisson du riz fondent un petit fragment de fonte dans un creuset de la grosseur d'un dé à coudre placé dans un bas-foyer de la grandeur d'un verre à boire, où est entassé du charbon de bois, et, au moyen d'un soufflet, ils produisent une chaleur intense qui fait fondre la fonte après quelques instants. Une autre application des bas-foyers soufflés est le chauffage des barres de fer ou des feuilles en petit nombre et de dimension restreinte en vue de l'étirage sous le marteau à main ou sous le martinet; il est assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coûteux à cause de la variabilité de la marche. La forge du maréchal-ferrant est le type de ce mode de chauffage, on y a une utilisation mauvaise du combustible, les produits de la combustion s'échappent chauds et chargés d'éléments incomplètement brûlés; on peut remédier en partie à ces inconvénients en couvrant le foyer de charbon menu et en aspergeant d'eau, ce qui empêche la combustion des gaz à l'extérieur et la déperdition assez grande de chaleur. Les nombreux inconvénients des bas-foyers en restreignent de plus en plus le nombre dans les usines.

L. Knab.

Bas-Mât. Les bas-mâts sont ceux qui, placés à la partie inférieure de la mâture, en supportent tout le poids avec celui des vergues et des voiles; ils sont dressés dans le plan longitudinal, verticalement, ou souvent, lorsque le navire est de faible tonnage, légèrement inclinés sur l'arrière. Leur nombre est variable mais dépasse rarement trois. Le mât de l'avant est le mât de *misaine*, le *grand-mât* est celui du milieu, le mât d'*artimon* celui de l'arrière. Le *beaupré* peut encore être considéré comme un bas-mât, mais on ne le compte pas lorsqu'on désigne l'espèce d'un navire par le nombre de mâts qu'il porte. Les bas-mâts traversent les ponts par des ouvertures circulaires nommées *étambrais* et reposent sur la carlingue où ils sont maintenus par leur *emplanture;* l'artimon, cependant, n'ayant pas à supporter un poids aussi considérable que les autres possède son emplanture dans le faux pont: souvent, sur les navires à vapeur, le grand-mât empêcherait le passage de l'arbre de l'hélice: on le termine alors par une fourche en fer dont les deux branches comprennent cet arbre. A son extrémité supérieure (fig. 1) le bas-mât est terminé par un *tenon* sur lequel vient se placer le *chouque* qui embrasse et maintient le mât d'hune; il porte plus bas deux pièces latérales en forme de console, nommées *jottereaux* servant de support aux *élongis*, aux *barres traversières* et à la *hune;* la partie du mât située au-dessus des jottereaux en est le *ton*, c'est sur lui que viennent se capeler les *haubans* et les *étais* qui assurent la tenue du mât. — Les bas-mâts atteignent sur les grands bâtiments des dimensions telles qu'il est impossible de trouver des pièces de bois assez grandes pour les former d'un seul morceau, on les construit donc en en assemblant plusieurs. La fig. 2 indique la disposition des pièces pour un bas-mât qui en contient seize; celui-ci comprend trois couches, celle du milieu ou *mèche*, dirigée suivant le plan longitudinal du navire, et deux latérales nommées *jumelles;* chacune de ces couches est à son tour composée de plusieurs fragments. L'assemblage des différentes pièces doit se faire avec le plus grand soin de façon qu'elles travaillent autant que possible ensemble; pendant longtemps, on les a rendues solidaires au moyen d'adents en échelon dont la confection était très compliquée; on se contente aujourd'hui de les réunir par des dés en bois noyés par moitié dans chacune des pièces en contact. Lorsque celles-ci sont réunies et maintenues par des bridoles, on procède au palmage, c.-à-d. à la taille du mât suivant une forme de révolution dont le plus grand diamètre se trouve à la hauteur de l'étambrai supérieur. Le mât est définitivement consolidé par des cercles en fer, cloués à chaud pour leur donner du serrage et recouvrant toutes les extrémités des assemblages.

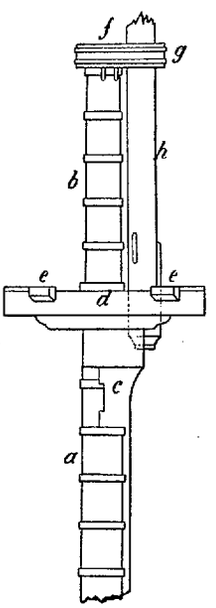

Fig. 1. — *a*, bas-mât; *b*, ton; *c*, jottereau; *d*, élongis; *e*, *e*, barres traversières; *f*, tenon; *g*, chouque; *h*, mât de hune.

Depuis quelque temps déjà, la difficulté de se procurer des bois d'assez fort échantillon pour la confection des bas-mâts a conduit à l'adoption de mâts en fer sur les navires de commerce et les paquebots; ils pèsent à peu près autant que ceux en bois, mais leur prix de revient est moindre, et leur durée beaucoup plus grande. Leur usage commence à se développer à bord des navires de guerre en raison d'autres avantages qui leur sont inhérents: leur plus grande rigidité permet en effet de diminuer le nombre des haubans qui s'opposent au tir de l'artillerie, et cette considération est devenue très importante sur les récents navires cuirassés, dont les canons se trouvent dans des tourelles placées sur le pont; ils peuvent aussi être utilisés comme cheminées d'appel pour l'aération du navire. Enfin la mâture des cuirassés est souvent réduite maintenant à des bas-mâts qui ne portent pour toute voilure qu'une goëlette; ils sont couronnés par une hune circulaire où sont installés des canons revolvers abrités par des masques en tôle; les mâts en fer peuvent servir de monte-charge pour l'approvisionnement de ces pièces. Ces mâts sont formés par trois ou quatre virures de tôles de fer ou d'acier rivées entre elles et disposées à joints décroisés; ils sont consolidés à l'intérieur par des cornières verticales et renforcés extérieurement au passage des ponts. Ils reposent sur une emplanture en tôle et leur extrémité supérieure est surmontée d'un chapeau laissant passage à l'air intérieur: des échelons facilitent l'ascension à l'intérieur du mât. — Un bas-mât de forme particulière a été installé sur quelques navires de guerre. Dans ce système le mât, au lieu d'être maintenu latéralement par des haubans, l'est par deux béquilles fixées à sa partie supérieure et prenant appui sur le pont (fig. 3) d'où le nom de *mât tripode* qui lui a été donné. Le tir des pièces se trouve ainsi très dégagé, car les haubans ne viennent plus s'y opposer sur une grande largeur. Malheureusement, les mâts tripodes, en raison de leur grande rigidité, fatiguent beaucoup à la mer lorsqu'ils sont soumis à de forts roulis et sont exposés à des avaries graves; aussi est-il nécessaire d'adjoindre quelques haubans aux béquilles et de surveiller avec soin les points d'attache de ces dernières sur le

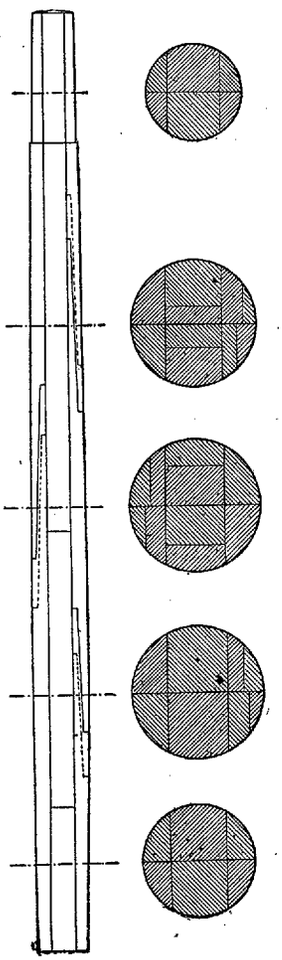

Fig. 2.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pont et sur le mât. Pour ces raisons, les mâtures tripodes

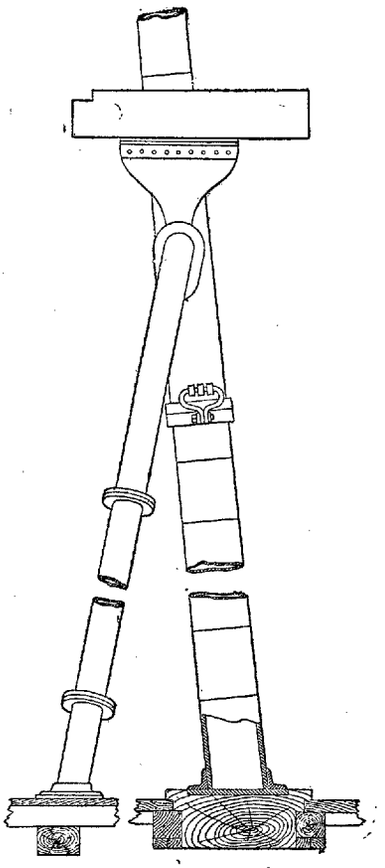

Fig. 3.

n'ont pas conservé la faveur qui les avait accueillies. — (V. les mots de l'article écrits en italique). E. C.

BAS – Officiers. Nom générique sous lequel, dans l'ancienne monarchie, on comprenait tous les grades subalternes. Cette appellation s'appliquait tout particulièrement aux anspessades, caporaux, sergents et tambours-majors. Certains écrivains prétendent qu'elle ne s'appliquait qu'aux sergents. C'est dans le courant du XVII^e^ siècle que ce mot est devenu usuel dans les régiments français. Certains bas-officiers choisis parmi les plus éprouvés remplissaient les fonctions d'enseignes qui, au XVI^e^ siècle, étaient confiées à un officier. En général, les bas-officiers étaient serre-files, c.-à-d. placés derrière les compagnies pour en surveiller la marche Au début, les bas-officiers portaient la hallebarde ; ils ont eu ensuite pour armes, l'épée, le fusil et le sabre. Les premières règles de l'avancement des bas-officiers ont été posées par les ordonnances du 10 déc. 1762 et du 26 avr. 1775. L'ordonnance de composition du 17 mars 1788 ne reconnut pour bas-officiers que les fourriers, sergents, sergents-majors et le tambour-major. Sous le ministère de Saint-Germain la situation des bas-officiers fut améliorée tant sous le rapport des avantages que sous celui du recrutement. Dans les dernières années de la monarchie les idées nouvelles, qui commençaient à pénétrer dans certains corps, avaient attiré l'attention des cadres subalternes sur le qualificatif humiliant qui servait à les distinguer ; et certains écrivains n'hésitèrent pas à signaler ce qu'avait de méprisant cette appellation de bas-officiers. Le règlement du 1^er^ janv. 1791 a supprimé le nom de bas-officier et l'a remplacé par celui de sous-officier qui fut étendu aux caporaux. La Révolution, en ouvrant à tous l'avenir, allait permettre aux sous-officiers de la nouvelle armée de grandir la dignité de leur origine en s'illustrant dans les grades les plus élevés de la hiérarchie. Le roi de Sardaigne rétablit en 1815 dans l'armée piémontaise la qualification de bas-officier, et en 1859 elle était encore en usage dans cette armée (V. Sergent).

BAS – Parcs. On nomme ainsi les filets tendus au moyen de pieux et dont l'extrémité repose sur le sol. Leurs mailles ont 0^m^047 en carré et doivent rester ouvertes ; leur ralingue inférieure peut être enfoncée dans le sol, pourvu que ce soit au pied des piquets. La distance minima de deux bas-parcs voisins est de 100 m. dans le sens parallèle à la côte, et de 50 m. dans le sens perpendiculaire, lorsqu'ils sont placés les uns au-dessous des autres sur une même ligne droite allant du rivage à la mer. Leur ouverture est au plus de 160 m. et les filets qui les ferment ne peuvent pas avoir un développement supérieur à 320 m. L'usage des bas-parcs est interdit du 15 mai au 15 août, et pendant ce temps les pieux et les filets doivent être enlevés. Il est également interdit de les disposer en échiquier.

BAS-Relief. I. Sculpture. — On désigne par ce terme un ouvrage de sculpture exécuté sur un fond auquel il adhère par tous ses contours, et sur lequel il ne forme qu'une saillie faiblement prononcée. Cette expression, dont nous venons de donner la définition précise, est vulgairement appliquée aussi à des ouvrages dont les figures forment une saillie équivalente à la moitié de leur épaisseur, et devraient être désignés plus spécialement par le terme de *demi-reliefs*, et à des ouvrages dont les figures sculptées comme en ronde-bosse n'ont que d'étroits et rares points d'adhérence avec le fond contre lequel elles s'appuient ; les travaux de ce dernier genre s'appelleraient plus exactement *hauts-reliefs*. Bien que généralement les bas-reliefs ne forment qu'une seule pièce avec le fond sur lequel ils ont été exécutés, on en voit quelquefois dont les figures ou les ornements ont été rapportés sur un fond de matière différente ; un exemple classique de ce genre est la frise du temple de Minerve Poliade à Athènes, dont les figures en marbre blanc sont appliquées sur une plate-bande de marbre noir. Le bas-relief peut être excessivement varié dans sa conception, selon la place qu'il doit occuper, l'éclairage qu'il recevra, la matière dont il se compose, etc. ; l'expérience enseigne que les fortes saillies conviennent à ceux qui reçoivent la pleine lumière ; les faibles saillies doivent au contraire s'employer de préférence pour les ouvrages qui ne reçoivent qu'une lumière rare et diffuse. Nous allons donner quelques règles générales pour la composition du bas-relief, telles qu'on peut les déduire de l'œuvre la plus parfaite en ce genre, *la Procession des Panathénées* (fig. 1), exécutée

Fig. 1. — Frise du Parthénon (fragment).

par Phidias au Parthénon d'Athènes. La première obligation à laquelle doit se soumettre ce genre de sculpture tout conventionnel, c'est de se subordonner à l'architecture, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se contenter de décorer la surface donnée, sans en rompre la continuité par la recherche des effets pittoresques de la perspective ou du raccourci des membres. La position de profil pour les figures est celle qui convient le mieux au bas-relief; elle fournit aussi une quantité d'attitudes heureuses, de lignes brisées, de silhouettes élégantes et déliées, dont l'expression est facilement saisissable à distance. Pour que le sujet s'énonce clairement à l'œil du spectateur, il importe de ne pas trop superposer les figures et de ne pas élever plus de deux ou trois plans successifs; la manière de concevoir et de ménager ces plans est une des parties les plus importantes de l'art du bas-relief. Pour empêcher les figures différentes de se confondre, on conserve à chacune d'elles une saillie générale qui la rend en quelque sorte indépendante des formes qui l'entourent ou sur lesquelles elle se trouve placée; les reliefs inférieurs sont déprimés de parti pris, et dans les milieux on atténue tous ceux dont les ombres pourraient lutter d'effet avec le contour; de sorte que, la lumière glissant aisément sur les surfaces, la silhouette générale des personnages ou des groupes se détache avec netteté. Pour éviter que les ombres portées par les figures du premier plan ne nuisent à l'effet des figures placées immédiatement derrière elles, l'épaisseur relative de ces figures doit aussi être diminuée sensiblement. En un mot, le travail du véritable bas-relief doit être *méplat* et se contenter de l'effet d'un dessin large et simple, où les silhouettes seules sont vigoureusement accusées.

Fig. 2. — Panneau décoratif (de Ghiberti) des portes du baptistère de Florence.

L'emploi du bas-relief pour la décoration des édifices remonte à l'origine de la sculpture même; on le retrouve dans les monuments les plus anciens de tous le peuples comme une sorte d'écriture figurative, dont le double but est d'orner les parois des temples et des palais, en se subordonnant à la volonté de l'architecte, et de retracer, sous la direction des prêtres, les symboles de la religion et les fastes de l'histoire. Les Egyptiens exécutèrent le bas-relief à très haute et à très faible saillie; ils ont en outre employé fréquemment, pour la décoration extérieure des monuments et des sarcophages, une sorte de bas-relief en creux, dont les contours sont fermement et profondément entaillés, et dont les formes sont très faiblement indiquées par un modelé plat et discret, comme celui des médailles. Les hypogées et les sanctuaires primitifs de l'Inde sont surchargés de figures d'un relief très puissant, pressées et enchevêtrées les unes dans les autres, comme les mythes obscurs de l'antique brahmanisme. Les Assyriens et les Perses, dans leurs bas-reliefs simples de plans et d'une ordonnance très claire, ne se confinent plus uniquement dans le dogme sacré; la forme humaine n'y est plus comprise comme un symbole dont le type est toujours le même. Les chasses, les triomphes des rois et les sacrifices solennels qu'ils offrent aux dieux sont représentés avec un art moins correct, moins précieux de fini que celui des Egyptiens, mais bien autrement vivant et réel. Lorsque les Grecs s'assimilèrent à leur tour cette formule décorative, ils en réduisirent les dimensions, et avec l'admirable sens artistique qu'ils apportaient dans leurs reproductions des formes de l'homme et des animaux, ils fixèrent, on peut le dire, les règles du bas-relief, dans les sculptures du Parthénon. L'art romain, moins abstrait, moins idéal, fut remarquable par sa vigueur réaliste et matérielle; les combats, les pompes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

triomphales et les cérémonies religieuses dont il orna les frontons des monuments et les jambages des arcs de triomphe sont généralement exécutés en plein-relief, dans toute leur complexité et toute leur richesse de détails. Malgré de beaux spécimens de véritables bas-

Fig. 3. — Nymphe de la Marne, école de Jean Goujon (Musée du Louvre).

reliefs, comme ceux de la colonne Trajane et de quelques tombeaux, les saillies violentes et les puissants jeux de lumière du haut-relief tentèrent plus souvent leur goût que les rêveries délicates et élégantes dont les stèles et les vases grecs leur donnaient le modèle. Au moyen âge, les imagiers chrétiens, étrangers au sentiment de la beauté antique, continuèrent la tradition romaine du plein-relief, et sacrifièrent complètement la forme à l'expression. Lorsque la Renaissance arriva, l'étude de la perspective, et les nombreux moyens d'expression qu'elle donna à la peinture, firent dévier plus gravement encore le bas-relief de sa voie rationnelle ; on voulut en faire un véritable tableau, présentant des groupes superposés de nombreux personnages, des palais tout entiers, avec leurs arcades et leurs portiques se développant dans les lointains, des forêts, des montagnes et des nuages. Ghiberti (fig. 2), Donatello et Jean de Bologne, en Italie, Pierre Bontems et Germain Pilon en France, produisirent ainsi des ouvrages que leur admirable génie n'est pas parvenu à mettre au-dessus de la critique. Ce n'est pas une gloire médiocre pour Jean Goujon d'avoir su réagir contre cette tendance italienne, et d'avoir exécuté pour la fontaine des Innocents et la cour du Louvre (fig. 3) des bas-reliefs dans lesquels l'entente des plans est aussi remarquable que dans ceux des Grecs. Ce retour aux saines traditions ne trouva pas malheureusement de continuateurs. En Italie, sous l'influence du Bernin, les bas-reliefs tableaux se multiplièrent ; le colossal *Attila*, de l'Algarde, à Rome, est le spécimen le plus connu de cette manière. Le peintre Le Brun la propagea en France parmi les sculpteurs employés par Louis XIV ; le *Diogène et Alexandre* de Pierre Puget, qui est au Louvre, nous montre dans quelle erreur bizarre la prétention de faire rivaliser le maillet avec le pinceau, la lourdeur monochrome du marbre avec la fluidité et l'éclat du coloris peut faire tomber un grand artiste. La réaction classique provoquée par Louis David vint heureusement arrêter la sculpture dans cette fausse voie, et à notre époque, l'art du bas-relief, plus soucieux de sa destination et de ses ressources véritables, a produit, sous le ciseau des Thorwaldsen, des David d'Angers, des Simart, des Rude, etc., des œuvres conçues dans le juste sentiment du grand art et des exigences de la décoration. Ad. THIERS.

II. MATHÉMATIQUES (V. HOMOLOGIE).

BIBL. : SCULPTURE. — *Encyclopédie méthodique des Beaux-Arts*, Paris, 1788, in-4. — Ch. BLANC, *Grammaire des Arts du dessin;* Paris, 1876, in-4.

BAS-RIS (Mar.). Ris inférieur d'un hunier. Lorsque, par mauvais temps, on veut réduire le plus possible la surface de cette voile, on *prend le bas-ris* ; dans ces conditions, le hunier *est au bas-ris* (V. RIS).

BAS-ROBORIN. Ancien instrument de pêche que l'on ne connaît plus et qui était prohibé par les ordonnances de 1326-1388, 1402-1515 et 1550, citées par Saint-Yon, p. 324, et auxquelles se réfère l'ordonnance de 1669, tit. XXXI, art. 10.

BAS-CONGO (V. BAKONGO).

BAS-EN-BASSET. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire ; 3,093 hab..

BAS-ET-LEZAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 506 hab.

BAS-MAUCO. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever ; 190 hab.

BAS (Pedro), sculpteur espagnol, originaire de Valence, élève de Conchillos et d'un statuaire assez peu connu, nommé Cuevas, travailla surtout dans sa ville natale et cela à la fin du XVII^e^ siècle. Ses principaux ouvrages sont une figure de *Marie-Madeleine* pour le couvent de Saint-Grégoire, la sculpture du retable de la chapelle de saint Pierre dans la cathédrale, ainsi que divers autels dans l'église de Saint-Jean, dite del Mercado. On cite encore un *Christ* placé sur l'autel de l'église de Saint-Augustin, une statue de *Sainte Monique*, un groupe de *Jésus nazaréen*, et enfin un *Calvaire* pour le couvent de Sainte-Catherine de Sienne. P. L.

BAS, graveur hollandais (V. BASSE).

BASABOCATES. Nom de l'un des quatorze peuples gaulois, ajoutés par Auguste aux Ibéro-Aquitains, pour former la province d'Aquitaine. Pline (*Hist. Nat.* IV, XXXIII, 1.) est le seul auteur qui mentionne cette peuplade. Les savants sont unanimes à lui assigner un territoire aux bords de la Garonne, dans le diocèse de Bazas (dép. de la Gironde) et à voir dans le mot *Basabocates* un nom composé. M. Luchaire (*De lingua aquit.*) et avant lui, Ukert, le font dériver de *Basates* ou *Vasates*, peuple mentionné par Ausone (*Parental.* XXIV, 8) et par Ammien Marcellin (XV, 11) et de *Vocates*, cités par César (*De bello gall.* II, 23, 27). M. Desjardins, par contre, rappelle que, dans les meilleurs manuscrits de Pline, on lit non pas *Basabocates*, mais *Basaboviates* et *Basaboiates*, mot qu'il décompose en *Basates* ou *Vasates* et en *Boiates*. Les *Vasates*, correspondant à la *civitas Vasatica* de la *Notice des Provinces*, seraient à identifier avec les *Vassei* de Pline et même avec les *Vocates* de César (mauvaise leçon pour *Vasates*), tandis que les *Boiates* seraient à rapprocher des *Boii*, dont un groupe s'était établi aux environs de l'étang d'Arcachon au S. des *Bituriges Vivisci* (Bordelais) et des *Medulli* (Médoc). Les *Basaboiates* de Pline devraient être considérés comme une peuplade mixte, une tribu de *Boii*, dépendant primitivement sans doute des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Biluriges Vivisci et des *Vasates*, proprement dits, et occupant, au 1er siècle de notre ère, un territoire compris entre Bordeaux, l'étang ou plutôt le golfe d'Arcachon et Dazas. Dans cette hypothèse, les *Basabocates*, quoique habitant au S. de la Garonne, ne seraient pas de race ibérique pure ; M. Desjardins les range parmi ces populations mixtes limitrophes qui formaient comme une marche ethnographique entre l'Aquitaine Ibérique et la Celtique. (Cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Paris, 1878, II, pp. 363, 373-374, 377, 403, 414, 418, 645, note). L. Will.

BASADONNA (Giovanni), ténor italien, né à Naples vers 1806, mort à Rio-Janeiro en juin 1850. Il avait été élève d'un excellent professeur, Biglioni, et reçut aussi, dit-on, des leçons du célèbre Nozzari. Il débuta à Venise en 1828, chanta ensuite à Vérone, mais ne commença à se faire réellement remarquer qu'à Naples en 1830. A partir de ce moment, sa réputation s'établit et il fut bientôt considéré comme l'un des premiers chanteurs de l'Italie. On le trouve successivement à Modène, à Gênes, à Vienne, puis à Lucques, Milan, Palerme, Rome, Trieste, Turin, Padoue, etc. De 1838 à 1844, il partageait son temps entre Naples et Vienne, où il obtenait de véritables triomphes et où il était recherché comme professeur par les amateurs les plus distingués. Cependant, tandis qu'il chantait au théâtre San-Carlo, de Naples, il fut atteint d'une maladie vocale assez grave, dont il ne voulut malheureusement pas tenir compte. Il prétendit forcer son organe à lui obéir, mais il le brisa et perdit complètement la voix. Il dut alors se réfugier dans l'enseignement et alla dans ce but se fixer à Vienne. La révolution qui éclata en cette ville le décida à accepter des propositions qui lui étaient faites pour aller s'établir comme professeur à Rio-Janeiro. Atteint de la fièvre jaune au bout de peu de mois, il succomba aux attaques de cette maladie, si fatale aux Européens. Basadonna n'était pas seulement un artiste distingué ; c'était un homme instruit, de bonne compagnie et fort spirituel. Il fut l'ami de Donizetti, qui écrivit pour lui plusieurs ouvrages, entre autres *Fausta* et *Roberto Devereux*. A. P.

BASAITI (Marco), peintre de l'école vénitienne. On croit que Basaiti est originaire du Frioul, mais on ignore la date de sa naissance, celle de sa mort et les circonstances de sa vie. Elève d'Alvise Vivarini, dont il a terminé un tableau, il paraît avoir travaillé à Venise de 1490 à 1520. Vasari, trompé par des signatures mal comprises, a parlé, sans le bien connaître, de ce contemporain des Bellini et de Carpaccio. Il le loue successivement sous les noms de Marco Basarini et de Bassiti, et il crée ainsi deux artistes au lieu d'un. Basaiti lui-même a pu provoquer cette erreur, car il a donné des formes très différentes au nom qu'il inscrit au bas de ses peintures. Le *Saint Jacques* et le *Saint Antoine*, de l'Académie de Venise, qui proviennent tous deux du couvent des Miracoli et qui faisaient autrefois partie d'un même ensemble, sont signés, l'un Marcvs, l'autre Basaiti P. Mais le peintre du Frioul a pris aussi le nom de *M. Baxiti* et de *Marcus Basitus*. Si Vasari avait examiné de près les œuvres qu'il décrit, il se serait aperçu qu'elles viennent de la même main.

Basaiti est un maître qui manque au Louvre. Ses œuvres caractéristiques doivent être cherchées ailleurs. Berlin possède un *Saint Sébastien* et une *Mise au tombeau*, où des figures pleurantes se groupent autour du cadavre du Christ. A la National Gallery de Londres, on peut étudier un *Saint Jérôme* et une charmante *Vierge* assise dans un paysage de la plus rare délicatesse. Basaiti est aussi très heureusement représenté à l'Académie de Venise. Indépendamment des deux panneaux déjà cités, on y voit un *Saint Jérôme*, le *Christ au jardin des Oliviers* (1510) et un autre tableau célèbre, *la Vocation des fils de Zébédée* (1511). Ce sujet, qui prêtait aux séductions du paysage, a visiblement préoccupé Basaiti. Après l'avoir traité dans de grandes dimensions pour le couvent de la Certosa — c'est la composition que nous venons de dire — il le reprit à nouveau en l'enfermant dans un petit cadre qui est une des plus touchantes curiosités du musée du Belvédère à Vienne. Cet exemplaire porte l'inscription : *1515. Marcus Baxaiti f.* et il suffirait à faire connaître l'idéal du peintre et son talent. La mer de Tibériade est devenue un lac du Frioul. Le Christ, debout sur le rivage entre deux disciples, adresse la parole aux apôtres futurs et les invite à le suivre. Au second plan, un pont enjambant un large cours d'eau, et plus loin des constructions fortifiées et des montagnes qui ressemblent fort à celles que l'artiste a pu dessiner dans son pays natal. C'est à propos de cette composition justement vantée que Lanzi établit un parallèle entre Basaiti et Giovanni Bellini et se demande si le peintre obscur n'est pas l'égal du peintre fameux. Les connaisseurs mentionnent aussi avec éloge son *Assomption de la Vierge* qu'on voit encore à Murano et le *Saint Georges tuant le dragon* qu'il peignit en 1520 pour l'église San-Pietro di Castello. C'est la dernière date qu'on possède, quant à présent, sur l'activité du maître ; mais il est vraisemblable que sa vie s'est prolongée quelques années encore. Sans figurer parmi les inventeurs qui apportent dans l'art un principe nouveau, Marco Basaiti est un peintre intelligent et de fine race : il représente fidèlement l'idéal de transition qui, au début du XVIe siècle, prépare l'éclosion définitive. Dans ses figures nues, son style précis reste çà et là un peu maigre et presque archaïque, mais l'artiste donne à ses personnages une expression intense et, quand il le faut, émouvante : ses paysages, détaillés sans mesquinerie, ont un charme pénétrant et ils s'enveloppent de la chaude harmonie d'une coloration déjà vénitienne. P. Mantz.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica* ; Bassano, 1818. — Charles Blanc, *Ecole vénitienne*, 1868. — Crowe et Cavalcaselle, *History of Painting in North Italy* ; Londres, 1871. — Ed. R. V. Engerth, *Kunsthistorische Sammlungen* ; Vienne, 1881. — Lafenestre, *la Peinture italienne*, 1885.

BASALTE (Géol.). Sous le nom de *Basalte* on rangeait autrefois toute une catégorie de roches basiques de la série récente, caractérisées par leur compacité, leur coloration noire, une grande densité, et que l'on considérait, avec Cordier, comme constituées par une association constante de feldspath, de pyroxène, d'olivine et de fer oxydulé. Les procédés nouveaux d'observation, basés sur l'application du microscope polarisant à lumière parallèle, à l'étude des roches réduites en lames minces, ont permis maintenant de scinder ce groupe important et d'en rapporter les subdivisions à des variétés de roches très diverses. C'est ainsi qu'on a pu reconnaître que l'élément blanc, au lieu d'appartenir uniquement à la classe des feldspaths, pouvait être emprunté aux *Amphygénides*, c.-à-d. à la Leucite ou à la Néphéline, en donnant lieu aux *Néphélinites* ou aux *Leucitites* ; d'autrefois, c'est la Mélilite qui remplit ce rôle *(Mélilit-Basalte)* ; quand la combinaison d'un plagioclase avec la néphéline ou la leucite se réalise, la roche basaltique devient une *Téphrite*. Enfin MM. Fouqué et Michel Lévy ont appliqué le nom de *Labradorite* à celles qui sont dépourvues de péridot.

Les *Basaltes*, au sens restreint, restent caractérisés par la combinaison d'un plagioclase (labrador ou anorthite), avec l'augite, l'olivine et la magnétite, jointe à une texture trachytoïde et à la présence d'une proportion, plus ou moins forte, de matière vitreuse. Ce sont des roches compactes ou vacuolaires, à cassure mate et esquilleuse, toujours marquées d'une coloration noire bien accentuée. Leur densité voisine de 3, cette coloration noire et leurs propriétés magnétiques tiennent à la grande proportion de fer oxydulé qui s'y présente en grands cristaux et en granules microlithiques. L'analyse microscopique ajoute à ces éléments essentiels les minéraux accessoires suivants : zircon, fer titané (ilménite), picotite, apatite, mélilite. Plus rarement on y observe du mica noir. Certains basaltes contiennent aussi de l'oligoclase, et de l'amphibole *(Hornblende basalte)*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les cristaux anciens du basalte fournis par la magnétite, le péridot, l'augite, le labrador ou l'anorthite, sont disséminés dans une pâte où se montrent développés à l'état microlithique ces mêmes éléments, à l'exception du péridot. Quand le basalte est entièrement cristallisé ces éléments microlithiques forment un feutrage serré et le péridot se présente en grains craquelés à contours complètement arrondis; ils dessinent une texture fluidale bien marquée et le péridot se présente en cristaux bien définis, quand la matière vitreuse reste abondante. Suivant la prédominance du labrador ou de l'anorthite parmi les microlithes, MM. Fouqué et Michel Lévy distinguent des *basaltes labradoriques* et des *basaltes anorthiques*. Les basaltes contiennent en moyenne 43 % de silice, 14 % d'alumine avec 15,3 de fer, 12 de chaux, 9 de magnésie et 5 d'alcalis.

La fig. 1 met bien en évidence, d'après un exemple pris dans les grandes nappes basaltiques des plateaux du Cantal, la remarquable texture microlithique des basaltes.

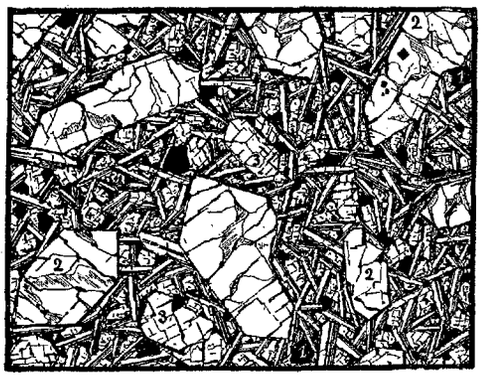

Fig. 1. — *Basalte labradorique des plateaux de Murat* (Cantal), grossi 60 diamètres. Lumière polarisée, Nicols à 45°. — I. *Eléments de première consolidation* : 1. fer oxydulé; 2. péridot; 3. augite. — II. *Eléments de seconde consolidation* : 4. microlithes de labrador, de fer oxydulé et d'augite.

Le *péridot*, qui devient l'élément caractéristique des basaltes, s'y présente tantôt en grains vitreux isolés, dépourvus de formes extérieures cristallines, tantôt en amas granulaires, qui souvent ont été considérés comme des fragments d'une roche péridotique située dans la profondeur et que le basalte aurait entraînés avec lui pendant son émission. La magnétite en granules arrondis ou en petits cristaux et la picotite en petites lamelles d'un brun foncé, rectangulaires ou lozangiques, s'y observent à l'état d'inclusions, avec des pores à gaz et des inclusions vitreuses. Ses cristaux, le plus souvent arrondis sur les bords, déformés et cassés, portent la trace d'actions mécaniques subies pendant l'épanchement de la roche. Très fréquemment ils sont altérés soit sur les bords, soit sur les parois des fentes qui les traversent, et se montrent alors remplis d'un dépôt ferrugineux ou de serpentine. La transformation du cristal en serpentine peut être complète, mais le plus souvent on observe encore quelques fragments de minéral intact environné par des bandes épaisses de serpentine amorphe qui s'infiltre dans toute la roche. Leur décomposition en chlorite est plus rare. Il est alors à remarquer que l'augite n'offre, le plus souvent, rien de semblable et a résisté aux actions secondaires qui ont atteint le péridot.

Les basaltes se signalent par la grande régularité de leurs coulées qui peuvent couvrir de vastes surfaces, en conservant dans toute leur étendue une épaisseur uniforme; ils constituent aussi le remplissage de nombreux filons, se dressant parfois sous la forme de dykes élevés. La tendance bien connue de ces coulées et des filons basaltiques à se diviser en prismes, habituellement hexagonaux, est due à un simple phénomène de retrait; les axes de ces prismes sont, en effet, toujours perpendiculaires aux surfaces de refroidissement. Tantôt ils s'élèvent verticalement en donnant lieu à de grandes colonnades, dont les fûts serrés les uns contre les autres et bien mis en évidence par les érosions simulent des orgues gigantesques (Orgues de Murat, de Saint-Flour dans le Cantal, orgues d'Espaly, de la Croix de Paille dans le Vivarais; palais des géants sur le plateau du Coiron; grotte de Fingal dans l'île de Staffa (fig. 2); palissades d'Hudson aux Etats-Unis); tantôt

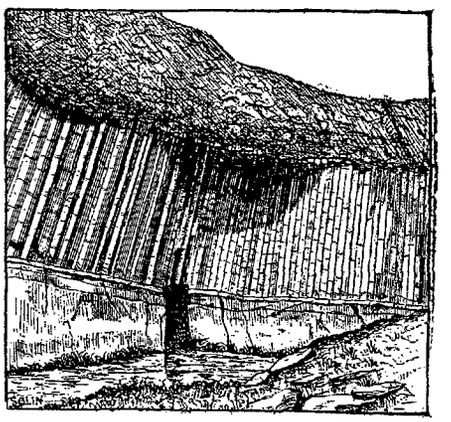

Fig. 2. — Coulée basaltique de la grotte de Fingal (Ecosse).

ils sont courbés en arc de cercle ou disposés en éventail, comme on en voit de beaux exemples en Auvergne et sur les bords du Rhin. Parfois ces prismes n'arrivent pas à la même hauteur et simulent les marches d'un gigantesque escalier; ailleurs elles viennent affleurer dans une vallée en formant une sorte de pavage hexagonal ou pentagonal dit *Chaussée des géants* (Côte d'Antrim en Irlande, pavé des géants de Chenavari dans le Vivarais; chaussée basaltique de la Baume, Ardèche).

Cette structure prismatique est souvent localisée dans les parties inférieures de la coulée restées compactes et bien homogènes, leur sommet, par suite de l'expansion des gaz et de la rapide consolidation de la surface exposée l'air, affectant une structure scoriacée. Sous la protection de cette croûte scoriacée la masse basaltique est soumise à un refroidissement lent qui facilite sa division en prismes réguliers quand tout mouvement a cessé. Dans les filons on les observe couchés horizontalement et groupés par faisceaux énormes implantés normalement aux épontes. C'est à ce même phénomène de retrait, qui a fait naître, en tous sens, des fentes dans la roche, qu'il faut attribuer la division horizontale également fréquente des prismes basaltiques qui deviennent ainsi articulés. Les surfaces de jonction, dans ce cas, sont rarement planes, le plus souvent les sommets des tronçons sont concaves et se raccordent avec la base convexe du prisme superposé (fig. 3, *b*).

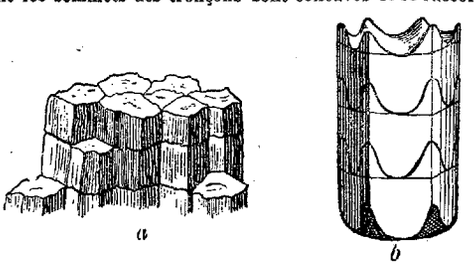

Fig. 3. — *a*. Colonne de basalte ordinaire; *b*. Colonne montrant la structure des alvéoles et des cylindres basaltiques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les eaux météoriques profitant de toutes ces fentes pour altérer rapidement la roche, ces tronçons peuvent, en s'arrondissant sur les angles simuler des fromages empilés (*Grotte des fromages* de Bertrèch-Baden dans l'Eifel). D'autrefois on observe une division tabulaire, dans le sens de l'allongement des coulées, qui donne aux nappes basaltiques une apparence schisteuse et permet de les débiter en plaques minces, peu étendues et d'épaisseur inégale. Enfin leur division en masses sphéroïdales composées de couches concentriques écailleuses, entourant un noyau central peu dense et plus résistant, est encore bien connue et doit encore être attribuée à des phénomènes de contraction pendant la consolidation de la roche.

Quand ces coulées se superposent, elles sont le plus souvent séparées par des couches scoriacées ou tufacées, et cette circonstance se réalise surtout au voisinage des points d'émission, la sortie des basaltes ayant été fréquemment accompagnée de projections de scories qui, bientôt soumises aux agents extérieurs et reprises par les eaux, ont donné lieu à des *tufs*. Parmi ces tufs ceux dits *palagonitiques*, en raison de leur développement en Sicile, dans le Val de Noto près de Palagonia, sont vitreux, très basiques, facilement fusibles, et renferment une forte proportion d'eau qui peut atteindre 23 % (Palagonia). Ceux des environs du Puy (Roche Corneille, Saint-Michel, Polignac) en contiennent 17 % avec 39,52 de silice.

L'altération des basaltes sous l'influence des eaux météoriques toujours chargées d'oxygène et d'acide carbonique, qui transforment les silicates basiques de la roche en carbonates, en laissant comme résidu un silicate alumineux hydraté, donne lieu à des *wakes*, c.-à-d. à des argiles brunes ou grisâtres, grasses au toucher, faisant effervescence avec les acides ; ces wakes gardent souvent la texture celluleuse du basalte qui leur a donné naissance et renferment encore intacts de grands cristaux d'augite, de magnétite avec parfois des *bombes d'olivine* en partie serpentinisées ; des cavités zéolitiques y sont également fréquentes. Sous nos climats l'altération superficielle des nappes basaltiques peut se faire avec une grande rapidité et détermine l'établissement de sols argileux riches en alcalis et en chaux d'une grande fécondité. Il en est ainsi en Auvergne où on peut voir le contraste frappant offert par la fertilité des prairies établies sur les grandes coulées du basalte des plateaux avec l'absolue stérilité des bandes de bruyères établies, dans le voisinage, sur les affleurements des roches gneissiques et granitiques.

Les basaltes admettent un certain nombre de variétés : ils deviennent *porphyroïdes* quand de grands cristaux d'augite et de péridot tranchent sur la pâte. L'*anamésite* est un basalte grenu, dont les éléments se résolvent à la loupe. Dans la *dolérite* on observe ensuite un mélange granitoïde de ces mêmes éléments ; en même temps le péridot devient rare et le fer titané abondant. Les *dolérites* qui sont aussi des basaltes largement cristallisés, complètement dépourvus de matière amorphe et d'éléments microlithiques, peuvent devenir, à leur tour, porphyroïdes par suite du développement de gros cristaux d'augite et et de plagioclase ; tels sont celles de la Croix-Morand et du Puy de Barneire en Auvergne, En Islande, ces roches très développées prennent, d'après M. René Bréon, une texture *ophitique*, les éléments feldspathiques, très allongés suivant pg^1, se présentant moulés et souvent englobés par des plages très étendues de pyroxène. C'est dans une dolérite à labrador qu'ont été trouvées par M. Nordenskjoëld, au Groënland, les célèbres masses de fer natif d'Ovifak, auxquelles on avait tout d'abord attribué une origine météorique. Cette dolérite contient de nombreux granules de fer natif, avec du labrador, un spinelle et de la magnétite, cimentés par des cristaux bien développés de labrador et d'augite (fig. 4). Les basaltes ont ensuite leur équivalent vitreux dans les *tachylites* et les *hyalomélanes* ; les premiers sont des verres basiques brunâtres solubles dans les acides, les seconds sont moins colorés et insolubles. Ces verres naturels, où la proportion de silice varie de 50 à 53 %, sont toujours hydratés ; ils renfer-

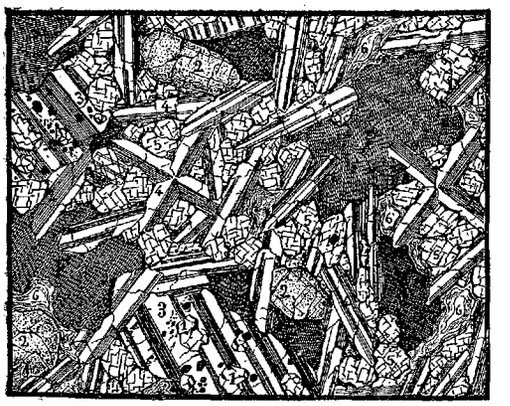

Fig. 4. — Dolérite d'Ovifak avec fer natif. Gross^t 60 diam. Lumière polarisée, Nicols à 45°.

ment parfois de grands cristaux anciens de péridot (*basalt-glass; vitrophyres basaltiques* de M. Rosenbusch) et n'admettent comme séparations cristallines, individualisées dans la masse, que des cristallites et des trichites ; parfois on y observe des fissures perlitiques comme dans les peichstéens. On rencontre ces parties vitreuses dans les fentes, sur les parois des cavités des basaltes et de préférence sur le bord des filons, par suite d'un refroidissement brusque de la roche.

Les basaltes vacuolaires ont souvent leurs cavités remplies d'arragonite, de calcite, de quartz, de calcédoine, d'opale hyalitique et surtout de zéolites diverses, parmi lesquelles on peut citer comme fréquentes les espèces fibreuses ou lamellaires suivantes : *chabasie, christianite, mésotype, mésole (feroëlite) stilbite, analcime, heulandite, apophyllite, harmotome ; l'herschelite* a été signalée dans les basaltes d'Aci-Castello en Sicile, la *gmélinite* dans ceux du comté d'Antrim (Ecosse), du Vicentin et de l'île de Chypre. Ce remplissage des cavités des *basaltes amygdalaires* est dû à une circulation postérieure d'eaux chaudes bicarbonatées sodiques et potassiques ; barytiques, quand l'harmotome se présente, et aussi siliceuses, puisque la silice y est fréquente en masses sphéroïdales concrétionnées. Les meilleurs exemples de ces basaltes amygdalaires s'observent en Auvergne, au cap de Prudelles, à la Chaux de Bergonne, aux Puys de la Velle, de Marman et de Montaudin. Ceux non moins célèbres des îles Ferœr, d'Islande, de Fassa, du comté d'Antrim, en Ecosse sont ensuite à citer.

Reproduction artificielle des roches basaltiques. Partant de ce principe que l'observation microscopique des roches éruptives, après avoir montré la cristallinité des parties les plus compactes, attestait que la formation des éléments cristallins s'était opérée en plusieurs temps, pendant et après l'épanchement, en affectant dans chaque stade de consolidation des caractères particuliers, MM. Fouqué et Michel-Lévy se sont appliqués à la reproduction de ces roches par voie de fusion ignée (fig. 5) ; et en faisant varier les circonstances du refroidissement ils ont obtenu, dans la texture de magma cristallins identiques à certains types naturels, des variations correspondant à celles réalisées par la nature au fond de ses immenses laboratoires souterrains. Il a suffi à ces savants expérimentateurs, pour arriver à ce résultat, de soumettre dans des creusets de platine de 20 c. de capacité, des verres parfaitement homogènes, constitués de façon à présenter en bloc la composition moyenne de la roche dont on tentait la reproduction, à des températures successivement décroissantes. Nous ne citerons, comme exemple de ces expériences remar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quables, que le dispositif employé pour la reproduction d'un basalte qui a été obtenu identique à celui des plateaux d'Auvergne. Cette roche a été reproduite avec tous ses éléments fondamentaux et sa texture normale en fondant

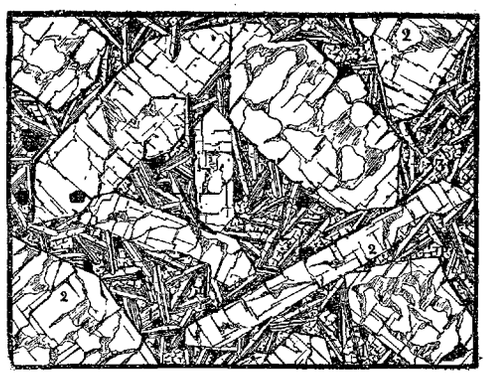

Fig. 5. — Basalte artificiel (d'après MM. Fouque et Michel Lévy. Synthèse des minéraux et des roches, 1882). — 1, Microlithes de labrador ; 2, Microlithes granuleux d'augite ; 3, Péridot ; 4, Magnétite.

d'abord un mélange de silice, d'alumine, de potasse, de soude, de chaux et d'oxyde de fer correspondant à la composition moyenne d'un basalte riche en olivine (6 d'olivine, 2 d'augite, 6 de labrador). Le verre noir, parfaitement homogène, ainsi obtenu, a été soumis ensuite, pendant quarante-huit heures, dans un creuset de platine à une température correspondant au rouge blanc, c.-à-d. supérieure à celle de la fusion du pyroxène et du labrador. Cette première phase de l'opération, qui représente bien le premier stade de consolidation des roches, a fourni de nombreux cristaux de péridot, englobés dans un magma vitreux, où avaient pris naissance, dans le même temps, des octaèdres de fer oxydulé et de picotite d'un diamètre moyen de 0^m002. Puis, dans une seconde phase, la matière a été maintenue, de nouveau, pendant quarante-huit heures, au rouge cerise, c.-à-d. à une température moindre ; tout le culot se prend alors en une masse cristalline, formée par de nombreux microlithes de labrador, offrant, avec l'allongement suivant pg^1, les mâcles et les extinctions caractéristiques, associés à des microlithes raccourcis d'augite et de fer oxydulé avec des octaèdres de picotite, transparents et d'un brun foncé. Cette expérience, désormais classique, résout définitivement la question si souvent controversée de l'origine des basaltes : ce sont des roches de formation purement ignée.

Actions de contact. Le métamorphisme de contact, c.-à-d. les modifications plus ou moins profondes subies par les terrains traversés par les basaltes, consistent surtout en altérations physiques, qu'on peut attribuer à la chaleur et qui n'embrassent en général qu'une zone peu étendue. C'est ainsi que dans la Hesse M. Zirkel signale des grès qui présentent, au contact de filons basaltiques, leurs grains quartz fendillés et cimentés par une matière vitreuse, remplie de cristallites, et produite par la fusion des parties argileuses du grès. Dans la même région, au Mont-Meissner, une couche de lignite épaisse de 33 m., recouverte par une grande coulée de basalte, puissante de 100 m., a pris une structure bacillaire et a été transformée en anthracite. En Auvergne, dans le massif du Cézallier, entre le Mont-Dore et le Cantal, la transformation d'une couche d'argile pliocène en *porcelanite* doit être attribuée à la chaleur dégagée par les coulées de basalte qui la recouvrent. Quand ces conditions se réalisent au travers des terrains houillers, la houille est transformée en coke, et les schistes encaissants, durcis et calcinés, prennent avec la couleur, l'aspect de la brique. L'exemple, souvent cité, d'un massif crayeux devenu cristallin sur 12 m d'épaisseur, dans l'intervalle de deux filons de basalte, sur la côte d'Antrim, dans l'île de Rathlin (Irlande), est à rapprocher de ces actions.

Principales dates des émissions basaltiques. Pendant toute la durée des temps tertiaires, les épanchements de basaltes se sont renouvelés à de nombreuses reprises, avec des intensités variables, en prenant leur apogée au pliocène ; et c'est ensuite vers le milieu de l'époque quaternaire qu'ils ont pris fin pour faire place aux coulées de lave qui se sont répandues des volcans à cratères, édifiés par projection. En effet, si dans l'Inde, au début de l'éocène des nappes basaltiques, couvrant dans le Dekkan des espaces immenses qu'on peut évaluer à 300,000 kil. q., viennent s'intercaler au milieu de dépôts lacustres éocènes que recouvrent ensuite des calcaires nummulitiques, c'est plus tardivement, vers la fin du pliocène, que les massifs volcaniques du Cantal et du Mont-Dore, en Auvergne, s'entr'ouvrent de toutes parts, pour livrer passage à d'immenses coulées de basalte qui, dépassant de beaucoup les limites atteintes par les grandes éruptions antérieures d'*andésite*, de *brèches andésitiques* et de *cinérite*, se répandent sur les plateaux et vont ensuite s'étendre au loin, après avoir franchi des vallées, déjà creusées, sur les régions granitiques et gneissiques avoisinantes. Ces coulées, qui peuvent atteindre, en se supperposant, des épaisseurs de 120 m. (haute vallée de la Marse), n'ont pas moins de 15 à 20 kil. de longueur. Antérieurement, dans la même région, les basaltes s'étaient manifestés à l'époque miocène par une coulée, riche en pyroxène et péridot, qui, dans les environs d'Aurillac, vient s'intercaler entre les calcaires lacustres de la Limagne à *Helix Ramondi*, et les graviers à Hipparion du miocène supérieur, puis au début du pliocène par d'épaisses coulées de *basalte porphyroïde* (V. AUVERGNE [Géologie]).

Sur les flancs du Mont-Dore, les émissions basaltiques se sont poursuivies ensuite à l'époque quaternaire, en suivant de près les diverses phases du creusement des vallées. C'est en effet, cette fois, dans le fond des vallées directement superposées aux alluvions anciennes à *Elephas primigenius*, qu'on observe leurs coulées, qui s'accompagnent alors de bombes, de scories, de lappili et affectent une allure lavique très prononcée. Ainsi se prépare l'avènement des cônes volcaniques qui viennent ensuite édifier, par projections, la chaîne remarquable des Puys.

Dans le Vivarais, les émissions basaltiques ont débuté au miocène supérieur par les grandes coulées du Coiron ; les tufs qui les accompagnent sont, en effet, contemporains des graviers à *Hipparion*. A la suite vient se placer, après de grandes éruptions de *phonolithes* et de *trachytes*, épanchées le long d'une ligne de fracture orientée du nord au sud, depuis le Mézenc jusqu'au Gerbison, une seconde phase basaltique synchronique de celle qui a donné lieu au basalte des plateaux du Cantal et du Mont-Dore. Elle a fourni ces grandes nappes de basalte, horizontales ou légèrement inclinées, qui donnent lieu, près du Puy, aux colonnades célèbres de la Croix-de-Paille et aux orgues d'Espaly. Des basaltes quaternaires s'observent ensuite dans le fond des vallées, notamment à Montredon où une coulée compacte se montre intercalée dans des graviers à ossements d'*Elephas primigenius* et de *Rhinoceros tichorhinus*.

Les contrées d'Europe qui se signalent par l'étendue de ces épanchements basaltiques sont ensuite la Prusse rhénane dans le massif des Sept Montagnes (Siebengebirge) ; la Bohême et la Suisse saxonne où des basaltes francs, accompagnés de tufs et de conglomérats, occupent des surfaces considérables et se présentent tantôt en nappes très étendues, tantôt sous la forme de dômes et de pointements élevés (Milleschauer, Kletschenberg). Il en est de même plus au N. dans la Silésie, où s'élèvent, près des Monts Géants, les remarquables dômes basaltiques de Golberg, Liegnitz, Schweidnitz et d'Oppeln. Enfin, on ne peut passer sous silence le développement que prennent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les roches de ce groupe dans l'Europe septentrionale depuis l'Irlande, l'Ecosse et les Hébrides jusqu'au Groënland, en passant par les Ferœr et l'Islande. Dans toutes ces régions, d'immenses nappes basaltiques se signalent toujours par leurs remarquables divisions prismatiques qui ont rendu célèbres la grotte de Staffa et la côte d'Antrim avec sa grande Chaussée des géants.

Ch. VÉLAIN.

BIBL. : ZIRKEL, *Basalt-Gesteine*, 1870 ; *Mikroskopische Petrographie*.— ROSENBUSCH, *Mikrosk. Physiog. der massigen Gesteine*, 1877. — FOUQUÉ et MICHEL-LÉVY, *Minéralogie micrographique*, 1879 ; *Synthèse des minéraux et des roches*, 1884. — BORICKHY, *Petrog. Studien an den Basaltgesteine Böhmens*, 1873. — GUMBEL, *Plagioklasbasalt aus dem Ries*, L. J. 1875. — VON LASAUX, *Petrog. Studien an den vulk. Gest. der Auvergne*, 1870. — SANDBERGER, *Ueber Dolerit und einige mineral. basalt. Gesteine*, 1870. — STELZNER, *Melilit-basalt Neues jahrb.* 1883.

BASALTITE (Minér.). Terme appliqué à certains mélaphyres du Hartz, en raison de leur grande analogie, comme composition, avec les basaltes (Rosenbusch, *Mikroskopische Physiog. der massigen Gesteine*, 1877). Ch. V.

BASAN ou BATANÉE. Contrée située sur la rive orientale ou gauche du Jourdain et dont il est fait mention fréquemment dans l'histoire des Hébreux. Moïse l'aurait enlevée à un chef ou roi amorrhéen, du nom de Og, et attribuée à la demi-tribu de Manassé. C'est une région riche en forêts, abondante en pâturages et favorable à l'élève des troupeaux. Après le schisme des dix tribus, le Basan revint au royaume d'Israël; les Syriens lui en disputèrent la possession. Batanée est la désignation adoptée par les Grecs, puis par les Romains. Le nom original s'y retrouve avec une légère altération.

BASAN (Pierre-François), graveur et marchand d'estampes français, né à Paris le 23 oct. 1723, mort le 12 janv. 1797. Il étudia le dessin et la gravure sous la direction d'Etienne Fessard et de J. Daullé, puis il entreprit le commerce des estampes et des objets d'art ; il y apporta une intelligence et un goût artistique qui développa celui de ses contemporains, et lui fit former un grand nombre d'amateurs aussi bien en France qu'à l'étranger. Il a gravé lui-même environ douze cents planches, dont la valeur, il faut le dire, est médiocrement cotée ; la plupart des œuvres reproduites par lui se trouvent en Allemagne. Voici quelles sont les principales : *le Sommeil d'Antiope*, d'après le Corrège ; *Ecce Homo*, du Caravage ; *Saint Maurice*, de Luca Giordano ; *Bacchus et Ariane*, du même (musée de Dresde) ; *Jésus-Christ rompant le pain*, d'après Dolce (musée de Dresde) ; *les Joueurs de cartes*, de Téniers; *la Lecture diabolique*, du même ; *le Bourgmestre Six*, d'après Rembrandt. Basan a rédigé une quantité de catalogues d'estampes, et un ouvrage encore utile à consulter aujourd'hui ; c'est le *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes, depuis l'origine de la gravure, avec une notice des principales estampes qu'ils ont gravées, suivi du catalogue des œuvres de J. Jordaëns et de Corneille Vischer* (Paris, 1767, 3 vol. in-12). (Le tome III contient le catalogue rédigé par Hecquet des estampes gravées d'après P.-P. Rubens, avec une méthode pour blanchir les estampes les plus rousses et en ôter les taches d'huile.) Cet ouvrage fut réimprimé en 1789, et eut une seconde édition remaniée en 1809, augmentée d'une notice sur l'art de la gravure, d'un précis de la vie de Basan (par son fils) et de son portrait (1790) par P.-P. Choffard.

Ad. T.

BASANE. On appelle *basane* la peau de mouton, de brebis ou de bélier, tannée avec la poudre de l'écorce du chêne et qu'on emploie dans diverses industries suivant les différentes préparations qu'on a fait subir à cette peau. La basane amincie et teinte, marbrée, glacée, dorée, ou apprêtée comme le maroquin, sert pour la confection de gaines, de dessus de tables, de meubles, de garniture de chapeaux, de reliures. Quand elle est destinée aux selliers, aux coffretiers et aux bourreliers, on la prépare plus forte. On distingue, du reste, dans l'industrie plusieurs sortes de basanes ; les basanes *coudrées* sont celles qui n'ont été que noyées dans l'eau chaude avec le tan, après avoir été dépouillées de leur laine au moyen de la chaux; les basanes *tannées* ou de *couche*, dont l'emploi le plus ordinaire est de servir à faire des tapisseries de cuir doré, s'obtiennent en étendant les peaux à plat dans les fosses à tan, comme on le fait pour les peaux de veau, mais sans les laisser aussi longtemps ; les basanes *chipées* reçoivent l'apprêt particulier nommé *chipage* (V. ce mot) ; les basanes au *marquis* sont préparées au lieu de tan avec le *redoul;* les basanes *alunes* s'obtiennent en ajoutant de l'alun dans les différents apprêts auxquels elles sont soumises, on les teint d'ordinaire en jaune, en vert, en violet, etc., et elles s'emploient surtout pour la reliure. L. KNAB.

BASARABA ou BESSARABA. Nom de la plus ancienne dynastie valaque, d'où est dérivé celui du pays compris entre le Dniester et le Pruth ; ce nom, resté fort obscur, a donné lieu aux interprétations les plus diverses (V. BESSARABIE). La famille Basaraba commence de régner à une époque inconnue ; d'après les travaux de M. Hasdeu, les premiers personnages de ce nom dont l'existence soit attestée par des documents authentiques sont les suivants dont nous accompagnons les noms de dates approximatives: *Tugomir* Basarab (1300) ; son fils, *Alexandre* Basarab (1310-1360) père de *Vladislav* Basarab (1360-1370) ; *Radu Negru* Basarab ou Rodolphe *le Noir* (1370-1380), à qui la tradition populaire attribue la fondation de la dynastie des Basaraba et de la principauté de Valachie pendant l'invasion de Batou-Khan, ainsi que la construction de Bucarest ; Nicolas Basarab, Rodolphe *le Noir*, eut pour fils, *Dan* Basarab (1380-1386), père d'un second *Dan* Basarab, et *Mircea* Basarab (1386-1418), qui lutta contre les Turcs et les Bulgares, prit part à la bataille de Kossovo, et signa en 1393 un traité par lequel la Valachie se reconnaissait vassale et tributaire de Bajazet Ier, engagement dont elle s'affranchit en 1398. Les fils de Mircea sont : *Mihaï* ou *Michel* Basarab et *Vlad* Basarab. — Michel, dit *le Brave*, régna de 1592 à 1601 ; il s'allia contre les Turcs avec l'empereur Rodolphe II et avec Sigismond Bathori, voïvode de Transylvanie ; au moment de l'abdication de ce dernier, il chercha à s'emparer de la Transylvanie, mais il fut arrêté par les forces coalisées de l'Autriche et de la Pologne.— *Mathieu* Basarab (1633-1654) chercha, mais en vain, à recouvrer son indépendance vis-à-vis de la Turquie; il réussit cependant à faire revivre en Valachie le sentiment national qui avait presque disparu. — *Constantin* Basaraba (1688-1714), s'appuya tour à tour sur les Autrichiens, les Russes et les Turcs, qu'il trahissait alternativement ; il fut enfin arrêté à Bucarest et étranglé à Constantinople avec ses quatre fils au château des Sept-Tours. Il fut le dernier prince de la dynastie des Basaraba. — Disons enfin que le fils aîné du prince Nicolas Bibesco, mort en 1886, a cru pouvoir s'attribuer le nom de Basaraba. (V. CONSTANTIN, MATHIEU, MICHEL, MIRCEA, RADU, VLAD.) J. MONNIER.

BIBL. : HASDEU, *Istoria critica a Românieï* ; Bucarest, 1874, in-4. I.

BAS-BRÉAU (Le) (V. BARBIZON et FONTAINEBLEAU).

BASCANS (Ferdinand), professeur et journaliste, né à Toulouse en 1801, mort à Neuilly le 31 déc. 1861. Il appartenait à une famille où les principes démocratiques étaient depuis longtemps en honneur; son grand-père maternel, qui l'éleva en partie, était ce Roussillou (appelé à Paris Roussillon) qui remplit d'abord à Toulouse les fonctions de capitoul et fut envoyé ensuite à l'Assemblée constituante, où il fit constamment preuve d'une grande fermeté de caractère. Son père, négociant notable, avait également servi la Révolution, comme capitaine des carabiniers, dans les armées de la République. Le jeune Bascans, destiné d'abord à entrer à l'Ecole polytechnique, dut, par suite de revers de fortune, renoncer à cette idée et se décida pour la carrière de l'enseignement. Il entra

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme répétiteur et maître d'études au collège royal de Poitiers, alors dirigé par l'abbé Ranc, mais sa nature droite et inflexible, et l'indépendance de ses idées ne lui permirent pas de se soumettre aux exigences réactionnaires et jésuitiques de l'administration Frayssinous. Au collège de Pontlevoy où il alla ensuite, le directeur, son ami personnel, eut bientôt aussi maille à partir avec le ministre de l'instruction publique qui ordonna, en 1827, la fermeture de l'établissement. Bascans se rendit à Paris, où il vécut du produit de leçons particulières. A l'apparition des Ordonnances, il fit partie, avec Marrast, Pierre-Grand, Franque et quelques autres, d'une réunion provoquée dans le but d'organiser l'insurrection. Dans ces circonstances, il fit courageusement son devoir, mais il crut, comme beaucoup de ses amis, que les hommes du 7 août réaliseraient les fameuses promesses dites de l'Hôtel de Ville. Le gouvernement nouveau ayant déçu toutes ses espérances, il se jeta à corps perdu dans l'opposition et devint gérant de la *Tribune*, journal exécré du pouvoir et dont on ne pouvait, a dit Bascans lui-même, partager la rédaction ni les doctrines sans être prêt à soutenir à toute heure, et de toutes les manières, tous les genres de combats. Pendant vingt-six mois, Bascans fut seul à supporter le poids de la publication de ce vaillant organe de combat. Il ne se passait pas de semaine sans que les juges de Charles X, conservés inamovibles par la Révolution de juillet, ne sévissent contre l'intrépide journaliste.

Quant il eut accompli le temps de prison qu'on lui avait octroyé, Bascans rédigea encore des articles littéraires pour la *Tribune*, jusqu'à la disparition du journal. Il collabora également au *National* et à la *Revue républicaine*. Vers 1840, il renonça au journalisme. A quelque temps de là, il épousa la directrice d'une des grandes institutions de demoiselles de Paris et donna, dans cet établissement, des leçons d'histoire et de littérature. En 1845, il traduisit, avec Louis Viardot, un ouvrage important du comte de Torreno sur l'Espagne. Il parut en 5 vol. in-8, simultanément à Madrid et à Paris. Bascans publia en outre quelques ouvrages relatifs à l'enseignement. Victor DAVE.

BIBL. : Germain SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biog. des Hommes du jour;* Paris, 1840-1842, 6 vol.

BASCAPE (Girolamo), jurisconsulte italien, mort en 1641. Il fut successivement patrice de Milan, sénateur et podestat de Crémone. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Consilium in controversia jurisdictionali cum ecclesiasticis* (Milan, 1599) ; *Discursus jurisdictionalis pro detentione Presbyteri ejecti a religione* (1610).

BASCH (Samuel-Siegfr.-Karl RITTER von), médecin autrichien, né à Prague le 9 sept. 1837, étudia à Prague, puis à Vienne, où il travailla au laboratoire de Brücke de 1857 à 1870 avec des interruptions plus ou moins longues. Il fut reçu docteur en 1862, fut, de 1861 à 1865, assistant dans plusieurs services d'hôpital. En 1865, il se rendit au Mexique, dirigea l'hôpital militaire de Puebla, puis devint le médecin du malheureux Maximilien, fusillé en 1867. Il a publié sur ces événements : *Erinnerungen aus Mexico. Geschichte der letzten zehn Monate des Kaiserreiches* (Leipzig, 1868). En 1870, il se fit agréer *privat-docent* à Vienne et, en 1877, fut professeur extraordinaire. La plupart des travaux de Basch se rapportent à l'histologie de l'intestin et de l'appareil chylopoiétique (*Sitzunsgber. der Wiener Akademie*, depuis 1858); d'autres mémoires de lui sont insérés dans le *Wiener med. Jahrbücher*, depuis 1872. Il s'est occupé récemment de la tension du sang chez l'homme et a inventé à cette occasion un nouveau sphygmographe et cardiographe (*Zeitschr. f. klin. Medicin*, t. II, III, etc.).

Dr L. HN.

BASCH-(ou BÂCH) **KADINE.** Mot turc composé de *Bâch*, tête, et de *Kadine*, dame, nom donné aux quatre femmes légitimes du sultan.

BASCHENIS. Famille de peintres italiens, originaire d'Averara, près de Bergame, et dont les principaux membres sont :

Cristoforo Baschenis le Vieux, cité dans un document de 1572, qui semble avoir peint surtout à fresque dans les églises ou sur les façades des maisons, dans le goût de l'époque. On connaît de lui des fresques dans les églises Santa-Croce et Sainte-Madeleine de Bergame, et dans celles des environs, notamment à Santo-Stefano et à Gorlago.

Cristoforo Baschenis le Jeune, son neveu, peignit aussi à fresque. Il signa dans le cloître de Saint-Benoist à Bergame une série de fresques représentant la légende du Saint : *Christophorus Baschenis de Averaria pinxit*, 1597. On lui attribue également une *Annonciation* à Sainte-Lucie de Bergame.

Evariste Baschenis, né à Bergame en 1617, mort en 1677. Il était entré dans la prêtrise, mais consacra tous ses loisirs à la peinture, plus particulièrement à la nature morte. Il peignit surtout des instruments de musique, des fruits, des vases, des livres, fort appréciés. On en voit encore à Milan, Rome, Turin, Bergame, Florence, et à Venise (Bibliothèque de Saint-Georges-Majeur). A. MICHEL.

BIBL. : TASSI, *Vite de' pittori, scultori e architetti Bergamaschi;* Bergame, 1793, in-4.

BASCHET (Armand), littérateur et publiciste français, né à Blois en 1829, mort à Blois le 26 janv. 1886. Après avoir annoncé une série d'études intitulées *Physionomies littéraires*, dont une seule fut publiée, celle de *H. de Balzac* (1851, in-8, avec notes historiques, par Champfleury, et 1851, in-12), et recueilli ses impressions juvéniles sous le titre de : *les Années de voyage* (1852, in-18), il étudia les *Origines de Werther, d'après des documents authentiques* (1855, in-8). Bientôt après, durant un long séjour à Venise, il entreprit à ses frais d'abord, puis sous les auspices du gouvernement français, le dépouillement des archives longtemps inaccessibles de l'ancienne République et traça dans ses *Souvenirs d'une mission* (1858, in-8) un premier aperçu de leurs richesses; puis, tout en surveillant l'exécution de divers recueils de copies destinés à notre Bibliothèque nationale, il publia le résultat de ses recherches personnelles : les *Princes de l'Europe au XVIe siècle, d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens* (1862, in-8); *Aldo Manuzio, Lettres et documents* (Venise, avr. 1867), publication non mise dans le commerce ; les *Archives de Venise, Histoire de la chancellerie secrète* (1870, in-8), ainsi que toute une série de documents, en partie puisés aux mêmes sources : le *Roi chez la Reine, ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, d'après le journal de la santé du roi, les dépêches du nonce*, etc. (1864, in-8 ; 2e éd. avec augmentations et suppressions, 1866, in-8); *Journal du Concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien* (1870, in-8); les *Comédiens Italiens à la cour de France* (1882, in-8). Armand Baschet a d'autres titres à la reconnaissance des travailleurs : en explorant les minutiers de divers notaires parisiens, il était parvenu à mettre en lumière des documents fort curieux sur le *Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits* (1874, in-8), mais il s'était heurté au mauvais vouloir traditionnel du garde des archives des affaires étrangères, où les papiers de Saint-Simon avaient été transférés par ordre de Louis XV. Il écrivit alors, sur des renseignements patiemment recueillis en dehors et à l'insu de l'administration, une *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères* (1875, in-8) qui attira l'attention du public et du gouvernement sur une règlementation surannée, et qui eut pour résultat de la faire disparaître. Aussi, lorsque le ministère entreprit de publier la série des *Instructions*, adressées à nos ambassadeurs avant 1789, Armand Baschet se trouva-t-il tout désigné pour collaborer à l'œuvre qu'il avait le premier provoquée ; il ne put malheureusement que ras-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sembler les éléments de la correspondance de nos ministres en Angleterre. Maurice Tourneux.

BASCHI (Mathieu), fondateur des capucins (V. Capucins).

BASCHI (V. Aubais [Charles, marquis de Baschi]).

BASCHI (François de, comte de Sainte-Estève), diplomate français, né le 9 juil. 1701, mort au château de Doscaves, près Montpellier, le 19 déc. 1777. Il était d'une maison originaire d'Italie qui avait en France la seigneurie d'Aubais. Nommé, en 1748, ministre plénipotentiaire du roi auprès de l'électeur de Bavière, il demeura à Munich jusqu'en 1752. A cette date, il fut envoyé à Lisbonne, où il arriva le 15 janv. 1753, pour féliciter sur son avènement le roi Joseph Ier. Il revint en France en sept. 1756 et fut nommé ambassadeur à Venise en 1760. Il y resta jusqu'en 1765. Après avoir obtenu, en 1754, la promesse de la première place vacante de conseiller d'Etat d'épée, il fut fait chevalier des ordres du roi le 1er janv. 1756. Il avait épousé Charlotte-Victoire Le Normant de Tournehem, belle-sœur de Mme de Pompadour. L. F.

BASCHIERA (Niccolò de), artiste italien, originaire de Rome, mort après 1760. Il fut quelque temps soldat et devint colonel. On lui doit le fronton en marbre de Saint-Pierre de Mantoue.

BASCLE de Lagrèze (Gustave), magistrat et antiquaire français, né à Pau le 21 août 1811. Ses écrits concernent la jurisprudence et l'archéologie. Nous citerons : *Antiquités du Béarn* (1846, in-8) ; *Chronique de la ville et du château de Lourdes* (1850, in-8; 3e édit. en 1875) ; Monographies de *Saint-Savin de Lavedan* (1850, in-8), de l'*Escale-Dieu* (1850, in-8), de *Saint-Pé* (1853, in-8); *le Trésor de Pau* (1851, in-8); *le Château de Pau* (1854, in-8); *le Droit criminel à l'usage des jurés* (1854, in-8) ; *Observations sur les lacunes du code pénal* (1856, in-8); *les Pèlerinages des Pyrénées* (1858, in-12); *Histoire religieuse de la Bigorre* (1863 in-8) ; *la Féodalité dans les Pyrénées* (1864, in-8) ; *Histoire du droit dans les Pyrénées* (1868, in-8), ouvrage couronné par l'Institut ; *De la réorganisation de la magistrature* (1871, in-8) ; *Pompéi, les Catacombes, l'Alhambra* (1872, in-8); *le Parlement de Navarre* (1873, in-8) ; *la Navarre française* (1882, 2 vol. in-8), son plus important ouvrage. E. B.

BASCO ou **BASZKO** (Godzislaw), chroniqueur polonais du XIIIe siècle. Il est également connu sous le nom de Pasek. Vers la moitié du XIIIe siècle il était *custos* de la cathédrale de Poznan (Posen). Il fut envoyé à Rome par le chapitre à l'occasion de l'élection d'un évêque. Il mourut en 1272. Sa chronique qui continue et complète celle de Boguchwal (ou Bohufal) va de 1252 à 1272. Elle manque essentiellement de critique, mais renferme des détails intéressants pour l'étude des mœurs. Elle a été publiée à diverses reprises dans les collections de *Sommerberg*, de Joseph *Jablonowski* (V. ces mots), de Miller de Koloff *(Historiarum Poloniæ collectio;* Varsovie, 1761, t. III), de Bielowski (*Monumenta Poloniæ*, t. II). On en connaît un certain nombre de manuscrits. Elle a été traduite en polonais par H. Kownacki (Varsovie, 1822), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Willanow. Cette traduction corrige et complète les éditions précédentes. L. Leger.

BASCONS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour ; 816 hab.

BAS-CÔTÉS (V. Bas- [Côtés]).

BASCOUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze ; 280 hab.

BASCUL (Sellerie). Longue courroie qui, dans les harnais du cheval limonier, est fixée à ses deux bouts à la sellette et embrasse l'avaloire ; elle se rend à un anneau enchappé, cloué auprès de la boucle de la sous-ventrière dans la chambrure à la main où elle est arrêtée. Le bascul passe de dessous en dessus du gros anneau, coulant sur tout le bas d'avaloire d'en bas, où il est soutenu par trois nœuds croisés pris dans cet avaloire. Le bascul sert dans les descentes à soutenir la croupe de l'animal et à augmenter son appui ; hors de là, cette courroie n'est d'aucune utilité, aussi la supprime-t-on dans les pays de plaine ; on l'appelle quelquefois *tessier*. L. K.

BASCULE. I. Physique. — On désigne ainsi un certain genre de balance servant en général à peser des objets lourds et encombrants. Les plus connues sont les bascules de Quintenz, de Béranger et de Dujour. La bascule de Quintenz se compose d'un tablier très solide LL, sur lequel on pose le corps à peser en un point quelconque. Ce tablier repose sur un prisme triangulaire A autour duquel il peut tourner; il est soutenu de l'autre côté par une tringle FB venant s'articuler en F au fléau d'une sorte de balance dont l'axe de rotation est en O. Le couteau A ne repose pas directement sur le sol ; il est soutenu par une plate-forme NN, mobile autour d'un prisme triangulaire C et soutenu de l'autre côté par la tige DE s'articulant en E au même bras de levier que précédemment. De l'autre côté, en H, est un plateau de balance sur lequel on met des poids destinés à équilibrer le corps. Cherchons les conditions que doit remplir la bascule pour que le poids à mettre en P soit indépendant de la position

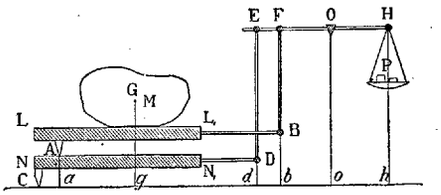

Fig. 1

de la charge sur le tablier (fig. 1). Soit G le centre de gravité du corps à peser et M son poids. Désignons par a, g, d, b, o les projections des points A, G, D, E, O sur le plan horizontal. D'après la loi de la décomposition des forces on peut remplacer la force M appliquée en G par deux autres appliquées en A et en B et telles que leur somme soit égale à M et leur rapport égal à $\frac{ag}{gb}$. La force appliquée en A sera $M\frac{gb}{ab}$; la force appliquée en B sera $M\frac{ga}{ab}$. Nous avons ainsi remplacé le poids du corps par deux forces appliquées l'une en A l'autre en B. Mais la force A peut de même être décomposée en deux autres appliquées en C et en D et l'on aura pour ces forces les valeurs suivantes : En C la force sera $M\frac{gb}{ab}\times\frac{ad}{Cd}$ et en D ce sera $M\frac{gb}{ab}\times\frac{aC}{Cd}$. Or la première force sera détruite par la résistance du plan. Nous avons remplacé ainsi la force M appliquée en G par le système équivalent des deux forces $M\frac{ga}{ab}$ appliqué en B ou, ce qui revient au même, en F, et $M\frac{gb}{ab}\times\frac{aC}{Cd}$ appliqué en D ou, ce qui revient au même, en E. Ecrivons que les moments de ces forces et du poids P par rapport à O se détruisent pour exprimer que l'équilibre a lieu; nous aurons :

$$M\frac{gb}{ab}\times\frac{aC}{Cd}\times od + M\frac{ga}{ab}\times ob = P\times oh.$$

Il faut que la valeur de P tirée de cette équation soit indépendante de g, c.-à-d. de la position du corps sur le tablier de la balance. Cette équation peut s'écrire :

$$\frac{M}{ab}\left(\frac{aC}{Cd}\times gb\times od + ga\times ob\right) = P\times oh$$

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si l'on avait : (1) $\frac{aC}{Cd} \times od = ob$

on pourrait mettre ce terme en facteur et il viendrait

$$\frac{M}{ab}\, ob\,(gb + ga) = P \times oh$$

ou $$\frac{M}{ab}\, ob \times ab = P \times oh$$

d'où $$P = M\frac{ob}{oh}.$$

Ainsi si la condition (1) est remplie P sera indépendant de g et proportionnel à M, le rapport étant celui de OF à OH; tout se passera donc dans ce cas comme si le corps M était placé en F. La condition (1) peut ausssi s'écrire :

$$\frac{aC}{Cd} = \frac{ob}{od}.$$

En général on prend pour valeur du rapport $\frac{ob}{oh}$ la fraction $\frac{1}{10}$, de sorte que l'on a immédiatement le poids du corps en marquant les poids mis en P, en déplaçant la virgule d'un rang, les hectogrammes représentant des kilogrammes. Telle est la bascule de Quintenz. La bascule romaine ne diffère pas en principe de la précédente; mais le fléau HE, au lieu d'être une balance ordinaire, est une romaine, c.-à-d. que l'on fait équilibre aux forces appliquées en E et en F au moyen d'un poids mobile le long du bras OH qui est gradué en divisions d'égales longueurs. La position du poids donne alors immédiatement le poids du corps, placé sur le tablier. C'est ce genre de bascule, modifié par Béranger, qui a servi exclusivement dans les chemins de fer jusqu'à ces derniers temps. Elle se compose d'un tablier destiné à recevoir les corps; le tablier présente quatre couteaux situés aux quatre sommets d'un rectangle et dirigés suivant ses petits côtés. Soit ABCD ce rectangle, cherchons comment se répartit sur les quatre sommets la charge placée en un point quelconque; il serait facile de déterminer la valeur des quatre forces appliquées aux quatre sommets en lesquelles on peut décomposer le poids du corps, mais il suffit, pour le but que nous nous proposons, de remarquer que la somme de ces quatre forces est égale au poids du corps M. Désignons ces composantes par $\alpha, \beta, \gamma, \delta$. Les quatre couteaux dont nous avons parlé reposent sur deux châssis en fer semblables ayant la forme d'un triangle. Soit aob, $co'd$ ces deux triangles; ils sont disposés de façon que leurs sommets o et o' soient très voisins tandis que les bases opposées, ab, cd, sont parallèles entre elles et parallèles aux petits côtés du rectangle ABCD; ces deux châssis peuvent tourner autour de ab et cd comme axes; en outre o et o' sont reliés de façon que le mouvement de l'un entraine celui de l'autre. Désignons par I le point milieu de la jonction oo'. Des quatre couteaux, deux reposent sur le premier châssis respectivement sur les côtés ao et ob et les deux autres sur le second sur les côtés co' et do'. Appelons $a_1 b_1 c_1 d_1$ les points de contact de ces couteaux avec les côtés des triangles; ils sont placés symétriquement par rapport au point I de sorte que l'on a :

$$\frac{aa_1}{aI} = \frac{bb_1}{bI} = \frac{cc_1}{cI} = \frac{dd_1}{dI}.$$

De sorte que si l'on remplace chacune des forces $\alpha, \beta, \gamma, \delta$ appliquées en a_1 b_1 c_1 d_1 par deux autres appliquées en a, b, c ou d et en I ces dernières seront respectivement égales à α, β, γ, δ multipliés par un facteur constant qui sera le rapport $\frac{aI}{aa_1}$. Leur somme sera donc égale à $(\alpha+\beta+\gamma+\delta)\frac{aI}{aa_1}$; c.-à-d. à $M \times \frac{aI}{aa_1}$. L'effort transmis en I sera donc indépendant de la position du corps sur le tablier.

Pour utiliser maintenant cette force transportée en I, une tige horizontale invariablement liée au triangle aob commande à son autre extrémité L une tige s'articulant avec le fléau. Projetons sur une perpendiculaire à la droite ab menée par a les points a_1 I et L, désignons par a', I′ et L′ ces projections, nous avons vu que la force en I était égale à $M\frac{aa_1}{aI}$; on peut remplacer ce rapport par celui des projections de ses termes, c.-à-d. par $\frac{aa'_1}{aI'}$. La force qui s'exercera sur la tige en L sera à celle qui s'exerce en I comme leurs bras de leviers respectifs, on aura donc :

$$M \times \frac{aa'_1}{aI'} \times \frac{aI'}{aL'} = M\frac{aa'_1}{aL'}.$$

On prend ce dernier rapport égal à $\frac{1}{10}$ en général, de sorte que le poids M est remplacé par un poids dix fois plus faible agissant suivant la tige placée en L. Cette tige vient s'articuler sur un fléau dirigé parallèlement au petit couteau du rectangle. Un poids mobile permet, comme dans la romaine, de faire équilibre à la force communiquée par la tige L : sa position donne, par une simple lecture de la division en regard, le poids du corps M. L'extrémité de cette romaine porte en outre un plateau sur lequel on peut placer des poids additionnels lorsque le poids mobile placé au bout de sa course est insuffisant pour établir l'équilibre. Dans les balances de chemins de fer le poids mobile seul pouvait rétablir l'équilibre jusqu'à 100 kilogr. Au delà les poids placés dans le plateau indiquaient les centaines de kilogr. tandis que la position du poids mobile indiquait les dizaines et les unités. Ce système a rendu de grands services dans l'industrie. On l'a employé aussi quelquefois dans les laboratoires en le munissant d'un appareil enregistreur permettant ainsi de suivre dans leur marche des phénomènes de longue durée comme des végétations, etc. La bascule de Dujour, appelée aussi *romaine automatique*, est une combinaison d'une bascule Béranger avec non plus une romaine mais un peson ou romaine automatique (V. Balance). La tige L de la bascule Béranger se termine par un ruban d'acier. Le peson a une forme spéciale; son petit bras est un secteur circulaire ayant pour centre le point de suspension; le ruban d'acier dont nous venons de parler s'enroule sur ce secteur de sorte que le moment de la force qu'il transmet, pris par rapport à l'axe de suspension, est toujours proportionnel à la force quelle que soit l'inclinaison du peson. Le long bras du peson présente, depuis l'axe O jusqu'en un point A, une partie rectiligne puis, à partir de ce point, sa forme est celle de la développante du cercle de rayon OA. Un ruban d'acier soutenant un contrepoids s'applique sur cette courbe; il résulte des propriétés de la développante de cercle que le bras de levier de ce contrepoids est proportionnel à l'angle dont s'incline OA (fig. 2); il en résulte que le moment du contrepoids, par rapport à l'axe O, est proportionnel à l'angle d'écart; or ce moment étant égal au moment de la force appliquée en L dont le bras de levier est constant, l'angle d'écart sera proportionnel à cette force et par suite au poids du corps placé sur le tablier. Ce système est donc un peson perfectionné, les divisions du peson ordinaire diminuant de plus en plus avec l'angle, tandis qu'ici elles sont constantes. Le mouvement de l'axe du peson est alors amplifié au moyen d'un secteur denté dont il est muni, qui engrène avec une petite roue dentée munie d'une longue aiguille. Celle-ci se déplace devant un cadran divisé en parties égales indiquant le poids. Ce système est maintenant adopté par un certain nombre de compagnies de chemins de fer. Il présente l'avantage de rendre la pesée visible pour tout le monde et permet le contrôle des intéressés.

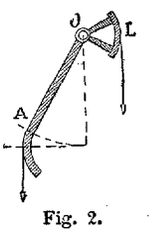

Fig. 2.

A. Joannis.

II. Industrie. — On dit d'une manière générale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'une pièce de bois ou autre matière est en *bascule* quand elle est posée en équilibre, de telle façon qu'on puisse lever ou baisser ses extrémités au moyen d'un point d'appui. Ce principe est appliqué à la fermeture soit des portes, soit des fenêtres avec diverses modifications. La *bascule de fermeture* est composée de deux verrous entrant, l'un dans la traverse du haut, l'autre dans la traverse du bas; leurs extrémités sont reliées à une pièce de fer qu'une clef ou un bouton fait basculer dans un sens ou dans l'autre; de cette façon, les deux verrous peuvent être abaissés ou levés à volonté. La *bascule à pignon* a un mouvement produit par un pignon dont les dents s'engrènent dans celles que l'on a pratiquées sur les côtés des verrous; la serrure à bascule sert de fermeture aux armoires et aux meubles. La *bascule de loquet* est une pièce qui, fixée à l'extrémité de la tige du bouton de la boucle d'un loquet à bascule, sert à soulever le loquet. La *bascule de porte-charretière* est formée d'une barre de bois ou de fer tournant sur un boulon passé dans un trou central et dont les extrémités s'engagent dans deux crampons coudés en fer placés dans une position inverse l'un de l'autre; le mouvement est donné à cette bascule par une tige de fer rond de petit diamètre, dont l'extrémité est munie d'un anneau. La *bascule de sonnette* est une pièce à deux branches en fer généralement qui fait partie de l'établissement des sonnettes; on distingue la bascule verticale qui sert à changer la hauteur d'un fil de tirage et la bascule horizontale destinée à traverser l'épaisseur d'un mur et à conserver ou à changer la direction d'un mouvement.

Bascule du soufflet. La caisse du soufflet de forge pyramidal encore employé dans quelques forges doit être soulevée après le mouvement descendant; généralement, pour régulariser le soufflage, on place deux soufflets l'un à côté de l'autre et chaque volant est suspendu aux extrémités d'un levier à deux branches appelé *bascule*, de sorte que l'un des soufflets remonte par le mouvement de la bascule quand l'autre s'abaisse en obéissant à l'action de la force motrice. Cette disposition n'est pas à conseiller, les volants se trouvent sollicités par une force oblique et leur mouvement descendant ne peut jamais être simultané; on a remédié à cet inconvénient en faisant aux extrémités de la bascule des arcs de cercle pourvus chacun d'une chaîne qui s'applique sur la courbe et soulève la caisse sans altérer la direction, et en suspendant la bascule à un ressort de bois qui, en vertu de son élasticité, permet un abaissement simultané des deux caisses mobiles. Ces moyens laissent toujours à désirer et ne peuvent s'appliquer à de grands soufflets; il est préférable de fixer chaque caisse séparément à de simples perches agissant par leur élasticité. L. Knab.

III. Jeu. — La bascule est un jeu de jardin exclusivement réservé aux enfants. Voici comment il se pratique: deux personnes se placent assises ou à cheval, chacune à l'extrémité d'une des branches de la bascule. L'une appuie ses pieds contre le sol en projetant son corps en avant, tandis que l'autre se renverse en arrière: le bras du levier qui porte l'une est raccourci tandis que l'autre est allongé par le mouvement même du corps, l'équilibre est rompu, l'un monte et l'autre descend jusqu'à ce qu'il touche terre, et on répète le même mouvement en sens inverse. Dans les fêtes publiques la bascule est beaucoup plus compliquée. Elle se compose d'un pied ou pivot formé d'une charpente plus ou moins élégante et dont la partie supérieure présente une espèce de grande fourchette dans les branches de laquelle se trouve fixée, au moyen d'une longue cheville de fer, la solive destinée à recevoir les joueurs. Les deux bouts de cette solive sont ordinairement garnis de coussins, et même de dossiers et de hautes poignées pour prévenir les chutes. On fait aussi des *bascules doubles*, c.-à-d. deux solives qui se croisent. D'autres sont encore plus compliquées, car, outre qu'elles sont doubles, leur pivot est construit de façon à pouvoir tourner sur lui-même, d'où il résulte un mouvement de rotation en même temps qu'un mouvement alternatif d'ascension et de descente. On désigne aussi la bascule sous les noms de balançoire russe et de *brandilloire* (V. ce mot). L.-F. P.

IV. Politique. — Nom donné, par métaphore et par analogie avec le jeu de bascule, à un système dans lequel le pouvoir, placé entre deux partis, se porte tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, de manière à les renforcer ou à les affaiblir alternativement. Le résultat ordinaire de cette politique est d'user les partis et de discréditer en même temps le gouvernement qui en fait usage. La maxime : diviser pour régner, a été appliquée dans tous les temps et dans tous les pays. Au XVI^e^ siècle, en France, la reine Catherine de Médicis employa cette politique pour tenir en échec les protestants et les catholiques. On pourrait en trouver d'autres exemples dans notre histoire. Mais le mot système de bascule est d'origine récente. Il date de la Restauration et a servi à caractériser la politique de Louis XVIII et de son ministre favori, M. Decazes. Déjà, cette politique avait été dénoncée par M. de Chateaubriand, en 1817, comme étant celle de M. le duc de Richelieu et du ministère qui avait pris l'initiative de l'ordonnance du 5 sept. 1816. Dans la brochure qu'il avait publiée à cette époque sous le titre : *Du système politique suivi par le ministère*, M. de Chateaubriand avait montré les ministres injuriant et persécutant les royalistes jusqu'au jour où, pris de peur, ils les appelaient soudainement à leur secours contre les indépendants; « mais, ajoutait-il, victoire obtenue, frayeur oubliée. La veille, on avait embrassé les royalistes; on leur tourna le dos le lendemain. » Cette politique, qui n'était pas alors aussi nettement dessinée que le voulait faire croire l'illustre auteur de la *Monarchie selon la charte*, fut, en effet, celle que M. de Richelieu voulut adopter l'année suivante. A la veille des élections de 1818, il se demandait si, après avoir combattu et vaincu la droite, il n'était pas temps de se retourner contre la gauche, bien plus dangereuse à son avis. Le résultat des élections fortifia M. de Richelieu dans cette pensée. D'Aix-la-Chapelle, il écrivit à ses amis de France plusieurs lettres qui peuvent se résumer ainsi : « Nous avons battu l'aile droite; elle est à la terre; laissons-la en repos et réunissons nos forces contre l'aile gauche, bien autrement redoutable, car elle a ses réserves derrière elle. »

Après la dissolution du ministère présidé par M. de Richelieu, cette politique fut, pendant la session de 1819, adoptée par M. Decazes. Le ministère, présidé par le général Dessoles et où siégeaient ensemble M. Decazes et M. de Serre, n'avait pas la majorité à la Chambre des pairs, et, à l'origine, il était douteux qu'il l'eût à la Chambre des députés. Dans cette situation difficile, plusieurs ministres avaient été d'avis de dissoudre la Chambre élective. Ce projet n'eut pas de suite; mais, dans le même moment, M. de Barthélemy déposa sur le bureau de la Chambre des pairs sa fameuse proposition relative aux élections, machine de guerre dirigée contre M. Decazes et aussi contre le parti libéral. Cette proposition, prise en considération d'abord, fut définitivement adoptée, le 2 mars, à une grande majorité. Le ministère répondit, le 5 mars, à cet acte de violente hostilité par une « fournée » de soixante nouveaux pairs. Bientôt après, le cabinet qui, dans la discussion des lois relatives à la presse, avait marché d'accord avec la gauche, se sépara d'elle avec éclat dans la discussion de la pétition en faveur des bannis, après le mot de M. de Serre sur les régicides : *Jamais!* Mais, pour atténuer l'effet produit par la déclaration du garde des sceaux, le ministère accorda un sursis indéfini à quatre régicides, en même temps qu'il autorisait cinq exilés temporaires, dont le maréchal Soult et M. Réal, à rentrer en France. « Ce fut alors, dit M. Duvergier de Hauranne, dans tous les journaux royalistes, même les plus modérés, une explosion de colère et de mépris pour ces misérables ministres qui se laissaient journellement entraîner d'une extrémité à l'autre, qui ne savaient pas choisir entre le bien et le mal,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre la vertu et le crime, qui, après avoir fait faire un pas en avant à la monarchie, lui en faisaient faire quatre en arrière et qui semblaient ainsi braver l'opinion de la Chambre et insulter aux sentiments de la nation. Même dans les salons du centre droit on paraissait mécontent, et M. de Lally-Tollendal, si bienveillant d'ordinaire, écrivait à M. Decazes pour lui « exprimer la douleur et la surprise qu'il avait éprouvées en voyant l'éclat de cette superbe victoire de M. de Serre, éclipsé par le rappel de quatre régicides ». D'un autre côté, ce mouvement de retraite, comme l'appelait le *Constitutionnel*, était froidement accueilli par les journaux de la gauche, et la *Bibliothèque historique*, notamment, y trouvait une nouvelle occasion d'insulter M. de Serre, dont le dernier discours, disait-elle, « renfermait à lui seul toute l'histoire de son ministère et l'arrêt de la postérité ». Après un nouveau discours de M. de Serre sur les bannis, prononcé le 19 juin 1819, la rupture fut consommée, sans que le rapprochement des ministres avec la droite fût complet. Lorsque, le 20 nov. suivant, M. Decazes devint président du conseil, les organes de la droite exprimèrent l'opinion qu'il allait continuer le système de bascule, en le modifiant un peu. « Il s'agit seulement, disait M. Fiévée, d'appliquer un vernis royaliste sur l'ancien système. On persécutera les royalistes en tenant un langage monarchique, et l'on flattera les jacobins en disant qu'on les brave. » Or, ce système était autant celui du roi que celui de son ministre. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de la lettre de Louis XVIII à son frère, le comte d'Artois, en date du 29 janv. 1818 : « Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système ni de ministre et que je suis, au contraire, résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir. » Après l'invalidation de l'élection de M. Grégoire et la séance du 24 déc., M. Decazes, brouillé avec la gauche, fut définitivement rejeté vers la droite. Il dut à l'hostilité du parti de Monsieur et de la droite d'être précipité du pouvoir après l'assassinat du duc de Berry, le 20 fév. 1820. Plus d'un homme politique français a, après Louis XVIII et M. Decazes, pratiqué le système de bascule. Nous citerons particulièrement M. de Villèle sous la Restauration et M. Thiers, président de la République, après la guerre de 1870-1871.

Lucien Delabrousse.

Bibl. : Politique. — Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France;* Paris, 1857-1872, t. IV et V, 10 vol. in-8. — Le docteur Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris;* Paris, 1856, t. II, 5 vol. in-16. — Lesur, *Annuaire historique universel*, années 1818, 1819, 1820.

BASE. I. Mathématiques. — Le mot base a en mathématiques un grand nombre de significations pour lesquelles nous renverrons aux articles suivants : Numération, Logarithmes, Exponentielle, Rectangle, Parallélogramme, Triangle, Trapèze, Parallélipipède, Prisme, Tétraèdre, Pyramide, Cône, Cylindre, Segment sphérique, Tronc de prisme, Tronc de pyramide, Tronc de cône, Hémisphère, Perspective.

II. Géodésie. — Toute *triangulation* (V. ce mot) comporte un côté initial mesuré directement sur le terrain à l'aide d'une règle graduée : ce côté porte le nom de *base*, à cause de son rôle fondamental dans l'opération tout entière. La base est ensuite rattachée au côté extrême de la triangulation par un enchaînement spécial de petits triangles, dénommé *réseau de jonction ou de liaison de la base*. Il serait évidemment désirable de pouvoir mesurer directement le côté même de la triangulation ; mais une telle mesure serait presque toujours impossible à cause de la longueur des côtés des triangles de la chaîne. En effet, la mesure d'une *ligne* sur le sol ne pourra être entreprise qu'à la condition de disposer d'un terrain plan, solide, à peu près horizontal, dont l'accès soit facile sur toute l'étendue de la longueur à mesurer. De plus, il sera nécessaire que des extrémités de la base on puisse découvrir plusieurs points voisins convenablement choisis, dont la visibilité réciproque soit assurée ; et qu'enfin, ces nouveaux points puissent être rattachés à deux signaux au moins de la chaîne principale. Ces conditions diverses sont requises par la nécessité de transporter les règles bout à bout le long de la ligne à mesurer ; la solidité et la facilité d'accès du terrain sont indispensables à la fixité des supports et à la circulation des observateurs autour des appareils. On conçoit aisément qu'un côté de la triangulation ne pourra presque jamais réunir des propriétés si diverses. En effet, les côtés des triangles de 1er ordre varient entre 30 et 40 kil., atteignent parfois 50 et 60 ; les stations sont établies de préférence au point culminant des plateaux, quelquefois même au sommet de signaux en charpente élevés de 20 à 30 m. afin d'assurer la visibilité. La ligne qui joint les deux centres de station passera donc presque toujours au-dessus d'une vallée ou tout au moins d'une dépression de terrain, et sa projection sur la surface terrestre traversera des rivières, des bois, des constructions, descendra et montera sur les flancs des collines, en un mot, ne se prêtera à aucune des exigences d'une telle opération. En outre, la mesure d'une base de 30 à 40 kil. serait une œuvre très longue, très pénible et très coûteuse.

On est donc conduit à raccourcir la longueur de la ligne à mesurer, pour faciliter le choix du terrain de la base, diminuer la durée du travail et la peine des observateurs.

Les routes tracées en ligne droite, le rivage des fleuves ou de la mer, satisfont souvent à la plupart de ces conditions. On remplace quelquefois la ligne droite idéale, par deux lignes droites faisant un angle voisin de 180°, que l'on mesure à l'aide du théodolite ou du cercle azimutal. On projette ensuite ces segments sur la droite idéale, au moyen des angles qu'elle fait avec chacun d'eux : telle est la base de Melun mesurée par Delambre et Méchain. Toutefois il n'est pas sans inconvénient de diminuer la longueur de la base. En effet si l'on suppose que celle-ci soit rattachée au côté de départ par des triangles parfaits, on aura dans le premier triangle s'appuyant sur la base $b \sin A = a \sin B$, et en différenciant $db \sin A = da \sin B$, c.-à-d. $\frac{da}{db} = \frac{\sin A}{\sin B}$; cette dernière proportion pourra s'écrire $\frac{da}{db} = \frac{a}{b}$.

On voit ainsi que l'erreur commise sur le côté du triangle sera proportionnelle au rapport des longueurs du côté et de la base. On passe du côté a au côté suivant, et ainsi de suite, jusqu'au côté de la chaîne principale ; l'erreur commise dans la mesure de b se transportera donc, par chaque côté, proportionnellement au rapport de la longueur de ce côté à celle de la base.

Les géodésiens français du commencement du siècle, Méchain, Delambre, Puissant, admettaient la nécessité d'employer des grandes bases ; c'est encore en France l'opinion des juges les plus autorisés, MM. Faye, Perrier et Bassot. En Allemagne, Bessel et Baeyer ont fait prévaloir l'usage des petites bases ; les autres puissances continentales ont successivement adopté la même coutume. La méthode préconisée par les géodésiens français est encore prédominante aux États-Unis d'Amérique, car une base de 17,500 m. a été mesurée en 1881 (sept.-nov.) à Yolo, dans l'Etat de Californie. Les bases sur lesquelles repose la triangulation primordiale de la France sont voisines de 12 kil., excepté celle d'Ensisheim (près Colmar) qui dépasse 19 kil. Les bases du parallèle algérien sont voisines de 11 kil. Les bases les plus courtes ne descendent guère au-dessous de 2,500 m. : base d'Aarberg (Suisse, 1880), 2,400. Les bases d'Ensisheim et de Yolo sont donc les deux lignes les plus longues mesurées directement à la surface de la terre.

Lorsque le site d'une base a été choisi, on commence par repérer soigneusement les deux extrémités de la ligne à mesurer. Il n'est pas de règle bien précise, suivie par les observateurs des différentes nations européennes, mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les systèmes employés se ressemblent beaucoup et aboutissent à fixer dans le sol, au sein d'un appareil en maçonnerie, un repère métallique, de telle manière que la conservation invariable en soit assurée pendant un temps indéfini. A cet effet, on scelle dans une dalle solidement liée au massif de maçonnerie un cylindre de bronze présentant sur sa face supérieure deux diamètres en croix, et percé d'un trou cylindrique suivant son axe ; c'est précisément l'axe de ce cylindre repère qui marquera l'extré-

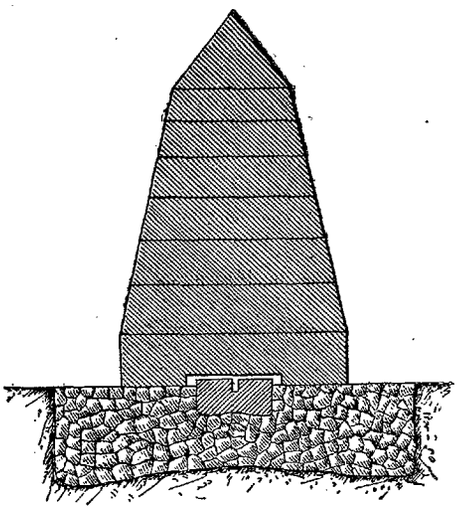

Fig. 1.

mité de la base. En Italie, on scelle un cône reposant sur sa base: la pointe du cône figure l'extrémité de la base. Lorsque la mesure de la base est achevée, on élève au-dessus du repère un pilier d'observation ; on installe sur ce pilier l'instrument des mesures angulaires, de manière que son centre se projette exactement sur l'axe du cylindre repère, puis on procède aux mesures des angles. Après la terminaison de celles-ci, on construit une sorte de monument milliaire destiné à protéger le terme et à placer sa conservation sous la garde des autorités locales. Les fig. 1 et 2 représentent un terme français (base d'Oran) et un terme italien. L'intelligence de ces dessins ne requiert aucune explication ; il suffit pour en apprécier la conception de se rappeler que les termes sont la partie essentielle et que les dispositions accessoires n'ont d'autre objet que d'assurer leur préservation et leur invariabilité, tout en permettant de les mettre de nouveau à jour, pour les besoins d'opérations ultérieures.

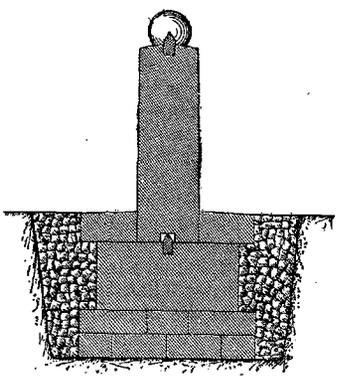

Fig. 2.

Après l'établissement des termes de la base, la première opération à effectuer est le repérage sur le terrain de la ligne géodésique qui joint les deux centres. Après avoir fait déblayer le terrain d'opération, on divise la longueur à mesurer en deux, trois ou quatre segments à peu près égaux. Soit TT′ la longueur à mesurer ; on se transporte en un point milieu A que l'on a placé, par une suite d'alignements successifs, très près de la ligne géodésique. On installe un théodolite en A et l'on vise le terme T : puis faisant tourner la lunette autour de son axe horizontal on vise le terme T′. Il a fallu imprimer à la lunette un léger mouvement en azimut ; la différence des lectures des verniers du limbe horizontal, dans les deux positions de la lunette, donne l'angle TAT′. On prend ensuite un nouveau point A′ symétrique de A par rapport à la ligne TT′, et l'on détermine de la même manière l'angle TA′T′. Les points A et A′ étant par hypothèse choisis symétriquement par rapport à la ligne TT′, on a AO = A′O, les angles en T et T′ des triangles TAT et TA′T′ sont sensiblement égaux ; il en résulte : $ATo = \frac{1}{2}TAT$ et $A'To = \frac{1}{2}TA'T'$.

Ces angles très petits sont proportionnels à leurs tangentes ;

$$\frac{ATO}{AO} = \frac{A'TO}{A'O} = \frac{ATA'}{AA'}$$

En comparant successivement chacun de ces rapports avec le dernier, on déduira AO et A′O. Le point O étant ainsi fixé, on vérifiera qu'il se trouve bien réellement dans le plan vertical qui contient la ligne TT′, en visant en ce point le terme T, puis faisant tourner la lunette autour de son axe horizontal on visera le terme T′, et l'image devra encore se former exactement au point de croisée des fils. S'il en était autrement, on se servirait des résultats de l'expérience précédente pour procéder à une nouvelle détermination plus rigoureuse du point O. On repère en terre le point O au moyen d'un piquet solidement enfoncé ; à la partie supérieure du piquet on plante un clou à tête sur lequel on grave deux traits en croix au point où se projette O. On se servira ensuite du point O pour diviser chacune des moitiés de la base en deux segments égaux, par des opérations identiques. La base sera ainsi divisée en quatre segments, fractionnement toujours suffisant.

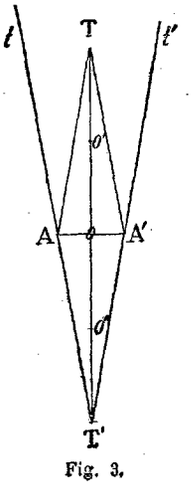

Fig. 3.

Afin de ne point masquer le point O, dont on aura besoin lors des opérations de la mesure, on a fait dresser deux signaux dont les axes sont symétriques en O par rapport à la ligne TT′. L'installation de ces signaux auxiliaires se vérifie de l'un des termes : La ligne de visée TT′ doit bissecter l'angle des deux mires. Dans la détermination subséquente des points O′ et O″, on a visé les deux mires, chaque fois que l'on aurait dû viser le point O, et l'on a pris chaque fois la moyenne des deux lectures.

Il reste encore à repérer sur le sol les tronçons de la base ainsi segmentée ; on procède par jalonnement. A cet effet, on installe le théodolite en station au point T et l'on vise T′. On fixe alors l'instrument en azimut. Des aides se déplacent devant l'instrument en transportant une mire (fig. 4 et 5). Au moyen de signaux convenus d'avance, l'observateur fait déplacer la mire à droite ou à gauche, jusqu'à ce que l'une de ses arêtes, choisie d'avance, vienne former son image sur la croisée des fils de la lunette. On enfonce en terre un pieu sur la tête duquel on fixe un clou, portant deux traits en croix, de manière que le fil à plomb

EFERUS - Recherches & Classification numériques

passant par l'arête de la mire tombe au point de croisement des traits. Des jalons sont plantés de cette manière, de 300 m. en 300 m. environ, jusqu'à ce que la distance à la station de départ devienne trop grande pour permettre l'interprétation des signaux. L'observateur transporte alors le théodolite en O′ et l'on jalonne de part et d'autre de ce point. On peut ainsi repérer dans chaque direction une distance de 12 à 1,500 m., ce qui permet de jalonner, en 4 segments, une longueur de 10 à 12 kil. Ces jalons sont destinés à supporter la mire d'*alignement*, de manière que la ligne repère de cette mire vienne exactement se projeter sur la tête du clou, au point de croisée des traits. Des aides transporteront successivement la mire en avant des observateurs, au-dessus de chacun des jalons, suivant les progrès de l'opération (fig. 4 et 5).

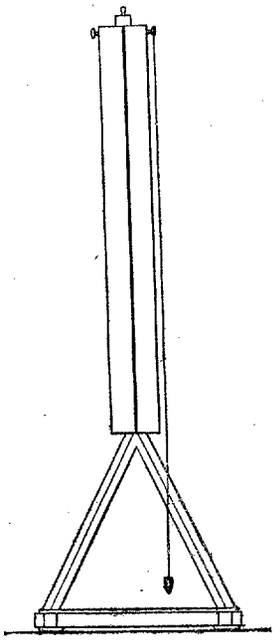

Fig. 4.

Il reste maintenant à transporter l'appareil de mesure le long de la ligne à mesurer. On a reconnu depuis longtemps l'inconvénient que l'on éprouve lorsque l'on essaie de placer des règles bout à bout. En effet il semble bien difficile d'éviter de légers chocs susceptibles de déplacer la règle fixe de quantités très sensibles. De plus, pour faciliter le contact, on est forcé de terminer les règles en biseau à tranchant mousse; on conçoit que l'effet de chocs répétés, même légers, puisse altérer la forme du tranchant et par suite l'exactitude des mesures. On a donc été conduit à laisser entre les règles un petit intervalle que l'on détermine chaque fois très exactement.

Les *appareils des bases* diffèrent en principe par la nature des règles employées et par le procédé usité pour évaluer l'intervalle des règles, dans l'alignement. Dans l'appareil de Borda on évalue cet intervalle au moyen d'une languette mobile entre deux coulisses longitudinales; dans les appareils de Bessel, au moyen de coins de verre gradués; dans les appareils de Struve et Colby, au moyen d'un système de leviers. Enfin une dernière catégorie d'appareils repose sur un procédé tout différent, dû à Porro, ingénieur piémontais. On transporte une règle à traits sous des microscopes fixes, au moyen desquels on évalue l'intervalle des traits extrêmes de la règle dans deux positions successives de cette règle.

Enfin les règles peuvent être construites de matériaux sur lesquels les variations de température sont sans effet; ou bien être composées de deux règles de métaux différents, accouplées de manière à déduire les changements de longueur des lectures effectuées sur les deux règles. Les deux règles peuvent encore former un système dont la longueur est indépendante de la température (appareil américain de Schott); enfin la règle peut être monométallique (appareil espagnol de Brunner n° 2). Parmi les premiers appareils, il suffira de mentionner, à cause de leur importance historique, l'appareil de Bouguer, La Condamine et Godin, employé dans la célèbre expédition du Pérou. Leurs règles étaient en bois, mais, avant chaque mesure, elles étaient étalonnées sur une règle en fer qui avait à la température de 13° R. la longueur de la toise de Paris. Cette règle en fer fut rapportée à Paris; on construisit une seconde règle dont la longueur était égale à celle de l'original, à la température de 16°,25; c'est cet étalon connu sous le nom de *toise du Pérou*, qui a servi dans toutes les mesures de bases.

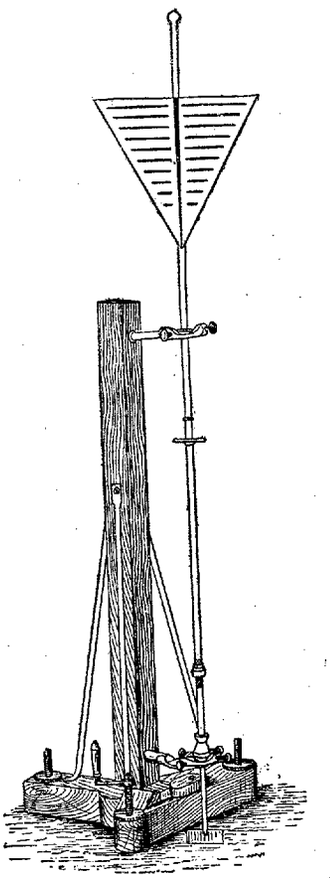

Fig. 5.

L'ingénieur Porro construisit un appareil dont la règle était une verge cylindrique de sapin huilé et verni, soutenue par des diaphragmes à l'intérieur d'un tube de cuivre qui devenait exactement rectiligne en vertu de son propre poids et de celui de la verge, lorsqu'il était soutenu à ses deux extrémités. Deux languettes de nickel d'un demi-centim., divisées en dixièmes de millim., étaient fixées aux deux extrémités de la verge de sapin. La verge ayant été préalablement étalonnée entre deux traits des languettes, on plaçait l'appareil dans une position telle que le premier trait-origine fût à une distance connue du centre du repère et l'on disposait, au-dessus des languettes de chaque extrémité des microscopes supportés par de lourds trépieds sur lesquels ils pouvaient garder une position invariable. On enlevait ensuite la règle, on la plaçait suivant l'alignement sur de nouveaux supports, de manière que la première languette vînt se placer sous le deuxième microscope. Il était alors facile d'évaluer à l'aide du microscope l'intervalle qu'il fallait ajouter à la partie constante de la règle. Les axes des microscopes étaient rendus parfaitement verticaux à l'aide de niveaux; de plus la verge de sapin était placée horizontalement à l'aide d'un niveau, ou, du moins, on pouvait mesurer sa faible inclinaison dont on tenait compte dans la réduction des observations. Enfin une lunette de direction parallèle à la verge faisait connaître la déviation de la règle, si elle existait, et permettait l'introduction dans le calcul d'une nouvelle correction.

La correction d'inclinaison est toujours négative; son expression (fig. 6)

$$\text{est } -2L\cos^2\frac{Z}{2} \text{ si l'on pose } Z = 90°\text{-inclin.}$$

Si la règle dévie d'un angle α par rapport à la direction de la base, la longueur mesurée est trop grande;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la correction de déviation est donc toujours négative ;

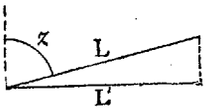

Fig. 6.

on aura (fig. 7) :

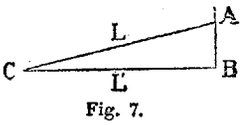

Fig. 7.

$$L - L' = L(1 - \cos\alpha) = 2L\sin^2\frac{\alpha}{2}$$

Comme α est très petit, $\sin^2\frac{\alpha}{2} = \frac{1}{4}\sin^2\alpha = \frac{1}{4}\frac{d^2}{L^2}$ d'où la valeur suivante de la correction de déviation

$$-\frac{d^2}{2L}$$

Ces deux corrections sont très importantes ; elles se présenteront avec tous les appareils. Le procédé d'alignement de Porro est excellent ; il a été conservé dans l'appareil du Dépôt de la Guerre et dans les appareils de Brunner ; mais l'invariabilité de longueur de la verge de sapin, sous l'influence des variations thermiques et hygrométriques, ne paraît pas du tout démontrée.

Appareil de Borda. — Cet appareil, construit vers la fin du siècle dernier par Lenoir, sur les indications de Borda, a été employé par Delambre, dans la mesure des bases de Melun et de Perpignan. Il a introduit dans les mesures géodésiques une perfection inconnue jusqu'au jour de son invention et qui ne paraissait pas pouvoir être dépassée. Aussi, a-t-il été l'objet de l'admiration du monde savant, pendant un demi-siècle. Cet appareil se compose essentiellement de quatre règles semblables numérotées 1, 2, 3, 4. La règle n° 1 porte le nom de *module*. Chaque règle se compose de deux règles superposées, fixées par une des extrémités seulement. La règle supérieure est en platine, la règle inférieure en cuivre. Lorsqu'une variation de température se produira dans le système, elle se manifestera, vers l'extrémité libre, par des variations de longueurs inégales sur chacune des règles, par suite de la différence de valeur des coefficients de dilatation des deux métaux. La règle inférieure a une longueur de deux toises à la température de 17°6 ; la règle supérieure est plus courte de six pouces environ.

L'extrémité antérieure de la règle en cuivre porte une division ; un vernier est fixé sur celle de platine. Chaque division vaut $\frac{1}{20000}$ de la longueur de la règle et le vernier permet d'évaluer les $\frac{1}{200000}$ et même le $\frac{1}{400000}$.

A l'extrémité de la règle en platine, on a disposé une anguette glissant à frottement doux dans une coulisse longitudinale. La réglette est en platine ; elle est divisée en parties égales qui sont des $\frac{1}{20000}$ de la longueur de la règle ; enfin un vernier tracé sur la coulisse de la règle permet de lire les $\frac{1}{200000}$ et d'apprécier le $\frac{1}{400000}$. Or, la longueur de la règle étant de 4 m. environ, l'approximation des mesures sera donc, dans les deux cas, de $\frac{1}{400}$ de millimètre. La règle de cuivre est percée d'une fenêtre qui permet d'apercevoir la languette et son vernier. L'appareil est construit de telle sorte que l'extrémité libre de la languette affleure au bord de la règle de platine, lorsque le 0 de la réglette coïncide avec le 0 du vernier. Cette languette sert à mesurer l'intervalle qui sépare l'extrémité de la règle de platine de la règle suivante. Cette distance sera donnée par la lecture du vernier de la coulisse.

La division tracée sur la règle de cuivre et le vernier correspondant de la règle de platine permettent de mesurer la différence de dilatation des deux règles : de cette quantité, on déduit ensuite la température des règles au moment de l'expérience. Il faut en effet noter que l'emploi de règles bimétalliques n'a d'autre but que de fournir la température de la règle de platine, plus exactement que ne le pourrait faire un thermomètre à mercure. Soit A_0 et C_0 les longueurs des deux règles à la température de 0°, K et K′ les coefficients de dilatation linéaire des deux métaux, dA et dC les dilatations absolues de ces règles pour un accroissement de température de $t°$, on aura :

$$dA = A_0 K t$$
$$dC = A_0 K' t$$

On tire aisément de ces équations :

$$dA = (dC - dA)\frac{A_0 K}{A_0 K - C_0 K'}$$

Et

$$t = \frac{dC - dA}{A_0 K - C_0 K'}$$

C'est précisément la différence $dA - dC$ que l'on mesure au moyen de l'appareil, et cela avec une très grande précision. Si donc, on connaît par des expériences préalables A_0, C_0, K et K′ on pourra calculer la dilatation absolue de chacune des verges, sans connaître la température de celles-ci, ou encore déduire la température des règles de cette expérience.

Chaque système de règles est fixé sur un madrier soigneusement dressé, à la surface duquel elles sont maintenues par de petits ajustages en cuivre, entre lesquels elles peuvent glisser librement. Les madriers sont protégés contre l'action du soleil par un petit toit en bois auquel sont fixées deux pinnules verticales, exactement dans l'axe de la règle, de manière à permettre d'amener chaque règle exactement dans l'alignement de la base. L'inclinaison de chaque règle se mesurait au moyen d'un niveau en équerre, dont le fil à plomb était remplacé par une alidade terminée par un vernier mobile sur un arc gradué, et munie d'un niveau à bulle d'air, dont la bulle est amenée entre ses repères (fig. 8). On retourne l'appareil, on place de nouveau la bulle entre ses repères, et l'on fait une seconde lecture du vernier : la différence des deux lectures donne le double de l'inclinaison. A la fin de

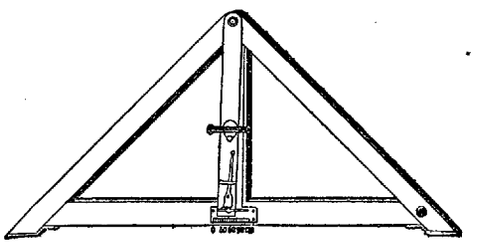

Fig. 8.

chaque journée, ou au moment de toute interruption, on applique un fil à plomb sur l'extrémité *(talon)* de la dernière règle posée, et on amène en contact avec ce fil une réglette mobile sur un trépied en fer terminé à sa partie inférieure par trois longues pointes de fer. Au moyen de cette armature, le trépied est fixé dans le sol d'une manière invariable, un peu en arrière de la dernière règle. Au moment du contact de la réglette et du fil mobile, on arrête la réglette au moyen d'une vis de pression : c'est l'extrémité antérieure de cette réglette qui servira de point de repère, lors de la reprise des opérations. En outre, la règle est laissée en place ; on la recouvre d'un abri, ainsi que le trépied. Si, au moment de la reprise du travail, le fil est toujours en contact avec la règle, c'est le talon de la règle qui servira de plan de départ ; dans le cas contraire, on déplacerait la règle, de manière à rétablir le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contact. Enfin, dans les quatre règles de Borda, le 0 de la languette ne coïncidait pas avec le 0 du vernier, lorsque l'extrémité de la languette butait contre un plan appuyé perpendiculairement à l'extrémité de la règle ; il en résultait pour chaque règle une petite correction, et, pour l'ensemble des quatre règles, *ou la portée*, une correction totale de 0 partie 6. Les quatre règles de l'appareil de Borda ont les longueurs suivantes :

N° 1 *(module)* à la température de 17°6 = deux fois la toise du Pérou à la température de 16°25, c.-à-d. puisque la toise du Pérou à la température de 16°25 définit précisément l'unité de longueur appelée toise du Pérou :

N° 1 (module à 17°,6) = 2 toises du Pérou.
N° 2 à la température 0° = N° 1 — $0^{p}.2$
N° 3 — = N° 1 — $0^{p}.4$
N° 4 — = N° 1 — $0^{p}.4$

Chaque partie vaut $\frac{1}{200000}$ du module.

La comparaison dont les résultats sont donnés ci-dessus a été faite à la température de la glace fondante. Il fallait encore connaître les dilatations absolues des règles correspondant aux températures des thermomètres métalliques. Pour cela, on fixa dans le sol deux bornes distantes d'environ deux toises l'une de l'autre, faisant saillie hors de terre d'environ un demi-pied. Puis on aligna les madriers qui portaient les quatre règles, de manière que le contact des règles fût rigoureux. Les madriers reposaient sur des rouleaux et l'extrémité de l'une des quatre règles était maintenue contre un plan de repère fixé au centre de l'une des bornes ; l'autre extrémité portant une languette était placée en regard d'un plan vertical scellé invariablement dans l'autre borne. Au moyen de la languette, on mesurait l'intervalle entre le plan fixe et l'extrémité de la dernière règle, en faisant chaque fois la lecture des thermomètres métalliques. Les observations durèrent douze jours avec des températures qui varièrent entre 3° et 24°7 : on trouva que pour 1° du thermomètre les quatre règles s'étaient dilatées de $0^{p}9245$ (chaque partie étant $\frac{1}{200000}$ du module). Ainsi le nombre $0^{p}9245$ multiplié par l'excès de la température moyenne des quatre règles exprimée en degrés du thermomètre métallique sur 176°, exprimé de la même manière (température à laquelle le module est égal à deux toises du Pérou), représenterait la correction à appliquer, pour ramener la longueur des quatre règles au module adopté.

Pour déterminer la lecture des thermomètres métalliques correspondant à la température 0°, on plaça les quatre règles dans une cuve remplie de glace fondante ; après plusieurs épreuves on obtint ainsi $383^{p}8$. En remplaçant la glace par de l'eau tiède à la température de 34°6, on trouva que 1° C. valait 1,853 en partie du thermomètre métallique. La seule critique que l'on puisse faire de si belles et si nouvelles expériences, c'est que la détermination du coefficient de dilatation $0^{p}9245$ suppose que les deux repères des bornes sont restés dans des positions invariables pendant la durée des opérations, et cette hypothèse n'est pas absolument certaine. Si l'on veut calculer la longueur de la base pour la température de 0°, il faudra déterminer la dilatation de chacune des règles de la portée pour la température 383,8, à l'aide du coefficient de dilatation donné plus haut $0^{p}9245$. Soit Mo la longueur du module à 0° et t_1, t_2, t_3, t_4 les lectures des thermomètres métalliques, la longueur de la portée sera la somme des quatre expressions :

$$\begin{aligned} &\mathrm{Mo} + (t_1 - 385{,}3)\,0{,}9245 \\ \mathrm{Mo} - 0^{p}.2 &+ (t_2 - 385{,}3)\,0{,}9245 \\ \mathrm{Mo} - 0^{p}.4 &+ (t_3 - 385{,}3)\,0{,}9245 \\ \mathrm{Mo} - 0^{p}.4 &+ (t_4 - 385{,}3)\,0{,}9245 \end{aligned}$$

En faisant la somme, puis mettant 4 en facteur en posant

$$t_\alpha = \frac{t_1 + t_2 + t_3 + t_4}{4}$$

il vient :

$$4\,[\mathrm{Mo} - 0^{p}.25 + (t\alpha - 385{,}3)\,0{,}9245]$$

Une autre portée donnerait de même

$$4\,[\mathrm{Mo} - 0^{p}.25 + (t_\alpha - 385{,}3)\,0{,}9245]$$

Si la base contient P portée sa longueur à 0° sera :

$$4\,\mathrm{P}\,[\mathrm{Mo} - 0^{p}.25 + (\Sigma t_\alpha - \mathrm{P}\,385{,}3)\,0{,}9245$$

La longueur Mo du module à 0° est égale à $2^{t} - 0^{l}25$. La longueur de la base sera ainsi exprimée en fonction de la toise du Pérou ; toutefois, il conviendra d'ajouter à cette longueur la somme des languettes réduite également à la température de 0°, P fois la correction du 0 des languettes pour une portée, puis la somme des corrections d'alignement et de réduction à l'horizon ; enfin il faudra tenir compte, s'il y a lieu, des corrections de départ et d'arrivée, et réduire la longueur finale au niveau de la mer.

Appareil de Bessel (fig. 9). — Cet appareil se compose de quatre règles bimétalliques fer et zinc. La règle de fer occupe la partie inférieure du système. Son épaisseur est de trois lignes, sa largeur de douze, sa longueur de deux toises. La règle de zinc est de même épaisseur, mais elle est un peu plus courte et sa largeur n'est que de six lignes. Les deux règles sont soudées et vissées à leur extrémité d'arrière ; la règle de zinc est destinée à remplir l'office du

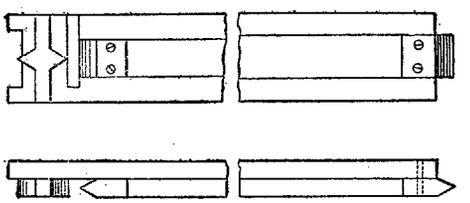

Fig. 9.

thermomètre métallique et à fournir la correction à appliquer pour ramener la longueur de la règle de fer à la température de la glace fondante. Les deux extrémités de la règle de zinc sont terminées par deux pièces d'acier taillées en biseau à arête horizontale. L'extrémité d'avant de la règle de fer porte une pièce d'acier invariablement fixée à l'aide de vis, présentant un double biseau à arêtes verticales. L'une des arêtes verticales de ce double biseau fait face à l'arête horizontale du biseau de la règle de zinc ; l'autre biseau déborde sur la règle. Par suite de cette disposition, lorsque deux règles consécutives seront en place, un biseau vertical sera toujours vis-à-vis d'un biseau horizontal. La plus courte distance des arêtes se mesure avec des coins de verre gradués. La plus grande épaisseur du coin est un peu supérieure à deux lignes, sa plus petite épaisseur un peu moindre que $0^{l}8$. Entre les points correspondant à ces épaisseurs, on a tracé, sur une des faces non parallèles, 120 traits équidistants perpendiculaires à la bissectrice de l'angle du coin. Ces 120 traits sont compris dans une longueur de 41 lignes ; leur intervalle est donc d'environ $\frac{1}{3}$ de ligne ; dans les lectures, on peut apprécier le $\frac{1}{5}$ d'une division. Or l'épaisseur du coin augmente, d'une division à l'autre, de $\frac{1}{100}$ de ligne environ ; par conséquent, on pourra estimer l'épaisseur du coin à $\frac{4^{l}}{500}$, soit $\frac{2^{l}}{1000}$. L'appareil est complété par un niveau à bulle d'air, fixé sur la règle et destiné à en donner l'inclinaison.

Le coin de verre donnera à volonté l'intervalle de deux règles consécutives, lorsqu'on le placera entre deux biseaux extrêmes, ou la différence de dilatation des deux règles zinc et fer lorsqu'on l'introduira entre deux biseaux intérieurs. La règle est rendue indépendante des effets de flexion par un mode de supports particuliers. Des expériences préliminaires ont fourni la valeur du coefficient de dilatation de la règle de fer et celle de la distance des deux arêtes extrêmes, à la température de 0°. Cet appareil a été employé par Bessel, dans la mesure de la base de Trenck

EFERUS - Recherches & Classification numériques

près Kœnigsberg, en 1834, puis par Baeyer, en 1846 et 1847, pour les bases de Berlin et de Bonn, en 1854, à Hermsdorf (Silésie), etc. On a critiqué, dans cet appareil, l'emploi du zinc, métal peu élastique, qui pourrait ne pas revenir à sa longueur première, après une forte dilatation. De plus, les coins de verre peuvent user le biseau vertical vers son milieu et s'user eux-mêmes ; de fréquents étalonnages sont donc nécessaires.

Appareil du Dépôt de la Guerre. — Cet appareil ne diffère de celui de Porro que par la substitution d'une règle bimétallique à la verge de sapin sur laquelle s'effectuaient les mesures. La règle de l'appareil du Dépôt de la Guerre se compose de deux verges cylindriques de cuivre et d'acier, placées côte à côte et réunies par leur milieu, de manière à reporter vers les deux extrémités l'effet de la différence de dilatation. Elles sont entaillées à chacune de leurs extrémités, sur une longueur de 5 centim., de manière à présenter une surface plane parallèle à leur axe. Ces surfaces planes portent le nom de languettes ; elles sont argentées et divisées en dixièmes de millimètres ; les centimètres et les millimètres sont numérotés du centre vers les extrémités. La distance entre les traits 0 est d'environ 2^m93. Les deux verges sont enfermées dans une boîte de sapin et posées sur des traverses formant cloison. Les faces supérieure et inférieure de la boîte ont reçu une courbure telle que, lorsqu'elle repose par ses extrémités sur deux supports, la règle est horizontale, si le niveau, fixé sur le dessus du coffre, donne une inclinaison nulle. Deux microscopes, fixés à des supports indépendants, aux deux extrémités de la règle, sont pointés sur la région des languettes de l'une des verges ; la distance des axes des microscopes sera égale à la distance des zéros des languettes augmentée de la somme des lectures des languettes, pour la température de l'expérience. Les trépieds qui doivent porter la règle sont terminés par un plateau qui

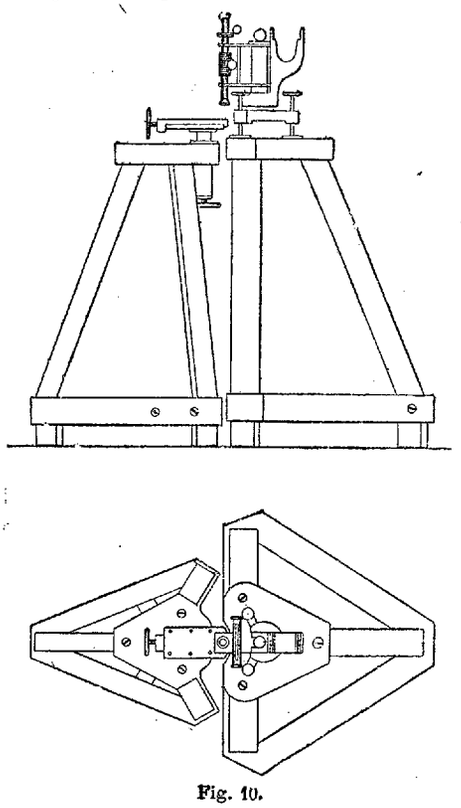

Fig. 10.

peut recevoir un mouvement de transport vers le microscope, au moyen d'une vis latérale. Lorsque la règle sera posée sur ses supports, on pourra donc amener successivement les languettes des deux verges sous chaque microscope, sans toucher à celui-ci. La pièce métallique qui maintient le microscope présente encore un ajustage faisant contrepoids au microscope, qui peut recevoir une lunette au moyen de laquelle on mesurera, dans chaque portée, la déviation de la règle, par rapport à la ligne de base. Le centre de cette lunette est à une distance de 0^m1436 de l'axe des microscopes. Pour que la règle coïncide avec la ligne de base, il faudra donc poser la mire d'alignement à 0^m1436 en dehors de celle-ci. Sur le contrepoids du microscope d'avant, on place une réglette divisée. Une ingénieuse combinaison d'objectifs permettra de pointer la croisée des fils sur la mire d'alignement placée à 300 ou 400 m. en avant et de lire la division de la réglette correspondant à la croisée des fils ; on déduira de cette lecture la quantité d de la formule qui donne la déviation.

Lorsque la boîte des verges a été placée sur ses supports à tablette mobile, l'observateur d'arrière amène sous l'axe du microscope la languette de la première règle, à l'aide de la vis qui permet de déplacer la tablette mobile, en ayant le plus grand soin de ne pas toucher le microscope. L'observateur d'avant exécutera les mêmes manœuvres, et lorsque la règle aura été amenée dans une position également favorable aux deux observateurs, les lectures des languettes de la même règle s'effectueront simultanément. On tourne alors la vis qui met en mouvement la tablette mobile, de manière à placer les languettes de la seconde règle sous les axes du microscope ; les lectures s'effectueront alors au moment convenable et simultanément. La règle sera alors transportée sur les trépieds suivants, en prenant les plus grandes précautions pour ne point toucher au trépied n° 2 qui doit garder rigoureusement la même postition (fig. 10).

Le calcul de la longueur d'une portée se fera de la manière suivante : soit C_0 et A_0 les longueurs des verges cuivre et acier entre les zéros des verges, à la température de la glace fondante ; K et K′ les coefficients de dilatation des deux métaux, l_0 la longueur de chaque division supposée identique sur les deux languettes ; soit n et n' les sommes des lectures des languettes, l_0 la distance des axes des microscopes (ou longueur de la portée), on aura :

$$(1)\quad L=(C_0+nl_0)(1+Kt)=(A_0+n'l_0)(1+K't)$$

On tire de cette équation :

$$(2)\quad \begin{cases} (C_0+nl_0)Kt-(A_0+n'l_0)K't \\ \quad =C_0-A_0+(n-n')l_0 \end{cases}$$

Le premier membre représente précisément la différence des dilatations absolues des deux verges δ ; en posant encore $C_0-A_0=\lambda_0$, on a :

$$(3)\quad \delta=(n'-n)\,l_0-\lambda_0$$

L'observation donne n et n' ; des expériences préliminaires ont fourni les quantités l_0 et λ_0 ; on pourra donc calculer δ. On tirera ensuite, ainsi qu'il a été dit, à propos de la règle bi-métallique de Borda :

$$(4)\quad \begin{cases} \text{Dilatation cuivre}=\delta\dfrac{(C_0+nl_0)K}{(C_0+nl_0)K-(A_0+n'l_0)K} \\ \text{Dilatation acier}=\delta\dfrac{(A_0+n'l_0)K'}{(C_0+nl_0)K-(A_0+n'l_0)K'} \end{cases}$$

Ces expressions peuvent s'écrire :

$$(5)\quad \text{Dilatation cuivre}=\delta\frac{K}{K-K'\dfrac{A_0+n'l_0}{C_0+nl_0}}$$

Si l'on remplace la somme $Ao+n'lo$ par sa valeur tirée de l'expression (2) le rapport $\dfrac{A_0+n'l_0}{C_0+nl_0}$ devient égal à $1+\dfrac{\delta}{C_0+nl_0}$

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les dilatations des deux règles s'écriront :

$$\text{Dilatation cuivre} = \delta \frac{K}{K - K' - K' \frac{\delta}{C_0 + n l_0}}$$

$$\text{Dilatation acier} = \delta \frac{K'}{K - K' - K \frac{\delta}{A_0 + n' l_0}}$$

Pour des règles de 3 m. de longueur, acier et cuivre, les termes $K' \frac{\delta}{C_0 + n l_0}$ et $K \frac{\delta}{A_0 + n' l_0}$ n'atteignent pas une unité du neuvième ordre décimal; on pourra donc les négliger et écrire :

$$\text{Dilatation cuivre} = \delta \frac{K}{K - K'} = [(n' - n) l_0 - \lambda_0] \frac{K}{K - K'}.$$

$$\text{Dilatation acier} = \delta \frac{K'}{K - K'} = [(n' - n) l_0 - \lambda_0] \frac{K'}{K - K'}$$

La longueur d'une portée comptée sur chacune des règles sera :

$$\text{Cuivre } L = C_0 + n l_0 + [(n' - n) l_0 - \lambda_0] \frac{K}{K - K'}$$

$$\text{Acier } L = A_0 + n' l_0 + [(n' - n) l_0 - \lambda_0] \frac{K'}{K - K'}$$

Si la base comprend P portées, on aura, en appelant ΣN et $\Sigma N'$ les sommes des languettes cuivre et acier :

$$B = P C_0 + \Sigma N l_0 + [(\Sigma N' - \Sigma N) l_0 - P \lambda_0] \frac{K}{K - K'}$$

ou identiquement

$$B = P A_0 + \Sigma N' l_0 + [(\Sigma N' - \Sigma N) l_0 - P \lambda_0] \frac{K'}{K - K'}$$

Il faudra, de la longueur ainsi calculée, retrancher la somme des corrections d'inclinaison et de déviation et enfin réduire cette base au niveau des mers.

L'appareil qui vient d'être décrit a été construit, en 1854, par Porro; les microscopes sont sortis de la maison Brunner. Depuis cette époque, MM. Brunner fils ont construit entièrement, pour les gouvernements égyptien et espagnol, des appareils de base à règle bi-métallique qui ne diffèrent du précédent que par des perfectionnements de détail, et dont le mode d'emploi est identique. Enfin, sur les indications du général Ibañez, ils ont construit un deuxième appareil pour l'Espagne (*Memorias del Instituto geographico*, t. III). Cet appareil ne comporte qu'une seule règle en fer forgé dont la section est un ⊥ renversé. La température de cette règle est donnée par quatre thermomètres à mercure qui pénètrent obliquement dans la règle. Chaque extrémité porte une mouche d'argent sur laquelle est gravée une graduation. On mesure à l'aide de cette règle les distances des axes de deux microscopes supportés par des trépieds indépendants. On conçoit que l'emploi d'un semblable appareil présente une grande économie de temps. La règle est étalonnée et son coefficient de dilatation est déterminé avec le plus grand soin. Les expériences délicates, relatives à l'étalonnage des règles et à la détermination de leur coefficient de dilatation, sont du domaine de la physique et seront plus utilement décrites dans un autre article.

Lorsqu'une base a été mesurée en une région de la surface terrestre, entre deux points T et T', il faut ramener sa longueur à la projection des points T et T' sur la surface prolongée des mers. Au cours de l'opération, on a mesuré une série d'éléments d'arcs à peu près égaux correspondant à des rayons qui ont pour valeur le rayon de la terre augmenté de l'altitude moyenne de la portée. Soit AB un de ces arcs, *ab* sa projection ; on aura la proportion (fig. 11) :

$$\frac{AB}{ab} = \frac{R + h}{R} \qquad \text{d'où} \qquad ab = AB\left(1 - \frac{R}{h}\right)$$

La correction est donc $- AB \frac{h}{R}$.

Chaque portée demandera une correction de même nature ; on pourra, sans erreur sensible, appliquer à chacune d'elles le facteur $\frac{h}{R}$ qui correspond à l'altitude moyenne des deux termes extrêmes. Il résulte de là que la correction à appliquer à la base mesurée est égale à la longueur de cette base multipliée par le facteur $\frac{h}{R}$ qui correspond à la moyenne des altitudes des deux termes. Cette correction ne porte généralement que sur le chiffre des décimètres.

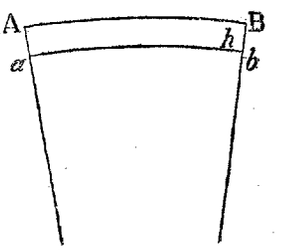

Fig. 11.

Quels que soient les appareils employés, l'opération de la mesure des bases atteint aujourd'hui une précision extrême. M. le général Perrier a publié, dans les *Comptes rendus de l'Association géodésique internationale* pour 1877, 1880 et 1883, trois mémoires qui résument toutes les opérations de ce genre entreprises jusqu'à cette époque. Les données suivantes sont extraites des comptes rendus de 1883 :

DÉSIGNATION DES BASES	DATES	OBSERVATEURS	LONGUEUR	ERREURS PROBABLES et ERREURS RELATIVES
Base de Bodö (Norvège).....	1882	Lieutenant-colonel Seyersted, capitaine Overgaard, lieutenant Ebbesen.	4366m 6779	± 0m.0018 / 2.410.000
Weinfelden (Suisse).....	1881	Directeurs : Dr Hirsch et colonel Dumur, assistés de 11 officiers du génie.	2540m29996	± 0m.000.073 / 3.500.000
Bellinzona (Suisse).....	1881	*Id.*	3200m36109	± 0m.000.037 / 9.000.000
Aarberg (Suisse).....	1880	Directeurs : Général Ibañez, colonel Dumur, Drs Hirsch et Plantamour, officiers espagnols et suisses.	2400m07955	± 0m.000.042 / 6.000.000

En présence de ces résultats remarquables, le général Perrier exprime l'opinion qu'il ne faut pas rechercher dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la mesure des bases modernes, ni même anciennes, le secret des discordances révélées par les côtés communs des triangulations voisines. Les légères erreurs des mesures angulaires des triangulations doivent le plus souvent opérer une sorte de compensation il faut donc attribuer une large part de ces discordances au défaut de comparaison des règles géodésiques avec un étalon unique. Le comité international des poids et mesures, installé à Sèvres, est, dès maintenant, à même de pourvoir à cet inconvénient. Son installation, habilement conçue, est aujourd'hui complète et les travaux sont poursuivis sans interruption. Enfin, le général Perrier fait ressortir l'équivalence des résultats obtenus par les règles bimétalliques et monométalliques. Les bases de Strehlen et de Madridejos, mesurées avec une règle bimétallique, admettent une erreur relative de $\frac{1}{6700000}$; les bases de Weinfelden et de Bellinzona, mesurées avec des règles monométalliques, comportent une erreur relative de $\frac{1}{6250000}$. Les deux résultats sont absolument du même ordre.

L'objection, formée contre l'emploi des règles monométalliques, tenait à la difficulté d'obtenir la température de la règle au moyen du thermomètre à mercure. On pouvait craindre que l'inégale conductibilité du métal et du thermomètre n'introduisît une cause d'erreur systématique, dans l'appréciation des températures. Cette cause d'erreur existe certainement, mais elle est très faible et elle peut être presque éliminée complètement, si l'on prend soin de mesurer chaque section de la base, une première fois le matin, avec la température montante, et une seconde fois le soir, avec la température descendante; aussi peut-on considérer la mesure des deux bases de Weinfelden et Bellinzona, comme le type parfait des opérations de ce genre. La France est aujourd'hui pourvue de deux appareils des bases de Brunner; l'un porte une règle bimétallique platine et cuivre, l'autre une seule règle en fer forgé. C'est avec ces appareils que seront entreprises prochainement les mesures des bases de la *nouvelle méridienne de France.* L'une de ces bases est située près de Paris, entre Juvisy et Villejuif; elle est destinée à remplacer la base de Delambre située près de Melun. Il est devenu impossible de répéter la mesure de cette base, mais elle est rattachée à la triangulation de la nouvelle méridienne et sa valeur pourra être calculée avec une très grande exactitude.

Lorsqu'une triangulation a été conduite jusqu'à sa fin, on mesure généralement une base dans le voisinage du dernier triangle. Cette base est ensuite rattachée aux derniers sommets de la chaîne par une triangulation spéciale. On calcule la longueur de cette base au moyen du dernier triangle de la chaîne et la comparaison des longueurs de la base calculée et de la base mesurée fournit un critérium certain de l'exactitude des opérations. Cette nouvelle base porte alors le nom de base de vérification : tel est le rôle de la base de Perpignan par rapport à celle de Melun. Ch. de Villedeuil.

III. Marine. (V. Vitesse [Mesure de la]).

IV. Botanique. — En botanique on appelle *base (basis)* la partie inférieure d'un organe par opposition à sa partie supérieure qui est le *sommet.* C'est le point où un organe naît et commence de s'accroître. La direction de la base au sommet est la direction longitudinale; la direction perpendiculaire à celle-là est transversale. P. M.

V. Architecture. — La base est à la partie inférieure de la colonne ce que le chapiteau est à la partie supérieure. C'est en quelque sorte l'amortissement inférieur de la colonne, ce qui la raccorde au soubassement, ou au sol sur lequel elle repose. D'abord pour la colonne primitive (fig. 1) qui était une colonne de bois, la base fut un plateau de bois ou de pierre, ajusté avec soin, qui, en lui donnant plus d'assiette, garantissait des chocs la partie inférieure de la colonne. Plus tard la base devint un ornement, et les plus anciennes qui appartiennent à l'histoire de notre art européen sont les bases des colonnes hindoues (fig. 2) et les bases des colonnes égyptiennes. Les influences asiatiques, je veux dire celles qui inspirèrent les Grecs dans la composition des ordres ionique et corin-

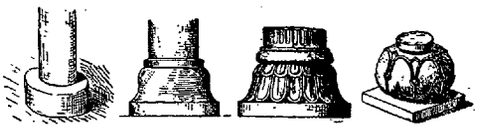

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4.

thien, furent, semble-t-il, dues aux monuments les plus anciens de l'art indien. Elles se modifièrent en se simplifiant, en traversant la Perse, et nous en donnons un exemple (fig. 3) tiré des monuments de Persépolis. La base perse est en forme de campanule renversée avec des feuilles nombreuses; la base asssyrienne (fig. 4) est plus singulière et consiste en une sphère aplatie couverte d'ornements symétriques reposant sur une plaque de pierre.

La première base qui laisse vraiment deviner la forme que prendra la base ionique est celle trouvée à Pasargades en Perse (fig. 5); elle ressemble singulièrement à un des membres de la plus ancienne base ionique que l'on connaisse, et que nous donnons ici; c'est une base tirée des ruines du temple de Junon à Samos (fig. 6). Cette base s'est graduellement transformée, d'abord comme ci-dessous (fig. 7), base de l'ordre ionique de la Victoire Aptère à Athènes, puis en se raffinant de plus en plus, comme à l'Erechtéion et aux temples de l'Asie Mineure, jusqu'aux temples de Minerve Poliade à Priène, d'Apollon Didyme à Milet, et du temple d'Aizani. Cette base finit par se simplifier et se réduire à la base qui fut adopée par les architectes qui créèrent l'ordre corinthien (fig. 8). L'Egypte fut l'inspiratrice de l'ordre dorique et la base égyptienne (fig. 9) se modifie de façon à se réduire à un plateau dont

Fig. 5. Fig. 6. Fig 7. Fig. 8. Fig. 9. Fig. 10. Fig. 11. Fig. 12

la tranche est moulurée suivant un segment de cercle. Les Grecs imitent d'abord les colonnes cannelées sans base, tandis que les Etrusques, qui leur empruntent un grand nombre de détails d'architecture, donnent une base à leur dorique simplifié ou *ordre toscan* (fig. 10). Les Romains l'ont adoptée ensuite, en lui ajoutant des moulures telles que le tore, une scotie ou une astragale par exemple. Les bases ioniques et corinthiennes des édifices de l'époque romaine sont identiques à celles des édifices grecs, quoique simplifiées; nous les donnons (fig. 11 et fig. 12).

Au moyen âge les premières bases furent excessivement simples, à l'époque mérovingienne ce n'est qu'une simplification de la base romaine dénaturée par les dégénérescences gallo-romaines. A mesure que les arts se perfectionnent, on cherche à imiter les fragments qui restent des monuments romains dont les ruines subsistent encore sur notre sol. Les exemples que nous donnons ci-après montrent bien la filiation suivie dans la composition des bases. La fig. 13 donne la base des piliers de la crypte de Saint-Avit à Orléans, la fig. 14 une base qui est déjà plus

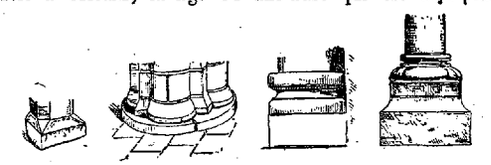

Fig. 13. Fig. 14. Fig. 15. Fig. 16.

recherchée, dans la crypte de Saint-Etienne d'Auxerre, la fig. 15 provient de l'église d'Ebreuil (Allier); enfin la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fig. 16, base d'une colonne à l'église de Monréal (Yonne) montre la singulière transformation éprouvée par le profil romain. Cette base est néanmoins énergique et d'un beau caractère. Au XIIIe siècle ce profil s'affirme mais fait alors partie d'un ensemble dont il ne peut être distrait, comme à Chartres (fig. 17), et c'est ce profil qui, avec des modifications plus ou moins importantes, nous mène jusqu'au

Fig. 17.

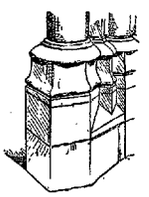
Fig. 18

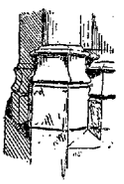
Fig. 19.

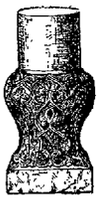
Fig. 20.

XIVe siècle (Notre-Dame de Paris) (fig.18), pour finir par se dénaturer jusqu'à devenir le profil type des bases du XVe siècle (fig. 19). La Renaissance ramène à la mode les profils dérivés de l'antique.

L'architecture musulmane nous fournit des bases variées dont la composition nous paraît dériver de l'effort des artistes à trouver une forme d'amortissement inférieur qui indique une résistance d'un autre caractère que celle du chapiteau, plutôt que d'une tradition suivie à ses différentes phases. J'en donne ici un exemple tiré d'une mosquée du Caire (fig. 20).

L'architecture moderne s'en tient généralement, sous ce rapport, aux traditions de la Renaissance. H. SALADIN.

VI. Métrique. — Nom donné par quelques métriciens anciens à la dipodie ou réunion de deux pieds ne formant qu'une mesure ; le mot vient de βάδις, βαίνειν τὸν ῥυθμόν, parce que le rythme se marquait avec le pied. Mais depuis G. Hermann, ce mot est pris dans un sens différent. Les poètes éoliens ont fait précéder certains vers de deux syllabes indifférentes (spondée, trochée, iambe, pyrrhique). C'est ce prélude que G. Hermann appela base. Tels sont certains vers dactyliques de Sapho et d'Alcée, qu'on peut figurer ainsi, en représentant la base par deux points :

.. — ∪∪ — ∪∪ — ∪
.. — ∪∪ — ∪∪ — ∪∪
.. — ∪∪ — ∪∪ — ∪∪ — ∪

Tels sont encore les vers dits *choriambiques* (V. ce mot). Les Eoliens admettent le pyrrique à la base ; les dramatiques et Anacréon le remplacent par un tribraque. Horace n'y laissa subsister que le spondée et très rarement l'iambe. Quelquefois, le mètre choriambique est précédé d'une dipodie trochaïque ou double base et celle-ci peut être précédée elle-même d'une syllabe de prélude (V. ANACROUSE, LOGAÉDIQUES [Vers]). A. WALTZ.

VII. Art militaire. — BASE D'OPÉRATIONS STRATÉGIQUES. — « La base d'opérations d'une armée, dit le maréchal Marmont, se compose du pays qu'elle couvre, qui fournit à ses besoins, qui lui envoie chaque jour les moyens de toute espèce qu'elle consomme, en hommes, chevaux, vivres et munitions, et qui reçoit ses malades et ses blessés, etc., etc. » Qu'une armée prenne l'offensive et pénètre sur le territoire ennemi, ou qu'elle reste sur ses propres frontières pour arrêter la marche de l'adversaire, la première nécessité qui s'impose à elle, c'est de rester en relation constante avec la mère-patrie dont elle tire toutes ses ressources. Ce n'est pas avec le territoire tout entier, dont elle a été tirée, que l'armée doit rester en relation, mais avec la portion de ce territoire qui se trouve le plus immédiatement placée en arrière d'elle. Là, on crée une série de dépôts où l'on accumule toutes les ressources nécessaires à l'entretien de l'armée. L'emplacement de ces places de ravitaillement est choisi de façon à les mettre en relation suivie avec elle. La ligne fictive, formée par l'ensemble de ces points, constitue ce qu'on appelle une base d'opérations stratégiques. Aujourd'hui, les points qui constitueront la base d'opérations seront nécessairement choisis sur les lignes de communications les plus directes, par conséquent sur les voies ferrées et dans les stations de chemins de fer importantes, possédant de puissants moyens d'embarquement, et où les moyens de transport peuvent s'accumuler. Dans la direction des chemins de fer, on entend par base d'opérations la ligne des points de débarquement d'une armée. C'est la ligne à partir de laquelle tous les services, y compris les moyens de transport, sont placés sous la direction supérieure du commandant de l'armée.

Lorsqu'une armée s'éloigne de sa base d'opérations, sa ligne de communications s'étend quelquefois d'une façon démesurée, et elle est exposée aux entreprises d'un ennemi audacieux. Il est alors nécessaire de créer entre l'armée et la mère-patrie plusieurs bases intermédiaires. C'est ce qu'a toujours fait Napoléon dont les entreprises militaires étaient souvent fort éloignées des frontières de la France. Ces bases étaient généralement installées sur les grands fleuves qui séparaient l'armée de la mère-patrie (campagnes de 1805 sur le Danube et de 1812 en Russie). Une base d'opérations stratégiques est toujours offensive, car elle représente une zone de rassemblement d'où les armées doivent s'élancer sur l'ennemi. Elle ne devient défensive que si elle est couverte par de puissants travaux de défense qui empêchent l'adversaire de pénétrer sur le territoire qui la constitue, si le premier il a terminé sa concentration. Son caractère défensif ne doit être que provisoire, il a pour but de pallier à un retard dans la mobilisation, et l'armée, une fois concentrée, doit aussitôt reprendre l'offensive.

Lorsqu'au cours d'une campagne, le général en chef veut diriger ses opérations sur une ligne oblique par rapport à sa direction primitive, il se constitue une base d'opérations dite accidentelle (campagne de 1806 sur le Main). Le développement des bases d'opérations; leurs formes, droite, convexe, concave ou en équerre; leur direction par rapport à la base opposée, ont une importance très grande sur la suite des opérations. C'est dans les traités spéciaux qu'il faut rechercher des renseignements plus complets sur un semblable sujet.

VIII. Chimie. — On donne en chimie le nom de *bases* aux composés qui possèdent la propriété de se combiner aux acides pour les saturer. *Les bases alcalines* ou *alcalis* sont solubles dans l'eau ; elles possèdent une saveur âcre, brûlante, caustique ; elles verdissent le sirop de violette et ramènent au bleu le tournesol rougi par les acides. Mais il existe un grand nombre de bases insolubles qui sont privées de ces derniers caractères et qu'on range cependant parmi les bases, parce qu'elles peuvent s'unir aux acides, ce qui constitue le caractère essentiel des bases.

On donne souvent le nom d'*oxydes* aux bases salifiables (V. OXYDES MÉTALLIQUES).

Les bases organiques prennent le nom d'*alcalis organiques* ou *alcaloïdes*.

L'ammoniaque et les bases organiques forment toujours avec les oxacides des sels qui retiennent les éléments de l'eau ; elles perdent cette propriété lorsqu'elles sont anhydres et qu'on les fait réagir sur des oxacides anhydres.

Les bases insolubles se dissolvent souvent avec lenteur dans les acides lorsqu'on les a déshydratées par la calcination ; toutefois, la dissolution a toujours lieu dans l'acide chlorhydrique bouillant. — Pour les atomistes, les bases sont des hydrates métalliques susceptibles de faire la double décomposition avec les acides, renfermant un ou plusieurs *oxhydriles*, suivant l'atomicité du métal. Elles sont dites *monoatomiques* lorsqu'elles ne renferment qu'un oxhydrile, comme la potasse caustique, KHO^2, en atomes :

$$KHO = K(OH);$$

diatomiques, lorsqu'elles renferment deux oxhydriles (2OH), et ainsi de suite. Les bases monoatomiques,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'ayant qu'un seul atome d'hydrogène typique à échanger contre des radicaux acides, ne forment qu'un sel neutre en réagissant sur les acides monobasiques. Les bases polyatomiques, comme l'oxyde de plomb, peuvent échanger en totalité ou en partie leur hydrogène typique contre des radicaux acides, pour former des sels neutres ou des sels basiques, etc. — Dans certains cas, les bases perdent de l'eau, comme les acides, et se convertissent en *anhydrides basiques*. Par exemple, la baryte hydratée devient baryte caustique par la calcination :

$$2BaH0^2 = H^20^2 + Ba^20^2.$$

Ed. Bourgoin.

Bibl. : 1° Architecture. — Kügler, *Geschichte der Baukunst.* — Coste et Flandrin, *Voyages en Perse.* — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art.* — Desgodets, *Monuments antiques de Rome.* — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné.* — Prisse d'Avennes, *l'Art arabe.*

2° Art militaire. — Jomini, *Précis de l'art de la guerre.* — L'archiduc Charles, *Principes de la stratégie, développés par la relation de la campagne de 1796 en Allemagne.* — *Maximes de guerre du maréchal Gouvion-Saint-Cyr.* — *Correspondance de Napoléon Ier.* — Le maréchal Marmont, *De l'esprit des institutions militaires.* — Le général Clausewitz, *Théorie de la grande guerre.* — Le général Berthaut, *Principes de stratégie.* — Blume, *Stratégie.* — Le colonel Derrécagaix, *la Guerre moderne.* — Le général Pierron, *Stratégie et grande tactique.*

BASEDOW (Jean-Bernard), appelé aussi Basedau, ou Bernard de Nordalbingen, pédagogue allemand, né à Hambourg en 1723, mort à Magdebourg en 1790. Basedow est plutôt un aventurier qu'un maître en matière d'éducation. Sa vie a parfois manqué de dignité, et son caractère de sérieux. Ses écrits ne sont souvent que de pompeuses réclames, des prospectus à l'allure charlatanesque, qui promettent monts et merveilles, qui annoncent avec fracas des méthodes extraordinaires, dont l'originalité est contestable et l'efficacité douteuse. Il a pourtant le mérite d'avoir créé un réel mouvement pédagogique, et les éloges que lui a accordés Kant suffiraient à lui marquer une place honorable dans l'histoire de l'éducation. Dans un passage de son petit traité *sur la Pédagogie*, où il insiste sur la nécessité de faire des expériences en éducation, Kant rend à Basedow cet hommage que son Institut de Dessau « est la seule école expérimentable qui ait sur ce point commencé à frayer la route ». Et il ajoute : « Malgré les nombreux défauts qu'on pourrait lui reprocher, mais qui se retrouvent dans tout essai de ce genre, il faut bien lui accorder cette gloire qu'il n'a cessé de susciter de nouvelles tentatives. L'Institut de Dessau est, en quelque sorte, la seule école où les maîtres aient eu la liberté de travailler d'après leurs propres méthodes et leurs propres plans. »

Entreprise de liberté complète, l'œuvre de Basedow, si elle n'a rien de définitif et d'achevé, est au moins une étape sur la longue route que parcourt la pédagogie moderne à la recherche des méthodes rationnelles et à la poursuite d'une victoire décisive sur la routine.

La jeunesse de Basedow fut des plus accidentées, et elle explique, en partie, ce qu'il y eut toujours d'indépendant dans son caractère, d'irrégulier dans ses allures. Nous le trouvons tour à tour domestique chez un médecin ; élève du gymnase de Hambourg, où il eut pour professeur Reimar, le célèbre philologue ; écolier malicieux et gamin, plus tard étudiant dissipé, composant et vendant des poèmes ; en 1744, à Leipzig, où il suit les cours de l'Université pour étudier la théologie protestante, et où la lecture des œuvres de Wolf le conduit, dit-il lui-même, « à un état d'esprit intermédiaire entre le christianisme et le naturalisme » ; en 1749, précepteur dans une famille du Holstein ; en 1753, professeur d'éthique et de belles-lettres à l'Académie de Soroë en Danemark, où il se compromet par ses opinions peu orthodoxes ; en 1761, professeur au gymnase d'Altona. De 1761 à 1768, Basedow publia un certain nombre d'écrits théologiques. Et c'est à partir de 1770 seulement qu'il se consacra exclusivement à ses projets de réforme pédagogique. Protégé par le prince de Dessau, Léopold-Frédéric-François, il s'établit à Dessau en 1771 et y fonda, en 1774, le *Philanthropinum*, sorte d'Institut « qui devait contenir à la fois un séminaire pour former des maîtres et un collège avec internat pour des enfants de six à dix-huit ans ». La même année il publia, en 4 volumes, le plus important de ses ouvrages, le *Manuel élémentaire d'éducation*, avec ce sous-titre, « ouvrage utile à tout ordre de lecteurs, en particulier aux parents et aux maîtres pour l'éducation des enfants et des adolescents, et qui renferme une suite de toutes les connaissances nécessaires » L'ouvrage était accompagné d'un recueil d'estampes. Publié en langue allemande, le *Manuel élémentaire* fut immédiatement traduit en français (Édition de Berlin, 1774).

Dans une des dédicaces placées en tête de son livre, Basedow remerciait les nombreux bienfaiteurs et souscripteurs qui lui avaient avancé les fonds nécessaires, soit pour la publication de cet ouvrage, soit pour la fondation du *Philanthropinum*. Parmi eux se trouvaient l'empereur Joseph II, l'impératrice de Russie Catherine II, le roi de Danemark, Christian VII.

Le succès de l'Institut de Dessau fut brillant. Il y vint des élèves de toute l'Europe, depuis Riga jusqu'à Lisbonne. Basedow avait d'ailleurs des collaborateurs : Wolke le plus éminent de tous, Simon, Schweighausen. Un examen public, qui eut lieu en 1776, vulgarisa encore davantage le nouvel Institut. Mais le caractère irascible de Basedow amena des dissensions intérieures. Il abandonna la direction de l'établissement à Campe en 1776 ; il la reprit en 1777, et se retira définitivement en 1778, laissant à Wolke le gouvernement de la maison. C'est vers cette époque que Kant écrivait : « L'Institut commencé par Basedow et qui est placé sous la direction de Wolke a pris une forme nouvelle sous la main de cet homme infatigable et véritablement fait pour réformer l'éducation. »

Pour faire comprendre l'insuccès administratif de Basedow, il est bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques traits du portrait incisif que Gœthe a tracé du caractère du pédagogue, avec lequel il avait entretenu quelques relations. Gœthe nous le représente remuant et agressif, ne sachant pas rester en place, toujours prêt à provoquer la discussion, changeant brusquement de propos, contredisant sans cesse et rompant en visière aux gens, ne réussissant enfin que trop bien par ses taquineries, par son sourire railleur, à leur agacer les nerfs. « Il fumait constamment du très mauvais tabac, ajoute Gœthe, et, s'étant aperçu que l'odeur m'en était insupportable, il prenait un malin plaisir à mettre ma patience à l'épreuve. » Les dernières années de Basedow s'écoulèrent à Dessau surtout, non sans quelques irrégularités de conduite. Ses biographes racontent qu'il avait des habitudes d'intempérance. En 1790, pendant qu'il visitait Magdebourg, il mourut après une courte maladie à l'âge de soixante-six ans. Ses dernières paroles furent : « Je désire que mon corps soit disséqué pour le bien de mes semblables. » Basedow, dans ses expériences pédagogiques, s'est souvent inspiré de Rousseau. Il semble avoir toujours eu devant les yeux la fameuse exclamation de Rousseau : « Des choses, des choses ! Trop de mots ! » La méthode intuitive, celle que Coménius avait déjà recommandée au XVIIe siècle, et dont Pestalozzi allait être, quelques années plus tard, l'ardent apôtre, était en usage à l'Institut de Dessau.

Le *Livre élémentaire* de Basedow est comme l'*Orbis pictus* du XVIIIe siècle. Les quatre volumes dont il se compose embrassent les objets suivants : « 1° Notions élémentaires sur les mots et sur les choses ; 2° Une *méthode incomparable*, fondée sur l'expérience, pour apprendre aux enfants à lire sans fatigue et sans perte de temps ; 3° Connaissances physiques et naturelles ; 4° Connaissances morales, étude de l'esprit et du raisonnement ; 5° Une méthode, faisant impression sur le cœur, pour enseigner la religion naturelle, et où l'exposition des croyances est si impartiale qu'il est impossible de dire à quelle confession appartient l'auteur lui-même ; 6° Notions pratiques sur les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devoirs sociaux, sur le commerce. Un recueil d'estampes, qui est joint au texte, permet aux enfants de se rendre compte des choses en même temps qu'ils apprennent les mots. »

Nous n'insisterons pas sur les diverses parties de la méthode de Basedow. Sur certains points l'Institut, au témoignage de Raumer, historien allemand de la pédagogie, l'Institut de Dessau ressemblait à une « caricature pédagogique ». C'est ainsi qu'on y abusait des exercices mécaniques, sous une forme véritablement puérile. Les enfants sur l'ordre du maître : *Imitamini sartorem, Imitamini sutorem,* se mettaient tous à imiter les mouvements d'un cordonnier qui pique ou d'un tailleur qui coud. Ce qui est plus grave, on abusait à Dessau des leçons de choses, jusqu'à présenter intuitivement aux enfants les scènes préliminaires de l'accouchement. On leur montrait un tableau où ils étaient appelés à considérer une femme languissante et couchée, son mari assis à ses côtés, et sur une table, deux petits bonnets, un bonnet de fille, un bonnet de garçon, pour parer à toute éventualité. Mis en présence de ce tableau de famille, les élèves interrogés devaient dire dans quelle situation se trouvait la mère, quels dangers elle courait, ce que signifiaient les deux bonnets... Et le maître tirait de là une leçon de morale sur les devoirs des enfants, sur leurs obligations envers leurs mères qui souffrent tant pour les mettre au monde. Avouons que la moralité que comportait la scène n'excusait pas l'imprudence qu'il y avait à la représenter devant des enfants de neuf à dix ans.

Mais Basedow mérite des éloges pour avoir compris la nécessité de rendre l'étude attrayante, accessible à l'enfant, pour avoir eu grand souci de l'hygiène, pour avoir essayé de débarrasser l'éducation religieuse de toute attache confessionnelle, en se fondant simplement sur le raisonnement et la raison.

Sur ce dernier point, Basedow ne tarit pas en explications et on reconnaît encore ici l'inspiration de Rousseau et de la *Profession de foi du vicaire Savoyard.*

« Envoyez-nous des enfants, disait Basedow, pour une vie heureuse d'études juvéniles et destinées à un succès certain. Notre entreprise n'est ni catholique, ni luthérienne, ni réformiste : elle est chrétienne. Nous sommes des philanthropes, des cosmopolites...» Et ailleurs : « La sagesse des sagesses, c'est la vertu et la paix... En ce qui concerne la religion personnelle de chaque élève, c'est au ministre compétent qu'il appartient de la diriger. Mais la religion naturelle et la morale font partie de la philosophie dont nous avons la charge. Dans le *Philanthropinum*, le commencement de l'instruction est la croyance en Dieu, créateur, conservateur et Seigneur du monde. » Ce n'était donc pas encore la neutralité religieuse de l'école ; c'était un christianisme général et par suite un peu vague, distinct de toutes les confessions particulières, mais comprenant toutes leurs croyances communes ; c'était plutôt une religion naturelle, « où n'était admis ni un mot, ni un acte, qui pût choquer le chrétien, l'israélite, le mahométan ou le déiste ».

Reconnaissons, d'ailleurs, que, dans la pratique de l'enseignement, Basedow abusait des considérations religieuses, morales et politiques. Des sermons fastidieux, peu appropriés à l'intelligence des enfants, revenaient sans cesse dans le cours des études. Dans le *Livre élémentaire*, soixante pages et plus sont consacrées à l' « idée fondamentale de la politique ». Dans l'enseignement de la géographie, de l'arithmétique, de l'histoire naturelle, Basedow se rapprochait le plus possible de la méthode intuitive. « Il est pratique, disait-il, de commencer par étudier la maison, la ville, les environs, avant de passer à l'étude du pays tout entier. » En géométrie il attachait une extrême importance à la représentation aussi exacte que possible des figures géométriques. « D'exercices de mémoire, il y en a fort peu chez nous. Les élèves ne sont pas contraints à l'étude ; on ne les y engage même pas par de simples avis. Et cependant, grâce à l'excellence de notre méthode, nous promettons qu'ils feront au moins dans leurs études deux fois autant de progrès qu'on en fait d'ordinaire dans les meilleures écoles. Et surtout nous garantissons un grand développement de l'intelligence par la pratique d'un art de penser vraiment philosophique. »

« Les résultats déjà obtenus prouvent la réalité de nos promesses. Un enfant de douze ans, de capacité moyenne, sachant lire et écrire, peut en quatre ans chez nous être mis en état de suivre les cours les plus élevés de l'université. Pour apprendre une langue, pour être capable d'en comprendre tous les mots dans la conversation ou dans les livres, comme s'il s'agissait de la langue maternelle, six mois nous suffisent. Après cela nous ne demandons que six autres mois d'exercices de grammaire pour faire de nos élèves, en latin ou en français, des écoliers parfaits. » Ailleurs Basedow se flattait d'avoir trouvé le moyen de rendre les études, en général, trois fois plus faciles qu'elles ne le sont généralement. Il n'y a pas à dissimuler le caractère un peu charlatanesque de ces réclames enthousiastes. Il est vrai que Basedow obtenait parfois des résultats surprenants. C'est ainsi que sa fille Émilie, qu'il avait ainsi nommée en souvenir de l'*Émile* de Rousseau, devint un petit prodige : à trois ans, elle savait le français ; à quatre ans et demi, le latin.

Quels que soient les défauts de l'œuvre de Basedow, il ne faut pas oublier qu'il a été un chef d'école, et qu'à sa suite une légion de pédagogues, sous le nom de *philanthropinistes*, ont travaillé dans les dernières années du XVIIIe siècle à la réforme de l'éducation. Ulysse de Salis fonda en 1775 en Suisse, à Marschlins, un établissement analogue au *Philanthropinum*. De même Bahrdt, à Heidesheim, J.-B. de Tscharner, à Jenins, et plus tard à Reichenau, où Louis-Philippe d'Orléans devait donner incognito des leçons d'histoire. Signalons aussi parmi les imitateurs ou les disciples de Basedow, Trapp, Ollivier Salzmann, qui fonda, en 1781, l'institut de Schnepfensthal, qui subsiste encore ; Campe, l'auteur du *Robinson suisse*, et enfin Pestalozzi, qui sur plusieurs points s'inspira des idées et des ouvrages de Basedow. — Les ouvrages de Basedow sont peu nombreux ; outre le *Manuel élémentaire* (1774), il a publié à partir de 1776 les *Archives philanthropiques*, sorte de journal d'éducation. Citons aussi l'*Agathocrator ou de l'éducation des Princes*.

Gabriel COMPAYRÉ.

BASEDOW (Karl-A. von), médecin allemand, né à Dessau le 28 mars 1799, mort à Mersebourg le 11 avr. 1854. Il était médecin pensionné de cette ville depuis un grand nombre d'années. Les recueils périodiques renferment divers articles de lui sur la chirurgie, les accouchements, etc. ; mais le travail qui a fait sa célébrité, qui a fait donner son nom au goitre exophtalmique, c'est le suivant publié dans *Casper's Wochenschrift* en 1840 : *Exophthalmus durch Hypertrophie des Zellgewebes in der Augenhohle.*

Maladie de Basedow. — La maladie de Basedow, encore appelée *goitre exophtalmique*, a été décrite pour la première fois par Parry, en 1825, puis par Graves, en 1835 ; mais c'est à Basedow que revient l'honneur d'en avoir donné la description la plus exacte et la plus complète, en 1840. Cette maladie, qui s'observe presque exclusivement chez les femmes, est essentiellement caractérisée par les palpitations du cœur, l'hypertrophie de la glande thyroïde (*goitre*), la saillie exagérée des globes oculaires (*exophtalmie*). Les palpitations sont souvent accompagnées d'une irrégularité extrême des battements du cœur ; parfois on observe de l'hypertrophie de cet organe et de l'insuffisance mitrale. Le goitre coïncide avec une dilatation des vaisseaux artériels et veineux ; il est pulsatile, variable dans son volume, s'exagérant au moment où les pulsations cardiaques redoublent de violence, diminuant dans les moments de calme. A l'auscultation du corps thyroïde et des vaisseaux carotidiens on perçoit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un souffle énergique ; le pouls radial est toujours assez faible. Les globes oculaires, brillants et animés d'un expression étrange, deviennent de plus en plus saillants et proéminent entre les paupières, ce qui donne au regard une fixité singulière. Le plus souvent l'exophtalmie est peu prononcée ; il arrive cependant, dans quelques cas, que l'occlusion des paupières devient impossible et que les yeux, ainsi privés de leur voile protecteur, deviennent le siège d'inflammations graves et opiniâtres. A ces symptômes s'ajoutent des manifestations d'un nervosisme exagéré : une insomnie persistante, des altérations de caractère, une perversion intellectuelle et morale, des troubles digestifs variés. Les malades, atteints de diarrhée ou de vomissement, s'alimentent mal et arrivent à ne plus tolérer de nourriture ; ou bien ils présentent par moment un appétit exagéré qui contraste avec l'amaigrissement progressif qui est la règle ; parfois on observe des sueurs profuses, de l'ictère, de la polyurie. Presque toujours on voit survenir des troubles menstruels caractérisés par de la leucorrhée, de l'aménorrhée ou plus rarement par des hémorragies utérines. L'anémie devient extrême, quelquefois les malades tombent dans une profonde cachexie. Il n'est pas rare, dans les cas invétérés, de voir survenir de l'albuminurie, de l'œdème des jambes ; la mort est alors inévitable. Le plus souvent, heureusement, les malades recouvrent la santé. Mais il est rare que l'hypertrophie de la glande thyroïde rétrocède entièrement et la récidive n'est jamais exclue.

Comme nous l'avons dit, les femmes sont particulièrement prédisposées à cette maladie ; on la voit survenir au moment où s'établit la puberté, dans les couches, dans la chloro-anémie ; on l'a vue éclater après une forte émotion, une peur, ou après un travail exagéré et très pénible. Quant aux contrées où on l'observe, elle est beaucoup plus rare dans les régions où le goitre est endémique que dans les pays où il ne se présente que sporadiquement. — On est loin d'être d'accord sur la vraie nature du goitre exophtalmique. Ni l'expérimentation, ni l'anatomie pathologique n'ont donné de résultats suffisants. Bouillaud, Piorry, Beau, en font une forme de cachexie ou de chloro-anémie, Trousseau une névrose congestive dépendant d'un trouble du grand symphatique, Jaccoud une paralysie des nerfs vaso-moteurs cardiaques et cervicaux déterminant la dilatation vasculaire, Sée une paralysie du pneumogastrique, etc. Les symptômes observés s'expliqueraient le mieux par une lésion du bulbe et de la partie supérieure de la moelle cervicale, lésion dont la nature n'est pas encore connue ; les altérations des vaso-moteurs et des pneumogastriques ne seraient que secondaires (Rendu). — Les traitements les plus variés ont été opposés à la maladie de Basedow. Celui qui réussit le mieux consiste dans un régime fortifiant, les toniques, les ferrugineux, à la condition de ne pas trop exciter le cœur, l'hydrothérapie et les bains de mer pris avec circonspection ; on aura toujours soin de vérifier préalablement que le cœur n'est le siège d'aucune lésion valvulaire ; on se trouve bien encore, dans certains cas, de l'administration de la digitale ou de la digitaline. Dr L. Hn.

Bibl. : Rendu, dans *Dict. encycl. Sc. méd.*

BASEILHAC (Jean), ou **Frère Côme**, chirurgien français, fils, petit-fils et neveu de chirurgiens, né à Poyestruc (Hautes-Pyrénées) le 3 avr. 1703, mort à Paris le 8 juil. 1781. De 1722 à 1724, il fut élève de son oncle à l'Hôtel-Dieu de Lyon, puis vint à Paris où, en 1726, il fut admis au nombre des élèves de l'Hôtel-Dieu. Peu après, le prince François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, le nomma son chirurgien ordinaire. En 1729, Baseilhac, ayant perdu ce riche client, entra aux feuillants qui en firent un des leurs sous le nom de frère Jean de Saint-Côme, avec l'autorisation de continuer l'exercice de la chirurgie. Frappé de la fréquence des accidents que produit l'opération de la taille par le haut appareil, il réfléchit sur la méthode latérale employée par Frère Jacques et inventa, pour la simplifier et la rendre plus sûre, le fameux *lithotome caché ;* il ne le fit connaître qu'au bout de deux ans, après de nombreux essais sur le cadavre, et c'est Laroche, maître en chirurgie, qui l'employa le premier sur le vivant. Encouragé par ce succès, Frère Côme se lança dans la pratique active, et tel fut le nombre de pierreux qui s'adressèrent à lui qu'il fut obligé d'établir, en 1753, près de la porte Saint-Honoré, un hospice où les pauvres étaient admis gratuitement pour être opérés et pansés jusqu'à leur convalescence. — Le lithotome caché fut attaqué de divers côtés, notamment par Lecat, de Rouen. Dans son *Recueil de pièces importantes sur l'opération de la taille faite par le lithotome caché, avec un mémoire concernant la rétention de l'urine causée par l'embarras du canal de l'urètre* (Paris, 1751, in-12), le frère Côme a réuni toute la polémique qu'il soutint contre Lecat et décrit plusieurs nouveaux instruments, tels que des pinces pour briser les calculs vésicaux, le trois-quart courbe pour la ponction de la vessie par l'hygogastre, avec la cannelure qui règne depuis la base du poinçon jusqu'au manche ; en 1753, parut une *Addition à la suite du recueil de toutes les pièces importantes sur l'opération de la taille faite par le lithotome caché.* Plus tard, il publia : *Nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie urinaire par-dessus le pubis*, etc. (Paris, 1779, in-8). Enfin, il inventa ou perfectionna encore un grand nombre d'instruments, opéra la cataracte par extraction à la même époque que Daviel, etc.

Un des neveux de Frère Côme, *Pascal* Baseilhac, aide-major de l'hôpital de la Charité, membre de l'Académie de chirurgie, chirurgien du Petit-Montrouge, etc., s'est fait également connaître comme lithotomiste et a publié : *De la taille latérale par le périnée, et celle de l'hypogastre, ou haut appareil, rapportées à leurs vrais auteurs*, etc. (Paris, 1804, in-8, 3 pl.). Dr L. Hn.

BASELE. Commune de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Saint-Nicolas, sur l'Escaut. Population : 3,000 hab. ; possède des briqueteries importantes. On y remarque une belle église du XVIe siècle, surmontée d'une tour très élevée, et un château gothique du XIIIe siècle, appartenant à la famille des vicomtes Vilain XIII. C'est une des plus belles demeures seigneuriales de la Belgique.

BASELIUS (Jacques van Basele, dit), prédicateur hollandais du XVIIe siècle ; publia *De obsidione Berg op Zomii commentarius*, en 1603. Son petit-fils, qui portait le même nom et suivit la même carrière, a laissé deux ouvrages d'une certaine importance : *Sulpitius Belgicus sive Historiæ Religionis instauratæ, corruptæ et reformatæ, in Belgio et a Belgis, a nato Cristi ad annum MDI* (Leyde, 1657) ; et *Histoire des événements les plus importants qui se produisirent en Hollande depuis l'an 1000 jusqu'à Charles-Quint* (en néerlandais). E. H.

BASELLACÉES (Bot.). Moquin-Tandon (dans de Candolle, *Prodr.*, XIII, 220) a établi sous ce nom un groupe de plantes Dicotylédones que l'on réunit aujourd'hui à la famille des Chénopodiacées, dans laquelle il forme une simple tribu (*Basellæ*), comprenant principalement les genres *Basella* Rheed., *Anredera* Juss., *Ullucus* Loz. et *Boussingaultia* H B.K. Ce sont des herbes dont les tiges volubiles et dextrorses portent des feuilles alternes, pétiolées, simples, entières ou sinuées, toujours dépourvues de stipules. Le fruit, tantôt sec, tantôt bacciforme, renferme une seule graine, dont l'embryon est courbé en anneau ou en spirale autour d'un albumen farineux plus ou moins abondant (V. Baselle et Boussingaultia).

Ed. Lef.

BASELLE (*Basella* Rheed.) (Bot.). Genre de Chénopodiacées qui a donné son nom au groupe des *Basellacées* (V. ce mot). Il se compose d'herbes volubiles, à feuilles alternes entières, épaisses et charnues, à fleurs succulentes, disposées en épis simples ou composés. Chaque fleur présente un périanthe double, l'un extérieur bifide, à divisions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

concaves, dépourvues de carènes et d'ailes, l'autre intérieur, urcéolé, quinquéfide, soudé, dans sa portion inférieure, avec le périanthe extérieur. Les étamines sont au nombre de cinq, et l'ovaire, supère, devient à la maturité un achaine déprimé-globuleux, enveloppé du périanthe devenu charnu, ce qui lui donne l'apparence d'une baie. — Les Baselles habitent, pour la plupart, les régions tropicales de l'Asie. Le *Basella rubra* L. ou *Gandola rubra* de Rumphius (*Herbar. Amboin.*, 5, p. 417, tab. 154, fig. 2), originaire des Indes orientales, est une herbe annuelle dont toutes les parties sont d'un rouge-pourpre foncé. Ses tiges grêles, charnues, rameuses et volubiles, portent des feuilles ovales, entières, légèrement acuminées, épaisses, charnues, brièvement pétiolées. Ses fleurs, petites et rougeâtres, sont disposées en épis axillaires sur des pédoncules plus longs que les feuilles. On la cultive dans les jardins, dans l'Inde et en Amérique, où ses feuilles sont employées comme légume sous les noms de *Brèdes d'Angole, Brèdes Gandole, Epinard des Indes, Epinard d'Amérique.* On les mange cuites, assaisonnées de diverses manières, mais surtout épicées et pimentées. Ses achaines bacciformes fournissent, comme ceux des *Phytolacca* (V. PHYTOLAQUE), un suc rouge-pourpre, employé dans l'Inde, au Japon et au Sénégal, pour teindre les étoffes de soie et de coton. — Les feuilles du *Basella alba* L. sont également comestibles sous le nom d'*Epinards de la Chine*, comme d'ailleurs celles des *B. cordifolia* Lamk., *B. japonica* Burm. et *B. lucida* L.

Ed. LEF.

BAS-EMPIRE (V. BYZANTIN [Empire]).

BASENTO (*Vasento, Masuentum*). Fleuve de l'Italie méridionale, prov. de Potenza (Basilicate). — Il prend sa source dans l'Apennin, près de Potenza, coule vers le S.-E., passe près de Potenza, Tricarico, Ferrandina, et tombe dans le golfe de Tarente, non loin de l'emplacement de Métaponte, après un cours de 126 kil. Le chemin de fer le suit depuis sa source jusqu'à son embouchure.

BASEVI (George), architecte anglais, né à Brighton en 1794, mort à Ely le 26 oct. 1845. Fils de George Basevi, dont la sœur Maria épousa Isaac Disraëli et devint mère du célèbre ministre Benjamin Disraëli, comte de *Beaconsfield* (V. ce mot). Basevi entra en 1811 dans le cabinet de sir John Soané et, ses études d'architecture à peu près terminées, voyagea de 1816 à 1819 en Italie et en Grèce. A son retour en Angleterre, il fut nommé architecte de la *Guardian Insurance Company* et, presque en même temps, chargé de la construction de deux églises, l'église Saint-Thomas à Stockport et l'église Sainte-Marie à Greenwich, toutes deux conçues dans le style classique qu'il affectionnait et où il fit preuve d'un goût réel. De 1821 à 1840, G. Basevi dirigea pour le riche spéculateur, Thomas Cubitt, la transformation de Belgravia-Square dont il fit élever la plupart des maisons d'habitation, celles d'angle exceptées; mais l'œuvre la plus importante de Basevi est le *Fitz William Museum*, à Cambridge, édifice de style grec, renfermant les collections du comte Fitz William et commencé par lui en 1837, continué par R.-C. Cockerell et complété en 1874 par Edw. M. Barry. On doit aussi à Basevi le *Conservative Club House*, le second club du parti conservateur à Londres, édifice des plus luxueux, qu'il fit construire de 1841 à 1845 en collaboration avec *Sydney Smirke*, et la mort le surprit au moment où il allait agrandir avec le même architecte *Carlton Club*. Appelé à visiter le clocher occidental de la cathédrale d'Ely avec le doyen du chapitre, George Basevi fit, au cours de cette visite, une chute et, tombant d'une hauteur de quarante pieds sur l'extrados d'une voûte, il se tua sur le coup. Ses funérailles eurent lieu dans la cathédrale et son corps repose dans la chapelle absidale. La liste complète des œuvres de Basevi a été publiée dans le *Dictionnaire de la Société de publication d'Architecture* (Londres, 1853, in-4). Ch. LUCAS.

BASEVI (Abramo), musicien et médecin italien, né à Livourne en déc. 1818. Il fonda le journal *l'Armonia*, puis collabora au *Boccherini*, et organisa à Florence des « Matinées Beethoveniennes », d'où sortit plus tard la *Società del Quartetto*. Il a composé deux opéras, l'un, *Romilda ed Azzelino*, joué le 11 août 1840, l'autre, *Enrico Howard*, représenté en 1847; aucun d'eux n'a réussi. M. Basevi est un critique musical estimé : on lui doit un ouvrage important, *Studio sulle opere di Giuseppe Verdi* (Florence, 1859, in-12), et quelques autres écrits, tels que *Studj sull' Armonia* (Florence, 1865, in-8); *Compendio della storia della musica* (Florence, 1866, in-12) et *Introduzione ad un nuovo sistema d'Armonia* (Florence, 1862, in-8); cette dernière étude a été traduite en français.

BASFORD. Ville d'Angleterre, comté de Nottingham; 13,038 hab. en 1881. C'est un faubourg et une dépendance industrielle de Nottingham. Dentelles, cotonnades, etc.

BASHAM (William-Richard), médecin anglais, né à Diss (Norfolk) en 1804, mort à Londres le 16 oct. 1877. Reçu docteur à Edimbourg en 1834, il fut pendant un an assistant à l'hôpital de Westminster à Londres, puis servit dans la compagnie des Indes. En 1843, il devint médecin à l'hôpital de Westminster; en 1849, chargé d'un cours de pathologie interne et de matière médicale, auquel il ne renonça qu'en 1871. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les recueils périodiques, Basham a laissé : *On dropsy connected with diseases of the kidneys (morbus Brightii)*, etc. (Londres, 1858, in-8; 3e éd., *ibid.*, 1868, in-8); *The significance of dropsy as a symptom in renal, cardiac and pulmonary diseases* (Londres, 1864, in-8) (leçons crooniennes); *Renal diseases, a clinical guide to their diagnosis and treatment* (Londres, 1870); *Aids to diagnosis of diseases of the kidneys* (Londres, 1872). Basham était en même temps très versé en botanique et en chimie, et était un histologiste et un dessinateur habile. Dr L. HN.

BASHKIRTSEFF (Marie) (V. BACHKIRTSEV).

BASHMOURIQUE. Dialecte de la langue copte dont les particularités sont la mutation des consonnes *r* en *l*, *f* en *b* et la mutation des voyelles *o*, *e* en *a*; *a*, *e* en *i*. C'était un patois mélangé de beaucoup de mots étrangers que parlaient des tribus non égyptiennes d'origine, établies dans le nord de l'Egypte.

BASIASCH. Localité de Hongrie. (V. BAZIAS).

BASICITÉ (Chimie). Jusqu'à l'époque où Graham publia ses belles recherches sur les phosphates, on admettait que l'équivalent d'un acide était déterminé par la proportion pondérale de cet acide qui se combine à un équivalent d'une base quelconque; par conséquent, tous les acides étaient rangés à cet égard dans la même catégorie. En 1835, Graham démontra que l'acide phosphorique peut former avec chaque base trois séries de sels : les premiers renferment trois équivalents de base, les seconds deux équivalents de base et un équivalent d'eau, les derniers un équivalent de base et deux équivalents d'eau. Par exemple, on connaît trois phosphates de potasse :

1° $PHO^5\ 3KO$
2° $PHO^5\ 2KOHO$
3° $PHO^5\ KO2HO$.

En écrivant l'acide phosphorique PhH^3O^8, on peut dire ainsi qu'il renferme trois équivalents d'hydrogène remplaçables par trois équivalents d'un même métal monoatomique ou de métaux différents :

1° $PhO^5\ 3KO = PhK^3O^8$
2° $PhO^5\ 2KHO = PhHK^2O^8$
3° $PhO^5\ KO2HO = PhH^2KO^8$.

Comme les deux derniers sels peuvent perdre de l'eau par calcination, Graham envisagea les phosphates à trois équivalents de base comme possédant la composition normale et considéra l'acide phosphorique comme un acide

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tribasique, représentant trois équivalents d'un acide ordinaire monobasique, comme l'acide acétique. Il établit en même temps l'existence d'un acide bibasique, l'acide pyrophosphorique

$$PhO^5 2HO = PhH^2O^7,$$

qui se rattache intimement à l'acide phosphorique ordinaire :

$$PhO^5 3HO - HO = PhO^5 2HO$$

La faculté que possède l'acide phosphorique d'engendrer des sels *acides* et des sels *doubles* s'explique aisément, car c'est la conséquence forcée de la nature tribasique de l'acide phosphorique : le phosphate de soude

$$(3NaO)PhO^5 + 12H^2O^2$$

a une réaction fortement alcaline ; il en est de même du phosphate de soude

$$(2NaO.HO)PhO^5 + 12H^2O^2,$$

tandis que le phosphate

$$(NaO.2HO)PhO^5 + H^2O^2$$

possède une réaction franchement acide. Or ces trois sels sont des phosphates de soude tribasiques, qu'on peut formuler de la manière suivante :

$$PhNa^3O^8 \quad PhHNa^2O^8 \quad PhH^2NaO^8.$$

En d'autres termes, dans l'acide phosphorique normal, PhH^3O^8, il y a trois équivalents d'hydrogène susceptibles d'être remplacés successivement par des quantités équivalentes d'un métal monoatomique, par deux ou trois métaux monoatomiques différents, ce qui engendre des sels doubles, etc.

Trois ans après la découverte de Graham, dans un travail très étendu, Liebig démontra que plusieurs acides organiques devaient être considérés comme polybasiques, à la manière de l'acide phosphorique : tels que les acides cyanurique, méconique, citrique, gallique, tartrique, malique, etc. — « La capacité de saturation d'un acide, dit-il, dépend du nombre d'atomes d'hydrogène qu'il renferme en dehors de son radical, sans que la nature de son radical ait d'influence, même la plus éloignée, sur cette capacité de saturation. » Ainsi, en ajoutant de l'oxygène à l'hydrogène sulfuré, on obtient deux nouveaux acides qui sont bibasiques, parce qu'ils renferment deux atomes d'hydrogène remplaçables par des métaux :

Acide sulfhydrique. . .	H^2S^2
— sulfureux . . .	$H^2S^2O^4$
— sulfurique . . .	$H^2S^2O^8$

Il faut noter que la propriété que possède un corps de former des sels acides ne saurait être décisive pour en conclure que ce corps est un acide polybasique, car l'acide acétique, par exemple, qui est monobasique, peut donner naissance à des acétates acides, par suite de sa combinaison avec une molécule de sel neutre. Pour distinguer ces sels acides de ceux qui dérivent d'un acide polybasique véritable, par suite d'une saturation incomplète, il faut recourir aux principes qui ont été posés par Laurent dans sa *Méthode de chimie*, principes qu'on peut formuler de la manière suivante :

1° Sous un même volume de vapeur, les acides monoatomiques ne renferment qu'un équivalent d'hydrogène remplaçable par les métaux, alors que les acides polybasiques en renferment plusieurs ; 2° Les acides monobasiques, en se combinant aux alcools, ne forment qu'une seule série d'éthers, les acides polybasiques peuvent en produire plusieurs ; 3° A chaque acide monobasique répond un seul amide, qui est neutre. Par exemple, l'acide acétique ne fournit que l'acétamide. A chaque acide polybasique correspond un amide neutre, et un ou plusieurs amides acides, ceux-ci ne pouvant dériver que des acides polybasiques ; 4° Les acides monobasiques et les substances neutres ne peuvent engendrer que des corps conjugués neutres. Ainsi la benzine fournit la nitrobenzine, la dinitrobenzine avec l'acide azotique. Avec les acides polybasiques, on obtient des composés sulfoconjugués acides, dont la basicité est égale à celle de l'acide sulfoconjugué, diminuée d'une unité. Ainsi l'acide sulfurique, $S^2H^2O^8$, qui est bibasique, engendre un acide monobasique, $C^{12}H^6S^2O^6$.

A ces caractères principaux, Laurent en ajouta quelques autres moins importants, comme la faculté que possèdent les acides polybasiques d'engendrer facilement des anhydrides, de former des sels acides et des sels doubles, de donner des sels moins solubles que ceux des acides monobasiques et d'être moins volatils que ces derniers, etc. — Gerhardt établit à son tour une différence entre la basicité et l'atomicité : « Les acides hydratés, dit il, peuvent être distingués en monoatomiques, diatomiques, polyatomiques, suivant que leurs molécules dérivent de 1, 2, 3,... molécules d'eau. La basicité d'un acide, c'est le nombre des atomes d'hydrogène basique renfermés dans sa molécule..... un acide monoatomique ne peut être que monobasique, mais un acide monobasique n'est pas nécessairement monoatomique. »

Wurtz a cherché à préciser la distinction qu'on doit établir entre l'atomicité et la basicité des acides. Après avoir découvert les glycols, il a démontré que ces alcools donnent par oxydation deux acides, l'un monobasique et l'autre bibasique ; mais le premier, qui est monobasique, est cependant diatomique. Par exemple, le glycol donne d'abord l'acide glycollique, qui est diatomique et monobasique, puis l'acide oxalique, qui est bibasique. Il nous paraît préférable d'exprimer, avec M. Berthelot, ce double caractère de l'acide lactique par le nom caractéristique d'*acide-alcool*. Son caractère biatomique résultant de ce qu'il est doué de deux fonctions distinctes ; c'est à la fois un acide monobasique et un alcool monoatomique, comme l'indiquent les formules suivantes :

Glycol . . .	$C^4H^6O^4 = C^4H^2(H^2O^2)$	(H^2O^2).
Acide glycollique	$C^4H^4O^6 = C^4H^2(H^2O^2)$	(O^4).
— oxalique .	$C^4H^2O^8 = C^4H^2(O^4)$	(O^4).

De même la glycérine,

$$C^6H^8O^6 = C^6H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(H^2O^2),$$

qui est un alcool triatomique, engendre l'acide glycérique par oxydation,

$$C^6H^6O^8 = C^6H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(O^4),$$

acide triatomique, comme le générateur, mais seulement monobasique et dialcoolique. — Les formules générales qui résument la théorie des acides polybasiques peuvent être exprimées, suivant M. Berthelot, en dehors de toute notation et formule particulière, de la manière suivante : A étant la formule d'un acide monobasique et

$$d = A + x - y$$
$$d' = A + x' - y'$$

celle de ses dérivés, la formule d'un acide bibasique B équivaut à (A+A) et fournit : 1° Les dérivés équivalents à $(d+A)$, c.-à-d.

$$B + x - y$$

2° Les dérivés équivalents à $d + d'$, c.-à-d.

$$B + (x-y) + (x'-y'),$$

formule générale qui comprend le cas des dérivés

$$B + 2x - 2y,$$

semblable à ceux des dérivés monobasiques et équivalents à $2d$.

De semblables notations s'appliquent à tous les dérivés possibles d'un acide tribasique T, envisagé comme équivalent à 3 molécules monobasiques, intimement unies et inséparables :

$$T = (A + A' + A'').$$

A, A' A'' étant des acides monobasiques.

Les acides polybasiques peuvent perdre de l'eau directement pour engendrer des anhydrides. La basicité est-elle supérieure à 2, ces anhydrides fonctionnent encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme acides. C'est ainsi que l'acide métaphosphorique $PhHO^6$ est l'anhydride de l'acide phosphorique ordinaire :

$$PhH^3O^8 - H^2O^2 = PhHO^6.$$

Ils peuvent perdre aussi de l'acide carbonique et l'acide perd une partie de sa basicité. Si donc l'acide qui perd une molécule d'acide carbonique, C^2O^4, est polyatomique et monobasique, il ne peut fournir qu'un corps neutre. Mais s'il est polybasique, il se convertit en un nouvel acide dont la basicité est inférieure d'une unité à celle de l'acide primitif. Ed. Bourgoin.

BASIDE (Bot.). On nomme *baside* l'organe principal de reproduction des Hyménomycètes, d'où le nom de *Basidiomycètes* donné à un groupe plus étendu ou mieux à un ordre tout entier. C'est une cellule spécialisée et terminée par un nombre variable de pointes, supportant chacune une spore. De l'accolement de ces cellules en membrane, résulte l'hyménium, dont la situation sert de base à la division des Basidiomycètes en : *Gastéromycètes* (si les basides tapissent l'intérieur de cavités contenues dans le réceptacle) et *Hyménomycètes* (si elles s'étendent sur des points spéciaux extérieurs du même réceptacle). La baside est uni — ou pluricellulaire. Dans le premier cas elle est ordinairement ovoïde et allongée, arrondie au sommet et plus mince à la base, quelquefois globuleuse *(Polypores)* ou linéaire *(Stereum)*. Dans son intérieur est un protoplasma abondant, granuleux ou à vacuoles, localisé surtout vers la partie supérieure, qui, d'abord obtuse, s'arrondit plus tard et se couronne de quatre bosselures destinées à s'allonger en tubes creux, qui formeront les *stérigmates*, portant chacun une spore. La présence des stérigmates est constante dans les Hyménomycètes. Leur longueur varie. Dans la très grande majorité des cas, les stérigmates sont représentés par le nombre quatre ou un multiple de quatre. Les basides à une seule spore se rencontrent dans plusieurs *Clavaria* inférieurs, à deux spores chez les genres *Pistillaria*, *Corticium*, etc., à trois stérigmates, dans beaucoup d'Agarics, par suite de l'avortement du quatrième stérigmate. Les Chanterelles ont des basides à cinq, sept et huit stérigmates. La baside pluricellulaire se forme par segmentation, suivant divers modes, de la cellule primitive. Si la baside est sphérique, elle se partage en quartiers et alors les supports des spores partent de chacun des quartiers provenant de la segmentation. Dans une autre forme, la baside est un filament cloisonné, dont chacune des cloisons porte une spore. Ce fait offre de l'intérêt en ce qu'il rapproche des Trémellinées les Urédinées qu'on a cru longtemps rigoureusement isolées de toute autre forme. H. F.

BASIDIOMYCETES (Bot.). L'ordre des Basidiomycètes occupe parmi les Champignons une place très importante. L'une de ses familles, celle des Hyménomycètes, comprend près de 3,000 espèces européennes. C'est lui qui donne les fructifications à grande taille dénommées *Champignons* dans le sens populaire du mot. Il comprend les *Trémelles*, *Agarics*, *Bolets*, *Polypores*, *Hydnes*, *Lycoperdons*, etc., (V. ces mots). — Le thalle des Basidiomycètes vit sur la terre riche en humus, les végétaux en décomposition, le vieux bois, les agglomérations de feuilles mortes. Il peut être quelquefois parasite de certaines plantes vivantes. Il est formé de filaments cloisonnés et de rameaux anastomosés de branche à branche et de cellule à cellule. Ces filaments sont libres, comme dans les Coprins, ou groupés en masses de pseudo-parenchyme de formes très variables. Tantôt elles sont aplaties en lames, arrondies en tubercules, allongées en cordons de différentes épaisseurs. Mais, quelle que soit la forme qu'elles revêtent, ces masses prennent la dénomination générale de *stroma* et la partie filamenteuse qui les a précédées celle de *mycelium*. Outre ce mycélium primitif il en existe un secondaire qui provient de l'émanation hors du stroma des filaments qui se développent dans le milieu nutritif. Le mycélium primitif peut disparaître, le stroma, quelle que soit sa forme, lui ayant repris toutes ses réserves nutritives et pouvant dès lors durcir et colorer sa surface et devenir *sclérote*, passant ainsi à l'état de vie latente. Quand le thalle est formé, l'appareil sporifère se développe sur un filament, sur le stroma, ou sur le sclérote, s'il en existe un. Pour cela une cellule ou un groupe de cellules se ramifient, les branches qui en découlent s'anastomosent ou se mélangent de façon à former un tubercule qui grandit, et se transforme, après avoir pris une forme particulière, en appareil sporifère. Ce dernier est ordinairement extérieur, et c'est même la seule partie du végétal qui se développe à l'air libre; mais il peut être également produit à l'intérieur même du milieu nutritif, dans la terre, par exemple, et alors le champignon n'a aucun contact avec l'extérieur, comme cela se passe dans les Hyménogastrées.

Dans cet appareil sporifère certaines cellules bourgeonnent et donnent de petits ramuscules grêles appelés *stérigmates* au nombre de deux à huit. Le sommet de ceux-ci se renfle, se sépare par une cloison et devient une spore qui mûrit et se détache. Ces cellules mères des spores sont nommées *basides*, d'où le nom de l'ordre entier. Généralement rapprochées côte à côte en série continue, parfois entremêlées de *paraphyses* ou cellules stériles, ces basides constituent ce qu'on a appelé l'*hymenium*. Outre ce mode constant de reproduction, les Basidiomycètes possèdent parfois des *conidies*. D'après la disposition différente de l'hyménium au moment de la maturité et aussi d'après sa consistance, on a divisé l'ordre des Basidiomycètes en trois familles. L'hyménium extérieur et gélatineux caractérise la famille des *Trémellinées*, extérieur et non gélatineux celle des *Hyménomycètes* (V. ces mots). Tantôt il tapisse des cavités internes et la paroi du fruit doit s'ouvrir ou se détruire pour mettre les spores en liberté *(Gastéromycètes)*. Henri Fournier.

BASIDIOSPORÉS (Bot.). Léveillé, dès 1837, désignait sous ce nom les champignons dont les spores sont portées sur des *basides* (V. ce mot). Pour cet auteur, les Basidiosporés se divisaient en *Entobasidés* (Gastéromycètes ayant des basides : Lycoperdacés, Phalloïdés) et *Ectobasidés* (Hyménomycètes ayant des basides ; Agaricinés, Polyporés). D'autre part il rangeait parmi les Thécasporés les genres de Gastéromycètes et Hyménomycètes dont les spores se développent dans des thèques. Aujourd'hui on a remplacé la dénomination de *Basidiosporés* par celle de *Basidiomycètes*, mais les deux mots sont exactement synonymes et le groupe actuel est limité comme celui de Léveillé. H. F.

BASIFIXE (Bot.). On qualifie de basifixe *(basifixus)*, en botanique, tout organe fixé ou attaché par sa base. C'est surtout aux anthères dont le connectif fait directement suite au filet, comme dans l'Iris, que s'applique ce mot. Mirbel appelait placentaire basifixe, le placenta qui, à la maturité du fruit, reste attaché par sa base seulement. P. M.

BASIFUGE (Bot.). On a observé, dans le développement des organes d'une plante, et notamment des feuilles, que l'accroissement s'opère suivant deux marches différentes désignées sous les noms : l'une de *basipète* (V. ce mot) ; l'autre de *basifuge*. Dans l'accroissement basifuge, les tissus nouveaux se produisent toujours dans la partie supérieure de la jeune feuille, de telle sorte que les formations les plus anciennes sont les plus rapprochées de la base et les plus récentes du sommet. M. Trécul a montré que ce mode de développement, signalé par A. de Jussieu comme une exception, était, au contraire, normal et se rencontrai dans de nombreuses espèces. Les lobes ou les folioles d'une feuille peuvent également se développer de la base au sommet, et être basifuges. Cela se voit dans les *Galega*, *Robinia*, *Mahonia*, etc. P. M.

BASILÆA. Synonyme de *Eucomis* (V. ce mot).

BASILAIRE. I. Anatomie descriptive. — *Apophyse, gouttière et surface basilaires* (V. Crâne). — *Tronc* ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

artère basilaire (V. Cerveau). — *Os basilaire*, nom donné à la cinquième vertèbre lombaire qui s'articule avec la base du sacrum.

II. Anatomie générale. — *Membrane basilaire* (Basement-membrane, Basalmembran ; membrane intermédiaire de Henle). On donne ce nom en histologie à la couche hyaline superficielle du derme de la peau et du chorion des muqueuses. Située immédiatement au-dessous de l'épithélium, elle se présente sous forme d'une zone anhiste en continuité de substance avec la matière amorphe interposée aux éléments figurés du tissu dermique ou chorial sous-jacent. Nettement délimitée chez l'embryon ainsi que chez les vertébrés inférieurs chez lesquels elle possède une densité et une réfringence particulières, elle est en général beaucoup moins distincte et plus difficile à mettre en évidence sur les téguments de l'homme adulte. Les minces membranes amorphes entrant dans la composition des *parois propres* glandulaires, la *membrane préformative* des follicules dentaires, etc., semblent être à l'origine de simples dépendances de la membrane basilaire destinées à subir des modifications plus ou moins profondes dans la suite du développement. Plusieurs auteurs désignent sous le nom de *cellules basilaires* les éléments qui constituent la couche profonde des épithéliums stratifiés (particulièrement du corps muqueux de Malpighi) et qui reposent immédiatement sur la membrane basilaire dermique. G. H.

III. Botanique. — Gærtner a, le premier, employé le mot basilaire *(basilaris)*, pour indiquer la situation des parties d'un végétal naissant ou fixées à la base d'une autre partie. Ainsi un style basilaire est celui qui naît à la base de l'ovaire, on l'appelle encore *gynobasique* ; un placenta basilaire se développe à la base de la cavité ovarienne, etc. Depuis Gærtner ce mot s'applique à toute partie située à la base d'un organe. On nomme *accroissement basilaire* celui qui se produit à la base d'un organe comme cela a lieu pour les entre-nœuds ou les feuilles d'un grand nombre de Monocotylédones (Graminées, Liliacées, etc.) et pour les Prêles. P. M.

BASILAN (île *Isabela de*). Une des îles Philippines, au S.-O. de Mindanar ; 1,283 kil. q. (V. Philippines [Îles]).

BASILE (saint), surnommé *le Grand*, évêque de Césarée en Cappadoce, père de l'Eglise, né à Césarée en 329, mort en 379. Ses parents appartenaient à une famille importante, chrétienne depuis plusieurs générations et qui, sous la persécution de Maximin, avait souffert pour la foi. Son père s'appelait pareillement Basile ; il était professeur de rhétorique et avocat, renommé pour sa science, son éloquence et ses vertus. Emmélia, sa mère, a été mise au rang des saintes ; elle eut dix enfants, cinq de chaque sexe. L'aînée de tous était une fille, Macrina, que l'Eglise vénère aussi comme une sainte. Basile était l'aîné des garçons. Deux autres parvinrent, comme lui, à l'épiscopat et à la sainteté : saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste. On a remarqué que la piété enthousiaste et l'exaltation mystique étaient héréditaires en cette famille. — En sa première enfance, Basile fut élevé à la campagne, par sa grand'mère Macrina, qui s'était attachée à la doctrine de Grégoire le thaumaturge, disciple d'Origène et l'un des premiers admirateurs de l'ascétisme monastique. Son père continua son éducation, puis, pour la compléter, envoya son fils à Constantinople, où il eut pour maître Libanius, le célèbre rhéteur païen. Libanius voua à son élève une affection particulière. De Constantinople, Basile passa à Athènes et il y poursuivit ses études, de 351 à 356, principalement sous les sophistes Hémérius et Prohœrésius. Il eut pour condisciples en cette ville deux hommes qui tiennent, à des titres fort différents, une place considérable dans l'histoire de l'Eglise, Grégoire de Naziance, qui était son inséparable compagnon et qui resta l'ami fidèle de toute sa vie, et le neveu de l'empereur Constance, Julien, que les chrétiens appelèrent plus tard l'*Apostat*.

Basile revint à Césarée, précédé d'une réputation déjà grande ; il y enseigna pendant quelque temps la rhétorique avec succès. L'histoire ne lui impute aucun désordre en cette première période de sa vie ; mais lui-même paraît en avoir conservé un souvenir attristé et repentant ; il parle de la résolution qui y mit fin, comme d'un réveil qui l'a retiré d'un profond sommeil et lui a fait discerner la folie de la sagesse de ce monde *(Lettre à Eusthate de Sébaste)*. Ce réveil avait été vraisemblablement préparé en Basile par Macrina, sa sœur, la zélatrice de toute cette famille ; mais il fut déterminé par ces paroles du Christ : « Il te manque encore quelque chose ; vends ce que tu as et le distribue aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; après cela, viens et suis-moi (*S. Luc*, xviii, 22). » Une fois prise, la résolution d'obéir littéralement à ces paroles fut inébranlable. Les amis chrétiens de Basile essayèrent vainement de l'en détourner. Libanius, son vieux maître païen, l'admira. — C'est à cette époque que l'on place généralement le baptême de Basile, quoique une légende le fasse baptiser plus tard dans le Jourdain, par un évêque appelé Maxime. Il était alors âgé d'un peu plus de trente ans (357). Il visita Alexandrie, la haute Egypte, la Palestine, la Cœlésyrie et la Mésopotamie, pour converser avec les plus austères anachorètes et trouver en eux des modèles ; il trouva aussi Athanase, qui le fortifia en la foi nicéenne et en la haine de l'arianisme. L'année suivante, il revint et choisit pour retraite un endroit situé près de Néocésarée, Annési (Ἄννησοι), où étaient les possessions de sa famille. Emmélia, sa mère, et Macrina, sa sœur, y menaient déjà une existence semi-monastique. Basile s'établit près d'elles, dans une solitude où il se voua aux études religieuses, en même temps qu'à des austérités qui altérèrent gravement sa santé et vraisemblablement abrégèrent sa vie. Ce fut là qu'il compila, avec son ami Grégoire de Naziance, les plus beaux passages d'Origène, pour en faire le livre intitulé *Recueil des Beautés* (Φιλοκαλία). Après le départ de son ami, il s'occupa de systématiser et de propager le genre de vie qu'il avait adopté pour lui-même. L'action exercée alors par l'exemple et les directions de Basile correspond à une des phases les plus importantes de l'organisation et du développement du régime monastique (V. ci-après). Ce fut aussi alors qu'il prit résolument parti dans la grande controverse qui agitait la chrétienté. Malgré les menaces de l'empereur Constance et les instances de Dianius, son évêque, il refusa de signer la formule antinicéenne adoptée par les conciles de Rimini et de Séleucie (V. Arianisme, t. III, p. 893), et il prit à l'égard de son évêque une attitude qui fit supposer qu'il avait rompu communion avec lui : accusation dont il se défendit plus tard.

Quand Dianius mourut, on lui donna comme successeur au siège de Césarée un homme qui jouissait d'une grande réputation de vertu, mais qui n'était point encore baptisé, Eusèbe : nomination imposée par le peuple au clergé divisé. Eusèbe, qui ne l'avait point sollicitée, ne l'accepta que par contrainte. On a prétendu, avec quelque vraisemblance, que Basile, en haine de l'arianisme, avait excité cette intervention tumultueuse dans l'élection. L'inexpérience d'Eusèbe semblait devoir le soumettre à la direction de Basile ; peut-être même celui-ci avait-il espéré gouverner l'importante métropole de Césarée, sous le couvert de l'évêque, mais sans renoncer à ses préférences pour la vie monastique. S'il avait conçu ce projet, il dut se trouver doublement déçu ; car Eusèbe lui imposa la prêtrise et, en moins d'un an, il se produisit entre eux des conflits qui contraignirent Basile à se retirer. On attribue généralement ce différend à la jalousie que les succès de la prédication de Basile auraient inspirée à son évêque : jalousie qu'il est difficile d'expliquer de la part d'un homme qui n'avait lui-même aucune prétention à l'éloquence ecclésiastique. Il est plus probable qu'il fut blessé et bientôt fatigué par la domination que voulait exercer sur lui le prêtre qu'il s'était associé. Conscient de la supériorité de ses talents, qu'il devait considérer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme des dons qu'il fallait employer pour l'œuvre de Dieu, convaincu d'ailleurs de l'excellence de ses propres vues et soutenu par la faveur populaire, Basile devait être un coadjuteur incommode. Il se retira dans le Pont et s'occupa des monastères qui s'étaient formés sous son impulsion ; mais le mécontentement du peuple obligea bientôt Eusèbe à le rappeler. En ces conjonctures, Basile fut grandement aidé par Grégoire de Naziance, dont l'aménité réussit à atténuer ce que le rappel de son ami avait de pénible pour son évêque ; ils s'assurèrent sa soumission en l'entourant d'égards et Basile agit sous son nom. Cette administration fut également profitable à l'orthodoxie, qui fit alors de nombreuses conquêtes sur l'arianisme, et au peuple que Basile nourrit au milieu d'une terrible disette.

A la mort d'Eusèbe (370), Basile n'hésita pas à briguer pour lui-même le siége de Césarée : il estimait cette succession nécessaire au triomphe de la foi catholique. Mais, s'il avait pour partisans les moines, les gens du peuple et les Nicéens ardents, il comptait aussi de nombreux adversaires : non seulement les ariens de toutes nuances, mais les orthodoxes modérés, auxquels répugnait la guerre contre l'hérésie et qui craignaient de s'attirer les disgrâces de l'empereur Valens, arien zélé et parfois persécuteur ; en outre, la plupart des riches et de ceux qui, ne demandant rien pour eux-mêmes, avaient subi l'expérience de l'âpre charité de Basile pour les pauvres, charité qui sollicitait les aumônes avec des moyens de persuasion fort voisins de la contrainte ; enfin une grande partie du clergé qui redoutait de se donner un évêque épris de rigidité monastique. Basile, qui fut l'un des apôtres les plus sincères du renoncement, mais qui, sans doute, était convaincu que la sainteté des intentions sanctifie tout, fit tout pour réussir ; il recourut à des moyens qui semblent ne pouvoir être employés que par des ambitieux vulgaires et qui provoquèrent la réprobation de Grégoire de Naziance, dont l'amitié s'était montrée constamment docile jusqu'alors. Il fut élu et son épiscopat produisit les résultats attendus par ses partisans comme par ses adversaires : menaces et vexations de l'empereur Valens, hostilité persévérante d'une partie du clergé, surtout des évêques suffragants, conflits avec eux sur la juridiction, démembrement momentané du ressort ecclésiastique de Césarée ; mais, d'autre part, décadence rapide de l'hérésie, accroissement énorme du monachisme et des institutions charitables, réforme violente et éphémère des mœurs cléricales. Dans ses efforts contre l'arianisme, Basile sut allier à une énergique persévérance l'habileté, ne se faisant pas scrupule d'user d'interprétations atténuées de la formule nicéenne, de tolérances et d'accommodations qui parurent parfois suspectes aux orthodoxes d'alors. Son attitude devant l'empereur Valens, même si on la dégage du miraculeux qu'y ont mêlé les récits contemporains, le courage avec lequel il défendit contre le gouverneur de Césarée le droit d'asile de l'Eglise et l'honneur d'une femme, la magnanimité avec laquelle il protégea cet homme contre la vengeance du peuple appartiennent aux plus nobles pages de l'histoire. Il mourut à l'âge de cinquante ans, épuisé par ses travaux et par ses austérités. L'Eglise latine célèbre sa fête le 14 juin, et l'Eglise grecque le 1er janvier.

Basile a composé deux ouvrages qui tiennent une place importante dans l'histoire des dogmes, l'un, en cinq livres, *contre Eunomius*, le docteur le plus hardi de l'arianisme extrême, l'autre, en un livre, *Sur le Saint-Esprit*, dirigé contre les *Macédoniens* (V. ce mot), et qui contribua à préparer la décision par laquelle le concile œcuménique de Constantinople (381) décréta la divinité du Saint-Esprit procédant du Père. Cependant Basile est plutôt un vulgarisateur et un controversiste habile qu'un théologien original. On trouve rarement chez lui des idées nouvelles et qui lui soient propres ; mais il sait développer avec clarté celles qui lui ont été données et les exposer d'une manière ingénieuse, animée et parfois éloquente. Pour le fond, la plupart de ses écrits traduisent les tendances d'Origène accommodées aux exigences de l'orthodoxie nicéenne ; mais ils atténuent l'expression de cette orthodoxie, soit à cause du sentiment personnel de l'auteur, soit par tactique pour se concilier les sémiariens, soit par aversion contre le sabellianisme et l'appollinarisme ; pour la forme, ils réflètent l'amour et l'étude de la littérature hellénique, dont il préconisait l'utilité. Néanmoins, ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut chercher la valeur essentielle de Basile. Ce qui lui vaut le titre de grand, que l'histoire, comme l'Eglise, doit lui donner, c'est qu'il fut un grand homme d'Eglise, inaugurant, dans l'Eglise grecque, qui devait sitôt s'agenouiller devant le césarisme, les traditions qui ont fait au moyen âge la grandeur du catholicisme occidental : la conscience de la dignité de l'Eglise qu'il représentait et de son autorité justicière ; un fier courage devant les grands, l'amour des petits et l'alliance avec eux, l'intuition de la force du monachisme. Avec cela un ensemble de qualités et d'actions dissemblables convergeant sur la même œuvre : une haute race et une haute culture littéraire aspirant à la pauvreté et à l'humilité monastiques ; l'invulnérabilité de ceux qui ont fait le sacrifice de tout ; l'incommensurable ambition de ceux qui, ayant renoncé à tout pour eux-mêmes, s'investissent du droit de tout réclamer et de tout oser pour ce qu'ils doivent faire ; l'habileté qui sait mesurer la part des réalités et tourner les obstacles qu'elle ne peut renverser ; l'expérience et le sens pratique d'un évêque mis au service de l'organisation et du règlement des monastères, l'âme d'un moine présidant au gouvernement d'un immense évêché.

Outre les ouvrages déjà mentionnés, Basile a laissé l'*Hexaéméron*, 9 homélies sur l'œuvre des six jours, où des vues poétiques, une morale pure et noble sont mêlées à des allégories extravagantes, et parfois à une profonde méconnaissance des choses de la nature ; 17 homélies *sur les Psaumes*, prêchées devant le peuple ; des homélies *sur des Sujets divers*, un traité *sur la vraie Virginité*, des commentaires *sur les Seize premiers chapitres d'Esaïe*, 365 *Lettres* fort intéressantes pour la connaissance de l'auteur et de son époque. Il sera parlé de ses œuvres *ascétiques* ci-après, dans une notice affectée à la part qu'il a prise à l'organisation et au développement du régime monastique (V. Basile [Ordre et règle de saint]). — La première édition complète de ses œuvres a été publiée à Paris (1618, 2 vol. in-fol. ; 1638, 3 vol. in-fol.). En 1678, Combefis donna un *Basilius recensitus*, texte amendé (2 vol. in-8). L'édition bénédictine, préparée par D. Garnier et achevée par D. Maran (Paris, 1721-1730, 3 vol. in-fol), a été réimprimée dans la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne (t. XXIX-XXXII). Autre édition en grec et en latin : Gaume, (Paris, 1839, 4 vol. gr. in-8). Traductions françaises : *Ascétiques*, Hermant (Paris, 1673, 2 vol. ; Rouen, 1721, in-8), *Morale*, Hermant (1661, in-12) ; G. Leroy, abbé de Hautefontaine (1663, in-8). *Lettres et Sermons*, l'abbé de Bellegarde (1693, in-8 ; 1701, in-8). *Hexaéméron, homélies, lettres choisies*, l'abbé Auger (1788). Homélie *Sur l'utilité de la lecture des auteurs profanes*, A. F. Frémion (1819, in-8). *Œuvres complètes ;* Roustan (Paris, 1846, 12 vol. in-8).

Règle et Ordre de Saint-Basile. — Au mot Anachorète (t. II, p. 890), il a déjà été parlé de la part prise par Basile le Grand à l'organisation et au développement du régime monacal. On ne saurait surfaire la valeur de cette part ; car le monachisme lui doit la cause principale de ses succès, et Basile y contribua par un ensemble de qualités rares, exceptionnelles et presque contraires, mais qui toutes étaient nécessaires à la formation d'une institution durable, destinée à exercer une fonction importante dans l'organisme de l'Eglise : une haute race et une haute culture, l'amour exalté de la vie monastique, en même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps que le sens pratique des réalités et des nécessités, l'expérience des hommes et des choses, les tempéraments que lui avait enseignés le gouvernement d'un grand diocèse. Les traits qui caractérisent son œuvre sont : la réprobation de l'isolement et la substitution du cénobitisme à la vie solitaire; l'abandon du désert et l'établissement des monastères dans des retraites voisines des lieux habités; la suppression des macérations annihilantes et une règlementation tendant à remplacer la mortification systématique par des exercices propres à développer l'activité utile des religieux et à les rendre capables, non seulement de suffire à tous les besoins de leur couvent, mais de secourir les pauvres et les membres souffrants de l'Eglise. — Ses *Ascétiques* fournissent les éléments essentiels d'une règle excellente; mais parmi les ouvrages qui sont reproduits sous ce titre dans les éditions de ses œuvres complètes, nous croyons que deux seulement lui appartiennent : les *Regulæ fusius tractatæ* et les *Regulæ brevius tractatæ*, au nombre de trois cent treize. Ces dernières se rapportent à des cas spéciaux et contiennent des détails intéressants sur les particularités de la vie et du caractère des moines au IVe siècle. Les *Constitutiones asceticæ* sont attribuées par les meilleurs auteurs à Eusthate de Sébaste. L'Επιτιμία ou *Pœnæ adversus monachos deliquentes*, est vraisemblablement la rédaction d'un ancien *pœnitentiale* postérieur à Basile.

Voici, d'après les deux premiers documents, un résumé fort sommaire des conceptions et des ordonnances de Basile : l'objet unique de la vie ascétique est le salut des âmes. Tout ce qui y contribue doit être observé comme un commandement divin. Le corps doit être discipliné, non macéré : le religieux doit en faire un serviteur d'une nature plus élevée et non le rendre, par des austérités exagérées, incapable de service. La vie ne doit point être absorbée par une perpétuelle et oisive contemplation de Dieu. A ces maximes qui contiennent implicitement la condamnation des solitaires, Basile ajoute l'énonciation de ses griefs contre leur genre de vie, qu'il estime aussi dangereux que pénible. Le solitaire concentre sur lui-même les grâces et les dons qu'il a reçus pour le bien de l'humanité; il ne fait point valoir le talent qui lui est confié, mais il l'enfouit dans la terre et le laisse stérile : il ne peut nourrir celui qui a faim, ni vêtir celui qui est nu, ni visiter celui qui est malade. Il n'a personne pour exercer son humilité, sa patience et sa compassion; s'il tombe, personne pour le relever; s'il s'égare, personne pour le ramener; s'il pèche, ses péchés restent cachés, et il n'a personne pour le réprimander.

Situation, recrutement, organisation et discipline. — Basile recommande de n'établir les monastères que dans des endroits retirés, loin du commerce des hommes. Il ne doit y en avoir qu'un seul dans la même localité, pour éviter les rivalités et les querelles. — Le nombre des frères doit être plutôt au-dessus qu'au-dessous de dix. Un homme pieux, d'un caractère éprouvé, sera placé à leur tête : une complète obéissance lui est due; sa parole sera une loi; les frères découvriront devant lui tous les secrets de leur cœur. Il doit administrer et réprimander sans crainte et sans faveur. — Les gens mariés ne seront admis qu'avec le consentement de leurs conjoints; les jeunes gens, qu'avec celui de leurs parents ou de leurs tuteurs. Les esclaves fugitifs seront renvoyés à leurs maîtres. La communauté doit adopter les orphelins, mais elle ne peut les inscrire comme membres, que lorsqu'ils auront l'âge et le discernement nécessaires pour bien comprendre l'importance des vœux à faire. — Ceux qui entrent dans la communauté ne doivent point remettre leurs biens à tous leurs héritiers indistinctement, mais seulement à ceux qui en useront pour la gloire de Dieu. L'idée de propriété personnelle est proscrite. Le frère ne doit posséder en propre que le vêtement et les souliers qu'il porte et ce qui est nécessaire à la vie de chaque jour. Les choses nécessaires doivent être gardées dans un dépôt commun et distribuées, d'après le discernement du supérieur, suivant les besoins de chacun. Les frères, devant s'aimer tous également, ne contracteront point d'amitié particulière. — Toute la vie doit être consacrée à la prière, mais des heures fixes seront affectées à des prières canoniques, pour assurer la régularité de la dévotion. Le travail ne doit pas être négligé, sous prétexte de dévotion; mais, quand les bras travaillent, l'âme doit prier et la voix psalmodier. — Chaque frère doit être employé à ce qu'il peut le mieux faire, de manière à ce que la communauté soit soutenue par l'œuvre de tous. Les travaux auront pour objet l'utilité et non le luxe; ils doivent être tels qu'ils puissent être pratiqués sans bruit, sans rassemblement et sans trouble. La couture, le tissage, la cordonnerie seront préférés à la bâtisse, à la charpenterie et à la forge. — Les aliments doivent être tels qu'ils nourrissent le corps. Le vin peut être bu, lorsqu'il est nécessaire. Les remèdes ne doivent point être refusés en cas de maladie, sous prétexte qu'ils sont contraires aux desseins de la Providence. — Le vêtement des moines indiquera la simplicité, l'humilité et la pauvreté; il doit être porté nuit et jour, pendant le repos comme pendant le travail. — Le silence doit être strictement observé, excepté dans les prières et les psalmodies. S'il est nécessaire de parler, que ce soit à voix basse et d'un ton gracieux. Le gros rire est défendu; mais un léger sourire est le signe d'un cœur serein. — Aucun frère ne peut quitter le couvent, sinon avec la permission du supérieur; à son retour, il rendra compte de tout ce qu'il aura fait. Les femmes et les oisifs doivent être exclus de l'enceinte du couvent; les relations avec la famille ne seront permises que si elles entretiennent la piété. Les conversations entre un religieux et une religieuse ne peuvent avoir lieu qu'en présence de deux autres religieux et de deux autres religieuses. — Mesures disciplinaires : la réprimande et des punitions adaptées au péché ou au vice qu'il faut châtier; l'humiliation pour les orgueilleux, le silence pour les bavards, les veilles et les prières pour les dormeurs, le jeûne pour les gourmands, le travail pour les paresseux; pour les cas graves, l'exclusion des prières communes et des psalmodies, l'emprisonnement, l'expulsion. Le supérieur lui-même peut être réprimandé et puni par le plus ancien des frères.

Ce régime, beaucoup plus humain que celui qui fut établi plus tard en Occident, par Benoît de Nursie (480-543), servit pendant plusieurs siècles de modèle à la plupart des couvents qui furent fondés en Orient. De là, ce qu'on appelle l'Ordre de saint Basile, dénomination qui peut être acceptée, si l'on suppose que l'affinité résultant de l'adoption d'une règle commune suffit pour constituer un ordre. Nous montrerons aux mots Cluny, Ordres religieux, que la constitution d'un *Ordre* proprement dit suppose une hiérarchie centralisatrice, des immunités et des exemptions, que les monastères de l'Église orientale n'ont jamais possédées, et qu'elle correspond à une quatrième phase, très distincte, des évolutions du régime monastique. Mais, le nom d'ordre étant admis avec l'acception un peu vague de communauté de règle, on peut dire que l'Ordre de saint Basile a été pendant longtemps l'ordre presque unique, et qu'il est resté l'ordre principal du monachisme oriental. Toutefois, on ne saurait sans erreur appeler *Basiliens* tous les moines de l'Église grecque : il y en a qui suivent des régimes différents. C'est surtout en Arménie que l'ancienne règle de Basile est observée dans son originalité. — Au mot Bartholomite ou Barthélémite, il a été parlé de basiliens de l'Arménie, réfugiés à Gênes et qui formèrent, sous la protection des papes, un ordre dont les commencements furent très prospères, mais qui succomba à une rapide décadence, et qui fut supprimé en 1650 par Innocent X. Treize ans plus tard, Grégoire XIII en réunit les restes dans une *Congrégation de saint Basile*.

Liturgie de saint Basile. — La liturgie de saint

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chrysostome est aujourd'hui la liturgie normale de l'Église Orientale; cependant tous les dimanches de carême, à l'exception du Dimanche des Rameaux, le Jeudi-saint, la veille de Pâques, aux Vigiles de Noël et de l'Epiphanie, et à la fête de saint Basile (1er janv.), cette Eglise se sert d'un formulaire qu'elle appelle *Divine liturgie de notre père parmi les saints, Basile le Grand.* On l'appelle aussi *liturgie de Césarée.* Des témoignages, dont il est difficile de contester la valeur, établissent que Basile a composé une liturgie; mais on ne peut lui attribuer l'origine de celle qui porte aujourd'hui son nom, qu'en admettant que l'œuvre primitive a été, à diverses époques, l'objet de nombreuses et importantes interpolations. Il y a trois rédactions principales et sensiblement différentes de cet office : rédaction grecque ou de Constantinople, rédaction syriaque, rédaction d'Alexandrie, en grec, en cophte et en arabe. La comparaison de ces textes permettrait peut-être de retrouver la substance de l'original (V. Liturgie).

E.-H. Vollet.

Bibl. : 1° Biographie. — S. Grégoire de Nazianze, *Oratio XX.* — S. Grégoire de Nysse, *Oraison funèbre, Vie de Sainte Macrine.* — Hermant, *Vie de S. Basile;* Paris, 1674, in-4. — Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles,* t. IX; Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4. — Garnier, *Vie de S. Basile.* — L'abbé S. Guillon, *Vie de S. Basile,* dans la bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise. — Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle;* Paris, 1839, in-8, 2e édit. — De Broglie, *l'Eglise et l'empereur romain au IVe siècle;* Paris, 1856, 2 vol. in-8. — Eug. Fialon, *S. Basile, étude littéraire,* thèse; Paris, 1861, in-8. — L'abbé Victor Martin, *Essai sur les lettres de Basile le Grand,* thèse; Paris, 1865, in-8. — Charpentier, *Etudes sur les Pères de l'Eglise,* t. II. — Ch.-R.-W. Klose, *Basilius der Grosse, nach seinem Leben und seiner Lehre dargestellt;* Stralsund, 1835, in-8. — J.-H. Newman, *Church of the Fathers.* — Edmund Venables dans le *Dictionnary of christian biography,* de W. Smith, et H. Wace; Londres, 1877.

2° Ordre de Saint Basile. — L. Holstenius, *Codex regularum monasticarum;* Rome, 1661, 3 vol. in-4; Augsbourg, 1759, 6 vol. in-fol. — D. E. Martène, *De Antiquis ecclesiæ ritibus;* Lyon, 1690, 2 vol. in-4. — L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise;* Paris, 1678-1679, 3 vol. in-fol. — Bulteau, *Histoire des moines de l'Orient;* Paris, 1680, in-8.

BASILE Ier, empereur byzantin, fondateur de la dynastie macédonienne, né à Andrinople, mort le 29 août 886. Né de parents obscurs, après une jeunesse aventureuse et longtemps misérable, il attira sur lui l'attention de Michel III l'Ivrogne en domptant un cheval fougueux. Nommé grand écuyer *(protostrator)*, puis grand chambellan *(paracœmumène)*, il acheva de conquérir la faveur de l'empereur, en épousant sa maîtresse Ingérine, et se débarrassa par le meurtre de son rival, le César Bardas. Associé à l'empire par Michel III en 866, il laissa ce dernier s'abandonner comme par le passé aux désordres et à la débauche, puis l'assassina (sept. 867). Devenu seul maître, il s'occupa de défendre et de réorganiser l'empire avec beaucoup d'activité et de talent. A l'extérieur, il eut à lutter contre les Sarrasins qui, de tous côtés, envahissaient les provinces byzantines. En Asie, il dirigea lui-même plusieurs expéditions heureuses en 871, 880. Mais la lutte fut surtout vive en Sicile et dans le S. de l'Italie. Dès 867, les Sarrasins avaient pris Bari et cent cinquante places de la Sicile et de l'Italie méridionale. L'empereur d'Occident, Louis II, chercha à organiser une coalition. Il fut question de fortifier l'alliance entre lui et Basile par le mariage de sa fille Hermengarde avec le fils aîné de Basile. Cette combinaison échoua. De curieuses discussions sur la légitimité du titre impérial (V. la lettre de Louis II à Basile dans le *Chronicon salernitanum*) empêchèrent une entente durable. Cependant l'amiral grec Oryphas vint aider Louis II à reprendre Bari. En 874, les Sarrasins enlevèrent Syracuse aux Byzantins; quelques chroniqueurs ont prétendu que les troupes qui auraient dû être envoyées au secours de la ville étaient alors employées par Basile à Constantinople à la construction de la Nouvelle Eglise. Les Sarrasins vinrent attaquer les côtes de l'Eubée, du Péloponèse, les îles grecques, mais sans succès. L'amiral Nasar put même reprendre l'offensive en Sicile en 881 et, en 886, Nicéphore Phocas enleva aux Sarrasins les villes de la grande Grèce. Le pays fut alors réorganisé et divisé en deux thèmes, celui de Longobardie et celui de Calabre. Des colonies de Grecs vinrent y fortifier l'élément hellénique. En même temps, Basile chercha à assurer son influence sur les peuples voisins de l'empire. En 870, il envoya des prêtres en Dalmatie pour convertir les Sclavins. En 875, il amena les Russes à s'allier à lui, et travailla déjà à introduire chez eux le christianisme. Il s'efforça surtout de soumettre à l'autorité de l'Eglise grecque les Bulgares, que Cyrille et Méthode venaient de convertir. Il se heurta de ce côté à la vive opposition de l'Eglise romaine, représentée par les papes Nicolas Ier, Adrien II, Jean VIII : au concile de Constantinople, en 880, Basile dut céder. — L'administration intérieure de Basile ne fut pas moins active. Les affaires ecclésiastiques l'occupèrent fort. Le célèbre patriarche Photius, qui avait été nommé, sous le règne précédent, à la place d'Ignace, fut déposé dès le lendemain de l'avènement de Basile. Ignace fut rétabli, conformément aux désirs de la papauté, et le huitième concile œcuménique, tenu à Constantinople (869-870), confirma ces mesures. Photius parvint cependant à reconquérir la faveur de Basile qui lui confia l'éducation de ses enfants. A la mort d'Ignace en 878, il fut de nouveau nommé patriarche. Le pape Jean VIII consentit à le reconnaître et un nouveau concile de Constantinople, en 880 (celui que l'Eglise grecque compte comme le huitième), le confirma. Basile travailla à ramener l'ordre dans les finances; il força à des restitutions ceux qui avaient profité des dilapidations de Michel III. Il réforma l'administration de la justice, s'efforça d'en assurer l'impartialité; il songea à une refonte de la législation byzantine et commença cette œuvre par la publication du *Procheiros nomos* (V. Basilique). Son règne, si important, ouvre une période de réorganisation et de grandeur dans l'histoire de l'empire byzantin.

Les principales sources pour l'histoire de Basile sont Genesios, *Histoire des rois, la Continuation de Théophane* (publiés dans la Byzantine de Bonn). Mais ces récits, rédigés sur l'ordre de Constantin VII Porphyrogénète, petit-fils de Basile, peuvent être suspects de partialité. Constantin VII a écrit lui-même une biographie de Basile (même recueil), qui forme le livre V de la continuation de Théophane; il ne se fait pas scrupule d'y altérer la vérité, ainsi que lorsqu'il veut faire de son grand-père un descendant d'Alexandre le Grand et de Constantin le Grand. D'autres chroniqueurs, au contraire, Léon le Grammairien, Syméon Magister, Georges le Moine (même recueil) sont hostiles à Basile. Sur les diverses sources, V. Rambaud, *Constantin Porphyrogénète* (1870, p. 114-164), et Hirsch, *Byzantinische Studien* (1876). — V. les histoires générales de l'empire byzantin indiquées à l'art. Byzantin (Empire); Hergenröther, *Photios, Erzbischof von Constantinopel* (1861-1869); Leger, *Cyrille et Méthode.*

C. Bayet.

BASILE, fils naturel de l'empereur Romain Lacapène. Fut nommé patrice, accubiteur, chef du Sénat par Constantin VII, en 945. Il fut disgracié, en 961, sous le règne de Romain. Il redevint un des grands personnages de l'empire sous les règnes de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès. Il exerça le pouvoir comme tuteur pendant les premières années du règne de Basile II et il aurait voulu maintenir son autorité en poussant Basile à négliger les affaires. Il fut disgracié en 988, dépouillé de ses biens. Il mourut bientôt. C. B.

BASILE II, fils de Romain II, né en 957, mort en 1025, n'avait que deux ans environ à la mort de son père. Il n'arriva au pouvoir qu'en 976, après les règnes de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès. Encore dut-il subir, au commencement de son règne, la domination du chambellan Basile. Il fut empereur conjointement avec son frère Constantin VIII dont le rôle, il est vrai, fut fort effacé. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dut combattre d'abord deux de ses généraux, Bardas Scléros et Bardas Phocas, qui s'étaient insurgés et lui disputaient l'empire. Ces luttes durèrent jusqu'en 989. Vainqueur non sans peine, il consacra tout son long règne à combattre les Bulgares et à reconquérir l'Italie intérieure. Les Bulgares avaient fondé dans l'empire un vaste État et, sous la conduite de leur roi Samuel, ils ravageaient la Thrace, la Macédoine, la Thessalie et pénétraient jusque dans le Péloponèse. Dans cette guerre incessante, quelques campagnes furent particulièrement heureuses. En 996, le général grec Nicéphore Ouranos battit Samuel sur les bords du Sperchios. Philippopolis, Berrhée furent reconquises les années suivantes. En 1014, Basile envahit la Bulgarie et remporta une grande victoire près du mont Balathista. Samuel mourut de douleur. La guerre se prolongea encore, mais, en 1018, la Bulgarie se soumit et Basile entra triomphalement dans Achris, capitale des Bulgares. Après avoir rétabli l'ordre dans ces régions, il franchit les Thermopyles, visita Athènes et rendit de solennelles actions de grâces dans le Parthénon, transformé depuis plusieurs siècles en église de la Vierge. Basile dut à ces succès le surnom de Bulgaroctone. Il ne fut pas moins heureux dans le S. de l'Italie. La domination byzantine y avait été à peu près ruinée pendant la moitié du x^e^ siècle. Depuis, Nicéphore Phocas avait travaillé à la restaurer; Basile continua son œuvre. En 972, une sœur de Basile et de Constantin, Theophano, avait épousé l'empereur Otto II. Cette alliance n'amena point la paix entre les deux empires. Otto II voulut s'emparer de l'Italie méridionale au détriment des Grecs. Basile s'allia contre lui avec les Sarrasins, et Otto II, vaincu auprès de Stilo, ne s'échappa qu'à grand peine (982). Cette défaite eut pour conséquence de remettre les Grecs en possession de la Calabre et de la Pouille. Le gouvernement de ces pays fut réorganisé et confié à un *catapan* qui résidait à Bari et jouissait d'un pouvoir à peu près indépendant. Pour défendre ces conquêtes contre les Sarrasins, Basile II rechercha l'alliance des Vénitiens et le concours de leur marine. En 991, il accorda au doge Pierre Orseolo un chrysobulle qui conférait aux Vénitiens d'importants privilège dans l'empire. En 999, le fils de Pierre Orseolo, Jean, vint à Constantinople; il y fut comblé d'honneurs et Basile fit célébrer magnifiquement son mariage avec Marie, sœur de Romain Argyre, qui devint plus tard empereur. En retour, la flotte vénitienne, commandée par le doge, vint aider le catapan à délivrer Bari assiégé par les Sarrasins (1002). Par les soins de l'empereur, il y eut, à cette époque, dans l'Italie du Sud, surtout en Calabre, une véritable renaissance de la civilisation hellénique qui se manifeste sous toutes les formes, langue, législation, religion, arts, etc. Du côté du N.-E., les dangers que les Russes faisaient courir à l'empire byzantin prirent fin. La célèbre conversion de la reine Olga n'avait pas eu grande influence sur les Russes, et n'avait pas empêché son fils Sviatoslav de lutter avec ardeur contre Jean Tzimiscès, prédécesseur de Basile II. Vladimir, fils de Sviatoslav, s'empara de Cherson (988), seule place qu'eussent conservée les Grecs dans ces régions, et de là il somma Basile et Constantin de lui accorder en mariage leur sœur Anne, les menaçant de marcher sur Constantinople. Les empereurs consentirent, à la condition que Vladimir se convertirait. Le mariage accompli, Vladimir restitua Cherson, se fit baptiser et, de retour à Kiev, propagea avec vigueur la foi qu'il venait d'adopter. Avec le christianisme, l'influence byzantine pénétra en Russie. Plus au S., en 991, Basile rattacha à l'empire une partie de l'Ibérie qui lui fut léguée par David, roi de ce pays. La gloire de Basile était grande; les souverains de l'Occident, Otto III, Robert le Pieux, demandaient ses nièces en mariage, mais ces projets échouèrent. Le long règne de Basile marque dans l'histoire byzantine une période de victoire et d'expansions.

C. Bayet.

Bibl. : Les principales sources sont : *le Compendium Historiarum*, de Scylitzès (rédigé au xi^e^ siècle); *la Chronique* du moine Cédrenus, qui reproduit Scylitzès; *les Annales*, de Zouaras (xii^e^ siècle); *la Chronique*, de Glycas (ces ouvrages sont publiés dans la *Byzantine* de Paris et la *Byzantine* de Bonn); pour les relations avec la Russie, *la Chronique* de Nestor (trad. Leger); pour l'histoire de l'Italie byzantine, Lupus Protospatharius (Pertz, *Monum. germ. Hist.*, t. V); Leo Ostiensis (Pertz, t. VIII). — Le Beau, *Hist. du Bas-empire*, t. LXXVI, et les histoires générales à l'art. Byzantin (empire), deux études sur Basile II et les guerres de Bulgarie dans Gfrörer, *Byzantinische Geschichten*, 1874, t. II.

Basile I^er^, dit *Scamandrenus*, patriarche de Constantinople, fut ordonné le 12 fév. 970, comme successeur du patriarche Polyeucte. Il avait passé la première partie de sa vie parmi les moines du mont Olympe. Accusé en 974 d'avoir conspiré contre l'empereur Jean Tzimiscès et de ne pas administrer son église conformément aux règles canoniques, il fut déféré au tribunal impérial, refusa de se soumettre à cette juridiction, et demanda que son cas fût discuté par un synode œcuménique. L'empereur ne voulut pas accéder à cette prétention et le relégua dans un monastère construit par Basile lui-même sur les rives du fleuve Scamandre.

Bibl. : Léon le Diacre, Histoires (en grec); éd. C. B. Hase (*Corpus Scriptorum hist. byzantinæ*); Bonn, 1828, in-8, pp. 10 et 163. — Le Quien, *Oriens Christianus*; Paris, 1740, 3 vol. in-fol., t. I, p. 256.

Basile Argyre, patrice, général byzantin. Fut envoyé, en 1011, dans l'Italie méridionale contre Melo de Bari et fut battu. Chargé, en 1016, du gouvernement de la Médie supérieure, il fut disgracié.

Basile, d'origine bulgare, chef de l'hérésie des *Bogomiles* (V. ce mot). Alexis Comnène le fit arrêter en 1110 et lui fit avouer par ruse ses opinions. Condamné par un synode, il fut brûlé dans l'Hippodrome de Constantinople. Ce nom de Basile a été porté par d'autres personnages moins célèbres de l'histoire byzantine. V. à ce sujet les index de Ducange, *Familiæ byzantinæ*, et de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*. C. B.

Basile II, surnommé *Camaterus* ou *Phylacopulus*, patriarche de Constantinople en 1184 après avoir été chartophylace, c.-à-d. garde des archives de l'église cathédrale. Il n'occupa le patriarcat que pendant deux ans. En 1186 il fut déposé par l'empereur Isaac l'Ange, qui, bien qu'ayant été soutenu par lui au moment de son élection à l'empire, craignait de le voir abuser de son influence pour le détrôner s'il ne se soumettait pas en tout à ses volontés.

Bibl. : Nicetas Choniata, *Histoire d'Alexis II Comnène*, ch. xv et xvii, et *Histoire d'Isaac l'Ange*, ch. iv, ed. E. Bekker (*Corpus Scriptorum historiæ byzantinæ*); Bonn, 1835, in-8, pp. 339, 346, 530. — Le Quien, *Oriens Christianus*; Paris, 1740, 3 vol. in-fol, t. I, pp. 272-3.

Basile, archevêque de Trnovo, en Bulgarie. En 1186, il couronna Pierre Asen comme tsar des Bulgares et des Grecs. En 1202, il fut envoyé à Rome pour demander la couronne impériale en faveur du roi de Bulgarie et l'érection d'un patriarcat qui aurait reconnu la suprématie du Saint-Siège. Mais les Grecs ne lui permirent pas de s'embarquer pour l'Italie. L'année suivante, la curie pontificale lui envoya le *pallium*. En 1204, il fut consacré primat de Bulgarie par le cardinal Léon. On ignore l'époque de sa mort. L. L.

Bibl. : Jireczek, *Histoire des Bulgares* (en russe); Odessa, 1879.

Basile Comnène I^er^, empereur de Trébizonde, succéda à son père Alexis Comnène vers 1320, épousa Eudoxie Paléologue, fille de l'empereur Andronic le Jeune. Le pape Jean XXII l'exhorta, en 1329, à se convertir au catholicisme.

Basile II Comnène le Jeune, empereur de Trébizonde en sept. 1332, épousa en 1334 Irène, fille d'Andronic III, empereur de Trébizonde. Epris d'une concubine, qui s'appelait aussi Irène, il répudia sa femme en 1339 et fut, dit-on, empoisonné par elle en 1340.

Bibl. : Fallmerayer, *Gesch. des Kais. der Trapezunt.*

Basile, marchand et voyageur de Moscou, vivait dans la seconde moitié du xv^e^ siècle. Il a laissé de ses voyages

EFERUS - Recherches & Classification numériques

accomplis, en 1465–1466, à travers l'Asie Mineure, en Terre-Sainte et en Egypte un récit dont le manuscrit est aujourd'hui conservé à Moscou, dans la bibliothèque du Saint-Synode (n° 420; XVI^e siècle). Une édition en russe en a été publiée, en 1884, par l'archimandrite Léonide dans le *Recueil de la société russe orthodoxe de la Palestine* (Saint-Pétersbourg, in-8). Une version française, actuellement (1888) en cours d'impression, paraîtra prochainement dans les « *Itinéraires russes en Orient* (XII^e et XVII^e siècles), traduits par M^me B. de Khitrowo, avec la collaboration de S. Exc. M. le conseiller d'Etat B. de Khitrowo » (Genève, in-8), volume qui doit faire partie des publications de la société de l'Orient latin. L. L.

BIBL. : *Polybiblion*, 1883, t. XXXVII, pp. 33-34, — *Journal* (russe) *du ministère de l'instruction publique*, 1883, n° 3; 1884, n° 7 (articles de MM. Elisée et Sirku).

BASILE VALENTIN, célèbre alchimiste dont la vie est mal connue, car les uns le font vivre au XV^e siècle et le considèrent comme un moine de l'ordre de saint Benoît, vivant à Erfurt en Prusse, tandis que d'autres l'indiquent comme appartenant au XVI^e siècle, et même à une époque encore plus rapprochée de nous. Son nom ne se trouve ni sur la liste provinciale des bénédictins d'Erfurt, ni parmi la liste des religieux de cet ordre, déposée dans les archives de Rome. Il est probable qu'il a vécu à une époque postérieure au XV^e siècle, car on trouve dans ses écrits : 1° La préparation des caractères d'imprimerie, avec un alliage d'antimoine, alors que les caractères primitifs étaient en bois; 2° Un traitement de la syphilis, connue alors en Allemagne sous le nom de *mal français* ou de *maladie des militaires*. D'ailleurs, aucun des ouvrages de Basile Valentin, écrits dans le dialecte haut-saxon, ne paraît avoir été imprimé avant le XVII^e siècle et les éditions les plus anciennes datent de 1604. — Comme tous les écrits des alchimistes, ceux de Basile Valentin sont remplis d'obscurités. Néanmoins, on y trouve des préceptes excellents et des indications précieuses, qui dénotent chez leur auteur une grande sagacité et une grande habitude du laboratoire.

Dans plusieurs de ses opuscules, il parle de la distillation de l'huile de vitriol avec l'esprit de vin, et l'*essence* qu'il obtenait ainsi et qu'il qualifie d'*essence agréable et de bonne odeur* ne pouvait être que l'éther sulfurique, dont on attribue la découverte à Valérius Cordus.

Pour préparer l'eau forte, il traite le nitre par l'huile de vitriol et soumet le mélange à la distillation. Ce procédé, plus ancien que Basile Valentin, est encore suivi pour la préparation de l'acide azotique. Il s'occupe de la préparation de l'*or potable*, qui n'est qu'une dissolution de chlorure d'or, et il constate que l'esprit de sel (acide chlorhydrique) est absolument nécessaire pour réussir cette préparation. A ce propos, il indique la composition du sublimé corrosif, ce qui est d'autant plus remarquable qu'on n'obtenait ce corps que par un moyen assez détourné, la sublimation du vitriol avec du sel marin et de l'argile ; le *mercurius sublimatus*, dit-il, est du vif-argent qui s'est combiné, par l'action de la chaleur, avec l'esprit de sel. Précurseur de Paracelse, il vanta les médicaments chimiques dans la guérison des maladies : il affirme que l'or potable et le sublimé guérissent une foule de maladies, notamment la lèpre, les plaies rebelles, la syphilis. Il est digne de remarque que cette dernière maladie est encore traitée de nos jours par les mercuriaux. Il remarque judicieusement que pour utiliser comme médicaments les liquides corrosifs, comme l'huile de vitriol et l'esprit de sel, il suffit de les distiller avec de l'alcool, idée qui renferme en germe la préparation des éthers.

De tous les écrits de Basile Valentin, le plus remarquable est assurément celui qui est intitulé : *Currus triomphalis antimonii*. Pour lui, l'antimoine est le médicament par excellence, l'une des sept merveilles du monde. Bien qu'ayant constaté expérimentalement les propriétés vénéneuses de ce métal, il le vante comme une panacée universelle, comme la seule substance capable de procurer la richesse et la santé. Il étudie si bien les préparations antimoniales qu'il en trace un tableau très remarquable pour l'époque. En parlant de l'antimoine naturel (sulfure d'antimoine) dans lequel l'existence du soufre était déjà connue des premiers alchimistes, il prépare les différentes *chaux* d'antimoine (oxydes) soit par simple calcination (oxysulfure), soit par déflagration avec du nitre, soit avec un mélange de nitre et de tartre. Il parle du verre d'antimoine, du soufre doré, du kermès, du vin stibié, du beurre d'antimoine (chlorure), dernier corps qu'il préparait directement en traitant l'antimoine naturel par l'esprit de sel, ou en chauffant un mélange d'antimoine naturel avec du sublimé, du sel commun et de l'argile.

Dans le *char triomphal de l'antimoine*, il aborde encore beaucoup d'autres questions sur lesquelles il émet des idées singulièrement exactes, telles que les suivantes : 1° L'*esprit de sel* se prépare au moyen du sel marin et du vitriol. Remplacez ce dernier corps par de l'acide sulfurique et vous aurez la préparation classique de l'acide chlorhydrique ; 2° Pour retirer *par voie humide* le cuivre de sa pyrite (sulfure de cuivre), il faut abandonner cette dernière à l'air pour la convertir en vitriol (sulfate de cuivre), dissoudre le produit obtenu dans l'eau et plonger une lame de fer dans la solution ; le cuivre se dépose. Ce phénomène était connu des anciens alchimistes, mais, interprétant mal ce phénomène de précipitation d'un métal par un autre, les alchimistes y voyaient une véritable transmutation, le fer qui se change en cuivre ; 3° L'eau-de-vie peut se retirer non seulement du vin, mais aussi de la bière, la concentration de l'alcool étant ensuite obtenue par des distillations répétées sur du tartre calciné (carbonate de potasse); 4° L'air est indispensable à tous les animaux, même aux poissons, car ceux-ci périssent d'asphyxie dans les étangs recouverts de glace, parce qu'il leur manque l'air indispensable à la respiration. — A côté de ces idées exactes, on en trouve beaucoup d'autres qui sont obscures, erronées ou absurdes, comme cela se rencontre à chaque instant dans les écrits des alchimistes, notamment dans les suivants : *la Philosophie occulte, la première matière de la pierre philosophale; l'Azote des philosophes; l'Apocalypse chimique; le Microcosme; le Dialogue du frère Albert avec un esprit; la lumière de la nature; le Chemin de la vérité*, etc.

Le *Dernier testament* est une compilation indigeste dans laquelle on rencontre çà et là quelques vérités. Par exemple, l'auteur observe que le fer est cassant, lorsqu'il contient des impuretés, comme le cuivre ; qu'on peut découvrir des mines par l'analyse des eaux ; que les accidents des mines sont dus aux dégagements d'air irrespirable, analogues à ceux qui se produisent dans les caves, pendant la fermentation du moût; qu'il faut faire brûler des torches, enduites de cire et de poix, dans les endroits méphitiques, avant d'y pénétrer, etc. En résumé, le nom de Basile Valentin mérite d'être conservé dans la science, malgré les doutes qui planent sur son existence, puisqu'il a fait connaître l'antimoine, et qu'on trouve dans ses écrits des observations qui ont servi de point de départ aux chimistes modernes. Ed. BOURGOIN.

BASILE LE LOUP. En roumain *Vasile Lupul*, prince de Moldavie. Albanais d'origine, né vers 1595 ; était vornik de Moldavie en 1633. Au moment où Alexandre Elie abdiqua, les boïars songèrent à l'élever au trône, mais il refusa, et ils firent donner pour la seconde fois la principauté à Miron Barnowski. Il se mit en route avec Miron, lorsque celui-ci prit le chemin de Constantinople pour obtenir la confirmation de son titre par le sultan ; mais il ne tarda pas à être informé que Miron, soupçonnant en lui un rival, avait formé le projet de le faire assassiner. Il trouva un prétexte pour s'éloigner ; grâce aux intelligences qu'il entretenait à la Porte, il parvint à rendre Miron sus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pect aux Turcs et lorsque celui-ci, fort de l'appui du prince de Valachie, Mathieu Basarab, arriva à Constantinople, il fut saisi et mis à mort par les Turcs, juin 1633. Les boïars, ayant découvert la trahison de Basile, essayèrent vainement de s'emparer de lui et donnèrent la principauté à Moïse Movila qui l'avait déjà occupée une première fois. Moïse ne parvint pas à se maintenir sur le trône ; dès le printemps de l'année 1634, il dut prendre le chemin de la Pologne et céder la place à Basile ; on possède de ce dernier un diplôme, en date du 20 mai 1634, qui nous fournit la date approximative de son avènement. Le règne de Basile est l'un des plus longs dont parle l'histoire de Moldavie ; il ne dure pas moins de dix-neuf ans. A l'intérieur, le règne de Basile fut surtout marqué par sa lutte contre le prince de Valachie, Mathieu Basarab. Les deux rivaux ne cessaient de se dénoncer mutuellement aux Turcs. Basile essaya vainement de s'emparer de la Valachie ; il fut battu à plusieurs reprises, sans désarmer contre son adversaire. Les conséquences de ces guerres se firent sentir à l'intérieur par de lourds impôts ; la cupidité personnelle du prince et la nécessité où il se trouvait de verser sans cesse de nouvelles sommes entre les mains des Turcs, dont il voulait se concilier la faveur, pesèrent d'un poids très lourd sur les malheureux Moldaves. En 1637, Basile dut, à la demande de la Porte, faire une démonstration contre les Tatars. A plusieurs reprises il se rapprocha des Polonais et des Transylvains qu'il combattit dans plusieurs occasions; son principal talent dans ces temps de troubles fut de se maintenir au pouvoir. Si les débuts de son règne avaient été durs pour la Moldavie, le seul fait qu'il se prolongea pendant dix-neuf ans fut un grand bienfait dans un pays où les révolutions étaient incessantes. Basile fut d'ailleurs un homme cultivé. On lui doit la construction de l'église des Trois-Saints à Iassy, le seul monument dont la Moldavie puisse s'enorgueillir. Non content d'orner et de doter les monastères, il servait une pension au patriarche œcuménique. En 1646, il fit imprimer un code de lois civiles et criminelles ; il établit des écoles grecques dans les monastères ; enfin il se préoccupa du développement de l'imprimerie dans la principauté. En 1653, Mathieu Basarab l'emporta définitivement sur son rival ; il reçut de la Porte l'ordre de marcher conjointement avec le prince de Transylvanie contre le prince de Moldavie. Basile appela alors les Cosaques à son secours ; en effet, sa fille avait épousé le fameux Bogdan Chmielnicki, leur hetman. Ce dernier lui fournit une armée avec laquelle il se rendit à Suceava, mais cette place était déjà tombée aux mains de son compétiteur; il remporta cependant d'abord deux avantages, mais les Cosaques lui ayant fait défection, la troisième rencontre lui fut défavorable. Il se réfugia alors auprès du Khan des Tatars ; mais celui-ci le fit charger de chaînes et conduire à Constantinople où il fut relégué à Edicola. Basile avait d'abord épousé une Roumaine, fille d'un boïar appelé Bucioc ; après la mort de sa première femme, il épousa la fille d'un chef circassien appelé Murzak; de ces alliances, naquirent *Jean*, prétendant au trône de Valachie en 1636, régent de Moldavie en 1637, mort à Constantinople; *Etienne*, qui est cité en 1642, comme héritier du trône, il devint prince en 1659 et mourut sans postérité vers nov. 1661; *Marie*, qui épousa en 1645 le prince Jean Radziwill, maréchal de Lithuanie ; enfin *Roxana*, mariée en 1652 à l'hetman des Cosaques Timothée Chmielnicki, lequel fut tué en 1653. Basile recouvra sa liberté dans les premiers jours de l'année 1659 ; nous ignorons la date exacte de sa mort. J. Monnier.

Bibl. : Engel, *Geschichte der Moldau und Walachey*, II. — Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor*, V.

BASILE (Gagara), de Kazan, négociant et voyageur moscovite, vivait dans la première moitié du XVII^e^ siècle ; visita, en 1634, la Terre-Sainte, le mont Sinaï et l'Egypte et a laissé une « narration de son voyage » (en russe), dont le manuscrit se trouve actuellement dans la bibliothèque du Saint-Synode à Moscou. Une version française de ce récit, actuellement (1888) en cours d'impression, paraîtra prochainement dans les « *Itinéraires russes en Orient* (XII^e^-XVII^e^ siècles), traduits par M^me^ B. de Khitrovo, avec la collaboration de S. Exc. M. le conseiller d'Etat B. de Khitrovo » (Genève, in-8), volume qui doit faire partie des publications de la société de l'Orient latin.

L. L.

Bibl. : Daniel l'Igoumène, *Pèlerinage en Terre-Sainte* (éd. Norov; Saint-Pétersbourg, 1864, in-4, p. 212). — Mouraviev, *Voyage en Terre-Sainte*, t. I.

BASILÉE (Myth.). D'après une vieille légende, sœur des Titans, fille d'Uranus et de Titée ; elle avait épousé son frère Hypérion à qui elle donna deux enfants, Hélios et Séléné; le premier fut tué par ses oncles, l'autre se donna la mort et leur mère parcourut le monde égarée par son désespoir (V. *Diodore de Sicile*, III, 57).

BASILÉE. Un des caps de Cyzique, à l'extrémité d'une île située dans la Propontide, et maintenant unie au continent, dans la Petite-Morée (Asie Mineure). Il servait à abriter le port de Cyzique, célèbre par son commerce et par sa belle position militaire.

BASILETTI (Louis), peintre italien, né à Brescia en 1780, mort en 1860 ; il travailla à Bologne et à Rome, où il se lia avec Canova, dont il peignit le portrait. Il a décoré à Brescia plusieurs monuments publics et édifices privés, et exécuté des tableaux d'église et de paysage, dont un, la *Cascade de Tivoli*, est au musée Brera de Milan. Il s'occupait aussi d'archéologie et a dirigé les fouilles du temple de Vespasien à Brescia, qui amenèrent la découverte de la célèbre statue de la Victoire (26 juil. 1867).

BASILEUS. Titre que prenaient les empereurs de Byzance. Lorsque Charlemagne eut été couronné empereur, la cour de Constantinople se refusa d'abord à le reconnaître comme Basileus. Quand elle s'y décida en 812, ce fut un événement que les annales dites d'Eginhard eurent soin d'enregistrer. Dans la suite, Basile II contesta encore ce titre à l'empereur Louis II. Luitprand, envoyé à Constantinople par Otto I^er^, mentionne encore la résistance des empereurs d'Orient sur ce point. C. Bayet.

Bibl. : On trouve les textes relatifs à cette question réunis et discutés dans Ducange, *Gloss. mediæ et infimæ græcitatis* et *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, ad v. Basileus. — Dollinger, *Das Kaiserthum der Karls des Grossen*, dans l'*Hist. Jahrbuch* de Munich, 1865. — Harack, *Das karolingische und byzantinische Reich in ihren politischen Beziehungen*. — Gasquet, *De l'emploi du mot Basileus dans les actes de la chancellerie byzantine*, *Revue historique*, 1884.

BASILEUS. Guerrier légendaire du pays des Dolions (île de Cyzicos), mis à mort par Télamon dans le combat nocturne que se livrèrent, sans se reconnaître, les Argonautes ramenés à leur insu par les vents contraires à l'île qu'ils venaient de quitter, et les Dolions, leurs hôtes de la veille (Apollonius de Rhodes, I, 1043).

BASILEUTERUS (Ornith.). Nom donné par le docteur Cabanis (*Schomburgk's Reise in Guiana*, 1848, t. II, p. 666) à un genre de Passereaux de la famille des *Mniotiltidés* (V. ce mot). Les *Basileuterus* sont des oiseaux de petite taille, pas plus gros que des Fauvettes, ayant le bec un peu aplati, à la façon des *Gobe-Mouches* (V. ce mot), la mandibule supérieure en partie abritée sous de longues soies horizontales et le plumage coloré en vert, en gris, en noir et en jaune, avec une huppe plus ou moins développée et plus ou moins brillante sur le sommet de la tête. C'est à cette huppe, rappelant celle de nos Roitelets, que le nom de *Basileuterus* fait allusion. — Le genre *Basileuterus* occupe actuellement, dans le Nouveau Monde, une aire extrêmement vaste, s'étendant du Mexique à la Patagonie, et comprend plus de trente espèces dont la plus connue est le *Basileuterus vermivorus* V., que d'Azara (*Apunt.*, 1802, t. II, p. 414) désignait sous le nom de *Contramaestre coronado* et qui est fort commun à la Guyane, au Brésil et en Colombie. Comme tous ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

congénères, il se nourrit d'insectes qu'il capture en sautillant de branche en branche ou en explorant les feuilles qui

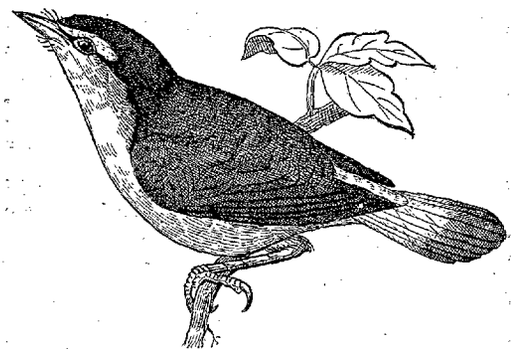

Basileuterus vermivorus V.

jonchent la surface du sol. Plusieurs espèces de *Basileuterus* et entre autres les *Basileuterus castaneiceps* Scl. et Salv., *B. coronatus* Tsch. et *B. nigricristatus* Laf., qui vivent au Pérou, se font remarquer par la douceur de leur chant. E. OUSTALET.

BIBL. : L. TACZANOWSKI, *Ornithologie du Pérou*, 1884, t. I, p. 474. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1885, t. V, p. 376.

BASILEWSKY. collectionneur russe contemporain, fixé à Paris. Sa collection, composée d'ouvrages du moyen âge et de la Renaissance (orfèvrerie, céramique, ivoires, etc.), a fait l'objet d'une publication somptueuse : *Collection Basilewski*, texte par MM. Basilewski et Darcel (Paris, 1874, 2 vol. in-fol.). Elle a été achetée en bloc par le tsar, et fait aujourd'hui partie du musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

BASILI (Pier Angelo), peintre italien, né à Gubbio, vers 1550, mort en 1604, élève de T. Damiani et de Cristof. Roncalli. Il a peint dans le cloître de Saint-Ubald et dans l'église Saint-Martial, à Gubbio, des fresques qui furent appréciées. On lui confia la restauration de quelques œuvres anciennes dont il altéra complètement le caractère, crime commun à son époque.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der ital. Malerei*, IV, 99.

BASILI (Domenico-Andrea), appelé aussi *Basily*, maître de chapelle à Lorette vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en l'année 1775. Le recueil de musique de Santini contient vingt-quatre études de clavier dues à Basili, intitulées : *Musica universale* et dénotant un mérite réel. Son fils, *Francesco* Basili, né en 1766, devint, jeune encore, maître de chapelle à Foligno. Il a écrit des opéras pour Rome, Milan, Florence, Venise : *la Bella incognita* (1788), *la Locandiera* (1789), *Achille nell' assedio di Troja* (1798), *il Ritorno d'Ulysse* (1799), *Antigono*, etc. On connaît de lui un oratorio, *Sansone*, que Lablache chanta à Naples, un *Requiem*, exécuté à Rome en 1816. En 1827, Francesco Basili devint directeur du Conservatoire de Milan, et refusa d'y admettre le jeune Verdi. En 1837, il remplaça Fioravanti comme maître de chapelle à Saint-Pierre de Rome. Il mourut le 25 mars 1850. Des symphonies de Basili, écrites dans le style de Haydn, ont été exécutées avec succès à Bruxelles, sous la direction de Fétis. Basili est le dernier maître de chapelle italien qui ait tenté de restaurer sérieusement les anciennes traditions de la musique religieuse en ce pays.

BASILIC. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire donné à plusieurs plantes de la famille des Labiées. Ainsi, on appelle *Grand Basilic*, *B. romain*, *B. aux sauces*, *B. des cuisiniers*, l'*Ocimum Basilicum* L.; *Petit Basilic*, l'*Ocimum minimum* L.; *Grand Basilic sauvage*, le *Clinopodium vulgare* L.; *Petit Basilic sauvage*, le *Calamintha acinos* Gaud. (*Thymus acinos* L., *Melissa acinos* Benth) et *Basilic de la Chine*, le *Plectranthus nudiflorus* Willd. — Quant au *Basilic sauvage* de la Guyane, c'est le *Vandellia pratensis* Wahl (*Matourea guianensis* d'Aublet). — L'*Ocimum Basilicum* L., qu'on nomme également *Oranger de savetier*, appartient au groupe des Ocimoïdées. C'est une herbe annuelle, dont la tige très rameuse porte des feuilles opposées, pétiolées ovales-lancéolées, entières, finement ciliées sur les bords. Les fleurs, de couleur blanche ou rosée, sont disposées en glomérules 8-10-flores, dont l'ensemble forme des grappes terminales accompagnées de bractées souvent d'un pourpre violet. Chaque fleur présente un calice tubuleux à cinq dents, dont la supérieure est large, orbiculaire, presque foliacée et décurrente, une corolle bilabiée, à lèvre supérieure quadrilobée, à lèvre inférieure entière, et quatre étamines didynames dont les deux supérieures offrent au-dessus de leur base un appendice en forme de dent. Cette jolie plante est originaire de l'Inde. On la cultive fréquemment en Europe, dans les jardins à cause de l'odeur suave et pénétrante qu'elle exhale. Ses feuilles sont employées comme condiment et aromate dans les préparations culinaires et en infusion théiforme comme stimulantes, antispasmodiques et antinévralgiques. Elles entrent dans la préparation de l'Eau vulnéraire rouge. La plante entière figurait autrefois dans les officines, sous la dénomination de *Herba Basilici* s. *Ocimi citrati*. Elle donne, par la distillation, une huile essentielle très aromatique, qui dépose spontanément des cristaux prismatiques, isomériques avec la terpine. — On cultive également, en Europe, comme plantes d'ornement, l'*Ocimum minimum* L., de l'île de Ceylan, l'*O. gratissimum* L., des Indes orientales, et l'*O. suave* Willd, d'Abyssinie, qui sont préconisés, dans leurs pays d'origine, comme digestifs et fébrifuges. Ed. LEF.

II. ZOOLOGIE. — (*Basiliscus* Laur). Genre de Reptiles, de l'ordre des *Lacertiliens* et de la famille des *Iguanidés* (V. ces mots), caractérisé par une tête quadrangulaire, surmontée chez les mâles d'un lambeau de peau triangulaire, prolongé en arrière; par un corps comprimé, couvert de petites écailles imbriquées; par une crête dorsale, soutenue par les apophyses épineuses des vertèbres très développées; par une sorte de fanon rudimentaire, suivi d'un pli transverse situé en dessous du cou; par le bord externe des doigts garni d'une frange écailleuse dentelée; par une queue longue, comprimée, crêtée chez les mâles; par l'absence de pores fémoraux, et par les dents latérales tricuspides. — La forme la plus anciennement connue appartenant à ce genre est le Basilic à capuchon (*B. americanus* Dum); il est d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous; sa gorge porte des bandes d'un brun bleuâtre; une autre bande jaune liserée de noir part de l'œil et va se perdre sur le dos, des bandes noirâtres règnent obliquement de chaque côté du corps; la queue est annelée de noir, et la face supérieure des membres marbrée de même couleur.

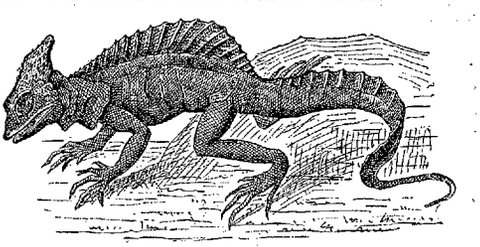

Basilic à capuchon (Basiliscus americanus Dum.).

Ces animaux habitent l'Amérique tropicale; on les trouve au Mexique, aux Guyanes, et sur les deux versants de la Cordillère. Le Dr Sauvage dit, d'après le voyageur et le naturaliste bien connu, M. Bocourt, qu'ils se tiennent sur les arbrisseaux situés près des cours d'eau ; ils nagent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien et sont d'une agilité excessive; ils sautent de branche en branche et dans tous leurs mouvements ils portent la queue relevée en dessus; leur principale nourriture consiste en insectes. — Le type que nous décrivons ne présente rien dans ses mœurs qui puisse permettre de l'assimiler, comme l'ont fait quelques auteurs, à l'animal fabuleux désigné par les Grecs anciens sous le même nom de *Basilic*. Leur *Basiliscus regulus* était représenté comme un serpent d'un pied de long, avec une tache blanche et trois excroissances sur une tête pointue; c'était, disait-on, le plus venimeux des serpents. Son haleine non seulement était mortelle pour les êtres vivants, mais brisait les pierres. D'après les récits des écrivains de l'antiquité reproduits par ceux du moyen âge, rapporte C. d'Orbigny, le Basilic causait par sa piqûre une mort instantanée; son regard était des plus redoutables et malheur à l'homme qui venait à le rencontrer; il se sentait pénétré d'un feu soudain et périssait au milieu des tourments. Le Basilic exerçait en outre une influence néfaste sur lui-même et les chasseurs en profitaient pour le prendre; ils se munissaient d'un miroir, et dès que l'animal avait fixé son image, il devenait victime de sa propre puissance. Aux époques de crédulité, ajoute C. d'Orbigny, les marchands vendaient aux curieux ignorants de petites Raies façonnées en forme de Basilic; de nos jours on peut voir ces préparations fantaisistes dans certains cabinets d'amateurs et à la vitrine des marchands d'articles de pêche sur les quais mêmes de Paris. La renommée de cet être fabuleux s'est perpétuée dans nos campagnes; encore aujourd'hui, pour beaucoup de gens, les œufs hardés, c.-à-d. inféconds, les œufs sans jaune, sont produits par de vieux Coqs et donnent naissance à un Basilic. ROCHBR.

BIBL. : DUMERIL et BIBR., *Erpét. génér.* — SAUVAGE, *Reptiles et Batraciens, Brehm*, éd. française. — A. d'ORBIGNY, *Dict. H. N.*

BASILIC (Jacques, dit Jean ou Héraclide), prince de Moldavie (V. JEAN).

BASILICA (Petrus de) (V. BARSEGAPE).

BASILICATE (ou Prov. de Potenza). Prov. de l'Italie mérid. située sur le golfe de Tarente, entre les deux presqu'îles de Pouille et de Calabre. Le sol y est accidenté surtout au N. à cause des dernières ramifications de l'Apennin où le mont Vultur, ancien volcan éteint, s'élève à plus de 1,300 m. Cinq petits fleuves torrentiels, au cours à peu près parallèle, fertilisent cette province : le Bradano, le Basento, la Salandrella, l'Agri, le Sinno. Le climat est tempéré: cependant sur le littoral s'étendent des marais à la place de cités jadis célèbres comme Métaponte. Les secousses et tremblements de terre sont assez fréquents. Bien que le sol soit riche, l'agriculture est très arriérée. La Basilicate a pour ch.-l. Potenza; elle comprend trois autres circondarii qui ont pour ch.-l. Lagonegro, Matera, Melfi. Sa superficie est de 10,354 kil. q., et sa popul., au 31 déc. 1885, de 549,699 hab., soit 51 hab. au kil. q.

BASILICO (Girolamo), jurisconsulte italien, né à Messine à une date restée inconnue, mort à Madrid en 1670. Il devint juge du tribunal suprême dans son pays. Il cultiva d'ailleurs les belles-lettres avec autant de succès que la science du droit : les académies de Messine et de Palerme le comptèrent au nombre de leurs membres. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *gli Anelli di S. Agata, discorso accademico; la Ruota degli umani avvenimenti, discorso accademico; gli Applausi della Sicilia al governo dell' eccellentissimo signore D. Francisco Gaetano duca di Sermoneta; Decisiones criminales magnæ regiæ curiæ regni Siciliæ*, etc. G. L.

BASILICUS ou **BASILISCUS** (Astron.). Un des noms de la belle étoile primaire α du Lion, plus connue sous le nom de *Régulus* (V. ce mot) ou *Stella regia*.

BASILIDE, gnostique égyptien du IIe siècle ap. J.-C., le plus célèbre des gnostiques après Valentin. Les Pères grecs et latins nous ont conservé peu de détails sur sa vie. On sait seulement que, comme Ménandre, Basilide fut le disciple de Satornilus, et qu'au lieu de rester en Syrie comme son condisciple, il alla habiter et enseigner en Egypte. Les idées égyptiennes, contenues en assez grand nombre dans son système, offrent un fondement assez solide pour que l'on puisse croire avec probabilité que Basilide, malgré son nom grec, était Égyptien de naissance et avait fait ses premières études à Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il passa certainement la dernière partie, et peut-être la plus grande partie de sa vie, à Alexandrie, et il parcourut quelques-uns des nomes de la basse Egypte, ceux principalement où l'élément grec lui offrait plus de facilité pour disséminer et faire adopter son enseignement. Il avait étudié l'Ancien Testament et connaissait quelques versets du Nouveau, ce qui, en dehors du témoignage unanime des Pères, porte à croire qu'il était chrétien. Il affirmait, dit-on, avoir reçu sa doctrine de l'apôtre Mathias qui avait laissé des livres apocryphes recueillis des lèvres mêmes de Jésus; il prétendait même être le disciple de saint Pierre, par l'intermédiaire d'un certain Glaucias. Il admettait les quatre évangiles qu'il a mutilés en ses ouvrages. Au témoignage d'Eusèbe, il avait écrit vingt-quatre livres d'*Exégétiques* sur les évangiles; Clément d'Alexandrie cite un passage du vingt-troisième et on trouve un passage du troisième livre dans les actes de la dispute d'Archélaüs contre Manès; selon Origène, il avait lui-même composé un évangile; il rejetait l'Ancien Testament qu'il ne pouvait croire inspiré de Dieu et au lieu des Prophètes recommandait la lecture des prophéties publiées par Barcoph et Parchor. Selon toute probabilité, il naquit dans la seconde moitié du Ier siècle et vivait encore au milieu du second. C'est tout ce que l'on sait de sa personne et de sa vie. Nous sommes beaucoup plus heureux sur son système, le plus profond de la gnose.

Au sommet de toute chose, Basilide plaçait un Dieu-Néant qui était lorsque le rien seul était et existait. Ce Dieu n'était ni matière, ni substance, ni accident sans substance; il n'avait ni esprit, ni sens, ni raison, ni affection, ni désir; cependant il voulut créer le monde, mais sans volonté. C'est dire que ce Dieu qui avait seulement la puissance de devenir se manifesta par extension, faisant émaner de lui une volonté en puissance de devenir une volition. Cette volonté en puissance, non encore traduite en acte, était en le Dieu-Néant parce que ce Dieu avait en lui tous les germes du monde à l'état de Néant. Ainsi de ce germe-néant le Dieu-Néant fit un monde-néant capable de recevoir toutes les formes. Tel fut, selon Basilide, le premier acte de l'émanation de toutes choses. Pour expliquer comment de la puissance ce Dieu passa à l'acte, Basilide dit qu'il parla et que la lumière fut créée; les germes se développèrent à sa parole, se divisèrent et de chaque genre sortirent les espèces qui lui sont propres, en puissance d'abord, en acte ensuite. L'acte était expliqué par une imagination d'une extraordinaire abstraction. Au germe-néant de toutes choses était inhérent un principe d'activité que Basilide appelait υἱότης, en français *Filiété*, ce qui est un barbarisme dont il faut se servir. Cette *Filiété*, consubstantielle au Dieu-Néant, naissant d'un principe d'activité, était triple, l'une ténue, l'autre grossière, la troisième ayant besoin de purification: ce sont les paroles de Basilide, et, de cette triple *Filiété*, il fera produire toutes les créatures rangées dans une triple catégorie. Dès la première émission du germe par le Dieu-Néant la *Filiété* ténue vola du fond de l'abîme vers le Dieu-Néant avec la vitesse de la pensée, laissant sur son passage un parfum qui avait excité toutes les créatures à l'imiter. Elle forma ainsi le premier monde, tout spirituel. La seconde, la *Filiété* grossière, restait au fond de l'abîme, c.-à-d. dans la matière apte à recevoir une forme : elle voulut imiter son aînée, mais comme elle manquait de la spiritualité dont était douée la première, elle ne pouvait se dresser et voler qu'avec le secours d'un aide. Cet aide fut l'esprit saint, qui la prit sur ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ailes et la transporta jusqu'aux limites du monde supérieur ; mais comme il n'était pas consubstantiel au Dieu-Néant, il ne put pénétrer avec la *Filiété*, qu'il avait secourue, jusqu'au sein de l'Ineffable, et resta en dehors. Ainsi fut produit le second monde, le monde du milieu. La troisième *Filiété* resta dans le monde-néant jusqu'au moment où elle devait passer en acte, c.-à-d. qu'elle resta à l'état de puissance jusqu'au moment où l'on devait avoir besoin d'elle pour passer de la puissance à l'acte de la rédemption.

Le principe d'activité une fois en acte, le système de Basilide se développe comme par enchantement dans une série de mondes merveilleux. Nous ne possédons pas de renseignements sur la manière dont se fit ce développement dans le monde supérieur ; mais, comme tout obéit à la loi de similitude, et cela dans tous les systèmes gnostiques, ce qui se passa dans un monde se passa dans tous. En chaque monde se trouve un grand chef, un grand Archôn, d'après le mot grec, émané du germe cosmique déjà en acte et du grand trésor de tous les germes en puissance qui se trouvaient dans le Dieu-Néant. Ce grand Archôn s'éleva jusqu'aux limites du monde supérieur ou hypercosmique alors en acte : il se crut le plus beau, le plus brillant et le plus grand de tous les êtres, ignorant que la troisième *Filiété* lui était supérieure ; de cette pensée sortit le principe du mal ou de la déchéance. Ne voulant pas rester seul et ayant en lui les deux principes, il fit émaner de lui un fils plus grand et plus puissant que lui, comme la *Filiété* avait été plus grande que le Dieu-Néant, ayant en elle une activité que n'avait pas celui-ci. Avec son fils, le grand Archôn produisit toute la création éthérée, c.-à-d. tous les mondes répandus dans l'éther qui se termine à la lune. Ces mondes étaient au nombre de trois cent soixante-cinq, répondant aux trois cent soixante-cinq jours de l'année, exprimés par le mot grec Abrasax, dont les lettres valent 365. Le premier de ces mondes s'appelait Ogdoade, et comprenait huit æons supérieurs avec une foule de Principautés, de Puissances, de Dominations, sur lesquelles régnait le grand Abrasax, émanées du dernier couple de l'Ogdoade. Ce qui s'était produit dans l'Ogdoade se reproduisit dans les trois cent soixante-quatre mondes qui suivirent et qui furent l'image fidèle de l'Ogdoade première du monde intermédiaire, comme celle-ci était la représentation du monde hypercosmique, mais avec une déchéance qui allait en s'aggravant à mesure que les mondes se multipliaient. Cette déchéance arriva à sa dernière limite dans le trois cent soixante-cinquième des mondes du milieu, où il n'y eut que sept couples d'æons et qui fut nommé Hebdomade. Dans l'Hebdomade se passa ce qui avait eu lieu dans les Ogdoades précédentes ; le grand Archôn de l'Hebdomade produisit un fils supérieur au principe producteur, et, avec lui, produisit encore toute l'autre création, c.-à-d. le monde que nous habitons. Ce grand Archôn de l'Hebdomade n'était autre, d'après Basilide, que Jéhovah, le Dieu des Juifs. De même que le grand Archôn de la première Ogdoade ignorait l'existence d'êtres supérieurs à lui, de même les autres Archôns des autres Ogdoades se crurent les plus puissants des êtres ; de même l'Archôn de l'Hebdomade. Ce dernier s'enorgueillit à tel point que les anges de son monde se révoltèrent contre lui, se partagèrent la création inférieure, et la dominèrent avec cruauté, ce qui explique toutes les misères de notre terre.

Basilide qui n'a pas expliqué, ce semble, particulièrement la production de l'homme, avait un système particulier sur la manière dont cet homme était composé. Créé par les anges de l'Hebdomade, l'homme était composé d'un corps et d'une âme : le corps devait périr entièrement ; à l'âme était réservé un sort différent selon sa nature, c.-à-d. selon qu'elle appartenait à l'une des trois catégories d'âmes imaginées par Basilide, psychique, logique, pneumatique. La nature propre de chaque âme, était déterminée par ce que Basilide appelait des *appendices*. Ces *appendices* étaient des appétits, ou, comme disait Basilide, des *esprits* ajoutés par une confusion primordiale à l'âme douée de raison, alors que tout était réuni dans le grand trésor des germes néants. Ces esprits pouvaient être ceux de la matière la plus vile, des plantes, des animaux, des êtres supérieurs, anges et æons. Si l'homme faisait des actions qui le rapprochaient d'un bouc, d'un lion ou d'une plante, c'est qu'il avait en son âme des *esprits* (instincts) de plante, de lion ou de bouc. Tout était mélangé en lui. Cependant il avait naturellement la connaissance de Dieu, parce que son âme existait avant lui et qu'elle était hypercosmique par nature. Cette foi naturelle en Dieu était étagée, comme les trois cent soixante-cinq mondes dont il a été question, et, si l'âme avait la foi correspondante à tel ou tel ciel, elle connaissait tous les cieux inférieurs, mais aucun des supérieurs. Toutes étaient atteintes par l'ignorance à un degré quelconque, c'est pourquoi Basilide enseignait que tous les hommes, même les plus saints, même les enfants à la mamelle, étaient coupables et avaient tous besoin de rédemption.

Cette rédemption se fit par la troisième *Filiété*, restée jusqu'alors sans emploi dans le grand trésor de tous les germes. Cette *Filiété* eut fort à faire, car, pour être parfaite, la rédemption devait commencer par le premier ciel pour finir à notre terre. La troisième *Filiété* parut sous le nom d'Evangile, dernier æon du système basilidien ; c'était la connaissance des choses supérieures qu'ignorait le grand Archôn de l'Ogdoade. Grâce à Evangile, le fils du grand Archôn fut illuminé le premier et fit ensuite partager sa lumière à son père qui reconnut qu'il y avait au-dessus de lui des êtres plus puissants et confessa son péché d'ignorance. Cette confession paracheva sa rédemption dans le premier monde. La même chose se répéta dans les trois cent soixante-quatre autres cieux, y compris l'Hebdomade, où la paix fut rétablie. Pour sauver notre terre, la lumière qui avait lui sur le fils du grand Archôn de l'Hebdomade se reposa sur Jésus, fils de Marie, qui était né sous la conjonction de tous les astres, à l'heure de leur parfaite révolution, et qui avait eu son type préexistant dans le grand trésor des germes en puissance. Tout se passa pour lui, disait Basilide, comme il est raconté dans les Evangiles, ce qui signifie probablement que Jésus souffrit en apparence et que Basilide admettait le Docétisme. Quand la rédemption aura été ainsi achevée dans tous les mondes et pour toutes les créatures, une ignorance universelle s'emparera de tous les cieux et de tous les êtres : chacun restera dans les limites de sa nature, tous les éléments confondus auront été dégagés, et rien ne sortira plus de soi-même : ce qui sera le parfait bonheur.

Tel est le système de Basilide autant qu'on peut l'analyser aussi brièvement. On ne peut nier qu'il ne soit d'une grande force d'abstraction, quoiqu'il contienne peu d'idées propres à l'auteur. Le fond du système est très souvent grec, souvent égyptien ; les images accusent la patrie du philosophe et sont orientales, rêveries fantastiques, sans consistance, faites pour plaire à l'imagination plus que pour satisfaire la raison. La morale fut relativement pure, quoique des accusations horribles aient été élevées contre les disciples de Basilide. Ces disciples furent sans doute nombreux : le plus célèbre fut Isidore, fils du philosophe, qui avait écrit un livre sur la nature de l'âme. Ils eurent assez d'importance pour que Clément d'Alexandrie les combattit publiquement dans ses cours de philosophie chrétienne et platonicienne. Le nombre des cieux rêvés par Basilide leur laissait une grande latitude : le maître n'ayant pas pu sans doute décrire, peupler et nommer chacun de ces mondes avec leurs innombrables habitants, les disciples s'en chargèrent et firent des généalogies interminables, où chacun fit briller son esprit. Leurs livres étaient pleins de symboles : ces symboles furent gravés sur des pierres connues sous le nom

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de *pierres gnostiques* et d'*Abraxas*. Les musées de l'Europe en contiennent un grand nombre qui le plus souvent sont d'origine égyptienne. Toutes ces absurdités n'ont pas réussi à enlever au système de Basilide la force et la profondeur d'esprit dont il témoigne, et c'est encore aujourd'hui, avec celui de Valentin, l'un des deux systèmes gnostiques qui étonnent celui qui s'en occupe, par le grandiose de leur conception et la richesse de leurs détails.

E. Amélineau.

Bibl. : Outre les œuvres des Pères grecs et latins qui se sont tous occupés de Basilide, on peut consulter les auteurs qui en général ont étudié la gnose et les commentateurs des Pères. De nos jours plus particulièrement : 1° Gerhard Uhlhorn, *Die Basilidianische System;* Gottingen, 1855, in-8. — 2° E. Amélineau, *Essai sur le gnoticisme égyptien;* Paris, 1887, in-4.

BASILIDES. Peuple de la Scythie. Selon Pline, l. IV, ch. xii, ce sont les Sauromates. Appien, *in Mithridat*, les nomme Basiliens. Strabon, l. VII, et Méla, l. II, ch. i. parlent aussi de ce peuple.

BASILIDES. Philosophe épicurien qui fut à la tête de l'école après Denys, vers 200 av. J.-C., mais dont on ne sait rien de plus. Il semble qu'il y ait eu aussi un Basilides stoïcien.

BASILIEN (lat. *Basilianus*). Préfet de l'Egypte en 218 au temps de l'empereur Macrin. Très dévoué à ce prince au début, il fit massacrer tous les envoyés que lui adressa Héliogabale pour l'amener à son parti. Quand la situation de Macrin fut désespérée, Basilien fut chassé d'Egypte par ses soldats révoltés, s'enfuit à Brindes, fut découvert et amené à Nicomédie où on l'exécuta par ordre d'Héliogabale. C. J.

Bibl. : Dion Cassius, 78, 35.

BASILIENS (V. Basile [Règle et Ordre de saint]).

BASILIENS *(basilia* s.-ent. *biblia)*. Les Pères de l'Eglise appelaient de ce nom les livres des Saintes-Ecritures qui concernaient les rois de Judée, ceux que nous appelons aujourd'hui livres des *Rois*.

BASILINDA. 1° Nom qu'on donnait à Tarente à la fête célébrée en l'honneur de *Vénus basileia* ou *basilissa*, c.-à-d. reine. — 2° Jeu du roi, pratiqué par les enfants, qui obéissent à l'un d'entre eux, et feignent d'être ses sujets ; l'anecdote de Cyrus prenant son rôle au sérieux et faisant fustiger un de ses camarades a rendu ce jeu célèbre. On le retrouve chez les Romains ; Suétone l'appelle : *ducatus et imperia ludere*.

Bibl. : Becq de Fouquières, *Jeux des anciens;* Paris, 1873, p. 65.

BASILINE, mère de Julien l'Apostat, morte en 331. Elle avait épousé en secondes noces Jules Constance. Elle se convertit au catholicisme et patronna l'église d'Ephèse, puis embrassa l'hérésie d'Arius, combattit l'orthodoxie et tourna ses violences contre l'évêque d'Andrinople, saint Eutrope, qu'elle fit exiler.

BASILINNA (Ornith.). Les *Basilinna*, tels que l'ornithologiste Boie les a caractérisés en 1831 (*Isis.*, p. 546),

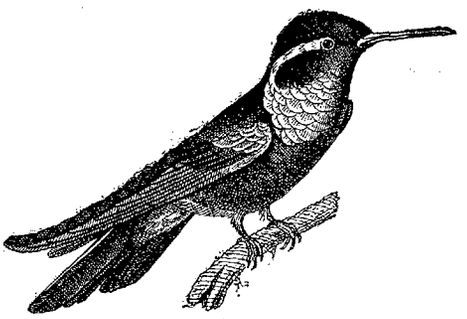

Basilinna leucotis V.

sont des *Oiseaux-Mouches* ayant tous le bec droit, pas plus long que la tête, les ailes bien développées, la queue coupée carrément à l'extrémité et formée de larges rectrices, les tarses emplumés, le doigt postérieur plus court que le doigt médian et le plumage de couleurs variables suivant le sexe. Les mâles, en effet, portent une livrée d'un vert métallique passant au vert d'émeraude sur la gorge et rehaussée par du bleu saphir sur le menton et la gorge, du noir et du blanc sur les côtés de la tête et du brun pourpré sur les ailes, tandis que les femelles ont un costume vert, mélangé de roux, de brun et de fauve. Les deux seules espèces connues de ce genre habitent l'une (*Basilinna leucotis* V.) le Mexique et le Guatémala, l'autre *(B. Xanthusi)* les environs du cap San-Lucas, en Californie. E. Oustalet.

Bibl. : Lesson, *Hist. nat. des Oiseaux-Mouches*, 1829, p. 60, pl. 9. — J. Gould, *Monogr. Trochilid.*, t. II, pl. 64. — D.-G. Elliot, *Class. and. Synops. Trochilid.*, 1879, p. 226.

BASILIPPO. Ville ancienne, dans la prov. de Bétique (Andalousie), dont le nom est écrit *Basilipo* dans plusieurs manuscrits de l'*Itinéraire* d'Antonin, et *Basilippa* dans le livre de l'*Anonyme* de Ravenne. Aucun autre auteur ancien n'a mentionné cette ville ; l'*Itinéraire* la marque à XXI milles d'*Hispalis* (Séville) et cette distance, prise de Séville, sur la route romaine qui va vers l'ouest, dans la direction d'*Ostippo* (Extépa), nous mène au village d'El-Arahal. Il y a là des ruines romaines et parmi les inscriptions recueillies une porte le mot *Basilip (onensis)*, ce qui rend l'identification d'El-Arahal et de Basilippo presque certaine. E. Cat.

Bibl. : *Corpus inscriptionum latinarum ;* Berlin, 1869, t. II, pp. 187 et 188.

BASILIQUE. I. Antiquité romaine. — La basilique, *basilica* (sous-entendu *domus* ou *porticus*), était un terme d'origine grecque par lequel les Latins désignaient un type de monument qui appartenait cependant en propre à l'architecture romaine. Vitruve, définissant les basiliques par l'usage auquel on les destinait, dit de ces monuments que ce sont des annexes aux forums, dans lesquelles les habitués des places publiques peuvent se réunir à l'abri des intempéries de l'air. La basilique n'est donc pas autre chose qu'un forum couvert et en remplit tous les offices (V. t. III, p. 705) : lieu où l'on rend la justice, bourse pour les négociants, salle des pas perdus pour les oisifs. Jusqu'à l'époque de Caton l'Ancien, on n'avait pas connu d'autre lieu de réunion soit pour la justice, soit pour les affaires de commerce, soit pour la flânerie, que la place publique du Forum exposée aux rayons brûlants du soleil, à la pluie et à toutes les inclémences du ciel. Caton le premier construisit un abri couvert (185 av. J.-C.), ce fut la première basilique. Plus d'un ambitieux imita la conduite du grand censeur, pour faire sa cour au peuple ; « aucun monument, dit Cicéron, ne plaît davantage au peuple, aucun ne fait plus d'honneur à celui qui l'élève ». Aussi, tous les forums tant à Rome que dans les cités provinciales furent désormais complétés par un ou plusieurs de ces édifices couverts sous lesquels se transportait une partie de la vie publique. Les empereurs, comme on le verra, n'oublièrent pas ce genre d'embellissements dans leurs grands travaux d'édilité. Quant au terme lui-même, il doit venir de la magnificence véritablement *royale* que l'on développait dans ce genre de constructions. — La basilique a la forme d'un carré long, dont la largeur, dit Vitruve, ne doit pas être inférieure au tiers ni supérieure à la moitié de la longueur. Cet espace rectangulaire est clos de murs avec une porte, ou librement ouvert comme le portique grec ou la *loggia* des places publiques de l'Italie ; cette dernière disposition était probablement la plus fréquente. La basilique est divisée dans le sens de la longueur en trois nefs, une plus large au centre, deux plus petites sur les côtés, la nef étant séparée par deux rangées de colonnes ou de piliers ; les nefs latérales entourent en général la nef centrale sur les quatre côtés. La nef centrale se termine soit d'un seul côté, soit des deux, par une construction en hémicycle formant abside : c'était l'emplacement du tribunal. Le rez-de-chaussée, ainsi disposé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la plupart des basiliques, sert à la fois de tribunal pour les causes civiles et criminelles, et de bourse pour les commerçants, qui ont parfois des boutiques dans les bas-côtés. Au-dessus des quatre portiques latéraux du rez-de-chaussée règne un premier étage; il n'y avait donc pas d'étage au-dessus de la nef centrale, qui s'élevait librement jusqu'au toit. Ce premier étage, formé de quatre nefs à angle droit, est réservé à la promenade des oisifs. Vitruve recommande de faire entre les colonnes du premier étage une cloison *(pluteum)* égale en hauteur aux trois quarts des colonnes, de manière à ce que les flâneurs qui fréquentent cette partie de la basilique ne soient pas vus des personnes qui s'occupent de leurs affaires dans les galeries inférieures. Les basiliques étaient couvertes, probablement avec une charpente apparente, comme dans les basiliques chrétiennes de l'époque la plus ancienne. Parfois elles étaient entourées de vastes colonnades extérieures qui formaient portique et augmentaient le nombre des nefs. Pour les relations entre la basilique païenne, dont on vient d'indiquer les dispositions théoriques les plus générales, et la basilique chrétienne, V. Basilique (Antiq. chrét.). — Le nom de basilique fut aussi donné à des constructions analogues, d'une grande magnificence, que les riches particuliers et que les empereurs faisaient construire dans leurs villas et dans leurs palais : ainsi la belle villa des Gordiens sur la voie Prénestine renfermait trois basiliques de cent pieds de long.

On a trouvé des ruines de basiliques dans un très grand nombre de villes; les plus importantes sont les ruines de la basilique d'Otricoli, de la basilique de Pompéi, etc. Celle de Pompéi était en pleine construction lors de la catastrophe de l'an 79. C'est un carré long de 67 m. sur 25m40, dont le petit côté, précédé d'un portique, forme façade sur le Forum. Un mur plein l'entourait de trois côtés, sauf du côté de la façade; chacun des grands côtés du mur était garni de 14 pilastres. Deux rangées parallèles de 14 colonnes de brique rattachées à chaque extrémité par deux colonnes, en tout 32 colonnes, formaient un portique continu, lequel séparait la nef centrale et les bas-côtés. Sur le côté opposé à l'entrée, un soubassement en briques élevé à hauteur d'homme formait le tribunal; on devait y accéder par un escalier en bois. En avant, une statue s'élevait sur un piédestal; à la hauteur du tribunal et sous le sol de la basilique, des constructions voûtées servaient de prisons pour la justice ou d'entrepôts pour le commerce. Tout l'édifice était en briques qu'on devait recouvrir de stuc. — Les basiliques les plus connues et les plus belles se trouvaient naturellement sur les places publiques de Rome; le *Curiosum urbis Romæ*, rédigé vers la seconde moitié du IVe siècle, compte onze de ces monuments. On énumérera ici par ordre alphabétique les plus célèbres des basiliques de la Rome républicaine ou impériale :

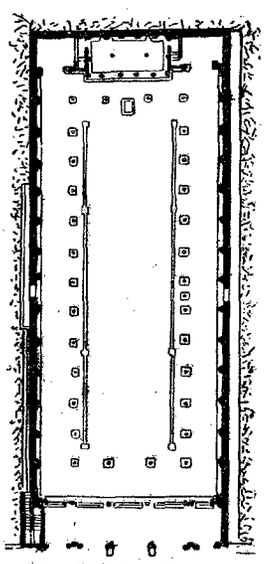

Plan de la basilique de Pompei.

Basilique Æmilia. — On donnait ce nom à deux édifices du Forum qu'il importe de ne pas confondre : 1° la basilique *Æmilia* appelée aussi *Fulvia;* 2° la basilique *Æmilia* proprement dite. — 1° En 575 de Rome, 179 av. J.-C., le censeur M. Fulvius Nobilior, le vainqueur des Étoliens, qui fut aussi un grand bâtisseur, fit élever une basilique derrière les boutiques neuves des argentiers et le forum aux poissons; il la fit entourer de boutiques qu'il vendit à des particuliers. Ce monument prit son nom et le nom de son collègue dans la censure, M. Æmilius Lepidus; ce fut la basilique *Æmilia et Fulvia*, comme l'appelle Varron dans un passage où il parle d'une horloge solaire que Sylla y avait fait établir. En 676 (78 av. J.-C.), le consul M. Æmilius Lepidus la décora en y suspendant des boucliers votifs. A l'époque de Cicéron, un de ses amis, ami aussi de César, L. Æmilius Paullus, qui fut plus tard consul en 50 av. J.-C., fit restaurer avec magnificence cette basilique en conservant les anciennes colonnes de marbre phrygien. On prit alors l'habitude de l'appeler *basilica Paulli*, nom sous lequel elle resta désignée jusqu'à la fin de l'Empire. Incendiée sous Tibère, elle fut embellie et réparée aux frais d'un autre Æmilius, M. Æmilius Lepidus. Cette basilique, l'un des plus beaux et des plus riches monuments de ce genre, s'élevait probablement en bordure du Forum, sur le côté N.-E., entre les Comices et le Temple d'Antonin et Faustine, dans la quatrième région de la ville; c'est dans cette région, en effet, que la place le *Curiosum urbis*. — 2° Le même L. Æmilius Paullus, ami de Cicéron et de César, qui avait restauré la basilique précédente, fit construire la seconde basilique que l'on appelait proprement *Æmilia*. Il fut en cette circonstance comme l'entrepreneur des travaux publics de César. Vers 54 av. J.-C., le vainqueur des Gaules donna à Æmilius 60 millions de sesterces, environ 12 millions de francs, qui provenaient des dépouilles de la Gaule, pour acheter toutes les maisons qui devaient céder la place à une somptueuse basilique; on ne put, dit Cicéron (*ad Attic.*, IV, 16), s'accommoder à moins avec les propriétaires. Comme on sait que cette nouvelle basilique *Æmilia* faisait face à l'ancienne basilique *Fulvia*, il paraît difficile de la placer autre part que sur le côté S.-O. du Forum, à l'endroit même où s'éleva la basilique *Julia*. Il est fort possible que les deux basiliques *Æmilia* et *Julia* n'aient été qu'un seul et même monument, désigné par deux noms; le second nom serait devenu d'un usage général à partir d'Auguste (V. ci-dessous Basilique Julia).

La basilique Æmilia sur une monnaie romaine frappée vers l'an 61 av. J.-C. — Tête voilée et laurée de la vestale Æmilia. A droite, devant, le simpulum; derrière, une couronne. ℞ M. LEPIDVS AIMILIA. REF. S.C. (Marcus Lepidus Æmilia refecta senatus consulto); façade latérale de la basilique Æmilia.

Basilique Argentaria. — La Basilique des « argentiers » ou la Bourse des banquiers et des changeurs s'élevait dans la huitième région de Rome, dans le voisinage du *clivus argentarius*, aujourd'hui la *salita di Marforio;* on la place au S. du Forum de César, à la base orientale du Capitole.

Basilique de Constantin, *Constantiniana*. — Au sommet de la voie Sacrée, sur la gauche, faisant face au Palatin, s'élèvent encore trois voûtes colossales qui sont parmi les ruines les plus grandioses de Rome antique : elles appartiennent à la dernière basilique qui ait été construite à Rome. Maxence l'avait fait bâtir, mais elle fut réédifiée par son vainqueur et en a gardé le nom : c'est la basilique de Constantin. Souvent aussi, mais par erreur, on donne à ces ruines le nom de temple de la Paix, édifice du règne de Vespasien. Au moyen âge, on les appelait le temple de Rome ou le temple de Romulus; le nom de basilique de Constantin s'appliquait alors à la basilique chrétienne de Saint-Jean-de-Latran. — La basilique de Constantin est un grand rectangle de 100 m. environ de long et de 76 de large; elle est divisée en trois nefs dans le sens de la longueur, la façade primitive faisant face au Colisée, par deux rangées de piliers énormes, quatre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de chaque côté. Sur ces piliers étaient jetées des voûtes en berceau colossales, disposées de manière à former trois travées dans le sens de la longueur. Les voûtes des bas-côtés ont 20m50 de large et 25m50 de hauteur. Celle de la nef centrale a 25 m. d'ouverture et 35 de hauteur (la hauteur de la nef centrale de Saint-Pierre de Rome est de 46m20; sa largeur de 27m50). Le monument n'avait d'abord d'autre entrée que du côté du Colisée, et sur ce

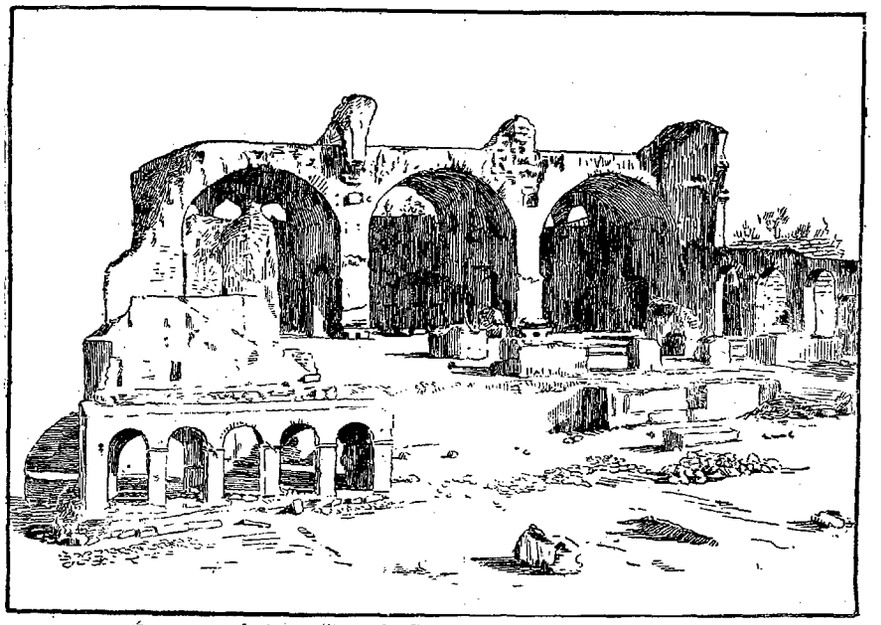

État actuel de la basilique de Constantin, d'après une photographie.

côté régnait un portique grandiose; alors il y avait une abside unique, placée à l'extrémité de la nef centrale (cette abside est aujourd'hui transformée en grenier). Plus tard, on reporta l'entrée sur la voie Sacrée, par où on accède aujourd'hui au monument, et on fit une seconde abside au fond de la travée du milieu. Dans la nef centrale, en face de chaque pilier, et servant à soutenir les voûtes, s'élevaient huit colonnes gigantesques d'ordre corinthien, en marbre blanc; la seule qui subsiste (env. 20 m. avec la base et le chapiteau) se dresse sur la place de Sainte-Marie-Majeure où Paul V la fit transporter en 1613. Le pavé de la basilique se compose de compartiments de marbres de couleurs alternativement carrés et oblongs. — Du haut de cet édifice on jouit d'un des plus beaux panoramas de Rome antique.

Basilique Fulvia (V. Basilique Æmilia).

Basilique Julia. — Ainsi appelée de Jules César. Auguste dit dans le *Monument d'Ancyre* : « La basilique (julienne), située entre le temple de Castor et celui de Saturne, commencée et presque achevée par mon père (son oncle et père adoptif, Jules César), a été terminée par moi; et quand un incendie eut détruit cette basilique, j'ai augmenté l'espace qu'elle occupait et j'en ai fait recommencer la reconstruction; elle portera le nom de mes fils, et j'ai prescrit à mes héritiers de l'achever, dans le cas où je n'aurais pu le faire moi-même. » Malgré la volonté d'Auguste, la basilique conserva toujours le nom de son premier fondateur Jules César. Incendiée à l'époque de Carin, elle fut reconstruite par Dioclétien et réparée encore en 377. C'est le grand monument que les fouilles de 1871 ont permis de déblayer entièrement, le long de la rue qui traverse le Forum, à gauche en allant au Capitole, entre le *vicus Tuscus* (temple de Castor) et le *vicus Jugarius* (temple de Saturne), suivant les indications très exactes données par le *Monument d'Ancyre*. Elle occupe une surface de 4,900 m. environ, sa forme étant celle d'un rectangle de 101 m. de long et de 49 de large, dont la plus grande dimension longe le Forum. Cette basilique n'était pas entourée de murs, mais d'une série d'arcades qui formaient un portique continu et par lesquelles on accédait librement de tous côtés dans l'intérieur de l'édifice. Le pavé de marbre de la basilique était élevé de 6 à 9 marches au-dessus des rues environnantes. Au centre était une grande salle, 82 m. sur 16, qui servait à rendre la justice : elle était assez vaste pour que quatre tribu-

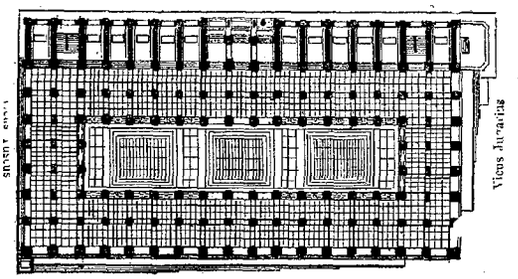

Plan de la basilique Julia (d'après M. Dutert).

naux des centumvirs pussent y siéger à la fois. Deux rangées de quatorze colonnes et des grilles de fer séparaient cette nef centrale des bas-côtés qui régnaient sur les quatre faces. Ces bas-côtés formaient eux-mêmes un portique continu voûté à deux nefs; c'était un lieu de promenade très fréquenté des oisifs et des élégants des deux sexes. Au-dessus de ce portique-promenoir s'élevait un étage de tribunes; on aperçoit encore quelques amorces de l'escalier qui conduisait aux galeries supérieures. Cette basilique est connue par plus d'un détail curieux. C'est du premier étage que Caligula s'amusa à jeter pendant plusieurs jours des pièces de monnaie au peuple, pour se donner le cruel plaisir de voir les gens s'étouffer. C'est là que des orateurs en renom comme Quintilien, comme Pline le Jeune, remportèrent quelques-uns de leurs plus grands triomphes. Pline le Jeune (*Lettres*, VI, 33) y plaida un jour devant les quatre tribunaux réunis pour une Romaine déshéritée par son père qui venait de se remarier à quatre-vingts ans; les galeries supérieures étaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encombrées, dit-il, d'hommes et de femmes, avides de voir et d'entendre. L'architecte du monument n'avait donc pas fait au premier étage la séparation recommandée par Vitruve. Sur les grandes dalles de marbre blanc qui formaient le pavé des bas-côtés, toujours ouverts à la foule des désœuvrés, on a relevé un grand nombre de cercles et de carrés tracés à la pointe du couteau : c'étaient des espèces de damiers sur lesquels jouaient les gens du peuple, hôtes assidus, eux aussi, de la basilique Julienne.

Basilique Opimia. — A la suite de l'assassinat de C. Gracchus, son meurtrier, le consul L. Opimius, fut chargé par un sénatus-consulte d'élever sur le Forum un temple à la Concorde (121). Ce temple de la Concorde porte aussi quelquefois le nom de basilique Opimia ; il servit à l'occasion de lieu de réunion au Sénat. La basilique Opimia fut probablement détruite lorsque Tibère reconstruisit sur un plan plus vaste le temple de la Concorde; elle devait s'élever à la base orientale du Capitole entre le *Tabularium* et le Forum (V. Forum).

Basilique Porcia. — En 185 av. J.-C., Caton le Censeur, ce conservateur à outrance et cet ennemi passionné des Grecs, fit connaître aux Romains un type nouveau d'architecture qu'il baptisa d'un nom grec, en élevant sur le Forum la première basilique ; elle prit son nom de famille, ce fut la basilique Porcia. Caton avait acheté dans le quartier des Latomies l'atrium de Mænius et de Titius, plus quatre *tabernæ*, et à la place de ces édifices il fit construire sa basilique. Elle fut brûlée en 52 av. J.-C. dans l'incendie qu'allumèrent les funérailles de Clodius. L'emplacement de la basilique de Caton était à l'angle N.-O. du Forum, en bordure sur la place, probablement là où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Luc et Sainte-Martine, au coin de la *via Bonella*.

Basilique Sempronia. — En 171 av. J.-C., le censeur T. Sempronius acheta pour le compte de la République la maison de P. Scipion l'Africain, située derrière les vieilles boutiques, auprès d'une statue de Vertumne, avec les boucheries et les boutiques attenantes. Sur leur emplacement il fit construire la basilique Sempronia. Elle s'élevait probablement à l'angle du Forum et du *vicus Tuscus*, en face du temple de Castor, occupant ainsi une partie du terrain que devait recouvrir plus tard la basilique Julienne ; on la met aussi au *forum boarium*, à la place de l'église de Saint-Georges au Vélabre.

Basilique Ulpia. — Ainsi appelée du nom de famille de Trajan, la basilique Ulpia faisait partie de l'ensemble de constructions grandioses que cet empereur fit élever sur son Forum par son grand architecte Apollodore de Damas. Limitant au N. le Forum de Trajan dont elle était l'un des côtés, elle avait la forme d'un rectangle allongé, son grand axe étant parallèle aux petits côtés de la place Trajane actuelle. Elle se terminait à chaque extrémité de son grand axe par une abside semi-circulaire dont l'une était peut-être un sanctuaire de la Liberté. Quatre rangées de colonnes de granit dur d'Egypte (20 colonnes par rangée), dont de magnifiques tronçons sont debout encore sur leurs bases ou couchés à terre, formaient cinq nefs; la nef centrale, la plus grande, avait 25 m. de large. Cet édifice grandiose, le plus considérable de tous ceux du même genre, était pavé en marbre précieux et recouvert en tuiles de bronze. La façade du grand côté S. donnait accès par un portique grandiose dans le Forum de Trajan. La façade du grand côté N. s'ouvrait par une porte sur une petite place rectangulaire où s'élève encore la colonne Trajane (V. Forum de Trajan). Cette basilique, bien que très mutilée, forme encore une des ruines les plus importantes de Rome. G. Lacour-Gayet.

La basilique Ulpia sur le revers d'un grand bronze à l'effigie de Trajan (exemplaire du musée Britannique).

II. Antiquité chrétienne. — La question de l'origine de la basilique chrétienne a été souvent discutée. L'étude des Catacombes romaines, en faisant constater des analogies frappantes entre les chapelles souterraines et les oratoires élevés à la surface du sol, portait à croire que les basiliques qui se multiplièrent après la Paix de l'Eglise n'étaient autre chose que ces chapelles ou ces oratoires agrandis. On y retrouvait dans tout leur épanouissement les caractères architecturaux ébauchés sous terre, l'arc triomphal, le presbytère, la chaire, le chevet absidal, etc. On revient généralement aujourd'hui à l'ancienne opinion, suivant laquelle la basilique romaine, dans l'évolution progressive de l'art païen vers le christianisme, devint l'église. C'est donc toujours essentiellement un édifice oblong, divisé intérieurement en trois galeries par deux rangées de colonnes, les deux galeries latérales étant beaucoup moins hautes et de moitié moins larges que la nef centrale, qui s'éclaire par des fenêtres percées à droite et à gauche dans toute sa longueur, et se termine par une toiture à charpente apparente. Cette grande nef *(navis, aula)* comprend elle-même trois parties, délimitées par des balustrades : en bas, le *pronaos*, destiné aux catéchumènes ; puis, le *chorus*, où se tenaient les chantres, les instrumentistes, exorcistes, etc.; enfin, tout en haut, le *sacrarium*, emplacement de l'autel, près duquel s'asseyaient les diacres et les sous-diacres. L'abside ou *presbyterium* réunissait les prêtres ordonnés sur un banc circulaire, *consistorium*, interrompu au milieu par un siège plus élevé, *suggestus*, réservé à l'évêque. Les bas-côtés *(plaga* ou *porticus)* recevaient l'assistance, les hommes à droite, les femmes à gauche. La plupart des basiliques, enfin, étaient précédées soit d'un *atrium*, soit d'un *narthex* ou vestibule couvert, soutenu par une colonnade. Tel est, dans ses lignes générales, le type de la basilique constantinienne, auquel on aurait tort de vouloir ramener les chapelles, les oratoires, et même les églises souterraines des catacombes, qui ne sont pas à proprement parler des basiliques, et dont les formes varient considérablement selon l'emplacement et les circonstances; non plus que ces temples païens qui passaient au culte nouveau sans modification notable, par la seule suppression de la *cella*, et quelque interversion dans l'alignement des colonnes (ainsi fut-il pour le temple de Vénus à Aphrodisias, pour le temple de Rome et d'Auguste à Ancyre, pour divers temples de Grèce); — des thermes (Sainte-Praxède, Sainte-Cécile du Transtévère, Saint-Laurent, Saint-Martin-des-Monts, Saint-Sauveur, Sainte-Marie-des-Anges, à Rome; Santa-Reparata, à Pise; Saint-Bernard, à Arezzo ; etc.), des marchés (Saint-Etienne-le-Rond ? à Rome) étaient même appropriés au christianisme.

Pour l'orientation des basiliques, à l'origine il n'y eut rien de déterminé : les plus anciens édifices chrétiens de Rome ont indifféremment leur façade au Nord ou au Midi, à l'Est ou à l'Ouest. Mais c'est sans doute à la suite de la prescription ecclésiastique (constitution de saint Clément) qui oblige le prêtre à consacrer en regardant l'Orient, que la façade des grandes basiliques constantiniennes, Saint-Pierre du Vatican et Saint-Jean-de-Latran, fut tournée vers l'est. Si, au v^e^ siècle, les façades des nouvelles églises furent tournées à l'Ouest, c'est que le prêtre, au lieu d'officier en face de l'assistance, dont il était séparé par l'autel, devait s'agenouiller dans le même sens que les fidèles : règle qui d'ailleurs ne fut pas appliquée partout. Les anciennes basiliques de Gaule eurent généralement leur façade vers l'Ouest. Qu'il suffise de mentionner ici quelques parties dont s'accrut la basilique chrétienne dans la suite des temps (V. les articles Abside; Arc, t. III, p. 595; Architecture, t. III, p. 708; Autel, Coupole, Dôme, etc...). Ainsi le transept, corps de bâtiment trans-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

versal, porté à même hauteur de comble que la nef, et s'appuyant à l'extrémité des colonnades, pour donner à l'église la forme de croix ; forme non intentionnelle à l'origine, comme l'ont voulu les défenseurs trop zélés de l'art chrétien : nombre de basiliques judiciaires païennes ont ce transept, indiqué le plus souvent, parfois complet, à la façon chrétienne. L'innovation du transept donna plus d'espace au sanctuaire, et permit de placer l'autel à mi-distance du mur de l'abside et de la grande arcade, *arcus triomphalis*, introduisant du transept dans la nef. Ainsi

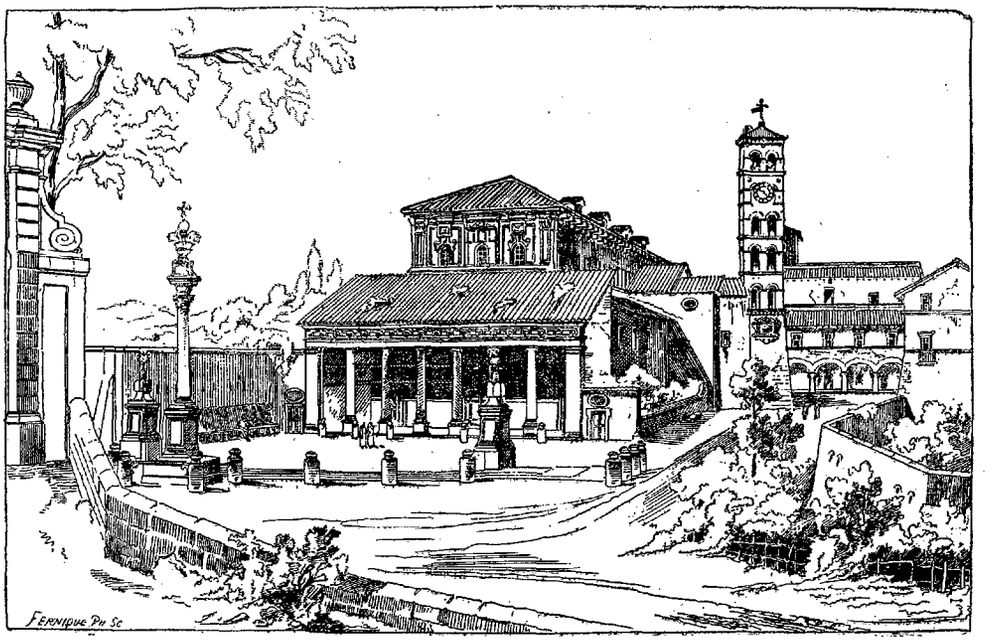

Vue extérieure de la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs et de ses dépendances.

encore le dôme, *turris*, qui, dans les anciennes églises de Gaule, s'élève au-dessus de l'autel par une percée du comble ; c'est une sorte de lanterne ajourée, polygonale ou ronde ; en Italie, ce sera plus tard la *coupole*.

Les renseignements les plus précieux sur la constitution de la basilique chrétienne nous sont fournis par les lettres et les poèmes de saint Paulin, évêque de Nole au v^e^ siècle.

Intérieur de la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs de Rome.

Il donne, dans sa lettre XII *(ad Severum)*, une description détaillée de la basilique qu'il a fait construire à Nole ; en voici les principaux traits ; « L'église n'est pas tournée à l'Orient selon la coutume, mais du côté du tombeau de saint Félix. Entre les colonnes du porche, la lumière pénètre abondante au delà du vestibule et des portes à deux battants qui ouvrent la basilique ; ces portes sont triples comme la Trinité. Le plafond est formé de solives entrelacées, le pavé de marbres. Deux rangs de colonnes remplacent les piliers. Les lampes se balancent au bout de leurs chaînes d'airain. L'église comprend trois nefs ; deux chapelles latérales de chaque côté ; des deux côtés de l'abside, le trésor des vases sacrés et celui des livres saints. Le baptistère est placé derrière le sanctuaire, dont une porte le sépare. Sous l'autel, les reliques de la croix et des martyrs. Dans les nefs sont peints l'Ancien et le Nouveau Testament ; au fond de l'abside, le Christ sous la figure de l'Agneau, la croix entourée d'un nimbe, et tout autour, des colombes représentant les apôtres. Le rocher symbolise l'Eglise, et les quatre fleuves les évangélistes. » On voit, par les termes mêmes de saint Paulin, que l'abside et les murs de la basilique de Nole étaient décorés de peintures. Ce fut une règle générale pour les grandes basiliques, dès l'origine, c.-à-d. dès la Paix de l'Eglise : les ornements les plus somptueux y furent prodigués. Rien ne prêtait mieux à la décoration que ces longues surfaces unies, cette belle simplicité architecturale. Déjà, dans les Catacombes, le long des parois où s'ouvrent les *loculi*, et dans les *arcosolia* qui dominent les sarcophages, on avait compris la nécessité de rompre par des peintures la monotonie froide des murailles. Dans la basilique, en plein jour, cette nécessité était plus évidente encore ; et, comme le culte était désormais sûr de vivre, il choisit le plus souvent, au lieu de la décoration peinte, la mosaïque, plus brillante et plus durable. Déjà, sur la façade même de l'édifice, les mosaïques annonçaient l'éclat de l'intérieur. Un rideau d'étoffe précieuse couvrait l'entrée, close parfois aussi de portes sculptées (comme celles que conserve aujourd'hui encore la basilique romaine de Sainte-Sabine). A l'intérieur, un pavé de marbres rares ; souvent, un plafond

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plat, à reliefs dorés (la tradition s'en est maintenue à Rome); des sculptures autour du chœur, au chancel ou balustrade, aux ambons, au baldaquin d'autel; et, revêtant tout le vaisseau, couvrant l'arc triomphal et l'abside la gloire des mosaïques. De ces mosaïques primitive Rome possède encore de magnifiques exemplaires; à

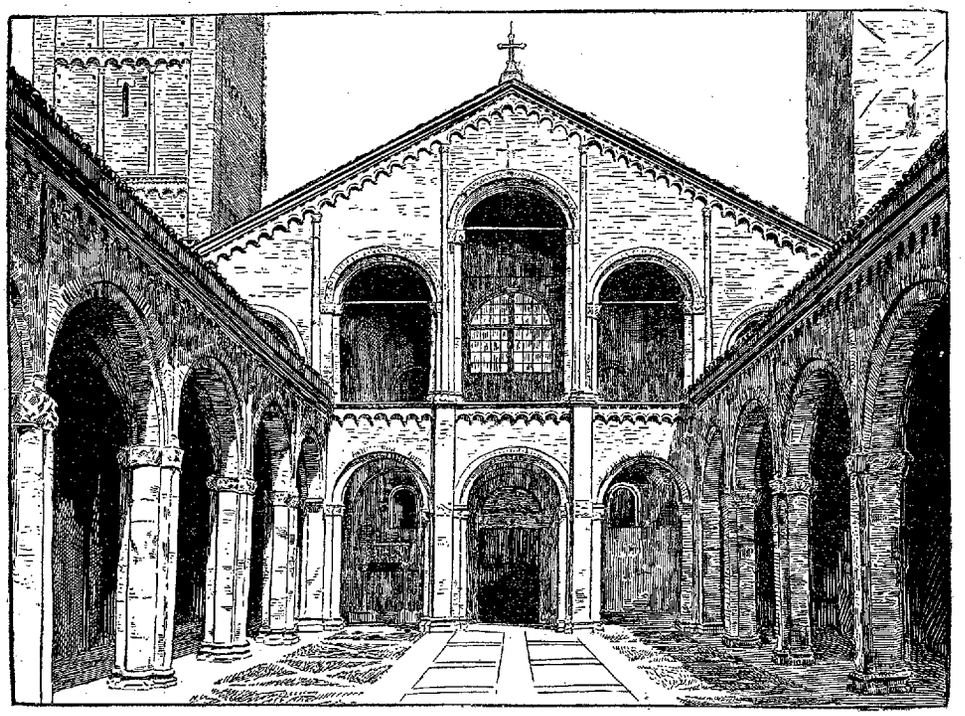

Vue extérieure de la basilique Saint-Ambroise à Milan, d'après une photographie.

Sainte-Pudentienne, la mosaïque absidale, la plus belle et la plus ancienne que l'on connaisse, représentant le Christ sur un trône, entouré des apôtres; à Sainte-Marie-Majeure, une série de compartiments où sont figurées des scènes de l'Ancien Testament, tapissant les parois de la nef; d'autres, avec des scènes de la vie du Christ, sur l'arc qui donne naissance à l'abside (V. l'article Mosaïque). Cet ensemble décoratif était à la fois un enseignement pour les fidèles, qui devaient y trouver une histoire en figures et un exposé symbolique de la religion.

On mentionne ici les plus importantes parmi les basiliques chrétiennes (dont la *Real-Encyclopœdie* de Kraus donne une liste aussi complète que possible) : A Rome : Sainte-Agathe in Suburra (construite vers 460), Sainte-Agnès-hors-les-murs (324 ?), Saint-Alexis, Sainte-Anastasie, Saints-Apôtres, Sainte-Balbine sur l'Aventin, Sainte-Bibiane (470), Sainte-Cécile du Transtévère, Saint-Clément (le type le plus intéressant et le mieux conservé de ces basiliques primitives; l'église souterraine, sur laquelle a été construit l'édifice actuel, 872-1118, a été découverte et restaurée en 1858; elle est ornée de très curieuses peintures. Plus bas encore, on a trouvé un sanctuaire de Mithra), Saints-Quattro-Coronati sur le Cœlius, Sainte-Croix-en-Jérusalem (330 ?), Sainte-Françoise-Romaine, Saint-Jean-de-Latran (*mater et caput ecclesiarum*, appelé successivement *Basilica Constantiniana*, *B. Salvatoris*, et *B. aurea* rattaché originairement au palais même de Constantin), Saints-Jean-et-Paul, Sainte-Marie-Majeure (*Basilica Liberiana*, *Sancta Maria ad Nives*, 352-440), Saint-Laurent-hors-les-murs (restauré sous Pie IX, qui voulut y être enseveli), Saint-Marc, Sainte-Marie in Cosmedin *(templum Fortunæ virginis)*, Sainte-Marie du Transtévère, Saint-Martin-des-Monts, Saints-Nérée-et-Achillée, Saint-Paul-hors-les-murs (consumé par l'incendie de 1823, reconstruit avec luxe par Pie IX — la plus grande basilique chrétienne jusqu'au XVI^e siècle — renfermant autrefois de précieuses mosaïques et peintures parmi lesquelles les médaillons des quarante premiers papes), Saint-Pierre du Vatican (la seconde de basiliques constantiniennes, reconstruite sous Jules II, la

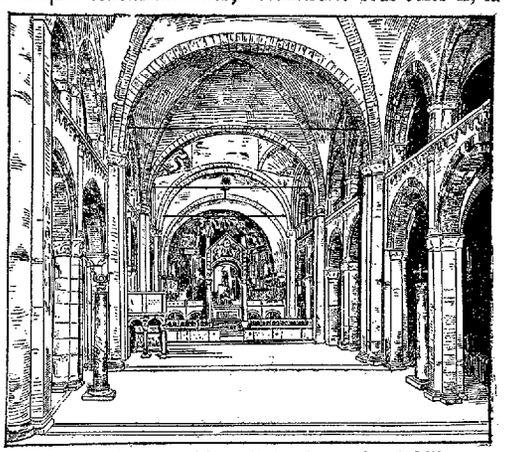

Intérieur de la basilique Saint-Ambroise à Milan, d'après une photographie.

plus grande église du monde), Saints-Pierre et Marcellin, Saint-Pierre-ès-Liens (*Basilica Eudoxiana*, 445), Sainte-Praxède, Sainte-Pudentienne (la plus ancienne église de Rome, construite à la place où l'apôtre Pierre fut hébergé par le sénateur Pudens), Sainte-Sabine sur l'Aventin, Saint-Sébastien, Saint-Etienne *in via Latina*.

A Milan : Saint-Ambroise, l'une des plus intéressantes, pour les archéologues et les personnes désireuses de replacer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans son milieu le culte chrétien de la fin de l'empire romain (V. Milan) ; à Naples : Sainte-Restituta, construite sous Constantin ; à Ravenne : Saint-Apollinaire *in classe*, Saint-Apollinaire-Nouveau, Saint-Jean-Evangéliste, etc. En Gaule : Saint-Trophime d'Arles, Saint-Victor de Marseille, Saint-Irénée de Lyon, Saint-Martin de Tours. En Allemagne : la cathédrale de Trèves, du IVe siècle. En Afrique : les églises de Carthage. De nombreuses églises à Constantinople, en Palestine, en Syrie. A. Pératé.

Bibl. : 1° Antiquité romaine. — Vitruve, *De architectura*, V, 1 : *De foro basilicisque*. — Ant. Nibby, *Roma nell' anno MDCCCXXXVIII*, parte antica, articolo VIII : *de' Fori e delle Basiliche ;* Rome, 1839, t. II. — Zestermann, *Die antiken und christl. Basiliken ;* Leipzig, 1847, in-4. — *Annali dell' Instituto di corrisp. archeolog.*, 1851, pour la Basilique Ulpia. — H. Jordan, *Forma urbis Romæ regionum XIII*, ch. IV : *de foris basilicisque ;* Berlin, 1874. — J. Guadet dans le *Dictionnaire des antiq. grecq. et romaines* de Daremberg et Saglio. — J. Quicherat, *la Basilique de Fanum construite par Vitruve* (1878), dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, (1886). — A. Pellegrini, *Basilica Fulvia Æmilia* dans le *Bullettino dell' Instit. di Corrispond. archeol.*, 1880, pp 38 sq. — G. Boissier, *Promenades archéologiques*, ch. I : *le Forum.* — J. Burckhardt, *le Cicerone*, trad. franç. ; Paris, 1885, *passim.* — V. en outre les ouvrages généraux sur la topographie de Rome cités à l'article Rome.

2° Antiquité chrétienne. — Kraus, *Real-Encyclopædie*, et Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, art. *Basilique.* — Quicherat, *Mélanges d'archéologie* (arch. du moyen âge) surtout pp. 403 et suiv. ; Paris, 1886. — Hübsch (trad. Guerber), *Monuments de l'archit. chrét. dep. Constantin jusqu'à Charlemagne ;* Paris, 1886. — De Vogüé, *les Eglises de Terre-Sainte*, 1860, et *Archit. civ. et relig. de la Syrie centrale du* IVe au VIIe siècle. — Zestermann, *Die antiken und christl. Basiliken ;* Leipzig, 1847. — De Rossi, *Roma sotterranea* et *Bulletino*, passim. — Unger, *Die Bauten Constantins d. Gr. am hl. Grab zu Jerusalem.* — Ciampini, *De Sacris ædificiis a Constantino M. const.;* Rome, 1693. — Bunsen, *D. Basiliken d. chr. Rom.;* Munich, 1842. — Richter, *Christl. Archit. und Plastik ;* Iéna, 1872, et *Der Unsprung d. abendländl. Kirchengebäude ;* Vienne, 1878. — G. Dehio, *Die Genesis der christlichen Basilika* et les comptes rendus de l'Acad. des sciences de Munich, 1883, et surtout Dehio et Bezold, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes ;* Leipzig, in-8, t. I, 1884, pp. 62-110, où l'on trouvera une bibliographie très complète et dix planches représentant une soixantaine de monuments. — Diehl, *Ravenne ;* Paris, 1886. — Müntz, *Etudes sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrét.;* Paris, 1886.

BASILIQUES. Les Basiliques, τὰ Βασιλικά, sont un recueil législatif publié vers la fin du IXe siècle ou dans les premières années du Xe par l'empereur byzantin, Léon VI dit le Philosophe. Sous la forme d'un travail de refonte et de revision analogue à celui qu'avait opéré Justinien, elles constituent le monument du droit byzantin le plus important de tous. Les matériaux mis à contribution pour leur rédaction sont les traductions grecques des textes de la compilation Justinienne, les paraphrases, abrégés, commentaires de ces mêmes textes dus aux jurisconsultes byzantins postérieurs, enfin quelques dispositions tirées du manuel πρόχειρον, de l'empereur Basile Macedo. L'ouvrage se composait de 60 livres, partagés en titres, eux-mêmes divisés en chapitres et paragraphes ; de là son nom de τὸ ἑξηκοντά βίβλον. Quant à la désignation de Basiliques elle signifie lois impériales, βασιλικαὶ διατάξεις ; mais suivant d'autres elle aurait été donnée au recueil en l'honneur de Basile le Macédonien, père de Léon le Philosophe, qui avait commencé le travail de refonte mené à bonne fin par son fils. A la différence du *Corpus juris* de Justinien, les différentes sources du droit composant les Basiliques ne sont point isolées dans des recueils distincts, mais groupées de façon à ce que, dans chaque titre, on retrouve tous les textes qui concernent la matière. A ces textes sont d'ailleurs jointes des Scolies dont les unes sont des extraits de jurisconsultes contemporains de Justinien, ou quelque peu postérieurs, les autres des annotations de jurisconsultes postérieurs aux Basiliques elles-mêmes. Les Basiliques n'étaient pas dans la pensée de leur auteur destinées à abroger la législation de Justinien, qui continua à rester, au moins théoriquement, en vigueur. Ce n'est que vers la fin du XIIe siècle que l'autorité des Basiliques a définitivement supplanté celle de l'œuvre de Justinien. Les Basiliques n'ont été connues en Occident qu'au XVIe siècle, et elles ne nous sont pas parvenues dans leur entier. Les meilleures éditions que nous possédions sont dues à Fabrot (Paris, 1647, 7 vol.), dont l'œuvre fut complétée par Ruhnken et Reitz (Leyde, 1765), et à Heimbach. Celle-ci comprend tout ce que nous possédons de l'ouvrage : 36 livres entiers, 7 livres en partie, et des fragments des autres. Les cinq premiers volumes parurent de 1833 à 1850 à Leipzig ; Zacharie publia en 1846 les *Prolegomena*, qui forment le 6e vol., et en 1870 le supplément. Gaston May.

Bib. : Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines ;* Paris, in-4, v° *Basilica.* — Montreuil, *Histoire du droit byzantin ;* Paris, 1844, t. II, pp. 62-267, 3 vol. in-8. — Ortolan, *Législation romaine ;* Paris, 1880, 3 vol. in-8, 11e éd., I, n° 592. — Mainz, *Cours de droit romain ;* Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8, 4e éd., I, n° 249. — Rivier, *Introduction historique au droit romain ;* Bruxelles, 1872, in-8, p. 439.

BASILIQUES (Veines) (V. Bras et Saignée).

BASILISCUS (Astr.) (V. Basilicus).

BASILISQUE, frère de l'impératrice Vérine, femme de l'empereur Léon Ier. Il fut nommé en 464 préfet des camps. Envoyé contre les Vandales en 468, il contribua volontairement à l'insuccès de l'expédition, s'enfuit à Constantinople et se réfugia à Sainte-Sophie. Vérine obtint sa grâce. Sous le règne de Zénon, elle fit par ses intrigues proclamer Basilisque empereur en 476. Basilisque, qui était monophysite, combattit les décrets du concile de Chalcédoine, persécuta des évêques et le patriarche Acacius. Artisans, moines, soldats se tournèrent contre lui et Vérine elle-même abandonna sa cause. En 478, Zénon rentra à Constantinople. Basilisque s'était réfugié dans le baptistère de la grande église ; on lui promit la vie sauve pour lui et les siens, mais on les enferma dans une tour en Cappadoce et on les y laissa mourir de faim. C. Bayet.

BASILISSA (Zool.). Watson, en 1879, a décrit sous cette appellation des Mollusques-Gastéropodes-Scutibranches, assez voisins du genre *Trochus* et vivant dans les mers du Japon. Coquille conique, trochiforme, ombiliquée, carénée à la base, à ouverture rhomboïdale, à columelle presque verticale, mais présentant à la base une apparence de dent. Le bord basal est réuni au columellaire par un angle assez accusé, le bord externe est sinueux ; enfin le péristome est interrompu.

BASILIUM. C'est une rivière ou plutôt une branche de l'Euphrate, qui coule entre l'Euphrate et le Tigre ; on l'avait détournée vers Ctésiphont. On l'appelait le Fleuve des Rois ; il arrosait les campagnes et les villes circonvoisines, grâce à un canal. Le canal finit par se remplir : les empereurs Trajan et Sévère le firent nettoyer, y firent conduire les eaux de l'Euphrate et établirent ainsi une communication directe entre ce fleuve et le Tigre. E. Petit.

BASILORNIS (Ornith.). Le nom générique de *Basilor-*

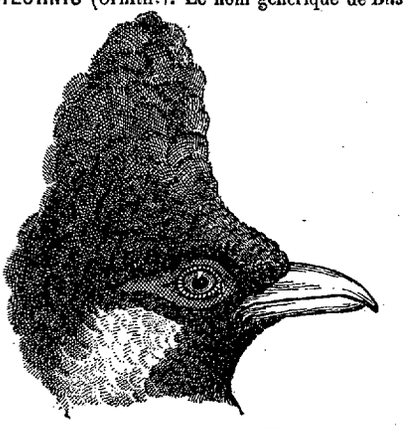

Basilornis corythaix Wagl.

nis fut donné, il y a une quarantaine d'années, par feu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Temminck à un oiseau des Célèbes faisant partie de la riche collection du musée de Leyde et bientôt après on reconnut que tout à côté de ce *Basilornis celebensis* devait se ranger le *Pastor corythaix* de Wagler, espèce trouvée dans l'île de Céram par le voyageur Wallace. Le genre *Basilornis* comprend donc actuellement deux espèces qui, dans la forme de leur bec et de leurs pattes, manifestent de grandes affinités avec les *Martins-Roselins* (V. ce mot), mais qui portent une livrée toute différente, d'un noir pourpré ou bronzé, avec un peu de brun sur les ailes et des taches blanches sur les côtés de la tête et de la poitrine. En outre, au lieu de la huppe de plumes, ordinairement retombantes, des Martins-Roselins, les *Basilornis* portent sur la tête soit une sorte de cimier, soit une crête triangulaire, formée de plumes tronquées. Dans leurs mœurs et dans leurs régimes, ces oiseaux doivent se rapprocher des *Étourneaux* (V. ce mot). E. Oustalet.

Bibl. : Ph.-L. Sclater, *Proc. zool. Soc. Lond.*, 1861, p. 184.

BASILOVITCH (Joannice), moine basilien du xviiie siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Brevis notitia fundationis Theodori Koriathovits* (Cassoviæ, 1799, 3 parties en un vol. in-4). J. M.

BASILOVITCH (V. Ivan Ier).

BASILUS (Minutius), neveu du riche C. Minutius Basilus (V. Minutii) qui l'adopta et lui donna le nom de Lucius Minutius Basilus; il s'appelait auparavant M. Satrius. Il servit dans les Gaules sous les ordres de César, et fut ensuite l'un des meurtriers du dictateur; il fut tué en 43 par ses propres esclaves (V. Cicéron, *De off.* III, 18; *Ad fam.*, VI, 15; Appien, *Guerre civile*, II, 13 et III, 98. A. W.

BASIN. Le basin est une étoffe de coton croisée, ordinairement blanche et qui se fabrique unie, ou piquée, ou cannelée, ou rayée; quand elle est unie, on lui donne, en laissant flotter le poil, un envers velouté ou plutôt pelucheé. Sa largeur et son prix sont fort variables; ses usages sont nombreux : on en fait des gilets et des pantalons blancs d'été, des robes et des manteaux pour dames et enfants, ou même des habillements complets pour les colons des tropiques. La fabrication du *basin* était pour la France presque un monopole et si elle occupe encore un bon nombre de métiers à Rouen, Cambrai, Saint-Quentin et dans les Vosges, elle en occupe un nombre beaucoup plus considérable en Suisse, en Belgique, surtout en Angleterre; ces trois centres de production, plus encore peut-être que le Bengale et Pondichéry, dont les basins ont toujours été fort estimés, nous font aujourd'hui sur tous les marchés du monde une concurrence redoutable à laquelle est dû un ralentissement notable dans la fabrication de cette ancienne spécialité. — En France, les basins les plus répandus sont les basins rayés de Troyes, tissés en petite largeur avec un fil de chaîne lin et coton ou chanvre et coton, et un fil de trame tout coton. Une étoffe *basinée* est celle qui ressemble au basin. C. Tourte.

BASIN (Thomas), évêque de Lisieux, historien, né en 1412, mort le 3 déc. 1491. Le père de Thomas Basin était un riche bourgeois de Caudebec. La guerre et les ruines accumulées par Henri de Lancastre sur le pays de Caux l'obligèrent en 1415 à se réfugier avec sa famille d'abord à Rouen, puis à Vernon; de là il revint à Rouen, qu'il quitta de nouveau pour se transporter à Falaise, à Saint-James-de-Beuvron, à Rennes et enfin à Nantes. Ce ne fut qu'en 1420 que la famille Basin put rentrer à Caudebec, ville devenue anglaise. A douze ans, Thomas fut envoyé à l'université de Paris, où il gagna à dix-sept ans le titre de maître ès arts. Il alla étudier le droit à Louvain et à Pavie, d'où il revint à Caudebec avec son diplôme de licencié en droit civil. Il prit à Louvain son grade de licencié en droit canon. Puis il fit un voyage à Rome. Mais les malheurs de sa famille, qui avait de nouveau cherché un refuge à Rouen, le rappelèrent en France. La souffrance morale que lui causaient les calamités de son pays altéra sa santé et son père dut le forcer à retourner en Italie. Il assista au concile convoqué à Ferrare, puis transporté à Florence, où on espéra en vain voir prononcer la réunion des deux Eglises grecque et latine. En 1439, l'archevêque d'Otrante chargé d'une mission en Hongrie l'emmena avec lui. A son retour à Florence, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église de Rouen. Le gouvernement anglais lui donna une chaire de droit canon à l'université de Caen, nouvellement fondée. Il obtint un canonicat à Bayeux et reçut le titre de promoteur pour le maintien des privilèges de l'Université; il fut aussi établi vicaire général de l'évêque de Bayeux.

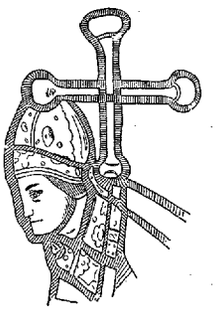

Thomas Basin, d'après un vitrail de l'église de Caudebec.

Vers le même temps, il commença à être mêlé à la politique. Le duc d'York, voulant obtenir pour son fils aîné une fille de France, le chargea de plusieurs ambassades. Le siège de Lisieux étant devenu vacant, le chapitre l'élut évêque; une bulle du 11 oct. 1447 le confirma dans sa nouvelle dignité. Il sut gagner la confiance de ses sujets à ce point que les Français étant venus assiéger Lisieux, en 1449, on lui confia la défense de la ville. Ses habiles négociations avec les capitaines français ménagèrent à la ville de Lisieux une capitulation avantageuse. Les Français entrèrent à Lisieux le 17 août.

Il alla au-devant du roi Charles VII qui s'approchait de la Normandie et le rencontra à Verneuil; il lui prêta serment de fidélité. Le roi le retint auprès de lui. Ce fut lui qui reçut Charles VII dans la cathédrale de Rouen. La paix une fois rétablie, il profita des loisirs que lui laissait l'administration de son diocèse pour composer deux écrits de jurisprudence, un mémoire pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc et un autre sur la réforme de la procédure de l'Echiquier à Rouen, intitulé *Libellus de optimo ordine forenses lites audiendi et deferendi* (1455). Le dauphin Louis, qui convoitait la Normandie, voulut gagner à sa cause l'évêque de Lisieux qui jouissait d'une grande influence dans la province. Le prélat refusa de se prêter aux menées du prince. Le roi, informé des intrigues de son fils, résolut de punir tous ceux qui y avaient été mêlés. Thomas Basin, pour se disculper, montra au roi les lettres que le dauphin lui avait adressées. Ce fut l'origine de la haine que lui porta Louis XI et dont il disait plus tard ressentir les effets. Tout d'abord Louis XI, devenu roi, dissimula et feignit même de demander à Basin des conseils sur le gouvernement. L'évêque de Lisieux remit au roi, sur sa demande, un mémoire sur la misère du peuple et sur les moyens d'y remédier. Ce travail est malheureusement perdu. On sait que l'auteur y réclamait la réduction du nombre des gens d'armes et des pensions. Il prit part aux discussions sur la Pragmatique Sanction et écrivit en français un mémoire intitulé *Advis de Monseigneur de Lysieux au roi*; il a été imprimé à Paris, en 1677, à la suite du *Liber Pœnitentialis* de Théodore de Cantorbéry. Basin entra dans la Ligue du Bien public et remit sa ville aux partisans du frère du roi. Ce fut lui qui le 10 déc. 1465 mit au doigt du nouveau duc de Normandie l'anneau d'or, sorte de signe d'investiture du duché. Le duc de Normandie l'ayant envoyé demander des secours au duc de Bourgogne et au comte de Charolais, le roi mit sous séquestre le temporel de l'église de Lisieux. Basin passa le temps de son exil à Louvain. Louis XI le rappela en France et lui rendit son temporel, mais, en même temps, il l'envoya à Perpignan pour y présider comme chancelier le tribunal suprême récemment institué en Roussillon. L'évêque de Lisieux ne cessait de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

demander son rappel. Sur les instances de l'évêque d'Avranches, Louis XI invita Basin, dans les premiers jours de fév. 1468, à venir à la cour et promit d'oublier le passé. Basin, toujours soucieux de remplir ses devoirs, s'attarda à terminer quelques affaires; il laissa à Louis XI le temps de revenir sur sa décision. Il allait se mettre en route quand il reçut des lettres lui mandant de se rendre auprès du duc de Calabre occupé à la conquête de l'Aragon. De retour à Perpignan, Basin apprit que le roi avait révoqué son rappel.

Il s'enfuit à Genève, puis à Bâle. De Bâle il se rendit à Gand et à Trèves. En vain il implora sa grâce. Louis XI, par les persécutions qu'il dirigea contre sa famille, finit par obtenir de lui qu'il renonçât à son évêché. Il alla à Rome déposer sa renonciation entre les mains de Sixte IV qui lui conféra le titre d'archevêque de Césarée, en Palestine, le 26 mai 1474. Basin revint à Trèves, où il fixa sa résidence. Il s'y livra tout entier à l'étude. C'est alors qu'il composa son apologie et qu'il commença son histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI. Le style de son œuvre est mauvais; les sources d'informations où il puisa furent insuffisantes; enfin l'auteur manquait de profondeur et d'équité dans ses jugements. Il fut le détracteur de Louis XI, et, s'il réunit l'histoire de Charles VII à celle de Louis XI, ce fut pour opposer sans cesse le père au fils. Le livre de Basin ne manque pas toutefois d'intérêt historique; car il nous fait connaître l'auteur lui-même, personnage important, homme profondément attaché au passé, animé d'un amour passionné pour la liberté, c.-à-d. pour le respect des droits acquis.

Basin quitta Trèves pour Louvain, qu'il connaissait déjà. Ses dernières années se passèrent à Utrecht. C'est là qu'il termina son histoire. Il composa quelques autres écrits; d'abord (1486), une épître en latin adressée à David de Bourgogne où il combattait le livre d'un chartreux de Ruremonde; puis, en 1488, un opuscule dont le titre latin peut être ainsi traduit: « Bref discours du pèlerinage et des 42 stations qu'a faits dans le désert du monde, Thomas, d'abord évêque de Lisieux, ensuite archevêque de Césarée, en Palestine, lequel a suivi pendant soixante-seize ans le chemin de la foi se dirigeant vers l'espérance et la vraie terre de promission. » Son dernier livre fut dirigé « contre les erreurs et les blasphèmes de Paul de Middelbourg ». Thomas Basin mourut à Utrecht; le 3 déc. 1491; il fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Jean.

L'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI a été longtemps attribuée à un prêtre liégeois, d'ailleurs inconnu, nommé Amelgard. Cette attribution reposait sur ce seul fait qu'en tête de l'un des manuscrits une personne a écrit à la fin du XVI^e^ siècle ces mots: *Auctore Amelgardo presbytero Leodiensi.* M. de Barante a le premier exprimé des doutes sur l'existence de cet Amelgard et a fait remarquer que la chronique mise sous son nom était en grande partie l'œuvre de Thomas Basin. M. Quicherat a rétabli l'évêque de Lisieux dans la plénitude de ses droits.

Maurice Prou.

Bibl.: J. Quicherat, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin;* Paris, 1855-1859, 4 vol. in-8 (*Soc. de l'Hist. de France.* Cette édition comprend les œuvres complètes de Th. Basin). — De Beaucourt, *Charles VII et Louis XI d'après Thomas Basin,* dans le *Correspondant;* Paris, 1858 et 1866, in-8. — Binaut, *les Idées libérales dans l'ancienne France,* dans *Revue des Deux-Mondes,* 1857, p. 623.

BASINE, femme de Bisin, roi de Thuringe, puis de Childéric, roi des Francs, mère de Clovis. Grégoire de Tours rapporte que Childéric, ayant été chassé par les Francs indignés de sa luxure, se réfugia en Thuringe auprès du roi Bisin. Les Francs le rappelèrent. C'est alors que Basine, abandonnant son mari le roi Bisin, se rendit auprès de Childéric. Comme celui-ci lui demandait pour quel motif elle était venue le trouver de si loin, on prétend qu'elle répondit: « Je connais ton mérite; je sais quel est ton courage; voilà pourquoi je suis venue habiter avec toi. Car, sache-le bien, si j'avais su au delà des mers un homme qui valût mieux que toi, j'aurais cherché de même à vivre avec lui. » Childéric l'épousa; elle lui donna un fils qui reçut le nom de Clovis. D'après Frédégaire, pendant la nuit de noces de Basine et de Childéric, celui-ci, sur la demande de sa femme, sortit trois fois dans la cour du palais; la première fois il aperçut un lion, une licorne et un léopard; la seconde fois un ours et un loup; la troisième fois des chiens et d'autres animaux qui combattaient entre eux. Basine expliqua ainsi la vision à son mari: « Il naîtra de nous un fils qui aura le courage du lion; ses fils n'auront plus que le courage du léopard et de la licorne; leurs descendants par leur audace et leur avidité ressembleront aux ours et aux loups; les derniers règneront comme des chiens et des animaux inférieurs et se jetteront les uns sur les autres; alors les peuples cesseront de craindre leurs chefs. »

Maurice Prou.

Bibl.; Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* l. II, c. XII. — Frédégaire, *Historia epitomata,* l. IV, c. XII. — *Gesta regum Francorum,* c. VI et VII. — Junghans, *Hist. critique des règnes de Childerich et de Chlodovech,* traduction Monod, pp. 4, 5, 10, 141.

BASINE, fille de Chilpéric I^er^ et d'Audovère. Cette princesse, après avoir été violée par les serviteurs de la reine Frédégonde, fut reléguée dans le monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers, où elle prit l'habit religieux et où elle était encore au moment où Grégoire de Tours écrivait le cinquième livre de son histoire. Son père voulut la donner pour épouse au fils de Léovigild, roi des Visigoths d'Espagne. Il dut renoncer à ce projet, sainte Radegonde lui ayant démontré qu'il ne convenait pas qu'une jeune fille vouée au Seigneur retournât aux voluptés du siècle. Basine prit part à la révolte suscitée dans le monastère de Poitiers par Chrodielde, qui se disait fille du roi Caribert. Les religieuses révoltées allèrent trouver Grégoire de Tours pour lui exposer leurs griefs contre leur abbesse; le saint prélat les engagea à regagner le monastère, leur promettant de réprimander l'abbesse dans le cas où il serait vrai que celle-ci les eût outragées et maltraitées. Elles s'y refusèrent, appelèrent auprès d'elles des criminels de toute espèce et firent attaquer le monastère. Leurs gens s'emparèrent de l'abbesse et l'enfermèrent près de l'église de Saint-Hilaire dans le lieu qu'habitait Basine. Celle-ci, effrayée des excès de Chrodielde, rentra dans le devoir et obtint le pardon de son abbesse. Mais un des serviteurs de Basine ayant été tué par les gens de l'abbesse qui résistaient à la troupe de Chrodielde, Basine quitta de nouveau l'abbesse et bientôt après revint auprès d'elle. Toutefois Basine fut jugée avec Chrodielde par des évêques réunis à Poitiers et excommuniée.

Maurice Prou.

Bibl.: Grégoire de Tours, *Historia Francorum,* V 40; VI, 34; IX, 39 et 43; X, 15 et 16.

BASINE (Pierre Vasilievitch) peintre russe, né à Pétersbourg en 1793, mort vers 1870. Élève de Chébouev, il fut envoyé, en 1818, à Rome comme pensionnaire de l'Académie des beaux-arts. Il y vécut onze ans et y peignit: *Suzanne,* un *Tremblement de terre,* le *Satyre Marsyas donnant une leçon de flûte;* il exécuta en outre des copies de Raphaël et du Dominicain. De retour à Saint-Pétersbourg, il fut nommé professeur à l'Académie; il forma de nombreux élèves, parmi lesquels on signale d'excellents portraitistes; il a laissé lui-même nombre de portraits dont on loue le dessin et la couleur, notamment celui de l'impératrice Elisabeth Petrovna; il a peint des figures allégoriques pour le plafond de la bibliothèque de l'Académie, des tableaux religieux pour l'église de l'Académie et pour celle du palais d'Hiver et pour la cathédrale de Notre-Dame-de-Kazan et celle de Saint-Isaac et l'église de Saint-Alexandre Nevsky. Il a passé les dernières années de sa vie à préparer des cartons pour la cathédrale du Sauveur de Moscou.

L. L.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BASINGE ou BASINGTOKE (John), philologue anglais, du XIIIe siècle, mort en 1252. Il apprit le grec à Athènes, de la fille de l'archevêque. Il fit connaître en Angleterre les figures et les chiffres employés par les Grecs pour exprimer les nombres. Il a publié la *Concordance des Évangiles*, les *Particulæ sententiarum per distinctiones*, des *Sermons* et une *Grammaire grecque* traduite en latin sous le titre de *Donatus Græcorum*.

BASINGSTOKE. Ville d'Angleterre, comté de Hants, à 30 kil. N.-O. de Winchester; 6,681 hab. Belle église du XVIe siècle. Au centre d'un district agricole très riche, Basingstoke est un marché important (céréales, haricots, bestiaux). Dans le voisinage est *Basing house*, où le marquis de Winchester soutint en 1645 contre les parlementaires une défense célèbre.

BASIOPHTHALMA (Zool.). Groupe de Mollusques-Prosobranches-Ténioglosses, comprenant les genres *Cyclostoma*, *Cyclophorus*, *Truncatella*, *Acme*, *Pupina*, *Alycœus*, etc. Ce groupe correspond en partie aux *Pneumonopoma* du docteur Louis Pfeiffer. Les Mollusques-Basiophthalmes ont les yeux placés à la base et au côté externe de tentacules cylindriques, allongés, effilés à leur extrémité; ces yeux sont placés sur des tubercules peu saillants. Ces animaux respirent l'air comme les Mollusques-Pulmonés, au moyen d'un réseau de vaisseaux placés dans le toit de la cavité respiratoire; leur coquille est spiriscente, turriculée, globuleuse, déprimée ou planorbiforme, à ouverture entière, fermée par un opercule soit calcaire, soit corné. Tous les Mollusques de ce groupe sont terrestres; ils vivent dans les lieux humides, cachés sous les plantes basses, sous les pierres; quelques-uns s'attachent aux arbres ou aux rochers. J. MABILLE.

BASIPÈTE (Bot.). Le développement d'un organe végétal peut se faire soit de la base au sommet et il est *basifuge* (V. ce mot), soit du sommet à la base et il est *basipète*. Pendant longtemps on n'a connu que ce dernier mode de développement désigné encore sous le nom de *basilaire*. Une fois le petit mamelon, indiquant la feuille naissante et constituant son sommet, apparu, il se forme au-dessous de lui de nouveaux tissus, de telle sorte que les parties les plus anciennes sont le plus près du sommet et les plus récentes le plus près de la base. P. M.

BASIQUES (Roches). Roches d'origine interne, lourdes, riches en bases métalliques, c'est-à-dire en oxydes qui sont principalement ceux du calcium, du magnésium et du fer. Leur teneur en silice, voisine de celle des silicates les plus basiques, est comprise entre 40 et 55 %. Ces roches toujours marquées de colorations noires ou foncées, riches en fer oxydulé magnétique, et en minéraux de grande densité (Pyroxènes, Amphiboles, Péridot) n'admettent guère, comme silicates alumineux, que des feldspaths à base de chaux (Labrador et Anorthite) ou des feldspathoïdes (Leucite, Néphéline); les Micas, si répandus dans les roches acides, y deviennent rares et la silice libre y fait toujours défaut.

Leurs principales variétés, basées sur la nature de l'élément ferro-magnésien, sont, dans la série des roches éruptives récentes : Les *diorites*, *gabbros*, *diabases*, *ophites*, *mélaphyres*, qui admettent des éléments feldspathiques; les *péridotites*, les *lherzolites* et les *norites* qui en sont dépourvues. Les types porphyriques sont ensuite représentés par la *variolite* et ceux vitreux par des Pechsteins mélaphyriques. Dans la série moderne, toutes les roches de la grande famille basaltique *(labradorites, dolérites, basaltes francs, téphrites, leucitophyres, leucitites, néphélinite)* viennent se ranger dans cette catégorie, et la *limburgite* qui ne se compose plus que d'augite, de *péridot* et de *magnétite*, représente les roches sans feldspath de la série ancienne.

Les roches basiques du terrain primitif sont ensuite des *amphibolites*, des *pyroxénites*, des *péridotites* et des roches grenatifères dépourvues d'éléments feldspathiques *(grénatites, kinzigite, eulyxite, éclogites)* qui se présentent en nappes ou en amas lenticulaires dans les gneiss et les micaschistes. Ch. VÉLAIN.

BASIRE (James), graveur anglais, né le 6 oct. 1730 à Londres, mort dans cette ville le 6 sept. 1802. Fils du graveur Isaac Basire (1704-1768), il suivit la même carrière, fut assisté dans ses études par R. Dalton, graveur et bibliothécaire du prince de Galles; visita avec lui l'Italie, devint en 1760 graveur de la Société des Antiquaires de Londres, qui lui fit exécuter des estampes historiques, d'après des tableaux du temps relatifs au règne de Henri VIII (*l'Entrevue du camp du drap d'or*, etc.), pour ses *Vetusta Monumenta* (1774-1787), et eut en 1770 le titre de graveur de la Société royale des Arts. Ses planches se distinguent par la correction du dessin et la fidélité du rendu. Il faut citer tout particulièrement son *Pylade et Oreste*, d'après le tableau de B. West, et parmi ses portraits, au nombre de plus de cent, celui d'*Anne de Laval, lady Stanhope*, d'après le même, et celui de *lord Camden*, d'après J. Reynolds. Il fit encore des planches pour plusieurs ouvrages d'art. — Son fils *James* II Basire, né en 1769, mort en 1822, hérita du talent paternel et fut aussi graveur de la Société royale et de la Société des Antiquaires. Il fit embrasser la même carrière à son fils *James* III (1796-1869), qui a aussi marqué dans l'art de la gravure. G. PAWLOWSKI.

BASIRE (Alexandre-Dominique), magistrat français, né à Rouen en 1750, mort à Paris en 1829. Après avoir exercé successivement les fonctions de substitut et de procureur de la commune de Rouen, il fut élu, en 1792, membre du directoire de son département. En l'an III, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de Rouen; l'année suivante, il fut élu conseiller au tribunal d'appel de la Seine-Inférieure. En l'an VIII, il fut nommé membre du tribunal de cassation. Il conserva ces fonctions sous l'Empire et sous la Restauration, jusqu'en 1822, époque à laquelle son âge avancé l'obligea à donner sa démission. G. L.

BASIRE (Claude), homme politique français, membre de l'Assemblée législative et de la Convention nationale, né à Dijon en 1764, mort à Paris le 5 avr. 1794. Il était, avant 1789, commis aux archives des Etats de la province de Bourgogne, aux appointements de 10,000 livres, avait épousé une femme riche et tenait un train de maison, recevant volontiers les savants et les hommes de lettres. En 1790, il fit partie du directoire du district de Dijon. Député de la Côte-d'Or à la Législative, il se lia, pour son malheur, avec l'intrigant Chabot qui, plus âgé que lui de huit ans, fut son guide et son camarade. En même temps, il devenait l'amant de la baronne hollandaise Aëlders, personne d'esprit, qui tira parti de la naïveté enthousiaste du jeune patriote. « Vous pourrez, lui écrivait-elle, trouver une amie plus belle, vous n'en trouverez pas de mieux disposée à être votre sœur, votre amie, votre guide dans cette Babylone, et vous en avez besoin, mon ami. » Cependant il s'était plongé avec ardeur dans la vie politique. Assidu aux Jacobins, à la fin de 1791, il y parle brièvement, mais en révolutionnaire. Le 25 nov. il fait nommer par l'Assemblée législative ce comité de surveillance qui fut la première ébauche du comité de sûreté générale et dont il fut un des membres zélés. Dans le débat sur la guerre, aux Jacobins, il ne prit parti ni pour Brissot, ni pour Robespierre, et sa parole refléta les incertitudes de Danton. Sa politique est déjà à demi républicaine : « La Constitution, dit-il, nous a chargés de poursuivre les agents du pouvoir exécutif, mais non pas de les éclairer, de les endoctriner. » Dans son grand discours sur le licenciement de la garde du roi (29 mai 1792), il sut éviter toute déclamation et ne présenter que des faits. Il dénonça énergiquement la proclamation du roi sur les événements de la journée du 20 juin : il est toujours en avance sur la majorité girondine. Mais le 7 juil., son cœur naïf se laisse prendre à la mystification du baiser Lamourette dont il contribue à rédiger le procès-verbal puéril. Son illusion fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

courte : le 13 juil., il attaqua la cour à propos de la suspension de Pétion et, le 15, il demanda la mise en accusation de La Fayette. Lors des massacres de septembre, il fut le seul à proposer que l'Assemblée intervînt et l'Assemblée le choisit pour un des commissaires qui iraient faire entendre raison au peuple. Malgré les révoltes intimes de sa sensibilité (V. un brouillon de lettre dans ses papiers qui sont aux Archives, F 7, 4,578 et 4,579), il se mêla aux groupes de tueurs et risqua sa tête pour les dissuader de leur vengeance, mais sans rien pouvoir obtenir.

A la Convention, il est l'adversaire violent et injurieux des Girondins, mais après avoir tout fait avec Danton, en vue de la conciliation. On ne peut comprendre comment il a pu passer pour sanguinaire. Est-ce dans sa mission à Lyon avec Legendre ? Mais il y alla pour pacifier. Est-ce au 31 mai ? Mais c'est lui qui fut cause que cette journée se termina comme une idylle, à l'arrivée du vrai peuple qui venait défendre la Convention. Il lui semblait suffisant d'avoir effrayé ses adversaires et sa douleur fut grande quand ses infortunés collègues furent marqués pour l'échafaud. Le 18 juin, Robespierre lui reprocha aigrement sa « faiblesse liberticide », et il justifia ce reproche par les efforts qu'il fit, dit-on, au comité de sûreté général pour retarder la mise en jugement des Girondins.

Cet homme si sensible occupa des fonctions où il fallait un impassible : au comité de sûreté général, il fut chargé de la police de Paris. Il se rendit utile, mais souffrit d'être mêlé au détail quotidien de la Révolution, qui lui semblait sanglant et laid. Dans une note intime que j'ai trouvée dans ses papiers, il y a, à ce sujet, des aveux d'où il ressort que Basire n'avait pas un tempérament de terroriste, et pourtant c'est lui qui, écoutant la voix de la patrie en danger, fit déclarer la France en révolution jusqu'à la fin de la guerre (28 août 1793), demanda et obtint l'arrestation de Custine (22 juil.) et des mesures contre les suspects (5 sept.). Ecrivain sans talent, orateur sans originalité, il n'emprunta cependant à personne certains traits partis du cœur, comme cette formule célèbre de l'héroïsme révolutionnaire. On discutait l'article 4 de la Constitution (18 juin 1793) : « Le peuple français ne fait pas la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. » Mercier objecta : « Avez-vous donc fait un traité avec la victoire ? — Nous en avons fait un avec la mort, » répondit Basire et, séance tenante, Barère recommanda ce mot « sublime » à la postérité.

C'est la bonté de cœur de Basire qui le mena à l'échafaud. Chabot, Julien et consorts le compromirent dans l'affaire de la Compagnie des Indes, comptant moins l'avoir pour complice que pour dupe et pour paravent. On lui offrit de gros bénéfices, à la seule condition de tout savoir et de se taire. On lui fit de beaux et captieux raisonnements : « Ils me paraissaient, dit-il, vouloir faire les affaires de la République en faisant les leurs. Ils étaient savants en finances et je ne l'étais point. » Lui-même ne toucha pas un sou, quoique vingt fois sollicité de passer à la caisse. Mais il tâchait de s'aveugler sur son camarade Chabot qu'il aimait. Si ce sont vraiment des voleurs, se disait-il, je ferai mon devoir, je les dénoncerai. Et déjà il parlait assez pour se compromettre, pas assez pour perdre ses amis. « J'étais fort embarrassé, dit-il, dans ses notes inédites. Je ne voulais point être leur complice. Je désirais suivre leurs opérations pour les juger, fixer mon opinion par des faits, les dénoncer. » Ou plutôt, si vil que lui parût enfin Chabot, il lui répugnait de le perdre.

Quand on l'arrêta (27 brumaire), il venait de faire sa déclaration au Comité, mais seulement après celle de Chabot. Ajoutons qu'il avait eu l'imprudence de s'opposer à la proposition de Philippeaux tendant à ce que chaque conventionnel rendit compte de l'état de sa fortune. D'autre part, sa situation aux Jacobins avait été ébranlée (21 brumaire) par une violente attaque de Dufourny contre son indulgence modérantiste. On l'accusait d'avoir dit : *Quand donc finira cette boucherie de députés ?* Il n'eut pas de peine à se justifier devant la Convention (28 brumaire), mais personne ne protesta contre son arrestation. L'acte d'accusation d'Amar lui reprocha, avec une précision terrible, de s'être rendu complice des agioteurs, « en gardant le silence, soit sur les révélations qui lui ont été faites de leurs manœuvres criminelles, soit sur les propositions intéressées qui lui ont été faites ». A ce grief, Basire ne put opposer que sa tardive déclaration, postérieure à celle de Chabot et dont nous n'avons pas le texte. Il fut guillotiné avec Danton et les Dantonistes, le 16 germinal an II. — Le scribe robespierriste qui classa les papiers de Basire ne put s'empêcher de rendre justice à cette victime innocente de nos discordes fratricides : « Par l'examen que l'on a fait des papiers de Basire, écrivit-il en tête de ces papiers, on croit avoir reconnu dans cet homme un caractère humain, facile, négligent pour les objets de détail, excepté lorsqu'ils lui étaient recommandés par des femmes. Car il avait une tendance si forte vers ce sexe qu'il ne savait rien lui refuser. » F.-A. Aulard.

BASITIQUES (V. Sels).

BASIUS, canoniste (V. Bassus).

BASIUS (Jean) (V. Baes).

BASKOUAL. Abou'l-Qâsim Khalaf Ibn Abd-al-Malik Ibn Bachkouwâl, connu sous le nom de *Baskoual*, descendait des Ansârs de la tribu de Khazradj ; il naquit à Cordoue en 1101 et mourut dans la même ville en 1183. Il composa plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'Espagne musulmane. Le plus important : *As-Sila fi Târîkh Aimmat al Andalous*, etc., c.-à-d. *le Cadeau sur l'histoire des Imâms de l'Andalousie*, etc., est un dictionnaire biographique des principaux imâms, docteurs de la loi, lettrés, etc., de l'Espagne. Il a été publié par M. Codera dans la *Bibliotheca Arabico-Hispana*, sous le titre : *Aben Pascualis Assila (Dictionarium Biographicum)* (Madrid, 1883, 2 vol. in-8). Ibn al-Abbâr a composé un supplément à cet ouvrage intitulé : *At-Takmila fi's-Sila*, également publié par le même savant (Madrid, 1887, t. I). L. Leriche.

BASLIEU. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (Nord) d'Avesnes ; 474 hab.

BASLIEUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 598 hab.

BASLIEUX-LÈS-FISMES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 325 hab.

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon ; 206 hab. Le Vivier-de-Longue-Eau, vaste étang situé sur son territoire, donna son nom à un prieuré de femmes, fondé en ce lieu par Thibaut IV, comte de Champagne, en 1140. Les seigneurs de Châtillon le dotèrent richement, et plusieurs d'entre eux y furent inhumés. Le village dépendait de l'élection d'Epernay. En 1630, les religieuses abandonnèrent Longue-Eau pour aller s'établir à Reims. A. T.

BASMAISON-Pougnet (Jean de), jurisconsulte français, né à Riom, vivait au XVIe siècle. Après avoir étudié le droit à Paris, où il se lia avec Etienne Pasquier, il revint exercer la profession d'avocat dans sa ville natale, où il acquit bientôt une grande réputation et une grande influence. En 1576, il représenta la province d'Auvergne aux Etats de Blois, où il se fit remarquer en émettant l'opinion qu'il fallait éviter d'user de rigueur envers les protestants. Il fut ensuite choisi, avec l'évêque d'Autun et le seigneur de Montmorin, pour aller inviter le prince de Condé à assister aux Etats. Il fut encore député deux fois vers Henri III pour les affaires de sa province. En 1579, il publia à Paris un *Sommaire discours de fiefs et arrière-fiefs*, relativement aux usages de l'Auvergne, et, en 1590, un commentaire sur la coutume de la même province, intitulé : *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne*. Dans les dernières années de sa vie, il fut en bute aux tracasseries des ligueurs, auxquels il avait fait une vive opposition. Basmaison eut, paraît-il, à un certain moment la pensée d'abandonner le barreau pour la lieutenance de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sénéchaussée d'Auvergne. C'est Pasquier qui le détourna de ce projet : il lui écrivit, à cette occasion, une lettre remarquable, dans laquelle il s'exprime ainsi : « Il y a trente ans et plus que vous tenez l'un des premiers lieux entre ceux de notre ordre en notre pays, étant chéri et aimé des grands, respecté du commun peuple, vivant en une honnête liberté, sans altération de votre conscience ; et maintenant qu'êtes arrivé sur l'âge, désirez ambitieusement, poursuivez d'être lieutenant de province.... Etant avocat du commun, votre fortune dépend de vous et de votre fonds ; étant appelé à cet état, vous dépendrez désormais des grands qui vous l'auront octroyé. » Basmaison suivit ce sage conseil et garda jusqu'à la fin de ses jours la grande situation qu'il occupait au barreau de Riom. Georges LAGRÉSILLE.

BASMANOV. Grande famille russe qui s'est éteinte au XVIIIe siècle. Ses plus remarquables représentants ont été : *Alexis* Basmanov, contemporain d'Ivan le Terrible (XVIe siècle). Il prit part au siège de Kazan (1552) et reçut, en 1556, le titre de boïar. En 1558, il prit Narva, devint un des favoris du tsar et l'un des principaux membres de son *opritchina* ; mais comme beaucoup de ses contemporains il finit par tomber en disgrâce et fut mis à mort. — Son petit-fils *Pierre Fedorovitch* vécut dans la seconde moitié du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Il servit sous Boris Godounov, défendit contre le faux Dmitri la ville de Novgorod Sieversky et fut comblé d'honneurs par Godounov. Sous le tsar Fedor, il passa au service de l'usurpateur, le servit avec zèle et fut massacré le même jour que lui. Les historiens russes ont longuement discuté sur les motifs de cette trahison qui s'explique suffisamment par l'anarchie où était alors la Russie et par les mœurs du temps. L. LEGER.

BIBL. : KARAMZINE, SOLOVIEV, *Histoire de Russie.* — Isaac MASSA, *Histoire des guerres de Moscovie* ; Bruxelles, 1866.

BASNAGE. Famille de Normandie qui a compté parmi ses membres des pasteurs, des juristes, des savants.

Nicolas Basnage, premier du nom, pasteur à Evreux, se réfugia en Angleterre après la Saint-Barthélemy, 1572, revint plus tard en France où il mourut.

Son fils *Benjamin*, né en 1580, pasteur de Sainte-Mère-Eglise, exerça un long ministère de cinquante-deux années et se trouva mêlé à toutes les affaires politiques et religieuses des Réformés. Une volonté très ferme unie à une intelligence remarquable le fit distinguer de ses coreligionnaires qui lui confièrent plusieurs missions importantes dans la période des dernières guerres religieuses. Reconnaissante des services rendus, la province de Normandie, car alors l'Eglise réformée de France était partagée, divisée en synodes provinciaux qu'on désignait par le nom de la province, délégua à diverses reprises Benjamin Basnage comme son représentant aux Synodes nationaux où il occupa une place prépondérante, ayant été nommé modérateur (président) et modérateur-adjoint de ces grandes assemblées. « Il s'acquitta si bien de ces importantes charges, dit Aymon, qu'on lui donna plus de commissions dans ces Synodes qu'à aucun autre ministre ». Il sut résister, en effet, avec autant de dignité que de fermeté aux empiètements du pouvoir royal qui déjà, à l'instigation du clergé, voulait ruiner les libertés accordées par l'Edit de Nantes. En même temps il s'interposait avec autorité dans les âpres discussions qui, mettant aux prises les théologiens Amyraut et Testard, divisaient profondément les Réformés sur le sujet de *la Grâce universelle.* « Ce synode de Charenton (1637) mit les affaires sur un bon pied, disait Bayle, la prudence et l'adresse de Basnage y contribuèrent beaucoup. » Il mourut en 1652, laissant dans l'Eglise un nom honoré que ses descendants devaient illustrer. Cette même année le gouvernement de Louis XIV avait reconnu « son mérite, crédit et capacité en toutes les négociations et députations de ceux de la R. P. R. » en lui conférant des lettres de noblesse.

Antoine Basnage, fils aîné de Benjamin, né en 1610, suivit la carrière paternelle, mourut en exil à Zutphen (Hollande), où il fut ministre de la communauté française réfugiée. Frank PUAUX.

Henri Basnage, sieur de Franquenay, second fils de Benjamin, avocat à Rouen, né à Sainte-Mère-Eglise (Manche) le 16 oct. 1615, mort à Rouen le 20 oct. 1695. Il fut admis au barreau de Rouen en 1636 et il acquit au Parlement une telle réputation d'éloquence et d'intégrité qu'on ne l'inquiéta nullement lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Il a écrit deux ouvrages importants qui ont été souvent réimprimés : *Commentaires sur les coutumes du païs et duché de Normandie* (Rouen, 1678 et 1681, 2 vol. in-fol.), dont la seconde édition porte le titre de : *la Coutume réformée du païs et duché de Normandie* (Rouen, 1694, 2 vol. in-fol.) ; *Traité des hypothèques* (Rouen, 1687, in-4). On a publié aussi les *Œuvres de H. Basnage* (Rouen, 1709, 4e éd., 1778, 2 vol. in-fol.). R. S.

Samuel Basnage, pasteur protestant et historien, né en 1638 à Bayeux, où son père, Antoine Basnage, sieur de Flottemanville, était alors pasteur ; mort en 1721 à Zutphen (Hollande). En 1685, son père avait été emprisonné au Havre, puis transporté en Hollande où on lui confia la paroisse de Zutphen ; à sa mort, Samuel lui succéda dans cet office. On connaît de lui les ouvrages suivants : *Exercitationes historico-criticæ de rebus sacris et ecclesiasticis* (Utrecht, 1692, in-4 ; 1717, in-4). C'est une critique très sagace des *Annales* de Baronius, dont S. Basnage, avec tant d'autres savants, a relevé les nombreuses erreurs. *Annales politico-ecclesiastici annorum 645 a Cæsare Augusto ad Phocam usque* (Rotterdam, 1706, 3 vol. in-fol.). Ce livre sert en quelque sorte de suite au précédent. *Morale théologique et politique sur les vertus et les vices de l'homme* (Amsterdam, 1703, 2 vol. in-12). E.-H. V.

Des six enfants d'Henri Basnage, *Jacques* et *Henri* ont laissé un nom dans l'histoire :

Jacques Basnage, pasteur, un des écrivains les plus féconds et les plus habiles du protestantisme français, historiographe des Etats généraux des Provinces-Unies, né à Rouen en 1653, mort en Hollande en 1725. Il était le fils aîné de l'éminent avocat et jurisconsulte Henri Basnage, sieur de Franquenay. A l'âge de vingt-trois ans, il fut élu pasteur de l'Eglise de Rouen. Cette Eglise ayant été supprimée en 1685, il sut obtenir de Louis XIV un brevet lui permettant de se retirer en Hollande et le relevant de la rigueur des ordonnances. En 1691, il fut nommé pasteur de l'Eglise wallonne de Rotterdam et, en 1709, pasteur de l'Eglise française de la Haye. Le grand pensionnaire Heinsius, qui le tenait en haute estime, l'employa dans plusieurs affaires importantes. En 1716, l'abbé Dubois envoyé à la Haye par le régent, pour négocier la triple alliance, avait ordre de s'entendre avec Basnage ; il trouva chez celui-ci une assistance qui ne fut pas sans effet sur la conclusion du traité de 1717. En récompense de ces services, Basnage reçut la restitution de ses biens situés en France. Sous Louis XIV, il avait réprouvé la révolte des Camisards, que Jurieu encourageait ; sous la Régence, il mit le gouvernement en rapport avec le pasteur du désert, Antoine Court, pour prévenir un nouveau soulèvement fomenté alors par Albéroni, et il adressa lui-même à ses coreligionnaires un écrit qui fut imprimé à Paris par ordre de la cour et répandu à profusion dans les provinces du Midi : *Instructions pastorales aux Réformez de France sur l'obéissance due aux souverains* (1720). On chercherait en vain dans cet écrit l'expression de quelques espérances ou, au moins, de quelques vœux pour la liberté religieuse des protestants opprimés. Cette conduite attira sur Basnage la suspicion de ceux qui souffraient à l'étranger de l'exil et en France de la persécution ; mais elle lui valut les louanges des politiques et des sceptiques, notammentde Bayle et de Voltaire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« qui l'estimait plus propre à être ministre d'Etat que d'une paroisse ».

Basnage avait eu la bonne fortune de trouver dans l'exil une prospérité et des honneurs que vraisemblablement il n'eût jamais obtenus, si sa religion et l'exercice de son ministère étaient restés libres en France ; il eut aussi la chance non moins singulière de composer des livres que les catholiques purent adopter avec ou sans contrefaçon : *la Communion sainte ou Traité sur la nécessité de communier dignement* (Rotterdam, 1688, in-8) ; *Traité de la conscience* (Amsterdam, 1696, 2 vol. in-12) ; *Histoire du V. et du N. Testament, représentée par des figures* (Amsterdam, 1704, in-fol.) ; *Histoire des juifs depuis J.-C. jusqu'à présent* (Rotterdam, 1706, 5 vol. in-12). Les frères Haag ont donné dans la *Franee protestante* une liste chronologique et analytique de vingt-cinq de ses ouvrages. Ils se rapportent à l'histoire, à la controverse, à l'édification et à la discussion des faits contemporains. Les principaux sont : *Histoire de la religion des Eglises réformées* (Rotterdam, 1690, 2 vol. in-12 ; édition considérablement augmentée, 1725, 2 vol. in-4) ; *Histoire de l'Eglise depuis J.-C. jusqu'à présent* (Rotterdam, 1699, 2 vol. in-fol.). Ces deux ouvrages, qui assurent à Basnage un rang distingué parmi les historiens de l'Eglise, visent la réfutation de l'*Histoire des variations*, de Bossuet ; *Antiquités judaïques ou Remarques critiques sur la république des hébreux* (Amsterdam, 1713, 2 vol. in-8) ; *Annales des Provinces-Unies depuis les négociations de la paix de Munster* (la Haye, 1719 et 1726, 2 vol. in-fol.). Controverse : *Traités des préjugés faux et légitimes* (Delft, 1701, 3 vol. in-8) ; *Entretiens sur la religion* (Rotterdam, 1709, in-12 ; 3e édit. augmentée, 1715, 2 vol. in-12). La Bibliothèque nationale (ancien fonds, n° 6019) possède de lui un manuscrit intéressant sur l'histoire de Genève : *Reipublicæ et civitatis Genevensis historia, authore Jacobo Basnage.* E.-H. VOLLET.

Henri Basnage, sieur de Beauval, frère de Jacques, né à Rouen le 7 août 1656, mort à La Haye le 29 mars 1710, avait fait des études de droit et voulait suivre la carrière de son illustre père lorsque la révocation de l'Edit de Nantes le contraignit de s'exiler. Les difficultés de la vie transformèrent le juriste en savant et en littérateur. Lorsque Bayle dut, à la suite d'une douloureuse maladie, abandonner la publication des *Nouvelles de la République des Lettres* (avr. 1687), il proposa à H. Basnage de continuer son œuvre. Celui-ci accepta et donna au public son *Histoire des ouvrages et de la vie des sçavants* qui parut de 1687 à 1709, recueil d'une valeur considérable pour l'histoire du mouvement littéraire et scientifique à cette époque, où toute l'activité de la pensée et de la science française passa à l'étranger par suite des persécutions religieuses. Basnage s'était donné comme règle inflexible « un juste milieu entre la servitude des flatteries et la sévérité des censures ». On doit à Basnage de Beauval une savante revision du *Dictionnaire universel recueilli et complété par feu M. A. Furetière* (1701, 2 vol, in-fol.) dont le Dictionnaire de Trévoux n'est qu'une plate contrefaçon. Dans la préface du Dictionnaire, Basnage déclare qu'il n'a pas voulu suivre la polémique passionnée de Furetière, mais rester sur le terrain scientifique. Il était tolérant de sa nature et ne s'aigrissait que contre les intolérants, comme il parut dans les luttes qu'il soutint contre Jurien. Basnage de Beauval était membre des sociétés royales de Londres et de Berlin. Frank PUAUX.

BIBL. : AYMON, *Tous les Synodes nationaux des Eglises réformées* ; la Haye, 1710, in-4. — H. BORDIER, *France protestante*. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*. — B. DE CHAUFEPIÉ, *Nouveau Dictionnaire historique*. — BAYLE, *Dictionnaire*. — F. PUAUX, *les Précurseurs français de la Tolérance* ; Paris, 1881, in-8. — LAMORY, *Eloge de Basnage* ; Rouen, 1842, broch. — LÉVESQUE, *Analyse de quelques lettres de Jacques Basnage* ; Rouen, 1859, broch. — J. BIANQUIS *la Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen*, 1885, in-8. — HAAG, *la France protestante* ; Paris, 1846-1858, 10 vol. in-8.

BASOCHE ou BAZOCHE. I. HISTOIRE DU DROIT. — Nom que portaient de nombreuses communautés de clercs, à Paris et dans maintes autres villes de France, avant 1789 ; ainsi *basoche du Palais*, ou communauté des clercs de procureurs au Parlement et des clercs d'avocat au même siège ; *basoche du Châtelet*, communauté des clercs de notaires, commissaires et procureurs au Châtelet ; *basoche de la chambre des Comptes*, communauté des clercs de procureurs à cette chambre, etc. — D'où vient le mot *basoche ?* On ne met plus guère en doute que ce ne soit de *basilica*. D'après la tradition gréco-romaine, la basilique était un édifice attenant à la demeure du prince qui y rendait la justice. Plus tard, affecté au culte chrétien, il servit encore de prétoire, de là le maintien du sens ancien à côté du sens nouveau. Les formes intermédiaires ont été *basilque*, *baseuque*, *basoque* ou *basoge*. Et ces noms de formation populaire, nous les retrouvons à la suite du vocable religieux d'anciennes basiliques (ainsi à Tours, Saint-Martin-la-Basoche) ; et un certain nombre de communes les ont aussi retenus. Il faut donc écarter l'étymologie anciennement admise selon laquelle basoche viendrait de Βαξωχεῖν, parler beaucoup et avec raillerie, ou cette autre encore : Βάξω, je parle, et οἶκος, maison. Au XVIe siècle un poète, Jean Bouchet, ne s'y était pas trompé, et, parlant des basochiens il s'écriait :

> De ce beau nom *basilica*
> (Signifiant ainsi qu'on explica
> Palais royal ou autre lieu célèbre
> Où jugements et conseils on célèbre)
> Est procédé leur nom...

Pendant plus de cinq siècles, les basoches ont été des communautés retenant par le triple lien de la discipline, du travail des audiences et des divertissements, des manifestations pompeuses et bruyantes, la jeunesse si nombreuse qui se préparait à la pratique judiciaire ; elles étaient investies d'importants privilèges, au premier rang desquels se place la juridiction de la communauté, juridiction souveraine qui, dans la sphère de sa compétence, mettait les clercs en dehors du droit commun.

1° *Basoche du Parlement* ou *du Palais* ou encore *Royaume de la basoche*. Un édit de 1303, encore allégué dans un arrêt du parlement de Toulouse au XVIIIe siècle mais dont le texte ne nous est pas parvenu, parce que vraisemblablement il n'a jamais existé, était considéré jadis comme la charte de fondation de la basoche. Quoi qu'il en soit, Philippe le Bel, le roi des légistes, ou l'un de ses successeurs immédiats, fit acte de sage administration en instituant la basoche, ou, tout au moins, en la patronnant et en la dotant de privilèges. En effet, le Parlement étant devenu sédentaire à Paris, il s'y produisit une telle accumulation de procès que bientôt les procureurs ne purent suffire à l'instruction des causes et furent obligés d'employer une multitude de clercs. Assujettir ces clercs à un noviciat afin de former d'habiles praticiens, tel fut le but de la réunion des clercs en communauté. L'organisation que reçut la basoche était de nature à flatter l'amour-propre et les goûts d'indépendance de la jeunesse. La basoche est un royaume ; son chef prend le titre de roi (les arrêts du Parlement le lui reconnaissent quoiqu'ils énoncent cette restriction : un tel soy-disant roi de la basoche) ; il porte la toque à l'imitation du roi ; est, comme lui, entouré d'une cour et, en cela, il se distingue des chefs de diverses autres communautés (ménétriers, merciers, barbiers, armuriers, etc.), ayant aussi à leur tête un roi. Les clercs sont ses sujets ou *suppôts (supposiii)*. Les dignitaires prennent des titres empruntés à la cour du roi ou au Parlement. Ce sont le chancelier, le vice-chancelier, les maîtres des requêtes, le référendaire, le grand audiencier, le procureur général, l'avocat du roi, le procureur de la communauté, quatre trésoriers, le greffier, quatre notaires et secrétaires, les huissiers, un aumônier. Tous célibataires et non bénéficiers,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces dignitaires, jusqu'aux trésoriers inclusivement, procédaient de l'élection, qui avait lieu chaque année en assemblée générale. Tous portaient la robe et le bonnet carré. Après l'élection, le roi et le chancelier devaient donner un festin ; cela s'appelait acquitter les *droits et devoirs* ; on n'en donnait acte qu'après maintes contestations et harangues qui prolongeaient les libations. Henri III détrôna le roi de la basoche ; ses dix mille sujets, fort turbulents d'ailleurs, passèrent sous l'autorité du chancelier, désormais à peu près semblable à celle du roi. Mais, si la basoche perdit son roi, elle demeura un royaume, une petite souveraineté aux formes féodales. Les requêtes présentées à la cour de la basoche étaient adressées à *Nos seigneurs du royaume*. Dans tout le ressort du Parlement, la cour de la basoche pouvait ériger des prévôtés basochiales qui relevaient de son chef à foi et à hommage et étaient placées sous sa suzeraineté. Jusqu'en 1789, les arrêts de la basoche eurent pour suscription : *La basoche, régnant en triomphe et tiltre d'honneur, salut...* Et pour formule finale : *faict au dit royaume, l'an de joie.* Dans ses certificats, la basoche adopte le protocole de la chancellerie royale : *De notre grâce spéciale et autorité basochienne... car tel est notre plaisir.*

Au point de vue de la compétence judiciaire, la cour de la basoche exerçait une importante juridiction contentieuse sur les clercs ; en outre, elle avait une juridiction professionnelle et disciplinaire quant aux questions de clérícature. Les arrêts devaient être rendus par sept conseillers au moins, non compris le chancelier ou le vice-chancelier. Sur cette juridiction nous n'avons pas de documents précis avant le XVI^e^ siècle ; probablement ils furent détruits dans l'incendie du Palais de 1612, car on n'a pas lieu de douter de son existence dès le XIV^e^ siècle. En matière civile, elle statuait sur les actions personnelles de clerc contre clerc (ainsi pour restitution de livres, linge ou argent), ou sur les mêmes actions personnelles contre les clercs, spécialement sur les demandes en paiement de fournitures, de vêtements, linge, etc. Les tailleurs, taverniers et autres fournisseurs ne pouvaient donc assigner les clercs devant la justice ordinaire. C'était là un privilège d'autant plus notable, que les arrêts de la basoche étaient sans appel. Sa justice était, en effet, *royale* et *souveraine*. Elle même était juridiction d'appel des décisions rendues par les prévôtés basochiales. En matière criminelle, quoique également souveraine, sa compétence était assez restreinte. Elle ne s'appliquait que : 1° aux séditions, mutineries des clercs contre l'autorité basochienne ; faits punis de prison et d'amende arbitraire ; 2° aux batteries et rixes légères entre clercs ou contre les clercs. En 1656, un arrêt du Parlement fait défense aux basochiens de décerner aucun décret de prise de corps contre les clercs. La cour se bornait habituellement à prononcer la confiscation des chapeaux et des manteaux. Une seule voie de recours était ouverte contre les arrêts souverains de cette juridiction, à savoir une requête civile devant le *Grand Conseil* de la basoche. Ce grand conseil était formé des anciens dignitaires de la communauté, au nombre de douze, procureurs, avocats au Parlement et présidés par le chancelier de la basoche. La cour siégeait deux fois par semaine. Les instructions et procédures s'y faisaient par les clercs ; les plaidoiries par ceux qui étaient reçus avocats. La basoche était, de la sorte, en même temps qu'une juridiction sérieuse, une école où les jeunes praticiens faisaient l'apprentissage de la pratique judiciaire. Mais, les affaires contentieuses ne suffisant pas le plus souvent à occuper les audiences, les basochiens eurent l'idée d'y débattre des causes fictives. C'était donc bien, selon l'expression de Mornac, le séminaire des avocats et des procureurs. Nos conférences actuelles de stagiaires, de clercs et d'étudiants viennent à l'esprit lorsqu'on évoque ces souvenirs du passé...

La juridiction professionnelle et disciplinaire était la prérogative à laquelle la basoche paraît avoir tenu le plus. Seule elle était en possession du droit d'inscrire les clercs, de contrôler les conditions de la clérícature, d'opérer des radiations ou de délivrer des certificats d'*admittatur*, sans lesquels, en règle très ordinaire, on ne pouvait devenir procureur. La délivrance de ces certificats ou lettres de *bejaune* (V. BEC-JAUNE) était l'occasion d'un profit qui, à la suite de certains abus, avait été tarifé à quinze livres. L'inscription sur les registres était soumise elle-même à un droit de bienvenue ou *droit de chapelle*. Les procureurs devant se recruter parmi les clercs vérifiés et ayant, d'abord quatre ans (1519), puis dix ans de clérícature (1551), la basoche jouissait d'un véritable monopole. Elle le défendit avec acharnement contre la confrérie des procureurs. Depuis que leur nombre avait été restreint et leur charge érigée en office vénal (1586 dans les provinces, 1620 à Paris), les procureurs tentèrent de s'affranchir des conditions de recrutement auxquelles ils se trouvaient assujettis par le contrôle de la basoche ; ils y avaient intérêt pour céder leur office à plus haut prix. De là une série de démêlés entre les procureurs et la basoche. Dans cette lutte, celle-ci obtint l'appui du Parlement. La jurisprudence, tout en reconnaissant aux procureurs le droit de contrôler de leur côté les conditions de clérícature et d'aptitude des candidats procureurs, maintint avec fermeté la nécessité du certificat d'*admittatur*. Elle n'y reconnut d'exception qu'en faveur des fils de procureurs (à cause de l'office) et des anciens avocats ou procureurs de bailliages ou de présidiaux, postulant pour un office de procureur au Parlement. Les conflits se dénouaient devant le Parlement car, en ce qui concerne le refus d'*admittatur*, les décisions de la basoche n'étaient pas souveraines. Souvent l'antagonisme des basochiens et des procureurs se manifesta d'une manière très vive ; il datait de loin et avait pour principale cause ce qu'on peut appeler le régime économique de la clérícature. Les clercs vivaient chez les procureurs, logés et nourris par eux ; ils n'en devaient recevoir aucun salaire, sauf les maîtres clercs qui obtenaient un droit d'assistances sur les dépens adjugés à leur patron ; on avait, par là, voulu éviter que les clercs ne fussent associés au profit de l'office. Dans une curieuse satire, *la Misère des clercs de procureurs* (1638), on lit d'intéressants détails sur la vie des clercs :

> On les fait coucher tard, lever de grand matin.
> . . . . . .
> Et puis du médecin ils gardent l'ordonnance,
> Qui dit que trop manger engendre des humeurs,
> Ce qui est observé chez tous les procureurs.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, nouvelles plaintes dans le *Miroir de Patience* (1714). Les femmes des procureurs :

« Amaigrissent leurs clercs pour engraisser leur bourse. »

L'éclat des cérémonies et des fêtes de la communauté contraste avec ces misères. Chaque année tous les suppôts du royaume de la basoche devaient répondre, sous peine de grosses amendes, à un ban, c.-à-d. à une semonce quasi féodale ; les basoches de province elles-mêmes se rendaient à la *Montre* du roi de la basoche. Cette montre avait lieu en grande pompe, sous forme de carrousel, vers la fin de juin. Divisée en compagnies de cent hommes (chacune distinguée par une enseigne spéciale et un costume souvent bizarre, — certaine compagnie parut affublée d'habits de femme), la basoche défilait à cheval, précédée de tambours et de hautbois. En 1540, François I^er^ désira voir la montre du roi de la basoche : le Parlement, sur les réquisitions de l'avocat général de la communauté, consentit à suspendre ses audiences à cause de la grande affluence des clercs. Les compagnies de la basoche étaient armées, commandées par des capitaines et des lieutenants. En 1548, au nombre de six mille, les basochiens prirent spontanément part à la répression de l'insurrection, en Guienne, et s'y distinguèrent par leur valeur ; une autre basoche, celle de Bordeaux, combattit dans le camp opposé,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les montres portèrent ombrage à Henri III : désormais elles furent réduites aux seuls officiers de la basoche et aux clercs du palais. Ce n'était plus qu'une cavalcade qui avait lieu à la fête des rois, à celle du mai et à la date ancienne des montres. La cavalcade du mai se rendait au bois de Bondy (plus tard à Vincennes) pour y marquer les arbres qui devaient être plantés devant le palais, dans la cour d'honneur ou *Cour du Mai*. Tout se passait selon les formes judiciaires : le trésorier de la basoche présentait requête à Messieurs des Eaux et forêts. Ceux-ci assistaient à la marque des arbres ; on entendait une harangue de l'avocat général, puis avait lieu un banquet. Le tout se terminait par des aubades renouvelées à plusieurs jours consécutifs, à Messieurs du Parlement, enfin par des fêtes et des jeux au Pré-aux-Clercs, propriété des écoliers de l'Université, ou à la Saussaye, prairie appartenant aux basochiens.

Les montres et la plantation du mai étaient les principales fêtes extérieures. Une autre solennité, la *Cause grasse*, avait pour théâtre le Palais. Cette cause grasse n'était, en réalité, qu'une de ces causes fictives que plaidaient les basochiens. Ainsi qualifiées, d'abord à raison des jours gras où elles étaient plaidées, les causes grasses prirent une autre signification que ne justifient que trop les sujets scandaleux qui étaient choisis. C'étaient de véritables causes burlesques, ou plutôt des comédies judiciaires, jouées en présence d'un grand concours d'auditeurs. Nul doute que cet usage n'ait développé les aptitudes théâtrales qui se manifestèrent ensuite sur une autre scène : On sait que les moralités de la basoche forment l'un des chapitres de l'histoire du théâtre national (V. ci-dessous Basoche [Littérature]). Il ne doit être aucunement ici question des productions théâtrales de la basoche, ni des vicissitudes de liberté, de prohibition ou de censure par lesquelles passèrent les troupes basochiales jusqu'en 1582, date à laquelle la basoche se renferma dans son rôle judiciaire (V. Censure et Théatre). Il ne fut plus question, dès lors, des représentations théâtrales, même dans l'enceinte du palais, sur la Table de marbre où Louis XII avait autorisé les basochiens à installer leur théâtre. La nouvelle basoche conserva seulement, en souvenir de sa gloire théâtrale, un singulier privilège à savoir : l'usage d'une loge gratuite à l'hôtel de Bourgogne. Elle s'y transportait le jour de Carême-prenant, à l'issue de l'audience de la cause grasse. En renonçant au théâtre, la basoche gagna en sécurité ce qu'elle perdit en éclat. L'effrénée licence des basochiens, dont l'esprit satirique et gouailleur s'attaquait aux courtisans et même aux princes aussi bien qu'aux gens de lois, leur avait valu, comme auteurs et acteurs, plus d'une mésaventure ; en 1442, les acteurs, pour avoir enfreint une défense du Parlement, furent condamnés à la prison, au pain et à l'eau. La royauté basochienne elle-même avait été compromise avec sa téméraire phalange ; en 1537, à la suite d'un charivari, le roi de la basoche avait été conduit à la Conciergerie.

La basoche du Palais était, outre sa juridiction, en possession d'importants privilèges : 1° on dit, mais cela n'est pas bien certain, que le roi de la basoche frappait monnaie ; toujours est-il que ce ne devait pas être une monnaie générale, mais ayant seulement cours entre les clercs ; 2° elle avait des armoiries. C'étaient trois écritoires surmontées de casque, timbre et morion et supportées par deux anges, plus tard, par deux femmes nues, figurant déjà sur son grand sceau, ci-contre reproduit. Ces armoiries sont chantées dans un couplet de la ronde de la basoche :

L'écritoire, la plume et l'épée
Étaient les armes de Pompée ;
La basoche est son héritière,
Elle en est fière !
Soldat, clerc, le basochien,
Est bon vivant et bon chrétien.
Vive la basoche !
A son approche
Tout va bien !

3° Divers artisans attachés à la basoche (barbier, pâtissier, rotisseur, gantier, etc.) devaient mettre, pour enseigne à leur maison, les armes de la basoche ; 4° la basoche pouvait retirer gratuitement chaque année, à jour donné, la lettre du plus haut prix qui était délivrée par la chancellerie royale ; 5° enfin elle avait droit de couper dans les forêts du roi les arbres nécessaires à la plantation du mai. Des lettres patentes de 1777 confirment ce privilège quant au bois de Vincennes.

Grand sceau du royaume de la Basoche, d'après l'*Almanach de la Basoche du Palais* pour l'année 1786 (p. 81), dont l'impression fut ordonnée par arrêt de la cour basochiale.

Arrivé au terme de l'histoire de la basoche, on doit se demander quel est le caractère de cette communauté. Est-ce une corporation ? Aucune n'a de droits de juridiction aussi considérables ; en outre, la basoche se constitue en un temps où déjà la royauté lutte contre les juridictions d'exception et mine les privilèges des corporations. Enfin la basoche étend son action sur tout le ressort du Parlement, tandis que la corporation est locale, ordinairement renfermée dans l'enceinte d'une cité. Si ce n'est pas une corporation, ce n'est pas non plus une confrérie ni un compagnonnage. Elle n'a pas le caractère de société de secours mutuels et d'association de prières qu'offrent les confréries ; ses fêtes ne sont pas des fêtes religieuses ; par leur pompe mondaine, par les dates, elles dérivent plutôt de la tradition païenne. Il n'est même pas certain que la basoche ait célébré la fête de saint Nicolas, patron de la confrérie des procureurs. Quant aux analogies avec le compagnonnage, sans doute la basoche présente bien le large cadre de ces associations et les clercs étaient, en fait, aux procureurs, ce que les compagnons étaient aux maîtres. Toutefois on ne rencontre pas dans la basoche les mêmes éléments d'assistance mutuelle et d'association religieuse que dans les compagnonnages. On pourrait plutôt rapprocher la basoche de certaines communautés, celle des merciers, des ménétriers : elles formaient aussi un royaume et rayonnaient au loin. Aucune cependant ne présente rien de comparable à la cour et à la juridiction basochiales.

2° *Basoche du Châtelet*. Selon une tradition douteuse, elle se serait formée en confrérie, sous le patronage de saint Nicolas, dès l'année 1278, et serait ainsi plus ancienne que la basoche du Palais dont elle était cependant vassale. A l'appui de ces prétentions, elle s'intitulait *la basoche souveraine et primitive de France*. La basoche du Palais contestait cette antériorité et cette souveraineté, se prévalant de ce quelle était dirigée par un chancelier et une cour de dignitaires, tandis que la basoche du Châtelet n'avait à sa tête qu'un prévôt assisté de quatre trésoriers ; de ce que, en outre, elle était adjointe au Parlement, tandis que sa rivale dépendait d'une juridiction inférieure. Quoi qu'il en soit, les débats entre les deux communautés furent très animés. Quant à la juridiction, la basoche du Châtelet jugeait les différends entre ou contre les clercs ; mais était-ce sans appel ? Sauf dans les derniers temps, la basoche du Palais revendiqua avec succès

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le ressort. Quant aux conditions de cléricature, il s'agissait de savoir si le stage chez les procureurs au Parlement devait compter pour l'admission aux offices du Châtelet. L'affirmative fut consacrée par la jurisprudence, mais, dans les derniers temps, la réciprocité fut admise. A partir de 1750, la basoche du Châtelet étant très florissante, la prééminence de sa rivale fut moins aisément reconnue. Un important règlement de la cléricature du Châtelet fut rendu en 1757. Au fond, il ne fit guère que reproduire celui de la basoche du Palais. — Il est probable que sur l'antagonisme professionnel se greffa une jalousie de comédiens. Un contemporain de Marot, Roger de Collerye, a chanté la querelle des basoches dans deux ballades ou *Cris de provocation*. La basoche du Châtelet avait sa *montre*, c'était le lundi après le dimanche de la Trinité. On y plaidait aussi des causes grasses comme au Parlement.

3° *Basoche de la Chambre des comptes.* Elle prenait le titre de *Haut et puissant empire de Galilée* et son chef celui d'empereur, sans doute depuis sa formation, qui remonte vraisemblablement au XIVe siècle, jusqu'à Henri III, qui fut jaloux de l'empereur de Galilée comme du roi de la basoche. Les décisions de l'empereur étaient des édits. L'appellation pompeuse d'empire n'a pas lieu de surprendre plus que celle de royaume. Mais pourquoi empire de Galilée? Est-ce parce que la communauté avait son lieu de réunion dans l'île de la Cité, derrière le palais, dans le quartier juif où aurait existé une rue de Galilée? C'est ce que pensait Boucher d'Argis (*Mercure*, déc. 1739); mais l'abbé Lebœuf fut d'un autre avis : *Galilea*, dans la basse latinité, signifie galerie. Probablement les clercs se réunissaient dans quelque galerie couverte (*Mercure*, mars 1740). — L'Empire formait une cour présidée par le chancelier et composée, en outre de 14 clercs, le procureur général, 6 maîtres des requêtes, 2 secrétaires des finances, le trésorier, etc., tous élus. Le doyen des conseillers-maîtres des Comptes était chef protecteur et conservateur de l'empire. La juridiction de la cour de l'Empire était souveraine ; sa compétence analogue à celle de la basoche du Palais ; elle exerçait la même discipline sur les clercs, jugeait et instruisait des contestations fictives sur les finances (de façon à servir d'école de pratique financière), et était en possession de privilèges équivalents. Les clercs des Comptes avaient le même goût que leurs confrères du Palais pour les manifestations publiques et théâtrales parmi lesquelles les *Danses Morisques* que, en 1532, François Ier fit représenter devant la reine. L'Empire avait d'ailleurs, ses montres et ses fêtes. Sa grande fête annuelle était le jour de la mort de Charlemagne. En outre, le jour des Rois la communauté donnait des aubades aux membres de la chambre des Comptes et leur présentait les gâteaux des rois mais aux frais de ceux-ci, paraît-il.

4° *Basoches de province.* Maintes villes eurent des basoches ; les unes dans le ressort du parlement de Paris et par conséquent, vassales de la basoche du Palais, ainsi Chartres, Orléans, Tours, Angers, Poitiers, Moulins, Guéret, Lyon, Chaumont en Bassigny; les autres, au siège d'autres parlements ou dans de grandes villes, à Toulouse, à Bordeaux, Aix, Marseille, Grenoble, Chambéry, Rouen, Dijon. Voici les particularités les plus notables sur quelques-unes d'entre elles. A Chartres et à Orléans, la basoche jouissait d'un curieux privilège : sous le nom de *droit de ban*, elle exigeait une certaine somme de diverses catégories de personnes se mariant dans le territoire de la juridiction. La basoche de Lyon était fameuse par ses fêtes, célébrées en grande pompe : un poème latin de Girinet (1546) nous a transmis le recit de la marche triomphale du chef ou *Prince* de cette basoche. On retrouve ce même titre de prince à Angers. — Nous possédons l'acte d'institution prévôtale de la basoche de Chaumont. Voilà pour les basoches vassales de Paris. Un curieux poème, du commencement du XVIe s., d'André de la Vigne, intitulé *Complaintes et épitaphes du roy de la basoche* (ce roi avait régné sous le nom de Pierre V), nous donne d'instructifs renseignements sur les relations courtoises des basoches de province avec celle du Palais ; les basoches des autres parlements, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Grenoble, viennent pleurer à tour de rôle sur Pierre V. — La basoche de Bordeaux était fort remuante ; son influence dans la cité est prouvée par ce fait qu'un de ses rois obtint, en 1546, les honneurs enviés de la Jurade ; ses fêtes théâtrales avaient aussi une grande renommée. Mais, après les guerres civiles du XVIe siècle, elle se transforma en confrérie pieuse et charitable sous les auspices des saints Philippe et Jacques. La basoche de Marseille garda, paraît-il, son roi même après Henri III ; il se disait roi *par la grâce du bonheur*. — La basoche de Chambéry a ceci de curieux qu'elle était constituée non en royaume mais en abbaye ; abbaye joyeuse qui obtint maints privilèges des ducs de Savoie au XVe siècle. — Le document le plus intéressant qui nous soit parvenu de la basoche de Dijon est un sceau de cuivre avec cette inscription : *Anthonius primus, juventutis Burgundie et Bazochie, rex optimus 1545*. — Quant à la basoche de Rouen, elle fut instituée en 1599, sous l'autorité d'un régent, en vertu de lettres patentes, en vers français, de Louis XII. En outre, M. Floquet a publié une requête au parlement de Rouen, en vers, qui commence ainsi :

Les anciens suppôts de la noble Régence
Ont de longtemps connu la douceur et clémence,
Dont vous avez usé Nossieurs de Parlement.

et à la fin :

Puis ensemble, d'un cœur noble, gentil et gai,
Planterons un sapin le premier jour de may,
Priant le Dieu des dieux que votre autorité
Demeure longuement avec prospérité !

5° *Fin des basoches.* Dès les premiers jours de la Révolution, la basoche du Palais se réunit en corps de troupes. Son bataillon, dont l'uniforme était rouge, avec épaulettes et boutons d'argent, participe à la prise de la Bastille. Si, comme on l'affirme, les basochiens furent parmi les volontaires de Jemmapes et de Valmy, seuls alors les liens d'une vieille camaraderie pouvaient les rapprocher, car les basoches n'existaient plus. Elles avaient disparu comme juridiction en même temps que les Parlements (décrets du 16 août et du 7 sept. 1790, art. 14 à 16) et comme communautés en vertu du décret des 14-17 juin 1790, art. 1 et 2. Un poème *burlesco-patriotico-héroïque, la Bazochéïde*, 1790, fut leur seule oraison funèbre.

Depuis, des tentatives furent faites à diverses reprises (1805, 1808, 1814), pour restaurer les basoches, notamment par les clercs des avoués de première instances Aucune de ces tentatives n'aboutit, bien que, lors de. dernières, on se soit prudemment gardé de demander le rétablissement de la juridiction basochienne. Cet échec n'a pas empêché, dans certain nombre de sièges, soit les jeunes avocats stagiaires, soit les clercs d'avoués, de notaires, etc., de créer des associations, d'organiser des conférences, souvent désignées sous le nom de basoches. Ce nom est aussi parfois employé pour désigner l'ensemble des avoués et des clercs, leurs habitudes, leurs tendances, mais cette dernière acception s'éloigne davantage de la tradition historique. Paul Cauwès.

II. Littérature. — On a vu dans l'article précédent comment s'étaient formées les importantes corporations des *clercs de la basoche* du Parlement, du Châtelet, de la Chambre des comptes. Ces trois communautés rivales avaient le même goût pour les représentations dramatiques, et c'est de la basoche que sont sorties un grand nombre de *farces* ou *moralités* qui forment le répertoire comique du théâtre du moyen âge. Les basochiens toutefois n'ont pas fondé le théâtre comique : « Les principaux créateurs de notre comédie ont été, dit M. Magnin, les étudiants des grandes écoles, à Paris et en province, avec les ménestrels du XIIe et du XIIIe siècle. La basoche vint ensuite. » On ne sait pas exactement à quelle époque la basoche commença à donner des représentations ; ce fut sans doute

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peu de temps après que Philippe le Bel eut autorisé les clercs du Parlement à se constituer en corporations. Nicole Oresme, contemporain de Charles V, parle, dans sa traduction des *Ethiques* d'Aristote, des comédies *que l'on fait à présent*, et il est probable qu'il pense aux clercs de la basoche. Vers 1380, se fonda l'association des *Enfants-sans-souci*, qui fit aux représentations des clercs une mportante concurrence : il semble toutefois que les *Enfants-sans-souci* se soient ordinairement renfermés dans le cadre de la *sottie*, laissant la *moralité* aux basochiens. Il ne saurait être question de faire ici l'histoire du théâtre comique, qui trouvera sa place ailleurs ; il suffira de dire ce qu'on sait des représentations de la basoche et des auteurs connus de la corporation.

En 1442, on met en prison, au pain et à l'eau, des basochiens trop caustiques, et l'on soumet à la censure leurs représentations. Le 12 mai 1473, un arrêt autorise la corporation à reprendre ses jeux interrompus; le 6 mai 1475, on lui interdit de jouer sans autorisation ; en 1476, autre arrêt qui interdit aux clercs du Parlement et du Châtelet « de représenter publiquement audit Parlement ou Chastelet, ou ailleurs et lieux publics, farces, sotties, moralités ni autres jeux à convocation de peuple, sur peine de bannissement et confiscation de tous biens » ; avec défense de demander l'autorisation de faire de pareilles représentations sous peine d'être exclu du Parlement et du Châtelet. En 1486, Charles VIII fait emprisonner à la Conciergerie cinq basochiens coupables de quelques allusions politiques. Louis XII rend toute liberté à la basoche. En 1536, un arrêt interdit de porter des masques imitant les personnes vivantes; en 1538, ordre de remettre au greffier du Parlement les manuscrits des pièces quinze jours avant la représentation; en 1540, défense de faire des personnalités; en 1561, ordre de demander une autorisation particulière pour chaque pièce que l'on voudra représenter; enfin, Henri III, en 1582, supprime complètement la théâtre de la basoche.

De 1303 à 1582, la basoche a dû beaucoup produire. Dans la masse de farces, sotties ou moralités qui nous sont parvenues, des connaisseurs au goût affiné reconnaissent les productions de la basoche à une saveur particulière : le trait le plus saillant est l'abondance des citations latines. Toutefois, il reste encore beaucoup trop à faire dans cet ordre de recherches pour qu'on puisse se hasarder à dresser une liste critique des œuvres dramatiques provenant de la basoche. Qu'il nous suffise de dire que la farce de *Maître Patelin*, ce chef-d'œuvre du théâtre comique antérieur à la Renaissance, appartient incontestablement à la basoche et est son plus beau titre de gloire.

Les noms les plus connus dans l'histoire littéraire de la basoche parisienne sont ceux de *Martial d'Auvergne*, Henri *Baude*, Thomas *Sibilet*, André *de la Vigne* (V. ces mots). En 1501, la basoche avait à sa tête un jeune homme appelé Pierre de Baugé, qui mourut le 16 juin, âgé seulement de vingt ans. André de la Vigne a consacré à déplorer sa mort une curieuse *Complainte* dont le style pourrait faire envie à nos décadents contemporains. Après avoir épuisé non seulement le vocabulaire existant, mais toutes les expressions qu'il lui était possible de forger, pour pleurer le roi défunt, le poète fait intervenir les basoches de Toulouse, Bordeaux, Grenoble et Dijon, c.-à-d. des quatre plus anciens parlements de France, pour qu'elles joignent leurs lamentations à celles de la basoche parisienne. Il est singulier qu'on ne voie pas intervenir la basoche de Rouen à laquelle Louis XII avait conféré des lettres patentes au mois d'avr. 1499. Quant à celle d'Aix, on comprend qu'elle ne soit pas mentionnée, le parlement de cette ville ne datant que du 4 juil. 1501. Ces basoches de province rivalisèrent avec celles de Paris pour les représentations théâtrales, mais leur histoire est moins bien connue. Ajoutons que d'anciens basochiens, retirés dans des villes où il n'y avait pas de basoche proprement dite, contribuèrent à y répandre le goût de ces représentations.

Il faut citer parmi les noms d'auteurs qui se rattachent aux basoches provinciales : Jehan d'Abundance (Pont-Saint-Esprit), Pierre Blanchet (Poitiers), Claude Bonnet (Aix), Jean Bouchet (Poitiers), François Habert (Issoudun), Pierre Taserye (Rouen). Antoine Thomas.

Bibl. : 1° Histoire du Droit. — Pierre de Miraulmont, *De l'origine et établissement du Parlement ;* Paris, 1612, pp. 649 et suiv., in-12. — *Recueil des statuts du royaume de la Basoche*, Cardin Besongne ; Paris, 1654, in-8. — De Ferrière, *Diction. de pratique*, v° *Basoche;* Paris, 1740, 2 vol. in-4. — Guyot, *Répert. de jurisprudence*, v° *Basoche;* Paris, 1784, in-4. — Floquet, *Bibl. Ecole des chartes :* Paris, 1839-87, sér. A, t. I, p. 99. — Brives Cazes, *Acad. de législ. de Toulouse ;* Toulouse, 1851-87, t. VII, pp. 452 et suiv., — Aimé Perrin, *Les moines de la Basoche ;* Chambéry, 1865, br., in-8. — Muteau, *Les clercs à Dijon ;* Dijon, 1857, br., in-8. — Ad. Fabre, *Etudes historiques sur les clercs de la Basoche ;* Paris, 1856, in-8. — Du même, *les Clercs du Palais ;* Lyon, 1876, in-8. — Bataillard, *Mœurs judiciaires de la France ;* Paris, 1878, t. IX et X, pp. 223 à 301, in-12. — Du même et de Nusse, *Histoire des procureurs ;* Paris, 1882, t. I, pp. 186 à 200, pp. 296 à 309, 2 vol. in-8. — Petit de Julleville, *les Comédiens en France ;* Paris, 1885, pp. 88 à 142, in-12.

2° Littérature. — V. outre les ouvrages cités ci-dessus : Magnin, art. dans le *Journal des Savants* de 1858. — Fournier, *le Théâtre français avant la Renaissance ;* Paris, 1872, in-8. — Joly, *Recherches sur Benoet du Lac* (Claude Bonnet) *et la Basoche d'Aix*, 1862. — Aubertin, *Hist. de la langue et de la littérature françaises;* Paris, 1876, in-8, t. I, pp. 510 et suiv.

BASODINE (V. Saint-Gothard).

BASOMMATOPHORA (Zool.). On désigne sous ce nom un groupe de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, comprenant les sous-ordres suivants : Géhydrophyles (genres *Auricula*, *Scarabus*, *Melampus*, etc.) ; Hydrophyles (genres *Limnæa*, *Ancylus*, *Planorbis*) ; Thalassophyles (genr *Siphonaria*, *Gadinia*, *Amphibola*), ayant pour caractères communs les yeux situés à la base de deux tentacules contractiles, mais non invaginables, l'absence de tentacules labiaux ; l'appareil respiratoire formé par une cavité palléale dépourvue de branchie ou ne contenant qu'une branchie rudimentaire. Les espèces de ce groupe, essentiellement aquatiques, habitent les bords des eaux douces, quelques-unes sont marines. J. Mabille.

BASQUE (Pays) (en espagnol *Vascongados*, en basque *Euscaldunac*). I. Géographie. — En France, le pays basque occupe un peu plus du tiers du dép. des Basses-Pyrénées ; presque nulle part, il ne descend jusqu'à l'Adour. Il s'étend entre la mer à l'O. et le gave d'Oloron à l'E., embrassant ainsi les vallées successives de la Bidassoa et de la Nivelle qui se jettent dans la mer, de la Nive et de la Bidouze qui se jettent dans l'Adour, et du Saison, affluent du gave d'Oloron. Il couvre à peu près 6,000 kil. q. Historiquement et politiquement, il formait anciennement trois divisions territoriales : le *Labourd*, la *Basse-Navarre* et la *Soule* (V. ces noms).

En Espagne, les provinces basques de *Guipúzcoa*, d'*Álava* et de *Biscaye*, n'ont point varié de limites ; mais il faut y joindre la *Navarre* si l'on veut étudier l'ensemble de la région véritablement basque (V. ces mots et Pyrénées [Basses-]). Ces contrées forment, suivant M. Élisée Reclus, environ le trentième de la surface de la Péninsule.

L'aspect général du pays est souriant et gai, sauf dans la partie méridionale de la Navarre qui se rattache au bassin de l'Ébre. Les produits naturels du sol correspondent à sa nature géologique. Les Pyrénées occidentales présentent des types des diverses formations : là-bas, le granit et le porphyre primitif; là, les calcaires ; ici, les terrains d'alluvion. On y trouve en grande abondance du cuivre, du plomb, mais surtout du fer. Le minerai de fer est si abondant que le sol superficiel a souvent une couleur de rouille caractéristique. Quant aux cultures, la douceur relative du climat leur est extrêmement favorable. Les pluies sont fréquentes et très abondantes. Et cependant en agriculture, comme sous beaucoup d'autres rapports, les Basques sont très peu avancés. Au surplus, au point de vue cultural, le pays basque doit être divisé en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux parties distinctes : les hautes montagnes, couvertes de riches forêts, et la plaine cultivée partagée en champs de maïs et de froment, en vignes, en jardins potagers, avec, çà et là, quelques prairies ; il faut compter, parmi les terres à revenus, les vergers de pommiers et les châtaigneraies. De toutes ces cultures, celle du maïs est la plus importante. Les provinces espagnoles produisent du blé, de l'huile, du cidre, et des vins de Navarre renommés dans tout le pays, mais souvent peu appréciés par ceux qui n'en ont pas bu sur place. Les Navarrais transportent, en effet, leurs vins dans de grandes outres en peau de bouc (qui ont la forme des jarres espagnoles ou des amphores romaines) ; les vins y contractent un goût désagréable : ils sont naturellement capiteux et forts en couleur.

La population générale du pays basque est de près d'un million de personnes ainsi réparties :

Arrondissement de Bayonne (Labourd).	102,039
Arrondissement de Mauléon (Soule, Basse-Navarre)	63,247
Navarre	318,700
Guipúzcoa	180,700
Álava	103,300
Biscaye	187,900
	995,886

II. Démographie. — La population du pays basque, aussi bien en France qu'en Espagne, paraît diminuer sensiblement ou du moins n'augmente pas dans une proportion normale, malgré le chiffre élevé des naissances annuelles. L'arrêt de développement de la population a certainement pour cause principale l'émigration ; ne trouvant pas de ressources suffisantes dans le pays, les jeunes gens et les jeunes filles s'expatrient dès l'âge de quinze ou seize ans. La grande émigration est celle vers l'Amérique du Sud, ce que les Basques appellent « partir pour les Amériques ».

III. Ethnographie. — Les caractères ethnographiques des Basques ne sauraient être définis d'une manière bien précise. Les hommes sont de taille moyenne, trapus, forts, souples, agiles, mais parfois singulièrement gauches. Les jeunes Basques ont, dit très justement M. Reclus, la démarche élastique. Ils ont le teint brun, le front bas mais large, les yeux noirs, les sourcils assez épais, l'arcade sourcilière prononcée, les cheveux châtain-foncé et naturellement raides. Les traits sont réguliers : la face forme un ovale très prononcé, plus resserré à sa partie inférieure ; le menton est saillant ; le nez long, déprimé à sa racine, se vousse en son milieu. L'ensemble du visage a souvent une expression très accentuée de fierté et de distinction. Le corps est bien pris ; les mains et les pieds sont proportionnellement grands. Les femmes ont les yeux vifs, les cheveux relativement courts mais plus noirs peut-être que ceux des hommes, les attaches généralement fines, la poitrine développée, la taille élégante ; leur visage, très mobile, est souvent éclairé par un sourire empreint de malice ; leur démarche est pleine de grâce. L'habitude de porter sur la tête des fardeaux parfois très lourds donne à leurs allures une fierté et une assurance rares. Elles ont la voix beaucoup plus douce que les Espagnoles et parlent le français avec un accent que l'on trouve d'autant moins désagréable que celui des Gasconnes ou des Béarnaises est assez peu harmonieux. Faut-il ajouter à cet aperçu que les Basques ou les Basquaises ont généralement une dentition dégradée (il n'en est guère qui arrivent à l'âge de vingt ans sans avoir perdu quelqu'une de leurs incisives), et que les organes de la vision sont assez fréquemment parmi eux frappés d'imperfections fâcheuses ? On a cru longtemps que les Basques étaient tous *brachycéphales*, mais cette hypothèse n'est plus admissible depuis qu'on a pu étudier de près des spécimens authentiques de la race. En 1862, le Dr Broca et le Dr Velasco de Madrid ont recueilli 60 crânes dans un vieux cimetière de Zaráuz, en Guipúzcoa ; 19 autres crânes furent extraits du même endroit par le Dr Velasco seul en 1866. En 1867, M. Virchow se procurait 7 crânes des environs de Bilbao ; en 1868, M. Broca obtenait 58 crânes provenant d'un ancien ossuaire de Saint-Jean-de-Luz ; enfin, de nombreuses observations ont été faites sur le vivant, par M. Antoine d'Abadie, membre de l'Institut, par M. le Dr Argelliès de Saint-Jean-de-Luz et par M. Broca lui-même. De ces observations il résulte qu'on trouve chez les Basques deux types bien différents. Le premier est *dolichocéphale*, avec une capacité crânienne moyenne plus forte que celle des Parisiens modernes. Mais ce volume considérable du cerveau est dû à l'extrême développement de la région occipitale, le crâne antérieur au contraire étant plus petit chez les Basques que chez les Parisiens. Le second type est *brachycéphale*, mais la capacité crânienne est moindre, quoique la région occipitale soit très développée et que la face soit plus haute et plus large.

IV. Mœurs et Coutumes. — Les Basques d'aujourd'hui sont sans doute imbus de préjugés ; ils conservent des superstitions séculaires que le catholicisme n'a pu détruire ; ils sont rivés à leurs coutumes traditionnelles ; mais ils ont un grand fonds de droiture, quoique leur ignorance, leur entêtement, l'extrême vivacité de leur imagination, les entraînent fréquemment à juger faux. Ils sont doux et complaisants, mais irascibles et redoutables dans leurs colères ; je ne crois pas qu'ils soient, comme on l'a dit, haineux et vindicatifs. Ils sont ardents et enthousiastes ; un rien les séduit, un rien les désenchante. Habituellement sérieux, ils se laissent volontiers entraîner aux jeux, aux plaisirs de la table : leur gaieté se développe alors bruyante et interminable. Ils ont l'usage et le culte de l'hospitalité dans la plus large acception du mot. Les femmes parvenues à un certain âge sont généralement d'une dévotion exagérée et méticuleuse ; on trouve dans le pays basque, en plus grand nombre qu'ailleurs peut-être, des cas nombreux de folie amenés par l'exaltation religieuse ; il est à remarquer que ces accidents atteignent surtout les vieilles filles. Les mères de famille sont actives, propres, soigneuses, très attachées à leur ménage, très dévouées à leur mari et à leurs enfants. Les jeunes filles sont coquettes, enjouées, curieuses, éveillées, et ne redoutent aucun travail. Le Basque est naturellement intelligent, fier et très indépendant. Il possède à un haut degré le sentiment de sa dignité personnelle. Vienne l'instruction, et une loi récente va, en France du moins, lui en assurer les bienfaits ; viennent, par la lecture, par l'amélioration de la vie matérielle, le loisir et la faculté d'observer et de réfléchir, et le Basque, débarrassé du fétichisme qui l'attache encore au principe d'autorité, prendra place parmi les plus fidèles serviteurs de la République. Comme toutes les populations des campagnes, les Basques ont de nombreuses superstitions, parmi lesquelles on peut citer les suivantes : 1° voir une femme sous sa fenêtre un lundi est un présage de mauvais jours pendant la semaine ; 2° celui qui entend chanter pour la première fois le coucou fera fortune s'il a de l'argent sur lui à ce moment ; 3° le jour de son mariage, un fiancé prudent s'efforcera de retenir pendant la cérémonie sous ses genoux un pan de la robe de sa fiancée pour être le maître dans son ménage ; 4° si par hasard, dans la soirée, le chant du coq se fait entendre, c'est que le vigilant animal a senti passer les sorcières qui se rendent au sabbat ; aussi pour conjurer le sort faut-il vite jeter une poignée de sel dans le foyer ; etc.

Nous venons de voir que les Basques croient aux sorciers ; ce n'est plus aujourd'hui que la trace d'une maladie mentale jadis universelle dans le pays. Des paroisses tout entières étaient peuplées de sorciers qui se rendaient tous au sabbat, curés en tête. Les uns y allaient tout simplement à pied ; d'autres s'y transportaient à travers les airs à cheval sur un balai ou sans aucune monture, après s'être enduit le corps d'un onguent spécial. On y amenait souvent des amis, des parents ou des enfants qu'on venait offrir à Satan ; la puissance de ces sorciers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

était telle qu'aucune clôture ne pouvait les arrêter, et même, pour tromper leurs gardiens, lorsqu'on voulait les empêcher de sortir de la maison, ils pouvaient laisser à leur place la forme de leurs corps. C'est ainsi qu'une personne que deux magistrats enquêteurs avaient fait lier sur son lit à Ascain et qu'on n'avait pas quittée des yeux, put néanmoins raconter sur le sabbat tenu cette même nuit des détails dont sa confrontation avec d'autres « sorciers » fit reconnaître la parfaite exactitude. La faculté de locomotion des sorciers était telle, qu'on amena au juge De Lancre une femme qui d'un seul pas était descendue du sommet de la Rhune (963^{m}) au hameau de Béhobie, à huit kil. de là. Ces superstitions, ces croyances enfantines ont leur origine naturelle dans l'ignorance profonde de la généralité des Basques. Ainsi, ils n'ont aucune légende, aucune tradition, aucun souvenir historique. Ils n'ont en tout et pour tout que leur admirable idiome; mais, au point de vue historique, on ne saurait, jusqu'à présent du moins, en retirer aucun indice.

Au surplus, il est vraisemblable que jamais il n'y a eu, dans le sens propre du mot, de nationalité basque. L'existence dans toute l'Espagne, dans le midi de la Gaule, en Italie et jusqu'en Sardaigne et en Corse, d'une seule et même race dite Ibérienne qui aurait parlé une langue parente du basque, n'est qu'une hypothèse sans fondement sérieux. Il est au contraire infiniment probable que les Basques n'ont jamais été, aux époques les plus reculées, qu'une tribu peu nombreuse, cantonnée dans quelques vallées des Pyrénées occidentales, et dont l'état de civilisation était des plus rudimentaires. Du moins leur langage, à en juger par le basque moderne, était très pauvre : point d'expressions indiquant des idées abstraites; point de « Dieu », de « loi », de « roi »; point ou très peu d'ustensiles domestiques; pour arme, une « hache » dont le nom *haizkora*, paraît dérivé du mot *haitz* «pierre, rocher ». Les animaux et les végétaux connus et utilisés étaient peu nombreux. Le vocabulaire pastoral est bien mieux fourni que le vocabulaire agricole. Chaque mot présente un grand nombre de synonymes, ce qui pourrait indiquer que les tribus antiques communiquaient peu entre elles; les expressions générales manquent : par exemple, chaque espèce d'animal ou chaque essence d'arbre a son nom, mais il n'y a point de mot pour « animal» ou pour «arbre »; on ne peut pas dire « sœur », mais on distingue la sœur d'un homme de celle d'une femme. C'est là l'indice d'un état mental peu avancé.

L'histoire du pays basque ne saurait donc être considérée indépendamment de celle de la région pyrénéenne, de celle de la France ou de l'Espagne. Or le principe qui domine toute l'histoire civile et politique de la Péninsule, c'est l'indépendance pendant l'invasion sarrasine et la part prise à la guerre de reconquête. Par là s'expliquent les différences de condition des divers habitants des provinces. En Castille, en Léon, le roi est le seul maître souverain et propriétaire du sol; en Navarre il le partageait, au fur et à mesure, avec ceux qui l'aidaient à en chasser les infidèles : ceux-là seuls parmi les Navarrais étaient « nobles » qui descendaient des *Ricombres*, Chevaliers ou Gentilshommes linagers, qui avaient pris part à la guerre; mais, entre eux et les vilains, il y avait une catégorie sociale intermédiaire, les *Infançons*, dont les ancêtres avaient été les commandants des contingents d'infanterie recrutés parmi les roturiers. En Alava, il y avait des nobles et des roturiers, mais en Biscaye et en Guipuzcoa, et même en Labourd, où il n'y a pas eu de reconquête, tous les habitants sont nobles parce qu'ils n'ont jamais été sujets des Sarrasins et n'ont jamais cessé de pratiquer le christianisme. Seulement les Guipuzcoans, les Biscayens et les Labourdins, n'étant nobles que « de terre » et non « de sang », cédaient le pas aux nobles alavais ou navarrais qui marchaient sur le même rang que les *Hidalgos (Hijos-de-algo)*, « fils de quelque chose» de Castille. Ceux-ci étaient devenus propriétaires du pays conquis qu'ils peuplaient de leurs serfs ou de leurs soldats et faisaient cultiver par eux; ceux-là avaient tous conservé leurs domaines héréditaires. Mais les Labourdins et les autres Basques prenaient toujours le pas sur les gens des communes étrangères.

Le droit civil n'était naturellement pas uniforme dans es provinces reconquises. Il résultait d'une multitude de lois, de coutumes non écrites, qu'on appelait *observances*, et où les souvenirs du droit romain ou du droit gothique se mêlaient à des conventions plus récentes. Ces observances prirent corps dans les *fueros* (en français, *fors*), qui furent plus tard écrits et qui ont eux-mêmes varié à travers les âges. Chaque province avait son *fuero* ou *for général*, et, en outre, chaque région, chaque vallée, chaque village, avait le sien propre. Les franchises, les privilèges, résultant des fueros généraux, avaient pour origine les premières associations territoriales de chrétiens en vue de la guerre à outrance contre les Maures. Ces franchises consistaient surtout dans l'exemption plus ou moins absolue du service militaire, la liberté du commerce (principalement en ce qui concernait le tabac et le sel), le paiement d'un impôt unique en bloc, l'administration par les *juntes* provinciales et par des fonctionnaires nés dans le pays. Les fueros ont évidemment, dans une certaine mesure, préparé les Basques au régime libéral; mais, d'autre part, ils ont entretenu dans le pays un esprit que nous appelons généralement en France l'esprit clérical et ultramontain. Un ancien député républicain espagnol, fédéraliste pourtant, comparait le gouvernement des provinces basques à « une oligarchie de caciques que les prêtres mènent par le bout du nez ». En somme, comme nous l'avons déjà dit, la seule originalité des Basques est leur langage. Le nom propre de cette langue est le mot *escuara*, dont la signification précise n'est point encore fixée; l'hypothèse la plus probable toutefois est celle qui traduit *escuara* par « manière de parler », c'est-à-dire « langage ». Une autre forme d'*escuara* est *euscara*, d'où l'on a fait l'adjectif français *euscarien* qui est employé comme synonyme de *basque*.

V. Langue. — Les sons qui constituent l'alphabet basque ne sont pas plus difficiles à bien prononcer que ceux des alphabets français, espagnol ou allemand. Quant à la déclinaison, il est on ne peut plus aisé de s'en rendre compte, car elle ressemble absolument à la déclinaison de notre langue. Elle est composée, comme la nôtre, d'une préposition et d'un nom, seulement l'ordre est inverse : au lieu de *prépositions*, le basque emploie des *post-positions*, c'est-à-dire que là où nous disons, nous: « jusque chez moi, de femme, des (de les) hommes », il dira, lui : « moi chez jusque » *ene-gana-raino*, « femme de » *emaxteren*, « homme-les-de » *gizon-ak-en*. Il convient de rappeler que ce n'est point là un procédé bien rare, car, en Europe, le suédois, le danois, le bulgare et le roumain placent également l'article après le nom qu'il détermine.

L'euscara n'a pas de duel; il n'a que deux nombres, le singulier et le pluriel dont le signe est *k*. Ajoutons qu'il ne connaît pas la distinction des genres; telle est la raison pour laquelle un basque parlant français dira fréquemment « ce femme, il est beau; cette garçon, il est méchante ». Mais c'est le verbe basque qui a le plus surpris les étrangers. Rien de moins original, nous voulons dire rien de moins spécial pourtant que le système du verbe basque et rien de plus aisé que de concevoir la formation de ce vaste échafaudage et de s'en faire une idée : un tableau et quelques accolades suffisent pour donner la clef de cette gigantesque dérivation. Dans son état actuel, le verbe basque est formé d'un nom décliné et de deux auxiliaires, voir et être : « Je viens » se rend par « je suis en action de venir » *ethortzen niz*, et « vous mangerez » par « vous avez à manger » *yanen* ou *yango duzu* Cette combinaison a un avantage : en joignant au même nom verbal les deux auxiliaires, on obtient deux manières différentes d'exprimer une même action; cette action, en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

effet, peut être faite ou soufferte ; c'est ce qu'on nomme des voix : « je suis dans cette chose qu'on appelle éclairer », c'est-à-dire « j'éclaire, je suis lumineux », verbe neutre, voix moyenne et intransitive ; « j'ai tel objet dans cette chose qu'on appelle éclairer », c'est-à-dire « j'éclaire, je donne de la lumière », verbe actif, voix active ou transitive.

Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que le nom verbal soit accompagné de toutes sortes de prépositions (postpositions) ou de syllabes diminutives ou autres : on exprimera ainsi diverses nuances de l'action, voilà tout ; de même que la combinaison de la même forme d'un auxiliaire avec diverses variations du nom verbal ou de la même variation du nom verbal avec des formes de l'auxiliaire exprimera des nuances diverses de temps : « J'ai aimé, j'ai à aimer, j'aurais à aimer, j'étais en action d'aimer », etc. Un fait remarquable est l'abondance et la richesse des synonymes ; aussi est-ce seulement en dépouillant minutieusement les patois, les variétés de chaque village, en recherchant toutes les expressions locales, qu'on pourra former le véritable vocabulaire de la langue basque. Ce vocabulaire semble, d'ailleurs, fort pauvre ; quoiqu'il soit encore bien imparfaitement connu, je crois pouvoir dire qu'après en avoir exclu les nombreux termes gascons, béarnais, français, espagnols, bas-latins, peut-être même arabes, les mots restants exprimeront, en général, des idées matérielles et concrètes ; j'ai déjà dit qu'il n'y a pas de mot simple purement basque ayant le sens que nous attribuons en français au mot « animal » ou « arbre » ; les Basques n'ont aucune expression pour « âme » ; pour eux, « Dieu » est simplement « le seigneur d'en haut », et, s'ils ont un mot pour « volonté », une même expression a le sens de « pensée, désir, fantaisie ».

L'étude du basque est rendue singulièrement difficile par l'extrême variabilité de la langue ; il n'est peut-être pas deux villages où l'on parle absolument de la même manière, ce qui est tout naturel chez un peuple illettré qui ne peut se mettre au niveau de ses voisins qu'en oubliant son antique langage. Les diverses variétés se groupent aisément en dialectes secondaires : le prince L.-L. Bonaparte en reconnait vingt-cinq qui se réduisent assez facilement à huit grands dialectes. Un examen approfondi ramène ces huit divisions régionales à trois, c'est-à-dire que les différences entre les huit dialectes principaux sont inégales et permettent des rapprochements partiels. Les huit dialectes sont : 1° le labourdin ; 2° le souletin ; 3° le bas-navarrais oriental ; 4° le bas-navarrais occidental ; 5° le haut-navarrais septentrional ; 6° le haut-navarrais méridional ; 7° le guipuzcoan ; 8° le biscayen. Le souletin et les deux dialectes bas-navarrais forment le groupe oriental, si l'on veut ; le biscayen seul forme le groupe occidental ; les quatre autres constituent le groupe central. Ces noms sont tirés des subdivisions territoriales ; mais les dialectes ne correspondent point exactement aux subdivisions dont ils portent le nom. Aucun de ces arrondissements, aucune de ces provinces n'est, d'ailleurs, entièrement basque, au point de vue linguistique, si ce n'est le Guipúzcoa ; la Navarre espagnole ne l'est même qu'à moitié ; l'Alava n'entre que pour un dixième dans la région des dialectes basques, dont un peu moins du quart de la Biscaye doit être distrait, ainsi que quelques villages gascons des arrondissements de Mauléon et de Bayonne en France. Ni Bayonne, ni Pampelune, ni Bilbao ne sont basques. Dans certains villages de la Navarre espagnole, le prince L.-L. Bonaparte a observé que les hommes parlent espagnol entre eux ; mais ils se servent du basque pour parler aux femmes qui généralement ne savent pas l'espagnol.

La langue basque, qui n'offre d'ailleurs aucun intérêt pratique, malgré sa valeur scientifique, est manifestement en train de disparaître. Presque partout, elle se corrompt de jour en jour par l'intrusion de mots étrangers, et, dans les localités un peu importantes, où l'activité de la vie moderne se fait plus vivement sentir, les habitants apportent dans leur langage des tournures purement françaises ou espagnoles. L'histoire de la linguistique basque est malheureusement bien courte. On n'a encore pu trouver dans aucun document authentique plus ancien que le x^e^ siècle des traces certaines de l'existence de la langue basque : il s'agit d'une charte latine datée de 980, dont l'authenticité n'est d'ailleurs pas certaine, qui délimite le diocèse de Bayonne et donne les noms plus ou moins altérés de quelques localités du pays basque. M. Fita, savant jésuite espagnol, a découvert à Saint-Jacques-de-Compostelle, dans un manuscrit qui est l'œuvre d'un pèlerin français du XII^e^ siècle, Aimeric Picaud, une liste de dix-huit mots basques, recueillis par ce pèlerin pendant son voyage à travers les Pyrénées. Il faut redescendre environ quatre cents ans pour retrouver un écrivain parlant du basque ; Lucius Marineus Siculus s'en occupe en passant et cite quelques mots dans ses *Cosas memorables de Espagna* (Alcala, 1530). Nous trouvons ensuite le petit discours de Panurge, au chapitre IX du livre II de *Pantagruel*. Le premier livre basque imprimé date de 1545 ; c'est un recueil de poèmes moitié dévots, moitié érotiques, œuvres d'un curé de la Basse-Navarre ; le second, et le plus important de tous les livres basques à tous les points de vue, est la traduction du Nouveau Testament, imprimée à la Rochelle en 1571, par ordre de Jeanne d'Albret, aux frais du parlement de Navarre.

VI. Littérature. — Le Basque dans sa vie ordinaire lit peu et écrit moins encore. Les journaux ne l'intéressent pas ; les livres l'ennuient. Il est pourtant intelligent et très susceptible d'être instruit. Plusieurs écrivains de mérite, français ou espagnols, étaient Basques. Mais il n'existe pas de littérature nationale proprement dite. Les quelque cinq ou six cents volumes en langue basque qui ont pu être répandus dans le pays sont des traductions du français, de l'espagnol ou du latin ; et les ouvrages originaux, en très petit nombre, ont été certainement pensés et écrits par des gens qui avaient reçu une éducation complètement française ou castillane. Ce sont en général des livres religieux d'un intérêt des plus médiocres, des traductions de livres tels que l'*Imitation*, le *Combat spirituel* de Scupoli, la *Vie dévote* de François de Sales, et maints recueils de méditations, de cantiques et de prières. L'écrivain basque le plus célèbre est peut-être un certain curé de Sare, Pierre de Axular, mort en 1643. Plus intéressant est à coup sûr ce qu'un de mes amis, M. Paul Sébillot, a si ingénieusement appelé la littérature orale. Evidemment, il n'y a là rien de bien original, car les Basques ont été civilisés, formés, élevés par des populations intellectuellement supérieures ; mais au moins y a-t-il plus de spontanéité : les contes, les rondes d'enfants, les devinettes, les formules de jeux, les proverbes, les chansons, sont un produit spontané du sentiment populaire. On peut ranger dans cette catégorie les *pastorales*, drames ou comédies populaires sur des sujets le plus souvent religieux, bien qu'elles n'aient été jamais écrites, parce qu'elles ont un grand cachet d'originalité et que la personnalité de leurs auteurs a depuis longtemps disparu dans la bouche des acteurs rustiques. Plusieurs personnes ont publié des recueils de contes, de légendes et de traditions basques, mais les seuls ouvrages exacts, où se trouve la forme authentique du récit populaire, sont les publications de MM. Cerquand et Webster, et le petit volume, que j'ai publié en 1883, sous le titre de : *le Folk-lore du pays basque*.

Julien Vinson.

Bibl. · Outre les ouvrages signalés ci-dessus, on peut citer les suivants relatifs à la langue ou au pays basque : Larramendi, *El impossible vencido* ; Salamanque, 1729, in-12. — Du même, *Diccionario* ; Saint-Sébastien, 1745, in-4. — Fl. Lécluse, *Manuel de la langue basque* ; Toulouse, 1826, in-8. — Darrigol, *Dissertation critique et apologétique* ; Bayonne vers 1830, in-8. — L.-L. Bonaparte, *Langue basque et langue finnoise* ; Londres, 1856, in-4. — Du même, *le Verbe basque* ; Londres, 1869, in-4. — Inchauspe, *le Verbe* ; Bayonne, 1858, in-4. — Van Lys,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grammaire comparée des dialectes basques; Paris, 1880, in-8. — Fr. Michel, *le Pays basque;* Paris, 1857, in-8. — J.-F. Bladé, *Origine des Basques;* Paris, 1869, in-8. — Rodriguez Ferrer, *Los Bascongados;* Madrid, 1874, in-8; Chaho, *Biarritz;* Bayonne, 1855, 2 vol. in-12. — Julien Vinson, *les Basques et le pays basque;* Paris, 1882, in-12. — Duvoisin, *Cambo et ses alentours;* Bayonne, 1858, in-12. — Haristoy, *Recherches historiques;* 1883-1884, 2 vol. in-8; etc.

BASRA. I. Géographie. — Ville de la Turquie d'Asie, vilayet de Bagdad, à 2 kil. à l'O. du Chat-el-Arab, à 88 kil. du golfe Persique et à 420 kil. S.-E. de Bagdad, par 30° 29′ 30″ lat. N., 45° 19′ 36″ long. E. Elle fut fondée en 636 par Omar, mais la ville d'Omar était à 12 kil. de l'emplacement actuel de Basra ; elle était unie au Chat-el-Arab par un canal qui s'est engorgé peu à peu et a forcé les habitants à se rapprocher du fleuve. C'était, sous les khalifes, le port le plus animé de tout l'Orient. Aujourd'hui, elle n'a plus que 20,000 hab. dont 500 chrétiens (de l'église chaldéenne-unie). Vue du désert avec ses murailles, ses minarets, ses plantations de palmiers, elle a une apparence imposante. Elle est séparée en deux par un canal plein d'une vase fétide, qui rend la ville très malsaine. A l'heure de la marée, il est rempli par les eaux du fleuve qui vont baigner le pied des maisons, comme à Venise. Les rues sont irrégulières, étroites et sales. On cultive aux environs les roses, d'où l'on tire une essence estimée, et des centaines de millions de dattiers. En septembre, octobre et novembre, de nombreux bateaux viennent de Bagdad ou du golfe Persique à Basra dont la population est alors doublée. L'exportation des dattes atteignait, en 1850, un chiffre de deux millions de francs, qui a été sextuplé depuis l'ouverture du canal de Suez. Les négociants anglais ont de vastes entrepôts à la jonction du canal et du fleuve et ont en mains la plus grande partie du commerce qui est considérable. La France a un agent consulaire à Basra. Marseille y envoie du sucre et des savons. Les dominicains français y ont une école. L. Del.

II. Histoire. — En l'an 13 de l'hégire (635 ap. J.-C.), pendant la conquête de l'Irâk, une troupe de soldats campa sur les ruines d'un ancien village babylonien. Dans son rapport au khalife Omar, le commandant du détachement exposa la nécessité qu'il y aurait d'élever à cet endroit un camp retranché : les troupes y pourraient hiverner et se mettre à l'abri des incursions des ennemis. Omar y consentit et les soldats se construisirent des huttes de roseau, puis vint une population civile, qui fonda une véritable ville avec une mosquée, un palais pour les autorités et une prison : tous ces bâtiments étaient construits en briques non cuites. Sous le règne de Moawiya, le gouverneur de Basra remplaça les murs de la mosquée par de nouveaux murs en briques cuites, jointes avec du mortier, la couvrit d'un toit en bois de teck, soutenu par des colonnes de pierre. Sous les premiers khalifes et les Ommiades, Basra et Koûfa furent habitées par une populace cosmopolite, turbulente et indisciplinée, toujours prête à se soulever contre les gouverneurs et le pouvoir central. Ces villes atteignirent rapidement un haut degré de prospérité et et, sous les Abbâsides, Basra devint une ville commerciale et un port de premier ordre, entrepôt du trafic de l'Inde et de la Perse avec la Syrie. Basra n'était pas seulement une ville de commerce, c'était aussi une ville de science. Il a été parlé en un autre endroit de son importante école grammaticale (V. Arabe [langue et littérature]); il s'y était aussi formé une sorte de petit club, de société de savants, où l'on discutait les questions du jour, où on se récitait les dernières poésies composées. Les membres n'étaient guère d'une grande orthodoxie, l'un penchait vers le bouddhisme, l'autre était un pur sceptique, tel autre approfondissait en vain les propositions inconciliables contenues dans les théories de la prédestination et de la foi. Bref, la vie littéraire et politique y était dans son plein. Cela n'empêcha pas Basra de suivre le sort de l'Irâk et la décadence, pour progressive qu'elle fut, n'en fut pas moins complète. Comme l'Irâk, la ville de Basra fut rattachée à l'empire ottoman. J. Preux.

III. Commerce. — *Gomme de Basra* (V. Bassora).

Bibl.: Géographie. — Wellsted, *Travels to the city of the caliphs*, t. I, p. 142. — Saint-Martin, *Recherches sur la Mesène et la Characène.* — Ainsworth, *Researches in Assyria, Babylonia and Chaldœa.* — Clément, *Souvenirs d'un séjour en Mésopotamie* (*le Globe*, de Genève, 1866). — Eschbach, *Lettres de Turquie, Économiste français*, 1874. — D. de Rivoyre, *Obock, Mascale, Bouchire et Bassorah*, 1883.

BASS ou BASS-ROCK. Ilot rocheux de la côte orientale d'Ecosse, à l'entrée du détroit de Forth, comté de Haddington. Il a environ 1,500 m. de circonférence, et ses falaises hautes de 120 m. le rendent à peu près inabordable. Au xvii^e^ siècle, on y bâtit un château qui servit de prison pour enfermer les covenantaires ; les partisans de Jacques II s'y défendirent après la soumission totale de la Grande-Bretagne à Guillaume d'Orange, le château fut démantelé (1701). L'île n'est plus visitée que pour la chasse des oiseaux marins. Une caverne la traverse de part en part.

BASS (Détroit de). Bras de mer séparant l'île de Tasmanie du continent australien. Il a reçu le nom de son premier explorateur, *G. Bass* (V. ci-dessous) : il a 220 kil. de large et environ 320 de long. Il est encombré d'îles et de récifs formés par les coraux, la navigation y est périlleuse. Les vents dominants sont ceux de l'Ouest. La marée s'y élève de 3 à 4 m. et il y existe des courants ayant une vitesse de 4 à 5 kil. par heure.

BASS-Trompette (V. Trompette).

BASS-Tuba (V. Tuba).

BASS (Henrich), de son nom latinisé Bassius, célèbre anatomiste et chirurgien allemand, né à Brême le 6 oct. 1690, mort à Halle le 5 mars 1754. Il étudia l'anatomie et la chirurgie à Strasbourg et à Bâle et fut reçu docteur à Halle, en 1718. La même année, il fut nommé professeur extraordinaire d'anatomie et de chirurgie à cette université. Bass a laissé la réputation d'un des premiers anatomistes de son temps et celle d'un chirurgien habile et ingénieux. Il a publié : *Disp. de fistula ani feliciter curanda* (Halle, 1718, thèse qu'on retrouve dans le recueil de Halle, et que Macquart traduisit en français, Paris, 1759, in-12) ; *Gründlicher Bericht von Bandagen*, etc. (Leipzig, 1720, 1723, 1755, in-8 ; en holland., Amsterdam, 1748) ; *Erläuterter Nuck, oder gründliche Anmerkungen über..... Nucks chirurgische Handgriffe und Experimente*, etc. (Halle, 1728, pl. ; traité de chirurgie) ; *Observationes anatomico-chirurgico-medicæ in quatuor decades digestæ*, etc. (Halle, 1731, in-8, plusieurs instruments nouveaux s'y trouvent décrits) ; *Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées et d'autres simplement ouvertes?* (Prix de l'Acad. de chrirurgie, 1753, t. 1,) ; *Tractatus de morbis venereis* (Leipzig, 1764, in-8, posthume).

Dr L. Hn.

BASS (George), explorateur anglais de la fin du xviii^e^ siècle. Il fut engagé comme chirurgien sur un vaisseau de guerre qui se rendait en Australie. Parmi ses compagnons de voyage se trouvait le navigateur Flinders, avec lequel il fit bientôt connaissance. Ayant obtenu de diriger une expédition du sud de la terre australienne, il partit (1798), accompagné de six hommes seulement, et découvrit le détroit, hérissé d'écueils, qui porte aujourd'hui son nom. Cette expédition hasardeuse faillit lui coûter la vie. Il n'en accompagna pas moins Flinders dans son voyage de circumnavigation des côtes australiennes, de 1801 à 1803. L'Angleterre n'a pas reconnu comme elle l'aurait dû les services de Bass, qui est mort sans recevoir aucune marque de distinction de la part de ses compatriotes. Camille Koechlin.

BASSA (V. Pacha).

BASSA. Région de l'Afrique centrale, située sur la rive droite de la rivière Bénué (ou Tchadda), près de son confluent avec le Niger, par 8° lat. N., entre 5° et 6°

EFERUS - Recherches & Classification numériques

long. E. de Paris. Cette province, qui se termine à Egy, marque la limite actuelle des établissements européens dans cette partie de l'Afrique encore inexplorée; elle est au pouvoir des Filanis, nègres musulmans venus de Sokoto, et qui ont subjugué par le fer et le feu toutes les populations indigènes de la rive droite de la Binoué. Ad. B.

Bibl. : A. Burdo, *Niger et Bénué.*

BASSAC *(Basiacum, Bassacum, Bassa-Cena).* Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac, sur la rive dr. de la Charente; 735 hab. Ce village s'est formé autour de l'abbaye fondée en 1009, dont il subsiste l'*église* (mon. hist.), devenue paroissiale;

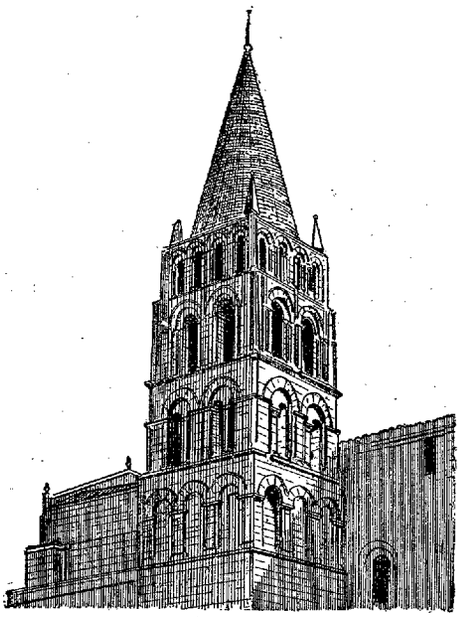

Eglise de Bassac, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

c'est un édifice curieux de diverses époques, depuis le XI^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle. La partie la plus intéressante en est le curieux clocher roman dont nous donnons le dessin; il est établi sur une coupole soutenue par quatre piliers indépendants des murailles et se compose de quatre étages en retrait surmontés d'une flèche recouverte d'écailles imbriquées. A côté de l'église est le cloître gothique de l'ancienne abbaye et quelques vestiges de son enceinte.

BASSAC. Marché important du royaume de Siam, sur le Mékong, au N. du Cambodge et près de la frontière annamite. Là commence sur le Mékong, resserré entre les montagnes, la série de rapides qui se continuent jusqu'à Sombor et interrompent la navigation. Bassac est un centre de routes, et a été le point de départ d'explorations dans l'intérieur de l'Indo-Chine.

BASSÆ (Βάσσαι). Petite localité du S.-O. de l'Arcadie, sur le territoire de Phigalie (auj. Paulitza), à 1,131 m. d'alt. sur les pentes du mont Cotylion. Elle doit sa célébrité à son temple d'Apollon Epicurius consacré par les Phigaliens que le dieu avait délivrés d'une épidémie. Il fut bâti par Ictinus, l'architecte du Parthénon. Il passait pour le plus beau temple du Péloponèse, après celui d'Athéné Alea à Tégée. La statue colossale de bronze dressée devant le temple, le sanctuaire voisin d'Aphrodite ont disparu, mais les ruines du temple d'Apollon ont résisté aux siècles. Sur les 38 colonnes doriques, 35 subsistent bien conservées avec leur architrave. Le temple élevé sur trois marches était un périptère d'ordre dorique avec 6 colonnes de face et 15 de côté. A l'intérieur, la cella avait sur les longs côtés 5 colonnes ioniques; les chapiteaux, les bases, présentent des particularités intéressantes. Le temple et ses colonnes étaient en pierre

Ruines du temple d'Apollon à Bassæ.

soigneusement polie. La frise était en marbre ainsi que les plafonds, les chapiteaux intérieurs, les dalles du toit. Elle se déroulait sur une longueur de 32 m. représentant le combat des Centaures et des Lapithes et celui des Amazones contre les Grecs. Elle se trouve en grande partie à Londres, au British-Museum, depuis 1812.

Bibl. : Stackelberg, *Der Apollotempel zu Bassæ*; Francfort, 1826. — Ph. Le Bas, *Monuments d'antiquité figurée recueillis en Grèce*; Paris, 1835, cahier 1. — Leboureux, *Restauration du temple de Bassæ* (conservée à l'Ecole des beaux-arts). — Cockerell, *The temples of Jupiter Panhellenius at Ægina and of Apollo Epicurius at Bassæ*; Londres, 1860.

BASSAGE (Terme de tannerie). Le bassage est une des méthodes employées pour faire subir aux peaux, dans les tanneries, le gonflement qui a pour objet d'ouvrir la peau, c.-à-d. d'en dilater les pores et aussi de produire une altération propre à détruire l'adhérence du poil et de l'épiderme et d'en faciliter la séparation. Le bassage est connu souvent sous le nom de traitement par la *jusée*, il est très employé. On appelle jusée ou jus de tannée l'eau qui a macéré longtemps sur l'écorce de chêne ou tan ayant déjà servi au tannage et qui est presque épuisée de tannin, et qui s'est chargée des matières solubles que le tan avait pu conserver. C'est sur l'emploi de ce jus qu'est fondé le procédé de bassage; on admet généralement que le gonflement par la jusée est d'origine liégeoise, il passe avec raison pour le plus avantageux de tous; il présente, il est vrai, un peu moins de simplicité que les autres, *échauffe naturelle*, *échauffe artificielle* et *pelanage*, mais cet inconvénient est sans importance si l'on considère que l'emploi de la jusée constitue un véritable commencement de tannage, qui doit abréger le tannage proprement dit et que les cuirs qu'il produit sont supérieurs en qualité à ceux que fournissent les autres procédés. Pour préparer la jusée, on met dans une cuve de la tannée sur laquelle on verse de l'eau. Celle-ci, après avoir séjourné quelque temps sur l'écorce, est reçue au moyen d'une ouverture pratiquée au fond de la cuve dans un puisard ou dans une cuve inférieure d'où on l'extrait pour la reverser sur la tannée et l'on continue ainsi jusqu'à ce que cette dernière lui ait cédé tout le tannin qu'elle contenait. Dans plusieurs usines, on procède différemment : on place verticalement dans une cuve ou dans une fosse une espèce de tube grossier ouvert par les deux bouts et parfois formé de quatre planches clouées ensemble à angle droit. On remplit la cuve de tannée et l'on verse dessus une quantité suffisante d'eau, qui, traversant la tannée, s'empare des principes tannants qu'elle renferme et se rend dans le fond de la cuve d'où elle pénètre dans le tube; celui-ci se trouve ainsi transformé en une sorte de puits d'où on retire la liqueur à l'aide d'une pompe pour la verser de nouveau sur la tannée et autant de fois qu'il est nécessaire pour épuiser cette dernière. Le jus ainsi obtenu est clair, de couleur rouge, et présente une acidité prononcée, due à une petite quantité d'acide acétique qui s'y est développé; en ajoutant au jus de tannée une quantité convenable d'eau, on forme des bains appelés *bassements* dont on gradue la force à volonté. Le nombre de bassements peut beaucoup varier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

souvent on en prépare huit ; la même quantité de jus est mêlée à sept fois son volume d'eau pour le premier, à six fois pour le second et ainsi de suite jusqu'au huitième bain qui se compose de jus pur. Les bassements sont versés dans des cuves de bois de chêne cerclées de fer de 1m10 à 1m20 de diamètre sur 1m65 à 1m70 de profondeur et qu'on entoure jusqu'à 16 centim. environ de leur ouverture afin de rendre le travail plus facile. Ces dimensions suffisent pour contenir sept à huit peaux. Un certain nombre de cuves composent un *train* ; elles sont placées à la suite les unes des autres, de manière que la force du jus augmente graduellement en allant d'une extrémité à l'autre de la pile ; de cette façon le bassement le plus faible occupe la tête du train tandis que le plus fort en constitue la queue. Les peaux sont d'abord placées dans le bassement le plus faible, lequel doit être assez abondant pour qu'elles trempent parfaitement. On les lève deux fois dans la journée, et après qu'elles ont égoutté chaque fois pendant une heure, on les rabat, c.-à-d. on les remet dans la même cuve. Pour faciliter l'égouttage, le bord de la cuve est muni de planches pour recevoir les peaux. Le second jour on extrait les peaux de la première cuve, on les laisse égoutter environ une heure, puis on les place dans la cuve suivante, dont le jus est d'un degré plus fort. On continue ces changements de cuve en allant progressivement des bassements faibles aux bassements forts, jusqu'à ce que le poil commence à tomber, et chaque fois on a le soin de relever et de rabattre les peaux deux fois. En été huit jours suffisent généralement pour amener les peaux au point convenable ; en hiver il en faut dix à douze, le plus ou moins d'élévation de la température avançant ou retardant le moment où l'épiderme se trouve suffisamment ouvert pour laisser arracher le poil. Dans les ateliers bien installés, on accélère beaucoup les opérations et on rend les résultats plus complets en disposant dans chaque cuve un agitateur qui, mû par un moteur quelconque, met successivement toutes les parties des peaux en contact avec le jus de tan. L. Knab.

BASSAIN. Ville du Pérou (V. Bassein).

BASSAL (Jean), homme politique français, né à Béziers le 12 sept. 1752, mort aux environs de Paris en 1802. D'abord membre de la congrégation des lazaristes ou missionnaires, il devint, en 1790, curé constitutionnel de la paroisse Saint-Louis à Versailles et vice-président du district de Versailles. Député par le dép. de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, il se prononça toujours pour les mesures les plus violentes (par exemple : demande d'amnistie pour les meurtres commis à Avignon en mars 1792 — mise en accusation du duc de Brissac, commandant de la garde du roi, en mai 1792). Membre de la Convention, il vota la mort du roi sans sursis ni appel. Il fut élu président de l'Assemblée le 22 janv. 1794. Envoyé en mission dans le Jura, il fut à son retour accusé de modérantisme par Dumas, président du tribunal révolutionnaire. Il rappela qu'il avait jadis donné asile dans son presbytère à Marat, poursuivi par Lafayette et Bailly, et se justifia si bien que les Jacobins le choisirent pour présider leur club. Il fut encore envoyé en mission en Suisse pour surveiller l'ambassadeur Barthélemy et approvisionner l'armée d'Italie. En l'an VI, il fut nommé secrétaire général du Consulat, qui l'envoya, en 1795, sur la frontière d'Italie, pour organiser la République romaine. Puis il devint secrétaire du général Championnet, qu'il accompagna à Naples. Il fut arrêté avec lui et traduit devant un conseil de guerre, à Milan, comme prévenu de concussion. La chute du Directoire le sauva (27 prairial an VII). Championnet fut nommé commandant de l'armée des Alpes. Bassal reprit jusqu'à la mort du général son emploi de secrétaire, puis rentra dans la vie privée.

BASSAM (Grand-). Sous ce nom, on désigne à la fois un établissement français et une ville d'Afrique, situés sur la côte occidentale, à l'endroit appelé Côte-d'Ivoire, par 5° lat. et 6° long. O., à 40 kil. d'Assinie. De 1843 à 1871, Grand-Bassam est resté sous la dépendance absolue de la France qui avait choisi ce point pour y établir un centre de commerce et un quartier-général de la répression de la traite des esclaves; il faisait partie de l'arrondissement de Gorée. L'établissement était situé à l'entrée de la lagune d'Ebrié; aujourd'hui, la France n'y est plus représentée que par une maison de commerce, Verdier, de la Rochelle; il y a une factorerie principale à Grand-Bassam même et des comptoirs français à Toupa, Bouboury, Dabon et Abidgan; et, sur l'Ackba, à Impérée-Yahou et à Alépé. On en retire de l'huile de palme, 5,000 tonnes environ par an, des gommes, des bois de teinture, de l'ivoire, et un peu d'or; ce dernier article, renommé pour sa pureté, se trouve dans les terrains d'alluvion provenant de la décomposition des roches de quartz, son gisement primitif. On y importe en échange des tissus, du genièvre, du rhum, de la poudre et des faïences; l'industrie française y entre pour un dixième. La ville de Grand-Bassam est la capitale de ce petit Etat qui aujourd'hui dépend des Achantis. Elle est située sur la rive droite de l'Ackba, à son embouchure, à 4 kil. de la mer. L'Ackba et le Potou qui arrosent ce pays sont deux fleuves larges et profonds. On y trouve de nombreuses pêcheries. L'esclavage y est perpétuel. Grand-Bassam est aussi habité par les nègres Jacks-Jacks qui sont d'habiles traitants et qui font le trafic de l'huile de palme entre les peuplades de l'intérieur et les navires européens qui visitent la côte; jamais les Jacks-Jacks ne veulent traiter avec les comptoirs; ils font, dans ce commerce direct avec les navires, un chiffre d'affaires aussi gros que tous les comptoirs réunis, environ 5,000 tonnes par an. Ad. Burdo.

BASSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1er) de Béziers; 586 hab.

BASSAN Jacopo da Ponte, surnommé le peintre italien (V. Ponte).

BASSAND (Jean), moine célestin, né à Besançon vers 1365, mort en Italie le 26 août 1445. Il entra dans l'ordre des célestins le 5 janv. 1395. En 1408 il fut appelé en Angleterre par Henri V, qui lui confia la direction d'un monastère qu'il venait de fonder. Il passa ensuite en Espagne où Martin Ier, roi d'Aragon, l'établit dans la Sainte-Chapelle de Barcelone. C'est à lui que Charles VII confia une mission auprès de l'antipape, Amédée de Savoie (Félix V). Il réussit à décider le duc à renoncer au pontificat. Bassand occupa la fin de sa vie à reformer quelques monastères de célestins en Italie où le pape Eugène IV l'avait mandé.

Bibl. : Becquet, *Gallicæ cœlestinorum congregationis elogia historica*, 1719, in-4. — Du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la cour ;* Paris, 1645, in-fol.

BASSAND (Jean-Baptiste), médecin français, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1680, mort à Vienne (Autriche), le 30 nov. 1742. Il étudia la chirurgie à Besançon, se fit recevoir docteur en médecine par l'université de Salerne, puis suivit à Leyde, en 1706, les leçons de Boerhaave avec lequel il se lia. D'abord chirurgien de l'armée française d'Italie, il passa ensuite au service de l'Autriche et fut nommé en 1714 premier médecin de l'armée envoyée contre les Turcs. En 1728, il reçut des titres de noblesse et fut nommé conseiller aulique en 1729. On a publié la correspondance de Boerhaave avec Bassand : *Ad Joannem Baptistam Bassandum, Herm. Boerhavii Epistolæ* (Vienne, 1778, in-8).

BASSANGE aîné (V. Bassenge).

BASSANI ou **BASSIANO** (Alexandre) l'Ancien, surnommé Magius ou Maggi, jurisconsulte italien de la seconde moitié du xve siècle. Il naquit à Padoue, où il pratiqua d'abord le droit; il fut ensuite assesseur du podestat dans plusieurs villes; enfin, il devint préteur de la ville à Ravenne, où il mourut. Il laissa un manuscrit intitulé : *De officio prætoris.* G. L.

BASSANI (Jean) ou **BASSANO**, musicien italien, maître

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de musique du séminaire de Saint-Marc, à Venise. Il vivait à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^. On a de lui un ouvrage important : *Concerti ecclesiastici a 5, 6, 7, 8 e 12 voci; libro* 1° (Venise, 1598, in-4) ; *libro* 2° (Venise, 1599, in-4). Il a encore écrit des *Canzonette* à quatre voix (Venise, 1587, in-4).

BASSANI (Jean-Baptiste), musicien et surtout violoniste italien, né à Padoue vers 1657, mort à Ferrare en 1716. Il fut maître de chapelle à Bologne et à Ferrare, et membre des Académies de ces deux villes. Il fut élève du Père Castrovillari, et enseigna lui-même le violon d'une manière remarquable : Corelli fut son élève. Ses compositions donnent une haute idée de son talent et de sa science. Il a écrit six opéras et trente et une œuvres de musique instrumentale ou religieuse. Ses opéras sont les suivants : *Falaride* (Venise, 1684) ; *Amorosa preda di Paride* (Bologne, 1684) ; *Alarico* (Ferrare, 1685) ; *Ginevra* (Ferrare, 1690) ; *Il conte di Bacheville* (Pistoie, 1696) ; *la Morte delusa* (Ferrare, 1696). Parmi ses autres ouvrages, on trouve des cantates, des sonates, des motets, des vêpres, des antiennes, des messes.

BASSANI (Jérôme), musicien italien, contrapontiste savant et maître de chant fort estimé de ses contemporains, né à Venise vers la fin du XVII^e^ siècle. Il a composé des messes, des vêpres, un grand nombre de motets, deux opéras, *il Bertoldo* et *l'Amor per forza*, représentée à Venise en 1718 et en 1721.

BASSANNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros ; 631 hab.

BASSANO. Village de la prov. de Rome (Italie centrale), très pittoresque sur un rocher à pic qui domine le Tibre, à 23 kil. E. de Viterbe. Le lac de Bassano, autrefois lac Vaddimon, est célébré dans l'histoire romaine par les victoires des Romains sur les Etrusques en 309 et en 283 av. J.-C. ; 1,900 hab.

BASSANO. Ville d'Italie (Vénétie), prov. de Vicence, située sur une colline de 125 m. d'alt. sur la rive gauche de la Brenta. Population en 1881, 14,524 hab. Évêché. Ses hautes murailles et sa citadelle, bâtie par Ezzelino da Romano, lui donnent un aspect très pittoresque au-dessus de cette plaine dont les Alpes ferment l'horizon. Les environs sont fertiles et fournissent de bon vin, du blé, des olives, de la soie, du cuir, etc. Bassano est une ville assez commerçante et industrielle ; citons la grande imprimerie Remondini, les fabriques de draps, de soieries, de chapeaux de paille, etc. Rarement autonome au moyen âge, Bassano est la patrie d'Alde Manuce et du peintre Jacopo da Ponte, surnommé le Bassan (Bassano). Le musée municipal possède plusieurs de ses toiles ; on trouve aussi des tableaux intéressants dans plusieurs des trente églises de la ville. La situation de Bassano au débouché des Alpes, dominant la plaine de la Brenta, et son pont de 55 mètres sur cette rivière, lui ont valu un rôle stratégique notable dans les guerres d'Italie. Bonaparte y vainquit Wurmser le 8 sept. 1796. Déjà vainqueur à Roveredo il l'avait coupé du Tyrol ; il s'agissait d'occuper Bassano pour lui enlever sa dernière base d'opérations. Le 6 sept. il partit de Trente avec les divisions Augereau et Masséna, descendant sur Bassano par les gorges de la Brenta. Le 7, on rencontra l'arrière-garde autrichienne à *Primolano*. Elle fut écrasée avec perte de 4,000 hommes. Après avoir culbuté un nouveau corps ennemi, et fait vingt lieues en deux jours, le 8, à midi, l'armée française se trouva en présence de 20,000 hommes commandés par Wurmser. Augereau attaqua par la gauche, Masséna par la droite du fleuve ; le pont fut enlevé d'assaut ; à trois heures les Français étaient maîtres de Bassano ; Wurmser perdait 6,000 prisonniers, 8 drapeaux, 32 canons ; il se retira sur Vicence.

De nouvelles rencontres entre les Français et les Autrichiens eurent lieu à Bassano le 6 nov. 1796, le 11 nov. 1801, le 5 nov. 1805, le 31 oct. 1813.

En 1809, Napoléon érigea Bassano en duché avec une dotation de 56,000 fr. de rente ; en 1811 il conféra ce titre à son ministre Maret.

BASSANO (Annibale), architecte padouan, vivait dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. La *loggia del Consiglio* (aujourd'hui portique de l'hôtel de ville) fut commencée en 1493 sur ses dessins ; on sait qu'elle ne fut terminée qu'en 1526 sous les ordres de Biagio, architecte de Ferrare. Le style de cette loggia, qu'on attribua longtemps à Sansovino, rappelle beaucoup celui de Lombardi. Bassano a sans doute aussi construit la maison de Padoue connue sous le nom de *Casa degli Specchi* qu'il a habitée longtemps lui-même.

BASSANO (Alessandro), architecte, peintre et archéologue de Padoue, contemporain, mais non parent du précédent. Il est l'auteur du projet de décoration murale de la salle dei Giganti de l'ancien hôtel de ville (aujourd'hui bibliothèque publique) de Padoue. Les Padouans le chargèrent de construire l'arc de triomphe érigé en l'honneur de l'arrivée de la reine Bona de Pologne.

BASSANO ou **BASSANI** (Cesare), peintre et graveur italien, sur bois et au burin, né à Milan vers 1584, mort après 1630. Il a gravé des sujets de sainteté, parmi lesquels le *Christ*, la *Vierge* et trois *Apôtres*, en bustes, presque de grandeur naturelle, d'après les maîtres les plus célèbres ; des allégories pour des thèses, des pièces de circonstance, quelques portraits, des titres de livres, des planches anatomiques en quatre couleurs et des plans de villes ainsi que des cartes géographiques.

BASSANO (Hugues-Bernard MARET, duc de) (V. MARET).

BASSANO (Napoléon-Joseph-Hugues MARET, duc de) (V. MARET).

BASSANTIN (James), mort en 1556 en Ecosse. S'est occupé d'astrologie, de musique et de mathématiques. Il reste de lui quelques ouvrages sans importance sur l'arithmétique et l'astronomie.

BASSAR ou **BESSARH.** Localité de l'Inde, prov. de Béhar ; ruines de *Vaïçali* (V. ce mot).

BASSARA (V. BASSAREUS).

BASSARES (Géogr. anc.). Peuple de la Lydie. D'après les dires des anciens, ils étaient barbares et même anthropophages. Voici ce qu'en dit Porphyre : « Quant aux Bassares, qui ignore que, entrant en fureur contre eux-mêmes, se mordant mutuellement, ils ne cessèrent de se nourrir de sang que quand ceux qui, les premiers, avaient introduit ces sortes de sacrifices, eurent détruit leur race ? »

BASSAREUS. Surnom de Bacchus-Dionysos (V. DIONYSOS). L'origine de ce surnom paraît être les peaux de renard (bassara en lydien signifierait renard) dont se ceignaient les serviteurs du dieu.

BASSARIS. Genre de Mammifères Carnivores, créé par Lichtenstein (1827), et que des travaux récents ont montré comme devant prendre place dans la famille des *Procyonidæ*, qui comprend les *Coatis* et les *Ratons* (V. COATI). Par son apparence extérieure, le *Bassaris* rappelle les Civettes *(Viverridæ)* de l'ancien continent, et pendant longtemps on l'a considéré comme l'unique représentant de cette famille en Amérique. Waterhouse (1839), puis Flower (1869) ont montré que, d'après ses caractères ostéologiques, la place de ce type était près des Coatis, et mieux encore près des Ratons *(Procyon)*, dont il se rapproche surtout par la forme du crâne. Mais la tête est plus allongée surtout dans la région nasale, les oreilles sont plus grandes, et le corps est moins ramassé et plus bas sur jambes. Les dents sont semblables et en même nombre que chez le Raton. Le *Bassaris astuta*, type du genre, le *Cacomistle* des Mexicains, *Chat-écureuil* des habitants du Texas, habite l'Amérique centrale et s'étend au N. jusqu'à l'Orégon et l'Ohio ; il est assez commun en Californie, au Texas et dans le N. du Mexique, jusqu'à l'Etat de Vera-Cruz. De la taille d'une jeune marte, sa couleur est gris-fauve avec la queue marquée de 7 à 8 anneaux noirs. Il vit dans les régions rocheuses et boi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sées et n'est pas rare aux environs de Mexico, où il pille les pigeonniers et les poulaillers. Les jeunes s'attachent si fortement aux tétines de la mère que celle-ci les emporte len fuyant et qu'on a de la peine à les détacher même après la mort de celle-ci. — Une seconde espèce *(B. Sumichrasti,* Saussure), de couleur plus foncée et à oreilles plus courtes, remplace la précédente dans le S. du Mexique, le Guatemala et Costa-Rica. — Le genre *Bassaricyon* (Allen, 1876) a été créé pour recevoir une troisième espèce *(B. Gabbi)*, qui diffère beaucoup des précédentes par les caractères de son crâne, qui, d'après Huet, se rapproche de celui du Kinkajou *(Cercoleptes)*, type qui doit aussi prendre place dans la famille des *Procyonidæ*. Le *Bassaricyon* habite Costa-Rica, Panama et l'Équateur ; ses habitudes sont probablement nocturnes et en grande partie arboricoles (V. Coati). E. Trouessart.

Bibl. : Alston, *Biol. Centrali-Americana, Mamm.*, 1880, pp. 70-74, pl. 6 (avec renvoi à la bibl. antérieure). — Huet, *Archives du Mus. de Paris*, 1882, V, p. 1, pl. 1 et 2.

BASSE. On appelle *basse*, dans un morceau de musique à plusieurs parties vocales ou instrumentales, la plus grave de toutes ces parties. Cependant, on a actuellement l'habitude, en pratique, de n'employer ce nom que dans les morceaux où l'harmonie a plus de trois parties.

La *mélodie* ou le *chant*, étant, d'ordinaire, la partie la plus élevée d'un morceau, on voit que cette mélodie est comme le couronnement de l'édifice harmonique dont la *basse* forme les assises. Les autres parties, dites intermédiaires, ont une bien moindre importance que ces parties extrêmes ; elles en dépendent et peuvent, jusqu'à un certain point, en être déduites. On appelle *accord* l'émission simultanée de plusieurs sons. On a coutume de n'employer le nom d'accord que pour les assemblages de trois sons au moins. La génération des accords se fait par tierces superposées (V. Intervalle et Tierces), et si un accord se présente d'autre sorte, il doit pouvoir être toujours ramené à cette forme naturelle. Ainsi, des deux accords ci-contre :
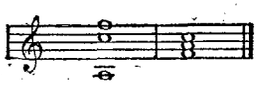
Le premier est formé des mêmes notes que le second et peut y être ramené. Dans les dispositions par tierces superposées, les notes de l'accord sont dites *constitutives, réelles* ou *intégrantes*. La plus grave est la *fondamentale* de l'accord. Elle conserve son nom, même lersque l'ordre des notes superposées par tierces se trouve interverti.

La basse portant les accords, qui eux-mêmes portent la mélodie, l'étude de la basse est donc en quelque sorte l'étude de l'*harmonie* — art d'enchaîner clairement et agréablement les accords suivant les lois de la tonalité — et, par extension, celle du *contrepoint* — art de faire marcher les diverses parties d'une façon mélodique régulière. Aussi, en Allemagne, désigne-t-on la science de l'harmonie et celle du contrepoint sous le nom de *basse générale (generalbass)* (V. Harmonie).

La *basse harmonique* ainsi définie peut être une *basse fondamentale*, c.-à-d. formée des notes fondamentales des accords, notes qui déterminent la nature de ces accords. Son rôle cependant ne se borne pas là, et même elle peut n'être pas seulement une *basse accompagnante*. Lorsque la basse marque les temps de la mesure, les divise et affecte une *figure* de notes régulièrement continuée, elle prend le nom de *basse figurée*. La basse est dite *contrainte* si la figure qu'elle affecte, restreinte à un petit nombre de mesures, se reproduit constamment, pendant que les parties plus élevées suivent leur marche propre. Si cette figure de la basse prend le caractère d'une véritable mélodie expressive, la basse est dite *mélodique* ou *chantante*.

Il est aisé de voir que, dans bien des cas, une note de la basse n'est pas la *fondamentale* de l'accord qu'elle porte, les accords n'étant pas toujours dans leur *état direct*, mais pouvant avoir leurs notes constitutives placées suivant divers *renversements*. Dans les différentes *positions*, la note fondamentale reste à la basse, bien que les autres soient plus ou moins écartées (positions *serrées* et *larges*), mais dans les *renversements* ou *états*, la note de basse n'est plus la fondamentale de l'accord, mais la tierce, la quinte, etc., de cette fondamentale. On distingue les renversements par l'ordre naturel des notes de l'accord qui viennent se placer à la basse (V. Renversement). Exemple :

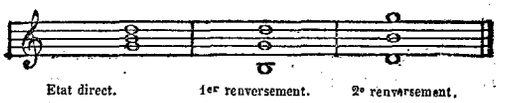

— Pour l'étude des *accords consonants* et *dissonants*, des *accords parfaits majeur* et *mineur*, des accords de *septième*, de *neuvième*, de *quinte diminuée*, etc., V. Consonance, Dissonance, Gamme, Mode, Ton, Quarte, Quinte, Septième, Neuvième, etc. — C'est la marche de la basse qui règle l'*enchaînement* des accords ; les intervalles les plus faciles et les plus commodes pour ce mouvement de la basse sont ceux de quinte, d'octave et de quarte. Dans le cas d'une basse fondamentale, c.-à-d. formée par les fondamentales des divers accords, l'intervalle de deux notes consécutives de la basse s'appelle *succession*. Les successions qui peuvent toujours être faites, pourvu que les accords appartiennent à la même gamme, sont les successions de *tierce inférieure* ou de *sixte supérieure* (son renversement), de *quinte* et de *quarte inférieure* ou *supérieure*. Pour les autres enchaînements, il est nécessaire de distinguer les *bons degrés* de la gamme des *mauvais degrés*. Les degrés qui, placés à la basse, sont les plus satisfaisants, s'appellent *bons degrés*, ou du *premier ordre* : ce sont le 1er, le 5e et le 4e degré (accords de tonique, de dominante et de sous-dominante). Quant aux 2e et 6e degrés, ils sont d'un emploi plus délicat et moins sûr ; on les appelle degrés du *deuxième ordre*. Le 3e et le 7e degré du mode majeur sont dits *mauvais degrés* ou du *troisième ordre* ; on ne les emploie que dans certaines conditions spéciales ; ces restrictions sont bien plus grandes encore pour les degrés correspondants du mode mineur. — Ces remarques faites, on peut enchaîner la fondamentale de deux accords d'une même gamme par *seconde inférieure* ou *supérieure*, par *tierce supérieure* ou par *sixte inférieure* (son renversement), toutes les fois que l'on va d'un bon degré à un bon degré, ou d'un mauvais degré à un bon (V. l'exception au mot Triton). Les autres enchaînements, qui aboutissent à un mauvais degré, ne sont employés que pour produire des effets très particuliers, et dans des cas très rares. — (V. les lois spéciales aux accords dissonants au mot Résolution).

Il y a lieu encore à quelques autres observations sur la marche de la basse. On s'abstient, dans les cours d'harmonie, de faire réaliser à la basse des intervalles mélodiques *diminués* ou *augmentés*, hormis les cas où la deuxième note est *note sensible allant sur la tonique*. Si l'intervalle en question est ascendant, on peut intercaler une note supérieure et conjointe à la seconde des notes qui le forment ; s'il est descendant, il faut que la note intercalée soit inférieure et conjointe.

Basse chiffrée. La *basse* étant la base même de l'harmonie d'un morceau, on convient souvent de n'écrire de l'harmonie que la basse, et d'indiquer la formation des accords placés sur cette basse à l'aide d'une notation très abrégée. Dans ce but, l'on se sert de chiffres correspondant aux intervalles qui entrent dans l'accord dont la note de basse est la *fondamentale*. Par exemple, le chiffre 5 indiquera la *quinte* de la fondamentale. Si *ut* est la note de la basse, et si nous écrivons 5 au-dessus, ce 5 représentera la note *sol*. Voici une série d'accords accompagnés de leur notation chiffrée ; nous les désigne-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rons par des lettres pour abréger les éclaircissements nécessaires:

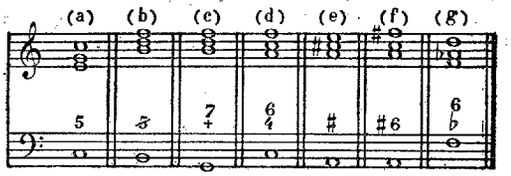

Le chiffre 5, dans *(b)*, figure particulièrement le *sol* de cet accord ; si l'on avait voulu indiquer tous les sons de l'accord, il aurait fallu le chiffrer $\frac{8}{5}$, le 3 correspond au *mi* (tierce de l'*ut*), et le 8 à l'octave de la note fondamentale. Mais on a coutume de ne pas chiffrer la tierce, excepté lorsqu'elle est altérée [*(e)*]. — Les notes indiquées par les chiffres peuvent être transportées à une ou plusieurs octaves de leur diapason naturel : ainsi le chiffre 5, qui représente l'accord *(a)*, représente aussi les deux ci-contre :

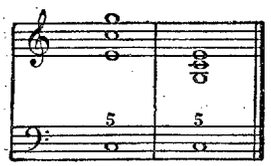

Un accord est souvent figuré par plusieurs chiffres, comme l'indique l'exemple *(d)*. Quant aux accidents, ils se placent à la gauche des chiffres, et altèrent les intervalles que ces chiffres désignent [*(f)*]. Si l'accident est seul *(e)*], ou placé *sous* un chiffre [*(g)*], il correspond toujours à la tierce de la fondamentale. Le signe + indique toujours la *note sensible* (V. Gamme), comme dans l'exemple *(c)* ; les chiffres à gauche desquels on le place dépendent de l'intervalle qui existe entre la fondamentale de l'accord et la sensible du ton. Ainsi + 2 indiquera une *seconde augmentée*, + $\frac{4}{2}$ la *seconde majeure*
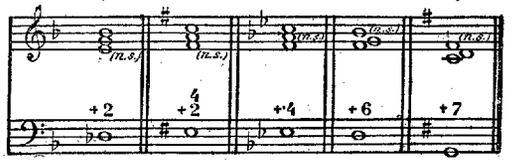
+ 4, la *quarte augmentée*, + 6 la *sixte majeure*, + 7 la *septième majeure*. Enfin, placée *sous* le chiffe 7, la petite croix sous-entend une *tierce majeure* et une *septième mineure* [*(c)*]. Quant à la *barre oblique* traversant le chiffre de bas en haut, elle indique un intervalle *diminué*. Ainsi, dans l'exemple *(b)*, cette barre caractérise la *quinte diminuée*, *fa*, de la fondamentale, *si*.

Lorsqu'une *barre horizontale* se prolonge au-dessus de plusieurs accords, c'est comme si les chiffres qui précèdent la barre étaient répétés au-dessus de fondamentales successives. La barre peut précéder le chiffre, mais garde toujours la même signification abréviative. — Enfin, le *zéro* indique une *suppression* : suppression d'un accord, s'il n'est pas accompagné d'autres signes ; suppression d'une note de l'accord, s'il est placé au-dessus ou au-dessous d'un chiffre. Voici d'ailleurs un exemple d'une basse chiffrée et de sa réalisation.
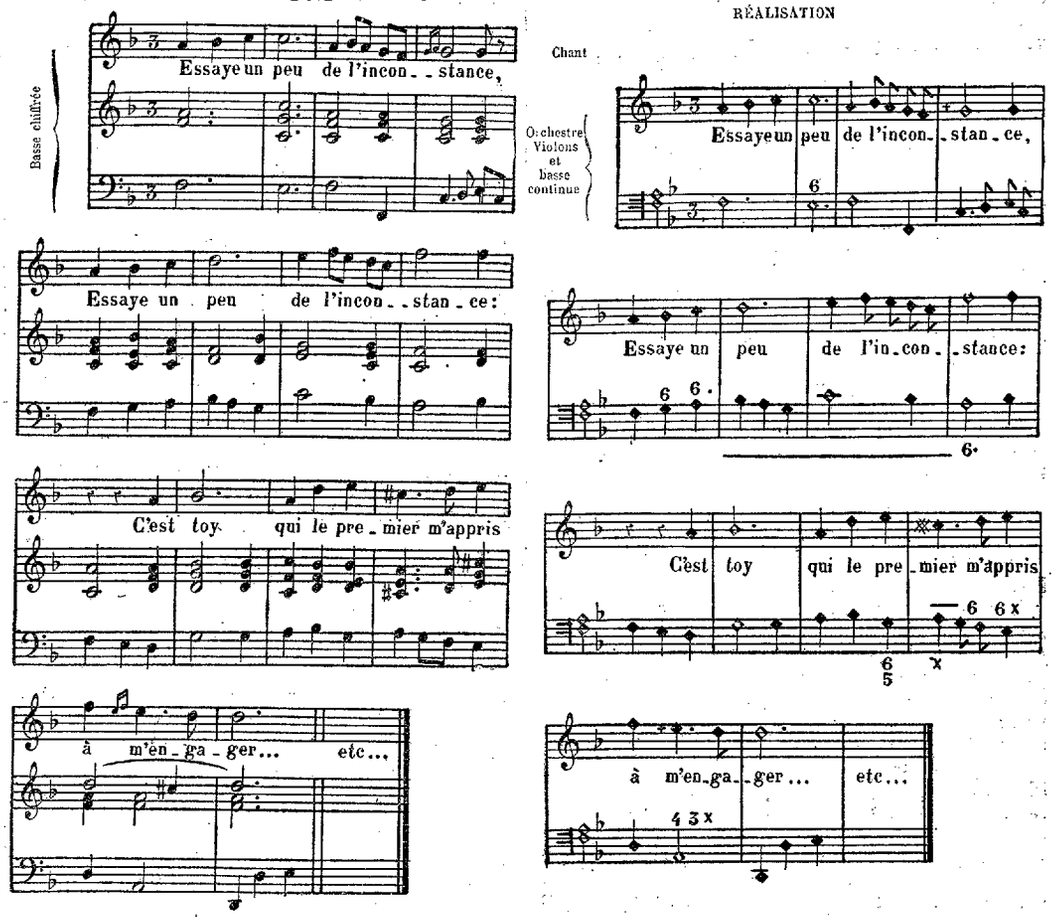
Cet exemple est tiré de l'air de Céphise, au premier acte de l'*Alceste* de Lulli (scène IV), d'après la partition originale (Paris, 1727, in-4 oblong ; chez Christophe Ballard).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Basse continue. Partie de basse exécutée par les instruments graves de l'orchestre, dans les œuvres des anciens maîtres, et destinée à soutenir la tonalité ou les tonalités successives pendant tout le cours d'un morceau. Cette basse continue, très simple avec Lulli, est chez Bach, par exemple, très nourrie et très riche. Le début de la *Passion selon saint Mathieu* peut servir de modèle pour cette manière d'écrire : l'orgue s'y ajoute à l'orchestre, et, au-dessus de ce *continuo*, des instruments posent les mélodies, les développent, concertent entre eux suivant toutes les ressources d'une savante polyphonie. Le *continuo* était généralement exécuté par les violoncelles, basses de viole, contrebasses, bassons, auxquels l'on adjoignait souvent l'orgue et le clavecin. Pour une étude complète sur la basse continue, nous renvoyons le lecteur à la très érudite *Histoire de l'instrumentation* de M. H. Lavoix, déjà citée à l'article *Bach*.

Basse (Voix de). La *voix de basse* est une voix d'homme, qui, si on la considère comme on avait coutume de le faire autrefois, et comme cela se fait fréquemment encore en Allemagne, est la plus riche de toutes. Ainsi comprise, la voix de basse se divisait en trois voix, la *basse-contre*, la *basse-taille*, le *baryton* ou *concordant;* aujourd'hui, les Allemands distinguent souvent la *basse grave* et la *haute (tiefer Bass und hoher Bass)*; en France, on divise seulement les voix masculines graves en *basse* et *baryton*. L'élévation progressive du diapason a conduit les chanteurs à forcer leurs moyens et, par suite, à confondre les différentes natures de voix.

L'ancienne voix de *basse-contre*, la plus profonde des voix d'homme, a pour registre :

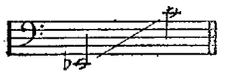

Elle n'était admise au théâtre que comme basse récitante, et pour servir de pédale vocale à de grands ensembles, et l'on exigeait surtout une énorme puissance de son. Il y a, en Russie, des voix de basse-contre qui descendent facilement jusqu'à l'*ut* grave au-dessous des lignes (clef de *fa*), et quelques-unes même, paraît-il, atteignent le *contre-la*. Il est peu croyable que l'art puisse espérer beaucoup de ces sonorités anormales.

La voix de *basse-taille* est la véritable voix de basse. On l'appelle de nos jours *basse chantante*. C'est par erreur que le mot de basse-taille, dans le langage courant, est pris pour synonyme de basse très profonde (ce qui est étrange, c'est que Garcia lui-même, dans la préface de sa méthode, a commis cette erreur). En effet, ce mot de basse-taille vient de la dénomination de *taille* donnée à la voix des troisièmes ténors. Le registre de la basse-taille est celui-ci :

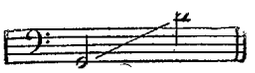

Quant à la voix de *baryton*, il en a été parlé dans l'article relatif à ce mot.

La voix de basse fut très usitée en France pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Depuis les premiers opéras français jusqu'à ceux de Gluck, on trouve constamment des passages très surchargés d'ornements, ou, pour dire comme à cette époque, de roulements confiés à cette voix ; dans la musique vocale de chambre et les cantates, un grand nombre d'airs à boire ont été écrits pour des basses telles que Thévenard. Les rôles de Jupiter, de Pluton, de tyrans, revenaient de droit aux basses les plus sonores et les plus ronflantes. On trouve trois basses dans le *Tancrède* de Campra (1702). Ce ne fut qu'à la fin du XVIII^e^ siècle que le chant de basse dans l'école française, cessa d'être surchargé de traits et de vocalises. (V. Th. Lemaire et H. Lavoix : *le Chant, ses principes son histoire;* Paris, 1881, in-4°).

Les Italiens condamnaient cette voix à des vocalises presque aussi rapides que celles des soprani. Haendel lui-même a des passages, inexécutables aujourd'hui, qui exigent une sûreté incroyable et le saut instantané de la voix de tête à celle de poitrine ; voici quelques mesures pour voix de basse, extraites du rôle de *Polifemo*, dans l'une de ses première œuvres, *Acis e Galatea* :
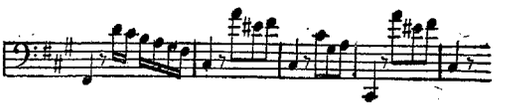
Rossini fut le premier qui introduisit en France les coutumes italiennes. Quand il présenta à Dérivis le rôle de Moïse, ce chanteur refusa; mais Levasseur, l'ayant accepté, le tint avec un très grand succès. De ce jour, la basse complète fut installée à l'Opéra. Si cet événement eut d'heureuses conséquences, il en eut aussi dont on ne doit pas se féliciter : les compositeurs réunirent tous les registres en un seul, poussèrent les notes élevées jusqu'au *fa dièze* au-dessus des lignes (clef de *fa*). Aussi les rôles de basse complète trouvent-ils rarement des chanteurs qui puissent les soutenir; parmi ces rôles indiquons ceux de Bertram, dans *Robert le Diable*, de Brogni, dans la *Juive*.

Les plus célèbres rôles de basse sont ceux d'Agamemnon et de Calchas, dans l'*Iphigénie en Aulide* de Gluck ; de Sarastro, dans la *Flûte enchantée* de Mozart; du Commandeur, dans *Don Juan*; de Caspar, dans le *Freischütz* de Weber, basse-taille qui exécute deux fois de suite, en manière de ricanement, la terrible gamme que voici :
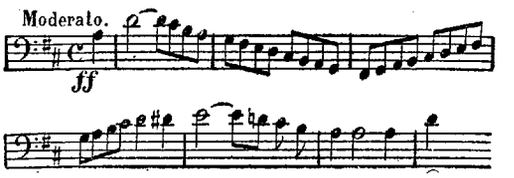
Bien connu est le rôle de Marcel, dans les *Huguenots* de Meyerbeer; il en est de même du rôle de Méphistophélès, dans le *Faust* de M. Gounod, rôle de basse-taille que peuvent chanter des barytons. Dans Wagner, les rôles de basse doivent être souvent considérés comme des rôles de barytons ; c'est ce que nous avons fait pour le Wotan de l'*Anneau du Nibelung ;* mais, dans cette même œuvre, nous trouverons Hunding, Fafner, Hagen, qui sont des basses franches ; il faut nommer aussi le roi, dans *Lohengrin*, et l'admirable Hans Sachs des *Maîtres Chanteurs*. Parmi les chanteurs basses illustres, les Italiens ont eu Zucchelli, Botticelli, Carthagenova, Lablache ; les Allemands, Staudigl et Scaria ; en France, nous nommerons Levasseur, Serda, Alizard, Obin, Belval et Battaille.

Alfred Ernst.

BASSE (Mar.). Banc qui se trouve très près de la surface de la mer mais qui ne découvre pas, même à marée basse. La présence d'une basse est indiquée par les brisants qui se forment à son accore dès que la mer n'est pas parfaitement calme (V. Banc).

BASSE-Carène (Mar.). Partie fixe du gréement des bas-mâts qui en assure la tenue. Elle comprend : 1° les *haubans* qui, partant en éventail de la tête du mât, viennent se raidir extérieurement à la muraille et de chaque côté du navire. Ils sont répartis depuis le travers du mât jusqu'à une certaine distance sur l'arrière et empêchent par conséquent celui-ci de tomber de côté ou sur l'avant ; 2° les *étais*, qui partant du même point se fixent sur le pont, dans le plan longitudinal du navire, sur l'avant du mât, et préviennent sa chute sur l'arrière.

BASSE-Chiffrée (V. Basse).

BASSE-Contre (V. Basse).

BASSE-Cor. (V. Basse).

BASSE-Cour. — Dans son acception primitive, ce mot désignait, dans les maisons de ville, la cour des com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

muns où se trouvaient les dépendances de la maison, offices, écuries, cuisines, buanderie, remises, etc... On désigne actuellement par ce mot la partie d'une habitation rurale composée d'une cour entourée de bâtiments dans lesquels on renferme les instruments aratoires, les bestiaux, les volailles, etc. Dans l'usage, on restreint cette définition un peu générale, et la basse-cour n'est plus que la partie de la ferme où l'on nourrit les volailles et autres menus animaux de produit. Elle doit contenir des constructions parfaitement aménagées pour l'entretien raisonné des volailles terrestres, aquatiques et aériennes, suivant la distinction d'Olivier de Serres. On doit attacher à la basse-cour une personne intelligente ayant des connaissances pratiques indispensables. Longtemps en Angleterre, on a banni des fermes les volailles, comme dévorant les récoltes et portant le désordre. Un changement s'est produit dans les idées et on s'est plu à former des races nouvelles. En France une évolution pareille s'est faite aussi dans les idées et l'on a reconnu que les produits quotidiens de la basse-cour formaient au bout de l'an une somme importante rentrant régulièrement, et pesant d'un grand poids dans la balance où se déposent un à un les écus destinés au paiement du fermage. Le développement des agglomérations urbaines, l'exportation rendue plus facile par les voies ferrées, ont multiplié d'une façon inattendue les produits de la basse-cour. L'Angleterre forme à ce point de vue, surtout pour la Normandie et la Bretagne, notre principal débouché. Voici au surplus des chiffres empruntés aux registres douaniers, et qui montreront l'importance de la basse-cour. En 1869, il a été exporté des œufs pour une somme de 36,667,000 francs. En 1875, le chiffre de 46 millions a été dépassé. L'exportation actuelle est moindre, mais elle dépasse encore 30 millions de francs. Ach. Mercier.

BASSE-Court. Terme de fortification du moyen âge par lequel on désignait une sorte de galerie, de couloir à ciel ouvert, faisant communiquer la poterne d'une tour avec l'ouvrage qui défendait la contrescarpe. Les hommes pouvaient y passer sur deux ou trois de front, abrités par deux murailles. La basse-court permettait à l'assiégé de communiquer avec le corps de la garde avancée, et de faire des sorties sans avoir à baisser le pont-levis.

BASSE-de-Viole (V. Basse).

BASSE-Fosse. Fosse située au-dessous d'une salle avec laquelle elle communiquait par une ouverture pratiquée au sommet de la voûte qui la recouvrait, la basse-fosse était voûtée et entourée de murs épais. Elle servait de prison plus dure et plus pénible que la prison ordinaire; on en trouve souvent dans les châteaux-forts construits pendant le moyen âge, on les désigne aussi quelquefois sous le nom d'oubliettes. On en a retrouvé par exemple au château de Pierrefonds. Les basses-fosses étaient connues des Romains, le *Tullianun* (V. ce mot) en est un exemple.

BASSE-Lisse (V. Tissage, Métier a tisser).

BASSE-Masse. Terme employé par des carriers des environs de Paris pour désigner certaines carrières exploitées *par piliers à bras avec hagues et bourrages*. Les piliers à bras sont des piliers artificiels construits par assises régulières jusqu'au toit de la cavité et derrière lesquels on bourre avec les débris de carrière.

BASSE-Pâte. Pâte aplatie au rouleau. On dit plus souvent *abaisse* (V. ce mot).

BASSE-Taille. (V. Basse).

BASSE-Taille. Ce terme était usité dans l'ancien langage des beaux-arts pour désigner les ouvrages de sculpture en marbre, bronze ou bois, exécutés en bas-relief d'une très faible saillie, engagés dans la masse dont ils rompent à peine l'uniformité. Cette expression, qui s'appliquait plutôt aux procédés d'exécution qu'aux ouvrages obtenus par ce moyen, est depuis longtemps remplacée par celle de *bas-relief* (V. ce mot).

BASSE-Taille (Emaillerie) (V. Email de Basse-Taille).

BASSE-Tube (Musique) (V. Tuba).

BASSE-Vergue (Mar.). Les basses-vergues sont placées en tête des bas-mâts et au-dessous des autres vergues du mât; elles se nomment vergue de misaine, grande vergue ou vergue barrée selon qu'elles appartiennent au mâde misaine, au grand mât ou au mât d'artimon; c'est sur elles que sont enverguées les basses voiles : misaine ou grand'voile, et que l'on borde les huniers; la vergue barrée ne porte généralement pas de basse voile; c'est une vergue sèche. Les basses-vergues atteignent sur les grands navires des dimensions qui ne permettent pas de les faire d'une seule pièce; on les forme alors par l'assemblage de quatre morceaux de bois réunis par des cercles en fer; elles sont de plus consolidées en leur milieu par des jumelles. Les basses-vergues présentent vers chaque extrémité un chaumard pour le passage de l'écoute de hune et un clan pour celui du palanquin; elles portent de chaque côté deux cercles en fer nommés blins servant de supports aux bouts-dehors. Au-dessus de la vergue sont tendues deux filières, l'une d'envergure, l'autre de ris. Depuis quelques années, l'emploi de basses-vergues en tôle s'est répandu dans la marine du commerce. Les basses-vergues sont supportées par la tête du mât au moyen d'une suspente en filin ou en chaine qui entoure le ton et vient se fixer par ses deux extrémités au centre de la vergue. Sa position horizontale est assurée par des balancines; tout déplacement dans le sens de sa largeur est prévenu au moyen de palans de roulis fixés entre le mât et chacune des extrémités de la vergue; une drosse en filin ou en fer la maintient accostée au mât. Les vergues s'orientent au moyen de manœuvres nommées bras. Les basses vergues sont souvent utilisées comme points fixes pour l'installation des apparaux de chargement, on s'en sert aussi pour le béquillage du navire lorsqu'il est échoué ainsi que pour le mâtage ou le démâtage du beaupré ou du mât d'artimon; pour cette opération on dispose la basse-vergue en bataille (V. Bataille). E. C.

BASSE-Voile (Mar.). Voile rectangulaire ou légèrement trapézoïdale enverguée sur la basse-vergue du mât de misaine ou du grandmât, et prenant, selon le cas, le nom de misaine ou de grande voile. Ainsi que l'indique leur nom, ces voiles, placées au-dessous des autres, s'établissent immédiatement au-dessus du pont. Elles portent une ou deux bandes de ris. A chacun des points inférieurs de la voile est aiguilleté un ensemble de trois poulies, nommé bouquet; celle de ces poulies qui est dirigée vers l'avant sert au passage de l'amure, celle semblable de l'arrière à celui de l'écoute; sur cette dernière est estropée la troisième, de dimensions moindres : elle sert au passage de la cargue point. Sur les ralingues de chute sont frappées les branches de bouline et les cargues boulines, sur celle de fond les cargues fonds. En raison de leur surface considérable, les basses-voiles possèdent une grande puissance de propulsion et, grâce à leur position peu élevée, elles ne fatiguent pas le navire en lui faisant donner une bande exagérée; cependant, à l'allure du vent arrière, la grande voile est plutôt nuisible qu'utile à la marche, car, formant écran, elle empêche la brise d'agir sur les voiles de l'avant; et, comme elle *dévente* une surface des voiles du phare de misaine supérieure à la sienne propre, il est préférable de la carguer, ou si la brise vient d'une direction légèrement oblique par rapport à l'arrière, d'établir seulement la partie de la voile sous le vent. La grande voile établie à l'arrière contribue à rendre le navire très ardent aux routes obliques lorsque la brise est fraîche; il faut donc dans ce cas prendre un ou deux ris et même carguer et serrer la voile; il faut aussi toujours la carguer lorsque l'on est menacé par un grain. Lorsqu'on fuit devant le temps, il ne faut jamais avoir la grand'voile, car le navire étant exposé à embarder par l'effet des grosses lames venant de l'arrière, l'action de cette voile contribuerait à faire venir le navire dans le vent, ce qui pourrait occasionner de très graves avaries. La misaine, au contraire, tend à rendre le navire mou; sa position sur l'avant est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

très favorable au bien gouverner lorsqu'on fuit devant le temps, et le gonflement de la voile donne naissance à une composante verticale qui tend à relever l'avant, ce qui diminue la violence du tangage. Ces actions sont aussi favorables au redressement du navire *engagé* (V. Arrivée). Telle est probablement l'origine du proverbe marin qui assure qu'on doit mourir sous la misaine. Par mauvais temps, la manœuvre des basses-voiles est très délicate et très pénible; on la facilite dans ces circonstances en y établissant des cargues supplémentaires, nommées fausses-cargues. E. C.

BASSE-Indre (La). Village du dép. de la Loire-Inférieure, forme avec la *Haute-Indre* et *Indret*, la com. d'*Indre* (V. ce nom).

BASSE-sur-le-Rupt. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures; 1,186 hab.

BASSE-Terre. Nom donné à une des deux îles qui composent la Guadeloupe et au ch.-l. de la colonie (V. Guadeloupe).

BASSE-Vaivre (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 203 hab.

BASSE ou BAES (Martin), dessinateur et graveur flamand. Il a travaillé à Anvers et à Douai de 1591 à 1632, et a exécuté un bon nombre de gravures, notamment des portraits, pour des ouvrages publiés à Douai, à Tournai, à Arras et à Cologne, tels que : *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas* (1618, 1629, 17 portr.); *Histoire de Tournay* (1618-1620, 25 portr.); *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre*, par Ph. de l'Espinoy (1631), etc. Ses travaux sont soignés et l'artiste appartient à l'école de Jérôme Wierix, sans avoir approché de la finesse de ses modèles. G. P-i.

BASSÉ (Laura-Maria-Catterina), née en 1711, morte en 1778 à Bologne. Femme d'un médecin nommé Veratti, a été professeur à l'université de Bologne, elle a laissé des travaux sur la mécanique et sur la théorie des fluides.

BASSÉE (La), *Basseia*. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille, sur le canal de la Bassée à Aire; 3,678 hab. Station du chemin de fer du Nord, ligne de Lille à Béthune. Cette ville possède un assez grand nombre d'établissements industriels: tissages de toile, sucreries, savonneries, corroieries, tanneries, fabriques de chicorée, fours à chaux, distilleries, teintureries, raffineries de sel, papeteries, moulins, etc. Les toiles y sont l'objet d'un commerce important.

Histoire. — Les historiens locaux prétendent retrouver dans la Bassée l'ancienne ville des *Bassi*, mentionnée par Pline. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, ce qui est certain, c'est que cette localité est très ancienne; elle est située sur le parcours de la voie romaine qui conduisait d'Arras à Cassel, et de nombreux vestiges antiques, exhumés à diverses reprises, témoignent de son existence à l'époque de l'occupation romaine. Les textes n'en font mention qu'à partir du XIIe siècle. Le comte de Flandre, Baudouin V, l'entoura de murailles à cette époque et la comprit dans l'ensemble de fortifications qu'il éleva pour protéger ses domaines. On a peu de renseignements sur l'histoire de cette place jusqu'au XIVe siècle; mais depuis lors elle joua un rôle dans toutes les guerres dont le pays fut le théâtre; dix-neuf fois elle changea de domination avant d'être définitivement réunie à la France par le traité d'Utrecht. Dès 1303, les Français s'en étaient emparés, mais la même année, ils en furent chassés par les Flamands qui durent l'abandonner à leur tour l'année suivante, pour y rentrer un an plus tard. Elle était entre leurs mains lorsque le traité qui termina la guerre l'attribua aux Français avec toute la châtellenie de Lille. Soixante ans après, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, reçut de Charles V ce domaine avec la ville de la Bassée, lors de son mariage avec la fille de Louis de Mâle (1369); la Bassée fut dès lors comprise dans les possessions des ducs de Bourgogne. Revendiquée par Louis XI à la mort du Téméraire, elle fut surprise, le 27 juin 1478, par les Français qui la pillèrent et l'incendièrent avant de se retirer. Le maréchal d'Esquerdes réussit à s'en emparer de nouveau en 1484, s'y établit et y soutint, en 1486, un siège dirigé par l'archiduc Maximilien. Mais, en 1488, forcé, pour se porter au secours des Flamands soulevés, d'abandonner les places qu'il laissait derrière lui, il en fit raser les fortifications et notamment celles de la Bassée, qui depuis lors fut en butte aux insultes des bandes qui parcouraient le pays et qui la saccagèrent plusieurs fois. Les fortifications ne furent relevées que plus tard par Charles-Quint (1524), lorsque le pays eut passé sous la domination espagnole.

Les guerres du XVIIe siècle furent pour la ville l'occasion d'une nouvelle série de vicissitudes. Dès 1639, les Français tentèrent de s'en emparer par un coup de main; et l'année suivante, les Espagnols entreprirent de grands travaux pour améliorer les fortifications. Ils n'étaient pas terminés quand La Meilleraye se présenta devant la place qui capitula le 27 août 1641, après quelques jours de siège. L'année suivante, le gouverneur de la province, D. Francisco de Mello, l'assiégea à son tour (20 avr. 1642) et la reprit le 11 nov. En 1647, une armée française, conduite par Gassion, s'empara de nouveau de la Bassée, mais le traité des Pyrénées l'attribua à l'Espagne (1660). Une fois encore, elle fut conquise par Louis XIV pendant la campagne de 1667, et cette fois le traité d'Aix-la-Chapelle en confirma la possession à la France, mais en stipulant que les fortifications seraient détruites, ce qui fut exécuté par le maréchal d'Humières en 1670. Une fois encore, les Français furent obligés d'évacuer la place, en 1708, devant les armées des alliés qui y établirent une garnison hollandaise. La paix d'Utrecht rendit enfin et cette fois définitivement à la France, en 1714, la Flandre gallicane dans laquelle était comprise la Bassée. — En 1194, le comte de Flandre Baudouin avait accordé à cette ville des franchises communales. Le texte ne s'en est pas conservé, mais on sait qu'elles étaient modelées sur la loi de Vervins. Elles furent confirmées, développées et modifiées à diverses reprises; les archives municipales en conservent une rédaction de 1541. On ne s'étonnera pas qu'il reste peu de vestiges anciens dans une ville si longtemps disputée et qui eut tant à souffrir de la guerre. L'*église*, seul monument intéressant que les guerres eussent en partie épargné, incendiée en 1856, a été reconstruite en style gothique.

Bibl.: E. Mannier, *Recherches sur la ville de la Bassée;* Paris, 1854, in-8. — Dehaisnes, *Inventaire sommaire des archives de la Bassée;* Lille, 1880, in-4.

BASSEFONTAINE. Abbaye de prémontrés située au diocèse de Troyes, sur le territoire de Brienne-la-Vieille (Aube), au milieu de terres fertiles, près d'une source abondante qui lui a donné son nom, et qui, jaillissant d'un terrain bas, forme aussitôt un large bassin d'où ses eaux s'écoulent vers l'Aube. Le monastère fut fondé en 1143 par Agnès de Baudement et son fils Gautier II, comte de Brienne; la charte constitutive, datée du 22 janv. 1143, fut confirmée par Haton, évêque de Troyes, en 1145, et par le pape Eugène III en 1148. Les donations successives des comtes de Brienne, Erard II, Jean Ier et Gautier IV, pendant les XIIe et XIIIe siècles, ainsi que celles des seigneurs de Broyes, Chacenay, Rosnay, etc., rendirent bientôt florissante la nouvelle abbaye, qui s'enrichit aussi, dans les premières années du XIVe siècle, d'une précieuse relique, l'index de saint Jean-Baptiste, apportée d'Orient par un duc d'Athènes de la maison de Brienne, Gautier V ou Gautier VI. Bassefontaine, ruinée par les Anglais au XVe siècle, par les guerres de religion au XVIe, ne dut réparer ses désastres qu'à grand'peine; car elle ne comptait plus que trois religieux en 1773, époque de sa suppression.

L'église et la plupart des bâtiments conventuels ont aujourd'hui disparu; d'intéressants débris, appartenant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au XII^e siècle, ont été restaurés avec goût par le prince de Bauffremont, propriétaire actuel. Ils consistent : 1° dans le côté sud du cloître, une galerie longue de 16 m. et comprenant onze arcades en plein cintre, supportées par des colonnettes ; les chapiteaux sont très ornés, et, détail caractéristique, les bases également fleuries ressemblent à des chapiteaux renversés ; 2° dans une arcature gothique construite sur la fontaine qui a donné son nom à l'abbaye, et un canal à ciel ouvert conduisant les eaux de la source dans un large bassin. La relique de saint Jean-Baptiste, conservée jusqu'à la Révolution dans l'église de Brienne-la-Vieille, et sauvée de la destruction par le zèle de quelques habitants, s'y voit encore aujourd'hui dans son reliquaire primitif, en cuivre doré, du XIV^e siècle. Le cartulaire de Bassefontaine, ms. sur papier du XVI^e siècle, conservé dans les archives de l'Aube, comprend la copie de 119 pièces, dont 42 du XII^e siècle et 77 du XIII^e, correspondant aux dates extrêmes de 1143 et 1298. Il a été publié par M. l'abbé Lalore, dans sa collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes (Paris-Troyes, 1878, in-8). A. TAUSSERAT.

BASSEFONTAINE (V. AUBESPINE [Sébastien de l']).

BASSEIN ou PERSAÏM. Ville du Pégou occidental (Birmanie anglaise), sur le Bassein, branche O. du delta de l'Iraouaddy, à 160 kil. à l'O. de Rangoun, et à 105 kil. du golfe de Bengale. 22,500 hab. en 1876. Cette ville fait le commerce du thé, du café, de la soie et des bois de teinture. Elle exporte principalement le coton, comme tous les marchés de la région. C. K.

BASSELIN (Olivier), le foulon-chansonnier, l'inventeur du *Vau de Vire* (mot qui, n'étant pas compris, se transforma bientôt en *Vaudeville*), a dû naître à Vire vers la fin du XIV^e ou au commencement du XV^e siècle. On ne connaît d'une façon bien précise ni l'époque de sa naissance ni l'époque de sa mort. « Sa physionomie seule, dit M. Eug. de Beaurepaire (XXIII^e vol. des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*), revit assez heureusement dans les compositions de quelques poètes postérieurs qui se rattachent à son école. Basselin, pour nous en tenir aux conjectures les plus probables, naquit à Vire vers les premières années du XV^e siècle. Il était propriétaire, à deux pas de la ville (dans les *Vaux de Vire*) d'un petit moulin à fouler les draps qu'une tradition du pays, d'origine un peu récente, montre encore près du pont de Vaux, sous le coteau des Cordeliers. » — M. Asselin (Préface de l'édition de 1811) croit qu'il a fait la guerre dans sa jeunesse. M. F. Vaultier (*Mémoire sur les Vaux de Vire*, Caen, 1834) prétend qu'il a été marin. Louis Du Bois (édit. de 1821) reconnaît le Basselin virois dans un certain Bosselin ou Bisselin, homme expert à la mer et au pilotage, et auteur d'un livre sur l'*Astrolabe*, publié à Poitiers, chez Jean de Marnef, en 1559. — Toutes ces conjectures sont purement gratuites et ne méritent pas d'arrêter un instant l'attention. « Une chose reste constante, dit M. Eug. de Beaurepaire, c'est que ce foulon, dont les antécédents sont parfaitement inconnus, composa l'un des premiers, dans les vallons sinueux, formés par la Vire et la Virène, ces chants joyeux nommés *Vaudevires* du lieu où ils furent écrits et chantés. Le *Vaudevire* est toute la gloire de Basselin. »

Basselin était un joyeux compagnon. On dit de lui dans une chanson tirée d'un manuscrit du XV^e siècle :

Vous soulliés gayement chanter
Et demener joyeuse vie,
Et les bons compaignons hanter
Par le pays de Normandie.

On dit encore de lui dans une chanson viroise du XVI^e siècle :

Premièrement il bevoit tous les jours...
Onc Basselin ne voullut de laitage...
Basselin fut de fort rouge visage,
Illuminé comme est un chérubin....
Raoul Basselin fit mettre en curatelle
Honteusement le bonhomme Olivier...
A Basselin ne demeura que frire....

Buveur et dissipateur ! Mais sont-ce là les seuls traits de la physionomie de Basselin ? Le poète virois, Jean Le Houx, qui vivait à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, nous dit, dans ses chansons (les *Vaux de Vire nouveaux*) que « le traficq des Virois estoit jadis en draperie » et que

Le bon Basselin, lors en vie,
Se réjouissoit avec eux ;

que

Basselin faisoit leurs chansons
Qu'on nomma partant *Vaudevire*,
Et leur enseignoit à les dire
En mille gentilles façons.

Mais il ne faudrait pas croire que Basselin ait été tout simplement un joyeux vivant qui ne chantait qu'au bruit des verres.

Une chanson du XV^e siècle laisse à entendre que Basselin fut tué par les Anglais :

Hélas Olivier Basselin,
N'orrons-nous point de vos nouvelles ?
Vous ont les Engloys mis à fin.
Les Engloys ont faict desraison
Aux compaignons du Vau de Vire, etc.

Si l'on rapproche de cette chanson : 1° la tradition constante dans le Bocage Virois, que Basselin a été tué soit à la bataille de Formigny (1450), soit dans une embuscade, quelque temps avant cette bataille célèbre ; 2° ce passage d'une chanson viroise du XVI^e siècle :

Estois-tu pas du temps que les Engloys
A Basselin firent si grand vergogne ;

3° ces vers de Vauquelin de la Fresnaye :

Et les beaux Vaux de Vire et mille chansons belles...
Mais les guerres, hélas ! les ont mises à fin,

on peut de tous ces rapprochements déduire avec une vraisemblance qui touche de bien près à la vérité que Basselin, vers la fin des guerres anglaises, était à la tête d'une troupe de joyeux compagnons (les *Compagnons Virois* ou du *Vau de Vire*), auteurs de chansons à boire et de chansons d'amour pendant la paix ou les moments de trêve, auteurs aussi de chansons patriotiques pendant la guerre ; et que ces *Compagnons Virois* furent presque tous tués avec leur chef Basselin, par les Anglais, sans doute parce qu'ils appelaient aux armes les « gens de village » dans des chansons guerrières telles que celle-ci :

Entre vous, gens de village,
Qui aymez le roi Françoys,
Prenez chascun bon courage
Pour combattre les Engloys.
Prenez chacune une houe
Pour mieulx les desraciner.
S'ils ne s'en veulent aller,
Au moins faictes leur la moue, etc.

Reste maintenant à savoir si les chansons qu'on a jusqu'ici (édit. de 1811, 1821, 1833 et 1858) attribuées à Basselin sont de lui. On peut répondre hardiment que *toutes* les chansons qui, dans ces différents recueils, sont attribuées à Basselin, doivent être restituées à l'avocat virois, Jean Le Houx, qui vivait, nous l'avons déjà dit, à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Jean Le Houx qui avait composé ses chansons pendant les guerres de Religion, et les avait fait imprimer sous le titre de *Vaux de Vire nouveaux*, n'avait pas osé les signer de son nom. C'est cette timidité de Jean Le Houx qui est la cause première de l'erreur qui ne tarda pas à s'accréditer à Vire et qui se répandit plus tard par toute la France, grâce au *Dictionnaire* de Moréri (édit. de 1759). Le continuateur de Moréri, trompé par son correspondant normand, l'abbé Beziers, chanoine de Bayeux, lequel avait été lui-même induit en erreur par son correspondant virois, Daniel Polinière, ne craignit pas de dire que « les chansons de Basselin, composées dans le XV^e siècle, tenant de la barbarie du style du temps et de la grossièreté de l'auteur, *Jean Le Houx les corrigea le siècle d'après et les mit dans l'état où nous les voyons dès à présent.* »

C'est là ce que beaucoup de dictionnaires biographi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques répètent encore aujourd'hui. Les travaux de M. Eug. de Beaurepaire et les nôtres ont mis à néant cette erreur plus que séculaire et rétabli la vérité. Mais où sont les chansons d'Olivier Basselin et des Compagnons Virois ? Nous croyons qu'il faut les chercher dans deux manuscrits qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (manuscrit dit de Bayeux, et manuscrit dit de Vire) publiés par nous à Caen en 1866, ainsi que dans un troisième manuscrit de la Bibliothèque nationale publié en 1875 par M. Gaston Paris *(Soc. des anc. textes fr.)*. Il est impossible de dire, en parcourant ces trois manuscrits : « Telle chanson appartient *certainement* à Basselin » ; mais on y trouve bon nombre de chansons qui portent avec elles l'indication de leur lieu de naissance (le Val de Vire) et il est plus que probable, pour ne pas dire certain, que parmi ces *Vaux de Vire* il y en a plusieurs *(chansons patriotiques, chansons amoureuses, chansons à boire)* qu'on peut, sans risquer de se tromper, attribuer à Basselin.

Armand GASTÉ.

BIBL. : *Dictionnaire de Moréri*, au mot BASSELIN. — éd. de 1759. — *Les Vaux de Vire d'Olivier Basselin*, édit. de 1811 (Asselin); de 1821 (L. Du Bois); de 1833 (Julien Travers); de 1858 (bibliophile Jacob). — Eug. de BEAUREPAIRE, *Étude sur Basselin, Jean Le Houx et le Vau de Vire normand* (t. XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*). — Armand GASTÉ, *Chansons normandes du XVe siècle*; Caen, 1866. — *Étude sur Olivier Basselin et les Compagnons du Vau de Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons*; Caen, 1866. — *Étude critique et historique sur Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*; Paris, 1874. — *Les Vaux de Vire de Jean Le Houx, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe du poète*; Paris, 1875. — Alex. BERTRAND, *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de l'année 1884*. — Armand GASTÉ, *Olivier Basselin et le Vau de Vire*; Paris, 1887. (Biblioth. d'un curieux).

BASSENEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé ; 286 hab.

BASSENGE (Jean-Nicolas), écrivain et homme politique belge, né à Liège en 1758, mort en 1811. Il cultiva d'abord les belles-lettres et, en 1781, dédia à l'abbé Raynal une pièce de vers intitulée : *la Nymphe de Spa* ; il y faisait l'apologie de la philosophie moderne. Le clergé liégeois voulut attraire le jeune Bassenge devant les tribunaux, « la pièce, dite *la Nymphe de Spa*, étant impie et insultante pour toute espèce d'autorité ». Mais les poursuites furent arrêtées grâce à l'intervention du prince-évêque Velbruck, prélat très tolérant et grand ami des lettres. Bassenge se rendit ensuite à Paris, et s'y lia avec beaucoup d'écrivains célèbres ; au bout de quelques années, rentré dans son pays, il y fonda la société patriotique et prit parti contre le gouvernement liégeois dans la célèbre querelle des jeux de Spa. Il écrivit alors ses « *Lettres à l'abbé de Paix* », qui seront toujours consultées avec fruit pour la connaissance des institutions liégeoises. Le style est inégal et déclamatoire, mais bien des pages éloquentes compensent ces défauts. Après la révolution qui renversa du trône épiscopal l'évêque Hoensbroeck, Bassenge prit une part active à l'administration de la cité ; encouragée par lui, l'assemblée des Etats liégeois ne se laissa pas intimider par les menaces de la Chambre impériale de Wetzlar. Toutefois, il fallut bien céder à la force quand une armée autrichienne vint rétablir dans toute sa plénitude le gouvernement épiscopal. Les auteurs de la révolution durent prendre la fuite. Ils firent une courte réapparition en 1792 à la suite des troupes françaises. Une Convention liégeoise fut réunie ; Bassenge en fut élu vice-président et préconisa la réunion de Liège à la France ; toutefois, il fit quelques réserves sur ce point, et défendit les idées de modération dans toutes les discussions publiques et dans sa réponse au libelle de Publicola Chaussard. La défaite des Français à Neerwinden amena une nouvelle restauration à Liège et Bassenge, exilé pour la seconde fois, se réfugia à Paris et faillit y être victime de la Terreur. La bataille de Fleurus entraîna l'annexion de la Belgique et du pays de Liège à la France. Bassenge devint successivement procureur de la commune de Liège, administrateur du dép. de l'Ourthe, membre du conseil des Cinq-Cents, et enfin membre du Corps législatif. Avec beaucoup de républicains modérés il applaudit au coup d'Etat du 18 Brumaire, ne prévoyant pas le despotisme qui devait en être la conséquence. Il fut cependant exclu du Corps législatif par Bonaparte. Il devint alors bibliothécaire de la ville de Liège et mourut pauvre à l'âge de cinquante-trois ans. Ses œuvres poétiques se distinguent par la verve et l'originalité ; elles ont été publiées par Destriveaux sous le titre : *Loisirs de trois amis* (Liège, 1822).

E. HUBERT.

BIBL. : BORGNET, *Hist. de la Révol. liégeoise*. — KÜNTZIGER, *les Encyclopédistes français en Belgique au XVIIIe siècle*. — FRANCOTTE, *la Propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège*.

BASSENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc : 1,202 hab. Vins estimés.

BASSENS. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (nord) de Chambéry ; 1,030 hab. Asile d'aliénés.

BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), peintre français, née à Paris en 1701, morte en 1780. Fille d'un marchand de vins de l'île Saint-Louis, elle devint l'élève de Cl. Aubriet, « peintre du roi pour la miniature » et peintre du jardin du roi ; son genre fut dès lors fixé à l'histoire naturelle, fleurs, plantes et insectes. La survivance de l'emploi de son maître lui fut donnée le 30 av. 1735, et celui-ci étant mort, elle le remplaça effectivement en 1741. Quoique inférieurs à ceux d'Aubriet, ses ouvrages, déposés aujourd'hui à la bibliothèque du muséum d'histoire naturelle, témoignent d'un talent gracieux et élégant, d'une grande habileté de main surtout, à peindre à la gouache sur vélin. Elle eut l'honneur de travailler à la *Suite de plantes* commencée sous Louis XIII, pour son frère Gaston d'Orléans, une des richesses du muséum actuel ; déjà nommée peintre de l'Académie royale des sciences, elle fut appelée à donner ses leçons à Mesdames, filles de Louis XV, pour la peinture de fleurs. Ses premières œuvres ont été gravées dans le *Spectacle de la nature*, rédigé par l'abbé Pluche, avec qui elle était liée ; douée d'une prodigieuse facilité, elle a produit un grand nombre de petits ouvrages, qui sont disséminés dans les portefeuilles des amateurs. Mlle Basseporte était naturellement bonne et obligeante, dit le journal *le Nécrologe* dans l'article qu'il lui consacra en annonçant sa mort ; elle se plaisait à encourager les talents naissants et c'est à son crédit que Larchevêque, peintre du roi de Suède, et le chimiste Rouelle durent en grande partie leur succès.

Ad. T.

BIBL. : *Le Nécrologe*; Paris, 1781, XVI. — JAL, *Diction. critique de biographie et d'histoire*.

BASSERCLES. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 300 hab.

BASSERIE. Terme de tannage. Les peaux, après avoir subi le travail de rivière, sont mises en travail de *basserie* ou *passerie ;* cette opération précède immédiatement la mise en fosses et s'applique surtout aux grosses peaux de vaches, de bœufs, de veaux, etc. Elle consiste à faire agir sur les peaux des jus de tannée de plus en plus forts, c.-à-d. des bains obtenus en faisant macérer l'eau sur la tannée et en laissant les deux substances en contact jusqu'à ce qu'il s'y soit développé une certaine acidité. Au sortir du travail de basserie, la peau est tannée, mais on n'en fait un cuir de bonne qualité qu'en la serrant, en la recouchant en fosse ; elle acquiert alors la solidité qui constitue un cuir parfait. La basserie est d'ordinaire située dans le sous-sol de l'usine ; les cuves qui reçoivent les jus de bassement sont en chêne ou en briques et ciment. Le sapin ne peut être employé, car le bordage ne présenterait pas une résistance suffisante pour le travail auquel la cuve est soumise. Les cuves en chêne ont 1 m. de profondeur et 1m70 de diamètre, elles sortent d'environ 50 centim. pour faciliter le travail de l'homme qui coudre. Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cuves en maçonnerie, d'une durée plus considérable, ont les mêmes dimensions ; dans le cas des cuves en bois, l'atelier est bitumé pour éviter les pourritures au ras du sol ; les entre-cuves sont comblées et les cuves s'appuient contre le mur ; elles sont en batterie et forment une série ou train dont la force va toujours en augmentant. On a ainsi trois ou quatre bassements dans lesquels on place successivement les peaux, en allant du plus faible au plus fort et en levant, abattant et faisant égoutter les peaux deux fois par jour. L'outillage de la basserie se compose : des cuves en activité ou de basserie, des cuves de portée, des cuves de refaisage, des fosses à jus, et, dans certains établissements, d'une série de filtres sur lesquels les eaux et les tannées, si faibles qu'elles soient, sont dirigées ; enfin, de râteliers en chêne sur lesquels on place les peaux à égoutter quand on les sort de la cuve pour bouler le contenu et ajouter le tan nécessaire pour le réencuvage. Les peaux venant du travail de rivière, après un dégorgement dans une cuve spéciale où elles se débarrassent, par un flottage et par un lavage suffisant, de la chair qu'elles contiennent, sont introduites dans la première cuve d'où elles passent successivement dans les suivantes, où le jus est de plus en plus fort. Au sortir de la dernière cuve, on introduit les peaux dans la *cuve neuve*, et qui est remplie de jus aigre, pur et neuf, additionné d'environ 2 kilog. d'acide sulfurique à 65 ou 66 degrés. On agite bien avec une pelle ou un bouloir ou même avec un agitateur à ames, afin que le mélange soit intime ; sans cette précaution, certaines peaux seraient brûlées, tandis que les autres n'auraient pas suffisamment subi l'action du bain. Le jour même où les peaux ont été mises dans cette cuve neuve, on les lève deux fois et chaque fois on les laisse égoutter une heure ou deux ; chaque fois aussi, avant de les rabattre, on a soin d'agiter le liquide. Le lendemain, on ne lève les peaux qu'une fois et, comme précédemment, on agite le bain avant de les abattre. Le troisième jour, dès le matin, on place les peaux dans une deuxième cuve neuve, remplie également de jus pur et neuf, acidulé par l'acide sulfurique. On donne à cette cuve le nom de *gonflement neuf*, et, avant d'y introduire les peaux, on en brasse bien le contenu avec le bouloir. Le soir, on lève les peaux, on les fait bien égoutter et on les rabat. Les deux jours suivants, on les lève encore une fois, on les laisse égoutter une heure et on les rabat, en ayant bien soin d'agiter le bain chaque fois. Quand les peaux ont été retirées du gonflement neuf, on les abandonne à elles-mêmes pendant quatre à six jours, puis on les met dans une cuve dite de *refaisage*, qui est remplie de jus de tannée non aigre, pour la préparation duquel on emploie un mélange de tannée et d'écorçons ou morceaux d'écorce de chêne ; ce jus marque ordinairement 20 degrés au pèse-tannin. On y fait séjourner les peaux un mois à six semaines, après quoi elles sont prêtes à mettre en fosses. L. Knab.

BASSES. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 257 hab.

BASSES-ALPES (V. Alpes [Basses]).

BASSES-PYRÉNÉES, dép. (V. Pyrénées [Basses]).

BASSET (Chasse). — Race de chiens courants reconnaissable aux caractères suivants : tête d'apparence un peu vieillotte, longue et au museau pointu ; oreilles longues et pendantes, cou épais, corps allongé, reins larges, queue longue et mince, membres très courts. La physionomie et les allures du basset sont graves, sa voix est forte et d'un ton très bas, son nez d'une finesse remarquable. La robe des bassets est de couleurs variées, tantôt blanche, marquée de noir, striée de fauve, tantôt unicolore, marron ou noire, avec des taches de feu au-dessus des yeux et aux jambes. Ils se divisent en deux classes bien distinctes : 1° le basset à jambes droites qui comprend deux variétés : l'une à poils ras, généralement bruns ou noirs, l'autre à poils longs et hérissés ; 2° le basset à jambes torses qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et ses jambes contrefaites aux pattes tournées en dehors et qui comprend, en dehors du basset à jambes torses proprement dit, deux autres variétés : le *basset de Burgos* qui se distingue par ses oreilles plus grandes, plus pendantes, son museau plus fin, plus allongé, ses formes moins lourdes et son pelage généralement d'un fauve gris de souris et très ras ; le *basset de saint Dominique* dont la tête est très grosse, le museau effilé, les oreilles petites, larges, à moitié pendantes, les yeux bleus, la queue longue et relevée, le pelage ras, lisse, noir en dessus, blanc en dessous, variant assez rarement du noir au fauve ou au tacheté. Cette dernière variété ne se rencontre guère que dans les Antilles où on l'élève spécialement pour chasser les rats qui dévastent les plantations de cannes à sucre. Le basset est le plus lent de tous les chiens courants. Il chasse tous les gibiers depuis le sanglier, le cerf, le chevreuil, voire même le loup, jusqu'à la bête puante. Sa lenteur, qui fait que le gibier chassé le méprise et trottine en s'amusant devant lui, au lieu de prendre parti, permet au chasseur de tirer à coup sûr. Il se tient également bien en meute et sa voix sonore s'entend de loin. Le basset de bonne race n'a pas besoin de beaucoup d'instruction et, dès l'âge de huit à neuf mois, il est bon à conduire en chasse. Lorsqu'on les destine à la chasse à courre ou à l'arrêt, on les dresse de la même façon que les chiens courants et les chiens d'arrêt (V. Chien) ; mais si l'on veut s'en servir pour chasser le renard ou le blaireau, il leur faut un dressage spécial. On doit tout d'abord commencer par leur donner le sentiment de ces animaux en leur faisant manger de leur chair, ce qui exige quelques soins, car cette viande ne leur plait que médiocrement. On la leur donne d'abord cuite et assaisonnée, puis on diminue peu à peu la cuisson et l'assaisonnement jusqu'à ce qu'ils ne refusent pas de la manger encore chaude et saignante. Cinq à six semaines suffisent généralement pour obtenir ce résultat. Lorsqu'ils sont accoutumés à l'odeur du renard, on les met aux prises avec des renardeaux que l'on a eu soin de se procurer. Si ce premier essai réussit, on en tente un autre plus décisif. Il s'agit d'accoutumer le basset à pénétrer dans le terrier d'un renard. On choisit un terrier où il y a des renardeaux dont on a eu le soin de tuer la mère à l'affût et on y conduit les jeunes chiens en compagnie d'un vieux basset que l'on fait entrer le premier. Il est rare que les bassets que l'on tient en laisse ne témoignent pas le désir de le suivre. Si ce désir se manifeste, on retire le vieux chien et on laisse un des jeunes s'introduire dans le terrier ; s'il y pénètre hardiment et ramène au dehors un renardeau son éducation est faite et il n'y a plus pour le confirmer dans la voie qu'à lui laisser étrangler sa première prise et à lui abandonner à lui et à ses compagnons les parties internes de l'animal. Si au contraire il s'effraie et refuse d'entrer, il ne faut pas le contraindre par la force mais remettre le vieux chien au terrier et lorsqu'on l'entend donner de la voix faire une percée et tâcher d'amener le jeune basset à pénétrer par cette nouvelle ouverture ou tout au moins arriver à lui faire donner de la voix. Si l'on réussit, il y a tout lieu d'espérer qu'à une prochaine tentative il se montrera plus hardi. Le véritable gibier du basset est le lièvre et le lapin qu'il chasse d'instinct. On leur apprend également facilement à chasser les cailles, la marouette. Les braconniers l'emploient avec un trop grand succès pour chasser le faisan, la nuit.

En résumé, comme a dit Toussenel, « le basset de bonne souche est plein d'excellentes qualités. Il chasse généralement tout ce que les grands chiens ne chassent pas » et nous ajouterons : et tout ce qu'ils chassent (V. Chien, Renard, Blaireau). L.-F. Pharaon.

BASSET (Pierre), historien anglais, né en 1430. Il fut chambellan du roi Henri V, et il a écrit une chronique du règne de ce prince : *Acta regis Henrici*, manuscrit de la Bibliothèque du collège héraldique (Heralds 'college) de Londres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : MACRAY, *British history*, 1845, p 53. — TANNER, *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, 1748, p. 79.

BASSET (Jean-Guy), jurisconsulte français de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. On a de lui un recueil intitulé : *Plaidoyez et arrêts de la cour de parlement, aydes et finances de Dauphiné* (Paris, 1695, 2 vol. in-fol.).

BASSET DE LA MARELLE (Louis), jurisconsulte et magistrat français, né à Lyon vers 1730, mort à Paris le 7 juil. 1794. Après avoir exercé les fonctions de premier avocat général au parlement des Dombes, il fut nommé conseiller au parlement de Paris. En 1774, il obtint la charge de président au grand Conseil, qu'il occupa jusqu'à la suppression de toutes les cours de justice. Dénoncé, en 1793, pour son opposition passionnée à la Révolution, il fut arrêté avec sa femme et son fils, âgé de dix-sept ans. Traduits devant le tribunal révolutionnaire, comme complices d'une conspiration ourdie dans la prison du Luxembourg, où ils étaient enfermés, ils furent tous trois condamnés à mort, le 19 messidor an 2 (7 juil. 1794). Basset de la Marelle a laissé un ouvrage intitulé : *la Différence du patriotisme national chez les Français et chez les Anglais*. Cet ouvrage parut pour la première fois sous la forme d'un discours, prononcé par Basset de la Marelle, à l'Académie de Lyon, dont il était membre. G. L.

BASSET. Famille de graveurs et d'éditeurs d'estampes à Paris depuis le siècle dernier, et dont l'établissement a subsisté jusqu'à nos jours. Parmi eux on cite *André* B., *Antoine* B., et Basset l'aîné, associé avec *Françoise* Basset, qui a gravé elle-même à la manière du crayon. Leur maison a publié, entre autres, les *Habillements modernes et galants*, suite de pièces d'après les dessins de Desrais (1785-1792), des portraits populaires, des figures républicaines, des caricatures, et, sous l'Empire, une collection d'environ 100 pièces représentant les *Troupes françaises*. G. P-I.

BASSET (César-Auguste), pédagogue français, né à Soissons le 2 avr. 1760, mort à Paris le 24 nov. 1828. Admis dans l'ordre de Saint-Benoît, il professait la rhétorique à Sorèze en 1791 lorsqu'il dut émigrer, et ne rentra en France qu'en 1806. Nommé censeur du lycée Charlemagne, puis sous-directeur de l'Ecole normale, il montra en outre beaucoup de zèle pour la cause de l'enseignement mutuel qui prit naissance dans les premières années de la Restauration. Les principaux ouvrages de Basset sont : *Essais sur l'éducation et sur quelques parties de l'instruction publique* (1811, in-8 ; 2^e^ éd. augm., 1814) ; *Coup d'œil général sur l'éducation et sur l'instruction publique en France, avant, pendant et après la Révolution* (1816, in-8) ; *Direction pour les fondateurs et fondatrices, maîtres et maîtresses des écoles d'enseignement perfectionné* (1807, in-12) ; deux *Manuels* du *Comité cantonal* et de l'*Inspecteur* (1817 et 1819) ; *Explication morale des proverbes français* (1826, in-8), etc. M. Tx.

BASSET (André-Alexandre), publiciste français, né à Nice en 1796, mort à Paris le 22 avr. 1870. Lieutenant des gardes du corps en 1816, il signa de son prénom d'*Alexandre* quelques vaudevilles oubliés et fit partie de la commission de censure dramatique. Directeur de l'Opéra-Comique de 1835 à 1848, il entra en 1850 comme rédacteur à la *Patrie*, d'où il passa au *Pays* (1856) en qualité de rédacteur en chef. M. Tx.

BASSET (Adrien-Charles-Alexandre), littérateur français, né à Paris le 12 juil. 1822, mort dans la même ville le 24 mai 1869. Il a presque constamment signé du pseudonyme d'*Adrien Robert* quelques vaudevilles et de nombreux romans. Outre deux volumes de *Contes excentriques* (1854, in-12) et de *Nouveaux contes excentriques* (1858, in-12), publiés sous le pseudonyme de *Charles Newill*, on cite de lui : les *Amours mortels* (1856, 2 vol. in-8) ; les *Diables roses* (1857, 4 vol. in-8) ; *Léandres et Isabelles* (1857, in-12) ; la *Vierge aux pervenches* (1858, 3 vol. in-8) ; le *Nouveau roman comique* (1861, in-12) ; la *Princesse Sophie* (1862, in-12) ; le *Combat de l'honneur* (1864, in-12) ; les *Proscrits de 93* (1866, in-18), avec Jules Cauvain ; une traduction rajeunie des *Aventures de Lazarille de Tormes* (1867, in-4) ; le *Radieux* (1869, in-12) ; etc. M. Tx.

BASSETT (Thomas), jurisconsulte anglais de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Catalogue of the common and Statute-Law, Books of England and some others, relating there unto* (Londres, 1671).

BASSETTE. Jeu de cartes analogue au pharaon et au lansquenet. Ce jeu, inventé par l'Italien Bassetti qui lui donna son nom, ne porta pas chance à son auteur. Les maisons privilégiées où l'on jouait l'hombre et le lansquenet firent force réclamations et obtinrent une lettre de cachet en vertu de laquelle Bassetti fut jeté à la Bastille. Il n'en sortit que pour aller en exil. Peu de temps après, vers 1674 ou 1675, Justiniani, ambassadeur de la république de Venise en France, introduisit ce jeu à la cour où il eut la vogue. Il ne tarda pas à se confondre avec le *pharaon* (V. ce mot), qui n'est autre que la bassette perfectionnée. La bassette se joue entre un banquier et des *pontes* (V. ce mot), ordinairement au nombre de quatre. On se sert de deux jeux entiers, l'un pour les pontes, l'autre pour le banquier. Chacun des pontes prend treize cartes de la même couleur du jeu qui leur est réservé. Ces treize cartes sont désignées sous le nom de *livre*. Il en abat une ou plusieurs à son choix sur lesquelles *il couche*, c.-à-d. place son enjeu. Le *banquier* (V. ce mot), après avoir battu son jeu, en tire les cartes deux à deux, jusqu'à épuisement, en ayant soin de les poser à découvert sur le tapis. La première carte étant pour lui, la seconde pour les pontes. Si cette première carte était semblable à l'une de celles sur lesquelles les pontes avaient couché leur enjeu, le banquier gagnait ce qui se trouvait placé sur cette carte. Si, au contraire, c'était sa seconde carte qui était semblable, il perdait. Quand le banquier faisait un *doublé*, c.-à-d. quand il amenait deux cartes semblables comme deux rois, deux as, il gagnait les mises sur les cartes ainsi arrivées en double. Comme on le voit, la bassette pouvait facilement devenir, entre des mains habiles, une source d'adroites friponneries. L.-F. P.

BASSETTE (V. COR DE BASSETTE).

BASSETTI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Vérone en 1588, mort en 1630, élève de Felice Brusacorsi. Il alla étudier à Venise où il copia surtout les Tintoret, et à Rome, où il peignit pour l'Église Santa-Maria dell'Anima deux fresques, *la Naissance* et *l'Ensevelissement du Christ*. De retour à Vérone, il exécuta plusieurs tableaux dont la plupart sont dans les églises Saint-Etienne, Sainte-Anastasie, Sainte-Marie-des-Anges, Saint-Nicolas et au musée de la ville. L'influence de Tintoret s'y combine avec des traces accusées d'éducation romaine, et c'est en somme aux Carraches qu'il finit par ressembler le plus. Sa renommée avait franchi les Alpes ; il reçut des commandes d'Allemagne, par exemple un *Martyre de saint Vitus* pour l'église des Augustins de Munich, aujourd'hui à la Pinacothèque (n° 1160 du nouveau catalogue), signé « Bassettus Veronensis faciebat ». A. M.

BIBL. : RIDOLFI, *Le Maraviglie delle arti* overo *le Vite degl' illustri Pittori Veneti e dello stato* ; Venise, 1648, in-4, I, et Padoue, 1835-37, 2 vol. in-8.

BASSETTI (Simon), savant italien, qui vivait à Bergame vers la fin du XVI^e^ et le commencement du XVII^e^ siècle. On a de lui : *Virtutum et vitiorum Monomachia* (Bergame, 1616) ; *De Laurentii Justiniani Bergami Præfecti discessu dialogus* (Bergame, 1617).

BIBL. : P. DONATO CALVI, *Scena letteraria degli scrittori Bergamaschi* ; Bergame, 1660, in-4 (*Appendice* de la part. I.).

BASSEUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 165 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BASSEVELLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre; 422 hab.

BASSEVILLE (Hugon de) (V. Bassville).

BASSEWITZ (Henning Frédéric, comte de), homme d'Etat allemand, célèbre par le rôle qu'il a joué dans les affaires russes au XVIIIe siècle. Il était né dans le Mecklenbourg en 1686 et y mourut en 1749. Il fit ses études à Rostock et à Leyde et devint grand échanson du duc de Mecklenbourg. Tombé en disgrâce par suite de son humeur satirique, il passa au service du Holstein, puis de la Suède, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. En 1724 il négocia le mariage du duc de Holstein avec la princesse Anna Petrovna, fille de Pierre le Grand. Il se trouvait à Pétersbourg au moment de la mort du tsar et contribua puissamment à assurer le pouvoir à sa veuve l'impératrice Catherine. Ses services lui valurent l'ordre de Saint-André. Après la mort de Catherine, Bassewitz retourna dans le Holstein. Il a laissé des mémoires assez curieux qui ont été publiés dans l'*Archiv für Landeskunde des Grossherzogthums Mecklenburg*, année 1864. L. L.

BASSI (Francesco Maria) dit *Il Cremonese*, peintre paysagiste, né à Crémone en 1642, mort à Crémone vers 1700. On rencontre assez fréquemment dans les galeries italiennes les paysages ornés de figures qui ont fait la réputation de cet artiste. Ses œuvres largement peintes ont malheureusement beaucoup noirci et manquent aujourd'hui de fraîcheur. — Son neveu, qui portait les mêmes nom et prénoms que lui et qui fut aussi son élève, jouissait également d'une certaine réputation comme paysagiste vers le milieu du XVIIIe siècle.

BASSI (Giulio), mathématicien du XVIIe siècle, né à Plaisance. On a de lui *Arithmetica pratica libri septem; Della pratica geometria trattati VIII* (Plaisance 1666).

BASSI (Giovanni-Maria), sculpteur et médailleur bolonais, travaillait vers 1700. On a de lui un groupe représentant la *Sainte Famille*, terre cuite peinte qui se trouve dans le palais archiépiscopal de Bologne, les statues du maître-autel de l'église degli Angeli et quelques autres œuvres décoratives. On lui attribue le médaillon du savant bolonais Paolo Masini.

BASSI (Laura-Maria-Catarina), savante italienne, née à Bologne le 31 oct. 1711, morte le 20 févr. 1778. A l'âge de vingt et un ans elle soutint publiquement la thèse de doctorat en philosophie, et bientôt après fut nommée à la chaire de philosophie de l'université de Bologne. Elle avait étudié, en outre, l'algèbre, la géométrie, la langue et la littérature grecques et elle composait des vers en latin et en italien. Mariée en 1733 au professeur G. Veratti, elle eut plusieurs enfants et n'en continua pas moins de remplir sa fonction jusqu'à un âge avancé. Laura Bassi n'a rien fait imprimer que quelques vers; en retour elle a été célébrée par tous ses contemporains en prose ou en vers avec une rare abondance d'éloges. Parmi les plus curieux de ces volumes laudatifs il faut retenir les *Rime per la Conclusione filosofica tenuta dall' Illustrissima ed ecc. sig. Laura Bassi, dottorata in filosophia* (Bologne, 1732, in-4), et *Rime per la famosa laureazione*, etc. (Bologne, 1732, in-4).

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol. — J. Brucker, *Pinacotheca scriptorum nostra ætate litteris illustrium, decades I-X;* Augsbourg, 1741, in-fol. (Decade IV, contient un portrait). — G. Fantuzzi, *Elogio di Laura Bassi;* Bologne, 1778, in-4.

BASSI (Ferdinando), médecin et botaniste italien, de Bologne, mort dans cette ville le 9 mai 1774. Il a publié une série de mémoires *sur la flore des Apennins* dans la collection de l'Institut de Bologne, auquel il a légué sa bibliothèque et ses herbiers. Linné a donné son nom, *Bassia*, à un genre d'arbres.

BASSI (Luigi), chanteur italien, né à Pesaro en 1766, mort à Dresde le 13 sept. 1825. Il appartenait à une famille de comédiens et, tout jeune encore, il fut confié à un maître nommé Pietro Moraudi, élève lui-même du célèbre Père Martini, qui lui apprit la musique et le chant. Ses progrès furent si rapides qu'à peine âgé de treize ans, dit-on, il fut en état d'aborder le théâtre et d'y remplir des rôles de femme en s'y faisant vivement applaudir. Après s'être perfectionné sous la direction du chanteur Pietro Laschi, il se produisit avec succès au théâtre de la Pergola, de Florence. C'est de là qu'il s'en fut à Prague, où il était engagé dans la troupe du théâtre italien, et, bien qu'il n'eût pas encore accompli sa dix-neuvième année, il devint en peu de temps l'idole du public de cette ville, grâce à sa voix charmante et à son double talent de chanteur et de comédien. Il brilla tout d'abord dans *il Re Teodoro* et *il Barbiere di Siviglia*, de Paisiello, ainsi que dans *la Cosa rara*, de Martini, puis il mit le comble à son succès lorsque, Mozart ayant écrit *Don Juan* pour « ses bons amis » de Prague, il eut la gloire de créer le rôle principal de ce chef-d'œuvre. *Le Nozze di Figaro* achevèrent sa réputation, et pendant vingt ans il enchanta littéralement les amateurs. Les événements politiques ayant amené, en 1806, la fermeture du théâtre italien de Prague, Luigi Bassi, tout en entrant au service de la chapelle du prince de Lobkowitz, se fit entendre à Vienne, chaque hiver, avec un énorme succès. En 1815, il alla donner des représentations au théâtre de Dresde, mais sa voix commençait à se fatiguer, et au bout d'une année il renonçait à se produire à la scène pour accepter l'emploi de régisseur au théâtre italien, qui lui était offert avec un traitement annuel de 800 écus. Il conserva cet emploi pendant près de dix années, c.-à-d. jusqu'à sa mort. A. P.

BASSI (Niccolo), chanteur bouffe, né à Naples en 1767, mort à Vicence le 3 déc. 1825. Après avoir débuté à Venise de la façon la plus brillante, il se produisit à Milan et y obtint un tel succès qu'il retourna plus tard dans cette ville à six reprises différentes. Il se fit applaudir, du reste, dans la plupart des grandes villes d'Italie, et son talent exquis de chanteur et de comédien lui valut une éclatante renommée. On a dit qu'il s'était fait entendre à Paris, en 1808, dans un opéra de Pavesi, mais le fait ne paraît pas prouvé. Bassi s'est fait connaître aussi comme compositeur, et l'on a publié de lui, à Milan, à Paris et à Vienne, plusieurs recueils d'ariettes italiennes. — Un fils de cet artiste, *Calisto Bassi*, né à Crémone dans les dernières années du XVIIIe siècle, s'adonna aux lettres et surtout à la poésie dramatique. Il écrivit pour les compositeurs de son temps de nombreux livrets d'opéras, qui se distinguaient, dit-on, par une bonne coupe scénique, par la facilité et l'élégance des vers, et parfois par une véritable richesse de pensées. Il traduisit aussi en italien, avec beaucoup d'habileté, bon nombre d'opéras français, et pendant de longues années occupa au théâtre de la Scala, de Milan, les doubles fonctions de poète et de directeur de la scène. Devenu vieux et infirme, et n'ayant point de fortune, il se vit obligé de demander un asile à l'hôpital d'Abbiategrosso, où nous croyons qu'il est mort il y a quelques années. A. P.

Bibl. : Fr. Regli, *Dizionario biografico*, 1860, in-8.

BASSI-Manna (Carolina), cantatrice dramatique italienne, née à Naples le 10 janv. 1781, morte à Crémone. Elle était fille de deux comédiens chargés d'une nombreuse famille et qui de bonne heure songèrent à utiliser ses heureuses facultés, si bien qu'à peine âgée de huit ans l'enfant tenait l'emploi de *prima donna* dans une troupe minuscule qui prenait le titre de *Giovinetti Napoletani*. Elle avait seize ans lorsqu'elle épousa un noble Crémonais, Pietro Manna, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre une carrière commencée déjà d'une façon brillante. A cette époque elle se produisit à Trieste comme *prima donna buffa*, puis à la Pergola de Florence, comme *prima donna seria*, ce qui indique la souplesse de son talent, et enfin à Livourne comme *musico*, c.-à-d. pour chanter des rôles masculins. Dans ces divers théâtres elle eut pour compagnons les plus grands artistes du temps : Babbini, David, Crivelli, la Brigida Banti, Imperatrice Sassi, etc. C'est alors que, par égard pour la famille de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son mari, elle abandonna momentanément le théâtre et se tint à l'écart pendant cinq ans environ. Cependant, au bout de ce temps, c.-à-d. vers 1812, elle reprit son emploi de *musico* et fournit une seconde carrière, plus brillante encore que la première. Chose sans exemple jusqu'alors, elle fournit dix saisons consécutives à la Scala de Milan, et parut trois années de suite à la foire de Padoue. Toutes les villes d'Italie se l'arrachaient, elle excitait partout l'enthousiasme, non seulement par la beauté de sa voix et de son chant, mais par son intelligence dramatique et l'ardente passion qu'elle déployait à la scène, et les compositeurs les plus célèbres se disputaient la faveur de travailler pour elle et de l'avoir pour interprète. C'est pour elle que Coccia écrivit *la Donna selvaggia*, Rossini *Bianca e Faliero*, Weigl *l'Imboscata*, Meyerbeer *Semiramide riconosciuta*, Mercadante *Scipione*, *Maria Stuarda* et *Ezio*, Morlacchi *Eufemio di Messina*, Pacini *Wallace* et *la Sacerdocessa d'Irminsul*, Mayr *Tamerlano*, Winter *Maometto*, Guglielmi *Telemacco*, etc. Et tandis que les artistes l'admiraient, les grands la choyaient et lui témoignaient les plus grands égards; elle était reçue à la cour de Turin, nommée cantatrice de la chambre de la duchesse de Lucques, et prenait souvent part aux concerts familiers du grand-duc de Toscane. Elle termina sa carrière à la Fenice de Venise, pendant la saison de carnaval 1827-28, et, bien qu'elle fût encore en possession d'une voix magnifique et de toutes ses facultés, elle refusa toutes les offres qui lui furent faites par la suite, voulant, disait-elle, laisser le public sous la meilleure impression de son talent. Veuve depuis 1823, elle se retira à Crémone, où elle se consacra à l'éducation de ses fils (elle en avait sept), dont l'un, *Ruggiero* Manna, devint un compositeur distingué. Arthur Pougin.

BASSI (Ugo), prêtre et patriote italien, né à Cento en 1801, mort à Bologne en 1849. Entré dans l'ordre des barnabites, il mit son remarquable talent de prédicateur au service de la patrie autant qu'à celui de la religion. Les persécutions des différentes polices, en lui imposant une vie errante, le rendirent populaire dans toute l'Italie. A l'avènement de Pie IX (1846), il partagea les illusions communes et revint à Bologne, mais dut bientôt en sortir encore. En 1848, il prêchait le carême à Ancône lors du passage des volontaires romains qui se rendaient en Vénétie. Il les suivit, fut grièvement blessé à Trévise, et alla ensuite à Venise, où il gagna l'affection de Manin par sa bravoure et par sa charité. Il se distingua particulièrement à la Malghera. Vers la fin de décembre, il partit pour Rome avec la légion des croisés romains, dont il était aumônier. Lors du siège, en 1849, toujours le premier au combat, le dernier sur le champ de bataille pour soigner les blessés et consoler les mourants, il fut fait prisonnier par les Français dans la sortie du 30 avr. et échangé quelques jours après. Quand la résistance dut cesser, il fut de ceux qui accompagnèrent Garibaldi (2 juil.), s'embarqua avec lui à Cesenatico, mais, après la dispersion de leurs barques par la flottille autrichienne, fut pris à Comacchio avec le comte Livraghi, officier lombard, conduit à Bologne et, après des tortures inouïes, fusillé sans jugement par les Autrichiens. Il tomba en s'écriant : « Vive Jésus! vive l'Italie! » F. H.

BASSI (V. Politien).

BASSIA (*Bassia* L.). Genre de plantes de la famille des Sapotacées, qui a donné son nom à la tribu des Bassiées. Ce sont des arbres à feuilles alternes et à fleurs hermaphrodites, blanches, jaunes ou rougeâtres, ordinairement solitaires et pendantes à l'extrémité de pédoncules axillaires. Chaque fleur a un calice de quatre ou six sépales imbriqués, une corolle gamopétale, campanulée, divisée supérieurement en lobes, dont le nombre varie de 7 à 14, et des étamines en nombre double ou triple des divisions de la corolle, insérées sur le tube de celle-ci et disposées sur deux ou trois rangs, les unes alternes avec les divisions de la corolle, les autres placées plus bas et superposées à ces mêmes divisions. L'ovaire, supère et surmonté d'un style très long, devient à la maturité une grosse baie, contenant un nombre variable de noyaux ligneux, très durs, qui renferment chacun une graine dont l'embryon est dépourvu d'albumen et à cotylédons extrêmement épais et charnus. — Les *Bassia* croissent dans les régions tropicales de l'Asie, où ils sont principalement abondants sur les bords de la mer. Tous laissent découler de leur tronc un suc lactescent, très employé dans l'Inde contre les affections rhumatismales. Le *B. latifolia* Roxb. ou *Mahwah*, *Madhuca* des Indiens, est surtout répandu dans la province du Bengale, où on le cultive même avec soin autour des habitations. Ses fleurs charnues servent à l'alimentation de l'homme et des animaux. On les mange en nature, mais plus souvent mélangées à du kari ou bouillies avec du riz. Séchées au soleil, elles ont le goût, l'odeur et même l'aspect des raisins secs; elles sont, dans cet état, l'objet d'un commerce assez important. On en retire, par fermentation et distillation, une liqueur alcoolique très forte, dont l'usage est

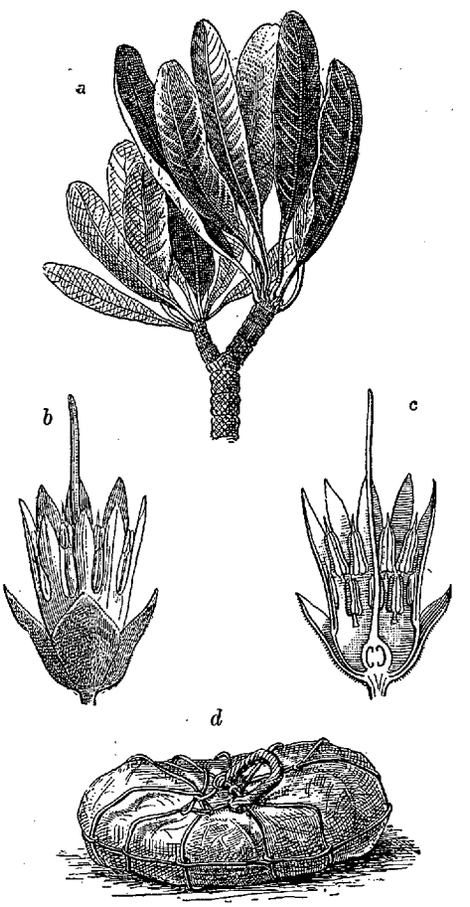

a, Bassia (Butyrospermum) Parkii ou arbre à beurre d'Afrique (rameau); *b*, fleur de *Bassia latifolia*; *c*, la même (coupe longitudinale); *d*, pain de beurre de *Butyrospermum Parkii*.

considéré par le Dr Waring comme une des causes les plus puissantes de la mortalité des troupes envoyées en garnison dans l'Inde. Chaque pied d'arbre peut fournir, en plein rapport, de 100 à 200 kilog. de fleurs, qui se vendent environ 60 fr. Les fruits, de forme ovale allongée, ont un péricarpe pulpeux, dont les Hindous font une grande consommation malgré sa saveur un peu fade. Les amandes, compactes et charnues, donnent, par expres-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sion, une substance butyracée, dite *huile d'Illipé*, formée principalement d'oléine et de margarine. Cette substance, d'un blanc jaunâtre, fond entre 26° et 28° et ne reprend ensuite sa consistance qu'à 22° ou 23°. Elle sert journellement dans l'Inde aux usages culinaires, seule ou mélangée avec le *Ghee*, qui est du beurre clarifié par l'ébullition. On l'emploie également beaucoup pour l'éclairage et pour la fabrication du savon. — Les fleurs, les baies et les amandes des *B. longifolia* Roxb. et *B. butyracea* Roxb. sont employées aux mêmes usages que celles du *B. latifolia*. Le *B. longifolia* Roxb., ou *Illipé*, abonde surtout dans le nord de Ceylan, à Madras et dans le sud de l'Hindoustan. C'est l'*Arbor facum major* de Rumphius (*Herb. amboin*, III, tab. 49). Son bois est très utilisé pour faire des poutres et des solives. Il brûle très facilement et les naturels se servent des rameaux en guise de torches, pour aller, la nuit, sur les bords de la mer, à la pêche des poissons, des mollusques et des crabes. — Moins commun que les deux espèces précédentes, le *B. butyracea* Roxb. est le *Fulwah* ou *Fulwarah* des Hindous. Son bois, très dur, se conserve aussi bien, dit-on, que le bois de teck; mais il ne se travaille pas aussi facilement.

Sous le nom de *Bassia Parkii*, G. Don a décrit un arbre de l'Afrique tropicale, pour lequel Kotsch. (*Sitzb. K. Acad., Wiss.*; Vienne, 1864, I, p. 2) a établi le genre *Butyrospermum*. C'est le *Schea* de Mongo-Park, le *Karité* ou *arbre à beurre d'Afrique*. Les caractères qui le distinguent des *Bassia* sont: un calice à 8-10 segments bisériés, une corolle campanulée, à 8-10 divisions unisériées, autant d'étamines et de staminodes pétaloïdes interposés et un ovaire à 8-10 loges qui devient à la maturité une drupe monosperme peu volumineuse. Le *Butyrospermum Parkii* abonde dans les vallées du haut Sénégal et du haut Niger, où il forme d'immenses forêts. Il ressemble beaucoup, comme port, au chêne d'Amérique. Son fruit, de la grosseur d'une noix ordinaire, a une chaire pulpeuse et sucrée, dont les nègres font une grande consommation. Il renferme, dans un noyau très dur, une amande blanche, qui fournit, par expression et ébullition dans l'eau, une substance butyracée, d'un blanc jaunâtre et d'une saveur agréable, dite *Beurre de Karité* ou *de Galam*. Ce beurre végétal, aussi ferme et aussi bon que le meilleur beurre animal, est d'un usage constant parmi les populations bambaras et malinkés des régions nigériennes. On l'emploie pour la cuisine, pour l'éclairage, pour la confection du savon, pour panser les plaies, etc. Enveloppé soigneusement dans des feuilles de bananier, il se conserve pendant longtemps sans rancir. C'est un des premiers objets de l'industrie africaine dans ces régions et un des principaux articles du commerce intérieur. Seuls, les Diulas l'exportent, mais en petites quantités, vers les rivières du Sud, surtout vers les rivières anglaises. Ed. Lef.

BASSIANI (Giovanni), jurisconsulte italien, né à Crémone, vers la fin du XII^e^ siècle. Il mourut centenaire, au dire d'Odefrède. Il laissa un certain nombre d'ouvrages, dont M. de Savigny donne la liste et l'appréciation dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*. G. L.

BASSIANO (V. Bassani).

BASSIANUS (V. Héliogabale).

BASSIANUS (V. Caracalla).

BASSIGNAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes; 520 hab. La famille d'Anglars, originaire du Limousin, a possédé le fief de Bassignac depuis le XV^e^ siècle. Château du XVI^e^ siècle. Dans les environs, on voit les ruines de la forteresse de Charlus. Les Anglais s'en étant emparés en 1387, les habitants du pays la rasèrent après l'avoir reprise sur eux en 1405. A *Vendes*, mines de houille et d'anthracite. L. F.

BASSIGNAC-LE-BAS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Mercœur; 598 hab.

BASSIGNAC-LE-HAUT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Saint-Privat; 774 hab.

BASSIGNANA. Village d'Italie (Piémont), prov. d'Alexandrie, près du confluent du Pô et du Tanaro; 2,717 hab. (en 1881). En 1361, Galéas Visconti y signa un traité avec le duc Otto de Brunswick; en 1745 les Espagnols y vainquirent les Piémontais; le 11 mai 1799, Moreau y mit Souwórov en échec.

BASSIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 278 hab.

BASSIGNY (*Bassiniacensis pagus, comitatus, Bassignense territorium*). Ce nom s'appliquait, anciennement, à la région comprise entre l'Aube et la Meuse, embrassant également les deux rives de la haute Marne. L'appellation lui venait de sa position basse, relativement au pays de la Montagne, dont elle n'était séparée que par le plateau de Langres. A l'époque gallo-romaine, le Bassigny était limité à l'E. par la province des Leuques (*Leuci*); au N., par le *pagus Ornensis* et le *pagus Blesensis*; à l'O., par le *pagus Barrensis*; au S., par le *pagus Attuarensis* et la Saône. Plus tard, des démembrements se produisirent. Il y eut le Bassigny lorrain qui avait pour capitale Gondrecourt, et le Bassigny champenois ou barrois. Bien plus étendu que le *pagus* primitif, le comté de Bassigny occupait une portion du territoire des antiques cités des Catalaunes et des Lingons; il se trouva, depuis l'année 843, sur la frontière orientale du royaume de France, et fut réparti, un siècle plus tard, entre le comté de Champagne et le duché de Bourgogne, sur les marches de Lorraine et de Bar. Les villes principales du Bassigny étaient, en Champagne, Bar-sur-Aube et Chaumont; Langres, en Bourgogne. Avec le XVI^e^ siècle, le Bassigny fit définitivement partie du gouvernement de Champagne et de Brie. Au XVIII^e^, le bailliage de Bassigny proprement dit avait Langres pour chef-lieu; les autres places étaient Chaumont, Vignory, Andelot, Montéclair, la Mothe, Bourmont, Choiseul, Montigny-le-Roi et Clefmont. Aujourd'hui le Bassigny est fondu en grande partie dans le dép. de la Haute-Marne, et pour une faible part dans ceux de l'Aube et de la Meuse. A. Tausserat.

BASSILAN (V. Basilan).

BASSILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac; 743 hab.

BASSILLON-VAUZÉ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 180 hab.

BASSIN. I. Architecture hydraulique. — Réservoir à ciel ouvert destiné à contenir une quantité d'eau plus ou moins grande. Les bassins ont été employés dès la plus haute antiquité par tous les peuples, et on les a construits soit pour accumuler une grande quantité d'eau dans une contrée qui en était dépourvue, soit dans les palais ou les habitations particulières pour réunir les eaux de pluie provenant des toitures. Parmi les plus anciens bassins connus, nous citerons l'immense réservoir que les Egyptiens avaient construit dans le Fayoum, le lac Mœris d'Hérodote, dont les vestiges se voient au N., au N.-E. et au S. de Medinet-el-Fayoum, les deux bassins des grands temples de Karnak, les grands réservoirs pratiqués près de Jérusalem et qui portent encore dans le pays le nom de Vasques de Salomon. Dans l'antiquité les Romains construisirent de nombreux bassins en Italie et dans leurs colonies; ces bassins servaient, les uns à recueillir les eaux amenées par des aqueducs, comme le bassin de division des eaux de Nîmes, ou celui que j'ai découvert à Henchir Tamesmida en Tunisie, les autres à réunir les eaux pluviales provenant des toitures, dans les *impluviums* (V. ce mot) des maisons de ville ou de campagne. Ces bassins étaient généralement construits en béton et en ciment enduits d'un mortier plus fin légèrement teinté en bleu, *cæruleum*, par une couleur à base de cuivre, du moins pour les bassins destinés aux bains; les autres, peu profonds, avaient un déversoir amenant l'eau dans une citerne où elle se conservait au frais. Des bassins remarquables ont été construits dans les jardins des grands palais qu'on a élevés en Europe depuis la Renaissance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Italiens, très amateurs des effets d'eau, les ont prodigués dans leurs villas. Les somptueux bassins de Versailles sont un magnifique exemple de la richesse que ce genre de construction peut atteindre lorsqu'on consacre à son embellissement toutes les ressources offertes par l'architecture et la sculpture. Ces bassins sont construits dans un espace creusé en terre sur le fond duquel, après avoir damé et égalisé le terrain, on établit un radier en charpente, que l'on recouvre d'une plate-forme maçonnée en béton et en moellons durs qui compose le fond même du bassin. Les bords de cette plate-forme servent d'assise au murs du bassin. H. Saladin.

II. Marine. — Un bassin de port est une enceinte communiquant avec la mer, aux quais de laquelle viennent s'amarrer les navires, pour procéder à leurs diverses opérations de chargement et de déchargement. Dans les ports importants, il existe un certain nombre de bassins réunis par des coupées permettant le passage des navires de l'un à l'autre. Marseille, par exemple, en possède sept auxquels trois entrées donnent accès. Dans les mers où la marée ne se fait que peu sentir, le bassin reste en libre communication avec le large; mais dans les ports à marée, il doit être fermé par une écluse, afin que le niveau s'y maintienne toujours à une hauteur suffisante. C'est alors un bassin à flot. L'écluse est simple ou à sas; dans le premier cas, l'ouverture du bassin ne peut être effectuée que lorsque le niveau de la mer est au moins aussi élevé que celui au-dessous duquel les eaux de ce bassin ne doivent pas descendre; dans le second l'ouverture peut s'opérer à toute heure de la marée, mais il en résulte une perte d'eau que l'on répare en mettant le bassin en communication avec la mer, à marée haute; mais si l'introduction de cette eau doit déterminer l'envasement du bassin, ce qui arrive surtout pour les ports de rivière, Bordeaux, par exemple, il vaut mieux réparer avec des eaux de source ; on peut encore, comme à Saint-Nazaire, alimenter au moyen d'une prise d'eau spéciale, débouchant en rade, et munie de clapets, qu'on n'ouvre que rarement, en choisissant des temps calmes où l'eau des couches supérieures ne contient que peu de vase. — Dans les ports fréquentés par de grands navires, il existe généralement deux écluses contiguës, de largeurs différentes, 13 m. et 25 m. pour Saint-Nazaire; la plus large est affectée au passage de ces navires, et, comme ceux-ci ne peuvent sortir qu'aux environs de la marée haute, elle est simple, mais comprend deux paires de portes, l'une servant de garantie pour les cas d'accident et de réparation. La manœuvre des portes de construction récente se fait à l'aide d'appareils hydrauliques.

Les bassins doivent être aménagés pour répondre à tous les besoins du transit maritime. Leurs quais sont reliés aux voies ferrées de manière à permettre l'arrivée le long du bord, et sans transbordement, des wagons de voyageurs et de marchandises; des appareils de levée de forces variées — grues à bras, à vapeur, hydrauliques, treuils mobiles, etc., — s'y trouvent disposés; certains ports possèdent en outre des élévateurs spéciaux pour le déchargement des grains. A proximité sont construits des docks et des hangars servant à la manutention et à l'emmagasinage des différentes denrées. C'est aussi dans les bassins que se trouvent disposés divers instruments de radoub et de réparation : bassins de radoub, cales de halage, pontons, mâtures, grues, etc. Dans certains grands ports tels que Marseille, il existe un bassin spécial destiné aux réparations à flots où se trouvent réunies toutes ces ressources.

Bassin de Radoub. — Un bassin ou forme de radoub est une grande fosse, communiquant avec la mer, pouvant être fermée au moyen de portes étanches et que l'on assèche après y avoir fait pénétrer un navire que l'on veut réparer. L'emploi de bassins pour les opérations de radoub n'est pas très ancien, car on a été arrêté pendant longtemps par les difficultés que présente leur construction; les premiers furent creusés à Rochefort et à Brest à la fin du XVII^e^ siècle; en 1777, Groignard put construire un bassin dans la darse Vauban, à Toulon, bien qu'on eût considéré jusqu'alors ce travail comme impossible à exécuter dans un port sans marée. Il y parvint en faisant construire sur un radeau un vaste caisson étanche en bois qu'il échoua sur l'emplacement du bassin en le lestant de matériaux, et dans lequel il éleva toute la construction; lorsque ce travail fut terminé il suffit d'enlever la face libre du caisson pour faire communiquer le bassin avec la mer. Ce procédé, considérablement perfectionné, a été employé récemment par M. Hersent pour la construction des deux grands bassins de la darse Missiessy à Toulon. Le caisson était en tôle, consolidé intérieurement par de nombreuses cornières; une fois lancé, on le lesta au moyen d'une couche épaisse de maçonnerie sur laquelle on établit le radier du bassin; mais au lieu de le faire échouer on le laissa flotter, élevant ses parois verticales à mesure qu'il s'enfonçait davantage sous le poids des constructions effectuées dans son intérieur. Ces deux bassins remarquables par leurs dimensions ont 129 m. de long, 28 m. de large au radier, 34^m^80 à l'ouverture; la fig. 1 en donne la coupe transversale et montre la disposition de la carcasse du caisson. — Au début, on s'attachait dans les ports à marée à placer le radier au-dessus du niveau des basses mers de façon que le bassin pût se vider par le jusant, mais maintenant, en raison de l'augmentation du tirant d'eau des navires, on les établit aussi bas que possible pour permettre l'entrée au bassin à chaque marée, à moins de cas exceptionnels; l'eau qui ne peut s'écouler naturellement avec le jusant est extraite au moyen de pompes à feu ou de machines installées à proximité du bassin et communiquant avec lui par un aqueduc; c'est d'ailleurs le seul moyen permettant l'assèchement des bassins dans les ports sans marée.

Les bassins de radoub ont d'abord été fermés au moyen de portes busquées analogues à celles des écluses, mais comme elles demeuraient fermées pendant la durée parfois très grande du séjour du navire au bassin, elles finissaient par s'envaser et leur manœuvre devenait très pénible; elles sont remplacées maintenant par des *bateaux-portes* (V. ce mot). Les parois sont formées par un revêtement en maçonnerie disposé en gradins, ce qui diminue la capacité du bassin et assure la stabilité de la construction; le fond est légèrement concave et présente une rigole longitudinale pour l'écoulement des eaux d'infiltration; l'introduction de l'eau dans le bassin, lorsqu'il est fermé, se fait par des canaux latéraux ménagés dans les bajoyers et munis de vannes. Enfin, les bords du bassin sont garnis d'une couronne de fonte présentant un grand nombre de boucles et de points d'amarrage. — Lorsque le navire est échoué dans le bassin (fig. 2), il repose sur des pièces de bois transversales ou *tains*, encastrées dans le radier; leurs faces supérieures doivent être dressées avant la mise au bassin, de manière à reproduire la courbure de la quille si le navire a pris de l'arc, tout en présentant une légère inclinaison, 0,01 environ, vers la porte. Les fonds sont en outre soutenus dans la partie milieu qui supporte la machine et les chaudières par des pièces prismatiques nommées *ventrières*, taillées d'après les formes du navire au point qu'elles doivent occuper. Pour prévenir toute inclinaison du bâtiment, on le maintient latéralement par des *clefs*, madriers en bois de longueurs convenables, soutenus dans une position à peu près horizontale entre le bord et le mur du bassin. Si le navire est en bois, on établit en outre un certain nombre de rangées d'*accores* inclinées, prenant appui sur les gradins. Les navires en fer, beaucoup plus rigides que ceux en bois, ne sont ordinairement maintenus que par les ventrières et les clefs.

Il existe en France : 8 basssins de radoub à Toulon, 3 à Rochefort, 2 à Lorient, 9 à Brest, 8 à Cherbourg, 3 à Marseille, 2 à Bordeaux, 3 à Saint-Nazaire, 4 au Havre. Le grand bassin de Lorient a 154^m^55 de longueur maxima,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

35m82 de largeur. Sa capacité est de 45,032 m. c. Sa pompe d'épuisement met 4 heures pour le vider. La forme de l'Eure au Havre, un peu plus longue mais moins large, est vidée en une heure seulement au moyen de turbines.

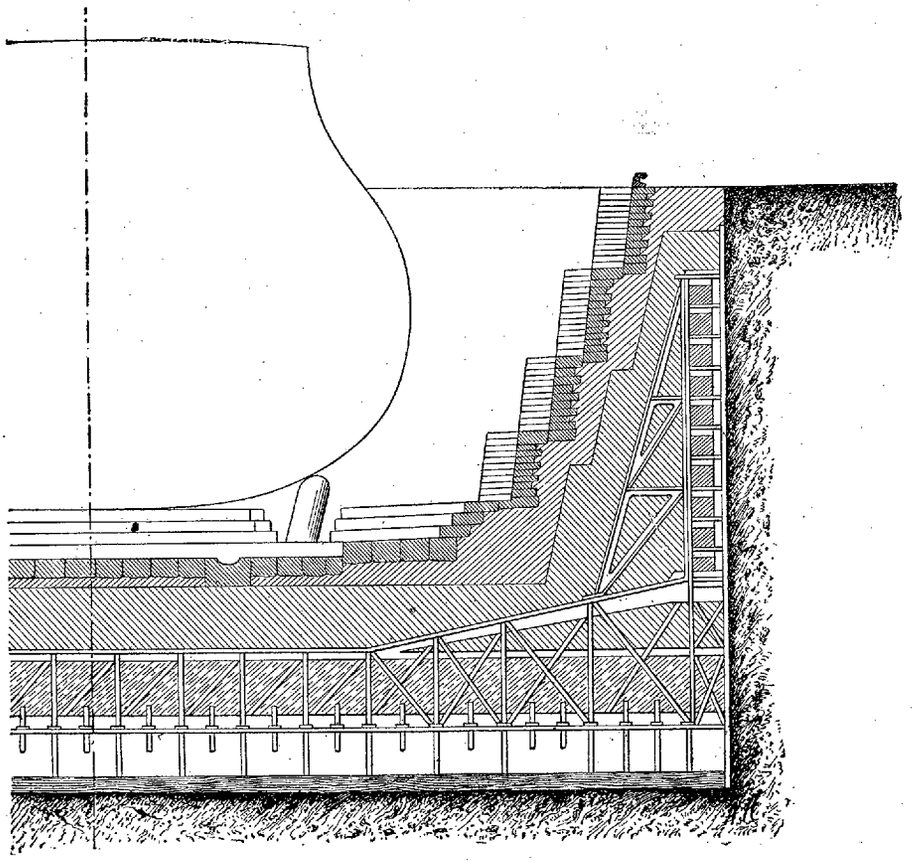

Fig. 1.

— La nécessité de nettoyer fréquemment les carènes des navires en fer a entraîné la construction d'un assez grand nombre de bassins de radoub, mais en bien des points on

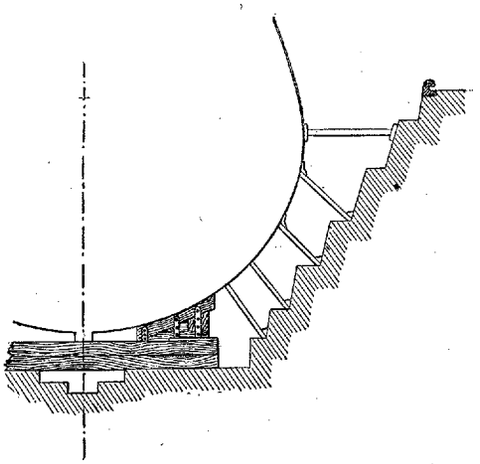

Fig. 2.

a reculé devant les fortes dépenses qu'entraînent ces constructions. Le navire à réparer est mis à sec sur un *dock flottant* ou sur une *cale de halage* (V. ces mots). E. C.

III. Droit. — Droits de Bassin. — Ce sont les droits qui peuvent être perçus pour le séjour d'un navire dans les bassins ou enceintes fermées par des portes et dans lesquelles les navires sont maintenus à flot. Aux termes de l'art. 191 du c. de comm., le paiement de ces droits est garanti par un privilège sur le prix du navire vendu après saisie. Ce privilège s'exerce immédiatement après le paiement des frais de justice.

IV. Industrie. — 1° Bassin de Dépôt. — Dans le traitement mécanique des minerais de fer, le débourage présente une grande importance ; certains minerais sont compacts et terreux ou en plaquettes cloisonnées qui forment des géodes remplies de sable et d'argile ; dans d'autres, ces géodes sont ovoïdes et formées de couches concentriques autour d'un noyau argilo-sableux. Nous prendrons comme exemple les minerais de la Haute-Marne qui doivent subir un lavage énergique ; au sortir des bocards et des patouillets, les eaux sont chargées de sable et d'argile et on ne peut les envoyer à la rivière avant de les avoir clarifiées ; il faut disposer des *bassins de dépôt* d'une certaine étendue, et généralement au nombre minimum de deux ; un premier bassin de dépôt présente une longueur de 160 m. sur une largeur de 30 m. ; un bassin de clarification qui lui fait suite en est séparé par une digue et se prolonge avec la même largeur sur un développement longitudinal de 80 m. ; l'eau profonde de 1m80 le quitte en passant sur un déversoir de 1 ou 2 m. ; il est nécessaire presque toujours d'avoir deux jeux de réservoir pour faciliter le curage. Les terrains sont plus tard rendus à la culture, mais seulement lorsque plusieurs années de sécheresse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont consolidé la vase et après que l'on a vérifié la résistance. Le plus souvent, aujourd'hui, on n'effectue plus le curage ; on loue des terrains et on élève avec des norias les eaux aussi haut que possible, les dépôts surexhaussent alors les emplacements d'une manière progressive et, plus tard, on boise les collines ainsi formées.

2° Bassin de Coulée. — L'opération Bessemer comporte (V. Acier) trois manipulations principales : 1° l'introduction dans la cornue de la fonte à traiter, soit qu'elle provienne directement du haut-fourneau, soit qu'elle ait été refondue dans l'atelier même ; 2° l'affinage, qui se fait tout entier par l'action du vent et n'exige pas d'autre travail que celui de la machine soufflante ; 3° la coulée de l'acier fondu, d'abord dans le chaudron porté par la grue centrale, puis dans les lingotières. L'ensemble de l'atelier où se concentrent les appareils propres à effectuer ces diverses manipulations s'appelle le *bassin de coulée*. Jusque dans ces dernières années le bassin avait la disposition que lui avait donnée l'inventeur du procédé lui-même, M. Bessemer, et que fait comprendre la fig. 3, en plan, de l'article Acier ; les convertisseurs, placés en face l'un de l'autre, envoient leurs flammes dans des cheminées. Dans cette disposition type, on ne peut mettre les lingotières que sur la moitié de l'orbite de la grue centrale de coulée et la production de l'atelier s'en ressent. Aussi M. Holley, ingénieur américain, a-t-il indiqué une disposition très employée depuis trois ans et qui permet de réaliser la plus forte production avec le minimum de main-d œuvre. Les deux convertisseurs sont placés l'un à côté de l'autre, leur axe de rotation sur le prolongement l'un de l'autre, suivant une corde de la fosse circulaire de coulée, et à 3 m. 60 au-dessus du sol de l'atelier. Ils peuvent se mouvoir autour d'un axe horizontal formé de deux tourillons faisant corps avec l'armature extérieure en fer et en fonte. L'un de ces tourillons sert de conduite de vent, l'autre porte un pignon mû à l'aide d'une crémaillère qui se trouve dans le prolongement d'un piston mis en mouvement par la pression hydraulique. Au centre du bassin est la grue à pivot fixe, qui permet, par un mouvement circulaire, d'amener la poche de coulée sous chacune des cornues, puis au-dessus des lingotières où elle doit se vider. Trois autres grues hydrauliques, munies d'un double mouvement d'ascension et de rotation, desservent la fosse de coulée et permettent de charger rapidement les lingots, encore rouges, sur les wagonnets de chemin de fer qui les amènent à destination. La pression hydraulique joue un grand rôle dans l'installation d'un bassin Bessemer ; elle assure les mouvements des cornues, de la poche de coulée et des grues de démoulage et de chargement. Les installations de bassins Holley ont fait leurs preuves ; plusieurs d'entre elles ont maintenu des roulements de 80 coulées par 24 heures. Le bassin Bessemer de Cambria (Etats-Unis) a fait, il y a un an, 551 coulées en une semaine, 103 en un jour, ce qui correspond à 4,065 et 765 tonnes de lingots. Etant données les qualités du plan Holley, on est tenté de se demander pourquoi l'on a jugé opportun de recourir à de nouvelles dispositions ; il y a là une question de brevet et de production jugée encore insuffisante. Les bassins à trois cornues permettent de dépasser le nombre de coulées que nous venons d'indiquer : à Harrisburgh (Etats-Unis), il n'est pas rare de produire 900 tonnes en 24 heures, chiffre que nos bassins Bessemer européens ne sauraient de beaucoup égaler. Les bassins à quatre cornues établis à Bethléem ne dépassent pas cette production. Depuis 1885, on en revient aux productions plus modérées et les bassins construits depuis lors sont à deux cornues, et, pour les aciéries à petite production, on a installé même des bassins à une cornue, faisant cinq à six coulées de 5 tonnes par 12 heures.

L. Knab.

V. Astronomie. — On désigne sous ce nom les deux étoiles les plus brillantes de la constellation de la *Balance* (V. ce mot), qui semblent figurer les *plateaux* ou *bassins* de cet instrument. β, étoile de seconde grandeur, est le plateau boréal ; α, étoile double, dont la première composante est de 6e grandeur, et la seconde composante de grandeur 2, 3, est le plateau austral. L. B.

VI. Géologie. — I. Bassins Houillers de la France. — On appelle *bassin* en géologie un groupe de couches de courbure concave dans lequel le sommet de l'angle curviligne forme le pied du vallon, et les côtés les versants de droite et de gauche ; les couches de houille, de schistes, de grès, etc., des terrains houillers offrent le plus souvent la forme en fond de bateau, c.-à-d. que les pentes de leurs stratifications sont dirigées des affleurements concentriques vers des thalwegs souterrains, et on leur donne par suite le nom de *bassins*.

Pour avoir une idée nette d'un bassin houiller, il faut se rappeler que le terrain houiller représente sur notre globe une période distincte de long repos pendant laquelle une végétation active et vigoureuse s'est développée sur quelques contrées littorales et sur quelques bassins intérieurs ; une large succession de cette végétation sous des ensablements sédimentaires a déterminé des alternances de grès et de chistes, avec des couches de houille plus ou moins puissantes, et les terrains houillers ainsi formés à couches à peu près horizontales dans des bassins spéciaux ont été dispersés sur la surface des terrains immergés dont les saillies indiquaient déjà les contours des continents actuels. Mais à cette époque allaient succéder les périodes secondaire et tertiaire pendant lesquelles de puissants dépôts sédimentaires étaient superposés aux terrains de transition et par suite au terrain houiller qu'ils venaient enfouir en partie ou en totalité ; des éruptions de masses volcaniques ou porphyriques se faisaient jour des profondeurs du globe à la surface, soulevaient et brisaient les terrains sédimentaires déjà formés et les bassins houillers subissaient ces mêmes actions. Aujourd'hui la tâche de l'ingénieur a été de retrouver les dépôts houillers, d'en suivre les contours, de les diviser en bassins et d'en définir les limites probables. En France, les principaux bassins houillers représentent des dépressions préexistantes qui varient de 1 à 10 kilom. de largeur, sur une longueur double, triple et quadruple ; tantôt, sur le plateau central par exemple, ils forment une ceinture interrompue, les bassins devaient être des lacs isolés et circonscrits à la surface des terrains de transition ; tantôt, comme dans le Nord et la Basse-Loire, c'étaient des vallées longues et étroites ; le plateau primaire ardennais et rhénan, le massif vosgien ont imprimé une physionomie spéciale à l'allure du terrain houiller ; dans le système alpin tout le terrain houiller a été fortement relevé et quelquefois porté à des hauteurs considérables ; enfin dans les Pyrénées on ne trouve que quelques lambeaux de cet âge. Dans les bassins des lacs, les premiers dépôts qui nivelèrent les fonds furent en général des brèches et des conglomérats formés aux dépens des terrains encaissants ; dans les longues vallées du Nord et de la Basse-Loire, les fonds étaient déjà nivelés et les premiers grès houillers alternent avec les terrains dévoniens supérieurs. Dans les deux cas, la période houillère est représentée par des alternances de grès et de schistes, dans lesquelles se trouvent des séries plus ou moins nombreuses de couches de houille ; à mesure qu'on s'élève dans la série, ces dépôts superposés couvrent des surfaces décroissantes, de telle sorte qu'en divisant cette série en plusieurs étages, chacun de ces étages est d'autant moins étendu qu'il est plus moderne. Les limites de ces étages se projettent sur un plan horizontal par des lignes à peu près parallèles et concentriques, de telle sorte que de leur tracé il résulte qu'un bassin plus ou moins elliptique présente deux axes et un centre de dépôts. On est amené, en traçant les divers étages d'un bassin, à constater que, par suite de mouvements qui se sont produits pendant la période houillère, les axes et les centres ont subi des déplacements qui, en général, ont eu lieu dans le même sens, de sorte que les axes et le centre ont toujours suivi dans leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

marche une direction déterminée. Ce mouvement a contribué à l'accumulation de dépôts houillers très puissants sur des espaces circonscrits, alors que la houille interposée en couches ne pouvait pourtant se former que sous une lame d'eau de peu d'épaisseur. Postérieurement à la période houillère, les dépôts sporadiques formés entre les divers étages houillers ont tous éprouvé des mouvements de compression plus ou moins violents qui ont eu pour effet de réduire la surface, d'incliner et de ployer les couches. Ces mouvements violents ont sillonné les dépôts de failles qui ont divisé les couches en séparant les fragments par des rejets, à tel point qu'aujourd'hui les exploitants ont peine à reconnaître le plan de stratification. Le terrain houiller ne forme à la surface des terrains préexistants, de transition, schisteux ou granitiques, que des bassins isolés et sporadiques ; le caractère circonscrit et multiple de ces bassins est tel que leur surface totale qui est en France de 350,000 hectares se subdivise en 60 bassins houillers distincts.

La distribution géographique de ces bassins houillers et leurs relations avec les voies navigables ou avec les chemins de fer qui en distribuent les produits permettent de les diviser, comme l'a fait notre savant et regretté maître Amédée Burat, en trois zones transversales formant trois groupes distincts : 1° le groupe du *Nord* limité par une ligne de démarcation passant par la latitude du Mans et d'Orléans et comprenant les houillères des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et de plus quelques petits bassins répartis sur la surface du massif de la Bretagne et qui, réunis aux anthracites dévoniens de la Sarthe et de la Mayenne, indiquent l'existence et la position des terrains houillers sur des terrains de transition de l'Ouest. — 2° Le groupe du *Centre* se compose de la zone comprise entre la latitude précédente et celle qui passerait par Aurillac et Valence ; il contient un grand nombre de bassins dispersés dans les vallées qui sillonnent le plateau central ou sur le littoral de ce plateau, vers le contact des terrains de transition et les terrains secondaires. Les plus importants sont : les bassins de Saône-et-Loire ; ceux de l'Allier, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Creuse, de la Loire. La région orientale de cette zone présente le bassin de Ronchamps dans la Haute-Saône et les terrains à anthracite des Alpes, aujourd'hui reconnus comme appartenant à la période houillère. Dans la région occidentale se trouve le bassin de la Basse-Loire, dont la partie la plus riche se trouve dans le val même de la Loire. — 3° Le groupe du *Midi* renferme les bassins de l'Aveyron, du Gard, du Tarn et de l'Hérault. Quelques petits bassins sporadiques situés dans la direction de Narbonne semblent indiquer une continuation des influences houillères. Il en est de même de la zone du terrain houiller dont les affleurements ont été reconnus en plusieurs points sur les flancs du massif des Maures et de l'Esterel. — Nous allons étudier sommairement ces divers bassins en signalant les points principaux qui les caractérisent :

1° Groupe du Nord. — La zone septentrionale se compose du prolongement en France, souterrainement, des terrains houillers qui traversent la Belgique ; ces terrains forment une bande longue et étroite, appuyée sur le bord septentrional du massif primaire et primordial du Rhin, suivant une direction presque Est-Ouest. Elle commence par le bassin de Liège, s'étrangle progressivement en suivant à une faible distance la rive gauche de la Meuse et se trouve interrompue par la vallée transversale du Samson ; elle reprend à Charleroi une largeur de 8 kil., traverse la région du centre belge et se poursuit au couchant de Mons avec une largeur de 11 kilom., en partie recouverte par des morts-terrains. A l'ouest de Dour, la largeur de cette zone houillère est entièrement recouverte et disparaît au-dessous des terrains crétacés. A Anzin où elle a été retrouvée, l'épaisseur moyenne des morts-terrains est de 80 m. De nombreux puits et des sondages multipliés ont permis de tracer avec certitude la carte du bassin houiller souterrain du Nord et du Pas-de-Calais ; pour se rendre compte de la structure de ce bassin, il faut partir des régions découvertes, c.-à-d. des houillères de la Belgique. L'ensemble du bassin obéit aux lois générales des dépôts qui, formés dans une longue vallée, se concentrent de plus en plus, de telle sorte que, dans les parties centrales et les plus profondes, les limites des couches supérieures forment des lignes fermées de plus en plus circonscrites. Une de ces parties centrales qui reçut les derniers dépôts est celle du couchant de Mons ; les couches récentes sont catactérisées par une qualité de houille spéciale, les *charbons flénus*, ce sont les plus chargés de gaz. Le bassin supérieur et central du couchant de Mons étant ainsi défini, on peut se représenter chaque étage inférieur comme stratifié dans toute l'étendue du bassin longitudional, de telle sorte que les affleurements forment des zones parallèles vers les limites littorales du nord et du midi. Les compressions latérales exercées postérieurement aux dépôts houillers ont relevé les couches et rendu les zones encore plus distinctes par leurs inclinaisons ; le raccordement des deux pendages inverses se fait par un pli en fond de bateau qui ondule tantôt vers le nord, tantôt vers le sud. Au point de vue de l'exploitation, les couches supérieures ont dû être attaquées les premières et, comme elles ont moins d'étendue, elles seront rapidement épuisées. M. Plumat, en classant toutes les couches connues dans le bassin du couchant de Mons, évalue le nombre total des veines de houille à 156 ; les 54 premières à partir de la surface appartiennent au système du flénu ; le deuxième étage comprend les charbons durs moins chargés de gaz que les précédents et offrant 27 veines ; le troisième étage fournit les charbons gras les plus aptes à la fabrication du coke et en même temps les plus friables, renfermant 33 veines ; l'étage inférieur ou quatrième, comprenant les veines de 119 à 156, est composé de charbons secs plus ou moins anthraciteux. Toutes les veines ne sont pas d'une épaisseur suffisante pour être exploitées ; leur puissance varie de 0^m10 à 1^m60 ; on évalue à 80 au plus le nombre des couches exploitables. Les allures reproduisent les traits les plus caractéristiques de la compression des couches et des ploiements qu'elles ont subis ; sur la lisière méridionale, ces ploiements ont été tels que les dernières couches présentent des plis formés par cinq pendages renversés et cinq pendages inverses. Ces ploiements ont réduit à 11 kil. la largeur du bassin ; le développement horizontal serait de 14 kil. L'ennoyage du pli de la dernière couche se ferait à une profondeur dépassant 2,500 m. A Charleroi les coupes attestent une compression encore plus considérable ; les couches inférieures occupent une largeur de 6,600 m., et leur développement horizontal serait de 11,500 m. ; il est résulté de cette énorme compression 22 plis principaux ; les couches supérieures y manquent et on ne rencontre plus que 82 couches de houille de 0^m2 à 1^m40 de puissance. Ce nombre se réduit progressivement vers Namur où il ne reste plus que les couches inférieures.

La zone houillère, en grande partie découverte de Liège à Mons, pénètre sous les morts-terrains de la France après avoir franchi une saillie souterraine de calcaire carbonifère qui s'avance jusque près de son axe. Ainsi le faisceau des couches de houille, après avoir traversé les territoires belges de Beaudour, d'Hautrages et de Pommerœul, sous des morts-terrains dont l'épaisseur a jusqu'à présent arrêté les exploitations, continue sa marche vers la frontière française, traverse cette frontière et s'avance vers l'ouest. De Valenciennes à Douai, la zone houillère présente seulement trois étages successifs : les charbons maigres anthraciteux exploités à Vieux-Condé, Hergnies, Fresnes, Vicoigne ; les charbons demi-gras exploités à Anzin ; les charbons gras exploités à Denain, Dourches et au S. d'Aniche. Les charbons maigres occupent une large zone sur toute la lisière septentrionale du bassin ; la transition est progressive depuis le véritable anthracite qui forme les premières veines inférieures, jusqu'aux maigres un peu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

flambants. A mesure qu'on s'élève dans la série des couches, les charbons deviennent plus flambants et passent au demi-gras. Les charbons gras se trouvent sur la lisière méridionale du bassin où ils forment une troisième zone sans que les couches maigres inférieures affleurent au-dessous ; cette anomalie est accompagnée d'un accident parallèle à l'axe longitudinal du bassin connu sous la dénomination de *cran de retour ;* c'est une faille qui sépare nettement la zone houillère en deux parties, l'une au nord comprenant les maigres et les demi-gras, l'autre au sud comprenant les charbons gras.

La partie de la zone houillère comprise d'une part entre le promontoire du calcaire carbonifère de Quiévrain, et d'autre part l'étranglement avec changement de direction qui se prononce à Douai, constitue en quelque sorte un bassin spécial qui pour nous est celui du *Nord*. Dans ce bassin la disposition et la nature des couches de houille présentent des caractères presque constants. Sur la lisière septentrionale, les combles nord sont d'abord représentés par une large zone de grès stériles à laquelle succède la zone des houilles maigres anthraciteuses ; cette zone affleure sur plusieurs kilomètres de largeur, la stratification y est assez régulièrement inclinée de 30 degrés vers le sud ; et les diverses couches s'y succèdent à la surface à mesure qu'on s'avance de la lisière nord vers l'axe du bassin. Le faisceau des couches maigres exploité à Vicoigne comprend 15 veines principales dont les épaisseurs réunies représentent 9m75 répartis dans une zone de terrain de 1,300 m. de largeur à la surface. L'axe central du bassin du Nord est marqué par le faisceau des houilles demi-grasses qui paraît le plus riche, car il comprend au moins 24 couches distinctes ; en sortant des concessions d'Anzin et Denain, il pénètre dans celle d'Aniche où il présente une grande régularité et se prolonge sur le territoire de l'Escarpelle ; de la fosse Thiers jusqu'à la fosse Casimir-Périer, sur une longueur de 30 kil., le faisceau des houilles demi-grasses est limité, ainsi que nous l'avons dit, par la grande faille dite cran de retour. Au sud de cette faille commence le faisceau des houilles grasses ; les couches supérieures du bassin d'Aniche sont les plus grasses et forment au sud un faisceau ployé sous forme de V ; les couches reconnues au sud, vers le contact du calcaire carbonifère, dans la concession d'Azincourt, sont encore des houilles grasses à courte flamme. Quant aux houilles maigres, on admet qu'elles existent en profondeur, mais qu'elles viennent butter, sans affleurer, contre le calcaire carbonifère.

Le *bassin du Pas-de-Calais*, qui forme l'extrémité occidentale de la zone houillère du Nord, n'a été reconnu que vers 1842 ; un sondage entrepris pour rechercher des eaux artésiennes rencontra vers 140 m. de profondeur des schistes houillers ; les sondages se multiplièrent et amenèrent le fonçage des puits et la constitution successive des concessions ; vers 1855, le bassin du Pas-de-Calais était entièrement délimité. La puissance des couches exploitées varie de 0m50 à 1m20, la moyenne paraissant se rapprocher de 0m80. Les travaux ont une profondeur de 150 à 250 m. ; par exception quelques puits, à Ferfay par exemple, sont descendus à 500 m. Lorsque le bassin du Pas-de-Calais fut découvert, on exploitait depuis longtemps dans le *Boulonnais* les houillères d'Hardinghem ; ces exploitations, ouvertes sur un soulèvement du terrain houiller et des calcaires carbonifères à travers les terrains jurassiques et crétacés, n'ont pas d'importance notable pour leur production, mais les faits géologiques mis en évidence par leurs travaux en ont une grande ; ils démontrent que le lambeau de terrain houiller soulevé jusqu'au jour a été isolé par deux failles parallèles à la direction et distantes d'environ 1,500 m. ; ce fragment a donc été détaché d'un terrain houiller plus étendu qui existe dans les profondeurs du sol, et qui se relierait souterrainement au bassin du Pas-de-Calais. M. le professeur J. Prestwich, dans une note publiée en 1879 à Londres dans le *Quarterly journal of the Geological Society*, parle de la découverte faite à Tottenham Court Road des terrains dévoniens au-dessous des terrains-morts à 1,114 pieds de profondeur ; le terrain jurassique dont les puissantes assises sont à craindre manque complètement près de Londres et le terrain houiller peut y être atteint à une profondeur accessible ; ce qui nous conduit à cette conclusion générale, c'est que le magnifique bassin houiller de la Ruhr en Westphalie doit faire suite au bassin houiller belge passant par Liège, Charleroi, Mons ; ce dernier bassin se continue lui-même en France, sous Valenciennes, Douai, Béthune, Hardinghem, constituant notre riche bassin du Nord qui doit se continuer lui-même jusqu'à Londres, après avoir traversé la Manche. Immense développement sur plus de 700 kil. d'un même faisceau houiller, dont la constatation aura demandé un siècle de travaux opiniâtres.

Le groupe du Nord présente en France une superficie houillère d'environ 109,113 hect., comprenant 38 à 40 concessions que voici avec leur superficie : Fresne, 2,073 hect. ; Vieux-Condé, 3,962 ; Raismes, 4,819 ; Anzin, 11,851 ; Saint-Saulve, 2,200 ; Denain, 1,344 ; Odomez, 316 ; Hasnon, 1,488 ; Aniche, 11,850 ; Douchy, 3,419 ; Bruille, 403 ; Château-l'Abbaye, 916 ; Vicoigne, 1,320 ; Nœux, 8,028 ; Crespin, 2,842 ; Marly, 3,313 ; Azincourt, 2,182 ; Escaupont, 4,721 ; Thivencelles, 981 ; Saint-Aybert, 425 ; Escarpelle, 4,721 ; Dourges, 3,787 ; Courières, 5,460 ; Lens, 6,239 ; Douvrin, 700 ; Bully-Grenay, 5,761 ; Bruay, 3,809 ; Vendin, 1,166 ; Marles, 2,890 ; Ferfay, 918 ; Cauchy-la-Tour, 278 ; Ouchy-au-Bois, 1,363 ; Fléchinelle, 532 ; Ostricourt, 2,300 ; Carvin, 1,150 ; Meurchin, 1,763 ; Annœulin, 920 ; Liévin, 1,444. Dans le Boulonnais, Réty-Ferques-Hardinghem avec une superficie de 3,431 hect. Plusieurs de ces concessions appartiennent à la même compagnie. Anzin en possède 8 d'une superficie totale de 28,053 hect. ; Vicoigne, 4 de 10,667 ; Fresnes du Midi, 3 de 1,546 ; Lens, 2 de 6,939 ; Ferfay, 2 de 1,206. Dans le Boulonnais on extrait de bonne houille à Réty ; la concession de Ferques n'est pas exploitée.

Nous rattachons au groupe du N. les houillères de l'O. et le bassin de la *basse Loire*. Les terrains houillers superposés aux terrains granitiques et de transition qui forment le massif de la Bretagne, de la haute Normandie et de la Vendée sont loin d'être en rapport avec l'étendue de ce support naturel ; la série des terrains siluriens et dévoniens est complète dans cette partie de la France et il semble que les terrains houillers devraient se trouver là plutôt que partout ailleurs. On peut citer comme commencement du terrain houiller quelques parties de terrain dévonien qui dans la Sarthe et dans la Mayenne contiennent des couches d'anthracite ; on a exploité à Sablé une couche d'anthracite de 0m70 de puissance moyenne, inclinée à 45° et se prolongeant normalement sous les calcaires carbonifères. Plus loin, à la Bazouge, on exploite plusieurs couches d'anthracite un peu plus bitumineuses, dont l'allure est en chapelet et qui ont été reconnues par M. Triger comme supérieures au calcaire carbonifère ; il y a donc sur ce point dans le dévonien supérieur au moins deux étages de couches combustibles séparés par un long intervalle de dépôts arénacés et calcaires. Les terrains anthraciteux de la Sarthe et de la Mayenne forment des zones étroites qui ont été suivies sur des longueurs considérables et dont les stratifications fortement inclinées ont été recouvertes en plusieurs points par de véritables dépôts houillers. La période houillère n'est représentée que par quelques lacs clair-semés et circonscrits parmi lesquels deux seulement méritent d'être cités : le bassin de la basse Loire et celui de la Vendée.

Le bassin *houiller de la basse Loire* forme une zone de 500 à 1,200 m. de largeur, qui n'a pas moins de 100 kil. de longueur, depuis Doué jusqu'au delà de Niort ; les parties les plus larges sont en même temps celles où

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les couches de houille sont nombreuses et plus puissantes. En suivant le bassin de l'E. à l'O., on trouve : *Doué-Lafontaine*, la zone houillère y est pauvre et rétrécie, les travaux sont abandonnés. *Saint-Georges-Châtelaison*, la zone houillère y est large et sur plusieurs points les ploiements du terrain y forment une série de V accolés. L'allure des couches irrégulières et de chapelets ne permet qu'une extraction de 8,000 tonnes par année ; la qualité du charbon y varie depuis l'anthracite jusqu'au demi-gras. *Saint-Lambert*, le terrain houiller soulevé par les porphyres y est comprimé en deux bassins distincts ; celui du N. contient des couches minces et régulières de charbon gras ; celui du S. présente des couches puissantes et irrégulières d'anthracite ; à la mine de Beaulieu, on exploite une lentille sur 600 m. de direction avec une puissance atteignant 20 m. Les mines de *Chaudefonds* et de *Layon* et *Loire* font suite sur une direction d'environ 10 kil. La première ne présente que des pentes resserrées et accidentées, mais les mines de Layon et Loire présentent un système de couches dit du *Bocage*, remarquables par les grandes masses de charbon qui ont été trouvées, réparties en trois couches suivies sur un kil. de direction. Les mines de *Chalonnes* occupent la partie moyenne et la plus développée du bassin de la basse Loire dont les travaux ont été poussés à 300 et 500 m. ; les charbons sont de véritables demi-gras ; d'après la coupe des puits, le bassin comprendrait environ 14 couches, dont les pendages N. et S. doivent se raccorder à une plus grande profondeur. A *Saint-Georges-sur-Loire* et *Saint-Germain-des-Prés*, divers travaux arriveront à retrouver les couches dont la suite est coupée à *Montjean* dans la direction de l'O. ; l'exploitation des mines de Montjean, après avoir été interrompue par suite d'inondations, a été rétablie vers l'axe du bassin. Dans cette concession qui comprend environ 6 kil. de direction, la zone houillère fait un coude vers le S., en se dirigeant sur Ingrande, puis elle reprend sa direction normale. Les concessions de *Montrelais* et de *Mouzeil* occupent 30 kil. de la direction de la zone qui dans ce parcours subit divers accidents ; sur plusieurs points le ploiement est double et présente deux fonds de bateaux distincts séparés par le soulèvement des terrains inférieurs. Les concessions des *Touches* et de *Languin* terminent cette zone dont elles occupent 19 kil. sans qu'on connaisse exactement la limite occidentale. A Languin on exploitait des charbons gras et pulvérulents ; des couches en chapelets présentaient de belles parties avec plusieurs mètres de puissance ; nul doute que les exploitations de Languin et de Touches ne soient un jour entreprises avec succès.

En résumé, le bassin de la basse Loire représente, sur une échelle réduite, des phénomènes comparables à ceux qui ont formé les bassins de la Belgique et du Nord de la France ; ce sont des dépôts accumulés dans une vallée longue et très étroite où les eaux formaient un véritable lac isolé de la mer. La compression violente que cette zone a subie a ployé la couche en V et modifié la stratification autrefois régulière des couches en leur imprimant l'allure en chapelets ; des actions métamorphiques ont modifié la composition des houilles en les transformant en anthracites sur une grande partie de leur étendue.

Bassin de la Vendée. Ce bassin, étroit et allongé, se présente sous la forme d'une zone d'environ un kil. de largeur, formée de couches fortement inclinées et appuyées contre le terrain primitif ; elle commence au S. par les concessions de Saint-Laur et de Faymoreau, puis se continue en longeant la forêt de Vouvant jusqu'au delà des mines d'Epagne, sur une longueur de 20 kil. ; au delà de Vouvant, la zone houillère se perd sous les calcaires jurassiques qui forment eux-mêmes une zone qui suit la même direction que les couches houillères. Cette seconde zone superposée à la première continue le bassin qui se ferme complètement à 40 kil. de la ligne de superposition. Le terrain reparaît au jour sur une longueur de plus de 10 kil. près de *Chantonnay ;* et en reliant le terrain houiller de Chantonnay à celui de Vouvant on est conduit à admettre que l'importance de la partie souterraine du bassin de la Vendée est au moins égale à celle de la partie découverte ; ce bassin représenterait ainsi une même dépression comblée à deux époques géologiques différentes. — Le petit bassin houiller de *Saint-Pierre-la-Cour*, près de Laval, n'a pas plus de 200 hect. ; il établit une différence complète entre le véritable terrain houiller et les grès et schistes de transition aux couches d'anthracite exploitées dans la Mayenne, auxquels il est superposé. Le bassin de Saint-Pierre-la-Cour présente plusieurs petites couches de houille de 0^m50 à 0^m60 de puissance. — Enfin mentionnons les terrains houillers de *Littry* et du *Plessis ;* le premier situé près de Bayeux contient une couche de houille de 1^m30 d'épaisseur de bonne qualité. Ces terrains houillers sont recouverts par les grès du trias ; on peut espérer que sur le littoral du massif des terrains anciens, recouverts par les terrains du trias et par les terrains jurassiques, on trouvera un jour d'autres dépôts houillers dont les lambeaux du Plessis et de Littry semblent indiquer l'existence, et dont la découverte aura une grande importance dans un pays aussi dépourvu de houille que nos départements de l'Ouest.

2° Groupe du Centre. — La zone du centre présente de nombreux bassins houillers parmi lesquels ceux de Saône-et-Loire, de l'Allier et de la Loire sont les plus importants par leur étendue et par leur richessse. Ces bassins principaux sont accompagnés d'un grand nombre de plus petits, d'une importance secondaire pour la production. Toutefois on a pu exploiter des couches puissantes dont les affleurements pris à ciel ouvert présentaient des conditions exceptionnelles d'extraction économique ; aujourd'hui les grandes masses ont disparu et l'on doit poursuivre par des travaux souterrains les couches dont les affleurements sont épuisés.

Bassins de l'Allier, superficie 7,369 hect. Ils forment un groupe nombreux sur le versant N. du plateau central. Les terrains houillers qui ont rempli ces bassins datent de la même époque et sont composés des mêmes roches ; les couches de houille seules différencient ces dépôts. Le bassin de *Commentry* est le plus important des bassins de l'Allier ; on y exploite de temps immémorial une belle couche dont l'épaisseur moyenne peut être évaluée à 14 m. ; elle conserve une grande régularité sur une vaste étendue. Le champ d'exploitation embrasse en effet une surface de 2,500 m. en direction sur 1,000 m. suivant l'inclinaison. L'allure est celle d'un demi-bassin circulaire, la concession s'étend sur 2,480 hect. — Le bassin de *Doyet* a son exploitation développée dans les mines de Bézenet dont les gites puissants peuvent être considérés comme une série de couches de houille, très rapprochées, séparées par des schistes et par des zones charbonneuses passant à la houille. — Le bassin de la *Queune* plus connu par les dénominations de mines de Fins et Noyant, des Gabeliers et du Montet ; il est triangulaire, sa base vers Noyant a une largeur de 4 kil. qui se réduit à 1,500 m. à Fins ; aux Gabeliers et au Montet, elle n'est que de quelques centaines de mètres. La puissance moyenne de la couche est de 0^m70 et son excellente qualité comme houille grasse a longtemps soutenu l'exploitation. La situation géologique du bassin, dont la base disparaît vers le N.-O. sous les dépôts du trias, peut offrir des chances favorables à des travaux de recherche. — Nous citerons les bassins de *Bussières-la-Grue* et ceux de la vallée de l'*Aumance* qui ne sont mentionnés dans les extractions que pour un chiffre insignifiant.

Bassins de Saône-et-Loire (superficie 42,792 hect.). Le bassin d'*Autun* est le premier que l'on trouve en abordant le plateau central. Le terrain houiller affleure surtout au périmètre où il se trouve relevé sur les roches schisteuses et granitiques ; il est exploité à Epinac, à Sully, au Grand-Moloy, etc. La couche d'*Epinac*, située

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presque à la base des dépôts houillers, forme une sorte de fer à cheval. La surface exploitée n'est qu'une minime partie du bassin d'Autun, mais toute la partie supérieure des dépôts accumulés dans la partie centrale paraît dépourvue de houille. Les couches n'ont de puissance qu'à la partie inférieure, de telle sorte que, pour explorer les dépôts inférieurs du bassin, il faut foncer des puits d'autant plus profonds qu'on rencontre la superposition des terrains permiens dans lesquels se trouvent les schistes bitumineux exploités pour la fabrication des huiles de schiste. — *Bassin du Creusot et de Blanzy.* La surface du bassin houiller est très étendue, sa forme étant assez nettement dessinée par les encaissements granitiques qui dominent les affleurements latéraux ; on a été conduit à admettre que le bassin, sur plus de 60 kil. de longueur, doit avoir été entièrement couvert par les terrains houillers et que, postérieurement à ce dernier dépôt, il a été comblé une seconde fois par des terrains permiens et triasiques. Dans toute la partie connue, les limites du bassin présentent une concordance remarquable avec les lignes hydrographiques ; ainsi la lisière du S.-E. coïncide sur presque tout son parcours avec deux vallées dont les eaux, coulant en sens inverse, dessinent sur la carte les contacts du granit et du terrain houiller. Le parallélisme des thalwegs principaux avec la direction des dépôts houillers, et par suite avec les lignes de contact de ces dépôts sur des couches du trias, se trouve encore indiqué vers la lisière du N.-O. par des lignes moins continues, mais rendues assez précises par les reliefs du sol. On arrive à conclure : 1° que partout où la superficie du sol est formée par le grès bigarré, il y a probabilité de l'existence sous-jacente du terrain houiller ; 2° que vers le N.-O. les limites du bassin houiller doivent se trouver à peu près vers les lignes de disparition des grès houillers et bigarrés sous les calcaires jurassiques ; 3° que vers le S.-O., au contraire, le bassin houiller doit s'étendre à la fois sous les grès bigarrés et sous les calcaires jurassiques ; quant à l'étendue de cette extension, on ne peut que présenter des hypothèses. L'étendue du bassin houiller bornée aux grès bigarrés dépasse 60,000 hect. ; la seconde hypothèse ajouterait un minimum de 15,000 hect. Enfin en supposant d'après la troisième hypothèse que le grand axe des dépôts a plus de 80 kil. de longueur, le bassin dont il est question deviendrait le plus important de tous ceux du centre de la France, du moins comme étendue. Les travaux qui se succèdent de Saint-Léger à la Thourrée-Maillot ont amené la division des dépôts houillers en trois étages distincts : l'étage supérieur est formé d'alternances de schistes et de grès fins contenant en moyenne plus de 30 m. d'épaisseur de charbon dans une puissance totale d'environ 300 m. ; l'étage moyen comprenant six couches dont les épaisseurs varient de 0m70 à 10 m., stratifiées dans une puissance totale d'alternances de grès et de schistes évaluée à plus de 500 m. ; l'étage inférieur paraît à peu près stérile, il se termine par des assises puissantes de poudingues et de conglomérats. On exploite surtout les deux grandes couches de 8 à 20 m. de puissance de l'étage supérieur à *Montceau-les-Mines* ; elles plongent vers l'axe du bassin sous des inclinaisons de 10 à 20° près de la surface et de 30 à 40° à 300 m. de profondeur. A *Blanzy*, la zone littorale du bassin est accidentée par des failles et par des ondulations dans le sens vertical. A *Montchanin* des accidents considérables ont modifié l'allure des couches. Au *Creusot* le gîte est situé dans un golfe encaissé par les relèvements granitiques ; ce golfe, dont la ligne de base est d'environ 1,200 m., semble former un petit bassin spécial dans l'ensemble du terrain houiller ; le fond est fortement ondulé et, de distance en distance, des coupes nombreuses indiquent l'épaisseur variable et l'allure de la couche de houille. Dans l'anse latérale du bassin, la couche est brusquement terminée vers le S. par une cassure dite la faille des grès bigarrés qui en précipite le prolongement à une profondeur inconnue. La vaste étendue du bassin de Blanzy et du Creusot n'est pas complètement explorée, de même que celle du bassin d'Autun ; ce n'est que par des travaux de grande profondeur que l'on peut espérer rencontrer les prolongements souterrains des couches.

Bassins de la Nièvre, superficie 8,010 hect. ; le bassin de *Decize* surgit au milieu des dépôts triasiques, le terrain houiller est ramené à la surface par un soulèvement en pli de selle qui l'élève au-dessus du terrain jurassique avec une portion des terrains du trias. Les affleurements forment un îlot découvert sur une direction d'environ 4 kil. et sur 3 kil. de traverse. Les dépôts contiennent une série de huit couches dont les puissances varient de 1 m. à 2m50.

Bassins de la Creuse. Le bassin d'*Ahun* est le seul qui ait de l'importance ; sa longueur est de 13 kil., sur une largeur de 2 à 3, sa forme est elliptique et on y a reconnu les affleurements concentriques de 7 couches disposées en fond de bateau, dont la puissance varie de 0m50 à 4 m. ; étendue du bassin 2,200 hect.

Bassins de la Corrèze. Les terrains houillers, malgré leur étendue, leur puissance, ont été jusqu'à présent considérés comme stériles ; le terrain houiller affleure au contact des terrains granitiques et schistiques du plateau central. Aux environs de *Cublac* des travaux entrepris ont donné des résultats, et on pourrait espérer arriver à trouver des couches exploitables dans les étages supérieurs du bassin sous les grès bigarrés et en aval de Cublac.

Bassins du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Le bassin de *Saint-Éloi* représente une formation houillère déposée dans un bassin elliptique qui a été très violemment comprimé ; cette compression a déterminé trois plis en selle et autant en fond de bateau, le pli saillant du milieu ayant amené à la surface les couches de houille droites et repliées sur elles-mêmes. L'ensemble des couches dans la partie centrale représente une épaisseur totale de 14 à 15 m. de charbon. Au S. de *Bourg-Lastic* commencent les affleurements d'une bande longue et étroite de terrain houiller qui suit la direction générale N.-O. des accidents du plateau granitique. A *Singles* la largeur moyenne de cette bande est de 1 kil. ; à *Bort* elle se réduit à quelques centaines de mètres ; à *Champagnac* elle atteint 3 kil. Cette bande de terrain houiller représente des dépôts formés dans une vallée étroite sur une longueur d'environ 60 kil., plusieurs couches de houille ont été reconnues et mises en exploitation. — Vers le confluent de l'Allier et de l'Alagnon, le sol accidenté par les porphyres qui séparent les deux rivières est formé par un terrain houiller, c'est la pointe septentrionale du bassin de *Brassac*. Si l'on suit l'axe longitudinal du bassin, depuis l'extrémité N., on voit se superposer successivement les affleurements imbriqués de la série des dépôts houillers ; cette série comprend trois étages distincts. Les couches sont inclinées à 60 et 70° et descendent rapidement vers les plus grandes profondeurs du bassin. En remontant la vallée de l'Allier et en suivant le grand axe indiqué du bassin de Brassac, on trouve le bassin de *Langeac* isolé au milieu des terrains schisteux et granitiques ; il a une forme elliptique d'environ 8 kil. de longueur sur une largeur maximum de 2 ; il est rempli par des alternances de grès et de schistes.

Bassin de la Loire. Le bassin de la Loire, où se trouvent les houillères de *Saint-Etienne* et de *Rive-de-Gier*, a une surface houillère de 25,000 hect. ; sa forme est celle d'un triangle dont la base suivrait la Loire de Fraisse à la Fouilleuse sur une longueur de 12 kil. et dont le sommet serait placé à Tartaras à 30 kil. de la base. Les dépôts houillers formés dans ce bassin ont subi des dérangements considérables ; l'ensemble a d'abord été fortement comprimé entre le grand soulèvement du mont Pilat du côté du S.-E. et le littoral N.-O., dont le point le plus saillant est le mont Crepon ; il en résulte une allure générale en fond de bateau très simple vers Rive-de-Gier et très complexe dans la région de Saint-Etienne qui est plus large et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans laquelle les accidents résultant de la composition des couches sont accompagnés de failles nombreuses. L'ensemble du bassin réduit par un énorme développement des poudingues stériles de la base n'occupe qu'une surface restreinte, surface encore bien plus réduite si l'on en retranche la formation de Rive-de-Gier dont les couches houillères sont séparées de celles de la formation de Saint-Etienne par 600 m. de dépôts stériles. Dans la région étroite du bassin dont Rive-de-Gier occupe le centre, on connaît le nombre de couches de houille et leur allure en fond de bateau ; la richesse consiste principalement en une couche puissante de 8 à 18 m., dite la *grande masse*, dans laquelle sont établies les exploitations principales. La partie du bassin de la Loire que l'on désigne sous la dénomination de *bassin de Saint-Etienne* se compose de trois étages distincts, constituant une formation houillère supérieure, superposée à celle de Rive-de-Gier et couvrant des espaces décroissants. La formation comprend une série de dépôts de 800 à 1,200 m. d'épaisseur, contenant quinze ou seize couches de houille dont les épaisseurs réunies peuvent atteindre 40 à 50 m. Pour l'ensemble total du bassin, on aurait 1,800 m. de puissance des dépôts houillers avec des épaisseurs de houille de 50 à 70 m. réparties en vingt ou vingt-cinq couches ; cette richesse exceptionnelle n'appartient qu'à une faible étendue du bassin par suite de la concentration successive et rapide des dépôts qui ont été affectés d'accidents nombreux ; les plus graves sont les failles qui ont, en quelque sorte, haché le terrain dans tous les sens ; d'autres accidents résultent de ce que les dépôts houillers, ayant subi des compressions énergiques dans tous les sens, présentent des séries de ploiements ou fonds de bateaux accolés. Les plis supérieurs de raccordement ayant en grande partie disparu par l'érosion des eaux et les dénudations qui en ont été la suite, les couches de houille semblent former en beaucoup de points des bassins isolés et indépendants les uns des autres. Les dépôts houillers du bassin de la Loire se sont prolongés suivant la direction du grand axe au delà du Rhône ; on exploite à *Ternay* et à *Communay* des couches d'anthracite déposées dans un petit bassin. Vers le S., on retrouve encore cette direction dans la zone jurassique qui, de Valence à Aubenas, borde le littoral granitique, l'extrémité de cette troisième ligne étant marquée au-dessus d'Aubenas par le petit bassin houiller *de Prades*, qui est anthraciteux ; la couche d'anthracite, bien que fortement redressée, y est de 0m50 à 2 m. de puissance. — Les principales concessions de houille sont à Rive-de-Gier : Grand'Croix, Reclus, la Trappe, Couzon, etc., d'une contenance de 1,318 hect. ; Tartaras, 1,042 ; la Faverge, 55 ; Plat-Gier, 235 ; Combe-Rigol, 190 ; Féronnière, 79 ; Grandes-Flaches, 172 ; Combe-Plaine, 98 ; Morillon, 93 ; le Ban, 78. A Saint-Chamond : Saint-Chamond, 3,542 hect. La compagnie de Saint-Etienne possède les concessions de Méons et la Roche, 180 hect. ; le Treuil, 199 ; Bérard, Chaney, 221 ; Terre-Noire, Côte-Thiollière, 641 ; total, 1,241 hect. La Chazotte, 606 ; Montcel, 123 ; Reveux, 44 ; la Baralière, 58 ; le Javon, 215 ; Montieux, 71 ; Saint-Jean-de-Bonnefonds, 322, appartiennent à des compagnies particulières. La société de la Loire exploite les concessions de Montsalmon, 280 hect. ; Villars, 327 ; Lachana, le Cluzel, Quartier-Gaillard, 1,629 ; total, 1,942 hect. Firminy et Roche-la-Molière ont une contenance de 5,856 hect. ; Unieux et Fraisse, 702 ; Montrambert et la Béraudière, 1,145 ; Beaubrun, 289 hect.

Au groupe du centre peuvent se rattacher les *houillères de l'Est*. Le *bassin de Ronchamps* situé à l'extrémité orientale de la zone des bassins du centre présente un intérêt tout spécial par sa position sur les derniers versants méridionaux des Vosges, par sa richesse houillère et par l'exploration des couches suivies au-dessous des morts-terrains superposés. Ce bassin est seulement indiqué à sa surface par l'affleurement d'un dépôt de grès et schistes houillers d'environ 50 m. d'épaisseur, formant de l'E. à l'O. une zone d'environ 3 kil. de longueur. Le bassin de Ronchamps est aujourd'hui reconnu sur une étendue de 4 kil. en direction et de 2,000 m. suivant l'inclinaison. — Au groupe de l'E. peuvent se rattacher les lambeaux alpins de la Savoie et du Valais ; les terrains houillers *des Alpes* ont été transformés d'une manière générale en anthracites ; les exploitations sont nombreuses dans la Maurienne, la Tarentaise, le Briançonnais et le Dauphiné ; elles n'ont d'importance que dans le bassin de *la Mure* ou du *Drac* ; la surface connue de ce bassin a été évaluée à 2,000 hect. Les couches exploitées sont au nombre de trois à cinq dont la puissance varie de 0m60 à 12 m., avec des allures très accidentées ; le terrain comprimé par des pressions latérales a été ployé de manière à former une série de V, comme les terrains similaires du Nord et des bassins du Centre.

3° Groupe du Midi. — Les houillères de la zone méridionale ont pris un développement rapide, dû aux consommations industrielles. Dans l'Aveyron, le bassin houiller principal est celui d'*Aubin* ; sa forme est celle d'un triangle irrégulier dont la base a environ 10 kil. de longueur et dont la hauteur N.-S. a 20 kil. La surface du terrain houiller découvert est de 9,000 hect. ; cette surface est très inégale et accidentée, bien que les altitudes moyennes ne soient que de 300 m. Les couches de houille exploitées ont été rattachés à deux étages distincts superposés à un étage stérile ; l'étage houiller supérieur, dit de *Decazeville*, est le plus riche ; la houille atteint des puissances de 20 à 50 m. L'étage inférieur, dit de *Campagnac*, est séparé du précédent par environ 200 m. d'alternances de grès et de schistes, il contient une grande couche de 6 à 12 m. A l'E. de Rodez, vers *Bennac*, se montrent des affleurements houillers entre les terrains de granites et de gneiss qui forment la petite chaîne des *Palanges* et les dépôts triasiques et jurassiques qui ont rempli le golfe E.-O. depuis le bassin d'Aubin jusque vers Séverac. Trois couches ont été reconnues, ayant de 0m50 à 4 m. de puissance. Le *bassin de Carmaux* est un de ceux dont les limites ne sont pas nettement définies ; sa contenance, qui est de 8,800 hect., contiendrait le terrain houiller dans la moitié de sa superficie. Le terrain houiller est remarquable par la richesse et la régularité de ses couches ; dans une faible épaisseur de dépôts, il contient cinq couches de 1 à 3 m. de puissance. Le *bassin de Graissessac*, dans l'Hérault, forme une zone d'environ 18 kil. de longueur avec une largeur moyenne de 2 kil. ; il est sillonné par des vallées profondes et étroites, presque toutes dirigées du N.-N.-O. au S.-S.-E. Les montagnes houillères les plus activement exploitées sont celles du *Bousquet*, de la *Padène* et de *Garella*. Les houilles de ces trois gîtes principaux ont les caractères généraux des houilles demi-grasses. *Bassin de Roujan*, au S.-E. du bassin de Graissessac, se révèle pas une série d'affleurements indiquant une certaine étendue. *Bassin du Vigan ;* ce bassin présente quelques affleurements semblant indiquer que le terrain houiller se trouve là à son rang géologique. *Bassin du Gard*, il est placé à peu de distance du Rhône et tient la tête de la production dans la zone méridionale ; ses contours apparents sont très découpés, surtout sur un promontoire de terrains schisteux, cristallins, qui divise son extrémité occidentale en deux parties distinctes : le bassin de *Portes* ou du *Gardon* et le bassin de *Gagnières* ou de *la Cèze*. Les concessions accordées, avec une superficie de 26,873 hect., sont celles de la Grand'Combe, Bessèges, Robiac et Meyrannes, Portes et Sénéchas, Alais, Provençal, etc. *Bassin du Var*. Le terrain houiller forme une zone longue et étroite depuis Toulon jusqu'au massif de l'Estérel ; cette zone paraît continue, mais cachée de distance en distance par les dépôts du trias ; elle a été explorée à partir des fortifications orientales de Toulon par des travaux qui ont motivé la concession de *l'Eygoutier* ; on a reconnu et exploité cinq couches anthraciteuses de 0m50 à 0m80 d'épaisseur. Les fragments sporadiques de terrain houiller depuis Toulon jusqu'à Fréjus appartiennent très proba-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blement à un même bassin qui ne serait pas sans analogie avec celui de la basse Loire. *Bassins des Corbières et des Pyrénées.* La nappe montagneuse des Corbières présente les affleurements de tous les terrains qui en constituent l'épaisseur. Parmi ces dépôts fortement accidentés, ceux de deux petits bassins houillers affleurent aux environs de *Ségur* et de *Durban*; la houille est anthraciteuse, pourtant le bassin de Durban contient de petites couches de houille grasse.

Les divers bassins houillers que nous venons d'énumérer sont isolés les uns des autres, séparés par des massifs montagneux, par des accidents orographiques des vallées, des terrains appartenant à des époques géologiques diverses et différentes. Les difficultés d'exploitation résultant de la multiplicité de ces accidents qui ont troublé la stratification des gîtes rendent les conditions économiques très défavorables. Nous pouvons dire que, pour une extraction annuelle de vingt millions de tonnes, la France doit mettre en œuvre plus d'intelligence industrielle dans ses exploitations difficiles que l'Angleterre pour produire cent soixante millions de tonnes dans ses gîtes si réguliers, si étendus et si favorables aux travaux souterrains. Nous croyons bon, pour donner une idée de l'importance des bassins français, d'indiquer la production par bassin, en 1884, par exemple, production dont le total, par suite de la crise métallurgique, a été de plus de un million de tonnes inférieur à la production de 1883.

Bassins.	Départements.	Production en tonnes.
Valenciennes	N. et Pas-de-Calais	9.364.357
Le Boulonnais	Pas-de-Calais	66.147
St-Etienne et Rive-de-Gier	Loire, Rhône	3.154.72
Sainte-Foy-l'Argentière	Rhône	39.72
Communay	Isère	12.800
Le Roannais	Loire	4.287
Alais	Gard, Ardèche	1.908.921
Aubenas	Ardèche	25.302
Le Vigan	Gard	5.452
Creusot et Blanzy	Saône-et-Loire	1.206.814
Decize	Nièvre	124.238
Epinal et Aubigny	S-et-L., Côte-d'Or	48.221
Bert	Allier	27.881
La Chapelle-sous-Dun	Saône-et-Loire	18.587
Sincay	Côte-d'Or	7.015
Aubin	Aveyron	763.238
Carmaux	Tarn	372.260
Rodez	Aveyron	16.088
Saint-Pardoux	Lot	1.673
Commentry et Doyet	Allier	775.518
Saint-Eloy	Puy-de-Dôme	121.700
Buxières-la-Grue	Allier	31.115
La Queune (Fins et Noyant)	Allier	557
Brassac	Hte-Lre, Puy-de-D.	242.587
Champagnac, Bourg l'Astic	Cantal, Puy-de-D.	68.985
Langeac	Haute-Loire	27.999
Graissessac, Roujan	Hérault	272.659
Ahun	Creuse	194.869
Bourganeuf	Creuse	6.110
Cublac	Corrèze	4.249
Ronchamps	Haute-Saône	192.017
Le Maine	Mayenne, Sarthe	85.806
Basse-Loire	Lre-Infre, M.-et-Lre	53.806
Vouvant et Chantonnay	Deux-Sèv. Vendée	37.777
Saint-Pierre-la-Cour	Mayenne	13.000
Cotantin (Littry, Plessis)	Calvados, Manche	10.000
Le Drac, la Mure	Isère	143.320
Maurienne, Briançon	Htes-Alpes, Savoie	23.675
Oisans	Isère	680
Chablais et Faucigny	Haute-Savoie	210
Les Maures (Fréjus)	Var	401
Ibantelly, Durban, Ségur	Bes-Pyrénées, Allier	»

Total 19,624,718 tonnes valant 12 fr. 74 en moyenne sur le carreau de la mine.

La France, pour satisfaire à sa consommation, doit de plus importer environ 8 millions de tonnes.

II. Bassins de la Grande-Bretagne. — Les mines de charbon de la Grande-Bretagne sont sans contredit les plus importantes de l'Europe tant au point de vue de leur étendue que de la facilité d'exploitation. L'extraction, qui est actuellement de cent soixante millions de tonnes, n'était que de quatre-vingts millions en 1860; le chiffre d'extraction actuel a tendance à rester stationnaire; la consommation privée augmente sans doute, mais la consommation industrielle et manufacturière diminue plutôt à cause de la souffrance de l'industrie métallurgique. M. R. Meade estime comme suit l'importance des gisements houillers du Royaume-Uni, tant exploités que non encore exploités, en déduisant un quantum de 40 % pour les pertes.

	Tonnes à extraire
Gisements non encore exploités,	56,273,000,000
Gisements exploités,	89,015,613,000
Total	145,288,613,000

La totalité de ce volume de houille est à moins de 1,200 m. de profondeur; à raison d'une consommation annuelle de cent soixante millions de tonnes, il y en aurait donc encore pour 910 ans. Si on prend la progression constatée dans l'augmentation depuis 27 ans, on trouverait que la durée de cet approvisionnement ne serait que de 250 ans; mais si la consommation augmente, les estimations des revenus augmentent encore plus, car on peut se rappeler qu'en 1822, époque à laquelle on se préoccupait déjà de l'épuisement futur des houillères, un rapport au comité de la Chambre des Lords fixait à six mille millions de tonnes la quantité à extraire dans le nord de l'Angleterre et à dix-huit mille millions la quantité totale dans la Grande-Bretagne en comptant le Midland et le sud du pays de Galles; du reste, comme nous l'avons dit, depuis quelques années la consommation de cent soixante millions de tonnes par an paraît ne pas devoir être beaucoup dépassée d'ici longtemps. Nous allons passer sommairement en revue les principaux bassins en nous attachant à indiquer leurs caractères saillants.

1° Zone du Nord. — *Bassin du Northumberland et du Durham.* A peu près à égale distance de la mer d'Irlande à l'E. et de la mer du Nord à l'O. s'étend une large crête formée de calcaire carbonifère. Le bassin de la Blythe, de la Tyne et de la Wear a une longueur de 80 kil. sur une largeur de 32 kil. avec une surface totale de 1,820 kil. q.; dans la région O. de ce bassin, on n'emploie que les couches du fond et c'est dans la direction de la ligne qui passe par *Newcastle* et *Durham* qu'on rencontre la riche série des couches exploitables. La configuration du bassin présente comme particularité que les mêmes couches qui, à Sunderland, plongent sous la mer à 520 m., viennent affleurer à Howes-Gill à 220 m. au-dessus du niveau de la mer, ce qui constitue une différence totale de niveau de 740 m.; d'après cela la section transversale du bassin semblerait être représentée par une couche concave. L'ensemble des couches reconnues forme une épaisseur qui dépasse 600 m.; c'est dans la première moitié inférieure que sont situées les plus riches; le nombre des couches exploitables dans une section quelconque du bassin s'élève en moyenne à douze, représentant une hauteur totale de 15 m. de charbon. L'allure de chaque couche est régulière; sa puissance, qui varie de 0m90 à 1m80, est éminemment favorable à l'exploitation, les failles sont rares. Les différences de qualité que présentent les couches du bassin donnent lieu à un classement des houilles suivant l'emploi auquel chacune d'elles convient. *Bassin du Cumberland.* Dans la formation calcaire de la région montagneuse qui avoisine Alston se trouvent des couches d'anthracite peu importantes; mais si l'on passe de l'autre côté d'une faille de 164m50, on rencontre des couches importantes de houille. Le bassin a 48 kil. de longueur sur 9 kil. 50 de largeur; les couches, au nombre de douze, ont une épais-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seur variant de 0m60 à 1m20. *Bassins de l'Ecosse.* Le terrain carbonifère, en Ecosse, s'étend de la côte d'Ayr à l'O. jusqu'à l'embouchure de la Frith-of-Forth à l'E. sur une largeur variant de 32 à 48 kil. Considéré au point de vue de l'exploitation de la houille, il est divisé en plusieurs bassins distincts ; c'est dans le bassin de *Midlothian*, à l'E. d'Edimbourg, qu'on peut bien juger dans toute son épaisseur de la richesse des couches. La masse totale de la formation carbonifère, qui a environ 360 m. d'épaisseur, renferme une douzaine de couches de houille ayant de 0m60 à 1m50 d'épaisseur ; la grande couche seule atteint 3 m. Le bassin du *Fifeshire* présente un terrain disloqué par les failles et par la présence des roches ignées. Les bassins de *Lanerkshire* et de l'*Ayrshire* présentent une formation houillère de 250 m. avec dix couches d'épaisseur variant de 0m60 à 1m50, une seule couche atteint 2m40. Les charbons sont d'une qualité très appréciée et on rencontre dans l'étage le précieux minerai de fer appelé black-band.

2° Zone du Centre. — Si l'on trace une circonférence d'un rayon de 96 kil., en prenant pour centre la colline de Mow-Cop, près de Congleton, on embrassera seize régions houillères renfermant des gisements houillers séparés les uns des autres, mais qui, au point de vue géologique, ont une origine commune qui doit les faire regarder comme faisant partie d'un vaste et même dépôt. *Bassin du Yorkshire et du Derbyshire.* Lorsque l'on suit la ligne de Leeds à Nottingham, on rencontre une succession non interrompue de terrains houillers d'une longueur de 104 kil. sur une largeur de 12 à 32, et plongeant doucement vers l'E., où viennent en recouvrement et dans leur ordre de succession le grès rouge inférieur, le calcaire magnésien et le nouveau grès rouge. La terrain houiller offre une épaisseur de 900 m. et se distingue dans ses assises inférieures par des couches avec mur de ganister. On distingue 16 couches, dont la plus remarquable atteint 2m50 ; la superficie des bassins s'élève à 2,071 kil. q., et comme ils se prolongent vers l'E. on peut affirmer qu'on possède une nouvelle ressource pour l'avenir à une profondeur ne dépassant pas 500 m. *Bassin du Lancashire.* Bien que de forme moins régulière que les autres et souvent recoupé par des failles, ce bassin n'en est pas moins un des plus importants. L'épaisseur totale du terrain houiller qui dépasse 2,100 m. se divise en 3 étages : la région supérieure renferme des calcaires sur plusieurs couches minces de houille ; la région intermédiaire contient les couches de houille les plus importantes, dont le nombre moyen est de 16, sur une épaisseur atteignant au maximum 1m80 ; la région inférieure, où se trouve la série de houilles dites ganister-coals. La surface totale occupée par ces couches est de 560 kil. q. *Bassin du Cheshire.* Au bassin de Lancashire vient se souder à l'E. et au S. celui du Cheshire qui se termine vers Congleton : un puits de 628 m. a recoupé 22 couches exploitables. *Bassin du Staffordshire-Nord.* Les couches de la formation sont repliées sur elles-mêmes, en sorte qu'elles représentent une épaisseur de 1,500 m. se divisant en 4 régions. On peut compter dans certaines parties de ce bassin une épaisseur de 42 m. de houille représentée par 40 couches, et contenant du minerai de fer black-band. Citons à une certaine distance un petit bassin secondaire comme importance, qui tire son nom de la ville de Chradle et qui renferme 7 ou 8 couches. *Bassin du Denbighshire et du Flintshire.* Les couches ne sont pas nombreuses, mais en revanche quelques-unes d'entre elles ont 2m78 et 4m50 d'épaisseur. *Bassin du Shropshire* ; l'épaisseur totale des couches varie de 300 à 360 m. On aura épuisé dans peu d'années la houille de ce bassin reconnue jusqu'ici. *Bassin du Staffordshire-Sud et du Worcestershire.* Cette région, qu'on appelle vulgairement le pays noir, offre une étendue de 233 kil. q. seulement, mais l'existence de la couche dite *dix yard* (épaisseur de 7m20 à 10m80) a donné à ce bassin une importance considérable. *Bassin du Warwickshire.* Ce bassin a une étendue de 77 kil. q. et présente 5 couches de houille d'une épaisseur totale de 7m80. *Bassin du Leicestershire.* On compte 10 couches exploitables ayant ensemble une épaisseur de 14 m. ; on n'a encore exploité que sur une surface de 45 kil. q.

3° Zone de l'Ouest. — *Bassin de Bristol et de Bath.* Entre les collines de Mendip au S. et les environs de Wickvar, sur une longueur de 40 kil., apparaît une large surface de terrain houiller recouvert en grande partie par le grès rouge, le lias et l'oolithe. L'épaisseur totale des formations est d'environ 1,500 m. Les méthodes d'exploitation permettent de prendre des couches dépassant à peine 0m30 d'épaisseur ; il suit de là qu'on peut compter sur un nombre important de couches exploitables, 30 à 40, avec une épaisseur totale de 24 m. seulement. Dans certaines parties du bassin, à Radstock par exemple, les dislocations des couches sont telles qu'elles sont repliées sur elles-mêmes de manière à présenter, sur une étendue de 45 à 200 m., une double bande du même charbon. *Bassin de la forêt de Dean.* Son étendue est de 88 kil. q. et la régularité d'allure de ses couches est telle qu'on les regarde comme parfaitement connues sur tous les points. La formation houillère a une hauteur de 690 m. et renferme 11 couches de houille dont l'épaisseur varie de 0m45 à 1m50. *Bassin de Devonshire.* Les environs de Bideford présentent plusieurs petites couches d'anthracite peu importantes.

4° Bassin du Pays de Galles-Sud. — Le magnifique bassin qui s'étend depuis Pontipool à l'E. jusqu'à la baie de Saint-Bride à l'O. sur une largeur de 19 à 25 kil. occupe une superficie de 2,330 kil. q. et n'est pas moins remarquable par l'épaisseur qu'y montre le terrain houiller que par la variété et l'excellence de ses produits ; appuyé sur le calcaire qui forme au N., au S. et à l'E. de ses limites des collines élevées, il présente des dislocations fréquentes ; d'un autre côté, les couches plongent suivant une inclinaison tellement rapide qu'elles atteindraient à des profondeurs où toute exploitation devient impossible, si elles ne se relevaient tout à coup vers la surface avec une inclinaison contraire par suite d'un pli dont l'axe se prolonge à une grande distance de l'E. à l'O. En examinant la partie du bassin qui est exploitée au N.-E. de Llanelly on peut dresser la coupe générale suivante : Groupe supérieur de *Llanelly* (300 m.), 8 couches de houille d'une épaisseur totale de 5m40. Groupe de *Penllergare* (900 m.), 16 couches d'une épaisseur de 15 m. Grès de *Swansea* (810 m.), 15 couches représentant une épaisseur totale de 8m40. Groupe *inférieur* (12 à 42 m.), 18 couches d'une épaisseur de 25 m. La région N.-E. du bassin est principalement remarquable en raison de ses charbons bitumineux. *Bassins de l'Irlande* ; ils n'ont que peu de valeur au point de vue commercial, et sont sans avenir. Les petits gisements de houille isolés qu'on rencontre ne sont que les restes de vastes dépôts primitifs, presque entièrement dénudés dans la suite, et, comme ces gisements appartiennent à l'étage le plus bas de la formation houillère, il n'y a rien à espérer des sondages qu'on pourrait tenter. Dans les contrées de Tipperary et de Castlecomer, les couches forment des bassins d'une grande régularité. Au N. de l'Irlande on rencontre des gisements circonscrits à Tyrone et à Autrim ; la houille est, à de rares exceptions près, anthraciteuse. *En résumé*, la Grande-Bretagne qui, avec une surface houillère de 33,000 kil. q., produisait déjà, en 1867, 105 millions de tonnes, extrait aujourd'hui de ses mines 160 millions de tonnes, valant sur le carrean de la mine 10 fr. 55 la tonne en moyenne,

III. Bassins de la Belgique. — La Belgique qui avec une surface houillère de 1,350 kil. q. produisait déjà en 1870 13,697,118 tonnes de houille, réparties comme suit : Hainaut, 10,196,530 tonnes ; Namur, 338,407 ; Liège, 3,162,181, extrait aujourd'hui plus de 18 millions de tonnes valant 10 fr. 06 sur le carreau de la mine. Au point de vue des importations houillères, la Belgique pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sente pour la France un grand intérêt; la facilité des transports nous permet d'y puiser 4 millions de tonnes qui alimentent nos marchés du N. et celui de Paris, en concurrence avec les charbons de nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Les puits les plus profonds qui existent dans les mines de houille ont été creusés dans la zone carbonifère relativement étroite, mais activement fouillée, qui s'étend de l'E. à l'O. de la Belgique, en passant par Mons, Charleroi et Namur, jusqu'à Liège. Dans la région occidentale surtout, qui comprend le district du Hainaut, l'angle d'inclinaison considérable des couches, souvent repliées en étroits zigzags, a exigé des fonçages poussés dans plusieurs cas au delà de 800 m.; plusieurs même dépassent aujourd'hui 1,000 m. La formation houillère, dont la surface totale a plus de 160 kil. de longueur, sur une largeur de 6 à 10 kil., est divisée en plusieurs bassins, parmi lesquels le *bassin de Mons* est celui où elle se montre dans tout son développement. On reconnaît là, en effet, 157 couches de houille, dont 120 exploitables, ayant chacune leur nom particulier, qui forment 4 groupes distincts et dont l'épaisseur varie de 1^m25 à 0^m90. Le groupe supérieur, qui en comprend 47 et qui est particulier au pays de Mons, contient les houilles dites du Flénu, houilles à longue flamme, donnant beaucoup de gaz. Le groupe qui vient immédiatement au-dessous se compose de 21 couches, fournissant du charbon spécial pour le coke. Le troisième groupe de 29 couches donne du charbon de forge, et le quatrième de 20 à 25 couches contient des charbons secs ou maigres. Dans la région septentrionale, l'inclinaison des couches est moins forte qu'au S., et souvent leurs replis en zigzags rappellent les phénomènes du bassin anglais du Pembrokeshire. Par suite de la déviation d'une grande dislocation dirigée de l'E. à l'O, la formation fait défaut dans le S., excepté dans le riche bassin elliptique dit du *couchant de Mons*, où l'on estime que la totalité de son épaisseur atteint 2,400 m.

IV. Bassins de l'Empire d'Allemagne. — La surface houillère qui est de 31,000 kil. q. permet d'atteindre une production actuelle de près de 60 millions de tonnes de houille valant 5 fr. 63 en moyenne la tonne sur le carreau de la mine. Dans l'Allemagne du Nord, on rencontre, presque continu avec celui de la Belgique, le terrain houiller de l'*Inde*, près Eschweiler, et de la *Wurm*, près Aix-la-Chapelle, présentant deux bassins extrêmement tourmentés, renfermant sur une grande profondeur une réserve importante de combustible, et où sont établies des exploitations dont l'origine remonte à une époque déjà ancienne. Deux autres bassins intéressants au point de vue géologique sont ceux d'*Ibbenbüren* (district de Tecklenburg, Westphalie) et du *Piesberg*, près d'Osnabrück. 5 à 7 couches y sont exploitées. On a trouvé en Westphalie, dans les assises de la formation Wealdienne, de la houille d'excellente qualité, tantôt collante et tantôt anthraciteuse, formant dans les districts de *Tecklenburg*, *Minden*, *Osnabrück*, des couches dont l'épaisseur varie de 0^m25 à 1^m10. Une autre région houillère de l'Allemagne, celle de *Wettin* et *Löbejün*, près de Halle, mérite une mention comme étant le lien qui rattache les bassins du N.-O. à ceux de la Saxe. Nous nous étendrons davantage sur le *bassin houiller de la Rhur*, devenu le plus important du continent; ce bassin westphalien, limité au S. par les affleurements du dévonien, paraît être le prolongement des bassins du Pas-de-Calais, du Nord et de la Belgique; de Duisburg et Ruhrort sur le Rhin, jusqu'à 70 kil. environ vers l'E., il possède une largeur de 20 kil.; dans cet espace relativement restreint, on extrait annuellement 25 millions de tonnes; connues et exploitées dès le XIVe siècle, les mines de la Ruhr ont suivi dans leur extraction la progression suivante : en 1814, $\frac{1}{2}$ million de tonnes; en 1850, 2 millions; en 1860, 4 millions; en 1870, 12 millions; en 1880, 22 millions. Le terrain houiller repose directement sur le dévonien dont l'affleurement limite le bassin au S.; il affleure lui-même sur les deux rives de la Ruhr, puis plonge lentement vers le N., où il est recouvert par un dépôt de terrain crétacé inférieur. On ne connaît pas encore les limites du bassin au N. et à l'E. Dans sa plus grande épaisseur le bassin houiller contient plus de 60 couches exploitables ayant une puissance moyenne supérieure à 1 m. Leur composition varie progressivement depuis le charbon maigre dans les couches inférieures, jusqu'au charbon à gaz et même au flénu dans les couches supérieures. L'écartement des couches supérieures et intermédiaires ne dépasse pas 25 m.; les couches inférieures sont un peu moins puissantes et leur écartement atteint une moyenne de plus de 60 m. Des coupes transversales, allant du S.-S.-E. au N.-N.-O., présentent vers le S. d'abord l'affleurement du terrain dévonien sur lequel repose une assise de terrain houiller stérile, puis les couches maigres. Tous ces terrains plongent légèrement vers le N. en subissant une série de plissements parallèles aux affleurements, plissements qui ont été produits par une poussée venant du Midi. En continuant vers le N. des couches de plus en plus grosses viennent affleurer d'abord au jour, puis sous le dépôt graduellement croissant du terrain crétacé; les plissements brusques et anguleux dans la partie occidentale, plus adoucis et arrondis dans la partie orientale, diminuent au fur et à mesure qu'on s'éloigne des affleurements, formant des fonds de bateau de plus en plus évasés, et font place à une belle nappe d'une régularité remarquable, plongeant légèrement vers le N., et se rapprochant de plus en plus de l'horizontale. Si l'on compare les coupes transversales du bassin houiller belge passant par Mons, puis celles passant par Liège, aux coupes transversales du bassin houiller westphalien, on remarquera qu'il existe entre elles une grande analogie. Au S. des couches disloquées par une pression latérale, qui a produit une série de plissements; au N. une partie plus régulière, presque horizontale, recouverte de terrains crétacés; à la base du terrain crétacé, entre celui-ci et le terrain houiller, une couche variant de 0^m50 à quelques mètres, d'un gris vert argileux décomposé, portant en Belgique et dans le nord de la France le nom de *tourtia*, et en Westphalie celui de grüne sand (sable vert). Les couches maigres et demi-grasses de ce dernier bassin qui affleurent au jour présentent une irrégularité et une pauvreté relatives qui n'ont pas permis à la production de se développer beaucoup dans les siècles derniers, et jusqu'en 1850, comme nous l'avons vu. La région houillère de la Ruhr est loin d'être entièrement exploitée; sous le bassin crayeux de *Münster* et peut-être jusqu'à la mer du Nord, s'étendent de précieuses richesses qui n'ont pu être encore entamées; les difficultés deviennent insurmontables à l'art actuel des mines quand il s'agit de lutter à de grandes profondeurs, contre des terrains fissurés, produisant des afflux d'eau considérables, ou quand on rencontre des sables mouvants et des argiles détrempées. Les procédés de Kind et Chaudron ont permis pourtant de surmonter quelques-uns de ces obstacles et, si ces méthodes de fonçage perfectionnées ne se sont pas développées davantage, c'est que les extractions actuelles sont de beaucoup au-dessus des besoins. Un autre bassin de l'Allemagne, d'une grande richesse, est celui de *Saarbrück*, situé sur la rive gauche du Rhin, au S. de la chaîne du Hunsrück. Le terrain houiller présente là, ainsi que le charbon qu'il renferme, une épaisseur qu'on ne trouverait pas ailleurs en Europe. Une petite portion de ce terrain ne contenant que les couches inférieures se retrouve à l'entrée de la Bavière rhénane (*Rhein-pfalz*, extraction 150,000 tonnes), tandis que l'extrémité du bassin pénètre en Lorraine, où diverses exploitations sont établies (extraction 420,000 tonnes). Le bassin proprement dit de Saarbrück, qui fournit actuellement 5 millions de tonnes de houille, s'étend sur une longueur d'environ 96 kil. sur 32 de largeur; ses assises inférieures, considérées sur la ligne qui s'étend de Bettingen à Tholei, atteignant l'énorme profondeur de 6,000 m., il en résulte qu'une partie de la houille doit probablement rester à jamais enfouie sans qu'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puisse l'exploiter. Les coupes du terrain houiller indiquent que le nombre de couches ayant plus de 0m15 d'épaisseur est de 164, représentant une épaisseur totale de 102 m.; sur ce nombre, on en a reconnu 77 exploitables, ayant plus de 0m60 d'épaisseur, et comprenant une puissance totale de 72 m. D'après cela on estime que la quantité de houille exploitable jusqu'à la profondeur de 625 m. s'élève à 2,790 millions de tonnes, chiffre qui représente à peine la dixième partie de la masse totale de combustible contenu dans les mêmes zones sur toute la hauteur de la formation. Si nous nous portons à l'angle S.-E. de l'Allemagne, nous rencontrons les bassins de la *Silésie*, dont l'exploitation comparativement à celle des autres est encore peu développée. Celui de la *basse Silésie* s'étend à travers les cercles de Landshut, Waldenbourg, et Glatz en Bohême, vers le S.-O.; celui de la *haute Silésie* occupe une partie des cercles de Ratibor, Rybnick, Pless, etc., et se développe d'un côté dans la Moravie et la Silésie autrichienne, tandis que de l'autre il passe par Barthen et va s'étendant jusqu'en Pologne. Ce dernier bassin, considéré dans une épaisseur maxima entre Zabrze et les affleurements, offre une masse de charbon qui n'a pas moins de 100 m. et qui forme des couches de plus de 0m75. L'étendue du bassin est difficile à délimiter en raison du passage du terrain sous les terrains de formation plus récente, mais on a calculé qu'il reste encore une richesse disponible de plus de 50,000 millions de tonnes. Plusieurs régions de l'Allemagne fournissent du lignite dont la consommation est importante; les bassins peu profonds qui renferment ce combustible appartiennent aux terrains tertiaires. *Bassin de la Saxe.* Les bassins houillers de la Saxe n'ont qu'une importance locale; celui de *Zwickau*, dont l'exploitation remonte à une époque très ancienne et qui s'étend sous le nouveau grès rouge, offre des ressources pour l'avenir. Sur la rive gauche de la Mulde où il est le mieux développé, il présente 9 couches sur une épaisseur totale de 29 m. de houille. Il est encore deux petits bassins qui méritent une mention; ce sont ceux de *Haynichen* et de *Potschappel* que recommandent surtout leur position près de Dresde et le voisinage des célèbres mines métalliques de Freyberg.

V. Bassins de l'Autriche-Hongrie. — La formation houillère proprement dite s'étend depuis la basse Silésie, dans un district limité de la Bohême, jusqu'à la base du Riesengebirge; dans la haute Silésie elle occupe une étendue considérable aux environs de *Mährisch* en Moravie et renferme des grandes exploitations. D'un autre côté, on trouve au N.-O. de Prague les bassins de *Schlan* et de *Rakonitz*, celui de *Radnitz* et à l'O. celui de *Pilsen*, représentant une surface totale de 2,600 kil. q. Enfin, dans le pays plat d'*Elbogen*, *Bilin*, *Komotau*, etc., il y a des couches de lignite d'une remarquable épaisseur ayant parfois de 9 à 15 m., certaines variétés de ce combustible ressemblent beaucoup à de la houille; on en trouve de qualité supérieure à *Pécs (Fünfkirchen)* en Hongrie, à *Stereudorf* et sur quelques points du *Banat*; on en rencontre également dans la formation tertiaire de la Hongrie et dans les Alpes autrichiennes, surtout en Styrie et en Carinthie où les couches, dont les qualités sont très appréciées, atteignent les épaisseurs remarquables de 25 et 36 m. La production de l'Autriche-Hongrie était, en 1879, de 14,926,059 tonnes valant 6 fr. 60 la tonne sur le carreau de la mine; cette production dépasse aujourd'hui 17 millions de tonnes.

VI. Bassins de Suède et Norvège. — La production a été de 204,755 tonnes en 1880 et paraît être restée stationnaire depuis cette époque. L'industrie houillère est longtemps restée dans l'enfance en Suède, bien qu'on connût l'existence dnas ce pays de combustible fossile de qualité exceptionnelle; mais depuis plusieurs années les mines de *Horgenæs* ont donné des résultats qui prouvent que cette exploitation peut être très fructueuse et depuis il y a eu une augmentation notable dans le nombre des bassins exploités; on peut citer entre autres ceux de *Bosurp*, de *Billeshom*, de *Skrombèrga*, de *Bjuf* qui paraissent devoir prendre un développement important. Les charbons ne contiennent pas de phosphore, brûlent sans donner de mâchefer, et ne laissent qu'une proportion exceptionnellement faible de cendres.

VII. Bassins de la Russie. — La production a été en 1877 de 2,917,353 tonnes et dépasse actuellement 4,500,000 tonnes par an. Le terrain carbonifère inférieur existe le long des montagnes de l'*Oural* sur un développement d'environ 1,600 kil.; on peut citer d'une manière spéciale le bassin du *Donetz* situé entre le Don et le Dnieper, près de l'angle N. de la mer d'Azof. Là, l'étage moyen du calcaire carbonifère renferme un certain nombre de couches exploitables, occupant l'énorme surface de 28,468 kil. q., mais ne contenant qu'un charbon de médiocre qualité. Aux mines de *Lissitcha-Balka* la formation carbonifère qui n'a pas moins de 270 m. présente plusieurs couches formant une épaisseur totale de houille de 9 m. On rencontre un bassin bien défini, situé dans les gouvernements de *Tougla* et de *Kaloua* et dont la superficie dépasse 33,000 kil. q.

VIII. Bassins de l'Espagne. — Les contrées méditerranéennes, en général dépourvues de houille proprement dite, ne renferment çà et là que quelques dépôts de lignite de peu d'importance. Seule, l'Espagne fait exception et présente dans la province des Asturies de nombreuses couches de houille assises sur le calcaire carbonifère. La production, qui n'était en 1875 que de 694,081 tonnes valant 12 fr. 45 la tonne sur le carreau de la mine, était de 1,171,410 tonnes en 1881 réparties comme suit dans les diverses provinces houillères : *Oviédo*, 483,364 tonnes; *Palencia*, 324,322; *Cordoue (bassin de Belmez)*, 268,279; *Séville*, 56,220; *Gérone*, 24,698. La production pourrait être augmentée facilement, malheureusement les moyens de communication font défaut et, tant qu'on sera forcé de faire les transports sur voitures, il est peu probable que les travaux des mines soient poussés activement.

IX. Le Portugal en 1880 n'a produit que 12,387 tonnes de combustible valant 24 fr. 62 en moyenne la tonne; la production tend plutôt à diminuer.

X. En Italie les combustibles minéraux sont representés par des anthracites dans la vallée d'*Aoste* et des lignites tertiaires à Monte-Massi et Tatti, Monte-Rufoli, Monte-Murlo en *Toscane*; à Sernazello, Caniparola et Fontanamare en *Sardaigne*; à Cadibona, Noceto et Bagnasco, entre le *Piémont* et la *Ligurie*; à Valdagno, dans le *Vicentin* et enfin par ceux plus récents de Valdarno-Superiore et de Val-Gondino en *Lombardie*. La production a été de 131,318 tonnes en 1881 valant 9 fr. 80 la tonne à la mine.

XI. La Grèce produit annuellement environ 8,000 tonnes de combustibles minéraux, la *Hollande* 20,000 tonnes, enfin la *Suisse* 15,000 tonnes.

XII. Bassins houillers de l'Amérique anglaise. — Dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord on trouve les bassins du *New-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* où le terrain houiller se montre sur une grande épaisseur. Dans le bassin de *Cumberland* situé dans une région qui s'élève vers les monts Cobequide, la formation houillère occupe le long de la baie de Fundy à *Joggins* une épaisseur dépassant 4,000 m.; bien qu'il y ait là 70 couches de houille, il en est fort peu qui par leur dimension soient reconnues exploitables. A *Picton*, dans un district limité où la formation houillère est beaucoup moins développée, on peut voir 5 ou 6 couches de houille excellente dont la principale divisée par quelques lits de schiste et de minerai de fer atteint 11 m. d'épaisseur. Au nord et au centre du *cap Breton*, dans un district dont la ville de Sidney est le centre, il existe un autre bassin de grande valeur qui n'est, suivant M. Brown, que la partie extrême d'une vaste région houillère s'étendant sous la mer, vers Newfoundland. La superficie totale houillère

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des bassins de l'Amérique anglaise atteint 47,000 kil. q.

XIII. Bassins des Etats-Unis. — Les bassins des Etats-Unis sont considérables, ils occupent une superficie totale de 490,700 kil. q. ayant produit, en 1880, 60,705,500 tonnes et atteignant aujourd'hui une production de 70 millions de tonnes. Le caractère, la position de ces bassins houillers les font considérer en quelque sorte comme les restes d'une immense étendue de terrain houiller, qui dans l'origine, se serait développée, d'une part depuis le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure du Mississipi, et d'autre part, des bords de l'Atlantique au Kansas et aux frontières de Mexico. Il est à noter que la nature de la houille change avec sa situation; ainsi elle se montre bitumineuse et collante dans les larges régions non accidentées, tandis qu'elle devient de plus en plus compacte et sèche à mesure que le terrain se ressent du voisinage des monts Alleghanys, jusqu'à ce qu'elle passe tout à fait à l'état d'anthracite, comme on la trouve en Pennsylvanie. Les bassins houillers sont compris dans cinq régions : 1° *Région des Alleghanys.* Elle comprend une série de bassins productifs en Pennsylvanie, dans l'Ohio, le Maryland, la Virginie, le Kentucky et le Tennessee, se développant dans une direction N.-E. et S.-E. suivant une ligne continue de 1,400 kil. Dans le gisement d'anthracite de Pottsvile, situé dans l'extrême sud et qui est le plus profond, l'existence de 25 couches exploitables a été démontrée. Le gisement de houille bitumineuse situé dans la région occidentale de la Pennsylvanie présente de 7 à 10 couches exploitables, au milieu d'une formation de 630 m. d'épaisseur. — 2° *Région de l'Illinois et de l'Indiana.* Le bassin de cette région, de forme ovale, est placé entre les roches de formations dévoniennes et siluriennes à l'E. et le calcaire carborifère du haut Mississipi à l'O.; sa superficie est de 132,000 kil. q. On a reconnu 12 à 15 m. de charbon, mais on s'accorde à constater que la région a été très tourmentée par des ondulations courant au N.-O. et au S.-O. — 3° *Région de l'Iowa, du Missouri et de l'Arkansas.* Dans cette vaste région, où le terrain houiller occupe une superficie de 190,000 kil. q., on trouve un amoindrissement de richesses, les couches de houille sont moins nombreuses et moins épaisses. — 4° *Région du Texas.* Cette région de l'extrême S.-O., d'une étendue de 7,664 kil. q., n'a dû être, dans l'origine, qu'un prolongement de celle beaucoup plus importante de l'Arkansas. — 5° *Région du Michigan.* Entre le lac Huron et le lac Michigan existe un bassin houiller peu profond, de 38,000 kil. q. dont les couches ont une faible inclinaison et sont quelquefois même horizontales. La formation semble reposer sur le calcaire carbonifère; l'intérieur de ce bassin est imparfaitement connu et peu d'affleurements ont été jusqu'ici signalés; on estime néanmoins qu'il existe peu de couches exploitables si l'on compare cette région à celle des bassins de l'Irlande dont les parties les plus riches ont été enlevées par les grands phénomènes de dénudation produits par la nature. Les richesses en combustibles fossiles ne se bornent pas, dans l'Amérique du Nord, aux seuls bassins dont nous venons de parler; c'est ainsi que dans l'E. de la *Virginie* existe un région d'environ 42 kil. de long sur 6 à 19 kil. de large qui renferme du charbon dans l'étage inférieur du groupe jurassique. D'un autre côté, sur différents points du continent américain situés en regard de l'océan Pacifique on a signalé la présence de lignite de bonne qualité.

XIV. Bassins houillers de l'Asie. — Dans les contrées du Levant situées à l'E. de la Méditerranée, on retrouve des traces de la véritable formation carbonifère, mais en revanche de nombreux gisements de lignites appartenant au terrain crétacé ou à l'époque tertiaire. Dans le premier cas, le seul exemple remarquable que nous puissions citer est celui que nous offre dans l'Asie occidentale le bassin houiller de *Bender-Eregli*, situé sur la côte méridionale de la mer Noire et qui a été l'objet d'une exploitation active pendant la guerre de Crimée en 1854 et en 1855; depuis cette époque l'exploitation est insignifiante et ne suffit pas à alimenter le marché pourtant si restreint de Constantinople. Le bassin de *Bender-Eregli* a une longueur de 105 kil. de l'E. à l'O., sur une largeur de 8 à 11, et il monte à 300 m. au-dessus du niveau de la mer; on a reconnu un grand nombre de veines, dans lesquelles toutefois se rencontrent des failles qui font varier l'inclinaison entre 30 et 90 degrés. Les travaux les plus importants ont été faits dans la vallée de *Koslu;* on trouve 6 veines dont la plus puissante a 2m25 d'épaisseur. L'affleurement de Koslu donne, dit-on, 20,000 tonnes par an et on pourrait en avoir cinq fois autant à un endroit appelé *Armoudok* à l'E. de Koslu où on a reconnu une veine de charbon de 5 m. Près de la mer à l'E. de la vallée on trouve d'autres gisements jusqu'à ce qu'à *Ichataldji* à 45 kil. à l'E. de Koslu, on trouve la fin du bassin par l'affleurement du calcaire carborifère. A 35 kil. à l'E. d'Eregli on trouve le bassin de *Amasri* et de *Tirla-Asi*, il a 8 kil. de longueur sur 4 à 5 de hauteur. On trouve encore le terrain houiller plus à l'E. dans le voisinage de *Tireboli* et à 12 kil. à l'E. de *Trébizonde*, à Kovata. Si ces bassins étaient exploités d'une manière convenable, ils alimenteraient toute la navigation de la mer Noire, du Bosphore et même du Danube et fourniraient le combustible convenable pour la fabrication du fer et de l'acier; or la Turquie d'Asie abonde en minerais de fer de qualité supérieure, pouvant rivaliser avec ceux de Bilbao et de Mokta-el-Hadid. Dans le *Liban* on a exploité des couches d'assez bon lignite. Dans l'*Inde* et surtout dans la région supérieure de Damoodah et dans le Burdwan, de grandes étendues de terrain sont occupées par la formation carborifère. En 1865, M. Medlicott a découvert dans le district d'*Assam*, au S. de Brahmapoutra, plusieurs couches exploitables de charbon de bonne qualité. En pénétrant plus loin dans la direction du N.-E. nous arrivons à la *Chine* où nous trouvons de larges gisements de combustibles fossiles. Les bassins les plus importants se trouvent situés dans la moitié S. du *Chan-Si*, dans le S. du *Hou-nan* et dans l'O. du *Chang-toung*. Le gisement du S.-E. du Chan-Si est d'une étendue immense, 14,000 milles carrés (mesure anglaise), sa contenance est de 730 milliards de tonnes métriques; la houille est d'excellente qualité. Dans le S.-O. de la même province se trouve un gisement de houille bitumineuse d'une étendue plus considérable encore. Au voisinage de Pékin la houille se montre quelque peu anthraciteuse et les couches qu'elle forme sont recouvertes par un calcaire compact. D'après M. de Richtchofen l'extraction annuelle de la houille en Chine serait de 2,565,000 tonnes pour les seize provinces y compris la Mandchourie méridionale. Si ces mines de houille étaient exploitées sérieusement, il pourrait se créer des établissements industriels de premier ordre. A *Formose* les mines de *Keloung* ont une superficie de huit milles carrés, mais par suite du gaspillage on ne peut évaluer qu'à 15 millions de tonnes la quantité de charbon exploitable aujourd'hui. Les mines de Keloung ont produit, en 1882, 74,010 tonnes. Dans les environs de Keloung se trouvent de nombreuses couches de houille d'une grande puissance et qui ne sont pas exploitées. Au *Japon* on commence à organiser d'une manière sérieuse l'exploitation des nombreux gisements houillers; en 1875, on a produit 395,850 tonnes valant 25 fr. 42 à la mine.

Le *Tonkin* permet de concevoir au point de vue houiller de belles espérances, la houille y forme une bande presque continue qui s'étend sur une longueur de 111 kil. parallèlement à la côte. Le point le plus occidental connu se trouve à Lang-Son, d'où l'on peut suivre le bassin, soit par les affleurements du terrain houiller, soit par les bords inclinés de la cuvette de calcaire carbonifère, jusqu'à Quang-Yen, et de là jusqu'à la baie de Hon-Gâc. A l'E. de cette baie, les puissantes couches de houille qui affleurent en de nouveaux points ont conduit à explorer la rive N. de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

baie de Faïtzi-Long, tout le long de laquelle se trouvent des affleurements de terrain houiller. Ces indices sont très développés auprès du village de Cua-Pha, dont l'accès est rendu presque impossible par d'immenses forêts. Au N.-E. de Cua-Pha, le bassin est coupé par un pli de calcaire carbonifère, dirigé N. 15° à 20° O., au delà duquel il reparaît dans sa direction primitive et forme un petit bassin secondaire, de dimensions moindres, qui contient les nombreux affleurements de Ké-Bao. Plus au N.-E. encore, le terrain houiller est masqué par les grandes lagunes de Cua-shi-Moon qui paraissent le limiter dans cette direction. La surface de ce bassin houiller est occupée par des collines de faible hauteur, atteignant environ 200 à 300 m. D'après M. l'ingénieur en chef des mines Fuchs, il serait imprudent de percer des puits profonds, qui seraient forcément placés tout à la fois dans le voisinage immédiat de la mer et du thalweg des vallées. Les régions houillères les mieux connues sont les bassins de Hon-Gâc et de Ké-Bao ; ceux de Nong-Sön, sur le fleuve de Tourap, ont été décrits d'une manière plus sommaire.

Bassin de Hon-Gâc. Ce bassin s'étend sur une longueur de 10 kil. environ de l'E. à l'O. et sur une largeur de 8 kil. du N. au S.; il paraît s'appuyer sur une faille ou sur un pli de calcaire marbré parallèle à la baie de Hâ-Lo. Cette muraille de roches calcaires forme également la limite N. de la baie de Hon-Gâc ; mais au delà on retrouve le bassin houiller affleurant au pied de la grande chaîne dont la crête sert de limite entre la Chine et le Tonkin. Dans toutes les autres directions, le bassin de Hon-Gâc est entouré par la mer. On rencontre dans ce bassin un grand nombre d'affleurements, dont 16 ont pu être reportés sur un plan et rapportés à 3 groupes de couches, savoir: 1° *groupe Carabine;* il est visible seulement après la grande Fosse, sur la rivière de Hon-Gâc ; la coupe relevée en ce point montre des épaisseurs de houille de 0^m75, 1 m. 65, 0^m30 et 0^m85 ; les trois dernières couches peuvent être exploitées simultanément ; 2° *groupe Massue:* on peut le suivre sur une longueur de 3 kil. au moins, car les affleurements et les épaisseurs exploitables varient de 2 m. à 2 m. 50; il est séparé du précédent par une épaisseur de 150 à 200 m. de grès schisteux. Comme cubage, la partie exploitable au-dessus du niveau de la mer est évaluée à un minimum de 72,000 tonnes ; au-dessous du niveau de la mer, chaque étage de 10 m. sur 3 kil., où règne cette couche comptée à 1^m50 en moyenne seulement et inclinée au maximum à 45° m., donnerait environ 65,000 tonnes; 3° *groupe Hamelin :* c'est le plus important, il comprend la mine Henriette et la mine Jauréguiberry et s'étend entre ces deux mines sur une longueur de plus de 2 kil. Il se compose d'un groupe de couches importantes dont les épaisseurs totales exploitables varient entre 6 et 12 m. Ce groupe fournirait au-dessus du niveau de la mer 850,000 tonnes de houille et, au-dessous, chaque étage de 10 m. donnerait un tonnage de 370,000 tonnes environ. Bien que très important, ce groupe est d'exploitation moins aisée que les précédents, par suite de rejets et de plissements. Malgré cet inconvénient, M. Fuchs pense que le groupe Hamelin conservera toujours autour du centre d'exploitation de Clairville une importance prédominante.

Bassin de Ké-Bao. Entouré par la mer et sur deux côtés par des roches de calcaire carbonifère, ce bassin occupe une superficie d'environ 180 kil.; mais la partie explorée est très restreinte, les affleurements connus sont situés sur les bords d'une rivière, à environ 4 kil. du rivage; ils forment cinq couches et constituent une bande de 300 m. de largeur, correspondant à une épaisseur normale de terrain d'environ 120 m. Les couches présentent l'aspect suivant : en partant du toit, formé de grès et de poudingues blancs ou jaunes, on trouve d'abord une couche de charbon de 0^m90, comprise entre deux lits de schiste ; le mur est formé par un banc de grès argileux, puis vient une couche épaisse de grès ferrugineux et de sphérosidérite, enfin un conglomérat à gros éléments. Ce conglomérat forme le toit de la seconde couche qui n'est, en réalité, qu'un groupe de plusieurs petits lits de charbon et de filets de schiste noir dont l'ensemble est peu important ; il est séparé de la couche suivante par 20 m. de grès schisteux et une large couche de grès et de poudingue. La couche suivante, peu visible, a une épaisseur de charbon de 1^m50 à 2 m. ; son mur de 10 m. d'épaisseur est formé d'une couche de sphérosidérite et de schiste ferrugineux. La quatrième couche est très pauvre, à peine 0^m20 de charbon ; elle est séparée de la cinquième couche par des grès micacés et légèrement argileux. Cette dernière couche comprend plusieurs subdivisions, dont une seule est suffisamment puissante pour attirer l'attention ; son épaisseur varie de 1^m50 à 2 m. L'allure des couches de ce bassin est plus régulière qu'à Claireville, mais une forêt impénétrable n'a pas permis de les visiter en détail.

Bassin de Nong-Sön (Annam). Ce bassin est bien moins connu que les précédents, l'accès n'en est facile qu'à l'époque des hautes eaux ; une couche d'anthracite était exploitée en 1884 par un Chinois, dans les environs du village de Nong-Sön, sur le fleuve de Tourane ou rivière de Cho-Cui. D'après des évaluations sommaires, le cubage du charbon disponible, tant au-dessus qu'au-dessous du niveau de la mer, est à Nong-Sön de 2,500,000 tonnes environ. La valeur industrielle des combustibles des divers bassins est très variable; le charbon des mines Henriette et Jauréguiberry est franchement noir, tache les doigts et présente des clivages réguliers et brillants. Le charbon de Ké-Bao a une cassure plus terne et des clivages moins réguliers. Le charbon de Nong-Sön est brillant avec un éclat un peu jaunâtre et une cassure conchoïdale ; sur la tranche il est strié par de petits nerfs schisteux intercalés, très minces. En résumé, les charbons du Tonkin appartiennent à quatre catégories: 1° une houille maigre ou faiblement demi-grasse, à courte flamme, provenant des mines Henriette et Jauréguiberry, se rapprochant, au point de vue de l'analyse, de celle de la Grand'Combe, propre au chauffage des chaudières et aux travaux de forge ; 2° une houille un peu moins maigre, provenant de la mine Marguerite pouvant fournir un très bon charbon de forge ; 3° une houille sèche à longue flamme, correspondant aux couches de Ké-Bao ; ce charbon très gazeux est chargé d'eau et de cendres ; 4° une houille fournie par le gîte de Ha-Tou, dans le groupe Hamelin, très chargée de gaz, donnant un combustible très facile à allumer. On peut conclure de ce qui précède que les charbons du Tonkin, tant par leur composition chimique que par les résultats qu'ils ont donnés aux essais industriels, paraissent aptes à entrer pour une part très importante dans l'approvisionnement des marchés maritimes de l'extrême Orient.

XV. Régions Tropicales. — L'opinion générale prétend que le terrain houiller fait défaut dans les régions tropicales ; on n'a fait jusqu'ici aucune découverte importante dans ces régions ; on a rencontré çà et là quelques lignites, mais leur présence prouve qu'ils sont dans ces latitudes contemporains des formations récentes. Ces lignites sont d'une grande valeur pour la navigation lorsque l'on peut les exploiter dans des régions accessibles aux bâtiments à vapeur comme à *Labouan*, à *Bornéo*, et même sur les rives du *Zambèze africain*.

XVI. Gisements de l'Océanie. — La production des bassins houillers a été, en 1879, de 1,768,505 tonnes valant en moyenne 14 fr. 92 sur le carreau de la mine, et dont la majeure partie vient de l'*Australie*. Vers la latitude méridionale de Sydney on trouve le terrain houiller présentant un grand développement; M. Keene reconnaît l'existence de onze couches distinctes qui sont plus ou moins exploitées. Plusieurs ont une épaisseur de 1^m20 à 1^m80, seule la couche *Wallsend* entre Minni et Newcastle en a 2^m70. Une couche qui affleure près de *Strond* présente une épaisseur de 9 m. divisée par des lits de schiste. Sur les bords de la rivière *Hunter*, à 24 kil. au-dessus de Newcastle, on rencontre plusieurs exploitation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

importantes ; plus au N. se trouve la mine de la crique de *Rix*, près de Singleton. Enfin, à 96 kil. au-dessus de Sydney, à *Bellambi* et à *Wollongong*, on rencontre des affleurements de couches dont l'épaisseur semble très régulière ; les houillères de l'Australie produisent des charbons divers. A l'exemple de la mère-patrie à laquelle elle emprunte ses dénominations pour ses districts houillers et même pour ses couches, la *Nouvelle-Galles du Sud* fait un commerce considérable de houille avec l'étranger. La *Tasmanie* et la *Nouvelle-Zélande* possèdent des lignites d'excellente qualité. On trouve de la houille dans les îles *Falkland* (îles Malouines) et nous voyons l'*Amérique du Sud* offrir de grandes ressources pour l'avenir ; citons les gisements houillers de Santa-Fé de Bogotá dans la Colombie, des gisements récemment mis en exploitation au *Brésil*. Enfin, la présence du terrain carbonifère a été constatée près du lac de Titicaca à une altit. de 3,780 m. au-dessus du niveau de la mer. On évalue actuellement la production totale des bassins houillers du monde entier à 400 millions de tonnes extraites par an. L. KNAB.

VII. Géographie. — Un bassin géographique ou hydrographique est un territoire dont les eaux se réunissent dans un réservoir commun ; ceci suppose, en premier lieu, une inclinaison naturelle du sol vers le fond du bassin où viendront confluer les eaux pluviales et fluviales ; en second lieu, une ligne de faîte d'où partent les pentes et qui limite le bassin. Séparant les bassins les uns des autres, cette ligne s'appelle ligne de partage des eaux *(aquarum divortium*, disait Cicéron). Les bassins complètement clos par la ligne de partage des eaux ne sont pas très nombreux, car la plupart des cours d'eau se réunissent en un bassin fluvial ; la plupart des bassins fluviaux aboutissent à la mer. Nous étudierons les bassins fluviaux, puis nous parlerons des bassins maritimes et océaniques ; il sera question des bassins fermés en même temps que du type auquel ils se rattachent (bassin fluvial ou bassin maritime).

Un *bassin fluvial* est une surface de territoire plus ou moins vaste dont les eaux, suivant la pente naturelle du sol, viennent se réunir en un cours d'eau unique qui les déverse dans un réservoir commun.

Presque toujours le bassin d'un fleuve comprend plusieurs bassins secondaires dont l'artère principale aboutit au fleuve. La majeure partie de la surface des continents est occupée par un nombre relativement restreint de grands bassins fluviaux ; mais ceux-ci sont séparés les uns des autres, dans leur partie la plus proche de la mer, par un grand nombre de bassins plus petits, dits *bassins côtiers*. Le plus souvent en effet, dans la région voisine de la mer, la pente du terrain aboutit directement à la mer sans rejoindre la dépression où coulent les grands fleuves. Le même fait se produit pour les presqu'îles, pour les petites îles. Comme exemple de bassins côtiers, on peut citer ceux qui, en très grand nombre, séparent les parties inférieures des bassins de la Seine et de la Loire. Dans certains cas, lorsque des montagnes plongent presque à pic sur la mer, la place manque pour la formation d'un bassin. Sur la côte occidentale de Norvège, par exemple, les eaux pluviales s'écoulent vers l'Atlantique sans qu'il y ait véritablement de bassin fluvial. Les grands bassins fluviaux présentent des aspects très variés. Quelques-uns s'allongent encaissés entre des plateaux et des montagnes parallèles, comme ceux des fleuves de l'Indo-Chine ; d'autres forment un véritable amphithéâtre aussi large que long (bassins du Pô, de la Seine, du fleuve des Amazones). Tantôt le fleuve coule à peu près au centre de son bassin, comme les trois fleuves que nous venons de citer : c'est ce qui a lieu lorsque les pentes du bassin sont inclinées à peu près de la même façon vers la partie centrale et que le grand fossé de la partie la plus basse, qui sert de lit au fleuve, est placé à peu près comme le grand diamètre d'un ovale. La ceinture des Alpes et des Apennins, qui encadre le bassin du Pô, est un des types les plus réguliers de ce genre. Tantôt le fleuve coule sur le côté (Rhône, Adour, Indus) et tous ses affluents importants viennent aboutir à une extrémité du bassin. C'est ce qui a lieu lorsque la pente est tout d'un côté ; ainsi, en France, les eaux descendant des Alpes sont poussées par l'inclinaison générale du sol jusqu'au pied des Cévennes, et c'est pourquoi le Rhône qui les recueille dans son lit suit toutes les inflexions de la chaîne qu'il longe et ne reçoit de cette chaîne que des torrents qui ont peu de développement. Il y a des fleuves qui parcourent successivement plusieurs bassins dont chacun est délimité, sauf sur le point par où s'échappent ses eaux : tel est le Danube qui draine trois bassins, s'échappant de celui de l'Allemagne du Sud par le défilé de Passau-Linz, de celui d'Autriche-Hongrie par le défilé des Portes-de-Fer ; de même le bassin de l'Elbe, où la Bohême forme un premier bassin complètement distinct ; de même le Iéniséi, dont le bassin en renferme deux autres : celui du haut Iéniséi et celui du lac Baïkal (V. ASIE, t. IV, p. 107).

La ligne de partage des eaux est en général formée par des montagnes ; les cartographes du siècle passé et du commencement de ce siècle, généralisant cette notion, encadraient la ceinture des bassins d'une véritable muraille montagneuse. Ce système était erroné. Il peut se trouver à l'intérieur d'un bassin fluvial des montagnes plus hautes que celles de sa ceinture ; les plus hauts massifs des Alpes du Dauphiné sont assez éloignés de la ligne de partage des eaux ; les Vosges sont dans le bassin du Rhin. Les chaînes de montagnes ne coïncident pas nécessairement avec la ligne de partage des eaux ; dans le Jura elle est perpendiculaire à l'axe de la chaîne ; dans l'Himalaya la chaîne la plus haute est celle du S. qui, presque nulle part, ne forme la ligne de partage des eaux (V. ASIE, t. IV, p. 96). En revanche, sur de longues étendues les limites des bassins sont constituées par des dos de terrain presque insensibles. Ces limites existent en effet partout où les eaux pluviales s'écoulent en suivant d'une manière constante des directions différentes ; l'on en trouve dans des plaines et sur des plateaux dont les deux versants présentent à peine une différence de niveau. Nous citerons le plateau de la Beauce, entre la Seine et la Loire ; les marécages de Pinsk entre la Vistule et le Dnieper ; la région des lacs du Minnesota entre le Mississipi, le bassin du Saint-Laurent et la rivière Rouge ; les marécages du centre de l'Amérique du Sud où naissent des affluents du Paraguay et des grands tributaires de l'Amazone. — Il y a même des cas où des communications naturelles existent entre deux bassins fluviaux. En temps de pluie les sources du Mississipi et de la rivière Rouge se confondent. L'Orénoque envoie par le Cassiquare une partie de ses eaux au rio Negro, tributaire de l'Amazone. Sur une moindre échelle, dans le Val de Chiana en Italie, la ligne de faîte qui sépare l'Arno du Tibre est artificielle ; en France même on peut citer un étang du dép. des Vosges qui se déverse à la fois dans la Moselle et dans la Saône.

Ainsi que nous l'avons dit, les bassins fermés sont rares ; il y a des fleuves, comme le Jourdain, qui, parvenus au point le plus bas de leur bassin, y accumulent leurs eaux en un lac jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse entre l'eau enlevée par l'évaporation et celle qu'apporte le courant fluvial ; mais en général le réservoir lacustre finit par s'emplir jusqu'au bord et le fleuve se déverse le long d'une pente nouvelle qui aboutit à la mer. Parfois le réservoir intérieur est assez vaste pour mériter le nom de mer ; mais l'histoire géologique semble prouver que ces mers intérieures finissent par se dessécher et se résoudre en quelques petits bassins lacustres isolés ; c'est ainsi qu'aurait disparu la grande mer intérieure de l'Asie centrale (V. ASIE, t. IV, p. 98). En l'état actuel du globe il n'y a guère qu'un bassin maritime vraiment digne de ce nom qui ne communique pas avec l'Océan, celui de la mer Caspienne.

La grande majorité des bassins fluviaux aboutissent aux mers, et celles-ci se confondent dans les bassins océaniques. Il y a toutefois des bassins maritimes assez bien définis pour qu'on ne puisse les passer sous silence :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tel celui de la mer Noire qui communique avec la Méditerranée par une sorte de fleuve marin; telle la Méditerranée elle-même dont le bassin comprend, outre la surface maritime, la moitié de l'Europe, une partie de l'Asie et de l'Afrique; telle la baie d'Hudson, véritable mer située au nord du continent américain; la mer Rouge entre l'Asie et l'Afrique n'a pas, à proprement parler, de bassin, puisqu'elle ne reçoit aucun cours d'eau permanent, mais elle est une cuvette marine du même genre. Les *bassins océaniques* sont moins bien définis que les bassins fluviaux. Tandis que ceux-ci sont, sauf exception, complètement séparés les uns des autres, les bassins océaniques communiquent par de larges bras de mer et, sauf celui de l'océan Glacial du Nord, ils se confondent tous dans la partie méridionale du globe. Les chiffres que nous donnerons pour évaluer leurs superficies respectives ne sont donc que très approximatifs. Les bassins océaniques, avec les bassins de leurs tributaires, se partagent presque toute la surface de la terre; ils en occupent toute la partie marine et les quatre cinquièmes de la partie émergée. On en compte quatre : bassin de l'océan Glacial du Nord, bassin de l'océan Atlantique, bassin de l'océan Indien, bassin de l'océan Pacifique. — Le bassin de l'océan Glacial du Nord comprend près de 35 millions de kil. q., dont un tiers environ est recouvert par les eaux; le reste est formé par la plaine de la Sibérie, le N. de la plaine russe, les terres polaires et la plus grande partie de la plaine septentrionale de l'Amérique du Nord (avec la baie d'Hudson). Ce bassin est le seul où la surface émergée soit plus vaste que la surface marine; il reçoit quelques-uns des plus grands fleuves de la terre : Ob, Iéniséi, Léna, Mackenzie. — Le bassin de l'océan Atlantique s'étend sur au moins 150 millions de kil. q., dont une centaine environ sont recouverts par les eaux de la mer : ses fleuves drainent la plus grande partie de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, la moitié de l'Amérique du Nord, et une petite région de l'Asie; ils comptent au nombre des plus grands fleuves de la terre : Danube, Nil, Niger, Congo, Plata, Amazone, Mississipi, Saint-Laurent. Le bassin de l'océan Indien comprend environ quatre-vingts millions de kil. q. dont moins du cinquième appartient aux terres émergées : une grande partie de l'Australie, l'Inde, une partie de l'Asie antérieure, l'Afrique orientale; il ne possède que des fleuves de second ordre: Murray, Iraouaddi, Brahmapoutra et Gange, Indus, Chatt-el-Arab, Zambèze. — Le bassin de l'océan Pacifique comprend environ 185 millions de kil. q, dont un quinzième à peu près au-dessus du niveau de la mer. Limité par les plus hautes montagnes du globe, il n'a de fleuves notables qu'en Asie (Mékong, Yang-tsé-kiang, Hoang-ho, Amour) et dans l'Amérique du Nord (Yonkon, Columbia, Colorado). Nous avons laissé en dehors de ce calcul la région polaire du Sud (20 millions de kil. q.), où la distinction entre les terres et l'Océan ne peut même être faite. — Quant aux bassins fermés, les plus vastes sont ceux de l'ancien continent; bien qu'ils tendent à se morceler, on peut les grouper en deux systèmes principaux : celui de la mer Caspienne (Volga et jadis Sir-daria et Amou-daria), et celui de l'ancienne Méditerranée asiatique. En Afrique, on peut citer ceux des lacs Tchad et Ngami; dans l'Amérique du Nord, celui du grand lac Salé; dans l'Amérique du Sud, celui du lac Titicaca. Enfin, il y a des régions où il ne pleut jamais ou si rarement qu'il ne s'y peut former de cours d'eau. Le désert de Gobi, une partie de l'Arabie, du Sahara, de l'Australie centrale n'appartiennent à aucun des bassins hydrographiques actuels. A.-M. B.

VIII. Anatomie. — On comprend sous la dénomination de bassin *(pelvis)* la grande cavité symétrique qui complète inférieurement la cavité abdominale et que circonscrit une solide ceinture, servant d'intermédiaire à la colonne vertébrale et aux membres inférieurs. L'arc pelvien comprend généralement dans la série animale une portion dorsale *(ilion, os iliaque)* et deux portions ventrales, l'une antérieure, le *pubis*, l'autre postérieure, l'*ischion;* la jonction de ces trois pièces se fait au fond de la *cavité cotyloïde*, destinée à recevoir la tête du fémur. L'ilion a son analogue dans le scapulum, l'ischion et le pubis correspondent à des pièces du squelette de l'épaule (V. Membres). En exposant la théorie de la vertèbre, nous aurons occasion de faire ressortir les analogies des os du bassin avec les parties constituantes de l'arc vertébral. En renvoyant à la description isolée de chacun des os pelviens, nous pourrons nous contenter ici d'énumérer ces derniers. Une pièce impaire et symétrique, le *sacrum*, s'articule inférieurement avec le *coccyx*, petit os également médian, qui jouit d'une certaine mobilité. Au sacrum s'accole de chaque côté un *os iliaque*, soudé en avant à la moitié correspondante du *pubis*, en arrière et en bas avec un *ischion*. De forts ligaments consolident la ceinture ainsi constituée, car les deux moitiés du pubis se rejoignent sur la ligne médiane *(symphyse)* et certains d'entre eux (grand et petit ligaments sacro-sciatiques) contribuent à former des ouvertures destinées au passage d'organes importants.

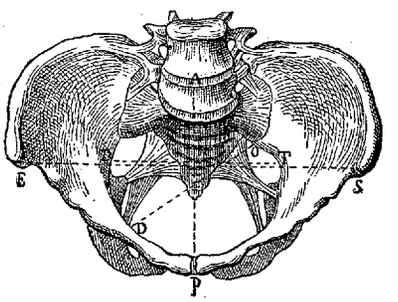

Face antérieure du bassin — *E S*, Distance des deux épines iliaques antéro-supérieures; *AP*, diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur; *DT*, diamètre transverse du détroit supérieur; *DO*, diamètre oblique du détroit supérieur.

La configuration du bassin est très irrégulière. On lui décrit, chez l'homme, une surface extérieure, une surface intérieure, une circonférence supérieure et une circonférence inférieure. La surface extérieure présente une région antérieure qui, sur la ligne médiane, forme par la réunion ou symphyse des os du pubis une arcade en dehors de laquelle se voit de chaque côté le trou sous-pubien fermé par une membrane à l'état frais; circonscrit en haut par la branche horizontale du pubis et en bas par la branche descendante du pubis et la branche ascendante de l'ischion. La région postérieure présente à considérer, sur la ligne médiane, la série des tubercules formés par les apophyses épineuses sacrées; de chaque côté, des gouttières au fond desquelles se voit l'orifice des trous sacrés postérieurs et plus en dehors une forte saillie due à l'os iliaque. On remarque sur les régions latérales en haut les fosses iliaques externes, vastes surfaces osseuses donnant insertion à des muscles puissants, en bas et en arrière la grande et la petite échancrure sciatiques fermées par des ligaments; en avant et en bas, la cavité cotyloïde.

La surface intérieure du bassin est divisée en deux portions par un étranglement circulaire (détroit supérieur), constitué par la face interne de la branche horizontale des pubis et par deux lignes saillantes qui correspondent à la coudure des os iliaques et qui rejoignent en arrière et de chaque côté une saillie fermée par les dernières vertèbres lombaires. Le contour du détroit supérieur prend ainsi la forme d'un cœur de carte à jouer, dont l'échancrure serait postérieure. Au-dessus du détroit supérieur dont le plan, nous le verrons plus loin, regarde chez l'homme en avant et en haut, la cavité pelvienne s'évase, grâce à l'étendue des fosses iliaques internes,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

concaves et remplies par le muscle iliaque. Les muscles abdominaux contribuent à clore en avant la cavité du grand bassin, qui renferme et soutient des organes volumineux. L'étude du petit bassin présente un grand intérêt pour les accoucheurs. La paroi antérieure est formée par la symphyse du pubis, le corps des pubis et leur branche horizontale; par la membrane sous-pubienne, les branches ascendantes de l'ischion et descendantes du pubis, et par la face interne de l'ischion. Sa paroi postérieure est concave sur la ligne médiane où elle correspond au sacrum et au coccyx (excavation des accoucheurs), plus large en haut qu'en bas. Latéralement, la surface intérieure du petit bassin offre une surface quadrilatère qui répond au fond de la cavité cotyloïde, l'épine sciatique, les deux échancrures sciatiques, la face interne des ligaments sacro-sciatiques.

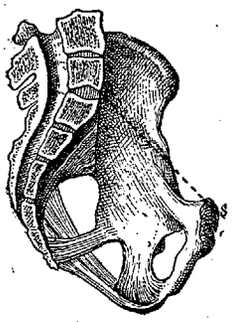

Coupe verticale médiane du bassin. — *D S*, plan du détroit supérieur.

Le détroit supérieur dont nous avons décrit la forme est rétréci en arrière par la présence du promontoire, saillie due à la dernière vertèbre lombaire. Son plus grand diamètre antéro-postérieur se mesure de la saillie du promontoire au pubis (d. promonto-pubien), il est de 11 centim., le diamètre transverse maximum mesure 13 centim.; on appelle diamètres obliques droit et gauche les distances de chaque éminence iléo-pectinée à la symphyse sacro-iliaque du côté opposé. Chacun d'eux comporte 12 centim.

Le détroit inférieur est limité par les ischions et mesure dans son diamètre transversal 12 centim. En arrière, il est limité par le coccyx, en avant par l'arcade pubienne. Les diamètres de l'excavation, c.-à-d. de la portion du bassin comprise entre les détroits supérieur et inférieur et répondant à la concavité du sacrum, sont en moyenne de 12 centim. La circonférence du bassin est constituée par les crêtes iliaques écartées au maximum de 21 centim. encadrant de chaque côté la colonne lombaire; elle présente en avant une large échancrure comblée par les muscles abdominaux. Il ne faut pas oublier que la présence des parties molles fait subir aux différents diamètres du bassin osseux une réduction notable et qu'on peut les considérer comme présentant tous, dans l'acte de l'accouchement, une dimension de 11 centim. Le détroit supérieur est incliné, chez la femme debout, de 59° à 60° sur l'horizon, et l'axe du bassin, c.-à-d. la perpendiculaire abaissée sur ce plan de l'ombilic, viendrait aboutir à la pointe du coccyx. Quant à ce qu'on a faussement appelé axe du bassin, qu'on nous permette une remarque. Par définition, un axe est une ligne droite autour de laquelle tourne un point ou une ligne droite ou courbe engendrant la première un cercle, la seconde une surface ou un solide. Une ligne courbe ne peut pas servir d'*axe*. Il est très dangereux de faire dévier de leur acception des dénominations d'un sens aussi rigoureusement précis. C'est pourquoi nous avons depuis longtemps coutume de désigner ce qu'on appelle couramment l'axe du bassin par le nom de direction du canal pelvien. Dans ces derniers temps, il s'est fait une réaction contre la manière de voir du professeur Pajot qui a le plus contribué à répandre l'abus de l'appellation dont nous nous plaignons.

Il paraît résulter des travaux de Farabeuf et des accoucheurs faits sur des bassins frais que la direction du canal pelvien est représentée par une ligne brisée et composée de deux droites dont l'une, presque verticale, dirigée de haut en bas et un peu d'avant en arrière, correspond à l'entonnoir formé par l'excavation. La conformation du bassin varie suivant les âges, le sexe, suivant les races. Le plan du détroit supérieur regarde plus en avant chez l'enfant que chez l'adulte. La présence de l'organe gestateur, susceptible de prendre un grand développement, explique la plus grande amplitude du bassin féminin. Celui-ci l'emporte sur le bassin de l'homme par le plus grand écartement des crêtes iliaques, des épines iliaques antéro-supérieures, des épines du pubis. Les fosses iliaques sont plus planes. Le petit bassin présente plus d'ampleur pour faciliter le passage de la tête de l'enfant. La forme du détroit supérieur est plus arrondie; le diamètre transverse maximum est plus grand, l'arcade pubienne a plus d'ouverture, le sacrum et le coccyx ont moins d'élévation. On note aussi l'écartement plus grand des ischions, la réduction des diamètres verticaux et de la hauteur totale du bassin.

Fürst a mesuré l'inclinaison du plan du détroit supérieur sur la colonne vertébrale, chez l'homme (135°): chez la femme (126°). Il fait de cette différence un caractère sexuel distinctif. De Sœmmerring (1785) à Verneau (1875), divers auteurs (Camper, Cuvier, Vrolik, Joulin, Owen) ont étudié les différences que présente le bassin selon les races.

Le bassin de la négresse se distinguerait, par exemple, du bassin de la femme européenne par la moindre transparence des os iliaques, par la plus grande verticalité des ilions, par le rapprochement des épines iliaques antéro-supérieures et par la moindre largeur du sacrum. Moins spacieux, le bassin serait moins profond; l'arcade pubienne aurait plus d'étendue, et la dimension du diamètre oblique du détroit supérieur se rapprocherait de celle du diamètre transversal *(Vrolik)*. Le grand et le petit bassin des femmes noires de l'Afrique et de l'Océanie sont plus petits que chez la femme d'Europe, d'où résulte la flaccidité de l'abdomen. Joulin rapproche ces signes du moindre développement des hanches et de la stéatopygie des Boschimans. La structure du bassin de la Javanaise est plus grêle que chez l'Européenne. Verneau conclut de ses recherches, malheureusement trop peu nombreuses, que les bassins américains sont bien développés et de formes arrondies. Le détroit supérieur y est allongé dans le sens antéro-postérieur, les fosses iliaques internes sont très excavées d'avant en arrière, et les crêtes iliaques présentent en avant un contour fortement accusé.

Dans les races jaunes, on observe les diversités les plus grandes. Chez les femmes japonaises, la surface des os iliaques est moins étendue que dans le bassin des femmes européennes; les os iliaques s'inclinent, pour la plupart, fortement en dehors et sont très plats; le sacrum est moins large que dans le bassin européen; le détroit supérieur est tantôt rond, tantôt ovale d'avant en arrière; le promontoire ne fait qu'une saillie peu prononcée. Le bassin des Chinois et des Annamites se rapproche un peu des précédents, et s'éloigne moins, par conséquent, de celui des autres races jaunes; chez les deux, le petit bassin est relativement plus développé dans le sens vertical que le grand bassin; la largeur est diminuée en haut, le diamètre antéro-postérieur est augmenté; le sacrum présente également plus de hauteur et moins de largeur. Le bassin de l'Annamite est moins développé dans tous les sens et ses ilions sont moins recourbés en avant; enfin, dans les deux races, mais surtout chez les Chinois, les cavités cotyloïdes sont situées très en dehors, ce qui rend compte, du moins en partie, de la démarche des individus de ces races. D'après Weber, qui a voulu classer les races humaines suivant la forme de leurs bassins, les Européens ont le bassin ovale, les Américains le bassin rond, la race jaune ou mongole le bassin quadrilatère; le bassin nègre serait cunéiforme. Mais ce ne sont là que des types qui présentent de nombreuses variétés.

La forme du bassin varie dans la série animale. On comprend que dans l'attitude bipède le bassin s'évase et que les fosses iliaques présentent en haut et en avant leur concavité pour recevoir les viscères appendus au-devant de la colonne vertébrale. Chez les quadrupèdes, le bassin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perd son rôle de protection et ses formes s'en ressentent, ainsi que ses dimensions ; les fosses iliaques internes deviennent convexes ; sa longueur l'emporte sur sa largeur, au rebours de ce qui existe chez le bipède. Le bassin des anthropoïdes, quoique plus étroit et plus long que chez l'homme, se rapproche de la conformation humaine par la configuration de ses fosses iliaques internes. Chez les singes inférieurs quadrupèdes, y compris lémuriens, pithéciens et cébiens, les fosses iliaques externes, concaves ou presque planes, regardent en haut. L'excès de la largeur du bassin sur sa hauteur ou sa longueur est de 28 % chez l'homme, de 18 % chez les pachydermes et de 6 % chez les singes anthropoïdes. Elle est moindre de 23 % chez les ruminants, de 32 % chez les carnassiers, de 33 % chez les rongeurs, de 37 % chez les marsupiaux, de 38 % chez les édentés.

Articulations du bassin. Ces articulations, qui portent le nom de symphyses, sont formées par des surfaces osseuses presque planes, revêtues d'un cartilage d'encroûtement et réunies par des ligaments périphériques. Il existe entre les cartilages une synoviale peu développée d'habitude, mais qui s'accroît chez la femme pendant la grossesse pour faciliter les mouvements d'extension du bassin pendant l'accouchement. Porté à l'excès, ce relâchement devient une affection quelquefois grave. Ces articulations sont au nombre de quatre : 1° *Symphyse pubienne*, formée par la face interne des pubis, située en avant, à la partie médiane du bassin ; sa surface articulaire est ellipsoïde, le cartilage a la même forme et la déborde un peu en arrière ; ces cartilages sont réunis en avant, mais séparés en arrière par une étroite surface revêtue d'une membrane synoviale ; les ligaments sont très résistants ; ce sont : le *ligament antéro-pubien*, garnissant la partie antérieure, supérieure et inférieure de l'espace laissé libre entre les deux pubis par leur écartement normal ; on a donné à la partie inférieure et supérieure de ce ligament le nom de ligament pubien supérieur et de ligament pubien inférieur ; une *lame fibreuse*, qui enveloppe les deux faces de l'articulation. 2° et 3° *Symphyses sacro-iliaques*, formées par la réunion du sacrum avec la partie postérieure de l'os coxal, suivant une surface appelée *auriculaire*, à cause de sa forme ; celle du sacrum est concave et reçoit celle de l'os coxal, qui est convexe. Les surfaces articulaires sont réunies par plusieurs ligaments interosseux, dits ligaments *sacro-iliaques postérieurs*, et par d'autres ligaments situés autour de l'articulation et appelés ligaments *sacro-iliaques vertical postérieur*, *supérieur antérieur*, *ilio-lombaire*, *grand et petit ligaments sacro-sciatiques ;* ces derniers vont du bord coccygien à la tubérosité ischiatique et convertissent en trou l'échancrure sciatique. 4° *Symphyse sacro-coccygienne*, formée par le sommet du sacrum, qui est convexe, et la base du coccyx, qui est concave ; ces surfaces sont séparées par un disque analogue à celui qui se trouve entre les vertèbres, avec synoviale rudimentaire ; elles sont réunies par deux ligaments *sacro-coccygiens*, l'un antérieur, l'autre postérieur. C'est la plus mobile de toutes à la fin de la grossesse et au moment de l'accouchement.

Rapports du bassin. A l'extérieur, le bassin est recouvert par les muscles fessiers et par un certain nombre des muscles qui vont s'insérer à la cuisse, à laquelle il est réuni par l'articulation coxo-fémorale ; par son bord supérieur, il est réuni au tronc, en arrière par la colonne vertébrale, sur les côtés et en avant par les muscles larges et solides de la paroi abdominale et des gouttières vertébrales. A l'intérieur, les fosses iliaques sont recouvertes par les muscles iliaques et psoas, qui constituent encore la réunion du bassin au tronc et à la cuisse ; la partie intérieure du bassin est encore revêtue par plusieurs muscles qui en forment le plancher (V. Périnée) ; sur la ligne médiane, le bassin est occupé, chez l'homme, par le rectum et la vessie, qui, chez la femme, sont séparés par l'utérus et les ligaments larges ; de chaque côté, on trouve encore les branches volumineuses de l'aorte et de la veine cave inférieure, les vaisseaux iliaques primitifs et leurs branches, le plexus sacré, etc.

Développement du bassin. La partie osseuse, ou os iliaque, se compose d'abord de trois pièces : l'ilion, l'ischion et le pubis. Leurs points d'ossification apparaissent, d'après Beaunis et Bouchard, celui de l'ilion du quatrième au cinquième mois, celui de l'ischion du quatrième au cinquième mois, et celui du pubis du cinquième au septième mois. Ces trois pièces sont séparées au fond de la cavité cotyloïde par un cartilage en forme d'Y, qui s'ossifie de treize à quinze ans, mais les trois pièces ne s'y unissent que de seize à dix-sept ans. D'autres points complémentaires apparaissent à la même époque pour l'épine iliaque inférieure et antérieure ; pour la crête iliaque et l'ischion de quinze à seize ans ; pour l'angle du pubis de dix-neuf à vingt ans. L'union des branches inférieures du pubis se fait vers huit ou neuf ans, celle des épiphyses ou corps de l'os débute par celle de l'épine iliaque antéro-inférieure, et se termine par celle de la crête iliaque et de l'ischion ; elle est complète à vingt-cinq ans. Le grand bassin est déjà envahi par l'ossification quand le petit est encore cartilagineux. La cavité de celui-ci est aussi très peu large ; à la naissance, il s'élargit en arrière sous l'influence de la pression des organes abdominaux ; puis son développement s'effectue peu à peu, d'abord par suite de cette pression, et ensuite, chez la femme, sous l'influence du développement de l'utérus et de la différence des sexes, à partir de la puberté. Avant cette époque, la différence du développement dans les deux sexes est peu sensible.

Les *usages du bassin* sont multiples : comme organe de locomotion, il sert d'intermédiaire entre le tronc et les membres supérieurs, auxquels il transmet le poids du premier dans la marche, le saut, les chutes. Il sert aussi d'organe de protection pour les viscères importants qu'il renferme, et de sa bonne ou mauvaise conformation dépend le plus souvent l'accomplissement facile ou difficile de l'accouchement.

IX. Obstétrique. — Nous avons décrit plus haut les formes et les dimensions du bassin de la femme normalement constituée, bassin absolument symétrique et construit de telle manière que la tête de l'enfant puisse en parcourir la filière sans difficulté insurmontable à condition de s'y accommoder (V. Accouchement).

Or, toutes les fois que la conformation générale ou la disproportion absolue ou relative d'un des éléments du pelvis le font dévier du type, il y a *dystocie*, c.-à-d. obstacle plus ou moins complet à l'expulsion par les voies naturelles. Pour faciliter l'étude des moyens capables d'amener l'extraction du produit de la conception, on a recherché avec soin toutes les causes de la dystocie due aux vices de conformation du bassin. Ces vices relèvent tantôt du rachitisme, tantôt de l'ostéomalacie, souvent d'une lésion de la colonne vertébrale, d'un ou des deux membres inférieurs subie dans le jeune âge ; mais quelle que soit la cause génératrice de la déformation (et à la cause principale peut se joindre souvent une cause secondaire qui en est indépendante, d'où résulte une viciation complexe), ces vices peuvent être rangés en deux grandes classes, selon que le bassin vicié *reste symétrique* ou *devient asymétrique*. Parmi les vices avec conservation de la symétrie, il faut ranger l'excès d'amplitude et l'amoindrissement proportionnel (étroitesse générale). Les conséquences de l'excès d'amplitude du bassin sont : *pendant la grossesse*, le développement anormal de l'utérus au début, et la difficulté consécutive de son ascension dans l'abdomen ; la rétroversion de l'utérus par suite de sa trop grande mobilité, et, dans les deux cas, des accidents produits par la compression des réservoirs naturels, la vessie et le rectum. *Pendant l'accouchement*, la rapidité trop grande du travail, pouvant déterminer l'abaissement ou le renversement de la matrice, la déchirure du périnée, la chute de l'enfant sur le sol, l'hémorragie utérine, etc. *Après l'accouche-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment, l'abaissement et les déplacements de la matrice. Les vices de conformation par défaut d'amplitude sont multiples, suivant qu'ils portent sur telle ou telle partie du bassin ; une première classe comprend les bassins rétrécis en totalité (ou étroitesse absolue de Velpeau, rétrécissement avec perfection des formes de Paul Dubois). L'apparition, à l'âge adulte, d'une tumeur rétrécissant un des diamètres, rentre dans ce cadre. Mais il est plus fréquent de rencontrer la viciation avec asymétrie (étroitesse relative de Velpeau, rétrécissement avec altération des formes de P. Dubois), que la cause en soit le rachitisme ou une lésion pathologique de l'espèce de celles indiquées plus haut, une fracture du fémur mal consolidée, etc. Le bassin dit *oblique-ovalaire*, caractérisé par le rétrécissement d'un des diamètres transverses du détroit supérieur, est un bon exemple de viciation asymétrique.

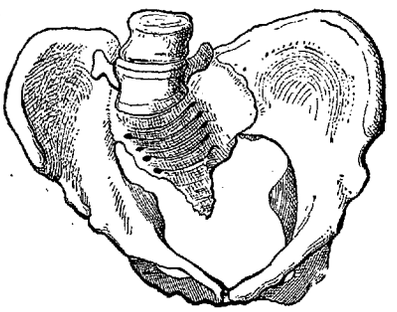

Bassin oblique-ovalaire.

C'est généralement sur les diamètres du détroit supérieur que porte la déformation dans le cas de rachitisme, de luxation des vertèbres lombaires. Le diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur est le plus souvent atteint. Le diamètre transverse est généralement diminué dans l'ostéomalacie. Mais il arrive habituellement qu au rétrécissement d'un des diamètres du détroit supérieur correspond un élargissement d'un diamètre du détroit inférieur et inversement. Certaines lésions (les luxations doubles des membres inférieurs, par exemple) produisent, en outre, une inclinaison vicieuse du bassin, d'où résulte une dystocie particulière par une sorte de mouvement de bascule qui

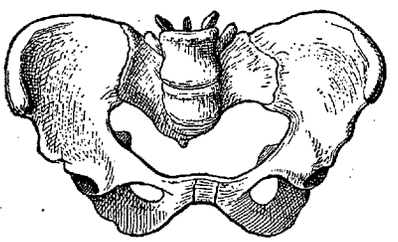

Bassin rétréci d'avant en arrière.

rapproche la saillie du promontoire du pubis. La nature de la cause de la viciation s'établit par l'examen du corps entier (rachitisme, gibbosité, claudication) par les commémoratifs. On complète les renseignements ainsi obtenus par la palpation, le toucher qui font reconnaître la présence des tumeurs, l'existence d'un rétrécissement. Le toucher digital suffit dans la plupart des cas et permet même d'opérer une mesuration approximative. Lorsque le doigt atteint le promontoire, c'est qu'il y a rétrécissement. On marque avec l'ongle sur l'index la profondeur à laquelle on pénètre dans la cavité pelvienne, on défalque du nombre obtenu 1 centim. 1/2 pour l'épaisseur des parties molles et le résultat de la soustraction donne la dimension du diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur, le plus fréquemment atteint. Quand cet examen est négatif et qu'on a lieu de soupçonner une viciation, on peut s'adresser à la *pelvimétrie* (V. ce mot).

Les effets des vices de conformation par défaut d'amplitude pendant la grossesse sont la gêne du développement du fœtus et parfois l'avortement ; pendant l'accouchement, la difficulté plus ou moins grande de l'expulsion du fœtus (V. Dystocie). Lorsque le plus petit diamètre du bassin a encore 9 centim. $^1/_2$, l'accouchement spontané est possible; lorsqu'il a moins de 9 centim. $^1/_2$, il est encore quelquefois possible à 8 centim.; il est absolument impossible lorsque ce plus petit diamètre a moins de 6 centim. $^1/_2$ (V. Accouchement). Les inclinaisons vicieuses ne s'opposent pas absolument à l'accouchement, mais peuvent le retarder.

Les indications du traitement varient suivant la cause de la dystocie et suivant son degré de gravité. On trouvera ces indications exposées aux articles Forceps, Céphalotripsie (V. Sacrum, Coccyx, Ilion).

Dr G. Kuhff.

X. Pathologie. — *Vices de conformation.* Les dimensions du bassin énumérées plus haut lui donnent une forme compatible avec l'accouchement normal ; que ces dimensions viennent à se modifier, en augmentant ou en diminuant, et la forme du bassin se modifiera de même, donnant ainsi deux catégories de bassins viciés, par *excès* ou par *défaut* d'amplitude (V. plus haut).

Inclinaisons vicieuses pathologiques. Certains états pathologiques s'accompagnent d'une inclinaison vicieuse du bassin non seulement dans le sens antéro-postérieur, mais encore dans le sens transversal ; tels sont : l'ankylose de la hanche, le raccourcissement qui résulte d'une fracture du membre inférieur ; diverses *Coxalgies* (V. ce mot) avec ascension du bassin du côté où les muscles de la gouttière vertébrale et latéraux du tronc se contracturent. Ce mouvement d'ascension s'accompagne assez souvent, dans ce cas, d'une torsion plus ou moins prononcée du bassin autour de la colonne vertébrale et qui fait avancer l'une des épines iliaques.

Relâchement des symphyses. Affection survenant pendant la grossesse, sans qu'on puisse en fixer exactement le début, ne devient gênante que pendant la seconde moitié de la grossesse, peut occuper toutes les articulations du bassin, mais surtout la symphyse pubienne ; est caractérisée par une distension de l'articulation, remplie de synovie, l'épaississement des cartilages ; se manifeste par une mobilité anormale des os du bassin avec sensation de gêne et souvent de douleur, surtout dans la station verticale et la marche, de crépitation, de frottement ; peut disparaître plus ou moins longtemps après l'accouchement, ou persister pendant tout le reste de la vie. On y remédie à l'aide de divers moyens contentifs, ceintures, bandages, etc. Le relâchement des symphyses pendant la grossesse prédispose à leur inflammation après l'accouchement.

Contusions. Les contusions, causées par une violence extérieure insuffisante pour produire une fracture ou une luxation, sont fréquemment suivies d'un épanchement sanguin plus ou moins abondant, siégeant dans le tissu cellulaire sous-cutané de la région blessée ou sous l'aponévrose fessière avec ecchymoses et les suites ordinaires des épanchements sanguins et des plaies contuses (V. Contusion).

Plaies. Elles présentent de nombreuses variétés, suivant qu'elles sont produites par un instrument mince ou volumineux, aigu, tranchant ou mousse, qu'elles pénètrent ou non dans le bassin, qu'elles atteignent ou non les organes qui y sont contenus, en particulier les gros vaisseaux et nerfs, etc. Les plaies par armes à feu, qui s'accompagnent en général d'une fracture plus ou moins étendue de l'os, sont les plus dangereuses; le projectile peut d'ailleurs rester implanté dans l'os ou le traverser ; les plaies de ce dernier genre sont plus graves que celles du premier. Les principales complications de ces plaies

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont les hémorragies, lorsque des vaisseaux importants sont ouverts, des paralysies, lorsque les nerfs sont blessés, des inflammations très graves des os, ou du tissu cellulaire du bassin, ou du péritoine, etc., causées par le séjour de corps étrangers, l'ouverture du péritoine, de la vessie, du rectum ou de l'utérus, etc. Les principales indications du traitement sont d'extraire les corps étrangers quand ils sont superficiels, de lier les vaisseaux quand cela est possible, et de panser les plaies avec toutes les précautions de la méthode antiseptique. Les progrès que cette méthode a fait faire à la chirurgie abdominale semblent autoriser aujourd'hui les chirurgiens, en cas de plaie du bassin, accompagnée de blessure de la vessie, de l'intestin ou des gros vaisseaux, à ouvrir l'abdomen, et à pratiquer la ligature des vaisseaux, la suture de la vessie, la résection et la suture de l'intestin, etc. Quelques succès ont déjà été obtenus par cette pratique.

Fractures. Relativement assez rares, elles atteignent un ou plusieurs des os qui composent le bassin. Celles du sacrum, presque toujours tranversales, ont pour cause une chute sur le siège, et pour signes la formation d'un angle saillant en dehors, rentrant en dedans, au niveau du siège de la fracture, et la mobilité du fragment inférieur. Elle guérit généralement seule, après replacement des fragments dans la direction normale de l'os. Les fractures du coccyx sont extrêmement rares ; elles ont pour cause une chute ou un coup direct sur la région et guérissent ordinairement par le repos. Les autres fractures du bassin sont plus graves. Elles portent sur les diverses parties de l'os coxal, l'ilion, le pubis, l'ischion. Elles sont causées comme les précédentes par des chutes d'un lieu élevé, des coups, le passage d'un corps pesant sur le bassin (roue de voiture, éboulement, etc). Leur gravité est plus ou moins grande suivant que la fracture n'intéresse qu'une de ces parties ou plusieurs, qu'elle est bornée à l'os ou qu'elle s'accompagne d'une déchirure des parties voisines, peau, vessie, rectum ; qu'elle est causée par une pression, une chute, ou par un projectile d'arme à feu, lequel produit tantôt une simple perforation, tantôt des éclats multiples, avec ou sans lésions des organes contenus dans le bassin. Les signes de ces fractures sont : une douleur vive à la pression et dans les mouvements des membres inférieurs, qui sont d'ailleurs rendus plus ou moins impuissants par le défaut de résistance des os brisés ; la crépitation qui accompagne la pression ou les mouvements, surtout la pression produite en appuyant les mains sur les côtés du bassin ; les ecchymoses tardives en divers points des parties blessées. Une des variétés les plus intéressantes de ces fractures est celle qui est désignée sous le nom de *fracture double verticale* du bassin. Le double trait de la fracture détache un fragment moyen qui porte la cavité cotyloïde et l'articulation coxo-fémorale. Elle a surtout pour cause la compression violente du bassin latéralement, par un corps pesant ou par une chute d'un lieu élevé. La fracture en pareil cas peut aussi n'atteindre qu'une partie limitée de l'os coxal, la cavité cotyloïde, qui est comme enfoncée par la tête du fémur. Le traitement le plus simple et le plus efficace de ces fractures, sauf celles du sacrum et du coccyx, consiste, après les avoir réduites autant que possible, à placer le blessé dans une gouttière de Bonnet, qui permet de donner aux membres inférieurs une bonne attitude, laquelle contribue à maintenir la réduction de la fracture, et au malade tous les soins de propreté nécessaires sans crainte de déranger les os.

Luxations. Comme les fractures, ces affections sont causées par des violences extérieures d'une grande puissance. Elles peuvent porter sur une ou plusieurs des articulations du bassin. Les luxations simples sont très rares d'ailleurs ; le plus souvent deux ou plusieurs articulations sont luxées en même temps, ou bien la luxation d'une articulation s'accompagne de la fracture d'une partie quelconque du bassin. La luxation du sacrum ne peut se faire qu'en avant et en haut, par suite de la disposition des surfaces ; celle du coccyx, la plus fréquente et la plus simple de toutes, se fait le plus souvent en avant, et a pour cause une chute ou un coup sur la région. Les autres luxations s'accompagnent souvent, outre la fracture, de désordres des parties molles et des organes du petit bassin qui donnent une gravité considérable à ces blessures. Ces luxations ont pour signes des mouvements plus étendus que d'ordinaire et très douloureux, des ecchymoses immédiates ou tardives au voisinage des articulations, etc. La luxation simple des symphyses pubiennes ou sacro-iliaques n'exige comme traitement que le repos et la contention avec un bandage approprié. Pour les luxations multiples ou compliquées, on emploiera la gouttière de Bonnet.

Ostéite, carie, nécrose. Ces affections siègent le plus souvent au sacrum, bien qu'elles puissent atteindre les autres parties du squelette du bassin. L'ostéite ouvre souvent la marche ; elle survient après une blessure, chez les sujets scrofuleux, tuberculeux ou syphilitiques, a pour symptômes, au début, une douleur fixe, plus ou moins vive, suivie d'un empâtement, puis d'une collection purulente, visible si elle siège à l'extérieur, mais qui reste inaperçue, si elle siège à la face interne, jusqu'au moment où elle émigre à l'extérieur en passant par une des solutions de continuité du squelette à travers les parties molles qui les remplissent ou le long des vaisseaux et nerfs. Elle est plus ou moins grave suivant qu'elle envahit une partie plus ou moins grande du squelette, que l'abcès siège à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'il s'ouvre directement ou après un trajet plus ou moins sinueux, qu'il s'ouvre à la peau ou dans une cavité voisine : péritoine, vessie, rectum, vagin, canal rachidien ; que l'ostéite se termine par résolution ou par carie ou nécrose ; que celle-ci est limitée ou étendue, etc. Le traitement consiste dans l'ouverture, le drainage et le lavage antiseptique des abcès, l'extraction des séquestres, l'administration de médicaments toniques et antidiathésiques, etc. (V. Carie, Nécrose, Ostéite.)

Arthrite. L'inflammation des symphyses a pour causes prédisposantes le relâchement qui survient pendant la grossesse, et toutes les diathèses qui s'accompagnent de manifestations articulaires : rhumatisme, blennorhagie, puerpéralité, maladies infectieuses, etc. ; comme causes occasionnelles, les violences extérieures ou celles de l'accouchement lui-même. Cette affection s'accompagne d'une douleur très vive au niveau des articulations malades, de fièvre, de gêne des mouvements, et se termine rarement par résolution, assez souvent par suppuration ou par le passage de l'inflammation de l'état aigu à l'état chronique (V. Arthrite, Sacro-coxalgie).

Tumeurs. Ce sont : 1° des *exostoses*, survenues soit à la suite de cals difformes, soit spontanément, chez les sujets atteints de syphilis ou de scrofule ; elles sont très dures, quelquefois très volumineuses, mamelonnées, inégales ; lorsqu'elles font saillie dans la cavité pelvienne, elles gênent l'accouchement, pendant lequel elles peuvent déchirer l'utérus ou la vessie ; leur diagnostic est très difficile lorsqu'elles siègent à la face interne du bassin ; on ne peut guère en tenter l'ablation que lorsqu'elles sont situées sur les bords ou sur la face externe ; 2° l'*ostéosarcome*, qui débute primitivement dans l'os ou qui s'y communique d'un organe voisin, sous forme de tumeur moins dure que l'exostose, molle quelquefois, à marche envahissante plus ou moins rapide, et dont le pronostic et le traitement sont ceux des autres cancers. L.-H. Petit.

BASSIN-D'Or. Un des noms vulgaires du *Ranunculus acris* L.

BASSINAGE. I. Horticulture. — On donne ce nom aux *arrosages* (V. ce mot) peu abondants, par lesquels on se contente d'humecter la surface du sol. Toutes les fois que l'on pratique des semis, il est utile de maintenir les graines dans un état constant d'humidité, afin de favo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riser leur germination ; les arrosages abondants deviendraient dans ces cas complètement inutiles, puisque les racines des jeunes plantes sont peu enfoncées dans le sol ; au contraire, des bassinages fréquents ont pour effet de maintenir la surface du sol dans un état d'humidité suffisant pour permettre aux graines de germer et plus tard aux jeunes plantes de se bien développer. Les bassinages se font à l'aide d'arrosoirs munis de pommes très fines, afin d'éviter que l'eau ne vienne frapper trop violemment le sol, qu'elle ne le tasse et ne produise à sa surface des ravinements qui entraîneraient la graine hors du terrain semé. La petitesse des trous de la pomme d'arrosoir oblige de ne se servir que d'eaux très propres ; la moindre impureté boucherait en effet ces trous et en empêcherait le fonctionnement. Les bassinages doivent être d'autant plus fréquents qu'il fait plus chaud ou que le sol est plus exposé au vent. Sous verre il est inutile de les renouveler souvent, l'évaporation s'y faisant lentement. En pleine terre, pendant la belle saison, il est utile de bassiner les semis deux ou trois fois dans la journée. Les bassinages peuvent encore être appliqués aux plantes qui fanent par suite de transplantation ; l'eau qui vient ainsi mouiller leurs feuilles est absorbée en partie par elles et redonne de la vie à la plante. J. Dybowski.

II. Boulangerie. — Opération du pétrissage pendant laquelle le boulanger façonne sa pâte en l'imprégnant d'eau légèrement salée.

BASSINE (Art cul.). Ustensile en cuivre rouge non étamé, de forme ronde ou ovale. Elle est peu creuse, large et munie de deux anses. On l'emploie généralement pour la cuisson des confitures et des cornichons. Elle sert également pour faire cuire de grands poissons plats, tels que turbots, barbues, etc. (V. Poissonnière) et des légumes verts : épinards, petits pois, haricots, en leur conservant leur nuance naturelle qui les rend plus appétissants.

Bassine à Frire. — Ustensile de forme ovale, en fer battu. Il doit être large et long, d'une profondeur de vingt centim., et pourvu d'un faux fond grillé, au moyen duquel on enlève tout ce que l'on a fait frire.

BASSINEAU. Un des noms vulgaires du *Caltha palustris* (V. Caltha).

BASSINÉE (Boulang.). Quantité d'eau que contient le bassin d'un boulanger ; la bassinée varie suivant la quantité de farine à pétrir et suivant la qualité de la farine et la sorte de pain que l'on se propose de fabriquer ; pour les bonnes farines, il faut le tiers de leur poids d'eau, les farines de qualité médiocre n'en prennent qu'un quart ; enfin, celles qui proviennent d'un blé humide n'en exigent qu'un cinquième ; il faut ajouter que plus on travaille longtemps la pâte, plus on pourra lui faire absorber d'eau.

BASSINET ou BACINET. I. Archéologie. — Espèce de casque en métal dont les hommes d'armes et surtout les chevaliers firent usage depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVe siècle. Le bassinet tire son origine de la calotte de fer, attachée au haubert, que les chevaliers portaient sous le heaume. Ce dernier casque étant devenu trop lourd ne fut plus à partir d'environ 1300 qu'une coiffure de parade ; mais dans les batailles, les chevaliers préféraient combattre à visage découvert, la tête protégée par un casque dit *bassinet*, sans nasal, de forme ronde, d'abord assez bas, et qui vers 1330 s'éleva et affecta la forme ovoïde. Des tombeaux allemands d'environ 1370 présentent encore les statues de chevaliers coiffés de cette sorte de bassinet ; à côté d'eux on voit le heaume. Mais dès le commencement du XIVe siècle, l'usage s'introduisit de fixer à la calotte de fer une visière ou *viaire*, mobile sur des pivots ou encore posée sur des charnières et s'ouvrant à la façon de volets. Cette visière était ordinairement en pointe, allongée en forme de museau, pourvue de deux fentes horizontales pour la vue et de trous nombreux pour la respiration. Comme ce casque ne protégeait pas le cou, on y ajouta bientôt à la partie inférieure une pièce rigide nommée *bavière*, sur laquelle portait la visière quand elle était abaissée. Cependant en Italie on continua de fabriquer des bassinets dépourvus de bavière. Le bassinet atteignit sa forme la plus parfaite à la fin du XIVe siècle. On compléta la défense du cou par l'addition du *colletin*. Cette pièce est visible dans la figure que nous donnons ici, et qui présente le type du bassinet de la fin du XIVe siècle. Ce bassinet, qui faisait partie de la collection au château de Pierrefonds, est conservé aujourd'hui au musée d'artillerie.

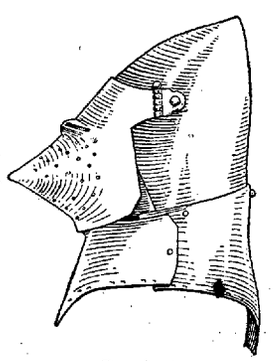

Bassinet.

Au commencement du XVe siècle le bassinet affectait la forme sphéroïdale. Cette espèce de casque fut en usage jusque vers 1430, époque à laquelle il fut remplacé par l'*armet*. M. Prou.

II. Art militaire. — Pièce qui, dans la platine des armes à silex ou à mèche, servait à contenir la poudre d'amorce. La lumière mettait en communication la partie creuse du bassinet avec l'intérieur de la chambre où se trouvait la charge de poudre qu'il s'agissait d'enflammer pour faire partir le coup. La poudre d'amorce était maintenue dans le bassinet au moyen d'un couvre-bassinet, qui en fermait l'orifice et protégeait cette poudre contre les injures de l'air. Un bassinet existait également à la lumière des anciens mortiers. Il avait pour but de s'opposer à la chute de la poudre d'amorce, lorsque la pièce, tirant sous de grands angles, prenait une position se rapprochant plus ou moins de la verticale.

III. Anatomie (V. Rein).

IV. Botanique. — Nom vulgaire donné indistinctement à plusieurs espèces de Renoncules, notamment aux *Ranunculus acris* L., *R. repens* L., *R. bulbosus* L., etc. — D'un autre côté, on appelle *Bassinet des champs* le *Ranunculus arvensis* L., *Bassinet des marais*, le *Caltha palustris* L. et *Bassinet purpurin*, une variété de l'*Anemone nemorosa* L.

Bibl. : Penguilly l'Haridon, *Catalogue du musée d'artillerie*, p. 264. — Quicherat, *Histoire du costume en France*, pp. 209, 210, 215, 219, 238, 240, 262, 268. — Jähns, *Handbuch der Geschichte des Kriegswesens*; Leipzig, 1830, p. 729, pl. 50, 51, 53 et 54, gr. in-8°.

BASSINI (Achille Bassi, dit de), chanteur dramatique, né à Milan en 1819 et mort à Naples en 1881. Ses compatriotes l'avaient surnommé *il secondo Ronconi*. Après avoir fait de bonnes études littéraires et philosophiques au lycée de Saint-Alexandre, de Milan, puis être devenu l'élève de l'ingénieur Paganini, il se prit d'une telle passion pour la musique qu'il abandonna tout pour suivre son penchant. Il prit alors des leçons de chant du compositeur Perelli, et en 1837 il débutait à Pavie dans un opéra de cet artiste, *Manfredi*. Dès ses premiers pas ses succès furent éclatants, et ils étaient justifiés par la grande intelligence dont il faisait preuve, par son âme de feu, par sa belle voix de *basso cantante*, par son double talent d'acteur et de chanteur, et enfin par un physique plein de grâce et de noblesse. Avec un geste, un regard, un élan de voix spontané et opportun, De Bassini soulevait une salle entière, excitait l'enthousiasme et produisait sur les masses une impression indescriptible. On peut dire qu'il n'a connu que des triomphes partout où il s'est fait entendre, à Rome, à Milan, à Vienne, à Londres, à Saint-Pétersbourg... Après avoir amassé une grande fortune, il s'était retiré dans une magnifique villa qu'il possédait à Portici.

A. P.

BASSINOIRE. Bassin de métal habituellement en cuivre,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à manche et à couvercle percé de trous, que l'on emplit de cendres chaudes et de braise pour chauffer un lit. On trouve dans le commerce des bassinoires en étain avec bouchon que l'on remplit d'eau bouillante pour le même usage.

L. KNAB.

BASSIRON (Philippe), musicien du XVe siècle, dont on connaît deux compositions imprimées : un motet *(Inviolata)* à 4 voix, dans le recueil : *Motteti libro quarto* (Venise, Petrucci, 1505), et une messe « de Franza » à 4 voix, dans le recueil : *Missarum diversorum auctorum liber primus*, id., 1508. L'*Agnus Dei* de cette messe a été réimprimé en partition par Commer dans le 8e vol. de sa collection d'œuvres des musiciens néerlandais. Le manuscrit 35 des archives de la chapelle pontificale contient une messe sans titre de Bassiron. Ce musicien appartenait encore par son style solennel, puissant, mais rigide, à la première école néerlandaise. M. BRENET.

BASSIUS (V. BASS [Heinrich]).

BASSO-OSTINUTO (V. BASSE CONTINUE).

BASSO (Sébastien), philosophe qui eut son rôle dans le grand mouvement d'émancipation et de renaissance de la philosophie naturelle, à la suite de Telesio, de Patrizzi et des hardis penseurs du XVIe siècle. Adversaire résolu d'Aristote, son ouvrage : *Philosophiæ naturalis adversus Aristotelem libri duodecim*, fut publié à Paris en 1621, et de nouveau en 1649.

BASSO (Antonio), jurisconsulte et poète napolitain de la première moitié du XVIIe siècle. Il prit une grande part dans la révolution de 1647 ; il mourut décapité après avoir subi la torture. Le duc de Guise dit de lui dans ses mémoires : « Basso fut celui qui porta la parole, homme éloquent et d'un esprit fort chaud et fort emporté. Il me dit que l'établissement de la république était si nécessaire, qu'il me priait d'en vouloir jeter les premiers fondements. » On a de Basso : *Parte prima delle poesie* (Naples, 1645). G. L.

BASSOLES-AULERS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, canton d'Anizy-le-Château ; 267 hab.

BASSOLIS (Joannes de) ou **BASSOLIUS**, philosophe scolastique, disciple de Duns Scot (commencement du XIVe siècle). Leibnitz rapporte son opinion sur le « principe d'individuation » (*De principio individui*, § 8) ; mais dans l'histoire de la philosophie ce n'est plus qu'un nom.

BASSOMPIERRE (Christophe II de), militaire et diplomate, né vers 1547 en Lorraine, mort au château de Nancy en avr. 1596. Entré jeune au service d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, il fut envoyé en France comme otage, fut attaché à la personne du duc d'Orléans (depuis Charles IX), et fit ses premières armes en Hongrie contre les Turcs (1564), étant à peine âgé de dix-sept ans. De retour à Paris, en 1566, il fut nommé par Charles IX colonel de 1,500 chevaux reîtres et se distingua dans les rangs de l'armée royale à Jarnac et à Moncontour, ainsi qu'en Flandre où il était allé rejoindre le duc d'Albe, par commandement du roi. Henri d'Anjou, sous les ordres duquel il avait servi devant la Rochelle, l'emmena avec lui en Pologne, ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser, dès 1585, le parti de la Ligue. Outré de l'assassinat du duc de Guise, il fit de grandes levées en Allemagne pour le service des princes ligués (1588 et 1589), quitta la France après la bataille d'Ivry, où il combattit aux côtés de Mayenne, et se retira en Lorraine (1590). Quatre ans plus tard, il signait au camp devant Laon (31 juillet 1594), avec Harlay de Sancy, plénipotentiaire de Henri IV, un traité par lequel le duc Charles de Lorraine s'engageait à observer une neutralité complète entre la France et l'Espagne. ROTT.

BIBL. : Bibliothèque nationale, Ms. fr. 20980, et Préliminaire aux *Mémoires du Maréchal de Bassompierre.*

BASSOMPIERRE (François de), capitaine et diplomate français, né au château d'Harrouel en Lorraine le 12 avr. 1579, mort d'apoplexie, chez le duc de Vitry, en Brie, selon les uns, à Provins, selon les autres, le 12 oct. 1646. Fils de Christophe de Bassompierre, ses ancêtres avaient servi tour à tour les ducs de Bourgogne, puis ceux de Lorraine et avaient fini par occuper les plus hautes charges à la cour de Nancy. Son père, après avoir épousé en France une nièce du maréchal de Brissac, s'était vu adjuger de grands domaines en Normandie comme paiement de ses services militaires. Il envoya ses fils en Bavière, à Florence, dans le reste de l'Italie et de l'Allemagne pour y achever leur éducation. Ces grands voyages étaient alors le complément nécessaire des études classiques et Rohan allait entreprendre quelques années plus tard celui dont la très intéressante narration nous a été conservée. Présenté à la Cour par sa mère, en 1598, Bassompierre sut inspirer au roi une vive affection et alors commença pour le jeune courtisan cette vie d'aventures galantes et de folies de jeunesse qui firent de lui à la cour de Henri IV et de Louis XIII ce que le marquis de Vardes devait être à celle de Louis XIV. Parmi ses nombreuses conquêtes, on peut citer la sœur de la maîtresse du roi, Charlotte-Marie de Balsac-d'Entragues avec laquelle il eut de longs démêlés et qu'il refusa constamment d'épouser, bien qu'il eût d'elle un fils, *Louis de Bassompierre*, lequel devint premier aumônier de Monsieur frère de Louis XIII, puis évêque de Saintes (6 déc. 1648). Il fut sur le point d'épouser Charlotte de Montmorency, future princesse de Condé, mais il y renonça sur les instances du roi et bien lui en prit, car pas plus que Henri de Bourbon, il n'eût consenti à jouer le rôle de mari complaisant. Comme dédommagement, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès du duc de Lorraine. Il s'agissait du mariage de la fille de celui-ci avec le Dauphin, mariage qui eût consommé par voie pacifique la réunion de ce duché à la France, mais la négociation échoua par suite des irrésolutions du duc. Bassompierre, qui avait pris part à la campagne de Savoie (1600) et à celle de Hongrie (1603) parmi les troupes de l'Empereur se mit au service de la régente lors de la révolte des princes et des grands (1614). Ce fut à cette époque qu'il acheta du duc de Rohan la charge enviée de colonel-général des Suisses et Grisons. A la mort du maréchal d'Ancre, il se détacha de la reine-mère, fut fait grand-maître de l'artillerie par commission au siège de Château-Porcien (1617), chevalier des ordres (1619) et se trouvait dans l'armée royale aux Ponts-de-Cé (1620). Luynes, auquel la faveur croissante de Bassompierre portait ombrage, l'envoya en ambassade extraordinaire en Espagne pour terminer avec le Conseil de l'Escurial le différend relatif aux affaires de la Valteline. Ce fut lui qui signa le 25 avril 1621 le traité dit de Madrid, qui ne fut jamais exécuté. Rentré en France dans le courant de cette même année, il assista en qualité de maréchal de camp au siège de Montauban où l'armée royale éprouva un échec. Ses services en cette circonstance, non moins que ceux qu'il rendit l'année suivante dans l'île de Ré, à Royan, Négrepelisse, Saint-Antonin, Lunel et Montpellier, lui valurent le bâton de maréchal de France (12 oct. 1622). En 1625 il fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Suisse où, grâce à sa charge de colonel-général, il s'était créé de nombreuses sympathies. Il s'y trouva en concurrence avec le marquis de Coeuvres qui commandait alors en Valteline et avait conservé le titre d'ambassadeur extraordinaire aux Grisons. Bassompierre, qui ressentait pour son rival une haine qu'il ne cherche pas à dissimuler dans ses Mémoires, se plaignit en cour de ce qu'on eût *châtré* sa négociation. De fait cette dernière, qui avait encore trait aux affaires de la Valteline, ne réussit pas et ne pouvait réussir, car en même temps Du Fargis négociait en Espagne le traité de Monçon (5 mars 1626), qui n'eut d'autre résultat que de rendre la France suspecte à ses anciens alliés : Venise, la Savoie, les Ligues suisses et les Grisons. Bassompierre quitta la Suisse, en févr. 1626, et fut envoyé la même année en Angleterre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour négocier le rétablissement des ecclésiastiques et des serviteurs français auprès de la reine. En 1627 et 1628 on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le retrouve au siège de la Rochelle ; en 1629, il se distingua au Pas de Suse, puis au siège de Privas et pendant toute la campagne de Languedoc. Mais la situation devenait critique en Suisse, et Mesmin, secrétaire du maréchal d'Estrées et représentant intérimaire de la France auprès des cantons, était le premier à reconnaître la nécessité du retour de Bassompierre dans ce pays, car les impériaux occupaient les passages des Grisons, et le marquis de Châteauneuf, envoyé en Suisse (1629), ne parvenait pas à triompher de l'indifférence des Ligues à l'égard de leurs alliés les Grisons. Le maréchal y fit une courte apparition et marcha à la tête des contingents qu'il y avait levés, pour rejoindre l'armée du roi en Savoie. Avec cette dernière campagne se termine la vie active de Bassompierre. Arrêté le 25 févr. 1631, à Senlis, où il était allé trouver Louis XIII, Bassompierre fut enfermé à la Bastille, d'où il ne devait sortir qu'après la mort de Richelieu, le 19 janv. 1643 (*cf. Gazette de France* 1643, p. 72). On a donné différentes raisons de sa disgrâce. Il paraît certain que pendant la maladie du roi la conduite du colonel-général des Suisses parut suspecte au cardinal et que ses relations avec les Guise et la princesse de Conti lui aliénèrent les sympathies du premier ministre. Quoi qu'il en soit, ce fut à partir de ce moment que sa perte fut résolue ; mais, bien renseigné sur le sort qui l'attendait, il eut le temps de brûler sa correspondance parmi laquelle se trouvaient « six mille lettres d'amour ». Retiré au château de Tillières, à sa sortie de la Bastille, le maréchal ne jouit pas longtemps de sa liberté, ni de ses charges qui lui avaient été restituées, — celle de colonel-général des Suisses, entre autres ; — les infirmités qu'il avait contractées durant sa captivité hâtèrent sa fin. Outre Louis de Bassompierre, il laissait un autre fils, François de la Tour, né de son union secrète avec la princesse de Conti. Ses *Mémoires* ou plus exactement : *Mémoires du Maréchal de Bassompierre, contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la Cour de France pendant quelques années*, parurent pour la première fois en 1665, à Cologne, chez Pierre du Marteau, en 2 vol. in-12 ; ils ont été réédités depuis, en 1666 (du Marteau, à la Sphère) ; en 1692 (Cologne, P. du Marteau, et Amsterdam, André de Hoogenhuysen) ; en 1703 (Cologne, Jean Sambix le jeune), en 1721 (Amsterdam, Henri Deroubec, en 4 vol.) et en 1723. On les retrouve aussi dans les collections Petitot et Michaud, mais la seule édition réellement conforme au manuscrit original est celle qui a été préparée pour la Société de l'histoire de France par M. le marquis de Chantérac (Paris, 1877). Outre ses mémoires, Bassompierre a laissé une relation — très incomplète — de ses *Ambassades*, en Espagne, Suisse et Angleterre (Cologne, P. du Marteau, 1668), et un certain nombre de discours académiques, de traités et de lettres sur divers sujets. Mais les *Remarques* sur l'histoire des rois Henri IV et Louis XIII, par Scipion Dupleix, ne doivent pas lui être attribuées. On conserve à la Bibliothèque nationale et aux Archives du ministère des affaires étrangères un très grand nombre de copies de pièces relatives au maréchal de Bassompierre. Les dépêches en partie inédites de ses ambassades en Suisse se trouvent à la Bibl. nat. : f. fr. 3689, 5569, 3690, 3699, 17984, 23609, 3691 ; aux Affaires étrangères : *Suisse*, 19, 23, 29, *Grisons*, 4, 5, 7, et aux Arch. nat., série K, 1362 et 1363. ROTT.

BASSOMPIERRE (N. comte de), de la famille du maréchal du même nom, né en 1748, mort à Versailles le 30 mars 1817, sans laisser de postérité. Entré en 1767 dans un régiment de cavalerie, il devint, en 1784, colonel commandant le régiment de Guienne. Il émigra lors de la Révolution et combattit dans les rangs de l'armée de Condé, avec le grade de maréchal de camp. Il rentra en France en 1814 et y demeura jusqu'à sa mort.

BASSON. Instrument de musique à anche double qui tient le plus souvent dans le petit orchestre des instruments à vent la place que tiennent la contre-basse et le violoncelle dans l'harmonie des cordes. Son étendue est la suivante, avec tous les demi-tons chromatiques :
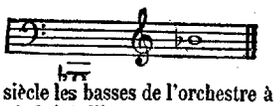
Avant le XVII^e^ siècle les basses de l'orchestre à vent étaient tenues par une infinité d'instruments graves de la famille des hautbois et qui portaient le nom générique de bombardes. Ces bombardes étaient loin d'être commodes à manier ; outre que leur justesse ne pouvait être que fort approximative, l'action de souffler dans des tuyaux de plus de six pieds de long fatiguait les exécutants au point qu'on était souvent obligé de faire exécuter les parties de basse par les trombones et les cromornes. En 1539, un chanoine de Pavie nommé Afranio réunit deux des basses dont nous venons de parler et les fit communiquer au moyen d'un grossier système de tuyaux, puis il adapta un soufflet à la machine et créa ainsi le premier basson auquel il donna le nom de *phagotus* (fig. 1), parce que les tuyaux ainsi réunis semblaient former un fagot. Cette machine sonore a été décrite par le neveu d'Afra-

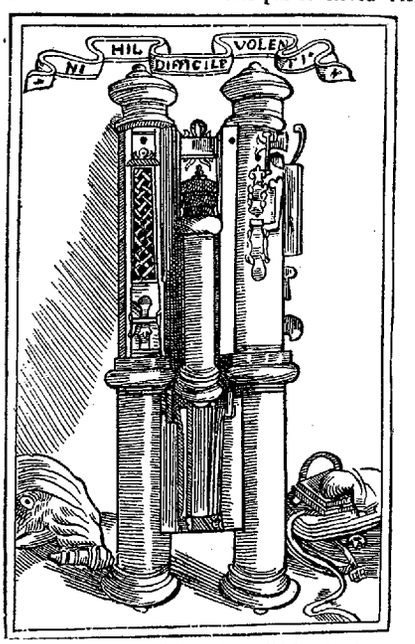

Fig. 1. — Basson (*phagotus*) d'Afranio (1539).

nio, Ambroise Thésée, dans *Introductio in chaldaïcam Linguam* (Pavie, 1539, in-4), avec planches. Une trentaine d'années après Afranio, Sigismond Scheltzer débarrassa le fagot des peaux et des soufflets qui l'encombraient et en fit véritablement le basson qui ne tarda pas à détrôner les vieilles basses de hautbois. Bientôt le basson sous le nom de doulcine eut sa famille complète, de la contrebasse au soprano (fig. 2), s'étendant depuis le contre *ré* grave jusqu'au *si* au-dessus de la première ligne supplémentaire (clef de *sol*)
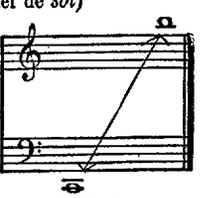
Etendue de la famille des bassons, XVII^e^ siècle.

Les bassons du registre aigu faisant double emploi avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le hautbois furent bientôt mis de côté, mais on conserva pour en faire grand usage les bassons graves qui ressem-

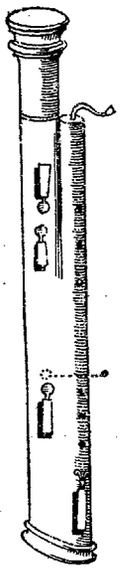

Fig. 2. — Basson d'après Mersenne (1636).

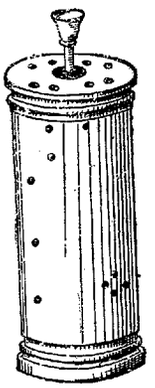

Fig. 3. — Cervelas d'après Mersenne (1636).

blaient déjà aux nôtres et restèrent stationnaires jusqu'aux premières années de ce siècle. Ce ne fut qu'en 1809 qu'Adler, facteur à Paris, améliora le basson en y ajoutant plusieurs clefs. Almenræder en Allemagne, Simiot à Lyon firent faire à l'instrument de véritables progrès. Ce fut Ad. Sax qui, en 1840, eut l'idée de construire des bassons d'après des lois fixes. Cependant, malgré ces essais, le basson est peut-être de tous les instruments à vent et à anche double celui qui a subi pendant notre siècle le moins de transformations si on le compare à la flûte et à la clarinette. Citons cependant les essais de Ward, de Bachmann et surtout de Triébert. Jacourt essaya d'appliquer au basson le système de *Bœhm* (V. ce nom), mais il dut y renoncer de crainte de dénaturer le timbre de l'instrument. En 1854, Bœhm lui-même, aidé de Triébert, a voulu faire pour le basson ce qu'il avait fait pour la flûte et le hautbois (fig. 4), mais la longueur des tringles produisait un clapottement désagréable; de plus, ces longues tiges de métal chargées d'anneaux et de clefs nécessitaient de fréquentes réparations, aussi peut-on considérer le basson comme n'étant pas encore arrivé à sa perfection. On emploie aussi le contre-basson et le basson quinte. Le contre-basson, qui est au basson ce que la contre-basse est au violoncelle, est accordé à l'octave au-dessous du basson, c.-à-d. en sons réels :
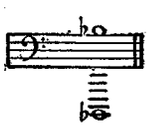
mais on évite de dépasser les limites suivantes :
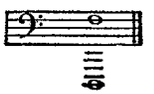
Beethoven a employé le contre-basson dans la cinquième symphonie. A peine inventée, la doulcine de Scheltzer fut imitée de tout côté, et chacun chercha à faire tenir les tuyaux les plus longs possibles dans le plus petit espace possible. De là, ces instruments singuliers appelés *Racketten* courtauds, cervelas (fig. 3), qui différaient tous de forme, mais qui tous se rattachaient au même principe. Le cervelas français et le racketten allemand avaient la forme d'un cylindre de quelques pouces de haut auquel était adaptée une anche de basson proportionnée au diapason de l'instrument. Si courts qu'ils fussent, ces instruments descendaient non seulement aussi bas que le contre-fagot mais même jusqu'à l'*ut* de seize pieds. A côté des racketten et des cervelas on comptait encore les bassanelli, les schryari, les sourdines qui tous étaient des fagots primitifs. Mais tous ces instruments se ressemblaient par le timbre et ils ne tardèrent pas à être remplacés par les bassons dont nous avons parlé plus haut. La sonorité du basson est douce, poétique et quelque peu mélancolique dans la plus grande étendue de son registre; cependant ses notes les plus graves ont un peu de la puissance de celle de l'orgue, et dans la dernière octave, qui ne doit être employée qu'avec une grande prudence, ses sons hauts un peu étranglés ont quelque chose de pénible et de douloureux; en forçant cette sonorité on arrive facilement à un effet comique. De bonne heure, les compositeurs ont fait grand usage du basson, non seulement pour donner de la rondeur à l'ensemble de l'orchestre, mais aussi pour appliquer des touches d'un coloris spécial. Haydn l'a beaucoup employé, Beethoven lui fait jouer tantôt un rôle comique dans la danse des paysans de la Symphonie pastorale, tantôt le principal et poétique personnage lorsqu'il chante l'adorable mélodie de la scène au bord du ruisseau. Grétry s'en est servi pour peindre les bâillements d'Ali dans *Zémir et Azor* et Meyerbeer pour forcer le sombre coloris de la scène de l'Evocation des nonnes de *Robert le Diable*. Je ne puis multiplier ici ces exemples, mais ces quelques lignes suffisent pour montrer la variété des ressources du basson.

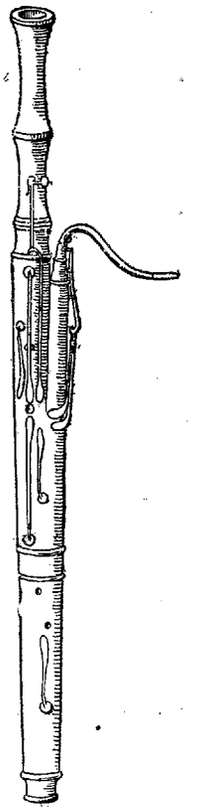

Fig. 4. — Basson moderne (système Triébert).

H. Lavoix.

Bibl. : Jancourt, *Méthode théorique et pratique du basson*, 1847. — Willent-Bordogni, *Méthode complète pour le basson*, 1844. — Fétis, *Rapport sur l'Exposition de 1855*. — Lavoix, *Hist. de l'instrumentation*, ch. II, § 11, pp. 111 et suiv. — Berlioz, *Traité d'orchestration*. — Gevaert, *Traité d'instrumentation*.

BASSON-SUR-YONNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny; 600 hab.

BASSONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 268 hab. — Bassoncourt fut dévasté au XV^e^ siècle par Jean de Châteauvillain, qui venait de se séparer du parti bourguignon; en 1636 et 1637, éprouvé par la peste et la guerre, lors du séjour des Croates dans le Bassigny. Le village fut brûlé presque entièrement et les trois quarts des habitants périrent. — Remarquable église du XVI^e^ siècle.

A. T.

BASSORA (Gomme de). Nom donné dans le commerce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la *Gomme pseudo-adragante* ou *G. de Sassa*, qui est fournie par l'*Astragalus gummifer* Labill. et sert à falsifier la *gomme adragante* de Smyrne. Elle est de qualité inférieure. Il ne faut pas la confondre avec la *gomme Kuteera* ou *gomme de Bassora vraie* (V. Bassorine).

BASSORAH (V. Basra).

BASSORINE. Principe immédiat qui constitue la plus grande partie de la *gomme de Bassora vraie*, qu'on a cru pendant longtemps être produite par le *Mesembryanthemum cristallinum* L. ou par un *Cactus*, mais qui serait fournie, paraît-il, en partie par le *Cochlospermum gossypium* DC., arbre de l'Inde (Bixacées-Cochlospermées), en partie par le *Sterculia urens* Roxb., de l'Inde, et le *Sterculia tragacanthæ* Lindl., de l'Afrique tropicale (Malvacées-Sterculiées). Mise dans l'eau, cette gomme, qui est la *gomme Kuteera* de Martius, se gonfle considérablement et se convertit en une gelée transparente, dont les parties n'ont aucune liaison entre elles ; en ajoutant alors de l'eau, les particules gélatiniformes se séparent, se divisent complètement par l'agitation et tombent au fond du vase par le repos. C'est à cette substance insoluble qu'on a donné le nom de *bassorine*, alors que l'eau de lavage renferme de la gomme soluble. La gomme de Bassora est donc un mélange d'arabine et de bassorine. — Séchée à 100°, la bassorine présente la même composition que l'amidon et la cellulose $(C^{12}H^{10}O^{10})^n$, mais sa molécule est sans doute moins compliquée que celle de ces dernières substances. Bouillie avec de l'acide sulfurique, elle fournit d'abord de la gomme soluble et une glucose fermentescible, puis elle se transforme entièrement en glucose. L'acide nitrique l'oxyde avec production d'acide mucique. Ed. Bourgoin.

BASSOTIN (Teint.). Cuve à indigo des teinturiers. Les bassotins proviennent d'anciens tonneaux d'huile ; avant de les placer, il faut mettre un faux fond ou seulement une forte planche sous le fond qu'il y a déjà pour le soutenir. Les dimensions en général sont les suivantes : hauteur, 1^m30 ; largeur, 0^m75 ; capacité, 575 litres.

BASSOTTI (Art. cul.). Mets italien dans la composition duquel entrent une sorte de pâte, nommée lasagne, semblable au macaroni, du riz, du safran et de nombreuses épices. Ce mets doit être cuit au four et à petit feu.

BASSOTTI (Giovanni-Francesco), peintre italien, né à Pérouse vers 1600, mort en 1665. Il alla à Rome compléter une instruction artistique commencée par son grand-père, puis revint à Pérouse où il décora de fresques et de tableaux un grand nombre d'églises. On voit encore plusieurs de ses œuvres à San-Pietro, Santa-Maria del Popolo, Santa-Lucia, Santa-Maria Nuova, etc. Il s'inspira surtout du Guerchin et ne se distingua par aucune qualité personnelle du grand nombre des décorateurs médiocres, maniérés et fécond du XVII^e siècle.

BASSOUES D'Armagnac. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, sur le versant d'une colline dominant la Guiroue et l'Auzone ; 1,118 hab. Cette localité est très ancienne ; les textes en font mention dès le VIII^e siècle et plusieurs archéologues pensent que son nom rappelle celui des *Vassei*. — *Église* en ruines (mon. hist.) que l'on fait remonter au X^e siècle ; sa destruction date des ravages des protestants en 1570. Un tombeau qui se trouve au milieu des ruines passe pour celui d'un saint vainqueur des Sarrasins et est l'objet d'un pèlerinage assez fréquenté. Les archevêques d'Auch, seigneurs de Bassoues, y possédaient un château considérable dont il subsiste un portail et une tour carrée très élevée (mon. hist.), soutenue par d'énormes contreforts et qui date du XIV^e siècle. — Sources minérales, acidulées, froides, utilisées depuis 1860.

BASSOUTOS. Les Bassoutos ne sont qu'une branche de la race cafre dont ils ont tous les caractères physiques. Ils occupaient naguère et jusqu'en 1835, époque où les Boers se sont emparés de leurs meilleurs pâturages, toute la région qui constitue aujourd'hui l'Etat d'Orange. Préservés par l'intervention des Anglais contre de nouveaux envahissements de la part des Boers, ils habitent aux sources de l'Orange et du Caledon, sur le versant occidental des montagnes qui séparent le bassin d'Orange du territoire de Natal. Ce ne sont plus des sauvages. Le hollandais et quelquefois l'anglais sont familiers à bon nombre d'entre eux. Des missions protestantes françaises se sont établies parmi eux, et, pour la plupart, ils sont devenus chrétiens. La Bible et des cantiques ont été traduits dans leur langue assez harmonieuse, mais ayant emprunté comme celle des Cafres, sa congénère, les claquements si particuliers aux Hottentots et aux Boschimans. Ils auraient conservé la pratique de la circoncision pour les deux sexes. Ils vivent principalement de leurs troupeaux. Zaborowski.

Bibl. : Delegorgue, *Voyage dans l'Afrique australe*, 1847.

BASSU. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le-Maurupt ; 283 hab. On a trouvé sur son territoire des armes de l'époque du bronze et des monnaies gallo-romaines.

BASSUEL (Pierre), chirurgien français, l'un des fondateurs de l'Acad. de chirurgie, né à Paris en 1706, mort à Paris le 4 juin 1757. Il fut reçu maître en chirurgie en 1730, membre de l'Académie de chirurgie lors de sa création en 1731, démonstrateur-adjoint pour la thérapeutique en 1744, etc. Il a publié des travaux remarquables *sur l'action du cœur* (Hist. de l'Acad. des sc., 1731, p. 24), sur un *nouvel aspect de l'intérieur des artères et de leur structure par rapport au cours du sang* (Mém. de l'Acad. des sc., Sav. étr., 1750 t. I, p. 23,), enfin *sur les fractures de la rotule*, dont il expliqua le mécanisme, objet d'un mémoire lu en deux parties aux séances publiques de l'Acad. de chirurgie, en 1744 et 1745. Dr L. Hn.

BASSUET. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le-Maurupt ; 514 hab.

BASSUS. Surnom romain qui se rencontre souvent dans les inscriptions et a désigné un très grand nombre de personnages plus ou moins célèbres, surtout à partir du siècle d'Auguste. L'Encyclopédie de Pauly mentionne une soixantaine de Bassus. Laissant de côté ceux qui ne nous sont connus que par les inscriptions, nous allons énumérer les principaux Bassus sur lesquels les auteurs latins nous donnent des détails.

I. *Bassus*, poète iambique latin du siècle d'Auguste, qu'Ovide compte au nombre de ses amis et loue comme poète (*Trist.* IV, 10, 47... *clarus iambo*). C'est probablement à ce même Bassus que Properce adresse la quatrième élégie du livre I, où il se plaint que son ami veuille le détourner d'aimer Cynthie.

II. *Bassus*. Nom qui se trouve très souvent dans les épigrammes de Martial, et qui doit désigner plusieurs contemporains homonymes, à moins que ce ne soit simplement un nom imaginaire : par exemple, voici un Bassus dont Martial raille la prétendue maison de campagne (*Epigr.* III, 47, 58). Ailleurs les plaisanteries sont moins inoffensives : Bassus ne paie pas ce qu'il achète (VIII, 10), veut se faire passer pour chevalier (V, 23), a un goût dépravé pour les vieilles femmes (III, 76) ou pour les jeunes garçons (XII, 98). Ici, c'est une épitaphe pour Urbicus le jeune enfant regretté de Bassus (VII, 96). Là, Martial reproche au poète Bassus de faire des tragédies sur Médée, Thyeste, Niobé ou Andromaque, alors qu'il ne devrait s'occuper que de Deucalion et de Phaéton : ce qui veut dire que ses œuvres doivent être jetées à l'eau ou au feu. Wernsdorf pensait que cette épigramme est dirigée contre le poète Saleius *Bassus* (V. ce mot).

III. *Bassus*, patricien que Prudence (*contra Symmachum*, I, 558) cite comme un exemple des grands per-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sonnages romains qui se sont convertis au christianisme ; on ne sait s'il s'agit de Junius Bassus, mort en 358, ou d'An. Bassus qui fut consul en 408.

IV. *Bassus (Annius)*, était en l'an 822 de Rome lieutenant, et en réalité chef de la onzième légion qui avait pour chef nominatif le consulaire Pompeius Silvanus (*Tacite, Hist.* III, 50).

V. *Bassus (Asinius)*, fils aîné d'Asinius Rufus ; dans une lettre qu'il écrit à son ami Fundanus, alors consul, Pline le Jeune (*Epist.* IV, 15) lui recommande ce jeune homme, comme candidat à la charge de questeur auprès de lui ; il fait le plus grand éloge du père et du fils.

VI. *Bassus (Aufidius)*, historien latin (V. AUFIDIUS, t. IV, p. 630).

VII. *Bassus (Q. Cœcilius)*, chevalier romain, contemporain de Cicéron, nous est connu par l'*Epitome* de Tite-Live et par la correspondance de Cicéron. Questeur sous le consulat de César et de Bibulus (an 695 de Rome), il embrassa le parti de Pompée : après la mort de ce dernier il excita un soulèvement en Syrie et attira à lui une légion qui tua son chef, Sex. Cæsar. Bassus se maintint assez longtemps en Syrie, jusqu'au jour où Cassius que le Sénat avait chargé de combattre Dolabella, déclaré ennemi public, vint prendre possession de la Syrie et des trois armées qui s'y trouvaient. Cassius raconte lui-même dans une lettre à Cicéron (F. XII, 12, an de Rome, 711) que Bassus refusait de lui remettre sa légion et qu'il ne le fit que forcé par ses soldats. — Le buveur Bassus, qu'Horace cite (*Od.* I, 36, 14), comme capable de tenir tête à la courtisane Damalis, était sans doute le fils de Q. Cæcilius Bassus.

VIII. *Bassus (Cæsellius)*, Carthaginois d'origine, abusa de la crédulité de Néron pour lui persuader qu'il avait découvert en Afrique un trésor, autrefois caché par Didon. Néron confia une flotte à Bassus pour aller chercher ce trésor ; Bassus ne trouva rien ; et, ce qui prouve que c'était un halluciné et non un mystificateur, il se tua. Tacite qui raconte toute cette histoire (*Annal.* XVI, 1-3) la place en l'an de Rome 818. Suétone (*Néron*, 31) rapporte aussi le fait, mais sans dire le nom du chercheur de trésor.

IX. *Bassus (Cæsius)*, poète lyrique latin qui vivait sous le règne de Néron. Il était l'ami de Perse, qui le chargea de publier ses satires (Suétone, *Vie de Perse*, édit. Reifferscheid, pp. 72-75). L'une d'elles lui est adressée, la sixième, où Perse, retiré dans la campagne de Gênes, aux approches de l'hiver, fait allusion aux poésies lyriques de son ami ; comme antithèse à la manière noble dont Bassus emploie ses loisirs, il montre, dans une vive peinture, la vie misérable des avares, uniquement occupés d'intérêts sordides. Le scoliaste de Perse dit, à propos de cette satire, que Cæsius Bassus fut englouti, avec sa maison de campagne, lors de l'éruption du Vésuve. La mort de Bassus, amenée par la même catastrophe que celle de Pline l'Ancien, se placerait donc en l'an 79. Quintilien, qui se borne à citer Bassus comme le seul poète lyrique qu'on peut nommer après Horace, parle de sa mort comme d'un événement récent (*Instit. Or.* X, 1, 96... *quem nuper vidimus*). Priscien (X, 36) cite un vers du second livre des poésies lyriques de Bassus. Diomède, Victorien, Terentianus Maurus parlent avec éloges d'un traité de métrique composé par Cæsius Bassus. Il nous reste sous son nom un traité *De Metris* (Keil, *Grammat.* VI, pp. 255-272) qui est, sans doute, le remaniement et l'abrégé en prose du traité en vers que Cæsius Bassus avait écrit sur ce sujet. Telle est du moins l'opinion de Westphal.

X. *Bassus (Calpurnius)*. Cité par Pline dans la table des matières qu'il a composée lui-même pour son *Histoire naturelle*, parmi les auteurs dont il a usé pour les livres XVI, XVII, XVIII, XIX, XXI, XXII, où il s'agit d'arboriculture et de botanique.

XI. *Bassus (Gavius)*, grammairien, souvent cité, en particulier par Aulu-Gelle, Macrobe, Lactance, peut-être aussi par Quintilien (*Instit. Or.*, I, 6, 36; les mss. portent le nom inconnu de Caius Granius ; Burmann a conjecturé qu'il fallait lire Gavius Bassus, et cette conjecture a été généralement adoptée). Les Gronovius, dans leur édition d'Aulu-Gelle (Leyde, 1706) rapportent, sans la combattre, une opinion qui identifie ce personnage avec Gavius Bassus, préfet du Pont sous Trajan, mentionné par Pline le Jeune (*Epist.* X, 18, 32). Mais dans le passage même (*Noct. Att.*, III, 9) à propos duquel on a tenté cette identification, Aulu-Gelle dit que Gavius Bassus, dans ses *Commentaires*, affirme avoir vu lui-même un cheval merveilleux qui porta malheur successivement à tous ses propriétaires : Cn. Seius, mis à mort par Marc-Antoine, puis Cassius, puis Dolabella, puis Antoine lui-même. Aulu-Gelle raporte encore comment Bassus, dans ses *Commentaires*, expliquait le titre de *Senatores pedarii (Noct. Att.*, III, 18), quelle étymologie il donnait de *parcus*, dans son *Liber de origine verborum et vocabulorum (Noct. Att.*, III, 19 : *parcus, par arcæ, quasi pararcus*, semblable à une cassette qui garde tout ce qu'on lui confie). Dans ce même traité, Bassus expliquait que l'on nomme *divinatio* le débat qui, dans un procès, a pour objet de faire décider qui sera l'accusateur (p. ex. la fameuse *divinatio in Cæcilium* de Cicéron) parce que le juge est en quelque sorte forcé de deviner (*Noct. Att.*, II, 4) ; il y disait encore que l'on nomme *retæ* les arbustes qui croissent au bord ou dans le lit des fleuves, parce que, comme des *rets* ils embarrassent les barques (*Noct. Att.*, XI, 17). Macrobe (*Sat.* II, 14) cite une étymologie de *juglans*, sorte de noix, *jovis glans*, donnée par Bassus dans son *Liber de significatione verborum*. Macrobe cite encore (*Sat.* I, 9) le traité *des Dieux* de Gavius Bassus, où il est dit que l'on représente Janus avec deux visages, comme étant le portier des cieux et de l'enfer. C'est probablement à ce traité *des Dieux* que Lactance (*Inst. Div.*, I, 22, 9) emprunte une citation de Gavius Bassus à propos de *Fatua* et de *Fauna*.

XII. *Bassus (Gavius)*. Cité par Pline le Jeune (X, 18, 32) comme préfet de Bithynie et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le grammairien Gavius Bassus.

XIII. *Bassus (Jovius)*, rhéteur contemporain d'Auguste, cité par Sénèque le Rhéteur (*Controv.*, I, 3, 4.)

XIV. *Bassus (Julius)*, rhéteur du siècle d'Auguste, dont Sénèque l'Ancien a fait un éloge tempéré par des critiques (*Controv.* X, *præf.* 12, 13, 30), et dont il cite de nombreux échantillons de discours scolaires (*ibid.* I, 6; 2-6 ; 8, s. q.) On a voulu identifier ce Julius Bassus avec le poète ami d'Ovide (cf. Teuffel, *Hist. litt. Rom.* § 254, 4).

XV. *Bassus (Julius)*, médecin latin, contemporain d'Auguste, qui écrivit en grec sur son art. Dioscoride le mentionne dans sa *Préface* et Pline l'Ancien le cite parmi les auteurs dont il a usé pour les livres XX-XXVII, XXXIII-XXXIV de son *Histoire naturelle*.

XVI. *Bassus (Julius)*, personnage dont Pline le Jeune (*Epist.* IV, 9) raconte longuement les malheurs. Après avoir été absous d'une accusation calomnieuse, dirigée contre lui, sous Vespasien, nommé gouverneur de Bithynie par Nerva, il fut accusé d'avoir commis des malversations dans sa province. C'est Pline qui le défendit et le fit acquitter. Dans la lettre qui nous fournit ces renseignements, il promet à son correspondant de lui envoyer, quand il l'aura retouchée, sa plaidoirie pour Bassus. Une autre lettre de Pline, celle-ci à Trajan (X, 64), entretient l'empereur du cas d'un individu, banni à perpétuité par le proconsul Julius Bassus dont le Sénat a cassé tous les actes, en donnant à ceux qu'il avait condamnés le droit de réclamer un nouveau jugement dans les deux ans.

XVII. *Bassus (Q. Laecanius*, d'après Pline, *C. Laecanius*, d'après Tacite), probablement fils de Caius Laecanius, préteur urbain en l'an 32 de J.-C., fut consul avec M. Licinius Crassus, l'an 64 (Tacite, *Ann.* XV, 33), et mourut du charbon sous Vespasien. C'est Pline (*H. N.*, XXXVI, 5) qui rapporte cette mort. Le médecin Dioscoride, dans sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Préface, cite Q. Laecanius Bassus comme un de ses amis intimes.

XVIII. *Bassus (Lucilius)*, mauvais auteur latin, contemporain de Cicéron, qui ne nous est connu que par une phrase d'une lettre à Atticus (XII, 5) : « Mon livre sur Caton me charme : mais Lucilius Bassus est lui aussi charmé de ses œuvres. »

XIX. *Bassus (Lucilius)*, était préfet de la flotte de Ravenne, en l'an 822 de Rome ; furieux contre Vitellius qui ne lui avait pas immédiatement conféré la préfecture du prétoire (Tacit. *Hist.* II, 50), il passa du côté de Vespasien et lui livra la flotte, non sans manquer être victime de sa propre trahison (*Hist.* III, 12, 36, 40). Tacite dit encore (*Hist.* IV, 3) que Bassus, envoyé avec un détachement de cavalerie, pour pacifier la Campanie, y réussit.

XX. *Bassus (Musonius)* est cité par Pline le Jeune (*Epist.* VII, 31) comme un *gravissimus civis* dont Claudius Pollio avait écrit la biographie.

XXI. *Bassus (Saleius)*, poète épique latin, contemporain de Valérius Flaccus (2e moitié du 1er siècle de l'ère chrétienne). Il ne nous reste rien de ses ouvrages : mais on le connaît assez par les témoignages d'auteurs contemporains, ses amis, qui lui accordent des louanges exagérées, sans doute, par esprit de camaraderie. Quintilien (X, 1, 90) le cite parmi les poètes épiques, à côté de Valérius Flaccus, et célèbre son *vehemens et poeticum ingenium*. Dans sa VIIe satire, où il déplore le sort des poètes romains qui doivent mendier, Juvénal constate, à la fois la gloire et la pauvreté de Saleius Bassus (v. 80, *tenui... Saleio*). Cette pauvreté des poètes que leurs vers ne conduisent ni à la fortune, ni aux honneurs, est aussi mentionnée dans le *Dialogue des Orateurs* (chap. IX) où Julius Secundus cite, à l'appui de ses affirmations, l'exemple de son ami Bassus, qu'il montre obligé d'aller mendier un public qui daigne l'entendre. Cette mendicité avait d'ailleurs ses aubaines, puisque Secundus loue la générosité de Vespasien, qui venait de récompenser Saleius par un don de cinq cent mille sesterces. Au demeurant, à en croire son ami, le poète méritait bien ce cadeau : toute la tirade de Julius Secundus est pleine d'éloges donnés sans restriction à cet *absolutissimus, egregius poeta, clarissimus vates* (chap. IV, IX). Il est regrettable que nul poème de Bassus ne nous permette d'apprécier ce que valait, au point de vue littéraire, ce représentant de la bohème des lettres au temps de Vespasien. Mais nous n'avons rien de lui : et c'est, semble-t-il, sans fondement, que Lemaire (*Poet. lat. min.*, vol. III) lui attribue cette *Laus Pisonis* (261 hexamètres corrects et agréables) dont on a cru aussi trouver l'auteur dans Ovide, dans Lucain, dans Stace, et enfin, avec plus de vraisemblance, dans le poète bucolique Calpurnius (Voir sur cette question, Teuffel, *Hist. litt. Rom.* § 301).

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL. : J. HELD, *De Saleio Basso poeta*; Breslau, 1834.

BASSUS (C.), gnostique ayant vécu au second siècle : on ne sait presque rien de précis sur lui et il n'est pas même certain que son nom ne soit pas une corruption du nom de Colorbase. Il est mentionné par l'hérésiologue Philastre, il aurait été à la fois disciple de Cérinthe et de Valentin. Il niait la nature humaine du Christ et la résurrection de la chair : il croyait que la destinée de l'homme, sa naissance et sa mort étaient réglées par les conjonctions des astres. Le verset de l'apocalypse où le Christ dit : Je suis l'alpha et l'oméga, A et Ω, lui paraissait une preuve que l'alphabet grec renfermait des mystères. De là, on pourrait aussi conclure qu'il était disciple du gnostique Marc. Par une coïncidence curieuse on trouve parmi les plus antiques œuvres qui nous ont été conservées en copte un traité intitulé *le Mystère des lettres de l'alphabet*, dont le ms. est conservé à la Bodléienne d'Oxford, et où l'auteur trouve en effet que les lettres de l'alphabet grec renferment et expliquent tous les mystères de la religion (V. COLORBASE).

E. AMÉLINEAU.

BASSUS (Dominicus), né en 1643, mort en 1704. Il enseigna avec éclat à Ingolsdadt et se rendit aussi célèbre dans le droit civil que dans le droit canonique. Il a laissé de nombreux écrits : *De Donationibus propter nuptias* (1672) ; *De Consuetudine seu jure non scripto* (1673) ; *De legatis* (1675) ; *Semicenturia controversiarum totidemque decisionum sive rerum in supremis electoratus Bavarici dicasteriis et præcipue excelso consilio revisorio judicatorum* (1680) ; *De Restitutione in integrum* (1681) ; *Divi Justitiani scripto quinquagenta decisiones, etc.* (1684) ; *Semicenturia controversiarum canonico legalium in foro Bavarico frequenter occurrentium* (1685).

BIBL. : PRANTL, *Geschichte der Ludwigs Maximilians Universität in Ingolstadt*; Munich, 1872, 2 vol. in-8.

BASSUS (V. BASSI et BASSO).

BASSUSSARRY. Com. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (N.-O.) de Bayonne ; 366 hab.

BASSVILLE (Nicolas-Jean ou Jacques-Joseph HUGOU de), né à Abbeville le 7 févr. 1753, mort à Rome le 14 janv. 1793. Bien que sa famille fût fort pauvre, il reçut une éducation soignée, devint petit abbé, occupa une chaire de théologie en province, et alla enseigner à Paris. Il publia en 1784 des *Éléments de mythologie*, puis des poésies, en 1785 une *Vie de Lefort*, et, grâce à la protection du prince de Condé, fut choisi pour accompagner à travers l'Europe deux jeunes Américains. Il visita ainsi en 1786 la Hollande et la Prusse ; il y connut Mirabeau, avec lequel il travailla, dit-on, et fut nommé membre de l'Académie royale de Berlin. Rentré en France, il professa, en 1788, l'histoire à la société polysophique, et se lança bientôt dans le mouvement révolutionnaire. Rédacteur au *Mercure international*, auteur de *Mémoires sur la politique*, il dut à la protection de Lebrun-Tondu, au moment du ministère girondin, d'entrer dans la diplomatie. En mai 1792, M. de Mackau l'emmena à Naples en qualité de secrétaire de la légation et peu après le détacha à Rome. Il y arriva le 13 nov. avec Amaury-Duval comme secrétaire. Sa mission n'avait aucun caractère officiel ; il était censé n'être venu à Rome que pour en « admirer les monuments ». Dès le premier jour néammoins il joua à l'ambassadeur avec le cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, et se mit à parler en maître : il prit sous sa protection tout ce qui se disait jacobin, pensionnaires de l'Académie de France et gens sans aveu, demandant le renvoi des émigrés qui affluaient à Rome, s'irritant de la tolérance dont jouissaient « les demoiselles Capet » (Mesdames, filles de Louis XV), et traitant de haut « les oies pourprées du Capitole ». On le supporta tout un mois : c'est que la flotte française croisait sur les côtes d'Italie et que le pape craignait un débarquement. Mais une tempête la dispersa ; tout changea aussitôt. Le 8 nov., le ministre de la marine, Monge, avait recommandé dans une circulaire aux consuls de France de remplacer, quand ils pourraient le faire sans inconvénient, les écussons fleurdelysés par une effigie de la Liberté. Bassville en fit peindre une incontinent par les pensionnaires de l'Académie. Le cardinal Zelada lui défendit de l'exposer ; il y eut entre eux une scène dont le bruit arriva jusqu'à la populace. Elle s'émut, prêta aux Français des desseins révolutionnaires, se rassembla le 13 janv. 1793 devant l'Académie, hua Bassville et sa famille, qui passaient en voiture au Corso, et, de plus en plus excitée, les poursuivit jusque dans la maison de l'agent du commerce français, Moutte, où ils s'étaient réfugiés. Il y eut du sang versé : la femme et l'enfant s'échappèrent ; mais Bassville fut blessé grièvement dans la bagarre ; il fut traîné jusqu'à un corps de garde où il mourut. — Le 2 févr. la Convention fut informée de l'événement ; il fut travesti dans des discours violents, et on jura de venger le « représentant de la République », lâchement assassiné par les soldats du pape et sur ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ordres. La vengeance tarda jusqu'en 1797 ; ce n'est qu'à la paix de Tolentino (art. 18) que le pape fit des excuses et paya 300.000 livres pour indemniser les victimes de l'émeute. La famille de Bassville obtint 60.000 livres en janv. 1798. Son fils, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur, mourut en 1857. Il avait changé son nom en Husson de Basseville. R. K.

Ouvrages publiés : *Éléments de mythologie*, etc. (Genève, 1784, in-8) ; *Mélanges érotiques et historiques ; Récit historique sur la vie et les exploits de François Lefort* (Paris, 1785, in-8) ; *Mémoires historiques, critiques et politiques sur la Révolution de France* (illustrés par Moreau le Jeune) (Paris, 1790, traduits en anglais, Londres, 1790). Cf. quelques lettres dans l'*Amateur d'autographes*, 1er sept. 1862, n° 17.

Bibl. : Dorat-Cubières, *la Mort de Basseville ou la conjuration de Pie VI dévoilée ;* Paris, 1798, in-8. — Monti, *Bassviliana* ou mieux : *In morte di Ugo Bassville sequita in Roma*, etc. *cantica* (trad. fr. par J. Martin, sous le titre : *Le 21 janv.*) ; Paris, 1817, in-8. — Frédéric Masson, *les Diplomates de la Révolution ;* Paris, 1882, in-8. — Silvagni, *La Corte e la Societa romana nei secoli* XVIII *et* XIX ; Florence, 1881, 2 vol. in-12. — Vicchi, *Saggio d'un libro intitolato : Vincenzo Monti, le lettere et la politica in Italia dal 1750 al 1830 (Triennio 1791-1793)* ; Faenza, 1879, in-8.

BASSY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Seyssel ; 629 hab.

BAST (Myth. égypt.). C'est une déesse à tête de chatte qui semble personnifier la chaleur bienfaisante, fécondante et vivifiante du soleil dont la déesse à tête de lionne personnifie l'ardeur dévorante. Bast était adorée dans la Basse-Egypte et principalement à l'est du Delta,

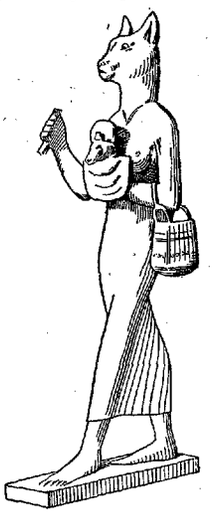

Bast.

près de la branche Pélusiaque, dans la ville de Bubastis, dont le site s'appelle encore aujourd'hui Tell-Basta. Hérodote, donnant à cette déesse le nom de la ville où elle était honorée, l'appelle Bubaste, et décrit son temple au chap. CXXXVIII de son second livre.

BAST (Frédéric-Jacques), philologue allemand, né en 1772 dans le landgraviat de Hesse-Darmstadt, mort à Pais le 13 nov. 1811. Il commença ses études avec son père, recteur du gymnase de Bouxwiller, et les termina à l'université d'Iéna, où il suivit les leçons de Christ.-Gottfr. Schütz, connu par ses éditions d'Eschyle et d'Aristophane. Il entra alors dans la carrière diplomatique, en qualité d'attaché à la résidence de Hesse-Darmstadt à Vienne, et fut nommé par le landgrave secrétaire de sa légation au congrès de Rastadt, puis secrétaire du ministre de Hesse à Paris. Il était, à sa mort, conservateur de la bibliothèque de Darmstadt et correspondant de l'Institut de France. Ses fonctions diplomatiques ne l'empêchèrent pas de se livrer à des travaux d'érudition : on lui doit un *Commentaire sur le Banquet de Platon*, et une *Lettre critique sur Antoninus Liberalis, Parthénius et Aristénète* (Paris, 1805), adressée à Boissonade, avec qui il était lié d'amitié. Il préparait une édition des *Lettres érotiques d'Aristénète*, et en avait déjà publié un *specimen* (Vienne, 1796), quand la mort interrompit ce travail. On a de lui, en outre, une *Commentatio palæographica*, publiée à la suite de l'édition de *Grégoire de Corinthe* par Schæfer (Leipzig, 1811). M. B.

Bibl. : Boissonade, *Critique littéraire sous le premier empire*, publiée par Colincamp ; Paris, 1863, t. I, pp. 407 et suiv.

BAST (Liévin-Amand-Marie de), publiciste belge, né à Gand le 2 mars 1787, mort le 10 sept. 1832. L'un des fondateurs de la Société des arts et de la littérature de Gand, il créa en 1824 le *Messager des arts et des sciences des Pays-Bas*, et devint conservateur du cabinet des médailles de sa ville natale. Ses principales publications, toutes relatives aux beaux-arts, sont : *Description de l'arc de triomphe érigé à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (Gand, 1811, in-4) ; *Projet d'un palais pour la Société royale des beaux-arts* (Gand, 1821, in-8) ; *Notice sur le chef-d'œuvre des frères Van Eyck*, trad. de Waagen (Gand, 1825, in-8) ; *Notice sur Antonello de Messine*, trad. de T. Puccini (Gand, 1825, in-8). M. Tx.

BAST (Louis-Amédée de), littérateur français, né à Paris le 8 sept. 1795, servit sous l'Empire et fut mis en demi-solde à la Restauration, ainsi que le constate une épître en vers intitulée *Ma Destinée* (1818, in-8) qui fut son début dans les lettres. Il a depuis écrit un très grand nombre de romans et de nouvelles : *l'Eclaireur ou Tableaux de mœurs* (1824, in-12) ; *la Tête noire* (1828, 4 vol. in-12) ; *le Mameluck de la Grenouillère* (1829, 4 vol. in-12) ; *la Conspiration des Marmouzets ou l'Egyptienne* (1833, 4 vol. in-12) ; *les Deux Renégats* (1834, 4 vol. in-12) ; *le Clocher de Saint-Jacques la Boucherie* (1834, 4 vol. in-12) ; *les Carrosses du Roi* (1836, 4 vol. in-12) ; *Une carpe dans un baquet* (1837, 4 vol. in-12) ; *les Pages du roi d'Arménie ou l'Hôtel de Sens en 1575* (1838, 2 vol. in-8), dont le titre fut remplacé deux ans après par : *le Confessionnal de l'hôtel de Sens ou les Pages du roi en 1575* (2 vol. in-8) ; *le Cabaret de Ramponneau* (1842, 2 vol. in-8) ; *la Galère de M. de Vivonne* (1848, in-4), réimpr. dans le *Petit Journal*, en 1865, sous la signature d'Emile Prat, sans que M. de Bast ait protesté ; *la Fornarina* (1849, 2 vol. in-8), etc. Citons à part les *Galeries du Palais de Justice de Paris, mœurs, usages, coutumes, traditions judiciaires* (1851, t. I-II), et les *Origines judiciaires, essai historique, anecdotique et moral sur les notaires, les avoués*, etc. (1855, in-8). M. Tx.

BASTA. Localité mentionnée par le seul Pline l'Ancien et qui se trouvait dans l'ancienne Calabre (pointe S.-E. de l'Italie), sans doute à l'endroit où est aujourd'hui la bourgade de *Vaste*, entre Castro et Otrante. On y aurait retrouvé des monuments anciens, d'origine messapique.

Bibl. : Mommsen, *Unteritalische Dialecte*, p. 60. — Le Βαῦστα de Ptolémée, 3,1,67, est différent de celui-ci.

BASTA (Georges), comte d'Huste, homme de guerre et écrivain militaire du XVIe siècle, mort vers 1606. D'une famille originaire de l'Albanie, il naquit selon les uns près de Montferrat, selon Bayle à Rocca, près de Tarente. Il se distingua aux Pays-Bas, sous le duc de Parme, qui le fit commissaire général de la cavalerie (1580), en France (1590-1593), en Transylvanie (1601-1603) où il remporta plusieurs victoires, notamment sur Sigismond Bathory. On a de lui les ouvrages suivants : *Il maestro di campo generale* (Venise, 1806, in-4, trad. en français, Francfort, 1617, in-fol) ; *Del governo dell' artiglieria* (Venise, 1612, in-4) ; *Il governo della cavalleria leggeria* (Venise, 1612, in-4, trad. en français ; Hanau, 1614, et Rouen, 1627, in-fol.).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl. : Bayle, *Dictionnaire historique et critique.* — Ciro Spontone, *Historia della Transilvania;* Venise, 1638, in-4. — Famianus Strada, *De bello belgico Decades duœ;* Rome, 1640-47, 2 vol. in-fol. — Trad. du même par Du Ryer, 1652, 2 vol. in-8.

BASTA (Giuseppe), jurisconsulte italien, né en 1743, mort en 1819. Il entra d'abord dans les ordres, puis il ouvrit à Naples une école particulière pour les étudiants en droit. Ferdinand Ier le nomma plus tard professeur de l'université de Naples. On a de Basta : *Institutiones jurium Universitatum; Institutiones juris Romano-Neapolitani.*

BASTAGAIRES. Officiers chargés du service des convois, des transports, auprès des empereurs d'Orient. Ils surveillaient les bagages, les effets particuliers du maître dans les marches et dans les campements. Les Bastagaires furent employés par l'Eglise grecque. Dans les processions, ils portaient, attachée à une hampe, l'image du patron de la paroisse.

BASTAGE. On appelait ainsi autrefois une sorte de droit de péage dû au seigneur à raison de chaque cheval *basté,* qu'il fût ou non chargé. Ce droit ne dispensait pas de celui qui était dû pour la marchandise.

Bibl. : *Observations de Godefroy sur la Coust.* 4, C. th., *De muri legulis,* x, 20, t. III, p. 503. — Laurière, *Glossaire,* v° *Bastage.*

BASTAING (Charp.). On appelle ainsi la pièce de bois de 0^m18 sur 0^m06 d'équarrissage qui est employée comme solive de plancher ou comme cadre de panneaux.

BASTAM. Ville de Perse, prov. de Châhroud, dans la région nommée Tabaristan, à 1,277 m. d'alt., au pied des monts Elbourz, à 90 kil. environ au S.-E. de la Caspienne, qu'elle domine de 1,303 m. C'est la résidence du gouverneur de la province de Châhroud; 8 à 10,000 hab. Elle jouit, grâce à son élévation, d'un climat tempéré et très sain. Dans les environs, on élève des chevaux turcomans dont la race est fort estimée.

BASTAN (Vallée du), Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, vallée secondaire dépendante de celle de Luz, arrosée par le Bastan, formé de la réunion de divers torrents, dont les principaux sont celui qui descend du pic d'Espade (2,460 m.), le déversoir du lac d'Oncet, la rivière d'Escougous, grossie de celle du lac d'Aigue-Cluse, le torrent du lac Glaire, la rivière de Bolou, et l'Ise; presque tous sont des affluents de rive gauche et descendent du massif de Néouvielle. La triste vallée du Bastan, déboisée et aride surtout dans sa partie antérieure, s'étend du col de Tourmalet à Luz, sur une longueur de 15 à 18 kil. Les principaux villages de la vallée sont Barèges, Betpouey, Viella, Esterre, sur la rive gauche du Bastan, Serts, Viey et Esquièze, sur la rive gauche (V. Barèges). Le Bastan est un affluent du gave de Pau, et se jette dans cette rivière, à Luz (732^m).

Léon Cadier.

BASTAN ou BAZTAN (Vallée de), dans la Navarre espagnole, vallée de l'ancienne Merindad, aujourd'hui partido judicial de Pampelune, s'étendant sur 39 kil. du N. au S., du pont de Danchariaenea au port de Velate et sur 22 kil. de largeur de l'E. à l'O. C'est un des territoires les plus riches et les mieux cultivés de la Navarre; la population actuelle est de 8,000 hab. Elle comprenait la ville de Maya, ville séparée pour l'administration communale de l'université de la vallée, Almandoz, Aniz, Arzcun, Arrayoz, Azpilcueta, Berrueta, Ciga, Elizondo, Elvetea, Errazu, Garzaintrurita, Lecaroz et Oronoz. — Au moyen âge, la vallée de Bastan avait, comme les autres vallées basques, une organisation indépendante et tous les habitants étaient réputés nobles. En 1440, à la suite d'un procès entre la vallée et l'administration royale, tous les voisins ou bourgeois habitants de la vallée furent déclarés *hidalgos,* c.-à-d. exemptés de toute redevance féodale, pour leurs bons services dans les guerres de France et de Castille. La vallée élisait un alcade qui exécutait les décisions de l'assemblée communale ou université et qui commandait les forces militaires de la vallée. En 1709, les jurats de Bastan acquirent du roi la juridiction criminelle. Aujourd'hui encore la vallée forme une seule communauté municipale dans l'administration forale de la Navarre. La capitale est Elizondo, dont chaque maison est encore ornée d'écussons sculptés, tantôt au-dessus de la porte, tantôt à l'angle du mur de façade. En 1794, le 24 juillet, le général Moncey, à la tête de sa division, força les passages de la vallée de Bastan, enleva Elizondo et refoula jusqu'à Saint-Estevan les Espagnols qui se mirent en retraite le lendemain. Cette affaire, qui a gardé le nom de *Combat de Bastan,* ouvrit l'entrée de l'Espagne à l'armée française.

Léon Cadier.

BASTANES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 226 hab.

BASTAQUE. Disposition employée pour raidir les haubans des chaloupes ou des bateaux de faible tonnage. A cet effet, le hauban est terminé par une poulie dans laquelle passe une itague dont une extrémité porte un crochet

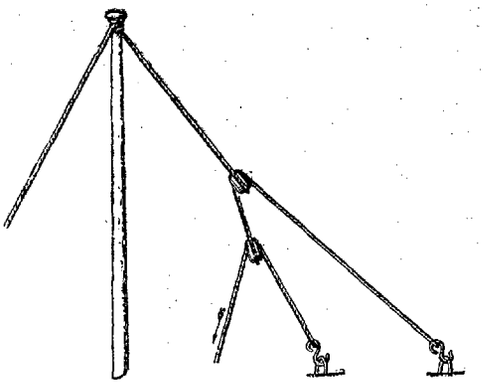

Fig. 1. — Bastaque simple.

destiné à la fixer à un piton du plat-bord. Dans cette seconde poulie passe une autre itague crochée à un piton du pont et sur laquelle on hâle pour raidir tout le système. Cette disposition est celle de la *bastaque simple* (fig. 1). Dans la bastaque double, la seconde itague est raidie au moyen d'un palan (fig. 2). Les bastaques peuvent servir à l'embarquement des fardeaux ou des embarcations.

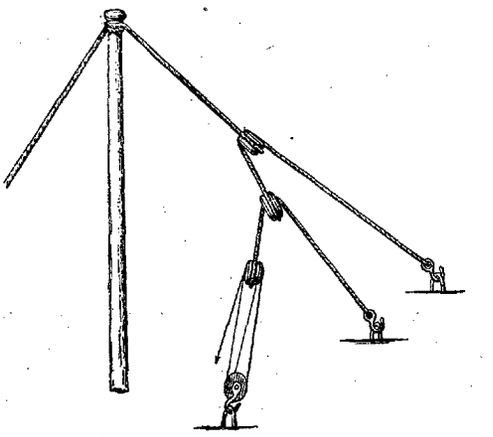

Fig. 2. — Bastaque double.

E. C.

BASTAR. Petite principauté du centre de l'Inde anglaise, entre 20° 10′ et 17° 40′ de lat. N. et 78° 10′ et 79° 55′ de long. E. Population : 270,000 âmes. Pays très accidenté, couvert d'épaisses forêts. Résidence du rajah : Djagdalpour. Autres localités : Madder, Bidjapour, Bhapalpatuam.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BASTARD DE FONTENAY (Denis de), chevalier, puis marquis de Fontenay-Mareuil, marin français, né au château de Fontenay-sur-Vègre le 3 nov. 1666, mort à la Guadeloupe le 8 juil. 1723. Il était le quatrième fils de Claude de Bastard et de Renée du Couasnon. Entré à dix-sept ans dans le corps des gardes-marines (11 mars 1684), il assista au bombardement de Gênes par la flotte de Duquesne, puis à celui de Tripoli. En 1686, il est avec d'Estrées à Cadix; puis avec Tourville à Alger (1687) et à la bataille de Beveziers (1690). Nommé capitaine de vaisseau, il fit en cette qualité avec succès plusieurs expéditions aux Indes. A sa mort il venait d'être nommé chef d'escadre (1722). Il avait épousé, en 1705, Judith de Langlois du Bourguay. L. F.

BIBL.: *Généalogie de la maison de Bastard;* Paris, 1847, in-8. — *Inventaire des sources pour servir de preuves à la généalogie de la maison de Bastard;* Paris, 1847, in-8.

BASTARD (Dominique de), jurisconsulte français, né à Toulouse le 18 janv. 1683, mort en nov. 1777. Il devint doyen du parlement de sa ville natale. Il est l'auteur de plusieurs rapports remarquables: c'est lui qui rédigea notamment le rapport relatif aux fameuses propositions de l'Eglise gallicane, consacrées par l'édit de 1682. — Son fils, né à Toulouse, le 16 déc. 1722, mort le 20 janv. 1780, fut premier président du parlement de Toulouse.

BASTARD (Etienne-Germain), architecte et graveur français, né à Paris en 1786, mort vers 1850. Elève de *Percier* et *Fontaine*, cet architecte qui fut attaché, sous la Restauration, aux travaux d'entretien de l'ancien Temple (grand prieuré de l'Ordre de Malte aujourd'hui démoli et remplacé par le marché et le square de ce nom), est surtout connu par la publication gravée d'un *Recueil d'Ermitages et de Maisons de campagne* dont il fit construire la plupart dans les environs de Paris et dont le style rappelait les villas italiennes dessinées et gravées par ses maîtres. Ch. L.

BASTARD D'ESTANG. Noble famille française dont les principaux membres sont : *Dominique-François-Marie*, comte de Bastard d'Estang, magistrat et homme politique français, né à Nogaro (Gers) en 1783, mort en 1844. Il fut d'abord conseiller à la cour impériale de Paris, puis premier président de la cour royale de Lyon. En 1819, il fut appelé à siéger à la Chambre des pairs. Il eut à instruire le procès de Louvel, et, après 1830, il fit partie de la commission chargée d'instruire celui des ministres de Charles X. G. L.

Jean-François-Auguste, comte de Bastard d'Estang, archéologue français, né le 11 déc. 1792 à Nogaro, mort au château de Bachac, près Bouglon (Lot-et-Garonne), le 16 avr. 1883. Il entra, en 1810, à l'école spéciale de cavalerie, en sortit, en 1813, comme lieutenant au 2e cuirassiers. Blessé aux batailles de Dresde et de Leipzig, il fut fait prisonnier et resta au pouvoir de l'ennemi jusqu'en 1814. Il servit ensuite dans la garde royale; enfin, nommé chef d'escadron d'état-major, il devint aide de camp du maréchal Oudinot. Le comte de Bastard a été décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis en 1815, et de la croix d'officier de la Légion d'honneur le 17 avril 1845. Des goûts et une aptitude toute spéciale le poussèrent aux études archéologiques, et il composa d'importants ouvrages. En sa qualité de membre du comité des arts et monuments, le comte de Bastard a publié les ouvrages suivants : *Librairie de Jean de Berry*, in-fol.; *Costumes de la cour de Bourgogne, sous le règne de Philippe le Bon*, petit in-fol.; mais son œuvre capitale, celle à laquelle il a consacré sa fortune, est le somptueux recueil de planches coloriées, qui s'intitule : *Peintures et ornements des manuscrits français, classés dans un ordre chronologique pour servir à l'histoire des arts du dessin, depuis le* IVe *siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*. Cet ouvrage devait être divisé en sections géographiques, mais la section française a été seule publiée en partie. Il n'en existe pas deux exemplaires semblables. Il en a paru en tout 20 livraisons de 8 pl. (1835 et suiv.) au prix de 1,800 fr. la livraison. L'ouvrage complet devait coûter 100,000 fr. par exemplaire. Le plan en avait été conçu par M. de Bastard, au moment où il abandonnait la publication de la *Librairie de Jean de France*, dont une partie des planches a été reproduite dans le recueil dont il s'agit. M. de Bastard avait obtenu pour cette publication une subvention énorme, émanant du gouvernement français (plus d'un million). Il a publié en outre un ouvrage intitulé : *Études de symbolique chrétienne;* une notice sur le duc de Guienne, frère du roi Louis XI, et enfin, divers rapports imprimés au *Bulletin du comité historique des arts et monuments* (1838-1860). A sa mort, survenue à l'âge de quatre-vingt-onze ans, sa veuve donna à la Bibliothèque nationale une grande partie des richesses archéologiques, ainsi que des chartes et parchemins qui composaient ses collections. M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a publié à cette occasion un ouvrage aussi complet qu'intéressant sous ce titre : *les Collections du comte de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale,* où se trouve une table des planches du grand ouvrage de Bastard, indispensable pour s'y reconnaître. G. OLLENDORFF.

Henri-Bruno vicomte de Bastard d'Estang, frère de Dominique-François-Marie, né à Paris en 1798, mort en 1875. Il devint aussi conseiller à la cour impériale de cette ville. Il a écrit une *Monographie du parlement de Toulouse*, et un autre ouvrage intitulé : *Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leur organisation, etc.* G. L.

Jean-Denis-Léon de Bastard d'Estang, érudit et diplomate français, né à Paris le 16 avril 1822, mort à Hong-Kong le 2 déc. 1860. Après avoir fait des études de droit et être sorti de l'Ecole des Chartes, il entra dans la carrière diplomatique et fit partie, en 1860, de l'ambassade extraordinaire envoyée en Chine. Il a publié : *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay, au* XIIe *siècle* (1851); *Vie de Jean de Ferrières, seigneur de Maligny* (Auxerre, 1858), et divers mémoires relatifs à l'histoire locale dans les publications de la *Soc. des sciences de l'Yonne*. Les papiers et les documents qu'il avait rassemblés en grand nombre ont été donnés, après sa mort, à la bibliothèque publique d'Auxerre.

BASTARD (Octave, comte de), homme politique français, né à Enghien le 21 août 1831. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1851, il fut immédiatement attaché à l'état-major du maréchal Baraguay-d'Hilliers. Capitaine en 1856, chef d'escadron en 1869, et officier d'ordonnance du maréchal Mac-Mahon, au commencement de la guerre franco-prussienne; lieutenant-colonel en 1871, colonel en 1875. — Il a pris part à la campagne d'Italie au cours de laquelle il fut fait chevalier de la Légion d'honneur après Solférino, et à celle de France, en 1870-1871. Il reçut la croix d'officier après Reichshofen. Blessé grièvement à Sedan. Sa vie politique commence aux élections législatives générales du 8 févr. 1871, où il est élu membre de l'Assemblée nationale, pour le départ. de Lot-et-Garonne, par 55,226 voix, le 5e sur 6. Il vota constamment avec la droite et repoussa les lois constitutionnelles établissant la République. A l'organisation du Sénat, il fut candidat du parti monarchique de Lot-et-Garonne et fut élu le premier sur deux par 203 voix sur 394 votants. Il ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 5 janv. 1879. Le général Borel, ministre de la guerre, l'appela au poste de chef d'état-major du 17e corps d'armée, à Toulouse, mais le ministre qui succéda au général Borel lui enleva immédiatement ces fonctions. Louis LUCIPIA.

BASTARDO (Viticult.). Cépage cultivé en Portugal. Les fruits sont utilisés pour la table et pour la cuve. Il donne un vin spécial, très fin et qui s'améliore en peu de temps.

BASTARNAY (V. BÂTARNAY).

BASTARNES (V. BASTERNES).

BASTE (Viticult.) (V. PASTIÉRE).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BASTE (Pierre), contre-amiral français, né à Bordeaux le 21 nov. 1768. Entré à l'âge de treize ans dans la marine marchande, où il servit pendant dix ans, il s'engagea en 1791 dans la marine de l'Etat. Nommé enseigne auxiliaire en 1793, et, l'année suivante, capitaine au long cours, il se signala au siège de Mantoue, où il fut remarqué par le général Bonaparte. Promu au grade d'enseigne de marine en 1796, il commanda le brick *la Mérope*, au siège de Malte, et prit part à la bataille d'Aboukir du 14 thermidor an VI (1er août 1798). Ces services et d'autres, rendus à Chambray et à Ricazoli, lui valurent, en 1800, le brevet de lieutenant de vaisseau. Peu de temps après, Baste partit pour Saint-Domingue, et, après son retour de cette désastreuse expédition, il fut employé sur la flottille de Boulogne. Commandant la canonnière *la Boulonaise*, il se distingua dans le combat naval du 14 thermidor an XII (2 août 1804), livré entre les chaloupes canonnières françaises et une escadre de 14 vaisseaux anglais qui bombardèrent le Havre. Emmené par l'empereur dans les campagnes de 1806 et 1807, en qualité de capitaine de frégate, il fut chargé d'équiper à Dantzig une flottille pour faciliter les opérations du siège de Pillau. En 1808, le capitaine Baste passa en Espagne, où il s'empara de vive force de la ville de Jaen. Après la capitulation de Baylen, il revint en Allemagne ; élevé au grade de colonel des marins de la garde en 1809, il fut chargé d'armer une flottille sur le Danube. Les travaux difficiles, qu'il exécuta avant la bataille de Wagram avec autant d'habileté que de succès, lui concilièrent les bonnes grâces de l'empereur. Baste fut nommé comte de l'Empire, le 15 août 1809, et après une seconde campagne en Espagne, où il se rendit maître de la ville d'Almanza, il obtint en 1811 le grade de contre-amiral. Comme tel, il prit le commandement de la flottille de Boulogne. En 1813, il dut servir dans l'armée de terre ; il fit la campagne de France comme général de brigade. Mortellement blessé au combat de Brienne, il mourut des suites de ses blessures, le 29 janv. 1814. Baste était grand-officier de la Légion d'honneur.

Bibl. : *Victoires, conquêtes* ; Paris, 1819, t. XVI, p. 40.

BASTÉ (Pierre-Eugène), dit Grangé, vaudevilliste français (V. Grangé).

BASTEL. Agrès employés dans les navires (V. Bastet).

BASTELICA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, sur la petite rivière de Prunelli, tributaire du golfe d'Ajaccio ; 3,277 hab. (1886). Le territoire de Bastelica est accidenté, couvert en grande partie de châtaigniers ; dans les environs se trouvent de beaux restes des forêts qui couvraient toute la contrée. On y fait le commerce de châtaignes, de fromages, de bois. Bastelica est la patrie du célèbre patriote corse Sampiero d'Ornano ou Sampiero Corso (1497-1567) et de son fils, le maréchal d'Ornano (1548-1610).

BASTELICACCIA. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. d'Ajaccio ; 535 hab.

BASTENNES. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 387 hab.

BASTER (Job), naturaliste hollandais, né à Zierikzee (Zélande) en 1711, mort en 1775. Il fut reçu docteur en médecine à Leyde, en 1731, avec une thèse *De osteogenia* dans laquelle il donna des observations importantes de son maître Albinus. Il a publié dans les transactions de la Société hollandaise des mémoires importants sur l'opium et le développement des productions épidermiques chez divers animaux, et de plus des articles dans les *Transac. philosophiques*, les *Ephém. des curieux de la nature*, etc. On a encore de lui : *Natuurlijke uitspaningen behelzende eenige waarnemingen over somige zeeplanten en zee-insecten* (Harlem, 1759), et *Opuscula subsecisa, observationes miscellaneæ de animalibus et plantis quibusdam marinis, eorumque ovariis et seminibus continentia* (Harlem, 1762-1765, 2 vol. in-4). Dr L. Hn.

BASTER (Henry-Walter), naturaliste et voyageur anglais, né à Leicester le 18 févr. 1825, se destinait à l'industrie. Il préféra l'étude des sciences naturelles et projeta avec son ami A.-R. Wallace d'explorer le fleuve des Amazones. Soutenu par le British Museum, il partit en avr. 1848 et pendant onze ans explora le cours de l'Amazone jusqu'aux frontières du Pérou, ainsi que ses affluents, le Tocantins, le Tapajos, le Teffé et le Tutahi ; il revint en Angleterre, en 1859, avec de riches collections, surtout zoologiques. Wallace l'avait quitté depuis sept ans. Baster publia en 1863 : *The naturalist on the river Amazonas* (Londres, 2 vol. ; 3e édit. *ibid.*, 1873 ; trad. allem., Leipzig, 1866), ouvrage très riche en observations ethnographiques et d'histoire naturelle. Il fut nommé en 1864 secrétaire de la Société zoologique de Londres, dont il publia les *Transactions*. On a encore de lui : *Contributions to Insect fauna of the Amazon valley* (Londres, 1867) ; *Illustraded travels, a magazine of travel, geography and adventure* (Londres, 1869, 4 vol.) ; *Central America, West Indies and South America* (Londres, 1877). Plus un nombre considérable d'articles dans les recueils spéciaux. Dr L. Hn.

BASTERNES ou BASTARNES. Peuple de l'ancienne Sarmatie. On ne saurait fixer avec précision les bornes de leur pays. Il devait s'étendre des Karpates (Alpes Bastarnicæ) jusqu'au Borysthène et peut-être jusqu'aux bouches de l'Ister (Danube). Appius, *in Mithridat*, les nomme Basternæ. La *Table de Peutinger* porte Blastarni au lieu de Bastarni. Valerius Flaccus les appelle (l. VI) Batarnæ. Tacite, *Germ.*, ch. xlvi, les appelle Bastarnæ et Pencius. Pline, l. IV, ch. xiv, dit de même : Pentini qui sunt Bastarnæ. Tacite hésite au sujet de leur origine et ne sait s'il doit les classer parmi les Germains ou bien parmi les Sarmates. Polybe, *Excerpt.*, LXII, après les avoir nommés Bastarnes, les appelle Galates. Ils ne vinrent dans la Sarmatie qu'après Alexandre le Grand. Ils luttèrent avec acharnement contre les légions romaines qui étaient en deçà du Danube. Ils aidèrent Philippe V de Macédoine à les combattre, mais ils furent congédiés par son fils Persée. A la fin du IIe siècle ap. J.-C., ils furent refoulés par les Goths et se jetèrent sur la Dacie. Au IIIe siècle, ils passèrent l'Ister pour porter des coups aux Romains. Ils durent se mêler aux Goths, car on ne retrouve plus leur trace à partir du IVe siècle. A l'encontre des autres Barbares qui vivaient sous des tentes, ils habitaient soit des villes fermées, soit des hameaux ou des bourgades. Leurs principales agglomérations étaient à Carrodunum, à Mœtonium, à Clepidava, à Vibantavarium et à Erastum. On croit que Clepidava est Kaminiek, que Vibantavarium est Bar, qu'Erastum est Rav. Les Basternes ont eu une célébrité particulière à cause d'un char en usage dans la suite chez les Romains et qu'on nommait *bastarna* ou *basterna*. C'était une voiture avec des coussins, avec des portières. Les dames romaines s'en servaient. E. Petit.

BASTERRÈCHE (Jean-Pierre), homme politique français, né à Bayonne en 1762, mort en 1827. Il était armateur à Bayonne, lorsqu'il fut nommé membre de la Chambre des députés, pendant la période des Cent-Jours. Réélu en 1820 et en 1824, il siégea au centre gauche et prit souvent la parole sur des questions de commerce, d'industrie et surtout de finance. Il a publié un *Choix de discours* prononcés par le général Lamarque. — Un de ses parents, M. *Léon* Basterrèche, est également connu par une remarquable étude financière, publiée en 1801, sous le titre de : *Essai sur les monnaies*. G. L.

BASTET (Mar.). Nom donné autrefois à un cordage double, amarré en travers des haubans, aux points où devaient être fixées les gambes de revers des hunes. L'une des branches du cordage était appliquée en dehors et l'autre en dedans des haubans. Aujourd'hui, les gambes de revers sont fixées au bas-mât par le cercle de trelingage. — On nomme aussi *bastets*, de petits espars appliqués contre les haubans qui y sont reçus dans des coches, à hauteur des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bastingages ; le bastet sert, dans ce cas, à maintenir les haubans à l'écartement voulu. — Comme terme de galère, le bastet était une espèce de console servant à soutenir l'extrémité des *pédagnes* (V. ce mot). E. C.

BASTI. Ville ancienne de l'Espagne tarraconaise, mentionnée par Pline et par l'*Itinéraire* d'Antonin, était sur la route de Carthago Nova (Carthagène) à Castulo (Cazlona). Cette ville donna son nom à toute la région, la *Civitas Bastitanorum*, c'est très vraisemblablement la Baza d'aujourd'hui. E. Cat.

BASTIA. Ancienne capitale de l'île de Corse, ch.-l. d'arr. du dép. de la Corse, sur la côte N.-E. de l'île, à l'entrée orientale de la presqu'île du cap Corse. 42° 41′ 36″ lat. N., 7°6′59″ long. E. — Ville maritime et place de guerre de 2e classe ; 20,765 hab. (1886). Cour d'appel dont le ressort ne comprend que l'île de Corse, chambres de commerce et d'agriculture, succursale de la Banque de France, ch.-l. de la 4e subdivision de la 15e région de corps d'armée et de la 17e légion de gendarmerie ; direction d'artillerie, sous-arrondissement maritime de l'arr. de Toulon, quartier et syndicat maritimes. Consulats d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Suède et Norvège, de Suisse. Lycée national, école d'hydrographie, musée d'histoire naturelle, bibliothèque. — Fabriques de pâtes alimentaires, marbreries, tanneries, pêche du corail. Commerce de fontes, vins, châtaignes, poissons, fruits, etc.

La ville de Bastia est agréablement située, bâtie en amphithéâtre, au milieu de jardins d'oliviers, d'orangers, de citronniers. Elle est dominée par des collines d'où la vue s'étend sur les îles de la Toscane, les îles de Caprera, d'Elbe, de la Gorgone, de Monte-Christo, sur la côte de Gênes et, par un temps favorable, jusqu'aux monts de la Romagne. De la pleine mer, surtout en venant du cap Corse, ces collines, couvertes de constructions et de monuments, ont le plus bel aspect. La ville est divisée en trois parties : *Terra-Vecchia*, *Terra-Nova*, *la Citadelle*. Son port, formé par une petite anse d'environ 250 m. de profondeur et de 110 à 140 m. de largeur, est protégé d'un côté par la pointe de la Citadelle et par une jetée, et de l'autre par un môle de 150 m. Il est d'une entrée extrêmement difficile par les vents d'E., de N.-E. et d'E.-S.-E. Les rues de Bastia sont, en général, étroites, escarpées, sinueuses, mais dallées en belles pierres, sorte de marbre jaspé qui rappelle les pavages de Milan et de Florence.

Histoire. — La ville de Bastia occupe l'ancien emplacement de *Mantinum*. Elle existait à peine au moyen âge et ne joua aucun rôle sérieux dans les événements dont la Corse fut le théâtre à cette époque. Ce ne fut qu'à la fin du XIVe siècle, lorsque les Génois songèrent à s'établir définitivement dans l'île et à y créer, sur la côte orientale, en face de leur puissante république, un siège de gouvernement, qu'ils relevèrent de ses ruines l'antique Mantinum pour en faire leur principale forteresse *(Bastida)*. Bastia eut pour origine quelques magasins bâtis par les habitants de Cardo, ce qui lui fit donner d'abord le nom de Porto-Cardo. Elle bénéficia de la destruction des villes d'Aleria et de Mariana ; les guerres civiles qui affaiblirent les villes environnantes contribuèrent beaucoup à son agrandissement. En 1380, le gouverneur génois Leonello Lomellino fit construire un château sur la colline qui domine le port au S. De nouveaux établissements s'y formèrent et reçurent le nom de Terra-Nova ; les habitants et les magasins de Porto-Cardo furent nommés Terra-Vecchia. La nouvelle cité devint la résidence du gouvernement génois. Nous la trouvons, au milieu du XIVe siècle, au pouvoir de Fregose. De 1480 à 1482, Thomas Fregose fait entourer de murs Terra-Nova. En 1553, la ville de Bastia, devenue le principal centre de la Corse, est assiégée et prise par la flotte franco-ottomane, commandée par l'amiral Paulin de La Garde et par l'amiral turc Dragut. En 1729, à la suite d'un mouvement populaire dirigé contre les Génois, Bastia fut prise par les mécontents. Le 13 juin 1731, à la suite d'un nouveau mouvement contre Gênes et d'une assemblée générale de la nation corse, tenue à Biguglia, Bastia fut de nouveau prise par les insurgés. L'année suivante, elle fut remise sous la puissance génoise par la petite armée allemande que la République avait débarquée en Corse. Un moment, lors de l'équipée en Corse du baron Neuhoff, qui s'était fait couronner roi sous le titre de Théodore Ier, ses partisans menacèrent Bastia de la mettre à feu et à sang si elle ne se soumettait pas au monarque improvisé. En 1745, elle fut bombardée et prise par les Anglais qui la rendirent aux Génois la même année. Les Piémontais l'assiégèrent sans succès en 1748. De tous les sièges que cette ville soutint, le plus célèbre et celui qui a laissé le plus de souvenirs parmi ses habitants est celui de 1794. Paoli, après avoir formé le projet de séparer la Corse de la France, résolut de s'emparer des villes restées françaises. La Convention envoya le général Lacombe contre Paoli qui appela les Anglais à son secours. Bientôt, Lacombe ne conserva plus que Calvi et Bastia. Forcé d'abandonner Calvi, il s'efforça de conserver Bastia. Il fut attaqué par de telles forces qu'après deux mois de siège, voyant la ville à moitié réduite en cendres et n'espérant plus de secours, il se rendit le 20 juil. 1794.

Après l'annexion de l'île de Corse à la France, la ville de Bastia, ancienne capitale du gouvernement génois, devint également celle du gouvernement français. C'est là que, sous Louis XV, résidèrent les gouverneurs de l'île. Lorsque la Corse devint pays d'Etats, c'est à Bastia que se réunirent les Etats corses et que siégea le conseil supérieur de l'île. Lors de la division de la France en départements, le 2 mars 1790, la Corse n'en forma d'abord qu'un seul dont Bastia fut le chef-lieu. C'est dans cette ville qu'eut lieu, le 22 fév. 1790, une assemblée générale des députés des pièves devant s'occuper de l'organisation municipale de l'île. Le 11 août 1793, la Convention nationale sépara la Corse en deux départements ; Bastia devenait ch.-l. de celui du Golo. La loi de l'an VIII sur l'organisation préfectorale consacra cet état de choses. Mais un sénatus-consulte du 19 avr. 1811 réunit les deux en un seul dont Ajaccio devint le chef-lieu. Bastia n'en resta pas moins la capitale militaire, judiciaire, commerciale et industrielle.

Dans l'ancienne division territoriale de l'île en provinces et en pièves, la ville de Bastia faisait partie des provinces d'en deçà des Monts *(Diquà dei Monti)*. Elle était le chef-lieu d'une province comprenant les pièves de Bastia, Bigorno, Caccia, Canale, Mariana, Orto. Bien que la ville de Bastia n'ait jamais été, au point de vue ecclésiastique, le chef-lieu nominal d'un évêché, les évêques d'Accia et surtout ceux du Mariana y ont toujours fait leur résidence depuis le XIVe siècle, c.-à-d. depuis la ruine d'Accia et de Mariana et la fondation de Bastia.

Evêques d'Accia : Martinus, 591 ; Nicolaus, 900 ; Ricobonus, 930 ; Henricus, 1163 ; Hunerius, 1274 ; Benvenutus, 1297 ; Angelus, 1332-1344 ; Nicolaus, 1344-1348 ; Franciscus de Questo, 1348 ; Philippus, 1348-1351 ; Vincentius de Tassonis, 1351-1386 ; Michael, 1386 ; Petrus, 1386-1392 ; Nicolaus, 1392-1393 ; Raymundus, 1393-1401 ; Ludovicus, 1401 ; Matthœus, 1401 ; Antonius, 1401-1418 ; Anellus, 1421-1441 ; Albertus de Casinis, 1441-1451 ; Antonius, 1451-1480 ; Bartholomeus, 1480 ; Dominicus de Valletariis, 1480-1521 ; Benedictus Buccaureatus, 1521-1545 ; Hieronymus Buccaureatus, 1545-1547 ; Petrus Affatatus, 1547-1553 ; Augustinus Selvagus, 1553-1559 ; Julius Superchius, 1560-1563 ; Nicolaus Cicada, 1563. Evêché d'Accia réuni à celui de Mariana.

Evêques de Mariana : Petrus, vers 300 ; Catanus, 314 ; Leo, 512 ; Donatus, 649 ; Limergius seu Aspergius, 900 ; Lotherius, 940 ; Otho Columna, 1118 ; Guillelmus, 1123 ; Ladius, 1179 ; Opizo, 1219 ; Rodulphus, 1242 ; Pensa, 1283 ; Vido, 1328 ; Vincentius, 1331-1343 ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bonaventura, 1343–1351 ; Raymundus, 1351–1353 ; Dominicus de Campotaxio, 1353 ; Johannes de Castello, 1353 ; Petrus, 1364 ; Nicolaus, 1366-1390 ; Johannes Ormessa, 1390-1404 ; Dominicus, 1428–1433 ; Gregorius de Flisco, 1433–1436 ; Michael, 1436–1458 ; Hieronymus, 1458-1467 ; Leonardus de Fornariis, 1467-1492 ; Antonius, 1494 ; Julius de Ysopo, 1494–1495 ; Octavius Fornarius, 1495-1500 ; Baptista, 1500–1531 ; Innocentius Cibo, 1531 ; Cesar Cibo, 1531-1548 ; Octavianus Cibo, 1548–1554 ; Balduinus de Balduinis, 1554 ; Baptista Cicada, 1560-1570 ; Johannes Baptista, 1570-1584 ; Nicolaus Mascardus, 1584-1599 ; Hieronymus Puteus, 1599-1622 ; Julius Puteus, 1622-1645 ; Johannes Augustinus, 1645-1656 ; Carolus Fabritius, 1656-1682 ; Augustinus Fliscus, 1683–1685 ; Carolus de Mari, 1686–1704 ; Marius Emanuel Durazius, 1704-1707 ; Andreas della Roca 1707 ; Pierre de Puneau du Verdier, 1782–1789 ; François Guasco, évêque constitutionnel, 1790.

Monuments. — La ville de Bastia, à cause de son origine relativement moderne, possède peu de monuments remarquables. Les principaux édifices modernes sont : la citadelle dont le donjon remonte au xv^e siècle et qui fut commencée par Vincentello d'Istria ; l'hôtel de ville, monument moderne ; le palais de justice, lourde et massive construction sans caractère, commencé en 1852 et inauguré le 12 mars 1858 ; l'hôpital civil et militaire, ancien couvent de Saint-François ; la bibliothèque qui contient environ 30,000 volumes provenant principalement de dons faits, en 1846, par le docteur Prela, médecin du pape Pie VII, qui légua 16,000 volumes, et par le docteur Sisco qui en légua 15,000. La plus grande partie de ces ouvrages traite de médecine. Il n'en est pas de même du don fait par le docteur Mattei d'ouvrages relatifs à la Corse et à son histoire. On remarque encore la statue colossale de Napoléon I^er, en empereur romain, sur la place Saint-Nicolas, œuvre en marbre blanc du sculpteur Bartolini, érigée en 1854. Les monuments religieux offrent plus d'intérêt. Les principaux sont : l'église Sainte-Marie (1604) où on remarque le tombeau de Jérôme Biguglia, poète, jurisconsulte et historien corse ; l'église Saint-Jean-Baptiste, près du port, monument religieux le plus vaste et le plus riche de la ville. La chaire est tout en marbre corse. On y voit quelques tableaux dus à des artistes corses et quelques autres de l'école italienne, dons du cardinal Fesch. On peut encore citer les deux petites églises de Saint-Roch et de la Conception.

Bastia est la patrie du marin Louis Casabianca, tué à Aboukir (1757-1798), du général Franceschetti (+ 1802) et du conventionnel Salicetti (+ 1809). L. Duhamel.

Bibl. : V. l'art. Corse.

BASTIAN (Adolf), voyageur et ethnologiste allemand, né à Brême le 26 juin 1826. Il étudia successivement le droit, la médecine et les sciences naturelles. En 1851 il s'embarqua comme médecin et passa huit années (1851-59) en voyages, visitant successivement l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud, le Mexique, la Californie, la Chine, l'Asie antérieure, l'Egypte, le Cap et les possessions portugaises de la côte occidentale d'Afrique. En 1861 il repartit passer un an en Birmanie, visita ensuite Siam, Java, le Japon, la Chine, traversa le désert de Gobi, revint en traîneau jusqu'à l'Oural, contourna la Caspienne et rentra en Europe par le Caucase (1865). Il se fit nommer *privat docent*, puis professeur d'ethnologie à l'université de Berlin et fut mis à la tête du Musée. Il est encore retourné depuis sur les côtes occidentales de l'Afrique australe (1874), en 1875–76 dans l'Amérique du Sud (Pérou, Équateur, Colombie, Guatemala), et en 1878 dans l'Asie, l'Océanie et l'Amérique du Nord (Perse, Inde, Assam, Malaisie, Australie, archipels de la Polynésie, Orégon). Les connaissances acquises pendant ces vastes voyages placent Bastian au premier rang des ethnologistes. Parmi ses ouvrages nous citerons d'abord : *Ein Besuch in San-Salvador (Congo)* (Brême, 1859) ; *Die Völker des Ostlichen Asien* (Iéna, 1866–1871, 6 vol.) ; *Die deutsche Expedition an die Loangoküste* (Iéna, 1874, 2 vol.) ; *Die Kulturländer des alten Amerika* (Berlin, 1878, 2 vol.) ; *Völkerstämme am Brahmaputra* (Leipzig, 1883) ; *Inselgruppen in Ozeanien* (Leipzig, 1883) ; *Indonesien* (Leipzig, 1884). Ces ouvrages renferment le récit des voyages de Bastian et les matériaux qu'il a recueillis, mal ordonnés, mais attestant une intelligence et des connaissances très étendues, surtout celui qui est consacré aux peuples de l'Asie orientale. Dans une autre série d'ouvrages ethnologiques et philosophiques, Bastian a mis en œuvre ces matériaux : *Der Mensch in der Geschichte* (Leipzig, 1860, 3 vol.) ; *Beiträge zur Vergleichenden Psychologie* (Berlin, 1868) ; *Das Beständige in den Menschenrassen und die Spielweite ihrer Veränderlichkeit* (Berlin, 1868) ; *Sprachvergleichende Studien* (surtout consacré aux langues de l'Indo-Chine) (Leipzig, 1870) ; *Ethnologische Forschungen* (Leipzig, 1871-73, 2 vol.) ; *Die Rechtsverhältnisse bei verschiedenen Völker* (Berlin, 1872) ; *Geographische und ethnologische Bilder* (Berlin, 1873) ; une lettre à Hæckel où il combat son système (1874) ; *Schöpfung oder Enstehung* (Iéna, 1875) ; *Die Vorstellungen von der Seele* (Berlin, 1875) ; *Die heilige Sage der Polynesier* (Leipzig, 1881) ; *Vorgeschichte der Ethnologie* (Berlin, 1881) ; *Der Völkergedanke im Aufbau einer Wissenschaft vom Menschen* (Berlin, 1881) ; *Der Buddhismes in seiner Psychologie* (Berlin, 1882) ; *Zur naturwissenschaftlichen Behandlung der Psychologie* (Berlin, 1883) ; *Allegemeine Grundzüge der Ethnologie* (Berlin, 1884) ; *Religionsphilosophische Probleme* (Berlin, 1884) ; *Des Fetisch an der Küste Guineas* (Berlin, 1885). Depuis 1869, Bastian publie avec Rob-Hartmann et Virchow le *Zeitschrift für Ethnologie*.

BASTIANI (Lazzaro ou Sebastiano), peintre vénitien, vivait entre 1470 et 1508. Vasari a attribué chacun de ses prénoms à deux personnages différents, et a inventé deux peintres, Lazare et Sébastien Bastiani, dont il a fait des frères de Carpaccio. Il est nommé dans les documents contemporains, *ser Lazzaro di Bastian dependor* ; il entra en 1470 dans la confrérie de l'Ecole de Saint-Jérôme à Venise. Il paraît avoir joui en son temps d'une grande considération ; en 1508 il fut appelé à faire partie avec Carpaccio du jury chargé d'estimer les peintures du Giorgione pour la Fondaco dei Tedeschi ; il fut choisi par le Sénat de la République pour peindre les portraits des doges au palais ducal, et les étendards de la place Saint-Marc. Ses œuvres le montrent successivement docile à des influences nouvelles. C'est d'abord la manière abrupte de Squarcione qu'il imite, par exemple dans la *Mise au tombeau* de l'Église Saint-Antoine à Venise (signée Lazzaro Bastiani) ; son style s'adoucit bientôt, et il subit l'influence de l'Ecole vénitienne, et plus particulièrement de Carpaccio dans la *Madone avec le donateur et saint Donat*, de l'église Santa-Maria e Donato de Murano (signé : *Hoc opus Lazari Sebastiani, 1484*) ; *l'Apothéose de santa Veneranda*, entourée de saintes, peinte pour le couvent Corpus domini de Venise ; le *Couronnement de la Vierge*, signé et daté *Opus Lazzari Sebastiani Veneti, 1490*, de Bergame ; *Sainte Onuphre entre saint Jean* et *saint Marc* (signé), de l'académie de Venise ; l'*Annonciation* du musée Correr, et quelques parties du tableau d'autel de SS. Giovanni et Paolo. On ne trouve plus aucune mention le concernant après 1508. A. M.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, VI. — Francesco Sansovino ; *Venezia città nobilissima et singolare descritta* ; Venise, 1663, in-4. — Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der ital. Malerei*, V. — A. Woltmann et K. Woermann, *Geschichte der Malerei*, II, 300.

BASTIANI (Giuseppe), peintre italien, vivait à Macerata au commencement du xvii^e siècle. Il a peint un tableau d'autel à Sainte-Marie-des-Vignes, de Macerata ; c'est une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

extase de saint François, signée et datée : « Giuseppe Bastiani, f. 1600 ». Il est aussi l'auteur de fresques à San-Biagio d'Ascoli.

BIBL. : RICCI, *Memorie storiche degli arti et degli artisti della Marca d' Ancona ;* Macerata, 1834, 2 vol. in-8.

BASTIANI (l'abbé), aventurier italien, mort à Potsdam en 1787. Après avoir souffert la plus extrême misère et erré de longues années, il finit par se laisser enrôler à Francfort-sur-le-Main par des recruteurs prussiens. On le mena à Breslau où, au lieu de devenir soldat, il fit la connaissance de l'évêque qui le prit pour secrétaire et plus tard le nomma chanoine. Chargé par le roi d'une négociation secrète à Rome, il conquit la faveur du pape, et, ayant réussi dans sa mission, finit par devenir un des plus intimes favoris de Frédéric II, près duquel il eut souvent une grande influence. R. G.

BIBL. : CHAUDON, *Dictionnaire historique, critique et bibliographique;* Paris, 1821-1823, 30 vol. in-8.

BASTIANINO (S. FILIPPI dit), peintre italien (V. FILIPPI).

BASTIANO (di FRANCESCO), peintre sculpteur italien de l'école de Sienne, vivait vers 1483. Il est nommé dans les documents Bastianus Francisci domini Sani ; il travailla d'après les dessins d'Antonio Federighi à la décoration de la base du dôme de Sienne. Il y peignit aussi quelques parties de la coupole (les figures des prophètes) avec Guidoccio Cozzarelli et quelques autres peintures décoratives.

BIBL. : MILANESI, *Documenti per la storia dell' Arte Senese ;* Sienne, 1854, 2 vol. in-8.

BASTIANO (di SAN GALLO), artiste italien (V. SAN GALLO).

BASTIAT (Frédéric), économiste français, né à Bayonne le 29 juin 1801, mort à Rome le 24 déc. 1850. Fils d'un négociant de Bayonne, Frédéric Bastiat devint orphelin de bonne heure et passa sous la tutelle de son aïeul paternel, possesseur d'un domaine important près de Mugron dans l'arr. de Saint-Sever, dép. des Landes. La première jeunesse du futur représentant se passa sans incident remarquable. En 1827, devenu propriétaire de domaines assez étendus, il essaya de les exploiter lui-même, mais renonça bientôt à ces essais agricoles qui ne furent pas heureux. On le trouve plus tard juge de paix à Mugron, qu'il habita jusqu'en 1844, époque où il devint subitement célèbre. Ce n'est pas que durant cette période de sa vie, consacrée à des études calmes et continues, Bastiat soit resté inactif. Il fut comme on dit une célébrité de clocher. Aux élections du mois de nov. 1830, il publie une adresse aux électeurs du dép. des Landes pour soutenir un candidat à la députation qui n'avait pas fait partie des 221 ; il maintint que le mandat législatif ne doit pas être exclusivement une récompense. Successivement candidat lui-même, mais sans succès, il lance des professions de foi qui dénotent une grande défiance de l'Etat et des monopoles. En 1834, il attaque dans un écrit une pétition des chambres de commerce de Bordeaux et du Havre qui demandait la libre entrée des matières premières. Il veut qu'on détaxe également les objets fabriqués. Bastiat n'était guère encore qu'un inconnu, lorsqu'un numéro du journal anglais *The Globe and Traveller* lui tomba par hasard sous la main ; il connut alors l'existence de ce grand mouvement réformiste tenté par Cobden pour détaxer les blés et sauver malgré elle l'aristocratie anglaise qu'une révolution pouvait anéantir. On était en 1844 ; il envoya à Paris, au *Journal des Economistes*, un article intitulé : de l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples. Le succès fut considérable. Bastiat écrivit alors à Cobden, déclara que la question qui s'agitait n'était pas seulement anglaise mais universelle, et pouvait être résolue sous le régime constitutionnel. L'écrivain se rendit à Bordeaux où il organisa le mouvement libre-échangiste qui commençait, puis vint à Paris. Il arriva dans les bureaux du *Journal des Economistes* où nul ne le connaissait. Il avait, a écrit M. de Molinari, une physionomie de campagnard malicieuse et spirituelle ; l'œil noir, vif et lumineux ; tout, en lui portait l'empreinte de la pensée. C'était l'instant où les idées de la ligue des céréales ayant traversé le détroit, des hommes de courage et d'intelligence tels que Blanqui aîné, Joseph Garnier, Guillaumin, le duc d'Harcourt, organisaient des meetings en faveur du libre-échange. C'était une recrue puissante qui arrivait du fond des Landes. Bastiat, bientôt secrétaire de la commission centrale, correspondit avec tous, et fonda le journal *le Libre-Echange*. Il publia à ce moment une lettre à M. de Lamartine sur la question des subsistances. Il reprochait au grand poète, dont la manifestation d'opinion était impatiemment attendue, de vouloir le droit au travail et le socialisme. Lutte pour le libre-échange et contre le socialisme, tel sera désormais le labeur qui incombera à Bastiat, et remplira le temps qui lui reste à vivre. Le coup de foudre de 1848 éclate, le mouvement libre-échangiste est abandonné, ceux qui l'avaient provoqué tournent leurs efforts contre le socialisme. Bastiat est envoyé à l'Assemblée nationale par les électeurs des Landes ; il entre dans une nouvelle phase de son existence, la plus laborieuse et la dernière.

Le nouvel élu professait cette doctrine : que l'état social, tel qu'il était constitué, suffisait pour donner à tous, par le travail et l'économie, une existence heureuse. Il voulait maintenir toujours le gouvernement existant ; c'est ainsi qu'aux élections présidentielles de 1848, il vota pour le général Cavaignac. Ce qui l'effraie dans la Révolution de 1848, c'est la curée des places. Il s'en explique dans le journal *la République française* et écrit à un ami : « Il suffirait pourtant de diminuer les taxes. Simple curieux, je verrai le mât de cocagne sans y monter, la liberté y périra. » Du reste, il se lança hardiment dans la mêlée, ouvrit un cours rue Taranne, et harangua les ouvriers dans les réunions publiques, se plaisant à constater que seuls les journaux de la démocratie donnaient aux questions économiques et sociales l'importance qu'elles méritent. Son influence était grande à l'Assemblée nationale ; il fut nommé 8 fois vice-président du comité des finances. A la Législative, il prononça un discours sur l'abolition de l'impôt sur les boissons, discours plein de sentiments démocratiques ; le déficit, suivant lui, devait être couvert par des économies. Il professait du reste cette opinion : que dans un vote, les considérations économiques l'emportent sur les questions de politique pure. Dans un autre discours, en nov. 1849, il réclama la liberté des coalitions ; c'est à ce moment qu'il demanda à l'assemblée « de l'indulgence pour ses poumons ». En effet, déjà d'une faible santé durant ses années de calme et d'étude à Mugron, il était miné par la phtisie. Aux discours à la tribune qu'il lui était difficile de prononcer, il substitua des écrits publiés au cours des discussions. C'est ainsi qu'on eut de lui : *Paix et liberté*, *Incompatibilité parlementaire*, *Baccalauréat et socialisme*, *Spoliation et loi*, *la Loi*, etc., travaux pleins de lucidité comme de science, et qui figurent dans la collection de ses œuvres complètes, sous le titre de : *Petits pamphlets*. A cette époque eut lieu sa lutte célèbre avec Proudhon sur la légitimité de l'intérêt. L'un des pamphlets de Bastiat intitulé *Capital et rente* avait été attaqué le 22 oct. 1849, dans le journal de Proudhon, *la Voix du peuple*, par un des rédacteurs, M. Chevé. Bastiat envoya une réponse qui fut insérée dans le même journal, mais avec cet avertissement qu'il aurait à batailler désormais non contre M. Chevé, mais contre Proudhon. Le nombre des lettres échangées fut de 14. Bastiat soutenait que l'intérêt était légitime, le capital étant formé par l'économie. Proudhon attaquait l'infâme, l'odieux capital, qualifiant d'usure tout ce qui ne résultait pas du travail du capitaliste. Il se faisait fort de remplacer immédiatement la Banque, « mal nommée de France », par une Banque dite du peuple. La logique de Bastiat fut tellement serrée que son adversaire, d'ailleurs persécuté par le gouvernement, amena l'interruption de la polémique par ses violences. « Scientifiquement, lui dit-il, vous êtes un homme mort. Ma consultation va commencer pour vous cette éducation intellec-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tuelle, sans laquelle on n'est, suivant Aristote, qu'un animal parlant. » Durant la polémique, Proudhon avait vu manquer sa souscription à la Banque du peuple, on l'avait enfermé à Sainte-Pélagie, la *Voix du Peuple* était supprimée. Son adversaire termina la polémique par une lettre pleine de dignité. A ce moment Bastiat voyait plus que jamais décliner sa santé; au mois de sept. 1850, il alla demander au climat d'Italie une guérison qu'il n'espérait guère; il s'éteignit à Rome à l'âge de quarante-neuf ans, laissant incomplet le manuscrit des *Harmonies économiques*, son plus important ouvrage. Il faudrait énumérer tous les livres de Bastiat, nous citerons seulement : *Cobden et la Ligue* (Paris, 1845, in-8); *Sophismes économiques* (Paris, 1847-48, 2 vol, in-16); *Harmonies économiques* (Paris, 1850, in-8), l'ouvrage n'a pas été terminé. Outre ces livres et la multitude de ses pamphlets, Bastiat a laissé de nombreux articles de revue, notamment dans le *Journal des Economistes*. On a publié de lui, en 1877, des lettres intimes d'un tour agréable et délicat.

Achille Mercier.

BASTID (Martial-Raymond), homme politique français, né à Aurillac (Cantal) le 30 juin 1821, mort à Paris le 30 mars 1880. Avocat au barreau de sa ville natale, il parut dans la vie politique en 1869, candidat de l'opposition au Corps législatif dans la première circonscription du Cantal. Il fut élu député au deuxième tour de scrutin par 19,117 voix. Il demanda l'abrogation de la loi de sûreté générale et vota contre la guerre en 1870. Aux élections du 8 fév. 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale le premier sur cinq par 35,297 voix. Il y vota la paix et soutint la politique de M. Thiers. Le 20 fév. 1876, à la réorganisation de la Chambre des députés, il fut candidat heureux dans la première circonscription du Cantal. Il avait obtenu 13,042 suffrages. Il fut un des 363 qui refusèrent un ordre du jour de confiance au ministère de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, en 1877, il battit M. de Chazelles, candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il obtint 14,986 voix contre 3,871. La même année, il prit la place de président du conseil général occupée par M. de Parieu, ancien ministre de Napoléon III.

L. Lu.

BASTIDE. Ce mot a désigné d'abord au moyen âge des constructions de bois que les assaillants dressaient contre les places assiégées; c'est la même chose qu'on désignait sous le nom de *Bastille* (V. ce mot); mais le terme de bastille était plus fréquemment employé au N. de la France et celui de bastide dans le Midi. Ce sens primitif a persisté jusqu'à la fin du moyen âge. Froissart raconte qu'au siège de Brest les assaillants « avaient fait charpenter une très belle *bastide* et environner de palis et de portes » (liv. III, ch. IV). On a désigné aussi par le même nom des redoutes ou forteresses établis dans la campagne aux abords d'une place assiégée pour intercepter les ravitaillements ou les secours et protéger les assiégeants. Cette acception a également persisté pendant tout le moyen âge et même au delà. Le mot bastide a encore eu depuis le XIIIe siècle dans le midi de la France une autre signification; il a servi à désigner des villes bâties d'un seul jet, sur un plan préconçu, presque toujours uniforme, généralement à la suite d'un contrat d'association conclu entre les propriétaires du territoire et les représentants de l'autorité souveraine. Ces contrats portaient le nom de *Pariages* (V. ce mot). Le fait que ces villes étaient toujours fortifiées rend raison du nom qui leur a été attribué.

Dès le XIe siècle, les plus puissantes des abbayes méridionales, pour peupler leurs domaines, pour en activer le défrichement et la mise en culture, pour fixer la population flottante qui était très nombreuse alors, et surtout pour augmenter leurs revenus, imaginèrent de fonder de nouveaux villages. Pour cela, sur un emplacement désert ou à peu près, elles faisaient construire une église, proclamaient l'endroit lieu d'asile, et divisaient le terrain en lots à attribuer aux nouveaux habitants. Le droit d'asile, les prescriptions relatives à la *paix de Dieu*, la puissance des abbayes, l'appât de la propriété ainsi que des garanties de sécurité, quelques privilèges et des franchises ne tardaient pas à attirer dans ces villages des habitants en assez grand nombre. Les seigneurs laïques frappés de ces avantages voulurent bientôt faire dans leurs fiefs de semblables fondations; mais l'Eglise seule était alors assez respectée pour pouvoir garantir la paix et la sécurité; ils s'adressèrent aux grandes abbayes, leur donnèrent le territoire sur lequel devait se bâtir le nouveau village, en se réservant des droits de coseigneurie, et les deux puissances associées purent fonder ainsi un grand nombre de villages. Les localités créées et peuplées par ce moyen furent nommées dans les textes latins des *Salvetates*, et dans la langue du pays *Salvetat*, on a dit en français des *Sauvetés*. Un grand nombre de villages ou de bourgs de la France méridionale ont retenu cette appellation et se nomment aujourd'hui encore la *Salvetat* ou la *Sauvetat*; ces noms dénotent leur origine. Tous ou presque tous ont été fondés au XIe ou au XIIe siècle par des abbayes soit sur leurs domaines, soit sur des possessions seigneuriales à la suite d'un pariage. Il est à peine besoin de dire que nombre de villages qui ont la même origine ne portent pas cependant de nom caractéristique : Licairac, Lavaur, Marestang, pour ne citer que quelques noms, ont été d'abord des Sauvetés.

Vers le milieu du XIIIe siècle, après l'établissement de l'administration française dans le Midi qui fut la conséquence de la croisade des Albigeois, après l'organisation de la domination anglaise en Guyenne, les rôles se trouvèrent intervertis; ce ne furent plus les abbayes qui purent assurer à leurs domaines la paix, la sécurité des privilèges et des franchises; l'autorité laïque, devenue plus puissante et disposant de moyens d'action plus considérables et mieux appropriés, fit des fondations de ce genre plus nombreuses et plus considérables que celles que l'Eglise avait faites auparavant. Lorsque le terrain chois pour une de ces créations faisait partie d'un domaine ecclésiastique, l'Eglise appela toujours le souverain en pariage. Il en fut de même des seigneurs, qui, pour fonder des villes neuves sur leurs fiefs, s'associèrent au souverain, dont le représentant se trouva ainsi appelé à exercer des droits de coseigneurie sur les terres des vassaux laïques et ecclésiastiques. Ce sont les villes neuves fondées pour la plupart de 1230 à 1350 qui ont proprement reçu le nom de *bastides*.

Il est facile de comprendre quel intérêt le pouvoir royal, en Angleterre comme en France, trouvait à ces fondations. La guerre des Albigeois avait bouleversé le Midi; en beaucoup de pays, des terres longtemps cultivées étaient retombées en friches, nombre de villages avaient disparu dont la population dispersée avait formé des bandes de vagabonds, de *faidits*, qu'il importait de fixer pour rendre au pays la sécurité et la prospérité. L'intérêt politique n'était pas moindre; on a vu en effet que ces fondations permettaient au souverain d'étendre sur les domaines de ses vassaux l'action de son pouvoir : aussi les documents du temps nous montrent-ils que les créations de bastides étaient alors considérées comme de véritables acquisitions. De plus, les emplacements des bastides bien choisis pouvaient servir à la défense du pays; aussi peut-on constater que le roi d'Angleterre d'une part, le comte Alphonse de Poitiers d'autre part, se sont appliqués à entourer leurs possessions d'une véritable ceinture de bastides.

Il n'y a pas de différences sensibles entre les villes fondées en Guyenne et en Agenais par l'administration anglaise et celles qui furent créées par l'administration française, amenée dans le Midi depuis 1229 à la suite du traité de Paris. Des deux parts, il y eut une activité égale, un même zèle de la part des agents du pouvoir; les moyens, les privilèges concédés pour attirer les nouveaux habitants, les dispositions matérielles furent partout à peu près les mêmes. En France, l'un des séné-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chaux du comte de Poitiers, Eustache de *Beaumarchais* (V. ce nom), fut un infatigable bâtisseur. Dans les Etats d'Alphonse, les bastides n'étaient point soumises au baile dans la circonscription duquel elles se trouvaient, mais formaient toutes ensemble une espèce de bailie spéciale administrée par le lieutenant du sénéchal.

Lorsque l'une de ces fondations avait été décidée, le sénéchal le faisait publier à son de trompe et annonçait quels privilèges seraient concédés aux nouveaux habitants. Nombre de coutumes concédées ainsi aux nouvelles bastides nous sont parvenues; elles sont en général assez semblables à celles dont étaient dotées les villes de bourgeoisie. L'affranchissement du servage, des exemptions d'impôts, des franchises commerciales, des garanties de liberté individuelle et de sécurité en constituaient les dispositions principales. Fréquemment on instituait aussi une administration municipale, mais qui restait presque toujours sous la tutelle du baile; l'exercice de la justice était toujours réservé aux représentants du souverain ou du moins des coseigneurs. Naturellement, il arrivait que l'établissement de ces bastides amenait le dépeuplement des seigneuries voisines, d'autant plus que les serfs qui s'y rendaient n'avaient parfois rien à redouter du droit de suite. Des plaintes s'élevèrent à plusieurs reprises; des évêques allèrent jusqu'à excommunier les nouveaux habitants; des règlements intervinrent, mais qui furent toujours rédigés de manière à affaiblir l'autorité féodale et à favoriser le peuplement des bastides.

Sur l'emplacement choisi on plantait d'abord un mât, le *pal*, signe visible de l'intention d'attirer les habitants. La ville de Pau doit son nom à cet usage. Puis les officiers traçaient le plan de la ville future. La plupart de ces bastides se ressemblaient. C'était toujours un carré ou un rectangle aussi régulier que la nature du terrain le permettait, entouré de murailles que dominaient des tours élevées de distance en distance. Vers le centre une grande place carrée au centre de laquelle s'élevait l'hôtel de ville, dont le rez-de-chaussée servait de halle couverte. A cette

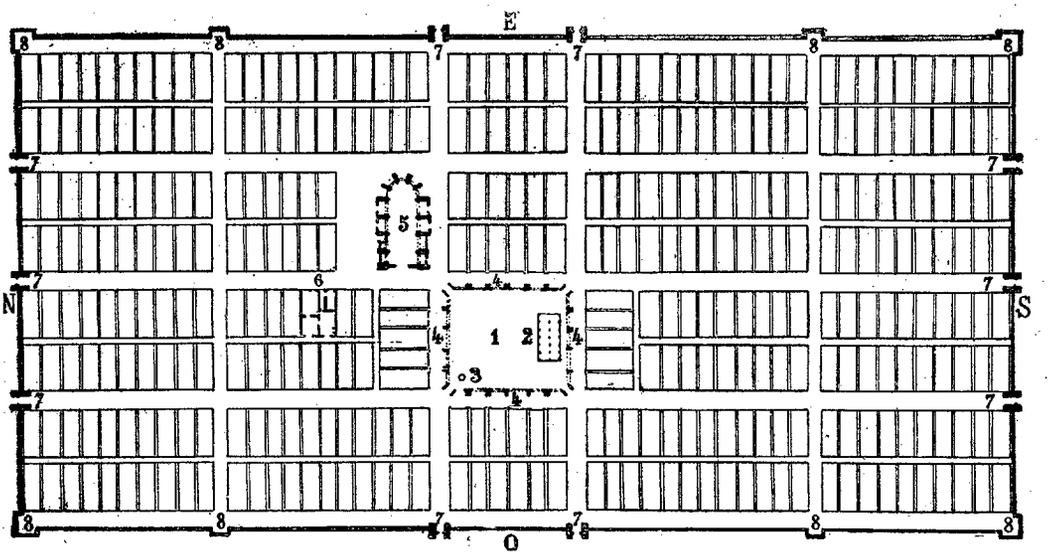

Plan général de la bastide de Montpazier (Dordogne). — E, est; S, sud; O, ouest; N, nord. — 1. Place du marché; 2. Halle et Hôtel de ville; 3. Puits; 4. Rues couvertes; 5. Eglise paroissiale; 6. Maison dite du chapitre; 7. Portes monumentales; 8. Tours de l'enceinte.

place aboutissaient de grandes rues droites, tracées au cordeau, coupées à angles droits par des rues moins larges, coupées elles-mêmes perpendiculairement par des ruelles. Au delà des murs on traçait des jardins, et plus loin s'étendaient des terres à mettre en culture. A part quelques pâtures, réservées comme propriété communale, les « padoents », tout le terrain était divisé en lots : places à bâtir à l'intérieur de la ville, jardins ou cultures à l'extérieur, que l'on mettait en adjudication. Autour de la place et quelquefois dans les plus grandes rues, les maisons faisaient saillie et formaient de larges galeries couvertes soutenues par des piliers ou des poteaux. Le plan de ces bastides avait ainsi l'aspect d'un damier; nombre de localités l'ont conservé jusqu'à nos jours; on en peut juger par celui de Montpazier (Dordogne) que nous donnons ci-dessus d'après le relevé qui en a été fait autrefois par M. F. de Verneilh.

Les fortifications consistaient en un mur d'enceinte entouré d'une circonvallation quelquefois double et percé le plus souvent de quatre portes se faisant face. Ces portes à pont-levis, précédées de barbacanes, étaient flanquées ou surmontées de tours. D'autres tours, placées notamment aux endroits où le mur était en retour d'équerre, complétaient le système de défense. Parfois, mais assez rarement, un château ou citadelle, occupé par une garnison royale, était établi à cheval sur le mur d'enceinte afin de pouvoir protéger la ville contre des assaillants ou maîtriser des insurrections. Dans l'intérieur un emplacement avait été réservé à l'église qui souvent était elle-même fortifiée et pouvait ainsi servir de réduit.

Beaucoup des villes ainsi créées reçurent des noms caractéristiques : le plus fréquent est celui même de bastide; des centaines de localités du Midi se nomment encore ainsi; d'autres noms, tels que Castelnau, Villeneuve, indiquaient simplement que la ville était de fondation récente; d'autres, comme Franqueville, Montségur, Villefranche, faisaient allusion aux franchises dont les villes avaient été dotées; d'autres indiquaient l'influence à la fois royale et française à laquelle était due la fondation : Saint-Louis, Saint-Lys, Villeréal, Montréal, etc.; quelques noms étaient ceux-là même des officiers royaux qui les avaient bâties. Beaumarchais, Beauvais; un grand nombre de localités avaient reçu le nom de grandes cités espagnoles, italiennes ou même des bords du Rhin : Pampelonne, Fleurance (Florence), Barcelone, Pavie, Cordes (Cordoue), Cologne, Plaisance, Grenade, etc.; beaucoup enfin reçurent des noms pittoresques rappelant la beauté de l'emplacement ou présageant la splendeur des nouvelles fondations : Beaumont, Mirande, Belvezer, Mirabel, etc.; d'autres enfin conservèrent d'anciens noms locaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce curieux mouvement de fondation de villes nouvelles dura un siècle environ ; il cesse vers 1340. A cette époque la population était déjà trop dense, les terrains en friches trop rares, la sécurité et la défense assez assurées, l'autorité royale assez affermie, pour que l'occasion de créer ainsi de nouvelles bastides se rencontrât souvent ; mais surtout la France et l'Angleterre étaient déjà en armes et avaient commencé la lutte séculaire pendant laquelle les bastides, loin de se multiplier, devaient subir les vicissitudes de la guerre, les sièges, les assauts, la ruine, se dépeupler et même parfois disparaître. — En Provence et particulièrement aux environs de Marseille on nomme de nos jours *bastides*, de petites maisons de campagne.

A. Giry.

Bibl. ; F. de Verneille, *Architecture civile au moyen âge*, dans *Annales archéol.* de Didron, t. IV, VI, X, XI, XII. — Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers* ; Paris, 1870, in-8. — A. Molinier, *Etude sur l'administration de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers dans le Languedoc*, au t. VII de l'*Histoire de Languedoc* ; éd. Privat. — Curie-Ceimbres, *Essai sur les villes fondées dans le S.-O. de la France sous le nom générique de Bastide* ; Toulouse, 1880, in-8. — A. Giry, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314* ; Paris, 1885, in-8°, et *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XLI.

BASTIDE (La). Faubourg de Bordeaux, situé sur la rive droite de la Garonne, relié à la ville où aboutit le chem. de fer de Paris (Cie d'Orléans) (V. Bordeaux).

BASTIDE (La). Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe ; 437 hab.

BASTIDE (La). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Arles-sur-Tech ; 429 hab.

BASTIDE (La). Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Castelsarrazin ; 685 hab.

BASTIDE (La). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps ; 127 hab.

BASTIDE-Beauvoir (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard ; 540 hab.

BASTIDE-Cézeracq (La). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez ; 503 hab.

BASTIDE-Chalosse (La) Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetman ; 211 hab.

BASTIDE-Clairence (La), ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, sur la Joyeuse, affluent de l'Adour ; 1,408 hab. — Fabriques de bérets et de tricots. — Jolie église au portail roman. Cette ville est enclavée dans le pays basque, cependant on n'y parle pas basque mais béarnais, depuis une époque fort ancienne.

Histoire. — La Bastide-Clairence fut fondée en 1312 sur un territoire appartenant à l'église de Saint-Pierre-d'Ayerre, en Navarre. On a voulu en faire une ville bâtie par une colonie de Bigorrais qui se seraient réfugiés en Basse-Navarre ; c'est une pure légende. Au mois de juil. 1312, le roi Louis X le Hutin voulant fonder une ville neuve donna aux habitants et à ceux qui viendraient peupler la ville les coutumes qui avaient été concédées, en 1306, à la ville de Rabastens en Bigorre. Cette concession n'était pas, comme on l'a prétendu, la confirmation d'un acte plus ancien, mais une charte nouvelle. La commune était administrée par un baile royal et par des consuls, qui élisaient des messagers chargés de l'administration financière et de la police. La coutume de la Bastide encore inédite ne comprend pas moins de 45 articles. Les dîmes de la Bastide-Clairence donnèrent lieu à des procès, au milieu du XIVe siècle : le roi Philippe d'Evreux les donna à l'évêque de Bayonne. En 1365, Charles le Mauvais exempta les habitants du droit de place auquel ils étaient tenus d'après la charte de fondation ; la ville se dépeuplait à cause des impôts. La seigneurie appartenait en 1368 à Arnaud Raymond, seigneur de Gramont, qui l'échangea avec le roi de Navarre pour les moulins de Saint-Jean-Pied-de-Port. Les privilèges de la Bastide-Clairence furent confirmés en 1420 par le roi Charles III. En 1512, la ville resta entre les mains de Jean d'Albret ; elle demeura jusqu'en 1789 le siège de la bailie du pays de Mixe. La Bastide-Clairence envoyait des représentants aux États de Navarre. En 1790, le canton de la Bastide-Clairence, dépendant du district de Saint-Palais, ne comprenait que la commune.

Léon Cadier.

Bibl. : Yanguas y Miranda, *Diccionario de Antiguedades del reino de Navarra* ; Pampelune, 1840, 4 vol. in 8°, t. II, p. 151.

BASTIDE-Clermont (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 564 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvent les restes de l'abbaye cistercienne des *Feuillants* (V. ce mot et Bastide-des-Feuillants [La]).

BASTIDE-d'Anjou (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary ; 809 hab.

BASTIDE-d'Armagnac (La). Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, sur la Douze, 1,505 hab. Cette localité qui dépendait du dép. du Gers, cant. de Cazaubon, en a été récemment distraite. Elle doit sa fondation au comte d'Armagnac, Bernard VI, qui l'établit, vers 1290, au préjudice du vicomte de Juillac et du roi d'Angleterre. Elle a conservé de son origine un plan régulier et caractéristique : une grande place carrée d'où partent des rues qui se coupent à angles droits. Ruines d'une ancienne commanderie de Templiers.

BASTIDE-de-Besplas (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, canton du Mas-d'Azil ; 653 hab.

BASTIDE-de-Bousignac (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 427 hab.

BASTIDE-de-Castel-Amouroux (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon, sur l'Avance ; 516 hab. Eglise du XIIIe siècle de style roman. Château.

BASTIDE-de-Juvinas (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues ; 1,036 hab.

BASTIDE-de-Lévis (La). Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac ; 868 hab.

BASTIDE-de-Lordat (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 373 hab.

BASTIDE-Dénat (La). Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont, sur une colline entre les bassins du Tarn et du Badou ; 268 hab. On ne sait rien sur l'origine de cette bastide. L'église paroissiale, dédiée à sainte Catherine, est bâtie dans le style gothique ; les voûtes ont été refaites récemment. Dans l'une des chapelles de gauche est un beau groupe du XVe siècle en pierre peinte. Dans la chapelle de droite se trouve un curieux reliquaire de 1551, orné de peintures sur bois avec inscriptions en caractères gothiques. Cette église possède une précieuse croix du XVIe siècle en or et en argent, et un encensoir de la même époque en cuivre argenté.

C. Couderc.

Bibl. : H. Crozes, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, in-4, col. 35.

BASTIDE-d'Engras (La). Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan ; 344 hab.

BASTIDE-de-Penne (La). Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Montpezat ; 418 hab.

BASTIDE-de-Sérou (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, sur l'Arize et l'Aujoie, 2,591 hab. Cette localité fut bâtie à la suite d'un pariage conclu le 3 déc. 1254 entre l'abbé de Saint-Etienne du Mas d'Azol, le comte de Foix et l'abbé de Coubelongne. Elle portait auparavant le nom de Montesquieu. On exploite sur le territoire de cette commune des mines de plomb, de baryte et de manganèse et des gisements de lignite. D'anciennes mines de cuivre et des mines de fer sont aujourd'hui abandonnées. — Bonneterie de laine, filatures, poterie, scieries. Sur la montagne de la Garosse se trouve une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grotte spacieuse. Sur une hauteur au N.-O., une grange marque l'emplacement de l'ancien *château de la Tour du Loup*, où naquit *Loup de Foix*, fils de la femme répudiée du comte Gaston Ier de Foix.

BASTIDE-DES-FEUILLANTS (La). Abbaye des environs de Toulouse, dans l'ancien diocèse de Rieux, sur le territoire de la commune actuelle de la Bastide-Clermont, fondée en 1162, devenue chef d'ordre en 1565, à la suite de la réforme qui y fut opérée par son abbé, Jean de la Barrière, fondateur de l'ordre des feuillants, qui prit le nom de l'abbaye (V. FEUILLANTS).

BASTIDE-DES-JOURDANS (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 625 hab.

BASTIDE-DE-VIRAC (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon ; 404 hab.

BASTIDE-DU-HAUT-MONT (La). Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de la Tronquière ; 222 hab.

BASTIDE-DU-SALAT (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier; 362 hab.

BASTIDE-DU-VERT (La). Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Castres ; 562 hab.

BASTIDE-EN-VAL (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse ; 228 hab.

BASTIDE-ESPARBAIRENQUE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 417 hab.

BASTIDE-GABAUSSE (La). Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiés, sur une colline qui domine un affluent du Cérou ; 545 hab. On ne sait rien sur l'origine de cette bastide. Au nord de la commune, au lieu dit la *Bastide-Basse*, se trouve une église gothique du XVe siècle, dédiée à Notre-Dame. Le clocher est placé à la façade au-dessus du porche. La flèche est de construction récente. Les ruines de l'ancien château de la Bastide sont sans importance. C. COUDERC.

BIBL. : H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, in-4, col. 24.

BASTIDE-L'ÉVÊQUE (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, sur un affluent de l'Aveyron ; 2,559 hab.

BASTIDE-MARNHAC (La). Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (S.) de Cahors ; 814 hab.

BASTIDE-MOUREJEAU (La). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez ; 220 hab.

BASTIDE-MURAT (La) ou **LA BASTIDE-FORTUNIÈRE**. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot. arr. de Gourdon ; 1,651 hab. Lieu de naissance de Joachim Murat.

BASTIDE-PAUMÈS (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon ; 538 hab.

BASTIDE-PRADINES (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique; 929 hab.

BASTIDE-ROUAIROUX (La). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Saint-Amans-Soult, sur le Thoré, au pied de la Montagne Noire ; 3,011 hab. On ne sait rien sur l'origine de cette bastide, qui dépendait avant 1789 du diocèse de Saint-Pons. Au nord de la commune, au lieu dit le *Plo de la Gante*, est un beau dolmen connu sous le nom de *las tres peiros*. L'église paroissiale, dédiée à saint Saturnin, est moderne et sans caractère.

BIBL. : H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, in-4, col. 47.

BASTIDE-SAVÈS (La). Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan ; 247 hab.

BASTIDE-SAINT-GEORGES (La). Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 524 hab.

BASTIDE-SAINT-PIERRE (La). Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Brisolles; 1,115 hab.

BASTIDE-SAINT-SERNIN (La). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 229 hab.

BASTIDE-SOLAGES (La). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 424 hab.

BASTIDE-SUR-L'HER (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 965 hab.

BASTIDE-VILLEFRANCHE (La). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Salies; 744 hab.

BASTIDE (Philippe), bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Benoit-du-Sault (Indre) au commencement du XVIIe siècle, mort à l'abbaye de Saint-Denis le 23 oct. 1690. Il est surtout connu par ses discussions avec Mabillon et Lecointe au sujet des saints de l'ordre de Saint-Benoît. On a de lui : *De ordinis Benedictini gallicana propagatione* (1672 et 1683, in-4).

BASTIDE (Marc-Antoine de la), controversiste français, né à Milhau (Aveyron) vers 1624, mort à Londres le 4 mars 1704. Venu très jeune à Paris, où il fut le protégé de Fouquet, Marc-Antoine de la Bastide aurait été secrétaire d'ambassade en Angleterre en 1652, et, après avoir été renvoyé seul dans ce pays en 1662, il y aurait ensuite accompagné Ruvigny. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'on ne trouve aucune lettre de lui mentionnée à ces dates dans le travail si consciencieux d'Armand Baschet : *Lists of Despatches of Ambassadors from France in England*, publié dans l'*Annual Report of the Deputy Keeper of the Public Records* de 1878. Il était un des anciens de l'église de Charenton lors de la révocation de l'Edit de Nantes et, après avoir été successivement relégué à Saint-Pierre-le-Moûtier, puis à Chartres, il passa en Angleterre en 1687. On lui doit une traduction du livre de Ratramme : *Du corps et du sang de Jésus-Christ* (1672) ; des *Réponses à l'Exposition de la foi catholique de Bossuet* (Rouen, 1672, et 1680) et aux écrits de Pelisson ; *Remarques sur le livre du ministre d'Huisseau : la Réunion du Christianisme* ; un *Traité de l'Eucharistie ;* une *traduction du Livre des Psaumes* (1688 et Amsterdam, 1692, in-12). Il avait également revu et corrigé la version des Psaumes de Conrart (Paris, 1680, in-12, et Londres, 1701) ; Bayle lui attribue aussi une *Réponse apologétique à MM. du Clergé de France sur les actes de leurs assemblées de 1682* (Amsterdam, H. Desbordes, 1683, in-12). L. F.

BIBL. : BASNAGE, *Histoire des ouvrages des savants* (année 1704).

BASTIDE (Marc), bénédictin, né à Saint-Benoît-de-Sault, en Berry, en 1626, mort le 7 mai 1668. Il fut abbé de Saint-Augustin de Limoges et prieur de Saint-Remi de Reims. Il a laissé des ouvrages concernant l'organisation et la discipline de son ordre : *Manière d'élever les novices ; Carême bénédictin ; Traité de la congrégation de Saint-Maur*.

BASTIDE (Louis), jurisconsulte et théologien français, vivait vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. On a de Bastide un ouvrage intitulé : *De l'accomplissement des prophéties* (en réponse au livre de Jurieu) ; un autre qui a pour titre : *Caractère des officiers de l'évêque ;* deux traités en latin, l'un *de la Juridiction*, l'autre *de l'Usure ;* enfin des *Panégyriques*, cités avec éloge par Fléchier. G. L.

BASTIDE (Jean-François de), littérateur français, né à Marseille le 15 juil. 1724, mort à Milan le 4 juil. 1798. Fils d'un lieutenant criminel et petit-neveu de l'abbé Pellegrin, il vint de bonne heure à Paris et débuta au *Mercure* par des madrigaux et des contes en vers qui furent remarqués ; bientôt il aborda simultanément le théâtre et le roman ; le premier ne lui procura guère que des mécomptes : le *Désenchantement inespéré* (1 acte, 1749) ; l'*Épreuve de la probité* (5 actes, 1762) ; le *Caractère* (3 actes en vers) ; les *Deux talents* (2 actes, 1763) ; *Gésoncourt et Clémentine*, tragédie bourgeoise (1767), furent imprimés mais non représentés ; pour avoir vu les feux de la rampe à la Comédie-Française, le *Jeune homme* (5 actes en vers, 17 juin 1764) n'eut pas un sort beaucoup meilleur : « Je ne crois pas, dit Grimm, qu'il y ait au théâtre l'exemple d'une chute sem-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blable. » L'auteur publia sa pièce deux ans plus tard (Bruxelles, 1766, in-12), avec des *Mémoires apologétiques* assez curieux. Parmi les nombreux romans de Bastide : *les Confessions d'un fat* (1749, deux parties in-12); *le Tribunal de l'amour, ou les Causes de Cythère* (1749, deux parties in-12) ; *la Trentaine de Cythère* (1752 ; in-12) ; *les Têtes folies* (1753, in-12); *les Aventures de Victoire Ponty* (1758, deux parties in-12), et ses *Contes* (1763, quatre parties in-12), aucun ne mérite mieux qu'une simple mention bibliographique. Le *Nouveau Spectateur* (1758, 8 vol. in-12) et ses suites : le *Monde comme il est* (1760, 2 vol.); le *Monde* (1761, 2 vol. in-12); l'*Elixir littéraire ou Journal de l'Europe* (1766, 3 vol. in-12); le *Journal de Bruxelles ou le Penseur* (1766, 2 vol. in-12), n'ont pas non plus une bien haute valeur; cependant Voltaire ne dédaigna pas d'adresser au *Spectateur* une longue lettre renfermant d'ironiques conseils sur la perfectibilité humaine (1760) et c'est du même journal que Paul Lacroix a extrait pour la collection des « Chefs-d'œuvre inconnus » un conte intitulé *la Petite Maison* qu'il a eu tort de comparer aux nouvelles de Mérimée, mais qui renferme de précieuses indications sur les artistes et artisans alors à la mode. Bastide avait lancé le prospectus d'une maison d'éducation, soit-disant patronnée par d'Alembert qui le désavoua, et manifesté ses velléités pédagogiques dans les *Choses telles qu'on doit les voir* (1757, in-8) et la *Morale de l'histoire* (1769, 3 vol. in-12), publiée sous le pseudonyme de *Mopinot*. Après un séjour en Belgique dont les motifs sont mal connus, il revint à Paris, présida au *Choix des Mercures et autres journaux français* (108 vol. in-12), dont il rédigea la table et prit part à la publication de la *Bibliothèque universelle des romans* sous la direction du marquis de Paulmy. « Les trois quarts des notes contenues dans les trente premiers volumes sont de lui, dit Barbier; on y remarque beaucoup d'inexactitudes. » Bastide aurait été aussi l'éditeur de l'*Extrait du plan de paix perpétuelle*, rédigé par J.-J. Rousseau d'après l'abbé de Saint-Pierre. Il avait annoncé en 1789 un choix de ses propres *Œuvres* en 12 volumes qui n'a point paru.

Maurice Tourneux.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique* (1877-1882, 16 vol. in-8). — A. A. Barbier, *Examen critique des dictionnaires historiques les plus répandus* (1819, t. Ier, seul publié).

BASTIDE (Jenny Dufourquet, dame), femme de lettres française, née à Rouen le 8 juil. 1792, morte dans cette ville en avr. 1854. Si l'on en excepte un poème : *Napoléontine* et des *Souvenirs*, publiés tous deux en 1821, et signés Jenny D***, un *Album romantique* (1822, in-18), anonyme, ainsi que *Un drame au palais des Tuileries* (1832), signé *Thalaris Dufourquet*, ses nombreux romans ont paru sous le pseudonyme de Camille Bodin : *les Confessions de ma tante* (1826, 4 vol. in-12) ; *la Belle-Mère* (1826, 3 vol. in-12); *Marius et Frédéric* (1830, 4 vol. in-12); *la Famille d'un député* (1830, 4 vol. in-12); *Une passion en province* (1836, 2 vol. in-8), suivie de *l'Abbé Maurice* (1837, 2 vol. in-8); *Anaïs* (1840, 2 vol. in-8) ; *Mémoires d'un confesseur* (1845, 2 vol. in-8) ; *Alice de Lostange* (1847, 2 vol. in-8) ; *Francine de Plainville* (1850, 2 vol. in-8), etc. Un certain nombre de ses romans a été de nos jours réimprimé dans la collection Michel Lévy. M. Tx.

BASTIDE – Grammont, l'un des accusés du procès Fualdès déclaré coupable par les jurys de Rodez et d'Albi, exécuté le 3 juin 1818 (V. Fualdès).

BASTIDE (Jules), publiciste et homme politique français, né à Paris le 22 nov. 1800, mort le 2 mars 1879. Après avoir été élevé au lycée Henri IV et avoir fait son droit, Jules Bastide se livra au commerce du bois. Il fut un des premiers carbonari de la Restauration et après la Révolution de 1830, dont il avait été un des combattants, il fut élu commandant en chef de la légion de l'artillerie de la garde nationale qui était composée surtout de républicains. Il passa en justice, en 1832, à l'occasion du mouvement insurrectionnel de Grenoble et fut acquitté. Mais l'émeute des funérailles du général Lamarque, à laquelle il avait pris part, l'ayant fait condamner à mort, le força à s'évader et à se réfugier à Londres. Il revint en France, en 1834, se représenter à ses juges et fut acquitté. Il devint, en 1836, directeur du *National* qu'il quitta pour collaborer à la *Revue nationale* avec Buchez Le 28 fév. 1848, le gouvernement provisoire le nomma secrétaire général du ministère des affaires étrangères et il devint ministre le 18 mai suivant. Appelé de nouveau à ces fonctions après son remplacement provisoire par le général Bedeau le 17 juil., il fut remplacé définitivement par M. Drouyn de Lhuys le 20 déc. 1848. Après le coup d'Etat de décembre, Bastide, républicain de l'école à la fois jacobine et religieuse de Buchez, ne sortit plus de la retraite. Outre sa collaboration à divers journaux et revues, on a de lui : *De l'Education publique en France* (1847, in-32) ; *Histoire de l'Assemblée législative* (1847, in-12); la *République française et l'Italie en 1848* (Bruxelles, 1858) ; *Histoire des guerres religieuses en France* (1859, 2 vol. in-16). Louis Farges.

BASTIDE (Louis-Barthélemy-Elisabeth), poète français, né à Marseille en 1805, mort à Saint-Valery-sur-Somme en oct. 1854. Venu de bonne heure à Paris, il débuta par des *Mélanges politiques* (1832, in-8), et, lorsque Barthélemy eut abandonné sa *Némésis*, il fit paraître, sous le titre collectif de *Tisiphone*, cinquante-neuf satires (1834-1835, 4 vol. in-8) qui, publiées d'abord séparément, lui valurent deux condamnations à six mois et à un an de prison. Il revint à la charge par une nouvelle publication périodique, *Pythonisse* (1838), mais il dut s'arrêter après la onzième livraison. Dès lors, sauf une *Vie religieuse et politique de Talleyrand-Périgord* (1838, in-8), il n'a plus donné, après un long intervalle, qu'un recueil de poésies, *les Larmes d'un prisonnier* (1854, in-8). M. Tx.

BASTIDONNE (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis ; 214 hab.

BASTIE (Aimé de Genève, sieur de Lullin, baron de la), général et diplomate au service de la Savoie, pendant la première moitié du XVIe siècle. Il fut successivement conseiller d'Etat, chambellan de Charles III, gouverneur de Verceil, puis du pays de Vaud, chevalier de l'ordre de l'Annonciade (1527), gouverneur d'Emmanuel-Philibert et lieutenant général deçà et delà les monts. En 1514 (avril), le duc de Bourbon l'envoya en Suisse, en compagnie des sieurs du Châtelard et de Bonvilars, pour tenter de procurer un rapprochement entre la couronne de France et les cantons. Cette négociation n'aboutit pas.

Bibl. : *Amtliche Sammlung der aeltern Eidgenoessischen Abschiede, bearbeitet von Anton-Philipp von Segesser aus dem Zeitraume von 1500 bis 1520;* Lucerne, 1869, pp. 783-sqq.

BASTIEN-LEPAGE (Jules), peintre français, né à Damvillers (Meuse) le 1er nov. 1848, mort à Paris le 10 déc. 1884. Les impressions mêmes de son enfance semblaient le préparer à devenir un peintre de la vie rurale. Il naquit et grandit dans un village. Ses parents étaient de simples cultivateurs aisés. Il fit ses études au collège de Verdun. Une fois reçu bachelier, poussé par la vocation, il vient à Paris vers la fin de 1867, et, après un temps de surnumérariat à l'administration des postes, il entre à l'Ecole des beaux-arts, dans l'atelier Cabanel. Ses commencements n'ont rien de remarquable. Il expose un portrait au Salon de 1870, et à celui de 1873 un tableau-réclame fait pour un parfumeur, *Au Printemps*. Mais au Salon de 1874 il se révèle tout à coup. La *Chanson du Printemps* est son premier essai de peinture rustique. Peut-être a-t-elle même en son indécision un charme de poésie naïve qu'il ne retrouvera plus. Une jeune paysanne s'est assise sur la hauteur en vue du village, au bord d'un bois; à ses côtés repose un panier où sont quelques vio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lettes, et elle rêve, tandis que trois petits enfants nus, à ailes de papillon, lui chantent tout bas la chanson d'amour. Il y a de la gaucherie dans l'allégorie ; mais la figure de la jeune paysanne, vue de près, toute simple en sa cotte et sa chemise de grosse toile, annonce déjà un franc réaliste. Le *Portrait du grand-père*, exposé la même année, fut très remarqué. Il était représenté en plein air, en belle lumière, dans ses habits de tous les jours, assis sur son fauteuil de jardin. C'était presque une nouveauté que ce naturel et cette intimité dans le portrait. De ce jour Bastien-Lepage eut un nom. On lui décerna une médaille de troisième classe, et la *Chanson du Printemps* fut achetée par l'Etat (musée de Verdun). Au Salon de 1875, le succès se renouvelle et s'accentue avec le *Portrait de M. Hayem* (médaille 2e classe) et la *Petite Communiante*, si finement observée, une campagnarde toute raide et empruntée sous ses voiles. En la peignant il avait songé aux primitifs, à Holbein, à Clouet, et il y songera souvent. Tous ses petits portraits sont sortis de là. Il se présente pour la première fois au concours pour le prix de Rome en 1875, mais n'y obtient que le second prix. Son tableau, *l'Annonciation aux bergers*, a reparu à l'Exposition universelle de 1878 avec la *Communiante*, le *Portrait de M. Hayem*, et le *Portrait du grand-père*. C'est une œuvre intéressante. L'ange en longue robe bleuâtre est volontairement archaïque, comme sorti d'un missel avec son auréole massive et sa ceinture d'or ; mais le groupe des bergers surpris dans leur sommeil et qui adorent encore à demi endormis est admirable de vérité. Décidément Bastien-Lepage n'est vraiment à l'aise que dans le monde réel, hors du rêve. En 1876 il concourt de nouveau, en même temps qu'il exposait le *Portrait de M. Wallon*. Le sujet tout classique, *Priam aux pieds d'Achille*, n'était guère fait pour l'inspirer : il n'avait pas la foi. Dès l'école c'était un réfractaire, un indépendant : il ne comprenait rien aux dieux grecs ou romains, aux copies d'après l'antique ; il entendait se développer librement en face de la nature. Son tableau de concours est au musée de Lille. L'échec ne paraît pas l'avoir grandement attristé : il put revenir à ses champs.

Au Salon de 1877 figurèrent le *Portrait de Lady L...* (seul portrait en pied de l'artiste, grandeur nature) et *Mes parents*, une de ses moins bonnes toiles, où il penche vers le réalisme le plus cru. En 1878 il envoie les *Foins* et le *Portrait d'André Theuriet*, œuvre d'un pinceau singulièrement subtil et nerveux, le meilleur peut-être de ces petits portraits qui ont tant fait pour sa réputation. La grande toile (musée du Luxembourg) est saisissante dans sa recherche de vérité un peu brutale. Il

Les Foins (Musée du Luxembourg).

est midi, les faneurs se reposent un moment à l'ombre : l'homme dort couché tout de son long sur le dos ; la femme est assise bras ballants, bouche ouverte, les yeux vagues, sans pensée, sans regard, comme une bête de somme harassée qui est incapable d'achever son rêve. C'est bien la vraie paysanne, et la paysanne lorraine. A partir de ce moment chaque Salon devint pour Bastien-Lepage comme un champ de bataille. On parlait beaucoup en ce temps-là de peinture claire, de plein air. Les jeunes le suivent comme un maître, et sans l'avoir voulu il devint chef d'école. L'Exposition universelle de 1878 lui vaut une médaille de troisième classe. Au Salon de 1879 il envoie *Saison d'octobre* (autrement dit les *Ramasseuses de pommes de terre*), le pendant des Foins, et le *Portrait de Sarah Bernhardt*, une merveille d'expression et d'un art très délicat dans son harmonie de blancs. Il fut décoré à la suite de ce Salon. En 1880, avec le *Portrait de M. Andrieux*, un autre de ces chefs-d'œuvre minuscules, apparaît la *Jeanne d'Arc écoutant les voix*. L'œuvre fut violemment critiquée, non sans raison, malgré des qualités sérieuses. En 1881 il expose le *Mendiant* et le *Portrait d'Albert Wolff;* en 1882, le *Père Jacques* et le *Portrait de Mme W...* ; en 1883, l'*Amour au village*. Ce qui manque le plus dans toutes ces grandes scènes rustiques, c'est la perspective : tout est au même plan et les figures se découpent un peu bizarrement sur les fonds. Le défaut s'accentue à partir de la *Jeanne d'Arc ;* il tend même à devenir une théorie. Il y a là une influence très probable du décor japonais. En 1884 il expose, pour la dernière fois, la *Forge*, une petite toile exquise, très étudiée. Malade depuis longtemps, et de plus en plus souffrant, malgré un séjour en Algérie, Bastien-Lepage devait mourir la même année, à l'âge de trente-six ans. Il rêvait toute une série de tableaux rustiques, entre autres un *Enterrement de jeune fille au village*. Parmi ses œuvres non exposées ou exposées ailleurs qu'au Salon, il faut citer quelques petits portraits comme le *Portrait de son frère*, du *Prince de Galles* (1879), celui de *Mme Juliette Drouet* (1883), *Gambetta sur son lit de mort*, etc. ; quelques études de grande dimension comme la *Petite fille allant à l'école* (1881), le *Petit colporteur endormi*, *Pas mèche* (1882), le *Petit ramoneur* (1883), et un certain nombre de scènes d'intérieur ou de paysages très délicats, les *Vendanges* (1880), la *Tamise à Londres* (1882), la *Lessiveuse* (1883), les *Blés mûrs* (exposition nationale de 1883). On a pu voir l'ensemble de son œuvre à l'exposition posthume faite à l'hôtel de Chimay, dépendance de l'Ecole des beaux-arts, en mars-avril 1885.

Trop admiré par les uns, trop dénigré par les autres, Bastien-Lepage n'eut pas assez ce qui fait les vrais maîtres, la préoccupation de la beauté. Manet, Courbet n'ont pas été sans influence sur son talent. Il fut d'un temps où en littérature comme en art on appréciait par-dessus tout le document. Sa peinture procède un peu comme un inventaire : une fleur l'intéresse autant qu'un visage ; mais à trop poursuivre le détail il perd le sentiment de l'ensemble. Quand il se concentre, se réduit à de petites dimensions, il devient excellent. Il fut le grand apôtre de la peinture claire ; mais on peut soutenir qu'il n'a fait que remplacer une convention par une autre. Il restera surtout comme portraitiste, comme physionomiste distingué. Ses grandes toiles mêmes valent surtout par là. Paul Leprieur.

Bibl. : A. Theuriet, *Bastien-Lepage, l'homme et l'artiste ;* Paris, 1885, in-8 (extr. de la *Revue des Deux Mondes*). — L. de Fourcaud, *Bastien-Lepage, sa vie et ses œuvres ;* Paris, 1885, in-8. — *Exposition des œuvres de Bastien-Lepage*, catalogue, mars-avril 1885, in-8.

BASTILLE (Archéol.). Au moyen âge on a désigné du nom de bastille, ou de *bastide* — dans l'une des acceptions de ce mot, — une construction ayant pour objet de renforcer un appareil de fortification, soit qu'elle fût isolée, soit qu'elle fît partie intégrante de l'ensemble de la fortification, comme on le verra plus bas. L'un et l'autre mot proviennent du radical auquel appartient le verbe *bâtir*. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, a montré par une longue citation d'un texte de César (*De bello*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

civili, lib. II, *cap.* VIII-XI) que la stratégie de l'antiquité employait les bastilles; il a même pris soin d'en restituer une par le dessin, d'après la description si complète et si précise que donne le général romain de ce système de défense. L'éminent archéologue eût sans doute mieux fait de placer cette savante dissertation sous le mot *tour* de son *Dictionnaire*, car César ne désigne jamais autrement que par *turris* la construction de bois, haute de trois étages, que les légionnaires élevaient en une nuit au pied des murs de la ville assiégée. Il est vrai qu'en réalité cette tour ne paraît avoir été nullement différente des bastilles dont on se servait au moyen âge pour le même objet.

Les textes abondent à prouver que ces dernières pouvaient être élevées en quelques heures, soit par les assiégeants pour mieux atteindre de leurs projectiles le sommet toujours très élevé des murailles, soit par les assiégés pour empêcher l'ennemi de tenter l'assaut. C'est ainsi qu'il faut voir de véritables bastilles dans ces *châtelets* que Charles le Chauve fit construire en 877, à l'extrémité des ponts de Paris, pour défendre la ville contre les attaques des Normands (Baluze, *Capitul.* II, 267); l'un d'eux, réédifié plus tard et demeuré le *Châtelet* par excellence, ne différait guère dans sa forme de la *Bastille*, qui elle aussi garda seule le nom donné à tous les édifices analogues. Au reste nous trouvons bien des fois le mot bastille employé de telle façon qu'il ne peut y avoir d'hésitation sur son sens. Froissart, notamment, s'exprime ainsi : « Et mett bastides sur les champs et sur les chemins, en telle manière que nulles pourveances ne les vivres ne pouvoient venir dedans la ville » (liv. I, ch. CXI). De même, les bastilles que le comte de Salisbury avait fait bâtir autour d'Orléans sont célèbres dans l'histoire du siège de cette ville par les Anglais en 1428-9.

Il y a des preuves également que les remparts des villes étaient souvent flanqués de tours, rondes ou carrées, qu'on appelait bastilles, avoisinant les portes de villes et parfois même les surmontant. Telles furent les bastilles de l'enceinte de Paris commencée par l'ordre d'Etienne Marcel et achevée sous Charles V par Hugues Aubriot. Chacune des principales entrées de la ville constituait un bâtiment fortifié, élevé de plusieurs étages, abritant les défenseurs de la place en cas de siège, et servant de logis aux gardes de la porte pendant la paix. Les *Grandes Chroniques de France* nous fournissent à cet égard de précieux détails dans le récit de la mort d'Etienne Marcel. Le célèbre prévôt avait, on le sait, tenté de livrer au roi de Navarre, Charles le Mauvais, « la bastide Saint-Denis ». Son projet ayant échoué sur ce point, il se rendit à la « bastide Saint-Antoine » où il trouva la mort dans les circonstances connues de tous. On ne doit pas oublier qu'à cette époque (1358), la bastide ou bastille Saint-Antoine était exactement semblable aux autres bastides de la fortification parisienne; ce n'est que douze ans plus tard qu'on en fit une forteresse isolée, à laquelle l'usage maintint le nom générique, malgré son peu de précision dans l'espèce; c'est celle dont traite l'article suivant. Fernand BOURNON.

BASTILLE (La). Forteresse et prison d'Etat à Paris. On a vu par le précédent article ce que l'architecture militaire appelait du nom de bastille. Ce nom est resté par la suite le qualificatif exclusif de la prison fameuse que le peuple de Paris détruisit dans la journée du 14 juil. 1789. De même que l'histoire de la Bastille se termine par un très grand événement de la Révolution française, de même elle s'ouvre par un fait considérable de notre histoire. C'est devant ses murs que, le 31 juil. 1358, Etienne Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris, fut assassiné par Jean Maillart et les partisans du dauphin Charles (V. MARCEL [Etienne]). A cette époque, la Bastille n'était encore qu'une porte de Paris, la bastide Saint-Antoine, et les récits qui nous sont parvenus du drame où périt Marcel ne disent pas que cette porte fût mieux fortifiée et d'un accès plus difficile que les autres entrées de Paris. Marcel, au contraire, ne l'avait pas choisie tout d'abord et il ne s'y rendit qu'après avoir échoué dans la même tentative à la bastide Saint-Denis. Plus tard seulement, quand Charles V fit terminer l'enceinte septentrionale de la ville, construite trop à la hâte après le désastre de Poitiers, la porte Saint-Antoine devint le point stratégique le plus important de la fortification parisienne, et l'ensemble de ses tours constitua un véritable château-fort que les chroniqueurs des XIVe et XVe siècles appellent plus fréquemment encore *chastel Saint-Antoine* que Bastille : ce dernier nom est surtout en usage à partir du XVIe siècle. Il est certain que la première pierre du nouvel édifice fut posée par Hugues Aubriot, prévôt de Paris, un 22 avr. ; mais on n'est pas d'accord sur l'année où eut lieu cette solennité. Les historiens hésitent entre les années 1367-1371. Nous nous arrêtons à la date du 22 avr. 1369, qui est adoptée par le plus grand nombre. On est mieux fixé sur l'époque où fut terminée la construction: tout était achevé en 1382, et l'édifice du XIVe siècle était encore le même, sauf quelques modifications de détail, en 1789. Disons tout de suite qu'en 1553, lorsque l'enceinte de Paris fut réparée sur certains points, on creusa un large fossé autour de la Bastille et que la porte Saint-Antoine, donnant accès du faubourg dans la ville, fut alors rebâtie avec un certain luxe de décoration, au N.-E. de la forteresse, à peu près vers l'endroit où la rue de Charenton débouche actuellement sur la place de la Bastille. Cette porte était ornée de sculptures de Jean Goujon; elle fut de nouveau remaniée et embellie par l'architecte Blondel à l'occasion de l'entrée triomphale de Louis XIV, après son mariage en 1660. Elle fut démolie peu d'années avant 1789.

Dès le règne de Charles VI, la Bastille est mentionnée fréquemment par les chroniqueurs et son histoire devient importante. C'est, toutefois, une erreur de croire qu'Hugues Aubriot, qui l'avait fondée, y fut le premier enfermé. Le prévôt de Paris, fort peu aimé du clergé à cause de son impiété, fut accusé d'hérésie par l'évêque, et, de ce fait, condamné par le tribunal ecclésiastique à une prison perpétuelle qu'il devait subir au For-l'Evêque. C'est là que le peuple vint lui rendre la liberté deux ans après, lors de l'insurrection des Maillotins (V. Hugues AUBRIOT). D'ailleurs, certains passages de la chronique de Charles VI, rédigée par un religieux de Saint-Denis, ne permettent pas de douter que la Bastille ne fût déjà une prison. C'était aussi un château royal, et le même chroniqueur lui donne cette appellation lorsqu'il rapporte que, pendant la maladie du roi, on y installa deux sorciers fort habiles en médecine, mandés de Guyenne pour guérir sa folie. L'abri en était sûr, car, après la prise de Paris par les Bourguignons, le prévôt Tanneguy du Châtel y emporta dans ses bras le jeune dauphin, et le peuple ne put réussir à en forcer les portes. Dix-huit ans après, l'armée de ce même dauphin, devenu Charles VII, reconquérait Paris sur les Anglais. Commandée par le célèbre connétable de Richemont, elle pénétra dans la ville sans rencontrer de résistance ; seule, la Bastille parut vouloir soutenir un siège. Les derniers chefs du parti anglais s'y étaient réfugiés et auraient pu y tenir bon pendant quelques jours ; le blocus fut aussitôt organisé autour de la forteresse ; mais, dès le lendemain, les assiégés offraient de capituler à condition d'avoir la vie sauve et leurs biens respectés, ce que Richemont accepta (15 avr. 1436).

Dans l'histoire rapide que nous retraçons des événements dont la Bastille a été le théâtre, nous ne nous arrêtons qu'aux principaux. C'est sous Louis XI, semble-t-il, qu'elle commença d'acquérir sa réputation de lieu de torture. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, y fut enfermé en 1476; il était convaincu d'avoir tramé un complot contre la vie du roi. Le prisonnier fut traité avec la dernière rigueur, enchaîné dans une cage de fer d'où on ne le tirait que pour lui arracher dans les supplices de la question les secrets de sa conspiration. Finalement il en sortit, le 4 août 1477, pour être décapité aux Halles. Au XVIe siècle, la Bastille faisait l'admiration des étrangers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici comment en parle un poète italien, Antoine d'Asti : « J'admire ce château, aussi remarquable par sa forme que par sa solidité. On l'appelle communément la Bastiille Saint-Antoine. Le roi peut secrètement par là ou bien entrer en ville ou bien en sortir, de jour et de nuit, et se rendre où il veut » (*Paris et ses Historiens au* XVe *siècle*, par Leroux de Lincy et Tisserand, p. 535). Les canons de la Bastille tonnèrent lors de l'entrée de Charles-Quint à Paris, en 1540, et, si l'on en croit la relation fournie par les registres de la Ville, il y eut bien alors huit cents coups de canon tirés. La possession de la Bastille fut jugée très importante pendant la Ligue, comme pendant toutes les guerres civiles ; aussi le gouvernement des Seize prit-il grand soin de la tenir à sa discrétion. Pour ce faire, il en donna le commandement à un personnage réputé pour sa violence et son audace, Bussy-Leclerc. On vit alors un curieux spectacle : le 16 janv. 1589, le nouveau gouverneur, accompagné, dit L'Estoile, de vingt-cinq ou trente coquins tous comme lui, fit irruption au Parlement et enjoignit aux magistrats qui y étaient assemblés de le suivre à la Bastille. Ils s'y rendirent, en effet, « tout au travers des rues pleines de peuple qui, espandu par icelles, les armes au poing et les boutiques fermées pour les voir passer, les lardoient de mille brocards et vilanies ». C'est le même Bussy-Leclerc qui, pendant le siège de Paris par Henri IV, toujours dévoué à la cause de la Ligue, fut bloqué dans

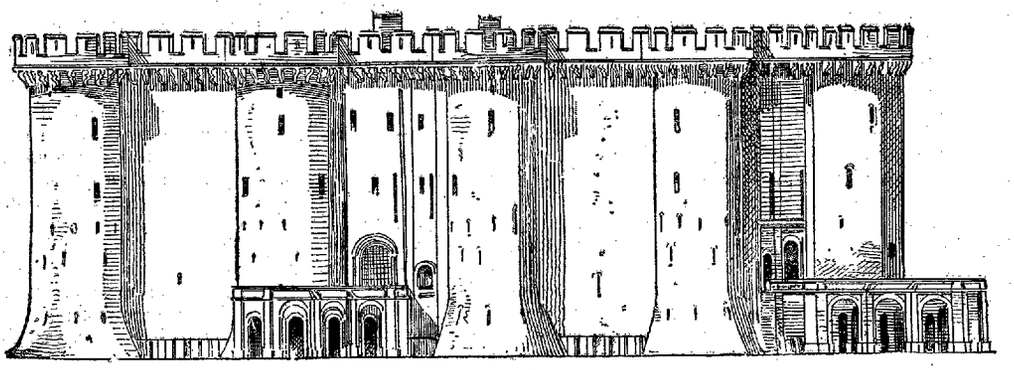

La Bastille au XVIe siècle, d'après un dessin d'Androuet du Cerceau.

la forteresse même par les troupes du duc de Mayenne et dut se rendre à condition de quitter le royaume pour toujours (nov. 1591).

Sous Henri IV, Sully fut pendant quelque temps gouverneur de la Bastille ; il reçut en cette qualité, nous dit-il dans ses *Mémoires*, une somme de quinze millions huit cent soixante et dix mille livres que le roi avait en réserve pour exécuter ce qu'on a appelé le grand projet, et qui fut enfermée dans l'une des tours du château, appelée depuis et pour cette raison *tour du Trésor*. C'est à ce fait que Regnier semble faire allusion dans la satire fameuse où Macette donne aux filles de si pervers conseils :

> Prenez moi ces abbez, ces fils de financiers
> Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers
> Volans à toutes mains, ont mis en leur famille
> *Plus d'argent que le roy n'en a dans la Bastille.*

On sait quel fut le rôle de la Bastille en 1652, pendant les guerres de la Fronde. L'armée royale, campée vers Charonne et Bagnolet, venait d'engager le combat contre celle de Condé, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine ; la porte Saint-Antoine avait été fermée, sur l'ordre formel de Louis XIV, et le prince, écrasé par le nombre, allait se trouver acculé contre les murailles de la ville, ayant l'ennemi devant lui. Mlle de Montpensier éprouvait pour le vainqueur de Rocroy un sentiment où la passion le disputait à l'admiration ; elle le témoigna en faisant ouvrir à Condé la porte Saint-Antoine et en ordonnant de retourner contre l'armée royale les canons de la Bastille, toujours pointés sur Paris. La grande Mademoiselle sauvait les frondeurs, mais ce canon de la Bastille venait de tuer son mari, comme on le dit alors en faisant allusion à son mariage possible avec Louis XIV.

Sous le règne de ce dernier, la Bastille ne chôma pas, et c'est certainement alors qu'elle reçut et garda en même temps le plus grand nombre de prisonniers. Parmi eux, Fouquet mérite une mention particulière. Outre que son arrestation causa le plus vif émoi, on n'ignore pas qu'il a longtemps été pris pour le célèbre *homme au masque de fer* que les geôliers de la Bastille entouraient d'un si impénétrable mystère. Il importe d'en dire ici quelques mots. Arrêté à Nantes, le 5 sept. 1661, Fouquet fut d'abord enfermé au château d'Angers, puis amené à Vincennes et de là à la Bastille où il fut détenu pendant l'instruction de son procès. L'arrêt qui le condamnait à l'exil, le 20 déc. 1664, fut commué, et non adouci, par Louis XIV en une détention perpétuelle que le prisonnier subit à Pignerol. Il est prouvé qu'il y mourut le 23 mars 1680. Ce ne peut donc être le personnage masqué qui, transféré d'abord aux îles Sainte-Marguerite à l'époque où Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, fut nommé gouverneur de ces îles, suivit ce même Saint-Mars dans son nouveau gouvernement de la Bastille, le 18 sept. 1698. Deux opinions sont restées en présence, toutes deux accréditées par de sérieux défenseurs : la première veut que l'homme au masque de fer soit un certain Mattioli qui avait trahi Louis XIV en 1679 au cours d'une négociation secrète relative à l'acquisition du duché de Mantoue. Selon la seconde opinion, produite pour la première fois par Voltaire, il s'agissait d'un secret de bien plus haute importance. L'homme masqué n'aurait été autre qu'un fils illégitime d'Anne d'Autriche, et l'honneur de la maison royale eût dès lors imposé à Louis XIV ces précautions extrêmes de ne jamais laisser soupçonner qu'il avait un frère bâtard, pouvant, en outre, faire valoir des prétentions à la couronne. Cette dernière hypothèse demeure la plus vraisemblable, car on s'explique mal tant de soins à laisser ignorer les traits d'un prisonnier politique, quel que fût son crime ; mais il faut bien reconnaître que la vérité n'est pas faite et ne le sera probablement jamais. Quoi qu'il en soit, le prisonnier inconnu fut installé dans la troisième chambre sud de la tour de la Bertaudière ; le masque dont son visage était constamment couvert était non pas en fer, mais probablement en soie ; il lui fut permis de se promener, à condition qu'il ne ferait jamais entendre le son de sa voix ; en un mot, il fut, sauf le masque, traité de la même façon que beaucoup des détenus du château. Quand il mourut, le 19 nov. 1703, son enterrement fut, comme il était d'usage pour les prisonniers de la Bastille, célébré dans l'église Saint-Paul et son corps inhumé dans le cimetière de cette paroisse ; sur les registres, on lui donna le nom fictif de Marchialy ; les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

funérailles, très simples, ne dépassèrent pas la somme de quarante livres.

Quelques années avant cette mystérieuse affaire, la Bastille avait reçu un grand nombre d'individus infiniment moins intéressants et tout à fait dignes des rigueurs de la détention. Ce qu'on a appelé *l'affaire des poisons* dura de 1678 à 1682, et, pendant ces quatre années, les coupables remplirent incessamment le château. Les femmes surtout y furent nombreuses (la plus célèbre est la marquise de Brinvilliers), car cette sinistre frénésie d'empoisonnements s'exerça surtout sur les maris. Des poisons si subtils qu'ils échappaient à l'analyse étaient fournis aux épouses criminelles par de soi-disant sorcières; puis, des cérémonies burlesques ou obscènes étaient célébrées où la religion prêta souvent le plus odieux concours ; cela fait, le crime pouvait s'accomplir : au bout de peu de jours, l'homme le plus robuste succombait à l'intoxication qui partout l'entourait, pénétrant en lui par son linge, ses vêtements, ses aliments et jusqu'à l'air qu'il respirait. On trouvera à ce sujet les plus circonstanciés détails dans les dossiers des détenus, qu'a publiés M. Ravaisson et qui occupent quatre volumes de ses *Archives de la Bastille*.

Après Louis XIV, et pendant tout le XVIIIe siècle, la Bastille fut surtout employée à réprimer, sans pouvoir l'entraver, ce généreux et grandiose mouvement, qui est la gloire de l'esprit humain, vers les idées d'émancipation et d'affranchissement; c'est l'époque où les philosophes, les publicistes, les pamphlétaires, les libraires eux-mêmes y sont détenus en grand nombre. Voltaire y vint deux fois : en 1717, à la suite d'une satire contre la duchesse de Berry, puis en 1726, après le lâche attentat du chevalier de Rohan. De même on y conduisit la Beaumelle, l'abbé Morellet, Marmontel et Linguet, pour ne citer que les plus célèbres, pendant que Diderot, Mirabeau et tant d'autres étaient enfermés au donjon de Vincennes. Les livres mêmes furent jugés dignes de la réclusion à la Bastille : Mercier déclare que le *Dictionnaire Encyclopédique* « y pourrissait encore » lorsqu'il écrivit son célèbre *Tableau de Paris*. La Bastille reçut aussi d'autres prisonniers : le malheureux Lally-Tollendal n'en sortit, en 1766, après quatre ans de prison, que pour subir le supplice le plus cruel et le moins mérité. La Révolution y aurait délivré Latude sans l'incomparable et surprenant génie qu'il sut déployer dans l'art de l'évasion.

Essayons donc de reconstituer cette sinistre forteresse, où la libre pensée était traitée à l'égal du crime bas et odieux. De nombreuses estampes, les relations de quelques prisonniers, les descriptions faites lors de la victoire du 14 juil. permettent de donner une idée très exacte du château, tel qu'il fut pendant les deux derniers siècles de la monarchie. C'était un carré long dont les grands côtés faisaient face l'un à la ville, l'autre au faubourg. Il couvrait tout l'espace occupé actuellement par les dernières maisons du boulevard Henri IV et de la rue Saint-Antoine et par la place de la Bastille, qui s'étendait plus loin qu'aujourd'hui dans la direction de la Seine et de l'Arsenal (on a figuré sur cette place, par un dallage, l'emplacement de quelques-unes des tours et des murailles). L'entrée de la Bastille s'ouvrait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, là où elle rencontre maintenant la rue Jacques-Cœur, ainsi que l'atteste une inscription placée sur la maison qui porte le nº 232. Cette première entrée était libre ; au-dessus de la porte, un magasin d'armes; dans la cour, à gauche, quelques boutiques dont la location appartenait au gouverneur ; à droite, les casernes des invalides et les écuries. On pouvait également accéder dans cette cour par les jardins de l'Arsenal. Nous franchissons une porte, un pont-levis, et nous sommes dans la deuxième cour où se trouvait à droite, regardant le nord, la maison du gouverneur. En face de cette maison, une avenue longue de quinze toises bordée à droite par des bâtiments où étaient installées les cuisines. Cette avenue, établie sur le pont dormant, jeté au-dessus des fossés, conduisait au pont-levis fatal que tant de gens ne franchirent qu'une fois ; on passait devant deux corps de garde et l'on se trouvait dans la grande cour intérieure. Six tours l'environnaient; trois à droite, du côté du faubourg, qui étaient la tour de la Comté, la tour du Trésor et celle de la Chapelle. On ignore l'origine du nom de la première; celle du Trésor (C) avait renfermé, comme nous l'avons dit plus haut, l'épargne d'Henri IV ; la chapelle était située jadis dans la troisième (B) ; plus tard elle fut installée de l'autre côté de la cour. En face, trois autres tours : de la Bazinière, de la Bertaudière et de la Liberté. Les deux premières (H, G) devaient sans doute leur nom à des prisonniers qui y avaient vécu (le fait est certain au moins pour la tour de la Bazinière). Quant à celle de la Liberté (F), on suppose qu'elle avait dû être le théâtre d'une évasion, à moins d'y voir une appellation ironique. La nouvelle chapelle avait été construite près de cette tour. Six niches pratiquées dans le mur, et pouvant contenir chacune une personne, recevaient les rares prisonniers autorisés à entendre la messe. Le rectangle de la cour se fermait, du côté opposé au pont-levis de l'entrée, par un bâtiment de date récente (1761) et qui renfermait les logements de l'état-major, la salle du Conseil et celle où l'on conservait les papiers de la Bastille (K). Un passage pratiqué dans cette construction permettait d'accéder à une seconde cour, plus petite que la première et appelée la cour du Puits ; deux tours à ses extrémités, celles du Puits (E) et du Coin (A) dont les noms s'expliquent d'eux-mêmes ; entre les deux tours, les logements du personnel inférieur. Nous aurons tout dit quand nous aurons indiqué un vaste bas-

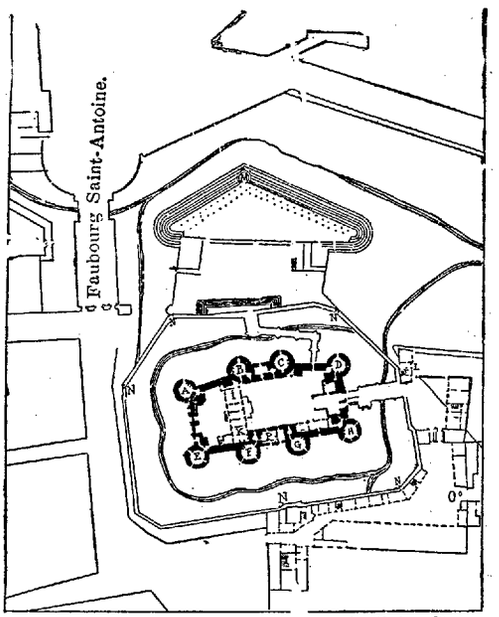

Plan de la Bastille en 1789. — A, tour du Coin; B, tour de la Chapelle; C, tour du Trésor; D, tour de la Comté; E, tour du Puits; F, tour de la Liberté; G, tour de la Bertaudière; H, tour de la Bazinière; I, Salle du Conseil; K, Archives; L, Escalier des fossés extérieurs; M, Bastion; N, guérites; O, Porte de l'Arsenal; P, Chapelle.

tion qui servait de jardin au gouverneur, parfois de promenade à des prisonniers privilégiés et qui s'étendait au delà des tours de l'est, vers le faubourg (M). On y accédait par un passage pratiqué entre les tours de la Comté et du Trésor.

Voilà pour l'aspect extérieur. Visitons maintenant la prison même. Différents locaux y étaient réservés aux détenus, suivant la nature ou la gravité de leur faute, suivant leur qualité et les quelques protections dont ils

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvaient être l'objet. Chacune des tours contenait trois sortes de ces locaux ; au pied, un cachot tout à fait obscur et sans air où l'on enfermait les prisonniers révoltés, ceux qui avaient tenté de s'enfuir ou de violer les règlements ; ils y restaient un temps plus ou moins long, dont le gouverneur était juge. A chaque étage (les tours n'étaient pas toutes de même hauteur), une chambre, fermée d'une triple porte et éclairée par une fenêtre pourvue de trois grilles encastrées à distance égale dans l'épaisseur de la muraille ; un mobilier très sommaire, comme on pense : deux matelas, une table légère et deux sièges ; enfin, une cheminée dont le tuyau était traversé par de nombreuses barres et grilles, afin d'éviter toute communication entre prisonniers et tout moyen d'évasion. Pour la même raison, un espace vide était ménagé entre les planchers de chaque étage. Tout en haut de la tour, un dernier ordre de chambres appelées les *calottes*, parce qu'elles étaient pratiquées directement sous la voûte ogivale ; c'étaient, comme les cachots du rez-de-chaussée, des chambres de punition pour les prisonniers récalcitrants. Au total, quarante-deux chambres, dont trente-sept dans les tours.

Il est assez difficile de donner avec exactitude une idée du régime auquel étaient soumis les détenus de la Bastille ; on n'a guère, pour se guider, que les relations des prisonniers et il est trop clair que celle de Constantin de Renneville, par exemple, et même celle de Linguet, manquent d'impartialité ; il faut les contrôler par des dépositions plus justes et les rares documents authentiques dont les archives nous ont livré le secret. Il importe, tout d'abord, de remarquer que la rigueur de la détention alla toujours en diminuant ; elle était bien moins cruelle lors des dernières années de la monarchie qu'au commencement du siècle et surtout pendant le siècle précédent ; elle variait toutefois en raison du caractère du gouverneur, et l'une des raisons pour lesquelles la Bastille tomba en 1789 est certainement la dureté extrême qu'apporta de Launay dans l'accomplissement de sa charge. Les preuves sont nombreuses pour affirmer qu'un emprisonnement à la Bastille fut toujours une peine plus rigoureuse que dans toute autre prison ; Colbert, parlant d'un certain M. Perrot, s'exprime ainsi : « Comme les dix mois de prison qu'il a soufferts *et celle de trois semaines dans la Bastille* doivent suffire pour expier sa faute... » (*Lettres et Instructions*, publ. par P. Clément, t. III, 2e partie, p. 590). L'un des plus graves reproches qui aient été formulés contre la Bastille, notamment par Linguet, est qu'on y retenait souvent les prisonniers, faute de connaître leur crime et l'époque à laquelle ils avaient été incarcérés. Il a été conservé de trop nombreux et trop complets dossiers de prévenus pour qu'on ne puisse se persuader de l'exagération de cette assertion ; toutefois la lettre suivante, de Louvois au gouverneur, doit donner à réfléchir : « Monsieur, ce mot n'est que pour vous prier de me mander qui est Piat de La Fontaine, qu'il y a cinq ans qu'il est à la Bastille et si vous ne vous souvenez point pourquoi il y a été mis ». (*Arch. de la Bastille*, publ. par Ravaisson, V, 248.) Nous pourrions multiplier les citations de cette nature. Il faut dire enfin que la Bastille contenait plusieurs catégories de prisonniers : les uns, véritables criminels méritant un sévère châtiment, d'autres qui y étaient détenus sur un soupçon, une délation parfois calomnieuse, d'autres encore qui n'y demeuraient que quelques jours, à titre de réprimande. Du nombre de ces derniers fut Dangeau, le célèbre chroniqueur, qui, en 1677, y passa deux jours pour s'être battu « à coups de poing et de canne » dans les salons du roi, à propos d'une discussion de jeu.

Une lettre de cachet, signée du roi, suffisait sans autre procédure à déterminer l'incarcération à la Bastille. Ce n'est pas le lieu de traiter la question des lettres de cachet et des abus odieux qu'elles firent naître ; nous pensons toutefois qu'il sera intéressant de connaître la teneur de l'une de ces terribles feuilles, toutes semblables, aux formules imprimées, d'où dépendait la liberté, souvent la vie de chaque sujet du roi. En voici une, copiée entre mille : les passages en italique sont ceux qui étaient remplis à la main : « Mons. *le comte de Jumilhac*, je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon château *de la Bastille* le nommé... et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. *le comte de Jumilhac*, en sa sainte garde. Ecrit *à Compiègne le 20 juil. 1765*. — Louis (et plus bas) : Phelippeaux. (Au dos) : *à Monsieur le comte de Jumilhac, gouverneur de mon château de la Bastille* ». Un exempt avait mission de procéder à l'arrestation ; l'accusé était conduit en voiture, presque toujours nuitamment, et remis entre les mains du gouverneur avec un cérémonial qu'il serait trop long de décrire ici. Le prisonnier était fouillé, dépouillé des papiers, armes ou argent dont il se trouvait possesseur, et, quand l'inventaire en était fait, il était écroué dans l'une des quarante-deux chambres du château. Les personnages de marque étaient ordinairement autorisés à avoir un domestique avec eux ; dans certains cas, deux prisonniers étaient réunis dans la même chambre, soit que leur faute ne fût pas des plus graves, soit que la prison fût entièrement occupée. Cette circonstance permit à Latude et à d'Alègre de préparer ensemble leur évasion. Le service des huit tours était fait par quatre porte-clefs, chacun ayant deux tours dans ses attributions ; ce service consistait principalement à apporter aux détenus leur double repas. Toutes les relations sont d'accord à louer la nourriture et conviennent qu'elle ne laissait rien à désirer. L'abbé de Roquette, qui passa à la Bastille six mois de l'année 1742 et y fut, il est vrai, fort doucement traité, laissait à son porte-clefs la moitié de ses repas ; Linguet se trouve tout aussi satisfait et Latude ne se plaint que de la monotonie avec laquelle la même nourriture est servie pour chacun des jours de la semaine, ce qui permet, dit-il, de prédire pendant un siècle ce qu'on aura le lundi ou le mercredi, ou le vendredi, etc. L'abondance du menu était, au reste, réglée par un tarif correspondant à la qualité du prisonnier ; ce qu'en dit Linguet est curieux : « Un colporteur, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune un écu d'extraordinaire par jour ; un bourgeois, un légiste de la classe inférieure, cent sols ; un prêtre, un financier, un juge ordinaire, dix livres tournois ; un conseiller au Parlement, quinze livres ; un lieutenant-général des armées, vingt-quatre livres ; un maréchal de France, trente-six livres. J'ignore, ajoute-t-il, quel est, dans ce cadastre ministériel, le taux d'un prince du sang ». Un autre texte (publié dans la *Bastille dévoilée*) nous révèle que ce taux était de cinquante livres. C'était le trésor royal qui faisait les frais de la nourriture ; en outre, le gouverneur recevait du roi une somme de cent cinquante livres par jour pour quinze places de détenus, à raison de dix livres chacune, qu'elles fussent occupées ou non.

Il faut lire dans les relations des prisonniers les stratagèmes auxquels ceux-ci avaient recours pour remplacer l'encre et le papier lorsqu'on leur en avait refusé l'usage : Latude écrivait à l'aide d'un fétu de paille imprégné de son sang ; l'abbé de Roquette, qui n'était privé que de papier, se servait des feuilles dont étaient enveloppés les paquets de bougies, qu'il faisait acheter en grand nombre à cet effet. Une distraction plus précieuse était celle de la promenade dans la cour, ou sur la plate-forme des tours. Il s'en faut qu'elle fût accordée à tous, et elle ne l'était jamais qu'en vertu d'une permission écrite par le lieutenant de police. Les termes de ces permissions sont d'un laconisme navrant : « Je veux bien accorder au sieur de Fourcroy, prisonnier à la Bastille, de prendre l'air ; ainsi M. Chevalier, major, le fera promener dans la cour intérieure du château. Ce 17 avril 1763. De Sartine » (*Recueil de lettres de M. de Sartine*, conservé à la Bibl. de la ville de Paris). Même pour ceux qui jouissaient de cette promenade, limitée à une heure par jour, une restriction pénible en diminuait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

singulièrement le charme. A chaque instant, la grande cour était traversée par quelqu'un du dehors, pourvoyeur des cuisines ou autre, et comme un étranger ne devait jamais apercevoir le visage des prisonniers, le promeneur devait s'enfermer aussitôt dans une cellule spéciale, appelée le *cabinet;* Linguet prétend qu'il lui est arrivé souvent de

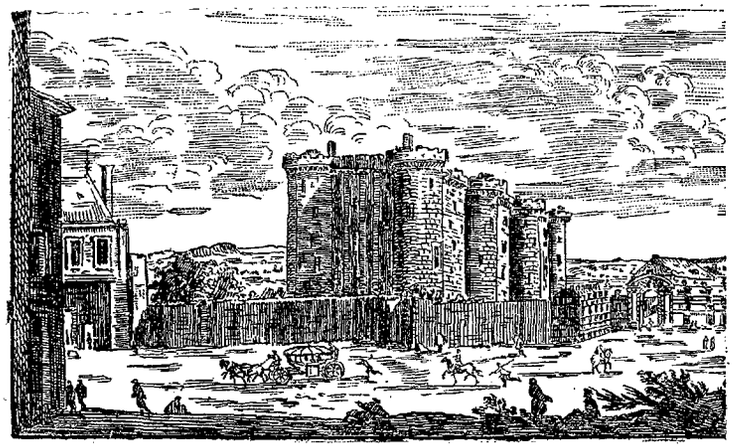

La Bastille du côté de la rue Saint-Antoine au XVII^e siècle, d'après un dessin de Silvestre (musée Carnavalet).

passer les trois quarts du temps de la promenade ainsi enfermé dans le cabinet. Quant à la promenade des plates-formes, elle fut interdite quelques années avant la Révolution; certains détenus en avaient usé pour communiquer par des signaux avec l'extérieur. C'était, dit Latude, une faveur dont on ne faisait jouir que les personnes qualifiées; les hommes du tiers-état ne pouvaient se promener que dans les cours où il n'y avait pas de vue, au lieu que sur la plate-forme on apercevait tout le riche bassin au milieu duquel Paris est situé. On sait que Latude avait réussi, du haut des tours, à se mettre en rapport avec deux jeunes filles du voisinage, grâce auxquelles il faisait parvenir ses innombrables suppliques, et qui lui apprirent la mort de M^me^ de Pompadour, à l'aide d'un transparent placé à leur fenêtre.

Si l'encre et le papier étaient presque toujours prohibés, à plus forte raison l'étaient tous les instruments qui pouvaient servir d'armes. Linguet décrit avec indignation le compas en os qu'il n'obtint qu'à grand'peine. Nous avons trouvé la mention d'un couteau « fait comme ceux dont les vitriers se servent pour garnir les vitres de plomb, qui ne coupent absolument point et qui sont arrondis par le bout » (Cf. *Arch. de l'Art. franç.*, 1^re^ série, v, 92). Ce couteau s'appelait *bastille* et bien probablement son nom lui venait du lieu où l'on en avait toléré l'usage. Il n'est pas de stratagème auquel n'eussent recours les prisonniers pour se procurer une arme quelconque et abréger ainsi leurs misérables jours. En 1669, un prisonnier (c'était un épicier) demande au porte-clefs du tabac et le prie de lui prêter un couteau pour le couper. En même temps, il l'envoie chercher de l'eau, et profite de cette courte absence pour s'ouvrir la gorge. Le malheureux ne réussit pas à se tuer, et le roi décida que l'affaire serait assoupie « pour ne réveiller la curiosité du monde » (*Arch. de la Bastille*, VII, 330-1).

On ne refusait pas aux prisonniers l'autorisation de se confesser, mais l'usage invariable était, du moins au XVIII^e^ siècle, qu'ils fussent entendus par un jésuite. L'abbé de Roquette raconte qu'il refusa le ministère de celui qu'on lui envoyait et qu'un de ses compagnons de détention, ecclésiastique comme lui, l'imita. Lorsqu'un détenu mourait, on mandait le clergé de l'église Saint-Paul, qui venait avec un cérémonial strictement réglé; l'enterrement avait lieu, à la nuit tombée, dans le cimetière de la paroisse comme nous avons dit qu'il se fit pour l'homme au masque de fer; le nom du défunt, ou un nom supposé, était inscrit sur les registres de sépulture de la même église. Jal et quelques autres érudits ont pu en relever un grand nombre avant l'incendie qui détruisit ces documents en 1871. Suivant M. Ravaisson, on inhumait dans les souterrains du château ceux des prisonniers qui n'étaient pas catholiques ou qui avaient refusé les derniers sacrements, ce qui expliquerait la présence d'ossements trouvés en 1790 parmi les décombres (Cf. à ce sujet de curieux procès-verbaux, publiés dans la *Revue rétrospect.*, 2^e^ série, t. II, 1835, pp. 296-312).

Ces renseignements seraient incomplets si nous ne rappelions en quelques mots quelques-uns des faits du domaine de l'histoire ou de l'anecdote, qui ont popularisé le souvenir de la Bastille. Pellisson, le secrétaire et l'ami de Fouquet, l'écrivain si distingué qui nous a donné la première histoire de l'Académie, n'est connu de beaucoup que par l'anecdote de l'araignée qu'il avait su apprivoiser dans sa prison, et que le gouverneur, M. de Besmaux, fit exprès d'écraser un jour sous son talon : « Ah! Monsieur, s'écria Pellisson, j'aurais mieux aimé que vous m'eussiez cassé le bras! » — Il y eut bien des évasions de la Bastille, probablement plus encore qu'on ne l'avoua et que les documents ne le disent; mais la plus célèbre, la seule célèbre, restera toujours celle de Latude, qui put, en dix-huit mois, fabriquer avec du linge et des draps de lit une échelle de corde, longue de quatre-vingts mètres et forger des outils suffisants pour entamer des murailles épaisses comme l'étaient celles de la Bastille. Il lui fallait desceller les barres de fer des cheminées, atteindre la plate-forme des tours, puis descendre dans le vide, traverser un fossé plein d'eau et, dans ce fossé, travailler plusieurs heures à percer un mur. Il y réussit, à travers mille dangers; puis, redevenu libre, ayant gagné la Hollande, il s'y fit arrêter de nouveau : mais il pouvait dire avec quelque fierté dans ses *Mémoires* ce que cette arrestation avait coûté au gouvernement français : deux cent dix-sept mille livres!

Il nous reste à parler du personnel ou état-major de la Bastille. Le chef en était le *gouverneur*, appelé anciennement capitaine : voici la série que nous avons pu reconstituer de ces officiers : le sire de Saint-Georges, en 1404; Guichart de Cissoy, sire de Romilly, en 1458 (d'après une quittance conservée à la Bibl. nat., fonds fr. 22,389, pièce 9); Philippe L'Huillier, en 1475; Henri de Guise, en 1588, ayant sous ses ordres Bussy-Leclerc; de Bourg et de Vic, sous Henri IV; Maximilien de Béthune, duc de Sully, en 1601 et en 1611; de Châteauvieux; le maréchal

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Bassompierre, en 1617 ; le connétable de Luynes ; le maréchal de Vitry ; le duc de Luxembourg ; le maréchal de l'Hôpital ; Leclerc du Tremblay ; de Louvière ; François de Montlesun, seigneur de Besmaux (1658–1697) ; de Saint-Mars (1698-1708) ; Charles le Fournier de Bernaville (1708–1718) ; Jourdan de Launay (1718-1749) ; Pierre Baisle (1749–1758) ; François-Jérôme d'Abadie (1758–1761) ; Antoine-Joseph, comte de Jumilhac (1761-1776) ; Jourdan de Launay (1776–1789). La charge de gouverneur était des plus lucratives : 60,000 livres environ par an, grâce aux bénéfices faits sur la nourriture des prisonniers et la rente de 150 livres par jour qu'elle rapportait pour le traitement fixe de quinze prisonniers, présents ou non au château. Au-dessous du gouverneur, venait dans la hiérarchie le lieutenant de roi, dont l'office valait 5,000 livres, puis un major, archiviste et comptable, ayant un traitement de 4,000 livres, et un aide-major, payé 1,500 livres, ces deux derniers fonctionnaires ayant sous leurs ordres des employés pour les écritures et la comptabilité. Il y avait aussi un médecin, un chirurgien, un chapelain et un confesseur. Les officiers subalternes étaient les porte-clefs, au nombre de quatre (chacun ayant le service de deux tours), qui apportaient aux prisonniers la nourriture et tout ce qui leur était nécessaire. Enfin, la garde du château était confiée à une compagnie de soldats invalides commandée par plusieurs sous-officiers.

C'est peu de dire que la Bastille était impopulaire : elle était odieuse et exécrée quand de Launay en prit le gouvernement. Plus on avance vers la Révolution, plus on constate la répulsion qu'inspirait la sinistre forteresse, aux murailles impénétrables, aux canons braqués toujours sur la ville. On a trop répété que le peuple, en la jetant bas, a fait une besogne qui ne le regardait pas et que la Bastille n'était pas faite pour lui. Il nous semble qu'il y a là plus qu'un lieu commun : c'est encore trop méconnaître l'esprit de la population parisienne ; pendant les années qui précédèrent la Révolution, chaque jour fut marqué par l'éclosion d'une idée généreuse, d'une aspiration nouvelle au progrès et à la liberté, et ces idées, ces aspirations trouvèrent aussitôt l'écho le plus spontané chez les Parisiens. N'est-il pas à leur honneur de s'être élancés si vaillamment à l'attaque d'une prison dont ils n'étaient pas menacés, et vaudrait-il mieux qu'ils n'eussent pris la Bastille que par crainte d'y être un jour enfermés? On avait lu et relu les relations de ceux qui avaient pu y échapper, celles de Linguet et de Latude surtout ; on savait que derrière ces murs gémissaient des infortunés, ignorant, en 1780, que Louis XV fût mort ; on était révolté en apprenant que de Launay avait déclaré « sur sa parole d'honneur et sa foi de gentilhomme » que Linguet n'était pas à la Bastille, qu'il n'y était pas resté huit jours, alors qu'on l'y retenait depuis plusieurs années. Il n'en faut pas tant pour indigner des esprits avides d'indépendance et de fraternité.

Le gouvernement lui-même le comprenait et nous en avons la plus certaine des preuves, qu'on n'a pas assez signalée. En 1784, un sieur Corbet, architecte-inspecteur de la ville de Paris, dressa le plan d'une place, appelée *place de Louis XVI*, à ouvrir sur l'emplacement de la Bastille, et de voies nouvelles venant aboutir à cette place. La qualité de ce personnage ne permet pas de douter qu'il n'eût reçu à cet égard une mission officielle (V. ce plan aux Estampes de la Bibl. de la ville de Paris). Déjà, l'année précédente, M. de Breteuil avait fait disparaître la décoration, d'un symbolisme trop frappant, qui accompagnait l'horloge du château. Linguet nous en a conservé la description : « Qu'on imagine dit-il, deux figures enchaînées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps ; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme : et pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes l'artiste, guidé par le génie du lieu ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme ». C'est aussi en 1783 que parurent pour la première fois ces mêmes *Mémoires* de Linguet : en tête du volume se trouve une estampe dont le sujet principal est une statue de Louis XVI, élevée sur les ruines de la Bastille ; on voit des prisonniers agenouillés aux pieds du roi et, parmi les ruines de la forteresse, est restée debout l'horloge fameuse que vient frapper la foudre. Ainsi la démolition de la Bastille était un fait admis, prévu, et qui se fût sans doute accompli fatalement, même si la Révolution n'eût pas éclaté. On s'explique d'autant mieux pourquoi ce fut le premier grand acte du régime nouveau.

Nous n'avons pas à rappeler ici les événements qui se succédèrent avec une foudroyante rapidité depuis la réunion des Etats généraux : ils sont dans toutes les mémoires. L'attitude de Louis XVI révoltait davantage chaque jour la population parisienne : deux faits surtout vinrent pousser à bout son exaspération ; au commencement de juillet, la ville et ses environs furent entourés d'un nombre considérable de régiments étrangers ; ils campaient au Champ-de-Mars et à l'Ecole militaire, à Charenton et à Sèvres : on eût pu croire que la patrie était envahie et la capitale assiégée. L'autre fait fut plus grave encore : le 11 juil., Necker recevait l'ordre de quitter le ministère. La nouvelle en fut annoncée le lendemain, dimanche, au Palais-Royal par un orateur improvisé ; c'était Camille Desmoulins ; les quelques paroles qu'il prononce sont accueillies avec la plus grande émotion ; aussitôt la défense s'organise ; de toutes parts le cri : aux armes ! se fait entendre. La journée du 13 est employée à les réunir : on court à l'Arsenal, aux Invalides, à l'Hôtel de Ville, partout on trouve les dépôts vides. Besenval, le commandant des Invalides, Flesselles, le prévôt des marchands, Berthier, l'intendant de Paris, se sont donné le mot pour abuser le peuple ou lui donner des promesses illusoires ; ils ne paieront que trop cher ces mensonges. Comme on peut, l'on se procure des armes, de la poudre, des balles ; avant tout, il faut se défendre contre ces régiments suisses et autrichiens qui sont là aux portes de la ville et qui sont l'ennemi, on le sent. Un soleil radieux éclaira dès l'aube la journée du mardi 14 juillet ; la nuit avait été calme ; le peuple se sentait fort, il voulut attaquer. Vers dix heures du matin, un homme se présente presque seul, à la porte de la Bastille, demandant à parler au gouverneur, de Launay ; il s'appelait Thuriot et fut plus tard président de la Convention ; au nom du peuple, il somme de Launay de faire reculer les canons hors de leurs embrasures et de laisser libre l'accès de la forteresse ; le gouverneur répond évasivement ; quelques forcenés veulent pénétrer en armes ; Thuriot les en empêche et se retire en déclarant qu'il va faire son rapport au peuple ; en effet, les citoyens se réunissent dans leurs sections et délibèrent confusément ; l'attaque de la Bastille est décidée : on eût arrêté plus facilement un torrent. Deux officiers des troupes royales, Hulin et Elie, hommes prudents et intrépides, sont désignés comme chefs de l'expédition ; il était alors environ midi.

La garnison de la forteresse se composait de quatre-vingt-deux invalides et de trente-deux suisses, ces derniers, recrue récente empruntée par le gouverneur aux régiments étrangers qui entouraient Paris. Treize pièces de canon étaient placées dans les embrasures des plates-formes, et à côté d'elles quelques munitions montées en toute hâte, des pavés, des morceaux de fer. La Bastille, on peut en juger sur la description que nous en avons faite, se défendait surtout d'elle-même par sa masse, par la série de ses ponts-levis, par ses hautes et solides tours. « L'attaque de la Bastille, dit Michelet, ne fut nullement raisonnable. Ce fut un acte de foi. » C'est vers une heure que les citoyens armés et les gardes-françaises se mirent en marche à la conquête du château-fort détesté. Leur foule, grossissant à chaque pas, pénétra sans difficulté dans la première cour ou avant-cour, dont l'entrée se trouvait, nous l'avons dit, vers le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

point actuel de rencontre des rues Saint-Antoine et Jacques-Cœur. On brisa à coups de hache les chaînes du pont-levis, dit de l'avancée, livrant l'accès de la seconde cour où était situé l'hôtel du gouverneur. Les récits contradictoires fournis par les assaillants et les assiégés ne permettent pas d'affirmer de quel côté partirent les premiers coups de feu, mais le fait est peu important, et il est assuré que, dès l'entrée du peuple, une très vive fusillade s'engagea. Trois voitures de paille traînées par la foule avaient été amenées dans cette seconde cour, et bientôt l'incendie s'alluma dans les bâtiments qui s'y trouvaient. Cet incendie servit l'attaque, grâce à l'épaisse fumée qui enveloppait les assaillants et les dérobait en quelque sorte au canon et à la mousqueterie du château.

Cependant, que se passait-il dans l'intérieur de la Bastille ? De Launay était un homme énergique, qui préférait la mort à la capitulation. Il se rendit aisément compte qu'il ne fallait espérer de Versailles aucun secours en temps utile et que la place ne pourrait tenir longtemps. Deux cent cinquante barils de poudre se trouvaient dans la tour de la Liberté : il s'en approche avec une mèche allumée. La Bastille allait sauter, ensevelissant sous ses ruines assiégeants et défenseurs. Deux sous-officiers dont on a conservé les noms, Becquard et Ferrand, s'élancèrent sur le gouverneur, le menaçant de mort s'il cherchait à accomplir son dessein. On voit dans quel esprit était la garnison. Un rapide conseil fut tenu où la troupe décida d'une voix unanime qu'il n'était plus possible de continuer la résistance, que les pièces de canon placées sur les tours n'étaient pas pourvues de boulets de leur calibre, que l'on manquait de vivres. De Launay fut forcé de laisser battre le rappel, et de permettre qu'on arborât, en guise de drapeau blanc, son propre mouchoir. Ici se place un incident pathétique : une jeune personne, Mlle de Monsigny, fille d'un des officiers de la Bastille, est conduite par les assiégeants jusqu'au bord du fossé et des signes indiquent aux défenseurs de la place qu'elle va être brûlée vive, si ceux-ci ne se rendent. Cet acte de férocité n'eut pas, d'ailleurs, à s'accomplir ; un vaillant citoyen, Aubin Bonnemer, réussit à entraîner et à sauver Mlle de Monsigny. Une inscription commémorative de ce fait fut rédigée l'année suivante et se lit aujourd'hui au musée de Saumur (V. *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. I, p. 68).

L'attaque continuait toujours, cependant, sans qu'on eût remarqué d'en bas le signal blanc qui apparaissait au sommet des tours. De Launay fit alors passer par une fente du pont-levis un morceau de papier sur lequel se lisaient ces mots, si nous en croyons une relation officielle : « Nous avons vingt millions de poudre et nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. » Un inconnu cherche à atteindre ce papier en franchissant l'espace à l'aide d'une planche, il tombe et se tue ; un autre se présente et parvient à saisir l'avis. Au même moment, le pont-levis s'abaisse et les chefs de l'attaque, Elie et Hulin, pénètrent courageusement dans la place, où ils sont suivis ausitôt par une foule immense. Le siège avait duré deux heures et demie à peine. Il n'est pas douteux que des scènes sanglantes marquèrent cette invasion ; les défenseurs de la Bastille furent saisis et tout d'abord fort maltraités ; deux même furent pendus sur-le-champ. Quant à de Launay, on s'empara de lui tandis qu'il voulait se donner la mort à l'aide d'une canne à épée. Nous ne saurions dire avec certitude ce qui se passa quand le peuple eut pénétré tout entier dans la forteresse ; aux termes de certains récits, les prisonniers, alors au nombre de sept, avaient été délivrés par la garnison dès le commencement de l'action ; d'autres prétendent qu'on ne leur rendit la liberté que lorsque la Bastille eut été prise ; l'un de ces prisonniers, le comte de Lorges, y était captif depuis plus de quarante ans. Les bâtiments avaient tous été envahis : la salle du Conseil livra ses archives, qu'on mit au pillage, et bon nombre de pièces furent alors dérobées par des hommes avisés qui savaient quel parti on en pouvait tirer. Le hasard fit, dit-on, retrouver un billet de Latude à Mme de Pompadour ; on y lisait cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre 1760, à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je souffre. » Hullin et Elie voulurent sauver de Launay ; il s'agissait de le conduire de la Bastille à l'Hôtel de Ville, et c'était, a dit Michelet, « plus que les douze travaux d'Hercule ». Hullin se conduisit en héros : il avait remarqué que le peuple en fureur s'attaquait à de Launay, le reconnaissant à ce qu'il avait la tête découverte. Alors, il couvrit le gouverneur de son propre chapeau, et marcha ainsi tête nue, exposant sa propre vie, pour sauver celle de son prisonnier. Ce fut en vain : sur la place de Grève, à deux pas de l'Hôtel de Ville, du salut peut-être, de Launay fut massacré, décapité, et sa tête aussitôt promenée triomphalement au haut d'une pique.

Dès le lendemain, la démolition de la forteresse fut officiellement ordonnée, et les travaux furent poursuivis sans interruption jusqu'au 15 mai 1791. Ils étaient dirigés par un personnage singulier, le « patriote » Palloy, qui ne songea pas à y faire fortune, mais y chercha la gloire sans la trouver. Il distribua très libéralement une foule innombrable d'objets consacrant le souvenir de la Bastille détruite : pierres encadrées ou gravées, médailles, plans du château-fort, etc. ; il s'engagea à confectionner pour les quatre-vingt-trois départements, une Bastille en miniature, taillée dans une pierre provenant de l'édifice (on sait qu'il n'en fut fait qu'une douzaine de ce genre et que toutes les autres ne sont que des moulages en plâtre) ; sa correspondance, que possède la Bibliothèque de la ville de Paris, est très curieuse à cet égard, car elle nous montre le même Palloy réduit plus tard à la misère et adressant à l'empereur, d'abord, puis à Louis XVIII, les plus plates suppliques. Il ne put même obtenir la concession qui lui avait été votée d'un terrain sur l'emplacement de la forteresse qu'il avait achevé de jeter bas.

La plupart des matériaux de la démolition furent employés à la construction du pont de la Concorde, entrepris dans les dernières années de l'ancien régime : la place où avait été la Bastille demeurait libre ; on proposa divers projets : Corbet, l'architecte dont nous avons parlé, n'avait qu'à modifier le nom des rues de son plan de 1784 pour le

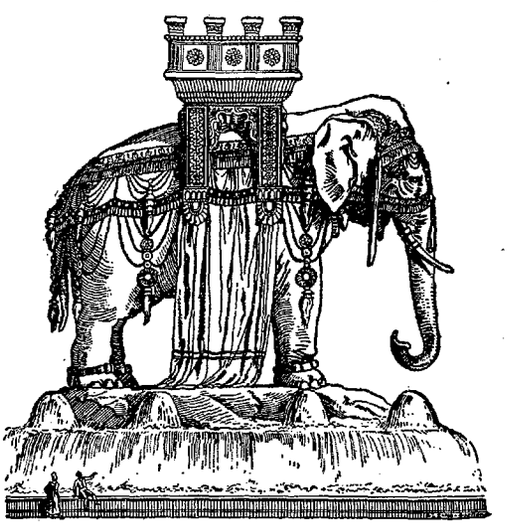

Fontaine de l'Eléphant (projet de décoration de la place de la Bastille).

rendre acceptable, c'est ce qu'il fit ; Palloy, de son côté, conçut d'avance l'état de choses actuel qui ne se réalisa que quarante ans plus tard : il proposait la création d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

place de la Liberté « au milieu de laquelle s'élèverait une colonne simple et majestueuse. La première pierre en serait placée, le 14 juil. 1792, par une députation de l'Assemblée nationale ». On hésitait encore à la fin du siècle, quand Napoléon Ier, qui n'était encore que le général Bonaparte, proposa d'orner la place de la Bastille d'un éléphant monstre qui servirait de fontaine monumentale ; le modèle en plâtre fut construit en effet, et demeura là fort longtemps : Victor Hugo en a fait le sujet d'un des plus heureux épisodes de ses *Misérables*. Puis survint la Révolution de 1830 : une loi du 13 déc. de la même année décida de remplacer l'éléphant projeté par un monument commémoratif des trois glorieuses journées ; ce fut la colonne de Juillet, que nous voyons debout aujourd'hui. Louis-Philippe posa la première pierre du soubassement le 28 juil. 1831 ; mais l'inauguration solennelle n'eut lieu que le 28 juil. 1840. La colonne, toute en bronze, et haute de 50 m., est l'œuvre des architectes Alavoine et Duc ;

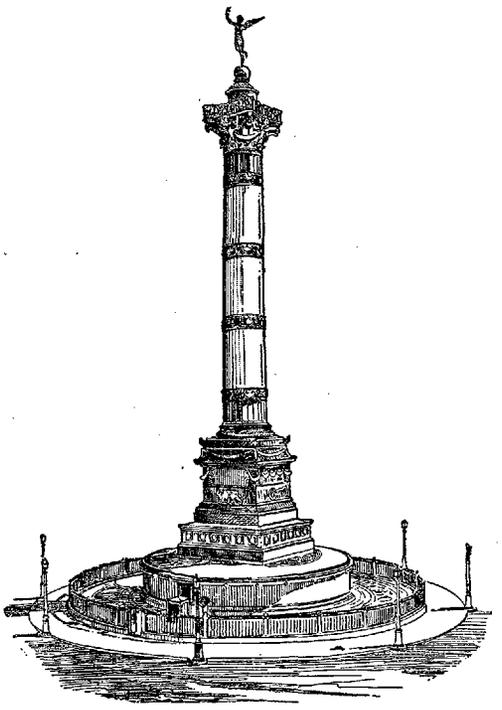

La Colonne de Juillet sur la place de la Bastille.

elle est surmontée d'un Génie de la Liberté, en bronze doré, de Dumont ; la base porte des sculptures remarquables de Barye ; mais l'ensemble du monument est d'une inspiration médiocre et d'un goût très contestable.

On sait que, depuis l'année 1880, l'anniversaire de la prise de la Bastille est devenu le jour de notre Fête nationale. Rappelons que le projet de loi relatif à cette solennité fut présenté à la Chambre des députés, dans sa séance du 21 mai 1880, par M. Benjamin Raspail, député de la Seine ; il était conçu en ces termes : « La République adopte comme jour de fête nationale annuelle la date du 14 juillet. » L'urgence fut déclarée sur la proposition de M. Naquet, et le 8 juin, la Chambre adoptait le projet après avoir entendu le rapport de M. Achard ; le décret de promulgation de la loi est du 6 juil. suivant. Fernand Bournon.

Bibl. : Les documents manuscrits provenant de la Bastille ou relatifs à son histoire sont, pour la plupart, centralisés à la Bibliothèque de l'Arsenal ; c'est là que M. Fr. Ravaisson en entreprit le classement, puis la publication dans l'ouvrage intitulé : *Archives de la Bastille*, qu'il continua jusqu'au 16e vol. (1749-1757), et que la mort de l'auteur a malheureusement laissé inachevé. Le classement a été achevé par M. Funck-Brentano qui en a rendu compte dans un rapport à l'administration de la bibliothèque de l'Arsenal, publié en 1887 dans le *Bulletin des Bibliothèque et des Archives*, pour servir d'inventaire provisoire. Outre ces *Archives*, qui ont trait aux prisonniers, bien plutôt qu'à la prison même, la bibliothèque de l'Ermitage à Pétersbourg et le Musée Britannique possèdent un fonds considérable d'archives de la Bastille, dispersées au moment de la démolition de l'édifice et qui concernent surtout le XVIIIe siècle. Cette dispersion de pièces nous a valu un recueil de documents et de mémoires intéressants publié dès l'année 1789, sous ce titre : *la Bastille dévoilée, remarques et anecdotes sur le château de la Bastille*... 3 vol. in-8. Nous indiquerons encore, parmi les travaux purement historiques, une *Histoire de la Bastille, avec un appendice contenant entre autres choses une discussion sur le prisonnier au masque de fer ;* Londres, 1793, in-8 ; la notice de Millin, utile à consulter, par laquelle s'ouvre le tome I de ses *Antiquités nationales*, et, pour la journée du 14 juillet 1789, une *Relation* de l'un des défenseurs (Louis de Flue, officier suisse), publiée dans la *Revue rétrospect.*, 1re série, t. IV, pp. 284-298.

Sur le régime des prisonniers, voir le mémoire de l'abbé de Roquette (détenu de 1742 à 1743), que M. Gazier a publié dans les *Mém. de la société de l'Hist. de Paris* (t. VII, 1880), sous ce titre : *la Bastille en 1743 ;* les *Mémoires de Linguet sur la Bastille* (1783), plusieurs fois réimpr. ; les *Mémoires de Henri Masers de Latude, ancien ingénieur, prisonnier pendant trente-cinq années à la Bastille...* ; Paris, 1793, 2 vol. in-8. — *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes*, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Lauzun, avec tous les documents authentiques et inédits, par F. Delort ; Paris, 1829, 3 vol. in-8. — *Registre d'écrou de la Bastille*, de 1782 à 1789, publié par M. Égis, dans la *Nouvelle Revue* du 1er déc. 1880. — G. Lecocq, *la Prise de la Bastille et ses anniversaires ;* Paris, 1881, in-12.

BASTINELLER (André), jurisconsulte allemand, né à Halle le 11 mars 1650, mort le 20 mars 1724. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Disp. de dominio in genere ac in specie cum primis vero imperio ; Disp. inaug. de denuntiationibus, civili, canonica et evangelica ;* etc.

BASTINELLER (Jean-Frédéric), fils aîné du précédent, s'occupa comme lui de jurisprudence. Il naquit à Halle le 8 juil. 1682, et mourut à Leipzig le 24 août 1754. On a de lui un traité intitulé : *De differentia juris Magdeburgici a jure civili circa materiam contractuum.* — Son frère puîné, *Gebhard-Christian* Bastineller, né à Halle le 15 mai 1689, mort à Vittemberg le 18 oct. 1755, est également réputé comme jurisconsulte. On a de lui un grand nombre de dissertations sur différents sujets de droit. G. L.

BASTINGAGE (Mar.). Le plat bord des navires de guerre est surmonté, sur une certaine partie de sa longueur, par des caissons nommés bastingages dans lesquels on range les hamacs de l'équipage. Ils sont généralement en bor-

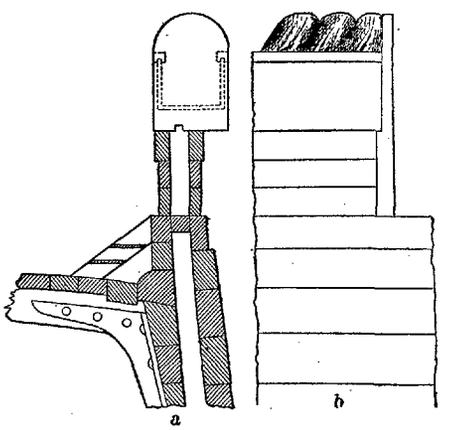

Fig. 1. — a. Coupe ; b. Vue de face.

dages légers, consolidés par des armatures en fer (fig. 1), et fermés à la partie supérieure par une toile imperméable qui protège les hamacs, et s'oppose à l'introduction de l'eau. Sur les bâtiments en fer, les bastingages sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelquefois en tôle, ouverts latéralement, et surmontés d'une étroite plate-forme sur laquelle peuvent marcher les

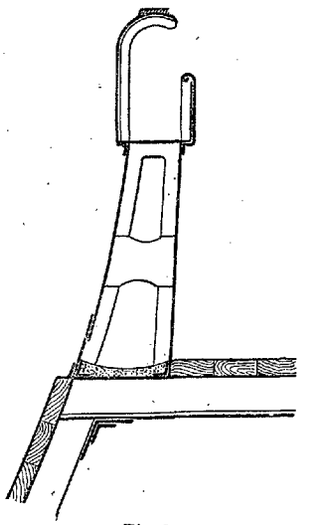

Fig. 2.

matelots (fig. 2). Les hamacs roulés et pliés sont disposés régulièrement dans les bastingages sur une ou deux rangées ; lorsqu'il fait beau, on les laisse découverts pendant un certain temps, pour les aérer. Pendant le combat ils contribuent à la protection du pont contre les feux de mousqueterie. E. C.

BASTINGUE (Mar.). Bande de toile matelassée que l'on disposait avant le combat, pour masquer le pont à la vue de l'ennemi et pour se protéger contre ses feux de mousqueterie. Cette précaution a été rendue inutile par l'installation de bastingages à bord de tous les bâtiments de guerre.

BASTION (Fortification). Partie de l'enceinte d'une place défendue suivant le *système bastionné*, placée aux saillants pour en défendre les abords par des feux directs et des feux de flanc (V. FLANQUEMENT). Toute bonne fortification doit assurer sa défense pendant toute la durée des travaux d'approche, c.-à-d. par des feux éloignés et par des feux rapprochés assurant le flanquement des différentes lignes qui constituent l'enceinte de l'ouvrage. Pour aboutir à ce résultat, la fortification a passé depuis son origine, en tenant compte du perfectionnement des moyens d'attaque, par une série de transformations qui ont abouti au *système bastionné*. Le bastion n'a donc pas été imaginé d'une seule pièce. Le général de Blois écrit à ce sujet, *Défense de la fortification polygonale* : « Il arriva qu'un jour, dans le moyen âge, les ingénieurs se divisèrent sur une question. Les uns étaient d'avis d'employer les tours pour flanquer les enceintes, les autres affirmaient la supériorité des bastions. Quelque bonnes que fusseut les raisons données par ces derniers, l'affaire resta longtemps indécise ; car les vieux ingénieurs de l'époque, nombreux et puissants, devaient s'appuyer, comme ceux d'aujourd'hui, sur une longue expérience pour défendre le système des tours, dont l'origine remonte, en effet, à l'antiquité la plus reculée. Malgré la force de cet argument, ils finirent pourtant par avoir le dessous. La question fut sans doute tranchée par un souverain intelligent et hardi qui, prêtant l'oreille aux novateurs, substitua les bastions aux tours, dans la construction d'une de ses forteresses. La meilleure preuve, qu'il eut raison d'agir ainsi, c'est que tous ses contemporains s'empressèrent de suivre son exemple. »

Le mot bastion vient des mots italiens *bastillione*, *bastione*, qui sont eux-mêmes des dérivés de *bastillia*, bastille. Les bastillons ou premiers bastions furent tracés suivant les règles les plus variées, et c'est dans l'histoire de la fortification qu'il faut rechercher ces transformations successives (V. *Etudes historiques sur la fortification, l'attaque et la défense des places*, par le général Prévost). Les premiers bastions datent du commencement du XVI^e^ siècle, mais ce n'est qu'en 1567 que l'ingénieur Paccioto d'Urbin, dans la construction de la citadelle d'Anvers, donne aux différentes lignes qui constituent le bastion un rapport géométrique avec la courtine. C'est à partir de cette époque que l'on peut considérer le bastion ou plutôt le front bastionné, comme réellement créé. Chaque bastion se compose de quatre lignes : deux faces et deux flancs ; une cinquième ligne, la courtine, réunit deux bastions. Le front bastionné est caractérisé par cinq lignes essentielles, la courtine, les deux flancs et les deux faces des bastions contigus.

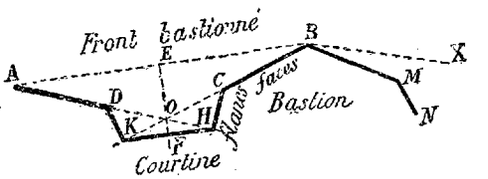

Le bastion ou plutôt le front bastionné avec ses cinq lignes « soumises à l'obligation de procurer un flanquement réciproque, le nombre des combinaisons, est pour ainsi dire infini, lorsque chacun des éléments peut varier de grandeur et de direction » et même de forme. L'histoire de la fortification nous présente alors les types les plus variés, dont quelques-uns sont demeurés classiques, autant par l'originalité qui les caractérise que par le rôle militaire qu'ont joué les forteresses construites suivant leur modèle.

Le premier de ces types est le front d'Errard de Bar-le-Duc. Dans ce front, les bastions ont leurs saillants et leurs angles d'épaule de 90 degrés ; les flancs sont de ce fait inclinés sur la courtine, celle-ci est mieux protégée, mais les fossés des faces ont leur flanquement moins bien assuré que lorsque les flancs des bastions sont tracés suivant une direction perpendiculaire aux faces des bastions contigus (V. la fig.) La citadelle de Verdun a été construite par Errard, suivant ces principes. Le comte Pagan, qui s'était formé, en assistant à plus de vingt sièges pendant les guerres de religion, apporta de nouveaux perfectionnements au front bastionné. Persuadé de l'insuffisance de l'obstacle passif, le fossé, l'illustre ingénieur fut conduit à augmenter la valeur de l'obstacle actif, le retranchement. Les flancs de ses bastions sont perpendiculaires aux faces des bastions contigus ; mais, voulant augmenter la puissance du flanquement pour donner à la lutte rapprochée la plus grande énergie, il compose les flancs de ses bastions de trois étages de feux ; aussi arrive-t-il à placer douze et quinze canons sur chaque flanc. Avec Vauban, l'art de l'attaque et de la défense fait un pas énorme, l'illustre ingénieur apporte de nombreux perfectionnements au tracé bastionné et lui fait parcourir une série d'étapes auxquelles on a donné bien à tort le nom de systèmes ou de manières, ce génie ayant été en fortification aussi peu systématique que possible. Dans le front de Sarrelouis qui appartient au premier système de Vauban, les bastions sont caractérisés par le tracé des flancs dont les formes sont des plus variées ; tantôt rectilignes tantôt concaves ou convexes. Dans son deuxième comme dans son troisième système (fronts de Landau et de Neufbrisach), Vauban construisit ses bastions comme de véritables *contre-gardes* (V. ce mot) ; ce sont des pièces détachées du corps de place ; il crée sur le saillant de l'enceinte, en arrière des bastions, des réduits de forme pentagonale. En construisant ces réduits, l'illustre ingénieur avait pour but de conserver des feux de flanc jusqu'à la fin de la lutte. Dans la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

front qui porte son nom, Cormontaigne, ingénieur militaire du XVIIIe siècle, substitua à la tour-réduit de Vauban un fort retranchement organisé d'avance dans les bastions. Au XIXe siècle, le front bastionné ne subit que des transformations de détail, dont l'énumération ne rentre pas dans le cadre de l'encyclopédie. La fortification bastionnée elle-même est battue en brèche par toute une école qui préconise un nouveau système auquel on a donné le nom de fortification polygonale.

Le tracé d'un front bastionné, et par conséquent d'un bastion, s'obtient de la façon suivante : Sur un des côtés extérieurs AB du polygone à fortifier et dont la longueur varie entre 350 et 370 m., on élève une perpendiculaire EO, égale au sixième de ce côté, et on joint son extrémité avec celles du côté extérieur ; on obtient de cette manière la direction des faces des bastions. Sur ces lignes on prend des longueurs BC et AD, égales au tiers du côté extérieur ; des extrémités C et D on abaisse des perpendiculaires CH et DK, sur les faces prolongées, ce qui détermine les faces et les flancs, et en joignant K et H, on obtient la courtine et l'ensemble du front. En opérant de la même manière sur le côté extérieur BX, on déterminerait le tracé d'un bastion HCBMN. Quoique la fortification bastionnée ne suive pas toujours absolument ces règles du tracé, elle s'en écarte en général fort peu.

BIBL. : V. *Les Travaux de Mars, ou la Fortification nouvelle, tant régulière qu'irrégulière*, selon Errard, Marollois, Fritach, Stevin, Dogen, Sardy, Deville, Fabre et le comte de Pagan, par Allain MANESSON MALLET, 1672. — *Traité de la défense des places de Vauban*, 1707. — CORMONTAIGNE, *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*, 1809. — NOIZET SAINT-PAUL, *Traité complet de fortication*. — RATHEAU, *Etude sur la fortification polygonale, comparée à la fortification bastionnée*. — BRIALMONT, *la Fortification polygonale et les nouvelles fortifications d'Anvers*, réponse aux critiques de MM. Prévost et Cosseron de Villenoisy ; Paris, 1869.

BASTION DE FRANCE (Le). Ancien établissement français près de la Calle (Algérie). Des négociants de Marseille y avaient un fort dès 1560 pour protéger leurs pêcheries de corail. C'était le centre d'un important commerce. Le Bastion fut détruit à plusieurs reprises par les Algériens. Il fut rebâtit en 1604 par ordre du sultan, puis en 1628 à la suite d'un traité avec Alger ; il fut détruit de nouveau en 1636 ; on y trouva 317 Français qui furent réduits en esclavage ; relevé en 1640, le Bastion fut reconnu possession française par le sultan Achmet en 1692, ainsi que les autres « concessions d'Afrique » moyennant le paiement annuel de 17,000 fr. Colbert avait formé le projet d'étendre nos possessions et notre commerce en Algérie ; dès 1652, étant intendant de Mazarin, il avait appelé son attention sur le Bastion. Un traité fut conclu le 11 mars 1679 avec Alger pour le rétablissement de la pêche du corail. Le Bastion, détruit en 1798, nous fut rendu en 1801, repris en 1807, rendu en 1817. Le paiement de la redevance établie en 1692, que le Dey voulut porter à 60,000 fr., puis à 200,000, amena entre la France et Alger de longues discussions qui furent une des causes de l'expédition de 1830. En 1827, le Bastion fut abandonné. On en voit les ruines à Mers-el-Kerraz.

L. DEL.

BIBL. : De la Primaudaie, Baude, le P. Dan, Laugier de Tassy (Voir ALGÉRIE).

BASTIT (Le). Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat ; 527 hab.

BASTOGI (Pietro, comte), financier et homme politique italien, né Livourne vers 1815. Associé, dans sa jeunesse, à la *Jeune Italie*, dont il fut même quelque temps le caissier, il entretenait des relations suivies avec les étudiants de Pise et répandait parmi eux les idées mazziniennes. L'exploitation des mines de l'île d'Elbe fut l'origine de sa fortune. Nommé député en 1860, il fut appelé par Cavour au ministère des finances, le 3 avr. 1861, et y resta jusqu'au 1er mars 1862. C'est à lui qu'est due l'unification de la dette publique. Le roi le créa comte à cette occasion. En 1864, accusé d'avoir acheté plusieurs de ses collègues pour obtenir un vote favorable à la concession des chemins de fer méridionaux, il donna sa démission de député, et, quoique le fait eût été reconnu faux, devenu très impopulaire, ne rentra à la Chambre qu'en 1870. Il se retira de nouveau le 9 mars 1875 pour ne prendre aucune part à la discussion des conventions relatives aux chemins de fer. Réélu peu de temps après, il échoua aux élections suivantes.

F. H.

BASTOGNE. Arrondissement du Luxembourg belge, avec un chef-lieu du même nom. Il correspond à peu près à un comté carolingien *(Comitatus bastionensis)*. — Céréales et bétail ; tourbières ; fabrication de lainages.

BASTOIGNE (Blas.). Bande alesée en chef, c.-à-d. ne touchant le bord de l'écu que dans sa partie inférieure.

BASTON (Robert), écrivain anglais, mort à Nottingham vers 1318. Il fut prieur du couvent de Scarborough. Il a écrit un certain nombre de poèmes, notamment sur les guerres d'Ecosse où il avait accompagné Edouard Ier : *De Strilviniensi obsidione ; De altero Scotorum Bello ; De variis mundi Statibus ; De Divite et Lazaro*.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibl. lat. med. ætatis*, t. I, p. 489 ; VI, 269. — LEYSER, *Poeta medii ævi*, 1721, 2004-5. — TANNER, *Bibl. Britannico-Hibernica*, 1748, p. 79.

BASTON (Josquin), compositeur flamand du XVIe siècle, est cité par Guichardin, dans sa *Description des Pays-Bas*, comme un des meilleurs musiciens de son temps. On connaît de lui 7 chansons flamandes à 4 voix, 28 chansons françaises et 10 motets latins à 4, 5 et 6 voix, en tout 45 compositions imprimées dans des recueils publiés de 1542 à 1597 par Tylman Susato, Phalèse, Waelrant, Montanus, etc. Deux de ses chansons ont été réimprimées en partition dans les collections de Commer (t. XII) et de Van Maldeghem (12e année, 1876). Les chansons de Baston se rapprochent, par leur forme et leur style d'expression, des madrigaux italiens.

M. BRENET.

BASTON (l'abbé Guillaume-André-René), publiciste français, né à Rouen le 29 nov. 1741, mort à Saint-Laurent (Eure) le 26 sept. 1825. Ordonné prêtre en 1766, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Rouen en 1780. Il émigra en sept. 1792, voyagea en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne et revint en France en 1802. Il entra à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et collabora activement de 1804 à 1811 au recueil publié par cette société. Nommé évêque de Seez, le 14 avr. 1813, il se signala par la rigueur de son administration et s'attira l'opposition de tout son chapitre. Aussi fut-il révoqué à la Restauration. L'abbé Baston a publié un très grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Lettres de M. Philétès sur une controverse avec les curés du diocèse de Lisieux* (Londres, 1775, in-8) ; *les Entrevues du pape Ganganelli* (Anvers, 1778, in-12) ; *Voltairimeros ou Première Journée de M. de V. dans l'autre monde* (Bruxelles, 1779, 2 vol. in-12) ; *Narrations d'Omaï, insulaire de la mer du Sud, ami et compagnon de voyage du cap. Cook* (Rouen, 1790, 4 vol. in-8) ; *Réclamation pour l'Eglise de France et pour la vérité contre l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé du pape et la suite intitulée de l'Eglise gallicane* (Paris, 1821-1824, 2 vol. in-8) ; *Antidote contre les erreurs et la réfutation de l'essai sur l'indifférence en matière de religion* (Paris, 1823, in-8) ; *Jean Bockelson, ou le Roi de Munster, fragment historique* (Besançon, 1824, in-8) ; *Concordance des lois civiles et des lois ecclésiastiques touchant le mariage* (Paris, 1824, in-12). L'abbé Baston a laissé plusieurs écrits en manuscrit, notamment des *Mémoires* en 4 vol.

R. S.

BIBL. : *Notice sur la vie de l'abbé Baston ;* Rouen, in-8. — *L'Ami de la religion*, nos 1276, 1281, 1283.

BASTONNADE. I. HISTORIQUE. — Châtiment usité de toute antiquité dans les armées, et chez tous les peuples dont parle l'histoire. Chez les Egyptiens, Champollion nous montre un officier disant : « Que le soir, quand il rentre au camp, après

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir posé les gardes de nuit, harassé et exténué, il reçoit parfois la bastonnade pour des fautes de peu d'importance ». Le soin d'appliquer cette peine était dévolu à deux soldats désignés qui administraient le nombre de coups fixé par le chef. A Rome, le vol, le faux témoignage, la poltronnerie étaient punis du supplice de la bastonnade. Le tribun, nous apprend Polybe, se bornait à toucher légèrement le coupable de son bâton, aussitôt ses camarades se ruaient sur lui et le frappaient de tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'à ce que mort s'ensuivît le plus souvent. A l'état de simple châtiment disciplinaire, la bastonnade atteignait les *tesserarii* qui avaient mal fait leur service de ronde, ou les sentinelles coupables de quelque négligence. Aux termes de la loi des Douze Tables, l'accusé convaincu du délit d'injures par écrit expirait sous le bâton. En Perse, les grands dignitaires honorés de cette correction devaient aller ensuite remercier le souverain. Le code de Manou ordonne que les voleurs soient punis par des coups de bâton ou de tige de fer. En outre, ce code autorise le chef de la famille à châtier les siens avec une baguette de bambou. La bastonnade est appliquée fréquemment en Chine, pour la moindre peccadille. Elle prend le nom de *pantsee*. Chez les musulmans, c'est presque une institution ; comme chez les Hébreux, le nombre des coups est limité à trente-neuf ; comme chez les Chinois, on évite la bastonnade à prix d'argent ou bien l'on peut se faire remplacer. Les mahométans frappent sur la plante des pieds ; chez les autres peuples, on frappe sur le dos. Les officiers francs frappaient leurs soldats avec une branche de pommier. Au moyen âge, on appelait donner le morion ou la salade frapper sur le postérieur avec une hampe de hallebarde ou une crosse de mousquet. La bastonnade fut remplacée en France par les verges et le fouet. Sous le règne de Louis XVI, le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, ordonna de frapper à coups de plat de sabre des soldats indisciplinés et qui, jusqu'alors, avaient été punis de prison. Cette mesure souleva une indignation générale. Un grenadier s'écria : « Je n'aime du sabre que le tranchant. » Au XVIII^e^ siècle on menaçait de la bastonnade les laquais et les créanciers. Les coups de garcette ou de fouet sont des variétés de la bastonnade. Les « bitogues » ont été remplacées en Russie par le knout. En Angleterre on fait encore usage du chat à neuf queues ; en Russie la schlague est toujours appliquée. Au bagne, en Nouvelle-Calédonie, les forçats étaient punis de bastonnade quand ils s'étaient rendus coupables de délits spéciaux. Louis LAUNAY.

II. ECONOMIE RURALE. — Destruction à coups de bâton de certaines plantes nuisibles à la culture. Il existe des plantes tenaces dont on vient difficilement à bout en les fauchant, ou bien en les arrachant ; il reste toujours des parties vigoureuses des racines qui repartent malgré tous les efforts. Ainsi les chardons, la fougère, ont la déplorable facilité de reparaître quand on croit les avoir détruits. On arrive au but en les bâtonnant sans attendre l'entier développement de la plante ; les lambeaux pourrissent bientôt. Ce mode d'opération, tout nouveau, épargne le temps des bons ouvriers et peut être utile aux vieillards et aux enfants qu'il est ainsi facile d'employer.

BASTOS (Teixeira), l'un des directeurs de la *Revue des Etudes libres*, de Lisbonne *(Revista de estudos livres)*. M. Bastos a contribué pour une large part à la vulgarisation des doctrines de l'école positive au Portugal. C'est aussi un poète éminent et un critique d'art estimé. Ses principaux ouvrages sont : *Mouvements du siècle* (Lisbonne, 1884, in-8) ; *Bases fondamentales de la sociologie ; Evolution et positivisme ; Diderot et la philosophie du* XVIII^e^ *siècle ; le Parlementarisme dans les sociétés modernes ; le Théâtre moderne au Portugal ; Conférences sur la philosophie ; le Suicide considéré au point de vue social et moral.* Il a en outre traduit pour la *Bibliotheca das ideias modernas*, de Lisbonne : les *Etudes sur l'âge de la terre*, de Drapper ; les *Origines de la famille*, de Lubbock ; les *Vieux continents*, de Ramsey et la *Société primitive* de Taylor.

Victor DAVE.

BASTOUL (Louis), général français, né à Montolieu (Aude) le 19 août 1753, mort en déc. 1800. Engagé volontaire en 1773, il était sergent quand la Révolution éclata ; deux ans après il fut élu lieutenant ; puis chef de bataillon en 1792. Au siège de Lille il fut fait général de brigade. Il passa aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse : il obtint le grade de général de division à la prise de Landshut. A Hohenlinden, étant sous les ordres de Moreau, il eut une jambe emportée par un boulet et mourut des suites de cette blessure. Bastoul, extrêmement brave et très habile tacticien, savait à peine lire et écrire.

BASTUDE. Sorte de filets en nappe simple dont on se sert en Provence pour pêcher dans les étangs qui communiquent à la Méditerranée. Les mailles en sont calibrées pour prendre les maquereaux, bogues, etc. On le tend sédentaire et par fond.

BASTULES. Peuple ancien de l'Espagne, qui habitait la côte du détroit et la région de Malaga. Il semble que les auteurs de l'antiquité ne les ont pas toujours bien distingués des Bastitans qui habitaient l'Espagne citérieure, tandis que les Bastules étaient dans la Bétique ; peut-être aussi les Bastules étaient-ils seulement une fraction des peuplades appelées d'un nom d'ensemble Bastitans. Quo qu'il en soit, *Malaca* était leur ville principale. On les appelait aussi *Bastules-Pœni* ou *Blastophœnices* (V. ce mot).

E. CAT.

BASUTO (V. BASSOUTOS).

BASVILLE ou BÂVILLE. Terre et seigneurie du Hurepoix, aujourd'hui département de Seine-et-Oise, qui fut réunie à la terre de Boissy et érigée en marquisat par lettres patentes de déc. 1670 en faveur de Guillaume de Lamoignon, qui fut depuis désigné ordinairement sous le nom de Basville (V. LAMOIGNON).

BASVILLE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq ; 682 hab.

BAT ou BATTE. Queue du poisson. La longueur des poissons se mesure entre *œil et bat*, c.-à-d. depuis le coin de l'œil jusqu'à l'angle de la fourchette de la queue, partie qui se nommait autrefois le bat du poisson.

BÂT. Le bât est le harnais des bêtes de somme ; c'est l'appareil qu'on place sur le dos des animaux destinés à porter des fardeaux. Le bât a pour base un *fût* ou *arçon* formé de deux pièces de bois concaves et placées sur deux forts panneaux ou coussins situés sur les parties latérales. Le fût est maintenu sur le dos de l'animal au moyen de divers appareils destinés à l'empêcher de vaciller et d'éprouver des déplacements qui pourraient blesser les animaux. Ces appareils sont composés : 1° d'une sangle de cuir qui passe sous le ventre ; 2° d'une croupière avec culeron qui empêche le bât de se porter en avant ; 3° d'un poitrail à large bande, qui ceint l'animal au niveau des épaules, et met obstacle aux glissements du bât en arrière ; 4° d'un fessier, large bande de cuir passant sur la pointe des fesses, qui renforce l'action de la croupière, tire le bât en sens inverse du poitrail et s'attache en arrière de l'arçon. Le bât est recouvert d'une housse en toile qui revêt toute la région de la croupe.

Les *crochets*, les *arrases*, les *bachons* forment les accessoires du bât et servent à répartir sur lui le fardeau. Le bât s'applique sur la région dorsale, en arrière du garrot. Placé trop en avant, il gêne les épaules ; placé trop en arrière, il fatigue le dos. L'arçon du bât sera suffisamment voûté ; les panneaux seront longs, larges et bien rembourrés, afin de porter le plus possible le poids de chaque côté de l'épine dorsale et de soustraire cette dernière aux compressions et aux foulures. Le bât doit être solide et léger tout à la fois ; solide pour résister à la charge, léger pour ne pas fatiguer inutilement l'animal. On veillera à ce que la charge soit également répartie sur toute la surface du bât, autrement il pourrait se déplacer, frotter sur la peau et la blesser. Beaucoup moins fré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quent qu'autrefois, l'usage du bât se rencontre encore dans les pays montagneux, privés de routes ou de chemins de communication. On s'en sert pour porter des terres, du fumier, rentrer des récoltes; en tout cas, la création et l'amélioration des chemins vicinaux et ruraux en diminuent de jour en jour l'emploi. L. GARNIER.

BAT ou **BATE** (Mar.). Remplissage en bois de peuplier, de forme triangulaire, placé sous les dauphins pour les raccorder au franc-bord et empêcher la mer d'avoir prise au-dessous d'eux.

BAT-BEURRE ou **BATTE-BEURRE** ((Agric.). Nom donné autrefois à l'instrument connu aujourd'hui sous le nom de *baratte* et qui sert à extraire le beurre du lait ou de la crème (V. BARATTE).

BAT-FILIÈRE. On appelle ainsi un outil servant à battre les fils métalliques; dans les tréfileries, pour certains usages, les fils de fer une fois fabriqués sont décapés à l'acide et recuits au feu, il reste alors une couche d'oxyde de fer qu'il est nécessaire d'enlever; l'opération se fait à l'aide d'une batterie de rabats élastiques en bois mus mécaniquement, disposition qui remplace avec avantage les bat-filières manœuvrés en général à la main. La botte de fil de fer est placée horizontalement sur une pièce de bois montée comme un manche de martinet; un arbre à cames vient abaisser la queue de cette pièce de bois qui, retombant par l'effet de son poids et de l'élasticité d'un rabat placé au-dessous, vient heurter brusquement les bottes qu'elle porte sur une sorte d'enclume fendue en deux pour la laisser descendre librement. L'arbre tourne avec vitesse imprimant une série rapide de chocs à une batterie de plusieurs appareils semblables. Le nettoyage de l'oxyde se fait ainsi fort vite et sans aucune main-d'œuvre. L. KNAB.

BAT-L'EAU. Terme de vénerie qui s'applique à une des nombreuses ruses que l'instinct de conservation inspire au cerf pour échapper aux chasseurs et aux chiens. Un cerf fait un bat-l'eau lorsqu'il traverse un cours d'eau pour dépister; quelquefois il en suit le cours dans le même but; souvent il se relaisse dans les joncs. Lorsqu'il est sur ses fins, quelquefois il tient ses abois dans l'eau où les chiens finissent par le noyer.

BATACCHI (Dominique), poète satirique et nouvelliste italien, né à Livourne en 1749, mort en 1802. Sous le nom de *Padre Atanasio da Verrochio*, il publia un volume intitulé : *Raccolta di novelle (Londra, anno VI della Reppublica francese)*, 4 vol. in-12; de ces nouvelles qui ont été souvent réimprimées, l'édition la plus complète est celle de 1856. Louet de Chaumont les a traduites en français, *Nouvelles galantes et critiques* (Paris, 1803, 4 vol. in-18); *Le Rete di Vulcano*, poème (Sienne, 1779, 1797, 2 vol. in-8); *Il Zibaldone*, poème burlesque en douze chants (Paris, 1805, in-12). On a recueilli ses œuvres complètes: *Opere di Batacchi* (Londres, 1856, 5 vol in-18). — Cétait un écrivain des plus licencieux. R. G.

BIBL.: *Biografia universale italiana;* Venise, 1822-1851, 77 vol. in-8, t. LXX (II du supplément). — G. M. (MELZI), *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani;* Milan, 1848-59, 3 vol. in-8.

BATADOUR (Jeu). Se dit au jeu de revertier des dames qui font surcase et qui se trouvant sur la même flèche où il y a déjà des dames accouplées peuvent servir à battre celles de l'adversaire sans qu'on soit obligé de se découvrir soi-même.

BATAGLIA (V. BATTAGLIA).

BATAILLARD (Paul-Théodore), publiciste français, né à Paris le 23 mars 1816, entra en 1839 à l'Ecole des Chartes, tout en continuant ses études de droit. Collaborateur de divers journaux démocratiques en 1848 et de la *Revue de Paris*, il dut à ses sympathies politiques et à ses études ethnographiques le titre de citoyen roumain et les fonctions d'archiviste de la Faculté de médecine. En 1855, il perdit, puis gagna un curieux et retentissant procès: veuf de la fille de Mme Mélanie Waldor, celle-ci réclamait la tutelle de l'enfant né de ce mariage; après de longs débats et un premier arrêt défavorable, la cour impériale reconnut le droit du père. A part sa brochure sur l'*Œuvre philosophique et sociale de M. Edgar Quinet* (1846, in-8), M. Paul Bataillard s'est surtout occupé des Bohémiens, de leurs origines, de leur apparition et de leur disparition en Europe, etc.; mais ces études, disséminées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, la *Revue de Paris*, la *Libre Recherche*, la *Revue critique*, etc., n'ont point été réunies dans un travail d'ensemble. Il a été aussi l'éditeur des *Reliquiæ* de Gustave Millot (Troyes, 1838, in-8). — Son frère, M. *Charles* Bataillard, né à Troyes en 1801, successivement avocat, avoué et juge de paix, s'est fait connaître par des études archéologiques et historiques estimées qui lui ont valu d'être admis dans la Société des Antiquaires de France : *Du droit de propriété et de transmission des offices ministériels* (1840, in-8); *l'Oie réhabilitée* (Caen, 1865, in-8), réimp. avec additions sous ce titre: *l'Ane glorifié, l'Oie réhabilitée*, etc. (1873, in-12) ; *les Origines de l'histoire des procureurs et des avoués depuis le* Ve *jusqu'au* XVe *siècle* (1868, in-8); *Mœurs judiciaires de la France du* XVIe *siècle au* XIXe (1878, in-8); *Histoire des procureurs et des avoués* (1883, 2 vol. in-8), terminée par Eugène Nusse. M. Tx.

BATAILLE. I. Art Militaire. — On désigne sous ce nom la lutte entre deux armées. On qualifie aussi quelquefois, mais improprement, la bataille de combat entre deux armées. Pour le plus grand nombre, la bataille et le combat sont des synonymes qui se différencient par l'importance de l'acte en lui-même. La bataille est alors une grande lutte entre des fractions importantes des forces nationales adverses, agissant sous un commandement unique. C'est le grand conflit auquel tendent toutes les opérations de la stratégie.

Il convient cependant de donner au mot bataille un sens plus complet, plus élevé. Combattre (V. COMBAT), c'est lutter, c'est se battre avec les moyens dont on dispose. Chaque arme combat suivant les procédés qui lui sont propres ; l'infanterie, par son feu et sa baïonnette ; la cavalerie par son choc qui est fonction de la vitesse de ses chevaux ; l'artillerie, par la puissance de son tir. Chaque arme a donc des procédés de lutte qui constituent sa tactique personnelle. Mais si, au lieu d'une arme spéciale, nous nous trouvons en présence d'une armée composée de toutes les armes formant par leur réunion de grandes unités, divisions, corps d'armée, centre ou ailes, la lutte devient alors un problème bien plus grave, car chaque arme doit être employée de façon à mettre en valeur les armes voisines; chaque grande fraction de l'armée doit entrer en scène à une heure et dans une direction voulue pour produire son maximum d'effet. C'est la science des combinaisons dans toute sa puissance en présence de laquelle nous nous trouvons. Le combat nous montre les troupes, les exécutants luttant suivant des règles fixées d'avance ; la bataille nous fait voir le commandant en chef faisant ses combinaisons et dirigeant les grandes unités qui constituent son armée. Le combat, c'est l'exécution ; la bataille, ce sont les combinaisons. La bataille c'est le grand acte, l'acte décisif de la guerre, celui en vue duquel les armées sont formées. Cet acte a pour but unique et absolu la destruction des forces de l'adversaire. La bataille a toujours, lorsque les méthodes de guerre sont énergiques, le caractère d'une lutte d'extermination. Une armée pour livrer bataille fait appel à toute sa puissance qui se compose de grandeurs morales et de forces matérielles. « Les grandeurs morales, dit le général de Clausewitz, doivent être comptées au nombre des plus importants facteurs de la guerre. Elles en sont les esprits vitaux et en pénètrent tout l'élément. Elles ont la plus grande affinité avec la puissance de la volonté qui met en mouvement et dirige la masse entière des forces, et, comme cette volonté est elle-même une grandeur morale, elles s'y attachent et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

font corps avec elle. Elles échappent à toute la sagesse des livres parce qu'elles ne se peuvent ni chiffrer ni classer ; elles demandent à être vues et senties. Bien qu'il soit difficile, impossible même de formuler des règles pour les grandeurs morales, elles sont du nombre des éléments dont la guerre se constitue et ressortissent, par suite, à la théorie de l'art de la guerre. Celle-ci, bien qu'elles échappent à ses prescriptions, les doit donc signaler à l'esprit et en faire comprendre l'extrême valeur, ainsi que la nécessité absolue de les faire entrer dans tous les calculs. En agissant de la sorte, la théorie fait œuvre d'intelligence et condamne, de prime-abord, quiconque a la folle pensée de ne baser ses combinaisons que sur les forces matérielles seules. Nous ne saurions le dire trop haut, en effet, c'est une pauvre philosophie que celle qui, d'après l'ancienne méthode, niant la puissance des grandeurs morales, crie à l'exception lorsqu'elles manifestent leur action et cherche alors à expliquer ce résultat par de prétendus procédés scientifiques. En dernier ressort, cette vaine philosophie en appelle, parfois même, au génie qu'elle place alors au-dessus de toutes les règles, donnant ainsi à entendre que, lorsqu'elles sont faites par les sots, les règles elles-mêmes ne sont que des sottises. »

Rien de plus profond et de plus juste que les réflexions de l'auteur de la *Théorie de la grande guerre*. Lorsque deux armées se livrent bataille et cela sur un front assez étendu pour que l'aile droite ignore ce qui se passe au centre ou à l'aile gauche, nous n'en voyons pas moins une de ces armées, comme mue par une seule âme, abandonner la lutte et se retirer du champ de bataille. Cette armée n'en veut plus, elle a le sentiment de son impuissance, elle s'avoue vaincue ; autrement dit, ses forces morales sont inférieures à celles de l'adversaire. Il ne faut pas prétendre que ce sont ses pertes matérielles qui la font reculer ; elle les ignore ses pertes, et du reste, presque toujours le vainqueur éprouve plus de pertes que le vaincu. Aussi, Joseph de Maistre a pu justement dire : « Une bataille perdue est celle qu'on croit avoir perdue », comme le maréchal Marmont disait non moins justement : « Il n'y a pas loin de la crainte d'être battu à une défaite. » Il faut donc faire naître dans l'esprit de son adversaire qu'il est irrémédiablement perdu ; et pour cela, il faut que celui qui commande ait en lui-même l'inébranlable résolution de vaincre et qu'il fasse passer cette résolution dans le cœur de ses soldats. En résumé, les forces morales sont le premier enjeu des batailles. C'est à la conquête du moral de son adversaire que marche une armée ; tout le reste découle de ce résultat. — Des forces matérielles des armées, nous ne dirons rien ici ; elles sont fonction de leur organisation et de la valeur des procédés tactiques dont elles font usage. Ajoutons cependant que les procédés tactiques les meilleurs sont ceux qui conduisent le plus sûrement à la destruction du moral de l'adversaire.

Pour battre son adversaire, a dit un brillant écrivain militaire, il n'est pas nécessaire de vouloir lui couper à la fois les bras, les jambes et la tête. Une seule de ces opérations bien conduite suffit, parce qu'une armée est non une machine, mais un organisme solidaire, un être moral au premier chef. Ce qui revient à dire qu'il faut concentrer ses forces sur un point. Dans la tactique comme dans la stratégie, dit Clausewitz, la supériorité du nombre est, de tous les principes, celui qui confère le plus généralement la victoire. Aussi, la plus importante des conditions entre toutes est de se trouver fort sur le point décisif, ou, suivant l'expression de Napoléon : « être le plus fort sur un point donné à un moment donné », ce qui dépend à la fois et des forces dont on dispose et de l'habile emploi que l'on sait en faire pour obtenir la supériosité *relative*, c.-à-d. l'adroite réunion de forces supérieures en nombre à celles de l'adversaire sur le point décisif. La surprise tactique seule peut conduire à la supériorité relative. « La surprise constitue tout d'abord, dit le général de Clausewitz, le moyen d'arriver à la supériorité. Elle possède, en outre, en raison de l'effet moral qu'elle exerce, une propriété qui lui est absolument spéciale. L'expérience et l'étude de l'histoire démontrent, en effet que, lorsqu'elle réussit à un haut degré, le trouble et le découragement qu'elle jette dans les rangs de l'ennemi concourent puissamment à augmenter la grandeur du résultat. » L'apparition subite d'un danger auquel on ne peut parer produira toujours un grand effet de démoralisation ; aussi, l'aphorisme de Napoléon « être le plus fort sur un point donné à un moment donné » peut se traduire ainsi : répartir ses forces dans le temps et l'espace pour surprendre son adversaire. On peut donc établir ce premier principe de tactique générale, c'est qu'en engageant une action, quelle que soit son importance, il faut ménager une portion de ses forces pour agir sur le point choisi, à une heure choisie, afin de produire la surprise.

« L'art de bien diriger une bataille, dit le maréchal Marmont *(De l'Esprit des institutions militaires)* consiste particulièrement dans l'emploi judicieux, et fait à propos, de ses réserves ; et le général qui, dans une bataille bien disputée, a des troupes fraîches et disponibles à la fin de la journée, quand son adversaire a fait donner toutes les siennes, est à peu près certain de la victoire. » C'est le principe de la bataille manœuvre, de la vraie bataille que le maréchal Marmont a établi en quelques lignes. On distingue, en effet, deux sortes de bataille : la bataille parallèle et la bataille manœuvre. Le général Clausewitz a donné de la bataille parallèle la peinture suivante : « De part et d'autre, on dispose méthodiquement les masses à côté et en arrière les unes des autres pour n'en déployer relativement qu'une faible partie qu'on laisse, pendant de longues heures, s'épuiser en un feu de mousqueterie et d'artillerie entremêlé, çà et là, d'attaques partielles à la baïonnette et de charges de cavalerie isolées, actions restreintes dans lesquelles on est tantôt repoussant et tantôt repoussé. Quand les troupes ainsi engagées tout d'abord ont usé la presque totalité de leur ardeur guerrière, quand il n'en reste plus pour ainsi dire que les scories, on les retire et on les remplace par des forces fraîches. Ainsi conduite, la bataille se poursuit à une allure modérée comme se consume une masse de poudre humide, et lorsque la nuit impose le repos, parce que des deux adversaires aucun ne veut agir en aveugle, on fait de chaque côté l'estimation des forces dont on dispose encore, de celles que l'on suppose rester à l'ennemi, du terrain que l'on a gagné ou perdu et de la sécurité que présentent encore les derrières de l'armée. De cette estimation et de l'opinion que le général en chef s'est faite de l'énergie ou de la faiblesse dont il a perçu, de part et d'autre, les indices pendant l'action, résulte une impression générale unique d'où jaillit la résolution d'évacuer le champ de bataille ou de recommencer la lutte au point du jour. » Telle est la bataille parallèle ou d'usure successive qui n'est, en résumé, qu'une juxtaposition de combats, et dans laquelle le général en chef, s'effaçant, se repose sur les combattants du soin d'assurer la victoire. La bataille manœuvre, au contraire, repose sur le principe de la surprise, c.-à-d. sur l'emploi énergique et soudain des masses sur un point choisi.

La bataille manœuvre présente trois phases successives : 1° l'*introduction* et la *démonstration* ; 2° l'*attaque décisive* ; 3° l'*achèvement* ou la *mise à profit* du succès pour assurer la victoire. Nous avons vu que le dispositif de la bataille était basé sur l'inégale répartition des forces ; par conséquent une certaine partie des forces aura pour mission d'engager l'attaque ou d'y faire face (offensive, défensive), de se déployer en face de l'ennemi et de le maintenir au fur et à mesure que son action se dessine. — Une ou plusieurs colonnes marchent à l'ennemi ; la rencontre a lieu, souvent inopinée. Les avant-gardes bientôt renforcées, surtout en artillerie, s'engagent : on a l'inconnu devant les yeux. Il faut obliger l'ennemi à se dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noncer, à déployer ses colonnes, à prendre des positions, à jalonner sa ligne par son feu. C'est l'introduction bientôt suivie de la démonstration. L'artillerie y joue un rôle prépondérant; la puissance de son feu force les colonnes à se déployer, sa longue portée lui permet de s'engager sans se compromettre et sans subir la crise immédiate du feu. Ses batteries, rapidement groupées sur le front, donnent pour ainsi dire des coups de sonde pour faire parler la position de l'ennemi. L'infanterie de l'avant-garde se déploie sur la ligne d'artillerie qui forme comme l'ossature de la ligne de bataille et s'engage partout; c'est la démonstration qui commence. De proche en proche, l'action se développe, les fronts augmentent de densité et le commandement recherche le point sur lequel il devra porter son suprême effort. Ce point choisi, la mise en main commence, c.-à-d. la concentration des forces qui doivent procéder à l'attaque décisive. Le choix du moment précis où la deuxième phase, l'attaque décisive, devra se produire ne dépend pas toujours du commandement. Cette attaque est toujours précédée d'une action puissante de l'artillerie sur le point choisi, action qui a pour objet la destruction des obstacles matériels pouvant entraver la marche de l'infanterie et la ruine du moral de l'adversaire. Lorsque l'artillerie a achevé son œuvre, la deuxième phase, l'attaque décisive, commence. Les troupes, qui ont été groupées face à leur objectif pour donner le coup de massue qui doit briser le dispositif de l'adversaire, s'ébranlent. C'est l'infanterie qui joue le rôle capital de cet acte suprême; l'artillerie l'accompagne dans sa marche jusqu'à 800 ou 700 m. de la ligne ennemie, elle combat simultanément avec elle, lui apportant le concours de sa puissance matérielle et morale. La cavalerie par la célérité, la spontanéité de son action, augmente les effets de la surprise et concourt ainsi à l'attaque décisive.

Pendant que cette attaque a lieu, sur une aile généralement, toute la ligne de bataille ennemie est maintenue en position par une action générale des troupes chargées de la démonstration, car il faut à tout prix empêcher l'adversaire d'augmenter sa puissance de résistance sur le point menacé. Toute sa ligne doit être en péril, et chacune des parties qui la composent doit être plus préoccupée de sa propre défense que de se porter au secours de la fraction voisine.

Lorsque l'attaque décisive a réussi, la troisième phase commence. Il faut occuper la position conquise, peut-être s'emparer d'une deuxième ligne de défense, faire face à une résistance imprévue; une semblable mission ne peut être confiée aux troupes qui ont donné l'assaut. La crise qu'elles viennent de subir nécessite une nouvelle mise en main, c.-à-d. un moment d'arrêt dans leur action. La troisième phase comporte aussi et surtout la poursuite. L'ennemi est entamé, mais il n'est pas rompu; il faut à tout prix transformer le succès en victoire définitive; c'est l'acte final auquel prend part tout particulièrement la cavalerie. — Nous venons de tracer une vue d'ensemble de la bataille et nous avons vu que ce grand drame comportait trois grandes phases bien caractérisées. A ces trois phases correspondent trois grands groupes de combattants chargés tout particulièrement de remplir le rôle principal dans ces trois actes. La propriété essentielle de chaque arme a nettement marqué la place qu'elles doivent occuper dans cette répartition des masses : l'artillerie prépare l'attaque, l'infanterie l'exécute, la cavalerie complète les résultats en brisant les dernières résistances. Faire brèche, monter sur la brèche, s'installer sur la brèche et la balayer, voilà les trois termes du problème tactique à résoudre. Nous laissons volontairement de côté l'examen de la bataille dite offensive ou défensive (il ne peut pas y avoir de défensive pure; adopter ce faux principe serait s'avouer vaincu avant de commencer la lutte). Ces deux formes sont les variantes de la vraie bataille qui est défensive ou offensive suivant les nécessités du lieu ou du moment. Autrement dit, la défensive n'est pas une forme de la bataille, c'est un des procédés employés dans la bataille; aussi, le maréchal Bugeaud a pu justement dire dans ses maximes : « N'adoptez la défensive que s'il vous est impossible de faire autrement. Si vous êtes réduit à cette *fâcheuse extrémité*, que ce soit pour gagner du temps, attendre vos renforts, et qu'une offensive ultérieure soit sans cesse le but de vos actions. »

II. Marine. — BATAILLE NAVALE. — Une bataille navale est une lutte sanglante entre deux flottes ennemies importantes; telles sont les batailles de Salamine, d'Ecnome, d'Actium, de l'Ecluse, de Lépante, d'Aboukir, de Trafalgar, de Lissa, etc. L'exposé de chacune de ces actions relevant de l'histoire, nous nous bornerons à indiquer ici, en traits généraux, les méthodes de combat employées à différentes époques. Nous ne possédons que des renseignements très incomplets sur l'origine des flottes de l'antiquité; il est certain cependant qu'elles ne servirent d'abord qu'au transport des troupes chargées d'attaquer ou de piller les côtes ennemies et probablement aussi les navires de commerce qui servaient au trafic souvent secret de certains peuples. Les navires qui les composaient étaient, à proprement parler, des embarcations auxquelles leur petite taille interdisait de longs voyages; elles s'écartaient rarement des côtes, se servaient de rames pour naviguer et de voiles lorsque le vent était favorable. Plus tard, les Grecs possédèrent des forces navales régulièrement constituées. Ils munirent l'avant de leurs galères d'un éperon ou rostre en fer ou en bronze avec lequel ils perçaient les flancs des navires ennemis et les coulaient. Le principe de leur tactique était donc l'attaque par l'avant et le choc, et c'est pour cette raison qu'ils développèrent beaucoup dans leurs navires les qualités de légèreté et de facilité d'évolution qui les rendirent si redoutables. C'est grâce au progrès qu'ils réalisèrent dans ce sens que les Grecs purent mettre en déroute à Salamine, avec 380 galères, les 1,200 galères de Xerxès. Les premières, gouvernant facilement, très légères et très rapides, montées seulement par un petit nombre de soldats lançant des traits, évitaient facilement le choc de leurs ennemis qui ne pouvaient se soustraire à leurs coups. Le plus souvent, les flottes se rangeaient en ligne de front sur un ou plusieurs rangs, ou en angle saillant, et cherchaient à se déborder par l'une des ailes; généralement, l'action s'engageait à proximité de terre, et l'on peut encore citer la bataille de Salamine comme exemple du parti que l'on pouvait tirer de la configuration des côtes pour la disposition des armées navales.

Les Romains étaient loin de posséder les qualités des Grecs comme marins et comme constructeurs de navires. Ils subirent d'abord plusieurs défaites navales, mais sortirent subitement de cet état d'infériorité, en modifiant les procédés de combat, de manière à les rendre plus favorables à l'application des qualités qui les rendaient irrésistibles sur terre. C'est à Duilius qu'est due cette innovation. Au contraire des Grecs, il met à bord de nombreux légionnaires et munit chacune de ses galères d'une sorte de pont-levis nommé *Corbeau*, destiné à s'abaisser sur les navires ennemis, à les retenir et à livrer passage à ses soldats qui peuvent ainsi combattre de pied ferme à l'arme blanche. C'est à ces dispositions qu'il dut la victoire d'Ecnome. On poussa plus loin encore l'adaptation aux armées navales des procédés de combat employés à terre; on munit les navires des machines de guerre alors en usage, en les plaçant aux extrémités des bâtiments, enfermées dans des réduits en bois. Ainsi, le navire d'Hiéron, *la Ville de Syracuse*, fut armé par Archimède de huit pièces pouvant lancer à 180 m. des boulets de 80 kilogr. Ces transformations ne s'opérèrent qu'au détriment des qualités nautiques des navires qui devinrent plus grands, plus lourds, par suite moins rapides et plus lents à évoluer; d'autre part, leurs superstructures en bois les rendirent très vulnérables aux artifices incendiaires dont l'usage devint plus fréquent. C'est à ces causes qu'on doit attribuer la défaite de la flotte d'Antoine par celle d'Octave, composée de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

navires plus légers et mieux manœuvrants (bataille d'Actium). Pendant la période impériale, les Romains, maîtres de toutes les côtes de la Méditerranée, n'eurent d'autre flotte que celle nécessaire à la police de la mer.

Au commencement des temps modernes, on assiste au développement de deux marines bien différentes, comme type de navires et procédés de navigation. Dans la Méditerranée, mer relativement calme et où domine le beau temps, les bâtiment à rames ou galères, analogues à ceux des anciens, tiennent la première place dans les flottes de guerre; ils sont ras sur l'eau, élancés, et leur nombreuse chiourme leur imprime une grande vitesse. Dans l'Océan, au contraire, mer dure, où les mauvais temps sont fréquents et les calmes très rares, c'est à la voile qu'on a recours pour la propulsion des navires qui affectent des formes larges et trapues et sont bien protégés contre la mer par des avants ronds et élevés. Ces *nefs* ou *vaisseaux ronds* ne furent d'abord que des navires très imparfaits employés surtout comme bâtiments de charge : tel fut leur rôle pendant les croisades, celui de navire de combat étant réservé aux galères. Ce sont encore les armes à jet lancées par des archers ou des arbalétriers ou les armes blanches maniées par des hommes d'armes dont on se sert dans les combats sur mer; les galères combattent toujours par l'avant et emploient le choc; enfin, chez certains peuples, les artifices incendiaires jouent un rôle très important. Ce sont surtout les Grecs du bas empire qui en firent usage dans leur lutte contre les Musulmans (V. Feu grégeois). C'est avec la longue suite de guerres entre la France et l'Angleterre que les flottes à voiles de l'Océan commencèrent à jouer un rôle militaire important. A la bataille de l'Ecluse, par exemple, les deux armées sont composées de naves; l'ordre de bataille, adopté par le roi d'Angleterre, était encore la ligne de front sur deux rangs : le premier comprenant les plus forts navires armés alternativement d'archers et d'hommes d'armes au centre, d'arbalétriers aux ailes (1340).

C'est pendant la seconde moitié du XIVe siècle que l'on commença à se servir de l'artillerie à bord des navires. On plaça sur l'avant des galères cinq canons : celui du milieu, nommé *coursier*, plus gros que les autres; sur les naves, on se servit de *bombardes* placées sur le pont et tirant en bombe. Le rôle de ces pièces ne fut d'abord qu'accessoire; c'est ainsi qu'en 1387 les flottes anglaise et française se combattirent avec du canon, mais la défaite de la première fut attribuée au manque de traits, ce qui permit aux Français d'aborder. L'artillerie ne fut réellement efficace que lorsqu'on eut percé les flancs des navires de nombreux sabords permettant l'installation des pièces dans l'intérieur du navire et le tir de plein fouet. Cette nouvelle disposition entraîna un changement radical dans les règles encore bien imparfaites de la tactique navale. Les canons étant en batterie normalement à la muraille du navire, c'est par son travers que celui-ci développa sa plus grande puissance; les flottes, au lieu de se ranger en ordre de front pour combattre en présentant l'avant, devront donc à l'avenir se former en ligne de file pour lui opposer leur travers. Telle est la disposition prise par l'amiral d'Annebaut pour combattre la flotte anglaise en 1544. D'autre part, la nécessité d'armer les navires d'un grand nombre de canons conduit les constructeurs à augmenter leurs dimensions, à développer leur voilure, à perfectionner leur manœuvre; le navire à voiles deviendra alors l'instrument de combat par excellence, d'abord dans l'Océan, puis dans la Méditerranée où le rôle des galères perdra de plus en plus de son importance. C'est, en effet, de la fin du XVIe siècle que date la dernière grande bataille navale que se soient livrées les flottes à rames dans la Méditerranée; ce fut la bataille de Lépante dans laquelle 200 galères chrétiennes commandées par don Juan d'Autriche attaquèrent et défirent 240 galères turques sous les ordres de Mouezzinzade-Aly. Les deux armées combattirent en se présentant l'avant et rangées en croissant; 200 galères turques furent coulées non plus par le choc, mais par l'artillerie. — Pendant le XVIIe siècle, on voit s'affirmer la tactique du combat en ligne de file; et le plus souvent, les batailles navales se bornent à de longues canonnades, sans qu'aucune des armées ne cherche à engager la ligne ennemie; c'est en raison de cette méthode qu'on voit dans un grand nombre d'actions les flottes se séparer sans aucun avantage marqué d'un côté ou de l'autre. Les galères sont encore employées dans certains combats pour remorquer les navires et les faire sortir de la ligne lorsqu'ils sont désemparés. L'emploi des *brûlots* (V. ce mot) devient plus fréquent et l'abordage, mis en honneur par nos corsaires Jean-Bart, Dugay-Trouin, décide souvent de la victoire dans les combats entre navires peu nombreux. Avant d'engager l'action, les armées cherchent à se disputer la position du vent qui présente comme avantages particuliers de permettre à l'armée qui l'occupe de différer, de hâter ou d'éluder le combat (V. Vent).

Le XVIIIe siècle, surtout pendant sa seconde moitié, est marqué par de nouveaux progrès dans la construction des navires et dans la tactique des flottes dont les règles se précisent et se compliquent. Les évolutions deviennent plus savantes; les batailles, au lieu de se réduire le plus souvent à une canonnade entre les deux flottes rangées sur deux lignes parallèles, présentent une série de mouvements d'attaque et de défense ayant pour but : soit de couper la ligne et d'accumuler des forces supérieures sur l'une de ses parties, soit de parer une attaque en couvrant la partie menacée de sa propre ligne. Les combats de 1780 entre Guichen et Rodney dans la mer des Antilles peuvent être cités comme exemples de ce genre de combat. Deux ans plus tard, Rodney, opérant contre Grasse, inaugura une nouvelle tactique que, de son côté, Suffren adoptait en même temps dans ses célèbres combats de la mer des Indes. Ce fut celle qui devait plus tard conduire Nelson à ses glorieuses victoires. Le 12 avr. 1782, Rodney, ayant déjà commencé l'attaque à contre-bord avec son avant-garde, profite — sur l'instigation, dit-on, de son capitaine de pavillon Douglas — de ce que la brise adonne pour venir au vent et couper la ligne française pendant que son arrière-garde, imitant sa manœuvre, se forme sur une colonne parallèle, et va la couper en un autre point. La flotte de Grasse, se trouvant ainsi séparée en trois tronçons et prise entre deux feux, parvient à s'échapper après un combat acharné, laissant cinq vaisseaux désemparés aux mains de l'ennemi. Le même jour, Suffren bat l'amiral Hugues par une manœuvre analogue; il l'avait même employée le 17 fév., en attaquant grand largue l'armée anglaise après avoir formé la sienne sur deux colonnes; l'arrière-garde ennemie sur laquelle il avait concentré ses forces fut, en effet, désemparée, mais le calme l'empêcha de poursuivre cet avantage. Telles furent les origines de la nouvelle tactique des flottes à voiles : la formation sur deux colonnes parallèles se substitue à la ligne de file, comme ordre offensif, ce qui présente de nombreux avantages au point de vue de la régularité, de la formation, de la cohésion de l'armée et de l'énergie de l'attaque. C'est en appliquant ces préceptes que les Anglais remportèrent leurs plus brillantes victoires sur les flottes inexpérimentées de la République et de l'Empire : batailles de prairial an II, d'Aboukir et de Trafalgar.

Les années qui suivirent les guerres maritimes du premier empire n'amenèrent pas de changement notable dans la tactique des flottes, mais elles furent marquées par de grands progrès dans la construction des navires, dans l'armement et l'organisation des forces navales. La seule bataille importante de cette époque est celle de Navarin qui ne fut, à proprement parler, qu'un combat d'artillerie entre navires au mouillage ou embossés. — C'est aussi pendant cette période que commença la longue série d'innovations qui devait modifier d'une façon si profonde et si rapide les types des navires de combat, la composition des flottes, et les conditions de la guerre maritime. Ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

furent d'abord : l'adoption des projectiles creux, chargés de poudre, proposés par le général Paixhans et destinés à faire brèche dans les murailles des navires en y explosant, puis, un événement capital : l'introduction des navires à vapeur dans les flottes de guerre. Les premiers bâtiments de cette espèce furent des navires à roues, qui par la nature même de leur propulseur ne pouvaient armer une forte artillerie pour protéger leurs flancs très vulnérables aux coups de l'ennemi ; aussi, ne furent-ils d'abord utilisés que comme auxiliaires : pour remorquer les navires à voiles ou porter des dépêches ; mais plus tard, le propulseur hélicoïdal, plus abrité, se prêtant mieux à la disposition de l'artillerie et à l'emploi des voiles, permit de donner au navire à vapeur toutes les qualités d'un bâtiment de guerre et marqua la déchéance complète de la marine à voiles. — La guerre de Crimée, pendant laquelle furent inaugurés les navires à hélice, ne présente comme exemple d'action purement navale, que le combat de Sinope qui se termina par la destruction d'une escadre turque par la flotte russe ; mais cette expédition fut le point de départ d'une nouvelle évolution de la marine de guerre. C'est à cette époque qu'on fit pour la première fois usage de pièces rayées de gros calibre, et de batteries flottantes recouvertes d'une cuirasse de fer impénétrable aux projectiles. Aussitôt après le brillant succès obtenu avec ces bâtiments devant Kinburn, la France prenait l'initiative de la construction de cuirassés de haute mer.

La guerre de la sécession, commencée quelques années plus tard, ne fournit pas non plus d'exemple de grande bataille navale ; les principales actions maritimes consistèrent en attaques de forts, de places, ou passages de vive force ; mais les nombreux combats que se livrèrent les deux marines rivales fournirent de précieux enseignements sur la situation résultant des transformations récentes subies par le matériel naval ; ils permirent de fixer la valeur militaire de certains types de navires, et d'établir certaines règles de tactique. C'est ainsi que furent démontrés l'efficacité du cuirassement contre les effets de l'artillerie alors en usage, et surtout le parti redoutable qu'il était possible de retirer du choc par l'avant du navire armé d'un éperon métallique, pénétrant dans le flanc du navire abordé, et lui occasionnant une voie d'eau capable de le faire couler en quelques minutes. Après les héroïques épisodes de cette guerre, le choc devient pour la majorité des marins le mode de combat par excellence, et la tactique des navires à vapeur, revenant aux règles de l'antiquité, consista à présenter l'avant à l'ennemi de façon à le menacer toujours de l'éperon, tout en opposant à ses coups les faces inclinées de l'avant, moins pénétrables à ses projectiles que celles du travers. Les qualités maîtresses du navire deviennent alors la vitesse qui permet d'atteindre l'ennemi ou de lui échapper et la facilité d'évolution qui permet de placer rapidement le navire en direction convenable pour porter un coup mortel ou pour en éviter un. Ces vues triomphèrent surtout après la bataille de Lissa qui demeure l'action navale la plus importante de la période écoulée depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dans cette affaire, l'amiral Persano opérant contre l'île de Lissa fut attaqué par la flotte autrichienne commandée par l'amiral Tegethoff. L'armée italienne composée de cuirassés avait conservé l'ancien ordre en ligne de file, tandis que l'amiral autrichien s'était formé en angle de chasse triple, l'angle extérieur formé par des cuirassés, les deux autres par des navires en bois. Après avoir traversé la ligne italienne, Tegethoff fit revenir ses cuirassés en arrière pour protéger ses navires en bois menacés par l'avant-garde italienne qui avait évolué pour les attaquer. L'action devint alors une véritable mêlée, pendant laquelle le *Ferdinand Max*, portant le pavillon de Tegethoff, parvint à frapper de son éperon la frégate cuirassée *Re d'Italia* qui coula en trois minutes. La flotte autrichienne put alors se concentrer devant Lissa qu'elle venait de dégager. Il est cependant important de constater que l'attaque heureuse du *Ferdinand Max* est la seule qui ait réussi, bien que d'autres commandants des deux armées aient tenté une attaque semblable. Le combat par le choc, lorsque l'adversaire n'est pas dans une position d'infériorité marquée, est une opération demandant beaucoup de décision et d'habileté et qui en cas d'insuccès peut mettre l'assaillant dans une position très critique. Depuis Lissa, aucune bataille navale n'est venue jeter un nouveau jour sur cette grave question ; dans les derniers combats, c'est encore l'artillerie qui a joué le rôle le plus efficace. Depuis vingt ans cependant, le matériel naval est dans une période de renouvellement constant ; le duel entre le canon et la cuirasse se poursuit, entraînant l'adoption de calibres de plus en plus forts, de cuirasses de plus en plus épaisses. La vitesse, considérée à juste titre comme l'un des facteurs les plus importants de la valeur militaire du navire, a été accrue grâce à des appareils moteurs plus perfectionnés et plus puissants. Il en est résulté un accroissement constant dans le déplacement des navires, une importance plus grande donnée à chacun d'eux, une diminution notable dans leur nombre. En même temps, on a dû construire des types de plus en plus spéciaux : cuirassés d'escadre et de station, croiseurs, canonnières, gardes-côtes. — D'autre part, on a réalisé de grands progrès dans la fabrication des armes, la puissance de l'artillerie s'est considérablement accrue ; l'adoption de fusils à répétition, de mitrailleuses, de canons-revolvers et à tir rapide, a rendu les feux de mousqueterie très meurtriers et très redoutables dans les combats à petite distance. Enfin, une arme nouvelle : la torpille, paraît devoir jouer un rôle des plus importants dans les guerres futures.

Tels sont les puissants instruments dont dispose maintenant le marin pour combattre ; mais quelles règles tactiques doit-il suivre pour les mettre en œuvre dans une bataille navale ? Ce problème est des plus compliqués ; il dépend avant tout de la nature des forces en présence ; et même, pour les cas particuliers les mieux définis, les avis sont le plus souvent partagés. Les considérations générales qu'il comporte, les vives discussions qu'il a soulevées récemment, sont indiquées à l'article Guerre Maritime. Voir aussi les mots Canonnière, Croiseur, Cuirassé, Garde-Côte, Torpille, Torpilleur, Tactique Navale, etc. E. C.

Vergue en Bataille. — Lorsque l'on veut mâter ou démâter le beaupré sans le secours d'une machine à mâter, on se sert pour frapper les apparaux de la vergue de misaine mise en bataille. Dans cette position, la vergue est fixée dans le plan longitudinal du navire et appuyée sur l'avant du mât de misaine contre lequel elle est fortement saisie au tiers environ de sa longueur ; elle est

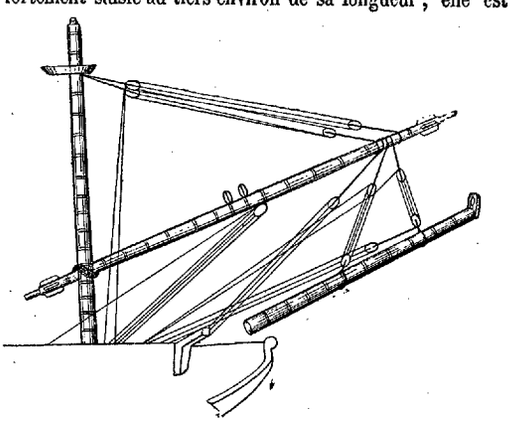

Vergue en bataille.

maintenue dans cette position par des cordages et des caliornes qui partent de la partie supérieure du mât. La

EFERUS - Recherches & Classification numériques

figure indique ces dispositions. On peut aussi mâter ou démâter le mât d'artimon au moyen de la grande vergue mise en bataille. Ces opérations exigent que les mâts ne soient pas trop écartés les uns des autres ; il est donc impossible de les effectuer sur un grand nombre de navires à vapeur. Cette expression tire son origine de ce que, pour le combat, les galères plaçaient leurs antennes dans une position analogue à celle qui vient d'être indiquée.

III. Musique. — Bataille en Musique. — Composition descriptive dans laquelle le musicien se propose d'imiter et de décrire le bruit et les péripéties d'un combat. L'un des plus anciens et des plus curieux morceaux de ce genre est *la Bataille de Marignan*, pour 4 voix sans instruments, de Cl. *Jannequin* (V. ce nom), appelée aussi *la Guerre*, *la Défaite des Suisses*, chantée souvent sous François Ier et publiée d'abord dans les *Chansons de maistre Clément Jannequin* (Paris, s. d. Attaingnant), dans ses *Inventions musicales* (Lyon, 1544, J. Moderne), puis dans le Dixième livre, dans les *Inventions musicales* de Jannequin (Lyon, 1544, J. Moderne), et dans le *Dixième livre des chansons* (Anvers, 1545, Tylman Susato), avec une cinquième voix ajoutée par Verdelot. Ce morceau intéressant, ingénieux, animé, a dû à son caractère pittoresque d'être exécuté dans notre siècle, aux concerts de Choron en 1828, de M. Danbé en 1874, de la Société Bourgault-Ducoudray et de l'école de musique religieuse. Aidé par des paroles entremêlées d'onomatopées, Jannequin tire très habilement parti des ressources dont il dispose ; pour représenter la confusion du combat il emploie entre autres procédés la superposition des rythmes :
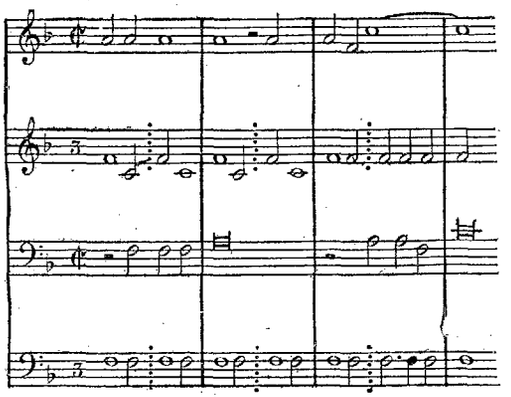
Le succès obtenu par son premier essai engagea Jannequin à écrire dans la même forme et le même style la *Prise et la Réduction de Boulogne*, le *Siège de Metz*. Malgré la monotonie inévitable de pareilles compositions, Jannequin eut bientôt des imitateurs et l'on vit régner chez tous les musiciens une singulière ardeur belliqueuse. Mattheus Le Maistre composa en réponse à la bataille de Marignan celle de Pavie, la *Battaglia Taliana*, publiée en 1551 et où l'on retrouve le plan et la plupart des procédés de Jannequin. André Gabrieli fit paraître en 1592 deux batailles à 8 voix, et Thomas Mancinus en 1608 celle de Sievershausen à 4 voix. Les instrumentistes envièrent bientôt aux chanteurs un divertissement si attachant, et le luth lui-même, le plus délicat et le plus inoffensif des instruments, fut doté de transcriptions des batailles vocales, faites par Francesco de Milan et par Hans Newsidler. Le XVIIe siècle se montra plus pacifique. Lorsqu'on revint plus tard aux batailles, on les écrivit pour les instruments. En 1706 parut une bataille de Hoschtädt (Blenheim), placée par J. Fischer dans un recueil de musique de table ; les deux généraux Tallard et Marlborough y sont personnifiés par un hautbois et un violon ; il y eut aussi une bataille de Blenheim, anonyme, publiée à Londres pour le clavecin. Mais il faut arriver à la fin du XVIIIe siècle pour rencontrer toute une série de ces pièces imitatives. Un musicien obscur, Lorenziti, en donna le modèle dans la *Bataille de Prague*, pour deux violons, alto et basse ; beaucoup moins intéressant que l'ingénieux travail contrepointique de Jannequin ou de Le Maistre, le morceau de Lorenziti n'est plus qu'une banale et médiocre série d'effets descriptifs, accompagnés d'un programme minutieux ; les auditeurs de bonne volonté croyaient entendre la marche des troupes, la « parole d'ordre », les détonations, le sifflement des boulets, un « grand feu » (gammes de sol rapides en mouvement contraire), les plaintes des blessés (alto en sixtes avec syncopes des violons), l'attaque à l'arme blanche (dixièmes et douzième sciées à grand coups d'archets), etc. Tout cela se retrouve dans la *Bataille de Fleurus*, de Mezger, dans celles de *Jemmapes* et de *Marengo*, du « professeur » P.-A. Cezar, écrites pour le piano et dépassant toutes les bornes de la médiocrité, dans une autre *Bataille de Jemmapes*, pour orchestre, de Devienne, et dans toute une collection de pièces militaires de Viguerie, Steibelt, Jadin, Kalkbrenner, Lemière de Corvey, Messemackers, etc. la plupart composées pour le piano à grand renfort d'ingrédients bruyants et soi-disant imitatifs. Un nom illustre et une œuvre remarquable se trouvent pourtant mêlés à cette série de batailles républicaines et napoléoniennes : Beethoven n'a pas dédaigné d'écrire une *Bataille de Vittoria* (Wellington's Sieg oder die Schlacht bei Vittoria, op. 91) destinée d'abord à un instrument mécanique, le Panharmonikon de Maelzel, écrite ensuite pour l'orchestre et exécutée pour la première fois à Vienne le 8 déc. 1813 au profit des blessés de Hanau. Deux thèmes opposés, singulièrement choisis, caractérisent les armées en présence : le *Rule britannia* pour les Anglais, et pour les Français... la chanson *Malbrouk s'en va-t-en guerre* ; cette dernière, reparaissant à la fin sur un rythme brisé et dans le ton de *fa* dièse mineur, exprime la défaite de nos troupes : alors éclate le *God save the King* comme hymne de victoire de Wellington. Beethoven dédia cet ouvrage au prince-régent d'Angleterre (plus tard George IV), mais ne reçut jamais de réponse à sa lettre d'envoi. — Les musiciens prudents s'abstenaient d'employer des chants nationaux qui les eussent empêchés de faire servir leurs batailles à plusieurs causes. Un capitaine autrichien, Bœhm, qui avait composé des pièces de ce genre, les faisait jouer en Allemagne comme victoires du prince Charles, et en France comme triomphes des armées républicaines. En 1800 il vint à Strasbourg en diriger une audition extraordinaire dans la cathédrale. Des machines de son invention, disposées dans les galeries et dans tous les coins de la nef, et qu'il mettait en mouvement par des ressorts et des fils de fer, imitaient à s'y méprendre les détonations des armes à feu et répondaient au vacarme d'une rangée de tambours placée derrière l'orchestre. L'affluence du public fut énorme et malgré toutes les précautions les portes furent enfoncées. Pourtant, fort heureusement, le succès obtenu par Bœhm ne tenta pas d'autres compositeurs. — La vogue des batailles musicales se ralentit mais ne s'éteignit pas avec la fin des guerres impériales. On eut encore, par exemple, en 1831, la *Bataille de Grochow* par L. Glinski et celle d'*Ostroleka* par J. Kiszwaltera. La plus récente composition de ce genre est l'ouverture de *Patrie*, de G. Bizet, pour orchestre (1874), à laquelle le musicien a donné pour programme la *Bataille de Raclawa*, gagnée par Kosciuzko sur les Russes en 1792. — Des descriptions musicales de batailles ont été plusieurs fois introduites dans les partitions d'opéras. Il nous suffira de citer la scène de la prise du Trocadéro dans le *Viaggio à Reims* de Rossini, page descriptive reproduite sans hésitation par son auteur dans le *Comte Ory*, pour peindre avec la même exactitude la scène comique de la bataille des vins.

Michel Brenet.

IV. Histoire du droit. — Bataille jurée. — C'est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'une des phases de la procédure par *gages de bataille* ou *duel judiciaire* (V. ces mots). Elle suit la présentation des parties ou de leur champion. Le demandeur devait alors requérir la bataille, puis, lorsque les deux adversaires étaient entrés dans la lice, on leur présentait le livre des évangiles. Le demandeur jurait que le défendeur « fit le fait ou le fit faire ». Celui-ci répondait « je vous en lève comme faux et parjure et il jurait le contraire de ce que l'autre partie avait juré ». Dans la procédure par enquête, conformément au droit canonique, les parties devaient prêter le *jusjurandum calumniæ* (« jurer qu'il diront vérité en la querele qui est meue entre eus »). Ce serment était prêté *in limine litis* et non, comme dans la procédure par gages de bataille, immédiatement avant le jugement (Beaum., ch. XL, n° 7). Un second serment, celui de n'user d'aucun sortilège ou sorcellerie, « jurabunt sorcerias », venait aussitôt après le faussement du serment du demandeur (*Gr. Cout. Norm.*, LXVIII, *Styl*, *Parl.*, XVI, 48), puis le seigneur, après avoir fait crier trois bans, ordonnait de commencer le combat. Il y avait alors bataille jurée. « En cas de crime esquix il a peril de mort » on ne procédait pas au serment (Beaum. *cod. loc. cit.*). — Dans les causes civiles (querelles de meubles et d'héritage) il y avait lieu au serment de calomnie, suivi de réponses de vérité (Beaum., ch. XL, n° 24), mais non aux serments dont il vient d'être question. P.-L. C.

V. Jeu. — Le plus simple de tous les jeux de cartes. Il se joue à deux avec un jeu de 32 ou 52 cartes indifféremment. L'un des joueurs, après avoir mêlé et fait couper, distribue les cartes une à une à son adversaire et à lui-même jusqu'à la dernière. Chacun des joueurs prend alors son paquet sans déranger l'ordre des cartes, sans les regarder et les tient de la main gauche le dos tourné en dessus. Celui qui n'a pas donné joue le premier : de la main droite il tire la carte de dessus et la retourne sur la table, son adversaire en fait autant et la carte la plus forte l'emporte sur la carte la plus faible. L'as est la carte la plus forte, puis le roi, la dame, le valet, le dix, etc. Quand les deux joueurs retournent en même temps et placent sur la table deux cartes de même valeur n'importe de quelle couleur, il y a *bataille*, alors chacun d'eux retourne une nouvelle carte et la plus forte emporte le tout. Ce serait la même chose s'il y avait plusieurs batailles de suite, c.-à-d. si les deux joueurs amenaient plusieurs fois de suite des cartes de même valeur. La partie se termine lorsque toutes les cartes de l'un des joueurs sont passées dans les mains de l'autre. Il existe une petite variante à ce jeu dans la manière de donner les cartes : au lieu de s'en tenir au hasard pour la distribution, les joueurs se partagent les cartes en partie égale, l'un prend les noires : trèfles et piques, l'autre les rouges : cœurs et carreaux ; les chances se trouvent ainsi équilibrées. Il est inutile d'ajouter que la *bataille* est le jeu favori des enfants.

L.-F. P.

VI. Technologie. — On appelait *bataille* dans les anciennes forges le parapet en maçonnerie entourant le gueulard du haut-fourneau ; suivant les localités et le goût du constructeur ce parapet affectait des formes plus ou moins architecturales, il n'était pas rare d'en rencontrer simulant les créneaux des anciennes tours ; aujourd'hui on remplace la bataille par une balustrade en fer. L. K.

BIBL. : 1° MUSIQUE. — C.-F. BECKER, *Die Tonwerke des XVI und XVII Jahrhunderts* ; Leipzig, 1855, in-4. — KASTNER, *Manuel de musique militaire* ; Paris, 1848, in-4. — Du même, *Chants de l'armée française* ; Paris, 1858, in-4. — C. BERG, *Aperçu sur l'état de la musique à Strasbourg* ; Strasbourg, 1840, in-8. — O. KADE, *Mattheus Le Maistre* ; Mayence, 1860, in-8. — THAYER, *Verzeichniss der Werke L. van Beethoven's* ; Berlin, 1865, in-8.

2° HISTOIRE DU DROIT. — BEAUMANOIR, *Cout. de Beauvoisis* ; Paris, 1842, 2 vol. in-8, t. I, p. 123, t. II, pp. 131, 142, 143. — TARDIF, *la Procédure aux XIII^e et XIV^e siècles* ; Paris, 1885, p. 91, in-8. — GUILHIERMOZ, *Bibl. Ecole des Chartes* Paris, 1887, t. XLVIII, pp. 112 à 115, in-8.

BATAILLE (La). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne ; 158 hab.

BATAILLE (Nicolas), tapissier français, né entre 1330 et 1340 à Paris, où il est mort vers 1399. La vie de cet illustre tapissier et « bourgeois de Paris » a pu être reconstituée au moins dans la partie qui concerne ses ouvrages, au moyen des registres de comptes des maisons princières pour lesquelles il travailla ; il eut l'honneur d'être employé et protégé par des princes comme le roi de France Charles VI, son oncle Louis I^er^, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, son frère Louis, créé duc de Touraine en 1386, et, par échange, duc d'Orléans en 1392, et le comte de Savoie, Amédée VI, qui, par suite de son mariage avec Bonne de Bourbon, faisait de fréquents séjours à la cour de France. On trouve dans les comptes de l'argenterie du roi de France la mention de nombreux ouvrages de Bataille, quelquefois de simples tapis timbrés d'une couronne royale, armoriés ou semés de fleurs de lys sur un fond uni bleu, vert ou vermeil : ce sont là les couvertures des bêtes de somme qui portent les meubles et ustensiles pendant les voyages de la cour ; d'autres fois, de véritables *verdures*, décorées de touffes d'arbres et de plantes avec bordures de couleur. Parmi les ouvrages de grand luxe, on voit la description de chambres complètes en tapisseries ; l'une d'elles, la *chambre aux lions*, devait être la plus belle, à en juger par le prix des tentures qu'elle contenait et qui étaient ornées de devises et d'une bordure de brins de genêt et de mouron ; les cosses de genêt étaient l'emblème adopté par le roi. Les comptes de la Trésorerie du duc de Touraine font aussi mention d'une suite de tapisseries décorées d'une façon analogue, avec un semis d'*épis d'or* pour la chambre de la duchesse ; dans les anciens titres de la maison de Savoie, on voit encore la description d'une *chambre* commandée à Bataille par le Comte-Vert ; les tentures sont ornées d'aigles et de ces nœuds qui accompagnent souvent à cette époque les armes de la Savoie. Ce fut en 1378 que notre tapissier commença, pour le duc d'Anjou Louis I^er^, la grande suite représentant les *Scènes de l'Apocalypse*, cette œuvre, admirable en son genre, qui a élevé son nom à la gloire. Les sujets en furent tirés d'un manuscrit peint par Hennequin de Bruges pour la bibliothèque du roi Charles V, et prêté spécialement au duc pour l'exécution de sa grande tapisserie. Dirigeant probablement un grand nombre d'ouvriers, Bataille conduisit avec une rapidité extrême les pièces, longues chacune de 24 m. et hautes de 5, de cet ouvrage, l'un des plus considérables qui aient jamais été faits ; sur les sept pièces dont il se composait, il put en terminer cinq avant sa mort et elles lui furent payées sur le pied de 1,000 francs chaque, somme très forte pour l'époque. Les sujets se disposent ainsi : d'abord un vieillard assis sous un dais gothique, plongé dans l'étude des livres sacrés, et occupant toute la hauteur de la pièce, puis quatorze autres panneaux, divisés en deux zones horizontales de sept tableaux chacune ; les figures, cernées d'un trait noir comme celles d'un vitrail, s'enlèvent vigoureusement sur un fond uni, très lumineux, alternativement rouge ou bleu ; les sujets se distinguent à grande distance, malgré l'action du temps qui en a assourdi les couleurs. Cette tapisserie fut d'abord offerte par le duc d'Anjou à l'église Saint-Maurice ; après avoir failli périr pendant la Révolution, elle est aujourd'hui suspendue dans l'abside de la cathédrale d'Angers, et, par suite des mutilations qu'elle a subies, se trouve réduite à 100 m. environ de longueur. En l'examinant, on voit que les procédés de sa fabrication sont exactement les mêmes que ceux que l'on met en pratique aujourd'hui ; complètement restaurée, il y a une trentaine d'années, elle a été de nouveau réparée aux frais de l'Etat en 1875 et compte parmi les *Monuments historiques*.

A la suite de cette importante commande, les comptes des maisons souveraines ne mentionnent le nom de Bataille, pendant plusieurs années, que pour des travaux insignifiants ; son principal protecteur, le duc d'Anjou, a péri dans une expédition lointaine. En 1389 seulement, le duc

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Touraine lui fait exécuter une pièce de haute lisse, *l'Histoire de Thésée et de l'Aigle d'or*, sujet inspiré par un roman de chevalerie fort à la mode. En 1396, c'est une suite de trois pièces longues chacune de 18 m. envi-

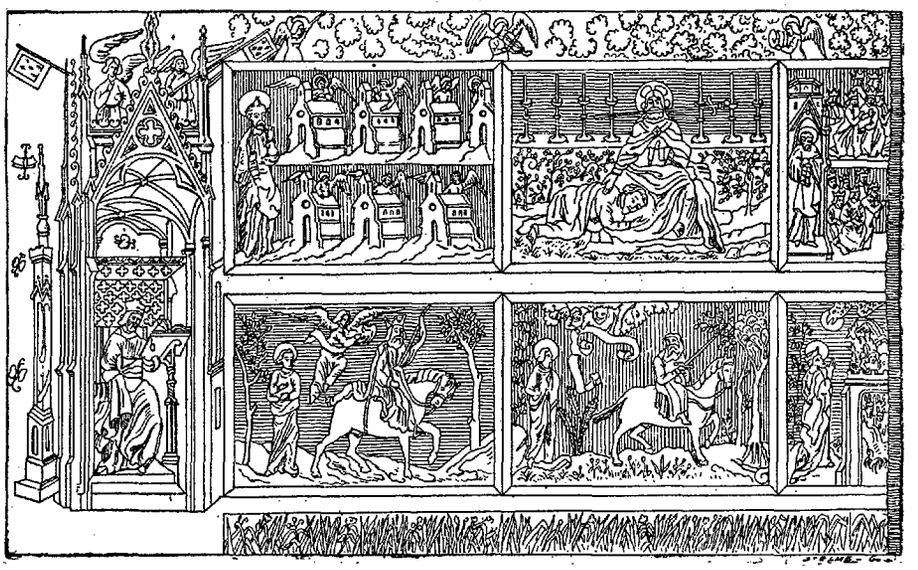

Tapisserie de Nicolas Bataille, d'après une photographie de la Commission des Monuments historiques.

ron, représentant d'abord l'*Histoire de Penthésilée*, cette reine des Amazones que le moyen âge avait mise au nombre des *preuses*, ensuite celle de *Beuve de Hantoune* ou *de Hampton*, tirée d'une chanson de geste très en vogue alors, et enfin les *Aventures des Enfants de Renaud de Montauban et de Riseus de Ripemont*; c'est la fameuse légende des quatre fils Aymon, si populaire jadis. Dans les comptes de 1398, nous voyons la description d'une tapisserie curieuse; c'est un tapis de chapelle pour le duc d'Orléans, représentant l'*Arbre de vie*, idée analogue à celle de l'arbre de Jessé. Celui-ci est surmonté d'un crucifix et porte sur ses branches les prophètes; au bas de l'arbre se trouvent, d'un côté, le paradis terrestre, de l'autre, la Vierge et plusieurs saints. Une tapisserie dont il faut déplorer la perte est celle que les registres de la maison du roi mentionnent à la fin de 1397; composée de dix pièces, elle avait été payée la somme énorme de 2,743 livres. Elle représentait, nous dit un inventaire de 1421 qui la décrit minutieusement, les *Joustes qui piéça furent faictes à Saint-Denis*. C'est en 1389, le 1er mai et jours suivants, qu'eut lieu ce tournoi magnifique, en présence du roi et de toute la cour, à l'occasion de la réception du frère du roi, Louis d'Orléans, et de son cousin, dans l'ordre de chevalerie. Après cette dernière œuvre, terminée en 1399, le nom de Bataille disparaît des manuscrits, et la dernière mention d'un paiement de ses travaux, en date de 1400, nous fournit la preuve qu'il était mort à cette époque; le paiement est fait à sa femme et elle est qualifiée de « veuve ». Ad. Thiers.

Bibl.: Barbier de Montault, *les Tapisseries du sacre d'Angers*, 1868, in-24. — L. de Farcy, *Notice archéolog. sur les tapiss. de la cath. d'Angers*; Angers, 1875, in-8. — Eug. Müntz, *la Tapisserie*; Paris, 1880. — J.-J. Guiffrey, *Nic. Bataille, sa vie, son œuvre et sa famille*; Paris, 1884.

BATAILLE (Gabriel), musicien français, a publié à Paris chez Ballard, de 1608 à 1613, quatre livres d'*Airs de différents autheurs mis en tablature de luth* et a collaboré à la musique de plusieurs ballets dansés à la cour entre 1614 et 1620, notamment au *Ballet sans titre*, dansé par Louis XIII en 1617. Il était maître de la musique de la reine Anne d'Autriche, et mourut, jeune encore, le 16 ou 17 déc. 1630. — Son fils, *Gabriel* Bataille, musicien comme son père, exerça les mêmes fonctions de maître de la musique d'Anne d'Autriche, en remplacement de J.-B. Boesset et conjointement avec Robert Cambert, à partir de 1662 ou 1663. Il touchait 1,800 livres de gages. Après la mort de la reine-mère, en 1666, il quitta la cour et le monde et se retira dans l'Ermitage de Saint-Blandin, diocèse de Meaux, où il mourut le 30 avr. 1677. On ne connaît aucune composition de Gabriel Bataille fils. M. Brenet.

BATAILLE (Armand), né vers 1814, mort à Bruxelles en 1857. L'un des premiers propagateurs du socialisme parmi les ouvriers belges, il fonda en 1854, avec ses amis Coulon, Pellering et autres, l'*Affranchissement*, la première société d'enterrements civils établie en Belgique, et d'où sortirent plus tard les *Solidaires* et la *Libre-Pensée*. Il fut également rédacteur du journal socialiste *le Prolétaire*. V. D.

BATAILLE (Martial-Eugène), homme politique français, né en 1815 à Kingston (Jamaïque), mort à Paris le 5 août 1878. Entré en 1834 à l'Ecole polytechnique, il en sortit non classé. Mêlé à l'échauffourée de Boulogne, en 1840, avec Louis-Napoléon Bonaparte, il fut condamné à la détention par la cour des pairs. L'amnistie de 1844 lui ouvrit les portes de la citadelle de Doullens, où il subissait sa peine. En 1851, il fut élu représentant du peuple par le dép. de la Haute-Vienne. En 1852, il entra au conseil d'Etat et y resta jusqu'en 1870, époque où il fut admis d'office à la retraite. Il avait publié, en 1849, *Traité des machines à vapeur*, 1 vol. in-8 avec 42 gravures. L. Lu.

BATAILLE (Charles), littérateur français, né à Paris en 1831, où il est mort dans une maison de santé le 10 déc. 1868. Mêlé au groupe de jeunes gens que le régime du 2 déc. avait longtemps réduits au silence, il débuta brillamment par un drame en quatre actes, *l'Usurier de village* (Odéon, 4 mai 1859), écrit avec la collaboration d'Amédée Rolland. La même année, il publiait le *Monde interlope*, première et unique partie des *Nouveaux mondes*, poèmes annoncés comme devant paraître périodiquement. C'est surtout comme romancier qu'il avait donné toute la mesure de son talent dans *Antoine Quérard* (1862, 2 vol. in-18), que M. Ernest Rasetti avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

signé avec lui, et qui devait former aussi la première série des *Drames de village*. Ch. Bataille avait, en outre, pris une part active comme chroniqueur, sous son nom et sous le pseudonyme de *Paul Dyas*, au *Diogène*, au *Figaro* et au *Boulevard* fondé par M. Etienne Carjat. On cite également de lui une brochure politique : *Victor-Emmanuel et Garibaldi* (1860, in-8) et une brochure polémique : *le Cas de M. de Mirecourt* (1862, in-32).

M. Tx.

BIBL. : Firmin MAILLARD, *Histoire de la Presse parisienne*, 1856-1858, in-18 ; *les Derniers Bohèmes*, 1874, in-18.

BATAILLIÈRE (Technologie). Cordelette dont on se sert pour manœuvrer le *traquet* d'un moulin. Le traquet est une pièce de bois qui passe au travers de la trémie. On fait ainsi tomber le blé sous la meule.

BATAILLON. I. Art militaire. — Réunion de compagnies formant une unité tactique. Dans certains cas le bataillon forme corps et devient ainsi une unité administrative. Le plus souvent il est une des parties intégrantes du régiment (V. RÉGIMENT). « Le bataillon considéré dans son acception actuelle, c.-à-d. comme groupe permanent, comme unité tactique, comme élément de brigade, n'était pas connu en France du temps de Rohan (1638). Les auteurs qui, tels que Gay de Vernon, en ont rapporté l'institution à l'année 1635, se sont trompés d'un tiers de siècle ; cependant l'idée du bataillon se retrouvait dans la forme des terzes espagnoles (il fut un temps où un régiment espagnol d'infanterie était constitué en trois groupes appelés terzes. Chaque terze était de quatre compagnies ; une treizième compagnie indépendante des trois terzes était une compagnie d'élite formée de vétérans. Cette organisation date de Charles-Quint), dans le système de division suivant lequel s'entre-coupaient les camps de huttes des Nassau, dans la tactique que pratiquait Gustave-Adolphe, vers 1625 ; aussi lui en a-t-on attribué l'invention ; mais il faut faire une distinction : si ce prince est le créateur du bataillon, ce n'est ni comme dénomination, ni comme agrégation permanente, mais comme moyen *d'ordre* un jour de combat ; car le premier il pondéra, il

ANNÉES	NOMBRE de COMPAGNIES	NOMBRE D'HOMMES par BATAILLON	OBSERVATIONS
»	»	1000 (effectif moyen)	A partir des guerres de religion, chaque régiment formait un bataillon.
			Quand le régiment était trop faible, on en réunissait deux ou trois pour former un bataillon.
			Quand eut lieu la guerre de Trente ans, Richelieu ayant augmenté considérablement le nombre des compagnies des vieux corps, ces régiments se formèrent vers 1635 en deux ou trois bataillons.
1635.	»	»	Quelques écrivains croient que les bataillons sont créés en 1635, mais c'est un point douteux.
1651, 4 novembre.	»	1000	Ce qu'on appelle alors bataillon est un arrangement tactique d'un millier de piquiers et de mousquetaires.
			Le bataillon, considéré comme constitutif, commence à être en usage, à ce que prétendent quelques auteurs.
1672.	17	900	C'est pour la guerre de Hollande que le bataillon a été définitivement constitué dans l'infanterie française.
1678.	13	700	
1688.	16	600-800	Les piquiers ne forment plus qu'un cinquième du bataillon.
1690.	13	750	
1701.	13	700	
1715, 10 avril.	15	636	2 officiers pour 40 hommes.
1718, 6 avril.	17-9	510	
1733.	17	730	
1737.	17	510	
1742, 1er août.	17	700	Un dédoublement de compagnies a lieu pendant la guerre de 1741.
1749, 10 février.	13	525	Il y a 12 compagnies de fusiliers, une de grenadiers. Elles sont à 40 hommes.
1755, 1er août	17	680	
1762, 10 déc.	9	550	Dont une compagnie de grenadiers.
1771, 19 juin.	9	556	
1776, 25 mars.	5	684	Il n'y a qu'une compagnie de grenadiers par régiment.
1784, 12 juillet.	5	684	Y compris au premier bataillon une compagnie de grenadiers, au deuxième bataillon une de chasseurs ; le nombre des bataillons français est de 160 ; celui des bataillons de l'infanterie franco-étrangère est de 48. L'organisation est la même.
1788, 17 mars.	4-5	600	Le nombre des bataillons est de 218 ; 12 bataillons de chasseurs à pied sont le produit du dédoublement des légions en 1784.
1791, 1er janvier.	9	500	Dont 8 compagnies du centre et une de grenadiers.
An II, 2 frimaire.	9	780	Par demi-brigade.
1808, 18 février.	6	840	Par régiment. A partir de cette époque, et jusqu'en 1868, il y a une compagnie de grenadiers et une de voltigeurs par bataillon.
1814, 12 mai.	6	450	
1815, 1er ou 16 juin.	8	568	
1820, 2[illegible] octobre.	8	664	Les bataillons de chasseurs n'ont pas de compagnies d'élite.
1825, 27 février.	8	520 ou 600	Dont une de grenadiers ou de carabiniers et une de voltigeurs.
1831, 17 janvier.	8	895	Hommes de troupe. En temps de guerre le bataillon dit de campagne ne comprend que six compagnies, deux compagnies d'élite et quatre de fusiliers ; deux compagnies de fusiliers forment dépôt.
1841, 8 septembre.	7	800	Dont une de grenadiers ou de carabiniers, une de voltigeurs et une de dépôt. Les bataillons de chasseurs sont à 8 compagnies.
1868, 22 janvier.	6	800	Les compagnies d'élite sont supprimées et leurs effectifs sont versés dans les six compagnies de fusiliers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendit homogènes les bandes, enseignes ou cohortes suédoises; il en a déterminé et proportionné la force, et elles finirent par s'enrégimenter. Jusque-là les enseignes, corps de quatre à cinq cents hommes, différaient entre elles par l'armement, le nombre de rangs, l'étendue des fronts, le mécanisme des manœuvres. Le héros suédois effaça toutes ces imperfections, toutes ces disparates, en y substituant par le fait les bataillons de manœuvres. » (Général Bardin).

Si le mot *bataillon* apparaît dans l'armée française dès le commencement des guerres de religion, sa constitution ne date guère que de 1672. Le nombre des compagnies constituant le bataillon ainsi que l'effectif de cette unité ont beaucoup varié depuis sa création. Le tableau que nous donnons à la page précédente présente sous une forme résumée toutes ces transformations jusqu'en 1875.

A la suite de la guerre franco-allemande de 1870-71, notre organisation militaire fut remise à l'étude. Une commission de l'Assemblée nationale, dite de la réorganisation de l'armée, présidée par M. le général de Chabaud La Tour et dont le rapporteur fut M. le général Chareton, rédigea un projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale. A la suite de laborieuses discussions, l'Assemblée nationale votait, au mois de mars 1875, la loi qui déterminait la fixité des cadres et effectifs de l'armée. La loi nouvelle constituait le bataillon à quatre compagnies. Cette fixation ne fut pas acceptée sans débats. Ce que la commission proposait « n'était point un simple changement dans le nombre des compagnies, mais une réforme tactique exigée par les conditions nouvelles de la guerre, réforme dans laquelle la France avait déjà été devancée par toutes les puissances de l'Europe ». Les motifs qui militaient en faveur de cette nouvelle constitution du bataillon ont été, du reste, très judicieusement exposés dans le rapport fait au nom de la commission par M. le général Chareton (*Journal officiel de la République française*, du 12 nov. 1874, p. 7,522).

L'effectif du bataillon actuel sur le pied de guerre est fixé à 1,000 hommes, cadres compris. — Les bataillons de chasseurs formant corps sont, non seulement des unités tactiques, mais aussi des unités administratives ; en outre de leurs quatre compagnies constitutives de guerre, ils ont une cinquième compagnie dite de dépôt. — Le nombre des compagnies des bataillons d'infanterie légère d'Afrique n'est pas fixé par la loi, il est déterminé par le ministre de la guerre suivant les nécessités du service. — Les bataillons de sapeurs-pompiers de Paris sont constitués à six compagnies.

Bataillon de garnison. — On appelait ainsi le troisième bataillon de chaque demi-brigade chargé de tenir garnison, pendant que les deux autres bataillons dits bataillons de guerre étaient aux armées. La compagnie de grenadiers du bataillon de garnison suivait les bataillons de guerre. Les bataillons de guerre ont été supprimés par arrêté du 14 prairial an VII et remplacés par les dépôts de corps.

Bataillon de marche. — Bataillon formé par l'agrégation de compagnies tirées de différents corps. C'est à l'époque des grandes guerres de la Révolution que l'on vit apparaître les troupes de marche. L'obligation de créer des armées nombreuses alors que le nombre des régiments était restreint conduisit à cette obligation de puiser dans tous les corps des détachements, qui, rassemblés, formèrent des compagnies, puis des bataillons de marche. Le camp d'Orléans fut formé de la sorte en 1792 (les troupes qui le constituaient étaient destinées aux opérations en Vendée) avec des détachements envoyés des armées du Nord et des Ardennes. Le camp de Soissons fut également constitué avec des bataillons de marche. C'était, dit le général Bardin en parlant de ces formations, « un troupeau d'hommes de recrues guidés par des officiers de corps divers, se rendant aux armées lointaines; ces corps provisoires étaient la honte de l'art militaire et la désolation de l'administration des corps ». Ce dernier reproche est peut-être le plus fondé, car les troupes de marche se firent toujours remarquer par un grand désarroi administratif. Le premier Empire vit de nombreuses formations de marche, particulièrement en Espagne. Le corps de Dupont qui capitula à Baylen, comme celui de Junot qui capitula à Cintra, étaient composés de bataillons de marche. On fit peu usage de ces créations jusqu'en 1870. Après les premiers revers de l'armée du Rhin, on constitua des troupes de marche destinées à l'armée de Châlons; c'était le commencement d'une longue série de formations du même genre.

Les quatrièmes bataillons, constitués dans chaque régiment par décret du 14 juil. 1870, furent de véritables bataillons de marche. Pendant la guerre de 1870-71, il a été formé, à l'aide de bataillons de marche, 92 régiments d'infanterie, tous à 3 bataillons, à l'exception du 54e et du 76e qui n'en avaient que 2; 4 régiments de zouaves à 3 bataillons, plus 1 régiment de zouaves, formé le 1er nov., et qui est devenu le 4e; 2 régiments de tirailleurs à 3 bataillons et 1 régiment de marche d'infanterie légère d'Afrique à 2 bataillons. Il a été formé en outre 33 bataillons de marche de chasseurs et 1 bataillon de marche de disciplinaires. Le dép. du Nord, qui avait organisé 9 légions de mobilisés, dont il a formé 12 régiments, a également formé 6 bataillons de voltigeurs de marche.

Paris avait, en 1870-71, 280 bataillons de garde nationale sédentaire; la majeure partie de ces unités, devenant bataillons de marche, ont contribué à former 59 régiments de marche à 4 bataillons, destinés à faire le service à l'extérieur. Ces troupes de marche ont pris part à quelques opérations de détail du siège de Paris et au combat de Buzenval, où elles eurent 22 officiers tués et 39 blessés. L'organisation militaire actuelle ayant prévu l'incorporation de tous les hommes valides, on peut considérer que les bataillons de marche ne reparaîtront plus dans nos formations futures.

Bataillon de volontaires nationaux. — Troupe organisée avec les levées de volontaires nationaux faites dans chaque département en 1791, 1792, et 1793. « Les bataillons de volontaires nationaux furent à l'origine de véritables gardes nationales actives, mises en réquisition d'abord pour un temps limité, mais constituées ensuite sur le pied de troupes permanentes. On doit donc avec raison, ne fût-ce qu'à cause de la différence de dénomination, distinguer les bataillons de volontaires nationaux des gardes nationales actives. Plusieurs circonstances contribuèrent à la supériorité de leur composition : L'enthousiasme de la nation, l'amour de la patrie et de la liberté arrachèrent de ses foyers cette jeunesse honnête et instruite, si longtemps éloignée des drapeaux par les lois exclusives de l'ancien régime. Les troubles intérieurs, les séditions, les excès de la populace poussèrent aux frontières tous ces hommes pleins de courage et de générosité, et jamais le soldat français ne montra plus d'intelligence, plus d'éclat, plus de ressources en tous genres. » (Général Bardin).

Une loi du 15 juin 1791 prescrivait dans chaque département une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté, dans la proportion de un sur vingt. Un décret du 20 juin 1791 mobilisait les gardes nationales des départements frontières menacés et ordonnait une levée de deux à trois mille hommes par département. Tous ces volontaires furent organisés en bataillons de dix compagnies. Aux cent mille volontaires nationaux levés en 1791, s'ajouta une nouvelle levée de 300,000 hommes prescrite par un décret de la Convention nationale du 1er fév. 1793, ce qui porta le nombre des bataillons de volontaires à 663. Chaque département fournit son contingent avec empressement dans les proportions suivantes :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

	Bataillons		Bataillons		Bataillons
Ain	11	Gard	6	Nièvre	3
Aisne	5	Garonne (Haute-)	10	Nord	20
Allier	3	Gers	7	Oise	9
Alpes (Basses-)	7	Gironde	17	Orne	5
Alpes (Hautes-)	6	Hérault	9	Pas-de-Calais	12
Alpes-Maritimes	1	Ille-et-Vilaine	3	Puy-de-Dôme	4
Ardèche	7	Indre	2	Pyrénées (Basses-)	10
Ardennes	5	Indre-et-Loire	5	Pyrénées (Hautes-)	5
Ariège	5	Isère	11	Pyrénées-Orientales	4
Aube	6	Jura	12	Rhin (Haut-)	6
Aude	9	Landes	6	Rhin (Bas-)	11
Aveyron	2	Loir-et-Cher	4	Rhône-et-Loire	13
Bouches-du-Rhône	19	Loire (Haute-)	3	Saône (Haute-)	12
Calvados	11	Loire-Inférieure	4	Saône-et-Loire	9
Cantal	3	Loiret	4	Sarthe	9
Charente	11	Lot	9	Seine	46
Charente-Inférieure	8	Lot-et-Garonne	10	Seine-Inférieure	14
Cher	3	Lozère	2	Seine-et-Oise	14
Corrèze	5	Manche	13	eine-et-Marne	6
Corse	4	Marne	8	Sèvres (Deux-)	6
Côte-d'Or	13	Marne (Haute-)	4	Somme	8
Côtes-du-Nord	4	Mayenne	3	Tarn	4
Creuse	2	Maine-et-Loire	8	Vaucluse	5
Dordogne	8	Meurthe	11	Var	10
Doubs	12	Meuse	8	Vendée	2
Drôme	10	Mont-Blanc	5	Vienne	3
Eure	5	Mont-Terrible	1	Vienne (Haute-)	5
Eure-et-Loir	3	Morbihan	4	Vosges	16
Finistère	3	Moselle	5	Yonne	7

Rappelons à la suite de cette énumération que Napoléon Bonaparte fut second lieutenant-colonel du premier bataillon de la Corse ; Masséna chef du deuxième bataillon du Var ; Jourdan chef du deuxième bataillon de la Vienne ; Bessières chef du premier bataillon du Lot, et Nicolas Beaurepaire, le défenseur de Verdun, qui préféra se donner la mort plutôt que de capituler, chef du premier bataillon de Maine-et-Loire. Parmi les officiers de ces bataillons, un grand nombre s'illustrèrent dans les longues guerres qui suivirent. A ces bataillons de volontaires nationaux s'ajoutèrent 86 bataillons nouveaux créés sous les dénominations suivantes :

Bataillons de fédérés nationaux	18
— de réserves	31
— des côtes maritimes	7
— de la formation d'Orléans	15
— de la formation d'Angers	1
— de la montagne	8
— de Jemmapes	1
— provisoire des côtes de Brest	1
— levés dans le Midi	4

Le plus grand nombre de ces bataillons fut successivement incorporé dans les demi-brigades et plus tard dans les régiments à l'époque de leur formation (V. Demi-brigade).

Bataillon de vétérans. — Le corps des vétérans, créé par la loi du 16 mai 1792, ne fut organisé en bataillon qu'en l'an VIII (arrêté du 4 germinal). Pour en faire partie, il fallait avoir vingt-quatre ans de service dans les troupes. Les bataillons de vétérans étaient constitués à six compagnies ; ils tenaient garnison dans les places du nord et de l'est en remplacement des troupes de ligne. Jusqu'en 1810 les bataillons de vétérans furent groupés en régiments, mais, à partir de cette époque, ils furent constitués en bataillons isolés. Cette nouvelle organisation subsista jusqu'en 1814 (18 mai), époque à laquelle les vétérans furent constitués en compagnies. Ils étaient alors au nombre de douze mille répartis entre onze bataillons (V. Vétérans).

Bataillon (Ecole de). — Ecole tactique de l'infanterie qui vient après l'école de compagnie et qui est une des grandes divisions du règlement du 29 juil. 1884 sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie. L'école de bataillon a pour objet de donner au bataillon les moyens de manœuvrer et de combattre soit isolément, soit dans le régiment et les unités plus fortes. Cette instruction est divisée en deux parties absolument distinctes : la première, qui est la réglementation de tous les mouvements du bataillon exécutés en ordre serré ; la deuxième qui règlemente le combat de bataillon isolé ou encadré dans l'offensive comme dans la défensive (V. Tactique d'infanterie). — Les principes qui forment la base de l'école de bataillon remontent à l'instruction du 20 mai 1788. Depuis cette époque la série des règlements adoptés a modifié et perfectionné la tactique du bataillon. Ces règlements successifs sont : l'ordonnance du 13 mai 1818, l'ordonnance du 4 mars 1831, l'ordonnance du 22 juil. 1845, l'instruction du 13 fév. 1861, l'instruction du 17 avr. 1862, le règlement du 16 mars 1869, le règlement du 12 juin 1875 et le règlement du 29 juil. 1884, actuellement en vigueur dans l'infanterie française (V. Ordonnance et règlement de manœuvres).

Bataillon scolaire. — On appelle ainsi les bataillons formés d'élèves de nos écoles publiques et créés par le décret du 6 juil. 1882. Aux termes de ce décret, tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire, ou toute réunion d'écoles publiques comptant de deux cents à six cents élèves, âgés de douze ans et au-dessus, peut rassembler ses élèves, sous le nom de *bataillon scolaire*, pour les exercices militaires et gymnastiques. Un arrêté d'autorisation du préfet est nécessaire pour la formation d'un bataillon scolaire, et ne peut être pris que si les enfants sont en nombre suffisant pour exécuter l'école de compagnie. Le soin de cette constatation est dévolu à une commission de trois membres : deux officiers délégués par l'autorité militaire et l'inspecteur d'académie ou son délégué. Tout bataillon scolaire doit être inspecté au moins une fois l'an par cette commission ; il reçoit du ministre de l'instruction publique un drapeau spécial qui doit être déposé chaque année dans celle des écoles dont les enfants auront obtenu les meilleures notes d'inspection militaire. Chaque bataillon scolaire se compose de quatre compagnies, dont chacune doit comprendre au moins cinquante enfants ; il est placé sous les ordres d'un instructeur en chef et d'instructeurs-adjoints, désignés par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'autorité militaire. Ces jeunes troupes ne peuvent être armées que de fusils poinçonnés par l'autorité militaire, mais dont la fabrication est laissée à l'industrie privée. Ces armes, d'un poids approprié aux forces moyennes d'un enfant, ne doivent pas pouvoir faire feu. Pour les exercices de tir à la cible auxquels peuvent se livrer les enfants de quatorze ans et au-dessus, il est fait usage d'un *fusil scolaire spécial*, dans des conditions réglées par un arrêté du ministre de la guerre et de l'instruction publique. Cet arrêté porte en substance qu'il y aura par école trois fusils scolaires destinés aux exercices de tir et ces armes ne seront distribuées que les jours de tir ou d'exercices préparatoires à ce tir. Les munitions sont délivrées ainsi que les armes, sur la demande écrite et motivée de l'instructeur. Le tir des bataillons scolaires est un tir *réduit* à trois distances, 10 à 20 m., 30 m. et 40 m. Chaque enfant ne peut tirer dans l'année que trente cartouches, et jamais plus de six par séance. Le 8 juil. 1882, une circulaire du général Billot, ministre de la guerre, ordonnait les mesures d'exécution concernant la création et le fonctionnement des bataillons scolaires, et, le 31 oct. suivant, une autre circulaire fixait les mesures à prendre pour organiser l'enseignement des exercices militaires dans ces bataillons. Elle disposait en particulier que les instructeurs pourraient être choisis parmi les officiers de réserve et de l'armée territoriale reconnus aptes à ces fonctions. Un arrêté du ministre de la guerre du 25 mai 1883, réglant les conditions dans lesquelles les bataillons scolaires pourraient être passés en revue, disposa que les officiers généraux et les officiers supérieurs exerçant un commandement territorial et les instructeurs en chef auraient seuls qualité pour exercer ce droit, avec cette distinction conforme aux dispositions du règlement en ce qui concerne l'armée, que l'instructeur en chef, lorsqu'il ferait défiler devant lui son bataillon, commanderait lui-même le défilé. La création des bataillons scolaires a été inspirée par une idée juste et élevée, née à la suite des événements de 1870, préparer la jeunesse française aux rudes obligations de la vie militaire. Pour répondre à ce dessein il importe de ne pas laisser dégénérer l'institution en parade.

A Paris, les premiers essais de bataillons scolaires remontent à l'année 1881. L'organisation ne comprenait au début que les élèves des écoles primaires supérieures. En l'étendant en 1883 aux écoles primaires ordinaires, le Conseil municipal dut la mettre en harmonie avec les prescriptions du décret de 1882. Les bataillons, au nombre de 24, sont composés, comme partout, de 4 compagnies comptant au moins 50 enfants. A la tête de chaque bataillon est un commandant, choisi par le ministre de la guerre parmi les anciens officiers et auquel la ville alloue une indemnité annuelle de 1,600 fr. Les compagnies sont commandées par des « chefs de compagnie » recevant 600 fr. Les armes et l'équipement sont fournis par la ville. L'habillement est à la charge des familles, sauf, dans le cas d'insuffisance de ressources, des exonérations totales ou partielles, auxquelles il est pourvu par les subventions des *Caisses des écoles* (V. ce mot). Cette organisation a donné lieu à certaines critiques. Les bataillons étant exercés isolément et leurs chefs n'ayant aucun lien entre eux, on a proposé de placer à leur tête un commandant supérieur chargé de donner de l'uniformité à l'enseignement et d'imprimer à l'ensemble une direction commune. Ce projet a été écarté à deux reprises par le Conseil municipal ; au cours des débats l'institution même des bataillons scolaires a été vivement attaquée ; on lui a reproché de nuire à l'école en favorisant à l'excès le goût naturel des enfants pour les choses militaires ; on a ajouté que, l'art de la guerre se renouvelant chaque jour, il est inutile de dresser les enfants à des manœuvres qui pourront être abandonnées à l'époque où ils seront devenus de vrais soldats. Ces considérations ont conduit de bons esprits à l'idée de compléter les bataillons scolaires et peut-être même de les remplacer par la création de bataillons d'adultes où l'instruction militaire serait poussée assez loin pour que la durée légale du service sous les drapeaux pût ensuite être réduite sans inconvénients.

II. **Histoire.** — BATAILLON SACRÉ. — Célèbre bataillon thébain de trois cents hommes organisé par Epaminondas, Pélopidas et un de leurs amis, Gorgidas, après la délivrance de Thèbes en 379. Après avoir chassé de la Cadmée la garnison spartiate et délivré leur patrie du joug étranger, Epaminondas et Pélopidas se trouvaient en présence de sérieuses difficultés. Thèbes allait avoir à soutenir une lutte contre la puissance la plus forte de la Grèce, Sparte; et lorsque pour résister à un tel ennemi il eût fallu parmi les citoyens le plus grand patriotisme, la masse de la population, peu soucieuse de son indépendance, ne cherchait que le bien-être. Il fallait donc à la fois et éveiller en Béotie des idées de liberté et de patriotisme et créer une force militaire capable de résister aux Spartiates. Tel fut le double but que se proposèrent Epaminondas et Pélopidas, en organisant le bataillon sacré.

Cette institution, d'ailleurs, n'était pas nouvelle. Dès 424, à la bataille de Délium, on fait mention d'une troupe d'élite de trois cents guerriers qui contribua beaucoup au succès des Thébains. Le bataillon dut continuer à exister jusqu'à l'occupation de Thèbes par les Spartiates et naturellement être dissous à cette époque. Il appartenait à ceux qui avaient délivré Thèbes de le réorganiser. Cette institution reposait, paraît-il, sur des mœurs particulières à l'antiquité, qui aujourd'hui nous semblent monstrueuses. Il se composait d'amants et d'aimés, nous dit Plutarque qui cite un mot d'un certain Pammenès à ce sujet : « Il faut ranger l'amant auprès de l'aimé, car dans les périls on ne se soucie guère des hommes de la même lignée, tandis qu'un bataillon formé d'hommes amoureux les uns des autres, il serait impossible de le dissiper et de le rompre, parce qu'ils affronteraient tous les dangers, les uns par attachement pour l'objet de leur amour, les autres par crainte de se déshonorer aux yeux de leurs amants. » Ainsi donc, ce bataillon, formé de jeunes gens des meilleures familles, était composé de couples étroitement unis, et, par analogie avec les habitudes des guerriers de l'âge héroïque, on les appelait Hénioques et Parabates. Quoi qu'on puisse penser de cette organisation, il est certain qu'elle était propre plus que toute autre à exciter une glorieuse émulation dans le combat et à faire des soldats prêts à braver tous les périls. Ces Trois Cents étaient, en outre, préparés à la lutte par une forte éducation militaire. Tenus constamment en armes, ils étaient soumis, en paix, aux rudes exercices de la palestre. Sur le champ de bataille, ils furent mêlés au reste des troupes thébaines ; mais après la bataille de Tegyre où ils combattirent presque seuls, Pélopidas, leur chef, comprit quel parti on pouvait tirer de ces hommes d'élite réunis en un seul bataillon. Dès lors, les Trois Cents furent toujours séparés du reste de l'armée et placés à sa tête. Quant à l'épithète de « sacré » donnée à ce bataillon, Plutarque prétend l'expliquer par le caractère même de sa constitution. « Il est vraisemblable, dit-il, que l'on donne à cette troupe le nom de bataillon sacré, suivant la pensée qui fait dire à Platon qu'un amant est un ami dans lequel on sent quelque chose de divin. » Il serait plus naturel, il nous semble, de croire que cette appellation lui fut donnée, parce que Thèbes mettait toutes ses espérances dans ce bataillon composé de ce qu'elle avait de plus cher.

Il nous reste maintenant à indiquer les principales batailles auxquelles prirent part les Trois Cents. C'est à Tégyre, en 375, que pour la première fois cette troupe d'élite montra toute sa valeur. Parti de Thèbes avec le bataillon sacré et quelques cavaliers, Pélopidas tailla en pièces les Lacédémoniens jusque-là réputés invincibles. A Leuctres, 371, ce fut encore le bataillon sacré qui décida de la victoire. Les Trois Cents prirent-ils part aux opérations

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Épaminondas dans le Péloponèse? Cela est probable; cependant on ne les trouve mentionnés par les historiens que dans les batailles livrées en Béotie, et Plutarque nous apprend qu'ils étaient surtout destinés à la défense de la Cadmée ou Acropole. La défaite de Chéronée, 338, en même temps qu'elle ruina à jamais la puissance thébaine, anéantit la troupe des Trois Cents. Le bataillon sacré essaya vainement de rompre l'épaisse phalange macédonienne. Après une longue lutte, il périt tout entier; tous, nous dit Plutarque, avaient la poitrine percée de coups de pique, et c'était un monceau confus d'armes et de corps réunis. Lorsque Philippe parcourut le champ de bataille, ajoute le même historien, « il contempla ce spectacle avec surprise et, apprenant que c'était là le bataillon d'amants, il dit ce mot : « Périssent misérablement « ceux qui soupçonneraient ces hommes d'avoir été capables « de faire ou d'endurer rien de déshonorant ». Des fouilles, accomplies récemment, auraient amené, croit-on, la découverte de la sépulture de ces braves. G. Séverin.

Bibl. : 1° Art militaire. — Quarré de Verneuil, *l'Armée en France depuis Charles VII jusqu'à la Révolution.* — Général Susane, *Histoire de l'infanterie française.* 2° Bataillon sacré. — Plutarque, *Vie de Pélopidas*, c. 18, 19. — Diodore de Sicile, XII, 70. — Curtius, Grote, *Histoire grecque.*

BATAKS. Peuple de Sumatra (V. Battas).

BATALHA. Bourg de Portugal, prov. d'Estremadure, sur le Lis, célèbre par son monastère de *Santa-Maria da Batalha* (Dominicains), fondé par le roi Jean Ier, en commémoration de sa victoire d'Aljubarrota (1385). On ignore le nom de l'architecte principal de ce monument, un des plus célèbres du Portugal. Il appartient à l'art ogival, mais les traces d'influence mauresque y sont nombreuses. « Les ornements des portails, du cloître, de la façade, de la chapelle, dite *imparfaite*, parce que le roi Manoel la laissa inachevée, sont tellement ciselés, fouillés, travaillés dans tous les sens, qu'ils semblent figurer des étoffes de guipure. Le goût de toutes ces sculptures est douteux, mais on en admire le merveilleux fini » (E. Reclus). La façade décorée de nombreux bas-reliefs est fort élégante. Sur le portail une centaine de figures sont groupées autour d'une niche où Jésus-Christ est représenté dictant l'Evangile. La salle du chapitre forme un carré parfait de 20 m. de côté. « Elle se termine par une coupole en pierres de taille qui semble suspendue en l'air : aucun pilier ne la soutient; elle n'est supportée que par des courbes qui viennent se réunir au sommet de la voûte, en une large rosace d'un admirable travail. » La grande nef de l'église renferme les tombeaux de quatre rois de Portugal (Jean Ier à Jean II) et de l'infant Henri le Navigateur. L'église et le monastère sont bâtis avec une pierre de sable calcaire qui offre presque l'aspect du marbre.

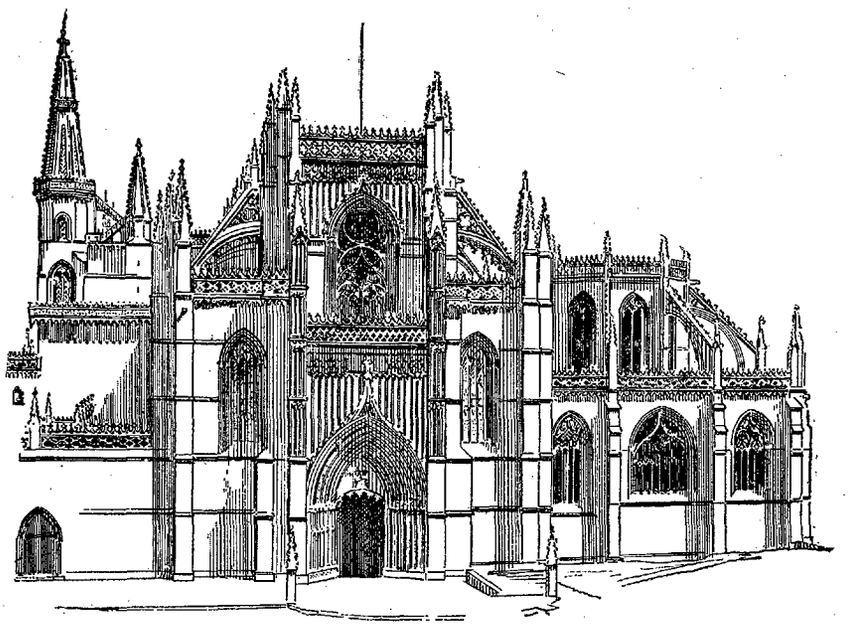

Eglise de Batalha, d'après une photographie.

BATAN ou BATANES (îles) (V. Bachi).

BATANÉE (V. Basan).

BATANG ou BATTAM. Ile de la Malaisie, à la pointe de la presqu'île de Malacca, séparée par un étroit canal de l'île de Bintang. Elle appartient aux Hollandais. On y récolte l'*Uncaria gambri*, pour fabriquer le cachou.

BATANGA. Pays de la côte occidentale d'Afrique, sur la baie de Biafra, entre 2° et 4° lat. N., habité par les Banokos. Les Hambourgeois y possèdant plusieurs factoreries, l'Allemagne a étendu son protectorat sur tout le pays en 1884.

BATANGAS. Ville de la Malaisie (îles Philippines), ch.-l. de la prov. du même nom, au S. de l'île de Luçon. Commerce maritime assez important (café, etc.).

BATARA (Ornith.). Le genre *Batara* de Temminck se confond avec le genre *Thamnophile* (V. ce mot) de Vieillot et des auteurs modernes, mais le genre *Batara* d'Azara et de Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 347) constitue un petit groupe distinct, qui ne renferme qu'une seule espèce de Fourmilier du Brésil oriental, le Batara strié ou Batara cendré (*Batara cinerea* V.). Cet oiseau, de taille plus forte que les Thamnophiles ordinaires, se fait remarquer par la puissance de son bec dont la mandibule inférieure est fortement renflée en dessous, tandis que la mandibule supérieure est comprimée latéralement et terminée par un crochet robuste. Il a les tarses allongés et garnis de scutelles, la queue bien développée et formée de pennes étagées et porte un costume rayé de gris ardoisé ou de roux, suivant le sexe. E. Oustalet.

Bibl. : Quoy et Gaimard, *Voyage de l'Uranie, Zoologie, Oiseaux*, pls. 18 et 19 (sous le nom de *Vanga striata*).

BÂTARD. I. Histoire du Droit. — I. L'esprit de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'ancien droit français, quant à l'enfant né hors mariage, est bien différent de celui de nos lois modernes. Celles-ci n'atteignent l'enfant naturel qu'afin de protéger le mariage et la famille légitime. Elles n'ont à son égard ni hostilité directe, ni mépris (V. Enfant naturel). Ce sont, au contraire, ces sentiments qui expliquent la condition ancienne faite au bâtard. Si sa naissance est méprisée, ce n'est pas parce qu'elle est irrégulière mais parce qu'elle est présumée vile et basse; tenu, pour ce motif, en dehors de la famille, en principe, le bâtard ne succède pas et ne laisse pas de succession. C'est le roi ou le seigneur qui recueille ses biens (V. Bâtardise [Droit de]). Sa condition sociale est-elle déprimée comme sa condition civile? Pas de règle constante à cet égard; car le vice d'illégimité est souvent couvert, au point de vue social, par la noblesse de l'origine. Ceci montre bien que la base fondamentale de la sévérité de la loi à l'encontre du bâtard est l'indignité présumée de l'union dont il est issu. Le mot même de bâtard renferme cette idée d'indignité : *bast, baast, baat, bâs,* que l'on rencontre dans maints textes du XI^e^ au XIV^e^ siècle avec le sens de bâtard (V. exemples dans Godefroy), n'est qu'un terme de mépris. Il s'est combiné soit avec *tarz, tardz,* qui signifie extraction, soit avec la finale *ard, art,* fréquente en français et dérivée peut-être de l'allemand *art,* espèce, manière d'être (Cf. Du Cange, Littré).

Cette façon de considérer l'illégimité n'est pas particulière à notre ancien droit. C'est même un peuple de l'antiquité qui présente le type le plus absolu de la dégradation civile et politique de l'enfant naturel. A Athènes, l'enfant né hors mariage (νόθος), exclu de la famille et du cercle des parents appelés à la succession (ἀγχιστεία), ne peut rien recevoir de son père par legs et n'a même le droit de lui réclamer aucuns aliments. L'Etat, de son côté, le repousse; aucune fonction civile ou religieuse ne lui est accessible. Mais il est inutile de dire que ce n'est pas au droit grec que les peuples occidentaux ont emprunté le germe de leur législation sur les bâtards. Pendant toute la durée du moyen âge, l'infériorité de condition du bâtard existe non seulement en France, mais dans plusieurs autres pays dont le droit a, comme le nôtre, suivi les traditions germaniques. Aujourd'hui encore, en Angleterre, ces vieilles traditions se retrouvent vivantes dans les lois appliquées au *bastard* (V. Bâtard [Droit anglais]). Chez nous, le droit, issu de la Révolution française, les a définitivement répudiées (V. Enfant naturel), mais, pendant toute la durée de l'ancien régime, elles ont persisté, l'emportant sur les principes opposés, beaucoup moins rigoureux, de la législation romaine et du droit canonique ancien. Les pays qui ont adopté ces derniers principes, notamment l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne à partir du XVI^e^ siècle, donnèrent aux enfants naturels une situation beaucoup moins défavorable. L'opposition du droit romain et du droit germanique est donc comme le pivot de l'histoire des bâtards.

II. A Rome, l'enfant naturel, même *vulgo quæsitus,* est citoyen; sa naissance n'est aucunement honteuse pour lui, n'entraîne aucune note d'infamie qui le rende indigne d'exercer les droits politiques, d'aspirer aux magistratures. Quant au droit civil, une distinction s'impose. A l'égard de sa mère, l'enfant naturel, qu'il soit né *ex concubinatu* ou qu'il soit *spurius,* n'a pas moins de droits que l'enfant légitime : ses droits de succession sont les mêmes; ils sont garantis de la même manière; les lois caducaires accordent leurs primes de fécondité aux femmes qui ont un certain nombre d'enfants *(jus liberorum),* que ces enfants soient légitimes ou naturels. Par contre, aucun lien légal ne lie à son père le fils naturel; mais puisque celui-ci n'est pour le père qu'un étranger, rien ne s'oppose à ce qu'il lui fasse des donations, des legs, qu'il l'institue héritier; même s'il a des enfants légitimes, qu'il l'adopte. Il est donc à la discrétion du père soit d'ignorer l'enfant, soit de le faire entrer dansl la famille, de lui laisser tout ce dont il peut disposer de ses biens. A partir de Constantin, ce pouvoir absolu n'est plus, il est vrai, laissé au père. L'histoire des constitutions des empereurs chrétiens avant Justinien est fort compliquée et ne saurait être même résumée ici. Qu'il suffise de dire que cet empereur ne permet au père de laisser à ses enfants naturels qu'un douzième de ses biens, à partager avec leur mère, dans le cas où il a des enfants légitimes; qu'il peut leur attribuer tout le disponible s'il n'a que des ascendants; qu'enfin les enfants naturels peuvent être institués pour la totalité de l'hérédité, à défaut de descendants ou d'ascendants (L. 2, 8, 9, *Cod. Just. de Natur. liber.,* V, 27 et *Nov.,* 89, c. XII, § 2 et 3). En revanche, si le droit de disposer en leur faveur est restreint, Justinien reconnaît aux enfants naturels un droit nouveau : en vertu d'une novelle (nov. 18, c. 5), une part des biens paternels (un sixième) leur est donnée *ab intestat,* conjointement avec leur mère, s'il n'y a pas d'enfants légitimes; autrement, leur droit se borne à des aliments. Ce régime est donc encore très favorable aux enfants naturels et prouve une large tolérance à l'égard du concubinat. Ce n'est pas le lieu de rechercher quelle est la nature de cette union d'ordre inférieur soit à l'époque classique, soit dans le droit du bas empire (V. Concubinat); mais il faut remarquer que les constitutions des empereurs chrétiens restreignent aux enfants nés *ex concubinatu* le bénéfice de leurs dispositions en ce qui concerne les biens du père; et que, même par rapport à la succession de la mère, eux seuls conservent les droits qui anciennement appartiennent aussi bien aux *vulgo quæsiti.*

III. La législation de l'Eglise se greffa d'abord sur le droit de Justinien. On y retrouve la distinction entre les *liberi naturales* et les *spurii.* L'Eglise commença donc par tolérer le concubinat, comme l'attestent les canons du concile de Tolède (Conc. de Tolède de 589, c. XVII, dist. 34). Plus humaine même que le droit romain sur un point, elle accorde le droit aux aliments aux enfants adultérins et incestueux, auxquels Justinien l'avait refusé. Cependant, elle ne tarda pas à réagir contre le concubinat et les idées des peuples germaniques la secondèrent dans cette voie : dans l'intérêt du mariage, elle finit par traiter avec la même défaveur tous les enfants naturels, aussi bien ceux qui sont nés d'un concubinat que les *spurii.* La lutte de l'Eglise commence contre les bâtards des clercs; elle se poursuit contre les bâtards des laïques. Elle les écarte des ordres sacrés, des bénéfices ecclésiastiques. L'idée d'indignité, empruntée au droit germanique, explique ce nouveau droit. Au point de vue civil, le nouveau droit canon (fin XII^e^ siècle) n'accorde aux enfants que des aliments, leur déniant tout droit à la succession du père (*Décretal.,* liv. IV, tit. XVII, c. X) et vraisemblablement aussi à la succession de la mère. Bien plus, le décret de Gratien emprunte au droit germanique la règle si restrictive de la liberté : *Semper qui nascitur deteriorem conditionem sumit.* La rigueur nouvelle du droit canonique, quant aux bâtards, n'est corrigée que par la légitimation par mariage subséquent (V. Légitimation).

IV. Le principe fondamental du droit germanique est qu'une union formée entre personnes de même condition sociale peut seule donner la légitimité aux enfants. Est donc illégitime l'enfant né d'une union entre un homme libre et une esclave ou une affranchie; c'est une sorte de mésalliance que les lois prohibent sévèrement. Elles s'en inquiètent beaucoup plus que des unions incestueuses; ce n'est pas le dérèglement des mœurs qu'elles ont pour but de réprimer, mais la dignité et la pureté de la race qu'elles veulent conserver. Des nombreux textes de la loi Salique, un seul, le texte d'Hérold, contient une mention au sujet des enfants incestueux : il leur refuse la qualité de *legitimi heredes* et leur imprime une note d'infamie. Certainement, ceci, de même que les empêchements au mariage à raison de la parenté, n'a pénétré dans la loi Salique que sous l'influence romaine et canonique. Si l'on élimine cet élément étranger au droit germanique pur, on ne voit donc d'autre base à l'illégitimité que la mésalliance. Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lois barbares la répriment dans la personne des père et mère et, par voie de conséquence, dans celle de l'enfant. L'union d'une femme ingénue et d'un esclave entraîne la peine capitale pour l'esclave (*Loi Ripuaire*, tit. LVIII, n° 18; Ed. Rotharis, II, tit. IX, n° 2) et pour l'ingénue, soit le droit de la famille de la mettre à mort (Ed. Roth, *eod. loc. cit.*, *Loi Burg.*, XXXV, n° 2; *Cap. de Clovis*, Pertz, IV, p. 3), soit sa réduction en servitude, soit l'une ou l'autre sanction (*Loi Ripuaire*, tit. LVIII, nos 15 à 18; *Loi Burg.*, XXXV, nos 2 et 5; *Cap. de Clovis*, *loc. cit.*). Néanmoins, les lois des Alamans (tit. XVIII, n° 2) et des Frisons (tit. VI) laissaient à la femme ingénue sa condition. L'ingénu qui s'unit à une esclave appartenant à autrui ou à une affranchie perd la liberté chez les Francs Saliens (*Lex Salica*, tit. XIV, n° 11), mais c'est le seul peuple barbare chez lequel il en soit ainsi; ailleurs, par exemple chez les Ripuaires, il conserve la liberté (*Loi Ripuaire*, LIX, nos 2 et 11). D'ailleurs, même chez les Saliens, l'ingénu garde la liberté s'il s'unit à sa propre esclave ou à son affranchie. Ces sortes d'unions, non seulement, sont tolérées, mais elles sont fréquentes, étant considérées comme une conséquence naturelle du droit du maître. Quant aux enfants, même si le père est ingénu, ils sont *servi*, car ils suivent la condition de la mère.

Celle-ci serait-elle ingénue et, comme chez les Alamans, gardât-elle la liberté, les enfants n'auraient pas la liberté, car, d'après le droit germanique, les enfants, issus d'unions inégales, se rattachent à celui de leurs parents qui est de condition inférieure : *Generatio semper ad inferiora declinatur* (*Lex Rip.*, tit. LVIII, n° 11). Etant de condition servile, l'enfant bâtard n'a aucun des droits politiques de l'homme libre; il est étranger à la famille de son père et de sa mère et n'a pas plus de droits de succession par rapport à celle-ci que par rapport à celle-là. Il n'est pas placé sous le *mundium* du père, mais sous l'autorité du maître de son père ou de sa mère, à défaut sous celle du roi. Voilà le pur droit germanique. Il s'adoucit peu à peu sous l'influence romaine. L'une des lois barbares, celle des Lombards, a subi profondément cette influence. Elle attribue à l'enfant naturel, né *ex concubinatu*, par rapport au père, une part de la succession *ab intestat*, même lorsqu'il se trouve en présence d'enfants légitimes (Ed. Rotharis, c. CLIV); mais le père ne peut l'avantager au delà sans l'assentiment de ses enfants légitimes. Selon la loi des Bavarois, moins éloignée du droit germanique, aucune part de l'héritage paternel n'est laissée à l'enfant de l'*ancilla : non est enim heres filius aucillæ cum filio liberæ* (*Lex Baior.*, tit. VIII, 2); mais cette loi fait appel à la pitié des frères légitimes : *Quia caro eorum est*. Il serait difficile de contester l'inspiration canonique de ce texte tout hébraïque. Les lois lombarde et bavaroise ne disent rien de la mère, mais il est dans leur esprit d'admettre qu'elles ne font pas de distinction quant à la mère entre les bâtards et les enfants légitimes. Chez les Francs, il y a maints symptômes de l'altération des principes germaniques. Les bâtards des rois ne sont pas exclus invariablement, non seulement de l'héritage paternel, mais du *regnum*. L'un des bâtards de Clovis (Thierry Ier) fut admis au partage du royaume avec ses frères légitimes. Plus tard, Sigebert et Chilpéric obtinrent la même faveur. Ce sont ces faits sans doute qu'a en vue Grégoire de Tours (V, 25) lorsqu'il s'écrie : « Maintenant, l'on ne tient aucun compte de la qualité des mères et l'on appelle fils de rois indistinctement tous ceux qui ont un roi pour père. » C'est aller trop loin : le partage avec les bâtards reste l'exception. Charlemagne ne donne pas aux siens une part de l'empire; il se borne à pourvoir à leur sort par son testament (*Eginh. Vita Car. magni.*, c. XXIII). Néanmoins, à l'époque carolingienne, le père conserve le droit de relever le bâtard de l'incapacité de succéder! A la diète de Worms (895), l'empereur Arnoul cède la Lotharingie à son fils naturel : *Omnibus assentientibus atque collaudantibus*. Est-ce là, comme on l'a dit souvent, un droit privilégié des familles princières? La pratique franque autorise à répondre négativement. Une formule nous montre un père qui, après avoir affranchi la fille qu'il a eue de son esclave, l'institue son héritière pour une part égale à celle de ses frères (Rozière, 137); les unions des maîtres avec leurs esclaves, grâce au droit d'affranchissement, parvenaient donc à produire *ex post facto* tous les effets d'une union légitime : l'affranchissement des enfants étant suivi de la donation testamentaire de l'ensemble des biens. C'est un point digne de remarque et qui a passé inaperçu. Une autre formule (Rozière, 140) met en scène un père qui, ayant vécu en concubinat avec une femme ingénue (l'union, faute de la rédaction d'une *chartula dotis*, n'était pas regardée comme un véritable mariage), déclare que sa volonté est que ses enfants soient libres et héritiers : *ut lex et consuetudo exposcit*. L'affranchissement des sanctions édictées contre les mésalliances est tel enfin que plusieurs formules (*Epistolæ conculcatoriæ*) règlent par voie de transaction entre la femme ingénue et le maître du serf auquel elle se livre et sa condition et celle des enfants à naître (*sua agnatio*); ordinairement, la femme ingénue stipulait la conservation de sa propre liberté et de celle de ses enfants (Rozière, 101 à 109). Il est vrai qu'un capitulaire de 803 (Pertz, I, p. 22) réagit contre les actes de ce genre et s'efforce de les limiter. Nul doute que pendant la période de force de la monarchie carolingienne la valeur des conventions particulières destinées à régler l'état des personnes n'ait été amoindrie.

V. A propos du bâtard, comme à beaucoup d'autres sujets, l'avènement du régime féodal est marqué par la force nouvelle des traditions germaniques contre lesquelles cesse de lutter, jusqu'au XIIe siècle, l'élément romain. Quelle est, pendant cette période, la condition du bâtard? S'agit-il d'enfants nés d'unions inégales? En vertu de l'adage germano-canonique, « le pire emporte le bon », l'enfant dont soit le père, soit la mère, est de serve condition, est lui-même serf. Ce principe si rigoureux figure encore dans plusieurs coutumes du XVIe siècle (*Bourbonnais*, art. 199; *Nivernais*, ch. VIII, art. 22). Comme à l'époque des lois barbares, le fruit d'une union inégale est donc privé de la liberté et, en conséquence, soumis à la puissance seigneuriale la plus complète, assujetti au chevage, au formariage, à la mainmorte. Le bâtard ne peut ni succéder à ses père et mère, ni laisser une succession (V. BÂTARDISE), ni tester. Cependant, cette législation draconienne n'est plus universellement suivie déjà au XIIIe siècle. Les légistes ont repris la maxime romaine : *partus ventrem sequitur*. Aussi bien, dans l'usage d'Orléans, l'enfant d'un père serf et d'une femme libre est libre (*Etabl. de Saint-Louis*, II, ch. XXXI). Beaumanoir admet, lui aussi, le principe romain, mais logiquement il décide que l'enfant d'une serve est serf, le père fût-il gentilhomme (*Cout. de Beauvoisis*, ch. XLV, n° 15). On ne voit d'ailleurs pas, malgré cela, ce qui pouvait empêcher qu'un seigneur, après avoir vécu avec l'une de ses serves, ne lui donnât la liberté, ainsi qu'aux enfants nés de cette union. En outre, pour Beaumanoir, le fondement de la bâtardise ne réside pas sans doute dans l'inégalité de condition des parents, car, aussitôt après, il fait remarquer que parfois la bâtardise, loin d'être une cause de servitude, est une preuve de franchise, ainsi lorsque se trouve établie une filiation adultérine, le père et la mère étant de franche condition. Beaumanoir devait décider de même *a fortiori* à l'égard des enfants de deux personnes libres nés *ex soluto et soluta*, c.-à-d. de deux personnes entre lesquelles le mariage eût été permis. Il déclare, d'ailleurs, formellement que le bâtard ne doit suivre ni la condition de la mère ni celle du père; aussi doit-il être franc; la franchise étant la condition naturelle des hommes (ch. XLV, n° 16). Entre le XIIIe et le XVe siècle, les bâtards cessent d'être serfs dans toutes les parties du royaume. Comment échappèrent-ils à l'ancienne servitude? De la même façon que les aubains, notamment en profitant des privilèges des terres de franchise, ou en faisant aveu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au roi (V. Aubain). Sur les domaines du roi, les *Etablissements de Saint-Louis* ne permettent pas au bâtard de s'avouer d'un autre que du roi *(eod. loc. cit.)*. Il faut, enfin, noter sur quelques points du nord de la France (Riquebourg-Saint-Vaast, Valenciennes, Cassel, Tournay, Saint-Omer, etc.,) l'adoption des principes du droit romain. En ces quelques pays, « nul n'est bâtard de par la mère »; en conséquence, l'enfant naturel pouvait succéder à celle-ci. C'est ce qui était aussi admis dans le Dauphiné, à la différence des autres pays de droit écrit. — Si l'on sort de France, on rencontre dans les *Assises de Jérusalem* un système qui rappelle à la fois le droit romain et la loi des Lombards : les bâtards, quels qu'ils soient, même les *avoutres* (adultérins), succèdent à leur mère. Quant au père, s'il n'a ni descendants légitimes, ni père, ni mère, il peut leur laisser ses biens; autrement l'efficacité des libéralités du père est subordonnée au consentement des parents légitimes.

Le bâtard, devenu libre, est exempt du formariage et du chevage; maintes coutumes du XVIe siècle prennent soin de le déclarer (Laon, Reims, etc.). Mais, comme anciennement, il n'a pas de famille. Personne ne peut donc lui succéder : le droit de bâtardise produit les effets de l'ancienne mainmorte (V. Bâtardise). Il y a exception pour les descendants du bâtard (Loisel, *Inst. cout.*, règl. 64) et pour son conjoint. Sous ce dernier rapport, le bâtard était mieux traité que l'aubain (V. Aubain). Il ne peut, de son côté, comme l'aubain, recueillir aucune succession, ni celle des père et mère, ni celle d'aucun membre de la famille légitime : « Bâtards ne succèdent point » (Loisel, règl. 63). Néanmoins, le père ou la mère sont admis à prendre la succession de leurs enfants. Le seul droit qu'eût le bâtard par rapport à ses père et mère est de leur demander des aliments. On disait : « Qui fait l'enfant le doit nourrir » et les enfants adultérins ou incestueux n'étaient pas exceptés. L'obligation alimentaire du père était regardée comme principale; celle de la mère n'était donc que subsidiaire. Ce n'est pas cependant le lieu d'examiner comment, soit à l'égard du père, soit de la mère, la filiation naturelle peut être établie (V. Filiation naturelle, Preuve).

Le bâtard, étant hors de la famille, est comme émancipé : *hors de pain*. Les règles des Ordonnances, imposant le consentement des père et mère pour le mariage, n'ont pas d'application quant à lui. Au point de vue de la légitimation par mariage subséquent, il importe essentiellement de distinguer les bâtards simples nés *ex soluto et soluta* des bâtards nés d'une union adultérine ou incestueuse (V. Légitimation). Ce n'est, d'ailleurs, pas, comme on va le voir, l'unique intérêt de cette distinction. Pour assurer l'exclusion successorale du bâtard, diverses coutumes interdisent au père toute disposition testamentaire, même en faveur du bâtard simple, lui permettant seulement pour celui-ci les donations entre-vifs (Anjou, Maine). D'autres, sans distinguer entre les donations et les testaments, n'autorisent que les dons modérés, à titre particulier, ou les dispositions en usufruit ayant pour objet la nourriture ou l'entretien de l'enfant (Poitou, Bretagne, Melun, etc.). La coutume de la Marche permet à la mère de laisser à son bâtard le tiers de tous ses biens. De droit commun, le bâtard peut recevoir par dons et legs, même universels, de toutes autres personnes que les père et mère, lors même qu'elles font partie de la famille (*secus* Melun). — Anciennement, de même que l'aubain, le bâtard ne pouvait tester d'aucune manière ou seulement jusqu'à concurrence de cinq sols et pour le salut de son âme (ancienne coutume de Laon). Cette incapacité, déjà levée au XIIIe siècle dans l'usage d'Orléans, qui permet au bâtard d'*aumôner* ses biens meubles (*Etabliss. de Saint-Louis*, I, ch. LCVII), ne subsiste pas dans l'ensemble des coutumes du XVIe siècle (*secus* Clermont). C'est une différence entre le bâtard et l'aubain. Quelques-uns seulement ne permettent encore que la disposition des meubles pour le tout ou pour partie (Anjou, Maine); d'autres maintiennent l'ancienne incapacité, mais seulement à l'égard des *avoutres* (Bretagne). Bien entendu, quant aux actes entre vifs, à titre gratuit ou à titre onéreux, le bâtard jouit d'une pleine incapacité.

Telle est la condition du bâtard au point de vue du droit de famille. Il n'y a plus qu'à déterminer sa condition dans l'état féodal ou monarchique. Dans l'ancien droit féodal, le bâtard, étant serf, est soumis de la façon la plus complète au gouvernement seigneurial. S'il est libre, il est néanmoins de condition vile. Beaumanoir lui refuse le droit de demander à faire la preuve par le duel judiciaire (*C. de Beauvoisis*, ch. LXIII, n° 2); il nous apprend que son admission dans les hôpitaux faisait doute. Le livre de *Justice* et de *Plet* (Rapetti, pp. 30, 34, 14, 81, 177) déclare le bâtard incapable d'être juge, témoin dans les actes. Les miroirs de Souabe et de Saxe font mention des mêmes incapacités et ajoutent que le bâtard n'a droit à aucun wergeld. Le bâtard, même libre, ne peut exercer aucun droit de seigneurie; selon le droit général des fiefs, il est incapable de tenir un fief (*Libri feud.*, II, tit. XXVI, § 10). La tradition, rapportée par Bacquet dans son *Traité de la bâtardise*, attribuait à Hugues Capet une ordonnance excluant les bâtards de la couronne; de fait, la couronne ne se transmet que dans la descendance légitime de la famille capétienne. Dans le nouveau droit féodal, on ne met plus en doute qu'un bâtard ne puisse tenir un fief. Plusieurs coutumes contiennent même à cet égard une disposition formelle (Sens, Auxerre, Châlons). Le bâtard du gentilhomme a-t-il les prérogatives de la noblesse? Il n'y eut pas à cet égard de règle invariable. Les bâtards des grandes et illustres maisons sont nobles, exempts de tailles sans avoir besoin de lettres de légitimation; ceux des rois sont princes (V. Princes du sang, Légitimation). Mais les mêmes faveurs ne sont pas faites aux fils de simples gentilshommes. Plusieurs pièces du Trésor des chartes, au XIVe siècle, anoblissent des bâtards de chevaliers, en considération de leurs services.

Un édit de Henri IV sur le règlement des tailles (1600), confirmé par l'art. 197 de l'ordonnance de 1629, veut que les bâtards de gentilshommes soient roturiers et non nobles. Conformément à une règle d'ailleurs ancienne, plusieurs coutumes (Maine, Anjou) avaient déjà décidé que les successions des bâtards devaient se partager roturièrement. Mais ailleurs, la noblesse du père profite aux bâtards, ainsi en Artois (art. 201) : « Bâtards issus de noble génération de par père et leurs enfants sont réputés nobles et jouissant des privilèges de noblesse en toutes choses. » Cette disposition, grâce aux Capitulations qui, lors de la réunion de la province d'Artois, lui conservèrent ses droits et privilèges, demeura en vigueur malgré les ordonnances royales. Celles-ci, reproduisant un ancien usage, préviennent, au cas d'anoblissement des bâtards, toute confusion entre eux et la descendance légitime, en les obligeant à porter les armes de la maison du père traversées obliquement de gauche à droite par une barre en signe d'illégitimité. Les bâtards non légitimés peuvent-ils tenir des offices royaux ou sont-ils à cet égard incapables, comme pour les bénéfices? Bacquet constate et approuve le fait qui est que des bâtards non légitimés tiennent des offices de judicature, d'armes et de finances; mais la thèse de l'incapacité est défendue par Le Bret (*Traité de la souveraineté*, liv. II, ch. II) et par Chopin (*Tr. du domaine*, liv. I, ch. XII). Daguesseau, dans sa *Dissertation sur les bâtards*, se rattache encore à cette opinion.

Paul Cauwès.

II. Droit anglais — Non seulement l'ancien droit anglais s'est montré d'une extrême dureté à l'égard du *bastard* qui est, selon les textes, *filius nullius*, *filius populi* (Glanville, liv. VIII, ch. XIV à XV; *Grand Cout. de Normandie*, c. XXVII), incapable, par cela même qu'il ne se rattache civilement à personne, de recueillir aucune succession, mais aujourd'hui encore le bâtard ne peut laisser d'autres héritiers que ses descendants légitimes; la couronne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

continuant à exercer le droit de bâtardise qui, en Angleterre d'ailleurs, a été, dès le principe, un droit exclusivement régalien (V. Bâtardise). La filiation naturelle ne produit dans le droit moderne comme autrefois que deux effets : 1° des empêchements au mariage; 2° l'obligation pour la mère de nourrir l'enfant mais avec faculté pour elle, la preuve faite, de rejeter une partie de cette charge sur le père. Les lois anglaises sur les bâtards *(bastardy laws)* se montrent larges quant à la recherche de la filiation, même quant au père (V. Filiation naturelle, Preuve), mais, par contre, elles restent empreintes, dès que le sort de l'enfant est assuré, d'une rigueur toute féodale. Le bâtard ne porte pas le nom de celui de ses auteurs qui l'a reconnu, n'est pas sous sa puissance, même pour le mariage. Et l'exclusion de l'enfant naturel de la famille est sans remède ; les efforts faits en vue de faire pénétrer la légitimation par mariage subséquent dans le droit anglais ayant échoué et la légitimation par acte au Parlement n'ayant que des effets restreints (V. Légitimation). Si le bâtard acquiert un fief, ce fief cesse d'être transmissible comme tel : en cas de mort du bâtard sans enfant et *ab intestat*, il retournera au seigneur de fief, ordinairement à la couronne. Par rapport à l'Eglise, le bâtard ne peut aspirer à aucune dignité et est tenu pour indigne d'entrer dans les ordres sacrés. P.-L. C.

III. Histoire militaire. — Régiments bâtards. — Corps d'infanterie créés sous Louis XIII et qui prenaient rang après les « petits vieux ». On les appelait *bâtards*, parce que, moins bien traités que les vieux régiments et les petits vieux, ils étaient licenciés à la paix, tandis que les premiers étaient permanents.

IV. Minéralogie. — Fer bâtard (V. Nickel).

V. Technologie. — Fers considérés dans les anciennes forges comme matière première, on les appelle aujourd'hui *bidons* ou *billettes*. Les bâtards ont ordinairement 30 à 40 centim. d'équarrissage et 80 à 90 centim. de longueur ; on les étire d'abord au milieu, on donne par conséquent 3 chaudes au moins pour achever une barre, souvent même on est forcé d'en augmenter le nombre. Le *platineur*, assis sur un banc mobile, tient d'abord le fer avec des tenailles et le saisit ensuite avec les mains pour le soumettre au choc du martinet; le *chauffeur* a toujours 5 ou 6 bâtards dans le feu. L. K.

VI. Pêche. — Ver rouge que les pêcheurs prennent entre les fissures des rochers qui bordent la mer et avec lesquels ils amorcent leur ligne. — Nom populaire du rouget dans quelques ports de Normandie.

Bibl. : 1° Histoire du droit. — Bacquet, *Traité de la bâtardise;* Paris, 1608, in-fol. — Ferrière, *Dict. de pratique*, v° *Bastard ;* Paris, 1740, 2 vol. in-4. — Daguesseau, *Œuvres ;* Paris, 1772, t. VII, pp. 381 à 469, 13 vol. in-4. — Guyot, *Répertoire*, v° *Bâtard ;* Paris, 1784, in-4. — Walter, *Corpus juris. german.;* Berlin, 1824, t. I, pp. 122, 183, 266, 320, 321, 705, 3 vol. in-8. — Pertz, *Monum. germ. historica;* Hanovre, 1826 et suiv., t. I, p. 122, in-fol.; t. IV, p. 3. — Rapetti, *Justice et Plet;* Paris, 1840, pp. 30, 34, 74, 81, 177, in-4. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Bastardus;* Paris, 1840-27, 8 vol. in-4. — Beaumanoir, *Cout. de Beauvoisis;* Paris, 1842, t. II, pp. 226, 223, 326, 419, 2 vol. in-8. — Kœnigswarter, *Essai sur les enfants nés hors mariage;* Paris, 1842, in-8. — Le Huerou, *Hist. des Instit. carolingiennes;* Rennes, 1843, pp. 119 à 131, in-8. — Loisel, *Instit. coutumières;* Paris, 1846, t. I, pp. 91 à 99, in-12. — De Rozière, *Recueil de formules;* Paris, 1859-71, t. I, pp. 128 à 139, 166, 3 vol. in-8. — D'Espinay, *la Féodalité et le droit civil;* Saumur, 1862, pp. 94, 95, 352 et suiv., in-8. — Morillot, *De la condition des enfants nés hors mariage. Revue historique;* Paris, 1866, t. XII, in-8. — Littré, *Dict. de la langue franç.*, v° *Bâtard;* Paris, 1873, 4 vol. in-fol. — Caillemer, *Droit de succession à Athènes;* Paris, 1879, pp. 25, 26, in-8. — Godefroy, *Dict. histor.;* Paris, 1880, t. I, p. 593, in-8. — Viollet, *Etabliss. de Saint-Louis;* Paris, 1881-86, t. I, pp. 174 à 179, 4 vol. in-8; t. II, p. 428. — De Laurière, *Glossaire du droit franç.*, v° *Bastard, Bastardise;* Niort, 1882, in-4. — Gide, *Etude sur la condition privée de la femme;* Paris, 1885, pp. 545 et suiv., in 8. — Viollet, *Précis de l'hist. du droit franç.;* Paris, 1886, pp. 388 à 391, 735, in-8.

2° Droit Anglais.— Glasson, *Hist. du droit et des hist. de l'Angleterre ;* Paris, 1881-83, 6 vol. in-8, pp. 184 à 186; t. IV, pp. 160 à 163; t. VI, pp. 289 à 296.

BÂTARDE. I. Écriture. — (V. Ecriture).

II. Archéologie. — On appelait, au moyen âge, *Épée bâtarde* ou simplement *bâtarde* une arme d'estoc pouvant être maniée à une ou à deux mains. Mais ce mot a surtout servi à désigner une ancienne pièce d'artillerie en usage du XV^e^ au XVII^e^ siècle. Lorsque Charles VIII envahit l'Italie, son armée comprenait plus de 6,000 *bastardeurs* qui n'étaient autres que les canonniers d'alors. On retrouve des bâtardes à l'armée que Henri IV rassemblait à Châlons au moment de sa mort en 1610.

III. Marine. — Nom donné à chacune des deux pièces de canon qui étaient montées de chaque côté de la pièce centrale, nommée coursier, sur l'avant d'une galère, et qui lui étaient inférieures, comme calibre.

IV. Technologie. — Dans les raffineries on nomme *bâtardes* des qualités de sucre inférieures dont le sirop est fourni par les résidus de précédents raffinages. La préparation des bâtardes est devenue de moins en moins importante à mesure que le public donnait la préférence au sucre le plus blanc et le plus pur ; quelques rares raffineries les fournissent pourtant encore et nous en dirons quelques mots. Les raffineurs trouvaient dans quelques localités sur la fabrication des bâtardes l'avantage de pouvoir employer sans trop de déchets les gros sirops, les sucres bruts de mauvaise qualité, enfin tous les résidus et débris de sucre recueillis dans la fabrique. Les opérations de la clarification et de la cuite ont lieu dans les mêmes appareils que pour les sucres fins ; on verse les sirops cuits dans les plus grandes formes. Ces formes remplies étant très lourdes sont placées au rez-de-chaussée ou au premier étage, dans des pièces dites purgeries, situées à portée de l'empli. Les matières premières qui restent en chargement sont les sirops verts des quatre cassons, les sirops couverts provenant du terrage des bâtardes, et les pointes brunes des pains de cette sorte de sucre ; on ajoute quelquefois du sucre brut sirupeux mis à part en vidant les barriques, et les grattures des différents emballages. Le sucre solide entre, en moyenne, pour environ un tiers de ce mélange ; les sirops de toute espèce forment les deux autres tiers. Lorsqu'on veut obtenir des pains plus beaux, on ajoute aux matières premières des sirops fins de première et de seconde couvertures des quatre cassons : le tout est mis dans les chaudières à clarifier avec l'eau. On emploie ordinairement moitié moins de noir que pour les sortes fines. La clarification s'opère de même, seulement il faut veiller à ce que le liquide ne déborde pas, car le mélange, en partie composé de sirops qui ont éprouvé un commencement de fermentation, contient de l'acide carbonique qui en se dégageant fait boursoufler le liquide. On arrête cette tuméfaction par quelques projections d'eau, puis on fait passer les sirops sur les filtres dès que l'ébullition s'y manifeste. Les formes sont remplies à plusieurs reprises et mouvées une seconde fois ; cette dernière opération s'exécute en 40 minutes environ après le remplissage des formes, lorsque le sirop est suffisamment grainé. La manille doit pénétrer au moins jusqu'à 10 centim. de profondeur dans les bâtardes, afin d'éviter que le sirop plus abondant et plus épais n'engage la pointe du pain. En été il est bon de garnir la pointe des formes de morceaux de toile métallique claire qui retiendra les cristaux isolés entraînés par les sirops. On est obligé en général de retrancher la pointe, restée brune, des bâtardes jusqu'au quart ou au tiers de la hauteur totale. Le terrage des gros pains se réitère tous les dix jours et les terres que l'on emploie sont composées par moitié de terre neuve et d'esquives délayées, provenant des quatre cassons. Après la troisième terre, les formes sont à peu près purgées aux deux tiers. La dernière terre enlevée, on place les pains, en montant sur les formes, comme pour préparer les fonds. Les pièces restent trois jours en cet état, afin qu'elles puissent prendre par un commencement de dessiccation une solidité suffisante, puis on les loche sur le plancher recouvert d'une toile ; on enlève le bout plus coloré vers la pointe et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on laisse les pains pendant un jour sur les planchers afin qu'ils se consolident avant d'être mis à l'étuve. Quant au clairçage, il s'exécute comme pour les sucres blancs ordinaires ; seulement la clairce est moins pure et ses doses sont proportionnées au poids des pains; le clairçage d'ailleurs est plus long. Les bâtardes restent à l'étuve de dix à douze jours et on les livre à la consommation à l'état de pains ou cônes tronqués. Ainsi que nous l'avons dit, on ne fait plus aujourd'hui dans les raffineries, d'une manière générale,que des sucres de première qualité et de la mélasse. L. Knab.

BATARDEAU. I. Architecture. — On appelle *batardeau* une digue construite dans une rivière ou un canal, soit pour détourner les eaux, soit pour les contenir pendant les travaux qu'on est obligé d'y faire. Les fondations de ponts ou de murs sur le rocher nu ne peuvent présenter quelques difficultés que quand la surface du rocher est au-dessous du niveau de l'eau ; dans ce cas on peut employer des *batardeaux*. Si la profondeur de l'eau est peu considérable, on se borne à faire des batardeaux formés d'un simple bourrelet en terre argileuse pétrie sous les pieds ou pilonnée : sur les rivières torrentielles on profite de la pente considérable qu'elles présentent pour isoler une partie de l'emplacement du pont, du surplus du lit, au moyen d'un bourrelet longitudinal prolongé assez loin en aval, pour permettre de dessécher cet emplacement au moyen d'un fossé que l'on creuse depuis là jusqu'à une distance suffisante en aval. Si la profondeur de l'eau est considérable et la pente faible, ce moyen exceptionnel d'assèchement est impraticable ; alors on est obligé de construire des batardeaux qui aient une solidité suffisante pour résister et à la poussée de l'eau et à la commotion ; dans ce cas ils sont formés, lorsque le sol est pénétrable, par les pieds d'un coffre sans fond, ouvert par le haut et rempli de terre, de sable fin ou de maçonnerie. Le coffre qui renferme le batardeau est formé de 2 parois, parallèles en planches, maintenues à leur tête par des moises doubles (fig. 1) fixées par des boulons à des pieux battus

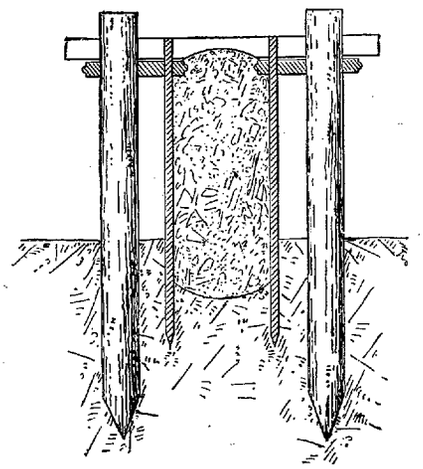

Fig. 1.

à des distances de $1^{m}50$ à 2 m., en dehors des batardeaux, et reliées entre elles de deux en deux pieux par des liernes simples assemblées avec entailles sur les moises et chevillées sur les pieux ; on ne place les liernes qu'après avoir dragué dans les batardeaux pour enlever le gravier qui livrerait passage à l'eau; les deux parois sont reliées afin que la pression du garnissage en terre ne les écarte pas. D'autres fois on maintient les moises par des pieux battus l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté de la ligne de palplanches ; dans ce cas les deux moises ne sont pas reliées entre elles, mais présentent leur ouverture à la face des palplanches, sans qu'aucun boulon vienne gêner leur mise en place entre toutes les moises (fig. 2). Quand on emploie des bois équarris pour pieux, on les place dans la ligne des palplanches et ils en tiennent lieu, ce moyen est préférable au premier. Il peut arriver

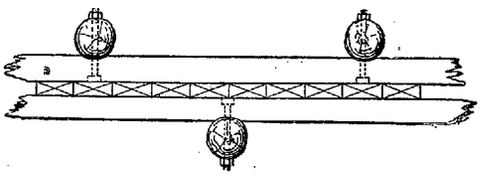

Fig. 2.

que le batardeau doive être établi sur un fond de rocher et la pointe des pieux, même armée d'un sabot en fer, ne pourrait pas y pénétrer ; on adopte alors une des trois dispositions suivantes : *1re disposition*. On construit plusieurs fermes en charpente, composées chacune de deux montants, reliées à fleur d'eau par des moises doubles et à 1 m. ou $1^{m}50$ au-dessus de l'eau par une entretoise (fig. 3). Les fermes ainsi disposées sont placées à $1^{m}50$

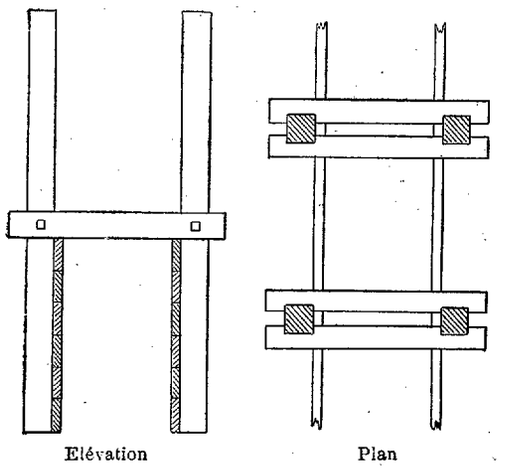

Fig. 3.

à 2 m. les unes des autres et servent à soutenir des panneaux en planches, placés horizontalement et appuyés intérieurement contre les montants; les moises empêchent l'écartement des montants, l'entretoise empêche leur resserrement par le haut, de façon qu'on peut faire un garnissage entre les deux parois en planches sans craindre que le batardeau ouvre du pied. — *2e disposition*. On relie les montants entre eux par des tirants en fer et en bois placés à leur pied, sans quoi ils empêcheraient de descendre les panneaux de madriers, et, placés ainsi en bas des montants, ils pourraient donner passage aux filtrations ; aussi fait-on ces tirants de fer plat cloués sur le pied des montants et tordus ensuite pour qu'ils se présentent de champ ; si on les laissait à plat, il resterait un vide dessous et l'eau, suivant cette voie, détruirait le batardeau. — *3e disposition*. Enfin la troisième méthode consiste à forer le rocher pour former les alvéoles des pieux qui constituent la carcasse du batardeau; pour maintenir le pied des palplanches, on fait descendre le long des pieux des moises embrassantes.

Les coffres doivent être imperméables, on les remblaie d'ordinaire avec de la terre glaise pétrie d'avance et que l'on pilonne avec soin, quelquefois on les exécute en béton Enfin, à défaut de glaise on se sert de sable fin et bien pur, ce garnissage est aussi imperméable que la terre ; mais si par hasard une source se trouve sous le batardeau et qu'elle puisse se faire jour à la jonction du sol et du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remblai, tout l'ouvrage est bientôt emporté; il faut aussi dans ce cas que le batardeau soit fort épais et que les parois latérales soient étanches parce que le sable a la propriété de couler. Dans tous les cas il faut que les batardeaux soient assez solides pour résister à la poussée de l'eau et pour cela il est dans l'usage de leur donner une épaisseur égale à la hauteur de l'eau qu'ils doivent avoir à soutenir.

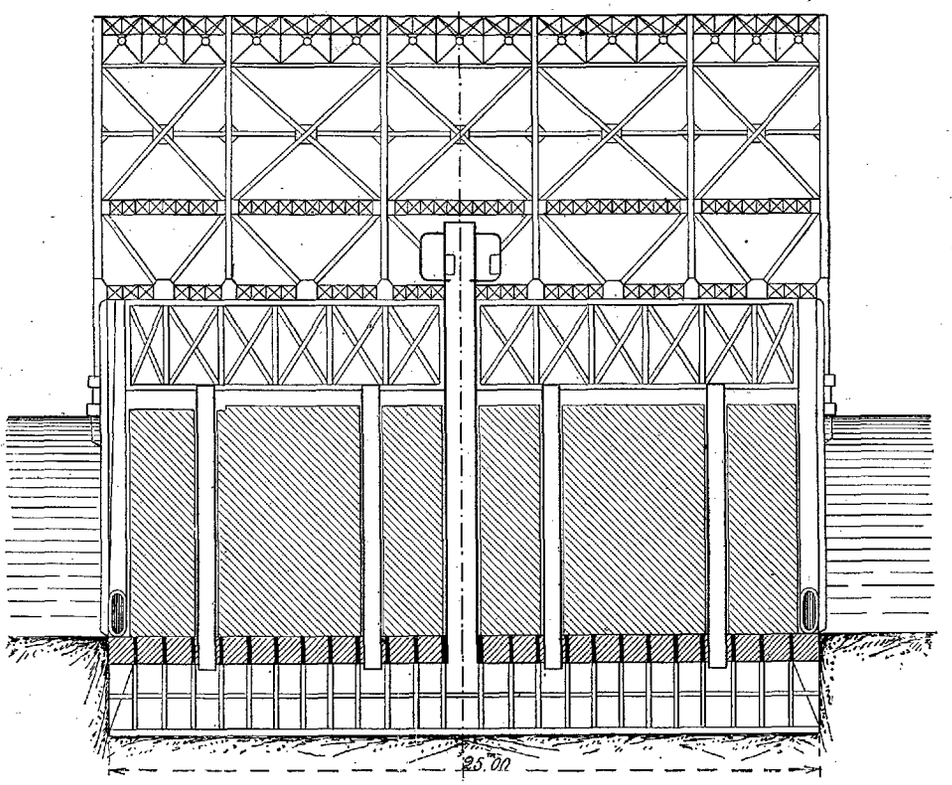

Fig. 4.

Dans quelques circonstances on a exécuté des batardeaux avec de simples parois en charpentes, reliées entre elles par des armatures et rendues étanches au moyen de toiles goudronnées, appliquées extérieurement sur les parois et s'étendant à 0m50 sur le rocher et chargées en cet endroit de glaise ou de sacs à terre.

Dans les travaux à la mer pour l'établissement de bassins et de quais, on est obligé d'avoir recours à des dispositions spéciales et plus compliquées. MM. Couvreux et Hersent ont établi les quais du port d'Anvers, dont les murs sont en grande partie dans l'eau à des profondeurs variant de 8 à 12 m. à marée basse et de 14 à 18 m. à marée haute, et sont construits par tronçons de 25 m., à l'aide d'un caisson qui reste au fond de l'eau sous la maçonnerie, d'un *batardeau mobile* et d'un échafaudage flottant ; le caisson a 25 m. de longueur, 9 m. de largeur, et une hauteur variant de 2m60 à 6 m., suivant la profondeur qu'il doit atteindre. Le batardeau mobile, destiné à surmonter les caissons pour permettre la construction de la maçonnerie au-dessus du plafond, est tout en fer, il a en plan les mêmes dimensions que le caisson de fondation de manière à pouvoir s'adapter exactement dessus, sa hauteur est de 14 m. et il pèse 160 tonnes, l'épaisseur des parois est de 0m50; cette épaisseur est occupée à la partie inférieure par une galerie de 1m50 de hauteur qui règne sur tout le pourtour et qui sert pour boulonner et déboulonner; cette chambre peut recevoir l'air comprimé, quatre cheminées, surmontées de sas à air, permettent aux ouvriers de descendre dans cette galerie. Du dessus du plafond de la chambre d'assemblage partent vingt-six grandes poutres verticales, qui forment avec les cheminées l'ossature du batardeau destinée à donner de la rigidité à la tôle et de la résistance contre la pression de l'eau; entre ces poutres se trouvent des cadres horizontaux à 0 m. 50 les uns des autres; la tôle a des épaisseurs variant de 6 à 12 millim.; on obtient la rigidité à la partie supérieure par douze grandes poutres parallèles; à la partie inférieure c'est le caisson sur lequel le batardeau est boulonné qui lui sert de contreventement. M. Hersent, dans les mémoires de la Société des ingénieurs civils (1881), a donné la description de son procédé (fig. 4 et 5). Le batardeau est supporté par un échafaudage flottant porté par deux bateaux de 26 m. de longueur et 5 m. de largeur, espacés l'un de l'autre de 10 m. et supportant six fermes de 12 m. de hauteur qui les rendent solidaires l'un de l'autre; les deux fermes extrêmes sont entretoisées sur toute la hauteur, de sorte qu'on a une cage métallique dans laquelle se trouve le batardeau qu'on peut lever et transporter. Le levage et la descente du batardeau s'opèrent au moyen de douze palans à cinq brins chacun, actionnés par des treuils mus par une machine à vapeur. Pour construire un tronçon de mur de quai, on amène l'échafaudage flottant supportant le batardeau à la place que doit occuper le mur ; le dessous du batardeau est à 0m70 au-dessus du niveau de l'eau, on remorque le caisson qu'on introduit sous le batardeau pendant l'étale de marée basse ou de marée haute ; on pose un caoutchouc sur le caisson pour faire le joint et on met les trous en face les uns des autres, puis on introduit de l'air comprimé dans la chambre de travail pour mettre le caisson et le batardeau en contact, ont peut alors placer et serrer les boulons qui établissent le joint. Après cette première opération on pose le béton sur le plafond

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jusqu'au niveau supérieur des poutres et on commence la construction en maçonnerie en ayant soin d'élever davantage les extrémités pour appuyer les tôles. Afin de compenser la différence de charge qui résulte du retrait du mur par rapport au parement extérieur du caisson, on remplit l'intervalle entre la maçonnerie et le batardeau,

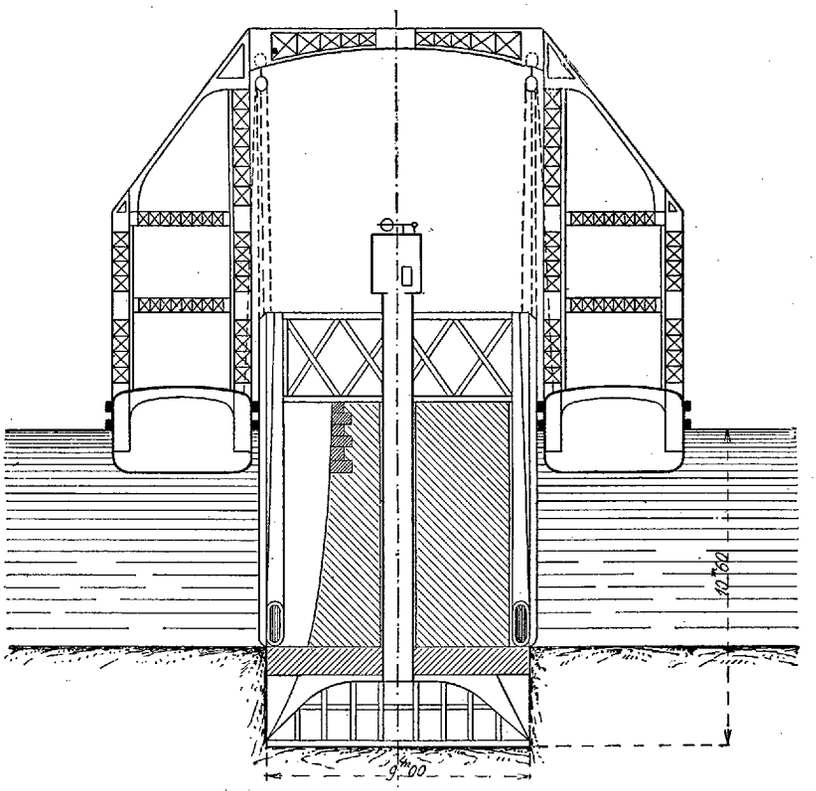

Fig. 5.

avec du sable, ce qui rétablit l'équilibre. Les maçonneries sont continuées ainsi dans cet appareil flottant jusqu'à ce que le caisson touche terre à marée basse, on met alors le tronçon de quai en ligne et à sa place. On procède ensuite au remplissage de la chambre de travail par l'introduction du béton qui s'effectue au moyen de quatre cheminées à écluses; on forme des couches successives de béton en commençant par le pourtour et en finissant par la cheminée centrale, on ferme successivement les cheminées, qu'on déboulonne pour les enlever. Quand la maçonnerie est terminée dessous et dessus jusqu'au niveau de basse mer, on enlève le batardeau pour une autre opération. Pour le démontage du batardeau on envoie de l'air comprimé dans la galerie d'assemblage à la partie inférieure, quatre hommes descendent alors dans les galeries et opèrent le déboulonnage en six heures, les palans sont amarrés au batardeau, on procède à l'enlèvement et, à marée haute, le batardeau peut passer au-dessus des maçonneries restées sur le sol. Au moyen de ces batardeaux, on est arrivé à faire le tronçon de 25 m. en vingt-cinq jours. L. Knab.

II. Art Militaire. — Ouvrage en maçonnerie; sorte de digue traversant un fossé de fortification inondé et muni d'une écluse ou vanne. Pour éviter que le batardeau puisse servir à franchir le fossé, son faîte, terminé en dos d'âne, est surmonté vers son milieu d'une tourelle en maçonnerie appelée *dame*. Par extension, on a fréquemment appelé de ce dernier nom le batardeau lui-même. Le batardeau est établi ordinairement vis-à-vis du saillant d'un bastion.

III. Marine. — On nomme *batardeau* ou *suçon*, un caisson étanche que l'on applique contre la carène d'un bâtiment de manière à isoler une voie d'eau localisée que l'on veut réparer. Le caisson doit s'appliquer exactement contre le navire par ses deux faces verticales et son fond, et dépasser la flottaison; une fois en place, on épuise l'eau qui s'y trouve enfermée, et il devient possible de se livrer aux travaux nécessaires à la réparation. Lorsqu'on doit construire un batardeau, il faut d'abord reconnaître avec soin, au moyen d'un scaphandre, l'emplacement et les dimensions de l'avarie, puis relever les gabarits des formes de la carène le long des lignes où il doit être appliqué; les cloisons sont confectionnées en bordages croisés, soigneusement calfatés, et leurs arêtes de portage garnies de bourrelets enduits de suif. Le caisson lesté de gueuses de fonte est mis en place au moyen de mains de fer disposées à l'avance, et de cartahus passant sous la quille, remontant de l'autre bord du navire et fortement raidis. A mesure que le caisson se vide, on y dispose des arcs-boutants pour renforcer les cloisons qui supportent la pression de l'eau et pour empêcher l'ensemble de remonter sous l'action de la poussée hydrostatique.

BÂTARDISE. Histoire du Droit. — La bâtardise *(bastardise* ou *bastardie)* est l'attribution des biens laissés par le bâtard défunt soit au roi, soit à un seigneur justicier. Il existe une intime corrélation entre l'histoire du droit de bâtardise et celle du droit d'aubaine (V. Aubain). L'un et l'autre droit dérivent de la condition servile à laquelle bâtards et aubains furent primitivement soumis par les usages féodaux. L'un et l'autre appartinrent d'abord aussi bien aux seigneurs sur leurs terres qu'au roi dans ses domaines. Le droit de bâtardise subsista après l'époque où le bâtard devint libre et capable de tester (V. Bâtard). *Les Etablissements de Saint-Louis* (I, ch. CI) et Beaumanoir (*C. de Beauvoisis*, ch. XLV, n° 35) constatent le droit des seigneurs depuis ce changement. Ecou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tons en effet ce que dit Beaumanoir des biens dont le bâtard n'a pas disposé par testament : « ce qui demeure, son testament paié, demore au seigneur en qui tere li bien sunt trouvé, come coze espave. » Si donc le seigneur succède, c'est désormais par cause de deshérence et non plus, comme au temps où le bâtard était serf, à raison de la mainmorte. Dès le XIIIe siècle (ainsi qu'en témoignent plusieurs arrêts des *Olim*), il y eut conflit au sujet de la bâtardise entre les seigneurs et le roi. Beaucoup de bâtards s'avouèrent hommes du roi et, s'il fallait en croire les *Etablissements de Saint-Louis* (liv. II, ch. XXXI), aucun autre aveu n'eût pu être fait dans les pays d'obéissance au roi (V. AUBAIN). D'autre part, Philippe le Bel, sur les plaintes faites par les seigneurs, ordonna (1301) qu'à l'avenir on ferait des enquêtes pour déterminer à qui, de lui ou des seigneurs particuliers, les biens des bâtards devraient appartenir. Les légistes eurent probablement le talent de conduire ces enquêtes au mieux des intérêts du roi, car, à la fin du XIVe siècle, le droit de bâtardise est, en règle ordinaire, enlevé aux seigneurs. Ceci est d'abord attesté par une ordonnance de Charles VI (1386) relative à la Champagne, pays de servitude, où le droit des seigneurs devait cependant avoir plus de force qu'ailleurs. Néanmoins le roi y revendique les biens de tous bâtards « qui vont de vie à trespassement sans avoir légitime descendant de leurs corps, » n'exceptant que ceux qui sont « nés de femes de corps de condition serve d'autre seigneur, en sa haute justice et demourant en ycelle. » Le *Grand Coutumier* de Jacques d'Ableiges (liv. I, ch. III) et la *Somme rurale* de Boutillier (liv. I, ch. XCV), ne conservent au seigneur le droit de bâtardise qu'autant que trois conditions sont réunies, à savoir : 1° que le bâtard soit né dans la seigneurie ; 2° qu'il y ait été demeurant ; 3° qu'il y ait trépassé. Mais ces textes n'exigent pas, à la différence de l'ordonnance de 1386, que le bâtard soit né d'une serve de corps du seigneur. Cette dernière condition ne se retrouve au XVIe siècle qu'à l'état d'exception (Meaux, Vitry).

De droit très général, le roi succède aux bâtards non seulement en pays coutumiers (maintes coutumes le déclarent formellement [Bourgogne, Laon, Châlons, etc]), mais même dans les pays de droit écrit. Le droit du roi fondé sur la souveraineté est appuyé sur ce que seul il a le pouvoir d'accorder des lettres de légitimation lesquelles permettent aux parents du bâtard de lui succéder. Si le roi exemptait ainsi de la bâtardise, n'était-ce pas qu'elle était un droit régalien ? Malgré la prérogative régalienne deux successions au bâtard sont admises : la première au profit de ses enfants légitimes (beaucoup de coutumes en font la réserve expresse) ; la seconde en faveur du conjoint du bâtard (V. BÂTARD). Quoique le droit de bâtardise soit devenu régalien, l'ancien droit seigneurial subsiste en certains cas. On le considère comme étant de sa nature un droit de fisc et, par conséquent, comme dépendant de la justice et non du fief : ce sont donc les seigneurs justiciers qui y ont droit. Communément la bâtardise est rattachée à la haute justice (Nivernais, Berri, Blois, etc). Par exception, quelques coutumes l'attribuent les unes au moyen justicier (Bretagne, Saint-Pol), d'autres même au bas justicier (Maine, Anjou, Poitou). Enfin les évêques émirent souvent des prétentions sur les meubles laissés par les bâtards des gens d'Eglise, notamment en Anjou (*Procès-verbal*, art. 41 de la *Cout. d'Anjou*). A quelles conditions le seigneur justicier peut-il exercer la bâtardise ? La réunion des trois conditions de naissance, domicile et décès dans l'étendue de la justice est formulée par plusieurs coutumes (Laon, Châlons, Reims) ; d'autres n'exigent pas la naissance mais seulement la mort sur le territoire ; quelques-unes exigent un titre ou une possession immémoriale. La plupart étant muettes, il y eut grande controverse. Les domanistes (Bacquet, Le Bret) et la jurisprudence de la chambre du trésor accréditèrent l'idée que la réunion des trois conditions susdites devait former le droit commun ; ils propagèrent l'opinion que les droits des seigneurs justiciers ne reposaient que sur des usurpations. Dumoulin, Loyseau protestent contre ces allégations si fausses des « fiscaux royaux questuaires », mais en vain. Au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle la doctrine d'après laquelle la bâtardise est régalienne de sa nature et le droit des seigneurs un droit exceptionel, suspect quant à ses origines, ne fait guère plus de doute. — Le droit de bâtardise, au regard des seigneurs, fut aboli par le décret des 13-20 avril 1791 (tit. I, art. 7). Ce droit existe encore en Angleterre au profit de la Couronne (V. BATARD [Droit anglais]).

P.-L. CAUWÈS.

BIBL. : *Encycl. méthod, Sect. jurispr.*; Paris, 1781, t. I, pp. 788-789, in-4. — HENRION DE PANSEY, *Dissert. féodales, v. Bâtardise*; Paris, 1792, in-4. — ISAMBERT, *Anc. lois françaises*; Paris, 1822-32-29, in-8, t. VI, pp. 611-612. — POTHIER, *œuvres*, Paris, 1861, 10 vol. in-8, t. VIII, p. 222. *Adde* Bibliogr. du mot *Bâtard, suprà*.

BATARNAY (Ymbert de), seigneur du BOUCHAGE, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier, né vers 1438 au château de Batarnay en Dauphiné, mort le 12 mai 1523 au château de Montrésor en Touraine. D'une famille dauphinoise de bonne noblesse mais d'une fortune médiocre, Ymbert de Batarnay s'attacha dès sa jeunesse au futur Louis XI, alors dauphin. En 1456, il le suivit en Flandre, et, après la mort de Charles VII, on le voit figurer parmi ceux qui ont part aux premières faveurs du nouveau roi. Alors commence pour Batarnay une existence prodigieusement active. Parmi les serviteurs de Louis XI, il est un de ceux auxquels sont réservées les missions de confiance, les ambassades difficiles et aussi les bonnes récompenses en titres, en terres et en argent. En 1463, il pose les bases de son immense fortune en épousant, grâce à l'intervention du roi, Georgette de Montchenu qui lui apporte en dot la seigneurie du Bouchage, l'une des plus belles du Dauphiné. En 1465, lors de la ligue du Bien public, Batarnay paraît avoir été chargé de maintenir la Touraine dans l'obéissance ; la même année il est investi de la capitainerie du Mont-Saint-Michel ; en 1468, il entre au Conseil et devient chambellan du roi. Après le traité de Péronne, il fut très intimement mêlé à toutes les intrigues qui eurent pour but de détacher le duc de Guienne du duc de Bourgogne, et surtout d'empêcher son mariage avec Marie de Bourgogne (1469-1471) ; ses services furent récompensés, en 1470, par une large part des dépouilles du comte d'Armagnac, et en 1472, après la mort du duc de Guienne, par le comté de Fézensac. Il est impossible de suivre pas à pas Ymbert de Batarnay au milieu des innombrables missions dont il fut chargé ; il semble que Louis XI ait eu en lui plus de confiance qu'en tout autre, lorsqu'il écrivait en 1473, à propos des négociateurs qu'il avait envoyés au comte de Saint-Pol : « S'il le faut, j'enverrai après eux Mons. du Bouchage, pour les faire *charrier droit*. » En 1474, une émeute ayant éclaté à Bourges, c'est Bartarnay qui fut chargé de diriger la répression ; en 1475, mission analogue dans le Roussillon révolté. Nous le voyons auprès de Louis XI à l'entrevue de Pecquigny ; il joue un rôle important dans l'affaire du comte de Saint-Pol ; c'est lui qui, avec Comynes, porte au roi la nouvelle de la bataille de Morat ; en 1478, il est au nombre des commissaires chargés de négocier avec Maximilien ; ce fut enfin lui qui, en maintes occasions, fut chargé de mettre à jour la comptabilité très compliquée que Louis XI tenait avec les saints et saintes les plus renommés de France ; le nom de *factotum*, que lui donne son dernier historien, est, en vérité, le seul qui lui convienne.

Un moment écarté des affaires après la mort de son maître, Batarnay y fut rappelé dès le mois de décembre 1484. En 1485, au moment de la deuxième révolte du duc d'Orléans, il empêcha la ville d'Orléans de se déclarer contre le roi, et ruina ainsi la rébellion ; en 1486, il est chargé de régler un différend survenu entre le marquis de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saluces et le duc de Savoie. Ce fut comme le prélude de l'intervention française en Italie. En 1491 il est un des négociateurs du traité de Rennes; en 1494 il est envoyé à Milan pour préparer les voies à Charles VIII, mais il rentre en France avant le début de l'expédition d'Italie. Charles VIII le charge pendant son absence de la garde du Dauphin. Ce poste, qui indique la confiance qu'il inspirait, lui convenait d'autant mieux qu'il avait fait en Touraine deux acquisitions importantes, le Bridoré en 1475, Montrésor en 1493. En 1497, après la perte du royaume de Naples, Batarnay fut envoyé en Castille pour sonder les dispositions de Ferdinand et d'Isabelle qui avaient proposé de reconquérir en commun le midi de l'Italie; il ne put obtenir qu'une trêve de deux mois, tout le reste ayant été dit « par forme de devis, mais non point autrement ».

Le prudent conseiller fut des premiers auprès du duc d'Orléans, dès que Charles VIII fut mort. Toujours estimé, nous le voyons sous le nouveau règne, consulté par Louis XII et par Anne de Bretagne, respecté par Georges d'Amboise, et toujours au premier rang dans la faveur royale. En 1507 il accompagne Louis XII contre Gênes; en 1509, à l'âge de soixante-dix ans, il prépare avec Gaston de Foix tout ce qui est nécessaire à l'armée royale marchant contre Venise; en 1514 il est envoyé à Boulogne au-devant de la nouvelle reine Marie d'Angleterre; trois mois après Louis XII mourait. Batarnay avait alors soixante-dix-sept ans, il avait perdu sa femme en 1511, et son fils unique, François, en 1513. François Ier investit le vieux serviteur de la garde de ses filles et de sa belle-sœur, Louise, Charlotte et Renée de France, et, après la naissance du dauphin François (1518), il le nomma gouverneur du jeune prince. Dès lors Batarnay ne quitta plus guère Amboise que pour Bridoré ou Montrésor qu'il avait reconstruit, et c'est là qu'il mourut en 1523 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. « Irréprochable dans ses mœurs, attaché à ses devoirs, dit M. B. de Mandrot, s'il usa parfois sans modération de la faveur qu'il avait su conquérir, jamais du moins il ne mordit la main de ses bienfaiteurs, et l'on sait si les exemples d'une pareille constance furent fréquents au XVe siècle!.... Certes la France a possédé nombre de politiques plus féconds, et la royauté s'est servie d'instruments d'une trempe autrement fine; l'histoire les connait, depuis longtemps elle les a jugés..... Moins appréciés nécessairement ont été les acteurs secondaires du drame. Travailleurs acharnés, n'ont-ils point, eux aussi, bien servi leur pays, chacun à son rang et à son heure? N'ont-ils pas, pour une grande part, contribué à l'achèvement de l'édifice de la monarchie et par suite à la constitution de l'unité française qui fut son œuvre? A ce titre, les hommes comme du Bouchage méritent d'être étudiés. »

La descendance de Batarnay s'éteignit promptement. Son fils *François* était mort en 1513, à l'âge de trente ans; son petit-fils *René*, né en 1513, mourut après 1580, et aucun de ses enfants n'eut de postérité. Au bout d'un siècle à peine, l'immense fortune d'Ymbert de Batarnay était dispersée. Parmi ses descendants, le personnage qui a joué le rôle le plus important dans l'histoire est sa petite-fille, la célèbre *Diane de Poitiers* (V. ce nom).

Jules GAUTIER.

BIBL.: Bernard de MANDROT, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*; Paris, 1886, in-8.

BATATAS. Genre de plantes de la famille des Convolvulacées, établi par Rumphius *(Herb. amboin*, V, 367) et dont l'espèce type, *Batatas edulis* Choisy, est bien connue sous le nom vulgaire de *Patate* (V. ce mot).

BATATAS DE PURGA. Nom brésilien d'une racine purgative fournie par le *Piptostegia Gomesi* Mart., de la famille des Convolvulacées.

BATAVE (République). Nom que prirent les Pays-Bas constitués en république, de 1795 à 1806 (V. PAYS-BAS).

BATAVES *(Batavi)* (V. PAYS-BAS).

BATAVES (Ile des). Ile aux embouchures du Rhin, où vint se fixer un peuple de l'ancienne Germanie, avant l'ère chrétienne (V. PAYS-BAS). L'île des Bataves, qui avait 120 kil. de long, était située entre des bas-fonds, baignée à l'O. par l'Océan et de tous les autres côtés par les eaux du Rhin. Ce fleuve, dit Tacite, retenu jusque-là dans un seul canal, à peine entrecoupé de quelques îles, semble, à l'entrée du pays des Bataves, se partager en deux bras. Celui qui borde la Germanie conserve le nom et l'impétuosité du Rhin jusqu'au moment où il se jette dans l'Océan; l'autre, qui arrose les frontières des Gaules, plus large et plus tranquille, prend le nom de Waal, que la Meuse lui fait perdre ensuite. C'est sous ce dernier nom que ce bras du Rhin se décharge lui-même dans l'Océan par une large embouchure.

BATAVIA. Le Batavia est une armure. On sait que l'*armure* représente l'amalgame de l'élément chaîne avec l'élément trame dans la fabrication des tissus. L'*armure-tissu* est le mode de croisement qui forme le fond principal d'une étoffe dont l'aspect ne présente aucune espèce d'ornementation; les tissus en *diagonale*, les *carreaux*, les *petits écossais*, etc., sont, au contraire, des *armures-dessins*. Or, il y quatre armures-tissus fondamentales : la *toile* (1 fil pris et 1 laissé); le *sergé* (1 pris et 2 ou 3 laissés); le *satin* (1 pris et 4 laissés); et le *batavia* (2 pris et 2 laissés). Le batavia est une armure qui est employée dans un grand nombre de tissus, cravates de soie, châles, cachemire, mérinos, escots, anacostes, etc.; pour ces derniers articles, qui sont des lainages, on recherche une laine qui gonfle et qui drape bien : laines de Brie, de Champagne, de Bourgogne, d'Australie, de Russie, d'Espagne et d'Italie; il est à remarquer que les laines d'Espagne ne viennent qu'en dernier rang quand il s'agit de la fabrication des mérinos. Le sens de la croisure joue un rôle très important dans la confection des tissus batavia. Autant cette croisure est nette, fournie et bien accusée quand elle va de gauche à droite, autant elle est mince, sèche et mal définie quand elle se dirige de droite à gauche. L'une fait le dessus, l'autre le dessous du tissu. On peut obtenir un assez grand nombre de dérivés du batavia, en augmentant, dans certaines proportions, le nombre de fils pris ou laissés par la duite de trame : 2 et 2, c'est le batavia simple; depuis 3 et 3 jusqu'à 8 et 8, ce sont ses *dérivés simples* sans envers : cache-nez, pantalons et gilets d'hiver; depuis 4, 2, 2, 4, 4, 2, 2, 4, etc., jusqu'à 8, 2, 2, 8, 8, 2, 2, 8,.... etc., ce sont les *dérivés composés*, sans envers; depuis 2, 3 jusqu'à 2, 6, ce sont les *dérivés avec envers* (articles en fil, ou fil et coton, pour pantalons et gilets d'été).

C. TOURTE.

BATAVIA. Capitale de l'île de Java (Océanie) et de toutes les possessions néerlandaises des Indes-Orientales, située sur une baie de la côte N.-O. de l'île, à l'embouchure du Jakatra, appelé aussi Tji-Liwong, avec un port fortifié; par 6° 12′ de lat. S. et 104° 33′ de long. E.; environ 150,000 hab., parmi lesquels on compte 4,000 Européens. Le reste de la population se compose d'indigènes, de Chinois et d'Arabes. Les Chinois sont principalement des métis nés de père chinois et de mère indigène, mais observant les mœurs et les coutumes du père. Batavia est défendue par une citadelle et quelques batteries. C'est un port militaire possédant un arsenal, le siège de la haute cour de justice, d'une Société des arts et des sciences très florissante, la plus ancienne des sociétés savantes de l'Asie, ayant fêté son centenaire en 1878. L'industrie, peu importante à Batavia, est presque entièrement exercée par les Chinois, partie très active de la population. En revanche, Batavia est la première ville de l'Océanie sous le rapport commercial. La rade qui forme le port est abritée par plusieurs îlots contre la mousson du N.-O. et offre un bon mouillage. Les principaux articles du trafic sont : les épices, le café, le riz, le sucre, l'indigo, les bois de teinture, le thé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Batavia, fondée en 1621 par l'amiral hollandais Jean Koen sur les ruines de la ville malaise de Jakatra, est bâtie sur un sol bas et marécageux, coupé de nombreux canaux. Elle se compose de deux parties : la vieille ville ou ville basse, qui était autrefois un foyer d'émanations pestilentielles, mais qui a été assainie par les soins des gouverneurs Daendels et Van Capellen, et la nouvelle ville formée de maisons spacieuses et bien aérées, séparées les unes des autres par des cours et de beaux jardins, qui en font un séjour des plus agréables. C'est là, principalement dans le quartier appelé Weltevreden, que les riches Européens ont aujourd'hui leurs somptueuses demeures; l'ancienne Batavia a été abandonnée aux Malais et aux Chinois ; le négociant européen n'y a conservé que ses bureaux, auxquels il se rend vers dix heures du matin et qu'il se hâte de quitter vers quatre heures pour retourner à Weltevreden, où il retrouve la fraîcheur dont il a été privé pendant la journée. Après avoir traversé ce quartier aristocratique, on arrive sur la route de Buitenzorg, où l'on admire le magnifique château du gouverneur général des

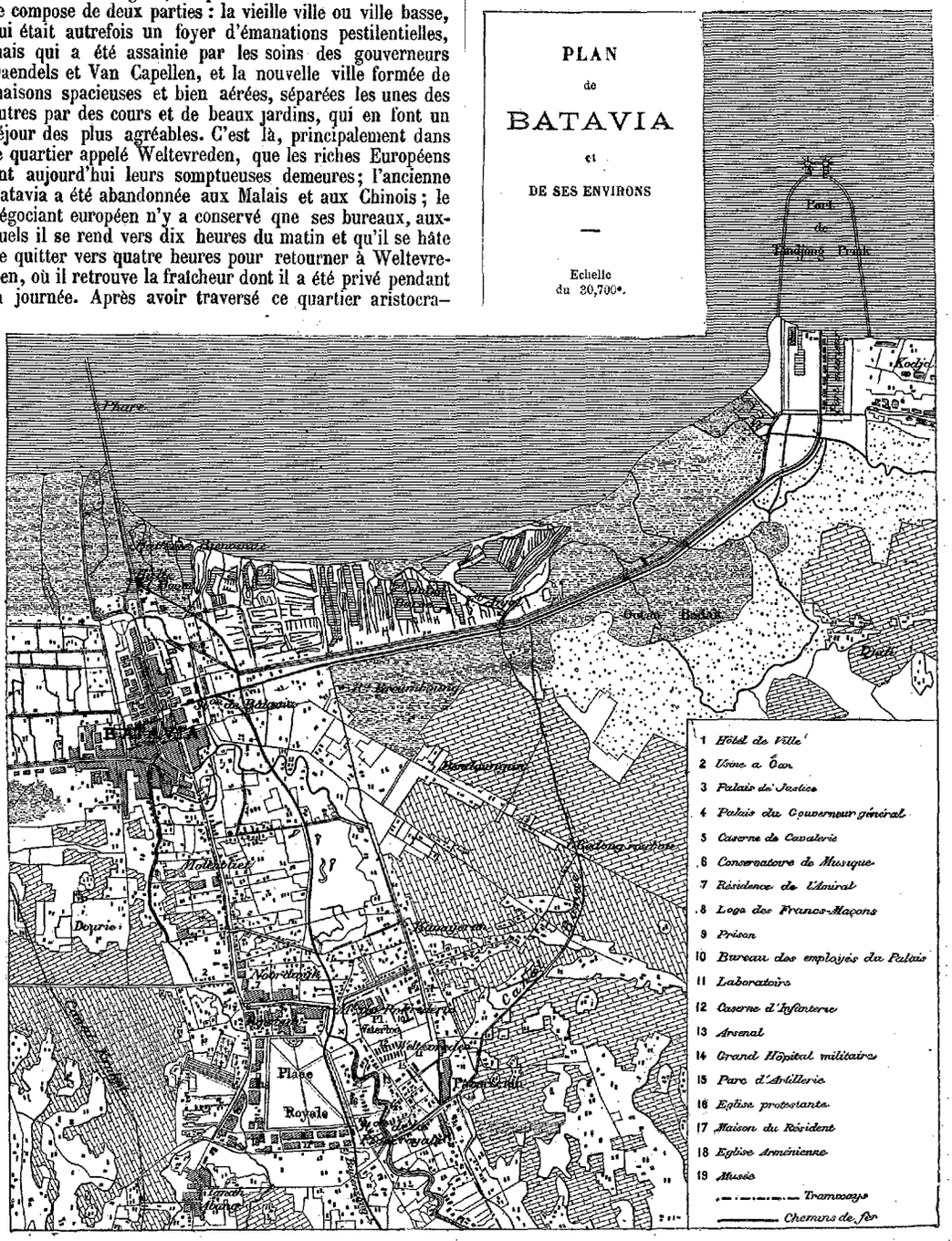

Indes, et où se trouve le beau jardin botanique, l'un des plus riches du globe. Depuis 1872, Buitenzorg est relié à Batavia par un chemin de fer. Parmi les édifices remarquables de Batavia, nous devons mentionner l'église protestante, le grand hôpital militaire, la bourse et la banque de Java, l'hôtel de ville, des temples chinois et quelques mosquées.

Vue à vol d'oiseau, la Batavia actuelle ne ressemble en rien aux autres villes du monde. On ne se douterait guère, en planant au-dessus de l'immense nouvelle ville, que là est située la capitale des Indes néerlandaises. Pas d'accumulation de ces hautes maisons à plusieurs étages qu'on rencontre aujourd'hui dans toutes les grandes villes ; pas de cheminées de fabriques obscurcissant l'atmosphère de leur épaisse fumée; pas de temples ni d'églises élevant vers le ciel leurs tours et leurs tourelles effilées; pas de bourdonnement sourd semblable à celui que produit le trafic de nos grandes cités commerçantes. Rien qu'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

immense parc de plusieurs lieues de circonférence, formant comme un filet de luxuriante verdure, couvrant toute la ville et laissant entrevoir, çà et là, de superbes villas au milieu des plus charmants jardins peuplés des essences les plus estimées des tropiques. Au loin, les simples cases de bambou des Malais et des Javanais, cachées sous d'énormes figuiers, arbres que les indigènes vénèrent comme choses des plus sacrées. Enfin, à l'horizon, des champs de riz à perte de vue, semblables à un océan verdâtre d'où s'élèvent, par ci par là, des collines servant de cimetières aux Chinois, des kampougs (villages indigènes) et des maisons de campagne. Peu d'Européens, ayant vécu dans ces sortes d'endroits de notre globe, peuvent s'accommoder, en revenant dans notre vieille Europe, de la vie que nous offrent même nos plus belles villes et nos plus riantes campagnes. MEYNERS D'ESTREY.

BIBL. : P-J. VETH, *Java*.

BATAVIQUES (Larmes). On désigne ainsi des gouttes de verre fondu que l'on a laissé tomber dans l'eau lorsqu'elles étaient en fusion. Leur nom vient de ce qu'elles ont été rapportées de Hollande en France en 1656 par l'ambassadeur de Suède Chanut. En Angleterre elles sont connues sous le nom de Gouttes de Ruppert, parce qu'elles y ont été introduites par ce prince. Elles présentent une forme allongée; une extrémité est arrondie, l'autre se termine par une queue souvent très fine. Ces gouttes peuvent être frappées sur leur panse avec un marteau sans casser, tandis que du verre ordinaire se briserait sous le même choc; mais si l'on brise la pointe de ces larmes avec l'effort le plus minime, elles se désagrègent en une multitude de petits fragments et avec une sorte d'explosion; si on fait l'expérience en brisant une pareille larme dans un vase plein d'eau, celui-ci est cassé en même temps. Seymer a vu des vases pouvant résister à des pressions de vingt atmosphères, se briser parce qu'on avait cassé une larme Batavique à l'intérieur. On peut quelquefois, user à la lime ou commencer à scier une pareille goutte sans qu'elle éclate; mais dès qu'on arrive à une certaine profondeur, elle se réduit en fragments très petits. Si l'on recuit une pareille larme à une température suffisante, on trouve, après un refroidissement lent, qu'elle a perdu toutes ses propriétés. M. de Luynes a donné la véritable explication de ces phénomènes : il a comparé l'état de ces larmes à des poires de caoutchouc entrées les unes dans les autres et ficelées toutes en un point, le col de la larme. Si on vient à couper ces poires en ce point, elles se retirent toutes par leur élasticité à partir de la section opérée. Voici les principales expériences faites par M. de Luynes à ce sujet. Il suspendait une larme batavique à un fil, tantôt par la queue, tantôt par la panse et la plongeait plus ou moins dans de l'acide fluorhydrique qui a la propriété de dissoudre le verre. Cet acide peut dissoudre toute la queue sans provoquer d'explosion ; mais lorsque le col, c.-à-d. la partie qui raccorde la panse à la queue, est attaqué, le verre se brise le plus souvent sans explosion, mais en très petits fragments ; l'explosion se produit cependant quelquefois avec les larmes grosses ou très fortement trempées. Si on plonge la larme par la panse dans l'acide, elle se dissout peu à peu sans se diviser et la queue reste intacte. C'est en partant de ces expériences que M. de Luynes a été amené à penser que ces larmes devaient être constituées par la superposition de couches inégalement denses et inégalement trempées et éprouvant une sorte de tension. Ces couches de même forme que la goutte se réunissent toutes dans le col, et si l'on brise la larme en ce point elles deviennent toutes libres, se détendent comme des ressorts et la masse entière se brise. La même chose a lieu si on rend libres les diverses couches en limant la panse. Si l'acide fluorhydrique, attaquant la panse, ne les fait pas éclater, c'est que chaque couche se dissout après l'autre au lieu d'être toutes mises en liberté au même moment. S'il existe un état de tension dans ces couches ainsi que nous l'avons supposé, il doit se produire un retrait de part et d'autre, de l'endroit que l'on scie, retrait d'autant plus fort que la trempe est plus forte, c.-à-d. retrait surtout marqué vers la surface; il en résulte que si l'on scie une larme, la section, au lieu d'être un cercle plein, doit s'étaler de part et d'autre en deux cônes se touchant par le sommet. Il était difficile de le vérifier à cause de l'explosion qui dispersait tous les débris. M. de Luynes y est cependant parvenu par un artifice très ingénieux ; il entourait les larmes bataviques de plâtre gâché et quand celui-ci avait fait prise et était durci, il sciait le tout. A un certain moment la larme se brisait sans que ses débris, retenus par le plâtre dans leur position, pussent être projetés. Les figures ci-contre montrent la disposition et la forme des morceaux dans

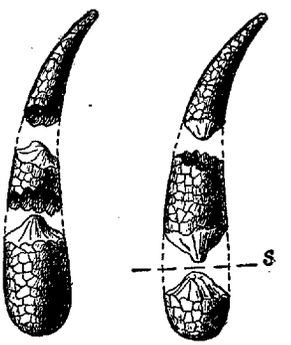

Fig. 1. Fig. 2.

une larme brisée par la pointe (fig. 1) et dans une larme sciée en S (fig. 2). Ces résultats confirment la théorie de M. de Luynes.

On a fait quelques applications du verre trempé dans ces dernières années. M. de la Bastie, en étudiant avec soin les conditions de la trempe du verre, a pu obtenir des verres présentant des qualités spéciales de dureté et d'élasticité extraordinaires. Suivant la nature du verre et sa fusibilité, on le trempe à une température plus ou moins élevée dans des bains de matières grasses très chaudes. Le cristal est trempé dans un bain de graisse chauffé entre 60° et 120°. Le verre ordinaire l'est dans un mélange d'huile et de graisse chauffé entre 150 et 300°. Les verres peu fusibles sont trempés à une température plus élevée, Ces opérations présentent certaines difficultés pratiques, surtout quand la trempe a lieu à une température élevée. La graisse s'enflammant dans ces conditions, il a fallu pour éviter cela des dispositions spéciales. On a dû aussi soutenir les verres chauffés jusqu'au ramollissement pour éviter qu'ils ne se déforment pendant la trempe. Les verres ainsi obtenus, appelés improprement verres incassables, peuvent se briser, mais beaucoup plus difficilement que les autres, ils peuvent tomber d'une hauteur de plusieurs mètres sans se casser. Lorsqu'un choc trop violent les brise, c'est toujours en fragments extrêmement petits. On ne peut tailler les verres trempés avec un diamant ; ils se brisent comme les larmes bataviques ; on doit les tailler de mesure avant de les tremper. On peut cependant les scier et les percer suivant quelques directions indiquées par la lumière polarisée : si l'on place un morceau d'un pareil verre entre un analyseur et un polariseur placés à l'extinction, on constate que la lumière est rétablie, ce qui montre que le verre n'a pas une structure homogène ; on aperçoit cependant des lignes sombres indiquant qu'en ces points la lumière n'est pas rétablie et que le verre y est homogène, ce sont ces points que l'on peut percer. A. JOANNIS.

BIBL.: DE LUYNES, *Annales de Chimie et de Physique*, 4e série, t. XXX, p. 289.

BATAYOLE (Mar.). Montants généralement en fer ou en cuivre destinés à supporter les lisses d'appui ou rambardes qui servent de garde-corps autour des passerelles, du-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nettes, sur l'arrière des hunes, etc., ainsi que les cordages en filin ou en fer qui en tiennent lieu dans certains cas.

BATBIE (Anselme-Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français, né à Seissan (Gers) le 31 mai 1828 et mort à Paris le 13 juin 1887. Nommé au concours auditeur au Conseil d'Etat le 7 août 1849, il vit les portes de ce grand corps se fermer inopinément pour lui en 1852. M. Batbie, qui s'était fait recevoir docteur en droit quelque temps auparavant, se tourna alors vers la carrière de l'enseignement. Nommé suppléant au concours de 1852, il fut envoyé d'abord à Dijon, puis l'année suivante, en 1853, à Toulouse et enfin, en 1857, il revint en cette même qualité à Paris. En 1860, M. Batbie reçut du ministre de l'instruction publique la mission d'étudier l'organisation de l'enseignement du droit public et administratif dans les universités d'Allemagne, de Belgique et de Hollande. Deux années plus tard, en 1862, il fut chargé d'un cours de droit administratif à la faculté de droit de Paris. Enfin, en 1865, sous le ministère de M. Duruy, une chaire d'économie politique fut créée dans cette faculté. Depuis longtemps l'introduction de cet enseignement était réclamé par tous ceux qui s'intéressent à l'étude du droit et à ses compléments naturels. Déjà en 1819, sous le ministère libéral du duc Decazes, une ordonnance du 24 mars avait créé à la faculté de droit de Paris une chaire de droit naturel et une chaire d'économie politique; mais ces nouveaux enseignements ne furent pas organisés et bientôt même, sous l'influence de l'esprit de réaction, ils furent supprimés en 1822 par simple voie de prétérition dans l'ordonnance du 6 sept. de cette même année. En 1847, M. de Salvandy avait voulu créer une chaire d'économie politique, mais son projet n'aboutit pas. C'est seulement sous le ministère de M. Duruy, par décret du 27 sept. 1864, que cette chaire fut rétablie et M. Batbie a eu l'honneur d'y monter le premier. D'ailleurs ses travaux antérieurs sur l'administration générale, sur la richesse publique, ses succès dans les concours d'économie politique ouverts par l'Académie des sciences morales, désignaient tout naturellement M. Batbie pour cet enseignement. On possède de lui de nombreux travaux sur le droit administratif et sur l'économie politique : *Doctrine et jurisprudence en matière d'appel comme d'abus* (1852, 1 vol in-8) ; *le Crédit populaire* (1864, in-18) ; *Nouveau cours d'économie politique* (1865, 2 vol. in-8) ; *Mélanges d'économie politique* (1866, 1 vol. in-8) ; *Turgot philosophe, économiste et administrateur* (1866, in-8) ; *Précis du cours de droit public et administratif* (1885, in-8, 5e éd.) ; *Traité théorique et pratique de droit public et administratif* (1886, 8 vol., in-8, 2e éd.).

Ce dernier ouvrage est le traité le plus complet que nous possédions sur cette branche du droit. On y trouve de nombreux renseignements sur les législations étrangères. C'est le résultat de toute la carrière administrative et scientifique de M. Batbie. Son *Nouveau cours d'économie politique*, publié un peu hâtivement pour répondre aux demandes des étudiants qui réclamaient un guide, manque de profondeur et de pénétration. Mais M. Batbie n'a pas eu le temps de se vouer pendant de longues années à l'enseignement de l'économie politique. Nommé professeur en 1864, il quittait sa chaire dès l'année 1870 et n'y remonta plus dans la suite. Si la carrière professorale de M. Batbie a été courte, elle n'en a pas moins laissé un véritable éclat et ses premières années d'enseignement de l'économie politique ont été tout particulièrement remarquées.

Elu par le dép. du Gers député à l'Assemblée nationale (59,860 suffrages), il siégea au centre droit et ne tarda pas à y prendre un rôle important. Aussi figurait-il, le 20 juin 1872, parmi les délégués de la droite chargés d'imposer à M. Thiers le programme de la majorité. Au mois de nov. suivant, il fut nommé rapporteur de la commission de Kerdrel et prononça dans ces circonstances une parole malheureuse en réclamant l'organisation d'un *gouvernement de combat*. M. Casimir Périer rappela au rapporteur qu'en 1848 il avait professé des opinions différentes et en effet, comme candidat républicain et président du comité électoral républicain de Paris, il avait adressé aux électeurs du Gers un discours où il avait parlé de *livrer les riches en pâture au lion populaire*. M. Batbie se tira d'affaire en répondant à Casimir Périer par une citation de Burke : « Celui qui n'est pas républicain à vingt ans, fait douter de la générosité de son âme, mais celui qui, après trente ans, persévère encore, fait douter de la rectitude de son esprit. » Après la chute de M. Thiers, M. Batbie fut appelé au ministère de l'instruction publique dans le cabinet du 24 Mai où il remplaça Jules Simon. Il disait volontiers que l'homme politique ne peut pas toujours appliquer les doctrines qu'il professe comme savant; celui-ci se place à un point de vue idéal, celui-là doit tenir compte des circonstances au milieu desquelles il s'agite. C'est ainsi que M. Batbie, partisan de l'instruction obligatoire dans ses écrits, s'arrêta cependant à une opinion différente dans sa vie publique. Le 26 nov. 1873, le ministère de Broglie ayant donné sa démission, M. Batbie fut remplacé par M. de Fourtou. Il fut ensuite nommé président de la commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles, et vota contre l'ensemble de ces lois. Il n'en fut pas moins élu sénateur du Gers le 30 janv. 1876, puis réélu au premier renouvellement du Sénat le 5 janv. 1879. Comme homme politique, il avait dans ses dernières années perdu une partie de son influence, même parmi les membres de la droite; mais dans la discussion des lois d'affaires, il était toujours très écouté par tous les membres du Sénat, sans distinction de parti. M. Batbie était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1867 et il avait été élu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) le 14 fév. 1885. E. GLASSON.

BATCHIAN ou **BATJAN**. Ile du groupe des Moluques, située près et au S.-O. de Djilolo, dont elle est séparée par le détroit de Patientia. Elle est, comme toutes les îles de cette région, très fertile, produit le sagoutier, le cocotier, le riz et le meilleur poivre des Moluques; mais la culture de toutes ces plantes y est très négligée. L'île est gouvernée par un radjah, vassal de la Hollande, qui réside à Batchian, la localité principale de l'île. Près de là est le fort Barneveld, aux Hollandais. C. K.

BATE (Horlogerie). On appelle ainsi la partie de la boîte d'une montre sur laquelle repose le cadran et qui s'étend jusqu'au bord ou filet de la cuvette. Dans les pendules, la bâte porte un *drageoir*, sorte de filet qui permet de maintenir les pièces par l'élasticité des parties, pour loger la fausse plaque du mouvement, à laquelle on fait une petite charnière. L. K.

BATE ou **BAÏT**. Petite île du golfe de Katch (Inde occidentale), située un peu à l'E. du promontoire formant l'extrémité N.-O. de la péninsule de Kattiawar (Goudjerate). Cette île, regardée par les Hindous comme consacrée par le dieu Krichna, est couverte de temples et très fréquentée des pèlerins. Elle n'est habitée que par les prêtres attachés à ces sanctuaires. C. K.

BATE (William), médecin et historien anglais, né à Maids Morton (Buckingham) en 1608, mort à Londres le 19 avr. 1669. Il fit ses études à Oxford où il prit le diplôme de docteur en 1629. Il acquit en peu de temps une telle réputation qu'il fut choisi pour premier médecin par Charles Ier. Après la défaite des royalistes, il vint à Londres, se fit recevoir au collège des médecins de cette ville et se concilia la faveur du Parlement qui l'envoya en 1651, avec Wright, auprès de Cromwell, alors atteint de fièvre intermittente, et qui le prit à son tour pour premier médecin. Il a été accusé d'avoir hâté la mort du Protecteur par le poison; sa mémoire n'est pas encore entièrement lavée de cette accusation. Quoi qu'il en soit, après son avènement, Charles II le prit pour premier médecin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un pharmacien de Londres, J. Skipton, a formé un recueil alphabétique de tous les médicaments dont Bate fit usage pendant vingt ans de pratique : *Pharmacopœa Bateana* (Londres, 1688, in-8; 1691, in-12; 1694, in-8; Francfort, 1702, in-12; Amsterdam, 1731, in-12; trad. angl. Londres, 1694, 1706, 1713, 1720, in-8). Nous citerons encore de Bate : *De rhachitide, sive de morbo puerili*, etc. (Londres, 1668, in-8; la Haye, 1682, in-4); *The royal apology, or the declaration of the commons in parliament the 11th febr.*, (1647, 1648, in-4) (apologie de Charles Ier); *Elenchus motuum nuperorum in Anglia, simul ac juris regii et parlamentarii brevis narratio* (Paris, 1649, in-12; 1663, in-8 [même sujet]); trad. en franç. : *Abrégé des mouvements d'Angleterre* (Anvers, 1650, in-16). Dr L. Hn.

BATEA (Myth. gr.) (Βάτεια). Fille de Teucer, le fils du Scamandre et de la nymphe Ida (suivant d'autres, fille de Tros); épouse de Dardanus, le roi des Troyens, et mère d'Ilos et d'Erichthonios. C'est à elle que la ville de Bateia en Troade devait son nom.

BATEAU. I. Généralités. — Nom générique de toutes les constructions flottantes de faible dimension, employées pour la navigation maritime ou fluviale. Les bateaux sont extrêmement variés comme forme et comme grandeur d'après les différents pays et les usages auxquels ils sont destinés. On peut les classer d'après leur mode de propulsion en bateaux à voiles, à rames ou à vapeur, bien que beaucoup de types puissent marcher indifféremment à la voile ou à l'aviron, ou d'après leur affectation: bateaux de passage, de pêche, de sauvetage, bateau-pilote, bateau-torpilleur, bateau de plaisance, etc. Les types les mieux définis portent un nom particulier : chasse-marée, lougre, jonque, balancelle, chaloupe, etc. Lorsque le bateau se réduit à de faibles dimensions, il prend souvent le nom générique d'embarcation; si, au contraire, il atteint une taille assez grande pour effectuer normalement une navigation lointaine, il prend celui de bâtiment. On donne quelquefois le nom de bateau à des constructions flottantes qui ne sont pas destinées à la navigation proprement dite; tels sont : le bateau à eau ou *citerne* (V. ce mot), le bateau-pompe, chaland muni d'une pompe pouvant se déplacer et être mis en position convenable pour combattre l'incendie dans un port, etc. Ils sont compris sous la dénomination collective de bateaux de servitude. Enfin, on donne souvent dans le langage familier le nom de bateau aux plus grands navires, et l'on dit communément bateau à voiles, bateau à vapeur en parlant de grands bâtiments.

II. Bateau à voiles. (V. Navigation, pour l'historique et les généralités; pour les détails, se reporter aux articles consacrés aux différentes parties du navire et aux divers types de voiliers, Corvette, Frégate, Vergue, etc.).

III. Bateau à vapeur. — I. Historique. — C'est Denis Papin qui est regardé comme le véritable inventeur de la navigation à vapeur, et c'est lui qui a construit le premier un bateau à vapeur pratique. Cependant il paraît vraisemblable que, vers la même époque, un autre Français, M. Duguet, fit quelques essais heureux pour suppléer à la force du vent par des moyens mécaniques. Les expériences eurent lieu de 1687 à 1693 dans le port du Havre. En 1690, dans l'année même où le capitaine Savery, profitant des idées répandues en Angleterre par le marquis de Worcester, faisait connaître la machine à vapeur, Duguet présentait un projet de bateau mis en mouvement par des roues à aubes, moyen qui devait un siècle plus tard être reproduit avec tant de succès dans le nouveau mode de navigation.

En 1690 également Papin proposa d'atteler sa machine à piston sur des roues à palettes pour faire marcher les bateaux. Vers 1707 il appliqua sa machine à la propulsion d'un petit navire sur la Fulda. — Une pompe élevait l'eau qui donnait le mouvement à une roue hydraulique, laquelle faisait tourner les palettes (Pour les détails, V. la biographie de Papin). On sait que Papin, à qui l'intercession de Leibnitz n'avait pu faire accorder une autorisation officielle, ayant voulu faire, malgré tout, naviguer son bateau, le vit mettre en pièces par quelques bateliers stupides et ne dut lui-même son salut qu'à sa fuite en Angleterre.

En 1736 Jonathan Hull, profitant du progrès que Newcomen avait fait faire à la machine à vapeur, crut pouvoir en proposer l'application pour mouvoir les navires au moyen de roues à aubes. Il prit une patente à cet effet. Il s'efforça, mais en vain, d'intéresser l'amirauté d'Angleterre en faveur de son invention; son projet fut repoussé. Parmi les objections sur lesquelles était fondé le refus de l'amirauté se trouvait celle-ci : *La force des lames de la mer ne brisera-t-elle pas en morceaux toute partie de machine qu'on placera de manière à la faire mouvoir dans l'eau?* A quoi Jonathan Hull répondit : *Il est impossible de supposer que cette machine sera employée à la mer dans une tempête et lorsque les lames font ravage.* Ce que Jonathan Hull ne supposait pas qu'on pût regarder comme possible, quatre-vingts ans plus tard l'expérience en a démontré la possibilité et l'avantage. Une semblable particularité montre parfaitement le progrès des idées depuis la naissance de l'invention jusqu'aux développements que cette même invention a pris de nos jours. C'est en 1773 qu'un jeune noble Franc-Comtois, le comte, plus tard le marquis de Jouffroy, étant allé voir les fameuses pompes de Chaillot, dit M. Fournier, observa attentivement leur machine à feu. — Il était d'intelligence prompte et industrieuse; l'idée, qui alors était si bien dans l'air, lui vint aussitôt d'appliquer cette pompe à un bateau pour le faire marcher. Il eut la naïveté imprudente de s'en ouvrir à Périer, de l'Académie des sciences, qui sans perdre de temps mit le projet en œuvre; moins heureux qu'empressé, son insuccès fut complet. La force de sa machine équivalait à celle *d'un cheval*, le bateau ne put remonter la Seine, et Périer abandonna ses tentatives. — L'idée appartenait au marquis de Jouffroy, c'est donc seulement dans ses mains qu'en bonne justice elle devait réussir.

Il en fut ainsi. En 1776, n'ayant qu'une année de retard sur l'ardeur de Périer, son plagiaire, il lançait sur le Doubs un *pyroscaphe*, ayant quarante pieds de long, six de large et capable de fournir sans encombre une assez longue carrière. Un chaudronnier de village avait été son seul aide dans la conception de ce premier bateau à vapeur. Pendant les mois de juin et juil. 1776, le bateau navigua sur le Doubs au grand ébahissement des Francs-Comtois. Ce brillant succès fit grand bruit partout, notamment à Versailles, où, sur le ton il est vrai de l'incrédulité railleuse, on ne parla plus parmi les gens du bel air que du gentilhomme franc-comtois, de *Jouffroy la Pompe*. C'est l'usage ordinaire; la première récompense qu'obtient l'inventeur, c'est tout d'abord un succès de raillerie. — Sans se décourager, le marquis de Jouffroy construisit un autre bateau beaucoup plus grand qui fut achevé en 1782. Sa longueur atteignait cent trente pieds, et son poids total cent vingt-sept milliers. Les roues avaient quatorze pieds de diamètre, et les aubes six pieds de long, dont deux plongeaient dans l'eau. L'expérience eut lieu en juil. 1783 et fut triomphante ainsi que le relate un procès-verbal dressé par les soins de l'Académie de Lyon le 10 août 1783. Un pareil succès devait ouvrir à tout jamais la carrière à l'admirable invention. Elle en resta pourtant là. A la demande d'un privilège de trente ans que M. de Jouffroy fit aussitôt, M. de Calonne, le futile ministre, qui avait de l'or pour toutes les frivolités et des dédains pour toutes les choses sérieuses, répondit le 31 janv. 1784 : *On accordera quinze ans de privilège à M. de Jouffroy, s'il réussit à faire remonter sur la Seine l'espace de quelques lieues un bateau chargé de 450,000 pieds cubes et si le succès en est victorieusement constaté à Paris.* On croit rêver en lisant de semblables choses écrites il y a juste un siècle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le marquis avait dépensé sa fortune dans ses premiers essais, il était à bout d'efforts, il se trouva donc dans l'impossibilité de faire construire *à Paris* un bateau semblable à celui qui avait fonctionné à Lyon, et fut obligé d'interrompre ses travaux sur la navigation à vapeur; l'expérience de Lyon, dont le perfectionnement eût doté le monde vingt ans plus tôt des bateaux à vapeur, fut ensevelie dans l'oubli. Lorsqu'il revint en France en 1814, il n'était bruit que des bateaux à vapeur et de Fulton leur *inventeur;* quant à lui, on ne savait pas même qu'il eût jamais existé.— Il mourut en 1832 aux Invalides, doyen des capitaines d'infanterie. — C'est à lui sans conteste qu'appartient la première application, réellement suivie de réussite, du nouveau mode de locomotion sur l'eau, mais dont l'idée première doit être conservée à Denis Papin. Ajoutons que parmi les signatures du procès-verbal des expériences de Lyon figure celle d'un ingénieur américain alors de passage en France, M. Fulton. Ce dernier, dont nous allons parler, sut reconnaître dans une lettre qu'il n'était pas l'inventeur des *pyroscaphes* et que cette gloire appartenait à l'auteur des expériences de Lyon faites en 1783 sur la Saône.

Pendant ce temps-là, la machine à double effet était créée en Angleterre, et présentait toutes les conditions nécessaires pour servir d'appareil moteur aux bateaux. La France ne put profiter de cette découverte, et, après avoir produit le premier bateau dont la marche fut satisfaisante, elle s'est trouvée la dernière à posséder une marine à vapeur. C'est en Amérique que furent faits les premiers essais qui suivirent ceux de Jouffroy. Fiteh en 1787, et James Rumsey essayèrent d'employer la machine à double effet. Le premier réussit à obtenir au moyen de sa machine un mouvement de rotation très régulier. Ce mouvement était communiqué à un système de rames ordinaires. La vitesse du bateau était fort petite. — Aussi Fitch en construisit-il un second qui atteignit une vitesse de 5 à 6 nœuds. L'imperfection des appareils fit abandonner l'entreprise. Fiteh se rendit alors à Lorient et essaya d'établir des bateaux à vapeur en France. Le succès ne couronna pas ses efforts. Quant à Rumsey il adopta pour appareil moteur une pompe qui, prenant de l'eau à l'avant du bateau, la rejetait en arrière. Ce procédé, déjà imaginé en France par Daniel Bernouilli, fut mal accueilli en Amérique. Rumsey se rendit à Londres, mais il échoua. Il ne put faire exécuter le moindre mouvement à son bateau.

Pendant que les Etats-Unis essayaient de créer la navigation à vapeur, l'Angleterre ne restait point oisive. Mais ses essais furent timides et ne produisirent aucun résultat. — C'est ainsi que le mécanicien Miller et l'ingénieur Livingstone avaient construit (1788) une petite barque mue par la vapeur. Se croyant sûrs du succès, ils voulurent répéter l'expérience en grand, mais les vices de l'appareil devinrent plus sensibles et le résultat moins satisfaisant. La machine éprouvait des dérangements considérables, aussi les deux associés renoncèrent-ils bientôt à leur entreprise. Stanhope avait adapté à son bateau des rames palmipèdes imitant ainsi le premier appareil locomoteur du marquis de Jouffroy. Les inconvénients de ce système paralysèrent les efforts de Stanhope qui renonça à poursuivre ses expériences.

On accorde en général une trop faible importance aux essais malheureux des mécaniciens qui ne peuvent réussir à modifier un appareil. — Malgré leur insuccès, ils rendent parfois de grands services à l'industrie et à l'humanité. Quand ils ne feraient que montrer l'impuissance de certains mécanismes, ils auraient par cela même frayé la voie à leurs successeurs qui, avertis par l'inutilité de leurs efforts, cherchent à combiner d'autres mécanismes. Le plus souvent, ces entreprises avortées attirent l'attention des hommes spéciaux qui étudient alors des perfectionnements auxquels peut-être ils n'auraient jamais pensé. — C'est ainsi que les essais malheureux de James Rumsey, qui mourut sans avoir vu marcher son bateau à vapeur, attirèrent l'attention du jeune Américain Robert Fulton, amené à étudier la question de l'application de la vapeur à la navigation.

Né en 1765 à Little Britain en Pennsylvanie, Robert Fulton fut d'abord destiné à l'étude des beaux-arts. Cédant ensuite aux conseils de Franklin il se décida à se rendre en Angleterre. Là, il abandonna ses pinceaux pour la mécanique, puis, après avoir assisté aux expériences de Jouffroy, il se donna tout entier à l'étude de la navigation à vapeur. — Après avoir produit diverses autres inventions mécaniques importantes, découragé par le mauvais accueil des Anglais, il vint en France qui était alors en guerre ouverte avec sa voisine. Fulton poursuivait avec une indomptable énergie la pensée de réussir dans une entreprise où tour à tour échouaient un si grand nombre de concurrents. Le premier consul, pour frapper au cœur son ennemi anglais, avait conçu le projet d'une immense *flottille* afin de conduire son armée en Angleterre. Fulton s'adressa alors à Napoléon qu'on a depuis, mais à tort, accusé d'avoir méconnu l'immense valeur de la proposition que lui faisait un homme de génie. Voici la lettre que Napoléon écrivit du port de Boulogne au ministre de l'intérieur, en le chargeant de faire examiner l'invention : *Monsieur de Champagny, je viens de lire la proposition du citoyen Fulton, que vous m'avez adressée beaucoup trop tard, en ce qu'elle peut changer la face du monde. — Quoi qu'il en soit, je désire que vous en confiiez immédiatement l'examen à une commission composée de membres choisis par vous dans les différentes classes de l'Institut. C'est là que l'Europe savante doit chercher des juges pour résoudre la question dont il s'agit. Aussitôt le rapport fait, il vous sera transmis et vous me l'enverrez. Tâchez que tout cela ne soit pas l'affaire de plus de huit jours (21 juil. 1804).* Une commission fut nommée pour apprécier *la vérité physique et palpable* qu'avait aperçue Napoléon, et cette commission conclut au rejet des propositions de Fulton. Ce refus décida l'ingénieur américain à retourner dans sa patrie. Disons aussi que Fulton, à cette époque, n'avait pas évité complètement la faute commise par ses prédécesseurs. Il n'avait pas fait usage d'une force motrice assez puissante pour donner de grands résultats, et ceux-ci ne purent pas être constatés sur la Seine.

L'importance de la navigation par la vapeur était si bien sentie, et la possibilité de suppléer à la force du vent par des moyens mécaniques tellement reconnus en Amérique, que, dès 1798, l'Etat de New-York avait accordé à M. Livingstone un privilège conditionnel de 20 ans. — On lui concédait ce privilège sous la condition expresse qu'avant le 27 mars 1799 il aurait produit un bateau qui parcourût quatre milles à l'heure. — M. Livingstone, adoptant une machine à vapeur cinq ou six fois plus puissante que celle de M. Périer, obtint des succès moins insignifiants. Cependant, il n'atteignit point le degré de vitesse exigé par le législateur, parce qu'il employait encore une force trop peu considérable. Fulton, pour réussir, finira par tripler cette force. — Instruit par l'insuccès de ses tentatives en France, il fit exécuter à Soho, par la compagnie anglaise de Watt et Boulton, une machine à vapeur dont la force était équivalente à celle de 20 chevaux. Il la fit transporter en Amérique pour l'établir sur le premier bateau qu'il construisit à New-York. — En 1807, ce bateau commença ses voyages. Pour parcourir la distance de 120 milles qui sépare New-York d'Albany, il mit trente-deux heures en allant, et trente en revenant. Cette expérience décisive porta la conviction dans tous les esprits. Des associations opulentes se formèrent de toutes parts, afin d'entreprendre la construction et l'exploitation des bateaux à vapeur. Les revenus de quelques-unes des compagnies furent immenses, et les avantages retirés de cette belle innovation par les Etats-Unis surpassèrent les espérances les plus hardies. Et cependant, tout d'abord, comme toujours, le pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mier essai de Fulton fut couvert de railleries. Son premier grand bateau qu'il baptisa *le Clermont* fut surnommé par les Américains, la *Folie-Fulton*. Mais bientôt, ce steamboat fit un service régulier d'Albany à New-York, et la navigation à vapeur fut définitivement établie, malgré les obstacles que firent naître les voiliers jaloux du succès. — On raconte qu'un seul voyageur ayant au début pris passage sur le *Clermont*, à son premier retour d'Albany, Fulton fut vivement ému de la confiance de cet homme qui avait foi dans le succès du voyage. Il resta immobile et silencieux, contemplant les larmes aux yeux les 6 dollars que l'étranger venait de lui remettre pour prix de son passage et qui étaient le premier salaire qu'il recevait de ses longs travaux sur la navigation à vapeur. Cette émotion est bien naturelle et, quand on pense aux rebuts et aux mépris que les inventeurs ont à essuyer de la part de ceux auxquels ils s'adressent, on doit admirer la force et la volonté de ceux qui persévèrent et qui sacrifient leur fortune et leur vie au bien-être de l'humanité, et au triomphe de leurs idées fécondes, qui, seules, peuvent soutenir les progrès de la civilisation.

Un brevet fut accordé à Fulton le 11 fév. 1809, et dès 1811 plusieurs bateaux sillonnaient les rivières des Etats-Unis, et une immense frégate, *le Fulton the first*, destinée à la défense du port de New-York, était en construction. Mais Fulton ne devait pas voir de ses yeux le triomphe de la navigation à vapeur. Il périt en 1815 victime de son dévouement à un ami. Sa mort fut un deuil national pour les Etats-Unis.

La France qui avait été témoin des premiers succès de la navigation à vapeur s'émut enfin des triomphes de Fulton. — Jouffroy, un instant, eut l'espoir de voir ses premiers travaux couronnés de succès dans sa patrie; il obtint un brevet en 1816, mais une société Pajol lui fit concurrence, et il retomba définitivement dans la misère et dans l'oubli. Aujourd'hui ses compatriotes, cinquante ans après sa mort, lui ont élevé une statue.

Le progrès que l'Angleterre avait réussi à réaliser, les voyages transatlantiques de quelques bateaux ramenèrent en France la question de la navigation à l'ordre du jour. On comprit enfin que vouloir tout créer est un sûr moyen de ne pas réussir et on résolut de profiter des expériences de l'Amérique comme elle avait profité elle-même des essais du marquis de Jouffroy. En 1821 M. Marestier fit de longues études sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis. Il détruisit beaucoup d'illusions, ramenant aux justes limites de la vraisemblance et de la réalité les effets extraordinaires que l'exagération des Américains attribuait aux bateaux à vapeur. Il soumit tout à des observations rigoureuses, à des mesures exactes, à des formules savantes, simples et pratiques. Dès 1823 cet ingénieur concluait qu'en réduisant les hyperboles à leur juste valeur il restait encore d'assez grands avantages au nouveau système de navigation pour en motiver l'adoption sur les côtes et les rivières de l'Europe.

C'est au moment des grands besoins que naissent les grands services. Jamais maxime n'a mieux été vérifiée que par l'invention des bateaux à vapeur et pour le pays qui le premier vit cette invention fructueuse réalisée en sa faveur. — C'est peu après que la Louisiane, cédée par la France, eut livré à l'Union américaine le cours entier d'un des plus grands fleuves du monde, c'est alors que parut avec succès un genre de navigation qui triomphe de la rapidité des cours d'eau, qui n'a besoin ni de la force du vent indépendante de la volonté humaine, ni d'un chemin de halage, impraticable sur les bords vaseux des grands fleuves américains. — En un petit nombre d'années une multitude de villes s'élèvent sur les rives où l'on comptait seulement auparavant quelques bourgades sauvages. — Un simple progrès industriel mécanique a rendu possible et commode l'habitation de contrées auparavant désertes ; des nations nouvelles s'y sont formées et tiennent à cette heure un rang important sur la scène du monde.

La conséquence des études de M. Marestier fut que la France se décida sérieusement à étudier la question. — La première, elle posséda sur le continent une marine à vapeur et les perfectionnements qu'elle y apporta montrèrent qu'elle savait profiter, bien qu'un peu tard, des créations dont elle peut à juste titre réclamer la gloire. Cependant l'Angleterre n'était pas restée oisive. Les besoins impérieux de son commerce faisaient apprécier plus vivement le mérite de l'invention nouvelle. En 1812 la *Comète* fit le trajet de Glasgow à Greenock ; mais le peu de puissance de sa machine la fit bientôt abandonner. Le *Robroy* construit en 1815 eut plus de succès. Mais ce fut en 1817 seulement que deux bateaux à vapeur, *Hibernia* et *Britannia*, naviguèrent pour la première fois sur la mer de Holyhead à Dublin. Bientôt la navigation à vapeur s'étendit sur toutes les petites mers d'Europe et en 1829 l'Angleterre comptait 331 bateaux à vapeur de toutes dimensions.

Progrès et transformations. Les premiers bateaux construits par Fulton étaient à fond plat. En 1813 on a commencé d'arrondir la forme de leur carène. Depuis lors, on a construit tous les bateaux en donnant à la courbure de leur carène une grande continuité dans le sens longitudinal et même dans le sens transversal, mais à formes assez pleines au maître couple pour qu'ils tirent peu d'eau sur les rivières et sur les canaux. — Les premiers bateaux étaient fort étroits ; ils n'avaient en largeur que le dixième de leur longueur. — A une époque intermédiaire, on leur a donné pour largeur du quart au cinquième de la longueur ; cela permettait de réduire cette dernière dimension et la profondeur ou le tirant d'eau de la carène, sans en diminuer la capacité. On voulait éviter surtout de nuire à la stabilité qu'on a même augmentée par ce moyen, lorsqu'on n'a pas diminué la contenance du navire. — Plus tard, cependant, on a de nouveau diminué la largeur relativement à la longueur pour obtenir plus de vitesse. On a procédé de la sorte surtout lorsqu'il s'est agi de naviguer en pleine mer. C'est alors le tirant d'eau qu'on a rendu beaucoup plus considérable.

Une observation fort importante, c'est que les personnes qui tentèrent à diverses reprises d'exécuter des bateaux à vapeur avaient échoué bien moins pour n'avoir pas imaginé les meilleurs mécanismes qu'il fût possible de concevoir, que pour s'être contentées d'une force motrice trop peu considérable. — Il a fallu se demander avant tout quelle est la puissance nécessaire pour animer d'une vitesse donnée un navire aussi donné. Il a fallu tenir compte des pertes de puissance vive dues à toutes les espèces de résistances, et d'après cette création fixer la force de la machine à vapeur destinée à faire mouvoir le bateau. Fulton, instruit à ses dépens, est le premier qui ait essayé ces calculs, et Fulton a réussi. — Il est parti des expériences faites en Angleterre par la société instituée pour le perfectionnement de l'architure navale, et qui lui fournissant des premières données approximatives lui montrèrent entre quelles limites il devait se tenir. Dès lors, le succès de son entreprise acquit la certitude mathématique. — Nous devons insister sur de tels faits parce qu'ils montrent à quoi tient la réussite des inventions les plus ingénieuses, et qu'il ne suffit pas de combiner avec génie les éléments d'une machine nouvelle. — On ne peut compter sur un succès certain qu'à la condition d'éclairer la marche par l'expérience soumise au calcul. Fulton est considéré comme un homme de génie, parce qu'il a le premier obtenu un grand triomphe dans la navigation par la vapeur, et l'on refuse ce titre à la plupart de ses devanciers dans la même carrière; ces derniers cependant avaient tout fait pour son propre succès. L'un avait consacré l'emploi des roues à aubes, l'autre l'emploi de la machine à vapeur. On avait même fait des bateaux à vapeur, qui, réunissant tous ces moyens, marchaient quoique avec peu de vitesse. Il ne manquait plus que d'accroître con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

venablement la rapidité de la marche, en augmentant la force motrice sans recourir à d'autres combinaisons mécaniques qu'à celles connues déjà. C'est ce que Fulton finit par faire en s'aidant des données de l'expérience et des moyens du calcul. Après le succès, tout le mérite de ses devanciers s'est anéanti dans l'opinion vulgaire. Fulton est loin d'avoir poussé ses recherches théoriques autant qu'il aurait fallu le faire pour amener à la perfection le système de navigation par la vapeur. Il n'a point déterminé rigoureusement la position, la grandeur et la forme qui conviennent le mieux à toutes les parties composant la charpente et le mécanisme d'un bateau à vapeur. Il a laissé ces perfectionnements à ses successeurs.

En 1820, lorsque l'on rédigeait le plan d'un budget normal, en traçant un ensemble de travaux qui devait embrasser onze années, il n'était pas même dit un mot de la navigation à vapeur : *elle était encore en dehors de toute prévision pour la marine militaire*. Cependant, les efforts du commerce continuaient avec une ardeur infatigable en Angleterre et surtout aux Etats-Unis. Par degrés, on triomphait des difficultés maritimes pour de courtes navigations au voisinage des côtes. En France, vers 1823, la marine royale ordonnait la construction des premiers bateaux à vapeur qu'elle ait possédés. En 1830, elle avait déjà quinze navires à vapeur, tant à flot, qu'en construction, représentant une valeur de 6,500,000 fr. En 1840, ce nombre avait triplé et la force en chevaux avait quadruplé. La valeur totale de la flotte à vapeur était, à cette époque, de 21 millions de francs. Les plus forts bâtiments que possédait la marine royale en 1820 atteignaient à peine 160 chevaux ; en 1840, ils ne dépassaient pas la force de 200 chevaux.

Depuis 1851, la marine française a poursuivi de la façon la plus active l'entreprise de vaisseaux neufs à vapeur et la transformation en vaisseaux mixtes des anciens vaisseaux à voiles. Il est juste de remarquer que l'administration française ne pouvait pas trouver dans les développements circonscrits de notre commerce maritime les mêmes ressources que l'administration britannique a trouvées dans l'industrie de son pays. Le nombre et la richesse des constructeurs de machines à vapeur dépendent nécessairement du nombre et de l'importance des navires à construire. Or, la différence est énorme à cet égard entre nous et nos voisins. Disons aussi à l'honneur de la marine française que, la première pour les vaisseaux à hélice, elle atteignit un degré de perfection dont les Anglais n'ont approché qu'après plusieurs années d'essais. Depuis bien des années, disait Dupuy de Lôme en 1877, notamment depuis la création de la flotte cuirassée en France en 1858, d'une part, le matériel de la marine à vapeur militaire subit incessamment une transformation caractérisée dans la forme et le mode de construction des navires, dans le caractère de leur force militaire pour l'attaque comme pour la défense, enfin dans la puissance et dans l'agencement de leurs machines motrices ; et, d'autre part, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de signaler une œuvre originale faisant partie intégrante de ce matériel naval et qui puisse être attribuée à tel ou tel auteur nettement autorisé à en revendiquer la paternité.

La création de la flotte cuirassée qui a été la suite et la conséquence de la création du vaisseau et de la grosse artillerie à boulets explosibles est une œuvre française. Des modifications ont été faites aux types de navires de mer cuirassés, exécutés en France sur les plans de Dupuy de Lôme, depuis la première frégate cuirassée *la Gloire* jusqu'aux vaisseaux à tourelles latérales du type *Océan* ; mais ces modifications ne peuvent être considérées comme un progrès caractéristique. Il n'y a pas lieu même de faire exception pour le premier *Monitor* américain, malgré le bruit qui s'est fait à l'occasion de ce navire.

En ce qui concerne les machines marines et les dispositions particulières aux hélices, bien des améliorations, comme nous le verrons plus loin, ont été accomplies depuis la machine du vaisseau *le Napoléon* (1854). La transmission directe de l'action du piston moteur à l'arbre de l'hélice a remplacé la transmission par engrenage multiplicateur du nombre de tours. Ainsi, la machine du *Napoléon*, d'une puissance de 2,800 chevaux, ne faisait que 25 tours par minute, en transmettant son travail à l'arbre de l'hélice qui faisait 50 tours au moyen d'un colossal engrenage dont la roue principale pesait 2,500 kilog. Il y a quelques années, la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée achevait une machine de 7,200 chevaux faisant directement 83 tours par minute, qui fut montée sur le *Tourville*. Les condenseurs à surface imaginés par *Hall*, qui sont restés pendant plus de trente ans sans application, font aujourd'hui partie intégrante de toutes les nouvelles machines marines et fonctionnent à merveille, grâce à des perfectionnements de détail.

Les machines de Woolf, détendant la vapeur dans des cylindres séparés de celui d'introduction, ont été longtemps considérées comme exclusivement bonnes pour les machines terrestres ; c'est depuis une vingtaine d'années que nous avons fait, en France, de grandes machines marines pour nos vaisseaux cuirassés, avec trois cylindres à vapeur, dont un reçoit directement la vapeur des chaudières et deux fonctionnent par la détente de la vapeur sortant du premier. A peu près à la même époque, les Français et les Anglais appliquaient à leurs marines les machines *Compound* avec *un* petit cylindre d'introduction et *un* grand cylindre de détente. C'était des deux côtés du détroit l'application de la machine Woolf à la navigation.

Les condenseurs à surface permettant d'alimenter les chaudières avec de l'eau distillée provenant de la condensation de la vapeur sortant des cylindres, sans mélange avec l'eau de la mer, on a pu faire fonctionner les chaudières à vapeur sous une pression plus élevée sans craindre les incrustations, et cette élévation de pression a permis d'augmenter la détente. Les chemises avec circulation de vapeur autour des cylindres, déjà appliquées par Watt, puis abandonnées à tort, ont été partout reprises et installées avec soin. Les chaudières ont été construites avec des sécheurs, de façon à fournir de la vapeur moins humide.

Tout compte fait, on est arrivé à ce que le poids des machines marines, eau comprise, gravite aujourd'hui autour du chiffre de 190 kilogr. par cheval au lieu de 330 qu'il était il y a trente ans. Ces perfectionnements des machines sont combinés avec l'allongement des navires et l'affinement de leurs formes qu'a permis leur construction en fer, bien plus solide et plus légère que l'ancienne construction en bois. Le résultat total a été considérable par la combinaison de l'économie du combustible avec l'accroissement de la capacité utilisable et du poids porté, pour une même puissance motrice, à une même vitesse, par les nouveaux paquebots bien faits. Ce poids porté a triplé en même temps que la consommation du combustible se réduisait de moitié. Les auteurs de tous ces progrès accumulés sont difficiles à distinguer ; ce sont des savants, des marins, des ingénieurs, voire des ouvriers inconnus, de toutes les nations.

II. Développements de la navigation transatlantique. — Nous avons à parler maintenant des progrès de la navigation par la vapeur, appropriée au service de la mer et des longues traversées. Il y a cinquante ans à peine, certains savants et des plus illustres affirmaient que jamais un navire à vapeur ne pourrait traverser l'Atlantique. Ils s'appuyaient sur l'impossibilité de transporter le charbon nécessaire. Un seul voyage au long cours avait été entrepris en 1825. Un bateau à vapeur avait doublé le cap de Bonne-Espérance et était arrivé aux Indes. Ce voyage avait été facilité par le voisinage des côtes qui permettait de s'approvisionner souvent de combustible. Les relations importantes qui existent entre l'Angleterre firent pour la première fois naître l'idée de traverser l'Océan sans le secours de la voile. Ce projet fut, comme nous venons de le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dire, regardé comme une folie. Rien ne put arrêter les spéculateurs. L'élan était donné et le *Great Western* se préparait à affronter l'Atlantique. Une compagnie rivale fréta le *Sirius* qui partit, le 5 avr. 1838, du port de Cork. Le 8 avr. seulement, le *Great Western* appareilla à Bristol et se dirigea vers New-York. Jamais l'Océan n'avait été témoin d'une lutte semblable. Malgré ses trois jours d'avance, le *Sirius* fut presque atteint par son rival, et si le premier il jeta l'ancre sur les côtes de l'Amérique, il ne précéda le *Great Western* que de quelques heures. Tout l'avenir de la navigation par la vapeur était renfermé dans ce succès. Le 23 avr., les deux navires se trouvaient dans les eaux de New-York, et, dix-sept jours plus tard, leur retour en Angleterre fut regardé comme la preuve absolue des avantages de la vapeur pour la navigation transatlantique. Dès lors, des services réguliers furent établis entre l'Angleterre et l'Amérique, et l'Océan se couvrit de bâtiments à vapeur. Pour en arriver là, il a fallu des machines incomparablement plus puissantes que celles primitivement établies, et des bâtiments d'un tonnage beaucoup plus considérable. On a fini, dans un court laps de temps, par appliquer très généralement la vapeur aux navires de guerre et de commerce. Un objet capital, dans cette application, était de combiner la vitesse de la machine avec une économie, une sécurité, qui pussent engager les voyageurs à se confier sur les mers à la puissance de la vapeur.

Il ne suffisait pas pour obtenir cette vitesse d'accroître la force impulsive. Il était indispensable de modifier profondément la force des navires, de diminuer la masse et le volume de la proue et de la poupe, de réduire la largeur principale et proportionnellement d'augmenter la longueur. Par ces modifications, les proportions et les formes des navires à vapeur ont été rendues singulièrement analogues à celles des galères du moyen âge et des temps plus anciens, lorsqu'au lieu du pouvoir de la vapeur, c'était la force de l'homme qu'on appliquait à faire marcher ces navires par le moyen de la rame. Aujourd'hui, la rame est remplacée par la force que transmettent dans le même sens longitudinal les aubes des roues ou les ailes de l'hélice.

Comme il arrive à toutes les inventions importantes d'ailleurs, les bateaux à vapeur furent longtemps avant d'arriver au point de bonne utilisation et, même arrivés à un point de bonne construction, ils eurent encore à lutter contre les objections des négociants et des savants. Depuis l'époque où le *Sirius* a traversé l'Atlantique pour la première fois, le nombre des bateaux à vapeur s'est accru considérablement. En 1814, le Royaume-Uni possédait deux bateaux à vapeur. En 1872, ce nombre était de 3,660; aujourd'hui, il dépasse 8,000. Il est remarquable que l'Angleterre ait dirigé presque tous ses encouragements du côté de l'Orient et de l'Occident, en négligeant complètement le Nord. La Compagnie péninsulaire orientale avait commencé, dès 1837, à faire le service postal maritime entre l'Angleterre et la Péninsule espagnole. En 1839, les Anglais ajoutaient à cette correspondance un autre service à vapeur entre Alexandrie et Marseille, puis l'Angleterre étendit bientôt ses vues bien au delà de la Méditerranée. De puissantes compagnies se formèrent; nous citerons pour l'Angleterre les compagnies Cunard, Royal mail, Péninsulaire orientale, etc.... et pour la France la Compagnie générale transatlantique et les Messageries nationales, qui ne le cèdent en rien à leurs puissantes rivales d'outre-Manche. La ligne Cunard des steamers transatlantiques fut établie en 1840. Son premier bâtiment fut la *Britannia*. La forme de la machine à vapeur la plus employée à cette époque sur les steamers transatlantiques était celle connue sous le nom de machine à balanciers latéraux. Le vapeur *l'Atlantic*, construit en 1851 par la Compagnie américaine *Ligne Collins*, était un des plus beaux exemples du type des steamers à roues, détrônés depuis par les bateaux à hélice.

L'année 1883 a été entièrement fructueuse pour la navigation océanique et notamment pour celle qui s'exerce entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. On peut évaluer à 500,000 fr. les recettes brutes de chaque voyage des grands steamers, tels que l'*Alaska*, le *Servia*, le *Gallia*, etc... Le bénéfice est d'environ 25 %. Le voyage aller et retour dure de quatre à cinq semaines. Ces grands steamers sont d'un prix d'établissement énorme, aussi leur exploitation est faite par des grands syndicats soutenus par de puissantes maisons de banque.

L'*Orégon*, nouveau steamer de la ligne Guion, réalise aujourd'hui le maximum de ce qui a été fait. Ses dimensions ne sont pas supérieures à celles de l'*Alaska* dont nous avons déjà parlé, mais ses machines peuvent développer la puissance énorme de 13,000 chevaux *indiqués*. Ce bâtiment n'a qu'une seule hélice de 7 m. de diamètre avec un pas de 12 m. La vapeur est fournie par 12 chaudières ayant chacune 6 foyers de 1 m. de diamètre avec des grilles de 1m80 de long. L'*Orégon* brûle environ 90 kilogr. de charbon par mètre carré de grille et par heure. L'eau que ses chaudières vaporisent en 24 heures pour alimenter la machine pourrait suffire aux besoins d'une population de 27,000 hab. à raison de 100 litres d'eau par tête et par 24 heures. Le poids total de l'eau convertie en vapeur pendant une traversée de l'Atlantique représente à peu près trois fois le poids total du navire. En admettant une vitesse de 10 nœuds pour le steamer, la poussée de l'hélice est d'environ 90 tonnes, c.-à-d. l'effort de traction développé par 20 locomotives de force moyenne. La consommation en charbon d'un pareil bâtiment peut s'élever à 300 tonnes par 24 heures.

Comparaison entre le bateau à voiles et le bateau à vapeur. La vapeur, avons-nous vu, a fait entrer la marine dans une phase nouvelle; chaque jour voit naître d'importants perfectionnements, mais, d'un autre côté, ce serait à tort que l'on pourrait croire la marine à voiles complètement détrônée. Le *vent souffle gratis*, disent les matelots. Il suffit de savoir en tirer le meilleur parti possible. C'est toujours un précieux moteur qui ne sera jamais à dédaigner malgré son irrégularité et ses caprices. Un navire à voiles peut avec une bonne brise faire de 60 à 70 lieues en 24 heures, mais surpris par le calme il pourra rester entièrement stationnaire. Mais les bateaux à vapeur eux-mêmes ne sont pas affranchis des alternatives de la navigation. Les mauvais temps les obligent souvent à prendre le cap; le vent contraire, agissant sur la coque, diminue le sillage.

Il y a trente ans, le travail accompli par la vapeur n'était pas encore égal à la quatorzième partie du travail accompli par la force du vent. Gardons-nous d'admettre que la navigation, opérée par la seule force du vent, n'emploiera pas elle-même de nouveaux efforts pour se perfectionner et conserver une large part du travail maritime. Des progrès spéciaux auront lieu, et ce seront peut-être les plus importants, par la réunion plutôt que par l'antagonisme des deux forces motrices. Aujourd'hui, on ne voit plus que sur les rivières quelques bateaux faisant usage uniquement de la vapeur. Partout à la mer, on réunit les deux forces de la vapeur et du vent. Dans quelques bâtiments à grande puissance de vapeur, la superficie des voiles est égale seulement à douze fois la section maxima transversale de la carène. Déjà dans d'autres navires de cet ordre, elle s'élève à 20 fois la section principale.

A bord du *Napoléon*, vaisseau de ligne à grande vitesse auquel l'Académie décerna autrefois un prix extraordinaire, la superficie des voiles égalait 28 fois la section maxima transversale de la carène. En dehors de cette alliance des deux forces sur les mêmes bâtiments, on a construit des navires purement à voiles dont on s'efforce d'augmenter la vitesse, en se rapprochant de la forme allongée des navires à vapeur. Dans cet ordre d'idées, les Américains se sont acquis une célébrité universelle pour les qualités voilières de leurs *clippers* (fig. 1). Avec un affinement excessif à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partir de la flottaison, une grande longueur et une surface de voilure allant jusqu'à 42 fois la surface du maître

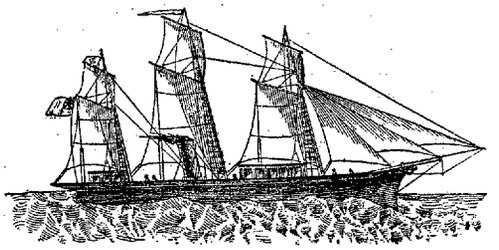

Fig. 1. — Clipper américain.

couple, ils ont obtenu, à la faveur d'une bonne brise, des vitesses presque égales à celles des bateaux à vapeur. L'emploi de la vapeur est coûteux dans l'établissement et le fonctionnement, et comme, en commerce, il ne faut pas seulement résoudre le problème de la rapidité, mais encore de naviguer à bon marché, cette classe de bâtiments n'est pas délaissée; ils servent encore avec avantage au transport économique des passagers et des marchandises. Ces marcheurs rapides ont été nommés *clippers*, nom dérivé de la tonte des brebis, tonte qui les rend plus aptes à passer sans arrêt et sans perte au milieu des épines et des obstacles.

En France, où le combustible est plus cher qu'en Angleterre, la navigation à vapeur est comparativement moins avantageuse, et la navigation mixte est celle qui nous convient davantage si nous consultons les lois de l'économie. Pour des navires d'un même rang, toutes choses égales d'ailleurs, on proportionne la superficie totale des voiles principales à la surface de la plus grande section transversale et verticale de la carène (partie immergée du maître couple). La première superficie, représentant la force du vent, et la seconde la résistance de l'eau. Dans les expériences faites sur le *Napoléon*, on a remarqué que le vent devenant plus fort, ce navire déployait des qualités croissantes. Il s'est montré facile et sûr dans ses évolutions, surtout pour l'opération, toujours délicate, de *virer vent devant*.

L'univers est frappé des miracles produits par la vapeur. Cette force motrice produit une révolution absolue dans les communications opérées par la voie de terre. Elle accomplit des changements aussi prodigieux dans la navigation commerciale. Les relations maritimes entretenues de peuple à peuple ne dépendent plus nécessairement des caprices de l'atmosphère et chaque jour amène un nouveau progrès. Il y a quarante ans, on osait à peine traverser le détroit de la Manche avec des navires à vapeur, à présent les navires parcourent toutes les mers du globe avec autant de sécurité qu'un train express de Paris à Calais. Mais, bien que la force de la vapeur soit le moteur principal des navires à vapeur proprement dits, on doit, avons-nous vu, se garder de repousser tout secours offert par la force du vent. Les bateaux ont par conséquent une voilure qui peut leur offrir, en beaucoup de cas, d'importants secours. Cette alliance a fait naître une autre pensée, c'est d'ajouter aux bâtiments de guerre à voiles une force auxiliaire à vapeur qui pourra leur rendre de grands services. Tel est le système des bâtiments *mixtes*. Ajoutons que la substitution d'une vis mobile et cachée sous l'eau, aux systèmes de roues à aubes, rend plus acceptable la pensée d'additionner pour la marine militaire les deux forces du vent et de la vapeur. Concluons en disant qu'aussi longtemps que l'on comptera pour quelque chose l'économie dans les transports, on n'abandonnera pas la navigation à voiles.

III. Forme et construction du bateau a vapeur. — Comme point de départ, nous pouvons rechercher quel doit être l'objectif principal de celui qui fait le plan d'un navire. Cet objectif doit être évidemment l'économie commerciale, quel que soit l'usage auquel doit être destiné le bateau à construire. Par ce mot économie, nous n'entendons pas que le bateau doive être quand même construit à bon marché, nous voulons dire que les moyens employés doivent être judicieusement appropriés au but proposé, et cela avec les moindres frais possibles. Un navire de guerre, par exemple, doit être construit plus solidement qu'un navire de commerce. Ce dernier est différent suivant qu'il est destiné au transport du fret ou des passagers. Sur les grands fleuves d'Amérique, cette distinction est faite nettement. Les paquebots doivent être très *vites*; les porteurs, au contraire, doivent satisfaire à d'autres conditions. Les premiers doivent faire de 15 à 20 nœuds, pour les seconds on se contente de 10 à 12.

Chercher à déterminer les formes à donner aux bateaux à vapeur, c'est naturellement être amené à étudier les milieux dans lesquels ils doivent demeurer et se mouvoir. En premier lieu, on doit déterminer la loi de l'*accroissement de la résistance de l'eau au passage des corps, à mesure que leur profondeur d'immersion augmente*. On a cru souvent à tort que cette résistance était la même à la quille du bâtiment et à sa ligne de flottaison. De là, des anomalies entre les effets utiles de bateaux construits exactement sur les mêmes bases, de même déplacement, de même force motrice, mais à tirants d'eau différents. La roue à aubes agit à la surface de l'eau, là où la résistance est minima; l'hélice, au contraire, a une profondeur plus grande, mais une fois qu'on est certain que cette dernière tournera constamment dans l'eau, il n'est pas nécessaire d'augmenter le tirant d'eau.

Résistance à la marche. Force d'impulsion. Travail moteur absorbé. La résistance du liquide à la marche du corps en mouvement étant proportionnelle à la profondeur d'immersion, il faut évidemment que le bateau soit construit de façon à présenter un minimum d'immersion. On peut dire avec M. Wilson que la résistance totale se répartit en :

1° *Résistance de frottement;*
2° *Résistance en avant, ou positive;*
4° *Résistance négative.*

Cette dernière est le résultat de l'effort nécessaire pour surmonter l'adhérence des molécules fluides. La résistance due à l'immersion peut être regardée comme augmentant suivant une progression arithmétique. Cette influence de la profondeur de l'immersion sur la résistance totale est connue depuis longtemps. On lit, en effet, dans le *Compendio de Navigacion* (Cadiz, 1557) : *Les résistances des corps se mouvant dans les fluides varient comme les densités des fluides, comme les surfaces exposées à leur contact, comme la racine carrée de la profondeur à laquelle ils sont plongés, comme les vitesses simples et comme les sinus des angles d'incidence sur les surfaces. Cette loi existe, lorsque la surface est complètement plongée et quand la partie antérieure du corps ressemble à la partie postérieure. Mais quand une partie est en dehors du fluide, il y a une nouvelle quantité à considérer, laquelle ne dépend nullement de la surface frappée, mais simplement de la vitesse...*

Ces diverses résistances pourraient être déterminées expérimentalement. En général, on admet que la force nécessaire pour faire avancer un bateau dans une eau tranquille est donnée par la formule :

$$F = K \frac{A V^2}{2g}$$

dans laquelle : F est la force qui sollicite le bateau dans la direction du mouvement en unités de 1,000 kilogr.; A est le *maître-couple* (plus grande section transversale de la partie plongée du bateau) en mètres carrés; V vitesse du bateau en mètres par seconde; K coefficient très variable dépendant de la forme du bateau. K = 1,10 quand le bateau est un prisme rectangulaire droit dont la longueur égale 5 à 6 fois la largeur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

$K = 1$ quand la *proue* est disposée comme dans le cas précédent et que la *poupe* est formée de deux plans verticaux inclinés à 45° avec l'axe du bateau. Si les plans verticaux inclinés sont placés sur la proue, les angles de ces plans avec l'axe du bateau variant entre 90° et 6°. les valeurs de K varient entre 1,10 et 0,44. Pour les anciens vaisseaux de guerre, on était parvenu à une valeur de $K = 0{,}22$. Mais, avec les formes allongées modernes, K diminue encore, et l'on peut prendre pour les bateaux à vapeur bien faits les valeurs suivantes :

En mer, bâtiments élancés..... $K = 0{,}07$
En rivières larges, bâtiments élancés..... $K = 0{,}15$
En rivières étroites, bateaux rapides..... $K = 0{,}20$

On voit donc que la résistance, pour des formes semblables, varie comme le carré de la vitesse. Quant au travail moteur absorbé en une seconde par la marche du bateau, nous avons, en le désignant par Tu,

$$Tu = FV = K\frac{AV^3}{2g}.$$

La puissance motrice est donc proportionnelle au cube de la vitesse. Mais cette proportionnalité n'est guère admise que pour des vitesses ne dépassant pas 15 à 16 nœuds, soit 7 à 8 m. par seconde. Quant à la manière générale dont ces formules sont appliquées, nous citerons à ce sujet les paroles de M. Scott Russel. Cet ingénieur dit « qu'il a constaté qu'à la vitesse de 10 nœuds, on pouvait estimer à 50 livres par pied carré la résistance en avant d'un navire de 1,500 tonneaux, de *formes convenables* ». Cherchant ensuite à déterminer la force de propulsion nécessaire à un pareil navire marchant à la vapeur seule, y compris les pertes dues au fonctionnement des machines, il a trouvé que, tandis que la résistance directe opposée au navire filant 10 nœuds n'était que de 50 livres par pied carré de la maîtresse section, la résistance à vaincre avec toutes les pertes dues aux transmissions de mouvement, à la pompe à air et autres causes, le recul excepté, ne s'élevait pas à plus de 65 livres par pied carré de la maîtresse section ; qu'ainsi, on pouvait évaluer avec confiance, à un quart de nœud près, la puissance de la vapeur nécessaire pour imprimer à un bâtiment donné une vitesse donnée. C'est ainsi, par exemple, que si l'on demandait une vitesse de 10 nœuds, il comptait sur une résistance de 50 livres, et lorsqu'il avait, en outre, à vaincre la résistance de la machine, il l'augmentait jusqu'à 65 livres par pied carré.

Mais ceci ne suffit pas, il faut tenir compte des surfaces exposées à l'action de la résistance, au frottement, et de la résistance négative. On peut probablement attribuer la résistance de frottement à l'augmentation de pression que l'eau exerce sur la coque du navire quand la profondeur d'immersion augmente. Si nous considérons un bateau à vapeur rapide, nous trouvons que le travail moteur est employé à élever à la surface un poids d'eau égal en volume à toute la masse stationnant sur le parcours du maître couple, et à en vaincre en outre les frottements exercés sur les surfaces baignées par le liquide, ainsi que la résistance due à l'adhésion moléculaire et toutes les autres résistances qui sont le fait des machines elles-mêmes. — Souvent on s'est fondé sur la grande fluidité de l'eau pour négliger en partie cette résistance et à aboutir ainsi à des déceptions. On peut dire que la résistance de frottement est minima à la surface et s'accroît avec la profondeur. Les expériences de M. Dupuy de Lôme l'ont amené à formuler les conclusions suivantes :

1° Entre navires de formes géométriquement semblables, de diverses grandeurs, présentant également des surfaces immergées bien lisses, mis en mouvement à la même vitesse, la force de traction nécessaire pour imprimer cette vitesse croît moins vite que la surface de la maîtresse section transversale. On est près de la vérité en disant que, pour des carènes semblables, la résistance par mètre carré de la maîtresse section, à une même vitesse, varierait, quand le navire grandit, proportionnellement aux racines carrées des rayons de courbure des formes. Ces rayons étant eux-mêmes proportionnels, pour des carènes semblables, aux dimensions des navires, c'est donc à tort qu'on a comparé les résistances de navires de diverses formes en mesurant celles que présentaient des modèles exécutés à dimensions réduites.

2° Si l'on fait marcher un même navire à des vitesses différentes, la force de traction nécessaire pour lui imprimer ces différentes vitesses croît moins vite que le carré de la vitesse quand celle-ci est petite. Cette force croît comme le carré de la vitesse pour les allures de 7 à 9 nœuds, suivant le *plus ou moins de poli des surfaces*. Au delà, elle croît plus vite que le carré de la vitesse. Ceci ne s'applique qu'aux navires non entièrement immergés.

3° La diminution des angles d'attaque à l'avant, ainsi que l'allongement des rayons de courbure des formes que le courant doit contourner, surtout pour le remplacement à l'arrière de l'eau venant du fond, sont les principaux moyens de diminuer la résistance à la marche. Leur influence est d'autant plus grande qu'on applique au navire une force plus considérable. Pour de petits efforts de traction, l'influence des formes s'affaiblit et celle du frottement de la carène sur l'eau prédomine.

4° L'acuité des proues, tant au-dessus de la flottaison qu'au-dessous, qui a, par mer calme, l'influence signalée précédemment, présente un avantage encore plus prononcé, quand il s'agit de marcher contre la grosse mer debout.

5° *Le poli des surfaces immergées joue, dans la résistance des carènes, un rôle considérable, et cette part de résistance due au frottement varie peu avec la vitesse.*

Les faits nombreux observés concordent presque rigoureusement avec la formule suivante, qui donne la valeur de la résistance :

$$R = KS(V^2 + 0{,}145V^3) + K'S'\sqrt[3]{V}$$

dans laquelle : S est la surface de la maîtresse section en mètres carrés ; S′ est le produit de la multiplication de la moyenne des contours des sections transversales de la carène par la longueur de cette carène (produit exprimé en mètres carrés) ; V est la vitesse du navire, exprimée en mètres par seconde ; K un coefficient variable avec les formes. Ce coefficient diminue en raison inverse des racines carrées des rayons de courbure des sections longitudinales de la carène. Il diminue encore avec la moyenne des angles d'attaque à l'avant. Cette seconde réduction est d'environ 15 % quand la moyenne des angles descend de 45° à 15°, soit $\frac{4}{3}$ pour 100 degrés ; K′ est un coefficient indépendant des formes ne variant qu'avec le poli des surfaces immergées. Ce coefficient peut croître du simple au décuple, depuis 0,300 pour les carènes doublées en cuivre bien laminé, bien appliqué avec les têtes de clou à doublage, bien affleurées, jusqu'à 3,00 pour des carènes chargées d'incrustations et d'herbes marines ; R est la résistance exprimée en kilogrammes et correspondant à la vitesse V.

Il est encore un autre genre de résistance à noter, celle que nous avons nommée, avec M. Wilson, *résistance négative*. Elle est la résultante des forces de cohésion du liquide, et, pour la surmonter, on doit développer un travail spécial. Pour arriver à creuser dans l'eau un passage égal à son maître couple, le navire a deux moyens d'action : le coin ou *force passive*, la vapeur ou les voiles, *force active*. Nous nous occuperons bientôt du premier. Quant au second, nous venons de voir comment on pouvait arriver à le déterminer par l'établissement du travail moteur absorbé.

Force de la machine. Rapport du travail utile au travail perdu. L'impulsion, comme nous le verrons plus loin, peut être donnée au bateau, soit par des roues à palettes ou à aubes, soit par des hélices. Les mêmes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

formules peuvent s'appliquer dans ces divers cas. Si nous désignons par F′ la résistance que l'on oppose au mouvement des palettes, nous pourrons écrire avec Coriolis :

$$F' = K' \frac{aV}{2g} (v - V).$$

a est la section des roues à palettes, ou plutôt surface d'une aube s'il n'y a qu'une roue, et surface de deux aubes s'il y a deux roues ; V, vitesse du bateau ; v, vitesse de rotation du centre de gravité des palettes ; v-V, vitesse avec laquelle les palettes frappent l'eau ; K′, coefficient dont la valeur varie de 1 à 1,25 en eau calme. Les vagues augmentent cette valeur.

Si le mouvement du bateau est devenu uniforme, on peut écrire : F = F′, d'où l'on tire :

$$v = \frac{V(K'a + KA)}{K'a} \quad \text{et} \quad V = \frac{K'av}{K'a + KA}.$$

On voit ainsi que la vitesse du bateau peut être regardée comme proportionnelle à la vitesse de rotation v des palettes, et que si la section a des palettes est très grande par rapport au maître couple A, on a : V = v. En pratique, on a toujours, bien entendu, V < v.

Désignons par Tp le travail moteur absorbé par seconde pour communiquer la vitesse relative aux palettes exprimées en grandes unités dynamiques. L'espace parcouru par la résistance F′ en une seconde étant v = V, nous aurons :

$$Tp = F'(v - V) = K' \frac{aV}{2g} (v - V)^2.$$

Le travail moteur Tm, produit par la machine en une seconde, doit égaler le travail Tu absorbé par la résistance que le bateau éprouve dans sa marche, augmenté de ce travail Tp. Nous aurons donc :

$$Tm = Tu + Tp = \frac{A^3}{2g} KA \left(1 + \frac{KA}{K'a}\right)$$

Cette formule est essentiellement d'accord avec les faits de la pratique et peut donner exactement la force de la machine pour des vitesses V ne dépassant pas 8 m. par seconde.

Le *rapport du travail utile au travail perdu* sera : $\frac{Tu}{Tp} = \frac{V}{v - V}$. On voit ainsi que ce rapport serait infini si les vitesses du bateau et des palettes étaient égales. En outre on peut écrire aussi : $\frac{Tu}{Tp} = \frac{K'}{K} \frac{a}{A}$. Ce qui montre que le rapport du travail utile au travail perdu est d'autant plus grand que la section a des palettes est plus grande par rapport au maître couple A. Connaissant le travail moteur Tm à produire, on en conclut immédiatement la force de la machine.

Lorsqu'il s'agit de faire remonter ou descendre une rivière, on calcule le travail d'une façon analogue à celle que nous avons donnée pour une eau tranquille. Si le bateau remonte, nous aurons :

$$Tm = \frac{(V + u)^3}{2g} KA \left(1 + \frac{KA}{K'a}\right)$$

u étant la vitesse de l'eau par seconde ; (V + u) sera la vitesse relative du bateau par rapport à l'eau. Si le bateau descend, l'expression du travail deviendra :

$$Tm = \frac{(V - u)^3}{2g} KA \left(1 + \frac{KA}{K'a}\right)$$

Ici V–u sera la vitesse relative du bateau par rapport à l'eau.

Vitesse des bateaux à vapeur. La marche d'un bâtiment se détermine en mesurant sa vitesse à l'aide d'un *loch*. Cet instrument se compose : du *tableau de loch*, petite planchette mince en forme de triangle, dont la base, lestée de plomb, lui fait tenir dans l'eau une position verticale et permanente ; puis la *ligne de loch* divisée en nœuds à partir d'un morceau déterminé, nommé *hanache*. La partie comprise entre le tableau de loch et ce point est égale à la longueur du bâtiment pour les voiliers, et à une fois et demie pour les vapeurs. Cette distance est conservée pour soustraire l'appareil aux effets du remous produit par le déplacement de l'eau. Le *tour de loch*, sur lequel s'enroule la ligne, complète l'ensemble de l'instrument.

La ligne de loch a une longueur de 300 m. environ. Elle est divisée en nœuds et demi-nœuds. Le nœud devrait être de $\frac{1}{20}$ de mille marin, soit 15^m,43 ; mais avec cette valeur la vitesse d'un bateau, estimée en nœuds à l'heure, serait un peu faible. On a réduit cette distance à 14,^{m}61. A la première longueur de 14^m.61 se trouve un nœud ; la suivante en porte deux, et ainsi de suite. Le demi-nœud est marqué par un petit morceau de cuir. La ligne de loch s'enroule sur un cylindre appelé *tour de loch*.

Quand on veut mesurer la vitesse d'un courant superficiel, on place le loch sur un bateau fixe. On a cherché, à plusieurs reprises, à perfectionner cet instrument, et l'on a produit différents appareils, tels que *sillomètres*, *vélocimètres*, etc. Malgré toutes ces tentatives, l'instrument primitif, le loch, imparfait et incertain, a toujours prévalu et reste encore le seul moyen en usage dans les marines de guerre et de commerce. — On jette le loch à l'arrière sous le vent ; la ligne est d'abord filée à la demande. Aussitôt que la *hanache* passe dans la main, on retourne brusquement l'*ampoulette* qui est un sablier de 30 secondes. Le nombre de nœuds qui se présentent pendant cet espace de temps sert de base à la mesure de la vitesse.

Depuis plusieurs années, la vitesse des bateaux à vapeur a fait d'importants progrès. M. Flachat indiquait ainsi, il y a quelques années, les conditions dans lesquelles fonctionnaient les principales lignes de steamers anglais. 1° Lettres et passagers à prix élevé ; faible chargement en marchandises. *Navires à roues et à hélice de 700 à 1,400 chevaux ;* — 2° Lettres, passagers de toutes classes, émigrants ; fort chargement en marchandises. *Navires à hélice de 350 à 500 chevaux ;* — 3° Passagers de 3^e classe, émigrants ; très fort chargement en marchandises *Navires à hélice de 150 à 300 chevaux.*

Et il ajoutait que, pour les navires de la Compagnie Cunard, les vitesses avaient varié dans les proportions suivantes :

En 1840, elle était de	8	nœuds	8
1849 —	10	»	75
1862 et années suivantes ...	12	»	22

Actuellement, cette vitesse, comme nous l'avons déjà dit, est encore dépassée très notablement.

On peut dire que les calculs à effectuer sont basés sur les propositions suivantes : 1° Les vitesses des bateaux comparés sont en raison directe de la racine cubique des forces appliquées aux propulseurs ; — 2° Pour une vitesse donnée, les forces des machines sont proportionnelles aux surfaces de maître-couple.

En général, les machines plus puissantes perdent en proportion moins de puissance par le frottement ; il s'ensuit souvent que les grandes vitesses sont plus facilement atteintes par les grands steamers. M. Wilson dit que certains constructeurs américains opèrent en se basant sur cette hypothèse que, lorsqu'un steamer a été construit avec son maximum de longueur dans la partie centrale, pour atteindre une vitesse donnée avec une puissance de machine donnée, l'accroissement de puissance nécessaire pour conserver la même vitesse avec toute augmentation dans la longueur de cette partie centrale varie seulement dans la proportion du quart de la puissance déjà évaluée.

Mais l'augmentation de vitesse se paie cher dans la navigation transatlantique. Pour une augmentation de vitesse d'un tiers, on doit embarquer une quantité de charbon triple, car l'accroissement de vitesse s'obtient par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'augmentation de la force et du poids de la machine. Pour la marine de guerre, cette question de chargement du combustible est encore plus importante. L'amiral Paris dit : « Par la manière dont la cuirasse fera désormais combattre, elle supprime les voiles, ramène à l'idée de l'ancien rostre et réduit le navire à son combustible, six jours à toute vitesse ».

Stabilité. Forme du bateau à vapeur. Roulis. Tangage. L'étude de la forme et de la stabilité d'un bateau à vapeur repose sur une foule de considérations dans lesquelles nous ne pouvons pas entrer ici.

Nous avons précédemment parlé du premier moyen d'action d'un bateau, qui est le *coin* ou *force passive* ; comme il est la seule puissance mécanique que l'on puisse fournir au navire pour se frayer une route à travers la masse liquide, le problème que nous aurons à résoudre sera de fixer la meilleure forme à donner à ce coin. Or, sa puissance augmente proportionnellement à son acuité. Pour déterminer la forme d'avant du bâtiment, on devra en outre faire entrer en ligne de compte la commodité, la solidité et la largeur du *ban* qui donne le tirant d'eau et la stabilité. On doit donc tout d'abord déterminer le tirant d'eau minimum à donner au navire. Puis nous chercherons quelle est la forme qui doit diminuer le plus la somme des résistances. Cette question d'ailleurs est fort complexe.

L'adoption de la ligne d'*eau concave*, dit M. Wilson, ou la *ligne de vague*, est très employée sur les lacs d'Amérique. Elle est très commode pour affiner l'angle du coin ou le commencement des *formes d'entrée* du bateau. Les formes et les courbes employées par les constructeurs varient, du reste, à l'infini. On peut d'ailleurs affirmer qu'on a fait peu ou point de progrès relativement aux formes et aux dessins de navires. Sous le rapport de la meilleure forme à donner pour vaincre la résistance et diminuer le roulis et le tangage, on en est encore au même point qu'il y a vingt ans. Après avoir déterminé la forme *avant* du bateau, on doit ensuite chercher à déterminer les formes *arrière* ou de *sortie* d'après les lois qui régissent la résistance négative, et en tenant compte des fonctions que ces formes doivent remplir. Comme pour l'avant, on adoptera la forme du coin, mais sans s'astreindre à lui donner la même finesse que pour l'*entrée*. La forme curviligne ou concave atténue la résistance négative ; au contraire, une forme concave (adoptée pour le *Great Eastern*) l'augmente. Il ne faut pas non plus, cependant, donner aux formes d'arrière une trop grande finesse. — Quant à la maîtresse section, elle ne supporte qu'une seule résistance, celle qui est causée par le frottement. Elle doit avoir une certaine longueur pour déplacer un volume d'eau suffisant et permettre d'y loger le chargement, les machines, la cargaison.

En arrivant à examiner ce qui concerne le *ban* d'un navire et la forme de ses fonds, nous sommes amené à parler du roulis et du tangage. Le roulis et le tangage, dit M. Bertin, sont des mouvements pendulaires exécutés autour de parallèles à deux axes principaux d'inertie, dont les déplacements se négligent au degré d'approximation des calculs théoriques. Autrefois, on cherchait à rapporter à la stabilité seule l'amplitude du roulis. On pensait qu'une forte stabilité s'opposait aux grands roulis. Comme tous les mouvements pendulaires, le roulis et le tangage dépendent de trois éléments qui sont : 1° le couple de stabilité, jouant le même rôle que le couple formé sur un pendule ordinaire par le poids du pendule et la réaction du point de suspension ; — 2° le moment d'inertie autour de l'axe de rotation, qui joue le même rôle que dans tous les mouvements pendulaires ; 3° le moment des résistances passives, qui prend une grande importance à cause de la résistance de l'eau. Ces trois éléments interviennent, non pas directement, mais par leurs rapports deux à deux. Les oscillations du navire sont la conséquence de celles de sa position d'équilibre sur l'eau agitée. Cette position d'équilibre tourne, en suivant le mouvement des vapeurs, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Le navire la poursuit, puis la dépasse et la devance en vertu de sa vitesse angulaire acquise, pour revenir vers elle dès que sa force vive propre s'est amortie.

L'inclinaison des vagues et leur période ne sont connues que par les observations directes faites à la mer. La diminution d'inclinaison effective des vagues en fonction des dimensions de la carène est la seule donnée dont on puisse calculer mathématiquement la valeur dans l'étude du roulis et du tangage. Le tangage présente une durée propre beaucoup plus brève que celle du roulis. Le roulis d'un bâtiment est produit par une double action des lames : 1° par l'ascension des molécules sur l'un de ses côtés, en un mot par l'inclinaison de la vague ; — 2° par le mouvement en avant de l'ondulation qui se propage plus loin et plus vite à la surface qu'à la quille du bateau où le mouvement commence à diminuer rapidement.

L'amplitude maxima est liée à la valeur d'un coefficient particulier que M. Bertin nomme coefficient d'*ecclisité* et qui a les valeurs suivantes sur divers bâtiments à vapeur remarquables :

Sultan (anglais)	14,9
Suffren (armé)	11
La Galissonnière	11,5
Inconstant (anglais)	9
Annamite (armé)	7,7
Calvados	7,8
Eurydice	11,3
Hirondelle (armé)	8,2
— (désarmé)	7
Chaland à charbon	8

Ce coefficient est généralement moindre sur les petits bâtiments. Il ne dépasse pas 9 sur les avisos, il atteint 15 sur certains cuirassés.

Pour le diminuer, on emploie souvent des quilles latérales qui ont été appliquées sur diverses canonnières, entre autres le *Crocodile*, le *Lutin*, le *Lynx*. — En général, un bâtiment à fond plat se conforme plus facilement qu'un navire ordinaire aux inclinaisons des vagues. Mais une autre particularité se rattache au roulis, c'est l'accélération dans la vitesse du mouvement. On voit aussi tout de suite que la forme qui roule le plus est celle qui se rapproche le plus du cercle. Le *Great Eastern*, dont nous parlerons plus loin, avait un roulis extraordinaire. Les bâtiments cuirassés de la marine anglaise, *Resistance Defender*, *Warrior*, roulent aussi beaucoup. — On croit généralement que les navires larges roulent et tanguent plus que les navires étroits ; cette opinion paraît erronée à M. Wilson. — En particulier, les steamers océaniens à hélice, généralement très étroits et très creux, roulent énormément. En dehors des oscillations dues exclusivement à la pente, ou aussi aux inclinaisons des lames, le roulis est affecté considérablement par la disposition des poids du navire, de sa cargaison et de son armement. Comme conclusion nous pouvons dire : 1° Pour que les roulis soient d'amplitude modérée, il faut que la stabilité de forme ou de poids soit grande, et que la partie immergée (maître-couple) s'écarte autant que possible de la forme circulaire ; — 2° Pour que les roulis soient doux, il faut que l'accroissement de la stabilité soit plus grand dans les petites inclinaisons que dans les grandes, ou en d'autres termes aille en diminuant.

On a reconnu aussi que les deux roulis simples, l'un dans le sens du vent, l'autre à l'encontre du vent, s'exécutent en des temps différents. Celui qui s'opère contre le vent est le plus bref des deux. Quant au tangage, les données se bornent à la valeur du couple de stabilité longitudinale qui se calcule sur le plan des formes. Le moment d'inertie longitudinal peut aussi être évalué. — M. Bertin a fait des expériences sur le grand transport *l'Annamite*, et il a trouvé que le rapport du moment de stabilité au moment d'inertie est dix fois plus fort environ dans le sens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du tangage que dans celui du roulis. Il s'ensuit que la période du tangage doit être moins du tiers de celle du roulis. Ces expériences ont aussi montré que, vent debout, tant que la vitesse reste au-dessous d'une certaine limite qui paraît devoir être d'autant moins élevée que le navire est plus court, le tangage relatif est nul. — Quant au tangage absolu, il devient nécessairement de plus en plus bref à mesure que la vitesse augmente, mais il garde sensiblement la même amplitude. — Quand la mer vient de l'arrière, le tangage a une période très longue qui croît avec la vitesse du bâtiment supposée inférieure à celle des vagues. — Si l'on veut améliorer le tangage, on doit diminuer le moment d'inertie longitudinal, autrement dit alléger les extrémités et concentrer les poids au centre du bâtiment.

Trace-roulis. Le trace-roulis dû à l'amiral Paris est une application de la toupie. C'est un anneau porté par trois rayons obliques par rapport à un axe vertical dont la pointe d'acier touche une chape en agate. Pour la mettre en mouvement, on prend la tige entre les coches d'une paire de ciseaux montés sur un pied fixé à la planche portant tout l'appareil. — On enroule la ficelle comme sur une toupie hollandaise, on tire progressivement, et on ouvre les ciseaux pour rendre la toupie libre quand elle est à peu près verticale. On a ainsi une ligne verticale invariable au sommet de laquelle on place un pinceau dont la pointe est indépendante des oscillations du navire. Pour tracer les mouvements de celui-ci, il suffit de faire passer un pinceau devant le papier.

Tonnage des bateaux à vapeur. Déplacement. Le déplacement d'un navire est le volume de sa partie immergée. Son poids est naturellement égal au poids d'eau déplacée, on l'exprime en tonneaux de 1,000 kil. en France et de 1,016 en Angleterre. Autrefois 1,000 tonneaux étaient un maximum; depuis on a atteint 31,000 tonneaux avec le *Great Eastern*. Le jaugeage est un mode d'évaluation très arbitraire. — On a cherché à unifier le tonnage des navires, c.-à-d. employer un mode de mesurage plus rationnel que celui dont se servent aujourd'hui la plupart des nations maritimes. — Outre la solution scientifique, il y a dans cette question un objet humanitaire, car on attribue la perte d'un grand nombre de bâtiments à une surcharge exagérée qui met en danger la vie des équipages et des passagers. — C'est ainsi que l'on voit tous les jours des navires officiellement jaugés 1,000 tonnes qui en chargent en réalité 2,000. — Mais il est bien difficile d'arriver à déterminer mathématiquement le tonnage d'un navire. Du reste, la faculté de contenir et de porter qu'un bâtiment possède en raison de sa capacité intérieure est comprise entre des limites extrêmes très éloignées, suivant la nature des marchandises plus ou moins encombrantes, suivant les difficultés de la navigation dans les mers que le navire fréquente, suivant la longueur des traversées, suivant encore le poids plus ou moins lourd de la coque de ce navire.

Comme exemple de la grande disproportion existant entre le tonnage officiel des navires en Angleterre, et leur capacité ou faculté de chargement, nous citerons le relevé suivant fait sur divers navires, il y a quelques années :

Tonnage officiel enregistré.	Chargement tonneaux anglais.	Proportion en sus du tonnage.
396	583	47 %
782	1,102	41
795	1,199	51
890	1,689	90
906	1,362	50
916	1,440	57
980	1,441	47
1,010	1,872	85
1,075	1,600	49
1,339	1,865	39
1,511	2,300	52

Il est malheureusement établi que beaucoup d'armateurs surchargent leurs bateaux outre mesure, s'exposant ainsi dans un but pécuniaire à compromettre la vie de l'équipage embarqué. — Actuellement le système de mesurage appliqué par les autorités régulières anglaises, en vertu de la loi, donne un résultat à peine égal aux deux tiers de la vérité. « Qu'on rétablisse, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, l'harmonie entre la capacité réelle des navires et la capacité légale; qu'on abandonne les méthodes artificieuses et intentionnellement erronées. Les administrations publiques doivent être aussi sincères que les particuliers. Les fraudes collectives sont aussi nuisibles que les fraudes individuelles. Puisque la question est aujourd'hui soulevée à diverses reprises à l'occasion d'incidents graves, renonçons à toutes les subtilités, rendons le tonnage officiel complètement identique au tonnage réel. Ce sera le moyen de couper court à bien des abus. »

Construction des bateaux à vapeur. M. Murray résume ainsi les premières bases sur lesquelles on doit s'appuyer avant d'entreprendre la construction d'un bateau à vapeur. L'ingénieur doit en premier lieu connaître l'usage, le but auquel le navire est destiné, la nature de l'armement et du chargement qu'il doit porter. — Ces données arrêtées aussi bien que le poids du navire au moment de son lancement, la première condition à obtenir c'est de faire que le poids total et le déplacement correspondant du navire prêt à prendre la mer concordent avec le tirant d'eau exigé. — Nous savons que le déplacement est fonction du produit des trois dimensions, *longueur*, *largeur* et *creux*. — L'ingénieur en vient à établir une ébauche en se guidant sur quelque type comme appartenant à une catégorie analogue de navire. Il adopte ensuite ce plan pour ses propres calculs autant que faire se peut et que besoin est. Cette méthode de dessiner un navire est dite la *règle du pouce*. Mais il serait à désirer qu'on pût adopter une autre marche pour arriver à établir des données scientifiques certaines pour le tracé des bâtiments. Pour y parvenir, il serait indispensable de découvrir les lois régissant la question, sans être obligé de se reporter en particulier à un navire connu.

Nous allons résumer brièvement les principes de construction admis jusqu'ici pour les navires en bois ou mixtes, c.-à-d. en bois et fer. La *quille* d'un bateau à vapeur en bois est formée d'une succession de fortes pièces d'orme jointes d'une façon très rigide. A ses deux extrémités, la *quille* se relève, et forme l'*étrave* à l'avant, l'*étambot* à l'arrière. Liées à la quille, des pièces de chêne nommées *courbes* ou *membrures* forment la carcasse osseuse du bâtiment.

Elles diminuent d'équarrissage à mesure qu'elles gagnent en hauteur et varient de tracé suivant leur position par rapport à la longueur du navire dont la forme est ainsi subordonnée à la leur. Pour assurer la liaison des membrures avec la quille, une nouvelle pièce de bois équidistante à cette dernière porte sur elles, c'est la *carlingue*, Elle est pénétrée par des chevilles.

L'ensemble de la quille et de la carlingue forme donc l'épine dorsale, et les membrures les côtes du vaisseau.

Contre le squelette formé par la série des membrures, est fixé à joints légèrement ouverts l'ensemble des bordées composées de madriers en chêne nommé *bordages*. Entre leurs joints se fait le calfatage, et sur les bordées s'appliquent les feuilles de cuivre qui, jusqu'à la flottaison, forment le *doublage*. — Les membres entre eux sont moisés par des *carlingots*. Deux membrures placées l'une contre l'autre prennent le nom de *couple*. De distance en distance il existe des *baux*, véritables extraits de charpente qui arc-boutent par leur partie supérieure les branches d'un même couple. — C'est sur ces baux que sont établis les *ponts*. Sous le bau s'élèvent un ou plusieurs *étances;* ces pièces placées de bout trouvent leur appui sur la carlingue ou les carlingots. La partie supérieure des membrures dépasse le niveau du pont et prend le nom

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de *jambette*. Ces pièces donnent appui à la partie supérieure du bordé qui prend le nom de pavois et de *bastingage*. On voit tout de suite quelle grande quantité de bois exige la construction d'un vaisseau. Aussi, dès que l'état de la mécanique industrielle a permis d'établir le fer à bas prix et de multiplier ses formes, l'idée de faire des navires en fer s'est manifestée.

Comparaison entre le bois et le fer. Emploi du fer et de l'acier. Enduits. On a donc cherché à remplacer le bois par le fer, ou tout au moins à combiner leur emploi de manière à constituer des bâtiments mixtes. — Une grande source de solidité dans la construction des navires est l'usage partiel ou total du fer au lieu de bois. Dans un pays tel que la Grande-Bretagne où le fer produit avec tant d'abondance est si peu coûteux et si propre à rendre les services les plus variés, il était naturel de l'employer en place du bois. Des navires en fer ont le grand avantage de n'être pas sujets à la détérioration si rapide des bâtiments construits en bois, surtout dans les pays chauds, et le *dryrot* ou *pourriture sèche* les détruit dans les pays humides. Le fer également ne peut être attaqué par les vers si destructeurs des bois immergés.

On doit à l'ingénieur anglais Fairbairn d'avoir obtenu des succès remarquables en cherchant le meilleur système de structure propre à de grands navires en fer. — Les premiers travaux en ce genre remontent à plus de soixante ans. Des navires en fer peuvent être plus légers pour une même capacité de carène que les navires en bois. Ils résistent mieux lorsqu'ils échouent sur la terre ou sur un banc de sable. — Dans la Grande-Bretagne, on construit aujourd'hui un grand nombre de navires en fer mus par des voiles, mais on en construit dans une proportion incomparablement plus grande pour la marine à vapeur.

Ce fut en 1787 qu'apparut le premier navire en fer; mais ce premier essai n'eut pas de suite. Ce n'est qu'en 1822 que la question fut reprise. Aujourd'hui les avantages incontestables du métal le font adopter presque universellement. Il faut cependant citer les inconvénients provenant de son emploi. Le *crabant* s'attache avec acharnement aux coques en fer. Il s'y multiplie à l'infini, les hérisse d'une végétation calcaire et diminue la vitesse de la marche dans de grandes proportions souvent. Pour obvier à cet inconvénient on a cherché à construire des bateaux en bois à l'extérieur, et en fer à l'intérieur. De cette façon le doublage en cuivre qui présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients devenait très facile. En outre, on sait que la résistance du fer est décuple de celle du bois, il s'ensuit qu'on a pu employer des membrures en fer pesant moins lourd que le bois. De plus, quand un navire est destiné à transporter de fortes charges, il lui faut de larges flancs et une carène aplatie. Or les membrures en bois à fortes courbes destinées à raccorder un fond très plat avec des côtés très droits sont fort rares. Les courbes en fer au contraire sont susceptibles d'être pliées à toutes formes. Donnant dès lors aux navires de larges flancs, elles augmentent le volume d'eau déplacé et, à égalité de charge, diminuent le tirant d'eau.

Ce dernier avantage, et surtout celui de la légèreté, sont très sensibles quand les navires sont par leur destination commerciale appelés à franchir des passages dangereux. L'emploi des membrures en fer contribue aussi à augmenter la capacité intérieure du navire.

En résumé, les bateaux construits par le système mixte, bois et fer, ont pour eux la légèreté, la capacité, la solidité et l'élasticité, avantages précieux pour toute construction navale. Nous avons dit que les coques en fer se recouvraient facilement de végétations encombrantes, mais il en est de même aussi pour les navires en bois faisant un long séjour à la mer; leurs carènes se recouvrent de végétations marines et de coquillages parasites, qui, acquérant une certaine épaisseur, finissent par augmenter considérablement l'entraînement latéral et diminuent ainsi la vitesse première. Dans l'un et l'autre cas, on est obligé de faire passer le navire au bassin, pour le nettoyer et le peindre.

On a dû aussi se préoccuper des enduits propres à assurer la conservation des carènes. On a cherché à appliquer sur les coques des mastics de diverses natures qui avaient l'inconvénient de ne pas résister au frottement et de disparaître promptement. On songea ensuite au doublage en cuivre qui a pour effet d'augmenter la vitesse. Ce métal en effet ne se couvre pas de coquillages, les herbes marines ne s'y attachent pas; la surface de la carène reste toujours lisse. La légère couche de vert de gris qui se forme sur le doublage n'est pas attaquée par l'eau de mer. Le doublage en cuivre est applicable dans tous les cas, et il ne change en rien les conditions des constructions ordinaires. La première application en a été faite en France par le capitaine Roux sur la frégate à éperon *la Belliqueuse*.

La plupart des cuirassés anglais sont en fer, et ce système de construction paraît être définitivement adopté dans les chantiers de la Grande-Bretagne. En France on n'a pas abandonné autant le bois. Notre pays est dans une situation privilégiée pour les bois de marine, aussi les navires en bois y ont-ils conservé une importance numérique très marquée.

Nous arrivons maintenant à la substitution de l'acier au fer dans les constructions navales. Des difficultés qui semblaient insurmontables au premier abord n'ont pas arrêté les efforts des ingénieurs et des savants, tant étaient considérables les avantages à attendre de la substitution de ce métal au fer dans la construction des bâtiments. L'économie du poids est le plus important des avantages que présente l'emploi de l'acier. Cette économie atteint 100 tonnes sur 1,000. Les premiers essais d'emploi d'acier Bessener ne réussirent pas. On pensa au recuit qui donna de très bons résultats. Depuis quelques années, l'adoption de l'acier par les marines française et anglaise paraît devoir se généraliser.

En 1878 en Angleterre on a construit 5 steamers en acier d'un tonnage de 2,929. En 1880, en Angleterre on a construit 17 steamers; tonnage, 27,815. En 1882, en Angleterre on a construit 73 steamers. Au 1er janv. 1883 il y en avait 116 en construction. En France, l'usage de l'acier dans les constructions navales s'est développé plus rapidement et plus sûrement. Le grand cuirassé français *le Redoutable*, construit en 1874, a son bordé intérieur, ses membrures, le cuirassement du pont, les cloisons et les plaques d'appui de cuirasse construits en acier. Le bordé intérieur seul n'est pas fait avec ce métal. La marine française a eu le mérite d'avoir devancé les autres marines dans l'application de l'acier à la construction des coques. Depuis 1874 tous les navires de guerre français ont été construits en acier doux. Le Creusot entre autres forges a fourni dans ce but :

En 1870	39	tonnes d'acier pour les diverses marines.	
1875	2,800	»	»
1877	6,000	»	»
1880	4,600	»	»
1881	6,600	»	»
1882	5,800	»	»

D'autres compagnies françaises, les forges et aciéries de Terre-Noire, les anciens établissements Petin-Gaudet, les aciéries de Saint-Etienne, la compagnie de Châtillon, Commentry, la Société de Denain, fournissent aussi journellement de grandes quantités de tôles et profilés d'acier pour la construction des bateaux à vapeur.

On peut dire que les avantages des coques en acier sont les suivants : *Prix moins élevés, légèreté plus grande*, permettant d'augmenter le chargement; conditions *de solidité plus grande* en cas d'échouage.

En 1873 les tôles en acier pour coques valaient 72 fr.; en 1880, 32 fr., et aujourd'hui 25 environ les 100 kil. En ce qui concerne les navires de guerre, la légèreté plus grande de l'acier permet d'augmenter le chargement et d'accroître par conséquent les appareils d'attaque ou de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

défense, ainsi que l'approvisionnement en combustible; mais, quant aux navires de commerce, il faut dire que le fret en France est peu dense, parfois très volumineux; de plus il fait trop souvent défaut et en définitive les bateaux prennent du lest ou augmentent leur *water ballast*. Il y a donc beaucoup moins d'intérêt dans ce cas à rechercher la légèreté en faisant les coques en acier. Les autres avantages subsistent.

En cas d'échouage, la nature de l'acier permet plus facilement d'éviter en partie les accidents graves. En 1881 le grand cuirassé français *la Dévastation*, déplaçant 10,000 tonneaux, toucha au N.-E. des Errants, à quelque distance de Lorient. On a pu évaluer à 2,500 tonnes environ la pression du navire sur les rochers et par suite une réaction égale s'est produite sur la coque construite en acier. Le navire resta pendant cinq jours sur les récifs avec deux hélices et un gouvernail à 20 m. en porte-à-faux qui pèsent 40,000 kil. Quand il put revenir à Lorient on constata que sa machine était intacte, et qu'à l'intérieur la coque ne présentait aucune déformation. On en a conclu que l'épaisseur des membrures en acier avait établi une solidarité suffisante entre les deux bordés pour pouvoir résister aux efforts normaux qui s'étaient produits et qu'en outre la flexibilité du métal avait empêché les déformations du bordé extérieur de se transmettre au bordé interne. Un navire anglais, *le Rotomahana*, s'est échoué en 1883 dans les mêmes conditions, et, si sa coque eût été en fer, il eût péri corps et biens. En 1884 le *Duke of Westminster*, jaugeant 3,725 tonneaux, toucha sur un récif de l'île de Wight. L'hélice se brisa. On put au bout de dix jours remettre le navire à flot, et la visite de sa carène permit de constater qu'elle n'avait aucune fracture. Les tôles d'acier avaient fléchi sans se rompre.

Ateliers, Chantiers et Arsenaux. L'atelier de dessin est naturellement le point de départ, la base d'un établissement de construction navale. Les projets y sont étudiés par plusieurs chefs dessinateurs ou ingénieurs, qui doivent ensuite en surveiller l'exécution avec les contremaîtres. Ces derniers reçoivent les dessins et les reportent en grandeur d'exécution sur les gabarits ou panneaux en bois. Le chef modeleur se sert pour tracer les dimensions des modèles de la règle à *retrait* qui permet d'augmenter sans calcul les dimensions (V. Fonderie). En France généralement le dessin industriel est plus soigné qu'en Angleterre. De l'atelier de dessin, le visiteur pénètre dans celui du modelage, puis dans la fonderie qui doit être puissamment outillée, étant donnée l'importance énorme de certaines pièces des machines de grands steamers. Le moulage est souvent l'objet de plus grands soins; certains constructeurs mettent leur amour-propre à produire des pièces ne nécessitant par la suite aucune retouche. La fonderie naturellement est pourvue de puissants et ingénieux appareils de levage nommés *grues*. — La forge et la chaudronnerie préparent les pièces qui ont besoin d'être façonnées, puis toutes ces pièces sont transportées à l'atelier d'ajustage et de là au montage, où l'on met en chantier les machines entières munies de leurs arbres et de leurs hélices.

En Angleterre l'industrie particulière fournit à l'amirauté les 37 p. 100 de sa construction navale. En France, ce chiffre est loin d'être atteint, et cependant l'État devrait, dans son propre intérêt, commander beaucoup plus à l'industrie privée qui peut lui fournir toutes les matières premières telles que fers, aciers, de toutes formes, cuirasses, arbres, etc. Nos grands constructeurs pourraient également construire les machines de grands cuirassés quelle que fût leur importance, ainsi que le plus grand nombre des navires de second rang. — Sur 51 cuirassés construits en Angleterre de 1856 à 1879, l'industrie privée en a fourni 25. — Dans ces derniers temps l'administration française s'est décidée à demander à l'industrie quelques cuirassés. L'*Amiral-Duperré* a été construit aux chantiers de la Seyne en moins de trois ans. La *Dévastation*, construite à l'arsenal de Lorient, a demandé près de cinq ans. A l'arsenal de Rochefort, le *Duquesne* a été construit à raison de 78 tonneaux par mois, tandis que les chantiers de la Seyne achevaient le *Tourville* à raison de 113 tonneaux par mois.

En Angleterre, sur la Clyde, il a été lancé en nov. 1881, des divers chantiers de construction, 24 navires à vapeur jaugeant au total 32,000 tonneaux. En 1877, pendant les onze mois, on lançait 208 steamers : 155,000 tonneaux. En 1880, pendant les onze mois, on lançait 206 steamers : 213,000 tonneaux. En 1881, pendant les onze mois, on lançait 215 steamers: 290,000 tonneaux. En 1883 il a été construit sur la Clyde 20 machines marines développant chacune en moyenne au moins 6,000 chevaux indiqués. En France, nous n'avons pas que la *Normandie* qui soit égale en puissance (ses machines peuvent fournir 6,000 chevaux indiqués). Mais la Compagnie transatlantique a encore fait construire 4 grands paquebots dont les machines développent 8,000 chevaux.

Pour les dimensions plus modérés, on compte 25 navires ou machines dont les puissances varient entre 2,000 et 4,000 chevaux. Ces deux premières catégories comprennent à elles deux à peu près la moitié de la force des navires construits en 1883 sur la Clyde, laquelle s'élève en tout à 320,000 chevaux. La maison John Elder et Cie entre à elle seule dans ce nombre pour le sixième.

La concurrence entre les grands chantiers de construction maritime du N. de l'Angleterre, ceux de la Clyde, de la Tyne, de la Wear, de la Tees, s'accentue davantage tous les jours. La décadence de la marine à voile dans ce pays semble irrémédiable. Le développement rapide des chantiers de construction anglais a eu dans ces dernières années, en dehors de cette cause, son point de départ dans le redoublement du trafic des céréales entre l'Amérique et l'Angleterre, lorsque la guerre russo-turque ruina le commerce des blés de la mer Noire.

Les chantiers de la Wear occupent aussi une place très importante dans la construction navale anglaise. Etablis sur les bords de la mer, dans ce comté de Durham qui est le plus grand producteur de plaques métalliques entrant dans la construction des navires, ces chantiers de Sunderland au nombre de quatorze ne sont pas tout à fait aussi vastes que ceux de la Tyne ; mais ils sont aussi bien outillés et d'un abord aussi facile. Sunderland possède, outre des forges, laminoirs, fabrique d'ancres, quatre usines pour la construction des machines de navire qui reçoivent même des commandes de Newcastle. La perfection de leur outillage ne le cède en rien aux neuf établissements similaires établis sur la Tyne.

Si l'on considère le nombre et le tonnage des bâtiments construits en 1880, Sunderland occupe le troisième rang. On y construisit cette année-là 77 bateaux à vapeur jaugeant 116,000 tonneaux, avec une force de 10,000 chevaux-vapeur seulement. Ils se répartissent ainsi :

Angleterre,	60	bateaux	jaugeant 93,878	tonneaux
France,	4	»	2,855	»
Grèce,	3	»	4,121	»
Hollande,	3	»	4,131	»
Espagne,	2	»	2,900	»
Belgique,	1	»	2,225	»
Allemagne,	1	»	1,540	»
Non classés,	3	»	5,351	»

Dangers courus par les bateaux à vapeur. Renflouement. Les formes des bateaux à vapeur tendent de plus en plus à prendre une longueur disproportionnée par rapport à la largeur. Cette exagération a pour conséquence que le navire affiné, rencontrant la vague, la coupe, et la divise il est vrai ; mais le bateau *ne s'élevant pas à la lame*, cette dernière vient briser sur le pont. Par grosse mer, le roulis est très pénible et l'allure de cap se tient avec difficulté. Cette objection peut s'appliquer indistinctement à tous les bateaux à vapeur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La finesse des formes est une condition première de vitesse, mais on en abuse souvent en lui sacrifiant la sécurité. Il est indispensable qu'un steamer exposé à la tempête puisse tenir sa machine en mouvement, d'abord pour conserver sa route et prendre l'allure la plus favorable contre la mer, et ensuite pour se servir de ses pompes à vapeur en cas de besoin. Les ouvertures pour ventilation sont constamment augmentées. Elles contribuent au bien-être et sont importantes pour l'hygiène, mais elles doivent être faites de telle façon que dans un mauvais temps elles ne deviennent pas dangereuses.

Mais les plus grands dangers qui menacent un navire à vapeur sont incontestablement les explosions et les combustions spontanées. Les précautions élémentaires à prendre sont : 1° Éviter avec le plus grand soin les coups de feu et prévenir les dépôts salins ; — 2° Ne jamais ouvrir les soupapes de sureté, ou mettre en marche avec précipitation ; — 3° S'assurer fréquemment que ces soupapes ne sont pas engorgées ; — 4° Visiter aux moments les plus opportuns toutes les parties extérieures ou intérieures des chaudières et surtout leurs fonds ; — 5° Employer le moins possible de charbons susceptibles par leur nature de détériorer les tôles.

Quant aux explosions fulminantes, elles sont dues à une pression ou à un choc considérable, souvent instantanés, subis par les parois de la chaudière. Il convient alors, pour les éviter, d'alimenter pendant le stopage et au départ, puis de renouveler une portion de l'eau des chaudières lorsqu'elles ont été conservées pleines à la première extinction des feux. Les accidents de combustion spontanée sont très fréquents à bord des navires de commerce. Les armateurs, les compagnies d'assurances maritimes, les propriétaires de navires ou de mines de houilles sont dans ce cas intéressés à différents degrés. Les lois anglaises prescrivent à tout capitaine de navire charbonnier de déclarer, avant d'obtenir sa décharge de port, quelles sont la nature et l'origine des charbons qu'il a en charge. Cette mesure éclaire les trois catégories d'intéressés que nous avons signalées. Les causes de ces désastres sont en grande partie attribuables à la porosité qui permet une rapide oxydation par l'absorption de l'oxygène de l'air, et aussi au dégagement continu de gaz inflammables. Ce dernier fait résulte de la nature tendre de certains charbons qui facilite les bris par le mouvement des navires pendant le voyage.

La houille est, comme on le voit très souvent, remplie de petites cellules, lesquelles contiennent des hydrocarbures possédant à un haut degré le pouvoir détonant et inflammable, tels que le gaz communément connu sous le nom de grisou. Quand ces cellules sont ouvertes par suite de l'écrasement qui précède l'agglomération, ce danger disparaît, c'est ce qui fait que les navires chargés de briquettes offrent peu de cas de combustion spontanée.

Lorsqu'il s'agit de renflouer un navire coulé, on peut suivant les cas employer divers moyens. En 1869, au port de Saint-Nazaire, l'administration des ponts et chaussés dut, pour procéder au renflouement du bateau à vapeur anglais *le Brancepeth*, employer une série de chaînes fixées au navire et mises en mouvement par des vis tournées à bras d'hommes. L'effort moyen exercé sur chaque chaîne fut de 30,000 kilog. On peut aussi pratiquer le renflouement en épuisant l'eau par des pompes ; c'est ainsi qu'on parvint à remettre à flot l'*Austral*, en nov. 1882. Ce steamer, qui est le plus grand de la flotte de l'*Orient steam navigation*, a 140 m. de long sur 15 m. de large. L'opération totale exigea le concours d'une centaine d'hommes. On pourrait aussi employer dans ce but l'air comprimé, ou bien fixer tout autour de la coque, au moyen de chaînes ou de crampons, une série de barils en tôle remplis d'eau et que l'on coule à la place qu'ils doivent occuper. Ces barils portent un petit réservoir contenant de l'air comprimé à haute pression. Lorsqu'ils sont en place, on ouvre un robinet, l'eau est expulsée et remplacée dans les barils par l'air du réservoir ; ceux-ci alors remontent à la surface en entraînant avec eux le navire. En juil. 1880, un petit vapeur à hélice, *le Neptune*, sombra dans le lac de Bienne, dont la profondeur dépasse 400 m. Le moyen qui fut employé pour le repêcher réussit parfaitement, et cependant il était très simple. On construisit de grandes tenailles en fer dont les branches inférieures étaient tenues ouvertes par des cordes, tandis que d'autres cordes attachées aux parties supérieures s'enroulaient sur des treuils placés sur deux barques.

Insubmersibilité. Lorsque, par suite d'un choc, la partie immergée d'un navire constituant la carène ou les *œuvres vides* se trouve rompue sur une surface considérable, le navire faisant eau sombre rapidement. MM. Croujet et Colomba ont proposé, pour rendre un navire insubmersible, d'établir à l'avant et à l'arrière des compartiments étanches dans lesquels on comprime de l'air, et qui entourent également la chambre de la machine. Une voie d'eau survenant n'envahit qu'une partie de la cale, car à un moment donné le liquide est repoussé par la pression de l'air comprimé. Une pompe mise en mouvement par la machine du bateau maintient l'air à une pression de deux atmosphères dans les compartiments étanches, et peut également servir à la ventilation des grilles et des chambres du steamer. Mais on peut dire en général qu'un navire dont les cales sont pleines est insubmersible. Il faut donc combattre le vide et la porosité des chargements. On peut alors opérer le remplissage par des *poches à air*, et cela surtout pour les compartiments extrêmes qui sont le plus exposés. Dans les bateaux où la moitié environ du volume des carènes est occupée par les chaudières et les machines, le remplissage des cales serait insuffisant. On peut alors recourir à l'étanchéité des soutes à charbon, l'établissement de cloisons longitudinales et l'obturation des écoutilles par des appareils automatiques. Pour les cuirassés on peut adopter un pont flottable et étanche.

Signaux. Les signaux employés à bord d'un navire à vapeur pour lui permettre d'établir une correspondance, soit avec un autre navire soit avec la côte, sont de deux sortes : ceux qui s'adressent à la vue, et ceux qui s'adressent à l'ouie. Pendant longtemps la marine a employé exclusivement une disposition de pavillons de différentes formes et couleurs, hissés dans un certain ordre sur un mât. Pendant la nuit, on emploie des feux électriques de diverses couleurs. Chaque nation a un système télégraphique particulier qui n'est pas le même pour les marines de guerre ou de commerce. En France, il y a deux systèmes de signaux, ceux du télégraphe et ceux de la tactique. Dans le télégraphe chaque combinaison ne représente qu'un mot, une syllabe ou même une lettre. On emploie généralement dix pavillons et quatre flammes. Les combinaisons de la tactique représentent toute une phrase. Ce sont des phrases usuelles dont le besoin est le plus fréquent. Outre les signaux combinés, on emploie un grand nombre d'autres marques de convention significatives pour tous les navigateurs. Par exemple, le pavillon en berne indique la détresse. Le bâtiment de guerre se reconnaît au pavillon national à la corne et sur le beaupré avec flamme au grand mât. Le pavillon rouge interdit l'entrée d'un port, le jaune est affecté à un bateau en quarantaine. Il en est de même pour les feux de position, le vert à tribord, le rouge à bâbord. Les balises et les bouées ont aussi leurs couleurs significatives, suivant qu'elles doivent être prises d'un côté ou d'un autre.

La question des signaux est aussi très importante, soit qu'on veuille correspondre à une très grande distance, soit que le brouillard s'oppose à l'échange de signaux à vue. M. Tyndall a fait d'intéressantes expériences à ce sujet, il y a quelques années, avec le canon, des sifflets et des trompes à vapeur ou à air comprimé. Les trompettes en cuivre avaient plusieurs mètres de longueur ; montées verticalement sur un réservoir à air comprimé, elles étaient recourbées à angle droit, de manière à présenter leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouverture horizontalement. L'expérimentateur constata d'abord que le son lui arrivait beaucoup mieux avec un ciel couvert et une atmosphère brumeuse, qu'avec un beau soleil et un air calme. « Tous ceux, dit M. Tyndall, qui ont fait de ce sujet une étude spéciale ont admis qu'une atmosphère claire et calme est le meilleur véhicule du son, et j'ai trouvé qu'un jour d'une transparence optique parfait se trouve être d'une opacité acoustique presque impénétrable. » D'autres expériences ont eu lieu aux Etats-Unis. On fit des essais comparatifs avec les sifflets et les sirènes à vapeur et les trompettes à air comprimé. Les premiers ont été reconnus très inférieurs. La trompette à air comprimé est un très bon instrument. Mais la sirène, suivant M. Tyndall, est le signal sonore le plus puissant que l'on connaisse. Le bruit du vent et des vagues est dominé par elle complètement. Cet instrument se compose de deux disques circulaires, l'un fixe, l'autre mobile, tous deux percés d'ouvertures triangulaires et placés l'un contre l'autre; le disque fixe est situé à l'extrémité d'une conduite de vapeur, le mobile est animé d'une vitesse atteignant 2.400 tours par minute. Le passage de la vapeur est successivement ouvert et fermé; la répétition rapide de ces bouffées de vapeur produit un son d'une énorme intensité.

Quant à produire des signaux particuliers avec ces divers instruments acoustiques, l'association à des intervalles très courts de deux sons différents, comme celui de la trompette ou de la sirène en deux sons prolongés et d'un son court, semble être jusqu'à présent le seul moyen de donner à ces signaux de brume un caractère bien tranché. D'ailleurs ces divers signaux sonores doivent être placés aussi haut que possible au-dessus du niveau de la mer. En France, la question des signaux sonores n'a pas été aussi rapidement étudiée et élucidée qu'en Angleterre. Toutefois l'exemple a été donné par le port du Havre et nos côtes commencent à se garnir de ces instruments.

Ventilation des bateaux à vapeur. La ventilation des navires est un sujet qui a été étudié et qui a été le but de nombreuses expériences. On a essayé des méthodes innombrables ayant pour but d'introduire de l'air pur dans les différentes parties d'un navire, à l'aide de capuchons, de cheminées et de caisses à air, et, là où ces moyens n'ont pas réussi, on s'est servi d'une machine soufflante mue par la vapeur pour introduire des courants d'air pur dans les petits fonds, salles de chauffe, foyers et autres espaces clos de nos navires modernes. A l'aide de ces moyens on est parvenu à améliorer à un degré important la condition hygiénique des parties les plus closes de nos vaisseaux. Le grand nombre d'accidents survenus par l'explosion du gaz dans les soutes à charbons a obligé tous ceux qui s'intéressent aux questions affectant la marine à vapeur à prendre sérieusement en considération la question de la ventilation. Si l'on emploie un ventilateur, on peut le mettre en jeu par le mouvement même du navire, et utiliser ainsi le roulis et le tangage. Dans ce cas l'appareil se compose d'un tuyau ou piston en cuivre attaché à l'étambot. De ce piston, un tuyau passe dans l'arrière du navire où il est relié à une paire de soupapes. A mesure que la poupe du navire s'élève, l'eau qui se trouve dans le tuyau ou le cylindre retombe et crée par conséquent un vide qui se comble par l'aspiration de l'air à travers une série de tuyaux.

L'abaissement de la poupe du navire dans la mer fait remonter l'eau dans le cylindre et l'air qui s'y trouvait aspiré des différentes parties du vaisseau est refoulé en plein air par le tuyau de dégorgement. Sur le transport *l'Annamite*, l'air nouveau est introduit près du plafond, aux extrémités d'amont et d'aval, par un grand nombre d'orifices disposés transversalement et l'air vicié est aspiré vers le centre de la salle par des conduits placés de même qui le déversent immédiatement dans l'enveloppe de la cheminée. Les dispositions adoptées facilitent tellement la circulation de l'air que, pour peu que l'action de la chaleur solaire ou celle des brises légères se fasse sentir, il se produit, sans le secours d'aucune chaleur auxiliaire autre que celle des cuisines, une ventilation naturelle qui suffirait seule à la conservation de la charpente des navires en bois. L'aération de l'hôpital ainsi que celle de la batterie basse a été aussi parfaite que possible. Par les plus fortes chaleurs, cette batterie est très fraîche. La nuit, les sabords étant fermés et les hommes couchés, la circulation de l'air est très bien établie, et la chaleur y est plutôt moindre que dans les logements de l'arrière réservés aux sous-officiers.

Eclairage électrique des bateaux à vapeur. Les abordages très fréquents qui se sont produits depuis quelques années ont fait songer à chercher des moyens d'éclairer les navires, plus efficaces que les fanaux et les feux ordinaires employés depuis longtemps. Les progrès qu'a faits la lumière électrique la désignaient tout naturellement pour cet important emploi. La machine Gramme et la pile secondaire de Planté réunies ont fourni une intéressante solution du problème. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces appareils qui seront décrits ailleurs, mais nous dirons qu'ils permettent facilement d'annoncer un navire à tout l'horizon chaque minute pendant deux secondes, ce qui est très suffisant pour le garantir contre tout abordage. En faisant tourner la machine dynamo-électrique plus rapidement on obtiendrait des feux durant quatre à cinq secondes par minute. En outre, en variant la durée de ces intermittences des feux, on pourra les transformer en signaux indicateurs, par exemple, de la compagnie à laquelle appartiendra le steamer sur lequel ils se manifesteront. Un navire en détresse peut aussi de cette façon se signaler pendant la nuit à l'attention des autres bateaux passant à sa portée. La machine dynamo-électrique est naturellement mise en mouvement par le moteur du bateau.

On voit ainsi que la lumière électrique, appliquée à la navigation, a pour but d'augmenter la sécurité des voyages en évitant les abordages et facilitant l'entrée des ports. Elle permet aussi d'opérer toutes les manœuvres de chargement et de déchargement la nuit aussi bien que le jour. Le fanal est généralement placé à la partie supérieure d'une tourelle de plusieurs mètres de hauteur. Ces applications nouvelles de la lumière électrique ont échoué au début; aujourd'hui, après des essais plus longs et des perfectionnements importants, elles semblent devoir se généraliser pour l'éclairage des navires comme pour celui des phares.

IV. Chaudières, Machines, Propulseurs. — *Chaudières des bateaux à vapeur.* Les générateurs de vapeur des steamers doivent satisfaire à des conditions spéciales qui ne sont pas exigées pour ceux de terre ferme. Nous en dirons quelques mots seulement. Diverses difficultés sont à vaincre. L'emplacement disponible est toujours restreint. On a souvent à lutter contre la mauvaise qualité de l'eau pour l'alimentation. On ne peut pas employer d'aussi fortes pressions qu'à terre. Le tirage, ne pouvant s'obtenir à l'aide de hautes cheminées, a le plus souvent besoin d'être artificiel. Enfin on ne peut employer que le métal pour la construction des générateurs.

Afin d'obtenir une grande surface de chauffe qui est le premier problème à résoudre, on a cherché à forcer les flammes et les gaz chauds à un parcours aussi grand que possible avant d'arriver à la cheminée, et dans ce but l'emploi successif de chaudières à galerie tubulaire et à retour de flamme a eu lieu. Les deux premiers systèmes tendent à être abandonnés pour faire place au troisième. Les chaudières de ce système sont à foyer intérieur avec retour de flamme. Les gaz après leur sortie de la boîte à feu, au lieu d'aller directement à la cheminée, reviennent par une série de tubes entourant le foyer, et y perdent la plus grande partie de leur chaleur avant de se rendre dans l'atmosphère. Ces chaudières cubiques sont très faciles à loger et à grouper dans la cale des steamers. Elles sont généralement placées sur deux lignes. Indépendantes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

unes des autres, leur nettoyage peut facilement s'opérer en marche sans nuire en rien à la vitesse du navire. En général, tous les réservoirs de vapeur des chaudières communiquent entre eux par des tuyaux munis de robinets permettant de suspendre à volonté le service d'une ou de plusieurs chaudières. En moyenne, la force d'une chaudière de grand steamer français est de 150 à 200 chevaux, portant plusieurs foyers. Le vaisseau *la Bretagne*, par exemple, dont la machine peut développer 2,500 chevaux, possède 8 corps de chaudières à cinq foyers chacune. Les incrustations sont évitées en partie par des extractions journalières, et malgré cela il s'en forme encore aux extrémités des tubes; on peut y obvier par l'emploi d'un foyer et d'un faisceau tubulaire amovibles. Pour les machines de bateau, il est très important d'obtenir de la vapeur sèche; aussi, dans certains cas, les chaudières du système Belleville sont-elles employées avec succès.

Dans les bâtiments de guerre, les chaudières et les machines doivent être installées au-dessous de la ligne de flottaison, afin d'échapper autant que possible au tir de l'artillerie ennemie. Les chaudières sont donc placées en long au fond de la cale du bateau avec la machine motrice, installées très soigneusement en deux groupes égaux symétriquement par rapport au grand axe du steamer. Elles sont supportées par des carlingues recouvertes de plaques métalliques que relient des varangues.

Dans certains bateaux, les générateurs de vapeur reposent sur une plate-forme en bois bien clouée, recouverte d'une couche de ciment romain. Quelquefois, le plancher qui les reçoit est formé de têtes recouvertes d'un enduit calcaire. Dans ce montage on doit éviter avec grand soin de faire communiquer les parties métalliques de la chaudière, fer ou acier, avec le cuivre du doublage. Les tubes sont en laiton, quelquefois en fer. Leur diamètre extérieur varie de 70 à 80 millim. Leur longueur est de 2 mètres ordinairement. Il y en a environ 80 par foyer. Les chaudières marines vaporisent généralement moins, par mètre carré, que les générateurs terrestres. On peut expliquer ce fait par l'insuffisance du tirage malgré l'emploi de ventilateurs et par la nature de l'eau d'alimentation. L'emploi des agglomérés de houille est très avantageux; l'arrimage de ce combustible est très facile, et son usage sur les grilles est plus économique. Ce dernier point est très important pour un bateau à vapeur; en économisant le combustible, on peut diminuer l'étendue de l'emplacement qu'il prend à bord pour un trajet donné et par la même se trouve augmentée l'étendue des soutes destinées aux marchandises.

Dans le but d'arriver à économiser le combustible, on a successivement cherché à améliorer le tirage, l'alimentation, à élever la pression de la vapeur, à employer les détentes les plus convenables, enfin à utiliser les derniers perfectionnements apportés au fonctionnement des machines, comme nous allons le voir ci-après. Les divers appareils de sûreté, d'alimentation, etc... qui accompagnent les chaudières marines n'offrent que peu ou pas de différence avec ceux employés sur terre. La chaudière marine étant l'âme du bateau à vapeur doit être l'objet de la plus grande surveillance. Le maître mécanicien, sous l'autorité du capitaine, préside à la mise en feu avant le départ. Il entretient toutes les parties de l'appareil moteur, s'assure que tout fonctionne bien, et que les chauffeurs sont bien à leur poste de service. Pendant la traversée, il a la direction des feux ainsi que celle de la machine. A bord de chaque bateau se trouve un registre de marche qui doit être tenu régulièrement par le mécanicien, et sur lequel il inscrit, d'heure en heure, l'indication des manomètres, des niveaux d'eau, le lieu où se trouve le bateau. Le permis de navigation spécifie nettement la pression à laquelle doivent fonctionner régulièrement les machines.

Divers systèmes ont été essayés pour arriver à supprimer la fumée si incommode pour les passagers (V. Fumivore); nous dirons seulement ici quelques mots d'un procédé proposé par deux officiers de la marine autrichienne, et qui consiste à faire échapper la fumée sous l'eau. Ce procédé se rapproche un peu de celui que personnellement nous avons appliqué sur les générateurs de vapeur terrestres et qui porte le nom de *chauffage au gaz sous volume constant*. La fumée est comprimée par un ventilateur double, mis en mouvement, soit par la force hydraulique, soit par la vapeur. Les avantages résultant de cette application sont évidents. On peut gagner l'emplacement pris par la grosse cheminée, car il suffit d'en avoir une relativement très petite pour la mise en marche du ventilateur. Les chances d'incendie sont supprimées, le tirage est plus régulier, plus énergique; on obtient aussi un appareillage plus expéditif et une meilleure ventilation des chambres de chauffe. Enfin, dans l'hypothèse d'un navire sous-marin ou d'un torpilleur, ce système devient pour ainsi dire indispensable. Nous ne nous appesantirons pas davantage sur ce point, renvoyant le lecteur pour plus de détails aux articles spéciaux Chaudière à vapeur, Chauffage, Fumivore.

Surchauffeurs. Il est actuellement peu de chaudières marines qui ne soient pourvues d'un appendice propre à utiliser une partie de la chaleur des gaz qui se rendent à la cheminée, pour donner à la vapeur une température un peu supérieure à celle qui correspond à sa pression lorsqu'elle est saturée.

On a cherché d'abord à donner à la vapeur une température très élevée, mais on n'a pas tardé à reconnaître que les avantages de cet excès de température étaient minimes, tandis que les inconvénients (destruction des garnitures, grippement des cylindres, tiroirs et pistons) étaient très sérieux. Aujourd'hui, le plus souvent, on se borne à sécher la vapeur, ou à la surchauffer dans des proportions modérées. Ajoutons que les grandes détentes ne sont guère possibles qu'avec l'emploi de la surchauffe. L'expérience a prouvé qu'au delà de certaines expansions toute économie disparaît, parce que les refroidissements qui se produisent causent sur la vapeur saturée des condensations qui détruisent et au delà les avantages qui pourraient résulter de détentes plus prolongées. La vapeur surchauffée fournit le moyen d'atténuer ces effets, soit parce qu'elle-même conserve une température plus élevée pendant son action, soit parce qu'elle peut être utilisée dans les enveloppes des cylindres. Tous les appareils de surchauffe sont résumés dans le système qui consiste à faire circuler la vapeur qui vient du générateur et se rend aux machines dans une série de tubes placés à la base de la cheminée ou de la boîte à feu. Ces appareils sont disposés de telle façon (V. Surchauffeur) que la température de la vapeur reste comprise entre 175 et 200°.

V. Machines de bateau a vapeur. — *Historique. Généralités.* Pour les machines de bateaux à vapeur, comme pour les machines terrestres, il est fort difficile de spécifier à quel inventeur on doit la réussite complète. L'historique de cette partie de la navigation à vapeur présente une série d'inventions et de perfectionnements qui sont venus s'ajouter successivement les uns aux autres pour arriver à former aujourd'hui les imposantes machines de nos grands steamers. Comme nous l'avons dit, les chaudières marines sont aujourd'hui presque toujours cylindriques, et fonctionnent à plus haute pression. La vitesse du piston atteint au moins 2 m. par seconde, de sorte que, même avec une forte détente, la pression moyenne est assez grande pour permettre de réaliser, avec un cylindre de dimensions données, un travail beaucoup plus considérable qu'autrefois. Le nombre de tours par minute est également augmenté. En 1834 on alimentait les générateurs avec de l'eau de mer. En 1886 cette alimentation se fait la plupart du temps à l'eau pure. On est revenu à la disposition Woolf perfectionnée sous le nom de Compound, c.-à-d. qu'on a trouvé avantage et économie à détendre la vapeur dans deux ou plusieurs cylindres successifs que dans un seul.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le plus, l'enveloppe de vapeur est aujourd'hui universellement adoptée. On adapte maintenant aux machines marines des régulateurs excessivement sensibles qui doivent régler la marche de l'appareil en vue de la circonstance qui va se produire plutôt que de celle qui se produit.

Un bon régulateur de marine n'attend pas que l'arrière du bateau soit hors de l'eau pour ralentir la vitesse de la machine, il agit d'avance. — La condensation s'effectue presque exclusivement par surface. La pression en usage aujourd'hui est d'environ 7 atmosphères ; en l'augmentant encore, on pourrait réaliser un nouveau bénéfice. Il faut cependant tenir compte de l'accroissement de condensation possible dans les cylindres et des pertes occasionnées par les réservoirs intermédiaires. La condensation provenant des refroidissements extérieurs peut être combattue par des enveloppes. Les pertes causées par les passages intermédiaires peuvent être diminuées considérablement par une bonne proportion du volume des cylindres successifs lorsqu'il y en a plusieurs. — Les rapports ordinaires de 3 1/2 à 4 avec des pressions de 5 à 5 1/2 atmosphères ne sont pas nécessairement les meilleurs. Les rapports faibles ont un avantage sérieux. A mesure que les chaudières vieillissent on peut en effet abaisser la pression, tout en conservant la même puissance en augmentant l'introduction au premier cylindre. On dépense un peu plus, mais moins cependant qu'avec des rapports plus élevés.

Pour la facilité de la mise en marche, on fixe généralement l'admission à 60 % au petit cylindre et la valeur de l'expansion totale donne le rapport des volumes des cylindres. — Avec des tiroirs spéciaux de mise en train, sur les deux cylindres, on peut modifier ce point de départ. Les difficultés pour utiliser les avantages économiques des pressions élevées ne sont pas insurmontables, et il serait intéressant de les aborder définitivement. — On peut admettre, d'après les moyennes recueillies, que la machine Woolf dans sa disposition ordinaire consomme 10 % de vapeur en plus que la machine Compound, à réservoir intermédiaire. Pour le type à trois cylindres, les résultats ne sont pas encore assez nombreux pour qu'on puisse se former une opinion définitive. Toutefois ceux qu'on a obtenus sur le steamer *l'Arizona* sont aussi bons sous le rapport de la consommation que ceux de n'importe quelle machine à deux cylindres et à réservoir intermédiaire. Il faut dans les essais et les résultats de marche se rendre bien compte aussi que les chiffres peuvent être gravement modifiés par l'état des tiroirs, de leur mécanisme de commande, et plus encore par l'état de la distribution, les proportions de l'admission, de l'ouverture des lumières, de l'avance à l'échappement, de la compression, etc... A ce sujet, on peut affirmer que malheureusement un grand nombre de mécaniciens ne savent rien des conditions dans lesquelles fonctionnent leurs distributions de vapeur, et qu'ils s'en occupent seulement lorsqu'un trouble grave se produit. Actuellement, l'emploi de l'acier dans les pièces de machines permet de réduire les poids sans affaiblir la résistance. Ainsi, par exemple, un arbre creux de 0^m 25 de diamètre ayant un trou de 0^m 10 pèse 16 % en moins, et sa résistance n'est diminuée que de 2 1/2. — De plus les surfaces de frottement d'un arbre en acier sont infiniment meilleures que celles d'un arbre en fer forgé. — M. Marshall, de Newcastle on Tyne, a livré récemment six paires de machines pour trois navires à deux hélices ayant des arbres en acier de 0^m 25 de diamètre. Ces machines ont fonctionné à 120 tours par minute en indiquant 1,300 chevaux pour chaque paire pendant 10 à 15 heures sans arrêt. Aucun bouton de manivelle n'a chauffé. Il n'y a pas eu besoin d'arrosages, et les surfaces ont été trouvées en parfait état. Dans ces machines, toutes les pièces du mouvement sont en acier, à l'exception des tiges de piston et des bielles motrices ; les dimensions étant calculées pour un travail à la traction de 6 kilogr. Dans les grands steamers, l'usage des arbres à manivelles en acier construits par pièces rapportées se propage beaucoup.

En résumé, depuis une dizaine d'années, on a fait des progrès sur les points suivants : — 1° La puissance des machines a été augmentée de jour en jour. — 2° Des vitesses considérées naguère comme irréalisables sont reconnues possibles avec des navires de diverses classes. — 3° La consommation de combustible a été réduite de 13 % en moyenne, et beaucoup de navires dépensent actuellement bien moins que la moyenne. La qualité du combustible étant aussi inférieure, on peut évaluer à 20 % l'économie argent réalisée. — 4° La pression de la vapeur a été augmentée, et l'est tous les jours encore. On fait actuellement des machines fonctionnant à 8 kilogr. par c. q. tandis que la pression ordinaire moyenne n'est que de 6 kilogr. Comme l'accroissement des pressions correspond à un accroissement d'utilisation, on devra adopter dans l'avenir des pressions de plus en plus fortes, allant jusqu'à 10 kilogr., avec le tirage forcé. — On devra chercher à faire tourner les machines plus vite pour réduire le poids des appareils.

Des machines autrefois employées, et que nous citerons plus loin, il ne reste plus guère aujourd'hui que celles à réservoir intermédiaire, et les machines à cylindres superposés. Les machines à roues ne forment plus qu'une proportion infime comme nombre et comme puissance. — Les machines Compound pour navires à roues, dit M. Mallet, sont exclusivement des machines oscillantes ou des machines directes inclinées à deux cylindres inégaux, réservoir intermédiaire et manivelles à angle droit.

Quant à l'immense majorité des machines en usage, celles à hélice, on peut les diviser en trois catégories : 1° la machine à réservoir intermédiaire, comportant deux cylindres, chacun formant une machine ; 2° la machine à cylindres superposés exigeant deux cylindres par machine, soit en général quatre pour une machine complète ; 3° la machine à trois cylindres, ayant trois cylindres par machine complète. Nous reviendrons plus loin sur ces trois systèmes de machines.

Le travail produit par les machines marines relativement au combustible brûlé est plus grand que celui donné par les machines terrestres. L'économie de charbon est plus importante sur mer que sur terre en ce que, à bord d'un navire, chaque tonne de charbon épargnée est remplacée par le même poids en fret, ou sert à parcourir une route plus longue sans escale. Pour se rendre compte des dépenses en combustible, il a fallu admettre quelques anciens principes généraux, tels que la résistance en raison du carré de la vitesse et de l'aire de la maîtresse section immergée, c.-à-d. de la plus grande quantité d'eau que le vaisseau doit séparer en s'avançant. — Il a fallu aussi tenir compte de l'accroissement de résistance, et par suite le travail mécanique s'est trouvé en raison du cube de la vitesse relativement à l'eau ; car si la carène résiste 4 fois autant et que la vitesse soit double, la dépense de force est 8 fois plus grande. — Si un cheval fait filer un nœud, il en faut 8 pour 2 nœuds et 8,000 pour 20 nœuds. Comme le combustible brûlé est généralement en raison de la puissance, on voit à quelles énormes consommations entraîne la rapidité. — Il en résulte aussi que la dépense de force pour se rendre d'un port à un autre est en raison inverse du carré du temps employé à faire le trajet. — Il semblerait que la meilleure méthode d'apprécier les services d'un navire à vapeur serait de connaître le charbon dépensé pour transporter une tonne à un mille marin ou minute du méridien, mais nous avons vu quelle était l'influence de la vitesse, et, pour arriver à une comparaison, il faut ramener la consommation à une vitesse de dix nœuds, par exemple.

Les résultats de tous les navires de la marine militaire et des messageries ont été calculés de la sorte et groupés en tableaux, puis traduits sur des figures ayant pour abscisses le nombre de grammes brûlés, et pour ordonnées les déplacements. Des essais qui ont été faits récemment sur la machine Perkins par M. Bramwell, dont nous parle-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rons plus loin, ont donné une consommation de combustible par cheval indiqué, et par heure, y compris l'allumage, de 0 kilogr. 840. C'est incontestablement un résultat remarquable. On se préoccupe aujourd'hui plus que jamais d'économiser le combustible, et nous en avons indiqué déjà les principaux motifs. Maintenant que la machine elle-même a été amenée à un résultat de perfection difficile à dépasser, non pas *au point de vue de son principe*, mais à celui de son exécution pratique (V. MACHINE À VAPEUR), on a cherché dans une autre voie de nouvelles économies de combustible. Après l'emploi des Compounds, des grandes détentes et des enveloppes de vapeur, on a surtout beaucoup avancé, dans ces dernières années, la question de l'emploi des condenseurs à surface. Nous dirons seulement ici, car nous aurons à y revenir, que l'adoption de ce système de condensation a permis de supprimer l'alimentation à l'eau de mer et par suite de faire disparaître la cause essentielle de l'infériorité des machines marines. Cette alimentation à l'eau de mer a des conséquences multiples réagissant de la façon la plus fâcheuse sur tous les éléments du navire, sur sa marche et sur son entretien; avec l'eau de mer, il est impossible d'élever notablement la pression; ceci est dû à la forte proportion de sels dont l'eau est chargée. On sait, en effet, que cette eau tient en dissolution jusqu'à 3 % de sels divers, parmi lesquels figure une proportion notable de sels très incrustants, les sulfates de chaux et de magnésie. Or, à mesure que la pression augmente, la solubilité du sulfate de chaux diminue, il s'ensuit que les extractions les mieux faites ne peuvent plus s'opposer à la formation des dépôts. Il s'ensuit aussi nécessairement que l'alimentation à l'eau salée a pour première conséquence une mauvaise utilisation de la vapeur. L'emploi des condenseurs à surface est par suite un réel bienfait au point de vue de l'économie du combustible. Il a eu pour promoteur, il y a déjà de longues années, M. Sedillot. La nécessité d'employer des pressions peu élevées a pour conséquence directe l'impossibilité d'adopter des détentes suffisamment prolongées; il s'ensuit encore une mauvaise utilisation de la vapeur et l'usage nécessaire d'appareils lourds et encombrants. En outre, les surfaces de chauffe sont, avec l'emploi de l'eau de mer, insuffisantes. Les incrustations sont plus considérables, la consommation de combustible plus grande et la destruction des générateurs beaucoup plus rapide. On peut donc conclure que l'emploi de l'eau de mer doit être proscrit pour l'alimentation des chaudières marines. Economiser le combustible, c'est réduire les frais, augmenter le rayon d'action de la marine à vapeur, desservir des besoins plus généraux et plus intéressants, diminuer l'importance de la marine à voiles qui limite l'essor de la navigation à vapeur, enfin laisser à bord plus d'espace, plus de part utile pour le trafic.

Puissance nominale des machines marines. On entend souvent dire que les machines anglaises réalisent sept à huit fois leur puissance nominale, tandis que c'est à grand'peine que les machines françaises parviennent à les réaliser quatre fois. Il ne faut pas oublier qu'en France, la force nominale est uniquement la force en chevaux de 300 kilogrammètres et s'obtient en divisant par quatre le nombre de chevaux indiqués prévu, chiffre qui diffère peu de celui des chevaux réalisés. La force nominale n'a donc d'autre signification que la force développée, elle s'en déduit, c'est une unité qui n'a d'autre raison d'être qu'un usage ancien. Avec le système actuellement suivi en Angleterre, on peut dire que le terme *force nominale* ne signifie plus rien. Si nous prenons, par exemple, la *Dévastation* dont la machine est comptée pour une puissance nominale de 800 chevaux, nous trouvons que la vitesse du piston que l'on a fait entrer dans la formule pour déterminer cette force est de 187 pieds par minute, ce qui correspond à environ 25 tours, tandis que la machine en fait 77. Il en serait de même pour d'autres exemples que nous ne citerons pas. On doit donc conclure, et c'est ce à quoi on tend à arriver maintenant, que le terme *force nominale* doit être laissé de côté et que la puissance des machines doit être évaluée en chevaux indiqués.

Classification des machines marines. M. Ledieu, qui est l'un des écrivains les plus compétents sur ce sujet, propose de classer les machines à vapeur marines sous deux points de vue principaux :

1° *D'après le mode de travail de la vapeur.*

2° *D'après le mode de transmission du mouvement du piston à l'arbre de couche.*

A l'exemple de M. Jaqmin, nous adopterons cette classification. Dans le premier ordre d'idées, on peut dire que les machines sont :

A basse, moyenne, haute pression;
Avec ou sans condenseur;
Avec ou sans détente.

La basse pression comprend des tensions absolues de vapeur inférieures à 1 atmosphère 1/2. La moyenne pression va jusqu'à 4 atmosphères. La haute pression dépasse 3 atmosphères et peut atteindre 10. Les machines à basse pression qui tendent à disparaître complètement ne peuvent fonctionner économiquement sans condenseur et ne détendent pas. Celles à moyenne pression, qui aussi se font de plus en plus rares, ont ordinairement un condenseur et détendent. Enfin, les machines à haute pression manquent souvent de condenseur, mais détendent toujours.

Jusqu'en 1840, les machines marines étaient à basse pression; on ne comprenait pas que les pressions élevées présentent beaucoup moins de dangers que les faibles. Le danger, résultat de l'abaissement de tension de la vapeur au-dessous de la pression atmosphérique, était assez grand pour qu'on ne manquât jamais de pourvoir les chaudières de soupapes destinées à faire rentrer l'air pour empêcher l'appareil de s'écraser sous la pression atmosphérique. On employait l'extraction intermittente et on la faisait toujours partir du bas. Sur le premier vapeur transatlantique, le *Great Western*, on employa l'extraction continue; mais avec de semblables chaudières, il ne fallait pas songer à employer la haute pression ni la détente. Les machines employées étaient à peu près uniquement à balanciers latéraux, sans plaques de fondation. Les efforts verticaux étaient supportés par de fortes charpentes en bois, et les pièces de bâtis étaient reliées par des boulons. Ces constructions étaient incapables de résister à des efforts considérables, aussi la basse pression et la vitesse de rotation modérée étaient imposées. Le public, d'ailleurs, avait de grandes préventions contre l'emploi des pressions élevées. Quelques accidents qu'on attribuait uniquement à la pression trop élevée firent mettre de côté pendant plusieurs années la haute pression et les machines à détente. A toutes les propositions faites pour l'emploi de pressions élevées, on répondait que c'était impossible avec l'eau de mer. Telle était l'opinion des autorités les plus compétentes en 1839.

Emploi de la haute pression et des détentes prolongées. Encore à l'heure actuelle, l'usage de la haute pression est repoussé par un certain nombre d'ingénieurs. Résumons leurs objections. Les dépôts salins augmentent beaucoup avec l'élévation de la température, par suite occasionnent des avaries, ou nécessitent des opérations difficiles. Nous avons vu quel était le moyen d'y remédier, en utilisant l'eau de condensation en tout ou en partie. Vers 140 ou 150°, c.-à-d. aux températures correspondantes à 4 ou 5 atmosphères, le sel se sépare de l'eau en masse, on ne peut donc pas atteindre même ces températures si l'on emploie pour l'alimentation de l'eau de mer seule. Les fuites des cylindres, tiroirs, presse-étoupes sont généralement plus difficiles à réparer dans les machines marines, et ces fuites sont naturellement plus nombreuses et plus importantes quand la pression s'élève. Mais cette objection est facilement levée par de simples précautions dans la construction. Les hautes pressions ne peuvent s'employer qu'avec l'usage de chaudières cylindriques qui se prêtent moins bien que les rectangulaires

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour l'utilisation de la place disponible dans un bateau. Enfin, on continue à prétendre que les explosions, produites par de fortes pressions, sont plus dangereuses et plus désastreuses. Mais, comme l'emploi de pressions élevées sur terre a conduit à des économies de combustible certaines et considérables, les efforts des ingénieurs ont naturellement tendu à atteindre le même but sur mer. Il est utile de rechercher si l'adoption de la haute pression pour la navigation est rationnelle et avantageuse. En premier lieu, nous avons déjà indiqué que l'emploi du condenseur à surface, sur lequel nous reviendrons, résolvait une partie du problème. En second lieu, nous avons à examiner si la haute pression rend réellement les longues détentes applicables avantageusement, tout en amenant une réduction importante dans le poids des appareils. Ce point sera traité en détail ailleurs (V. DÉTENTE, MACHINE À VAPEUR), mais disons tout de suite que l'emploi de l'eau douce pour l'alimentation, permettant d'élever la pression, il est hors de doute qu'il y a économie à adopter les pressions les plus hautes que la pratique permette d'admettre. Dans les machines à basse pression, la détente est nécessairement limitée. Ces machines, déjà très volumineuses à pleine pression, atteignent, quand on y applique la détente, des dimensions inadmissibles. Le poids des organes en mouvement, les frottements qui en sont la conséquence font naître des résistances passives très importantes, et en fin de compte la détente se trouve limitée au cinquième de la course. L'adoption de pressions plus élevées jusqu'à 3 atmosphères n'a pas permis davantage d'accroître la détente, car la vitesse du navire s'est trouvée accrue et les mêmes difficultés se sont présentées; le poids et l'encombrement des machines sont les mêmes.

Mais la question n'est plus du tout la même si, après avoir résolu la principale difficulté par l'alimentation à l'eau douce, nous appliquons les hautes pressions dans les mêmes conditions de succès que celles qui sont réalisées pour les machines terrestres. Nous pouvons donner une idée de l'économie produite par l'emploi des hautes pressions combinées avec des détentes prolongées en citant les chiffres relatifs suivants :

Introduction au	Travail en kilogrammètres		Volume correspondant des cylindres	
	PRESSIONS			
	1 atm. 1/2	8 atm.	1 atm. 1/2	8 atm.
1/2	27.5	34.8	0.85	0.146
1/5	?	53	?	0.24
1/20	?	77.7	?	0.65

L'examen de ces chiffres ne laisse aucun doute sur l'utilité d'employer des pressions élevées, des détentes prolongées et de réaliser par là d'importantes économies sur le volume des appareils. Ce n'est pas par de petits accroissements qu'il faut modifier les pressions, mais on doit aborder tout de suite des augmentations de plusieurs atmosphères. Si les chaudières à haute pression nécessitent une surveillance plus grande, on en est quitte pour exercer cette surveillance d'une façon plus rigoureuse et plus énergique ; là ne réside pas une difficulté. Ces objections ne peuvent pas subsister en regard des avantages généraux de la haute pression qui résident surtout dans l'économie du combustible et la légèreté des machines devenues plus petites et par suite moins encombrantes et moins coûteuses. Maintenant, l'adoption de ce système permet-il de réaliser les diverses conditions imposées par la navigation? La sécurité est la plus importante de toutes. Or, elle est plutôt plus grande dans le cas qui nous occupe, toujours à cause de l'emploi de l'eau douce pour l'alimentation. D'ailleurs, à un autre point de vue, l'expérience acquise à terre a montré que l'emploi des hautes pressions dans les machines construites avec soin n'offre pas plus de dangers que celui des basses pressions. Cette première condition réalisée, nous arrivons à la seconde si importante et sur laquelle nous reviendrons souvent, l'économie du combustible. Or, des économies de combustible considérables ont été réalisées, dans ces dernières années, par l'adoption des machines Compound et des machines à trois cylindres ; c'est là encore l'application du principe des hautes pressions, des détentes prolongées; il n'y a qu'à persévérer dans cette voie. La régularité de marche qui, au premier abord, paraît devoir être moins complète avec les pressions élevées peut cependant, avec des précautions spéciales, être tout aussi grande qu'avec les machines à pression modérée. D'ailleurs, cette régularité dans la marche de la machine, quoique très désirable, est bien moins importante sur mer que dans la plupart des applications terrestres. Quant aux conditions de manœuvre, de graissage et d'entretien, généralement mal remplies sur les bateaux, elles peuvent tout aussi bien se réaliser, quelle que soit la pression à laquelle fonctionne la machine. En général, rendre tous les organes accessibles, les mettre bien en vue du mécanicien, éviter les transmissions compliquées, faciliter les soins ordinaires d'entretien et les démontages, rendre les manœuvres faciles et rapides, telles sont les conditions que l'on doit chercher à remplir. Dans les machines à basse pression, les poids sont élevés, les pièces encombrantes. Les chaudières, en raison du grand volume de vapeur à accumuler dans les réservoirs et des facilités de nettoyage qu'il faut réserver, atteignent des proportions colossales. A haute pression, au contraire, la détente peut être employée jusqu'au point où elle cesse d'être avantageuse, tout en produisant une réduction considérable dans le volume des cylindres et le poids des machines. Comme conclusion de ce point spécial de notre étude, nous dirons qu'à l'époque actuelle les constructeurs reconnaissent parfaitement les avantages des pressions élevées, combinées avec une grande détente et une condensation aussi parfaite que possible.

Quant aux moyens d'effectuer la détente, c.-à-d. dans un seul ou dans deux cylindres, si c'est une question secondaire en elle-même, ce n'en est pas moins un sujet intéressant en pratique, et la conclusion qu'on peut tirer jusqu'ici des expériences faites sur les deux systèmes semble être en faveur du système Compound qui paraît permettre l'emploi des pressions plus élevées sans être sujet aux inconvénients que présentent ces pressions dans les machines ordinaires.

Grandes détentes. M. Dupuy de Lôme est le premier qui, en France, ait essayé l'emploi des grandes détentes appliquées aux machines marines. C'est à lui qu'on doit les machines à trois cylindres. La vapeur arrive dans le cylindre central, s'y détend et se distribue ensuite aux deux autres. Dans cette disposition, les trois cylindres fonctionnent comme des appareils à basse pression; les efforts sur les têtes de bielle et sur les paliers sont diminués de moitié et le couple de rotation (ensemble des forces agissant sur les pistons, composées suivant la circonférence décrite par les manivelles et appliquées sur les rayons) des trois cylindres, appliqués chacun à des manivelles divisant la circonférence en trois angles égaux, est d'une uniformité très suffisante pour toutes les positions des manivelles. Il s'ensuit aussi qu'on peut donner une allure rapide à ces machines. Les constructeurs anglais ont poussé ce principe à l'extrême. Ils ont fait des machines à quatre et même six cylindres. Comme il s'agit ici de détentes très prolongées, le choix du mode de détente a une importance capitale. Il faut que la distribution s'y opère, sans qu'il se produise, dans le passage aux lumières, d'étranglement capable d'amener une différence notable de pression entre la chaudière et les cylindres. La détente doit être variable pendant la marche, afin d'éviter de régler la vitesse par des valves régulatrices qui ne réalisent ce but que par un abaissement de tension toujours préjudiciable évidemment à la bonne utilisation de la vapeur. Il faut aussi que le mécanisme en soit simple, d'une manœuvre facile, et qu'il soit approprié

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au changement de marche qu'il est nécessaire d'obtenir à bord des bateaux à vapeur.

Nous verrons bientôt que M. Normand, du Havre, se préoccupant du refroidissement subi par la vapeur qui se détend dans le cylindre d'admission et passe ensuite dans les autres, a réalisé le premier une invention de M. Verrier qui consiste à conduire la vapeur dans un réchauffeur intermédiaire. Dans certains cas, on peut arriver aux mêmes résultats économiques en surchauffant la vapeur et en entretenant à une haute température l'enveloppe des cylindres. Si l'augmentation donne des économies de combustible, elle conduit à des accroissements de dépense qui sont la conséquence de la plus grande complication des machines. Il en résulte alors plus d'entretien, plus de frais d'amortissement et de capital. A ce point de vue, on pourrait donc se demander si, en considérant l'économie générale, il faut développer les détentes et dans quelles limites on doit le faire. En étudiant ce point, on trouve qu'une introduction au 1/8 ou au 1/10 est un minimum au-dessous duquel l'avantage attendu serait remplacé par une perte. Dans les machines ordinaires, ces nombres mêmes ne peuvent être atteints et c'est le principal mérite des machines du genre Woolf de permettre de grandes détentes en maintenant la régularité dans l'allure. Il faut dire encore que l'économie du combustible, but définitif que l'on doit toujours avoir en vue, dépend aussi des refroidissements et des pertes de chaleur par rayonnement, pertes qui déterminent des condensations de vapeur. Aussi pour maintenir la vapeur sèche dans les cylindres, condition indispensable quand on emploie de grandes détentes, il est nécessaire non seulement de faire usage de vapeur surchauffée, mais d'en envelopper les cylindres, afin de les conserver aussi chauds que possible.

En résumé, le problème de la détermination du meilleur système de machine marine, pour chaque genre d'application, se résume toujours et essentiellement dans la recherche du maximum totalisé des trois ordres d'utilisation ci-après : 1° Utilisation du combustible. — 2° Utilisation des poids et des espaces. — 3° Utilisation des dépenses du capital, d'entretien, de personnel et de frais accessoires de service.

Classification des appareils de navigation au point de vue de la transmission du mouvement. On peut, à ce point de vue, les classer en cinq groupes principaux qui seront les :

Machines à balancier ;
Machines oscillantes ;
Machines à bielle directe ;
Machines à bielle en retour ;
Machines à fourreau.

Ces divers types de machines seront étudiés plus en détail dans un autre article. Nous en parlerons ici d'une manière très succincte et seulement en ce qui intéresse la navigation à vapeur.

Il était naturel d'essayer tout d'abord, pour faire mouvoir les premiers bateaux, le type de machine alors en usage sur terre. C'est ce qui arriva. On appliqua en premier lieu la machine à balanciers (fig. 2 et 3). Ces machines présentent trois dispositions principales, suivant la position du balancier.

Balancier supérieur. Il est formé d'une seule pièce en fer ou en fonte.

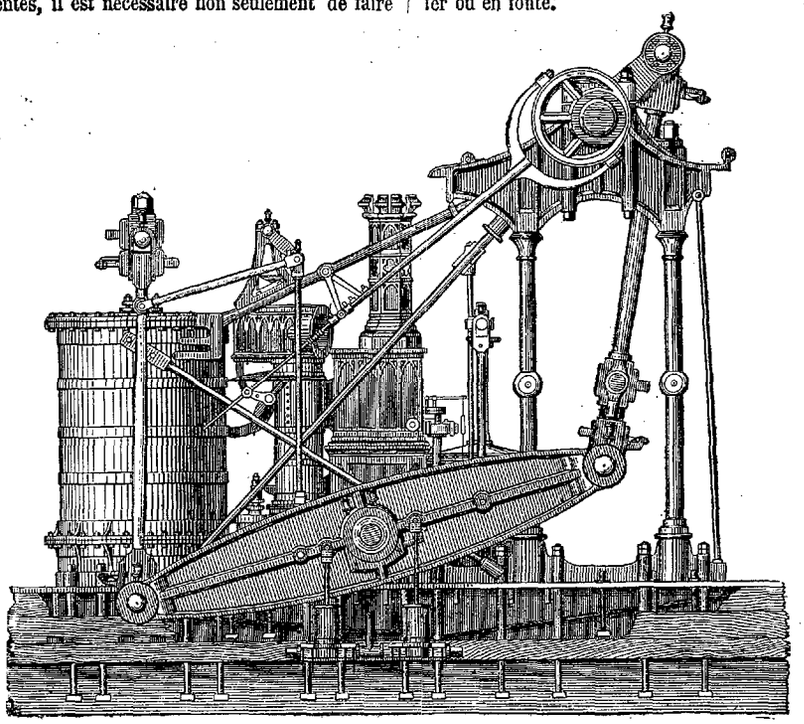

Fig. 2. — Machine à balanciers latéraux (1849).

La tige du piston est reliée par une bielle à une extrémité du balancier, dont l'autre extrémité, articulée avec une bielle et une manivelle, met en mouvement l'arbre de couche horizontal. Cette disposition, essentiellemsnt américaine, est due à Robert Stevens. Elle a été fort peu modifiée depuis et est encore souvent en usage sur les grands steamers de l'Hudson.

Balancier inférieur. Formé de deux pièces parallèles suspendues par des bielles pendantes à une traverse horizontale qui est reliée à la tige du piston. Des manivelles et des bielles établissent la connexion entre le balancier et l'arbre de couche. Cette disposition est très usitée pour les steamers transatlantiques de la Compagnie Cunard et de la Compagnie péninsulaire orientale.

Machines oscillantes. Dans ces machines, le mouvement de rotation de l'arbre de couche est commandé directement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par la tige du piston qui est emportée avec le cylindre dans un mouvement d'oscillation autour de deux tourillons creux servant à l'introduction et à l'émission de la vapeur. Ces machines présentent diverses combinaisons. Elles sont *oscillantes verticales droites* (système Jenn) et, dans ce cas, adoptées pour les bateaux à roues ou à hélice avec engrenages; ou bien *oscillantes verticales renversées*, dites aussi à *pilon* : dans cette disposition, l'arbre de l'hélice est commandé directement, mais les pièces les plus lourdes sont alors en haut de l'appareil, ce qui est un inconvénient ; ou encore *oscillantes inclinées droites* (système Cavé), ou *oscillantes inclinées renversées* : l'arbre de rotation est alors à fond de cale; ou *oscillantes horizontales* : disposition peu adoptée. Les inconvénients généraux de ces sortes de machines sont : une usure rapide des tourillons; une perte due aux changements de direction imposés à la vapeur. Cependant, les cylindres oscillants qui, dans les trois derniers systèmes, sont au nombre de deux symétriquement disposés par rapport à l'axe longitudinal du bateau, ont été adoptés pour de grands steamers faisant le service de la mer d'Irlande, Le *Leicester*, par exemple, a une machine dont chaque cylindre pèse 20 tonnes. Le *Connaught* file 18 nœuds. sa machine développe 4,700 chevaux nominaux.

Machines à bielle directe. On en compte cinq variétés :

Machine horizontale
— verticale droite
— verticale renversée ou à pilon
— inclinée droite
— — renversée.

Dans ces appareils, la transmission est simple, plus légère et moins volumineuse que les machines à balancier ; elles peuvent facilement conduire à une allure plus rapide. Mais elles présentent une trop grande solidarité avec la coque du navire, ce qui peut déterminer à un moment donné des inflexions compromettantes.

Machines à bielle en retour ou renversée. Elles peuvent se subdiviser en : Machines horizontales à bielle en-retour. — Machines verticales droites à bielle en retour ou machines à clocher. — Machines verticales à bielle en

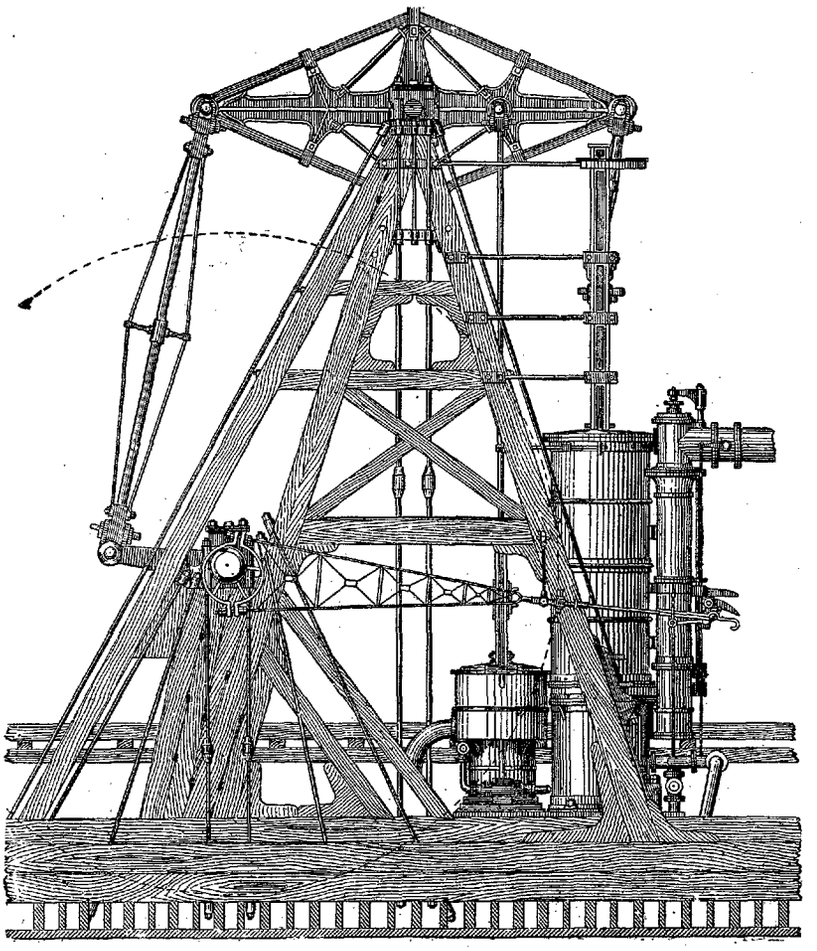

Fig. 3. — Machine de bateau à balancier (steamers de l'Hudson).

retour renversée ou à pilon. Dans ce système, toute la machine peut se trouver réunie dans un petit espace et être absolument indépendante de la coque.

Machine à fourreau. Le besoin de concentrer la machine dans le plus petit espace possible a conduit les constructeurs à la disposition dite à fourreau. La grande bielle est alors directement attachée et articulée au centre du piston, elle oscille dans un fourreau fixé au piston et traversant le cylindre soit à l'un des bouts, soit aux deux à la fois, alors le fourreau est simple ou double. Cinq variétés de ces sortes de machines peuvent se présenter. Ce sont : Machines horizontales à fourreau.
Machines verticales droites à fourreau.
Machines verticales renversées, d°.
Machines inclinées droites, d°.
Machines inclinées renversées, d°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les avantages balancent les inconvénients. La transmission est plus simple, et la machine est très concentrée ; mais les cylindres sont énormes, et les points étanches sont très difficiles à obtenir. Le fourreau par sa présence dans le cylindre contribue à augmenter beaucoup la condensation de la vapeur, ce qui est une cause d'excès dans la dépense. Cependant ces machines sont très employées par l'amirauté anglaise.

Position verticale ou horizontale du cylindre. Dans les divers groupes que nous venons d'indiquer, le cylindre peut affecter la position horizontale ou la position verticale. Résumons, d'après M. Ledieu, les diverses observations auxquelles donnent lieu ces deux dispositions. Les cylindres verticaux occupent peu de surface, mais une grande hauteur ; ils conviennent surtout aux navires de commerce, peuvent prendre place à l'arrière et commander presque directement l'hélice ; mais il y a manque de stabilité ; exposées au tir de l'ennemi, les machines à cylindres verticaux ne conviennent pas aux navires de guerre. L'équilibre est mauvais. Au contraire, les machines horizontales sont plus stables ; à l'abri des coups de l'artillerie, mais par contre occupant plus de place ; l'ovalisation des cylindres et presse-étoupes est aussi plus à craindre. Quant aux machines inclinées, elles partagent les avantages et les inconvénients des précédentes, mais sont en somme peu employées.

Choix du type à adopter. Machines Woolf, Compound. Au point de vue général, en résumant les considérations précédentes, soit qu'on applique le type horizontal, ou le type vertical, il est certain maintenant, d'après les essais et les expériences faites depuis plusieurs années, que l'on doit en principe adopter le fonctionnement Woolf ou Compound. On peut obtenir par l'emploi du système Woolf une grande régularité dans les efforts sur les pistons et dans la vitesse de rotation, réaliser par conséquent avec les détentes prolongées les mêmes conditions avantageuses que celles procurées par l'emploi de la basse pression. On peut éviter par là de faire arriver la vapeur venant du générateur dans un cylindre communiquant directement avec le condenseur et par suite atténuer la condensation intérieure qui est un des fléaux de l'utilisation de la vapeur. Nous voici donc amené à donner quelques détails sur le fonctionnement des machines à grande détente, *Woolf, Compound*, ou à *triple expansion*.

On attribue généralement à James Watt l'idée du fonctionnement de la vapeur par expansion ou détente. Jonathan Hornblower patenta en juil. 1781 l'emploi de deux cylindres pour opérer la détente. La patente d'Arthur Woolf est de 1804. Cet inventeur appliqua aux machines Evans le principe du double cylindre ; les pressions étant plus élevées qu'en 1781, il put employer des expansions notables et par suite ses machines eurent du succès. Ce qui y contribua surtout aussi, c'est que la division du travail de la vapeur entre les deux pistons atténue les pertes de vapeur. Ceci avait une grande importance à une époque où la construction des machines était encore très imparfaite. Ces machines se répandirent peu à peu en France. En 1824, Joseph Eve patenta une machine Compound dans laquelle la vapeur, après avoir agi dans une machine à haute pression, était envoyée dans une autre à basse pression où elle se détendait. En 1834, Ernest Woolf décrivit dans une patente la machine Compound, telle qu'on la décrit aujourd'hui. Le fonctionnement appelé *Compound* faute d'un équivalent précis en français *(composé)* conduit à divers avantages bien reconnus et établis aujourd'hui. Nous venons de voir que Woolf avait eu l'idée de faire détendre la vapeur d'un premier cylindre dans un second. On a eu l'idée ensuite de séparer les deux cylindres et de les faire agir sur deux manivelles à angle droit. — La régularité obtenue était plus grande. — Dans ces machines la vapeur des chaudières est introduite directement dans un petit cylindre nommé cylindre à haute pression, et de ce cylindre, au lieu de passer au condenseur, elle est introduite dans un ou plusieurs cylindres de plus grand volume, dits cylindres à basse pression, où la détente s'achève ; enfin elle se rend au condenseur. Les chaudières ne communiquent donc qu'avec le cylindre à haute pression ; et le condenseur avec le cylindre à basse pression ; c'est là un point que la suite nous montrera être très important au point de vue de l'économie du combustible. La vapeur au sortir du petit cylindre entre dans un réservoir intermédiaire d'où elle se rend dans le grand cylindre. La détente commencée dans la première machine se continue dans la seconde. Le réservoir intermédiaire est constitué par une série de tubes réchauffeurs où circule la vapeur motrice, tandis qu'ils sont baignés par de la vapeur réchauffante venant directement de la chaudière. Ce réservoir ou réchauffeur est horizontal ou vertical. Les types de ces machines sont les suivants :

Machines Compound (fig. 4). 1° *La machine à réservoir*, de beaucoup la plus usitée aujourd'hui. C'est la forme que les Anglais ont employée en dernier lieu après avoir essayé une série de formes bizarres. L'origine de cette machine qui, avons-nous dit, est souvent désignée sous le nom de Woolf, est très ancienne. Le bateau *l'Union* mis en service en 1829 avait une machine construite par Hallette d'Arras, composée de deux cylindres oscillants inclinés l'un vers l'autre, actionnant la même manivelle. L'un des cylindres recevait la vapeur de la chaudière et la transmettait par expansion au second qui la renvoyait au condenseur. En 1837, on construisit à Bordeaux un bateau en bois à fuseaux, muni d'une machine composée de trois cylindres oscillants horizontaux agissant sur trois coudes différents. Deux de ces cylindres recevaient la vapeur à 5 atmosphères de la chaudière, la rejetaient à 1 1/2 dans un réservoir intermédiaire d'où elle passait au troisième cylindre et de là au condenseur. Il y a lieu de croire que ce type de machine est d'origine hollandaise, les ateliers de Feynoord de Rotterdam en ayant construi en 1829. En 1834, Woolf prit une patente en Angleterre, et André Kœchlin une en France pour un type tout à fait analogue. La reprise de ce genre de machines eut lieu en 1861, en France, par M. Benjamin Normand, du Havre, qui le premier a ajouté le réchauffage de la vapeur entre les deux cylindres, et en Suisse, par MM. Escher Wysse et Cie, de Zurich, qui en ont construit un grand nombre pour les steamers des lacs suisses et italiens. En 1867, à l'Exposition universelle de Paris, on voyait deux machines Compound à deux cylindres inégaux avec des manivelles à angle droit, dont l'une était une machine de bateau à roues à cylindres inclinés. Ces deux machines qui, quelques années plus tard, devaient constituer le type presque universellement adopté, passèrent à peu près inaperçues. Cette date cependant a été le point de départ de l'extension des machines Compound à réservoir intermédiaire.

2° *La machine à cylindres superposés* a été inaugurée, dit M. Mallet, en 1859, par MM. Humphrys et Tennant, qui en construisirent un certain nombre pour la Cie péninsulaire et orientale. Les steamers *Paonah, Mooltan, Carnatie, Baroda*, fontionnant à 2k 75 avec des condenseurs à surface, donnèrent d'abord de bons résultats économiques, mais le passage de la tige commune des deux pistons d'un cylindre à l'autre était établi au moyen d'une garniture métallique intérieure qui donna lieu en service à des fuites tellement importantes que, sans trop chercher s'il n'y avait pas moyen d'y remédier, on changea les machines en renonçant au système qui dut subir un temps d'arrêt pour un simple vice de construction. Depuis, on a remédié à ce défaut en écartant les cylindres superposés pour laisser, entre les deux, accès aux deux presse-étoupes.

Cette machine, appelée aussi *machine Tandem*, peut être verticale ou horizontale. Dans ce dernier système, nous pouvons citer les grands appareils du *Tourville* et du *Redoutable*, qui développent plus de 7,000 chevaux indi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qués ; il y a quatre machines distinctes, soit huit cylindres actionnant le même arbre. Comme type de machine verticale à plus de deux paires de cylindres, on peut citer le *City of Rome*, développant 8,700 chevaux, et dont nous parlerons plus loin.

3° *Le troisième type à trois cylindres*, ayant chacun son mécanisme et commandant des manivelles calées à 120° généralement. Nous en avons déjà dit quelques mots. Le cylindre central reçoit la vapeur de la chaudière et la renvoie aux cylindres extérieurs. La machine Compound à 3 cylindres a été inaugurée en 1862 sur le *Loiret*, puis est rapidement devenue la machine type de la marine militaire française. M. Dupuy de Lôme a introduit ensuite ce type aux Messageries. On se rappelle les belles machines du transport *le Mytho*, exposées en 1878 par le Creusot. L'*Arizona* de la ligne Guion est un des plus importants spécimens de la machine à trois cylindres. La puissance indiquée est de 6,600 chevaux. La machine a une hauteur de 8 m. entre les couvercles des cylindres et l'axe de l'arbre. La longueur est d'environ 10 m. Un modèle encore plus puissant est celui du *Servia*. Les machines, indiquant près de 9,000 chevaux, ont trois cylindres avec une course commune de près de 2 m.

Les avantages produits par le système Compound sont de deux ordres. Les uns, de l'ordre *mécanique*, reposent dans ce fait que les efforts sur les pistons et les mécanismes sont plus réguliers, les pressions sur les organes sont moindres, les conditions de distribution sont améliorées.

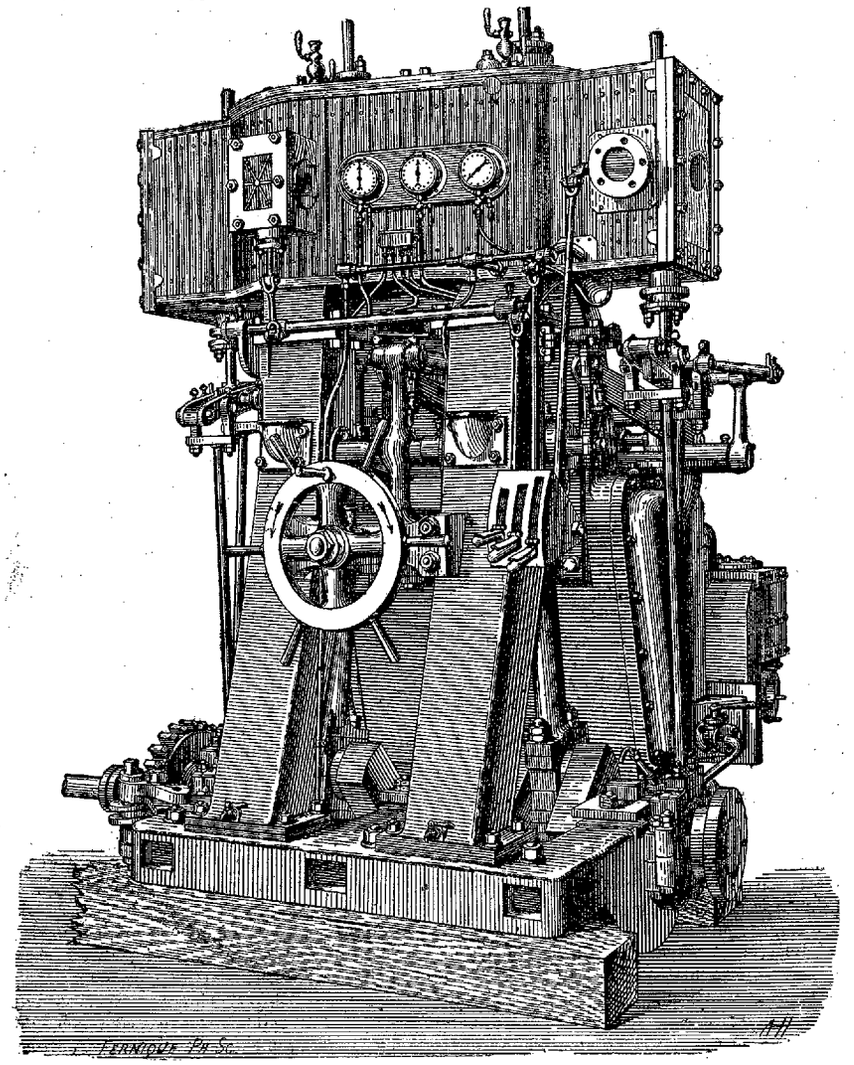

Machine Compound pour bateau à vapeur.

Les autres, d'ordre *physique*, reposent dans ce fait que les condensations sur les parois *intérieures* dues au *refroidissement* par le condenseur sont notablement réduites, ce qui conduit nécessairement à une économie de combustible importante (V. Adiabatique, Détente). Nous n'entrerons pas ici dans le détail technique et les calculs que nécessite l'établissement de ces machines, renvoyant le lecteur à l'article spécial Compound [Machine].

Jusqu'ici nous avons laissé entrevoir que le fonctionnement Woolf ou Compound présentait surtout pour l'application de la marine à vapeur beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients; nous devons cependant résumer en les discutant les diverses objections qui ont été faites à ce système.

En premier lieu, ces machines, dit-on, présentent de grands désavantages, lorsqu'il s'agit de bâtiments de guerre. Un coup mettant la machine hors de service est par lui-même assez dangereux, puisque, par la perte de sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

force motrice, le navire devient incapable de manœuvrer, mais il peut amener un malheur bien plus grand ; l'éclat d'un projectile peut en endommageant la chaudière avoir pour conséquence une de ces explosions désastreuses qui rendent toute résistance ultérieure du navire impossible. Il semblerait alors qu'une conclusion première à en tirer serait de ne faire travailler qu'à basse pression les générateurs d'un navire non cuirassé. Quant aux bâtiments cuirassés, les mêmes critiques disent qu'il est aussi intéressant que les machines puissent être employées à basse pression sans perte importante de leur force motrice ; or les machines Compound fonctionnant à basse pression n'atteignent plus qu'une vitesse de sept à huit nœuds, tout à fait insuffisante actuellement pour un vaisseau de combat. On cite à l'appui de cette argumentation, et comme exemple des désastres que peut produire une chaudière à haute pression faisant explosion sur mer, ce qui se passa à bord de la canonnière fédérale qui voulait prendre part au combat entre le *Merimac* et le premier *Monitor* américain. Un projectile du premier atteignit la chaudière, et l'explosion en résultant eut pour suite l'anéantissement de tout l'équipage. Il s'ensuivrait que les machines Compound conviendraient bien pour les bâtiments de commerce, mais nullement pour les vapeurs de guerre. Quelles que soient les cuirasses dont on charge ces bâtiments, le problème d'une atteinte des chaudières ne pourra pas être considéré comme insoluble.

Mais ces points méritent d'être discutés. Et tout d'abord, l'explosion que nous avons citée eut lieu sous une pression de $3^{kg}\ 1/_2$, c'était donc plutôt une basse pression. Rien jusqu'ici n'a prouvé d'ailleurs qu'une chaudière à haute pression pût faire plus de dégâts en éclatant qu'une chaudière à basse pression. Le contraire nous semble devoir être admis, car les générateurs à haute pression peuvent contenir un moindre volume d'eau et de vapeur, et leurs formes réduites permettent de les loger plus facilement au-dessous de la ligne de flottaison. Ajoutons que l'emploi des chaudières tubulaires à volume d'eau extrêmement réduit, qui tend à se répandre de plus en plus, permet d'obtenir des pressions atteignant 10 atmosphères, sans aucune chance d'explosion foudroyante.

Quant à la machine, répétons une fois de plus que la question d'économie de combustible prime toutes les autres, même pour le vaisseau de guerre. Il est reconnu qu'une machine Compound développe la même puissance qu'une machine ancienne avec un nombre de foyers moitié moindre, et une économie de charbon atteignant 40 %.

Le poids de l'appareil moteur se trouve réduit, la provision de charbon suffit pour un temps double, ce qui est un avantage énorme pour un vapeur de guerre. Le moteur Compound est la plus légère et la plus simple des machines à grande détente, ceci n'est plus discutable. Rappelons enfin que les véritables promoteurs de ce système sont des constructeurs du continent, l'usine de Feynoord en Hollande et M. Benjamin Normand, du Havre.

Machines à triple expansion. Deux ingénieurs anglais, MM. Kirk et Taylor, se disputent l'honneur d'avoir fait en Angleterre la première machine à triple expansion, et cependant il est incontestable qu'un constructeur français, M. Benjamin Normand, les a devancés de plusieurs années, car, dès 1872, une première machine où la détente se faisait dans trois cylindres successifs était montée sur un bateau-omnibus de la Seine. Depuis, un certain nombre de ces machines ont été construites pour la navigation à vapeur. Comme les manivelles ne transmettent pas la même puissance, il s'ensuit une inégalité d'efforts qui constitue une objection à ce système. M. Normand a tourné la difficulté en employant deux cylindres à basse pression opérant ensemble la troisième phase du travail et surmontés, l'un par le premier cylindre, et l'autre par le second. On réalise ainsi sensiblement l'égalité d'effort sur les deux coudes. A ce sujet, il semble prouvé maintenant que l'élévation des pressions employées dans les machines marines entraîne la nécessité de la division de l'expansion entre plusieurs cylindres. La plupart des machines Compound actuelles brûlent entre 0^k 80 et 1^k de charbon par cheval et par heure. Il y a cent ans, Watt garantissait pour ses machines à rotation une consommation de 4^k 1/2, et ce nombre est resté sensiblement stationnaire pendant de longues années. Terminons cette partie de notre étude par quelques détails sur l'une des plus belles machines marines qui existent, construite tout récemment pour le paquebot de la Compagnie transatlantique, *la Normandie*. Ce navire est sorti des ateliers de Barrow. Commencé en octobre 1881, il a été lancé en octobre 1882. Trois mois après, il prenait la mer muni de ses machines et complètement armé. Sa longueur est de 140 m., sa largeur de 15, et son creux de 11^m 40. Le tirant d'eau pourrait atteindre 7^m50. Dans ces conditions le déplacement serait de 10,000 tonneaux. C'est le plus grand navire de la marine commerciale française. La machine de la *Normandie* est formée de la réunion de trois machines semblables Compound à pilon, avec deux cylindres superposés agissant sur un même arbre, par l'intermédiaire de trois manivelles conjuguées à 120°. Ces machines à cylindres superposés occupent moins de place que les autres. Les forces d'inertie sont neutralisées presque complètement par suite du calage à 120°, et le moteur n'est plus soumis aux trépidations. Les dimensions des cylindres sont : diamètre 0^m90 et 1^m90 ; course 1^m700. Le grand cylindre seul a une chemise complète de vapeur, le petit n'a que les fonds chauffés. Dans un essai du 21 février 1883, on a relevé 6,449 chevaux indiqués. Avec 6,900 chevaux, on est arrivé à une vitesse de 16^m50. La dépense en charbon est de 0^k8 par cheval et par heure.

En comparant les divers types de machines que nous avons indiqués, nous pouvons avec M. Mallet résumer leurs avantages et leurs inconvénients, comme suit : la machine à deux cylindres à réservoir intermédiaire est évidemment la plus simple, la plus économique d'établissement, celle qui a le moins de frottements et de cause de refroidissement ; elle occupe le minimum de place en hauteur et en longueur, elle est aussi économique que n'importe quel système. Seulement, quand on arrive à de grandes puissances, les dimensions du cylindre à basse pression seraient telles qu'on doit nécessairement recourir à la multiplication des cylindres, c.-à-d. employer deux grands cylindres au lieu d'un seul, et par conséquent arriver au second ou au troisième type. Les deux cylindres à basse pression de la *Servia* ont 2^m54 de diamètre ; leur équivalent unique devrait avoir 3^m600, dimension exagérée en pratique, les plus grands cylindres de machine Compound à deux cylindres paraissant n'avoir pas dépassé jusqu'ici 2^m500, ce qui limite la puissance à 3,500 chevaux indiqués. Avec l'accroissement continu des puissances, il faut évidemment une autre solution, tant qu'on n'arrivera pas pour les paquebots rapides à l'emploi de deux hélices.

La machine à cylindres superposés à deux paires de machines possède quatre cylindres, mais elle n'a que deux mécanismes et deux coudes à l'arbre ; elle prend moins de place en longueur que la machine à trois cylindres, mais elle est plus haute, et sa course doit être moindre. Au point de vue de la consommation, on peut dire que, si c'était une vraie machine de Woolf, elle présenterait l'inconvénient, par rapport aux deux autres types, d'avoir le petit cylindre soumis à une chute de température plus grande, et par suite à une condensation intérieure par les parois, plus considérable ; mais, en réalité, ces machines ne sont guère autre chose que des machines à réservoir intermédiaire avec les pistons marchant ensemble. Il semble donc qu'au point de vue de la consommation, la différence doive être peu sensible.

La machine à trois cylindres n'a que trois pistons et trois distributions au lieu de quatre, mais elle a trois mécanismes et trois coudes ; c'est un désavantage dont l'importance est devenue moindre depuis l'emploi des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

arbres construits en pièces rapportées. En résumé, c'est probablement le type auquel on devra donner la préférence surtout si on tient compte de l'équilibre qu'il permet de réaliser, au moment où l'on est obligé d'employer plus de deux cylindres, à moins que la puissance à développer ne soit telle que l'emploi de deux cylindres à basse pression devienne insuffisant, auquel cas on sera conduit à l'emploi des machines *Tandem*, triples ou même quadruples.

Poids et prix des machines marines. MM. Normand et Mallet ont posé la formule suivante : $P = 80^k + \frac{40}{n}$, qui donne le poids des machines par cheval indiqué ; (n) étant le nombre de tours par seconde, ce qui pour des vitesses de 60 à 80 tours par minute donne des poids de 120 à 110 kilog., ce qui est bien ce que l'on trouve en pratique pour les machines ordinaires.

La question du poids des appareils moteurs est une des plus importantes que ce sujet présente. Dans tout ensemble de machines et de chaudières, le poids total se compose de l'appareil évaporatoire et de la machine proprement dite. Une des choses qui frappent le plus lorsque l'on aborde en détail l'étude des poids des machines marines est l'augmentation de poids des chaudières dans ces dernières années. Si l'on compare les générateurs de la *Dévastation* à ceux du *Nelson*, on constate que ces deux appareils développent environ 6,000 chevaux indiqués; les premiers du type rectangulaire fonctionnant à 2^k pèsent avec l'eau 456 tonnes, soit 76^k par cheval indiqué, tandis que les chaudières cylindriques du *Nelson* marchant à 4^k pèsent avec l'eau 556 tonnes, ce qui fait 92^k par cheval indiqué. Cette augmentation de poids doit être attribuée à l'augmentation de résistance nécessitée par l'emploi de pressions plus élevées. Mais d'autre part, comme nous l'avons dit, la réduction de la dépense de vapeur par cheval a permis de diminuer le volume et les dimensions des chaudières par rapport aux générateurs des anciennes machines. La cause principale de l'accroissement final des poids paraît être dans des épaisseurs additionnelles qu'on donne aux tôles des chaudières pour parer aux effets de la corrosion. On peut dire que le poids total des chaudières et de l'eau est en général pour chaque système proportionnel à la puissance à fournir, mais il n'en est pas de même pour la machine proprement dite, et pour le même système les poids varient rapidement avec les diverses puissances des machines.

Il n'y a pas de relations absolues et invariables entre les dimensions, la vitesse et la puissance des machines de navigation, mais on doit reconnaître que les modifications progressives qui ont eu lieu se sont toujours traduites par des améliorations. Les données d'où dépend la puissance d'une machine à vapeur sont les dimensions des cylindres, la vitesse des pistons et la pression de la vapeur. — On peut donc admettre que la puissance est le produit du volume du cylindre par la vitesse du piston, et par la pression moyenne effective de la vapeur. Les relations entre le volume, la vitesse et la puissance sont donc affectées directement par la pression.

Dans beaucoup de cas, les perfectionnements qu'a amenés la réduction de la consommation du combustible ont également entraîné une réduction dans le poids et l'encombrement des machines. — L'effet de l'accroissement de pression est de permettre en effet de réaliser une puissance donnée avec un cylindre de plus petit volume et par suite avec une machine plus légère et moins volumineuse. De plus la diminution dans la consommation des machines à puissance égale amène une nouvelle réduction dans les dimensions des organes des machines et par suite dans leur poids. — On bénéficie donc à la fois du plus petit volume de la vapeur et de la moindre quantité consommée.

Le type actuel de chaudière marine constitue un générateur peu actif et peu économique. — Même avec le tirage forcé on ne brûle pas plus de 150 kil. de charbon par mètre carré de surface de grille et par heure, et l'on n'utilise pour la vaporisation de l'eau que 40 à 50 % du calorique total que pourrait développer la combustion complète. — Pour arriver à réduire le poids des générateurs, il est indispensable d'activer la combustion. Dans cet ordre d'idées, on est arrivé à essayer d'appliquer sur les bateaux à vapeur les chaudières de locomotives. M. Thornycroft a été l'un des premiers à entrer dans cette voie.

Le problème du poids des machines de bateau se trouve également lié à la nature de l'appareil propulseur dont nous allons nous occuper. On peut se demander s'il ne serait pas utile, pour alléger les machines, de renverser ce qui a été fait au début de l'emploi de l'hélice, c.-à-d. d'interposer entre le propulseur et la machine un engrenage rabutisseur, de façon à faire tourner l'appareil moteur plus rapidement que l'hélice. M. Benjamin Normand construisit, il y a une quinzaine d'années, un certain nombre de machines de cette espèce. Les machines d'un torpilleur de 1re classe fonctionnant à 438 tours par minute pèsent 4,300 kil, pour 460 chevaux indiqués, soit à peine 10 kil. par cheval indiqué. On voit quelle différence il y a entre le résultat fourni par ces machines spéciales et celui donné par la formule citée plus haut. Mais ceci est un cas tout à fait particulier. Si nous voulons résumer les progrès qui ont été accomplis dans cet ordre d'idées, nous pouvons comparer par exemple les appareils moteurs du *Rhadamanthus*, construit en 1832, avec ceux de la *Cleopatra*, construite en 1878. Les premiers développaient 400 chevaux indiqués, ce qui donnait 68 kil. par cheval. Les seconds développent 2,600 chevaux indiqués, soit 136 kil. par cheval.

Au point de vue de la puissance des machines, en 1845, le *Terrible*, qui était le navire de guerre le plus considérable de son époque, atteignait une vitesse de 10 nœuds avec 2,000 chevaux indiqués. Aujourd'hui les navires de guerre, comme l'*Inflexible*, atteignant 18 à 20 nœuds avec des machines de 10,000 chevaux ne constituent pas des exceptions.

Nous pouvons donner une idée des prix qu'atteignent les machines et les installations mécaniques à bord des nouveaux navires de guerre par les chiffres suivants : les machines du *Northampton* fournies par MM. John, Perin and sons, de Greenwich, lui ont été payées par l'amirauté 2,337,000 fr. Celles de l'*Agamemnon*, des mêmes constructeurs, 2,250,000. Enfin la machine et toutes les installations mécaniques de l'*Inflexible*, qui ont été fournies par MM. John Elder et C^{ie}, montent à la somme de 3 millions.

Mesure de la puissance des machines. Essais. L'appréciation exacte de la puissance développée par une machine de bateau peut s'obtenir de deux façons, soit au moyen de l'indicateur de Watt, soit avec le frein de Prony ou le dynamomètre de transmission. L'indicateur de Watt indique le travail intérieur et absolu de la vapeur sur les pistons; il fournit avec une approximation suffisante la mesure de la puissance brute. Le frein de Prony donne le travail disponible, autrement, la puissance brute diminuée des résistances passives produites par le fonctionnement des diverses pièces et les frottements des organes de la transformation des mouvements. La puissance nette est indiquée par le frein d'une façon très précise. — Mais son emploi dans le cas d'une machine très puissante est pour ainsi dire impossible. On a aussi employé pour cet usage des dynamomètres de torsion, ceux de M. Taurines par exemple. L'indicateur de Watt indique rigoureusement *le travail actuel de la vapeur;* il permet de scruter toutes les phases du fonctionnement de la machine. Aussi son usage est-il d'un grand secours dans ces sortes d'études.

Appareils de propulsion. Nous avons à nous occuper maintenant des appareils servant à la propulsion des navires et qui sont mis en mouvement par les machines que nous venons d'étudier. Il y a deux moyens distincts qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuvent être employés pour la propulsion des navires. L'un repose sur l'utilisation d'un point d'appui immobile, par exemple le halage des bateaux sur les canaux à l'aide de chevaux, ou le *touage* dont nous aurons à dire quelques mots. Le second moyen, qui est de beaucoup le plus employé, a pour base le principe de la réaction. Le navire et la mer forment un corps soumis seulement à la puissance de a machine placée à l'intérieur du navire. Pour s'ouvrir un chemin au travers du liquide, le navire déplace à l'avant une certaine quantité d'eau qu'il pousse devant lui, ou rejette sur les côtés avec une certaine vitesse; c'est ce qui détermine la résistance que l'eau oppose à sa marche. On réalise alors la propulsion d'après le principe précédent, en faisant agir la machine du navire sur un appareil, nommé *propulseur* et dont le but est de lancer à l'arrière, en sens inverse de la marche, une masse d'eau avec une certaine vitesse de façon à réaliser une égalité entre les projections sur l'axe du mouvement, de la quantité de mouvement produit à l'avant et de celle que le propulseur produit à l'arrière.

Le propulseur est un organe des plus importants du navire de combat. Pour les vapeurs de commerce, on recherche surtout celui qui procure la meilleure utilisation; mais pour le bâtiment de guerre, il est aussi d'une grande importance de se préoccuper de sa vulnérabilité, de sa mise hors service même momentanée par les engins de guerre ennemis. Le choc de l'éperon, l'action des torpilles, certains obstacles semés sur la route du navire peuvent opérer la destruction du propulseur ou en paralyser le fonctionnement assez longtemps pour déterminer la perte du vaisseau qu'il doit faire mouvoir. L'obstacle plus ou moins grand que les hélices opposent au sillage lorsqu'on navigue à la voile est encore d'une importance majeure pour les bâtiments de guerre qui ont un grand intérêt à ménager leur combustible afin d'élargir autant que possible leur sphère d'action. Malheureusement, les conditions d'utilisation et d'invulnérabilité relative semblent presque inconciliables; une hélice à deux ailes doubles ou simples, maintenue verticalement, échappe plus facilement aux atteintes de l'éperon et des torpilles, peut traverser impunément les obstacles disposés pour en paralyser l'action, mais il paraîtrait, quoique le fait soit contesté par des personnes compétentes, que son utilisation est inférieure à celle des hélices à ailes déployées, surtout pour les très grandes vitesses. Or on est toujours disposé à faire des sacrifices en faveur des avantages procurés par la rapidité de marche.

Un ingénieur français, M. Sollier, avait, il y a trente ans, imaginé une hélice susceptible de satisfaire à ces exigences multiples, et en apparence contradictoires. L'hélice de M. Sollier était disposée de telle sorte qu'on pouvait à volonté la faire fonctionner soit comme hélice à quatre ailes déployées, soit comme propulseur à deux ailes simples. Les expériences qui en ont été faites n'ont dû leur insuccès qu'à certaines circonstances défavorables qui ne touchent en rien au principe de cet ingénieux système.

Au point de vue du mode de propulsion, nous pouvons classer les bateaux à vapeur en deux grandes catégories: les steamers à roues, et les steamers à hélice. Le premier moyen de propulsion a été employé pendant de longues années et n'a pas d'ailleurs disparu de la pratique. On fait encore beaucoup de steamboats à roues.

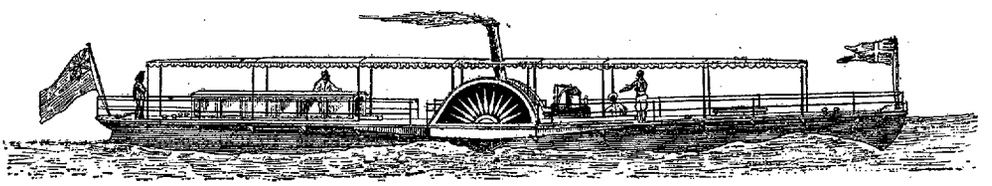

Fig. 5. — Bateau à vapeur à aubes.

Les roues à aubes ou à palettes planes ont été appliquées à la propulsion des bateaux, même avant l'invention de la vapeur; on les faisait mouvoir à bras d'hommes ou par un manège. Elles sont en principe construites comme les roues hydrauliques. Généralement placées symétriquement sur les flancs du bateau (fig. 6), elles sont dans ce

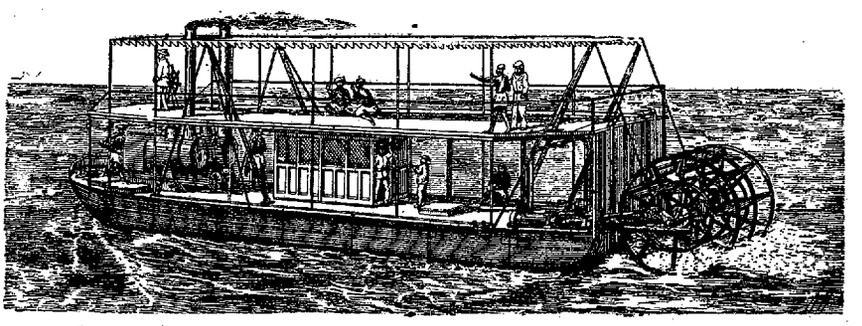

Fig. 6. — Bateau à vapeur démontable et transportable, avec roues à l'arrière.

cas montées aux extrémités de l'arbre moteur dont l'axe est dans un plan vertical perpendiculaire à l'axe longitudinal du navire. Souvent aussi, surtout en Amérique, elles sont reportées à l'arrière sans faire saillie sur la coque (fig. 6). Quelquefois aussi, le corps principal du bateau repose sur deux navires jumeaux entre lesquels tourne une seule roue propulsive. Les roues motrices sont disposées de telle sorte qu'elles plongent dans l'eau d'au moins la largeur des palettes garnissant la circonférence. Robert Stevens au commencement du siècle adopta une roue à palettes mobiles présentant certains avantages.

Les roues sont en général employées pour les yachts de plaisance, les avisos, les transports. Les roues à palettes fixes sont ordinairement montées sur les bâtiments destinés aux voyages de luxe. Les roues à palettes articulées sont ordinairement employées sur les navires n'effectuant que de faibles parcours. Quant à la navigation fluviale, elle emploie indistinctement les aubes ou hélices selon le tirant d'eau dont elle peut disposer.

Hélices. L'introduction de l'hélice comme propulseur a été le progrès le plus considérable réalisé dans la navigation. Les roues à aubes sont de bons propulseurs, mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur structure même, leur disposition offrent dans maintes circonstances des inconvénients tels que l'on a dû se préoccuper depuis longtemps de les remplacer par un organe moins encombrant et pouvant être mieux abrité. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la théorie de *l'hélice* (V. ce mot). Ce nom générique donné à diverses sortes de propulseurs, très dissemblables au premier abord, provient de ce que tous sont engendrés géométriquement par la courbe qui porte ce nom. Il est importantde montrer pendant quel long espace de temps l'emploi de l'hélice pour la propulsion des navires est resté comme une idée spéculative sans résultat fructueux. Dès le milieu du siècle dernier l'Académie des sciences de Paris proposait ce prix en quelque sorte prophétique : « Chercher le meilleur moyen de mettre en mouvement les grands vaisseaux sans employer l'effort du vent. » L'illustre Daniel Bernouilli, le quatrième des grands géomètres de ce nom, remporta le prix par un très beau mémoire en 1753. Il proposait d'employer des plans inclinés qui, pressant obliquement l'eau, tourneraient autour d'un axe longitudinal et parallèle à la marche du navire. C'était inaugurer l'hélice employée par éléments isolés, système dont on devait finir par se rapprocher après beaucoup d'essais et de perfectionnements. En 1768 Faucton, dans un traité *sur la vis d'Archimède*, faisait revivre une idée que *Iloak* avait eue le premier et qu'on retrouvait ensuite dans le *traité du navire de Bouquet*. Il proposait de faire servir la vis d'Archimède à la marche des navires, en l'appliquant soit aux côtés, soit à l'avant du vaisseau. La même idée mise en pratique en 1792 par William Littleton sur un bateau et dans l'eau calme d'un dock de Londres ne produisit qu'une vitesse de 1 kil. 1/2 à l'heure, ce qui la fit abandonner. En France, dans l'année 1803, Dallery d'Amiens proposa d'appliquer l'hélice à la propulsion d'un navire. Les moyens de transmettre la force de la vapeur étaient très imparfaits, et le premier Consul auquel il s'adressa ne put les faire pratiquer. Disons à ce propos qu'une commission de l'Académie, composée de MM. Arago, Dupin, Poncelet, Morin, a reconnu que la priorité de l'application de l'hélice simple à la navigation appartient réellement au mécanicien d'Amiens, ainsi que celle de la construction de la chaudière tubulaire et d'un ventilateur dont il se servait pour activer le tirage de la cheminée. Ainsi se termine le débat auquel on s'est livré il y a plusieurs années sur la priorité de l'application de l'hélice, et constatons une fois de plus, nous ne saurions le faire assez souvent, que cette innovation qui a précédé les essais de Fulton en fait une invention bien française. Ceci prouve que tout le mérite de la construction pratique des bateaux à vapeur revient à la France. Le manque d'argent (notre pays malheureusement abandonna trop souvent les inventeurs à leurs propres forces) empêcha l'inventeur de l'hélice de terminer ses essais, et les immenses progrès que venait de faire à son origine la navigation à vapeur furent perdus pour notre patrie. L'hélice simple dut pour ainsi dire être réinventée plus tard et d'ailleurs encore par un Français.

Dans toute cette histoire du bateau à vapeur, nous voyons malheureusement des inventeurs cherchant isolément, chacun allant de son côté, au lieu de coordonner leurs efforts. Il eût fallu peut-être bien peu, un simple hasard réunissant deux de ces éléments impuissants isolément, pour que le monde eût vu vingt-cinq ans plus tôt une partie au moins de ces progrès auxquels nous avons assisté depuis vingt ans. Ne saluons pas celui qui *réussit*, réservons l'honneur et le respect pour le travailleur de génie, qui, au prix d'efforts et de sacrifices méconnus de ses contemporains, pose les bases de l'édifice, prépare et assure le succès dont d'autres par la suite, plus heureux, n'ont qu'à profiter. Aux États-Unis, en 1804, J. Cox Stevens fait une tentative poussée plus loin, avec une hélice composée d'ailes isolées comme celles d'un moulin à vent. Livingston vient à son aide, mais les essais demeurent infructueux. Ainsi la lutte entre les deux moyens de propulsion, l'hélice et la roue, commençait à l'origine du siècle. Puis les brevets d'invention se multiplient en France et en Angleterre. En 1823, Delille, capitaine du génie français, présente un des projets les mieux conçus d'après un système : à l'arrière et dans le plan médian du navire, il enchâsse sur un axe horizontal cinq segments égaux de surface spirale, lesquels laissent au centre un espace vide circulaire. On doit vivement regretter que cette disposition n'ait pas été l'objet d'une épreuve à la mer.

Un autre Français, Frédéric Sauvage, réinventa *l'hélice* de Dallery. Il fit beaucoup pour la navigation en démontrant les avantages qu'avait l'hélice simple sur les hélices multiples. Il montra que la disposition produisant le maximum de vitesse était celle qu'avait adoptée Dallery. Les dépenses excessives qu'occasionnèrent ses nombreux essais le réduisirent à la misère. En 1854 il devint fou, et s'éteignit en 1857. L'hélice de Sauvage fut utilisée en Angleterre avant de l'être en France. Pendant que le manque de tout empêchait l'inventeur de faire valoir ses droits et de continuer ses expériences, des ingénieurs anglais osèrent s'emparer de son invention, spéculant sur la misère de celui qui avait recréé le nouveau propulseur. Delille avait proposé au ministère de la marine de réformer les propulseurs des bateaux de l'Etat, mais sa proposition avait été naturellement rejetée par le gouvernement français, qui, fermant les yeux devant l'évidence, laissa les Anglais profiter de la découverte bien avant la marine française. En 1835 le fermier Smith, après des essais nombreux poursuivis avec une indomptable énergie, finit par réussir pleinement l'application de l'hélice aux bateaux à vapeur. L'Angleterre sut reconnaître cet éclatant service par une récompense publique importante.

Les hélices adoptées aujourd'hui par les diverses nations maritimes diffèrent beaucoup entre elles. Il serait bien difficile de décider à quel système devrait être accordée la préférence sous le rapport de l'utilisation. Pendant longtemps, la marine militaire anglaise n'a employé qu'une seule espèce d'hélice, celle à deux ailes ou hélice Smith dont la forme définitive a été adoptée après les expériences du *Rattler*. Cette hélice était à directrice et à génératrice droites. Sur les grands cuirassés anglais, le diamètre dépasse souvent six mètres, le rapport du pas de l'hélice au diamètre est généralement voisin de 1 1/4, mais parfois il descend au-dessous de l'unité. Parfois aussi il dépasse 1 1/2. Enfin, la somme des surfaces des deux ailes est comprise entre le tiers et le quart de la surface totale de l'hélicoïde, correspondant à un pas entier de l'hélice. L'avantage essentiel de cette hélice aux yeux des marins anglais est d'occuper peu de place en longueur et en largeur lorsqu'elle est placée verticalement, et de n'exiger alors qu'une section horizontale restreinte du puits pratiqué dans la coque pour remonter l'hélice lorsqu'on veut marcher à la voile, et se débarrasser de la résistance qu'offre toujours le propulseur lorsqu'il cesse d'être actionné par la machine. L'hélice ordinaire à deux ailes est encore employée aujourd'hui sur beaucoup de bâtiments de tout rang. L'avantage qu'elle offre à la navigation à voiles par la facilité de son démontage est évident, mais on conteste à l'hélice à deux ailes, pour la marche à vapeur à grande vitesse, une efficacité égale à celle des hélices à quatre ou six ailes qui ont été plus particulièrement employées par la marine française.

Le grand nombre d'éléments géométriques qui définissent et déterminent les surfaces hélicoïdes employées à la propulsion offrait un vaste champ à des modifications ; aussi vit-on en Angleterre de nombreux inventeurs proposer la substitution d'hélices de leur façon, à surfaces parfois contournées d'une manière bizarre, aux hélices régulières adoptées par l'Amirauté et e commerce anglais. En réalité, les effets dynamiques du propulseur dépendent souvent beaucoup moins de sa figure que de ses proportions et de ses relations avec le bâtiment et la machine. On admet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aujourd'hui que la courbure de la génératrice, quel qu'en soit le sens, n'exerce pas sur les résultats une influence appréciable (V. HÉLICE). A vitesse égale du navire l'hélice doit tourner beaucoup plus vite que les roues à aubes. Comme à l'époque où on fit la première application de l'hélice, on ne croyait pas possible de donner aux pistons une vitesse assez grande pour leur faire actionner directement l'arbre du propulseur, on employait une transmission par engrenages pour accélérer la rotation de l'hélice, transmission composée d'une grande roue sur l'arbre de la machine et d'un pignon sur celui de l'hélice.

Dès l'introduction de l'hélice, on apporta de grands perfectionnements dans la disposition, les détails et la construction des machines, et ces améliorations permirent d'accroître les vitesses des pistons suffisamment pour faciliter la suppression de la transmission par engrenages et l'attelage immédiat des machines sur l'arbre de l'hélice. Il est certain que si on n'avait pas eu l'hélice au lieu des roues à aubes on n'aurait jamais pu réaliser les énormes puissances si communes aujourd'hui. La théorie généralement admise suppose que l'hélice produit une pression correspondante à la poussée sur la buttée du propulseur. Plus la quantité d'eau sur laquelle agit l'hélice est grande, plus la poussée sera considérable ; aussi cherche-t-on à faire le diamètre de l'hélice aussi grand que possible, eu égard aux conditions où doit se trouver le navire. Mais les frottements de surface et la résistance à la tranche sont très considérables avec ces grandes hélices, et l'énorme masse d'eau sur laquelle elles opèrent ne permet pas aux machines qui sont attelées directement sur ces propulseurs de fonctionner à un grand nombre de tours.

Certaines expériences semblent prouver que plus de la moitié de l'énergie totale transmise à l'hélice est perdue par diverses causes. Il est dès lors probable qu'il y a place pour de sérieuses améliorations dans les propulseurs, améliorations qui permettront une économie importante dans la force motrice employée. L'emploi d'ailes en acier au lieu de bronze ou de fonte, en réduisant les résistances, permet déjà une augmentation de vitesse. Il est probable que l'on pourra utilement employer dans certains cas des hélices de petit diamètre tournant rapidement.

L'amiral Paris a proposé l'emploi de deux hélices jumelles, c.-à-d. placées des deux côtés de l'arrière des navires, au lieu d'une seule tournant dans l'espace découpé dans la charpente. Cette idée n'est pas nouvelle. Ericson l'a mise en pratique sur des canaux. Depuis, les Anglais en ont fait l'application à de grands navires. Les hélices jumelles fractionnent l'effort ; si la vitesse du piston n'est pas changée, c'est la surface et par suite l'effort de ce dernier qui est diminué et les coussinets ne portent alors que la moitié de l'ancienne pression ; de là une série d'avantages sur lesquels nous n'insistons pas. Enfin, on a proposé aussi l'emploi de deux hélices, l'une servant de propulseur, l'autre dans un plan perpendiculaire à la première ; cette disposition peut réaliser un important perfectionnement en aidant le gouvernail qu'elle peut remplacer au besoin lorsqu'une avarie s'est produite dans ce dernier.

Comparaison entre les navires à roues et les navires à hélice. Nous avons parlé précédemment des roues à aubes qui sont certainement l'appareil le plus simple et le plus facile à réparer. Elles constituent un système excellent pour la navigation fluviale, mais présentent à la mer de grands inconvénients. Si la mer est agitée, le bateau, sous l'action du tangage et surtout du roulis, prend des positions inclinées pendant lesquelles les roues ne plongent pas également dans l'eau ; une d'elles tourne à vide, de là des changements brusques dans la direction, des variations importantes dans la vitesse. Le navire est alors fort difficile à diriger et la marche devient souvent dangereuse. Sur les canaux, l'emploi des roues a l'inconvénient de détruire rapidement les berges. L'entretien des ponts est plus difficile pour les bateaux à roues, enfin l'hélice s'impose dans le cas d'un bâtiment de guerre.

L'hélice a des avantages, mais présente aussi quelques inconvénients. Elle est toujours dans l'eau, quelle que soit la position du navire, et fonctionne aussi facilement pendant la tempête que pendant le calme. Le bâtiment à hélice, plus étroit, offre moins de prise au vent, et manœuvre plus facilement. Pour les bâtiments de commerce, l'hélice, occupant un espace très restreint, laisse disponible une plus grande partie de la cale du navire. Enfin la vitesse qu'elle peut faire atteindre au bateau est plus grande. Mais, il faut dire aussi qu'elle donne lieu à des pertes de force motrice considérables. L'hélice qui doit être entièrement immergée exige des eaux plus profondes ; en outre, comme sa mise en mouvement nécessite une grande vitesse des pistons, il s'ensuit des trépidations souvent considérables et désagréables dans les bateaux à voyageurs. — Enfin, au point de vue de l'immersion dans l'eau, il faut dire que, si le roulis fait émerger les roues, quelquefois un fort tangage peut arriver à faire sortir entièrement l'hélice de l'eau au moment où le bateau pique de l'avant. — Il s'ensuit alors des réactions énormes sur les diverses pièces de la machine et qui peuvent être dangereuses. Mais, en conclusion, l'expérience dans la plupart des cas a prononcé en faveur de l'hélice.

Propulseurs divers. L'esprit inventif s'est exercé à trouver d'autres modes de propulsion que les précédents, soit pour remédier à divers inconvénients, soit pour obtenir un effet utile plus grand. On a proposé d'employer deux hélices, une à l'avant, une autre à l'arrière. Un inventeur a imaginé de transformer le frottement de glissement en frottement de roulement. Pour cela, on dispose une plateforme destinée à recevoir voyageurs et marchandises, et posée sur des flotteurs cylindriques la maintenant émergée. Ces flotteurs sont animés d'un mouvement de rotation et sont munis de palettes. Nous citerons aussi le propulseur à rame verticale, le bateau avec chaîne sans fin ; c'est une sorte de bateau dragueur dont la chaîne, au lieu de godets, porte des palettes verticales. Le grappin, qui est un bateau muni en son milieu d'une roue à griffes prenant leur point d'appui sur le fond du lit de la rivière. Nous citerons aussi pour mémoire le cône à turbine et le bateau à disques. On a tenté également, à diverses reprises, d'utiliser pour la propulsion des navires la réaction de l'eau. L'idée de faire mouvoir des bateaux, en aspirant de l'eau à l'avant et la refoulant à l'arrière, est très ancienne. Dès l'année 1661, un brevet d'invention fut pris en Angleterre par Toogood et Hages. Puis viennent les brevets Allen (1729) et Rumsay (1788). En France, Daniel Bernouilli présenta à l'Académie un projet semblable, dans le courant du siècle dernier. La même idée se reproduisit depuis, en France et en Angleterre, sous des formes variées, et, si aucune application importante ne fut tentée pendant longtemps, il faut en chercher le motif uniquement dans les causes générales qui paralysent tant d'inventions. M. Leydelle, le premier, fit construire à Edimbourg un navire de 100 tonneaux destiné à la pêche maritime et qui était mis en mouvement de cette façon. Vers 1860 la question fut reprise à nouveau par la Société John Cockerill, de Seraing. L'appareil propulseur consistait en un porte-pompe centrifuge à axe vertical actionné par une machine à basse pression. Cette pompe aspirait de l'eau dans un canal percé de trous ménagé au fond du bateau, et la refoulait par un conduit en spirale aux tubes propulseurs. Ces essais, bien que couronnés par le succès, n'ont pas eu de suites depuis.

VI. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉTABLISSEMENT D'UN BATEAU A VAPEUR. — L'ingénieur chargé de la construction d'un bateau à vapeur, après avoir déterminé quel est le mode à suivre et cela d'après les conditions générales auxquelles doit répondre le navire, s'inspire ensuite des considérations suivantes : en premier lieu, tout l'appareil doit être par-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faitement équilibré ; pour cela il est bon de disposer les pièces symétriquement. Puis, le centre de gravité doit être abaissé autant que possible, et, lorsqu'il s'agit d'un navire de guerre, il faut chercher à soustraire les parties essentielles aux coups de l'artillerie ennemie. La machine doit ensuite avoir une assiette invariable, indépendante des avaries que peut avoir à subir la coque. Les organes de la machine devront être aussi simples que possible, et les complications évitées. En outre, ces organes doivent être facilement accessibles pour les visites et les réparations ; leurs dimensions doivent plutôt excéder celles que l'on pourrait adopter à terre. Enfin, on doit supprimer ce qui est de l'ornementation pure et simple, sans but utile. L'emplacement des chaudières et moteurs doit être assez grand pour permettre un service facile, et des visites souvent répétées. Le pont est garni de garde-corps assez hauts pour assurer la sécurité de l'équipage et des passagers. Dans le cas de bateaux à roues, les tambours sont munis d'une défense en fer pour les protéger. La ligne de flottaison qui indique le chargement maximum est tracée d'une manière apparente sur le pourtour de la carène. Nous n'insisterons pas davantage sur les diverses pièces particulières, gouvernail, servomoteur, blindages, etc., renvoyant le lecteur à ces mots spéciaux.

VII. Marche des bateaux a vapeur. Mesures de police. — Aucun bateau à vapeur ne doit quitter le port ou les lieux de stationnement pendant la nuit, ni en temps de brouillard, à moins d'une autorisation spéciale. Pendant la marche de nuit, les fanaux de diverses couleurs doivent être constamment allumés à l'avant et à l'arrière. En outre, si le brouillard est épais, la cloche du bateau doit tinter constamment. Deux navires à vapeur se rencontrant prennent toujours chacun leur droite. Les capitaines de steamers peuvent prendre à bord des passagers ou des marchandises amenés sur des barques, à la condition de faire stopper la machine. Il est défendu de laisser aucun passager s'introduire dans les chambres des chaudières ou de la machine. Un registre dont toutes les pages sont cotées et paraphées est à la disposition des passagers pour y consigner leurs plaintes, observations ou témoignages. Aucun bateau à vapeur ne peut naviguer sur les fleuves et les rivières sans un permis de navigation qui relate les dimensions du navire, la force de sa machine, le timbre de la chaudière, le nombre maximum de passagers pouvant être reçus à bord. Ce permis n'est accordé qu'après une visite du bateau, et un essai du moteur faits par une commission spéciale. Quant aux autres formalités relatives à la réception, aux essais des machines et chaudières, elles sont analogues à celles usitées pour les appareils semblables fonctionnant sur terre. Pour tout ce qui a trait spécialement au remorquage, au tonnage, à la navigation fluviale, nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ces articles spéciaux, et nous allons maintenant donner quelques détails sur divers bateaux à vapeur spéciaux ou ayant acquis quelque célébrité particulière.

VIII. Bateaux spéciaux. — Nous avons indiqué déjà, à plusieurs reprises, quelle était l'importance des bateaux américains naviguant sur les fleuves et les rivières, nous donnerons ici quelques détails sur cet intéressant sujet. En premier lieu, parlons des *ferries* de New-York. Il y a 38 lignes de ferries reliant les agglomérations de New-York, Brooklyn, Jersey City, Hoboken, etc. Les bateaux qui desservent ces nombreuses lignes, manœuvrant avec la plus grande facilité, transbordent les attelages les plus lourds, et accostent avec précision. Plusieurs compagnies de chemins de fer possèdent des bateaux spécialement destinés au transbordement des trains de marchandises.

Tous les *ferry boats* américains appartiennent à un type unique très bien adapté aux dispositions qu'ils doivent remplir. Ce sont des bateaux plats, très larges, à grande stabilité. Ils sont tous à roues, et comme leurs formes sont symétriques, la marche avant ou arrière est obtenue

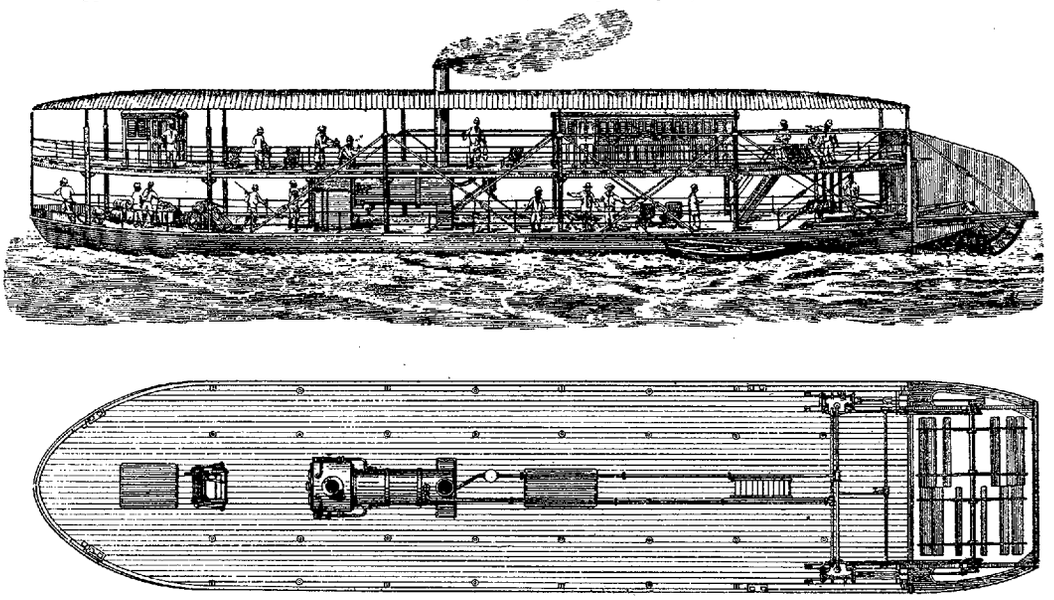

Fig. 7. — Bateau des grands fleuves américains (à faible tirant d'eau).

indifféremment. Ils ont jusqu'à 70 m. de long et très peu de creux, ce qui a conduit à appliquer toujours la machine à balancier. Placée au centre du bateau, la course de cette dernière est très longue ; elle occupe au-dessus du pont un espace rectangulaire. Le pont est séparé par deux cloisons longitudinales en trois parties. Le couloir central est occupé par deux allées pour le transbordement des véhicules, les côtés sont réservés aux passagers. Le tout est recouvert par un pont-abri. Le bois est employé sur une large échelle pour la construction de ces bateaux. On donne aussi à New-York le nom de *ferry boat* aux grands bateaux à roues qui transportent les marchandises et les passagers sur les rivières ou dans les parages où il y a peu de mer.

Le steamer *Massachusetts* entre autres a comme dimensions : Longueur à la flottaison..... 106 m.
Largeur..... 15
Tirant d'eau en charge..... 4

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les roues ont 12 m. de diamètre, les pales 3m65 de long. La machine verticale à balancier supérieur est à cylindre unique dont le diamètre est de 2m275 et la course 4m270. Le balancier en fonte pèse 21,000 kil. Le bateau a en moyenne une vitesse de 18 milles. Ces bateaux, parcourant des rivières très fréquentées, sont pourvus de feux électriques; leur aménagement intérieur est très luxueux. L'espace compris sous le pont est occcupé par les secondes. Sur le pont à l'arrière se trouve un vaste restaurant, s'étendant sur toute la largeur du navire. L'avant est réservé aux marchandises. Ce genre de bateaux est sans contredit ce que l'art naval a produit de plus remarquable en Amérique.

Sur les grands lacs américains qui sont presque des mers, les habitudes, en fait de constructions navales, sont très différentes. Presque tous les steamers sont à hélice avec machines pilon à un ou deux cylindres. Nous donnons la figure d'un type de steamboat américain à faible tirant d'eau employé dans la baie de l'Hudson (fig. 7).

Ces vapeurs avec roue motrice à l'arrière sont très employés aux Etats-Unis. Celui qui est figuré est construit en acier Bessemer. Sa longueur est de 97 m., sa largeur de 7 m. Sa vitesse moyenne est de 21 kil. à l'heure. Ce type de bateau tend à se répandre beaucoup dans l'Inde, le Canada et l'Amérique du Sud.

Si nous quittons l'Amérique pour étudier les bateaux particuliers établis en Europe, nous rencontrons tout d'abord les nouveaux paquebots destinés à assurer le service entre la France et l'Angleterre et qui portent les noms de *Castalia* et de *Calais-Douvres*. Le premier fut construit en associant les deux moitiés d'un même navire, le second en réunissant deux coques jumelles. Ces steamers n'ont pas justifié toutes les espérances qu'on avait conçues. Tout d'abord le coefficient d'utilisation est extrêmement faible. Les essais du *Castalia* ont donné une vitesse de 11 nœuds seulement pour une puissance de 1,500 chevaux indiqués.

Les roues ont été logées entre les coques jumelles. Ce type de navire présente une énorme résistance. Mais en revanche ces bateaux possèdent des qualités giratoires remarquables, et ont à la mer des mouvements tout particuliers d'une grande douceur.

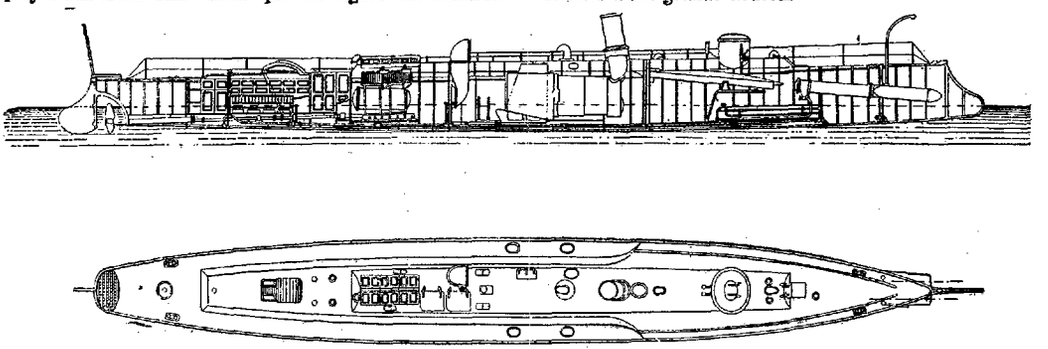

Fig. 8. — Canonnière-torpilleur.

En Suisse, qui est le pays possédant les moyens de communication les plus variés, les bateaux à vapeur sont pour la plupart mus par des roues à aubes. Quelques-uns sont à hélice. Les uns, notamment les bateaux transbordeurs, servent essentiellement au transport des marchandises, d'autres au transport mixte, enfin il y a des bateaux-salons réservés au service des voyageurs. Outre quelques bateaux de construction ordinaire dont les vitesses ne dépassent pas 16 kil. à l'heure, on rencontre sur les lacs Léman, de Zurich, des Quatre-Cantons, des bateaux-salons admirablement bien construits pouvant porter 1,200 voyageurs avec des vitesses de 26 kil. à l'heure.

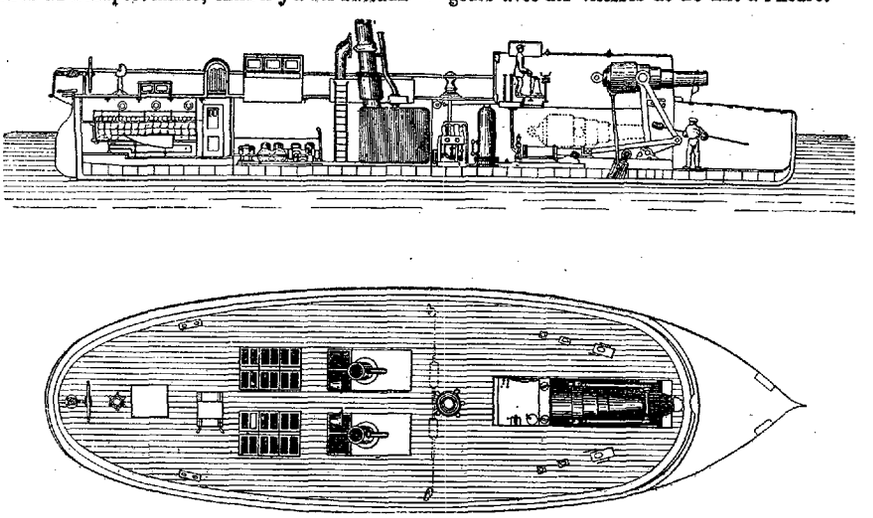

Fig. 9. — Canonnière hollandaise *l'Hydre*.

L'*Helvetia* de Zurich, le *Mont-Blanc* de Genève ont une longueur de 64 m., une largeur de 7 m. Leurs machines Compound développent 600 chevaux indiqués.

La compagnie des bateaux a vapeur du Danube est probablement la plus puissante compagnie de navigation fluviale qui existe. A la fin de 1878, elle possédait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

165 bateaux à roues d'une puissance totale de 16,000 chevaux, 18 remorqueurs à hélice et 780 autres bateaux de transport.

Nous donnons quelques figures qui n'ont pas besoin d'explication et qui représentent une canonnière (fig. 8 et 9) et un vapeur de pêche (fig. 10).

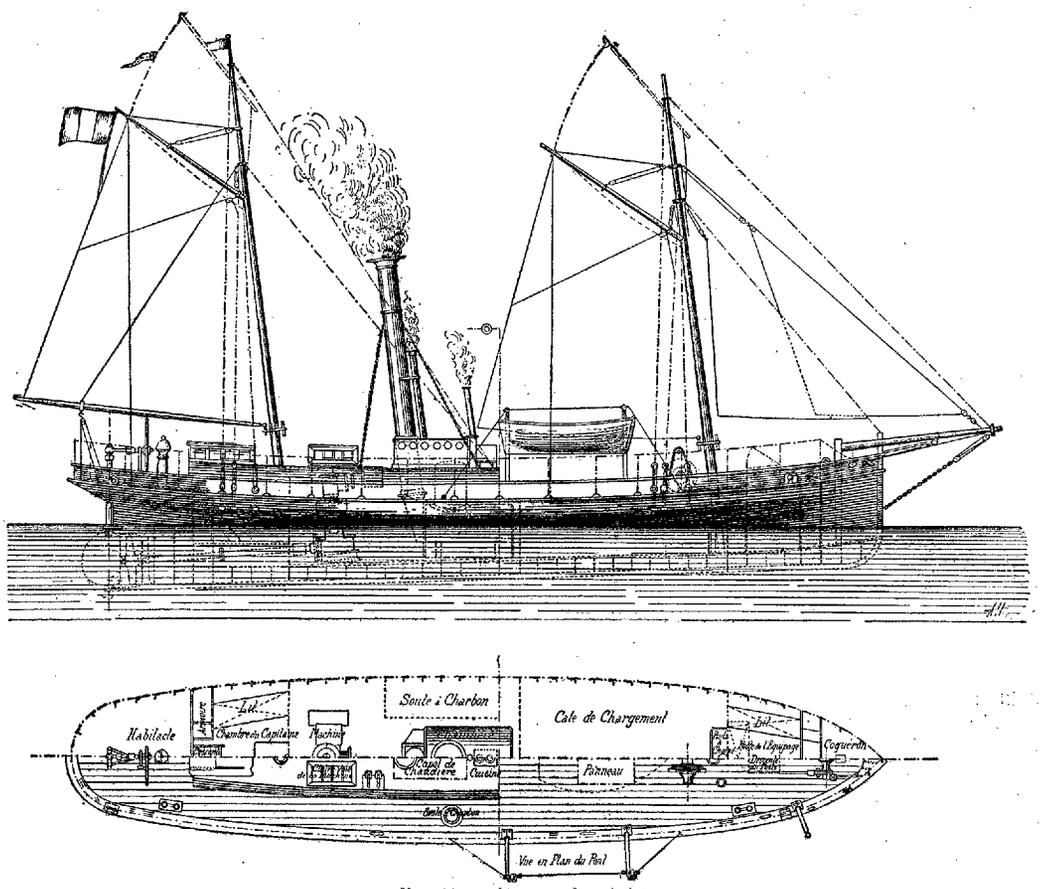

Fig. 10. — Vapeur de pêche.

Great Eastern. Parmi les bateaux à vapeur qui doivent faire l'objet d'une mention spéciale, nous devons citer ce géant des mers, qui, malgré son insuccès relatif, conservera le caractère d'une des plus audacieuses entreprises conçues par l'esprit humain. C'est l'ingénieur français Brunel qui a construit ce navire dont le déplacement représentait 31,000 tonneaux. Le charbon emmagasiné s'élevait à 12,000 tonnes. On pouvait y loger 4,000 passagers ou 10,000 hommes de troupe. Ce bâtiment avait une longueur de 210 m., une largeur de 23. Le tirant d'eau en charge dépassait 9 m. Les propulseurs étaient une paire de roues à aubes et une hélice à quatre ailes. Quatre machines oscillantes et quatre machines horizontales le mettaient en mouvement. Au point de vue commercial cette entreprise a été désastreuse. Après quelques trajets entre Liverpool et l'Amérique, le gigantesque bateau dut interrompre son service, et, depuis, il a servi à l'immersion des câbles transatlantiques.

Le *Bessemer.* Ce bateau qui fit grande sensation en Angleterre lors de son apparition, il y a une dizaine d'années, était destiné à éviter le mal de mer aux passagers de Calais à Douvres. Son principe résidait dans une suspension du salon des voyageurs porté par deux axes centraux en croix, lui permettant de conserver une position horizontale quelle que fût l'inclinaison que prît le bateau sous l'influence du roulis ou du tangage. Il jaugeait 2,800 tonneaux et ses machines pouvaient développer près de 5,000 chevaux. Le salon suspendu du *Bessemer* a été reconnu être beaucoup trop lourd, et de nature à compromettre la sécurité du navire malgré toutes les ingénieuses précautions prises par l'inventeur. L'insuccès a été complet, et le bateau démoli récemment.

Bateaux à vapeurs rapides. C'est au constructeur anglais Thornycroft que l'on doit l'établissement de steamers à petit déplacement, mais à grande vitesse, destinés soit à servir de bateaux de plaisance, soit tout au contraire pour les besoins de la marine militaire à être employés comme torpilleurs. Le gouvernement français ayant appris qu'un navire de cette espèce filant 15 nœuds avait été livré à l'administration hollandaise, en commanda un qui réalisa la vitesse de 18 nœuds. Cette rapidité extraordinaire qu'on a obtenue ainsi ne provient d'aucune découverte ni d'aucun principe nouveau, mais seulement d'une excellente entente de toutes les parties de la construction et de la perfection rare avec laquelle l'appareil moteur est construit, perfection sans laquelle il eût été impossible de donner à cet appareil la vitesse considérable avec laquelle il doit fonctionner. La carène de ces navires a la forme la plus fine pour diminuer les résistances. La coque est en tôle d'acier et très légère. Les machines et chaudières ne pèsent que 7,300 kil. et cependant peuvent développer une puissance de 220 chevaux indiqués, ce qui fait 33 kil. par cheval, tandis que dans les grands steamers c'est souvent 200 kil. par cheval. Ces machines sont naturellement à condensation, du système Compound et à haute pression. Un type important de ce genre de bateaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

appliqué à la navigation de plaisance est le yacht *Gitana* qui navigue sur le lac Léman. Sa longueur est de 28 m. Sa machine Compound peut développer 450 chevaux et sa vitesse atteint 21 nœuds (fig. 11).

Navire express. M. Bazin a proposé, pour atteindre de grandes vitesses sur mer, de diminuer le maître-couple des deux tiers ; mais comme le déplacement devenait alors insuffisant, il a muni son bateau d'un maître-couple circulaire formé de trois flotteurs ou rouleurs qui, mis en mouvement, deviennent agent de propulsion. Ce projet est resté à l'état d'objet de curiosité.

Navires circulaires. C'est en 1869 que l'amiral Popoff, de la marine russe, conçut la première idée des navires circulaires. Cette forme lui fut suggérée surtout par la nécessité de défendre les côtes de la mer Noire où le tirant d'eau des navires est limité à 5 m., ce qui nécessitait l'exclusion des bâtiments cuirassés ordinaires. Les premiers cuirassés construits dans ce système furent le *Novgorod* (fig. 12), et l'*Amiral Popoff* dont les diamètres varient entre 30 et 36 m. Leur tirant d'eau ne dépasse pas 4 m. Comme on le voit, ces navires possèdent six hélices mises en mouvement par des machines Compound d'une puissance nominale de 500 chevaux environ, mais pouvant atteindre 2,000 chevaux indiqués. Ces bateaux déplacent 2,500 à

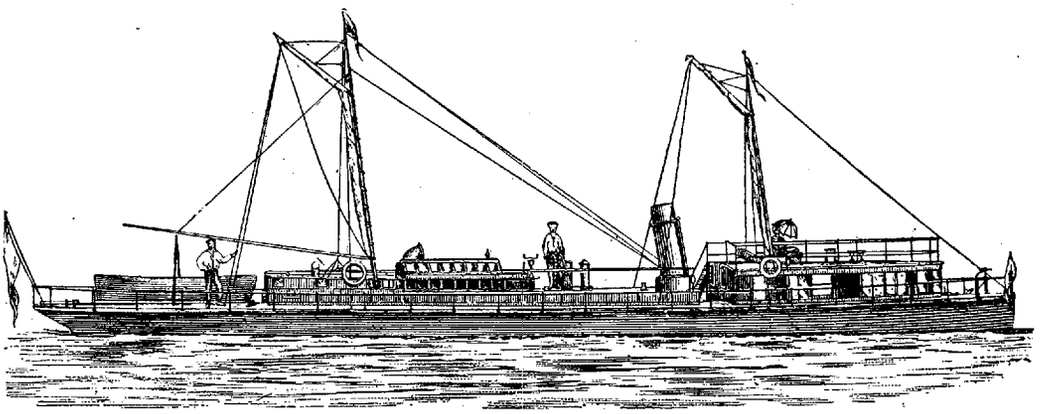

Fig. 11. — Yacht à vapeur.

3,500 tonneaux et portent une centaine d'hommes d'équipage. Les canons qui les arment sont de 28 tonnes ; la cuirasse dépasse la ligne de flottaison de 0m500 et son épaisseur est de 0m300 à 0m450. Au point de vue de la vitesse ces navires, construits dans un but tout spécial, ne peuvent pas avoir la prétention de lutter avec les cuirassés ordinaires.

Bateau cigare. M. Winan, inventeur de ce genre de navire, commença ses expériences en 1859 à Baltimore. Son but était d'arriver à une grande vitesse en réunissant les conditions de sécurité, d'économie et de confortable. Le nom indique la forme du navire.

C'est un cylindre en tôle et en forme de fuseau.

Nous donnons la figure d'un navire semblable (fig. 13) construit par MM. Nillus, du Havre. Ce bateau a une longueur de 21 m., une largeur de 2m75. La machine peut développer 100 chevaux environ. Le navire de M. Winan était plus long, et sa vitesse plus considérable pouvait atteindre 15 nœuds, ce qui était énorme il y a vingt-cinq ans. Cette espèce de bâtiment, participant à la fois du bateau plongeur et du navire ordinaire, n'est que peu soumis à la résistance qu'oppose le vent contraire en agissant sur la coque et le gréement. C'est un avantage réel dans bien des circonstances. Enfin l'affinement des formes amoindrit le gonflement produit à l'avant par l'affluence du liquide, et la difficulté qu'il éprouve à remplir le vide fait à l'arrière.

Monitors américains. Pendant la guerre de sécession, les Américains mirent en action des bâtiments cuirassés d'un nouveau modèle qui prirent le nom de *monitors*. Le pont blindé est à ras d'eau; au milieu s'élèvent deux tourelles de 3 m. de haut, de 6 m. de diamètre, armées chacune de canons formidables. La rotation des tourelles se fait par une machine à vapeur. Il y a là un danger, car un projectile ennemi peut détruire le mécanisme.

Le *Miantonomach*, célèbre monitor américain, a prouvé qu'il pouvait supporter de grandes traversées.

Le *City of Rome*, ce steamer qui a été lancé récemment, est le plus grand navire existant après le *Great Eastern*. Sa longueur extrême est de 183 m., sa largeur de 16 m., son creux dépasse 11 m. Il peut recevoir 270 passagers et 1,500 émigrants. Tout armé, il pèse 8,000 tonnes et son déplacement est de 13,500 tonneaux. Il n'a qu'une hélice mue par trois machines Compound à cylindres verticaux superposés. La course des pistons est de 1m800. Les diamètres des cylindres à haute pression sont de 1 m. et ceux des cylindres à basse pression 2m200. L'arbre à manivelle pèse 64 tonnes. Les condenseurs à surface présentent une surface totale réfrigérante de 1,600 m. q. Les machines peuvent développer 10,000 chevaux et la vitesse du steamer atteint 18 nœuds. Les trois autres plus grands vapeurs de commerce anglais sont : Le *Britannic :* longueur 139 m., largeur 14 m., puissance 4,700 chevaux ; l'*Arizona :* longueur 137 m., largeur 14 m., puissance 6,600 chevaux ; le *Servia :* longueur 160 m., largeur 16 m., puissance 8,700 chevaux.

Services transatlantiques. Il existe aujourd'hui plus de vingt lignes de paquebots entre l'Europe et l'Amérique du Nord, représentant une flotte de 250 bâtiments dont les plus forts peuvent déplacer 10,000 tonneaux et plus avec des machines de 8,000 à 10,000 chevaux. Cette flotte représente au moins 500,000 tonneaux de jauge avec une puissance de 150,000 chevaux et pourrait facilement porter en une fois 200,000 passagers de l'autre côté de l'Océan. A côté de nos lignes transatlantiques dont le matériel représente une valeur de 1 milliard au moins, existent sur les divers océans des lignes également prospères et actives. Sur toutes les mers elles ont engagé la même lutte pacifique. Les unes correspondant avec les nôtres sillonnent l'océan Pacifique, vont de San-Francisco à Yokohama en 22 jours et nous relient avec les Messageries maritimes et la Compagnie péninsulaire qui vont, par Suez, dans l'Inde et l'extrême Orient se partager le trafic de ces riches contrées. La flotte splendide des Messageries ne le cède à aucune autre, ni pour le nombre ni pour les qualités des navires. Cette compagnie dessert très régulièrement l'Inde, la Chine, le Japon, le bassin de la Méditerranée, la Plata, le Brésil. Plusieurs lignes françaises partagent avec elle le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trafic de ces divers pays. Nous mentionnerons la Compagnie des chargeurs réunis.

La marine à vapeur de la France est aujourd'hui la troisième du globe. La Compagnie transatlantique donne à sa flotte et à ses services des développements considérables. De ses divers ports d'attache s'effectuent chaque mois sur une vingtaine de lignes une soixantaine de départs. Sur la Méditerranée, la France possède pour ses rapports avec l'Algérie des paquebots à hélice, longs de 75 m., larges de 11, à trois étages, gréés en bricks et qui sont un type parfait du paquebot à la fois porteur et rapide. La navigation de cette mer ne comporte pas de navire d'un plus fort tonnage. La longueur de 140 m. est devenue courante en Angleterre et même dépassée, comme nous l'avons vu.

La Compagnie australienne possède plusieurs paquebots

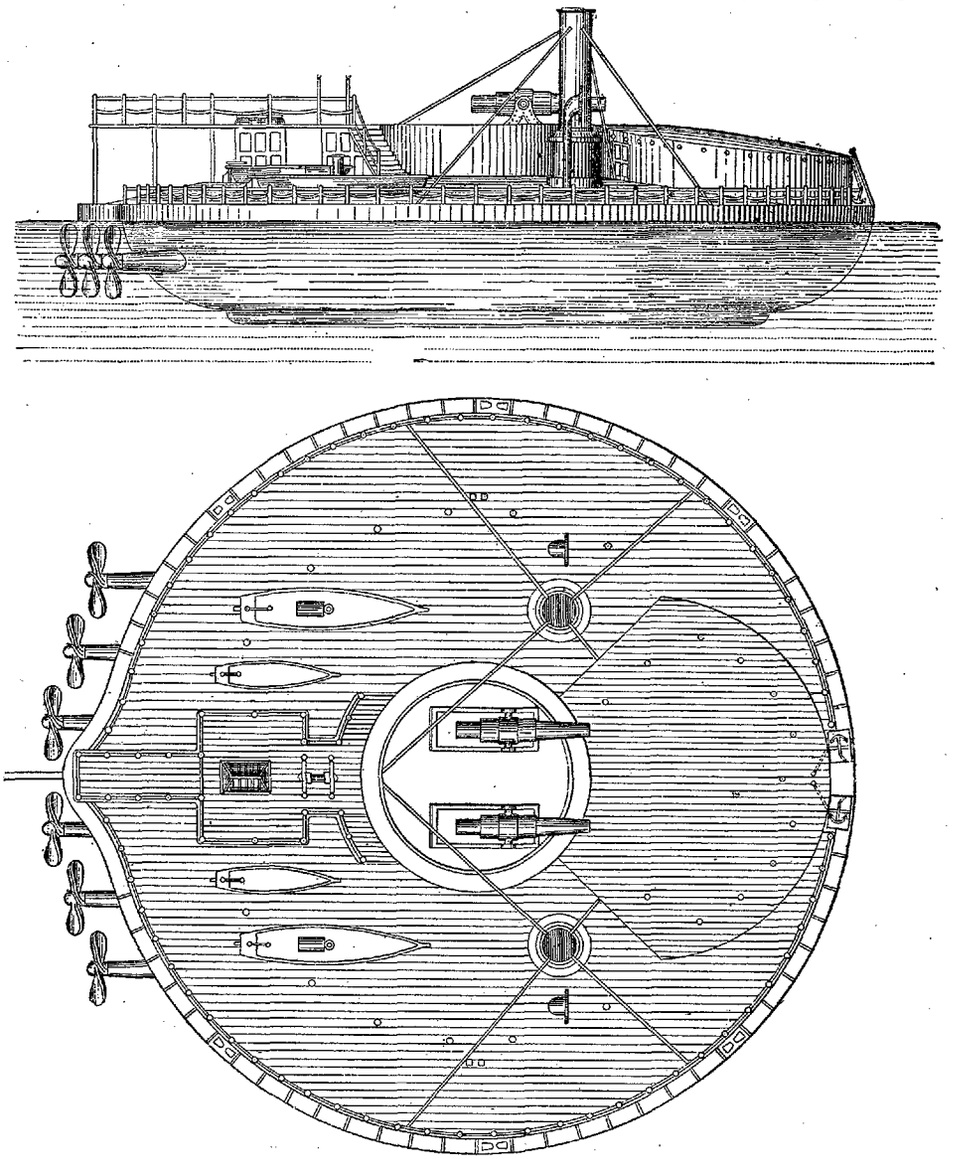

Fig. 12. — Le *Novgorod*, cuirassé circulaire russe.

dont la longueur dépasse 150 m., entre autres le *City of Berlin* et le *City of Rome*.

La France en a déjà plusieurs atteignant et dépassant 140 m. ; la Compagnie transatlantique a fait donner 155 m. à ses quatre nouveaux steamers.

Ce n'est pas tout que d'avoir de grands navires, il faut des ports pour les recevoir. Il y a aussi d'autres motifs qui limitent l'agrandissement des navires :

1° Les raisons commerciales qui ne permettent pas d'atteindre des capacités, telles qu'il serait trop rare d'en trouver le plein chargement.

2° Les raisons nautiques qui exigent pour obtenir à la fois des coques d'un poids modéré, de bonnes qualités à la mer et des facilités suffisantes de manœuvres dans le port, qu'on ne dépasse pas certaines dimensions absolues et particulièrement certaines proportions des dimensions entre elles.

A la fin de l'année 1884, on a lancé à Saint-Nazaire le grand transport *le Calédonien* dont nous donnerons les dimensions : ce navire à hélice déplace 4.000 tonneaux, mesure 71 m. de long et 17 m. de large. Il est destiné à faire des traversées dépassant trois mois. La machine de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce bateau qui est mixte n'est que l'auxiliaire de sa voilure, et sa puissance ne dépasse pas 1,000 chevaux. Son équipage est de 420 hommes. Il peut porter 500 hommes de troupe et 400 condamnés. Il a coûté 3,200,000 fr. au total et porte plusieurs canons de 14 centim.

IX. Marine marchande a vapeur. — *Statistique.* Les derniers renseignements officiels donnent, pour la marine marchande à vapeur française, les chiffres suivants pour la mer :

Nombre des bateaux à vapeur. . .		617
—	des chaudières.	1,479
—	des machines.	1,352
—	des chevaux-vapeur. . .	365,814

soit 593 chevaux en moyenne par bateau.

En 1881, le nombre des bateaux n'était que de 565, dont la force moyenne atteignait seulement 552 chevaux-vapeur. Sous les deux rapports, l'accroissement est remarquable. Il s'élève respectivement à 9 et à 7 %. Le progrès est d'autant plus manifeste que des augmentations proportionnelles peu différentes avaient été déjà constatées pour les années précédentes. Quant à la navigation fluviale, les principales données relatives aux bateaux à vapeur naviguant sur les fleuves, rivières, canaux, lacs et étangs, sont les suivantes :

Nombre des bateaux à vapeur. . .		543
—	des chaudières.	583
—	des machines.	640
—	des chevaux-vapeur. . . .	32,353

Les dép. de la Seine, Seine-Inférieure, Gironde, Loire-Inférieure, Rhône sont ceux où se trouvent le plus de bateaux à vapeur.

Pour montrer l'accroissement depuis une dizaine d'années

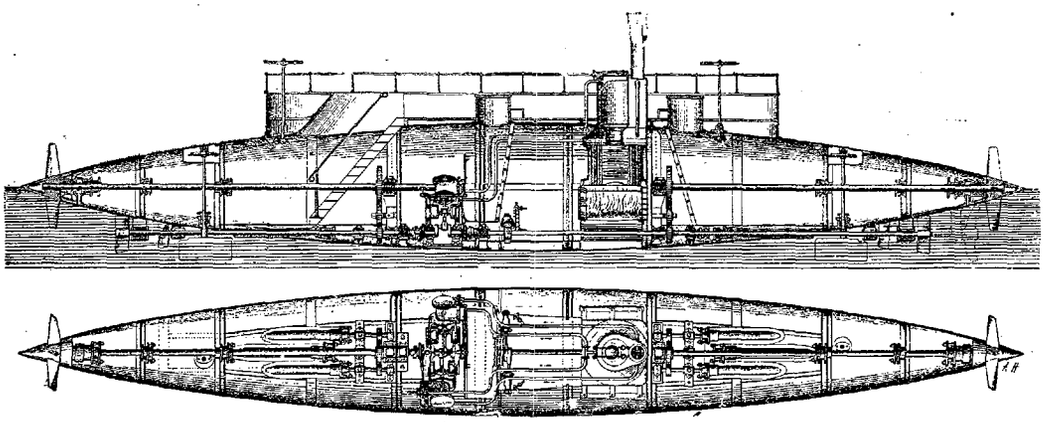

Fig. 13. — Navire fusiforme a hélice.

dans les deux marines marchandes françaises, nous donnerons les chiffres suivants :

Bateaux à vapeur en service sur mer :

		En 1873	416	En 1883 617
—	eau douce	—	322	— 543

Aux Etats-Unis, les derniers renseignements portent le nombre de bateaux à vapeur navigant sur les lacs à 870, sur les rivières de l'Atlantique 2,100, sur les rivières du Pacifique 270 et sur les rivières de l'Ouest, 1,200. Cette navigation intérieure et le cabotage représentent plus de 1 million de tonneaux.

Quant à l'Angleterre, en 1850, 12 % seulement du tonnage effectif, c.-à-d. du port en lourd, étaient représentés par les bateaux à vapeur. En 1882, la proportion est de 70 %. Depuis plusieurs années, le nombre des navires à voiles diminue en Angleterre. En 1879, on a construit dans ce pays 21,000 tonneaux de navires en acier, en 1882 plus de 50,000.

De 1850 à 1862, les deux tiers du commerce entre l'Angleterre et les ports des Etats-Unis sur l'Atlantique se faisaient par des navires américains. En 1865, ces navires ne faisaient plus que le quart et, en 1882, les Américains atteignaient à peine 6 %, tandis que les Anglais faisaient 80 %. Il en est de même pour les Indes orientales; les marines étrangères font le même chiffre qu'il y a 25 ans, la marine britannique transporte 7 à 8 fois autant qu'alors. Les quatre cinquièmes du tonnage, passant par le canal de Suez, sont sous pavillon anglais. Si, enfin, on considère l'industrie et la construction des navires en Angleterre, on trouve qu'il s'y fait la totalité des navires anglais et les 70 centièmes de navires étrangers.

On trouvera aux mots Cuirassés, Marine (Militaire), au paragraphe *Marine* des différents articles relatifs aux nations civilisées, tous les détails sur la marine militaire à vapeur.

Paul Charpentier.

IV. Bateau fluvial. — Les bateaux destinés à naviguer exclusivement en rivière ou sur les lacs constituent une très nombreuse famille; leurs formes et leurs dimensions extrêmement variées dépendent à la fois de la nature et de l'importance du service auquel ils sont destinés, des parages dans lesquels ils sont appelés à naviguer, et surtout des traditions locales qui ont donné naissance à une infinité de types. Ils se différencient cependant de ceux affectés à la navigation maritime par certains caractères généraux dont nous allons indiquer les plus importants. — Au point de vue de la forme, les bateaux de rivière, — surtout ceux qui doivent pratiquer des cours d'eau peu profonds ou à régime variable, — calent peu d'eau et possèdent un fond plat dépourvu de quille; la tranquillité des eaux sur lesquelles ils naviguent permet de diminuer considérablement la hauteur de leur coque au-dessus de la flottaison. En raison du faible tirant d'eau, le gouvernail doit être large pour posséder une surface immergée suffisamment grande; souvent aussi, cet organe est remplacé par un aviron de queue ou par une perche qui sert à diriger le bateau en poussant sur le fond. Avant l'application de la vapeur à la navigation, les moyens de propulsion généralement employés en rivière furent : la rame pour les embarcations, le halage par moteur animé pour les bateaux de plus grandes dimensions. La voile qui, sur mer, constituait le principal organe de propulsion, n'a jamais joué qu'un rôle secondaire en rivière, car son emploi s'y trouve limité par les difficultés du louvoyage et les sinuosités du fleuve, dont le cours est souvent abrité du vent par l'escarpement des berges et l'encaissement de la vallée. C'est ainsi qu'un grand nombre de bateaux de rivière ne possèdent qu'une voile placée à l'avant, ne servant à la propulsion que quand le vent est favorable; le mât qui la supporte est souvent à charnière et peut se rabattre horizontalement sur l'arrière, soit pour le passage des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ponts, soit pour offrir une moins grande résistance au vent lorsqu'il est contraire. Les obstacles qui s'opposent à l'emploi des voiles sont évidemment moins grands pour les petits bateaux et peuvent même disparaître pour les grands sur les lacs, les fleuves larges peu encaissés et dans les embouchures. Celles-ci sont le plus souvent fréquentées par des bateaux qui peuvent naviguer en mer, au moins le long des côtes ; un grand nombre remédient alors aux inconvénients de leur faible tirant d'eau, défavorable au louvoyage, par l'emploi de dériveurs qu'ils laissent tomber lorsque la hauteur du fond le leur permet.

La navigation fluviale à vapeur a pris un très grand développement dans certaines contrées favorisées par de grands fleuves ou de vastes lacs. Les types de navire qu'elle emploie sont extrêmement variés et caractérisés par des dispositions spéciales résultant du genre de service auquel ils sont destinés. En général, les bateaux à vapeur de rivière sont à fond plat et à faible tirant d'eau ; ils sont peu élevés au-dessus de l'eau. Ceux affectés au transport des passagers sur les lignes fréquentées peuvent atteindre de grandes longueurs : 80 m. et au delà ; ils sont caractérisés par d'importantes superstructures ou roofs qui couvrent leurs ponts et dans lesquels sont disposés les logements de toute nature, d'une ornementation souvent somptueuse. Au-dessus du roof est établie une plate-forme-promenade. Les propulseurs généralement employés sont les roues à aubes, car l'hélice, insuffisamment immergée, en raison du faible tirant d'eau du navire, ne se trouve pas dans de bonnes conditions de fonctionnement ; cependant, dans les rivières suffisamment profondes, lorsque la circulation est active, et les accostages fréquents, — ce qui est le cas des services urbains, — l'hélice est aussi très souvent employée. Un assez grand nombre de bateaux de rivière à roues sont *amphidromes*, c.-à-d. peuvent marcher indifféremment dans l'un ou l'autre sens ; les deux extrémités sont alors semblables et munies chacune d'un gouvernail ; grâce à cette disposition, le bateau n'est pas obligé de s'éviter au départ et à l'arrivée, ce qui présente un double avantage au point de vue de la facilité des manœuvres et de la célérité du service. Si le bateau doit fréquenter des passes étroites, on évite l'inconvénient que présentent les roues latérales d'augmenter la largeur du navire, en le munissant d'une roue unique placée à son arrière : telles sont les canonnières construites récemment par l'Angleterre et par la France pour la navigation sur le Nil et sur les cours d'eau du Tonkin. — Sur les bateaux de rivière, on est souvent obligé de tout sacrifier à la nécessité de réaliser un faible tirant d'eau ; les matériaux employés, ordinairement fer ou acier, doivent donc être de petit échantillon. On est par suite obligé, lorsque la construction atteint une certaine longueur, d'augmenter ses liaisons longitudinales au moyen de poutres à treillis établies de bout en bout au-dessus du pont.

Les principaux genres de bateaux de rivière à vapeur sont les *remorqueurs* et les *toueurs* employés au remorquage des bateaux de charge ; les bateaux affectés au transport de passagers, de types très divers, de vitesses et de dimensions variables selon qu'ils doivent prendre des piétons à des stations assez rapprochées, — *bateaux-omnibus*, *hirondelles*, etc., — ou accomplir de longs parcours avec des voyageurs, — *steam-boats* américains ; — enfin, près de ces derniers, viennent se ranger les grands bacs à vapeur ou *ferry-boats* qui transportent d'une rive à l'autre des piétons, des voitures chargées et attelées, et même des trains de chemin de fer. Il en existe de nombreux spécimens en Amérique ; en Europe, les communications entre le Danemark et la Zélande ont été assurées récemment par des navires analogues. — Enfin, les navires de guerre, construits spécialement en vue des opérations fluviales, présentent aussi des dispositions caractéristiques. L'un des premiers et des plus célèbres navires de ce type, le *Monitor* (V. ce mot), a donné son nom au groupe tout entier (V. Cuirassé). E. C.

BATEAU de Transport (V. Transport).

BATEAU-Feu. Lorsqu'il est nécessaire de signaler par un phare un écueil sur lequel on ne peut élever

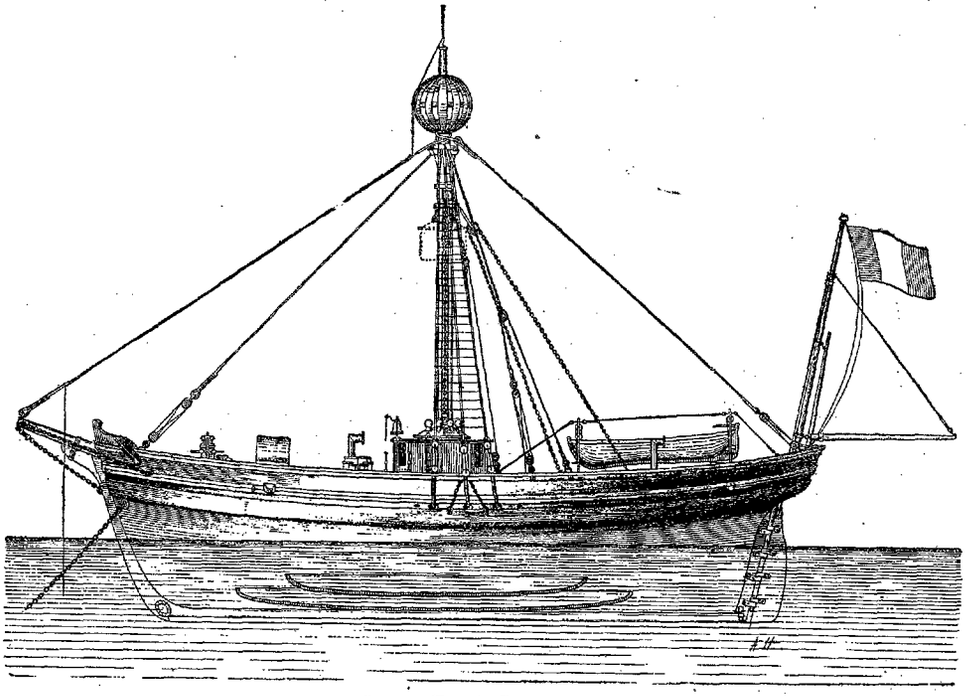

Bateau-Feu de Ruytinguen.

une tour, on mouille, dans la position convenable, un ponton qui doit supporter les appareils éclairants sur un ou plusieurs mâts disposés à cet effet. Ces pontons, qui doivent résister aux plus gros mauvais temps, ont des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

formes très fines à l'avant, dans la partie immergée de leur coque, et très évasées dans le haut pour être mieux défendus contre l'action des lames ; de fausses quilles latérales diminuent leur roulis. Leur tonnage varie de 75 à 350 tonneaux d'après la grandeur du fond et les conditions de mer dans les parages où ils sont mouillés. La coque est généralement en bois, car les avantages que présente le fer pour la construction des navires perdent leur importance dans le cas particulier des bateaux-feux. Ils portent un, deux ou trois mâts d'après le nombre de feux qu'ils doivent avoir ; ceux-ci sont hissés à des hauteurs différentes, pour qu'ils ne puissent se confondre dans aucune direction. Les logements et les magasins sont installés dans l'entre-pont ; les puits aux chaînes sont placés vers le centre, pour ne pas surcharger l'avant. Tous les ans, pendant la belle saison, ils sont rentrés dans un port voisin et réparés ; pendant ce temps, ils sont remplacés par des pontons semblables, généralement en fer. Les bateaux-feux sont mouillés ou affourchés sur des ancres très lourdes ; la seconde disposition, plus compliquée, se recommande par une plus grande solidité et permet de limiter leur zone d'évitage, ce qui est important lorsqu'ils doivent indiquer une position précise ; par exemple la passe de l'entrée d'un fleuve. Le nom du danger signalé est peint en grosses lettres sur la coque. L'équipage qui reste souvent privé de toute communication avec la terre pendant plusieurs semaines est composé de telle sorte que les officiers aient un mois de congé et les matelots quinze jours pour un mois de service. Celui du ponton de Rochebonne, au large des côtes de l'Aunis, comprend 1 capitaine, 1 second, 1 lieutenant, 16 matelots, dont 2 charpentiers et 2 boulangers, 2 mousses. E. C.

BATEAU-HÔPITAL. Le transport par eau des militaires blessés ou malades s'impose dans les guerres, lorsque les armées opèrent soit dans des contrées séparées de la patrie par la mer, soit dans des régions où les cours d'eau forment les voies de communication les plus usitées. Indépendamment de ces cas en quelque sorte forcés, ce mode d'évacuation étant le plus parfait au point de vue chirurgical, doit être préféré à tout autre, surtout pour les hommes gravement atteints, auxquels il évite les heurts et les trépidations si dangereuses pour eux ; c'est, du reste, grâce à son emploi que dans la guerre de sécession les Américains ont obtenu leurs merveilleux résultats. Toutefois, sous peine de créer de vastes foyers d'infection et de s'exposer à de graves mécomptes, il est indispensable que les bateaux destinés à recevoir des malades soient placés au point de vue de l'hygiène dans des conditions aux moins égales à celle des hôpitaux ordinaires, que l'encombrement soit évité, et que l'on procède après chaque voyage à une désinfection complète des bâtiments et de leur matériel. Les transports par mer ont donné de très beaux résultats entre les mains de l'Angleterre, et ses bateaux, *le Victor-Emmanuel* et *le Carthage*, spécialement installés, le premier pour la guerre des Achantis, le second pour l'expédition d'Egypte, sont restés des modèles du genre. La flotte française contient six *transports-hôpitaux* (V. ce mot) du type *Annamite* ; la batterie haute, qui forme l'hôpital proprement dit, contient 150 couchettes superposées deux par deux ; dans la batterie basse sont installés, dans des hamacs ou des cadres, les convalescents, dont le nombre peut atteindre 500. Dans la guerre du Tonkin, ces navires ont rendu des services inappréciables, qui ont fait ressortir l'insuffisance des bateaux de commerce nolisés pour le transport des malades.

La navigation intérieure a été jusqu'ici moins utilisée, bien qu'elle présente des conditions supérieures au point de vue du bien-être des malades. Pendant la guerre de sécession les Américains ont employé pour leurs évacuations les paquebots des fleuves et les vaisseaux de la côte de l'Atlantique ; ce moyen de transport fut employé continuellement sur le Mississipi et sur ses affluents, au voisinage desquels eurent lieu les opérations militaires. Les blessés étaient toujours logés dans l'entrepont ou sur le pont recouvert d'une tente provisoire ; du reste la plupart des steamers américains ayant deux étages de cabines se prêtaient aisément à l'aménagement. Un seul bateau, *le January*, transporta, du 11 avr. 1862 au 28 août 1865, 23,738 hommes ! Dans la guerre de Bosnie, six ambulances flottantes ont, dans cent courses, transporté 12,520 blessés ou malades, entre Brood et Sissek ; on les désinfectait après chaque voyage. Dans la guerre turco-russe, le Danube, dont la navigation était empêchée par les forteresses et la flotte des Turcs, ne put servir aux évacuations qu'à la fin de la guerre, alors que l'on établit une ligne de Roustchouk à Galatz ; pour une raison analogue, ce ne fut qu'en avril qu'on pût faire les évacua-

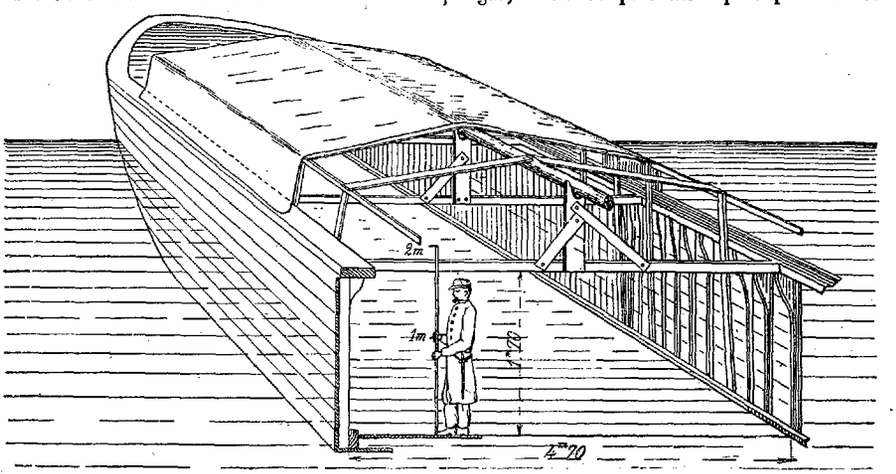

Fig. 1.

tions de San-Stéfano, vers Sébastopol et Nicolaiev. Néanmoins, sur la première ligne, six bateaux et deux remorqueurs emmenèrent 22,000 blessés ; sur la deuxième route quinze navires transportèrent en 3 mois 61,000 hommes. En France on ne trouve guère d'exemple de l'utilisation des cours d'eau pour le transport des blessés, que dans les guerres napoléoniennes, où les malades de Bayonne furent évacués par l'Adour. M. Joyant, ingénieur des chemins de fer de l'Est, a proposé un mode de transformation d'un bateau de canal en ambulance flottante. L'économie du système consiste en un plancher installé sur les membrures du bateau, et un hangar en planches formant une sorte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

baraque. Cette transformation qui reviendrait à 6,000 fr. n'a pas été essayée. En 1887 le ministre de la guerre a fait expérimenter, dans un voyage de Paris à Tonnerre, aller et retour, une péniche et une flûte aménagées pour le transport des blessés (V. fig. 1, 2 et 3). Dans la péniche le pont, qui se divise en tranches mobiles, était surélevé

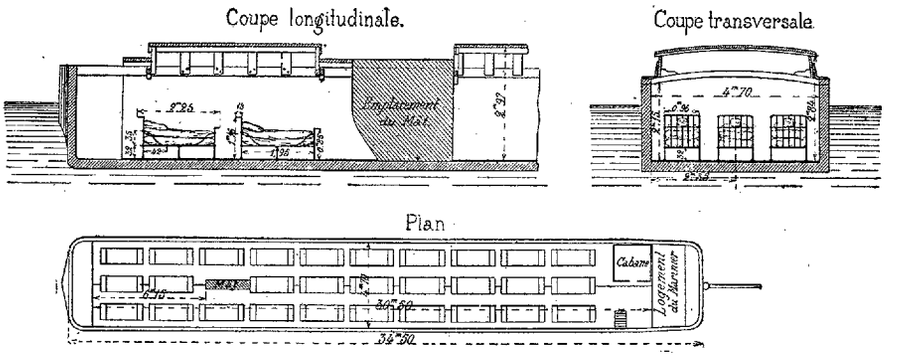

Fig. 2.

par des étais de façon à permettre une circulation facile de l'air ; la galerie, ainsi établie entre le toit et le bord du bateau, était fermée pendant la nuit au moyen d'une bâche. La flûte, bateau non ponté, fut recouverte par une bâche reposant sur une charpente qui formait toit et était établie de façon à laisser, comme dans la péniche, une galerie pour permettre une aération facile. La cale des deux bateaux fut nettoyée et désinfectée ; on construisit un plancher pour la flûte qui n'en possédait pas. Sur les planchers on plaça des lits en fer. Le chargement

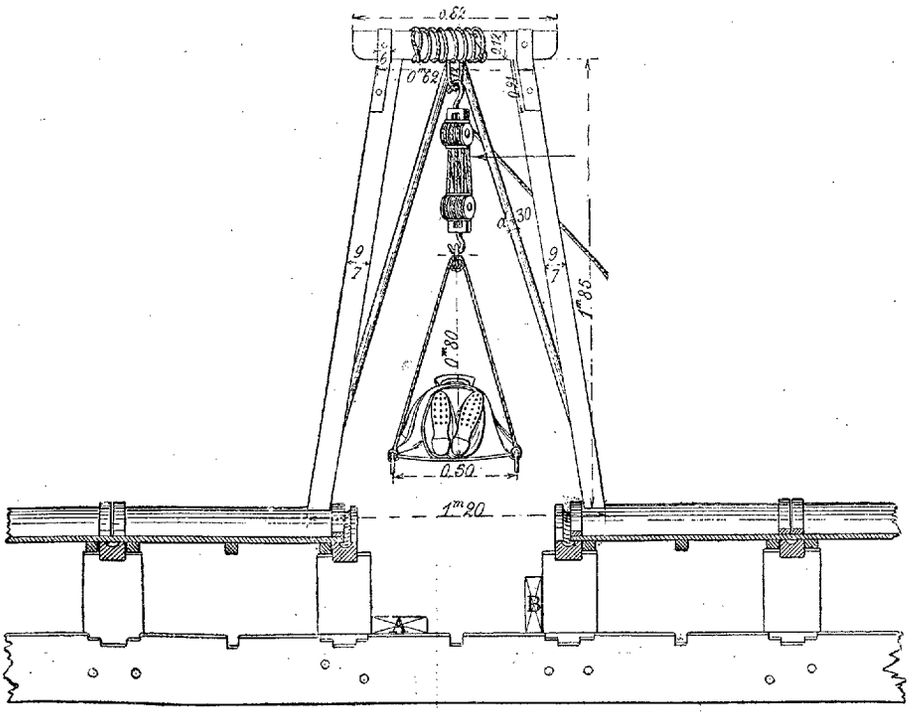

Fig. 3. — Tréteau employé pour la descente et la remonte des malades. — Les madriers A et B servent d'appontement aux hommes qui attachent le brancard à l'appareil au moment de la descente. Ces madriers sont alors tous les deux dans la position A ; on les relève dans la position B pour livrer passage au brancard. Ils doivent avoir 5 mèt. de longueur minima et l'équarrissage du type adopté pour les potelets.

et le déchargement des malades se fit au moyen d'un palan en usage sur les ports. Une cuisine fut établie à l'arrière de chaque bateau. L'expérience a très bien réussi tant au point de vue de la rapidité, de la simplicité de l'aménagement, qu'à celui de l'exécution du service, et l'on est en droit d'espérer que la question des évacuations par eau va sortir de la période des essais pour entrer dans le domaine de la pratique. Dr Granjux.

Bibl. : Eudes, *Histoire médicale de la guerre d'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1876*, dans *Arch. méd. et phar. militaires*, 1883, t. I, p. 206. — Du Cazal et Zuber, *De l'utilisation des fleuves et canaux pour l'évacuation des malades et blessés graves*, dans *Arch. de méd. et de phar. mil.*, 1883, t. II, p. 6. — Zuber, *Histoire médicale de la guerre turco-russe*, dans *Arch. de méd. et de pharm. mil.*, 1883, t. II, pp. 327 et 365.

BATEAU-PORTE. Porte flottante servant à fermer un bassin de radoub. Ce système imaginé par Groignart

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a remplacé les portes busquées qui s'envasaient et dont la manœuvre devenait très difficile. Le contour de la porte, garni d'une frise enduite de suif, s'applique contre les heurtoirs des bajoyers et s'oppose ainsi à la rentrée de l'eau dans le bassin. Le modèle le plus ancien consiste en un caisson prismatique en bois divisé en trois compartiments par des cloisons horizontales; le plus bas reçoit une certaine quantité d'eau qui forme le lest nécessaire pour que la porte puisse flotter verticalement; on peut ainsi, en pompant cette eau, coucher le bateau-porte sur l'une de ses faces, et réparer l'autre à flot. Une fois présentée contre les heurtoirs des bajoyers, il suffit pour faire échouer la porte et fermer le bassin, de laisser l'eau s'introduire dans le compartiment central par une vanne disposée à cet effet. Pour ouvrir le bassin, lorsque le port est à marée, on laisse s'écouler, à marée basse, l'eau du compartiment central et l'on ouvre les vannes qui font communiquer le bassin avec la mer; lorsqu'à la marée suivante l'eau atteint un niveau suffisant, elle soulève la porte qu'il suffit d'écarter pour dégager l'entrée du bassin; dans un port sans marée, il ne faut pas faire écouler dans le bassin l'eau du compartiment central, car la porte flotterait avant que le niveau se soit établi entre la mer et l'intérieur du bassin et l'irruption de l'eau pourrait avoir de fâcheuses conséquences; il faut par suite, lorsque ce niveau est établi, pomper l'eau du compartiment central et la rejeter à la mer. — On a diminué le volume et le poids de ces portes, en les composant d'une seule cloison verticale, suffisamment résistante, munie de deux flotteurs qui tiennent lieu de compartiment central; ils sont placés en bas ou en haut de la porte selon que le port est à ou sans marée (fig. 1 et 2). Ces bateaux-portes flottent verticalement sans addition de lest; on les répare lorsqu'ils sont en place en tournant la face avariée du côté du bassin. Un inconvénient plus réel de ce système est que la largeur des bassins se trouve légèrement réduite par la saillie du flotteur intérieur. — Aujourd'hui, les bateaux-portes sont toujours construits en fer ou en acier; le système généralement employé permet d'éviter le pompage de l'eau. La porte est divisée en deux compartiments par une cloison étanche; l'inférieur ne reçoit jamais d'eau, le supérieur peut être mis en communication avec la mer au moyen de vannes. La cloison étanche est placée légèrement au-dessus du plan de flottaison; au-dessous d'elle est fixé un réservoir d'une capacité de 8 à 10 tonneaux (fig. 3). Lorsqu'on y laisse pénétrer l'eau, la porte s'enfonce, mais l'eau s'introduit dans le compartiment supérieur, en sorte que le déplacement augmente très peu et il suffit de l'introduction de 4 ou 5 tonneaux dans le réservoir pour faire échouer la porte. Pour l'ouvrir, on vide le réservoir dans le bassin, et lorsque l'eau a monté dans ce dernier à un niveau à peu près égal à celui de l'extérieur la porte se décolle et flotte librement. Dans les ports à marée le moment de l'ouverture se produit lorsque la mer a atteint ou légèrement dépassé la flottaison du bateau-porte; mais ce moment peut être reculé si l'on a eu soin, à la marée haute précédente, de fermer le compartiment supérieur pour y conserver l'eau qui s'y était introduite. E. C.

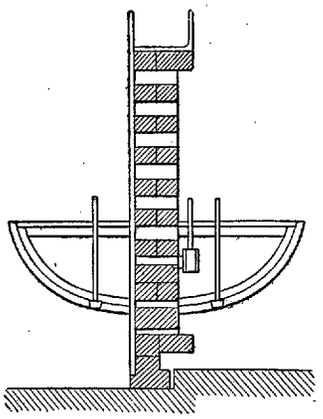

Fig. 1.

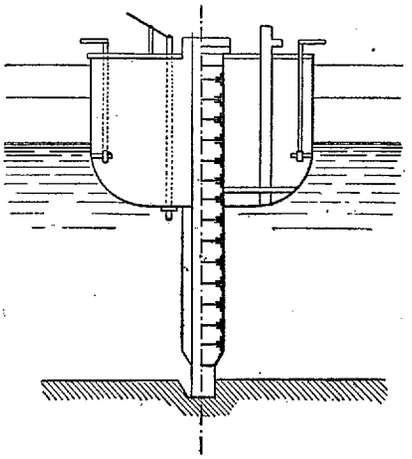

Fig. 2.

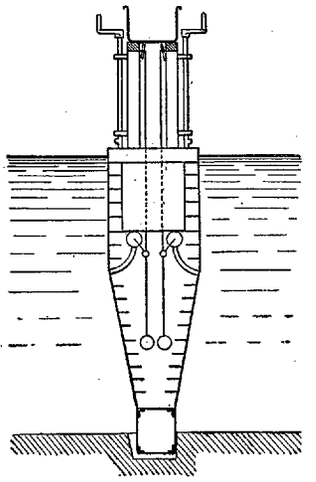

Fig. 3.

BATEAU-POSTE. Les bateaux-poste sont des navires à marche rapide faisant un service régulier entre des points déterminés et affectés au transport des passagers, des dépêches et des marchandises qui peuvent supporter un fret élevé. L'industrie des transports maritimes rapides, née du développement incessant des relations commerciales entre les divers pays, a pris, dans ces dernières années, une importance considérable, et reçoit encore chaque jour de nouvelles améliorations rendues nécessaires par les besoins et les exigeances croissantes qu'elle doit satisfaire ou résultant de la concurrence acharnée qui se fait entre les lignes rivales.

HISTORIQUE. — Les premières lignes de bateaux-poste fondées au commencement de ce siècle étaient desservies par des navires à voiles de construction et de marche supérieures. Au début, la traversée de l'Atlantique, de Liverpool à New-York, exigeait de 20 à 25 jours, et le double pour le retour; mais on construisit par la suite de magnifiques *clippers* qui atteignirent des déplacements de 3,000 tonneaux et qui furent pourvus de voilures extrêmement développées qui leur permirent de réaliser de très grandes vitesses; une traversée exceptionnelle effectuée par le *Dreadnought* en 9 jours et 10 heures est demeurée célèbre : c'est le temps que mettaient il y a une dizaine d'années les meilleurs paquebots à vapeur pour accomplir le même voyage. Si remarquables que fussent ces résultats, ils laissaient beaucoup à désirer au point de vue de la régularité, car, selon les circonstances de mer, à des traversées très rapides en succédaient d'autres fort longues; aussi, dès leur apparition, les navires à vapeur furent-ils désignés pour le service de courrier. Ils desservirent d'abord de petites lignes : celles de France en Corse ou en Angleterre, par exemple; mais bientôt de puissantes compagnies se constituèrent en Angleterre pour la créa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion de lignes plus importantes. En 1838, le *Sirius* de 150 chevaux et le *Great Western* de 450 chevaux font la traversée d'Amérique ; ce dernier n'emportant que 7 passagers. Réalisant une vitesse moyenne de 8n8, il accomplit ce voyage en 15 jours : le double de ce que l'on met aujourd'hui. Les compagnies qui se fondèrent alors avec l'aide du gouvernement anglais, qui leur confia le service postal moyennant de fortes subventions, furent : la Peninsular and Oriental C° qui se chargea dès 1840 du service entre Suez et Calcutta avec une subvention de 26 fr. par mille parcouru ; la Royal mail West India et la célèbre compagnie Cunard qui desservirent : la première, le Brésil ; la seconde, les ports de l'Amérique du Nord.

Pendant la période qui s'étend de 1840 à 1860, les compagnies anglaises prirent un développement considérable ; leur matériel flottant se composait principalement de navires à roues en bois ou en fer ; cependant, Brunel père avait construit dès 1843 un grand paquebot en fer et à hélice : *le Great Britain* de 84 m. de longueur. L'augmentation du fret et la nécessité de réaliser de plus grandes vitesses firent adopter pour ces navires des tonnages de plus en plus forts ; c'est ainsi que la compagnie Cunard, qui a de tout temps possédé les paquebots les plus rapides, atteignit successivement les vitesses de 8n8 en 1841 ; de 10n en 1848 ; de 11n5 en 1853, sur le dernier paquebot construit en bois, *Arabia ;* de 11n8 sur le *Persée* en 1856. Pendant ce temps, les constructions en fer se développent de plus en plus et, sur quelques lignes, l'hélice entre en concurrence avec les roues. La lutte entre les deux propulseurs fut très longue ; dès 1848, la Peninsular construisait un navire à hélice, *le Malta ;* ce n'est que dix ans plus tard que la West India Royal mail l'inaugura sur le *Tasmanian*, et en 1860 seulement que la compagnie Cunard l'établit sur l'*Australasian*. A cette époque encore, certaines personnes proclamaient l'hélice incompatible avec la sécurité de la navigation. Elle s'imposa cependant à bord des paquebots par suite de la concurrence redoutable que leur faisaient les navires à hélice pour le transport des marchandises ; ce propulseur est, en effet, bien plus avantageux que les roues au point de vue de la valeur commerciale du navire, car il permet de réduire considérablement le poids de la machine par cheval indiqué, et donne une meilleure utilisation du combustible : le tout au bénéfice de la capacité de transport du bâtiment. D'ailleurs, les quelques mécomptes éprouvés au début, qui avaient retardé l'adoption de l'hélice, ne peuvent être attribués qu'au peu d'expérience que l'on avait alors des machines à allure rapide nécessaires au fonctionnement de ce propulseur, alors que celles à roues ne donnaient qu'un petit nombre de tours par minute : 12 pour la machine à roues du *Great Eastern ;* mais aujourd'hui que l'on est familiarisé avec ces engins, l'hélice l'emporte non seulement par les résultats économiques qu'elle fournit, mais aussi par la supériorité incontestable qu'elle possède sur les roues au point de vue de la navigation ; celles-ci ont été cependant conservées sur certaines lignes très courtes, pour des raisons développées ci-après. C'est à la fin de cette période que fut construit un navire qui mérite une mention spéciale.

Le *Great Eastern*, dont les dimensions colossales n'ont jamais été reproduites, avait 207 m. de long, 25 m. de large, 17 m. de creux ; 28,000 tonneaux de déplacement, pour un tirant d'eau de 9 m. Il avait coûté 25 millions. Il possédait deux machines, l'une à roues, l'autre à hélice ; sa consommation de charbon minima était de 300 tonneaux par jour. Construit en vue d'un mouvement d'échange considérable entre l'Angleterre et l'Australie, il ne put jamais réunir un chargement assez important pour couvrir ses frais. On l'employa ensuite à la pose des câbles télégraphiques sous-marins, mais, malgré les services qu'il rendit pour ces opérations, la construction de ce navire fut une entreprise malheureuse au point de vue économique.

La France ne posséda qu'assez tard des lignes de paquebots dont l'importance put être comparée à celles de l'Angleterre. Les débuts de la compagnie des Messageries maritimes ne remontent qu'à 1852. Fondée par les actionnaires de l'ancienne compagnie des Messageries, cette entreprise se développa rapidement, triomphant dans la Méditerranée des lignes anglaises rivales, ou leur faisant une concurrence très sérieuse dans l'Inde, la Chine et le Japon, puis au Brésil et enfin en Australie. Son matériel, construit presque tout entier dans ses chantiers de la Ciotat, se composa d'abord de navires en fer, le plus souvent à hélice ; mais le propulseur était mis en mouvement au moyen d'une roue à engrenage qui doublait le nombre de tours de la machine. On pouvait ainsi employer des appareils dont l'allure ne dépassait pas 35 tours par minute, ce qui était une garantie de bon fonctionnement à une époque où le problème des machines à allure rapide n'était pas encore parfaitement résolu ; mais les principaux inconvénients des machines à roues subsistaient, c.-à-d. le poids et l'encombrement exagérés de l'appareil et une grande consommation de charbon. Les seuls avantages de l'emploi de l'hélice résidaient dans le meilleur rendement du propulseur et surtout dans les qualités qu'il possède pour la navigation mixte. Ce dernier point de vue a son importance pour les navires des Messageries qui possèdent une voilure s'élevant à vingt fois la surface du maître-couple. Quoi qu'il en soit, la compagnie n'eut qu'à modifier son matériel au fur et à mesure des progrès de l'art naval, et à augmenter les dimensions de son type primitif pour le maintenir au niveau des exigences de son service. C'est ainsi que les longueurs de ses paquebots s'accrurent de 80 à 130 m. ; que les machines à engrenage furent remplacées par d'autres à connexion directe et du système Compound ; que l'on adopta les chaudières à haute pression et les condenseurs à surface. Le résultat de ces diverses modifications fut de faire tomber la consommation de charbon à 1 kil. par cheval et par heure alors qu'elle était au début de 1 kil. 7. — La seconde grande compagnie française de paquebots, la Compagnie transatlantique, eut des débuts moins heureux. Elle commença, en 1862, par la construction d'un matériel considérable, pour lequel elle adopta des machines à roues et à balancier, au moment où les compagnies rivales, revenant sur leurs préventions à l'égard de l'hélice, commençaient à remplacer leurs anciens types par des navires munis de ce propulseur. Les deux derniers paquebots construits pour la Compagnie transatlantique : *le Pereire* et *la Ville de Paris*, furent pourvus d'une hélice et réalisent ainsi une vitesse considérable. La Compagnie se trouvant dès le début avec un matériel neuf, dans des conditions défavorables, n'hésita pas à entreprendre la transformation radicale de ses premiers navires. Les machines à roues furent remplacées par des machines à hélice, du système Compound, avec cylindres à pilon superposés ; un certain nombre de bâtiments furent allongés de 15 m. par le milieu ; la capacité fut augmentée par l'adjonction de spardecks, et l'on put ainsi, par l'accroissement du déplacement, la diminution du poids et de l'encombrement de la machine, par l'économie du combustible, doubler au moins le chargement transportable de ces navires, ce qui accrut considérablement leur valeur commerciale.

Machine. — L'histoire des paquebots se résume dans l'accroissement constant de leur vitesse et de leurs dimensions. Ce sont surtout les perfectionnements apportés chaque jour aux machines marines, qui ont permis d'obtenir les résultats merveilleux auxquels on est arrivé aujourd'hui, et qu'il eût été impossible de prévoir il y a seulement quinze ou vingt ans. Le problème à la solution duquel se sont attachés tous les constructeurs a été l'augmentation de la puissance des appareils, tout en réalisant, à puissance égale, une diminution dans le poids et leur encombrement, et une économie notable dans la dépense de combustible. Au début, les paquebots possédaient généralement des appareils à roues. Ces machines

EFERUS - Recherches & Classification numériques

marchant à moyenne pression, et n'accomplissant qu'un petit nombre de révolutions par minute, devaient naturellement avoir des cylindres très volumineux, ce qui présentait des inconvénients au point de vue du poids et de l'encombrement de l'appareil, de l'utilisation mécanique et de l'utilisation de la vapeur. Un premier progrès fut donc réalisé par l'adoption de machines à hélice plus rapides, moins lourdes, moins volumineuses et d'une meilleure utilisation. Ces divers avantages ressortent clairement d'une comparaison entre les deux genres d'appareils. Dans les machines à roues, l'allure est commandée par la vitesse du navire et le diamètre du propulseur; mais pour que ce dernier fournisse un bon rendement, il est nécessaire de le faire aussi grand que possible, l'allure de la machine est donc forcément réduite à un petit nombre de tours. La machine à roues du *Great Eastern* par exemple ne donnait que 12 tours par minute, celle d'un steamer à roues récent, *l'Ireland*, en donne 27. Pour l'hélice, au contraire, il est possible de diminuer beaucoup son pas sans en altérer notablement le rendement qui est toujours supérieur à celui des roues; on peut donc, avec ce propulseur, employer une machine à allure rapide. Comme pour toute machine le travail est proportionnel au nombre des tours, il est évident qu'un appareil à allure rapide doit être beaucoup moins volumineux, à travail égal, qu'un autre à allure lente. C'est ainsi que les machines à roues pesant au début 240 kil. par cheval indiqué ont pu être remplacées par des machines à hélice ne pesant que 120 kil., et fonctionnant avec les mêmes chaudières à moyenne pression. Le rendement mécanique de ces appareils est supérieur à celui des premiers, car les frottements y sont moins forts, et, d'autre part, la vapeur y est mieux utilisée en raison du moins grand développement des surfaces rayonnantes. L'hélice elle-même, comme propulseur, est moins lourde que les roues. Elle présente encore d'autres avantages, car, étant complètement immergée, elle est à l'abri des coups de mer, et son rendement varie peu avec le degré de chargement du navire. Le bâtiment à hélice peut aussi se servir concurremment de ses voiles et de sa machine, tandis que les roues fonctionnent très mal sur un navire qui donne de la bande; il en est de même lorsqu'il roule, car l'une des roues sortant de l'eau, et l'autre étant trop immergée, il se produit des efforts de torsion qui peuvent fausser les arbres, et le navire, poussé d'un côté seulement, gouverne mal. C'est en raison de ces nombreux avantages que l'hélice a détrôné les roues à aubes, au moins pour les longues traversées. Cette transformation ne s'est pas effectuée sans résistance, car les roues ont joui longtemps de la préférence des passagers tant en raison de la douceur de leurs mouvements qui ne transmettait aucune trépidation gênante à la coque, que des accidents qui signalèrent les débuts des machines à allure rapide encore imparfaites.

Un autre progrès, très important pour la navigation à vapeur, fut l'adoption des chaudières à haute pression et des machines Compound. Il y a trente ans, les machines des appareils à hélice se composaient généralement de deux cylindres actionnant des manivelles calées à angle droit; l'introduction de la vapeur se faisait directement dans chaque cylindre et était interrompue par le tiroir avant que le piston ne fût à bout de course; la vapeur se détendait donc pendant une certaine partie de la course du piston, avant d'évacuer au condenseur. Malgré certains inconvénients, cette disposition était satisfaisante avec les chaudières à moyenne pression que l'on employait alors; mais l'adoption des hautes pressions entraînant des détentes beaucoup plus longues, on eut recours aux machines Compound. Dans ces appareils, la vapeur, après avoir travaillé dans un cylindre d'admission, évacue et travaille dans un cylindre détendeur, plus grand que l'admetteur, puis se rend au condenseur. Pour les grandes machines, on a adopté la disposition Dupuy de Lôme qui comprend un cylindre admetteur compris entre deux cylindres détendeurs. Enfin, les pressions à la chaudière augmentant, il a été avantageux de pousser encore plus loin la détente. C'est ainsi que l'on a construit récemment des machines à triple et même à quadruple expansion. Dans la machine à triple expansion, la vapeur, après avoir travaillé dans un cylindre admetteur, passe et se détend d'abord dans un ou plusieurs cylindres détendeurs; la détente se poursuit dans une seconde série de cylindres détendeurs; puis la vapeur évacue au condenseur. Cette disposition s'est montrée très économique, même par rapport aux machines Compound à double expansion. — L'emploi des hautes pressions n'a pu être réalisé que par l'adoption de condenseurs à surface qui permettent de reprendre toute l'eau qui provient de la condensation de la vapeur et de la renvoyer aux chaudières. Il est ainsi possible, avec un approvisionnement limité d'eau douce, d'éviter l'emploi de l'eau de mer et les effets pernicieux qui en résultent pour les chaudières à haute pression. Les condenseurs à surface sont plus lourds, plus coûteux, plus compliqués que ceux où la condensation s'effectue par mélange, mais ils sont aussi beaucoup plus économiques, car l'eau de condensation, renvoyée aux chaudières, y arrive avec une température déjà assez élevée. Les types, adoptés généralement par les paquebots, sont : pour les chaudières, le type cylindrique, tubulaire, à retour de flamme permettant de chauffer à des pressions variant de 6 à 10 kilogr. par centimètre carré; et pour les machines, le type à pilon, à bielle directe et à connexion directe; les cylindres sont souvent disposés *en tandem*, c.-à-d. par groupes de deux cylindres superposés; nous en verrons un exemple dans la description du paquebot *la Champagne* de la Compagnie transatlantique (V. pour les détails : Chaudière marine, Condenseur, Hélice, Machine a vapeur marine, Roue a aube, Propulseur, etc.). Dans un grand paquebot de 10,000 chevaux, la longueur, occupée par l'ensemble de l'appareil moteur, dépasse souvent 40 m. et possède le poids énorme de 1,800 tonneaux : chaudières pleines, machine, cheminées, parquets de manœuvre, propulseur compris. L'eau des chaudières entre déjà pour 400 tonneaux dans ce poids qui correspond à 180 kilogr. par cheval indiqué.

Les conditions de navigation des paquebots qui ne doivent faire que de courtes traversées, celles de France en Angleterre sont bien différentes de celles des grands paquebots. Dans ce cas, l'adoption du propulseur à roues présente moins d'inconvénient et peut même être la plus avantageuse. Ces paquebots, en effet, consacrés presque exclusivement au transport des passagers et des dépêches, doivent avoir de grandes vitesses; mais comme ils ne prennent jamais qu'un faible approvisionnement de charbon et que leur service de marchandises est souvent limité, ils peuvent adopter des machines relativement lourdes et encombrantes. D'ailleurs, ces navires ont souvent de faibles tirants d'eau, car cet élément se trouve limité par les conditions d'entrée et de sortie des ports. Dans ces conditions, une hélice serait insuffisamment immergée pour bien fonctionner; l'emploi des roues à aubes est, au contraire, indiqué. Les machines à roues se divisent en deux types : celles à moyenne pression avec de grands cylindres oscillants et celles à haute pression avec cylindres Compound inclinés.

Coque. — Les perfectionnements qui viennent d'être indiqués ont permis de diminuer considérablement, à puissance égale, le poids et l'encombrement des appareils à vapeur et de réduire dans le rapport de 2 à 1 la consommation du charbon. Il est donc résulté de ce chef un grand accroissement de capacité de transport des navires. Cependant, même en employant des machines perfectionnées, il a été nécessaire d'augmenter considérablement le tonnage des paquebots, pour leur permettre de satisfaire au développement rapide des relations commerciales, à l'accroissement des échanges et du nombre des passagers. Cette mesure s'imposait aussi pour la réalisation des grandes vitesses, grâce auxquelles chaque compagnie espérait détourner à son profit le trafic des lignes rivales. L'augmentation du tonnage

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est, d'ailleurs, le moyen le plus efficace pour diminuer le coût du transport d'un même poids à une vitesse donnée, car le prix de revient du navire et de la force motrice, la dépense journalière en service courant, les frais généraux de la compagnie croissent dans une proportion bien moindre que le chargement que le navire peut transporter. Tous les paquebots sont aujourd'hui construits en fer ou en acier, car seuls ces matériaux permettent d'obtenir des longueurs qui atteignent 175 m., sans que la solidité de la coque soit compromise. Le fer fut d'abord employé exclusivement, mais les procédés Bessemer et Siemens-Martin, permettant d'obtenir l'acier en grande quantité et à bas prix, ont rendu l'emploi de ce métal très fréquent dans la construction des navires. Les coques en acier sont encore plus rigides et plus légères que celles en fer. Les formes des paquebots sont fines, l'avant est le plus souvent à étrave droite, le maître-couple est à varangues plates ; il en résulte pour les fonds des formes très pleines, favorables à l'établissement de l'appareil moteur et au développement des soutes à charbon et des cales de chargement. La solidité de la coque est assurée par des carlingues centrales et latérales, des doubles-fonds, par les ponts en fer et les cloisons étanches. Celles-ci, disposées transversalement, ont pour objet principal de localiser les voies d'eau, en séparant le bâtiment en un certain nombre de compartiments indépendants; il en existe de dix à douze sur les grands paquebots; il est essentiel que le plus grand nombre d'entre elles montent jusqu'au pont principal. Les compartiments communiquent entre eux par des vannes percées dans les cloisons. Ces ouvertures doivent pouvoir être fermées hermétiquement en très peu de temps lorsque les exigences du service ne permettent pas de les conserver toujours dans cette position. Dans les fonds se trouvent des compartiments étanches formant water-ballast (V. Ballast). Les ponts bordés en fer doivent être recouverts d'un bordé en bois. Sur le pont supérieur s'élèvent de vastes *roofs*, une tengue à l'avant, souvent une dunette à l'arrière. Les paquebots qui ne doivent recevoir dans les hauts que des passagers ou des marchandises légères sont construits à *spardeck*, c.-à-d. que les matériaux qui entrent dans la construction de l'entrepont et du pont supérieur sont de plus faible échantillon que dans les autres parties du navire ; on obtient ainsi un grand allègement de la partie haute de la coque, le prix de revient est moins élevé, et la solidité, quoique réduite, est encore largement suffisante. La coque nue d'un paquebot de 9 à 10,000 tonneaux de déplacement est de 4,000 tonnes environ. Un grave inconvénient des coques en fer ou en acier est de permettre le développement de végétations et d'organismes sous-marins sur toute la surface de la carène. Cette salissure est très préjudiciable à la vitesse qu'elle fait souvent tomber de plusieurs nœuds, les paquebots doivent donc passer fréquemment au bassin pour y être nettoyés et repeints (V. Carène).

Armement. — L'armement d'un navire est tout le matériel qui n'entre pas dans la composition de la coque ou de l'appareil moteur. Celui des paquebots est particulièrement varié en raison des nombreux besoins du bord. — La voile n'est pour ces bâtiments qu'un moyen de locomotion accessoire; les paquebots qui ne font que de courtes traversées ne possèdent généralement que des voiles goëlettes destinées surtout à appuyer le navire au roulis; ceux qui font de longs voyages sont, au contraire, pourvus d'une voilure assez sérieuse. Ils peuvent l'établir lorsque la direction de la brise est favorable et augmenter ainsi leur vitesse, tout en soulageant la machine; mais elle devient surtout utile, en cas d'avarie dans l'appareil moteur; si le paquebot est obligé de stopper, il peut encore gouverner en établissant ses voiles, et, si l'avarie n'est pas réparable à bord, faire route et gagner un port de refuge ou aller croiser dans des parages où il aura quelque chance de rencontrer un autre navire pour lui demander assistance. On doit éviter cependant d'établir une trop forte mâture sur ces navires, car, par vent debout, elle offrirait une grande résistance à la brise et ferait tomber notablement le sillage. Sur les grands paquebots, il y a généralement quatre mâts; on peut ainsi augmenter la surface des voiles goëlettes pour mieux appuyer le navire au roulis. Les deux mâts de l'avant sont à phares carrés et portent une basse voile, un hunier et un perroquet; ceux de l'arrière sont des mâts à goëlette. Les mâts sont en fer et souvent à pible, c.-à-d. d'un seul morceau; les vergues sont aussi métalliques; le gréement est en fil de fer ou d'acier. — Les appareaux de mouillage ne présentent rien de particulier; la manœuvre des ancres se fait au moyen de guindeaux ou de cabestans pouvant marcher à la vapeur ou à bras. Il en est de même de la manœuvre du gouvernail qui se fait toujours au moyen de servo-moteurs (V. Barre). Il existe généralement, à côté des appareils à vapeur, plusieurs commandes du gouvernail permettant de le faire fonctionner à bras en cas d'avarie survenue au servo-moteur. Les paquebots les plus récents de la Compagnie transatlantique sont munis d'appareils à gouverner d'une puissance de 100 chevaux, développant sur les drosses un effort de 16 tonnes. Un seul homme, agissant sur un petit volant, met au point voulu une aiguille qui marque sur un cadran l'angle d'inclinaison que prend en très peu de temps le gouvernail. Certains paquebots ont aussi des appareils à gouverner actionnés par l'eau sous pression. Les compas sont ordinairement compensés et du système de sir W. Thomson. L'installation des appareils de chargement acquiert une importance extrême à bord des paquebots où la manutention des colis qui composent le chargement doit se faire avec la plus grande célérité. A cet effet, les ponts sont percés de larges écoutilles, à une distance convenable des mâts qui servent de supports aux mâts de charge destinés à ces opérations. Le chargement et le déchargement s'opèrent à l'aide de treuils à vapeur; mais ces appareils sont très bruyants, ils ébranlent désagréablement les ponts et la coque et souvent ils ne sont pas assez rapides. Il a été établi récemment sur plusieurs paquebots des appareils de levée mus par l'eau sous pression ; c'est ainsi que le *Quetta* porte six de ces appareils pouvant élever chacun 1,500 kilogr. à une hauteur de 20 m. avec une vitesse ascensionnelle qui atteint 2 m. par seconde. On a pu, à bord de ce navire, décharger en dix heures, sans bruit ni trépidation, 1,160 tonnes de riz et 150 tonnes de café (V. Chargement et Déchargement).

Plus importantes encore sont les installations qui permettent au paquebot de combattre une voie d'eau ou un incendie. Nous avons déjà vu que les voies d'eau sont localisées au moyen de cloisons étanches qui partagent l'intérieur du navire en compartiments isolés les uns des autres, lorsque les vannes des cloisons sont fermées (V. Cloison étanche). Un tuyautage spécial fait communiquer chacun de ces compartiments avec les appareils d'épuisement : éjecteurs, pompes de cale, petits chevaux de la machine. Parfois, les paquebots possèdent aussi de puissantes pompes rotatives mises en mouvement par une machine spéciale. Pour combattre l'incendie, on fait aspirer l'eau à la mer par ces appareils; ils la refoulent dans une canalisation spéciale qui s'étend dans toutes les parties du navire, et porte de nombreuses prises d'eau. Des manches munies de leurs lances doivent toujours y être disposées de façon qu'il suffise de les élonger à la première alerte d'incendie. La canalisation pour l'épuisement et l'incendie possède souvent un très grand développement; c'est d'ailleurs par kilomètres que l'on peut compter la longueur de tout le tuyautage d'un grand paquebot. Ces navires possèdent en outre un grand nombre d'appareils accessoires: appareils à vapeur pour monter les escarbilles que l'on retire des foyers et les jeter à la mer ; sirène à vapeur pour signaux sonores ; appareils de transmission d'ordres faisant communiquer le capitaine et l'officier de quart avec la machine et la timonerie ; machines dynamos pour éclairer l'intérieur au moyen de lampes à incandescence ; tuyaux acoustiques ; pétrisseuse et lessiveuse à vapeur ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

machine à distiller l'eau ; machine a glace, etc., etc. Enfin, pour compléter son armement, un paquebot doit toujours posséder le plus grand nombre possible d'embarcations disposées de manière à pouvoir être mises rapidement à la mer. Elles sont munies de caisses à air les rendant insubmersibles et leur donnant, dans une certaine mesure, les qualités des embarcations de sauvetage (V. CANOT DE SAUVETAGE). Certains paquebots possèdent douze embarcations de ce type. Les engins de sauvetage, bouées, ceintures, doivent être en assez grande quantité pour parer à tout événement. Les bouées sont sur le pont, prêtes à être envoyées à la mer ; les ceintures sont généralement placées dans les cabines, de façon que les passagers puissent s'en saisir à la première alerte.

EMMÉNAGEMENTS. — La question de l'emménagement d'un paquebot est un problème très complexe. Il s'agit, tout en satisfaisant aux exigences de la navigation, de réunir à bord toutes les conditions possibles d'habitabilité, d'hygiène, de confort et même de luxe, pour un grand nombre de passagers. Ceux-ci se divisent en trois classes : ceux de première, de seconde, et les émigrants qui aujourd'hui prennent généralement passage sur les grands paquebots. Les passagers de première et de deuxième classe, dits *passagers de chambre*, sont logés dans des cabines renfermant trois ou quatre lits. L'ameublement en est simple; il comprend, par exemple, contre une des cloisons, deux couchettes superposées, munies de sommiers élastiques ; contre une autre cloison, un canapé qui peut, lorsque l'on complète la chambre, être transformé en lit ; un lavabo avec psyché. Un filet est disposé pour recevoir les menus bagages. La chambre est éclairée par un hublot pendant le jour, par une lampe à roulis ou une lampe à incandescence pendant la nuit. Ces lampes sont placées dans des niches fermées par une vitre, hors de la portée des passagers. Un panneau à jour placé au-dessus de la porte assure la ventilation. Des sonnettes électriques permettent aux passagers d'appeler le personnel de service. Ces chambres sont réunies par groupes de deux ou de quatre, séparés par de petites coursives qui en permettent l'accès. On place aujourd'hui les chambres de première classe vers la partie centrale du premier entrepont ; cette disposition est préférable à celle qui fut longtemps adoptée et qui consistait à les mettre à l'arrière; cette partie du bâtiment est en effet beaucoup plus ébranlée par les trépidations de l'hélice, et plus sujette à recevoir la fumée et les escarbilles parfois fort gênantes qui sortent des cheminées où elles ont été entraînées par le tirage. Les chambres de deuxième classe sont sur l'avant et sur l'arrière de celles de première. Pendant la journée, les passagers se tiennent le plus souvent dans les locaux communs. Le plus important est le grand salon qui sert aussi généralement de salle à manger ; il est toujours décoré avec luxe de peintures, de sculptures, d'ornements céramiques. L'ameublement se compose de longues tables, de sièges tournants, de canapés. Un petit salon est réservé aux dames. Le fumoir est placé dans l'un des roofs du pont. Des salles de bains, des cabinets de toilette complètent cette installation. Les émigrants habitent le deuxième entrepont, ils couchent en commun dans des lits démontables accolés à la muraille, et prennent leur repas sur des tables en bois blanc qui sont insuffisantes quand les passagers sont trop nombreux. Pour le retour en Europe, les lits sont démontés et le deuxième entrepont reçoit du chargement. Le poste de l'équipage se trouve à l'extrême avant dans le premier et le deuxième entrepont. Les officiers du bord sont logés confortablement dans des chambres particulières. Celle du capitaine renferme un lit, une commode, un bureau, une petite bibliothèque, une armoire à glace, une table, un lavabo, une psyché, un baromètre, un compas renversé, des indicateurs de la pression aux chaudières et du vide au condenseur. Il peut communiquer directement avec la machine et la timonerie au moyen de tuyaux acoustiques.

Nous terminerons cette étude sur les grands paquebots par la description de deux des plus remarquables d'entre eux. Le *Servia* qui appartient à la Compagnie Cunard et fait le service de la poste et des passagers entre Liverpool et New-York, commencé le 20 janv. 1880, fut mis à l'eau le 1er mars 1881 ; il mesure 161m50 de longueur, 15m90 de largeur, 12m40 de creux, 7m90 de tirant d'eau ; il jauge 8,000 tonneaux. Ce navire réalisa un progrès considérable sur ceux qui l'avaient précédé, car le *Gallia*, construit deux ans auparavant pour la même compagnie, n'avait que 131m. de longueur et une vitesse maxima de 15 nœuds et demi, tandis que le *Servia* en a pu donner près de 18. La coque en fer, construite à double fond, avec membrures longitudinales, est divisée dans le sens de la longueur par douze cloisons étanches dont huit s'élèvent jusqu'au pont principal, elle contient quatre ponts : le faux pont, le pont inférieur, le pont principal et le pont supérieur ; au-dessus de ce dernier s'élèvent un grand nombre de roofs reliés par des passerelles qui forment un pont-promenade réservé aux passagers de première classe. Un water-ballast, disposé dans les fonds et d'une capacité de 800 tonneaux, permet de donner au navire une assiette convenable et de le mettre sans différence pour naviguer sur les hauts-fonds qui s'élèvent à l'entrée de la rade de New-York. Une longue teugue de 30 m. s'étend à l'avant, et la partie arrière du pont est recouverte par un vaste dos de tortue en acier qui protège les machines à gouverner. La machine est à pilon et du type Compound à trois cylindres : les deux cylindres détendeurs ont un diamètre de 2m53 et une course de près de 2 m. L'hélice a 7m33 de diamètre, 10m82 de pas, elle pèse 38 tonnes. La ligne d'arbres a plus de 50 m. de longueur. L'appareil évaporatoire comprend sept corps de chaudières formant trente-neufs foyers. La surface de grille est de 98 m. q., celle de chauffe de 2,510 m. q. ; les deux cheminées d'un diamètre de 3m80 s'élèvent à 32 m. au-dessus du parquet de la chambre de chauffe. Le poids total de l'appareil moteur, chaudières et machines, est de 1,800 tonnes ; la puissance développée à 53 tours a été de 10,400 chevaux, réalisant une vitesse de 17 nœuds 85, avec une consommation journalière de 190 tonnes. L'intérieur du navire est emménagé pour recevoir 500 passagers répartis dans 167 cabines et 700 émigrants. L'effectif de l'équipage et du personnel de service dépasse 200 personnes. Le *Servia* a fait plusieurs fois la traversée de l'Atlantique en 7 jours et quelques heures. Ce navire qui a inauguré l'ère des paquebots à très grande vitesse a été dépassé depuis pour les dimensions par le *City of Rome*, et pour la vitesse par plusieurs autres steamers au nombre desquels doit être cité l'*Oregon*, coulé récemment par collision, et qui avait effectué plusieurs traversées de Queenstown à New-York en 6 jours et 10 à 11 heures.

Pour soutenir la concurrence des grands *liners* anglais, la Compagnie transatlantique dut faire construire des navires semblables pour le service de la ligne de New-York. Le premier, la *Normandie*, fut construit à Barrow, en 1883, quatre autres à peu près semblables furent exécutés en France : deux à la Seyne et deux dans les chantiers de la compagnie à Saint-Nazaire. Nous allons décrire l'un de ces derniers : la *Champagne*. Les dimensions principales sont : longueur entre perpendiculaires, 150 m. ; largeur au fort, 15m70; creux sur quille, 11m70; tonnage brut, 6,800 tonneaux ; déplacement, 9.930 tonneaux ; tirant d'eau moyen en charge, 7m30. La coque est en acier doux; le bordé à clins est d'épaisseur variable suivant la distance des virures à la fibre neutre de la coque, l'épaisseur moyenne est de 20mm. La consolidation longitudinale est assurée par une quille ayant 0m30 de saillie, par les ponts bordés en fer et par de fortes carlingues longitudinales ; la carlingue centrale a 1m40 de hauteur. Les doubles fonds sont disposés en water-ballast. L'avant est droit avec brion très échancré pour favoriser les qualités gira-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toires. Il existe onze cloisons étanches, quatre ponts complets et un pont-promenade reliant la teugue aux roofs et à la dunette. La machine est du système Compound à triple expansion et comprend trois groupes de deux cylindres

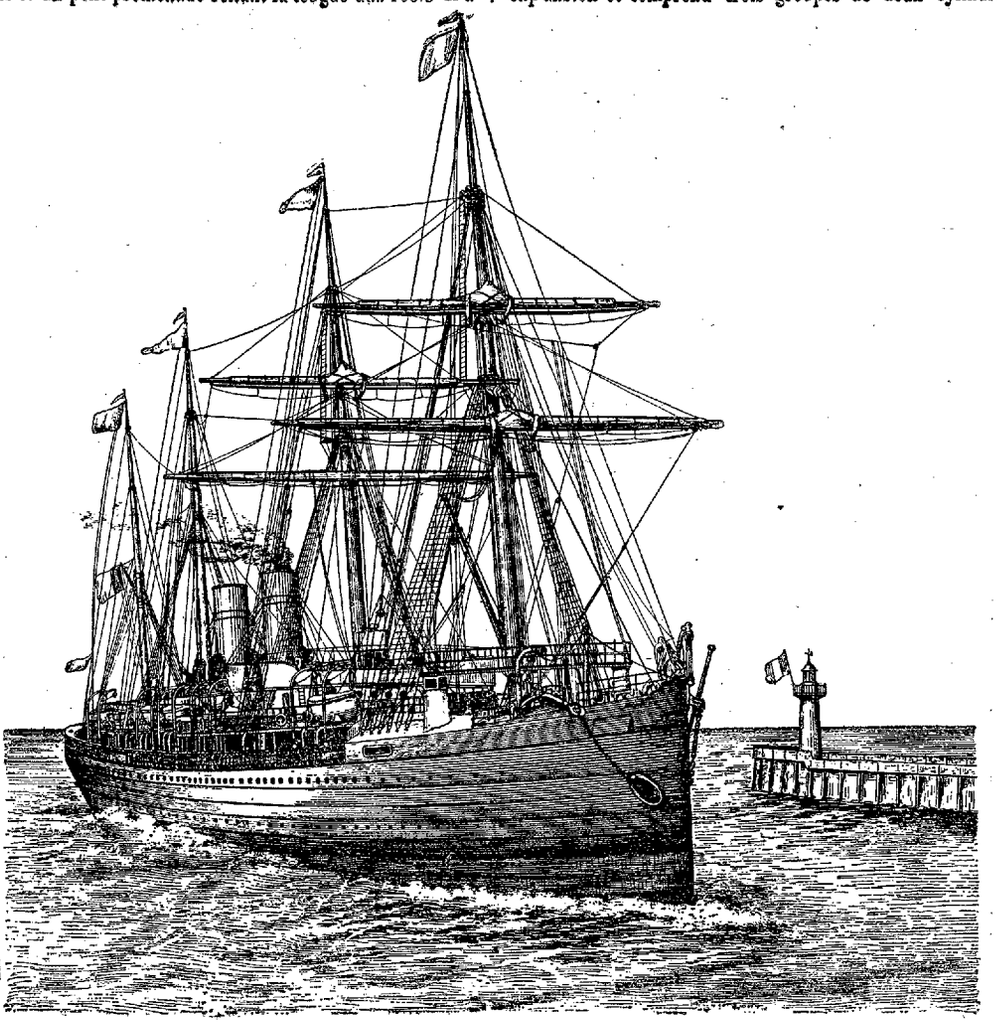

La *Normandie* rentrant au port du Havre.

verticaux en tandem accolés dans le plan longitudinal du navire. L'admission se fait dans le cylindre supérieur milieu, une première détente dans les deux cylindres supérieurs extrêmes, une seconde détente dans les trois cylindres inférieurs. L'hélice est à quatre branches en bronze, elle est montée sur un moyeu en acier et a 7 m. de diamètre. L'appareil évaporatoire comprend quatre grandes chaudières tubulaires à quatorze foyers et quatre autres plus courtes à trois foyers. La pression de régime est de 8 kilogr. à l'allure de 60 tours; ces machines ont développé une puissance de 9,500 chevaux, réalisant une vitesse de 18 nœuds 16 (34 560 m. par heure). C'est une des applications les plus importantes du principe de la triple expansion à la navigation à vapeur. La mâture comprend quatre mâts avec goëlettes et phares carrés aux deux mâts de l'avant; la surface de la voilure est de 1,880 m.]. La manœuvre des ancres se fait au moyen de deux cabestans mus par la vapeur ou à bras, et d'une grue placée sur l'avant au milieu du navire. Les appareils à gouverner ont été l'objet de soins spéciaux; outre le servo-moteur à vapeur et les roues à bras, il existe deux autres appareils à gouverner indépendants et pouvant être utilisés successivement en cas d'avaries multiples.

Les emménagements intérieurs présentent les dispositions les plus variées, et ont été étudiés avec le plus grand soin pour satisfaire aux besoins des différents services et assurer aux passagers la plus grande somme de confortable et même de luxe, compatible avec la vie du bord. Le roof avant contient le logement et le carré des officiers. Le roof milieu beaucoup plus grand : le fumoir de première classe, le salon de conversation, la descente des premières, les bureaux du docteur et du commissaire, le carré et le logement des mécaniciens, le poste des premiers chauffeurs, la boulangerie, les cuisines. Le roof arrière contient la descente et le fumoir de la deuxième classe, la boucherie, la lampisterie, le garde-manger. La dunette renferme les bancs-creux des émigrants, les glacières et appareils frigorifiques, les appareils à gouverner. Le premier entrepont est consacré aux passagers de première et de deuxième classe. Ceux-ci sont à l'arrière, ceux-là sur l'avant et au milieu. Le salon de première classe a 14 m. de long et de large, il renferme 13 tables où 142 personnes peuvent prendre place. Il est décoré avec un grand luxe. On y accède du pont supérieur par un grand escalier en bois, verni, orné de cariatides en bronze. Les cabines sont disposées sur les côtés du bâtiment. Le premier entrepont com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prend aussi le poste d'équipage, les chambres des commissaires et des maîtres, et, à l'avant, un hôpital pour les émigrants. Ceux ci sont installés dans le deuxième entrepont qu'ils occupent à peu près entièrement. Dans les fonds, sont disposées les cales aux marchandises, les soutes à bagages et à dépêches, les caves aux vins, les cambuses, les caisses à eau contenant 80,000 litres, les soutes à charbon d'une capacité de 2,000 m. c., etc. L'intérieur du bâtiment est éclairé par un grand nombre de lampes à incandescence; plusieurs dynamos sont affectés à ce service. Le commandant habite un petit roof construit vers l'avant du navire sur le pont-promenade; au-dessus s'élève une

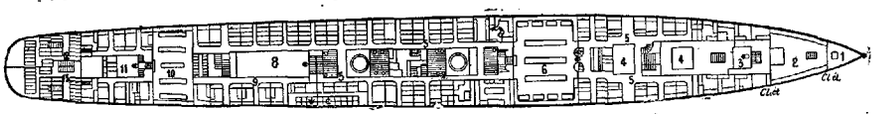

La *Normandie*, 1e entrepont. — 1. Magasin; 2. poste de l'équipage; 3. cambuse de distribution; 4. panneaux de charge; 5. passagers de 1re classe; 6. salon de 1re classe; 7. capitaine; 8. machine; 9. passagers de 2e classe; 10. salon de 2e classe; 11. dépêches; 12. émigrants femmes (35); 13. émigrants hommes (36).

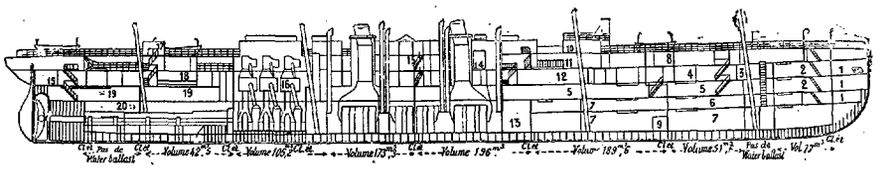

La *Normandie*, coupe longitudinale. — 1. Magasins; 2. postes de l'équipage; 3. cambuse de distribution; 4. panneau de charge; 5. émigrants femmes; 6. bagages (1re classe); 7. marchandises; 8. carré des officiers; 9. eau douce; 10. capitaine; 11. salon de conversation; 12. salon des 1res classes; 13. soute à charbon; 14. petite chaudière; 15. cuisine; 16. machine; 17. entrée des 2es classes; 18. salon des 2es classes; 19. émigrants; 20. bagages des 2es classes.

chambre de veille, renfermant la commande du gouvernail et surmontée elle-même de la passerelle sur laquelle se tient l'officier de quart. La *Champagne* est emménagée pour prendre 226 passagers de 1re classe, 74 de 2e classe et 900 de 3e classe ou émigrants.

Paquebots a roues. — Les bateaux-poste employés pour les petites traversées se trouvent dans des conditions très différentes de celles des paquebots des grandes lignes, aussi en diffèrent-ils d'une façon très notable, aussi bien comme dimensions que comme machine et emménagements. Les types les plus remarquables de ce genre de bâtiments sont ceux que l'on rencontre dans la mer d'Irlande, faisant le service entre l'Angleterre et l'Irlande, et dans la Manche entre la France et l'Angleterre de Calais à Douvres, de Boulogne à Folkestone, de Dieppe à New-Haven. Il est essentiel que les navires qui fréquentent des ports à marée aient un tirant d'eau assez réduit, et comme il serait impossible de leur donner une hélice assez grande pour leur imprimer une vitesse suffisante, ils sont munis de roues à aubes. Celles-ci ne présentent pas d'ailleurs, pour de faibles parcours, les inconvénients qui les ont fait abandonner pour les longues traversées, car leur consommation de charbon et de vivres entre leurs têtes de ligne étant toujours très faible, le chargement du navire reste à peu près invariable, et le propulseur fonctionne toujours dans les mêmes conditions. D'un autre côté, ces paquebots ne possèdent comme voilure que des goëlettes dont ils se servent même assez rarement. Nous décrirons comme spécimen remarquable de cette espèce de bâtiments, le plus puissant d'entre eux, le steamer *Ireland*. Il a été construit en 1885 par MM Laird, de Birkenhead, pour le service de la malle irlandaise entre Holyhead et Kingstown. Il mesure 115m80 de longueur, 11m60 de largeur, il jauge 2,600 tonneaux. Son avant très fin, se terminant par une étrave inclinée, est protégé par une carapace en dos de tortue qui s'oppose à l'envahissement de l'eau lorsque le navire, remontant une grosse mer à grande vitesse, plonge dans la lame. Comme l'économie de charbon est pour ce navire une question secondaire, la machine a été construite dans des conditions spéciales, bien différentes de celles qui caractérisent les appareils des grands paquebots. Elle est très lente et occupe, par suite, un grand volume. Elle est du type à deux cylindres oscillants avec introduction directe. Chacun de ces cylindres a 2m75 de diamètre intérieur. Le poids de la machine est de 175 tonnes. Les chaudières sont à moyenne pression de l'ancien type carré: elles sont au nombre de 8, comprenant 32 foyers. La pression de régime est de deux atmosphères effectives. La condensation s'opère par mélange. Cette machine développe à 27 tours un travail de 6,340 chevaux, réalisant la vitesse remarquable de 20 nœuds 3. L'*Ireland* est donc, avec son vieux système d'appareil moteur, le paquebot le plus rapide du monde. Les aménagements destinés aux passagers sont évidemment très restreints. Il n'y a qu'un petit nombre de cabines, car les passagers restent généralement dans les locaux communs: grand salon, salon pour les dames, salle à manger, fumoir. Il existe à bord un bureau de poste pour la manipulation et le classement des lettres pendant la traversée. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la description des différents types remarquables qui entrent maintenant dans la flotte des paquebots à grande vitesse, renvoyant pour plus de détails aux publications spéciales: *Revue maritime et coloniale; Annales du génie civil*, journal *le Yacht*, *l'Engeeniring* et l'excellent résumé de M. Alfred Demoulin: *les Paquebots à grande vitesse et les navires à vapeur* (Paris, 1887).

Nous ne terminerons pas cet article sans mentionner l'influence considérable exercée par l'avènement des paquebots à grande vitesse sur la composition des flottes de combat. Pendant longtemps, la majeure partie des transports maritimes s'effectuant par navires à voiles, ou par steamers peu rapides, on crut que les avisos à vapeur des marines militaires pourraient suffire aux exigences de la guerre de course; mais, après cette période, l'évolution qui fit absorber une grande partie des transports par les paquebots à grande vitesse, détermina la construction de navires de guerre spéciaux, destinés à leur donner la chasse et pour lesquels la vitesse fut par conséquent la qualité primordiale. Les navires qui prirent le nom de *croiseurs* (V. ce mot) durent avoir de puissantes machines et, malgré de grands déplacements, des coques légères et une artillerie relativement peu puissante. Leur description sera donnée à l'article Croiseur, nous nous bornerons à dire que, pour atteindre des vitesses supérieures à celles des grands paquebots, on a dû construire récemment de grands croiseurs en acier, munis de machines de 9,800 chevaux; mais cette puissance ne suffisant pas pour donner au navire une assez grande vitesse, on a eu recours au tirage forcé. L'air arrivant sur les grilles des chaudières à une pression légèrement supérieure à la pression atmosphérique, rend la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

combustion plus rapide ; la puissance de l'appareil est alors portée à 12,500 chevaux. Ces croiseurs devront fournir 19 nœuds à la marche à toute vitesse. — De leur côté, les grands paquebots sont appelés à rendre en temps de guerre d'importants services militaires. L'arrêt au moins partiel des transactions commerciales permettra à ceux de ces navires qui seront inoccupés d'être armés comme croiseurs et de concourir très efficacement aux opérations de guerre. Cette question attire depuis quelques années l'attention de toutes les puissances maritimes et la *flotte volontaire* russe a montré dernièrement qu'elle était susceptible d'une solution pratique. Pour un grand nombre de paquebots, il a été tenu compte, lors de leur construction, du rôle militaire qu'ils pourraient être appelés à jouer. Les soutes à charbon sont disposées pour protéger la machine contre les projectiles ennemis ; les postes à canon sont établis et prêts à recevoir leurs pièces ; les baux, les ponts et la muraille sont renfoncés aux points convenables en vue du tir de l'artillerie ; certains locaux sont désignés pour être des soutes à poudre et à projectiles et disposés en conséquence ; les passages peuvent être établis facilement ; les moyens d'épuisement sont plus puissants qu'à bord des autres paquebots. Les navires construits en France dans ces conditions bénéficient d'une prime spéciale (V. PRIME A LA CONSTRUCTION). L'un d'eux, le *Château-Yquem*, a été armé en guerre pendant la dernière expédition dans les mers de Chine. E. C.

BATEAU SOUS-MARIN. L'emploi d'appareils permettant à l'homme de descendre au-dessous de la surface de l'eau, d'y séjourner et d'y effectuer certains travaux, remonte à l'antiquité, mais ces engins ne sauraient être rangés au nombre des bateaux sous-marins dont le caractère propre réside dans la faculté de naviguer entre deux eaux, de s'y diriger, de s'immerger et de remonter à volonté à la surface. Le premier bateau de cette espèce, dont la navigation soit authentique, a été construit à Londres par le Hollandais Cornelius van Drebbel, sous le règne de Jacques Ier (1624). Plus tard le P. Fournier (*Hydrographia*, 1643) et le P. Mersenne (*Phenomœna hydraulica*, Amsterdam, 1644) établirent les principes de la navigation sous-marine, dans les limites où les connaissances de ce temps permettaient de la réaliser. Mersenne recommandait la forme de poisson, et l'emploi de tôle de cuivre pour la construction de la coque ; celui de manches flexibles en cuir dont l'orifice était maintenu à la surface par un flotteur, pour conserver la communication de l'intérieur du bateau avec l'atmosphère ; l'établissement de roues ou de rames garnies de cuir imperméable, pour la locomotion ; l'emploi de canons tirant sous l'eau pour l'armement. En 1633, un Français construisit à Rotterdam un bateau assez grand destiné à naviguer à fleur d'eau ; il devait se mouvoir à l'aide d'une roue centrale, mais il ne paraît pas avoir subi les épreuves de la navigation. Ces tentatives étaient tombées dans l'oubli, lorsqu'en 1773, l'Américain Bushnell construisit son *submarin boat*. Ce fut le premier essai sérieux de navigation sous-marine en vue d'opérations de guerre. Ce bateau, de petite dimension, présentait à la partie supérieure un petit dôme en saillie servant de porte d'entrée et d'observatoire, d'où l'on pouvait explorer l'horizon lorsqu'on naviguait à la surface ; il n'était monté que par un seul homme ; une soupape, manœuvrée avec le pied, permettait l'introduction de l'eau à la partie inférieure du bateau lorsqu'on voulait l'immerger ; cette eau était extraite au moyen d'une pompe foulante, pour le faire remonter à la surface. La propulsion était obtenue par une vis horizontale mue à la main ; une autre vis verticale produisait les changements d'immersion lorsque l'embarcation était en équilibre sous l'eau. L'air intérieur se renouvelait en remontant à la surface. Le procédé adopté pour détruire un navire consistait à attacher un pétard à sa carène, en passant les mains dans des espèces de poches en cuir, qui permettaient d'agir à l'extérieur. Les essais de cet engin ne furent pas couronnés de succès.

Peu de temps après, Fulton s'attaqua à ce problème et fit faire quelques progrès à la navigation sous-marine. Après quelques essais effectués en Amérique, il vint à Paris en 1797 pour présenter ses projets à l'approbation du Directoire, mais ce ne fut qu'après trois années de sollicitations qu'il obtint du premier Consul l'assistance nécessaire pour la construction de son premier bateau sous-marin, auquel il donna le nom caractéristique de *Nautilus*. Ce *diving boat* avait les membres en fer, un doublage en cuivre, et présentait la forme d'un ovoïde très allongé. La propulsion s'obtenait au moyen d'avirons articulés permettant de marcher entre deux eaux et à la surface. Une hélice à axe vertical déterminait les mouvements de montée et de descente ; l'immersion s'obtenait par l'introduction d'une certaine quantité d'eau dans un compartiment spécial qui pouvait être vidé à l'aide d'une pompe foulante. Quand le bateau naviguait à la surface, il pouvait s'aider d'une petite voile portée par un mât articulé qui se rabattait au moment de l'immersion. Enfin, un réservoir intérieur en cuivre contenait une certaine quantité d'air comprimé avec lequel il était possible de renouveler l'air intérieur, corrompu par la respiration de l'équipage. Cette innovation paraît être la première application de l'air comprimé à la navigation sous-marine. Les expériences faites à Rouen, au Havre, puis à Paris et enfin à Brest, furent couronnées de succès, mais ne permirent de réaliser qu'une faible vitesse lorsque le bateau était immergé ; dans l'une d'elles, effectuée à Brest, Fulton demeura quatre heures et vingt minutes sous l'eau. Malgré ces résultats déjà appréciables et que des perfectionnements auraient pu rendre plus satisfaisants, les projets de Fulton ne furent pas adoptés. Cependant, en 1809, Napoléon fit reprendre ces expériences par les frères Coessin, du Havre. Ils construisirent un nouveau bateau sous-marin qu'ils baptisèrent aussi du nom de *Nautilus*. Il pouvait porter un équipage de neuf hommes et devait aller attacher pendant la nuit des chemises souffrées aux coques des navires ennemis. Ce bateau ne se distinguait d'ailleurs par aucune disposition nouvelle ; la propulsion était obtenue par des rames, et l'air intérieur se renouvelait par des tuyaux en cuir, dont les orifices étaient maintenus à la surface au moyen de flotteurs ; cette disposition faillit entraîner la perte du navire et de son équipage dans une circonstance où l'immersion se trouva supérieure à la longueur des tuyaux. Les essais eurent lieu devant une commission composée de Biot, Monge et Carnot ; malgré le rapport élogieux de ces savants, il ne paraît pas qu'un progrès notable ait été réalisé sur le *Nautilus* de Fulton. Ce dernier, à la reprise des hostilités entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre, commença la construction d'un nouveau bateau sous-marin que la mort l'empêcha de terminer. Ce navire, de quatre-vingts pieds de longueur, devait naviguer à la surface, et, au moment de l'attaque, s'enfoncer, ne laissant au-dessus de l'eau qu'une petite coupole servant d'observatoire. La propulsion était obtenue par une roue à aubes que l'équipage mettait en mouvement. C'est en raison du fonctionnement silencieux de cet organe que le bateau portait le nom de *Mute*. L'armement se composait de *colombiades* — gros canons courts — lançant des projectiles sous-marins.

Après les guerres du premier empire, le problème de la navigation sous-marine perdit beaucoup de son intérêt. Cependant, le capitaine américain Johnson conçut le projet de délivrer Napoléon, captif à Sainte-Hélène, au moyen d'un bateau sous-marin dont la construction n'était pas terminée au moment de la mort de l'empereur. Plus tard, Johnson navigua sous la Tamise, puis offrit aux Cortès son bateau sous-marin pour opérer contre les vaisseaux français devant Cádiz. Les événements ne permirent pas au capitaine américain la réalisation de son projet. A la même époque, le capitaine de frégate Montgery, de la marine française, fit paraître un projet de bateau sous-marin. La force motrice devait être fournie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par l'expansion des gaz de la poudre agissant alternativement sur les faces opposées des pistons de la machine ; la propulsion était obtenue par le mouvement alternatif de rotation d'un prisme triangulaire vertical, autour de la verticale menée par le milieu de l'une de ses faces. Ce singulier appareil nommé *martenote*, du nom de son inventeur, était placé derrière l'étambot ; mais comme il ne pouvait produire que le mouvement en avant, celui en arrière était obtenu au moyen de pales, qui, pendant la marche à la surface, étaient mises en mouvement par une machine à vapeur, et par l'équipage agissant sur un cabestan pendant la marche sous l'eau. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce projet qui ne fut pas mis à exécution en raison de la complication des procédés auxquels il avait recours. Il est cependant intéressant de mentionner que son auteur proposait pour les changements d'immersion l'emploi d'un gouvernail à axe horizontal, organe qui devait être adopté par la suite sur un grand nombre d'engins de même nature.

De la guerre d'Espagne à celle de Crimée, les études relatives aux opérations sous-marines eurent surtout pour but le perfectionnement des appareils à plongeurs, cloches et scaphandres. Pendant la guerre de Crimée, un officier de la marine russe, M. Spiridonoff, proposa de faire marcher un bateau sous-marin, au moyen d'une machine à air comprimé, placée dans le bateau et alimentée par une pompe installée sur un bâtiment à flot. L'embarcation sous-marine, reliée à ce navire par des tuyaux flexibles, n'aurait pu s'en éloigner qu'à petite distance.

Quelques années plus tard, en 1858, l'amiral Bourgois, alors capitaine de vaisseau, fit paraître un important mémoire sur la navigation sous-marine dans lequel il se proposait la solution des cinq questions suivantes : 1° imprimer au bateau sous-marin la vitesse nécessaire pour se rendre dans le voisinage du bâtiment ennemi et pour l'aborder efficacement ; 2° fournir l'air nécessaire à la respiration de son équipage ; 3° faire descendre le bateau à la profondeur voulue, le faire remonter à la surface, enfin le maintenir à la profondeur et dans l'assiette jugées convenables, suivant les circonstances de l'opération ; 4° diriger sous l'eau, avec précision, le bateau sous-marin vers le navire à attaquer ; 5° détruire le bâtiment ennemi, ou l'obliger au moins à abandonner l'attaque en lui faisant de graves avaries. Nous allons indiquer sommairement les idées du savant marin. — 1° *Locomotion*. L'obligation de plonger doit faire repousser tout système de locomotion exigeant le maintien de la communication avec l'atmosphère. On doit écarter les machines dans lesquelles la combustion s'opère en vase clos et dégage des gaz de nature à vicier l'air respirable intérieur. Il faut avoir recours à l'emmagasinement de la force motrice développée avant le départ, par une machine à vapeur ordinaire. L'air comprimé paraît indiqué comme réserve de travail moteur, car il permet en outre de renouveler celui qui est nécessaire à la respiration de l'équipage. Le propulseur le plus convenable est l'hélice. La machine doit donc être alimentée par des réservoirs placés à bord, renfermant de l'air comprimé à la plus haute pression compatible avec la sécurité. Elle fonctionnerait avec une détente variable avec la pression. L'air évacué dans l'intérieur du bateau servirait à assurer la respiration de l'équipage ; l'air vicié serait expulsé par une pompe mue par la machine. — 2° *Respiration*. La purification de l'air par l'absorption de l'acide carbonique au moyen de certaines substances, la potasse par exemple, et son remplacement par de l'oxygène pur ne donnent pas de bons résultats. Le renouvellement de l'air par un tube ayant son orifice au-dessus du niveau de la mer est très dangereux. Le seul procédé pratique, appliqué pour la première fois par Fulton, consiste à avoir un approvisionnement d'air comprimé dans un réservoir. — 3° *Immersion, ascension et direction dans le plan vertical*. Il suffit qu'il y ait rupture d'équilibre entre le poids du bateau sous-marin et la poussée hydrostatique qu'il supporte, pour que celui-ci descende s'il est plus lourd ou monte s'il est plus léger. On pourra donc provoquer les mouvements d'ascension ou de descente en diminuant ou augmentant le déplacement. Ce résultat s'obtient par l'introduction de l'eau dans un compartiment mis en communication avec la mer, ou par son expulsion, soit à l'aide d'une pompe, soit par la simple pression de l'air comprimé. Mais comme l'équilibre parfait ne saurait être établi, il est nécessaire, pendant toute la durée de la navigation, de corriger par des moyens spéciaux les changements d'immersion qui tendent à se produire. On peut y arriver en modifiant légèrement l'assiette du bateau ; si par exemple ce dernier tend à monter, on pourra s'y opposer en l'inclinant légèrement, la pointe en bas, et inversement s'il tend à descendre. Le changement d'assiette peut s'obtenir par l'introduction de l'eau dans des réservoirs placés aux extrémités, ou par le déplacement d'un poids pouvant être transporté facilement d'un point à un autre du bateau ou roulant sur un petit chemin de fer. Un autre procédé pour modifier l'assiette, sans déplacement de poids, consiste à se servir de la réaction de l'eau extérieure sur un gouvernail horizontal ; mais ce moyen exigeant que la vitesse soit assez grande, son efficacité n'est pas assurée. On peut encore faire varier l'assiette et le déplacement avec une précision très grande, à l'aide de *pistons régulateurs* ; ceux-ci se déplacent dans des cylindres fixés normalement à la paroi du bateau et en assurent l'étanchéité. Lorsqu'ils sont rentrés, l'eau extérieure occupant la capacité du cylindre, le déplacement est moindre que lorsqu'ils sont poussés, on peut donc par leur manœuvre faire varier progressivement et entre certaines limites le déplacement et l'assiette du bateau. — 4° *Direction dans le plan horizontal*. La direction dans le plan horizontal peut s'obtenir, comme pour les navires ordinaires, au moyen d'un gouvernail vertical, le cap du bateau étant donné par un compas compensé. — 5° *Moyen de destruction*. A l'époque où le commandant Bourgois présentait son projet, il n'était pas encore question des torpilles, et les puissants explosifs modernes n'étaient pas encore employés ; l'engin de destruction qu'il proposa était un projectile creux en acier, de forme conique, rempli de poudre ou d'artifice et fixé à l'extrémité d'un matereau horizontal faisant saillie sur l'avant du bateau sous-marin.

Le mémoire dont nous venons de donner l'analyse succincte fut communiqué aux ports par le ministre de la marine et servit de base à différents projets. Les plans de M. Ch. Brun, ingénieur de la marine, furent seuls approuvés ; le bateau fut mis en construction à Rochefort, dans le cours de l'année 1860 et lancé le 16 avril 1863. Nous ne nous étendrons pas sur la description de ce bateau représenté par la fig. 1. et dont le modèle est déposé au

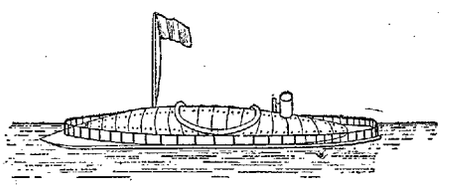

Fig. 1. — Le *Plongeur*.

musée de la marine au Louvre. Il avait 42m50 de longueur, 6 m. de largeur, 3 m. de hauteur. Son poids total était de 453 tonneaux. L'air comprimé était contenu dans 23 réservoirs cylindriques ou tronconiques, d'une capacité de 147 m. c. et dont la pression de chargement s'élevait à 12 atmosphères. Les essais de navigation consistèrent à faire marcher le bateau à la surface, avec un tirant d'eau de 2m50, la vitesse réalisée ne fut que de 3 nœuds, puis il fut placé dans un bassin pour faire des expériences de montée, de descente et de mise en marche. Ces essais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

furent satisfaisants en ce qui concernait les manœuvres d'immersion et d'émersion et le fonctionnement de l'appareil moteur ; mais elles laissaient des doutes sur la possibilité de maintenir le bateau à une profondeur constante, en repos ou en marche. Malheureusement cette importante condition ne put être réalisée lors des expériences suivantes qui eurent lieu au large : la masse du bateau était trop grande et sa vitesse trop faible, pour qu'il fût possible d'arrêter ses mouvements de montée ou de descente à l'aide des gouvernails horizontaux et des pistons régulateurs. Après avoir perfectionné ces derniers, on ajouta une hélice verticale pour réaliser l'équilibre sous l'eau ; mais les expériences faites après ces modifications ne donnèrent encore que des résultats peu satisfaisants. Le *Plongeur* était trop lourd et sa vitesse trop faible pour atteindre le but qu'on se proposait. Malgré son insuccès, cette tentative permit d'élucider un grand nombre de points intéressant la navigation sous-marine. Nous nous bornerons à mentionner les essais de navigation sous-marine faits par les Américains pendant la guerre de la sécession. Leurs tentatives en ce sens ne furent pas couronnées de succès ; ils se bornèrent donc à construire des embarcations très ras sur l'eau ou pouvant s'immerger partiellement au moment de l'attaque, qu'ils armèrent de torpilles portées ; conduites par des chefs hardis, elles jouèrent un rôle considérable et marquèrent l'avènement de la torpille comme arme offensive (V. Torpille, Torpilleur, Défense sous-marine).

Quelques années après les essais du *Plongeur*, un mécanicien anglais, M. Whitehead, établi à Fiume en Autriche, construisit un redoutable engin de guerre où certaines conditions de la navigation sous-marine se trouvent réalisées d'une façon remarquable. Bien que la torpille automobile Whitehead ne soit pas un bateau sous-marin proprement dit — puisqu'elle ne porte aucune personne chargée de la diriger — le principe de son fonctionnement rentre dans le cadre de cette étude ; il a, d'ailleurs, été adopté par la suite pour de véritables bateaux sous-marins. La torpille Whitehead a la forme d'un long fuseau en acier ; elle navigue avec une grande vitesse pendant un parcours qui, pratiquement, est compris entre 400 et 600 m. ; elle se maintient à une immersion fixée d'avance, grâce à l'action de ses *régulateurs d'immersion ;* elle se meut en ligne droite dans le plan de tir, tant qu'aucune cause extérieure ne la fait pas dévier ; elle porte dans son cône-avant une charge de coton-poudre qu'un percuteur fait exploser lorsque la pointe rencontre un obstacle, la carène d'un navire, par exemple. Comme pour le *Plongeur*, la force propulsive est demandée à l'air comprimé ; mais pour la torpille, la pression de chargement du réservoir placé en son milieu atteint la valeur considérable de 85 kilogr. par centim. q. Cet air fait marcher une petite machine à simple effet et à trois cylindres disposés à 120 degrés l'un de l'autre autour de l'arbre qui coïncide avec l'axe de la torpille. Pour obtenir un fonctionnement régulier, l'air sortant du réservoir et se rendant à la machine traverse un régulateur de pression, en sorte que, pendant tout le parcours, la machine est alimentée à une pression constante — à peu près la moitié de la pression de chargement pour un parcours de 400 m. — et, par suite, imprime une vitesse uniforme à la torpille. Le propulseur comprend deux hélices à deux ailes, situées sur l'arrière de la torpille et clavetées sur deux axes concentriques dont l'un est l'arbre de la machine ; elles tournent en sens inverse l'une de l'autre, de manière à équilibrer leurs réactions latérales ; elles donnent de 900 à 1,000 tours à la minute. On voit par ce qui précède que la torpille est bien assimilable à un petit bateau sous-marin. Les dimensions, variables avec les modèles, atteignent 5^m75 de longueur et 38 centim. de diamètre. Le poids est de 400 kilogr. environ. La vitesse, réalisée par cet engin, est très grande ; les derniers modèles ont fourni de 27 à 28 nœuds ; c'est plus de 50 kil. à l'heure.

Nous avons vu qu'à cause de sa faible vitesse, le *Plongeur* n'avait pu régler son immersion avec le gouvernail horizontal ; cet organe est, au contraire, parfaitement approprié à la torpille Whitehead, tant en raison de sa rapidité que de la faiblesse de sa masse. Ce gouvernail horizontal, placé sur l'arrière des hélices, est actionné par les *régulateurs d'immersion* qui le font baisser automatiquement toutes les fois que la torpille doit redescendre à son immersion et le font lever toutes les fois qu'elle doit y remonter. Dans le premier cas, le gouvernail fait incliner la torpille la pointe en bas ; dans le second, elle s'incline la pointe en haut et toujours se trouve ainsi ramenée à son plan d'immersion. Mais elle ne peut s'y maintenir qu'en y conservant une direction horizontale ; c'est encore le gouvernail horizontal qui corrige les inclinaisons qui éloignent la torpille de son plan d'immersion, en s'abaissant ou en se levant selon que la torpille s'incline pointe en haut ou pointe en bas ; les régulateurs doivent donc, par leur action sur le gouvernail, assurer la constance de l'immersion de la torpille à une profondeur donnée et l'horizontalité de son axe. A chacune de ces fonctions répond un organe spécial : un *piston hydrostatique* pour la première, un *pendule* pour la seconde.

Ces deux régulateurs sont enfermés dans un des compartiments de la torpille nommé compartiment secret. Ils constituent, en effet, la partie essentielle de l'invention de M. Whitehead et pendant longtemps leur disposition et leur fonctionnement demeurèrent le secret des personnes chargées du service de ces engins. Le *piston hydrostatique* est soumis par l'extérieur à la pression de l'eau qui tend à l'enfoncer dans le compartiment et par l'intérieur à celle d'un ressort qui tend à l'en faire sortir. La tension de ce ressort est réglée pour faire équilibre à la pression de l'eau sur le piston lorsque la torpille est dans le plan d'immersion où elle doit se maintenir ; mais si elle est au-dessus de ce plan, la pression du ressort l'emportant sur celle de l'eau, le piston tend à sortir du compartiment, et inversement si la torpille est au-dessous de son plan d'immersion. Les changements d'immersion sont donc accompagnés de changements correspondants dans la position du piston et l'on comprend qu'il soit possible de profiter de ces mouvements pour actionner le gouvernail horizontal et l'incliner en sens convenable. — Le second régulateur d'immersion est un lourd pendule placé à l'intérieur du compartiment ; il reste vertical lorsque la torpille s'incline ; tout changement dans l'inclinaison de la torpille est donc accompagné d'un déplacement relatif du pendule dans son compartiment, et l'on comprend encore qu'il soit possible de profiter de ces déplacements pour actionner le gouvernail horizontal.

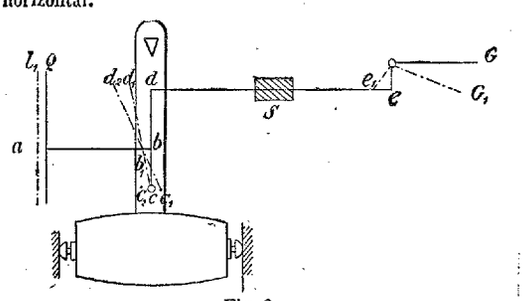

Fig. 2.

Il est facile de voir (fig. 2) que les actions des deux régulateurs sont tantôt concordantes, c.-à-d. tendent à incliner le gouvernail horizontal dans le même sens, tantôt opposées. La partie la plus ingénieuse de l'invention de M. Whitehead est certainement le moyen qu'il a adopté pour que ces actions se combinent en une seule, s'ajoutant si elles sont de même sens, se retranchant dans le cas contraire. La tige *ab* du piston hydrostatique est articulée en *b* avec un petit levier *cd* dont l'extrémité *c* est articulée sur la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tige du pendule. Si la torpille est à son immersion et horizontale, le piston est en équilibre à mi-course, sous les actions égales et contraires de la poussée hydrostatique et de la tension du ressort, et la tige du pendule est perpendiculaire à l'axe de la torpille, le levier *cd* est vertical. Si maintenant la torpille s'élève horizontalement au-dessus de son plan d'immersion, le piston Q est reporté en Q_1 sous l'action prépondérante des ressorts, *b* vient en b_1 et le point *c* restant sur la tige du pendule, *cbd* vient en cb_1d_1. Si maintenant la torpille s'incline pointe en haut, le déplacement du pendule amène *c* en c_1 et le levier prend la position $c_1b_1d_2$; on voit donc que dans ce cas les actions du piston et du pendule se sont ajoutées pour déplacer le point *d* de sa position initiale à la position d_2; il est facile de voir que ces actions se seraient retranchées si le point *c* s'était trouvé reporté en c_2 en raison d'une inclinaison pointe en bas de la torpille. Si donc on réunit le point *d* au gouvernail horizontal G, ainsi que l'indique la figure, les actions des régulateurs se combinent pour incliner le gouvernail, comme elles se combinent pour déplacer le point *d*.

Tel est dans sa simplicité théorique le principe du fonctionnement des régulateurs d'immersion des torpilles automobiles Whitehead; mais une disposition aussi simple ne saurait fonctionner convenablement, car la pression de l'eau sur le gouvernail horizontal réagirait sur les régulateurs et en troublerait les mouvements; il a été possible de remédier à cet inconvénient en interposant dans la transmission *de* une petite machine à air comprimée *s* fonctionnant d'après le principe du servo-moteur. Les régulateurs d'immersion n'ont qu'à faire mouvoir le tiroir de cette petite machine qui ne pèse que trois ou quatre grammes, et son piston, suivant servilement les mouvements du tiroir, transmet leur action avec une force voisine de cent kilogr. — Les dispositions que nous venons d'indiquer permettent de maintenir très exactement les torpilles à leur immersion, puisqu'il est très fréquent de voir ces engins ne s'en écarter que de quelques centimètres pendant toute la longueur de leur parcours; on peut donc dire que le problème de la navigation sous-marine se trouve complètement résolu dans le cas particulier d'un engin de poids faible, animé d'une très grande vitesse, n'ayant qu'à accomplir un faible parcours dans une direction invariable.

L'importance que les torpilles ont prise dans ces dernières années a donné un surcroît d'intérêt à la question de la navigation sous-marine, car ces engins deviendraient encore plus redoutables qu'ils ne le sont actuellement, s'il était possible de les amener à proximité des navires ennemis, au moyen d'embarcations complètement immergées, invisibles pour leurs adversaires et à l'abri de leurs coups. Les importants progrès réalisés dans les arts mécaniques et les résultats remarquables obtenus récemment par l'emploi de l'électricité comme force motrice ont permis d'aborder la question dans des conditions beaucoup plus favorables qu'auparavant et de créer un certain nombre de types de bateaux sous-marins, dont nous allons mentionner et décrire les plus intéressants.

En tête de ceux qui continuent à employer la vapeur d'eau, comme source de travail, doit être cité le bateau *Nordenfelt*. Ce petit bâtiment, construit à Stockholm, a fait, en sept. 1885, devant les délégués de la plupart des grands Etats, des essais qui ont eu un grand retentissement. Lorsqu'il navigue à la surface, il brûle du charbon comme un navire ordinaire, mais il conserve en même temps, sous forme de vapeur et d'eau chaude, une certaine quantité de travail disponible qu'il utilise lorsqu'il est immergé. A cet effet, deux réservoirs d'eau bouillante sont entretenus à une température correspondante à une pression d'environ 10 kilogr.; et lorsque le navire plonge, après avoir éteint ses feux et rentré sa cheminée, il peut encore parcourir une assez grande distance avec la vapeur fournie par les réservoirs. — Le premier bateau, construit par M. Nordenfelt, possède une longueur de 19m50, une largeur au maître-ban de 2m65, sa machine à hélice lui permet de parcourir 150 milles à la surface et à la vitesse de 9 nœuds; immergé, il peut franchir une distance de 14 milles. Son équipage est de trois hommes. Il possède à l'intérieur plusieurs compartiments dans lesquels on introduit de l'eau, lorsqu'on veut le faire enfoncer jusqu'à ce que son petit dôme, servant d'observatoire, reste seul découvert. L'immersion complète s'obtient par l'action de deux hélices horizontales, placées dans des tambours, de chaque côté de la coque, et le bateau, conservant toujours une certaine flottabilité, remonte naturellement à fleur d'eau lorsque ces hélices stoppent. C'est par ce moyen que l'on maintient le bateau à une immersion à peu près invariable. A cet effet, un piston hydrostatique, commandant une valve, ferme celle-ci lorsque l'immersion devient trop forte, les hélices stoppent et restent immobiles jusqu'à ce que le bateau soit remonté à l'immersion prévue. Celle-ci peut atteindre 13 m. L'assiette horizontale est assurée par des gouvernails horizontaux actionnés par des contre-poids. L'armement consiste en une torpille automobile placée dans un tube à l'avant du bateau et lancée par l'air comprimée. Différents essais, en Grèce, en Turquie, ont suivi les premiers; il ne semble pas que la navigation par immersion complète ait donné des résultats très satisfaisants soit comme fonctionnement, soit comme direction de l'engin, car M. Nordenfelt vient de faire construire un nouveau bateau, qui, paraît-il, doit seulement naviguer à la surface comme un bateau ordinaire, ou à fleur d'eau, ne laissant à découvert qu'une petite tourelle cylindrique de 60 centim. de hauteur et de même diamètre. Cette tourelle, servant d'observation, permettra de le diriger avec une précision qu'on ne saurait réaliser dans la navigation sous-marine. Ce bateau, lancé à Barrow en mars 1887, est beaucoup plus grand que le premier type; il mesure 33m40 de long, 3m90 de large; il déplace 160 tonneaux lorqu'il navigue à la surface et 245 lorsqu'il est à fleur d'eau; il peut, dans cette position, parcourir 24 milles en ne se servant que de l'eau de ses réservoirs; il est armé de deux torpilles; sa coque en acier est divisée en cinq compartiments : à l'avant, la chambre des torpilles avec deux tubes de lancement; puis, allant vers l'arrière, le carré des officiers, la chambre des chaudières, celle de la machine et enfin le poste de l'équipage.

D'après M. Nordenfelt, les avantages que présente son système sur ceux où l'on emploie l'électricité comme force motrice consistent dans la grande facilité de se procurer partout l'eau et le charbon nécessaires à son fonctionnement. Avec l'électricité, au contraire, on se sert comme réservoir de force d'appareils spéciaux souvent très délicats, tels que batteries et accumulateurs, qu'on ne peut réparer ou remplacer facilement en cas d'avarie. La durée des réservoirs d'eau est très supérieure à celle de ces appareils. Enfin, si le bateau sous-marin, mû par l'électricité, doit effectuer de longs parcours, il doit, en outre, posséder les moyens de recharger ses appareils.

Malgré les objections assurément fondées qui peuvent être élevées contre l'emploi de l'électricité pour la propulsion des bateaux sous-marins, un assez grand nombre d'inventeurs y ont eu recours. Au nombre des bateaux électriques les plus intéressants se trouve un nouveau *Nautilus*, en ce moment à l'essai dans les West-India-Docks. Il est construit en acier Siemens-Martin; son déplacement est de 50 tonneaux, et il doit avoir six hommes d'équipage. Une provision d'air comprimé lui permet de rester deux heures sous l'eau. L'électricité est fournie par des accumulateurs, système Elvall-Parker, capables de fournir chacun un travail d'un cheval-vapeur pendant quatre heures. Ces accumulateurs, au nombre de 180, sont divisés en deux séries opérant sur deux moteurs Edison-Hopkimm qui actionnent chacun une hélice, avec une vitesse de 750 révolutions à la minute. L'assiette et le déplacement peuvent être modifiés entre certaines limites

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'aide de cylindres métalliques extérieurs qui se développent ou se replient comme des tubes de télescopes.

Un certain nombre de tentatives ont aussi été faites en France pour la construction de bateaux sous-marins; ainsi, un ingénieur français, M. Goubet, a construit pour la Russie de petits bateaux, mus par l'électricité que fournissent des accumulateurs; ils ne sont montés que par deux hommes, assis dos à dos dans l'embarcation. Celle-ci, en passant sous le bateau ennemi, y abandonne une charge explosive qu'elle met en feu par l'électricité, lorqu'elle s'est suffisamment éloignée. Enfin, la marine française construit en ce moment, sur les plans de l'ingénieur Romazzotti, un nouveau type de bateau sous-marin, muni d'un moteur dynamo-électrique du système du capitaine Krebs. Nous reviendrons sur la question de l'emploi de l'électricité à la propulsion des navires dans l'art. Electricité (Applications à la marine).

On voit par l'exposé qui précède que la navigation sous-marine, malgré les réels progrès accomplis pendant ces dernières années, est encore dans l'enfance; tel est aussi le cas de la navigation aérienne qui présente avec elle de très grandes analogies. Les vitesses réalisées par les bateaux sous-marins, les méthodes employées pour en régler l'immersion et pour les diriger sont loin de satisfaire aux exigences de la guerre maritime moderne, et il est douteux qu'on puisse les utiliser par une mer forte ou même un peu dure. Il est donc probable que bien des années s'écouleront encore avant que le bateau sous-marin constitue un facteur important des flottes de guerre. On peut admettre cependant qu'il est possible d'employer, dès maintenant, avec avantage, des bateaux analogues aux torpilleurs actuels, naviguant comme eux en temps ordinaire, mais pouvant à proximité de l'ennemi s'enfoncer à fleur d'eau, ne conservant à découvert qu'une petite tourelle servant d'observatoire. De pareils bateaux, à peu près invisibles, pourraient concourir très efficacement à la défense de certains points des côtes particulièrement abrités; mais leur rayon d'action, plus encore que celui des torpilleurs, serait extrêmement restreint. Leur rôle se bornerait à être purement défensif. E. C.

BATEAU-Stationnaire. On nomme bateau-stationnaire ou simplement stationnaire, un petit bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'une rade ou d'un port, à l'embouchure d'une rivière, pour veiller à l'exécution des règlements de police maritime ou sanitaire de la part des navires. Dans les ports militaires, ils sont chargés d'indiquer aux navires de guerre qui arrivent le poste qu'ils doivent occuper; dans ceux de l'Océan ils doivent toujours être prêts à sortir pour aller porter secours aux navires en détresse sur la côte.

BATEAUX (Pont de). Ponts construits à l'aide d'un matériel spécial et dont le principal élément est le bateau qui joue le rôle de support flottant. On fait, dans les opérations militaires, un fréquent usage de ce moyen de passage des cours d'eau, à condition que les rives n'en soient pas trop escarpées et que la profondeur de l'eau soit suffisante pour que les bateaux se maintiennent à flot, sous la pression des fardeaux, qui chargent le pont (V. Pont [art militaire]).

BATECHISILUS (V. Badégisile).

BATÉE. I. Mines. — Sorte de sébile, vase conique aplati, de 60 centim. de diamètre à la base et 15 centim. de hauteur, avec lequel dans les *placers* on explore le terrain aurifère; la batée peut contenir 10 kilogr. de sable qu'on lave à la main en imprimant des mouvements d'oscillation pour entraîner les parties stériles les plus fines.

II. Verrerie. — On appelait ainsi la terre pétrie en une fois dans la caisse du verrier et qui devait servir à la confection des pots à fondre; la matière était composée de terre crue généralement pourrie et de fragments de vieux pots bien débarrassés de toute partie vitrifiée. L. K.

BATEICE (ville), ou Ville Bateilleche, en lat. *villa baticia*. On appelait ainsi au moyen âge les localités auxquelles n'avait pas été concédée une charte de commune: « villes où il n'a pas communes que on appelle villes bateices », dit Beaumanoir (liv. XXI, 26). On n'est pas d'accord sur l'origine et la signification de ce mot; les historiens de nos jours désignent communément ces localités sous le nom *villes de bourgeoisie* (V. Bourgeoisie).

BATELAGE. On appelle faire le batelage aller chercher avec des canots ou des chaloupes le poisson qui a été pris à la mer, le porter en vente et fournir aux pêcheurs en mer les appelets ou filets nécessaires pour continuer la pêche.

BATELEUR. I. Histoire littéraire. — Le bateleur était au moyen âge un jongleur sans caractère bien déterminé. Aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les amuseurs étaient en grand honneur, soit sur la place publique, soit dans les châteaux. D'un nom générique, ces amuseurs publics étaient appelés jongleurs. Ils étaient nomades, et tantôt accompagnaient les trouvères ou les troubadours, tantôt allaient seuls. Les bateleurs étaient plus spécialement accoutumés à faire rire la foule sur les tréteaux. Ils étaient en quelque sorte des faiseurs de tours et même des montreurs de bêtes, ce que nous appelons aujourd'hui *les artistes forains*. Jongleurs et bateleurs étaient un élément indispensable des fêtes publiques et aussi des grandes fêtes seigneuriales. Le mot *basteleur* semble avoir été créé vers le XIII^e^ siècle, mais l'origine des jongleurs et bateleurs est la même que celle du goût de la foule pour les spectacles de la foire. Nés sur le sol français, ils prirent le caractère du rire de notre pays, mais ils descendaient en droite ligne de la décadence grecque et latine. — Au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, les bateleurs ne disparurent pas. Mézeray nous dit que certains jours les *foux* se promenaient par les rues sur des chariots, et montaient sur des « échafauds », chantant les bouffonneries les plus salées, débitant force quolibets, grimaçant toutes sortes de postures, pour tout dire, imitant les bateleurs de profession. Il y avait, en effet, des bateleurs de profession, et comme les *foux*, comme les *sots*, comme les *basochiens*, etc., *les bateleurs forains* étaient constitués en corporation. Ils étaient des jongleurs populaires, formant une partie du théâtre comique de l'époque, non la partie la plus disciplinée et la plus distinguée. Or, au moyen âge, le théâtre comique, quoiqu'il n'eût pas encore trouvé sa vraie voie, jouissait de la plus grande vogue. Il lutta contre les rigueurs du Parlement, survécut aux *Mystères*, et devint même un champ de bataille pour les partis politiques. Les corporations n'existaient pas seulement à Paris, mais il en existait à Toulouse, à Rouen, à Orléans et ailleurs. Les *bateleurs forains* formaient une de ces corporations. On sait d'ailleurs, que Villon, après avoir, dans sa jeunesse, illustré la corporation des *étudiants de Paris*, s'enrôla dans celle des *bateleurs*.

Le théâtre comique étant né sur la place publique, l'on voit la grande place tenue par les jongleurs et les bateleurs à une époque où dominait la farce, avant l'avènement de la véritable comédie. On remarquera que le bateleur n'était pas plus que le jongleur un personnage de théâtre. Arlequin, par exemple, est un bouffon de la Comédie italienne, que désigne son costume de morceaux disparates. Le bateleur est aussi un bouffon, mais né en France et sans spécialité de costume comme de genre. Son métier est de faire rire, mais il n'obéit à aucune règle, et ne constitue aucun type. Avec la disparition des corporations de théâtre, les bateleurs cessèrent d'exister, mais le terme s'est quelque peu conservé, et l'on dit encore *un bateleur* pour désigner un bouffon faiseur de tours de force et d'escamotage. Ch. de Larivière.

II. Ornithologie. — L'oiseau de proie que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Bateleur* et qui est appelé par les naturalistes *Helotarsus ecaudatus* (Daud.) présente une physionomie des mieux caractérisées, grâce à sa tête volumineuse et fortement emplumée, à son corps trapu, à ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pattes courtes et robustes, à ses ailes très développées et très aiguës et à sa queue extrêmement réduite. A l'âge adulte, il porte une livrée noire, relevée de gris, de noir

Bateleur (Helotarsus ecaudatus Daud.).

et de roux sur les ailes et recoupée sur le dos par une large plaque marron; sa cire, ses pattes et le tour de ses yeux sont d'un beau rouge corail, et ses mandibules d'un jaune passant au bleu noirâtre à la pointe.

Par la disposition des plumes qui recouvrent sa tête et qui s'épanouissent en arrière en une sorte de huppe, par la forme de ses narines, par la puissance de son bec dont la mandibule supérieure se recourbe en un crochet acéré et dont les bords présentent une dent arrondie, le Bateleur se rapproche des *Pygargues* (V. ce mot), mais il n'a ni les mœurs ni les allures de nos Aigles pêcheurs. En Afrique, où il est répandu depuis le Sénégal et depuis les côtes de la mer Rouge jusqu'au cap de Bonne-Espérance, il fréquente principalement les steppes et se nourrit surtout de reptiles. Il ne craint pas de s'attaquer à des serpents venimeux et donne aussi la chasse aux Lièvres et aux jeunes Autruches; enfin, quand des proies vivantes lui font défaut, il se rabat sur des charognes, à la façon des Vautours. On le voit presque toujours seul, planant à une grande hauteur ou se jouant dans les airs avec une aisance extraordinaire. Il monte, il descend, il bondit, en un mot, il exécute une véritable gymnastique aérienne et mérite à tous les égards le nom de *Bateleur* qui lui a été donné par Levaillant. Au repos, l'attitude de l'Hélotarse à courte queue est également fort bizarre et rappelle un peu celle d'un Hibou. L'oiseau, en effet, se tient ramassé sur lui-même et de temps en temps tourne la tête dans tous les sens, en redressant les plumes de sa huppe ou en agitant les ailes. En liberté, c'est un animal lâche et défiant; en captivité, au contraire, un être éminemment sociable et facile à apprivoiser. Dans nos jardins zoologiques, il s'accommode fort bien du régime ordinaire des oiseaux de proie et supporte, sans trop en souffrir, la rigueur de nos hivers. E. OUSTALET.

BIBL.: 1° HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Ch. AUBERTIN, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, 1876-1878, 2 vol. in-8.

2° ORNITHOLOGIE. — LEVAILLANT, *Oiseaux d'Afrique*, 1799, t. I, p. 31 et pls 7 et 8. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1874, t. I, *Accipitres*, p. 300.

BATELIER (Droit). Il est défendu aux bateliers d'avoir, en conduisant leurs bateaux, aucun engin à pêcher, permis ou défendu, à peine de cent francs d'amende et de confiscations (tit. XXXI, art. 15).

BATELIER (NŒUD DE) (V. DRISSE [Nœud de]).

BATELIER D'AVIRON (Jacques LE), jurisconsulte français, vivait au XVI^e^ siècle. Il fut avocat au présidial d'Evreux. On a de lui des *Commentaires sur la coutume de Normandie*, publiés à Rouen, en 1626, à la suite de ceux de Berault et de Godefroy.

BATELLEMENT. On appelle ainsi la partie basse d'un comble qui rejette les eaux dans la gouttière ou dans le chéneau.

BATELLERIE. Industrie de transport par bateau. La création des chemins de fer a modifié les conditions de cette industrie d'une immense importance, alors que les fleuves et les canaux étaient le principal moyen de transport des marchandises (V. NAVIGATION FLUVIALE).

BATELLIER (Jean-César), administrateur et homme politique français, mort à Vitry-le-François en 1808. Il était administrateur du dép. de la Marne, lorsqu'il fut élu par ses concitoyens député à la Convention, en 1792. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de l'ex-roi, vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort et contre le sursis. Le 31 mai 1793, il fit rendre un décret portant que, sous trois jours, le comité de Salut public présenterait un rapport sur les ministres Clavière et Lebrun. Deux jours après, le 2 juin, il annonça à la Convention que Clavière avait été arrêté la nuit précédente par les patriotes de la section des Piques, et qu'il était en lieu sûr. Plus tard il fut chargé de la surveillance de la fabrique d'armes de Meudon. Le 2 vendémiaire an III, il donna, de concert avec Guyton-Morveau, des renseignements sur les aérostats sortis de l'établissement de Meudon. En 1793, appuyé par Collot d'Herbois, il avait obtenu de la Convention un décret d'arrestation contre le procureur général syndic de la Marne. Le 17 thermidor an III, il fut, avec deux de ses collègues, dénoncé comme terroriste par le conseil général de la commune de Vitry-sur-Marne, parce qu'il s'y rendait fréquemment pour y maintenir l'esprit révolutionnaire. Renvoyée au comité de législation, cette dénonciation n'eut pas de suite. Tout au contraire, après la séparation de la Convention, Batellier fut nommé commissaire du Directoire dans la Marne, puis, sous l'Empire, procureur impérial près le tribunal civil de Vitry, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. L. D.

BATEMAN (Thomas), dermatologiste anglais, né à Whitby (Yorkshire) en 1778, mort à Whitby le 9 avr. 1821. Il pratiqua la médecine à Londres avec succès et remplit, dans cette ville, l'emploi de médecin du dispensaire public et de médecin consultant à l'hôpital consacré aux fièvres. Il s'était lié avec le célèbre Willan dont il contribua à propager la classification dermatologique et que son traité : *A practical synopsis of cutaneous diseases according to the arrangement of D^r^ Willan*, etc. (Londres, 1813, in-8; 5^e^ édit., *ibid.*, 1819, in-8; trad. fr. par Bertrand, Paris, 1820, in-8; trad. allem., Halle, 1815, in-8; trad. ital. Pavie, 1822, 2 vol. in-8), contribua à vulgariser sur le continent. Il faut encore citer de lui : *Reports on the diseases of London and the state of the wheather from 1804 to 1816*, etc. (Londres, 1816, in-8); *A succinct account of contagious fever of this country as exemplified*, etc. (Londres, 1818, in-8); *Delineations of the cutaneous diseases exhibiting the caracteristic apparances of the general principia and species* (Londres, 1817, in-4, av. 70 pl. coloriées; cet ouvrage avait été commencé par Willan). D^r^ L. HN.

BATEMAN (Kate-Joséphine), actrice américaine, née à Baltimore en 1842, appartient à une famille de comédiens qui depuis longtemps jouit en Amérique d'une réputation méritée. Son père, M. Hezekiah Linthicum Bateman, était non seulement acteur, mais directeur de théâtre, et sa mère, née Sydney Frances, était une artiste fort distin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

guée. Elevée dans un tel milieu, la jeune Kate montra de bonne heure pour la scène des dispositions qui furent aussitôt encouragées, et à peine avait-elle atteint sa dixième année qu'on lui faisait déjà jouer des rôles proportionnés à son âge et à ses forces. Les succès qu'elle obtenait alors, grâce à sa jeunesse et à sa gentillesse, ne firent que l'encourager à travailler sérieusement, et ce n'est qu'à l'âge de dix-sept ans environ, en 1859, qu'elle fit ses véritables débuts dans un emploi déterminé, celui des amoureuses et des jeunes premières. Elle parut alors successivement sur divers théâtres d'Amérique, et se fit vivement applaudir dans toute une série de rôles importants : Evangéline, dans une pièce tirée du poème de Longfellow ; Géraldine, dans un drame écrit par sa mère et dont le succès fut très grand ; Julia dans *the Hunchback (le Bossu)*, de Sheridan Knowles ; Pauline, dans *Lady of Lyons*, de lord Lytton ; Juliette, dans *Roméo et Juliette* ; lady Macbeth, dans *Macbeth*, etc. Ses succès grandissant toujours, elle voulut faire consacrer en Europe sa réputation naissante, s'embarqua pour l'Angleterre et, engagée au théâtre Adelphi, de Londres, débuta à ce théâtre par le rôle de Leah dans la pièce de ce nom, traduite et tirée du drame allemand de Mosenthal intitulé *Deborah*. Elle fut aussitôt et si bien accueillie par le public anglais, que cent cinquante représentations purent à peine épuiser le succès qu'elle obtint dans cet ouvrage. Son engagement prenant fin au mois de juin 1864, miss Bateman entreprit dans les provinces anglaises une tournée qui fut très fructueuse, après quoi elle reparut à l'Adelphi, puis signa un engagement avec le théâtre de Sa Majesté, où elle fut reçue avec la même faveur. Elle donna sa dernière représentation à ce théâtre le 22 déc. 1865, puis repartit pour l'Amérique, où elle épousa, au mois de nov. de l'année suivante, M. George Crowe, frère de M. Erye Crowe, l'historien américain. Ce mariage l'éloigna de la scène pendant quelque temps. Elle y reparut cependant en 1868, sous son nom de demoiselle, qu'elle avait rendu fameux, et retrouva ses succès passés, au point même que ses admirateurs la proclamèrent l'une des premières tragédiennes de ce temps. Elle a reparu en Angleterre il y a quelques années, et a de nouveau excité l'enthousiasme du public, principalement dans une tragédie intitulée *Médée*, où elle a développé, dit-on, une puissance dramatique incomparable. A. P.

BATEMON (Nicolas), antiquaire anglais, né en 1812, mort en 1862. Il a publié notamment : *Vestiges des antiquités du comté de Derby*, en 1848, et *Dix ans de recherches dans les monuments funéraires celtiques et saxons des comtés de Derby, de Stafford et d'York*, en 1858. Il a aussi activement collaboré au recueil intitulé : *Collectanea antiqua*. Le musée qu'il s'était formé dans son château de Lomberdale-house (comté de Derby) comprenait, outre les antiquités celtiques et anglo-saxonnes qui en étaient l'élément essentiel, des monuments grecs et romains et même de très beaux manuscrits du moyen âge. Son père s'est, comme lui, fait connaître par quelques travaux d'archéologie celtique et anglo-saxone. E. B.

BATES (William), théologien presbytérien anglais, controversiste et écrivain distingué, né en 1625, mort en 1699. Lors de la restauration, en 1660, Bates se montra favorable à la cause royale et accepta les fonctions de chapelain de la cour. L'année suivante, il représenta son parti à la conférence théologique réunie à Londres, au palais de Savoie *(Savoy palace)*, entre anglicans et dissidents, pour la revision de la liturgie du *Book of common prayer*. C'était une tentative de conciliation précédant la proclamation de l'acte d'uniformité (1662). — On doit à Bates plusieurs ouvrages. En 1681, il publia : *Vitæ selectorum aliquot virorum qui doctrina, dignitate, aut pietate inclaruere* (Londres, in-4), et plus tard, en 1697, *The harmony of the divine attributes in the contrivance and accomplishment of man's redemption*. Ses œuvres ont été plusieurs fois réimprimées, notamment en 1700, 1723 et 1815. G. Q.

BATES (Sara), née Harrop, cantatrice anglaise d'un rare mérite, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle et au commencement de celui-ci, fut l'épouse et l'élève d'un excellent organiste, Jean Bates, qui se vit chargé de la direction des oratorios exécutés chaque année à Westminster pour l'anniversaire de la mort de Haendel. Miss Harrop avait été d'abord l'élève de Sacchini, et elle avait dignement profité des leçons de ce maître célèbre. Après son mariage, elle étudia avec son mari le style de Haendel, et elle se fit une grande renommée en chantant les œuvres de cet illustre compositeur. On vantait surtout, avantage rare de son temps, sa très belle prononciation, que les amateurs comparaient à celle que Garrick faisait admirer sur la scène littéraire. Le docteur Burney, à qui l'on doit des remarques et des travaux si intéressants sur la musique anglaise de son temps, disait de M^me^ Bates que sa voix était pure et étendue, sa vocalisation nette et brillante, et qu'elle joignait à ces qualités un sentiment dramatique d'une haute valeur. On a gravé le portrait de Sara Bates d'après Angelica Kauffmann. A. P.

BATES (Henry-Walter), naturaliste et voyageur anglais, né à Leicester le 18 fév. 1825, se destinait à l'industrie. Il préféra l'étude des sciences naturelles et projeta avec son ami A. R. Wallace d'explorer le fleuve des Amazones. Soutenu par le British Museum, il partit en avr. 1848 et pendant onze ans explora le cours de l'Amazone jusqu'aux frontières du Pérou, ainsi que ses affluents, le Tocantins, le Tapajóz, le Tefié et le Tutahi ; il revint en Angleterre, en 1859, avec de riches collections, surtout zoologiques. Wallace l'avait quitté depuis sept ans. — Bates publia en 1863 : *The naturalist on the river Amazonas* (Londres, 2 vol. ; 3^e^ édit., *ibid.*, 1873 ; trad. allem., Leipzig, 1866 ; ouvrage très riche en observations ethnographiques et d'histoire naturelle). Il fut nommé en 1864 secrétaire de la société zoologique de Londres dont il publia les *Transactions*. On a encore de lui : *Contributions to Insect fauna of the Amazon valley* (Londres, 1867, t. I) ; *Illustrated travels, a magazine of travel, geography and adventure* (Londres, 1869, 4 vol.) ; *Central America. West Indies and South America* (Londres, 1877). Plus un nombre considérable d'articles dans les recueils spéciaux. D^r^ L. Hn.

BATESON (Thomas), musicien anglais de l'époque d'Elisabeth. On ne connaît pas les dates de sa naissance et de sa mort, mais, d'après des textes écrits par lui-même, on est fondé à conclure qu'il était encore un jeune homme en 1604, année où il donna sa première série de madrigaux. On sait également qu'il fut nommé, dès 1599, organiste à la cathédrale de Chester, et qu'il occupa ce poste jusqu'en 1611. C'est en 1618 qu'il publia son second recueil de madrigaux. Sur le titre de ce recueil, il se qualifie lui-même comme suit : Bachelier ès musique, organiste, maître des enfants de chœur en l'église cathédrale de la Sainte-Trinité, à Dublin. Un certain nombre de madrigaux de Bateson ont été réimprimés.

BATH. I. Géographie. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Somerset, sur l'Avon ; 51,814 hab. Ses sources thermales étaient connues des Romains qui y fondèrent une ville appelée *Aquæ Solis*. Pendant la domination saxonne, le roi Offa y fonda une abbaye (775). Richard Cœur-de-Lion lui donna une charte ; de ce temps datent ses manufactures de laine. L'abbaye, de style gothique, dominée par une tour de 52 m., fut bâtie de 1495 à 1616. Au XVIII^e^ siècle, Bath devint le rendez-vous du monde élégant ; les architectes Wood et Beau-Nash l'embellirent par des constructions somptueuses, hôtels des bains, hôtel de ville (Guildhall), villas, etc. Avec ses nombreux édifices en pierre de taille, qui s'étagent depuis le haut de la colline jusqu'à la rivière franchie par neuf ponts, Bath, dont les environs sont charmants, offre bien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'aspect d'une ville de luxe, une des plus élégantes de l'Angleterre. Mais elle est en décadence : la vogue l'a quittée; sa population diminue, bien qu'elle reçoive encore chaque année la visite de 25,000 baigneurs.

II. Eaux Minérales. — Cette station, dont le climat est très doux, est fréquentée par les baigneurs durant toute l'année. Les établissements sont parfaitement tenus et l'hôpital thermal est magnifique. Les eaux de Bath sont hyperthermales (41 à 46° C.), sulfatées calciques moyennes (0,65 à 1,14 pour 1,000), azotées fortes. A petits verres pris à jeun, elles procurent deux à trois évacuations alvines et augmentent la diurèse. S'il survient de la céphalalgie, de la soif, de l'anorexie, le traitement doit être interrompu. Les bains favorisent la digestion et diminuent la tendance à la transpiration. — Les rhumatisants avec du tremblement ou de la sciatique voient diminuer progressivement l'agitation et la douleur de leurs membres; souvent les douleurs de la sciatique ne disparaissent que plus tard, pendant la post-cure. S'il survient de la congestion des parties supérieures du corps, il faut diminuer la durée des bains ou les suspendre. Les eaux en boisson rendent service dans les troubles de l'estomac et de l'intestin, les dyspepsies, etc. Grâce au chlorure de sodium et au fer qu'elles renferment en petite quantité, elles sont indiquées dans l'anémie et la chlorose. Enfin, elles sont très utiles dans la goutte chronique, les accidents dus aux rhumatismes subaigu ou chronique, les paralysies non dues à l'apoplexie, les paralysies saturnines, les tumeurs et les coxalgies au début, etc. — Les bains sont encore recommandés dans les maladies sèches de la peau. La combinaison de la cure interne et externe par les eaux de Bath est une pierre de touche, dit Rotureau *(Dict. encycl. sc. méd.)*, qui a souvent conduit au diagnostic de syphilis larvées, dont elles ont manifesté l'existence en faisant apparaître à la peau des éruptions spécifiques.

Dr L. Hn.

Bibl. : Warner, *History and Antiquities of Bath*, 1801. — C.-P. Russell, *On the growth of Bath* (Instit. Archéol. 1858). — Barlow, *City of Bath*; Londres, 1868. — Sir G. Jackson, *Archives of Bath*, 1873, 2 vol.

BATH. Ville de l'État du Maine, comté de Sagadahoc (États-Unis), à 50 kil. de la capitale, Augusta, sur la rive droite, et à 19 kil. de l'embouchure du Kennebec, rivière profonde et qui reste accessible en hiver; 7,800 hab. — Grand chantier de construction de bateaux, surtout pour le cabotage et pour la pêche de la morue et du maquereau.

BATHA. Cours d'eau du Ouadaï (Soudan oriental), naît à l'E. de cette région, qu'il traverse de l'E. à l'O., sans arroser de localités importantes. Il va se perdre dans le lac Fittri. Le principal affluent du Batha, le Betheka, passe près d'Abêcher, capitale du Ouadaï.

BATHAMPTON. Ville d'Angleterre (V. Bampton).

BA-THANG. Ancienne principauté ecclésiastique située sur les frontières orientales du Tibet. Elle était autrefois administrée par un lama tributaire du Dalaï-lama de Lhassa, mais en 1745 elle fut annexée à la province du Seu-tchouan. Ba-thang est une des grandes étapes de la route de Chine au Tibet; son territoire, qui est traversé par le cours supérieur du fleuve Bleu, produit en abondance des raisins, des noix, des abricots; l'agriculture est peu en honneur parmi les peuplades qui l'habitent.

BATHELÉMONT-LÈS-BAUZEMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt; 200 hab.

BATHEM ou BATTEM (Gerard van), peintre hollandais, probablement de la seconde moitié de XVIIe siècle. On ne sait rien de sa vie. Les galeries de Schleissheim et de Meinigen possèdent deux tableaux de lui. Ses dessins sont moins rares ; ils représentent ordinairement des paysages étoffés de figures, dans la manière de Ph. Wouwerman. Les cabinets de la Hollande et le musée de Berlin ont aussi quelques estampes signées de son nom ; l'une, datée de 1658, rappelle la manière de Rembrandt.

Bibl.: Nagler, *Die Monogrammisten*; Munich, 1858, in-8.

BATHERNAY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat; 289 hab.

BÂTHIE (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville; 1,174 hab.

BATHILDA (Ornith.). Simple subdivision du genre *Estrilda* (V. ce mot), établie par Reichenbach en faveur de l'Astrild à queue rousse (*Estrilda ruficauda*), espèce australienne qui ne mérite pas, en réalité, d'être séparée des autres *Astrilds* (V. ce mot).

BATHILDE, reine de France au VIIe siècle. Elle était d'origine anglo-saxonne; enlevée par des pirates sur les côtes de l'Angleterre, elle fut vendue comme esclave et finit par être attachée au service de la femme d'Erkinoald, maire du palais. D'une beauté rare, elle attira sur elle les regards du roi Clovis II qui l'épousa en 649. Probablement pour justifier cette mésalliance, on a répandu le bruit qu'elle était une princesse saxonne; mais aucune preuve sérieuse ne permet d'ajouter foi à ce roman. Clovis II mourut au mois de nov. 656, laissant trois fils en bas âge : Clotaire III, Childéric II et Thierry III. Bathilde devint régente durant la minorité de ses enfants et Erkinoald fut associé au gouvernement. Ce dernier mourut en 659 et fut remplacé par Ebroïn. Le despotisme et les violences du nouveau maire du palais suscitaient tant d'embarras à la régente qu'elle se retira, en 665, dans l'abbaye de Chelles, sinon fondée, du moins restaurée et richement dotée par elle. C'est là qu'elle mourut vers l'an 680 en odeur de sainteté. Elle fut canonisée par le pape Nicolas Ier; sa fête est célébrée le 30 janv., regardé comme le jour anniversaire de sa mort. Les nombreuses biographies de la sainte vantent à l'envi ses vertus chrétiennes et lui attribuent beaucoup d'œuvres pies. La forme *Bathilde*, sous laquelle on connaît aujourd'hui le nom de cette sainte, est une forme à demi savante, qui n'est ni la forme primitive du nom ni la forme vulgaire qui en est dérivée conformément aux lois phonétiques de la langue française. La forme primitive est *Balthechild* ou *Baldechild;* la forme vulgaire, employée pendant tout le moyen âge, *Bauteut* ou *Bautout;* par une légère altération de la forme régulière, on a dit jusqu'au siècle dernier, *sainte Bautour* ou *sainte Baudour*, au lieu de *sainte Bathilde.*

L. Will.

Bibl. : Etienne Binet, *la Vie excellente de sainte Bathilde, reyne de France, fondatrice et religieuse de Chelles;* Paris, 1624. — Modeste de Saint-Amable, *Vie de sainte Bathilde*, dans *Monarchie sainte;* Clermont, 1670, t. I, p. 138. — *Acta SS.*, au 30 janv. deux biographies de B. d'auteurs anonymes, dont l'une se trouve au tome II des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 775. — *Histoire littéraire de France*, 1735-40, t. III, p. 638. — Pertz, *Archiv*, 1868, t. XI, p. 278.

BATHMIDURUS (Ornith.). Les auteurs qui s'occupent spécialement de la faune ornithologique de l'Amérique tropicale et entre autres MM. Ph. L. Sclater et O. Salvin réunissent, et avec raison croyons-nous, au genre *Pachyrhamphus* (V. ce mot) les oiseaux que Cabanis avait cru devoir distinguer sous le nom de *Bathmidurus* et qui ont pour patrie le Mexique, le Guatémala, la Colombie, le Brésil, l'Équateur et la Bolivie.

BATHMOCERAS (Zool.). Genre de Mollusques-Céphalopodes fossiles, du groupe des *Nautiloïdes* et type de la section des *Prosiphonata* de Fischer, caractérisé par une coquille droite, cylindro-conique, allongée, à section transversale elliptique. La partie cloisonnée est toujours tronquée, avec la dernière loge courte et l'ouverture simple. Le siphon est marginal, épais, formé de cônes courts, emboîtés, à pointe dirigée en avant. Ce genre, créé par Barrande, comprend trois espèces du silurien de Bohême et de Suède.

Nous citerons *B. præposterum*, du silurien inférieur de Bohême. — Le genre *Nothoceras* (Barrande) se rapproche du précédent par la forme du siphon ventral, épais, en partie rempli par des lamelles radiales, avec de courts goulots siphonaux dirigés en avant, mais la coquille est discoïde, à large ombilic, formée de tours épais, très larges extérieurement. La seule espèce connue *(N. bohemicus)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est du silurien supérieur de Bohême. — Ces deux genres constituent à eux seuls le groupe des *Nautiloïdea prosiphonata* ou à goulots du siphon tournés en avant : dans tous les autres genres *(Retrosiphonata)*, beaucoup plus nombreux, ils sont tournés en arrière.

E. Trouessart.

BATHMODON (V. Coryphodon et Amblypodes).

BATHOMÈTRE. Cet instrument, comme son nom l'indique, est destiné à remplacer la sonde dans la détermination de la profondeur de la mer. Il est dû à Siemens, et sa construction est basée sur deux faits: l'attraction totale de la terre mesurée à sa surface est la somme des attractions individuelles exercées par toutes ses parties ; l'attraction de chacune de ses parties varie en proportion directe de sa densité et en proportion inverse du carré de la distance au lieu considéré.

Imaginons la terre sphérique et homogène et considérons un corps placé à sa surface. Il sera soumis à une attraction dirigée suivant la verticale et dépendant de la densité de la terre. Supposons qu'on enlève une calotte sphérique du globe terrestre limitée par un plan perpendiculaire à la verticale du point considéré, sans rien changer d'ailleurs à la position du corps précédemment cité sur lequel l'attraction aura diminué. Si R est le rayon terrestre et h la hauteur de la calotte sphérique supprimée, on peut facilement, en évaluant les forces, reconnaître que la diminution de l'attraction est à peu près à l'attraction totale dans le rapport de

$$h \text{ à } \frac{2}{3} R$$

En mesurant donc les variations de l'attraction dans les deux circonstances précédentes on aurait la possibilité de déduire h. Un effet analogue se produira si l'on remplace la calotte sphérique enlevée, par un corps d'une autre nature et d'une densité moindre, par une masse d'eau. Seulement cette masse produisant une certaine attraction pour sa part, la diminution sera moindre que dans le premier cas. S'il s'agit d'eau de mer, dont la densité est 1,026, et si l'on prend pour densité moyenne de la croûte terrestre, dont l'influence est prépondérante, le chiffre 2,75, le rapport précédent qui définit la diminution de l'attraction sera réduit à celui de h à $\frac{35}{43}$ R. — En réalité il convient en outre d'introduire la valeur de la densité moyenne du globe terrestre 5,4 ; mais comme on ne sait pas comment dans l'intérieur de la terre sont réparties les matières qui le constituent, il est préférable de ne pas terminer par la théorie le coefficient de réduction et de le déduire d'expériences comparatives faites avec des sondages directs.

Il reste à indiquer comment M. Siemens est arrivé à mesurer les variations d'attraction que l'on a à observer. Il a repris une idée qu'il avait proposée en 1859 et qu'il a améliorée de manière à permettre la construction d'un appareil pratique.

Le *bathomètre* consiste essentiellement en un tube d'acier vertical contenant une colonne de mercure dont le poids varie avec la valeur de l'attraction terrestre au point où l'appareil est placé. Le tube d'acier est fermé à sa partie inférieure par une plaque d'acier ondulée semblable à celle que l'on emploie dans la construction des baromètres anéroïdes ; cette plaque flexible repose par son centre sur une pointe portée par une armature horizontale, suspendue à quatre ressorts en hélice formés d'un acier très élastique et dont on règle la tension une fois pour toutes à l'aide d'écrous qui les rattachent à un cadre placé à la partie supérieure de l'appareil. Lorsque l'attraction augmentera, le poids du mercure devenant plus considérable, le fond flexible s'abaissera en tendant les ressorts en hélice et l'effet contraire se produira si l'attraction diminue. A la partie supérieure le tube en acier est fermé par un bouchon à vis, mais un tube de cristal très fin communique avec l'intérieur et est en partie rempli de mercure. Il décrit une spirale sur la base supérieure du bathomètre et s'ouvre librement à l'athmosphère. On comprend que l'extrémité de la colonne mercurielle dans ce tube se déplacera dans un sens ou dans l'autre suivant que le fond flexible inférieur sera plus ou moins déprimé et que les déplacements de cette colonne seront ainsi liés aux variations de l'attraction.

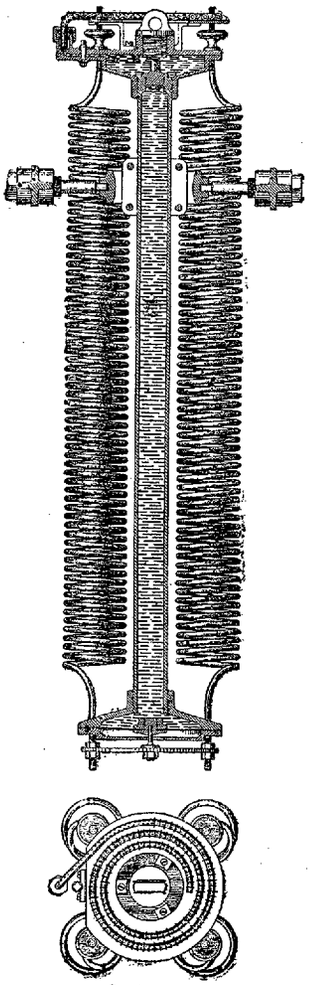

Bathomètre.

Diverses précautions étaient nécessaires pour que les indications fournies fussent exemptes d'erreurs. — L'appareil est maintenu vertical par une suspension à la Cardan. Les variations de la pression atmosphérique sont sans influence, puisque cette pression agit aux deux extrémités de la colonne mercurielle. Le poids du mercure est équilibré au centre du diaphragme par l'élasticité de ressorts en acier trempé dont la longueur est la même que celle de la colonne. Pour que l'influence des variations n'altère pas les lectures, les deux extrémités de la colonne mercurielle sont en communication avec l'atmosphère. L'action de la température était moins simple à corriger. Il y avait à tenir compte en effet de son action sur les ressorts et de son action sur le mercure.

L'expérience a montré que l'élasticité des ressorts diminue en raison arithmétique avec l'élévation de la température, mais suivant une loi distincte relativement à la dilatation du mercure. Des dispositions particulières ont compensé ces différences. Il est évident que si le mercure était contenu dans une enveloppe de diamètre constant, son attraction serait sensiblement constante. Si, d'autre part, le tube qui relie les deux évasements était de diamètre infiniment petit, l'élévation de température modifierait l'attraction suivant l'expansion du mercure. La forme adoptée dans l'instrument est une moyenne entre ces formes extrêmes : le rapport des sections des évasements et du tube est calculé d'après le rapport des diminutions de la densité du mercure et de la puissance des ressorts.

La lecture de l'instrument se faisait tout d'abord au moyen d'un contact électrique, entre le centre du diaphragme et l'extrémité d'une vis micrométrique ; les divisions marquées sur le cercle correspondaient chacune à une profondeur de 1^m83. On y a substitué l'emploi d'un tube de verre en spirale placé au sommet de l'appareil et relié au mercure de la cuvette supérieure par l'intermédiaire d'un liquide de moindre densité. Les indications du bathomètre ont été comparées à des mesures fournies par des sondages directs et l'on a trouvé une concordance très satisfaisante

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notamment avec celles d'une ligne de sonde en acier de sir William Thomson, en ayant égard à ce que la sonde donne la profondeur immédiatement au-dessous du bateau, tandis que le bathomètre donne la profondeur moyenne d'une certaine surface dont l'étendue est en raison de la profondeur elle-même. Il a été fort utile pour retrouver l'extrémité d'un câble qu'on avait été obligé de couper pour fuir devant une tempête.

C'est surtout aux marins que cet instrument peut rendre des services inappréciables par les temps brumeux, en permettant de déterminer à chaque instant la profondeur de la mer. Il pourrait même servir à déterminer avec assez d'exactitude la position d'un navire. Enfin il pourrait également être utilisé dans la mesure des altitudes au-dessus du niveau de la mer et il possède dans ce cas cet avantage sur le baromètre, que ses indications ne sont pas affectées par les variations de la pression atmosphérique. Un calcul simple démontre qu'à la surface de la terre l'attraction totale de la terre varie dans le rapport de la hauteur au double du rayon terrestre. Il faudrait toutefois tenir compte de l'attraction totale, des masses dominant le point considéré, et il s'ensuit que les indications de l'instrument présenteraient en général moins de certitude dans ce cas que lorsqu'il s'agit d'apprécier la profondeur de la mer. Paul CHARPENTIER.

BATHONIEN. Sous-étage supérieur du terrain oolithique (V. BAJOCIEN).

BATHORY, famille hongroise (V. BATORY).

BATHOS. Lieu situé en Arcadie, dans le district de Parrhasia, entre Trapezus et Basilis. Près d'une fontaine voisine nommée Olympias, on vit des flammes sortir de terre. Dans la vallée encaissée que Pausanias désigne sous le nom de Βάθος, il y a quelque cinquante ans, la terre se mit à brûler pendant plusieurs années, sans qu'on vît de flammes.

BIBL. : PAUS., VIII, 29, 1.—ROSS, *Reisen in Peloponnes*; t. I, p. 90.

BATHRODON (V. CENTETODON).

BATHUEL, personnage de la légende patriarcale des Hébreux, fils d'un frère d'Abraham, père de Rébecca, qui devint l'épouse d'Isaac, et de Laban, qui fut le beau-père de Jacob. Cette branche de la famille d'Abraham serait demeurée dans la haute Mésopotamie et successivement Isaac et Jacob y vont chercher femme plutôt que de contracter des alliances avec les populations chananéennes (*Genèse*, XXIV).

BATHURST (SAINTE-MARIE DE). Colonie anglaise depuis 1816, située dans la Gambie maritime (Afrique occidentale) par 13° 28′ lat. N., et 18° 55′ long. O. Ce nom lui fut donné en mémoire de l'illustre famille des comtes de Bathurst dont l'origine se rattache à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. La ville de Bathurst, qui compte 4,000 hab., est la résidence du gouverneur anglais. La population est très bigarrée : on y trouve des Yolofs, des Mandingues, des Croumens, des Serrères, des Sarrakolets, des Laptots de Gorée, etc. Il s'y fait un commerce très actif, et les caravanes y affluent de toutes parts, notamment du Fatakounda. Les factoreries françaises y sont en très grand nombre, plus considérable même que celui des factoreries anglaises; toutes les importantes maisons du Sénégal y ont des comptoirs; il a même été question un moment de la cession de Bathurst à la France. Jadis, les Français avaient un poste à Albréda. Ad. B.

BATHURST. District de la prov. S.-E. de la colonie anglaise du Cap, le long de l'océan Indien; 1,735 kil. q.; 6 à 7,000 hab. Le ch.-l. est Port-Alfred.

BATHURST. Ville d'Australie; Etat des Nouvelles-Galles du Sud, ch.-l. du comté du même nom, sur la rive gauche du Macquarie, au pied des Montagnes Bleues; 7,391 hab. Fondée en 1815, c'est la plus ancienne ville de l'intérieur de l'Australie; elle est assez industrieuse, au centre de domaines agricoles florissants et du plus grand district aurifère des Nouvelles-Galles du Sud. Un chem. de fer la relie à Sydney, distant de 170 kil. Son climat est très sain et le site pittoresque.

BATHURST (Théodore), poète latiniste du XVIe siècle, d'une ancienne famille du Northamptonshire et parent du fameux docteur Ralph Bathurst, connu par une traduction en vers latins (1651) du *Calendrier du Berger*, d'Edmond Spencer.

BATHURST (Ralph), médecin, poète et théologien anglais, né dans le comté de Northampton en 1620, mort en 1704. Il fit ses études à Oxford, servit dans la marine sous Cromwell et fut nommé en 1688 président de la société royale de Londres. A l'avènement de Charles II, il renonça à la médecine et embrassa l'état ecclésiastique (1663); il devint successivement chapelain du roi, président du collège de la Trinité d'Oxford, doyen de Wells et vice-chancelier de l'université d'Oxford (1673). On cite de lui : *Prælectiones tres de respiratione* (Oxford, 1654, ouvrage dans lequel il fait de la respiration une fonction volontaire); *Nouvelles de l'autre monde* (en anglais) (Oxford, 1651, in-4, l'histoire d'Anne Green, pendue pour infanticide et rappelée à la vie par les soins de Bathurst et de Willis); des poésies latines insérées dans *Analecta Musarum anglicanarum*. Dr L. Hn.

BATHURST. Famille noble anglaise dont les principaux membres sont :

Sir *Benjamin* Bathurst, gouverneur de la Compagnie des Indes en 1688 et 1689 et trésorier de la maison de la princesse Anne de Danemark.

Lord *Allen* Bathurst, fils aîné du précédent, né à Westminster le 16 nov. 1684, mort près de Circenster le 16 sept. 1775. Il siéga de 1705 à 1711 à la Chambre des communes où il représentait le bourg de Circenster. Il se fit remarquer par son opposition au duc de Marlborough. En 1711, les tories arrivés au pouvoir le récompensèrent de son appui en le faisant entrer à la Chambre des lords, où il se distingua par son hostilité pour le parti de la cour et l'administration de Robert Walpole. Il fut trésorier du prince de Galles (Georges III), de 1757 à 1760, époque à laquelle il reçut de ce prince une pension de 2,000 l.; il fut créé comte en 1772. Lord Bathurst, qui possédait une éducation littéraire très développée, fut en relations avec Pope, Swift, Congrève, Arbuthnot, Addison et Gay.

Lord *Henry* Bathurst (deuxième comte Bathurst), né en 1714, mort en 1794, fils du précédent, fut nommé en en 1754 juge de la cour des plaids communs, après avoir exercé depuis 1746 la charge de solicitor général du prince de Galles. En 1771 il fut créé baron d'Apsley et fut élevé à la haute dignité de grand chancelier d'Angleterre, qu'il conserva jusqu'en 1778. Il a écrit un pamphlet intitulé : *The case of miss Swordfeger*, in-4, et un livre sur la théorie de l'évidence (*Theory of evidence*, in-8).

Lord *Henry* Bathurst (troisième comte), fils du précédent, né le 22 mai 1762, mort le 26 juil. 1834. Il fut secrétaire d'Etat aux colonies dans le ministère Castlereagh (1809) et donna son nom à plusieurs établissements coloniaux anglais (V. ci-dessus). Il se distingua par sa haine pour Napoléon Ier et pour la France; et à l'intérieur par ses opinions antilibérales. C'est lui qui nomma Hudson Lowe gouverneur de Sainte-Hélène. En 1825, les whigs ayant repris le dessus, lord Bathurst dut quitter le ministère. A la chute de Canning, lord Bathurst fut nommé président du conseil (1828). Son second ministère dura deux ans seulement. Il tomba à la suite des événements de 1830, en France, qui amenèrent en Angleterre une réaction libérale.

James Bathurst, frère du précédent, né le 3 mai 1782, mort en 1850. Entré dans l'armée en 1794, il était colonel en 1813, major-général en 1819 et lieutenant-général en 1837. Il fut nommé gouverneur de Berwick.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lord *Henry-George* Bathurst, baron d'Apsley (quatrième comte), fils de lord Henry, né le 24 fév. 1790, mort le 25 mai 1866. Il a laissé un ouvrage intitulé : *The ruinous tendency of auctioneering* (Londres, 1811).

Benjamin Bathurst, frère de James, né à Londres le 14 mars 1784, mort en nov. 1809, entra dans la diplomatie. En 1809, il fut chargé, en qualité d'envoyé extraordinaire, d'une mission secrète à Vienne. Il revenait en Angleterre lorsqu'arrivé à Perleberg, sur la frontière prussienne, il disparut subitement (25 nov. 1809). Cette disparition mystérieuse, qui ne laissa point de traces, donna lieu à une violente polémique dans la presse internationale. Les journaux anglais accusèrent les Français d'avoir enlevé leur diplomate ; les journaux français déclarèrent que Bathurst était fou et qu'il s'était tué. Malgré les recherches minutieuses entreprises en 1810 par mistress Bathurst, on ne connaît pas encore la vérité sur ce fait qui a préoccupé les esprits jusqu'en 1862.

Lord *William Lennox* Bathurst (cinquième comte), frère d'Henry George, né à Londres en 1791, mort à Londres le 24 fév. 1878. Il fut employé au conseil privé de 1827 à 1860.

L'héritier actuel de la pairie est lord *Allan Alexandre* Bathurst, né en 1832.

Bibl. : Allen Bathurst, dans *Annual register*, 1175, p. 22. — *The english Cyclopœdia*, t. V, *Biography*; Londres, s. d., in-4.

BATHYANI (V. Batthyani).

BATHYANTHIAS (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux) de l'ordre des *Acanthoptérygiens* et de la famille des *Perciformes*, ayant pour caractères : un corps ovoïde faiblement comprimé ; la première dorsale armée de neuf épines ; trois épines à l'anale ; la caudale tronquée ; les dents disposées en velours et par bandes sur les mâchoires, le vomer et les palatins ; le

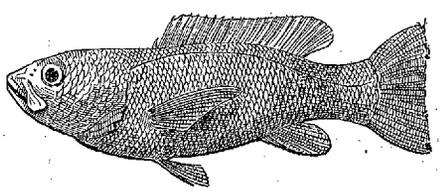

Bathyanthias roseus (Gunther).

préopercule finement denticulé et les écailles du corps de dimensions moyennes, très finement ciliées. La forme la plus connue, le *B. roseus* Gunther, présente une teinte générale d'un rose uniforme, orné de deux bandes nuageuses longitudinales, un peu plus foncées. Cette forme provient des côtes du Brésil, et a été prise par environ 700 mètres de profondeur. Rochbr.

BATHYBIUS (Zool.). En 1868, Huxley décrivit, sous le nom de *B. Hœckeli*, un organisme d'une extrême simplicité, qui avait été dragué dans le N. de l'océan Atlantique, par des fonds de 4,000 à 8,000 m. Cet être, le plus simple et

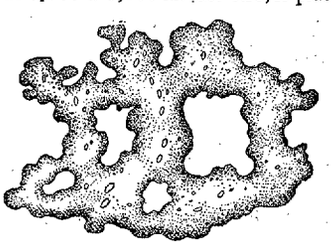

Bathybius Hœckeli Huxley.

le plus rudimentaire de tous ceux que nous connaissions, est constitué par une masse informe de sarcode, dont les dimensions varient depuis des grumeaux visibles à l'œil nu jusqu'à des particules excessivement ténues ; on l'a rangé dans l'ordre des Monères. Vu à l'état vivant par des naturalistes de grande valeur, tels que W. Thomson, W. Carpenter et E. Bessels, le *Bathybius* a été considéré par d'autres (Möbius) comme du gypse précipité de l'eau de mer sous l'influence de l'alcool ; d'autres encore ont nié son existence, par le singulier prétexte qu'ils ne l'avaient point rencontré dans leurs dragages. Cet être primordial a donc donné lieu aux discussions les plus passionnées ; il a trouvé des défenseurs dans les transformistes, qui voient en lui la manifestation la plus simple de la vie et qui l'ont considéré comme l'être élémentaire d'où dérivent tous les autres, animaux ou plantes. R. Bl.

Bibl. : E. Haeckel, *le Règne des Protistes*; Paris, 1879.

BATHYCLES, sculpteur grec du vi^e^ siècle av. J.-C. Bathyclès appartient à la période archaïque et se rattache aux anciennes écoles grecques de l'Asie Mineure. Il était originaire de Magnésie du Méandre, mais la seule œuvre connue de lui a été certainement exécutée dans le Péloponèse. La date de sa principale période d'activité peut être placée vers le milieu du vi^e^ siècle, et c'est sans doute vers cette époque qu'il émigra dans la Grèce propre. En effet, la ville de Magnésie, incorporée par Crésus à son empire avec les autres cités ioniennes et éoliennes, devint, après la bataille de Sardes (546), vassale du roi de Perse. Il est probable qu'à ce moment Bathyclès suivit l'exemple de beaucoup de ses compatriotes, quitta sa ville natale, peu de temps après la conquête perse, et passa dans le Péloponèse où l'appelaient d'importants travaux. L'arrivée de Bathyclès à Sparte ne paraît pas être de beaucoup postérieure à l'année 540. Les Spartiates lui confient le soin d'exécuter, avec les ouvriers qu'il avait amenés avec lui, un trône colossal, destiné au sanctuaire d'Apollon à Amyklae. La statue du temple n'était pas l'œuvre de Bathyclès : c'était une vieille idole, haute de trente coudées, affectant à la partie inférieure la forme d'une colonne. La tête était coiffée d'un casque, et le dieu tenait d'une main un arc, de l'autre une lance : c'est ainsi qu'on le voit figuré sur une monnaie de Sparte frappée au temps d'Antigone Doson. Suivant toute vraisemblance, cette idole barbare était d'origine phénicienne ; on retrouve des traits analogues dans des images du dieu Bès, et nous savons, d'autre part, que les Phéniciens adoraient dans un sanctuaire d'Idalion, en Chypre, un Apollon Amyklaios désigné dans une inscription bilingue d'Idalion sous le nom de Rechef Mikal. Le trône n'était donc pas occupé pas une statue assise, comme celui de Zeus à Olympie : il entourait seulement la rude image de l'Apollon Amyklæen. « La partie du trône, dit Pausanias, qui était destinée à recevoir le dieu, n'était pas pleine et unie, mais elle offrait plusieurs sièges, séparés les uns des autres par d'assez larges intervalles ; l'espace du milieu est très large, et c'est là qu'est placée la statue. » On pouvait, d'ailleurs, grâce aux dimensions colossales du trône, pénétrer facilement sous ces sièges et admirer les sculptures dont les faces intérieures étaient couvertes. C'était une œuvre fort compliquée, et Pausanias décrit longuement les sujets qui le décoraient. Il était soutenu en avant par deux statues de Charits, et les supports postérieurs étaient décorés de statues représentant les Saisons. Sur le devant, au-dessus des pieds, se trouvaient à gauche Typhon et Echidna, à droite deux Tritons, sans doute en très haut relief. Le revers du dossier était enrichi de reliefs montrant les Tyndarides à cheval, deux Sphinx, une lionne et une panthère ; une longue frise représentait un chœur de danse, auquel prenaient part les artistes magnésiens qui avaient accompagné Bathyclès. Les côtés du trône étaient décorés d'une suite de figures sans doute disposées par zones et que Pausanias énumère en détail. C'étaient les dieux, puis des sujets mythologiques, empruntés aux exploits d'Héraclès, de Bellérophon et de Thésée, aux aventures de Zeus et des Dioscures, enfin aux poèmes homériques, par exemple le combat de Memnon et d'Achille, s Troyens offrant une libation à Hector. — Pausanias ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se prononce pas sur la matière que Bathyclès avait mise en œuvre. Mais comme Crésus, peu de temps avant sa chute, avait envoyé aux Spartiates une certaine quantité d'or destiné au trône d'Apollon, il est permis de croire que l'ornementation métallique y jouait un grand rôle; peut-être les bas-reliefs étaient-ils exécutés en bronze. La critique moderne a plus d'une fois essayé de restituer cette œuvre de toreutique, qui montre à quel degré l'art et l'industrie étaient florissants dans les villes d'Asie Mineure au VI^e^ siècle. Mais ce problème est de ceux qu'il est impossible de résoudre, et la restitution de l'œuvre de Bathyclès restera toujours une pure hypothèse. M. COLLIGNON.

BIBL. : HEYNE, *Du trône d'Amyclée, ancien ouvrage de l'art* dans les *Antiquar. Aufsaetze*, I. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Jupiter Olympien*, pl. VI-VII, p. 196. — WATKISS LLOYD, dans le *Museum of classical antiquities*, II, p. 132. — BRUNN, *Rhein. Mus.*, V, p. 325. — PYL, *Archæol. Zeitung*, 1852. pl. XLII. — BOETTICHER, *Archæol. Zeitung*, 1853, pl. LIX. — BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, I, p. 52.

BATHYCRINUS (Zool.). Genre de Crinoïdes-Brachiaires, créé par W. Thomson, en 1872, et faisant partie de la famille des Apiocrinides. Les Bathycrines vivent dans les mers actuelles, à des profondeurs considérables. *B. gracilis*, long d'environ 90 millim., se rencontre dans le golfe de Biscaye par 5,500 brasses; *B. aldrichianus* vit également dans l'océan Atlantique, mais il est de bien plus grande taille. R. BL.

BATHYDRACO (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux) de l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes* et de la famille des *Trachinidés* (V. ces mots), caractérisés : par un corps subcylindrique allongé ; une queue effilée ; une tête déprimée, à museau proéminent et spatuliforme ; une bouche large, à mâchoire supérieure avancée; des yeux très grands ; des écailles très petites et comme cachées sous la peau; la ligne latérale large, continue ; une seule dorsale; les pectorales à rayons inférieurs rameux ; les dents en bandes villiformes et un opercule sans épine. Le *B. antarcticus* Gunther, l'une des formes de ce genre, provient de l'île Heard, pêché par 1,380 m. de profondeur pendant la campagne du *Challenger*. ROCHBR.

BATHYERGUE *(Bathyergus)* (Zool.). Genre de Mammifères-Rongeurs, de la famille des *Rats-Taupes* (V. ce mot) ou *Spalacidæ*, créé par Illiger (1811) pour la *grande Taupe du Cap* de Buffon, ou *Taupe des Dunes* d'Allamand. Cet animal présente à peu près les formes de nos Campagnols d'Europe, mais l'oreille est dépourvue de conque externe, les yeux sont très petits, la queue très courte. Les pieds ont tous cinq doigts, armés d'ongles puissants ; le corps est gros et ramassé. Il y a 4 molaires, à couronne plus ou moins en 8, de chaque côté, en haut et en bas, et les incisives sont très longues et très fortes, surtout à la mâchoire inférieure. Le Bathyergue des Dunes *(B. maritimus)*, type du genre, est un animal dont la taille approche de celle du Lapin de garenne. Il habite le S. de l'Afrique, et, dans les environs du Cap, on le rencontre dans les terrains sablonneux, les dunes du bord de la mer. Il y creuse des galeries semblables à celles de la Taupe et du Campagnol souterrain, et n'en sort que rarement. Il se nourrit de racines et de bulbes qu'il attaque dans ses galeries. Ces tunnels à fleur du sol rendent, sur certains points, la marche très difficile pour les chevaux qui s'y enfoncent à chaque pas jusqu'aux jarrets. — D'autres espèces de plus petite taille constituent le genre *Georychus* (Illiger) ; telle est la *petite taupe du Cap* de Buffon *(G. capensis)*, qui n'a que trois molaires à chaque mâchoire. Elle habite aussi la colonie du Cap, a les mêmes mœurs, mais n'atteint que moitié de la taille de l'espèce précédente. Le *G. albifrons* (Gray) la remplace plus au N.-E., dans l'Afrique tropicale, et le *G. damarensis* (Ogilby) à l'O., dans le pays de Damara. Un sous-genre à part *(Cryptomys* Gray*)*, a été formé pour le *Bathyergus hottentotus*, qui est du Cap, et le sous-genre *Cœtomys* (Gray) comprend deux espèces *(C. cœcutiens* et *C. ochraceo-cinereus)*, la première du Cap, l'autre de la région du Haut-Nil (Afrique centrale). Les caractères qui ont servi à distinguer ces deux sous-genres sont peu importants et tiennent peut-être au jeune âge des sujets examinés. — Le genre *Heliophobius* (Péters) est plus distinct par la présence de cinq molaires à chaque mâchoire. Le type *(H. cinereo-argentinus)* est du Mozambique, et a les mêmes mœurs que les précédents (V. RAT-TAUPE).

É. TROUESSART.

BATHYGADUS (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Anacanthiniens Gadoïdes*, et de la famille des *Macruridés* (V. ces mots), caractérisés : par un museau ne s'étendant pas au delà de la bouche, par une bouche large, un œil petit ou de dimension moyenne; par des dents villiformes aux deux mâchoires, disposées sur deux larges bandes; par la présence et quelquefois l'absence de barbillons; par les deux dorsales presque continues, par les rayons antérieurs de la seconde dorsale non plus courts, mais diminuant graduellement de hauteur jusqu'à la queue; par les os de la tête caverneux et comme revêtus de rugosités. L'une des formes de ce genre, le *Bathygadus cottoïdes* Gunther, remarquable par la largeur de la tête, surtout dans sa portion postérieure, provient de la Nouvelle-Zélande et de l'île Kermadec, où il a été pêché durant la campagne du *Challenger*, par environ 1,200 m. de profondeur.

ROCHBR.

BATHYLLE. 1° BATHYLLE de Samos, fameux par sa beauté. Anacréon le célébra dans ses vers, et le tyran Polycrate lui éleva une statue. — 2° BATHYLLE d'Alexandrie, affranchi et ami intime de Mécène ; il imagina un genre particulier de pantomimes dramatiques, où le sentiment dominait, et devint ainsi l'acteur favori du peuple romain. Il eut pour rival le Cilicien Pylade, qui excellait dans les rôles tragiques. Chacun d'eux eut son école : l'animosité fut telle de part et d'autre que le Cirque fut le théâtre de nombreuses rixes. — 3° BATHYLLE, poète médiocre, que Virgile, dont il s'était attribué les vers, confondit, suivant la tradition, dans la célèbre pièce *Sic vos non vobis*.

BIBL. : TACITE, *Ann.*, I, 54. — SÉN., *Quæst. Natur.*, VII, 32. — JUV., VII, 63. — SUÉT., *Oct.* 45. — DION CASS., liv., XVII. — DONATUS, *Vit. Virg.*, XVII, 70.

BATHYNECTES (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Anacanthiniens Gadoïdes*, et de la famille des *Ophidiides* (V. ces mots), caractérisés par la région antérieure du corps très comprimée, la postérieure prolongée en une queue longue et mince; par la bouche très grande, portant des dents villiformes aux deux mâchoires, sur le vomer et les palatins; par l'absence de barbillons, par les ventrales réduites à un simple filament bifide, situé tout à côté de la symphyse humérale; par l'opercule portant une très petite épine. Plusieurs formes de ce genre ont été capturées par le *Challenger* dans les parages de la Nouvelle-Guinée. Le *Bathynectes gracilis* (Gunther) habite à une profondeur d'environ 2,500 m.; le *Bathynectes compressus* atteint 5,000 m. ROCHBR.

BATHYOMPHALUS (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés du groupe des Hygrophyles, établi par Agassiz en 1837 (dans Charpentier, *Moll. Suisse*, p. 20) dont les caractères sont les suivants : coquille déprimée, de très petite taille, dépourvue de carène, largement et profondément ombiliquée en dessous, à tours nombreux, croissant lentement ; le dernier à peine plus large que l'avant-dernier; ouverture semi-circulaire étroite. Le type genre, *Bathyomphalus contortus*, possède une coquille de très petite taille, aplatie en dessus, ornée de rides longitudinales peu sensibles, serrées, très fines; elle compte de six à sept tours de spire, étroits, mais convexes en dessus, aplatis en des-

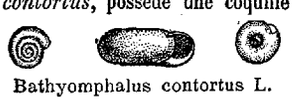

Bathyomphalus contortus L.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous, cependant bien visibles dans l'ombilic. Cette espèce, dont la taille atteint au plus six millimètres de diamètre, vit dans les eaux douces de toute l'Europe, eaux vives, petites rivières; elle se tient fixée parfois aux pierres, mais principalement sur les tiges et les feuilles des plantes. J. MABILLE.

BATHYOPHIS (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Stomiatidés* (V. ces mots), caractérisés par un corps très étroit, allongé, serpentiforme; une tête large, comprimée, un museau de longueur moyenne; l'ouverture de la bouche très grande, des dents maxillaires fortes, nombreuses, de dimensions inégales; la langue et le vomer armés de dents semblables; un œil assez petit; un long barbillon sous-maxillaire; la dorsale commençant au niveau des ventrales et s'étendant jusqu'à l'anale; l'anale longue, commençant à l'anus; les ventrales insérées vers le milieu de la longueur du corps; un petit organe phosphorescent situé au centre de la mâchoire supérieure et une série de petits points lumineux le long de l'abdomen. — L'une des formes de ce genre, le *Bathyophis ferox* Gunther, d'un noir uniforme, porte un barbillon plus long que la tête; elle provient de l'Atlantique où elle a été pêchée pendant la campagne du *Challenger*, à une profondeur de 4.000 m. ROCHBR.

BATHYOPSIS (V. DINOCERAS).

BATHYPHANTES (Entom.). Genre d'Arachnides, démembré par Menge de l'ancien genre *Linyphia*, et considérablement modifié par nous-même; ce genre tient le milieu entre les Linyphies typiques et le groupe des Erigones; il est surtout voisin du genre *Lepthyphantes* Menge, dont il diffère principalement par l'absence constante d'épines aux métatarses et les épines des autres articles toujours assez courtes. — Les *Bathyphantes* ont le front plus large, les yeux plus petits et plus séparés que les *Lepthyphantes;* leurs pattes antérieures sont aussi plus longues relativement aux postérieures. Leur coloration est quelquefois uniforme, tirant plus ou moins sur le brun-fauve *(B. concolor);* mais le plus souvent l'abdomen est orné de larges fascies transverses, blanchâtres sur fond brun ou noirâtre *(B. nigrinus)* ou, au contraire, obscures sur fond testacé *(B. gracilis)*. Les caractères sexuels sont aussi différents de ceux des *Lepthyphantes;* le bulbe du mâle, dans son ensemble, n'est jamais globuleux, mais toujours plus ou moins allongé et pourvu de fortes lanières, soit longitudinales, soit formant boucle à son extrémité; chez la femelle, l'épigyne n'est jamais un gros tubercule obtus, mais elle présente souvent un crochet grêle, plus ou moins long et dirigé en arrière; enfin, chez la plupart des mâles, les chélicères diffèrent beaucoup de celles de la femelle; elles sont très atténuées et divergentes dans leur partie terminale avec les bords de la rainure finement carénés, mais dépourvus de dents; cette disposition rappelle ce qui se voit dans le genre *Microneta*. Plusieurs espèces de ce genre sont très communes en France, entre autres: *B. concolor* Wider, *B. dorsalis* Wider, *B. gracilis* Bl., etc. E. SIMON.

BATHYPTERIS (Paléont.) Sous ce nom, on désigne des troncs de Fougères fossiles dont l'attribution à une espèce bien caractérisée est fort douteuse, parce qu'on n'a pas encore trouvé d'organes foliaires en relation avec eux. Les *Bathypteris* sont coniques à la base, recouverts par les bases imbriquées des pétioles; ils ont des cicatrices terminales ovales, profondes. On en connaît trois espèces provenant du trias.

BATHYPTEROIS (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Scopélidés* (V. ce mot), caractérisés: par une tête déprimée, à museau projeté en avant au-dessus de la mâchoire supérieure, par l'ouverture de la bouche très grande, les maxillaires mobiles; par ses dents en bandes villiformes, et une petite plaque de dents semblables de chaque côté du vomer; par les écailles cycloïdes adhérentes et de dimensions moyennes; par les rayons des pectorales minces très allongés, par le

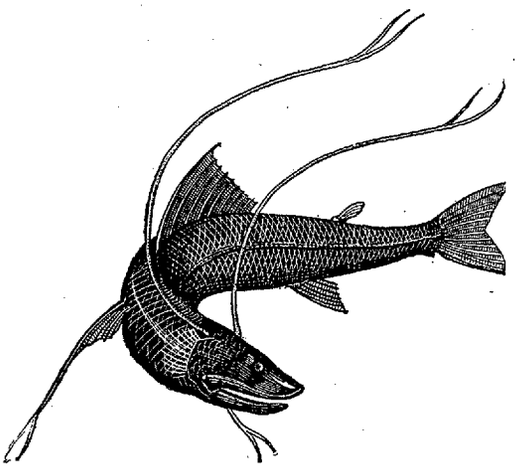

Bathypterois longifilis (Gunther).

rayon externe des ventrales également prolongé; par la dorsale insérée au niveau de la portion médiane du corps, ou immédiatement derrière le pied de la ventrale; par une nageoire adipeuse. Le *Bathyptherois longifilis* Gunth., des îles Kermadec, provient d'environ 1,140 m. de profondeur. ROCHBR.

BATHYSAURUS (Ichtyol.). Genre créé par Gunther pour des Poissons-Téléostéens (osseux) de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Scopélidés* (V. ces mots), caractérisés par un corps subcylindrique allongé, couvert de petites écailles; par la tête déprimée à museau proéminent, par l'ouverture de la bouche très large, les intermaxillaires longs, styliformes, par les dents des mâchoires disposées en larges bandes, non recouvertes par les lèvres, courbes, de dimensions inégales, barbelées à leur extrémité, par une série de très petites dents sur toute la longueur de la partie interne du palais; par les pectorales de dimensions moyennes, la ventrale à huit rayons insérés immédiatement en arrière des pectorales; par la dorsale située au milieu de la longueur du corps avec 18 rayons; par une adipeuse petite et la caudale émarginée. Le *Bathysaurus mollis* Gunth., des côtes du Japon, a été pris par 3,500 m. de profondeur. ROCHBR.

BÂTI. I. INDUSTRIE. — Ce mot est d'une fréquente application dans la construction des machines; il désigne, en général, un assemblage en charpente de pièces de fonte ou de bois destiné à servir de support aux organes actifs, mobiles ou fixes d'une machine. Mais ce terme a aussi des acceptions plus spéciales; dans le *métier à filer*, par exemple, on donne le nom de *bâtis* aux différentes pièces de fonte sur lesquelles s'appuient, avec le porte-système qui les relie, les organes de réception du mouvement, les ensouples et la tête du métier; dans une *carde*, on appelle *bâtis* les deux pièces de fonte parallèles sur lesquelles viennent s'appuyer, dans leurs coussinets, les axes de tambours-peigneurs, etc.

II. THÉÂTRE. — Dans le langage de la machinerie théâtrale, on donne le nom de *bâti* aux carcasses de bois, aux charpentes de toutes sortes et de toutes formes qui servent à établir les trucs, les chars, les gloires, les grandes pièces d'apothéose, etc. C'est le chef machiniste qui est spécialement chargé de la construction de ces bâtis, qu'il fait exécuter sous sa direction. On peut considérer le bâti comme le squelette de ces diverses pièces de décoration, sur lequel on dispose et l'on fixe les toiles peintes qui lui donnent sa forme définitive, sa physionomie propre et son aspect décoratif.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÂTIE-Cremezin (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Dié, cant. de Luc-en-Diois ; 42 hab.

BÂTIE-d'Andaure (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant de Saint-Agrève; 967 hab.

BÂTIE-des-Fonds (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Dié, cant. de Luc-en-Diois ; 105 hab.

BÂTIE-Divisin (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire ; 1,131 hab.

BÂTIE-Montgascon (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 1,547 hab.

BATIE-Montsaléon (La). *Bastida montis Salini.* Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres, entre le Petit-Buech et la Malaize; 286 hab. Les archéologues sont d'accord pour identifier cette localité avec l'ancienne ville de *Mons Seleucus*, mentionnée par plusieurs textes de l'antiquité et notamment par l'itinéraire d'Antonin. De nombreuses trouvailles de l'époque romaine justifient cette opinion. Ruines d'un château féodal.

BATIE-Neuve (La). *Bastida nova.* Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, près des sources de la Luye; 820 hab. Cette localité date du commencement du XIIIe siècle. Les évêques de Gap y possédaient un château flanqué de quatre tours rondes dont il ne subsiste que des ruines; on y montre un escalier de l'époque de la Renaissance; il fut détruit par les Piémontais en 1692. L'église est du XVIe siècle et renferme deux jolis autels Renaissance surmontés de retables sculptés. — Ardoisières.

BÂTIE-Rolland (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne; 597 hab.

BÂTIE-Vieille (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Bâtie-Neuve; 210 hab.

BATIÈRE. Toit en forme de bât se terminant à chacune de ses extrémités par un pignon. Le toit en *batière* est le plus simple pour couvrir les espaces carrés, tours, pavillons, clochers. — En France, les clochers des petites églises de village sont généralement couverts en batière jusqu'au commencement du XIVe siècle. H. S.

BÂTIES (Les). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès; 210 hab.

BATIFODAGE. On emploie dans certaines localités pour l'exécution des plafonds un mélange de bourre et de terre grasse qu'on nomme batifodage.

BATIGNOLLES ou LES BATIGNOLLES. Anciennement commune du dép. de la Seine, annexée à Paris en 1860. Il serait téméraire de proposer une étymologie du nom de ce lieu, qui n'a pas d'homonyme en France. Au reste, de toutes les localités qui, de bonne heure, se sont groupées autour de Paris, celle-ci est la plus récente. La plus ancienne mention que nous en ayons rencontrée se trouve dans les archives de l'abbaye de Montmartre, à la date de 1617 : tout le territoire compris entre le faubourg des Porcherons et le village de Clichy était alors en culture et les religieuses de Montmartre le possédaient entièrement. C'est certainement leur souvenir qui a subsisté dans le nom de la rue des Dames, existant encore aujourd'hui aux Batignolles. Il ne paraît pas que ce lieu ait été davantage habité au XVIIIe siècle, et son nom n'est inscrit sur aucun plan de la banlieue de Paris à cette époque. Au mois de mars 1814, Batignolles fut le théâtre d'un des engagements des plus meurtriers parmi ceux qui se livrèrent sous les murs de Paris pour repousser l'armée des alliés. Le maréchal Moncey s'y illustra par la belle résistance qu'il opposa au général russe Langeron, et c'est en souvenir de ce glorieux fait d'armes que sa statue fut érigée à l'entrée du village, sur la place qui porte aussi son nom. A partir de ce moment, ces champs commencent à se peupler. Et les Batignolles qui en réalité n'existaient pas au commencement de ce siècle vont prendre un développement inouï. Nous allons le suivre rapidement.

Au moment des invasions de 1814 et 1815, les Batignolles ne se composaient que de quelques maisons éparses, de quelques fermes isolées qui ne comptaient guère que le nombre d'habitants nécessaires à leur exploitation. Certains spéculateurs, alléchés par le bon marché des terrains, y bâtirent de petites maisons bien simples, bien modestes et qui attirèrent bientôt quelques Parisiens. Petits rentiers aux revenus modestes, commerçants fatigués par le labeur quotidien et ne gagnant pas assez pour se payer une villa sérieuse, militaires retraités, employés subalternes visant à l'économie vinrent coloniser la plaine de Clichy. Ils trouvaient là, en même temps que des loyers à bon marché, des habitations plus confortables qu'en ville, la vie matérielle à meilleur compte et aussi des moyens de communication nombreux qui les amenaient rapidement dans le centre de Paris. Le nombre des rues et des maisons s'accrut rapidement grâce à la formation de la société des entrepreneurs Navarre et Rivoire. Le noyau de la ville fut la maison de santé du docteur Lemercier. Les propriétaires et les spéculateurs qui ont le plus contribué à fonder les Batignolles ont leurs noms inscrits aux angles des principales rues. C'est ainsi que nous remarquons les rues Aubain, Boursault, Benard, Capron, Cardinet, Chalabre, Chazelle, Deligny, Fouvet, Fortin, Lanois, Lechapelais, Lecluse, Lemercier, Puteaux, Roussel, Trezel, Truffaut, etc., etc. En 1828, une chapelle aujourd'hui devenue la paroisse des Batignolles, Sainte-Marie, fut construite par les soins de Charles X et de la duchesse d'Angoulême. Deux ans plus tard, le village des Batignolles était séparé de la commune de Clichy et érigé en commune distincte. Il comptait alors 7,000 hab. Le premier maire se nommait Jacque, et la nouvelle municipalité fut installée le 8 avr. 1830 par M. le baron de Jessaint, sous-préfet de Saint-Denis. En 1842, la population s'élève déjà à 14,000 hab. Le maire en fonctions, M. Balagny, songe à doter la commune d'un hôtel de ville convenable. La première pierre en fut posée par son successeur, M. de la Morelly, le 19 sept. 1847, et l'édifice inauguré le 21 oct. 1849, par MM. Berger, préfet de la Seine, Robillot, préfet de police, et Benoît Droux, maire depuis 1848. L'agitation qui suivit la révolution de 1848 détermina bon nombre de bourgeois à se retirer aux Batignolles. D'autre part, l'élévation du prix des denrées dans le centre ne contribua pas peu à développer le mouvement d'émigration qui porta le chiffre des habitants à 28,230 en 1851, à 44,094 en 1856 et à 65,000 en 1860, c.-à-d. au moment de l'annexion. La loi du 16 juin 1859 annexa les Batignolles à Paris; le nom a été conservé à un des quartiers du XVIIe arrondissement; le chiffre de 1860 est aujourd'hui doublé.

Le dernier maire des Batignolles-Monceau avant l'annexion, en tant que commune autonome, fut M. Balagny, dont nous avons eu occasion de parler plus haut. Depuis cette époque, par le fait de la suppression du mur d'enceinte, de la barrière de l'octroi, du développement des moyens de communication, de l'accroissement du chiffre de la population et de la propriété bâtie, l'assimilation des Batignolles-Monceau à Paris n'a cessé de s'accentuer. La primitive bourgade de la fin du siècle dernier n'a rien à envier aux arrondissements du centre. Et, depuis une vingtaine d'années environ, nous avons vu s'élever avec une étonnante rapidité, dans la plaine Monceau, une ville nouvelle, à voies superbes, ornée d'hôtels somptueux et habitée par une élégante population composée principalement d'artistes et de littérateurs célèbres. L'élément galant y occupe aussi une place importante. Batignolles a donc perdu à peu près complètement son ancienne physionomie. Notons cependant que sur les quatre quartiers (Batignolles, Epinettes, Monceau, Les Ternes), ceux qui se trouvent à l'E. et voisins de Montmartre, Batignolles et les Epinettes, ont conservé une allure plus populaire que les deux quartiers de l'O. (Ternes et Monceau), plus élégants et plus mondains. C'est à partir de la rue de Lévis et au carrefour de l'avenue de Villiers que cette démarcation apparaît bien nettement.

F. Bournon et L. Launay.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BATILLI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 314 hab.

BATILLY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 707 hab.

BATILLY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 396 hab. Stat.-frontière du chemin de fer de l'Est, ligne de Verdun à Metz. Bureau de douanes.

BATILLY-EN-PUISAYE OU SUR-LOIRE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare; 342 hab.

BÂTIMENT. I. ARCHITECTURE. — Bâtiment est le nom général qu'on donne aux ouvrages d'architecture, particulièrement à ceux qui sont destinés à l'habitation. Il n'a pas de sens technique au point de vue de l'architecture.

II. INDUSTRIE. — Sous le terme générique d'*industrie du bâtiment*, on englobe tous les différents métiers, toutes les industries qui concourent à la construction des édifices. Les principales industries du bâtiment sont les suivantes: *maçonnerie*, *plâtrerie*, *charpenterie*, *menuiserie*, *peinture*, *vitrerie*, *serrurerie*, *pavage*, *dallage*, *marbrerie*, *plomberie*, *couverture*, *papiers peints*, etc. Nous renverrons pour les détails à ces différents mots qui se trouvent traités dans la *Grande Encyclopédie* accompagnés de renseignements statistiques, et nous nous contenterons de parler ici de la situation générale de l'industrie du bâtiment. — Il est difficile de dire aujourd'hui ce qu'était la situation de l'industrie du bâtiment au moyen âge. Avant l'établissement régulier des corporations, vers le milieu du XIIIe siècle, l'ouvrier était-il libre comme celui de notre temps, ou faisait-il partie d'un corps, obéissant à des statuts, soumis à une sorte de juridiction exercée par ses pairs? Les marques de tâcherons que l'on trouve sur les pierres des parements de nos monuments du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, dans l'Ile-de-France, le Soissonnais, le Beauvoisis, une partie de la Champagne, en Bourgogne et dans les provinces de l'Ouest, prouvent évidemment que les ouvriers tailleurs de pierre, au moins, n'étaient pas payés à la journée, mais à la tâche. Suivant le mode de construire de cette époque, les pierres des parements faisaient rarement parpaing, et, n'étant que des carreaux d'une épaisseur à peu près égale, la maçonnerie de pierre se payait à tant la toise superficielle au maître de l'œuvre, et la pierre taillée, compris lits et joints, à tant la toise de même à l'ouvrier. Celui-ci marquait donc chaque morceau sur sa face nue afin que l'on pût estimer la valeur du travail qu'il avait fait. Il faut bien admettre alors que l'ouvrier était libre, c.-à-d. qu'il pouvait faire plus ou moins de travail, se faire embaucher ou se retirer du chantier comme cela se pratique aujourd'hui. Mais vers le milieu du XIIIe siècle, lorsque les règlements d'Etienne Boileau furent mis en vigueur, ce mode de travail dut être modifié. Les ouvriers durent d'abord se soumettre aux statuts de la corporation dont ils faisaient partie. Le salaire fut réglé par les maîtrises et chaque affilié ne pouvant avoir qu'un, deux ou trois apprentis sous ses ordres, devenait ainsi, vis-à-vis le maître de l'œuvre, ce que nous appelons aujourd'hui le compagnon, ayant avec lui un ou plusieurs garçons. Alors le salaire se régla par journées de compagnon et d'aide, et chaque compagnon devenait ainsi comme une fraction d'entrepreneur concourant à l'entreprise générale, au moyen d'un salaire convenu pour telle ou telle partie. Aussi les marques de tâcherons ne se voient plus sur nos monuments des provinces du domaine royal à dater du milieu du XIIIe siècle. Le maître de l'œuvre, chargé de la conception et de la direction de l'ouvrage, se trouvait en même temps le répartiteur des salaires, faisant, comme nous dirions aujourd'hui, soumissionner telle partie, tel pilier, telle voûte, telle portion de muraille par tel ou tel compagnon.

C'est ce qui explique, dans un même édifice, ces différences d'exécution que l'on remarque d'une voûte, d'un pilier, d'une travée à l'autre, certaines variations dans les profils, etc. Les matériaux étant fournis par celui qui faisait bâtir, ils étaient livrés à chacun de ces compagnons après avoir été tracés par le maître de l'œuvre qui était forcément appareilleur. Toutes les représentations de maître des œuvres au moyen âge le montrent avec le grand compas d'appareilleur; c'est qu'en effet, le système d'architecture dite gothique admis, il est nécessaire que l'architecte trace lui-même les épures des divers membres de son édifice. Ce système de construction, admis par les architectes du moyen âge, les obligeait de se mettre en rapport direct avec les ouvriers. Et encore aujourd'hui ne peut-on procéder autrement quand on veut l'appliquer. Il résultait naturellement de ces rapports continuels entre l'ordonnateur et l'exécuteur un cachet d'art très fortement empreint sur les moindres parties de l'œuvre, comme l'expression d'une même pensée entre l'esprit qui combinait et le maître qui exécutait. Aujourd'hui, au grand détriment de l'exécution, on a changé ce système, et les intermédiaires entre l'architecte qui travaille dans son cabinet et l'ouvrier qui taille la pierre sont si nombreux, se connaissent si peu, que l'exécution n'est qu'une empreinte effacée de la conception. Il est bien certain qu'au moyen âge il n'y avait pas entre le maître et l'ouvrier la distance énorme qui sépare de notre temps l'architecte des derniers exécutants; ce n'était pas certes l'architecte qui se trouvait placé plus bas sur les degrés de l'échelle intellectuelle, mais bien l'ouvrier qui atteignait un degré supérieur. Pour ne parler que de la maçonnerie, la manière dont les tracés sont compris par les tailleurs de pierre, l'intelligence avec laquelle ils sont rendus, indique chez ceux-ci une connaissance de la géométrie descriptive, des pénétrations de plans, que nous avons grand'peine à trouver de notre temps chez les meilleurs appareilleurs. L'exécution matérielle des tailles atteint toujours une grande supériorité sur celles que nous obtenons en moyenne. Mais si nous allons chercher des corps de métier plus relevés, comme par exemple les sculpteurs, il nous faut beaucoup d'années et des soins infinis pour former des ouvriers en état de rivaliser avec ceux du moyen âge. De notre temps, les charpentiers forment le seul corps qui ait conservé l'esprit des ouvriers du moyen âge; ils sont organisés, ils ont conservé l'initiative, n'est pas charpentier qui veut. Ils sont solidaires sur un chantier, très soumis à recevoir le chef quand ils l'ont bien reconnu, mais parfaitement dédaigneux pour son insuffisance si elle est constatée, ce qui n'est pas long. Et parmi les ouvriers du bâtiment, les charpentiers qui ont su maintenir leur ancienne organisation sont en moyenne les plus intelligents et les plus instruits.

On s'occupe beaucoup des ouvriers depuis quelques années; on pense, avec juste raison, à assurer leur bien-être, à trouver des refuges pour leur vieillesse; le côté matériel de leur existence s'est sensiblement amélioré. Mais pour ce qui est de l'industrie du bâtiment, on ne s'est peut-être pas assez occupé de leur instruction, de relever la façon. Le système de la concurrence qui, nous ne le nierons pas, présente de grands avantages, a aussi des inconvénients; il tend à avilir la main-d'œuvre, à faire employer des hommes incapables, de préférence à des hommes habiles, parce que les premiers acceptent des conditions de salaire inférieures, ou bien parce qu'ils font en moins de temps et plus mal, il est vrai, tel travail demandé. Ce n'est pas là un moyen propre à améliorer la situation morale de l'ouvrier. Les chantiers ouverts sur plusieurs points de la France pour la restauration de nos anciens édifices du moyen âge ont formé une pépinière d'exécutants habiles, parce que dans ces chantiers la perfection de la main-d'œuvre est une condition inhérente au travail. Toutes ces raisons sont à considérer, mais ce qu'il faudrait, comme nous le disons plus loin, et comme la tendance du jour porte à le faire, c'est un enseignement pour les ouvriers appartenant à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'industrie du bâtiment; le système des corporations n'existe plus, il serait nécessaire de le remplacer par un système d'enseignement appliqué. En attendant, les architectes, sur leurs chantiers, peuvent prendre une influence très salutaire sur les ouvriers qu'ils emploient, s'ils s'occupent du travail qui leur est confié et s'ils leur expliquent eux-mêmes les moyens les plus propres à obtenir une exécution parfaite.

Qui dit chef, dit instructeur, protecteur et guide bienveillant. Or, lorsque nous avons des travaux à diriger, nous nous contentons généralement de donner des ordres écrits et des détails graphiques aux entrepreneurs, et de veiller à leur bonne exécution sans nous préoccuper guère d'autre chose que du résultat, sans penser assez aux ouvriers appelés à y coopérer. Il est de notre devoir de nous y intéresser davantage, et le premier témoignage que nous pouvons leur donner de l'intérêt que nous leur portons, c'est de nous occuper de leur éducation. L'éducation étant le point de départ de toute carrière, examinons sommairement comment elle se fait pour les ouvriers du bâtiment; nous dirons ensuite si les institutions et les traditions qui ont cette éducation pour objet nous paraissent suffisantes, soit pour l'enfance, soit pour l'adolescence, soit pour l'âge adulte, et nous indiquerons enfin ce qui paraît devoir être fait pour l'améliorer. L'instruction primaire doit être commune à tous; le moment est venu de choisir un état, soit que l'enfant exprime lui-même une tendance ou qu'il montre une vocation déterminée, soit qu'on le dirige vers la profession qui semble le plus en rapport avec sa constitution physique, ses goûts, ses facultés, ses relations de famille ou autres. Les anciennes corporations avec leurs conditions d'admission, de réception et d'avancement constituaient autrefois un ordre de choses que rien de régulier n'a remplacé. En laissant à chacun toute liberté, ce qui était de simple justice, puisque l'égalité des droits devait prendre désormais la place des anciens privilèges, on avait ouvert à tous l'accès à toute profession. Aussi la mêlée fut grande et l'est encore; si l'on obtint les avantages incontestables que produit l'émulation, on perdit ceux qui résultent de l'ordre et de la hiérarchie, ceux qui ressortent d'une instruction suivie vers un but déterminé, sous les yeux d'un patron protecteur auquel s'attachaient les apprentis. Ce n'est pas que l'apprentissage, par l'intermédiaire des patrons, n'existe toujours et qu'il ne doive continuer d'exister; car il est difficile de songer à créer autant d'écoles d'apprentissage spéciales qu'il y a de métiers dans l'industrie du bâtiment et d'y répartir la nombreuse population d'enfants sortant chaque année des écoles primaires; mais il en faut créer le plus possible, comme c'est du reste la tendance bien accusée de notre époque, dussent les enfants partager leur temps entre l'école et l'atelier ou le chantier. Sous quelque direction que se fasse l'apprentissage, il faut que ce soit dans les conditions les plus avantageuses possibles à l'apprenti, sous le rapport moral et physique et que, en fin de compte, il reçoive un gage de sa capacité.

De nombreuses écoles d'apprentissage ont été fondées déjà et se constituent tous les jours pour diverses professions, mais il n'y en a pas encore de bien spéciales pour les industries du bâtiment. De pareilles écoles ont pour but, de même que l'apprentissage chez un patron, de familiariser l'enfant avec la connaissance et la pratique de ce qui concerne l'état qu'il veut embrasser. Les associations polytechnique et philotechnique ouvrent des cours et tiennent des conférences dont on ne saurait nier l'utilité ni l'intérêt, mais qui ne sont pas des leçons didactiques spéciales et consécutives propres à former un ouvrier de bâtiment complet. Il y a à Paris ou aux environs plus de vingt pensionnats d'apprentis et sur ce nombre on en compte à peine un ou deux qui se rattachent à l'industrie du bâtiment. Puis viennent, sous le nom de patronages, les associations protectrices des jeunes ouvriers de toutes les professions, non moins nombreuses que les pensionnats mais n'étant pas plus que ceux-ci destinées à la classe dont nous nous occupons. Enfin, les cours d'adultes ouverts par plusieurs villes, bien qu'ils procurent un emploi utile de leurs soirées à ceux qui les suivent, n'offrent pas beaucoup plus que les précédents un enseignement suivi et raisonné à la suite duquel un élève puisse se montrer pourvu d'une instruction spéciale suffisante. En sorte que, avec tant d'éléments d'instruction, avec la meilleure volonté du monde de la part de ceux qui enseignent et de la part de ceux qui désirent apprendre un métier, on n'arrive à donner à ceux-ci que des notions générales et insuffisantes. Traçons maintenant la marche que nous croyons devoir être la plus avantageuse à celui qui veut devenir un bon ouvrier, sans que d'ailleurs le chemin lui soit autrement fermé pour s'élever à tous les degrés de la hiérarchie du personnel qui concourt aux travaux du bâtiment. La route à suivre aurait deux voies parallèles, celle de l'apprentissage chez un patron et celle de l'enseignement théorique et pratique dans des écoles spéciales. La journée des ouvriers étant de dix heures, déduction faite des heures de repos, on en retrancherait deux ou trois heures qui seraient réservées aux écoles. Outre ces écoles d'externes qui devraient être partout répandues, il serait bon et facilement praticable d'adjoindre aux écoles des arts et métiers des divisions élémentaires pour les apprentis et les ouvriers et, en outre, une division spéciale supérieure pour les contremaîtres du bâtiment. Pour les écoles d'apprentissage de Paris, on aurait à demander à la ville ou à l'Etat des locaux comprenant des salles de cours et d'exercices graphiques avec quelques espaces pour chantiers et ateliers. Ces écoles d'externes seraient ouvertes non seulement aux apprentis, mais à tous les autres élèves, jeunes gens ou adultes qui, munis de connaissances élémentaires suffisantes, voudraient en suivre les leçons. Il en faudrait de semblables dans toutes les grandes villes.

Après trois ou quatre années d'apprentissage pratique et théorique chez le patron et à l'école spéciale, le jeune homme ayant seize ans accomplis, subirait un examen qui, s'il était satisfaisant lui assurerait un certificat constatant sa capacité, et il pourrait se présenter avec avantage dans tous les ateliers, sur tous les chantiers où ses connaissances acquises le mettraient au rang des bons ouvriers. A la suite de ces examens devant donner lieu à un certificat d'ouvrier de telle ou telle profession, les plus capables pourraient être dirigés soit vers la division supérieure spéciale des écoles d'arts et métiers, soit vers une école spéciale du premier degré qui serait à fonder afin de former des contremaîtres *appareilleurs*, *correcteurs*, *gâcheurs*, *preux*, etc., pour les travaux de bâtiment. Enfin, pour compléter le programme, il faudrait instituer des brevets de maîtres dans tous les métiers; on les délivrerait après examen à tout individu de tout âge qui donnerait des preuves complètes de capacité supérieure. Ce serait peut-être un moyen qui conduirait à la réalisation de l'idée de remplacer les corporations fermées et sans issues d'autrefois, par des corporations ouvertes, libres et accessibles à toutes les capacités, où chacun concourrait à l'ensemble, non pas mécaniquement et avec indifférence, mais avec son intelligence propre et sous sa responsabilité, corporations qui dès lors se gouverneraient elles-mêmes, et conféreraient les grades dont nous avons parlé ci-dessus. Les relations et les intérêts reposeraient dès lors sur des bases appréciables; on verrait disparaître l'égalité des salaires; la participitation équitable, parce qu'elle serait proportionnelle, des collaborateurs aux bénéfices d'une opération s'établirait avec facilité.

Le cercle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, institué depuis quelques années, a rendu les plus grands services à l'industrie du bâtiment tant au point de vue de ses conditions d'établissement, qu'au point de vue de l'enseignement qui y est donné: enseignement spécial à la maçonnerie, à la taille de pierres et aux études d'appareils. Le cercle des ouvriers maçons s'est fondé grâce à des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

souscriptions charitables; il serait possible d'organiser de semblables cercles pour toutes les branches de métiers ayant trait au bâtiment et ici je m'appuierai sur l'opinion de Viollet-le-Duc, si autorisé dans ces questions d'éducation de bâtiment, puisque c'est l'architecte de France qui, en raison de ses nombreux travaux de restauration d'édifices du moyen âge, a formé le plus de maîtres compagnons et d'ouvriers. « Pour la fondation de cercles ou d'écoles d'apprentis, disait-il, il faut, après l'Etat et le conseil municipal des villes, faire appel aux chambres syndicales d'entrepreneurs, ceux qui s'appellent les prud'hommes et qui constituent en réalité le personnel de l'industrie du bâtiment. Il faut que cette industrie soit moins égoïste et que ces chambres syndicales viennent subventionner, pour leur quote-part, les crédits destinés à la création d'écoles municipales d'apprentis ; il le faut, cela est facile et cela doit être. Il suffirait pour cela qu'une redevance, si minime qu'elle soit, fût prélevée sur les grands travaux de construction et fût appliquée au budget de ces écoles; nous aurions ainsi, après le 1 % des asiles des convalescents et des vieillards, le 1 % des écoles d'apprentis », écoles où l'on forme d'excellents ouvriers.

L. Knab.

III. DROIT. — Dans tous les états policés, l'autorité publique a dû se préoccuper de soumettre « les constructions » à des règlements et à des prescriptions édictés successivement, au fur et à mesure que les agglomérations d'habitants prenaient de l'importance, et les approprier aux besoins nouveaux créés par le développement du commerce et de l'industrie, L'ensemble de ces dispositions constitue le régime juridique de la propriété bâtie, en d'autres termes : les lois du bâtiment. Il est aisé de comprendre que les documents de cette législation spéciale sont fort nombreux, que leurs dispositions sont incessamment modifiées pour répondre aux transformations qui s'opèrent dans les institutions politiques et civiles des peuples par suite des progrès de la civilisation.

Notre but en écrivant cet article ne peut être de donner une analyse et un commentaire des textes et de la jurisprudence qui se réfèrent à la législation des bâtiments. Nos efforts tendront à dégager les documents utiles et à présenter, dans un ordre logique, les restrictions que la loi apporte, en matière de « construction », à l'exercice du droit de propriété, les facultés qu'elle concède et les obligations qu'elle impose aux propriétaires et aux locataires des maisons. Nous divisons notre étude en deux parties : la première comprend les servitudes et charges imposées aux bâtiments pour l'utilité publique et commune. La seconde comprend l'exposé des principes de droit civil qui règlent les rapports entre les propriétaires de maisons et leurs voisins, pour concilier le droit de propriété avec les obligations résultant de la contiguïté des habitations. Nous laissons de côté tout ce qui touche aux rapports qui s'établissent entre les propriétaires et les architectes ou entrepreneurs, pour la construction des bâtiments; cette matière a été traitée dans l'article Architecte, auquel nous renvoyons le lecteur.

I. Servitudes pour l'utilité publique ou commune. — *Places fortes.* Le décret du 10 août 1853 a pour objet de réunir et de coordonner les dispositions des lois des 10 juil. 1791, 17 juil. 1819, de l'ordonnance royale du 1er août 1821 et de la loi du 10 juil. 1851, qui constituent, dans leur ensemble, la législation sur les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications. — Les servitudes défensives autour des places et postes s'exercent dans 3 zones s'étendant respectivement aux distances de 250 m. et 474 m. pour les places et aux distances de 974 m. et de 584 m. suivant qu'il s'agit d'une place ou d'un poste. Dans la première zone, il ne peut être fait aucune construction de quelque nature qu'elle soit. Au delà de la première zone jusqu'à la limite de la seconde il est également interdit d'exécuter aucune construction quelconque en maçonnerie ou en pisé. Mais il est permis d'y élever des constructions en bois et en terre, sans y employer ni pierres, ni briques, ni chaux, ni plâtre, autrement qu'en crépissage, et à la charge de les démolir immédiatement et d'enlever les décombres et matériaux sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire, dans le cas où la place, déclarée en état de guerre, serait menacée d'hostilités. Des constructions quelconques peuvent être élevées entre les limites de la première et de la deuxième zone, mais à la condition qu'elles seront démolies à première réquisition, sans indemnité. Dans la troisième zone des places et des postes, aucune fouille, excavation, construction ou dépôt de matériaux, objets quelconques, ne peuvent être faits sans que les travaux soient approuvés par un décret du ministre de la guerre. (Section I du décret du 9 août 1851.) La section II du même décret s'occupe des servitudes concernant les reconstructions et réparations des constructions existantes antérieurement à la promulgation des lois sur la matière. Dans la troisième section sont spécifiés tous les ouvrages tels que socles en maçonnerie et en pierres, fours et cheminées, cloisons de distribution, murs, caves, puits, ponts en bois, baraques, moulins et usines en bois ou en maçonnerie, qui, par exception, peuvent être autorisés dans les zones de servitude.

Bois et forêts. Les articles 151 et 152 du code forestier contiennent prohibition de bâtir dans l'intérieur et à moins d'un kilomètre des bois et forêts, four à chaux et à plâtre, maison sur perches, loge, baraque ou hangar, sans l'autorisation du gouvernement. L'article 153 défend également la construction de maisons ou fermes, sans autorisation à moins de 500 m., des bois et forêts soumis au régime forestier, sous peine de démolition. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux bois et forêts d'une contenance au-dessous de 250 hectares. Il est interdit d'établir dans les maisons ou fermes autorisées dans le rayon frappé de servitude aucun atelier à façonner le bois, aucun chantier ou magasin pour faire le commerce de bois sans une permission spéciale du gouvernement. Les usines à scier le bois ne peuvent être établies à moins de deux kil. de distance des bois et forêts (art. 154-155, code forestier).

Sont exceptées des dispositions des articles 153, 154, 155, les maisons et usines qui font partie de villes, villages ou hameaux formant une population agglomérée, bien qu'elles se trouvent dans les distances prohibées (art. 156, code forestier). Enfin, les articles 157-158 du même code règlementent le droit qui appartient aux agents forestiers, de visiter les usines, hangars et autres établissements autorisés dans le périmètre prohibé et de marquer de leur marteau les arbres employés dans les scieries situées à moins de deux kil. de distance des bois et forêts.

Cimetières. Aux termes du décret du 7 mars 1808 on ne peut élever aucune habitation ni creuser de puits, à moins de cent mètres des nouveaux cimetières transférés hors des communes, en vertu des lois et règlements. L'autorisation est nécessaire pour réparer ou augmenter les bâtiments existants. Les puits peuvent, après visite contradictoire d'experts, être comblés en vertu d'un arrêté du préfet, rendu sur la demande de la police locale. La distance se compte à partir des dépendances closes de murs des maisons d'habitation. La servitude d'utilité publique qui, par suite du transfert d'un cimetière, grève les terrains à proximité, ne donne lieu à aucune indemnité.

Zone des douanes. La cinquième section du titre 8 de la loi du 8 floréal an XI (28 avr. 1803), intitulée : « *De la ligne des douanes* », confirme les dispositions d'un arrêté du 5 frimaire an XI, qui étend le rayon frontière à 2 myriam. Pour faciliter la répression de la fraude, la distance, sur toutes les frontières de terre, peut être portée à deux myriamètres et demi (loi du 28 avr. 1816, art 32). La fixation des distances entre le territoire étranger et la ligne est faite sans égard aux sinuosités des routes, en pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nant la mesure la plus droite à vol d'oiseau (loi du 6 août 1791, art. 42).

Aucune manufacture, fabrique ou moulin ne peut être établi, sans autorisation du préfet sur l'avis conforme du directeur des douanes, dans la zone grevée de la servitude, si ce n'est dans les villes (lois du 6 août 1791, 30 avr. 1806 et décret du 25 mars 1852, tab. B, art. 2 et 9). Comme nous le verrons plus loin à propos de l'alignement, une agglomération d'habitants prend le nom de ville, dans le langage administratif, quand elle renferme une population de 2,000 hab. En cas de refus du préfet, les intéressés peuvent se pourvoir devant le ministre.

Le déplacement des manufactures et fabriques peut être ordonné lorsqu'elles auront favorisé la contrebande et que ce fait est constaté par un jugement rendu par les tribunaux compétents. Cette mesure peut être prise aussi bien contre les établissements qui existaient antérieurement à la détermination de la ligne frontière qu'à ceux qui ont été autorisés depuis. Il est accordé pour effectuer le déplacement un délai d'un an au moins (V. Loi du 21 ventôse an XI [12 mars 1803], art. 1, 2). Enfin, mentionnons la disposition contenue dans l'art. 4, titre XIII de la loi du 6 août 1791, aux termes de laquelle les bureaux des douanes peuvent être placés dans les maisons qui seront les plus convenables au service, autres néanmoins que celles qui sont occupées par les propriétaires, en payant le loyer des dites maisons sur le pied des baux de la localité et à charge de dédommager les locataires qui seraient déplacés avant l'expiration de leurs baux.

Elargissement et redressement des voies publiques. La rectification du tracé des voies publiques se fait de deux manières : par l'expropriation pour cause d'utilité publique, ou par alignement. L'alignement est une servitude d'utilité publique qui grève les terrains et constructions compris entre les deux lignes qui déterminent les limites des routes, chemins, rues et places livrés à la circulation du public. Les immeubles, atteints par cette servitude, sont frappés, aux mains de leurs propriétaires, d'une certaine indisponibilité qui interdit, aux termes d'anciens règlements, maintenus en vigueur par la loi du 22 juil. 1791, de les conforter, conserver, soutenir, réparer, reconstruire soit en entier, soit en partie. Dans le but de rendre moins lourdes pour les riverains les charges qui grèvent leurs bâtiments, l'autorité administrative restreint l'interdiction de réparer aux seuls ouvrages qui tendent à prolonger la durée de la construction, savoir : la consolidation des fondations et du mur de face dans la hauteur du rez-de-chaussée. (Lettre minist. 3 juil. 1827, Cons. d'Et., 17 juil. 1848, 29 fév. 1854.)

L'administration n'a pas le droit d'imposer aux propriétaires l'obligation de se mettre immédiatement à l'alignement. Elle doit attendre que les riverains démolissent volontairement leurs bâtiments ou que ceux-ci tombent de vétusté. Dans l'un ou l'autre cas, il n'est dû indemnité aux riverains, ainsi qu'on le verra plus loin, que pour la valeur vénale du terrain réuni à la voie publique. La dépossession par l'alignement est donc beaucoup plus onéreuse pour les riverains que la dépossession par l'expropriation, car l'exécution des travaux par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique ne peut être faite qu'après avoir payé la valeur du sol et des bâtiments. C'est au conseil de préfecture qu'il appartient de statuer sur le caractère confortatif ou non confortatif des travaux faits aux bâtiments grevés de la servitude d'alignement, sauf recours au conseil d'Etat.

Construction joignant la voie publique. Aucune construction ne peut être entreprise sur ou joignant immédiatement la voie publique qu'avec la permission de l'autorité compétente. (Edit de 1607, art. 5. Ordonn. du 25 mars 1754, art. 4. Arrêt du conseil du 27 fév. 1765 maintenu par l'art. 29 de la loi du 22 juil. 1791.) L'obligation pour tout constructeur de maison de demander l'alignement de la voie publique au-devant de son terrain et de s'y conformer est un principe de droit public. La jurisprudence constante du conseil d'Etat reconnaît aux propriétaires de terrains en bordure de la voie publique le droit de construire en arrière de l'alignement sans autorisation et de réparer les bâtiments en arrière. Mais il est admis que l'autorité a le droit d'obliger les propriétaires à se clore à l'alignement. La question doit être résolue dans le même sens pour la petite voirie, malgré la tendance contraire de la cour de cassation. Dans les bourgs et villages, les maires, chargés de veiller à la sûreté de la circulation, peuvent prendre des arrêtés défendant toute construction le long de la voie publique sans autorisation préalable. Tant qu'il n'existe pas d'arrêté municipal, les habitants des bourgs et villages peuvent bâtir sans autorisation.

Alignements. La ligne qui détermine les limites de la voie publique et suivant laquelle doivent être établis les bâtiments en bordure est indiquée aux constructeurs par l'administration qui a compétence également pour fixer le niveau pour la pose des seuils.

Plans d'alignement. Les plans d'alignement font connaître, d'une manière précise, la direction, la longueur et les limites des rues, places, boulevards, etc., ils sont ainsi un des moyens les plus efficaces de prévenir ou de réprimer les usurpations ou les détériorations du sol des voies intérieures. La fixation du niveau assigné aux voies publiques intérieures par l'opération du nivellement permet aux municipalités d'entreprendre et d'exécuter, avec des vues d'ensemble, les remblais et déblais qui peuvent être nécessaires soit pour faciliter la circulation dans les rues ou sur les places, soit pour les assainir. Elle fournit, en outre, aux propriétaires des fonds riverains de la voie publique l'assurance de ne pas voir des constructions en contre-haut ou en contre-bas du sol d'une rue ou d'une place, le lendemain du jour où il les a élevées au niveau de cette rue ou de cette place.

L'ordonnance du bureau des finances du 29 mars 1754, applicable à la généralité de Paris, et l'arrêt du conseil du 27 fév. 1765, concernant les autres villes de France, sont les premiers documents administratifs prescrivant la formation de plans généraux d'alignement. Encore, l'arrêt de 1765 ne s'occupe que de la traverse des routes dans les villes, bourgs et villages, c.-à-d. des voies publiques dépendant de la grande voirie. La loi du 16 sept. 1807 ordonne l'exécution des plans d'alignement pour l'ouverture des rues et l'élargissement des anciennes qui ne font pas partie d'une grande route et appartiennent ainsi à la petite voirie. Une circulaire ministérielle du 30 mai 1831 a restreint cette obligation aux villes dont la population dépasse 2,000 âmes. — Malgré les efforts de l'administration supérieure, la volonté du législateur, même restreinte dans ces limites, est loin d'être réalisée. En matière de grande voirie, les plans généraux d'alignement des rues formant traverse des routes dans les villes, bourgs et villages sont dressés, sur l'ordre du préfet, par les ingénieurs des ponts et chaussées, en observant les règles tracées par une circulaire des travaux publics du 24 oct. 1845. Une enquête est ensuite ouverte dans les formes prévues par le titre II de la loi du 3 mai 1841, après quoi, le conseil municipal est consulté, ainsi que le conseil général, s'il s'agit de la traverse d'une route départementale. Le dossier, avec pièces constatant l'accomplissement des formalités, est alors transmis au ministre des travaux publics qui le soumet à l'approbation du conseil général des ponts et chaussées. Le plan d'alignement est définitivement arrêté par décret rendu au conseil d'Etat.

La loi municipale du 5 avr. 1884, art. 36 § 14, range dans la catégorie des dépenses obligatoires des communes les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement pour les rues dépendant de la petite voirie. La forme des plans, dressés sur l'avis d'une commission prise dans le conseil municipal, est réglée minutieusement par une instruction du ministre de l'inté-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieur du 2 oct. 1865. Quand le conseil municipal a adopté le nouveau plan, les propriétaires atteints par les rectifications ou par les changements projetés sont appelés par voie d'affiches et de publications à produire leurs réclamations. A cet effet, une enquête est ouverte à la mairie, elle a lieu conformément à l'ordonnance royale du 23 août 1835 et à l'instruction ministérielle du 21 sept. de la même année.

Les plans généraux d'alignement sont arrêtés définitivement, pour la petite voirie, par les préfets, en vertu du décret du 25 mars 1852, mais il est à remarquer qu'ils n'ont pas le droit de modifier les plans, ils ne peuvent que donner ou refuser leur approbation. Le seul recours ouvert aux intéressés contre l'arrêté d'approbation du plan d'alignement approuvé par le préfet ne peut être formé que devant le ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 6 du décret du 25 mars 1852. Le recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'on invoquerait un excès de pouvoir commis par le préfet et non réformé par le ministre. Depuis la loi du 10 août 1871, art. 44 et 86, le conseil général approuve les plans de rues formant traverse des chemins de grande communication ou d'intérêt commun, la commission départementale approuve les plans des rues formant traverse des chemins vicinaux ordinaires. Les plans généraux d'alignement de grande et de petite voirie ne sont obligatoires que lorsqu'ils ont été portés à la connaissance des intéressés par voie d'affiches ou tout autre mode de publication.

Il n'y a de réclamation possible que s'il était établi que les formalités de l'enquête n'ont pas été remplies ou que la propriété privée est atteinte. Sauf le respect des droits acquis, l'administration peut procéder ultérieurement à la modification d'un plan général d'alignement, à la condition de suivre les formalités indiquées ci-dessus pour sa formation. L'homologation du plan d'alignement ne donne pas droit à l'administration d'exécuter d'ensemble le plan général d'alignement. Pour la grande comme pour la petite voirie, il ne peut être exécuté qu'au fur et à mesure des constructions et reconstructions. Les autorisations de bâtir, reconstruire ou réparer sont données par le préfet ou le sous-préfet, conformément au plan général d'alignement, en matière de grande voirie, c.-à-d. pour les routes nationales, les chemins vicinaux de grande et de moyenne communication et les traverses de ces voies dans les rues des villes, bourgs et villages. La délivrance de ces autorisations est donnée par le maire quand il s'agit de la voirie urbaine, sans le concours du conseil municipal (loi du 16 sept. 1807, art. 52). A Paris, les alignements sont délivrés par le préfet de la Seine.

Alignements individuels. Les alignements individuels, les autorisations de bâtir sont délivrés par le préfet ou par le sous-préfet en ce qui concerne les routes nationales, les routes départementales, les chemins vicinaux de grande ou de moyenne communication et les rues formant la traverse de l'une ou de l'autre de ces voies de communication. L'art. 98 § 3 de la loi du 5 avr. 1884 exige qu'avant de statuer sur les demandes tendant à obtenir les alignements individuels, le préfet et le sous-préfet prennent l'avis du maire, innovation importante qui permet aux magistrats municipaux de faire les observations qu'ils croient nécessaires dans l'intérêt de la commodité, de la liberté ou de la sécurité de la circulation. La délivrance des autorisations de bâtir et des alignements individuels rentre dans les attributions du maire en matière de petite voirie, sauf les exceptions relatives aux chemins vicinaux de grande et de moyenne communication et aux rues en formant la traverse.

Dans le cas où le maire, saisi régulièrement d'une demande d'alignement individuel ou d'autorisation de bâtir, refuserait de l'accueillir, le préfet peut, après l'en avoir requis, y procéder d'office. Tout propriétaire, en effet, est tenu de solliciter préalablement l'alignement individuel et l'autorisation de bâtir, mais l'administration est obligée de les lui accorder, lorsque la demande réunit les conditions prévues par les lois et règlements. Les arrêtés d'alignement peuvent être attaqués devant le conseil d'Etat quand l'intéressé se plaint d'un excès de pouvoir, autrement le recours doit être porté devant le préfet et le ministre de l'intérieur. La sanction aux infractions est la démolition de l'ouvrage exécuté sans autorisation (édit de 1607 et arrêt du conseil du 17 fév. 1765). L'amende fixée à 300 fr. pour la grande voirie par l'arrêt de 1765 peut être modérée, en vertu de la loi du 23 mars 1842, au vingtième. Pour la petite voirie, l'amende est de 1 à 5 fr. (art. 471 du c. pén.); en cas de récidive l'art. 474 ajoute la peine de 3 jours d'emprisonnement au plus.

Les contraventions de grande voirie sont constatées par les agents des ponts et chaussées. Toute permission de travaux pour la grande comme pour la petite voirie n'est valable que pendant un an, à partir de sa date (lettres patentes du 22 oct. 1733; Cass. 10 mars 1859; cons. d'Etat, 16 juil. 1840). L'alignement ou la permission doit être donné par écrit et par un arrêté ayant date certaine avant la construction. Les alignements et permissions de grande voirie sont délivrés sans frais (arrêts du cons. des 27 fév. 1765 et 18 nov. 1781), excepté à Paris. La loi des finances du 28 juin 1833 a autorisé la perception de droits au profit des communes pour la délivrance des permissions de petite voirie.

Terrains retranchés. Quand on examine un plan d'alignement, on voit que le redressement projeté de la voie publique atteint certaines propriétés qui empiètent sur le nouvel alignement, tandis que d'autres, qui étaient en bordure de l'ancienne voie, s'en trouvent séparées par le nouveau tracé. Dans le premier cas on dit qu'il y a alignement par reculement, et dans le second que l'alignement a lieu par avancement. Lorsqu'un propriétaire fait volontairement démolir sa maison ou lorsqu'il est forcé de la démolir pour cause de vétusté, il n'a droit à indemnité que pour *la valeur du terrain délaissé*, si l'alignement qui lui est donné par les autorités compétentes le force à reculer sa construction (loi du 16 sept. 1807, art. 50). Aucune indemnité ne peut être allouée pour le dommage résultant pour la propriété du dit reculement (Cass. 9 juil. 1829. Dalloz, année 1829, 1re partie, p. 308). — On décide généralement que si la plus grande partie du sol et des bâtiments est emportée par l'alignement, la commune est tenue d'acquérir le reste, mais, dans ce cas encore, elle ne paiera que la valeur du terrain nu.

Lorsque l'alignement a pour effet de placer une propriété riveraine en arrière du nouvel alignement, le propriétaire a sur le terrain retranché de la voie publique un droit de préemption qui lui permet d'en prendre possession dès qu'il a déclaré vouloir en profiter, et avant même que le prix ait été fixé (Cass. req. 27 mai 1851. Dalloz, année 1861, 1re partie, p. 148). De son côté, l'administration peut mettre en demeure le riverain d'acquérir le terrain retranché de la voie publique, et, s'il refuse, elle est autorisée à le déposséder de l'ensemble de sa propriété (loi du 16 sept. 1807, art. 52). La valeur du terrain cédé est fixée, non plus, comme au cas d'aliguement par reculement, eu égard uniquement à la valeur vénale du terrain, mais on doit tenir compte, dans l'évaluation, de la plus-value qu'il donne, suivant les circonstances, à l'immeuble auquel il est réuni (loi du 16 sept. 1807). Toutes les fois, d'ailleurs, qu'un alignement donné en matière de voirie urbaine force un propriétaire à reculer ses constructions ou à s'avancer sur la voie publique, l'indemnité qui lui est due dans le premier cas, et celle dont il est débiteur dans le second, doivent être réglées, lorsqu'il y a contestation sur le chiffre, par le jury d'expropriation, dans les formes prévues par la loi du 3 mai 1841.

Hauteur des bâtiments. Dimensions des cours et cou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rettes. La hauteur des bâtiments n'est pas abandonnée à la libre volonté des constructeurs. Les maires, chargés de tout ce qui intéresse la surveillance, la sûreté, la salubrité et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques (loi du 5 avr. 1884), ont le droit de déterminer la hauteur des maisons, sauf dans les rues qui dépendent de la grande voirie où il appartient aux préfets de prendre les mesures d'ordre et de police. A Paris, la hauteur des façades avait été d'abord fixée par les lettres patentes du 25 août 1784. Au fur et à mesure des besoins nouveaux, les règlements ont été modifiés ; nous ne citerons que le dernier actuellement en vigueur ; il porte la date du 23 juil. 1884. Le même décret fixe pour Paris les dimensions des cours et courettes sur lesquelles prendront jour et air les pièces pouvant servir à l'habitation.

Saillies. L'édit de 1607 dispose ainsi : « Défendons à notre grand voyer de permettre qu'il soit fait : aucunes saillies, avances et pans de bois aux bâtiments neufs, ni ouvrages qui puissent conforter, conserver et soutenir celles qui existent aux bâtiments anciens ; ni qu'il soit fait aucun encorbellement en avance pour porter aucun mur, pans de bois ou autre choses en saillies ou porte à faux sur les dites rues ; ainsi faire le tout continuer aplomb depuis le rez-de-chaussée.... Pareillement avons défendu et défendons de faire préaux, ni aucuns jardins en saillie aux hautes fenêtres, à peine de 10 livres d'amende contre les contrevenants. » Tel est le point de départ des diverses ordonnances spéciales à Paris qui prohibent l'établissement des gouttières saillantes (1664) des consoles pour soutenir les balcons (1667), celles relatives aux corniches, auvents etc. (1683, 1697, 1725, 1783). Leurs dispositions ont été réunies et cordonnées dans l'ordonnance du roi du 23 déc. 1823, remplacé, aujourd'hui par le décret du 22 juil. 1882, fixant les dimensions de saillies fixes et mobiles susceptibles d'être autorisées.

Les dimensions des saillies qui peuvent être établies sans inconvénients pour la circulation sont autorisées, en ce qui concerne la voirie communale, par arrêtés permanents ou individuels du maire, rendus exécutoires dans les formes réglées par les art. 95 et 96 de la loi du 5 avr. 1884. Quant aux rues qui font partie des routes nationales, départementales ou des chemins vicinaux de grande communication, les dimensions des saillies sont déterminées par des arrêtés spéciaux pris par le préfet sur l'avis de l'ingénieur en chef des ponts et chaussés, en se conformant le plus possible aux instructions de la circul. minist. des trav. pub. du 10 sept. 1858. L'article 138, n° 8, de la nouvelle loi municipale, range les droits de voirie, dans lesquels sont compris ceux afférents aux saillies, au nombre des recettes ordinaires des communes. Les tarifs sont approuvés conformément au décret du 28 mars 1852, tableau A, par arrêté préfectoral. Les droits sont perçus à Paris, en vertu du tableau annexé au décret du 28 juin 1874. Le sol des rues, places, routes et chemins étant inaliénable et imprescriptible, les autorisations sont toujours, en principe, révocables dès que l'intérêt de la circulation paraît exiger cette mesure (Cass., ch. crim. 11 sept. 1847).

Solidité des constructions. Les maires, en vertu des pouvoirs généraux qui leur sont conférés pour veiller à la sûreté publique par la loi du 5 avr. 1884, ont la faculté de prohiber les constructions en pans de bois. L'édit de 1607 interdisait à Paris, d'une façon absolue, la construction en pans de bois. Aujourd'hui, ils ne sont autorisés par la préfecture de la Seine que dans des cas exceptionnels, lorsque la profondeur du terrain est moindre de 8 m., et encore faut-il que la façade du rez-de-chaussée soit construite entièrement en matériaux durs, pierres, moellons ou briques.

Plusieurs arrêts de la cour de cassation ont consacré la légalité des règlements municipaux qui interdisent d'employer le chaume, le bois ou d'autres matières combustibles dans les couvertures en maintenant les condamnations à l'amende et à la démolition prononcées contre les contrevenants. Lorsque la maison est bâtie, l'administration intervient encore pour régler les droits des riverains sur la voie publique et leur imposer diverses charges et obligations. Ainsi, à Paris, il est interdit par les dispositions de l'arrêt du conseil du 22 janv. 1785, confirmées par l'ordonnance du 30 sept. 1814, d'établir aucune communication souterraine entre les maisons et l'égout pour l'écoulement des eaux des latrines et fosses d'aisances. Pareille prohibition est faite par la même ordonnance, pour les eaux pluviales et ménagères, sauf dans certains cas particuliers. L'arrêté du préfet de la Seine du 31 mai 1856, art. 5, porte que toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout doit être disposée de manière à y conduire les eaux pluviales et ménagères, ainsi que toute maison ancienne en cas de réparations. L'ordonnance de police du 25 juil. 1862 règle, pour Paris, dans quelles conditions doivent se faire les réparations aux conduites d'eau et de gaz appartenant aux particuliers. L'ouverture des rues nouvelles par des particuliers sur leurs terrains doit être autorisée dans les mêmes formes que les plans généraux d'alignement (déclaration de 1693 ; loi du 22 juil. 1791. art. 29 ; loi du 16 sept. 1807, art. 52).

A Paris, les particuliers ne peuvent ouvrir de passage qu'après avoir obtenu la permission préalable du préfet de la Seine (déc. du 10 oct. 1859). Dans les autres villes, les maires accordent l'autorisation en vertu du droit de veiller à la sécurité et à la salubrité de la voie publique. C'est aux tribunaux administratifs qu'il appartient de décider, au point de vue des formalités d'ouverture, si la voie projetée constitue un passage ou une rue. Le décret du 26 mars 1852, spécial à Paris, prescrit à tout constructeur d'adresser à l'administration un plan et des coupes cotés des constructions qu'il projette, et de se soumettre aux prescriptions qui lui seront faites dans l'intérêt de la sûreté et de la salubrité publique. Les dispositions du décret de 1852 peuvent être étendues aux villes qui en demandent l'application. Du reste, un grand nombre de décisions antérieures et postérieures au décret de 1852 ont reconnu à l'autorité municipale le droit d'obliger les constructeurs à prendre les précautions indiquées par les règles de l'art dans l'intérêt de la sécurité publique, notamment dans le but de prévenir les incendies. A Paris, on suit encore, en grande partie, pour la construction des murs en fondation et en élévation, les prescriptions réglées par un jugement du maître général des bâtiments du 29 oct. 1685.

Pavage et trottoirs. Un avis du conseil d'Etat du 25 mars 1807, constamment appliqué par la jurisprudence administrative, met à la charge des propriétaires riverains les frais de premier pavage, lorsque cette opération est reconnue nécessaire par l'administration communale. Mais il faut qu'il y ait : 1° un ancien usage établissant, pour la localité, l'obligation des riverains ; 2° que les revenus de la commune soient insuffisants.

La loi de finances du 20 juil. 1837 décide que les taxes de pavage sont perçues comme en matière de contributions directes, d'où il suit que les réclamations doivent être portées devant le conseil de préfecture. L'acquittement des frais incombe à celui qui est propriétaire au moment de la mise en état de viabilité de la rue (conseil d'Etat 12 mai 1876) c'est à tort que plusieurs décisions ont considéré la taxe de pavage comme une charge réelle de l'immeuble et le suivant entre les mains des acquéreurs successifs. Les frais d'établissement des trottoirs peuvent encore être supportés en partie par les riverains. Aux termes de la loi du 4 juin 1845, dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés par ordonnances royales et où, sur la demande des conseils municipaux, l'établissement de trottoirs sera reconnu d'utilité publique, la dépense sera répartie entre les communes, sans que la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

portion à la charge de la commune puisse être inférieure à la moitié de la dépense totale. Mais il convient de remarquer que la loi de 1845 ne dispose au point de vue de la part contributive de la commune dans les frais, que dans l'hypothèse où il n'y a pas, à cet égard, de coutumes locales. S'il en existe, les frais de construction, de reconstruction ou d'entretien des trottoirs sont supportés conformément aux usages locaux. Il appartient aux préfets d'autoriser la construction des trottoirs et d'indiquer les matériaux à employer dans les rues qui forment le prolongement des grandes routes. — Le recouvrement des taxes a lieu comme en matière de construction directe (loi du 7 juin 1845 art. 3).

A Paris, un arrêté du préfet de la Seine du 15 avr. 1846 a statué sur le mode de construction des trottoirs. La contribution proportionnelle à la dépense est fixée aux deux tiers pour les trottoirs en pavés. Après le premier établissement, les frais d'entretien et de reconstruction sont entièrement à la charge de la ville. — La construction des salles de spectacle doit être l'objet de la surveillance active des autorités municipales. Les dispositions à adopter, à Paris, pour la construction des salles de spectacle sont indiquées dans le décret du 1er juil. 1864.

Etablissements dangereux et insalubres. Les établissements industriels, manufactures ou ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode ne peuvent, aux termes du décret du 15 oct. 1810 qui est le texte fondamental en la matière, être formés sans une permission de l'autorité administrative. Ils sont divisés en trois classes : la première comprend les établissements qui doivent être éloignés des habitations particulières, la seconde ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires et leur causer des dommages; dans la troisième classe sont placés les établissements qui peuvent sans inconvénient rester auprès des habitations, mais doivent rester soumis à la surveillance de la police. Le décret du 3 mai 1886, promulgué au *Journal officiel* du 12 mai, a rapporté tous les précédents décrets et fixé la nomenclature et la division des établissements insalubres, dangereux et incommodes.

La demande d'autorisation pour les trois classes doit être adressée au préfet pour les établissements de 1re classe, et au sous-préfet pour les deux autres. Elle doit être produite sur timbre et désigner avec précision le siège de l'usine, la nature des opérations qui y seront pratiquées, ainsi que les matières que l'on se propose de travailler. A cette pétition doivent être joints deux plans en double expédition. L'un de ces plans reproduit l'état général des propriétés, maisons d'habitation ou autres, voisines de l'emplacement projeté dans un rayon de 500 m. pour la 1re classe, de 200 m. pour la 2e et de 100 m. pour la 3e. Le plan doit être à l'échelle de 1 à 250 m. Le 2e plan représente les dispositions intérieures de l'usine à l'échelle géométrique de 5 millim. par mètre. V. pour les détails Inst. Min. des trav. pub., 1862, numéro 4. Après les formalités d'enquête et d'affichage indiquées par le décret du 15 oct. 1810, l'autorité compétente accorde ou refuse l'autorisation. Les voisins ont le droit de faire opposition devant le conseil de préfecture, soit avant, soit après l'autorisation. La requête est déposée sur timbre au greffe du conseil de préfecture. L'arrêté préfectoral peut être également attaqué par le fabricant qui a essuyé un refus ou qui juge trop onéreuses les conditions imposées. Le recours est porté devant le conseil d'Etat pour les deux premières classes et devant le conseil de préfecture pour la troisième classe.

Le droit de surveillance et de répression des infractions à l'arrêté d'autorisation appartient aux préfets. — L'autorisation accordée par l'administration de créer un établissement industriel classé, à charge de satisfaire à certaines conditions déterminées, est toujours donnée aux risques et périls de celui qui l'obtient et ne saurait porter atteinte aux droits des propriétaires et locataires voisins, droits réservés d'ailleurs, dans les arrêtés de l'administration. V. Cass. 11 juin 1877 ; 18 nov. 1884.

Les tribunaux civils sont compétents pour accorder des dommages-intérêts en réparation du préjudice causé par l'exploitation industrielle autorisée; ils peuvent même ordonner certaines mesures de protection, pourvu qu'elles ne soient pas en opposition avec celles prescrites par l'autorité administrative. V. Cass. 11 juin 1877. Mais ils sont incompétents pour ordonner la suppression. V. Cass. 3 juin 1857. — Les contraventions aux arrêtés d'autorisation sont de la compétence du juge de simple police qui, indépendamment de l'amende, doit ordonner l'interdiction de l'exploitation irrégulière, mais non la démolition. V. Cass. 25 mars 1858 (Dalloz, 69, 1, 115).

Les dispositions relatives à la mise en service des chaudières et générateurs à vapeur sont contenues dans le décret du 30 avr. 1880. Ce décret divise les machines à vapeur en 3 catégories, basées sur la capacité de la chaudière et la tension de la vapeur. Les chaudières de la première catégorie doivent être établies en dehors de toute maison d'habitation et de tout atelier surmonté d'étages; celles de la seconde peuvent être placées dans l'intérieur de tout atelier, pourvu que l'atelier ne fasse pas partie d'une maison d'habitation. Les chaudières de la troisième catégorie peuvent être établies dans un atelier quelconque, même lorsqu'il fait partie d'une maison d'habitation (art. 14 à 18). Les mêmes articles fixent le mode de construction et les distances à observer.

Etablissements sur les cours d'eau. Conformément aux dispositions du décret du 25 mars 1852, rentrent dans les attributions des préfets : 1° l'autorisation pour les prises d'eau au moyen de machines sur les cours d'eau navigables ou flottables qui, eu égard au volume du cours d'eau, n'auraient pas pour effet d'en altérer sensiblement le régime ; 2° les établissements temporaires sur les dits cours d'eau, alors même qu'ils auraient pour effet de modifier le régime ou le niveau des eaux. Le préfet, dans ce cas, fixe la durée de la permission ; 3° les établissements nouveaux, tels que : moulins, usines, barrages, prises d'eau d'irrigation, patouillets, bocards, lavoirs à mines, situés sur les cours d'eau non navigables ni flottables. Sauf les cas indiqués ci-dessus, l'autorisation ne peut être donnée que par le chef de l'Etat. Pour les formalités préalables à l'autorisation, il convient de consulter l'instruction ministérielle du 19 thermidor an VI et les circulaires du directeur général des ponts et chaussées, 16 nov, 1834, et du ministre des trav. pub. 23 oct. 1851.

Fabrication du gaz et gazomètres. D'après le décret du 9-27 fév. 1867, les ateliers de fabrication et les gazomètres doivent être établis à une distance d'au moins 30 m. des habitations comptée de la maison d'habitation et non de ses dépendances (Cons. d'Et. 26 janv. 1880 ; Rec. Lebon, 39).

Logements insalubres et conseils d'hygiène. La loi du 13 avr. 1850 autorise, dans toute commune où le conseil municipal l'aura déclaré nécessaire, la nomination d'une commission chargée de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager (art. 1er).

Les commissions qui se composent de neuf membres au plus et de cinq au moins dans les départements, et à Paris de douze membres, constatent l'état d'insalubrité et les moyens d'y remédier. Leurs rapports sont déposés à la mairie et les intéressés sont mis en demeure d'en prendre communication et de faire leurs observations dans le délai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un mois. Les travaux d'assainissement, leur mode d'exécution et les délais d'achèvement sont l'objet d'une délibération du conseil municipal. Un recours est ouvert contre les décisions dans le délai d'un mois à dater de la notification au propriétaire ou usufruitier de l'arrêté municipal (art. 2 à 8). — L'autorité municipale peut interdire provisoirement la location à titre d'habitation des logements qui ne sont pas susceptibles d'assainissement, mais l'interdiction absolue ne peut être prononcée que par le conseil de préfecture. Les art. 9 et 11 édictent contre les contrevenants des amendes qui varient de 16 à 100 fr. et qui, en cas de récidive ou de non-exécution des arrêtés, peuvent être tantôt de la valeur des travaux non exécutés, tantôt du double de la valeur locative du logement interdit à l'habitation.

L'art. 15 donne à l'administration le pouvoir d'acquérir dans les formes prévues par la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux reconnus nécessaires pour faire disparaître l'insalubrité qui est le résultat de causes extérieures et permanentes. C'est en vertu de cette loi que se sont faites à Paris les expropriations du quartier Marbœuf et de la rue des Filles-Dieu.

L'arrêté du gouvernement du 18 déc. 1848 et l'arrêté ministériel du 15 fév. 1349 ont établi et réglementé les attributions d'un conseil d'hygiène institué au chef-lieu de chaque département et dans chaque arrondissement. Le dép. de la Seine est régi, à ce point de vue spécial, par les décrets des 7 juil. 1880 et 7 mars 1881.

Les conseils d'hygiène sont chargés de l'examen des questions intéressant les localités et les habitations, la salubrité des ateliers, des écoles et des établissements publics. Ils donnent leur avis sur la création et la translation des établissements dangereux et insalubres et sont consultés sur les dispositions et améliorations à introduire lorsqu'il s'agit de travaux ou de constructions d'utilité publique, tels que écoles, prisons, casernes, cimetières, etc. Leur mission est d'éclairer l'autorité sur toutes les mesures sanitaires à prendre dans l'intérêt de l'hygiène publique.

Police municipale. Notre travail ne serait pas complet si nous ne disions pas quelques mots des attributions des maires en matière de police municipale. Aux termes de la nouvelle loi municipale du 5 avr. 1884 qui est conforme, sur ce point, à la législation antérieure, la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la *sûreté* et la *salubrité*. Elle comprend notamment tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou aux autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute, ou de celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles; le soin de prévenir, par des précautions convenables, les fléaux calamiteux, tels que les incendices, les inondations, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, en provoquant, s'il y a lieu, l'intervention de l'autorité administrative (art. 97 § 1 et 6).

Quelques explications sont nécessaires : le pouvoir de réglementation des maires s'étend aux dépôts de matériaux, aux barrières à établir sur la voie publique, ainsi qu'au mode de construction des échafaudages. Le droit de prescrire la démolition ou la réparation des édifices en péril est exercé par l'autorité préfectorale en matière de grande voirie et par le maire pour les voies purement communales. Mais, en vertu de ses attributions de police municipale, le maire peut ordonner et prendre d'office, s'il y a lieu, même à l'égard des routes et chemins dépendant de la grande voirie dans la traverse des agglomérations d'habitants, les mesures provisoires, jugées par lui indispensables pour garantir la sûreté de la circulation, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement par l'autorité préfectorale.

L'injonction de démolir un bâtiment menaçant ruine est valable, encore bien qu'il ne joigne pas immédiatement la voie publique (Cass. 3 janv. 1863). La seule garantie, donnée aux propriétaires contre le pouvoir quelque peu exorbitant de l'autorité administrative, consiste dans l'obligation de faire constater le cas d'urgence ou de péril imminent par un rapport émané de l'expert de la ville ou d'un agent de la voirie (Cons. d'Et. 16 mars 1872).

La loi du 5 avr. 1884 a substitué au mot *épidémie*, dont parlait la loi de 1790, l'expression plus complète de *maladies épidémiques ou contagieuses*. En présence des termes généraux qui confèrent aux magistrats municipaux le pouvoir de prévenir, par des précautions convenables, les maladies épidémiques ou contagieuses, on s'est demandé dans quelles limites ces pouvoirs peuvent se concilier avec le respect dû à la propriété.

En général, l'arrêté du maire doit se borner à exiger l'enlèvement des matières infectantes ou l'abandon des lieux qui peuvent causer des exhalations nuisibles, ou compromettre la salubrité publique. Il y aurait excès de pouvoir si le maire faisait injonction d'avoir à faire tels travaux (Cass. 23 juil. 1864; Cons. d'Etat, 8 mai 1865).

II. Principes de Droit civil. — « Un architecte ne peut avec sûreté se charger de la construction de quelque bâtiment, s'il n'est instruit des lois de la coutume; autrement il court risque, à chaque instant, de faire des fautes qui détruisent sa réputation, et qui ruinent les propriétaires ou les entrepreneurs, qui, dans certains cas, sont responsables des événements; car il ne peut fonder un bâtiment, s'il ne sait ce qui doit s'observer entre les voisins pour les clôtures, pour les puits, les fosses d'aisances, les puisards, etc. Il ne peut l'élever s'il ne connaît comment il doit disposer les vues droites et de côté, les vues de coutume, celles de servitude, les adossements des cheminées, fours et fourneaux, chausse d'aisance et ventouses, et quelle est la contribution de deux voisins à la reconstruction d'un mur mitoyen; il ne peut le couvrir sans savoir de quel côté et comment il conduira les eaux de ses combles, et comment il disposera les lucarnes à l'égard des voisins. Enfin, il ne peut le démolir, ignorant les mesures et les précautions à l'égard des voisins qui, à la moindre faute, sont toujours prêts à répéter contre celui qui bâtit. » Ces lignes empruntées à la préface des *Lois du bâtiment* de Desgodets, annotées par Goupy, résument les principales connaissances juridiques que le constructeur doit posséder.

Nous avons exposé, dans la première partie de cette revue des lois du bâtiment, les obligations que l'administration impose pour la construction des murs, au point de vue de l'utilité commune. Il y aurait lieu tout d'abord, dans cette seconde partie, d'étudier les relations juridiques qui s'établissent entre le constructeur et les voisins quand il s'agit de la construction des murs contigus à leurs propriétés. Le code civil s'occupe de ces rapports de voisinage dans la section première du chapitre II, intitulée du mur et du fossé mitoyen, art. 653 à 673. Les principes et les règles de la mitoyenneté forment un ensemble de doctrine et de jurisprudence qui sera traité sous le mot de mitoyenneté. Cependant, nous avons pensé qu'il y aurait avantage à donner ici quelques renseignements pratiques sur les « clôtures », matière qui ne se rattache qu'indirectement à la mitoyenneté et qui fait naître de nombreuses contestations. Tout propriétaire peut clore son héritage, excepté dans le cas où le propriétaire d'un fonds enclavé a le droit de réclamer le passage (art. 682 du code civil). Notons que le propriétaire qui clôt son héritage perd son droit au parcours et vaine pâture, en proportion du terrain qu'il y soustrait (art. 648 du code civil). Chacun peut contraindre son voisin, dans les villes et faubourgs, à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons ès dites villes et faubourgs (art. 663

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du code civil). Cette disposition a fourni matière à de vives controverses. On s'est demandé ce qu'il fallait entendre par le mot *Ville?* Quelques auteurs ont proposé de limiter l'obligation de clôture aux agglomérations d'au moins 2,000 habitants par application de la circulaire ministérielle du 30 mai 1831 que nous avons citée à propos de plans d'alignement. Mais la jurisprudence n'a point accepté cette interprétation.

Les tribunaux, se fondant sur ce que l'obligation de se clore est une mesure de sécurité et d'ordre public, l'étendent à toutes les localités où elle leur paraît nécessaire, sans se préoccuper exclusivement du nombre des habitants. La hauteur de clôture est fixée suivant les règlements particuliers ou les usages constant et reconnus, et à défaut d'usages et de règlements à 32 décimètres (10 pieds). L'art. 209 de la coutume de Paris indique la hauteur de dix pieds du rez-de-chaussée, compris le chaperon, celle d'Amiens fixe la hauteur à sept pieds, celles de Calais, de Châlons, d'Etampes, de Laon, de Melun à neuf pieds. A Nantes, on peut clore son héritage à ses dépens, en posant moitié de l'épaisseur du mur, qui est d'un pied et demi, sur le terrain du voisin, auquel le mur restera commun jusqu'à sept pieds et demi hors de terre quoiqu'il n'ait pas contribué à sa construction (art. 719). Les articles 234 et 236 de la coutume d'Orléans obligeaient de se clore dans les villes et faubourgs d'un mur de deux pieds de fondement, sept pieds de hauteur, un et demi d'épaisseur en pierre et terre, et déclaraient communs les murs de neuf pieds en terre, et sept au-dessus. A Reims, la hauteur de clôture devait être de douze pieds de haut dans les villes et de neuf dans les faubourgs (art. 361,370).

Il convient de remarquer que les propriétaires sont toujours libres de s'entendre sur la hauteur qu'ils veulent donner au mur séparatif de leurs héritages, la loi ne la fixe et les règlements et usages ne s'appliquent qu'en cas de désaccord et de défaut d'entente. Exposé des motifs — Aubry et Rau, 11 § 200 ; Pau, 16 déc. 1868 (*Journ. du Pal.* année 1369, n° 1282) ; Demolombe, t. XI, n^{os} 378 et 383bis, est d'un avis contraire. Si les deux héritages sont de hauteur inégale, le règlement de la dépense entre les propriétaires n'est pas sans difficulté. Pour la résoudre, il faut partir de ce principe, que la clôture doit être à frais communs depuis le sol le plus élevé, jusqu'à la hauteur de clôture. Quant à la dépense afférente au mur depuis le sol le plus bas jusqu'au niveau du sol le plus haut, elle sera répartie différemment, suivant que l'inégalité du sol est naturelle ou artificielle. Si la différence de hauteur résulte de la disposition naturelle des terrains, chacun des copropriétaires en supportera la moitié ; si elle a été créé artificiellement pour les convenances de l'un ou de l'autre, on devra laisser la dépense entièrement à la charge de celui qui l'a rendue nécessaire par son fait. Sur cette question très délicate on pourra consulter Vagnat, *Parallèle des lois du bâtiment et de la propriété;* Frémy Ligneville, Ed. Perriquet, 1881, 11 n° 577 ; Demolombe, XI, 384 ; Aubry et Rau, 11 § 222 ; Bordeaux, 3 mars 1873 (Dalloz, année 1873, partie s, p. 423).

Aux termes de l'art. 663 : « chacun peut *contraindre* etc., à contribuer aux constructions, etc.» ; ces expressions quelque impératives qu'elles paraissent, ne font pas obstacle à ce que le voisin puisse se soustraire aux dépenses de clôture commune en abandonnant la moitié du terrain nécessaire à l'assiette du mur et en renonçant à la mitoyenneté. La source de cette jurisprudence, qui est définitivement fixée par plusieurs arrêts de la cour de cassation, se retrouve dans les coutumes d'Auxerre, art. 107, de Sens, 99,100, de Montargis, chap. x, art. 10, qui n'obligeaient pas le voisin à se clore, mais à donner la moitié de sa terre pour asseoir le mur. Celui des voisins qui veut clore son héritage doit prévenir, par citation, le voisin d'assister à la détermination de l'alignement. La clôture peut être établie joignant, *sans moyen*, l'héritage du voisin, mais entièrement sur le sol de celui qui bâtit. L'expression « sans moyen » s'emploie, dans la pratique, pour indiquer que le mur est immédiatement contigu à la propriété voisine.

Après avoir réglé avec les voisins les questions de mitoyenneté, le constructeur doit se préoccuper de la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions. C'est le sujet de la section II du chapitre II du second livre du code civil. art 674, ainsi conçu : Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur mitoyen ou non ; celui qui veut y construire cheminée ou âtre, four ou fourneau, y établir une étable contre ce mur, un magasin de sel ou amas de matières corrosives, est obligé à laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers sur ces objets ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin.

Le code renvoyant aux règlements particuliers et aux usages, pour l'établissement des contre-murs et des ouvrages intermédiaires, il est nécessaire d'indiquer sommairement les règles relatives à chaque nature d'ouvrages, en faisant toutefois observer qu'en cette matière, il n'y a rien d'absolu et que, suivant les circonstances, il y a lieu d'augmenter ou de diminuer les distances et les épaisseurs des ouvrages. Les experts et les hommes de l'art sont juges de l'efficacité des travaux destinés à protéger les constructions voisines. — Chacun est libre de creuser des puits sur son terrain, sans que le voisin puisse se plaindre qu'on a tari la source qui alimentait le sien. Cependant, exception est apportée à l'exercice de ce droit de propriété. Le décret du 7 mars 1808 exige l'autorisation administrative pour les puits situés à moins de 100 m. des cimetières *extra muros* et la loi du 14 juil. 1856 réserve un périmètre de protection autour des sources d'eaux minérales. D'après le manuel des lois du bâtiment de la société centrale des architectes, celui qui veut faire creuser un puits près d'un mur mitoyen doit établir un contre-mur de 32 centim.

La coutume de Paris exige une épaisseur de maçonnerie de 3 pieds entre deux puits. Cette épaisseur doit être de 4 pieds entre un puits et une fosse d'aisances. L'épaisseur du contre-mur des fosses d'aisances établies près du mur mitoyen n'est pas réglementairement déterminée, elle varie suivant la qualité des matériaux et des ciments. Les hommes de l'art ont à apprécier le mode de construction qui suffit à rendre les fosses parfaitement étanches. Le contre-mur doit être prolongé dans toute la hauteur des tuyaux si cela est jugé nécessaire. Les mêmes règles sont suivies pour l'établissement des trous à fumier et des puisards. Le contre-mur des cheminées ou âtres, près des murs mitoyens, doit être de 6 pouces (0^{m}16), d'après la coutume de Paris, mais aujourd'hui on admet qu'une plaque de fonte, placée au fond du foyer et isolée du mur mitoyen par un garnissage en plâtre, constitue une protection suffisante. L'épaisseur de 0^{m}16 n'est plus exigée que dans la construction des cheminées industrielles.

Les arrêtés relatifs au mode de construction des fosses d'aisances et des cheminées intéressent l'ordre public autant que l'intérêt privé et les prescriptions des préfets et des maires ont force obligatoire (lois des 16-24 août 1790 et 5 avr. 1884). A Paris, les mesures de police relatives aux constructions et réparations des fosses d'aisances sont prescrites par les ordonnances des 24 sept. 1819 et 23 oct. 1850, 23 août 1858.

De nombreux règlements ont été rendus pour les constructions des cheminées. Leurs dispositions ont été coordonnées et réunies dans l'ordonnance du 15 sept. 1875, spéciale à Paris, complétée par le règlement préfectoral du 15 janv. 1881, concernant l'établissement des tuyaux de fumée dans l'intérieur de Paris. Un règlement général sur la voirie urbaine, du 6 sept. 1880, prescrit, pour Bordeaux, le mode d'établissement des conduits de fumée. Dans plusieurs autres villes importantes, notamment à Lyon (1874), les constructeurs sont également soumis à des règlements

EFERUS - Recherches & Classification numériques

généraux concernant les tuyaux de cheminée. Les forges, fours et fourneaux, construits près d'un mur mitoyen ou non, doivent en être isolés par un espace vide de 0m16, appelé le *tour du chat*. Le mur dossier de l'ouvrage doit avoir une épaisseur minima d'un pied (0m33) (cout. de Paris, art. 190).

Lorsqu'un établissement industriel est soumis à l'autorisation préalable pour sa formation, l'arrêté administratif prescrit les conditions dans lesquelles doivent être construits les foyers, les conduits de chaleur et les cheminées. Les formalités à remplir pour obtenir la permission d'installer les chaudières à vapeur sont décrites dans le décret du 30 avr. 1880 qui a abrogé celui des 25 et 26 janv. 1865.

Dans les écuries et étables, le contre-mur est ordinairement exigé depuis le sol jusqu'au-dessous de la mangeoire, son épaisseur est fixée par l'art. 188 de la coutume de Paris à huit pouces (0 m 22). Les lavoirs sont aussi soumis à l'obligation du contre-mur dans la hauteur jugée suffisante pour préserver le voisin de l'humidité. Aucune obligation particulière n'est indiquée par les règlements et usages pour la préservation des murs contre lesquels on fait des dépôts de sel, de matières corrosives, ou contre lesquels on a rapporté des terres pour rehausser le sol. Les propriétaires, responsables des dégradations qui peuvent résulter de leurs actes, doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de nuire au voisin. Celui qui veut adosser au mur mitoyen une voûte parallèle à ce mur doit établir un contre-mur pour recevoir la retombée de cette voûte *(Man. de la Soc. cent.)*.

Le contre-mur doit être indépendant du mur mitoyen ; il y est simplement adossé ; il n'y peut être relié que de place en place, de manière à en assurer la stabilité, mais aussi à ce que la démolition puisse en être opérée, sans porter aucune atteinte à la solidité du dit mur *(ibid.)*.

Vues pratiquées dans les murs séparatifs. Le mur mitoyen étant une propriété commune, on ne peut y pratiquer d'ouvertures ou de vues, sans le consentement des copropriétaires, en quelque manière que ce soit, dit l'art. 675 du c. civ., même à verre dormant. Mais quand le mur contigu à la propriété voisine appartient exclusivement à celui dont il soutient les bâtiments, le législateur a permis d'y pratiquer des jours désignés par les anciens auteurs sous le nom de jours de souffrance, dans des conditions déterminées pour que le voisin ne pût en souffrir. Ces jours aux fenêtres doivent être à fer maillé et à verre dormant. Le verre dormant est celui qui est fixé à un cadre qui ne peut s'ouvrir. Toutefois, dans la pratique on tolère que le verre soit fixé dans un châssis au moyen de vis, afin de pouvoir le nettoyer de temps en temps. Par fer maillé on entend une grille formée par des mailles en fer carillon de 6 lignes d'épaisseur, d'un décimètre d'ouverture au plus, disposées en carré ou en losange et assemblées à chaque rencontre. Ce treillis doit être fixe et scellé en plâtre par les abouts, en sorte qu'on ne puisse les ouvrir.

Les fenêtres et ouvertures pratiquées dans le mur non mitoyen et donnant sur l'héritage du voisin sont encore soumises à une autre condition. Elles ne peuvent être établies qu'à 26 décimètres au-dessus du plancher ou sol de la chambre qu'on veut éclairer, si c'est à rez-de-chaussée, et à 19 décimètres au-dessus du plancher pour les étages supérieurs (c. civ. art. 677); toutefois, il y a tolérance pour les soupiraux de caves. Si les jours sont destinés à éclairer un escalier, ils doivent en suivre la direction et la hauteur légale doit être observée à partir de chacune des marches qui sont au-dessous des vues. Si l'ouverture est horizontale, la distance se calcule à compter de la marche la plus élevée de celles qui sont directement au-dessous du jour (Dalloz, répert. au mot *Servitudes*, n° 731). Le code n'a fixé aucune dimension en hauteur ni en largeur pour les ouvertures de tolérance. — Lorsque le voisin a acquis la mitoyenneté du mur, il a le droit de faire boucher les jours de souffrance sans que l'ancien propriétaire du mur puisse lui opposer la prescription.

Vues droites, obliques et autres en saillie sur l'héritage voisin. On ne peut avoir de vues droites aux fenêtres d'aspect, ni balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a 19 décim. (6 pieds) de distance entre le mur où on le pratique et ledit héritage (art. 678 du code civil). — On ne peut avoir de vues par côté ou obliques sur le même héritage, s'il n'y a 6 décim. (2 pieds) de distance (art. 679, code civil).

Les distances dont il est parlé dans les deux articles précédents, se comptent depuis le parement extérieur du mur où l'ouverture se fait ; et, s'il y a balcons ou autres semblables saillies, depuis leur ligne extérieure jusqu'à la ligne de séparation des deux propriétés (art. 680, code civil). Quelques explications suffiront à faire comprendre le but et la portée de ces articles. — Par vues droites ou obliques, le code entend les ouvertures dont l'appui est à hauteur d'accoudoir et même plus bas, restant continuellement ouvertes ou pouvant s'ouvrir ou se fermer, à volonté, au moyen de châssis mobiles.

La vue est droite quand elle fait face à l'héritage voisin, c.-à-d. quand elle est pratiquée dans un mur parallèle ou à peu près à la ligne séparative; elle est oblique ou de côté quand elle est ouverte dans un mur qui est de côté, en retour d'équerre à la ligne séparative du fonds contigu. Quand il s'agit de balcons, la distance doit être mesurée à 1m90 du voisin, sur les trois côtés qui procurent également des vues droites.

L'usage de la voie publique étant commun à tous, chacun est libre d'y pratiquer les vues, ouvertures et balcons sans observer d'autres règles que celles qui sont imposées par l'autorité administrative. Les prescriptions des art. 678 et 679 ont pour but d'empêcher les regards indiscrets, des vues incommodes, et aussi d'éviter que, par les ouvertures trop rapprochées de l'héritage contigu, on puisse jeter des objets chez le voisin. Il résulte de là que ces dispositions du code s'appliquent aux galeries, aux terrasses, aux belvédères, en un mot à tous les ouvrages qui exposent aux inconvénients que nous venons de signaler. Par la même raison, la jurisprudence décide généralement que les portes à panneaux pleins ne peuvent être assimilées aux vues droites.

Enfin l'intérêt étant la mesure des actions, on admet que le voisin a le droit d'ouvrir des jours à une distance moindre que celle légale, lorsque le voisin ne peut en souffrir ; citons, par exemple, les lucarnes des toits qui regardent le ciel et les fenêtres ou terrasses qui sont bornées par le mur plein du voisin. Mais la tolérance n'est maintenue qu'autant que l'état des choses n'est pas modifié.

Aussitôt que par la destruction ou l'abaissement de l'obstacle intermédiaire la vue vient à s'exercer librement sur le fonds du voisin, celui-ci a le droit de réclamer le reculement des fenêtres et ouvertures à la distance légale. Mais il faut bien prendre garde qu'il ne s'agit, dans ce cas, que d'ouvertures qui n'avaient aucun inconvénient pour la propriété contiguë, tant que les choses restaient dans l'état où elles étaient quand on les a pratiquées; le voisin, en effet, n'avait aucun intérêt à les faire disparaître; la plupart du temps même, il n'en connaissait pas l'existence. Il en serait autrement si les vues illégalement ouvertes permettaient de regarder sur l'héritage voisin au vu et au su de ce dernier. Dans cette hypothèse, il s'agit d'une servitude apparente et continue qui réunit tous les éléments nécessaires pour la prescription trentenaire. Ce droit de conserver les vues acquises ainsi par une possession de plus de trente ans a des conséquences fort graves, car le voisin qui veut construire sur son terrain est obligé de laisser entre le mur qu'il veut élever et la vue pratiquée et soufferte dans le mur la distance de 1m90 nécessaire pour assurer l'exercice de la servitude.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Egout des toits. Le constructeur doit disposer ses toits de manière que les eaux s'écoulent de son terrain sur la voie publique (art. 681 du c. civ). Il appartient à l'autorité administrative de faire des règlements pour que les eaux, venant des toits, soient recueillies dans des chéneaux ou gouttières et conduites à la rue ou dans les égouts publics par des tuyaux de descente appliqués le long des maisons. Il est reconnu par la jurisprudence la plus récente que l'art. 671 du c. civ. donne aux propriétaires le droit d'écouler leurs eaux ménagères sur la voie publique, sauf, bien entendu, l'obligation de se conformer aux règlements administratifs. A Paris, l'art. 6 du décret du 26 mars 1852 exige que toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'un égout soit disposée de manière que les eaux pluviales et ménagères soient conduites souterrainement à cet égout.

L'avancement du toit sur le fonds du voisin, la disposition des gouttières sont les signes apparents de la servitude d'égout des pluies qui s'exerce naturellement sans que la main de l'homme y contribue (c. civ., art. 640). En conséquence, un propriétaire peut acquérir, par la prescription trentenaire, le droit de faire tomber l'eau de ses toits sur l'héritage contigu.

Réparations. Les réparations à faire aux bâtiments donnent ouverture à d'innombrables litiges. Il serait impossible d'entrer ici dans le détail des contestations qui s'élèvent entre les propriétaires et locataires, entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Nous devons nous borner à indiquer qu'il y a deux sortes de réparations : les grosses réparations dont il est question dans l'art. 605 du c. civ., le seul texte qui en fasse mention, et les réparations dites de menu entretien ou locatives dont traitent les art. 1720, 1731, 1754 et 1755 du même code.

COLLET-CORBINIÈRE.

IV. ADMINISTRATION. — **Bâtiments civils** (V. LOCATION, RÉPARATION). — DÉFINITION. NOMENCLATURE. — Les bâtiments publics appartiennent à l'Etat, aux départements et aux communes. En ce qui concerne les propriétés de l'Etat, la plupart d'entre elles sont gérées par les divers départements ministériels; ainsi, les bâtiments militaires et la marine dépendent des ministères de la guerre et de la marine; les prisons, du ministère de l'intérieur; les édifices diocésains, de la direction des cultes. On entend par *bâtiments civils* les bâtiments de l'Etat confiés à un service spécial, rattaché au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; ce service est chargé, au moins en principe, de leur entretien et des travaux de réfection, de grosses réparations, de constructions nouvelles. Aucune règle fixe ne détermine le classement d'un édifice au nombre des bâtiments civils : il s'agit d'une simple question d'ordre intérieur, et parmi les immeubles affectés à des destinations de même nature, les uns sont attachés au service des bâtiments civils, les autres à un département ministériel. Nous devons donc procéder par voie d'énumération en reproduisant la nomenclature adoptée par l'administration. Sont considérés comme bâtiments civils : *à Paris*, l'arc de triomphe de l'Etoile, les Archives nationales, les bibliothèques Nationale, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal, la Chapelle expiatoire, le Collège de France, les colonnes de Juillet et Vendôme, le Conservatoire des arts et métiers, le Conservatoire de musique, la Cour de cassation, le Dépôt des marbres, les Ecoles des beaux-arts, de dessin, des langues orientales vivantes, des mines, normale supérieure, de pharmacie, polytechnique, des ponts et chaussées, les Ecuries de l'Alma, la Faculté de théologie protestante, l'Hôtel des Postes, l'Institut agronomique, les Institutions des jeunes aveugles, des sourds-muets; le dôme, l'église des Invalides et le tombeau de Napoléon; la manufacture des Gobelins; les ministères; le mobilier national; les monuments d'Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, du maréchal Ney; le Muséum d'histoire naturelle; l'obélisque de Louqsor; l'Observatoire; les palais de l'Industrie, de l'Institut, du Louvre et des Tuileries, du Luxembourg, du quai d'Orsay, du Trocadéro; le Palais-Royal; le Panthéon; les portes Saint-Denis et Saint-Martin; les théâtres de la Comédie-Française, de l'Odéon, de l'Opéra et ses magasins de décors, de l'Opéra-Comique. — *Aux environs de Paris*, les bergeries de Rambouillet, les châteaux de Pierrefonds, Rambouillet, Saint-Cloud et Saint-Germain, avec les parterres et terrains; l'école d'agriculture de Grignon; l'école vétérinaire d'Alfort; la maison de santé de Charenton; les manufactures de Beauvais et de Sèvres; l'observatoire de Meudon; les palais de Compiègne, Versailles, Trianon; les eaux de Marly, Meudon, Saint-Cloud et Versailles. — *Dans les départements* : le château de Pau; la colonne de Boulogne-sur-Mer; les vingt-deux dépôts d'étalons; les écoles d'arts et métiers d'Aix, Angers et Châlons; l'école des arts décoratifs de Limoges; les écoles vétérinaires de Lyon et de Toulouse; l'hospice du mont Genèvre; les institutions des sourdes-muettes de Bordeaux, des sourds-muets de Chambéry. — *A l'étranger* : l'Académie de France à Rome. Nous avons compris dans cette liste les palais et autres dépendances de l'ancienne dotation de la couronne; mais il importe de remarquer que ces édifices, tout en étant placés sous la même direction que les bâtiments civils, ne doivent pas être absolument confondus avec eux et sont soumis à des règles spéciales (V. PALAIS NATIONAUX).

HISTORIQUE. — 1° *Ancien régime.* La surintendance des bâtiments du roi fut créée par Charles IX pour le Primatice. Simple fonction honorifique, elle disparut avec son titulaire. Longtemps il y eut des surintendants pour chacune des maisons royales et pour les bâtiments de Paris. Les officiers des bâtiments du roi, qui faisaient partie de la maison du roi, étaient : le directeur et ordonnateur général des bâtiments et jardins du roi, académies, arts et manufactures royales, ayant sous ses ordres : un premier architecte, un architecte ordinaire, trois intendants et ordonnateurs, trois contrôleurs généraux, un premier commis, trois secrétaires des bâtiments, un bureau des dessins, un intendant de la conduite et mouvement des eaux et fontaines, un inspecteur de l'imprimerie royale, garde des antiques, un inspecteur des forêts royales, un inspecteur général des bâtiments, un prévôt des bâtiments, un directeur des marbres, un sculpteur ordinaire du roi, un intendant de devises et inscriptions, un aumônier, un médecin, plusieurs chirurgiens, un expert et deux arpenteurs (Chéruel). Mais il n'y avait aucune centralisation, chaque maison royale ayant sa direction spéciale. A la fin, les surintendants des bâtiments de Paris prirent le titre de surintendants généraux des bâtiments de France; charge à laquelle Colbert donna, en 1664, la suprématie effective et qui subsista jusqu'en 1791. Colbert forma aussi un conseil des bâtiments, composé de Le Vau, Lebrun, Charles et Claude Perrault. Mais ce conseil ne peut être considéré comme l'origine du conseil général des bâtiments civils, car il s'occupa uniquement d'examiner les projets de Claude Perrault pour l'achèvement du Louvre. Voici la liste des surintendants des bâtiments : Colbert (1664); Louvois (1685); Colbert de Villacerf (1691); Mansart (1699). La charge est supprimée de 1708 à 1716. Duc D'Antin (1716); Philibert Orry (1736); Lenormand de Tournehem (1745), marquis de Marigny (1751); abbé Terray (1773) et d'Angiviller (1774).

2° *De 1791 à nos jours.* Parmi les attributions du ministère de l'intérieur, le décret du 27 avr. 1791 comprit la direction des travaux des ponts et chaussées et des bâtiments et édifices publics; mais aucune mesure ne fut prise pour l'organisation de ce service. Dans un rapport présenté à la Convention le 21 ventôse an II, Barère attribue au fédéralisme le gaspillage des millions que les deux assemblées précédentes avaient affectés aux travaux publics. « ... Si chaque section de Rome, dit-il, avait voulu construire ses chemins et ses théâtres, nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne verrions plus, après deux mille ans, les restes si bien conservés de leurs arènes et de leur voie Appienne... » Le rapport concluait « à la formation d'une commission de travaux publics composée de trois membres nommés par la Convention sur la présentation du Comité de Salut public et chargés de l'examen de tous les projets qui lui seraient adressés par les administrations, concernant les travaux publics, de la surveillance des constructions, de la création d'un mode simple, uniforme et général d'administration, d'exécution et de comptabilité, du choix des artistes... » Le décret du 12 germinal an II, qui supprima les ministères et les remplaça par douze commissions, donna à la commission des travaux publics les attributions qui viennent d'être indiquées en lui confiant la construction des ponts et chaussées..., des monuments et édifices nationaux, civils et militaires. Cette commission, composée de Lecamus, Dupin et Fleuriot, remplacé ensuite par Rondelet, fut maintenue par le décret du 7 fructidor an II et supprimée le 10 vendémiaire an IV, lors du rétablissement des ministères, en vertu de la Constitution du 5 fructidor an III. Le ministre de l'intérieur, Bénezech, organisa le service des bâtiments civils en créant un conseil spécial et des agences de travaux. Institué le 20 frimaire an IV, le conseil d'examen des bâtiments de la République devait « empêcher qu'il ne se fît aucun ouvrage aux frais de la nation sans qu'au préalable l'utilité, la nécessité ou les avantages en eussent été bien constatés ; s'assurer que tous les ouvrages dont l'exécution était ordonnée se fissent avec toute la perfection, la solidité et l'économie dont ils étaient susceptibles ; constater la légitimité de toutes les demandes en paiement et des réclamations relatives aux ouvrages de bâtiment ». Réorganisé le 17 prairial an V, ce conseil prit, dans une troisième organisation, du 3 prairial an VI, le nom d'Assemblée centrale des architectes ; dans une quatrième, du 4 vendémiaire an VII, celui de conseil des bâtiments civils qu'il a conservé jusqu'à ce jour. Dans une cinquième organisation, du 1er ventôse an IX, il conservait son action sur tous les bâtiments civils, tous les édifices et les monuments publics quels qu'ils fussent, dépendant des administrations centrales ou communales. Dans une sixième (1er oct. 1812) et septième organisation (3 avr. 1819), ses attributions furent restreintes aux constructions du ministère de l'intérieur. M. de Montalivet, par l'arrêté du 15 avr. 1838, rendit au conseil ses anciennes attributions et l'appela à examiner « les projets, les plans, les devis, les détails de toutes les constructions faites par l'Etat, à quelque ministère qu'elles appartiennent, et de toutes celles des départements et des communes, dans les limites voulues par la loi. » Une neuvième et une dixième réorganisation eurent lieu le 9 janv. 1840 et le 20 déc. 1841. Encore modifiée le 1er janv. 1854, l'organisation du conseil des bâtiments civils est actuellement régie par un arrêté ministériel du 20 déc. 1870. — Le service des bâtiments civils a subi presque autant de fluctuations que le conseil. Dépendant du ministère de l'intérieur jusqu'en 1830, il a passé aux travaux publics en 1830 et en 1833 ; revenu à l'intérieur de 1833 à 1840, il a été rattaché aux travaux publics de 1840 à 1852. Replacé au ministère de l'intérieur, ce service passa successivement en 1854 au ministère d'Etat, en 1863 à celui de la maison de l'empereur et des beaux-arts, en janv. 1870 au ministère des beaux-arts devenu, en mai 1870, ministère des lettres, sciences et beaux-arts, en sept. 1870 aux travaux publics, dont il fut séparé en oct. 1881 pour être rattaché d'abord au ministère des arts, puis, en janv. 1882, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, auquel il appartient aujourd'hui. — Les palais nationaux ont, depuis le premier Empire jusqu'en 1870, sauf de 1848 à 1852, fait partie de l'administration des biens de la couronne ; ils sont rattachés depuis 1870 aux bâtiments civils ; toutefois, ils en ont encore été séparés d'oct. 1881 à janv. 1882. — Le service a été érigé en direction depuis le 1er juil. 1863. Voici la liste des directeurs : de Cardaillac (1863) Tétreau (1877) ; Langlois de Neuville (1878) ; Poulin (1882) ; J. Comte (1886).

Organisation actuelle. — La direction des bâtiments civils comprend quatre bureaux : 1° *Bâtiments civils*, chargé de l'étude et de l'examen des projets présentés par les architectes ; de la préparation des budgets, projets de loi et décrets ; des acquisitions et aliénations d'immeubles ; des affaires contentieuses ; des autorisations de dépenses ; 2° *Palais nationaux* (V. ce mot) ; 3° *Mobilier national* (V. ce mot) ; 4° *Comptes*, chargé du contrôle technique et de la liquidation des dépenses ; de l'approbation des adjudications et des marchés ; de la revision des mémoires des entrepreneurs et des pièces de dépenses relatives à tous les travaux. La comptabilité est réglée par les décrets du 25 janv. 1862 sur la constatation et la liquidation des dépenses, du 18 nov. 1882 sur les règles à suivre en matière d'adjudication et de marchés passés au nom de l'Etat.

Le conseil général des bâtiments civils se compose du directeur du service, des quatre inspecteurs généraux, de quatre architectes choisis parmi les artistes qui se sont distingués par leurs travaux et leurs études. Le directeur et les inspecteurs généraux sont membres permanents ; les architectes sont renouvelés par moitié au commencement de chaque année, et ceux qui sortent du conseil ne peuvent y rentrer qu'après un délai de deux ans. Le conseil est présidé par le ministre ; en son absence, par le directeur ; un des inspecteurs généraux est désigné pour remplir les fonctions de vice-président. Les inspecteurs généraux reçoivent un traitement annuel de 6,000 fr. ; les architectes, une indemnité de 3,000 fr. ; les auditeurs, de 1,200 fr. Les fonctions de membre du conseil cessent à l'âge de soixante-dix ans. Un secrétaire et un contrôleur sont chargés de la rédaction des procès-verbaux des séances, des des avis du conseil, de la correspondance, de la conservation des archives, de la vérification des calculs des devis, de l'examen des pièces de comptabilité qui accompagnent les projets (arr. min 20 déc. 1870, art. 1 à 8). — Le conseil a pour mission d'éclairer l'administration sur le mérite des projets qu'elle fait exécuter. A cet effet, il examine les plans, devis, détails d'exécution, cahiers des charges qui lui sont soumis par les diverses administrations de l'Etat, des départements et des communes ; il apprécie les différents systèmes de construction, la qualité des matériaux, les conditions de la main-d'œuvre, et s'assure si toutes les pièces qui composent les projets sont étudiées dans les conditions qui garantissent la bonne exécution des travaux (arrêté précité, art. 9). Il examine les plans généraux d'alignement des villes, les plans partiels pour la formation des nouvelles rues, places et promenades, les difficultés qui surviennent entre les administrations locales, les architectes et les entrepreneurs au sujet de la rédaction des projets, de l'exécution des travaux, des règlements de comptes, de l'interprétation des marchés. Il juge les concours ouverts par les administrations pour l'exécution des projets d'édifices publics (art. 10 à 12). Telles sont les attributions réglementaires du conseil des bâtiments civils ; en fait, il ne statue que sur les projets du service et sur les affaires qui lui sont rénvoyées par le ministère de l'intérieur (approbation des projets d'édifices communaux pour lesquels un emprunt doit être autorisé par le chef de l'Etat, recours contentieux en matière de constructions où figurent le ministère de l'intérieur, les départements, les communes ; plans d'alignements ; réclamations d'honoraires). Les projets relatifs aux bâtiments pénitentiaires et scolaires sont soumis à des commissions spéciales instituées auprès des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique.

Les bâtiments civils et palais nationaux sont répartis en quatre divisions, dont chacune, subdivisée en quatre circonscriptions, comprend un quart des monuments de Paris et un certain nombre d'édifices situés aux environs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Paris ou dans les départements. Un inspecteur général, membre du conseil, est placé à la tête de chaque division, et, sous ses ordres, se trouvent des inspecteurs et des vérificateurs, chargés des travaux d'entretien. Des gardiens surveillent les monuments dont le service a la gérance directe, tel que l'Arc de Triomphe. Quant aux travaux neufs, ils sont confiés, sous la surveillance des inspecteurs généraux, à un personnel variable, à des agences dirigées par un architecte et composées d'inspecteurs, sous-inspecteurs, conducteurs.

Bâtiments communaux. — Les bâtiments appartenant aux communes peuvent se diviser en trois classes: 1° les bâtiments affectés à un service ou à un usage public, qui ne produisent aucun revenu: les hôtels de ville ou mairies; les édifices consacrés aux cultes, les presbytères; les tribunaux de justice de paix et de simple police; les dépôts de sûreté et maisons de police; les établissements d'instruction publique, écoles maternelles, écoles primaires, dans certains cas les lycées et les facultés; les bibliothèques; les facultés; les casernes et *bâtiments militaires* (V. ce mot); les salles de réunions, etc.; — 2° les bâtiments affectés à un service ou usage public, mais en même temps productifs de revenus: les halles et marchés; les abattoirs; les entrepôts; les collèges communaux; les théâtres, etc.; — 3° les bâtiments productifs de revenus, faisant partie du patrimoine de la commune, qui sont gérés de manière à donner les produits les plus considérables, à la différence des immeubles de la seconde catégorie dont les produits, sauf pour les salles de spectacle, ne doivent pas dépasser certaines limites, excéder les frais d'amortissement et d'entretien. Ces bâtiments comprennent les maisons, fermes, usines, moulins, etc., que les communes possèdent à titre privé.

Doit-on considérer comme des dépendances du domaine public municipal les bâtiments affectés à un service public? Cette question présente une grande importance pratique, car, si elle est résolue par l'affirmative, tous ces bâtiments sont inaliénables, imprescriptibles, non susceptibles de possession, de servitude et d'hypothèque, tant que dure leur affectation. Une controverse s'est élevée à cet égard dans la doctrine et la jurisprudence; nous en exposerons les éléments au mot Domaine public, nous bornant à dire ici que, d'après l'opinion généralement adoptée, les édifices affectés à un service public ne remplissent pas les conditions requises pour être compris au nombre des dépendances du domaine public. Le caractère de domanialité n'appartient qu'aux églises, auxquelles il a été conféré par un texte spécial, l'art. 12 du Concordat du 26 messidor an IX (V. Eglise). — En ce qui concerne les églises existant antérieurement à la Révolution et rendues au culte à raison d'un édifice par culte et par succursale, aux termes des art. 75 et 77 de la loi organique du 18 germinal an X, on a soutenu qu'elles appartenaient aux fabriques, mais la propriété des communes sur ces églises, déjà reconnue par les avis du conseil d'Etat des 3 nivôse et 3 pluviôse an XIII, est aujourd'hui consacrée par une jurisprudence constante. — Les droits des communes sur les presbytères, rendus aux curés et desservants par l'art. 72 de la loi de l'an X, sont également admis sans contestation. — D'après les décrets des 16 oct. 1790, 30 janv. 1791 (art. 2), les hôtels de ville ont continué à appartenir aux villes où ils étaient situés. Les communes ont également conservé la propriété des édifices qui servaient à loger les commissaires départis, les gouverneurs, les commandants et autres fonctionnaires publics, ainsi que des hôtels destinés à l'administration des pays d'Etat, lorsqu'elles ont pu justifier que ces bâtiments avaient été construits sur leurs terrains et à leurs frais seuls. — Les halles et marchés appartenant à des particuliers avant la Révolution sont restés entre les mains de leurs propriétaires; mais le décret du 28 mars 1790 a donné aux municipalités le droit de contraindre les propriétaires à leur vendre ou à leur louer ces bâtiments. — Sous le premier Empire, un décret du 23 avr. 1810 donna les casernes hôpitaux, manutentions, corps de garde et autres bâtiments militaires portés dans un état annexé, en toute propriété, aux villes où ces bâtiments étaient situés, mais à la charge de conserver leur destination pour le service de la guerre. Un autre décret du 9 avr. 1811 concéda gratuitement aux communes la propriété des édifices et bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'instruction publique, et qui n'avaient pas été compris dans la dotation faite à l'Université par le décret du 11 déc. 1808. Les communes chefs-lieux de canton reçurent, en vertu du même décret de 1811, les bâtiments nationaux servant de prétoires de justice de paix. Il importe de ne pas se méprendre sur le caractère de ces prétendues libéralités: l'Etat se déchargeait, en fait, sur les communes, des frais de réparation et d'entretien. Les réparations des bâtiments militaires concédés par le décret de 1810 sont supportées, il est vrai, par le budget du ministère de la guerre, mais, à titre d'indemnité, les villes ont à subir un prélèvement sur leurs octrois (loi du 15 mai 1818, art 46). La libre jouissance de ces bâtiments n'appartient aux communes que si, par suite de leur inutilité absolue pour le service militaire, ils sont abandonnés par le département de la guerre (ord. roy. 5 août 1818, art. 13).

Le conseil municipal peut affecter à un service public communal un bâtiment non encore affecté, par une délibération qui n'est pas soumise à l'approbation préfectorale. Cette approbation ne peut être exigée que pour les changements d'affectation des immeubles déjà affectés à des services publics (loi du 5 avr. 1884, art. 68). Les conseils municipaux ne peuvent changer l'affectation des églises et des bâtiments consacrés aux cultes protestant et israélite (V. Désaffectation).

Les frais d'entretien de l'hôtel de ville ou mairie et des écoles, les frais de grosses réparations des bâtiments communaux constituent des dépenses obligatoires (loi du 5 avr. 1834, art. 136-1° et 12°). Pour les bâtiments affectés au culte, les communes ne sont tenues des grosses réparations que subsidiairement, et seulement en cas d'insuffisance des ressources des fabriques et consistoires.

Bâtiments départementaux. — Les bâtiments départementaux se divisent en deux classes: 1° immeubles affectés à un service public non productifs de revenus: hôtels des préfectures et des sous-préfectures; casernes de gendarmerie; écoles normales primaires; palais des cours d'assises et tribunaux; prisons départementales; dépôts de mendicité; asiles d'aliénés; — 2° immeubles productifs de revenus: fermes-modèles; établissements d'eaux thermales; bâtiments antérieurement affectés à des services départementaux et restés sans destination. — Ces deux catégories d'immeubles font partie du domaine privé départemental et, par suite, ils sont aliénables et prescriptibles. — Bien que les lois de la Révolution, notamment le décret du 22 déc. 1789, aient reconnu, en principe, la personnalité du département, cette personnalité est restée en germe jusqu'au décret du 9 avr. 1811, qui a constitué le domaine départemental. Le préambule de ce décret rappelle que « les bâtiments nationaux occupés par les corps administratifs et judiciaires n'ont pas cessé d'être la propriété de l'Etat. Voulant néanmoins donner une nouvelle marque de notre munificence impériale à nos sujets de ces départements, en leur épargnant les dépenses qu'occasionneraient tant l'acquisition desdits édifices que le remboursement des sommes avancées par notre trésor impérial pour les réparations », l'empereur « concédait gratuitement aux départements la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux ... » La munificence impériale consistait en réalité à transférer les charges d'entretien aux départements. — Aucune difficulté ne s'est élevée sur l'interprétation du décret de 1811. En ce qui concerne les bâtiments du service de l'administration, la concession ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvait porter que sur les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, les casernes de gendarmerie, les prisons. Quant aux bâtiments occupés par le service des cours et tribunaux, le décret ne s'applique qu'aux bâtiments occupés en 1811 par les cours d'assises et les tribunaux, la concession ne s'est pas étendue aux édifices alors occupés par les cours d'appel (avis cons. d'Etat, 5 déc. 1838). — Le conseil général statue définitivement sur l'acquisition, l'aliénation, l'échange, le changement de destination des bâtiments autres que les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, les palais des cours et tribunaux, les casernes de gendarmerie et les prisons. En ce qui concerne ces édifices, les délibérations relatives aux acquisition, aliénation, échange, changement de destination, ne sont exécutoires que si le gouvernement, par un décret motivé, n'en suspend pas l'exécution dans le délai de trois mois à partir de la clôture de la session (loi, 10 août 1871, art. 46, 48, 49). Les frais d'entretien des hôtels de préfecture et sous-préfecture, des casernes de gendarmerie, des cours d'assises, tribunaux civils et de commerce constituent des dépenses obligatoires (*ibid.*, art. 60).

L. PASQUIER.

V. ARMÉE. — **Bâtiments militaires.** — On comprend sous cette dénomination tous les établissements destinés au logement ou à l'instruction des troupes et au fonctionnement des divers services administratifs de la guerre. La plupart de ces bâtiments appartiennent à l'Etat qui les fait construire ou les achète; d'autres sont seulement pris en location; enfin la loi du 15 mai 1818 a laissé à quelques villes la nue propriété de leurs casernes. Dans tous les cas les frais d'entretien sont à la charge du budget de la guerre. Toutefois les villes de garnison couvrent une partie des dépenses du casernement, en prélevant au profit de l'Etat, sur les recettes de leur octroi, une somme annuelle qui ne peut dépasser 7 francs par homme et 3 francs par cheval. A cet effet elles passent avec l'administration un abonnement réglé proportionnellement à l'effectif; on en déduit les sous-officiers et soldats logés chez l'habitant et les gendarmes, mais on y comprend tous les officiers, qu'ils soient logés ou non dans les bâtiments militaires. Ces règles ne sont pas applicables à la gendarmerie; la fourniture et l'entretien de son casernement sont laissés à la charge des départements; cette dépense est obligatoire (loi du 10 août 1871). Tous les sous-officiers, caporaux et soldats présents ont droit au logement dans les bâtiments militaires, ou à défaut chez l'habitant. Les sous-officiers mariés peuvent être autorisés à loger en ville; ils reçoivent dans ce cas une indemnité de logement fixée à 15 francs par mois. Le décret du 24 janv. 1887, qui a eu pour but de remédier à de nombreux abus, décide que les généraux commandant les corps d'armée et les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ont seuls droit au logement en nature. Les commandants supérieurs de la défense institués par le décret du 28 déc. 1886 y ont également droit, quand les bâtiments appartenant à l'Etat présentent des ressources suffisantes.

Les autres officiers reçoivent des logements en nature, quand il existe dans les bâtiments militaires des locaux qui ne peuvent être affectés à aucun autre usage; ils subissent alors sur leur traitement une retenue variant avec leur grade. Les chevaux des officiers sont logés dans les écuries de l'Etat, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Les bâtiments nécessaires au service technique de l'artillerie, du génie et des poudres et salpêtres (ateliers de fabrication du matériel, arsenaux, poudreries, magasins d'approvisionnements, etc.) sont construits et entretenus par les services intéressés. Les directeurs d'artillerie, du génie et des poudres et salpêtres dressent les projets, plans et devis des travaux et les soumettent au ministre par la voie hiérarchique; ils préparent les adjudications nécessaires sans le concours des fonctionnaires de l'intendance et font les achats ou échanges d'immeubles utiles à leur service; ils délivrent les mandats de paiement aux entrepreneurs (décret du 4 oct. 1883 et circ. du 11 mai 1883). Tous les autres bâtiments militaires font l'objet du *Service du casernement* régi par le règlement du 30 juin 1856. Ce sont les casernes des troupes de toutes armes, sauf la gendarmerie, les écoles militaires, les manutentions, les magasins des services de l'intendance, les bureaux des états-majors, les hôtels des généraux et l'Hôtel des Invalides. Dans chaque place le service du casernement est dirigé et surveillé par une commission composée du commandant d'armes, du chef du génie et du sous-intendant. Le commandant d'armes a la police militaire des casernes occupées par les troupes, des corps de garde, hôpitaux et prisons de la place (décret du 23 oct. 1883, art. 132 et suiv.). Le chef du génie a la police administrative des locaux occupés conjointement avec le sous-intendant et la garde des bâtiments non occupés. Il dresse les projets de travaux (constructions nouvelles ou réparations) et les transmet au ministre par la voie hiérarchique; les acquisitions d'immeubles sont préparées de la même manière, après que la nécessité en a été reconnue dans des conférences contradictoires, entre les agents militaires. Le directeur du service de santé est appelé à donner son avis pour la construction des hôpitaux et l'aménagement des infirmeries régimentaires. L'exécution des travaux est confiée à l'entreprise; elle se fait quelquefois en régie. Dans tous les cas ce sont les officiers du génie qui dirigent les travaux et font les métrés. Les marchés d'entreprise sont ordinairement passés au moyen d'adjudications publiques; le chef du génie dresse le cahier des charges et le sous-intendant fait faire les publications nécessaires. Tous deux font partie de la commission d'adjudication que préside le maire. Les baux pour les locations reconnues nécessaires sont passés par le sous-intendant qui délivre les mandats de paiement aux propriétaires.

Chaque année, au mois de novembre, la commission de casernement dresse *l'assiette du casernement* (état détaillé des locaux pouvant servir au logement des troupes). Cet état est approuvé par le ministre et ne peut être modifié sans son autorisation. Au mois d'avril le chef du génie et le sous-intendant arrêtent de concert l'état des travaux de réparation ou d'amélioration des bâtiments des services administratifs. Ils dressent des états sommaires distincts pour chaque service. Lorsqu'un corps arrive dans la place, le commandant d'armes lui assigne un casernement et le sous-intendant lui fait délivrer le mobilier nécessaire. L'officier de casernement (V. CASERNEMENT) passe avec l'adjoint du génie la visite des locaux et tous deux signent *l'état des lieux*. Les contestations sont tranchées suivant les cas par le chef du génie ou par le sous-intendant. Le service du génie fournit et entretient le matériel fixe (planches à bagages et à pain, râteliers d'armes, tables, bancs, poêles, etc.); le corps est chargé d'assurer la propreté intérieure et extérieure du casernement. Tous les trois mois l'officier de casernement et l'adjoint du génie en passent une visite générale. Les dégradations sont imputées à la masse de petit équipement ou à la masse générale d'entretien suivant les cas (V. MASSE). Les réparations sont faites par l'entrepreneur des travaux militaires. Le blanchiment des casernes est effectué une fois par an par les soldats qui les occupent, mais aux frais du service du génie. On fait également chaque année au printemps une insufflation de poudre de pyrèthre du Caucase pour détruire la vermine. Lors du départ d'un corps, on procède aux mêmes visites qu'à l'arrivée, et le sous-intendant lui remet un certificat constatant qu'il est déchargé de son casernement, sauf le paiement des dégradations qui lui sont imputables.

VI. INSTRUCTION PUBLIQUE. — **Bâtiments scolaires** (V. ECOLE).

VII. ECONOMIE RURALE. — **Bâtiments ruraux.** — Les bâtiments ruraux présentent quelquefois, en France, une apparence des moins satisfaisantes; cela

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tient à l'impérieuse nécessité de mettre la plus grande économie dans les frais de premier établissement ; il faut avouer pourtant que cette économie est parfois poussée si loin qu'elle devient de l'incurie ; c.-à-d. que, si la dépense première est aussi faible que possible, les frais d'entretien, les charges d'assurances et d'amortissement sont élevées au maximum. La bonne construction d'une ferme exerce cependant sur son exploitation une influence plus grande qu'on ne serait porté à le croire ; on peut toujours, sans augmenter la dépense dans des proportions exagérées, et avec les matériaux dont on dispose, donner aux constructions un certain air de bien-être et d'élégance de forme et un degré de propreté et de convenance dont il est facile de constater l'influence constante sur les habitants du domaine. De sorte qu'en calculant bien, les bâtiments soi-disant économiques deviennent en fin de compte fort coûteux par l'accumulation des dépenses d'entretien, de réparation, d'assurance, et surtout en ne remplissant pas leur but qui est de protéger efficacement les animaux, les récoltes et le matériel. Il n'y pas à proprement parler de principes de constructions rurales ; tout ce qui a rapport au choix et au bon emploi des matériaux repose sur les principes de la construction en général. Nous n'avons ici qu'à donner quelques indications sur la disposition d'ensemble des bâtiments ruraux, et sur le mode de construction de quelques-unes de leurs parties élémentaires, sans nous mêler aux procédés d'exécution des différents ouvrages que nos lecteurs trouveront disséminés dans les nombreux articles consacrés à l'art des constructions. Nous pouvons dire seulement que pour les bâtiments ruraux la plus stricte économie est de rigueur ; mais une économie bien comprise, c.-à-d. qui tienne compte non seulement des frais de premier établissement, mais aussi de la durée et de l'amortissement, de l'entretien, du taux des assurances et surtout de la parfaite adaptation de toutes les parties des divers bâtiments à leurs destinations. La distribution intérieure des bâtiments ruraux et l'ordonnancement extérieur doivent en effet répondre à certaines conditions toutes particulières qui tiennent à leur destination. Nous pouvons ranger dans cinq groupes bien distincts les divers bâtiments ruraux qui composent ce qu'on appelle une *ferme :* 1° les *habitations du cultivateur* et de ses agents ; 2° les *logements d'animaux ;* 3° les *bâtiments* destinés à l'*emmagasinement*, à la conservation et à la préparation *des récoltes ou des produits ;* 4° les *bâtiments* servant à abriter, entretenir et conserver en bon état le *matériel d'exploitation ;* 5° les constructions propres à recueillir, conserver les *fumiers*, les engrais divers. Dans une ferme, on a en outre à entreprendre d'autres travaux d'utilité générale, tels que des *clôtures*, des *barrières*, des *chemins*, des *égouts*, des *aqueducs*, etc., pour lesquels nous renvoyons le lecteur aux articles spéciaux.

Habitations rurales. — L'habitation des petits fermiers et des ouvriers agricoles est trop souvent négligée. On ne saurait cependant apporter assez de soins à un sujet d'ordre aussi général ; si l'habitation du cultivateur ne doit pas être une maison luxueuse, il n'en est pas moins vrai qu'il ne faut pas que, par un esprit d'économie mal entendue, cette habitation soit un séjour désagréable et malsain. Aux divers moyens connus propres à retenir l'ouvrier aux champs, tels qu'une occupation constante, assurée avec un salaire suffisant, on peut ajouter une habitation saine et confortable. Pour que les hommes instruits et possédant d'assez grands capitaux désirent habiter les champs comme propriétaires exploitants, il faut une maison confortable et même agréable pour tous les membres de sa famille. L'homme qui dirige, à ses risques et périls, une exploitation importante agricole, a de nos jours l'instruction, les sentiments et les habitudes qui distinguent un homme bien élevé, et son habitation doit être complète et agréable ; la question d'économie, qui a une si grande importance dans l'établissement d'une habitation d'ouvrier rural ou de petit cultivateur, peut donc être reléguée au second rang. En premier lieu, la maison doit être bâtie en pays et sol sains, elle doit avoir une bonne exposition ; toutes les parties constituant le bâtiment, murs, couvertures, planchers et cloisons, portes et fenêtres doivent avoir pour but la protection efficace des habitants contre le froid ou le chaud, la pluie ou le vent, suivant les saisons, et leur assurer en tout temps l'air et la lumière nécessaires. Nous n'avons rien à dire de la distribution de la maison d'habitation ; elle dépend du goût, des besoins et des moyens de chacun ; les seules conditions dont personne ne doit s'écarter, à la campagne, c'est, en dehors de la bonne exposition et de l'aérage complet, un espace suffisant réservé à chaque habitant, sans excès, dans toutes ses dimensions ; enfin quelque recherche dans l'aspect de la construction doit assurer l'agrément et satisfaire l'amour-propre naturel du propriétaire.

Habitation des ouvriers ruraux. Il est utile de donner à chaque famille d'ouvriers un logement assez spacieux pour que les sexes et les âges puissent être séparés autant que possible, et pour que toutes facilités soient données aux soins de propreté. Les logements d'ouvriers ruraux peuvent être distribués de façons très diverses ; il est nécessaire de tenir compte des habitudes traditionnelles en tant qu'elles ne sont pas trop opposées aux exigences véritables de la vie d'intérieur. Dans certaines parties de la France, on préfère une grande chambre commune avec cuisine servant de salle à manger et de chambre à coucher pour les chefs de la famille ; les combles renferment alors une ou deux petites pièces pour les enfants déjà grands. La pièce commune aura une superficie intérieure d'au moins 36 m. q. ; soit 5 m. sur 7^m2 ou 6 m. sur 6. Dans d'autres localités, on admet un ensemble de deux pièces remplaçant la pièce commune, l'une servant de cuisine et de salle à manger, ayant 5 m. sur 5, et l'autre de 5 m. sur 3, qui sera la chambre des chefs de la famille. Enfin, il est rationnel de diviser le logement en trois pièces : une cuisine, avec laverie ayant une entrée particulière, une salle à manger et de réception et une chambre à coucher ; chacune de ces pièces peut avoir environ 3 m. de largeur sur 5 de profondeur. Suivant les diverses contrées, on trouve des différences notables dans l'ameublement et par suite dans la disposition relative des pièces et des dépendances de l'habitation, telles que caves ou celliers, bûcher ou grenier, toit à porcs, etc. Le plus souvent toutes les pièces sont disposées au rez-de-chaussée ; si pour économiser l'emplacement et les frais de première installation, on adopte un bâtiment avec un étage et un comble utilisable, on ne place au premier étage que les chambres à coucher.

Habitation des cultivateurs. L'habitation d'un petit propriétaire-cultivateur ne diffère guère de celle de l'ouvrier rural, si ce n'est par des dimensions un peu plus grandes en raison de ce que les grands enfants restent en général avec les parents pour travailler avec eux et que les dépendances de l'habitation sont plus importantes. Le rez-de-chaussée peut se composer d'une cuisine-laverie, d'une grande chambre à coucher et de la cage de l'escalier ; les caves contenant la laiterie s'étendent sous toute l'habitation. Le premier étage renferme une grande chambre et deux plus petites ; le comble est utilisé comme grenier et parfois en partie comme chambre à coucher. L'habitation proprement dite peut avoir comme dépendances de petits bâtiments en appentis contenant une buanderie, un bûcher, un poulailler et un toit à porcs. Les logements d'animaux et les bâtiments servant à l'emmagasinement des récoltes et à leur conservation forment un second corps de construction mise à la suite de l'habitation, ou en équerre, ou parallèlement, suivant les exigences de l'emplacement et l'exposition convenant à chaque partie de l'ensemble. — L'habitation de l'exploitant d'une ferme moyenne présente une plus grande importance ; le rez-de-chaussée contiendra une cuisine, une laverie avec entrée particulière, un réfectoire pour les domestiques et ouvriers, une salle à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manger pour la famille, un bureau pour le fermier, un garde-manger, la cage de l'escalier et parfois une chambre de cuisinière. Au premier étage, une grande chambre à coucher avec cabinet de toilette et cabinet d'aisances, deux chambres à coucher à un ou deux lits, etc., le reste comme pour l'habitation du petit cultivateur, avec de plus grandes dimensions. — Enfin, pour un riche propriétaire exploitant, l'habitation prend l'importance d'une *villa;* tout ce qui est dépendances de l'habitation est relégué dans un bâtiment spécial, ainsi que le réfectoire des ouvriers et domestiques. L'habitation est absolument consacrée à la famille ; au rez-de-chaussée, une cuisine avec entrée particulière, une chambre de cuisinière, un office, une salle à manger, un grand bureau, un salon et une salle de billard ; l'entrée, par un petit perron, avec vestibule, dans lequel se trouve l'escalier et un passage jusqu'au jardin. Au premier étage un petit salon, les chambres à coucher principales ; au second étage, qui peut être mansardé, quelques chambres à coucher ; enfin, dans les combles, un grenier et les chambres des domestiques. — *Emplacement.* L'emplacement de l'habitation rurale doit être en lieu sain, à l'abri des miasmes des étangs et des marais, ou séparé de ceux-ci par un rideau d'arbres à rapide croissance. Si le sol est argileux ou humide, il faudra drainer avec soin l'emplacement qu'occupera le bâtiment ; le drain sera plus profond que les fondations, avec une pente sensible et un facile débouché en dehors si la pente du sol le permet ou dans un puits perdu, quand il se trouve au-dessous une couche perméable. — *Exposition.* En France, la meilleure exposition pour la façade principale c'est le S.-S.-E., puis celles qui sont comprises entre le S.-S.-O. et l'E.-N.-E. Les expositions N.-N.-E. et N.-E. sont froides, mais saines, et peuvent être adoptées avec avantage pour les pièces à habiter en été ; les expositions du S. et du S.-S.-E. conviennent bien aux pièces qui doivent être habitées en hiver. Dans une habitation, certaines pièces peuvent être exposées au N. ou au N.-E., ce sont l'office et le garde-manger par exemple, les cabinets et les laiteries. — *Cube intérieur.* Un cube d'air suffisant est nécessaire dans les pièces habitées pour assurer la salubrité ; la hauteur de 2^m60 entre plancher et plafond est suffisante dans la plupart des cas. — *Surélévation du rez-de-chaussée.* Dans les habitations des ouvriers ruraux et de petits cultivateurs, il est utile d'élever le terre-plein de 0^m18 au moins au-dessus du sol, en formant à l'intérieur une couche de terre avec le déblai provenant de la fouille des fondations des murs ; cette couche peut être terminée par l'apport de mâchefer, on y établit alors le plancher en carreaux de terre cuite scellés par une couche de mortier fin ou de plâtre. — *Cave ou sous-sol.* L'établissement d'une cave sera toujours préférable à la simple surélévation du plancher. Quand les terrains trop imbibés d'eau exigent l'établissement d'un fonds et de murs en béton hydraulique, la dépense devient trop élevée et on est réduit, dans ce cas, à n'enterrer la cave qu'à moitié de sa profondeur ; on établit alors un sous-sol qui peut être éclairé assez largement pour être utilisé comme cuisine et laiterie. — *Planchers.* Si, au rez-de-chaussée, le plancher est sur terre-plein, on pose les carreaux sur une mince couche de béton gras fin ou sur mortier hydraulique, ou même sur une couche d'asphalte. Pour les chambres à coucher, il est plus sain de poser sur le terre-plein des lambourdes en bois scellées avec du plâtre ou du bitume, puis sur ces lambourdes, un parquet en planches entières ou en frises de chêne ou de sapin. Les planchers sur voûtes des caves se font de même. — *Murs.* Les murs extérieurs doivent être faits en matériaux non hygrométriques ; en climats froids, des murs épais, enduits des deux côtés, économisent aux locataires des frais de chauffage pour l'hiver. — *Couverture.* Elle doit être absolument imperméable à la pluie, à la neige ou à l'eau qu'elle produit en fondant ; elle doit être mauvaise conductrice de la chaleur et incombustible. Les tuiles mécaniques à double recouvrement sont d'un très bon emploi et la bonne ardoise ne leur cède guère. Si les combles doivent être habités, il faut, en-dessous des chevrons, clouer des lattes pour maintenir un plafond ou galendage en plâtre. — *Portes et fenêtres.* Il convient plutôt de faire un petit nombre de grandes fenêtres que beaucoup de petites d'une même surface d'éclairage, il y a économie de construction et moindre imposition des portes et fenêtres. Pour les fenêtres d'appartement, le minimum de largeur sera 0^m80 et la hauteur 1^m33 mesurés au tableau, l'appui ne doit pas être à moins de 0^m50 du sol. S'il est vrai que les portes étroites sont incommodes, les portes trop larges prennent trop de place à l'intérieur ; une largeur de 0^m70 pour les portes, à l'intérieur, suffit, avec une hauteur de 1^m80 à 2 m. ; on peut donner aux portes extérieures de plus grandes dimensions. On peut adopter les portes vitrées toutes les fois qu'elles donneront un supplément d'éclairage dans les cabinets ou dans les couloirs.

Logements des animaux. — Les conditions d'entretien et d'élevage des animaux, leur santé, le rendement en chair et en graisse, en lait, dépendent beaucoup d'une bonne habitation. Chaque espèce d'animaux de ferme demande des logements particuliers et les conditions varient même dans la même espèce avec la destination des animaux. Pour l'engraissement, il faut, après une nourriture abondante et appropriée, une tranquillité parfaite ; tandis que pour les animaux d'élevage, il faut une liberté complète des mouvements.

Écuries. — Les écuries doivent réunir quatre conditions hygiéniques essentielles : être à l'abri de l'humidité, jouir de la lumière, avoir une aération suffisante assurée par un lent et constant échappement de l'air vicié ; présenter un assez grand espace pour assurer la liberté des mouvements indispensables. Les écuries servent soit à l'entretien des chevaux pendant les intervalles du travail, soit à leur élevage pendant leur jeune âge, ou soit encore à leur dressage. Des dispositions spéciales sont adoptées pour leurs diverses destinations ; l'entretien des chevaux de travail se fait généralement dans les écuries communes ; les écuries séparées sont, au contraire, affectées à l'élevage et au dressage. Les chevaux d'élevage doivent vivre dans un état voisin de celui de nature et leurs logements leur laisseront une grande liberté de mouvements. On les dispose à l'extrémité de vastes étendues à l'air libre, ce sont des hangars bien couverts et plus ou moins clos n'abritant les chevaux que pendant les intempéries. Cependant les chevaux précieux, les cavales mères, les chevaux de dressage ont besoin, pendant un certain laps de temps, de logements séparés, bien clos, tout en leur laissant une grande liberté de mouvement. Les écuries de chevaux de travail et de trait auront une exposition spéciale ; le midi est dans nos pays le côté qui doit être choisi, de préférence, pour le percement des baies de portes et de fenêtres ; dans le cas où l'on est obligé de prendre les ouvertures principales au N. ou à l'O., il est nécessaire d'établir des fenêtres sur les côtés opposés. Dans les fermes de petite et moyenne grandeur où l'on n'est pas assujetti comme dans les villes pour le choix de l'emplacement aux conditions de cherté des terrains, on devra placer l'écurie près de l'habitation du maître, de façon à permettre à celui-ci une surveillance facile. Les dimensions moyennes que l'on peut adopter dans les écuries, au point de vue de l'emplacement à accorder à chaque cheval, doivent être assez grandes pour que l'animal puisse à toute heure se coucher sans être gêné par ses voisins ; les deux dimensions horizontales de cet emplacement dépendent de la taille des animaux ; pour un cheval de taille moyenne une largeur assurée de 1^m50 pour des chevaux de travail placés côte à côte sans séparation et de 1^m75 pour des chevaux placés dans des stalles fixes suffit amplement. La largeur entre la crèche et le chemin de service doit être de 2^m45 environ et plus ou moins suivant les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moyens d'attache employés; on compte 1 m. pour la mangeoire et le recul du cheval, 1 m. à 1m50 pour le passage de service, en tout 4m50 à 5 m. Dans le cas des stalles fixes on peut aller à 6 m. Pour des chevaux de selle ou de carrosses en écuries communes, on peut augmenter un peu les dimensions mais sans exagération, de trop grands emplacements seraient plus nuisibles qu'utiles. La hauteur la plus convenable est de 3m75; il est bon de ne pas dépasser 4m50, car une grande hauteur rend les écuries froides. — On distingue plusieurs sortes d'écuries: les *écuries communes* et les *écuries isolées* ou *boxes*. Dans les écuries communes, les chevaux sont placés en rangs sans aucune séparation ou avec des séparations latérales seulement. Lorsque les chevaux sont placés en un seul rang, l'écurie est dite simple; elle est double lorsque les chevaux sont sur deux rangs, tête à tête ou dos à dos. Enfin, dans un même bâtiment, les chevaux peuvent être placés sur plusieurs rangs transversaux; ces rangs peuvent être alternativement dos à dos et tête à tête ou tous tournés du même côté. — *Écurie simple.* La profondeur dans œuvre de ces écuries doit être de 4m60 à 5 m.; les chevaux ont la tête tournée vers le mur d'arrière. La largeur se décompose ainsi qu'il suit : 0m50 à 0m60 pour la crèche surmontée du râtelier, 2m30 à 2m45 pour l'emplacement occupé par les chevaux, 1m20 à 1m35 pour le couloir de service derrière les chevaux, 0m60 pour la place occupée par les harnais suspendus à des chevilles. Au point de vue de la bonne conservation des harnais, en sacrifiant un peu la rapidité du service, il est préférable de placer les harnais dans une pièce spéciale, dite sellerie, et on le fait toujours pour les écuries de luxe; mais dans les grandes écuries de trait le service en souffrirait trop; on met alors les harnais contre le mur de face, extérieurement, sous un petit auvent. Dans ces deux cas, la profondeur de l'écurie peut être réduite à 4 m. ou 4m40.

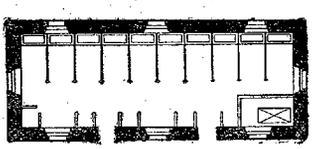

Fig. 1.

L'écurie que nous représentons (fig. 1) est faite pour contenir 10 chevaux; un cabinet fermé par une cloison munie de châssis vitrés sert de logement au garçon d'écurie. Les deux séparations avoisinant cette petite pièce sont mobiles, pour permettre l'entrée des chevaux dans les stalles correspondantes; c'est pour éviter cet inconvénient que dans les écuries qui ont au moins 4 m. de hauteur on place souvent le lit dans une sorte de soupente à mi-étage au-dessous de laquelle les chevaux peuvent passer. Dans une écurie simple sans sellerie, on ménage une petite place pour un dépôt de fourrages et

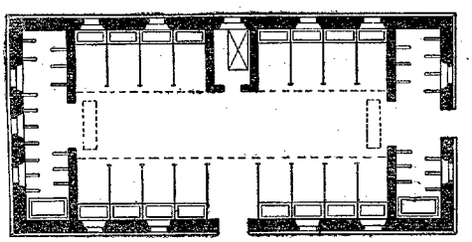

Fig. 2.

pour un coffre à avoine; on dispose aux extrémités dans les encoignures des murs de pignon une armoire pour recevoir les appareils de pansage et de nettoyage et une autre pour la pharmacie. — *Écurie double dos à dos.* Elle est en réalité composée de deux écuries simples adossées sans harnais; le passage à l'arrière des chevaux devient commun, on économise la largeur d'un passage de service, on économise aussi deux murs longitudinaux sur quatre et une partie des murs des pignons. Cette disposition est d'un très bel aspect intérieur (fig. 2), mais elle ne convient pas aux chevaux de chasse, carrossiers, de courses, etc. qui, s'ils sont vicieux, sont toujours tentés de ruer quand d'autres chevaux sont derrière eux. Les selleries peuvent être sur le côté et le cabinet du garçon en face de la porte d'entrée; souvent les lits sont aux extrémités, près des selleries et des coffres d'avoines. — *Écurie double tête à tête.* C'est la juxtaposition sous le même toit de deux écuries simples séparées par un mur de chaque côté duquel sont adossés les râteliers et les mangeoires; ce mur est percé à l'un des bouts d'une porte qui établit les communications entre les deux compartiments. Les deux écuries peuvent être séparées par un couloir d'alimentation de 1 m. de largeur environ. Cette disposition n'économise pas d'emplacement et même elle en perd pour le passage de service; mais elle est commode et permet de suspendre les harnais derrière les chevaux. On économise par rapport à une écurie simple deux murs longitudinaux sur quatre, mais cette économie est en partie compensée par l'établissement d'une cloison entre les crèches; aussi cette disposition est-elle rarement employée. — *Écurie transversale simple.* Dans cette disposition les râteliers sont placés contre les murs des pignons (fig. 3); la partie centrale est occupée par le

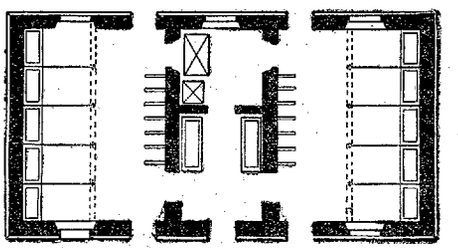

Fig. 3.

cabinet du garçon et par les coffres à avoine. La profondeur dans œuvre doit être celle qui est nécessaire pour mettre par rangs deux ou trois paires de chevaux, soit quatre à six fois 1m75; dans notre exemple on a 8m75 pour 5 chevaux; en longueur 5 m. par rang de chevaux. — *Écurie transversale double.* Dans ce type le bâtiment est divisé également en deux écuries séparées par le logement du garçon et la sellerie; on peut encore juxtaposer les deux écuries et reléguer la sellerie à l'une des extrémités. — Les chevaux de trait ou de service devant se familiariser avec les hommes qui les emploient, on ne croit pas devoir les alimenter par un couloir placé devant les auges; cette disposition permet cependant d'accélérer et de faciliter le service de l'alimentation; la nourriture se donnant aux chevaux par des trappes s'ouvrant sur les auges, le mouvement de ces trappes peut effrayer les animaux. On ne fait des écuries avec couloir d'alimentation que dans des cas particuliers. — *Écuries isolées* ou *boxes.* Les chevaux de luxe, les juments, portières ou nourrices, et les étalons sont ordinairement logés dans de petites pièces distinctes appelées *boxes* limitées par les murs extérieurs et des cloisons suffisamment élevées. Les animaux y sont sans attache et libres de leurs mouvements. Les boxes sont souvent groupées à part dans un bâtiment spécial; tantôt ce sont deux rangées de cases placées de chaque côté d'un couloir central; tantôt ces compartiments ne forment qu'une seule rangée donnant sur un couloir longitudinal, ayant seul son issue au dehors; ordinairement ces compartiments ne communiquent pas directement avec le dehors, il est bon cependant que les boxes aient leur entrée en dehors sur la cour;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la chaleur peut y être entretenue même lors des plus grands froids au moyen d'une abondante litière et l'été l'aérage y est très facile. Les dimensions de chacune des boxes sont très variables suivant les circonstances. Tantôt 3 m. en carré ou 2^m18 de large sur 3^m92 de long suffisent ; tantôt, pour les juments suitées on donne 3^m20 en carré au moins; les couloirs de service doivent avoir 1^m50 environ de largeur. Les cases communiquent avec ce couloir par des portes de 1 m. à 1^m10 pratiquées dans l'angle ou dans le milieu de la cloison qui les sépare du couloir. Les ouvertures sont garnies de châssis vitrés; un grenier à fourrage occupe l'étage supérieur, dont le plancher est percé pour donner passage à une cheminée d'aération. Le long de la façade on établit ordinairement un auvent destiné à abriter les chevaux pendant le pansage et le harnachement. Le sol des boxes éprouve moins de fatigue que dans les écuries où les chevaux piétinent sur place ; aussi n'exige-t-il pas autant de solidité dans son établissement. Le plafond et les fenêtres sont disposés comme dans les écuries ordinaires ; généralement on remplace le râtelier des écuries communes par une corbeille et la mangeoire par une petite auge, que l'on fixe l'une au-dessus de l'autre dans l'angle droit de la boxe qui se trouve le plus éloigné de la porte d'entrée. Quand on doit placer dans le compartiment une poulinière et son produit, on accroche pour ce dernier une petite mangeoire dans l'angle le plus rapproché de la porte. Les boxes que l'on construit pour l'élevage, c.-à-d. que l'on réserve aux juments poulinières et à leurs poulains, sont aussi des compartiments séparés mais communiquant avec de petits enclos extérieurs ou *paddocks* dont la largeur est la même, mais dont la longueur est plus grande que celle des cases abritées. On peut combiner ensemble les deux systèmes de construction des boxes qui consistent l'un à faire communiquer directement les boxes avec le dehors, l'autre à les faire ouvrir sur un couloir facilitant le service. A cet effet, on établit entre les deux rangées de boxes, si l'écurie est double, ou derrière la rangée unique, si l'écurie est simple, un couloir communiquant avec le grenier à fourrages et par lequel tous les aliments peuvent être distribués. On surélève avec avantage le couloir d'environ 1 m., ce qui permet de jeter facilement les fourrages dans les corbeilles et l'avoine dans les mangeoires ; ce dernier aliment est introduit par un conduit en forme d'entonnoir, pratiqué dans l'épaisseur du mur et que l'on ouvre ou que l'on ferme à volonté.

Détails de construction. Plancher. Le sol d'une écurie doit être recouvert d'un pavage assez solide pour résister aux chocs produits par les pieds des animaux. Dans les campagnes le procédé le plus ordinairement employé consiste à battre la terre plus ou moins mêlée d'argile et de débris de chaux pour la rendre moins perméable aux urines. Au point de vue de la salubrité et de l'économie, il semble que la préférence doive être accordée à des matériaux durables et que n'altèrent ni ne pénètrent les urines. On fait souvent un pavage en grès sur forme de mortier hydraulique avec une faible pente transversale de la tête à l'arrière des chevaux, et une contrepente pour le passage de service ; la rencontre de ces deux pavages en pentes opposées forme une rigole ouverte ou fermée à laquelle on donne une pente légère d'un bout à l'autre, ou de chaque bout au milieu pour réunir les urines qui n'ont pas été absorbées par la litière, dans un égout souterrain les conduisant au dehors du bâtiment. Au lieu de pavés de grès on peut employer des pavés de granit, de schistes ; les briques bien cuites placées de champ, les briques spéciales creuses ou à cannelures superficielles sont d'un bon emploi. A Paris, on fait fréquemment usage d'un pavage qui consiste en une couche d'asphalte posée sur un lit de béton ou en un dallage en ciment de Portland avec empreintes moulées formant des cannelures en écharpe dans les deux sens. Quelques hommes compétents préconisent les pavages en bois au détriment de la pierre qui réagit trop durement sous le pied de l'animal quand il frappe le sol avec force. Le pavage en bois résineux préparé au sulfate de cuivre ou goudronné ne s'use que lentement et forme un sol assez élastique. Chaque place de cheval est parfois disposée en cuvette à trois pentes ; l'une de la tête vers l'arrière, et les deux autres transversales, opposées, se rencontrant dans l'axe longitudinal de la stalle à l'extrémité de laquelle les urines se réunissent et tombent à travers une grille dans un caniveau souterrain longitudinal. Dans cette disposition on peut réduire les pentes au minimum, c.-à-d. à un cent. par m. pour le plancher et deux millim. pour les caniveaux ; une pente trop forte dans les écuries ne permet aux chevaux de prendre qu'une attitude qui les fatigue. Dans une brochure du lieutenant-colonel Hennebert (*l'Ecurie horizontale*, 1887) nous trouvons que la principale cause du sentiment de répulsion éprouvé par les chevaux pour le séjour à l'écurie provient de l'établissement du logement dans des conditions peu satisfaisantes ; sur un plan incliné dans un sens quelconque, le cheval ne saurait que prendre de la fatigue ; cela est si vrai qu'on le voit recourir à nombre d'expédients de nature à atténuer pour lui l'inconvénient de la déclivité qu'on lui impose si inconsidérément. L'observation a permis de discerner nettement l'une des causes d'infécondité de nombre de juments et aussi d'insuffisance prolifique de certains étalons : cette cause n'est autre que l'excès de fatigue permanente qui s'impose à la bête assujettie à la stabulation sur un plan déclive. — Les *rigoles d'écoulement* ouvertes ne donnent pas une rapide évacuation au purin, car elles sont toujours encombrées de débris de litière et d'excréments, elles peuvent en outre causer des chutes ; les meilleures rigoles sont des demi-cylindres creux avec feuillures longitudinales moulées à l'aide de madriers en bois, dans la couche de béton qui forme le plancher. On emploie aussi des modèles spéciaux de caniveaux en fonte semblables à ceux employés dans les trottoirs des rues, pour l'écoulement de l'eau des toits. Il est bon de plafonner les écuries pour que les intervalles des solives ne se remplissent pas de poussières et d'insectes. On remplace avec avantage le plancher plafonné au-dessous par un plancher voûté en briques ; chacun des entrevous cintrés porte par les côtés sur des chanlattes clouées contre les solives ; au-dessus des voûtes on fait un remplissage également en briques et l'on revêt le tout d'un carrelage. — *Portes.* Les portes doivent avoir au moins 1^m25 de largeur nette et 2^m25 à 2^m40 de hauteur pour le passage facile des chevaux. Si ces portes sont battantes elles doivent ouvrir en dehors et se plaquer contre le mur en ne présentant aucune saillie qui puisse blesser les chevaux ; les verrous et les loquets doivent être dissimulés dans l'épaisseur de la porte. Les portes suspendues à l'extérieur ou à l'intérieur par des ferrures à galets, roulant sur une barre de fer scellée dans le mur, peuvent être adoptées surtout pour les portes de pignons. Pour empêcher les animaux de se blesser dans les baies, on y place quelquefois des rouleaux en bois, tournant verticalement. — *Fenêtres.* Les baies d'éclairage et d'aération ne doivent pas être placées au-dessus des râteliers pour que les chevaux ne reçoivent pas de jour sur les yeux et que leur tête ne se trouve pas dans les courants d'air produits par l'ouverture des fenêtres. Tantôt ces baies sont rectangulaires, tantôt elles sont demi-circulaires avec un diamètre de 0^m90 à 1 m. Le renouvellement de l'air intérieur se faisant continuellement est plus efficace pour la santé des chevaux qu'un grand volume intérieur d'air stagnant ; on assure ce facile renouvellement de l'air en plaçant les fenêtres aussi près que possible du plafond, pour expulser l'air vicié et en ménageant dans le bas des murs ainsi que dans le haut des portes, de petites ouvertures dites *ventouses* par lesquelles afflue l'air pur du dehors appelé par le vide qui se forme à l'intérieur lorsque l'air vicié s'échappe par les fenêtres ouvertes en totalité ou partiellement. Les fenêtres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'écurie s'ouvrent en tournant autour d'un axe horizontal placé à l'intérieur, un peu au-dessus du centre de gravité de la fenêtre qui tend toujours à se fermer, c'est le système en abattant; on maintient la fenêtre ouverte à l'aide d'une ficelle ou mieux d'une tringle en fer pendant le long du mur à l'intérieur. Les ventouses dont nous avons parlé sont de petites barbacanes oblongues, plus larges intérieurement qu'extérieurement, placées au niveau du sol et pouvant s'ouvrir et se clore à volonté. Souvent ce système d'aération ne suffit pas et on a recours à des *ventilateurs*; il importe que ces appareils soient faciles à établir et peu coûteux; il faut, avant de les mettre en place, rechercher préalablement quelle ouverture doivent avoir ces conduits pour livrer passage à l'air vicié dans une heure. Suivant L. Moll *(Encyclopédie pratique de l'Agriculture)*, si la construction est en bois, le diamètre d'un ventilateur à orifices libres variera de 0^m17 pour 4 chevaux à 0^m33 pour 14 chevaux. Le diamètre sera moindre si le ventilateur est en tôle, ou tout au moins le même diamètre suffira pour un nombre plus grand d'habitants, soit 0^m17 pour une écurie de 5 chevaux à 0^m33 pour une écurie de 21 chevaux; ces chiffres sont basés sur la quantité de 10 m. c. d'air à renouveler dans une écurie par cheval et par heure. Au point de vue de l'établissement le ventilateur doit être vertical; on fait passer le chapeau par le faîte du bâtiment, sans lui donner plus de 0^m30 à 0^m50 d'élévation au delà de la toiture. Quant à son ouverture dans le plafond de l'écurie, on doit l'éloigner des points par lesquels l'air neuf peut pénétrer, sans la placer pourtant en un point trop écarté du centre de la masse d'air intérieure. — *Séparations.* Généralement aujourd'hui les chevaux sont séparés les uns des autres par des barres accrochées, d'un bout, à la crèche par une penture à gond et suspendues de l'autre par des cordes aux solives du plancher ou à une barre spéciale. Les barres d'écurie sont des morceaux de bois cylindrique de 2^m30 de long; en Angleterre on fait quelquefois des barres en fonte, que l'on prétend plus durables, mais aussi elles sont plus coûteuses et peuvent occasionner de graves accidents. Les barres de bois sont préférables à tous égards et offrent d'ailleurs une durée suffisante; il faut qu'elles soient cylindriques ou arrondies pour éviter les blessures que pourraient causer de vives arêtes; mais il importe de disposer ces barres de manière à ce que l'on puisse facilement les détacher ou les faire tomber quand les chevaux en ruant se les mettent entre les jambes. On a donc cherché, pour les lier à leur corde de suspension, des moyens qui permettent de les en séparer avec promptitude. Ordinairement, comme nous l'avons dit, la barre est fixée d'un côté à sa mangeoire par un crochet et un anneau; de l'autre elle est soutenue par une corde ou une chaîne attachée à une solive du plafond ou à un pilier enfoncé dans le sol. On a voulu aller plus loin et faire en sorte qu'un cheval ayant la barre entre les jambes puisse se dégager lui-même par le plus petit poids de son corps; la barre est suspendue à la corde par l'intermédiaire d'une petite pièce en bois ou en fer surnommée *sauterelle* qui se décroche instantanément par le simple soulèvement d'un anneau; la sauterelle a la forme d'un crochet maintenu verticalement par un anneau brisé qui glisse le long de la corde de suspension; si l'on pèse sur la barre, les branches de l'anneau s'écartent, et, la sauterelle étant dégagée, la barre tombe. Quant à l'élévation à laquelle les barres doivent être placées, on fait en sorte que, par devant, elles séparent l'avant-bras du cheval également dans son milieu; par derrière elles doivent être 10 ou 12 centim. environ au-dessus du jarret. Il est bon, pour amoindrir les effets de la barre, de l'entourer dans le tiers de sa longueur d'une couche plus ou moins épaisse de paille que l'on recouvre d'une tresse de paille également, formant enveloppe. Après ce mode élémentaire vient la stalle volante ou *bat-flancs* qui est formée d'un panneau composé soit de trois planches jointives, soit d'un nombre différent de planches assemblées par leurs extrémités, dans deux traverses. Ces séparations sont suspendues d'une part à la mangeoire par un crochet, de l'autre au plafond par l'intermédiaire d'une corde formée de deux parties réunies par une sauterelle. Lorsque ces séparations sont larges et placées haut, elles sont suffisantes pour isoler sans grands inconvénients les chevaux. Dans les écuries bien disposées, les chevaux sont séparés par des cloisons fixes assez élevées formant des *stalles*, dans lesquelles les chevaux sont plus réellement isolés qu'avec les bat-flancs. Ces séparations se faisaient autrefois en maçonnerie; aujourd'hui ces cloisons sont généralement en bois, parce qu'elles sont ainsi plus solides, tiennent moins de place et se mettent plus facilement. Lorsque l'économie la plus stricte est commandée, elles se composent de deux poteaux, l'un en tête, de 2 m. de hauteur hors de terre; l'autre à l'arrière, de 1^m20 seulement; d'une *semelle* assemblée dans les poteaux et reposant sur un petit mur en briques avec fondation destinée à éloigner la semelle du fumier humide; enfin d'une *lisse* ou main courante assemblée au poteau de tête et sur le poteau d'arrière. Souvent quelques ferrures consolident les assemblages de ces quatre pièces de bois encadrant et emboîtant des planches assemblées entre elles à rainures et languettes. Les deux poteaux sont d'abord superficiellement carbonisés et scellés dans le sol; on les entoure aussi de poussier de charbon au moment de les placer dans les pierres de scellement. La lisse légèrement arrondie sur sa face supérieure passe parfois sur le poteau de tête et se prolonge jusqu'au mur de crèche dans lequel elle est scellée. Souvent ces cloisons sont faites en deux parties; l'inférieure est un cadre rectangulaire sur lequel se fixe la seconde partie en forme de col de cygne par le haut; cette seconde partie est pleine; elle peut être aussi à jour, c.-à-d. pourvue d'un grillage en bois ou en fer composé de barreaux droits, ondulés, contournés, en forme de branches de feuillages, etc. Dans les écuries luxueuses, les cloisons de stalles sont en fonte de fer et bois; à l'arrière un poteau en fonte auquel sont assemblés une lisse en fonte à col de cygne, en haut et en bas une semelle entre lesquelles sont emboîtées les planches verticales formant un panneau plein. Les cloisons peuvent comprendre entre la semelle et la lisse en fonte une longrine terminant le panneau inférieur plein et sur laquelle est un panneau grillé ou ornementé plus ou moins richement. Les poteaux peuvent être cannelés ou à pans et ornés, le haut terminé par une boule sphérique avec moulures intermédiaires. Il est bon d'être sobre d'ornements et surtout de ne pas oublier que toute partie saillante peut nuire à la sécurité des chevaux.

Mobilier d'Alimentation. — Dans les écuries les plus communes, on emploie encore de nos jours une *crèche* ou auge en bois régnant tout le long du mur au-dessous d'un *râtelier* surplombant, dit en *échelle*, pour fournir l'alimentation aux chevaux. Les râteliers sont composés de deux chevrons horizontaux éloignés entre eux de 0^m60 et réunis par des traverses fixées de mètre en mètre; entre celles-ci sont placés des barreaux appelés *roulons*, espacés entre eux de 0^m15; ces barreaux sont en bois de chêne ou de frêne ou même d'acacia et sont à tourillon dans les chevrons, de façon à ce qu'ils puissent tourner sur eux-mêmes. Les râteliers reposent, à la partie inférieure, sur des crampons distants d'environ 0^m30 du niveau supérieur de l'auge. Le râtelier est incliné et le chevron supérieur est éloigné du mur de 0^m40 et s'y rattache par des tringles en bois ou en fer, à scellement. Ce système présente de nombreux inconvénients; le râtelier surplombant, placé assez haut pour que les chevaux ne puissent s'y blesser, les force à élever la tête pour en arracher le foin ou la paille d'où tombent des poussières et des graines pouvant déterminer des maladies d'yeux ou d'oreilles; en outre, en arrachant le fourrage, les chevaux en laissent tomber une partie à terre et la piétinent. Quelquefois, on éloigne de 0^m12 à 0^m15 du mur la partie inférieure du râtelier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce qui facilite un peu aux chevaux la prise de la nourriture. On fait aussi des râteliers en fer droits ou arrondis ou des hottes élevées en fer, dans les boxes principalement, mais ils présentent les mêmes inconvénients que nous signalons pour les râteliers en échelle. On fait usage avec avantage de râteliers à barreaux verticaux placés immédiatement au-dessus de la crèche, en arrière de celle-ci, dont le bord est d'habitude placé à 0^m90 en dessus du sol ; le seul inconvénient, c'est qu'il faut donner à l'écurie 0^m33 de largeur en plus pour laisser derrière les barreaux un espace suffisant au fourrage ; mais il est facile, lorsque l'on construit de toutes pièces une écurie, de trouver dans l'épaisseur des murs une partie de ces 33 centim. en faisant au milieu de chaque stalle, sur une largeur de 1 m. à 1^m10, une fausse baie fermée par une cloison en briques de 0^m11 d'épaisseur. On restreint ainsi la longueur de l'auge et du râtelier et par suite leur prix de revient, tout en se donnant un moyen d'ornementation naturel. L'auge peut, dans ce cas, être faite économiquement en ciment hydraulique moulé et partout arrondie, et le râtelier en bois ou en fer à barreaux tournants. L'ancienne auge en bois régnant sur toute la longueur de l'écurie présentait inutilement une capacité énorme peu en rapport avec le volume des rations ; les liquides imprégnaient le bois qui, tôt ou tard, par les alternatives de sécheresse et d'humidité, pourrissait et contractait une odeur désagréable. Depuis longtemps, dans les écuries mieux installées, on se sert d'auges en pierres creusées ou faites de plaques de pierre dure ou de marbre agrafées par des ferrures ; ces auges sont saines mais coûteuses. Les auges en fonte de fer sont préférables ; on réduit leur capacité au strict nécessaire et on leur donne une forme telle que leur poids et par suite leur prix soit aussi réduit que possible, tout en ayant soin de disposer les bords et les parois de façon que les chevaux ne puissent s'y blesser et qu'ils ne puissent en faire tomber les aliments fluides ou hachés qui leur sont quelquefois donnés. On fabrique de très nombreux modèles d'auges en fonte ; les uns sont faits pour être appliqués dans les angles des boxes ou des stalles ; les autres doivent être fixés contre le mur par des boulons à scellements. Quelques modèles sont à deux capacités : l'un pour recevoir l'avoine, la paille hachée, les carottes, etc., et l'autre pour recevoir les boissons est dite *barbottoire*. Cette dernière partie est ordinairement faite en forme de seau tronconique, muni au fond d'une soupape en bronze permettant de le nettoyer à grande eau. On emploie aussi des auges en tôle de fer étamée ou en fonte émaillée. La meilleure disposition d'ensemble de l'appareil d'alimentation pour les chevaux se compose d'un cadre à bord extérieur arrondi d'un fort diamètre, s'étendant dans toute la largeur de la stalle et présentant trois trous ; le plus grand, à gauche, reçoit un panier en forme de demi-pyramide quadrangulaire tronquée, destiné à recevoir la paille et le foin donnés sans être hachés ; le moyen reçoit une auge rectangulaire en fonte, à rebord, d'une assez grande capacité pour contenir les rations d'avoine, de racines coupées, de paille ou de foin hachés ; le troisième, le plus petit, à droite, contient une barbottoire tronconique. Le cadre recevant les trois pièces du couvert complet d'un cheval est fixé à chaque bout dans les cloisons des stalles ou contre les poteaux, et parfois par des boulons de scellements dans le mur. Le niveau supérieur du cadre est à 0^m90 au plus au-dessus du sol. Le panier à foin, à barreaux sur trois faces, a son fond à 0^m45 du sol ; l'auge à avoine n'a que 0^m25 de profondeur ainsi que la barbottoire. Dans les boxes on place, comme nous l'avons dit, dans les encoignures, des plateaux en équerre ; sur une des branches de l'équerre on dispose le panier à fourrage, sur l'autre une auge unique ou l'auge avec la barbottoire ; le cheval consomme son foin ou sa paille en tenant la tête baissée dans le panier, ce qui ne lui cause aucune fatigue. — *Moyens d'attache.* Les chevaux sont attachés devant l'auge qui est munie d'un ou de deux anneaux, au moyen d'une ou deux longes ou chaînes. Il est nécessaire que ces longes laissent assez de liberté à l'animal pour qu'il puisse reculer ou avancer dans de certaines limites, aller à droite ou à gauche de sa stalle, sans que les longes puissent s'entortiller ou se nouer. Quelquefois, les chaînes ou longes sont terminées par des billots en bois ou fonte qui ont pour effet de toujours maintenir les chaînes tendues ; ces poids sont souvent cachés dans un tube d'où sort en haut la longe en passant entre des poulies en cuivre. Lorsqu'on emploie une seule chaîne, on la termine parfois en bas par un anneau qui glisse sur une barre fixée au milieu de l'auge et obliquement en dessous. — *Législation.* Quand on adosse une écurie à un mur mitoyen ou simplement limitrophe, on est tenu d'établir un contre-mur dont la construction et les dimensions sont déterminées par l'usage et les règlements locaux. En l'absence de conventions, l'épaisseur de ce contre-mur doit être de 0^m22 et les matériaux en bons moellons sourdés en mortier de chaux et sable ; ce contre-mur doit être monté jusqu'à la hauteur de la mangeoire. La fondation doit être assez basse pour empêcher les eaux et urines de pénétrer jusqu'aux fondements du mur ; la hauteur de cette fondation varie suivant la qualité du sol de l'écurie entre 0^m32 et 1 m.

Logements des bêtes bovines. — Les conditions hygiéniques dont il faut tenir compte dans la construction des écuries entrent aussi comme éléments essentiels dans le programme des logements des bêtes bovines. S'il s'agit de bêtes d'élevage, le logement peut être réduit, dans les climats tempérés du moins, à un hangar fermé du côté des vents pluvieux et bien exposé du seul côté ouvert, au S. ou S.-S.-E. en France. De ce côté attenant au hangar sont des parcs à clôtures séparatives dans lesquels sont placés des râteliers, des auges et des abreuvoirs. Les bêtes de travail sont logées dans des étables faites sur le type des écuries, simples, doubles ou multiples. Des différences notables se remarquent dans les dimensions, dans le matériel d'alimentation et dans les détails de construction. Pour les grandes étables, un petit chemin de fer est établi dans le couloir d'alimentation pour faciliter les transports.

Etables simples. L'emplacement réservé à chaque tête de bétail est généralement en largeur de 1^m10 à 1^m33 pour les races moyennes et suivant la longueur de l'animal 2^m10 à 2^m40, de façon que la profondeur dans œuvre du bâtiment soit de 4^m35 à 5^m10 en donnant 1^m10 à 1^m20 au passage du service et 0^m45 à 0^m55 à la largeur de l'auge et 0^m70 à 1 m. pour le couloir de service en tête des auges. On peut, il est vrai, supprimer, surtout pour les bœufs de travail, le couloir de service devant l'auge. Si les bœufs sont attelés au collier, il est nécessaire de laisser derrière le couloir d'arrière un espace de 0^m50 à 0^m60 pour la saillie des chevilles en bois portant les diverses parties du harnachement. Nous donnons (fig. 4)

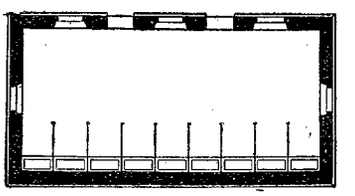

Fig. 4.

le plan d'une étable longitudinale simple pour neuf bêtes à cornes ; l'intérieur est éclairé par trois fenêtres sur la face et deux sur les pignons ; les portes sont établies pour la facilité du service. Des cheminées d'aération s'ouvrent à la surface du plafond et traversent un grenier à fourrages situé au-dessus et auquel on accède de l'intérieur par des portes pratiquées dans les murs-pignons. Si on laisse ensemble les vaches et les veaux, on peut les renfermer dans des stalles spéciales n'ayant d'issue que par une porte donnant sur le couloir de service ; quelquefois on dispose

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un avant-corps de petits bâtiments annexes ouvrant dans l'étable et contenant un double rang de cases pour les veaux.

Etables doubles tête à tête. Elles sont composées de deux étables simples affrontées par les couloirs de service des auges qui se fondent en un seul passage de 1^m10 à 1^m25 de large. *Les étables doubles dos à dos* longitudinales présentent comme les précédentes l'économie de deux murs de façade et d'une partie des murs de pignons. On fait des *étables transversales simples* renfermant un seul rang des stalles dans le sens de la largeur de la construction ; des *étables doubles* ayant deux rangs séparés par un couloir de service. On fait encore, comme nous l'avons dit, des *étables* avec *corridor* d'alimentation (fig. 5) ; cette disposition, qui permet de ne pas déranger

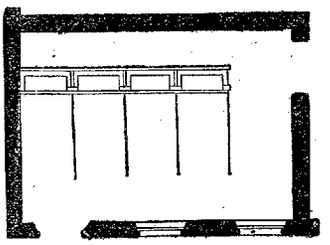

Fig. 5.

les animaux dans la distribution de la nourriture, est assez fréquemment employée. Un châssis s'ouvre pour chaque stalle au-dessus de la mangeoire et permet d'introduire les aliments. Le corridor peut avoir jusqu'à 2 m. de largeur pour qu'on puisse y faire passer un petit chariot chargé de fourrage. Le sol du couloir est tantôt au niveau de celui de l'étable, tantôt on l'élève jusqu'à moitié et même jusqu'au niveau du bord de l'auge. Dans les étables transversales on peut faire des corridors qui desservent à la fois deux rangs d'animaux (fig. 6) ; des pavillons annexes sont destinés à loger des veaux et contiennent chacun six

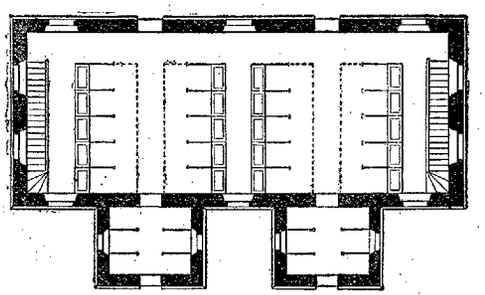

Fig. 6.

compartiments séparés les uns des autres par une cloison en planches, haute de 1^m25 ; une cloison en claire-voie, avec porte au milieu, ferme du côté de l'allée ces loges qui ont 1^m15 de large sur 1^m65 de long, renfermant une petite auge et un petit râtelier placé dans l'un des angles. Une disposition, très rarement adoptée à cause des difficultés de construction qu'elle entraîne, est la suivante : on dispose les stalles suivant les rayons d'une circonférence, c'est avec la forme circulaire qu'on arrive à la plus faible surface occupée par les animaux. La distribution de la nourriture se fait bien par la partie centrale et la ventilation est assurée par une cheminée qui s'élève dans l'axe même du bâtiment. *Les étables à boxes* sont celles où les bêtes sont renfermées dans des compartiments séparés, où elles sont en liberté. Les étables ordinaires contiennent ordinairement une ou plusieurs stalles de ce genre et l'on y place soit un veau seul, soit une vache et son veau. — *Détails de construction.* Le sol des étables doit être rendu imperméable comme celui des écuries, mais on le fait moins résistant ; les modes de pavage les plus usités sont le cailloutage, l'asphalte, les briques ordinaires mises à plat sur une forme de mortier hydraulique et bien rejointoyées au ciment. On se contente souvent d'une couche de 0^m12 d'épaisseur en béton maigre hydraulique recouverte de ciment hydraulique. On ménage dans le sol des pentes et des rigoles ; la pente transversale doit être aussi faible que possible pour éviter les chutes. Les rigoles sont larges, profondes et couvertes. — *Portes et fenêtres.* Les portes ont une largeur de 1^m10 au moins et 2 m. de hauteur ; les fenêtres sont placées assez haut pour procurer une bonne ventilation ; on adapte souvent des persiennes pour modérer l'éclairage intérieur à certains moments et parfois des toiles pour préserver les bêtes de l'affluence des mouches, lorsque la chaleur force à ouvrir les fenêtres. Les appareils qui doivent contenir la nourriture destinée aux animaux sont analogues à ceux qu'on établit dans les écuries ; les *mangeoires-râteliers* cependant sont très souvent supprimées. Dans les étables récentes on imite la disposition des vacheries hollandaises où l'emploi de larges auges, fixes ou mobiles, reposant sur le sol ou un peu au-dessus, est général ; un système particulier est appliqué pour éviter la déperdition de nourriture que font les animaux ; ceux-ci sont séparés de la mangeoire par une cloison percée d'ouvertures dans lesquelles ils doivent passer la tête, qu'ils tiennent alors au-dessus de l'auge ; on donne à cette disposition le nom de *cornadis*. Les auges sont économiquement faites sur place en ciment hydraulique, moulées entre des mandrins d'un bout à l'autre. La section transversale des auges présente intérieurement de 0^m20 à 0^m27 de profondeur et 0^m45 de largeur moyenne. Une auge de ce genre peut recevoir toute espèce de ration. Les animaux sont attachés par deux chaînes terminées par des anneaux glissant le long des deux barreaux du milieu, assez écartés pour laisser passer la tête. — *Législation.* De même que pour les écuries adossées à un mur mitoyen ou simplement limitrophe, la loi exige pour la construction d'une étable l'établissement d'un contre-mur.

Bergeries. — Dans les pays à climat tempéré ou marin et doux, comme la Normandie et l'O. de l'Angleterre, et surtout dans les pays à climat chaud, comme la région méditerranéenne en France et dans l'Algérie, on peut élever, entretenir et même engraisser les moutons à l'air libre dans des parcs, des enclos permanents ou temporaires, des abris plantés ou sous des hangars ouverts d'un ou deux côtés ; mais dans les climats à hivers rigoureux, les bergeries closes sont nécessaires. Les *parcs fixes* ou *temporaires* ne peuvent protéger les troupeaux que contre les loups et les maraudeurs et servir au recueil et même à l'épandage des excréments. Les *abris plantés* protègent en outre les moutons contre les grands vents et les tempêtes de neige. Les *hangars* ou *pavés couverts* protègent les moutons contre les pluies et la neige et recueillent le fumier. Les *bergeries* proprement dites, couvertes et closes, protègent les animaux de la pluie, de la neige et du froid ; elles sont, du reste, partout et toujours, utiles au bon rendement des rations alimentaires consommées ; on obtient plus de produits avec la même quantité d'aliments, ou bien l'on en économise une portion notable qui eût été employée à redonner au sang de chaque animal la température normale qu'il tend à perdre, s'il est abandonné en plein air dans la saison froide ou pluvieuse. L'installation d'une bergerie impose un certain nombre de dispositions spéciales parmi lesquelles celles qui ont pour objet l'aération et l'assainissement du local viennent au premier rang. Il faut tout d'abord choisir l'emplacement : dans nos pays, la façade doit de préférence être tournée au nord ou au midi ; l'exposition à l'ouest est des plus mauvaises. Il faut ensuite déterminer la forme générale à donner aux bâtiments ; celle que l'on adopte généralement est la forme rectangulaire. Les bergeries doivent sacrifier à une double condition d'emplacement ; chaque mouton doit en effet avoir sa place

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au lit et à l'étable, c.-à-d. un emplacement suffisant pour se coucher et sa place au râtelier. Dans ce bâtiment rectangulaire, l'emplacement par mouton est représenté par une largeur et une longueur qui varient suivant la race et l'âge des individus. Pour des moutons de 40 à 50 kilogr. de poids vif, la place au râtelier doit être au moins de 0^m333 et la longueur normalement au râtelier de 1^m90, crèche comprise ; soit une surface de 0^m663 m. q., ou moins de deux tiers de m. q. Pour une race plus petite ou pour des agneaux de moyenne race, ces dimensions peuvent être réduites à 0^m275 et 1^m75, soit une aire de 0^m481; enfin, pour les grandes races, on doit aller jusqu'à 0^m40 et 2^m10 pour les adultes, ou une surface de 0^m84. Il est bon, quand on veut employer des râteliers bien faits, d'augmenter la dimension en longueur de 0^m10 environ, ce qui porte la surface minima à 0^m50 et la plus grande à 0^m88. La disposition d'ensemble d'une bergerie dépend essentiellement de la place assignée aux râteliers qui peuvent être simples ou doubles. Les *bergeries simples* sont celles dans lesquelles les crèches rangées autour des murs ne forment qu'un seul compartiment dans la profondeur du local ; on ne fait plus guère de bergeries sur ce modèle, c'est étendre en pure perte le développement des râteliers : car ceux qui se trouvent placés sur les pignons près des angles ne peuvent être utilisés, si ce n'est quand on entasse les moutons au point que tous ne peuvent arriver à trouver l'emplacement que nous avons indiqué ci-dessus. Dans les *bergeries doubles*, les crèches forment deux compartiments dans le sens de la profondeur du local ; si l'on adopte un râtelier double, posé sur le sol et bien fait, à barreaux verticaux, il faut compter sur une largeur en œuvre de 3^m90 à 4^m40. Dans les bergeries qui ont des râteliers contre les murs longitudinaux et dans l'axe un râtelier double, il y a quatre rangs de moutons dans une largeur en œuvre de 7^m70 à 8^m60. En appliquant les mêmes données, on fait des bergeries triples et même à plus de trois compartiments. On établit encore quelquefois des bergeries avec des râteliers doubles placés transversalement, parallèlement l'un à l'autre, de manière à former des travées dans un bâtiment d'une profondeur quelconque ; ces travées ont 4 m. pour deux rangs de moutons (fig. 7). Cette disposition

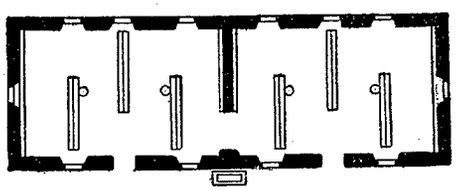

Fig. 7.

est très convenable pour des bergeries à partir de trois à quatre cents moutons ; le lotissement des animaux de divers âges et destinations est très facile ; l'entrée et la sortie des animaux sont assurées par une porte pour chaque double rang de moutons qui ne sont plus exposés à se fouler en se présentant tous à la fois aux portes.

Détails de construction. Murs. Ils doivent avoir une épaisseur suffisante pour préserver l'intérieur de la pluie et du froid et pour supporter la charpente du comble ; on donne aux murs en moellons de 0^m33 à 0^m40 pour les bergeries sans greniers, 0^m40 à 0^m50 pour les bergeries avec greniers. Si les murs sont en brique, une épaisseur de 0^m22 suffit, sauf dans les fermes où on leur donnera 0^m33 en formant des pilastres de 0^m45 de largeur au moins. Dans l'hypothèse d'un grenier, l'épaisseur des murs sera augmentée. Le système de *couverture* à employer est celui qui dans le pays offre le plus d'économie. *Plancher.* Il doit être parfaitement sec ; si le terrain est naturellement sain ou s'il a été drainé, il suffit que le plancher soit à quelques centimètres au-dessus du sol extérieur. On distingue les planchers imperméables ou pleins et les planchers à claire-voie. Les premiers se font avec la terre battue ou en salpêtrage ; on peut encore établir une simple couche de béton fait de mortier fin, mêlé à volume égal avec du gravier bien lavé. Ces planchers reçoivent une litière de paille. Quand la litière est rare ou coûteuse, on place les moutons d'engrais sur des planchers à claire-voie formés avec de très légers soliveaux, de fortes lattes ou de petits chevrons placés côte à côte avec un intervalle de 0^m015 environ. Les excréments solides et liquides tombent à travers ces grillages établis sur de larges fosses de 0^m75 à 1 m. de profondeur que l'on peut à chaque bout aborder avec des brouettes pour enlever le fumier. Outre l'économie de litière, de main-d'œuvre et de transport que présente ce genre de plancher, il faut signaler aussi l'avantage suivant : sur une aire en bois il n'y a pas de causes tendant à faire naître certaines maladies du pied qui ont au contraire toute propension à se développer sur une litière toujours humide. — *Portes et fenêtres.* Les portes généralement à claire-voie dans leur partie supérieure ou coupées dans leur hauteur s'ouvrent au dehors, parce que les moutons en se précipitant pour sortir peuvent empêcher de les ouvrir ; il faut disposer ces portes pour éviter les accidents que ces presses peuvent causer, aux brebis pleines principalement. On a placé pour cela, contre les montants verticaux des baies, des rouleaux en bois de 0^m50 à 0^m60 de hauteur, posés à 0^m30 du sol et contre lesquels les ventres frottent sans grandes avaries quand les axes de ces rouleaux tournent. On a établi à certaines bergeries un seuil élevé de 0^m50 au-dessus du sol de façon que les moutons ne puissent passer que deux à deux sur un plan incliné fixe ; une rentrée paisible est ainsi assurée. Enfin ce qui paraît préférable, c'est d'admettre comme M. Grandvoinnet, dans son ouvrage sur les bergeries, une largeur pour les portes de 1^m25 au niveau des ventres des moutons et se rétrécissant graduellement jusqu'au seuil, élevé de 0^m20 environ au-dessus du sol et précédé, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un petit plan incliné de 0^m80 environ de largeur, tandis que le seuil n'a que 0^m66 ; cette disposition est appliquée à la bergerie de Grignon. Les *fenêtres* des bergeries doivent être analogues à celles des écuries, mais plus grandes ; on les place à 1^m80 ou 2 m. au moins au-dessus du sol ; on peut les faire ouvrir comme des tabatières ou les faire tourner sur pivot autour d'un axe vertical passant par le milieu de leur largeur ; dans ce dernier cas les feuillures doivent être faites en sens inverse. L'*éclairage* de nuit est important ; on emploie généralement des lanternes accrochées à des pitons ou suspendues à l'aide d'une corde et d'une poulie ; ces moyens ont des inconvénients qui résultent du transport et de l'allumage des lanternes. Dans certaines bergeries l'éclairage s'opère à l'aide de petites fenêtres carrées, de 0^m40 environ de côté, évasées par dedans et percées d'un trou communiquant au dehors pour le passage de l'air ; ces fenêtres sont fermées par deux châssis vitrés, l'un fixe du côté de l'écurie, et l'autre mobile à l'extérieur ; on y place le soir une lanterne à réflecteur.

Matériel d'alimentation. Dans les anciennes bergeries, le matériel d'alimentation se compose d'une petite *crèche* au-dessous d'un petit râtelier en échelle ; quelquefois on ne pose dans ces bergeries que de simples râteliers et on y emploie des auges portatives suivant les besoins. Ces râteliers présentent pour les moutons les mêmes inconvénients que nous avons signalés pour les chevaux. Il est essentiel de faire disparaître ces appareils défectueux et de les remplacer par des crèches-râteliers à barreaux verticaux, telles que celles que recommande M. Grandvoinnet avec pieds en X et doubles pour deux rangs de moutons tête à tête ; ces râteliers formant cloisons servent à établir dans un grand bâtiment rectangulaire des travées ou bergeries partielles. Lorsqu'on donne des fourrages hachés, les crèches ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

auges doivent être en tôle ondulée ou garnies à leur bord supérieur d'un bourrelet saillant en dedans, pour empêcher les moutons d'attirer, en dehors de l'auge, leurs aliments, lorsqu'ils retirent la tête brusquement.

Porcheries. — Les logements modernes des porcs se composent de loges ou compartiments disposés en rangs simples ou doubles, sous des hangars ou dans de véritables bâtiments bien clos avec couloirs de service pour l'apport de la nourriture et de la litière et parfois pour l'enlèvement du fumier ; la réunion de ces loges forme la *porcherie*. L'exposition au midi est celle qui convient le mieux et il est nécessaire que la température soit aussi uniforme que possible ; le porc souffre également des extrêmes de chaud et de froid ; on le tient au chaud en hiver par une abondante litière sèche et une bonne disposition de l'habitation et fraîchement en été par l'ombrage d'un toit et les courants d'une bonne ventilation. Il est bon de placer la porcherie sous le vent qui règne le plus habituellement, de manière que la mauvaise odeur qui se dégage toujours ne soit pas portée sur les autres bâtiments de la ferme. Quant à l'espace que doit occuper l'habitation des porcs, il dépend de plusieurs conditions. Tout d'abord il faut pouvoir séparer les animaux suivant le sexe, l'âge et aussi d'après leur destination, la reproduction ou l'engraissement. Les loges peuvent être toutes de même dimension, 2 m. en carré par exemple, à la condition d'y loger un ou plusieurs animaux ; chacune des loges peut contenir un verrat, une truie pleine ou nourrice, un porc adulte à la fin de l'engraissement, ou bien deux jeunes porcs d'engrais ou cinq ou six petits porcelets sevrés. On peut aussi faire des loges de même profondeur et d'inégale largeur pour isoler tous les animaux adultes. Pour de gros porcs à l'engrais une largeur de 1 m. à $1^{m}20$ suffit ; pour une truie portière ou nourrice, il faudra $1^{m}75$; pour une portée entière de porcelets après sevrage on peut faire des loges de 3 m. de large ; parfois même on les place dans des loges ouvertes plus grandes, ou même dans de véritables cours. Quant à ce qui concerne les dispositions diverses qu'il convient de donner aux porcheries, on divise ces habitations en plusieurs classes suivant qu'elles sont destinées à abriter quatre ou cinq porcs ou un plus grand nombre allant jusqu'à 30. Les petites *porcheries d'engrais* reçoivent le nom de *toits à porcs ;* ce sont de simples couvertures en appentis recouvrant une enceinte en maçonnerie, souvent même en planches. Dans les exploitations importantes on fait des porcheries doubles, isolées des autres bâtiments, où les porcs sont placés tête à tête ou dos à dos. Les porcheries d'élevage consistent, pour chaque animal ou pour chaque groupe d'animaux, en une loge couverte et en une petite cour. M. Grandvoinnet classe les porcheries, suivant leurs dispositions d'ensemble, en porcheries d'un seul rang ou porcheries simples ; porcheries de deux rangs accolés ; porcheries de deux rangs simples parallèles ; porcheries de deux rangs simples d'équerre ; porcheries de deux rangs doubles parallèles ; porcheries de deux rangs doubles placés d'équerre ; porcheries de trois rangs simples disposés en fer à cheval ; porcheries de quatre rangs simples en carré ou en carré long. Des dispositions mixtes comprennent : 1° un très long rang, double, à auges intérieures sur couloir et coupé en deux par une cuisine, placée au milieu de la longueur ; 2° trois ou quatre rangs doubles à couloir et à angles à l'intérieur, placés d'équerre sur trois ou quatre côtés d'une cuisine commune ; 3° rangs simples parallèles, ayant la même exposition. Chaque loge doit autant que possible communiquer par une porte oscillante avec une courette pavée ou bétonnée, terminée au plus haut bout par une dépression formant baignoire ; ces dépressions doivent être situées de façon à ne pas pouvoir recevoir le fumier ou l'égout de la cour ; elles doivent être faciles à nettoyer et à vider par un canal de fond et à alimenter par un tuyau à branchements. A l'opposé des cours, les loges communiquent avec un couloir de service sur lequel les auges peuvent être ouvertes pour le nettoyage ou l'apport des aliments et des boissons. Pour un rang unique ce couloir peut être réduit à 1 m. de largeur ; pour deux rangs il doit avoir $1^{m}40$, surtout au cas où l'on veut y établir un petit chemin de fer de service. Les porcheries formées de deux rangs de loges placées tête à tête sur un couloir commun de service sont d'une très bonne disposition. Il est presque toujours d'usage d'établir dans les porcheries d'une certaine importance un bâtiment central contenant au rez-de-chaussée une cuisine avec appareil à cuire les aliments.

Détails de construction. Le *sol* d'une porcherie doit être parfaitement imperméable et non affouillable ; il est alors couvert de litière qui se transforme en fumier par son mélange avec les déjections des animaux. Le pavage de grès ou de calcaire, le carrelage en briques sont ordinairement employés pour former les sols imperméables. Le chêne, l'acacia, ou tout autre bois, pourvu qu'ils aient été trempés pendant plusieurs jours dans une dissolution de sulfate de cuivre et coupés en petits parallélipipèdes, fournissent un excellent plancher. Une petite couche de béton gras un peu hydraulique, terminée par un enduit en ciment hydraulique, donne les meilleurs résultats ; on y fait par moulage avec madriers de petites rigoles à entrées étroites qui conduisent promptement au dehors les urines et ménagent ainsi la litière. On fait plus rarement des planchers perméables à claire-voie, formés d'un grillage en bois qui laisse tomber les excréments liquides et solides dans une sorte de fosse où ils s'accumulent et d'où on les retire à des intervalles plus ou moins rapprochés. Ces planchers économisent la litière, mais, si l'on n'emploie aucune matière fixante, les gaz de la fosse montent et forment une atmosphère viciée que les animaux ne cessent de respirer. Les loges sont formées par de petits murs ou *cloisons* qui n'ont pas plus de $1^{m}20$ de hauteur et parfois 1 m. seulement ; ces cloisons se font en moellons calcaires ou schisteux suivant les lieux, avec une épaisseur de $0^{m}32$ ou plus et sont enduites sur les deux faces ; avec des briques ordinaires sur une épaisseur de $0^{m}41$, l'enduit est inutile, on peut même à la rigueur réduire l'épaisseur à $0^{m}05$ si les briques sont bien moulées et pressées et si le mortier employé est composé de moitié sable et moitié ciment à prise assez lente. Les grandes briques creuses pour cloisons minces seraient très convenables, n'était leur prix élevé. On établit également les cloisons en carreaux de plâtre et même en bois ; on les encadre alors comme les cloisons de briques, du reste, aux baies des portes et des auges par des poteaux en bois ; on les termine en haut par une lisse ou main-courante légèrement arrondie. — *Matériel d'alimentation.* On donne aux porcs leur nourriture et leur boisson dans une auge qui peut être en pierre creusée, en briques rejointoyées ou mieux en ciment hidraulique moulé à l'aide de caisses et mandrins d'une forme convenable. Les dimensions des auges, dont la forme est rectangulaire avec angles arcondis et porte au fond vers le milieu, varient peu autour des trois dimensions moyennes suivantes : $0^{m}33$ de large, $0^{m}40$ de long et $0^{m}18$ de profondeur pour un porc adulte ou pour deux jeunes porcs. Au-dessus de l'auge est pratiquée dans le mur extérieur des loges, si la porcherie comporte des loges dos à dos, l'ouverture qui permet de nettoyer cette auge et de la remplir d'aliments sans pénétrer dans le bâtiment ; cette ouverture est fermée au moyen d'un volet par un verrou qui a son crampon scellé sur le bord extérieur de l'auge ; pour faire le service de l'auge, on pousse le volet à l'intérieur et il est maintenu dans sa nouvelle position par le même verrou qui retombe de lui-même sur l'autre bord de l'auge. Les auges en fonte, assez répandues, ont moins de capacité relativement que les auges en maçonnerie ; on adopte pour leur forme des demi-cylindres circulaires ou elliptiques de façon à diminuer autant que possible le développement des parois et le poids de la matière. On fait en Angleterre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de nombreuses dispositions de ces auges ; pour les cours à porcelets on construit des modèles à deux, trois et quatre places en rang simple, ou de quatre, six ou huit places tête à tête ; grâce à des cloisons, les animaux ne peuvent se gêner réciproquement. On fait aussi des auges à cinq ou six places déterminées par les cloisons en égal nombre d'un couvercle rotatif qui suit les mouvements que les porcelets les plus gloutons lui impriment en cherchant à prendre la part de leurs camarades.

Poulaillers. — Ces bâtiments n'ont ordinairement dans les fermes qu'une importance secondaire. Comme les porcheries ils doivent être séparés des autres bâtiments de la ferme et sans communication avec eux. Dans les exploitations importantes le poulailler est divisé pour les différentes sortes de volatiles en compartiments disposés autour d'une cour spéciale séparée par une clôture de la cour de service, et qui prend le nom de *basse-cour ;* on y adjoint quelquefois la porcherie. Dans les petites exploitations, on adosse le poulailler à un fournil pour profiter de la chaleur qui en provient ; souvent aussi on le place entre une écurie et une vacherie, communiquant même avec ces locaux par des fenêtres munies de grillages, à travers lesquels les volatiles ne peuvent passer. La meilleure disposition pour les principales ouvertures est l'E., et ensuite l'E.-S.-E, ou l'E.-N.-E. Les poules forment la portion principale de la gent emplumée des fermes et à ce titre les pièces les plus importantes leur sont consacrées ; ces pièces doivent contenir des juchoirs, des nids, des mangeoires et abreuvoirs, des épinettes, mues, etc., et être divisées en plusieurs compartiments pour la séparation des volailles destinées à l'entretien, l'incubation, l'élevage, ou l'engraissement. Dans les anciennes constructions un *pondoir-dortoir* se trouve au rez-de-chaussée ; les nids sont de simples paniers accrochés aux murs, et le dortoir, un perchoir ou large échelle inclinée à 45°, dont les plus hauts barreaux sont chaque soir disputés au grand dommage du repos et de la bonne production des poules. Dans les poulaillers que l'on construit aujourd'hui, on réserve au rez-de-chaussée une pièce spéciale pour pondoir avec nids étagés, en tuiles, en planches de chêne ou en ciment, faciles à nettoyer et à préserver des rongeurs et des insectes. Au premier étage une pièce sert de dortoir, les perchoirs sont tous à la même hauteur ; les poules ont accès à cet étage par un plan incliné ou par une échelle à barreaux assez rapprochés. Il est bon de disposer à droite et à gauche du pondoir les pièces destinées aux couveuses, avec une couveuse artificielle et ses accessoires, et aux *épinettes*, boîtes où l'on renferme les volailles réservées pour l'engraissement avec *gaveuse* mécanique, et que l'on accroche aux murs ou que l'on place sur des tréteaux à 1 m. ou 1m50 du sol. A l'opposé des pièces précédentes on dispose une pièce pour les oies et les canards et une autre pour les dindes. Au-dessus de ces pièces on construit des clochetons ouverts à l'E ou au S.-E pour perchoir des dindes et des dindons et pour les pigeons de volières. Ce groupe de bâtiments prête beaucoup à la fantaisie et à l'ornementation.

Détails de construction. Le sol de la cour doit être graveleux et sec ; le sol des pièces du poulailler doit être fait d'une couche de ciment hydraulique posée sur une forme en béton, avec pente des murs au centre, afin de pouvoir laver à grande eau ; les enduits des murs doivent être bien entretenus ; les toits et les chaperons des murs de clôture doivent être pourvus d'une forte saillie pour empêcher l'invasion des animaux carnassiers. — *Nids.* Les anciens paniers qui étaient des réceptacles de vermine et de saleté sont remplacés par des nids en forme de niches cubiques de 0m32 à 0m40 de côté en tous sens ; on les étage sur trois ou quatre rangs. Le pondoir est rectangulaire, il possède sur sa façade deux portes, l'une à l'extrême droite, l'autre à l'extrême gauche pour le service ; ces portes ont 0m60 à 0m70 de largeur sur un 1m80 de hauteur, elles sont vitrées dans leur demi-hauteur ou surmontées d'impostes. Entre ces portes sont réservés les passages pour les poules, soit au niveau du sol, soit à une hauteur comprise entre 1 m. et 2 m. ; pour les oiseaux qui ne perchent pas, il ne faut pas que ces portes soient à plus de 0m05 au-dessus du niveau du sol. Les guichets, de 0m15 de large sur 0m32 de hauteur, se ferment par une planchette glissant verticalement dans des coulisses. Un étroit couloir fait le tour du pondoir, et en est séparé par la cloison verticale qui forme le dos des nids. Dans le fond de chaque nid, sur le couloir, une ouverture permet de passer la main pour enlever les œufs sans déranger les pondeuses ; ces ouvertures se ferment par des planchettes à coulisses. Les nids sont disposés sur trois côtés en forme de fer à cheval comme le couloir ; le premier rang de nids a son fond à 0m40 au-dessus du sol, le second rang présente en avant une petite plate-forme où monte la poule pour gagner son nid, le troisième rang également possède une plate-forme ; de petites échelles permettent aux poules de gagner facilement les plates-formes. Dans les deux retours de fer à cheval, on ne met pas de nids ; mais sur le couloir sont disposées des planchettes formant des cases où l'on emmagasine les œufs. Les nids peuvent être faits en briques de champ pour les flancs, et en tuiles ou ardoises pour les fonds ; ils peuvent aussi être faits en planches de chêne, mais les meilleurs sont moulés en ciment hydraulique à prise rapide à l'aide de mandrins, leur forme est alors celle d'un cube à encoignures arrondies. Dans le dortoir, on place les perchoirs sur deux rangs parallèlement, en laissant au milieu un couloir de 0m50, ainsi que le long des murs ; ils sont formés chacun d'un banc fait de deux potelets verticaux de 0m70 de haut, couronnés par un chapeau, pièce de bois arrondie sur sa face supérieure et de 3 à 4 centim. au plus de grosseur, afin que les doigts des volailles puissent l'envelopper d'un peu plus de moitié du contour. — Les *mangeoires* sont des augettes en pierre, en bois, en poterie ou en métal. Un *abreuvoir* naturel ou une auge en pierre creuse doivent être compris dans la basse-cour. Les épinettes d'engraissement, les caisses à couveuses présentent des dispositions ingénieuses et très diverses dans le détail desquelles nous n'entrerons pas ici. Il est bon que les fenêtres des dortoirs soient assez élevées et exposées à l'E. ; l'entrée du dortoir est fermée par une porte à coulisse mue du sol par la personne chargée du soin du poulailler. L'entrée du plan incliné qui conduit les poules au dortoir est souvent en avant-corps au milieu de la façade et sa largeur peut être de 0m40 à 0m60 tout au plus. Les pièces destinées aux oies et aux canards, au rez-de-chaussée, sont garnies de nids de même dimension que ceux des poules, pour les canes, et de 0m40 au moins pour les oies.

Colombiers. Pigeonniers. — On appelle colombier ou pigeonnier toute construction destinée à élever des pigeons et à les loger. Autrefois, les colombiers étaient des bâtiments en maçonnerie dont la possession était un droit seigneurial et les pigeonniers des constructions en bois pouvant appartenir à un particulier possesseur d'au moins trente-six arpents. Aujourd'hui on distingue les locaux réservés aux pigeons en colombiers à pied et en colombiers de fuies ou volets. *Les colombiers à pied* sont élevés en maçonnerie sur plan circulaire ou polygonal ; les murs extérieurs sont crépis et blanchis à la chaux pour que la demeure des pigeons soit aperçue par eux à de grandes distances. Le toit a une pente suffisante pour laisser écouler rapidement les eaux pluviales entraînant la fiente déposée par les pigeons ; toutefois, il ne faut pas que la pente soit telle que les pigeons ne puissent s'y promener. L'intérieur est crépi et le carrelage doit pénétrer de plusieurs centimètres dans l'intérieur des murs. Sur le pourtour intérieur du colombier sont établis les nids appelés *boujeottes* ou *boulins*, en nombre plus ou moins grand suivant le nombre des pigeons à loger ; on compte ordinairement trois boulins par deux paires de pigeons. Les boulins en terre cuite ou vernissée sont les meilleurs, les paniers d'osier ou les nids en planches attirent trop les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

insectes ; les boulins ont 0m25 de hauteur et 0m45 de profondeur. Le premier rang se place sur une retraite ménagée dans l'épaisseur du mur, à partir de la hauteur de 1m20 au-dessus du sol; le second rang est établi au-dessus du premier, en le plaçant en échiquier; on continue ainsi en ayant soin que le dernier rang de boulins soit placé à 0m60 du toit et surmonté d'une corniche qui sert aux ébats des pigeons quand le mauvais temps les empêche de sortir. Pour nettoyer les nids on se sert d'une échelle tournante établie au point central du colombier ainsi qu'il suit. Une poutre est fixée à la charpente et aux murs par quatre forts liens en fer ; une pièce de bois garnie d'un pivot à chaque bout est placée debout dans une crapaudine inférieure et dans la poutre ; ce poteau mobile porte en haut et en bas, encastrées à mortaises, deux autres pièces de bois transversales soulagées par un lien. Sur ces traverses on fixe solidement l'échelle ; on peut visiter tous les nids de bas en haut sans effrayer les pigeons. Des fenêtres servent à l'éclairage et à l'entrée des pigeons ; elles sont pourvues de planches percées de trous de la grossseur de ces animaux ; une planche de repos est fixée au-dessous. Le Jardin d'Acclimatation à Paris possède un colombier destiné à l'élevage des pigeons-voyageurs ; la largeur dans œuvre est de 7m60 et il y a plusieurs étages. Nous donnons le plan d'un de ces étages (fig. 8) ; le mur du rez-de-chaussée est en meulière, les parois des étages sont formées

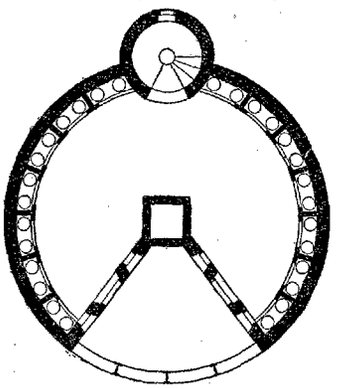

Fig. 8.

d'une charpente en fer avec remplissage de briques. Les boulins sont disposés à la circonférence et renferment chacun deux pots ou nids. Enclavé dans le périmètre du colombier, se trouve un escalier circulaire qui forme saillie de la moitié de son diamètre et dont l'accès est à l'intérieur de l'édifice aux différents étages ; c'est par cet escalier que monte la personne chargée du nettoyage et de la distribution de la nourriture qui est amenée aux différents étages par un conduit quadrangulaire en briques ; à deux des angles de ce conduit se rattachent des cloisons dont la projection forme sur le plan circulaire de l'étage une ouverture égale en surface au quart de celle du cercle. Cet espace clos extérieurement par un grillage sert à la récréation des pigeons ; à cet effet, des portes sont pratiquées dans le milieu des cloisons. *Les colombiers de fuies* ou *volets* sont construits sur des piliers en bois de brin au-dessus d'autres bâtiments. Souvent on dispose les pigeonniers sur un seul pied, on en fait des ouvrages de menuiserie ornés de bois découpés ; le pigeonnier isolé du sol est à l'abri de l'invasion des rats. On accède à la porte d'entrée au moyen d'une échelle. Outre la précaution de l'isolement, on peut employer divers moyens pour s'opposer aux incursions des rats dans les pigeonniers ; l'un d'eux consiste à garnir le sol à l'entour d'une couche de gravillon fin de 0m30 d'épaisseur, recouverte de sable, puis à établir une bande horizontale continue de zinc de 0m20 de largeur sur toutes les parties verticales ou inclinées aboutissant au pigeonnier ; les rats ne peuvent traverser la couche de gravillon, qui bouche en retombant les tranchées creusées et leurs griffes ne peuvent mordre sur la surface du zinc.

Clapiers. — On appelle clapier le local affecté à l'élevage des lapins et qui forme une annexe de certaines exploitations rurales. Le clapier est un réduit clos et pavé dans lequel on laisse les lapins courir en liberté ; on y dispose souvent un râtelier, une auge et un petit abreuvoir. Quelques loges élevées au-dessus du sol servent à séparer les mâles des mères pleines ou nourrices ; toutes les expositions sont bonnes, sauf celle du nord. Tantôt les cabanes qui composent le clapier sont adossées à un mur, tantôt elles forment une construction isolée. Lorsqu'on superpose les loges, il faut avoir soin qu'elles dépassent soit en avant soit en arrière celles de dessous, afin de ménager dans leur plancher en bois de chêne des trous d'écoulement pour les urines des lapins. Il est préférable que chaque case ait un grillage de faux-fond laissant tomber les excréments sur un fond garni de zinc en pente forte, jetant ce fumier sur un couloir facile à aborder à chaque extrémité. Chaque case est formée de deux pièces, l'une d'arrière, obscure, où se réfugie l'animal pour son espèce de rumination ; cette pièce communique par une baie avec la pièce antérieure grillagée, devant laquelle est placée une petite auge fourrière recevant les aliments que le lapin ne peut entraîner : il mange en passant la tête entre les barreaux inclinés de la fourrière. Chacune des pièces d'une case doit avoir 0m30 en tous sens ; on les construit comme les nids des poulaillers. Il est excellent pour la santé des lapins qu'ils puissent prendre leurs ébats dans une petite cour placée en avant des cabanes, close de murs et parfaitement pavée, de manière que les lapins ne puissent pas y creuser des terriers ; sur ce pavage on étend une couche de marne ou de terre que l'on renouvelle quand elle est trop imprégnée d'urine.

Bâtiments pour les produits. — *Granges.* Les granges sont les bâtiments destinés à renfermer les fourrages et les grains en gerbes dans une exploitation rurale, à les mettre par conséquent à l'abri des intempéries et des déprédations diverses. On atteint ces divers buts par une bonne couverture et des murs du côté des vents pluvieux et par une clôture complète de la grange. La position à l'est ou au nord est la meilleure dans nos pays. La disposition d'ensemble dépendra essentiellement des conditions d'engrangement. Si l'on ne veut emmagasiner que par les fenêtres ouvertes sur deux, trois ou quatre faces, la profondeur de la grange ne peut dépasser 8 m.; la largeur se compose alors d'un certain nombre de travées en nombre impair d'environ 4 m. de largeur. La travée centrale est alors réservée pour l'aire à battre ou pour l'emplacement de la batterie mécanique et des appareils accessoires. Si l'on veut engranger en faisant entrer les voitures de gerbes dans le bâtiment, celui-ci peut avoir une aussi grande profondeur qu'on peut le désirer ; mais alors pour chaque trois travées de 4 m. il faut une porte sur les deux faces parallèles. Le nombre des travées sera un multiple de trois et ces travées ne pourront avoir moins de 4 m. d'axe en axe ; la largeur des portes d'entrée doit être au minimum de 3m40 et la tenture de 4m50 à 5 m. Les portes de sortie à l'opposé peuvent avoir les dimensions d'une porte charretière ordinaire, c.-à-d. 2 m. ou 3m50 au plus. On entre la voiture pleine de gerbes par la première porte ; on emplit la travée à gauche de cette porte, puis celle à droite et en troisième lieu la travée de la porte en avançant la voiture jusqu'à la sortie et en ménageant toujours la place pour celle-ci. Si c'est possible, il est préférable de laisser toute la façade sur la cour ouverte, la toiture étant de ce côté soutenue par des poteaux seulement ; on peut alors pénétrer dans chaque travée avec les voitures de gerbes. En supportant la couverture par une sablière armée en forme de poutre en treillis on est arrivé à ne mettre les poteaux que tous les 12 ou 15 m. Un autre genre de granges se compose de deux grandes nefs latérales où l'on engrange les gerbes,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en laissant toujours dans l'axe longitudinal du bâtiment un passage suffisant. La question des dimensions à donner se résout de la manière suivante : il est admis que 100 kilog. de gerbes de blé occupent environ 1 m. c.; le seigle, l'orge et l'avoine en gerbes présentent à égalité de poids un volume qui diffère peu du précédent. Les gerbes pesant d'ordinaire de 10 à 12 kilog., on voit que 9 ou 10 gerbes occupent un volume de 1 m. c.; par suite du tassement on peut mettre 12 gerbes par m. c. Quant à la hauteur de la grange, elle ne doit pas dépasser 7 à 8 m. parce que la rentrée des récoltes exigerait un personnel trop nombreux. Enfin l'on peut dire, d'une manière générale, que les dimensions à donner aux granges peuvent être calculées en raison de 50 m. c. par hectare de terre cultivée en grain, sans tenir compte des passages, aires et emplacements des machines à battre.

Détails de construction. Le *plancher* des granges est en terre battue; il peut être formé avantageusement dans divers cas à l'aide de déchets de carrière, de rebuts de briqueterie, de cailloux, en un mot, de matériaux qui n'attirent pas l'humidité. L'aire à battre a son sol composé de terre franche mélangée de paille ou de foin finement haché, ou même de bouses de vaches. Sur le pourtour de la grange on pave ou l'on bétonne un talus pour opposer un obstacle à l'invasion des rongeurs; les passages sont pavés ou cailloutés et se relient à l'intérieur par une légère pente qui facilite l'accès des véhicules. Sur le sol, on place, pour supporter les gerbes, une couche de fascines bien sèches ou de paille de colza; il vaut encore mieux faire les planchers en grillage de bois supporté tous les 3 ou 4 m. par des dés de maçonnerie ou des piliers en fonte spéciaux, terminés par des champignons à la partie supérieure à bords très minces verticaux, ne permettant pas aux rongeurs l'accès de gerbes. L'air circule au-dessous des gerbes, s'y infiltre, les traverse et excite un courant de sortie vers le toit, grâce au petit échauffement qui se produit toujours dans le tas et sort par le toit et par les nombreuses meurtrières que l'on ménage à diverses hauteurs dans les murs. Les meurtrières sont munies de grillages pour empêcher l'accès d'oiseaux granivores. Les *portes* sont roulantes; elles sont suspendues sur des roulettes. Chacune des parties qui composent cette porte est un panneau en planches clouées verticalement sur un châssis rectangulaire en charpente avec écharpe d'assemblage; à la partie supérieure du châssis sont fixées deux mâchoires sur lesquelles sont montées des roulettes pouvant glisser sur une tige de fer soutenue à 0m10 de la muraille par des crampons scellés dans la maçonnerie. Des poignées de bois, attachées aux montants, servent à donner à ces panneaux l'impulsion dans le sens horizontal qui détermine l'ouverture ou la fermeture de la porte. Un petit auvent, appuyé sur les murs, protège ce genre de portes contre la pluie. — Pour la parfaite conservation des gerbes, il faut que les murs, à l'intérieur, soient garnis d'un enduit bien uni, qu'il n'y ait aucun pilastre saillant et que les encoignures même soient arrondies; on empêche ainsi la propagation des insectes destructeurs des grains. Un grand nombre de cultivateurs laissent un petit intervalle entre les murs et la masse des gerbes qui appuient alors sur un grillage en longues pièces de bois, maintenues écartées par les tirants de fer; on soulage ainsi beaucoup les murs qui, sans cela, devraient avoir un poids considérable pour résister à la poussée. Les *granges à battre* sont des bâtiments d'environ 5 m. sur 12 placés au milieu de la longueur de la grange-magasin, en avant-corps sur la cour et éclairés sur trois faces; au sous-sol se trouve la chaudière à vapeur et la cave au charbon; au rez-de-chaussée sont les cases à menue-paille, les huches à déchets de grains, le tarare débourreur de la batteuse et les chambres à paille hachée. Au premier étage, la batteuse avec large baie alimentaire sur la grange, parfois un moulin à meules de pierre, pour l'orge surtout, et le hache-paille et le coupe-racines. Aux deuxième étage, les tarares finisseurs, les trieurs, cribleurs, etc.; au troisième étage les aplatisseurs d'avoine, les concasseurs de graines et grains, les broyeurs de tourteaux, etc.; enfin au dernier étage les sacs de froment ou un grenier à blé. — Les *fenils* sont des magasins à fourrage; ils sont ordinairement placés dans un comble au-dessus des remises, des hangars. Dans ce dernier cas, le plancher peut être très léger et composé seulement de planches reposant sur les solives; il doit, au contraire, être très solide et très imperméable aux émanations si le fenil est situé au-dessus d'un logement d'animaux : une aire en plâtre ou en terre battue est placée au-dessus des tuiles posées à plat et scellées au plâtre, sur les solives, ou de bardeaux en bois entourés de bauge. L'entrevous est hourdé et un plafond est fait au-dessous. Les fourrages sont introduits dans l'écurie ou dans l'étable par des trappes ou mieux par un coffre placé à l'intérieur et communiquant par un conduit en bois avec le magasin à fourrages. On entre dans le fenil au moyen d'échelles par des portes-fenêtres qui servent également à l'introduction des fourrages. Les dimensions à donner aux fenils sont basées sur cette considération que 50 à 60 kilogr. de foin occupent un mètre cube, y compris les passages pour le service.

Grenier à blé. Ce sont les locaux destinés à la conservation des grains depuis la séparation de l'épi jusqu'au moment où on les emploie. De nos jours, la longue conservation des grains n'a aucune utilité pour le cultivateur, il a intérêt à vendre vite pour éviter les pertes de poids par dessiccation ou les détériorations du grain par l'humidité ou les insectes. Aussi, les greniers des fermes se réduisent-ils le plus souvent à une chambre à plafond très solide à cause du poids des grains; les planchers, soutenus par des voûtes, sont les meilleurs; ils ne doivent présenter aucun interstice qui permette aux grains de s'y glisser ou aux animaux nuisibles d'y trouver asile. Le long des parois de la pièce, il est bon de former une plinthe, en y scellant un rang de carreaux minces de terre cuite ou d'argile cimentée. Les plafonnages supérieurs sont nécessaires pour empêcher les insectes de se loger dans le bois des solives. Les portes de 0m80 à 1 m. de largeur ont 2 à 3m30 de hauteur; les fenêtres étroites descendent au niveau du plancher et sont munies de deux châssis, l'un vitré et l'autre grillé; en outre, il faut ménager dans le pignon une fenêtre-porte surmontée d'une poulie pour l'introduction des sacs de grains. Il est indispensable d'établir des moyens de ventilation puissants par des cheminées s'ouvrant au plafond supérieur et des trappes à coulisses ménagées dans le plancher. Les tas de grains doivent être eux-mêmes ventilés; un système, fréquemment employé, consiste à assembler deux planches en forme de V renversé ou bien trois planches en forme d'auge renversée; on les perce de trous et on les place de manière que leur côté ouvert se repose sur le plancher, les autres côtés devant être couverts par le tas de grains; on forme ainsi des espèces de tubes que l'on dirige transversalement au bâtiment et dans toute sa largeur, de manière à ce que leurs extrémités correspondent à des barbacanes percées dans les murs. On aère de plus de temps en temps par un pelletage méthodique; le grain est disposé en couches de 0m30 à 0m70 d'épaisseur en moyenne, et la surface du grenier est calculée suivant cette donnée que 5 hectolitres de blé ou froment en couche de 0m30 occupent un emplacement de 1 m. q. L'enlèvement des grains peut s'opérer soit par une trémie établie à l'une des extrémités et munie d'un boyau en toile s'ouvrant dans un passage sis à l'étage inférieur, soit par la fenêtre-porte avec poulie. — Un moyen préférable, c'est l'établissement à côté de la grange à battre de quelques réservoirs en forme de tourelles carrées ou cylindriques, en bois ou en tôle, ouverte à la partie supérieure pour y faciliter le vidage des sacs et formées au fond par un faux-fond composé de nombreuses trémies quadrangulaires, la petite face en bas, ouverte et jetant le grain par courants isolés verticaux dans une trémie unique que l'on n'ouvre que pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provoquer un courant ventilateur. Les greniers de très grandes dimensions seront de hautes cellules carrées ou hexagonales, formées dans une immense halle par de simples cloisons verticales en bois, ou en briques avec tirants de retenue ; les fonds des cellules seront à coulisses et au-dessus de tunnels d'accès pour la vidange méthodique. Modifiant ce système, M. Pavy a imaginé un système qui semble remplir les meilleures conditions. Le blé est pris à la sortie de la batteuse par un tarare et par une chaîne à godets, il est nettoyé et versé à la partie supérieure d'un réservoir qui constitue le grenier proprement dit. Les réservoirs sont d'immenses bouteilles de terre cuite creuses, composées de segments réunis par languette et rainure et formant des zones annulaires superposées à la hauteur voulue et reliées entre elles par de légers cercles de fer. Cette céramique nouvelle, dit M. Pavy, compose le logement le plus salubre et le plus économique qu'on ait encore imaginé pour le blé. Un grenier conservateur se compose d'un faisceau de ces bouteilles de plusieurs dimensions, soutenues au-dessus d'un tarare et divisées en autant de compartiments verticaux qu'il est nécessaire. Les murailles de la bouteille défendent le blé contre l'humidité, la poussière et les souris. — Les grains se conservent encore dans des cavités souterraines ou fosses appelées *silos* ; les conditions essentielles que doit présenter la construction d'un silo, c'est que ce local soit parfaitement exempt d'humidité et incapable d'en contenir par la suite. On donne ordinairement aux silos la forme de bouteilles enfoncées dans le sol; leurs parois sont faites en pierre dure, en béton hydraulique, en brique ou en terre glaise calcinée à l'aide de paille qu'on y introduit et à laquelle on met le feu; quand on emploie la maçonnerie, il est nécessaire de l'isoler du sol environnant par une couche de sable, de brique pilée ou de morceaux d'asphalte, afin d'intercepter le mieux possible toute communication avec l'humidité.

Caves. Ce sont des étages souterrains placés le plus souvent sous le rez-de-chaussée ou en sous-sol ; les caves sont destinées, dans les exploitations rurales, à la conservation des provisions de bouche et particulièrement des liquides. La principale condition que doit présenter une bonne cave, c'est d'avoir une température constante et modérée ; elle doit, en outre, être sèche et privée de lumière. On expose autant que possible les caves au N. avec des ouvertures étroites ou soupiraux qui assurent le renouvellement de l'air. Les murs sont construits en moellons durs, bien secs, ou en pierres meulières, hourdées au mortier hydraulique; le sol est formé d'une aire bien battue recouverte de sable fin. Ordinairement, les caves sont voûtées; le plein cintre, dans ce cas, offre la plus grande garantie de solidité et d'économie.

Celliers. On dispose dans les habitations rurales des celliers ou locaux destinés à la conservation des vins, des liquides et d'autres provisions d'économie domestique. Un cellier doit être au rez-de-chaussée ou seulement à quelques décimètres en contre-bas du sol ; l'exposition est celle du N., les ouvertures sont garnies de panneaux pleins et de volets ; le sol est dallé avec pentes et rigoles pour l'écoulement des liquides répandus accidentellement ; on peut remplacer le dallage par une couche d'asphalte. On fait assez fréquemment le vin dans les celliers ; dans ce cas, ce ne sont généralement que des hangars mal couverts et exposés à toutes les intempéries. Le cellier devrait, au contraire, être un bâtiment vaste, clair, aéré et clos; il doit contenir pour la fabrication du vin les cuves et les pressoirs ; le vin y est mis à cuver, y accomplit la fermentation ; c'est là aussi qu'on l'encuve, qu'on le décuve et qu'on le met en barriques. Voici quelles sont les conditions d'établissement d'un bon cellier. Le bâtiment doit être en maçonnerie et le plus vaste possible; la hauteur est particulièrement importante ; la forme est celle d'un rectangle allongé. Les cuves doivent être rangées sur une seule ligne en face des pressoirs qui seront établis soit près de l'entrée, soit près de larges fenêtres par lesquelles les vendangeurs pourraient entrer au besoin, grâce à une planche posée en plan incliné, pour déverser leur charge. Enfin, les fenêtres doivent être pratiquées en vis-à-vis, de façon que les courants d'air se puissent établir avec la plus grande facilité.

Laiteries. Ce sont les locaux où l'on conserve le lait jusqu'à son emploi ou jusqu'à sa transformation en beurre ou en fromage ; une laiterie est accompagnée des locaux nécessaires à la fabrication de ces deux produits. L'extrême propreté indispensable dans les laiteries et la nécessité de les éloigner des fumiers et de toutes les sources de mauvaises odeurs les font souvent placer dans un bâtiment complètement séparé, bien que très rapproché de la ferme. Une température comprise entre 10 et 14 degrés est nécessaire; on peut obtenir cette température moyenne par divers moyens : l'épaisseur des parois du local, l'enfoncement dans le sol, une exposition convenable et même l'installation d'un petit appareil de chauffage pour l'hiver. Le meilleur système est celui qui consiste dans l'établissement de murs doubles comprenant entre eux une couche d'air qui ne conduit pas la chaleur d'une manière sensible. Dans les laiteries importantes, on peut remplacer le mur double avec intervalle étroit par deux murs assez éloignés pour laisser entre eux un couloir de service de 1 à $1^{m}20$ qui empêche suffisamment la transmission de la chaleur, surtout si l'on a soin de disposer les portes, de façon à atténuer les courants d'air. Pour satisfaire aux conditions de propreté, il faut que le sol et les parois, exécutés en bons matériaux, présentent une surface parfaitement unie, sans creux ni saillies et sans angles creux ou rentrants. L'eau de lavage doit arriver au point le plus haut du sol, disposé en pente, par un tuyau venant d'un réservoir supérieur, placé à l'intérieur, afin que l'eau n'y gèle jamais. Cette eau doit pouvoir parvenir en tous les points de la laiterie, puis, salie par les lavages, trouver un facile et prompt écoulement au dehors, par une bouche dite coupe-air, ou bonde pneumatique, ne laissant pas l'air extérieur pénétrer à l'intérieur par l'ouverture de sortie des eaux. Il suffit pour cela que l'écoulement se fasse par un orifice tel que le bord supérieur de l'ouverture soit en avant et plus bas, ce qui paraît contradictoire, que le bord inférieur; alors le bord supérieur étant toujours noyé, il n'y a pas communication de l'air extérieur à l'intérieur; l'eau s'écoule toutefois, pourvu que le bord le plus haut de l'orifice soit un peu au-dessous du point le plus bas du sol intérieur de la laiterie (Grandvoinnet, *Encyclopédie pratique de l'agriculteur*). La laiterie peut être établie au-dessus du sol : l'écoulement se fait alors naturellement par un petit canal souterrain débouchant à l'extérieur. Si la laiterie est enfoncée, on peut faire écouler l'eau par une bonde dans un petit puits creusé à l'extérieur et enlever par une pompe l'excédent d'eau non absorbée par le terrain. Il est utile de n'employer à l'intérieur que des matériaux qui ne sont pas sujets à la pourriture. Dans notre climat, l'exposition au N. est la meilleure; l'éclairage doit être assez faible, on compte 1 m. q. de surface de fenêtre par 30 m. q. de surface horizontale de la laiterie. Toutes les ouvertures sont munies d'un grillage à l'extérieur pour empêcher l'entrée des animaux nuisibles, et intérieurement de deux châssis, l'un vitré, l'autre en canevas de grosse toile pour s'opposer à l'introduction des insectes, tout en permettant la circulation de l'air quand la température extérieure est favorable. Le sol doit être solidement pavé en dalles de pierre dure avec joints de ciment, ou pavés de grès, en bitume ou ciment hydraudique, en forme de cuvette, avec rebords remontant de $0^{m}20$ le long des parois qui sont revêtues d'un rang de dalles ou de carreaux de faïence. La muraille, à l'intérieur, peut être enduite en plâtre ou en mortier; un plafond est nécessaire, le meilleur est celui qui est voûté en moellons piqués. Une hauteur de 2 m. est suffisante du sol à la naissance de la voûte. La couverture est en matériaux peu conducteurs de la chaleur, en paille ou en roseaux, si le bâtiment est isolé ; en tuiles épaisses,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

si l'on ne peut appliquer le premier système de couverture. L'assainissement et l'assèchement du local, l'enlèvement des odeurs se font au moyen de ventilateurs en planches ou en poterie. L'emplacement qu'exige une laiterie est variable; si elle ne doit servir qu'au dépôt du lait pendant moins d'une demi-journée, un tiers de mètre carré par vache entretenant la laiterie est suffisant, non compris les passages nécessaires entre les vases. Quand le lait est placé dans des vases à écrémer, la place doit être plus ou moins grande, suivant que l'on emploie des vases à écrémer tronconiques comme en France, ou des seilles, sorte de grands vases, plats, ronds, comme en Suisse; cette place varie entre 34 et 74 centim. q. par tête de vache. Dans les laiteries importantes, on se sert de vases rectangulaires de grande dimension qui sont économiques comme place; ce sont de grandes cuves plates en pierre dure ou silicatisée, posées sur des dressoirs élevés à 0^m70 du sol. La manipulation du lait se fait sur une table en bois, ou mieux en pierre ou en ardoise, établie au milieu de la pièce; dans les laiteries de luxe, on emploie du marbre; à défaut de pierre convenable, on peut faire les tables en ciment uni ou cannelé dans le sens de la longueur pour faciliter l'écoulement des liquides. Il est utile de placer à l'intérieur de la laiterie un bassin profond de 0^m20 au moins où l'on met rafraîchir, pour favoriser l'obtention de la crème, les pots à lait qui arrivent de la vacherie. Autour de la laiterie sont fixés plusieurs rangs de tablettes pour les vases à lait et les fromages; dans la pièce qui sert de vestibule et que l'on nomme la *laverie* se trouve, outre la pierre d'évier, un petit fourneau avec chaudière pour chauffer l'eau nécessaire aux lavages et en hiver au chauffage de la laiterie. Les dispositions diverses que peuvent présenter les laiteries varient avec leur destination. Les *laiteries simples* ou dépôts de lait comprennent deux pièces; les *beurreries* exigent une pièce de plus que les laiteries simples pour l'installation de la *baratte;* les *fromageries* ont, en général, besoin de deux pièces : l'une chaude et munie d'un petit fourneau; l'autre très sèche et dans laquelle les fromages peuvent recevoir l'action de l'air, tout en étant à l'abri des insectes. Comme laiterie à triple usage, on peut adopter la disposition que nous représentons (fig. 9) recommandée

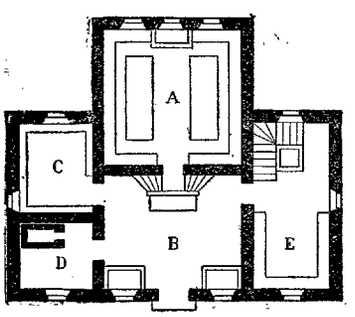

Fig. 9

par M. Bouchard comme type de laiterie complète; en B est une laverie servant pour les diverses pièces avec deux éviers et une table adossée à un petit escalier qui descend à la laiterie A. Cette salle contient deux dressoirs, des tablettes au pourtour et un évier au niveau du pavage. La beurrerie est en C, elle est accompagnée d'un cabinet D qui renferme un petit générateur à vapeur pour fournir l'eau chaude. La fromagerie E est garnie d'étagères et d'un évier. Un petit escalier mène au premier étage, où se trouve la sécherie à côté de laquelle on peut installer un petit logement pour le laitier.

BÂTIMENTS POUR ABRITER LE MATÉRIEL AGRICOLE. — *Hangar pour véhicules.* On construit des hangars ouverts de tous côtés, ou, s'ils ne doivent recevoir qu'un rang de véhicules, fermés seulement du côté des vents pluvieux. Il est nécessaire que chaque travée présente, entre les poteaux de façade, la place suffisante pour mettre à l'aise deux voitures vides ou une voiture de gerbes. Les dimensions entre poteaux seront de 4 m.; la hauteur de 4^m50 sous le plafond si l'on surmonte, comme on le fait souvent, le hangar d'un grenier à fourrages. En profondeur, un hangar simple peut n'avoir que 3^m60 si le toit avance un peu. On peut adopter des hangars doubles à la condition que le mur du pignon soit du côté des vents pluvieux. Si par suite des voitures chargées de gerbes ou de fourrage que le hangar peut avoir à abriter, on vient à lui donner une grande élévation, on préfère, pour ne pas affaiblir la construction en augmentant l'élévation des poteaux, donner au comble une grande inclinaison et l'on dispose la charpente de façon à laisser intérieurement une grande hauteur disponible. La (fig. 10) offre un exemple de hangar satisfaisant à ces données. La couverture peut être légère,

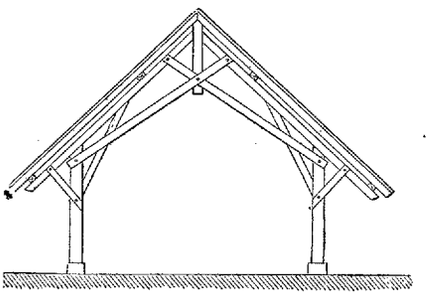
Fig. 10.

par exemple en chaume, en paille, en ardoise, en carton bitumé. Les hangars pour charrues, rouleaux, etc., peuvent avoir des dispositions quelconques, pourvu toutefois que la profondeur ne dépasse pas 4 m. et qu'entre poteaux il y ait au moins 3^m60. Une salle bien fermée de 4 m. sur 4 au moins est ménagée à un bout du hangar pour y remiser les semoirs, les houes multiples, les faucheuses démontées, etc., instruments coûteux qui ne doivent pas rester exposés à l'air libre. Une autre pièce fermée attenante à une petite menuiserie et à une petite forge sert au dépôt des pièces mécaniques de rechange.

Fumières. On désigne sous le nom de fumière l'emplacement adopté pour les fumiers de l'exploitation agricole. L'exposition la meilleure pour une fumière est celle du nord, dans nos pays; le local doit être choisi le plus éloigné possible de la maison d'habitation. Ordinairement les fumiers recueillis dans les logements des animaux sont entassés sur des plates-formes rectangulaires, ou circulaires à grand diamètre, légèrement convexes et entourées d'une rigole superficielle limitée à l'extérieur par une digue en pente douce suffisante pour empêcher l'eau des cours de noyer le fumier; la rigole intérieure conduit le liquide qui s'écoule du tas de fumier jusqu'à une fosse à purin placée à l'un des bouts ou au milieu, suivant la forme adoptée pour les tas. Pour les plates-formes circulaires, la fosse à purin est au centre. Le fumier est placé par couches uniformes avec parois extérieures verticales fermées par le rebroussement des pailles et même des plaques d'argile; on ménage un plan incliné pour amener le fumier jusqu'au haut, à l'aide de brouettes roulant sur des planches. Pour économiser la main-d'œuvre on fait fréquemment usage de *trous à fumier*; ces trous ne doivent pas être trop profonds, le fond et les parois sont construits en bonne maçonnerie hydraulique parfaitement étanche et préservés des eaux étrangères. Le fond de la fosse est formé d'un plan légèrement incliné ou par la réunion de deux plans inclinés en sens contraire avec une pente de 12 cent. par m.; l'arête inférieure, où se réunissent les liquides égouttés du fumier, est surmontée d'une gouttière en bois renversée pour ménager l'écoulement de ces liquides jusqu'à la fosse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à purin fortement enterrée. Quelle que soit la disposition adoptée, il faut satisfaire à certaines conditions; le purin doit être recueilli sans perte dans une fosse étanche d'où on pourra le retirer facilement au besoin pour être déversé sur le tas ; le fumier doit être mis à l'abri des eaux courantes extérieures ; l'emplacement doit être suffisant pour qu'on ne soit pas obligé d'entasser le fumier à plus de 2^m50 de hauteur ; l'approche des voitures doit être aisée, leur chargement commode. On fait quelquefois des *hangars à fumiers*, constructions légères formées de poteaux supportant une toiture en planches et qui ont pour objet d'empêcher l'action nuisible du soleil sur les fumiers. Quant à l'emplacement qu'il faut réserver aux fumières, plates-formes ou fosses, il dépend de la quantité de fumier produite par l'exploitation pendant une année. En admettant qu'on l'enlève de la cour tous les quatre mois, il faudra que cet emplacement puisse recevoir le tiers du fumier total produit annuellement. Supposons que l'exploitation fournisse 300 tonnes de fumier, ce qui fait 625 m. c., à 800 kil. par m. c., il faudra une plate-forme ou une fosse pouvant recevoir 200 m. c. et, en supposant au tas de fumier une hauteur moyenne de 2 m., l'emplacement devra avoir 100 m. q. Celui qui fait une fosse à fumier contre un mur mitoyen doit établir un contre-mur de 0^m22 d'épaisseur. — *Fosses à purin.* Elles reçoivent les liquides qui s'échappent des fumiers, et qui tantôt servent à arroser ceux-ci pour hâter leur décomposition, tantôt sont employés eux-mêmes comme engrais. Les fosses les plus simples sont des trous dont le fond et les parois sont revêtus d'une couche d'argile soigneusement battue; si l'on craint l'éboulement du terrain environnant on le soutient au moyen d'un revêtement en pierres, maçonnées avec de l'argile et placées au-devant du corroi dont nous avons parlé. La forme de ces fosses est souvent cylindrique : si elle est prismatique, il faut arrondir les angles; le fond est en cuvette pour que l'on puisse au besoin opérer complètement la vidange. Il ne convient pas d'admettre plus de 4 m. de hauteur de liquides. La partie supérieure se ferme de plusieurs manières : on peut couvrir simplement avec des madriers placés les uns à côté des autres avec quelques centimètres d'intervalle; on peut faire usage de voûtes d'un seul berceau en plein cintre, ou un peu surbaissées, ou de petites voûtes transversales de briques sur poutrelles en fer. Ces voûtes sont recouvertes de terre parfois engazonnée. On doit y ménager trois ouvertures, l'une pour le débouché des rigoles qui amènent les liquides, l'autre pour le passage d'une pompe servant à l'épuisement, la dernière qui sert pour le curage et qu'on appelle trou d'homme; ces ouvertures laissent, en outre, s'échapper les gaz et permettent au purin de mûrir ou pourrir. La contenance de la fosse à purin dépend du nombre d'animaux de chaque espèce, du temps pendant lequel ils séjournent à l'écurie et à l'étable, de la nourriture qu'ils reçoivent, de la quantité de litière qui leur est fournie et enfin du mode d'emploi des engrais liquides. L'expérience a démontré que dans les circonstances ordinaires il faut une capacité de fosse à purin de 3 à 9 m. c. par bœuf ; de 2 à 6 m. c. par vache ; de 1,000 à 1,750 litres par cheval et de 400 à 700 litres par porc.

Cour. Dans les domaines ruraux, la *cour* doit être close par des murs, des barrières ou des haies vives; une seule entrée est suffisante et doit être placée en face ou à côté de l'habitation ; on la ferme au moyen d'une barrière mobile ou d'une porte charretière, à côté de laquelle on dispose souvent un guichet pour les piétons ; cette entrée peut avoir jusqu'à 5 m. Le sol doit être pavé ou caillouté; des trottoirs doivent exister le long des bâtiments ; on les remplace souvent par un chemin pavé, légèrement incliné, pour éloigner les eaux des constructions. A côté des trottoirs et des chemins sont réservés des ruisseaux en pavés de pierres dures. La surface de cet espace découvert doit être d'au moins 400 m. q.

Nous avons donné une indication sommaire des principales dispositions particulières qui conviennent à chaque bâtiment d'une exploitation rurale; il nous reste à dire comment on doit les disposer les uns par rapport aux autres pour faire l'ensemble qu'on appelle une *ferme*. L'arrangement est basé sur quelques principes généraux que nous allons examiner. Il faut tout d'abord, pour établir ces constructions, choisir un emplacement salubre, un sol parfaitement sec, dans un endroit abrité contre les vents d'ouest et du nord ou contre ceux qui apporteraient des émanations marécageuses. La ferme doit être placée à proximité des terres arables, de préférence aux bois et pâturages qui composent le domaine. Le voisinage d'eau potable est également nécessaire et, à son défaut, il est nécessaire de creuser des puits artésiens. Quant à l'ensemble des bâtiments, il doit être tel que les services intérieurs soient aussi faciles que possible ; il faut considérer que cet ensemble doit former un tout réuni dans une même enceinte générale, en évitant tout à la fois pour les constructions, une trop grande agglomération qui amène de la gêne dans le service et un éparpillement qui rend la surveillance plus difficile, le service plus mal fait et laisse inutilisé un assez grand espace de terrain. La brièveté des transports intérieurs des aliments, de la litière et des fumiers est une condition importante à satisfaire; l'expansion possible des divers bâtiments au fur et à mesure des besoins, les précautions contre la propagation des incendies sont également des conditions à remplir qui ont plus ou moins d'importance suivant les grandeurs des exploitations. On doit observer comme règle générale, la séparation des bâtiments de la ferme en trois groupes qui comprennent : le premier, l'habitation du maître et de ses agents ; le deuxième, le logement des animaux ; le troisième, les produits et les instruments. La cour doit être aussi vaste, aussi aérée et aussi sèche que possible; une seule entrée suffit ordinairement ; dans les grandes exploitations on en établit deux, l'une pour les animaux, l'autre pour les produits. L'entrée unique doit être placée en face ou à côté de l'habitation et le plus près possible du cabinet du maître pour faciliter la surveillance ; l'aménagement intérieur de la cour comprend principalement : la fumière, l'abreuvoir, le puits, les loges des chiens de garde et une balance bascule, placée près de l'entrée, sous un hangar et destinée à peser les voitures et les animaux. Un potager, clos par une palissade ou de préférence par un mur peu élevé, doit être placé à côté des bâtiments, dans un bon terrain, exposé au soleil et dépourvu de grands arbres qui le couvriraient de leurs ombrages et épuiseraient le sol par leurs racines. Ces conditions générales étant établies, nous compléterons l'étude de ce qui concerne les bâtiments ruraux en citant quelques exemples

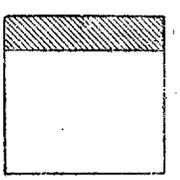

Fig. 11.

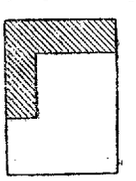

Fig. 12.

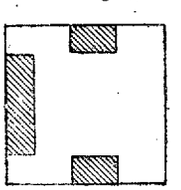

Fig. 13.

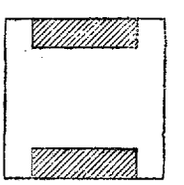

Fig. 14.

de la distribution adoptée pour les fermes, suivant leur importance. On divise les domaines ruraux en *petites*, *moyennes* et *grandes* exploitations. Dans une *petite*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exploitation la ferme peut se réduire à un seul rang de bâtiments (fig. 11) ; au centre la maison d'habitation communiquant parfois par des portes latérales directement avec l'écurie ou la vacherie, placées à droite ou à gauche de la maison. Aux extrémités une grange et un hangar d'un côté, une porcherie avec poulailler de l'autre. Pour diminuer les chances de propagation d'incendie, la maison d'habitation placée au centre peut être séparée des autres bâtiments par des passages couverts, à toits faciles à abattre en cas d'incendie. La forme en équerre (fig. 12) est également en usage, les côtés peuvent être égaux ou inégaux ; puis la disposition sur deux lignes parallèles (fig. 13), l'habitation faisant face aux annexes ; et enfin, la disposition où le bâtiment principal occupe l'un des côtés et où les annexes sont divisées en deux bâtiments placés vis-à-vis l'un de l'autre, sur les deux côtés de la cour contigus au premier (fig. 14). La forme du plan sur une seule ligne est la plus économique ; la forme en équerre est bonne dans les pays où souffle un vent violent, contre lequel il faut abriter la cour ; la ferme où les bâtiments sont parallèles paraît la plus convenable parce qu'elle sépare l'habitation des autres locaux. Nous donnons (fig. 15) une disposition dans laquelle tous les différents locaux nécessaires à une petite exploitation sont réunis dans le même bâtiment ; elle comprend : 1° chambre d'habitation et cuisine ; 2° cabinet d'enfants ; 3° laiterie et garde-manger ; 4° vacherie pour quatre bêtes ; 5° poulailler ; 6° petit bûcher ; 7° petite grange et cellier ; 8° loge à porcs, avec cour 9° pour la promenade. Dans les *moyennes exploitations*, les bâtiments sont placés sur les trois côtés d'une cour ou disposés en fer à cheval (fig. 16 et 17). Au centre l'habitation avec ses

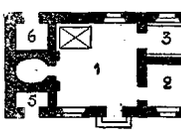

Fig. 15.

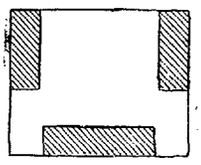

Fig. 16.

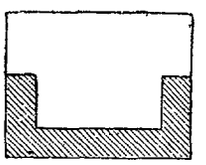

Fig. 17.

dépendances ; sur l'un des côtés, le mieux exposé, les logements d'animaux ; sur l'autre, les bâtiments pour les récoltes ; sur le quatrième côté seront les fumières ; il est préférable de séparer les trois corps de bâtiment, c'est moins économique, mais il y a moins de chance d'incendie et facilité plus grande pour l'extension future des bâtiments. Lorsqu'il s'agit de fermes plus grandes, les bâtiments forment ordinairement les quatre côtés d'une cour rectangulaire (fig. 18), quelquefois ces constructions sont contiguës. La fig. 19 représente le plan d'une ferme ayant une disposition régulière ; les bâtiments ont chacun une affectation spéciale ; ils sont séparés les uns des autres ; la route sur laquelle donne l'habitation du fermier offre un avantage précieux ; les dispositions particulières sont indiquées par la légende suivante : 1° salle commune ; 2° cuisine et fournil ; 3° cabinet ; 4° porcherie ; 5° laiterie ; 6° écurie et hangar ; 7° vacherie et hangar ; 8° abreuvoir ; 9° pigeonnier ;

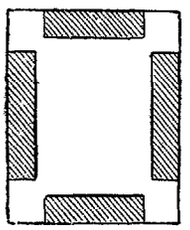

Fig. 18.

10° trou à fumier ; 11° bergerie ; 12° poulailler ; 13° réserve ; 14° grange à blé et à avoine ; 15° meules et gerbiers ;

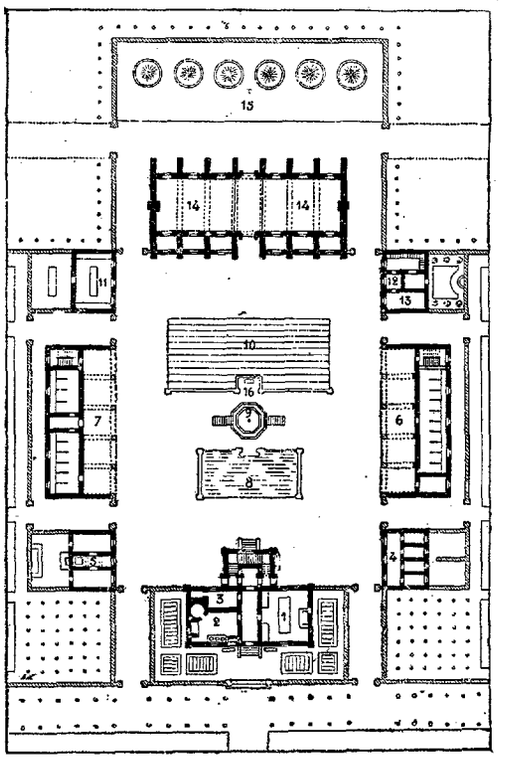

Fig. 19.

16° fontaine. Les pièces d'habitation du maître sont situées au premier étage de la maison ; sur le pourtour du domaine sont disposées des plantations. — Pour satisfaire aux principes de la surveillance directe du chef de l'exploitation on a imaginé diverses formes qui peuvent se ramener à deux, l'une en éventail (fig. 20), et l'autre polygonale (fig. 21) ; mais ces dispositions présentent des encoignures dont l'utilisation est difficile ; on ne les adopte que dans des cas tout à fait spéciaux. Dans les grandes exploitations, on doit tenir compte des variétés de spéculations agricoles ; ainsi dans les fermes où les céréales forment la base de

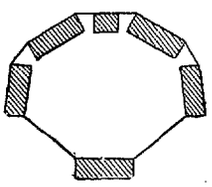

Fig. 20.

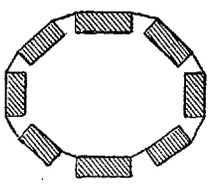

Fig. 21.

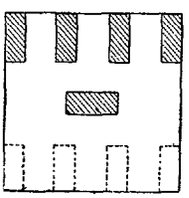

Fig. 22.

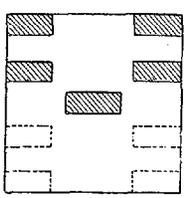

Fig. 23.

la culture, les granges et les écuries pour les chevaux de labour constituent, avec la maison d'habitation, les princi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pales constructions ; dans les domaines où l'on entretient des vaches laitières, les étables, la laiterie, la fromagerie, prennent une grande importance ; dans ceux où l'engraissement des bêtes à cornes est le principal objet de l'exploitation, les étables reçoivent un grand développement ; enfin si l'on se propose d'élever des porcs ou des bêtes à laine, il faut installer des porcheries ou des bergeries suffisamment grandes. — Dans une exploitation moderne complète, il arrive que l'on adjoint à l'exploitation agricole proprement dite des spéculations qui peuvent être regardées comme industrielles. Ainsi l'on peut établir une distillerie, une féculerie, une huilerie, une fabrique de sucre ; puis avec les résidus provenant des diverses opérations, on peut engraisser les animaux dont les étables sont groupées autour des bâtiments que nous venons de citer. — M. Bouchard propose divers types de fermes qui satisfont mieux que ceux qui précèdent à l'accroissement facile des bâtiments, proportionné à l'augmentation du domaine ou à une surabondance des produits due à l'amélioration de cultures ; ces types sont basés sur le parallélisme entre les bâtiments d'exploitation, placés soit perpendiculairement à l'axe des faces de la maison d'habitation (fig. 22 et 23), soit sur chacun des côtés de ce logis. Les lignes ponctuées indiquent que l'on peut doubler le nombre de bâtiments en adoptant une position symétrique à la première. On voit en outre que l'on peut donner de l'extension aux bâtiments en les prolongeant, en établissant de nouvelles constructions parallèles aux premières.

Dans les diverses dispositions que nous venons de passer en revue, les logements d'animaux, les hangars mêmes sont surmontés de greniers à fourrages. C'est une méthode qui ne permet pas de préparer tous les aliments des animaux comme ils devraient l'être pour produire leur maximum d'effet ; M. Grandvoinnet, avec la grande autorité qui s'attache à ses nombreux travaux, conseille une disposition d'ensemble des bâtiments très différente de celle que l'on adopte en général : la voici en quelques mots. En principe, les logements d'animaux ne peuvent avoir, quand un abri parfait est nécessaire comme pour les vacheries à lait, etc., que des greniers perdus et pour les autres aucun grenier. Tous les aliments sont préparés dans un bâtiment pivotal d'où ils partent en wagons sous la direction d'un magasinier chef. Ce bâtiment est annexé à la grange à battre et à la machinerie centralisée, la grange a sa direction longitudinale perpendiculaire à ce bâtiment. A droite de cette longue grange, une cour spéciale dite du matériel et entourée des hangars aux instruments, de la menuiserie, de la forge, etc., et de l'écurie. A gauche de la grange, une cour spéciale des racines et fourrages divers ; parfois la distillerie, la féculerie, la sucrerie, etc. En avant du bâtiment pivotal ou nourricier, un passage transversal formant comme un front de bandière pour les logements d'animaux séparés par des cours spéciales. Ces bâtiments reçoivent, par chemins de fer, leurs aliments en tête et sont débarrassés des fumiers par d'autres chemins de fer se réunissant à l'autre bout sur un trou de fumier. — En Angleterre les dispositions des fermes sont différentes ; la plus grande partie

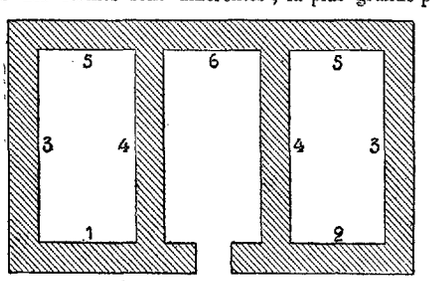

Fig. 24.

de cette contrée jouit d'un climat exempt de brusques variations de température, ce qui permet d'élever les animaux domestiques hors des étables closes et de conserver les récoltes à l'air libre ; de simples hangars, avec cour attenante, servent à l'entretien et même à l'élevage des bêtes bovines ; les fourrages et les céréales sont entassés en meules dans le voisinage des exploitations. Il n'y a guère, du reste, en Angleterre, que de petites fermes

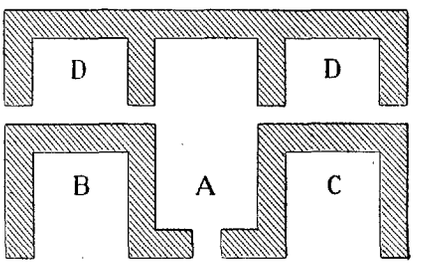

Fig. 25,

à l'usage des travailleurs et de très grandes exploitations dirigées par les *gentlemen farmers*. Les premières se composent d'un cottage et d'un bâtiment annexe, les secondes offrent des proportions considérables ; on peut les ramener à deux types principaux dans lesquels l'habitation est placée en avant ou sur le côté. La ferme se compose de cours entourées de bâtiments ; le premier type (fig. 24) comprend trois cours ; dans la première s'ouvre l'entrée principale, c'est la cour de service ; les deux autres sont réservées aux bestiaux et aux chevaux ; la distribution générale est celle-ci : 1° magasin ; 2° hangars ; 3° écuries et étables ; 4° bergeries ; 5° étables ; 6° grange et machine à battre. Le second type (fig. 25) offre la même disposition que la précédente, à cette différence près que les cours des animaux ont été divisées en deux parties par des bâtiments ; on y trouve en A une cour de service, entourée d'un côté par des écuries, de l'autre par des hangars et au fond par la grange avec un magasin pour la paille, à gauche, et un magasin pour grains, à droite ; B est la cour des écuries ; C, celle des bergeries ; D, sont les cours des étables. — Tels sont les principes généraux qui président à la construction des bâtiments ruraux et que le cadre de cet ouvrage ne permet pas de développer davantage. L. KNAB.

BIBL. : 1° ADMINISTRATION. — BÂTIMENTS CIVILS. — GOURLIER et QUESTEL, *Notice historique sur le service des travaux et sur le conseil général des bâtiments civils;* Paris, 1886, in-8.

2° ÉCONOMIE RURALE. — BÂTIMENTS RURAUX. — GRANDVOINNET, *Traité des constructions rurales;* Paris, 2e vol. — Louis BOUCHARD, *Traité des constructions rurales ;* Paris, 1841. — Eug. GAYOT, *Guide pratique pour le bon aménagement des habitations des animaux.* — HEUZE, *Constructions agricoles.* — E. BOSC, *Constructions rurales.* — L. MOLL et GAYOT, *Encyclopédie pratique de l'agriculture.* — ROUX, *Constructions rurales.* — GRANDVOINNET, *les Bergeries ;* Paris, 1868. — Ch. JACQUES, *le Poulailler.* — Mme C. MILLET-ROBINET, *Basse-cour ;* Paris, 1872. — POURIAU, *la Laiterie ;* Paris, 1872. — LABOULAYE, *Dictionnaire des Arts et manufactures.* — G. CHABAT, *Dictionnaire des termes employés dans la construction ;* Paris, 1881. — CARLIER, *Types de constructions rurales.* — John STEWART, *Ecurie,* traduit de l'anglais par le baron d'Hanens. — GONIN, *Manuel de construction.* — TREMBLAY, *Traité des constructions rurales.*

BATINI (Al) ou **BÂTINIENS.** Secte musulmane plus connue sous le nom d'*Ismaéliens* (V. ce mot).

BATINUM. Rivière de l'Italie ancienne, appelée aujourd'hui Salinello ; se trouvait dans le Picenum, une des parties dont a été formée la Marche d'Ancône. Pline l'Ancien (3, 13) parle du Batinum. Selon Hardouin, le Batinum serait la même rivière que le Ματρῖνος de Strabon (V. Strabon, 201, 9).

BATIOUCHKOV (Constantin-Nicolaevitch), écrivain russe, né à Vologda en 1787, mort en 1855. Il appartenait à une famille noble dont les origines remontent jus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'au XVIe siècle. Il entra d'abord dans l'administration, puis dans l'armée, fit la campagne de 1807 en Prusse où il prit part aux affaires de Gutstadt, de la Passarge, de Heilsberg. Il reçut dans ce dernier combat une grave blessure dont il ne fut jamais bien guéri. Il servit ensuite en Finlande, rentra dans la vie privée et reprit du service de 1812 à 1815, fit la campagne de France et entra dans Paris avec les troupes russes. Il quitta cette ville pour visiter l'Angleterre et la Suède. Après avoir vécu quelque temps en Russie, il fut attaché à l'ambassade russe à Naples (1819-1820). En 1820 il revint à Saint-Pétersbourg : sa raison s'altéra et les trente dernières années de sa vie s'écoulèrent à Vologda dans un état de folie incurable et inoffensive. Ses œuvres poétiques lui avaient acquis une place considérable dans la littérature russe. L'empereur Nicolas assura à leur auteur une pension viagère. Contemporain de Joukovsky, Batiouchkov n'appartient pas encore à l'école romantique. C'est un poète classique au meilleur sens du mot, un disciple de Tibulle, de Pétrarque, de Parny dont il a donné d'élégantes traductions. Il avait lui-même la prétention d'être le Tibulle russe. Il a surtout réussi dans le genre élégiaque. C'est un poète d'anthologie : parmi ses œuvres on cite surtout *la Bacchante*, *la Source*, *Mes Pénates*, *Aux mânes d'un ami*, *la Mort du Tasse*. Une édition complète des œuvres de Batiouchkov a été publiée en 1850 par Smirdine à Saint-Pétersbourg. Une autre édition plus complète a paru à Saint-Pétersbourg en 1885. Les Revues russes, *le Contemporain* (en 1857) et *l'Archive russe* (en 1863 et 1867), ont publié des notices sur le poète et des fragments inédits de ses œuvres. L. LEGER.

BIBL. : L. MAÏKOV, *Batiouchkov, sa vie et ses œuvres* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1887.

BATIS. I. ORNITHOLOGIE. — Genre de Gobe-Mouches africains (V. GOBE-MOUCHES et MUSCICAPIDÉS), dont les caractères ont été indiqués par Boie en 1833 (*Isis*, p. 870) et qui, tout en ressemblant au genre *Platystira* (V. ce mot) par son bec aplati, crochu et légèrement denté à son extrémité, par sa queue et ses pattes courtes et par son plumage généralement teinté de noir, de gris, de blanc et de roux, se distingue constamment par l'absence de caroncules au-dessus des yeux. L'espèce qui constitue le type de ce petit groupe habite l'Afrique australe et a été signalée, il y a longtemps, par Brisson, par Buffon et par Levaillant sous les noms de *Gobe-Mouches du cap de Bonne-Espérance* et de *Molenar*. C'est le *Batis capensis* des ornithologistes modernes. Dans cette espèce, le mâle adulte a la tête d'un gris foncé, avec une bande noire sur les côtés, le dos d'un brun olivâtre, la croupe mouchetée de blanc, les ailes variées de brun verdâtre, de blanc et de roux orangé, la gorge et le milieu du ventre d'un blanc pur, la poitrine noire et les flancs roux, tandis que la femelle porte toujours une écharpe d'un roux vif sur la poitrine. Le même système de coloration et des différences analogues dans le plumage des deux sexes peuvent être observés chez le *Batis senegalensis* L., qui vit dans l'est et l'ouest du continent africain et qui correspond au *Gobe-Mouches à bandeau blanc* du Sénégal, de Buffon, et aux *Gobe-Mouches à poitrine noire et à poitrine rousse* du Sénégal, de Brisson. On le retrouve également chez le *Batis orientalis* Heugl. de l'Afrique orientale, chez le *Batis molitor* Hahn et Küst. de l'Afrique centrale, etc. E. OUSTALET.

II. BOTANIQUE. — Genre de plantes Dicotylédones, établi par P. Browne (*Jam.*, I, 356) et qui a donné son nom au petit groupe des Batidées, placé par Payer (*Fam. nat. des pl.*, p. 259) entre les Ebénacées et les Réaumuriées. L'unique espèce connue, *B. maritima* P. Br., croît à la Jamaïque dans les terrains salés du littoral. C'est un petit arbuste blanchâtre, qui a le port de certaines Chénopodiacées. Ses feuilles sont opposées et ses fleurs, dioïques, groupées en chatons axillaires. Les fleurs mâles ont un calice vésiculeux en forme de sac, une corolle à quatre pétales libres et quatre étamines dont les filets allongé. sont surmontés d'une anthère biloculaire et introrses Les fleurs femelles sont réduites chacune à un ovaire quadriloculaire, qui devient à la maturité une drupe à quatre noyaux, renfermant chacun une seule graine à embryon très gros, dépourvu d'albumen. Ed. LEF.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Pl. Enlum. de Buffon*, 1770, t. V, pls. 567 et 572. — R. B. SHARPE, *On the genus Platystira and its allies* in *Ibis*, 1873, p. 160, et *Cat. B. Brit. Mus. Muscicapidæ*, p. 133.

BATISSA (Zool.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Venéracés, créé par Gray en 1847, caractérisé par une coquille arrondie, presque cordiforme, non bâillante, inéquilatérale et à valves assez épaisses et presque toujours protégées par un épiderme verdâtre ou noirâtre. Chaque valve porte trois dents cardinales; sur la valve droite, l'antérieure, et sur la valve gauche, la postérieure, sont plus petites que les deux autres ; les dents latérales, assez développées, sont comprimées, striées ; l'antérieure est

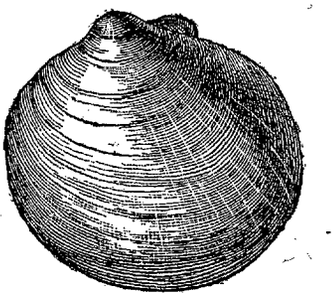

Batissa violacea Gray.

très courte et la postérieure allongée ; le ligament externe est saillant et robuste. Les *Batissa*, peu nombreux encore, comprennent des coquilles très élégantes, ornées de couleurs vives et brillantes, constamment bien visibles à l'intérieur, apparentes extérieurement lorsqu'elles sont débarrassées de leur épiderme ; elles vivent dans les eaux douces et habitent plus particulièrement les îles de l'océan Pacifique, la Nouvelle-Guinée, les îles de l'Océanie, etc. Le type du genre est le *Batissa violacea* Gray; cette espèce se distingue par sa grande taille, son épiderme d'un noir verdâtre, à peine brillant, tandis que l'intérieur des valves est agréablement teinté de violet sous les crochets et aux extrémités antérieures et postérieures. J. MABILLE.

BÂTISSAGE (Chapellerie.) Action de bâtir le feutre des chapeaux ; l'ouvrier, après avoir battu le poil bien mélangé qui composera la carcasse du chapeau, fait voler le tiers du poil de manière à former une figure conique appelée en chapellerie une *pièce*, le second tiers doit donner une figure semblable et le dernier tas de poil est façonné en forme de bande, et servira à façonner le bord du chapeau. Les pièces rassemblées par l'ouvrier forment le *bâtissage*, qui est deux, trois et quatre fois plus grand que le chapeau et c'est lorsque le bâtissage est fini qu'on le foule et qu'on le réduit à la grandeur voulue. Le bâtissage se fait aujourd'hui d'une seule pièce avec des machines à bâtir. (V CHAPEAU). L. K.

BÂTISSOIR (Tonnellerie). On appelle *bâtissoir* un appareil servant à faire courber les douves des tonneaux quand on les *bâtit*; il y en a de deux sortes, le *bâtissoir à vis* et le *bâtissoir à treuil* ; le premier sert pour les cuveaux, le deuxième pour les tonneaux. Le bâtissoir à vis (fig. 1) est composé d'un bâti, d'une traverse mobile, d'une forte vis et d'une corde ; on enveloppe avec la corde la cuve que l'on veut relier, puis en tournant la manivelle de la vis on fait remonter la traverse, ce qui serre fortement la corde.

Le bâtissoir de tonneaux (fig. 2) est un petit treuil assujetti dans un châssis sur lequel la corde s'enroule ; on fait le garrot du treuil assez long pour qu'il soit possible de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'arrêter au point voulu. Quand on est arrivé à une pression suffisante, on retire un peu le garrot et on le fait

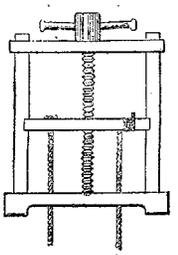

Fig. 1.

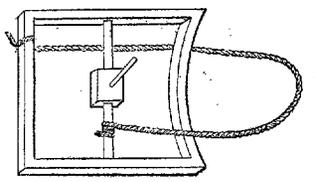

Fig. 2.

porter sur la traverse du châssis, ce qui arrête le mouvement de rotation et donne le temps de poser un cerceau sur le tonneau resserré ; enfin le cercle posé on desserre le bâtissoir et on l'enlève. L. K.

BATISTE. Les toiles fines nommés *batistes* étaient comprises autrefois dans les pays qui les produisaient sous la dénomination de *toiles de mulquineries* ou *molequineries* appliquée à la mousseline ; les ouvriers occupés à leur confection étaient appelés *mulquiniers*. Cette branche d'industrie était établie dans les Pays-Bas français, à Cambrai, à Douai, à Bapaume, à Valenciennes, et dans la Picardie, à Saint-Quentin, à Péronne, à Vervins, à Chauny, à Guise, etc. On présume qu'elle avait pris naissance à Cambrai ; en tout cas l'origine de cette industrie, dans la province du Hainaut, remonte à une époque très ancienne, et elle existait déjà dans le pays au temps où il était gouverné par ses comtes particuliers, puisque ces seigneurs établirent un droit de deux patards sur les toiles de mulquineries. Plus tard, cette industrie fut introduite en Picardie par des ouvriers protestants, persécutés en Hollande, du temps où ce dernier pays secoua le joug de la maison d'Autriche. Ces ouvriers vinrent se réfugier sur la frontière de la France et plusieurs passèrent à Saint-Quentin où ils furent accueillis. Bien que la fabrication de ces toiles soit au fond traitée de la même manière que celle des toiles ordinaires, elle exige des précautions particulières proportionnées à la finesse et à la délicatesse de leurs tissus, et ces précautions commencent depuis la culture du lin, qui en fournit la matière, et les accompagnent jusque dans leurs derniers apprêts. La récolte du bon lin *ramé*, le seul qui soit convenable pour fabriquer les toiles de batiste de qualité supérieure, a été longtemps réservée à la province du Hainaut, aux terres voisines de la Scarpe. La graine était tirée de Dantzig ou de Riga. Ce lin est semé très dru et il est tellement délié qu'il ne saurait résister à la pluie et au vent sans appuis multipliés ; après qu'il a été sarclé, on fiche en terre, de distance en distance, des piquets dont l'extrémité supérieure est formée en fourche ; de l'un à l'autre de ces piquets sont placées des perches transversales qui se tiennent fixées dans les enfourchements à 0m 30 de terre. Sur ces premières perches on en jette d'autres plus menues et très ramifiées dont l'assemblage forme une espèce de tissu que le lin perce en croissant et qui sert à le garantir des intempéries du temps et à l'empêcher de verser. Le lin ainsi préservé prend le nom de lin ramé.

La batiste filée avec ce lin est une sorte de toile très blanche et très fine. On distingue trois sortes de batistes : la claire, la moins claire et une espèce plus forte nommée *batiste de Hollande* parce qu'elle approche des toiles de Hollande par sa texture unie et serrée. De tous les tissus de fil, aucun n'est comparable à la batiste par la finesse, le brillant et la régularité, c'est un des produits qui font le plus d'honneur à l'industrie française. Des tentatives ont été faites pour naturaliser la fabrication de la batiste en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, mais elles sont en général demeurées sans résultats fructueux. La batiste est tissée pour la plus grande partie dans le dép. du Nord aux environs de Valenciennes, Cambrai et Bapaume. C'est aussi dans ces contrées que se récolte le beau lin dont elle est faite ; que l'on trouve les habiles fileuses qui le travaillent et les blanchisseuses qui lui donnent un blanc si éclatant. La batiste ne se fabrique pas dans les ateliers ; c'est le paysan qui récolte le lin ou qui l'achète, le fait filer à la maison et l'apporte au marché à Valenciennes ou à Cambrai. Il faut remarquer que, pour conserver à la batiste l'éclat et le brillant qui la caractérisent, il est indispensable d'employer des fils filés à la main, ceux filés à la machine offrant un aspect en général mat et terne qui ne convient pas. Les plus fines qualités de batiste se fabriquent aux environs de Valenciennes, les plus fortes dans les environs de Cambrai et de Bapaume. Les premières ont environ 14m50 de longueur et les secondes 18m ; les largeurs sont de 50, 75, 80 et 90 centim. Cet article se présente en grande partie sous les formes de mouchoirs encadrés dans une vignette blanche, ou dans des vignettes imprimées en une ou plusieurs couleurs. On brode aussi beaucoup de mouchoirs de batiste qui sont souvent entourés d'une petite dentelle et dont le prix peut atteindre un chiffre très élevé. La batiste a été autrefois très employée pour chemises d'hommes ; on en faisait des cravates, des jabots ; mais cette fabrication est beaucoup restreinte de nos jours, surtout pour chemises. Pour les dames, la batiste sert à faire des fichus, des cols, des bonnets, des draps de lit ; mais elle est recherchée principalement pour mouchoirs, soit de luxe, soit d'un usage journalier. Le moindre prix de la batiste au mètre est de 2 fr. et il peut s'élever jusqu'à 30 fr. suivant le degré de finesse qui varie à l'infini. On tisse, principalement pour les colonies, des batistes de couleur ; on fait aussi des mouchoirs de poche en fil de batiste teint d'avance ; on imprime des batistes serrées et fortes en couleurs foncées pour cette destination. La Havane et les colonies espagnoles ont toujours été un de nos principaux débouchés. L'Angleterre figure aussi dans notre exportation pour une quantité assez importante. — On donne le nom de *toile d'ortie* à une sorte de batiste écrue, non parce que cette toile est faite avec le fil que l'on peut tirer de l'ortie, mais parce qu'elle est d'un lin grisâtre ; on la fabrique à Saint-Quentin et dans les environs de cette ville. Le linon n'est autre chose qu'une batiste beaucoup plus claire (V. Linon). Le tissu désigné sous la dénomination de *batiste d'Ecosse* appartient à la catégorie des mousselines garnies. L. Knab.

BATISTE (Antoine-Edouard), organiste et professeur de musique français, né à Paris le 28 mars 1820. Il entra au Conservatoire en 1828, comme page de la chapelle royale, et obtint successivement plusieurs récompenses : le 2e prix de solfège en 1832, le 1er, en 1833 ; le 2e prix d'harmonie et d'accompagnement en 1836, le 1er en 1837 ; le 2e prix de contrepoint et de fugue et le 2e prix d'orgue en 1838, et les deux 1ers prix en 1839 ; le second grand prix de Rome en 1840. Comme professeur, il débuta par le poste d'accompagnateur des classes de chant et de déclamation lyrique (1836) ; puis il se livra à l'enseignement du solfège, du chant, de l'harmonie (1836 à 1872). Hors du Conservatoire, il remplissait les fonctions d'organiste à Saint-Nicolas-des-Champs (1842-54) et à Saint-Eustache. M. Batiste a publié des œuvres pour orgue, et surtout une édition en 12 vol. annotée, des *Solfèges du Conservatoire*, qui lui valut une médaille de première classe en 1867. Il a encore rédigé un *Petit solfège harmonique*, très apprécié des professeurs.

BATISTIN (V. Struck [J.-B.]).

BATIZI (André), poète hongrois du commencement du xvie siècle. Entré de bonne heure dans l'Eglise luthérienne, et plus tard dans l'Eglise calviniste, il a composé entre 1530 et 1550 des chants d'Eglise et différents poèmes religieux tirés de l'Ancien Testament ; le plus connu est celui de *Suzanne*. E. S.

BATJAN (Ile) (V. Batchian).

BAT-LAÉTOUSE. *Balaitous, Balétous.* Un des prin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cipaux sommets des Pyrénées occidentales, situé dans la région de Cauterets, sur la ligne de partage des eaux, alt. 3,145m8, station de premier ordre du réseau géodésique français. — Cette aiguille, d'ascension périlleuse, est la première pointe neigeuse de la chaîne du côté de l'Atlantique. Elle a sans doute été pour la première fois gravie par les ingénieurs géographes. Son nom, d'origine basque, signifierait ruisseau laiteux : on le nomme aussi *Marmuré* ou *Murmuré*. F. P.

BATLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), à 10 kil. S-O. de Leeds; 27,505 hab. (en 1881). Centre important de fabrication de lainages *(shoddy)*.

BATMAN ou BATEMAN. Poids arabe usité en Turquie. Il égale à Alep 7 kilogr. 71335, à Constantinople 7 kilogr. 713, en Perse 5 kilogr. 95643. Dans ce dernier pays, il sert pour peser la soie. A Smyrne, le batman égale 7 kilogr. 70976.

BATN-EL-HADJAN. Désert pierreux de la Nubie, près de Ouâdi-Halfa.

BATNA. Ville du dép. de Constantine (Algérie), à 119 kil. S.-S.-O. de Constantine, ch.-l. d'une sous-préfecture créée en 1885, ch.-l. d'une subdivision militaire, tribunal de première instance. Elle est située à la limite méridionale de la région des Hauts-Plateaux, à une alt. d'environ 1,035 m., sur l'*oued Batna* qui devient l'O. Fesdis, puis l'O. Madher, lequel se perd dans le Bou-Merzoug. Par suite de l'altitude, le climat est froid en hiver et il y gèle ou neige assez souvent; l'été est chaud, et pourtant bien des habitants de la région saharienne de Biskra viennent passer quelque temps à

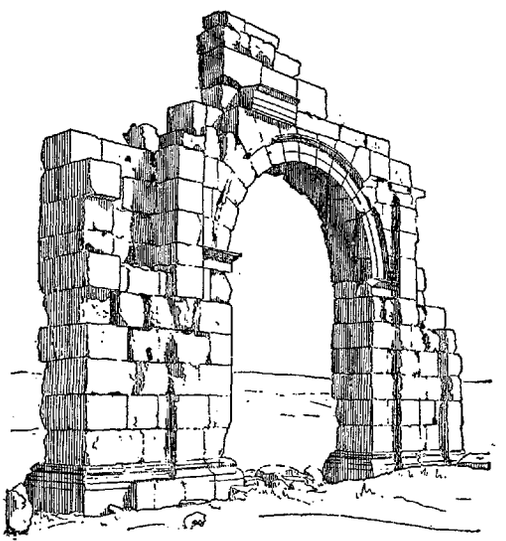

Ruines romaines de Batna, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

Batna pour y trouver une fraîcheur relative. Un poste fut fondé sur ce point par un arrêté du 12 sept. 1848, sous le nom de Nouvelle-Lambèse; il prit, en 1849, celui de Batna et fut d'abord un centre exclusivement militaire destiné à assurer les communications avec Biskra et à surveiller les tribus de l'Aurès. Les casernes et dépendances occupent encore une surface considérable, distincte de la ville proprement dite, qui s'est depuis installée tout auprès. Batna a un commerce assez actif de bois, charbon, briques, etc. Alentour de la ville sont encore quelques belles forêts, (notamment celle des cèdres au *Djebel-Touggour*, à une alt. de 2,000 m.), mais qui vont se dégradant chaque jour. A 10 kil. S.-E., on voit les ruines fameuses de l'ancienne *Lambesis*, la ville de la troisième légion Augusta. Com. de plein exercice; 6,514 hab. (rec. 1886).

E. CAT.

BATNA (Monts de). Nom donné par les géographes au massif montagneux qui s'élève au N.-O. de la ville de Batna et ferme du côté du S. le bassin intérieur du chott Beida. Ce massif, dont les sommets gardent quelques forêts, comprend le *Dj. Bou-Ari*, le *Dj. Refaa*, le *Dj. Touggour* (le point culminant, 2,100 m.), le *Dj. Kasrba* et, plus au N., les contreforts du *Dj. Asaidi*, du *Dj. Mestaba* et du *Dj. Zana*.

BATNÆ ou BATHNÆ (aujourd'hui Batan ou Serudsen). Ville de l'Asie Mineure ancienne, en Mésopotamie, au S. d'Edesse. Alexandre l'avait fondée, Trajan s'en empara. Il y avait une autre *Batnæ* en Syrie, entre Berœa (Alep) et Hiérapolis (Membidsch).

BATNÎ. Nom de l'un des rameaux de la race afghane dans les traditions indigènes.

BATO. Sculpteur d'une époque inconnue, mentionné par Pline, dans l'*Histoire naturelle*, XXXIV, 73 et 91. Outre des Athlètes, des Guerriers, on lui attribuait un Apollon et une Junon dans le temple de la Concorde, à Rome.

BATO. Nom d'un Dalmate et d'un Pannonien qui furent les principaux chefs d'une redoutable insurrection sous Auguste (6-10 ap. J.-C.). Après la défaite des révoltés, ce dernier fut emmené à Rome et orna le triomphe de Tibère qui le traita généreusement (V. DALMATES, PANNONIENS, AUGUSTE, TIBÈRE).

BATO. Personnage plus ou moins réel qui fut, dit-on, roi des Cattes vers 130 av. J.-C. La ville de Battenberg en Hesse et le village de Battenfeld lui devraient leur nom. Son fils, Bato le jeune, sépara les Bataves des Cattes; il serait parti pour les Pays-Bas en 127 av. J.-C. et aurait obtenu du roi Menapius le pays situé entre le Waal et le Waas.

BATOCÈRE (*Batocera* Aud.-Serv.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Cérambycides (*Longicornes* d'Audinet-Serville) et du groupe des Lamiites. Ses représentants, tous de grande taille, sont répandus dans les

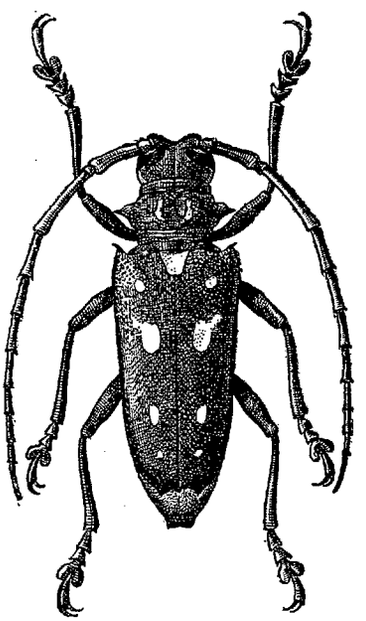

Batocera albofasciata de Geer. Insecte parfait (grand. nat.).

régions tropicales de l'ancien monde, depuis l'Afrique jusqu'à la Polynésie et le N. de l'extrême Orient. Ils ont le corps robuste, allongé, convexe, avec le mésosternum

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plan, le troisième article des antennes très allongé, muni en dessous d'une rangée de petites épines, le prothorax transversal, prolongé de chaque côté en une forte pointe épineuse très aiguë, les crochets des tarses simples. Les élytres, échancrés et épineux à leur extrémité, ont les épaules saillantes et armées d'une épine plus ou moins longue et aiguë. — L'espèce type, *B. rufa* L., se trouve communément à Pondichéry, à Calcutta et à l'île Maurice. Elle est en entier d'un gris brunâtre et longue de 50 à 70 millim. Sa larve vit dans le bois du figuier des Banians (*Ficus religiosa* L.). Elle a été décrite et figurée, ainsi que la nymphe, par M. E. Blanchard (*Hist. nat. des Insectes*, II, p. 175, pl. XI, fig. 1 à 5). — Le *B. albofasciata* de Geer (*B. octomaculata* Fabr.), dont nous figurons la larve, la nymphe et l'insecte parfait, qui nous ont été communiqués par M. Lucas, aide-naturaliste au Muséum, est une espèce très commune en Cochinchine, notamment aux environs de Saïgon, où ses métamor-

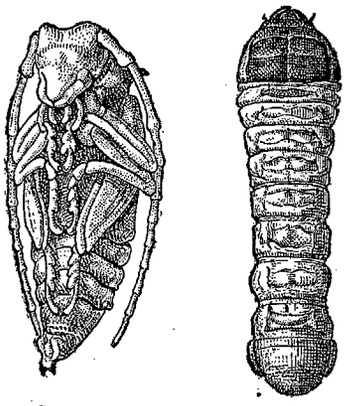

2. 1.

Batocera albofasciata de Geer. — 1. Larve (grand. nat.); 2. Nymphe (grand. nat.).

phoses ont été observées par M. le docteur Harmand. Elle est longue de 30 à 35 millim., d'un gris brunâtre, avec l'écusson couvert de poils blancs très denses, les élytres ornés chacun de quatre taches blanches et une large bande longitudinale de même couleur de chaque côté du corps en dessous. Ses larves vivent dans les Jacquiers (*Artocarpus integrifolia* L.) et dans les Manguiers (*Mangifera indica* L.), auxquels elles sont très nuisibles à cause des nombreuses et profondes galeries sinueuses qu'elles creusent dans tous les sens jusque dans les parties les plus internes du tronc (V. *Ann. Soc. ent. de France* 1876, *Bull.*, p. LXX). Ed. LEF.

BATOCRINUS (V. ACTINOCRINUS).

BATOÏDES (Zool.). Sous-ordre de Poissons-Chondroptérygiens, dont les *Raies* ou *Hypotrêmes* constituent le principal type (V. ces mots). Les Batoïdes comprennent des animaux dont le corps est excessivement aplati et discoïde, pourvu de larges pectorales et le plus souvent terminé par une queue longue et grêle; les ouvertures branchiales, constamment au nombre de cinq, sont toujours situées à la face inférieure du corps; il n'existe pas de nageoire anale; la dorsale est souvent réduite à un faible repli cutané situé sur la queue. Les formes classées dans ce sous-ordre se partagent en plusieurs familles : telles sont les *Pristidés* ou Scies, les *Rhinobatides*, les *Torpidinés* ou Torpilles, les *Rajidés* ou Raies proprement dites, les *Trygonides* et les *Myliobatides* (V. ces mots). Les Scies et les Rhinobates, par leurs formes moins aplaties et leur aspect squaliforme, marquent le passage entre ces derniers et les Raies proprement dites. Les Batoïdes habitent toutes les mers; elles semblent dominer cependant dans les mers tropicales; plusieurs vivent dans les eaux douces : on en cite dans le cours supérieur de l'Amazone; on en a également trouvé dans le Mé-Kong; nous avons péremptoirement démontré leur présence dans le Haut-Sénégal et les marigots tributaires de ce pays. Ce sont des animaux habituellement sédentaires, et vivant à demi enfouis dans le sable et la vase; plusieurs, cependant, voyagent et nagent tout à l'éga des Squales. Telles sont les Scies et les Rhinobates. Leur nourriture consiste principalement en Mollusques, Crustacés, Vers, etc. Sans dédaigner les Poissons qui passent à leur portée, elles ne capturent guère que les petits individus; par suite de la position de leur bouche située tout à fait en dessous, elles ne peuvent saisir directement leur proie; l'animal doit pouvoir se placer complètement au-dessus de sa victime, pour l'empêcher de fuir et la saisir avec sa bouche largement ouverte. Les Batoïdes jouent un rôle important dans l'alimentation et l'industrie, leur emploi sera examiné en parlant des différentes formes dont nous aurons à traiter par la suite. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Cat. Fish. Brit. Mus.* et *Study of Fisches*, 1880. — SAUVAGE, *les Poissons*, Brehm, éd. française. — ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie*, Poissons, 1883.

BATOKAS. Une des plus grandes et des plus intelligentes tribus de l'Afrique orientale, habitant les bords du Zambèse, appelée aussi Bahouées et Baséléas. Ils sont remarquables par leur degré de civilisation, leurs instincts pacifiques et humanitaires, et leur goût pour l'agriculture. C'est ainsi qu'à l'encontre des autres peuplades qui généralement jettent leurs morts dans la rivière en pâture aux crocodiles, ou les placent dans les branches des baobabs où ils sont déchiquetés par les oiseaux de proie, les Batokas les enfouissent pieusement dans des cimetières permanents, à l'ombre de grands arbres, et ces lieux de repos sont sacrés; ils révèrent les tombeaux de leurs ancêtres et les décorent souvent de leur plus bel ivoire. De plus, bien que grands chasseurs de buffles et d'éléphants qu'ils tuent hardiment à la lance, les Batokas ne sont ni querelleurs ni guerriers. Un trait les caractérise à cet égard : ayant à se battre contre une tribu voisine, arrivés sur le territoire ennemi, les Batokas tinrent conseil entre eux, et il fut décidé qu'au lieu de verser le sang, on élèverait en cet endroit un grand amas de pierres en signe de protestation contre le dommage qui leur avait été causé; ce qui fut fait incontinent; après quoi, les Batokas s'en revinrent tranquillement chez eux. Ils cultivent les arbres fruitiers et ceux dont la graine est oléagineuse, ce que n'ont jamais fait leurs voisins; aussi trouve-t-on avec surprise chez eux de véritables vergers entretenus avec soin. Ad. B.

BÂTON. I. HISTOIRE DU DROIT. — 1° Signe de commandement des autorités militaires, ecclésiastiques et civiles : ainsi le *baculus aureus* de nos rois, le bâton des maréchaux, le bâton pastoral ou crosse des évêques et abbés; le bâton cantonal des grands chantres dans les églises cathédrales et les collégiales; le bâton à deux bouts des gardes des eaux et forêts; le bâton de la confrérie de Saint-Nicolas, porté par le chef de l'ordre des avocats, d'où le nom de bâtonnier qui s'est maintenu dans l'usage (V. BÂTONNIER); le bâton de justice des huissiers à verge (appelés *baston* dans le vieil anglais à cause de la baguette qui est l'insigne de leurs fonctions); enfin le bâton du juge dans les ventes judiciaires. — 2° A cause du bâton de justice, vendre avec le *bâton* signifie vendre aux enchères, par l'office du juge. Dans la coutume de Mons il est dit (art. 12) que l'un des échevins adjuge au *tiers coup de baston*. On sait que de nos jours les commissaires-priseurs ne procèdent pas autrement. — 3° Peut-être est-ce parce que le bâton (*baculus, virga*) est un signe de puissance, que, dans le droit féodal, il est choisi très usuellement comme symbole de tradition et d'investiture, ainsi que le *fust (festuca)* avec lequel il se confond souvent et qui remonte à la pratique de l'époque franque. *Mettre la main au bâton ou à la verge*, signifie donc faire tradition, donner l'investiture. Tant que la transmission des fiefs ne put s'accomplir sans investiture seigneuriale, on dit que le vassal peut se jouer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une partie de son fief à l'insu du seigneur « sans s'en dessaisir ou la main mettre au bâton » (Loisel, règl. 64). Selon les pays, et suivant que l'investiture est regardée comme un acte privé ou comme un acte public, le bâton est remis directement de la main à la main par l'aliénateur à l'acquéreur, ou au contraire transmis par l'intermédiaire du seigneur féodal, seul ou assisté de ses hommes, ou par l'autorité de l'échevinage. A Amiens, c'est pardevant le seigneur féodal ou censuel que se fait le *vest* et le *devest* par la remise du bâton. En Angleterre, dans les aliénations à titre gratuit, le bâton est remis par le donateur au seigneur ou au sénéchal, puis il passe des mains de celui-ci entre celles du donataire : c'est l'une des formes de la *livery of seisin* (Littleton, *Tenures sect.* 78). Selon l'ancien coutumier d'Artois, l'ensaisinement (*ahiretance*) se fait par *rapport* de l'héritage en la main du seigneur, par *raim (per ramum)* et bâton en présence des hommes du seigneur convoqués par lui pour juger et certifier l'accomplissement des solennités de la transmission (tit. XXIII, nos 3 à 6). A Lille (art. 80) et à Mons (ch. XII) c'est le rapport à la justice de l'échevinage qui est pratiqué. On le trouve aussi en Allemagne. Paul CAUWÈS.

II. ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE. — *Bâton pastoral.* Il semble qu'à une époque ancienne les fidèles assistaient à l'office un bâton à la main. Plusieurs écrivains liturgiques du moyen âge indiquent en effet qu'on doit déposer ces bâtons pour la lecture de l'évangile. Cet usage s'explique surtout par la nécessité de diminuer la fatigue des longs offices en accordant à ceux qui les suivaient la faculté de cet appui. Mais l'usage liturgique du bâton se restreignit bientôt aux dignitaires de l'Église, c.-à-d. aux évêques et à certains abbés. Il est le symbole de l'autorité que le pasteur doit exercer sur les fidèles qui forment son troupeau. Dans les peintures des catacombes on trouve le bâton recourbé du berger ou *pedum*, représenté isolément avec le vase de lait. Un certain nombre de textes prouvent que les évêques le portaient déjà au IVe siècle. Au VIIe siècle, Isidore de Séville et le quatrième concile de Tolède le mentionnent comme un des insignes épiscopaux. Au VIIIe siècle, Charles le Chauve, dans une lettre au pape Nicolas, parle de l'anneau et du bâton comme des signes de l'investiture épiscopale ; les suffragants les recevaient du métropolitain. On sait quelles luttes ce mode d'investiture excita plus tard entre le sacerdoce et l'Empire qui l'usurpait. Ces bâtons étaient d'abord de bois ; plus tard on les fit d'ivoire, d'or, d'argent, de cristal. Plusieurs écrivains du moyen âge, notamment Pierre Damien au XIe siècle, blâment ce luxe et observent que les évêques étaient plus vertueux aux temps où les bâtons étaient de bois. De là le dicton populaire que rapporte Coquille dans son *Histoire du Nivernais :*

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, evesque d'or,
Maintenant changent les loix,
Crosse d'or, evesque de bois.

Les abbés et même les abbesses reçurent aussi l'investiture par le bâton. On en trouve des exemples dès une époque assez ancienne. Par contre, les papes renoncèrent à cet usage. Innocent III en donne pour raison que saint Pierre avait envoyé son bâton à Eucharius, premier évêque de Trèves, et que ce bâton était encore conservé à Trèves. Les bâtons pastoraux sont souvent désignés au moyen âge par les mots *cambuta*, *crocia*, à partir du XIe siècle, de *crux*. Ils conservèrent la forme recourbée du *pedum*. Hugues de Saint-Victor, au XIIe siècle, dit à ce sujet : « Le bâton pastoral, par sa tige droite, indique la rectitude du gouvernement ecclésiastique. Si l'une des extrémités est recourbée, si l'autre se termine en pointe, c'est que le pasteur doit commander à ses sujets et combattre les orgueilleux. » On conserve un grand nombre de crosses épiscopales ou abbatiales ; les plus anciennes remontent au IXe et au Xe siècle. Très souvent ce sont des œuvres d'art, décorées avec élégance et richesse ; beaucoup portent au centre un motif ornemental, quelquefois une figure ou même une scène avec plusieurs personnages. Les ateliers d'émailleurs

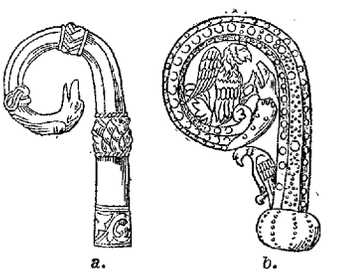

a. *b.*

Bâtons pastoraux. — *a.* Crosse de saint Ehrard, évêque de Ratisbonne ; *b.* Autre crosse en ivoire, provenant de l'ancienne collection Bouvier, à Amiens (XIe et XIIe siècles).

et notamment ceux de Limoges ont exécuté un grand nombre d'œuvres de ce genre (V. CROSSE). C. BAYET.

III. HISTOIRE MILITAIRE. — *Bâton de Maréchal.* Le bâton paraît avoir été de toute antiquité l'insigne du commandement. Les textes ainsi que les monuments parvenus jusqu'à nous ne nous laissent aucun doute à cet égard. En Egypte comme en Grèce et à Rome, des bâtons de commandement sont portés par des autorités militaires ou administratives. Sous sa forme la plus haute, on retrouve cet insigne dans le sceptre, symbole de l'autorité souveraine. Dans une étude récente, M. Renan nous parle du « roi des Grecs homériques, le *Basileus* qui, comme son nom l'indique, entraîne le peuple à la bataille, un bâton à la main ». Le bâton de maréchal est connu chez nous depuis Philippe-Auguste. Il est toujours l'attribut du commandement en chef, et, quand il se trouve plusieurs maréchaux dans une armée, nous voyons celui d'entre eux qui exerce le commandement suprême faire seul usage de son bâton. Au XVIIe siècle, on voit Condé lancer son bâton de commandement dans les lignes ennemies pour entraîner ses soldats à l'assaut des retranchements de Fribourg. Après Louis XIV, le bâton de maréchal n'est plus guère porté à la guerre et devient un emblème à peu près décoratif. L'usage s'en perd à un tel point au XVIIIe siècle, qu'au commencement du XIXe, quand Napoléon Ier crée ses maréchaux d'Empire, le ministre de la guerre, Clarke, est obligé, en vue de la confection des bâtons de ces hauts dignitaires, de faire prendre modèle sur celui que porte une statue du grand Condé. De nos jours, on a vu le maréchal Canrobert commander ses troupes sur les champs de bataille de Metz, son bâton de maréchal à la main. Cet insigne a eu différentes longueurs. Ses dimensions, dit le général Bardin, étaient sous la Restauration de 50 centim. de long et 45 millim. de diametre. Il était recouvert de velours bleu de roi parsemé de fleurs de lys d'or. Sous le premier Empire, les fleurs de lys avaient été remplacées par des abeilles ; en 1830 on y mit des étoiles et, sous Napoléon III, des aigles. Les calottes d'or qui terminent le bâton à ses deux extrémités portaient autrefois, l'une les armes de France, l'autre les armoiries du dignitaire. Plus tard, ces emblèmes ont été remplacés par ces deux inscriptions : *Terror belli*, *Decus pacis*.

IV. TECHNOLOGIE. — 1° *Orfèvrerie.* Petit rouleau de bois dont on se sert pour aplanir une plaque de métal sujette à se détacher. On appelle aussi *bâton* le petit cylindre garni de peau de chien de mer avec lequel on polit certains ouvrages d'orfèvrerie. En bijouterie, le bâton est le morceau de bois qui sert aux lapidaires pour enchâsser les pierres au moyen d'un mortier de ciment et de poix de résine. L. K.

2° *Industries textiles.* Une foule de choses qui affectent la forme cylindrique ont été baptisées de ce nom : le *bâton de croisure*, en termes de tapisserie, est un bâton rond qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sert à croiser les fils de la chaîne; le *bâton de gravassinière* est une pièce de l'ourdissoir dans le métier de haute-lisse; en termes de manufacture, le *bâton de semple* est le cylindre qui, placé au bas du métier, sert de lien d'attache à toutes les cordes du semple; les cordes de rames sont fixées au *bâton de rames;* en termes de passementerie, on appelle *bâton à tourner* celui qui sert à faire tourner l'ensouple. C. Tourte.

V. Marine. — On nomme *bâtons* des pièces de bois de forme généralement ronde et très longues par rapport à la largeur. C'est ainsi que l'on appelle bâtons de grand foc et de cline-foc les bouts-dehors de mêmes noms (V. Beaupré). — Les bâtons de pavillon et de commandement sont de petits mâts qui portent des pavillons ou des flammes. Ils sont placés à bord des navires sur le couronnement pour le pavillon national, et à l'extrémité du beaupré, et sur les embarcations à l'avant ou à l'arrière. Les bâtons ou mâts d'hiver sont des mâts de perroquets sans flèche par lesquels on remplace les mâts ordinaires pendant la mauvaise saison, afin de diminuer la fatigue de la mâture. E. C.

VI. Chemins de Fer. — *Bâton-Pilote.* C'est un appareil, spécial à la circulation des trains sur voie unique, employé surtout sur les lignes anglaises. Il n'est usité que sur les lignes où les trains s'arrêtent à toutes les stations. Sur ces lignes, chaque section est munie d'un *bâton unique*, spécial à chacune d'elles, et aucun train ne peut pénétrer dans la section s'il n'est muni de ce bâton; les conditions de la circulation dans ce cas sont les mêmes que celles qu'on adopte dans le cas de *pilotage* des trains (V. ce mot) et le bâton n'est en somme qu'un objet matériel dont la présence est destinée à remplacer celle d'un pilote. Sur les lignes anglaises, où ce système est employé dans toute sa rigueur, le principe en est appliqué d'une manière absolue et, d'après le règlement anglais, « après le départ du bâton aucun train ou machine ne peut, sous aucun prétexte, partir dans la même direction jusqu'à ce que le bâton de la section soit de retour ». Pour assurer l'exécution de ce principe, le chef de gare ou son représentant est chargé de remettre entre les mains du mécanicien, en présence du conducteur chef de train, le bâton spécial à la section, et ce n'est que muni de cet appareil que le mécanicien doit se mettre en marche.

Ce système, qui fait intervenir à la fois dans son application le chef de gare, le chef de train et le mécanicien, donne une sécurité *absolue*, quand il est employé dans toute sa rigueur, mais il est susceptible d'amener des retards énormes dans l'exploitation; on comprend, en effet, que si un train pair se trouve en retard, le train impair qu'il devait croiser à une station sera obligé de l'attendre à cette station sans qu'il soit possible de changer le croisement et que, si le retard du train pair est un peu considérable, il peut en résulter une perturbation très grande dans la marche de tous les trains impairs qu'il devait croiser. C'est pour cette raison, croyons-nous, que le système du bâton, tel qu'il vient d'être défini, n'est pas employé en France.

La Compagnie de l'Ouest est la seule qui se serve du bâton-pilote, mais elle a admis certaines dérogations à la règle absolue des compagnies anglaises. En principe, un train ne peut quitter une station que lorsque le chef de gare a remis au mécanicien en présence du conducteur de train le bâton spécial à la section. Cette règle souffre trois exceptions, savoir :

1° Lorsque plusieurs trains se suivent dans le même sens sur une section avant qu'il en survienne un de sens contraire; dans ce cas, le bâton n'est remis qu'au dernier train; les trains précédents reçoivent seulement l'ordre écrit de marcher jusqu'à la station suivante et constatent en passant la présence du bâton à la station précédente.

2° Lorsque, par suite de retard d'un train pair, il est nécessaire de changer un croisement prévu; il n'est plus possible alors de remettre le bâton au train impair qui continue sa marche, puisque cet appareil est resté à la station suivante; dans ce cas, le chef de la première station mentionne ce fait sur l'ordre écrit qu'il remet au mécanicien du train impair pour lui prescrire de continuer sa marche; de plus, le chef de la station suivante ne remet le bâton au train pair que lorsque le train impair est arrivé.

3° Enfin, lorsqu'une machine isolée se présente à l'origine d'une section alors que le bâton est à l'extrémité de ladite section; dans ce cas, on agit comme dans le cas précédent en autorisant par écrit le mécanicien à continuer sa marche et l'informant que le bâton est à la station suivante.

On voit qu'en définitive, dans ce système atténué, un train ne peut pénétrer dans une section que porteur du bâton-pilote ou d'un ordre écrit expliquant l'absence de ce bâton. On peut se demander si, modifié de cette façon, c.-à-dire avec des atténuations qui suppriment la sécurité absolue, le système du bâton-pilote mérite encore d'être appliqué et si les avantages qu'il présente l'emportent encore sur ses inconvénients. La Compagnie de l'Ouest français a seule été de cet avis et les autres compagnies françaises n'ont pas admis l'emploi de cet appareil.

G. Humbert.

VII. Architecture. — *Bâtons rompus.* Terme d'architecture désignant une disposition fréquemment en usage, surtout dans l'art du moyen âge et par laquelle les ornements qui décorent les abaques des chapiteaux, les fûts des colonnes, les archivoltes et en général toute partie d'architecture sculptée ou peinte, se rencontrent ou s'alternent suivant des angles droits ou aigus et de façon à former des combinaisons diverses que font encore ressortir des jeux d'ombres ou de couleurs. Ces mêmes combinaisons sont souvent appliquées dans la construction, soit en charpente pour utiliser des pièces de petite dimension qui viennent s'assembler perpendiculairement ou obliquement dans des pièces plus grandes, soit en menuiserie, pour obtenir, avec les frises d'un parquet, des compartiments d'autant plus agréables que ces frises sont coupées plus petites, soit encore dans la plomberie d'art, la marbrerie et les vitraux. Ch. L.

VIII. Mathématiques. — *Bâtons de Neper.* Petit appareil destiné à simplifier la multiplication et la division de nombres. Pour bien comprendre la manière dont fonc-

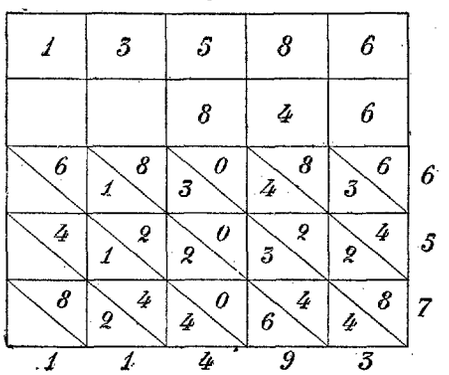

Fig. 1.

tionnent les bâtons de Neper, il est nécessaire de connaître la manière dont on faisait autrefois la multiplication et que l'on appelait *per gelosia.* Soit à effectuer le produit de 13,586 par 846, on dispose les calculs comme dans la fig. 1. Le multiplicateur est placé sous le multiplicande, on écrit au-dessous les produits 36, 48, 30, 18, 6 du premier chiffre du multiplicateur par les chiffres du multiplicande dans des petits carrés, en séparant le chiffre des dizaines du chiffre des unités de chaque produit partiel par une diagonale; au-dessous on écrit également les produits du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

second chiffre du multiplicateur par chaque chiffre du multiplicande, etc., sans reculer d'un rang, comme on le fait aujourd'hui, chaque produit par les chiffres du multi-

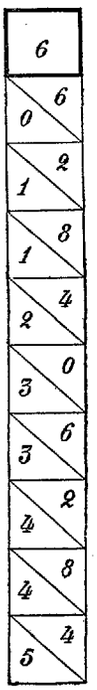

Fig. 2.

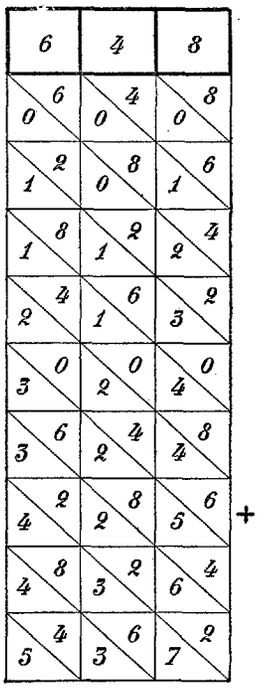

Fig. 3.

plicateur; les unités du même ordre se trouvent alors dans une même bande diagonale et il suffit de les ajouter pour avoir le produit total 11,493,736, qui s'écrit extérieurement au cadre de la figure. Les bâtons de Neper sont de petites tablettes portant en tête (fig. 2) l'un des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0, et au-dessous les produits de ce nombre par 1, 2, 3,..., 9, le chiffre des dizaines étant séparé de celui des unités par une diagonale. Supposons que l'on ait formé ainsi un certain nombre de tablettes ou *bâtons* soit avec de petites planches de bois, soit même avec des bandes de papier un peu fort, et proposons-nous de multiplier 648 par 7; on placera les trois bâtons qui portent en tête 6, 4, 8, de manière à former le nombre 648, l'un contre l'autre comme sur la figure 3, puis, considérant la 7e rangée (à droite de laquelle nous avons placé une croix), il suffira pour avoir le produit par 7 d'ajouter les nombres inscrits en suivant les diagonales, c.-à-d. en considérant comme des unités du même ordre celles qui sont écrites dans une même bande en diagonale. En d'autres termes, les bâtons permettent de former le produit de deux nombres *per gelosia*, sans avoir besoin de connaître la table de multiplication. Le lecteur comprendra facilement que les mêmes bâtons peuvent servir à faire la division. Les bâtons de Neper ont été considérablement perfectionnés par M. Genaille (V. Arithmomètre). H. Laurent.

IX. Astronomie. — *Bâton de Jacob.* Nom des trois étoiles δ, ε, ζ, de seconde grandeur, qui sont en ligne droite et forment le *Baudrier* ou la *Ceinture* d'Orion. On les appelle aussi les *Trois Rois*, les *Trois Mages* ou le *Râteau*. — On désigne quelquefois sous ce nom un instrument astronomique ancien qui avait une forme analogue à celle de l'*arbalestrille* (V. ce mot). L. Barré.

X. Blason. — Diminutif de la bande dont il a le tiers de la largeur, il vient après la cotice et sert ordinairement de brisure; il est alors alesé et prend le nom de bâton-péri en bande ou barre selon la portion qu'il occupe. Il désigne les branches cadette, puînée et même la bâtardise. Lorsqu'il est très rétréci, on le nomme traverse. Les bâtons-péris terminés par une fleur de lis sont dits fleurdelisés; ils peuvent être pommelés, fleuronnés, etc. — Branche ou écot d'arbre, figure naturelle indifféremment placée en bande, en barre, ou en fasce, qui prend le nom de *bâton noueux*. — Lance ornée de banderoles, appelée *bâton royal*. Gourdon de Genouillac.

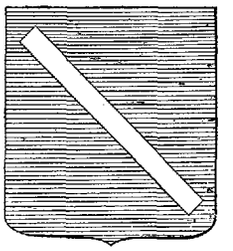

Ecu d'azur au bâton-péri d'argent.

XI. Botanique. — Ce mot, suivi d'une épithète ou d'un autre nom, sert, dans le langage vulgaire, à désigner plusieurs plantes de familles différentes. Ainsi, on appelle *Bâton de Jacob*, l'*Asphodelus luteus* L.; *B. de Saint-Jacques*, l'*Althæa rosea* L.; *B. de Saint-Jean*, le *Polygonum orientale* L., *B. d'or*, une variété à fleurs doubles du *Cheiranthus cheiri* L.; *B. du diable*, le *Cirsium palustre* Scop., et *B. royal*, l'*Asphodelus albus* L. (V. Asphodèle).

Bibl.: 1° Histoire du Droit. — *Encycl. Méthod., Sec. Juris., v° Bâton*; Paris, 1782, in-4. — Loisel, *Instit. Cout.*; Paris, 1846, 2 vol. in-12, t. II, p. 77. — De Laurière, *Glossaire du droit francs, v° Bâton. Mettre la main au bâton*; Niort, 1882, in-4. — Tardif, *Cout. d'Artois*; Paris, 1883, p. 65, in-8. — Glasson, *Hist. du droit et des Instit. de l'Angleterre*; Paris, 1881-83, t. IV, p. 229, 6 vol. in-8.
2° Archéologie religieuse. — Ducange, *Gloss. med. et infim. latinitatis ad v. Baculus.* — Gay, *Glossaire archéologique.* — Bourassé, *Dict. d'archéol. sacrée*, au mot Crosse.

BATON (Βάτων). Ecuyer d'Amphiaraüs, le devin d'Argos, comme lui de la famille des Melampodides, et qui fut avec lui englouti par la terre après la bataille qui eut lieu devant les murs de Thèbes. Il fut mis après sa mort au rang des héros. Il avait un temple dans Argos, et sa statue fut placée par les Argiens dans le temple de Delphes (V. Amphiaraus).

BATON ou BATTON. Poète comique d'Athènes qui vivait vers la 125e Olympiade. On possède quelques restes de ses pièces intitulées : Αἰτωλοί, Ἀνδρόφονος, Εὐεργέται, Συνεξαπατῶν, dans lesquelles il semble s'être moqué des philosophes de son temps, Cyniques, Epicuriens et Stoïques. Ces fragments conservés surtout par Athénée se trouvent dans le volume de la collection Didot, intitulé *Poetarum comicorum græcorum fragmenta*. Les fragments recueillis par A. Meineke y sont traduits en latin par F.-A. Bothe (Paris, 1855). A. W.

BATON, de Sinope, rhéteur et historien grec de la fin du IIIe siècle av. J.-C. Il composa de nombreux écrits dont les titres nous ont été conservés par Plutarque, *Agis* 13, par Strabon, XII, p. 546, par Suidas et par Athénée, VI, p. 251, VII, p. 289, XIV, p. 639 (éd. Schweighaüser). Il en reste de rares fragments. Ce sont : περὶ Θεσσαλίας καὶ Αἰμονιάς; περὶ τῶν ἐν Συρακούσαις τυράννων, περὶ τῶν ἐν Ἐφέσιοις, περὶ Ἴωνος τοῦ ποιήτου.

Bibl.: F. Muller, *Historicorum græcorum fragmenta*, IV, pp. 347,350; Paris, 1851.

BÂTON (Charles), musicien français du XVIIIe siècle, mort en 1758. Connu sous le nom de *Bâton le jeune*, il était frère de Henri Bâton, surnommé l'aîné, qui paraît être né vers 1710, et dont la virtuosité sur la musette était fort goûtée par le public de l'époque. Charles Bâton se montra virtuose, lui aussi, sur un instrument assez singulier, la *vielle*. Il a écrit un *Mémoire sur la vielle* dans le *Mercure de France* (oct. 1757, p. 143), et défendu l'ancienne musique française contre Rousseau, dans sa brochure : *Examen de la lettre de M. Rous-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seau sur la musique française (Paris, 1754, in-8). Il a perfectionné la vielle en augmentant l'étendue de son clavier, et inventé même une sorte de vielle très différente des anciennes ; c'est cette vielle qu'il a décrite dans le *Mercure* de 1757. Il a aussi composé des *Suites pour deux vielles, musettes*, etc. (Paris, 1733, in-fol.) ; des pièces pour la vielle, et des duos pour deux vielles, publiés à Paris, sans date. A. E.

BATON-ROUGE. Ancienne capitale de la Louisiane, comté d'East Bâton-Rouge (Etats-Unis), sur la rive gauche du Mississipi, à 210 kil. par eau de la Nouvelle-Orléans 7,000 hab. — Un des premiers établissements français dans le pays, sur l'emplacement d'un ancien village indien. — Arsenal des Etats-Unis et Université de la Louisiane. — Centre d'un district exclusivement adonné à la production du sucre et du coton.

BATONEUS (V. PHYTOPTUS).

BATONI (Pompeo-Girolamo), peintre, né à Lucques le 5 fév. 1708, mort à Rome le 4 fév. 1787. Fils d'un orfèvre de talent, il cultivait d'abord l'art de son père ; mais se sentant une vocation irrésistible pour la peinture, il demanda des leçons à Domenico Brugieri et à Domenico Lombardi. Son parrain, Aless. Quinigi, lui facilita les moyens de poursuivre ses études artistiques et l'envoya à Rome, où, en dépit des conseils de ses protecteurs qui l'engageaient à suivre, selon la mode du temps, l'atelier de Sebastiano Conca ou d'Agostino Masucci, ou de tout autre pâle imitateur du Guerchin, il se mit à étudier passionnément l'antique et l'école de Raphaël. Ses débuts à Rome furent assez pénibles. Mais la première commande faite par le marquis Gabrielli di Gubbio lui en amena aussitôt plusieurs autres ; il exécuta successivement un *Christ entouré d'anges et de saints* pour le maître-autel de l'église Saint-Celse, toile qui compte parmi les meilleures qu'il ait peintes ; la *Présentation de Jésus au Temple* pour l'église de Brescia ; l'*Annonciation* pour l'église de Chiari près Brescia ; à Lucques le *Martyre de saint Barthélemy* et *Sainte Catherine de Sienne ;* à Parme (*Sant Antonio Abbate*) la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, etc., etc. Sa renommée se répandit bientôt à l'étranger, et il obtint des commandes de presque tous les souverains de l'Europe. Ses tableaux mythologiques n'étaient pas moins recherchés que sa peinture religieuse ; il imitait là, dans la perfection, les maîtres de l'Ecole française et sa *Vénus caressant l'Amour* (gravée par Porporati) rappelle tout à fait la manière de Boucher. Batoni fut également portraitiste très distingué ; aussi n'y a-t-il guère de grands personnages de cette époque qui ne lui aient pas fait faire leurs portraits. Il suffira de citer trois papes, Benoît XIV, Clément XIII et Pie VI, l'empereur Joseph II, le grand-duc de Toscane, son frère (au Belvédère de Vienne), l'empereur et l'impératrice de Russie, le duc de Brunswick, le prince Charles-Théodore de Bavière (portrait en pied avec manteau d'hermine, à la Pinacothèque de Munich), etc. Tous ces portraits princiers valurent à l'artiste de hautes distinctions honorifiques. Devenu président de l'Académie de Saint-Luc et surintendant des collections artistiques du pape, comblé d'honneurs et de richesses, il eut la douleur de perdre la vue sur la fin de sa glorieuse carrière. Batoni fut l'artiste italien le plus heureux et le plus populaire de son temps. Ce n'était point un génie créateur ; mais, à défaut de grande envergure et d'un style original, ses œuvres ont un charme pénétrant. Il visait à la noblesse, à la majesté, il ne put atteindre qu'à la grâce. Emule de Raphael Mengs qui s'efforçait de régénérer l'art de son temps, il n'avait ni les vastes connaissances, ni les ardentes aspirations réformatrices du peintre allemand, mais plus d'imagination et bien plus de tempérament artistique. Dans tous les cas il sut toujours contrebalancer son influence à Rome. La plupart des grands musées d'Europe possèdent des œuvres de Batoni ; au Louvre il n'est représenté que par une *Madone*. Ses meilleurs tableaux ont été reproduits par la gravure.

F. TRAWINSKI.

BÂTONNAGE. On appelle ainsi l'opération que fait un contrôleur d'armes, quand il constate les réparations à faire aux armes portatives.

BÂTONNET (Jeu du). Le bâtonnet ne se joue qu'à deux. L'un des joueurs, désigné par le sort, se nomme *maître du cercle*. Il se place au centre d'une circonférence tracée sur la terre, et tient dans la main un bâton assez gros et dont la longueur varie de 60 à 80 centim., avec lequel il lance à la plus grande distance possible un autre petit bâton, appointé aux deux bouts, nommé *bâtonnet*. L'autre joueur que l'on appelle le *servant* ramasse le bâtonnet et, se mettant à la place où il l'a trouvé, le lance le plus près possible et s'il le peut dans le cercle même où se tient son adversaire. Celui-ci tente d'attraper le bâtonnet alors qu'il est encore en l'air, afin d'éviter qu'il ne tombe dans le cercle et, soit qu'il y réussisse, soit que le bâtonnet tombe de lui-même en dehors, il sort de son poste et a le droit de le frapper trois fois sur l'un de ses bouts, de manière à le faire sauter assez haut pour pouvoir, une fois qu'il est en l'air, lui porter un nouveau coup de son bâton qui l'éloigne davantage du cercle. Dès qu'il a donné son troisième coup, il doit se hâter de regagner son poste, afin de le défendre contre le servant qui doit employer toute son adresse et sa vivacité à lancer le bâtonnet qu'il a repris dans la circonférence avant que le maître du cercle ait eu le temps de se mettre en garde. Quand le servant parvient à faire tomber le bâtonnet dans le cercle, il devient maître à son tour et se fait servir. Ce jeu est interdit aujourd'hui dans les lycées et collèges de nos grandes villes, à cause des accidents que le bâtonnet, lancé souvent avec une grande force, peut occasionner avec l'une de ses pointes ; mais il se joue encore beaucoup dans les écoles malgré les dangers qu'il présente.

F.-L. P.

BÂTONNIER. On désigne ainsi l'avocat temporairement placé par ses confrères à la tête du barreau, près de chaque cour d'appel ou de chaque tribunal de première instance. Il doit ce nom au bâton ou bannière qu'il portait jadis dans les cérémonies comme président de la confrérie à la fois religieuse et juridique de Saint-Nicolas. Dès le XIV^e^ siècle, en effet, le barreau, nouvellement organisé, sentit le besoin d'un représentant. Ce fut d'abord le doyen de l'ordre, mais les infirmités de l'âge l'empêchaient souvent de remplir les devoirs de sa charge. On eut donc recours au système électif qui fut appliqué d'année en année jusqu'à la Révolution de 1789. De tous les bâtonniers qui se succédèrent durant cette longue période, Denis Doujat (1617) est le plus anciennement connu, et Tronchet, le seul dont le nom soit passé à la postérité. Depuis le rétablissement de l'Ordre des avocats par décret de 1810, le mode de nomination des bâtonniers a souvent varié selon les tendances diverses de nos gouvernants. C'est ainsi que le décret impérial du 14 déc. 1810 enlevait aux avocats le choix de leur bâtonnier pour le confier au procureur général. Moins rigoureuse, l'ordonnance du 22 nov. 1822 l'abandonnait au conseil de discipline, à la condition toutefois de ne désigner qu'un de ses membres. Ce fut la monarchie de Juillet qui, donnant enfin satisfaction à de légitimes revendications, restitua à l'assemblée générale de l'Ordre le droit de nommer directement son bâtonnier (1830). Les avocats perdirent, il est vrai, ce droit en 1852 pour le voir attribuer de nouveau à leur conseil de discipline, mais ils le recouvrèrent dans sa plénitude à la fin de l'Empire (1870) et depuis cette époque ils n'ont cessé d'en jouir et de l'exercer. Le bâtonnier est donc élu, chaque année, à la majorité absolue par l'assemblée de l'Ordre composée de tous les avocats inscrits au tableau. Cette règle ne souffre d'exception que pour les barreaux composés de moins de six avo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cats ; le tribunal nomme alors lui-même le bâtonnier. Celui-ci n'exerce ses fonctions qu'à la rentrée qui suit son élection ; il les cesse à la rentrée suivante. Mais comme il est rééligible, l'usage a depuis longtemps prévalu à Paris et dans certaines grandes villes de lui renouveler sa mission pour une seconde année. En cas d'empêchement ou d'absence, il peut être remplacé par un membre du conseil.

Le bâtonnier est le représentant et le défenseur officiel de l'Ordre. C'est lui qui intente et contre lui que sont intentées les instances judiciaires intéressant le barreau. C'est encore lui qui parle et agit au nom de ses confrères en cas de conflit entre eux et la magistrature. Chargé du maintien de la discipline et de la défense des intérêts communs, il préside, sans y avoir voix prépondérante, le conseil de l'Ordre dont il fait exécuter les décisions. Seul, il nomme les rapporteurs ainsi que les diverses commissions nécessitées par l'établissement du tableau, la vérification des comptes du trésorier, etc. Il désigne aussi des avocats dans les affaires d'office, civiles ou criminelles. En sa qualité de chef de l'Ordre, il exerce sur ses confrères une autorité plutôt morale qu'effective, réprimandant les fautes légères, conciliant les contestations, offrant à tous ses conseils et son appui. Le jeune barreau doit être surtout l'objet de sa sollicitude ; il préside la conférence des avocats dont il inaugure chaque année les séances par un discours solennel. Le bâtonnat est un honneur justement envié. Dans les grands barreaux surtout, riches en talents et en mérites professionnels, il constitue la plus haute distinction qu'un avocat puisse recevoir. Parmi les bâtonniers du barreau de Paris, plusieurs, comme les Dupin, les Delangle, les Baroche, les Jules Favre, ont occupé de hautes situations dans la magistrature ou la politique.

Casimir CHEUVREUX.

BIBL. : F. LIOUVILLE, *De la Profession d'avocat*, 1868, 4e éd. — MOLLOT, *Règles sur la profession d'avocat*, 1866, 2 vol. in-8, 2e éd. — CRESSON, *Usages et règles de la profession d'avocat*, 1888, 2 vol., 1re éd., et les nombreux ouvrages cités à l'art. AVOCAT.

BATOPILAS. Les minerais de *Batopilas* situés dans le sud de la prov. de Chihuahua, au Mexique, contiennent l'argent presque exclusivement à l'état natif ; ils sont d'une extraordinaire richesse. Les minerais se présentent dans le diorite ; la gangue principale est la chaux carbonatée blanche et cristalline ; les trois catégories de minerai sont classées sous le rapport de leur valeur : 1re classe, 13,750 francs la tonne et au-dessus ; 2e classe, de 5,430 francs à 13,750 francs la tonne ; 3e classe, 5,430 francs et au-dessous la tonne. Les teneurs respectives sont à 200 francs le kilogr. d'argent : 1re classe, limite inférieure, 68 kilogr. 750 ; 2e classe, limite inférieure, 27 kilogr. 150 ; 3e classe, limite supérieure, 27 kilogr. 150 ; ces teneurs sont, comme on le voit, exceptionnellement riches. C'est aux minerais de Batopilas qu'est appliqué presque exclusivement le procédé d'amalgamation directe des *arrastres* dont nous dirons quelques mots. Le minerai est bocardé sous une batterie composée de trois pilons, pesant 150 kil. chaque et tombant de 0m22 de hauteur ; elle fournit huit tonnes de minerai broyé par vingt-quatre heures ; le minerai largement arrosé d'eau est forcé de traverser des écrans portant des trous de 0m015 de diamètre qui arrêtent au passage les morceaux d'argent natif un peu gros ; ceux-ci sont envoyés directement à la distillation sans passer par l'amalgamation. Les menus sont amenés dans des *arrastres*, moulins d'amalgamation se composant d'une sole fixe qui reçoit le minerai, et de pierres mobiles, qui tournent autour d'un axe vertical et broient la matière. Les arrastres ont 2m70 de diamètre, ils sont établis au-dessus d'une roue hydraulique horizontale à cuillers concaves recevant l'eau par un canal en bois ; le nombre de tours est en général de dix à douze par minute ; une plus grande vitesse donnerait lieu à un entraînement des particules riches ; une moindre à un trop faible rendement. L'eau pour mouiller le minerai entre d'un côté de la sole et doit sortir avec une vitesse constante ; elle empêche les poussières et débite le minerai sous forme de boues liquides. Les pierres roulantes, au nombre de deux pesant de 300 à 400 kilogr., sont attachées aux brancards de l'arbre vertical qui tourne sur des pivots et dans des crapaudines. Dans les arrastres mus par bêtes de somme, deux mules suffisent pour faire mouvoir le moulin : elles sont attachées à deux brancards ; elles ont les yeux bandés et ne font que quatre tours par minute en se relayant de trois heures en trois heures ainsi qu'aux heures de chargement et de déchargement des arrastres. Le muletier se promène en rond assis sur une sellette fixée sur l'un des brancards, ou bien il guide son attelage, assis sur un banc du manège. Le prix d'un arrastre est estimé à 300 francs de frais de première installation au Mexique ; c'est dans l'arrastre même que se fait l'amalgamation de l'argent. Ni sel, ni magistral ne sont employés ; la masse porphyrisée ne reçoit que du mercure. Dans l'arrastre, bien alimenté d'eau de façon à obtenir une bouillie claire, on charge une tonne de minerai de 3e classe bocardé et qu'on porphyrise pendant huit heures. On incorpore alors 12 kilogr. 50 de mercure. Généralement, après trois jours de porphyrisation, quelquefois auparavant, sur l'avis du mercurier, on charge du minerai riche avec des additions de mercure, si cela est nécessaire. L'opération terminée, on procède au lavage, avec abondance d'eau pour séparer les gangues stériles de l'amalgame ; celles-ci tiennent en moyenne au-dessus de 15 francs par tonne. Quand elles dépassent ce titre on les envoie au *Patio* (V. ce procédé d'amalgamation) ; elles contiennent des pyrites, des blendes, des galènes, des arséniures, qui sont fort rebelles à l'amalgamation. Du sulfure d'argent visible recouvre souvent l'amalgame obtenu et est alors mis de côté pour être traité à part. Le lavage se fait à la *batea*, sorte de cuvette à larges bords. Le lavage de l'amalgame s'achève avec addition de 10 % de mercure pour le concentrer en une masse qu'il est assez difficile de filtrer ; le battage des sacs de coutil avec des cannes est souvent insuffisant et on préfère opérer sur de petites boules ayant 0m05 à 0m06 de diamètre. La distillation de l'amalgame se fait simplement dans des cornues de terre ; le raffinage s'opère dans un four à réverbère chauffé au bois. La charge est de 300 kilogr. ; l'argent raffiné au titre de 988 millièmes de fin, au bout de quatre heures, est coulé en lingots de 35 kilogr. La perte en argent est estimée à 7 % du poids brut. Le raffinage est aidé par l'emploi de la litharge, du carbonate de soude et du borax, destinés à enlever le soufre, le fer et l'arsenic. Les scories du raffinage et quelques autres produits secondaires galénifères sont fondus au four à manche ; le plomb obtenu sert dans l'opération du raffinage de l'argent. On calcule à Batopilas une perte de 90 à 100 gr. de mercure par kilogr. d'argent produit.

L. KNAB.

BATORY ou BATHORY. Grande famille hongroise, célèbre par les princes qu'elle a donnés à la Transylvanie et même à la Pologne. Ses origines remontent au XIIIe siècle. Un gentilhomme magyar, Andréas Briccius, reçut le surnom de *bâtôr*, qui veut dire vaillant, et le transmit comme un nom de famille à ses descendants. Les plus célèbres Batory sont : 1° *Etienne* Batory, mort en 1493, illustré par la victoire qu'il remporta en 1479, à Kenyermezæ, sur les Ottomans. — 2° *Etienne*, qui fut au commencement du XVIe siècle palatin de Hongrie et contribua puissamment à faire élire Ferdinand d'Autriche comme roi de Hongrie. — 3° *Etienne*, qui, en 1571, devint grand prince de Hongrie et roi de Pologne (V. l'article qui lui est consacré). — 4° Son frère cadet *Christophe*, qui régna sur la Transylvanie de 1576 à 1581. — 5° *Sigismond*, fils du précédent, prince de Transylvanie. Elevé par les jésuites, allié par mariage à la dynastie autrichienne, il céda la Transylvanie en 1598 à l'empereur Rodolphe et se fit religieux. Il regretta bientôt sa décision, rentra dans la principauté, mais il ne réussit pas à ressaisir le pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voir et dut abdiquer (1612). Il mourut à Prague en 1613. — 6° *Gabriel* Batory, fils du roi de Pologne, régna sur la Transylvanie de 1608 à 1613. Il périt en combattant les Saxons révoltés. Ce fut le dernier représentant de la race. — La princesse *Elisabeth* Batory, née dans la fin du XVI^e^ siècle, morte en 1614, fut célèbre par sa cruauté. Elle faisait périr des jeunes filles pour prendre des bains de sang humain. Surprise dans son château de Csejte, elle fut condamnée à la prison perpétuelle. L. LEGER

BIBL.: Voir l'art. TRANSYLVANIE.

BÁTORY (Ladislas), auteur d'une ancienne traduction du l'Ecriture sainte en langue magyare, qui remonte au milieu du XV^e^ siècle.

BATORY ou BATHORY (Etienne), prince de Transylvanie, roi de Pologne, né en 1503, mort en 1586. Comme prince de Transylvanie, il avait succédé à Jean Sigismond Szapolyai, en 1571. En 1576, après que Henri de Valois se fut enfui de Cracovie, il fut élu par une partie de la noblesse polonaise, tandis que l'autre élisait l'empereur Maximilien II. Ses partisans l'avaient désigné pour la couronne en élisant comme reine Anne Jagellon, sœur de Sigismond-Auguste et en lui imposant Batory pour époux. Il sut arriver à Cracovie avant son rival, épousa l'héritière des Jagellons et réussit à se faire reconnaître, même par les partisans de Maximilien. La Lithuanie l'acclama, la Prusse lui rendit hommage: seule, la ville de Dantzig lui refusa obéissance: elle y fut réduite en 1577. Batory avait annoncé l'intention de n'être pas un roi en peinture *(pictum aut fictum regem)*, de maintenir à la fois la liberté de ses sujets et la dignité royale. Il tint parole; son règne malheureusement trop court est l'un des plus brillants de l'histoire de Pologne; il s'efforça de réveiller les qualités guerrières de la nation et de faire prévaloir chez elle l'esprit de discipline. Il eut un précieux auxiliaire dans la personne de Jean Zamoïski, auquel il avait fait épouser sa nièce Griselde et qu'il investit des titres de chancelier et de grand hetman du royaume. Lors de la diète du couronnement, il obtint quelques restrictions à l'article *de non præstanda obedientia;* il s'occupa à réorganiser les forces militaires; il fit dresser le contrôle des troupes cosaques et mit à leur tête un hetman nommé par le roi et qui s'engageait à lui obéir fidèlement; il créa une infanterie d'élite avec les paysans des domaines de la couronne et augmenta l'artillerie. Ces mesures étaient d'autant plus nécessaires que la Pologne était gravement menacée par l'ambition d'Ivan le Terrible. Après s'être assuré la neutralité de la Turquie, Etienne marcha contre Ivan qui venait de s'emparer de la Livonie. Au lieu de porter la guerre dans cette province, il s'attaqua directement à la Russie; à la tête d'une armée de 30,000 hommes, il assiège Polotsk et s'en empare (1579); une autre armée de 50,000 hommes s'empare de Vielije, d'Ousviata et de Vielki-Louki (1586). Enfin, en 1581, Batory arrive sous les murs de Pskov. Le tsar, effrayé, sollicita la médiation de l'empereur et du pape Grégoire XIII. Le jésuite Possevino, envoyé par le pape, négocia la trêve de Kiverova-Gora ou Jam Zapolski, qui laisse à la Pologne Polotsk, Vielije et presque toute la Livonie. Ces victoires, en éloignant la Russie de la mer Baltique, assurèrent la prépondérance de la Pologne pour quelque temps. A l'intérieur, Batory, bien que né dans la religion protestante (il s'était, comme Henri IV, converti pour obtenir la couronne), se montra le défenseur convaincu du catholicisme menacé par les progrès de la Réforme. Il favorisa les jésuites, érigea en académie leur école de Wilna: Il réforma les finances et la justice et créa deux tribunaux de première instance pour le royaume et pour la Lithuanie. Le grand fléau de la Pologne a toujours été l'anarchie. Batory, comme beaucoup de ses prédécesseurs, en fit l'expérience. La puissante et ambitieuse famille des Zborowski avait contribué à son élection. Elle avait compté sur la faveur du roi; trompée dans ses espérances, elle s'efforça de le renverser; l'un de ses membres, Samuel Zborowski, parut en armes dans le palatinat de Cracovie; il fut fait prisonnier et décapité (1514); Christophe Zborowski fut condamné au bannissement. L'énergie de Batory affermit l'autorité royale; mais il ne jouit pas longtemps de son triomphe, il mourut à Grodno en 1586, au moment où il s'efforçait de recueillir l'héritage d'Ivan le Terrible en réunissant la Moscovie à la Pologne. Il avait dans ce but entamé des négociations avec le pape Sixte-Quint et le roi d'Espagne, Philippe II. Il ne laissait pas d'héritier. Son règne continue ce qu'on a appelé le siècle d'or de la littérature polonaise; les écrivains les plus remarquables sont Lukasz Gornicki, le prédicateur Skarga, le traducteur de la Bible Wujek, les historiens Paprocki et Stryjkowski, le publiciste Warszewicki. Les Polonais de Prusse et d'Autriche ont célébré en 1886 le troisième anniversaire séculaire de la mort de Batory, que la Pologne considère comme un de ses plus grands rois. Plusieurs opuscules de circonstance ont été publiés à cette occasion.

L. LEGER.

BIBL.: Consulter, outre les histoires générales de Pologne, de Hongrie et de Russie: PAWINSKI, *Sources de l'histoire nationale* (en pol.); Varsovie, 1877, t. III.—HAUSMANN, *Studien zur Geschichte des Kœnigs Stephan*, 1880. — Et les sources indiquées par le P. Pierling dans la préface de son ouvrage : *Bathory et Possevino;* Paris, 1887.

BATORY (Sophie), fille d'André III Batory, nièce de Gabriel Batory (XVII^e^ siècle), fut la dernière princesse du nom. Elle épousa Georges Rakoczy II, prince de Transylvanie. Très dévouée à l'ordre des jésuites, elle lui laissa ses biens. Elle a composé un livre de prières.

BATOTO. On désigne indistinctement sous ce nom, à la Guyane, les baies comestibles de plusieurs Solanées du genre *Physalis*, notamment des *Ph. pubescens* L. et *Ph. capsicifolia* L.

BATOU. Ile de l'archipel de Viti, dans la Polynésie; lat. S. 17° 25′, long. E. 178° 0′. Très haute, peu peuplée. Circonférence environ 6 kil. Dumont-d'Urville la reconnut en 1827.

BATOU ou BATY, prince mongol ou tatare du XIII^e^ siècle. Il était le petit fils de Djengis khan et le fils de Djoutchi, fils aîné de Djengis qui mourut six mois avant son père. Il hérita du Kaptchak et prit le titre de khan. En 1235, il fut mis à la tête de l'expédition chargée de soumettre les pays situés à l'O. du Volga. Il traversa la Russie tout entière, pénétra en Pologne et poussa jusqu'à Cracovie. En Russie et en Pologne, le souvenir de cette terrible invasion subsiste encore et certaines routes sont appelées routes de Batou (le peuple russe donne ce nom à la voie lactée). Après s'être emparé de Cracovie il poussa en Silésie jusqu'à Breslau qu'il détruisit; il ravagea ensuite la Hongrie tout entière et arriva jusqu'en Dalmatie. La mort du grand khan Oktaï le rappela sur le Volga. A sa mort il laissa le titre de khan à son frère Berge, ou Berka. Un village du gouvernement de Vladimir porte encore le nom de Batyevo; près de ce village s'élève un tumulus dit de Baty, à l'endroit où, suivant la tradition, le terrible khan aurait planté sa tente. Une porte de Kiev a longtemps porté le nom de porte de Batou. Trois dynasties de khans, ceux de la Horde d'Or, de Crimée et de Boukhara, se vantaient de descendre du terrible khan. On les appelle les Batou-Khanides. L. LEGER.

BIBL.: HAMMER, *Histoire de la Horde d'Or.* — BEREZINE, *l'Organisation intérieure de l'Oulous de Djoutchi* (en russe). — SZAJNOCHA, *Esquisses historiques* (en polonais); Cracovie, 1850.

BATOUM. Ville de la Russie d'Asie. Elle fait partie de la Transcaucasie. Chef-lieu de district, elle dépend du commandant en chef de l'armée du Caucase. Elle est située sur la mer Noire à 50 kil. au S.-O. de Poti. Elle a longtemps appartenu aux Turcs et faisait partie du pachalik de Trebisonde; pendant la dernière guerre d'Orient, les Russes essayèrent en vain de s'en emparer, mais la Turquie dus la leur céder par le traité de Berlin. Sur les instances de l'Angleterre, la ville fut déclarée port franc; mais cette franchise a été supprimée en 1886. Son port est bien plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

profond que celui de Poti; c'est dans ses eaux que les grands navires d'Odessa venaient, depuis de longues années, transborder sur les bâtiments les marchandises à destination de Poti. Elle est désormais reliée à cette dernière ville par un chemin de fer qui la met en communication avec Tiflis et Bakou. Sa population, qui en 1870 n'était que de 6,000 hab., est actuellement de 10,000 hab. Il est question de la rattacher directement par une longue suite de tubes à Bakou qui lui enverrait directement ses pétroles. Son port importe du sel, du fer, des laines de Crimée, de l'ammoniaque, des produits manufacturés anglais et turcs. Il exporte du miel, de la cire et du bois de construction. La ville s'élève sur l'emplacement d'une ancienne colonie grecque appelée Petra au temps de Justinien, Vati au moyen âge. La France a un poste consulaire à Batoum.

L. Leger.

BATOURINE. Ville de Russie, située dans le gouvernement de Tchernigov. Elle date du XVIe siècle et doit son nom au roi de Pologne Etienne Batory qui en fit la résidence de l'hetman des Cosaques. Sa population est de 4,000 hab.

BATOUTA (Ibn) (V. Ibn Batouta).

BATRACHIDES (Zool.). Famille de Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes* (V. ces mots), et comprenant des animaux caractérisés par une tête large, épaisse, un corps allongé, comprimé, en arrière, une peau nue ou revêtue de petites écailles; par l'absence d'épines au préopercule; par les dents coniques, petites ou de dimensions moyennes, par la première dorsale composée seulement de deux ou trois épines, par la seconde ainsi que l'anale longue; par les pectorales non pédiculées. Ce sont des Poissons carnassiers, de taille assez petite, habitant les côtes des mers tropicales; quelques formes se rencontrent dans les zones tempérées. Rochbr.

BATRACHOMYOMACHIE (ou le combat des grenouilles et des souris), poème très ancien, appartenant au genre de la parodie, qui nous est parvenu parmi les menus poèmes homériques. Le sujet est le récit d'une guerre fictive entre les grenouilles et les souris; l'auteur a emprunté une grande partie des formes et procédés épiques: les épithètes accolées au nom des combattants, les généalogies des principaux personnages, leurs discours, l'intervention des dieux. Le comique résulte du contraste de ces moyens avec la réalité du sujet; mais rien n'indique une intention satirique. Les anciens attribuaient généralement ce petit poème à Homère. La nature du sujet, le manque d'imagination créatrice indiquent que c'est là une erreur et que la Batrachomyomachie est d'une époque très inférieure. Il n'y a pas de raisons sérieuses de ne pas accepter le renseignement de Plutarque (*De malign. Herod*, 43) qui attribue ce jeu d'esprit à Pigrès, frère de la reine Artémise d'Halicarnasse, par conséquent contemporain de la guerre des Perses. Le texte se trouve dans la plupart des éditions d'Homère. Il a été traduit quantité de fois en latin, en anglais, en allemand, etc., tant en vers qu'en prose. En français nous signalerons la traduction de V. Q. Thouron (Paris, 1871) en vers français, qui est une des dernières, et celle de Leconte de Lisle (Paris, 1877) (V. Homère). A. W.

BATRACHOPHRYNUS. Nom générique donné par Peters à des animaux de l'ordre des *Batraciens-Anoures* et de la famille des *Dendrophryniscidés* (V. ces mots), caractérisés par une pupille droite, une langue circulaire, large, complètement adhérente; l'absence de dents vomériennes, de tympan et de trompe d'Eustache; les doigts libres, ceux des pieds palmés, à extrémité non dilatée, et un omosternum cartilagineux. L'une des formes de ce genre, le *B. brachydactylus*, ici représenté d'après la figure même de Peters, se distingue par une tête petite, très déprimée, un museau court, subarrondi; les yeux dirigés obliquement en dessus; les doigts de devant courts, ceux de derrière de longueur modérée, palmés dans les deux premiers tiers de leur étendue; deux très petits tubercules

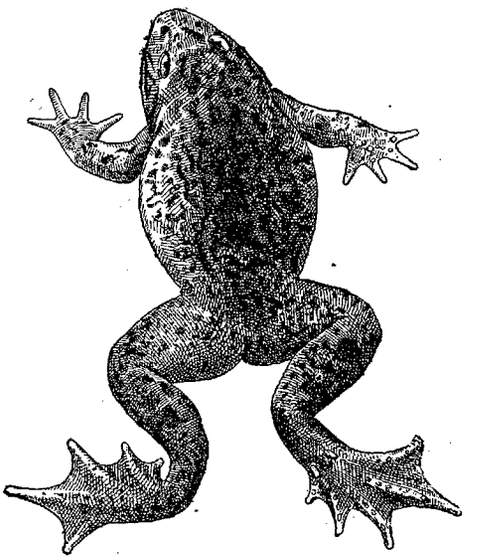

Batrachophrynus brachydactylus Peters.

métatarsiens, et une coloration olivâtre en dessus et tachetée de brun; elle est originaire du Pérou. Rochbr.

Bibl.: Peters, *M. B. Akad;* Berlin, 1873. — Boulenger, *Cat. Batrach. Sal. Brit. Mus.*, 1882.

BATRACHOPRIS (Zool.). Genre de Batraciens-Anoures, de la famille des *Pélobatidés* (V. ces mots), proposé par Boulenger et caractérisé de la façon suivante; pupille droite, langue subcirculaire, légèrement évidée en arrière; dents vomériennes disposées en longues séries transverses, tympan distinct; doigts libres, ceux de derrière faiblement palmés à la base; omosternum cartilagineux, vertèbres procœles, vertèbre sacrée à diapophyses assez fortement délatées. — Le type de ce genre, le *B. melanopyga*, habite la Nouvelle-Guinée. Rochbr.

Bibl.: Boulenger, *Cat. Batr. Sal. Brit. Mus.*, 1882. — Doria, *Ann. Mus. Civ. Genov.*, 1874.

BATRACHOS et SAUROS, architectes originaires de Sparte qui construisirent à Rome, vers l'an 605 de cette ville, un des temples de marbre (probablement le temple prostyle de Junon) entourés d'un grand portique auquel on donna plus tard (l'an 722 de Rome) le nom de portique d'Octavie. D'après Pline (*Hist. nat.*, XXXVI, 4,28), « Sauros et Batrachos étaient fort riches et auraient construit ces ouvrages à leur dépens, espérant y inscrire leurs noms; mais, l'honneur de cette inscription leur ayant été refusé (fait intéressant pour l'histoire de la propriété artistique à Rome), ils y suppléèrent en un autre lieu et d'une autre façon: toujours est-il qu'aujourd'hui encore (av. l'an 70 de notre ère), on voit sculptés sur les bases des colonnes un lézard et une grenouille, emblèmes de leurs noms (les mêmes en latin qu'en grec et exprimant dans les deux langues le saurien et la batracien qui les désignaient)». Probablement avaient-ils sculpté ces mêmes emblèmes sur les chapiteaux; car on en a retrouvé un, avec ces emblèmes sculptés, dans l'église Saint-Laurent-hors-les-Murs, à Rome. Charles Lucas.

Bibl.: Ach. Leclère, *Collection de dessins.* — F. Duban, *Envoi de Rome*, à l'Ecole des beaux-arts.

BATRACHOSEPS (Zool.). Dans son *Iconographie de la Faune italienne*, Bonaparte désigne sous ce nom une forme du genre *Salamandrine* (V. ce mot), le *Salamandrina attenuata*, provenant de Californie et appartenant au groupe des *Batraciens-Urodèles*, de la famille des *Salamandridés* (V. ces mots).

BATRACHOSOMA (Zool.). Nom proposé par Fitzinger, dans son *Systema Reptilium*, pour désigner un groupe de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lacertiliens de la famille des Iguanidés, du nord de l'Amérique et du Mexique. Ce nom, synonyme de *Phrynosoma* Wiegman, n'est plus accepté (V. PHRYNOSOMA).

ROCHEBR.

BATRACHOSPERMUM (Bot.). Algue appartenant aux Floridées d'eau douce, du groupe des Némaliées. Le genre renferme cinq ou six espèces et de nombreuses variétés qui vivent sur les pierres, dans les ruisseaux, les fontaines et les canaux. Le *Batrachospermum moniliforme* est commun en Europe, dans les eaux vives; on le trouve en abondance dans quelques localités de Seine-et-Oise. Il existe aussi en Afrique, en Amérique et en Océanie (Nouvelle-Zélande). Le thalle de ces Algues est filamenteux, moniliforme, ou régulièrement cylindrique et diversement ramifié. Une série unique de cellules constitue chaque rameau. Les cellules, d'abord de forme aplatie, sont allongées ensuite. Au niveau des points où ces cellules s'articulent, on voit se développer des ramuscules en verticilles serrés, d'où l'aspect moniliforme que revêt la plante à l'œil nu. Chacun de ces ramuscules est constitué par un certain nombre de cellules courtes, soudées bout à bout, et la dernière se prolonge souvent en une soie grêle. De la base de certains ramuscules naît un filament qui s'accole à la surface de la cellule sous-jacente de l'axe. De la réunion de ces filaments résulte un ensemble de cellules dites corticales, autour de chaque entrenœud, et de là naissent, dans certaines variétés, des ramuscules accessoires parfois très nombreux. La plante, dans toutes ses parties, est enveloppée de substance mucilagineuse, incolore. Dans certaines espèces annuelles, l'appareil végétatif cesse complètement d'exister à l'entrée de l'hiver. Chez d'autres, vivaces, il y a une végétation par plaques radicantes, qui fixent la plante sur les pierres des ruisseaux et peuvent reproduire, d'année en année, un nouvel appareil filamenteux. La reproduction des *Batrachospermum* se fait tantôt par spores unicellulaires et immobiles, asexuées, ou par un appareil sexué, ayant beaucoup d'analogie avec celui que l'on rencontre dans les Floridées marines. Il comprend des anthéridies unicellulaires, contenant un seul anthérozoïde dépourvu de cil vibratile, et naissant au nombre de deux, trois, quatre, par bourgeonnement au sommet de la cellule terminale allongée en forme de poil. A ce niveau s'opère la fécondation. Pour que celle-ci puisse s'effectuer, la paroi cellulosique de l'anthérozoïde se détruirait au niveau du point où elle est en contact avec l'organe femelle.

Pour Sirodot, il y aurait dans cette Algue un dimorphisme remarquable. De la germination de la spore cystocarpienne du *Batrachospermum* résulterait un *Chantransia*, lequel, après s'être multiplié par des propagules, développerait un rameau hétéromorphe et sexué qui constitue le *Batrachospermum*.

Henri FOURNIER.

BATRACHOSTOME (Ornith.). Le nom de Batrachostome (*Batrachostomus* Gould), qui est tiré du grec et qui signifie littéralement *bouche de grenouille* (de βάτραχος et στόμα) a été appliqué à des *Engoulevents* (V. ce mot) habitant soit le Népaul, soit la pointe méridionale de l'Asie et des îles avoisinantes et offrant dans leur physionomie une lointaine ressemblance avec des Batraciens. Chez les Batrachostomes, en effet, la tête est fortement aplatie et le bec, dont la mandibule supérieure se termine par un crochet robuste, paraît fendu jusqu'aux oreilles. Par leurs formes générales, par leur organisation et par leurs mœurs, ces oiseaux se rapprochent beaucoup des *Podarges* (V. ce mot) de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée, mais ils sont de taille plus faible et portent une livrée de teintes plus uniformes, souvent d'un roux vif relevé par quelques taches noires et blanches. Le Batrachostome cornu (*Batrachostomus cornutus* Tem. ou *B. javanensis* Horsf.) qui se trouve dans les îles de Java et de Bornéo, se plaît dans les endroits incultes, au milieu des fourrés de palmiers et de roseaux. Il construit avec des feuilles et des plumes un nid ovale, de dimensions si exiguës que la femelle peut à peine s'y tenir pour couver son œuf, qui est d'un blanc mat, tacheté de brun. La nourriture de cet oiseau comme celle des autres Batrachostomes (*B. stellatus*

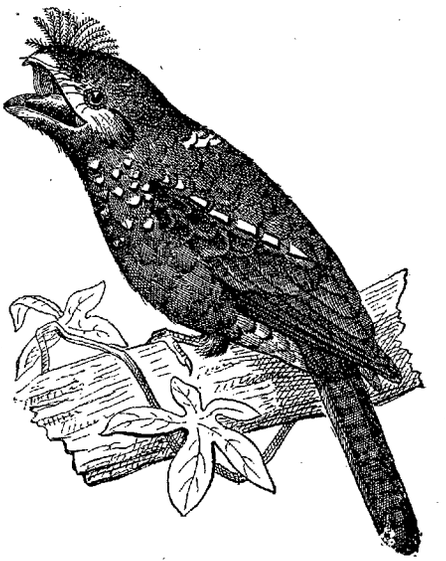

Batrachostomus affinis (Gould).

Gould, *B. auritus* Vig.) se compose probablement, on pourrait dire certainement, de mouches, de sauterelles, de papillons et d'autres insectes.

E. OUSTALET.

BIBL.: J. GOULD, *Icones avium*, 1837, t. II, pl. 7. — G. R. GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, 1844, t. I, p. 45 et pl. 16 fig. 3.

BATRACHUPERUS (Zool.). Ce mot a été proposé par Boulenger, dans le *Bulletin de la Société zoologique de France*, année 1878, pour désigner génériquement le *Salamandrella sinensis* Sauvage, Batracien-Urodèle de la famille des *Salamandridés* (V. ces mots).

BATRACHUS (Ichtyol.). Genre de Poissons-Téléostéens (osseux), de la famille des *Batrachides* (V. ce mot); leur principal caractère consiste dans la présence de trois fortes épines à la première dorsale, dans un opercule épineux, et l'existence, autour de la circonférence de la bouche et de différentes parties de la tête, de petits tentacules. Plusieurs formes de ce genre possèdent derrière la base des nageoires pectorales une large cavité sous-cutanée, tapissée à l'intérieur par une membrane muqueuse réticulée, et s'ouvrant à l'extérieur par une petite ouverture située à la région médiane supérieure. Gunther suppose que cet organe constitue un appareil de sécrétion; il ignore quelles sont les propriétés de la matière sécrétée. Une petite forme de ce genre, le *B. didactylus* Gunth., se rencontre dans la Méditerranée.

ROCHEBR.

BATRACIENS. I. Zoologie. — Sous le nom de *Batraciens*, plus généralement cependant sous celui d'*Amphibiens* (V. ce mot), on désigne une classe de Vertébrés à sang froid, à peau ordinairement nue, à respiration pulmonaire et branchiale transitoire ou persistante, à circulation double et incomplète, présentant deux condyles occipitaux, toujours des métamorphoses et à embryons dépourvus d'amnios et d'allantoïde (Claus). Par leur développement, par leurs caractères anatomiques, les Batraciens se rapprochent des Poissons, tandis que les Reptiles, parmi lesquels ils étaient placés dans la classification de Linné, s'en éloignent d'une façon complète pour s'unir en quelque sorte intimement avec les Oiseaux. Il est bon de le répéter, la caractéristique fondamentale des Batraciens réside dans les métamorphoses que tous invariablement subissent. Envisagés d'abord au point de vue de leur conformation extérieure, tout indique qu'ils sont organisés, comme l'observe Claus,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour vivre alternativement dans l'eau et dans l'air. D'une manière générale leur corps est allongé, cylindrique ou comprimé, ou bien encore ovoïde et trapu; il peut être terminé par un appendice caudal de grande taille ou en être complètement privé; les membres peuvent faire absolument défaut, être réduits à une seule paire, ou bien se développer suivant des dimensions considérables; le ramper, le sault sont leur allure la plus ordinaire; un petit nombre sont grimpeurs.

La peau joue un rôle considérable non seulement comme appareil sécréteur mais aussi comme appareil respiratoire; elle est en général lisse et visqueuse, quelquefois elle présente des anneaux épaissis, disposés circulairement; plus souvent elle est tuberculeuse et pustuleuse, et dans ce cas elle contient dans ses tissus des glandes en forme de sac, sécrétant un mucus épais, servant à lubrifier la surface externe, souvent aussi des liquides caustiques spéciaux pouvant agir comme de véritables poisons. Chez un certain nombre de représentants, la peau est le siège de productions périodiques se traduisant par des crêtes plus ou moins vivement colorées, apanage spécial des mâles; elles sont localisées soit sur la ligne médiane du dos et de la queue, soit entre les doigts des pattes postérieures. Les nuances de la peau, ornée dans la majorité des cas de couleurs vives et éclatantes, sont dues tantôt à des amas de granulations pigmentaires situées dans les cellules de l'épiderme, tantôt à la présence de grandes cellules pigmentaires ramifiées du derme qui, suivant Claus, déterminent chez les Grenouilles notamment, par la variation de leurs formes, le phénomène de changement de couleur depuis longtemps connu.

Le squelette offre de grandes analogies avec celui des *Poissons-Ganoïdes* (V. ce mot), mais il présente un degré supérieur de perfectionnement; « bien que la corde dorsale puisse persister, écrit Claus, » il se développe toujours des vertèbres osseuses, à l'origine biconcaves. Dans les cas les plus simples, les vertèbres ont la forme d'un double cône osseux dont la cavité centrale est remplie par la corde dorsale très développée, puis continue ; chez certains types, les *Tritons* et les *Salamandres* (V. ces mots) entre autres, le cartilage intervertébral, en se développant, refoule la corde dont le reste devient cartilagineux et produit par différenciation ultérieure une tête articulaire, ainsi qu'une cavité cotyloïde correspondante, qui ne sont cependant complètement séparées que chez les *Anoures (Grenouilles, Crapauds)* (V. ces mots), pourvus de corps vertébraux procœles ou à concavité antérieure et à convexité en arrière. L'atlas ou première vertèbre présente toujours deux cavités articulaires correspondant aux deux condyles de la base du crâne.

Un caractère spécial aux Batraciens et par lequel ils se distinguent des Vertébrés supérieurs, observe le Dr Sauvage, consiste en ce que le crâne primordial subsiste pendant toute la durée de leur existence, d'où il suit que leur crâne se compose d'un mélange de pièces osseuses et cartilagineuses; le crâne primordial cartilagineux persiste donc, mais il perd généralement sa voûte et son plancher et il est refoulé par des pièces osseuses qui tantôt sont produites par ossification de la capsule cartilagineuse (occipitaux latéraux *Ocl*; os en ceinture *Et*) ; tantôt sont des os de revêtement issus du périchondre (pariétaux, frontaux *Fp;* nasaux *N;* vomer *V;* parasphénoïde *Ps*); le basi-occipital et le sus-occipital restent à l'état de pièces cartilagineuses. La région de l'oreille est formée par un grand os qui cache sa partie antérieure, il correspond au prooticum ou pétreux *Pe*. Les parois latérales de la cavité cranienne restent cartilagineuses, mais dans la région antérieure apparaissent deux points d'ossification qui donnent naissance à deux pièces osseuses se joignant sur la ligne médiane et constituant l'os en ceinture ou ethmoïde de Dugès *EF*. L'appareil maxillaire est soudé avec le crâne, le palato-carré *Pl* est en connexion avec la capsule cranienne cartilagineuse, et se contourne en avant autour des orbites; l'ossification qui apparaît à l'extrémité du suspenseur de la mâchoire forme l'os carré; sous le nom de tympanique *Ty*, on désigne un os de recouvrement appliqué sur le cartilage; un second os situé au-dessous et en avant forme le Ptérygoïde *Pt*; l'arc extérieur de la mâchoire formé par des os de recouvrement, les inter-maxillaires *Imx* et les maxillaires *Mx*, pièces cartilagineuses rostrales et adrostrales des larves, peut se réunir à l'os carré par le quadrato-jugal *j*.

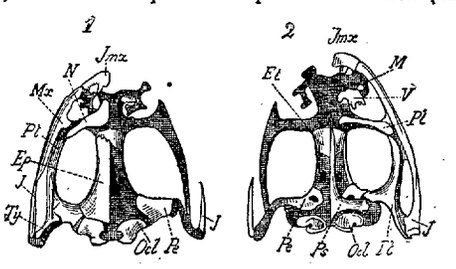

Crâne osseux et cartilagineux de *Rana esculenta*. — 1. Dessus. — 2. Dessous

Les membres présentent une ceinture scapulaire et une ceinture pelvienne. La ceinture scapulaire laisse facilement

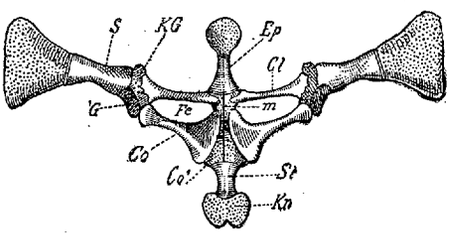

Ceinture scapulaire de *Rana esculenta*.

apercevoir l'omoplate *S*, et le coracoïde *Co*, auquel viennent s'ajouter le supra-scapulaire cartilagineux et la clavicule *Cl* ; une commissure cartilagineuse sépare les trois premiers os; à la base existe la cavité glénoïde *G*., une masse cartilagineuse médiane, *M*, se termine par le sternum osseux *St* et son extrémité cartilagineuse *Kn*; à l'extrémité opposée se montre l'épisternum *Ep* ; en *Fe* on observe un espace vide situé entre le coracoïde et la clavicule.

Le système nerveux des Batraciens est des plus simples; le cerveau est toujours petit ; les lobes optiques atteignent de fortes dimensions et la moelle allongée circonscrit un large sinus rhomboïdal constituant le 4e ventricule. Les nerfs craniens sont très réduits; non seulement, a dit Claus, le facial et les nerfs qui vont aux muscles de l'œil sont des dépendances du trijumeau, mais encore le glosso-pharyngien et le spinal sont des branches du pneumo-gastrique; l'hypoglosse est le premier nerf rachidien. Les yeux sont parfois petits, rudimentaires et cachés sous la peau, les paupières peuvent également manquer ou exister et se diviser en supérieure et inférieure; beaucoup possèdent en outre une membrane nictitante. Une dernière particularité propre à l'organe de la vision consiste dans l'existence d'un rétracteur contribuant à faire rentrer le globe oculaire très profondément dans l'orbite.

La majeure partie des Batraciens possède une langue fixée par sa partie antérieure, l'œsophage est large et court, l'estomac offre d'habitude l'aspect d'une cornue; l'intestin est divisé en intestin grêle, étroit, présentant ordinairement des circonvolutions, et en gros intestin qui vient déboucher dans le cloaque auquel est annexée une vessie urinaire. La cavité buccale, large et grande, présente sur le vomer et le palatin de petites dents pointues recourbées en arrière; rarement ces dents manquent complètement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tous les Batraciens sont pourvus de deux sacs pulmonaires; ils ont de plus, soit à l'âge adulte, soit seulement à l'état larvaire, trois à quatre paires de branchies, tantôt renfermées dans une cavité recouverte par la peau du cou et indiquée à l'extérieur par une fente, tantôt externes et constituant des appareils arborescents.

A l'époque où la respiration branchiale existe seule, la structure du cœur et la disposition des grands troncs artériels diffèrent de ce qu'ils seront chez l'animal adulte.

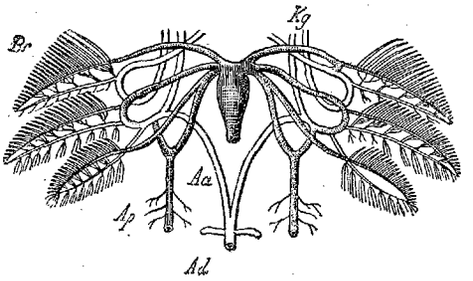

Cœur et tronc artériels d'une larve de *Rana esculenta*.

Chez l'embryon et pendant sa période larvaire, on trouve quatre paires d'arcs vasculaires *Aa* qui entourent l'œsophage et se réunissent au-dessous de la colonne vertébrale aux deux racines de l'aorte descendante *Ad;* lorsque les branchies apparaissent, les trois paires antérieures d'arcs émettent des anses vasculaires qui constituent le système des capillaires branchiaux *Br*; la 4e paire, qui souvent est une branche de la 3e, envoie un rameau aux poumons en voie de formation et forme l'origine de l'artère pulmonaire *Ap*.

Chez les *Perennibranches* (V. ce mot), ces dispositions subsistent pendant toute la vie; des modifications importantes se manifestent lors de l'atrophie des branchies et conduisent au mode de distribution des vaisseaux chez les Vertébrés supérieurs. Cette disposition est traduite par la figure ci-dessus où l'on voit le cœur, la crosse aortique droite *Ad*, la crosse aortique gauche *Ag*, la carotide *Ca*; la glande carotidienne *Cd*; l'artère pulmonaire *Ap*; l'artère cutanée *H*, et enfin l'origine de l'artère mésentérique *M*.

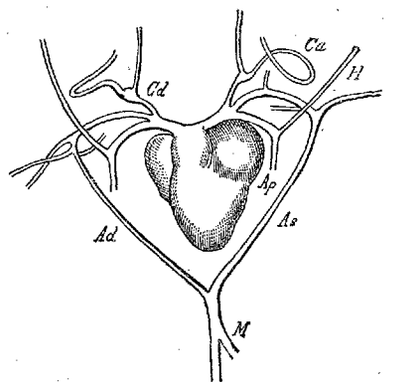

Cœur et vaisseaux sanguins de *Rana esculenta* adulte.

Les vaisseaux lymphatiques chez les Batraciens sont largement développés; ils accompagnent les vaisseaux sanguins et constituent soit des réseaux, soit de larges canaux. Le canal thoracique, en se divisant dans sa partie antérieure en deux branches, envoie le chyle et la lymphe dans les troncs veineux antérieurs. Dans certains points, des réservoirs lymphatiques sont animés de contractions rythmiques et constituent ce que l'on appelle des cœurs lymphatiques. Chez les Grenouilles notamment, on remarque deux de ces cœurs situés dans la région scapulaire sous

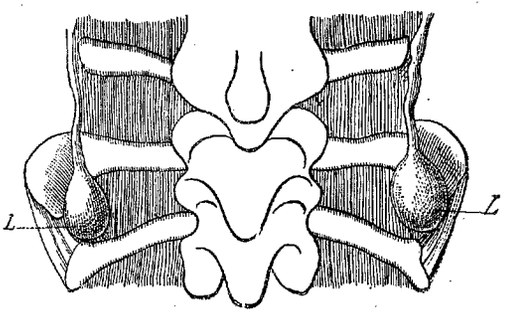

Cœurs lymphatiques de *Rana esculenta*.

la peau du dos et deux autres en arrière des os iliaques; la figure ci-dessus montre en *L* la disposition de ces cœurs lymphatiques supérieurs.

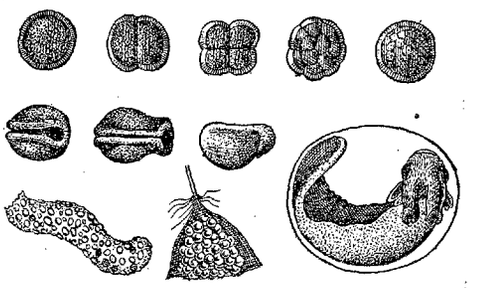

Œufs de Batraciens anoures à divers états de développement.

Les Batraciens sont des animaux ovipares. « Leurs œufs, dit Claus, sont entourés d'une membrane vitelline, leur grosse vésicule germinative renferme de nombreuses taches qui au moment de la reproduction se réunissent au centre. La vésicule germinative à cette même époque se rapproche de la périphérie du vitellus au pôle supérieur; alors commence la segmentation toujours inégale; une fois terminée, l'embryon apparaît sous la forme d'un large disque clypeiforme sur lequel se développe le sillon primitif et de chaque côté les bourrelets des lames dorsales. »

« Comme la période d'évolution embryonnaire, continue Claus, est très courte, les jeunes abandonnent de bonne

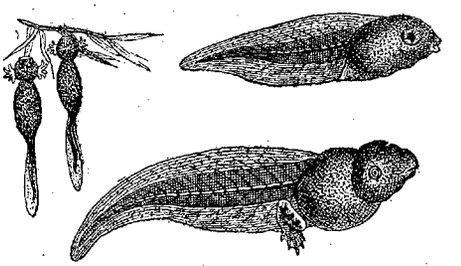

Premières phases de la métamorphose de *Rana esculenta*.

heure les enveloppes de l'œuf, et subissent alors une métamorphose au début de laquelle la respiration est exclusivement branchiale. Cette métamorphose a pour but de faire passer la larve, rappelant à l'origine, par son aspect, le type Poisson, par une série de phases intermédiaires qui correspondent en partie à des formes persistantes, et dont le dernier terme représente la conformation de l'animal adapté à la vie terrestre et disposé pour ramper ou pour sauter.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Une fois éclose, la larve a une queue comprimée latéralement et des branchies externes; elle est dépourvue

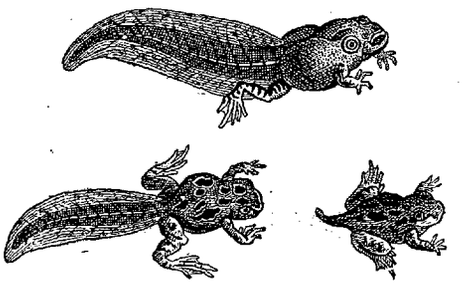

Dernières phases de la métamorphose de *Rana esculenta*.

de membres ; ceux-ci se montrent beaucoup plus tard ; au moment de leur apparition, les sacs pulmonaires qui se sont développés sur la paroi du pharynx commencent à fonctionner après que les appendices branchiaux externes ont été remplacés par des lamelles branchiales internes recouvertes par la peau. Enfin la respiration branchiale cesse complètement par suite de l'atrophie des branchies et la queue chez un grand nombre, les Anoures entre autres, se raccourcit de plus en plus et finit par disparaître complètement. »

La nourriture des Batraciens se compose principalement d'Insectes, de Vers et de proies vivantes. C'est à tort que Claus et avec lui tous les auteurs sans exception attribuent à leurs larves, aux *Têtards*, nom sous lequel on les désigne généralement, une nourriture exclusivement végétale : il n'en est rien ; leur alimentation est constamment animale, le fait est bien connu des fabricants de squelettes de petits animaux qui ont pour habitude de confier la préparation de ces squelettes aux larves de Batraciens et notamment à celles du Crapaud accoucheur, l'*Alites obstetricans*.

On peut dire sans exagération que tous les Batraciens sont aquatiques, ils sont plus particulièrement abondants dans les régions tropicales ; plusieurs cependant vivent dans notre climat ; ils sont essentiellement nocturnes. La plupart possèdent une voix sonore ; les coassements de la Grenouille sont connus de tous, et beaucoup connaissent également le chant monotone du Crapaud — les mâles seuls sont doués de cette faculté ; — beaucoup, pendant le chant, développent soit en dessous de la gorge, soit à la commissure des lèvres, des poches aériennes souvent volumineuses.

La vitalité est portée chez les Batraciens à son summum d'intensité, ils peuvent vivre longtemps après que des organes importants leur ont été retranchés, plusieurs peuvent même reproduire certaines parties du corps préalablement enlevées.

La classe des Batraciens est partagée en trois grands ordres d'après la forme de leur corps, correspondant à des mœurs et à des habitudes complètement différentes ; ce

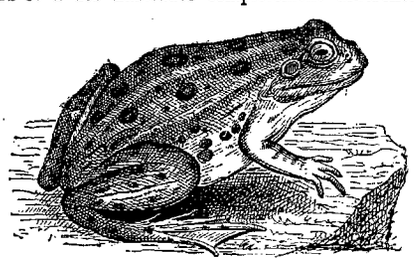

Type de Batracien anoure (grenouille).

sont : 1° l'ordre des Anoures ou Batraciens sans queue, comprenant les Crapauds, les Grenouilles, etc. ; cet ordre se subdivise en trois sous-ordres, ce sont : les *Discodactyles*, les *Oxydactyles* et les *Aglosses* (V. ces mots) ; 2° l'ordre des Urodèles ou Batraciens munis de queue, tels que les *Salamandres*, les *Tritons*, les *Axolotles*, etc., subdivisé

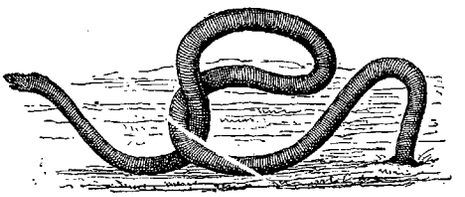

Type de Batracien péromèle (Cécilie).

en *Salamandrines* et en *Ichtyoïdes* ; 3° enfin les *Apodes* ou *Péromèles* comprenant les *Cécilies*, animaux vermiformes privés de membres et d'un aspect tout à fait particulier (V. ces mots). ROCHEBRUNE.

II. Distribution géographique. — La distribution géographique des Batraciens présente des particularités fort remarquables. Loin de coïncider avec celle des reptiles, elle se rapproche beaucoup plus de celle des poissons d'eau douce, fait qui a son explication naturelle dans le genre de vie des Batraciens pendant leur jeune âge. Sous leur première forme de *têtards* ou de *larves aquatiques*, en effet, les Batraciens ne quittent pas l'eau douce, et les adultes s'éloignent fort peu de la rivière ou du marais qui leur a donné naissance, retenus par la nécessité de confier leurs œufs à cette même eau douce dont ils sont sortis. On sait d'ailleurs que l'eau de mer tue très rapidement les œufs et les larves des Batraciens, ce qui a dû constituer le principal obstacle à leur dispersion à la surface du globe. Il en résulte que les divisions zoo-géographiques proposées par Sclater et Wallace sur l'examen des trois classes de Vertébrés supérieurs (Mammifères, Oiseaux et Reptiles), s'appliquent fort mal aux Batraciens. Au contraire les divisions géographiques formées par Günther sur la seule étude des poissons d'eau douce, conviennent très bien aux Batraciens, à part la distinction des deux zones *équatoriale* et *méridionale* qui se confondent quand il s'agit de ces derniers. — Nous admettrons donc, avec Boulenger, deux grandes divisions géographiques primaires pour les Batraciens : une *zone septentrionale* et une *zone équatoriale-méridionale*.

La *zone septentrionale*, qui comprend le nord des deux continents, est essentiellement caractérisée par l'abondance des *Urodèles* (Salamandres, Tritons), et l'absence des *Apodes* ou Batraciens serpentiformes. Cette zone se divise en deux régions : la *région paléarctique* ou européo-asiatique est le pays des Salamandres et des Tritons ; c'est dans cette région, notamment dans les lacs du Japon et du nord de la Chine, que l'on trouve le plus grand de tous les Urodèles et de tous les Batraciens, la Salamandre gigantesque *(Megalobatrachus* ou *Sieboldia maxima)*. Les Rainettes ou grenouilles d'arbres *(Hylidæ)* n'y sont représentées que par une seule espèce, notre Rainette vulgaire. Une famille d'Anoures (les *Discoglossidæ*) est propre à cette région, sauf le genre *Liopelma*, qui habite aux antipodes, étant spécial à la Nouvelle-Zélande, exception qui fait, en quelque sorte, le pendant de celle des Rainettes, confinées pour la plupart, dans la zone équatoriale-méridionale. — La *région néarctique* ou nord-américaine est la patrie des *Sirenidæ* : les Salamandres et les Tritons y sont remplacées par les *Amblystomes* et les *Desmognathes*. On y trouve, surtout dans le sud tempéré, de nombreuses Rainettes, plus nombreuses encore dans l'Amérique méridionale. Les familles des *Amphiumidæ* et des *Proteidæ* (la première comprenant le genre *Megalobatrachus*) sont communes aux deux régions et établissent un lien étroit entre elles.

La *zone équatoriale-méridionale*, beaucoup plus riche

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que la précédente, est caractérisée par la présence des *Apodes* (Cécilies), et l'absence totale des *Urodèles*. Elle comprend quatre régions que l'on peut associer deux à deux. Une première subdivision (celle de l'ancien continent ou des *Firmisternia* de Boulenger) correspond à celle des poissons Cyprinoïdes de Günther ; elle est caractérisée par l'absence des Rainettes et des *Cystignathidæ*, famille qui s'en rapproche beaucoup. Des deux régions de cette première division, la première *(région orientale* ou *indienne)* est très riche en véritables Grenouilles *(Rana)* et en Crapauds *(Bufo)* ; les *Aglosses* et les *Dendrobatidæ* lui font défaut. La *région africaine* (ou *éthiopienne*) possède au contraire ce dernier type à Madagascar, en commun avec l'Amérique du Sud, et la famille des *Dactylethridæ* (Aglosses) représente sur le continent africain les *Pipas* de l'Amérique tropicale. — Madagascar doit former, dans la région éthiopienne, une sous-région à part, très curieuse par l'assemblage de formes africaines, indiennes et américaines qui s'y trouvent réunies, ces deux derniers éléments représentés par *Racophorus*, *Discophis* et *Calophrynus* d'une part, *Mantella* (des *Dendrobatidæ*) de l'autre. Par contre, la faune des Batraciens de Madagascar ne présente aucun rapport avec celle de l'Australie.

La seconde subdivision de la zone équatoriale-méridionale (division des *Arcifera* de Boulenger) est caractérisée par l'abondance des Rainettes et types voisins *(Hylidæ* et *Cystignathidæ)*. La *région néotropicale* (ou de l'Amérique méridionale), la plus riche de toutes, surtout en Anoures, qui y atteignent leur plus grande taille, possède à elle seule 375 espèces sur 655 que compte la classe tout entière. Les Crapauds y sont nombreux : les familles des *Pipidæ*, *Dendrophryniscidæ*, *Amphignathodontidæ*, *Hemiphractidæ* lui sont propres. Les *Dendrobatidæ* lui sont communes avec Madagascar, et les Apodes (Cécilies) avec l'Afrique et l'Inde. La *région australienne* est caractérisée par l'absence des Apodes et des vrais Crapauds *(Bufo)*, l'abondance des Rainettes *(Hylidæ)* et des *Cystignathidæ*, qu'elle possède en commun avec l'Amérique méridionale.

Les archipels du Pacifique, si pauvres en eaux douces, ne possèdent que quelques rares espèces (une Grenouille et une Rainette aux îles Salomon, trois représentants du genre *Cornufer* aux Carolines et aux Fidji). Un crapaud (*Bufo*), que l'on rencontre aux îles Sandwich, est si proche parent des formes américaines, que l'on peut supposer que ses œufs ont été apportés collés aux jambes des échassiers migrateurs qui s'arrêtent sur cet archipel en quittant la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Quant à la Nouvelle-Zélande, malgré sa plus grande étendue et son aspect continental, on n'y connaît qu'une seule espèce de Batracien anoure (le *Liopelma Hochstetteri)*, bien remarquable en ce qu'elle appartient à la famille des *Discoglossidæ*, dont tous les autres représentants *(Alytes*, *Bombinator)*, appartiennent à la région européo-asiatique.

En résumé, ce qui frappe le plus dans la distribution géographique des Batraciens, ce sont les rapports que certains groupes bien définis de cette classe établissent entre les régions australes des trois continents (Amérique, Afrique, Australie), régions que leurs faunes mammalogique et ornithologique nous ont habitué à considérer comme des centres zoo-géographiques absolument distincts. Cette différence ne peut dépendre que de causes dont la géologie et la paléontologie doivent nous donner l'explication. Il faut se rappeler que le grand développement des trois classes de Vertébrés supérieurs (y compris les Reptiles) ne remonte pas au delà de l'époque secondaire, et l'on sait que dès le milieu ou la fin de cette période les trois continents en question étaient complètement séparés comme ils le sont de nos jours. Au contraire, les Vertébrés inférieurs (Poissons et Batraciens) étaient déjà riches en types variés dès la fin de l'époque primaire. Les rapports que nous avons signalés entre la faune d'eau douce de l'Australie et celle de l'Amérique du Sud, entre celle-ci et celle de l'Afrique australe ou de Madagascar, se reproduisent dans d'autres groupes appartenant aux Invertébrés (les Mollusques d'eau douce par ex.), et donnent beaucoup de poids à l'hypothèse d'un grand continent antarctique, morcellé pendant la période secondaire, hypothèse qui s'appuie actuellement sur des documents géologiques précis. E. Trouessart.

III. **Paléontologie.** — Les Batraciens ou Amphibiens fossiles sont très intéressants pour le paléontologiste, car ce sont les premiers vertébrés *terrestres* qui aient apparu à la surface du globe. Ceux qui vivent à l'époque actuelle sont de si faible taille, qu'ils ne peuvent donner qu'une idée très incomplète du développement de ce type aux époques géologiques antérieures. En effet, la Salamandre gigantesque du Japon *(Megalobatrachus* ou *Sieboldia)*, le plus grand des Batraciens vivants, atteint à peine un mètre de long, tandis que les *Labyrinthodontes* de l'époque triasique avaient des dimensions comparables à celles des plus grands Crocodiles actuels. — Les premiers Batraciens ont apparu à l'époque où se sont formés les premiers lacs ou marais d'eau douce, c.-à-d. à l'époque houillère : pas plus que de nos jours on ne connaît de type fossile de cette classe ayant vécu dans la mer, et sous ce rapport les Batraciens diffèrent à la fois des Poissons qui les ont précédés et des Reptiles qui les ont suivis. Comme les Batraciens actuels, les types fossiles étaient essentiellement caractérisés par les métamorphoses qu'ils subissaient dans leur jeune âge. Sortant d'un œuf petit (dépourvu d'amnios et d'allantoïde), sous forme de *larve* apode ou de *têtard*, munis de branchies propres à la respiration aquatique, ces animaux passaient toute la première partie de leur vie dans les lacs et les cours d'eau, assez rares encore aux époques paléozoïques et de transition. Arrivés à une certaine taille ils subissaient une métamorphose, acquérant des poumons et perdant souvent, mais non toujours, les branchies de leur premier âge et quittaient l'eau douce pour vivre à terre, mais sans s'éloigner beaucoup des bords où ils cherchaient leur nourriture. On connaît, en effet, à l'époque actuelle, des Batraciens (les *Perennibranches*) qui gardent toute leur vie à la fois poumons et branchies, et respirent alternativement par ces deux organes *(Menobranchus*, *Amblystoma)*, ne prenant qu'exceptionnellement la forme de quadrupède terrestre qui est propre à la plupart des Batraciens adultes. On a des raisons de croire que les Batraciens primitifs présentaient, comme règle, ce qui n'est plus qu'exceptionnel à l'époque actuelle, c.-à-d. qu'ils étaient *perennibranches* pour la plupart, ce qui indique un genre de vie plus franchement aquatique que celui des Amphibiens modernes.

Les Batraciens primitifs (que l'on désigne généralement sous les noms de *Ganocéphales* et de *Stégocéphales*) différaient d'ailleurs sous beaucoup de rapports des Batraciens actuels. Leur crâne est plus complet, bien qu'il présente deux condyles occipitaux comme chez ceux-ci (au lieu d'un seul, comme chez les Reptiles) ; mais la région temporale présente deux os qui manquent aux Batraciens actuels : un *postorbitaire* et un *supratemporal* ; il y a en outre des épiotiques et quelquefois un anneau sclérotique comme chez les Reptiles. La colonne vertébrale est très incomplètement ossifiée, de telle sorte que l'on trouve souvent, entre les vertèbres, des vestiges plus ou moins marqués de la *notocorde*. Enfin, la plupart étaient pourvus d'écailles ou de plaques cutanées, formant une cuirasse plus ou moins complète ou même une sorte de squelette épidermique, ce qui contraste, de la façon la plus remarquable, avec la peau nue des Batraciens actuels (les Cécilies seules ayant conservé de très petites écailles). Ce squelette épidermique a disparu lorsque le squelette interne s'est solidifié. — Ces particularités importantes éloignent les Stégocéphales des Batraciens modernes pour les rapprocher des Reptiles, ou plutôt la connaissance de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce type primitif vient combler, au moins en partie, l'abîme que les embryologistes modernes ont creusé entre les Batraciens (Anallantoïdiens) et les Reptiles (Allantoïdiens). En d'autres termes, si l'on tient compte des Amphibiens fossiles, il semble légitime de revenir à la classification de Cuvier qui plaçait les Batraciens dans la classe des Reptiles dont ils formaient simplement le quatrième ordre. Telle semble être l'opinion des paléontologistes les plus autorisés, notamment de Gaudry qui, en parlant des Amphibiens primitifs *(Stegocephales)*, les désigne simplement sous le nom de « Reptiles ». En réalité, les Batraciens envisagés dans leur ensemble, et en tenant compte des types fossiles, présentent, avec les Reptiles, les mêmes rapports que les Didelphes aplacentaires avec les Mammifères placentaires, et l'on pourrait, par analogie, considérer les Amphibiens comme une simple sous-classe des Reptiles (Gaudry).

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les Batraciens primitifs (Stégocéphales) sont les ancêtres à la fois des Batraciens modernes et des Reptiles. Ces Stégocéphales eux-mêmes ne peuvent descendre que de certains Poissons-Ganoïdes (les *Crossoptérygiens* par exemple), qui vraisemblablement étaient dipnoïques (pourvus à la fois de branchies et de poumons), comme les *Ceratodus*, *Lepidosiren* et *Protopterus* actuels, qui présentent tant de rapports avec les Amphibiens. La structure des dents, notamment de celles qui sont implantées dans la muqueuse buccale et les os du palais, est un autre point de ressemblance entre les Crossoptérygiens (*Polyplocodus*, etc.) et les Stégocéphales (*Melanerpeton*, *Acanthostoma*).

Les plus anciens Batraciens connus sont de l'époque houillère; tel est l'*Archegosaurus*, Batracien salamandriforme, à tête allongée et à ventre couvert d'écailles, qui atteignait déjà une assez grande taille (1 m.) et vivait dans les marais de l'Europe centrale, où végétaient les grandes fougères et les *Sigillaria* de cette époque. Un genre voisin (*Anthracosaurus*) avait 2 m. de long. Si les empreintes de pas désignées sous le nom de *Batrachopus*, *Sauropus*, etc., appartiennent à des animaux du même groupe, leur taille était beaucoup plus considérable. La cuirasse épidermique qui couvrait ces Amphibiens devait être surtout un appareil locomoteur, une sorte de squelette externe, destiné à compenser l'ossification incomplète de la colonne vertébrale : les écailles ventrales, articulées avec les côtes, leur servaient à ramper sur le ventre. D'ailleurs, cette cuirasse n'avait pas à les protéger contre de bien nombreux ennemis car à l'époque carbonifère les Amphibiens étaient, pour ainsi dire, les maîtres du sol. Les grands Reptiles marins (*Enaliosauriens*) qui habitaient les océans de cette période ne pouvaient les poursuivre à terre ou dans l'eau douce. Ces Batraciens primitifs étaient carnivores et se nourrissaient de poissons et de crustacés dont on trouve les débris avec eux. — Dans le permien, les Batraciens se multiplient (*Actinodon*, *Branchiosaurus*, etc.), tout en conservant la même organisation. Le *Stereorachis* (Gaudry) est de la même époque, mais présente une organisation plus élevée : ses vertèbres sont complètement ossifiées; il n'y a plus trace de notocorde. — A l'époque secondaire, les Batraciens atteignent leur plus grand développement, pour s'éteindre bientôt presque complètement. C'est dans le trias qu'apparaissent les *Labyrinthodontes*, les plus grands et les plus parfaits de tous les Amphibiens *(Labyrinthodon*, *Mastodonsaurus*, *Cheirotherium)* : leur queue était plus courte que celle des Stégocéphales permiens, mais c'est à tort qu'on a voulu comparer leurs formes et leurs allures à celles des Anoures actuels. Ce dernier type est tout moderne et n'apparaît pas avant le miocène. Les Cécilies, au contraire, peuvent être considérées comme les descendants très dégénérés des *Aistopoda*, Batraciens serpentiformes, dont quelques-uns ont pu atteindre jusqu'à 15 m. de long.

Dans le jurassique et le crétacé, les Amphibiens disparaissent presque complètement, fait d'autant plus remarquable que les Reptiles terrestres présentent à cette époque leur plus grand développement *(Dinosauriens*, *Crocodiliens*, etc.). Enfin c'est dans le tertiaire qu'apparaissent, sans transition, les premiers Anoures *(Palæobatrachus)*, ainsi que la plupart des formes actuelles *(Andrias*, genre très voisin du *Megalobatrachus* du Japon). — Si l'on rapproche ce fait du suivant : savoir, que sur 650 Batraciens actuellement connus, 170 espèces et 45 genres seulement sont de l'hémisphère boréal, tandis que 480 espèces et 135 genres sont de l'hémisphère austral, on est porté à admettre que le développement des Batraciens actuels, particulièrement celui des Anoures (522 espèces à eux seuls), a eu lieu sur le continent antarctique dont nous avons déjà parlé ailleurs (V. Distribution Géographique). Les Urodèles sont manifestement le seul type dont on suive complètement la trace dans l'hémisphère boréal, depuis l'*Actinodon* et le *Branchiosaurus* jusqu'aux Salamandres modernes en passant par l'*Andrias* miocène. — Quant à leur relation phylogénétique avec les Reptiles, les Stégocéphales présentent, d'après Fritsch, les rapports suivants : les *Nectridea* conduisent aux Sauriens (Lézards), les *Euglypta* et *Chauliodonta* aux Crocodiliens.

C'est ce qu'indique la classification suivante proposée par cet auteur :

1. Urodeloideæ : *Branchiosaurus*, *Melanerpeton*, etc.
2. Gymnophioideæ : *Dolichosoma*, *Ophiderpeton*, *Palæosiren*, etc.
3. Saurioideæ : *Urocordylus*, *Keraterpeton*, *Limnerpeton*, *Hypoplesion*, *Seelya*, *Orthocosta*, etc.
4. Crocodiloideæ : *Dendrerpeton*, *Diplovertebron*, *Archegosaurus*, *Lovanema*, *Chelydosaurus*, *Cochleosaurus*, *Gaudrya*, *Nyrania*, *Macromerion*, etc.

De son côté, Cope a donné des Batraciens le tableau phylogénétique suivant :

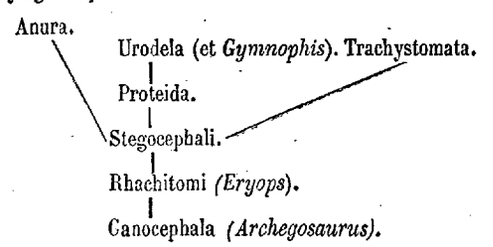

Les Batraciens eux-mêmes, d'après Cope, se rattachent par leurs membres aux poissons Crosoptérygiens et par leur crâne aux Dipnoïques, aux *Ichthyotomi* et aux *Holocephali* (V. ces mots, Ganocéphales, Labyrinthodontes et Stégocéphales). E. Trouessart.

Bibl. : 1° Zoologie. — Claus, *Traité de Zoologie*; éd. française de M. Tandon. — Sauvage, Brehm, éd. française. — W. Pfitzner, *Die Epidermis der Amphibien*, *in Morph.* Jahrb. 1880. — Herwig, *Bull. ac. r.*; Bruxelles, 1875. — *Archives de Biologie*; t. I. 1880. — *Archives de Muller*; 1867. — *Philos. Transactions*, 1871. — *Archives für anat.*, t. III. — *Zeitschrift zur Physiologie*; IV, 1832. — Oppel, *Ueber die Class. der Amphibien*; Munich, 1811.
2° Distribution géographique. — Boulenger, *Catalogue of the Batrachia ecaudata seu salentia*, et *Catalogue of the Batrachia caudata seu gradentia*, *in the British Museum*; Londres, 1882, 2 vol. in-8.

BATRACINE (Physiol.). On a donné le nom de batracine au venin sécrété par la peau des Batraciens, tels que le crapaud, la salamandre, le triton, etc. A la vérité ce nom n'a guère de valeur, il veut dire : venin cutané des batraciens, et n'a aucune signification chimique. L'étude de l'action de cette sécrétion a été faite par Vulpian principalement. Cloëz et Gratiolet les premiers, semble-t-il, en 1851, ont montré que la batracine de la salamandre tue rapidement non seulement de petits animaux comme les passereaux, mais aussi de plus gros comme le bouc et le chien. Il en est de même si l'on emploie le venin du crapaud. Les symptômes observés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

après inoculation sous-cutanée du venin chez un chien sont, d'après Vulpian : douleur locale vive, agitation, impossibilité de rester en place, vomissements (au bout d'une demi-heure) fort nombreux et douloureux, puis (au bout d'une heure) l'animal chancelle, tombe, s'étend convulsivement, hurle et meurt. Chez le cochon d'Inde, le processus varie un peu ; les vomissements, on le sait, sont très difficiles, mais il y a des tremblements, des convulsions. Chez la grenouille, il y a agitation, spasmes musculaires et extension forcée, surtout lors de contacts cutanés. Alors survient une phase d'affaissement pendant laquelle des convulsions se présentent de temps à autre. Quand le venin est administré par les voies digestives et non par absorption sous-cutanée, les symptômes sont atténués. Chez les grenouilles, les accidents sont les mêmes qu'après inoculation sous-cutanée, mais ils sont lents à paraître. Dans aucun des deux cas l'on n'observe de lésion gastrique. Si le venin est desséché et ancien, les phénomènes se manifestent plus tardivement qu'avec le virus frais.

Vulpian a encore expérimenté l'action de la batracine sur le crapaud, tant en inoculations sous-cutanées que par voie digestive : *jamais*, dit-il, *les crapauds ne manifestent le moindre signe d'intoxication*. Quant à la cause de la mort des animaux sensibles à l'action du venin du crapaud, Vulpian la place dans l'action que ce venin exercerait sur le cœur. En effet, le cœur, qui bat si longtemps encore chez la grenouille tuée d'une autre façon, est immobile chez celle qui a été tuée par la batracine. Tels sont les principaux faits relatifs à l'action de la batracine. — En 1856, Vulpian a étudié l'action du venin du triton *(Trito cristatus)*. Ce venin, abondamment sécrété par des follicules qui se trouvent en assez grande quantité à la face dorsale de la queue, est blanc, épais, d'odeur forte et désagréable ; il ne perd pas ses propriétés virulentes par la dessiccation. — Il n'agit pas sur les grenouilles ni sur les tritons ; sur les mammifères il agit comme le venin de crapaud, mais au bout d'un temps plus long ; son efficacité semble cependant plus grande, et le mécanisme de la mort est le même : il abolit l'irritabilité du cœur. — Pour le venin de la salamandre terrestre (*Salamandra maculata* Lam.), il semble agir d'une façon différente, les convulsions dominent la scène, mais la mort est beaucoup moins rapide, les troubles cardiaques sont très peu prononcés. Ce venin ne fait aucun mal à l'espèce qui le fournit. La possession de ces venins ne constitue qu'une médiocre défense, car Vulpian a vu des canards et des rats avaler des crapauds et des tritons sans le moindre inconvénient apparent.

Pour compléter les données qui précèdent, il nous reste à rappeler les expériences de Cl. Bernard, qui ont contredit d'une façon absolue l'une des conclusions de Vulpian. Chaque espèce, d'après Vulpian, serait douée d'une immunité spéciale à l'égard de son propre virus. Cl. Bernard a montré que ce fait n'est pas absolument exact, et Vulpian l'a reconnu à son tour. Ainsi, par exemple, on peut empoisonner des crapauds avec leur propre venin, à la condition, toutefois, de donner une dose *beaucoup plus forte* que pour un triton ou une grenouille. Il en est de même pour les autres venins : il en faut une dose plus forte pour tuer l'espèce qui les fournit que pour tuer une espèce différente (V. Promaïne, Poison, Leucomaïne, Venin). H. de Varigny.

Bibl. : Gratiolet et Cloez, Note à l'Académie des sciences. Comptes rendus, 1852 (2 notes). — Vulpian, *Sur le venin du crapaud commun. Soc. de biolog.*, année 1854, p. 133. — *Etude physiologique des venins du crapaud, du triton, de la salamandre terrestre, ibid.*, année 1856, mémoires, p. 125. — *Absorption du curare et du venin du crapaud commun*, etc., *ibid.*, année 1855, p. 90. — *Note relative à l'action du venin des batraciens sur les animaux qui le produisent, ibid.*, année 1864, p. 188. — Cappa-relli, *Recherches sur le venin du Trito cristatus, Archives italiennes de biologie*, 1883, t. IV, p. 72.

BATRACOBDELLA (Zool.). Le genre *Batracobdella* a été créé en 1880 par C. Viguier pour une Hirudinée d'Algérie parasite du *Discoglossus pictus* et peut-être identique au *Glossiphonia algira* de Moquin-Tandon. La *Batracobdella Latastei* est de fort petite taille (8 mm. environ). Elle présente deux yeux seulement très rapprochés et de forme irrégulièrement quadrangulaire. Le corps, très aplati en dessous, est de largeur à peu près régulière. Il porte vers le vingt-et-unième anneau la verge très peu développée et réduite comme celle du *Glossiphonia* à un simple bouton. L'orifice femelle se trouve entre le vingt-troisième et le vingt-quatrième anneau. Le corps entier contient de soixante-cinq à soixante-six anneaux. La ventouse postérieure est proportionnellement plus large que chez les Glossiphonies. Le tube digestif s'étend presque en ligne droite d'une extrémité à l'autre du corps, la bouche présente quatre plis sur la lèvre antérieure et sept sur la lèvre postérieure. Le trompe n'est point crénelée à son bord antérieur comme celle de la Clepsine. L'œsophage qui lui fait suite se prolonge en décrivant quelques sinuosités jusqu'au niveau du sixième ganglion de la chaîne nerveuse. De chaque côté se trouvent massées les glandes salivaires *g s*. Au niveau du sixième ganglion l'œsophage se dilate en un renflement pyriforme. Immédiatement en arrière de cette partie se trouve la première paire de cœcums ou poches gastriques. Six autres paires viennent ensuite au niveau des six ganglions suivants et les cinq premières s'insèrent dans l'espace que laissent entre eux les testicules. En arrière des sept premières paires de poches et là où la cavité du corps n'est plus occupée par les testicules viennent quatre paires de grandes poches simples. Le tube digestif se termine par un intestin qui décrit une anse courte avant de déboucher à l'anus très petit. Le tissu hépatique est localisé sur le gros renflement muriforme de l'œsophage qui précède les poches gastriques. Les organes génitaux ressemblent à ceux des Pontobdelles et ne rappellent ceux de la Clepsine que par la situation des orifices et la forme de la verge. Douze testicules de dimensions relativement très considérables sont disposés en séries régulières dans le tiers moyen du corps. Les canaux déférents se renflent en une partie dilatée (épididyme) et viennent se réunir sur la ligne médiane entre le cinquième et le sixième ganglion pour former une grosse poche d'où part la verge. L'orifice femelle ou vulve s'ouvre par deux anneaux en arrière de la verge. C'est une fente transversale donnant dans une

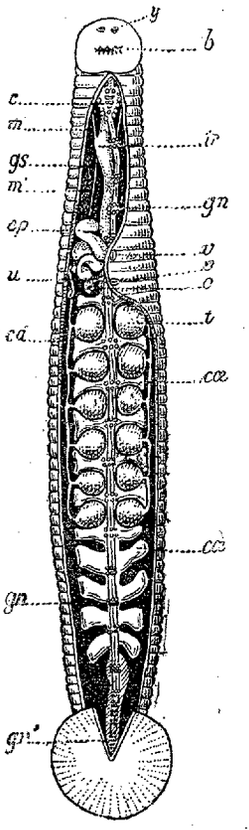

Batracobdella Latastii, face ventrale. — *y*. les yeux vus par transparence ; *b*. la bouche ; *c*. collier œsophagien ; *tr*. trompe ; *m*. muscle qui s'y insère ; *gs*. glandes salivaires ; *ep*. épididyme ; *cd*. canal déférent ; *t*. testicule ; *v*. verge ; *v'*. vulve ; *u*. utérus ; *o*. ovaire ; *cœ*. cœcum du tube digestif ; *gn*. ganglions de la chaîne nerveuse ; *gn'*. grosse masse nerveuse terminale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

petite poche à parois très minces qui est l'utérus. L'appareil circulatoire n'a pu être étudié qu'incomplètement. Il paraît se rapprocher de celui figuré par Budge chez la Clepsine. Le système nerveux concorde également avec la description de celui de la Clepsine par Baudelot. Par tous ses caractères, la Batracobdelle paraît donc constituer une forme intermédiaire entre les Pontobdelles et les Glossiphonies, mais plus rapprochée de ces dernières. L'étude embryogénique qui, jusqu'à présent, n'a pas été faite, permettra de préciser les affinités de ce type intéressant.

A. Giard.

Bibl. : C. Viguier, *Mémoire sur l'organisation de la Batracobdelle : Batracobdella Latastei, Archives de Zool.*, t. VIII, 1879-80, pp. 373, 390, Pl. XXIX et XXX.

BATRISUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Psélaphides, établi en 1833 par Aubé (*Monogr. Pselaph.*, p. 45) pour de petites espèces qui avaient été placées précédemment parmi les *Pselaphus* et les *Bryaxis*. Les *Batrisus* ont le corps allongé ou oblong, convexe, la tête assez grande, presque carrée, avec les palpes maxillaires de quatre articles, le premier à peine visible, le second très long, le troisième petit, le quatrième allongé et fusiforme. Les antennes, assez longues, sont moniliformes ; le prothorax est trapézoïdal, souvent marqué de sillons longitudinaux ; l'abdomen n'est pas rebordé et les tarses sont formés de trois articles. — Les *Batrisus* habitent les régions tempérées de l'Europe et l'Amérique du Nord. On en a cependant décrit une espèce du cap de Bonne-Espérance (*B. Dregei* Aubé) et une autre de Van Diémen (*B. australis* Erichs.). Tous vivent en société avec différentes espèces de fourmis. Les mâles ont une petite dent épineuse placée à la base et en dedans du dernier article des antennes. Le *B. formicarius* Aubé, que nous figurons, n'est pas rare dans l'Europe tempérée ; on le rencontre parfois dans la forêt de Fontainebleau, sous la mousse, au pied des vieux chênes, en compagnie du *Lasius emarginatus* Latr. Une autre espèce, le *B. oculatus* Aubé, se trouve en France, en Autriche, en Styrie, etc. ; elle vit en société avec les *Myrmica lævinodis* Nyl. et *M. scabrinodis* Nyl., fourmis que certains auteurs réunissent sous le nom de *M. rubra* L.

Batrisus formicarius Aubé.

Ed. Lef.

BATS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune ; 369 hab.

BATSCH (Aug.-Joh.-Georg-Carl), médecin et naturaliste allemand, né à Iéna le 28 oct. 1761, mort le 29 sept. 1802. Il se fixa en 1781 à Weimar pour y exercer la médecine et consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle. En 1784, il mit en ordre un riche musée à Koestriz, puis en 1787 fut nommé professeur suppléant d'histoire naturelle et de médecine à Iéna, et, plus tard, professeur de philosophie. Ouvrages principaux : *Elenchus fungorum* (Halle, 1783-1789, in-4) ; *Naturgeschichte der Bandwurmgattungen*, etc. (Halle, 1786, in-8) : *Versuch einer Anleitung zur Kenntniss und Geschichte der Pflanzen*, etc. (Halle, 1787-1788, 2 vol. in-8, avec 11 pl.) ; *Versuch einer historischen Naturlehre*, etc. (Halle, 1789-1791, 2 vol. in-8) ; *Erste Gründe der systematischen Chemie* (Iéna, 1789, in-8) ; *Blumenzergliederung aus verschiedenen Gattungen der Pflanzen* (Halle, 1790; in-4, avec 20 pl. color.) ; *Versuch einer Arzneymittellehre* (Iéna, 1790, in-8) ; *Botanische Unterhaltungen für Naturfreunde* (Iéna, 1792-1793, 2 vol. in-8) ; *Synopsis universalis analytica generum plantarum fere omnium cognitarum, secundum methodum sexualem*, etc. (Iéna, 1793-1794, 2 vol. in-4) ; *Geöffneter Blumengarten.*, etc. (Weimar, 1797, in-8 ; trad. en franç., Weimar, 1799, in-8) ; *Tabulæ affinitatum regni vegetabilis* (Weimar, 1802, in-8). Dr L. Hn.

BATSCHAN (îles) (V. Batchian [îles]).

BATSÈRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de la Berthe-de-Neste, 147 hab.

BATTA (Alexandre), violoncelliste, né à Maëstricht le 9 juil. 1815. Son père, qui était professeur de solfège au conservatoire de Bruxelles, lui enseigna les premiers éléments de la musique, et lui fit apprendre le violon. Mais le jeune débutant abandonna bientôt le violon pour le violoncelle ; ses progrès furent rapides, et, au concours de 1834, il partagea avec Demunck le premier prix. Ayant quitté le conservatoire de Bruxelles, il se fixa à Paris. Les procédés vocaux de Rubini le frappèrent vivement, et il résolut d'en faire l'application à son instrument, de réaliser ces oppositions de force et de douceur qui, à tout propos et même hors de propos, excitaient l'enthousiasme du public. Ce calcul était juste : il a valu à Batta des succès considérables, d'autant que l'artiste s'est fait remarquer bien souvent par des mérites plus réels et des qualités plus solides. Batta a publié un *Andante pour violoncelle et piano*, la *Viennoise* (grande valse), des *Souvenirs des airs Béarnais*, trois *Nocturnes pour violoncelle et piano* (avec Osborne), et de nombreuses fantaisies, romances, mélodies, etc., sur des thèmes célèbres tirés des opéras en vogue. Deux frères du violoncelliste, *Laurent* Batta (né en 1817) et *Joseph* Batta (né en 1820), se sont aussi fait connaître comme musiciens.

A. E.

BATTACES (Βαττάκης). Nom d'un prêtre de Cybèle, que l'on trouve mentionné avec Attis chez Polybe, XXII, 20 ; Diodore (XXXVI, 13) donne le même nom à un autre grand-prêtre de Cybèle qui vint de Pessinonte à Rome pour demander une purification publique du temple de cette déesse. Sa mise étrange produisit grand effet sur le peuple, mais un tribun, Aulus Pompéius, l'ayant chassé de la tribune, il annonça que la déesse outragée se vengerait. En effet le tribun tomba malade et mourut trois jours après. Aussi Battaces fut-il comblé de présents et d'hommages.

BATTAGE. I. Agriculture. — Battage des Céréales. — Opération qui a pour but de séparer des épis les grains des céréales : froment, seigle, orge et avoine. Le battage se fait de différentes façons : au fléau, à l'aide de rouleaux en pierre ou en bois, à l'aide de machines à battre, enfin, au moyen des pieds des animaux. Pour le battage obtenu au moyen des pieds des animaux, nous renvoyons au mot Dépicage et pour celui qu'on opère au moyen des machines, au mot Machine à battre. Le battage au fléau se fait dans les granges ou en plein air. Dans les granges, l'opération s'exécute sur une aire spéciale, composée de terres argileuses bien battues et sèches ou bien d'un plancher bien jointé. Le batteur, après avoir délié les gerbes, étend sur le sol les céréales en couches peu épaisses et de sorte que les épis d'une rangée soient rapprochés de ceux de la rangée précédente. Deux ouvriers sont chargés habituellement du travail. L'instrument employé, le fléau, se compose d'un long manche au bout duquel est fixé un rouleau mobile en bois qu'on nomme batte ou verge. Ces deux objets sont unis ensemble à l'aide d'une couplière en cuir. L'ouvrier, tenant le fléau par le manche, frappe les épis au moyen de la batte mobile jusqu'à égrenage complet. La paille est ensuite bottelée et mise de côté ; le grain est entassé dans un coin de la grange, au moyen de pelles en bois. Lorsque la quantité de grains est suffisante, on procède au vannage, ce qui a lieu presque toujours le samedi, pour le blé battu durant la semaine. L'avoine est la céréale que l'on bat le plus facilement ; après, viennent : l'orge, le seigle, le blé. Cette façon d'opérer a lieu dans la partie N. et N.-O. de la France, notamment dans la Brie, la Beauce, la Normandie, la Lorraine, où l'on conserve le blé durant plusieurs mois dans les granges ou en meules. Un autre système est employé dans les pays des bords de l'océan, depuis la Bretagne jusqu'à la Guyenne, ainsi que dans l'Armagnac et le Languedoc. C'est le battage en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plein air, aussitôt après la moisson. Les fermes n'ont pas de granges et la conservation des céréales en meules serait périlleuse, les haies vives facilitant la multiplication des rongeurs. Le battage s'opère sur des aires d'une grande étendue, battues à l'aide d'une pelle en fer, couvertes, à diverses reprises d'une bouillie claire préparée à l'aide de bouses de vaches. Cet enduit, bien desséché, empêche l'aire de devenir poudreuse pendant le battage. Le battage une fois commencé se répète tous les jours jusqu'à la dernière gerbe. L'aire est garnie de céréales de la même façon que dans les granges. Les ouvriers, hommes et femmes, légèrement vêtus, divisés en deux groupes, sont armés chacun d'un fléau, généralement large et aplati sur les deux faces. Les batteurs sont placés sur deux rangées, face à face. Le plus souvent, les ouvriers d'une même rangée, élèvent et abaissent en même temps leur fléau, pendant que l'autre ligne frappe la céréale et relève ses instruments. L'oreille ne distingue qu'un coup unique et monotone. Lorsqu'on est arrivé à l'extrémité de l'aire, les deux rangées obliquent à droite ou à gauche. Le battage se continue sur toute l'étendue d'une *aire*, puis des femmes ou des enfants retournent la céréale avec des fourches en bois en opérant par chaque rangée successive. Le battage est recommencé pour une seconde et dernière fois. La paille est ensuite enlevée et mise en meules. On ratelle légèrement la surface de l'aire pour enlever les balles et la menue paille, et on recouvre l'*aire* d'une nouvelle série de tiges de blé. Le soir, le grain est rassemblé en tas et transporté dans la grange. Le battage au fléau en plein air est considéré comme pénible; il exige des ouvriers actifs et vigoureux, parce qu'il doit être mené rondement, le mauvais temps et l'orage étant toujours à craindre. Il est rare que dans l'ouest on ne constate pas chaque année le décès de quelques-uns des ouvriers, forcés qu'ils sont d'opérer sous l'action brûlante du soleil.

Le procédé du battage au fléau, en plein air, commence à disparaître des provinces où il est resté en usage jusqu'à ce jour. On lui a substitué en partie depuis une trentaine d'années le battage à l'aide de rouleaux, soit en bois, soit en pierre. Le rouleau en bois est une sorte de cage décrivant un cercle autour d'un arbre en bois ou en fer. Chaque angle que présente ce véritable rouleau squelette est armé d'une membrure qui frappe les épis et joue le même rôle que la batte mobile du fléau. Pour user de cet appareil, on range la céréale en cercle autour d'un poteau de 1 m. 30 environ de hauteur, présentant à sa partie supérieure un trou profond dans lequel on engage une tige de fer. Le sol de l'aire qu'on établit autour du poteau est préparé comme lorsqu'il s'agit du battage en plein air avec le fléau. Quand la céréale a été placée, on apporte le rouleau, on y attelle deux chevaux attachés à la cheville mobille du poteau à l'aide d'une corde. Ils marchent au trot, en spirale; la corde s'enroulant autour de la cheville les obligeant à se rapprocher successivement du poteau. On leur fait recommencer la course en sens inverse et ils regagnent leur point de départ. Cette opération se répète deux ou trois fois. Elle se pratique surtout depuis un certain nombre d'années dans la Haute-Garonne, le Tarn, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, etc. Elle est moins coûteuse que le battage au fléau, mais produit un effet moins énergique. Les rouleaux en pierre servent à un autre mode de battage. On établit une aire carrée à peu près de la même façon que dans les contrées où le fléau est exclusivement employé. L'attelage qui les met en mouvement est toujours composé de deux bœufs, marche au pas et exécute de huit à dix tours. Quand la céréale a été bien aplatie, on retourne les tiges en sens inverse et l'opération est recommencée. En dernier lieu, des ouvriers armés de fléaux opèrent un rapide battage. Il faut avoir de quatre à six hommes et de trois à cinq femmes pour chaque rouleau. Ces instruments sont en granit ou en pierre calcaire aussi dure que possible. Ils sont cylindriques et de faible longueur. On les emploie fréquemment dans les provinces du midi et du sud-ouest, concurremt ment avec le fléau, leur travail isolé présentant des imperfections. Les divers systèmes que nous venons de passer en revue disparaissent peu à peu devant la machine à battre. Espérons que bientôt leur description n'aura plus qu'un intérêt archéologique. Achille Mercier.

II. Construction. — Battage des Pieux. — L'usage des pilots remonte fort loin; dans beaucoup de cas, leur emploi est ce qu'il y a de plus simple et de plus économique, soit pour supporter les constructions en transmettant à un terrain plus solide les charges que la partie supérieure du sol ne saurait supporter, soit pour entourer les massifs de béton de fondation. Pour l'ingénieur, qui veut se servir de pilots, l'important est de les enfoncer avec économie et solidité et au besoin de pouvoir les couper sous l'eau. Quel que soit l'enfoncement des pieux, la première condition à laquelle ils doivent satisfaire est celle de pouvoir supporter le poids dont ils sont chargés. Péronnet a admis 25,000 kilogr. pour limite maxima de la charge à faire supporter à un pilot de fondation, bien que dans plusieurs ponts il les ait chargés jusqu'à 52,000 kilogr. Pour déterminer cette charge d'une manière rationnelle, il faut se fonder sur les expériences faites sur la résistance des bois chargés dans le sens de leur longueur; on sait qu'une pièce de bois, placée dans cette position, commence à plier, puis se rompt sous une charge que l'on évalue moyennement à 3 kilogr. par millimètre carré de section. Si les pieux étaient isolés, on ne devrait leur faire porter en charge permanente que le dixième de la force absolue; mais maintenus dans le terrain dans lequel ils sont enfoncés, ou par les enrochements qui les enveloppent de toutes parts, on peut porter cette charge au 1/5 de résistance absolue ou à 0k60 par millim. q. On est dans l'usage d'employer pour les pilots des bois en grume, c.-à-d. qui n'ont pas été travaillés sur leurs faces et dont on se borne à enlever l'écorce et les inégalités, afin de ne pas rendre le battage difficile et afin d'obtenir la plus grande fiche possible. Cette dernière considération, relative à la longueur de fiche des pieux, est très importante; ainsi, il arrive souvent que, dans les terrains de sable et de gravier, les pieux ne peuvent entrer que de 1m50 à 2 m. et qu'à cette profondeur ils présentent un refus absolu; alors il est indispensable de draguer avant de battre les pieux, parce que s'ils n'avaient pénétré que de 1m50 dans le sol, ils pourraient se déverser et seraient déracinés au moindre affouillement. L'enfoncement des pieux s'opère généralement en frappant sur la tête avec un marteau proportionné à la grandeur du pilot et à son volume, parce que plus il a de grosseur, plus il absorbe du choc qu'il reçoit sur la tête.

Pour cette opération, chaque nation se sert d'engins quelque peu différents, mais dont la construction permet toujours de lever un *mouton*, d'ordinaire en fonte, qu'on laisse ensuite retomber sur la tête du pilot. La machine s'appelle *sonnette* et on en distingue de deux sortes auxquelles on a donné le nom de *sonnettes à tiraudes* quand le mouton est soulevé par des hommes, *sonnettes à déclic* quand le mouton est soulevé par un moyen mécanique quelconque, et ensuite abandonné tout à coup à l'action de sa pesanteur. Une sonnette ordinaire (fig. 1) se compose d'un patin horizontal formé de deux pièces, l'une longitudinale sous la face de la sonnette, l'autre perpendiculaire à la première et assemblée sur celle-ci en son milieu. Pour la consolider on la relie par deux sonnettes placées diagonalement. Des jumelles verticales convenablement consolidées servent à maintenir le mouvement du mouton dans son ascension et dans sa descente; ces jumelles placées sur la face de la sonnette s'élèvent au milieu de la semelle antérieure du patin, elles consistent en deux pièces verticales parallèles, distantes de 0m10c à 0m15c suivant la force du mouton que l'on emploie. Ces jumelles sont maintenues dans leur position verticale par deux pièces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

inclinées formant jambes de force et assemblées du bas dans la semelle de sa face, du haut dans les jumelles et sur une troisième pièce qui porte le nom de *queue* et

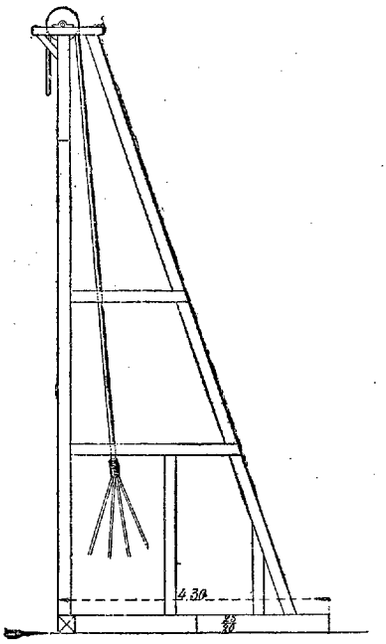

Fig. 1.

s'assemble du bas dans la semelle normale à celle de la face et du haut sous les jumelles. C'est dans le mode d'assemblage de ces pièces que la construction des sonnettes varie. On entretoise chaque jumelle sur sa jambe de force, au moyen d'entretoises horizontales équidistantes et placées à 2 m. ou $2^{m}50$ les unes des autres. Quelquefois on relie la queue aux jambes de force par d'autres entretoises, mais cela se fait rarement. La queue est traversée sur toute sa longueur par des chevilles saillantes servant d'échelle pour monter au sommet de la sonnette où se trouve placée la poulie sur laquelle s'enroule le câble qui sert à soulever le mouton. Ces dispositions générales doivent être modifiées quand on a des pieux à battre dans l'angle d'une fouille profonde où le patin ordinaire ne pourrait pas se loger; on fait alors un patin angulaire

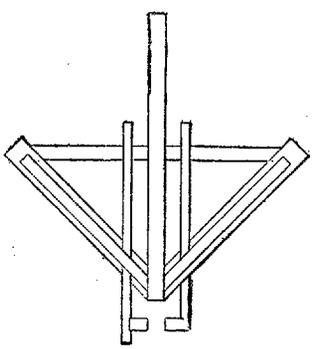

Fig. 2.

comme le représente en plan la fig. 2. Quand les pieux doivent être battus au-dessous de l'échafaud sur lequel repose la sonnette, alors il faut que les jumelles ne s'assemblent pas sur le patin, mais soient placées en avant et maintenues isolées sur trois faces au moyen de liens fixés au patin d'une part et boulonnées sur les jumelles de l'autre (fig. 3).

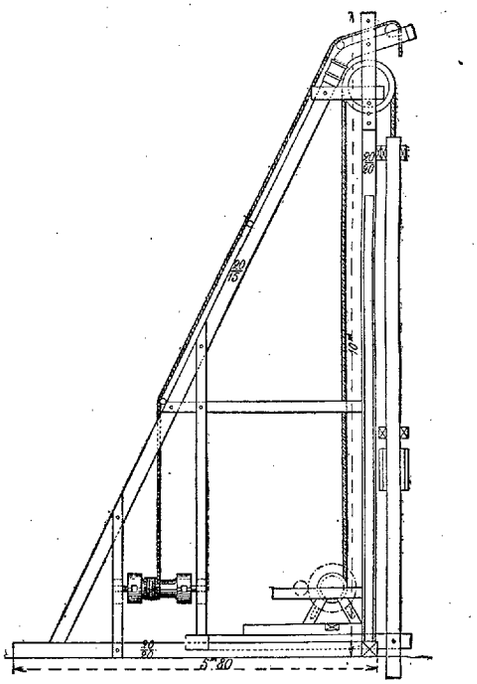

Fig. 3.

Les moutons, qui se font souvent en bois, sont formés d'un bloc rectangulaire en bois dur, de dimensions suffisantes pour peser le poids qu'on doit lui donner pour enfoncer les pieux. En général on n'emploie pas de mouton qui pèse moins de la moitié du poids des pieux, le plus souvent leur poids égale celui des pieux. Les moutons en bois sont fortement frettés du haut et du bas, ils portent sur leur face postérieure deux oreilles qui s'engagent entre les jumelles et sont maintenues par des clefs; sur la face supérieure est un crampon auquel on fixe le câble. La face inférieure est garnie de clous à tête carrée et plate que l'on enfonce régulièrement de manière à recouvrir entièrement cette face, qui doit rester parfaitement plane, après la pose de cette garniture. Quand on néglige cette précaution, le mouton est promptement attaqué et par suite la tête des pieux se trouve elle-même fendue ou déformée, de sorte que les chocs ne produisent qu'une partie de l'effet que l'on s'en promet. Les moutons en fonte employés avec les sonnettes ordinaires ont la forme de pyramide quadrangulaire tronquée. Une des faces de la pyramide, celle qui doit s'appliquer contre les jumelles, est normale aux bases, les autres sont inclinées. Les oreilles ou queues sont en bois; pour les fixer dans les moutons, la mortaise qui les reçoit est taillée en queue d'aronde et se trouve plus haut que la queue n'a d'épaisseur, afin que la queue d'aronde que celle-ci porte puisse entrer dans la mortaise. Quand elle y est logée, on remplit par un coin fortement chassé le vide qui se trouve au-dessous, lorsque le renfort de la queue d'aronde s'est logé dans le vide correspondant de la mortaise. Dans les sonnettes à tiraudes, le câble fixé à un mouton passe sur la poulie supérieure placée en haut des jumelles et redescend derrière. Là on y fixe, à une hauteur convenable, un nombre de cordes égal au nombre des ouvriers nécessaires pour lever le mouton, en supposant que chacun soulève de 15 à 20 kilogr. Les manœuvres que l'on emploie à ce travail se groupent de leur mieux au-dessous de toutes ces cordelles, ils les saisissent en tenant les bras élevés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au-dessus de leur tête et, en se courbant tous à la fois à un signal donné, ils élèvent le mouton qu'ils laissent ensuite retomber. Comme ce travail est très fatigant, on ne bat de suite que de 20 à 25 coups de mouton, il faut pour cela une minute vingt secondes; on se repose pendant un temps égal, à quoi ajoutant vingt secondes pour temps perdu, on voit qu'il faut par volée trois minutes.

Dans les sonnettes à déclic, le mouton est élevé lentement à une certaine hauteur, puis abandonné à lui-même en lâchant un déclic. On peut placer le déclic à la jonction du câble et du mouton ou à l'autre extrémité de la corde, au point où la force est appliquée. Le déclic à la jonction du câble et du mouton peut avoir différentes formes ; le plus simple est disposé comme l'indique la fig. 4 ; le mouton est suspendu en *a* à un crochet, auquel se trouve fixé en *b* un anneau *e* placé à l'extrémité du câble, et en *c*

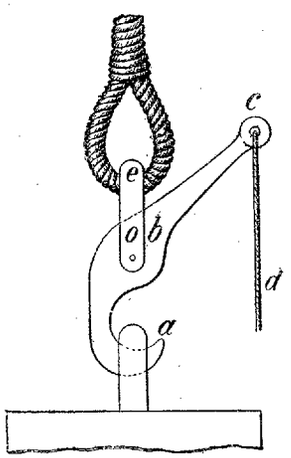

Fig. 4.

une cordelle *c d* sur laquelle on fait effort pour produire le décrochement du mouton. Le crochet *a* est tracé suivant un arc de cercle dont le centre est en *o*, centre du tore de l'anneau *e*. On se sert quelquefois d'une tenaille disposée comme l'indique la fig. 5 ; cette tenaille est montée sur une chappe et maintenue dans sa position parallèle aux

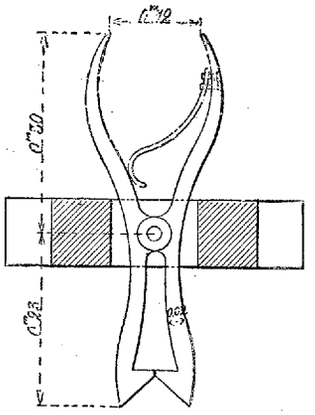

Fig. 5.

jumelles par une armature. Pour produire la chute du mouton, on fixe aux jumelles, à la hauteur convenable, un bloc de bois percé d'un trou dans lequel s'engagent les branches supérieures de la tenaille qui sont ainsi forcées de se rapprocher du haut, par conséquent de s'ouvrir du bas pour laisser échapper le mouton. Enfin, on place souvent le déclic sur le treuil même qui sert à élever le mouton ; pour cela on dispose ce treuil de manière que l'on puisse facilement, au moyen d'un levier à fourchette, faire échapper les dents du pignon de l'arbre à manivelle de celles de la roue adaptée à l'arbre qui porte le cylindre sur lequel s'enroule le câble. Cette disposition est simple et peu coûteuse à établir, mais le mouton ne descend pas aussi rapidement que s'il était entièrement abandonné à son propre poids. Il est retenu dans sa chute et par le frottement de l'arbre du treuil et par la raideur de la corde. D'un autre côté, la corde dans ce mouvement rapide s'use très promptement sur toute sa longueur. Dans quelques circonstances, on s'est servi de chevaux pour élever le mouton ; alors la corde, après avoir passé sur la poulie placée au sommet des jumelles, s'enroulait sur l'arbre d'un treuil adapté aux pièces inférieures de la sonnette. A ce même arbre était fixée une poulie dans la gorge de laquelle passait la corde à laquelle le cheval était attelé. Les allées et venues du cheval faisaient nécessairement perdre beaucoup de temps. D'autres dispositions de sonnettes sont employées ; la sonnette de M. Lacour se compose d'un trépied à jumelles verticales comme le type le plus ordinaire, et est munie d'un mouton à vapeur formé lui-même, en quelque sorte, du cylindre de vapeur ; c'est un diminutif de la machine Naschmith, qui fut employée au pont de Tarascon en 1855 et au pont de Kehl en 1859. Les sonnettes à vapeur qui paraissent, quant à présent, réunir le plus d'avantages pratiques, sont celles où l'on peut attaquer un treuil à embrayage à friction qui permet de faire toutes sortes de manutentions et de frapper, suivant les besoins du travail, de petits, de moyens et de grands coups.

Pour savoir quelle influence le poids du mouton exerce sur l'enfoncement des pieux, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. On sait que quand un corps en mouvement d'une masse M en choque un autre en repos d'une masse m, celui-ci acquiert une vitesse qui est donnée par la formule $v(M+m) = MV$ d'où $v = \frac{MV}{M+m}$, V étant la vitesse du corps choquant et v la vitesse que perd le corps en repos et m sa masse. On sait par expérience que l'enfoncement est proportionnel au produit de la masse en mouvement, laquelle est $(M+m)$, multiplié par le carré de la vitesse v ou en remplaçant v par sa valeur $(M+m)\ \frac{M^2V^2}{(M+m)^2} = \frac{M^2V^2}{M+m}$; si on met au lieu de V^2 sa valeur $2gh$, h étant la hauteur de chute du mouton, on obtient : $\frac{2g\ M^2h}{M+m}$ (1) et si on divise les deux termes de la fonction par M, il viendra $\frac{2g\,Mh}{1+\frac{m}{M}}$ (2). Il résulte de cette expression : 1° que pour un même mouton, l'effet produit est proportionnel à la hauteur à laquelle on élève le mouton ; 2° que si on combine l'élévation et le poids du mouton de manière que le produit Mh soit constant pour plusieurs moutons, l'effet sera d'autant plus grand que M ou la masse du mouton sera plus forte. On voit donc qu'il y a avantage à employer de gros moutons, parce que le produit Mh est proportionnel à la dépense, et que pour une même dépense l'enfoncement augmente avec la masse du mouton. Par la formule (1) on voit que si l'enfoncement est simplement proportionnel à la hauteur de la chute, la dépense est aussi proportionnelle à cette chute ; ainsi, il n'y a pas économie à faire tomber le mouton de très haut, et, comme il arrive souvent que cela écrase les pieux, il est préférable en général de n'employer que de gros moutons et de les faire tomber d'une hauteur modérée, 2^m50 à 4 m. Il est souvent avantageux de cesser le battage sur un pieu pour le reprendre ensuite.

Il est probable que le repos donne le temps au terrain qui avoisine le pieu de transmettre à une certaine distance la compression qu'il a éprouvée et que, quand on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

recommence le battage, le sol, ayant repris un peu d'élasticité, donne au pieu une nouvelle facilité pour enfoncer. Il est très important, lorsque les pieux doivent être très chargés, de s'assurer qu'ils ont obtenu un *refus absolu* et non pas un *refus relatif*. Le refus absolu est celui qui est obtenu par l'effet de la résistance naturelle du terrain, et non celui qui résulte de la compression du sol par l'effet du battage des pieux, et n'est dû qu'au frottement. Pour ne pas arriver simplement à un refus relatif, il faut commencer le battage par le centre de la fondation et le continuer en s'avançant progressivement vers les bords; il faut aussi, dans les terrains où le sol résistant est très bas, diminuer toutes les causes du frottement et par conséquent dresser les pieux avec soin. On considère un pieu comme parvenu au refus absolu, quand l'enfoncement n'est plus que de 0m003 à 0m005 par volée de 30 coups d'une sonnette à tiraudes, ou par coup de mouton d'une sonnette à déclic tombant de 4 à 5 m., car pour les derniers coups, on fait tomber le mouton de plus haut. Lorsque le poids à supporter par les pieux est peu considérable, on n'a pas besoin d'arriver un à refus aussi absolu; on peut, quand chaque pieu ne porte que 7 à 8,000 kilogr., arrêter le battage quand l'enfoncement n'est plus que de 0m03 à 0m04, ou 0m05 par volée, si toutefois on est sûr que les pieux ont pénétré dans un terrain résistant. Au pont de Neuilly, où les pieux avaient à supporter jusqu'à 52,000 kilogr. pour un diamètre de 0m325, on cessait le battage quand l'enfoncement n'était plus que de 0m0045 par volée de 25 coups d'un mouton de 600 kilogr., tombant de 1m40. La volée de 30 coups dure trois ou quatre minutes, y compris le repos. Un atelier travaillant dix heures bat dans un jour 120 volées seulement, parce qu'il y a du temps perdu à transporter les pieux, à les mettre en fiche, à déplacer la sonnette, etc. Il est certains terrains dans lesquels le battage se fait mieux avec une sonnette à tiraudes qu'avec une sonnette à déclic et réciproquement. L'expérience seule peut éclairer à ce sujet. En général, il est avantageux de commencer le battage avec une sonnette à tiraudes, et de terminer avec une sonnette à déclic.

Comme la glaise transmet latéralement la pression à laquelle elle est soumise, si on enfonce des pieux par le petit bout dans un sol glaiseux, l'enfoncement des derniers pieux fait remonter les premiers; on évite cet inconvénient en les enfonçant par le gros bout. Quel que soit le mode de battage, il est nécessaire d'affûter les pieux par le bout qui doit entrer dans le terrain et de défendre la tête pour qu'elle ne se fende pas sous le choc du mouton. L'extrémité des pieux est armée de sabots en fonte et en fer forgé; il est nécessaire de les assujettir solidement. Ceux en fonte sont disposés comme l'indiquent les fig. 6 et 7;

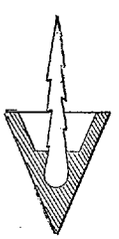

Fig. 6.

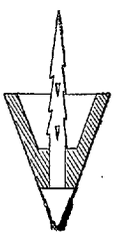

Fig. 7.

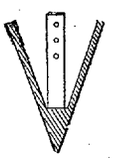

Fig. 8.

dans l'une, une broche barbelée en fer forgé, qui a été placée dans le moule au moment du coulage, sert à fixer le sabot à l'extrémité du pieu. Dans l'autre, le culot en fonte est percé d'un trou dans lequel on fait passer la broche barbelée dont la tête forme la pointe du sabot. Ceux en fer forgé sont à trois et quatre branches, comme dans la fig. 8. Pour enfoncer la broche dans la pièce, on se sert d'un chasse-pointe évidé qui entoure la pointe sans la toucher. La tête du pieu est coupée perpendiculairement à la direction qui passe par la pointe du pieu, par le centre de gravité et par le milieu de la tête; on abat les arêtes, on cercle la tête avec une ou deux frettes. La force des frettes et celle des sabots sont nécessairement proportionnées à la dimension des pieux, à la dureté du terrain, à l'enfoncement que l'on veut obtenir. Lorsque le sol incompressible du lit d'une rivière n'est pas exposé à des affouillements indéfinis, soit parce que la vitesse de l'eau n'y est pas très grande, soit parce que le terrain affouillable repose sur un banc de terrain inaffouillable, on fonde souvent les piles des ponts sur pilotis. Dans ce cas, après avoir calculé, comme nous l'avons indiqué, le nombre des pieux à employer pour supporter la charge, et avoir réparti les pieux de la manière la plus convenable sur la fondation, on prépare au pourtour de l'emplacement qu'occupent les piles un échafaud qui s'approche à 0m40 des lignes de pieux extérieurs et on élève cet échafaud à une hauteur suffisante pour qu'il ne soit pas submergé par les légères crues d'été. L'échafaud est formé de pieux battus à 1m50 ou 2 m. de distance, enfoncés à peu de profondeur dans le sol, et reliés par des bernes horizontales ou des chapeaux sur lesquels on place les madriers de planches. Toutes ces pièces doivent être fixées à boulons et écrous, afin de n'être pas entraînées par les eaux, si elles s'élevaient assez haut pour les faire flotter. Cet échafaud sert à supporter les sonnettes employées au battage des pieux.

Cette opération doit toujours commencer par la ligne des pieux du milieu et par le milieu de cette ligne. Cette précaution est nécessaire pour que la pression produite dans le sol par l'enfoncement des premiers pieux ne rende pas plus difficile l'enfoncement des derniers, comme cela arriverait à se produire autrement. Quand l'échafaud est élevé à une hauteur suffisante au-dessus du niveau auquel doivent être placées les têtes des pieux sous la maçonnerie, on perdrait une certaine longueur de bois si on arrêtait le battage à la hauteur de l'échafaud. Si les eaux sont basses, on emploie pour achever le battage une sonnette à jumelles inférieures au patin comme celle représentée par notre fig. 3. Si les eaux affleurent l'échafaud, on se sert d'un chasse-pieux qui est ordinairement un bout de pieu fortement fretté à sa partie supérieure et portant à sa partie inférieure une frette à douille qui dépasse le bois des chasse-pieux et peut ainsi embrasser le pieu lui-même sur 0m10 de longueur. Quelquefois, au lieu de cette douille, on met dans l'axe des chasse-pieux un goujon qui entre dans la tête du pieu, mais ce goujon casse souvent et il est difficile de remettre le chasse-pieux en place quand il en est sorti; il est guidé entre les jumelles comme le mouton. — Pour les petits pilots ou palplanches à faire pénétrer dans un sol sableux comme celui du littoral de la Manche ou de la mer du Nord, on commence à employer avec succès l'eau comprimée injectée au moyen d'une lance pour faire un trou dans lequel on enfonce les pilotis, ou bien on injecte l'eau au pied du pilot pendant l'enfoncement. L. Knab.

III. Mines. — Dans les opérations du sondage consistant à pratiquer dans le sol un trou de sonde affectant la forme d'un cylindre vertical de révolution, lorsque la sonde est arrivée au fond du trou en travail, on procède aux manœuvres de l'avancement comprenant deux parties distinctes, l'*attaque* et le *curage*. L'attaque peut s'opérer par le *battage* ou par le rodage. Le battage exige que l'on soulève la tige d'une certaine hauteur formant la *levée* pour la laisser ensuite retomber au fond par son poids; on se sert pour arriver à ce résultat du *levier de battage*, appelé aussi levier à secteur ou à bascule, à la tête duquel on attache la tête de l'appareil de sondage lorsqu'on a détaché la corde de l'engin. La bascule, est mue à bras d'hommes soit à l'aide d'un faisceau de cordes, soit à l'aide de leviers horizontaux implantés perpendiculairement; on peut aussi employer un bout de câble faisant deux ou trois tours sur un treuil auquel on donne un mouvement de rota-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion continu ; pendant ce temps un ouvrier tient en main le bout du câble et produit le battage en tirant et choquant alternativement. On emploie aussi pour le relevage un embrayage à rouleaux de friction. On a soin pendant le battage d'agir par un mouvement de rotation sur les tiges à l'aide du manche de manœuvre de $\frac{1}{6}$ à $\frac{1}{10}$ de tour

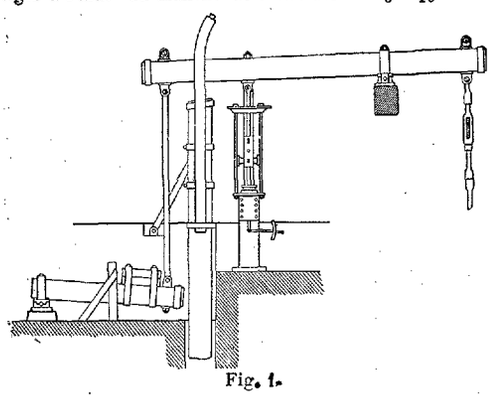

Fig. 1.

à chaque coup, pour éviter que l'outil, en rentrant plusieurs fois dans les mêmes entailles, ne vienne à s'y coincer ; cette opération est faite par le chef du poste lui-même, il est important qu'elle soit conduite avec soin et attention. La force de l'homme ne peut s'employer pour le battage que jusqu'à une certaine profondeur ; pour des sondages profonds il vaut mieux appliquer la force de la vapeur ; on aura une machine à vapeur à un seul cylindre, à simple effet, fonctionnant à la main comme la machine du marteau-pilon, car il s'agit d'une opération semblable (fig. 1). On ne doit pas se préoccuper du poids de la tige de sonde, car avec les appareils à chute libre la tige de sonde tout entière se trouve équilibrée et la dépense de force pour opérer le battage au trépan à 1,000 m. n'est pas plus grande que pour battre à 100 m. Le principal dispositif est la coulisse d'Œynhausen (fig. 2) composée de deux parties qui s'adaptent respectivement à la dernière rallonge et au trépan. La position supérieure présente la forme d'une coulisse rectiligne et l'autre se termine par une coulisse engagée dans cette rainure : pendant le mouvement descendant le bouton repose sur le point le plus bas de la coulisse ; mais quand le trépan s'arrête contre le fond, celle-ci continue sa descente, le coulisseau devient immobile ; plusieurs dispositifs sont employés pour arrêter la tige avant que le sommet de la coulisse ne vienne lui-même choquer sur le coulisseau. Cette coulisse permet de faire fonctionner la sonde par percussion en équilibrant telle longueur de tige que l'on juge convenable. On a eu l'idée d'augmenter le résultat en obtenant seulement la chute sur le fond de la partie tout à fait inférieure de la sonde Kind vers 1850 résolut cette difficulté en prenant l'eau même du forage comme point d'appui. Plus tard Saint-Just Dru a construit un outil à chute libre qui fonctionne franchement par le choc ; les deux crochets qui saisissent le trépan croisent comme une paire de ciseaux, ils ont un axe unique de rotation dont les deux extrémités sont portées par les deux flasques de la partie supérieure de la glissière dans deux ouvertures ayant la forme à peu près d'ellipses à grand axe vertical. La glissière porte à la partie supérieure deux faces inclinées en forme de V très évasé ; pendant que le trépan monte saisi par le mouvement des deux crochets, leur arc repose sur le fond de l'ellipse et les parties supérieures de ces crochets sont en contact chacune avec l'autre des branches du V. Le levier de suspension arrive au bout de sa course en frappant sur un buttoir, l'axe saute dans ses ellipses, les pointes supérieures des crochets glissent sur les faces obliques en s'écartant pour rendre le trépan libre. Nous avons dit que plusieurs dispositifs peuvent être employés pour arrêter la tige ; un premier mode représenté par notre figure consiste à disposer un arrêt fixe sous lequel vient buter la queue du levier de battage qui est en train de remonter pendant que la tige descend, un contrepoids est établi à demeure sur la queue du balancier, sa valeur est choisie de telle sorte qu'elle soit inférieure à l'ensemble de la tige et du trépan afin de permettre le battage. Dans un système préférable, le contrepoids, au lieu de faire corps avec le balancier, repose sur deux appuis fixes et se trouve saisi sous sa face inférieure par la queue du levier au moment même où le trépan vient de toucher le fond.

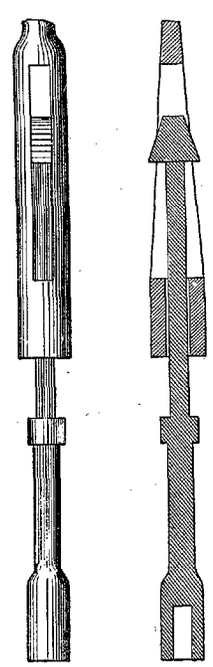

Fig. 2.
Coulisse d'Œynhausen.

Dans le *sondage à la corde*, ou sondage chinois, un anneau sert à suspendre le trépan à une corde qui a son autre extrémité fixée au jour à un long levier en bascule et un ou plusieurs hommes, suivant le poids, manœuvrent la bascule soit avec les pieds, soit à bras, soit encore dans les chantiers bien organisés à l'aide d'un moteur quelconque qui servira aussi à l'enroulement du câble après le battage.

L. Knab.

IV. Technologie. — 1° Industrie textile. — Préparation donnée à la laine au moyen de houssines dont on la frappe sur des claies de cordes. — Opération par laquelle, dans le tirage de la soie, on dégage la bourrette ou frison qui garnit la surface des cocons ; le battage consiste à agiter les cocons dans de l'eau chaude, afin de dissoudre la matière gommeuse dont ils sont enduits. — Pour obtenir le lissage du fil à coudre, des ouvriers, appelés *filiers* ou *filtriers*, le font passer dans des *battes*, appareils qui, dans les grands établissements, sont mis en mouvement par une machine à vapeur ; c'est là le *battage du fil*. — En teinture le battage consistait à soumettre les tissus aux coups répétés du battoir, comme le font encore aujourd'hui, chez nous, les laveuses sur le bord de leur tonneau et, en Pologne, les petits usiniers qui n'ont pu, faute de capitaux, remplacer ce procédé suranné, lent et imparfait par le travail à la vapeur des machines spéciales de la grande industrie, machines qui ont permis de supprimer radicalement le battage. — Le *battage de la laine* est une opération destinée à l'étendre sous les coups répétés d'une baguette, pour qu'elle puisse être ensuite soumise au peignage et au cardage. Le dégraissage l'a débarrassée du suint, mais non des matières végétales qui se trouvaient dissimulées dans l'épaisseur des mèches ; le lavage ne l'a pas nettoyée des matières tinctoriales et poussiéreuses dont elle était chargée ; sa mise en filature nécessite encore deux opérations : le *triage* qui chassera les chardons, gratterons, etc., et, avant le triage, le *battage* qui, en en désagrégeant les fibres, fera sortir la terre, le sable, les résidus des matières tinctoriales, en un mot, tous les pulvérulents, toutes les particules solides qu'elle contient. L'opération du battage des laines a donné naissance à deux genres de machines différentes : 1° la *batterie ordinaire, à compteur ou sans compteur*, se compose d'un tambour batteur, formé de quatre ou six traverses placées dans la position de génératrices de cylindre et munies de dents coniques en fer de 10 ou 15 centim. qui passent dans l'intervalle laissé entre elles par des dents similaires

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fixées à demeure au bâti de l'appareil ; tout le système est enveloppé d'une toile métallique dont les mailles arrêteront la laine et ne laisseront passer que les ordures ; le tambour, commandé par la poulie de son axe, tourne avec une vitesse d'environ 300 tours par minute ; la laine, entraînée dans cette rotation rapide par les dents du tambour, est secouée, déchirée, vannée, pour ainsi dire, par les dents correspondantes du châssis, ses fibres se brisent, et les corpuscules poussiéreux qu'elle renfermait s'échappent à travers les jours de la toile métallique, chassés par la ventilation énergique du cylindre en révolution. La plupart de ces appareils sont munis d'un *compteur :* c'est une annexe mécanique composée essentiellement d'une vis sans fin pratiquée sur l'axe même du tambour, d'un excentrique, d'un contrepoids et d'engrenages qui permettent, après un nombre de tours réglé d'avance, à la partie inférieure de l'appareil de se déclancher d'elle-même et de livrer passage à la laine ouvragée, assurant ainsi à l'opération une régularité quasi mathématique. — 2° La *batterie cône continue,* postérieure à la précédente, l'a d'abord menacée d'une concurrence victorieuse : elle avait sur elle l'avantage de permettre la continuité du travail, mais elle recélait un vice de constitution dont on a eu vite fait de s'apercevoir et qui l'a fait peu à peu délaisser pour son aînée : cet irrémédiable défaut, irrémédiable en ce sens qu'il est inhérent au principe de l'appareil, consiste en ce que la durée du travail est forcément la même pour toutes les laines et ne peut être proportionnée à leur degré particulier d'impureté. Dans ce système, c'est encore un tambour horizontal muni de dents extérieures qui tourne dans un châssis muni de dents intérieures, intermédiaires aux premières ; mais ce tambour est conique et la laine, introduite à l'aide d'une trémie du côté du plus petit diamètre, est peu à peu déplacée latéralement vers le plus grand diamètre, en vertu de l'accroissement de la force centrifuge, et trouve là une issue par laquelle elle sort de l'appareil, à jet continu ; mais la rapidité de son passage à travers l'appareil ne peut être modifié, quel que soit son état de propreté : il y a là un inconvénient contre lequel n'a pu tenir longtemps l'emploi du système.

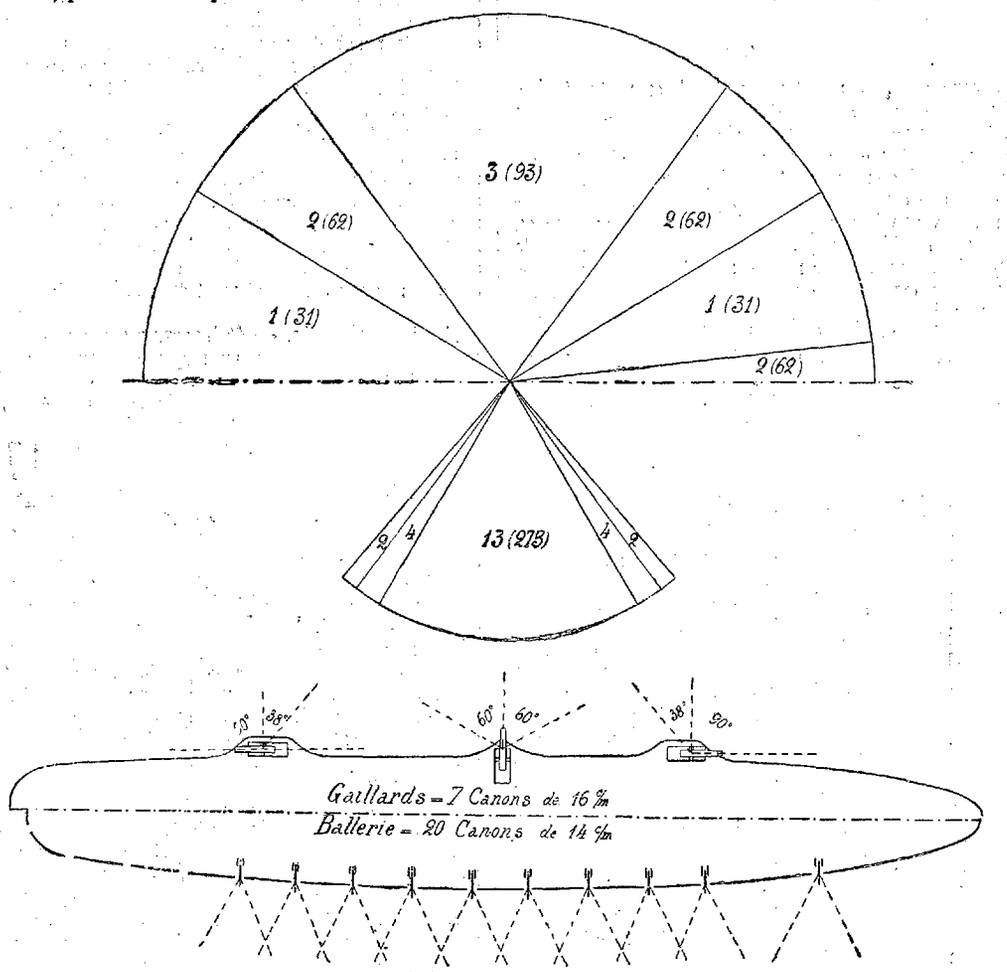

Plan de battage du *Tourville.*

Le coton lui aussi a besoin d'être battu ; le *battage du coton* a pour but de le préparer au cardage, en le nettoyant de toutes ses impuretés ; cette opération était confiée autrefois à des femmes qui, armées de baguettes, le frappaient après l'avoir étendu sur des claies ; ce travail était fort pénible et, comme il devait avoir lieu dans des endroits clos, l'air confiné, chargé de particules organiques, de poussières, etc., devenait vite nuisible à la santé des ouvrières. Aujourd'hui, le battage à la vapeur a remplacé le battage à la main ; dans les machines qui ont été inventées à cet effet, le coton est soumis à deux opérations différentes, le battage et l'aspiration, qui toutes deux concourent au même résultat d'appropriation et se complètent mutuellement. Le coton est étalé par battées à peu près égales sur une toile sans fin qui l'amène entre deux cylindres cannelés, au sortir desquels il est énergi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quement battu par un volant ou batte dont les coups répétés et violents le débarrassent de toutes les impuretés lourdes; le coton vient alors s'appliquer à la surface de deux tambours en toile métallique dans lesquels se produit une forte aspiration qui a pour effet d'enlever à la nappe de coton la poussière que le battage a été impuissant à lui enlever; elle passe ensuite sous une seconde batte, puis entre deux rouleaux de fonte qui la compriment et au sortir desquels elle s'enroule autour d'un cylindre en bois ou en fer. La coton est ainsi tout prêt pour la carde. — Plus le coton est long, plus il faut être circonspect dans l'emploi de la batte; celui de Géorgie ou d'Egypte a une fibre allongée et soyeuse qu'on ne peut battre qu'une fois et encore avec un volant d'un seul fléau; quant aux cotons courts, on peut les soumettre à un double battage sous batteurs complets; un calibre permet, d'ailleurs, d'imprimer au volant la vitesse convenable; cette vitesse — nous venons de le montrer — doit varier avec les sortes du textile; c'est l'expérience seule qui permet de la déterminer. — La laine peut subir un autre battage quand elle a été transformée en tissus; certaines étoffes, les draps *velours*, *ratinés*, *ondulés*, *frisés* sont soumis, pour l'apprêt, à une *batterie*, machine armée de baguettes en bois qui, au moyen de cames et de ressorts, viennent frapper alternativement sur le drap tendu humide, pour faire relever le duvet de la laine, allongé par le travail de la lainerie. C. Tourte.

On donne encore le nom de *battage* à la préparation des tissus (V. Apprêt).

2° Céramique. — *Battage à la main*. Une des conditions essentielles de la bonne fabrication des poteries, qu'il s'agisse de faïences ou de porcelaines, est la parfaite homogénéité des pâtes dans tout leur ensemble. Sous peine de voir des accidents graves se produire, il est indispensable de donner à la masse de pâte, surtout quand elle doit servir à fabriquer de grandes pièces, une égalité complète de composition et de densité, de façon que le mouvement qui s'opère, soit pendant la dessiccation, soit pendant la cuisson, se fasse avec la plus grande régularité. — Parmi les opérations qui ont pour objet de donner aux pâtes cette homogénéité des masses, une des principales est le *battage*, opération qui vient après celle du *pétrissage* ou *marchage* (V. ces mots). — Dans les fabriques qui n'emploient pas des quantités considérables de pâtes, le *battage* se fait à la main. A cet effet, l'ouvrier roule avec ses mains et ses bras la pâte qu'il veut préparer, puis il la réunit en petites masses ou ballons qu'il lance fortement contre la table, la soumettant ainsi à des percussions violentes qui en resserrent toutes les parties et en chassent l'air qu'elle pourrait renfermer. On reconnaît que cette opération a atteint son but lorsque, après avoir divisé les ballons, leur cassure ne laisse apercevoir aucune soufflure. Lorsque la quantité de pâte à employer est considérable, on se sert pour la pétrir et la malaxer de *tines* (V. ce mot) en bois ou en fonte dans lesquelles la pâte est coupée et malaxée au moyen de lames inclinées et coupantes qu'un arbre fait tourner. Pour la porcelaine, cependant, les procédés mécaniques ne peuvent remplacer le battage à la main, opération délicate d'où dépend la réussite complète des pièces à la cuisson et pour laquelle rien ne peut suppléer à l'adresse instinctive de la main de l'ouvrier. Edouard Garnier.

V. Marine. — Plan de battage. — C'est le plan qui indique la position des bouches à feu d'un navire. On y trace les directions dans lesquelles chacune d'elles peut tirer en chasse ou en retraite extrême. On peut ainsi se rendre compte des pièces qui peuvent battre un point qui se trouve dans une direction donnée par rapport à l'axe du bâtiment. Le plan de battage est ordinairement accompagné d'un diagramme composé de différents secteurs formant le tour de l'horizon. Leurs rayons représentent, à une échelle convenue, la portée des pièces; des chiffres placés à l'intérieur indiquent le nombre de pièces qui peut battre chacun d'eux et le poids de la bordée qu'elles peuvent y envoyer. La figure donnée à la page précédente représente le plan de battage du croiseur de premier rang *le Tourville*.

BATTAGLIA (Gotius), de Rimini, né dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, docteur en droit civil et canon; défendit, en 1310, la mémoire de Boniface VIII contre les accusations de Guillaume de Nogaret; fut créé, le 14 juin 1333, patriarche *in partibus* de Constantinople; prit part, en 1336, sous la direction de Benoît XII, à la réforme de l'ordre des frères mineurs, et, vers la même époque, en compagnie d'autres prélats, à la correction du formulaire pénitencier de ce même pape; fut envoyé, en 1338, comme légat en Sicile avec Ratier, évêque de Vaison, et pendant cette légation, qui durait encore en 1339, nommé cardinal (peut-être de Saint-Prisce), le 18 déc. 1338. On ignore l'époque exacte de sa mort, qui semble être survenue après l'année 1350. Ch. K.

Bibl. : Odoricus Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, année 1335, § 63; an. 1336, § 65; an. 1338, § 10; an. 1339, § 44; an. 1340, § 63; an. 1349, § 9; an. 1354, § 15. — Raphaël Adimari, *Historia Ariminensis;* Brescia, 1616, in-4, t. II, p. 69. — Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium;* Paris, 1693, 2 vol. in-4, t. I, pp. 810-2.

BATTAGLIA (Dionisio), peintre italien, vivait à Vérone en 1547. On trouve, sur un tableau de l'église Santa-Eufemia, la signature *Dionisius Battalea fecit anno 1547*. Outre le *Saint Julien* et la *Sainte Barbe emportée par les anges vers le ciel* (dans l'église Santa-Eufemia), on lui attribue aussi, à San-Zeno, un tableau d'autel représentant *Marie et l'Enfant*, avec sainte Anne, saint Zénon, saint Christophore et saint Jacques. Enfin, une fresque signée de son nom a été conservée sur la façade d'une maison de Vérone.

BATTAGLIA (Francesco), sculpteur sur bois italien, de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Il est l'auteur des boiseries de la sacristie de la Nunziata à Pontremoli, finies en 1676, et qui lui coûtèrent huit ans de travail. On lui attribue aussi le chœur de l'église Saint-Etienne à Empoli, terminé en 1693.

BATTAGLIA (Francesco), homme d'Etat vénitien, né en 1743, mort en 1799. Entré au Sénat le 25 nov. 1784, il y fut un des rares patriciens éclairés qui rêvaient la régénération de la vieille république. Envoyé comme provéditeur extraordinaire en terre ferme lors des guerres de la Révolution française, il se montra favorable aux idées nouvelles et partisan d'une entente avec la France. Il passa pourtant, après les insurrections de Bergame et de Brescia (1797), pour avoir lancé une proclamation contre les Français. On reconnut, depuis, qu'il n'en était pas l'auteur. Il fut ensuite avogador de la république. Mêlé à toutes les négociations qui précédèrent l'occupation de Venise par le général Baraguay d'Hilliers, il ne put supporter la cession de sa patrie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio et mourut bientôt de chagrin. — On trouve quelquefois son nom écrit Battaja ou Battagia : ce sont des formes vénitiennes. F. H.

BATTAGLINI (Francesco), savant italien, né à Rimini en 1610, mort en 1632. Il vint à Rome où il se distingua par son érudition, fut membre de l'Académie des Lynx, et termina ses jours à Rimini où Urbain VIII lui avait conféré un canonicat. On a de lui, outre quelques poésies latines et italiennes : *Heraclitus humanæ vitæ miserias lugens* (Rome, 1629, in-4).

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

BATTAGLINI (Marco), historien italien, né en 1645, près de Rimini, mort à Césène en 1717; il fut évêque de Nocera et de Césène. Il a publié : *Historia universale di tutti i concilj generali e particolari di santa Chiesa* (Venise, 1686, in-fol., 2^e^ éd. augmentée, en 1689, puis 1696, 1704 et 1714); *Annali del Sacerdozio e dell' Imperio intorno all intero secolo decimo-settimo di nostra salute* (Venise, 1701-1711, 4 vol. in-fol). E. B.

BATTAGLIOLI (Pietro), peintre-sculpteur italien, vivait à Modène dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. La plupart de ses œuvres sont conservées à Modène dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

églises Saint-Dominique, Sainte-Marguerite et Saint-Pierre-Martyr et à Carpi au palais épiscopal et à l'église *del Cristo*.

BATTAGLIOLI (Francesco), peintre italien de la fin du XVIIIe siècle, originaire de Brescia, a surtout travaillé à Trévise où il a décoré plusieurs palais (notamment le palais Soderini).

BATTAILLE (Eugène), peintre français, né à Granville le 18 avr. 1817, mort à Versailles en 1875. Élève de L. Cogniet, il devint conservateur-adjoint du musée de Versailles et conserva cette situation jusqu'à sa mort. Ses tableaux sont fréquemment inspirés par les créations de Victor Hugo et des romantiques ; il a fait aussi quelques portraits. Parmi ses œuvres, il faut citer : *les Fiançailles de Gringoire* (Salon 1843, début) ; *Sara la baigneuse* (S. 1845) ; *Don César de Bazan* (S. 1846) ; *Faust et Wagner* (S. 1849) ; *la Pêche*, panneau décoratif (S. 1857) ; *Portrait de l'auteur. Apparition de Jésus-Christ à ses disciples* (commande du ministère d'Etat, S. 1859) ; *Boucher chez Mme de Pompadour ;* Portrait de *M. Ch. Battaille de l'Opéra-Comique*, dans le rôle de Pierre Ier de l'*Etoile du Nord* (S. 1861) ; Portrait du *général de division Paté*, commandant militaire du palais de Versailles (S. 1867) ; *Primavera*, panneau décoratif (S. 1869) ; *Carmagnola* (S. 1875). Les galeries de Versailles possèdent de lui les portraits du *maréchal Brune*, d'après Mme *Benoist* ; du *maréchal Ney*, d'après *Langlois*, et du contrôleur général des finances *Lambert de Chamerolles*.

Ad. T.

BATTAILLE (Charles-Amable), chanteur dramatique français, né à Nantes le 30 sept. 1822, mort à Paris le 2 mai 1872, était fils d'un médecin qui voulait lui faire embrasser la même profession. Le jeune homme fit ses études médicales, se fit recevoir docteur, et revint s'établir dans sa ville natale. Mais, voyant la clientèle tarder un peu trop à son gré, il s'impatienta et quitta Nantes pour venir tenter la fortune à Paris. Doué d'une superbe voix de basse chantante, ronde, pleine et sonore, il se présenta aux examens du Conservatoire, fut admis dans la classe de Manuel Garcia, et sortait de cette école en 1847 avec les trois premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique, triple triomphe qui lui assurait un avenir distingué. Engagé presque aussitôt à l'Opéra-Comique, où ses débuts furent retardés par les événements politiques, il parut pour la première fois à ce théâtre, au cours de l'été de 1848, dans le rôle presque secondaire de Sulpice, de la *Fille du Régiment*. Il sut cependant s'y faire remarquer à ce point, comme chanteur et comme comédien, qu'Halévy, qui se connaissait en artistes et qui s'apprêtait à faire jouer son *Val d'Andorre*, n'hésita pas à lui confier l'un des rôles les plus importants de cet ouvrage, celui de Jacques Sincère, le vieux chevrier. Cette création fit à Battaille le plus grand honneur. En dehors de ses qualités de chanteur, qu'il pouvait déployer à l'aise, il y fit montre d'un sentiment dramatique bien rare, surtout chez un si jeune artiste, et sut faire de ce rôle du vieux chevrier un type qui, une fois entrevu par le spectateur, restait ineffaçable dans son esprit. Peu après, Battaille donna une preuve de la souplesse et de la flexibilité de son talent en créant, avec non moins de bonheur, un personnage d'un caractère tout opposé et essentiellement comique, celui de Don Belflor dans un charmant petit ouvrage d'Adolphe Adam, *le Toreador*. Ici il fut plein de rondeur, de gaîté, de bonhomie, et il réunit tous les suffrages en prouvant qu'au point de vue du chant tous les styles lui étaient familiers, et qu'il comprenait aussi bien le bouffe que le dramatique.

Tout en reprenant certains rôles du répertoire courant, Battaille, qui avait promptement acquis sur le public l'autorité qu'exercent infailliblement les grands artistes, ceux qui sont nés pour sa jouissance et ses plaisirs, Battaille, qui était l'enfant chéri des auteurs et des compositeurs, fit en peu d'années de nombreuses créations : *la Fée aux Roses* (Atalmuc), *le Songe d'une nuit d'été* (Falstaff), *la Dame de pique* (Roskow), *le Carillonneur de Bruges* (Mateus), *le Père Gaillard* (Gaillard), *Marco Spada* (Torrido), *l'Etoile du Nord* (Pierre), *la Cour de Célimène* (le Commandeur), *le Hussard de Berchini* (Gédéon), *les Saisons* (Nicolas), *Valentine d'Aubigny* (Gilbert), *Psyché* (Mercure). Il faut avoir vu jouer à Battaille le *Toreador* et l'*Etoile du Nord* pour se rendre compte de la souplesse et de la valeur de son jeu comme comédien ; il faut lui avoir entendu chanter la cavatine légère de don Belflor : *Oui, la vie n'est jolie...* et l'admirable et dramatique romance du czar Pierre : *Pour fuir son souvenir qui semble me poursuivre*, pour apprécier son intelligence des divers styles musicaux, pour juger de l'aisance, de la facilité, de la sûreté avec lesquelles il passait de l'un à l'autre. Sa belle voix servait d'ailleurs à merveille ses belles facultés : flatteuse et caressante parfois, énergique et puissante en d'autres cas, toujours ronde, pleine et bien timbrée, elle brillait dans les genres les plus divers, même les plus opposés. Cette voix pourtant le trahit après moins de dix années. Vers la fin de 1857, Battaille, atteint d'une grave affection du larynx, se vit obligé de renoncer à une carrière qui avait été pour lui presque glorieuse. Cependant, après avoir pris quelque repos, il entra en 1860 au Théâtre-Lyrique, y reprit avec succès ce rôle de Jacques Sincère du *Val d'Andorre*, qui avait fondé sa renommée, et fit, dans *Philémon et Baucis*, de M. Gounod, une de ses plus importantes créations, après quoi il retourna pour un instant à l'Opéra-Comique. Mais bientôt il quitta définitivement la scène, bornant désormais son action artistique à son enseignement du Conservatoire, où une classe de chant lui avait été confiée en 1851.

On doit à Battaille, qui, en sa qualité de médecin, s'était occupé d'études sur la construction, la nature et les facultés de l'appareil vocal, un mémoire important, présenté à l'Académie des sciences, et publié sous ce titre : *Nouvelles recherches sur la phonation* (Paris, 1861, in-8 avec pl.). Ces recherches constituaient, ainsi qu'il le disait lui-même dans le dernier chapitre, « la première partie d'un ouvrage ayant pour titre : *De l'enseignement du chant*, lequel sera publié incessamment en entier. » Deux ans après il lançait en effet une nouvelle publication : *De l'enseignement du chant* (2e partie) ; *De la physiologie appliquée à l'étude du mécanisme vocal*. Tout cela cependant ne formait pas un corps d'ouvrage complet ; mais je ne sache pas que l'auteur ait terminé cette publication. Cette notice ne serait pas complète si l'on n'y rappelait que Battaille, qui d'ailleurs faisait montre d'idées libérales, avait été, à la suite des événements du 4 sept. 1870, nommé sous-préfet d'Ancenis. Mettant toute son intelligence et son énergie au service de ses fonctions, il déploya beaucoup de zèle et d'activité dans l'organisation et l'armement des corps levés dans son arrondissement.

Arthur Pougin.

BATTALUS (Entom.). Genre d'Arachnides, proposé en 1878 par le Dr Karsch et rapporté par lui à la famille des Enyoides, malgré le nombre des griffes qui n'est que de deux et la disposition des filières. Ce genre appartient réellement à la famille des Drassides, et les deux espèces décrites par L. Koch sous les noms d'*Agræca insularis* et *A. picta*, en font partie. Il est voisin du genre *Agræca*, dont il se distingue surtout par ses tarses garnis de scopulas et de fascicules unguéaux. Il se rapproche aussi des genres *Corinna* et *Tylophora*, mais il en diffère par la seconde ligne des yeux qui est très fortement courbée en arrière, en demi-cercle, et le groupe des yeux médians beaucoup plus long que large. Les *Battalus* sont des araignées de taille moyenne, ornées de taches blanches sur fond noir. Ils sont tous propres à l'Australie ; le *B. spinipes* Karsch est le type du genre.

E. Simon.

BATTAM (V. Batang).

BATTANT. I. Architecture. — Terme d'architecture et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

surtout de menuiserie désignant une partie de porte, de croisée, de volet ou de persienne fixée à même une baie, sur un bâti ou sur un autre battant. Les battants sont dits dormants ou ouvrants, suivant leur fonction, et on appelle abattants ceux qui, au lieu de se mouvoir autour d'un axe vertical, évoluent autour d'un axe horizontal. Les battants à meneau sont ceux qui, portant les crémones ou les espagnolettes ou recevant d'autres battants, ont un supplément d'épaisseur figurant un meneau. En outre, les battants tirent différents noms de leur mode d'assemblage; c'est ainsi qu'il y a les battants à feuillure, à noix, à gueule de loup, à doucine, à chanfrein, etc. — Terme de fonderie s'appliquant à la pièce de fer suspendue à l'intérieur d'une cloche et qui, par son choc avec la cloche, lui fait produire le son. Ch. L.

II. Industrie. — Châssis qui bat la trame dans les métiers à tisser; il peut peser une cinquantaine de kilogr. et se compose de dents de peigne entre lesquelles passent les fils de la chaîne; dans les anciens métiers à tisser, l'ouvrier le tenait de la main gauche, tandis que de la droite, à l'aide de deux cordes fixées aux glissières, il tirait, tantôt à gauche, tantôt à droite, sur une poignée à laquelle étaient attachées les extrémités convergentes de ces deux cordes de transmission, et il envoyait ainsi alternativement dans les deux sens la navette qui courait sur le rebord inférieur et antérieur du battant, prise entre les deux couches de fil de chaîne écartées par les lisses, et, chaque fois que la navette avait accompli son trajet transversal, il ramenait en avant le battant qui pressait le fil contre la façure, c.-à-d. contre la partie déjà tissée de l'étoffe; aujourd'hui, le battant est mû, comme le chasse-navette, par le métier lui-même, mais c'est toujours le même principe sans autre modification dans le travail que son accélération et sa plus grande régularité. — On a donné le nom de *battant-lanceur* à cette pièce du métier à tisser, munie de deux coulisseaux ou glissières qui chassent alternativement la navette. — Le *battant à chariot* est l'organe principal du métier-compositeur Gand.

Battant-Brocheur. Machine à l'aide de laquelle on tisse les étoffes *brochées*, c.-à-d. ornées de dessins ou de bouquets isolés dont la matière est différente de celle du fond sur lequel ces ornements sont appliqués; le battant-brocheur, inventé par le mécanicien lyonnais Prosper Meynier, permet de n'employer que la quantité strictement nécessaire du fil brocheur. Autrefois, avant l'application de cette ingénieuse machine, le brochage d'une étoffe s'obtenait en faisant en trame le fil destiné à produire les fleurs du tissu tantôt en dessus, tantôt en dessous de la chaîne, de sorte que la plus grande partie de ce fil d'applique était inutile et, pour ainsi dire, perdue; de plus, cette addition considérable de matière textile rendait l'étoffe fort lourde et en couvrait l'envers d'un lacis de longs fils fort gênants; on se trouvait souvent obligé de les couper dans l'intervalle des ornements; et alors ceux-ci, n'étant plus fixés à l'étoffe que par la pression insuffisante du tissu sur les extrémités devenues libres du fil brocheur, cédaient au moindre accroc, se détachaient à la première atteinte de l'usure et mettaient ainsi l'étoffe hors de service rapidement. L'invention de Prosper Meynier, une des plus remarquables qu'on ait faites, de nos jours, dans cette branche, a révolutionné l'industrie des étoffes brochées; elle a rendu d'usage courant un article fort répandu aujourd'hui, dont elle a tout ensemble augmenté la solidité et diminué le prix. C. Tourte.

III. Armée. — Anneaux d'acier qui servent dans le fusil de guerre, à fixer la bretelle à chacune de ses extrémités. L'un est attenant à la grenadière et l'autre à la crosse de l'arme. De là leurs noms respectifs : *battant de grenadière* et *battant de crosse*. Dans le mousqueton de cavalerie, le battant de crosse est remplacé par un *battant de sous-garde*.

IV. Marine. — Nom donné à la longueur d'un pavillon, d'une flamme, d'un guidon, dans le sens où il peut flotter. La longueur dans le sens où il est maintenu par un mât ou une drisse en est le guindant.

BATTARA (Jean-Antoine), savant botaniste et agronome italien du XVIIIe siècle, mort en 1789 à Rimini où il était curé. Il a publié : *Fungorum agri Ariminensis historia* (Faenza, 1775 et 1759, in-4, fig.); *Pratica agraria distributa in varii dialoghi* (Rome, 1778, 2 vol. in-12); *Litteræ ad C. Toninium*, insérées dans les *Atti dell' Accademia di Siena*, tome IV); *Epistola selecta de re naturali observationes complectens* (Rimini, 1774, in-4); *Rerum naturalium historia* (Rome, 1773-1782, 2 vol. in-fol.), nouvelle édition refondue du *Museum Kircherianum* de Bonanni. Il s'éleva contre le préjugé qui considérait les champignons comme des végétations nées de la pourriture et montra qu'ils se reproduisent normalement. Persoon a donné son nom à un nouveau genre de champignons qu'il avait découvert et décrit le premier R. G.

BATTARREA (Bot.). Genre de Champignons-Gastéromycètes. Persoon et Fries écrivent *Batarrea*, mais à tort, ce genre étant dédié au célèbre mycologue italien Battara. Les *Battarrea* sont, quant au port et au mode de végétation, des Phalloïdés; leur structure et leur fructification rappellent les Lycoperdinés (*Tulostoma*). Tant que le champignon est souterrain, le péridium demeure fermé et globuleux. Puis un pédicelle se forme dans son intérieur; il s'allonge et déchire irrégulièrement son tissu, entraînant à son sommet le tissu sporifère, et s'élevant comme le pied d'un *Phallus*. La portion inférieure du péridium reste à la base comme les débris d'un volva; la portion supérieure portée par le pied recouvre la gléba pulvérulente qui surmonte le sommet du pied dilaté en dôme. L'enveloppement du tissu sporifère par le péridium interne réalise une disposition inverse de ce qui se passe chez les *Phallus* où il est également percé pour laisser passer le tissu sporifère liquéfié et les spores. Ces dernières sont légèrement anguleuses. On connaît peu d'espèces de *Battarrea*. L'une d'elles a été trouvée en Angleterre, une seconde dans les sables du Volga, une troisième au Pérou. H. F.

BATTAS. Peuple de l'île de Sumatra, dont le pays s'étend sur la côte occidentale et dans l'intérieur de cette île. Il confine à l'ancien royaume d'Atjeh, à l'ancien empire de Menang-Kabo et à la résidence de Padang. Les chefs des districts forment une confédération dont le nombre le plus important réside près du grand lac Toba. Les Battas sont de la même souche que les Malais; on trouve dans leur extérieur et leur physionomie beaucoup de traits communs à cette race, bien qu'ils aient les pommettes moins saillantes, le front moins haut, le nez moins écrasé. Quoique les Battas parlent un idiome différent de celui des Malais, on surprend dans les deux langues quantité de mots semblables. Nous serions plus à même de décider cette question, si nous possédions l'ancienne écriture des Malais; mais elle nous est inconnue, car depuis longtemps ils se servent de caractères arabes introduits chez eux avec l'islamisme. Quant aux Battas, on connaît leurs signes d'écriture. On possède quelques-uns de leurs manuscrits, des exemplaires de leurs livres sacrés, écrits de gauche à droite sur du papier fait avec l'écorce d'arbre. Dès que l'enfant est en âge d'apprendre, les chefs ou les riches du village l'envoient chez un homme habile dans l'art d'écrire. Il est remarquable qu'un peuple si cruel et si barbare tienne tant à cette éducation sommaire il est vrai, puisqu'elle se borne à l'écriture, à la connaissance de quelques lois, à quelques principes de culture et au maniement des armes. La législation chez les Battas est plus avancée que la religion. Il y a des peines stipulées pour les différents crimes et délits; mais le code paraît ne favoriser que les plus riches, car on peut toujours se racheter avec de l'argent. Il fut un temps où les Battas avaient une constitution politique. Alors le pays était partagé en provinces et en districts; dans leur langue, on trouve encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une expression pour désigner la réunion de plusieurs villages *(Soukou)*. Comment un peuple de 160,000 âmes, qui a joui des avantages de la civilisation, qui a pratiqué l'agriculture et la pratique encore, qui a une écriture originale, peut-il être tombé au point d'abrutissement, de dégradation morale et de férocité où on le voit aujourd'hui, sur quelques points de son territoire surtout? Le trait distinct des Battas, c'est l'anthropophagie. Mais il ne faudrait pourtant pas croire que ce peuple se nourrisse exclusivement de chair humaine. Il existe par malheur des tribus sauvages qui achètent des esclaves, les engraissent et les dévorent. Les Battas ne doivent pas être rangés dans cette classe de cannibales. Ils ne mangent que les ennemis pris les armes à la main, les étrangers qui s'introduisent dans leur pays, les individus convaincus d'adultère avec la femme d'un chef. En dehors de ces trois cas, l'épithète d'anthropophages ne peut leur être appliquée. M. D'E.

BATTE. I. Technologie. — Outil servant aux mouleurs à fouler le sable dans les châssis et les boîtes à noyaux; dans les fonderies de fer on emploie les battes à têtes en bois, en fer ou en fonte; elles sont rondes, plates, pyramidales, à pilettes, suivant la forme de la cavité où le sable doit être comprimé.

II. Céramique. — La batte est un disque oblong en bois de charme, de 15 centim. environ de diamètre dans sa plus grande largeur et de 18 centim. d'épaisseur; le manche a 22 centim. de longueur. La batte sert au cassage à

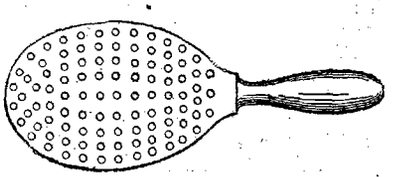

Batte.

la main, sur une pierre de grès très dur, élevée à hauteur de ceinture d'homme, de matières calcinées qui doivent être amenées à l'état de poussière plus ou moins grossière; la face de la batte qui sert à briser les matières est armée de clous. L. Knab.

III. Ichtyologie (V. Bat).

BATTÉE (Reliure). Paquet de feuilles à relier qu'on bat à la fois; les battées se composent d'autant moins de feuilles que la reliure du volume doit être plus soignée. Les relieurs ont dans leurs ateliers un bloc de pierre ou de marbre qu'ils nomment pierre à battre et qui doit avoir la face supérieure parfaitement horizontale; ils se servent pour battre le livre d'une masse de fer ayant une platine à vives arêtes arrondies et une surface un peu convexe. Quand l'ouvrier veut battre son livre dont les feuilles sont pliées, il égalise les cahiers qu'il divise en battées, et commence son travail en donnant le premier coup au milieu de la feuille et les suivants en tirant la battée à soi; l'ouvrier doit bien faire attention à ce que son marteau tombe toujours bien d'aplomb sur la battée. Pour les livres un peu soignés, on met de chaque côté de la battée une garde ou chemise. L. K.

BATTEL (André), marin anglais, né vers 1565, mort vers 1640. S'étant embarqué en 1589 pour le Rio de la Plata, il tomba, sur la côte du Brésil, entre les mains des Portugais. Il fut emmené à Loanda et y passa plusieurs années prisonnier des Portugais. Sa relation a été publiée par Walckenaer dans son grand recueil. L. Del.

BATTELE (Jacob van), peintre flamand du XVIe siècle, probablement parent de Jan van Battele de Malines, avec lequel il peignit le portrait de Charles-Quint.

BATTELE (Jan van), peintre flamand, vivait à Malines au XVIe siècle. Son véritable nom était van der Wick ou Wyckh; « van Battele » paraît n'avoir été qu'un surnom. Plusieurs princes l'employèrent et il paraît avoir joui d'une grande réputation. Son nom est cité en 1504, 1509, 1520 et 1527 comme ayant exécuté soit à Malines, soit à Bruxelles, des travaux décoratifs pour la réception de divers personnages princiers. En 1549, il fut nommé peintre de la cour de Charles-Quint et il fit le portrait de l'empereur. Il fut aussi appelé à enluminer en 1535 et 1549 deux manuscrits pour l'ordre de la Toison d'or, où il peignit les portraits de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien Ier, Philippe le Beau et Charles-Quint. Ce dernier travail lui fut payé plus de mille livres. A. M.

Bibl.: *Biographie nationale de Belgique.* — Pinchart *Archives des arts;* Bruxelles, I, in-8. — Meyer, *Allgemeines Künstler Lexikon.*

BATTELI (Jean-Christophe), antiquaire italien, né à Sasso-Corvario en 1658, mort en 1725. Il fut bibliothécaire du pape Clément XI et archevêque d'Amasia, *in partibus*. On lui doit : *Expositio aurei numismatis Heracliani ex museo Clementis XI* (Rome, 1702, in-8); *Dissertatio de sarcophago marmoreo Probi Anicii et Probæ Falconiæ* (Rome, 1705, in-8); *Oratio de laudibus Pii V* (Rome, 1712, in-4); *Vita Clementis XI* (Rome, 1723, in-fol.); *De vestigiis villæ Plinianæ* (Rome, in-4, 1724). E. B.

BATTELLEMENT (Archit.). Dernière rangée de tuiles d'où l'eau reçue sur un toit s'écoule dans un chéneau ou dans une gouttière à moins qu'elle ne tombe à terre, soit à l'intérieur d'une propriété, soit sur la voie publique, ou, en cas de servitude spéciale (en partie le *stillicidium* des Latins), sur le fonds du propriétaire voisin.

BATTEM (Gerard van) (V. Bathem).

BATTEMENT. I. Physique (Acoustique). — Considérons deux sons peu différents l'un de l'autre par leur hauteur et se propageant dans l'air; ils donnent lieu chacun à une onde sonore, et chaque molécule gazeuse reçoit des molécules voisines deux vitesses correspondant à ces ondes. Supposons qu'en un certain point, à un moment donné, les deux ondes soient concordantes; les vitesses communiquées à ce point s'ajouteront et le son sera alors renforcé; mais comme les deux notes n'ont pas exactement la même hauteur, l'une donnant des vibrations plus rapides, celles-ci commenceront avant que les vibrations de la note plus grave soient terminées, de telle sorte que, les premières empiétant de plus en plus sur les autres, il arrivera un moment où les vitesses en ce point considéré seront égales et de sens contraire; les deux mouvements se détruiront alors et il y aura silence, puis, les mêmes phénomènes se reproduisant, les vibrations auront de nouveau des vitesses de même signe qui s'ajouteront en donnant un nouveau maximum et ainsi de suite. On entendra donc, outre les deux sons émis, des maxima et des minima d'intensité, ce sont ces maxima que l'on appelle les *battements*. Il y en a un nombre qui est représenté par $n-n'$ par seconde lorsque les deux notes qui les produisent effectuent, l'une n et l'autre n' vibrations. Cela montre que les battements sont d'autant plus haut que les notes composantes sont plus rapprochées. Lorsque deux tuyaux d'orgue donnent la même note, il suffit d'en désaccorder un légèrement pour lui faire produire avec le premier des battements de plus en plus fréquents, on n'arrive bientôt plus à les distinguer s'ils sont plus nombreux qu'une trentaine par seconde; ils produisent alors un son résultant, mais ce son n'est pas musical en général, à moins que les notes ne soient assez différentes. Considérons deux sons de même intensité, de même phase, mais de hauteurs différentes; soit n et n' le nombre de vibrations qu'ils exécutent par seconde. La vitesse résultante pour une certaine molécule est la somme algébrique des vitesses dues à chaque note, c.-à-d. c'est

$$\sin 2\pi nt + \sin 2\pi n't,$$

EFERUS - Recherches & Classification numériques

expression que l'on peut mettre sous la forme d'un produit de sinus par un cosinus :

$$\sin 2\pi nt + \sin 2\pi n't = 2 \sin 2\pi \frac{n+n'}{2} t \cos 2\pi \left(\frac{n-n'}{2}\right) t.$$

On voit que le second membre présente $n-n'$ minima et autant de maxima par seconde. Pour rendre visibles ces résultats par l'expérience on emploie souvent deux diapasons verticaux, parallèles et munis chacun d'un miroir. Ces deux miroirs sont parallèles lorsque les diapasons sont au repos. On envoie sur l'un d'eux un rayon de lumière qui se réfléchit sur lui, tombe sur l'autre miroir et est renvoyé par ce dernier parallèlement à sa direction primitive. Si les deux diapasons sont immobiles, le point lumineux obtenu sera immobile. Si l'un des diapasons vibre seul, le point lumineux se déplacera de part et d'autre du point correspondant à sa position d'équilibre ; il prend alors l'apparence d'une petite ligne lumineuse. Si c'est l'autre diapason qui vibre seul, le même phénomène se produit encore. Remarquons que, l'un des diapasons étant fixe et l'autre mobile, on a un système de deux miroirs, dont l'un est fixe et l'autre mobile. Quand les deux miroirs sont parallèles, le rayon lumineux possède, après sa double réflexion, la même direction qu'avant ; il est déplacé latéralement, mais non pas incliné sur le rayon incident. Si, au contraire, l'un des miroirs vient à s'incliner sur l'autre d'un angle α, il est facile de voir, d'après les lois de la réflexion, que le rayon, après sa double réflexion, fait le même angle α avec le rayon incident. Si donc l'un des diapasons est fixe et l'autre mobile, le rayon lumineux réfléchi se déplacera et décrira un angle α de part et d'autre de la position d'équilibre, α étant l'angle dont on aura écarté le diapason pour le faire vibrer. Supposons maintenant que les deux diapasons soient identiques et qu'on les fasse vibrer en même temps, plusieurs cas pourront arriver : 1° S'ils sont tous les deux, juste au même instant, à l'extrémité gauche de l'amplitude de leur vibration, les deux miroirs seront parallèles si ces deux amplitudes sont égales et le parallélisme se conservera indéfiniment, les deux diapasons éprouvant le même mouvement pendulaire, de sorte que le point lumineux réfléchi sera en repos comme lorsque les deux diapasons eux-mêmes étaient immobiles. Si les amplitudes sont différentes, α et α', lorsque les deux diapasons seront à l'extrémité de leur course, leurs miroirs formeront un angle égal à $\alpha - \alpha'$; ils passeront ensemble par la position d'équilibre puisqu'ils ont même hauteur ; à ce moment l'angle des miroirs sera nul ; puis, dépassant cette position, ils arriveront à l'autre extrémité de leur course et leurs miroirs feront un angle $\alpha' - \alpha$, de sorte que la direction du rayon réfléchi aura oscillé de part et d'autre de la position correspondant à l'équilibre d'un angle $\alpha - \alpha'$. 2° Si les diapasons sont tous les deux, au même instant, à l'extrémité de leur course, mais l'un à droite et l'autre à gauche, l'angle formé par les deux miroirs en ce moment sera $\alpha + \alpha'$. Si nous désignons encore par ces lettres les mêmes angles que précédemment après une vibration simple, ils formeront encore l'angle $\alpha + \alpha'$ changé de signe, de sorte que l'on apercevra un déplacement du point lumineux correspondant à cet angle, c.-à-d. sensiblement égal à la somme des deux déplacements qu'on avait observés lorsque chacun des deux diapasons marchait seul ; tandis que dans le premier cas le déplacement était la différence des deux déplacements observés séparément. 3° Enfin, dans un cas quelconque, on observera un déplacement ayant une valeur comprise entre 0 et $\alpha + \alpha'$, selon les phases de vibrations des deux diapasons; mais, dans tous les cas, les deux diapasons étant à la même hauteur, le déplacement se maintiendra constant. Il n'en sera plus de même si les deux diapasons donnent des notes de hauteurs différentes. Si cela se produit, considérons ce qui se passe au moment où les deux diapasons, écartés de leurs positions d'équilibre des angles α et α', sont tous les deux à l'extrémité gauche de leur course ; pendant la première vibration, l'écartement du point lumineux sera sensiblement $\alpha - \alpha'$, mais au commencement de la seconde vibration les deux miroirs ne feront plus l'angle $\alpha - \alpha'$, mais un angle moindre, car l'un des diapasons aura pris déjà une petite avance sur l'autre, de sorte que l'écartement sera moindre, et, l'avance, augmentant constamment, cet angle diminuera de plus en plus ainsi que l'écartement qui lui correspond jusqu'à ce que cet écart soit d'une vibration simple ; l'angle des deux miroirs en ce moment sera minimum (nul même si $\alpha = \alpha'$) et l'écartement le sera aussi, de sorte que l'on verra l'écartement varier continuellement et se maintenir entre un minimum et un maximum. Si, au lieu de recevoir l'image du point lumineux sur un écran fixe, on la recevait sur un miroir tournant, on verrait non plus une petite ligne lumineuse diminuant de longueur, mais une courbe formée par une suite de hauteurs alternativement croissantes et décroissantes. Aux maxima d'écartements des expériences précédentes correspondent les renforcements appelés battements. Ce procédé permet de constater si deux diapasons sont d'accord avec une grande précision et sans que l'oreille et sa sensibilité interviennent : un sourd peut accorder deux diapasons par ce moyen. Sauveur, qui a le premier étudié ces phénomènes, a proposé de les faire servir à mesurer le nombre de vibrations qu'un son émet par seconde. On peut facilement enregistrer sur un cylindre tournant recouvert de noir de fumée les mouvements d'un diapason muni d'un stylet traceur, mais il est difficile de déterminer assez exactement la vitesse de rotation du cylindre pour que l'on sache avec une grande précision le nombre de vibrations inscrites dans l'angle dont le cylindre a tourné en une seconde. Dans la méthode de Sauveur, pour déterminer le nombre de vibrations N d'un son, on le compare avec un autre faisant un nombre de vibrations inconnu N′ et produisant avec le premier des battements assez longs pour qu'on puisse les compter ; en les comptant pendant une minute, par exemple, on aura avec assez de précision le nombre de battements par seconde, soit n ce nombre. Il résulte de ce que nous avons dit plus haut que l'on a $N - N' = n$. Il est facile d'autre part d'avoir une autre relation entre N et N′ ; on peut déterminer en effet très exactement leur rapport en se servant d'un cylindre inscripteur et comptant les nombres de vibrations de chacune des deux notes comprises entre deux génératrices assez espacées du cylindre ; soit p et q ces nombres, on a $\frac{N}{N'} = \frac{p}{q}$. On peut alors déterminer l'inconnue cherchée N ainsi que l'inconnue auxiliaire N′, à l'aide de ces deux équations. C'est d'après ce principe que Scheibler a construit un tonomètre : c'est une série de 65 diapasons, dont le premier fait 256 vibrations par seconde et dont l'un diffère du suivant par 4 vibrations, de sorte que le dernier fait 2×256 vibrations ; il est à l'octave du premier. Tout son compris dans cette octave pourra être compris entre deux de ces diapasons et donner de 0 à 4 battements par seconde. L'existence de ces battements permet immédiatement de reconnaître entre quels diapasons la note est placée et même sa valeur exacte en tenant compte du nombre de battements qu'elle produit avec l'un d'eux. Konig a montré avec le phénomène des battements l'influence qu'avait sur la hauteur d'un son la vitesse avec laquelle l'instrument qui le produit se déplace : supposons deux diapasons faisant respectivement 668 et 664 vibrations par seconde ; immobiles, ils donneront ensemble quatre battements. Supposons que l'on place le premier à 50 centim. de l'oreille, c'est la distance à laquelle parvient le son pendant $\frac{1}{668}$ de seconde, c.-à-d. pendant une vibration ; supposons qu'on déplace l'autre entre le premier et l'oreille en se guidant sur les battements d'un pendule à seconde, de façon que chaque allée et chaque venue durent séparément une seconde. Pendant une seconde, le premier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diapason, qui est fixe, enverra 668 variations; l'autre, s'il avait été fixe, aurait envoyé 664 vibrations; la suivante, qui est celle qui se produit exactement à la fin de la seconde, n'aurait été entendue qu'après $\frac{1}{668}$ de seconde à cause des 50 centim. qui séparent le diapason de l'oreille, de sorte que si, à la fin de la seconde, le diapason est contre l'oreille, celle-ci entendra cette vibration en plus; elle en en aura donc entendu 665, par suite ce son aura formé 3 battements avec celui du diapason fixe. Quand le diapason s'éloigne l'oreille entend instantanément la première vibration; mais elle n'entend pas la 664e qui termine la seconde, parce qu'il faut qu'elle parcoure les 50 centim. qui la séparent d'elle. Le son correspondra alors à 663 vibrations et il produira avec l'autre 5 battements. Par conséquent, pendant les allées et venues du diapason, l'oreille entendra alternativement 5 et 3 battements lui prouvant que le son du diapason mobile est modifié. — Nous avons dit que lorsque les battements deviennent assez nombreux leur ensemble peut former un son que l'on nomme son résultant. Il a été étudié successivement par Sorge qui l'a découvert en 1745, par Romieu et par Tartini. Mais dans ces derniers temps la théorie de ces sons a reçu un grand développement des travaux d'Helmholtz. Ce savant a montré que deux notes de vibrations n et n' donnaient plusieurs sons résultants dont les deux principaux correspondaient à $n - n'$ et à $n + n'$ vibrations: le premier est plus important que le second; ce dernier est appelé parfois son résultant additionnel. Outre ces sons de premier ordre on peut en distinguer d'autres quand les deux notes fondamentales sont suffisamment intenses; il y a quatre sons résultants de second ordre correspondant à $n - 2n'$, $2n - n'$, $2n + n'$, $n + 2n'$ vibrations. Parfois même on observe des sons résultants de 3e ordre. Par exemple ut_3 et mi_3, donnent comme sons résultants de premier ordre ut_1 et $ré_4$; mais ut_1 donnera à son tour, avec ut_3 et mi_3, des sons résultants de second ordre sol_2 et ut_3; de même sol_2 donnera, avec ut_3 et mi_3, les sons résultants de troisième ordre, ut_1 et u_2, et ainsi de suite, de sorte que l'accord très simple ut_3 mi_3 que nous avons considéré se complique par l'addition d'un grand nombre d'autres qui vont en diminuant d'intensité à mesure que leur ordre augmente. En outre, les instruments de musique ne donnent pas une note unique; ils donnent toujours une note accompagnée d'harmoniques et ceux-ci peuvent agir comme le son fondamental, mais avec moins d'intensité, pour donner des sons résultants. A. Joannis.

II. Technologie. — 1° *Menuiserie.* On appelle ainsi la saillie que forme la feuillure d'un battant de porte ou de croisée et qui s'applique contre le chambranle ou contre l'autre vantail, s'il y a deux vantaux. Le battement rapporté est une tringle plate ou moulurée qui recouvre la jonction des deux vantaux d'une porte ou d'une croisée.

2° *Serrurerie.* Petite bande de fer plat rapportée sur le montant d'une grille de fer et formant feuillure. On appelle aussi ainsi une petite pièce qui reçoit le choc d'une partie ouvrante et l'arrête à la fin de sa course. Les battements de persiennes sont de plusieurs sortes, ils sont à pointe, ronds ou droits. Les battements ou arrêts de portes cochères se nomment *butoirs.* L. K.

III. Artillerie. — Choc d'un projectile contre les parois de l'âme, pendant son trajet dans le canon. Les battements nuisent à la régularité et par suite à la justesse du tir. Dans les pièces lisses autrefois en usage, ils étaient, en outre, une cause sérieuse de dégradation, en ce qu'ils produisaient sur les parois de l'âme des dépressions qui finissaient par nécessiter la mise hors de service de la bouche à feu. On comprend que les battements ne pouvaient se produire que dans les armes non rayées et se chargeant par la bouche, à cause du jeu que l'on ménageait au projectile pour l'introduire plus facilement dans le canon. L'adoption générale des armes se chargeant par l'arrière a donc fait disparaître l'inconvénient des battements.

IV. Danse. — Terme de danse par lequel on caractérise et l'on qualifie le mouvement exécuté par une jambe qui est en l'air, tandis que l'autre supporte le poids du corps du danseur. Il en est de trois espèces, auxquelles on donne les noms de *grand battement, petit battement* et *battement sur le cou-de-pied.*

Bibl.: Physique. — Sauveur, *Histoire de l'Académie des sciences*, 1700, p. 134. — Helmholtz, *Théorie physiologique de la musique*, p. 300 (traduction française de M. Guéroult). — Scheibler, *Ann. Poggendorff*, t. XXIX, p. 390, et t. XXXII, pp. 333 et 492. — Sorge, *Anweisung zur Stimmung der Orgelwerke und des Claviers*; Hambourg, 1744. — Tartini, *Traité de l'harmonie*; Padoue, 1754.

BATTENANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 100 hab.

BATTENANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 222 hab.

BATTENBERG. Village d'Allemagne, prov. de Hesse-Nassau, district de Wiesbaden; 1,045 hab. en 1880. La famille des comtes de Battenberg s'éteignit en 1314. Le titre de princesse de Battenberg fut donné à une épouse morganatique du prince Alexandre de Hesse, fondatrice de la maison de Battenberg.

Maison de Battenberg. — Maison princière d'Allemagne descendue de la princesse de Battenberg, d'abord comtesse Hauke, Polonaise d'origine, épouse morganatique du prince Alexandre de Hesse. Les enfants issus de ce mariage ont gardé le titre de princes de Battenberg. Deux d'entre eux ont joué un rôle dans l'histoire contemporaine. Le quatrième fils, né le 5 oct. 1858, a épousé en 1885 la princesse Béatrice, fille de la reine Victoria; il porte en Angleterre les titres d'Altesse Royale et de colonel; le troisième est le prince *Alexandre de Bulgarie* (V. la notice qui lui est consacrée, t. II, p. 115. Cette notice sera complétée à l'art. Bulgarie). Rappelons seulement ici qu'après la campagne contre la Serbie le prince Alexandre ne réussit point à désarmer l'hostilité de la diplomatie russe. Au mois d'août 1886 il fut, à la suite d'une conspiration militaire, enlevé de son palais, embarqué sur le Danube et débarqué à Reni, en Bessarabie. Il passa de là en Autriche, revint en Bulgarie où ses partisans l'accueillirent avec enthousiasme. Il adressa alors à l'empereur de Russie une dépêche à laquelle le tsar fit une réponse qui attestait une irréconciliable antipathie. Le 26 août (7 sept.) 1886 il remit la couronne aux mains de l'Assemblée nationale et se retira à Darmstadt après avoir confié le pouvoir à une Régence. Son souvenir est resté populaire en Bulgarie; il a été à plusieurs reprises question de le réélire. Son successeur, le prince Ferdinand de Cobourg, à propos de l'anniversaire de Slivnitsa (nov. 1887), a échangé avec lui les dépêches les plus sympathiques. Il a fondé l'ordre de Saint-Alexandre. La bonne organisation de l'armée bulgare est son œuvre. Il a certainement de remarquables talents militaires. L. L.

Bibl.: Voir les ouvrages cités à l'art. *Bulgarie.*

BATTERIE. I. Art militaire. — La *batterie* est l'unité de combat de l'artillerie. Pendant longtemps, toute l'artillerie d'une armée était réunie en un *parc* unique, dont les voitures étaient attelées et conduites par des charretiers. Pour la bataille, les pièces étaient distribuées sur le front, suivant les circonstances, et formaient un certain nombre de groupes. Le service d'une bouche à feu était fait par quelques canonniers appointés, et par de nombreux auxiliaires (le matériel était lourd et la manœuvre pénible). Après l'affaire, les canons rejoignaient le parc pour marcher et camper. Cependant la nécessité se fit sentir de subdiviser le parc, d'une manière permanente, en plusieurs groupes, auxquels on donna le nom de *brigades.* Mais ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'on voit apparaître un fractionnement rationnel de l'artillerie et une organisation se rapprochant de celle qui existe actuellement. Des troupes spéciales avaient déjà été affectées au service de cette arme. Sur la proposition de Gribeauval, on adopta alors une unité nouvelle, *la division*, dont la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

composition n'était pas absolument fixe et qui avait aussi le défaut de comprendre des pièces de calibres différents ; toutefois, dans l'œuvre de Gribeauval, il faut reconnaître la batterie à l'état embryonnaire. La création du train, qui date de 1800, marque une autre phase importante dans l'évolution de l'artillerie. Dès lors, tout le personnel de la batterie était militaire ; il comprenait une troupe de canonniers, sous les ordres d'un capitaine, et une compagnie du train ayant un commandant spécial, subordonné, il est vrai, au capitaine d'artillerie ; mais cette dépendance prévue par les règlements ne parvenait pas à faire disparaître les inconvénients du manque d'unité dans le commandement. La réorganisation de l'artillerie à laquelle procéda, en 1829, le général *Valée*, nous a légué la batterie homogène, dont la composition en matériel a subi de nombreuses modifications, mais qui, à partir de cette date, n'a plus compris qu'une seule troupe, sous les ordres directs du capitaine commandant. Tous les hommes d'une batterie sont des artilleurs ou encore des canonniers ; tous sont en mesure de faire le service de la pièce ; cependant, d'une manière normale, ils sont spécialisés : les uns, les *servants*, sont affectés à la manœuvre du canon ; les autres, les *conducteurs*, attellent les voitures. Au point de vue de leur rôle et de leur organisation, il y a lieu de distinguer les *batteries à cheval* et les *batteries montées*. Dans les premières, conducteurs et servants ont le même habillement et le même équipement ; ceux-ci suivent à cheval leur pièce. De plus, on cherche à donner à ces batteries, qu'on appelle également batteries légères ou encore batteries volantes, le plus de légèreté possible, pour les rendre aptes à se déplacer rapidement et pour leur permettre d'accompagner la cavalerie, à laquelle un certain nombre d'entre elles sont affectées. Les servants des batteries montées sont équipés et habillés pour la marche et font les routes à pied. Toutefois, il peuvent être transportés sur les voitures qui sont organisées à cet effet et sur lesquelles ils montent quand la batterie doit accélérer l'allure : telle est l'origine de la dénomination de batterie montée. Les batteries se différencient aussi par le calibre des bouches à feu qui constituent leur armement. En France, le calibre de 80^{mm} est affecté spécialement aux batteries à cheval ; la plupart des batteries montées sont armées de canons de 90^{mm}, quelques-unes seulement, deux par corps d'armée, possèdent des canons de 95^{mm}. Quel que soit leur armement, toutes les batteries, dans l'artillerie française, comprennent six pièces. Il en est ainsi en Allemagne, tandis que dans les armées autrichienne, italienne et russe, la batterie se compose de huit pièces. Le front de cette unité de combat, quand les six pièces sont *en batterie*, c.-à-d. disposées pour le tir, mesure 100 m. environ. Il est donc à peu près égal au front d'une compagnie d'infanterie. Le capitaine qui se tient à une des ailes peut commander lui-même le feu ; sa voix se fait entendre sur toute la ligne, jusqu'à l'extrémité opposée. Il n'en serait pas toujours ainsi si le front était augmenté du tiers de son étendue et porté à 130 m., comme il deviendrait nécessaire de le faire avec une batterie de huit pièces pour conserver entre les bouches à feu un intervalle suffisant. Telle qu'elle est organisée en France, la batterie montée de 90^{mm} compte à l'effectif plus de 180 hommes et de 150 chevaux et comprend 22 voitures. L'importance du commandement confié au capitaine d'artillerie et la responsabilité qui lui incombe ne peuvent guère être augmentées sans inconvénient. Outre les six pièces, les autres voitures qui entrent dans la composition de la batterie de 90^{mm} sont : neuf caissons, une forge, un chariot de batterie, un chariot-fourragère et trois ou quatre fourgons. Les caissons, concurremment avec les avant-trains de pièce, servent au transport des munitions ; ils portent aussi des outils de terrassier et des rechanges. Au total, la batterie de 90^{mm} dispose immédiatement de 141 coups par pièce, c.-à-d. de quoi suffire à la consommation d'un combat vif et prolongé.

La *forge* est une voiture composée de deux trains réunis à suspension, comme les pièces et les caissons. L'arrière-train est muni de ressorts qui adoucissent les réactions produites par les inégalités du sol, et protègent les outils assez délicats, qui entrent dans le chargement de cette demi-voiture. La forge comprend tout ce qui est nécessaire aux maréchaux pour ferrer ; elle porte également sur l'arrière-train le coffre des outils de serrurier. Pour l'installer, il suffit de séparer les deux demi-voitures et de disposer l'arrière-train horizontalement en faisant reposer la flèche sur une ou plusieurs pièces de bois, sur un tas de cailloux, ou sur la partie supérieure d'un talus..., suivant les circonstances. Un *âtre*, une *caisse à charbon* contenant un approvisionnement de 100 kil. environ et un *soufflet à enveloppe métallique* sont fixés à demeure sur l'arrière-train. La *bigorne* et son *bloc* qui, en marche, se placent sur l'âtre, sont descendus et assemblés quand les maréchaux se préparent à travailler. Les outils à l'usage de ces ouvriers sont renfermés dans le coffre d'avant-train : Ce sont des *marteaux*, des *tenailles*, des *chasses*, *tranches*, *poinçons*, *étampes*... Le coffre d'outils de serrurier, qui repose sur l'arrière-train, contient l'outillage des ouvriers en fer de la batterie et un approvisionnement d'objets divers : *machines à percer*, *tourne-à-gauche*, *tarauds*, *limes*, *étau*, *alésoirs*, *écrous*, *rosettes*, *clous*, *rivets*, *arrêtoirs de timon*, *liens de rais et de timon*... Le coffre d'avant-train du *chariot de batterie* renferme des outils d'ouvriers en bois, des rechanges pour le matériel, des approvisionnements, et, en particulier, des moyens d'éclairage. L'arrière-train du chariot de batterie est affecté au transport des sacs à charge et à étoupilles, de rechanges, d'un cric, d'un prélart, de chiffons... Il peut recevoir le harnachement des chevaux morts ou blessés. Le *chariot-fourragère* est destiné au transport des fourrages. Un coffret placé sous le chariot contient des faux, des faucilles et des accessoires pour faux. Les deux trains de cette voiture sont réunis à contre-appui. Il en est de même des *fourgons* qui portent des vivres ou des bagages. — « Une batterie sur le pied de guerre, quelle qu'elle soit, se fractionne en trois groupes : la *batterie de combat*, composée de six pièces et de six caissons, fortement constituée en personnel ; la *réserve* comprenant les caissons de deuxième ligne, le chariot de batterie et la forge, ainsi que tous les hommes ne trouvant pas place dans la batterie de combat ; le *convoi des subsistances*, formé par le chariot-fourragère, les fourgons de vivres et à bagages, et par le personnel nécessaire pour conduire et surveiller ces voitures. » « Les deux premiers groupes, batterie de combat et réserve, marchent ordinairement réunis : ils ne se séparent que lorsque le premier groupe doit se mouvoir rapidement, le deuxième groupe marchant sur les traces de celui-ci, le suivant à distance et le rejoignant le plus tôt possible. » Le troisième groupe marche, séparé des deux autres, avec les trains régimentaires de la colonne ; il rejoint chaque jour la batterie. « Chacun de ces groupes est organisé de manière à pouvoir vivre isolément une journée ou même deux à la rigueur ; les sacs, les objets de campement, les moyens d'attache pour les chevaux, sont répartis sur les voitures en conséquence » (Règlement). Le premier groupe de la batterie montée est constitué de manière à pouvoir prendre les allures vives. Il comprend un nombre de servants plus grand que celui qui est nécessaire pour la manœuvre des bouches à feu ; toutefois tous ces hommes trouvent place sur les coffres, quand la batterie doit marcher au trot. En toute autre circonstance, leurs sacs seulement sont portés par les caissons. Eux-mêmes se tiennent près des pièces, ou bien sont réunis en tête de la colonne, lorsque l'on est loin de l'ennemi. Chaque pièce est suivie de son caisson ; après la dernière voiture, viennent six attelages haut le pied. Tous ces éléments séparés par les distances réglementaires forment une colonne de 200 m. de longueur au départ, qui s'allonge du quart environ pendant la marche et occupe alors

EFERUS - Recherches & Classification numériques

250 m. Les hommes à pied de la réserve de batterie précèdent les trois caissons, derrière lesquels marchent le chariot de batterie et la forge. La longueur de ce groupe, qui est commandé par l'adjudant, atteint 105 m. avec l'allongement. Il ne peut marcher qu'au pas, attendu que ses cinq voitures ne peuvent donner place à tous les hommes montés qui lui sont affectés. Le convoi des subsistances, sous les ordres d'un maréchal des logis, occupe, sur les routes, quand il comporte quatre fourgons, une longueur de 75 m., y compris l'allongement évalué au tiers. L'ordre de mouvement, établi pour une colonne composée de troupes de toutes armes, affecte, dans la colonne de combat, aux deux premiers groupes réunis de chaque batterie, une longueur de 350 m. augmentée des distances réglementaires qui doivent séparer les différentes batteries et les unités supérieures ou bien l'artillerie de l'infanterie. Le même ordre détermine la place du troisième groupe dans la colonne des trains régimentaires. Ceux-ci rejoignent les troupes, dans les conditions prévues par le commandement, à la fin de la marche, soit au cantonnement, soit au bivouac.

Tant que l'ennemi n'est pas signalé, la batterie de combat et la réserve marchent ensemble à l'allure qui a été prescrite et font, aux heures indiquées, les haltes de dix minutes. Au moment précis où celles-ci doivent avoir lieu, le capitaine arrête la tête de sa colonne, tous les éléments continuent à marcher et ne s'arrêtent que successivement quand ils ont serré à la distance réglementaire. Il en résulte qu'ils n'occupent plus sur la route que 285 m. (200 + 85). Le vide qui existe alors devant une unité comprend la distance qui, réglementairement, doit la séparer de celle qui la précède, augmentée de l'allongement de cette dernière. Quand les dix minutes sont écoulées, tous les éléments doivent se mettre en mouvement à la fois et alors la principale attention du capitaine est de maintenir une allure égale. Par l'effet même de la marche, les unités s'allongent et les vides qui existaient entre elles au départ se comblent. Une marche de cinquante minutes est suivie de nouveau d'une halte et il en va ainsi jusqu'à la grand'halte ou jusqu'à ce qu'on ait atteint soit le cantonnement, soit le bivouac, ou bien encore qu'on ait rencontré l'ennemi. Si celui-ci est en force et si le commandant des troupes veut engager la lutte, l'artillerie va entrer en action le plus tôt possible. C'est son rôle et, en prévision de l'éventualité admise ici, on la place toujours le plus près possible des têtes de colonne. Cependant, comme cette arme a peu de moyens défensifs, il faut la faire précéder des troupes d'infanterie qui la protègent contre les surprises. Dès que le général a décidé d'attaquer l'ennemi, il envoie à l'artillerie l'ordre de doubler la colonne avec indication de l'allure à employer. Alors, les servants de la batterie de combat montent sur les coffres et le premier groupe quitte sa place dans la colonne et marche alternativement au trot et au pas, pour gagner l'emplacement qui lui a été fixé. La réserve continue sa route au pas, et, renseignée sur la position que doit occuper la batterie de combat, la rejoint dès qu'elle le peut. Le capitaine devance sa batterie dont il laisse le commandement au lieutenant en premier et va reconnaître la position qu'elle doit occuper. « La batterie de combat ne se présente pas au complet sur l'emplacement qui lui est assigné pour se mettre en batterie ; elle laisse en arrière d'elle, sous les ordres du maréchal des logis chef, à une distance plus ou moins éloignée (300 m. au maximum), suivant les abris qu'offre le terrain, mais toujours de manière à les conserver sous la main du capitaine, la moitié de ses caissons et la partie de son personnel qui n'est pas strictement nécessaire au service des pièces. » La pièce de droite de chaque section (groupe de deux pièces commandé par un lieutenant ou sous-lieutenant) est accompagnée par son caisson. Dans l'ordre en batterie, les pièces doivent, d'après le règlement, être séparées par un intervalle de 13 m. ; la distance des chevaux de devant de l'avant-train à l'extrémité du levier de pointage est fixée à 15 m. ; la tête des chevaux de devant du caisson se trouve à 10 m. du derrière des avant-trains. Ces prescriptions, applicables sur le terrain de manœuvre, ne sont pas rigoureusement observées sur le champ de bataille. On admet que le front moyen d'une batterie peut alors être estimé à 100 m. environ. « La réserve se rapproche de la batterie de combat et s'établit, en deuxième échelon, en arrière de celle-ci (de 500 à 800 m.), de manière à être, autant que possible, à l'abri des vues et des coups de l'ennemi tout en restant cependant en communication facile avec la batterie. » Les munitions consommées par le premier échelon de la batterie de combat sont remplacées par le deuxième échelon qui, lui-même, en reçoit de la réserve. Celle-ci est réapprovisionnée, à son tour, par une *section de munitions* (V. ce mot). Les échelons en arrière pourvoient également au remplacement du matériel ainsi que des hommes et des chevaux mis hors de combat. Les objectifs du tir sont indiqués, d'une manière générale, par le commandant des troupes, puis déterminées exactement et répartis entre les batteries par les chefs des unités supérieures de l'artillerie. Le but poursuivi par l'attaque, au commencement du combat, est d'obliger l'ennemi à se déployer et à montrer ses forces (V. Bataille). Pour cela, ses canons dirigent leurs feux contre les rassemblements de troupes, contre les localités et contre les batteries qui se font voir. Peu à peu, un véritable duel s'engage entre les batteries de chaque parti ; sur ces entrefaites, l'infanterie, qui a continué sa marche, arrive en nombre sur le champ de bataille. Quand une des deux artilleries a acquis la supériorité sur l'autre et l'a, au moins partiellement, réduite au silence, elle ouvre le chemin à son infanterie et prépare l'attaque décisive. Les batteries se déplacent suivant les nécessités de la lutte et finalement un certain nombre d'entre elles accompagnent, au moment de l'assaut, les troupes auxquelles elles sont attachées. Le réglage du tir est l'opération qui consiste à déterminer la meilleure hausse à employer pour battre efficacement un but donné. Il faut y procéder à chaque changement d'objectif. La vitesse moyenne du tir d'une batterie est de deux à trois coups par minute. Le capitaine dirige le feu de sa batterie sur le but qui lui a été affecté ; il ne peut changer d'objectif que dans des cas exceptionnels, quand, par exemple, la batterie est directement menacée par une attaque de cavalerie.

Le bivouac d'une batterie occupe un carré de 100 m. de côté environ. Les voitures forment le parc sur quatre lignes, les cordes à chevaux sont tendues par section parallèlement aux côtés du parc et par derrière ; enfin les hommes s'établissent aussi par section en arrière des chevaux. La composition de la batterie à cheval diffère de celle de la batterie montée. De même, en raison de ses propriétés spéciales, elle se comporte autrement sur le champ de bataille. Cependant elle se fractionne aussi en groupes et les principes qui ont été énoncés à propos de la batterie montée lui sont applicables dans leurs grandes lignes. Le régiment d'artillerie, commandé par un colonel, comprend un certain nombre de batteries ; mais il ne constitue une unité de commandement qu'en temps de paix. A la mobilisation, il se disloque et son chef ne conserve le commandement que d'une des fractions auxquelles le régiment a donné naissance. En guerre, l'unité supérieure à la batterie porte le nom de *groupe*. Les Allemands l'appellent *Abtheilung*. A chaque division d'infanterie est attaché un groupe de quatre batteries de 90 millim. L'artillerie de corps constitue un commandement d'un degré plus élevé que le groupe ; elle comprend deux groupes de trois batteries de 90 millim. et un groupe de deux batteries de 95 millim. et de deux batteries de 80 millim. ; elle est commandée par le général de brigade d'artillerie. La réunion temporaire de masses d'artillerie sous un commandement unique est un fait qui a des précédents dans l'histoire et qui se produira dans l'avenir. Un ordre du général de corps d'armée confiera à un moment donné au général de brigade d'artillerie la direction du feu des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux groupes divisionnaires en même temps que des groupes qui sont toujours sous ses ordres. L'artillerie de plusieurs corps d'armée pourra également être concentrée et commandée par un chef unique pendant une phase de la lutte. On donne souvent le nom de *batterie* à ces masses d'importance variable. La batterie de Sénarmont, à Friedland, comprenait trente-six pièces. A Wœrth, le 6 août 1870, les Allemands ont réuni, dès le début de la bataille, une batterie de 108 bouches à feu, sur les crêtes de la rive gauche de la Sauer.

La *batterie* est également l'unité inférieure de *l'artillerie de forteresse*. Mais alors elle comporte seulement un personnel, cadres et hommes de troupe, dont l'effectif est déterminé ; aucun matériel ne lui est affecté en permanence. Est-on réduit à la guerre défensive, les batteries de forteresse font le service des bouches à feu qui arment les places fortes nationales. Elles sont employées de préférence dans les lieux mêmes où elles ont tenu garnison ; mais, même dans ce cas, on ne retrouve pas cette solidarité qui rive à son canon l'artilleur de campagne. Si la guerre est heureuse et si la suite des opérations conduit à assiéger des places ennemies, les batteries d'artillerie de forteresse font le service des bouches à feu de siège. Dans la guerre de siège, le terme *batterie* sert à désigner tout aussi bien un emplacement approprié pour recevoir un certain nombre de bouches à feu que l'ensemble même de ces pièces. Dans la première acception, une *batterie* (V. fig. 1) comprend trois parties principales : le *parapet*, le *terre-plein* et le *fossé*. On appelle indifféremment *parapet*, *masse couvrante*, *épaulement*, *coffre*, la masse de terre qui abrite les pièces. Le *terre-plein* est l'espace situé en arrière du coffre et occupé par les pièces. Le *fossé* creusé en avant du coffre fournit en totalité ou en partie les terres qui servent à élever celui-ci. Le terre-plein peut être laissé au niveau du sol naturel ou bien il peut être creusé ; on dit, dans ce cas, que le terre-plein est *enfoncé*. Cette organisation présente les avantages suivants : un plus grand nombre d'hommes peuvent être employés à la fois ; le travail avance davantage, même à nombre égal de travailleurs, parce que les mouvements de terre sont moins grands ; on arrive plus vite à avoir une crête suffisamment élevée puisque, pendant que l'épaulement monte, le sol sur lequel reposeront les pièces s'abaisse.

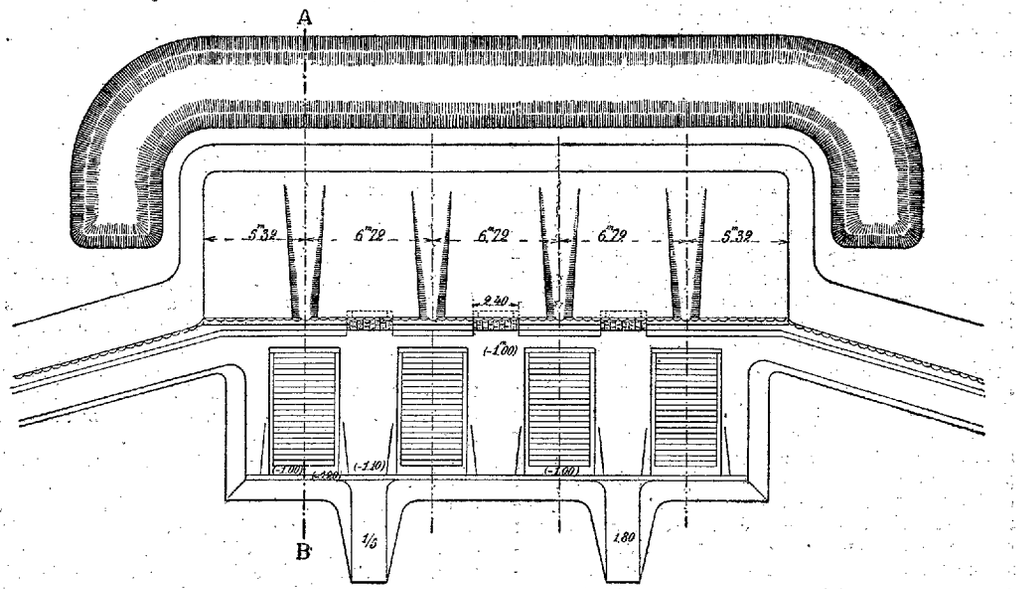

Fig. 1. — Type n° 1. Batterie sans traverses.

On donne au terre-plein une profondeur de 1 m. et une largeur de 8 m. environ, une plate-forme est établie pour chaque pièce. Le parapet est limité par trois plans qui s'appellent : celui d'avant (vers l'ennemi), le *talus extérieur* ; celui d'arrière, le *talus intérieur* ; celui qui est compris entre les deux autres, la *plongée*. La *crête intérieure* est la ligne d'intersection du talus intérieur et de la plongée. La *crête extérieure* se trouve à la rencontre de la plongée et du talus extérieur. La *hauteur* d'un parapet est exprimée par la hauteur de la crête intérieure au-dessus du niveau du terre-plein. L'*épaisseur* du parapet est mesurée par la distance horizontale de la crête extérieure à la crête intérieure. On donne généralement aux parapets 2m40 de hauteur et 8 m. d'épaisseur. (V. fig. 2). Une pièce tire à *barbette*, lorsqu'elle tire par-

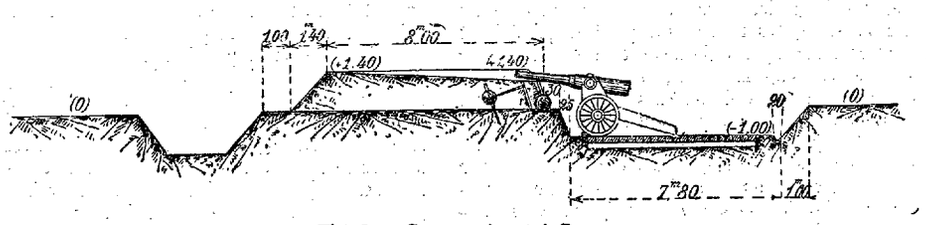

Fig. 2. — Coupe suivant A B.

dessus l'épaulement. Elle tire à *embrasure*, quand sa bouche s'engage dans une échancrure qui a été pratiquée dans l'épaulement et qui s'appelle embrasure. Une *berme* est une partie de terrain naturel ménagée entre le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pied d'un talus et le sommet d'un autre. Une berme de 0m30 règne entre le pied du talus intérieur de l'épaulement et le sommet du talus antérieur du terre-plein. Le fossé ne constitue pas un obstacle comme dans les ouvrages de fortification ; il ne sert qu'à fournir des terres pour l'épaulement ; sa largeur et sa profondeur n'ont rien de fixe. On distingue dans le fossé : le talus du côté de l'épaulement qui s'appelle l'*escarpe*, le *fond* du fossé et un deuxième talus, la *contre-escarpe*. Une berme de 1 m. est ménagée entre le pied du talus extérieur de l'épaulement et le sommet de l'escarpe. Si la batterie est exposée à recevoir des coups d'écharpe, c.-à-d. dont la direction fait un petit angle avec la crête intérieure, on sépare les pièces de deux en deux par des traverses. Si, par exemple, une batterie de quatre bouches à feu est exposée à des coups d'enfilade venant de droite, l'épaulement fera de ce côté un retour perpendiculaire qui protégera les première et deuxième pièces ; une traverse placée à la gauche de la deuxième pièce couvrira les troisième et quatrième. On construit des *dépôts de projectiles* dans l'épaulement même et entre les bouches à feu. Les *dépôts de gargousses* sont placés dans la communication qui donne accès à la batterie. Quand le mot *batterie* s'applique aux bouches à feu mêmes, il est suivi le plus souvent de l'indication soit de leur calibre, soit du rôle particulier qui leur est assigné, soit du genre de tir qu'elles emploient : batterie de 155mm, de mortiers ; batterie de *brèche*, destinée à ouvrir, avec une certaine régularité, les fortifications pour donner passage aux colonnes d'assaut ; batterie de *démolition*, chargée de détruire les escarpes mal vues, les casemates, les cuirasses, les réduits et les flanquements de l'ennemi ; batterie de *plein fouet*, lorsque les pièces tirent à la plus forte charge qu'elles comportent ; batterie de *tir plongeant*, employant des charges réduites pour avoir une trajectoire à forte courbure et atteindre un but placé derrière une masse couvrante ; batterie *à démonter*, dont le tir est dirigé directement sur le matériel de l'artillerie ennemie, contre les créneaux et les embrasures ; batterie de *bombardement*, dont le nom indique suffisamment l'effet à produire ; *contre-batterie*, spécialement dirigée sur les défenses de la place, qui pourraient gêner le tir des batteries de brèche. Dans un siège régulier les batteries prennent le nom de *batteries de première position*, *batteries de deuxième position*, batteries de couronnement (V. Attaque des places).

Magasin de Batteries. — Abri servant à l'approvisionnement immédiat des batteries fixes en charges et en projectiles. Pour les batteries de campagne, on se contente généralement de pratiquer, au pied du talus intérieur, de petites excavations dans lesquelles on dépose quelques charges et quelques projectiles extraits des coffres. Pour les batteries de place, les magasins à poudre plus importants et contenant l'approvisionnement en munitions pour vingt-quatre heures au moins sont établis, soit en galerie de mines, sous le massif du rempart ; soit en forme d'abris blindés appuyés contre un mur de la fortification dérobé au feu de l'ennemi ; soit dans les traverses en maçonnerie construites sur le rempart et organisées à l'avance, par le génie, pour cette destination. Dans les batteries de siège, les magasins à poudre, qui doivent également contenir l'approvisionnement en munitions pour vingt-quatre heures au minimum, sont établis en même temps que les batteries elles-mêmes dont elles sont un élément important (V. commandant Plessix, *Cours spécial d'artillerie*). La classification et la construction des magasins des batteries de siège ont été réglementées par la *note ministérielle* du 27 avril 1880 sur la construction des batteries de siège. Ces magasins doivent présenter une sécurité suffisante, être assez rapprochés de la batterie pour ne pas rendre trop pénible le service des pourvoyeurs et être cependant assez éloignés pour ne pas la compromettre en cas d'explosion. Leur emplacement dépend à la fois des localités et de la direction des feux de l'ennemi. Le plus souvent, on les placera dans l'épaulement de la communication. Ils ne devront pas contenir plus de 400 à 500 kilogr. de poudre ; ils seront distants de la batterie de plus de 25 m. et espacés entre eux de 5 m. au moins (règlement). Il a été adopté quatre types de magasins à gargousses qui se différencient par le mode de construction choisi et les matériaux employés. Comme on le voit, l'appellation de magasin de batterie est réservée aux magasins à gargousses. Les projectiles dont la présence dans la batterie ne présente qu'un danger minime sont placés entre les pièces, dans des excavations pratiquées dans le talus intérieur du terre-plein et que l'on appelle *dépôts de projectiles*.

Batterie couverte. — Ces batteries sont destinées à l'installation des pièces qui ont à remplir un but d'une importance particulière et auxquelles on veut assurer une action prolongée. Il est nécessaire pour cela de mettre les pièces et les servants à l'abri des coups de l'assiégeant, en les protégeant aussi bien des coups de revers et des coups verticaux que des coups directs. Il existe des batteries couvertes pour les canons et pour les mortiers ; celles qui sont construites en maçonnerie s'appellent *casemates* (V. ce mot). Les casemates à la Haxo sont les types du genre. Il existe des casemates cuirassées par des blindages en fer. Certaines pièces dans les ouvrages de défense sont abritées des feux de l'attaque sous des coupoles tournantes en fer ou en fonte durcie (V. Coupole). On établit aussi des *batteries provisoires couvertes* avec des charpentes en bois qui supportent les terres. La couverture consiste en deux à quatre rangs de rails, sur lesquelles on dispose une couche de béton, puis une couche de terre. Ces batteries ne doivent pas être exposées aux feux directs des pièces de siège (V. Maurice Brunner, *Guide pour l'enseignement de la fortification permanente*).

Batterie de sortie. — Batteries de campagne affectées à la défense mobile des places et qui ont pour mission d'accompagner et d'appuyer les opérations actives des troupes mobiles de la garnison, de concourir à la défense et au flanquement des positions extérieures retranchées, enfin, pendant la période de la lutte rapprochée, d'atteindre les travaux d'approche, soit par un tir de surprise, soit par un tir indirect. Les batteries de sortie, également appelées batteries mobiles, se composent, en France, de six pièces et de six caissons ; en Allemagne, de six pièces seulement. Les places de guerre constituées en camps retranchés reçoivent un certain nombre de batteries de sortie, qui dépend et du site de la place et du rôle stratégique qu'elle a à remplir.

II. Marine. — Nom donné aux deux rangées de canons placés de chaque bord, sur l'un des ponts d'un navire, et, par extension, au lieu où ces canons sont rangés. Les navires à voiles du moyen âge eurent d'abord des bombardes installées sur leur pont supérieur ; plus tard, le nombre des canons augmentant, on les répartit entre plusieurs batteries superposées. Les frégates avaient une batterie couverte et une autre à découvert sur le pont supérieur, nommée pour cette raison batterie barbette ou batterie des gaillards ; les vaisseaux à deux ou trois ponts avaient deux ou trois batteries couvertes et la batterie des gaillards. La batterie la plus rapprochée de l'eau était la batterie basse ou la première batterie, puis venaient la deuxième et la troisième batterie. Les pièces de différents calibres étaient réparties entre les batteries, de manière que les plus lourdes fussent en bas, ce qui augmentait la stabilité du navire, et, d'autre part, les pièces les plus longues se trouvaient ainsi placées dans la batterie la plus large. C'est ainsi que le *Valmy*, le dernier vaisseau à trois ponts construit en France, contenait 24 canons de 30 longs et 8 obusiers de 80 n° 1 dans la batterie basse, 20 canons de 30 courts et 8 obusiers de 80 n° 2 dans la deuxième batterie, 34 canons de 30 courts dans la troisième batterie, et 16 caronades de 30 sur le pont des gaillards. Total : 116 canons lançant 1,080 kil. de projectiles en une bordée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est en raison de cette diversité dans l'armement que les différentes batteries étaient souvent désignées par le nom ou le calibre des pièces qui y étaient placées : batterie de 30, batterie de caronades de 30, etc. Les batteries étaient percées de nombreux sabords qui recevaient chacun une pièce ; elles devaient être très dégagées pour qu'aucune installation ne vint porter obstacle à la manœuvre des canons ; c'est dans les batteries que les hommes prenaient leurs repas, et crochaient leurs hamacs pour la nuit. La batterie devait être assez élevée au-dessus du niveau de l'eau pour ne pas être envahie par les lames au moment du combat, lorsque la mer était forte ; mais cet inconvénient se présentait assez souvent pour la batterie basse que l'on était obligé de conserver fermée, surtout lorsque, se trouvant au vent de l'ennemi, on tirait par le bord sous le vent, plus immergé que l'autre en raison de la bande. Lorsque les canons devinrent plus lourds, leur nombre en fut diminué, et il y eut dans les batteries plus de sabords que de pièces, mais tous étaient installés pour en recevoir, et il était possible d'en faire passer d'un bord à l'autre pour renforcer le côté qui était armé.

Aujourd'hui, les navires ont au plus une batterie couverte. Les croiseurs dont l'artillerie ne se compose que de pièces de faible calibre ne possèdent généralement qu'une batterie barbette. Les canons y sont placés : sur les côtés aux sabords ; sur l'avant et sur l'arrière au milieu du pont, sur des affûts tournants, de manière à pouvoir battre toute la partie avant ou arrière de l'horizon ; ce sont les pièces de chasse et de retraite. Les grands croiseurs seuls possèdent une batterie couverte ; et lorsque les pièces qui forment leur armement sont de calibres différents, ce sont les plus fortes qui sont placées sur le pont des gaillards. Cette disposition résulte des avantages que présente la batterie barbette sur la batterie couverte, au point de vue du champ d'action de l'artillerie. Dans la seconde, l'inclinaison des pièces sur l'avant ou sur l'arrière, en *chasse* ou en *retraite*, est limitée par la largeur des sabords ; il existe donc sur l'avant et sur l'arrière du navire deux larges secteurs qu'elle ne peut battre ; ils sont au contraire commandés par les pièces de chasse et de retraite de la batterie barbette et même par ses pièces de côté, si elles sont installées dans des demi-tourelles faisant saillie sur la muraille. Les servants de la batterie barbette sont évidemment plus exposés aux feux de la mousqueterie et à la chute des fragments de mâture ; mais, d'un autre côté, l'explosion d'un projectile est beaucoup plus meurtrière lorsqu'elle se produit dans une batterie couverte. La figure de l'article Battage (plan de) indique la disposition des pièces à bord du croiseur *Tourville*. — Sur les premiers navires cuirassés de bout en bout, les pièces furent distribuées comme sur un navire ordinaire ; mais bientôt l'épaisseur et le poids des plaques de blindage ainsi que le calibre

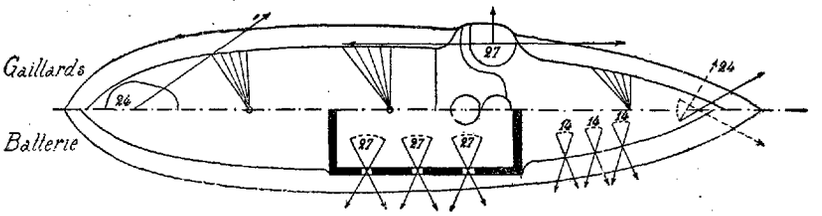

Fig. 1. — Le *Trident*.

des canons augmentant, on fut contraint de réduire la surface protégée par la cuirasse, à une ceinture à la flottaison, et à la partie centrale du navire où furent réunies les pièces de la batterie dont le nombre se trouva d'ailleurs fortement diminué. Les canons furent enfermés dans une sorte de citadelle centrale, cuirassée sur ses quatre faces, qui prit le nom de réduit. Mais en raison de la faible ouverture donnée aux sabords, pour diminuer les chances

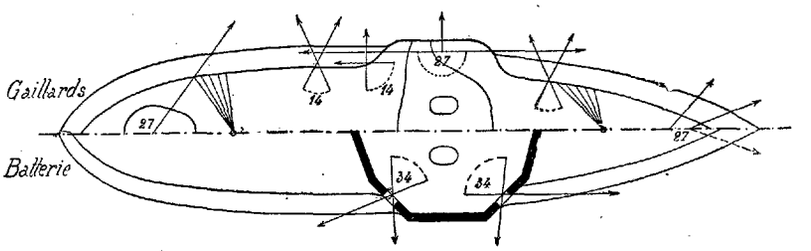

Fig. 2. — La *Dévastation*.

des coups d'embrasure, les deux secteurs battus par les pièces du réduit se trouvent très limités, et l'avant et l'arrière du navire ne sont défendus que par des pièces de calibre généralement inférieur, placées sur les gaillards en

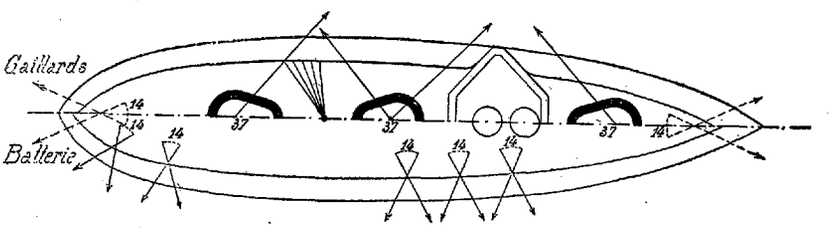

Fig. 3. — *Amiral-Baudin*.

chasse et en retraite, et dans des tourelles barbettes latérales (fig. 1). C'est un grave inconvénient pour des navires à éperon destinés à combattre par le choc en présentant l'avant à l'ennemi ; on l'a évité dans les derniers cui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rassés à batterie en donnant une forte rentrée à la partie supérieure de la muraille et en élargissant le réduit qui se trouve ainsi en saillie (fig. 2) et qui est percé de *sabords d'angle* permettant le pointage jusque dans une direction parallèle ou très oblique à l'axe. L'artillerie du réduit peut ainsi concourir avec celle des gaillards aux tirs en chasse et en retraite. Enfin, le calibre des pièces et l'épaisseur du blindage augmentant encore, on a renoncé au type à réduit pour construire des cuirassés à tourelles qui exigent une moins grande surface de cuirasse et se prêtent mieux à l'utilisation des quelques pièces de très fort calibre qui constituent le principal armement des cuirassés d'escadre les plus récents. La fig. 3 donne la disposition adoptée sur l'*Amiral-Baudin;* les chiffres qui y sont portés ainsi que sur les fig. 1 et 2 indiquent les calibres des pièces. E. C.

Batterie flottante. — Sorte de bateau blindé, à bords peu élevés et d'un faible tirant d'eau, armé d'une puissante artillerie et destiné à tirer à courte distance sur les forts et batteries de côte. C'est à l'époque de la guerre d'Orient (1854-1855) qu'ont été construites les premières batteries flottantes et c'est en fait de cette époque que date leur invention. Il faut cependant remonter plus haut pour en retrouver l'idée première ; « car la batterie flottante proprement dite descend en ligne directe de la galiote à bombes imaginée, avec tant de succès, par le grand ingénieur et marin Petit-Renau, sous le règne de Louis XIV. » Ce fut le célèbre ingénieur d'Arçon qui, sous Louis XVI, eut le premier l'idée des batteries flottantes. Ces constructions qui portaient le cachet de l'enfance de l'art étaient destinées au siège de Gibraltar. « C'étaient des carcasses de gros navires, renforcées de sept pièces d'énormes planches revêtues de lièges et de cuirs verts, pour qu'elles fussent impénétrables au boulet, recouvertes d'une charpente pour résister aux bombes, arrosées de tous côtés par des canaux d'eau courante pour obvier à un embrasement, et portant depuis neuf jusqu'à vingt-quatre bouches à feu de vingt-quatre. Dix de ces machines si compliquées ouvrirent leur feu, le 13 sept. 1782, devant Gibraltar, et firent brèche dans l'ouvrage appelé le Vieux-Môle ; mais l'auteur n'ayant pas été suffisamment secondé, et d'ailleurs plusieurs de ses batteries n ayant pu éviter la combustion, le procédé en resta là. » Le principe de la batterie flottante était découvert. Mais, depuis d'Arçon, l'artillerie avait progressé; le général Paixhans avait inventé les projectiles creux, qui en pénétrant dans la muraille d'un navire, à hauteur ou au-dessous de sa flottaison, pouvaient, en éclatant, produire une voie d'eau très difficile à aveugler. Il s'agissait donc de construire des bateaux ayant un faible tirant d'eau, offrant une cible réduite aux coups de l'adversaire, montés par un équipage peu nombreux et munis d'un cuirassement métallique suffisant pour résister aux coups des projectiles creux. Dès 1843 des expériences étaient faites à Gavres et à Lorient pour constater la pénétration des boulets dans le charbon de terre et à travers des murailles de bois revêtues de douze à quatorze feuilles de tôle superposées et de dix millimètres d'épaisseur. Ces expériences furent exécutées avec un plein succès dans les premiers mois de 1844. Cependant l'affaire en était restée là. Mais pendant la guerre d'Orient la nécessité d'opposer aux murailles de pierre et aux batteries de côte autre chose que les hautes et vulnérables murailles de bois des vaisseaux et la nécessité non moins grande pour nos canons de marine de pouvoir s'embosser à faible distance des côtes décidèrent de la création des batteries flottantes. Ces nouveaux bâtiments étaient presque sans bastingages, sans gaillard d'avant, sans dunette, à murailles droites, tronqués horizontalement à quelques pieds au-dessus de la flottaison. Ces bateaux plats sous quille, d'environ 50 m. de longueur, larges à proportion, présentaient au-dessus de l'eau la hauteur d'une batterie et calaient au plus 2 m. 50; ils étaient aptes par conséquent à venir mouiller au pied d'une forteresse. Les murailles à l'épreuve des bombes et des boulets étaient, depuis la crête jusqu'à 80 centim. sous la flottaison, recouvertes de plaques de fer forgé en forme de bordages, plaques longitudinales, épaisses de 10 centim. et ajustées à la membrure par des boulons qui la traversent et reçoivent en dedans un écrou. Le pont, dont les formes fuyantes ne prêtaient pas prise au boulet, était protégé contre la bombe par un blindage en fer. Les plaques de fer de revêtement, à une portée de 400 m., étaient impénétrables au boulet massif; à cette distance il se brisait au choc, et à plus forte raison le boulet creux. Donc tout ce qui était abrité par la muraille, couvert par le pont de la batterie flottante, se trouvait complètement hors d'atteinte; ce qui était le cas du personnel entier et du matériel, tant de combat que de manœuvre. « Personne n'est présent sur le pont ou à la mâture ; la roue du gouvernail est à l'intérieur, l'hélice est immergée, la machine est encore plus enveloppée que tout le reste. Une batterie flottante, quand elle vient de s'embosser, ne saurait être mieux comparée qu'à une tortue hermétiquement close entre sa double carapace ; la tête et les membres sont inaccessibles, la carapace résiste aux coups les plus violents. Les projectiles qui peuvent entrer par les sabords sont les seuls à craindre. Pour l'attaque la batterie flottante porte seize canons de 30 longs. Ses artilleurs à l'abri dans leurs casemates et pouvant s'avancer à courte portée, grâce au faible tirant d'eau du bâtiment, lancent avec précision soit des boulets pleins, soit des boulets creux. En reportant d'un bord à l'autre quatre de leurs pièces, ils ont la faculté de lâcher des bordées de douze coups, le bâtiment étant percé à douze sabords de chaque côté. Pourvue d'une légère mâture, la batterie flottante navigue à la voile et à la vapeur. Ce n'est point un navire de marche; sa machine est faible, suffisante toutefois pour lui faire traverser l'Océan sous la surveillance et la protection d'une escadre. Une fois au feu, elle n'a plus à manœuvrer; au besoin, un remorqueur l'y conduit, un remorqueur l'en retire. A la mer, elle a un équipage insignifiant; ce n'est qu'à l'heure du combat que les vaisseaux lui déversent le nombre d'hommes nécessaire à son armement. »

La lenteur de la marche était le côté faible de cette nouvelle invention. Les batteries flottantes n'atteignaient guère qu'une vitesse de quatre nœuds à quatre nœuds et demi; elles évoluaient très difficilement et avec l'aide d'un évolueur, appendice proposé pour la première fois par M. Labrousse. Ces nouveaux bateaux tenaient fort mal la mer, embarquaient de l'eau au point de n'offrir aucune sécurité par mauvais temps et de nécessiter l'escorte d'autres navires pour les convoyer. Néanmoins une grande expérience était faite, celle de la possibilité d'utiliser la résistance du fer pour préserver les murailles des navires des effets de l'artillerie.

Les batteries flottantes *la Lave*, *la Tonnante* et *la Dévastation*, commandants de Cornulier de Lucinières, Dupré et de Montaignac de Chauvance, qui faisaient pour la première fois leur apparition dans un combat, eurent une grande part dans la prompte reddition de la forteresse de Kinburn (17 oct. 1855). Ces bâtiments favorisés par une bonne brise s'avancèrent les premiers sur la place et vinrent prendre leur poste de combat à 1,000 m. environ de la forteresse ennemie (cinq cents à huit cents pas suivant les rapports russes) et ouvrirent leur feu (neuf heures du matin). Après quelques heures d'un feu des plus violents, la place capitulait (à une heure vingt-cinq minutes) sous les efforts de la flotte alliée et du corps de débarquement. L'amiral Bruat, rendant compte des épisodes qui signalèrent cette journée, écrivait : « J'attribue le prompt succès que nous avons obtenu en premier lieu à l'investissement complet de la place par terre et par mer; en second lieu, au feu des batteries flottantes, qui avaient déjà ouvert dans les remparts plusieurs brèches praticables, et dont le tir, dirigé avec une admirable précision,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eût suffi pour renverser de plus solides murailles. » Depuis l'époque déjà lointaine de la guerre d'Orient, les batteries flottantes ont été abandonnées. Les engins de plus en plus puissants de l'artillerie ne pouvaient trouver place sur des bâtiments d'aussi faibles dimensions. Batteries flottantes d'un nouveau genre, les monitors cuirassés firent alors leur apparition, commençant une série de types dont la puissance n'a cessé d'aller en augmentant jusqu'à nos jours. Les batteries flottantes de la guerre d'Orient furent l'origine de ces constructions variées et l'on pouvait écrire à cette époque : « Les batteries flottantes portaient en germe la plus grande révolution navale militaire des temps modernes, révolution tendant à faire pour la marine ce que Vauban fit pour les places fortes, quand il substitua aux fiers donjons féodaux, aux remparts hautains les fortifications au niveau du sol. Le temps n'est peut-être pas loin où toute la marine de guerre, revêtue d'une carapace de fer, ne présentera plus d'autre prise au-dessus de l'eau que les sabords d'une formidable batterie. »

III. Physique. — Batterie électrique. — On désigne sous ce nom l'assemblage d'un nombre plus ou moins grand de bouteilles de Leyde dont nous supposerons la théorie connue; elle est exposée à l'article Bouteille de Leyde.

Description d'une batterie. Les bouteilles de Leyde qui constituent la batterie ont en général une forme particulière; ce sont des bocaux dont l'ouverture est suffisante pour laisser passer la main afin de coller à leur intérieur une feuille de papier d'étain qui servira d'armature intérieure et qui présentera sur les feuilles de clinquant des bouteilles de Leyde ordinaires l'avantage de s'appliquer beaucoup mieux sur le verre et par suite d'offrir une surface utile plus grande. Le bouchon de ces bouteilles porte une tige métallique en communication avec la feuille d'étain dont nous venons de parler. On colle une autre feuille du même métal sur la surface extérieure et l'on a ainsi l'armature extérieure (fig. 1); le bouchon est ensuite recou-

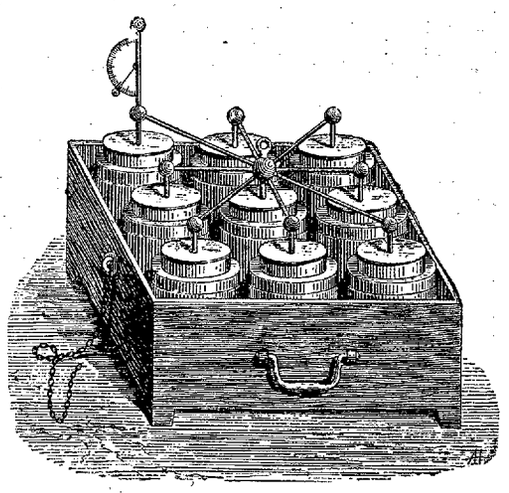

Fig. 1.

vert d'une couche de cire à bouteille, puis d'une couche de vernis à la gomme laque s'étendant sur tout le verre jusqu'à la feuille d'étain. Ce vernis est en effet beaucoup moins hygroscopique que le verre qui, à l'air humide, se recouvre toujours d'une couche extrêmement mince d'eau, couche suffisante cependant pour nuire par sa conductibilité dans la plupart des expériences d'électricité. Le verre des bouteilles employées doit être autant que possible de la même épaisseur partout : on a intérêt en effet à ce que le verre soit mince pour que la force condensante soit plus grande; mais on doit craindre qu'une étincelle ne jaillisse entre les deux armatures en perçant le verre si celui-ci n'est pas assez épais; avec un verre d'inégale épaisseur on risquera donc de percer les bouteilles aux endroits les plus faibles avant d'avoir atteint la charge que l'on peut espérer obtenir d'après l'épaisseur moyenne des bouteilles. Un certain nombre de bouteilles de ce genre, neuf en général, sont réunies dans une boîte en bois garnie intérieurement sur toutes ses faces de papier d'étain pour assurer une bonne communication de toutes les armatures extérieures entre elles. Les armatures intérieures sont réunies à l'armature intérieure de la bouteille placée au centre, au moyen de tiges de cuivre qui présentent de petites sphères en leurs points de jonction afin d'éviter toute arête vive dont la présence est une cause de déperdition d'électricité. La garniture en étain de la boîte communique par une chaîne avec la terre; pour que cette communication se fasse bien on enroule en général la chaîne sur une conduite de gaz ou d'eau, ce qui constitue un conducteur excellent. L'une des bouteilles de la batterie est souvent munie d'un électromètre de Henley (V. Électromètre) qui donne une idée de la charge de la batterie. Pour les expériences précises on apprécie la charge avec la bouteille électrométrique de Lane.

Charge d'une batterie. Pour charger une batterie on peut employer diverses méthodes : 1° on met toutes les armatures intérieures en communication avec une machine fournissant de l'électricité statique, machine de Holtz, de Ramsden, etc., pendant que les armatures extérieures communiquent avec le sol. La durée de la charge dépend de la surface de la batterie, elle est quelquefois assez longue; aussi Franklin avait-il imaginé pour l'abréger la disposition dite *en cascade* : une bouteille communique par son armature extérieure avec l'armature intérieure de la seconde tandis que l'armature extérieure de celle-ci communique avec l'armature intérieure de la bouteille suivante, etc. On réalise facilement cette disposition en munissant les bouteilles à leur partie inférieure d'un crochet communiquant avec l'armature extérieure, auquel on pend l'armature intérieure de la bouteille suivante; on forme ainsi des chapelets de bouteilles; on fait alors communiquer l'armature intérieure de la première bouteille avec la machine électrique tandis que l'armature extérieure de la dernière communique avec le sol. L'électricité qui se répand sur l'armature intérieure de la première décompose par influence le fluide neutre de l'armature extérieure attirant l'électricité de nom contraire et repoussant le plus loin possible, c.-à-d. dans l'armature intérieure de la seconde bouteille, le fluide de même nom; celui-ci agit à son tour sur le fluide neutre de l'armature extérieure de la seconde bouteille, et les mêmes phénomènes se reproduisent dans les bouteilles successives mais avec des intensités qui vont en diminuant suivant les termes d'une progression géométrique. Soit en effet A la quantité d'électricité que la machine a envoyée sur l'armature intérieure de la première bouteille. Cette quantité a attiré une quantité mA de fluide de nom contraire, m étant une fraction plus petite que 1, et a repoussé la même quantité mA de même fluide; celui-ci a développé une quantité m^2A, etc. De telle sorte que la charge de chaque bouteille va en diminuant. On réunit ensuite toutes les armatures intérieures et toutes les armatures extérieures en soulevant les bouteilles au moyen de pinces isolantes; la charge se répartit alors également entre toutes les bouteilles si elles sont identiques. Ce procédé est avantageux tant que l'on ne veut pas dépasser une certaine charge; il est au contraire plus long quand on veut obtenir des charges puissantes, on est alors obligé de continuer la charge une fois les bouteilles réunies en batterie. 2° On peut aussi charger les batteries facilement avec les bobines d'induction; on sait qu'une pareille bobine étant excitée par un courant électrique fournit deux courants induits d'égale quantité mais de durée et par suite d'intensités très inégales; ces courants

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étant de sens contraire se détruiraient si l'on n'avait pas un moyen facile de les séparer ; on profite pour cela de leur tension inégale : on laisse dans le circuit qui fait communiquer la bobine à la batterie une interruption de quelques millimètres que le courant doit franchir sous forme d'étincelles ; seul le courant de plus forte tension peut passer ; il en résulte que la batterie ne reçoit d'électricité que d'un seul signe. On charge ainsi sans peine de grandes batteries. — La décharge se fait en mettant en communication les deux armatures de la batterie. Faraday considérait quatre sortes de décharges selon la conductibilité plus ou moins bonne de la communication : la décharge disruptive était celle qui se produisait à travers un milieu non conducteur ; la décharge inductive se produisait à travers les corps médiocrement conducteurs, capables cependant de subir plus ou moins la décomposition de leur fluide neutre ; la décharge conductive se produisait à travers les corps bons conducteurs, et enfin la décharge convective était constituée par la perte d'électricité éprouvée par un corps électrisé en présence de l'air ou des gaz qui lui enlèvent peu à peu tout son fluide. Ces distinctions ne sont plus guère en usage maintenant : on distingue plutôt les décharges en décharges lumineuses ou étincelles et en décharges obscures ou effluves. Dans cet article nous ne nous occuperons que des décharges lumineuses en renvoyant même le lecteur, pour certaines expériences, à l'article ETINCELLE ÉLECTRIQUE ; pour les autres, à l'article EFFLUVE ÉLECTRIQUE.

Effets produits par la décharge d'une batterie. — Longueur de l'étincelle. Ces effets peuvent être de plusieurs natures : on les distingue en effets lumineux, physiologiques, mécaniques, calorifiques, chimiques et magnétiques. Les effets lumineux seront plus particulièrement étudiés à l'article ETINCELLE ÉLECTRIQUE. On effectue la décharge d'une batterie en faisant communiquer l'armature intérieure avec l'armature extérieure, à l'aide de tringles métalliques entre lesquelles on place le corps que l'on veut faire traverser par la décharge ; dès que la distance entre les tringles des deux armatures est assez faible une étincelle jaillit et la décharge se produit. La distance à laquelle l'étincelle a lieu dépend à la fois de la charge, du nombre des bouteilles et de la forme des électrodes entre lesquelles jaillit l'étincelle. Riess a reconnu que, toutes choses égales d'ailleurs, la distance explosive est plus grande entre deux plateaux qu'entre un plateau et une boule et que cette distance est plus grande entre un plateau et une boule qu'entre deux boules. Le diamètre des boules a aussi de l'influence sur la distance explosive, mais entre deux mêmes corps elle est généralement soumise aux mêmes lois. La charge de la batterie a pour effet d'augmenter à peu près proportionnellement la distance explosive. Riess a vérifié cette loi en employant une batterie formée de bouteilles identiques dont il faisait varier le nombre. Il chargeait la batterie d'une quantité connue d'électricité en comptant le nombre d'étincelles qui traversaient une bouteille électrométrique de Lane pendant la charge. L'étincelle jaillissait à travers le micromètre de décharge. Cet appareil se composait de deux sphères métalliques isolées l'une de l'autre et mises en communication respectivement avec l'une et avec l'autre des deux armatures de la batterie. L'une de ces sphères était fixe, l'autre était portée par une tige à pas de vis passant dans un écrou fixe ; la tête de cette vis était un plateau portant des divisions permettant d'apprécier les fractions de tours dont on faisait avancer la vis. Harris, Riess et Knockenhauer ont trouvé la même loi en opérant séparément et avec des dispositions d'appareils un peu différentes : la distance explosive est proportionnelle à la charge et inversement proportionnelle à la surface des armatures de la batterie ; ou bien, si l'on veut, la distance explosive est proportionnelle au quotient de la charge par la surface, rapport que Riess a nommé densité électrique. Cette loi s'applique assez exactement pour les distances explosives comprises entre 1 et 5 millim., elle n'est plus exacte en dehors de ces limites. Ainsi, Thomson a trouvé que, entre deux plateaux distants de moins d'un millimètre, la distance explosive est plus grande que celle qui serait calculée d'après la loi précédente. Gaugain a montré de même que pour les distances supérieures à 5 millim. la proportionnalité n'avait plus lieu entre la densité électrique et la distance explosive. Les gaz que traverse l'étincelle ont aussi une influence assez grande sur la distance explosive ; celle-ci varie à la fois avec la pression, la température et la nature du milieu gazeux traversé. Pour un même gaz c'est plutôt la densité que la pression qui a de l'influence. Ainsi Harris a trouvé que si l'on enfermait de l'air dans un vase clos la distance explosive était la même depuis 0° jusqu'à 148°. Cependant dans ces expériences la densité n'a pas varié tandis que la pression et la température ont changé continuellement, mais en produisant des effets contraires qui se neutralisaient. En maintenant la température constante il a trouvé que la distance explosive était à peu près inversement proportionnelle à la densité du gaz. M. Cailletet a étudié l'influence des fortes pressions ; il a constaté avec l'appareil qui lui avait servi pour l'étude de la loi de Mariotte que l'éclat des étincelles augmentait avec la pression. Ainsi, sous la pression de cinquante atmosphères, elles étaient, toutes choses égales d'ailleurs, environ deux cents fois plus brillantes qu'à la pression ordinaire, puis cessaient tout d'un coup de se produire quand on augmentait la pression, le gaz étant devenu très résistant. MM. Wiedemann et Ruhlmann ont vérifié la loi de la proportionnalité de la charge et ont étudié l'influence de la pression du gaz au moyen des expériences suivantes : comme source d'électricité ils employaient une machine de Holtz dont l'électricité arrivait à l'interrupteur en traversant le fil d'un rhéomètre dont la déviation servait à mesurer la quantité d'électricité qui passait. Il fallait mesurer le nombre des étincelles qui se produisaient dans un temps donné ; comme ce nombre était très grand il était impossible de les compter, mais on pouvait le déterminer par un artifice particulier ; on regardait à l'aide d'un miroir tournant les deux boules entre lesquelles jaillissaient les étincelles et l'on en aperçevait dans ce petit miroir deux sous forme de petits traits de feu. Connaissant la distance angulaire de ces deux images on pouvait en déduire facilement le nombre d'étincelles se produisant pendant un tour du miroir, et connaissant la vitesse de rotation de celui-ci on en déduisait immédiatement le nombre d'étincelles pendant l'unité de temps. Ce nombre est proportionnel à la vitesse de rotation et inversement proportionnel à la distance angulaire. Pour déterminer cette distance on emploie une lunette héliocentrique ; c'est une lunette astronomique dont l'objectif est coupé en deux suivant un diamètre que l'on disposait dans ces expériences perpendiculairement à la direction de l'étincelle. Lorsque les centres des deux moitiés de l'objectif d'une pareille lunette coïncident, elle se comporte comme une lunette ordinaire ; mais si on les déplace en les faisant glisser l'une contre l'autre on aperçoit deux images situées l'une à côté de l'autre, de telle façon que si ce sont deux droites leur perpendiculaire commune est parallèle au déplacement de l'objectif. La distance angulaire de ces deux images est proportionnelle à la quantité dont on a déplacé les deux moitiés de l'objectif ; il en résulte qu'en les déplaçant au moyen d'une vis micrométrique on pourra mesurer la distance angulaire de deux objets. Dans le cas qui nous occupe on regardera le miroir tournant et les images des deux étincelles qu'on y aperçoit avec cette lunette ; on observera ainsi deux traits de feu à droite et deux à gauche qui ne se raccorderont que si les deux moitiés de lentille ont leur centre optique en coïncidence. Si cela n'a pas lieu chaque trait de feu paraît formé de deux parties parallèles, l'une plus basse que l'autre ; on déplace alors la vis micrométrique de façon que la moitié droite du premier trait de feu se raccorde avec la moitié gauche du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

second. La quantité dont on a dû faire marcher la vis pour obtenir ce résultat donne la distance angulaire des images de deux étincelles, et par suite, connaissant la vitesse de rotation du miroir, on a le nombre d'étincelles par seconde. Or dans les expériences de Wiedemann et Ruhlmann le miroir était fixé sur l'axe même de la machine électrique et l'on observait que lorsque celle-ci était en mouvement et que l'on avait amené au moyen du micromètre la moitié de l'image d'une étincelle à coïncider avec l'autre moitié de la suivante, cette coïncidence se maintenait quelle que fût la vitesse de rotation de la machine électrique. Or, d'une part, la quantité d'électricité produite pendant un temps donné, l'unité de temps, par exemple, est proportionnelle à la vitesse de rotation; d'autre part, nous avons fait remarquer que le nombre d'étincelles pendant l'unité de temps était proportionnelle à la distance angulaire de deux étincelles consécutives et à la vitesse de rotation du miroir, qui est ici la même que celle de la machine électrique. L'expérience montrant que la distance angulaire restait constante quelle que soit la vitesse de rotation, il fallait en conclure que le nombre d'étincelles était proportionnel à la quantité d'électricité. Si l'on changeait la pression de l'air entre les deux électrodes on constatait que pour maintenir la coïncidence des deux moitiés d'étincelles il fallait donner aux deux moitiés de lentilles différents écarts. En mesurant ces écarts on avait l'intervalle de temps séparant deux étincelles et par conséquent la quantité d'électricité qui passait dans chaque étincelle. Si l'on appelle t cet intervalle de temps lorsque la pression du gaz est p, on trouve la relation suivante entre ces quantités

$$t = a + bp - \frac{c}{p^2},$$

a, b et c sont des constantes dépendant de la grosseur, de la distance et de la nature des électrodes. — Les divers gaz ont des résistances spécifiques qui ont été étudiées par divers physiciens, Dœbereiner, Schauffaulf, Morgan et Faraday principalement. L'appareil de Faraday consistait en quatre boules de métal dont deux restaient à une distance constante, tandis que les deux autres pouvaient être plus ou moins rapprochées. Les boules supérieures de ces deux groupes communiquaient avec la machine électrique tandis que les boules inférieures communiquaient avec la terre. Le premier groupe de boules, à écartement fixe, était entouré d'un vase de verre dans lequel on plaçait successivement les divers gaz sur lesquels on voulait opérer. On rapprochait alors plus ou moins les deux boules de l'autre groupe jusqu'à ce que l'étincelle passât indifféremment dans un groupe ou dans l'autre. La colonne d'air comprise entre les deux boules du second groupe présentait alors une résistance égale à la colonne du gaz compris entre les deux autres. On comparait ainsi les résistances que faisaient éprouver les différents gaz à une longueur d'air produisant le même effet. Le tableau suivant contient les résultats de quelques expériences faites sur divers gaz avec de l'électricité positive et de l'électricité négative. On voit que la résistance de ces gaz n'est pas toujours dans l'ordre de leurs densités.

GAZ	HYDROGÈNE	GAZ D'ÉCLAIRAGE	OXYGÈNE	AZOTE	ACIDE CARBONIQUE	GAZ OLÉFIANT	ACIDE CHLORHYDRIQ.
Densités.....	0,0692	variable	1,1056	0,971	1,529	0,971	1,278
Electricité (positive.	0,597	0,790	0,815	0,992	1,032	1,020	1,782
Electricité (négative.	0,444	0,847	0,823	1,040	0,952	1,177	1,161

Ces nombres montrent que les deux espèces d'électricité se comportent différemment. Certains gaz sont moins résistants que l'air pour l'électricité positive et plus résistants pour la négative, tandis que d'autres présentent le résultat contraire. En réalité le phénomène est très complexe; le rapport entre les diamètres des deux boules et le signe de l'électricité ont une grande influence: ainsi M. Becquerel a montré qu'avec deux boules, l'une de 18 millim. et l'autre de 75 millim., l'étincelle jaillissait à une distance de 125 millim. quand la petite boule était positive et à une distance seulement de 75 millim. quand elle était négative. — Morren a étudié l'influence de la pression sur la distance explosive pour les divers gaz; il a trouvé que cette distance augmentait quand la pression diminuait jusqu'à une certaine valeur au-dessous de laquelle la distance explosive diminuait avec la pression. Il a trouvé qu'il y avait minimum de résistance pour l'hydrogène sous la pression de 2 millim., pour l'air, l'acide carbonique et l'oxyde de carbone de 8 dixièmes de millim., pour l'oxygène de 7 dixièmes et pour l'azote de 1 millim.; mais ces nombres ne sont pas absolus; ils dépendent des dimensions du vase.

Effets physiologiques. Les effets produits par la décharge des batteries sur les êtres vivants peuvent varier depuis une simple commotion jusqu'à la mort avec des charges suffisantes. Lorsque la charge est modérée on perçoit, lorsque l'on touche l'armature d'une batterie, une secousse qui se fait principalement sentir au poignet, au coude, au jarret et au pied; si la charge augmente la secousse s'étend jusqu'à la poitrine et peut devenir dangereuse. Lorsque la charge est suffisante pour tuer, l'animal tombe mort après un seul mouvement convulsif. On a souvent fait des expériences de ce genre peu après la découverte de la bouteille de Leyde : on faisait passer la décharge à travers le corps de diverses personnes se tenant par la main, la première touchant l'armature extérieure et la dernière l'armature intérieure; au moment où le contact avait lieu, toutes les personnes recevaient des secousses à peu près égales; cependant, lorsqu'elles n'étaient pas isolées du sol, les personnes voisines du milieu éprouvaient une commotion moins vive. On a remarqué que certains individus placés dans une pareille chaîne empêchaient l'électricité de passer, ce qu'Arago attribue à l'épaisseur et à l'état de sécheresse de l'épiderme de leurs mains. On a fait des batteries à grande surface dont la décharge est susceptible de tuer les animaux de forte taille : telle est la batterie du Conservatoire des arts et métiers et surtout telle est celle du Musée Teyler à Harlem qui présente une surface de près de 60 m. q. La décharge de cette puissante batterie est capable de tuer un bœuf. En général on doit éviter de recevoir les décharges de batterie dont la surface dépasse cinq décimètres carrés. Les animaux présentent selon leur espèce des différences notables au point de vue des décharges qu'ils peuvent supporter impunément. Ainsi de petites grenouilles résistent à des décharges de batterie de deux mètres carrés de surface, décharges susceptibles de tuer des chats. Lorsqu'un observateur, placé sur un tabouret de verre isolant, touche une machine électrique, il se trouve électrisé sans éprouver aucun malaise; mais si un observateur en communication avec le sol vient à le toucher, la batterie se décharge à travers leurs corps en leur faisant éprouver des commotions à tous deux.

Effets mécaniques. Les décharges des batteries produisent divers effets mécaniques selon la nature des corps qu'elles traversent. Avec les corps conducteurs le phénomène principal est un dégagement de chaleur que nous étudierons un peu plus loin avec tous les détails nécessaires (V. *Effets calorifiques*). Quelquefois la température est assez élevée pour fondre ou volatiliser le corps; il est alors

EFERUS - Recherches & Classification numériques

projeté avec une énergie dont l'expérience de la torpille électrique peut donner une idée : un fil métallique fin est placé entre deux tiges de cuivre de grosse section, isolées entre elles ; le tout est placé dans un vase de verre plein d'eau et largement ouvert. On fait communiquer les deux tiges avec les armatures d'une batterie. Au moment où la décharge se produit le vase de verre se brise : le fil fondu par la décharge a repoussé l'eau d'une façon si instantanée qu'elle n'a pu s'élever dans le vase bien qu'il soit ouvert et qu'il a transmis aux parois toute la pression, absolument comme l'aurait fait un corps solide. Les corps mauvais conducteurs sont percés ou fendus ; lorsqu'on place une lame de verre entre deux pointes communiquant avec les armatures d'une batterie la lame est percée d'un trou plus ou moins gros ; c'est surtout la tension plutôt que la charge qui agit ; plus la tension est forte, plus grande sera l'épaisseur de verre qui pourra être percée, et plus grande est la quantité d'électricité de la batterie plus est gros le trou formé. On peut avec de fortes charges percer des trous de plusieurs centimètres d'épaisseur. Pour faire l'expérience on éprouve parfois quelque difficulté parce que, avec les fortes tensions, l'électricité tend à contourner le verre au lieu de le percer quand il est un peu épais. Afin d'éviter cet inconvénient on place les deux pointes l'une en dessous de l'autre, on entoure la pointe inférieure d'un cylindre de verre sur lequel on pose la plaque à percer, on approche l'autre pointe de la surface du verre et on l'entoure d'une goutte d'huile pour empêcher l'électricité de passer par l'air, l'huile offrant une résistance plus grande. Les trous ainsi produits dans le verre sont nets, sans cassure sur les bords, ils sont transparents et la plupart du temps sinueux ; ils sont quelquefois ramifiés, surtout quand la plaque est épaisse. On montre aussi les effets mécaniques des batteries avec le perce-carte. Cet instrument se compose de deux pointes métalliques verticales que l'on peut mettre en communication avec les armatures d'une batterie ; on place entre elles une carte de visite et l'on excite la décharge ; elle produit un trou qui présente certaines particularités : il est relevé en bourrelets des deux côtés et se trouve situé plus près de la pointe qui était en communication avec l'armature négative ; si l'on a percé d'avance un trou situé à égale distance des deux pointes, la décharge ne le traverse pas, elle en fait un autre plus près de la pointe négative ; cet effet est dû à l'air, car si l'on répète l'expérience sous la cloche d'une machine pneumatique on trouve que le trou se rapproche d'autant plus du milieu que l'on a opéré sous une pression plus faible ; pour expliquer ce fait, on a fait remarquer que le fluide positif se transportait plus facilement que l'autre à travers l'air, de sorte que l'étincelle devait parcourir un moindre chemin dans l'air du côté négatif que du côté positif. Le bois peut être fendu facilement par les décharges de batterie. On a désigné sous le nom de figures voriques certaines altérations superficielles éprouvées par les corps mauvais conducteur sous l'influence d'une décharge. Ainsi, si l'on pose deux baguettes métalliques terminées par des sphères sur une lame de verre et que l'on fasse éclater entre elles une étincelle, la surface du verre est dépolie. Les décharges font aussi éprouver aux métaux des changements moléculaires ; aussi lorsqu'on soumet un fil à une série de décharges insuffisantes pour le fondre on constate que sa longueur diminue et que le diamètre augmente un peu ; Nairne a observé sur un fil de fer un raccourcissement de $\frac{1}{10}$ après 15 décharges ; d'autre part, M. Becquerel a observé sur des fils de platine que les raccourcissements étaient sensiblement en raison inverse du cube du diamètre. Parmi les effets mécaniques on range encore les phénomènes de transport : quand on fait passer la décharge d'une batterie à travers un liquide médiocrement conducteur, contenu dans un tube en U, on observe un changement de niveau dans les deux branches, le mouvement se produisant dans le sens de la marche de l'électricité positive. Le déplacement est, d'après Quincke, inversement proportionnel à la section proportionnelle à la longueur de la colonne liquide et à la charge de la batterie et indépendante du nombre de bouteilles entre lesquelles cette charge est répartie. Certains liquides n'éprouvent pas de déplacement (huile de naphte) ; d'autres, comme l'essence de térébenthine, marchent dans un sens ou dans l'autre suivant la nature des parois avec lesquelles ils sont en contact. Quand la décharge d'une batterie puissante éclate entre deux sphères métalliques, il y a des parcelles métalliques accrochées aux deux boules et transportées de l'une à l'autre : ainsi la décharge d'une bouteille de Leyde à bouton de cuivre reçue sur une lame d'argent dépose sur celle-ci une tache jaune provenant du bouton de cuivre. Fusinieri montra que, si on interpose entre les deux sphères entre lesquelles jaillit la décharge un disque métallique isolé, celui-ci présente sur ses deux faces des traces du métal employé comme électrode positive ; celle-ci porte d'ailleurs des traces du métal de l'autre électrode, ce qui montre qu'il y a transport de la matière dans les deux sens. Ce transport de métal explique pourquoi les étincelles ont des couleurs qui varient avec la nature des électrodes entre lesquelles elles partent ; du reste l'analyse spectrale montre bien que cette couleur est due aux métaux des électrodes, car on voit dans ces étincelles avec un spectroscope les raies caractéristiques des métaux. On pense en général que ce transport est dû aux répulsions éprouvées par les corps chargés de la même électricité : si l'on enduit une médaille d'une légère couche de plombagine, puis si on la place sur du papier et si l'on fait passer à travers une décharge de batterie, on trouve sur le papier le dessin de la médaille reproduit par suite de la répulsion que la plombagine a éprouvée de la part de la médaille quand celle-ci a été électrisée pendant la décharge. De même, si l'on fait passer une décharge à travers une chaîne de fer posée sur un papier, celui-ci présente après l'expérience le dessin de chaque chaînon.

Effets chimiques (V. Etincelle [Electrique] et Effluve).

Effets magnétiques. Francklin a remarqué le premier que l'on peut aimanter de petites aiguilles d'acier en déchargeant une batterie dans leur voisinage ou en se servant d'elles pour opérer la décharge. Kinnerslvy a aussi vu l'aiguille d'une boussole tourner rapidement au moment où une batterie se déchargeait à travers un fil situé tout près.

Effets calorifiques. La chaleur dégagée par la décharge d'une batterie à travers les corps conducteurs peut produire divers effets, inflammations, fusion, volatilisation. On montre facilement que l'étincelle peut enflammer des corps facilement combustibles, comme l'alcool et l'éther, en plaçant un peu de ces liquides dans un vase métallique communiquant avec la machine électrique dont on approche le doigt, une étincelle jaillit entre le doigt et le vase ; elle rencontre l'éther qu'elle enflamme. On peut aussi rallumer une bougie que l'on vient de souffler : on fait quelquefois cette expérience en tirant l'étincelle avec le doigt d'une personne électrisée et placée sur un tabouret de verre. On a beaucoup varié ces expériences après la découverte des machines et des batteries électriques en cherchant à les présenter sous un aspect piquant : Watson étonna beaucoup de personnes en faisant l'expérience de l'inflammation de l'éther qu'il allumait au moyen d'une étincelle jaillissant d'un morceau de glace. On peut aussi faire détoner des mélanges gazeux formés d'un gaz combustible et d'un gaz comburant, c'est l'expérience du pistolet de Volta : une petite bouteille en fer-blanc porte deux tubulures, l'une par laquelle on introduit le mélange gazeux et que l'on ferme par un bouchon ; l'autre porte une tige métallique isolée qui pénètre dans la bouteille et s'approche très près de la paroi opposée ; elle se termine au dehors par une petite boule. Pour faire l'expé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rience, la bouteille contenant le mélange gazeux convenable, on la tient à la main et on approche la petite boule dont nous venons de parler d'une bouteille de Leyde ; une étincelle jaillit alors entre la ligne et la paroi dont elle est très voisine et la température est suffisante pour déterminer la combinaison du mélange. On emploie le plus souvent pour cette expérience un mélange de gaz d'éclairage ou d'hydrogène et d'air. On a souvent à répéter une expérience analogue quand on analyse les gaz : on les brûle pour cela dans des *eudiomètres* en les allumant par une étincelle électrique. On peut aussi fondre des fils métalliques : la grande batterie du Conservatoire des arts et métiers peut fondre des fils de fer d'une vingtaine de mètres de long. On a fait une application de ces expériences pour mesurer la quantité de chaleur dégagée dans les décharges de batterie, comme nous le verrons un peu plus loin. On volatilise aussi facilement les fils fins et les lames minces. Si l'on place près des fils un morceau de papier, celui-ci se trouve recouvert après la décharge d'une poussière dont la couleur varie avec le métal : cette poussière est pourpre avec l'or, noire avec l'argent et le platine, brune avec le fer et le cuivre, blanche avec le zinc et l'étain, grise avec le plomb. On montre souvent la volatilisation de l'or, au moyen de l'expérience connue sous le nom de portrait de Franklin : une carte porte des découpures représentant le profil de Franklin avec l'inscription : Portrait de Franklin gravé par la foudre; d'un côté de la carte on place une feuille de papier ou un ruban de soie, de l'autre une mince feuille d'or qui vient s'appuyer par ses extrémités sur deux petites lames d'étain ; on presse le tout entre deux morceaux de bois pour éviter que rien ne se dérange et l'on met les deux lames d'étain en communication avec les armatures d'une batterie ; la décharge passe à travers la feuille d'or en la volatilisant et ses vapeurs ne peuvent atteindre la feuille de papier ou le ruban de soie qu'en passant à travers les découpures du carton et imprimant par suite le portrait de Franklin. A côté de ces expériences destinées à rendre manifestes les effets calorifiques, on en a fait d'autres beaucoup plus importantes, destinées à mesurer exactement la chaleur dégagée dans ces décharges et par suite l'énergie contenue dans les batteries chargées.

Les premières recherches entreprises à ce sujet sont dues à Cuthberson et Singer. Ils cherchaient la longueur maxima d'un fil de nature et de section déterminées qu'une certaine quantité d'électricité pouvait fondre. Soit l cette longueur, s la section du fil, d sa densité, K sa chaleur latente de fusion et C sa chaleur spécifique moyenne. Supposons que ce fil ait pour température initiale 0°. On a pour la quantité de chaleur dégagée

$$Q = lsd\,(CT + K)$$

T étant la température de fusion du métal.

Cette méthode exige quelques précautions. 1° Les métaux doivent être ductiles pour pouvoir être étirés en fils fins. 2° Très résistants de préférence pour que la chaleur dégagée dans le reste du circuit soit négligeable. 3° La fusion du métal doit se faire nettement : le laiton est mauvais, car sa fusion est précédée d'un ramollissement marqué. Le fer et l'acier sont bons. Cependant il faut prendre la précaution suivante : un fil qui a été traversé par une décharge presque capable de le fondre est moins fusible ensuite, probablement à cause de la présence à sa surface d'une couche d'oxyde. On doit donc à chaque expérience opérer avec des fils neufs.

Cuthberson et Singer croyaient que la chaleur dégagée était proportionnelle à la quantité d'électricité qui s'écoule pendant la décharge.

Après eux, Harris s'occupa de la question. Il faisait passer la décharge à travers un fil tendu à l'intérieur d'une boule qui servait de thermomètre à air. Mais la disposition qu'il employa ne lui permit pas d'arriver à des résultats précis, principalement à cause du peu de longueur du fil qui s'échauffait. Il trouva ainsi que la chaleur dégagée par les décharges électriques varie proportionnellement au carré de la charge, quel que soit le nombre des bouteilles de la batterie.

Riess en modifiant son appareil put obtenir des résultats précis. La boule du thermomètre à air qu'il employait communiquait avec un tube capillaire que l'on pouvait incliner légèrement et d'une quantité variable sur l'horizon (fig. 2).

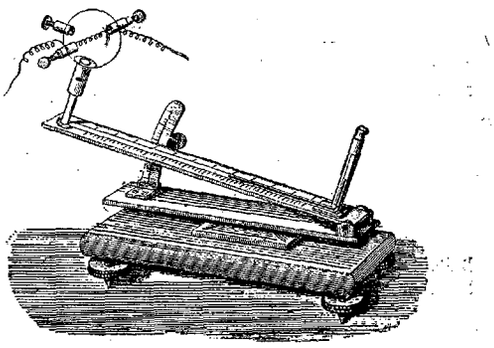

Fig. 2.

Pour arriver à de bons résultats plusieurs conditions doivent être réalisées. Le fil placé à l'intérieur du thermomètre doit être assez long pour que l'élévation de température soit assez notable et en outre pour que sa résistance comparée à celle du reste du circuit soit grande, de façon que l'on puisse prendre pour chaleur totale la chaleur dégagée par le passage dans ce fil. Lorsqu'on établit le circuit une étincelle jaillit. Aussi ne trouve-t-on pas la chaleur que dégagerait la décharge si elle ne se produisait pas. Mais son influence sur les résultats sera faible si le fil est très long; d'ailleurs on établit la communication entre les deux armatures de la batterie par la chute d'un levier pour régulariser autant que possible l'étincelle qui se produit.

Nous allons calculer d'abord la relation qui existe entre la chaleur dégagée et les degrés du thermomètre de Riess.

Soit :

V le volume initial de l'air exprimé en divisions du tube; H la pression atmosphérique exprimée en colonne inclinée du liquide, h le nombre de divisions dont le niveau s'est déplacé après la décharge, t la température initiale; t' la température finale.

On a :

$$\frac{VH}{1+\alpha t} = \frac{(V+h)(H+h)}{1+\alpha t'}$$

$$\frac{1+\alpha t'}{1+\alpha t} = \frac{(V+h)(H+h)}{VH} = 1 + \frac{h}{V} + \frac{h}{H} + \frac{h^2}{VH}.$$

h étant toujours petit par rapport à V et à H, je supprime son carré. Je remplace le premier membre par

$$1 + \frac{\alpha(t'-t)}{1+\alpha t} = 1 + \frac{t'-t}{\frac{1}{\alpha}+t} = 1 + h\left(\frac{1}{V} + \frac{1}{H}\right)$$

$$t' - t = \left(\frac{1}{\alpha} + t\right)\left(\frac{1}{V} + \frac{1}{H}\right)h.$$

Le coefficient dans le second nombre n'est pas tout à fait une constante, mais il varie très peu quand la pression atmosphérique et la température initiales varient. Riess indique les formules suivantes qui montrent le peu d'importance des erreurs commises en négligeant t et les variations de H.

$\frac{d0}{0} = \pm\ 0{,}000355\ dH$, H étant exprimé en lignes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

$\frac{d\theta}{\theta} = \pm 0{,}0000095\ dt$, t étant exprimé en degrés centigrades. Nous pouvons donc écrire que l'échauffement de l'air du thermomètre

$$t' - t = Ah,$$

A étant une constante. Cherchons maintenant la chaleur dégagée dans la décharge.

Soit P,C le poids et la chaleur spécifique de la spirale;
p,c — — — de l'air;
θ l'échauffement de la spirale;
t température initiale, t' finale } de l'air;
T la température à laquelle est portée la spirale,

on a $$PC\,(T - t') = (t' - t)\,pc,$$

$$T - t' = \frac{pc}{PC}(t' - t),$$

$$T - t = \frac{pc + PC}{PC}(t' - t),$$

$$\theta = \frac{pc + PC}{PC} Ah = Bh,$$

B étant une constante qui est différente pour chaque fil; PCθ représente la chaleur dégagée. Cette chaleur est donc égale à DH, D étant une nouvelle constante. Nous allons maintenant étudier la quantité de chaleur dégagée.

1° Dans la décharge totale d'une batterie :
2° — partielle —
3° — d'une batterie chargée en cascade lorsqu'on fait varier la charge et le nombre des bouteilles de la batterie. Nous étudierons ensuite comment se distribue, dans les différentes parties du circuit, la chaleur dégagée, les coefficients de résistance propres à chaque métal, l'influence des milieux mauvais conducteurs que traverse la décharge. Nous verrons enfin comment Clausius a pu vérifier par la théorie les résultats des expériences de Riess.

I. *Décharge totale.* Voici la disposition qu'adoptait Riess pour ces expériences (fig. 3). La batterie était chargée par l'armature intérieure; l'armature extérieure communiquait avec l'armature intérieure de la bouteille de Lane. L'armature extérieure et le bouton mobile de celle-ci étaient en communication ensemble et avec la terre. On mesurait la quantité d'électricité par le nombre d'étincelles de la bouteille de Lane. Voici la loi que Riess a trouvée : *la chaleur dégagée dans la décharge d'une batterie est en raison directe du carré de la charge et en raison inverse de la surface de la batterie.* On a donc :

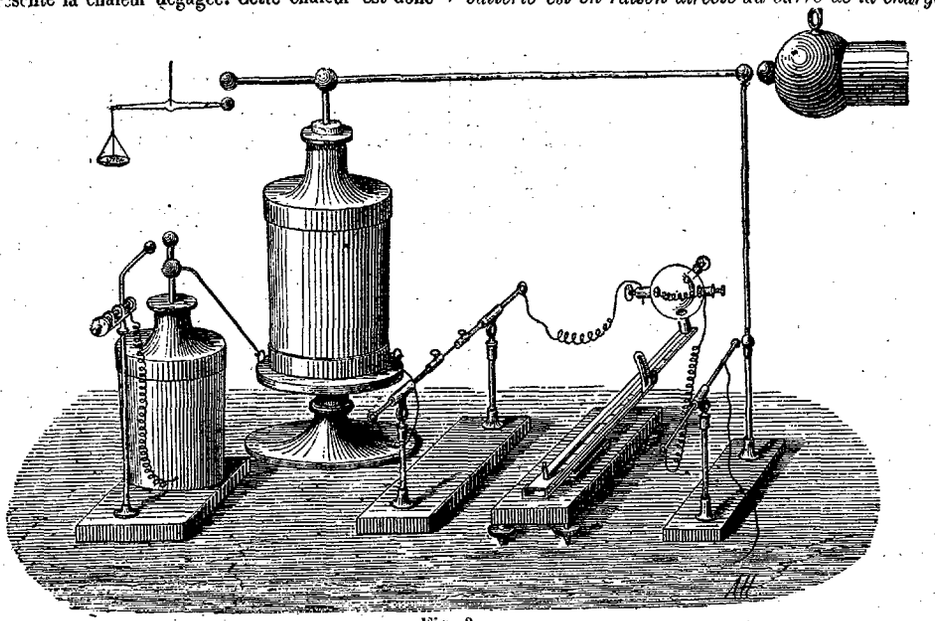

Fig. 3.

$$\theta = \frac{Bq^2}{S}.$$

On peut encore l'écrire $\theta = B\left(\frac{q}{S}\right)q$ et l'énoncer ainsi : *la chaleur dégagée dans la décharge d'une batterie est proportionnelle au produit du potentiel par la charge totale.* $\frac{q}{S}$ qui est la densité électrique est en effet proportionnel au potentiel de l'armature intérieure.

Voici un tableau des expériences de Riess à ce sujet :

NOMBRES d'étincelles de la bouteille de Lane	2 BOUTEILLES		3 BOUTEILLES		4 BOUTEILLES		5 BOUTEILLES		6 BOUTEILLES	
	observé	calculé	observé	calculé	observé	calculé	observé	calculé	observé	calculé
2	1,5	1,8	»	»	»	»	»	»	»	»
3	4,3	4	3	2,6	2	2	1,5	1,6	»	»
4	6,7	7	4,5	4,7	3,2	3,5	3,0	2,8	2,6	2,3
5	9,3	11	7	7,3	5,2	5,5	4,5	4,4	3,8	3,7
6	13,4	15,8	9,7	10,6	7,3	7,9	6,5	6,3	5,5	5,3
7	»	»	15	14,4	11	10,8	8,8	8,6	7,3	7,2
8	»	»	17,5	18,8	14,1	14,1	11,3	11,3	9,3	9,6
9	»	»	»	»	17,8	17,8	14,2	14,3	11,7	11,9
10	»	»	»	»	»	»	»	17,6	14,3	14,7

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les nombres calculés du tableau précédent l'ont été par la formule $d = B\frac{q^2}{S}$ où B était égal à 0,88. L'accord avec l'expérience est satisfaisant, surtout quand le nombre des bouteilles augmente. Cela tient à ce que la densité étant plus faible, la déperdition est moins rapide. Le défaut d'identité des bouteilles se fait d'ailleurs moins sentir.

On peut aussi faire ces expériences avec un thermomètre enregistreur: cet appareil se compose d'un tambour dont une paroi est mobile. Au centre de cette paroi est une pièce qui manœuvre un levier. Celui-ci permet l'inscription sur un cylindre tournant. On met en communication par un caoutchouc l'intérieur de ce tambour et l'intérieur du tube où se trouve la spirale parcourue par la décharge. Quand l'air de ce vase a été échauffé par la décharge, il est dilaté, de sorte que, sa pression augmentant, il écarte la paroi mobile du tambour et agit ainsi sur l'aiguille de l'enregistreur. On obtient alors des courbes dont l'ordonnée maxima représente la chaleur dégagée.

II. *Décharge incomplète.* Voici comment Riess l'effectuait. Une batterie de n bouteilles identiques communiquait par les armatures de même espèce avec une deuxième batterie de n' bouteilles primitivement à l'état neutre. Sur le parcours était un thermomètre de Riess.

La décharge complète aurait donné comme quantité de chaleur

$$Q = A\frac{M^2}{n}.$$

Si l'on considère la nouvelle batterie formée par la réunion des deux, on a $n + n'$ bouteilles. La charge totale est encore M^2. Pendant la décharge elle peut fournir une quantité de chaleur égale à

$$Q' = A\frac{M^2}{n+n'}.$$

En admettant que la quantité de chaleur que peut fournir la décharge d'une batterie soit la même quelle que soit la manière dont on effectue la décharge totale, on aura pour la chaleur dégagée dans la décharge incomplète $Q - Q'$.

$$Q - Q' = A\left(\frac{M^2}{n} - \frac{M^2}{n+n'}\right) = \frac{AM^2n'}{n(n+n')}.$$

$$Q - Q' = \frac{A\,M^2}{n\left(\frac{n}{n'}+1\right)}.$$

Les expériences de Riess ont même porté sur un cas plus compliqué, celui où les bouteilles des deux batteries n'étaient pas identiques.

Soit S et S′ les surfaces d'une bouteille dans chaque batterie, n et n' leurs nombres dans chacune de ces batteries. Par des considérations analogues aux précédentes on arrive à

$$d = a\,\frac{M^2}{n\left(\frac{n}{n'}+\frac{S'}{S}\right)}.$$

Riess a vérifié par des expériences les nombres que donnait cette formule. Il a trouvé :

NOMBRE des BOUTEILLES		CHARGE de la	ÉCHAUFFEMENT du THERMOMÈTRE	
1re batterie n	2e batterie n'	1e batterie M	observé	calculé
5	7	12	7	6,8
		14	9	9,2
		16	12	12
5	5	10	8,5	8,2
		12	11,4	11,8
		14	15,3	16,1
5	3	6	6,6	6,6
		8	11,7	11,7
		10	17,2	18,3
3	3	8	9,5	8,8
		10	13,3	13,7
		12	19,3	19,7
1	3	12	9,3	8,7
		14	12,3	11,9
		16	15,7	15,4

III. *Décharge des cascades.* Une batterie de n bouteilles communique par son armature intérieure avec une machine électrique. Son armature extérieure communique avec l'armature intérieure d'une deuxième batterie de n' bouteilles identiques aux premières. Son armature extérieure est reliée au sol par une bouteille de Lane.

On décharge ce système en faisant communiquer les armatures extrêmes par un circuit contenant le thermomètre. Riess a résumé ces expériences par la formule suivante :

$$d = aM^2\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{n'}\right).$$

M. Dove qui s'est occupé de cette question est arrivé à la formule $d = aM^2\frac{1}{\sqrt{nn'}}$. Mais la première formule a été vérifiée par la théorie. Voici le tableau qui résume les expériences de Riess :

NOMBRE DES BOUTEILLES		ÉCHAUFFEMENT	
1re batterie	2e batterie	observé	calculé
n'	n'	1	1
$2n'$	id.	0,76	0,75
$3n'$	id.	0,69	0,67
$4n'$	id.	0,66	0,63
n	n	1	1
id.	$2n$	0,78	0,75
id.	$3n$	0,72	0,67
id.	$4n$	0,68	0,63

Distribution de la chaleur dans les différentes parties du circuit. Dans toutes les expériences précédentes le circuit demeurait à peu près constant : en effet la résistance provenant du nombre variable de bouteilles de Leyde est très faible par rapport au fil fin du thermomètre qui restait invariable.

1° Riess fit alors les deux séries suivantes de recherches : Dans le circuit de la décharge il mit deux fils de même nature, de même section, de longueurs différentes et telles que leur somme était constante. Dans ces conditions, avec une batterie et une charge invariable, la chaleur totale dégagée dans les deux fils devait rester constante ; le thermomètre devait indiquer un échauffement de l'air proportion-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nel à la longueur du fil qui le traversait; c'est ce que l'expérience vérifie bien.

FIL du THERMOMÈTRE l	FIL EXTÉRIEUR l'	$l+l'$	Q	$\frac{l}{Q}$	$T-t$
123',7	6	129,7	1,32	93,3	0°238
96 ,7	33	id.	1,00	96,7	0°228
67 ,7	62	id.	0,74	91,5	0°239
42	87 ,7	id.	0,76	91,3	0°237

L'échauffement du fil est donc indépendant de sa longueur.

2° Riess a ensuite étudié l'influence du diamètre des fils; il les mesurait au microscope : il a trouvé que l'échauffement de l'air était en raison inverse de la section; on en conclut, d'après les formules établies plus haut, que *l'échauffement du fil est en raison inverse du carré de la section.* D'une manière générale les échauffements doivent être entre eux comme $\frac{l}{l'}\left(\frac{r'}{r}\right)^4$.

$\frac{T-t}{T'-t'}$	19,03	6,37	8,31
$\frac{l}{l'}\left(\frac{r'}{r}\right)^4$	17,18	6,74	8,79

3° Dans une série d'expériences Riess a étudié l'influence exercée sur l'échauffement d'un fil invariable placé dans le thermomètre par un fil additionnel placé en dehors du thermomètre dans le circuit. Comparons les deux fils du circuit à un fil toujours le même : soit L et λ les longueurs de ce fil étalon qui, placées comme le fil thermométrique et le fil intercalaire, permettraient le même échauffement du thermomètre que les fils véritables. Ces deux portions de fil étalon vont se partager la chaleur proportionnellement à leur longueur. Le fil du thermomètre acquerra une fraction $\frac{L}{L+\lambda}$ de la chaleur totale ou $\frac{1}{1+\frac{\lambda}{L}}$ de cette chaleur totale; on aura donc :

$$d = \frac{a}{1+b\lambda}$$

LONGUEUR du fil ajouté λ	ÉCHAUFFEMENT DU THERMOMÈTRE d observé	d calculé
0	0,78	0,78
9,6	0,69	0,693
49,4	0,48	0,476
98,0	0,34	0,342
147,7	0,27	0,267
246,4	0,21	0,186

4° Considérons l'influence de la section du fil additionnel, Riess a trouvé la même formule :

$$d = \frac{a}{1+\frac{b\lambda}{S^2}}$$

Voici le tableau qui résume ces expériences :

FIL AJOUTÉ λ	ρ	ÉCHAUFFEMENT DU THERMOMÈTRE d observé	d calculé
0 lig.	0 ligne	1,35	1,35
144	0,116	1,23	1,233
144	0,0765	1,11	1,108
100,4	0,0583	1,06	1,069
144	0,050	0,91	0,893
84	0,0396	0,92	0,915
17	0,0325	1,18	1,181

Si dans un circuit on met plusieurs fils, la quantité de chaleur prise par chacun est proportionnelle au rapport $\frac{l}{S}$ et à un facteur particulier $b' = \frac{1}{C}$, qu'on appelle résistance du fil; la quantité $\frac{l}{CS}$ c'est la longueur du fil de comparaison pour lequel on ferait $C = 1$ et qui ayant une section 1 produirait le même effet que le fil proposé. Ceci permet de chercher la résistance propre à chaque métal. On détermine par l'expérience la quantité b qui entre dans l'équation :

$$d = \frac{a}{1+\frac{b\lambda}{S^2}}$$

en prenant pour fil intercalaire l'étalon. En mettant ensuite un fil d'un autre métal, on déduira le coefficient c. Voici les nombres obtenus par Riess. Je mets à côté les nombres obtenus par Mr Becquerel avec un courant voltaïque.

MÉTAUX	d'après Riess	d'après M. Becquerel
Argent.....	10,45	8
Cuivre.....	15,32	9
Or.....	17,46	12
Cadmium.....	40,47	»
Laiton.....	56,02	60
Fer.....	87,89	66
Platine.....	100	100
Etain.....	105,3	»
Nickel.....	118,0	»
Plomb.....	150,3	96
Maillechort....	175,2	»

Les nombres diffèrent un peu, mais l'ordre de conductibilité est le même sauf pour le plomb. Ces différences peuvent tenir à la difficulté d'avoir des fils fins de métal qui soient comparables.

Echauffement d'un conducteur formé de plusieurs branches. Si entre les deux points A et B, faisant partie du circuit de la décharge, on intercale un certain nombre de fils on peut facilement trouver la chaleur dégagée dans l'ensemble de ces fils. Soit λ, λ', λ'', les résistances de ces fils, cela veut dire que l'on ne changera rien à l'échauffement si on les remplace par des longueurs λ, λ', λ'', de fil étalon de section égale à l'unité. Mais un fil de section 1 et de longueur λ est équivalent comme résistance à un fil de même nature de longueur 1 et de section égale à $\frac{1}{\lambda}$. On pourrait donc remplacer les différents fils par d'autres fils étalons de longueur 1 et dont les sections respectives seront : $\frac{1}{\lambda}, \frac{1}{\lambda'}, \frac{1}{\lambda''}$, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais il évident qu'une série de fils de même longueur et de même nature agissent comme un fil de même longueur et de même nature également, mais d'une section égale à la somme des autres. Soit Λ la résistance de ce fil, si on lui donne la longueur 1 sa section sera $\frac{1}{\Lambda}$ et on devra avoir :

$$\frac{1}{\Lambda} = \frac{1}{\lambda} + \frac{1}{\lambda'} + \frac{1}{\lambda''} + \dots$$

C'est ce que Riess a vérifié expérimentalement.

Influence du milieu mauvais conducteur traversé par la décharge. Nous avons dit au début que l'on mesurait la chaleur dégagée par les phénomènes que l'on observait sur un fil fin placé dans le circuit. Pour justifier cette manière d'opérer il faut que la résistance du circuit moins le fil soit négligeable devant la résistance du fil. Cela a toujours lieu lorsqu'on a soin de prendre de gros conducteurs et un fil fin et long. Mais au moment où l'on établit le circuit, une étincelle se produit. Une fraction de l'énergie totale est donc employée à produire le travail mécanique de l'étincelle. Cette énergie ne se manifeste plus sous forme de chaleur dans le fil thermométrique. Il était important d'examiner la proportion d'énergie qui disparaissait ainsi.

Les résultats qu'on a obtenus sont compliqués; cela tient à plusieurs causes. Quand le circuit est complet ou lorsqu'il y a une interruption, le résidu de la batterie n'est pas le même. Si en outre on diminue la distance des pièces où se produit l'explosion, l'étincelle qui jaillit du fléau que l'on abat est plus faible parce qu'elle part à une distance moindre. La perte d'énergie due à cette première étincelle est moindre dans ce cas. Il y a là deux causes qui agissent en sens contraire; l'effet est compliqué; cependant il résulte des expériences de Riess que, lorsque l'étincelle jaillit à $0^{l},2$, l'influence n'est pas appréciable sur le thermomètre. Pour une plus grande distance ce qui influe principalement consiste en ce que la quantité d'électricité qui passe dans la décharge est mal connue parce qu'il reste sur la batterie un résidu plus fort que lorsqu'il n'y a pas d'interruption. On peut éviter cela en chargeant la batterie avec le nombre d'étincelles sur lequel on veut opérer et en effectuant la décharge. Il reste un certain résidu; si l'on charge de nouveau en faisant passer le même nombre d'étincelles, en déchargeant la batterie par le même circuit, le résidu sera le même que le précédent, et la charge qui sera passée dans le circuit sera représentée par le nombre d'étincelles que l'on a ajouté au premier résidu.

Vérification théorique de Clausius. Les principaux résultats trouvés par Riess ont été expliqués théoriquement par Clausius.

L'équation générale des forces vives est :

$$\frac{1}{2}\Sigma mv^2 - \frac{1}{2}\Sigma mv^2{}_o = \Sigma \int_{t_o}^{t} X dx + Y dy + Z dz.$$

Si les molécules du système ne sont soumises qu'à leurs actions mutuelles, il est facile d'intégrer le deuxième membre. Les actions répulsives ou attractives varient en raison inverse de la distance, de sorte que l'on a pour le deuxième membre :

$$= \Sigma \pm mm' \int_{t_o}^{t} \frac{\frac{x}{r}dx + \frac{y}{r}dy + \frac{z}{r}dz}{r2}$$

$$= \Sigma \pm mm' \int_{t_o}^{t} \frac{xdx + ydy + zdz}{r3}$$

$$= \Sigma \pm mm' \int_{t_o}^{t} \frac{dr}{r^2} = \Sigma \pm \frac{mm'}{r} - \Sigma \pm \frac{mm'}{r_o};$$

r et r_o représentent les distances des molécules dans l'état initial et dans l'état final.

S'il existe d'autres forces que celles-là, il faudra ajouter leur travail dans le deuxième membre, et l'on aura pour équation générale :

$$\frac{1}{2}\Sigma mv^2 - \frac{1}{2}\Sigma mv^2{}_o = \Sigma \pm \frac{mm'}{r} - \Sigma \frac{mm'}{t_o} + T - T_o.$$

Dans une décharge électrique, il y a à considérer le travail des molécules électrisées et le travail des forces extérieures au système. Si la décharge traverse l'eau, elle la décompose; si elle passe au voisinage d'un circuit conducteur fermé, elle y développe un courant d'un sens tel qu'il s'oppose à la décharge, etc. Tous ces travaux sont négatifs, le terme $T - T_o$ qui les représente est négatif; faisons-le passer dans le premier membre :

$$\frac{1}{2}\Sigma mv^2 - \frac{1}{2}\Sigma mv_o{}^2 + (T_o - T) = \Sigma + \frac{mm'}{r} - \Sigma \pm \frac{mm'}{r_o}.$$

Le premier membre représente maintenant la somme des effets que peut produire la décharge. En effet, la somme des forces vives $\frac{1}{2}\Sigma mv^2 - \frac{1}{2}\Sigma, mv_o{}^2 + T_o - T$ peut se décomposer en deux parties : $T_o - T$ représentant le travail de forces extérieures, par exemple de répulsion électrique, est égale à la force vive des corps que la décharge met en mouvement; la première partie n'est autre chose que la chaleur dégagée dans le circuit. Le premier membre représente donc la somme des effets d'une batterie : le deuxième membre est l'accroissement de $\Sigma \pm \frac{mm'}{r}$; c'est cette fonction que l'on nomme potentiel, en réservant à $\Sigma \frac{m}{r}$ le nom de fonction potentielle.

Dans les expériences de Riess, $T - T_o$ était nul. Les seuls effets produits étaient l'étincelle et la chaleur dégagée dans le circuit. La somme de ces deux effets est égale à la variation du potentiel. Dans la décharge totale, le potentiel de l'état final est nul. La chaleur dégagée est donc égale au potentiel de l'état initial.

Considérons un système de corps conducteurs électrisés en équilibre. Supposons que nous connaissions pour chacun de ces corps la valeur de la fonction potentielle, nous pourrons en déduire la valeur du potentiel W.

Ce potentiel W, c'est $-\frac{1}{2}\iint \frac{dqdq'}{r} = -\frac{1}{2}\int dq \int \frac{dq'}{r}$.

$\int \frac{dq'}{r}$ est par définition la fonction potentielle. Le corps électrisé étant en équilibre, elle est la même pour tous ses points, mais elle est différente pour chaque corps.

Soit V, V′, V″..., les valeurs de cette fonction potentielle sur les différents corps, on a :

$$W = -\frac{1}{2}\left(\int V dq + \int V' dq + \dots\right).$$

On doit prendre chaque intégrale entre les limites qui conviennent à l'étendue du corps auquel se rapporte la valeur de la fonction potentielle, mise sous le signe $\int$. Si l'on désigne par Q, Q′, Q″ les quantités d'électricité qui existent sur les divers corps, la formule précédente équivaut à

$$W = -\frac{1}{2}\left(VQ + V'Q' + V''Q'' + \dots\right).$$

Considérons le cas d'une seule bouteille de Leyde. Il n'y a alors que deux conducteurs, l'un est au sol et la fonction potentielle y est nulle; on a donc :

$$W = -\frac{1}{2} VQ.$$

La fonction potentielle V est elle-même proportionnelle à Q. Car, si on augmente la masse de tous les éléments électriques dans un même rapport, $\Sigma \frac{m'}{r}$ ou V sera augmenté dans ce rapport. Or on peut augmenter la masse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de tous les éléments électriques proportionnellement sans détruire l'équilibre. On a donc $V = hQ$, h étant une constante qui dépend de la grandeur, de la forme des armatures, de l'épaisseur et de la nature de la lame isolante. On a donc :

$$W = -h\frac{Q^2}{2}.$$

Considérons maintenant une batterie électrique. Réunissons n bouteilles identiques et négligeons l'influence qu'elles exercent les unes sur les autres, ainsi que celle de l'électricité libre, répandue sur les fils de communication. La fonction potentielle, avec ces hypothèses, sera la même, et, si nous désignons par Q l'électricité totale, dans chaque bouteille il y aura une quantité d'électricité $\frac{Q}{n}$, et l'on aura :

$$V = h\frac{Q}{n},$$

or on a en général :

$$W = -\frac{1}{2}\left(VQ_1 + V'Q'_1 + \ldots\right)$$

Mais ici $V = V' = \text{etc.}$, les bouteilles étant identiques. D'autre part :

$$Q_1 = Q'_1 = Q''_1 = \text{etc...} \text{ et } Q = Q_1 + Q'_1 + Q''_1 + \text{etc...}$$

On a donc :

$$W = -\frac{1}{2}VQ \text{ ou } W = -\frac{h}{2}\frac{Q^2}{n}$$

et par conséquent

$$\frac{1}{2}\Sigma mv^2 - \frac{1}{2}\Sigma mv_o^2 = -\frac{h}{2}\frac{Q^2}{n}.$$

C'est la première loi trouvée par Riess. Examinons maintenant le cas de la décharge incomplète : une batterie de n bouteilles ayant chacune une surface S est chargée d'une quantité Q d'électricité. On la fait communiquer par les armatures de même nom à une deuxième batterie de n' bouteilles de surface S'. Désignons par V_1, W_1, Q_1 les valeurs de la fonction potentielle, du potentiel et de la charge de la première batterie après la décharge incomplète. Soit V_2, W_2, Q_2 les quantités analogues pour la deuxième batterie. On a pour le potentiel W avant la décharge

$$W = -\frac{a}{2}\frac{Q^2}{nS}$$

et en outre

$$V_1 = a\frac{Q_1}{nS} \text{ et } V_2 = a'\frac{Q_2}{n'S'}.$$

Mais les armatures communiquant ensemble $V_1 = V_2$. En outre $Q_1 + Q_2 = Q$. De ces équations on tire Q_1 et Q_2 en fonction de Q

$$Q_1 = \frac{\frac{nS}{a}}{\frac{nS}{a} + \frac{n'S'}{a'}}Q \text{ et } Q_2 = \frac{\frac{n'S'}{a'}}{\frac{nS}{a} + \frac{n'S'}{a'}}Q.$$

D'après une remarque précédente

$$W_1 = -\frac{1}{2}\left(V_1 Q_1 + V_2 Q_2\right)$$

$$W_1 = -\frac{\frac{1}{2}Q^2}{\frac{nS}{a} + \frac{n'S'}{a'}}.$$

L'accroissement du potentiel est :

$$W - W = \frac{\frac{1}{2}\frac{a^2}{a'^2}\frac{S'}{S}Q^2}{\left(\frac{n}{n'} + \frac{a}{a'}\frac{S}{S'}\right)nS}$$

Dans les expériences de Riess $\frac{a'}{a}$ et $\frac{S'}{S}$ étaient constants. On a donc en désignant des constantes par A et B :

$$W_1 - W = \frac{AQ^2}{\left(\frac{n}{n'} + B\frac{S}{S'}\right)nS};$$

Cette formule est identique à celle de Riess lorsqu'on y fait $B = 1$, c.-à-d. lorsque $a = a'$. Les bouteilles employées par Riess jouissaient en effet de cette propriété : il l'a vérifié en cherchant dans quel rapport se partageait l'électricité entre les deux batteries : il a trouvé que ce rapport était égal à celui de leurs surfaces. Or si l'on se reporte aux valeurs de Q_1 et de Q_2 données plus haut on trouve pour ce rapport :

$$\frac{Q_1}{Q_2} = \frac{\frac{nS}{a}}{\frac{n'S'}{a'}} = \frac{nS}{n'S'}\cdot\frac{a'}{a}$$

Or Riess ayant trouvé par l'expérience $\frac{Q_1}{Q_2} = \frac{nS}{n'S'}$ il en a conclu qu'avec les bouteilles dont il se servait, on avait $a = a'$. Clausius a aussi démontré par la théorie la formule donnée par Riess pour les décharges des batteries en cascade. Il trouve la même formule que lui en négligeant le carré et les puissances supérieures d'un facteur qui est de l'ordre de l'épaisseur du verre des bouteilles de la batterie.

L'accord est donc complet entre la théorie de Clausius et les expériences de Riess. A. JOANNIS.

IV. Economie domestique. — BATTERIE DE CUISINE. — La batterie de cuisine comprend tous les vases dans lesquels les aliments sont préparés : les casseroles de toute nature, les marmites, poêlons, chaudrons. Dans les grandes cuisines la batterie est toujours en cuivre, rouge en dehors et étamée en dedans. Dans les petites cuisines la batterie se compose souvent d'un mélange de pièces en cuivre, en fer-blanc, en fonte émaillée ou en terre. Il est bon de faire remarquer que ce n'est pas, en réalité, une économie que d'acheter des ustensiles bon marché en fer-blanc ou en fer battu, qui s'usent vite et ont le défaut de brûler promptement les viandes. Ce sont les pièces en cuivre qui offrent le plus d'économie par l'utilité d'abord, la facilité qu'elles procurent à ceux qui en font usage et ensuite par leur longue durée. D'un autre côté, ces vases se prêtent à l'ornement de la cuisine, sont plus faciles à nettoyer et n'offrent pas plus de danger que les autres quand on a le soin de les tenir propres et bien étamés. Après les vases en cuivre, ce sont ceux en fonte et en terre qui sont préférables. Les marmites en terre dans lesquelles on prépare les bouillons donnent des résultats aussi parfaits sinon meilleurs que celles en cuivre, surtout si on a le soin de ne les employer qu'à cet usage. Bien des personnes croient que les vases en terre peuvent donner un mauvais goût à la viande, cela ne peut arriver que lorsqu'ils sont neufs et on peut éviter cet inconvénient en faisant, le premier jour où l'on s'en sert, bouillir dans ces vases de l'eau mêlée avec de la cendre. L.-F. P.

V. Industrie. — On appelait *batteries* les usines où l'on faisait de la tôle au marteau ; aujourd'hui la tôle se fabrique au laminoir et la désignation de batterie a disparu.

VI. Musique. — On appelle *batteries*, dans la nomenclature de la composition musicale, des accords brisés, analogues aux accords « arpégés » sur le piano, qui d'ordinaire sont pris avec une certaine rapidité, et doivent, soit accompagner un chant, soit réaliser des effets pittoresques. Les batteries sont confiées à des instruments susceptibles d'agilité dans l'exécution, par exemple aux violons, aux altos, aux flûtes. Elles peuvent ne pas se borner à la répétition d'un petit nombre d'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cords brisés, et présenter même un mouvement mélodique très net ; l'exemple le plus frappant de ce dernier cas est fourni par le « motif du Feu », dans l'*Anneau du Nibelung*, de Richard Wagner.

— Dans l'orchestre symphonique ou dramatique, la *batterie* est le groupe des instruments à percussion. La batterie comprend les timbales, le triangle et les cymbales, mais à ces instruments en quelque sorte réglementaires, beaucoup de musiciens, parmi lesquels Beethoven, Berlioz et Wagner, ont ajouté, suivant les circonstances, la grosse caisse, le tambour, le tam-tam, les cloches, etc., etc.

VII. Jeu. — On désigne sous ce nom chacun des petits murs construits le long du couvert, dans un jeu de paume. Au jeu de l'ambigu, la quantité de jetons qu'un joueur se propose de jouer se nomme batterie. L'action de rassembler sous un gobelet d'escamoteur des muscades, éparses sous les autres gobelets, s'appelle également batterie.

Bibl. : Physique. — Priestley, *Ann. Chim. Phys.*, 2e série, xxxiv, p. 292. — Riess, *Ann. Pogg.* xl et lxxxvi, p. 337; *Ann. Chim. Phys.*, 2e série, lix, p. 120, et 3e série, xxxviii, p. 200. — *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, x, p. 417. — Knochenhauer, *Ann. Chim. Physiq.* 2e série, xvii, p. 77. — Mascart, *Journ. de physique*, ii, p. 313.

BATTERSEA. Ancienne ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur la rive droite de la Tamise, en face de Chelsea ; c'est maintenant un simple quartier de *Londres* (V. ce mot). Son parc, vaste de 75 hectares, est un des plus beaux d'Angleterre. Battersea est la patrie de Bolingbroke.

BATTEUR. I. Agriculture. — Nom donné à l'ouvrier qui égrène à l'aide du fléau les céréales ou diverses plantes oléagineuses arrivées à maturité. On donne encore dans les provinces de l'Ouest le nom de batteur aux machines à battre et aux rouleaux en bois à l'aide desquels on égrène les céréales. On distingue encore sous le même nom le cylindre des machines à battre fixe (V. Battage).

II. Industrie. — Batteur d'or. — Artisan qui bat l'or et le réduit, par le battage à coups de marteau, en feuilles d'une ténuité extrême. L'art du batteur d'or était connu des anciens, mais, suivant Pline, les Romains n'obtenaient d'une once d'or que cinq ou six cents feuilles de quatre doigts en carré. Les lames d'or les plus épaisses se nommaient *prenestinæ* parce que c'était en feuilles de cette sorte qu'on avait doré la statue de la fortune à Préneste ; les plus minces s'appelaient *quæstoriæ* ; toutes portaient le nom de *bracteæ* en opposition avec l'*aurum solidum*, c.-à-d. l'or épais qu'on appliquait aux riches incrustations (V. Alchimie, les ouvrages cités à la bibliographie de cet article, Dorure et Or). L'usage des différentes sortes d'or était très répandu et l'on raconte que pour un seul jour des fêtes offertes à Tiridate, roi d'Arménie, Néron fit dorer entièrement le théâtre de Pompéi. De nos jours le battage se fait encore à la main ; les ateliers de battage d'or doivent répondre à certaines conditions spéciales ; le sol est recouvert de claies quadrillées mobiles, distantes du plancher, et où l'on recueille chaque soir, après le travail, les parcelles d'or échappées à la surveillance. Les outils ont été perfectionnés depuis ces dernières années, ils exigent des soins spéciaux et dans plusieurs ateliers on les renferme, la journée finie, dans un coffre en fer incombustible. La ductilité de l'or étant notamment altérée par l'alliage d'une très petite quantité de métaux étrangers, il importe d'employer de l'or aussi fin que possible, que l'on fond d'abord dans un creuset avec un peu de borax et que l'on coule ensuite en un lingot du poids de 420 grammes. Le lingot est martelé jusqu'à ce qu'il ait atteint 12 centim. de longueur et, par des laminages successifs entre deux cylindres en acier fondu, on l'étire en une bande de 15 m., en ayant soin d'adoucir le métal pendant toute cette série d'opérations, par un nombre suffisant de recuits intermédiaires. La bande de 15 m. est coupée en 160 morceaux égaux, qui sont battus or sur or et placés ensuite un à un dans un outil appelé *premier caucher*, composé de 160 feuilles de vélin ou de papier parcheminé taillé sur 108 millim., formant un cahier ouvert sur quatre côtés ; chaque quartier d'or est séparé par un quartier de vélin et on a soin de placer en desssus et en dessous du paquet de 160 feuilles, 20 feuilles de papier parcheminé sans interposition de feuilles d'or ; ces feuilles vides, qui servent à amortir l'action des coups de marteau sur les premiers quartiers, s'appellent *emplures*. Le caucher se couvre de deux fourreaux en fort parchemin, ouverts par les deux bouts et que l'on place l'un sur l'autre à angle droit, de telle sorte que, quoique isolément chacun des fourreaux soit ouvert par les deux bouts, réunis ils couvrent pourtant partout le caucher. Le battage s'exécute méthodiquement sur un bloc de marbre poli de 25 centim. de côté, enveloppé sur ses quatre faces verticales de planches débordant de 10 cent. trois de ces mêmes faces, tandis que la quatrième reste un peu au-dessous du niveau supérieur du bloc et porte une peau solidement clouée que l'ouvrier s'attache par l'autre bout en guise de tablier et dans laquelle il reçoit les *bavures* du travail. Le premier caucher est battu en le retournant de temps à autre et allant du centre à la circonférence, avec un marteau à manche très court du poids de 6 ½ kil. à 7 kilog. et à panne circulaire légèrement convexe de 12 à 13 cent. de diamètre. Il est utile de défourrer plusieurs fois le caucher pendant le battage pour examiner l'état des quartiers qui ne s'étendent pas tous également ; les uns n'occupent qu'une partie des feuilles de papier parcheminé, les autres les remplissent en entier, d'autres enfin débordent. On peut enlever les derniers et même les avant-derniers et continuer le battage des autres quartiers, jusqu'à ce que tous aient atteint les dimensions des feuilles de papier qui les séparent. Après ce premier battage, toutes les feuilles d'or retirées du caucher sont réunies et leur poids est contrôlé. On fait alors deux parts de chacune 80 pièces coupées ensuite, à l'aide d'un couteau émoussé par le bout, en quatre parties égales donnant 320 petits quartiers qui servent à remplir deux nouveaux outils semblables au premier, appelés *deuxièmes cauchers*, et formés chacun de 320 feuilles de papier parcheminé. On procède ensuite au dégrossissage qui consiste en un battage nouveau et toujours méthodique ; chacun des cauchers contient 210 grammes d'or, c.-à-d. la moitié des 420 grammes d'or du premier caucher. Après un travail d'une demi-heure, le batteur a chassé de son outil environ 35 grammes d'or et les 320 feuilles rendues au bureau représentent 175 grammes. Les 320 quartiers sont posés un à un sur un coussin de cuir et on les divise en quatre parties égales à l'aide de deux couteaux en croix, très affilés, fixés à une planchette ; on obtient 1,280 petits quartiers, qui sont placés un à un dans un autre outil nommé *chaudret*, formé de 1,300 feuilles de *baudruche* préparée spécialement pour les batteurs d'or ; cette baudruche, préparée par les boyaudiers, a besoin pour servir d'être dégraissée, ce que les ouvriers appellent suer ; quelquefois on place, à cet effet, les feuilles de baudruche entre des feuilles de papier non collé et on bat le tout à coups de marteau ; mais il est préférable de saupoudrer chaque feuille de baudruche de craie réduite en poudre impalpable et d'en former un paquet que l'on comprime à une chaleur modérée ; la craie absorbe toute la graisse beaucoup mieux que le papier buvard. Quand la membrane a été dégraissée, on y passe une couche d'un liquide où entrent de la colle de poisson, du poivre blanc, des clous de girofle, de la cannelle, de la muscade. Dans le travail du chaudret, qui dure environ une heure, le batteur doit chasser de son outil environ 40 grammes, ce qui réduit à 270 grammes le poids du lingot primitif ; chaque chaudret contient donc 135 grammes. Cette dernière opération termine le travail du dégrossissage. Les feuilles d'or retirées du chaudret sont coupées pour la troisième et dernière fois en quatre parties égales ; chaque partie représente donc

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le soixante-quatrième d'une pièce du premier caucher. Les 1,280 feuilles d'or retirées du chaudret, et divisées comme nous l'avons dit, donnent 5,120 petits quartiers destinées à quatre *moules* ; la moule est le quatrième et dernier outil ; elle se compose, comme le chaudret, de baudruche et contient 1,200 à 1,250 de ces feuilles. Le battage de l'or à ce dernier outil est le plus important et le plus long, il dure au moins trois heures et se divise en deux parties : l'*arrondissage* et le *finissage*.

L'arrondissage se fait au moyen des coups d'un marteau léger et rond, pesant environ $4\frac{1}{2}$ kilog. et dont le poids est distribué de façon à augmenter la superficie du quartier d'or et lui faire gagner, de 4 à 5 centim. qu'il a au début, 9 à 10 centim. qu'il doit atteindre après l'arrondissage. Le finissage se fait par un ouvrier expérimenté qui doit battre rapidement pour maintenir l'or, échauffé par les chocs, à une température régulière. Les coups frappés avec un marteau de 6 kilog. doivent avoir uniformément la même force. Enfin les feuilles de métal sont retirées de la moule et placées dans les *quarterons*, petits livrets dont le papier couleur rouge orange donne un plus beau reflet à la feuille d'or et qu'on a eu soin de frotter préalablement avec un peu de terre bolaire de même couleur, afin de prévenir toute adhérence de la part du métal ; chaque quarteron contient ordinairement 25 feuilles et après vérification minutieuse des feuilles, lorsque le bureau de contrôle s'est assuré qu'il n'en existe pas de défectueuses, les cahiers sont réunis par paquets de 20, lesquels forment 500 feuilles que l'on presse fortement entre deux petites planches de bois dur de même dimension et à l'aide d'un morceau de linge on enlève tout ce qui excède le bord des livrets ; les feuilles d'or sont alors livrées au commerce. La condition essentielle d'une fabrication parfaite réside dans le bon état des outils ; aussi a-t-on cherché les moyens de rendre à la baudruche, qui est devenue par l'usage dure et cassante, les qualités nécessaires. Le chaudret et la moule, lorsqu'ils viennent de servir et avant d'être repris de nouveau, exigent deux opérations successives importantes : le *brunissage* et le *séchage*, parce que les feuilles de baudruche desséchées sont très hygrométriques. Le brunissage ou *passage au brun* consiste à recouvrir chaque feuille de baudruche d'une couche de sulfate de chaux, gypse transparent, réduit à l'état de poudre impalpable après calcination, pulvérisation et tamisage et que l'on y étend au moyen d'une patte de lièvre ; le gypse est appelé par les ouvriers *brun*. Le séchage consiste à placer l'outil dans une presse chaude pendant 25 à 30 minutes ; on refroidit alors l'outil à l'aide d'un soufflet à levier analogue à celui des forges portatives, le vent chassé entre les feuilles de l'outil les sépare et les rafraîchit. En 1855, M. Favrel, fondateur de la fabrique Philippe Eberlin, avait présenté à l'Exposition universelle une batteuse mécanique ; cette machine frappait régulièrement et sa disposition était telle que le renvoi du marteau était utilisé pour le relever sans secousse et donnait ainsi le même mouvement que le bras. La batteuse mécanique n'ayant pas donné tous les résultats pratiques qu'on en attendait, on est revenu, comme nous l'avons dit, aux procédés anciens perfectionnés. Les procédés que l'on suit pour réduire par le battage en feuilles très minces le platine, l'aluminium et l'argent, sont les mêmes que ceux que nous venons de décrire. C'est aussi le batteur d'or qui pulvérise et tamise ces métaux pour faire de la poudre, et l'or en coquille destiné à la peinture, ainsi que l'or et le platine qu'emploient les dentistes et qui sont susceptibles, par la préparation, d'acquérir tout le moelleux du plomb. On se sert pour ces fabrications des rognures et des *bractéoles*, feuilles défectueuses obtenues. Par le battage, on peut obtenir des feuilles d'or extrêmement minces ($\frac{1}{10000}$ de millim.) ; mais par des moyens autres que des procédés mécaniques, on peut arriver à des épaisseurs moindres. A la Monnaie de Philadelphie on a préparé des feuilles d'or dont l'épaisseur est calculée devoir être de $\frac{1}{15000}$ d'une feuille de papier ordinaire pour impression ; le métal est d'une transparence absolue. On obtient ces feuilles en recouvrant d'or, par procédé électrochimique, une feuille de cuivre rouge de $0\ ^{m}/_{m}\ 005$ d'épaisseur et en dissolvant le cuivre dans l'acide azotique ; la feuille d'or reste seule, on la recueille sur le bain et on la place entre deux lames de verre. L. KNAB.

III. Histoire militaire. — BATTEUR D'ESTRADE. — Soldat dont le service consiste à explorer et à reconnaître le pays autour d'une armée en campagne ou d'une place forte. Des batteurs d'estrade sont signalés dans nos armées, dès le milieu du XIVe siècle. De Charles VIII à Henri III, on les appelle communément *Estradiots*, par analogie avec les *Stradiots*, troupes de cavalerie légère albanaise, qui servait dans les armées d'Italie. — Ces batteurs d'estrade faisaient exactement le service de nos éclaireurs de cavalerie d'aujourd'hui. Aussi, maintenant encore, dans le langage courant, emploie-t-on volontiers la vieille et pittoresque locution : *battre l'estrade*, comme synonyme de faire le service d'exploration. — Certaines troupes, dans les temps modernes, se sont acquis une véritable célébrité dans le service de batteurs d'estrade, tels les cosaques, uhlans, hussards, etc. (V. STRADIOT).

BATTEUSE (Agric.) (V. BATTAGE).

BATTEUX (l'abbé Charles), philosophe et pédagogue français, né à Allandhuy, près de Vouziers (Ardennes), le 6 mai 1713, mort à Paris le 14 juil. 1780. Après avoir terminé ses études à Reims, il fut ordonné prêtre, mais se voua spécialement à l'enseignement. Deux odes latines sur le retour de la paix (1737) et sur la ville de Reims (1739) lui valurent d'abord la chaire d'humanités au collège de Lisieux à Paris, puis celle de rhétorique au collège de Navarre ; plus tard, il obtint le titre de professeur de philosophie grecque et latine au Collège de France. Son *Parallèle de la Henriade et du Lutrin* (1746, in-12) est oublié aujourd'hui, mais son traité des *Beaux-Arts réduits à un même principe*, publié la même année, a joui longtemps d'une célébrité européenne. Malgré les critiques de Diderot qui l'appelait un livre *acéphale* et qui y répondit par sa *Lettre sur les sourds et muets*, ce traité contribua, au moins autant qu'une traduction d'Horace (1750), à ouvrir à Batteux les portes de l'Académie des inscriptions (1754) et celles de l'Académie française (1761), où il remplaça l'un des immortels les plus inconnus, Vaux de Giry. En 1765 son *Cours de belles-lettres* (5 vol. in-12) et en 1763 son *Traité de la construction oratoire* lui assignèrent, aux yeux de ses contemporains, une place importante auprès de Rollin. Ces divers traités ont été réunis sous le titre de *Principes abrégés de littérature à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire* (1777, 6 vol. in-12 ; nouv. éd. revue par Allais, 1824, 6 vol. in-12). Il ne faut pas le confondre avec le *Cours d'études*, à l'usage des élèves de la même école, rédigé en moins d'une année (déc. 1776 — sept. 1777, 48 vol. in-12), sous sa direction par divers collaborateurs et dont l'exécution trop rapide hâta, dit-on, la fin de l'abbé Batteux. Comme philosophe, il a donné *la Morale d'Epicure tirée de ses propres écrits* (1758, in-12), et une *Histoire des causes premières, exposé sommaire des pensées des philosophes sur le principe de l'être* (1769, 2 vol. in-8), à laquelle il joignit les traductions de la *Lettre* d'Aristote à Alexandre le Grand, de la *Nature et de l'Univers* d'Ocellus Lucanus et de l'*Ame du monde* de Timée de Locres. Comme grammairien, on lui doit, outre son traité de la *Construction oratoire*, souvent réimprimé, un *Nouvel examen du préjugé de l'inversion* (1767, in-12) où il répondit aux attaques de Beauzée contre le précédent ouvrage. Il est assez curieux que ce docte humaniste ait aussi combattu l'usage de rédiger en latin les inscriptions lapidaires modernes. « M. l'abbé Batteux, dit Poinsinet de Sivry dans le *Nécrologe*, était plus estimable encore par ses qualités personnelles que par ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

talents littéraires. Bon parent, il soutenait par ses bienfaits une famille aussi nombreuse que peu opulente. Excellent citoyen, il s'intéressait jusqu'à l'émotion aux revers et aux succès de la France. Grave sans austérité, plutôt par état que par caractère, il apportait dans la société une gaieté douce, une philosophie sans fiel, sans esprit de parti. Il mourut d'une hydropisie de poitrine. Son successeur à l'Académie fut Lemierre. » M. Tx.

Les ouvrages de ce célèbre professeur de rhétorique sont loin d'être sans mérite. Dans son livre intitulé *la Morale d'Epicure tirée de ses propres écrits* (Paris, 1758), il suit l'impulsion donnée au XVIIe siècle par Gassendi et montre que les doctrines morales d'Epicure ne méritent pas le décri où elles sont tombées par la suite. Son *Histoire des causes premières, exposé sommaire des pensées des philosophes sur le principe des êtres*, est un des premiers ouvrages d'histoire de la philosophie qui aient paru. Le premier volume de ses *Principes de littérature* a été publié séparément et a pour titre spécial : *les Beaux-Arts réduits à un même principe*. C'est l'ouvrage qui a valu à Batteux la brillante réputation dont il a joui jusque vers 1830. Batteux y soutient que le principe des beaux-arts est l'imitation. L'art n'a de beauté que par sa vérité et la vérité ne peut s'obtenir qu'en imitant la nature. Il semble que ce soit le principe même du réalisme que soutient le classique Batteux. Il n'en est rien. Il apporte en effet à son principe une importante restriction en soutenant que l'artiste ne doit pas indistinctement imiter toutes les réalités de la nature, mais seulement ce qui dans la nature est véritablement beau. Il faut donc imiter, non toute la nature, mais *la belle nature*. Dans les deux volumes suivants, Batteux montre l'application de ce principe dans les belles œuvres de la poésie. Pour montrer que les grands poètes ont dû leur gloire à l'imitation de la belle nature, il analyse vers par vers et presque mot par mot quelques-uns de leurs écrits. C'est de ce procédé de critique littéraire qu'est venue l'idée si étroite qui fait consister la beauté de la poésie dans la valeur, la beauté ou l'harmonie de l'expression isolée. On a eu raison de réagir de notre temps contre cette critique mesquine ; mais si la critique minutieuse à la Batteux a justement disparu des ouvrages des littérateurs, elle doit encore garder sa place dans l'enseignement public. Elle seule apprend aux élèves la valeur des termes et ce que peuvent produire d'effet l'harmonie et l'heureux choix des expressions. G. Fonsegrive.

Bibl. : *Nécrologe des hommes célèbres*, année 1781. — Dacier et Dupuy, *Eloges*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

BATTEXEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 112 hab.

BATTHYÁNY. Grande famille hongroise dont on a fait remonter l'origine à l'un des chefs et conquérants du IXe siècle. Ce nom se rencontre souvent dans l'histoire des trois derniers siècles avec des titres conférés par les empereurs autrichiens, celui de comte depuis 1603, celui de prince, dans l'une des branches, depuis 1764. — *Charles* Batthyány, qui a reçu de Marie-Thérèse ce dernier titre, est le guerrier le plus illustre de la famille : né en 1697, mort en 1772, il a rendu de grands services à l'Autriche en combattant sous le prince Eugène de Savoie, surtout, dans la guerre de succession, en remportant sur les Franco-Bavarois la victoire de Pfaffenhofen (1745), bientôt suivie du traité de Füssen. — Le cardinal-primat *Joseph* Batthyány joua un grand rôle à la Diète de 1790, dans un sens plutôt national que libéral, et fut le généreux donateur du bois de la ville de Pest. — Les deux Batthyány célèbres de notre siècle ont figuré au premier rang parmi les magnats libéraux. Le comte *Casimir*, né le 4 juin 1807, mort exilé à Paris le 13 juil. 1854, avait beaucoup voyagé en Europe, et, avant la Révolution, s'était occupé surtout de progrès économiques. En 1849, il prit une attitude assez radicale. Comte suprême du comitat de Baranya, il rendit de grands services à la cause de l'indépendance en lui assurant la possession du cours du Danube, et devint ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de Kossuth. Après le désastre final, il put se réfugier en Turquie, et de là en France. — Le comte *Louis* Batthyány, né à Presbourg, le 9 avr. 1809, fusillé le 6 oct. 1849, fut, dès la Diète de 1839, le principal orateur de l'opposition dans la Chambre haute ; d'une opposition plus accentuée que celle de Széchenyi, mais qui n'allait pas jusqu'à rompre avec la tradition monarchique et aristocratique. Il se fit des ennemis mortels dans le gouvernement par des attaques contre les procédés électoraux, et dans la haute société par son ironie menaçante contre les grands seigneurs réactionnaires. Lorsqu'arriva le 17 mars 1848, il était le président tout désigné du premier ministère constitutionnel hongrois ; mais du jour où il accepta cette haute dignité commencèrent pour lui des souffrances qui ne devaient cesser qu'avec sa vie. Il ne voulait pas rompre avec l'empereur-roi, et déjà il se sentait débordé. Il donna sa démission, et la reprit sur les instances de l'archiduc-palatin Etienne qui, avec lui, tint tête à l'invasion croate. La rupture des 22 et 25 sept., entre la cour et la Diète, amena la retraite définitive de Batthyány. Comme simple particulier, indigné et effrayé de l'assassinat du comte de Lamberg par le peuple de Pest, il essaya d'un voyage à Vienne, mais cette tentative suprême de réconciliation échoua. Ne sachant quel parti prendre, le comte Louis alla un moment s'armer dans ses domaines, puis revint occuper son siège à Pest, sans vouloir s'associer aux résolutions extrêmes. Il refusa de suivre à Debreczin le nouveau gouvernement, et quand le prince Windischgraetz entra dans Pest, il essaya encore de s'entendre avec lui pour le bien commun. Il ne réussit qu'à se faire arrêter le 8 janv. 1849. Traîné de ville en ville, il finit par être condamné à être pendu. Après une tentative de suicide, il fut du moins fusillé, le 6 oct. En tombant sous les balles, il poussait encore le cri de « Eljen a háza ! » En 1870, un mausolée fut élevé, dans le cimetière de Kerepes, à Budapest, à ce martyr du libéralisme et de la modération.

Edouard Sayous.

BATTIADES. Descendants de Battos, le fondateur de Cyrène ; nom donné aux habitants de Cyrène, par exemple au poète alexandrin Callimaque.

BATTICALOA. Ville de la côte orientale de Ceylan, dans la petite île de Pouliantivé. Elle est défendue par un fort, bâti par les Portugais en 1627, et pris plus tard par les Hollandais. Il est occupé aujourd'hui par une garnison anglaise. Les habitants de la ville sont pour la plupart Hollandais d'origine.

BATTICE. Commune belge, située dans l'arr. de Verviers. Population : 2,800 hab. ; possède des exploitations de houillères et des fabriques de drap.

BATTIER (Simon), jurisconsulte suisse, né le 1er mars 1629, mort le 18 juil. 1681. Il fut professeur de droit à l'université de Bâle. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Dissertatio de virtute ; De Liberalitate ; Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque juris civilis et canonici articulis coacta ; Exercitatio de republica mixta ; Disputatio de Majestate ; Disputatio de exercitio jurium magistratus ; Tractatio politica armorum iisque connexorum ; Disputatio de pacificationibus ;* etc.

BATTIER (Samuel), médecin suisse, né à Bâle le 23 janv. 1667, mort le 23 avr. 1744. D'abord élève très zélé de Bernouilli, il étudia la médecine ensuite et fut reçu docteur en 1690 (*Diss. de generatione hominis*, in-4), puis il vint à Paris où il se lia avec Malebranche, Homberg et Tournefort. Il faut citer de lui : *Specimen philologicum, sive observationes in Diogenem Laertium*, etc. (1695, in-4°) ; *Diss. de mente humana* (1697-1701, in-4°) ; *Descriptio œconomiæ corporis humani* (1711) ; *Disquisitio de idea Dei non innata*, etc. (1721, in-4), opuscule en faveur du système de Locke ; enfin des com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mentaires et des notes sur le *Nouveau Testament*, sur les *Tragédies de Sophocle et d'Euripide*, etc. Dr L. Hn.

BATTIGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey ; 285 hab.

BATTISTA Spagnuoli ou **BAPTISTA** Mantuanus, poète latin, né à Mantoue en 1436, mort en 1516. Général des carmes, il essaya de réformer cet ordre et se consola par la culture des lettres de n'y avoir pas réussi. Il obtint un grand succès, malgré la médiocrité de ses vers qui ne sont même pas toujours corrects. Erasme lui prédit une réputation égale à celle de son compatriote Virgile; le marquis Frédéric de Gonzague lui éleva une statue auprès de celle du grand poète latin. Ses œuvres complètes, publiées à Paris en 1513 (3 vol. in-fol.), et à Anvers en 1576 (4 vol. in-4), comprennent toutes sortes d'écrits : dix églogues, un poème imité des *Fastes d'Ovide* sur les rois, les saints de l'année, et dédié à Léon X ; quatre livres de Sylves sur toutes sortes de sujets de circonstance ; des élégies, des épîtres morales. Ses églogues ont été traduites en français par d'Amboise; on a traduit aussi de lui un autre livre sous ce titre : *la Vie de la Vierge* ou *la Parthenice Mariane* du R. P. Baptiste Mantouan, religieux carme italien, trad. de ses carmes latins, en vers français, par frère Nicolas Dadier, religieux du même ordre, au couvent de Ploërmel en Bretagne (Rennes, 1613). A. Waltz.

BATTISTA da Urbino, potier et peintre sur faïence. Vers 1560, il fut appelé par le duc Alphonse II à Ferrare où il aurait fait, avec son frère aîné Camillo, des essais relatifs à la fabrication de la porcelaine, essais qui sont mentionnés dans une lettre écrite à son souverain par Bernardo Canigiani, ambassadeur du grand-duc près la cour de Ferrare : « Camillo d'Urbino, fabricant et peintre de vases et éminent chimiste de Son Excellence, est le véritable inventeur de la porcelaine. » Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette assertion ; à plusieurs reprises on tenta en Italie la fabrication de la porcelaine, mais jusqu'à présent on ne connaît d'autres spécimens de ces essais, auxquels on puisse assigner une provenance certaine, que ceux qui furent fabriqués à Florence vers 1580. — Il ne faut pas confondre ce Battista da Urbino avec *Battista Franco* (V. ce nom) qui travaillait à Urbino et qui a laissé plusieurs majoliques ainsi que des cartons de décoration signés de ses initiales *B. F. D. V.*, *Battista Franco da Urbino* et auquel on attribue quelques-uns des beaux vases de la pharmacie de Lorette. Edouard Garnier.

Bibl.: Mis G. Campori, *Notizie storiche e artistiche della maiolica e della porcellana di Ferrare.*

BATTISTELLI (Pier-Francesco), peintre bolonais, mort en 1625. Il travailla successivement pour les ducs de Parme, le duc de Mirandole et le marquis de Bentivoglio. Il peignit surtout à fresque des perspectives architecturales. Aucun de ses travaux en s'est conservé.

Bibl. : Malvasia, *Felsina pittrice;* Bologne, 1678, 2 vol. in-4.

BATTITURES. Quand on chauffe le fer au rouge dans diverses opérations métallurgiques, dans le recuit de la tôle par exemple, ou à une température plus élevée encore, comme dans le forgeage du fer en barres, sa surface se recouvre d'oxyde qui se détache en grande partie quand on plie ou qu'on martèle le métal à froid ou quand on le plonge chaud dans l'eau froide. C'est cet oxyde qu'on connaît sous le nom de *battitures de fer ;* il est noirâtre, opaque, d'un aspect faiblement métallique, formé par la combinaison du sesquioxyde de fer avec le protoxyde. On a analysé séparément les différentes couches que présentent les battitures de fer d'une certaine épaisseur et on a trouvé que dans la couche externe la quantité de sesquioxyde de fer diminuait de dehors en dedans et qu'au contraire la couche interne était composée d'une masse homogène. M. Berthier, qui a analysé ensemble les différentes couches que présentent les battitures de fer de faible épaisseur, a trouvé de trente-quatre à trente-six pour cent de sesquioxyde de fer, d'où il conclut que cette masse constitue un nouveau degré d'oxydation du fer dans lequel le métal se trouverait combiné avec une quantité d'oxygène qui serait à l'oxygène contenu dans le protoxyde de fer comme sept est à six. Les battitures provenant des opérations métallurgiques sont recueillies avec soin et repassent dans la fabrication. L. Knab.

BATTLE. Ville d'Angleterre, comté de Sussex, à 10 kil. N-O. de Hastings ; 3,319 hab. (en 1881). Battle possède les ruines de la magnifique abbaye de la *Bataille* fondée par Guillaume le Conquérant en commémoration de sa victoire d'Hastings (1066). On y a établi une fabrique de poudre.

BATTLE-Creek. Ville du Michigan, comté de Calhoun (Etats-Unis), au confluent des rivières Battle-Creek et Kalamazoo, à 193 kil. O. de Détroit; fondée en 1840, *city* en 1859 ; 7,000 hab. Point de jonction de plusieurs chemins de fer et entrepôt de denrées agricoles; petite ville commerçante et manufacturière.

BATTLE y Mir (Jaime), peintre espagnol, né à Barcelone en 1801, mort à Sarria le 20 nov. 1858. Après avoir étudié son art à Madrid, Paris, Rome et Florence, Battle revint se fixer à Barcelone où il dirigea les cours de dessin à l'Ecole des beaux-arts. Il s'occupa également de l'enseignement de la gravure sur bois qu'il pratiquait d'ailleurs avec succès. Ses principaux ouvrages de peinture sont conservés au musée de Barcelone ; ils se composent d'une *Danaë*, *Une Scène du déluge*, *Richard Cœur-de-Lion*, plus quelques études de têtes de caractère et diverses copies d'après Titien et Raphaël. Battle peignait également la nature morte et l'une de ses meilleures toiles est peut-être un tableau représentant du *gibier mort* qui a figuré à l'exposition de Barcelone de 1858. P. L.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biografica ;* 1884, 2e éd.

BATTOIR. I. Blanchisserie. — Sorte de palette en bois de hêtre, armée d'un manche, dont les blanchisseuses se servent pour battre le linge, plié et froissé sur lui-même, afin de faire pénétrer le savon dans les fibres du tissu ; ce travail est pénible ; de plus, quand on bat le linge, l'eau est projetée au loin et entraîne avec elle une certaine quantité de savon qui est entièrement perdue pour l'usage.

II. Jeu. — Palette à manche court dont on se sert pour jouer à la courte paume ; elle est enduite de colle et de nerfs et recouverte de parchemin. — Palette à long manche pour jouer à la longue paume. — Jeu d'enfants qui consiste à se frapper mutuellement les mains en cadence.

BATTON (Désiré-Alexandre), musicien français, né à Paris le 2 janv. 1797, mort à Paris le 16 oct. 1855. Ayant fait des études de piano et d'harmonie, il devint élève de Cherubini pour le contrepoint. En 1816, il obtint le 2e grand prix de composition, et, en 1817, le 1er, pour sa cantate *la Mort d'Adonis*. En 1818, il fit jouer au théâtre Feydeau un opéra-comique, *la Fenêtre secrète*. Il voyagea, aux frais du gouvernement, en Italie (il écrivit un oratorio à Rome), et en Allemagne, jusqu'en 1823. Son opéra d'*Ethelvina* ne réussit point; il en fut de même d'un opéra-comique, *le Prisonnier d'Etat* (1828). Le *Camp du drap d'or*, écrit avec Rifaut et Leborne, n'eut pas plus heureuse fortune. Cependant, en 1832, il collabora au drame de *la Marquise de Brinvilliers* (en compagnie d'Auber, de Carafa, d'Hérold, d'autres encore), ouvrage qui fut favorablement accueilli. En 1837, il fit jouer le *Remplaçant*, sur un livret de Scribe, mais le succès en fut médiocre. En 1842, Batton fut nommé inspecteur des succursales du Conservatoire, et, en 1849, il a été chargé de la classe d'ensemble pour la musique vocale. A. E.

BATTORI (V. Batory).

BATTRANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray ; 196 hab.

BATTU (Marie), cantatrice française, née vers 1840, fille d'un violoniste habile qui fut second chef d'orchestre à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Opéra et qui mourut en 1870. Elève de M. Duprez, Mlle Battu, son éducation terminée, débuta avec bonheur au Théâtre-Italien, le 12 janv. 1860, dans la *Sonnambula*, de Bellini. Sa voix mordante et corsée, sa beauté régulière et pure, sa tournure élégante et aisée, jointes à des qualités musicales incontestables et à une intelligence réelle de la scène, assurèrent aussitôt son succès. La jeune artiste chanta successivement sur notre scène italienne *il Matrimonio segreto*, *Rigoletto*, le page d'*un Ballo in maschera*, Zerlina de *Don Giovanni*, Despina de *Cosi fan tutte*, *il Furioso*. Elle aborda ensuite la scène française et parut à l'Opéra, avec un très grand succès, le 7 déc. 1864, dans une reprise de *Moïse*. Elle apportait dans l'interprétation de cette belle musique les qualités d'un style nerveux et pur, que rehaussaient les détails d'une vocalisation nette et perlée et les battements d'un trille dont la justesse et la régularité étaient merveilleuses. Aussi, après ce début, qui fut presque un triomphe, fut-elle chargée de la création du rôle d'Inès dans l'*Africaine* de Meyerbeer, qui lui fit beaucoup d'honneur. On la vit ensuite dans Mathilde de *Guillaume Tell*, dans Marguerite des *Huguenots*, dans Zerline de *Don Juan*, et aussi, lors de la reprise de l'*Alceste* de Gluck, dans ce rôle écrasant, qui vint mettre le sceau à sa réputation. Elle n'hésita pas alors à se montrer dans *Herculanum*, et même dans le rôle de Sélika de l'*Africaine*, qui avait été créé d'une façon si brillante par Mme Marie Sasse. Toutefois, on regrettait qu'elle ne joignît pas à ses hautes qualités musicales cette émotion, ces élans de passion, cette flamme intérieure sans lesquels il n'est pas véritablement de grande cantatrice dramatique. Son jeu, si plein d'élégance et de correction, restait toujours, malheureusement, un peu sec, un peu froid.

Au bout de quelques années, Mlle Battu quitta l'Opéra. Après avoir pris quelque repos, elle fut appelée à faire partie de la compagnie qui, en province et à l'étranger, se donna pour mission de faire connaître, à la suite de la mort de Rossini, la « petite messe solennelle » du maître. Elle alla ensuite tenir pendant quelque temps l'emploi de première chanteuse au théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, et fit une apparition en quelque sorte furtive à l'Opéra-Comique, en 1872, pour y jouer le rôle de la comtesse dans les *Noces de Figaro*. Depuis lors, Mlle Marie Battu s'est mariée, et elle a renoncé complètement au théâtre.

Arthur Pougin.

BATTUDE (V. Bastude).

BATTUE. I. Chasse. — Sorte de chasse qui se fait soit au bois, soit en plaine, au moyen de rabatteurs qui, en marchant, font lever le gibier devant eux et le poussent vers les chasseurs pour le tirer (V. Traque).

II. Industrie. — On nomme ainsi la préparation des cocons dans les bassines pour dégager les fils ou brins de la soie; les cocons, placés dans l'eau portée à 70° environ par un courant de vapeur d'eau, peuvent être dévidés sans que le fil, débarrassé du vernis qui l'agglutinait, vienne à se rompre. On appelle aussi battue la quantité de cocons que l'on soumet à la fois à l'opération du battage. L. K.

BATTUECAS (Las). Vallée d'Espagne (V. Batuecas).

BATTURE. I. Marine. — Danger formé par la réunion de bancs de roches ou de corail laissant entre eux des intervalles de plus grands fonds. La batture s'étend toujours près de la terre ferme dont elle est parfois séparée par une passe navigable. Elle est presque toujours couverte d'eau et les brisants s'y produisent plus rarement que sur les hauts fonds. Elle diffère de la basse par sa plus grande étendue.

II. Technologie. — Nom que les doreurs donnent à un mordant composé de cire, d'huile de lin, de térébenthine ou de miel détrempé dans la colle allongée d'eau et de vinaigre et qui sert à faire les hachures dans les parties rehaussées d'or.

BATTUS. Ce nom fut porté par huit générations de rois qui régnèrent à Cyrène. On ne s'accorde point sur l'étymologie de ce mot. Les uns le rattachent à βατταρίζω (bégayer), les autres à un mot libyen qui signifierait *roi*.

Battus Ier (640-599). Les anciens ne s'entendaient point sur l'origine de ce personnage. Pour les Grecs du continent, c'était un noble Thérien à qui l'oracle de Delphes aurait prescrit la fondation d'une colonie en Afrique. Les Cyrénéens le faisaient naître dans l'île de Plateia, que les premiers colons occupèrent. Tous lui accordaient une famille illustre. On le disait descendant d'Euphémos l'Argonaute, à la dix-septième génération, fils de Polymneste, un noble Thérien, et de Phronime, fille du roi d'Axos (en Crète) Etéarque; mais les uns le faisaient naître à Plateia, les autres à Théra. L'île de Théra (aujourd'hui Santorin) reçut de bonne heure une population belliqueuse et d'humeur entreprenante; le sol, couvert de galets de pierre ponce, ne suffit pas longtemps à cette multitude croissante. On alla consulter l'oracle de Delphes. La Pythie ordonna la fondation d'une colonie. Après de longues hésitations, des Thériens, conduits par le Crétois *Corabius*, se dirigent vers les côtes d'Afrique. Le chef de cette colonie fut *Battus* ou du moins un personnage d'origine noble qui, plus tard, prit le nom de Battus. On aborda dans une île voisine du rivage africain. Cette île de Plateia, dans une situation favorable, au milieu d'un golfe bien abrité, devint insuffisante. L'oracle de Delphes, de nouveau consulté, désigna, sur la côte de Libye, un lieu nommé Aziris, entouré d'une chaîne de collines charmantes, couvertes de bois, et arrosé par un fleuve. Les Thériens s'y établirent et l'endroit fut appelé Apollonia.

Sept ans plus tard, Battus, se laissant guider par les Libyens, arrivait un peu plus avant dans les terres, auprès d'une fontaine. Le territoire était fertile en blé; la plaine, d'un niveau élevé, sillonnée de sources vives, devint un marché où Libyens et Thériens échangèrent sans méfiance leurs produits. Ce bazar devint dans peu de temps la ville de Cyrène (entre 611 et 598?). Battus Ier régna environ quarante ans. Sous son fils Arcésilaüs Ier, la colonie grandit; sous Battus II, elle devint très prospère. Les Cyrénéens cultivèrent le *silphion* dont le suc constituait une épice et en même temps une drogue médicinale très recherchée. L'élevage des chevaux fut en grand honneur, et les jeux de la Grèce furent souvent embellis par la présence des chars et des chevaux cyrénéens.

Battus II (583-560?). Sous son règne, la colonie se mit en rapports avec l'oracle de Delphes. Elle était menacée de perdre son caractère grec au milieu d'une nombreuse population libyenne. Une foule de Crétois, de Péloponésiens, répondit à l'appel de la Pythie. Battus, pour établir les nouveaux venus, repoussa les Libyens vers le désert. Il agrandit le port d'Apollonia, partagea de nouveau le territoire. Il signala son règne par de grandes constructions et des travaux d'assainissement. Cyrène fut embellie, et, tout autour d'elle, se forma une nation qui gagna peu à peu du terrain et réussit à imprégner de civilisation hellénique tout un morceau du continent africain. Battus II fut surnommé *l'Heureux* à cause du merveilleux épanouissement de son empire. Les Libyens, mécontents, firent alliance avec le roi d'Egypte Apriès. Une armée marcha contre les Grecs, mais Battus la repoussa près des sources de la Theste. Amasis, le successeur d'Apriès, s'empressa de conclure un traité de paix et d'amitié avec Cyrène. Battus meurt: alors commence pour la colonie une période de décadence. Les frères du roi Arcésilaüs II se séparent de lui, et, unis aux Libyens, ils fondent Barca. Arcésilaüs les attaque, mais il est vaincu et fait prisonnier près de Leucor. Son frère Léarque le fait étrangler.

Battus III, le Bolteux (550-530) lui succède. Sous son règne s'accomplit une révolution importante dans la cité. La dernière guerre civile avait mis le désordre dans l'Etat. Battus envoie consulter l'oracle de Delphes: la Pythie lui prescrit de chercher un conciliateur et lui in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dique l'Arcadien Démonax. Démonax, à peine débarqué, commence sa réforme. Il partage les habitants en trois tribus : 1° les Thériens; 2° les Péloponésiens et les Crétois; 3° les Grecs insulaires. Il sépare les terres consacrées et le sacerdoce qu'il réserve au roi; il rend au peuple le reste des propriétés et des fonctions publiques qui avaient jusque-là appartenu au roi.

Arcésilaüs III (530-514). Ce prince essaie de réagir contre la réforme de l'Arcadien. Il est vaincu par son peuple et doit s'exiler à Samos. Quelques années après, il rentre en Libye, exile ses anciens ennemis, mais dépasse la mesure des vengeances; il doit se retirer à Barca auprès de son beau-père. Là il est assassiné par les Barcéens et les Cyrénéens réunis. Sa mère se retire auprès de Cambyse, qui venait de conquérir l'Egypte, et lui demande son appui. Une armée égyptienne vient assiéger Barca, prend la ville, réduit les habitants en esclavage et n'épargne que les descendants des Battus.

Battus IV est peu connu. Son fils, *Arcésilaüs IV*, est celui dont Pindare vante les victoires aux jeux pythiques (466). PAUMÈS.

BIBL. : HÉRODOTE, IV, 150-202, V, 72-125. — PINDARE, *Pyth.*, IV, 17, 311, 455 ; *Scholiast. Pind.* p. IV, 342. — PAUSANIAS, III, 14, X, 15. — CATULLE, VII, 6. — APOLL. RHODES, IV, 1750. — STRABON, XIV, 662. — THRIGE, *Res Cyreneensis*. — MULLER, *Doriens*, II, 351. — Du même, *Orchomène*. — E. CURTIUS, *Histoire grecque*, I, *in fine*.

BATTY (Robert), dessinateur et graveur anglais, né en 1789 à Londres, mort à Londres le 20 nov. 1848. Il est connu surtout par un grand nombre d'aquarelles représentant des vues d'Espagne et de Portugal, qu'il exécuta en guerroyant dans ces deux pays. Il a du reste fait des vues de plusieurs autres pays d'Europe, qui, vulgarisées par la gravure, ont établi sa réputation d'artiste.

BATTYANI (V. BATTHYÁNY).

BATUA. Ville de Dalmatie, aujourd'hui *Budva* (V. ce mot).

BATUECAS (Las) ou BATTUECAS, vallée d'Espagne, prov. de Salamanque, au S.-O. de Salamanque, vers la frontière de l'Estremadure. Entourée de hautes montagnes (sierra de Francia), cette gorge sauvage, qu'arrose l'Alagon, affluent septentrional du Tage, est si profonde qu'elle ne reçoit la lumière du soleil que pendant quatre heures par jour. La légende veut qu'elle soit restée inconnue du reste de l'Espagne pendant des siècles, et peuplée seulement de démons. En 1599, le duc d'Albe y fonda un couvent de carmes, qui est maintenant l'objet d'un pèlerinage fréquenté. Mme de Genlis a placé dans la vallée de Batuecas la scène d'un de ses romans.

BATULUM. Ville de Campanie, fondée par les Samnites près de Teanum (Virg., *Æn.*, II, 739).

BATURIUS (V. BACURIUS).

BATVINIA (Art cul.). Soupe russe au poisson, contenant des herbes hachées, et dans laquelle on met de la glace. La batvinia se prépare de la manière suivante. On mélange ensemble dans une soupière une égale quantité de feuilles d'oseille, de feuilles tendres de betteraves, de feuilles d'épinards préalablement cuites et réduites en purée et on les délaie dans deux ou trois livres de *kislichy* (V. ce mot) auquel on a mélangé un salpicon *d'ogourtsi* (V. ce mot) et une très petite quantité de sucre. On place la soupière sur de la glace. On coupe ensuite en gros dés un morceau de saumon ou d'esturgeon cuit et refroidi que l'on dresse sur un plat et qu'on entoure avec des queues d'écrevisses parées, un petit bouquet de raifort râpé. Au moment de servir la soupe, on y ajoute une pincée de fenouille frais, de ciboulettes et d'estragon hachés ensemble très finement, et quelques morceaux de glace. Cette soupe se mange avec le poisson qui est servi séparément. Le klodnik à la polonaise est préparé d'après la même méthode (V. KLODNIK).

L.-F. P.

BATY, prince mongol (V. BATOU).

BATZ (V. BATZEN).

BATZ (Bourg de). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. du Croizic; 2,631 hab. Le bourg de Batz se trouve au milieu de marais salants très productifs, qui donnent actuellement de 20 à 25,000,000 de kilog. de sel. Les marais salants du bourg de Batz ont toujours été très estimés. Lorsque le roi de Bretagne Erispoé ou Eispoï eut battu l'empereur Charles le Chauve, près de Redon, il stipula dans le traité d'Angers que le bourg et les marais salants de Batz lui appartiendraient. Lorsque le roi Salomon III, en 857, eut fait assassiner Erispoé et que Charles le Chauve vint jusqu'à l'entrée de la Bretagne, Salomon négocia, ne croyant pas pouvoir résister, et, dans le traité qui fut signé, le bourg et les marais salants de Batz furent reconnus comme sa propriété. Les habitants du bourg de Batz ont prétendu qu'ils n'étaient pas de la même race que les autres Bretons et que leur origine était scandinave ou saxonne; mais cette prétention n'est pas fort ancienne et ne peut guère être acceptée. Les habitants du bourg de Batz ont le même costume, le même aspect, la même langue que les Bretons d'alentour. Leur haute taille, leurs yeux bleus et leurs cheveux blonds ne sauraient être un argument; il n'est pas rare de les trouver chez des marins ou des paludiers du littoral, en Léon ou au pays de Tréguier. On croit à présent, avec plus de preuves, que des tribus de l'île de Bretagne s'établirent dans la région où est le bourg de Batz, à des époques assez anciennes. Les gens du bourg de Batz sont restés jusqu'à nos jours isolés, parmi les autres gens du pays, et c'est peut-être cela qui a fait supposer qu'ils n'étaient pas de la même race.

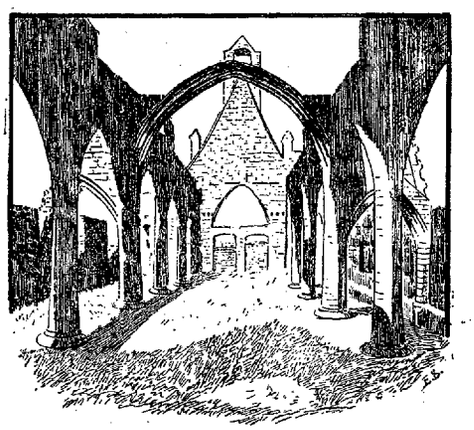

Ruines de la chapelle de N.-D.-du-Murier, à Batz, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

Mais ils n'avaient aucune communication avec leurs voisins, à cause de leur patriotisme local qui leur faisait éviter de se mêler aux autres paludiers et qui leur a fait conserver la pureté de leur race, car jamais un homme de Batz ne s'est marié avec une fille d'un bourg voisin. C'est pour cela que tout Batz ne comprend guère qu'un nombre très restreint de familles, une quinzaine environ (bien qu'il y ait plus de 2,000 habitants) et qu'une famille comprend, parfois, 400 individus. Le *Croisic* et le *Pouliguen* sont également distants de Batz, dont le Pouliguen dépend. Sur le littoral de la commune sont des baies, Saint-Michel, Dervis, la Govelle. On y pêche le hareng et la sardine, et, dans la belle saison, il vient à Batz des étrangers pour prendre des bains de mer, ainsi qu'il en vient au Croisic, qui est une station assez renommée. Batz possède une église du XVIIe siècle, avec un reste de travée du XIIIe siècle. On y remarque de curieuses sculptures. Le clocher de cette église est une tour carrée d'une soixantaine de mètres environ, construite en 1680, et qui sert aux marins pour se diriger à l'entrée de la Loire, et éviter deux écueils très dangereux, le *Fous* et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a *Blanche*, qui sont à 4 kil. de l'embouchure. Auprès du bourg de Batz, on peut voir plusieurs menhirs. Un autre monument, classé parmi les monuments historiques, est *l'église N.-D.-du-Mûrier*, de style gothique, et dont il subsiste des ruines importantes. Ch. Le Goffic.

BATZ (Ile de), dép. du Finistère, arr. de Morlaix; cant. de Saint-Pol-de-Léon, 307 hect.; 1,777 hab. Cette île est située dans la Manche, sur la côte septentrionale du Finistère. La pointe Gléguer, au S., est à un kil. de Roscoff. Cette passe, entre Roscoff et la pointe Gléguer, est semée d'écueils et très dangereuse; l'anse de l'Eglise, au S., offre un assez bon mouillage aux petits vaisseaux. L'anse de l'Eglise est le nom d'une des baies qui se trouvent auprès de Kernoc, l'un des trois villages et le port de l'île de Batz. Les deux autres villages sont Porsénéoc et Goualen. L'île est longue de quatre kil. et large de trois; elle est bien cultivée au N.-O., mais les arbres et les arbustes y sont rares; elle est montueuse à l'E., où se trouve le point culminant de l'île, la butte du Moulin qui a 35 m. d'alt. Les habitants de l'île de Batz sont tous marins; ils sont très attachés à leur patrie, c.-à-d. à leur île. Pendant très longtemps ils ont vécu en dehors de toute civilisation; on ne trouvait pas chez eux de médecins, d'avocats ni de prêtres. Il y a à présent une église, dans laquelle on remarque une curieuse relique. C'est un tissu d'origine byzantine, très ancien et bien conservé, qui passe pour avoir été l'étole de saint Pol. La fontaine de Saint-Pol est aussi une des curiosités de l'île. C'est la seule source qu'on y trouve et elle est couverte pendant les marées de dix à vingt mètres d'eau. L'île de Batz possède un phare de premier ordre à feu tournant de minute en minute. Ch. Le Goffic.

BATZ. Famille originaire du Béarn, connue depuis le XIe siècle, dont les membres ont possédé les seigneuries de Coarase, de Gontaut, de Trenqueléou, etc., et servi les rois de Navarre et de France. Le plus illustre est *Mannaud III*, baron de Batz au XVIe siècle, l'un des plus fidèles compagnons d'Henri IV qui l'appelait familièrement son *faucheur*. Assailli, en 1576, par toute la garnison d'Eause, qui avait réussi à l'isoler de son escorte, le roi de Navarre dut la vie au dévouement du baron de Batz, qu'il nomma gouverneur d'Eause en mémoire de cet événement. On a conservé un assez grand nombre de lettres du roi adressées « à M. de Batz », qui témoignent toutes de la confiance qu'il avait en lui.

Bibl.: La Chenaye des Bois, *Dict. de la noblesse*, t. II. — Berger de Xivrey et Guadet, *Lettres missives de Henri IV*; Paris, 1843-1876, 9 vol. in-4.

BATZ (Charles de), comte d'Artaignan, militaire français, né vers 1611 ou 1612, tué au siège de Maestricht le 5 juin 1673. Il était fils de Bertrand de Batz, comte de Castelmore, et prit le nom de d'Artaignan, qui appartenait à sa mère, Françoise de Montesquiou, pour se distinguer de son père qu'on nommait communément le comte de Castelmore. C'est le héros devenu populaire du roman des *Trois Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas. Entré comme cadet aux gardes françaises, il servit au siège d'Arras en 1640, passa aux mousquetaires en 1644, fut en 1646 gentilhomme du cardinal Mazarin, lieutenant aux gardes françaises en 1649, capitaine au régiment des gardes le 14 fév. 1650, sous-lieutenant des mousquetaires le 26 mai 1658. Il donna en 1661 sa démission de capitaine aux gardes et reçut un brevet pour commander la première compagnie des mousquetaires, ou mousquetaires gris, en l'absence du duc de Nevers, fut nommé le 15 janv. 1667 capitaine-lieutenant de cette compagnie, puis brigadier de cavalerie le 5 mai de la même année, et enfin reçut un brevet de maréchal de camp le 15 avril 1672. Il avait épousé sur la fin de sa vie Anne-Charlotte de Chanlecy.

Bibl.: G. Courtilz de Sandras, *Mémoires de M. d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi*; Cologne, 1700. — E. d'Auriac, *d'Artagnan*; Paris, 1847, 2 vol. in-8. — Jal, *Dictionnaire critique*; Paris, 1867, in-8, p. 70.

BATZ (Jean, baron de), né à Goulz, près de Tartas (Landes), le 26 déc. 1760, mort à Chadieu (Puy-de-Dôme) le 10 janv. 1822; il appartenait à l'une des plus illustres familles du Béarn; la Révolution le trouva grand sénéchal de Nérac et du duché d'Albret. Envoyé par la noblesse aux Etats-Généraux, il fut membre du comité des finances où il combattit avec énergie l'émission des assignats; devint président du comité de liquidation et fit en cette qualité plusieurs rapports sur la dette publique. Adversaire de toutes les mesures révolutionnaires, il signa les protestations des 12 et 15 sept. 1791 contre les opérations de l'Assemblée nationale, et ne tarda pas à émigrer, mais conserva des intelligences avec Louis XVI et revint à Paris à plusieurs reprises. Il s'y établit même, une fois que le procès du roi fut commencé, et tenta vainement de pénétrer au Temple. Après la condamnation il organisa un complot pour enlever Louis XVI sur le chemin même de l'échafaud. Il avait, dit-on, réuni 2,000 adhésions et donné rendez-vous aux conjurés à la porte Saint-Denis; au moment où la charrette y arriva, Batz et quelques jeunes gens de sa suite s'écrièrent: « A nous, Français! A nous ceux qui veulent sauver leur roi! » Ce cri ne trouva aucun écho et nul ne bougea, la foule surprise laissa même s'échapper les chefs du complot. Deux jeunes gens furent massacrés au moment où ils se réfugiaient dans une maison; un autre complice, Devaux, fut plus tard condamné à mort et exécuté. Batz avait réussi à disparaître, et ne tardait pas à organiser de nouveaux complots pour sauver le dauphin, la reine et les princesses.

Il réussit à gagner quelques membres de la Convention et de la Commune, mais surtout le municipal Michonis et l'épicier Cortey, capitaine de la section de la rue Le Peletier. Cortey était l'un des deux commandants auxquels l'on confiait alternativement la garde du Temple; il y introduisit le baron de Batz. Celui-ci parvint à corrompre une trentaine d'hommes de la section et à en former un détachement que Cortey devait conduire au Temple au jour fixé pour l'évasion. Il était convenu que les factionnaires seraient, de minuit à deux heures, les trente complices; Michonis était chargé de la garde de nuit dans les appartements; les prisonniers devaient revêtir d'amples redingotes et sortir l'arme au bras au milieu d'une patrouille conduite par Cortey. Des dispositions prises au dernier moment firent avorter ce complot, éventé plutôt que connu, et dont les comités ignorèrent longtemps les détails. Le baron de Batz, une fois encore, put s'échapper sans être inquiété.

Après le transfert de Marie-Antoinette à la Conciergerie il renouvela sa tentative et ne réussit pas mieux que la première fois. Le 26 prairial an II (14 juin 1794), Elie Lacoste lut à la Convention un long rapport pour dénoncer la *Conspiration de Batz*: nombre de suspects furent arrêtés; soixante personnes furent condamnées, dont plusieurs n'avaient rien su du complot. Quant au baron de Batz, sans quitter Paris, il se dérobait aux recherches de la police, qui avait mis sa tête à prix, et trouvait même une imprimerie pour publier une réfutation du rapport d'Elie Lacoste. Le 13 vendémiaire an IV (5 oct. 1795), on le retrouve à la tête de plusieurs des sections soulevées contre la Convention. Arrêté cette fois, il fut enfermé à la prison du Plessis mais parvint à s'évader. Tallien dénonça au Conseil des Cinq-Cents « une conspiration non moins dangereuse qu'aucune de celles qui avaient failli écraser la République, et conduite par un baron de Batz, poursuivi à juste titre, échappé par miracle et qui dispose de la police de Paris ». Ch. Cochon, alors ministre de la police générale, se disculpa vivement. De Batz avait alors quitté la France; il n'y rentra que sous le Consulat. Toujours agent du parti royaliste, il recommença à comploter sans réussir davantage et sut déjouer encore les recherches; mais lassé à la fin et découragé par l'inutilité de ses efforts, il obtint de Fouché, par l'entremise de son ancien ami Régnault de Saint-Jean d'Angely, la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

promesse qu'on ne l'inquiéterait pas s'il cessait ses agissements. Le pacte fut tenu de part et d'autre. La Restauration compta au baron de Batz ses intrigues et ses complots comme des services militaires et le nomma maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis; il fut chargé en 1817 du commandement du dép. du Cantal, prit sa retraite l'année suivante et se retira au château de Chadieu, sur le bord de l'Allier, qu'il venait d'acheter, et où il résida jusqu'à sa mort.

Le baron de Batz a publié : *Cahiers de l'ordre de la noblesse du pays et du duché d'Albret, dans la sénéchaussée de Casteljaloux, Nérac et Tartas* (Paris, 1820, in-8.); la *Conjuration de Batz ou la journée des soixante*, s. l. n. d. (Paris, 1795, in-8, de 100 p., c'est la réponse au rapport d'Elie Lacoste); *Histoire de la maison de France et de son origine, du royaume et de la principauté de Neustrie* (Paris, 1815, in-8, de 80 p.), tiré seulement à douze exemplaires. On cite encore de lui une relation demeurée manuscrite, intitulée : *De la journée appelée des sections de Paris ou des 12 et 13 vendémiaire an IV;* enfin il annonçait l'intention d'écrire une histoire des guerres de religion au XVI^e^ siècle, où il voulait démontrer que les protestants avaient poursuivi le projet de donner le trône de France à un prince de la maison de Brunswick.

BATZEN. Monnaie suisse supprimée en 1850; elle valait $\frac{1}{15}$ du *gulden* (V. ce mot); le franc suisse primitif était partagé en dix batzen. Cette monnaie paraît avoir été frappée d'abord à Berne au XV^e^ siècle et avoir pris le nom de l'Ours (Bär ou Bätz), qui figurait dans les armes de cette ville. Elle fut longtemps très répandue dans l'Allemagne du Sud. Elle vaut environ 0 fr. 15. Sa valeur dans les pays qui l'emploient est souvent variable à raison de la quantité d'alliage qui entre dans sa composition.

BAU est le nom d'une déesse du Panthéon assyrien, qui paraît surtout dans les textes et parmi les noms propres les plus anciens, tels que les textes de Gudea et les rois du cinquième millennium avant l'ère chrétienne. Si le nom est sémitique il peut signifier le vaste chaos; les listes cunéiformes des divinités l'identifient avec une déesse *Max'b*, qui en était distincte dans les temps plus anciens.

BAU. I. Marine.—Les ponts d'un navire sont supportés par des poutres transversales en bois ou en fer, nommées *baux* ou *barrots*, dont les extrémités sont fixées à la membrure, et qui sont soutenus par des montants verticaux nommés *épontilles*. Ils agissent en outre comme tirants ou comme entretoises pour s'opposer à tout mouvement d'écartement ou de rapprochement des murailles du navire. Les baux sont courbes, leur convexité tournée vers le haut; la flèche qui la mesure est nommée bouge. Cette courbe peut être déterminée par différents tracés; on se sert de la construction par le *quart de nonante*, d'une parabole ayant son sommet au milieu du bau ou simplement de l'arc de cercle. Cette dernière forme a l'avantage de donner à la pièce une courbure, uniforme, ce qui permet une meilleure utilisation du bois, ou une construction plus simple pour les barrots en fer. Les baux en bois sont en chêne ou en bois résineux; en raison de leur largeur ils sont souvent composés de deux ou trois pièces assemblées à écarts longs et réunies par des boulons en fer zingué. Leur répartition doit être faite surtout en vue des efforts que les ponts ont à supporter; on doit les rapprocher dans les parties soumises aux chocs de l'artillerie, près des ouvertures des panneaux, des étambrais, etc. On peut donc réaliser, à ce point de vue, sur les navires du commerce, une régularité plus grande que sur ceux de guerre. Leur fixation à la muraille (fig. 1) s'opère par l'intermédiaire de deux pièces longitudinales : la *bauquière a* et la *fourrure de goutlière b*, entre lesquelles ils s'assemblent à queue d'aronde; des chevilles verticales en fer réunissent ces pièces qui sont en outre consolidées par la *sous-bauquière c* et par les *virures de gouttières d*. Cette disposition ne serait pas suffisante pour s'opposer aux efforts d'arrachement et de flexion que subissent les baux et la muraille, surtout sous l'action du roulis; on consolide leur ensemble au moyen de *courbes*

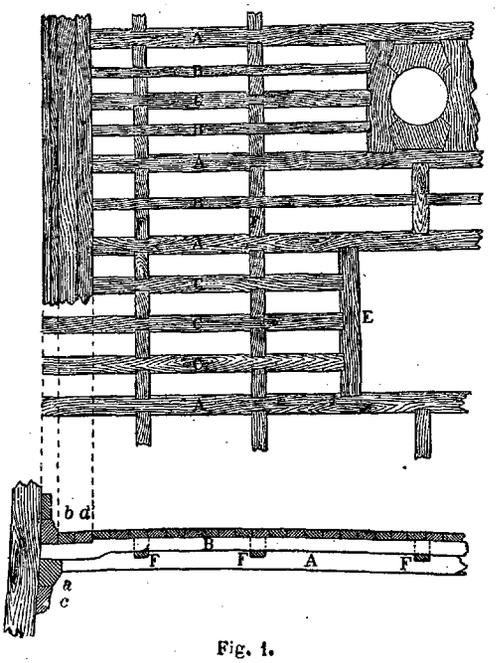

Fig. 1.

dont l'une des branches est chevillée à la muraille et l'autre au barrot. Ces courbes d'abord faites en bois sont toujours maintenant en fer (fig. 2). Les baux A sont trop espacés pour suffire à la tenue du bordé du pont, on établit entre eux un réseau secondaire formé de *barrotins* B, beaucoup moins gros que les baux, et de *traversins* F disposés longitudinalement, qui servent à maintenir les baux à

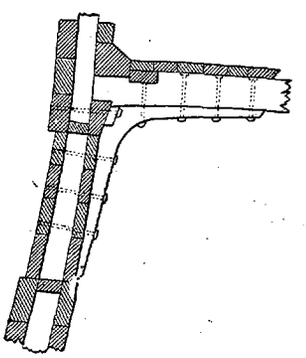

Fig. 2.

leur écartement normal. Les ouvertures du pont sont limitées sur l'avant et sur l'arrière par deux baux et latéralement par des *entremises* ou *élongis* E; lorsque les deux baux sont trop écartés on place entre eux des *faux-baux* C plus forts que les barrotins.

Aujourd'hui, les baux sont généralement en fer (fig. 3), même sur les navires en bois; ils sont formés par des fers à T ou à boudins, et, lorsqu'ils sont de petites dimensions, par des cornières. La courbure en arc de cercle s'obtient en appliquant sur un moule de forme convenable les pièces encore chaudes lorsqu'elles sortent du laminoir. La hauteur des barrots s'accroit aux extrémités de manière à former une courbe assurant la rigidité de leur assemblage avec la muraille; cette réunion s'effectue en rivant directement la partie élargie sur la membrure du navire. Lorsque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les baux doivent être recouverts d'un plafond en tôle, il est inutile d'établir entre eux un réseau secondaire; dans

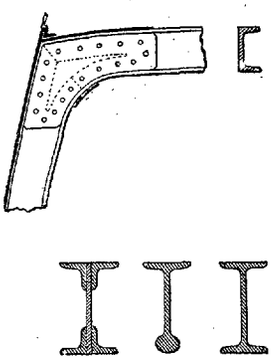

Fig. 3.

le cas contraire on y place des lattes en cornières. Les baux sont réunis par des bandes longitudinales de tôle posées à plat et rivées sur eux ; on ne doit pas se servir de traversins dont la rivetage avec les baux produirait des lignes de rupture dans ces derniers. E. C.

II. Pêche. — En Provence, sorte de grand filet pour la pêche employé au même usage que l'*aissaugue* (V. ce mot).

BAUBIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay ; 639 hab.

BAUBIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville-sur-Mer ; 231 hab.

BAUBOLA (V. Bilbilis).

BAUCALIS. Flacon de verre en usage chez les habitants d'Alexandrie. Les baucalis affectaient des formes nombreuses et variées, imitant celles des vases de terre, et on leur donnait d'une manière générale la contenance de quatre cotyles, environ un litre (V. Athénée, *Deipnosophistæ*, XI, 28).

BAUCHANT (Jacques), bibliophile et traducteur français, né à Saint-Quentin (Aisne), mort en 1396. La collection de livres qu'il avait réunie lui attira les faveurs de Charles V qui commençait lui-même à jeter les fondements de la célèbre *librairie* du Louvre. Le roi de France nomma Jacques Bauchant son sergent d'armes et l'encouragea à traduire en français des ouvrages latins. C'est à la prière de Charles V que Bauchant traduisit, entre autres choses, le traité de Sénèque : *De remediis utriusque fortunæ*. Cette traduction, conservée dans plusieurs manuscrits, n'a jamais été imprimée. Plusieurs des livres de Jacques Bauchant furent acquis à sa mort par Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, et se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris.

Ant. Thomas.

Bibl. : Léop. Delisle, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale ;* Paris, 1868. — Ch. Desmaze, *Jacques Bauchant, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois ;* Saint-Quentin, 1874, in-8.

BAUCHART (Alexandre-Quentin), homme politique français, né à Villiers-le-Sec (Aisne) le 1er fév. 1809, mort à Villiers-le-Sec le 5 nov. 1887. Il était avocat au barreau de Laon, lorsqu'en 1848 il fut élu représentant du peuple à la Constituante, le 11e sur 14 par 65,000 voix. Réélu à la Législative, le 2e sur 12. Pendant la durée de son premier mandat il vota avec la droite monarchique, pendant la durée du second il suivit la politique du Prince-Président. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut appelé au conseil d'Etat, et nommé sénateur le 22 janv. 1867. Commandeur de la Légion d'honneur. On a de lui : *Rapport sur les causes qui ont amené le 15 mai et l'insurrection de Juin* (1848, 3 vol. in-4); *Manuel de l'électeur et de l'éligible* (1849, in-32). — M. *Ernest* Quentin-Bauchart, son fils, né en 1829, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, est un bibliophile distingué. Il a publié un catalogue de sa collection, aujourd'hui dispersée (*Mes livres*, 1877 et 1881), et un bel ouvrage sur les *Femmes bibliophiles* (1886, 2 vol. gr. in-8). L. Lu.

BAUCHE (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. des Echelles ; 452 hab.

BAUCHER (François), écuyer français, né en 1796, mort à Paris le 14 mars 1873. Fut d'abord écuyer de cirque, puis professeur d'équitation. A publié : *Dictionnaire d'équitation* (1833, in-8; 3e édit. revue, 1859); *Dialogues sur l'équitation* (1834, in-8, en collaboration avec Pellier); *Passe-temps équestre* (1840, in-8); *Réponses à des observations de M. d'Aure* (1842) ; *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (1842, in-8; 11e édit., revue, 1859). Le tout a été ensuite réuni sous le titre d'*Œuvres complètes*, en 1859.

BAUCHERY (François-Roland), littérateur français, né à Paris le 17 sept. 1798, mort dans la même ville le 18 déc. 1863. Il a écrit un certain nombre de romans : *Didier ou le Borgne et le Bossu* (1836, 2 vol. in-8); *la Napolitaine ou la Couronne de la Vierge* (1834, in-8) ; *Un héritage de famille* (1837, 2 vol. in-8) ; *Mémoires d'un homme du peuple* (1838, 2 vol. in-8) ; *les Bohémiens de Paris* (1844, in-8) ; un drame : *Beaumarchais* (1846), avec Louis Cordier, etc. M. Tx.

BAUCHET (Louis-Joseph), chirurgien français, né à Violaine (Pas-de-Calais) le 4 mai 1826, mort à Paris le 13 juil. 1865. Il fut reçu docteur à Paris, en 1854, après avoir soutenu une thèse très remarquée : *Des tumeurs fibreuses du maxillaire inférieur;* il fut admis comme chirurgien des hôpitaux en 1858 et comme agrégé à la faculté de médecine en 1860 : *Des tubercules au point de vue chirurgical* (Paris, 1857, in-8); et *Des lésions traumatiques de l'encéphale* (Paris, 1860, in-4). Outre un grand nombre de communications à la Société anatomique et d'articles dans les journaux, Bauchet a publié dans les *Mém. de l'Acad. de méd.* un mémoire couronné en 1856 : *Hist. et anat. pathol. des kystes* (1857, t. XXI, p. 1) et un autre couronné en 1858 : *Anat. pathol. des kystes de l'ovaire* (1859, t. XXIII, p. 19), et divers autres, dont un resté classique : *Du panaris et du phlegmon de la main* (Paris, 1857, in-8, extr. du *Monit. des hôpit.;* 2e édit., rev. et augm., Paris, 1859, in-8). Dr L. Hn.

BAUCHETON, magistrat et homme politique français, né à Massay, dép. actuel du Cher, le 2 mars 1749, mort à Massay le 9 juin 1838. Il était avocat au bailliage d'Issoudun lorsqu'en 1789 il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée du Berry aux Etats généraux. Il ne parut jamais à la tribune. Député à la Convention par le dép. du Cher, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement à la paix, l'appel au peuple et le sursis. Au Conseil des Cinq-Cents, où il resta jusqu'au 1er prairial an V, il fit partie du comité de l'examen des comptes. Sous l'Empire, il fut nommé d'abord procureur impérial près le tribunal criminel du Cher, puis, lors de la réorganisation des tribunaux, premier avocat général à la cour d'appel de cette ville. Pendant les Cent-Jours, le dép. du Cher l'envoya à la Chambre des représentants. Après la seconde abdication de Napoléon, il reprit ses fonctions judiciaires. L. D.

BAUCIS. I. Mythologie (V. Philémon).

II. Astronomie. — Nom de la 172e petite planète. Elle a été découverte par Borrelly le 5 fév. 1877.

III. Ornithologie. — Le nom de *Baucis*, proposé en 1853 par Reichenbach (*Aufz. der Colib.*, p. 13) est plus récent que le nom d'*Abeillia* (V. ce mot) qui a été donné en 1850 par le prince Ch. L. Bonaparte au même groupe d'*Oiseaux-Mouches* (V. ce mot) et doit par conséquent être rayé des catalogues ornithologiques.

BAUD ou BAULD (Vénerie). Ancienne race de chiens; d'après Baudrillard et les divers encyclopédistes, ce serait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un chien courant dont la race serait perdue aujourd'hui. Du Fouilloux dit que les chiens *baulds* étaient une race de bons chiens, presque muets, descendant du limier Souillard. Dans le *Roy Modus* et dans *Gaston Phœbus*, le mot Bauld est appliqué aux chiens sans distinction de race comme qualificatif. Toussenel parlant des chiens baulds s'exprime ainsi : « Les bauds, les grands chiens blancs de Barbarie, qui tiennent tant de place dans nos annales de vénerie, ne me paraissent pas différer essentiellement du type vendéen. » Du reste, l'éducation a introduit de telles modifications dans la conformation de l'espèce, qu'il serait tout à fait impossible à l'anatomiste d'aujourd'hui d'assigner une commune origine à telles ou telles familles de chiens, d'après l'inspection de leurs crânes (V. CHIEN).

BAUD. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, sur l'Evel, affluent du Blavet; 4,646 hab.; stat. du chemin de fer d'Orléans, ligne d'Auray à Pontivy. On trouve sur le territoire de cette commune des mines de plomb argentifère. — Bien que les plus anciennes mentions de cette localité ne soient pas antérieures au milieu du XIIIe siècle, les vestiges antiques y sont assez nombreux; elle était située sur la voie romaine de Rennes à Carhaix. Du moyen âge subsiste la *Chapelle N.-D.-de-la-Clarté*, édifice gothique orné de curieuses et bizarres sculptures; la fontaine de la *clarté* dans le voisinage est le but d'un pèlerinage fréquenté; on y vient se guérir des maux d'yeux. La *Chapelle Saint-Adrien*, autre monument gothique, remarquable aussi par des sculptures grotesques, est attribuée par la tradition aux *moines rouges*, c.-à-d. aux Templiers, ce que le plan, en forme de croix latine, ne semble pas confirmer. Il y reste d'intéressants débris de vitraux. On y vient en pèlerinage pour se guérir de la colique, et dans ce but on utilise l'eau d'une fontaine voisine, mais surtout on se frotte le ventre avec une petite pierre ronde placée à l'entrée de l'église. La ferme voisine, nommée vulgairement *le prieuré*, passe pour occuper l'emplacement de l'ancienne commanderie. Mais le monument de beaucoup le plus célèbre de Baud est celui qui est connu sous le nom de *Vénus de Quinipily*. C'est une statue de granit assez fruste, placée à côté d'une vaste cuve également de granit. Elle se trouve aujourd'hui à côté des ruines du château de Quinipily, où elle a été transportée en 1696; elle s'élevait auparavant sur la hauteur de Castennec en Bieuzy. Cette statue passait pour avoir, entre autres vertus, celle de rendre les femmes fécondes, et a longtemps été l'objet d'un culte bizarre accompagné de pratiques lascives. Plusieurs fois renversée et jetée dans le Blavet à l'instigation de l'autorité ecclésiastique, elle fut toujours relevée par les paysans; et lorsqu'un seigneur de Quinipily, par curiosité d'antiquaire, l'eut emportée dans son manoir, ils s'y introduisirent subrepticement pour y continuer leurs pratiques superstitieuses. Depuis Al. Lenoir jusqu'à Mérimée, les savants n'ont cessé de disserter, sans réussir à s'entendre, sur ce curieux monument; les uns y ont vu une statue égyptienne, d'autres un pseudo-antique du XVIe siècle. La meilleure reproduction paraît celle que l'on trouve dans l'ouvrage de Cayot-Delandre.

BIBL. : CAYOT-DELANDRE, *Le Morbihan, son histoire et sa description;* Paris, 1847, in-8, et album, pp. 389-403. — ROSENZWEIG, *Répertoire archéologique du dép. du Morbihan;* Paris, 1863, in-4.

BAUD, inventeur d'une machine à fabriquer des cordes de soie torse, destinées à remplacer les cordes en boyau pour les instruments à archet, la harpe et la guitare. En 1798, Gossec fit, sur cette invention, un rapport à l'Institut constatant que de telles cordes pouvaient remplacer celles en boyau, mais seulement pour les instruments comme la harpe et la guitare. En 1803 Baud publia une brochure intitulée : *Observations sur les cordes à instruments de musique, tant de boyaux que de soie, suivies d'une lettre du citoyen Gossec au citoyen Baud* (Versailles, in-8). Malgré le rapport favorable de Gossec, ces cordes ne furent jamais mises en usage. En 1810, Baud construisit un violon ayant, entre autres particularités, une table non barrée (parce qu'il considérait la barre comme un obstacle aux vibrations longitudinales) et le soumit à l'Institut qui n'approuva point cette innovation.

BAUD (Pierre le) (V. LEBAUD).

BAUDARTIUS ou **BAUDAERT** (Guillaume), historien flamand, né à Deynze en 1564, mort à Zutphen en 1640. Il fut chargé par le Synode de Dordrecht, en 1618, de traduire la Bible en langue néerlandaise; il eut pour collaborateurs Bogerman et Bucerus; leur œuvre fut publiée en 1637. Son principal ouvrage est intitulé : *Memorien ofte cort verhael der Gedenckweerdichste so Kercklïcke als Wereltlicke Geschiedenissen, van den jaere 1603, tot in het jaer, 1624.* Ces mémoires forment la suite de l'*Historie der nederlandsche Oorlogen* de Van Meteren, et renferment l'histoire politique et religieuse de l'Europe de 1602 à 1624; ils pèchent au double point de vue de la forme littéraire et de l'impartialité historique. Il a publié encore un recueil d'apophtegmes : *Apophtegmata christiana* (Amsterdam, 1637, in-4), et un curieux recueil de gravures, relatives aux guerres des Pays-Bas, portant chacune un quatrain explicatif : *Polemographia auraico-belgica, sive viva delineatio ac descriptio prœliorum, obsidionum*, etc., *quæ durante bello in Belgii provinciis sub ductu Guillelmi et Mauricii gesta sunt* (Amsterdam, 1622, 2 vol. in-4). On a donné une édition française de cet ouvrage (Amsterdam, 1616, in-4). Baudartius a écrit aussi plusieurs pamphlets, quelques poésies latines et flamandes, et s'est occupé de différentes traductions. E. H.

BIBL. : GAILLARD, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies.* — GLASIUS, *Godgeleerd Nederland.*

BAUDAU (Pêche). Corde que l'on emploie pour monter les *bourdigues* (V. ce mot).

BAUDE (Viticult.). Vigne encore peu répandue, mais qu'on pourrait multiplier à cause de sa précocité. La grappe, qui a un joli aspect, arrive, en effet, à maturité en même temps que celle du chasselas, et lorsqu'elle a mûri sur un sol sec et granitique, elle présente toutes les qualités d'un bon raisin de table. La souche est fertile et assez vigoureuse. Il faut avoir soin de ne lui appliquer qu'une taille courte. Taillée long, elle s'épuise vite par suite de sa grande fertilité, à moins toutefois qu'elle ne soit cultivée dans un terrain d'une richesse exceptionnelle. Les feuilles sont moyennes, glabres sur les deux faces, lisses, brillantes et nettement découpées en cinq lobes. La grappe porte des grains assez gros, peu serrés, d'un rouge foncé qui passe au noir à la maturité. La pulpe est molle, bien juteuse, sucrée et assez agréable. P. VIALA.

BAUDE. On donne ce nom, dans quelques endroits, aux *cablières* (V. ce mot et MADRAGUE).

BAUDE (Henri), poète et historien français, né à Moulins vers 1430, mort après 1490. D'abord attaché au service du dauphin (depuis Louis XI), il ne tarda pas à l'abandonner lorsque celui-ci se brouilla avec son père, Charles VII : ce dernier l'en récompensa en lui donnant l'office d'élu sur le fait des aides en Bas-Limousin (1458). Nous avons une répartition d'impôt sur le Bas-Limousin de l'année 1459, où se voit la signature autographe de Baude; mais il paraît avoir bientôt abandonné la province pour se fixer à Paris. Il conserva d'ailleurs le titre et les émoluments d'élu de Limousin et en fit remplir les fonctions par ses lieutenants. On le perd de vue sous le règne de Louis XI; il semble pourtant avoir été à cette époque un des familiers d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. A l'avènement de Charles VIII, il se produisit une violente réaction contre le gouvernement tyrannique de Louis XI, et le règne de Charles VII, dans sa seconde partie, apparut aux yeux de tous comme une sorte d'âge d'or que l'on devait s'efforcer de faire revivre. Baude n'avait pas eu beaucoup à se louer de Louis XI, et plus que personne il se laissa aller au courant de l'opinion.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il composa, pour l'offrir au jeune Charles VIII, un panégyrique en prose de son aïeul intitulé : *De la vie, complexion et condicion du roy Charles septiesme.* Il y a beaucoup de rhétorique dans cet opuscule, mais l'historien peut cependant en tirer quelques détails intéressants sur l'administration de Charles VII que Baude avait vue de près. En 1486 il écrivit une *moralité* qui, selon l'usage, fut jouée sur la Table de marbre dans la grande salle du Palais de Justice. Le roi était fort loué dans la pièce, où on le comparait à une fontaine vivifiante ; mais l'auteur, poursuivant la métaphore, déplorait la présence dans cette eau si pure d'herbes et de racines qui empêchaient son cours, de gravois et de bourbes qui la troublaient et aussi donnaient lieu à des pêches trop fructueuses. Gens de palais et gens de cour s'ameutèrent contre Henri Baude ; il fut emprisonné au Châtelet avec les clercs de la Basoche qui avaient rempli le rôle d'acteurs dans cette *moralité*, et ce n'est qu'au bout de plusieurs mois, grâce à la protection du duc de Bourbon, qu'il réussit à se tirer complètement d'affaire. Ce qu'on sait de l'existence de Baude n'est pas, comme on voit, sans quelque rapport avec celle de Villon ; comme poète, il appartient à la même école. Il n'a guère composé que des pièces de circonstance, dits, ballades et rondeaux, qui ont été assez vite oubliées, n'ayant pas eu, comme celles de Villon, la bonne fortune d'être imprimées à l'époque des incunables. Clément Marot, qui ne cite pas le nom d'Henri Baude, paraît cependant l'avoir pillé dans son *gros prieur* : on trouve en effet dans cette épigramme de Marot deux vers textuellement empruntés aux *Lamentations Bourrien* de Baude. C'est seulement de nos jours que le nom de Baude a été tiré de l'oubli : M. Vallet de Viriville lui a restitué le panégyrique de Charles VII, qui avait été publié sans nom d'auteur, et Jules Quicherat a consacré une pénétrante étude à sa vie et à ses poésies dont il a donné une édition qui n'est malheureusement qu'un recueil de morceaux choisis. Ant. Thomas.

Bibl. : Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur Henri Baude, poète et prosateur du XV^e siècle;* Paris, 1853, in-8. — Jules Quicherat, *les Vers de maître Henri Baude, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie ;* Paris, 1856, in-12.

BAUDE (Jean-Jacques, baron), homme politique français, né à Valence (Drôme) en 1792, mort à Paris le 7 fév. 1862. Entra dans l'administration préfectorale à la fin du règne de Napoléon I^er^. Pendant la Restauration, fut rédacteur dans les journaux d'opposition. Il signa la protestation des journalistes contre les ordonnances de Charles X. Après la révolution de Juillet, il occupe une place importante dans la politique orléaniste. Il est successivement préfet de la Manche, sous-secrétaire d'Etat et préfet de police. Puis il se fait élire député et nommer conseiller d'Etat. On a de lui : *Mémoire sur la navigation de la Loire au-dessus de Briare* (1826, in-8) ; *Mémoire sur les côtes de France, de l'Ocean et de la Méditerranée; Mémoire sur l'empoissonnement des eaux douces; Mémoire sur l'isthme de Suez et son percement; Mémoire sur la puissance de l'Autriche;* l'*Algérie* (Paris, 1841, 2 vol. in-8) ; les *Côtes de la Manche* (1859, 1 vol. in-8).

BAUDE (Georges-Napoléon, baron), diplomate français, né le 24 janv. 1830, mort le 13 févr. 1887. Il fut d'abord attaché d'ambassade à Rome (13 juin 1850). Le 24 juin 1868, il fut envoyé à Athènes comme ministre plénipotentiaire ; il prit une part importante aux conférences de Bruxelles pour la paix avec l'Allemagne, à titre de plénipotentiaire (10 mars 1871), et, au même titre, aux conférences de Bruxelles touchant les lois et coutumes de la guerre (22 juil. 1874). Ambassadeur près le Saint-Siège le 20 oct. 1876, il fut mis en disponibilité le 10 mars 1878, et en retrait d'emploi le 29 sept. 1880.

BAUDÉAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Campan, sur l'Adour ; 865 hab. ; au pied du promontoire qui sépare les deux vallées de Sertis au N. et de Lesponne au S. — Tour féodale de l'ancien château transformé en habitation de plaisance. Eglise de 1577 remarquable par sa voûte en bois et le couronnement en charpente de son clocher. — Baudéan est la patrie du célèbre chirurgien Larrey.

Histoire. — Les seigneurs de Baudéan étaient barons de Bigorre. En 1283 *Arnaud* de Baudéan rend en cette qualité hommage à Constance de Béarn, comtesse de Bigorre. — *Jean* de Baudéan, marié avec Marguerite de Lavedan. — *Arnaud* de Baudéan, son fils, épousa Mondette de Saint-Lanne, dont il eut : *Ancelot*, qui prit pour femme Quiterie de Vilars. — *Arnaud II*, leur fils, marié à Audrive de Rivière, eut pour successeur : *Antoine*, marié à Catherine de Barrau. — *Géraud*, leur fils, épousa Olympe de Montastruc. — *Jean-François I^er^* eut de son mariage avec Françoise de Comminges : *Jean-François II* qui épousa Claire de Mua, fille du baron de Barbaran. — *Jean-François III* de Baudéan eut pour femme Marie-André de Saint-Jean de Turin et pour fils : *François* qui épousa Guillemette de Laroche de Gensac. Baudéan porte les armes *écartelées au 1 et 4 d'or à un pin de sinople forcé et raciné d'or ; au 2 et 3 d'argent à deux ours de sable rampants avec le casque en face.* A l'une des branches de cette famille, aujourd'hui éteinte, appartenait M^me^ de *Parabère* (V. ce nom), maîtresse du régent.

Léon Cadier.

Bibl. : Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre ;* Paris, 1823, 2 vol. in-8. — Colomez (l'abbé), *Histoire de la province et comté de Bigorre ;* publiée par l'abbé F. Duffau ; Paris et Tarbes, 1886, in-8.

BAUDEAU (Jacques), antiquaire français qui vivait à Montpellier dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Il a publié un *Armorial des Etats généraux de Languedoc* (Montpellier, 1686, in-4). E. B.

BAUDEAU (Nicolas), économiste, né à Amboise le 27 avr. 1730, mort en 1792. D'abord chanoine régulier et professeur de théologie à l'abbaye de Chancelade, il vint à Paris en 1765 et fonda un recueil périodique destiné à combattre l'école de Quesnay à laquelle appartenait Turgot et qui prit le titre d'*Ephémérides du citoyen*, ou *Chronique de l'esprit national.* A la suite d'une polémique soutenue dans une revue fondée par Dupont de Nemours entre Le Trosne, avocat au bailliage d'Orléans, et Baudeau, celui-ci modifia complètement ses idées ; il ouvrit à ses adversaires les colonnes de son journal qui, transformé, s'appela désormais : *Ephémérides du citoyen, bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques.* Adepte convaincu des nouvelles doctrines en économie politique, il devint un infatigable écrivain. La liste de ses ouvrages serait longue à établir. En 1763, il avait publié déjà trois volumes in-8 sous ce titre : *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi* (Paris). La première collection des *Ephémérides du citoyen*, avec deux sous-titres différents, forme 40 volumes in-12. Elle s'étend de 1765 à 1772. Les *Nouvelles Ephémérides économiques ou Bibliothèque raisonnée de l'histoire, de la morale et de la politique* comprennent 19 volumes in-12 (Paris, Didot, 1774-76). En 1775, Baudeau publia les deux premiers volumes d'une nouvelle édition des *Economies royales de Sully.* Cette publication ne fut pas continuée. On a, en outre, de lui divers opuscules sur la question des grains. Son principal ouvrage paraît être : *Première introduction à la philosophie économique, ou analyse des Etats policés* (Paris, 1781, in-8), insérée dans la *Collection des principaux économistes* de Guillaumin (*Physiocrates*, 2^e^ partie, p. 659). Baudeau eut avant tout la probité scientifique ; le brusque mouvement de conversion qu'il opéra au début de sa carrière d'économiste le prouve. Il fut un très laborieux écrivain, mais n'eut pas le plaisir légitime de prendre part au triomphe de l'école dans les rangs de laquelle il avait combattu. Ses facultés s'affaiblirent dans les dernières années de sa vie.

Achille Mercier.

BAUDELAIRE (Archéol.) (V. Badelaire).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAUDELAIRE (Charles-Pierre), célèbre poète français, né à Paris le 9 avr. 1821, mort dans la même ville le 31 août 1867. Fils d'un peintre amateur attaché à l'administration du Sénat, il perdit son père de bonne heure et sa mère se remaria au colonel Aupick, plus tard maréchal de camp et ambassadeur de France à Constantinople, à Londres et à Madrid. Baudelaire commença au collège de Lyon des études qu'il acheva en 1839 au lycée Louis-le-Grand et, malgré la volonté de ses parents, refusa de tenter toute carrière autre que la littérature. Pour essayer de vaincre sa résistance il fut, par décision de son conseil de famille, embarqué sur un navire marchand qui faisait voile pour Calcutta, mais qu'il n'accompagna pas jusqu'à sa destination. Il revint en France après une absence de dix mois (mai 1841 — fév. 1842). Il atteignit alors sa majorité et toucha le capital qui lui revenait sur l'héritage paternel (environ 75,000 francs). Libre de suivre ses goûts, il vint habiter l'île Saint-Louis, lia des relations amicales avec d'autres jeunes poètes ou artistes (MM. Th. de Banville, G. Levavasseur, Prarond, Jules Buisson, Emile Deroy, etc.), et débuta par un *Salon de 1845* (1845, in-12). En même temps, il donnait quelques fantaisies en vers et en prose au *Corsaire-Satan* et quelques poésies à l'*Artiste*. L'année suivante, il publia un second *Salon*. Il y affirmait hautement, comme dans le premier, son admiration pour Eugène Delacroix, rendait un juste hommage aux supériorités de M. Ingres, — les deux chefs d'école n'étaient guère alors moins contestés l'un que l'autre, — et définissait d'un mot ou d'une épithète caractéristique les artistes dont il analysait les œuvres. Le temps s'est chargé de confirmer presque tous les jugements, alors singulièrement audacieux et personnels, qu'il a formulés et, n'eût-il écrit que ces pages, Baudelaire mériterait une place à part dans la critique d'art contemporaine. Il avait songé d'ailleurs à se consacrer spécialement à ces études, car sur la couverture du *Salon de 1846* étaient annoncés comme en préparation deux volumes intitulés *De la Peinture moderne*, et *David, Guérin et Girodet*. Ni l'un ni l'autre n'ont paru, non plus que le *Catéchisme de la femme aimée*. Dans la même liste figuraient aussi les *Lesbiennes*, appelées ailleurs les *Limbes*, et qui sont devenues les *Fleurs du mal*. Vers la même époque, Baudelaire publiait deux nouvelles en prose : *le Jeune Enchanteur* et *la Fanfarlo* ; la seconde était signée : *Ch. Defayis*, nom qu'il a quelquefois ajouté au sien propre ou qu'il a pris comme pseudonyme, et qui était l'un des deux noms patronymiques de sa mère. Malgré ses tendances catholiques et ses goûts aristocratiques, il accueillit avec joie la révolution de 1848, se montra en armes sur les barricades, fonda avec MM. Champfleury et Toubin une feuille éphémère *(le Salut public)*, et fut un moment lié avec Proudhon. C'est à cette époque aussi qu'il faut rapporter son court séjour à Châteauroux pour diriger un journal conservateur dont les propriétaires ne tardèrent pas à le remercier.

Une curiosité nouvelle était née dans l'esprit de Baudelaire. Très frappé de quelques-uns des contes d'Edgar Poë, il avait pressenti un « semblable » sous les traductions informes qui les avaient révélés à la France, et il entreprit de le faire mieux connaître. Familiarisé depuis l'enfance et par suite de ses voyages avec la langue anglaise, il l'étudia non plus dans les livres, mais dans la pratique courante, lisant les journaux américains et fréquentant les tavernes dont les cochers et palefreniers composaient la clientèle. En même temps, il questionnait avec avidité tous les compatriotes de Poë, dont il espérait tirer quelques renseignements. De cette préparation laborieuse sortit la traduction la plus parfaite, à coup sûr, que pût souhaiter un écrivain étranger. Les premiers contes traduits par Baudelaire, et qui produisirent une si vive sensation, parurent en feuilleton dans le *Pays* ou dans diverses revues, précédées d'une longue étude biographique et critique, complétée plus tard par de *Nouvelles notes*. Il ne renonça jamais d'ailleurs à la tâche qu'il s'était imposée, et la maladie seule l'empêcha de la mener jusqu'au bout. Les œuvres de Poë traduites par lui ne forment pas moins de cinq volumes *(Histoires extraordinaires ; Nouvelles histoires extraordinaires ; Aventures d'Arthur Gordon Pym ; Eureka ; Histoires grotesques et sérieuses)*.

En 1857, un lettré qui s'était fait éditeur par goût pour tous les raffinements typographiques et littéraires, Aug. Poulet-Malassis, publia, sous le titre de *Fleurs du mal* (titre longtemps cherché et proposé par Hipp. Babou), les poésies de Baudelaire disséminées un peu partout ; la *Revue des Deux Mondes*, en accueillant, deux ans auparavant, quelques-unes d'entre elles, avait mis sa responsabilité à couvert par une note singulièrement prudente : « Ce qui nous paraît ici mériter l'intérêt, disait-elle, c'est l'expression vive et curieuse, même dans sa violence, de quelques défaillances, de quelques douleurs morales que, sans les partager ni les discuter, on doit tenir à connaître comme un des signes de notre temps. Il nous semble, d'ailleurs, qu'il est des cas où la publicité n'est pas seulement un encouragement, où elle peut avoir l'influence d'un conseil utile et appeler le vrai talent à se dégager, à se fortifier, en élargissant ses voies, en étendant son horizon. » C'était se méprendre étrangement que de compter sur la publicité pour amener Baudelaire à résipiscence, et le parquet impérial ne prit pas tant de ménagements. Le livre avait à peine paru qu'il fut déféré aux tribunaux. Tandis que Baudelaire se hâtait de recueillir en brochure les *Articles justificatifs* de MM. Ed. Thierry, J. Barbey d'Aurevilly, Ch. Asselineau et Fréd. Dulamon, il sollicitait de l'amitié de Sainte-Beuve et de Flaubert (tout récemment poursuivi pour le même motif) des moyens de défense dont les minutes ont été conservées et dont il transmettait la teneur à son avocat, M. G. Chaix d'Est-Ange. Sur le réquisitoire de M. Pinard (alors avocat général et plus tard ministre de l'intérieur), le délit d'offense à la morale religieuse fut écarté, mais, en raison de la prévention d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, la cour prononça la suppression de six pièces *(Lesbos ; Femmes damnées ; le Léthé ; A celle qui est trop gaie ; les Bijoux* et *les Métamorphoses du vampire)*, et la condamnation à une triple amende de l'auteur et des deux éditeurs (21 août 1857). L'édition était d'ailleurs presque épuisée lors de la saisie, et le dommage matériel ne fut pas considérable pour Malassis.

Tout d'abord Baudelaire voulut protester. On a retrouvé dans ses papiers le brouillon de divers projets de préfaces qu'il abandonna lors de la réimpression, à la fois diminuée et augmentée, des *Fleurs du mal*, en 1861. Cette mutilation de sa pensée par autorité de justice avait eu pour résultat de rendre les directeurs de journaux et de revues très méfiants à son égard lorsqu'il leur présentait quelques pages de prose ou quelques poésies nouvelles, et sa situation pécuniaire s'en ressentait. Il travaillait lentement, à ses heures, toujours préoccupé d'atteindre l'idéale perfection, et ne traitant d'ailleurs que de sujets auxquels le grand public était, alors encore plus qu'aujourd'hui, complètement étranger. Une magistrale étude sur Théophile Gautier (1859, in-12), les *Paradis artificiels* (1861, in-12), essai psychologique et littéraire sur les effets du haschich et de l'opium, la *Morale du joujou*, un compte rendu du Salon de 1859, de remarquables articles sur Constantin Guys, le dessinateur anglais, sa défense de *Richard Wagner* et du *Tannhauser*, sa collaboration aux notices des *Poètes français*, publiée par M. Crépet, datent de cette période. On a voulu voir dans ses velléités académiques, lorsqu'il posa en 1862 sa candidature aux fauteuils de Scribe et du P. Lacordaire, une de ces mystifications dont il abusait et qui lui ont nui plus qu'elles ne l'ont servi : cette tentative, déconseillée par Alfred de Vigny et par Sainte-Beuve, dont il avait réclamé le patronage, était, croyons-nous, dans sa pensée, une protesta-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion contre la condamnation des *Fleurs du mal*, en même temps qu'un recours contre une position toujours précaire ; le résultat n'en était d'ailleurs pas douteux, et il se désista en termes dont on apprécia la modestie et la convenance.

Ses dernières traductions d'Edgar Poë, la suite de ses poèmes en prose, sa grande étude sur l'œuvre et la vie d'Eugène Delacroix, de rares pièces de vers précédèrent son départ pour la Belgique, où il était attiré par la présence de Malassis et par l'espoir, bientôt déçu, d'y faire des lectures ou des conférences et de traiter avec une importante maison de librairie pour une édition complète de ses œuvres. Le climat de la Belgique, la nourriture, l'hygiène, la tournure d'esprit de ses habitants, les insuccès réitérés, la gêne, l'intempérance exaspérèrent des facultés déjà très ébranlées. Baudelaire, après divers accidents cérébraux, fut frappé d'hémiplégie et d'aphasie. Soigné d'abord par Malassis, il fut ramené à Paris et placé dans une maison de santé, où son agonie se prolongea plusieurs mois encore ; la mort vint enfin le délivrer du supplice de voir, de comprendre, et de ne pouvoir rien exprimer.

N'en déplaise à ses nombreux adversaires, Baudelaire laissera une trace restreinte, mais profonde, dans la littérature française contemporaine. Son originalité lui a coûté trop de souffrances ou, comme il l'écrivait dans son journal intime, il a trop longtemps « cultivé son hystérie avec jouissance et terreur » pour qu'on ne lui concède pas qu'elle est bien à lui. Il eut tort assurément de la souligner par des bouffonneries ou des excentricités dont les badauds ont formé une indestructible légende et qu'ils ne lui ont pas pardonnées ; mais il faut reconnaître que cette tension maladive des facultés a doublement servi le poète qui a, comme le lui écrivait Victor Hugo, « doté l'art d'un frisson nouveau », et le critique dont les jugements ont si souvent devancé ceux de la foule ; car il n'est guère de personnalité contestée ou méconnue qu'il ne se soit efforcé de mettre en lumière : Wagner et Manet l'ont compté au premier rang de leurs défenseurs, et il mit au service de Méryon le crédit dont il disposa un moment auprès de quelques personnages officiels. Des peintres, aujourd'hui célèbres, mais alors en pleine lutte contre la misère et l'obscurité, lui ont dû la joie de se voir cités et prônés. Plus absolu peut-être dans ses doctrines littéraires, il n'en a pas moins loué avec justesse et vu avec sagacité les qualités ou les défauts des quelques écrivains contemporains dont il a parlé. Romantique par le choix et la nature de ses curiosités, il était classique d'origine, de goût et d'éducation, également soucieux de la perfection littéraire et de la correction typographique, retouchant l'épreuve même après le *bon à tirer* qu'on lui arrachait à grand'peine, et, malgré ses prétentions à l'infaillibilité, toujours mécontent de lui-même. Si, par horreur du lieu commun, le prosateur n'a pas quelquefois reculé devant l'emploi de périphrases prudhommesques, le poète peut marcher de pair avec celui-là même qu'il traitait d' « impeccable ». Quant à l'influence morbide qu'il aurait exercée, ses seules victimes sont ceux qui ont pris au pied de la lettre et prétendu mettre en action des perversités et des raffinements tout littéraires. Empruntant une image au titre même du livre qui fera vivre la mémoire de son ami, Asselineau comparait Baudelaire à l'une de ces fleurs magiques dont la couleur, la feuille et le parfum, ne sont qu'à elles, et comme il n'en éclôt, ajouterons-nous, que dans la serre chaude des extrêmes civilisations : leur rareté fait leur innocuité, car une telle œuvre n'est accessible qu'aux délicats, moins sensibles à l'acreté du poison qu'à la forme du vase où il leur est versé.

Les œuvres de Baudelaire ont été rassemblées aussitôt après sa mort en une édition, dite *définitive*, comportant quatre volumes *(Fleurs du mal ; Curiosités esthétiques ; l'Art romantique ; Petits Poèmes en prose)* et complétée par une réimpression des traductions de Poë. Les pièces condamnées n'avaient pas été reproduites, mais elles furent publiées aussitôt en Belgique dans le même format. En 1872 parut sous le titre de : *Charles Baudelaire, Souvenirs, Correspondance, Bibliographie*, un recueil préparé par Malassis et composé principalement de lettres adressées au poète. M. Eugène Crépet a rassemblé à grands frais et avec beaucoup de zèle ses *Œuvres posthumes* et sa *Correspondance inédite* (1887, gr. in-8), précédées d'une notice biographique beaucoup plus détaillée que la précédente ; on trouve, en outre, dans ce volume les fragments des préfaces des *Fleurs du mal*, les scénarios de deux drames *(le Marquis du Ier Houzards, la Fin de Don Juan)*, les canevas d'un livre sur ou plutôt contre la Belgique, dont Baudelaire s'était longtemps occupé pendant son séjour à Bruxelles, deux journaux intimes (*Fusées* et *Mon cœur mis à nu*), de nombreuses et importantes lettres à Malassis et à Sainte-Beuve, et divers documents sur sa maladie, sa mort et sa succession.

Parmi les portraits originaux de Baudelaire, il convient de citer celui qu'Emile Deroy avait peint en 1844 et qui fut légué par Asselineau au Dr Piogey, celui que Manet a gravé d'après sa propre peinture, et celui que M. Fantin-Latour a fait figurer dans son *Hommage à Delacroix*. M. Bracquemond a gravé plusieurs fois aussi l'image du poète, notamment pour la seconde édition des *Fleurs du mal* et pour le volume d'Asselineau indiqué ci-dessous. Enfin on a conservé d'assez nombreux croquis de Baudelaire d'après lui-même et quelques bonnes photographies.

Maurice Tourneux.

Bibl. : A. de la Fizelière et G. Decaux *(Essais de bibliographie contemporaine)*, I, *Charles Baudelaire*, 1868, in-12. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IX, et *Nouveaux lundis*, t. I. — Th. Gautier, *Notice* en tête du t. Ier de l'édition définitive. — Ch. Asselineau, *Charles Baudelaire, sa vie et son œuvre* (1869, in-18, cinq portraits à l'eau-forte). — *Ch. Baudelaire, Souvenirs, correspondance, bibliographie*, 1872, in-8. — Champfleury, *Souvenirs et portraits de jeunesse*, 1872, in-12. — Etienne Charavay, *A. de Vigny et Ch. Baudelaire, candidats à l'Académie française*, 1879, in-16. — Th. de Banville, *Mes Souvenirs*, 1882, in-18. — Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, t. II. — Eug. Crepet, *Notice* en tête des *Œuvres posthumes*. — E. Scherer, *Etudes critiques sur la littérature contemporaine*, t. IV. — F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes* (1887).

BAUDELOCQUE (Jean-Louis), célèbre accoucheur français, né à Heilly, près d'Amiens, le 30 mars 1745, mort à Paris le 2 mai 1810. Il suivit à Paris les leçons de Solayrès de Renhac, qui le désigna avant de mourir comme son suppléant. Les cours de Baudelocque étaient suivis avec empressement, ses livres devinrent vite classiques ; sa pratique était tellement étendue qu'il lui fallut interrompre ses cours. Lorsque les écoles furent réorganisées en 1794, Baudelocque fut nommé professeur d'accouchement et en même temps chirurgien en chef et accoucheur à l'hospice de la Maternité. S'étant déclaré partisan de l'opération césarienne, il fut attaqué avec une violence extrême par Leroy et surtout par le calomniateur Lacombe. Ce dernier fit si bien qu'il se fit condamner par les tribunaux et expulser de France. Justice avait été rendue à Baudelocque. Ce grand accoucheur a eu le mérite de constituer la science des accouchements en corps de doctrine ; il a formulé avec une grande netteté le mécanisme de l'accouchement et ce que l'on peut attendre des ressources de la nature, et les indications diverses qui réclament l'intervention de l'art. — Citons seulement de lui : *Principes des accouchements par demandes et par réponses, en faveur des élèves sages-femmes* (Paris, 1775, in-12 ; Paris, 1821, in-12, av. 30 pl.) ; l'*Art des accouchements* (Paris, 1781, 2 vol. in-8, 17 pl. ; *ibid.* 1789, 1796, 1815 et 1822). — Nombreux articles dans le *Journ. génér. de médecine*.

Dr L. Hn.

BAUDELOCQUE (César-Auguste), cousin germain du précédent, né à Heilly, près d'Amiens, le 9 déc. 1795, mort à Paris le 20 mai 1851. Reçu docteur à Paris en 1822 (*Diss. sur les convulsions qui surviennent, pen-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dant la grossesse, dans le cours du travail de l'enfantement, thèse couronnée par la Soc. de méd. de Paris), il se présenta deux ans après à l'agrégation de chirurgie et fut nommé dès son premier concours. Il devint, en outre, médecin à l'hôpital des enfants. Son plus beau titre de gloire, c'est son ouvrage sur la scrofule : *Etudes sur les causes, la nature et le traitement de la scrofule* (Paris, 1833, in-8). Citons encore de lui : *Traité de la péritonite puerpérale*, cour. par la Soc. de méd. de Bordeaux (Paris, 1830, in-8), et *Traité des hémorragies internes de l'utérus qui surviennent*, etc., cour. par la Soc. de méd. de Paris en 1819 (Paris, 1831, in-8). Baudelocque occupa un rang distingué dans la pratique.

Dr L. Hn.

BAUDELOCQUE (Louis-Auguste), neveu du célèbre Jean-Louis, né à Paris en 1800, mort le 17 déc. 1864. Il se livra aux accouchements, proposa pour l'opération césarienne un nouveau procédé opératoire. Une idée plus heureuse est celle de la compression de l'aorte abdominale dans les cas de métrorrhagie incoërcible. On lui doit l'invention d'un *céphalotribe* pour lequel il reçut une récompense de l'Académie des sciences en 1833. Outre des mémoires sur son procédé d'opération césarienne (1823, 1824, 1844), il a publié : *De la Céphalotripsie, suivie de l'histoire de quinze observations* (Paris, 1836, in-8).

Dr L. Hn.

BAUDELOT DE DAIRVAL (Charles-César), érudit français, né à Paris le 29 nov. 1648, mort le 27 juin 1722. Avocat au parlement, un voyage à Dijon où il parcourut les bibliothèques et acheta une collection de médailles le décida à s'adonner à l'érudition. Il fut admis à l'Académie des inscriptions en 1705 et lui légua sa bibliothèque et ses collections y compris les marbres dits de *Nointel* qu'il avait acquis à la mort de *Thévenot* (V. ce nom).

BAUDELOT (Emile), naturaliste français, né à Vendresse (Ardennes) en 1834, mort à Nancy en 1875. Docteur en médecine en 1858, docteur ès sciences en 1863, puis professeur d'anatomie comparée à la faculté de Strasbourg en remplacement de Lereboullet. Pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871, il servit comme aide-major et comme chirurgien d'ambulance. Après la signature du traité de paix, la faculté de Strasbourg ayant été transportée à Nancy, il reprit sa chaire d'anatomie comparée à laquelle on ajouta la chaire de zoologie. On a de lui : *Fonctions de l'encéphale des poissons; Détermination des caractères et anatomie comparée; Recherches sur le cerveau des poissons; Recherches sur l'appareil générateur des mollusques gastéropodes.* Ajoutons un ouvrage posthume : *Recherches sur le système nerveux des poissons* (1883).

L. Lu.

BAUDEMENT. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure; 136 hab. — A l'entrée du village, au bord de l'Aube, au pied d'une petite colline, est une butte circulaire, élevée de main d'homme, haute de 17 m. du côté de la rivière, de 10 m. seulement de l'autre côté; ancienne motte féodale dont l'origine pourrait remonter à l'époque gallo-romaine.

A. T.

BAUDEMENT (Théophile-Charles-Etienne), érudit français, né à Paris le 26 juil. 1808, mort dans la même ville le 17 oct. 1874. D'abord professeur libre, puis en 1833 secrétaire d'Augustin Thierry. Il fut attaché à la bibliothèque Mazarine en 1843, et en 1853 à la Bibliothèque nationale où il fut conservateur au département des imprimés. Il a collaboré au *Journal de l'Instruction publique*, à la *Législature*, à la *Revue contemporaine*, à l'*Athœneum français*, au *Bulletin du Bibliophile*. Il a traduit dans la collection Nisard les œuvres d'*Ovide*, *Tibulle*, *Publius Syrus*, *Cicéron*, *Suétone*, *Florus*, *Jules César*, *Eutrope*, *Sextus Rufus*, *Frontus*, *Modestus*, *Consorinus*, *Julius Obsequens*. On a de lui le *Rabelais* de Huet (1867, in-12); les *Eglogues* de Huet (1870, in-8).

BAUDEMONT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de la Clayette ; 476 hab.

BAUDENS (Jean-Baptiste-Lucien), médecin français, né à Aire (Pas-de-Calais) le 3 avr. 1804, mort le 27 déc. 1857. Il fit ses études à Strasbourg et au Val-de-Grâce, sous Gama, fut reçu docteur en 1829, puis à partir de 1830 passa sept années en Afrique et s'y fit une brillante et glorieuse réputation tant par son habileté chirurgicale que par son courage et son sang-froid dans les circonstanees les plus périlleuses; huit fois son nom fut mis à l'ordre du jour de l'armée. Lors de la création de l'hôpital d'Alger, il y entra comme professeur. Peu après il fut appelé à Lille avec le même titre et comme chirurgien en chef, et en 1842 passa au Val-de-Grâce et y remplit les mêmes fonctions jusqu'en 1850. A ce moment il était inspecteur, membre du conseil de santé des armées, commandeur de la Légion d'honneur. En 1855, pendant la guerre de Crimée, il fut chargé de l'inspection médicale de l'armée qui assiégeait Sébastopol, et prit des mesures énergiques pour l'assainissement des camps, l'installation des hôpitaux, etc. Baudens était doué d'une activité dévorante ; ainsi, malgré les occupations et les fatigues du service actif, il trouva le moyen de publier une série d'ouvrages et de mémoires des plus intéressants. Citons seulement : *Cistotomie suspubienne réduite à son plus haut degré de simplicité*, etc. (Thèse de Paris, 1829, in-4) ; *Clinique des plaies par armes à feu* (Paris, 1836, in-8) ; *Relation de l'expédition de Constantine* (Paris, 1838, in-8); *Leçons sur le strabisme et le bégayement* (Paris 1841, in-8, pl.); *Méthode des amputations* (Paris, 1842, in-8, pl.) ; *Une mission à l'armée d'Orient* (Paris, 1857, in-8) et *Souvenirs d'une mission*, etc. (Paris, 1858, in-8) ; la *Guerre de Crimée, les campements, les abris, les ambulances*, etc. (Paris, 1858, in-8, extr. de la *Gaz. méd. de Paris*, 1857-58); enfin une foule d'articles dans les *Mémoires de médecine militaire*, la *Gaz. méd. de Paris*, le *Moniteur des hôpitaux*, etc. — Baudens a imaginé des appareils à extension pour les fractures de la cuisse et de la jambe qui sont encore journellement employés.

Dr L. Hn.

BAUDER (Johann-Friedrich), paléontologiste allemand, né à Hersbruck le 8 janv. 1713, mort le 31 mai 1791. Il découvrit près d'Altdorf une carrière de marbre et fonda à Nuremberg une manufacture pour polir et travailler cette pierre. La recherche des fossiles l'occupa pendant toute sa vie; on conserve au musée de Mannheim une tête d'alligator fossile qu'il a découverte. Son ouvrage sur les fossiles a été traduit en français : *Relation des fossiles découverts depuis quelques années dans les environs d'Altdorf* (Altdorf, 1772, in-8). Il perfectionna la culture du houblon et publia à ce sujet : *Sur la meilleure manière de cultiver le houblon d'après les résultats de l'expérience* (en allemand, Altdorf, 1776, 1795, in-4). L'électeur de Bavière le nomma, en récompense de ses services, conseiller du commerce.

Dr L. Hn.

BAUDESSON (Nicolas), peintre français, né à Troyes vers 1611, mort à Rome le 4 sept. 1680. Il s'est distingué dans la peinture des fleurs, et devint conseiller du roi en son Acad. de peinture et de sculpture. — Son fils, *Jean-François*, né en 1640, mort en 1713, s'adonna au même genre de peinture et fut aussi de l'Académie (1689).

BAUDET. I. Zoologie. (V. Ane).

II. Technologie. — 1° *Charpente.* On appelle baudets les chevalets sur lesquels les scieurs de long font reposer les pièces de bois à débiter. Le baudet se compose de quatre pieds supportant le *sommier*, pièce de bois horizontale dont l'écartement est assuré par une traverse et par deux jambettes.

2° *Cardage.* Autrefois, avant l'emploi des cardes mécaniques, on pratiquait le cardage en gros de la laine à l'aide d'un chevalet devant lequel l'ouvrier se plaçait, assis sur une sellette, les deux pieds appuyés sur les supports, afin de les maintenir immobiles; des deux cardes, l'une fixe retenait la laine; l'ouvrier, tirant à lui la carde mobile,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

arrachait ainsi les fibres de la laine et les rangeait parallèlement les unes aux autres. Cet appareil s'appelait *baudet;* nous en reparlerons plus loin à propos du *droussage.*

BAUDET (Guy), jurisconsulte français, né à Beaune à la fin du XIIIe siècle, mort en 1338. Fut d'abord professeur de droit canon, puis doyen du chapitre de Paris, enfin évêque de Langres (1336). Il fut chancelier de France sous le règne de Philippe de Valois qui l'employa dans des négociations diplomatiques.

BAUDET (Etienne), graveur français, né à Vineuil près Blois (Loir-et-Cher) en 1636, mort à Paris en 1716. Après avoir reçu de Sébastien Bourdon les premières notions du dessin et de la gravure, il partit pour Rome, la véritable école à cette époque, et y séjourna assez longtemps, étudiant sans relâche et se formant la main et le goût. Il s'y lia avec Corneille Blœmaert et François Spierre, tâchant, mais sans grand succès, d'imiter le travail doux et harmonieux de leur burin. Il parvint cependant à s'établir une réputation suffisante pour que les membres de la puissante famille Falconieri songeassent à lui commander la gravure des quatre fameux *Albane* de leur galerie; il se tira de ce travail avec grand succès. Revenu en France, où sa réputation l'avait précédé, on lui donna à continuer et à terminer la *Suite des statues et bustes antiques du roi,* commencée par Cl. Mellan. Reçu à l'Académie royale en 1675, sur la *promesse* de fournir son morceau de réception (le portrait de *Perrault* gravé d'après Ch. Lebrun, à la chalcographie du Louvre), il fut nommé conseiller en 1686. Les pièces principales qu'il a produites sont: *les Quatre Eléments,* d'après l'Albane (exposés en 1699); *Adam et Ève,* d'après le Dominiquin ; *Huit paysages,* d'après le Poussin (1684–1701); *les Amours de Vénus et Adonis,* d'après l'Albane; *Douze tableaux,* d'après Poussin ; *le Martyre de saint Etienne,* d'après Ann. Carrache ; *Saint Augustin et saint Guillaume invoquant la Vierge,* d'après Lanfranc ; *le Plafond du grand escalier de Versailles,* d'après Ch. Lebrun; *la suite des sept œuvres de miséricorde,* d'après Sébast. Bourdon ; une *Allégorie en l'honneur de Clément X,* d'après Ciro Ferri ; *les Chevaux du soleil,* d'après le groupe de G. Guérin, et divers tableaux d'après Mignard et C. Blanchard. En 1693, Etienne Baudet reçut le brevet de graveur du roi, et en 1698 son logement aux galeries du Louvre, où il demeura jusqu'à sa mort. Souvent sa gravure est dure et ses hachures, qui se croisent toujours carrément, offrent peu de variété d'aspect. Ad. T.

BIBL. : P.-J. MARIETTE, *Abecedario.* — LE BLANC, *Man. de l'amat. d'estampes.* — JAL, *Dict. crit. de biographie et d'hist.* — G. DUPLESSIS, *Hist. de la gravure en France,* etc.

BAUDET-DULARY, médecin français, né en 1790, fut l'un des plus ardents disciples de Fourier. Membre de la Chambre des députés, il donna sa démission en 1831, afin de pouvoir se dévouer plus complètement à la propagation des idées de l'Ecole sociétaire. Il mit généreusement toute sa fortune au service de la cause qu'il avait embrassée. Il réalisa les fonds du journal *la Réforme industrielle ou le Phalanstère* (1832-1833), collabora activement à la *Phalange* (2e série, 1836-1840 et 3e série, 1840 à 1843) et versa les capitaux nécessaires à l'établissement d'un phalanstère d'essai. Cinq cents hectares de terre furent achetés à cette fin près de Condé-sur-Vesgre, mais l'expérience échoua. Plus tard, il voulut encore une fois réaliser pratiquement le fouriérisme sur ses propres terres, mais il s'en tint à ce que nous appellerions aujourd'hui la création d'une ferme modèle. — En 1834 il publia un livre remarquable : *Crise sociale* ; de 1838 à 1845 il fit paraître ses *Essais sur les harmonies physiologiques,* et en 1856 une *Hygiène populaire.*

Victor DAVE.

BAUDHÂYANA, l'un des auteurs des *Çulvasutras* (règles du cordeau) hindous, publiés par Thibaut (Calcutta, 1875). L'époque de sa vie est incertaine, mais elle ne semble pas en tous cas postérieure au IIe siècle de notre ère. Il s'agit, dans ces *Règles,* de procédés géométriques pour la construction d'autels de formes variées et occupant une surface donnée. Baudhâyana connaît la propriété du carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle et l'applique à la construction des moyennes et troisièmes proportionnelles. Il répète les approximations d'*Apastamba* (V. ce nom) et en donne aussi deux autres, qui reviennent à prendre tantôt :

$$\frac{\sqrt{\pi}}{2}=\frac{3}{2+\sqrt{2}},\ \text{tantôt}\ \frac{\sqrt{\pi}}{2}=\frac{7}{8}+\frac{1}{8.29}-\frac{1}{8.29.6}+\frac{1}{8.29.6.8}.$$

La seconde est appliquée à la quadrature du cercle, la première au problème inverse : trouver un cercle équivalent à un carré donné. P. T.

BAUDIER (Michel), historien français, né en Languedoc vers 1589, mort en 1645, gentilhomme de la maison du roi, historiographe de France. La vie de cet écrivain laborieux et sensé est presque complètement inconnue. Aux détails fournis par Moreri et aux indications bibliographiques du P. Lelong, M. Hippeau a ajouté une grossière erreur en supposant une amitié étroite entre Baudier et le sculpteur Jean Bologne : Baudier ne l'a jamais connu ; à la date de sa naissance, le sculpteur avait environ soixante-cinq ans et vivait en Italie depuis longtemps. Il y mourut en 1608 et Baudier n'y alla qu'en 1628. C'est donc une légende à détruire. Il est probable, au ton dont il parle de l'injustice mondaine, qu'il l'éprouva ou qu'il avait un caractère fâcheux. Il collectionnait des manuscrits et des médailles. A ces renseignements, les lettres inédites de Dupuy, conservées à la Barberine, nous permettent d'ajouter le connaissance d'un voyage en Italie entrepris vers le milieu de mai 1628 et au cours duquel Baudier, muni de lettres de recommandation de Pierre Dupuy, fréquenta Aléandro le Jeune. La même lettre nous apprend qu'il « était fort des amis » de Dupuy et l'apprécie en ces termes : « Vous le trouverez sage et discret et qui a de bonnes parties, particulièrement en l'histoire du Levant nous en ayant donné une en nostre langue qui a esté receue. » Et ailleurs, il le nomme « personne digne d'estre aimée et chérie ». Il a laissé de nombreux ouvrages : *Histoire de la guerre de Flandre* (1559-1609), traduite de l'italien de Francesco Lanario, avec une suite, *Histoire succincte de la Flandre,* intéressante (1618) ; *Inventaire général de l'histoire des Turcs* (ouvrage très savant pour l'époque, 1619) ; *Histoire générale de la religion des Turcs avec la vie de leur prophète Mahomet et des quatre premiers califes, plus le livre et la théologie de Mahomet, traduit de l'arabe* (1626) ; *Histoire générale du sérail et de la cour du grand Turc* (1626) ; *Histoire de la cour du roi de Chine* (Paris, 1626), d'après les recits du jésuite flamand envoyé comme ambassadeur en Chine par Marie de Médicis en 1616. Baudier avait assisté à l'audience royale de ce missionnaire ; *Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise, grand ministre d'Etat en France, où se lisent les effets de la sagesse politique; ensemble les félicités de la France sous un bon gouvernement* (Paris, 1634), réponse à l'ouvrage dénigrant composé par Sirmond pour flatter Richelieu, *la Vie du cardinal d'Amboise par le sieur des Montagnes* (1631) ; *Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'Etat de Raymond-Bérenger, comte de Provence* (Paris, 1635), un des ouvrages de Baudier les plus curieux. C'est un roman, inspiré peut-être par des vers de Dante, sur la vie d'un personnage parfaitement connu et historique, Romée de Villeneuve. Cette légende romanesque a été conservée par Notredame, Ruffi et les Bouche. Fontenelle l'ayant reprise, D. Vaissète y répondit par un savant article ; *le Soldat piémontais revenant du camp de Turin* (récit de la campagne d'Italie de 1640), la meilleure des relations consacrées à cet épisode militaire (Paris, 1641) ; on peut la compléter par une lettre inédite de Baudier conservée à Paris, Bibliothèque nationale, fds Dupuy ; *Histoire du maréchal de Toiras, ensemble une bonne partie du*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

règne de Louis XIII et la généalogie (1644, in-fol.); *Histoire de l'administration de l'abbé Suger* (1645); *Vie du cardinal Ximènes* (1635), d'après les auteurs espagnols de Castro, Fernand de Pulgar, Eug. Roblez; *Le Pour et le Contre*, journal littéraire de Prévost, mentionne une *Histoire manuscrite de Marguerite d'Anjou, femme du roi d'Angleterre Henri VI* (t. XI, 1740), alors dans la bibliothèque de Coislin, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; *Des guerres qui ont lieu entre la France et l'Angleterre*, ouvrage inachevé, maintenant à la Bibliothèque nationale. L.-G. PÉLISSIER.

BIBL. : LELONG, *Bibliothèque historique.* — BAYLE, MORERI, HIPPEAU, dans *Biographie Didot;* Bibl. Barberini, mss.

BAUDIGNAN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Cabarret ; 251 hab.

BAUDIGNÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Condrecourt ; 198 hab.

BAUDIN DES ARDENNES (Pierre-Charles-Louis), conventionnel, membre de l'Institut, né à Sedan le 18 oct. 1748, mort à Paris le 14 oct. 1799. Son père, A.-A. Baudin, était lieutenant-général du bailliage de Sedan. Le jeune Baudin achevait son droit à Paris, quand l'exil du parlement, en 1771, le fit renoncer au barreau. Il devint précepteur des enfants du président Gilbert des Voisins. En 1783, il est directeur des postes à Sedan. En 1790, il est élu maire de cette ville, puis, en 1791, député des Ardennes à l'Assemblée législative, où il se confina dans les fonctions de membre du Comité d'instruction publique. Cependant, le 17 août 1792, on l'envoya avec Isnard et Quinette comme commissaire dans le dép. des Ardennes, qui avait pris parti pour Louis XVI détrôné. Réélu à la Convention nationale, il opina, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple, pour la réclusion et pour le sursis : « Je n'ai jamais pu me persuader, dit-il à la tribune, que mon mandat m'autorisât à exercer les fonctions de juge. » Puis il se tut jusqu'après la chute de Robespierre. En l'an III, membre de la commission des Onze chargée du projet de constitution, il en fut fréquemment le rapporteur. C'est lui notamment qui fit décider que les assemblées électorales devraient réélire au Corps législatif les deux tiers au moins des conventionnels. Il présidait la Convention le 11 vendémiaire an IV, lors de la fête célébrée en l'honneur des députés morts victimes de la « tyrannie décemvirale ». Il prononça un discours élégant où, le premier, il loua avec vérité le génie oratoire des Girondins. Ses portraits de Guadet, de Vergniaud, de Rabaut Saint-Etienne, de Gensonné, tracés avec délicatesse, révélèrent le talent de cet homme modeste. La Convention vota l'impression de cette remarquable harangue, qui fut aussitôt réimprimée dans plusieurs départements, et valut à Baudin l'honneur de faire partie de l'Institut, section des sciences sociales et législation. Membre du Conseil des Anciens, qu'il présida plusieurs fois, il y parla souvent et eut à venger la mémoire de la Convention des injures de la réaction. Il craignait le retour de la royauté et son cœur naïf avait mis en Bonaparte toutes ses espérances républicaines. Philippe Le Bas, fils du conventionnel, dit que cet excellent homme mourut de joie à la nouvelle que Bonaparte avait débarqué à Fréjus. Sa mort causa une certaine émotion, à une époque où on ne s'émouvait guère de rien. Le Conseil des Cinq-Cents, dont il n'était pas membre, fit prononcer son éloge par Emile Gaudin. Quant au Conseil des Anciens, il entendit deux oraisons funèbres de Baudin : l'une par Laussat (22 vendémiaire an VIII); l'autre par Garat, le lendemain des funérailles (24 vendémiaire). Ses écrits, sobres et sages, sont peu connus. Le 15 messidor an IV, il lut à l'Institut un mémoire sur l'*Esprit de faction*. L'année suivante il publia un opuscule en faveur de la liberté des cultes. Joignez à cela plusieurs brochures de circonstance sur cette constitution de l'an III, dont il fut un des auteurs, et c'est toute l'œuvre littéraire de cet homme de cœur et de goût. F.-A. AULARD.

BAUDIN (Nicolas), marin et explorateur français, né à l'île de Ré en 1750, mort à l'Ile-de-France le 16 sept. 1803. Il servit d'abord dans la marine du commerce, puis entra, en 1786, dans la marine militaire comme second lieutenant de vaisseau. Passionné pour l'étude de l'histoire naturelle, il fit deux voyages scientifiques dans l'Inde, sous pavillon autrichien; à son retour, il offrit au Directoire les collections qu'il avait recueillies; il fut alors nommé capitaine de vaisseau et chargé d'un nouveau voyage scientifique aux Antilles. Il partit du Havre le 19 vendémiaire an IV, pourvu d'un sauf-conduit accordé par les Anglais. Revenu en France, le premier consul le mit à la tête d'une expédition destinée à l'exploration de la Nouvelle-Hollande. Il prit au Havre le commandement de la corvette *le Géographe*, ayant sous ses ordres le capitaine Hamelin commandant le *Naturaliste*, les frères Freycinet, et le naturaliste Péron. Les principales découvertes ou reconnaissances qui marquèrent cette campagne furent celles des côtes d'Edel et d'Endracht où fut levée la baie des Chiens marins, des côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande entre les 130e et 145e degrés de longitude. Cette côte reçut alors le nom de terre Napoléon, celui d'Adélaïde donné par les Anglais a prévalu. Baudin reconnut le détroit de Bass, la côte orientale de la terre de van Diémen. De graves discussions éclatèrent malheureusement pendant cette campagne entre Baudin et ses officiers. Les équipages furent cruellement éprouvés par les fatigues et les privations. En rentrant en France, l'expédition relâcha à l'Ile-de-France où elle perdit son chef. Milius en prit alors le commandement, et la ramena à Lorient après une absence de 41 mois. Les résultats de ce voyage furent publiés par le naturaliste Péron et après la mort de ce dernier par L. Freycinet sous le titre *Voyage de découverte aux terres australes* (6 vol., 1807 à 1816).

BAUDIN (Charles), amiral français, né à Sedan le 11 juil. 1784, mort à Ischia, près de Naples, le 7 juin 1854. Fils du conventionnel Baudin, des Ardennes, il embarqua en 1799 sur la prame *le Foudroyant*. Aspirant en 1800, il fit partie de l'expédition aux terres australes, commandée par le capitaine Nicolas Baudin, avec lequel il n'avait aucun lien de parenté. Promu enseigne de vaisseau à son retour, il embarqua sur la *Piémontaise*, à destination de la mer des Indes, puis continua cette campagne sur la *Sémillante* qui, pendant plusieurs années, fit avec succès la guerre aux Anglais; c'est à bord de cette frégate qu'il eut le bras droit enlevé par un boulet, dans un combat heureux, livré à la frégate anglaise *Terpsichore*. Il fut promu lieutenant de vaisseau en 1809. Rentré en France et commandant le brick *le Renard*, il défit, devant Saint-Tropez, le brick anglais *Avallon*. Capitaine de vaisseau et commandant la *Bayadère* en rade de l'île d'Aix, il fit suivre son adhésion à l'acte additionnel d'une déclaration dans laquelle il disait : « Lorsque l'ennemi extérieur aura été repoussé, lorsque tous les dangers qui menacent votre existence politique seront écartés, nous nous réservons de demander des institutions plus complètement libérales. » Cependant, après le désastre de Waterloo, l'idée de se réfugier en Amérique ayant été suggérée à Napoléon, le capitaine Baudin se dévoua à cette entreprise dont la direction lui fut confiée. Il s'agissait de traverser la croisière anglaise qui surveillait les côtes de l'Aunis et de la Saintonge. Baudin était alors mouillé sur rade du Verdon ; il retint dans la Gironde tous les navires en partance, dans la pensée d'appareiller avec eux dès que le vent serait favorable et de se dérober ainsi à la poursuite des Anglais, mais, ayant reçu contre-ordre, il leva l'embargo et lui-même sortit sans être inquiété. Placé en non-activité par la Restauration, il demanda et obtint sa mise à la retraite, puis créa au Havre une maison de commerce qui devint rapidement prospère, mais la révolution de 1830 entraîna sa ruine ; il se retira des affaires et obtint sa réintégration dans la marine militaire. En 1838, il conduisit à Saint-Domingue le commissaire français

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chargé de régler la question de l'indemnité imposée au gouvernement haïtien et contribua pour une large part au succès de cette mission. Promu contre-amiral à son retour, il fut chargé d'aller demander réparation au gouvernement mexicain des insultes faites à notre pavillon. L'escadre qu'il commandait se composait de trois frégates : *la Néréïde*, capitaine Turpin ; *la Gloire*, capitaine Lainé ; *l'Iphigénie*, capitaine Parseval-Deschênes ; de deux bombardes : *le Cyclope*, capitaine Ollivier ; *le Vulcain*, capitaine *Lefvotten* ; d'une corvette : *la Créole*, capitaine prince de Joinville ; de deux bâtiments à vapeur : *le Météore*, capitaine Barbotin, et *le Phaéton*, capitaine Goubin. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, l'amiral Baudin résolut d'attaquer le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, construit sur un récif, devant la ville de la Vera-Cruz et réputé imprenable. Le feu ouvert le 27 nov., à midi, ne fut suspendu qu'à la nuit ; le fort, complètement ruiné, et la ville se rendirent le lendemain. Ce fait d'armes eut un grand retentissement en Europe ; c'était, au dire du duc de Wellington, le seul exemple d'une place régulièrement fortifiée, prise par une force purement navale. Nommé vice-amiral, Baudin fut ministre de la marine en 1841, puis il occupa de 1841 à 1847 le poste de préfet maritime à Toulon ; après la révolution de 1848, il fut nommé au commandement de l'escadre d'évolution qu'il quitta en 1849 pour aller siéger au conseil d'amirauté. Il ne fut élevé à la dignité d'amiral que quelques jours avant sa mort. Il était grand-cordon de la Légion d'honneur et président du conseil des églises réformées. Son nom a été donné récemment à un cuirassé de 1er rang.

BIBL. : JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *la Marine de 1812. — Une expédition d'outre-mer en 1838* ; *Revue des Deux Mondes*, t. LXXIII.

BAUDIN (Jean-Baptiste-Alphonse-Victor), homme politique français, né à Nantua (Ain) le 20 avr. 1811, tué à Paris le 3 déc. 1851. D'abord étudiant en médecine à Lyon, puis à Paris au Val-de-Grâce, où il entra dans la chirurgie militaire. Il fut un des adeptes des théories socialistes de Saint-Simon, ce qui le fit envoyer en Afrique, malgré le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'épidémie du choléra, en 1832. Il fut médecin dans le régiment où servait Cavaignac qui devint plus tard chef du pouvoir exécutif. Ayant donné sa démission, Baudin vint s'établir médecin à Paris et s'affilia aux sociétés secrètes et à la franc-maçonnerie, où son éloquence communicative lui attira de nombreux succès. Un instant compromis dans l'affaire du 15 mai 1848 et arrêté, il fut mis en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu. Les électeurs de l'Ain l'envoyèrent comme représentant à la Législative par 46,739 voix. Il siégea à la Montagne. Lors de l'expédition de Rome, il signa chez Ledru-Rollin la demande de mise en accusation du Prince-Président et ne fut pourtant point impliqué dans l'affaire des Arts et Métiers, 13 juin 1849. En 1850, à propos de la loi qui confiait aux préfets le droit de révoquer les instituteurs, il demanda que l'instruction primaire fût gratuite et obligatoire. Le 3 déc. 1851, Baudin était dans le faubourg Saint-Antoine avec une douzaine de ses collègues de la Législative qui essayaient de rappeler la troupe commandée par le général Marulaz au respect de la constitution républicaine. Ce fut peine perdue. Une décharge des soldats commandés par le capitaine Petit tua Baudin qui, ceint de son écharpe et tenant en main un drapeau tricolore, était monté debout sur la barricade. Un instant auparavant, Baudin engageant les citoyens présents à défendre la République, l'un d'eux — quelques-uns disent une femme — lui répliqua : « Crois-tu que nous allons nous faire tuer pour te conserver tes vingt-cinq francs par jour ? » — « Vous allez voir, riposta Baudin, comment on meurt pour vingt-cinq francs. » Baudin fut enterré le 5 déc. au cimetière Montmartre, où depuis la foule va chaque année en pèlerinage. A la suite d'une de ces manifestations, à la fin de l'Empire, il y eut une affaire judiciaire célèbre, connue sous le nom de « procès Baudin » intentée contre *Delescluze* (V. ce nom), qui mit en évidence Léon *Gambetta* (V. ce nom).

Louis LUCIPIA.

BAUDINARD. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. d'Aups ; 294 hab.

BAUDIOT (Charles-Nicolas), violoncelliste, né à Nancy le 29 mars 1773, mort le 26 sept. 1849. Le jeune Baudiot étudia sous la direction de Janson l'aîné, et succéda à son professeur au Conservatoire, en l'année 1802. Il collabora avec Levasseur à la méthode de violoncelle que devait rédiger *Baillot* (V. ce nom). Lors de la réorganisation du Conservatoire (1816), il conserva son poste de professeur, et fut fait, en outre, premier violoncelle de la chapelle royale, jusqu'à sa retraite (1822). On vantait la correction et la pureté de son jeu, auquel cependant beaucoup de *dilettanti* reprochaient une certaine froideur. Fétis donne, avec détails (*Biogr. univers. des mus.*, 2e éd., t. I, p. 274), le récit d'une cruelle mésaventure arrivée à Baudiot, en 1807 : l'artiste exécutait une fantaisie de sa composition sur un thème de Haydn, ignorant que l'on venait précisément de jouer la symphonie de Haydn où se trouvait ce thème, et l'explosion de rire qui se produisit dans la salle lui fit perdre tous ses moyens, au point qu'il s'évanouit et qu'on fut obligé de l'emporter. Baudiot a publié de nombreux morceaux concertants pour violoncelle, duos, trios, sonates, concertos, nocturnes, thèmes variés, fantaisies ; de plus, il a écrit une *Méthode complète de violoncelle* et une *Instruction pour les compositeurs, ou notions sur le mécanisme et le doigté du violoncelle et la manière d'écrire pour cet instrument*. A. E.

BAUDISSIN (Wolf-Henri-Frédéric-Charles, comte de), traducteur et critique allemand, né à Rantzau, dans le Holstein, le 30 janv. 1789, mort à Dresde le 4 avr. 1878. Il fut d'abord secrétaire de la légation danoise, à Stockholm, à Vienne et à Paris, et voyagea pendant plusieurs années en Italie et en Grèce. Au retour, il se fixa à Dresde. Il collabora à la traduction des œuvres de Shakespeare, entreprise par les frères Schlegel et Tieck ; il traduisit les comédies de Molière en vers iambiques (Leipzig, 1865-1867, 4 vol.), les *Proverbes dramatiques* de Leclercq (Liepzig, 1875, 2 vol.), des fragments d'anciens poètes anglais, sous le titre de *Ben Jonson et son école* (Leipzig, 1836, 2 vol.), et divers poèmes chevaleresques allemands (*Iwein*, 1845 ; *Wigalois*, 1848). A. B.

BAUDIT (Amédée), peintre suisse, né à Genève en 1827. Résidant en France depuis 1849, cet artiste, élève de M. Diday, expose aux Salons annuels depuis 1851, sans interruption ; il est fixé actuellement à Bordeaux. Son genre est la marine et le paysage, et il a trouvé ses meilleurs sujets dans le S.-O. de la France, aux environs de Bordeaux, dans les marais et dans les landes. Parmi ses œuvres principales : *le Viatique* (Salon 1859) ; *la Dent du Midi, Pyrénées* (S. 1861, au musée de la Rochelle) et *le Bois de pins à Cannes, Alpes-Maritimes* (S. 1867) ont été acquis par le ministère des beaux-arts. On peut citer encore : *Lisière de bois dans les Landes* (1872, au musée de Bordeaux) ; *Sur les bords de la Dordogne* (musée d'Agen) ; *Matinée de septembre sur l'étang de Lacanau, Landes* (S. 1869, musée de Pau). M. A. Baudit a obtenu, indépendamment de nombreuses médailles et récompenses à diverses expositions de province, une médaille de 3e classe au Salon de 1859, et un rappel de médaille à celui de 1861. Ad. T.

BAUDIUS ou **BAUDIER** (Dominique), historien flamand, né à Lille le 8 avr. 1561, mort à Leyde le 22 août 1613, étudia d'abord la théologie, et fut à Genève l'élève de Th. de Bèze et de Daneau ; il entra plus tard dans la diplomatie, fut professeur de droit à Leyde et enfin occupa (1611) la charge d'historiographe de la république des Provinces-Unies. Il a publié un ouvrage très important sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la *Trêve de douze ans (De induciis belli Belgici*, lib. III, 1610, in-4), conclue en 1609. Il a composé aussi des poésies latines estimées. E. H.

Bibl. : Hoefman-Peerlkamp, *De poetis neerl.* — Paquot, *Mémoires*, VIII. — De Wind, *de Nederl, geschiedschr.*

BAUDOBRIGA. Ville de l'ancienne Gaule, prov. de Germanie inférieure, sur le Rhin, entre Mayence et Cologne. C'est aujourd'hui Boppart. — Une autre ville du même nom était située dans la même province chez les Trévires.

BAUDOIN (V. Baudouin).

BAUDOIN (Noël), musicien flamand, appelé aussi *Baulduin*, *Balduin* et *Balduinus*, né dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, et mort en 1529. Il fut maître de musique à la cathédrale d'Anvers, de 1513 à 1518. Il est probable qu'il fit le voyage d'Italie, considéré alors comme à peu près obligatoire pour les musiciens. Petrucci de Fossombrone a imprimé deux motets de Baudoin. On trouve encore six messes de lui dans un volume des archives pontificales, et Salblinger, dans son recueil, a publié plusieurs pièces composées par le même auteur (Augsbourg, 1540). De plus, dans le VI^e^ livre des *Chansons nouvelles* de Tylman Susato, il y a une autre de ses messes, et un *Quam pulchra est*, signé Natalis Baudoin, est compris dans le recueil *Selectissimæ symphoniæ compositæ ab excellentibus ante hac non editæ* (Nuremberg, Joannes Montanus et Ulricus Neuberus, 1546, in-4).

BAUDOIN ou **BAUDOUIN** (Jean), littérateur français, né à Pradelles (Haute-Loire) vers 1590, mort à Paris en 1650. Il fut lecteur de la reine Marguerite, puis fit partie de la maison du maréchal de Marillac et fut pensionné par le chancelier Séguier. Il fut un des premiers membres de l'Académie française (1634). Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : les *Larmes d'Héraclite*, poème (Lyon, 1609, in-12); *Discours d'un fidèle Français sur la majorité du Roi* (Paris, 1614, in-8); les *Aventures de la cour de Perse, divisées en sept journées, où sous des noms étrangers sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de notre temps* (Paris, 1629, in-8). M. Paulin Paris a attribué cet ouvrage à la princesse de Conty (M^lle^ de Guise). *Histoire négrepontique* (Paris, 1631, in-8). Ce livre, signé par Baudoin, est de Pierre de *Boissat* (V. ce nom). Les *Saintes métamorphoses* (Paris, 1644, in-4); les *Pénitentes illustres* (Paris, 1647, in-8). Baudoin a donné aussi un très grand nombre de traductions de D. Cassius, Suétone, Lucien, Tacite, de Bacon, de Sidney, du Tasse, etc., etc. Il a publié l'*Histoire des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, de J. Bosio, trad. par Boissat.

Bibl. : Niceron, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres de la République des lettres;* Paris, 1727-45, t. XII et XX. — Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, éd. Ch. Livet; Paris, 1858, 2 vol. in-8, t. I, pp. 238-241; t. II, pp. 515-517. — Quérard, *Supercheries littéraires dévoilées;* Paris, 1869, t. I, pp. 469-470. — P. Paris, *Bulletin du Bibliophile*, de juin 1852, p 812.

BAUDONCOURT *(Baldonis curtis)*. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 821 hab. A 50 m. au S. du village on trouve les ruines d'un château, bâti au commencement du xiv^e^ siècle par Eudes de Charenton, abbé de Luxeuil, assiégé par les Ecorcheurs en 1444, forcé par les réformés en 1568, pris par les Français en 1642, et brûlé lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. Un autre château du moyen âge, situé à 200 m. à l'O. du village, aujourd'hui complètement disparu, a été le berceau d'une maison à laquelle appartenait le fameux routier comtois, Jacques de Baudoncourt, que le duc de Bourgogne fit étrangler à Dijon en 1360. — Moulin, féculerie, tisseranderies. — Entre Baudoncourt et Luxeuil, source intermittente, dite *Ruisseau du cher temps* et *Fontaine de Disette*. Lex.

Bibl. : *Annales franc-comtoises* (Besançon, Jacquin), n^os^ d'oct.-nov., 1866.

BAUDONVILLIERS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 195 hab.

BAUDOT (Philippe), sieur de Cressy et de Chandenier, homme politique et diplomate français, né vers 1430, mort le 10 oct. 1506. Avocat fiscal au parlement de Bourgogne (1474), conseiller au parlement de Paris, puis gouverneur de la Chancellerie du duché de Bourgogne, et conseiller au Grand Conseil, il fut aussi « député pour le procès du duc d'Alençon » (1458). On conserve dans les Archives d'Etat de Berne une lettre de créance [*datum apud civitatem Meldensem, die decimo nono mensis maii* (1484)] adressée par Charles VIII aux Cantons suisses en faveur de « *consiliarios et oratores nostros, magistrum Philippum Baudot, gubernatorem Cancellarie in ducatu, Joannem Dandelot, scutiferum baillivum superioris baillivatus in Comitatu Burgundie et doctorem Conradum Hynghanter, quibus et duobus eorum in tercii absencia dedimus in mandatis vos nostro nomine visitare* ». Baudot qui se rendit en Suisse au printemps de la même année, et qui assista à la diète de Lucerne du 2 juill., signa avec son collègue Dandelot le traité de renouvellement d'alliance du 4 août 1484. L'année suivante (1^er^ sept. 1485), il se trouva à Lausanne, lui et Jean d'Achey, bailli d'Auxois, en qualité d'arbitres choisis par le duc René de Lorraine dans un différend que ce prince avait avec Jean d'Arberg, seigneur de Valengin, au sujet de la baronnie de Beauffremont; mais cette tentative d'accomodement ne produisit aucun résultat. Rott.

Bibl. : Bibliothèque nationale, Ms., *Titres Baudot* (Dossiers Bleus, 1541 et 1542), ff 22728 (Biographie de certains conseillers au parlement de Paris), — Archives d'Etat du canton de Berne (Frankreich Buch, série B) *Amtliche Sammlung der æltern eidgenoessischen Abschiede, bearbeitet von Anton Philipp von Segesser* (1478-1499, Zurich, 1858). — Jonas Boyve, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valengin, depuis Jules-César jusqu'en 1722;* Berne et Neuchâtel, 1854-1855.

BAUDOT (François), antiquaire français, né à Dijon en 1638, mort le 4 avr. 1711. Il est l'auteur de *Lettres en forme de dissertations sur l'ancienneté de la ville d'Autun ou Bibracte* (Dijon, 1710, in-12 avec fig.). E. B.

Bibl. : *Bibliothèque de Bourgogne*, t. I, p. 15.

BAUDOT de Jully (Nicolas), historien français, né à Paris le 17 avr. 1678, mort le 29 août 1759. Il fut subdélégué de l'intendant à Sarlat. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages historiques parmi lesquels nous citerons : l'*Histoire de la Conquête d'Angleterre par Guillaume le Conquérant* (1701, in-12), des histoires de Philippe-Auguste, Charles VI, Charles VII et Louis XII, assez étendues et bien composées.

BAUDOT (Pierre-Louis), antiquaire français, né à Dijon le 21 fév. 1761, mort à Pagny-sous-le-Château (Côte-d'Or) le 4 mars 1816. Fils de Bénigne-Jérôme Baudot, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne, il succéda dans cette charge à son père, puis vint à Paris exercer la profession d'avocat et se livrer à son goût pour les antiquités et les médailles. Après la Révolution, il se retira dans sa propriété de Pagny-sous-le-Château, et fut nommé membre du conseil général de la Côte-d'Or. On lui doit de nombreux mémoires insérés dans le *Magasin encyclopédique*, de 1808 à 1814; nous citerons ceux qui sont intitulés : *Etude sur une médaille impériale du* xiii^e^ *siècle* et *Etude sur un grand sceau du* xvi^e^ *siècle qui porte le nom d'un roi de la Bazoche;* ils furent l'occasion d'une polémique très vive entre l'auteur et Girault, son confrère à l'Académie de Dijon. Baudot a publié en outre : *Eloge historique de l'abbé Boullemier* (Dijon, 1803, in-8); *Recherches sur les monnaies et les médailles anciennes trouvées dans la Côte-d'Or* (Dijon, 1809, in-8); *Dialogue entre les Bourguignons François Pasumot et Ch. Boullemier aux Champs-Elysées* (Paris, 1811, in-8); *Dialogue aux Champs-Elysées, suite à l'éloge de M. Devosges* (Besançon, 1813, in 8); *Lettre à M. Girault pour servir de supplément à ses essais historiques et biographiques sur Dijon* (Dijon, 1815, in-12). E. B.

BAUDOT (Marc-Antoine), membre de l'Assemblée légis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lative et de la Convention nationale, mort en 1830. Il exerça d'abord la profession de médecin à Charolles. Nommé par le dép. de Saône-et-Loire premier suppléant à l'Assemblée législative, il remplaça, le 10 juil. 1792, le député Desplaces, démissionnaire, et, en sept. 1792, fut élu à la Convention nationale par les mêmes électeurs, le septième sur onze. Ardent montagnard, il vota en ces termes la mort de de Louis XVI : « J'attends avec impatience les circonstances qui vous permettent d'abolir la peine de mort, mais je réserverai toujours cette peine pour les traîtres. Je prononce donc la peine de mort contre Louis, et que le jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures. » Le 24 juin 1793, il dénonce à la tribune les manœuvres fédéralistes et girondines des autorités de Toulouse. Le 22 juil. il fait décider : 1° que les citoyens qui sont dans les villes rebelles et n'en sortiront pas dans trois jours seront inscrits sur la liste des émigrés; 2° que chaque paroisse n'aura plus qu'une cloche et que toutes les cloches qui, par cette réduction, deviendront inutiles au service du culte, sont mises à la disposition du ministre de la guerre, pour être converties en canons. Quatre jours plus tard, il est nommé commissaire à Montauban, où on inclinait au fédéralisme, afin d'y établir l'ordre. Le 20 sept. il est adjoint à Chaudron-Rousseau, commissaire à Toulouse. Il avait alors quitté Montauban pour Bordeaux, capitale de l'insurrection dans le S.-O., où il organisa (15 sep.) une municipalité provisoire. A Toulouse, en oct. 1793, Chaudron-Rousseau et lui firent arrêter plus de 1.500 suspects et intimidèrent les fauteurs de guerre civile. Pour atteindre à ce résultat si désirable, Baudot dut s'appuyer sur les Jacobins de Toulouse: il crut pouvoir autoriser certains actes de vandalisme, qui mutilèrent des monuments précieux pour l'histoire du Languedoc. Envoyé de nouveau à Bordeaux, avec Isabeau, Chaudron-Rousseau et Tallien, il contribue à la réduction et au désarmement de cette ville (30 vendémiaire, an II). Le 12 brumaire, il est de retour à la Convention, rend compte des mesures de rigueur qu'il a dû prendre et fait décréter que le dép. de la Gironde s'appellera dép. du Bec-d'Ambès. Le lendemain, il se fait applaudir au club des Jacobins. Nommé commissaire près des armées du Rhin et de la Moselle avec Hermann, Lemann et Lacoste (du Cantal), il paya de sa personne à l'affaire de Kaiserslautern (15 nivose an II). Quand les deux armées furent réunies, Saint-Just voulait donner le commandement supérieur à Pichegru : Baudot et Lacoste firent nommer Hoche et rendirent ainsi le plus signalé service à la défense nationale. Bientôt il demande son rappel et rend compte de ses opérations dans la séance du 26 ventôse. Le 30 thermidor an II, cet infatigable serviteur de la Révolution est nommé, avec Garreau et Delcher, commissaire près de l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Moncey. Il prit part en cette qualité à la bataille de la fonderie d'Egny (30 vendémiaire an III), où les Espagnols furent mis en déroute, et marcha avec Garreau en tête des colonnes. Le 13 prairial suivant, il est décrété d'arrestation avec Lacoste : on les accusait d'avoir jadis terrorisé l'Alsace. Baudot se réfugia en Suisse, puis à Venise. L'amnistie du 4 brumaire an IV lui permit de rentrer en France, où il exerça les fonctions de chef de division au ministère de la guerre sous Bernadotte. Pendant l'Empire il se tint fièrement à l'écart et reprit sa profession de médecin à Charolles. C'est là qu'Edgard Quinet, enfant, le connut et apprit à l'aimer : « C'était, dit-il, un conventionnel de la Montagne, d'un grand et charmant esprit, compagnon de Saint-Just dans sa mission aux lignes de Wissembourg,.... qui avait découvert Hoche et agrandi la France jusqu'au Rhin. Œil d'aigle, bouche souriante, grand habit noir, bas de soie, il venait chaque jour passer deux heures chez mes parents. Jamais il ne parlait de la Révolution... Je l'entendis pourtant dire un mot qui me frappa : D'autres hommes ont eu la fièvre pendant vingt-quatre heures : moi, madame, je l'ai eue pendant dix ans! » (*Histoire de mes idées*, p. 67). Proscrit comme régicide, il partit pour la Suisse le 4 fév. 1816, y fut persécuté au point que pendant six semaines il se vit obligé de chercher à travers les neiges « l'asile où il pourrait reposer le soir ». Un médecin de Lausanne lui donna l'hospitalité dans un asile d'aliénés à Avenche. Il y passa cinq mois, puis se rendit à Liège, où il vécut, semble-t-il, jusqu'à la Révolution de 1830. Il fut un des quatre-vingts conventionnels qui revirent la France après 1830. Edgar Quinet nous l'a montré occupé en 1836, à écrire des mémoires amers et éloquents, qui sont aujourd'hui entre les mains de M^me^ veuve Quinet et dont la publication complétera la biographie de cet homme militant, en même temps qu'elle rectifiera, à en juger par les extraits qu'on en connaît, plus d'un point de l'histoire de la Révolution. — Nous n'avons pu trouver la date de la naissance de Marc-Antoine Baudot. F.-A. Aulard.

BAUDOT (Auguste-Nicolas), général français, né à Rennes en 1765, mort à Alexandrie (Egypte) en 1801. Capitaine en 1791, il fut successivement aide de camp de Marceau et de Kléber, en 1800 il fut nommé général de division. Blessé en 1801, devant Alexandrie, il y mourut des suites de ses blessures. Son nom figure, à Versailles, sur les tables de bronze.

BAUDOT (Joseph-Eugène-Anatole de), architecte français, né à Sarrebourg (Meurthe) le 14 oct. 1834. Élève de H. Labrouste et de E. Viollet-le-Duc; architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, membre de la Commission des Monuments historiques, et professeur au musée du Trocadéro. Les travaux par lesquels M. de Baudot s'est fait connaître peuvent se diviser en trois catégories : 1° restaurations d'édifices du moyen âge; 2° constructions neuves; 3° publications diverses.

1° *Restaurations d'édifices du moyen âge.* Parmi les restaurations d'édifices du moyen âge, exécutées sous la direction de M. de Baudot, nous citerons : la chapelle du fort de *Vincennes*, le château de *Blois*, les églises de *Beaulieu* et d'*Arnac Pompadour* (Corrèze); celles de *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne); *Saint-Aignan*, *Selles-sur-Cher*, *Saint-Nicolas de Blois* (Loir-et-Cher); *Preuilly* (Indre-et-Loire); *la Ferté-Alais*, *Thiverval* (Seine-et-Oise); *Montargis et Beaume-la-Rolande* (Loiret); et tout particulièrement la très intéressante restauration de la cathédrale du *Puy-en-Velay* (Haute-Loire), si extraordinaire par son caractère de grandeur et de sauvage énergie; celles des églises de *Brive* et d'*Aubazine* (Corrèze), et enfin l'achèvement des premières travées et des tours de la cathédrale de Clermont-Ferrand, travaux commencés et conçus dans leur ensemble par Viollet-le-Duc. La cathédrale de Clermont, ainsi terminée, forme un ensemble majestueux dont la belle silhouette couronne à souhait la partie supérieure de la vieille capitale de l'Auvergne.

2° *Constructions neuves.* M. de Baudot a construit les églises de *Privas* (Ardèche); de *Rambouillet* (Seine-et-Oise), celle-ci, remarquable par un intéressant emploi de la fonte de fer; de la *Roche-Millet* (Nièvre); *Sambin* (Loir-et-Cher); *Saint-Flovier* (Indre-et-Loire). Tout dernièrement enfin, M. de Baudot a construit le lycée de *Tulle* (Corrèze) et le lycée *Lakanal* à *Sceaux* (pour l'Etat). Dans ce dernier édifice, qui est la réalisation complète des programmes les plus récents, la disposition intéressante des services, l'orientation des classes, l'aspect gai et brillant, obtenu par un judicieux emploi de briques et de terres cuites, de couleurs différentes, les soins apportés à l'hygiène bien comprise, à l'aération, à la surveillance, etc., tout concourt à donner à l'œuvre un caractère et un charme tout particuliers. Par suite des doctrines des deux maîtres dont il est l'élève, M. de Baudot se trouve naturellement un des représentants les plus autorisés de l'Ecole rationnelle. Il a toujours cherché à en rendre l'esprit dans les travaux qu'il a exécutés, et le caractère de ses œuvres se ressent à la fois de l'influence libérale de l'enseignement de Labrouste, de l'esprit si universel de Viollet-le-Duc, et des inspirations tirées plus ou moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

directement des édifices de notre moyen âge français dont il a fait une étude si complète. Les traditions de l'enseignement de ces deux maîtres ont trouvé en M. de Baudot un défenseur énergique et ardent. Il a publié dans différents journaux d'architecture, de nombreux articles de polémique, dirigés dans ce sens, et particulièrement dans la *Gazette des architectes* et l'*Encyclopédie d'architecture*.

3° *Publications diverses.* Des nombreuses études, faites par M. de Baudot sur les monuments de notre moyen âge français, une partie appartient aux archives des Monuments historiques; d'autres ont été publiées par leur auteur en ouvrage distinct, et forment, sous le nom d'*Eglises de bourgs et de villages*, un recueil intéressant sur une catégorie de monuments de proportions modestes, mais souvent d'un art exquis; enfin M. de Baudot a dirigé la publication d'un ouvrage sur la *Sculpture française*, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la fin de la Renaissance (1884). Cette publication consiste en reproductions directes des spécimens les plus intéressants de sculptures, de figures ou d'ornements tirés de nos plus beaux monuments historiques. Elle n'est d'ailleurs que le commentaire du musée de moulage du Trocadéro, musée dans lequel M. de Baudot fait un cours sur l'architecture française depuis le moyen âge jusqu'à la fin de la Renaissance. H. Saladin.

BAUDOT, ingénieur des télégraphes français, né à Magneux (Haute-Marne) le 11 sept. 1845, inventeur d'un appareil télégraphique imprimant les télégrammes en caractères typographiques et pouvant, suivant les besoins, servir pour la transmission unique ou pour des transmissions multiples par un même fil. Les premières recherches de M. Baudot remontent à 1873; son but était de trouver un appareil imprimeur rapide, d'un rendement supérieur à celui des autres systèmes analogues et pouvant s'approprier aux exigences les plus diverses d'une exploitation télégraphique. Le télégraphe Baudot qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris, en 1878, était un appareil imprimeur à transmissions multiples permettant à cinq employés de travailler simultanément sur un même fil de ligne. Ce premier type, assez compliqué, a subi ensuite de nombreuses modifications; lorsqu'il parut de nouveau à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881, il était disposé pour servir à six transmissions par le même fil. Mais, bien que ce nouveau type fût beaucoup moins compliqué que le précédent, il ne répondait pas encore d'une manière suffisante au but que l'inventeur s'était proposé. M. Baudot poursuivit ses recherches avec une persévérance digne d'éloges et, en 1883, il produisit le type actuel qui, comme nous l'avons indiqué, peut servir indifféremment, soit pour une transmission unique ou duplex, comme les appareils Morse ou Hughes, soit à des transmissions multiples pouvant atteindre jusqu'à six transmissions simultanées par un même fil. Le rendement d'un fil de ligne desservi par un appareil Baudot simple est de 165 lettres, ou 25 mots environ, par minute, soit 1,500 mots à l'heure. Un appareil monté en duplex ou un appareil double fera 3,000 mots à l'heure; un triple 4,500 mots; un quadruple 6,000 mots; un sextuple 9,000 mots, soit 600 télégrammes de 15 mots à l'heure. Les appareils Baudot sont employés principalement en France, où ils desservent actuellement un grand nombre de lignes importantes.

BAUDOUIN. *Ce nom étant commun à un grand nombre de princes ou d'hommes célèbres, nous avons groupé ces personnages dans l'ordre suivant:* I. Empereurs; II. Rois; III. Princes féodaux; IV. Littérateurs, artistes, etc.

I. Empereurs de Constantinople.

BAUDOUIN Ier, empereur de Constantinople (Baudouin IX comme comte de Flandre, et Baudouin VI comme comte de Hainaut), naquit en juil. 1171 à Valenciennes. Il était fils aîné de Baudouin VIII, comte de Flandre (Baudouin V comme comte de Hainaut) et de Marguerite d'Alsace, dite de Flandre, fille de Thierry d'Alsace et sœur de Philippe d'Alsace, tous deux comtes de Flandre. Du vivant de ses parents, il porta le titre de comte d'Ostrevant. En 1184, l'empereur Henri VI l'arma chevalier lors des cérémonies de son couronnement. En 1185, il épousa Marie de Champagne, fille puînée de Henri Ier, comte de Champagne, et nièce du roi de France Philippe-Auguste, avec laquelle il était fiancé depuis 1179. En 1188, il accompagna son père dans une expédition contre le comte de Namur, et, le 1er août 1194, il prit part et fut blessé à la bataille de Hasbain, où Baudouin VIII vainquit le comte de Namur. A la mort de sa mère (15 nov. 1194) qui avait hérité d'une partie du comté de Flandre après le décès de Philippe de Flandre (1er juin 1191), il devint lui-même comte de Flandre, neuvième du nom de Baudouin. Le reste du comté, qui comprenait l'Artois avec les villes de Bapaume, Aire, Saint-Omer, Hesdin et Lens, avait été attribué dès 1191 au prince Louis, fils de Philippe-Auguste et de Isabelle de Hainaut, sœur de Philippe de Flandre, laquelle l'avait reçu en dot lors de ses fiançailles. En 1192, cette partie fut cédée formellement à la France par le traité d'Arras. Le 17 nov. 1195, Baudouin hérita du comté de Hainaut, après la mort de son père. En juin 1196, il se rendit à Compiègne pour faire hommage au roi de France de son comté de Flandre. Mais peu de temps après, ayant conçu le dessein de lui reprendre le comté d'Artois, il s'allia au roi d'Angleterre, envahit le territoire français, obligea les habitants de Tournai à accepter une trêve et tenta inutilement le siège d'Arras. L'année suivante, il s'empara des villes d'Aire, de Saint-Omer et de plusieurs autres places et assista au couronnement de l'empereur Othon de Brunswick, dont il avait favorisé l'élection contre Philippe-Auguste. En 1199, bien qu'une trêve de cinq ans eût été conclue, vers Noël 1198, par l'entremise du légat du pape, il s'allia de nouveau au roi d'Angleterre et pénétra dans les territoires d'Arras et de Térouanne qu'il dévasta. Pendant ces hostilités, qui durèrent presque toute l'année 1199, les troupes du roi de France ayant fait prisonnier le comte de Namur, Philippe, frère de Baudouin, il y eut aux fêtes de Noël un accommodement par lequel le roi cédait au comté de Flandre les fiefs de Guines et d'Ardres, se réservant le reste de l'Artois et le Boulonnois. Cet arrangement fut ratifié dans le traité de paix qui eut lieu entre les rois de France et d'Angleterre au mois de mai 1200.

Le 25 fév. 1200, Baudouin prit la croix à Bruges avec sa femme, son frère Henri de Flandre, son neveu Thierry, fils du comte Philippe, et un grand nombre d'autres seigneurs flamands. Il assista ensuite aux deux assemblées que tinrent à Soissons et à Compiègne les chefs de la croisade projetée. Ces assemblées, ayant décidé que l'armée chrétienne se rendrait par mer en Orient, et que l'on demanderait aux Vénitiens les vaisseaux nécessaires au transport des soldats, six députés furent chargés de se rendre à Venise. Deux d'entre eux, Conon de Béthune et Alard de Maqueriaux, furent désignés par Baudouin. On trouvera à l'article croisade la relation des négociations entamées et des arrangements conclus avec la république de Venise. Les préparatifs de l'expédition durèrent près de deux ans; enfin, au printemps de 1202, les croisés furent prêts à se mettre en mouvement. Vainement l'assemblée des Etats du Hainaut et de la Flandre essaya-t-elle de retenir Baudouin en lui représentant que son départ et celui d'une notable partie de la noblesse laisseraient ses Etats à la merci du roi de France. Le comte ne changea rien à sa résolution. Avant de partir, il accomplit, suivant la coutume des princes croisés, divers actes destinés à l'amélioration du sort de ses sujets: il confirma les privilèges de plusieurs villes, supprima certains impôts impopulaires et fit réunir en un corps de lois les coutumes de la Flandre et du Hainaut. Le gouvernement de ces deux comtés fut remis,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendant son absence, à Philippe de Namur, son frère, à Guillaume de Flandre, son oncle, et à Bouchard d'Avesnes, son futur gendre. Puis Baudouin se mit en route pour Venise, à travers la Bourgogne et l'Allemagne méridionale, avec les croisés français et flamands (mai-juin 1202). Les croisés lombards, conduits par Boniface de Montferrat, désigné comme chef de la croisade, rejoignirent peu de temps après cette première bande, sur les bords de l'Adriatique (août 1202). Ce n'est point le lieu de raconter ici par quelle suite de circonstances les croisés, qui avaient pour objectif la Palestine, furent détournés sur Constantinople et s'emparèrent de cette ville. En ce qui touche spécialement le rôle de Baudouin dans les principaux incidents de l'expédition, il suffira de dire qu'il prit une part active au siège de Zara; qu'il fut l'un des princes dont l'avis détermina la marche des croisés vers les rives du Bosphore; qu'au premier siège de Constantinople (juil. 1203), il eut le commandement de l'avant-garde; qu'il joua un rôle important dans le rétablissement sur le trône impérial de l'empereur dépossédé, Isaac l'Ange, et de son fils Alexis IV (août 1203); que, resté ensuite avec les autres croisés sous les murs et dans les faubourgs de Byzance, il combattit vaillamment au second siège de Constantinople, contre l'usurpateur Alexis Ducas, dit Murzuffle, dans les tentes duquel il coucha le soir même de la prise de la ville (13 avr. 1204). Les croisés, maîtres de Constantinople, s'occupèrent immédiatement de reconstituer l'empire sous le sceptre d'un de leurs chefs. Trois d'entre ces derniers semblaient avoir des droits égaux à la couronne. C'étaient le doge de Venise, Henri Dandolo, Boniface de Montferrat, chef de la croisade, enfin, Baudouin, comte de Flandre, qui avait amené l'un des contingents les plus nombreux et qui passait pour descendre de Charlemagne par les femmes. Douze électeurs furent désignés pour choisir entre ces trois candidats: six furent pris parmi les nobles vénitiens, et six parmi les ecclésiastiques français qui avaient accompagné l'expédition. Les électeurs vénitiens ne soutinrent pas la candidature de leur doge par crainte que la République ne s'épuisât à défendre le nouvel empire; ils combattirent également celle de Boniface de Montferrat, parce que ce prince avait des possessions dans le voisinage de Venise. Leur attitude assura donc l'élection de Baudouin, qui fut proclamé empereur le 9 mai 1204, et couronné le 16, dans l'église de Sainte-Sophie, où le légat du pape, remplissant les fonctions de patriarche, le revêtit de la pourpre. Boniface obtint pour sa part l'île de Crète qu'il vendit peu de temps après aux Vénitiens, et les terres à conquérir en Asie, qu'il échangea contre la province de Thessalonique, laquelle fut érigée en royaume. Il se mit aussitôt en route pour son nouvel Etat, afin d'y recevoir l'hommage de ses sujets. Baudouin, d'autre part, qui avait entrepris de parcourir son empire, manifesta le dessein d'entrer à Thessalonique. Mais Boniface, prétextant que les villes de sa province, ruinées déjà par la guerre, ne pourraient pas nourrir l'armée impériale, témoigna du désir d'y aller seul. Il s'engageait, d'ailleurs, à en faire hommage à l'empereur. Baudouin ne voulut rien entendre à ses représentations; il conduisit ses troupes jusque sous les murs de la place, tandis que Boniface, en guise de représailles, courait occuper Didymotique, ville impériale, et faisait de grands préparatifs pour assiéger Andrinople. La querelle menaçait de dégénérer en guerre ouverte, lorsque le doge de Venise, le comte de Blois et les barons restés à Constantinople s'interposèrent entre les deux souverains et, après avoir exigé qu'ils déposassent les armes, parvinrent à les réconcilier (août 1204). En déc. 1204, un vaisseau venant de Saint-Jean-d'Acre apporta à Constantinople la dépouille mortelle de Marie de Champagne, femme de Baudouin qui, s'étant rendue en Palestine, où elle croyait retrouver son mari, était tombée malade à Saint-Jean-d'Acre et y était morte (29 août 1204), en apprenant qu'il avait été nommé empereur.

Baudouin ne semble pas avoir montré, dans les hautes fonctions dont il était investi, l'intelligence, la fermeté, l'esprit de gouvernement qui eussent assuré la grandeur de son nouvel empire. Soit qu'il manquât de l'autorité nécessaire pour se faire obéir des princes qui s'étaient partagé, sous sa suzeraineté, la plus grande partie du territoire byzantin, et qui, presque partout, entretenaient par leurs violences, leurs spoliations ou leurs persécutions religieuses, la haine de la population grecque, soit que lui-même eût systématiquement négligé de tenir compte de l'élément grec qui formait cependant la majorité dans ses Etats, il arriva bientôt que les vaincus organisèrent contre leurs vainqueurs une vaste conjuration. En fév. 1205, le soulèvement éclata presque simultanément sur tous les points de la Thrace. Les Latins dispersés dans les campagnes furent massacrés. Andrinople et Didymotique tombèrent aux mains des rebelles, qui mirent ensuite le siège devant Philippopolis. A la nouvelle de ces événements, Baudouin se hâta de réunir quelques troupes et marcha vers Andrinople où 100,000 Grecs s'étaient enfermés. Les 18,000 hommes qu'il conduisait furent bientôt rejoints par 7 à 8,000 Vénitiens que lui amena le doge Henri Dandolo. Cette petite armée s'apprêtait à faire le siège de la place, lorsqu'on apprit que le roi de Bulgarie, Joanice, dont Baudouin avait, quelque temps auparavant, repoussé dédaigneusement l'alliance, s'avançait à la tête de ses soldats pour soutenir les Grecs. L'empereur, que des bandes de chevaliers francs avaient rallié, se trouvait alors en force suffisante pour combattre sans trop de désavantage les troupes réunies des Grecs et des Bulgares. Mais, au lieu d'attendre ces derniers de pied ferme, il eut l'imprudence de se laisser attirer dans une embuscade que le roi Joanice lui avait dressée non loin d'Andrinople. Malgré des prodiges de valeur, les Latins éprouvèrent une sanglante défaite et perdirent plusieurs de leurs chefs (14 avr. 1205). Le comte de Blois tomba dans les premiers; ensuite Etienne, comte du Perche, Renaud de Montmirail, Mathieu de Valmont, Robert de Ronçai furent mortellement frappés. Baudouin lui-même fut fait prisonnier, chargé de fers et emmené par le roi Joanice. Après ce désastre, les restes des Latins abandonnèrent les environs d'Andrinople et regagnèrent la capitale, tandis que les Bulgares mettaient la contrée à feu et à sang et se rendaient par leurs barbaries si odieux aux Grecs eux-mêmes que ceux-ci finirent par implorer le secours des Latins pour les obliger à quitter le pays (1206). Comme on ignorait le sort de Baudouin, son frère Henri fut nommé d'abord vicaire de l'empire (avr. 1205), puis couronné à sa place le 20 août 1206. Quant à Baudouin, on ne sut jamais exactement ce qu'il était devenu; divers récits coururent sur sa mort. Les uns prétendaient qu'il avait péri sur le champ de bataille d'Andrinople; d'autres, qu'il avait été vendu comme esclave en Syrie où il vécut encore quatorze ans; d'autres enfin, qu'ayant inspiré à la femme de Joanice un violent amour auquel lui-même n'avait pas répondu, il avait été accusé par cette princesse du crime dont elle-même s'était rendue coupable, et jeté, bras et jambes coupés, dans un précipice où il n'expira qu'au bout de trois jours. Ce qui est plus probable, c'est qu'il mourut en prison, de mort violente, car le pape Innocent III ayant écrit à Joanice pour demander sa mise en liberté, le roi des Bulgares répondit (juin 1206) que cette mesure n'était plus en son pouvoir, attendu que Baudouin avait été massacré dans son cachot. Quelques années plus tard, en 1225, un personnage qui avait, paraît-il, avec Baudouin une grande ressemblance physique, *Bertrand de Reims* (V. ce mot), essaya de se faire passer pour lui et revendiqua, mais inutilement, le comté de Flandre.

Baudouin Ier ne laissait pas de postérité mâle. Il avait eu de sa femme, Marie de Champagne, deux filles : 1° Jeanne, née à Valenciennes en 1188, qui lui succéda dans les comtés de Flandre et de Hainaut, épousa Ferdinand, prince de Portugal, et mourut le 5 déc. 1244,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans enfants; 2° Marguerite née à Valenciennes vers la Pentecôte 1202, morte à Gand le 10 fév. 1279, qui succéda à sa sœur aînée Jeanne, comme comtesse de Flandre et de Hainaut, épousa en premières noces Bouchard d'Avesnes dont elle eut deux enfants, Jean et Baudouin, et dans la maison duquel se succédèrent les comtes de Hainaut, et en secondes noces, Guillaume II de Dampierre, dont elle eut plusieurs enfants et dans la maison duquel elle porta le comté de Flandre. On possède sous le nom de Baudouin diverses lettres, dont quelques-unes ont peut-être été rédigées, non par lui, mais par son chancelier, maître Jean de Noyon. La liste de ces écrits se trouve dans le t. XVI, pp. 526 à 528, de l'*Histoire littéraire de la France*. Plusieurs d'entre eux offrent un très grand intérêt pour l'histoire de la conquête de Constantinople par les Latins. Ch. KOHLER.

BIBL.: Voy. à l'art. CROISADES, les historiens de la 4e croisade et plus spécialement en ce qui concerne Baudouin : GUNTHERUS LIGURINUS, *Historia Constantinopolitana de urbe expugnata a Balduino* (éd. Canisius, Lectiones antiquæ; Ingolstadt, 1604, in-4, t. V, II, p. 358; 2e éd. (Basnage), Amsterdam, 1725, in-fol. t. IV, p. 1). — DUCANGE, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs françois;* Paris, 1657, in-fol. — Pierre d'OULTREMAN, *Constantinopolis belgica, sive de rebus gestis a Balduino et Henrico imperatoribus;* Tournai, 1643, in-4. — J.-J. DE SMET, *Mémoire historique et critique sur Baudouin IX, comte de Flandre* (dans les *Nouv. Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, 1845, t. XIX, IV-34, pp.); tir. à part, Bruxelles, 1846.in-4.— Du même, *Mémoire sur Baudouin IX, comte de Flandre et sur les chevaliers belges à la 5e croisade* (*Ibib.*, 1859, t. XXXI, IV-79, pp.). — *Revue littéraire du Nord;* Valenciennes, 1850, t. I, pp. 54-60. — WINS, *Eloge historique de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre;* Mons, 1856, in-8. — DINAUX, *Trouvères, jongleurs et ménestrels;* Paris, 1863, t. IV, pp. 67-72. — J.-B., *Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople;* Bruxelles, 1865, in-8. — C. HOPF, *Griechische Geschichte, Periode von 1204-1566* (dans l'*Encyclopédie* Ersch et Gruber, t. LXXXV, pp. 200-465; et t. LXXXVI, pp. 1-173). — Du même, *Chroniques gréco-romanes, avec tables généalogiques;* Berlin, 1873, in-8.

BAUDOUIN II de Courtenay, empereur de Constantinople, était le cinquième fils de Pierre II de Courtenay, empereur de Constantinople, et de Yolande de Hainaut, sœur de l'empereur Baudouin Ier. Il naquit à Constantinople vers la fin de 1217 ou au commencement de 1218, alors que son père, traîtreusement fait prisonnier par le despote d'Epire, Théodore Comnène, se trouvait en captivité. La mort de son frère Robert Ier de Courtenay, survenue en 1228, l'éleva au trône impérial de Romanie. Comme il était, à cette époque, trop jeune pour tenir le sceptre, les barons latins recherchèrent pour lui l'alliance de Jean Azen, roi des Bulgares, et l'obtinrent en retour d'une promesse de mariage entre Baudouin et la fille de ce prince. Mais bientôt quelques-uns des chevaliers de l'entourage du jeune empereur persuadèrent aux partisans de l'alliance bulgare de renoncer à cette alliance, qu'ils leur représentèrent comme n'offrant pas de garanties suffisantes, et de solliciter l'appui d'un prince français. Ils jetèrent les yeux sur Jean de Brienne, qui avait été roi de Jérusalem et qui commandait alors les armées du pape contre l'empereur Frédéric II, dans le royaume de Naples. Une ambassade lui fut donc envoyée pour l'inviter à prendre en main le gouvernement de l'empire de Constantinople. Jean de Brienne ayant accepté cette offre avec l'assentiment du pape, une convention fut conclue entre lui et les ambassadeurs latins et ratifiée par le souverain pontife, le 19 avril 1229. Aux termes de cette convention, Baudouin devait épouser Marie de Brienne, fille de Jean; celui-ci serait couronné empereur et conserverait, jusqu'à sa mort, l'autorité impériale, qui retournerait ensuite à Baudouin. Il fut en outre convenu que Baudouin serait investi, à l'âge de vingt ans, du royaume de Nicée et des terres d'outre-Bosphore. Le nouvel empereur ne partit de Venise pour Constantinople qu'au mois d'août 1231.

En 1236, Baudouin fut envoyé en Occident par Jean de Brienne pour solliciter des princes chrétiens des secours en faveur de l'empire de Romanie. Il se rendit tout d'abord auprès du pape Grégoire IX, qui l'accueillit avec beaucoup de bienveillance et fit publier aussitôt en France, en Angleterre et en Hongrie des bulles par lesquelles il invitait tous ceux qui avaient pris la croix pour passer en Terre-Sainte, à entreprendre de préférence le voyage de Constantinople, et conférait des indulgences à tous ceux qui concourraient à la défense de cette ville. Baudouin gagna ensuite la France, afin d'implorer l'assistance du roi Louis IX, dont il comptait en même temps obtenir l'appui pour recouvrer ses biens patrimoniaux, ainsi que ceux qui lui venaient de sa mère, Yolande de Hainaut, et sur lesquels ses cousines germaines, Jeanne et Marguerite, filles de Baudouin Ier, avaient mis la main. Après que saint Louis l'eut remis en possession de la terre de Courtenay et d'autres seigneuries champenoises, domaine de Pierre II de Courtenay, il passa en Flandre, où la comtesse Jeanne lui restitua tout ce qui lui appartenait dans la Flandre et le Hainaut. Il ne trouva pas autant de bonne volonté chez la comtesse Marguerite qui refusa de lui rendre le comté de Namur. Baudouin lui déclara la guerre et lui livra plusieurs combats. Enfin, on eut recours à l'arbitrage de la comtesse de Flandre, qui décida que Baudouin rentrerait en possession de son comté et paierait à Marguerite une somme de 7,000 livres pour frais de guerre (oct.-nov. 1237). Pendant qu'il était occupé en Flandre, la noblesse française s'enrôlait à l'envi pour le voyage de Constantinople. Pierre de Dreux, comte de Bretagne, Hugues IV, duc de Bourgogne, Henri II, comte de Bar, Raoul de Nelle, comte de Soissons, Jean, comte de Mâcon, avaient pris la croix, de sorte que Baudouin espérait déjà ramener en Orient une puissante armée. Au milieu des préparatifs de l'expédition, on apprit en France la mort de Jean de Brienne, décédé le 23 mars 1237. Baudouin n'alla pas cependant prendre tout de suite possession de l'empire, dont cette mort le faisait chef. Il se contenta d'y envoyer Jean de Béthune, son gouverneur et conseiller, avec quelques troupes et de l'argent fournis par la roi, la reine Blanche et d'autres seigneurs du royaume. Mais celui-ci, après avoir été quelque temps retenu prisonnier en Lombardie par l'empereur Frédéric II, mourut à Venise, et la plus grande partie des chevaliers qui l'accompagnaient se dispersa. Il n'en passa qu'un très petit nombre à Constantinople. Quant à Baudouin, il se rendit en Angleterre, au mois de mai 1238, dans le but d'intéresser le roi Henri III à la défense de Constantinople; mais il ne tira de ce prince que 700 marcs d'argent et point d'hommes. Puis, sur le conseil de Louis IX, il gagna l'Italie (août 1238), pour demander au pape son appui contre l'empereur Fréderic II, qui entravait par tous les moyens le passage des Croisés se rendant à Constantinople. Revenu ensuite en France (sept. 1238), il y apprit que les barons de son empire, réduits à la plus grande misère, s'étaient vus obligés, pour payer leurs gens de guerre, d'engager à un gentilhomme vénitien, Nicolo Querini, la sainte couronne d'épines conservée dans la chapelle du palais à Constantinople. Cette insigne relique fut aussitôt rachetée par le roi saint Louis et apportée à Paris. Baudouin, mis au courant du dénuement de ses sujets, pressa ses préparatifs de départ. Après avoir engagé à saint Louis, pour la somme de 50,000 livres, son comté de Namur, afin de subvenir aux dépenses de son voyage, il se mit en route à la tête d'une armée qui comptait, dit-on, près de 30,000 chevaux, 700 chevaliers et une nombreuse infanterie (fin de juil. ou commencement d'août 1239). Passant par l'Allemagne, la Hongrie et la Bulgarie, il parvint heureusement à Constantinople, vers la fin de cette même année, et il y fut couronné empereur au mois de décembre. Jusqu'alors, il ne s'était qualifié dans ses actes que d'héritier de l'empire et de comte de Namur. A peine installé, il commença la guerre contre l'empereur grec de Nicée, Vatace ou Vatatze, et s'empara de la place forte de Chiorli (Tschiourli, Tschourlou, Zouroule) dans la Thrace. Vatace, de son côté, enleva aux Latins quelques villes dans les environs de Nicomédie; mais sa flotte, forte de 30 galères, fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

complètement défaite et en partie détruite par la flotte latine (printemps 1240). Ces succès, toutefois, n'améliorèrent pas sensiblement la situation de Baudouin, dont les ressources pécuniaires étaient à tel point épuisées qu'il engagea à Geoffroi de Villehardouin, prince d'Achaïe, sa terre de Courtenay, afin de pouvoir prendre à sa solde la nombreuse armée avec laquelle celui-ci était arrivé à Constantinople pour s'emparer de la régence, sur le bruit de la mort de l'empereur (fév. 1241). Mais le roi Louis IX en ayant refusé l'investiture à Geoffroi, Baudouin en fit don à l'impératrice, sa femme. Il chercha aussi à provoquer les libéralités du roi de France, en lui envoyant une grande portion de la vraie croix et d'autres reliques de la Passion, qui arrivèrent à Paris le 14 sept. 1241. Cependant, l'empire respira quelque temps, à la suite d'une trêve conclue avec Vatace. Ce dernier, ayant des démêlés à régler avec Jean Comnène, qui s'était fait couronner empereur à Thessalonique, accepta avec empressement la proposition d'une suspension d'armes de deux ans que lui firent les Latins. Il en profita pour obliger Jean à se contenter du titre de despote et à lui prêter serment de fidélité.

En 1243, Baudouin forma une alliance offensive et défensive avec le sultan d'Iconium, Caï-Khosrou Ghiath-Eddin II (que la plupart des chroniqueurs grecs et latins semblent avoir confondu avec son successeur Caï-Caous II Eizz edd-Eddin, Ἰαθονίτης, Azatin), l'un des princes mahométans les plus puissants de l'Asie, auquel il promit de donner en mariage une de ses parentes. Mais, dans cette même année, Vatace parvint à faire rompre ce traité qui d'ailleurs ne fut pas exécuté, à cause du refus de saint Louis de donner son consentement au mariage d'une princesse chrétienne avec un prince mahométan, et il s'unit lui-même avec le sultan. A la fin de 1243, ou au commencement de 1244, Baudouin passa en Italie où il ménagea une réconciliation entre le pape Innocent IV et l'empereur Frédéric II (1er avril 1244). Il obtint en outre que ce dernier demandât à Vatace la prolongation pendant un an de la trêve conclue en 1241, ce qui fut accordé par l'empereur grec. De l'Italie, il accompagna le pape en France (fin 1244); il assista au concile qui se réunit à Lyon, le 28 juin 1245, pour aviser aux moyens de secourir l'empire de Romanie et la Terre-Sainte. Ce concile décida entre autres choses que la moitié du revenu des bénéfices dont les possesseurs ne faisaient pas une résidence annuelle de six mois serait affectée à la défense de Constantinople, ainsi que le tiers des bénéfices excédant 100 francs de rente. Baudouin, toujours avec le pape, se rendit ensuite à Cluny (nov. 1243), où il rencontra le roi Louis IX, la reine Blanche, le comte d'Artois et plusieurs autres seigneurs. Il demeura en Occident jusqu'en 1248, dans l'attente d'un secours d'hommes et d'argent qu'on lui avait promis. En mai 1247, il passa en Angleterre pour y recueillir des subsides, mais le roi ne put ou ne voulut rien lui donner; il vint ensuite, vers le milieu de juin, à Namur; puis rejoignit la cour de France à Saint-Germain-en-Laye, où la reine Blanche lui fit rendre le comté de Namur sans exiger les 50,000 livres pour lesquelles ce comté était engagé, et où lui-même céda par un acte formel au roi saint Louis la couronne d'épines et d'autres reliques (fin juin 1247). Pendant sa longue absence de Constantinople, l'empereur Vatace, une fois la trêve expirée, avait enlevé aux Latins les villes de Chiorli et de Bizye (printemps de 1247), tandis que la flotte grecque s'emparait de plusieurs îles de l'archipel, Metelin, Lesbos, Chio, Samos, Cos, Icare et de plusieurs places dans l'île de Crète. Ce ne fut que vers le milieu de l'année 1248 que Baudouin II reprit le chemin de ses Etats. Il arriva à Constantinople au commencement d'octobre; mais à peine y était-il de retour, qu'il renvoya en France son épouse Marie avec mission d'engager toutes ses terres pour de l'argent, et de faire connaître au roi la situation déplorable de l'empire. Malheureusement pour lui, Louis IX était alors occupé des préparatifs d'une expédition en Egypte; il ne put fournir aucun soldat, et Baudouin, manquant des forces suffisantes pour s'opposer aux progrès des Grecs, dut rester enfermé dans Constantinople. Sa pénurie était telle qu'il dut engager son propre fils, Philippe, à des gentilshommes vénitiens pour une somme équivalente à celle qu'il leur avait précédemment empruntée. Quelques années après il ordonna de monnayer le plomb qui couvrait les églises et le palais impérial, afin de pourvoir aux besoins de sa maison et des troupes qui gardaient Constantinople (1259).

En 1250 ou 1251, il fit, semble-t-il, un nouveau voyage en Europe; mais comme des négociations étaient alors engagées entre Vatace et le Saint-Siège pour l'union des églises grecque et latine, il n'obtint sans doute contre ce prince aucun secours effectif. D'ailleurs, l'empereur grec paraît n'avoir plus entrepris aucune guerre contre les Latins jusqu'à l'époque de sa mort, survenue le 30 oct. 1255. Son fils et successeur, Théodore II Lascaris, n'inquiéta pas Baudouin, qui, tranquille de ce côté, put faire contre les Bulgares une expédition heureuse (printemps de 1256). Mais lorsqu'à Théodore II, mort en août 1258, eut succédé Michel Paléologue, Constantinople courut de graves dangers. Le nouvel empereur de Nicée, après avoir battu en Thessalie le despote d'Epire et d'Etolie, forma en effet le dessein de s'emparer de la capitale de l'empire latin. Il réussit à s'entendre dans ce but avec un chevalier français, Anseau de Toucy, qui promit de lui livrer une des portes de la ville. Cependant, la trahison de ce chevalier ayant échoué, Michel, qui s'était avancé jusqu'au faubourg de Galata, finit par rentrer à Nicée et accorda même une trêve d'un an à Baudouin (fin août 1260). Mais l'année suivante, un de ses lieutenants, Alexis Mélissène, qui se rendait avec une armée en Thessalie, ayant rencontré un détachement de mercenaires à la solde de Baudouin, apprit d'eux que la plupart des chevaliers français étaient sortis de Constantinople pour aller du côté de Daphnusie, garder le détroit du Pont-Euxin. Mélissène conçut alors le projet de tenter un coup de main sur la place; il acheta, moyennant une forte somme, l'aide des mercenaires, qui s'engagèrent à l'y introduire; il s'en approcha et s'en rendit maître presque sans coup férir, dans la nuit du 25 au 26 juil. 1261. Baudouin s'enfuit précipitamment avec un grand nombre des habitants latins; il parvint à se réfugier sur sa flotte qui revenait de Daphnusie et qui le transporta heureusement à Négrepont. De là il gagna l'Italie, se rendit à Naples auprès du roi Manfred, et dépêcha sur-le-champ des ambassadeurs au pape Urbain IV, dont il implora le secours. Urbain IV s'empressa de faire publier une croisade et d'envoyer des légats vers les rois de France, d'Angleterre et de Castille pour les intéresser à la cause de l'empereur dépossédé. Mais ses efforts n'obtinrent aucun succès. Après trois ans de séjour en Italie, Baudouin résolut de se rendre lui-même en France et en Espagne, afin d'y organiser une croisade. Il conclut à cet effet en janv. 1266, avec Hugues IV, duc de Bourgogne, un traité aux termes duquel il fit don à ce duc et à ses héritiers du royaume de Thessalonique et de plusieurs autres seigneuries de Romanie, moyennant le paiement immédiat de 13,000 livres destinées à recruter les troupes qu'il emmènerait à la conquête de son empire. Il chercha en outre à s'assurer le concours d'autres princes français, mais, n'y ayant pas réussi, il repassa en Italie, et alla trouver Charles d'Anjou, roi de Naples, avec lequel il signa, le 27 mai 1267, une importante convention. D'après les clauses de cet acte, Charles s'engageait à lui fournir deux mille hommes d'armes pour recouvrer Constantinople, et à les lui laisser pendant un an lorsqu'il aurait mené à bonne fin son entreprise. En retour, Baudouin cédait à Charles la suzeraineté de la principauté d'Achaïe avec plusieurs terres et îles, dépendantes de l'empire. Il fut en outre convenu que Philippe, fils de Baudouin, lequel se trouvait toujours en otage à Venise, épouserait Béatrice, fille de Charles d'Anjou, et qu'au cas où ledit Philippe mourrait sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

enfants, ses droits à l'empire seraient dévolus à Charles d'Anjou. Après avoir formé ce traité, Baudouin entreprit un nouveau voyage en France (1268), dans l'espoir d'obtenir du roi des subsides en argent et en hommes. Tout ce qu'il put faire, ce fut de conclure avec Thibaut, roi de Navarre, un traité par lequel il cédait à ce prince le quart de l'empire de Constantinople, ne réservant pour lui-même que la capitale et une journée de pays à l'entour, à condition que Thibaud lui fournirait des troupes et l'accompagnerait en personne (mars 1268). Dans le même temps, sa femme, l'impératrice Marie, se rendit en Espagne auprès de Jacques, roi d'Aragon, et d'Alphonse, roi de Castille, son cousin germain, avec mission de les intéresser au rétablissement de Baudouin et de leur demander l'argent nécessaire pour retirer son fils Philippe des mains des Vénitiens. Mais ses sollicitations furent vaines. Baudouin n'aboutit pas mieux auprès du roi de France, car saint Louis, préparant alors une nouvelle croisade avait réuni autour de lui la plus grande partie de la noblesse française et ne tenait pas à affaiblir sa propre armée. D'autre part, Charles d'Anjou, qui devait passer en Epire avec une flotte qu'il venait d'équiper à Brindes, rejoignit saint Louis à Tunis, au lieu d'employer ses forces contre l'empereur grec. Le roi Thibaud de Navarre, qui avait accompagné le roi de France, mourut en Sicile, au retour de la croisade (1270). Enfin le duc de Bourgogne, devenu valétudinaire, était incapable de tenir ses engagements. Tout espoir de reconquérir Constantinople fut alors perdu pour Baudouin. Accablé de déceptions et de chagrin, il mourut deux ou trois ans plus tard, à la fin de 1272, ou en 1273, on ignore dans quelle localité. La date et le lieu de la mort de sa femme, l'impératrice Marie, sont également incertains; on sait seulement qu'elle vivait encore en 1275, car on a, de cette année, une lettre écrite par elle à l'archevêque de Sens. Baudouin laissait un fils unique qui fut empereur titulaire de Constantinople sous le titre de Philippe Ier. On possède de lui un assez grand nombre de lettres qu'il écrivit à sa femme, à saint Louis, à la reine Blanche et au roi Manfred de Sicile. Elles sont toutes citées au t. XIX, pp. 219 à 228, et XXI, pp. 804-5, de l'*Histoire littéraire de la France*. Ch. Kohler.

Bibl. : Voy. les ouvrages cités à l'art. Baudouin Ier, et la bibl. de l'art. Croisades. — Du Bouchet, *Histoire généalogique de la maison de Courtenay;* Paris, 1661, in-fol., pp. 65-87. — De Burigny, *Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople;* la Haye, 1750, 3 vol. in-12. — *Histoire littéraire de la France*, 1838, t. XIX, pp. 219-28 ; 1847, t. XXI, pp. 804-5.

II. Rois de Jérusalem.

BAUDOUIN Ier, roi de Jérusalem, second fils de Eustache II, de Boulogne, et de Ide d'Ardenne, fille de Godefroi le Hardi, duc de la Basse-Lorraine, frère de *Godefroi de Bouillon* (V. ce mot). Le lieu et la date de sa naissance ne sont pas exactement connus ; il mourut le 2 avr. ou le 16 mars 1118, à El-Arich (Laris) en Egypte. On ne sait rien de lui avant l'année 1096 où il partit, au mois d'août, pour la croisade avec son frère Godefroi. Les croisés prirent la route de Constantinople. Mais le roi de Hongrie dont ils devaient traverser les Etats et qui avait eu à se plaindre, quelques mois auparavant, des dévastations des bandes de *Pierre l'Ermite*, de *Gottschalk* et d'*Emicon* (V. ces noms), ne voulut pas leur livrer passage sans avoir obtenu des garanties. Baudouin lui fut remis en otage et ne recouvra sa liberté qu'au moment où toute l'armée fut hors du pays. Arrivé à Constantinople, il se signala par les ravages qu'il fit subir à la contrée avoisinante, sous prétexte que l'empereur *Alexis Comnène* (V. ce nom) ne fournissait pas aux croisés des vivres en suffisance. Il refusa même d'aller saluer l'empereur comme l'avaient fait les principaux chefs, ses compagnons. Au printemps de 1097, il prit part au siège de Nicée, et, le 12 juil. de la même année, à la sanglante bataille de Dorylée. Peu de jours après ce dernier événement, à Antioche de Pisidie, il se sépara du gros de l'armée avec *Tancrède* (V. ce nom), soit qu'il eût été envoyé à la découverte, soit que, de son propre mouvement, il eût préféré marcher seul. Chacun des deux chefs emmenait une petite troupe, Baudouin de Flamands, Tancrède d'Italiens. Ce détachement s'avança jusqu'à Iconium ; puis Tancrède, prenant les devants, se porta vers Tarse, en Cilicie, qui lui fut remis de plein gré par ses habitants. Mais Baudouin, à son arrivée, soutint que la ville lui appartenait, parce que sa bande était la plus nombreuse. On convint alors que les habitants eux-mêmes choisiraient entre Tancrède et Baudouin. Ceux-ci s'étant décidés pour Tancrède, Baudouin se mit dans une grande colère, les menaça de sa vengeance s'ils ne changeaient pas d'avis, les circonvint par de belles promesses et fit si bien qu'ils l'acceptèrent comme prince. Là-dessus, les soldats de Tancrède s'ameutèrent; Italiens et Allemands allaient en venir aux mains, si Tancrède n'eût apaisé les siens et ne se fût décidé à quitter la ville. A peine était-il parti qu'on vit approcher une troupe de trois cents croisés que *Boémond de Tarente* (V. ce mot) envoyait comme renfort à Tancrède. Repoussés par Baudouin des portes de la ville, et forcés de camper dans la plaine, ces malheureux furent surpris par les Turcs pendant leur sommeil et massacrés jusqu'au dernier. Quand, le matin venu, les croisés flamands se rendirent compte du désastre, ils se montrèrent profondément irrités contre leur chef et menacèrent de le mettre à mort. Cependant Baudouin parvint à les apaiser, et, avec leur aide, chassa les Turcs qui tenaient encore la citadelle. Après s'être ainsi assuré la possession de Tarse et y avoir établi une petite garnison, il reprit sa marche, et, se dirigeant vers l'est par la route qu'avait suivie Tancrède, parvint à Malmistra (l'ancienne Mopsueste), que les Italiens venaient d'occuper. A son approche, ceux-ci crurent qu'il allait de nouveau leur disputer leur conquête, et n'hésitèrent pas à lui livrer bataille. Vaincus par lui, ils s'enfermèrent dans la place, prêts à en soutenir le siège. Pourtant le lendemain la paix se fit; les deux chefs se réconcilièrent et résolurent de rejoindre ensemble le gros de l'armée. Ce fut à Marésie (Marrash) au pied du Taurus, qu'ils la rencontrèrent. Baudouin y apprit la mort de sa femme, Godwere (Gutueve, Gittuere, Gutuera, Gondechilde), fille de Raoul II, seigneur de Toëny et de Conches, veuve en premières noces de Robert de Beaumont, comte de Meulan, qu'il avait confiée à ses frères Godefroi de Bouillon et Eustache de Boulogne. Il ne resta pas longtemps avec ses compagnons. Dévoré par la soif des aventures, désireux de fonder pour son propre compte une importante principauté, entraîné par un aventurier arménien nommé Pancrace, dont les discours excitaient son humeur conquérante, il s'assura le concours de mille à quinze cents fantassins et de deux cents chevaliers et il quitta l'armée, malgré les supplications des autres chefs, malgré la défense faite à tous les croisés de s'éloigner. Il s'avança vers l'est, à travers la Petite-Arménie où il s'empara des villes de Derbesan et de Ravendan, et où, à la suite de dissentiments qu'il eut avec son ami Pancrace, il se sépara de ce personnage. Il prit ensuite la route de la Mésopotamie. La principale ville de cette contrée, Edesse, était alors gouvernée par un stratège byzantin, Théodore, qui l'administrait au nom de l'empereur et ne s'y maintenait qu'en payant un tribut aux émirs sarrasins. Il entendit parler des victoires de Baudouin, et, à la prière des habitants et de l'évêque, il appela le chevalier français à la défense de la cité, sans cesse menacée par les Infidèles, lui promettant en retour de l'adopter et de le désigner comme son successeur. Baudouin n'avait plus, à ce moment, autour de lui qu'une centaine d'hommes, parce qu'il avait laissé le reste de ses soldats en garnison dans les places récemment conquises. Il n'eut garde cependant de repousser l'offre de Théodore et partit pour Edesse. Evitant par d'habiles manœuvres les Turcs qui l'attendaient au passage, il parut bientôt aux portes de la ville. Tout le peuple sortit au-devant de lui et l'acclama comme son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

libérateur. Cette soudaine popularité effraya Théodore qui craignit d'être supplanté. Il essaya de se soustraire à l'accomplissement de sa promesse, mais les habitants l'obligèrent à s'exécuter. Baudouin s'installa donc dans la cité. Il n'y resta pas longtemps inactif. Aidé par un prince arménien, Constantin, gouverneur d'une province voisine, il entreprit presque aussitôt une expédition contre l'émir Balduc, qui, poursuivi par lui, alla s'enfermer dans la ville de Samosate. Les chrétiens en formèrent aussitôt le siège, mais, attaqués à l'improviste par les Infidèles et mis en pleine déroute, ils furent contraints de se retirer. Bientôt la mésintelligence éclata entre Baudouin et Théodore qui se reprochaient mutuellement l'insuccès de l'expédition. Le peuple d'Edesse prit parti pour Baudouin, complota contre Théodore, puis s'ameuta, assiégea le stratège dans la citadelle où il s'était réfugié, se saisit de sa personne et, après l'avoir tout d'abord autorisé à se retirer à Mélitène avec sa famille, revint sur cette résolution et le mit à mort au milieu de ses préparatifs de départ. Le lendemain, Baudouin, qui n'était probablement pas tout à fait innocent de ce meurtre, fut proclamé comte d'Edesse et fonda ainsi la plus ancienne principauté franque d'Orient (fin 1097).

Il s'occupa immédiatement d'agrandir son territoire, acheta à l'émir Balduc la ville de Samosate, s'empara de Sororge et d'autres places, et réussit à assurer les communications entre Edesse et Antioche, alors assiégé par l'armée chrétienne. Ces campagnes, dont il revenait toujours chargé de butin, lui permirent d'amasser d'immenses trésors. Il en profita pour envoyer de magnifiques présents aux principaux chefs croisés, avec cinquante mille besants sarrasins pour les soldats. Au mois de mai 1098, ses Etats coururent le plus grand danger. L'émir Kerboghâ, lieutenant du sultan de Perse, Baarkyarok, ayant été envoyé au secours d'Antioche avec une armée considérable, tenta de reprendre Edesse qui se trouvait sur son chemin. Mais la cité se défendit si bien, qu'au bout de trois semaines d'efforts infructueux, Kerboghâ leva le siège. Peu de temps après, Baudouin se remaria avec la fille d'un prince arménien, Taphnouz, et, grâce à cette union, il étendit ses domaines sur une grande partie de la Petite-Arménie. Il possédait déjà la Mésopotamie tout entière et une grande partie des rives de l'Euphrate. Sa prospérité attirait auprès de lui beaucoup de chevaliers croisés qui, abandonnant la grande armée, venaient se ranger sous ses drapeaux. L'émir Balduc, ayant essayé de le faire périr dans une embûche, il se saisit de lui et le mit à mort. Dans l'automne 1099, lui arriva la nouvelle de la prise de Jérusalem par les croisés. Il partit aussitôt pour visiter le Saint-Sépulcre. Son voyage jusqu'à la cité sainte ne s'accomplit pas sans difficultés. Les seigneurs musulmans de la côte de Syrie tentèrent de lui barrer le passage, mais il les battit avec l'aide de Boémond de Tarente, qui l'avait rejoint à Valénie sous Margat, et il atteignit Jérusasalem à la fin de décembre. Il y demeura tout l'hiver, prit part à la rédaction des *Assises de Jérusalem* (V. ce mot) et reçut des mains du légat pontifical, Daimbert, archevêque de Pise et patriarche de Jérusalem, l'investiture de sa principauté au nom de l'Eglise qui prétendait à la suzeraineté de tous les territoires conquis par les croisés. Au printemps de l'année 1100, il quitta Jérusalem en compagnie de Boémond, gagna Antioche en passant par Tibériade, Damas et Palmyre, où les Sarrasins de Damas l'attaquèrent, et finit par rentrer à Edesse. A peine y était-il arrivé qu'il apprit que Boémond avait été fait prisonnier devant Mélitène par Kamschatgin, l'un des émirs de Kilidj-Arslan, sultan d'Iconium. Il repartit aussitôt avec son armée pour l'aller délivrer, s'empara de Mélitène qu'il donna en fief à son cousin, Baudouin du Bourg (Baudouin II de Jérusalem), mais ne put joindre Boémond que les ennemis avaient emmené plus loin et dont il perdit la trace.

Le 18 août 1100 mourut son frère Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem. Les barons feudataires s'assemblèrent aussitôt pour lui désigner un successeur et portèrent leur choix sur le comte d'Edesse, malgré la vive opposition du patriarche Daimbert, qui voulait recueillir au nom de l'Eglise la souveraineté du royaume. Une députation fut aussitôt envoyée au nouvel élu pour lui offrir la couronne. Baudouin accepta sans hésiter. Le 10 oct. 1100, il quitta ses Etats qu'il céda à Baudouin du Bourg. Il emmenait une petite armée de 200 chevaliers et de 800 à 1,000 fantassins. Attaqué en route par les princes musulmans de Damas et d'Emesse, il les battit et leur fit un grand nombre de prisonniers qu'il conduisit à Jérusalem. La population de la ville sainte lui fit un accueil enthousiaste (nov. 1100). Seul l'archevêque Daimbert, voulant protester contre son élection, ne parut pas à son entrée et se retira sur le Mont-Sion. Baudouin, toujours en quête de nouveaux combats, ne resta pas longtemps tranquille à Jérusalem. Afin d'assurer la sécurité de son royaume par l'occupation des villes de Palestine que tenaient encore les Arabes, il alla tout d'abord mettre le siège devant l'importante place d'Ascalon. Mais, après quelques attaques infructueuses, il se rendit compte que cette entreprise exigerait beaucoup de temps, et, comme la mauvaise saison approchait, il préféra ne point s'y acharner pour le moment. Il leva le camp, parcourut la contrée située entre Ascalon et la Méditerranée, poussa jusqu'à la mer Morte, puis rentra à Jérusalem, sans avoir conquis de cités importantes, mais porteur d'un riche butin. Le patriarche Daimbert, renonçant alors à ses prétentions, consentit à le couronner roi. La cérémonie eut lieu le jour de Noël 1100, à Bethléem. En 1102, après Pâques, Baudouin, avec l'aide de croisés génois, forma le siège d'Arsur, sur la Méditerranée. Il bloqua la ville par terre et par mer, la prit après de grands efforts et en céda un quartier aux Génois en vertu des conventions qu'il avait conclues avec eux. De là il se porta contre Césarée, située sur la côte méditerranéenne, un peu au sud d'Arsur et s'en empara au bout de quinze jours. Les croisés passèrent la population au fil de l'épée, commirent d'horribles cruautés pour arracher aux habitants leurs richesses et firent un grand butin. Ce fut là que les Génois achetèrent le fameux vase de verre, connu sous le nom de Catino, qu'ils prirent pour une émeraude et qui est encore conservé à Gênes. De même qu'à Arsur, ils reçurent un quartier de la ville. Césarée fut érigée en archevêché.

Les conquêtes de Baudouin, le succès avec lequel il poursuivait l'œuvre d'organisation de son royaume, les grands desseins qu'il montrait, émurent vivement le calife d'Egypte, duquel relevait la Palestine. Il rassembla une puissante armée qui s'avança jusqu'à Ramleh où elle rencontra le roi de Jérusalem. Celui-ci, quoique très inférieur en forces, attaqua les Egyptiens, les mit en complète déroute, leur tua 5,000 hommes et s'empara de tout leur bagage. Il licencia ensuite la plus grande partie de ses troupes, ne gardant que 200 chevaliers. Les Infidèles, après avoir battu en retraite dans le plus grand désarroi, parvinrent à se reformer, marchèrent de nouveau contre lui, le trouvèrent encore à Ramleh, fondirent sur lui à l'improviste et l'accablèrent (27 mai 1102). Ce fut un désastre pour les chrétiens ; la plupart des chevaliers, et parmi eux le comte de Blois et le duc de Bourgogne, tombèrent sous les coups de l'ennemi. Baudouin réussit à s'échapper au travers de mille dangers ; il rentra presque seul dans Ramleh, que les Egygtiens vinrent aussitôt assiéger, et qui, privé de ses défenseurs, ne pouvait offrir une longue résistance. Il n'y avait plus pour lui de salut que dans la fuite. Avec l'aide d'un Arabe, dont il avait sauvé la femme, il sortit de la ville, trompa la vigilance des assiégeants et put gagner Arsur. De là, il se rendit parmer à Jaffa, convoqua tous les chevaliers du royaume aux environs de cette place, alors bloquée par les Sarrasins, obligea ceux-ci à se retirer, puis rentra à Jérusalem (juin 1102). Pendant ce temps, Ramleh avait été pris et saccagé par les Egyptiens. A peine délivré de cette invasion, Baudouin, toujours préoccupé de la conquête des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

villes maritimes qui assurerait ses communications avec l'Occident, alla mettre le siège devant Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) mais ne put s'en rendre maître (1103, après Pâques). Au retour de cette expédition il fut attaqué par les Sarrasins et blessé d'un coup de javelot ; mais l'ennemi éprouva un sérieux échec. En mai 1104, une seconde entreprise fut tentée contre Ptolémaïs, avec le concours de soixante vaisseaux génois. Cette fois, après vingt jours de siège, la ville se rendit. Les Génois y reçurent un quartier et d'importants privilèges commerciaux. Peu de temps après, Baudouin répudia sa seconde femme, la fille de Taphnouz, qu'il avait épousée à Edesse, et l'obligea à se retirer dans un cloître. Elle en sortit bientôt pour se réfugier à Constantinople où elle mena, dit-on, une vie déréglée. En 1105, le royaume fut derechef menacé par une armée égyptienne que les chrétiens battirent devant Ramleh, tandis que la flotte du calife était anéantie près du port de Jaffa. En 1108, Baudouin se porta au secours de Tancrède, régent d'Edesse pendant la captivité de Baudouin du Bourg, dont les Etats venaient d'être envahis et pillés par les Sarrasins. Il franchit l'Euphrate, contraignit les Infidèles à battre en retraite, approvisionna et munit de bonnes garnisons les principales villes fortes du comté, puis reprit le chemin de Jérusalem. Au moment où il arrivait sur les rives de l'Euphrate, son armée, surprise par les Sarrasins, subit de fortes pertes, mais put toutefois poursuivre sa marche sans plus être inquiétée. En 1109, le 10 juin (ou, selon d'autres, le 12 juill.) il s'empara de Tripoli avec l'aide des Génois, et du comte Bertrand de Saint-Gilles. La ville, saccagée par les chrétiens, vit périr dans les flammes sa bibliothèque, riche de plus de 100,000 volumes, au dire de l'historien arabe Novaïri. Tripoli et la contrée avoisinante furent constitués en fief du royaume de Jérusalem, au profit de Bertrand de Saint-Gilles. La prise de cette importante place fut suivie, la même année, de celles de Biblos et de Sarepta, et, l'année suivante, de celle de Beyrouth (20 avril ou 13 mai) qui devinrent également des baronies chrétiennes. Un événement plus important fut la conquête de Sidon, dont Baudouin s'empara le 5 déc. 1110, après un siège de six semaines. Il avait été secondé dans cette entreprise par une armée de 10,000 Norvégiens, sous les ordres de leur roi Sigurd. Sidon fut donné en fief à Eustache Grenier ou Garnier, l'un des chevaliers les plus estimés parmi les croisés. En 1111 Baudouin échoua dans une attaque dirigée contre l'importante et forte place de Tyr. De 1111 à 1113, la Palestine fut envahie par une grande armée musulmane, ayant à sa tête Maudoud, atâbek de Mossoul et généralissime du sultan de Perse Mohammed Ghiath-Eddin (le Maulduc des chroniqueurs latins). Cette armée, qui s'était formée en Mésopotamie, passa l'Euphrate et pénétra dans la Galilée, entre le Liban et la mer. Descendant de là vers le sud, elle longea le lac de Tibériade, et rencontra, près du Mont-Thabor, l'armée chrétienne que commandait Baudouin en personne. Le roi de Jérusalem fut vaincu (30 juin 1113), et, quoique rejoint bientôt après par le comte d'Edesse et par les princes d'Antioche et de Tripoli, n'osa pas risquer une seconde bataille. Il se retira dans les montagnes avec les restes de son armée, tandis que les Infidèles mettaient la contrée à feu et à sang. Sichem fut pris, et Naplouse pillé par eux. La garnison égyptienne d'Ascalon ayant profité du désastre des croisés pour s'avancer jusqu'à Jérusalem, privée de ses défenseurs, Baudouin se décida à sortir de l'inaction et courut au secours de la ville sainte. A son approche les Egyptiens se retirèrent. Vers le même temps, l'arrivée d'une forte bande de croisés venant d'Occident obligea Maudoud à rentrer à Damas, où il périt bientôt assassiné. Ce fut à cette époque que Baudouin contracta un troisième mariage avec Adèle, veuve du comte Roger de Sicile, fille ou nièce de Boniface de Montferrat. L'union contractée ne dura que trois ans. En 1116, Baudouin étant tombé gravement malade à la suite d'une expédition au bord de la mer Rouge et voulant réparer la faute qu'il avait commise en se remariant du vivant de sa seconde femme, rompit ce troisième mariage. En 1115, l'atâbek de Damas, Toghtikin, accusé du meurtre de Maudoud par le calife de Bagdad et craignant sa vengeance, fit alliance avec les chrétiens et rejoignit le roi de Jérusalem et le comte de Tripoli qui étaient allés défendre Antioche assiégée par l'émir Boursouk, prince de Hamadan (Burso ou Borse des chroniqueurs latins). A l'arrivée de l'armée chrétienne Boursouk abandonna le siège et se replia du côté de Césarée, poursuivi par les croisés. Mais, tandis qu'on supposait que son dessein était de gagner Jérusalem, il revint du côté du nord et reparut sous les murs d'Antioche, où il ne tarda pas d'ailleurs à être complètement défait. Cette même année 1115, Baudouin fit bâtir, dans la Syrie Sobale ou terre d'outre-Jourdain, la fameuse forteresse de Montréal destinée à protéger la Palestine contre les incursions des musulmans de Mésopotamie. En 1116, il porta ses armes jusqu'aux rives de la mer Rouge. Au commencement de 1117, il rassembla une forte armée et partit pour l'Egypte. Il parvint jusqu'aux bouches du Nil où il s'empara de la ville de Pharamia. Mais une dangereuse maladie le contraignit de revenir sur ses pas. Arrivé à El-Arich, il expira, le 2 av. ou le 16 mars 1118, après avoir désigné pour son successeur au trône de Jérusalem, son cousin Baudouin du Bourg, comte d'Edesse. Son corps fut ramené à Jérusalem et enseveli en grand pompe dans l'église du Saint-Sépulcre, à côté de celui de Godefroi de Bouillon. Il ne laissait aucun enfant de ses trois femmes. Au dire des contemporains, Baudouin avait un caractère ambitieux, altier et querelleur ; il s'adonnait à la débauche. Ce n'était point le sentiment religieux qui lui avait fait prendre la croix, mais bien l'amour des aventures et le désir de se créer en Orient une riche principauté. Si l'on doit admettre, en effet, qu'avant son avènement au trône de Jérusalem, il se montra en maintes circonstances plus soucieux de satisfaire ses convoitises personnelles que de travailler par tous les moyens au succès de la croisade, il faut convenir en revanche que, devenu roi, il déploya des qualités d'énergie, de courage et d'activité qui permirent au royaume naissant de résister victorieusement aux attaques dont il fut l'objet. Quand il mourut, les musulmans ne possédaient plus en Palestine, en fait de villes importantes, que Tyr et Ascalon. Il avait appelé auprès de lui des chrétiens d'Arabie, de Syrie et d'Egypte, afin de repeupler ses Etats, décimés par de fréquentes guerres. On possède diverses monnaies au nom de *Balduinus rex*, mais on n'a pu déterminer d'une manière certaine si elles ont été frappées sous son règne ou sous celui de ses successeurs ayant porté le même nom. Ch. KOHLER.

BAUDOUIN II, roi de Jérusalem, connu sous le nom de *Baudouin du Bourg* en Réthelois et sous le surnom de *Aguillon* ou *Aculeus*, était fils de Hugues, comte de Réthel, et de Mélissende de Montlhéry et cousin germain de Baudouin Ier. Il prit part avec ce dernier à la première croisade, fut fait, en 1098, seigneur d'Artoise, et en 1100 seigneur de Mélitène, succéda, en 1100, comme comte d'Édesse à Baudouin Ier devenu roi de Jérusalem. Son cousin, Josselin de Courtenay en Gâtinais, fils d'une sœur de sa mère, étant venu de France à Edesse, vers 1102, il lui constitua en fief toute la partie du comté située sur la rive droite de l'Euphrate, sauf la ville de Samosate, qu'il préféra garder à cause de son importance. En 1104, attaqué par une nombreuse armée d'Infidèles, il requit l'assistance de Josselin de Courtenay, de Boémond, prince d'Antioche, et de Tancrède, prince de Galilée. Avec leur aide, il repoussa les envahisseurs, puis alla mettre le siège devant la ville de Charan (Harrân). Il était sur le point de s'en emparer et déjà Boémond lui en disputait la possession, lorsque l'atâbek de Mossoul, Djokarmich, et le seigneur de Maredin, Sokman-ben-Ortok, survinrent avec des troupes très supérieures et firent subir aux croisés une sanglante défaite. Boémond et Tancrède réussirent à s'enfuir, mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Baudouin et Josselin tombèrent aux mains des Sarrasins, qui, sans essayer d'ailleurs de s'emparer de leurs Etats, les emmenèrent à Mossoul. Ils y furent retenus prisonniers près de cinq ans. Alors Boémond, sur le conseil des notables arméniens, confia la régence d'Edesse à Tancrède qui, peu de temps après, par suite du départ de Boémond pour l'Europe, devint en outre régent de la principauté d'Antioche. Tancrède défendit de son mieux le comté soit par lui-même, soit par l'intermédiaire d'un lieutenant. En 1108, l'atâbek de Mossoul, Maudoud, successeur de Djokarmich, recommença l'expédition de 1104 et occupa presque sans coup férir la rive gauche de l'Euphrate. Les chrétiens, obligés de s'enfermer dans les places fortes, appelèrent à leur secours le roi de Jérusalem. Tancrède et Baudouin I[er] unirent leurs forces et firent lever le siège de Turbessel (Tell-Baschir), l'un des châteaux de Josselin de Courtenay. Ils eussent voulu contraindre l'atâbeck à combattre en bataille rangée, mais celui-ci évita toute rencontre et se retira sain et sauf. Cette même année 1108, Baudouin II et Josselin recouvrèrent leur liberté moyennant une rançon de cent mille besants d'or fournis par Josselin. Tancrède, qui s'était flatté de garder toujours Edesse, ne put dissimuler le désappointement que lui causait la délivrance du légitime possesseur du comté et fit mine d'interdire à Baudouin l'entrée de ses anciens Etats. Il ne persista pas toutefois dans ce dessein, mais Baudouin et Josselin ne lui en gardèrent pas moins une profonde rancune. Josselin poussa même le ressentiment jusqu'à envahir la principauté d'Antioche, à la tête d'une troupe de Sarrasins qui livrèrent à Tancrède de rudes combats. En 1113, Baudouin, jaloux de la prospérité de Josselin, dont les terres avaient été moins ravagées que les siennes par les invasions sarrasines, s'empara de sa personne et ne le relâcha qu'au prix de l'abandon de son fief. Josselin partit alors pour Jérusalem et trouva bon accueil auprès du roi, qui le nomma prince de Tibériade. Ce fut en 1113 également que Baudouin du Bourg se porta au secours du royaume de Jérusalem attaqué par l'atâbeck de Mossoul (V. Baudouin I[er]). Baudouin I[er], en mourant, le désigna comme son successeur au trône de Jérusalem. Mais les barons du royaume refusèrent tout d'abord de se conformer sur ce point à la volonté du roi défunt et délibérèrent de donner la couronne au deuxième frère de Godefroi de Bouillon, Eustache de Boulogne. Cependant les efforts de Josselin qui, dans l'espoir de devenir comte d'Edesse si Baudouin du Bourg était nommé roi, oublia ses griefs et s'employa activement en faveur de la candidature de son ancien seigneur, modifièrent les sentiments des barons et assurèrent l'élection de Baudouin. Celui-ci qui, le jour même des funérailles de Baudouin I[er], était arrivé en pèlerinage à Jérusalem, accepta la couronne, et, reconnaissant le zèle de Josselin, le fit comte d'Edesse, après s'être solennellement réconcilié avec lui. Le couronnement de Baudouin eut lieu le jour de Pâques 1119. A peine le nouveau souverain était-il installé sur le trône (fin 1118) qu'il dut repousser une invasion des Arabes d'Egypte et de Damas, parvenus déjà aux environs d'Azot. En 1119, le prince d'Antioche, Roger, ayant été défait et tué par le seigneur d'Alep, Al-Ghazi ou Ilghazi, et le seigneur de Damas, Toghtikin, Baudouin courut au secours de la cité menacée, dont il était baile pour le prince mineur Boémond II. Il y séjourna quelque temps, attendant l'occasion de prendre sa revanche des deux chefs sarrasins. Enfin, le 14 août 1120, attaqué par eux sur la montagne de Danith où il avait établi son camp, il les vainquit et dispersa leur armée, puis il repartit pour Jérusalem. Ce fut probablement vers cette époque, et en tout cas en 1120, qu'eut lieu en sa présence à Naplouse un synode des prélats et des principaux chevaliers croisés, réuni sous la présidence du patriarche de Jérusalem, Guaramond, pour la réforme des mœurs des chrétiens. Les décisions de cette assemblée qui nous ont été conservées visent tout spécialement l'adultère, la fornication et les crimes contre nature. Le 25 déc. suivant, Baudouin se fit couronner pour la seconde fois à Bethléem, avec la reine Marfie qu'il avait appelée d'Edesse aussitôt après son avènement au trône. En 1121, une seconde expédition d'Al-Ghazi contre Antioche échoua par suite de la mort subite de ce prince, dont l'armée ne poursuivit pas sa marche. Baudouin, qui s'était porté contre les Infidèles, n'essaya pas de les atteindre. Il visita simplement Antioche afin d'y remplir ses fonctions de baile, puis regagna son royaume. En 1122, Toghtikin envahit la Galilée, mais battit précipitamment en retraite à l'approche de l'armée chrétienne qui assiégea, prit et détruisit de fond en comble Gerasa (aujourd'hui Dscherrasch au N.-E. de la mer Morte). Vers le même temps, Balak, neveu et successeur d'Al-Ghazi, pénétrait dans le comté d'Edesse, surprenait Josselin de Courtenay et l'emmenait prisonnier. La nouvelle de cet événement étant parvenue à Jérusalem, Baudouin se mit immédiatement en marche pour Edesse, mais avant d'arriver à cette ville, près de Turbessel, il fut lui-même assailli à l'improviste par une bande de Sarrasins, saisi et conduit dans le château de Kharpert ou Khartabirt où gisait déjà Josselin.

Quand on sut à Jérusalem la captivité du roi, la consternation fut grande. Les barons aussitôt assemblés nommèrent, pour tenir sa place en qualité de baile, Eustache Grenier, seigneur de Sidon ou Sagète. Bientôt, cependant, on vit arriver dans la cité sainte Josselin de Courtenay. Il raconta que le château de Khartabirt était tombé aux mains de Baudouin. Cinquante Arméniens chrétiens avaient réussi à y pénétrer à la faveur d'un déguisement ; ils avaient massacré la garnison musulmane et délivré les prisonniers. Mais presque aussitôt, les Infidèles étaient venus investir la place. Les assiégés avaient alors décidé d'envoyer chercher des secours dans le royaume de Jérusalem et l'avaient désigné, lui, Josselin, pour cette mission. A ce récit une foule de chevaliers s'enrôlèrent sous ses ordres et marchèrent vers l'Euphrate. Ils étaient arrivés à Turbessel, après avoir été rejoints par des bandes d'Edesse et d'Antioche, lorsqu'ils apprirent que Balak s'était rendu maître du château de Khartabirt, avait massacré les Arméniens et conduit Baudouin dans la forteresse de Charan (Harrân). Désespérant alors de pouvoir délivrer le roi, ils rebroussèrent chemin et rentrèrent à Jérusalem. Ce fut pour y livrer de nouveaux combats. En effet, les Sarrasins d'Ascalon, profitant de la captivité de Baudouin et de l'absence d'une notable partie des chevaliers, avaient entrepris une expédition contre Jaffa. L'armée chrétienne ayant à sa tête Eustache Grenier, et accompagnée du patriarche de Jérusalem portant le bois de la vraie croix, de Ponce de Melgueil, abbé de Cluny, muni de la sainte lance, et de l'évêque de Bethléem tenant un vase que l'on disait avoir contenu le lait de la Vierge, sortit de Jérusalem et atteignit Jaffa que les Infidèles assiégeaient par terre et par mer. L'armée égyptienne, attaquée avec fureur par les chrétiens, fut culbutée et laissa entre leurs mains un butin immense. Pendant ce temps, la flotte musulmane, qui s'était éloignée, fut surprise et presque anéantie par une escadre vénitienne qui arrivait d'Occident et que commandait en personne le doge de Venise, Dominique Michieli. Les vaisseaux vénitiens entrèrent ensuite dans le port de Ptolémaïs d'où le doge partit pour Jérusalem. La présence dans les eaux de la Palestine de cet important renfort fit naître dans l'esprit d'Eustache Grenier l'idée de compléter ses récentes victoires par l'acquisition de Tyr ou d'Ascalon. Le sort consulté pour savoir laquelle de ces deux villes serait le premier objectif de l'armée chrétienne désigna Tyr. Aussitôt les préparatifs de l'expédition furent commencés. Les Vénitiens, pour prix de leur concours, demandèrent et obtinrent qu'après la prise de la cité on leur en céderait un tiers et qu'on leur accorderait en outre une église, une rue, un four banal et un tribunal particulier dans toutes les villes de Palestine. Tyr n'était pas d'un abord facile. Du côté de la mer, de hautes falaises le protégeaient ; du côté de terre, il était enceint de trois murailles. Les chrétiens l'investirent de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes parts. La flotte vénitienne pénétra dans le port, tandis que l'armée de terre, sous les ordres du patriarche de Jérusalem et de Guillaume de Bures, seigneur de Tibériade, successeur, comme baile du royaume, d'Eustache Grenier (mort en juin 1123), commençait de son côté les opérations du siège (mars 1124). Les musulmans se défendirent avec acharnement et firent plusieurs tentatives pour obliger les chrétiens à lever le camp. Le calife d'Egypte appela à son secours le seigneur de Damas en lui promettant en retour de son aide la moitié de la place. En même temps, une armée égyptienne, sortie d'Ascalon, dévasta les environs de Naplouse et menaça Jérusalem. Mais les chrétiens ne se laissèrent point détourner de leur entreprise. Ils venaient d'apprendre que leur redoutable ennemi, Balak, avait été tué de la propre main de Josselin de Courtenay, et cette heureuse nouvelle excita au plus haut point leur ardeur belliqueuse. Enfin, après cinq mois d'incessants combats, Tyr capitula (juil. 1124). L'armée chrétienne y fit une entrée triomphale, tandis que les défenseurs en sortaient avec leurs femmes et leurs enfants.

Quelques semaines plus tard, vers le milieu d'août, Baudouin recouvra sa liberté en s'engageant à payer une rançon de cent mille michelois. A peine était-il sorti de prison qu'ayant réuni quelques chevaliers, il tenta de s'emparer d'Alep (sept. 1124). Il était sur le point de s'en rendre maître lorsque l'atâbek de Mossoul, survenant avec une forte armée, l'obligea à lever le siège. Baudouin rentra alors à Jérusalem. Il parait qu'en son absence les barons francs, que son gouvernement n'avait point satisfaits et que sa parcimonie exaspérait, avaient fait offrir la couronne à Charles de Danemark, comte de Flandre, qui l'avait refusée. Bientôt Baudouin, secondé par les comtes de Tripoli et d'Edesse, conduisit l'armée chrétienne à de nouveaux combats contre les atâbeks de Mossoul et de Damas, Bourski et Toghtikin, qui avaient envahi le territoire d'Antioche, et qui furent battus près du château de Hasart (11 juin 1125). Un grand nombre de chefs musulmans tombèrent aux mains des croisés; leur rançon permit à Baudouin de payer la sienne et de faire revenir à Jérusalem sa fille âgée de 5 ans qu'il avait dû remettre en otage aux Sarrasins. Il alla de nouveau assiéger Alep, mais une armée de secours conduite par Bourski le contraignit pour la seconde fois à abandonner l'entreprise. Cette même année le roi fit une campagne aux alentours de Damas dont il ambitionnait la conquête, mais dont il dut se borner à ravager les environs. Il bâtit près de Baruth le château de Mont-Glavian, et mit en déroute, non loin d'Ascalon, la garnison de cette ville et une armée de secours égyptienne. En janv. 1126, nouvelle invasion par les chrétiens du territoire de Damas, infructueuse comme la première, bien que l'atâbek Toghtikin eût été vaincu et mis en fuite. Au mois de septembre, Baudouin ayant été prévenu que le prince Boémond II d'Antioche arrivait d'Italie pour prendre possession de l'héritage paternel, alla au devant de lui, le reçut en grande pompe, résigna ses fonctions de régent et investit le jeune prince de la principauté sous condition qu'il épouserait Alix, la seconde de ses filles. Le mariage fut aussitôt célébré et le roi repartit pour Jérusalem. En 1127, Baudouin associa ses armes à celles du comte de Tripoli pour le siège de Raphania ou Rafanée, qui fut pris au bout de dix-huit jours, le 31 mars. Le comte d'Anjou, Foulques le Jeune, étant arrivé de France, en 1128, Baudouin, qui n'avait point d'héritier mâle, lui offrit en mariage sa fille Mélissende et le désigna comme son successeur au trône (Pentecôte 1129). La jeune princesse reçut en douaire les villes de Tyr et de Saint-Jean-d'Acre. En décembre 1129, une importante expédition fut de nouveau organisée contre Damas par Baudouin, assisté des comtes de Tripoli et d'Edesse, du prince d'Antioche, de Foulques d'Anjou et d'une foule de nouveaux croisés récemment débarqués dans les ports de Syrie. Mais des dissentiments, qui éclatèrent entre les chefs dès le début de la campagne, firent avorter complètement l'entreprise. L'armée chrétienne dut opérer une retraite périlleuse au travers de contrées que des pluies torrentielles avaient rendues presque impraticables, et où elle perdit ses tentes, ses bagages et ses armes. Elle fut de retour dans le royaume de Jérusalem au commencement de 1130. Baudouin venait de rentrer à Jérusalem lorsqu'il apprit que son gendre, le prince Boémond II d'Antioche, attaqué par le souverain d'Alep et de Mossoul, Imad-Eddin-Zengui Ier, successeur de l'atâbek Bourski, avait été battu et tué. Il partit aussitôt pour Antioche et repoussa les ennemis. Sa fille Alix, princesse fort ambitieuse, eût voulu hériter des Etats de Boémond et devenir dame du pays. Elle était soutenue dans ce dessein par le comte de Tripoli et elle n'hésita pas à solliciter l'appui de ce même souverain de Mossoul dont les troupes avaient tué son mari. Mais la majorité des feudataires et Baudouin lui-même se prononcèrent en faveur de Constance, fille de Boémond II et d'Alix, et ne laissèrent à cette dernière que la possession des villes de Laodicée et de Gibelet. De retour à Jérusalem. Baudouin y mourut au mois d'août 1131 et fut enseveli dans l'église du Saint-Sépulcre. Quelques heures avant sa mort il s'était fait revêtir de l'habit des chanoines réguliers de cette église. Il avait épousé, en 1102, Morfie, Marfie ou Marie, fille de Gaveras ou Gabriel, baron arménien, seigneur de Mélitène. De cette union étaient nées quatre filles : *Mélissende* et *Alix* dont il a été question plus haut, *Hodierne* qui épousa Raymond Ier, comte de Tripoli, et *Juète* ou *Joye* qui devint abbesse du monastère de Saint-Lazare de Béthanie.

Les chroniqueurs qui ont parlé de Baudouin le dépeignent comme un prince doux, loyal et de sentiments très élevés. Au contraire de son prédécesseur il était excessivement religieux et son caractère l'eût plutôt entraîné vers les pratiques de la vie monacale que poussé aux labeurs de la guerre et de l'administration. Cependant son existence ne fut, par la force des choses, qu'une longue suite de combats, et les soins du gouvernement ne le trouvèrent point indifférent. Dès le commencement de son règne, il supprima dans sa capitale tout droit d'importation pour quelque marchandise que ce fût, en faveur des marchands chrétiens, et tout droit pour les grains, les fruits et les légumes, en faveur des Syriens, des Grecs, des Arméniens et même des Sarrasins. Il abolit en outre à Jérusalem la taxe des poids et mesures. Bien qu'il ait certainement frappé monnaie, aucune des pièces (deniers ou oboles) portant le nom de *Balduinus rex* ne peut lui être spécialement attribuée plutôt qu'à l'un des homonymes qui lui succédèrent sur le trône. Il eut pour successeur au trône de Jérusalem Foulques le Jeune, comte d'Anjou, son gendre. Ch. KOHLER.

BAUDOUIN III, roi de Jérusalem, né en 1131, peu de temps avant la mort de Baudouin II, était fils de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, et de Mélissende, fille aînée de Baudoin II. Au moment où la mort de son père (1144) l'éleva au trône de Jérusalem, il n'était âgé que de treize ans. Sa mère prit la régence du royaume et fut couronnée en même temps que lui, le jour de Noël 1144, dans l'église du Saint-Sépulcre. Dès la première année de son règne, Baudouin III accompagna l'armée royale dans une expédition contre le château du Val-de-Moïse, situé dans le pays de Moab, sur le territoire de Montréal. L'expédition eut un plein succès. En 1146, l'émir de Bosra, révolté contre le seigneur (atâbek) de Damas, vint proposer à Baudouin de lui livrer la ville qu'il commandait. Cette offre fut agréée avec empressement et une armée se prépara à aller prendre possession de Bosra, malgré les protestations du seigneur de Damas, qui, se trouvant alors en paix avec les chrétiens, se plaignit vivement de ce que ceux-ci profitassent d'une trahison pour essayer de lui ravir l'une de ses villes. L'armée s'avança vers Bosra, mais toutes sortes d'obstacles entravèrent sa marche. Les contrées qu'elle traversait étaient parcourues par des bandes de musulmans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui la harcelaient sans trêve, en faisant pleuvoir sur elle une grêle de traits ; la chaleur était ardente, l'eau manquait, les vivres avaient été cachés dans des retraites introuvables. Enfin, quand les croisés arrivèrent devant Bosra, au lieu d'y être introduits comme ils l'espéraient, ils apprirent que la place était occupée par les soldats du seigneur de Damas. Ne se sentant pas en force suffisante pour entreprendre un siège en règle, ils se décidèrent à rebrousser chemin. Leur retraite fut désastreuse. Poursuivis par la garnison de Bosra qui les décimait par des attaques incessantes, obligés de s'avancer au milieu de plaines d'herbes sèches auxquelles l'ennemi avait mis le feu, ils ne regagnèrent qu'à grand'peine Jérusalem.

Une nouvelle croisade (V. Croisades) se préparait à cette époque en Occident. Elle avait été décidée à la suite de la chute d'Edesse, que l'atâbek d'Alep, Nour-Eddin, avait enlevée, la nuit de Noël 1144, à Josselin II, le jeune, fils de Josselin Ier de Courtenay. Prêchée par saint Bernard, organisée par le roi de France, Louis VII, et par l'empereur d'Allemagne, Conrad III, cette seconde croisade fut prête en 1147. Français, Allemands et Italiens se donnèrent rendez-vous à Constantinople. Les Allemands s'avancèrent les premiers à travers l'Asie Mineure, divisés en deux corps dont l'un, commandé par l'empereur Conrad en personne, devait prendre la route suivie jadis par Godefroi de Bouillon, tandis que l'autre, sous les ordres de Frédéric de Souabe, se dirigeait vers Laodicée. Ces deux corps furent presque anéantis avant d'avoir atteint la Palestine. Conrad, avec les débris de son armée, réussit à gagner Nicée où se trouvait Louis VII, puis revint de là à Constantinople, où il prit la mer pour se rendre en Syrie (oct.-nov. 1147). Pendant ce temps, le roi Louis VII, à la tête des Français, marchait vers le sud, par la Phrygie, la Pisidie et la Pamphylie, éprouvait revers sur revers et finissait par s'embarquer avec une partie des siens, à Attalie, pour gagner Antioche. Après un assez long séjour dans cette dernière ville, il partit pour Jérusalem par la route de terre, au commencement de l'année 1148. Il y retrouva l'empereur Conrad, arrivé peu de temps auparavant. Les princes réunis délibérèrent aussitôt sur la direction qu'il convenait de donner à la guerre contre les Infidèles. Une grande assemblée à laquelle assistèrent le roi Baudouin, l'empereur, le roi de France avec une foule de chevaliers et de prélats, se tint à Acre, et décida qu'une expédition générale serait dirigée contre Damas. Les préparatifs commencèrent aussitôt, et, le 25 mai 1148, l'armée chrétienne se mit en marche. Ses premières opérations furent heureuses. Les Sarrasins, battus sous les murs de Damas, furent contraints de s'enfermer dans la cité, qu'ils semblaient plus disposés à abandonner qu'à défendre. Mais les chrétiens, sans attendre d'être maîtres de la place, commencèrent à s'en disputer la possession, et quand, à l'instigation du roi de France et de l'empereur, il eût été résolu que Thierri d'Alsace, l'un des croisés dernièrement venus d'Europe, serait mis en possession de la nouvelle conquête, les barons de Syrie, animés d'une coupable jalousie, ne songèrent plus qu'à faire échouer l'entreprise. La désunion se mit entre les chefs et la trahison seconda les efforts des Infidèles qui, grâce à la connivence des barons de Syrie, réussirent à faire entrer dans la ville une troupe de 20,000 Kurdes et Turcomans. Baudouin III reçut, dit-on, des habitants de Damas des sommes considérables. Raymond d'Antioche, par rancune contre le roi Louis VII, intrigua de toute façon pour amener la retraite des chrétiens. Enfin, après plusieurs assauts infructueux, les croisés reprirent la route de Jérusalem. Telles étaient les haines soulevées entre les princes, qu'ils abandonnèrent désormais toute idée de continuer la croisade. L'empereur s'embarqua bientôt pour regagner l'Allemagne. Le roi Louis VII partit lui-même en 1149, peu de jours après Pâques, et rentra en France.

L'insuccès de cette importante tentative de l'Occident contre la puissance musulmane ne manqua pas d'accroître l'audace des Infidèles, et les principautés frankes de Syrie se virent sérieusement menacées. Le comte d'Edesse, Josselin II de Courtenay, après avoir perdu sa capitale, tomba lui-même aux mains des Sarrasins (1149) et mourut dans les prisons d'Alep. Le comte Raymond de Tripoli fut assassiné sous les murs de Tripoli par deux émissaires du Vieux de la Montagne. Jérusalem vit une armée ennemie camper quelque temps sur le Mont-des-Oliviers. Toute la Mésopotamie et plusieurs villes de la principauté d'Antioche furent reprises par l'atâbek d'Alep, le fameux Nour-Eddin. Enfin, le prince d'Antioche, Raymond de Poitiers, impuissant à repousser l'invasion de ses Etats, fut battu et tué par les troupes de Nour-Eddin, au lieu dit *Fonsmuratus*, le 27 juin 1149. A la nouvelle de la mort de Raymond d'Antioche, Baudouin III s'empressa de conduire une armée contre le sultan victorieux, mais, après avoir inutilement essayé de lui reprendre le château de Harenc, il rentra dans Antioche et dut se borner à mettre cette ville et les principales forteresses de la principauté à l'abri d'une attaque immédiate, en renforçant leurs garnisons.

En 1150, il fit reconstruire la ville de Gaza et la remit aux Templiers avec mission de s'opposer aux continuelles sorties de la garnison d'Ascalon et d'empêcher les incursions des armées égyptiennes venues par le désert d'Arabie. En 1152 des querelles intestines compromirent l'existence du royaume de Jérusalem plus gravement encore que ne le faisaient les attaques des Sarrasins. Baudouin III, en effet, lassé de partager la régence avec sa mère, et mécontent de l'empire qu'avait pris sur cette femme le connétable Manassès, résolut de secouer l'espèce de dépendance où il se trouvait, et, aux cérémonies de Pâques 1152, il réclama hardiment pour lui seul l'honneur de ceindre la couronne. De vives contestations s'élevèrent, les deux partis étaient prêts à se déclarer la guerre; pourtant, grâce aux efforts de quelques barons, une transaction intervint. Il fut décidé que Mélissende continuerait à régner dans les territoires de Jérusalem et de Naplouse, et que Baudouin aurait pour sa part propre les villes de Tyr et de Saint-Jean-d'Acre. Cet arrangement, très préjudiciable d'ailleurs aux intérêts généraux du royaume, fut de courte durée. Baudouin III, après l'avoir consenti, décida de ne point s'y soumettre. Il ouvrit les hostilités contre sa mère, assiégea dans la forteresse de Mirabel le connétable Manassès et s'empara de sa personne, occupa Naplouse, puis, sans écouter les prières du patriarche, marcha contre Jérusalem, s'en fit ouvrir les portes, bloqua dans la citadelle la reine Mélissende et la contraignit à capituler. Il obtint alors que cette princesse renonçât à sa part d'autorité, lui abandonnât la souveraineté complète du royaume et ne gardât que la seigneurie de Naplouse. Peu de temps après, le jeune roi, le comte Raymond II de Tripoli, et le sire de Baruth conduisirent une nouvelle expédition dans la principauté d'Antioche, toujours en butte aux incursions des armées de Nour-Eddin ; mais ils n'obtinrent aucun avantage sérieux. De là, Baudouin III se rendit dans l'ancienne principauté d'Edesse, jusqu'à Turbessel, pour remettre entre les mains de l'empereur grec d'Orient, Manuel, les dernières villes possédées encore par les chrétiens sur la rive gauche de l'Euphrate. Tandis qu'il procédait à l'évacuation de la contrée par la population latine, Nour-Eddin vint subitement l'attaquer à Tulupe, près de Turbessel. Mais les troupes sarrasines, furieusement assaillies par le connétable Humfroi de Toron, furent repoussées, et les chrétiens se retirèrent sains et saufs sous la protection de l'armée royale. Les villes rendues aux Grecs ne tardèrent pas d'ailleurs à tomber sous la domination du seigneur d'Alep.

En 1153, Baudouin forma le siège d'Ascalon. Cette importante place, dont la garnison s'était rendue redoutable par ses continuelles incursions dans les principautés chrétiennes du voisinage, et qui servait de point d'appui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux armées du calife d'Egypte, ouvrit ses portes le 12 ou le 19 août, après une résistance de cinq mois, sous condition que toute la population sortirait sans être inquiétée. Baudouin en fit don à son frère, le comte Amaury de Jaffa. La joie que ressentirent les chrétiens d'Orient en apprenant la chute d'Ascalon fut malheureusement atténuée par l'annonce d'un événement qui devait avoir pour eux de graves conséquences. Le puissant seigneur d'Alep, Nour-Eddin, venait de s'emparer de Damas, sous prétexte que les habitants de cette ville étaient de connivence avec les barons francs de Syrie, et il y avait établi le siège de sa souveraineté.

A la prise d'Ascalon succéda, pour le royaume de Jérusalem, une période de tranquillité de trois années. Ce furent les chrétiens qui les premiers recommencèrent les hostilités. En 1156, l'armée royale, sans souci des traités, assaillit les tribus nomades qui séjournaient dans la forêt de Panéas, et leur enleva un riche butin. Mais l'année suivante, Nour-Eddin parut devant la ville de Panéas (Bélinas), qui appartenait par moitié aux Hospitaliers et au connétable Humfroi de Toron, réussit à y pénétrer et assiégea la citadelle où s'était retirée la garnison. Baudouin s'empressa de porter secours à la place menacée, il en repoussa les Infidèles, en releva les murailles qu'ils avaient détruites, puis reprit le chemin de Jérusalem. Assailli par Nour-Eddin, près du lac Mécha, au moment où il se préparait à passer le Jourdain (13 juin), il perdit une grande partie des siens. Lui-même s'enfuit dans la forteresse de Saphed, puis gagna de là Saint-Jean-d'Acre qu'il quitta bientôt pour courir à la défense de Panéas, attaquée de nouveau par le seigneur d'Alep. Après avoir une seconde fois obligé les Infidèles à la retraite, il entreprit, en compagnie du comte de Tripoli et de Renaud de Châtillon, prince régent d'Antioche, le siège de Césarée dans la principauté d'Antioche. Il réussit à s'en emparer, mais des discordes survenues entre les chefs empêchèrent l'armée chrétienne de poursuivre ses succès. En juil. 1158, Baudouin remporta sur Nour-Eddin, à *Putaha*, près du lac de Génésareth, un avantage signalé. Au mois de septembre suivant, il épousa à Jérusalem une jeune princesse de treize ans, Théodora, fille du sébastocrator Isaac, et nièce de l'empereur Manuel Comnène, à laquelle il donna en douaire la ville de Saint-Jean-d'Acre. En 1159, il se rendit auprès de l'empereur Manuel Comnène, qui, peu de temps après, vint en personne à Antioche. Baudouin, Renaud de Châtillon, le comte Amaury de Jaffa, accueillirent magnifiquement le prince grec, en l'honneur duquel ils donnèrent de superbes fêtes; puis, de concert avec lui, ils tentèrent de s'emparer d'Alep. Mais Nour-Eddin, effrayé, acheta la retraite de l'armée chrétienne, en délivrant ses prisonniers chrétiens; les souverains alliés abandonnèrent alors toute entreprise contre les Infidèles et rentrèrent dans leurs Etats. En 1159, Renaud de Châtillon, ayant été fait prisonnier par le seigneur d'Alep, Baudouin revint à Antioche, où il institua le patriarche d'Antioche comme baile et conseiller de la princesse régente Constance. Cette même année mourut sa mère, la reine Mélissende. Vers cette époque, une ambassade byzantine vint lui demander pour l'empereur de Constantinople la main d'une princesse chrétienne de Syrie. Baudouin proposa Mélissende, fille du comte Raymond II de Tripoli, que l'empereur accepta tout d'abord, puis refusa pour épouser (1161) Marie, fille de Boémond d'Antioche.

En 1161, comme il se trouvait loin de Jérusalem, il tomba gravement malade, empoisonné, dit-on, par un médecin arabe. Il reprit alors le chemin de la ville sainte. Arrivé à Tripoli, les progrès du mal le forcèrent à s'arrêter une première fois; il put toutefois se remettre en route, mais à Baruth il dut suspendre de nouveau son voyage, et le 14 févr. 1162, il y rendit le dernier soupir, à l'âge de trente et un ans. La nouvelle de sa mort, parvenue huit jours après à Jérusalem, y causa un deuil immense, et de tous les côtés de la Palestine ses sujets accoururent dans la capitale pour lui rendre les derniers honneurs. Sa femme Théodora, alors âgée de dix-sept ans, ne lui ayant pas donné d'enfants, ce fut son frère *Amaury, comte de Jaffa*, sous le nom d'*Amaury Ier* (V. ce nom), qui lui succéda. En ce qui concerne les monnaies frappées à son nom dans ses ateliers monétaires, on ne peut que répéter ce qui a été dit de celles de ses prédécesseurs, Baudouin Ier et Baudouin II. Ch. KOHLER.

BAUDOUIN IV, roi de Jérusalem, était fils d'*Amaury* Ier, roi de Jérusalem, et de Agnès de Courtenay, fille de Josselin II, comte d'Edesse, qu'Amaury avait dû répudier comme étant sa parente au quatrième degré, mais sans toutefois que les deux enfants nés de cette union, Baudouin IV et Sibylle, eussent été déclarés illégitimes. Il n'avait que treize ans lorsque la mort de son père, survenue le 11 juil. 1173, l'appela au trône. Les brillantes qualités qu'il annonçait déjà furent malheureusement paralysées par la terrible maladie qui lui valut le nom de roi mézel ou de roi lépreux, et qui l'emporta douze ans plus tard, le 16 mars 1185. Il fut couronné le 15 juil. 1173, dans l'église du Saint-Sépulcre, par le patriarche de Jérusalem, Amaury. Comme il n'était point encore en âge de gouverner, il fallut constituer une régence. Deux hommes se la disputèrent : Milon de Plancy, seigneur de Montréal, et Raymond II, comte de Tripoli, qui sortait d'une captivité de huit années dans les cachots d'Alep. Le premier, ami intime du roi défunt, l'emporta dans le conseil des barons; mais s'étant créé de nombreux ennemis par son arrogance et par l'abus qu'il fit de son autorité, il fut assassiné avant la fin de cette même année dans les rues de Ptolémaïs. Son concurrent, Raymond II de Tripoli, fut alors investi de la bailie du royaume et de la tutelle du roi, par un parlement qui se réunit à Jérusalem. Le nouveau régent joignait à une bravoure éprouvée un esprit vif, beaucoup d'ambition et la fermeté nécessaire aux difficiles fonctions qu'il avait à remplir. Mais les jalousies que son élévation suscita parmi les autres seigneurs francs diminuèrent son autorité au moment même où le royaume avait plus besoin que jamais d'unir toutes ses forces contre la puissance musulmane. Cette puissance, très morcelée au moment de la première croisade, se trouvait actuellement concentrée entre les mains du plus habile et du plus redoutable adversaire qu'eussent rencontré jusqu'alors les chrétiens d'Orient, Saladin, fils d'Ayoub. Déjà maître de l'Egypte, Saladin venait d'enlever au jeune fils de Nour-Eddin Damas et tout le pays dont cette ville était la capitale (1173). En vain, Raymond de Tripoli, dans l'espoir de l'arrêter, affecta-t-il de prendre sous sa protection le jeune prince, et conduisit-il une armée aux frontières de l'Etat de Damas, Saladin n'en fut point ébranlé dans ses desseins. Il fit dire à Raymond de le laisser régler comme il l'entendait ses affaires de famille, soumit les unes après les autres toutes les villes musulmanes de Syrie et de Mésopotamie, et s'empara même en 1175 de l'importante cité d'Alep, où le fils de Nour-Eddin avait cherché un dernier refuge. Il laissa toutefois à ce prince la possession de cette ville moyennant l'abandon complet du reste de ses Etats. A la suite de ces conquêtes, le calife de Bagdad lui conféra le titre de sultan de Damas et du Caire avec l'entière souveraineté de la Syrie méridionale et de l'Egypte. L'armée chrétienne tenta par deux fois, dans cette année 1175, de faire échec au nouveau souverain dont les forces grandissantes menaçaient la sécurité de la Palestine. Elle dirigea, sous la conduite du roi de Jérusalem et du comte de Tripoli, des incursions vers Damas et vers Baalbek, dont les environs furent ravagés; elle battit même en une rencontre le frère du sultan, mais ces succès partiels n'empêchèrent pas Saladin d'asseoir solidement sa puissance. Les chrétiens revinrent à Tyr, où Raymond de Tripoli résigna ses fonctions de baile, laissant au roi seul l'administration du royaume.

En 1176, Baudouin IV maria sa sœur aînée, Sibylle, à Guillaume Longue-Epée, marquis de Montferrat, qu'il avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mandé d'Occident et qui fut nommé comte de Jaffa et d'Ascalon. Il avait espéré trouver en lui un soutien dans le gouvernement du royaume, auquel sa santé chancelante ne lui permettait pas de donner tous ses soins. Mais le jeune marquis mourut au bout de deux mois (juin 1176), laissant sa femme enceinte d'un fils qui fut le roi Baudouin V. Le roi offrit alors le titre de baile à Philippe, comte de Flandre, récemment arrivé d'Occident à la tête d'une troupe assez nombreuse de croisés. Philippe ayant refusé sous prétexte qu'il était venu en Palestine uniquement pour se consacrer au service de Dieu, la bailie fut confiée à Renaud de Châtillon, qui avait été régent de la principauté d'Antioche, et qu'une longue captivité chez les Sarrasins avait rendu populaire. Baudouin projetait à ce moment une grande expédition contre l'Egypte, de concert avec l'empereur d'Orient; il demanda à Philippe de Flandre de prendre le commandement de l'armée royale. Mais celui-ci déclina cet honneur et se contenta d'aller assiéger, avec le prince d'Antioche et le comte de Tripoli, le château de Harenc, dans la principauté d'Antioche. Il fallut renoncer à l'expédition d'Egypte. Tandis qu'une grande partie de la chevalerie chrétienne était devant Harenc, Baudouin courut le plus grand danger. Saladin, profitant de ce que le royaume de Jérusalem était dégarni de troupes, l'envahit par le sud et s'avança jusque sous les murs d'Ascalon, où Baudouin IV courut s'enfermer avec tout ce qu'il put rassembler de troupes. Les Infidèles, trop confiants dans leur nombre, s'abstinrent de prendre contre lui des précautions qui leur eussent assuré la victoire. Ils se dispersèrent aux environs de la place et les mirent à feu et à sang. Ramleh fut brûlé, Lidda ravagé. A l'aspect de ces désastres, les chrétiens ne purent demeurer dans l'inaction. Le 25 nov. 1177, ils sortirent d'Ascalon, au nombre de trois cent soixante-quinze, ayant à leur tête le roi en personne et parurent à l'improviste en face du camp de Saladin dans les plaines de Ramleh. Le sultan n'avait autour de lui qu'une partie de son armée. Avant qu'il eût pu rallier le reste, les chrétiens fondirent sur lui, le culbutèrent et détruisirent l'une après l'autre ses bandes dispersées. On fit des musulmans un carnage épouvantable; beaucoup furent pris. Saladin lui-même n'échappa que par la vitesse de son chameau et s'enfuit sans escorte à travers le désert. L'armée chrétienne rentra dans Ascalon chargée d'un immense butin.

Pendant ce temps, Philippe de Flandre était toujours devant Harenc, s'occupant beaucoup plus de chasse et de divertissements de toutes sortes que des opérations du siège. Enfin, au bout de quatre mois, il accepta une somme d'argent des habitants pour se retirer, et reprit le chemin de l'Europe, poursuivi par les malédictions des chrétiens de Palestine, dont il avait trompé l'espoir.

En 1178, Saladin envahit de nouveau les principautés frankes, et battit l'armée royale dans la forêt de Panéas, puis sur le territoire de Sidon. Dans la première de ces rencontres, le connétable Humfroi de Toron reçut une blessure mortelle ; dans la seconde, le grand maître du Temple fut fait prisonnier, avec beaucoup d'autres des principaux chefs, et conduit dans les cachots du sultan, où il termina ses jours. Saladin se dirigea ensuite sur le château du Gué de Jacob que les chrétiens venaient de faire construire pour défendre la Galilée et les rives du Jourdain, et dont ils avaient confié la garde aux Templiers. Il s'en empara et le détruisit de fond en comble. Vers le même temps, un grand nombre de croisés de l'Occident, conduits par le comte Henri de Champagne et Pierre de Courtenay, frère du roi de France, apportèrent un utile renfort au royaume de Jérusalem.

En 1180, Baudouin remaria sa sœur Sibylle à Guy de Lusignan, frère du connétable de Jérusalem, et fils de Hugues le Brun, sire de Lusignan. Guy, récemment arrivé, avait plu à la jeune princesse, et entretenu avec elle des relations intimes qu'il fallut consacrer par un mariage. A la suite d'une nouvelle attaque de Saladin contre Tibériade, Baudouin demanda une trêve que le sultan lui accorda facilement parce qu'une grande famine sévissant alors en Syrie l'empêchait d'entretenir son armée. Un pacte fut alors conclu pour deux ans, mais ne fut sérieusement observé ni par l'un ni par l'autre des contractants. D'une part, Saladin s'empara d'un vaisseau chargé de pèlerins qui avait échoué près de Damiette et refusa, malgré les instances de Baudouin, de rendre la liberté aux prisonniers. D'autre part, Renaud de Châtillon, qui joignait à la bailie du royaume la seigneurie de Montréal, alla assiéger, infructueusement d'ailleurs, la ville d'Hela ou Helis sur la mer Rouge et entreprit contre la ville sainte des Arabes, la Mecque, une expédition que les troupes de Saladin arrêtèrent en route. Enfin Saladin envahit les domaines du comte de Tripoli qui n'étaient point compris dans la trêve, et les dévasta pendant que la flotte égyptienne ravageait les côtes. En 1182, la trêve fut officiellement rompue. Saladin attaqua la Syrie Sobale et mit le siège devant Montréal. L'armée chrétienne, aussitôt convoquée, marcha à sa rencontre et s'empara de la Pierre-du-Désert, au S. de la mer Morte. En même temps, des Sarrasins de Damas envahirent la Galilée. Baudouin se replia bientôt sur Nazareth. Une grande bataille eut lieu dans laquelle les chrétiens, malgré leur infériorité numérique, firent éprouver aux Infidèles une sanglante défaite. Ils se portèrent ensuite vers Baruth, bloqué par une flotte égyptienne et menacé du côté de terre par Saladin en personne (août 1182). Leur approche, coïncidant avec celle de la flotte chrétienne partie d'Acre, obligea l'ennemi à lever le siège.

La retraite de Saladin et les guerres qu'il entreprit alors contre les Sarrasins de Mésopotamie auxquels il enleva Sindjar, Charan, Edesse, Diarbékir, Alep où venait de mourir le fils de Nour-Eddin, et enfin Mossoul laissèrent quelque tranquillité au royaume de Jérusalem. Mais Baudouin sentait bien que le péril n'était point conjuré. Au mois de fév. 1183, après avoir pris l'avis des principaux du royaume, il décréta qu'un impôt extraordinaire serait levé sur tous ses sujets pour subvenir aux frais de la guerre sainte. Chaque habitant, qu'il fût chrétien, juif ou musulman, dut payer un pour cent sur la valeur de ses propriétés, et deux pour cent sur ses revenus. Ceux dont la fortune ne s'élevait pas à cent besants furent taxés à un besant ou à un demi-besant. Au moment où l'on était occupé à percevoir cet impôt, on apprit que Saladin était revenu à Damas et qu'il y faisait de grands préparatifs de guerre. L'armée chrétienne, commandée par le roi lui-même, alla aussitôt se poster à la frontière. Mais à ce moment la santé de Baudouin devint si mauvaise qu'il se résigna de nouveau à créer une régence. Il choisit à cet effet son beau-frère, Guy de Lusignan, auquel il remit également le commandement des troupes, ne conservant pour lui-même que le titre de roi, la ville de Jérusalem et une rente de cent besants. Bientôt Saladin, à la tête d'une armée formidable, assaillit les principautés chrétiennes et vint s'établir dans la région située entre les deux sources du Jourdain, d'où il envoya des bandes ravager les contrées voisines. Marchant ensuite vers le sud, il campa près de la source de Tubanie, entre l'ancien Scythopolis et le mont Gelboé. L'armée chrétienne, cependant, ne bougeait pas. Bien que comptant près de 1,300 chevaliers et plus de 20,000 hommes de pied, elle était affaiblie par la famine et par les divisions des chefs, dont le plus grand nombre étaient jaloux du nouveau régent. Plusieurs de ces derniers demandèrent qu'on livrât bataille, mais Guy de Lusignan, avec une prudence peut-être exagérée, refusa de jouer une aussi grosse partie. Il finit par se retirer, tandis que Saladin allait assiéger l'importante forteresse de la Pierre-du-Désert, défendue par Renaud de Châtillon. La conduite de Guy, en cette circonstance, où il avait manqué de hardiesse, donna une apparence de raison aux récriminations des barons chrétiens qui avaient vu de mauvais œil son élévation à la régence. Baudouin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui-même résolut de le priver d'une charge qu'il ne semblait pas capable de remplir. Il fit donc couronner roi son neveu Baudouin, fils de sa sœur Sibylle et de Guillaume de Montferrat. La cérémonie eut lieu le 20 nov. 1183. Puis la bailie du royaume fut donnée à Raymond II, comte de Tripoli, dont la valeur et la sagesse soulevaient l'admiration des Arabes eux-mêmes. La tutelle du jeune roi, alors âgé de sept ans, fut confiée à Josselin III, comte titulaire d'Édesse et sénéchal du royaume, son grand-oncle maternel. Baudouin IV n'abdiqua pas cependant, mais, accablé par la maladie, il dut renoncer de plus en plus à prendre part à l'administration du royaume. Le comte de Tripoli, à peine investi de la bailie, se porta au secours de la Pierre-du-Désert dont Saladin abandonna le siège.

A la suite de ses démêlés avec Guy de Lusignan, Baudouin voulut faire annuler le mariage de sa sœur Sibylle. Aussitôt Guy conduisit sa femme dans Ascalon et quand le roi le somma de paraître devant la cour des prélats et des barons, il s'y refusa avec obstination. La cour ayant alors décidé qu'elle ne pouvait formuler un jugement sans l'avoir entendu. Baudouin, quoique n'ayant plus qu'un souffle de vie, partit en personne pour Ascalon. En ayant trouvé les portes fermées, il commanda par trois fois qu'on les lui ouvrît. Ses ordres furent méconnus ; la population de la ville, montée sur les murs, lui criait de se retirer. Il prit alors le ciel à témoin de l'outrage qu'on lui infligeait, se rendit à Jaffa, dont Guy était comte, et y mit son baile à la place de celui du seigneur rebelle.

En 1184, il envoya en Europe le patriarche de Jérusalem, Héraclius, et les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital pour solliciter les secours des princes d'Occident. Mais ces ambassadeurs ne parvinrent à émouvoir ni le roi de France ni le roi d'Angleterre qui refusèrent l'un et l'autre de prendre la croix.

Baudouin IV mourut peu de temps après, le 16 mars 1185, vaincu par la maladie qui avait fait de son existence un long supplice. Il ne s'était jamais marié. Il eut pour successeur son neveu Baudouin V. Le célèbre historien des croisades, Guillaume, archevêque de Tyr, qui avait été son précepteur, fait le plus grand éloge de son caractère. Ch. Kohler.

BAUDOUIN V, roi de Jérusalem, fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle, sœur de Baudouin IV, avait de huit à neuf ans lorsque la mort de Baudouin IV le laissa seul roi en 1185. Il avait été couronné déjà en 1183 et mis alors sous la tutelle de Josselin III de Courtenay, son grand-oncle maternel. Quand Baudouin mourut, Josselin l'emmena à Saint-Jean-d'Acre; mais le jeune roi y termina ses jours un an après, en sept. 1186. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par Raymond de Tripoli, baile du royaume, qui aspirait à la couronne. Il fut enseveli comme ses prédécesseurs, dans l'église du Saint-Sépulcre. Sa mort laissant le royaume sans héritier mâle, des compétitions s'élevèrent aussitôt entre ses parents les plus proches : Sibylle et Guy de Lusignan d'une part, et Isabelle, fille de la seconde femme du roi Amaury Ier, d'autre part. Ch. K.

Bibl. : V. l'art. Croisades.

III. Comtes de Flandre.

BAUDOUIN Ier, *Bras de fer*, comte de Flandre vers 864, mort à Arras en 879. Les chroniqueurs des Pays-Bas ont développé à plaisir l'histoire de ce premier comte, de telle sorte qu'il est difficile de distinguer dans leur récit ce qui est légendaire de ce qui est historique. Dès 842, du vivant de son père Ingelram, il est signalé comme défendant les côtes de la Flandre contre les Normands. D'autres auteurs lui donnent pour père Odoacre, mais il semble probable qu'ils ont été trompés par l'épithète d'*Audacer* qui avait la même signification que le surnom que l'histoire a conservé. S'étant trouvé à la cour du roi Charles le Chauve, à Senlis, il enleva sa fille Judith, veuve du roi Ethelwolf, et fut pour ce fait excommunié par le concile de Soissons (862); mais le courage qu'il avait déployé contre les Normands lui valut la faveur du pape Nicolas Ier. Grâce à son intercession, il put épouser solennellement Judith et reçut l'investiture du comté de Flandre.

BAUDOUIN II, *le Chauve*, fils du précédent, comte de Flandre en 879, comte de Boulogne, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, mort le 2 janv. 918. La plus grande partie de son règne fut employée à combattre les Normands. Dans le débat entre Eudes et Charles le Simple, il prit parti pour ce dernier, qu'il abandonna plus tard au profit du comte Herbert II de Vermandois dont le père avait cependant été assassiné à son instigation. En 900, il avait fait assassiner l'archevêque de Reims, Foulques, auquel le roi avait donné l'abbaye de Saint-Vaast. Il avait épousé Elstrude, fille du roi d'Angleterre Alfred, dont il avait eu deux fils, *Arnoul* qui lui succéda dans le comté de Flandre et *Adolphe* qui fut comte de Boulogne et de Thérouanne.

BAUDOUIN III, *le Jeune*, fils d'Arnoul Ier, est compté comme comte de Flandre parce que son père l'avait associé au comté dès 958, mais il mourut avant lui le 1er janv. 962. Il avait épousé Mathilde, fille, suivant les uns, du roi de Bourgogne; suivant les autres, du duc de Saxe, et en avait eu un fils qui fut le comte Arnoul II.

BAUDOUIN IV, *le Barbu*, comte de Flandre, fils d'Arnoul II, succéda à son père en 989 ; il mourut à Gand, le 30 mai 1036. Pendant son règne, il combattit successivement le châtelain de Courtrai, révolté contre lui, Godefroi, comte des Ardennes, Arnoul, comte de Hainaut et le roi de Germanie, Henri II, auquel s'étaient joints le roi de France et le duc de Normandie. En 1007, Henri II fut contraint de lui accorder l'investiture de la Zélande ; c'est l'origine du lien féodal entre les comtes de Flandre et les empereurs. Il avait épousé successivement Ogive, fille du comte de Luxembourg, morte en 1030, dont il eut un fils qui devint *Baudouin V*, et *Eléonore*, fille du duc de Normandie, qui ne lui donna pas d'enfants.

BAUDOUIN V, *de Lille* ou *le Débonnaire*, fils du précédent, comte de Flandre, mort à Lille le 1er sept. 1067. Il s'était révolté contre son père en 1028 et l'avait forcé à se réfugier en Normandie. Après son avènement, ligué avec le duc de Basse-Lorraine, il s'engagea dans une guerre contre l'empereur Henri III, qui dura, avec des vicissitudes diverses, jusqu'en 1056. Le traité de paix signé à Cologne ajouta aux domaines du comte de Flandre le pays situé entre la Dendre et l'Escaut, sous condition de l'hommage. Ce fut au cours de cette guerre que, pour protéger le S. de la Flandre, fut creusé le canal qui a porté jusqu'à nos jours le nom de *Neuffossé*. Après la mort du roi de France, Henri Ier, Baudouin de Lille fut chargé de la tutelle de Philippe Ier et, en qualité de régent, gouverna le royaume de France jusqu'à sa mort. Il avait épousé Adèle, fille du roi Robert, et en avait eu six enfants ; deux d'entre eux, *Baudouin* et *Robert*, furent successivement comtes de Flandre; l'une de ses filles, *Mathilde*, avait épousé le duc de Normandie, Guillaume, le conquérant de l'Angleterre.

BAUDOUIN VI, *de Mons* ou *le Bon*, fils du précédent, comte de Flandre, *Baudouin Ier* comme comte de Hainaut, mort à Oudenarde, le 17 juil. 1070. Du vivant de son père, en 1051, il devint comte de Hainaut par son mariage avec Richilde, héritière du comté; à la mort de son père, il réunit les deux comtés sous son sceptre. Il laissait deux fils, *Arnoul* qui lui succéda en Flandre, et *Baudouin*, qui fut comte de Hainaut.

BAUDOUIN VII, *Hapkin* ou *à la Hache*, fils de Robert II, né en 1089, comte de Flandre en 1111, mort le 19 juin 1119. Son surnom paraît dû à l'énergie qu'il déploya pour rendre à la Flandre un peu de sécurité. Allié au roi de France, Louis le Gros, il attaqua le roi d'Angleterre en Normandie, et mourut des suites d'une blessure reçue au siège du château d'Eu. Il avait épousé, en 1105, Agnès,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fille du duc de Bretagne, mais ce mariage avait été rompu pour cause de parenté, et il n'avait pas eu d'enfants. Avec lui s'éteignit la descendance directe du comte de Flandre, Baudouin Ier.

BAUDOUIN VIII, comte de Flandre (V. Baudouin V, comte de Hainaut).

BAUDOUIN IX, comte de Flandre (V. Baudouin Ier, empereur de Constantinople).

Bibl.: V. l'art. Flandre.

IV. Comtes de Hainaut.

BAUDOUIN Ier *de Mons*, comte de Hainaut, *Baudouin VI* comme comte de Flandre (V. ce nom).

BAUDOUIN II, *de Jérusalem*, fils du précédent, lui succéda en 1070 dans le comté de Hainaut sous la tutelle de sa mère Richilde, et mourut près de Nicée en 1098. Ses premières années furent employées à combattre, avec son frère Arnoul, Robert le Frison, leur compétiteur. Il prit la croix en 1096, se signala en 1098 au siège d'Antioche, et périt peu de temps après dans une embuscade, au moment où il se rendait vers l'empereur Alexis Comnène pour lui demander des secours. Il avait épousé, en 1084, Ide, fille du comte de Louvain.

BAUDOUIN III, fils du précédent, comte de Hainaut en 1099, mort en 1120. Son règne fut occupé par des guerres contres les comtes de Flandre, J. Robert le jeune et Charles le Bon. Il avait épousé Yolande, fille du comte de Gueldre.

BAUDOUIN IV, *le Bâtisseur*, fils du précédent, comte de Hainaut en 1120, mort le 8 nov. 1171. Après la mort du comte de Flandre Charles le Bon, il fit valoir ses droits à sa succession, et disputa le comté successivement à Guillaume Cliton et à Thierry d'Alsace. Il avait épousé Alix, fille du comte de Namur.

BAUDOUIN V, *le Courageux*, fils du précédent, né en 1150, comte de Hainaut en 1171, comte de Namur, *Baudouin VIII* comme comte de Flandre, mort à Mons le 17 ou le 21 déc. 1195. Allié à diverses reprises à son oncle Henri l'Aveugle, comte de Namur, il obtint de ce prince la promesse d'être institué son héritier, promesse qu'il fit confirmer à deux reprises par l'empereur. La naissance d'une fille ayant modifié les résolutions du comte de Namur, Baudouin se rendit auprès de lui et le contraignit à lui remettre le gouvernement du comté. Eloigné par le vieillard, il revint à la tête d'une armée, s'empara de Namur et de la plupart des places du comté, dont il se fit donner l'investiture par l'empereur en 1188. Deux ans plus tard la mort de Philippe d'Alsace (1191) dont il avait épousé la sœur, Marguerite, lui donna des droits sur le comté de Flandre qu'il fit valoir avec succès. Marguerite étant morte en 1194, il laissa à son fils Baudouin le comté de Flandre et mourut lui-même l'année suivante. Outre ce Baudouin, il avait eu plusieurs autres enfants: Philippe, qui devint comte de Namur; Henri, qui succéda à son frère Baudouin comme empereur de Constantinople; Eustache, mort à la croisade; Isabelle, mariée à Philippe-Auguste; Yolande, qui épousa Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople; Sibylle, mariée à Guichard IV de Beaujeu.

BAUDOUIN VI, comte de Hainaut, *Baudouin IX* comme comte de Flandre (V. Baudouin Ier, empereur de Constantinople).

Bibl.: V. l'art. Hainaut.

V. Littérateurs, Artistes, etc.

BAUDOUIN d'Avesnes, seigneur de Beaumont et de Raisnes, chroniqueur, né au château d'Etrœungt en 1213, mort au Quesnoy en 1289. Il était le second fils de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite, fille du comte de Flandre Baudouin IX. A la mort de Jeanne de Constantinople (1244), il se joignit à son frère Jean d'Avesnes, pour revendiquer contre leur mère, qui les traitait de bâtards, la qualité d'enfants légitimes que leur reconnut, en 1249, une sentence des juges apostoliques commis par Innocent IV. Sur la fin de sa vie, il écrivit une *Chronique* des comtes de Flandre, où l'on trouve en abondance des renseignements généalogiques sur les familles du pays. Elle a été publiée en partie d'abord à Anvers en 1693, puis par d'Achery dans son *Spicilegium* (t. III, p. 286), et enfin dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (t. XVIII-XX).

Bibl. : Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, (1739), pp. 115 et 119. — *Histoire littéraire de la France* t. XXI (1847), pp. 753-764, art. de J.-V. Leclerc. — Gachet, *Baudouin d'Avesnes et sa chronique*, dans les *Comptes rendus de la commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. V (1853) et t. IX (1857).

BAUDOUIN, BAUDOIN ou BAUDUIN, de Condé, poète français de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il a écrit un certain nombre de fabliaux : le dit *du Gardecors*, le dit *du Pélican*, ceux *d'Amour, de la Rose, de la Mort, du Monde*, etc.; le dit *des Hiraus, dou Preux avariscieux; de Tunes, dou Baceller, dou Dragon, des Trois mors et des trois vis, la Voie de Paradis*, etc. Toutes œuvres publiées par Aug. Scheler (Bruxelles, 1866, 3 vol. in-8).

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 210; t. XXIII, pp. 264, 266, 282, 509.

BAUDOUIN (François), en latin *Balduinus*, célèbre jurisconsulte, théologien et historien, né le 1er janv. 1520 à Arras, qui était alors terre d'Empire, mort le 24 oct. 1573. Après avoir fait de brillantes études à Louvain, il se rendit en 1540 à Paris, où il devint le secrétaire de Dumoulin, et publia, de 1542 à 1547, ses premiers commentaires sur le droit romain; en 1546, pourvu de la licence, il ouvrit des cours libres avec François Hotman, qui était, comme lui, élève de Dumoulin. Dès cette époque, Baudouin ne se bornait pas à ses travaux juridiques, dans lesquels il faisait déjà preuve d'une érudition profonde et variée; il se mêlait avec ardeur aux controverses religieuses qui divisaient l'Europe, et y apportait une largeur de vues et un esprit de conciliation, qui devaient l'exposer, dans ce siècle de passions violentes, aux rancunes de chaque parti. Il avait adhéré aux principes de la Réforme, qu'un disciple de Calvin prêchait secrètement à Arras, vers 1542; suspect d'hérésie, il avait même été cité devant le tribunal ecclésiastique de Tournay et condamné par contumace au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens; pendant son séjour à Paris, il se rendit à Strasbourg, où il vit Bucer, puis à Genève, où il se lia avec Calvin. Mais, soit par indécision, soit plutôt par indifférence pour les formes sous lesquelles se manifeste la pensée religieuse, il n'embrassa jamais la Réforme d'une manière définitive, pratiquant la religion catholique quand il résidait en France, le calvinisme ou le luthéranisme lorsqu'il était en Suisse ou en Allemagne; il finit même, comme on le verra plus loin, par rétracter publiquement les doctrines hétérodoxes qu'il avait antérieurement acceptées.

Sa vie, partagée entre les travaux de l'enseignement et les discussions religieuses, peut se diviser en cinq périodes: 1° son professorat à Bourges, de 1548 à 1555; 2° son séjour en Allemagne, pendant lequel il professa à Strasbourg et à Heidelberg, de 1555 à 1561; 3° son retour en France et son intervention dans les querelles religieuses, de 1561 à 1563; 4° son séjour en Flandre et dans les Pays-Bas, de 1563 à 1566; 5° son enseignement à Paris, puis à Angers, de 1566 à 1573, date de sa mort.

1° Baudouin qui avait quitté Paris, en 1547, pour retourner à Genève auprès de Calvin, fut appelé, en 1548, par la protection du chancelier de l'Hôpital, à la chaire de droit romain de l'université de Bourges, que le départ du jurisconsulte Duaren avait laissée vacante: il en prit possession, après avoir reçu le titre de docteur, le 12 mars 1549, et y enseigna pendant sept ans avec un grand succès; mais dès 1550, la jalousie de Duaren, qui était revenu à Bourges, suscita entre lui et Baudouin de violentes querelles qui divisèrent les élèves en deux factions et troublèrent plus d'une fois l'ordre public. — 2° Fatigué de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces luttes, Baudouin, en 1555, quitta sa chaire, qui fut donnée à Cujas. Mais en se rendant à l'université de Tubingen, où l'appelait Dumoulin, il vit à Strasbourg Jean Sturm, qui avait fondé dans cette ville, en 1538, un gymnase pour l'enseignement des langues anciennes, et qui lui demanda d'y faire un cours de droit romain. Baudouin consentit à s'engager pour six ans, et reçut des scolarques de Strasbourg le double titre de professeur de droit et de conseil des magistrats de la ville, avec un traitement annuel de cent quatre-vingts florins. Mais il n'y resta qu'un an : les polémiques engagées entre lui et Duaren sur des questions de discipline ecclésiastique continuaient à distance par une guerre de pamphlets, et lui suscitèrent des difficultés avec ses collègues de Strasbourg, notamment avec son ancien condisciple, François Hotman ; il rompit ses engagements, et se rendit, en juin 1556, à l'université de Heidelberg, où l'électeur palatin, Otton Henri, lui offrait une chaire. Il y enseigna pendant cinq ans le droit et l'histoire, cherchant, dans ses leçons sur les premiers temps de l'Eglise, à propager les idées de tolérance et de liberté religieuse ; il se lia avec des partisans modérés de la Réforme, Georges Cassander, Pierre Martyr, Melanchthon, et s'associa à leurs tentatives de pacification, aux assemblées de Francfort et au colloque de Worms. — 3° Baudouin revint en France en 1561, au début des guerres de religion ; il avait conçu le généreux dessein de réconcilier les catholiques et les huguenots, et d'accord avec quelques esprits tolérants, Paul de Foix, Charles d'Espence, le chancelier de l'Hôpital, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, il voulait provoquer entre catholiques et protestants des conférences régulières pour la discussion et la solution pacifique des questions religieuses qui les divisaient. L'échec du colloque de Poissy, où il s'efforça en vain d'attirer les théologiens d'Allemagne, ruina ses espérances, et les violents pamphlets de Calvin et de Théodore de Bèze, auxquels il répondit sur le même ton, amenèrent une rupture complète entre lui et les chefs du parti calviniste. D'autre part, ses opinions réformatrices le rendaient odieux aux catholiques, et l'université de Paris le dénonça comme hérétique au procureur général du roi. Il quitta de nouveau la France en 1562, et se rendit à Trente avec Charles de Bourbon, fils naturel du roi de Navarre, de l'éducation duquel il avait été chargé : mais la mort d'Antoine de Bourbon (17 nov. 1562) le rappela presque aussitôt à Paris, où il trouva ses biens saccagés et sa bibliothèque dispersée. — 4° Il retourna alors dans son pays natal, et, grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Cambrai, il obtint la révocation de son ban, le 27 mai 1563 ; ses protecteurs le firent nommer professeur à l'université de Douai, après lui avoir imposé, devant l'inquisiteur de Louvain, une abjuration solennelle, dont le texte a été conservé (24 juil. 1563). L'année suivante, sur l'invitation de Guillaume d'Orange, il se rendit à Bruxelles, et y fit d'inutiles efforts pour déterminer Philippe II à tolérer dans les Pays-Bas le libre exercice de la religion réformée. — 5° De retour en France, en 1566, Baudouin ouvrit à Paris un cours public sur les Pandectes, qui fut très suivi ; puis en 1568, sur la recommandation du comte de Cheverny, il fut nommé professeur de droit à Angers et maître des requêtes du duc d'Anjou, frère de Charles IX. Chargé, en 1572, de justifier la cour de France du massacre de la Saint-Barthélémy, Baudouin eut le courage de refuser, et n'en garda pas moins la faveur du prince, qui, élu roi de Pologne en 1573, le fit venir à Paris, le nomma conseiller d'Etat, et voulut l'emmener avec lui pour réorganiser l'université de Cracovie. Mais Baudouin n'eut pas le temps de remplir cette mission.

La conduite de Baudouin, au milieu de ces luttes politiques et religieuses, a donné lieu à des appréciations fort diverses. Les écrivains catholiques et protestants, qui l'ont revendiqué chacun de leur côté, ne lui ont pas ménagé les accusations de légèreté, de versatilité et d'apostasie. D'après les dernières recherches dont sa vie a été l'objet, il est permis de le juger plus équitablement et de voir en lui un esprit non moins religieux que libéral, révolté des abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise romaine, mais voulant, comme Erasme, l'Hôpital, Montaigne et de Thou, que la réforme s'opérât sans violences et sans schisme, constamment occupé à modérer, à concilier et à pacifier, mettant la liberté de conscience et la pratique de la tolérance au-dessus des questions de forme et de symbole. Comme jurisconsulte, il jouit d'une réputation incontestée. Dans son enseignement et dans ses écrits il fut, avec Cujas et Hotman, l'un des chefs de l'école *historique*, qui renouvela en France l'étude du droit romain, en interprétant les textes à la lumière de l'histoire et de la littérature anciennes : c'est lui qui en résumait la méthode par ces mots : *Sine historia cæcam esse jurisprudentiam.*

Baudouin a laissé un grand nombre d'ouvrages, qui attestent de profondes connaissances et dont le style est généralement pur et élégant. Ils sont relatifs au droit, à l'histoire et à la controverse religieuse. Parmi ses ouvrages juridiques, dont l'ensemble a été réuni par Heineccius dans sa *Jurisprudentia romana et attica* (Leyde, 1738, fol., t. Ier), les principaux sont : des commentaires historiques sur les Institutes de Justinien (1545), sur la loi des XII Tables (1550) et sur diverses parties du Digeste ; une introduction au droit romain (*Catechesis juris civilis*, 1557). Parmi ses écrits historiques, on peut citer : *Constantinus Magnus*, étude sur les institutions de cet empereur (1556) ; *De institutione historiæ universæ et ejus cum jurisprudentia conjunctione* (1561) ; et le sommaire d'une Histoire de la maison d'Anjou (ms.) Enfin sur les questions religieuses, ses écrits les plus célèbres sont : un *Commentarius ad edicta veterum principum romanorum de christianis* (1557) ; une édition annotée de l'*Octavius* de Minucius Felix (1560), qui, avant lui, était considéré comme le 8e livre du traité d'Arnobius contre les Gentils ; un *Discours sur le fait de la réformation de l'Eglise* (1564), et un *Discours en forme d'advis sur le faict du trouble apparent pour le fait de la religion* (s. d.) Ch. MORTET.

BIBL. : NICERON, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres dans la République des lettres*, 1729-45, t. XXVIII, p. 255. — HEINECCIUS, *Vita Fr. Balduini* (dans *Opera ad univ. jurisprudentiam pertinentia* ; Genève, 1771, in-4). — L. DE RAYNAL, *Histoire du Berry*, 1844, t. III, pp. 398, 412. — J. HEVELING, *De Fr. Balduino jurisconsulto, ejusque studiis irenicis atque politicis* ; Bonn, 1871. — A. RIVIER, *l'Acte d'abjuration de Fr. Bauduin* (*Revue de législation ancienne et moderne*, 1872, t. II, pp. 308 et 444). — STINTZING, v° *Balduinus* (*Allgemeine Deutsche Biographie* ; 1874, II, p. 16). — R. DARESTE, *François Hotman*. (*Revue historique*, 1876, t. II, pp. 5, 9, 11). — *La France protestante*, 1877, t. Ier, col. 993-1005, 2e éd. (avec bibliographie détaillée des œuvres de Baudouin).

BAUDOUIN (Benoît) érudit, natif d'Amiens, mort en 1632 à Troyes, où il fut successivement principal du collège et directeur de l'Hôtel-Dieu. Dans son ouvrage intitulé : *De calceo antiquo et mystico*, imprimé à Paris en 1615 et plusieurs fois réédité, il fait remonter jusqu'à Adam l'invention des chaussures. Le sujet de cette curieuse étude a fait supposer que l'auteur était le fils d'un cordonnier et que lui-même, avant de faire ses études en théologie, avait exercé ce métier dans l'atelier de son père. On attribue encore à Baudouin une traduction en vers des tragédies de Senèque, 1620.

BIBL. : VIGNEUL DE MARVILLE, *Mélanges d'histoire et de littérature* ; 1725, t. I, p. 116.

BAUDOUIN ou **BAUDOIN** (Pierre-Antoine), peintre français, né à Paris le 17 oct. 1723, mort à Paris le 15 déc. 1769. Il fut l'élève favori de Fr. Boucher, dont il épousa la fille cadette (1758). Peignant presque toujours à la gouache et en petites dimensions, il n'a laissé que très peu de tableaux à l'huile ; le Louvre n'en possède aucun. Les sujets qu'il traitait habituellement sont indécents et se ressentent des goûts licencieux de son époque ; assez ingénieusement composées, dessinées avec élégance, ces petites scènes de genre sont d'un modelé sec, d'un coloris très appréciée par Diderot et MM. de Goncourt. Il y a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cependant des personnes qui préfèrent aux originaux les gravures spirituelles et habiles qui en ont été faites par Nic. Delaunay, N. Ponce, Choffard, Simonet et Moreau le Jeune. En 1763, son beau-père le fit recevoir à l'Académie royale ; le morceau de réception qu'il présenta, *Phryné devant l'Aréopage*, miniature à la gouache, est au Louvre dans la collection des dessins. Les principaux ouvrages de ce peintre, qui nous donnent du moins des renseignements intéressants sur les costumes et l'art décoratif du XVIII^e^ siècle, sont : *la Fille querellée par sa mère*, le mieux dessiné peut-être de ses petits tableaux ; *l'Enlèvement au couvent* ; *Annette et Lubin ; le Carquois épuisé ; le Cueilleur de cerises ; la Sentinelle en défaut* ; *le Jardinier galant* ; *le Confessionnal* (S. 1763), tableau que l'archevêque de Paris fit exclure de l'exposition comme insultant pour le clergé ; *le Coucher de la Mariée* (S. 1767) ; *le Modèle honnête* (S. 1769). A côté de ces sujets, qui justifient tous plus ou moins la définition donnée par Grimm dans sa *Correspondance* de la peinture de Baudouin « petit genre lascif et malhonnête, qui plaît beaucoup aux jeunes libertins », on est surpris de voir dans l'œuvre de cet artiste une suite de huit miniatures représentant *la Vie de la sainte Vierge*, et le volume des épitres et évangiles, commandé par M. de Fontainieu, intendant général des meubles de la couronne pour la chapelle du roi. Baudouin professait l'affection la plus vive et une admiration sans bornes pour Fr. Boucher, dont la main se retrouve dans plusieurs de ses ouvrages.

Ad. THIERS.

BIBL. : P. RÉMY, *Catalogue des tableaux, livres, dessins, etc., de la vente de P. A. Baudouin ;* Paris, 15 fév. 1770. — DIDEROT, *Salons.* — J.-P. MARIETTE, *Abecedario.* — Ch. BLANC, *Hist. des peintres.* — Emm. BOCHER, *les Gravures françaises du* XVIII^e^ *siècle ;* Paris, 1875, in-4. — DE GONCOURT, *l'Art au* XVIII^e^ *siècle.* — A. JAL, *Dict. crit. de biographie et d'hist.*, etc.

BAUDOUIN (Simon-René, comte de), graveur français, né le 13 avr. 1723, mort en janv. 1797. Officier distingué, possesseur d'une galerie de tableaux, il s'adonnait en amateur à la gravure à l'eau-forte, et s'essaya d'abord à reproduire quelques paysages et des batailles d'après Parrocel, de son propre cabinet. Devenu colonel d'infanterie, il publia un recueil de soixante-trois eaux-fortes in-fol., représentant l'*Exercice de l'infanterie française* (1757), recueil qui a été copié, au trait, in-8, par A. de Saint-Aubin. Il parvint au grade de brigadier des armées du roi et de capitaine aux gardes françaises, et grava alors le portrait de son colonel, *L. de Gontaut, duc de Biron*, maréchal de France (1761, in-fol.), portrait devenu fort rare. Il eut la croix de Saint-Louis.

G. P-I.

BAUDOUIN (François-Jean), imprimeur-libraire, né à Paris le 18 août 1759, mort à Antony en 1838, fils de Pierre-Antoine Baudouin, le gendre de Boucher, peintre de Louis XV. Baudouin, élu député suppléant du tiers aux Etats généraux, fut nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, privilège qu'il conserva jusqu'en 1809, pendant toute la durée des Assemblées législatives. Hue de Miromesnil, garde des sceaux, voulut qu'il changeât ce titre qui semblait un défi porté à l'imprimeur royal, Baudouin refusa. En 1789, l'archevêque de Paris, accusé d'avoir supplié le roi de dissoudre l'Assemblée nationale, fut victime de la colère du peuple. Le prélat, reconnu place Dauphine à Versailles, allait être lapidé, lorsque Baudouin intervint et lui sauva la vie. Baudouin fut moins heureux le 22 juil. de la même année. Il faisait partie avec d'autres électeurs de la garde de Foulon. On venait d'amener l'intendant à l'Hôtel de Ville de Paris ; Lafayette, le curé de Saint-Etienne et les gardiens de Foulon ne purent empêcher le malheureux d'être immolé au milieu d'eux. Les 5 et 6 oct., Baudouin arracha à la mort un garde du corps, en le cachant dans ses ateliers à Versailles. En 1791, il fonda le *Logographe*, journal des plus curieux, qui donnait le procès-verbal des séances de l'Assemblée avec une fidélité désespérante, les orateurs qui auraient voulu corriger un mot trop vif ou modifier les termes d'un discours improvisé. Indépendamment de ces comptes rendus, la feuille, publiait des nouvelles et des informations, ainsi que des articles de polémique, fort remarqués à cette époque. Le journal, qui coûtait plus cher que le *Moniteur*, obtint un énorme succès et compta plus de trois mille abonnés après deux mois d'existence. Baudouin en envoya le premier numéro, sous enveloppe, à Louis XVI. Le roi ne se couchait jamais sans avoir lu attentivement le *Logographe*, même lorsqu'il arrivait après minuit. Ce journal, d'une indépendance relative, gênait bien des ambitieux. On le supprima le 15 août 1792. Baudouin, qui était également propriétaire des *Débats*, fut obligé de prendre Louvet comme rédacteur, aux appointements de 10,000 francs par an. S'il avait refusé cette combinaison, les *Débats* étaient supprimés comme le *Logographe*. Entre autres griefs, on reprochait à Baudouin d'avoir recueilli, le 10 août, des députés compromis et des Suisses. En oct. de la même année, la découverte de papiers dans l'armoire de fer motiva la comparution de l'imprimeur devant la Convention. Il déclara n'avoir jamais rien reçu « des scélérats qui disposaient de la liste civile ». Il fut établi, en effet, qu'une fausse quittance avait été signée de son nom. Le ministre Bertrand de Molleville et un sieur Gillet étaient les auteurs de ce faux, d'après lequel Baudouin aurait touché 15,000 fr. pour imprimer l'*Impartial*. On a prétendu que les amis de Momoro, voulant lui donner le titre d'imprimeur du Corps législatif, avaient été complices des personnages que nous avons nommés. Baudouin se montra d'une prudence et d'une habileté excessives devant la Convention. Ses presses appartenaient aux héros du jour. Il suivit assidûment les séances des Jacobins. Un jour, il déposa sur le bureau du président sa médaille d'électeur de 1789, parce que, dit-il, « elle portait l'empreinte d'un tyran ». Il fut nommé membre du comité révolutionnaire de la section des Tuileries. Il fit preuve d'une grande modération et empêcha plusieurs citoyens de passer en jugement. Hue de Miromesnil, son ancien ennemi, était perdu, si certaines pièces compromettantes n'avaient été anéanties par Baudouin.

Après le 9 thermidor, accusé de terrorisme, il fut enfermé au Luxembourg et à la Force. On allait le transférer à Ham, lorsque le conventionnel Lecointre lui fit rendre la liberté. En 1809, Baudouin, qui avait renoncé à jouer un rôle politique, se vit enlever son privilège d'imprimeur du Corps législatif. Il avait perdu beaucoup d'argent au 18 brumaire, il fut ruiné par ce dernier coup. Appelé en Russie pour y fonder une imprimerie impériale, il ne put y réussir, car il dut quitter Pétersbourg à la veille de la guerre et à la suite du renversement des ministres qui le protégeaient. Rentré en France, on lui accorda une place dans les droits réunis. En 1813, on le nomma contrôleur en chef de l'octroi de Groningue ; il n'occupa ces fonctions que pendant quatre mois. Il revint à Paris où il fut employé au ministère de la police générale (direction de l'imprimerie et de la librairie). En 1821, la réaction, toute puissante auprès de Louis XVIII, fit éliminer l'ancien révolutionnaire. Malgré son grand âge, Baudouin voulut continuer à travailler. Il réussit à entrer au *Moniteur* où il collabora à la rédaction des séances de la Chambre. Ses dernières années s'écoulèrent paisiblement dans sa modeste retraite d'Antony, où il mourut au milieu de ses enfants.

Baudouin a publié plusieurs écrits de polémique relatifs à l'Imprimerie nationale, impériale, puis royale. Il a fait paraître en 1810, à son retour de Russie, un *Projet de règlement pour l'imprimerie et la librairie* et une *Notice sur la police de la presse et de la librairie sous la Monarchie, la République et l'Empire*. Il a collaboré aux *Mémoires de l'abbé Georgel sous la Révolution française* (1818-1819). — Sa femme, Marie-Aglaé CAROUGE, née en 1764, morte en 1816, a publié des ouvrages pour la jeunesse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ses fils furent également libraires. On leur doit de belles publications dont la plus remarquable est la collection des mémoires sur la Révolution. L'aîné des fils de l'imprimeur Baudouin, *Jean-Marie-Théodore*, se fit connaître comme auteur dramatique, sous le pseudonyme de d'*Aubigny*. — Ses deux autres frères : *Alexandre* et *Hippolyte*, furent à la tête de l'une des plus importantes librairies parisiennes avant 1830, et ont rendu des services signalés aux lettres. Le premier est l'auteur d'une *Note sur la propriété littéraire* (Bruxelles, 1836) et d'une *Notice sur la police de la librairie sous la Monarchie, la République et l'Empire* (Paris, 1852). — Plusieurs magistrats et administrateurs de ce nom, qui ont laissé des écrits, appartiennent à une branche collatérale de cette famille.

Louis Launay.

BAUDOUIN (l'abbé Louis-Marie), né en 1765 à Montaigu (diocèse de Luçon), mort en 1835, fondateur de la congrégation des dames Ursulines de Jésus, vouées à l'instruction des jeunes filles, particulièrement dans les campagnes.

BAUDOUIN (Louis, dit Achille), magistrat français, né à Gien (Loiret) le 20 mars 1814, d'une famille d'honorables commerçants, mort à Paris le 3 mai 1886. Sa mère, femme d'une intelligence supérieure, s'efforça de bonne heure de développer en lui les heureuses qualités dont il était doué. Après avoir fait d'excellentes études classiques à Gien, puis à Orléans, le jeune Baudouin vint suivre les cours de la faculté de droit de Paris. Reçu licencié, il devint le secrétaire et bientôt l'ami de M. Bonjean, alors avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat. C'est sous la direction affectueuse de ce maître éminent qu'il acheva de s'initier par la pratique des affaires à la science du droit. M. Baudouin ne plaida pas à Paris : il se donnait tout entier à la préparation des dossiers et des pourvois que son ami devait porter à la barre de la cour de cassation ou du conseil d'Etat. C'est à Tours qu'il fit ses débuts comme avocat : il se fit inscrire, en 1840, au barreau de cette ville, où l'appelaient des amis dévoués. Il s'y fit bien vite une brillante réputation par sa science approfondie et sa parole à la fois forte et entraînante. M. Baudouin revint cependant à Paris, un peu avant la révolution de 1848, pour collaborer, avec M. Bonjean et M. Loiseau, à la publication d'un grand ouvrage intitulé : *l'Encyclopédie des lois*. La révolution vint bientôt interrompre cette entreprise. M. Baudouin, qui avait toujours manifesté des tendances républicaines, fut d'ailleurs envoyé à Tours comme troisième commissaire du gouvernement pour le dép. d'Indre-et-Loire. Il n'occupa ce poste que quelques jours ; les fonctions judiciaires convenaient mieux à ses goûts comme à ses aptitudes. Il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal d'Orléans, et bientôt après procureur général à Orléans. En prenant possession du parquet général d'Orléans, il proclama ouvertement ses sentiments républicains : « La République, dit-il, dans son discours d'installation, avant d'être un pouvoir constitué, était pour moi une croyance arrêtée. Soldat obscur, j'ai constamment lutté pour elle, dans la mesure de mes forces, et, lorsque le jour du triomphe est venu, je l'ai saluée avec enthousiasme. » Cette énergique profession de foi valut à M. Baudouin, dès le mois de janv. 1849, d'être appelé à d'autres fonctions. Ces fonctions se firent attendre six mois : on lui offrit alors la présidence du tribunal de Chinon. C'était une compensation dérisoire : M. Baudouin donna, en l'acceptant, un rare exemple de désintéressement et de modestie.

En 1851, il fut nommé conseiller à Agen. Il refusa de signer avec la cour l'adresse qu'elle avait été invitée à envoyer à l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. Cette résistance lui valut, de la part de l'autorité administrative, des vexations, dont nous trouvons un récit piquant dans le discours que M. le procureur général Ronjat a prononcé, en 1886, à la cour de cassation, sur M. Baudouin. « Le 12 décembre, raconte M. Ronjat, le préfet de Lot-et-Garonne prescrivait au commissaire de police de faire au domicile de M. Baudouin « toutes perquisitions a l'effet d'y découvrir et saisir, s'il y a lieu, tout écrit, arme ou projectile, de nature à constituer un commencement de complot ». L'ordre fut exécuté en plein jour, avec un grand déploiement de forces ; le commissaire de police ne trouva ni arme ni projectile ; il saisit deux lettres de M. de Vauzelles, premier président de la cour d'Orléans, qui honorent autant leur auteur que celui à qui elles étaient adressées, et une liste qu'il jugeait sans doute fort compromettante. Vérification faite, la liste ne constituait pas un commencement de complot : elle contenait les titres des chapitres de la Loi salique, sur laquelle M. Baudouin faisait alors une étude... M. Baudouin, ajoute M. Ronjat, a conservé toute sa vie un souvenir douloureux de cet incident : sa loyauté se révoltait à la pensée qu'on avait pu le soupçonner de s'associer à un complot ; sa dignité souffrait de ce que les chefs de la cour n'avaient pu épargner à leur collègue une mesure peut-être encore plus ridicule que vexatoire. »

A la suite de ces faits, M. Baudouin fut déplacé, sur sa demande, et envoyé à la cour de Rennes. M. Ronjat, parlant de l'éclat avec lequel il présidait les assises, rapporte qu'il parvint, un jour, à force d'éloquence, dans le résumé qu'il fit des débats, à arracher à un accusé l'aveu de son crime : « L'accusé, raconte-t-il, avait suivi les débats avec une impassibilité absolue. Cependant sa culpabilité était certaine, palpable, évidente. M. Baudouin, commençant son résumé, exposa les circonstances du crime avec tant de précision, de vérité, de force, de communicative émotion, que l'accusé vaincu, terrassé, fasciné, tombait à genoux, en confessant publiquement son crime. »

Malgré de tels succès, l'Empire laissa pendant dix-huit ans M. Baudouin à la cour de Rennes : l'autorité qu'il y avait conquise avait obligé toutefois le gouvernement à le nommer président de chambre. Le gouvernement de la défense nationale répara les injustices de l'empire, en appelant l'éminent magistrat à la première présidence de la cour de Bourges. En prenant possession de son poste à la fin de la douloureuse année 1870, il fit un chaleureux appel « à ce sentiment supérieur à tous les autres, qui les résume, les épure et les élève, et qui s'élève lui-même au niveau du sentiment religieux, celui qui, dans ces jours de deuil et de combat, nous fait tous tressaillir, l'amour de la Patrie ! »

Appelé par l'Assemblée nationale, après les événements de 1871, à donner son avis sur la situation politique, M. Baudouin rédigea, après une minutieuse enquête, un rapport remarquable, qui résumait les faits accomplis, en indiquait les causes, signalait l'état des esprits et donnait d'utiles conseils pour ramener dans le pays le calme et la paix. « Cétait, dit M. Ronjat, l'œuvre réfléchie d'un esprit pondéré, préoccupé d'une situation pleine de difficultés, sinon de périls, mais convaincu que le bon sens et la raison auraient le dernier mot. » Le rapport de M. Baudouin souleva dans la presse de violentes polémiques, auxquelles il entendit rester complètement étranger, pour se renfermer exclusivement dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. En 1873, il fut nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Sorbier, qui, procureur général à Agen, avait, sans protester, laissé faire chez son collègue l'injurieuse perquisition que nous avons racontée. M. Baudouin fut une des lumières de la cour de cassation : ses rapports aux deux chambres, auxquelles il fut successivement attaché, d'abord comme conseiller, puis comme président, étaient des traités complets de la matière. Nommé président de la chambre criminelle, il accrut encore son autorité par l'éclat avec lequel il dirigea les travaux de cette chambre. Il était ainsi tout désigné pour occuper le poste de procureur général près la cour de cassation, lorsqu'il devint vacant par suite de l'élévation de M. Barbier à la première présidence. Le garde des sceaux, qui connaissait la mo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

destie de l'éminent magistrat et qui redoutait un refus de sa part, le mit en présence du fait accompli et l'obligea à s'incliner devant une nomination, qui avait reçu la sympathique approbation du monde judiciaire et n'avait étonné que celui qui en était l'objet. M. Baudouin se donna tout entier à sa nouvelle tâche. Sans négliger les détails de la direction administrative de ses importants services, il s'occupa surtout des travaux de l'audience, et, dans les trop rares occasions où il porta la parole devant la cour, il montra que son éloquence était à la hauteur de sa science juridique. Il se proposait de soumettre à la chambre civile de remarquables conclusions sur la grave question, qui divise encore la doctrine et la jurisprudence, de la validité du mariage civil des prêtres, lorsque la mort le prit subitement au moment même où il achevait cette œuvre magistrale.

M. Baudouin n'a publié aucun de ses travaux judiciaires. Sa vie s'est dépensée tout entière au service de ses fonctions, sans qu'il en ait jamais rien laissé distraire pour quelque autre travail. Comme le dit M. Ronjat, il a été magistrat et n'a voulu être que magistrat. — Ses deux fils ont suivi ses traces. L'aîné, M. *Manuel* Baudouin, après avoir rapidement et brillamment parcouru les premiers grades de la magistrature et donné la mesure de sa science et de son talent dans la charge d'avocat général à Lyon, qu'il a longtemps occupée, a été appelé récemment au poste de procureur général près la cour de Limoges, où il a déjà eu l'occasion de faire respecter en sa personne l'autorité et la dignité de la magistrature. Son frère, M. *Léon-Edgard* Baudouin, est actuellement conseiller à la cour de Rennes. Georges LAGRÉSILLE.

BAUDOUIN (Jean-Magloire), professeur, né à Saint-Benoît-sur-Loire le 15 sept. 1819, mort à Paris le 13 mars 1882. Il fit ses études au séminaire d'Orléans. Il fut maître de classes et répétiteur au collège de Pontlevoy. Il vint à Paris pour suivre les cours de l'Ecole de médecine. Tout en donnant, pour vivre, des leçons de mathématiques, il se livra à l'étude des sciences et suivit les cours de l'Ecole polytechnique en qualité d'élève libre. Il composa, à cette époque, deux mémoires : *Asymptotes*, *Effet de la vapeur dans les machines*, etc. Il s'occupa également d'économie, en écrivant des ouvrages intitulés : *les Etalons monétaires*, *la Question de l'or*, etc. En 1851, lorsque M. Régnier cessa d'être précepteur des enfants du duc d'Orléans, Baudouin fut choisi pour diriger spécialement les études scientifiques des princes et il se rendit à Claremont. Il voyagea avec le comte de Paris et le duc de Chartres en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Il fut reçu docteur des universités de Bonn et d'Iéna. Il revint en France dans le courant de l'année 1857. Il épousa Mlle Bugnet, la fille du savant professeur de droit. Il étudia les matières juridiques sous la direction de son beau-père et conquit son grade de docteur en 1861. En 1863, le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, lui confia la mission d'aller étudier les méthodes appliquées dans les écoles professionnelles en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Baudouin, de retour en France, publia, en 1865, sur ces matières, un rapport des plus compétents qui lui valut le titre d'inspecteur général de l'enseignement primaire. De plus, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1866, il fut envoyé à Constantinople pour y fonder des écoles spéciales sous le patronage de la France. Ses plans reçurent un commencement d'exécution et les programmes qu'il rédigea furent suivis. Son beau-père étant mort cette année-là, les électeurs du Doubs envoyèrent Baudouin siéger au conseil général du Doubs, en remplacement de Bugnet. Il cessa de faire partie de cette assemblée en 1870. Pendant les dernières années de sa vie, Baudouin se consacra tout entier à l'enseignement. Il mourut subitement d'une embolie. — Nous avons cité ses principaux ouvrages scientifiques et économiques ; ajoutons qu'il a laissé, en outre, une œuvre purement littéraire, une traduction des *Niebelungen* publiée en 1856. L. LAUNAY.

BAUDOUIN DE COURTENAY, professeur et linguiste polonais contemporain. Il est né en 1845 à Radzymin (Pologne russe). Sa famille était d'origine française établie en Pologne depuis le XVIIIe siècle. Il fit ses études à Varsovie, à Saint-Pétersbourg, dans les universités allemandes et s'occupa particulièrement de philologie slave. En 1875, il fut appelé comme professeur de philologie slave à l'université de Kazan ; il a été depuis transféré à celle de Dorpat. Ses travaux sont fort nombreux ; il a écrit en polonais, en russe, en tchèque, en slovène, en allemand, en italien. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *De la propagation de l'alphabet latin chez les peuples slaves* (Varsovie, 1865) ; *Observations sur l'orthographe polonaise* (Prague, 1868) ; *De l'ancienne langue polonaise antérieure au XIVe siècle* (Leipzig, 1870) ; *Essais sur le dialecte résian* (Saint-Pétersbourg, 1875) ; *Programme de leçons faites à Kazan en 1876-1877.* (Excellent manuel bibliographique de philologie et en particulier de philologie slave). Récemment il a fondé à Varsovie, avec MM. G. Karlowicz et Krynski, un recueil de mémoires philologiques en langue polonaise. M. Baudoin de Courtenay a collaboré à un grand nombres de recueils scientifiques : à l'*Archiv für Slavische Philologie*, à la *Revue russe du ministère de l'Instruction publique*, à la *Revue slave de Prague*, à divers périodiques polonais. Son dernier travail a été une réfutation des doctrines ethnographiques de son compatriote M. Duchinski (Cracovie, 1885). M. Baudouin de Courtenay est aujourd'hui, sans conteste, le premier des linguistes polonais. Pour la bibliographie complètes de ses œuvres, consulter l'*Archiv für Slavische Philologie* (Berlin, 1876-1888).

L. LEGER.

BAUDOUR. Ville de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Mons, sur la Haine, affluent de l'Escaut ; 4,000 hab. ; possède d'importantes fabriques de porcelaine et de produits réfractaires.

BAUDOUR (Sainte), forme populaire du nom de sainte Bathilde, usitée jusqu'au siècle dernier.

BAUDOUS ou **BAUDOUX** (Robert-Willemsz, de), graveur et éditeur d'estampes néerlandais, né à Bruxelles vers 1575, mort à Amsterdam après 1628. Son nom est encore écrit Baudoes, Boudoes, Boudez, etc. Fixé de bonne heure à Amsterdam, il a d'abord gravé nombre de planches d'après Lucas de Leyde et Jac. de Gheyn, dont il imita la manière ; puis il se fit éditeur et publia surtout des estampes d'après H. Goltzins, parmi lesquelles cinquante-deux planches pour les *Métamorphoses* d'Ovide. Il eut un frère, *Louis* de Baudoes, qui fut orfèvre. G. P-I.

BAUDOZA (Pierre), juriste genevois, né à Genève en 1557, mort à Genève en 1627. Quelques écrivains ont eu la malencontreuse idée de l'appeler Baudoche sans aucun fondement et peut-être pour le rattacher à une vieille famille de ce nom originaire de la ville de Metz. Il paraît établi aujourd'hui que Baudoza appartient à la ville de Genève et que son véritable nom est Pierre d'Airebaudouze du Cest. Baudoza partagea sa jeunesse entre le droit et les belles-lettres ; il entra au conseil des Deux-Cents à l'âge de trente-trois ans en 1590, et quelques années après, en 1598, il remplit les fonctions d'auditeur, c.-à-d. de lieutenant de la justice ordinaire. Bientôt après il quitta la magistrature pour exercer la profession d'avocat jusqu'en 1605 ; il fut, à cette dernière époque, élu procureur général et, en 1610, membre du petit conseil ou du conseil d'Etat qui formait la magistrature judiciaire et administrative la plus élevée de la République. En 1615 et 1616, la ville de Genève fut ravagée par une peste terrible et Baudoza eut l'honneur d'être nommé inspecteur de la santé publique. Comme jurisconsulte, Baudoza a donné une édition glosée du *Corpus juris civilis* en quatre volumes in-4, qui a obtenu à cette époque un grand succès et ne compte pas moins de trois éditions (Lyon et Genève, 1593, 1600, 1614). Quelques auteurs croient que l'édition de 1593 est la première qui ait été intitulée *Corpus juris*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais c'est une erreur qui tient à ce qu'ils la confondent avec celle de 1583 de Denis Godefroy. D'ailleurs l'édition de Baudoza n'a plus aujourd'hui aucune valeur. Ce jurisconsulte a aussi publié à Lyon en 1591 une édition des *Institutes de Justinien* dans laquelle il a inséré les extraits des Novelles connues sous le nom d'Authentiques. On a aussi de lui des *Notæ in institutiones* qui ont paru à Genève en 1614. Enfin le même auteur a publié à Lyon, en 1586, un *Poeticæ latinæ thesaurus, libri X*, in-8, et, en 1590, un *Poeticæ elocutionis formulæ*, in-12, et à Genève, en 1589, une géographie, *Orbis terrarum synoptica epitome*, in-8. E. GLASSON.

BIBL. : RIVIER, *Pierre d'Airebaudouze du Cest, jurisconsulte genevois* (1557-1627), dans la *Revue de législation ancienne et moderne*, année 1870, t. I, pp. 57 et suiv.

BAUDRAIS (Jean), littérateur français, né à Tours le 14 avr. 1749, mort à Paris le 4 mai 1832. Venu de bonne heure à Paris, il y débuta en 1781, par un divertissement en l'honneur de la naissance du Dauphin *(l'Allégresse villageoise)*, et célébra de même, en 1783, la signature de la paix avec l'Angleterre par un autre divertissement, *le Dieu Mars désarmé*. En même temps il entreprenait, avec Nic.-Th. Leprince une *Petite Bibliothèque des théâtres, contenant un recueil des meilleures pièces du théâtre français, tragique, comique, lyrique et bouffon, depuis l'origine des spectacles en France jusqu'à nos jours* (1784-1789, 80 vol. in-8), collection estimée, quoique incomplète, dont les auteurs ont extrait des *Essais historiques sur l'origine et les progrès de l'art dramatique en France* (1791, 3 vol. in-8). Lors de la Révolution, Baudrais fut commissaire du district des Filles Saint-Thomas, contrôleur de la fabrication des assignats, membre du corps électoral et du conseil général de la Commune. Ce fut en cette qualité qu'il reçut et contresigna le testament de Louis XVI. Il était administrateur de police et juge de paix de la section de la Halle aux blés, lorsqu'il accepta les fonctions de juge au tribunal civil de la Guadeloupe. Par une décision inique et absurde, il fut déporté à Cayenne, après l'attentat dit de la *machine infernale*, auquel il n'avait matériellement et moralement pris aucune part ; il exerça dans cette nouvelle résidence le même emploi qu'à la Guadeloupe, ainsi que celui de notaire, mais fut destitué pour refus de serment à Napoléon. Accompagné de sa femme, qu'il avait épousée dès l'âge de vingt ans, et qui l'avait courageusement suivi jusqu'alors, il passa aux Etats-Unis où ils vécurent treize ans du travail de leurs mains. Baudrais revint à Paris en 1817, démentant par sa présence le bruit de sa mort (on l'avait confondu avec un sieur Baudray, cafetier, mêlé à la conspiration du 3 nivôse), mais, pour prix de tant d'épreuves et de traverses, il n'obtint qu'un lit à l'hospice des « bons pauvres » de Bicêtre, où il fut enlevé en 1832 par le choléra. M. Tx.

BAUDRAN (Barthélemy), jésuite, né à Nevache (Hautes-Alpes) le 19 sept. 1701, mort à Lyon le 3 juil. 1787. Il a composé de nombreux livres d'édification qui furent imprimés à Lyon, la plupart sans nom d'auteur, avec cette seule désignation : par l'auteur de l'*Ame élevée à Dieu*. Plusieurs de ces livres ont encore aujourd'hui beaucoup de lecteurs ou plutôt de lectrices : *l'Ame élevée à Dieu* (1776, in-12) ; *l'Ame éclairée par les paroles de la sagesse dans les paraboles de béatitudes évangéliques* (1776, in-12) ; *l'Ame intérieure ou conduite spirituelle dans les voies de Dieu* (1776, in-12) ; *l'Ame affermie dans la foi* (1777, in-12) ; *l'Ame contemplant les grandeurs de Dieu* et, dans le même volume, *l'Ame se préparant à l'éternité* (1778, in-12) ; *l'Ame pénitente ; l'Ame sur le calvaire ; Panégyriques des saints ; l'Esprit des nuits d'Young*. Tous ces ouvrages se trouvent réunis sous le titre : *Œuvres spirituelles de Baudran* (Lyon, 1778, in-8). E.-H. V.

BAUDRAN (Mathieu), homme politique français, né à Vienne, en Dauphiné, au milieu du XVIIIe siècle, mort dans cette ville en 1812. D'abord nommé juge au tribunal de Vienne, après qu'eut éclaté la Révolution française, il fut élu représentant du peuple à la Convention nationale par le dép. de l'Isère. Il vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel. Il prit part à la réaction thermidorienne contre Robespierre, et fut rapporteur dans l'affaire de Carrier. A l'expiration des pouvoirs de la Convention, il reprit sa place de juge à Vienne, mais la quitta très rapidement pour exercer la profession d'avocat. L. Lu.

BAUDRAN (Etienne-Larose), graveur français, né vers 1794, mort à Versailles le 28 fév. 1866. Il a gravé au pointillé et au burin des sujets de sainteté, et le portrait du *duc de Wellington*, d'après R. Lefèvre. — Son fils, *Auguste-Alexandre*, né à Paris en 1823, suivit la carrière paternelle. Au Salon de 1859, il a exposé la *Vache hongroise*, d'après Rosa Bonheur, et d'autres estampes exécutées pour une histoire des races bovines, publiée par le gouvernement. Au Salon de 1861 ont figuré ses dix planches d'après les peintures murales de Cl. Jacquand, dans l'église de Saint-Philippe-du-Roule. Depuis, il s'est adonné plus spécialement à reproduire en fac-similé, par un procédé qui est à lui, des dessins des maîtres, et certaines de ces reproductions qu'on trouve dans la *Gazette des beaux-arts* sont des chefs-d'œuvre dignes des originaux. G. P-I.

BAUDRAND (Michel-Antoine), géographe, né en 1633, mort en 1700. Il fit ses études sous la direction du père Briet, dont il corrigeait aussi les épreuves pour un ouvrage de géographie. Ce genre de travail développa en lui le goût de cette science, et dans la suite il devint secrétaire des cardinaux Antoine Barberin et Lecamus, et assista ainsi à plusieurs conclaves. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Descriptio fluminum Galliæ*, nouvelle édition de l'ouvrage de Papire Masson (1668) ; *Geographia ordine litterarum disposita* (1681 à 1682, 2 vol., in-fol.) ; *Dictionnaire géographique et historique*, revu par Dom Gelé (Paris, 1705, 2 vol. in-fol.). C. K.

BAUDRAND (Etienne-François-Henri), général français, né à Besançon en 1774, mort en 1848. Prit part à toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et ne fut pourtant général de brigade qu'en 1821, et lieutenant général en 1830. Pair de France en 1832, aide de camp du duc d'Orléans, puis, en 1838, gouverneur du comte de Paris. Sa veuve épousa le peintre Ary Scheffer.

BAUDRE. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô ; 282 hab.

BAUDRECOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Doulevant ; 274 hab. On a retrouvé sur son territoire des tombeaux de l'époque gallo-romaine. Église du XVIe siècle, qui conserve une statue de saint Christophe, de grandeur naturelle, peinte et rehaussée d'or. A. T.

BAUDREIX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. (E.) de Nay ; 304 hab.

BAUDRÉMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 209 hab.

BAUDRES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 977 hab.

BAUDREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits ; 274 hab.

BAUDRICOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 273 hab.

BAUDRICOURT (Robert de), capitaine français du XVe siècle. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. Son père, *Liébault* de Baudricourt, qui mourut en 1420 ou 1421, fut capitaine de Pont-à-Mousson et chambellan de Robert, duc de Bar, puis du roi Charles VI. Sa mère, Marguerite d'Aunoy, dame de Blaise, était sœur de Guillaume d'Aunoy, qui rendit de grands services à Charles VI. En 1420, Robert de Baudricourt fut nommé capitaine de Vaucouleurs (arr. de Commercy) et bailli de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne). A cette époque, les Anglais, alliés à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, occu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paient une grande partie de la France, avec la capitale. Henri V, roi d'Angleterre et gendre de Charles VI, était devenu, par le traité de Troyes (21 mai 1420), héritier de la couronne de France. Robert de Baudricourt soutint vaillamment le dauphin Charles, chef et espoir du parti national. Dès le mois de juin 1420, il faisait prisonnier, dans une embuscade, un capitaine bourguignon, Gautier de Baufremont. Pendant les années suivantes, il ne cessa de combattre les Anglo-Bourguignons dans le Bassigny, avec Robert de Sarrebruck, damoiseau ou seigneur de Commercy, le fameux La Hire et J. Raoulet. Quand Robert de Sarrebruck eut abandonné Charles VII pour servir le duc de Bourgogne (1424), Robert de Baudricourt resta le seul champion de la France sur cette frontière orientale du royaume. Le régent Bedford ayant confisqué les biens qu'il avait dans le Bassigny, notamment le château de Blaise, pour les donner à Jean de Vergy, Baudricourt fit une guerre acharnée à ce puissant seigneur, soutenu par son oncle, Antoine de Vergy, maréchal de France pour Henri VI. En même temps, il combattait contre Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, qui, avec l'appui de Philippe le Bon, disputait le duché de Bar à René d'Anjou. Pendant toutes ces guerres Jeanne d'Arc put voir les campagnes où s'écoula son enfance ravagées par les gens d'armes des deux partis. C'est vers le 15 mai 1428 que Baudricourt reçut, à Vaucouleurs, la première visite de la Pucelle. Peu après, le vaillant capitaine, accablé par les Anglo-Bourguignons, était réduit à capituler dans Vaucouleurs (fin de juil. 1428). On ne sait quelles conditions lui imposèrent Jean et Antoine de Vergy, mais il est certain que la forteresse ne fut pas rendue et que Baudricourt la conserva. En janv. 1429, pendant le siège d'Orléans, Jeanne d'Arc revint à Vaucouleurs. Baudricourt, qui l'avait d'abord assez mal accueillie, consentit enfin, après la bataille de Rouvray (12 févr.), à lui donner une petite escorte chargée de la conduire à Chinon, auprès de Charles VII.

Après le départ de Jeanne d'Arc, Baudricourt attire moins l'attention. En 1431, il combattit, comme l'héroïque Barbazan, pour René d'Anjou, à la funeste journée de Bulgnéville (2 juil.) et parvint à s'échapper. Dix ans plus tard, il reçut la soumission de Robert de Sarrebruck (1er mars 1441), quand le connétable de Richemont et le roi vinrent châtier les Ecorcheurs en Champagne. Il eut alors une pension de 500 liv. à prendre sur les revenus de Vaucouleurs. On ignore l'année de sa mort. On sait seulement qu'il vivait encore en 1451 et qu'il avait cessé de vivre en 1454, quand Geoffroy de Saint-Belin, son gendre, lui succéda comme bailli de Chaumont. Il avait épousé Catherine de Chancey, puis Alarde de Chambley. Il eut plusieurs enfants : *Jean* de Baudricourt, qui fut maréchal de France ; *Marguerite* de Baudricourt, qui épousa Geoffroy de Saint-Belin ; *Bonne* de Baudricourt, mariée à Erard de Guemency, et *Liébault*, bâtard de Baudricourt.

E. Cosneau.

Bibl. : Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy* ; Paris, 1886, in-8. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, VII, 113.

BAUDRICOURT (Jean de), maréchal de France, mort à Blois le 11 mai 1499. Fils du précédent, il entra d'abord au service de René d'Anjou, roi de Sicile et duc de Lorraine, dont son père avait été le partisan dévoué, dans sa lutte avec le comte de Vaudemont. Quand se forma contre Louis XI la ligue du *Bien public* (1465), J. de Baudricourt suivit Jean d'Anjou, duc de Calabre, qui, contrairement à son père, le roi René, était entré dans cette ligue. Après la mort de Jean d'Anjou (1470), Robert de Baudricourt s'attacha au roi Louis XI, qui le combla de biens et d'honneurs. Il lui donna les revenus de la terre de Vaucouleurs (1472), le collier de l'ordre de Saint-Michel et des pensions. En 1477, il le chargea d'une mission importante auprès des cantons suisses. Baudricourt obtint d'eux défense générale, sous peine de mort, de porter les armes contre le roi de France. Il fut ensuite nommé bailli de Chaumont, comme son père (1479), capitaine général d'un des quatre corps de francs archers organisés par Louis XI, et lieutenant-général du roi à Arras (1480). Il fut alors un des ambassadeurs chargés de négocier la paix, dans cette ville, avec Maximilien d'Autriche, qui disputait à Louis XI la succession de Charles le Téméraire. Il devint, bientôt après, gouverneur de Bourgogne, en remplacement de Charles d'Amboise (18 mars 1481), et capitaine de Besançon (27 août 1482). Après la mort de Louis XI (1483) il resta fidèle à son fils, Charles VIII, et à sa fille, Anne de Beaujeu, pendant la révolte de Louis d'Orléans. En 1485, il repoussa les troupes de Maximilien d'Autriche, qui attaquaient la Franche-Comté. Créé maréchal de France en 1486, il eut, avec La Trémoille, le commandement de l'armée qui battit L. d'Orléans à Saint-Aubin-du-Cormier (arr. de Fougères), le 27 juil. 1488. En 1494, il partit avec Charles VIII pour l'expédition d'Italie et revint dans son gouvernement, pour y prendre des mesures de défense, pendant que le roi marchait sur Rome et Naples. Il mourut un an après Charles VIII, à Blois, le 11 mai 1499, et fut inhumé dans l'église des Minimes, à Plessis-lez-Tours. Il avait épousé Anne de Beaujeu, veuve de Philippe de Culant, seigneur de Jaloignes, maréchal de France, et fille d'Edouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis. Il ne laissa pas de postérité. E. Cosneau.

Bibl. : D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV. — *Pièces orig.* (à la Bibl. nat.), t. CCXXII (dossier Baudricourt).

BAUDRIER. I. Archéologie. — (Lat. *balteus* ou *balteum*). Le baudrier a servi dans l'antiquité à suspendre une épée, un bouclier ou un carquois. Les héros d'Homère portaient des baudriers ornés d'or et d'argent auxquels ils attachaient leur glaive ou leur bouclier ; quelques-uns même avaient deux baudriers croisés sur la poitrine. L'ombre d'Hercule évoquée par Ulysse se présenta au héros munie d'un baudrier qui soutenait l'étui de son arc et de ses flèches. Il est probable que les baudriers de ces temps

Fig. 1. — Guerrier portant le bouclier à l'aide d'un baudrier, d'après un vase peint du musée du Louvre.

primitifs consistaient en une bande de cuir ou d'étoffe sur laquelle on cousait des plaques d'or ornées de dessins repoussés. Sur un grand nombre de vases peints d'ancien style on voit des guerriers qui, n'ayant pas à se servir de leur bouclier, le portent derrière le dos maintenu par une courroie passée autour du col et de l'épaule gauche (fig. 1). Les Romains ont, comme les Grecs, fait usage du baudrier pour suspendre leurs armes, et spécialement l'épée longue ou le court glaive espagnol qu'ils adoptèrent après la seconde guerre punique. Les bas-reliefs du monument de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), ceux des colonnes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Trajan et de Marc-Aurèle offrent de nombreux exemples de soldats dont l'épée est suspendue à un baudrier placé sur la cuirasse (fig. 2), et passé sur l'épaule droite de façon à ce que l'épée tombe à gauche.

Fig. 2. — Guerrier romain portant le baudrier, d'après un bas-relief du monument de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).

On se servait aussi du baudrier pour porter les lyres. Deux statues d'Apollon au Vatican nous le montrent avec une lyre pendue à un baudrier. — Le même mot *balteus*, qui en latin signifiait baudrier, servait aussi à désigner le mur qui dans les théâtres ou amphithéâtres antiques isolait le *podium* des gradins et aussi les murs qui séparaient dans le sens de la hauteur les sièges des différentes classes. Le *balteus* du Colisée était décoré de mosaïques. — Les guerriers francs ont quelquefois fait usage d'un baudrier dont les deux bouts étaient retenus par une boucle de métal souvent ornée de gravures. Mais l'usage du baudrier proprement dit, c.-à-d. d'une lanière de cuir, de métal ou d'étoffe passant sur l'épaule, ne persista pas au moyen âge. Ce qu'on appelait baudrier à cette époque n'était autre chose qu'un ceinturon; on trouvera donc au mot Ceinturon l'histoire de cette partie du vêtement chevaleresque. Au xvii^e^ siècle l'usage du baudrier reparut pour les gentilshommes qui y suspendaient leur épée; ce baudrier était large, frangé et bordé de soie. Dès la fin du même siècle on revint au ceinturon. Une ordonnance de 1676 donna à chaque fantassin un baudrier de cuir, large de 16 à 18 centim. Ce baudrier fut supprimé, puis rétabli par une ordonnance de 1779, qui en réduisit la largeur à 5 centim. M. Prou.

II. Armée. — Supprimé de nouveau de nos jours, d'abord dans la ligne, puis dans la garde (après la campagne de Crimée), le baudrier disparaît enfin totalement après 1870, où la gendarmerie et la garde de Paris, qui l'avaient seules conservé, le remplacent à leur tour par le ceinturon. Il n'est plus guère porté aujourd'hui que par les suisses de cathédrale. — C'est la nécessité de fixer le baudrier sur l'épaule qui a donné naissance à la patte d'épaule et à l'épaulette.

BAUDRIER d'Orion (Astron.). Nom des trois belles étoiles secondaires δ, ε, ζ, situées en ligne droite au milieu de la constellation d'Orion. Appelées aussi *Bâton de Jacob*, la *Ceinture*, les *Trois rois*, les *Trois mages*, le *Râteau*, le *Bouclier*. L. B.

BAUDRILLART (Jacques-Joseph), célèbre agronome français, né à Givron (Ardennes) le 20 mai 1774, mort à Paris le 24 mars 1832. Il servit d'abord dans l'armée, puis, en 1795, entra dans l'administration et y fut employé successivement dans les armées de Sambre-et-Meuse, de Mayence, du Danube et du Rhin. En 1801, muni d'un congé, il vint à Paris et trouva, l'année suivante, de l'emploi dans l'administration des forêts; il parvint jusqu'au grade de chef de division. — Ouvrages principaux : *l'Instruction sur la culture du bois* (trad. de l'allem. de Hartig, Paris, 1805, in-12); *Manuel forestier*, (trad. de l'allem. de Burgsdorff, Paris, 1808, 2 vol, in-8); *Mémorial forestier, recueil complet et suivi des lois, arrêtés et instructions relatifs à l'administration forestière de l'an IX à l'an XIV* (Paris, 1801-1806, 6 vol. in-8); continué par les *Annales forestières* avec collaboration (Paris, 1808-1816, 8 vol. in-8); *Collection... des arrêts de la cour de cassation depuis l'an VII*, avec Doniol (Paris, 1808, in-8); *Mém. sur la pesanteur spécifique des bois, sur le cordage des bois de chauffage*, etc. (Paris, 1815, in-8); *Dict. de la culture des arbres et de l'aménagement des forêts*, avec Bosc (Paris, 1821, 1823, in-4); forme le tome IV du *Dict. d'agric.* (Encyclop. méthodique); *Code forestier*, etc. (Paris, 1827, 2 vol. in-18); *Code de la pêche fluviale*, etc. (Paris, 1829, 2 vol. in-12, av. atlas); *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches* (Paris, 1821-1834, 10 vol, in-4, av. atlas gr. in-4), ouvrage capital. Dr L. Hn.

BAUDRILLART (Henri-Joseph-Léon), économiste français, né à Paris en 1821. Après de brillantes études, il débuta dans la vie littéraire en 1846, par un *Eloge de Turgot*, qui obtint le prix d'éloquence à l'Académie française. En 1852, il suppléa Michel Chevalier dans sa chaire d'économie politique au Collège de France; en 1866, il y fut appelé à la chaire nouvelle d'histoire des doctrines économiques. M. Baudrillart se fit remarquer par *J. Bodin et son temps*, tableau des théories politiques et des idées économiques au xvi^e^ siècle (Paris), ouvrage honoré par l'Académie du prix Monthyon en 1853. Le succès de ce beau livre amena son auteur à la rédaction du *Journal des Débats*, et à la direction du *Journal des Economistes* qu'il occupa pendant dix ans, de 1855 à 1864. Les leçons d'économie politique professées par lui au Collège de France furent réunies et publiées sous ce titre : *Philosophie de l'économie politique. Des rapports de la morale et de l'économie politique* (Paris, 1860). Cet ouvrage fut couronné en même temps par l'Académie française et par celle des sciences morales et politiques. Les livres de M. Baudrillart sont écrits avec une grande clarté, ils ont un véritable cachet littéraire qui font penser que l'auteur aurait pu facilement ne pas se consacrer presque exclusivement à une science aussi ardue que l'économie politique. Ces qualités apparaissent surtout dans ses articles du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux Mondes*, réunis en un volume sous le titre de *Publicistes modernes* (Paris, 1862). On a encore de lui : *Manuel d'économie politique* (Paris, 1857, cinq éditions); *Etudes de philosophie morale et d'économie politique* (1858, 2 vol.); *Lectures choisies d'économie politique* (1883); la *Liberté du travail, l'Association et la Démocratie* (1865); la *Population en France au* xviii^e^ *siècle; De l'Enseignement moyen et industriel en France et à l'étranger* (1874); la *Famille et l'éducation en France dans leurs rapports avec l'état de la société* (1874); l'*Histoire du luxe privé et public, etc., depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (1878-1880, 4 vol. in-8). L'Académie des sciences morales et politiques lui a donné la mission spéciale d'étudier l'*Etat moral et matériel des populations agricoles*. Il a été publié un premier volume concernant la *Normandie* et la *Bretagne* (1885). Cette longue liste témoigne d'une existence tout entière consacrée exclusivement à l'étude. M. Baudrillart est inspecteur général des bibliothèques publiques, professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et chaussées; membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques.)

Achille Mercier.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAUDRIMONT (Alexandre-Edouard), chimiste français, né à Compiègne en 1806, mort à Bordeaux en 1876. Après avoir été reçu pharmacien et médecin, il fut successivement préparateur de chimie au Collège de France, agrégé à la faculté de médecine de Paris, professeur de chimie à la faculté des sciences de Bordeaux. — Son meilleur travail scientifique est celui qui traite de l'*eau régale*. Il eut l'idée de condenser dans un mélange réfrigérant les produits gazeux qui se dégagent de l'eau régale chauffée à 90–100°. Il obtint un liquide jaune-rougeâtre, bouillant vers 7°, auquel il attribua pour formule AzO^3Cl^2. C'était en réalité, comme le démontra Gay-Lussac, un mélange de deux corps nouveaux, AzO^2Cl^2, AzO^2Cl, dérivant de l'hypoazotide et de l'acide azoteux par substitution du chlore à l'oxygène.

On doit à Baudrimont une *Table analytique du Bulletin et du Journal de pharmacie et de chimie*. Aussi est-ce dans ce recueil qu'on trouve tous ses mémoires, dont voici l'énumération : *Extinction du mercure dans l'axonge* (t. XVIII, 123, 1832) ; *Origine de l'ambre gris et du blanc de baleine* (id., 246) ; *Analyse des alliages*, (id., t. XXI, 248) ; *Eau surchauffée* (id., t. XXII, 269). *Phénomènes de décrépitation* (id., t. XXII, 357) ; *Sur la cire des fruits* (id., t. III, 403, 3e série) ; *Eau régale* (id., t. V, 49, et t. X, 138) ; *Sur la pectine* (id., t. XII, 24) ; *Expériences sur la ténacité des métaux malléables* (id., t. XIX, 206).

Son neveu, *Ernest* Baudrimont, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine, mort en 1885, a publié des *Recherches sur les chlorures et les bromures de phosphore* (thèse pour le doctorat ès sciences, 1864) et la 6e édit. du *Dictionnaire des altérations et falsifications des substances alimentaires* (1883), de J.-B.-A. Chevalier, dont il avait été le collaborateur pour les deux précédentes. ED. B.

BAUDROIE. I. ZOOLOGIE. — Nom vulgaire sous lequel on désigne ordinairement un groupe de Poissons-Téléostéens (osseux), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes*, de la famille des *Pédiculés*, et dont le type est le *Lophius piscatorius* L. (V. ces mots). Les Baudroies,

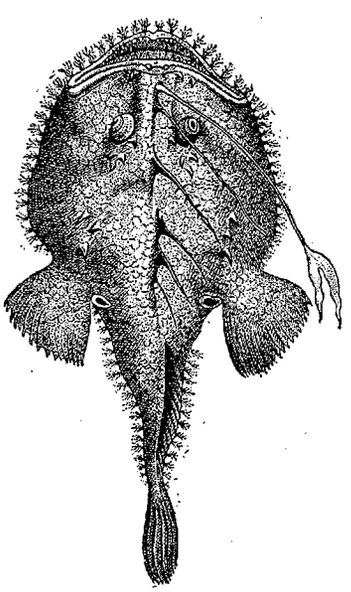

Baudroie commune (adulte).

connues des pêcheurs sous les noms de *Diables de mer*, *Poissons-Grenouilles*, etc., se font remarquer par une tête excessivement large, une bouche énorme, fendue horizontalement, et par la partie postérieure du corps très grêle. Par leur forme générale elles peuvent être comparées à une raquette ; la dorsale est composée de trois épines isolées ; en avant des yeux existent plusieurs filaments dont l'antérieur porte des lambeaux à son extrémité ; des franges se montrent sur la tête et les différentes parties du corps. La deuxième dorsale est molle, courte, ainsi que l'anale. Chaque mâchoire est armée de bandes de longues dents crochues, dirigées en dedans et disposées de manière à permettre facilement l'entrée des animaux dont elles se nourrissent, mais empêchant complètement leur sortie ; les nageoires pectorales et ventrales, par leur position, permettent au Poisson de marcher au fond de la mer ; les filaments de la tête servent, dit-on, probablement comme appât pour attirer la proie quand l'animal, à demi enfoncé dans le sable, montre seul cet organe. Pour ceux qui veulent tout expliquer la supposition est plausible. Cependant ces appendices existent chez les jeunes sujets, animaux

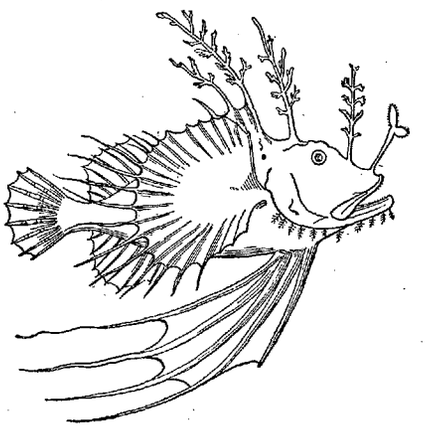

Baudroie commune (jeune).

nageurs et pélagiques, paraît-il, souvent beaucoup plus développés que chez l'adulte ; quel serait en ce cas leur rôle ? Nous n'avons pas à l'examiner ici ; il suffit d'établir que les jeunes diffèrent des adultes sous beaucoup de rapports. Leurs nageoires pectorales sont excessivement développées ; les ventrales, énormes, ont leurs rayons dépassant longuement la membrane qui les unit ; on trouve sur la tête et la partie antérieure du corps de longs tentacules à extrémité branchue ; les barbillons du pourtour de la bouche sont en outre des plus développés.

On connaît plusieurs formes de Baudroies. La plus commune est le *Lophius piscatorius* L., que nous figurons. Elle habite nos côtes océaniennes ; une autre forme paraît spéciale à la Méditerranée. ROCHER.

II. PÊCHE. — La baudroie est un poisson vorace qui se jette sur tous les appâts qu'on lui présente. Sa chair est blanche, facile à digérer et d'un goût que l'on compare à celui de la grenouille ; malgré cela, lorsqu'un pêcheur la prend par hasard, soit dans ses filets, soit à l'hameçon, il la rejette à la mer avec dégoût.

BIBL. : SAUVAGE, *Poisson*, éd. française, Brem. — CUNTHIERS, *Study of Fisher*. — VAL. et CUV., *Hist. nat. générale*.

BAUDRON (Antoine-Laurent), violoniste et compositeur français, né à Amiens le 16 mai 1743, mort en 1834. Il travailla le violon à Paris avec Gaviniès. En 1763, il entra à l'orchestre du Théâtre-Français, dont il devint le chef en 1766. En 1780, il composa la musique nouvelle du *Pygmalion* de J.-J. Rousseau. On lui doit aussi les airs chantés dans le *Mariage de Figaro*, à l'exception du vaudeville de la fin, qui est de Beaumarchais lui-même. Il a écrit, en outre, cent vingt morceaux pour des tragédies diverses, la musique du 3e acte d'*Athalie*, etc. Les ouvrages de Baudron n'ont pas été édités.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAUDROT, famille de maîtres des œuvres de la ville de Troyes occupés aux travaux de la cathédrale de cette ville pendant le XVII^e^ siècle.

Laurent Baudrot, maître d'œuvres de la ville de Troyes, fut employé dès 1590 à des travaux de fortifications et travaillait en 1608 à la tour de l'église Saint-Nizier de cette ville ; mais, en 1607, il avait été appelé à succéder à Girard Faulchot dans la conduite des travaux de la cathédrale où on le sait avoir été occupé jusqu'en 1613 à préparer l'achèvement de la tour Saint-Pierre (V. Bailly Jehan II) par l'achat d'une quantité assez considérable de pierres.

Gérard ou *Evrard* Baudrot, probablement fils du précédent, dut remplacer dès 1613 Laurent Baudrot dans les travaux de la cathédrale, cependant ce n'est qu'en 1620 qu'on le voit figurer comme maître d'œuvres dans les comptes du chapitre. Avant cette époque, il avait terminé, dès 1611, avec son frère *Nicolas* Baudrot, le portail de l'église Sainte-Savine de Troyes. Chargé de l'achèvement de la tour Saint-Pierre qu'il amena à l'état

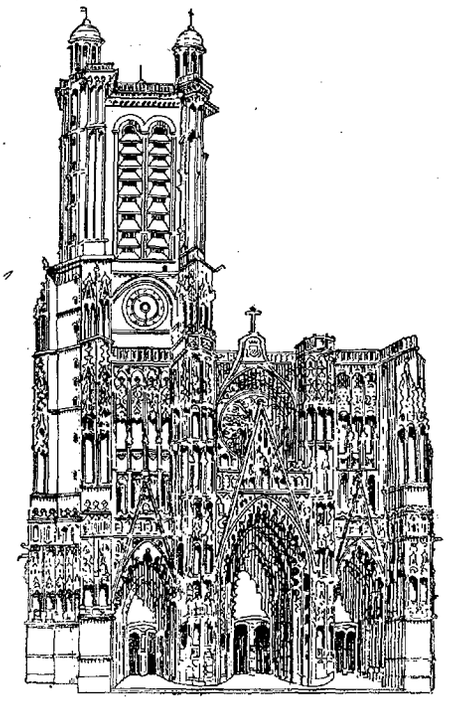

Cathédrale de Troyes (façade occidentale).

où elle se trouve aujourd'hui (V. fig.). Gérard Baudrot, après visite d'experts jurés de différents corps d'état (dont deux maçons venus de Paris), dressa un devis à la fois descriptif et estimatif dont les détails nous ont été conservés et qui s'élevait, pour la maçonnerie seulement, à la somme considérable de 160,461 livres. En 1623, Gérard Baudrot se rendit adjudicataire des premiers travaux d'achèvement de la tour et on le voit, en 1638, dresser un plan assez médiocrement dessiné, plan conservé à la bibliothèque de Troyes et représentant la balustrade qu'il fit exécuter afin de relier entre elles la tour Saint-Pierre et la tour Saint-Paul (cette dernière restée inachevée). Un autre Baudrot (de son prénom *Louis*) travaillait à cette époque avec Gérard.

Nicolas Baudrot, frère de Gérard, termina personnellement vers 1620 le portail de l'église Saint-Nizier après avoir travaillé, en 1611, avec son frère, au portail de l'église Sainte-Savine.

Jean Baudrot et *Charles* Baudrot, probablement de la même famille, sont encore cités dans les comptes de la cathédrale de Troyes, le premier, pour avoir fait en 1663 une balustrade de pierre dans la chapelle Hennequin (peut-être la première après la tour Saint-Pierre dans la basse-nef de gauche) et le second, pour avoir travaillé en 1692-93, avec deux autres maçons, à la consolidation des voûtes de la cathédrale Charles Lucas.

Bibl. : Léon Pigeotte, *Etude sur la cath. de Troyes* ; Paris, 1870, 2 pl. in-8. — Ch. Bauchal, *Nouv. Dict. des Archit. français* ; Paris, 1887, in-4.

BAUDRUCHE. I. Industrie. — Membrane animale très mince, fournie par le bœuf et le mouton (V. Boyauderie).

II. Médecine. — L'emploi de la baudruche est très restreint. En hygiène elle a été préconisée comme préservative de certaines maladies contagieuses, mais on préfère se servir, dans ce cas, de la membrane fibreuse du cæcum du mouton préparée tout d'une pièce et formant gaine naturellement, ou encore d'appareils en caoutchouc présentant cette disposition. — En chirurgie, la baudruche disposée en gaine sert à garnir la canule de Reybard pendant l'opération de la thoracocentèse, elle empêche la pénétration de l'air extérieur dans la poitrine. Elle constitue le compresseur à air du rhinobyon, instrument destiné au tamponnement des fosses nasales, etc., et rend de fréquents services dans la pratique. — La baudruche sert encore à préparer un sparadrap à la gomme ou à l'ichtyocolle, destiné à mettre les excoriations, les petites plaies à l'abri du contact de l'air. Enfin Legouest a employé des feuilles de baudruche pour protéger les brûlures au 2^e^ et au 3^e^ degré traitées par les irrigations continues.

Dr L. Hn.

BAUDRY *(Baldericus)*, dit de Bourgueil, évêque et littérateur français, né en 1046 ou 1047 à Meung-sur-Loire, mort le 7 janv. 1130. Il passa ses premières années à Meung-sur-Loire, et y fit ses premières études. Il se rendit ensuite à Angers pour fréquenter la célèbre école de cette ville. Puis, bien que son caractère et ses goûts pour la littérature mondaine semblassent l'éloigner de l'Eglise, il embrassa de bonne heure la vie monastique, dans l'abbaye bénédictine de Bourgueil (Indre-et-Loire), au diocèse d'Angers, dont il devint abbé en 1079. Malgré les devoirs que lui imposait cette dignité, Baudry paraît n'avoir consacré aux occupations religieuses que le moins de temps possible. Peu préoccupé de faire observer strictement la règle par ses moines, il s'adonna lui-même à la poésie légère et entretint des relations suivies avec les lettrés de son temps. Adèle, comtesse de Blois, et Cécile, abbesse de Caen, filles de Guillaume le Conquérant et toutes deux très versées dans l'étude des lettres, l'honorèrent de leur amitié. En 1097, il brigua l'évêché d'Orléans contre Raoul, neveu de l'archevêque de Tours ; mais sa candidature, quoique appuyée par la reine de France, échoua, et son concurrent fut nommé. Il reprit alors la direction de son monastère et se lia vers cette époque avec le fameux Robert d'Arbrissel qui venait de fonder, à trois lieues de Bourgueil, l'abbaye de Fontevrault. En 1107, Baudry fut nommé évêque de Dol et sacré le 25 décembre par le légat du pape, Pascal II, dans l'église cathédrale de cette ville En 1108 il se rendit à Rome pour demander au pape de le revêtir du pallium, faveur qui lui fut accordée. De retour en France, dès le mois d'avril 1109 (il confirme en effet, le 10 avril de cette même année, les biens du monastère de Saint-Florent de Saumur), il se mit avec beaucoup de zèle à ses fonctions épiscopales et s'occupa tout particulièrement d'instruire les populations encore à demi barbares de la Bretagne. Mais le peu de succès que rencontrèrent ses efforts le dégoûtèrent bientôt de cette tâche. Après avoir assisté en 1116 au concile de Latran, le 15 oct. 1119 aux funérailles d'Alain VI Fergent, duc de Bretagne, et, quelques jours plus tard, au concile convoqué à Reims par le pape Calixte II, il gagna l'Angleterre, afin, dit-il, d'aller chercher la consolation de ses déboires dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

monastères nouvellement fondés de cette contrée. Il y resta près de deux ans, puis il repassa en Normandie dont il visita les monastères, entre autres les célèbres abbayes du Bec et de Fécamp. En 1123, Baudry partit, croit-on, pour Rome, afin de prendre part au concile qui devait se réunir à Saint-Jean-de-Latran. Mais il n'est nullement prouvé qu'il ait accompli ce voyage. Ce qui est certain, c'est que, depuis l'époque de son retour d'Angleterre, il délaissa presque complètement l'administration de son diocèse. La plus grande partie de son temps se passait dans une localité appelée Saint-Samson-sur-Rille, en Normandie, où l'église de Dol avait un bien considérable et d'où il se plaisait à visiter les monastères voisins de Jumièges, de Fontenelles et de Fécamp. Le 16 déc. 1129, il fit la dédicace de l'église de Saint-Samson et deux jours après, le 18, celle de l'église de Saint-Laurent-de-Maurisc, toutes deux dépendantes de son évêché. Il mourut le 7 janv. 1130, après avoir été vingt-neuf ans abbé de Bourgueil, et vingt-deux ans évêque de Dol.

Baudry de Bourgueil a composé un grand nombre d'ouvrages tant en prose qu'en vers. Ses poésies, toutes en langue latine, se trouvent dans un seul manuscrit du XII^e^ siècle, le manuscrit de la reine Christine n° 1351, dont M. L. Delisle a donné une description détaillée dans la *Romania*, t. I (1872), pp. 23-50. Quelques-unes de ces poésies, contenant des renseignements utiles pour l'histoire, ont été publiées par Duchesne *(Hist. Franc. Scriptores*, t. IV, pp. 151 et suiv.). M. L. Delisle a en outre publié en entier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* (3^e^ série, 1873, t. VIII, pp. 187 et suiv.) le poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. Le plus grand nombre de ces pièces de vers sont des éloges, peu remarquables d'ailleurs au point de vue littéraire, des hommes du temps ; d'autres sont des poésies érotiques ou des imitations des héroïdes d'Ovide. En somme, le talent poétique de Baudry est assez mince.

Ses ouvrages en prose offrent plus d'intérêt. Le plus connu est son Histoire de la première croisade *(Historia hierosolymitana)*, qui commence au concile de Clermont (1095), et se termine au 12 août 1099 par le récit de la victoire des croisés sur le soudan de Babylone. Ce n'est point à proprement parler une œuvre originale. Baudry, comme il en convient lui-même, a pris la matière de sa narration dans l'œuvre anonyme désignée sous le nom de *Gesta Francorum*. Il en a changé le style, qu'il s'est efforcé de rendre moins barbare, y a ajouté des embellissements oratoires, des détails propres à rendre le récit plus pittoresque, et, de plus, quelques renseignements qui lui sont venus de témoins oculaires de la croisade. Malheureusement, il n'est pas toujours facile de discerner ces renseignements authentiques de ceux qu'il a puisés dans son imagination. Ce n'est donc qu'avec beaucoup de circonspection qu'il faut se servir de son œuvre. Elle a cependant eu une grande vogue au moyen âge. Le chroniqueur Orderic Vital en a extrait presque tout ce qu'il rapporte de la première croisade dans le livre IX de son *Historia ecclesiastica* ; un anonyme du XII^e^ siècle l'a remaniée et étendue (Bibl. nat., Paris, ms. lat. n° 5513) ; un autre anonyme de la fin du XII^e^ siècle en a tiré la matière d'une chanson de geste (ms. du XIII^e^ siècle de la bibliothèque bodléienne, fonds Hatton, n° 77 ; cf. un article de P. Meyer dans la *Romania*, 1876, t. V., pp. 1 et suiv.) ; enfin Vincent de Beauvais y a puisé ce qu'il dit de la première croisade dans son *Speculum historiale*, liv. XXV, ch. CXVI. L'*Historia hierosolymitana* a été plusieurs fois publiée. La première édition est celle qui fut donnée par Bongars, dans ses *Gesta Dei per Francos* (Hanau, 1611, in-fol. ; t. I, pp. 81-138). Elle a été reproduite, avec la plupart des autres œuvres de Baudry, par l'abbé Migne, au t. CLXVI de la *Patrologie latine*. Une troisième édition, beaucoup plus correcte, due à Ch. Thurot, se trouve dans le t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — On a encore de Baudry : *Epistola ad Fiscannenses*, description du monastère de Fécamp, sous la forme d'une lettre adressée aux moines de ce couvent, publiée par A. Du Monstier dans sa *Neustria pia* (Rouen, 1663, in-fol., p. 227), et dans le *Recueil des historiens de France* de D. Bouquet, t. XIV, pp. 224-229. — *Vita Roberti de Arbrissello*, publiée pour la première fois par Michel Cosnier, sous le titre de : *Fontis Ebraldi exordium, seu Balderici, Dolensis præsulis, opusculum de B. Roberto Arbresellensi* (la Flèche [Flexiæ], 1641 et 1647, in-4) ; rééditée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, 25 fév., t. III, pp. 603-608 ; et dans le t. CLXII de la *Patrologie latine* de Migne ; abrégée dans Surius, *Vitæ sanctorum* (Cologne, 1618, in-fol.) au 25 février ; donnée fragmentairement dans le *Recueil des historiens de France* (t. XIV, pp. 163-166). Cette vie est plutôt un éloge qu'une biographie ; les dates et les faits précis y manquent presque complètement. Elle fut écrite peu après 1117, époque de la mort de Robert. — *Vita s. Hugonis, archiepiscopi Rothomagensis* (730), dédiée à Ursion, évêque de Jumièges († en 1120), publiée par Du Monstier, *Neustria pia*, pp. 282 et suiv. ; sans valeur historique. — *Acta translationis capitis s. Valentini martyris Gemeticum in Gallia*, récit de la translation de Rome à Jumièges du chef de saint Valentin, martyr à Trani, composée vers 1120, publiée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, 14 fév. (t. II, pp. 758-762). — *Relatio de scuto et gladio*, histoire des armes de saint Michel, œuvre inédite, qui se trouve dans le manuscrit n° 213 de la bibliothèque d'Avranches. — *Vita s. Samsonis, Dolensis episcopi* (565), dont on ne connaît que quelques fragments cités par Mabillon, dans les *Acta sanctorum ord. s. Benedicti* (Paris, 1668 in-fol., sæc. I, p. 165). — On attribue en outre à Baudry : *Acta s. Valeriani, martyris Trenorchii* (Tournus), publiés par Du Bosquet dans son *Ecclesiæ gallicanæ historiarum libri* (Paris, 1663, in-8 ; liv. V, pp. 102-205). — *De visitatione infirmorum*, imprimé parmi les œuvres supposées de saint Augustin, dans l'édition d'Amsterdam (t. VI, p. 734). — *Vita s. Maglorii, Dolensis episcopi*, et *Vita s. Maclovii, Alectensis episcopi*, données par Mabillon, *Acta sanctorum ordinis s. Benedicti* (sæc. I, pp. 223 et 217). — *De revelatione abbatum Fiscannensium* (publ. par Du Monstier, *Neustria pia*, p. 193). Mais toutes ces attributions ne sont rien moins que certaines. — Enfin l'acte de confirmation par Baudry des biens de Saint-Florent de Saumur, dont il a été question plus haut, a été publié par d'Achery, *Spicilegium* (1^re^ édit. 1655-77, in-4 ; t. VI, p. 196 ; 2^e^ édit. 1723, in-fol. ; t. III, p. 459). — On trouvera dans le t. XIV du *Gallia christiana*, pp. 658-9 et 1048, l'énumération des divers actes souscrits par Baudry, depuis l'an 1079. Ch. KOHLER.

BIBL. : LUDEWIG, *Reliquiæ manuscriptorum medii ævi* ; Francfort, 1720-1741, in-fol., t. III, pp. 132-230. — LEYSER, *Historia poetarum et poematum medii ævi* ; Halle, 1727, in-8, p. 379. — FABRICIUS, *Bibliotheca mediæ et infimæ ætatis*, éd. Mansi ; Padoue, 1754, t. I, p. 164 ; *Histoire littéraire de la France*, t. XI (an. 1759), pp. 98-113 ; Additions dans la 2^e^ édit., p. 17. — HARDY, *Descriptiv catalog of materials relating to the history of Great Britain* ; Londres, 1862-71, in-8, t. I, pp. 143 et 673. — MIGNE, *Patrologie latine*, CLXII, col. 1043, et CLXVI, col. 1049. — T. TOBLER, *Bibliotheca geographica Palæstinæ* ; Leipzig, 1867, in-8, p. 13. — Ch THUROT, *Etude sur les historiens de la première croisade, Baudri de Bourgueil* (dans le t. IV du *Recueil des historiens occidentaux des croisades* et dans *Revue historique*, 1876, t. I, pp. 372-386).

BAUDRY *(Baldericus)*, évêque de Noyon de 1098 à 1113, né, selon toute vraisemblance, dans cette dernière ville, où il fut successivement chanoine puis archidiacre. Il succéda sur le siège épiscopal en 1098 à son oncle Ratbod II. Son élection donna lieu à de grandes difficultés. Les habitants de Tournay, désireux de séparer leur église de celle de Noyon, à laquelle elle était unie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

depuis l'épiscopat de saint Eloi, firent différer son sacre. L'affaire alla en cour de Rome, où Baudry dut se rendre lui-même pour plaider sa cause. Le pape Urbain II se prononça en sa faveur et ordonna au métropolitain Manassés, archevêque de Reims, de procéder à la consécration de l'élu. Il y eut, à ce sujet, entre les divers intéressés une correspondance curieuse qui a été en partie conservée. Baudry assista, en 1099, au concile de Saint-Omer, sur la paix de Dieu. Il prit plus tard une certaine part à l'établissement de la commune de Noyon. Mais son intervention à ce sujet a été beaucoup exagérée. Il n'est pas sûr que toutes choses se soient passées pacifiquement, comme on l'a souvent répété. La charte donnée vers 1108 par l'évêque Baudry ne fournit aucun détail en dehors du fait même de l'institution de la commune. On a confondu jusque dans ces derniers temps Baudry de Noyon avec le chanoine de Cambrai, auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, chronique écrite vers le milieu du XIe siècle. Cette identification erronée doit être abandonnée aujourd'hui. Avec elle tombe également le surnom de *Sarchainville*, indûment attribué à Baudry dans l'histoire. Le rapprochement qu'on a fait souvent entre les troubles de Cambrai au XIe siècle et l'institution spontanée de la part de l'évêque d'une commune à Noyon n'est donc pas fondé. Baudry eut à son époque la réputation d'un prélat éclairé et habile. Abel LEFRANC.

BIBL. : A. LEFRANC, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, pp. 31-35, où l'on trouvera l'indication de tous les documents qui font mention de Baudry.

BAUDRY D'ASSON (Gabriel), chef vendéen, né en 1755 dans le Poitou, mort au Mans en 1793. Après avoir servi dans l'infanterie et y avoir obtenu le grade de capitaine, il s'était retiré dans son château, près de la Châtaigneraie. Au début, son frère *Esprit* Baudry et lui se prononcèrent pour les idées de la Révolution, Baudry d'Asson fut même nommé commandant de la garde nationale; mais il ne tarda pas abandonner ses principes nouveaux pour se tourner du côté des royalistes; quand les prêtres soulevèrent la Vendée, Baudry d'Asson fut un des premiers à organiser des bandes de paysans qui agitèrent le pays. En 1792, Baudry, à la tête de trois mille Vendéens mal armés, se porta sur la Forêt-sur-Sèvre, puis marcha sur Châtillon-sur-Sèvre où il fut battu par la garde nationale qui tua plus de six cents paysans pendant que Baudry parvenait à se sauver. Il se cacha dans les environs de son château et ne reparut que l'année suivante, en 1793, lors l'insurrection générale de la Vendée; il commandait une division de l'armée du centre et prit part à divers engagements où il se conduisit avec un véritable courage et fit preuve d'intrépidité. Durant cette première partie de la campagne, Baudry se rencontra, sur le champ de bataille, contre son frère qui, resté fidèle à la Révolution, commandait un régiment républicain. Baudry fut tué au combat du Mans, il avait son fils à ses côtés et ce dernier tomba à l'attaque de Saumur. JEAN-BERNARD.

BAUDRY DES LOZIÈRES (Louis-Narcisse), voyageur français, historiographe de la marine, né à Paris en 1761, mort en 1841. On a de lui : *Voyages à la Louisiane* (1802, in-8, et 1803, 2 vol. in-8); les *Egarements du négrophilisme* (1802, in-8); *Une des plus anciennes histoires imitée du grec* (1804, 2 vol in-12); c'est une histoire allégorique de Napoléon. Il est l'auteur des fameuses *Soirées d'hiver du faubourg Saint-Germain* (1809, in-8). C. K.

BAUDRY DE BALZAC (Mme Thérèse), peintre français, née à Paris en 1774, morte après 1831. Elève du sculpteur Pecquinot et du célèbre peintre de fleurs Gérard van Spaendonck, elle se consacra à la peinture d'histoire naturelle. Quelques-uns de ses dessins à l'encre de Chine et de ses aquarelles de botanique ont été gravés par Legrand pour les *Annales du muséum d'histoire naturelle*, dirigées par Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. Pensionnaire de la Légion d'honneur, elle fut professeur de dessin dans les maisons d'Ecouen et de Saint-Denis, fondation de Napoléon. Ses miniatures d'animaux et de plantes, peintes sur vélin, ont figuré aux Salons de 1800, 1806 et 1810. — Sa fille, *Caroline*, épouse d'un M. Cerres, née à Metz en 1799, fut aussi peintre de fleurs, et exposa aux Salons de 1824, 1833 et 1836. Elle travailla aussi pour la manufacture de Sèvres. Ad. T.

BAUDRY (Ferdinand), antiquaire français, né à Saint-Philbert-de-Pont-Charrault (Vendée) le 2 nov. 1816, mort le 24 juil. 1880. Nommé curé du Bernard, près Talmont (Vendée), l'abbé Baudry étudia les nombreuses sépultures gallo-romaines découvertes sur le territoire de sa paroisse; le résultat de ses recherches est exposé dans diverses notices et particulièrement dans un recueil intitulé : *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (la Roche-sur-Yon, 1873, in-8), qu'il rédigea en collaboration avec L. Ballereau, architecte. Il a publié aussi : *Vie de Henri Borie, prêtre de la Société des Missions étrangères, décapité pour la foi en Corée, le 8 mars 1866* (1867, in-8); *Notice sur l'abbé Jean Bart, curé des Lucs (Vendée)* (1877, in-12); *Vie de Mgr Chauveau, évêque de Sebastapolis* (1880, in-8). E. B.

BAUDRY (Frédéric), philologue et littérateur français, né à Rouen le 25 juil. 1818, mort à Paris le 2 janv. 1885. Admis à l'Ecole normale supérieure, il renonça au bénéfice de cette admission pour faire son droit. Avocat, inscrit au barreau de Rouen, il fut nommé en 1849 bibliothécaire de l'Institut agronomique de Versailles, et en 1859 de la bibliothèque de l'Arsenal, plus tard conservateur-adjoint et enfin administrateur à la bibliothèque Mazarine. Frédéric Baudry fut reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme membre libre, en 1879. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *les Derniers jours de la Chine fermée* (Paris, 1855); *Etude sur les Védas* (id. 1855); *les frères Grimm*, leur vie et leurs travaux, extrait de la *Revue germanique et française* (id., 1864); *Résumé élémentaire de la théorie des formes grammaticales du sanscrit* (id., 1852); *De la Science du langage et de son état actuel*, extrait de la *Revue archéologique* (Paris, 1864); *Grammaire comparée des langues classiques*, première partie, Phonétique (Paris, 1868). Il a publié aussi avec des notes les *Mémoires de Joseph Foucault* (1862), et traduit de l'allemand les *Contes des frères Grimm*; de l'anglais, avec la collaboration de E. Delerot, *les Dieux et les Héros*, contes mythologiques de *G. Cox* (Paris, 1868). A. W.

BAUDRY (Paul), antiquaire et écrivain français, né à Rouen en 1825. Outre de nombreux articles publiés dans les revues et journaux de Normandie, et plusieurs pièces de comédies, M. Paul Baudry a fait paraître un bon nombre d'ouvrages archéologiques parmi lesquels nous citerons : l'*Eglise paroissiale de Saint-Patrice, description des vitraux* (1850, in-8); *Trois semaines en voyage en France, bords du Rhin, Belgique* (1855, in-8, nouv. édit. en 1877); *Histoire de saint Sever, évêque d'Avranches;* (1860, in-8); le *Musée départemental d'antiquités de Rouen* (1862, in-8); l'*Eglise collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen* (1864, in-8); *Collection céramique du musée des antiques de Rouen* (1864, in-12); l'*Eglise paroissiale de Saint-Vincent de Rouen* (1875, in-8); *Entrée de Saint-Ouen, chartreuse de Saint-Julien, etc.* (1879, in-4); *Notes archéologiques* (1883, in-8). E. B.

BAUDRY (Paul-Jacques-Aimé), peintre français, né à Bourbon-Vendée (la Roche-sur-Yon) le 7 nov. 1828, mort à Paris le 17 janv. 1886. Fils d'un sabotier, mais sorti de cette forte race vendéenne qui sait allier si souvent la résolution au rêve, Baudry reçut de naissance quelques-uns de ses meilleurs dons. On voulait faire de lui un musicien : il apprit à jouer du violon; mais une autre harmonie l'attira bientôt, celle des lignes et des couleurs, pour laquelle il se sentait fait, et, après avoir suivi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendant trois ans les cours de dessin de la ville sous la direction d'Antoine Sartoris, il vient à Paris en nov. 1844, muni d'une très modeste pension de sa province, pour étudier la peinture. Dès le début, ce fut une volonté. Élève de l'atelier Drolling, il entre à l'École des beaux-arts le 16 avr. 1845. Son premier concours pour Rome, second grand prix en 1847, la *Mort de Vitellius* (musée de la Roche-sur-Yon), n'est encore l'œuvre que d'un écolier studieux. Mais la *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*, prix de Rome obtenu concurremment avec M. Bouguereau en 1850, par l'agencement, la grâce de certains types, le rôle important du paysage, laisse entrevoir déjà un tempérament de rêveur, une personnalité naissante. A Rome, après une période d'influence des Bolonais (*Thésée dans le labyrinthe*, 1852 ; la *Lutte de Jacob avec l'ange*, 1853), il se livre tout entier à Raphaël, au Corrège, au Titien, aux peintres par excellence de la beauté féminine, qui ont guidé sa jeunesse et donné jusqu'à la fin à ses œuvres les plus personnelles comme le parfum d'un persistant souvenir. Son troisième envoi, la *Fortune et le Jeune Enfant* (1854), acquis par l'État (musée du Luxembourg), est même encore incomplètement dégagé du pastiche. C'est une œuvre toute vénitienne de couleur et d'allure, conçue d'ailleurs et en partie ébauchée à Venise sous l'influence directe de Titien, mais où s'est glissé pourtant quelque chose de la mollesse du Corrège et du sourire de Vinci, une certaine tendresse délicate qui deviendra plus tard un style. La même année, il avait envoyé également une esquisse peinte, *Primavera*, premier rêve de décoration, plein de jeunesse et de fraîcheur. L'année suivante (1855), avec la *Mort de César*, esquisse peu importante, on put voir de lui à Paris une copie excellente de la *Jurisprudence* de Raphaël (aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts). Enfin son dernier envoi (1856), le *Supplice de la Vestale* (acquis par l'Etat, musée de Lille), fut comme la confirmation éclatante de son talent, désormais mûri et formé. Le sujet était peut-être mal choisi : car Baudry ne fut jamais fait pour le drame. Mais si dans cette composition un peu laborieuse et compliquée on est surtout séduit par le détail, par le charme de certains morceaux plus particulièrement tendres comme la figure de la Vestale à demi évanouie, le petit porte-flambeau tout en larmes, etc., l'ensemble demeure pourtant imposant et témoigne d'un grand effort. Rarement la villa Médicis nous a envoyé pareille pièce de maîtrise.

Au Salon de 1857 reparurent ses deux plus importants envois, la *Fortune* et le *Supplice de la Vestale*, avec un petit *saint Jean* (aujourd'hui au musée du Luxembourg), et une *Léda* de dimensions restreintes, mais qui restera une de ses œuvres les plus achevées. Debout, blonde aux yeux bleus, à la physionomie délicate, le front couronné de myosotis et vaguement rêveuse, tandis que le cygne la caresse doucement de son long cou neigeux, c'est une vierge toute moderne qui commence à peine à soupçonner l'amour. De tout temps Baudry posséda l'art de traiter chastement et de rajeunir le vieux sujet classique. A ce même Salon figurait le portrait de *M. Beulé*, un de ses premiers chefs-d'œuvre de portraitiste. Aussi ce fut un vrai triomphe, et pour ses débuts il remporte d'emblée une médaille de 1re classe. Le succès fut peut-être moins vif en 1859. Au moins la *Toilette de Vénus* et la *Madeleine pénitente* parurent-elles à quelques-uns tourner vers l'afféterie. Ce sont pourtant deux œuvres charmantes, la *Madeleine* surtout dans ses tons fanés, mais si harmonieux de vieille tapisserie (acquis par l'État, musée de Nantes). La *Toilette de Vénus* a été achetée en 1862 par la ville de Bordeaux. En revanche, le portraitiste fut très admiré à ce Salon où il avait envoyé les portraits du *baron Jard-Panvillier*, de *M. de Vilgruy*, et celui de *Guillemette de Lareinty*, intitulé modestement étude, une fantaisie exquise de coloriste qui se souvient du portrait de l'Infante. Au Salon de 1861 figurèrent un ensemble d'œuvres remarquables autant par le nombre que par la variété et la valeur. La *Charlotte Corday* (acquis par la ville de Nantes), malgré ses qualités, bien que l'héroïne y soit vraiment femme, tout effrayée du meurtre après l'avoir commis, n'a pas l'ampleur et l'énergie qui convenaient à cette grande scène tragique ; la recherche trop exacte du petit détail, des accessoires la réduit même à n'être presque plus qu'un fait-divers. Mais parmi les très beaux portraits que Baudry avait exposés cette année (portraits du *marquis de Caumont La Force*, de *Madeleine Brohan*, du *baron Ch. Dupin*), il en est un au moins qui a toute l'importance d'une page d'histoire et qui le mit tout à fait hors de pair, c'est celui de *M. Guizot*. Le vieux parlementaire est assis à sa table de travail, le regard fatigué, tourné en dedans, plongé dans ses souvenirs, mais n'abdiquant pas, le buste ferme et droit, les lèvres impérieusement fermées : en tout un chef-d'œuvre, où les mains mêmes sont éloquentes et contribuent à l'expression morale. Le portrait du *petit Georges Swyekowski en saint Jean* est tout différent : c'est la fantaisie, le rêve qui dominent. Il s'en est glissé souvent jusque dans ses portraits en apparence les plus sévères. Enfin le décorateur apparaissait pour la première fois au public avec deux morceaux de choix, *Cybèle* et *Amphitrite*, deux beaux corps de femmes allongées entre des enfants sur des lointains bleuâtres, réductions de dessus de portes exécutés en 1859 pour la comtesse de Nadaillac, très supérieures aux originaux par le fondu, la transparence et l'infinie délicatesse des tons. Baudry fut décoré à la suite de ce Salon (juil. 1861).

Depuis son retour de Rome, tourmenté du désir de s'illustrer par quelque grande œuvre décorative, à l'imitation de ses chers Italiens, Baudry avait saisi avec empressement toutes les occasions qui s'offraient à lui de s'essayer, de se faire la main. En 1857 il peint quatre dessus de portes pour l'hôtel Guillemin, des groupes d'enfants symbolisant les *Saisons;* en 1858, douze voussures (enfants portant les *Attributs des dieux*) et deux dessus de portes *(Diane* et *Vénus)* pour l'hôtel Fould (aujourd'hui au château de Chantilly) ; en 1859, *Cybèle* et *Amphitrite* pour la comtesse de Nadaillac ; en 1861, cinq grandes figures symboliques représentant les villes d'Italie, *Rome*, *Florence*, *Naples*, *Venise* et *Gênes*, accompagnées de génies portant des attributs et des écussons, pour l'hôtel Galliera. Enfin, en 1863, il donne aux Gobelins des modèles de tapisseries pour le salon de l'impératrice à l'Élysée : cinq panneaux en hauteur, les *Cinq Sens*, et deux dessus de portes de forme ovale, les *Quatre Saisons*. Les dessus de portes et un des panneaux, le *Toucher*, ont seuls survécu à l'incendie des Gobelins en 1871. On peut suivre le progrès, l'élan de plus en plus libre d'année en année. Baudry se préparait ainsi lentement, en silence, en vue d'un avenir encore ignoré. Au Salon de 1863, avec le très beau portrait du *peintre Eugène Giraud*, il expose une de ses plus brillantes fantaisies, son chef-d'œuvre de coloriste, *la Perle et la Vague*, un corps de femme aux courbes harmonieuses que la mer vient de déposer sur la plage parmi les coquillages nacrés, et qui se détache jeune et vivant, éblouissant de blancheur, sur une haute vague frangée d'écume aux tons profonds d'azur. C'est une merveille d'éclat et de grâce. En 1865, il envoie un petit portrait à la Clouet, sur fond verdâtre, très fin, tout intime, le portrait d'*Ambroise Baudry*, son frère, premier essai dans cette voie où Bastien-Lepage devait le suivre plus tard, et une *Diane chassant l'Amour*, qu'il a améliorée dans certaines réductions faites à différentes époques. A ce moment Baudry était à Rome, étudiant Michel-Ange. Le rêve de toute sa vie était enfin près de se réaliser. Il prévoyait une importante commande de peinture pour l'Opéra que son ami Ch. Garnier était en train de construire, et craignant de ne pas être à la hauteur de sa tâche, connaissant d'ailleurs sa nature et se sentant peut-être un peu amolli, il avait éprouvé le besoin de se remettre en présence des dieux, d'avoir surtout un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entretien suprême avec le grand maître de la Sixtine qu'il se reprochait de n'avoir pas assez fréquenté autrefois. L'entretien dura plus d'un an. Parti pour Rome en mai 1864, il n'en revint qu'en août 1865, rapportant onze grandes copies d'après les fresques de la Sixtine et un fragment de la *Danaé* du Corrège : car recherchant la force il n'entendait pas perdre la grâce. Ces copies appartiennent aujourd'hui à l'École des beaux-arts.

Une fois rentré à Paris, à peine reposé de cet immense labeur, le vaillant artiste, heureux de se tâter avant la lutte, entreprend la décoration de l'hôtel de Païva aux Champs-Élysées (aujourd'hui au comte Henckel de Donnersmarck) : un plafond représentant les quatre divisions du jour personnifiées par les figures de l'*Aurore*, de *Phébus*, de *Vesper* et d'*Hécate*, que relient entre elles des couples de génies, et six voussures où l'idée principale se retrouve développée sous forme anecdotique dans le *Réveil au camp*, les *Amoureux*, la *Sieste*, les *Baigneurs*, l'*Embuscade d'Ulysse et de Diomède*, *Psyché et l'Amour*. Le simple énoncé des sujets montre un esprit capable désormais d'embrasser un vaste ensemble, sachant vraiment composer. L'exécution n'est pas moins remarquable, et, tout en gardant ses qualités personnelles d'élégance et de fraîcheur, il atteignait cette fois, dans le dessin de certaines figures, à une largeur de style et une dignité qu'aucune de ses œuvres antérieures n'avait laissé prévoir. L'épreuve était faite : il pouvait se lancer. A partir de ce moment il s'absorbe entièrement dans le gigantesque travail de décoration du foyer de l'Opéra, qui venait de lui être officiellement assuré en janv. 1866. Pendant huit années, en pleine célébrité, renonçant volontairement aux succès faciles, n'exposant plus qu'à la dérobée des portraits d'amis (en 1869 le portrait de *Ch. Garnier*, chaud et ambré comme un Bronzino ; en 1872 le petit portrait d'*Edmond About*), se laissant presque oublier du public, quoique nommé officier de la Légion d'honneur en 1869 et membre de l'Institut, sans s'être présenté, en 1870, il ne vit plus que pour la réalisation de son rêve. Consciencieux jusqu'au bout, il ne croyait pas encore pouvoir se passer des conseils des maîtres. En 1868 il est à Londres, demandant une dernière fois à Raphaël le secret de son rythme admirable, faisant des fameux cartons du Kensington Museum sept copies réduites (déposées à l'École des beaux-arts), qui sont des chefs-d'œuvre. En 1870 il est en Italie, à Venise, où il comptait arrêter définitivement ses esquisses. La guerre survient qui le rappelle brusquement et entrave l'œuvre pendant un temps. Mais dès qu'il peut rentrer à Paris en 1871, après la Commune, il court à l'Opéra ; il s'y installe, s'y enferme, seul sur les hauteurs, dans les combles, poursuivant avec acharnement pendant trois ans ce travail peu payé, mais dont il espérait la gloire. Les trois plafonds et les huit panneaux où sont les Muses ne rentraient pas dans le plan primitif : Baudry les fit par surcroît. L'œuvre est immense. On en trouvera le détail dans les monographies spéciales. Quand ces trente-trois peintures furent exposées avant la mise en place, en août et sept. 1874, à l'École des beaux-arts, elles furent saluées d'une admiration unanime. C'était comme un éclatant réveil national après nos désastres. De ce jour, le nom de Baudry fut célèbre non seulement en France, mais en Europe : il eut sa place parmi les grands maîtres du décor, et une place qui est bien à lui ; car, malgré son italianisme, il apportait dans la décoration un caractère particulier de grâce toute parisienne et française.

La Comédie (plafond du foyer de l'Opéra).

Après un voyage en Égypte, pendant lequel il est nommé, presque sans le savoir, commandeur de la Légion d'honneur (1875), il fait de nombreux portraits, mais avec une recherche de plus en plus marquée des tons clairs. Le portrait de *Mlle Denière*, au Salon de 1876, est le premier de la série. Le portrait du *Général comte de Palikao* est une œuvre de grande allure et où il applique les théories les plus modernes sur le plein air. Dans la dernière période de sa vie, Baudry, curieux de se renouveler sans cesse, adopte résolument toutes les hardiesses de l'école contemporaine. C'est une évolution intéressante de son talent, très accentuée surtout dans le portrait (portraits de *Mme Cheuvreux*, de *Mme Villeroy*, de *Mme Louis Singer*). En 1878 il donne le modèle du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle et en 1883 celui du nouveau billet de banque. En 1880 il expose deux portraits déjà anciens, de facture sobre, le portrait de *M. Eugène Guillaume* et celui de *M. Jules Badin*. Un plafond pour la cour de cassation, la *Glorification de la Loi*, lui vaut en 1881 la médaille d'honneur. En 1882 il envoie la *Vérité*, une œuvre soignée et fine, de petites dimensions. Mais depuis son grand effort de l'Opéra il est resté surtout décorateur. Un dessus de cheminée pour le château de Chantilly, la *Vision de saint Hubert*, de composition confuse et embrouillée, et deux beaux plafonds faits pour MM. Vanderbilt à New-York, *Phœbé* et les *Noces de Psyché*, ont été exposés en juin et juil 1882 à l'Orangerie des Tuileries. Ce dernier surtout était une fête pour le regard. Baudry a repris en 1884 le motif principal, *Psyché et l'Amour*, dans une toile à part, très délicate. Il semblait s'être pris de passion vers la fin de sa vie pour cette poétique légende. Sa dernière grande œuvre, une des plus parfaites, fut un plafond pour le château de Chantilly, l'*Enlèvement de Psyché* (1884) : idéale apparition, perdue dans de longs voiles vaporeux, qu'emporte dans les airs un Mercure robuste et nerveux. C'est la personnification même de son art sous sa forme la plus haute. Il préparait une *Jeanne d'Arc* pour le Panthéon. On a pu voir l'ensemble de son œuvre réuni dans une exposition posthume en 1886, à l'Ecole des beaux-arts.

Bien qu'ayant vécu toute sa vie dans la familiarité des maîtres, Baudry a su rester profondément original. La fleur du sentiment chez lui ne fut jamais atteinte : il a mis de son cœur dans tout ce qu'il a fait. Si son idéal confine parfois à la manière, s'il manque même un peu de corps, en revanche il est toujours pur et élevé. C'était un artiste qui avait l'amour et le respect de l'art. Rêveur charmant, décorateur plein d'élégance et de grâce, il a connu la suavité des tons harmonieux et tendres, des lignes sinueuses et des mouvements rythmés. Les riantes fictions qui ont enchanté sa vie lui assurent des admirateurs et des amis.

Paul Leprieur.

Bibl. : Edmond About, *Peintures décoratives du foyer de l'Opéra exposées à l'École des beaux-arts* (catalogue); Paris, 1874, in-8. — Du même, *Peintures décoratives du foyer de l'Opéra*, notice biographique et description

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(photogravures Goupil) ; Paris, 1876, in-fol. — Emile Bergerat, *Peintures décoratives du foyer de l'Opéra, étude critique* ; Paris, 1875, in-8. — Claretie, *l'Art et les artistes français* ; Paris, 1876, in-8. — *Gazette des beaux-arts*, 1874, 2e période, t. IX et X (art. de René Ménard) ; 1886, t. XXXIII (Georges Lafenestre) ; passim. — *Le Temps*. 18 et 30 août 1874 (art. de Ch. Blanc) ; 26 janv. 1886 (Paul Mantz). — *Catalogue des œuvres de Baudry exposées à l'École des beaux-arts* (notice d'Eugène Guillaume) ; Paris, 1886, in-8 — Vicomte Delaborde, *Vie et ouvrages de Paul Baudry* (séance publique annuelle de l'Académie des beaux-arts, nov. 1886). — Ch. Ephrussi, *Paul Baudry, sa vie et son œuvre* ; Paris, 1878, in-4.

BAUDRY d'Asson (Léon-Armand-Charles de), homme politique français, né à Rocheservière (Vendée) le 15 juin 1836. Il entre dans la vie politique en oct. 1871, en se faisant élire conseiller général de la Vendée. Aux élections générales législatives de fév. 1876, M. de Baudry d'Asson se présente comme candidat catholique et royaliste. Il est élu par 6,221 voix contre 3,803 données à son concurrent républicain, M. Richer. Membre de l'extrême droite, il soutient la politique de M. le duc de Broglie au coup d'État du 16 mai. Le 14 oct. 1877 il est réélu comme candidat officiel, par 8,560 voix. Réélu encore aux élections du 21 août 1881 par 7.270 voix, dans la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne, et enfin le 5 oct. 1885, avec toute la liste monarchiste. M. de Baudry d'Asson s'est fait au Parlement une réputation d'interrupteur continuel et bruyant. Un jour, le 10 nov. 1880, le président de la Chambre, Gambetta, lui applique la peine de l'expulsion. Le lendemain, M. de Baudry d'Asson refuse de quitter la salle et est expulsé par la force armée qui le conduit dans le « petit local » où les députés sont mis aux arrêts. M. de Baudry d'Asson est le seul député royaliste qui ait voté l'amnistie générale en 1880. Cavalier intrépide et chasseur passionné, il a été plusieurs fois primé pour ses meutes de chasse. Louis Lucipia.

BAUDRY-Lacantinerie (Marie-Paul-Gabriel), jurisconsulte français, actuellement doyen de la faculté de droit de Bordeaux, est né à Saint-Sauveur-de-Nuaillé (Charente-Inférieure) le 14 juin 1837. Il fit ses études de droit à la faculté de Poitiers, tout en remplissant les fonctions de préparateur de physique à la faculté des sciences de cette ville, afin d'alléger les charges de son père qui n'avait, pour pourvoir à l'éducation de ses nombreux enfants, qu'une aisance fort modeste. Malgré les difficultés de sa situation, M. Baudry-Lacantinerie fit des études très brillantes et les couronna par l'obtention de la médaille d'or du ministre de l'instruction publique, qui lui fut décernée pour un mémoire sur *les Titres au porteur*. L'année suivante, il obtenait, pour ce même mémoire, le prix de l'Académie de législation de Toulouse (1860). Reçu un des premiers au concours d'agrégation de 1864, M. Baudry-Lacantinerie fut envoyé comme agrégé à la faculté de droit de Poitiers. Il y devint, en 1868, titulaire d'une chaire de code civil. Lors de la création de la faculté de droit de Bordeaux, en 1871, M. Baudry-Lacantinerie y fut envoyé, sur sa demande, et, depuis cette époque, il y professe avec éclat le code civil. En 1886, il a été promu au décanat. M. Baudry-Lacantinerie a publié un *Précis de Droit civil* (1881-83, 3 vol.) dont il a déjà donné deux éditions, et un *Commentaire sur la loi du divorce* (1885).
Georges Lagrésille.

BAUDRY (Ambroise-Alfred), frère de Paul Baudry, architecte et archéologue français, né à la Roche-sur-Yon le 1er juil. 1838. Élève de MM. Lebas et Louvet, ainsi que de l'École des beaux-arts, M. Ambr. Baudry est surtout connu par ses succès répétés aux Salons de 1866 et de 1870, ainsi qu'aux Expositions universelles de Paris en 1867, de Vienne en 1873 et de Paris en 1878. Chargé par le gouvernement français en même temps que M. Ernest *Desjardins* (V. ce nom) d'une mission archéologique dans les principautés danubiennes, M. Ambr. Baudry fit d'intéressants relevés des vestiges laissés par l'occupation romaine, vers le IIe siècle de notre ère, dans ces provinces frontières ou confins militaires de l'empire, et on lui doit aussi des études de restauration du Forum romain et du mont Capitolin au siècle d'Auguste. En 1869, M. Ambr. Baudry obtint le second prix dans le concours ouvert à Vienne pour la construction d'un hôtel de ville dans cette capitale et fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1870. M. Ambr. Baudry, qui avait donné tous ses soins à l'exposition des œuvres de son frère en 1886, a dessiné le tombeau élevé par souscription au cimetière de l'E. à la mémoire de ce grand artiste, tombeau comprenant un sarcophage de marbre noir adossé à une stèle monumentale de marbre cendré et dominé par une colonne destinée à recevoir le buste de Paul Baudry. Charles Lucas.

BAUDUEN. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. d'Aups ; 665 hab.

BAUDUINS (Adrien-François), peintre et graveur flamand, de son vrai nom Boudewyns, né à Bruxelles en 1644, vint à Paris de 1670 à 1674, puis retourna dans sa patrie, où il mourut un peu après 1720. Il était élève du peintre-graveur Ignace van der Stock et, pendant son séjour en France il travailla à des cartons de tapisseries pour les Gobelins, en collaboration avec ses compatriotes Ab. Genoels et F. van der Meulen, son beau-frère. Ses paysages, généralement ornés de figures par Pierre Bout, offrent, pour la fraîcheur du coloris et la finesse de l'exécution, de grandes analogies avec ceux de Jean Brueghel, et ils étaient fort recherchés de son temps, bien qu'à cette époque leur facture pût paraître un peu surannée. On trouve des tableaux de cet artiste dans les musées du Louvre, de Madrid, de Rotterdam et d'Anvers et la galerie de Dresde n'en possède pas moins de dix. Il a gravé lui-même un assez grand nombre de vues de France et de paysages d'après van der Meulen et Genoels.

BAUDUS (Jean-Louis-Amable de), publiciste français, né à Cahors en 1761, mort à Paris en 1822. Avocat au présidial de sa ville natale, il embrassa d'abord chaleureusement les idées nouvelles et fut appelé aux fonctions de procureur général syndic du dép. du Lot, mais il émigra dès 1791 à Hambourg où il prit une part active au *Spectateur du Nord* et rédigea seul la *Gazette d'Altona*. Malgré l'hostilité déclarée de ses feuilles contre Bonaparte, Baudus, lors de son retour en France, obtint un emploi aux archives des affaires étrangères et, bientôt après, celui de précepteur du prince Achille Murat qu'il suivit à Naples. Rentré sous la Restauration dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, il fit partie, en 1820, de la commission de censure. A part ses articles de journaux, on ne cite de lui qu'un *Tableau de l'Europe en juin 1795* (Hambourg, 1795, in-8). M. Tx.

BAUER (G.-A.), minéralogiste allemand (V. Agricola [Georg.-A.]).

BAUER (Johann-Gottfried), jurisconsulte allemand, né à Leipzig le 20 fév. 1695, mort le 2 mars 1763. Il est l'auteur d'intéressantes dissertations sur l'histoire et le droit, parmi lesquelles : *De indole et natura investituræ feudalis* (Leipzig, 1746, in-4) ; *De ducibus et comitibus Germaniæ sub Merovingis et Carolingis* (ibid., 1747, in-4) ; *De Plebeis qua ratione feuda equestria comparare possint* (ibid., 1748, in-4).

BAUER (Chrysostome), célèbre constructeur d'orgues, né dans le Wurtemberg, et vivant au début du XVIIIe siècle. Avant lui, la soufflerie de l'orgue se composait de nombreux petits soufflets qui présentaient de graves inconvénients ; il les réduisit à deux grands soufflets, ce qui fut un progrès considérable, très apprécié des spécialistes. Adelung cite Bauer avec éloge, à ce sujet, dans son ouvrage *Musica mechanica* (p. 276). — Un autre Bauer a vécu en Allemagne ; conseiller à la cour de Prusse, vers 1786, il inventa un piano appelé *Crescendo*, de forme pyramidale, muni de trois pédales et d'un clavier transpositeur. Il a construit encore une autre sorte de piano, le *Royal crescendo*, muni, dans la partie haute du clavier, de tuyaux de jeux de flûtes, et des horloges à musique qui lui valurent une certaine réputation (V. Orgue et Piano).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAUER (Jean-Jacob), libraire allemand, né à Strasbourg le 16 sept. 1706, mort à Nuremberg le 29 janv. 1772. On lui doit une importante bibliographie, qui a été complétée par Will et Hummel : *Bibliotheca librorum variorum universalis* (Nuremberg, 1770-1791, 7 vol. in-8.)

BAUER (Karl-Ludwig), philologue allemand, né à Leipzig le 18 juil. 1730, mort le 3 sept. 1799. Il fut recteur du gymnase de Hirschberg en Silésie. Ses principaux ouvrages sont : *Glossarium Theodoreteum*, dans l'édition de Théodoret, de Schulze, t. IV (Halle, 1774) ; *Thucydide*, édition commencée par Gottleber (Leipzig, 1790), et des ouvrages pour les classes. A. W.

BAUER (Fedor-Vilmovitch), général et ingénieur russe, d'origine suédoise, né en 1731 à Hanau, en Allemagne, mort en Russie en 1783. Il servit d'abord dans l'armée hessoise, puis dans l'armée prussienne. En 1769 il entra au service de la Russie. Catherine II, qui estimait beaucoup ses talents d'ingénieur, le nomma général-major ; il se signala dans la guerre de Turquie, réorganisa le corps d'état-major qui fut placé sous sa direction. Il dirigea en outre des travaux considérables : salines de Staraia Roussa, aqueducs de Moscou, travaux hydrauliques à Riga, Cronstadt, etc. L. L.

BAUER (Georg-Lorenz), théologien allemand, né le 14 août 1755 à Hippolstein, près de Nuremberg, mort le 12 janv. 1806 à Heidelberg. Après avoir étudié les langues classiques et orientales, il fut nommé, en 1776, prédicateur à la chapelle du château à Nuremberg, en 1786 professeur à l'école Saint-Sébald, et en 1788 professeur des langues orientales et de morale à l'université d'Altdorf. En 1805, il fut appelé à Heidelberg comme professeur de littérature et d'exégèse biblique. Il a publié de nombreux travaux ; les plus importants sont : *Lehrbuch der hebraïschen Alterthümer des Alten und N. Testament* (1797) ; *Archæologie der gottesdienstlichen Gebräuche* (2 vol. 1805) ; *Entwurf einer historich kritichen Einleitung in die Schriften des A. Testament* (1794 et 1806) ; *Hebraïsche Mythologie des Alten und Neuen Testament mit Parallelen aus der Mythologie anderer Völker*, etc... (1802), etc..., etc.

BAUER (Franz-Andreas), peintre botaniste, né à Feldsberg le 14 mars 1758, mort à Londres le 11 déc. 1840. Il se rendit en Angleterre en 1788, et devint peintre de la cour de Georges III. Son œuvre principale consiste en dessins pour l'illustration du *Hortus Kewensis*, d'Aiton (Londres, 1810-1813, 5 vol. in-8). Les originaux sont conservés au British Museum.

BAUER (Ferdinand-Lucas), graveur et peintre botaniste autrichien, né à Feldsberg le 29 janv. 1760, mort à Hietzing, près Vienne, le 17 mars 1826, frère du précédent. Il appartenait à une famille d'artistes et se consacra de bonne heure à l'étude minutieuse de la nature. Il se lia avec des botanistes, fut chargé d'illustrer leurs ouvrages et fut ainsi entraîné à se vouer au genre très spécial de la peinture des plantes. Les études très nombreuses qu'il fit pour ses différents travaux ont été achetées par le muséum impérial de Vienne. Après un long séjour en Angleterre et un voyage autour du monde, Bauer revint finir sa vie à Hietzing, près de Vienne.

Bibl. : *Oester.-National-Encyklopædie.*

BAUER (Anton), éminent jurisconsulte allemand, né à Marbourg le 16 août 1772, mort à Gœttingue le 1er juin 1843. Il fut d'abord professeur de droit à Gœttingue, puis conseiller de justice. Après 1813, il fit partie de la commission chargée de rédiger les projets de code d'instr. crim. et de c. pén. (3e édit., 1825). Ce n'est pas son ouvrage principal. Il fut avant tout un criminaliste, et ses principaux travaux se rapportent à cette matière. Il est aussi l'auteur d'un *Manuel du droit français* (2e édit., 1812).

BAUER (Karoline), actrice allemande, née à Heidelberg le 29 mars 1807, morte à Broelberg le 18 oct. 1877. Plus fameuse encore par ses aventures que par son talent, elle était fille d'un officier de cavalerie badois qui fit partie des armées de Napoléon Ier et fut tué par un boulet autrichien au combat d'Aspern. Restée seule et sans fortune avec sa mère, elle prit, à quatorze ans, le parti d'entrer au théâtre malgré l'opposition des autres membres de sa famille, et, engagée d'abord au théâtre de Carlsruhe, elle le quitta pour entrer au théâtre de la Cour, à Berlin, où elle obtint d'assez vifs succès. Elle se distinguait, dit-on, par une grâce et une élégance piquantes dans les comédies mondaines, en même temps que par des qualités sérieuses dans la tragédie. C'est à Berlin qu'elle noua, à l'âge de vingt ans environ, une liaison intime avec le prince de Cobourg, qui songeait alors à devenir roi de Grèce, et qui fut un peu plus tard roi des Belges sous le nom de Léopold Ier. Elle le suivit en Angleterre, où elle prit, dit-on, le titre de comtesse de Montgomery, et pendant deux ans resta ainsi éloignée de la scène. Mais cette liaison ayant pris fin, Caroline Bauer revint à sa première profession, accepta un engagement de trois ans au théâtre de Saint-Pétersbourg, fit ensuite quelques tournées brillantes en Allemagne, et finalement se fixa à Dresde, où on l'avait appelée au théâtre de la Cour. Là, elle connut le fameux poète Ludwig Tieck, avec qui elle forma une nouvelle liaison. Enfin, après une jeunesse aventureuse et accidentée, elle épousa en 1844 le comte polonais Ladislas de Broël-Plater, renonça à la vie d'artiste, et se retira avec son mari sur les bords du lac de Zurich, consacrant désormais son existence à la culture des lettres. C'est dans cette retraite qu'elle écrivit deux ouvrages dans lesquels elle retraçait avec complaisance les diverses circonstances de sa vie agitée et faisait, sans l'ombre de pudeur, le récit scabreux de ses aventures galantes et des événements dont elle avait été l'héroïne quelque peu facile. Ces deux ouvrages avaient pour titres l'un : *Ma vie de théâtre. Souvenirs* (*Aus meinem Bühnenleben. Erinnerungen*, von K. B.) ; l'autre : *Excursions dramatiques. Souvenirs et Études* (*Komœdianten Fahrten*). L'un de ces écrits fut publié seulement après sa mort, en Allemagne, et d'abord dans un journal intitulé *Ueber Land und Meer*. On ne dit pas que la vertu allemande s'en montrât fort alarmée, mais le comte Plater, veuf de l'ex-comédienne après trente-trois ans de mariage, ne vit pas sans quelque déplaisir remuer les cendres du passé ultra-fantaisiste de la femme qui avait porté son nom. Aussi fit-il un procès à l'éditeur des Mémoires de celle-ci, ce qui n'empêcha pas qu'en 1886 une traduction anglaise de ces Mémoires ne parût à Londres, où ils firent un certain bruit, l'auteur ayant appartenu quelque peu jadis à la haute société de cette capitale, au moins indirectement, par le fait de ses relations avec le prince de Cobourg, lequel avait semblé un instant destiné à devenir roi d'Angleterre, en sa qualité d'époux de la princesse Charlotte, fille de George IV. Aussi, et comme on ne touche pas impunément aux grands de la terre, dès l'apparition de la version anglaise des Mémoires de Caroline Bauer, tous les libraires du Royaume-Uni se virent intimer la défense formelle de livrer l'ouvrage en location. Le prix de ces deux volumes étant très élevé, on espérait en restreindre ainsi la lecture, — et l'honneur britannique demeurait sauf ou à peu près.

A. Pougin.

BAUER (Bruno), philosophe et critique religieux allemand, né à Eisenberg (Saxe) le 6 sept. 1809, mort à Rixdorf, près de Berlin, le 13 avr. 1882. Il fit ses études à Berlin et se rattacha d'abord à la droite de l'école hégélienne. Dans *Darstellung Kritische der Religion des Alten Testaments* (Berlin 1838, 2 vol.), qui se rapporte à cette période, il défend l'autorité de la révélation en face des affirmations de la conscience générale. A cette période appartiennent aussi une *Critique de la Vie de Jésus*, de Strauss, et des articles insérés dans le *Journal de théologie spéculative* (1836-38). Nommé professeur extraordinaire à l'université de Bonn, il rompit soudain avec son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parti et se rejeta vers l'extrême gauche hégélienne. Son livre *Doctrine de Hégel sur la Religion et sur l'Art* parut d'abord sous l'anonyme (Leipzig, 1842). Dans sa *Kritik der evangilischen Synoptiker* (1841-42, 2 vol.), il accuse Strauss d'inconséquence et, avec le fanatisme d'un ancien théologien, il charge la théologie de tous les crimes. Sa destitution, prononcée en 1842 par le gouvernement prussien, le poussa aux extrêmes ; sa passion ne connut plus de bornes. Fixé à Berlin, il se consacra tout entier à des travaux de critique et d'histoire. En 1843, se séparant de ses amis libéraux, il combattit violemment l'émancipation des juifs dans un ouvrage intitulé *la Question juive*, sous le prétexte que, sectateurs d'une religion arriérée et fanatique d'où est sorti le christianisme, n'ayant jamais rien fait pour l'affranchissement de l'esprit humain, ils ne sauraient avoir droit à la liberté pour eux-mêmes. On lui doit une série de travaux historiques sur le XVIII^e^ siècle et la Révolution française : *Gesch. der Französischen Revolution* (Leipzig, 1847, 3 vol.); *Gesch. Deutschlands unter der Französischen Revolution und der Herrschaft Napoleons* (Charlottenburg, 1846, 2 vol.); *Gesch. der Politik.. Kultur und Aufklärung der* XVIII^en^ *Jahrhunderts* (Charlottenburg, 1843-1845, 4 vol.), etc., dans lesquels il se montre singulièrement partial et passionné. S'il faut l'en croire, c'est lui qui, le premier, a prononcé la parole libératrice, en histoire comme en théologie. Etabli dans une petite propriété à Rixdorf, près de Berlin, assombri par les luttes qu'il avait eu à soutenir, il finit, dans un livre intitulé *la Russie et le Germanisme* (1847), par désespérer de l'avenir de l'Allemagne. Il soutient un point de vue analogue dans une série d'ouvrages : *De la dictature occidentale* (1855), *la Situation actuelle de la Russie* (1855), *l'Allemagne et la Russie* (1855), *la Russie et l'Angleterre* (1855). L'Etat russe, selon lui, plein de vitalité, était appelé à marcher à la tête de la civilisation et de l'humanité. Les événements de ces dernières années réconcilièrent Bruno Bauer avec le génie de son peuple. On le trouve parmi les thuriféraires de M. de Bismarck, chantant les louanges du nouvel empire, dans ses dernières œuvres : *Zur Orienterung über die Bismarcksche Aera* (Chemnitz, 1880) ; *Disraelis romantischen und Bismarks socialistischen Imperialismus* (Chemnitz, 1882). Alfred GARY.

BIBL. : F. LICHTENBERGER, *Histoire des idées religieuses en Allemagne, depuis le milieu du* XVIII^e^ *siècle jusqu'à nos jours;* Paris, 3 vol. in-8.

BAUER (Edgar), frère du précédent, publiciste allemand, né à Charlottenburg en 1821 ; il embrassa les idées de son frère. Son ouvrage *Der Streit der Kritik mit Kirche und Staat* lui valut quatre ans de forteresse. Il rédigea pendant sa captivité, avec son frère, une histoire du XIX^e^ siècle ; *Denkvürdigkeiten zur Gesch. der neuern Zeit seit der Französischen Revolution* (Charlottenburg, 1843-1844, 12 livr.) ; une critique de l'histoire de la Révolution de Dahlmann (1846) ; *Die liberalen Bestrebungen in Deutschland* (Zurich, 1843, etc.). Il s'établit ensuite à Londres où il écrivit sur la question des duchés (Slesvig-Holstein) et finit par rentrer en Allemagne, se convertit à l'orthodoxie et à la politique gouvernementale. A.-M. B.

BAUER (Marie-Bernard), chapelain du palais des Tuileries et prédicateur qui eut son heure de célébrité sous l'Empire. Cet abbé est né en 1829 à Pesth (Hongrie), d'une famille israélite. Après une jeunesse accidentée, où il toucha à beaucoup de choses, même à la peinture et à la photographie, il se convertit au catholicisme et entra dans l'ordre des carmes, qu'il quitta aussi. Sa vogue comme prédicateur commença en Allemagne : il fit à Vienne, avec succès, des conférences qui furent réunies et publiées sous le titre *le Judaïsme comme preuve du christianisme* (1866). Appelé à Paris pour prêcher le carême à la cour, il plut singulièrement à l'impératrice et fut attaché, en 1867, à la chapelle des Tuileries. A cette période de sa vie se rapportent une série de sermons intitulée *le But de la vie* (1869) et une brochure politique : *Napoléon III et l'Europe en 1867.*

E.-H. VOLLET.

BAUER (Ludwig), poète allemand, né à Ingolstadt le 19 mai 1832, fit ses études à Wurtzbourg et à Munich, et vit aujourd'hui à Augsbourg. Il a publié un vol. de poésies lyriques (2^e^ édit., 1864), des comédies et des opéras ; son dernier recueil lyrique parut en 1874. A. B.

BAUER (Clara), romancier allemand, née le 23 juin 1836 à Swinemunde, en Poméranie, morte à Breslau le 29 juin 1876. Elle vécut longtemps en Russie, et, à son retour en Allemagne, elle publia, sous le pseudonyme de Karl Detlef, ses premières nouvelles, peintures exactes, parfois émouvantes, de la vie russe. Ses meilleurs ouvrages sont : *Liens indissolubles*, son début (1869) ; *Jusqu'aux steppes* (1869) ; *Nora* (1871) ; *Faute et expiation* (1871) ; *Le fallait-il ?* (1873) ; *Un document* (1876). Parmi ses œuvres posthumes, on peut encore citer : la *Cantatrice mystérieuse* et les *Idylles russes* (1878). A. B.

BAUERA (*Bauera* Banks). Genre de plantes de la famille des Saxifragacées, qui a donné son nom au groupe des Bauérées (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, III, pp. 370 et 446) et dont on connaît seulement deux à trois espèces des régions orientales de l'Autriche. Ce sont des arbrisseaux, à feuilles verticillées et trifoliolées, à fleurs assez longuement pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Le calice et la corolle sont à 4-10 divisions, avec un nombre égal d'étamines et un ovaire libre, biloculaire, qui devient à la maturité une capsule comprimée, s'ouvrant en deux valves pour laisser échapper des graines oblongues, à embryon cylindrique situé dans l'axe d'un albumen charnu. Les *B. humilis* Sweet et *B. rubioides* Andr. sont assez fréquemment cultivés, en Europe, dans les serres tempérées, pour leurs jolies fleurs roses. Ed. LEF.

Bauera rubioides Andr.

BAUERBACH. Petite localité du duché de Saxe-Meiningen, à 10 kil. S.-E. de Meiningen, près de la Werra. Célèbre par le séjour de Schiller.

BAUERLE (Adolphe), poète et romancier autrichien, né le 9 avr. 1786 à Vienne, mort à Bâle le 19/20 sept. 1859. Il débuta dans la carrière théâtrale en 1802 et fut secrétaire du théâtre de Léopoldstadt. Ses pièces de théâtre, où il met surtout en scène des types viennois, ont eu un grand succès dans toute l'Allemagne. Les principales sont les *Bourgeois de Vienne*, la *Fausse Prima donna*, l'*Ami dans l'embarras*, la *Saint-Léopold*. Il a en outre écrit un grand nombre de romans (le plus souvent sous le pseudonyme de Otto Horn) : *Therese Krones* (Vienne, 1854-1855) ; *Ferdinand-Raimund* (Vienne, 1855), etc. Il a publié en 1858 le premier volume de ses mémoires. Il avait fondé en 1806 la *Wiener Theater Zeitung* qui eut un grand succès. L. L.

BAUERNFEIND (G.-W.) (V. BAURENFEIND).

BAUERNFELD (Edouard von), poète autrichien contemporain, né à Vienne le 13 janv. 1802. Elevé dans la société d'hommes distingués, Grillparzer, F. Schlegel, il manifesta de bonne heure des dispositions pour la poésie. Après avoir étudié le droit, il entra dans l'administration autrichienne et devint directeur de la loterie. En 1848, il s'efforça, de concert avec le poète Anastasius Grün, de con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenir la population viennoise révoltée. Une grave maladie résultant des fatigues subies pendant cette période ne lui permit pas d'accepter un siège au parlement de Francfort où il avait été élu. Ses œuvres sont fort nombreuses. Ses pièces de théâtre les plus estimées sont: *Die Bekentnisse* (1834); *Bürgerlich und romantisch* (1835); *Grossjæhrig* (1846); *Industrie und Herz, ein Tagebuch* (1836); *Baron Ringelstern, Ein deutscher Krieger* (1844), drame; *Franz von Sickingen* (1850); *Die Virtuosen* (1853), *Moderne Jugend* (1859). D'une infatigable activité, il a encore donné à l'âge de quatre-vingts ans: *Mädchenrache oder die Studenten von Salamanca* (1881); *Des Alcibiades Ausgang* (1882).

Une édition des comédies a paru en 1833 à Vienne *(Lustspiele)* et à Mannheim en 1836–37. Bauernfeld a donné lui-même une édition générale de ses œuvres *(Gesammelte Schriften*, Vienne, 1871-73, 12 vol.) Il a aussi traduit Shakespeare. On lui doit encore l'ouvrage intitulé *Flüchtige Gedanken über das deutsche Theater* et un vol. de poésies *(Gedichte)* qui a eu deux éditions (1852, 1856). Bauernfeld est considéré comme l'un des meilleurs dramaturges allemands et l'un de ceux qui peuvent le mieux rivaliser avec les auteurs français. En 1848 il a été nommé membre correspondant de l'Académie de Vienne. L. L.

BAUFET (Guillaume) ou **BAUFETI**, né à Aurillac vers la fin du XIII^e^ siècle, chanoine de Paris et médecin du roi Philippe le Bel, il devint évêque de Paris, fut sacré le 17 janv. 1305, et mourut le 30 sept. 1319. On a de lui un opuscule intitulé: *De VII ecclesiæ sacramentis* publié à Lepzig en 1512, puis à Lyon en 1567.

BIBL.: *Gall. Christ*, t. VII, col. 122. — BALUZE, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, p. 577.— FABRICIUS, *Bibliotheca mediæ ætatis*, t. III, p. 409.

BAUFFE (Pêche). On nomme ainsi la grosse corde le long de laquelle sont distribués les empiles qui portent les hameçons. On l'appelle également *maîtresse-corde*. La bauffe sédentaire sur les sables au bord de la mer est, ou enfouie dans le sable, ou retenue par de grosses câblières dont le poids la maintient et l'empêche de céder au mouvement de l'eau poussée par le flux et le reflux.

BAUFFREMONT ou **BEAUFFREMONT**, ancienne famille, originaire de *Beaufremont*, Vosges (V. ce mot), où elle possédait un manoir dont on voit encore les ruines. Le nom d'un baron de Bauffremont figure pour la première fois dans un document de 1203. Plus tard, par le mariage d'Etienne de Montaigu I^er^, seigneur de Sombernon, avec Marie de Bauffremont, la famille s'est alliée à la maison de Bourgogne, et dans la suite aux plus illustres familles du pays. Cependant, avant le XVI^e^ siècle, la maison de Bauffremont ne présente guère de personnages marquants.

Les principaux membres de la famille sont par ordre chronologique: *Pierre* de Bauffremont, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, seigneur de Charni, qui épousa, le 30 sept. 1448, Marie, légitimée de Bourgogne, fille de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de laquelle il eut trois filles. Il fit publier, en 1443, à l'exemple des anciens preux, que douze chevaliers garderaient, à une lieue de la ville de Dijon, un pas près d'un arbre que Paradin nomme l'arbre des Hermites, et d'autres l'arbre de Charlemagne. — *Guillaume* de Bauffremont, frère du précédent, ancêtre des Bauffremont qui au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle se trouvèrent mêlés aux principaux événements de notre histoire. Il eut un fils, *Pierre*, baron de Senecey et de Scey. — *Nicolas* de Bauffremont, baron de Senecey, fils de Pierre et petit-fils de Guillaume, guerrier intrépide et savant estimé des historiens de l'époque. En 1572, Charles IX le nomma grand-prévôt de France et étendit en sa faveur la juridiction de cette charge « tant à cause de sa grande noblesse que de sa science, qualité rare parmi nos guerriers », dit de Thou (liv. LII, édit. de 1742, t. IV, pp. 596–597). Attaché au parti catholique, il combattit à Jarnac et à Montcontour. A la Saint-Barthélemy il joua un rôle peu digne d'un gentilhomme. Sous prétexte de conduire au Louvre Pierre de la Place, premier président à la cour des Aides, et de le mettre sous la protection du roi, il alla le chercher dans son asile et le livra aux assassins qui, après l'avoir jeté à bas de sa mule, le tuèrent à coups de poignard. En 1576, aux Etats de Blois, Nicolas de Bauffremont, orateur de la noblesse, harangua le roi Henri III. Ce discours, imprimé à Paris en 1577, sous le titre de *Propositions pour toute la noblesse de France*, et inséré plus tard dans le recueil des *Etats de France* (Paris, 1651), fit quelque sensation. Ses paroles ne s'accordaient guère avec ses actes; on était surpris d'entendre le traître de Pierre de la Place faire une chaleureuse exhortation à la paix et à la tolérance. Bientôt après, il se rallia au parti des Guises, qui le nommèrent gouverneur d'Auxonne, l'une des plus fortes places de la Bourgogne. Il mourut dans son château de Senecey, le 10 févr. 1582. On lui doit une traduction du traité de Salvien, *De gubernatione Dei* (Lyon, 1575). — *Claude* de Bauffremont, fils du précédent et de Denise, fille de Claude Palatin, vice-chancelier de Milan et premier président au parlement de Bourgogne, né en 1546, et mort en 1596. Nommé lieutenant-général de Bourgogne, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur d'Auxonne, il fut, comme son père, ligueur ardent et catholique zélé. Aux Etats de Blois de 1588, orateur de la noblesse, il harangua avec beaucoup d'éloquence le roi Henri III. « Il fit de grands éloges de la piété du roi, dit de Thou, et lui offrit, au nom de son corps, ses services et ses conseils, pour travailler à l'extirpation de l'hérésie, au rétablissement de la religion et à la réformation du gouvernement » (Liv. XCII, éd. de 1742, t. VII, p. 286). Ce discours se trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, t. III. On attribue encore à Claude de Bauffremont: *Miracles de la Ligue*, de plus: le *Remerciement fait au nom de la noblesse de France;* et enfin: le *Recueil de ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-état, aux Etats de Blois depuis le 15 nov. 1576, jusqu'en mars 1577*, réimprimé dans le *Recueil des Etats de France* (Paris, 1651). Il mourut dans son château de Senecey. — *Henri* de Bauffremont, fils du précédent, baron de Senecey et gouverneur d'Auxonne, né en 1578. Il fut nommé lieutenant du roi au comté de Mâconnais et choisi en 1614, pour présider la chambre de la noblesse aux Etats généraux, tenus à Paris, où il prononça plusieurs harangues, imprimées dans divers recueils. Au nom de la noblesse il demanda l'abolition de la vénalité des charges, et s'opposa à la publication du concile de Trente, que le clergé demandait, tandis que le tiers-état combattait pour la souveraineté et l'indépendance des rois contre les prétentions de la cour de Rome. En 1617 et en 1618, il fut envoyé en Espagne comme ambassadeur extraordinaire et, l'année suivante, il fut créé chevalier des ordres du roi. Il avait épousé Marie-Catherine de la Rochefoucauld, comtesse, puis duchesse de Randan, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche et gouvernante de Louis XIV, durant son bas âge. Il mourut à Lyon, le 22 oct. 1622, d'une blessure qu'il avait reçue la même année au siège de Royan, où il servit en qualité de maréchal de camp. Le P. Durosier, minime, prononça une harangue funèbre sur sa mort (imprimée à Paris, 1622) et fit son éloge sous le titre: *l'Immortalité du phénix, tirée de la glorieuse fin de messire Henri de Bauffremont* (Lyon, 1624, in-8). — *Henri* de Bauffremont, fils du précédent, gouverneur de Mâcon et d'Auxonne et mestre de camp du régiment de Piémont. Il fut tué le 6 juil. 1641, à la bataille de Sedan, sans avoir été marié. Son frère, *Louis*, comte de Randan, périt à la même bataille. Cette branche de la famille s'éteignit avec eux.

Parmi les membres sortis des branches cadettes de la maison de Bauffremont, nous citerons: *Antoine* de Bauffremont, seigneur de Listenais, marquis d'Arc en Barrois, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'ordonnance, gentilhomme de la chambre du roi Henri III,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en 1585 et chevalier d'honneur du parlement de Bourgogne, où il fut reçu le 11 fév. 1561. Il n'eut qu'un fils qui mourut sans être marié. — *Claude* de Bauffremont, frère du précédent, nommé évêque de Troyes en 1561, du vivant même du titulaire, Antoine Caracciole, qui s'était fait calviniste et auquel il dut payer une pension de 4,500 livres par an. Ce prélat mourut le 24 sept. 1593 au château de Scey-sur-Saône. — *Claude* de Bauffremont, marquis de Senecey, gouverneur de Bourgogne et de Charolais, mort le 21 sept. 1661 (Pierre-François Cadot. *Discours funèbre sur le trépas de Claude de Bauffremont;* Besançon, 1661). — *Charles-Louis* de Bauffremont, fils du précédent, marquis de Messimieux, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or et général de bataille, mort en 1682. — *Claude-Paul* de Bauffremont, fils du précédent, marquis de Listenais, colonel d'infanterie et de dragons, tué à la journée de Saint-François, à Etheim, le 4 oct. 1674. — *Pierre* de Bauffremont, fils du précédent, marquis de Listenais, enfant d'honneur près du roi d'Espagne. Après la conquête de la Franche-Comté, il vint en France et obtint du roi les deux régiments à la tête desquels son frère s'était fait tuer. Il mourut en 1687. — *Louis-Bénigne* de Bauffremont, fils du précédent, marquis de Listenais. En qualité de sous-lieutenant des gendarmes bourguignons, il combattit à Schellenberg (1703) et fut blessé à Malplaquet le 11 sept. 1709. A la mort de son frère il obtint son régiment de dragons. Il fut nommé chevalier de la Toison-d'Or, en 1711, se signala, la même année, à la rencontre d'Arleux et fut promu au grade de brigadier d'arme en 1719. Il mourut le 18 juil. 1755, à l'âge de soixante-treize ans. — *Alexandre-Emmanuel-Louis* de Bauffremont, pair de France, fils du prince de Listenais, né à Paris, le 27 avr. 1773. Quand la Révolution éclata, il émigra, prit part à l'invasion de la Champagne, se battit en 1793 et 1794 contre la République. Quand, en 1795, il eut réussi à se faire rayer de la liste des émigrés, il se retira avec sa famille en Franche-Comté et se montra bientôt l'un des soutiens les plus zélés du gouvernement impérial comme plus tard de celui de la Restauration. Il fut créé comte par Napoléon et, en 1814, il recouvra son titre de duc, par suite de l'ordonnance qui rétablit l'ancienne noblesse. Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma pair de France; mais Bauffremont se gardait bien de prendre part aux délibérations de la Chambre. Louis XVIII lui en sut gré et le créa pair de France dès le 17 août 1815. Comme tel, il vota la mort du maréchal Ney. Alexandre de Bauffremont mourut du choléra, le 22 déc. 1833. — *Alphonse-Charles-Jean*, duc de Bauffremont, fils aîné du précédent, né le 5 fév. 1792, mort le 10 mars 1860. Il fut créé comte par Napoléon Ier et devint aide de camp de Murat. Il se distingua à la bataille de la Moskowa, ainsi que dans la campagne de Saxe en 1813. Pendant les Cent-Jours, il fut chargé par Murat d'apporter à Napoléon des dépêches confidentielles. En revenant en Italie, la police autrichienne l'arrêta et l'envoya à Paris. Plus tard, il prit pendant quelque temps du service dans l'armée russe. En 1852, Napoléon III lui donna un siège au Sénat.

La maison de Bauffremont porte *vairé d'or et de gueules*, avec cette devise : *Dieu aide au premier chrétien.* Louis WILL.

BIBL. : SAINTE-MARTHE, *Histoire généalogique de la maison de France.*—P. ANSELME, *Officiers de la couronne.* — MORERI, *Dictionnaire historique.* — DE LA CHENAYE-DESBOIS ET BADIER, *Dictionnaire de la noblesse de France;* Paris, édit. de 1863, t. II.

BAUGE. I. ARCHITECTURE. — Synonyme de *torchis* (V. ce mot). La *bauge* est de la terre franche humectée, gâchée avec du foin ou de la paille; mais tantôt ces matières sont laissées dans leur longueur, tantôt on les coupe en brins de 0m10 ou 0m15 de long. Le foin entier est la meilleure matière à employer, on en fait des tortillons ou *torches* (d'où torchis) que l'on malaxe avec la terre. On en fait des murs, des hourdis de cloisons ou de pans de bois, ou de planchers. Pour les murs, un soubassement, élevé de 0m25 au-dessus du sol, est d'abord construit; la bauge se pose ensuite au-dessus au moyen de fourches, on la bat et on lisse les parements. Séchée, la bauge reçoit un enduit. Pour les hourdis de colombages ou de pans de bois, on en fait des paquets tordus qu'on pose les uns au-dessus des autres comme les pigeons de plâtre dans le pigeonnage. Pour les planchers, on peut, ou bien faire des quenouilles de bauge enroulée autour de morceaux de bois d'une longueur plus grande que l'écartement des solives et les accoler les unes aux autres, ou bien placer les bardeaux sur les solives et les couvrir d'une couche de bauge que l'on dresse ensuite après l'avoir légèrement battue pour boucher les interstices. On doit, pour les constructions en bauge, avoir des toits saillants pour les préserver des intempéries. La bauge est bonne pour des murs de clôture ou constructions provisoires, elle est économique, mais a peu de durée. Elle ne vaut pas, sous ce rapport, le *pisé* (V. ce mot). H. SALADIN.

II. CHASSE. — Nom que l'on donne au lieu de repos du sanglier. Les bêtes noires choisissent de préférence les terrains bourbeux dans les fourrés et les épinières. Le sanglier se vautre et se repose dans sa bauge. On dit la *bauge* du sanglier et la *chambre* du cerf.

BAUGÉ. Nom donné à la seigneurie de *Bâgé* en Bresse (V. BÂGÉ-LE-CHÂTEL).

BAUGÉ (*Balgiacum castrum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de Maine-et-Loire, sur la rive droite du Couesnon; 3,569 hab. La ville de Baugé, située au milieu de bois et de landes arides, est aujourd'hui peu considérable; elle l'était moins encore autrefois, d'où le dicton angevin : je vous baille ma rente de Baugé, c.-à-d. rien ou peu de chose. Les noyers et les châtaigniers y sont cultivés; il s'exporte par le canal de l'Authion des planches et des bois de construction; le commerce consiste en toiles, ouvrages de corne, fruits cuits, huile de noix, chènevis, mais surtout en bestiaux et particulièrement en porcs engraissés.

La ville de Baugé n'est pas antérieure au XIe siècle; lorsqu'on rencontre son nom dans des documents antérieurs il s'applique à la localité nommée aujourd'hui *Vieil-Baugé* (V. ce nom). C'est Foulques-Nerra qui vers 1015 choisit l'emplacement de la ville actuelle pour y élever un de ses châteaux, commandant la vallée du Couesnon et la route de la Touraine au Maine. De cette construction autour de laquelle s'étaient groupées des habitations, il ne reste plus de vestiges. Détruit au cours du XIVe siècle, il fut reconstruit au cœur même de la ville; ce second édifice, souvent remanié, fut la résidence du roi René; il sert aujourd'hui de mairie. Il a conservé un bel escalier en encorbellement du XVe siècle, couronné par un palmier. L'*église* Saint-Pierre-Saint-Laurent, refaite au XVIe siècle, remaniée au XVIIe et au XVIIIe, n'est qu'une construction informe. L'*Hospice civil*, fondé au XVIIe siècle, a conservé un cabinet de pharmacie meublé des boiseries et des poteries de l'époque. La ville est moderne, toutefois il subsiste quelques hôtels des XVIIe et XVIIIe siècles. L'ancien étang, comblé en 1764, est devenu une promenade plantée d'arbres. Fontaine monumentale dite du roi René, élevée en 1869. Les armoiries de Baugé sont *d'argent au sanglier de sable baugé dans un buisson de sinople.*

BIBL.: C. PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, 1874, t. I.

BAUGEAN (Jean-Jérôme), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Marseille en 1764, mort après 1819. Il travailla en Italie, puis à Paris, et obtint le titre de graveur du roi. On lui doit de nombreuses vues, des marines, etc., dont le *Combat de Navarin* et l'*Embarquement de Napoléon Ier sur le Bellérophon* méritent d'être cités.

G. P-I.

BAUGERAIS (N.-D. de). (*Baugeriacum*). Abbaye de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Tours, fondée en 1173 par le roi d'Angleterre Henri II et supprimée en 1790. Il n'y avait plus alors dans le monastère que trois religieux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les ruines de l'abbaye sont sur le territoire de la commune de *Loché* (V. ce nom). J. G.

BAUGES. Massif montagneux des Petites-Alpes de Savoie (V. ALPES).

BAUGIER (Edme), seigneur de BREUVERY (Marne), conseiller du roi, membre du présidial de Châlons-sur-Marne, lieutenant civil et criminel, et premier échevin de la ville; né à Châlons le 2 fév. 1644, et mort dans cette ville, le 27 sept. 1728. Issu d'une famille qui comptait déjà de nombreuses illustrations dans le pays, Edme Baugier, mêlé de bonne heure aux affaires administratives de la cité, fit preuve, dans les diverses charges importantes qu'il eut à exercer, d'un rare zèle pour les intérêts de sa province et de sa ville natale, mais il doit surtout sa célébrité à ses travaux d'historien. Il fut chargé par l'intendant Larcher, en 1698, d'écrire, sur la généralité, des mémoires qui furent insérés en grande partie dans la *Nouvelle description géographique et historique de la France*, de Piganiol de la Force (Paris, 1715, 5 vol. in-12). Ce travail, remanié durant six années, fut publié définitivement, en 1721, sous le titre de *Mémoires historiques de la province de Champagne* (Châlons, 2 vol. in-12); c'est une œuvre estimable et utile, mais qui pèche malheureusement par l'absence de critique. En avr. 1722, des *Remarques contre la province de Champagne*, parues dans le *Journal de Verdun*, ranimèrent les vieilles querelles de préséance entre Châlons et Troyes; les deux villes se disputèrent de nouveau l'honneur d'avoir été la capitale de la Champagne, et Baugier prit parti naturellement pour son clocher. Il répliqua dans le même journal, et la discussion s'envenima tellement, qu'au sacre de Louis XV, le 25 oct. 1722, à Reims, les députés des deux villes faillirent en venir aux mains. Cette polémique se prolongea, très aigre, pendant les années suivantes, et Baugier eut occasion d'y déployer son érudition en plusieurs lettres; enfin, les partis se calmèrent et le procès retomba dans l'oubli. Le 8 nov. 1671, Edme Baugier avait été délégué par la ville, à Sainte-Menehould, pour y recevoir la princesse Palatine qui venait à Châlons, où le 16 elle épousa le duc d'Orléans, frère du roi. Il assista encore, le 10 mai 1707, Gaston de Noailles, évêque de Châlons, lors de l'enlèvement du fameux reliquaire du saint Nombril, qui était conservé dans l'église de N.-D.-en-Vaux; mais il refusa de signer le procès-verbal de la saisie. Baugier a composé, pour différents personnages illustres, de nombreuses inscriptions commémoratives qui se retrouvent encore aujourd'hui dans les églises de Châlons et ont pris place dans ses *Mémoires historiques*. Il mourut à la veille de publier une histoire de sa ville natale, dont le manuscrit s'est perdu. Son portrait a été peint par Justinar, et gravé par Langlois, en tête des *Mémoires*.

A. TAUSSERAT.

BIBL.: AMÉDÉE LHOTE, *Biographie châlonnaise;* Châlons, 1870, in-8, avec pl. gravées par Varin.

BAUGIN (Lubin), peintre français, né à Pithiviers (Loiret) vers 1610, mort à Paris le 11 juil. 1663. Peintre d'histoire et de sujets religieux, Lubin Baugin avait été surnommé par ses contemporains le *petit Guide*. Il avait imité la manière de ce peintre, ainsi que celle du Parmesan. A en juger d'après la *Sainte Famille*, du musée du Louvre, Lubin Baugin s'en tenait à une grâce un peu conventionnelle; il recherchait, avant tout, l'éclat et la douceur du coloris. Les défauts de cet artiste ont été remarqués de son temps, et Félibien disait à propos de lui, en parlant des peintres qui ont dédaigné l'étude de la nature: « C'est pour cela que Lubin Baugin ne peut être mis au nombre des plus excellents peintres, quoiqu'il ait fait plusieurs grands dessins pour des tapisseries et qu'il fût employé à quantité d'autres ouvrages pour les particuliers. » Baugin a beaucoup travaillé pour les églises de Paris; il a peint plusieurs tableaux pour Notre-Dame, *le Martyre de saint Laurent*, *la Communion de sainte Marie Egyptienne*, *le Repos de la Vierge en Egypte*, etc. Il avait aussi exécuté plusieurs ouvrages pour les églises de l'Orléanais et de Pithiviers, sa ville natale. Après avoir fait partie de la corporation des maîtres peintres, il fut reçu de l'Académie de peinture, le 4 août 1654, lors de la fusion de la maîtrise avec l'Académie. Il avait été admis avec le titre d'ancien; mais n'ayant pas rempli ses devoirs d'académicien, ayant ouvert une école pour les jeunes récipiendaires, il fut destitué, le 2 janv. 1655. Lubin Baugin dut faire amende honorable, pour être réintégré avec la qualité d'ancien. M. Bellier de la Chevignerie a retrouvé l'acte de décès de Lubin Baugin, « mort rue de la Chaise en la cour des Flamands » et enterré à Saint-Sulpice. Baugin figure, d'après Jal, sur la liste des peintres ordinaires du roi, non valets de chambre, dans l'état des officiers de la maison de Louis XIV, pour l'année 1657. Outre la *Sainte Famille*, du Louvre, on a de Baugin plusieurs tableaux dans nos musées de province : à Orléans, *Saint Grégoire le Grand*, plus un dessin à la sanguine, *la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus;* à Montargis, *la Mort de Cléopâtre;* à Rouen, *le Martyre de saint Barthélemy*, etc. Michel Lasne, Pierre Daret, N. Caron ont gravé d'après Baugin.

Ant. V.

BIBL.: FÉLIBIEN, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres.* — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* — BELLIER DE LA CHEVIGNERIE et Louis AUVRAY, *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française.*

BAUGY. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges; 1,623 hab.

BAUGY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 274 hab. La seigneurie appartenait, au XV^e^ siècle, à la maison de Rouvroy-Saint-Simon; elle fit partie depuis du duché d'Humières. Le chœur de l'église est du XVI^e^ siècle: vitraux remarquables datés de 1520. C. ST-A.

BAUGY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny; 467 hab.

BAUGY (Nicolas de) sieur du FAY, près de Joigny, diplomate français dont les services furent appréciés par Henri IV et Louis XIII. Les renseignements que l'on peut recueillir sur sa carrière (Berger de Xirey, *Lettres de Henri IV;* Avenel, *Lettres et papiers diplomatiques du cardinal de Richelieu*) sont incomplets et parfois erronés. L'éditeur des *Lettres de Henri IV* voit même dans le sieur de Baugy un secrétaire de Philippe de Fresne, seigneur de Canaye, ambassadeur de France à Venise (*Lettres missives*, t. I, p. 40). Cette erreur provient d'une interprétation défectueuse de la dépêche du roi à Fresne-Canaye en date du 5 déc. 1606. A cette époque, en effet, Baugy était résident auprès de l'empereur. Il occupait ce poste depuis trois ans au moins (Ambassades de Fresne-Canaye. Dépêche à Baugy, 7 fév. 1603). Vers la fin de l'année 1611, Rodolphe II le pria de se rendre à Paris pour faire part au roi de ce qui, au jugement du cabinet de Vienne, « importait à la conservation des maisons de France et d'Autriche »; mais à son retour, Baugy ne put remettre la réponse de Louis XIII à l'empereur qui était mort depuis quelques jours (janv. 1612). On suit ainsi les traces de Baugy soit à Vienne, soit à Prague, pendant tout le règne de Mathias (Louis XIII à Baugy, 5 janv. 1617. Avenel, I, p. 249). « M. de Baugy, ajoute Wicquefort, que l'on a vu plus tard ambassadeur de France en Hollande, étant résident à Vienne au commencement de la guerre de Bohême, fit de grands devoirs pour se faire comprendre en la commission de MM. d'Engoulême, de Béthune et de Chasteauneuf, ambassadeurs extraordinaires auprès de l'empereur, et il ne leur étoit pas inutile à cause de la connoissance qu'il avoit des affaires d'Allemagne, mais la cour n'y voulut jamais consentir », ne pouvant associer à ses ambassadeurs extraordinaires un ministre du second ordre. Maître d'hôtel du roi, par brevet du 9 mars 1612, conseiller au conseil d'Etat le 23 déc. 1619, chargé d'une mission à Bruxelles, Baugy fut renvoyé en Allemagne pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le service du roi en déc. 1623, puis en 1628. Le 10 déc. 1629 il fut député par lettres patentes, pour traiter avec les Provinces-Unies et sa mission ne prit fin qu'en 1634, (la Haye, 17 sept. 1634). « Le seigneur de Baugy, ambassadeur de France, a pris congé de MM. les États généraux » ff. 20,977, p. 525). Richelieu dit dans ses Mémoires que, lorsque Gustave-Adolphe commença à se lier d'intérêts avec la France, il fit demander à Louis XIII de donner charge de traiter à la Haye avec l'ambassadeur de Suède à un autre qu'au seigneur de Baugy, lequel ayant été vingt ans près des empereurs de la maison d'Autriche « ne les haïssoit pas ». La cardinal se hâte d'ajouter que « ce doute étoit sans fondement, mais qu'en affaire de telle importance la moindre chose fait ombrage » (Liv. XX, p. 156). Baugy vivait encore en 1644 (V. Cheruel, *Lettres de Mazarin*, Paris, 1872, IV). La correspondance du seigneur de Baugy est conservée en partie aux archives des affaires étrangères (fonds. *Allemagne*), en partie à la Bibliothèque nationale (V. ff. 3,701, 3,808, négociations à Bruxelles, 4,115, 15,920, 15,921, 15,922, 15,923, 20,977 ; cf. aussi *Cabinet des Titres*. Pièces originales, dossier 5,042, et collection *Cherin*, art. *Baugy*). M. Léonce Anquez apprécie les négociations de Baugy en Allemagne jusqu'en 1612 dans son récent ouvrage *Henri IV et l'Allemagne, d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars* (Paris, 1887). Rott.

BAUHIN (Jean), chef d une famille d'illustres médecins, né à Amiens le 24 août 1511, mort à Bâle le 23 janv. 1582. En 1532, il se convertit au protestantisme ; il s'était déjà acquis beaucoup de réputation comme chirurgien lorsque les persécutions religieuses le forcèrent à s'enfuir en Angleterre. Il revint à Paris en 1535 et fut arrêté comme hérétique et condamné au feu ; il ne dut la vie qu'à l'intercession de Marguerite de Navarre, qu'il avait guérie d'une maladie grave. La princesse Marguerite, sœur de François Ier, dont il était le premier médecin, ne put l'arracher à de nouvelles persécutions, et Bauhin dut s'enfuir de nouveau ; il se cacha dans les forêts des Ardennes, puis se retira à Anvers qu'il dut quitter pour échapper à l'inquisition espagnole, enfin vint se fixer à Bâle. Là, il fut d'abord employé comme correcteur dans la célèbre imprimerie de Jean Froben, puis il se fit agréger au collège de médecine dont il fut plus tard le doyen.

Dr L. Hn.

BAUHIN (Jean), médecin et naturaliste, fils aîné du précédent, né à Bâle en fév. 1541, mort à Montbéliard en 1613. Ses contemporains lui ont donné le nom de *père de la botanique* qu'il mérita, car il consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude de cette science. En 1555, il terminait ses cours à l'université de Bâle ; en 1560, il se rendit à Tubingue pour écouter les leçons du savant botaniste Fuchs ; l'année suivante il parcourait les Alpes avec Gesner et suivait à Montpellier le cours d'anatomie de Rondelet ; en 1562, pourvu d'un diplôme de docteur, il entreprenait un voyage d'instruction dans le N. de l'Italie ; en 1563, nous le trouvons à Lyon créant un jardin botanique particulier et y professant l'étude des plantes au profit des compagnons apothicaires de la ville ; en 1566, il est de retour à Bâle et professe la rhétorique à l'Université. Il continua avec succès l'exercice de la médecine. En 1570, le jeune duc Ulric de Montbéliard le nomma son premier médecin et archiâtre de la ville. C'est dans ces fonctions qu'il fouilla les fameuses ruines de *Mandurum* (Mandeurs) qui mit au jour des monuments de la grandeur romaine, tels que bains publics, inscriptions, statues, vases, médailles, etc. Le duc Ulric aimait la botanique et faisait cultiver dans son jardin un grand nombre de plantes nouvellement introduites en Europe ; Bauhin trouva là matière à de nouvelles études. — Ouvrages principaux : *Epistolæ ad Gesnerum* (Bâle, 1591, in-8) ; *Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum*, etc. (Montbéliard, 1591, in-8 ; trad. en allem., *ibid.*, 1591 ; en français, *ibid.*, 1593, in-8) ; *Traité des animauls aians aisles, qui nuisent par leurs piqueures et morsures*, etc., (Montbéliard, 1595, pet. in-8) ; *Historia novi et admirabilis fontis balneique Bollensis, in ducatu Wirtembergico ad acidulas Gœpingenses*, etc. ; *Adjiciuntur plurimæ figuræ novæ variorum fossilorum, stirpium et insectorum*, etc., (Montbéliard, 1598, 1600, etc., in-4) ; nouv. édition sous le titre : *De aquis medicatis nova methodus, quatuor libris comprehensa*, etc., (Montbéliard, 1605, 1607, 1612, in-4) ; trad. allem. (Stuttgart, 1599, 1602-1603, in-4). Cet ouvrage renferme d'excellentes gravures sur bois représentant des coquilles fossiles, des plantes, des insectes, des oiseaux, etc., du duché de Wurtemberg. Les ouvrages qui ont surtout immortalisé le nom de Bauhin sont les deux suivants, publiés tous deux avec des additions après sa mort : *Historiæ plantarum generalis novæ et absolutissimæ.... prodromus* (Yverdun, 1619, in-4, publié par Cherler) ; *Historia universalis plantarum nova et absolutissima*, etc. (Yverdun, 1650-1651, 3 vol. in-fol., publié par F.-L. de Grafenried et Chabrée), ouvrage de compilation renfermant tout ce qui a été dit sur les plantes depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle. Chabrée en publia un abrégé, la *Sciagraphia* (Genève, 1666, 1676 et 1677, in-fol.) ; c'est l'énumération à peu près complète des plantes connues à cette époque. Dr L. Hn.

BAUHIN (Gaspard), célèbre anatomiste et botaniste, frère du précédent, né à Bâle le 17 janv. 1560, mort à Bâle le 5 déc. 1624. Dès l'âge de seize ans il suivit les cours de l'université de Bâle, où il eut pour maître, outre son père, Théodore Zwinger et Félix Plater. En 1577, il se rendit à Padoue et suivit les leçons de Fabrice d'Aquapendente, Mercuriali, etc. Il parcourut l'Italie en herborisant, puis revint dans sa ville natale après une absence de deux ans. Il repartit aussitôt, en 1579, pour Montpellier, puis vint à Paris et rentra auprès de son père malade en 1580. L'année suivante il obtint le diplôme de docteur avec l'autorisation de faire des cours particuliers d'anatomie et de botanique ; en 1582, il enseigna le grec ; en 1596, il fut nommé médecin du duc Frédéric de Wurtemberg ; dix-huit ans après, on le retrouve à Bâle occupant la chaire de médecine pratique et remplissant les fonctions de médecin inspecteur. — Gaspard Bauhin fut supérieur à son frère par l'esprit scientifique ; le premier il essaya de porter l'ordre dans le chaos de la synonymie et de la nomenclature, suivies en botanique et en anatomie, créa la plupart des noms génériques adoptés plus tard par Linné, et en anatomie donna aux muscles des noms caractérisant leurs rapports, leurs figures et leurs usages ; ces noms ont été conservés jusqu'à Chaussier. Bauhin fut donc mieux qu'un compilateur, il a été législateur et il a fait autorité dans la science. — Le nom de Bauhin a été donné à la valvule iléo-cæcale *(valvule de Bauhin)* ; il assurait, en effet, l'avoir découverte en 1579, mais Riolan lui a contesté cette découverte qu'il attribue à Varole. Il est certain qu'elle était connue, mais Bauhin le premier l'a bien décrite. — Ouvrages principaux : *De corporis humani partibus externis*, etc. (Bâle, 1588, 1592, in-8) ; *Anatomes liber secundus, partium spermaticarum tractionem... continens* (Bâle, 1591, in-8). Ces deux ouvrages refondus ont été publiés sous le titre : *Theatrum anatomicum infinitis locis auctum, ad morbos accomodatum*, etc. (Bâle, 1592, in-8 ; Francfort, 1621, in-4) ; Φυτοπίναξ, *seu enumeratio plantarum ab herbariis nostro sæculo descriptarum cum earum differentiis* (Bâle, 1596, in-4) ; cet ouvrage renferme la description succincte de 2,700 espèces de plantes ; on y trouve la description détaillée de la pomme de terre à laquelle Bauhin a donné le nom de *Solanum tuberosum* qu'elle a conservée ; Πίναξ *theatri botanici, sive Index Theophrasti, Dioscoridis, Plinii et botanicorum qui a sæculo scripserunt opera*, etc., (Bâle, 1596, 1624, 1671, in-4), le fruit de quarante années de travaux, fut jusqu'à Tournefort et Linné, en quelque sorte, l'évangile du botaniste. —

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Præludia anatomica (Bâle, 1601, in-4) ; *Animadversiones in Historiam generalem plantarum Lugduni editam*, etc. (Francfort, 1601, in-4) ; c'est une critique de l'*Hist. gén. des plantes* de Daléchamps ; *De ossium natura* (Bâle, 1604, in-4) ; *De compositione medicamentorum*, etc. (Offenbach, 1610, in-8 ; Francfort, 1611, in-8) ; *Oratio de homine* (Bâle, 1614, in-4) ; *De hermaphroditorum monstrosorumque partuum natura*, etc. (Oppenheim, 1614, in-8 ; Francfort, 1614, 1629, in-8) ; *De remediorum formulis*, etc. (Francfort, 1619, in-4) ; *Vivæ imagines partium corporis humani*, etc. (Bâle, 1620, in-4 ; Francfort, 1640, in-4) ; ce sont les planches de Vésale réduites ; Πρόδρομος *theatri botanici*, etc. (Francfort, 1620, in-4 ; Bâle, 1671, in-4), description d'un grand nombre de plantes nouvelles ; *Catalogus plantarum circa Basileam nascentium*, etc. (Bâle, 1622, in-8), flore qui a servi de modèle à de nombreux ouvrages de ce genre ; *Theatrum botanicum, sive Historia plantarum*, etc. (Bâle, 1658, 1663, in-fol.) ; *Dialogus de morbo Gallico* (Bâle, 1674, in-fol.) ; une édition du *Kräuterbuch de Tabernæmontanus* (Bâle, 1625, in-fol). Dr L. Hn.

Bibl. : Hess, *Kaspar Bauhin's Leben und Charakter* ; Bâle, 1860.

BAUHIN (Jean-Gaspard), fils du précédent, né à Bâle le 12 mars 1606, mort le 14 juil. 1685. Reçu docteur à Bâle en 1629, il occupa pendant 30 ans la chaire de botanique à l'université de cette ville, et devint en 1640 médecin du margrave Frédéric de Bade-Durlach ; en 1648 archiâtre du duc Léopold-Frédéric de Montbéliard, en 1659 médecin ordinaire de Louis XIV avec le titre de conseiller et une pension. On lui doit : *Diss. de peste* (Bâle, 1628, in-4) ; *Diss. de morborum differentiis et causis* (Bâle, 1670, in-4) ; *Diss. de epilepsia* (Bâle, 1672, in-4). Dr L. Hn.

BAUHINIA I. Botanique. — (*Bauhinia* Plum.). Genre de Légumineuses-Cæsalpiniées, qui a donné son nom au petit groupe des Bauhiniées et dont on connaît plus de cent espèces répandues dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Ce sont des arbres ou des arbustes, quelquefois sarmenteux, à feuilles bilobées ou bifoliolées, accompagnées de deux stipules latérales. Les fleurs, hermaphrodites, disposées en grappes terminales ou axillaires, ont un calice gamosépale à cinq dents courtes et imbriquées, une corolle de cinq pétales périgynes et un androcée formé de dix étamines libres ou plus ou moins monadelphes, dont cinq opposées aux sépales et cinq aux pétales ; de ces dix étamines, plusieurs sont souvent stériles et transformées en staminodes. L'ovaire, uniloculaire, devient à la maturité une gousse de forme très variable, renfermant une ou plusieurs graines ovoïdes, globuleuses ou comprimées, pourvues d'un albumen, dans l'axe duquel se trouve placé l'embryon. — Un certain nombre de *Bauhinia* sont employés en médecine dans leurs pays d'origine. Il convient de citer notamment à cet égard le *B. tomentosa*. L., arbuste assez commun à Ceylan et au Malabar, dont les fleurs desséchées servent à préparer des infusions réputées antidysentériques ; le *B. variegata* L., et le *B. acuminata* L., également de l'Inde, dont les racines sont préconisées en décoction, comme carminatives et vermifuges. Le *B. acuminata*, qui a été répandu par la culture dans presque tous les pays chauds, est le *Farec* des Abyssins. Dans l'Inde, les feuilles du *B. scandens* L. ou *Aalclim* des naturels, sont employées dans le traitement des tumeurs et des maladies des yeux. Ed. Lef.

II. Paléontologie. — On croit avoir trouvé des représentants du genre *Bauhinia* à l'état fossile. Ce sont des empreintes de feuilles bilobées que l'on rencontre dans les couches tertiaires d'OEningen, de Radoboj et de Kumi et qui se rapprochent des feuilles de *Bauhinia* actuels, plus, il faut le dire, par le contour général que par les détails de la nervation. On a décrit quatre espèces de *Bauhinia* fossiles dont l'attribution n'est pas absolument certaine. P. M.

Bibl. : Heer, *Fl. tert. Helvet.*, III, p. 109. — Unger, *Sylloge pl. foss.*, II, p. 31, et *Foss. Fl. v. Kumi*, p. 61. — Schimper, *Traité de paléont. végét.*, III, p. 389.

BAUJAULT (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à la Creche (Deux-Sèvres) en 1828. Cet artiste commença à étudier la sculpture en 1850, et entra dans l'atelier de Jouffroy ; il exposa pour la première fois, en 1859, une statue en plâtre : *la Gaule*. Les œuvres qu'il exposa ensuite, presque toutes remarquables par une facture originale et vivante, sont : le buste en plâtre d'*Orélie-Antoine de Tonneins*, le fameux roi d'Araucanie (S. 1864) ; projet de monument à élever à *M. Billaut*, pour la ville de Nantes (S. 1865) ; statue en marbre du jeune *Thoinnet de la Turmelière* (S. 1869) ; *Jeune Gaulois*, statue en plâtre, qui obtint une médaille d'or (S. 1870) ; le *Premier Miroir*, statue en marbre, acquise par le ministère des beaux-arts, et qui valut à l'auteur une médaille de première classe (réexposée à l'Exposition universelle) ; *Meyerbeer*, buste en marbre, pour l'Institut (S. 1873) ; le *Rêve*, statue en plâtre (S. 1878) ; le *Colonel Denfert-Rochereau*, statue en plâtre, pour la ville de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) (S. 1879) ; monument de M. *Ricard*, ancien ministre de l'intérieur, marbre et bronze, pour la ville de Niort (S 1880) ; *Primitiæ*, groupe en marbre (S. 1887). Outre les récompenses déjà indiquées, M. Baujault a reçu une médaille de troisième classe en 1878 (Expos. univ.) et la croix de la Légion d'honneur. Il a aussi exposé dans la section de peinture au Salon de 1876 : *Portrait de M. Laval*. Ad. T.

BAULACRE (Léonard), historien et publiciste, né à Genève le 18 oct. 1670, d'une famille originaire de la Touraine, mais réfugiée pour cause de religion, mort à Landecy, près Genève, le 20 avr. 1761. Il étudia la théologie à l'académie de sa ville natale et fut consacré, en 1690, au saint ministère, mais ne se fit que rarement entendre en chaire et ne postula jamais une place de pasteur. Ses goûts le portaient de préférence vers les vastes lectures et les recherches désintéressées. Malgré son humeur sédentaire qui lui avait fait en 1700 refuser une place avantageuse de précepteur auprès du prince de Nassau, il entreprit, de 1712 à 1715, pour accompagner le fils d'un de ses amis, M. Jean Lullin, un long voyage à travers la Hollande, la France, l'Angleterre. Ses connaissances étendues et le parfait agrément de son commerce lui ouvrirent l'accès des cercles littéraires et scientifiques les plus réputés de l'étranger et le mirent tour à tour en relations avec Leclerc et Basnage, Malebranche et Fontenelle, Burnet et S'-Gravesende. Après son retour à Genève, Baulacre reprit, pour ne plus les abandonner, ses studieuses investigations et fut en 1728 nommé bibliothécaire de la ville, une charge dont il s'acquitta pendant vingt-huit années, jusqu'en 1756, avec autant de zèle que d'aménité. Les nombreuses recherches auxquelles il se livra sur tout sujet furent conservées par lui manuscrites jusqu'en 1730, époque où il atteignit sa soixantième année ; mais, une fois qu'il put disposer d'une précieuse collection de livres et de manuscrits, il en profita pour insérer de fréquents articles dans les journaux littéraires de l'époque, surtout ceux de la Suisse et de la Hollande (*Bibliothèques britannique, germanique, française, impartiale, raisonnée*). La fertilité de son esprit et l'aisance de sa plume lui permirent d'aborder avec une égale compétence l'histoire ecclésiastique et l'histoire nationale, la controverse religieuse et les sciences naturelles, la description d'un manuscrit peu connu ou la critique d'un ouvrage nouveau. Baulacre, pour l'étendue et la solidité des connaissances, peut être placé sur le même rang que les plus sagaces érudits de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au XVIIIe siècle. Ses écrits se distinguent par la justesse des idées, la courtoisie de la polémique, l'agrément de l'exposition. La vieillesse et les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

infirmités le contraignirent à se démettre le 20 févr. 1756 des fonctions qu'il avait si judicieusement et si consciencieusement exercées. Si Baulacre avait été hautement apprécié par ses contemporains, il n'avait laissé aucune œuvre de longue haleine qui rappelât sa mémoire à la postérité. Un érudit genevois, M. Édouard Mallet, a réuni, au nombre de soixante-treize, les plus remarquables d'entre ses articles, disséminés et depuis longtemps oubliés dans une multitude de vieux journaux. La notice biographique placée en tête des *Œuvres historiques et littéraires* de Léonard Baulacre a été écrite par M. Théophile Heyer (Genève, 1857, 2 vol. in-8). Ernest Stroehlin.

BAULAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance; 502 hab.

BAULD (Vénerie) (V. Baud).

BAULDRI (Paul), historien, né à Rouen en 1639, mort en 1706. Fils de protestants. Se retira en Hollande à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes. Savant théologien, qui avait étudié les auteurs anciens. Il fut professeur d'histoire sacrée à Utrecht. Il avait épousé la fille du ministre protestant Basnage de Beauval. Il est l'auteur de nombreuses dissertations critiques et historiques. On cite de lui une édition du traité de Lactance : *De mortibus persecutorum*, où Bauldri admet l'arrivée de saint Pierre à Rome, contestée par plusieurs historiens de la religion réformée. Il donne raison à Lactance et réfute les critiques de Jacques Tollius. Citons encore une nouvelle édition de l'œuvre de Furetière : *Histoire des derniers troubles arrivés au Royaume d'éloquence* (1703), spirituelle satire fort goûtée au moment où elle parut; le *Syntagma calendariorum* ou tablettes chronologiques pour la concordance des calendriers; l'*Eloge de Mathieu de Larroque*, etc. Le propre éloge de Bauldri fut publié en 1706, à Utrecht, par Adrien Reland. L.

BAULÉA. Bateau de passage employé sur le Gange au-dessus de Calcutta. Ils ont de 10 à 20 m. de long, un faible tirant d'eau, un fond courbe et l'arrière très relevé. Ils sont membrés et n'ont pas de quille. Ils sont pontés et

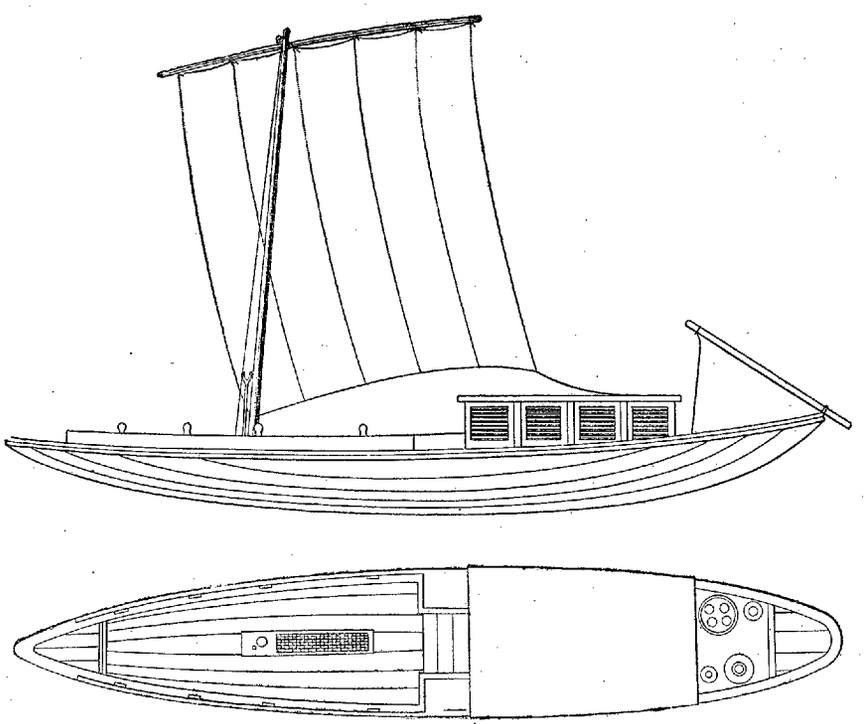

Bauléa (Plan et coupe).

vers le milieu sont établies des chambres servant à recevoir les passagers. Le patron se tient derrière et gouverne avec un aviron fixé au bateau. Les bauléas marchent surtout à la rame; ils possèdent cependant un mât et portent une petite voile que leur peu de stabilité ne leur permet de déployer que par faible brise (V. Paris, *Constructions navales des peuples extra-européens*).

BAULI, aujourd'hui *Bacoli*. Ville de l'ancienne Italie, dans la Campanie, à l'E. de Baïes, au N. du cap. Misène, non loin du rivage du golfe de Pouzzoles. D'après la mythologie, le mot Bauli, en grec Βαῦλο, serait formé de Βοῦς bœufs, et αὐλίς habitation, étable. Géryon, le monstre à trois têtes de la Fable, aurait renfermé dans cet endroit les bœufs enlevés à Mercure. Servius (dans ses *Comm. in. Virg. Æn.*, 5, 107 et 7, 662) et Symmaque (*Ep.*, I, 1) adoptèrent tous les deux la forme originaire boaulia, c.-à-d. boum stabula, étables des bœufs. Varron (dans le *Re rustica*, 3, 17, 5) parle de Bauli. — Cicéron, dans les *Académiques*, 2, 40, dit de cette ville : « Nous sommes maintenant à Baules et nous apercevons Pouzzoles. » Hortensius avait à Baules une villa qui appartint, dans la suite, à Néron. Symmaque *(Quintus Aurelius)* l'a célébrée en vers dans les *Epistolæ familiares Ep.*, I, 1. Cette villa appartint aussi à Antonius Drusus, ainsi que l'apprend Pline, 9, 55. — Néron, ainsi que le raconte Tacite (*Annales*, 14, 4), conduisit dans cette villa de Baules sa mère, à son retour d'Antium, dans l'intention de se débarrasser d'elle. « C'est, dit-il, le nom d'une campagne située entre le promontoire de Misène et le lac de Baïes et que la mer baigne de ses flots. » — Martial (*Epigr.*, 4, 63) parle de Baules, en rappelant l'attestat de Néron (V. encore sur Baules Suétone, *Néron*, 34; Stace, *Silv.*, II, 2, 96; *Silius Italicus*, 12, 166; *Herculeos videt ipso in littore Baulos)*.

Cros.

BAULIEU (V. Beaulieu).

BAULLE. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Beaugency; 1,592 hab. Fabrique de sucre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAULNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 512 hab.

BAULNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise. arr. de la Ferté-Alais; 468 hab.

BAULNE-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 214 hab.

BAULNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Varennes-en-Argonne; 136 hab.

BAULON. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 452 hab.

BAULON. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Guichen; 1,674 hab.

BAULOT (Jacques), chirurgien français, mieux connu sous le nom de FRÈRE JACQUES et sous son nom de guerre JACQUES DE BAULIEU, né à l'Etendonne (comté de Bourgogne) en 1651, mort à Besançon le 7 déc. 1719. Fils de pauvres cultivateurs, il résolut de voyager, mais une maladie l'en empêcha et, dans l'hôpital où il fut soigné, il prit goût à la médecine. Il s'engagea tout d'abord dans un régiment de cavalerie et y servit pendant plusieurs années. C'est à ce moment qu'il fit la connaissance d'un opérateur ambulant, nommé Pauloni, qui pratiquait l'opération de la taille par le grand et le petit appareil, ainsi que l'opération de la hernie, mais toujours avec castration. Il vécut cinq ou six ans avec cet opérateur et apprit à pratiquer lui-même les trois opérations dont il vient d'être question. Baulot se rendit en Provence et y prit un costume monacal, celui de récollet sans le capuchon, remplacé par un chapeau; c'est à cette époque qu'il prit le nom de FRÈRE JACQUES, qui lui est resté. Il parcourut un grand nombre de villes de France, pratiquant ses opérations, et en 1688 revint à Lons-le-Saulnier, où il acheta son indépendance du seigneur du lieu. En 1697 il se rendit à Paris, et par l'influence de M. de Harlay, premier président du Parlement, fut autorisé à exécuter l'opération de la taille par son procédé devant les médecins et les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. Le grand nombre d'insuccès qui suivirent ses opérations le contraignit à quitter Paris. Il parcourut la province et l'Allemagne, fut appelé à Versailles par Fagon, en 1700, fit beaucoup d'opérations heureuses dans cette ville ainsi qu'à Angers, mais échoua à Paris sur le maréchal de Lorges, en 1702. Il partit pour la Hollande où il eut de grands succès; une médaille fut frappée en son honneur, à Amsterdam, en 1704. Après avoir parcouru toute l'Europe, il se retira à Besançon et y mourut peu après. — Le frère Jacques ne fut qu'un empirique; c'est lui cependant qui a imaginé la méthode latéralisée, bien supérieure à celle du haut et du petit appareil (V. TAILLE), méthode retrouvée plus tard par Cheselden qui la basa sur des données vraiment scientifiques. Dr L. HN.

BAUM (Jean-Guillaume), prédicateur et historien protestant, né à Honheim (Hesse) en 1809, mort à Strasbourg en 1878, fut élevé à Strasbourg où il demeura jusqu'à sa mort. Après de brillantes études, il devint successivement pasteur à l'église Saint-Thomas (1836), professeur de littérature latine au séminaire protestant (1839), professeur de théologie à l'université réorganisée par l'administration allemande (1872). Il possédait un réel talent oratoire. Sa belle prestance, sa physionomie antique, ses élans passionnés, sa parole facile et imagée firent de lui un prédicateur populaire et recherché. De bonne heure il s'était voué, avec prédilection, à l'étude de l'histoire de la réformation, et particulièrement à celle de la réformation française; ses ouvrages sont écrits en allemand; les principaux sont: *François Lambert d'Avignon* (Strasbourg, 1840); *Théodore de Bèze* (Leipzig, 1843-52); *Jean-George Stuber, précurseur d'Oberlin au Ban de la Roche* (Strasbourg, 1846); *Capiton et Bucer* (Elberf., 1860); les *Eglises réformées de France sous la croix* (Strasbourg, 1869); *Jacques Sturm de Sturmeck* (1870); *Mémoires de Pierre Carrière, dit Cortin, pasteur du Désert* (1871); *Procès de Baudichon de Maisonneuve accusé d'hérésie à Lyon*, 1873. Il collabora à la publication des *Œuvres de Calvin*, travail gigantesque entrepris et continué par les professeurs Reuss et Cunitz, et prépara, de concert avec ce dernier, la publication de l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France* (de Th. de Bèze) *avec commentaire, notice bibliographique et table des faits et des noms propres*, dont les deux premiers volumes ont paru (Paris, 1883 e 1884). C. P.

BAUMAN, archipel du Grand Océan (V. SAMOA).

BAUMANN (V. BIEL [grotte de]).

BAUMANN (Nicolas), docteur en droit, né en 1450 à Emden, mort en 1526. Baumann, qui fut secrétaire d'Etat du duché de Juliers et professeur d'histoire à Rostock, a passé à la postérité parce qu'il est l'auteur de la version en bas-allemand de la fameuse satire *Reinecke le Renard*, qu'il a publiée à Lubeck, en 1498 *(Reineke Vos)*, d'après le remaniement néerlandais d'Henri d'*Alkmaar* (V. ce nom) de ce fameux poème d'origine française. La version de Baumann a été traduite en français: le *Renard* (Bruxelles, 1739) et nouvelle édition: les *Intrigues du cabinet des rats* (Paris, 1788).

BAUMANN (Johann-Friedrich), peintre allemand, né à Geru le 13 mai 1784, mort à Dresde le 29 mars 1830. Fils d'un sculpteur, il apprit la peinture sous la direction de Schönau, à Dresde, se distingua dans le portrait, et devint professeur à l'Académie de cette ville. Trois de ces portraits ont été gravés.

BAUMANN (Alexander), poète et compositeur autrichien, né à Vienne le 7 fév. 1814, mort le 26 déc. 1857. Sa carrière s'est écoulée tout entière dans l'administration. Il a écrit tantôt en allemand, tantôt dans le dialecte autrichien. Ses œuvres principales sont: *Beitrœge für das deutsche Theater* (Vienne 1849); *Singspiele aus den œster. Bergen* (ib. 1850) et les recueils intitulés *Gebirgsbleameln et Aus der Heimath* (en dialecte autrichien, 1857).

BAUMBACH (Friedrich-August), compositeur et musicographe allemand, né en 1753, mort à Leipzig le 30 nov. 1813. De 1778 à 1789, il fut chef d'orchestre du théâtre de Hambourg. Il a laissé un assez grand nombre d'œuvres, presque toutes d'un caractère austère, dont beaucoup furent écrites pour le piano, car il était d'un talent remarquable sur le clavecin. Il est l'auteur d'une cantate assez célèbre en Allemagne, intitulée: *Theresiens Klagen über den Tod ihrer unglücklichen Mutter Marie-Antoinette* (Plaintes de Thérèse sur la mort de sa mère infortunée Marie-Antoinette). Baumbach a aussi écrit les articles de musique d'un dictionnaire de beaux-arts: *Kurzgefasstes Handwörterbuch über die Schönen Künste* (Leipzig, 1794).

BÄUMCHEN (Joseph), sculpteur allemand, né à Dusseldorf en 1714, mort en 1789. Les renseignements sur sa vie et ses œuvres sont très vagues. On sait qu'il reçut de nombreuses commandes en Russie, notamment qu'on le chargea de l'exécution de plusieurs statues pour les palais impériaux. Ces œuvres terminées, il quitta la Russie et mourut misérablement en Allemagne.

BAUME. I. Pharmacie. — On a donné le nom de *baumes* à des matières résineuses, d'une odeur plus ou moins agréable, qui découlent de certains végétaux, et dans lesquels existe un acide de la série aromatique. Par extension, on a donné ce nom à des préparations pharmaceutiques artificielles: le *Baume du Commandeur*, le *Baume tranquille*, le *Baume d'Arcéus*, etc. On a même conservé ce nom à des produits naturels qui ne sont que des *térébenthines*, comme le *baume de la Mecque*, le *baume de copahu*, le *baume du Canada*. — Les baumes, comme les résines, ont été longtemps considérés comme des principes définis, mais il est maintenant démontré que ce sont des mélanges de principes immédiats. Ils sont constitués par des résines, unies à des huiles essentielles. On les a divisés en deux séries, suivant qu'ils renferment de l'acide benzoïque ou de l'acide cinnamique. Mais il faut noter que ces deux acides ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont pas odorants ; seulement ils existent partiellement à l'état de composés éthérés et ce sont ces derniers qui communiquent à la masse leur odeur balsamique. En un mot, les baumes sont ordinairement formés de résines, d'huiles volatiles, le tout accompagné de petites quantités de corps éthérés et d'acides organiques. Les baumes sont altérables. Au contact de l'air, ils se colorent, s'épaississent, finissent même par se solidifier complètement, s'ils sont primitivement liquides. Ils découlent souvent spontanément des végétaux, à la manière des gommes ; mais le plus souvent on les obtient à l'aide d'incisions pratiquées dans l'écorce ou dans le bois.

Les baumes, quelles qu'en soient la nature et la provenance, sont énumérés ici dans leur ordre alphabétique.

Baume Acétique. — C'est une solution de savon 10 gr., dans l'éther acétique 80 gram., avec addition de 30 gouttes d'huile volatile de thym. On peut encore y ajouter du camphre; on a alors le *Baume acétique camphré*. Le baume acétique a l'aspect et la consistance du baume Opodeldoch, et comme lui s'emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales.

Baume d'Acier ou d'Aiguilles. — Il s'obtient en faisant dissoudre 8 gr. de limaille d'acier dans 32 gr. d'acide nitrique; puis, ajoutant alcool rectifié et huile d'olive, de chaque 32 gr., on chauffe et on triture avec soin. Cette pommade était autrefois très usitée dans les douleurs articulaires.

Baume Acoustique. — Mélange variable d'huiles, d'essences et de teintures. Il doit renfermer, d'après Baumé : huile de rue 16 gr., baume tranquille 8 gr., baume de soufre térébenthiné, teintures d'assa fœtida, d'ambre gris, de castoréum, de chaque 10 gouttes, huile pyrogénée de succin 10 gouttes. Ce baume passe pour guérir certaines surdités ; on en imbibe un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille.

Baume Angélique. — Mélange d'huile volatile et d'angélicine, formant une matière semi-fluide, d'odeur agréable, et obtenu en reprenant par l'eau l'extrait alcoolique d'angélique (*Archangelica officinalis* Hoffm.).

Baume Antiarthritique ou Baume de Sanchez. — On le prépare avec : savon animal 30 gr., camphre 8 gr., alcoolat de lavande 125 gr., huiles volatiles de menthe, de lavande, de girofle, de muscade, de sassafras, de chaque 15 gouttes, éther acétique 30 gr. On l'emploie en frictions contre les rhumatismes.

Baume Apoplectique. — Préparation de consistance épaisse, de couleur brune et d'odeur très forte, formée d'un mélange de baumes proprement dits, de substances résineuses et d'essences. On le conserve dans de petites boîtes de buis ou d'ivoire, ou dans des cassolettes dont on respire de temps en temps l'odeur. Le baume apoplectique est un stimulant énergique.

Baume Aquatique. — Nom vulgaire des *Mentha aquatica* L. et *M. Pulegium* L. (V. Menthe).

Baume d'Arcéus. — Onguent obtenu avec : suif de mouton 200 gr., térébenthine du mélèze 150 gr., résine élémi 150 gr., axonge 100 gr. On fait fondre à une douce chaleur le suif, l'axonge et la résine, puis on ajoute la térébenthine ; enfin on passe à travers une toile. On l'emploie comme excitant dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies de mauvaise apparence.

Baume de Bicuhyba. — Très employé au Brésil contre les rhumatismes. On l'extrait des fruits du *Myristica Bicuhyba* Schott., arbre de la famille des Myristicacées.

Baume du Caire (V. Baume de la Mecque). — Baume de Calaba (V. Baume Marie).

Baume du Canada. — Cette substance, très improprement appelée *Baume*, puisqu'elle ne renferme ni *acide cinnamique*, ni *acide benzoïque*, est en réalité une *oléo-résine*, ou plutôt une *térébenthine* semi-liquide, visqueuse, dont la teinte jaune pâle se fonce de plus en plus, en même temps que sa consistance devient de plus en plus grande avec le temps. On l'extrait, dans le N. et l'O. de l'Amérique septentrionale, du *Pinus balsamea* L. (*Abies balsamea* Mill., *Pinus balsamea* Lond.) ; selon Asa Gray, une petite quantité de cette térébenthine serait obtenue, dans l'O. des Etats-Unis, du *Pinus Fraseri* Pursh. L'oléo-résine forme, sous l'écorce de l'arbre, des ampoules plus ou moins volumineuses, que l'on crève, et dont on recueille le contenu dans des bouteilles ; souvent aussi on l'obtient au moyen d'incisions. Le *Baume du Canada* a pour densité 0,998 ; sa réaction est acide ; il est soluble en toutes proportions dans le chloroforme, l'éther et l'alcool amylique chauds, partiellement dans l'alcool absolu et l'acétone, réaction qui le distingue de la *térébenthine de Venise*. Il renferme 76 à 83 % d'une résine dextrogyre, formée de deux corps mal déterminés dont l'un est soluble dans l'alcool absolu, et l'autre dans l'éther, — et 17 à 30 % d'une huile essentielle $C^{10}H^8$, qui distille vers 167° et dévie à gauche la lumière polarisée : cette dernière propriété la distingue absolument de toutes les essences $C^{10}H^8$ d'origine américaine (dextrogyres) et la rapproche de toutes les essences françaises. Le *Baume du Canada* jouit des propriétés anticatarrhales des autres térébenthines, sans présenter aucun avantage marqué sur celles-ci ; du reste, son prix élevé ne permet point de la leur substituer en médecine. L'industrie l'emploie à la fabrication de certains vernis et la technique micrographique en fait un usage quotidien pour luter et conserver dans un milieu transparent les préparations histologiques. Il paraîtrait que cette térébenthine, aujourd'hui devenue très rare dans les pays d'origine, est remplacée la plupart du temps par une autre, venant de l'Orégon, jouissant des mêmes propriétés et dont l'origine n'est pas encore connue. D'autre part, le *Baume du Canada* servant presque constamment à falsifier le *Baume de la Mecque* ou *Baume de Giléad*, par une singulière extension, les auteurs anglais et même quelques traités français de matière médicale l'appellent indifféremment aujourd'hui *Baume du Canada* ou *Baume de Giléad*. — Le *Baume du Canada* est d'un emploi fréquent, en technique microscopique végétale, comme véhicule, c.-à-d. comme élément conservateur des préparations. On s'en sert soit après l'avoir fait ramollir par une chaleur douce, soit après l'avoir dissous dans l'essence de térébenthine, la benzine, le chloroforme ou le xylol. Les coupes devant être auparavant soigneusement déshydratées par l'alcool absolu et éclaircies par le passage dans l'essence de girofle. Les pièces ainsi conservées acquièrent une grande transparence : les bactéries mêmes y demeurent indéfiniment inaltérables. Comme le *Baume du Canada* devient, en durcissant avec le temps, de plus en plus réfringent, il est nécessaire de colorer préalablement les préparations que l'on veut monter dans ce véhicule. Pour la préparations des bactéries, le baume doit être dissous de préférence dans l'essence de térébenthine, mais jamais dans le chloroforme. On emploie aussi le baume pour luter les préparations montées dans la gélatine glycérinée ou simplement la glycérine, ou d'autres véhicules liquides (V. Préparations).

Baume des Champs. — Nom vulgaire sous lequel on désigne l'*Origan* (V. ce mot), puis les *Mentha rotundifolia* L. et *M. arvensis* (V. Menthe).

Baume Chiron ou de Geneviève. — Huile d'olive 50 gr., térébenthine 15 gr., cire jaune 8 gr., santal rouge en poudre 2 gr., baume du Pérou noir 1gr 50, camphre 0gr 20. On s'en sert pour modifier les plaies et les ulcères de mauvaise nature.

Baume des Carpathes (V. Baume de Riga).

Baume du Commandeur ou *Teinture balsamique du Codex*. — On l'obtient avec racine d'Angélique 10 gr., sommités d'hypericum 20 gr., alcool à 80° 720 gr. On laisse macérer pendant huit jours, on passe et on ajoute myrrhe et oliban, de chaque 10 gr.; enfin, après huit jours, baume de tolu 60 gr., benjoin 60 gr., aloès du Cap 10 gr. On filtre après dix jours de contact. C'est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un bon stimulant employé à l'intérieur à la dose de 10 à 40 gouttes, mais surtout à l'extérieur comme astringent, hémostatique et cicatrisant.

Baume de Condom (V. Baume de Lectoure). — Baume de Copahu (V. Copahu).

Baume Copalme. Suc résineux balsamique qui découle, par incision, du tronc du *Liquidambar styraciflua* L. (V. Liquidambar).

Baume de Fioravanti. — Cette préparation, encore appelée *Alcoolat de Fioravanti*, est un alcool très chargé de principes odorants et volatiles d'un grand nombre de matières résineuses ou aromatiques. On l'obtient avec : baies de laurier 100 gr., racines de galanga, de gingembre et de zédoaire, cannelle de Ceylan, girofles, muscades, feuilles de dictame de Crète, de chaque 50 gr. On laisse macérer ces matières grossièrement divisées pendant quatre jours dans 3,000 gr. d'alcool à 80°. On ajoute : succin en poudre 100 gr., résine élémi 100 gr., résine tacamaque 100 gram., galbanum, myrrhe et aloès, de chaque 100 gr., styrax liquide 100 gr., térébenthine du mélèze 100 gram. On laisse en contact pendant deux jours, puis on distille au bain-marie de façon à obtenir 2,500 gr. de produit. Le baume de Fioravanti est un stimulant énergique, utile dans le rhumatisme chronique; vaporisé par la chaleur de la main et mis en contact avec la cornée, il sert dans certains cas d'amaurose et d'ophtalmie.

Baume Focot (V. Baume Marie). — Baume de Geneviève (V. Baume Chiron). — Baume de Giléad (V. Baume de la Mecque).

Baume de Giléad, de Salomon. — Préparation obtenue avec : cardamome 30 gr., cannelle 30 gr., baume de la Mecque 2 gr., teinture de cantharides 1 gr., alcool à 50° 500 gr., sucre 250 gr. On l'emploie à l'intérieur contre l'anaphrodisie.

Baume de Gorjun ou de Gurjun.— Oléo-résine que l'on vend journellement dans les bazars de Calcutta, et qui est très employée comme succédané du baume de Copahu. On l'extrait par incisions du tronc de plusieurs espèces de *Dipterocarpus*, notamment des *D. alatus* Roxb., *D. trinervis* Bl. et *D. turbinatus* Gaertn. (V. Gurjun).

Baume (Grand). — Nom vulgaire du *Balsamita suaveolens* Desf. (V. Balsamite).

Baume de Hongrie.— Térébenthine fournie par le *Pinus Mugho* L.

Baume d'Houmiri.— Suc balsamique très employé aux Antilles et dans l'Amérique du Sud comme succédané du baume de copahu. On l'extrait aux Antilles de l'*Humirium balsamiferum* Aubl., et au Para, de l'*Humirium floribundum* Mart., arbres de la famille des Linacées.

Baume Hystérique. — On le prépare avec : Bitume de Judée, aloès, galbanum, laudanum, de chaque 4 gr.; assa fœtida, 12 gr.; castoréum et opium, de chaque, 2 gr. ; huiles volatiles de rue et de succin, de chaque 10 gouttes; huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, de chaque 12 gouttes; beurre de muscade, 1gr 50. On faisait respirer ce baume ou on l'appliquait sur la région ombilicale dans l'hystérie ; on le donnait, en outre, à l'intérieur comme emménagogue à la dose de 10 à 30 centigr.

Baume des Indes (V. Baume du Pérou). — Baume d'Italie (V. Baume de Locatel).

Baume des Jardins. — Un des noms vulgaires du *Balsamita suaveolens* L. (V. Balsamite) et du *Mentha sativa* L. (V. Menthe).

Baume de Laborde ou de Fourcroy. — On l'obtient en faisant bouillir à une douce chaleur pendant douze à quatorze heures et remuant continuellement : Huile d'olive 1,000 gr., racine d'angélique 60 gr., racine de scorsonère 60 gr., fleurs de millepertuis 60 gram., baies de laurier 60 gr. On laisse refroidir le mélange et le lendemain on le chauffe de nouveau pendant quatre heures et on y ajoute, en éloignant du feu, thériaque 8 gr., safran 8 gr., extrait de genièvre 6 gr., aloès 4 gram. On fait bouillir, on passe, on remet au feu et et on ajoute 300 gr. de térébenthine; on retire du feu et on ajoute encore : oliban, storax et benjoin en poudre, de chaque 6 gr. Enfin on passe. Ce baume s'emploie contre les gerçures; il facilite la cicatrisation.

Baume de Lectoure. — Appelé aussi *baume de Condom* et *baume de Vinceguère*. Se prépare avec : musc 2 gr., ambre gris 2 gr., camphre 4 gr., safran 4 gr., huile volatile de lavande 30 gr., essence de térébenthine 30 gr., essence de macis 8 gr., essence de muscade 8 gr., essence de genièvre 30 gr., essence de girofle 30 gr., huile de pétrole 30 gr., huile de benjoin 15 gr. On fait digérer à l'étuve pendant huit jours. C'est une mixture stimulante.

Baume de Locatel.— Appelé aussi *baume de Locatelli* et *baume d'Italie*. On prend : huile d'olive 180 gr., cire jaune 180 gr., vin de Madère 150 gr., térébenthine 180 gr., baume du Pérou 8 gr., santal en poudre 15 gr. On fait bouillir. Ce baume s'emploie dans le pansement des plaies et des ulcères de mauvaise nature.

Baume Marie.— Appelé également *baume de Calaba*, *baume Focot*, *baume vert*. S'extrait, à l'île Bourbon, du *Calophyllum tacahamaca* Willd, et, aux Antilles, des *Calophyllum calaba* Jacq. et *C. inophyllum* L. Il renferme de l'acide benzoïque lorsqu'il est récent.

Baume de la Mecque. — Ce baume, connu encore sous les noms de *baume de Judée*, *baume de Giléad*, *baume du Caire*, etc., est le Βαλσαμον des Grecs et des Latins, le *baume* par excellence, la seule substance méritant le nom de *Balsamum*. L'arbuste qui le produit est le *Balsamea gileadensis* L., Térébinthacée du groupe des Bursérées (V. Balsamea). Cet arbuste, difficile à cultiver, tend à disparaître, même dans les pays où il croît spontanément. C'est ainsi que la Judée, où on le rencontrait abondamment autrefois, d'après Théophraste, Dioscoride, Pline et Strabon, en est complètement privée depuis longtemps. De ce pays d'origine, il a été transporté en Égypte où il était cultivé avec soin auprès du Caire jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Actuellement, on ne le rencontre plus que dans l'Arabie Heureuse, dans les environs de Médine et de la Mecque. Le baume découle d'incisions faites dans l'écorce, surtout par un temps humide, car la récolte est toujours médiocre pendant les années de sécheresse. Ce baume, qui se présente sous l'aspect d'une masse sirupeuse, possède une odeur forte, aromatique, agréable; sa saveur est amère et finit par devenir âcre à la gorge. Avec le temps, il se sépare en deux couches : l'une supérieure, liquide, mobile, presque transparente ; l'autre inférieure, opaque, épaisse et glutineuse. Par l'agitation, il reprend sa consistance uniforme et la demi-opacité qu'il possède à l'état récent. Il est toujours d'un prix très élevé, même dans les contrées qui nous le fournissent. Il est souvent falsifié. — Dans son *Dialogue du Baume*, Prosper Alpin indique un caractère empirique très exact pour reconnaître la pureté de ce baume célèbre ; lorsqu'on laisse tomber une goutte de liquide à la surface de l'eau, elle s'y étend en une couche mince et nébuleuse qui présente à la loupe une infinité de petits globules uniformément répartis sur toute la surface. Au bout de quelques minutes, alors que l'essence s'est en partie évaporée, le baume devient assez solide pour être enlevé avec un poinçon. Guibourt assure que ce caractère est excellent pour reconnaître la pureté du baume de la Mecque. Enfin, le baume doit être conservé dans des vases de plomb ou dans des flacons en cristal, bouchant à l'émeri.

Baume des Missions. — Vulnéraire préparé avec les feuilles du *Schinus molle* L., arbre de la famille des Térébinthacées, qu'on appelle vulgairement *Poivrier d'Amérique*, *Poivrier des Antilles*, *Poivrier du Pérou*.

Baume de Muscade. — Le beurre de muscade (V. Muscade).

Baume Nerval. — Cette préparation s'obtient avec : moelle de bœuf 350 gr., huile d'amandes douces 100 gr.,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

huile de muscade 450 gr., essence de romarin 30 gr., essence de girofles 15 gr., camphre 15 gr., baume de Tolu 30 gr., alcool à 80° 60 gr. On ajoute les essences, le camphre et le baume de Tolu après trituration des huiles avec la moelle. Le baume Nerval est un excitant employé en embrocations. Il fait partie du liniment de Rosen.

Baume Opodeldoch. — On le prépare avec : savon animal 300 gr., camphre 240 gr., ammoniaque liquide 100 gr., huile volatile de romarin 60 gr., huile volatile de thym 20 gr., alcool à 90° 2,500 gr. On fait fondre le savon avec l'alcool au bain-marie, on ajoute le camphre, puis les huiles volatiles ; on décolore avec 100 gr. de charbon animal, on ajoute l'ammoniaque et on filtre. Le baume Opodeldoch est demi-solide, opalin et renferme fréquemment des cristaux de margarate et de stéarate de soude. On l'emploie en frictions dans les contusions, les rhumatismes chroniques, l'affaiblissement des jambes, etc. Additionné d'opium, le baume Opodeldoch donne une préparation analogue au *baume anodin de Bath*.

Baume du Pérou ou Baume des Indes. — Il est produit par le *Myrospermum peruiferum* DC., arbre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, que M. H. Baillon considère comme une simple variété du *Toluifera balsamum*, L. et qui se rencontre surtout dans un petit Etat de l'Amérique centrale, celui de San-Salvador, d'où son nom de *Baume de San-Salvador*. C'est Monardès, de Séville, qui le fit connaître en Europe, vers la moitié du XVI^e^ siècle. Il ajoute que cette drogue était si estimée que l'once se vendait à Rome jusqu'à 100 ducats. On peut avoir une idée de son importance par le fait suivant : en 1571, le pape Pie V accorda, aux évêques des Indes, l'autorisation de le substituer au baume de la Mecque dans la préparation du *chrême* employé dans les Eglises catholiques. Au XVI^e^ siècle, l'arbre à baume croissait dans les régions chaudes de Panica et Chiapan, au Mexique ; de là, il fut introduit dans les célèbres jardins d'Hoatepec, près Mexico, jardins décrits par Cortès dans la lettre à Charles-Quint, en 1522. En novembre et en décembre, après les pluies, on bat la tige de l'arbre avec un marteau ; de l'écorce ainsi blessée découle une résine odorante dont on active l'exsudation à l'aide de torches ou de bâtons enflammés. Au bout d'une semaine, l'écorce se détache et le bois laisse découler le baume qu'on recueille sur des chiffons ; ceux-ci sont mis dans de l'eau qu'on fait bouillir : le baume tombe au fond du vase. Le baume du Pérou est un liquide noirâtre ; il possède une odeur forte, balsamique, qui devient fort agréable sous l'influence de la chaleur. Avec le temps, il laisse déposer des cristaux. Il est insoluble dans l'eau, en lui abandonnant toutefois un peu d'acide cinnamique et des traces d'acide benzoïque. Il doit en partie son odeur à un principe éthéré, la *Cinnaméine* ou cinnamate benzylique. Il est expédié en Europe dans des caisses métalliques, il sert en médecine comme stimulant ; on l'a employé à l'intérieur contre l'asthme et la bronchite chronique. Il sert aussi à parfumer les savons.

Baume de Pin. — Sous ce nom, on emploie en Allemagne, contre la goutte et les rhumatismes, une décoction des feuilles du *Pinus sylvestris* L.

Baume de Riga ou des Carpathes. — Térébenthine extraite des jeunes pousses du *Pinus Cembra* L.

Baume du Samaritain. — Mélange d'huile et de vin employé jadis dans le pansement des plaies, mais inusité aujourd'hui.

Baume de Sanchez (V. Baume Antiarthritique).

Baume de San-Salvador (V. Baume du Pérou).

Baume de San-Thomé ou de Saint-Thomas. — Variété du *Baume de Tolu* (V. Tolu).

Baume Saxon. — Mélange fait à froid de substances suivantes : Baume de muscade 125 gr., essence de lavande et de succin, de chaque 6 gr. ; essences d'origan, de marjolaine, de sauge, de romarin, de chaque 4 gr. ; essence de macis, de menthe, de rue, de chaque 2 gr. On l'emploie en frictions contre la faiblesse des membres chez les enfants.

Baume de Sonsonate. — S'obtient par expression des fruits du *Myrospermum balsamiferum* R. et Pav., qui n'est qu'une variété du *Toluifera balsamum* L. — Stenhouse en a extrait une substance cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 115°, la *myroxocarpine*.

Baume de Soufre. — Préparation artificielle qu'on obtient en faisant digérer au bain-marie, pendant quelques jours, une partie de soufre sublimé, avec quatre parties d'huile de noix. L'opération se fait mieux avec du *soufre mou*. — En remplaçant l'huile de noix par les huiles volatiles d'anis, de succin, de térébenthine, on obtient les *baumes de soufre anisé, succiné* ou *térébenthiné ;* ce dernier porte encore les noms de *Baume de vie de Roland, Huile de térébenthine soufrée, Gouttes de Hollande*. — *Le baume de soufre éthéré* se prépare en ajoutant au baume térébenthiné de l'éther et de l'huile animale de Dippel.

Baume de Sucrier. — Oléo-résine à odeur de térébenthine, d'une saveur âcre et amère, employée aux Antilles contre les affections chroniques des muqueuses et des reins et contre les calculs biliaires. Est fournie par l'*Hedwigia balsamifera* Sw., arbre de la famille des Térébinthacées et du groupe des Bursérées.

Baume de Tolu (V. Tolu).

Baume tranquille. — C'est une infusion de plantes aromatiques dans l'huile volatile. On fait cuire dans 5,000 gram. d'huile d'olive, jusqu'à consomption de l'humidité, des feuilles de belladone, nicotiane, jusquiame, pavot, morelle, stramoine, de chaque 200 gr. ; l'huile chaude est ensuite versée sur des sommités, des feuilles et des fleurs sèches d'absinthe, de marjolaine, de millepertuis, de thym, d'hysope, de menthe poivrée, de rue, de romarin, de balsamite, de sauge, de sureau, de lavande, de chaque 5 gr. Après avoir laissé digérer douze heures, on décante, on presse et on filtre. On emploie baume tranquille en frictions contre le rhumatisme chronique douloureux.

Baume Vert (V. Baume Marie). — Baume Vert de Metz. — Cette préparation encore appelée *huile verte, alcoolé d'acétate de cuivre*, est formée avec huiles d'olive et de lin, de chaque 180 gr., huile de laurier 30 gr., térébenthine 60 gr. ; on fait fondre à une douce chaleur et on ajoute : poudre d'aloès 8 gr. ; poudre de sulfate de zinc 6 gr. ; poudre de vert-de-gris 12 gr. On verse alors dans une bouteille et on ajoute encore : huile volatile de genièvre 15 gr., huile volatile de girofle 4 gr. ; on mêle exactement. On obtient un produit liquide, un peu phagédénique, utile dans le traitement des plaies ou ulcères fongueux.

Baume de vie d'Hoffmann. — C'est une teinture alcoolique composée de : huiles volatiles de cannelle, de citron, de girofle, de lavande, de succin, de macis, de marjolaine, de chaque 1 gram. ; huile volatile de rue et ambre gris, de chaque 6 gr. ; alcoolat de mélisse composé, 300 gr. On laisse macérer pendant quelques jours, puis on filtre. On emploie ce baume à l'extérieur comme excitant et à l'intérieur, à la dose de 10 à 12 gouttes, contre les coliques spasmodiques.

II. Liturgie (V. Chrême [Saint]).

BAUME (La Sainte-). Chaîne de montagnes de la Basse-Provence (V. Sainte-Baume).

BAUME (La). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. du Biot ; 685 hab.

BAUME-CORNILLANNE (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabreuil ; 401 hab.

BAUME-DE-TRANSIT (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 681 hab.

BAUME-D'HOSTUN (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage ; 307 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAUME-LES-DAMES *(Palma, Balma)*. Ch.-l. d'arr. du dép. de Doubs, sur la rive droite du Doubs et près du canal du Rhône au Rhin ; 2,841 hab. Stat. du chemin de fer P.-L.-M., ligne de Dijon à Belfort. — Malgré le voisinage du canal, le commerce de Baume n'a pas d'importance et n'est guère alimenté que par les produits de la culture et de l'industrie locale. Celle-ci a une certaine activité ; Baume possède des tanneries, une taillanderie, des fabriques de pâtes de coings et de craquelins ; dans le voisinage de la ville, on exploite une carrière importante de gypse et des gisements de marbre rouge.

HISTOIRE. — La ville de Baume doit son origine à une abbaye de bénédictines, fondée en 763, qui fut transformée plus tard en un chapitre noble où pour devenir chanoinesse il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse. La ville groupée autour de l'abbaye devint le siège d'une vicomté possédée par les sires de Neufchâtel. Les comtes de Bourgogne y firent bâtir un château que les Suisses détruisirent en 1476. Baume eut plusieurs fois à souffrir des nombreuses guerres dont le pays fut le théâtre ; Louis XI la ravagea lorsqu'il occupa le pays ; Henri IV qui voulut l'occuper en 1595 en trouva les portes fermées et dut se retirer. A deux reprises, en 1637 et en 1644, le duc de Saxe-Weimar s'en empara, Louis XIV enfin l'occupa sans rencontrer de résistance. Après la conquête de la Franche-Comté, Baume devint un ch.-l. de bailliage.

MONUMENTS. — L'ancienne église abbatiale reconstruite au XVIIIe siècle sur les plans de Nicole sert aujourd'hui de halle. L'église paroissiale n'a de remarquable qu'un clocher élevé. Sur une colline voisine de la ville se trouvent les ruines du château détruit au XVe siècle. Baume possède un collège communal, une bibliothèque communale qui compte quelques manuscrits (V. U. Robert, *Invent. sommaire des mss. des bibl. de France*, p. 230) et un hôpital spacieux.

BIBL. : L'abbé BESSON, *Mém. histor. sur l'Abbaye de Baume-les-Dames;* Besançon, 1845, in-8.

BAUME-LES-MESSIEURS OU BAUME-LES-MOINES *(Balma)*. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Voiteur, dans une profonde vallée dite la Cluse de la Seille ; 552 hab. Les antiquités gauloises mises au jour à diverses reprises permettent d'assurer que Baume a été un centre d'habitation dès l'époque celtique. Les vestiges d'un vaste camp romain qui occupait le sommet de la montagne de Sermus, la proximité de la grande voie romaine de Besançon à Lyon, les tombeaux burgondes déterrés à diverses reprises montrent que le pays n'a pas cessé d'être habité. Il semble que, vers la fin du VIe siècle, saint Colomban établit en ce lieu l'un des monastères qu'il fonda en Gaule ; les Normands le détruisirent au début du VIIIe siècle ; saint Eutice le releva de ses ruines à la fin de ce même siècle ou au commencement du suivant. Ce ne fut toutefois qu'un établissement de peu d'importance dépendant de Luxeuil jusqu'à l'époque où saint Bernon le réforma à la fin du IXe siècle. Il ne tarda pas dès lors à atteindre un haut degré de gloire et de prospérité. Ce fut de Baume que partirent les fondateurs de Cluny et les réformateurs d'un grand nombre de monastères. En 1759, l'abbaye fut sécularisée et transformée en chapitre noble dont les chanoines devaient avoir fait preuve de quatre quartiers de noblesse du côté paternel et d'autant du côté maternel. Au XVIIe siècle, elle avait eu pour abbé un aventurier célèbre, Jean de Watteville.

L'abbaye de Baume se trouvait à 1,500 m. environ du village actuel, il en subsiste des constructions en ruines, une partie du cloître et l'église abbatiale. L'*église* (mon. hist.) est du XVe siècle, sauf la tour qui est plus ancienne et remonte au XIIe. La construction elle-même, irrégulière, faite de débris d'époques diverses, est peu intéressante : la grande nef est séparée des bas-côtés par de lourds piliers, en maçonnerie, carrés, ronds ou octogones, le chœur des chanoines est séparé de la nef par un mur d'un effet disgracieux, les fenêtres sont les unes en plein cintre, les autres en arc brisé. Ce qui en fait l'intérêt ce sont les sculptures et les monuments qu'elle contient. Sur

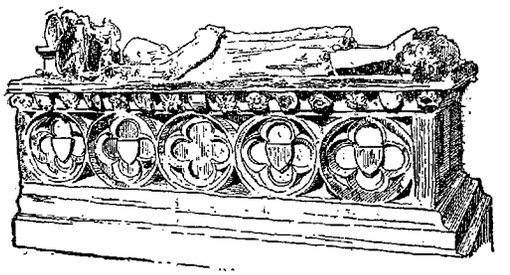

Tombeau de Renaud de Bourgogne dans l'abbaye de Baume (Jura).

le trumeau de l'entrée principale se dresse un beau Christ malheureusement mutilé. Le maître-autel supporte un grand triptyque avec des peintures du XVIe siècle ; sur deux autres autels sont deux statues de la Vierge et de la Madeleine du XVe siècle. Parmi les tombeaux, il faut citer celui de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard (XIVe siècle) ; celui de la dame de Villars, femme de Hugues de Vienne (XVe siècle), le mausolée en marbre de la princesse Mahaut, fille de Jean de Chalon l'antique, première abbesse du Sauvement, de l'ordre de Fontevrault ; elle est représentée couchée, en demi-relief ; les tombeaux de plusieurs abbés et notamment d'Amédée de Chalon et de Jean de Watteville. L'église sert aujourd'hui de paroisse. L'ancienne église paroissiale qui n'est plus qu'une chapelle est en partie du style roman. Les ruines du *cloître*, de l'époque gothique, sont à côté de l'église ; au milieu jaillissent les eaux d'une fontaine ; les galeries sont malheureusement en partie enterrées. Les habitations des chanoines entouraient le cloître : ce sont aujourd'hui des propriétés particulières.

A un kil. de l'abbaye se trouve la principale source de la Seille, dont les eaux sortent en cascade d'une grotte où l'on peut pénétrer en temps de sécheresse ; il s'y trouve un lac. D'autres cavernes, dont quelques-unes sont remarquables par leurs stalactites, se trouvent dans le voisinage. Toutes ont fourni de curieux vestiges de l'époque préhistorique.

BIBL. : B. PROST, *Essai historique sur les origines de l'Abbaye de Baume-les-Moines*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, année 1871-1872 ; Lons-le-Saulnier, pp. 21-132, in-8.

BAUME (La). Puissante et ancienne famille dont le plus ancien membre connu est *Sigebald* de la Baume, chevalier, qui vivait au XIIe siècle. — Un de ses descendants *Etienne* de la Baume, dit *le Galois*, grand maître des arbalétriers de France, successivement gouverneur de Cambrai, qu'il défendit contre Edouard III, puis lieutenant général en Saintonge et en Languedoc, avait épousé, vers 1320, Alix de Châtillon en Dombes, qui lui apporta en dot la seigneurie de Montrevel, l'une des plus importantes de la Bresse ; le nom de ce fief est demeuré depuis accolé à celui de la Baume. Etienne de la Baume mourut vers 1362. — *Guillaume* de la Baume-Montrevel, fils du précédent, fut conseiller et chambellan de Philippe de Valois, puis tuteur du comte de Savoie Amé VI ; il mourut de blessures reçues au siège de Carignan (1360). — *Jean* de la Baume-Montrevel, fils du précédent, conduisit à Naples l'armée de Louis d'Anjou (1383), fut lieutenant-général de Bresse pour le comte de Savoie, maréchal de France (1421) et enfin gouverneur de Paris pour le roi d'Angleterre. Il mourut vers 1435. — *Jean* de la Baume-Montrevel, arrière petit-fils du précédent, fut successivement conseiller du duc de Bourgogne, puis de Louis XI, et enfin de Charles VIII. Il mourut sans héritier mâle. Sa fille unique, Bonne de la Baume, avait épousé son cousin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marc de la Baume, auquel elle apporta le comté de Montrevel. — Le frère de ce Marc de la Baume, *Pierre* de la Baume, engagé dans les ordres, fut prince du Saint-Empire romain, évêque de Tarse, puis de Genève. Deux fois les protestants le chassèrent de son siège; il devint par la suite cardinal (1533), archevêque de Besançon (1542), et mourut le 4 mai 1549. Il avait comme coadjuteur son neveu *Claude* qui lui succéda, fut aussi cardinal (1578), et mourut le 14 juin 1584. — *Antoine* de la Baume, comte de Montrevel, né en 1557, fut gentilhomme ordinaire de la Chambre sous Charles IX (1567), devint lieutenant-général en Franche-Comté et périt au siège de Vesoul (1595). — *Claude-François* de la Baume, comte de Montrevel, fils du précédent, était maréchal de camp lorsqu'il mourut en 1621 au siège de Saint-Jean-d'Angély. — *Ferdinand* de la Baume, comte de Montrevel, fils du précédent, fut également maréchal de camp; il était lieutenant-général en Bresse lorsqu'il mourut le 20 nov. 1678. — Son fils *Nicolas-Auguste* de la Baume, marquis de Montrevel, né en 1646, fut successivement maréchal de camp (1688), lieutenant général (1693), maréchal de France (1703); il mourut à Paris le 11 oct. 1716.

BAUME (Charles-Joseph de La) écrivain français, né à Nîmes en janv. 1644, mort à Marguerites le 30 avril 1715. Il fut conseiller au présidial de Nîmes (14 déc. 1664), voyagea en Italie (1667), et fut un des fondateurs de l'Académie royale de Nîmes (1682). Il entra aux Etats généraux du Languedoc en 1695 et fit partie de la députation du tiers-état, chargée de présenter les cahiers au roi (1696). La Baume a écrit une *Relation de son Voyage en Italie*, des *Remarques sur l'Histoire générale*, (in-fol.), une *Relation de la Révolte des fanatiques* (in-fol.). Tous ces ouvrages sont restés en manuscrits.

Bibl.: Ménard, *Histoire de la ville de Nismes;* Paris, 1755, t. VI, pp. 460-465.

BAUME des Dossat (Jacques-François de La), littérateur français, né à Carpentras en 1705, mort à Paris le 30 avr. 1756. Chanoine de la collégiale de Saint-Agricole d'Avignon et rédacteur du *Courrier* de la même ville de 1741 à 1751, il employa ses loisirs à des compositions que le ridicule a seul sauvées de l'oubli, entre autres *la Christiade ou le Paradis reconquis* (Bruxelles, 1753, 6 vol. in-12), poème en prose, dont un épisode bizarre (Jésus-Christ tenté par Madeleine) attira sur l'auteur les foudres du Parlement et une condamnation à l'amende. Ses *Saturnales françaises* (1736, 2 vol. in-12), publiées sous le pseudonyme de M. Croquet et renfermant quatre comédies, et son *Arcadie moderne*, pastorale en l'honneur du roi Stanislas (1757, in-12) ne méritent non plus qu'une simple mention bibliographique. M. Tx.

BAUME (Edmond), avocat, publiciste, homme politique, né à Toulon en 1803, mort à Paris en 1863. Fils d'un ouvrier typographe, il ne reçut qu'une instruction élémentaire. A dix ans, il s'embarquait mousse sur un navire de l'Etat. Quelques années plus tard, il fut charpentier dans le port de Toulon. Harassé de fatigue, il prenait quelques heures sur son sommeil pour lire des livres qu'il achetait, quand ses économies le lui permettaient. Il rencontra un vieillard généreux qui fut frappé de son intelligence et de ses aptitudes et lui fournit les moyens d'entrer au collège de Toulon. Les progrès de Baume furent rapides. A vingt-six ans, il se rendit à Paris pour faire son droit et il fut bientôt inscrit au barreau. Après la Révolution de 1830, il retourna à Toulon où il fonda l'*Aviso de la Méditerranée*, journal des Patriotes de Toulon et du Var. Cette feuille démocratique eut de nombreux procès pendant les quatre années de son existence. Les lois de septembre brisèrent la plume d'Edmond Baume. Il revint à Paris et se fit une place des plus honorables parmi les avocats de talent. En 1848, il fut élu député à Toulon. Il siégea à l'extrême gauche de la Constituante, vota pour le droit au travail et pour l'amendement Jules Grévy, supprimant la présidence de la République. Il désapprouva l'insurrection de Juin, disant qu'elle portait un coup mortel à la République; sa conduite fut très courageuse. Il ne fut pas réélu à la Législative. L.

BAUMÉ (Antoine), célèbre pharmacien français, né le 26 févr. 1728 à Senlis, mort à Paris le 15 oct. 1804. Reçu maître apothicaire en 1752, il fut nommé la même année professeur de chimie à l'Ecole de pharmacie de Paris, alors qu'il n'était âgé que de vingt-quatre ans. Il fonda ensuite une maison de produits chimiques, qu'il ne quitta qu'en 1780, après s'y être enrichi; la Révolution lui ayant fait perdre toute sa fortune, il se mit de nouveau à la tête d'un laboratoire. Baumé a été nommé membre de l'Académie des sciences en 1772, puis membre associé de l'Institut en 1796, et membre honoraire de la Société de médecine en 1798. Il a publié une *Dissertation sur l'éther*, en 1757; *Chimie expérimentale*, en 1773 (3 vol. in-8), etc.; mais son livre le plus remarquable, le seul qui ait survécu, est son *Traité de pharmacie théorique et pratique*, livre qui a eu neuf éditions (de 1762 à 1818), et qui est encore consulté avec fruit par les praticiens. Ce qui a vulgarisé le nom de Baumé, c'est l'aréomètre ou *pèse-liqueur*, appareil destiné à déterminer la richesse alcoolique des eaux-de-vie; l'aréomètre de *Cartier*, employé par la régie, n'est qu'une modification insignifiante de celui de Baumé. Ce dernier, quelquefois encore en usage, est généralement remplacé par l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac. Baumé a aussi imaginé un *pèse-acide, pèse-sel* ou *pèse-sirop*, encore usité en pharmacie pour prendre la densité des sirops, ainsi que dans l'industrie pour déterminer la densité des acides plus lourds que l'eau, comme l'acide sulfurique. Ed. B.

BAUMEISTER (Friedrich-Christian), disciple de Wolf, et par conséquent de Leibnitz, né à Grossenkörner (Saxe-Gotha) le 17 juil. 1709, mort le 8 oct. 1785, auteur d'ouvrages didactiques utiles en leur temps, mais sans originalité : *Philosophia definitiva, h. e. definitiones ex systemate baronis a Wolf in unum collectæ* (Wittemberg, 1735 et 1762, in-8); *Institutiones Metaphysicæ methodo Wolfi adornatæ* (ibid. 1738, 1749 et 1754, in-8). Son histoire de l'optimisme, *Historia doctrinæ de Mundo optimo* a conservé plus de valeur; elle parut en 1741, in-8, à Gœrlitz, où Baumeister était professeur et recteur.

BAUMEISTER (Johann-Wilhelm), peintre allemand, né à Augsbourg le 27 avr. 1804, mort le 3 févr. 1846 à Stuttgart. Fils du peintre-graveur *Joh.-Sebald* (1777-1829), il étudia à Augsbourg et à Munich l'art de la peinture, puis à Stuttgart l'art vétérinaire qu'il exerça concurremment. Il a surtout peint et dessiné le cheval et lithographié un grand nombre d'études pour des traités spéciaux.

BAUMES *(Balmæ, Baume de Venisse).* Chef.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange; 1,502 hab. Baumes tire son nom des nombreuses grottes se trouvant dans la montagne qui le domine. Sa situation abritée contre les vents du N. est une des meilleures du Comtat-Venaissin et de la Provence. On y jouit d'une température exceptionnelle. On y remarque les ruines d'un vieux château fort, datant du XIe siècle. C'était un des sept châteaux que Raymond VI, comte de Toulouse, fut obligé de livrer au Saint-Siège en 1209. La seigneurie de Baumes fut possédée par la puissante famille des seigneurs des Baux, princes d'Orange. Elle passa, au XIVe siècle, par suite du mariage de Marguerite de Baux, fille du prince, avec Astorge de Peyre, dans cette dernière famille. Elle fut prise et saccagée, en 1572, par le baron des Adrets, confisquée pour cause de religion, sur Antoine Astorge de Peyre et donnée par le pape à Henri de Montmorency, connétable de France. Antoine Astorge rentra en 1599 en possession de cette seigneurie que son fils vendit, en 1604, à la famille de Fortia de Piles qui la posséda jusqu'à la Révolution. La terre et seigneurie de Baumes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait été érigée en duché par le pape Pie VI, le 14 juin 1775. L'église de l'époque romane a été souvent remaniée. Il y avait à Baumes un prieuré érigé en collégiale par Jules II, en juil. 1507. Ce chapitre était composé d'un prévôt et de cinq chanoines, à la nomination du seigneur.

Au N. de Baumes, se trouvent les ruines d'un château ayant appartenu à la famille des Fortia d'Urban. Au midi, à deux kil. se trouve une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame d'Aubune*, d'une remarquable architecture et un des types les plus purs et les plus curieux des monuments du roman primitif. Elle est dominée, sur la crête de la montagne voisine, par un énorme rocher qui menace de l'écraser, appelé *la Pierre du Diable*, auquel on rattache, dans le pays, une légende de victoire de Charlemagne sur les Sarrasins, à la suite de laquelle il aurait construit ce petit monument. D'autres voient dans la Pierre du Diable les traces d'une légende gauloise. Les armes de Baumes sont : *d'azur à trois T d'or deux et un.* L. Duhamel.

BAUMES (Jean-Baptiste-Timothée), médecin français, né à Lunel le 20 janv. 1756, mort à Montpellier le 19 juil. 1828. Il fut reçu docteur à Montpellier en 1777, puis pratiqua à Saint-Gille, à Lunel, à Nimes, et, malgré les soins d'une nombreuse clientèle, publia une foule d'ouvrages importants dont plusieurs furent couronnés par la faculté de médecine de Paris et par la Société royale de cette ville. En 1790, il fut nommé au concours professeur de médecine à la faculté de Montpellier. Grâce à une activité infatigable il put suffire à la fois aux exigences de l'enseignement, de la clientèle, aux pénibles fonctions de secrétaire perpétuel de la Société de médecine pratique dont il était le fondateur et à d'incessantes publications. — Baumes tenta de substituer les théories chimiatriques transformées par les découvertes modernes au vitalisme absolu de Barthez et au solidisme de Pinel. Il rapporta toutes les maladies à l'action en plus ou en moins de cinq subtances primitives, le calorique, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le phosphore. De là les *calorinèses*, les *oxygénèses*, etc., autant de classes où viennent se ranger fort arbitrairement du reste les différentes maladies. Baumes ne se sépara pas complètement du vitalisme ; il admettait un élément « de son propre genre » qui constitue la vie ou du moins son essence, c'est la matière vitale, le *vitalique*, soumise selon lui aux mêmes lois que les autres éléments. La vie ou la mort dépendent de son addition ou de sa soustraction aux éléments corporels. Principaux ouvrages : *Mém. sur l'ictère ou jaunisse des enfants* (prix de la fac. de méd. de Paris, en 1785 ; 2e édit., Paris 1806, in-8) ; *Mém. sur la maladie du mésentère propre aux enfants que l'on nomme vulgairement carreau* (prix *id.*, 1787, Nimes, 1788, in-8 ; 2e édit., Paris, 1806, in-8) ; *Traité des convulsions chez les enfants, leurs causes*, etc. (prix *id.*, 1785, Nimes, 1785, in-8 ; Paris, 1805, in-8) ; *Traité du vice scrofuleux* (prix Soc. méd. de Paris en 1787, Nimes, 1789, in-8 ; Paris, 1805, in-8) ; *Mém. sur les maladies qui résultent des émanations des eaux stagnantes* (prix *id.*, 1789, Nimes, 1789, in-8) ; *De l'usage du quinquina dans les fièvres rémittentes* (prix *id.*, 1785, Nimes 1790, in-8) ; *Méthode de guérir les maladies*, etc. (Montpellier, an II, in-8) ; *De la phtisie pulmonaire* (prix Soc. méd. Paris en 1783, Montpellier, an III, in-8 ; Paris, 1805, 2 vol. in-8) ; *Essai d'un système chimique de la Science de l'homme* (Nimes, 1798, in-8) ; *Fondements de la science méthodique des maladies* (Montpellier, 1801, 4 vol. in-8) ; *Topographie de la ville de Nimes*, avec Vincens (prix Soc. méd. Paris en 1782, Nimes, 1802, in-4) ; *Traité de la première dentition*, etc. (prix *id.*, 1782, Paris, 1805, in-8) ; *Eloge de P. Jos. Barthez* (Montpellier, 1807, in-8).

Dr L. Hn.

BAUMÈS (Prosper-F.-B.), médecin français, né à Montpellier en 1791, mort à Lagnieu (Ain) en 1871. Il commença ses études dans sa ville natale, vint à Lyon en 1818 et y fut nommé interne des hôpitaux. Reçu docteur en 1823, il obtint en 1832 au concours le titre de chirurgien chef de l'hospice de l'Antiquaille, et vers 1850 se retira à Lagnieu où il accepta les fonctions de maire. Républicain convaincu, il arracha le lendemain du 2 déc. 1851, de ses propres mains, les affiches officielles qu consacraient le coup d'Etat. — Baumès a été un syphiliographe et un dermatologiste distingué. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Lettres sur les causes et les effets de la présence des gaz ou vents dans les voies gastriques* (Paris, 1833-34, in-8 ; la 2e édit. parut sous le titre de : *Traité des maladies venteuses*, etc., Paris, 1837, in-8) ; *Lettre... à MM. les dermatophiles des hôpitaux de Paris* (Paris, 1834, in-8) ; *Aperçu médical des hôpitaux de Londres où sont traitées les maladies vénériennes et les maladies de la peau* (Lyon, 1837, in-8) ; *Précis théorique et pratique sur les maladies vénériennes* (Paris et Lyon, 1840, 2 vol. in-8) ; *Nouvelle dermatologie, ou précis.... fondé sur une nouvelle classification médicale*, etc. (Paris, 1842, 2 vol. in-8) ; *Précis théorique et pratique sur les diathèses* (Paris, 1853, in-8).

Dr L. Hn.

BAUMETZ (V. Beaumetz).

BAUMGARTEN (Conrad), un des personnages secondaires de la légende de Guillaume Tell. La *Chronique* de Sarnen, publiée en 1470 et désignée sous le nom de *Livre blanc*, place l'épisode dont il fut le héros à Alzellen dans le bas Unterwalden. Le seigneur libertin de l'endroit, vivement épris de la femme d'un paysan, a fait, en l'absence de celui-ci, préparer un bain, auquel il veut la convier de force, mais il est surpris encore seul dans la baignoire par le mari qui le tue d'un coup de hache, avant que la pudeur de son épouse ait reçu aucune atteinte. Baumgarten n'est mentionné nominativement qu'en 1523 dans un drame en vers intitulé : *Une jolie pièce représentée à Uri, dans la Confédération, sur Guillaume Tell, leur concitoyen et leur premier confédéré*. Les chroniqueurs subséquents, y compris Egidius Tschudi, ont enrichi la donnée primitive de nombreux épisodes, propres à la dramatiser et à exciter l'émotion des lecteurs. Jean de Muller accepta docilement la légende telle qu'elle lui était transmise par ses devanciers et visa moins dans son *Histoire* à l'exactitude critique qu'à l'apologie et au panégyrisme. Du domaine de la tradition naïve, la figure du paysan unterwaldais a été transportée dans la sphère artistique en 1804 par Schiller, en 1829 par Rossini. Le touriste qui parcourt le Nidwald peut voir aujourd'hui encore une chapelle expiatoire près du bourg d'Alzellen, à l'endroit où Wolfenschiess aurait été frappé par le mari outragé. M. Georges de Wyss, dans une conférence faite en 1858 à Zurich sur les *Origines des Waldstætten*, a parfaitement rendu l'impression que laisse le cycle de ces poétiques légendes sur tout esprit impartial : « Tous les faits que rapporte la tradition, pris dans leur ensemble et leur signification, sont en parfaite harmonie avec l'histoire des pays forestiers. Maintenant, en ce qui concerne le détail, les dates, les noms de lieux et de personnes, il y règne une confusion de souvenirs réels et de circonstances fictives que les documents sont impuissants à confirmer ou à convaincre de fausseté. »

Ernest Strœhlin.

BAUMGARTEN (Sigismond-Jacobs), théologien et historien allemand, né à Wolmirstaed le 14 mars 1706, mort à Halle le 4 juill. 1757. Il fut élevé à l'Orphelinat de Halle, dont son père était l'un des directeurs, et devint professeur de la faculté de théologie de cette ville. Il forma la transition entre le piétisme et le rationalisme, inauguré dans la théologie allemande par *Semler* (V. ce nom), le disciple de Baumgarten. Bien qu'il fût resté jusqu'à la fin attaché à la doctrine orthodoxe, ses ouvrages se ressentent fortement de l'influence de la philosophie de *Wolff* (V. ce nom), dont il appliqua la méthode à la théologie. Princi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paux ouvrages : *Théologie morale* (1738) ; *Abrégé de l'histoire ecclésiastique depuis Jésus-Christ* (1742-45, 3 vol. in-8) ; *Histoire universelle* (en allem.), édition de Halle, avec la collaboration de plusieurs professeurs éminents (Halle, 1744-1756, 16 vol. in-8) ; *Nachrichten von merkwürdjen Büchern* (1752-1757, 12 vol. in-12) ; *la Doctrine évangélique* (1759-60, 3 vol.). Semler a écrit sa *Biographie*, avec le catalogue de ses écrits (Halle, 1758). C. P.

BAUMGARTEN (Alexander-Gottlieb), philosophe allemand, frère du précédent, né à Berlin le 17 juill. 1714, mort à Francfort-sur-l'Oder le 26 mai 1762. Il étudia la philosophie avec Wolff, devint lui-même professeur à Halle, en 1738, puis à Francfort-sur-l'Oder. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *De nonnullis ad poema pertinentibus* (Halle, 1735) ; 2° *Metaphysica* (Halle, 1739, 7e édit., 1779) ; 3° *Ethica Philosophica* (Halle, 1740) ; 4° *Æsthetica* (Francfort, 1750-1758, 2 vol. in-8 [inachevés]) ; 5° *Initia philosophiæ practicæ primæ* (1760) ; 6° *Acroasis logica in Chr. Wolff* (Halle, 1761). Après sa mort, ses disciples firent paraître une *Philosophia generalis*, un *Jus naturæ* qu'il avait laissés en manuscrit. Deux d'entre eux, Meïer et Abbt, cherchèrent à faire connaître sa vie et son caractère dans des ouvrages publiés peu de temps après sa mort.

Baumgarten est un des représentants les plus considérables de la philosophie wolffienne : il a exercé, par ses leçons et ses écrits, une grande influence sur ses contemporains. Il reste pour la postérité le fondateur de l'esthétique allemande et l'homme qui a eu l'honneur de donner à la science du beau son nom actuel.

Wolff avait divisé la philosophie en deux parties : d'un côté, la philosophie théorique, comprenant la logique et la métaphysique avec ses divisions, ontologie, cosmologie, psychologie et théologie naturelle ; de l'autre, la philosophie pratique, dans laquelle rentrent l'éthique, le droit naturel, la politique et l'économie. Baumgarten crut trouver une lacune dans le système de Wolff : la connaissance humaine, disait-il après Leibnitz et Wolff, se compose de perceptions qui échappent plus ou moins à la conscience et d'aperceptions qu'elle saisit clairement et distinctement. Or la logique s'occupe uniquement de ces dernières. Il faut donc qu'il y ait une science spécialement consacrée aux premières, une *Esthétique*, une logique inférieure, une théorie de la *sensation* (αἴσθησις) ou de la connaissance sensible. Par suite Baumgarten admet dans l'âme humaine une raison inférieure, qui a pour objet l'intuition sensible, une mémoire sensitive, une imagination et une faculté de juger qui portent sur les perceptions obscures : à l'ensemble des facultés qui nous donnent la connaissance logique fondée sur les aperceptions, il oppose un ensemble de facultés analogues, mais d'un ordre inférieur, qui nous font acquérir une connaissance scientifique des sensations. Il définit l'esthétique, la science de la connaissance sensible. Mais quel est l'objet de cette connaissance sensible? La *logique* s'attache à la vérité ; l'*esthétique*, à la beauté. Le beau est, pour Baumgarten, la perfection de la connaissance sensible ; il est perçu par les sens, attaché à une perception matérielle et ne fait naître, à la suite de cette perception, qu'une représentation obscure. Le beau, auquel Baumgarten donne ainsi en quelque sorte un corps, est nettement distingué des autres formes de la perfection, du *vrai*, qui est l'objet de la connaissance pure à laquelle nous conduit l'entendement, du *bien*, auquel tend notre volonté. Identique en principe avec le vrai et le bien, puisqu'il est comme eux une forme de la perfection, il s'en distingue par la manière dont nous le connaissons : on pourrait dire que le beau et le bien apparaissent à l'entendement sous la forme du vrai, que le beau et le vrai deviennent le bien pour la volonté, que le vrai et le bien constituent le beau pour la perception sensible, comme l'oiseau chanteur ne représente pour l'oreille qu'un son, pour la vue, que des couleurs et des formes (*Schasler*).

Baumgarten, qui définit le parfait en général, l'accord d'une chose avec son concept, fait consister la beauté d'un objet dans l'harmonie qu'offrent entre elles et avec le tout les parties qui le constituent. Partant de la conception de Leibnitz, qui considère l'univers comme le résultat d'une harmonie préétablie entre la matière et l'esprit, il voit dans la nature la plus haute incarnation de la perfection, et indique l'imitation de la nature comme le but le plus élevé, comme le seul but même que puissent se proposer les artistes. Aussi préfère-t-il les allégories de la *Henriade*, qui ne sont pas en contradiction avec l'ordre réel du monde, aux fictions païennes qui sont tout à fait en dehors de la réalité. Baumgarten a eu le mérite, comme l'a bien vu Schasler, de faire de la sensation esthétique l'objet d'une science spéciale et en même temps d'introduire cette science dans un système dont elle forme une des parties intégrantes, de distinguer d'une manière précise le concept du beau de ceux du bien et du vrai. Il faut remarquer en outre que les principaux ouvrages de Baumgarten sont antérieurs à ceux de Burke, de Diderot, que la Dissertation de 1735, qui contient en germe sa théorie, parut six ans avant le remarquable *Essai sur le beau* du P. André ; que Baumgarten a inspiré les travaux de Meïer, d'Eschenburg, d'Eberhard, ceux de Sulzer, de Mendelssohn et de Moritz, préparé ceux de Lessing et de Winckelmann, que Kant lui-même tenait Baumgarten en grande estime. En résumé, Baugmarten a créé l'esthétique allemande ; il a fait de l'étude du beau une science spéciale et lui a donné un nom : il occupe une place importante dans l'histoire de la science qu'ont cultivée Platon et Aristote, les Stoïciens et Plotin, Lessing et Kant, Schelling et Hegel.

F. PICAVET.

BIBL. : MEÏER, *Baumgarten's Leben*, 1763. — Th. ABBT, *Baumgarten's Leben und Charakter*, 1765. — H.-G. MEYER, *Leibnitz und Baumgarten als Begründer der deutschen Æsthetik*, 1874. — J. SCHMIDT, *Leibniz und Baumgarten. ein Beitrag zur Gesch. d. deutschen Æsthetik*, 1875. — Max SCHASLER, *Æsthetik als Philosophie des Schönen und der Kunst*, 1872. — Fr. Th. VISCHER, *Æsthetik oder Wissenschaft des Schönen*, 1846 à 1858. — Robert ZIMMERMANN, *Gesch. der Æsthetik als philosophischer Wissenschaft*, 1858. — Ed. ZELLER, *Geschichte der deutschen Philosophie seit Leibnitz*, 1873. — KUNO FISCHER, *Gesch. der neuern Philosophie*. t. II, 1867, etc.

BAUMGARTEN-CRUSIUS (Detlev-Karl-Wilhelm), pédagogue et philologue allemand, né à Dresde le 24 janv. 1786, mort à Meissen le 12 mai 1845. Après avoir terminé ses études à l'université de Leipzig et exercé pendant quelque temps les fonctions de chantre, il fut nommé sous-directeur de l'école cathédrale de Mersebourg. Il prit part au mouvement national dirigé contre Napoléon, collabora aux *Feuilles allemandes (Deutsche Blætter)*, et écrivit, à l'instar de Fichte, *Quatre discours à la jeunesse allemande sur la patrie, la liberté, la civilisation et la croix* (1814). En 1817, il s'établit dans sa ville natale, occupa divers emplois dans l'enseignement et prit enfin, en 1833, la direction de l'Ecole centrale de Meissen, qu'il garda jusqu'à sa mort. Outre ses écrits patriotiques, qui ont perdu aujourd'hui toute sorte d'intérêt, et quelques brochures théologiques sans importance, on lui doit de bonnes éditions d'auteurs classiques : l'*Agésilas* de Plutarque et de Xénophon (Leipzig, 1812) ; Suétone (Leipzig, 1816-1818, 3 vol.,) ; l'*Odyssée* d'Homère, avec des extraits des scoliastes (Leipzig, 1822-1824, 3 vol) ; enfin il publia une nouvelle édition de l'*Introduction à l'étude d'Homère (Homerische Vorschule)* de W. Müller (Leipzig, 1836) et une biographie de George Fabricius (Leipzig, 1839). — Sa vie a été racontée par son fils Arthur (Oschatz, 1853). A. BOSSERT.

BAUMGARTEN-CRUSIUS (Ludwig-Friedrich-Otto), frère du précédent ; théologien allemand, né à Mersebourg le 31 juil. 1788, mort à Iéna le 31 mai 1843. Il fit ses études et prit ses grades à l'université de Leipzig, prêcha d'abord dans cette ville et ensuite à Iéna, et fut attaché enfin, en qualité de professeur ordinaire, en 1817, à l'université d'Iéna, où il enseigna jusqu'à la fin de sa vie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il dirigea principalement ses recherches sur les transformations du dogme chrétien dans le sein du catholicisme et sous l'influence de la Réforme, et il publia successivement une *Introduction à l'étude de la dogmatique (Einleitung in das Studium der Dogmatik*, Leipzig, 1820), un *Manuel de la morale chrétienne (Handbuch der christlichen Sittenlehre*, Leipzig, 1827), un *Précis de théologie biblique (Grundzüge der biblischen Theologie*, Iéna, 1828), et un *Abrégé de la dogmatique ecclésiastique évangélique (Grundriss der evangelisch-kirchlichen Dogmatik*, Iéna, 1830). Ces publications n'étaient, en quelque sorte, que des préliminaires de l'ouvrage important dans lequel il a groupé tous les résultats de ses recherches et de son enseignement : l'*Histoire des dogmes (Lehrbuch der Dogmengeschichte*, en deux parties, Iéna, 1831–1832). Il en fit un résumé pour les besoins de l'enseignement (*Compendium der Dogmengeschichte)*, qui fut publié après sa mort par Hase, en 2 vol. (Leipzig, 1840–1846). Ses disciples recueillirent et firent paraître successivement ses nombreux travaux d'histoire et d'exégèse (*Opuscula theologica*, Iéna, 1836 ; *Exegetische Schriften zum Neuen Testament*, Iéna, 1844-1848, 3 vol.). La théologie de Baumgarten-Crusius se rattache à celle de Schleiermacher, sur lequel il a écrit un volume intéressant (*Uber Schleiermacher, seine Denkart und sein Verdienst*, Iéna, 1834). A. B.

BAUMGARTEN (Hermann), historien et publiciste allemand, né à Lesse (Brunswick) le 28 mars 1825, nommé professeur à l'université de Strasbourg en 1872. Son principal ouvrage est : *Geschichte Spaniens vom Ausbruch der Französischen Revolution bis auf unsere Tage* (Leipzig, 1865-1871, 3 vol.).

BAUMGARTNER (Etienne), voyageur en Terre-Sainte, en compagnie du duc Henri de Saxe, l'an 1498. La relation de son voyage, rédigée en langue allemande, est encore inédite. Elle se trouve dans le manuscrit n° 369 de la bibliothèque du Musée germanique de Nuremberg. Cet écrit n'a qu'une très minime importance ; il contient un dessin assez exact du saint Sépulcre, et une vue de Jérusalem fort incorrecte. On ne sait rien de plus de l'auteur. Ch. K.

Bibl. : T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palestinæ ;* Leipzig, 1867, p. 62, in-8.

BAUMGARTNER (Johann-Wolfgang), peintre graveur allemand, né en 1712 à Kufstein (Tyrol), mort en 1761 à Augsbourg, où s'écoula la plus grande partie de sa vie. Il peignit des paysages, des vues d'architecture, des tableaux de chevalet et des fresques. Il décora aussi le palais du cardinal de Rodt à Mörsburg. Il reporta également sur verre, par un procédé qui lui était particulier, quelques-uns de ses tableaux. Kilian, Hærtel, etc., ont gravé plusieurs de ses œuvres. Il a souvent été confondu avec son contemporain Johann-Jakob B., graveur et éditeur d'Augsbourg.

BAUMGÄRTNER (Johann), sculpteur allemand, né à Memmelsdorf près Bamberg le 24 juin 1744, mort le 29 oct. 1793. Il fut élève de Dietz, sculpteur de la cour. Après avoir travaillé à Wurtzbourg, à Mayence et à Dresde, dans cette dernière ville sous la direction de Tieger, il se fixa à Bamberg. A Berlin, il fut occupé à modeler les quatre chevaux qui ornent la porte triomphale de Potsdam.

BAUMGARTNER (Andreas, baron von), homme d'Etat autrichien né à Friedberg (Bohême) le 23 nov. 1793, mort à Hietzing, près Vienne, le 30 juil. 1865. Il fut d'abord professeur de physique et publia, entre autres, en 1823 un ouvrage de vulgarisation souvent réédité : *Naturlehre.* Obligé par sa santé de renoncer à sa chaire à l'université de Vienne, il entra dans l'administration et fut successivement mis à la tête de la fabrique royale de porcelaine, des manufactures de tabac, de la télégraphie et enfin appelé au ministère des travaux publics (1848). Il y resta peu de temps, mais redevint ministre du commerce et des travaux publics, en mai 1851. Il y joignit en déc. 1851 le ministère des finances. En 1855 il se retira, mais continua à s'occuper des finances publiques, à partir de 1861, comme membre de la Chambre des Seigneurs.

Bibl. : Von Schrölter, *Andreas Freiherr von Baumgartner ;* Vienne, 1866.

BAUMGARTNER (Jacques-Gallus), homme politique et publiciste suisse, né le 18 oct. 1797 à Altstætten dans le canton de Saint-Gall, mort à Saint-Gall le 12 juill. 1869. Il étudia la jurisprudence à Fribourg et les sciences historiques à Vienne, fut arrêté en 1819 par la police autrichienne comme suspect de menées révolutionnaires et se vit reconduit, après une année de détention, à la frontière, avec bon nombre de ses compatriotes. Après son retour en Suisse, il fut chargé pendant quelque temps de la direction des archives saint-galloises, mais la politique militante le réclama bientôt tout entier. L'un des chefs les plus habiles et les plus influents du parti radical, rédacteur de la feuille périodique *le Conteur*, membre du grand conseil depuis 1825 et secrétaire d'Etat depuis 1826, il combattit de toutes ses forces l'aristocratie industrielle et territoriale dont la restauration de 1814 avait scellé la prépondérance et obtint un gain de cause complet pour son programme réformiste avec la constitution du 1er mai 1831. Les capacités administratives n'étaient point inférieures chez Baumgartner à l'éloquence du tribun. Devenu avec le changement de régime président du pouvoir exécutif, il déploya une puissance de travail extraordinaire, veilla à l'application sincère de la nouvelle charte et s'efforça d'amener une solution équitable des difficultés scolaires et ecclésiastiques. Les délégués des sept cantons catholiques se réunirent à son instigation le 20 janv. 1834 à Baden pour délibérer en commun sur la marche à suivre vis-à-vis de la curie romaine, maintenir contre ses usurpations les droits de l'Etat souverain et assurer au clergé national une réelle indépendance sur la base des maximes joséphistes. Malgré l'irritation du clergé, Baumgartner fit adopter, le 8 mai 1834, les quatorze articles de Baden par le collège catholique de Saint-Gall à la majorité de 62 voix contre 19. Dans la sphère fédérale sa conduite fut tout aussi énergique. Choisi en 1831 par le canton de Saint-Gall pour son premier représentant à la Diète, il vota avec la fraction radicale de cette assemblée dans tous les débats importants et se prononça pour la suppression de la nonciature (1832), la rupture, fût-ce au besoin par la force, du pacte ultramontain de Sarnen (1833), le maintien du droit d'asile pour les réfugiés politiques (1834), la revision dans un sens unitaire du pacte fédéral. Un changement complet s'opéra en 1841 dans les vues de Baumgartner lors de la suppression des couvents d'Argovie. A la surprise indignée de ses amis radicaux il fit voter par le grand conseil de Saint-Gall et proposa inutilement à la Diète leur rétablissement. Les violentes attaques qu'il eut à subir de la part de ses coreligionnaires politiques l'engagèrent à se démettre de ses fonctions de landamman, mais sa retraite de la vie publique ne fut pas de longue durée et il reprit en 1843 la direction des affaires, cette fois comme chef du parti conservateur, s'opposant par la parole et par la plume à l'expulsion des Jésuites *(la question des Jésuites et l'instruction publique dans le canton de Saint-Gall)* et repoussant toute dissolution violente du Sonderbund. Les élections de 1847, très vivement disputées, tournèrent à l'avantage des radicaux. Baumgartner se vit pendant longtemps écarté des affaires : il ne rentra à l'Assemblée fédérale qu'en 1857, au conseil d'Etat saint-gallois qu'en 1859, mais il réoccupa pendant quelques années le poste suprême de landamman. Sa retraite définitive en 1864 fut mise par lui à profit pour raconter les événements qui s'étaient passés en Suisse de 1830 à 1850 : *la Suisse dans ses combats et ses transformations de 1830 à 1850* (Zurich, 1853-1866, 4 vol.). Son exposition est claire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses jugements sagaces, mais la part personnelle trop considérable qu'il a prise aux événements nuit à son impartialité. Ernest STROEHLIN.

BIBL. : GMUER, *Landammann Baumgartner*; Leipzig, 1869.

BAUMGÄRTNER (Karl-Heinrich), médecin allemand, né à Pforzheim le 21 oct. 1798, mort à Bade le 11 déc. 1886. Il étudia à Tubingue et à Heidelberg, fut reçu docteur en 1818, puis en 1824 nommé professeur de clinique médicale à Fribourg en Brisgau. Il prit sa retraite en 1862 et se fixa à Bade en 1866. Ses ouvrages présentent beaucoup d'intérêt ; citons : *Ueber die Natur und Behandlung der Fieber* (Fribourg, 1827, 2 vol. in-8); *Dualistisches System der Medecin* (Stuttgart, 1835-1837, in-8), ouvrage important relatif à la physiologie, à la pathologie générale, etc. ; la 4e édit. parut en 1842; *Krankenphysiognomik* (Stuttgart, 1839, in-4, avec atlas de 72 portraits coloriés ; 2e éd., *ibid.*, 1841-43, in-8, avec atlas de 80 portraits coloriés) ; *Neue Untersuchungen in den Gebieten der Physiologie und prakt. Heilkunde* (Fribourg, 1845, in-8) ; *Neue Behandlungsweise der Lungenentzündung* (Stuttgart, 1850, in-8) ; *Beobacht. üb. die Nerven und das Blut* (Fribourg, 1830, in-8) ; *Lehrbuch der Physiologie* (Stuttgart, 1853, in-8, avec atlas in-4) ; *Lehrb. der allgem. Pathol. u. Therapie* (3e édit., Stuttgart, 1851, in-8) ; *Vermächtniss eines Klinikers* (Fribourg, 1862, in-8).

Dr L. HN.

BAUMHAUER (Sebald), peintre allemand de Nuremberg, né probablement dans la seconde moitié du XVe siècle, mort en 1547. Il était, dit-on, tenu en haute estime par Albert Dürer. On lui attribue un grand panneau de l'église des Dominicains de Nuremberg, qui représente des épisodes de la Passion et qui porte la date de 1513.

BAUMHAUER (Johann-Friedrich), sculpteur allemand, né à Tubingen au commencement du XVIIe siècle. On n'a pas d'autres renseignements sur sa vie, mais il existe un écrit de lui intitulé : *Inscriptiones monumentorum quæ sunt Tubingæ* (Tubingue, 1627).

BAUMIER. Dans le langage vulgaire, on appelle *Balsamiers* ou *Baumiers*, les arbres qui fournissent les substances aromatiques désignées sous le nom de *Baumes*. Ce sont principalement des Térébinthacées-Bursérées du genre *Balsamea* ou des Légumineuses-Papilionacées des genres *Myrospermum* et *Toluifera* (V. ces mots). — On nomme également : BAUMIER-COCHON, l'*Hedwigia balsamifera* Sw. (Térébinthacées-Bursérées) ; B. DE HONGRIE, le *Pinus montana* Mill. ou Pin Mugho (Conifères) ; B. SUCRIER, le *Bursera gummifera* Jacq. (Térébinthacées-Bursérées) ; B. VERT, le *Calophyllum inophyllum* L. (Clusiacées). Ed. LEF.

BAUMSTARK (Anton), philologue allemand, né à Sinzheim, dans le pays de Bade, le 14 avr. 1800, mort à Fribourg en Brisgau le 28 mars 1876. C'est dans cette dernière ville qu'il passa la plus grande partie de sa vie, comme professeur à l'université et directeur du séminaire philologique. Ce n'était pas seulement un philologue consciencieux et pénétrant ; il avait le don de généraliser ses études et d'étendre ses découvertes. Il prenait pour point de départ un écrivain et s'en servait pour éclairer toute une période. C'est ainsi qu'il commenta et traduisit successivement la *Guerre des Gaules* de César et la *Germanie* de Tacite. Ce dernier ouvrage lui donna l'idée de ses *Antiquités germaniques* (Berlin, 1873). Il publia en outre divers ouvrages scolaires. — Son fils, *Reinhold* Baumstark, né à Fribourg le 24 août 1831, aujourd'hui conseiller de guerre à Constance, fut un des chefs du parti ultramontain dans le grand-duché de Bade ; il a fait des travaux estimés sur la littérature espagnole, particulièrement sur Quevedo et Cervantes. — Les trois autres fils d'Anton Baumstark, *Hermann*, *Christian* et *Adolf*, ont pris une part active aux discussions religieuses qui ont agité le pays de Bade depuis le milieu de ce siècle.

A. B.

BAUMSTARK (Eduard), économiste allemand, frère du précédent, né à Sinzheim (Bade) le 28 mars 1807, professeur à l'université de Greifswald, directeur de l'établissement d'*Eldena* (V. ce mot), membre du centre gauche et vice-président de la première Chambre prussienne en 1849, plus tard membre du parti national-libéral au Reichstag de l'empire allemand. Parmi ses ouvrages, nous citerons, outre une traduction et un commentaire de Ricardo (1837-38) : *Staatswissenschaftliche Versuche über Staatskredit* (Heidelberg, 1833) ; *Zur Einkommensteuerfrage* (Greifswald, 1849) ; *Einleitung in das wissenschaftliche Studium der Landwirtschaft* (Berlin, 1858).

BAUNARD (Louis), écrivain français, né à Bellegarde (Loiret) en 1826. Il fit ses études théologiques à Orléans où il fut ordonné prêtre en 1851. Il fut professeur au petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin. Docteur ès-lettres en 1860, Paris ; la même année vicaire de la cathédrale d'Orléans, chanoine honoraire ; docteur en théologie en 1862 ; aumônier de l'Ecole normale primaire d'Orléans en 1868. On lui attribue de nombreux opuscules, des articles du *Correspondant* et de la *Revue Economique chrétienne*, non signés. L'abbé Baunard, qui est certainement un publiciste, est surtout un littérateur, dont voici les œuvres principales : *Théodulphe, évêque d'Orléans*, qui fut sa thèse pour le doctorat (1860) ; *Quid apud Græcos de institutione puerorum senserit Pluto* (1860) ; *Vie des Saints et Personnages illustres de l'Eglise d'Orléans* (1862-1863) ; *le Doute et ses victimes dans le siècle présent* (1865, 5e édit. 1879) ; *le Livre de la première communion et de la Persévérance* (1867) ; *l'Apôtre saint Jean* (1869) ; *Histoire de saint Ambroise* (1871) ; *le Pontificat de Pie IX* (1871) ; *Histoire de Mme Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur* (1876 ; 4e édit., 1879, 2 vol.) ; *Histoire de Mme Duchesne* (1878, 2e édit., 1882) ; *le Vicomte Arnaud de Melun* (1880) ; *la Foi et ses victoires, conférences sur les plus illustres convertis de ce siècle* (1881-84, 3 vol.) ; *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers* (1885, 2 vol.). L.

BAUNE (de la), diplomate français. On ignore le lieu et la date de sa naissance. Il débuta dans la carrière par des missions secrètes en Espagne et à la Haye, mais ne joua de rôle important que dans les négociations de Vienne, en 1735. Le cardinal Fleury, malgré les victoires des armées françaises, désirait ardemment mettre un terme à la guerre de succession de Pologne ; il apprit que les ministres de l'empereur seraient disposés à s'entendre directement avec un envoyé du roi de France : M. de la Baune partit pour Vienne en juil. 1735. Ce fut dans un couvent aux portes de la ville que, le 14 août, il rencontra les ministres autrichiens, Zinzendorf et Bartenstein ; il leur laissa entendre que Louis XV consentirait à traiter, si la Lorraine et le Barrois étaient cédés provisoirement par leur duc, dont on annonçait le prochain mariage avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, au roi de Pologne Stanislas Leczinski, sauf à revenir après la mort de celui-ci à la couronne de France ; il promettait en outre de garantir à l'archiduchesse l'héritage de la totalité de la monarchie autrichienne, à la mort de l'empereur Charles VI. L'empereur aurait accepté ces conditions ; mais Fleury montra trop sa passion pour la paix ; les plénipotentiaires en profitèrent ; ils menacèrent de rompre, et de la Baune dut accepter le seul Barrois, pour Stanislas, avec l'expectative de la Lorraine, quand le duc aurait hérité de la Toscane, à la mort du dernier Médicis. Les préliminaires furent signés *sub spe rati* le 3 nov. et la Baune retourna à Paris. L'opinion publique protesta contre de pareilles conditions : MM. de Lestang et du Theil essayèrent en vain d'en obtenir de meilleures. La faiblesse de Fleury fit encore une fois échouer leur négociation, et il fallut après dix-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

huit mois de pourparlers toute l'énergie de Chauvelin pour obtenir au traité du 15 fév. 1737 l'entrée en jouissance immédiate par Stanislas de la Lorraine entière et du Barrois. R. K.

Bibl. : Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*; Paris, 1811, t. V, in-8. — Comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* ; Paris, 1860, t. IV, in-18.

BAUNE (Eugène), homme politique français, né à Montbrison (Loire) le 5 sept. 1799, mort à Bâle le 8 mai 1880. Ingénieur civil et journaliste. Il lutta de toutes ses forces contre la Restauration. Affilié à la charbonnerie et membre de la Société des Droits de l'homme, il était un chef reconnu du parti républicain dans toute la vallée du Rhône. Il fut un des accusés du procès d'avril 1834. Ce fut lui qui fut chargé de lire, à la Chambre des pairs, la protestation collective contre les restrictions apportées au droit sacré de la défense. Ayant pu s'évader de la prison de Sainte-Pélagie, il se réfugia à Bruxelles d'où il ne revint qu'à la première amnistie. Il prit une part très active à la campagne des banquets réformistes qui amena la chute du roi Louis-Philippe. Nommé commissaire général de la République à Lyon, il parvint à y ramener le calme. Le dép. de la Loire l'envoya à la Constituante le deuxième sur neuf. Il y combattit la politique du Prince-Président. Il evint à la Législative et continua la même lutte. Au coup d'Etat du 2 Décembre, il fut compris sur la première liste d'expulsion. Il alla se fixer à Bruxelles, puis en Suisse. Il a été rédacteur à la *Réforme* et au *National* pendant le règne de Louis-Philippe. On a de lui : *Essai sur les moyens de faire cesser la détresse de la fabrique* (Lyon, 1832, broch. in-8). Louis Lucipia.

BAUNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches ; 983 hab.

BAUNIER (dom), bénédictin, auteur d'un ouvrage qui contient des renseignements éminemment intéressants sur l'état de l'Eglise de France au commencement du XVIIIe siècle : *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés de France, tant d'hommes que de filles, de nomination et collation royale ; les noms des titulaires, la taxe en cour de Rome telle qu'elle est sur le livre de la Chambre apostolique ; les revenus, les unions et les pensions sur ces bénéfices* (Paris, 1726, 2 vol. in-4).

BAUNY (Etienne), jésuite, né à Mouzon (Ardennes) en 1564, mort à Saint-Pol en 1649. Il tient une place importante en l'histoire de la casuistique. « Digne disciple d'Escobar et de Busembaum, écrit l'abbé Boulliot, il sut donner à la conscience des moyens pour imputer à ses ennemis des crimes supposés sans les calomnier, pour les tuer sans être homicide, pour trahir la vérité sans mentir, pour s'approprier le bien d'autrui sans voler, pour se livrer à tous les raffinements de la volupté sans manquer aux préceptes de la continence et pour apprendre mille moyens de gagner le ciel en faisant tout ce qu'il faut pour se damner. » Les livres où Bauny donne cet enseignement ont eu de nombreuses éditions, dont la date atteste leur grand et rapide succès auprès du clergé : *Somme de tous les péchés qui se commettent en tous états ; de leurs conditions et qualités ; en quelles occurences ils sont véniels ou mortels, et en quelle façon le confesseur doit interroger ses pénitents* (Paris, 1630, 1633, 1638, 1639, 1641, in-8 ; Rouen, 1643). L'auteur en a donné un abrégé sous ce titre : *Extrait d'un livre intitulé Somme des péchés.* — *Summa casuum conscientiæ seu Manuale confessoriorum, in gratiam eorum quibus conscientiarum cura incumbit* (Paris, 1631, in-8). — *Theologia moralis* (Paris, 1640-1647, 4 vol. in-4). La casuistique trop hardie du P. Bauny fut condamnée à Rome par décret du 26 oct. 1640 et censurée par l'assemblée du clergé tenue à Mantes (12 avr. 1642), condamnée derechef par Urbain VIII (18 mars 1643) ; mais les livres qui la contiennent avaient été dûment examinés et approuvés par les supérieurs de l'auteur, suivant les statuts de la Société de Jésus. Ils furent d'ailleurs défendus par deux opuscules indiquant les autorités sur lesquelles le P. Bauny s'était appuyé et qui se trouvaient censurées avec lui : *Catalogus auctorum quos cum p. Bauny doctor theologus censura notandos judicavit.* — *Catalogus alter auctorum quos Maii 15, in publico Facultatis concessu, doctor cum p. Bauny censura notandos judicavit.*

E.-H. Vollet.

Bibl. : J.-B.-J. Boulliot, *Biographie ardennaise*; Paris, 1830, 2 vol. in-8.

BAUPTE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers ; 289 hab.

BAUQUAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aulnay ; 190 hab.

BAUQUE. Nom sous lequel on désigne, sur les bords de la Méditerranée, les plantes marines (algues, zostères, etc.,) que l'on ramasse sur les rivages et qui servent à fumer les terres.

BAUQUIÈRE (Mar.). Pièces longitudinales fixées à l'intérieur du navire, contre la muraille, pour soutenir les extrémités des baux qui y sont encastrées sur une certaine partie de leur épaisseur. La face supérieure de la bauquière est donc parallèle au livet du pont et en est distante d'une longueur représentant la saillie du bau. Les bauquières en bois, en raison du poids considérable qu'elles doivent supporter, sont des pièces de fort échantillon, elles sont consolidées à leur base par deux virures nommées *sous-bauquières* qui viennent se raccorder au bordé intérieur. Les différentes pièces qui forment la bauquière et les sous-bauquières sont chevillées à la membrure et réunies par des écarts longs décroisés. Les bauquières en fer sont des cornières en tôle, rivées sur la membrure. (Pour la fig., V. l'article Bau).

BAUR (Jean-Guillaume), peintre en miniature et graveur à l'eau-forte, né à Strasbourg au commencement du XVIIe siècle, mort à Vienne après 1641. Corneille de Bie et Sandrart donnent 1640 comme date de sa mort ; mais une inscription en tête de la suite des *Métamorphoses d'Ovide* porte *Johann Wilhelm Baur inventor et fecit Viennæ Austriæ 1641.* Elève de son compatriote le miniaturiste et graveur Fred-Brentel, il habita beaucoup l'Italie où il alla de bonne heure et où son talent se forma. En 1631, il était à Naples où il gravait une *Eruption du Vésuve* ; en 1634, il était de retour à Rome où il avait été accueilli par le duc de Bracciano, qui l'hébergea et l'employa pendant plusieurs années. Stella l'y avait rappelé pour lui offrir de faire à sa place les illustrations de l'ouvrage du jésuite Strada sur la guerre des Pays-Bas : *De bello belgico decades II*, dont la première partie parut en 1640 (Rome, in-fol.). Mariette dit avoir eu la lettre de Stella adressée au « mois de fév. 1633 à M. Langlois à Naples ». Elle a été publiée dans le recueil de Bottari et dans celui de Guhl (*Künstler Briefe*, II, 230 ; Berlin, 1853), qui a lu par erreur 1623 au lieu de 1633. Baur dessina et grava pour le *De bello belgico* onze compositions avec des figures nombreuses et très mouvementées. Il exécuta aussi une suite de seize pièces (sujet de batailles), les *Costumes des différents peuples*, dédiés au duc de Bracciano ; des *Vues de jardins* (six pièces), des paysages de Tivoli, Frascati, etc... En 1637, il se trouvait à Venise, en route pour Vienne où l'appelait l'empereur Ferdinand III. Il trouva à la cour bon accueil et protection ; l'empereur le prit à son service et lui fit décorer des cabinets portatifs enrichis d'or, d'argent et de pierres fines, dont l'an fut offert, d'après Dargenville, au cardinal de Mazarin. C'est à Vienne que Baur exécuta, de 1639 à 1641, son plus important ouvrage de gravure, la suite des *Métamorphoses d'Ovide*, comprenant cent cinquante pièces, dont deux ou trois portent la date de 1639 et une seule celle de 1640. C'est également à cette date qu'il dessina les scènes de la pastorale du *Pastor Fido* (quarante-trois pièces) gravées en 1671 par Melchior Kuesel : en 1681 parurent quarante pièces (vues d'Italie et d'autres pays) gravées par F. Van Wyn-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gaerde d'après des dessins de Baur. Les planches gravées par Baur lui-même s'élèvent à plus de deux cent cinquante.

Le cabinet de l'empereur à Vienne conserve un grand nombre de ses miniatures *(Vie du Christ, Suite de la passion, Vues de jardins et de palais, scènes de batailles, Paysages, Ports de mer, Retours de chasse, Jeux de ballon,* etc...) gravées en 1670 par Melchior Kuesel ; on en trouve également à Hanovre et à Munich. Celles que possède le Louvre (à la gouache sur vélin) (nos 461 à 469) suffisent à donner une idée de son talent. Les deux principales, *le Pape allant à Saint-Jean-de-Latran prendre possession du Saint-Siège* et *la Marche du grand seigneur avec sa garde de janissaires et de spahis* (nos 461 et 462), sont comptées parmi ses chefs-d'œuvre ; la première surtout, avec ses centaines de figures observées d'après nature et rendues avec une grande vérité, avec ses carrosses, litières, hallebardiers, prélats, cardinaux, garde d'honneur, populace et Saint-Jean-de-Latran dans le fond, est d'une habileté merveilleuse. Saudrart raconte qu'il travaillait avec une grande rapidité ; il trouva, en effet, le moyen d'exécuter en un temps relativement très court un nombre considérable de miniatures du fini le plus minutieux. Il sait, sur un vélin de quelques centimètres, enfermer de belles ordonnances d'architecture, des paysages, des personnages variés et entasser des détails de tout genre et toujours méticuleusement exprimés. Dès qu'il veut aborder des figures de dimension plus grande, son dessin et son style faiblissent. Mariette observe que, dans ses paysages, il fut influencé par Elsheimer. On remarquera, à l'appui de cette observation, que sa miniature (no 468), *la Fuite en Egypte* du Louvre, est faite directement d'après le tableau d'Elsheimer que possède le musée. Les miniatures qui sont au Louvre furent acquises en 1661 par Louis XIV de la succession du cardinal Mazarin. André Michel.

Bibl. : Sandrart, *Academia nobilissimæ Artis pictoriæ*; Nuremberg, 1683, in-fol. — Guhl, *Künstler Briefe* ; Berlin, 1853, 2 vol. in-8. — Mariette, *Abecedario*, I, 86-88. — Reiset, *Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures... exposés au musée du Louvre* (1re partie), pp. 285 et 343-345.

BAUR (Christian-Jakob), anatomiste allemand, né à Tubingue le 16 fév. 1786, mort à Tubingue le 2 mars 1862. Il remplit d'abord les fonctions de prosecteur d'Autenrieth, puis, en 1818, fut nommé professeur extraordinaire et enseigna à l'université pendant 43 ans ; il prit sa retraite en 1848. — Baur était un professeur distingué. Il a publié des ouvrages intéressants sur l'anatomie et la physiologie, entre autres : *Tractatus de nervis anterioris superficiei trunci humani, thoracis præsertim abdominisque* (Tubingue, 1818, in-4) ; *Anatomische Abhandlung über das Bauchfell des Menschen* (Stuttgart, 1835, in-8) ; articles dans *Tübinger Blätter, Meckel's Archiv, Heidelberger klin. Annalen*, etc. Dr L. Hn.

BAUR (Ferdinand-Christian), théologien allemand, chef de l'école de critique biblique dite *école de Tubingue*, né à Schmiden, près Canstatt (Wurtemberg), le 21 juin 1792, mort à Tubingue le 2 déc. 1860. Il fit ses études aux séminaires de Blaubeurren et de Maulbronn, fut pasteur dans différentes localités, fut nommé, en 1817, professeur au séminaire de Blaubeurren, se fit connaître par un grand ouvrage sur *Die Natur religion des Altertums* (Stuttgart, 1824-1825, 3 vol.), fut nommé professeur d'histoire de l'Eglise et des dogmes à la faculté de théologie protestante de l'université de Tubingue où il enseigna jusqu'à sa mort. Ses travaux ont renouvelé les idées qui avaient cours sur le développement du christianisme et particulièrement sur l'époque de ses origines et de sa première institution. Baur, se fondant principalement sur les *épîtres de saint Paul*, prétend que l'Eglise chrétienne, dès sa naissance, se divisa en deux partis, l'un libéral, ouvert aux païens (les ethno-chrétiens), l'autre intolérant, attaché obstinément aux formes du judaïsme (les judéo-chrétiens). A la tête du second groupe se serait placé Pierre avec les douze apôtres, disciples immédiats de Jésus ; à la tête du premier, figurait l'apôtre Paul, qui revendique constamment le droit de prêcher *son évangile* à lui en face de l'évangile des autres. Cette remarque est juste dans le fond, bien qu'on doive reconnaître que Baur en a exagéré l'importance. — Il est malheureux que Baur ait mis dans ses conclusions historiques un élément destiné à les affaiblir, en appliquant aux événements du passé et à l'exposition des idées les catégories de la philosophie de Hegel, en particulier la perpétuelle opposition entre la thèse et l'antithèse, destinées à se fondre dans une synthèse supérieure. Dialecticien consommé, Baur cède à la tentation de ramener l'histoire à un simple conflit de doctrines. En revanche, il fait voir et ressortir avec une incomparable force la place élevée qui revient à la théologie chrétienne et au dogme dans l'histoire générale des idées. L'œuvre de réaction contre le rationalisme superficiel du XVIIIe siècle, qu'avait menée à bien Schleiermacher en rétablissant la valeur méconnue du sentiment religieux, on peut dire qu'il la complète à son point de vue, bien qu'il combatte, ainsi que le premier, la vieille donnée du supranaturalisme miraculeux. — Baur rejette l'authenticité de la plupart des *épîtres de saint Paul* ; il ne garde que celles aux *Romains*, aux *Corinthiens* (2) et aux *Galates*. Il place la composition des *évangiles* à la fin du premier siècle et dans le cours du second. Il oppose violemment l'évangile de saint Mathieu à celui de saint Luc, comme il opposait saint Pierre à saint Paul. Il a analysé avec un art remarquable l'*Evangile de saint Jean*, dont il rejette l'authenticité et qu'il prétend n'avoir vu le jour que dans la seconde moitié du second siècle. Sur ces divers points, ses conclusions ne sauraient être acceptées qu'après avoir subi une revision sévère. — Quelques réserves que l'on doive faire sur les résultats préconisés par Baur, sur l'influence excessive exercée par le point de vue philosophique cher au théologien, le chef de l'école de Tubingue reste dans l'ordre des études historiques une des grandes figures de la théologie protestante. Son action directe ou indirecte sur notre connaissance des origines chrétiennes, qu'on les aborde au point de vue de la foi ou de la simple recherche scientifique, est considérable. — Nous citerons parmi les œuvres les plus remarquables de Baur, *Das Manichäische Religions system* (Tubingue, 1831) ; *Die christliche Lehre von der Versöhnung* (ibid., 1838) ; *Die christliche Lehre von des Dreieinigung und der Menschwerdung Gottes* (1841-1843, 3 vol.) ; *Die sogenannte Pastoralbriefe des Apostels Paulus* (Stuttgart, 1835) ; *Paulus der Apostel Jesu-Christi* (Stuttgart, 1845) ; *Kritische Untersuchungen über die Kanonischen Evangelien* (Tubingue, 1847, complété en 1851) ; *Das Christentum und die christlische Kirche der dreiersten Jahrhunderte* (Tubingue, 1853 ; 2e édit., 1860, 2 vol.), début d'une grande histoire du christianisme, dont d'autres fragments parurent ensuite : *Christliche Kirche vom Anfang der vierten bis zum Ende des sechsten Jahrh.* (1859) ; puis, après sa mort, *Die christliche Kirche des Mittelalters* (Tubingue, 1861 ; 2e édit., Leipzig, 1869) ; *Die Kirchengeschichte der neuern Zeit von der Reformation bis zum Ende des 18ten Jahrh* (Tubingue, 1863) ; *Die Kirchengeschichte der 19ten Jahrh* (Tubingue, 1862 ; 2e édit., Leipzig, 1877). Il faudrait citer encore un grand nombre d'articles parus dans les *Theologische Jahrbücher*, édités depuis 1842, par Baur et Zeller (*Histoire des idées religieuses en Allemagne*, t. III) et Sabatier (art. Baur dans *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. II). Maurice Vernes.

Bibl. : Des études approfondies ont été consacrées à Baur en Allemagne dans le t. VI de *Unsere Zeit* (Leipzig, 1862) ; en France, par MM. Lichtenberger.

BAUR (Gustaf-Adolf-Ludwig), prédicateur et théologien, né à Hammelbach le 14 juin 1816, professeur à l'université de Giessen, puis à celle de Leipzig. Les tendances de sa théologie le rattachent à l'école de Schleiermacher. Voici les titres de ses principaux ouvrages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grundzüge der Homiletik (Giessen, 1848); *Grundzüge der Erziehungslehre* (Giessen, 3e éd., 1876); *Boetius und Dante* (Leipsig, 1874). Il a publié, en outre, des sermons et *Die Erklärung des propheten Amos* (Giessen, 1847); *Tabellen über die Geschichte des israel. Volks* (Giessen, 1848); *Geschichte der alttestamentlichen Weisagung* (Giessen, 1861), son ouvrage capital. E.-H. V.

BAUR (Albrecht), peintre d'histoire allemand, né le 13 juil. 1835 à Düsseldorf, où il commença des études artistiques. Après un séjour de deux ans à Munich dans l'atelier de Moritz-Schwind, il voyagea en France, en Hollande et en Italie, revint s'établir à Düsseldorf qu'il quitta seulement de 1872 à 1876 pour aller occuper une place de professeur à l'Académie des beaux-arts de Weimar. Ses principales œuvres sont : *le Transport du corps d'Othon III d'Italie en Allemagne; le Jugement dernier* pour la cour d'assises d'Elberfeld, dont le carton se trouve à la *National-Galerie* de Berlin (n° 92); *Chrétiens romains enlevant du cirque le corps d'une martyre* (musée de Düsseldorf); *Othon Ier devant le corps de son frère* (1874); *Prédication de saint Paul à Rome* (1876). Baur a aussi exécuté différents travaux décoratifs dans des hôtels privés, notamment à Cologne.

A. M.

Bibl. : Max Jordan, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der Koniglichen National-Galerie zu Berlin* (1878), p. 334. — *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1871, pp. 144 et suiv., et 1877, p. 83.

BAURECH. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 616 hab.

BAURENFEIND ou **BAUERNFEIND** (Georg-Wilhelm), graveur allemand, établi en Danemark, né à Nuremberg vers 1735, mort le 29 août 1763. Élève de J.-Mart. Preissler, il alla se fixer à Copenhague, y grava à la manière noire, entre autres, le portrait du ministre *A.-G. comte Moltke*, d'après Pilo (1755), et obtint le premier prix de gravure, avec son *Moïse devant le buisson ardent*, au concours académique de 1759. Désigné pour accompagner en Arabie Heureuse l'expédition de Niebuhr, il y fit de nombreux dessins, mais il mourut, à bord d'un bateau, pendant le trajet de Mokka à Bombay.

G. P-I.

BAURSCHEIT (Jean-Pierre van), dit le *Vieux*, sculpteur et architecte allemand, né à Würmerdorff, près Bonn, en 1669, mort à Anvers en mai 1728. Il vint de bonne heure à Anvers où il fréquenta l'atelier de Pierre Scheemæcker. En 1695 il fut admis à la franc-maîtrise de Saint-Luc. Le roi le nomma sculpteur, architecte et directeur de ses travaux et le promut, en 1709, à la charge de directeur de la Monnaie de Brabant. De nombreux privilèges étaient attachés à ces fonctions dont il se démit en 1713 en faveur de son fils, sculpteur comme lui. Il fut inhumé en l'église de Sainte-Walburge. Ses plus belles œuvres, toutes à Anvers, sont : l'autel en marbre du Saint-Rosaire dans l'église des Dominicains, orné du groupe de la Vierge et de l'Enfant Jésus avec les statues de saint Dominique et de sainte Catherine de Sienne; une *Mater dolorosa*, son chef-d'œuvre; le buste en marbre de *Philippe V* d'Espagne âgé de dix-sept, ans qui est au musée. Hemeleer l'a gravé. Dans l'ancienne église des jésuites, les statues du portail et de la chaire, les confessionnaux, le rétable et les bas-reliefs à gauche du chœur. Les œuvres de Baurscheit visent toujours à l'effet et se distinguent par une grande habileté de main. P. L.

BAURSCHEIT (Jean-Pierre), dit le *Jeune*, fils du précédent, architecte et sculpteur, né à Anvers le 27 avr. 1699, mort le 10 sept. 1768. Son plan du château de S'-Gravenwezel, près d'Anvers, lui valut une réputation méritée. Il faut citer de lui : l'Hôtel de la place de Meir, aujourd'hui le Palais-Royal d'Anvers, l'hôtel d'Arnould du Bois, aujourd'hui la Banque d'Anvers, et l'autel du Saint-Sacrement dans la cathédrale. Ce sont des œuvres remarquables. Baurscheit enseigna gratuitement pendant quatorze ans l'architecture aux élèves de l'Académie d'Anvers. P. L.

Bibl. : Vanderstraelen, *Jœbæk der Gilete van Saint-Lucas binnen;* Anvers, 1855.

BAURY (Antoine), homme politique français, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le 27 juin 1817. Jusqu'en 1876, il exerça successivement les professions d'avocat, d'avoué et de juge au tribunal civil de Saint-Yrieix. Après le vote de la Constitution de 1875 et l'organisation de la Chambre des députés, il donna sa démission de magistrat, et fut élu, le 21 fév. 1876, membre de la Chambre des députés par 3,939 voix contre 3,700 obtenues par ses deux concurrents. Il fut un des 363 députés qui refusèrent un vote d'approbation au cabinet de Broglie lors du coup d'Etat du 16 Mai. Le 14 oct. 1877, il fut réélu par 5,789 voix contre 2,857 données au candidat bonapartiste patronné officiellement par le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Il ne s'est pas représenté aux élections du 21 août 1881.

BAUSA (Gregorio), peintre espagnol, né à Mayorque en 1590 et mort à Valence en 1656. Il était élève de Francisco Ribalta, mais son talent est loin d'égaler celui de son maître. Ses principales productions se retrouvent dans quelques églises de Valence. Aux Carmélites, le tableau du maître-autel représentant l'apôtre *saint Philippe;* aux Trinitaires, divers saints de cet ordre, plus le tableau du maître-autel et celui de la *Vierge del Remedio;* à l'église Saint-Dominique, plusieurs compositions empruntées à la vie de sainte Catherine de Sienne; une *Pieta*, à Saint-Augustin, et enfin une *Adoration des rois*, datée de 1645, et qui décore le grand autel de l'église Saint-Michel des Rois, peuvent être considérés comme ses meilleurs et plus importants ouvrages. P. L.

BAUSCH (Johann-Lorenz), médecin allemand, né à Schweinfurt le 30 sept. 1605, mort à Schweinfurt le 17 nov. 1665. Il exerça avec succès la médecine dans sa ville natale et publia plusieurs ouvrages peu importants. En 1652, il fonda, de concert avec Fehr, Metzger et Wohlfarh, l'*Académie des curieux de la nature*, la première société de ce genre qui ait vu le jour en Europe. Il en fut le premier président sous le nom de *Jason*.

Dr L. Hn.

BAUSE (Johann-Friedrich), graveur allemand, né à Halle-sur-Saale le 3 janv. 1738, mort à Weimar le 5 janv. 1814. A dix-huit ans, il se mit à la gravure et alla en 1759 se perfectionner à Augsbourg, dans l'atelier de J.-J. Hayd. De retour à Halle, tout en faisant des titres et des vignettes pour des libraires, afin de gagner sa vie, il était hanté par une ambition plus haute : celle de devenir un artiste. L'étude des œuvres d'illustres graveurs français, et surtout la gloire que ses deux compatriotes, Schmidt et Wille, venaient de conquérir à Paris, incitaient son ardeur. C'est ce dernier maître qu'il prit pour modèle, et ensuite pour guide dans une correspondance suivie. Dès lors, il se voua plus particulièrement à la gravure de portraits; copia d'abord ceux des autres, puis aborda l'interprétation personnelle. Il se fixa à Leipzig en 1766, et ne tarda pas à attirer l'attention sur son talent. L'excellent portraitiste A. Graff, qui devint son ami, exerça sur lui une influence heureuse. Il lui confia la gravure de nombre de ses tableaux, car Bause sut toujours rendre à la perfection les qualités et l'esprit de l'original. Parmi ces portraits se trouvent ceux du roi de Prusse *Frédéric II*, de l'électeur de Saxe *Frédéric-Auguste*, de plusieurs célébrités contemporaines : *Gellert, Lessing, Mendelssohn, Hagedorn, Wieland, Bodmer*, etc. Il en a gravé beaucoup d'autres d'après A.-F. Oeser, Tischbein, etc. On lui doit encore des estampes de sainteté, des sujets mythologiques et de genre, des paysages, etc. Il a pratiqué avec succès tous les genres de gravure : à l'eau-forte, au pointillé, à l'aquatinte, à la manière du crayon et à la manière noire; mais c'est à l'habileté de son burin qu'il doit d'occuper la première place, après Schmidt et Wille, dans l'histoire de son art en Allemagne au siècle dernier. Il fit de nombreux élèves. Après un séjour de près d'un demi-siècle à Leipzig, il fut obligé en 1813 de fuir les calami-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tés de la guerre, et se réfugia à Weimar, où il mourut. Son œuvre dépasse deux cent cinquante pièces ; le catalogue en a été publié par G. Keil (Leipzig, 1849, in-8), et l'*Allgemeines Künstler-Lexikon* y a apporté d'utiles contributions. — Sa fille, *Juliane-Wilhelmine* Bause (né en 1768, morte en 1837), épouse du banquier Lœhr, dessinait fort bien le paysage, et en a gravé dix à l'eau-forte, d'après Waterloo, J. Both, Saft-Leven, etc., estampes qui n'ont pas été mises dans le commerce. G. Pawlowski.

BAUSE (Theodor), jurisconsulte et antiquaire, né en Saxe en 1752, mort à Saint-Pétersbourg en 1812. Il fut professeur à l'université de Moscou et membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. On a de lui un grand nombre de manuscrits sur l'économie politique, la diplomatie, la numismatique, les antiquités russes et slaves ; il a également publié deux écrits intitulés : *Oratio de Jurisprudentia*, et *Oratio de Russia ante hoc sæculum non prorsus inculta* (1796). G. L.

BAUSON (Jean), marin ligurien, né à Gaëte en 1757, mort en 1821. Il s'engagea dans la marine anglaise et fut blessé dans diverses rencontres avec les corsaires barbaresques. Passé au service de la France, il fut nommé capitaine de frégate en 1806 et prit part au siège de Gaëte sous les ordres de Masséna. En 1808, il dégagea la frégate *Cerere* en perçant les lignes anglaises. A l'issue de ce combat, Murat le nomma capitaine de vaisseau et commandeur de l'ordre des Deux-Siciles. Il commanda en 1820 l'expédition chargée de tenir en respect la population de Palerme. Les Italiens ont donné son nom à un croiseur-torpilleur.

BAUSSAINE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac ; 1,075 hab.

BAUSSENQUES (Terres). Nom donné pendant le moyen âge aux domaines composant la seigneurie de la maison des Baux (V. ce nom).

BAUSSET (Louis-François de), publiciste français, né à Pondichéry le 14 déc. 1748, mort à Paris le 21 juin 1824. Amené fort jeune en France, il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice et obtint un bénéfice dans le diocèse de Fréjus. Grand vicaire de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, il remplit les mêmes fonctions à Digne auprès de M. de Caylus, évêque de ce diocèse (1778). Il fut lui-même sacré dès 1784 évêque d'Alais et figura comme envoyé des Etats du Languedoc aux assemblées des notables de 1787 et de 1788, mais il ne fut point député aux Etats généraux. Après avoir protesté en 1791 contre la constitution civile du clergé, il émigra l'année suivante, fut arrêté en revenant à Paris quelques mois plus tard et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Retiré au château de Villemoisson (Seine-et-Oise), il entreprit d'écrire une *Histoire de Fénelon* dont les matériaux lui étaient fournis par les papiers du prélat que lui avait confiés l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et la publia de 1808 à 1809 (3 vol. in-8) ; elle obtint un grand succès et lui valut en 1810 le deuxième prix décennal. L'*Histoire de Bossuet* (1814, 4 vol. in-8), quoique également remarquable, fut moins bien accueillie. Chanoine du chapitre de Saint-Denis en 1806, conseiller de l'Université en 1808, Bausset fut nommé président de ce conseil lors de la première Restauration, mais ne reprit pas ce titre après les Cent-Jours. Pair de France le 17 août 1815, admis par l'ordonnance royale du 21 mars 1816 à l'Académie française au lieu et place de Garat, exclu comme ancien conventionnel, il reçut en 1817 le chapeau de cardinal et le titre de duc. Il légua en mourant ses manuscrits et les ornements de sa chapelle particulière au séminaire de Saint-Sulpice. Son successeur à l'Académie fut M. de Quélen, archevêque de Paris.

L'*Histoire de Fénelon* et celle de *Bossuet* ont été fréquemment réimprimées en divers formats. On cite également du cardinal de Bausset des *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire an IV* (1796, in-8), réimprimées l'année suivante sous le titre d'*Exposé du principe sur le serment de liberté et de l'égalité et sur la déclaration*, etc. ; des notices anonymes sur le cardinal de *Boisgelin* et sur l'abbé *Legris-Duval*, en tête des *Œuvres* du premier et des *Sermons* du second ; une autre *Notice* anonyme *sur Mgr de Talleyrand* (1821, in-8) et un *Discours sur le duc de Richelieu* (1822, in-8, 48 p.). M. Tx.

Bibl. : Villeneuve-Bargemont, *Notice historique sur le cardinal de Bausset* ; Marseille, 1824, in-8, 72 p. — Mahul, *Annuaire nécrologique*, 1824.

BAUSSET (Pierre-François-Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand, comte de), cousin du précédent, né à Béziers le 31 déc. 1757, mort à Aix le 20 janv. 1829. Evêque de Vannes en 1806, il fut nommé archevêque d'Aix le 1er oct. 1817 et pair de France le 21 déc. 1825.

BAUSSET (Louis-François-Joseph, baron de), neveu des précédents, né à Béziers le 15 janv. 1770, mort vers 1830. Préfet du palais en 1805, il accompagna l'empereur Napoléon dans ses campagnes d'Espagne, d'Allemagne et de Russie et fut chargé, en 1812, de la surintendance du Théâtre-Français. Après la chute de l'Empire, il suivit Marie-Louise à Vienne et revint ensuite se fixer dans sa terre de Sauvian (Hérault), où, de concert avec sa femme, et malgré la résistance de l'administration, il parvint à rendre à la culture les marais infects de Marseillette qui couvraient un espace de plus de mille arpents. Auteur de *Memnon ou la Sagesse humaine*, comédie tirée d'un conte de Voltaire et représentée à Lyon en 1803, et d'une farce intitulée *le Roi des gloutons*, dont Guillemain aurait fourni le canevas, le baron de Bausset est surtout connu aujourd'hui par ses *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais* (1827-1828, 4 vol. in-8) qui, avec les *Souvenirs* du baron de Méneval et les *Mémoires* de Mme de Rémusat, sont importants à consulter pour l'histoire intime de la famille impériale. — Un parent des précédents, le marquis de Bausset-Roquefort, a fait partie de la Chambre *introuvable* et de celle de 1820. M. Tx.

Bibl. : Ch. Nauroy, *le Curieux*, t. I et II.

BAUSSONNET (Guillaume), dessinateur, architecte, graveur et poète, né à Reims vers le milieu du XVIe siècle. Il avait commencé par être clerc chez Nicolas Bergier, mais il fut entraîné bientôt par son goût pour le dessin et l'architecture. Plusieurs de ses œuvres ont été gravées ; il est notamment l'auteur du beau frontispice qui orne la première édition de l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, de Bergier, son compatriote et son ancien maître (V. Bergier [Nicolas]). La bibliothèque de Reims possède de lui deux recueils de dessins originaux, représentant des motifs d'architecture et de broderies. Baussonnet fut chargé, à diverses reprises, de la décoration des édifices publics, lors des fêtes et cérémonies qui furent célébrées dans la ville, et il a laissé, dans un de ses volumes, de curieuses vues de monuments aujourd'hui détruits. Il composa aussi, pour l'entrée de Henri IV à Rouen, en 1596, et celle de Louis XIII à Paris, au retour du sacre, en 1610, des inscriptions poétiques dont quelques-unes nous ont été conservées. On peut citer encore, parmi les poésies qu'il a publiées, *Silvie ou la Nymphe rémoise*, sonnets imprimés en 1610. La date de sa mort est inconnue. A. Tausserat.

Bibl. : H. Danton, *Biographie rémoise* ; Reims, 1854, in-8.

BAUSSONNET (Jean-Baptiste), bénédictin de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, né dans cette ville en 1700, y fit profession le 8 fév. 1722, mort à Paris le 1er oct. 1780. Après avoir terminé le cours de ses études, il alla d'abord enseigner les humanités au collège de Pontlevoy, dans l'Orléanais. Il entreprit ensuite, avec D. Charles Taillandier, l'élaboration d'une *Histoire générale de Champagne et de Brie*, dont le plan fut imprimé à Reims en 1738. D. Baussonnet s'occupa alors de réunir les innombrables matériaux de cet important ouvrage, pour lequel il put consulter les manuscrits de Jean Lacourt, savant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chanoine de Reims, mort en 1730, qui avait projeté d'écrire l'histoire de cette ville ; les collections de documents que renfermait la bibliothèque de Joly de Fleury, ancien procureur général, à Troyes ; quantité de mémoires et de pièces concernant les cités de Meaux, Provins, Sens, Tonnerre, Châlons, Langres, etc. D. Taillandier ayant abandonné ce dessein, D. Baussonnet interrompit ses recherches, et se joignit à D. Tassin pour continuer le *Nouveau traité de Diplomatique*, puis il transmit, en 1754, les précieux éléments de son *Histoire de Champagne* à D. Claude Rousseau, qui se chargeait de la composer. Cependant les circonstances entravèrent encore l'accomplissement de cette résolution, et D. Baussonnet mourut au monastère des Blancs-Manteaux, à Paris, sans avoir vu paraître le fruit de tant de travaux, qui n'ont jamais été repris. A. Tausserat.

Bibl. : H. Danton, *Biographie rémoise*.

BAUTAIN (Louis-Eugène-Marie, abbé), philosophe français, né à Paris le 17 fév. 1796, mort à Paris le 18 oct. 1867. Il entra en 1813 à l'École normale où il eut pour maître Victor Cousin et pour compagnons d'études Jouffroy et Damiron. Il professa la philosophie d'abord au lycée puis à la faculté de Strasbourg. Il entra dans les ordres et fut peu après appelé à professer la morale à la faculté de théologie de Paris. A la fois docteur en théologie, en droit, en médecine, ès sciences et ès lettres, il a eu une grande réputation qu'il a méritée surtout par la noblesse de son caractère et l'attrait de son éloquence. Il ne restera à peu près rien de ses nombreux écrits : *la Philosophie du christianisme* (Strasbourg, 1835, 2 vol. in-4) ; *la Psychologie expérimentale* (Strasbourg, 1839, 2 vol. in-8), rééditée en 1859 (Paris), sous ce titre *l'Esprit humain et ses facultés* (2 vol. in-8) ; *la Philosophie morale* (Paris 1840, 2 vol. in-8) ; *Propositions générales sur la vie, présentées à la faculté de médecine de Strasbourg* (1826) ; *la Morale de l'Evangile comparée à la morale des philosophes* (Strasbourg, 1827, in-8; et Paris, 1855, Strasbourg, 1858, in-8) ; *Lettre à Mgr. de Trévern, la Conscience ou la Règle des actions humaines* (Paris, 1860, in-8) ; *Manuel de Philosophie morale* (Paris, 1866, in-18) ; *la Liberté et la Religion considérées dans leurs rapports* (conférences données à Notre-Dame de Paris) (Paris, 1858, in-8). Ajoutons une publication posthume : *De l'Education publique en France au* XIXe *siècle* (Paris, 1876, in-8). Ces ouvrages n'ont cependant pas été sans influence sur le mouvement religieux en France durant la première moitié de ce siècle. Voici les principales idées que l'abbé Bautain y soutenait. La raison est impuissante à découvrir une vérité philosophique quelconque ; le catholicisme seul peut, appuyé sur l'autorité et la tradition, enseigner la vérité. Tel est le principe d'où part Bautain. Il se range donc, du premier coup, à la suite de Bonald et de Lamennais, parmi ces traditionalistes outrés que le catholicisme même ne veut pas reconnaître et rejette de sa communion. La philosophie doit donc, d'après lui, se borner à tirer les conséquences des vérités révélées. Ces conséquences il s'attache à les tirer et il le fait d'une façon si arbitraire et si peu suivie, qu'on a pu dire justement de sa philosophie qu'elle était un tissu de rêveries gnostiques plutôt qu'un système de pensées cohérentes et bien enchaînées. Pour en donner une idée, contentons-nous de dire qu'il admet, pour expliquer la nature et le monde, des esprits analogues aux archées de Paracelse ou de Van Helmont. Il y a un esprit de la nature et un esprit du monde ; l'esprit de la nature engendre un esprit physique et un esprit psychique, et l'esprit physique à son tour produit l'esprit animal et l'esprit végétal. Chacun de ces esprits préside aux phénomènes de son ordre. L'intelligence humaine est éclairée directement par Dieu même qui lui a enseigné la parole. Dieu n'est ni substance, ni cause, il n'a pas produit le monde, mais il l'a parlé. — Il serait injuste de ne pas reconnaître cependant qu'au milieu de toutes ces rêveries il y a des remarques de détail vraies, profondes et qui donnent à penser, exprimées avec une chaleur communicative et un vrai talent d'écrivain.

G. Fonsegrive.

BAUTCHI. Région de l'Afrique centrale située sur la rive droite de la Binoué (Bénué ou Tchadda), au S. de l'empire de Sokoto, par 8° 45′ lat. N., entre 7° et 8° long. E. de Paris. L'intérieur de la province de Bautchi, qui se prolonge jusqu'à la chaîne des monts Murchison, est encore inexploré ; tout ce pays est au pouvoir des Filanis ou nègres musulmans de Sokoto. Ad. B.

BAUTER (Charles), poète français, né à Paris vers 1580, mort vers 1630. Sous le nom de Meliglosse, il a écrit : la *Rodomontade*, tragédie en cinq actes, tirée de l'Arioste ; la *Mort de Roger*, tragédie en cinq actes, et *Amours de Catherine*, le tout en un vol. pet. in-8, imprimé à Paris en 1605. Ces pièces ont eu plusieurs éditions au XVIIe siècle. On attribue à Bauter la *Tragédie françoise des amours d'Angélique et de Medon* (Troyes, 1614, in-8).

BAUTIER (Alexandre), homme politique français, né à Rouen en 1801. D'abord industriel, il se fit recevoir docteur en médecine à Paris, en 1830. Il alla se fixer à Dieppe dont il devint maire en 1848. Elu représentant du peuple à la Constituante, mais non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée. On a de lui : *Tableau analytique de la flore parisienne* (1827, in-8, 14e éd., 1872) ; *Flores partielles de la France comparées* (1868, 2 vol. in-8).

BAUTOIS ou **BAUPTOIS** *(Pagus, Baltesius* ou *Baptesius)*. Ancien pays de la France, compris autrefois dans la cité de Coutances. Il était situé entre la Douve et son affluent la Sève et avait comme localités principales Baupte, Prélot, les Moitiers-en-Bauptois.

BAUTRU (Guillaume), comte de Serrant, diplomate français, né à Angers en 1588, mort à Paris le 7 mars 1665. Il était fils de Guillaume Bautru, conseiller au grand conseil, et, comme son père, commença par être de robe. L'attention de Richelieu fut de bonne heure attirée sur lui et il fut de ceux que le cardinal employa le plus volontiers dans la négociation. Vers la fin de 1628 (ses instructions sont du 11 nov.), après la prise de la Rochelle, il fut envoyé en Espagne : il avait pour mission d'arranger les affaires survenues à l'occasion du Montferrat, et, « laissant passer les boutades d'Olivarès », d'empêcher que la paix ne fût rompue ; mais il ne réussit pas ; il avait la réplique trop prompte et, dès le commencement de 1629, il fut rappelé. Il passa, la même année, en Flandre, chargé de persuader l'infante Isabelle des intentions pacifiques de la France ; on le retrouve en Espagne en 1632, en Savoie en 1638. Il avait en 1634 succédé au sieur Despesse, en qualité de *conducteur* des ambassadeurs. Richelieu se servit de lui également à l'intérieur : en 1636, il accompagnait à Loudun le duc d'Orléans, qui « voulait voir les diables » ; en 1638, il négocia avec le comte de Soissons, et en 1640 il était devant Arras avec le maréchal de la Meilleraye. Mazarin lui continua la faveur de son prédécesseur ; quand Bautru épousa, en 1644, Marthe Bigot, fille d'un maître des comptes, il était conseiller ordinaire du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances de la généralité de Touraine ; en qualité d'inspecteur de la *Gazette*, il eut l'occasion de rendre des services signalés au ministre. Bautru passait pour l'un des hommes les plus spirituels de son temps, et il semble que ceux qui n'ont voulu voir en lui qu'un bouffon ne l'ont pas connu tout entier. « C'est un homme, dit son ami Costar (*Lettres*, t. I), qui a été les délices de tous les ministres, de tous les favoris et généralement de tous les grands du royaume et n'a jamais été leur flatteur. » Il était fort lié avec Ménage, qui aimait à citer ses bons mots ; on en trouve également trace dans les lettres et les mémoires de Richelieu. Ses petits vers circulaient dans le public ; il avait fait une satire intitulée *l'Ambigu*, qui est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perdue ; le *Cabinet satyrique* (1666, 2 vol. pet. in-12) nous en a conservé une autre. Bautru avait été de l'Académie à la fondation. — Son fils, de la paternité duquel il n'était guère assuré, car il fut peu heureux en ménage, porta le titre de comte de Serrant et fut chancelier du duc d'Orléans. — Son frère *Nicolas* Bautru, comte de Nogent et de Vaubrun, fut conseiller d'Etat et capitaine des gardes de la Porte ; il avait également de l'esprit, mais au dire de Retz, moins fin que Guillaume ; il mourut en 1661, laissant deux fils, dont l'un, *Armand*, comte de Nogent, maréchal de camp, fut tué au passage du Rhin en 1672 ; le second, *Nicolas*, était le marquis de Vaubrun qui, après la mort de Turenne, prit le commandement de son armée, et fut tué à Altenheim en 1675.

R. Kœchlin.

Bibl. : Gilles Ménage, *Vita Petri Aerodii et Guilhelmi Menagii* (à l'appendice) ; Paris, 1675, in-4. — *Mémoires* de Richelieu (collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*). — Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* ; Paris, 1853-77, 8 vol. in-4. — Pellisson, *Histoire de l'Académie française* ; Paris, 1653. — *Dictionnaires* de Bayle et de Jal.

BAUTZEN ou **BUDISSIN** (nom wende, officiel jusqu'en 1868). Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, ch.-l. de cercle, sur la Sprée ; 17,509 hab. (dont 3,000 wendes).

Histoire. — L'histoire de Bautzen ne se sépare guère de celle de la Lusace ; place forte souvent assiégée et prise dans les guerres dont cette région fut le théâtre, elle est surtout célèbre par la bataille que Napoléon Ier y gagna, les 20 et 21 mai 1813, sur les coalisés russes et prussiens. Ils s'y étaient fortifiés derrière la Sprée, après leur défaite de Lutzen ; leur armée comptait environ 180,000 hommes ; l'empereur les attaqua avec 130,000 ; il enleva Bautzen le 20 mai ; le lendemain, les coalisés, tournés à droite, enfoncés au centre et menacés d'être enveloppés, se retirèrent en bon ordre ; le manque de cavalerie empêcha Napoléon de consommer leur défaite et d'en tirer des résultats décisifs.

Monuments. — Cathédrale du xve siècle ; deux églises wendes ; l'hôtel de ville ; l'Ortenburg, ancien château qui domine la ville.

Industrie et Commerce. — Bautzen est depuis longtemps une des villes les plus industrieuses de la Saxe ; elle fabrique de la toile, des tricots, bas, etc.

Le cercle de Bautzen, un des quatre de la Saxe, a 2,470 kil. q., 356,383 hab. en 1885, soit 144 hab. par kil. q. Il se subdivise en quatre districts : Bautzen, Kamenz, Lobau et Zittau.

BAUVAIS (Louis-Jacques), général nègre, d'Haïti, né à la Croix-des-Bouquets en 1759, mort en mer en 1800. Elève du prytanée militaire de la Flèche, il fut un des instigateurs de la révolte des esclaves à Saint-Domingue, en 1790. En 1799 il refusa de prendre part au mouvement séparatiste et chercha à gagner la France. Il mourut pendant la traversée.

BAUVIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Séclin ; 2,172 hab. Sucreries, tissage de toiles.

BAUVIN (Jean-Grégoire), littérateur français, né à Arras en 1714, mort le 7 janv. 1776. Après s'être associé à Marmontel pour la publication d'un journal intitulé : *l'Observateur littéraire* (1746), qui n'eut qu'un seul volume, il travailla au *Mercure* et au *Journal encyclopédique*, puis devint professeur à l'école militaire d'Arras. Il avait publié, en 1769, sous le titre d'*Arminius*, une tragédie imitée de J.-E. Schlegel et qu'il parvint à faire représenter sous celui des *Chérusques* au Théâtre-Français, en 1772, grâce à la protection de Marie-Antoinette. Grimm prétend que les Etats d'Artois avaient promis une pension à l'auteur si sa pièce était jouée trois fois et que le public mit de la bonne volonté à la lui faire obtenir. Bauvin avait projeté une histoire de sa province natale dont il n'a paru que le plan et donné une traduction en vers des *Sentences* de Publius Syrus. M. Tx.

Bibl. : Marmontel, *Mémoires d'un père*, liv. III. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire*, t. X (oct. 1772).

BAUWENS (Armand), jurisconsulte belge, né à Gavre en 1674, mort à Louvain en 1724. Il fut successivement professeur de droit canon, de droit civil et de droit public à l'université de Louvain. Il rédigea, avec la collaboration du canoniste Van Espen, une consultation, demeurée célèbre, sur la question suivante : « Les souverains ont-ils le droit d'exiger le serment de fidélité des évêques et le droit régulier leur permet-il de regarder, en cas de refus, leur église comme vacante? » Les deux professeurs de Louvain se prononcèrent catégoriquement pour l'affirmative et obtinrent l'adhésion du corps universitaire. — Les principaux ouvrages de Bauwens sont : *Dissertatio de concordia sacerdotii et imperii, habita in alma universitate Lovaniense*, 1723 (condamné par la congrégation de l'index) ; *Réponse au discours répandu dans le public, intitulé : Dissertation sur le droit qu'a la compagnie privilégiée des Provinces-Unies à la navigation et au commerce des Indes orientales, contre les habitants des Pays-Bas espagnols, aujourd'hui autrichiens* (1724) ; *Institutiones juris publici universi* (1725). É. Hubert.

BAUWENS (Liévin), industriel belge, né à Gand en 1769, mort à Paris en 1822. Il était fils d'un tanneur qui l'envoya en Angleterre pour apprendre les perfectionnements introduits dans la préparation des peaux. Après quelques années, Liévin Bauwens revint à Gand et y établit une tannerie considérable dont les produits firent bientôt concurrence sur le marché de Londres même aux meilleurs cuirs anglais. Dans ses fréquents voyages en Angleterre, Bauwens s'était familiarisé avec les procédés mécaniques et avait surtout étudié la filature du coton. Il songea de bonne heure à introduire dans son pays les moteurs qui créaient à l'industrie britannique une si brillante prospérité. Mais l'entreprise était périlleuse : les lois anglaises comminaient des peines draconiennes contre l'exportation des machines, et, d'autre part, il n'était pas aisé de trouver des ouvriers habiles qui consentissent à s'expatrier. Bauwens ne recula devant aucun obstacle. Après avoir acheté secrètement des machines servant à la fabrication du coton par les *Mull-Jenny*, il les fit démonter et en cacha les diverses parties dans des balles de café qui devaient être envoyées à Gand, où il prétendit avoir établi un grand commerce de denrées coloniales. Tout marcha bien d'abord ; les machines arrivèrent à destination sans encombre, ainsi que quarante ouvriers anglais, gagnés à prix d'or ; mais un second convoi, qui allait les suivre, fut arrêté à S'Gravesend en même temps qu'un nouvel assortiment de mécaniques était saisi à Manchester. Bauwens parvint à s'enfuir, mais il fut condamné à mort et pendu en effigie « pour crime de haute trahison ». Il établit sa première filature à Passy, en 1798 ; une deuxième s'éleva bientôt à Gand et une troisième à Tronchiennes. Bauwens perfectionna considérablement les machines qu'il avait importées et, loin de se faire de ses inventions un monopole lucratif, il les exposa au Conservatoire des arts et métiers de Paris, et en autorisa l'imitation gratuite et libre. L'éminent industriel reçut à diverses reprises, du gouvernement français, des distinctions bien méritées. Un prix de cent mille francs lui fut décerné en 1801, et Napoléon le créa, en 1810, chevalier de la Légion d'honneur.

Bauwens occupa les délicates fonctions de maire de Gand, de 1800 à 1802, siégea de 1805 à 1814 au conseil général du département de l'Escaut et enfin, accepta la direction de la maison de force. Partisan des idées que Vilain XIIII avait défendues dans son ouvrage sur la correction des malfaiteurs, il introduisit dans la prison des ateliers pour diverses industries, améliorant ainsi la condition morale des captifs et leur procurant les moyens de gagner honnêtement leur vie à l'expiration de leur peine. Les événements de 1814 ruinèrent Bauwens qui, du reste, avait plus d'une fois déjà compromis son immense fortune par excès de générosité et de confiance. Il ne se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laissa pas décourager, se remit au travail et découvrit le moyen d'employer les déchets de soie. Il construisit près de Paris, en 1819, des moulins-dévidoirs très ingénieux. Il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle invention : il mourut à l'âge de cinquante-trois ans. La ville de Gand lui a érigé une statue en 1885. Bauwens a écrit un opuscule devenu rare : *Observations de L. Bauwens sur une lettre de S. E. le sénateur F. de Neufchâteau, par laquelle S. E. s'efforce de prouver à M. Herwyn les avantages de la culture du lin et le désavantage de l'établissement de la filature à la mécanique du coton en Belgique et à Gand* (Gand 1808). E. HUBERT.

BIBL. : HEBBELYNCK, *Biographie de Liévin Bauwens;* Gand, 1853. — *Biographie nationale belge.*

BAUX (Les). Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, cant. de Saint-Rémy, arr. d'Arles ; 357 hab. A donné son nom à la maison de Baux, l'une des plus illustres de la noblesse provençale. Autrefois ville florissante, les Baux furent la capitale des nombreuses possessions appelées *Terres Baussenques* appartenant aux différentes branches de la maison de Baux. Le village garde de belles ruines de ses remparts. Maisons des XV^e^ et XVI^e^ siècles avec façades élégantes. Eglise des XII^e^ et XV^e^ siècles. Château du X^e^ siècle, qui était le plus considérable de la Provence et fut détruit en 1631.

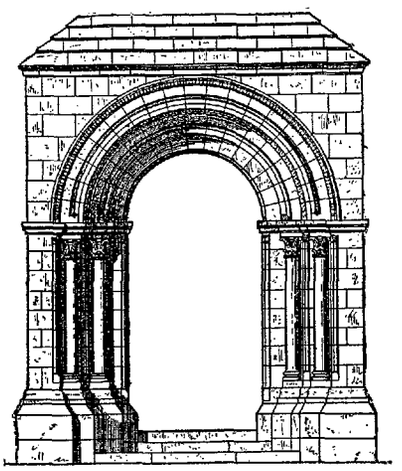

Portail de l'église des Baux.

DOMAINE DES BAUX OU TERRES BAUSSENQUES. — On désigne ainsi l'ensemble des fiefs possédés par les différentes branches de la maison de Baux en Provence et en Dauphiné. On compte généralement soixante-dix-neuf de ces fiefs, mais M. Barthélemy a prouvé que le chiffre en était beaucoup plus élevé. Les terres Baussenques étaient à l'origine absolument indépendantes des comtes de Provence ; elles ne furent soumises à l'hommage que sous Béatrix et Charles d'Anjou (1245). Parmi les principales Terres Baussenques, il faut citer, outre le château et le domaine des Baux proprement dit, le Bourg-Neuf d'Arles, la ville de Berre, Istres, Miramas, Saint-Chamas, Châteauneuf de Martigues, Saint-Paul-lès-Durance, Valensolle, Vitrolles, la Fare, Meyrargues, Rognac, Ceyreste, le bourg de la Ciotat, Aubagne, Gardanne, Géménos, Roquevaire, Auriol, Marignane, Gignac, Pertuis, Saint-Remy, Pelissane, Aups et un tiers de la ville d'Aix appelé la ville des Tours (V. ci-dessous).

MAISON DE BAUX. — Cette puissante famille disputa pendant longtemps la souveraineté de la Provence aux comtes de Barcelone et d'Anjou, et posséda pendant plusieurs siècles, par ses différentes branches, les vastes domaines appelés Terres Baussenques. Les recherches de MM. Blancard et Barthélemy ont permis de suivre jusque vers le milieu du X^e^ siècle les origines de la maison de Baux que la légende faisait remonter aux Goths et même aux rois Mages. — Le premier personnage de cette famille dont l'histoire ait gardé la trace est *Pons le Jeune*, dont le nom figure dans une charte de 971. Les deux fils de Pons, *Hugues* et *Geoffroy*, possédaient déjà de nombreuses propriétés territoriales dans la vallée du Rhône, dans l'Argence, à Gignac et à Marignane, localités dépendantes du comté d'Arles. Hugues, fils de Pons le Jeune (mort vers 1060), prit le premier le nom de Baux et est considéré comme le fondateur de la dynastie. Son petit-fils, *Raymond I^er^*, comte de Berre (mort en 1150), épousa Etiennette, deuxième fille de Gilbert, comte de Provence. Gilbert donna, comme on sait, sa fille aînée, Douce, à Raymond-Bérenger, comte de Barcelone. Douce retrocéda tous ses biens à son mari. Ce fut l'origine des guerres entre la maison de Baux et les comtes de Provence. Soit qu'il fût mécontent du partage, inégal d'ailleurs, des domaines de Gilbert entre Douce et Etiennette, soit qu'il voulût enlever la souveraineté de la Provence à un prince étranger, Raymond de Baux, soutenu par une grande partie de la noblesse provençale, déclara la guerre à Raymond-Bérenger ; mais il fut vaincu et ses biens confisqués. Son fils *Hugues* dut, pour les recouvrer, prêter hommage et serment de fidélité au comte de Provence et reconnaître sa suzeraineté pour lui et ses descendants. Hugues reprit encore les armes. Mais assiégé dans son château de Baux en 1162, il dut se soumettre aux comtes catalans. Il s'exila volontairement en Sardaigne et alla fonder une nouvelle dynastie dont les princes prirent le nom de *Juges d'Arborée*. Il avait eu un fils qui en mourant (1172) désigna pour héritier son oncle, *Bertrand I^er^* de Baux, devenu prince d'Orange par son mariage avec Tiburge, fille de Raimbaud III.

De Bertrand I^er^ (mort en 1181) sont issues les trois principales branches de la famille de Baux : celle des seigneurs de Baux, celle des seigneurs de Berre, Meyrargues, Puyricard et Marignane, et celle des princes d'Orange. *Hugues*, fils aîné de Bertrand, fut la tige de la première ; *Bertrand*, second fils de Bertrand, fut celle de la seconde. *Guillaume*, aussi fils de Bertrand I^er^, continua la branche d'Orange. — 1° Branche des seigneurs de Baux, vicomtes de Marseille et plus tard d'Avellin. Hugues (1173-1240) devint vicomte de Marseille par son mariage avec Barrale, fille de Barral, et, par le partage fait en 1212, entre le vicomte Roncelin et ses nièces Barrale et Mabile, cette dernière femme de Giraud Adhémar de Monteil, il reçut en partage une portion de la ville vicomtale de Marseille, les châteaux de Castelet, de la Cadière, Ceireste et un tiers d'Aubagne et de son territoire. Il reprit la lutte contre la maison de Barcelone et vendit ses droits sur la ville vicomtale à la commune de Marseille, qui cherchait alors à s'ériger en république. Il fut vaincu et fait prisonnier. — Son fils *Barral* de Baux (1217-1268), l'homme le plus remarquable de sa race, épousa la nièce de Raymond VII, comte de Toulouse, Sibylle d'Auduze, et s'allia avec son beau-père contre les croisés. Après le traité de Paris, il prêta serment à la comtesse de Provence, qui lui rendit les terres données par Gilbert de Baux à Raymond-Bérenger V^e^. Mais quand Charles d'Anjou, époux de Béatrix, fut parti pour la Croisade, il souleva toute la Provence contre le comte. Charles d'Anjou eut peu de peine à obtenir une soumission qui fut définitive. Barral suivit son nouveau maître en Italie et y mourut en 1268 après avoir été podestat de Milan et grand justicier du royaume de Sicile. — *Bertrand* de Baux, son fils (mort en 1305), accompagna le comte de Provence en Italie, et sa belle conduite à la bataille de Bénévent lui valut le comté d'Avellin. Il laissa de son premier mariage avec Philippine de Poitiers, fille d'Aymar, comte de Valentinois, *Raymond* de Baux I^er^, dont la descendance

EFERUS - Recherches & Classification numériques

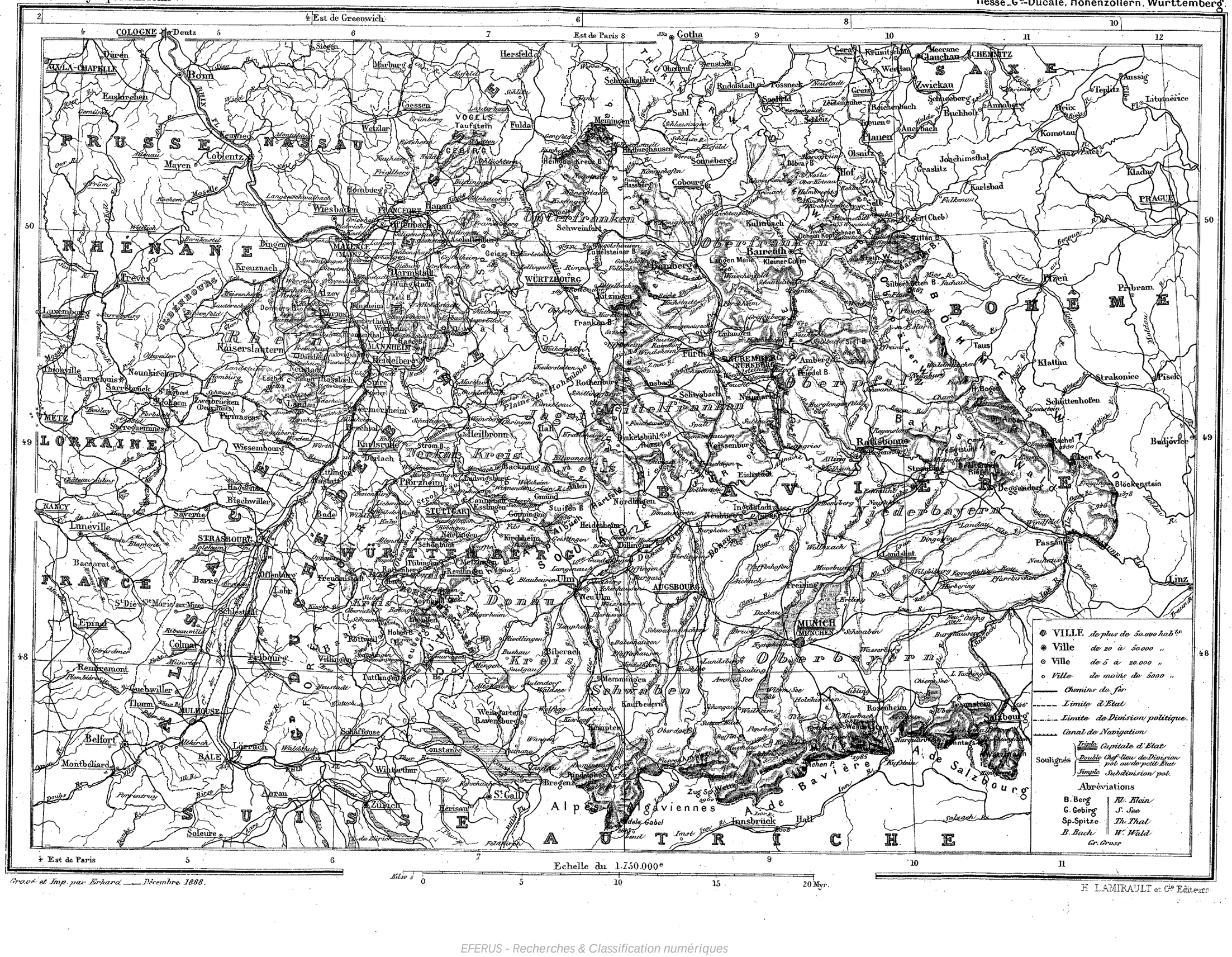
Est de Greenwich
Est de Paris
COLOGNE
Deutz
AIX-LA-CHAPELLE
Düren
Bonn
Siegen
Hersfeld
Gotha
CHEMNITZ
Glauchau
Meerane
Crimmitschau
Werdau
Zwickau
Schneeberg
Annaberg
Buchholz
Reichenbach
Zeulenroda
Greiz
Plauen
Auerbach
Ölsnitz
Hof
Asch
Eger (Cheb)
Graslitz
Joachimsthal
Karlsbad
Komotau
Teplitz
Aussig
Litomerice
Kladno
PRAGUE
Pilsen
Prabram
Taus
Klattau
Strakonice
Pisek
Schüttenhofen
Budjovice
Linz
Passau
Landshut
Deggendorf
Blöckenstein
Rachel
Ingolstadt
Neuburg
Donauwörth
Nördlingen
Heidenheim
Aalen
Ellwangen
Crailsheim
Gmünd
Stuttgart
Esslingen
Göppingen
Reutlingen
Tübingen
Rottweil
Villingen
Donaueschingen
Schaffhouse
Constance
Winterthur
Zurich
Aarau
St. Gall
Bregenz
Innsbruck
Hall
Salzbourg
Rosenheim
Traunstein
Berchtesgaden
Reichenhall
Wasserburg
Mühldorf
Freising
Erding
Dachau
Landsberg
Augsbourg
Ulm
Memmingen
Kempten
Ravensburg
Biberach
Sigmaringen
Hechingen
Tuttlingen
Offenburg
Freudenstadt
Baden
Carlsruhe
Durlach
Pforzheim
Bruchsal
Heilbronn
Hall
Crailsheim
Rothenburg
Ansbach
Schwabach
Nuremberg
Fürth
Erlangen
Bamberg
Bayreuth
Kulmbach
Coburg
Sonneberg
Meiningen
Suhl
Schmalkalden
Ohrdruf
Arnstadt
Rudolstadt
Saalfeld
Lobenstein
Hof
Wurzbourg
Schweinfurt
Aschaffenbourg
Francfort
Hanau
Wiesbaden
Mayence
Darmstadt
Offenbach
Giessen
Marburg
Wetzlar
Fulda
Hombourg
Coblentz
Mayen
Neuwied
Euskirchen
Prüm
Treves
Kreuznach
Bingen
Alzey
Worms
Spire
Landau
Neustadt
Kaiserslautern
Deux-Ponts
Sarrebruck
Sarreguemines
Neunkirchen
Sarre-Louis
Thionville
Luxembourg
Metz
Nancy
Luneville
Sarrebourg
Saverne
Bischwiller
Haguenau
Wissembourg
Landau
Germersheim
Mannheim
Heidelberg
Weinheim
Wertheim
Mergentheim
Hall
Crailsheim
Gmünd
Aalen
Heidenheim
Nördlingen
Donauwörth
Ingolstadt
Neuburg
Eichstadt
Weissenburg
Pinkelsbühl
Rothenburg
Ansbach
Schwabach
Nuremberg
Amberg
Riedel B.
Sigl B.
Franken B.
Geiers B.
Zubelsteiner B.
Langen Meile
Kleiner Culm
Silberhütten B.
Fichtelberg
Ochsen Kopf
Schneeberg
Steinwald
Waldstein
Kornberg
Rauhe Kulm
Hohe Reuth
Hohe Matzen
Hohe Rauhe
Hohe Bogen
Hohe Bühl
Hohe Berg
Hohe Stein
Hohe Wald
Hohe Ebene
Hohe Ebene
Hohe Ebene

continua jusqu'en 1426 la branche des comtes d'Avellin. De son second mariage il eut *Barral II* et *Agout* de Baux qui formèrent la branche de Carroub. Celle-ci s'éteignit en 1375 et ses domaines passèrent à la branche d'Avellin. — 2° La branche des seigneurs de Berre, Meyrargues, Puyricard et Marignane fut moins illustre. Elle se divisa au XIIIe siècle en trois branches : celle des seigneurs de Berre, ducs d'Andrie, dont un prince, *François* de Baux, est célèbre par sa révolte contre la reine Jeanne, et dont la descendance s'est perpétuée en Italie, où elle est représentée aujourd'hui par la famille Balzo, de Naples ; la branche des seigneurs de Meyrargues et de Puyricard qui s'éteignit en 1349 après avoir produit le fameux *Hugues* de Baux qui s'allia avec les Marseillais contre Charles Ier d'Anjou ; enfin celle des seigneurs de Marignane. Les domaines de cette branche furent vendus les uns à la reine Yolande, les autres au roi René. — 3° La branche d'Orange donna également naissance à trois familles : celle d'Orange, dont la dernière princesse, *Marie*, transmit par testament la principauté à Jean de Châlons, son mari, et à ses descendants (1417) ; celle des seigneurs de Courthezon qui finit en 1393, et celle des seigneurs de Suze, Barri et Solérieux, dont la succession passa à la principauté d'Orange. Divers autres personnages célèbres ont appartenu à la famille de Baux sans qu'il ait été possible de rétablir leur filiation. Tel, par exemple, ce *Bernardin* de Baux, auquel Louis XII donna, en viager, la seigneurie de Baux, pour prix des services qu'il lui avait rendus dans sa guerre contre Gênes. Bernardin mourut en 1527, chevalier de Saint-Jean, commandeur de Saint-Vincent, capitaine des galères royales, conseiller, chambellan et maître d'hôtel de François Ier, qui lui avait conservé toutes les dignités dont Louis XII l'avait revêtu. Quant à l'opinion qui a fait régner en Albanie, pendant une centaine d'années, sous le nom de Balscha, Balsa et Balza, une prétendue branche de la maison de Baux, M. Barthélemy pense qu'elle doit être rejetée, bien qu'elle ait été soutenue par Du Cange et adoptée par M. Lenormant. J. MARCHAND.

BIBL. : Dr L. BARTHÉLEMY, *Inventaire chronologique et analytique des Chartes de la maison de Baux ;* Marseille, 1882, in-8.

BAUX-DE-BRETEUIL (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Breteuil-sur-Iton ; 1,030 hab.

BAUX-SAINTE-CROIX (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. S. d'Evreux ; 343 hab.

BAUX (Jean-Martin-Jules), né à Lyon en 1806. M. Jules Baux fut archiviste du dép. de l'Ain de 1838 à 1874, date de sa mort. On lui doit : *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou* (Bourg, 1744), ouvrage refondu et réimprimé à Lyon, en 1854, sous le titre d'*Histoire de l'église de Brou*, en format in-8 et in-18, et une dernière fois à Bourg en 1865 ; Fustailler, *De urbe et antiquitatibus Matisconensibus liber* (Lyon, 1846) ; *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex* (1852) ; *Nobiliaire du dép. de l'Ain*, XVIIe *et* XVIIIe *siècles, Bresse et Dombes* (Bourg, 1862) ; *Bugey et pays de Gex* (1864) ; *Extraits analytiques des registres municipaux de la ville de Bourg* (Bourg, 1861-1862, 2 vol. in-8) ; *Mémoires historiques de la ville de Bourg* (1868-1869, 2 vol. in-8). G. G.

BAUXITE. 1° MINÉRALOGIE.— $H^4(Al, Fe)^2O^5$. Hydrate d'alumine ferrifère souvent mélangé de silice hydratée, observé pour la première fois dans la chaîne des Alpines et notamment dans la localité des Baux, près d'Arles en Provence, reconnu depuis dans l'Hérault et l'Ariège. Ce minéral, amorphe et de composition mal définie, constitue un des plus riches minerais d'aluminium qu'on connaisse ; on l'exploite assez activement pour la fabrication des fils d'alumine. Les analyses suivantes donnent une idée des variations qui peuvent s'introduire dans la composition de cette substance :

	I	II	III	IV	V
Alumine	78,10	57,6	»	43,20	58,1
Id. avec acide titanique	»	»	18	»	»
Sesquioxyde de fer	1,02	25,3	60	7,25	3,8
Silice	5,78	5,9	4	34,40	24,9
Eau	15,10	»	»	15,15	14,2
Id. avec carbonate de chaux	»	11,2	18	»	»

I. — Type très alumineux, friable (minerai d'aluminium), de Villeveyrac (Hérault), par Moitessier.

II. — Type ferrugineux (minerai de fer), de Nas de Gilles, près des Baux, par H. Sainte-Claire Deville.

III. — Type ferrugineux (minerai de fer du Paradou (commune des Baux), par H. Sainte-Claire Deville.

IV. — Type siliceux de Villeveyrac, par Moitessier.

V. — Type très siliceux des Baux, par Henri Sainte-Claire-Deville.

L'*acide titanique*, confondu dans ces analyses avec la silice et parfois avec l'alumine, a été d'autrefois dosé séparément et s'élève à 2 ou 4 %. Sainte-Claire Deville a reconnu aussi dans la Bauxite l'*acide vanadinique* (0,0009 dans celle du Revest) et l'*acide phosphorique*, en petite quantité avec un peu de *corindon*, dans celle des Calabres.

Les variétés alumineuses sont blanches ou grisâtres, celles ferrugineuses d'un rouge brun plus ou moins foncé. Toutes sont savonneuses au toucher, indélayables dans l'eau et se laissent difficilement attaquer par l'acide chlorhydrique. La roche a toujours une tendance à se présenter en masses pisolithiques ; les Bauxites blanches sont noduleuses avec des zones d'accroissement bien marquées.

Le fer s'y concentre souvent sous la forme de pisolithes brunes ; on y observe aussi des nodules de limonite et parfois du fer oligiste. Dans le sud des Baux une variété ferrugineuse de Bauxite se présente en grains pisiformes et bien calibrés, noyés dans un calcaire spathique blanc.

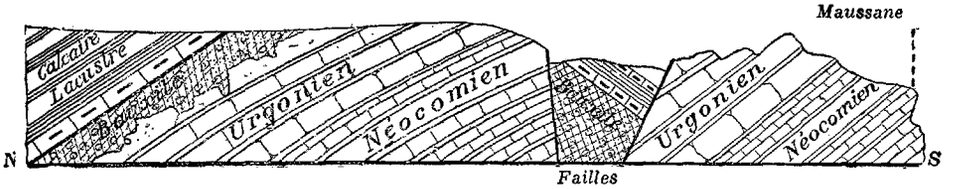

Disposition de la Bauxite, aux environs de Maussane, dans la région des Baux (d'après M. Collot).

Les gisements de la Bauxite sont multiples et se présentent dans des conditions très diverses ; tantôt elle forme des nappes d'épanchement interstratifiées dans des terrains de divers âges, tantôt des amas irréguliers occupant, dans les calcaires, des fentes, où il est difficile de méconnaître son origine éruptive et de ne pas l'attribuer à un dépôt de sources profondes. Aussi l'opinion de M. Dieulafait qui ne voudrait voir dans la Bauxite que le résultat de la décomposition quotidienne des roches granitiques doit-elle être rejetée. Quant à la date précise de son émission, elle a été interprétée de diverses façons. Certains auteurs contestaient les synchronismes des divers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gîtes de Bauxite, si répandus dans le S.-E. de la France; d'autres, avec M. Coquand, la considéraient comme le résultat d'un épanchement unique placé à la base des premiers dépôts du Garumnien (calcaires à *Lychnus*), quand sont survenues les observations récentes et très précises de M. Collot qui ont démontré que l'émission de la Bauxite était plus ancienne et venait se placer dans l'intervalle qui sépare l'Urgonien du Cénomanien (*C. rendus de l'Acad. des sciences*, 10 janv. 1887). Les gîtes de Bauxite, dans le S.-E. de la France, s'étendent, en effet, transgressivement sur les divers étages des terrains jurassiques et crétacés, depuis l'Infra-lias jusqu'à l'Urgonien, et se montrent ensuite recouverts par ceux qui s'étendent du Cénomanien au Danien. Ch. VÉLAIN.

2° INDUSTRIE. — La bauxite a jusqu'à présent dans la métallurgie un rôle qu'il est difficile de définir; aux hautes températures développées dans la fusion de l'acier, elle se ramollit sans se fondre et constitue une matière d'un emploi difficile, surtout en présence de l'oxyde de fer qui la fait fondre avec la plus grande facilité. Du reste les gisements peu importants rendront toujours ce produit cher et d'un approvisionnement difficile. Chauffée à haute température, la bauxite ferrugineuse donne un aluminate de fer infusible et inattaquable par les scories basiques, d'autant plus que la proportion de silice sera faible; les pisés et les briques réfractaires composés de bauxite ferrugineuse conviennent parfaitement pour les opérations où l'on aurait à craindre l'action corrosive des scories basiques, métalliques; s'il ne s'agit que de résister à une très haute température les produits réfractaires obtenus avec la bauxite reviennent à un prix trop élevé et l'emploi des revêtements siliceux est plus économique. On fait en général les briques avec quinze pour cent de bauxite crue, vingt-cinq d'argile et cinquante de bauxite calcinée réduite en sable; cette matière exige une très forte pression et une cuisson à une température fort élevée pour obtenir de la consistance; le retrait pris à la cuisson est considérable. En 1879, à Montataire et à Fourchambault, on a fait de la déphosphoration au four à puddler par la bauxite; il se forme un phosphate d'alumine, le plus stable de tous les phosphates que l'oxyde de carbone ne réduit pas même en présence de la silice; le fer obtenu avec des fontes phosphoreuses de Meurthe-et-Moselle ne renfermait plus que 0,08 pour 100 de phosphore; on comptait de 45 à 70 kilog. de bauxite par tonne de fonte puddlée, pour arriver à ce résultat; ce procédé n'a plus la même importance depuis que l'on fait la déphosphoration au convertisseur basique et sur sole magnésienne. On traite la bauxite dans quelques usines pour en retirer l'alumine pure calcinée ou hydratée qui sert à la teinture, à la céramique, à la production de l'aluminium, des sels d'alumine exempts de fer, etc. L. KNAB.

BIBL. : MINÉRALOGIE. — COQUAND, *Traité des roches*, 1857; *Bull. de la Soc. géolog. de France*, 2e série, t. XXVIII.— ROULE, *Annales des sc. géolog.*, 1881.— H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, *Ann. de chimie et de physique*, 3e série, t. LXI, 1861. —L. COLLOT, *Bull. de la Soc. géolog. de France*, 3e série, t. III et t. XV, 1887.

BAUZA (Filippo), géographe espagnol, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en Angleterre en 1833. Il accompagna Malaspina dans ses inspections navales et devint directeur du dépôt hydrographique à Madrid. C'est sous sa surveillance que furent publiées des cartes remarquables de l'Amérique du Sud. Il a été l'instigateur des travaux de Madoz et de don Francisco Coello, auteurs du *Dictionnaire géographique de l'Espagne* et de l'atlas important qui l'accompagne. C. K.

BAUZEMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. N. de Lunéville; 384 hab.

BAUZY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 309 hab.

BAVA (Giambattista-Eusebio, baron), général piémontais, né à Verceil en 1790, mort à Turin en 1854. Sous la domination française, sorti du prytanée militaire de Saint-Cyr, il fit les dernières campagnes de l'Empire et arriva au grade de capitaine. Entré dans l'armée piémontaise après 1814, il fut, en 1840, nommé lieutenant-général et créé baron. En 1848, il prit une part brillante à la victoire de Goito (30 mai). C'est lui qui, le 18 juil., par un mouvement aussi bien exécuté que conçu, s'empara de la position importante de Governolo. Il fut élevé à la dignité de général d'armée. En 1849, il fut ministre de la guerre. Comme inspecteur général de l'infanterie, il contribua puissamment à la réorganisation des forces militaires du Piémont. F. H.

BAVANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard, sur la rive droite du Doubs, au bord du canal du Rhône au Rhin; 1,063 hab.

BAVARES ou **BAVARI** (V. BABARI).

BAVARIA (V. MUNICH).

BAVAROISE (Art cul.). Boisson composée d'une infusion de thé, de sirop de capillaire et de lait. On remplace souvent le lait par du café ou du chocolat. Les bavaroises sont des boissons agréables et adoucissantes, qui diminuent la toux, facilitent la transpiration et procurent le sommeil. L'origine des bavaroises remonte au commencement du siècle dernier. Les princes de Bavière, pendant un séjour qu'ils firent à Paris à cette époque, allaient souvent au café Procope, prendre du thé. Ils se le faisaient servir dans des carafes de cristal, et, au lieu de sucre, ils y faisaient mettre du sirop de capillaire. Cette boisson nouvelle fut nommée bavaroise, du nom des princes. L.-F. P.

BAVAROISE DE GELÉE. Entremets sucré qui se prépare avec du lait, du sucre, des jaunes d'œuf, un peu de thé et que l'on fait cuire jusqu'à consistance de gelée.

BAVAY ou **BAVAI** (*Bavacum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes; 1,863 hab. Fonderie de fer et de cuivre; clouterie, fabrique de boulons et d'instruments aratoires. Ancienne cité très importante à l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains, capitale des Nerviens, elle avait une étendue très considérable lorsque l'empereur Tibère y fit son entrée solennelle (an XII); détruite par les barbares au commencement du VIe siècle, elle se releva sous l'influence de Brunehaut qui fit réparer les anciennes chaussées romaines qui y aboutissaient. Incendiée plusieurs fois au moyen âge et ruinée par Louis XI, en 1477, elle subit de nouveau l'épreuve du feu pendant les guerres du XVIe siècle; ses murailles furent abattues par Turenne en 1654. Bavay et sa prévôté furent réunis à la France par le traité de Nimègue (1678). Avant la Révolution, il y avait à Bavay un couvent de récollets, un autre des Sœurs grises, un collège, et pendant quelques années seulement, sous Louis XV, une subdélégation particulière du gouvernement militaire du Quesnoy. L'église, détruite en 1572, rebâtie en 1575, est surmontée d'un clocher qui date de 1781, et possède d'anciennes sculptures sur bois qu'on a restaurées en 1810. Il reste à Bavay d'intéressants monuments de l'époque romaine : forum, arc de triomphe, mosaïques, puits, souterrains, vaste cirque et tombeaux. Sept magnifiques chaussées, se dirigeant vers les extrémités de l'empire, avaient leur point de départ marqué, au milieu du forum, par une colonne heptagonale : une pyramide a été élevée en 1816 au même endroit sur un socle à sept faces qui porte gravés les noms de ces sept chaussées. Les médailles, monnaies et objets de toutes sortes, en or, argent et bronze, qui ont été mises au jour dans les fouilles faites à Bavay par l'abbé Carlier (1775-1818) ou après sa mort, ont été en grande partie réunis au musée de Douai. Bavay est la patrie de Jean Lemaire de Belges, historiographe de Marguerite d'Autriche. H. STEIN.

BIBL.: J. BAST, *Description de la ville de Bavay*, 1813, in-4.— I. LEBEAU, *Bavay, notice historique sur cette ville, ancienne capitale des Nerviens* (2e éd. augm. par Michaux aîné), 1859, in-8.— L. DELHAYE, *Histoire de la prévôté de Bavay, suivie d'une dissertation sur l'ancienne capitale de la Nervie*, 1873, in-8. — *Statistique archéologique du département du Nord*, 1867, t. II, pp. 709-713.

BAVAY (Charles de), magistrat belge, né à Bruxelles en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1801, mort dans cette ville en 1875. Il était avocat dans sa ville natale lorsque la révolution de 1830 éclata. Le gouvernement provisoire le nomma substitut du procureur général à Gand; il fut ensuite avocat général à Bruxelles, et enfin procureur général en 1844. C'est lui qui dirigea la plupart des poursuites intentées en matière politique pendant la période agitée de 1831 à 1853 : citons notamment les procès du journal orangiste *le Lynx*, en 1838, de la conspiration Vandersmissen et Vandermeer en 1842, celui des annexionistes de *Risquons-tout*, en 1848. — De Bavay était un partisan décidé de la peine de mort; telles étaient l'ardeur de sa conviction et l'indépendance de son caractère, qu'il combattit en 1867, dans une mercuriale publique, le projet d'abolition de l'échafaud présenté aux Chambres par le ministre de la justice, son chef hiérarchique. Lors des scandales financiers que révéla la déconfiture du célèbre Langrand-Dumonceau, banquerontier protégé par de puissantes influences cléricales, le procureur général de Bavay fut accusé de faiblesse coupable en faveur de plusieurs accusés et révoqué par le roi sur la proposition de M. Bara, ministre de la justice. E. H.

BAVELINCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villiers-Bocage; 188 hab.

BAVENO. Petite ville de la province de Novare (Piémont), à 12 kil. S.-O. de Pallanza, sur la rive occidentale du lac Majeur, en face des îles Borromées, et au pied du Motterone (1,491 m.); 1,800 hab. Carrières de granit de plusieurs variétés, mines de cuivre, kaolin.

BAVENT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 739 hab.

BAVÉOLE. Un des noms vulgaires du *Bluet* (V. ce mot).

BAVERANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Rochefort; 131 hab.

BAVEREL (Jean-Pierre), publiciste français, né à Paris le 3 août 1744, mort à Besançon le 18 sept. 1822. Après avoir terminé ses études dans cette ville, il fut ordonné prêtre et devint membre de l'Académie. Partisan des idées nouvelles, il fit partie de la Société populaire de Besançon et fut enfermé en 1793 comme suspect; sous l'Empire il fut chargé d'écrire une histoire des monuments de la Franche-Comté qui n'a point paru. Les brochures de Baverel sur les *maladies de la vigne* et les polémiques qu'elles provoquèrent sont oubliées, mais on consulte encore sa *Notice sur les graveurs qui nous ont laissé des estampes marquées de monogrammes, chiffres, rébus, lettres initiales*, etc. (Besançon, 1808, 2 vol. in-8), rédigée avec Malpé, capitaine d'artillerie. Les manuscrits de Baverel sont conservés à la bibliothèque de Besançon. M. Tx.

BAVERIO, en latin **BAVERIUS** (Jean ou Antoine), célèbre médecin italien, né à Imola, mort à Bologne en 1480. Il donna ses soins au pape Nicolas V, et ses contemporains ne tarissaient pas d'éloges sur sa science médicale. Il s'adonna aussi à la philosophie qu'il professa à Bologne ainsi que la logique et la morale. Son seul ouvrage est intitulé : *Consilia de re medica, sive de morborum curationibus liber* (Bologne, 1489, in-fol.); réimprimé à Paris en 1521, et à Strasbourg en 1542.

BAVETTE. I. Technologie. — 1° *Boyauderie.* On appelle *bavette* la pièce de cuir que l'ouvrier boyaudier met sur sa poitrine après avoir terminé la première opération du dégraissage. L'ouvrier a devant lui le baquet qui contient les boyaux, et qu'il souffle successivement; si le boyau présente un trou peu considérable, le boyaudier pince cette partie d'intestin, la double et l'entoure d'un fil qu'il noue d'une seule main; la bavette appuyant contre le baquet presse le fil qui fait résistance, et de cette manière on peut faire le nœud.

2° *Construction.* On appelle *bavettes* les bandes de métal qui servent de recouvrement; telles sont les lames de zinc fixées au-devant des croisées ou des lucarnes pour rejeter les eaux; les lames de plomb placées sur les arêtiers des couvertures en ardoises et enfin les feuilles de métal qui recouvrent les saillies et les bandeaux. L. K.

II. Pêche. — Faîtière de terre dont on couvre les œils-de-bœuf dans les saurisseries et qui sont disposées de façon à donner issue à la fumée.

BAVEUSE (Zool.). Nom vulgaire par lequel les pêcheurs de nos côtes désignent les *Blennies*, Poissons de l'ordre des *Acanthoptérygiens* et de la famille des *Blenniidés* (V. ces mots).

BAVIA (Entom.). Genre d'Arachnides de la famille des Attides, proposé par nous en 1877, et correspondant à une partie du genre *Acompse* L. Koch. Le genre *Bavia* est caractérisé par le céphalothorax court, large et déprimé, l'abdomen étroit et acuminé en arrière, les pattes postérieures entièrement mutiques, enfin par la marge inférieure des chélicères pourvue d'une série de dents, tandis que chez la plupart des Attides elle n'offre qu'une seule dent. L'espèce type, *B. aericeps* E. Sim., dont *Acompse suavis* L. Koch est synonyme, est répandue en Malaisie et en Australie; *B. sexpunctata* Dalesch. (*Acompse dulcinervis* L. Koch) habite les mêmes régions. Ces espèces ont été classées par Thorell dans le genre *Marpiusa*. E. Simon.

BAVIER (Simon), homme d'Etat suisse, né le 16 sept. 1825 à Coire dans les Grisons, se destina à la carrière d'ingénieur, fréquenta dans ce but les écoles polytechniques de Stuttgart et de Carlsruhe et prit après l'obtention de son diplôme une part active à la construction, soit du réseau ferré du Rheinthal (1853-1855), soit de la ligne de Parme à Plaisance (1857-1858). Les débats sur le tunnel alpin, où étaient engagés les plus graves intérêts de la Suisse orientale, lui suggérèrent deux brochures, la première en 1871 où il traita à fond la question du percement du Splugen, la deuxième en 1879, intitulée *Routes des Alpes*. Nommé en 1851 membre du grand conseil des Grisons, M. Bavier représenta à partir de 1863 son canton d'origine au Conseil national où il siégea au centre gauche et combattit la politique de la majorité en faveur du tunnel du Gothard. Le tact et l'impartialité dont il fit preuve dans les délicates fonctions de commissaire, en 1876, lors des troubles électoraux du Tessin, le recommandèrent en 1878 pour un siège au Conseil fédéral. Il y géra de 1878 à 1880 le département des finances, de 1880 à 1882 celui des postes et chemins de fer et dirigea en 1881 les délibérations du Congrès international des transports par voie ferrée. M. Bavier a échangé en 1882 la présidence de la Confédération suisse contre l'ambassade de Rome. Ernest Stroehlin.

BAVIÈRE. I. Généralités. — Le royaume de Bavière fait partie de l'empire allemand; il est le second des États de l'Allemagne par son étendue et sa population; son histoire lui assigne une place parmi les puissances secondaires de l'Europe. Situé dans l'Allemagne du Sud, il se divise en deux parties inégales : la Bavière proprement dite et le Palatinat rhénan. La Bavière est comprise entre 6° 39′ et 11° 30′ long. E., 47° 16′ et 50° 33′ lat. N.; le Palatinat rhénan ou bavarois entre 5° 44′ et 6° 10′ long. E., 48° 58′ et 49° 49′ lat. N. — La Bavière proprement dite est limitée à l'E. par l'Autriche (Bohême, Haute-Autriche); au S.-E. et au S. par l'Autriche (Salzbourg et Tirol); au S.-O. par la Suisse; à l'O. par le Wurttemberg; au N.-O. par les grands-duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt; au N. par la Prusse (Hesse-Nassau), plusieurs principautés thuringiennes (Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen, Saxe-Cobourg-Gotha, Reuss [branche cadette]), et le royaume de Saxe. Le Palatinat rhénan est situé sur la rive gauche du Rhin, entre l'Alsace-Lorraine, la Prusse rhénane, les grands-duchés de Hesse et de Bade. — La Bavière proprement dite a 69,926 kil. q. et 4,719,964 hab. (67,5 hab. au kil. q.), le Palatinat rhénan a 5,937 kil. q. et 696,216 hab. (117,4 hab. au kil. q.), ce qui fait pour l'ensemble du royaume 75,863 kil. q. et 5,416,180 hab. au recensement de déc. 1885 (71,4 hab. au kil. q.). Nous nous occuperons surtout ici de la fraction orientale de la Bavière, renvoyant pour tous les détails relatifs au *Palatinat* à l'article qui lui sera spécialement consacré.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

II. Géographie physique.— 1° Orographie. — Au point de vue orographique la Bavière comprend deux parties : la partie méridionale se rattache à la région alpestre; la partie septentrionale au haut plateau de l'Europe centrale ; entre les deux coule le Danube ; du pied des Alpes jusqu'au fleuve s'étend la haute plaine de Souabe et de Bavière qu'on peut rattacher au système alpestre, et qui est la plaine la plus élevée qui borde les Alpes, car son altitude moyenne est de 500 m. Les Alpes bavaroises sont calcaires avec des sommets triasiques (Zugspitze, etc.) ; la plaine qu'elles dominent est de formation tertiaire; mais la molasse, l'argile, le calcaire lacustre y sont en bien des points recouverts par les alluvions. Au pied des montagnes on trouve une rangée de lacs, jadis beaucoup plus étendus. — La partie bavaroise des Alpes se compose de chaines orientées de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. et de l'O. à l'E. (V. Alpes) ; ces chaines parallèles les unes aux autres, qui s'étagent au-dessus de la plaine, sont entaillées par des vallées profondes, perpendiculaires à leur direction générale (Iller, Lech, Isar, Inn, Achen, Saalach, Salza, etc.). On les répartit entre trois groupes : Alpes Algaviennes, du lac de Constance au Lech; Alpes de Bavière, du Lech à l'Inn ; Alpes de Salzbourg, de l'Inn à la Salzach. Le plus haut pic des Alpes Algaviennes est le Mädeler Gabel (2,643 m.), situé sur la frontière de l'Autriche ; un peu au N. est le Nebelhorn (2,236 m.); le point culminant des Alpes de Bavière, qui est aussi le plus haut sommet de l'Empire allemand, porte le nom de Zugspitze (2,960 m.); au N., est la ligne de l'Ampergebirge et du Benediktenwand (1,786 m.); entre l'Isar et l'Inn est la muraille du Mangfall ; au centre des Alpes bavaroises, la passe d'Achen par où l'on descend sur le Tirol ; les Alpes de Salzbourg renferment le Watzmann (2,714 m.) qui plonge de près de 2,000 m. sur le Kœnigssee. Les grandes routes remontent les vallées de l'Inn et de la Salzach. — La plaine de Souabe et de Bavière comprend deux zones séparées par une rangée de hauteurs, d'ailleurs peu accusées ; la première, haute de 950 à 650 m., renferme la plaine de Füssen (sur le Lech) et une série de lacs, Ammersee, Würmsee, Kochelsee, Walchersee, Tegernsee, Chiemsee; la zone septentrionale (600 à 400 m.) est sur beaucoup de points marécageuse; elle comprend le Lechfeld, le Donau Moos, la plaine de Munich, avec le Dachauer et l'Erdinger Moos.

Si nous franchissons le Danube, nous rencontrons une région qui appartient aux plateaux de l'Europe centrale. Ici encore, les accidents de terrain les plus prononcés, les montagnes proprement dites se trouvent aux frontières de la Bavière. En première ligne il convient de citer le Bœhmerwald ou Forêt de Bohême; long d'environ 220 kil. depuis le Danube jusqu'aux sources de l'Eger, ce massif isole la Bavière de la Bohême. Ses arêtes de gneiss n'atteignent nulle part 1,500 m. d'alt. : le Blöckenstein s'arrête à 1,378, le Rachel à 1,457, le Grand Arber à 1,458; le Tillenberg au N. n'en a plus que 939. La partie méridionale, couverte d'épaisses forêts où Schiller a placé la scène de ses *Brigands*, se prolonge le long du Danube par les sommets moins accentués de la Forêt de Bavière ou Bayrischerwald (Dreitannen-Riegel, 1,216 m.). Au N. le Bœhmerwald se relie au Fichtelgebirge « petit massif schisteux, à cimes granitiques, de nature pauvre, d'étendue restreinte et de hauteur médiocre, mais auquel sa position centrale, au milieu de systèmes de montagnes et des bassins fluviaux de l'Allemagne, prête un intérêt particulier ». Ses points culminants sont le Schneeberg (1,053 m.), l'Ochsenkopf (1,017 m.). Au N., il se rattache par le Frankenwald à la Forêt de Thuringe ou Thuringerwald qui est en dehors du territoire bavarois. En revanche, celui-ci possède une grande partie des reliefs volcaniques du Rhœn et du Spessart. Le Rhœn est un soulèvement d'origine plutonienne, dominé par des coupoles basaltiques, désert, dénudé, parfois marécageux, couvert de ruines du moyen âge. Son point le plus haut est le Kreuzberg (930 m.). Le Spessart, dominé par le Geiersberg (585 m.), continue le Rhœn dans le grand coude du Main ; il est couvert de forêts de chênes et de sapins, jadis refuge de brigands restés légendaires. Les contreforts de l'Odenwald touchent à la Bavière. — Si nous revenons maintenant à l'intérieur du pays, au S. du Main, au N. du Danube, nous trouvons un plateau tertiaire dominé par deux alignements qui vont du S. au N. et entamé par deux plaines. L'alignement occidental, dont la structure géologique est la même que celle du plateau, comprend les Franken-Höhe et le Steigerwald entre la Tauber et la Regnitz avec des sommets de 500 à 550 m.; il se relie par le Herdtfeld au massif du Raube Alp (hors de Bavière) et sépare le pays souabe du pays franconien ; entre ces collines et le Spessart s'étend un plateau de muschelkalk raviné par les vallées du Main, de la Tauber et de leurs affluents. A l'E. du Herdtfeld est la dépression du Ries où coule la Wœrnitz. Le Jura franconien proprement dit, formé de calcaire jurassique, va du Danube au Fichtelgebirge entre les plaines où coulent la Regnitz au N.-O. et la Naab au S.-E. avec les grandes cités de Nuremberg et Ratisbonne. Les points les plus élevés du Jura franconien (qui n'est pas très pittoresque, bien qu'on ait découvert une Suisse franconienne entre Erlangen et Baireuth) sont le Kalvariberg (646 m.), le Friedelberg (677 m.), le Kleiner Culm (628 m.). Ils culminent au-dessus du plateau de lias du Haut-Palatinat qui s'étend jusqu'au Fichtelgebirge et au Bœhmerwald.

2° Hydrographie. — La plus grande partie des cours d'eau de la Bavière dépendent du bassin du Danube ; celui du Main, affluent du Rhin, occupe une fraction notable du royaume, presque toute la région septentrionale ; à l'angle S.-O., quelques ruisseaux vont directement au Rhin ou plutôt au lac de Constance ; à l'angle N.-E., l'Eger prend sa source, c'est un affluent de l'Elbe ; non loin est aussi la source de la Saale, un autre affluent de l'Elbe. Enfin, au N.-O. la Fulda et l'Ulster, tributaires du Weser, drainent quelques kil. q. de sol bavarois.

Des deux régions orographiques que nous avons signalées, l'une, la région alpestre, appartient tout entière au bassin du Danube ; l'autre, la région des plateaux de l'Europe centrale, se partage entre les bassins du Danube et du Main. Le bassin du Danube comprend plus des deux tiers de la Bavière ; le fleuve y entre à Ulm (alt. 460 m.) et en sort à Passau (alt. 280 m.) « et baigne de ses eaux paresseuses, fort différentes des flots rapides et verts de ses affluents alpestres, des bords qui, à peu d'exceptions près, sont loin d'être pittoresques. Au S. s'étend presque à l'infini une haute plaine cultivée en blé... ; au N., au contraire, se rapprochent plus ou moins de l'artère fluviale les hauteurs qui délimitent le bassin du Danube ». Le Danube coule vers le N.-E. depuis Ulm jusqu'à Ratisbonne, vers le S.-E. de Ratisbonne à Passau, quand il longe les contreforts du Bœhmerwald. Il arrose dans la première section Ulm, Günzburg, Dillingen, Hochstædt, Donauwœrth, Neuburg, Ingolstadt, Kelheim ; dans la seconde, Ratisbonne, Straubing, Deggendorf, Vilshofen, Passau. De ce que nous avons dit plus haut, il ressort qu'en Bavière les affluents de droite du Danube qui viennent des Alpes et traversent une large plaine sont beaucoup plus importants que ceux de la rive gauche. Le plus important, l'Inn, égal au fleuve lui-même par le développement de son cours et le volume de ses eaux, n'a en Bavière que son cours inférieur et que la moindre partie de son bassin. Les trois autres principaux (Iller, Isar, Lech) sont à peu près entièrement bavarois ; leurs sources sont situées dans le massif alpestre et très voisines les unes des autres ; ils divergent ensuite en éventail, de telle sorte que leurs embouchures respectives sont distantes de 75 à 110 kil. L'Iller prend sa source en Bavière, y arrose Kempten et sert de frontière entre la Bavière et le Wurttemberg. Le Danube reçoit ensuite quelques petites rivières parallèles à l'Iller ; Roth, Günz, Mindel, Zusam. Le Lech, né en Autriche dans le Vorarlberg (Alpes algaviennes), entre en Bavière près de Füssen et coule

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du S. au N. en traversant le Lechfeld et arrosant Augsbourg; il reçoit à gauche la Wertach et la Schumtter. Le Danube reçoit ensuite six petites rivières: Paar, Ilm, Abens, Grande et Petite Laber, Aitrach; puis l'Isar, la rivière bavaroise par excellence. L'Isar vient du Tirol où il naît, au N. d'Innsbrück, entre en Bavière, traverse une des régions des Alpes les plus pittoresques et les plus émaillées de lacs, baigne Munich, Freising, Landshut, dans une zone de vastes marécages tourbeux. Ses affluents sont: à gauche, le Laisach, le Würm, déversoir du Würmsee, l'Amper, déversoir de l'Ammersee; à droite, le Sempt. Avant l'Inn, le Danube se grossit encore du Vils. L'Inn entre en Bavière, près de Kufstein, forteresse historique, arrose Rosenheim, nœud de chemin de fer, tourne à l'E. et forme quelque temps la frontière entre la Bavière et l'Autriche; parmi ses tributaires, les seuls qui nous intéressent sont l'Isen et le Rott à gauche; l'Alz, déversoir du Chiemsee à droite; il faut enfin rappeler que la Salzach, affluent autrichien de l'Inn, forme une partie de la frontière et reçoit les eaux du Kœnigssee, lac bavarois, et de la Saalach qui traverse la pointe sud-orientale de la Bavière.

Les affluents de gauche du Danube sont: la Wœrnitz qui coule dans la dépression du Reis, où se trouve Nordlingen; l'Altmühl, qui vient des Franken Höhe, coule presque parallèlement au fleuve et dont le bassin n'est séparé de celui de la Regnitz, affluent du Main, que par un dos de terrain à peine marqué; il reçoit le Schwarzbach; le plus grand affluent de gauche du Danube, en Bavière, est le Naab; il coule entre le Jura franconien et le Bœhmerwald, draine le plateau du Haut-Palatinat par ses différentes sources (Wald Naab, Fichtel Naab, Heide Naab), et arrose une assez belle plaine; le Naab reçoit à droite le Vils. Le Regen, venu des plus hauts sommets du Bœhmerwald, n'arrose aucune ville notable; c'est la dernière des rivières de cette région qui mérite une mention.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer en parlant de l'orographie de la région alpestre de la Bavière, une des caractéristiques de ces provinces est le grand nombre de bassins d'eau stagnante, lacs et marécages, ceux-ci représentant le dernier vestige d'anciens bassins lacustres fort étendus. Le lac le plus vaste est celui de Constance, dont la Bavière possède un coin de rivage. C'est ensuite le Chiemsee; le plus haut situé est dans le massif du Wetterstein, l'Obere-Blanc-Gumpe, du Rainthal (1,174 m.); le plus pittoresque, le Kœnigssee; il n'y a pas de lac considérable dans le bassin de l'Iller; dans celui du Lech, les lacs, assez petits (Hopfensee, Baumsee), s'allongent à peu de distance du pied de la muraille alpestre; ceux du bassin de l'Isar présentent plus de variété, l'Ammersee et le Würmsee (ou lac de Starnberg) sont relativement grands; plus près des Alpes, le Walchensee, le Kochelsee, le Tegernsee, le Schliersee; dans le bassin de l'Inn, nous trouvons le Sinnsee, le Chiemsee, le Wachingersee, le Kœnigssee. Plus bas dans la plaine sont les vastes marais tourbeux désignés sous le nom de *Moos*. Nous citerons le Donau-Moos, presque desséché, au S. de Neuburg; dans le bassin de l'Isar, le Hasel-Moos au N. du Kochelsee; le Dachauer-Moos, au N. de Munich: non loin l'Erdinger et le Freisinger à l'E. et à l'O. de l'Isar, à la hauteur de Freising; dans le bassin de l'Inn, le Filz, au S.-O. de Rosenheim, le Filz et le Frei-Moos près du Chiemsee.

Le Main possède en Bavière un développement fluvial d'environ 450 kil., depuis sa double source dans le Fichtelgebirge (Main-Blanc), et sur le plateau du Haut-Palatinat (Main-Rouge), jusqu'à son entrée dans la Hesse-Darmstadt; le Main-Blanc, venu de l'Ochsenkopf, passe à Kulmbach, le Main-Rouge à Baireuth, la rivière qu'ils constituent déroule ses larges sinuosités à travers la Franconie. « Le Main, dit M. Himly, offre de grandes facilités à la navigation, à cause de sa nature pacifique et régulière, qui ne connaît ni cascades, ni rapides, ni récifs, ni îles, et il était fort fréquenté autrefois, en dépit des trente-deux péages qu'on y avait établis; il l'est beaucoup moins aujourd'hui, malgré la suppression de ces entraves, parce que le manque d'eau en été, et en toute saison les grands détours, occasionnent des retards dont ne s'accommode plus le commerce de notre temps. Mais sa large vallée, à laquelle aboutissent dans le haut cours celle de la Regnitz, et dans le cours moyen celle de la Saale franconienne et de la Tauber, est toujours un vrai jardin, riche en blé, en fruits, en vins; grâce à elle la Franconie compte parmi les contrées les plus fertiles de l'Allemagne. Le cours paisible du Main a de tout temps rendu très faciles les communications entre les deux rives, dont la fréquence est dénotée par des ponts extrêmement nombreux; c'est ce qui explique pourquoi il n'a jamais formé une frontière politique ou ethnographique. Le centre de la vallée du Main est Wurtzbourg; plus haut, il arrose Schweinfurt et Kitzingen, plus bas Aschaffenburg et Dettingen. Son grand affluent est la Regnitz, presque aussi abondante que le Main. La Pegnitz, sortie des contreforts du Fichtelgebirge, se rencontre dans la plaine de Nuremberg avec la Rezat-Rednitz sortie des Franken-Höhe; leur réunion constitue la Regnitz; Nuremberg sur la Pegnitz, Ansbach, sur la Rezat, Fürth, Erlangen, Bamberg sur la Regnitz, sont des villes importantes par leur histoire ou leur industrie. La Tauber, rivière à demi wurttembergoise, arrose Rothenburg en Bavière. Au N., le Main reçoit du Frankenwald la Holdach, du Rhœn la Saale franconienne qui baigne Kissingen.

3° Climat. — Le climat est continental et froid surtout pour la latitude; il est plus rude que celui de la plaine de l'Allemagne du Nord, ce qui tient à l'altitude moyenne du sol; dans les Alpes, le Bœhmerwald, le Rhœn, le Spessart, l'hiver est long et rigoureux; la température moyenne est de 7°,2 à Kempten, 7°,4 à Munich, 8° à Nuremberg; elle atteint près de 9° à Lindau sur le lac de Constance, et à Wurtzbourg; dans le Palatinat rhénan elle est de 10°. Les vents dominants sont ceux du S.-O. et du N.-O.; le ciel est très brumeux dans la vallée du Danube. A.-M. Berthelot.

III. Anthropologie et Ethnographie. — A l'époque quaternaire, tout le S. de la Bavière, jusqu'à la latitude de Munich environ, était couvert de glaciers. Ce n'est donc que dans le N. et dans le centre de ce pays que l'on peut s'attendre à trouver des restes de l'homme de cette époque. Les stations sont assez nombreuses; on en trouve dans la vallée du Danube, près de *Ratisbonne* et à *Nordlingen;* dans le Jura franconien, à *Muggendorf;* à *Pottenstein* (vallée du Vizent), près de *Wurtzbourg*, etc. Les pierres taillées et les objets en os et en bois de cerf que l'on y a recueillis rappellent ceux des autres stations quaternaires de l'Europe; mais on n'y a point trouvé de crânes ou d'ossements en bon état. A côté de ces stations paléolithiques, on en trouve d'autres qui datent de l'époque de la pierre taillée. Les grottes de la vallée du Vizent (Haute Franconie) et de ses affluents, entre Bamberg et Baireuth, sont remplies d'objets et d'armes en pierre polie, en os, en bois, en argile, en bois de cerf, etc., qui dénotent, chez ceux qui les ont fabriqués, un degré de civilisation assez élevé. Les rudes habitants primitifs de la Franconie étaient des agriculteurs connaissant la poterie, le tissage des étoffes. Ils avaient aussi un goût prononcé pour les arts graphiques. Leurs contemporains, qui peuplèrent le S. de la Bavière après la retraite des glaciers, construisaient des habitations lacustres: on a découvert des palafittes analogues à ceux de la Suisse au bord du lac de Wurm et sur d'autres points du royaume. Les restes de tranchées ou de fosses que l'on a découverts entre la vallée de la Regnitz et les sources de l'Altmühl, affluents de gauche du Danube, sont attribués également aux travaux de défense ou de canalisation de ces tribus néolithiques. Cette population primitive, issue peut-être des mélanges de l'homme quaternaire avec les envahisseurs venus de l'E., a adopté ensuite l'usage du bronze et du fer. La civilisation de ces deux époques en Bavière, à en juger d'après les objets provenant des tombeaux alignés, des *tumuli*, etc., ressemble en tout à celle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que l'on a constatée dans le reste de l'Allemagne du Sud, en Suisse, en Bohême, en Silésie, dans une grande partie de la France, dans la Haute-Italie et même dans le Caucase (cimetière de Koban) : c'est l'âge du bronze méridional et l'époque du fer avec ses deux périodes successives de Hallstatt et de la Tène, appelées ainsi du nom de deux localités célèbres une en Autriche, l'autre en Suisse, où l'on a trouvé le plus grand nombre d'objets caractéristiques. Doit-on identifier cette population avec les Celtes et les Rhètes ou Rasènes des auteurs anciens ? C'est probable, et en tout cas, les données historiques font voir que les premières tribus dites germaniques, les *Cattes*, les *Quades*, les *Marcomans*, les *Suèves*, ont déjà trouvé le sol de la Bavière occupé par les aborigènes. D'ailleurs l'époque de Hallstatt s'étend, d'après les auteurs allemands, du x^e^ au v^e^ siècle av. J.-C. et va même au delà ; tandis que celle de la Tène se prolonge jusqu'au commencement de l'ère chrétienne; d'autre part, l'on s'accorde à dire que la première invasion germanique en Bavière a eu lieu vers le IV^e^ siècle avant l'ère chrétienne. L'occupation romaine de la Bavière méridionale, l'invasion (au v^e^ ou au VI^e^ siècle de notre ère) des *Baïouvares*, ou *Bavarois*, mélange probable de *Marcomans* et de *Quades*, les invasions postérieures des *Francs*, des *Souabes*, des *Slaves* désignent les éléments qui ont pris part à la constitution de la nation des *Bavarois* d'aujourd'hui.

La population actuelle de la Bavière a été l'objet d'études spéciales et très complètes de la part des anthropologistes bavarois au premier rang desquels figure M. Ranke. Les statistiques relatives à la couleur de cheveux et des yeux des enfants fréquentant l'école ont établi que, pris en masse, les Bavarois diffèrent du reste des Allemands par la couleur foncée des yeux et des cheveux : sur 100 enfants, 21 ont le type brun pur et 20 le type blond (le reste présente des types intermédiaires); en Prusse, les chiffres correspondants sont : 11,6 et 35. Les yeux bleus et les cheveux blonds prédominent dans le N. de la Bavière et surtout dans les trois provinces de la Franconie ; le nombre de bruns y est à peine de 16 à 20 pour cent du nombre total des élèves et il existe des districts où ce chiffre s'abaisse jusqu'à 11 pour cent, comme en Prusse. Le nombre de bruns augmente un peu dans la province de Souabe, où la plupart des districts donnent une proportion de bruns de 21 à 25 pour cent du nombre total; mais il y a encore des districts avec 16, 15 et même 13 pour cent de bruns seulement. Dans le Haut-Palatinat, on voit presque les mêmes proportions ; mais dans les provinces de la Haute et Basse-Bavière les bruns prédominent positivement : dans deux districts seulement leur proportion s'abaisse jusqu'à 20 pour cent, tandis que partout elle se maintient entre 21 et 25 pour cent, et dans une dizaine de districts du S. et de l'E. elle atteint 26, 29 pour cent et au delà, chiffres extrêmes pour toute l'Allemagne. En somme, le nombre de bruns va en augmentant du N.-O. au S.-E., depuis les bords du Main jusqu'aux Alpes et aux montagnes de la Forêt Bavaroise, sauf dans la province de Souabe. Nous verrons plus bas la raison de cette particularité.

Tout autre est la distribution de la population suivant la taille, autant que l'on puisse juger d'après les mesures prises par M. Ranke sur 45,400 conscrits. Les *hautes tailles* prédominent dans toutes les régions montagneuses qui limitent la Bavière au S. (Alpes bavaroises et Alpes algaviennes), à l'E. (Bayrischerwald) et au N. (Fichtelgebirge et Spessart); tandis que c'est dans la plaine du Danube que le nombre de *petites tailles* est le plus considérable. Doit-on attribuer cette différence à la race ou bien aux conditions d'existence ? M. Ranke est plutôt porté à accepter la dernière interprétation ; en effet, on voit par exemple dans les régions montagneuses du S., des Souabes, des Alamans et des Bavarois présenter presque le même nombre d'individus de haute taille, tandis que dans les plaines du Danube les mêmes populations présentent le maximum des individus de petite taille. La fréquence de hautes tailles ne va de pair non plus ni avec la couleur des cheveux ni avec la forme du crâne, car on trouve un grand nombre d'individus de haute taille aussi bien parmi les brachycéphales bruns des Alpes Bavaroises que parmi les dolichocéphales plus ou moins blonds de la plaine du Main. Par contre, dans une même population, par exemple parmi les habitants de la Franconie, on trouve des individus de taille élevée dans les districts agricoles ayant un sol fertile, et de petits individus dans les districts industriels des tisserands où la misère est très grande.

Ainsi donc, d'après ces données, trop restreintes encore il est vrai, M. Ranke croit pouvoir affirmer : 1° que c'est principalement la structure du sol, et ensuite la nourriture qui exercent l'influence sur le développement de la taille ; 2° qu'en Bavière le type brun n'est pas toujours nécessairement lié à la petite taille ; 3° que la taille n'est pas en rapport avec la forme du crâne, mais plutôt avec la position géographique plus ou moins élevée de l'habitat ; 4° que la taille ne révèle aucune particularité qu'on puisse attribuer à l'influence des éléments ethniques, et qu'enfin, 5°, en général les agriculteurs sont plus grands que les habitants des districts industriels. En ce qui concerne les habitants des villes et des campagnes, les résultats comparatifs sont contradictoires. Notons pour terminer que, d'après nos calculs, la taille la plus fréquente parmi les conscrits bavarois est celle de 1^m^62 (27 districts sur 177); viennent ensuite : la taille de 1^m^65 (20 districts) et de 1^m^61 (19 districts).

La conformation de la tête cadre mieux avec la couleur des cheveux : la répartition des *têtes rondes* et des *têtes allongées* suit la même règle que celle des bruns et des blonds. La population bavaroise est très brachycéphale en général. D'après les mesures prises par M. Ranke sur 1,700 crânes et sur 100 vivants, l'indice céphalique, ou le rapport centésimal de la largeur à la longueur du crâne est de 83,2 en moyenne, mais il varie suivant les localités. Il est en général plus élevé dans le S. que dans le N., et cela tient à des causes ethniques et non physiologiques. En effet, la brachycéphalie augmente depuis les frontières du grand-duché de Hesse, où l'indice est de 78 et le nombre de crânes brachycéphales seulement de 47 pour cent du nombre total, jusqu'aux Alpes Bavaroises où l'indice monte à 85 et le nombre de crânes brachycéphales est de 81 pour cent. Cependant il faut dire que la brachycéphalie augmente également vers le N.-E., dans le Haut-Palatinat et vers l'O. de la Bavière (près de la Souabe). Ce fait peut s'expliquer par des mélanges avec les Slaves dans la première province, avec les populations brachycéphales du Wurttemberg dans la seconde.

En somme, en résumant tous les caractères, on peut dire que la population de la Bavière est composée de quatre groupes distincts : 1° Les *Bavarois proprement dits*, occupant les provinces de la Haute et Basse-Bavière. Ils sont issus du mélange des anciens Bavarois ou Boïouvares, tribu germanique faiblement dolichocéphale, avec les Rhéto-Romains très brachycéphales. Ils sont très bruns et brachycéphales ; ils ont la face allongée et les orbites hautes. 2° Les *Bavarois du Haut-Palatinat*, plus brachycéphales que les précédents et un peu moins bruns, par suite de mélanges avec les Slaves (Bohémiens) et les Francs. 3° Les *Franconiens*, anciens descendants des Francs mêlés de Bavarois et de Slaves ; ils occupent les trois provinces de Haute, Basse et Moyenne Franconie ; ils sont moins brachycéphales que les Bavarois et se rapprochent du type blond de l'Allemagne centrale. Leur visage est plus large et leurs orbites sont moins hautes que chez les Bavarois. 4° Les *Souabes* ou *Souabo-Alamans* sont cantonnés dans la province de Souabe, à l'O. du Lech, limite ethnographique entre les Souabes et les Bavarois en général. Comme leurs frères du Wurttemberg, ils sont très brachycéphales et moins bruns que les Bavarois. Les descendants les moins mélangés des anciens Ala-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mans sont probablement confinés dans la haute vallée de l'Iller, connue à cause d'eux sous le nom d'*Algau*. A ces différences dans le type physique correspondent assez bien les différences dans le type moral et ethnique entre les Bavarois, les Souabes et les Franconiens. Les Franconiens se distinguent le plus dans l'Allemagne du Sud par l'agilité, la souplesse, l'élégance du corps, aussi bien que par l'élan, par leur gaieté et par leur amour de l'indépendance. Les Souabes sont plus graves, mais aussi plus réfléchis. Les habitants de la Basse-Bavière entre Ratisbonne et Passau ont une physionomie intelligente, de la présence d'esprit, mais ils sont violents et batailleurs, prompts à saisir le couteau comme les peuples du Midi. Quant aux habitants du plateau, ce sont de tous les Bavarois ceux qui peuvent le moins prétendre soit à la beauté du visage, soit à la grâce de la démarche ou à la politesse des manières. D'autre part, c'est la population la plus robuste de l'Europe et qui ne connaît presque pas la maladie. Une nourriture abondante et saine, formée principalement de pâtes, est une des causes de cet état de prospérité physique. J. Deniker.

IV. Démographie. — Le royaume de Bavière s'étend, avons-nous dit, sur 75,863,40 kil. q. Sa population était au 1er déc. 1885 de 5,416,180 hab. Ils se répartissent comme suit entre les provinces :

PROVINCES	CHEFS-LIEUX	SUPERFICIE EN KIL. Q.	POPULATION EN 1885.	NOMBRE D'HABITANTS par kil. q.	NOMBRE de CENTRES D'HABITATION en 1834.
Haute-Bavière	Munich	16.726	1.004.716	60,07	13.409
Basse-Bavière	Landshut	10.759	660.616	61,4	11.925
Souabe	Augsbourg	9.812	649.450	66,2	4.340
Haut-Palatinat	Ratisbonne	9.659	537.953	55,69	5.566
Franconie supérieure	Baireuth	6.999	576.028	82,3	3.562
Franconie moyenne	Ansbach	7.573	671.336	88,6	3.274
Franconie inférieure	Wurtzbourg	8.398	619.865	73,8	2.042
Palatinat rhénan	Spire	5.937	696.216	117,27	1.909
Total		75.863	5.416.180	71,4	46.027

La densité de la population est donc à peu près la même qu'en France, moindre que dans la majorité des Etats allemands (densité de l'Empire allemand 84 hab. par kil. q.). Les écarts entre les provinces ne sont pas extrêmement considérables, surtout si on fait abstraction du Palatinat rhénan. La densité est double dans cette province de celle du Haut-Palatinat ; dans la Franconie moyenne, qui vient au second rang, elle n'est guère plus forte que de moitié.

Il est aisé de voir que ces huit provinces se divisent en trois groupes. Le premier comprend celles du bassin du Danube, Haute et Basse-Bavière, Souabe, Haut-Palatinat ; c'est le vieux duché bavarois. Ces provinces ont près des deux tiers de la surface totale (47,000 kil. q.), mais à peine la moitié de la population (2,840,000 hab.) ; en revanche plus des trois quarts des villages et centres de population (35,200 sur 46,000) ; non seulement la densité de la population est faible (60 hab. par kil. q.), mais celle-ci est éparpillée. — Le second groupe comprend les trois provinces de Franconie, c'est le bassin du Main, annexé à la Bavière au début du XIXe siècle. Sur 23,000 kil. q. nous y trouvons 1,900,000 hab., 80 par kil. q., et seulement 8,900 centres de population. — Dans le Palatinat rhénan 700,000 hab. vivent sur moins de 6,000 kil. q. (117 par kil. q.), dans 1,900 villes, villages ou hameaux. — Sur 10 kil. q. nous trouvons 111 villages dans la Basse-Bavière, 32 dans le Palatinat rhénan, 24 dans la Franconie inférieure. 1,000 hab. sont répartis entre 18 villages dans la Basse-Bavière, entre moins de 3 dans le Palatinat rhénan.

Le *mouvement de la population*, depuis la constitution définitive du royaume de Bavière, se traduit par les chiffres suivants :

En 1818 on compte		3.681.800	habitants
1831	—	4.102.000	—
1840	—	4.329.000	—
1852	—	4.522.000	—
1861	—	4.657.000	—
1871	—	4.863.000	—
1880	—	5.285.000	—
1885	—	5.416.000	—

Ces chiffres font ressortir une progression de 0,38 % par an de 1840 à 1867 ; à partir de 1871 le mouvement s'accélère pour atteindre 1,05 de 1875 à 1880 ; c'est encore une proportion inférieure à celle de l'ensemble de l'Allemagne ; elle est retombée à 0,50 entre les deux derniers dénombrements (1880-1885). Si on décompose les résultats par provinces, on voit que depuis 1880 la population de la Haute-Bavière a augmenté assez rapidement (de 5 %), que celle de la Franconie inférieure a diminué (de 1 %), que dans les autres provinces les chiffres sont voisins de la moyenne générale (2 1/2 %). De 1818 à 1880 l'augmentation totale est de 47 %, soit 0,7 par an.

Cette augmentation est inférieure à celle que devait fournir l'excédent normal des naissances sur les décès (V. ci-dessous). La cause en est à l'*émigration :* elle est en moyenne d'à peu près 20,000 personnes et le nombre des partants dépasse de 5,000 au moins celui des immigrants ; ce rapport n'a été renversé que pendant les années 1873-1879 où l'excédent annuel des immigrants sur les émigrants fut de 3,400 environ. C'est dans le Palatinat rhénan que l'émigration est la plus forte (0,44 % de la population au lieu d'une moyenne de 0,33 %). On comptait en Bavière, au 1er déc. 1880, sur une population totale de 5,284,778 hab., 140,240 non Bavarois, dont 83,975 Allemands et 56,265 étrangers ; c'est une proportion relativement faible.

Le nombre des femmes l'emporte sensiblement sur celui des hommes, 2,705,868 contre 2,578,910, soit 1,049 contre 1,000 (en 1880). Sur 100 personnes, 61 sont célibataires, 33,4 mariées, 5,5 veuves. Les tableaux suivants donnent les chiffres des mariages annuels depuis 1850 :

	Nombre annuel moyen de mariages.	Nombre de mariages par 1,000 hab.
Période 1850-54	28.296	6,3
— 1865-70	44.400	9,1
— 1871-75	46.100	9,3
— 1875-80	35.400	7,3
— 1881-83	36.400	6,7

La progression la plus rapide se produisit entre l'exercice 1867-68 où l'on constata 38,077 mariages et celui de 1868-69 qui en compta 52,045. La cause en doit être cherchée dans les réformes législatives qui supprimèrent certains obstacles au mariage.

Le chiffre des naissances (morts-nés déduits) présente des oscillations moins accentuées :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PÉRIODE	NOMBRE ANNUEL MOYEN de naissances	NOMBRE DE NAISSANCES par 1.000 hab.
1835-1850	156.228	36.1
1865-1870	183.000	37.6
1871-1875	197.500	39.6
1876-1880	209.400	40.0
1881-1883	201.000	37.0

Comme on en peut juger, les chiffres des mariages et des naissances se sont élevés très rapidement vers un maximum qui fut atteint vers 1876 (223.356) et paraissent s'abaisser depuis ce moment. La proportion des enfants naturels au chiffre total des naissances s'est abaissée à partir de 1862 et surtout de 1868, par suite des réformes législatives dont nous avons parlé. Elle a recommencé à augmenter un peu depuis 1878. Elle est triple dans la Bavière proprement dite de ce qu'elle est dans le Palatinat rhénan.

Nombre de naissances illég. sur un total de 100 naissances:

Période 1835-60..... 21 à 23
— 1865-70..... 19,9
— 1871-75..... 13,7
— 1876-80..... 12,8
— 1881-83..... 13,3

La marche de la mortalité a été beaucoup plus régulière :

PÉRIODE	NOMBRE ANNUEL MOYEN de décès	NOMBRE DE DÉCÈS par 1.000 hab.
1835-1850	129.815	30
1865-1870	147.700	30.9
1871-1875	157.100	32.7
1876-1880	153.900	29.1
1881-1883	153.400	28.3

PÉRIODE	EXCÉDENT ANNUEL MOYEN des naissances sur les décès	Excédent des naissances sur les décès par 1.000 hab.
1835-1850	26.403	6.1
1865-1870	35.300	6.7
1871-1875	40.400	6.9
1876-1880	55.500	11.9
1881-1883	47.400	8.7

La pop. rurale comprend les 7/10e, la pop. urbaine les 3/10e de la pop. totale. Le nombre des ménages est de 1,121,105 groupés en 46,027 agglomérations qui forment 8,027 communes, dont 242 villes. Quatre de ces villes ont plus de 50,000 âmes : Munich, 260,005; Nuremberg (avec les faubourgs), 114,632; Augsbourg, 65,476; Wurtzbourg, 55,109. Leur pop. augmente rapidement.

Les Bavarois se répartissent entre les différentes professions de la manière suivante (en 1882) :

PROFESSIONS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROPORTION %
Professions agricoles.....	831.896	674.116	1.506.012	28.6
Mines, industrie, construction.....	527.402	102.017	629.419	12
Commerce.....	117.085	54.923	172.008	3.3
Salariés divers....	7.096	15.494	22.590	0.4
Armée, clergé, cour, professions libérales.....	105.392	16.498	121.890	2.3
Rentiers, hôpitaux, etc.....	124.865	149.884	274.749	5.2
Domestiques.....	2.228	93.749	95.977	1.8
Enfants et membres inactifs des familles.....	853.386	1.592.730	2.446.116	46.4
TOTAL.....	2.569.350	2.699.411	5.268.761	100

Si l'on groupe les domestiques et les membres inactifs des familles avec ceux qui les nourrissent, on trouve 2,681,265 personnes (50,9 %) qui vivent de l'agriculture; 1,492,391 (28,3 %) qui vivent de l'industrie et 435,701 (8.3 %) qui vivent du commerce.

V. Géographie politique. — La Bavière est une monarchie constitutionnelle (constitution du 26 mai 1818) qui fait partie de l'Empire allemand (traité du 23 nov. 1870, constitution du 16 avr. 1871); elle a cependant maintenu son autonomie en ce qui touche les chemins de fer, les postes, les télégraphes, les impôts sur la bière et l'alcool, les conditions de séjour et de naturalisation; pour l'armée, elle a aussi réservé des droits spéciaux; enfin sa diplomatie n'est pas tout à fait absorbée par celle de l'Empire, elle a encore quelques consuls et chargés d'affaires particuliers. La monarchie est héréditaire par ordre de primogéniture, les agnats passant avant tous descendants en ligne féminine; la presse est régie par la loi d'Empire (7 mai 1874); le droit de réunion et d'association, par la loi bavaroise du 26 fév. 1850. Le Parlement qui partage avec le roi le pouvoir politique comprend une Chambre haute (princes du sang, princes madiatisés, un tiers de membres nommés par le roi) et une Chambre des députés de 159 membres élus à raison de un par 31,500 hab. (recensement de 1875, pour 6 ans; est électeur tout citoyen de vingt-cinq ans qui paie l'impôt direct). L'administration est dirigée par le roi assisté du conseil d'Etat (princes du sang, ministres, hauts fonctionnaires) et du conseil des ministres (affaires étrangères, intérieur, instruction et cultes, justice, finances, guerre). Les huit provinces ont un conseil du cercle partagé en deux sections (intérieur, finances), Les communes s'administrent elles-mêmes (ordonnance du 29 avr. 1869).

Le *budget* est biennal; voici le projet de celui de 1884-85 : recettes. 234,462,573 marcs (le marc vaut 1 fr. 2346) dont 39,516,348 de revenu des domaines, 101,330,865 d'impôts domaniaux (mines, sel, chemins de fer, postes et télégraphes, navigation à vapeur, timbre), 25,607,510 d'impôts directs, 66,824,820 d'impôts indirects, douane comprise. Les dépenses s'élèvent à un chiffre égal : 92,563,550 marcs pour l'administration financière, 51,047,156 pour le revenu de la dette publique, 5,342,029 pour la liste civile et les apanages, etc. Il y faut ajouter 43,490,595 marcs inscrits au budget de l'empire pour l'armée. La dette publique consolidée s'élève à 1,347 millions de marcs dont 946 pour les chemins de fer ajoutés; les dettes communales, à environ 132 millions de marcs.

L'armée bavaroise, forte de 50,224 hommes sur le pied de paix, comprend deux corps d'armée; elle est recrutée par le service obligatoire (trois ans dans l'armée active); les officiers sont fournis par quatre écoles spéciales; les seules forteresses sont Neu-Ulm, Ingolstadt, Germersheim. Le chef de l'armée qui a son uniforme particulier est le roi de Bavière et, en cas de guerre, l'empereur d'Allemagne.

Les couleurs nationales sont le blanc et le bleu.

Au point de vue de la religion, les Bavarois se divisent (1880) en 3,748,032 catholiques, 1,475,316 protestants, 53,526 juifs, etc. Ils se répartissent comme suit entre les provinces :

PROVINCES	Catholiques	Protestants	Juifs
Haute-Bavière.....	904.119	42.711	4.343
Basse-Bavière	641.939	4.741	134
Souabe.....	540.456	88.951	4.436
Haut-Palatinat.....	484.679	42.160	1.522
Franconie supérieure.....	242.548	328.589	4.148
Franconie moyenne.....	140.384	490 993	11.689
Franconie inférieure.....	500.508	110.143	15.256
Palatinat rhénan.....	293.399	369.624	11.988

Les protestants sont donc en majorité dans la Franconie supérieure et moyenne (anciens margraviats des Hohen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

zollern) et dans le Palatinat rhénan, en infime minorité dans l'ancien duché de Bavière.

L'instruction publique est largement développée : la Bavière possédait, en 1872, 7,016 écoles (4,893 catholiques, 1,938 protestantes, 124 israélites, 61 mixtes seulement), une population scolaire de 632,599 enfants, avec 10,500 maîtres. L'enseignement secondaire est surtout représenté par les gymnases et les écoles latines (17,879 élèves contre 7,348 dans les *Realschulen*). L'enseignement technique et commercial est assez bien organisé (1,042 élèves dont 774 à Munich) ; l'enseignement agricole mieux encore (13,600 élèves), etc.

Dans l'enseignement supérieur, nous trouvons l'Académie des sciences de Munich (trois classes : philosophie et philologie, sciences, histoire) ; la bibliothèque de Munich, la plus riche d'Allemagne (25,000 manuscrits, 800,000 livres) et trois universités : Munich, transférée de Landshut en 1826 (150 professeurs, 2,552 étudiants en 1884) ; Wurtzbourg, fondée en 1403 (69 professeurs, 1,403 étudiants) ; Erlangen (61 professeurs, 720 étudiants). L'Académie des beaux-arts, fondée en 1808, compte (1882-83) 450 élèves. A.-M. B.

VI. Législation. — La Bavière a joui d'une véritable législation propre jusqu'à la formation du nouvel empire d'Allemagne et elle pouvait même revendiquer l'honneur d'avoir possédé son code avant la Prusse, le *codex Maximilianeus bavaricus*, promulgué en 1756. Mais il reste peu de choses aujourd'hui de ce code. La Bavière est en grande partie régie par les codes qui ont été tout récemment votés pour l'ensemble de l'empire d'Allemagne, code pénal en vigueur depuis le 1er janv. 1872 ; code sur l'organisation judiciaire, *Gerichtsverfassungsgesetz* du 27 janv. 1877 ; code de procédure civile, *Civilprocessordnung*, du 30 janv. 1877 ; code d'instruction criminelle, *Strafprocessordnung*, du 10 févr. 1877 ; code de liquidation judiciaire des biens du débiteur en cas de faillite ou de déconfiture, *Concursordnung*, du 10 févr. 1877. Deux grandes lois commerciales composent la législation commune à toute l'Allemagne en matière de commerce, la loi générale sur le change, de 1848, qui s'occupe de la lettre de change et du billet à ordre, et le code de commerce de 1861. On aura remarqué que ces deux lois sont antérieures à l'unification politique de l'Allemagne ; c'est au Zollverein ou union douanière allemande que revient l'honneur d'avoir provoqué l'unité de législation dans les Etats allemands qui formaient autrefois la Confédération germanique. Mais pour le droit civil, l'Allemagne est encore aujourd'hui soumise aux législations les plus diverses, et en Bavière même, le droit civil se présente sous une forme qui permet de se rendre compte de ce qu'il était en France avant le code civil. Le code Maximilien de 1756 est en partie en vigueur dans le Haut-Palatinat, dans la Haute et Basse-Bavière, dans quelques portions de la Souabe et de la Haute-Franconie ; il a d'ailleurs laissé dans ces différentes contrées les coutumes locales en vigueur. Le *Landrecht* prussien s'applique comme droit subsidiaire, c.-à-d. à défaut de coutume locale, dans les principautés d'Ansbach et de Baireuth et, comme droit principal, dans les bailliages de Neustadt, Streitberg, Osternohe, Lauenstein, Seibelsdorf, Solnhofen. Le code autrichien de 1811 est observé dans le bailliage de Redvitz. Certains districts de la Souabe appliquent le *Landrecht* du Wurttemberg. Enfin dans le Palatinat bavarois ou Bavière rhénane, le code civil français y a été déclaré exécutoire en 1806 et depuis cette époque il n'a jamais cessé d'y être observé. Toutefois plusieurs lois ont modifié certaines parties de notre code civil dans la Bavière rhénane : loi du 1er juin 1822 sur l'aliénation forcée des immeubles ; loi du 16 mai 1868 sur les privilèges et hypothèques ; loi du 16 mai 1868 sur le notariat. Citons encore, pour le Palatinat rhénan, une loi du 28 févr. 1880 qui modifie les dispositions de la loi de Ventôse relativement à la présence des témoins dans la réception des actes notariés et une loi du 20 mars 1882 concernant l'hypothèque judiciaire des ordonnances d'exécution en matière civile.

Parmi les lois civiles les plus importantes, applicables à la totalité du royaume de Bavière, nous citerons : loi du 11 juin 1822 sur le régime hypothécaire ; loi du 10 nov. 1861 sur le notariat ; loi du 4 juin 1848 concernant la suppression des biens féodaux ; ordonnance du 18 oct. 1875 relative à l'exécution de la loi d'empire sur la constatation de l'état civil des personnes et la célébration du mariage ; loi du 19 juil. 1876 qui modifie le cautionnement et le traitement des notaires ; loi du 22 févr. 1879 relative à l'exécution forcée des immeubles ; lois des 23 févr. et 10 mars 1879 sur la mise en vigueur du code de procédure civile allemand de 1877 et du code d'organisation judiciaire.

Les lois administratives, financières, industrielles sont beaucoup plus nombreuses. Nous nous bornerons à relever les plus importantes qui ont été votées depuis la formation du nouvel empire d'Allemagne : ord. du 20 août 1874 concernant l'instruction publique ; loi du 3 avr. 1875 relative aux assurances contre l'incendie ; loi du 2 juin 1876 établissant un impôt sur les chiens ; loi du 8 août 1878 créant une cour de justice administrative ; loi du 10 mars 1879 relative à l'exercice des métiers ; loi du 18 août même année sur l'impôt des successions ; loi du 25 févr. 1880 relative à l'impôt sur l'eau-de-vie ; loi du 21 mars 1881 relative à l'élection des députés au Landtag ; loi du 19 mai 1881 concernant l'impôt sur le revenu ; seconde loi de la même date, qui a modifié sur quelques points la contribution foncière et celle du bâtiment ; ordonnance du 26 août 1883 relative à la création des écoles primaires ; loi du 13 févr. 1884 organisant un établissement d'assurance contre la grêle ; loi du 28 févr. 1884 qui règle l'exécution en Bavière de la loi d'empire du 15 juin 1883 sur l'assurance des ouvriers contre les maladies ; loi du 21 avr. même année créant une banque de prêts à l'agriculture ; ordonnance du 19 févr. 1885 réorganisant l'administration de l'Etat ; ordonnance du 27 sept. 1885 où sont édictées des mesures pour l'application aux établissements commerciaux de l'Etat, chemins de fer, canaux, postes et télégraphes, de certaines dispositions de la loi d'empire du 28 mai 1885 relative aux assurances contre les accidents et contre la maladie ; loi du 26 nov. 1885 modifiant sur quelques points celle du 25 févr. 1880 qui a établi un impôt sur l'eau-de-vie. E. G.

VII. Géographie économique. — 1° Mines. — Les richesses minérales de la Bavière sont médiocres. En 1882 on y retirait un peu plus de 500,000 tonnes de houille de mines situées un peu partout, surtout dans la Haute-Bavière (Miesbach, Hausham, Penzberg, etc.) et le Palatinat rhénan (Kusel, Saint-Ingbert, etc.). On exploite le graphite autour de Passau (2,100 tonnes) ; le minerai de fer dans la Franconie supérieure, le Haut-Palatinat et à Dillingen (Souabe) ; on trouve un peu de cuivre en Franconie, de soufre en Basse-Bavière, d'ardoise (1,400 tonnes) dans la Franconie supérieure (Kronach, Hof, Naila). Les exploitations d'ocre (5,700 tonnes) du Haut-Palatinat (Eschenbach), celles de terre à porcelaine du Haut-Palatinat (Tirschenreuth) et de la Franconie supérieure (Wunsiedel), de l'argile à potier (67,000 tonnes) dans le Haut-Palatinat et le Palatinat rhénan, sont assez lucratives. Les carrières livrent la pierre calcaire (100,000 tonnes), du basalte (74.000 tonnes), du granit (120,000 tonnes), de la mélaphyre (100,000 tonnes, Palatinat) ; des pierres lithographiques renommées (8,000 tonnes) sont retirées de Soenhofen (Franconie moyenne). Enfin, le sel se trouve en grande quantité dans la montagne de Beschtesgaden qui en fournit aux salines de Reichenhall, Traunstein, Rosenheim ; ces quatre localités produisent 45,000 tonnes de sel. Outre leurs eaux salines, la Bavière possède des sources minérales réputées ; au premier rang celle de Kissingen (thermale-carbonatée-saline).

2° Agriculture. — L'agriculture nourrit la moitié de la population bavaroise. Sur une superficie totale de 7,630,000 hect , 4,351,000 (57 1/2 %) sont pris

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par les cultures, 438,000 par les pâturages (6 %), 2,505,000 par les bois (33 %). La principale culture est celle des céréales. Dans la Haute-Bavière le sol argilo-sablonneux de la plaine alpestre se prête bien à la production du blé. Seule la partie septentrionale très accidentée de la Basse-Bavière (Bayrischerwald) est peu fertile; le reste de cette province l'est beaucoup, surtout la plaine de Straubing. Dans la Souabe la zone montagneuse est pauvre, mais la plaine du Danube est fertile; le Donau-Moos a été converti en belles prairies. Le sol du Haut-Palatinat est bon dans le S., près du Danube, pauvre au N. et à l'E. (Bœhmerwald). La Haute-Franconie possède une part des belles vallées du Main et de la Regnitz. La Franconie moyenne est peut-être la province la plus riche du royaume; l'agriculture y est très perfectionnée dans la plaine d'Ansbach. La Franconie inférieure rivaliserait avec la province précédente, si outre la plaine du Main elle ne comprenait les cantons montagneux du Rhœn et du Spessart. — La statistique de 1882 signale en Bavière 681,521 parcelles qui se divisent de la manière suivante :

Moins d'un hectare		164.056
1 à 5	—	253.716
5 à 10	—	121.191
10 à 50	—	128.635
50 à 100	—	3.729
Plus de 100	—	644

La majorité des exploitations rurales (63 %) a donc moins de cinq hect.; mais elles ne forment toutes ensemble que 17 % de la superficie cultivée, soit 745,000 hect. sur 4,351,000. — Il n'y a qu'un huitième de ces exploitations qui n'ait pas de bétail; les $^2/_5$ possèdent des bois. — Cette superficie comprend 42 % de champs cultivés en céréales, 29 % en prairies, 8 % en prairies artificielles, 9 % en plantes maraîchères, etc. La production a été en 1883 de 2,410,000 tonnes pour les céréales (blé 430,000, avoine 596,000, seigle 776,000, orge 471,000, épeautre 136,000). Le blé vient surtout de la plaine du Danube (Haute et Basse-Bavière, Haut-Palatinat); l'avoine de la région alpestre (Haute-Bavière, Basse-Bavière, Souabe); le seigle est cultivé partout; l'épeautre en Souabe; l'orge dans les provinces les plus riches (plaine de la Basse-Bavière et Franconie moyenne). Les pommes de terre occupent 300,000 hect. et fournissent 2,000,000 de tonnes; en première ligne dans le Palatinat rhénan (59,000 hectares) autour de Frankenthal. — On cultive le pavot (3,500 hect.) en Souabe et dans la Franconie inférieure (Ochsenfurt); le lin (14,100 hect. et 4,000 tonnes) sur les contreforts des Alpes et dans le Bayrischerwald; le chanvre est rare (1,500 hect.). Le tabac est cultivé sur 5,300 hect., dans le Palatinat (4,353 hect., Landau, Ludwigshafen) et dans les environs de Nuremberg et de Furth. Le houblon a donné 8,100 tonnes en 1883; il vient surtout dans le Holledau, sur les collines au N. de l'Amper et de l'Isar, entre Freising, Landshut, Rottenburg et Pfaffenhofen; autour de Nuremberg et dans la vallée de l'Aich, près Krumbach (Souabe), etc. La betterave (50.000 hect.) est utilisée seulement pour nourrir les bestiaux. Dans la vallée du Main on trouve beaucoup d'arbres fruitiers. La vigne dans la Franconie inférieure prend 9,600 hect. et fournit 200,000 hectol. de vins du Main (Randersacker et Wurtzbourg) et de la Tauber (vins de Wertheim); dans le Palatinat il y a 13,400 hect. de vignes produisant 367,000 hectol. (vins de Forst, de Durckheim, de Deidesheim, etc); dans le reste de la Bavière les vignobles sont insignifiants (Seewein [vin du lac] à Lindau, sur le lac de Constance). — Les prairies artificielles ou naturelles occupent 1,275,000 hect. et ont donné 5,700,000 tonnes de foin; les pâturages occupent 437,000 hect. Les prairies se trouvent au pied des Alpes, du Bayrischerwald, dans les vallées de l'Altmühl, du Vils, de la Regnitz, du Main, etc.

Les chevaux ne sont pas très nombreux, 356,000t (valeur 200 millions de francs), moins de 5 par kil. q.; les 5/7 sont dans les trois provinces du S. — La race bovine est mieux représentée; elle compte plus de 3 millions de têtes (valeur 700 millions). Les provinces alpestres en possèdent plus de la moitié (1,600,000 têtes), surtout autour des lacs de Kochel, de Walchen, dans l'Algau, la vallée du Vils, près de Kelheim, dans le Bayrischerwald; le Fichtelgebirge a la belle race de Vogtland; la Franconie moyenne celle de Scheinfeld. — Tandis que le gros bétail augmente, les moutons (1,180,000 têtes) diminuent rapidement. Les porcs sont relativement nombreux (1,040,000 têtes) surtout dans la Basse-Bavière (184,000) et la Franconie inférieure (171,000). Les chèvres (221,000 têtes) se trouvent surtout dans la Franconie inférieure (50,000) et supérieure (40,000) et le Palatinat rhénan (41,000). Les ruches d'abeilles ont diminué d'un tiers de 1873 à 1883 (231,000 ruches dont 49,000 dans la Haute-Bavière). — Les rivières et les lacs sont poissonneux.

La Bavière est un pays bien boisé; même en Souabe il y a encore 24 % de surface boisée; dans la Franconie inférieure la proportion s'élève à 39 %. Les forêts couvrent toutes les montagnes. La valeur annuelle de la production forestière est de 75 millions de francs. Sur les bois (2,505,000 hect.), 849,000 hect. appartiennent à l'Etat, 1,250,000 à des particuliers, 307,500 aux communes. 1,167,000 hect. sont boisés en sapins, 735,000 en pins, 241,500 en hêtres, 70,000 en chênes. — Le *gibier* est abondant dans les Alpes; on y chasse avec succès le chamois, les coqs de bruyère, etc.; les cerfs, daims, chevreuils, etc., se trouvent autour de Nuremberg et dans le Palatinat rhénan, puis dans toutes les montagnes et collines boisées; il y a beaucoup de lièvres autour de Munich; quelques castors dans les prairies de la Salza.

3° Industrie. — L'industrie se développe rapidement; les principaux centres sont Nuremberg, Fürth, Munich, Augsbourg, Wurtzbourg, Schweinfurt, Deux-Ponts, Spire, Ludwigshafen, Kaiserslautern, etc. Les industries métallurgiques occupent 55,000 personnes; celle des machines près de 40,000. La Bavière produit 75,000 tonnes de fer forgé, 33,000 de fonte, un peu d'acier. Il faut citer la grande fabrique d'aiguilles de Schwabach; la fabrication des machines et les industries métallurgiques sont concentrées dans les villes que nous avons énumérées, en première ligne à Nuremberg; puis viennent Munich, Wurtzbourg, Ludwigshafen. Les objets en fonte de Munich et de Nuremberg sont réputés. — Les *industries chimiques* sont importantes à Munich, Nuremberg, Augsbourg, Kitzingen, Ratisbonne, etc.; Ludwigshafen fabrique des couleurs d'aniline, Nuremberg du bleu d'outremer, Schweinfurt du vert; Munich et Wurtzbourg livrent les savons, la parfumerie; le Bayrischerwald des allumettes chimiques. Citons encore les fabriques de porcelaine de Nymphenburg et de Bamberg; les verreries (55,000 ouvriers) de la Basse-Bavière, du Haut-Palatinat, du Palatinat rhénan; les grandes fabriques de glaces de Fürth. La fabrication du *papier* est en grand progrès dans les principales villes, ainsi que toutes les industries accessoires. De même celles du cuir. — Les *industries textiles* occupent plus de 60,000 personnes; la prov. de Souabe possède 450,000 broches pour le coton; on fait surtout les soieries à Munich, les draps à Augsbourg, Kaufleuren, Memmingen et dans le Palatinat rhénan, les tapis à Nordlingen, etc.— Les *industries de luxe* sont florissantes; les jouets de Nuremberg jouissent d'une réputation universelle; l'article de Paris se fabrique à Nuremberg, à Munich, etc. — Parmi les *industries alimentaires*, la plus considérable est la fabrication de la bière dont les centres sont Munich, Kulmbach, Erlangen, Nuremberg, Kitzingen; leurs produits sont sans rivaux dans le monde; la production s'est élevée en 1882 pour 5,500 brasseries à 12 millions et demi d'hectolitres dont 11,861,800 de bière brune. Les distilleries sont fort nombreuses, surtout dans le Palatinat rhénan; elles ont livré 243,000 hectolitres d'alcool.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citons encore les fabriques de vinaigre, de fruits confits, etc.

4° Commerce et Voies de communication.— Nous n'avons guère à parler ici que du commerce intérieur, puisque le commerce extérieur de la Bavière, comprise dans l'union douanière, est confondu avec l'ensemble du commerce de l'Empire allemand (V. Allemagne, t. II, pp. 270 à 280). Il se fait par terre et par eau. Les rivières navigables sont le Danube, le Main et le Rhin ; il y faut joindre quelques lacs (Constance, Chiemsee), le petit canal de Frankenthal et le fameux canal Louis (174 kil.) qui réunit par la Rezat-Regnitz et l'Altmühl le Main au Danube. Cela fait un total d'environ 1,200 kil. de voies navigables. La plus grande partie du commerce passe par les voies ferrées. Les *chemins de fer* bavarois avaient en 1882 une longueur de 4,314 kil. Ils appartiennent à l'Etat. Les frais de construction représentent 927 millions et demi de marcs (1,145 millions de francs). Ils ont transporté, en 1882, 17,892,669 voyageurs et 7,903,000 tonnes de marchandises (dont 3,800,000 en transit). Ces chiffres ne comprennent pas les 632 kil. de chemin de fer du Palatinat inféodés à des compagnies ; ils ont transporté 4,417,142 voyageurs, 3.865,000 tonnes de marchandises (dont 1,044,000 de houille). Les principaux nœuds de chemins de fer sont Munich, Rosenheim, Augsbourg, Nuremberg. Les principales lignes sont : celle qui longe le Danube par Ulm, Ingolstadt, Ratisbonne, Passau ; celles de Ratisbonne à Nuremberg, Wurtzbourg et à la vallée du Main ; celles qui relient Nuremberg au N. et au centre de l'Allemagne, par Bamberg, Baireuth et Hof, à Stuttgart et Karlsruhe par Ansbach, à Munich par Ingolstadt ; celles qui par Ulm et Augsbourg ou Lindau et Kempten, puis Munich, et de là par Braunau ou Rosenheim et Salzbourg joignent l'Autriche à l'Europe occidentale (voies bien plus importantes avant le percement du tunnel de l'Arlberg) ; enfin les voies ferrées qui traversent le Bœhmerwald vers Cham et Furth, les Alpes vers Rosenheim-Kufstein.

En 1882 les *télégraphes* (8.261 kil.) ont transmis 2,021,890 dépêches. La *poste* a transporté 109 millions d'envois (lettres 86 millions, cartes postales 12 millions, imprimés 9 millions, échantillons 2 millions), outre 20 millions de colis postaux.

On trouvera à l'article Allemagne tous les renseignements sur la part de la Bavière dans le commerce général de l'Allemagne ; nous nous bornons à constater qu'elle exporte surtout des produits de son sol et, de plus, la bière et des articles de Nuremberg, que son industrie répond surtout aux besoins de la consommation intérieure qui absorbe, de plus, des objets de fabrique supérieure qu'elle doit importer. Nous avons déjà signalé le grand rôle du transit dans le chiffre total du mouvement commercial.

VIII. Histoire. — La Bavière est le plus ancien des Etats allemands, le seul dont l'origine et l'existence particulière remontent, par une filiation ininterrompue, jusqu'au début du moyen âge, quand les Germains s'établirent dans l'empire romain. Vers l'époque de l'ère chrétienne, quand ces régions naissent à l'histoire, nous y trouvons les Vindéliciens, de race celtique. Ils occupaient le sol depuis le Danube jusqu'aux Alpes, depuis l'Inn jusqu'au lac de Constance. Leurs principales villes étaient *Boïodurum* (Passau), *Sorbiodurum* (Straubing), *Campodunum* (Kempten), *Brigantium* (Bregenz). Ils furent conquis par les armées romaines sous le règne d'Auguste, en l'an 15 av. J.-C., grâce aux efforts de Drusus et de Tibère. La Vindélicie devint province romaine et des colonies furent établies à *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg), chef-lieu de la province, à *Regina Castra* (Ratisbonne) et à *Batava Castra* (Passau). La Vindélicie fut réunie à la Rhétie, puis séparée sous le nom de *Rœtia secunda*. L'influence romaine fut profonde et la langue des conquérants fut parlée dans la Vindélicie. Au temps des grandes migrations de peuples, l'empire romain ne défendit guère ces provinces, les Marcomans et les Quades s'y établirent ; c'étaient des populations de race et de langue germaniques, mais elles venaient de Bohême où elles s'étaient mélangées avec les Gaulois Boïens et elles s'établissaient au milieu de Celtes à demi latinisés, dans un pays dont les principales villes portent encore aujourd'hui leurs noms de l'époque celtique ou romaine. Il n'est même pas nécessaire de faire appel aux données anthropologiques pour affirmer que les Bavarois ne sont nullement des Germains purs, pas plus que les Français ne sont des Latins purs.

Les nouveaux occupants du sol empruntèrent à leur pays d'origine (Bohême, Boiohæmum) le nom de Baïwares ou Baïouvares. Ils n'envahirent pas seulement l'ancienne Vindélicie ; ils se répandirent aussi sur la Rhétie et le Norique, depuis les grandes Alpes et la vallée supérieure de l'Adige jusqu'à l'extrémité septentrionale du Bœhmerwald, et au Fichtelgebirge, depuis le Lech jusqu'à l'extrémité orientale de la région alpestre (Enns ou Leitha), dans les contrées qui sont devenues la Styrie et la Carinthie. Leurs voisins étaient au S. les Lombards, à l'O. les Alamans et les Francs ; au N. les Francs et les Thuringiens, au N.-E. les Slaves ; à l'E. les occupants successifs de la plaine du moyen Danube où les Avares finirent par dominer. Leurs ducs étaient surtout en relations avec les Francs d'Austrasie et les Lombards. Ils avaient dû reconnaître la suzeraineté des rois d'Austrasie. Mais les ducs de Bavière (qui prenaient aussi le titre de rois), de la famille des *Agilolfing*, firent de constants efforts pour s'affranchir de cette subordination. Le premier qui nous soit connu est *Garibald Ier* ; comme ses successeurs, il résidait à Ratisbonne, au coude du Danube. Allié au roi des Lombards, Autharis, il engagea la lutte contre les Francs et fut vaincu. Après sa mort (590), les vainqueurs écartèrent son fils *Grimoald ;* un autre Agilolfing, du nom de *Tassilo*, fut choisi ; il s'engagea dans des guerres contre les Avares et y périt. Son fils, *Garibald II*, combattit les Slaves ; il eut pour successeur son fils *Theodo Ier*, qui mourut en 680. C'est pendant ces deux règnes que les missionnaires de Luxeuil commencèrent à évangéliser les Bavarois ; les plus illustres furent Eustache et Agilus d'abord, puis Emmeran. Leurs efforts furent couronnés de succès : *Théodo II* se fit baptiser avec ses fils par l'évêque de Worms. En 702, il partagea son royaume entre ses fils, donnant à l'un la Rhétie avec Botzen pour capitale, au second la Haute-Bavière avec Freising pour capitale, au troisième le Norique avec Passau pour capitale, tandis qu'il se réservait sa capitale Ratisbonne et le reste du duché. Le fils de Théodebert, souverain de la Rhétie, *Huibert*, réunit de nouveau toute la Bavière. Il n'en fut pas moins battu par Charles Martel qui remit les Bavarois sous l'ascendant des Francs et leur enleva leur province septentrionale. *Odilo*, son successeur, réussit d'abord à s'affranchir, mais Pépin le vainquit au Lechfeld (743), le fit prisonnier et lui enleva tous les territoires au N. du Danube. Ils formèrent le *Nordgau* qu'on annexa à la Franconie. En 739 avait eu lieu, sous la direction de saint Boniface, l'organisation épiscopale de la Bavière ; on y établit quatre évêchés, Ratisbonne, Freising, Salzbourg, Passau. C'est le fils d'Odilo, *Tassilo II*, qui soutint contre Charlemagne la lutte suprême pour l'indépendance bavaroise. Il épousa Luitgard, fille de Didier, le dernier roi des Lombards, et refusa de prendre part à la guerre engagée par le roi des Francs (auquel il avait dû prêter serment de fidélité) contre son beau-père. Il fit plus et quelques années après négocia une vaste coalition avec l'empereur d'Orient. Il ne put résister à Charlemagne et dut renouveler à Worms son serment de vasselage (787). L'année suivante il reprit les armes et provoqua sa ruine définitive. Condamné à mort par l'assemblée générale d'Ingelheim (788), il fut déposé, interné dans un cloître en 794 à l'assemblée générale de Francfort, il abdiqua solennellement ses droits sur la Bavière qui ne forma plus qu'une province de l'empire des Francs.

Charlemagne mit à la tête de la Bavière son gendre Gerold et lui rendit le Nordgau avec l'évêché franconien d'Eichstadt. Gerold ayant été tué par les Avares (796), il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

morcela le duché de Bavière en comtés. Néanmoins, l'unité nationale persista. La Bavière, avec les pays voisins que l'on avait conquis sur les Slaves et les Avares (Carinthie, etc.), forma toujours le noyau d'une part dans les différents partages de l'empire carolingien. Adjugée d'abord à Lothaire, elle devint, à partir de 817, l'apanage du troisième fils de Louis le Débonnaire, Louis dit le Germanique. Des augmentations ultérieures, consacrées par le traité de Verdun (843), y joignirent le reste des pays à droite du Rhin, c.-à-d. l'Allemagne d'abord appelée royaume des Francs orientaux (V. ALLEMAGNE [Histoire]).

Pendant tout le IXe siècle, la Bavière fut le centre de ce qu'on pourrait appeler par anticipation le particularisme germanique. En 863, Louis le Germanique en confia le gouvernement à son fils aîné *Carloman;* à la mort de son père (876), celui-ci devint roi de Bavière avec la domination sur le S.-E. de l'empire carolingien (Carinthie, Bohême, etc.). Il mourut dès 880, et, en 882, la Bavière se trouva, comme tout l'héritage de Louis le Germanique, échoir à Charles le Gros. Il fut bientôt supplanté par Arnulf qui prit son point d'appui sur la Bavière. C'est à Ratisbonne que résidait Louis l'Enfant, le dernier des rois carolingiens de Germanie. Mais la fin du siècle fut marquée par de grands désastres. Les Hongrois avec qui Arnulf s'était allié contre les Moraves poussèrent leurs incursions jusqu'en Allemagne; remontant le Danube, ils pénétraient directement en Bavière; un parent d'Arnulf, le margrave de la Marche de l'Est (Ostmark), Liutpold, leur tint tête quelque temps, mais il périt en 907, et tout le pays jusqu'à l'Inn fut ravagé et dépeuplé. *Arnulf le Mauvais*, fils de Liutpold, dirigea la résistance; en 912, il se fit reconnaître duc de Bavière; sa puissance s'étendit sur la Carinthie (qui comprenait à peu près toute la région alpestre de l'Autriche actuelle), sur le Nordgau et même une partie de la Franconie. Son surnom de Mauvais lui a été donné par les ecclésiastiques aux dépens desquels il n'hésita pas à se procurer des ressources. Le roi franconien Conrad ne put jamais lui imposer son autorité. Mais les choses changèrent avec l'avènement de la dynastie saxonne. La lutte contre les Hongrois qui parfois traversaient toute la Bavière, ruinant le pays sur leur passage, avait beaucoup affaibli le duché; d'autre part, la Saxe, pacifiée et organisée par Charlemagne, s'était remise des souffrances de la guerre de conquête et allait intervenir avec une force prépondérante. Cependant, en 921, quand Arnulf le Mauvais prêta serment de fidélité au roi Henri l'Oiseleur, il se fit reconnaître presque tous les droits de souveraineté : droits de justice, de battre monnaie, de disposer des évêchés et abbayes, de faire la guerre. Mais lorsqu'en 937 son fils *Eberhard* refusa de reconnaître Otton Ier, il fut vaincu, expulsé et remplacé par son oncle *Berthold* (938), à côté de qui Berthold, dernier fils d'Arnulf, reçut l'administration des domaines et revenus régaliens en Bavière. En 945, le duc Berthold étant mort, Otton investit du duché de Bavière son frère *Henri*, qui avait épousé Judith, fille d'Arnulf le Mauvais. En 953 eut lieu un soulèvement national dirigé par le comte palatin Arnulf, et la ville de Ratisbonne se défendit énergiquement contre le roi. Mais après la grande victoire du Lechfeld (955), les Bavarois, délivrés de leurs ennemis, les Hongrois, acceptèrent avec plus de reconnaissance la domination de la nouvelle dynastie, représentée par Judith, tutrice de son jeune fils *Henri II le Querelleur*. Il embrassa si bien la cause de ses sujets, qu'irrité par la concession de la Marche de l'Est, futur noyau de l'Autriche, aux Babenberg, il se souleva contre Otton II (974). La défaite fut désastreuse pour la Bavière : on lui enleva le Nordgau; la Carinthie, fut érigée en principauté autonome; un nouveau comte palatin fut établi à côté du duc de Bavière; enfin la dignité ducale passa à *Otton de Souabe*. En 982, le fils de Berthold, *Henri III le Jeune*, qui possédait déjà la Carinthie, fut momentanément installé en Bavière; mais en 985, Henri II le Querelleur y fut rétabli, et quatre ans après il recouvra même la Carinthie. Mais son fils *Henri IV le Boiteux* ou le Saint n'en hérita pas; elle fut de nouveau séparée de la Bavière (995).

En 1002, le duc de Bavière devint empereur sous le nom de Henri II; à partir de ce moment et pendant près d'un siècle les empereurs essayèrent de conserver la Bavière sous leur main, en la concédant soit à des personnages d'importance secondaire, soit à des membres de leur famille. L'empereur Henri II la donna à *Henri de Lützelburg* (Henri V); à la mort de celui-ci (1026), Conrad II fit son fils *Henri* duc de Bavière (Henri VI); celui-ci, devenu empereur sous le nom d'Henri III, nomma d'abord (1042) duc de Bavière le neveu d'Henri V, Lützelburg, qui fut *Henri VII*, puis *Conrad de Zutphen* (1047); Conrad s'insurgea, fut mis au ban de l'empire et remplacé en Bavière par Henri, huitième du nom, fils de l'empereur (1053); c n'était qu'un enfant, sous le nom duquel son père d'abord, puis sa mère Agnès, gouvernèrent la Bavière. En 1056, la mort de son père en fit l'héritier du saint empire. La Bavière semblait réunie au domaine royal. En 1061, la régente Agnès en investit *Otton de Nordheim*. En 1070, il fut remplacé par Welf, fondateur d'une nouvelle dynastie.

La maison des Welfs est restée maîtresse du duché de Bavière à peu près sans interruption depuis Noël 1070 jusqu'au 24 juin 1180. Les souverains furent pendant cette période : Welf Ier (1070-1101); Welf II (1101-1120) et Henri IX le Noir (1120-1126), ses fils : Henri X, le Superbe, fils d'Henri IX (1126-1138); Léopold d'Autriche (1139-1141) et son frère Henri XI; Henri XII, le Lion (1154-1180), fils d'Henri le Superbe. Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire des Welfs. Ils héritèrent du chef de leurs femmes de vastes possessions qui les engagèrent dans des querelles étrangères à la Bavière, leur firent jouer un grand rôle dans l'histoire générale, mais finirent par provoquer leur ruine presque complète. Welf II hérita des biens de sa femme la comtesse Mathilde, maîtresse de l'Italie centrale. Henri le Noir, du chef de sa femme Wulfild, hérita de la majeure partie des biens allodiaux de la famille des Billung (pays de Lunebourg, etc.). Henri le Superbe, du chef de sa femme Gertrude de Supplingenburg, fille de l'empereur Lothaire II, hérita des alleux du pays de Brunswick. Henri le Superbe fut investi par son beau-père du duché de Saxe (1136) et du marquisat de Tuscie (1137). Mais il brigua vainement le trône impérial; son rival Conrad de Hohenstaufen qui portait moins d'ombrage fut élu; la lutte éclata, Henri fut déposé de son duché de Saxe conféré au margrave autrichien de la ligne de Babenberg (1139). Mais son fils Henri le Lion, qui était resté maître de la Saxe, se fit rendre la Bavière par Frédéric Barberousse. Il est vrai que la Marche d'Autriche en fut détachée et devint un duché immédiat. Henri le Lion, qui s'occupait surtout de son duché de Saxe, où il était presque roi (de Slavonie), est le fondateur de Munich, la future capitale de la Bavière. Quand Frédéric Barberousse mit Henri le Lion, vassal rebelle, au ban de l'empire, il lui enleva facilement son duché de Bavière, dont fut investi à la diète de Ratisbonne le comte palatin Otton de Wittelsbach.

La maison de Wittelsbach règne sur la Bavière depuis plus de sept cents ans; c'était une vieille famille de la noblesse locale qui se rattachait aux comtes de Scheyern et avait pris son nom du château de Wittelsbach situé non loin d'Augsbourg, près d'Aichach, sur la Paar. Elle était depuis un siècle déjà en possession de la dignité de comte Palatin de Bavière. Quand Otton dit le Grand y joignit celle de duc de Bavière, le duché était bien amoindri. Ainsi que nous l'avons indiqué en parlant de l'histoire d'Allemagne, la lutte deux fois séculaire engagée par les rois contre les duchés ethniques ou nationaux avait réussi; les princes ecclésiastiques, la noblesse de second rang, les villes échappaient à peu près complètement à l'autorité ducale : « les évêques prétendaient avec succès à l'immédiateté absolue; les comtes, les seigneurs, les abbés, sans nier la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suzeraineté du duc, n'en tenaient pas très grand compte.» De plus les limites de la Bavière étaient bien réduites depuis le temps des Agilolfing ou d'Arnoul le Mauvais ; on en avait distrait le duché de Carinthie (976-995), puis (1156) la Marche de l'Est, l'Autriche, devant qui s'ouvraient les pays de l'E. et toute la vallée du Danube et qui allait bientôt éclipser la puissance bavaroise ; on avait déjà donné au duc d'Autriche les comtés bavarois entre l'Enns et l'Inn ; en 1180, on avait démembré la Carinthie et créé le duché de Styrie qui grandit aussi dans une des régions les plus fertiles des Alpes orientales ; enfin toute la partie méridionale de l'ancienne Bavière allait se détacher pour former sous la suzeraineté des comtes d'Andechs, devenus ducs de Méranie, une puissance territoriale nouvelle (Tirol). Toutes ces pertes ont été à peu près définitives et si la Bavière actuelle occupe une surface double de celle du duché concédé en 1180 à Otton de Wittelsbach, c'est qu'elle s'est accrue depuis un siècle aux dépens de l'ancienne Franconie et de la Souabe. A la fin du XII^e^ siècle le duché de Bavière était resserré entre le Bœhmerwald et les Alpes, le Lech et l'Inn. Dans ces limites le duc de Bavière n'était réellement le maître que sur ses domaines personnels. Il chercha donc à les augmenter et l'histoire des Wittelsbach est surtout celle des agrandissements territoriaux qui portèrent peu à peu les frontières de leur patrimoine jusqu'à celles du duché de Bavière et finirent même par les dépasser pour créer un royaume qui est devenu le second de l'Allemagne.

Otton de Wittelsbach possédait dans la Haute-Bavière des terres assez vastes autour de Wittelsbach et d'Erding avec l'avouerie de l'évêché de Freising et du monastère de Scheyern ; ajoutons un second groupe de terres sur le Danube autour de Kelheim et de Straubing. Il y joignit le comté de Dachau (1182), au S. du premier groupe de ses possessions. A sa mort (1183), il eut pour successeur son fils mineur *Louis I^er^ de Kelheim ;* celui-ci acquit les comtés de Riedenburg (sur l'Altmühl) et de Lengenfeld, non loin de Kelheim (1185), le margraviat de Cham sur le Regen et le comté de Vohburg en aval d'Ingolstadt (1209). En 1214 il fut investi par l'empereur Frédéric II du Palatinat du Rhin qui devint le noyau d'une seconde principauté importante qui resta aussi fixée dans la famille des Wittelsbach (V. PALATINAT) ; le fils de Louis I^er^ en épousant une arrière-petite-fille d'Henri le Lion joignit en effet au titre de comte palatin les beaux alleux rhénans, héritage des Saliens et des Hohenstaufen (1225). En 1231 ce fils, *Otton II l'Illustre,* succéda à son père assassiné. Il acquit en 1238 le comté de Valley, en 1242 celui de Bogen (sur le Danube) ; en 1248, quand s'ouvrit la succession des ducs d'Andechs-Méranie, il acquit Schærding et des possessions sur l'Inn ; ajoutons, pour en finir avec cette série d'accroissements territoriaux qui coïncident avec l'extinction presque complète de la haute noblesse en Bavière, qu'à la mort de Conradin, le dernier des Hohenstaufen, les ducs de Bavière héritèrent de grands domaines dans la Souabe orientale et le Nordgau (1268) et qu'en 1281 ils acquirent le comté de Moosburg sur l'Isar (au N.-E. de Freising). Mais les querelles d'Otton II l'Illustre avec le pape eurent pour résultat un nouvel affaiblissement de l'autorité ducale, à laquelle les évêques échappèrent tout à fait. De plus, à la mort d'Otton II (1253), commencèrent les partages territoriaux qui se répétèrent plusieurs fois jusqu'aux premières années du XVI^e^ siècle et diminuèrent beaucoup l'importance de la Bavière pendant toute cette période.

Les deux fils d'Otton n'ayant pu gouverner en commun, se partagèrent le duché : *Louis II le Sévère* eut la Haute-Bavière (Munich, Ratisbonne, Amberg) avec le Palatinat rhénan ; *Henri* eut la Basse-Bavière (Landshut, Braunau, Schærding, Vilshofen, Straubing, Cham). Le morcellement ne s'arrêta pas là : à la mort de Louis le Sévère (1294), ses fils *Rodolphe* et *Louis* régnèrent d'abord par indivis ; mais en 1310 ils en vinrent à un partage : Louis eut les pays entre Lech et Isar, avec Ingolstadt pour chef-lieu, Rodolphe garda Munich avec les pays situés à l'E. de l'Isar, le Palatinat resta indivis. Une guerre s'ensuivit sur-le-champ et en 1313 les frères se remirent en indivis, Rodolphe administrant plutôt le Palatinat et Louis la Haute-Bavière. En 1314, Louis fut élu empereur, il acheva d'annihiler son frère qui mourut en 1319 ; mais il finit par être obligé de s'entendre avec ses fils. Le 4 août 1329 il signa avec eux la Convention de Pavie qui règla pendant des siècles les rapports entre les deux branches de la maison de Wittelsbach. La dignité électorale devait alterner entre elles et, en cas de l'extinction de l'une, l'autre devait en hériter intégralement. Les fils de Rodolphe reçurent le Palatinat rhénan et la plus grande part de l'ancien Nordgau (Amberg) désigné sous le nom de Palatinat supérieur (Oberpfalz). Louis se réserva la Haute-Bavière (Munich et Ingolstadt). En 1340, il y joignit la Basse-Bavière quand s'éteignit la branche de Landshut fondée par Henri, fils d'Otton l'Illustre, et réunit ainsi entre ses mains presque tout le duché de Bavière. Là ne s'arrêtait pas son ambition. Il s'efforça de profiter de la dignité impériale pour agrandir sa maison. Dès 1323 il avait établi son fils aîné Louis dans l'électorat de Brandebourg tombé en déshérence par l'extinction de la dynastie ascanienne ; il lui fit épouser en 1342 Marguerite Maultasch, comtesse de Tirol, qui portait le titre de duchesse de Carinthie. A la mort du comte Guillaume IV de Hollande, il réclama ses fiefs du chef de sa femme Marguerite d'Avesne, sœur du défunt (1346), assurant à ses enfants du second lit le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Frise. Enfin son second fils Etienne tentait de relever le duché de Souabe. En même temps il ne négligeait pas son duché de Bavière, régularisant la justice dans la Basse-Bavière, accordait à Munich les droits municipaux. Il avait eu soin de stipuler (1341) qu'après sa mort ses fils ne pourraient partager son héritage avant vingt années révolues. Mais quand il eut disparu (1347) son œuvre s'écroula.

Louis de Bavière n'avait jamais complètement triomphé de ses compétiteurs à l'empire et fut remplacé par son ennemi Charles IV, chef de la maison de Luxembourg. Celui-ci, par la Bulle d'Or qui organisa définitivement le collège électoral, attribua à la branche palatine des Wittelsbach la voix électorale dont le traité de Pavie stipulait l'alternance. La Bavière se trouvait donc exclue du collège électoral ; jusqu'alors la question avait été douteuse : elle disputait à la Bohême une des quatre voix laïques, mais la discussion avait peu d'importance tant que les Wittelsbach jouissaient de la voix accordée au comte palatin du Rhin ; quand celle-ci fut attribuée à une ligne distincte de celle des souverains de Bavière, les ducs y perdirent beaucoup de leur influence dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Les acquisitions étrangères de l'empereur Louis IV de Bavière ne purent être conservées par ses descendants. Trois de ses fils, Louis le Vieux, Louis le Jeune, Otton le Fainéant, régnèrent sur le Brandebourg (1324-1373), mais le dernier abdiqua entre les mains de l'empereur Charles IV (1373). Le fils de Louis le Vieux et de la comtesse de Tirol étant mort (1363), les Habsbourg revendiquèrent le comté dont la Bavière ne put conserver que la forteresse de Kufstein (1369). La descendance d'Albert, fils de Marguerite d'Avesnes qui régnait à Straubing et sur les Pays-Bas, s'éteignit en 1425 dans la personne de Jean sans Pitié, évêque de Liège ; sa nièce Jacqueline porta les comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise dans la maison de Bourgogne (1428). Seul le duché de Bavière-Straubing revint aux descendants d'Etienne l'Agrafé qui régnaient sur le reste de la Bavière ; encore durent-ils le disputer au duc d'Autriche. Le duché de Bavière avait été morcelé et il s'y était fondé jusqu'à quatre dynasties : celle de Straubing, dont nous venons de parler, et trois autres, issues d'Etienne l'Agrafé, second fils de l'empereur Louis de Bavière. Elles avaient pour centre Ingolstadt, Munich et Landshut. Leurs compétitions amenèrent de sanglantes guerres civiles, dont les résultats les plus nets

EFERUS - Recherches & Classification numériques

furent « l'éclipse de la Bavière au dehors et l'annulation de la puissance souveraine au dedans. Les voisins entreprirent sur leurs frontières; la noblesse secoua l'autorité princière; les villes provinciales revendiquèrent les privilèges des villes d'empire; les Etats (Landtag ou Landschaft, régulièrement organisés par les prélats, les nobles et les villes en 1392) mirent les ducs en tutelle »; ils prenaient part à la législation et votaient les impôts. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que Louis IX et Georges le Riche dans la Basse-Bavière, Albert III et IV dans la Haute-Bavière, firent de nouveau prévaloir l'autorité ducale. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des querelles de famille des Wittelsbach. Nous en mentionnerons seulement les principaux épisodes. Louis VII le Barbu d'Ingolstadt, frère d'Isabeau de Bavière, se battit en pleine ville de Constance, pendant le Concile (1418), avec son cousin Henri de Landshut; il lui fit la guerre, s'attaqua plus tard à son propre fils, Louis le Bossu, fut emprisonné par lui (1443), puis par Henri de Landshut et mourut captif à l'âge de quatre-vingt-un ans (1447). Ernest de Munich fit noyer la belle Agnès Bernauer, épouse de son fils Albert le Pieux qui l'avait épousée malgré lui (1435). Une lutte très vive s'engagea en 1503 pour la succession de la branche de Landshut éteinte dans la personne de Georges le Riche.

La guerre de succession de Landshut est importante parce qu'elle amena la reconstitution de l'unité bavaroise. Dès le milieu du XVe siècle, le duc de Bavière-Landshut avait mis la main sur les possessions de la ligne de Bavière-Ingolstadt. Georges le Riche étant mort sans héritier mâle, sa succession fut revendiquée à la fois par le duc de Bavière-Munich, Albert le Pieux, le plus proche agnat, et par l'Electeur palatin Robert, qui se prévalait du testament de Georges le Riche, dont il avait épousé la fille en 1499. L'empereur Maximilien chercha à profiter de ces compétitions pour arrondir ses domaines autrichiens. L'impatient Robert, ayant occupé l'héritage contesté, fut mis au ban de l'empire (1504) et assailli par tous ses voisins. Il mourut dès le début de la guerre; sa femme étant morte à son tour, leur jeune fils ne pouvait continuer la lutte. La question fut tranchée à la diète de Cologne (1505) et définitivement réglée à celle de Constance (1507). Le duc de Bavière-Munich eut l'héritage, mais en cédant au jeune Electeur palatin, Otton-Henri, les principautés de Sulzbach et de Neuburg au N. de Ratisbonne et à l'E. d'Ingolstadt, dont on forma le jeune Palatinat *(Junge Pfalz)*, et à l'empereur la place forte de Kufstein et des terres en Souabe. *Albert IV le Sage* avait donc réuni à peu près tout le duché de Bavière; il y joignit les terres de la maison d'Abensberg (entre Ingolstadt et Ratisbonne) acquises en 1485 et pendant six ans (1486-1492) la ville de Ratisbonne. Mais son acte le plus mémorable fut la pragmatique-sanction du 8 juill. 1506 par laquelle, d'accord avec les Etats, il proclama l'unité et l'indivisibilité du duché de Bavière, établissant le principe de la primogéniture (dont il avait lui-même bénéficié au détriment de ses frères cadets). En même temps il proclamait le principe du « *territorium clausum* » d'après lequel il n'admettait pas d'exception à la souveraineté du prince dans les limites de son territoire. En 1500, quand on divisa l'Allemagne en cercles, la Bavière forma un de ces cercles dont son duc fut le chef. C'était déjà un Etat compact avec de bonnes forteresses (Landshut, Braunau, Straubing, Ingolstadt), choses rares dans l'Allemagne du XIVe siècle. Albert le Sage eut pour successeur unique son fils aîné *Guillaume IV* (1508-1550); toutefois ce dernier, après une vive querelle avec son frère Louis, l'admit au partage du gouvernement depuis 1514 jusqu'à sa mort (1534). Guillaume IV eut à se préoccuper de l'attitude à prendre vis-à-vis de la Réforme. Luther avait de nombreux partisans en Bavière. Le duc se prononça nettement contre eux. Il profita de l'occasion pour obtenir du pape des droits étendus sur les évêchés et les monastères (1534); une fois ces concessions faites, il sévit contre les adhérents des nouvelles doctrines, appuya Eck d'Ingolstadt, le grand ennemi de Luther, bannit de ses Etats beaucoup de réformés. Il appela les jésuites en Bavière (1541); l'université d'Ingolstadt, fondée en 1472, devint leur quartier général en Allemagne. *Albert V le Magnanime* (1550-1579) continua la politique de son père, tout en favorisant la culture intellectuelle et artistique. Il annexa le comté de Haag sur l'Inn (1567). Son fils, *Guillaume V le Pieux* (1579-1597), fut tout à fait sous l'influence des jésuites; il leur livra toutes les écoles. Ce dévouement au parti catholique reçut une récompense: en 1583, le frère du duc, Ernest, fut élu archevêque de Cologne, et, pendant près de deux siècles (1583-1761), cet archevêché, doublement important par sa puissance et sa richesse d'une part, par sa voix électorale de l'autre, ne sortit presque pas de la maison de Bavière. En 1597, Guillaume le Pieux se retira dans un monastère et transmit le pouvoir à son fils Maximilien Ier dit le Grand (1597-1651).

Maximilien le Grand (né en 1573) était l'élève des jésuites et plaça la Bavière à la tête du parti catholique en Allemagne. C'était un homme de premier ordre et doué de réelles facultés d'administrateur; il ordonna les finances et amassa un trésor considérable. Il réorganisa tout le système judiciaire (1616), réglant dans le détail toute la vie civile; il s'efforça de former une classe d'employés publics; en même temps il favorisait de tout son pouvoir le clergé et les moines, opprimant sans hésiter toute velléité de libre examen. Cette politique autoritaire était du moins énergique; et par la constitution d'une milice, il assurait à la Bavière une sorte d'armée nationale. Maître d'un Etat compact, bien discipliné, avec des troupes et un trésor bien garni, Maximilien entrait très fort dans la période de la guerre de Trente ans. Dès 1607, il s'était chargé d'exécuter la ville libre protestante de Donauwœrth qu'il annexa à ses Etats, malgré toutes les protestations. Le résultat fut la formation de l'*Union évangélique*, dirigée par l'Electeur palatin; mais en face, Maximilien forma la *Sainte-Ligue* dont il fut le chef (1609).

Lorsqu'en 1618 l'électeur palatin Frédéric V revendiqua la couronne de Bohême contre Ferdinand II, le cousin-germain et le condisciple du duc de Bavière, ce dernier intervint en faveur de l'empereur un moment très menacé. Il est vrai qu'en échange de grandes avances d'argent il prit hypothèque sur la Haute-Autriche. Son armée commandée par Tilly, le général le plus expérimenté peut-être qu'il y eût alors en Allemagne, joua un rôle décisif. Après la victoire de la Montagne-Blanche, quand l'électeur palatin mis au ban de l'empire eut été même chassé de ses Etats héréditaires, l'empereur paya largement les services que lui avait rendus Maximilien de Bavière. Moyennant l'abandon de son hypothèque sur la Haute-Autriche (jusqu'à l'Ems), il reçut le Haut-Palatinat, limitrophe de la Bavière, et une grande partie du Palatinat rhénan (Heidelberg, Mannheim), comme fiefs mâles héréditaires; en 1631 l'empereur lui céda même les fiefs bohémiens du Haut-Palatinat. Mais la diète de Ratisbonne avait fait plus pour le duc de Bavière, elle lui avait transféré la dignité électorale enlevée à l'électeur palatin, chef de la branche aînée des Wittelsbach dont Maximilien représentait la branche cadette. On sait comment, dans la suite de la guerre de Trente ans, l'empereur, pour ne pas trop dépendre de son allié, se constitua sous Wallenstein une armée à lui, comment le duc de Bavière fut à la tête de l'opposition qui, à la diète de Ratisbonne, mit en échec les projets centralisateurs de Ferdinand II, et fit renvoyer Wallenstein (1630), comment Gustave-Adolphe, vainqueur de Tilly à Leipzig (1632), envahit la Bavière pour abattre la tête du parti catholique en Allemagne. Tilly fut tué en défendant le passage du Lech; la Bavière fut dévastée; à son tour l'empereur vint au secours de son cousin et Wallenstein soutint autour de Nuremberg une lutte célèbre contre Gustave-Adolphe qui finit par évacuer la Bavière. A par-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tir de ce moment elle subit à son tour les horreurs de cette guerre, une des plus ruineuses que connaisse l'histoire. Elle fut cependant relativement épargnée et le pays au S. du Danube ne revit guère les armées ennemies. La France ménageait d'ailleurs la Bavière et cherchait à s'entendre avec lui. Toutefois, quand elle eut rompu le traité particulier qu'il avait signé en 1647 (traité d'Ulm), les Français et leurs alliés se décidèrent à en finir. La Bavière fut envahie, conquise ; ce fut une des causes décisives de la signature des traités de Westphalie (1648). Bien que vaincu, le duc de Bavière conserva la dignité électorale enlevée au comte palatin (pour qui on créa un huitième électorat) et tout le Haut-Palatinat ; il dut seulement restituer le Palatinat rhénan depuis longtemps occupé par les armées protestantes. Entre temps il avait acquis en 1612 la seigneurie de Windelheim dans l'Algau (1612), celle de Wiesensteig-sur-le-Fils (1643), auxquelles s'ajouta en 1650 le landgraviat de Leuchtenberg dans le Nordgau (1650) ; ce dernier forma quelque temps un apanage et ne fut réuni au domaine sans retour qu'en 1714.

A partir de ce moment nous n'avons plus guère à signaler d'acquisitions territoriales importantes jusqu'à la Révolution française ; le comté de Hohenwaldeck, près du Tirol, quelques seigneuries dans le Nordgau, et c'est tout. En même temps que cette date clôt la période de constitution territoriale et politique du duché de Bavière, elle en ouvre une autre dans son histoire. La Bavière existe avec les frontières et l'organisation très solide qu'elle gardera jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Désormais elle va être mêlée à l'histoire générale de l'Europe. La politique française l'avait déjà attirée sur ce terrain ; elle y restera et jouera maintenant un rôle dans les combinaisons diplomatiques et militaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Ni ses souverains, ni leurs sujets n'y trouveront d'ailleurs grand profit.

Maximilien le Grand consacra les deux dernières années de sa vie à réparer les ruines faites par la guerre. Son fils *Ferdinand-Marie* (1651-1679) était encore mineur à son avènement et pendant trois ans sa mère et son oncle Albert régirent en son nom. Ce fut un prince pacifique ; ami du roi de France, qui tendait d'ailleurs à devenir le chef du parti catholique en Europe, il ne prit aucune part à la guerre de Hollande. Il rétablit la prospérité de la Bavière, releva l'agriculture et l'industrie. Ferdinand-Marie fut aussi grand bâtisseur : il embellit *Munich* (V. ce nom) et déploya un grand luxe à sa cour, imitant de loin Louis XIV. En même temps, il construisit un grand nombre d'églises et de couvents. En 1657 il donna un code au Haut-Palatinat. Son fils *Maximilien-Emmanuel* ou *Maximilien II* (1679-1726) prit le pouvoir après une courte minorité. Au contraire de son père, ce fut un prince guerrier. Il combattit d'abord au profit de l'Autriche les Turcs devant Vienne puis à Mohach et Belgrade. L'empereur lui donna la main de sa fille Marie-Antoinette.

Le fils né de cette union, *Joseph-Ferdinand*, fut désigné par Charles II comme héritier de la monarchie espagnole ; son père était nommé gouverneur des Pays-Bas. Mais le petit prince mourut dans sa septième année (5 fév. 1699). Privé de l'espoir de la succession d'Espagne, l'électeur de Bavière s'allia à Louis XIV espérant obtenir le titre royal. Au début il eut quelques succès contre les Autrichiens et entama le Tirol. Bientôt l'armée franco-bavaroise fut, par sa faute en partie, détruite à la bataille d'Hochstædt (13 août 1704) et la Bavière conquise par les troupes impériales. Maximilien se retira dans les Pays-Bas ; son peuple lui était très attaché et se souleva plusieurs fois, notamment à la nuit de Noël 1705 ; l'insurrection fut réprimée et les fils de l'électeur furent internés à Klagenfurt sous le nom de comtes de Wittelsbach ; les fiefs de l'électeur, qui avait été mis avec son frère, l'électeur de Cologne (1706), au ban de l'Empire, furent considérés comme ayant fait retour à l'Empire ; l'empereur Joseph I^er les partagea entre l'Autriche, les évêques, les villes libres et l'électeur palatin ; l'Autriche prenait en particulier le quartier de l'Inn et l'électeur palatin rentrait en possession du Haut-Palatinat. Cette solution parut un moment définitive et, le 2 janv. 1712, Philippe V, roi d'Espagne, s'engageait à céder les Pays-Bas à Maximilien pour l'indemniser. Mais la France n'abandonna pas son allié et, après la victoire de Denain, elle mit l'empereur à la raison par ses succès militaires sur le Rhin. Les traités de Rastadt et de Bade rétablirent le *statu quo ante*, les électeurs de Bavière et de Cologne reprirent leurs Etats et leurs dignités ; le 10 avr. 1715, Maximilien II rentrait à Munich.

Son fils, *Charles-Albert* (1726-1745), était un prince doux et médiocre, complètement gouverné par les jésuites, ses maîtres. Il déploya un grand luxe et donna à sa cour des fêtes somptueuses. Après quelques années de calme, il s'engagea, comme son père, dans une guerre européenne provoquée par le règlement de la succession d'Autriche. Il avait épousé en 1722 Marie-Amélie, fille de Joseph I^er, et reconnu à ce moment la pragmatique-sanction, par laquelle Charles VI s'efforçait d'assurer son héritage à sa fille Marie-Thérèse. Quand l'empereur mourut, il réclama au nom de sa femme, et surtout invoquant un contrat de mariage signé en 1546 entre le duc Albert le Magnanime et Anne d'Autriche, confirmé, disait-il, par un codicille falsifié du testament de Ferdinand I^er du 4 fév. 1547, l'ensemble de la monarchie autrichienne. Il s'allia en 1741 à la France et à la Prusse et entra en campagne. Il conquit la Haute-Autriche, se fit couronner à Prague roi de Bohême et fut élu empereur à Francfort sous le nom de Charles VII (1742). Le dévouement des Hongrois sauva Marie-Thérèse ; les Bavarois furent refoulés, la Bavière conquise à son tour ; la reine de Hongrie voulut même l'annexer et s'y fit prêter le serment de fidélité. L'entrée de Frédéric II en Bohême à la tête de 100,000 hommes (août 1744) dégagea l'électeur-empereur qui put, de Francfort où il s'était réfugié, revenir à Munich. Ce fut pour y mourir (20 janv. 1745). — Son fils unique *Maximilien-Joseph* ou *Maximilien III* renonça à toutes ses prétentions et signa avec Marie-Thérèse le traité de Füssen (22 avr. 1745) ; en échange de ses renonciations, de la reconnaissance de la pragmatique-sanction, de la promesse de sa voix électorale pour François de Lorraine époux de Marie-Thérèse, on lui rendit toutes ses possessions territoriales. Il s'appliqua ensuite à effacer les traces de la guerre, enrichit l'agriculture par de nouvelles cultures, accrut l'industrie, surtout celle des mines ; les mendiants et les vagabonds furent pourchassés. En 1751, le vice-chancelier Kreitmayr fit une réforme du code criminel. Maximilien-Joseph essaya, ce qui est plus remarquable, de restreindre l'influence des jésuites ; il ne put guère améliorer l'enseignement primaire, ni relever l'université d'Ingolstadt ; mais il créa l'Académie des sciences de Munich qui fut soustraite à la censure des jésuites. Il n'avait pas d'enfants et avec lui s'éteignit, le 30 déc. 1777, la ligne bavaroise des Wittelsbach.

Son héritier était son cousin au 29^e degré, l'électeur palatin *Charles-Théodore*, issu comme lui du duc de Bavière et comte palatin Louis II le Sévère (mort en 1294). Ses droits fondés sur la convention de Pavie, bien des fois renouvelée depuis 1329, en particulier par le dernier électeur de Bavière, étaient certains, ils n'en furent pas moins contestés par plusieurs compétiteurs. La sœur de Maximilien-Joseph, électrice-douairière de Saxe, réclama tous les alleux ; le duc de Mecklembourg-Schwerin demanda le landgraviat de Leuchtenberg en s'appuyant sur une expectative impériale de 1502. Le plus redoutable des concurrents était l'empereur Joseph II ; en son nom et au nom de sa mère Marie-Thérèse, il revendiquait plus du tiers de la succession bavaroise (duché de Bavière-Straubing, Mildesheim, Leuchtenberg, Wolfstein, Haag, Has, etc.). Comme empereur il réclamait tous les fiefs qui avaient été inféodés aux Wittelsbach sans mention formelle de coinvestiture pour la ligne palatine ; pour la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maison d'Autriche il réclamait les fiefs bohémiens et l'ancien duché de Bavière-Straubing, se fondant sur l'investiture donnée en 1426 par l'empereur Sigismond à son gendre Albert d'Autriche. On sait que ce dernier y avait renoncé trois ans après. Joseph II s'était préparé de longue main à l'ouverture de la succession. L'électeur palatin était âgé, n'avait pas d'enfants légitimes, désirait vivement doter ses bâtards ; il s'entendit avec l'empereur. Quatre jours après la mort de l'électeur de Bavière (3 janv. 1778), son ministre signait à Vienne une convention, ratifiée à Munich le 14 janv. 1778. Il faisait droit à toutes les prétentions autrichiennes ; promettait même de négocier pour l'échange du reste de la Bavière ; en revanche ses bâtards furent élevés au rang de princes d'empire avec le titre de comtes de Bretzenstein. Mais la question n'était pas vidée ; les lois d'empire interdisaient au chef d'une maison princière de faire des cessions de ce genre sans l'assentiment des agnats les plus proches. C'était dans l'espèce le duc de Deux-Ponts. Il protesta, s'adressa à Frédéric II et par l'intermédiaire du roi de Prusse engagea jusqu'à la Russie à mettre obstacle aux agrandissements de l'Autriche. Une courte guerre s'ensuivit entre la Prusse et l'Autriche (juil. 1778), mais ni Marie-Thérèse, ni Frédéric II ne souhaitaient une conflagration générale ; la Russie et la France s'interposèrent et on traita à Teschen (13 mai 1779) ; l'Autriche acquit le quartier de l'Inn (région à droite de l'Inn avec Braunau) ; la Saxe reçut en dédommagement pour ses réclamations 6 millions de thalers et la suprématie sur Schönburg ; la succession palatine et bavaroise fut garantie au duc de Deux-Ponts ; enfin celle des Margraviats d'Ausbach et de Baireuth fut garantie à la Prusse. Joseph II ne renonça pas pour cela à ses projets : en janv. 1785, il conclut à Munich une nouvelle convention avec Charles-Théodore ; en échange d'un royaume d'Austrasie formé des Pays-Bas autrichiens, moins Namur et Luxembourg, l'électeur cédait à l'Autriche la Bavière, le Haut-Palatinat, le Jeune-Palatinat et Leuchtenberg. Cette fois encore la protestation de Frédéric II et du duc de Deux-Ponts l'arrêta ; ce dernier déclara, d'accord avec les autres agnats, qu'il refusait son consentement ; Joseph II avait affirmé qu'il ne voulait pas l'imposer. Pour plus de sûreté Frédéric II se mit à la tête d'une confédération des princes allemands dirigée contre les velléités d'agrandissement de l'Autriche. La Bavière n'eut guère à se louer du gouvernement intérieur de Charles-Théodore. Il supprima les jésuites déjà expulsés de tous les Etats européens, mais il conserva leur système et leur esprit ; le libéralisme fut comprimé avec soin, la presse surveillée jalousement, en même temps la corruption envahissait l'administration, l'armée perdait toute valeur, les finances étaient épuisées. Si la situation intérieure était mauvaise, la réunion des biens des deux branches de la maison de Wittelsbach n'en avait pas moins constitué un Etat puissant. Nous en empruntons la description à l'ouvrage de M. Himly sur la *Formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*.

« A ce moment (en 1789) l'électorat de Palatinat-Bavière disputait à l'électorat de Saxe le premier rang parmi les Etats secondaires de l'Allemagne, et figurait avec lui, quoique à une très grande distance, immédiatement après la monarchie prussienne. On l'évaluait en effet à environ 56,000 kil. q. et à près de 2,100,000 hab. ; en y ajoutant les possessions de la branche de Deux-Ponts, qui, dans un avenir rapproché, étaient destinées à y être réunies, on arrivait même aux chiffres de 59,000 kil. q., et de plus de 2,200,000 hab. Sa masse territoriale de beaucoup la plus compacte était formée, principalement au S. mais aussi au N. du Danube, par les provinces contiguës de la Haute-Bavière, de la Basse-Bavière, du Palatinat supérieur, du Jeune-Palatinat (Neuburg et Sulzbach) et de leurs annexes (Hohenwaldeck, Haag, Leuchtenberg, Obersulzburg, Breiteneck, Staufenehrenfels, etc.), qui constituaient presque à elles seules le cercle de Bavière et étaient évaluées à 1,500,000 âmes. Venaient ensuite de nombreux territoires, presque tous riches, peuplés, industrieux, mais dont les uns étaient assez considérables, comme étendue continue, tandis que les autres s'enchevêtraient de la façon la plus bizarre avec les Etats d'une multitude de princes ecclésiastiques et laïques : à la première catégorie appartenaient les deux duchés de Juliers et de Berg, avec un demi-million d'âmes ; les possessions palatines proprement dites, Palatinat du Rhin, principautés de Lautern, de Lautereck, de Simmern, de Veldenz, de Deux-Ponts, copropriété de Sponheim, figuraient dans la seconde avec une population un peu inférieure. Enfin quelques seigneuries ou comtés isolés compris dans les cercles de Souabe et de Franconie, ou situés en Alsace et dans les Pays-Bas (Wiesensteig, Mindelheim, Erbach en partie ; la Petite-Pierre ou Lutzelstein, Bischweiler, Ribeaupierre ou Rappolstein, Ravenstein, Bergen-op-Zoom, Winnendal, Saint-Michel-Gestel) complétaient l'état territorial de la maison de Wittelsbach en 1782.

« Les événements des vingt-cinq années suivantes changèrent singulièrement ce lotissement, tout en agrandissant l'Etat bavarois dans des proportions considérables ; la protection constante du premier consul, puis de l'empereur Napoléon Ier, lui permirent en effet de s'arrondir et de s'accroître assez pour que son étendue se rapprochât sensiblement de celle de la Prusse démembrée à Tilsitt. Le souvenir de l'alliance séculaire des électeurs de Bavière avec la France bourbonienne fut certainement pour quelque chose dans cette ligne de conduite du fondateur du nouvel empire français ; mais il n'en fut certainement pas la raison déterminante. En agissant comme il le fit, Napoléon Ier eut surtout pour but de créer dans l'Allemagne méridionale une puissance de second ordre capable de contenir, avec l'aide de la France, la monarchie autrichienne. De son côté, la Bavière, après avoir profité de son mieux de la bienveillance du grand conquérant, dont les combinaisons territoriales bouleversaient incessamment l'ordre de choses établi en Allemagne depuis des siècles, n'hésita pas à l'abandonner quand la fortune lui fut contraire. Mais sa défection lui fut mal payée par ses nouveaux alliés, et sa circonscription définitive, actuelle, que lui assignèrent les traités de 1815, fut moins favorable à ses intérêts que celle que lui avaient donnée les derniers remaniements napoléoniens. »

Après avoir jeté ce coup d'œil sur l'ensemble de la période historique dans laquelle nous entrons, il convient de reprendre le récit chronologique des événements et de les exposer avec quelque détail, puisqu'ils ont créé l'état de choses actuel. Les guerres révolutionnaires attirèrent d'abord de grandes calamités sur l'électorat. Le Palatinat fut conquis par les Français et débarrassé du régime féodal comme toute la rive gauche du Rhin. En 1796 la Bavière fut envahie à son tour ; tandis que Jourdan opérait dans la vallée du Main, Moreau envahit la Bavière au S. du Danube, occupa Augsbourg, passa le Lech et prit Munich et Ingolstadt. Charles-Théodore se retira en Saxe, ses ministres conclurent un armistice avec Moreau. Après la retraite des Français, la Bavière ne revit l'ennemi qu'en 1800. En 1799, Charles-Théodore mourut ; le duc Charles de Deux-Ponts était mort ; ce fut son frère *Maximilien-Joseph* ou *Maximilien IV* qui hérita de l'électorat de Bavière-Palatinat. En juin 1800 les armées françaises revinrent et Moreau vainquit les Autrichiens à Hohenlinden. Le résultat fut la paix de Lunéville qui consacra le principe de la cession à la France de la rive gauche du Rhin. L'électeur, qui y perdait une grande partie de ses domaines, conclut avec la France un traité particulier (traité de Paris, 24 août 1801). Elle sacrifiait une partie du Palatinat rhénan, Juliers, Deux-Ponts, Simmern, Veldenz, Lautereck, etc., soit 12,400 kil. q. et 690,000 âmes ; la convention de Paris (21 mai 1802) acceptée telle quelle par le recez de la députation d'empire (25 fév. 1803) lui accorda en échange quatre évêchés séculaires ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une part de deux autres, douze abbayes et quinze villes d'empire, soit 18,000 kil. q. et 900,000 âmes ; en outre, ces compensations avaient l'avantage d'arrondir la Bavière. Les évêchés d'Augsbourg (70,000 âmes) et de Freising (23,000 âmes), une partie de ceux de Passau et d'Eichstædt étaient au cœur des domaines bavarois ; les évêchés franconiens de Wurtzbourg (325,000 âmes) et Bamberg (200,000 âmes), dans la vallée du Main, étaient de magnifiques acquisitions ; parmi les autres il faut noter les villes d'Ulm, Rothenburg-sur-Tauber, Schweinfurt, Meinningen et Kempten, l'abbaye de Kempten. Par un traité du 30 juin 1803 les villes de Dinkelsbühl, Weissenburg-in-Nordgau furent cédées aux principautés prussiennes de Franconie, qui revinrent bientôt après à la Bavière. La Bavière gagnait en somme aux changements provoqués par la Révolution française.

L'administration du baron de Montgelas fit entrer la Bavière dans une voie nouvelle ; le pays qui avait été si longtemps la citadelle de la réaction catholique et jésuitique en Allemagne connut enfin les bienfaits des réformes libérales. La tolérance religieuse fut proclamée, un consistoire protestant établi à Wurtzbourg ; l'enseignement populaire développé, l'université de Wurtzbourg réorganisée, celle d'Ingolstadt transférée à Landshut, celles de Dillingen, Bamberg et Altdorf supprimées. En même temps, l'agriculture était favorisée, des manufactures créées, l'ordre remis dans les finances ; la justice et la police furent réformées. Ce qui était plus urgent, l'armée fut complètement réorganisée ; commandée par des officiers instruits, elle mit la Bavière en mesure de peser dans les conflits qu'on prévoyait. Lorsqu'éclatèrent de nouveau les hostilités, elle fut mise en demeure de choisir entre la France et l'Autriche. La puissance militaire de la France, les menaces de l'Autriche, la tradition de la politique bavaroise décidèrent Montgelas et son souverain à embrasser le parti de Napoléon. Le 20 août 1805, il signa un traité par lequel il se mit sous sa protection. Il prit seulement la précaution d'en reporter la date officielle au 23 sept., date postérieure à l'invasion de la Bavière par les Autrichiens. Napoléon fit prisonnière à Ulm l'armée autrichienne et délivra aussitôt la Bavière de l'ennemi. Le traité de Presbourg (26 déc. 1805) procura à la Bavière des avantages exceptionnels ; elle reçut en échange de Wurtzbourg qu'elle abandonna (5,500 kil. q. et 200,000 âmes) une indemnité plus que quintuple (32,000 kil. q. et 1,028,000 âmes) : le Tirol (avec Trente et Brixen) et le Vorarlberg si longtemps convoité par les ducs de Bavière qui l'avaient perdu au XII^e^ siècle, le margraviat de Burgau, le reste des évêchés de Passau et d'Eichstædt, quelques lambeaux de la Souabe du S.-O. avec Augsbourg, la ville et l'abbaye de Lindau sur le lac de Constance ; de plus, Maximilien-Joseph reçut le titre de roi avec la pleine souveraineté (1^er^ janv. 1806). Il entra dans la confédération du Rhin (12 juil. 1806) et s'engagea à mettre 30,000 hommes à la disposition de Napoléon. Peu après, il échangea son duché de Berg sur le Bas-Rhin contre la principauté franconienne d'Ansbach cédée par la Prusse à Napoléon (convention de Schœnbrunn, 15 déc. 1805) ; il cédait 3,000 kil. q. et 260,000 sujets contre 3,750 kil. q. et 245,000 sujets, mais il incorpora, en outre, Nuremberg, la célèbre ville libre, et, en même temps (lors de la formation de la confédération du Rhin), la principauté d'Œttingen, les possessions des princes de Hohenlohe et de Tour-et-Taxis, celles des Fugger, etc. ; il cédait seulement Wiesensteig au Wurttemberg. En résumé, le royaume de Bavière comprenait 91,000 kil. q. et 2,231,000 hab., ce qui représentait un accroissement de 50 % sur l'Etat en 1789, sans compter la dignité royale et la concentration des territoires en un tout compact.

Le nouveau royaume subit à l'intérieur une transformation aussi radicale que celle de ses frontières. La première chose était de régler la situation des princes médiatisés ; le roi de Bavière le fit par sa déclaration du 19 mai 1807 qui plus tard servit de modèle aux actes de 1815. Il s'occupa ensuite d'unifier les éléments hétérogènes de son royaume ; la constitution du 1^er^ mai 1808 les fondit en un Etat unitaire ; les privilèges, les droits particuliers des princes, villes ou provinces, les corporations, les droits de la noblesse furent supprimés ; la justice devint égale pour tous, de même l'impôt ; la conscription fut établie d'après le système français ; on copia aussi l'administration française ; la législation agraire fut transformée, les dîmes et les corvées supprimées ; la suppression des couvents, déjà commencée, fut continuée. L'instruction fut développée et de grands penseurs, même protestants, appelés à Munich, entre autres Feuerbach, Jacobi, Thiersch. La Bavière jouissait ainsi de tous les bienfaits de la Révolution française ; mais elle eut aussi à souffrir de tous les inconvénients du militarisme napoléonien. La guerre recommença entre la France et l'Autriche en 1809. Non seulement la Bavière subit l'invasion autrichienne, bientôt refoulée par la victoire des Français à Eckmühl, mais les provinces méridionales de la nouvelle monarchie, le Tirol et le Vorarlberg, se soulevèrent ; elles étaient plus hostiles à l'administration moderne qu'on leur avait appliquée qu'à leurs nouveaux maîtres. L'insurrection fut réprimée, et Napoléon, un moment tenu en échec par l'archiduc Charles, finit par triompher à Wagram. Mais la Bavière fut bientôt édifiée sur la stabilité des acquisitions dues à Napoléon. Il lui imposa, en 1810, une série de remaniements territoriaux dont le résultat était plutôt avantageux, mais qui avaient l'inconvénient de sembler remettre en question les accroissements antérieurs. Par la convention de Paris du 28 fév. 1810, la Bavière cédait au royaume d'Italie le sud du Tirol avec Trente et Brixen ; par celle du 26 mai, elle cédait Schweinfurt à la principauté de Wurtzbourg ; par une autre du 28 mai, elle avait fait abandon au Wurttemberg de Buchhorn, Wangen, Ravensburg, Leutkirch, Ulm, Bopfingen (au S.-E. du Wurttemberg actuel) ; elle perdait 491,000 âmes ; elle en acquit en échange 565,000, le margraviat de Baireuth (enlevé à la Prusse en 1807), la principauté de Ratisbonne (ville et évêché d'avant 1789) et s'arrondit à l'E. aux dépens de l'Autriche ; elle reçut, en effet, le quartier de l'Inn perdu en 1779, le Hausrück, les anciennes principautés ecclésiastiques de Salzbourg et Berchtesgaden.

Les entreprises toujours nouvelles de Napoléon empêchaient ses alliés de se consolider dans leurs possessions nouvelles, ses perpétuels remaniements territoriaux maintenaient un caractère provisoire à l'organisation qu'il donnait à l'Europe et en particulier à l'Allemagne ; les Bavarois, déjà mécontents de la faveur avec laquelle on traitait le Wurttemberg, sentaient faiblir leur dévouement à Napoléon. Eux qui avaient été jusqu'à proclamer, dans l'enthousiasme que leur causait la restauration du vieux royaume de Bavière, qu'ils étaient Celtes, descendants des Gaulois Boïens et nullement Germains, ils se trouvaient trop traités en vassaux dont on ne tient aucun compte. En 1812 on leur demanda 30,000 hommes pour l'expédition de Russie ; en novembre il fallut en envoyer 10,000 autres ; de ce contingent, quelques bataillons restèrent dans les forteresses de la Vistule et de l'Oder, la plupart dans les neiges de la Russie, 2,000 à peine revirent la terre natale. C'en était trop ; le prince héréditaire Louis était d'ailleurs antifrançais. Maximilien-Joseph (qui depuis 1806 s'intitulait *Maximilien I^er^*), craignant de perdre les provinces enlevées à l'Autriche, hésitait encore. Il mit quelques troupes à la disposition de l'empereur des Français au début de la campagne de 1813 ; avec le reste il forma, sous les ordres du feld-maréchal Wrede, une armée d'observation dans le quartier de l'Inn en face de l'armée autrichienne. Quand il vit comment les choses se tournaient, il se décida à abandonner l'alliance française. Dix jours avant la bataille de Leipzig, le 8 oct. 1813, un accord fut conclu entre les chefs des armées bavaroise et autrichienne, le comte de Wrede et le prince de Reuss : il garantissait au roi de Bavière, qui mettait 36,000 hommes au service de la coalition, la jouissance paisible et l'entière souveraineté dans ses Etats actuels et, ajoutaient des clauses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

secrètes, en cas de rétrocessions à l'Autriche, de larges dédommagements territoriaux : ceux-ci devaient être calculés d'après l'étendue, la population, le revenu des provinces cédées, être acceptés par la Bavière, et former avec elle « un contigu complet et non interrompu ». Désormais rassuré, Maximilien déclara la guerre à la France (14 oct. 1813), deux jours avant la bataille de Leipzig, et de Wrede se dirigea sur le Bas-Main pour couper la retraite à l'armée française; il fut écrasé à Hanau les 30 et 31 oct. Les Bavarois prirent ensuite une part active à la campagne de 1814 et figurèrent dans celle de 1815.

La situation du roi de Bavière se trouva néanmoins fort délicate après le triomphe de la coalition. Ses alliés de la dernière heure avaient bien l'intention de respecter le pacte conclu à Ried et de ménager ses intérêts, mais ils étaient eux-mêmes fort embarrassés. L'Autriche était résolue à reprendre les provinces que Napoléon lui avait arrachées, le Tirol et le Vorarlberg, la partie perdue du Hausrück, le quartier de l'Inn et l'ancien archevêché de Salzbourg. Où trouver la compensation promise au roi de Bavière? Sur la rive gauche du Rhin enlevée aux Français, les anciennes possessions de l'électeur palatin étaient tout indiquées; on pouvait y ajouter le grand-duché de Wurtzbourg, création napoléonnienne qui disparut avec lui; mais cela ne présentait pas l'équivalent des sacrifices qu'on exigeait et ne formait pas le « contigu complet et non interrompu » qu'on avait promis; pour obtenir celui-ci, il fallait léser les autres Etats de l'Allemagne du Sud, Bade, Wurtemberg, Hesse, qui protestaient énergiquement. La convention conclue à Paris le 3 juin 1814 ne résolut pas ces difficultés. La Bavière restituait le Tirol et le Vorarlberg et en échange recevait le grand-duché de Wurtzbourg et la principauté d'Aschaffenburg; elle promettait de rendre le reste (Salzbourg, Hausrück, quartier de l'Inn) contre des équivalents; l'Autriche s'engageait à faire tout son possible pour les lui assurer sur la rive gauche du Rhin (Palatinat avec Mayence) et sur la rive droite de manière à relier à la Bavière les anciennes possessions palatines. Une convention du 23 avr. 1815 acceptée par la Prusse et la Russie donnait à la Bavière le cercle badois de Main-et-Tauber, des territoires enlevés à la Hesse, au Wurttemberg, au grand-duché de Bade; elle lui promettait la restitution de toutes les parties badoises de l'ancien Palatinat rhénan au cas où le grand-duché de Bade n'aurait pas d'héritier mâle. La résistance des intéressés, du grand-duc de Bade en première ligne, fit échouer ce projet; il ne fut pas inséré dans le traité de Vienne (9 juin 1815). On se borna à enregistrer la convention du 3 juin 1814; provisoirement, l'Autriche occupa les territoires rhénans, la Bavière garda Salzbourg et les cantons voisins. La Bavière finit par céder et par le traité de Munich du 14 avr. 1816 abandonna le principe de contiguïté; elle ne put même obtenir tout ce que lui promettait ce dernier accord et la commission territoriale de Francfort, tenant compte des armements faits par le grand-duc de Bade, lui laissa le cercle de Main-et-Tauber; la question ne fut définitivement réglée que par le recez général de Francfort du 20 juil. 1819. La Bavière obtenait la plus grande partie de l'ancien département français du Mont-Tonnerre, une partie de ceux du Bas-Rhin (Landau) et de la Sarre (soit 420,742 âmes sur la rive gauche du Rhin, quelques anciens bailliages de Fulda (26,304 âmes), de l'Autriche (Redwitz, 3,000 âmes); de Bade (Wertheim, 4,900 âmes), de la Hesse-Darmstadt (24,667 âmes); au lieu de 96.000 kil. q. et 3,800,000 hab. qu'elle avait en 1812, elle n'avait plus que 76,000 kil. q. et 3,400,000 hab.; c'était encore 20.000 kil. q. et 1,200,000 hab. de plus qu'en 1789, sans compter le titre de royaume. A ses anciennes provinces de Haute et Basse-Bavière, du Haut-Palatinat et du Palatinat du Rhin (un peu écorné), elle en joignait quatre autres, Souabe-Neuburg et les trois provinces de Franconie à peu près entièrement formées d'acquisitions nouvelles, qui remplaçaient avec avantage Berg et Juliers. Le royaume de Bavière comprenait désormais deux moitiés fort inégales et n'avait plus l'unité territoriale réalisée sous Napoléon Ier. Enfin il ne faut pas oublier que l'annexion des provinces franconiennes introduisait dans la monarchie bavaroise un élément fort différent du vieil élément bavarois, de composition ethnique, de caractère, de religion différents et de tendances plus libérales.

Au congrès de Vienne, le plénipotentiaire bavarois de Wrede s'opposa de toutes ses forces au rétablissement de l'empire allemand ou d'une unité sérieuse qui pût porter atteinte à la souveraineté de chaque Etat; c'était l'idée de Metternich, avec qui de Wrede marcha d'accord, et combattit les demandes de la Prusse. Ces efforts furent couronnés de succès et la nouvelle Confédération germanique, où la Bavière entra le 8 juin 1815, fut restreinte aux questions internationales. Les tendances particularistes de la Bavière continuèrent à y dominer et sont restées le trait fondamental de sa politique en Allemagne jusqu'à ce jour. Le premier résultat fut bon. Par opposition aux tendances réactionnaires des cabinets de Vienne et de Berlin, celui de Munich résolut de faire des concessions au libéralisme. Montgelas, qui s'y opposa, fut congédié le 2 fév. 1817. Les clauses libérales de la constitution de 1808 étaient restées lettre morte; il n'en fut pas de même des nouvelles réformes. La Bavière fut divisée en huit cercles dont chacun reçut un conseil provincial. Un concordat régla les rapports avec le pape (5 juin 1817). On rendit aux communes leurs magistrats et la gestion de leurs revenus et tout le régime communal fut réformé d'une manière libérale (mai-août 1818). Le 26 mai 1818 le roi octroya une constitution, la première qui ait fait d'un grand Etat allemand une monarchie constitutionnelle. Elle garantit l'égalité devant la loi et l'impôt, la sécurité et la liberté personnelle, la liberté de conscience, etc.; soumettait les finances et la législation à un parlement formé de deux Chambres.

Le second roi de Bavière, *Louis Ier* (1825-1848) commença par gouverner dans un sens libéral, surtout sous le ministère *Œttingen* (V. ce nom); la censure n'avait été maintenue que pour la presse politique et était fort indulgente. La sympathie éclatante du roi de Bavière pour les Grecs valut à son second fils Otton le trône de Grèce (qu'il garda de 1832 à 1862). L'ordre fut rétabli dans les finances dont le roi Louis Ier employa bien les excédents; s'il subventionna les couvents rétablis en vertu du concordat de 1817, il dota richement l'université de Munich (transférée de Landshut dans la capitale) et entreprit une série de belles constructions, qui, non moins que son goût pour les chefs-d'œuvre de l'art classique, ont fait de Munich l'Athènes allemande. La prétention du roi de disposer à son gré des excédents budgétaires, pourvu qu'il les appliquât à des œuvres d'intérêt public, amena un conflit avec les Chambres et la chute du ministère Œttingen. Le cabinet ultramontain, dirigé par *Abel*, qui lui succéda, rétablit la censure, favorisa les couvents qui se multiplièrent (leur nombre monta à 132), fit rentrer les jésuites, persécuta les protestants; les avocats et les médecins furent exclus du Parlement. Les ultramontains furent renversés du pouvoir entre déc. 1846 et fév. 1847 par la maîtresse du roi, la célèbre *Lola Montès* (V. ce nom). Le parti libéral se compromit par cette alliance; les étudiants et la population exaspérés contre la favorite, dont l'audace était sans bornes, s'ameutèrent à plusieurs reprises et le contre-coup de la révolution parisienne de février décida le roi à abdiquer en faveur de son fils (20 mars 1848).

Maximilien II (1848-1864) inaugura son règne par une amnistie, des réformes libérales, la concession d'une loi électorale qui est encore appliquée aujourd'hui, et la formation d'un cabinet progressiste. Mais les Chambres se prononcèrent, d'accord avec le sentiment bavarois, contre les tendances unitaires et prussophiles du Parlement allemand de Francfort (fév. 1849). Le ministre Pfordten rêvait de grouper autour de la Bavière les puissances

EFERUS - Recherches & Classification numériques

secondaires de l'Allemagne et de former une *triade* où la Bavière aurait tenu la balance entre la Prusse et l'Autriche; les rivalités étaient trop vives entre les petits Etats et la disproportion de force trop considérable avec les grands. Les conférences de Bamberg, tenues pendant la guerre de Crimée, n'eurent pas de suite. La Bavière marcha en général avec l'Autriche dans les affaires allemandes. A l'intérieur, la Bavière ne souffrit pas trop du courant réactionnaire qui suivit les événements de 1848-1849. La majorité libérale de la Chambre des députés finit même par renverser le cabinet Pfordten (1859). Quand *Louis II* (1864-1887) succéda, à l'âge de dix-huit ans, à son père, Maximilien II, la situation de l'Allemagne se compliquait. Jusqu'alors la Bavière, malgré des velléités d'indépendance, avait suivi la politique autrichienne et combattu la politique prussienne; mais Bismarck, en mettant d'accord la Prusse et l'Autriche dans la question du Slesvig-Holstein, avait réduit à l'impuissance les Etats secondaires. Quand l'alliance austro-prussienne se rompit, Bismarck chercha à gagner Pfordten, mais la Bavière cette fois encore se rangea du côté de l'Autriche. Mal lui en prit; l'armée bavaroise partit trop tard pour sauver les Hanovriens qui durent poser les armes à Langensalza; elle se replia sur le Main après un échec à Dermbach (4 juil. 1866), fut vaincue à Kissingen après une vaillante résistance (10 juil.) et de nouveau autour de Wurtzbourg (25-26 juil.). L'Autriche avait traité seule; la Bavière était fort en danger; on parlait de la dépouiller des anciennes principautés franconiennes (Ansbach, Baireuth) qui avaient appartenu aux Hohenzollern. L'attitude de la France et le désir de Bismarck de ménager les Etats de l'Allemagne du Sud la sauvèrent. Elle perdit seulement (traité de Berlin, oct. 1866) 33,000 âmes et 550 kil. q. (Orb et Gersfeld, près de Fulda, Kaulsdorf, près de Saalfeld) et dut payer une indemnité de guerre de 30 millions de florins. Craignant que la France ne convoitât le Palatinat rhénan, elle signa même avec la Prusse un traité d'alliance défensive. La dissolution de la Confédération germanique, limitée à l'Allemagne du Nord, laissait provisoirement la Bavière, comme les autres Etats de l'Allemagne du Sud, en dehors de l'unité allemande.

Le résultat des événements de 1866 fut de gagner au parti prussien les libéraux; en revanche, les ultramontains prirent nettement position contre; champions du particularisme, ils réussirent en 1869 à conquérir la majorité à la Chambre des députés, ils se trouvèrent 83 contre 71; dans la Chambre haute leur majorité était bien plus forte; le cabinet national-libéral de Hohenlohe-Schillingfürst, qui avait remplacé au début de 1867 celui de Pfordten, dut se retirer. Ne pouvant obtenir du roi la dénonciation de l'alliance prussienne, car Louis II était assez partisan de l'unité allemande, les députés essayèrent du moins d'en rendre les avantages illusoires pour la Prusse. Ils proposèrent une réduction considérable de l'effectif de l'armée, la réduction du temps de service à huit mois dans l'infanterie, bref la transformation de l'armée en milice. La Chambre discutait ces propositions le 15 juil. 1870 et venait d'en ajourner la suite au 18 juil., quand on apprit la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne. Le 16 juill., la Prusse promulgua la mobilisation, le même jour le roi Louis II de Bavière donna l'ordre de mobiliser son armée. Le 18, on demanda aux Chambres un crédit de 26,700,000 florins pour la guerre; la commission de la Chambre des députés, par l'organe du rapporteur Jœrg, en proposa la réduction à 5,600,000 florins pour garder une neutralité armée; ses propositions furent écartées par 89 voix contre 58 et celles du roi votées par 101 contre 47; le 20, le gouvernement bavarois annonça officiellement que, conformément au traité d'alliance, il marcherait avec la Prusse contre la France. Le 27, le prince royal de Prusse arrivait à Munich pour prendre le commandement des deux corps d'armée bavarois (commandés par Von der Tann et Hartmann). Les victoires des troupes allemandes auxquelles les Bavarois prirent une part glorieuse pour eux à Wissembourg, Reischoffen, Sedan, Orléans et Paris excitèrent un grand enthousiasme dans le pays. Le 23 nov. 1870, au traité de Versailles, la Bavière adhérait à la Confédération de l'Allemagne du Nord; elle réservait son autonomonie sur les points essentiels (diplomatie, armée, postes, télégraphes, chemins de fer, impôts sur la bière et l'eau-de-vie, condition de séjour et de naturalisation); elle abandonnait néanmoins une partie des droits de la souveraineté; l'organisation de la mobilisation, l'inspection militaire, etc. Une fois l'accord établi, l'unité allemande était faite : le roi Louis II proposa de donner au roi de Prusse le titre d'empereur. Le 14 déc., le traité de Versailles fut soumis aux Chambres bavaroises; la majorité ultramontaine-patriote de la Chambre des députés élut une commission qui en proposa le rejet : Jœrg n'eut pas plus de succès que six mois auparavant; après un débat de dix jours (11-21 janv. 1871) le projet réunit la majorité constitutionnelle des deux tiers des votants. 102 voix se prononcèrent pour, 48 contre. Le 1er févr., le traité fut promulgué; dès le 18 janv., le roi Guillaume avait été proclamé empereur d'Allemagne.

Simple membre de l'empire allemand, premier vassal de la Prusse, le royaume de Bavière n'a pas joué un grand rôle dans l'histoire depuis 1871. Les députés au Reichstag, étant nommés par le suffrage universel, sont en grande majorité ultramontains; dans le parlement bavarois, élu au suffrage restreint, les forces des deux grands partis se balancent presque et la majorité ultramontaine n'a jamais été assez forte pour obtenir du souverain qu'il se séparât de ses ministres libéraux, appuyés par la Chambre haute. Le conflit avec le pape quand le roi refusa d'admettre les décisions du concile du Vatican, l'adhésion aux principales lois d'empire que la Bavière pouvait refuser d'admettre, la fin tragique du roi Louis II qui fut interné comme fou à cause de ses dépenses excessives (V. Louis II, de Bavière) et qui périt dans des circonstances mystérieuses (1887), l'avènement de son frère idiot, *Otton Ier*, sous la régence du prince Luitpold dévoué à la Prusse, sont les principaux incidents de l'histoire des dernières années. Le particularisme reste toujours très fort dans les vieilles provinces bavaroises et la Bavière est le seul des Etats allemands qui conserve encore une réelle autonomie dans l'empire des Hohenzollern. A.-M. Berthelot.

IX. Beaux-Arts (V. Allemagne).

Bibl.: 1° Géographie. — Grübel, *Geographisch-statistiches Handlexikon über das Kœnigreich Bayern*, 2e éd., 1880-1883, 2 vol. — Stumpf, *Bavaria, Landes und Volkskunde des Kœnigreichs Bayern*; Munich, 1860-1868, 5 vol. — Elisée Reclus, *l'Europe centrale*; Paris, 1880. — Gümbel, *Geologie von Bayern*; Cassel, 1884. — Seydel, *Beitræge zur Landeskunde Bayern*; Munich, 1884 (avec une bibliographie complète). — Du même, *Bayrisches Staatsrecht*; Munich, 1884. — Parmi les cartes nous signalerons : *Südwestdeutchland bis zu den Alpen* (au $\frac{1}{250000}$ 25 feuilles, 1867 et seq.), la carte hypsométrique au $\frac{1}{25000}$ (inachevée), et la carte topographique au $\frac{1}{50000}$ (1812-1868).

2° Anthropologie. — La plupart des données sur l'anthropologie de la Bavière se trouvent dans les *Beiträge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns*, qui se publient à Munich depuis 1872 sous la direction de M. Ranke.

3° Démographie. — Les publications du Bureau de statistique : son journal qui paraît depuis 1869; ses *Beitræge*, etc.

4° Législation. — *Annuaires de la Société de législation comparée*; Paris, 11 vol., 1872-1887. — *Gesetzsblatt für das Kœnigreich Bayern*; Munich, 1818-1888. — Weber, *Provinzial und Statuten-rechte*; Augsbourg, 1838-1844. — Peiszl, *Civilgesetz und Statistik von Bayern*; Nordlingen, 1863. — Roth, *Bayrisches Civilrecht*; Tübingue, 1880, 3 vol. in-8, 2e éd., — Du même, *System des deutschen Privatrechts*; Tübingue, 1880.

5° Histoire. — Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*; Paris, 1876, 2 vol. — Buchner, *Geschichte von Bayern*; Munich, 1820-1855, 10 vol.; 2e éd., 1869 et seq. — Spruner, *Leitfaden zur Geschichte von Bayern*; Bamberg, 1853, 2e éd. — Du même, *Atlas zur Geschichte von Bayern*; Gotha, 1838, 7 vol. — On peut consulter encore : Zschokke, *Geschichten des*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bairischen Volkes und seiner Fürsten; 1826, 3e éd., 4 vol — HANNERT, *Geschichte Bayern;* Leipzig, 1826, 2 vol. — RIEZLER, *Geschichte Bayerns;* Gotha, en cours de publication depuis 1878. — QUITZMANN, *Die aelteste Geschichte der Bayern bis 911;* Brunswick, 1873.

6° BEAUX-ARTS. — SIGHART, *Geschichte der bildenden Künste in Bayern;* Munich, 1863.

BAVIÈRE (Cercle de). Un des dix cercles de l'Allemagne, créé dès l'an 1500 (un des six premiers). Compris entre ceux de Bohême, de Franconie, de Souabe, d'Autriche; il embrassait, outre le duché de Bavière, les évêchés de Passau et Freising, l'archevêché de Salzbourg, le Haut-Palatinat, la ville de Ratisbonne, etc. Son étendue varia à plusieurs reprises. En 1805, lors de l'abolition de l'Empire germanique, le cercle de Bavière avait 45,150 k. q.

BAVIÈRE. Partie inférieure et mobile de certains casques du moyen âge, qui protégeait les joues et le menton. C'était donc une sorte de mentonnière ou barbute. Parfois

Bavière

la bavière, au lieu de tenir au casque, se trouvait fixée à la cuirasse. Elle se terminait ordinairement au-dessus de la bouche.

BÂVILLE (V. BASVILLE).

BAVILLE (V. LAMOIGNON).

BAVILLE (Arnaud), général français, né à Fronton (Lot-et-Garonne) le 11 déc. 1757, mort à Magdebourg le 24 oct. 1813. Il fit les campagnes d'Amérique de 1780 à 1783, fut créé général de brigade le 13 juin 1795, et servit en cette qualité à l'armée des côtes de Cherbourg (1796) et à celle du Rhin et Moselle (1797 à 1801). Retraité le 18 mai 1813, il reprit le service actif, le 13 juin suivant, et fut blessé à Leibnitz (27 août 1813). Il mourut des suites de cette blessure. Il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1804.

BAVILLIERS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort; 1,232 hab.

BAVINCHOVE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel; 860 hab.

BAVINCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 460 hab.

BAVIUS, mauvais poète latin du siècle d'Auguste, immortalisé par un vers de Virgile (*Egl.*, III, 90), où il est flétri en compagnie de Mévius, autre versificateur de même catégorie. Tous deux étaient, dit Servius, dans son commentaire à la troisième églogue, de méchants poètes, adversaires tant d'Horace que de Virgile. Pour ce qui est de Bavius, on ne connaît guère de détails sur lui que par les commentateurs de Virgile et d'Horace. Servius (G., I, 210) nous apprend que Bavius et Mévius raillaient Virgile d'avoir employé le pluriel *hordea*, forme d'ailleurs peu usitée et dont Quintilien (*Inst. or.*, I, 5, 16) devait plus tard blâmer l'emploi. Philargyre dit aussi que Bavius fut l'ennemi de Virgile; que, suivant Domitius Marsus, dans sa *Cicuta*, Bavius vécut avec son frère en communauté de biens jusqu'à ce que cette communauté se fût étendue à la possession de la même épouse; enfin que Bavius fut *curator*. Il aurait exercé cette fonction de *curator*, que Weicher avoue ne pouvoir définir avec exactitude, en Cappadoce, si l'on en croit saint Jérôme, qui note dans sa chronique, à la date de l'an 720 de Rome (34 av. J.-C.), la mort du poète Bavius, nommé dans les *Bucoliques* de Virgile. « M. Bavius poeta, quem Vergilius in Bucolicis notat, in Cappadocia moritur. »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL.: WEICHER, *Poetarum latinorum reliquiæ;* Leipzig, 1830, pp. 308-312.

BAVO ou BOA. Ancien nom d'une île sur la côte de la Dalmatie. On y reléguait certains exilés sous les empereurs.

BAVOCHURE (Imprimerie). On appelle ainsi le noir d'impression qui s'étend sur l'épreuve au delà du contour des lettres ou des traits du dessin, ce qui est produit soit par une impression trop forte, soit par les plis de la maculature, par l'allongement du papier, soit encore parce que l'encre d'impression est mal broyée, ou trop adhérente, ou trop liquide.

BAVOIS ou BAVOUER (Histoire du Droit). Feuille de compte qui comprenait l'évaluation motivée, d'après le tarif des ordonnances royales relatives aux monnaies, des droits de *Seigneuriage*, *Brassage*, *Faiblage* et *Escharté* (V. ces mots).

BAVONA (V. MAGGIA).

BAVOTA. Ancienne ville de l'Italie, dans le pays des Salentins; sur son emplacement s'élève, à ce que l'on croit, le village de Parabita dans la terre d'Otrante.

BAVOUX (François-Nicolas), jurisconsulte et homme politique français, né à Saint-Claude (Jura) le 6 déc. 1774, mort à Paris le 23 janv. 1848. Il débuta dans la vie publique, sous le premier Empire, comme professeur suppléant à la faculté de droit de Paris et ensuite comme juge au tribunal de la Seine. En 1819, il fut nommé professeur titulaire de droit criminel. A la suite d'incidents tumultueux, auxquels donnèrent lieu les leçons qu'il fit sur la mort civile des émigrés et sur la confiscation de leurs biens, son cours fut suspendu, et une poursuite criminelle fut même intentée contre lui pour la tournure qu'il avait donnée à son enseignement. Défendu par Persil et Dupin, il fut acquitté, et le triomphe que lui procura cet acquittement lui valut quelque temps après d'être élu député dans le dép. de la Seine. Il siégea dans l'opposition jusqu'à la révolution de 1830. Le gouvernement de Juillet le nomma préfet de police, puis conseiller à la cour des Comptes. Mais en voyant la monarchie nouvelle entrer dans la voie de la réaction, il se démit de ses fonctions, se fit élire de nouveau dans le Jura, et reprit sa place dans l'opposition. Il mourut trop tôt pour voir se réaliser, sous la forme républicaine, les idées libérales qu'il avait défendues toute sa vie. — On a de Nicolas Bavoux plusieurs ouvrages dont les principaux sont intitulés : *Leçons préliminaires sur le Code pénal* (1821); *Des conflits ou empiètements de l'autorité administrative sur l'autorité judiciaire* (1829, 2 vol. in-4); *Conseil d'Etat, conseil royal, chambre des pairs, vénalité des charges, duel et peine de mort* (1838). Il a, en outre, publié en collaboration avec Loiseau trois recueils intitulés : *Jurisprudence du Code civil, recueil des arrêts*, etc. (1803-1814, 22 vol.); *le Praticien français* (1806-7, 5 vol.), et *Jurisprudence des cours de cassation et d'appel sur la procédure civile et commerciale* (1808-9, 3 vol.).

Georges LAGRÉSILLE.

BAVOUX (Joseph-Evariste), homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 5 oct. 1809. Inscrit au barreau de Paris en 1834. Pendant le règne de Louis-Philippe, il fut plusieurs fois à Provins candidat malheureux. Après la Révolution de Février 1848, les électeurs de Seine-et-Marne l'envoyèrent les représenter à la Con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

stituante et à la Législative, où il vota presque constamment avec la droite monarchiste. En 1852, le même département l'envoya comme candidat officiel au nouveau Corps législatif. Il entra ensuite au Conseil d'Etat. On a de lui : *Philosophie politique ou l'Ordre moral dans les sociétés humaines* (1840, 2 vol. in-8); *Alger*, voyage politique et descriptif (1841, 2 vol. in-8); *Etudes diverses de législation de politique et de morale* (1843, in-8); *Du Communisme en Allemagne et du radicalisme en Suisse* (1851, in-8); *la France sous Napoléon III, l'Empire et le régime parlementaire* (1870, 2 vol. in-8); *Appel à la Nation*, brochure impérialiste (1874, in-18); *Chislehurst-Tuileries, souvenirs intimes sur l'empereur* (1874, in-18); *Une Sœur de charité* (1874, in-18); *les Vacances du quatrième Napoléon à Brenemberg* (1874, in-18); *Il y a dix-neuf ans* (1875, in-18); *Orléanisme et République* (1878); *Abrégé chronolog. de l'histoire de France* (1882). Il avait aussi collaboré à la publication de *Voltaire à Ferney*, et aux *Mémoires secrets*, de J.-M. Augeard.

BAVURE (Fonderie). Partie saillante laissée sur une pièce moulée à l'endroit des joints du moule, et qu'on enlève avec le ciseau.

BAWR (Alexandrine-Sophie Goury de Champgrand, comtesse de Saint-Simon, puis baronne de), femme de lettres française, née à Paris le 8 oct. 1773, morte dans la même ville le 31 déc. 1860. Fille naturelle d'un familier du duc d'Orléans et d'une actrice de l'Opéra, elle fut reconnue par son père et reçut une brillante éducation; ses dispositions musicales notamment furent encouragées par Grétry. Pendant la Terreur, elle épousa secrètement un jeune homme qui périt peu après sur l'échafaud, et le fils né de cette union mourut en bas âge. Lorsque son père sortit de prison après le 9 thermidor, il vint habiter avec elle une petite maison à Saint-Maur et elle y composa quelques-unes des romances qu'Elleviou et Garat mirent à la mode. Bientôt, sous le pseudonyme de *François*, elle fit représenter à l'Ambigu-Comique divers mélodrames dont plusieurs obtinrent une vogue prolongée, tels que les *Chevaliers du Lion* et *Léon de Montaldi*. En 1801, Mlle de Champgrand (car elle n'avait jamais pris le nom de son premier mari que la famille de celui-ci lui avait contesté le droit de porter) épousa le comte de Saint-Simon, le célèbre réformateur, qui, au bout de quelques années, demanda le divorce, non qu'il eût aucun grief sérieux contre sa femme, mais parce qu'il ne lui reconnaissait pas des facultés égales à celles du « premier homme du monde ». C'est alors qu'un officier russe, le baron de Bawr, s'éprit d'elle et, quoique plus jeune de dix ans, la demanda en mariage. Cette troisième union fut attristée par des pertes de fortune et brusquement brisée en février 1810 par la mort tragique de M. de Bawr, victime d'un accident de voiture. Sa veuve dut de nouveau demander aux lettres un allégement à sa très modeste situation pécuniaire. Les *Suites d'un bal masqué* (1813) et la *Méprise* (1815) furent fort bien accueillies du public et la première de ces comédies, où Mlle Mars avait trouvé l'un de ses rôles favoris, est longtemps restée au répertoire du Théâtre-Français. Mme de Bawr a encore écrit d'autres comédies : *le Double Stratagème* (1813); *Charlotte Brown* (1835) et de nombreux romans : *Auguste et Frédéric* (1817, 2 vol. in-12); *le Novice* (1829, 4 vol. in-12); *Raoul ou l'Enéide* (1832, in-8); *Histoires fausses et vraies* (1834, in-8, réimpr. sous le simple titre de *Nouvelles* (l'une d'elles a fourni à Mélesville et à Duveyrier le titre et la donnée de *Michel Perrin*); *les Flavy* (1838, 2 vol. in-8); *la Fille d'honneur* (1841, 2 vol. in-8); *Sabine* (1844, 2 vol. in-8); *un Mariage de finance* (1847, 2 vol. in-8); *la Famille Récour* (1849, 2 vol. in-8); *une Existence parisienne* (1859, 3 vol. in-8). Elle s'est également adonnée à la littérature d'éducation : *Robertine* et surtout les *Soirées des jeunes personnes* ont tenu une place parmi les classiques du genre. Enfin Mme de Bawr a laissé sous le titre de *Mes Souvenirs* (1853, in-8 et in-12), un recueil d'anecdotes agréablement contées, où elle parle beaucoup moins d'elle-même que de ses contemporains. *Raoul*, *Robertine* et les *Soirées des jeunes personnes* ont été réimprimées dans la collection Michel Lévy. M. Tx.

Bibl.: Mme Elise Gagne (Elise Moreau), *Madame de Bawr, étude biographique*; 1861, in-12. — J. Janin, dans le *Journal des Débats* du 15 janvier 1861.

BAX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux; 232 hab.

BAXTER (Viticult.). Cépage d'origine américaine. Ne présente aucun intérêt pour la viticulture européenne.

BAXTER (Richard), théologien puritain, né le 12 nov. 1615 à Rowdon (Shropshire), mort le 8 déc. 1691, défenseur de la liberté religieuse sous Charles II et Jacques II. Pendant la guerre civile (1642), Baxter, aumônier dans un régiment de Têtes-Rondes, se fit remarquer par sa modération et son esprit de conciliation. Il osa blâmer Cromwell lui-même après la condamnation de Charles Ier. A la Restauration, il resta fidèle au parti presbytérien, malgré les offres de Clarendon, qui lui faisait entrevoir la nomination à l'évêché de Hereford. En 1662, l'*Acte d'uniformité* le priva des ressources sur lesquelles il avait compté jusque-là. Il continua à faire le service divin pour de pauvres communautés dissidentes, tantôt à la campagne, tantôt à Londres. En même temps, il commençait la série innombrable de ses traités théologiques en faveur de la tolérance et de la liberté religieuse. Parmi ses ouvrages, deux ont été souvent réimprimés : *The saints' everlasting rest*, et *A call to the unconverted*. Ses ouvrages ont été réunis par W. Orme (*Works;* Londres, 1827-30, 23 vol.). — En 1685, un passage de son Commentaire sur le Nouveau Testament, *Commentary on the new Testament*, fut considéré comme séditieux. Le jury, présidé par Jeffries, condamna Baxter à la prison. Relâché dix-huit mois après, il put saluer, avant de mourir, la seconde révolution de 1688, qui inaugura l'ère de la liberté civile et religieuse en Angleterre. — Son autobiographie, *A narrative of his own life and times* (1696), est très estimée. G. Q.

Bibl. : Bacon Leonard, *Life of Baxter*, 1831.

BAXTER (William), philologue et archéologue anglais, neveu de Richard Baxter, né à Lanlugan (Shropshire) en 1650, mort en 1723. Il avait dix-huit ans lorsqu'il apprit à lire, et il ne parlait alors que l'idiome du pays de Galles. Il n'en devint pas moins un des plus remarquables maîtres de *Mercer's School*, à Londres, et un des écrivains les plus érudits de son temps. Il a laissé, outre une édition d'Anacréon (1695) et une édition d'Horace (1701), qui fut longtemps la meilleure que possédât l'Angleterre, un traité grammatical : *De Analogia, sive arte latinæ linguæ commentariolus* (1679), et surtout un *Glossarium antiquitatum britannicarum* (1719 et 1733) et un *Glossarium antiquitatum romanarum* (1726 et 1731). A. W.

BAXTER (Andrew), écrivain anglais, né à Aberdeen en 1686, mort à Withingham le 23 avr. 1750. Après avoir fait de bonnes études, il consacra une grande partie de sa vie à diriger l'éducation de plusieurs jeunes gens de grande famille, lord Gray, lord Blantyre, Mr Hay, etc. Il a écrit un ouvrage de métaphysique, qui obtint un très grand succès en son temps : *An inquiry into the nature of the human soul, wherein its immateriality is evinced from the principles of reason and philosophy* (Londres, 1730, in-4; 3e édit., 1745, 2 vol. in-8). Peu après il publia une sorte de complément à son œuvre, dans lequel il répondait aux critiques qu'elle avait soulevées : *Appendix to the first part of the inquiry into the nature of the human soul; wherein the principles laid down are cleared from matter, by Maclaurain*, etc. (Londres, 1750, in-8). Le Rev. John Duncan a publié une œuvre posthume de Baxter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

intitulée : *The evidence of reason in proof of the immortality of the soul, independent on the more abstruse inquiry into the nature of matter and spirit* (Londres, 1779, in-8). Baxter a encore laissé un ouvrage d'éducation, intitulé : *Matho sive cosmotheoria puerilis dialogus, in quo prima elementa de mundi ordine et ornatu proponuntur*, etc. (Londres, 1740, 2 vol. in-8 ; 3e éd., Londres, 1765, 2 vol. in-12 ; nouv. éd. arrangée par S. Whyte, Dublin, 1776, 2 vol. in-12).

BAXTER (Thomas), peintre anglais, né à Worcester le 18 fév. 1782, mort à Londres le 18 avr. 1821. Le père de cet artiste dirigeait à Londres un atelier de peinture sur porcelaine et fut le premier maître de son fils. Celui-ci acquit ensuite le patronage de lord Nelson, qui l'employa fréquemment et lui commanda, entre autres travaux, la décoration d'un magnifique service à dessert. Dans ses peintures sur porcelaine, il reproduisit souvent les figures des tableaux de sir J. Reynolds, de B. West et d'autres artistes célèbres. En 1814, il quitta Worcester et ouvrit à Londres une école d'art décoratif, qui produisit plusieurs élèves distingués. A partir de 1816, il fut attaché à diverses manufactures de porcelaines et acquit une grande réputation ; ses travaux sont cependant plus remarquables par l'ingéniosité de la composition que par le bon goût ; les plus connus sont la *Coupe* dite de Shakespeare, le portrait de *Mistress S. Siddons en muse tragique* et deux copies très habiles du *Vase de Portland*. On cite encore de lui ses dessins pour l'ouvrage de Britton sur la cathédrale de Salisbury. Ad. Thiers.

Bibl. : Leslie Stephen, *Dictionary of Great Britain;* Londres, 1885, in-8. — Rose, *New Biographical Dictionary.* — Binn, *Century of Potting at Worcester*, 1877. — Redgrave, *Dictionary of the english school.* — Jewitt, *Ceramic art of Great Britain.*

BAXTER (William-Edward), homme politique et écrivain anglais, né à Dundee en 1823. Il voyagea longtemps en Europe et en Amérique. En 1855, il fut député à la Chambre des communes par le district de Montrose (Ecosse) qui l'a réélu successivement jusqu'en 1874. Appartenant au parti libéral, il fut nommé par M. Gladstone secrétaire de l'amirauté (1868), puis secrétaire du Trésor (mars 1871). Il entra au conseil privé le 24 mars 1873. — M. Baxter a publié : *Impressions of central and southern Europe* (Londres, 1850) ; *The Tagus and the Tiber* (Londres, 1852, 2 vol.) ; *America and the Americans* (Londres, 1855) ; *Tinks to Thinkers* (Londres, 1860) ; *Free Italy* (Londres, 1874) ; *A Winter in India* (Londres, 1882).

BAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 266 hab. Sur son territoire, proche de la forêt d'Estremont, se voient les ruines de l'ancien château des comtes d'Apremont, détruit en 1551 par la famille d'Aubenton. A. T.

BAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 138 hab.

BAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay ; 180 hab.

BAY City. Ville du Michigan, comté de Bay (Etats-Unis), sur la rive droite de la rivière Saginaw, à 10 kil. de la baie du même nom, sur le lac Huron, à 180 kil. N.-N.-O., par chemin de fer, de Détroit. — Erigée en *city* en 1865, 7,000 hab. en 1870, 20,700 en 1880. — Grand marché et port d'expédition de bois de construction.

BAY (Michel de), théologien (V. Baius).

BAYAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont ; 540 hab.

BAYADÈRE. Nom qui désigne spécialement en français les danseuses indiennes. Ce mot, qui suffit à évoquer dans tant d'imaginations les charmes voluptueux de l'Orient, n'est pourtant rien moins qu'oriental ; le français s'est contenté de l'emprunter au portugais *bailadeira*, ballerine, danseuse. Etablis les premiers dans l'Inde, les Portugais furent aussi les premiers à apprécier les bayadères, et ils les firent ensuite connaître sous ce nom aux autres nations de l'Occident. Il faut distinguer parmi les bayadères deux catégories : les *devadasis* et les *nautch-girls*. Les devadasis, c.-à-d. esclaves de la divinité, sont attachées à un temple spécial, et font partie du personnel nécessaire au culte. Leur service consiste à chanter des stances en l'honneur du dieu, et à danser devant son image soit dans les chapelles, soit pendant les processions. Les devadasis sont parfois des filles de haute famille, vouées dès la naissance par leurs parents. La chasteté ne leur est pas imposée ; elles peuvent se prostituer, mais au profit du temple. Au contraire, les nautch-girls (mot hybride formé de l'hindoustani et de l'anglais) vivent dans l'indépendance ; d'ordinaire elles s'associent et forment une troupe qui se loue soit aux temples pour les grandes solennités où le personnel ordinaire est insuffisant, soit aux particuliers pour des fêtes domestiques ; l'Indien ne conçoit pas de fêtes sans bayadères. Toutes du reste trafiquent de leurs charmes autant et plus que de leur art, sans que personne y trouve à redire. Comme les célestes Apsaras, à la fois ballerines et courtisanes du paradis, leur rôle ou plutôt leur devoir est de plaire. La passion de la danse et des danseuses est fort ancienne dans l'Inde. Le Rig-Véda déjà compare l'aurore « qui répand sur sa personne les parures éclatantes » à une bayadère. La littérature des contes et des romans nous présente nombre de rois pris d'amour pour des danseuses. Aujourd'hui encore l'Hindou même le plus cultivé ne peut se lasser de leurs exercices chorégraphiques, qui sont pourtant une véritable désillusion pour l'Européen. « Qu'on s'imagine la danse la plus ennuyeuse et la plus monotone ; on restera encore au-dessous de la vérité. Toute une nuit durant, elles tournent sur place, fourrées du cou jusqu'à la plante des pieds dans des vêtements épais et lourds, en marquant lentement les pas avec de continuelles luxations des bras ; leur chant monotone et nasillard est accompagné par la voix criarde des instruments indigènes. » (Garbe, *Ein Studienjahr in Benares*, 1887). Paris a vu deux fois au moins des bayadères authentiques. Il en vint une en 1768 qui fit fureur à la cour ; après des succès bruyants, elle entra en religion ; à la Révolution, elle quitta le couvent pour se faire institutrice. Un impresario fit venir de l'Inde en 1839 une troupe de bayadères dont les représentations attirèrent longtemps le public. Sylvain Lévi.

BAYAM (José-Pereira), historien portugais, né à Gondelim, sur le territoire de Coïmbre, le 23 mai 1690, mort le 8 mars 1743. Fils d'un laboureur, il se fit prêtre et s'adonna avec ardeur aux travaux historiques. Il eut le mérite de mettre au jour l'importante *Chronique du règne de D. Pedro*, par Fernand Lopez (Lisbonne, 1735, in-8, et 1750, in-4), et publia lui-même une histoire du roi Sébastien (*Portugal cuidadoso e lastimado*, 1737, in-fol.). Son *Retrato de purgatorio* (1742, in-8) renferme le célèbre récit du pèlerinage au trou de Saint-Patrice, d'un vif intérêt pour l'étude de cette légende du moyen âge qui jouit d'une grande popularité dans tout l'Occident. G. Pawlowski.

BAYANE (Alphonse-Hubert, duc de), cardinal et pair de France, né à Valence le 20 oct. 1739, mort à Paris le 26 juil. 1818. Bayane appartenait à une branche de la maison de Lattier, une des plus anciennes familles du Dauphiné. Après avoir terminé ses études théologiques, il obtint, en 1772, 1775 et 1780, trois abbayes qui lui rapportaient 60,000 livres par an et qu'il garda jusqu'à la Révolution. Comme auditeur de rote près la cour de Rome, il passa, à partir de 1777, plus de trente ans dans cette ville. Pendant ce séjour en Italie, il eut l'occasion de faire des études sur l'hygiène et de réunir quelques observations sur la *mal'aria* dans une brochure qu'il publia, en 1793, à Rome sous le titre : *Discorso sopra la mal'aria e le malattie che cagionano principalmente in varie spiaggie d'Italia*. Cet opuscule eut quelque succès. Le 9 août 1802, Bayane fut nommé cardinal ; il n'a jamais occupé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un siège épiscopal. En 1806, Napoléon, auprès duquel il avait été chargé d'une mission par la cour de Rome, le fit comte et grand-officier de la Légion d'honneur. Il fut nommé sénateur en 1813 et, comme tel, vota, l'année suivante, la déchéance de l'empereur. Quoique créé pair de France pendant la première Restauration par Louis XVIII, il n'hésita pas, après le retour de l'île d'Elbe, à assister à la messe célébrée au champ de Mai. Le roi, néanmoins, maintint son nom sur la liste des pairs. Dans le procès du maréchal Ney, le prélat s'abstint de voter. Au commencement de 1818, il fut créé duc par le roi. Il mourut peu de temps après. Le comte Lemercier prononça son éloge à la Chambre des pairs.

BAYAN-KHARA. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, partie orientale du grand massif des Kouen-Loun, entre le Mouroui-Oussou, branche mère de l'Yang-tsé-kiang, et les sources du Hoang-ho. Point culminant, environ 4,000 m. Les monts Bayan-Khara se relient à l'E. aux monts Yun-ling, sur les confins du Tibet et de la Chine proprement dite (V. Asie). C. K.

BAYARD, nom de cheval rendu célèbre par la légende des *Quatre Fils Aymon* (V. ce mot). Étymologiquement, *bayard* est un adjectif et l'on disait au moyen âge un cheval *bayard*, comme nous disons aujourd'hui un cheval *bai*. Dans la plus ancienne rédaction française de la chanson de geste des *Quatre Fils Aymon*, Bayard nous est représenté comme *faé*, c.-à-d. doué de qualités surnaturelles. Lorsque Renaud de Montauban et ses trois frères sont obligés de s'enfuir dans la forêt des Ardennes, Bayard les reçoit tous les quatre sur sa croupe, sans que sa rapidité en soit diminuée; il vit de feuilles et de racines et s'en trouve mieux qu'un autre cheval de blé et d'avoine; bien plus, lorsque les quatre frères assiégés dans Montauban sont pressés par la famine, il les nourrit de son sang pendant quinze jours. Aussi lorsque Charlemagne triomphe enfin de ses vassaux révoltés, exige-t-il qu'on lui livre leur précieux auxiliaire, et il le fait jeter dans la Meuse, une pierre au cou. Mais le merveilleux cheval s'échappe à la nage et va se réfugier dans la forêt des Ardennes, où, d'après la légende, on l'aperçoit encore de temps en temps.

La popularité du cheval Bayard n'a pas disparu avec le moyen âge; elle a survécu jusqu'à nos jours dans le N. de la France et surtout dans les Pays-Bas. A Louvain et à Malines, il est de presque toutes les fêtes populaires et au jubilé de cette dernière ville, en 1825, on lui donna une place d'honneur dans les réjouissances publiques. Malherbe, dans une de ses lettres à Peiresc, dit en parlant de Château-Renaud, village des Ardennes : « C'est un vieux chasteau ruiné où l'on voit encore l'estable de Bayard ». Encore aujourd'hui à Berthem, près de Louvain, on montre sa mangeoire et l'empreinte de son pied; il y a mieux encore, puisque l'église de Saint-Renaud (Reinoldkirche) à Dortmund (Westphalie) conserve précieusement un fer à cheval lui ayant appartenu : voilà une relique vraiment originale et qui, après tout, en vaut beaucoup d'autres comme authenticité. Ant. Thomas.

BAYARD (Pierre Terrail, seigneur de), surnommé le *Chevalier sans peur et sans reproche*, né entre les années 1473 et 1475 au château de Bayard, dont on montre encore les ruines sur le territoire de la com. de Pontcharra (Isère), tué d'un coup d'arquebuse entre Romagnano et Gattinara le 30 avr. 1524. Il descendait d'une famille de petite noblesse mais dont plusieurs représentants avaient déjà versé leur sang pour la France : Philippe Terrail, le trisaïeul de notre héros, avait été tué à Poitiers; ses deux fils étaient tombés l'un à Verneuil, l'autre à Azincourt; le grand-père de Bayard avait succombé criblé de blessures à Montlhéry; son père, enfin, reçut à Guinegate (1479) une blessure qui l'obligea à renoncer au service. Par sa mère Hélène *Aleman* (V. ce nom) il appartenait à l'une des plus illustres familles du Dauphiné. A treize ans, ayant exprimé à son père le désir de suivre la carrière des armes, il devint page de Charles Ier, duc de Savoie, qui ne tarda pas à le céder au roi Charles VIII; celui-ci à son tour le plaça dans la maison du seigneur de Ligny (1487). Trois ans plus tard, après son premier succès dans un tournois, à Lyon, le comte de Ligny envoya Bayard tenir garnison à Aire en Artois, dans une compagnie d'ordonnance. Il fit ses premières armes en Italie dans cette brillante armée que Charles VIII avait emmenée à la conquête du royaume de Naples (1494). A Fornoue il eut deux chevaux tués sous lui et enleva une enseigne (6 juil. 1495). Après la mort de Charles VIII il accompagna Louis XII dans la conquête du Milanais. Il servait sous Trivulce en 1500, lorsque Ludovic le More avait réussi à rentrer dans la capitale de son duché. Bayard ayant voulu tenter un coup de main sur la garnison de Binasco, celle-ci avertie l'attendit en rase campagne. Furieusement chargée par les Français, elle dut tourner bride et se réfugier à Milan. Bayard, échauffé par l'ardeur de la poursuite, ne s'aperçut pas que ses compagnons s'étaient arrêtés; pêle-mêle avec les Lombards il pénétra dans Milan et ne s'arrêta que sur la place du palais où, reconnu, il fut forcé de se rendre au capitaine de Binasco. Ludovic le More voulut le voir, s'émerveilla de sa bravoure et de sa jeunesse, goûta ses réparties assez audacieuses, lui fit rendre son cheval et ses armes et le renvoya au camp français. Bayard avait servi jusqu'alors sous les ordres du comte de Ligny; il le quitta en 1501 lorsque Louis XII entreprit de reconquérir le royaume de Naples où il accompagna l'armée commandée par le seigneur d'Aubigny. Sous les ordres du capitaine Louis d'Ars, il se distingua au siège de Canossa (1502) où il fut blessé sur la brèche, et quelque temps après à l'attaque de Biseglia. Placé en garnison à Minervino dans la Capitanate, il y employa ses loisirs en expéditions et en coups de mains sur les garnisons espagnoles des environs. Ce fut dans une de ces entreprises qu'il fit prisonnier le capitaine Alonzo de Sotomayor qu'il tua plus tard en combat singulier; ce fut alors aussi, pour rompre la monotonie d'une trêve, qu'eut lieu le fameux combat des Treize, où six heures durant treize chevaliers français luttèrent contre treize chevaliers allemands; la bravoure de Bayard assura aux Français l'honneur de la journée; ce fut là enfin qu'il s'empara d'un trésorier espagnol porteur de 15,000 ducats qu'il distribua à ses soldats. Quand l'heure des revers eut sonné, ses prouesses se multiplièrent; à Cerignola il se battit comme un lion; on connaît son exploit légendaire du pont du Garigliano, où seul à la tête d'un pont, appuyé contre la barrière pour n'être point entouré, il soutint une demi-heure durant le choc des assaillants, réussit à garder le pont jusqu'à l'arrivée des renforts, et sauva l'armée. En cette seule journée il avait eu trois chevaux tués sous lui. Laissé seul avec Louis d'Ars dans le royaume de Naples, tous deux réussirent à s'y maintenir encore pendant six mois et ne l'évacuèrent que sur un ordre exprès de Louis XII. Revenu en France, Bayard reçut la charge d'« écuyer de l'écurie du roi ». En 1507, Louis XII étant allé châtier les Génois révoltés, Bayard, quoique malade, le rejoignit bientôt. Chargé d'aller, sous le feu de la place, en reconnaître les abords, il fit si bien qu'il s'empara d'un ouvrage avancé, ce qui, deux jours plus tard, eut pour conséquence la capitulation de la ville (20 avr. 1508).

Au commencement de l'année suivante, Louis XII lui donna trente hommes d'armes et le fit chef d'une bande d'infanterie de 500 hommes qu'il l'envoya recruter en Dauphiné. Dès le mois de mars, il avait repassé les Alpes à leur tête et entrait avec eux en campagne contre les Vénitiens. Au siège de Padoue, il fut, comme à Gênes, chargé de reconnaître les approches, attaqua en plein jour et enleva les barrières élevées du côté de Vicence et facilita l'établissement des premières batteries. Le long siège qui suivit n'arrêta pas son activité. Bien renseigné par un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

service d'espionnage qu'il avait organisé, il ne cessa de battre l'estrade aux environs, d'enlever des convois, de surprendre des fourrageurs, etc. Après la levée du siège il alla tenir garnison dans Vérone, mais, loin de s'y résigner à la défensive, il ne cessa d'opérer contre les bandes vénitiennes qui tenaient la campagne et empêcha la ville d'être jamais étroitement bloquée. Quand le pape Jules II eut pris ouvertement parti contre ses anciens alliés, le roi de France et l'empereur, et alla mettre le siège devant la Mirandole (1511), Bayard, qui avait quitté Vérone pour rallier son ancien capitaine Louis d'Ars et les bandes dauphinoises récemment amenées en d'Italie par le capitaine Molard, conçut le hardi projet d'enlever le pape avec ses cardinaux. L'embuscade eût vraisemblablement réussi, sans un incident qu'il n'avait pu prévoir : une tempête de neige empêcha Jules II de se mettre en route comme il en avait formé le projet. Lorsque la Mirandole eut été perdue Bayard réussit à sauver Ferrare par une pointe hardie sur les troupes pontificales arrêtées au siège d'une petite place, Bastia de Genivolo, qui commandait le cours du Pô, ce qui lui valut le commandement des troupes françaises au service du duc de Ferrare.

Grâce à Trivulce, la guerre ayant repris avec d'activité, le pape dut se réfugier à Bologne, puis à Ravenne. A la tête des coureurs de l'armée, Bayard entra des premiers dans Bologne. Sur la fin de l'année, il accompagna la Palice envoyé par le roi au secours de l'empereur qui soutenait difficilement dans le Frioul la guerre contre les Vénitiens; il s'empara de Gradiska et de Goritz qu'il remit aux impériaux et retourna joindre la Palice qui s'était arrêté sur les bords de la Piave.

Sur ces entrefaites, l'armée vénitienne était rentrée par surprise dans Brescia (4 févr. 1512) et en avait massacré la garnison; le gouverneur français avec quelques soldats avait pu cependant se retrancher dans la citadelle. Gaston de Foix n'hésita pas à se porter à son aide et chargea Bayard de la conduite de l'avant-garde. Celui-ci réussit à assurer à l'armée le passage du Mincio, puis, quelques jours plus tard, en soutenant l'assaut que donnait le capitaine Molard, il reçut à la cuisse une profonde blessure. Elle n'était pas cicatrisée, quand, à la nouvelle d'une bataille imminente, il partit pour rejoindre le duc de Nemours qui avait établi son camp devant Ravenne. Quelques jours après (12 avr. 1512), il déployait une valeur héroïque dans cette sanglante bataille de Ravenne, où avec le chef de l'armée française périrent tant de capitaines français. (V. Ravenne.) Une lettre qu'il écrivit le surlendemain à son oncle, l'évêque de Grenoble, nous a conservé l'une des relations de cette victoire néfaste. La bataille de Ravenne fut le prélude de la retraite de l'armée française. La Palice, qui la commandait depuis la mort du duc de Nemours, craignant d'être pris à revers par les Suisses qu'amenait le cardinal de Sion, se dirigea sur Pavie. Arrivé au Tessin, Bayard placé à l'arrière-garde protégea longtemps le passage de l'armée, lorsqu'il reçut un coup de fauconneau qui lui fit une grave blessure entre l'épaule et le cou.

Revenu en Dauphiné, il tomba dangereusement malade à Grenoble. Aussitôt guéri il alla rejoindre l'armée que Louis XII envoyait en Navarre pour reconquérir ce royaume dont Ferdinand le Catholique avait dépouillé Jean d'Albret. Arrivé au camp de la Palice devant Pampelune, il reçut mission de s'emparer d'un château voisin qu'il emporta d'assaut, malgré l'inertie des lansquenets auxiliaires qui refusèrent le service. Tout espoir de prendre Pampelune s'étant évanoui et l'armée étant forcée de regagner la France, Bayard reprit à l'arrière-garde le poste d'honneur qu'on lui confiait toujours, et jusqu'à Bayonne, soutenant sans cesse les attaques de l'ennemi, il protégea la retraite et assura le salut de l'armée.

L'année suivante (1513), il s'agit de défendre la Picardie envahie par les Anglais alliés à notre ancien ami l'empereur Maximilien. Bayard et sa compagnie furent placés sous les ordres du sire de Piennes. Dès son entrée en campagne il se signala par des coups de maître dont il était coutumier; à Guinegate il renouvela son exploit du Garigliano; acculé à un pont, il arrêta longtemps l'ennemi pour protéger l'armée en déroute, puis, cerné de toutes parts et forcé de se rendre, il ne voulut pas qu'il fût dit qu'il avait été pris. Avisant à l'écart un gentilhomme bourguignon, il fond sur lui l'épée haute, le somme de se rendre, reçoit son épée et lui tend la sienne. Quelques jours après, Henri VIII, à la prière de Maximilien, lui rendait la liberté à la condition de ne pas reprendre le service avant six semaines.

L'avènement de François Ier ne tarda pas à fournir à Bayard l'occasion de retourner sur l'ancien théâtre de ses exploits. Nommé dès les premiers jours du nouveau règne lieutenant général en Dauphiné, il reçut au mois de juil. 1515 l'ordre de s'avancer avec 3,000 hommes d'infanterie sur les frontières du marquisat de Saluces; « toujours, dit son biographe, en allant sur les ennemis était le bon chevalier volontiers mis devant et au retourner derrière ». Il passa les Alpes le premier et, pour entrée de jeu, surprit à table dans Villafranca le général Prospero Colonna. A la première journée de Marignan, emporté par son ardeur au travers et au delà des bandes suisses, il ne dut qu'à sa prudence et à son sang-froid de pouvoir rallier à la nuit les quartiers français. Le lendemain, il ne cessa de combattre au plus fort de la mêlée et le soir de cette « bataille de géants », François Ier voulut être armé chevalier de sa main.

L'année 1521 vit le plus grand des exploits de Bayard. Quarante mille Allemands, sous la conduite du comte de Nassau et du fameux aventurier Franz de Sickingen, avaient envahi le nord de la France, et, avant qu'aucune résistance fût organisée, avaient enlevé la ville de Mouzon. Mézières était la seule place forte qui s'opposât encore à leur marche, mais ses fortifications tombaient en ruines: armes, vivres, munitions, tout y manquait, à ce point que les meilleurs capitaines jugeaient qu'il fallait la ruiner et l'incendier, puis dévaster le pays pour affamer l'envahisseur. Bayard seul fut d'un avis opposé et proposa de se charger de la défense. Son offre acceptée, il se jeta dans la place avec quelques volontaires et s'occupa activement de la mettre en état. La rançon considérable qu'il avait reçue de Colonna pourvut à la dépense. Quelques jours après, la ville était assiégée et Bayard répondait avec dédain aux sommations des deux généraux. Nassau et Sickingen dressèrent leurs batteries. Trois semaines se passèrent; la place était ruinée par les boulets, les vivres et les munitions manquaient, la brèche était ouverte et l'assaut imminent. Bayard, très informé comme à l'ordinaire de ce qui se passait chez l'ennemi, s'avisa d'un ingénieux stratagème pour accroître la mésintelligence qui divisait les deux capitaines de l'armée de siège et forcer Sickingen à modifier ses positions. Quelques jours après, la place était ravitaillée, le siège abandonné et bientôt le roi s'avançait en personne à la tête d'une armée. En arrêtant plus de trois semaines, sous les murs d'une place que les plus expérimentés ne jugeaient pas défendable, un ennemi dix fois supérieur en nombre, Bayard avait donné le temps de lever cette armée et la France était sauvée. Il reprit alors sa place habituelle à l'avant-garde et contribua à refouler les impériaux hors du royaume.

En 1522, on le retrouve en Italie, à Gênes d'abord qu'il fallait protéger contre les impériaux, puis en Lombardie où, à la tête des confédérés, Colonna et Pescaire avaient repris Milan et nombre d'autres places. Il combattit à la Bicoque, demeura deux mois sur la frontière du marquisat de Saluces et revint à Grenoble alors désolé par la peste contre laquelle il fit aussi bonne contenance que contre l'ennemi. Pendant la campagne de 1523, placé à l'avant-garde de l'armée de Bonnivet, il écarta de Milan l'armée du duc de Mantoue, secourut et ravitailla le château de Crémone que huit hommes d'armes, seuls survi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vants de la garnison, avaient conservé à la France. Envoyé dans la position intenable de Robecco avec des forces insuffisantes, malade et attaqué à l'improviste par des forces supérieures, il dut se résoudre à abandonner la place. Comme d'habitude dans les retraites, il se chargea de l'arrière-garde et, par son énergie, réussit à sauver toute la garnison et à rallier l'armée sans perdre plus de dix hommes.

Sur ces entrefaites, Bonnivet, voyant l'armée décimée par la maladie et la famine, se résolut à la mettre en retraite pour regagner la France. Blessé peu de jours après avoir commencé ce mouvement, ce fut à Bayard « comme au plus digne » qu'il laissa le commandement. Suivi de près par les Espagnols, celui-ci, par des escarmouches continuelles, les empêchait de troubler la retraite qui se poursuivait en bon ordre, lorsqu'un matin, sur les dix heures, au moment où après une charge il ralliait sa troupe, il fut atteint dans les reins par un coup d'arquebuse qui lui brisa la colonne vertébrale. Il poussa un cri : « Jésus, je suis mort ! » mais eut encore le temps de s'accrocher à l'arçon pour demeurer à cheval. Descendu par son écuyer et appuyé contre un arbre, il ne songea d'abord qu'à presser ses compagnons qui l'entouraient de l'abandonner pour ne pas s'exposer à tomber aux mains des impériaux. Ceux-ci ne tardèrent pas en effet à survenir. Le marquis de Pescaire qui les commandait mit pied à terre pour le venir voir et saluer, le fit étendre sur un lit de camp et protéger par un pavillon. Le connétable de Bourbon, dont l'injustice de François Ier avait fait un traître, aperçut aussi son ancien compagnon d'armes ; descendant de son cheval, il lui dit quelle douleur il éprouvait de voir ainsi navré le plus vertueux des chevaliers. « Je vous remercie, dit Bayard, mais ce n'est pas moi, qui meurs en homme de bien et servant mon roi, qu'il faut plaindre. C'est moi qui ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, votre patrie et votre foi. » Bayard mort eut ce rare privilège d'être pleuré par les deux armées en présence. Les Espagnols rendirent à sa dépouille les plus grands honneurs, célébrèrent un service solennel, puis ses serviteurs le rapportèrent à Grenoble où il fut enterré dans l'église Saint-André.

Bayard a bien mérité la popularité qui s'est attachée à son nom ; c'est à juste titre qu'il est considéré comme un héros national. Sans avoir jamais exercé un grand commandement, sa bravoure intrépide, son audace, son habileté dans les conseils, sa générosité, son désintéressement, et par-dessus tout sa loyauté à toute épreuve lui avaient valu ce glorieux surnom de *chevalier sans peur et sans reproche* que lui avaient décerné ses contemporains et qu'a confirmé le jugement de l'histoire. Il faut lire dans son biographe l'histoire de sa vie, pour bien comprendre à quel point il a incarné le génie français. Quoiqu'il fût d'un tempérament assez maladif, rien n'altérait sa bonne humeur; ses avis dans les conseils étaient toujours pleins de verve et assaisonnés de ces traits joyeux auxquels convient bien l'épithète de Gaulois. Mais ce dont on ne saurait assez le louer, c'est d'avoir humanisé la guerre ; au milieu des aventuriers qu'il commandait, à travers les scènes de carnage et de pillage, il n'a jamais cessé d'avoir au cœur la grande pitié du pauvre peuple. « Il a été, dit son biographe, en plusieurs guerres où il y avait des Allemands qui au déloger mettent volontiers le feu en leur logis, le bon chevalier ne partit jamais du sien qu'il ne sût que tout fût passé ou qu'il ne laissât garde afin qu'on n'y mît pas le feu. » D'un désintéressement absolu, aussi pauvre que généreux, toujours il se refusa au pillage, ne voulait rien prendre sans payer, protégeait l'honneur des femmes ; aussi ses contemporains, qui l'avaient appelé le chevalier sans peur, le nommaient plus souvent encore *le bon chevalier*. Ses traits nous ont été conservés par deux anciens portraits. L'un est une médiocre peinture sur bois conservée au château d'Uriage ; elle date du XVIe siècle ; le musée de Grenoble en possède une copie. L'autre, bien supérieur pour l'exécution, est un dessin au crayon noir et rouge dans la manière de Dumonstier, qui peut dater de la fin du même siècle. Il a été acquis par le musée de Grenoble et reproduit en tête de l'édition donnée par M. Larchey du Loyal serviteur (V. ci-dessous). Une statue lui a été élevée à Grenoble en 1823. A. Giry.

Bibl.: La vie de Bayard a été écrite par trois de ses contemporains. La plus célèbre est celle qui est connue sous le nom du *Loyal serviteur* que l'on croit être Jacques de *Mailles* (V. ce nom), il en a été fait d'innombrables éditions ; nous ne citerons que les suivantes : *La très joyeuse, plaisante et récréative hystoire composée par le loyal serviteur des faiz, gestes, triumphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart* ; à la dernière page est la mention suivante : *Nouvellement imprimé à Paris..... et fut achevé d'imprimer le XVIIIe jour de septembre l'an mil cinq cent vingt-sept*, in-4 de 102 folios ; c'est l'édition originale. — *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart composée par le Loyal serviteur*, publié par M. J. Roman ; Paris, 1878, in-8 (Coll. de la *Soc. de l'Histoire de France*). — *Histoire du gentil seigneur de Bayard, composée par le Loyal serviteur*, édition rapprochée du français moderne par Lorédan Larchey, Paris, 1882, in-8. — Une autre histoire est due à Symphorien Champier, *Les gestes, ensemble la vie du preulx chevalier Bayard* ; Lyon, 1525, in-4. — Enfin Aymar du Rivail a inséré dans son *Histoire des Allobroges*, composée au XVIe siècle, publiée en 1844 par M. de Terrebasse, neu biographie très exacte de Bayard. Pour les nombreux ouvrages où il est question de Bayard, nous nous contenterons de renvoyer à l'art. *Bayard* du *Répertoire des sources historiques* de l'abbé Chevalier où on les trouvera énumérés, nous bornant à citer le plus utile : A. de Terrebasse, *Histoire de Pierre Terrail, Seigneur de Bayart,.... suivie de recherches généalogiques, pièces et letires inédites* ; 1re éd., Paris, 1828, in-8 ; 5e éd. augmentée, Vienne, 1870, in-8.

BAYARD (Jean-Baptiste-François), jurisconsulte et magistrat français, né à Paris le 24 juin 1750, mort le 2 août 1800. Il était avocat au parlement au moment de la Révolution. En 1791, il fut chargé des fonctions d'accusateur public près le tribunal du deuxième arrondissement de Paris. En 1792, l'assemblée électorale le nomma juge suppléant au même tribunal. L'année suivante il fut nommé substitut du commissaire du pouvoir exécutif près du tribunal de cassation : il remplit ces fonctions pendant près de six ans. Enfin le Directoire le nomma juge au tribunal de cassation, où il siégea jusqu'à sa mort. On doit à Bayard un recueil en trois volumes intitulé : *Annales de la Révolution, ou Recueil des pièces authentiques et d'extraits des procès-verbaux faits à l'hôtel de ville de Paris, depuis le 18 juill. 1789 jusqu'au 1er janv. 1793*. Il avait également publié avec Camus, d'après un plan entièrement nouveau, le répertoire de jurisprudence de Denisart, connu sous le titre de *Dictionnaire de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence* (1783-1790, 9 vol. in-4). Mais cet ouvrage est resté inachevé : il s'arrête au mot *Hypothèque*.

G. L.

BAYARD (James), né à Philadelphie en 1767, mort en 1815. Homme d'Etat américain, parut pour la première fois au Congrès comme représentant de l'Etat de Delaware en 1797. Il appartenait au parti fédéraliste, dont il fut bientôt le *leader* à la Chambre. Aux élections de 1803, le parti républicain fut complètement vainqueur, et Bayard se vit dépossédé de son siège par Cœsar A. Rodney. Ses concitoyens le dédommagèrent en l'envoyant représenter le Delaware au Sénat fédéral. Tout en restant fidèle aux doctrines des fédéralistes, Bayard ne partageait ni les passions ni l'esprit d'opposition systématique du groupe intransigeant de ce parti. En 1801, il s'était prononcé pour la candidature de Jefferson à la présidence de l'Union. On le trouve en 1812, avec Marshall, Adams, Gerry, W. Pinckney, Dexter, parmi les fédéralistes à demi ralliés, partisans de la guerre contre l'Angleterre et du maintien de l'Union. Il réprouva hautement les tendances séparatistes de la Convention de Hartford (1813). En janv. 1814, Bayard fut un des négociateurs envoyés à Londres sur l'invitation du gouvernement anglais, pour traiter de la paix. Il eut pour collègues John Quincy Adams, Henry Clay, Jona-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

than Russell, et plus tard Gallatin. Les négociations furent longues et n'aboutirent que le 24 déc. suivant au traité de Gand. Bayard, après la signature de la paix, fut nommé ministre à Saint-Pétersbourg, mais il était malade et dut refuser le poste qui lui était offert. Il mourut peu de temps après son retour en Amérique. Aug. M.

BAYARD DE LA VINGTRIE (Ferdinand-Marie), écrivain français, né à Moulins-la-Marche (Orne) le 28 fév. 1768, mort après 1836. Il entra d'abord dans l'armée où il parvint jusqu'au grade de capitaine d'artillerie, puis donna sa démission et se mit à voyager. On a de lui : *Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis pendant l'été de 1791* (Paris, 1798, in-8); *Voyage de Terracine à Naples* (Paris, 1802, in-12); *Tableau analytique de la diplomatie française, depuis la minorité de Louis XIII jusqu'à la paix d'Amiens* (Paris, 1804-1805, 2 vol. in-8).

BAYARD (Jean-François-Alfred), auteur dramatique français, né à Charolles (Saône-et-Loire) le 17 mars 1796, mort à Paris le 19 févr. 1853. Au sortir du collège de Sainte-Barbe, il commença des études de droit qu'il abandonna pour se consacrer exclusivement au théâtre. Il débuta en 1821 au Vaudeville, par la *Promenade à Vaucluse*, et devint l'un des collaborateurs favoris de Scribe dont il épousa la nièce. Soit avec lui, soit avec Rochefort, Melesville, Théaulon, Varin, Dumanoir, Varner, Biévile, etc., il a fait représenter plus de deux cents pièces parmi lesquelles il suffira ici de rappeler les plus connues : *la Belle-Mère* (1826); *la Reine de seize ans* (1828); *Ma Place et ma Femme* (1830); *les Gants jaunes* (1835); *Frétillon* (1835); *le Gamin de Paris* (1836); *le Mari de la dame des chœurs* (1837); *le Père de la débutante* (1838); *les Premières armes de Richelieu* (1839), dont le principal personnage fournit à Déjazet un rôle dans lequel elle s'était, pour ainsi dire, incarnée; *Indiana et Charlemagne* (1840); *le Mari à l'essai* (1842); *le Mari à la Campagne* (1844); *un Ménage parisien* (1844); *la Rose de Saint-Flour* (1848); *Un soufflet n'est jamais perdu* (1852), etc. Citons à part plusieurs drames : *Une Mère* (1833); *la Chambre ardente* (1833); *la Conspiration de Malet* (1849) et le livret du célèbre opéra-comique : *la Fille du Régiment* (1840). Il a été publié une édition du *Théâtre* de Bayard (1855-1859, 12 vol. in-12), avec notice par Scribe. M. Tx.

BAYARD (Henri-Louis), médecin français, né en 1812, mort à Château-Gontier le 12 oct. 1852. Reçu docteur à Paris en 1836, il se fixa dans la capitale et succéda à son maître Ollivier d'Angers dans sa clientèle. Il jouissait d'une grande notoriété comme médecin légiste et comme écrivain. Les événements de 1848 eurent sur lui un contre-coup fâcheux; il se retira en 1849 à Château-Gontier. Il a publié un grand nombre d'importants articles sur l'hygiène publique et la médecine légale dans les *Annales d'hygiène publique* (t. XVII-XLII), une biographie d'Ollivier d'Angers, et entre autre ouvrages : *Manuel pratique de médecine légale* (Paris, 1844, in-12); *Essai médico-légal sur l'utéromanie* (*nymphomanie*) (Paris, 1836, in-4); *Examen microscopique du sperme desséché sur le linge*, etc. (mém. qui a obtenu la médaille d'or du prix de méd. légale prop. pour 1839 par la Soc. des annal. d'hyg. et de méd. légale; Paris, 1839, in-8); *De la nécessité des études pratiques en médecine légale*, etc. (Paris, 1840, in-8). Dr L. Hn.

BAYARD (Thomas-Francis), homme d'Etat américain, né le 29 oct. 1828 à Wilmington (Delaware), un des membres les plus estimés du parti démocratique aux Etats-Unis, secrétaire d'Etat depuis le commencement de la présidence de M. Cleveland (mars 1885). Fils du sénateur fédéral James A. Bayard, il a toujours appartenu à la fraction modérée du parti démocratique. Admis au barreau en 1851, attorney de district en 1853 sous l'administration du président démocrate Pierce, il prit part aux tentatives de conciliation faites en 1861 par un groupe d'hommes d'Etat de son parti entre les républicains du Nord et les esclavagistes du Sud qui se prononçaient pour la rupture de l'Union. Il représentait depuis 1869 le Delaware au Sénat des Etats-Unis, lorsque les démocrates ayant enfin triomphé dans l'élection présidentielle de 1884 et revenant au pouvoir pour la première fois depuis qu'ils en avaient été chassés en 1861, M. Cleveland lui confia, dans son cabinet, la direction des affaires extérieures de la République. Les incidents les plus intéressants dont M. Fr. Bayard ait eu à s'occuper depuis 1885 sont : la négociation d'un traité de commerce avec l'Espagne, l'affaire Cutting avec le Mexique, et le renouvellement de la querelle des pêcheries avec le gouvernement canadien.
Aug. M.

BAYARD (Emile-Antoine), peintre et dessinateur français, né en 1837 à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). Il entra en 1853 dans l'atelier de L. Cogniet et, dès l'année suivante, il publiait dans le *Journal pour rire* et l'*Illustration* des dessins d'actualité enlevés d'un crayon facile, plein de verve et de mouvement. La première période de son existence artistique, jusqu'en 1870, fut remplie d'un labeur incessant; il fournit à la maison Hachette une quantité de dessins pour le *Tour du monde* et pour la *Bibliothèque rose*, et les éditeurs Mame et Hetzel lui firent illustrer la plus grande partie de leurs ouvrages pour enfants. La désastreuse guerre de 1870 donna à son talent, comme à celui de beaucoup d'autres artistes, un nouvel objectif. Le grand dessin au fusain intitulé *Sedan, 1870* eut un grand succès et fut reproduit quantité de fois par la photographie, quoique les réclamations de la presse bonapartiste en eussent fait retarder l'édition; il représentait Napoléon III étendu sur les coussins de sa calèche, la cigarette aux lèvres, passant sur les morts et les blessés du champ de bataille de Sedan, pour aller se rendre au roi de Prusse. Le portrait au fusain du *Commandant Franchetti, des éclaireurs de la Seine*, blessé mortellement au combat de Champigny, et celui du *Colonel de Montbrison, des mobiles du Loiret*, tombé à Buzenval, furent un touchant hommage rendu aux victimes du siège (S. 1873). Son grand triptyque au fusain, *Gloria victis*, conçu dans la même inspiration (S. 1874), fut acquis par l'Etat. Le *Lendemain de la bataille de Waterloo*, peinture d'assez vastes dimensions, parut au Salon de 1875; on y voyait des blessés de diverses nations, transportés dans une grange par des paysans belges et se frappant encore avec fureur. Ce tableau contient toutes les qualités d'illustration de M. Bayard, mais rien de plus; pleine de mouvement, mais sans grand souci du dessin, cette improvisation rapide eut cependant un grand succès. Le tableau fut acheté pour la loterie nationale et réexposé en 1878, à l'Exposition universelle. Depuis cette époque, la notoriété du peintre est venue s'ajouter à celle du dessinateur. Voici les principales œuvres de M. Bayard, à partir de son entrée dans cette nouvelle phase artistique. Panneaux décoratifs : *Baigneurs et Baigneuses* (S. 1877); *la Fête au château* (S. 1878); décoration du *Foyer du théâtre du Palais-Royal* (suite des acteurs célèbres de ce théâtre). Les plus récentes sont : *une Affaire d'honneur* (S. 1884), tableau qui est devenu très populaire, ainsi que son pendant, *la Réconciliation* (S. 1885) : il représente un duel à l'épée entre jeunes femmes. Tout en rendant justice au dessin gracieux et élégant, à la jolie couleur de ce tableau, on peut regretter que l'auteur ait traité ce sujet dans un déshabillé un peu trop galant. *Mme Polichinelle* (S. 1886) est une figure spirituelle et originale, peinte avec une habileté remarquable.
Ad. Thiers.

BAYAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guîtres; 575 hab.

BAYAZID ou BAYÉZID. Ville de la Turquie d'Asie, vilayet d'Erzéroum, près de la frontière russe et de la frontière persane, au pied de l'Ararat, sur un contrefort de l'Ala-dagh. Elle commande la grande route de l'Armé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nie vers l'Azerbaïdjan; aussi sa vieille citadelle a-t-elle été souvent attaquée. En 1828, les Russes s'en emparèrent; ils y vainquirent, en 1829, le pacha de Van; en 1854, ils la réoccupèrent après une victoire remportée sur Sélim-pacha; en 1877, ils s'y établirent sans coup férir, mais durent l'évacuer quelques mois après. Le traité de San-Stéfano leur cédait Bayézid, le traité de Berlin le rendit à la Turquie. Depuis la dernière guerre surtout, la population est peu nombreuse et misérable; la majorité est de race kourde.

BAYDARQUE (Mar.). Pirogue des côtes du nord de la Sibérie, du Kamtchatka et de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord; elle est formée par une membrure très légère en bois de sapin dont les différentes parties sont réunies par des nerfs et des tendons, et qui est recouverte d'une enveloppe formée de peaux de veaux marins soigneusement réunies par des coutures plates faites avec des nerfs. Ces peaux ne laissent comme ouverture qu'un certain nombre de trous circulaires, trois au plus, ayant le diamètre de la taille d'un homme; ceux qui montent la pirogue s'y introduisent et s'y assoient les jambes allongées en se couvrant le buste d'une chemise en peau de veau qu'ils s'attachent au cou et aux poignets, elle les rend imperméables et les relie à la couverture de l'embarcation.

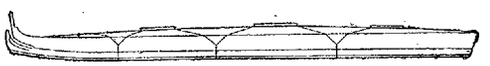

Baydarque de Bodéga.

Ils se servent pour se diriger de pagaies simples qu'ils font agir alternativement de chaque côté de la pirogue, ou de pagaies doubles, et doivent avoir une grande habileté pour ne pas chavirer ou pour se redresser à l'aide de leurs pagaies lorsque cet accident arrive, ce qui est très fréquent, car la pirogue n'étant pas lestée se trouve chargée dans le haut par les hommes qui s'y trouvent. Ceux-ci affrontent ainsi de grosses mers et osent attaquer la baleine. Les baydarques à un seul trou sont employées pour la chasse à la loutre. (V. Paris, *Archit. nav. des peuples extra-européens.*) E. C.

BAYE. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Quimperlé; 600 hab.

BAYE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort; 640 hab. Baye a été le ch.-l. d'une importante baronnie, ayant prévôté et bailliage, et considérée comme l'un des fiefs principaux relevant du comté pairie de Châlons. Saint Alpin, septième évêque de cette ville, naquit à Baye, vers 409, et y mourut en 480. Il fut inhumé dans une crypte située encore au chevet de l'église Saint-Pierre de Baye, et son corps y demeura jusqu'en 860, date de sa translation solennelle à Saint-André de Châlons, qui prit depuis le vocable de Saint-Alpin. La seigneurie de Baye, que nous trouvons en 1019 aux mains de la maison de Broyes, passa dès les premières années du XIIIe siècle dans celles des Châteauvillain; puis, à la fin du XIVe siècle, à la famille de Béthune. En 1554, le domaine de Baye fut acquis par le duc de Nivernais et revendu par Catherine de Clèves, duchesse de Guise, en 1603, à Jean Delon de Lorme, père de la célèbre Marion. Le président Larcher, marquis d'Esternay, issu d'une ancienne famille bretonne, le racheta en 1651; et son fils le transmit en 1708 à M. Berthelot de Pléneuf, son beau-frère, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Baye conserva longtemps son importance, puisque les murailles qui l'entouraient ne furent démolies qu'en 1680. Le château lui-même est assez considérable, flanqué de grosses tours rondes, dont l'une porte le nom de la *reine Blanche*. Sa chapelle, bâtie vers le commencement du XIIIe siècle dans un style élégant et sobre, est éclairée de cinq fenêtres en lancettes qui ont gardé leurs précieuses verrrières; on y voit un arbre de Jessé, la légende de saint Jean l'Evangéliste et diverses scènes de la Passion. De magnifiques collections d'antiquités préhistoriques et du moyen âge occupent l'aile voisine, où elles ont été réunies par les soins du baron Joseph de Baye, l'archéologue bien connu. De beaux portraits de famille, parmi lesquels on remarque celui de la marquise de Prie, décorent les appartements; ils sont signés de Nattier, Drouet, Vigée-Lebrun, etc. L'église est un curieux édifice du XIIIe siècle, précédé d'un porche soutenu par d'élégantes arcades ogivales avec colonnettes à chapiteaux à crochets. Sous le chœur s'ouvre sur l'extérieur la crypte dite *de Saint-Alpin*, qui paraît remonter à une antiquité fort reculée. — Au-dessus du moulin de Baye est une chapelle dédiée à saint Roch, lieu de pèlerinage fréquenté. — Sur le même territoire, au hameau d'Andecy, se voient les restes d'une ancienne abbaye de bénédictines, fondée en 1131, sous l'invocation de Notre-Dame, par Simon de Broyes. Une partie des bâtiments subsistait encore, notamment la nef de la chapelle, de style roman, il y a une quarantaine d'années. A quelques pas de là, se trouve le hameau du Reclus, où fut établi, à la même époque, une abbaye de cisterciens dont on rencontre également quelques vestiges.

A. Tausserat.

BAYE (V. Bail).

BAYE (Amour-Auguste-Louis-Joseph Berthelot, baron de), comte de Saint-Laurent, archéologue, né à Paris le 31 janv. 1853. Attiré de bonne heure vers l'étude de l'anthropologie et de l'archéologie préhistoriques, M. Joseph de Baye se fit connaître, dès 1872, par une communication importante, faite en son nom à l'Académie des sciences par M. de Quatrefages, et relative aux grottes préhistoriques de la vallée du Petit-Morin, qu'il venait de découvrir aux environs mêmes de Baye. Ces curieuses grottes, taillées dans la craie, sur la pente des coteaux qui dominent les villages de Coizard et de Courjeonnet (Marne), avec leur riche mobilier funéraire et les étranges sculptures qui décoraient quelques-unes de leurs parois, figurant des haches de silex emmanchées et de grossières imitations de la figure humaine, furent le point de départ d'une série ininterrompue de découvertes précieuses et de remarquables travaux. La même année, au congrès anthropologique de Bruxelles, le baron de Baye exposait lui-même le résultat de ses premières fouilles. Depuis lors, les explorations successives des nécropoles franques d'Oyes (1875-1876) et de Joches (1881), des cimetières gaulois de Flavigny (1875) et de Mareuil-le-Port (1884), avec leurs poteries multiples et variées, leurs magnifiques armes et leurs bijoux de bronze: colliers ciselés avec art, boucles, agrafes et fibules diversement contournées, plaques émaillées et incrustées de pierres, sont venues enrichir le musée installé au château de Baye et fournir la matière d'une cinquantaine de mémoires insérés dans la *Revue archéologique*, le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, le *Bulletin monumental*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, la *Revue des sociétés savantes*, le *Musée archéologique*, la *Revue de Champagne et de Brie*, le *Bulletin du comité des travaux historiques*. Membre de la société d'anthropologie fondée par Broca, M. J. de Baye prit une grande part aux congrès de Bruxelles (1872), de Stockholm (1875), de Budapest (1876), de Lisbonne (1881), et rédigea le compte rendu de leurs sessions; il en a été de même pour les congrès des Américanistes tenus à Copenhague en 1883 et à Turin en 1886. Parmi les questions particulièrement controversées sur lesquelles les découvertes et les recherches du baron de Baye ont apporté le plus d'éclaircissements utiles et d'arguments définitifs, nous citerons celles des *Pointes de flèches en silex à tranchant transversal*, dont les grottes du Petit-Morin ont livré d'innombrables types, de véritables entassements (1874-1884); certains squelettes de guerriers présentèrent même des vertèbres et un humérus où la lamelle de silex, demeurée dans la blessure, adhérait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore fortement. Les intéressants mémoires, gros de faits et d'observations nouvelles, sur la *trépanation préhistorique* (1876) et les *amulettes craniennes à l'époque de la pierre polie* (1878) ont également fait faire un grand pas à ces difficiles problèmes, sur lesquels étaient divisées les opinions des plus savants. Nous rangerons dans la même catégorie les notes relatives à l'*industrie acheuléenne dans le loess de la Brie Champenoise* (Châlons, 1881, in-8), aux *instruments de pierre à l'époque des métaux* (1881), aux *sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise* (1884), à l'usage du *Torques* chez les Gaulois (1885-1886), à l'importation de la jadéite d'Asie en Europe et en Amérique (1886). En 1880, M. J. de Baye a résumé les premières conclusions de ses principales découvertes en un volume : *l'Archéologie préhistorique*, grand in-8 de 417 pages. Au point de vue de l'histoire et de l'archéologie du moyen âge, la *Revue de Champagne* a publié de lui, de 1880 à 1884, des *Documents relatifs à la baronnie de Baye*, à l'abbaye du Reclus, et au château de Montmort. Sa belle galerie archéologique renferme, — à côté des gisements de silex paléolithiques récemment tirés de la station de Férebrianges, — de superbes échantillons de carreaux émaillés des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, provenant des anciennes églises et abbayes de la contrée, et dont il a donné deux fois des descriptions *(Compte rendu du Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne*, 1876 ; *Antiq. de France*, 1886) ; la Vierge assise de Notre-Dame d'Andecy, un chef-d'œuvre de sculpture religieuse du XVIe siècle, celle de la chapelle du château, du XIVe, etc., etc. A. Tausserat.

BAYECOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel-sur-Moselle ; 274 hab.

BAYEL. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube, 860 hab. — Voie romaine, allant de Langres à Châlons-sur-Marne. Eglise en partie du XIIe siècle ; statue peinte de Notre-Dame de Pitié, du XIVe siècle. — Au lieu dit Belroy, restes d'un ancien prieuré d'Augustins, dépendant du Val-des-Ecoliers, fondé en 1217, et transféré dans ce lieu en 1222 : cellier du XIIIe siècle, formant deux nefs ; piscine du XIVe siècle, etc. A. T.

BAYEN (Pierre), pharmacien militaire, chimiste, contemporain de Lavoisier, né à Châlons-sur-Marne en 1725, mort à Paris en 1798. Il émit le premier des doutes sur la théorie du phlogistique, à la suite de ses expériences *sur quelques précipités du mercure*. Il reconnut, comme Jean Rey, que les métaux, en passant à l'état d'*oxydes* (chaux métalliques), bien loin de perdre quelque chose, se combinent avec une certaine quantité d'air, et que c'est à cette combinaison qu'il faut attribuer l'augmentation du poids des *chaux métalliques*, ainsi que leurs couleurs et leurs propriétés. Il établit nettement : 1° que la chaux mercurielle (oxyde mercurique) doit son état calcaire, non à la perte du phlogistique, mais à sa combinaison avec un fluide élastique, pondérable ; 2° que ce fluide a une densité supérieure à celle de l'air, et inférieure à celle de l'air fixe (C^2O^4) : 3° que la chaux mercurielle est plus facilement réduite que les chaux d'étain et de plomb. — Bayen a donc eu l'oxygène entre les mains ; malheureusement, il n'alla pas plus loin et on peut dire que ses travaux, malgré leur importance, n'enlevèrent rien à la gloire de Lavoisier. Bayen est considéré à juste titre, avec son ami Parmentier, comme l'une des gloires de la pharmacie militaire. Il fut nommé pharmacien en chef de l'armée expéditionnaire de Minorque et fit, avec le même titre, la guerre de Sept ans. On raconte que, sous la Terreur, il brûla ses manuscrits pour échapper à la mort. Il mourut à soixante-treize ans, emportant l'estime de tous les savants. Ed. B.

BAYENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 153 hab.

BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 505 hab.

BAYENGHEM-LES-SENINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 221 hab.

BAYER (Jean), philosophe hongrois du XVIe siècle, qui étudia à Toul et y enseigna quelque temps ; auteur d'ouvrages très obscurs, dans lesquels il développe, contre Aristote, une philosophie de la nature d'inspiration à la fois biblique, ontologique et panthéistique, analogue en plus d'un point à celle de Paracelse et de quelques autres contemporains. Ces ouvrages ont pour titre : *Ostium vel Atrium naturæ iconographice delineatum, id est, fundamenta interpretationis et administrationis generalia ex mundo, mente et scripturis jacta* (1662 in-8) ; et *Filo labyrinthi, vel Cynosura*, etc. (Leipzig, 1685, in-8). Selon Bayer, Dieu anime la matière originelle, *massa mosaica*, et en forme tous les êtres au moyen d'un principe vital, *mosaicus plasmator*, qui procède de l'esprit et qui, se subdivisant à l'infini, répand partout la vie et l'harmonie. H. M.

BAYER, astronome allemand, pasteur protestant fort éloquent, né à Rain, en Bavière, vers la fin du XVIe siècle. Célèbre surtout par son *Uranometria*, ou description des constellations célestes, et catalogue des étoiles qu'elles contiennent, ouvrage capital pour la classification des étoiles (Augsbourg, 1603, 2e édit. augmentée sous le titre de *Cœlum stellarum*, Ulm, 1627, in-fol., souvent réimprimée). Un des grands mérites de Bayer, c'est d'avoir désigné les étoiles de chaque constellation, selon leur ordre de grandeur, par les lettres de l'alphabet grec, puis par celles de l'alphabet romain, quand la collection des lettres grecques était épuisée, et par des chiffres, en s'arrêtant à la sixième grandeur, c.-à-d. en nommant tous les astres visibles à l'œil nu. La plus brillante, nommée autrefois la *Luisante*, s'appelait α, la seconde β, la troisième γ, et ainsi de suite. Par exemple, dans la constellation d'Orion, la plus brillante, Betelgeuse, est α Orion ; celle qui vient ensuite est Rigel, ou β Orion, etc. Cette dénomination précieuse nous permet de reconnaître aujourd'hui des variations dans l'état de certaines étoiles : ainsi α Cassiopée est aujourd'hui de troisième grandeur, tandis que β est de grandeur 2,3, ce qui nous indique que β a augmenté d'éclat, ou que α a diminué. De même pour β Aigle : cette étoile est aujourd'hui de quatrième grandeur, d'après la *Connaissance des temps*, et γ, ζ, θ, sont des tertiaires. Il est donc fort probable que l'éclat de β a diminué.
L. Barré.

BAYER (Gottlieb-Siegfried), savant russe d'origine allemande, né à Kœnigsberg en 1694, mort à Saint-Pétersbourg le 21 fév. 1738. Il fit ses études à Kœnigsberg, apprit l'hébreu, le chinois, prit le titre de maître ès arts à Leipzig. En 1717 il devint professeur à Kœnigsberg où il enseigna la littérature grecque. En 1725 l'Académie de Saint-Pétersbourg l'appela dans cette ville et lui confia l'enseignement des langues orientales. Il se mit tout entier au service de sa nouvelle patrie et publia de nombreux travaux dans les Mémoires de l'Académie. Il consacra un certain nombre de recherches à l'histoire de la Russie, mais il n'apprit point la langue russe, d'où certaines erreurs parfois assez bizarres de son œuvre. Ses recherches sont surtout précieuses pour cette partie de l'histoire qui est particulièrement connue par les documents grecs et latins. Il eut le mérite de reconnaître, le premier, le rôle que l'élément scandinave a joué dans la formation de l'état russe et peut être considéré comme le père de la doctrine que les historiens russes appellent la théorie normande. Ses publications sont fort nombreuses et remplissent les premiers volumes des Mémoires de l'Académie des sciences. Elles ont trait aux objets les plus divers et attestent une érudition universelle. Les principales sont : *Musæum Sinicum* (Saint-Pétersbourg, 1730, 2 vol. in-8) ; *Historia Osrhoëna et Edes-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sena ex nummis illustrata (Saint-Pétersbourg, 1734, in-4); *Historia regni Græcorum Bactriani* (1738). Les principaux mémoires relatifs à l'histoire russe publiés dans les Mémoires de l'Académie sont les suivants : *De origine et priscis sedibus Scytharum; De Scythiæ situ; De Cimmeriis; Chronologia scythica vetus; De Varegis; De Russorum prima expeditione Constantinopolitana; Origines russicæ; Geographia Russiæ ex Constantino Porphygeneta ..... ex Scriptoribus Septentrionalibus; De Hyperboræis.* Un certain nombre de ces travaux ont été traduits en langue russe. Bayer a encore publié pour l'éducation de Pierre II un manuel d'Histoire ancienne, *Auszug der ælteren Staatsgeschichte* (Saint-Pétersbourg, 1728). L. Leger.

Bibl.: Pekarsky, *Histoire de l'Académie des sciences*, en russe.

BAYER (Jacques), organiste, compositeur et bibliophile allemand. Il vivait à Kuttenberg, en Bohême, à la fin du siècle dernier. On ne sait point les dates de sa naissance et de sa mort, et l'on ne connaît guère sa vie que de 1783 à 1807. Il avait un talent très réel sur l'orgue, et composait avec facilité. Ses morceaux d'orgue, très nombreux, n'ont pas été imprimés. Il avait réuni une bibliothèque musicale des plus riches, contenant des ouvrages fort rares sur la théorie et l'histoire de la musique.

BAYER (Antoine), amateur de musique, né en Bohême en 1785. Il travailla la composition sous Roesler, l'abbé Vogler, et Charles-Marie de Weber, et devint d'une grande habileté sur la flûte. Ces occupations ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude du droit, ce qui lui permit plus tard de devenir conservateur des hypothèques dans la seigneurie de Reichenbach. Il fut tour à tour première flûte au théâtre de Prague, chef d'orchestre, artiste voyageur, et écrivit divers ouvrages, particulièrement des valses et de petits opéras-comiques, qui furent accueillis avec succès par le public. On cite entre autres : le *Jongleur indien* et les *Amazones bohémiennes*. Bayer était aussi un pianiste apprécié. Outre ses compositions musicales, il a laissé une méthode de flûte : *Tonleiter für die Flöte* (Prague, s. d.). Il ne faut pas confondre Antoine Bayer avec *Wilhelm* Bayer, ténor au théâtre de Munich vers 1830 et 1840, lequel a composé un certain nombre de morceaux de musique vocale. A. E.

BAYER (Hieronymus-Johann-Paul von), jurisconsulte allemand, né à Salzbourg (Autriche) le 21 sept. 1792, mort à Munich le 13 juin 1876. Après avoir étudié le droit à la faculté de Landshut, où il conquit les grades de docteur, puis d'agrégé, il fut nommé, en 1822, professeur ordinaire à la même faculté. En 1826, il fut nommé à la faculté de Munich où il professa jusqu'à ses dernières années. On a de Bayer plusieurs ouvrages de droit très estimés, qui traitent pour la plupart des principes et des règles de la procédure civile. Les principaux sont intitulés *Vorträge über den deutschen gemeinen Ordentlichen Civilprozessen* (1841; 10e éd., Munich, 1869); *Theorie der summarischen Prozesse* (7e éd., Munich, 1859); *Theorie des Konkursprozessesnach gemeinem Rechte* (4e éd., Munich, 1868).

BAYER (August von), peintre d'architecture et graveur allemand (Bade), né en 1804 à Rorschach, mort le 2 fév. 1875 à Karlsruhe. Il étudia d'abord l'architecture à Karlsruhe et à Paris; mais il se voua bientôt à la peinture de sujets d'architecture et ne tarda pas à acquérir dans ce genre une grande réputation. Il a surtout peint des intérieurs d'églises, des cloîtres, des vues de cathédrales (Strasbourg, Fribourg, Worms). La pinacothèque nouvelle de Munich possède l'*Intérieur de l'église des Franciscains de Salzbourg* (n° 68), *un cloître* (n° 191 et n° 231), *le transept de l'église de Berchtesgaden* (n° 305). Bayer était peintre de la cour du grand-duché de Bade et conservateur des monuments archéologiques. Il a lithographié une série de dessins pour les *Denkmäler deutscher Baukunst des Mittelalters am Oberrhein* A. M.

BAYERISCHERWALD. Montagnes de la Bavière (V. Bayrischerwald et Bavière).

BAYERLE (Julius), sculpteur allemand, né à Düsseldorf en 1826, mort à Düsseldorf le 8 août 1873. Il fit ses premières études à Louvain, parcourut l'Allemagne et l'Italie et se fixa dans sa ville natale où il fonda le premier atelier sous la direction de Schadow. Il y exécuta d'abord des statues religieuses, puis des œuvres d'un caractère allégorique et profane. Les sept statues de la salle du Conseil à Wesel sont de lui. Parmi ses ouvrages les plus remarquables, on cite la statue du *Général Seidlitz*, le monument de la *Reine Stéphanie de Portugal* au Jardin botanique de Düsseldorf, celui du prince *Jean-Sigismond de Brandenbourg* à Clèves; un bas-relief en marbre représentant le *Christ et les Apôtres*, une figure de la *Vierge* pour le château de Hohenzollern, deux frontons allégoriques, l'un à l'hôtel des postes d'Elberfeld, et l'autre au palais de justice de Düsseldorf (1866-1870), un monument commémoratif de la guerre de 1870-71 à Mülheim, la plus grande et la dernière de ses compositions. P. L.

Bibl. : Voir la revue périodique *Kunst-Chronik*, 1868, 1871, 1872, 1873.

BAYERS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 343 hab.

BAYET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 1,066 hab.

BAYET (Charles), archéologue et historien, né à Liège (Belgique) en 1849, naturalisé français en 1871. Après de brillantes études faites à l'Ecole normale supérieure, M. Bayet partit en 1872 pour Rome avec une bourse de voyage et y entreprit, sous la direction de M. de Rossi, des recherches très fructueuses sur les antiquités chrétiennes, notamment sur l'archéologie byzantine; il continua ces travaux après son entrée à l'Ecole française de Rome, qui venait d'être fondée (1873) par Albert Dumont, ainsi que pendant son séjour à l'Ecole française d'Athènes. De retour en France, M. Bayet, qui venait de publier dans les *Archives des Missions scientifiques* les résultats d'une exploration du mont Athos entreprise avec le concours de M. l'abbé Duchesne, obtint, en 1876, une chaire d'antiquités chrétiennes (transformée depuis en chaire d'histoire et d'archéologie du moyen âge) à la faculté des lettres de Lyon, qu'il n'a plus quittée depuis et dont il est aujourd'hui le doyen. Il occupe également, depuis 1876, la chaire d'histoire de l'art à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Il a été élu en déc. 1887 membre du conseil supérieur de l'instruction publique. — Les principales publications de ce savant distingué sont : *De titulis atticæ christianis* (Paris, 1879); *Recherches sur la peinture et la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes* (Paris, 1879) (thèses de doctorat); *l'Art byzantin* (Paris, 1882) (*Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*); *Précis de l'histoire de l'art* (Paris, 1886, même collection). M. Bayet a en outre fourni de nombreux articles à la *Revue historique*, à la *Revue critique*, à la *Grande Encyclopédie*, etc. E. Müntz.

BAYETTE. On appelle bayette une étoffe de laine non croisée, très peu serrée et tirée à poil d'un côté; espèce de flanelle très grossière et très large. On faisait beaucoup de bayettes à Colchester (Angleterre); la Flandre en produisait aussi, et plus tard Beauvais, Castres, Nîmes et Montpellier. Les largeurs de ces étoffes variaient de 1m20 à 2m10 et les longueurs de pièces allaient jusqu'à 37m.

BAYEU y Subias (D. Francisco), peintre espagnol, né à Saragosse en 1734, mort à Madrid en 1795. Ayant fait preuve de bonne heure de son inclination pour la peinture, Bayeu entra à quinze ans, et après avoir fait de bonnes études littéraires, dans l'atelier du peintre Lujan, alors fort réputé à Saragosse. Lujan avait lui-même appris son art à Naples auprès de Mastroleo, et il avait été le condisciple de Solimène. Pensionné plus tard par l'Académie de San-Fernando

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la suite d'un concours, Bayeu vint continuer ses études à Madrid ; puis, rappelé dans sa ville natale par la mort de ses parents, il y séjourna de nouveau jusqu'au moment où Mengs, alors surintendant du roi Charles III et dirigeant à ce titre tous les travaux d'art et de décoration dans les résidences royales, le prit sous son patronage et lui confia d'importants ouvrages à exécuter au Palais de Madrid. Bayeu, placé ainsi immédiatement sous la direction de Mengs, subit profondément son influence et, modifiant sa première manière, d'ailleurs assez peu correcte, devint un imitateur convaincu et soumis des méthodes comme des théories esthétiques du peintre saxon. Celui-ci fut du reste pour Bayeu un zélé protecteur. Dès 1765, il le faisait élire membre de l'Académie de San-Fernando, puis bientôt vice-président. Le roi, toujours à la requête de Mengs, nomma Bayeu *peintre de la Chambre* et directeur des cours de l'École des beaux-arts placée alors sous le contrôle de l'Académie. C'est principalement dans la grande peinture ou plus exactement dans la décoration à fresque que l'on peut le mieux apprécier la nature du talent de Bayeu ; ses plus importantes productions, en ce genre, se trouvent au Palais de Madrid où il a peint, sur de vastes espaces, des compositions mouvementées mais froides comme coloration, notamment : *la Conquête de Grenade par les rois catholiques*, *la Chute des Géants*, *l'Apothéose d'Hercule*, *Apollon protecteur des arts*, et une infinité d'autres allégories. Il peignit également à fresque diverses parties de la coupole de Notre-Dame del Pilar à Saragosse, la coupole entière de la chapelle du palais d'Aranjuez ainsi que celle de l'église de San-Ildefonso et une partie du cloître de la cathédrale de Tolède. Indépendamment de ses grands ouvrages, Bayeu a peint un nombre considérable de tableaux à l'huile et dans tous les genres : sujets religieux, compositions allégoriques, portraits, sujets de genre, même des vues de Madrid et des paysages. A lui seul, le catalogue du musée de Madrid enregistre 25 toiles de l'artiste ; aucune n'est une œuvre de maître ; toutes, au contraire, indiquent chez Bayeu un artiste maniéré, soucieux de se montrer correct et surtout classique, au demeurant peu coloriste et hésitant sans cesse entre les leçons des Napolitains qui ont présidé à sa première éducation et les enseignements prétentieux et éclectiques de Mengs qui lui apparaissait comme réunissant en sa personne le génie de Raphaël, la puissance de Michel-Ange et la grâce du Corrège. Francisco Bayeu, condisciple de Goya chez Lujan, lui fit épouser sa sœur Josefa. Très liés d'amitié, les deux artistes eurent quelques démêlés à propos de la décoration de la coupole de l'église del Pilar et se brouillèrent complètement. Goya a fait de son beau-frère un très bon portrait qui se trouve au musée du Prado.

P. Lefort.

BAYEU Y SUBIAS (D. Ramon), peintre espagnol, né à Saragosse en 1746, mort à Aranjuez le 1er mars 1793 ; frère du précédent dont il fut l'élève et qu'il suivit à Madrid lorsque celui-ci y fut appelé par Mengs. Sous la direction de son aîné il prit part aux travaux de décoration du palais et collabora également aux peintures à fresque entreprises par D. Francisco à l'église del Pilar. D. Ramon fut chargé par Mengs de peindre des cartons pour la fabrique royale de tapisserie de Santa-Bárbara ; dans ces compositions Bayeu adopte et imite la manière pittoresque de Goya. Ses tableaux religieux offrent peu d'intérêt. Il a gravé à l'eau forte divers sujets d'après son frère ainsi que d'après Ribera, le Guerchin et ses propres compositions. Il fut nommé peintre du roi.

P. L.

BAYEUX (*Augustodurum*, IVe siècle ; *Civitas Baiocassium*, fin du IVe siècle ; *Baiocæ*).

I. Géographie. — Ch.-l. d'arr. du dép. du Calvados, sur l'Aure ; 16,755 hab., station du chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Cherbourg. La ville de Bayeux, divisée en deux parties, la basse ville, composée de *la cité* et des faubourgs de Saint-Loup, Saint-Patrice et Saint-Laurent, et la haute ville comprenant les quartiers de Saint-Georges et de Saint-Floxel et le faubourg de Saint-Jean, est une ville peu animée, à laquelle beaucoup de vieilles maisons donnent un aspect pittoresque ; elle est traversée dans toute sa longueur par la grande route de Caen à Cherbourg qui forme la principale rue. Bayeux est demeuré le siège d'un *évêché* suffragant de Rouen (V. plus loin). Il s'y trouve un *collège communal*, établi dans l'ancien couvent des Ursulines, une *bibliothèque* (25,000 vol.), où se trouvent aussi une cinquantaine de manuscrits, un médailler intéressant, et des antiquités gallo-romaines et du moyen âge (*Catalogue* publié par l'abbé J. Laffetay en 1880), un *Musée archéologique*, situé dans le même bâtiment, place Saint-Sauveur, dont la principale richesse est la fameuse broderie connue sous le nom de *tapisserie de Bayeux* (V. plus loin). La *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*, fondée en 1841, a publié jusqu'en 1887 dix volumes de *Mémoires*. Il y a encore à Bayeux un grand séminaire et plusieurs couvents de femmes : Sœurs de la Providence, de Notre-Dame, de la Miséricorde, ursulines, bénédictines, etc. La ville comprend trois paroisses. Il se fabrique à Bayeux des dentelles et blondes qui ont une réputation méritée ; il y existe une fabrique de poteries réfractaires. Le commerce consiste principalement en bestiaux et en chevaux.

II. Histoire. — La ville de Bayeux, cap. des Baiocasses, portait au IVe siècle le nom d'*Augustodurum*, ainsi qu'en témoigne la carte de Peutinger. Devenue le ch.-l. des cités des Baiocasses et des Viducasses réunies, elle retint le nom de *Civitas Baiocassium* et fut comprise dans la seconde Lyonnaise. On voit encore rue Larcher et près de la Place-au-Bois quelques vestiges de l'enceinte romaine de cette époque. Une colonie saxonne s'y établit au cours du Ve siècle et y demeura indépendante jusqu'à la fin du règne de Clovis. On connaît des monnaies mérovingiennes avec la légende H-BAIOCAS. Des comtes particuliers gouvernèrent la ville jusqu'à l'époque des invasions normandes. Pillée en 884, elle fut prise d'assaut en 890 par Rollon. Celui-ci, devenu duc de Normandie, la céda à Bothon, l'un de ses fidèles, auquel on attribue sa reconstruction. Bayeux devint l'une des résidences des ducs de Normandie ; l'un d'eux, Richard Ier, y construisit, vers 960, au N. de la cité, près de la porte Saint-André, un château qui ne fut détruit qu'au XVIIIe siècle. La chapelle Saint-Ouen qui subsiste encore était comprise dans son enceinte. Un incendie détruisit en partie la ville en 1046 ; un demi-siècle plus tard, disputée par les fils de Guillaume le Conquérant, elle fut encore saccagée, pillée et incendiée par l'un d'eux, Henri Ier (1106) ; le trésor de la cathédrale et la tapisserie de la reine Mathilde furent seuls sauvés, au dire des chroniqueurs. A la fin du XIIe siècle, une commune y avait été établie, probablement par le roi Jean sans Terre, mais elle ne paraît pas avoir survécu à la ruine de la domination anglaise. Comme la plupart des villes de Normandie, Bayeux eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent ans ; deux fois en dix ans, elle subit encore la dévastation, la ruine et l'incendie, d'abord de la part des troupes d'Édouard III (1346), ensuite de la part de celles de Philippe, frère du roi de Navarre, Charles le Mauvais (1356). Relevée de ses ruines par les soins du roi de France, elle retomba, en 1414, aux mains des Anglais qui la gardèrent jusqu'à l'époque de la bataille de Formigny. Les guerres religieuses l'ensanglantèrent après les guerres contre les Anglais : en 1562 et en 1569, les Calvinistes la saccagèrent ; en 1589, ce fut le tour des Ligueurs ; en 1590, le duc de Montpensier s'en empara. Au XVIIe siècle enfin, lors de l'insurrection des *Va-nu-pieds*, elle fut encore pillée par les troupes royales.

Bayeux était, sous l'ancien régime, la capitale du Bessin. Après avoir été le ch.-l. d'une vicomté comprise dans le grand bailliage de Caen, elle devint elle-même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ch.-l. de bailliage. En 1597, Henri IV y établit le siège de l'une des neuf élections de la généralité de Caen. En 1554, Henri II y avait établi une maîtrise des eaux et forêts. En 1771, après la suppression du parlement et de la chambre des comptes de Normandie, on y établit un *conseil supérieur* comprenant cinq bailliages dans son ressort; il fut supprimé en 1778. Bayeux faisait partie du gouvernement de Normandie.

Évêques de Bayeux. — La légende fait convertir les Baiocasses par saint Exupère ou saint Spire, qui fut le premier évêque de Bayeux à la fin du IVe siècle. Le diocèse, qui se modela sur l'ancienne cité, était séparé par la Dive du diocèse de Coutances, par la rivière de Vire de celui de Lisieux, et confinait à ceux de Séez, du Mans et d'Avranches. Il était divisé en quatre archidiaconés et comprenait 618 paroisses. Voici la liste chronologique des évêques : saint Exupère, v. 390; saint Rufinien; saint Loup, v. 460; saint Patrice, v. 469; saint Mange, v. 480; saint Contest; saint Vigor; Leucadius, 538-549; Lascivus, 557-565; Leudoald, v. 585; saint Gertrand; saint Renobert, v. 625-v. 666; saint Gerbold; saint Frambourd; saint Hugues Ier, 726-8 avr. 730; Leodening, 765; Thior, 809; Careviltus, 833; Harimbert, 837; saint Sulpice, 844; Baufrid, v. 846-858; Tortold, 858-859; Erchembert, 859-v. 880; Henri Ier, v. 933; Richard Ier, v. 950; Hugues II, 965; Raoul, v. 967-v. 1007; Hugues III de Bayeux, v. 1010-1049; Eude Ier, 1049-fév. 1097; Turold d'Ebremou, 1097-1104; Richard II, 1107-avr. 1133; Richard III, 1134-3 avr. 1142; Philippe d'Harcourt, 1142-févr. 1164; Henri II, 1164-1205; Robert d'Ablèges, 26 févr. 1206-29 janv. 1231; Thomas de Fréauville, 1231-mai 1238; Gui, 1241-27 févr. 1260; Eude II de Loris, juil. 1263-8 août 1274; Grégoire de Naples, 1274-11 juil. 1276; Pierre Ier de Béneis, 1276-janv. 1306; Guillaume Ier Bonnet, déc. 1306-1312; Guillaume de Trie, déc. 1312-1323; Pierre II de Lévis, 4 nov. 1324-1330; Guillaume III de Beaujeu, 1331-26 oct. 1337; Guillaume IV Bertrand, 27 févr. 1338-juin 1347; Pierre III de Villaines, juin 1347-3 sept. 1360. — Louis Ier Tézart, 24 déc. 1360-1373; Geoffroi de Salagnac, 1373; Milon de Dormans, 7 août 1373-1374; Nicolas Ier du Bosc, 10 avr. 1375-19 sept. 1408; Jean Ier de Boisset, 26 nov. 1408-3 avr. 1412; Jean II Langret, 18 juil. 1412-14 juil. 1419; Nicolas II Habart, 23 mai 1421-29 sept. 1431; Zénon de Castiglione, 26 mai 1432-11 sept. 1459; Louis II d'Harcourt, 18 mars 1440-14 déc. 1479; Charles Ier de Neufchâtel, 8 juin 1480-20 juil. 1498; René Ier, cardinal de Prie, 31 oct. 1498-9 août 1516; Louis III Canossa, 25 déc. 1517-1531; Pierre IV de Martigny, 27 mai-13 sept. 1531; Augustin, cardinal Trivulce, 17 sept. 1531-18 mars 1548; Charles II d'Humières, 30 juin 1548-5 déc. 1571; Renaud de Beaune, 1572; Bernardin de Saint-François, 25 sept. 1573-14 juil. 1582; Mathurin de Savonnières, 25 juil. 1583-juin 1586; Charles III, cardinal de Bourbon, 1586-9 mai 1590; René II de Daillon du Lude, 1591-8 mars 1600; Arnaut, cardinal d'Ossat, 26 juin 1600-1603; Jean d'Angennes, 1603, mort avant son institution; Jacques d'Angennes, 27 juil. 1606-16 mai 1647; Edouard Molé, 14 fév. 1649-6 avr. 1652; François Molé, 1652, démissionnaire; François Ier Servien, 10 janv. 1655-2 févr. 1659; François II de Nesmond, août 1661-19 juin 1715; Joseph-Emmanuel, cardinal de la Trémoille, févr. 1716-mai 1718; François-Armand de Lorraine d'Armagnac, 7 mai 1718-9 juin 1728; Paul d'Albert de Luynes, févr. 1729-août 1753; Pierre-Jules-César de Rochechouart-Montigny, 26 sept. 1753-1775; Joseph-Dominique de Cheylus, 1776-1790; Claude Fauchet, évêque constitutionnel, 1er mai 1791-1793; Charles IV Brault, 16 mai 1802-1822; Charles-François Duperrier, 4 mai 1823-1827; Jean-Ch. Richard d'Ancel, 28 oct. 1827-1836; Louis-François Robin, 14 août 1836-1856; Ch.-Nicolas-Pierre Didiot, 1856-15 juin 1866; Hugonin, 13 juil. 1866.

Monuments. — La *cathédrale*, construite au XIe siècle, consacrée en présence de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde en 1077, brûlée en 1106, réédifiée au cours du XIIe siècle et reconstruite encore en grande partie pendant le XIIIe siècle, souvent encore remaniée au cours du moyen âge, et restaurée de nos jours, est un édifice très original et fort imposant. La façade principale est flanquée de deux tours romanes surmontées de flèches pyramidales hautes de 75 m. Sur le carré du transept s'élève une tour centrale octogonale, construite du XIVe au XVIe siècle. Elle est assise sur une plate-forme carrée dominant de 10 m. le faîte de l'édifice. Cette plate-forme est entourée d'une galerie surmontée de douze clochetons ornés de sculptures chimériques. Dans les niches qui occupent les angles de la plate-forme se trouvent des groupes de personnages de grandeur naturelle. De la plate-forme partent deux escaliers en spirales aboutissant à deux autres plates-formes, à l'E. et à l'O. de la tour, entourées de balustrades et ornées du lion de Normandie. La tour avait été couronnée, au commencement du XVIIIe siècle, d'un dôme d'ordre dorique qui a été supprimé. Le chœur et ses chapelles rayonnantes, beau spécimen de l'architecture du XIIIe siècle, sont entourés d'une armature d'arcs-boutants, de clochetons aigus et de contreforts dont plusieurs sont

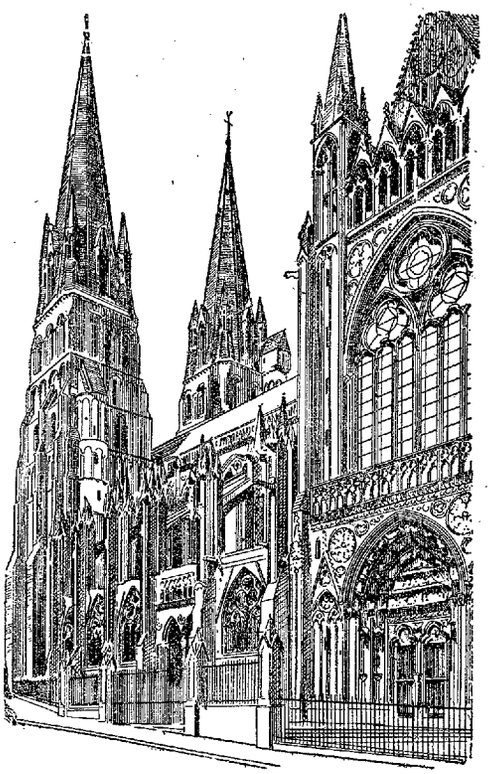

Cathédrale de Bayeux.

surmontés de statues. La façade principale a été mutilée au XVIIIe siècle. Le transept N. n'a pas de portail et est percé d'une fenêtre du XIVe siècle; le portail du transept S. est de la fin du XIVe siècle; les sculptures qui figuraient l'histoire de saint Thomas de Cantorbéry sont malheureusement très mutilées. Entre le portail et la tour s'ouvrent sous un porche deux portes du XIVe siècle, en bois de châtaignier garnies de belles ferrures. La longueur de l'édifice

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est de 96 m. dans œuvre, sa hauteur sous voûte dépasse 23 m.; la nef principale de 10 m. de large est flanquée de bas-côtés larges de 6 m., bordés eux-mêmes de chapelles profondes de 5 m. La largeur au transept est de 37 m. et la hauteur du carré de 25 m. Les ouvertures de la nef, inégales en largeur et en hauteur, appartiennent en partie à l'édifice du XII^e^ siècle. Les chapelles, au contraire, ont toutes été construites postérieurement. Le triforium offre des arcades disposées par groupes de quatre encadrées par un grand arc brisé. Il ne subsiste plus aux fenêtres que quelques vitraux anciens; ceux de la verrière qui surmonte la tribune de l'orgue notamment; ils sont du XV^e^ siècle,

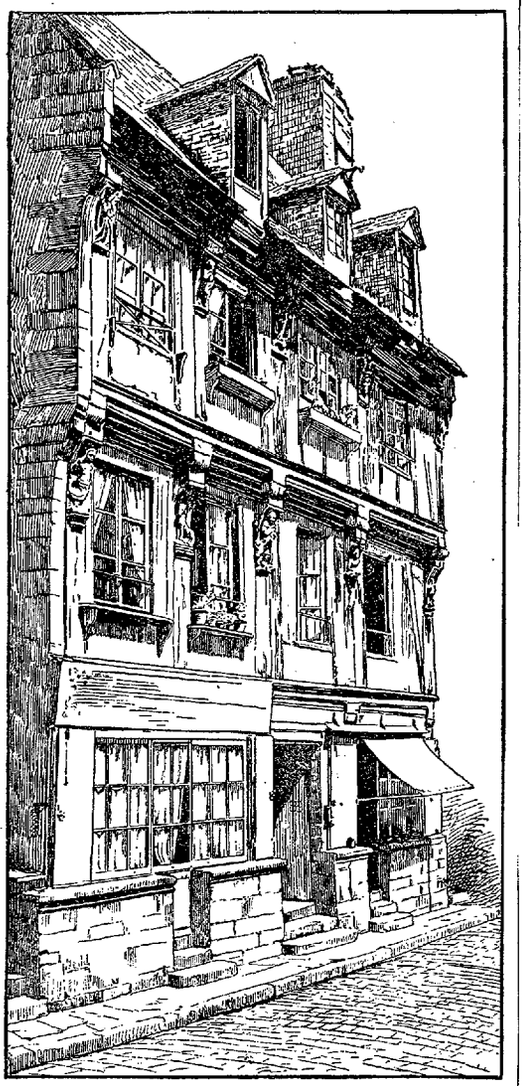

Maison de la rue Saint-Malo, à Bayeux, d'après une photographie.

Le chœur a conservé un certain nombre de belles stalles en chêne sculpté du XVI^e^ siècle. Dans plusieurs chapelles, on a retrouvé et restauré de curieuses peintures murales des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Dans la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, se trouve un curieux retable en sculpture polychrome. Sous le sanctuaire se trouve une crypte remontant, d'après A. de Caumont, au XI^e^ siècle; la voûte est soutenue par des colonnes dont les chapiteaux sont fort intéressants. La *salle capitulaire* (XIII^e^ et XIV^e^ siècles) a un ancien pavage émaillé d'un bel effet. On y montre quelques objets anciens et notamment un coffret formé de plaques d'ivoire et d'argent, orné de caractères arabes, contenant des ornements ecclésiastiques attribués par la tradition à saint Regnobert, évêque de Bayeux au VII^e^ siècle. Dans la *sacristie*, se trouvent une curieuse armoire peinte du XIII^e^ siècle et divers objets anciens. Au N. de la cathédrale s'élève l'ancienne *bibliothèque capitulaire* dont on a fait un musée contenant les débris d'un arc romain découverts en 1847, et d'autres curiosités. La *chapelle du séminaire* est un intéressant édifice du XIII^e^ siècle. De l'ancienne *église Saint-Patrice* subsiste une élégante tour à sept étages de la Renaissance. La *chapelle Saint-Laurent*, au bord de la rivière, occupe, dit-on, l'emplacement des thermes romains. Il reste quelques ruines de l'*église* gothique *de Saint-Sauveur*. Au N. de la cathédrale se trouve l'ancien évêché, assemblage de constructions disparates du XII^e^ au XVIII^e^ siècle. On y a installé les *prisons* et la *mairie*. Dans la cour de la mairie s'élève la statue en marbre d'*Arcisse de Caumont*, par Leharivel-Durocher, inaugurée le 15 juil. 1876. Dans l'ancienne *chapelle de l'évêque*, datant de la Renaissance, a été installé le *palais de justice*. Il y a à Bayeux de nombreuses maisons anciennes dignes d'intérêt; nous citerons le n° 4 de la rue Saint-Malo, vaste logis en bois des XV^e^ et XVI^e^ siècles, littéralement couvert de sculptures, les maisons voisines en pierres, remontant au XVI^e^ siècle, le n° 1 de la rue Franche (XIV^e^ siècle), la *maison* de saint Manvieu (n° 13 de la rue Franche), la *maison du gouverneur*, rue Bourbeneur, le grand manoir nommé *la Caillerie* (1644), tous les vieux hôtels de la rue Saint-Nicolas, etc. L'ancien couvent des Bénédictins est occupé par la fabrique de poteries réfractaires. L'*hôpital*, bâti à la fin du XVII^e^ siècle, conserve dans sa pharmacie de curieuses faïences. Les places Saint-Sauveur et du Marché sont plantées d'arbres et servent de promenades. Les armoiries de Bayeux sont : *De gueules à un lion passant d'or accompagné en chef d'un B à dextre et d'un X à senestre, le tout d'or.*

Armoiries de Bayeux.

III. Archéologie. — TAPISSERIE DE BAYEUX. — C'est à tort que l'on a donné le nom de *tapisserie* à une bande de toile longue de 70^m^34 et haute de 50 centim., brodée de laines de différentes couleurs et que conserve le musée de la ville de Bayeux. Elle représente la conquête de l'Angleterre par les Normands, en 1066; la tradition l'attribue à la reine Mathilde elle-même, femme de Guillaume le Conquérant. Elle servait jadis à décorer la cathédrale de Bayeux aux jours de fêtes. La toile elle-même, primitivement blanche, mais brunie par le temps, sert de fond. Les têtes et les mains des personnages sont simplement dessinées par une sorte de grossier plumetis; les vêtements, chevaux, édifices, etc., sont formés de fils de laine couchés parallèlement et perpendiculairement et retenus de distance en distance par des points. Un trait d'une nuance différente vient rechampir le dessin, marquer les plis des vêtements, etc. Les sujets se succèdent sur toute la longueur de la toile sans séparations et avec des légendes explicatives en latin. En haut et en bas règne une bordure décorée de feuillages, d'animaux fantastiques et de quelques sujets de chasse ou tirés des fabliaux. Malgré l'imperfection du dessin, la *tapisserie* de Bayeux est un des monuments les plus curieux pour l'histoire du costume, des armes, de la vie militaire et civile, etc., à la fin du XI^e^ siècle. Aussi a-t-elle été maintes fois étudiée et est-elle souvent citée par les écrivains qui ont traité de ces questions.

Le fragment dont nous donnons ici une reproduction

EFERUS - Recherches & Classification numériques

représente le débarquement des chevaux et la marche des Normands sur Hastings. Il contient à la fois des navires, des maisons, des armes, des ustensiles, des costumes civils et militaires, et donne une idée de l'intérêt du

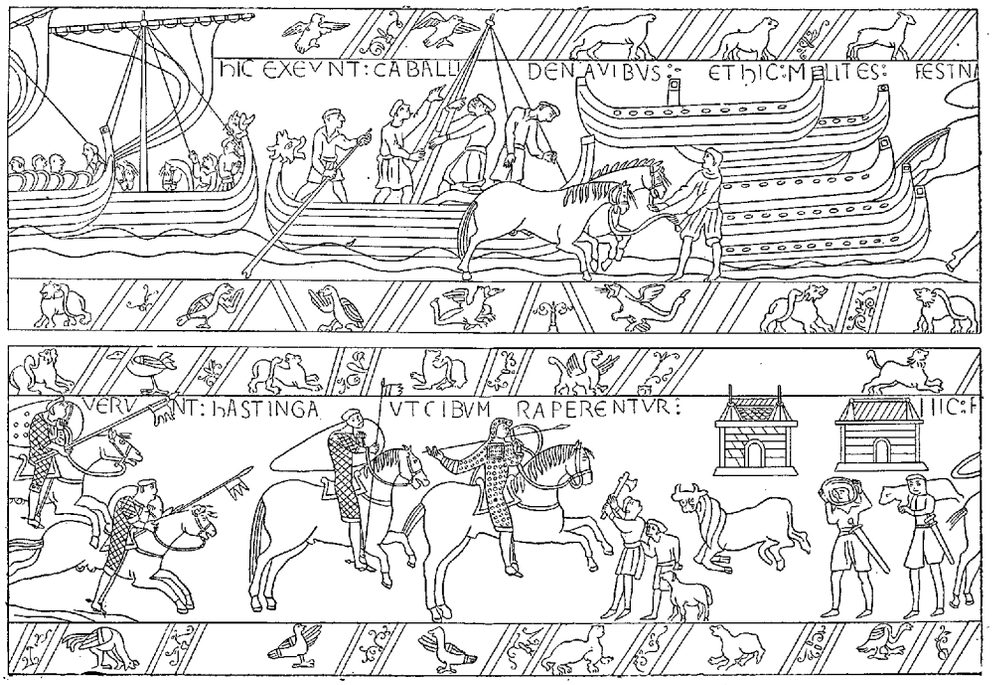

Tapisserie de Bayeux.

monument tout entier et des renseignements qu'on en peut tirer. G. Durand.

Bibl.: 1° Histoire. — Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1705, in-4. — F. Pluquet, *Essai historique sur Bayeux*, 1830, in-8. — Ch. Bourdon, *Excursion archéologique à la cathédrale de Bayeux*, 1851, in-8. — J. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux au* XVIII^e *et au* XIX^e *siècle*; Bayeux, 1878, in-8.

2° Archéologie. — J. Comte, *la Tapisserie de Bayeux*, reproduction d'après nature, 79 planches photographiques; Paris, 1878.

BAYEUX (Collège de), à Paris. Ce collège fut fondé en 1306 (n. s.), par Guillaume Bonnet, qui fut évêque de Bayeux depuis 1306 jusqu'à sa mort en 1312. Le fondateur, qui était né dans le diocèse du Mans, et avait été trésorier de la cathédrale d'Angers, y créa douze bourses, destinées par moitié à des écoliers de ces deux derniers diocèses. Ceux de Bayeux n'y eurent aucune part. En 1763, le collège de Bayeux fut réuni, comme beaucoup d'autres, au collège Louis-le-Grand, devenu le chef-lieu de l'Université. Ses bâtiments étaient situés dans la partie de la rue de la Harpe que le percement du boulevard Saint-Michel absorba complètement. Il n'en a donc rien subsisté.

BAYEUX. Famille de maîtres des œuvres de la ville de Rouen pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles.

*Guillaume I^er^* de Bayeux, le plus anciennement connu de cette famille, fut maître des œuvres de la ville de Rouen et travaillait en 1359 avec *Jehan Vassal* à la cathédrale de cette ville : tous deux furent présents en 1362 à la prestation de serment de *Jehan des Perriers* (V. ces noms) comme maître de l'œuvre de cette église.

*Jehan I^er^* de Bayeux, probablement le fils du précédent, porta, dès 1388, le titre de maître maçon de la cathédrale de Rouen où il remplaça Jehan des Perriers et, en 1389, fut nommé *maître des œuvres de machonnerie* de la ville. C'est en cette qualité qu'il donna les plans de reconstruction du beffroi de Rouen qui avait été rasé par ordre de Charles VI, qu'il fit construire une partie des murailles de la nouvelle enceinte de la ville et qu'il commença la tour dite Guillaume-Léon et la porte Martainville. Les marchés passés pour ces différents travaux par Jehan I^er^ de Bayeux et les sommes variables, ainsi que certains avantages qu'il reçut à titre de gages, jettent un jour intéressant sur la situation morale et matérielle de ces maîtres ès-œuvres à la fois architectes et entrepreneurs adjudicataires des travaux qui leur furent confiés. Jehan de Bayeux mourut au commencement de l'année 1398 et fut remplacé par son fils *Jehan II* (V. ci-dessous) comme maître des œuvres de la ville et par *Jehan Salvart* (V. ce nom) comme maître de l'œuvre de la cathédrale.

Jehan II de Bayeux. Fils de Jehan I^er^ et son successeur dans les travaux de fortification de la ville de Rouen, Jehan II fit continuer les travaux de la porte Martainville par un maçon de Paris, Colin Rousseau, et dut mourir vers 1438, époque à laquelle Jehan Salvart le remplaça comme maître des œuvres de la ville de Rouen.

Guillaume II de Bayeux, le dernier de ceux que l'on peut rattacher avec certitude à cette famille de constructeurs normands, était fils de Jehan I^er^ et frère de Jehan II et devint maître des œuvres du roi au bailliage de Rouen : c'est en cette qualité que, en 1420, il visita, avec un autre architecte, Martin Leroux, les travaux d'exhaussement de la tour Coquesart du château de Tancarville que venait de terminer Jehan Salvart. Charles Lucas.

Bibl. : Deville, *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, etc. — *Hist. du Château de Tancarville* ; Rouen, 1848, in-8.

BAYEUX (Jacques), architecte rouennais, auquel on doit, au commencement du dernier siècle, les plans d'un vaste dortoir à l'abbaye de Jumièges.

BAYEUX, architecte de Caen, qui termina, en 1732, le clocher de l'église d'Argentan (Orne) en le couronnant d'un dôme à huit pans accosté de pyramidions sur les angles. Peut-être ce dernier Bayeux est-il le même qu'un architecte du même nom, mais que l'on croit Parisien, et qui donna, en 1750, les plans de l'hôtel de ville de Beauvais. Ch. L.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAYEUX (Georges), littérateur français, né à Caen vers 1752, mort à Caen le 6 sept. 1792. Il fut avocat au barreau de Caen et à celui de Rouen. Il fut nommé en 1789 commissaire du roi pour la formation des assemblées bailliagères de la Basse-Normandie; puis exerça les fonctions de procureur général syndic du département. En 1792 il fut dénoncé comme agent royaliste, enfermé dans les prisons de Caen et massacré. Bayeux a écrit diverses traductions latines, notamment les *Fastes d'Ovide*. Il a publié des *Essais académiques* (s. l., 1785, in-8); les *Procès-verbaux de la séance préliminaire et des séances de l'Assemblée provinciale de la Basse-Normandie en 1787* (Caen, 1787, in-4); et *Réflexions sur le règne de Trajan* (Paris, 1787, in-4). Il a laissé en manuscrits un *Journal* intitulé *Histoire de la Révolution présente*; une œuvre d'érudition : l'*Antiquité pittoresque ou Essai sur l'étude de l'antiquité réduite en tableaux* et diverses dissertations du même genre.

BAYEUX (Adolphe-Auguste, dit *Marc*), littérateur français, né à Caen le 28 août 1829, mort à Paris le 3 mars 1882. Destiné au barreau, il préféra la carrière littéraire. Pendant la Révolution de 1848 il combattit dans les rues avec les insurgés; puis il donna des articles au *Figaro*, au *Siècle*, au *Courrier de Paris*; se lia avec Proudhon et fit une campagne socialiste; collabora à l'*Opinion nationale*, au *Temps*, au *Nain Jaune*, à la *Nation*, au *Corsaire*, au *Paris-Journal* où il signa *Jean de Rien*, etc., etc. Pendant la guerre de 1870-71, il servit dans la garde nationale et fut blessé. Bayeux a publié : *Profils et contes normands* (Paris, 1861, in-12); *Une Femme de cœur* (1862, in-12); *Une Femme qui se noie* (1862, in-12); les *Gens de loi* (1862, in-12); les *Gens d'église* (1863, in-12); la *Sœur aînée* (1863, in-12); la *Première Etape* (1865, in-12); *Jeanne de Ligneris*, drame en cinq actes en vers (1868, in-12); *Diana* (1878, in-12); *Benjamine* (1878, in-12); *Nos Aïeux*, tragédie en trois actes, en vers (1878, in-8); les *Amours de jeunesse* (1885, in 12); la *Fille adoptive* (1885, in-12).

BAYEZÎD Ildirim Khân, sultan ottoman, né en 1347, mort en 1403, fils de Sultan Mourad Khân Ier, il succéda en 1389 à son père assassiné sur le champ de bataille de Kossovo. L'un des premiers actes de Bayezid fut de faire étrangler avec une corde d'arc son frère cadet Yakoûb dont il redoutait l'influence et la popularité, puis il continua la guerre entreprise par son père contre la Serbie qui dut se résigner à lui payer un tribut et à lui fournir un contingent. Ensuite il intervint dans les affaires de Byzance, fit et défit des empereurs et profita des luttes intestines qui préparaient la chute de l'empire d'Orient. Il voulut augmenter ses possessions en Asie et attaqua Ala-ad-Din, prince de Karamanie. Il lui enleva une partie de ses domaines et lui imposa une paix qu'Ala-ad-Din viola bientôt et qui amena l'annexion pure et simple de sa principauté. Bayezid s'empara également des villes de Tokat et de Sivas qui appartenaient à Borhan-ad-Din et de celles de Samsoun, Djanik et Osmandjik qui appartenaient au prince de Sinope, Keuturum Bayezid. Celui-ci suivit bientôt les fils des princes de Mentechèh et d'Aïdin qui s'étaient réfugiés à la cour de Timour-Leng (Tamerlan). En 1395, sultan Bayezid s'empara de Thessalonique, puis de la Bulgarie et triompha sous les murs de Nicopolis d'une armée rassemblée par Sigismond, roi de Hongrie, comprenant des troupes levées par le voïvode de Valachie, par les Etats de Styrie, un contingent de six mille hommes envoyé par le roi de France Charles VI et commandé par le jeune comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne (le futur Jean sans Peur). La victoire coûta à Bayezid soixante mille de ses soldats : pour les venger, il fit égorger ses prisonniers. Après d'autres succès en Grèce et en Asie Mineure, Bayezid se reposait dans sa résidence favorite de Brousse quand il apprit l'invasion du terrible Timour. Le sultan marcha au-devant de son ennemi, désireux de venger la mort de son fils Ertogroul; la rencontre eut lieu dans les environs d'Angora : Bayezid, vaincu, dut se résigner à fuir, mais il fut reconnu, arrêté et livré à Timour (1402). Après quelques mois d'une captivité aussi adoucie que possible, Bayezid mourut de honte et de chagrin et fut enterré à Brousse dans la mosquée de Tchekirguèh. Les principales qualités de ce prince dont les derniers jours furent si malheureux étaient sa bravoure indiscutable et une prodigieuse activité qui le fit surnommer *Ildirim* (l'éclair); pendant quatorze ans, il tint l'Europe et l'Asie Mineure en haleine, paraissant toujours à l'improviste pour déjouer les coalitions et les complots.

BAYEZÎD II, sultan ottoman, né en 1447, fut appelé au trône en 1481 à la mort de son père Mohammed II *al Fatih*, le conquérant de Constantinople. Le pouvoir lui fut disputé par son frère puîné, Sultan Djem (connu en Occident sous le nom de Zizim). Bayezid parvint aisément à réprimer les insurrections préparées par Djem, qui, sentant sa cause définitivement perdue, fut réduit à se mettre entre les mains du grand-maître de Rhodes et mourut en 1495 à Rome après avoir été quelque temps prisonnier à Bourganeuf. Une fois dégagé de tout souci du côté de son frère, Bayezid avait porté son attention sur l'Europe. Il renouvela les capitulations avec Venise et Raguse et conclut une trêve de cinq ans avec Mathias Corvin, roi de Hongrie. En même temps, il entrait en Moldavie, tandis qu'une armée envahissait sans succès la Croatie, la Carinthie et la Carniole; il envoya une flotte au secours d'Aboû-Abd-Allâh (Boabdil), le dernier roi maure de Grenade et faillit même intervenir dans les affaires d'Italie. Ses généraux étaient moins heureux dans la guerre qu'ils avaient entreprise contre les Mamlouks, maîtres de l'Egypte et de la Syrie; aussi Bayezid dut-il conclure un traité de paix qui stipulait l'abandon des droits du sultan sur certaines forteresses dont les Egyptiens s'étaient emparés. En 1492, il entra en Albanie et s'empara du pays. Diverses tentatives infructueuses contre la Serbie, la Styrie inférieure, la Croatie, la Hongrie décidèrent Bayezid à signer une trêve de trois ans avec la Hongrie (1495). Le tzar Ivan III, dès 1493, avait entamé des relations diplomatiques et commerciales avec la Porte; les Vénitiens envoyèrent, en 1498, André Zanchani en ambassade à Constantinople; le renouvellement du traité n'empêcha pas la prise de Lépante, l'invasion du Frioul et la conquête de Modon, Navarin et Coron. Venise appela à son secours le Saint-Siège, la Hongrie, la France et l'Espagne : une escadre combinée ravagea les côtes de l'Asie Mineure; il fallut négocier. Sultan Bayezid, las de la guerre, s'appliqua à l'administration de son empire et, croyant consolider son autorité, il partagea entre ses divers fils et petit-fils le gouvernement des provinces. Ce fut prétexte de troubles, de luttes et de rébellions, qui forcèrent Bayezid à abdiquer en faveur de Selim. Quelques jours après cette douloureuse abdication, le vieux sultan mourut, et les historiens pensent, en général, que le poison ne fut pas étranger à cette mort rapide du père du souverain régnant.

BAYEZÎD (Keuturum), Bayezid *le Perclus*, prince de Sinope et de Kastamouni, contemporain de Sultan Bayezid Ier. C'était le souverain de l'une de ces nombreuses principautés indépendantes qui s'étaient fondées sur les ruines de l'empire des Seldjoukides. Ayant reçu à sa cour les princes de Mentechèh et d'Aïdin et leurs fils, il fut attaqué par Sultan Bayezid qui lui enleva toutes ses possessions et il dut se retirer auprès de Timour-Leng qu'il contribua sans doute à exciter contre le sultan ottoman.

J. Preux.

BAYEZÎD, prince ottoman, fils d'Ahmed Ier et frère de Sultan Mourad IV, fut assassiné par les ordres du sultan en 1635, en même temps que son frère Suleïmân. Bayezid, sous le nom de Bajazet, est le héros de la tragédie de Racine, dans laquelle, sauf le fait même de la mort violente de Bajazet, rien n'est conforme à la vérité historique ni à la couleur locale.

BAYLE. Terrain compris dans une enceinte de fortifi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cation au moyen âge. Dans un château de cette époque, on distinguait le *bayle extérieur*, compris entre les deux enceintes de la forteresse, et le *bayle intérieur* renfermé entre l'enceinte intérieure et le réduit (donjon). Ce mot a signifié aussi *bajule* ou bailli militaire, sorte de gouverneur de ville au moyen âge.

BAYLE (François), médecin français, né à Saint-Bertrand-de-Comminges en 1622, mort à Toulouse le 24 sept. 1709. Il occupa avec réputation une chaire professorale à l'université de Toulouse et publia un grand nombre d'ouvrages intéressants. Bayle était un penseur profond, mais l'esprit de système lui a fait le plus grand tort ; il voulut entièrement fonder la pathologie sur la physique et se perdit dans des explications plus ou moins chimériques. Cependant que d'idées justes répandues dans ses livres ! Ainsi il nie avec raison l'influence de la lune sur la menstruation, mais ne donne pas de cette fonction une explication acceptable ; il refuse à la glande pinéale le rôle de siège de l'âme que les anciens lui attribuaient ; il étudie avec soin les ossifications des vaisseaux de l'encéphale, combat avec énergie les possessions, les influences de l'esprit malin, cherche à expliquer les épidémies des convulsionnaires par un état particulier du système nerveux, donne la véritable explication du mécanisme du vomissement, etc. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Syntagma generale philosophiæ* (Toulouse, 1669, in-8); *Diss. med. tres : de Causis fluxus menstrui mulierum ; de Sympathia variarum corporis partium cum utero ; de Usu lactis ad tabidos reficiendos, et de venæ sectione in pleuritide* (Toulouse, 1670, in-4 ; 1681, 2 vol. in-12) ; *Tractatus de apoplexia* (Toulouse, 1676, in-12) ; *Problemata physico-medica* (Toulouse, 1677, in-12) ; *Diss. physicæ seu ubi principia proprietatum in œconomia corporis animalis, in plantis et animalibus demonstrantur* (Toulouse, 1677, in-12) ; *Hist. anatomique d'une grossesse de vingt-cinq ans* (Toulouse, 1678, in-12) ; *Diss. de experientia et ratione conjungenda in physica, medicina et chirurgia* (Paris, 1675, in-12) ; *Relation de l'état de quelq. personnes prétendues possédées*, etc. (Toulouse, 1682, in-12) ; *Diss. sur quelques points de physique et de médecine* (Toulouse, 1688, in-12) ; *Institutiones physicæ* (Toulouse, 1700, in-4) ; *De corpore animato* (Toulouse, 1700, in-4) ; *Opera omnia* (Toulouse, 1700-1701, 4 vol. in-4). Dr L. Hn.

BAYLE (Pierre), philosophe français, né au Carlat, dans le comté de Foix, le 18 nov. 1647, mort à Rotterdam le 28 déc. 1706. Son père était ministre au Carlat ; sa mère appartenait à une famille noble du pays. Dès son enfance, il témoigna un ardent désir de s'instruire ; il apprit le latin et le grec sous la direction de son père, fut envoyé en fév. 1666 à l'Académie de Puylaurens où il donna à l'étude ses heures de récréation, ne se reposa même pas pendant les vacances, tomba malade, se guérit, mais eut plusieurs rechutes qui le retinrent dix-huit mois au Carlat. Envoyé à Saverdun pour se guérir, il dévora les livres qu'il y trouva et fut atteint d'une fièvre dangereuse qui faillit l'emporter. En nov. 1668, il retourna à Puylaurens, où il étudia la logique et continua à lire tout ce qui lui tombait sous la main ; Plutarque et Montaigne étaient toutefois ses auteurs favoris. En fév. 1669, il se rend à Toulouse, suit les leçons de philosophie qui se faisaient chez les jésuites, discute avec un prêtre qui logeait dans la même maison, ne peut répondre à ses raisonnements et, un mois après son arrivée, se fait catholique. Il reprend l'étude de la logique et soutient des thèses publiques avec un grand succès ; il essaie de convertir sa famille ; mais des discussions familières avec un jeune protestant, le culte excessif des jésuites pour les créatures, l'étude de la philosophie, qui lui fait mieux connaître, dit-il, l'impossibilité de la Transsubtantiation, le conduisent à croire qu'il y a du sophisme dans les objections auxquelles il a succombé, à faire un nouvel examen du catholicisme et du protestantisme. Le 21 août 1670, il abjure la religion romaine, qu'il avait embrassée dix-sept mois auparavant. Le 5 sept., il arrive à Genève et se remet à l'étude ; il se lie avec Basnage et Minutoli, se charge de l'éducation des enfants de M. de Normandie. A Toulouse, il avait étudié la scolastique et y était devenu fort habile. A Genève, il trouva Chouet, qui enseignait depuis 1669 le cartésianisme. Bayle défendit d'abord avec beaucoup de chaleur et d'habileté la doctrine péripatéticienne, mais ne tarda pas à l'abandonner pour la philosophie de Descartes. En 1672, il devint gouverneur des enfants du comte de Dhona et résida deux ans à Coppet, s'y ennuya, se rendit à Rouen où il se chargea de l'éducation du fils d'un marchand et quitta cette ville en mars 1675, après avoir reconnu que son élève n'avait aucune disposition pour l'étude. Il vint alors à Paris : les arts et les sciences qui y fleurissaient, le grand nombre d'excellentes bibliothèques, les conférences qui s'y tenaient toutes les semaines sur toutes sortes de sujets étaient pour lui des attraits auxquels il ne put résister. Il entra comme précepteur chez M. de Beringhem avec 200 fr. de traitement par an. En août 1675, sur l'invitation de son ami Basnage qui faisait sa théologie et de Jurieu, ministre et professeur de théologie, il se rendit à Sedan, concourut pour une chaire de philosophie vacante à l'Académie, soutint des thèses sur le temps, composées en 24 heures, l'emporta sur ses concurrents et ouvrit ses leçons publiques le 11 nov. C'est sans regret qu'il renonça au précepteurat : le titre de précepteur, écrit-il, est indigne d'un honnête homme ; c'est un métier bas et pénible ; c'est un esclavage d'avoir sur les bras du matin au soir des écoliers fols et indisciplinés qui vous font haïr les études et ne vous laissent pas un moment pour le travail personnel.

Bayle avait vingt-huit ans quand il arriva à Sedan. Il était obligé de donner cinq heures par jour à ses écoliers, peu nombreux à la vérité, puisqu'il nous apprend qu'il fit sa première campagne avec très peu de monde, la commençant avec quatre personnes et la finissant avec moins encore ; mais la composition de son cours, qui lui demanda deux années, la revision de ce cours, les additions qu'il y fit, les leçons particulières et publiques prenaient tout son temps et ne lui laissaient guère de loisir que pendant ses vacances. En 1679, devenu un peu plus libre, il fait la critique d'un ouvrage de Poiret, qui trouve à son adversaire beaucoup de pénétration et de politesse ; en 1680, il compose une dissertation pour rétablir dans toute leur force les arguments des philosophes dont la doctrine de l'essence et des propriétés des corps était, selon le P. Valois, conforme aux erreurs de Calvin sur l'eucharistie : l'auteur, dit-il, a prouvé invinciblement, ce qui au fond n'était pas difficile, que les principes de Descartes sont contraires à la foi de l'Eglise romaine. En juil. 1681, l'Académie de Sedan est supprimée par Louis XIV, qui préludait à la révocation de l'édit de Nantes. Bayle se trouvait sans ressource à l'âge de trente-quatre ans : le comte de Guiscard l'engagea à embrasser la religion romaine, en lui proposant de grands avantages ; Bayle refusa.

Grâce à M. de Paets, conseiller de la ville de Rotterdam, Bayle obtint une pension et le droit d'enseigner la philosophie dans cette ville ; puis on érigea, pour lui et pour Jurieu, une *Ecole illustre* dans laquelle il fut nommé professeur de philosophie et d'histoire, avec un traitement de 500 florins : le 8 déc. 1681, il faisait sa première leçon. Le 11 mars 1682 paraissait la *Lettre sur les Comètes*, dans laquelle Bayle, qui n'y mit pas son nom, essayait d'établir que si les comètes étaient un présage de malheurs, Dieu aurait fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde. Par un procédé qu'il a fréquemment employé, il introduit dans ce travail bon nombre d'idées qui ne semblent pas, à première vue, avoir un rapport bien marqué avec le sujet qu'il s'est proposé de traiter. Il ne faut pas juger en philosophie, dit-il, par la pluralité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des voix ; le consentement des peuples à reconnaître la divinité n'est pas une preuve certaine de son existence, car il est difficile de discerner ce qui vient de la nature et ce qui vient de l'éducation ; il n'est pas sûr que les impressions de la nature soient un signe de vérité et enfin, en admettant la valeur de cette preuve, on établirait la pluralité des dieux, on porterait chaque nation à préférer à toute autre la croyance de ses ancêtres, on autoriserait beaucoup d'erreurs et de superstitions. S'il insiste ainsi sur le peu de confiance que méritent les opinions anciennes et généralement admises, c'est qu'il se propose de soutenir une thèse qui devait choquer ses contemporains, mais qui était destinée à obtenir un grand succès au siècle suivant. D'un côté il soutient, au nom de l'expérience, que la croyance en Dieu ne corrige pas les inclinations vicieuses, que les gens les plus perdus de mœurs demeurent persuadés de l'existence de Dieu ; de l'autre, il affirme que l'athéisme ne conduit pas nécessairement à la corruption, que les athées ne se sont pas signalés par l'impureté des mœurs, qu'une société d'athées se ferait des lois de bienséance et d'honneur, que les athées n'ignorent pas la différence du bien et du mal moral ; qu'enfin l'athéisme, ayant eu ses martyrs parmi lesquels on compte Vanini, c'est une preuve indubitable qu'il n'exclut pas les idées de gloire et d'honnêteté.

Quatre mois plus tard était publiée à Amsterdam la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme du P. Maimbourg*. L'ouvrage eut un grand succès, même en France où le prince de Condé ne pouvait se lasser de le lire, où M. de la Reynie le faisait à regret brûler en place de Grève. Comme dans la *Lettre sur les Comètes*, Bayle soutenait qu'on peut être religieux sans avoir des mœurs réglées et qu'il n'est pas possible de conclure de la mauvaise doctrine à la mauvaise conduite. Il se faisait surtout le champion de la tolérance, combattait la maxime qu'il ne faut souffrir qu'une religion dans l'Etat, appelait la Saint-Barthélémy l'éternelle honte de la religion romaine, montrait que la violence ne convient pas plus à la vraie religion qu'à la fausse, car la vraie religion, étant faite pour éclairer les autres et pour leur fournir un modèle de perfection, doit leur donner un exemple de ce qu'il faut qu'elles fassent, et pratiquer par conséquent la première « *cette débonnaireté qu'elle croit que les autres sont obligées d'avoir à son égard* ». Il s'appuyait sur la parabole *Contrains-les d'entrer*, pour remarquer que tous les chrétiens, se croyant les dépositaires de l'Ecriture et obligés de lui obéir, auraient tous, comme les catholiques, le droit d'user de violence envers leurs adversaires. Dire avec le P. Maimbourg que les souverains n'ont pas de plus dangereux ennemis que ceux de l'Eglise, c'est, selon lui, affirmer que les empereurs eurent raison autrefois contre l'Eglise. Bayle se moque de la confession auriculaire, qui ne sert de rien pour la réformation des mœurs, comme l'avoue M. Arnauld, et des émotions dont les confesseurs sont quelquefois embrasés ; il raille tout à la fois les jansénistes et les jésuites. Il croit avoir raison de ne rechercher dans l'histoire que l'esprit, les préjugés, les intérêts et le goût du parti dans lequel se rencontre l'historien ; il affirme que la partialité des historiens modernes entraîne vers le pyrrhonisme historique un très grand nombre de gens d'esprit et ajoute que la Mothe le Vayer, un des plus habiles hommes du siècle, accuse les anciens historiens de la même partialité. Jurieu avait composé une réfutation de l'ouvrage du P. Maimbourg, qui fut beaucoup moins goûtée que celle de Bayle : « Le livre de Bayle, disait Ménage, est d'un honnête homme ; celui de Jurieu, d'une vieille de prêche. » Jurieu ne pardonna pas à Bayle d'avoir mieux réussi que lui, même auprès de leurs communs adversaires.

A la fin de 1682, la sœur de Jurieu essaya de marier Bayle avec une demoiselle jeune, jolie, de très bon sens, douce, sage, maîtresse de ses volontés et qui avait au moins 15,000 écus. « Je ne sais, écrivait Bayle en 1678, si un certain fond de paresse, un trop grand amour du repos et d'une vie exempte de soins, un goût excessif pour l'étude et une humeur un peu portée au chagrin ne me feront pas toujours préférer l'état de garçon à celui d'homme marié. » Mlle Dumoulin eut beau insister, elle ne réussit pas à le décider au mariage.

En 1683, Bayle édita différents ouvrages de ses amis protestants. En 1684, il donna un *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de Descartes*, avec une préface dans laquelle il déplorait la servitude où les écrivains se trouvaient en France : « L'inquisition qui s'y établit à grands pas, disait-il, empêche plusieurs beaux ouvrages de paraître et rebute les plus célèbres auteurs ». Le 27 mai, il publiait le premier numéro d'un journal mensuel, *les Nouvelles de la République des Lettres*, qu'il fit paraître pendant trois ans avec un grand succès. Bayle avait annoncé dans la Préface qu'il serait plutôt, en matière de religion, un rapporteur qu'un juge ; que, pour faire l'éloge des grands personnages, il n'examinerait pas de quelle religion ils ont été : il suffira, disait-il, qu'ils aient été célèbres par leur science et les moines illustres n'obtiendront pas moins de justice que les autres savants, car au point de vue de la science (le seul auquel il veuille se placer) tous les hommes illustres de la République des Lettres sont égaux, parents, frères. Il fit ce qu'il avait promis et donna le compte rendu aussi exact qu'impartial des livres et des événements les plus divers. Il parle du livre de Van Dale sur les Oracles, de l'ouvrage qu'en tire Fontenelle et des lettres choisies de Gui-Patin, il est joyeux de la querelle de Malebranche et d'Arnauld qui pourra produire de beaux éclaircissements, expose fidèlement les arguments des deux adversaires, qu'il considère comme deux esprits extraordinaires, deux grands philosophes et moralistes rigides, mais incline vers Malebranche « dont la Morale est assurément un chef-d'œuvre », et trouve qu'Arnauld est fort piqué, parce qu'il dit mille duretés à l'auteur de la *Recherche de la vérité*, qu'on pourrait lui faire des réponses très solides, remarque qu'on s'étonnera sans doute de voir Arnauld reprocher à Malebranche de favoriser les plaisirs, que si l'on ne se souvient pas du serment de bonne foi qu'Arnauld a prêté dans la préface de son dernier livre, on croira qu'il a fait des chicanes à son auteur afin de le rendre suspect du côté de la morale : il s'attire ainsi une querelle avec l'irascible auteur des *Vraies et des Fausses Idées*. Il insère un Mémoire de Poiret sur la vie et les sentiments d'Antoinette Bourignon, un Mémoire de Jurieu sur le rapport des trois dimensions du corps avec les trois personnes de la nature divine, annonce le *Traité du libre et du volontaire* de Bernier, qui ne s'est pas contenté de conserver, par son *Abrégé de Gassendi*, ce que la philosophie de son maître contient de meilleur, mais qui y a joint quantité d'expériences faites depuis sa mort, qui surtout a réussi dans sa morale, pleine de bon sens et d'érudition ; il avoue qu'il a lu avec beaucoup de plaisir le livre dans lequel le baron des Coutures justifie la morale injustement décriée d'Epicure, donne, d'après les *Transactions philosophiques*, une description avec figures de la nouvelle manière par laquelle Papin élève les eaux, calcule la vitesse de l'air, publie une lettre de Leuwenhoek sur la génération de l'homme, relate une observation singulière sur une fracture dans laquelle s'est formée une nouvelle articulation, la découverte d'un nouveau conduit salivaire, donne la description avec planches de la structure de la rétine dans l'œil d'un poisson. Il rend compte des Ephémérides publiées par l'Académie des Curieux de la Nature, dont il explique la formation, traduit l'objection faite par Leibnitz à Descartes sur la quantité de mouvement et publiée dans les *Acta Eruditorum* de Leipzig. Il parle de la réception de Boileau à l'Académie française, du discours de l'abbé de la Chambre à la réception de La Fontaine, du Dictionnaire de Furetière, d'ouvrages sur le quinquina contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lequel on avait soutenu des thèses en 1683 et 1684, sur le café, le thé et le chocolat ; enfin d'un homme confiné aux Petites-Maisons, qui, ayant jeûné quarante jours et quarante nuits en buvant de l'eau et en fumant, a fort embarrassé les théologiens, obligés de sauver la gloire du miracle due aux jeûnes de Moïse, d'Elie et de Jésus-Christ.

En 1685, Bayle perdit son père et son frère, qui moururent dans la prison où on l'avait jeté pour se venger de l'auteur de la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*. Il traduisit en français une lettre de M. Paets où il était question de la tolérance à l'égard de ceux qui ne suivent point la religion dominante, fut très vivement affecté, en oct. 1685, de la révocation de l'édit de Nantes et des dragonnades, publia, en 1686, comme venant d'un missionnaire qui l'aurait apporté d'Angleterre, le livre intitulé : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis XIV*. L'auteur, faisant parler un réfugié, accusait tous les catholiques français d'avoir eu part à la persécution, soutenait que la mauvaise foi et la violence sont le véritable caractère de l'Eglise romaine et faisait une peinture très vive des persécutions auxquelles les réformés avaient été en butte : « Les moines et les prêtres sont, dit-il, une gangrène qui ronge toujours et qui chasse du fond de l'âme toute sorte d'équité et d'honnêteté naturelle, pour y introduire à la place la mauvaise foi et la cruauté. Les triomphes des catholiques sont plutôt ceux du déisme que ceux de la vraie foi : ceux qui n'ont d'autre religion que celle de l'équité naturelle, ne peuvent s'empêcher de dire que Dieu est trop bon essentiellement pour être l'auteur d'une chose aussi pernicieuse que les religions positives, qu'il n'a révélé à l'homme que le droit naturel, mais que des esprits ennemis de notre repos sont venus de nuit semer la zizanie dans le champ de la Religion naturelle par l'établissement de certains cultes particuliers, destinés à être une semence éternelle de guerres, de carnage et d'injustice. » En octobre, Bayle donnait, comme traduit de l'anglais et imprimé à Cantorbéry, un *Commentaire philosophique* sur le *Compelle intrare*, dans lequel il prouvait qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte, réfutait les sophismes des convertisseurs et l'apologie que saint Augustin a faite des persécutions. Cet ouvrage n'était que le développement des doctrines esquissées dans la *Critique générale* de 1682, antérieure de trois ans à la première lettre de Locke sur la Tolérance. Bayle y soutenait que la lumière naturelle est la règle motrice et originale de toute interprétation de l'Ecriture, surtout en matière de mœurs ; puis il montrait que le *Compelle intrare* ne peut être interprété littéralement, parce qu'il est contraire à la raison et à l'Evangile, parce qu'il conduit à la suppression de toute morale divine et humaine, permet aux infidèles d'interdire l'entrée de leurs Etats aux missionnaires et met la religion chrétienne sur le même rang que le mahométisme dont le succès a été dû à la violence ; parce qu'il a été inconnu aux Pères des trois premiers siècles, qu'il justifie les persécutions des païens et expose les chrétiens à une continuelle oppression. Bayle ne réclame pas seulement la tolérance pour les réformés, il la veut générale ; il faut tolérer les juifs, les sociniens, les mahométans et les païens, car la contrainte est toujours une mauvaise action et chacun, étant obligé de suivre les mouvements de sa conscience pour ne pas pécher, a le droit de se guider sur ce qui lui paraît vrai. Jurieu composa un ouvrage dans lequel il s'efforça de détruire le dogme de l'indifférence des religions et de la tolérance universelle. Bayle répondit en montrant que les hérétiques avaient le même droit que les orthodoxes à user de contrainte à l'égard de leurs adversaires. Jurieu répliqua : L'autorité des souverains, dit-il, vient des peuples, et on peut défendre sa religion par les armes. Il n'hésite même pas à faire appel à la force pour justifier le système prophétique par lequel il avait trouvé dans l'Apocalypse que la persécution des réformés en France cesserait dès 1689. La querelle s'envenima par la publication de l'*Avis aux réfugiés*, qui raillait la prédiction de Jurieu, critiquait les écrits satiriques et séditieux des réfugiés, par celle des *Entretiens sur un projet de paix générale*. Jurieu crut que le premier ouvrage était de Bayle et qu'il avait inspiré le second, le traita d'impie, de traître, de fourbe et d'ennemi de l'Etat, digne d'être détesté et puni corporellement. Bayle répondit vertement. Jurieu le dénonça aux magistrats et au consistoire, lui reprocha d'avoir embrassé le catholicisme, ce qui était vrai, et d'avoir séjourné trois ans chez les jésuites, ce qui était faux, d'avoir introduit dans son livre des Comètes une foule de propositions dangereuses et impies. Les magistrats ôtèrent à Bayle sa charge de professeur et sa pension, révoquèrent la permission qui lui avait été accordée de donner des leçons particulières ; ils obéissaient au roi Guillaume, qui croyait Bayle complice de ceux qui cherchaient à faire la paix avec la France.

Bayle se trouvait encore une fois sans situation. Il avait commencé son *Dictionnaire critique* et s'était proposé d'abord d'y indiquer toutes les erreurs de fait qui se trouvaient dans les autres dictionnaires, de suppléer à leurs omissions. Mais ce projet ne plut point et il y renonça ; il ne voulut toutefois parler ni des papes, des empereurs, des rois, des Pères, etc., qui se trouvaient dans Moréri, ni des personnes mentionnées dans la Bible, ni de l'histoire ecclésiastique, ni des hommes illustres de la Grande-Bretagne ou des Provinces-Unies, ni des mœurs, des religions, du gouvernement des différents peuples, des maisons royales ou de la généalogie des grands seigneurs, parce que ces différents sujets avaient été traités par d'autres auteurs. Aussi manque-t-il beaucoup de grands sujets et y a-t-il beaucoup de noms obscurs dans son livre. Le premier volume parut en août 1695 et le second en oct. 1697 : quatre ans avaient été consacrés à la rédaction de l'ouvrage. A ceux qui trouvaient que c'était peu pour une telle besogne, Bayle disait qu'il ne perdait de temps ni aux divertissements, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, ni aux soins domestiques, ni aux brigues et aux sollicitations. En mai 1698, il commença la seconde édition qui parut en janv. 1702, augmentée de près de la moitié et suivie d'éclaircissements dans lesquels il répondait aux critiques du consistoire de Rotterdam. Cet ouvrage est à coup sûr un des plus importants que nous ait transmis le XVII^e^ siècle. Bayle était un humaniste d'une très grande valeur, un érudit qui avait lu tout ce que les historiens et les commentateurs avaient publié, un philosophe qui avait examiné tous les systèmes, un controversiste qui avait étudié tout ce qu'avaient écrit les protestants et les catholiques, les Pères de l'Eglise et les hérétiques de tous les temps ; il avait, en outre, un sens critique qu'on ne trouve guère chez les hommes de cette époque et un besoin d'exactitude qui en font aujourd'hui encore un historien dont la méthode est bonne à étudier ; enfin et surtout il avait à cœur de faire accepter la doctrine de la tolérance. On pourrait donc montrer en lui l'érudit, l'humaniste, l'historien, le controversiste, le philosophe, l'apôtre de la tolérance, et Bayle n'aurait qu'à gagner à cet examen. Il donne de curieux articles sur les grands humanistes et érudits du XV^e^, du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, Budé, Erasme, Dolet, Data, Daurat, Juste Lipse, Pétau, Rapin, Ménage, indique avec soin les premières éditions et les premières traductions des anciens ouvrages ; il veut qu'on conserve l'ancienne orthographe dans les impressions ou réimpressions de vieux écrits et renoue, autant qu'il est en son pouvoir, la tradition qui, par le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, rattache les lettres et la philosophie françaises aux Latins et aux Grecs, en corrigeant ce qu'avait d'excessif la théorie cartésienne d'après laquelle il ne faut même pas considérer s'il y a eu des hommes avant nous. Il veut que l'historien soit désintéressé, reconnaisse les bonnes qualités des hérétiques, ne soit ni prude ni satirique, qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne supprime aucun fait, qu'il distingue les faits assurés de ceux qui ne sont que probables, qu'il ne donne pour assurés que les faits rapportés par des auteurs dignes de foi, ne mette pas sur le même rang les témoins qui ont vu et ceux qui ont ouï dire un fait, qu'il choisisse exactement ses paroles et ne laisse rien à deviner, qu'il représente les gens tels qu'ils ont été et fasse justice à ses plus grands ennemis. Bayle corrige avec soin les fautes de Moréri, de Mézerai, de de Thou, de Tacite, de Tite-Live, regrette qu'on ait perdu l'ouvrage de Démétrius Magnès sur les auteurs et les villes de même nom, le recueil des décrets du peuple d'Athènes qui nous permettrait de résoudre tant de difficultés ; enfin, dans la première partie de tous ses articles, il pratique la méthode qu'il recommande, avec tant de soin et de scrupule qu'il n'y aurait en général rien à changer au point de vue historique à tous ceux sur lesquels on n'a pas découvert de documents nouveaux. En procédant de cette manière, Bayle préparait le succès de la seconde partie des articles, le succès du commentaire qui y était joint et qui tenait une place considérable dans ses préoccupations.

Bayle veut la tolérance pour les hérétiques, pour les infidèles, pour les païens, pour les athées. Il trouve que les guerres de religion sont horribles, que les persécuteurs sont les mêmes chez les païens et les chrétiens, qu'ils changent en sornettes les plus belles maximes de la morale, qu'ils sont de mauvaise foi et injustes. Pour justifier leur intolérance, tous les fanatiques soutiennent que seuls ils possèdent la vérité et que seuls ils sont par suite capables de moralité : il y a bien peu d'articles dans le *Dictionnaire historique et critique* qui ne servent à réfuter l'une ou l'autre, souvent même l'une et l'autre de ces deux allégations. Bayle montre que, parmi les catholiques eux-mêmes, il est difficile de savoir en quoi consiste l'orthodoxie : Grégoire le Grand a douté de la résurrection, Arnobe est moins orthodoxe sur la matière que les stoïciens, des magistrats illustres et bons catholiques ont été traités d'hérétiques dans la Bibliothèque des Pères jésuites ; le jésuite Raynaud, un des plus fameux et des plus savants du XVII^e^ siècle, eut plusieurs de ses ouvrages flétris par l'inquisition ; le P. Pétau a rendu, sans y penser, beaucoup de services aux sociniens et a été désapprouvé par ses confrères à cause de la manière dont il avait traité la doctrine augustinienne de la grâce. Les mœurs et la morale des catholiques ne sont pas plus concluantes. Saint Paul a prétendu que le mari peut disposer du corps de sa femme en faveur d'un autre homme ; les Pères de l'Eglise ont ignoré qu'il n'est pas permis de sauver, par un crime, sa vie ou celle de ses semblables ; des papes et des cardinaux ont montré une corruption étrange ; le droit canon a énervé le droit civil pour favoriser les abus du mariage ; les moines ont été au XVI^e^ siècle ignorants et voluptueux et des assassins sont sortis de l'école des jésuites, la plus savante des sociétés régulières. Si l'on examine les sectes et les hérésies, on arrivera aux mêmes conclusions : les jansénistes passent pour les plus capables dans la doctrine des mœurs ; les ministres des réformés français ont été souvent de fort honnêtes gens, qu'on a calomniés sans preuves ; Luther a été regardé comme un héros par de grands génies appartenant à la religion romaine, Mélanchthon a été l'un des hommes les plus sages de son siècle ; Priscillien a été laborieux, sobre et sans avarice. Veut-on faire appel à la raison et lui demander de décider entre les divers partis ? Saint Augustin, Calvin, Jansénius et les thomistes ont au fond le même sentiment sur la grâce et il n'y a point de méthode pour lever les difficultés qui se rencontrent en cette matière ; les manichéens, devenus si puissants en Arménie sous le nom de Pauliciens, expliquent, avec une hypothèse tout à fait absurde et contradictoire, cent fois mieux ce qui se passe dans l'univers que les orthodoxes avec un principe infiniment bon et tout puissant ; toutes les sectes s'accusent réciproquement de faire Dieu auteur du péché et la question de l'origine du mal est un impénétrable mystère ; il n'y a point d'hypothèse sur la prédestination qui lève toutes les difficultés ; d'une façon générale, les réponses des théologiens ne peuvent être aussi claires que les objections des philosophes contre les mystères et les explications qu'on en donne servent beaucoup plus à les embrouiller qu'à les éclaircir : il est de l'essence des vérités et des mystères de l'Evangile, que les sectes ont traité à peu près comme les jurisconsultes traitent le Code Justinien, d'être au-dessus de la raison et de ne pouvoir s'accorder avec elle.

La tolérance n'est pas due seulement aux différentes sectes chrétiennes ; il faut l'accorder aux mahométans, qui s'imaginent si bien être en possession de la vérité qu'ils ne conçoivent pas qu'un homme puisse mourir chrétien, qui justifient d'ailleurs leur manière de voir en alléguant que leur religion a eu un développement rapide et est plus répandue que le christianisme, qui enfin célèbrent comme les papistes l'Assomption des Vierges, honorent un Chéderles comme leur saint George et ont été assimilés autrefois aux papistes et aux païens dans les prières des réformés. Il faut de même tolérer les juifs, dont Bodin trouvait la religion préférable au christianisme ; les païens dont l'Eglise romaine reproduit les procédés en multipliant les miracles qu'elle discrédite par cela même, comme ils les avaient autrefois discrédités, qui n'étaient pas plus méprisés autrefois par les réformés que les papistes et les Turcs, qui enfin ont bien connu et pratiqué la vertu. Il faut tolérer les philosophes, même ceux qui n'ont admis aucune des croyances qu'on retrouve dans les religions positives. En justifiant cette dernière proposition, Bayle trouve une foule de raisons nouvelles pour condamner l'intolérance. Anaxagore, surnommé athée, inspirait une religion raisonnable ; Arcésilas faisait du bien et ne voulait pas qu'on le sût ; les brahmanes ont eu une morale qui se rapproche beaucoup de celle des quiétistes ; G. Bruno (que Bayle appelle Brunus) a peut-être fourni certaines idées à Descartes ; Carnéade, dont Foucher compare les discussions avec les stoïciens à celles des augustiniens, des jésuites et des remontrants sur la prédestination, nous a laissé une maxime morale fort chrétienne ; Césalpin a abandonné les péripatéticiens, a cru que les hommes s'étaient formés par voie de génération spontanée et a été considéré, par un auteur moderne, comme un des plus grands génies qu'on ait jamais vus ; Chrysippe, qui n'a jamais amoindri la force des arguments de ses adversaires, peut être comparé à Malebranche ; Démocrite, le prédécesseur d'Epicure, de Pyrrhon, de Descartes et de Malebranche, n'est rien moins qu'orthodoxe sur la nature divine ; Diogène le Cynique a donné de fort bons préceptes de morale ; Diogène d'Apollonie a quelque conformité avec Descartes sur la génération du monde ; Diagoras, l'un des plus francs et des plus déterminés athées, a donné de très justes lois aux législateurs des Mantinéens ; Dicéarque combattit l'immortalité de l'âme, fut estimé de Cicéron et avait pour maxime qu'on doit agir de manière à être aimé de tout le monde, mais qu'il ne faut se lier étroitement qu'avec les honnêtes gens ; Epicure a été célèbre par son honnêteté et sa débonnaireté ; beaucoup de ses sectateurs, en particulier Atticus, ont été fort réglés dans leurs mœurs ; Périclès, un des plus grands hommes de l'ancienne Grèce, a été soupçonné d'athéisme ; les pyrrhoniens avaient une théorie favorable à la vertu ; Pythagore a soutenu la métempsychose, à laquelle ont cru quelques Juifs ; Pomponace, qui s'attira des affaires avec les moines et fut soupçonné d'impiété à cause de son livre sur l'immortalité de l'âme, fut un grand esprit et un des plus excellents philosophes de son siècle ; Desbarreaux, le libertin célèbre, fut un homme d'honneur et un honnête homme, officieux, charitable, bon ami, généreux et libéral ; Spinoza (que Bayle considère comme un athée) était un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, fort réglé dans ses mœurs, se rapprochant par ses doctrines d'Aristote, des Stoïciens, d'Origène, de David de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dinant, d'Abélard; Zabarella a été accusé de ne point croire à l'immortalité de l'âme, mais il a vécu exemplairement. Sans doute, la théologie ne peut subsister sans la philosophie, puisque les théologiens font appel à la raison pour interpréter l'Evangile, et la philosophie, si on la laisse faire, détruira les erreurs et deviendra le remède de l'impiété et de la superstition; mais il ne faut pas croire qu'elle nous donne une certitude absolue, qu'elle résolve toutes les questions que se pose l'esprit humain, avec une évidence telle qu'aucun esprit ne puisse se refuser à l'apercevoir. C'est ce qu'ont nié d'ailleurs les sceptiques et les acataleptiques : Arcésilas, qui serait si terrible pour les théologiens s'il revenait au monde ; Carnéade, qui trouva l'incertitude dans les notions les plus évidentes ; Pyrrhon, qui peut obliger l'homme à se soumettre à l'autorité de la foi, mais qui peut aussi lui fournir des armes terribles contre la religion chrétienne; Sextus Empiricus, dont la logique est le plus grand effort de subtilité que l'esprit humain ait pu faire ; Sanchez, Montaigne, Charron, La Mothe le Vayer, Huet, Gassendi; les cartésiens, qui ont établi que la chaleur, l'odeur, les couleurs, ne sont point dans les objets et se sont faits de ce côté les auxiliaires du pyrrhonisme; l'abbé Foucher, qui a appliqué cette théorie cartésienne à l'étendue et au mouvement, et Locke, qui a insisté sur les limites de nos connaissances. Examinez ce qu'ont dit sur les bêtes Péreira et Rorarius, Aristote, Descartes et Leibnitz, vous verrez que leurs actions sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi notre raison puisse s'exercer. Demandez-vous ce qu'est la matière et vous ne pourrez comprendre ni qu'elle soit éternelle et différente de Dieu, comme l'ont cru les anciens, ni qu'elle ait été créée de rien, comme le soutiennent les modernes. Vous ne pourrez pas plus expliquer le mouvement, et vous serez obligé de reconnaître que les secrets de la nature sont impénétrables. La formation de la pensée est une matière très difficile; Locke, Perrot d'Ablancourt et bien d'autres ont soutenu que la religion, non la raison, nous fait connaître l'immortalité de l'âme. Enfin, aucune démonstration ne peut établir l'existence de Dieu et Pascal a été mieux inspiré que les autres philosophes en nous la présentant comme une chose à espérer, non comme une chose démontrée; aucune réponse ne saurait être donnée par la philosophie aux objections des manichéens, et la question de l'origine du mal, comme celles de la Providence et du libre arbitre auxquelles elle est liée, reste insoluble pour les philosophes. La philosophie et la raison nous font, il est vrai, découvrir que l'âme est distincte de toutes les modifications du corps qui nous sont connues, qu'il est plus avantageux de croire à l'existence de Dieu que de la nier, qu'il ne faut point faire de crime dans l'intention de servir Dieu, qu'obéir aux lois de Dieu est le meilleur des cultes, que la lumière naturelle et la morale de J.-C. se concilient facilement ; en nous montrant que nous ne savons rien, elles nous rendent indulgents pour les autres et tolérants pour les opinions différentes des nôtres. Le pyrrhonisme d'ailleurs n'est dangereux, ni par rapport à la physique, car il n'empêche pas de recueillir des expériences, de faire des hypothèses probables, et il a pour partisans convaincus presque tous les bons physiciens du siècle ; ni par rapport à la vie civile, puisqu'il commande de se conformer à la coutume et de pratiquer les devoirs de la morale.

La tolérance pour tous, fondée sur l'impossibilité où se trouvent les théologiens et les philosophes de nous donner une certitude absolue ; la raison servant à mettre dans tout son jour la valeur des arguments présentés par les sectes religieuses ou philosophiques jusque-là les plus mal jugées, à donner quelques indications sur l'existence de Dieu et sur celle de l'âme ; la physique, limitée à l'expérience et aux hypothèses probables ; la morale fondée sur la lumière naturelle et ramenée à la pratique; la morale et la physique séparées de la philosophie et de la théologie : voilà les doctrines qui ressortent, selon nous, de la lecture de cet ouvrage et qui constituent la philosophie définitive de Bayle.

Nous ne ferons que mentionner les *Additions aux Pensées diverses* (1694), les *Réflexions sur un Imprimé qui a pour titre Jugement du public* (1697), une *Lettre au sujet des procédures du consistoire de Rotterdam*, une nouvelle édition des *Pensées sur les Comètes*, la *Réponse aux questions d'un Provincial* (1703, 1705 et 1706), ouvrage analogue aux *Diverses Leçons* du XVIe siècle ; la *Continuation des Pensées diverses* (1704), qui lui attira une discussion avec Le Clerc, les *Entretiens de Maxime et de Thémiste* (1706); un *Cours de philosophie*, en latin, publié après sa mort ; enfin des Lettres très intéressantes, qui nous ont permis de préciser le but poursuivi par Bayle dans son grand ouvrage et de croire qu'il fallait tenir peu de compte de la doctrine assez indécise, d'ailleurs, qu'il a exposée dans le Cours.

Le 22 nov. 1706, Bayle écrivait qu'il était tourmenté depuis un an environ d'une toux et d'une fluxion de poitrine, que la pulmonie, maladie héréditaire dont étaient mortes plusieurs personnes de sa famille, était un mal dont il avait toujours été menacé, dont il avait senti de petites atteintes en divers temps, dont il avait même senti le progrès sans demander les secours de la médecine. Le séjour de la Hollande avait contribué aux progrès du mal : Bayle souffrait du froid et était pris de migraine dans les chambres chauffées par les poêles ; les vins soufrés, la bière lui plaisaient fort peu, l'humidité de l'hiver l'obligeait à des précautions continuelles ; il avait désiré vainement revoir, ne fût-ce que quelques mois, ses amis de France et respirer l'air natal. Le 28 déc., Bayle mourait à peu près comme Spinoza, sans qu'aucun de ses amis fût présent et après avoir travaillé toute la journée précédente. Il avait cinquante-neuf ans.

Bayle aimait la retraite ; il était sérieux sans être chagrin ou bizarre, indifférent à tout ce que les autres nomment des plaisirs, peu sensible à la bonne chère, à laquelle il avait même été contraint de renoncer par tempérament, à cause des migraines et des maux de tête qui l'obligeaient à des jeûnes de 30 et 40 heures Il aimait une conversation gaie et se trouvait, dans certains cas, disposé à rire autant que qui que ce fût. Il était d'un désintéressement absolu, ne cherchait que la tranquillité d'esprit et le contentement intérieur ; il était fidèle, constant en amitié et donnait aux pauvres son superflu. Ses mœurs, dit son biographe, furent toujours si pures et si réglées que ses ennemis les plus violents n'ont jamais élevé contre lui une accusation à ce sujet.

L'influence de Bayle a été fort considérable. Son Dictionnaire a surtout obtenu un grand succès : en 1715, l'empressement des lecteurs à le demander était tel qu'à la Bibliothèque Mazarine, il fallait arriver longtemps avant l'ouverture des portes, jouer des coudes et lutter de vitesse pour obtenir le précieux volume ; on faisait queue pour le lire. On agiota sur l'édition de 1720 : Bayle, dit Sainte-Beuve, était alors une excellente valeur commerciale. C'est pour répondre à Bayle que Leibnitz a composé ses *Essais de Théodicée*. C'est en s'inspirant de ses ouvrages que Voltaire écrivit *Candide* ; c'est dans son dictionnaire qu'il puisa les armes avec lesquelles il combattit le catholicisme et soutint, avec moins d'élévation et de modération, la cause de la tolérance. Voltaire d'ailleurs eut pleine conscience de cette influence : le nom de Bayle revient sans cesse dans ses ouvrages et dans sa correspondance, il le nomme « l'immortel Bayle, le premier des dialecticiens et des philosophes sceptiques, l'honneur de la nature humaine, l'auteur du premier *Dictionnaire de raisonnement* où l'on puisse apprendre à penser ». Il s'indigne contre d'Alembert qui parle mal de Bayle, son vrai prédécesseur, et d'Alembert supprime la phrase des *Eléments de philosophie* que Voltaire avait critiquée. Diderot le trouve quelquefois insipide, mais le copie fort souvent ; il n'exécute d'ailleurs, en traitant de tous les arts,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'un vœu exprimé par Bayle. Rousseau le lit avec passion et l'admire autant que Voltaire. D'Argens, la Mettrie, Helvétius, d'Holbach s'inspirent de lui et le citent fréquemment. Bayle a ranimé la tradition sceptique du XVIe siècle; il a mis à profit pour l'enrichir la dialectique des scolastiques et les travaux de Descartes, il s'est aidé de la tendance positive des sciences physiques pour demander la séparation de la morale d'avec la métaphysique et la théologie, pour réclamer, avant Locke et d'une manière plus complète, la tolérance que le XVIIIe siècle a réussi à conquérir. Peut-être même Locke, qui connut Bayle en Hollande, lui doit-il en partie ses idées sur ce sujet; à coup sûr, il n'a pas ajouté d'arguments nouveaux à ceux de Bayle; cependant on le considère, même en France, comme le premier apôtre de la tolérance: « Les Anglais, disait Voltaire après La Bruyère, se sont enrichis plus d'une fois à nos dépens! » F. Picavet.

Bibl.: *Dictionnaire historique et critique*, édit. de Des Maizeaux, 1740; de Beuchot, 1820. — *Œuvres diverses;* la Haye, 1725-1731. — Des Maizeaux, *Vie de Pierre Bayle;* Amsterdam, 1730, et dans les éditions citées. — Voltaire, *Œuvres*, édit. Beuchot. — De Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie.* — Feuerbach, *P. Bayle;* Ansbach, 1838. — Damiron, *Mémoire sur Bayle et ses doctrines*, 1850. — Lenient, *Etude sur Bayle*, 1855. — Jeanmaire, *Essai sur la critique religieuse de P. Bayle.* 1862. — Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, II, 476. — Sainte-Beuve, *Lundis*, vol. IX, et *Portraits littéraires.* — A. Deschamps, *la Genèse du scepticisme érudit chez Bayle;* Bruxelles, 1879. — Paul Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, 1887, 3e édit. — Denis, *Bayle et Jurieu;* Caen, 1886.

BAYLE (Pierre), né à Marseille vers 1750, mort à Toulon en 1793. Fils de commerçant, Bayle fit ses études à l'Oratoire; quand la Révolution éclata, Pierre Bayle fut un de ses fervents adeptes et on le nomma administrateur du dép. des Bouches-du-Rhône: il était en fonction, en 1792, quand éclatèrent les troubles d'Arles; accusé par ses collègues de n'avoir pas réprimé le désordre, il fut appelé devant l'Assemblée législative pour fournir des explications; l'Assemblée renvoya les administrateurs après avoir approuvé leur conduite. Pierre Bayle fut nommé député à la Convention par le dép. des Bouches-du-Rhône, Il vota constamment avec la Montagne; dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans sursis. Envoyé peu après en mission dans le Var pour y surveiller la levée en masse, il se trouvait à Toulon quand la ville fut livrée aux Anglais. Bayle fut aussitôt arrêté. La Convention décréta que tous les Anglais présents en France répondaient de la vie de Bayle, qui n'en fut pas moins massacré dans sa prison par la populace royaliste avec le consentement des autorités anglaises. Robespierre le Jeune, dans un discours qu'il prononça à la tribune de la Convention, en faisant l'éloge de Bayle, affirma que le commissaire de la République s'était suicidé dans sa prison; c'était ce que l'on avait cru tout d'abord; mais on apprit plus tard qu'il avait été assassiné. La Convention proclama que Pierre Bayle était mort victime de la liberté. Jean-Bernard.

BAYLE (Moïse), né à Montpellier vers 1755, mort en 1815. Il se trouvait à Marseille quand éclata la Révolution et il fut nommé officier municipal. Le dép. des Bouches-du-Rhône l'envoya député à la Convention. Il prit place dans les rangs des Montagnards et vota la mort de Louis XVI en ces termes: « Le seul moyen d'anéantir la tyrannie est d'anéantir les tyrans; donnons cet exemple à l'univers; je vote la mort et je demande l'exécution dans les vingt-quatre heures. » Envoyé comme commissaire à Marseille, il en fut expulsé par les Girondins qui s'étaient emparés du pouvoir. Cette expulsion donna lieu, le 12 mai 1793, à une séance des plus agitées dans le sein de la Convention. Barbaroux accusa Bayle d'avoir « prêché ouvertement le meurtre et le brigandage ». Bayle fut défendu par Marat, et l'Assemblée lui donna raison; peu de temps après, il fut nommé président de la Convention nationale. Bayle fit partie du comité de sûreté générale jusqu'au 9 thermidor. En mai 1794, il fut arrêté et relâché presque aussitôt. Après la session de la Convention, le ministre de la police Bourguignon l'employa dans ses bureaux, mais il y demeura peu de temps; après le 3 nivose an IX (24 déc. 1800), il fut exilé de Paris dans une petite commune à côté de Lyon, où il vécut dans l'indigence; il mourut en 1815 dans la plus grande misère. Après le 9 thermidor, Bayle avait publié des *Lettres à Fréron* (1795), aperçus sur les événements qui venaient de se produire.

Jean-Bernard.

BAYLE (Gaspard-Laurent), médecin français, né au Vernet (Basses-Alpes) le 18 août 1774, mort à Paris le 11 mai 1816. Il fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, mais il ne tarda pas à abandonner la théologie pour le droit et se fit recevoir avocat. En 1792, il fut nommé secrétaire de l'administration du district de Digne. Chargé en cette qualité de haranguer les représentants Barras et Fréron, envoyés par la Convention, il prit peur après leur départ et se réfugia à Montpellier (1793), où il se livra à l'étude de la médecine. Trois ans après il entra dans le service de santé de l'armée du Midi sous les ordres de Desgenettes, puis vint à Paris (1798) compléter son instruction médicale. Il fut reçu docteur en 1801 et soutint une thèse qui fit sensation: *Considérations sur la nosologie, la médecine d'observation, la médecine pratique*, etc. (Paris, 1802, in-8). Nommé interne à la Charité, il étudia la clinique sous Corvisart et commença à recueillir cette énorme quantité de matériaux qu'il sut si bien utiliser plus tard. Il devint médecin titulaire de la Charité en 1807, puis médecin par quartier de l'empereur. Bayle a fait beaucoup pour les progrès de la médecine d'observation, de la clinique et surtout de l'anatomie pathologique. L'ouvrage qui a rendu son nom impérissable, c'est ses *Recherches sur la phtisie pulmonaire* (Paris, 1810, in-8), reproduit dans l'*Encyclopédie des sciences médicales* (Paris, 1838, in-8). Pour la première fois la maladie, vaguement désignée sous le nom de phtisie, a été ramenée par lui à des lésions anatomiques déterminées du poumon, dont Laënnec précisa après lui plus exactement la nature. De son *Traité des maladies cancéreuses*, posthume, n'a été publié que le t. I (Paris, 1833, in-8). On trouve encore de Bayle des articles très estimés dans le *Journal de Corvisart*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, etc.

Dr L. Hn.

BAYLE (Antoine-Laurent-Jessé), médecin français, neveu du précédent, né au Vernet le 13 janv. 1799, mort à Paris en mars 1858. Il vint en 1815 à Paris pour y étudier la médecine, et fut élève de Laënnec; il entra ensuite sous les auspices de Royer-Collard à la maison d'aliénés de Charenton. C'est là qu'il rassembla les matériaux de sa dissertation inaugurale: *Recherches sur l'arachnitis chronique, la gastrite et la gastro-entérite chronique et la goutte, considérés comme causes de l'aliénation mentale* (Paris, 1822, in-4), dans laquelle il décrivit le premier d'une manière précise une maladie entrevue par quelques aliénistes et dont il fixa d'une manière définitive les caractères anatomiques et symptomatologiques, la *paralysie générale progressive des aliénés*, qu'il attribua à une méningite chronique primitive. Cette découverte fit une grande sensation. En 1824, il fut nommé bibliothécaire-adjoint de la faculté de médecine et mit à profit cette position pour publier une précieuse collection de travaux sur divers points de thérapeutique: *Bibliothèque de thérapeutique ou recueil*, etc. (Paris, 1828-1837, 4 vol. in-8). Reçu agrégé de médecine à la suite d'un brillant concours en 1827, il continua la série de ses travaux; citons entre autres: *Petit manuel d'anatomie descriptive* (Paris, 1823, in-18, nombr. édit.); *Nouvelle doctrine de maladies mentales* (Paris, 1825, in-8); *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes* (Paris, 1826, in-8, t. I); avec Hollard: *Manuel d'anatomie générale* (Paris, 1827, in-18); *Eléments de pathologie médicale* (Paris, 1855-57, 2 vol. in-8). De plus, sous le titre d'*Encyclopédie des sciences médicales*, il édita un choix d'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teurs, à commencer par Hippocrate et Celse, pour aboutir à Jos. Franck et à Corvisart en passant par Sydenham, Morgagni et Stoll. Cette collection (1835–1846) comprend 40 volumes in-8, à deux col. Il compléta ce travail par une biographie tirée d'Eloy et autres et dans laquelle les auteurs sont rangés par ordre chronologique. Enfin, on trouve de lui un grand nombre d'articles intéressants dans la *Nouvelle bibliothèque médicale*, la *Revue médicale*, etc. Dr L. Hn.

BAYLE-Mouillard (Jean-Baptiste), magistrat et jurisconsulte français, né à Billom (Puy-de-Dôme) le 4 janv. 1800, mort à Paris en 1884. Avocat général près la cour de Riom, il fut envoyé en 1848, comme procureur général, à la Guadeloupe où il eut à appliquer les nouvelles lois votées en faveur des noirs. Bientôt forcé, par suite de démêlés avec le gouverneur de l'île, de rentrer en France, il y exerça successivement les fonctions de procureur général près la cour de Douai, et de secrétaire général au ministère de la justice, et fut nommé, en 1851, conseiller à la cour de cassation. Il échangea ce poste, en 1865, contre celui de conseiller d'Etat, qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire. Depuis 1870, M. Bayle-Mouillard avait vécu dans la retraite. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1844, il avait été promu officier de cet ordre le 12 août 1864. C'était un auteur estimé. On possède de lui : un Mémoire sur l'*Emprisonnement pour dettes* (1836, in-8), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1835; un *Rapport sur les travaux de l'Académie de Clermont* (ibid., 1835, in-8); un *Eloge du baron de Gérando* (1846), etc. Il publia également une édition très appréciée du *Traité des Donations*, du baron Grenier (1844). — Sa femme, Elisabeth **Canard**, née en 1796, morte en 1865, se fit connaître dans les lettres sous le pseudonyme de *Mme Celnart*.

BAYLE (l'abbé Marc-Antoine), écrivain religieux, né à Marseille en 1825, mort en 1877. Parmi ses nombreux ouvrages, les plus estimés sont : *Vie de saint Vincent Ferrier* (Marseille, 1856); *Vie de saint Philippe de Néri* (1859); une traduction du livre de Dœllinger : *le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation.*

BAYLEN. Ville d'Espagne, province de Jaen, située à 30 kil. environ de la ville de ce nom; 10,041 hab. Au point où se croisent les routes de Grenade, de Madrid et de Séville. — C'est une ville commerçante et industrieuse (huile d'olives, savon, toiles, verrerie, etc.).

Capitulation de Baylen. — Cette ville est devenue célèbre par la capitulation du général Dupont (22 juil. 1808). Après avoir évacué Cordoue où il s'était arrêté une dizaine de jours, le général Dupont, apprenant que les Espagnols concentraient des forces considérables à Séville et à Grenade, menacé en outre de voir sa ligne de retraite interceptée par les bandes d'Augustin de Echavarri, s'était rapproché des pentes de la Sierra Morena pour maintenir ses communications avec Madrid et tendre la main aux renforts qu'il avait déjà réclamés; le 18 juin il s'établissait solidement à Andujar, sur le Guadalquivir, faisait occuper à sa gauche par un détachement le bac de Menjibar, et poussait au delà, du même côté, des patrouilles de cavalerie destinées à surveiller la route secondaire qui par Bacza et Ubeda débouche vers Linares à l'intérieur même du défilé dont Baylen marque l'entrée. Cependant la division Vedel s'était mise en marche, suivie de près par la division Gobert; dès le 29 juin elle atteignait Baylen, et prenait position entre ce point et Menjibar. A ce moment les troupes espagnoles achevaient de s'organiser ; Castanos remontant de la basse Andalousie arrivait le 14 juil. en face d'Andujar; le 15 au matin, il faisait une vigoureuse démonstration sur cette ville, tandis que le général Reding débouchait de Jaen, et se présentait vers Menjibar à la tête de l'armée de Grenade; cette double tentative fut repoussée sans beaucoup de peine de la part des Français; mais le général Dupont, prévoyant pour le lendemain un effort plus sérieux de l'adversaire, fit demander au général Vedel de lui envoyer un bataillon ou même une brigade. Le général Vedel qui, par sa fière contenance, avait déterminé Reding à se retirer, comptait en avoir fini avec lui et, croyant tout danger passé en avant de Baylen, il résolut de se rendre à Andujar avec la division entière aussitôt qu'il fut informé du désir manifesté par son général en chef; le 16 au matin, il rejoignait le général Dupont; celui-ci, qui avait dès lors 1,550 hommes sous la main, aurait pu aborder Castaños, le battre et se porter sur Reding pour lui infliger une défaite irrémédiable; il n'y songea pas, se laissa canonner une partie de la journée sans trop s'émouvoir et perdit ainsi une occasion précieuse de porter à l'ennemi un coup décisif. Quelle ne fut pas son inquiétude quand il apprit dans la soirée que Reding avait renouvelé sa manœuvre de la veille, mais avec succès cette fois, qu'il avait occupé Menjibar, refoulé jusqu'à Baylen l'avant-garde du général Gobert accouru de la Caroline, enfin que ce général avait été tué au début de l'action ! Craignant alors d'être tourné par sa gauche, persuadé que Castaños l'avait retenu à Andujar avec le gros de ses forces pour rendre plus facile une attaque sur Menjibar, il enjoignit à la division Vedel de repartir sur le champ pour Baylen, de chercher l'ennemi, de le battre partout où il pourrait l'atteindre, et de revenir en toute hâte. A l'heure même où ces ordres s'exécutaient, le général Dufour, qui avait remplacé le général Gobert, évacuait Baylen sur la foi de rapports inexacts et regagnait précipitamment la Caroline, dans l'espoir d'y arriver assez tôt pour arrêter un corps d'armée espagnol que le bruit public signalait dans la direction de Bacza et de Linares, prêt à pénétrer dans le défilé.

Le général Vedel, qui avait passé la nuit du 15 au 16 pour parcourir la distance de Baylen à Andujar, employa celle du 16 au 17 à revenir d'Andujar à Baylen; là il fut mis au courant des rumeurs qui circulaient dans le pays et qui avaient motivé le brusque départ du général Dufour, et, n'apercevant autour de lui rien d'insolite, il ne douta plus que l'ennemi n'eût gagné par la route de traverse, entre Guarroman et Linares, l'intérieur même du passage; pénétré de la gravité du danger en même temps que du désir de se conformer aux instructions qu'il avait reçues, il quitta Baylen le soir du 17 pour se lancer à la poursuite de l'ennemi. Le lendemain, Reding franchissait le Guadalquivir à Menjibar, suivant le plan concerté avec Castaños, ne trouvait aucune résistance devant lui et prenait position sur le plateau de Baylen attendant les événements. Le général Dupont, immobile à Andujar et réduit de nouveau à la seule division Barbou, avait reconnu dans la matinée du 17 que les Espagnols opéraient un mouvement vers sa gauche; il eut le pressentiment du péril qui le menaçait et se décida à évacuer Andujar pour suivre la division Vedel; malheureusement il ne jugea pas à propos de se hâter, il ne se mit en mouvement que le 18, à la tombée de la nuit, emmenant un nombreux convoi, car il n'avait laissé à Andujar que les hommes absolument incapables de supporter les fatigues du transport; la marche se fit péniblement, la chaleur était accablante; quand on eut passé le Rumbar, on commença à gravir les pentes qui amènent sur le plateau de Baylen, lorsque l'avant-garde fut tout à coup accueillie par une vive fusillade; à l'endroit même où l'on croyait rencontrer les soldats de Vedel, on se heurtait aux avant-postes de Reding. La bataille s'engagea, on se battit de trois heures du matin jusque vers midi, sans réussir à culbuter les lignes espagnoles, et la valeur héroïque des Français va mettre le comble à leur infortune en prolongeant une lutte désormais inutile. Castaños, en effet, averti de l'évacuation d'Andujar, a lancé le général la Peña sur les traces de Dupont, et celui-ci pris entre les deux armées, comptant à peine 3,000 hommes en état de combattre, se décida à traiter avec l'ennemi.

Sur ces entrefaites, le général Vedel, qui s'était engagé dans le défilé, n'avait pas tardé à reconnaître l'erreur dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laquelle il était tombé; il était redescendu à la Caroline, où il avait passé la journée du 18, puis il avait continué sur Baylen, et le 19 à cinq heures du soir il arrivait en vue des Espagnols qu'il se disposait à attaquer, mais il était trop tard ; les généraux de part et d'autre s'étaient mis d'accord pour suspendre le feu, et il n'y avait plus qu'à attendre le résultat des négociations dont le général Dupont avait pris l'initiative. Elles durèrent deux jours ; malgré les efforts des généraux français, les divisions Vedel et Dufour furent comprises dans la capitulation ; il fut stipulé que la division Barbou serait prisonnière de guerre, que les deux autres divisions seraient seulement tenues d'évacuer l'Espagne par mer, qu'elles ne déposeraient pas les armes, mais qu'afin d'éviter toute rixe, on les leur retirerait pour les leur rendre à l'embarquement à San-Lucar et Rota ; il fut convenu, en outre, que les officiers conserveraient leurs bagages, que les officiers généraux auraient un fourgon exempt de toute visite, mais que les sacs des soldats seraient visités afin de s'assurer qu'ils n'emportaient pas de vases sacrés.

Le 22 juil. le général Dupont signa cette funeste capitulation, que la junte de Séville refusa d'approuver ; nos soldats, soumis aux traitements les plus indignes, furent retenus prisonniers de guerre; quant aux généraux, ils faillirent être égorgés ; leurs fourgons furent pillés à Port-Sainte-Marie, et ils n'échappèrent à la fureur de la populace qu'en se jetant dans des barques. La capitulation de Baylen eut un retentissement immense en France et dans l'Europe entière, et le peuple espagnol enivré par un succès aussi complet se figura désormais qu'il était invincible. Quant à Napoléon, il se montra fort courroucé ; le général Dupont et ses lieutenants furent jetés en prison, à leur retour en France, jugés par une haute cour spéciale, et condamnés à perdre leurs grades et dignités ; Dupont fut en outre enfermé au fort de Joux, et n'en sortit qu'après la chute de l'Empire. — Des historiens modernes, moins sévères pour lui que ne l'avaient été ses contemporains, ont jugé qu'il avait commis des fautes mais qu'il ne s'était nullement écarté des voies de l'honneur. Ils lui reprochent seulement d'avoir choisi à tort le point d'Andujar, trop éloigné du débouché de Baylen, d'avoir persisté à s'immobiliser dans cette position alors que le danger s'annonçait d'une manière évidente du côté de Menjibar, d'avoir ainsi nécessité les mouvements précipités de la division Vedel, de lui avoir imposé des fatigues qu'il aurait pu lui éviter, et surtout de n'avoir pas cherché à se placer entre les deux armées qui le menaçaient pour les écraser successivement, d'avoir attendu jusqu'à la fin de la journée du 18 pour évacuer Andujar, alors qu'il s'était décidé à la retraite dès la matinée du 17 ; mais ils ont rendu hommage à sa bravoure sur le champ de bataille où il reçut deux blessures, à l'héroïsme de ses troupes et aux efforts des négociateurs pour atténuer l'humiliation d'une désastreuse capitulation imposée par un adversaire impitoyable. Tout le monde est d'accord pour flétrir l'attitude de la junte de Séville qui déchira l'engagement contracté par le général Castaños sous des prétextes que rien ne justifiait.

Napoléon recevant aux portes de Madrid, en décembre 1808, le gouverneur de cette capitale ne craignit pas d'accuser « la lâcheté » du général Dupont en parlant de la capitulation de Baylen, mais sa correspondance atteste qu'il s'était trompé lui-même sur la situation du Midi de l'Espagne, et qu'il avait commis la plus grande faute en envoyant Dupont en Andalousie avec des forces insuffisantes; c'est ce qui explique la lenteur avec laquelle fut instruit le procès des infortunés généraux, et le sentiment qu'il a exprimé par la suite avec plus de justice en déclarant à diverses reprises que Dupont avait été plus malheureux que coupable. ESTOR.

BAYLEN (duc de) (V. CASTANOS).

BAYLEY (James Roosevelt), prélat catholique américain, archevêque de Baltimore, né à New-York en 1814, mort en 1877. Après avoir été, pendant quelque temps, membre de l'Eglise protestante épiscopale d'Amérique, il se convertit au catholicisme et fut ordonné prêtre en 1842. Il fut nommé évêque de Newark en 1853 et archevêque de Baltimore en 1872. — Il a fait parattre : *Memoirs of bishop Bruté* (1860 et 1876); *History of the catholic church in New-York* (1853 et 1870).

BAYLY (Lewis), théologien, évêque de Bangor, né en 1565, mort en 1632. Originaire du pays de Galles, il fut d'abord ministre à Evesham; puis chapelain de Jacques Ier, il vint en Angleterre, quand ce prince fut appelé à prendre la succession d'Elisabeth. Il est l'auteur d'un livre de dévotion souvent réimprimé : *Practice of Piety*.

BAYNARA (dom Piedro da) (V. BAYNARA).

BAYNE (Etienne), jurisconsulte français, vivait vers le milieu du XVIIe siècle. On a de lui quelques ouvrages de droit, dont le plus important est intitulé : *De contractibus* (1645, in-fol.).

BAYNE (Peter), écrivain anglais, né dans le Rosshire (Ecosse) le 19 oct. 1830. Il dirigea le *Commonwealth* de Glascow, le *Wittnes* et la *Weekly Review* d'Edimbourg. Il a donné un grand nombre d'articles aux principales revues anglaises, *The Contemporary*, *Forthnightly*, *Quaterly Reviews*, etc. Il a aussi publié plusieurs volumes parmi lesquels nous citerons : *The Christian life in the present time* (1855) ; série de portraits littéraires qui obtinrent un très grand succès en Amérique; *The Days of Jezebel* (1857), drame historique ; *The chief actors in the puritan revolution* (1878) ; *Lessons from my masters* (1879) ; études littéraires sur Tennyson, Carlyle et Ruskin ; *Two great englishwomen* (1879) : étude sur Charlotte Brontë et Mrs Browning.

BAYNES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 390 hab.

BAYNES (Thomas-Spencer), écrivain anglais contemporain, né à Wellington (Somerset) le 24 mars 1823. Il étudia à l'université d'Edimbourg et se fit connaître par une traduction de la *Logique de Port-Royal* (1851). Il devint assistant de sir William Hamilton, professeur de logique à l'université d'Edimbourg (1851-1855), puis examinateur à l'université de Londres (1857-1863 et 1873-1878) et fut nommé en 1864 professeur de logique et de métaphysique à l'université de Saint-Andrews en Ecosse. Pendant son séjour à Londres (1857-1863), il fut le principal rédacteur du *Daily News*; il a aussi collaboré d'une manière suivie à la *Revue d'Edimbourg* (*Edinburgh Review*) et à l'*Athenæum*. Il a publié en 1852 *On the new analytic of logical forms*. Son œuvre principale est la publication de la neuvième édition de l'*Encyclopædia Britannica*, qui parait depuis 1875. Par l'ampleur de ses articles d'ensemble, cette encyclopédie ne le cède à aucune autre, mais la pauvreté de son vocabulaire, la part minime faite aux biographies, en rendent l'usage bien moins précieux que celui des publications analogues de France et d'Allemagne.

BAYON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde ; 1,081 hab.

BAYON. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, sur l'Euron, affluent de la Moselle; station du chemin de fer de l'E., ligne de Blainville-la-Grande à Epinal; 1,025 hab.; commerce de céréales, fabrique de chicorée, tuileries, chaux et plâtre, vin qui jouit d'une réputation locale. L'église paroissiale, en partie en style gothique primitif, renferme un saint sépulcre intéressant, dont les sculptures remontent au XVe siècle. — Les origines de la petite ville, mentionnée sous le nom d'*Abajum* dans une chronique du XIIIe siècle (V. D. Calmet, *Histoire de la Lorraine*, t. II, ch. x), semblent remonter à une haute antiquité. A proximité, sur la côte de Lebel, existait un vaste camp retranché, défendu par une enceinte de murs d'une grande épaisseur et occupant une superficie de plus de deux hectares. Les fouilles qu'on y a exécutées ont mis à découvert 74 tombeaux et une masse d'antiquités

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gallo-romaines et mérovingiennes. Au moyen âge, le fief de Bayon relevait de la châtellenie de Rosières, bailliage de Nancy, et possédait un château fort, dont on remarque encore les vestiges et qui, construit au commencement du XIIIe siècle par Henri de Lorraine, dit le Lombard, fut assiégé et pris par Charles le Téméraire en 1475 et repris le 12 août de l'année suivante par les troupes lorraines. René II, duc de Lorraine, après ses guerres avec Charles le Téméraire, pour récompenser les services que lui avait rendus Oswald de Thierstein, lui donna la seigneurie de Bayon qu'il enleva au sire de Brandebourg et aux trois frères Perrin, Henri et Evrard d'Haraucourt. L'un des successeurs d'Oswald, Henri comte de Thierstein, et son épouse, Anne-Marguerite de Neufchâteau, furent les fondateurs de l'hôpital, construit à la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe siècle. En 1720, Bayon devint le siège d'un marquisat. Au XVIe siècle, on fabriquait du papier à Bayon; cette industrie, florissante pendant un certain temps, a complètement disparu. Communément, on admet que Jean de Bayon, historien du XIVe siècle, est né dans cette ville; mais il n'y a aucun document sérieux qui permette de prouver cette assertion. L. WILL.

BIBL. : Henri LEPAGE, *Statistique du dép. de la Meurthe;* Nancy, 1843. — Du même, *Dictionnaire topographique du dép. de la Meurthe;* Paris, 1862. — DIGOT, *Histoire de la Lorraine;* Nancy, 1880, 6 vol., in-8, passim.

BAYONA. Petite ville maritime d'Espagne, prov. de Pontevedra (Galice), à 20 kil. S.-O. de Vigo. Port médiocre que commande un fort du même nom.

BAYONNAISE (Art cul.) (V. MAYONNAISE).

BAYONNE (*Lapurdum, Sancta Maria Baionensis* (1105), *Baione* (XIIIe siècle). Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, au confluent de l'Adour et de la Nive, à 5 kil. de l'Océan, 11 m. d'alt. ; 27,289 hab. Siège d'un évêché. Consistoire israélite. Place de guerre ; ch.-l. de la 36e division militaire du 18e corps d'armée. Port de commerce : quartier maritime du sous-arr. de Bordeaux. — D'après Oihénart le mot Bayonne viendrait du basque *Bai-une* qui signifierait port.

I. HISTOIRE. — On a voulu faire de Bayonne la *civitas Boatium* de la Notice des provinces ; mais la preuve est encore à faire. La plus ancienne mention que l'on trouve de cette ville lui donne le nom de *Lapurdum* ; son territoire correspondait à l'ancien diocèse de Bayonne ; elle faisait originairement partie du pays des *Tarbelli* et de la *civitas Aquensium* (Dax). La *Notitia dignitatum* indique Lapurdum comme la résidence du tribun de la cohorte Novempopulanienne ; mais son élévation au rang de cité ou de ville épiscopale n'est pas prouvée pour une date antérieure à celle du pacte d'Andelot (587), qui mentionne *Lapurdum* au nombre des *civitates* que le roi d'Austrasie avait reçues en 567, lors du partage des Etats de Charibert. Le roi Gontran restitua alors cette cité à Childebert, fils de Sigebert, roi d'Austrasie, qui en avait été dépouillé par Chilpéric. — Lapurdum était donc au temps des Romains un poste militaire. On y voit les ruines d'une enceinte fortifiée, formant un quadrilatère assez régulier correspondant aux points suivants de la ville moderne : l'angle S.-O. à la tour où convergent les rues des Faures, Douer et Vieille-Boucherie ; l'angle S.-E. à l'escalier de la Pusterle ; celui du N.-E. au carrefour des cinq cantons ; enfin celui du N.-O. au Château-Vieux. Le mur d'enceinte avait environ 3 m. d'épaisseur et était flanqué de tours rondes à demi saillantes. Le diocèse de Bayonne a toujours considéré saint Léon comme son premier évêque, mais on en fait, tantôt un compagnon de saint Sernin et de saint Firmin, tantôt un contemporain de Charles le Simple. Bayonne fut sans doute détruite par les Normands, comme la plupart des cités de la Novempopulanie. Le premier évêque de Bayonne, dont l'existence et la date soient certaines, est Raymond le Jeune que l'archevêque d'Auch, Austinde, transféra de Bazas à Bayonne (1056).

Au XIe siècle, Bayonne était le siège d'une vicomté qui exista jusqu'en 1193. Les vicomtes de Bayonne ou de Labourd possédèrent, jusqu'à l'épiscopat de Raymond, la cathédrale de Bayonne avec les droits qui en dépendaient; ils la cédèrent à l'évêque avec la moitié de la cité, et plus tard lui donnèrent la dîme du port et de tout péage. Cette concession, faite par le vicomte Fortin Sanche à l'évêque Bernard d'Astarac (1090-1119), fut confirmée par Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, vers 1121, et plus tard, en 1174, par le prince, Richard, duc d'Aquitaine, avec cette réserve que la justice resterait en sa main. Guillaume, duc d'Aquitaine, à son retour de la guerre d'Aragon, concéda à la ville de Bayonne sa première charte de privilèges et agrandit la ville en créant, au confluent de la Nive et de l'Adour, un lieu de refuge qui est devenu le Bourg-Neuf ou le Petit-Bayonne. C'est à la même époque que sur l'initiative de l'évêque Raymond de Martres fut construit le premier pont sur l'Adour, à l'extrémité duquel s'éleva un nouveau faubourg *Cap-dou-pount*, qui s'appellera plus tard *Saint-Esprit*. Richard, fils de Henri II Plantagenet, devenu duc d'Aquitaine, confirma, en 1174, la charte de Guillaume IX ; il y ajouta l'obligation pour tous les habitants de prêter main-forte à son sénéchal et de le suivre en expédition, règla les droits de pêche et d'entrée des navires dans le port et exempta les Bayonnais de toute coutume tant en Gascogne que dans le Poitou et l'Aquitaine. Le vicomte ne figure plus dans ces chartes de privilèges ; son autorité est devenue purement nominale, puisque toute la justice est entre les mains du comte. Le Labourd paraît alors avoir été séparé de Bayonne et la cour féodale du vicomte transportée à Ustaritz, pour devenir plus tard bailliage royal. — A la fin du XIIe siècle, l'organisation de Bayonne, analogue à celle des autres villes de la Guyenne, comprenait un collège de douze jurés assisté d'un conseil, et dans certains cas de tous les habitants appelés à participer aux délibérations. Jean-sans-Terre substitua, le 19 avr. 1215, à cette organisation le régime municipal de la Rochelle, qui avait reçu, avant 1199, la constitution connue sous le nom d'Etablissements de Rouen. Cependant cette organisation semble n'avoir fonctionné qu'en 1243, lorsque Henri III, confirmant la décision de son père, nomma lui-même les Cent-Pairs qui étaient la base de la nouvelle administration municipale. D'après la charte de commune de Bayonne, les *Cent-Pairs* constituaient le corps de ville, y compris les deux collèges des échevins et des conseillers, qui étaient choisis parmi eux. Ils nommaient chaque année les candidats à la mairie, les magistrats et certains officiers municipaux et participaient à la confection des règlements ou établissements municipaux et à l'administration de la ville. Le *maire* était nommé par le roi, ou plutôt par son sénéchal de Guyenne sur une liste de trois candidats présentés par les Cent-Pairs. Il avait des attributions très étendues ; il siégeait tous les jours au tribunal municipal et jugeait seul avec son lieutenant les causes sommaires et il présidait l'échevinage ou la centaine qui jugeait les autres. Il recevait les plaintes, poursuivait d'office et jouait le rôle de magistrat instructeur : il était aussi chargé de la police judiciaire. En cas de déni de justice, on pouvait poursuivre le maire devant l'échevinage et, s'il était condamné, il était frappé d'une peine double. Il nommait à la plupart des offices, mais avec le concours des jurés. Il présidait à la rédaction des établissements municipaux et avait la surveillance de la police, de la voirie et des corporations. Il administrait les finances de la ville et devait rendre compte de sa gestion ; enfin il avait le commandement des milices communales. Il était aidé dans ses fonctions par un *sous-maire* ou lieutenant de maire, choisi parmi les jurés et qui devait être propriétaire foncier ; il était nommé et révoqué par le maire qui pouvait le déléguer dans toutes ses attributions ; dans les procès criminels il jouait le rôle d'accusateur. Le maire était assisté d'un conseil de vingt-quatre *jurés* et d'un collège de douze *échevins* dans l'administration et la juridiction municipale. Au XIVe siècle, la ville avait deux trésoriers, un clerc ordinaire et un procureur syndic, chargé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de soutenir les procès de la ville et de poursuivre devant les tribunaux les crimes et les délits. Le droit de bourgeoisie ou voisinage s'acquérait par la naissance, le mariage ou un séjour d'un an et un jour dans la ville, après avoir prêté serment. Les bourgeois ou voisins étaient réunis quelquefois en *cour de commune*, pour approuver des décisions du maire et de la centaine. Les voisins seuls étaient justiciables des tribunaux municipaux; bien que la juridiction communale ne comprît pas la haute justice, en fait, la cour du maire avait juridiction entière sur eux et, jusqu'en 1789, la cour du maire, jurats et échevins de Bayonne put condamner à la peine capitale. Le juge d'appel des sentences rendues par les tribunaux de Bayonne était le sénéchal des Lannes, qui résidait à Dax. La conséquence de cette organisation municipale fut de contribuer à établir à Bayonne une aristocratie bourgeoise et marchande, d'y développer l'antagonisme des classes et d'y favoriser les dissensions. Les rois d'Angleterre s'appuyèrent surtout sur le parti populaire, tandis que les bourgeois faisaient volontiers cause commune avec les barons de Gascogne, et s'associaient avec les rois de Navarre, notamment avec Thibaut Ier en 1248. Lors de la révolte de Gaston VIII de Béarn contre Henri III, le vicomte faillit s'emparer de Bayonne. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, la ville est divisée par des luttes sans cesse renouvelées, causées principalement par la nomination des maires, choisis presque tous dans le parti populaire. Vers 1273, Edouard Ier, pour mettre fin aux dissensions, fit rédiger les statuts ou règlements en langue vulgaire, connus sous le nom de Coutume de 1273, comprenant 125 titres qui concernent surtout le droit civil et la procédure. Mais la rédaction de ces coutumes ne produisit pas l'effet qu'en attendait le roi d'Angleterre; les troubles continuèrent à Bayonne et les luttes se poursuivirent entre le parti aristocratique et le parti populaire, si bien qu'Edouard Ier jugea nécessaire d'enlever de nouveau la mairie aux prud'hommes bayonnais et de faire administrer la ville par ses délégués (1287). En 1294, à la suite des guerres maritimes des Bayonnais contre les Normands et les Bretons, la Guyenne fut confisquée et Philippe le Bel prit possession de Bayonne. Un grand nombre de bourgeois de la ville se réfugièrent en Angleterre et parmi eux Pascal de Viele, ancien maire de Bayonne. Bernard de Durfort, nommé maire par le roi de France, s'empressa de confirmer à la commune ses privilèges ainsi que les droits d'usage et de juridiction auxquels elle prétendait sur les terres de Seignanx et de Gosse. Mais la ville, surprise par les réfugiés bayonnais commandés par Pascal de Viele, se donna l'année suivante au roi d'Angleterre, qui lui accorda des franchises nouvelles en échange de sa fidélité. Pascal de Viele fut nommé maire et châtelain de Bayonne (1295) et les Bayonnais obtinrent qu'à l'avenir la garde du château serait confiée à l'un de leurs concitoyens et que le sénéchal de Guyenne ou ses officiers n'interviendraient dans les affaires de la ville qu'en cas d'appel. Le droit d'élire leur maire fut restitué aux voisins, mais les luttes municipales ayant continué, surtout entre les familles de Viele et de Jatxou, le sénéchal de Guyenne mit, en 1314, la mairie de Bayonne sous la main du roi, qui ne la rendit aux Bayonnais que deux ans après. Le 3 fév. 1331, Edouard III confirma les privilèges et libertés de Bayonne et, en 1355, lui concéda le bailliage de Labenne et de Cap-Breton. Pendant la guerre de Cent ans, les marins bayonnais se distinguèrent et rendirent aux Anglais des services signalés, surtout en 1337, sous le commandement de l'amiral bayonnais Pierre de Poyanne. En 1374, Bayonne fut assiégée inutilement par Henri de Transtamare, roi de Castille, allié du roi de France. Lors de la donation de la Guyenne par Richard II au duc de Lancastre, en 1390, les Bayonnais, qui craignaient pour leur commerce les conséquences d'une réunion de leur ville à la France, demandèrent la confirmation de tous leurs privilèges et déclarèrent que la commune persistait à vouloir rester annexée à la couronne d'Angleterre. Pendant près de deux ans la ville refusa de se soumettre au duc de Lancastre et les Cent-Pairs élurent directement leur maire. Mais à l'avènement de Henri III, après quelques tentatives pour obtenir leur pardon, les Bayonnais se mirent en révolte ouverte, et le roi d'Angleterre dut employer la ruse. Auger de Lehetia et d'autres gentilshommes basques s'emparèrent par surprise de la ville, se saisirent des magistrats municipaux et rétablirent l'évêque sur son siège. La mairie fut réorganisée et les Bayonnais obtinrent, en 1402, des lettres d'abolition du roi d'Angleterre. La constitution de la ville fonctionna régulièrement jusqu'en 1451, et les privilèges furent confirmés par Henri V et Henri VI. Bayonne fut la dernière ville de Guyenne qui resta anglaise; assiégée par Dunois et Gaston de Foix, en août 1451, elle capitula, et les bourgeois ne purent obtenir aucune promesse concernant leurs privilèges.

Charles VII, Louis XI et Charles VIII, s'efforcèrent constamment de restreindre les libertés municipales de Bayonne. Dès le mois de sept. 1451, une ordonnance de Charles VII modifia l'organisation communale. Le maire était nommé par le roi, ainsi que le clerc de la ville, devenu lieutenant du maire; il était assisté d'un conseil de six échevins et de six conseillers annuels. Le corps des Cent-Pairs était remplacé par un collège de vingt-quatre membres. Louis XI, en 1482, abandonna la nomination du clerc de ville aux conseils et au maire; à partir de 1550, il dut être renouvelé tous les deux ans et être né à Bayonne. Au XVIIe siècle, le corps municipal ne fut plus composé que d'un maire, trois échevins, deux jurats, d'un clerc de ville et d'un syndic ou procureur du roi, élus par un collège de vingt électeurs nommés par les bourgeois parmi les anciens magistrats. En 1451, le sénéchal des Lannes avait cru pouvoir exercer sa juridiction à Bayonne; une ordonnance de 1455 rendit la juridiction au maire et aux échevins qui l'exercèrent jusqu'à la Révolution, continuant à appliquer les dispositions des plus anciens établissements de la commune. — Depuis sa réunion à la France, Bayonne fut assiégée quatorze fois sans être jamais prise. Ferdinand le Catholique la fit attaquer en 1495 et en 1505. Sous Louis XII, le duc de Longueville fit commencer de nouvelles fortifications qui, continuées et agrandies sous François Ier, permirent de repousser à plusieurs reprises les attaques de Charles-Quint, en 1523 et en 1551. François Ier, mis en liberté, passa par Bayonne où il refusa de ratifier le traité qu'on l'avait obligé de signer à Madrid. En 1563, eut lieu une entrevue entre Charles IX et Catherine de Médicis, d'une part, et Elisabeth, reine d'Espagne, et le duc d'Albe d'autre part. On parait y avoir agité un projet de massacre des chefs huguenots; néanmoins la Saint-Barthélemy ne fit pas de victimes à Bayonne, le vicomte d'Orthe, gouverneur de la ville, ayant refusé d'exécuter les ordres du roi. Durant la Ligue, Bayonne ne fut troublée que par quelques tentatives des Espagnols pour s'emparer par trahison de la place, notamment en 1594. En 1636, la ville fut de nouveau assiégée par les Espagnols et vaillamment défendue par les ducs d'Épernon et de la Valette. En 1659, Mazarin passa par Bayonne pour aller conclure le traité des Pyrénées et la cour y fit un assez long séjour. Au XVIIIe siècle, l'histoire locale de Bayonne n'offre d'intérêt que par la réception des divers princes et princesses qui passèrent par la ville. En 1701, Philippe V, escorté par les ducs de Bourgogne et de Berry, va prendre possession du trône d'Espagne; en 1706, Marie-Anne de Bavière-Neubourg, reine d'Espagne; en 1707, le duc d'Orléans; en 1710, les ducs de Vendôme et de Noailles; en 1712, la princesse des Ursins, etc., passèrent par Bayonne. Les entraves apportées au commerce portèrent un rude coup à la prospérité de Bayonne; la ville, qui comptait 16,000 hab. en 1718, perdit le tiers de sa population; son commerce tomba de 27 millions à 9 ou 10 millions; Bayonne ne redevint prospère qu'en 1784, quand la liberté du commerce eut été proclamée. Sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Empire, c'est au château de Marrac, près Bayonne, que Napoléon détrôna les Bourbons d'Espagne et donna leur couronne à son frère Joseph. La ville fut assiégée, en fév. 1814, par le général anglais Hope, qui fut fait prisonnier dans une sortie ; la place ne se rendit qu'après la conclusion de l'armistice qui suivit la bataille de Toulouse. — Parmi les personnages célèbres nés à Bayonne, on compte Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le chimiste Pelletier, Garat, l'acteur Jélyotte, le comte Cabarrus, le banquier Jacques Laffitte, le P. Ravignan, etc. — Au XVIIIe siècle, Bayonne était le siège d'une sénéchaussée, d'un bureau de l'amirauté et d'un hôtel de monnaies. La subdélégation de Bayonne fut successivement comprise dans les généralités de Guyenne, d'Auch, de Bordeaux, de Pau et Bayonne, et enfin de Bordeaux, en 1788 et 1789. En 1790, Bayonne fit partie du district d'Ustaritz. Les armoiries de la ville de Bayonne ont été pendant longtemps celles de leurs vicomtes : *d'azur à la tour crénelée et talusée d'argent, ondée au naturel sous le pied, cantonnée à dextre d'un N couronné d'or, avec deux pins de sinople chargés chacun de sept fruits d'or et posés en pal derrière deux lions d'or.* Modifiées au XVIIe siècle, elles sont demeurées celles que représente notre dessin : *de sable à une bayonnette d'argent, la poignée d'or, la pointe en bas.* Devise : NUNQUAM POLLUTA.

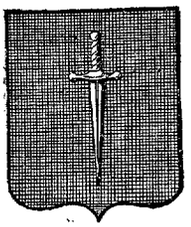

Armoiries de Bayonne.

II. EVÊCHÉ. — L'évêché de Bayonne était le dixième suffragant de l'archevêché d'Auch. Le diocèse comprenait primitivement : l'archidiaconé de Labourd ou de Bayonne ; l'archidiaconé de Cize ; les vallées de Bastan et de Lérin, les territoires d'Hernani, Saint-Sébastien et Val-Cárlos, en Espagne ; ces dernières possessions furent enlevées au diocèse de Bayonne par Philippe II d'Espagne et réunies au diocèse de Pampelune. D'après le Concordat de 1803, la circonscription du diocèse de Bayonne comprenait les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées et les Landes ; il a été réduit en 1822 au département des Basses-Pyrénées. — Voici la liste des évêques de Bayonne : avant le XIe siècle on mentionne Sédulius, vers 840 (?), saint Léon, vers 900 (?), Arsius, vers 980. A partir de Raymond le Vieux, évêque de Gascogne, 1025-1057, on a des données plus certaines : Raymond le Jeune, 1059-1063. — Guillaume, vers 1065. — Bernard d'Astarac, 1090 à 1119. — Gasias, vers 1120. — Raymond de Martres, 1122-1125. — Arnaud Loup de Benabat, 1126-1137. — Arnaud II Formatel, 1137-1149. — Fortaner, 1150 à 1170. — Pierre Bertrand d'Espelette, 1170-1178. — Adhémar, 1179-1184. — Bernard de Lacarre, 1185 à 1206. — Arsivus de Navailles, 1207. — Raymond de Luc, 1213-1224. — Guillaume de Donzac, 1225-1229. — Pierre Bertrand de Sault, 1230-1233. — Raymond de Donzac, 1233-1257. — Sanz de Uaïtze, 1259 à 1278. — Dominique de Manx, 1279-1302. — Arnaud Raymond de Mont, 1303-1308. — Pierre de Marenne, 1309-1314. — Bernard de Brèle, 1315-1316. — Pierre de Maslac, 1316-1318. — Pierre de Saint-Johan, 1318-1356. — Guillaume du Pin, 1356-1361. — Guillaume de Saint-Johan, 1362-1369. — Pierre d'Oriach, 1371-1381. — Barthélemy de la Rivière, 1382-1392. — Garsias Menendez, 1393-1405. — Pierre du Bernet, 1407-1415. — Pierre de Mauloc, 1416-1417. — Guillaume Arnaud de Laborde, 1417-1444. — Garsias Arnaud de Lasègue, 1444-1454. — Jean de Mareuil, 1454-1466. — Jean de Laur, 1466-1483. — Jean de La Barrière, 1484-1504. — Bertrand de Lahet, 1504-1519. — Hector d'Ailly de Rochefort, 1520-1526. — Jean du Bellay, 1526-1532. — Etienne de Poncher 1532-1551. — Jean Dufresne de Moustiers, 1551-1565. — Jean de Sossiondo, 1566-1579. — Jacques Maury, 1579-1593. — Bertrand d'Echaux, 1598-1621. — Claude des Marets de Rueil, 1621-1629. — Henri de Béthune, 1629. — Raymond de Montaigne, 1629-1637. — François Fouquet, 1637-1642. — Jean d'Olce, 1643-1681. — Gaspard de Priële, 1681-1688. — Léon de Lalanne, 1688-1700. — René François de Beauveau, 1700-1707. — André de Druillet, 1707-1727. — Pierre Guillaume de la Vieuxville, 1728-1734. — Jacques Bonne Gigault de Bellefond, 1735-1741. — Christophe de Beaumont, 1741-1745. — Guillaume d'Arche. 1745-1774. — Jules Ferron de la Ferronays, 1774-1783. — Etienne-Joseph de Pavée de la Villevieille, 1783-1793. — Jean-Jacques Loison, 1802-1820. — Paul-Thérèse-David d'Astros, 1820-1830. — Etienne-Marie-Bumo d'Arbon, 1830-1838. — François Lacroix, 1838-1878. — Arthur-Xavier Ducellier, 1878-1887. — Alfred-François Fleury-Hottot, 20 avril 1887.

III. MONUMENTS. — Bayonne possède, comme nous l'avons vu, quelques restes de *murailles en appareil romain*, qui permettent de reconnaître son enceinte primitive. Le principal monument de la ville est la *cathédrale* dont la fondation remonte à l'année 1140. L'édifice actuel fut commencé vers 1213 ; on construisit le sanctuaire et la partie inférieure du transept avec ses porches ; la nef centrale et la partie supérieure du transept datent du XIVe siècle. Leur hauteur est d'environ 27 m., la longueur totale de l'église est de 80 m. et sa largeur de 33m 40 ; les voûtes portent les armes d'Angleterre. C'est du XIVe siècle également que datent les deux tours de l'O. et le portail principal ; les clochers ne furent pas terminés. Vers 1460, on arriva à la souche de la flèche pour le clocher sud,

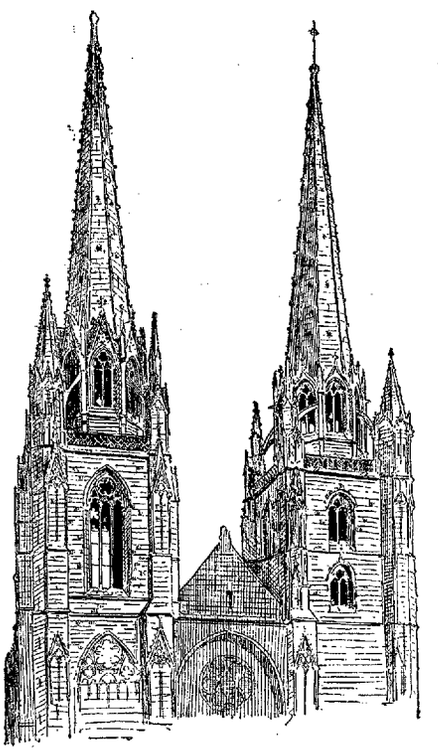

Tours de l'Eglise N.-D. de Bayonne.

mais les deux pyramides de 30 m. qui couronnent l'édifice ont été achevées récemment par M. Boeswillwald. A la fin du XIVe siècle, on a ajouté dans l'épaisseur des contreforts du bas-côté nord, des chapelles latérales ; contre le bas-côté sud, se développe un cloître quadrilatéral, comprenant vingt-huit travées. Une des galeries a été transformée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en une chapelle avec une sacristie. La porte méridionale du transept a conservé quelques sculptures, des statues d'apôtres et un tympan assez intéressant. Les autres portes ont été mutilées en 1793. Un assez grand nombre de fenêtres ont conservé leurs verrières; les plus belles sont celles de la chapelle de Saint-Jérôme, données par les fils de François Ier. La cathédrale a été restaurée depuis 1847, grâce aux libéralités de M. Lormand qui a légué 35,000 fr. de rente pour la reconstruction et l'ornementation de l'édifice. — *Saint-André*, bâtie dans le Petit-Bayonne, à côté de l'hôpital militaire, est de construction moderne. — L'église de *Saint-Esprit*, de la fin du XVe siècle, va être reconstruite; on y remarque une sculpture représentant la fuite en Egypte, très vénérée des Basques. — Le *Château-Vieux* a été construit, dit-on, au XIIe siècle par Guillaume Raymond de Sault, dernier vicomte de Bayonne. Ses quatre tours rondes datent du XVe siècle. — Le *Château-Neuf*, au S. de Bayonne, entre l'Adour et la Nive, n'a été terminé qu'en 1489, sous Charles VIII; il sert de caserne et de prison militaire. — Bayonne possède un *lycée*, construit hors de la ville sur les ruines du château de Marrac, incendié en 1825; une *bibliothèque*, un *musée*, un *hôpital civil* et un *hôpital militaire*, pouvant loger de 1,000 à 1,200 malades. Les fortifications actuelles et la citadelle de Saint-Esprit ont été construites par Vauban.

IV. Port. Commerce. — Bayonne est l'entrepôt principal des productions diverses de la Navarre et du Guipuzcoa et des départements des Basses-Pyrénées et des Landes : vins de Chalosse et d'Espagne, matières résineuses, bois de construction, laines d'Espagne et de Béarn, maïs, kaolin de Louhossoa, sel de Salies et de Briscous, etc. On y fabrique des chocolats estimés et on y vend sous le nom de jambons de Bayonne les produits des environs d'Orthez et de Salies. Bayonne fut un centre de construction des navires; au XVIe siècle on y bâtit de grands vaisseaux de guerre; aujourd'hui ses chantiers ne produisent presque plus rien. Le mouvement du port de Bayonne a été en 1885 de 1,360 navires chargés de 405,949 tonnes de marchandises; le trafic a triplé dans les dix dernières années grâce aux améliorations apportées au port de Bayonne et aux travaux accomplis à la barre de l'Adour. Le port peut recevoir des navires de plus de 80 m. de longueur ayant un tirant d'eau de plus de 5m 50 et portant jusqu'à 2,100 tonnes de marchandises. Léon Cadier.

Bibl. : Balasque et Dulaurens, *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*; Bayonne, 1862-1875, 3 vol. in-8. — A. Giry, *Etablissements de Rouen* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*; Paris, 1883, 2 vol. in-8. — Henri Poydenot, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne*; Bayonne, 1876, 2 vol. in-16. — Ducéré, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bayonne*, extraits de divers recueils.

BAYONNE-City. Petite ville des Etats-Unis, située à l'extrémité N.-E. de l'Etat de New-Jersey (comté de l'Hudson), au S. de la ville de Jersey-City, entre la baie de Newark et la baie de New-York. Population, 9,300 hab. Port d'embarquement pour les huiles et le plus grand dépôt de charbons en Amérique. Importantes manufactures. Station du chemin de fer Central New-Jersey. Située à vingt minutes de New-York, Bayonne-City, devenue *city* en 1869, est une résidence favorite pour les hommes d'affaires de la grande ville voisine.

BAYONNETTE. I. Art militaire (V. Baïonnette).

II. Marine. — On nomme quelquefois *bayonnette* le bout-dehors de clin-foc et les flèches-en-l'air.

BAYONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers; 619 hab.

BAYONVILLE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 392 hab.

BAYONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 401 hab.

BAYONVILLIERS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 805 hab.

BAYPOUR. Ville et port de mer de l'Inde anglaise, présidence de Madras, prov. de Malabar, à 11 kil. S. de Calicut, 11° 10′ de lat. N., 73° 32′ de long. E. Dans une île couverte de cocotiers. Son port est sûr et a un chantier où l'on construit des navires de 400 tonneaux; 9,500 hab.

BAYR (Georges), flûtiste célèbre, né à Bœmischbrod, dans la Basse-Autriche en 1773, mort à Vienne en 1833. Il commença d'apprendre la musique au couvent de *Heiligenkreuz*, près de Vienne, puis, dès 1803, joua dans l'orchestre d'un théâtre de la capitale; il voyagea ensuite à travers la Suisse, l'Allemagne, la Pologne et la Russie, où il séjourna quelque temps. Revenu à Vienne en 1810, il y acquit une très grande réputation. Son habileté était extraordinaire : il exécutait des morceaux de flûte à deux parties, soutenant des sons dans le haut de l'instrument tout en exécutant des séries de notes rapides dans le bas. Le fait parut si curieux que l'on nomma des commissaires pour le vérifier. Bayr a écrit beaucoup de compositions pour la flûte, concertos, caprices, exercices, airs variés, rondos, solos, polonaises, etc. Il a rédigé aussi une méthode pour la flûte. On lui a attribué l'invention d'une flûte recourbée descendant jusqu'au *sol*, et nommée *Panaulon* ou *Panaylon*. Il paraît cependant que c'est un facteur de Vienne, Trexler, qui est le véritable inventeur de cette flûte, perfectionnée seulement par Bayr.

BAYR (Melchior) (V. Bair).

BAYREUTH (V. Baireuth).

BAYRHOFFER (Karl-Theodor), philosophe de l'Ecole de Hegel, né à Marbourg en 1812, où il devint professeur de philosophie en 1845, auteur de *Die Idee des Christenthums* (Marburg, 1836); *Die Idee der Philosophie* (ibid., 1838); *Beiträge zur Natur philosophie* (Leipzig, 1839-40). Il s'écarta plus tard de la doctrine hégélienne (V. notamment *Philos. Monatshefte*, 1869, III, pp. 369 et suiv.).

BAYRISCHERWALD. Contreforts du *Bœhmerwald*, qui longent le Danube, de Ratisbonne à Passau. Séparés du Bœhmerwald par les vallées de la Regen et de l'Ilz, ils atteignent 1,026 m. au *Predigstuhl*, 1,216 au *Dreitannenriegel*. Escarpés à l'E., ils s'abaissent en terrasses sur le Danube (V. Bavière et Bœhmerwald).

BAYRO (Pedro), médecin portugais, né à Fondao vers 1468, mort à Turin le 1er avr. 1558. Quelques biographes le nomment à tort Pedro Barros, d'autres supposent avec aussi peu de raison qu'il était de Turin, parce qu'il se qualifie *Taurinensis* sur ses ouvrages. Il est vrai qu'il fit ses études dans cette ville et y enseigna la médecine: il était très estimé comme praticien et remplissait les fonctions de médecin de Charles II, duc de Savoie. Théodore Zwinger parle de lui avec enthousiasme. — Bayro a publié entre autres : *Questio nova de peste* (Turin, 1507, in-4); *De medendis humani corporis malis* (Francfort, 1512, in-12); *De doloribus morbi gallici* (1512; Venise, 1566). Ces ouvrages, devenus extrêmement rares, ont eu plusieurs éditions. Villalba a publié à Lyon, en 1565, un extrait des meilleurs ouvrages de Bayro. V. sur Bayro et ses œuvres : Don Luis Comenge, *Curiosidades medicas* (Madrid, 1886, in-8, p. 78).

Dr L. Hn.

BAZA (Ornith.). Les oiseaux de proie du genre *Baza* se distinguent facilement des autres représentants de la famille des Milvidés, tels que les Milans proprement dits (V. Milan), les Nauclers, les Élanes, les *Gampsonyx*, les *Cymindis*, les Bondrées, etc. Chez les Bazas, en effet, le bec est petit, mais fortement recourbé et muni de chaque côté de deux dents acérées à la mandibule supérieure, de trois ou quatre pointes à la mandibule inférieure; les tarses sont courts, épais, emplumés dans leur portion supérieure et réticulés sur leur face postérieure; le doigt externe se trouve rattaché au doigt médian par une petite membrane et la tête est ornée de plumes allongées, qui forment en arrière une sorte de huppe. Leurs ailes sont moins aiguës que celles des Milans et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Nauclers et leur queue est à peine fourchue ou coupée carrément à l'extrémité. Enfin leur taille ne dépasse guère celle d'un Pigeon ramier et reste, par conséquent, bien inférieure à celle des Buses bondrées rapaces, avec lesquelles les Bazas présentent d'ailleurs de grandes affinités.

Les Bazas vivent les uns en Afrique ou à Madagascar, les autres dans l'Inde, à Ceylan, dans la péninsule malaise, aux Célèbes, aux Moluques et dans le nord de l'Australie. L'une des espèces les plus remarquables de ce

Baza lophotes Tem.

groupe est le *Baza lophotes* Tem., dont les individus adultes ont la partie supérieure du corps d'un noir brillant, à reflets verdâtres, les ailes variées de noir, de blanc et de brun marron, la queue d'un noir verdâtre en dessus et d'un gris argenté sur la face inférieure, la gorge blanche, la poitrine ornée d'une écharpe d'un brun marron à laquelle succèdent sur l'abdomen des raies plus étroites de même couleur.

Ce *Baza lophotes* ou Baza huppé se rencontre sur divers points du Bengale, de la Birmanie et de l'île Ceylan mais n'est nulle part très répandu. Il se nourrit d'insectes et plus rarement de petits oiseaux et a, par conséquent le même régime que notre Buse bondrée. Il a, dit-on, le vol très court et ne plane pas à la manière de beaucoup d'oiseaux de proie. Lorsqu'il est au repos, il relève fréquemment les plumes qui garnissent la partie postérieure de sa tête, ce qui lui donne une physionomie singulière. Les mœurs des autres espèces de Bazas ne sont pas bien connues, mais tout porte à croire qu'elles ne diffèrent point de celles du *Baza lophotes*, qui a pu être récemment étudié vivant, en captivité, au Jardin zoologique de Londres.

E. Oustalet.

Bibl. : Temminck, *Planches coloriées*, 1828, pl. 10. — R. B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1874, t. I, *Accipitres*, p. 352.

BAZA (ancienne Basti). Ville d'Andalousie, dans la prov. de Grenade, à 115 kil. E.-N.-E. de cette ville, est située à l'O. du Gállego, affluent du Guadiana minor, qui se jette dans le Guadalquivir. Les maisons s'élèvent sur la pente orientale de la colline de *San-Pedro Martir*, et sont réparties en ruelles sales et tortueuses, à la mode arabe; 13,600 hab. Restes d'un antique alcazar; église très ancienne, bâtie par les Goths, devenue mosquée au temps des Maures, puis rendue au culte catholique au XV^e^ siècle et restaurée. Au N.-O., s'étend la *Hoya de Baza*, plaine très fertile et très peuplée, où on trouve des ruines romaines peu importantes, mais très nombreuses. La *Sierra de Baza*, au S. et au S.-E., fournit du bois et du minerai de plomb.

E. Cat.

BAZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais; 448 hab.

BAZADAIS *(Ager Vasatensis)*. Ancien pays de la France dont Bazas était la capitale. Il est probable qu'il correspond à l'ancienne cité des *Vasates* (V. ce nom). Il était compris entre le Condomois au S., la Dordogne au N., l'Agénois et le Condomois à l'E., le Bordelais à l'O. Il suivit, pendant le cours du moyen âge, les destinées de la Gascogne. Réuni à la couronne avec les domaines de la maison d'Albret à l'avènement d'Henri IV, il forma le bailliage de Bazas compris dans le gouvernement de Guyenne et Gascogne. Ses villes principales étaient, outre Bazas, au N. de la Gironde : Sauveterre, Monségur, Castelmoron, la Réole; au S. du fleuve : Langon, Captieux et Casteljaloux. En 1790, il fut divisé entre les dép. de la Gironde et du Lot-et-Garonne (V. Bazas).

BAZAIGES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de la Châtre, cant. d'Eguzon; 676 hab.

BAZAILLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 274 hab.

BAZAINE (Pierre-Dominique), général français au service de la Russie, né à Sey (Moselle) le 13 janv. 1783, mort à Paris le 28 sept. 1838. Fils d'un mathématicien, il sortit de l'Ecole polytechnique parmi les quatre premiers élèves que Napoléon, sur la demande de l'empereur Alexandre, envoya en Russie, pour y former des ingénieurs. Bazaine fut employé pendant plusieurs années à la construction des fortifications d'Odessa; il devint général-major (général de brigade) et fut décoré de l'ordre de Saint-Vladimir. Mais lors de la guerre de 1812, il refusa, ainsi que ses camarades, de servir contre la France et demanda son congé. Craignant qu'ils ne livrassent les secrets militaires auxquels leurs fonctions les avaient initiés, l'empereur Alexandre refusa de les laisser partir et ordonna de les diriger dans l'intérieur du pays. Par excès de zèle, un subalterne chargé d'exécuter cet ordre les envoya à Irkoutsk en Sibérie, où le capitaine russe Krusenstern les rencontra pendant son voyage autour du monde. Grâce aux démarches de ce marin, l'empereur les rappela après la paix et leur donna le grade de général-lieutenant (général de division). Bazaine a laissé : *Traité élémentaire du calcul différentiel à l'usage de l'Institut des voies de communication* (Saint-Pétersbourg, 1817, in-8); *Mémoires de la théorie du mouvement des barques à vapeur et sur leur application à la navigation des canaux, des fleuves et des rivières* (Saint-Pétersbourg, 1818, in-4) et plusieurs autres mémoires publiés par le *Recueil de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*.

BAZAINE (Achille-François), ex-maréchal de France, né à Versailles le 13 fév. 1811. Le maréchal, qui devait subir une condamnation pour trahison unique dans l'histoire de France, avait donné l'exemple, devenu rare, d'un officier sorti des rangs des simples soldats et parvenu au plus haut grade de l'armée. Il s'engagea en 1831, n'ayant pu, dit-on, entrer à l'Ecole polytechnique. Il avait choisi son régiment de manière à aller en Afrique. Son avancement fut rapide. Il était sous-lieutenant en 1833, lieutenant en 1835. Louis-Philippe ayant offert à la reine Christine le concours de la légion étrangère, Bazaine passa en Espagne. Il y fut vite remarqué et devint successivement chef d'état-major du petit corps mis au service de la reine, puis commissaire du roi au quartier général de l'armée de la péninsule. Il prit part ainsi à la guerre civile contre les carlistes; puis, quand elle fut terminée, revint en Afrique, dans les chasseurs à pied, que l'on créait. Capitaine en 1839, chef de bataillon en 1844, entré dans les bureaux arabes avec ce grade, il passa lieutenant-colonel en 1848, colonel en 1850, fut d'abord placé à la tête du 55^e^ de ligne, puis prit le commandement de la légion étrangère. Ainsi s'écoulèrent plus de vingt ans de son existence de soldat.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Les dissensions civiles de la péninsule, les luttes contre les tribus barbares de l'Afrique, le mélange de politique arabe ou espagnole avec des combats de partisans, voilà les milieux où il s'est formé, et qui paraissent avoir exercé sur lui une influence décisive. Il vécut dans des habitudes de gouvernement oriental, ou au milieu des mœurs des « tra-los-montes » et connut à peine la France. La fortune ou sa vocation le plaça là où peuvent se développer l'énergie, la ruse, l'esprit de pronunciamiento, le talent des coups de mains rapides, mais où l'on n'apprend rien, ni de la guerre scientifique, ni de la politique des peuples libres.

La guerre de Crimée le mit en relief : général de brigade en 1854, de division en 1855, il fut chargé de s'emparer de Kinburn, près l'embouchure du Dnieper. Au bout de trois jours la forteresse était prise. Il fut gouverneur de Sébastopol, quand la ville fut aux nôtres. En Italie, sa division faisait partie du corps de Baraguay-d'Hilliers et se distingua, avec son chef, aux bataille de Melegnano et de Solférino.

Bazaine fut envoyé au Mexique à la fin de 1862. C'était le moment où le premier commandant en chef de l'expédition succombait à ses premiers mécomptes. On était parti avec une poignée d'hommes, dans la pensée que le Mexique n'attendait qu'un signe pour secouer l'autorité de Juarez. La vue du pays et le douloureux échec éprouvé devant Puebla avaient ouvert les yeux au général de Lorencez. Il avait aussitôt averti le gouvernement impérial ; celui-ci avait persévéré dans ses illusions et dans sa funeste confiance pour son agent, M. de Saligny, et pour les émigrés mexicains qui l'avaient lancé dans cette entreprise. Le général de Lorencez revint en France profondément ulcéré. Il était remplacé par le général Forey qui, au lieu de 7 ou 8,000 hommes dont avait disposé son prédécesseur, allait avoir une petite armée de 30,000 hommes sous ses ordres. Bazaine y commandait la première division. C'est donc comme divisionnaire qu'il prit part aux opérations décisives à la suite desquelles notre armée entra à Mexico. On était arrivé devant Puebla à la fin de fév. 1862. C'est le 17 mai seulement que la ville se rendit après une résistance acharnée. Le 8, Bazaine avait battu à San-Lorenzo le général Comonfort, qui venait au secours de la place. La prise de Puebla livrait aux nôtres la véritable armée du Mexique. Le 7 juin, Bazaine entrait sans combat dans la capitale, où le général en chef le suivait trois jours après. La première partie de l'expédition était terminée.

Le général Forey installa aussitôt un gouvernement provisoire composé du général Almonte, du général Salas et de l'archevêque de Mexico. Ceux-ci, sans même recourir à une comédie d'élections, nommèrent eux-mêmes une « Assemblée de notables » qui s'improvisa constituante, abolit la république et choisit Maximilien pour empereur du Mexique. Mais un nouveau revirement s'était produit aux Tuileries, cette fois contre le général Forey et M. de Saligny. Le premier fut rappelé ; non sans dédommagement il est vrai. Le titre de maréchal de France servit de consolation et de prétexte à son remplacement. Quant au second, qui s'obstinait à faire la sourde oreille, et se cramponnait à cet empire mexicain qu'il considérait comme son œuvre, on ne put le faire partir que par une mesure de contrainte matérielle. Bazaine était placé à la tête de l'intervention (1er oct. 1863). Il allait trouver là le rôle auquel il paraissait destiné : un mélange d'action militaires et de manœuvres politiques ; la guerre qu'il connaissait, celle à laquelle l'Algérie l'avait préparé.

Il avait tout d'abord à créer l'empire mexicain. Il lui fallait bien y travailler sans arrière-pensée ; la suite était à ce prix. Un échec eût arrêté net sa fortune naissante. Pour cela, il fallait soumettre les provinces. Ni Maximilien, ni Napoléon III ne s'étaient contentés de la démonstration trop facile à obtenir des « notables » de Mexico. Le prince autrichien avait besoin de quelque chose de plus sérieux pour se mettre en route. Il fallut donc que l'armée française allât recueillir à coups de fusil des adresses d'adhésion à l'empire, au moins dans la région centrale du Mexique. Dès la fin d'octobre, les colonnes expéditionnaires partaient. Le général en chef partit le 18 nov. Depuis la prise de Puebla, il n'y avait plus d'armée mexicaine, mais des corps épars de « guerilleros » de 5 à 6,000 hommes au plus, dont chacun avait sa province et son chef, à peu près indépendant. Deux routes se dirigent de la capitale vers le N. et le N.-O., au centre de l'empire ; toutes les deux aboutissent à Guadalajara. C'est par ces deux routes que Bazaine dirigea ses colonnes. Elles n'atteignirent que rarement les corps ennemis, qui se retiraient devant elles. Partout où elles les trouvaient, elles les contraignirent à la fuite. A la fin de déc. ou à la fin de janv. 1864, les défenseurs de la république mexicaine étaient rejetés dans tous les sens et isolés les uns des autres, les villes importantes du centre étaient soumises, Juarez avait dû transporter dans le N., au fond du Mexique, ce que Bazaine appelait « son gouvernement ambulant ». On avait récolté, chemin faisant, un chiffre sérieux d'adresses à Maximilien, qui acceptait l'empire en avril. Le général en chef avait dû s'occuper en même temps des difficultés politiques. On avait été appelé par le parti de l'Eglise ; on s'était vite trouvé avec lui en conflit. Les prélats mexicains et, à leur tête, l'archevêque de la capitale, l'un des trois membres du gouvernement provisoire, agissaient en maîtres, et exigeaient la restitution des biens sécularisés du clergé. De là la querelle qui ne devait plus s'apaiser et qui devait préparer et aggraver l'agonie de la monarchie naissante. Les instructions des Tuileries étaient formelles sur ce point ; Bazaine s'y conforma : dès fév. 1864, il était obligé de quitter ses troupes, pour venir, au centre du gouvernement, tenir tête au parti clérical.

Les nouveaux souverains du Mexique allaient s'embarquer pour l'Amérique. Partis le 14 avr., ils arrivaient à la Vera-Cruz le 28 mai. Mais Bazaine, créé maréchal par décret du 5 sept., devait rester le véritable maître de l'empire : il y parlait au nom de la France. Il est inutile de raconter en détails les opérations militaires auxquelles il présida. C'était moins une guerre qu'une course perpétuelle, dans tous les sens, à travers une immense surface, à la poursuite de troupes improvisées, sans cesse dispersées par nos soldats et se reformant sans cesse. Nulle part on ne trouvait d'armée : mais des bandes s'organisaient partout, sous des chefs énergiques ; il y en avait à toutes les extrémités du territoire, dans tous les recoins de montagnes. Elles n'attendaient guère le combat, mais elles reparaissaient sitôt les nôtres disparus, et l'empire n'était obéi que sur le passage de nos troupes. — A l'arrivée de Maximilien, on avait déjà parcouru 600 lieues ; et pourtant neuf provinces au N., quatre au S. n'avaient pas encore été soumises. Si cette lutte ajouta une gloire nouvelle à nos soldats, qui furent merveilleux de rapidité et d'élan au milieu des fatigues et sous les coups d'un climat meurtrier, on ne peut pas dire qu'elle ait prouvé de hautes qualités militaires chez le général en chef. Personnellement il ne prit part qu'à une seule affaire. Il conduisit en personne, en fév. 1865, le siège d'Oajaca, où le chef mexicain Porfirio Diaz se rendit avec 4,000 hommes. Les officiers placés sous sa direction avaient, dès la fin de 1864, poussé très avant dans le Nord. La campagne de 1865 laissa à peine aux défenseurs de la République une petite partie de territoire. Mais Juarez déployait une indomptable énergie. Chassé de ville en ville, menacé par les dissensions des siens comme par la conquête française, il ne fléchit pas une minute. Il dut reculer successivement de Monterey à Chihuahua, de Chihuahua au Paso del Norte. Il avait à peine au fond de l'immense territoire mexicain un lambeau de terre. Les bandes improvisées qui le couvraient étaient battues et dispersées. Il n'en continua pas moins à représenter, sans une défaillance, la patrie en face des conquérants. D'ailleurs, plus les ressources militaires de ,t il disposait étaient dérisoires, plus il était impos-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sible de se faire d'illusions sur l'empire mexicain. La monarchie nouvelle n'eut jamais de sujets que là où l'armée obtenait leur soumission par la force. Nulle part, elle ne trouva de partisans qui essayassent de tenir tête aux républicains hors de la portée des canons français. Toute ville évacuée était une ville perdue.

On le voit, là, comme à Metz, Bazaine laissait faire ses lieutenants; en les dirigeant plus activement pourtant. Là, comme dans la campagne de Lorraine, il faisait de la politique ; et il faisait une politique singulière, cette politique d'arrière-pensées qui allait préparer les désastres. Il avait travaillé avec assez d'énergie à préparer l'empire. Mais une fois l'empereur Maximilien arrivé, il fut vite brouillé avec lui. Bientôt on fut à couteaux tirés. Ce fut une lutte sourde de tous les instants. L'état-major français et le palais impérial avaient chacun leurs journaux, et chacun s'en servait contre l'autre. On assure que Maximilien alla jusqu'à demander le rappel de Bazaine, contre lequel il était ulcéré. Il est certain que, dans ses lettres, il se plaint amèrement de la conduite des affaires militaires, de l'ignorance où il était tenu à ce sujet, des avis et des renseignements que Bazaine faisait parvenir aux Tuileries. Que pensait, que projetait celui-ci de son côté à l'égard de l'empereur du Mexique? Une lettre fort étrange, écrite par lui en mai 1865 au ministère de la guerre français, semble le laisser entrevoir. Il y signalait le mécontentement de nombre d'hommes importants à l'égard du gouvernement mexicain et de « l'apathie apparente qui préside aux destinées du pays ». Puis il ajoutait : « J'ai reçu à cet égard des confidences qui émanent d'une source qui ne me permet pas le doute, et je crois que, plutôt que de subir le joug américain auquel tend le parti démagogique, *le parti conservateur n'hésiterait pas à se donner au bras qui les a soutenus et sur lequel ils basent toutes leurs espérances d'avenir. C'est une annexion à la France, où tout au moins un protectorat* que le parti conservateur est décidé à proposer, *le jour où, par suite d'événements qui ne sont pas improbables, le souverain que l'intervention a donné au pays viendrait à lui manquer.* »

Ainsi le maréchal était en rapport avec des « conservateurs » prêts à se débarrasser de Maximilien ; et il suggérait au gouvernement français, de concert avec eux, l'idée d'une conquête. De même qu'on le verra plus tard, à Metz, commencer par se débarrasser de l'autorité et de la présence de Napoléon III, il semble accepter facilement la pensée de se débarrasser de Maximilien. Qui donc, en pareil cas, eût été vice-roi du Mexique, sinon Bazaine lui-même ? Précisément à ce moment, il se liait à ce pays par un mariage : son union avec une Mexicaine de distinction était célébrée le 26 juin. Il recevait en dot de l'empereur le palais de Buena-Vista. Est-ce à cause d'une arrière-pensée plus ou moins vague de ce genre qu'il entretint tout le temps aux Tuileries les illusions les plus dangereuses ? Toujours est-il qu'il ne cessa pas de le faire. Avant même l'arrivée de l'empereur, et alors que nos soldats s'épuisaient à parcourir cet immense territoire, Bazaine, qui, à ce qu'il semble, aurait eu intérêt à demander des renforts, écrivait : « Je suis plein de confiance dans la solution pacifique prochaine de la question mexicaine, et j'ai assez de troupes pour la mener à bon terme. » En fév. 1865, il affirmait encore que « la situation était très bonne » et qu'il n'y avait aucune raison pour retarder le rapatriement des troupes. Une telle attitude s'accorde mal avec l'absence de tout effort pour mettre l'empire mexicain en état de vivre sans le concours de notre armée. Jusqu'au moment où l'évacuation fut décidée, il ne voulut prendre aucune part à l'œuvre d'organisation militaire qui devait préparer une armée pour l'heure où nos soldats partiraient. Il laissa Maximilien se débattre dans le travail stérile des commissions et des sous-commissions. Après le temps perdu de la sorte, l'empereur aurait voulu qu'un général français, à défaut de Bazaine, prît cette œuvre urgente en mains : il dut se rabattre sur le général autrichien de Thun.

Le politique conseillée ou imposée par le maréchal ne fut pas moins funeste. Maximilien comprenait le besoin de chercher un appui hors de la réaction cléricale dont l'impopularité s'était si tristement révélée. Il essayait de former un parti modéré, national, qui l'acceptât. Il alla jusqu'à faire quelques avances à son ennemi ; et l'on remarqua fort une proclamation impériale où il était parlé de « la cause soutenue avec tant de courage et de constance par Benito Juarez ». — Bazaine ne se contenta pas de faire blâmer par ses journaux cet hommage rendu à un adversaire ; il conseilla, il obtint le funeste et féroce décret du 3 oct. 1865, portant peine de mort à exécuter dans les vingt-quatre heures, après jugement d'une cour martiale, non seulement contre tous les défenseurs de la patrie mexicaine, mais contre ceux qui leur auraient « procuré de l'argent ou toute autre espèce de secours », qui leur auraient vendu des armes, des chevaux, même des vivres, qui leur auraient donné « des avis, nouvelles et conseils ». — On devine si ce décret sanguinaire fit aimer la monarchie nouvelle. Maximilien, qui en adoucit l'exécution autant qu'il le put, ne devait pas moins en être victime. Nul doute que là n'ait été la grande cause de sa mort.

Quelle qu'ait été la pensée qui fit agir Bazaine, elle n'eut d'autre résultat que de rendre inévitable le désastre facile à prévoir. La guerre civile, qui avait si longtemps réduit les Etats-Unis à l'impuissance, avait fini au mois de mai 1865. Ils avaient toujours, et à bon droit, considéré l'expédition du Mexique comme dirigée contre leur influence. A peine délivrés de la révolte du Sud, ils parlèrent très haut. En même temps que les soldats de la guerre de sécession venaient reconstituer les troupes de Juarez, la puissante République exigea impérieusement de Napoléon III le retrait des troupes françaises. Si rude que fût le ton employé par ses diplomates et si humiliante que fût la soumission, il fallut obéir. Alors commença la débâcle (fév. 1866). A mesure que nos troupes, dispersées sur un immense espace, revenaient vers Mexico, les troupes de Juarez prenaient possession du territoire abandonné qui, du reste, venait déjà de secouer le joug impérial. Parfois même, le mouvement en avant des bandes mexicaines menaça les communications de notre armée et l'obligea à hâter sa retraite. Il y eut de graves accidents : un détachement détruit le 1er mars à Santa-Isael ; un convoi enlevé le 15 juin à Camargo. On chercherait vainement les efforts faits par Bazaine pour rendre au moins un peu de force à la monarchie menacée avant de l'abandonner. Il ne se porta même pas sur les points menacés ; il n'essaya même pas une action militaire un peu vigoureuse. Au reste, pendant les trois ans où il commanda au Mexique, il s'était mis à peine quelques jours à la tête des troupes : au début, lors de la marche sur Queretaro ; plus tard, lors du siège d'Oajaca. C'était peu de chose pour la grande réputation militaire qu'on allait lui faire. Non seulement il opposa les refus les plus absolus aux demandes de Maximilien, mais encore il n'obéit même pas au gouvernement français, qui ordonnait de reprendre Tampico. Tous ses efforts étaient alors concentrés, non sur l'ennemi qui débordait de toutes parts, mais sur Maximilien pour lui arracher une abdication. Le malheureux prince autrichien, jeté par Napoléon III sur cette funeste terre mexicaine, avait tenté et perdu sa dernière ressource par le voyage de l'impératrice Charlotte à Paris (juil. 1866). Napoléon III avait été inexorable. Il avait envoyé au Mexique le général Castelnau pour y porter sa volonté : l'évacuation. Bazaine employa les derniers mois à compléter la désorganisation de l'empire mexicain ; bientôt il rendait impossible l'œuvre du général Davoust, qui était à la fois son chef d'état-major et ministre de la guerre mexicain ; il allait jusqu'à ordonner aux officiers français « de renvoyer, sans en accuser réception, toute dépêche

EFERUS - Recherches & Classification numériques

émanée du ministère de la guerre mexicain, quelle que fût la signature placée au bas ». Il obligeait ce général et l'intendant Friant, également ministre de Maximilien, à donner leur démission au malheureux souverain en les mettant en demeure d'opter entre leurs portefeuilles et leurs emplois dans le corps expéditionnaire (sept. 1866).

Les derniers moments de l'occupation furent navrants. Le maréchal et le général Castelnau les employèrent à forcer Maximilien à fuir le Mexique, bien que Bazaine, froissé d'être placé sous l'autorité politique du nouvel arrivé, fût moins net et ait paru croire d'abord à la possibilité d'un empire réduit à une portion du Mexique. Il eut le triste courage de fuir en refusant tout rapport avec le gouvernement de Maximilien. Il quitta Mexico le 7 fév. avec les dernières troupes françaises ; le 11 mars, il s'embarquait à Vera-Cruz. Le 19 juin, Maximilien, condamné, était conduit au Cerro de la Campana où il allait être exécuté.

Les lettres du général Félix Douay à son frère, dont on a trouvé les copies dans le cabinet de l'empereur, montrent ce que pensait du rôle du maréchal au Mexique le premier de ses lieutenants : « Il est difficile, écrivait le général Douay (26 nov. 1866), de s'imaginer un type aussi complet de fourberie... Il sacrifie l'honneur de son pays et de ses troupes dans d'ignobles tripotages. » Et le 29 janv. 1867 : « Le public éclairé du corps expéditionnaire s'accorde à penser que le maréchal a travaillé depuis deux ans à faire échouer le navire de l'empereur Maximilien pour se substituer au pouvoir... Il s'est laissé tellement griser par les aspirations ambitieuses de sa famille mexicaine, qu'il a rêvé pour lui, au Mexique, la fortune de Bernadotte en Suède. »

Bazaine avait débarqué à Toulon ; d'après les ordres de Napoléon, on ne lui avait pas rendu les honneurs militaires. Il semblait, en effet, tombé en disgrâce. Si l'on examinait les choses, cette disgrâce n'était que trop méritée ; personne cependant n'avait moins le droit de faire sentir à Bazaine le poids de ses fautes que le souverain qui, en engageant l'expédition en vertu de son pouvoir personnel, avait encouru, avant tous les autres, la responsasilité des malheurs qui l'avaient terminée. Le pays, d'ailleurs, ne pouvait pas connaître la vérité. On l'avait nourri d'illusions pendant toute la durée de l'expédition. La réputation de Bazaine avait profité des moments trop courts où l'entreprise avait paru obtenir quelques fragiles succès. Le sentiment public ne se trompait pas en imputant le dénouement tragique de l'expédition à sa pensée première et à l'esprit qui l'avait conçue. Il commit une erreur inévitable en s'intéressant au soldat disgracié, dont on avait porté aux nues le mérite et sur qui on essayait ensuite de rejeter tout l'odieux des catastrophes.

Rien ne contribua plus à faire naître cet état d'esprit que le livre de M. de Kératry : *l'Elévation et la Chute de l'empereur Maximilien*, publié en 1867 avec une préface de Prévost-Paradol. M. de Kératry avait fait la campagne du Mexique ; il avait été attaché à la personne de son chef. Dans son livre, l'apologie du maréchal se trouvait présentée au public pêle-mêle avec les trop justes griefs soulevés contre l'entreprise où la France avait gaspillé les millions, son sang et une partie de son honneur. Bazaine, dit-on, était en rapport avec M. Thiers. Il semble que, dans sa disgrâce, il ait cherché, de ce côté, l'appui de l'opposition. Sa renommée bénéficia ainsi de l'aventure où il avait joué un rôle désastreux. Il ne tarda pas d'ailleurs à se réconcilier avec le gouvernement impérial. M. de Kératry déclara au procès de Trianon qu'il s'était brouillé avec le maréchal au moment où celui-ci accepta le commandement de Nancy. Il lui aurait témoigné le regret de lui voir prendre une situation qui pouvait l'amener à un rôle politique plus ou moins violent. Et le maréchal aurait fait une réponse si comminatoire pour les députés de l'opposition, que M. de Kératry aurait rompu toutes relations avec lui.

Pourtant, l'opinion publique n'avait pas changé à l'égard de Bazaine quand éclata la guerre d'Allemagne. On sait comment notre armée, d'une déplorable infériorité numérique, avait été, par surcroît, morcelée en sept corps éparpillés sur près de cent lieues, de Belfort à Thionville. On n'avait pas voulu faire de jaloux : huit généraux et maréchaux commandaient. C'est sur cette armée insuffisante et dispersée que les Allemands allaient déboucher en fortes masses dans les deux directions de Strasbourg et de Metz. Bazaine était à la tête du 3e corps, qui se trouvait à Saint-Avold, dans la journée décisive du 6 août, où la campagne s'ouvrit par deux défaites. Déjà le 4, le général Douay avait été surpris et battu à Wissembourg, quand, le 6, les forces allemandes se jetèrent sur Forbach et Wœrth, sur la Lorraine et sur l'Alsace. La première défaite avait décidé l'empereur à concentrer le commandement. Le corps de Frossard, quand il fut attaqué, était placé, avec celui de Ladmirault et la garde, sous l'autorité de Bazaine. On trouvera ailleurs les détails sur la défaite de Forbach, qui allait ouvrir à l'ennemi la route de Metz. On sait que le sort du combat fut indécis pendant une grande partie de la journée ; ce fut vers le soir que les troupes allemandes, accourant au canon, assurèrent notre défaite ; les nôtres avaient eu tout le temps d'accourir de leur côté et de transformer en victoire la journée qui allait ouvrir nos désastres. Bazaine était, avec un corps d'armée, tout près de Forbach, où Frossard soutenait le choc des ennemis. Il avait dû être fort blessé de voir l'ancien précepteur du prince impérial mis d'abord sur le même pied que lui à la tête d'un corps d'armée. Il y avait à peine quelques heures que cet état de choses avait été modifié. Quoi qu'il en soit, le maréchal était à une vingtaine de kilomètres du général attaqué ; il entendait le canon ; il était prévenu, depuis le matin, de toutes les péripéties du combat ; il était relié par une ligne de chemin de fer au champ de bataille. Il ne fit rien, que de faire dire à onze heures et quart aux généraux Metmann et Castagny de se rapprocher de Forbach jusqu'à Dening et à Cadenbronn et de télégraphier au général Montaudon, à trois heures de l'après-midi, « d'occuper la position de Grossbliederstroff ». Il laissait écraser Frossard, placé sous ses ordres.

S'il y eut calcul de sa part, le calcul eut un plein succès. Après les deux défaites du 6 août (Wœrth et Forbach), le cri de l'opinion fut irrésistible : on exigea que Bazaine eût la haute main. Il profitait du malheur auquel il avait contribué. M. de Kératry assura au procès que Mme Bazaine était venue elle-même faire auprès de lui la démarche à la suite de laquelle, avec Jules Favre et Picard, il alla presser le ministre de la guerre de donner le commandement de l'armée entière au maréchal Bazaine. Celui-ci l'obtint, en effet, le 12 août. Mais cela ne lui suffisait pas ; il lui fallait encore se débarrasser de la présence du souverain, ou plutôt de toute autorité gouvernementale. Là comme au Mexique, telle fut sa pensée, ou du moins tel fut son instinct. Après les premières défaites, on avait résolu de se retirer sur Châlons ; Bazaine n'eut qu'un but : se faire couper la route après avoir expédié l'empereur. C'est la pensée qu'il poursuivit dans les trois journées de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat (14, 16 et 18 août).

Pendant que le maréchal de Mac-Mahon rassemblait à Châlons les troupes battues à Wœrth, le reste de l'armée avait été réuni sous les murs de Metz, où se trouvaient Bazaine et Napoléon. Après de trop longues hésitations, on avait résolu la retraite sur Verdun. C'est le 14 qu'elle devait s'effectuer. On allait traverser la Moselle et se diriger vers l'intérieur de la France. On eut une première surprise, quand, au lieu d'utiliser les diverses routes qui pouvaient servir à la marche sur Verdun, on reçut l'ordre de n'en employer qu'une seule : celle de Gravelotte. C'était organiser l'encombrement, ralentir la marche à plaisir. Comme si cela n'eût pas suffi, on ne se mit en mouvement qu'à midi seulement. Les Allemands finirent par arriver,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à quatre heures du soir; ou du moins, leur avant-garde. Le général de Goltz, avec une seule brigade, sans ordres (il devait être blâmé par le grand état-major), attaqua celles de nos troupes qui étaient encore sur la rive gauche de la Moselle. Steinmetz allait arriver au bruit du combat. Si l'on voulait continuer la marche sur Verdun, on le pouvait, de l'aveu unanime; on était sous la protection des murs, des forts, des canons de Metz. Si l'on voulait faire repentir l'ennemi de sa témérité, on le pouvait aussi. Quatre-vingt mille Allemands (à la fin, quand ils furent le plus nombreux) avaient devant eux toute l'armée française. Mais dans l'un ou l'autre cas, Bazaine manquait son but : le mouvement s'effectuait, ou sans combat, ou après un succès qui l'assurait. Le maréchal ne prit aucun de ces deux partis. Dès qu'il connut l'attaque de l'ennemi, il arrêta la marche des troupes, se battit avec le 2e corps et rappela le 4e; il ne voulut pas se servir des autres. Il se borna à repousser les agresseurs, leur laissa même Colombey et Mey, garda nos autres positions. Ce n'était pas une victoire pour les Allemands, qui y perdaient 5,000 hommes contre 3,400 Français et qui avaient été repoussés dans leurs attaques principales. Mais ils y gagnaient l'avantage de nous avoir fait perdre un jour : Bazaine aussi. — Ladmirault qui, à dix heures du soir, poursuivait encore l'ennemi fut rappelé par le maréchal et se remit en marche à minuit, par une des routes libres, celle de Woippy; un ordre de Bazaine le ramena sur la route encombrée de Gravelotte. Le lendemain, le désordre causé par ce parti pris fut extraordinaire. La marche se fit de telle sorte que le surlendemain on était à peine à une douzaine de kilomètres de Metz. Napoléon s'était arrêté à Gravelotte, dans une auberge. Bazaine l'avait encouragé à ne pas pousser plus loin (15 août).

Les Allemands, cependant, nous gagnaient de vitesse. Il leur fallait, pour nous couper la route, deux facilités invraisemblables : des ponts pour traverser la Moselle, une marche de flanc des plus dangereuses, autour de Metz, à portée de Metz. Les ponts dont ils pouvaient se servir étaient ceux d'Ars et de Novéant. Les habitants eux-mêmes demandaient à les détruire le 13 et le matin du 14. A deux demandes, on répondit : « Attendez. » A la troisième, on ne répondit plus. Les Prussiens eurent leur pont. Quant à la marche périlleuse qui allait leur permettre de gagner les nôtres de vitesse, elle ne fut pas inquiétée. Le 16, de grand matin, Bazaine avait sa première satisfaction. Il venait, à cheval, trouver, à la porte d'une auberge du village, l'empereur abattu, défait, en voiture avec son fils et son cousin. La voiture prenait les devants, filait sur Verdun. L'armée devait suivre. Bazaine, au dire de tous les témoins, multiplia ses soupirs de soulagement; il n'avait à la bouche que sa joie d'être débarrassé. Il était le maître.

Son premier soin fut d'arrêter la marche de l'armée jusqu'à l'après-midi, pour attendre, disait-il, les 3e et 4e corps. Vers neuf heures du matin, les Allemands paraissaient. Ce fut la bataille de Rezoncourt. Comme à Forbach, comme à Borny, l'affaire fut engagée par l'initiative imprudente du premier chef allemand arrivé. D'autres corps de troupes survenaient; et c'était une bataille. Nos ennemis, en attaquant, ne pouvaient s'imaginer qu'ils fussent devant l'armée qu'ils poursuivaient, qu'on eût mis une telle lenteur à marcher. Ils croyaient harceler une arrière-garde. L'erreur eût pu être dangereuse avec tout autre. Même à la fin, quand les Allemands eurent reçu tous leurs renforts, ils étaient 70,000 suivant les uns, 95,000 suivant les autres, devant 135,000 Français. Frédéric-Charles eut peine à arriver tard, à quatre heures, sans ses troupes, après avoir fait cinq ou six lieues au galop. Mais Bazaine n'avait garde de s'ouvrir la route en écrasant les ennemis. Tel chef de corps ne reçut même pas un ordre de lui (Ladmirault, par exemple). Il paya de sa personne, en bon colonel, dut tirer l'épée et faillit être pris; mais on resta sur la défensive pendant toute cette journée effroyablement meurtrière. Bien plus, le maréchal ne cessait de se dégarnir du côté de Verdun pour se renforcer du côté de Metz, révélant ainsi son véritable objectif. La nuit avait à peine mis fin au combat, et tous s'attendaient à continuer le lendemain, quand à dix heures du soir, le maréchal donna l'ordre de revenir du côté de Metz; prétextant singulièrement la « grande consommation en munitions d'artillerie et d'infanterie, ainsi que le manque de vivres pour plusieurs jours ». De la sorte, la route lui était coupée, ou plutôt il se la coupait lui-même, reculant comme pour laisser aux Allemands la place libre entre la France et lui. C'est ainsi qu'on allait se retrouver le surlendemain, au dernier et au plus grand de ces combats (Saint-Privat, 18 août). Cette fois, ce n'était plus un hasard ni une témérité qui allait mettre les troupes aux prises. Les deux armées étaient là : le vieux roi, le feld-maréchal de Moltke derrière les Allemands et les dirigeant; Bazaine en mesure de conduire ses chefs de corps.

L'armée française occupait sur une longueur de trois ou quatre lieues une ligne de hauteurs et de bois, qui commençait devant Metz, sous les murs, autour de la route de Verdun, et qui, s'écartant de la Moselle, allait aboutir à Saint-Privat. On allait combattre, comme à Valmy, les positions retournées : les Allemands du côté de la France, les Français du côté de l'Allemagne.

Toute la journée fut remplie par une lutte acharnée, furieuse, sans un instant de répit sur toute la ligne : Frossard et Lebœuf, du côté de Metz, Ladmirault au centre, Canrobert tout au bout, à Saint-Privat. Les généraux de l'Empire, si décriés alors, et sur le coup de lourdes fautes récentes (surtout Lebœuf et Frossard), semblaient avoir juré de prendre leur revanche : ils luttaient avec une énergie désespérée; quant à l'admirable armée qu'ils commandaient, et qui venait de montrer ce qu'elle valait, elle se surpassa. Vers la fin de la journée, le sort du combat se dessinait. Frossard et Lebœuf, à gauche, Ladmirault au centre, combattant à peu près à forces égales, repoussaient les attaques et prenaient un avantage incontestable. Le feld-maréchal de Moltke voyait la fortune tourner contre lui. Quant au maréchal Canrobert, accablé à la fois par des forces deux fois supérieures, il était à peine entamé. Que faisait cependant Bazaine? Enfermé à son quartier général, à Plappeville, sous les murs de Metz, dans la maison du député de Bouteiller, il laissait ses chefs de corps se débrouiller. — Un des officiers envoyé par Canrobert a dépeint le commandant en chef pendant la bataille : dans un grand salon, affaissé dans un fauteuil, les bottes sur une tablette de marbre, les yeux mi-clos, la cigarette aux lèvres, ne se retournant même pas pour dire : « Qu'y a-t-il? » Puis, après avoir écouté les nouvelles, congédiant les gens d'un « c'est bien » qui prouvait qu'il entendait être laissé tranquille. Aux uns, il disait : « Ce n'est rien; je crois que ce n'est rien. » Aux autres : « Votre général a de très fortes positions; qu'il les défende! » — Vers quatre heures seulement, on l'arracha de là; il se laissa, pour ainsi dire, mettre à cheval, mais pour aller au fort de Saint-Quentin, pointer quelques pièces en amateur. Pendant ce temps 130,000 Français tenaient tête à 200,000 Allemands. Et derrière eux, toute la garde, sous les ordres de Bourbaki, attendait un ordre pour marcher, pour décider la victoire. Canrobert, dans sa lutte désespérée contre des forces toujours grossissantes et plus que doubles des siennes, pressait le maréchal de demandes et n'obtenait rien. Bien plus : Bazaine donna l'ordre à Bourbaki de rentrer dans le camp de Metz avec toute la garde! L'officier chargé d'un si étrange message, M. de Beaumont, n'en put croire ses oreilles. « Très ému de l'importance de l'ordre que je recevais, dit-il au procès de Trianon, je demandai au maréchal de le répéter, afin d'être assuré que j'avais bien compris, et le maréchal ajouta : « La journée est terminée; *les Prussiens ont voulu nous tâter, et c'est fini* ».

Peu après, aux derniers rayons du soleil couchant,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Canrobert, qui avait résisté toute la journée, accablé sous le feu de 250 canons, soutenait dans Saint-Privat le dernier assaut, défendant sa position maison par maison, mur par mur; puis enfin, à huit heures, obligé de reculer, se retirait en faisant tête encore à l'ennemi. Nous avions l'avantage partout ailleurs. Mais la perte de Saint-Privat donnait la victoire aux Allemands. Il ne restait plus qu'à se retirer sous les murs de Metz. La journée dont Bazaine disait : « Ce n'est rien ! » coûtait 20,000 hommes aux Allemands, 13,000 aux Français. Le maréchal avait enfin atteint son but. Il avait mis entre la France et lui une muraille de troupes allemandes. Isolé dans son domaine de Metz investi, ayant dans les mains la dernière armée française, il allait pouvoir attendre les événements. Le lendemain de Saint-Privat, en effet, les troupes entraient sous les forts de Metz : elles ne devaient plus sortir de là. Elles allaient y épuiser pendant deux mois les ressources de la place, sans une bataille nouvelle. Cette admirable armée, si digne de s'illustrer, si impatiente de combattre, allait être perdue pour la France.

On a maintes fois retracé la figure du maréchal pendant ces deux mois : il n'a plus changé depuis Saint-Privat, tuant le temps de son mieux dans la somptueuse demeure mise à sa disposition, et qu'il ne quittait guère. Il attendait, en jouant au billard; il croyait avoir, à bref délai, l'heure où les désastres le rendraient, avec le concours de l'étranger, l'arbitre de la France qu'il livrait. Il ne prenait même pas les mesures les plus élémentaires pour ménager ses vivres ou surprendre les convois de l'ennemi. Il faut distinguer trois périodes, dans cette longue inaction : la première s'étendant jusqu'à Sedan et à la proclamation de la République; la seconde jusqu'à l'ouverture des négociations avec l'ennemi et les représentants du régime tombé; la troisième jusqu'à la capitulation.

On sait quels événements remplissent la première période. D'une part, le maréchal de Mac-Mahon allait perdre l'armée, reconstituée tant bien que mal à Châlons, — la dernière ressource de la France, — pour courir au secours de Bazaine et l'aider à percer les lignes. D'autre part, Bazaine n'allait rien faire pour se dégager; en sorte que les Allemands pourraient écraser tout à leur aise l'armée accourue à son secours. Ces deux capitulations, les plus désastreuses de notre histoire, celles de Sedan et de Metz, ont été les conséquences de cette incroyable campagne. — Or, des deux côtés, il y avait plus qu'une faute militaire : il y avait une arrière-pensée politique. Napoléon III, dans une lettre célèbre, a assuré ce dont témoignent d'ailleurs tous les documents officiels : on n'osait pas rentrer dans Paris sans une victoire, de crainte d'une révolution. Le maréchal de Mac-Mahon ne s'était soumis qu'avec peine à une tentative aventureuse, qui était le dernier espoir de l'Empire, mais qui risquait d'être la perte de la France. Il a fallu les dépêches pressantes, impérieuses, venues du conseil de régence siégeant à Paris. D'autre part, on conçoit que ce qui pouvait rendre une force à l'Empire ôtait à Bazaine les pensées d'arbitrage militaire qu'il caressait. Les terribles responsabilités nées de cette double situation posaient une question capitale, et, à cause de cela même, dissimulée avec les plus grands efforts. Quelles avaient été les relations entre les deux maréchaux? — Comment s'étaient-ils prévenus? — Quelles dépêches avaient-ils échangées? — Dans quelle mesure Bazaine savait-il que Mac-Mahon venait à son secours? — Dans quelle mesure Mac-Mahon était-il averti des difficultés, vraies ou fausses, que Bazaine alléguait pour ne rien tenter?

Nulle question plus dramatique ne fut posée au grand procès de Trianon; jamais le public ne conçut des doutes plus poignants que ceux qui s'élevèrent sur les dénégations contestables produites des deux côtés. Ce fut un pathétique spectacle que celui des officiers les plus braves, confrontés avec les hommes modestes qui avaient porté les dépêches, des gardes-chasse, des agents secrets de police, pour un échange public de démentis sur des faits où l'honneur des chefs les plus élevés de l'armée pouvait sombrer. Une partie des communications échangées ou essayées est restée très obscure; toutefois, il fut établi que de nombreuses personnes avaient pu entrer à Metz jusqu'au 21, et même jusqu'au 25. Et, d'autre part, le colonel Lewal a affirmé avoir remis à Bazaine, dès le 23 août, une dépêche annonçant la marche du maréchal de Mac-Mahon. Bazaine l'a donc connue avant le 29. En outre, malgré des dénégations obstinées, il a été prouvé que l'état-major de Mac-Mahon avait reçu une dépêche antérieure de Bazaine, dépêche qui devait détourner de la marche sur Sedan. Chacun des deux devait donc être averti. Bazaine était si bien informé de la marche de Mac-Mahon que, malgré son parti pris d'inaction, il donnait des ordres pour faire, le 26, une tentative de sortie. Mais, comme on pouvait le prévoir, il se laissait bien vite ébranler par les généraux Coffinières et Soleille; il réunissait les commandants des corps d'armée et des armes spéciales pour délibérer; il leur laissait croire que les munitions étaient épuisées, alors qu'elles étaient reconstituées; il leur cachait la marche de Mac-Mahon, et se couvrait, pour renoncer à sa tentative, de l'avis obtenu par de pareils moyens. Trois jours après, le 29, une dépêche de Ducrot ne permettait pas à Bazaine de persévérer dans son inaction. Le 29 au soir, des ordres sont donnés pour un mouvement à commencer le 30 à midi. Quelques heures après, ces ordres sont contremandés. Nouvelle dépêche de Mac-Mahon, cette fois non contestée. Les ordres sont donnés à nouveau pour le 31. Mais c'est à quatre heures du soir seulement que Bazaine engage l'action. Les troupes enlèvent vaillamment trois villages; la nuit tombe au moment où elles veulent attaquer Sainte-Barbe, clef de la position. Le lendemain, au point du jour, tandis que les Allemands attaquaient sur toute la ligne, Bazaine envoie l'ordre équivoque de « continuer l'opération... selon les dispositions de l'ennemi », ou « dans le cas contraire » de défendre les positions, non pour les garder, mais pour rentrer le soir sous la protection des forts. Un peu après, il ordonnait aux troupes de regagner leurs campements.

Et Mac-Mahon jetait son armée dans l'entonnoir de Sedan, sous le feu des canons allemands ! Et la France était ouverte toute grande à l'invasion ! Bazaine restait seul, avec une armée intacte. Il était bien complètement débarrassé. Le maréchal connut le désastre de Sedan dès le 4 sept. C'est le 10 qu'il eut des nouvelles complètes, et connut la proclamation de la République. Il crut alors que son heure allait arriver. Il lui semblait impossible que la France songeât encore à se défendre. On allait traiter; et seul intact, tenant encore Metz, il allait avoir dans les destinées du pays le rôle prépondérant. Rien n'atteste mieux sa criminelle impatience que les étranges nouvelles qu'il communiqua le 12 sept. à tous les généraux de division, d'après un M. Debain, qui les avait recueillies aux avant-postes ennemis. Strasbourg pris (et c'était faux : Strasbourg tenait encore); la France déchirée par la guerre civile; l'Europe imposant la paix; voilà ce qu'on racontait; et le maréchal lui-même disait tout haut, au fort Saint-Privat, à qui voulait l'entendre, « que la partie était perdue pour cette fois, que le siège allait devenir désastreux, etc. » Mais précisément en vue du rôle qu'il attendait, il hésitait fort sur l'attitude à prendre vis-à-vis du gouvernement républicain. Un jour, il invitait le gouverneur de Metz à interdire à la presse les attaques au régime tombé; un autre jour, il communiquait aux journaux la proclamation de Jules Favre flétrissant le « pouvoir criminel qui conduisait la France à sa perte ». Le 15, il supprimait des pièces officielles les fleurons aux armes impériales. Le 16 enfin, dans une note générale à l'armée du Rhin, il faisait connaître la constitution du gouvernement de la Défense nationale, en ajoutant : « Nos obligations militaires envers la patrie en danger restent les mêmes. » Mais deux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lignes plus loin, il parlait de défendre le territoire, non contre les Allemands, mais contre « les mauvaises passions ».

Comment sortir d'incertitude ? Bazaine avait besoin d'être fixé, non sur les événements (il les connaissait), mais sur les intentions politiques des Allemands. C'est alors qu'il se décida à entrer en rapport avec l'ennemi. Il écrivit une lettre au prince Frédéric-Charles pour lui demander des renseignements. Celui-ci comprit bien vite quel parti il pouvait tirer de l'état d'esprit de Bazaine. Il laissa entendre, ce que disait d'ailleurs nettement un communiqué à un journal de Reims, que l'Allemagne ne reconnaissait en France que le gouvernement impérial. Le « communiqué » ajoutait, comme pour aller au-devant des secrètes pensées du maréchal, que le gouvernement ne pouvait entrer en négociations « qu'avec l'empereur, l'impératrice ou le maréchal Bazaine ». Et il concluait : « L'empereur est prisonnier ; la régente est hors de France ; le maréchal Bazaine est donc seul en mesure de traiter. » Tel est l'appât avec lequel on allait conduire le commandant en chef de l'armée du Rhin jusqu'à la capitulation. Bazaine n'avait plus besoin de ces avances pour se laisser aller à l'idée qu'il caressait depuis longtemps, et qu'il exprimait dès le 16 : conserver l'armée, non contre l'ennemi, mais contre ce qu'il appelait « les mauvaises passions ». Obtenir une convention qui lui permît, d'accord avec M. de Bismarck, de faire de son armée une armée de « pronunciamiento » contre la République, telle fut alors sa pensée constante. Que ce fût le plus odieux des crimes, il est superflu de le montrer ; l'armée de Metz se trouvait ainsi l'alliée des Allemands contre les défenseurs de la France devenue républicaine. Ce qui étonne, c'est que Bazaine, avec toute sa ruse, ait cru une minute que cela était possible et que M. de Bismarck le croirait possible. Il était trop clair qu'une fois sortis de Metz, et connaissant l'état des choses, les officiers, les soldats d'abord trompés, se seraient révoltés contre ce rôle odieux, et que beaucoup, déchirant un engagement usurpé au moyen de mensonges, auraient grossi les rangs des défenseurs du pays. M. de Bismarck ne pouvait pas s'exposer à ce péril ; le bon sens indique qu'en parlant de traiter avec Bazaine, dernier représentant de l'Empire, il a voulu simplement leurrer celui-ci et s'assurer de son inaction d'abord, et de sa trahison ensuite. Il s'estimait sûr de son fait ; dès l'entrevue de Ferrière, c.-à-d. dès le 19 sept., il disait à Jules Favre : « Etes-vous bien sûr de l'obéissance du maréchal Bazaine ? » Et comme celui-ci affirmait : « Vous avez tort, ajoutait-il, j'ai *des raisons de croire que M. Bazaine ne vous appartient pas.* » Ce mot, dit avant le premier indice connu des intentions du maréchal, trois ou quatre jours après la reconnaissance officielle à Metz du régime nouveau, révèle l'existence de symptômes encore ignorés du public.

Le choix du négociateur employé à tromper Bazaine indique suffisamment le cas que le Méphistophélès berlinois faisait du maréchal. On a rarement donné une plus grande marque de mépris pour la clairvoyance d'un homme. Qu'était en réalité M. Régnier ? Faut-il le considérer comme un instrument conscient ? N'y avait-il là qu'un de ces cerveaux dérangés qui passent inaperçus dans les temps ordinaires, mais auquels la surexcitation des temps de révolution donne toutes les audaces ? Quoi qu'il en soit, cet homme n'avait ni passé, ni autorité, ni relations ; son titre était une photographie portant la signature du prince impérial : ce qu'on ne refusait guère après l'écroulement de Sedan au premier excentrique venu, qui apportait les consolations d'une sympathie inconnue à une déchéance entourée de huées. M. de Bismarck, parlant de cet homme le 19, disait : « Jamais je ne l'ai pris au sérieux. » Le vieillard excentrique qu'il ne prenait pas au sérieux fut celui qu'il envoya à Bazaine. Un tel homme ne l'engageait à rien ; et il avait prévu que cela suffirait. L'événement justifia sa confiance. Le 23, M. Régnier se présentait aux avant-postes de Metz ; il était reçu par le maréchal ; il n'avait, dit-on, d'autre passe-port que la simple signature du prince impérial sur une photographie ; le maréchal ayant demandé aux généraux, connus pour être des familiers de la cour des Tuileries, s'ils connaissaient ce personnage, ne reçut que des réponses négatives, et pourtant il faisait à cet aventurier, que lui adressait l'ennemi, les confidences qu'un commandant en chef ne fait à personne. Il lui révéla la date à laquelle, d'après lui, la famine contraindrait l'armée de Metz à capituler, — le 18 octobre —; annonçant ainsi que sa résistance ne pouvait plus durer que vingt-quatre jours ! Il offrait de traiter aux conditions que l'on sait : l'armée de Metz, gardant ses armes (pour une lutte intérieure) et promettant de ne plus servir contre l'Allemagne, se retirerait sur un territoire neutralisé (*La Gironde* d'après une conversation de M. de Bismarck avec M. Rameau). A ce moment, Bazaine demandait encore que le sort de la place fût séparé de celui de l'armée, et que Metz pût continuer à se défendre. — Etrange figure que celle de ce Régnier. Nul ne sait d'où il sort : tout en lui sent l'aventurier : ses paroles, ses façons, semblent d'un fou, et le voilà qui, s'improvisant l'intermédiaire entre Hastings, Londres et Metz, voit toutes les portes s'ouvrir devant lui, les armées lui laisser le passage! Les secrets, qu'avec sa cervelle légère il va semer à tous les vents, lui viennent de toutes parts ? On s'est demandé s'il n'y avait pas des dessous inconnus à cette histoire paradoxale.

Il a suffi de ses affirmations suspectes pour que Bazaine proposât au maréchal Canrobert et au général Bourbaki d'abandonner leur poste militaire, et de se rendre, avec la permission de l'ennemi, auprès de l'ex-impératrice. Le général Bourbaki accepta ; mais naturellement ni l'impératrice, ni ses conseillers ne pouvaient partager les illusions de Bazaine. On savait à Londres ce que vaudrait un traité signé par le pouvoir déchu (et qui n'avait guère plus de partisans en France à ce moment). L'Empire, tombé à Sedan, invitant de la terre étrangère les armées de la République française à poser les armes devant l'invasion, aurait inutilement donné ce nouveau grief contre lui. Bourbaki apprit de l'impératrice qu'il avait été trompé, et voulut rentrer dans Metz ; on lui refusa le passage. Le 29 sept. le prince Frédéric-Charles transmettait à Bazaine une dépêche de Ferrières, lui demandant s'il accepterait, pour la *reddition de l'armée*, les conditions que M. Régnier stipulerait d'après les instructions du maréchal ; et Bazaine, dans une lettre au général de Stiehle, offrait d'accepter une *capitulation* avec les honneurs de la guerre (il entendait par là que l'armée garderait ses armes), la place de Metz restant en dehors de la convention. Puis il attendit la réponse ; il l'attendit en vain. Eut-il à ce moment des rapports restés secrets avec le prince Frédéric-Charles ? Certains indices le feraient croire ; mais rien de décisif ne venait : les Allemands avaient trop d'intérêt à gagner des jours tandis que Bazaine, poursuivant ses criminelles illusions et tout aux négociations entamées, continuait à oublier ses devoirs militaires. Il est inutile de rappeler les détails qui prouvent à quel point il était accaparé par la pensée de traiter : les vivres gaspillés, la fabrication des munitions arrêtées, etc. Il livra un dernier combat, le 7 oct., pour chercher des vivres chez l'ennemi, disait-il, en réalité pour apaiser l'opinion. Les troupes firent preuve de la plus vaillante ardeur, en enlevant à la baïonnette les fermes placées devant elles : puis on les laissa immobiles toute l'après-midi, et on les fit rentrer le lendemain. Cette démonstration coûtait douze cents hommes.

Comme les propositions allemandes ne venaient pas, le maréchal se résolut à les envoyer prendre. Le 7 (avant même le combat), il écrivait aux chefs de corps de lui faire savoir, après en avoir conféré avec leurs généraux de division, « leur opinion personnelle » sur la situation. A la lettre était jointe une note disant qu'il restait cinq jours de pain pour l'armée, dix pour la population. Le 10 oct., il réunissait les chefs de corps, et faisait décider par eux :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° que l'armée devait rester sous les murs de Metz ; 2° qu'il était inutile de continuer les opérations autour de la place ; 3° qu'il fallait entrer en négociations avec l'ennemi. Couvert par ce vote, Bazaine envoyait à Versailles le général Boyer. Mais la note qu'il lui remettait ne ressemblait guère aux négociations toutes militaires prévues par le conseil. « Au moment, disait-il, où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent... le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et *de le préserver de ses propres excès*, interroge sa conscience, et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société. La question militaire est jugée ; les armes allemandes sont victorieuses ; et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et ramener à la France et à l'Europe un calme devenu nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter. L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays aussi impressionnable que la France, *dans une capitale aussi nerveuse que Paris*, pourrait manquer le but. L'action d'une armée française, encore toute constituée..., pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles; elle rétablirait l'ordre et protègerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. » Telles étaient les données essentielles des instructions remises au général Boyer. Bazaine proposait aux Prussiens de faire la police de la France, de rétablir l'Empire et d'écraser Paris pour leur compte ! On devine qu'il n'avait pas entretenu le conseil de ces projets. La nécessité de capituler servait de prétexte à la plus odieuse négociation politique. M. de Bismarck n'avait plus que quelques jours à gagner pour que Metz fût à sa merci. Il laissa croire au général Boyer qu'il accepterait, selon les désirs de Bazaine, de traiter avec l'Empire déchu et de laisser à l'armée de Metz l'étrange rôle que rêvait son chef; seulement, il fallait que l'ex-impératrice, ou quelqu'un ayant ses pouvoirs, signât les préliminaires de paix. Le 17, le général Boyer rapportait cette réponse à Metz ; et le 18, le conseil consentait à l'envoyer auprès de l'ex-impératrice. Il semble établi qu'on a caché à ce conseil l'une des conditions de M. de Bismarck: la remise de la place de Metz. L'ex-impératrice ne pouvait que refuser ; le général Boyer, parti le 19, recevait ce refus le 21. Mais on n'avait de ses nouvelles que par les Allemands. Et le 24, sûr de tenir Metz par la famine, M. de Bismarck, en transmettant une dépêche très vague du général Boyer, mettait fin aux négociations par lesquelles il avait amusé le maréchal, et l'avertissait qu'il n'y avait plus à y compter.

Il semble que le premier mouvement de Bazaine, dont tous les rêves croulaient ainsi, eût dû être un accès de désespoir et de colère contre l'ennemi qui l'avait joué. Ce fut le sentiment contraire qui l'emporta. Et l'on reste stupéfait de voir le maréchal travailler au contraire à prévenir les désirs des Allemands, en s'arrangeant pour leur rendre intacts les drapeaux et les approvisionnements. Avait-il donc encore quelque chose à perdre? On ne peut s'empêcher de croire, devant un si singulier spectacle, que l'ennemi qui l'avait si peu ménagé, et qu'il ménageait jusqu'au bout, le tenait par quelque chose, ne serait-ce que par la partie restée secrète des négociations. Un nouveau conseil fut tenu le 24. Il ne restait plus qu'à implorer le vainqueur: on chargera de cette tâche le vieux général Changarnier. Ancien proscrit de l'Empire, rallié à l'occasion de la guerre d'Allemagne, Changarnier suivait la campagne en spectateur. Bazaine l'appelait à tous ses conseils. Il n'eut pas de plus ardent auxiliaire. Reçu fort courtoisement par Frédéric-Charles, Changarnier n'en obtint rien. Deux conseils, tenus le 26 et le 28, ne purent qu'enregistrer les conditions désastreuses faites à l'armée de Metz, et que le général Jarras avait négociées, ou plutôt subies. L'armée était frémissante de colère, et l'on sait qu'aux derniers moments il y eut des projets de révolte contre le chef qui avait livré ses soldats. Ils avortèrent. C'est au cours de ces projets de résistance que Changarnier dit à un de ceux qui protestaient avec le plus de véhémence : « Je n'aime pas les braillards. » L'armée du Rhin n'eut pas les honneurs de la guerre ; l'ennemi les lui accorda ; Bazaine les refusa pour ses troupes. La raison de ce refus est facile à deviner ; les honneurs de la guerre comportent un défilé où le maréchal aurait dû paraître devant ses troupes ; il ne l'osait plus ! La surprise du prince Frédéric-Charles fut sans égale quand le général Jarras repoussa pour l'armée cette dernière consolation qui lui était accordée. Mais rien n'est si navrant que les précautions prises par le chef de l'armée du Rhin pour livrer à l'ennemi le symbole même de l'honneur militaire, ses drapeaux, comme s'il eût craint qu'il n'en manquât un seul aux trophées allemands ! Ordre fut donné à tous les corps de les envoyer à l'arsenal. Dans quel but ? Une lettre au directeur de l'arsenal l'apprend : « Je vous prie de les recevoir et de les *conserver* : ils feront partie de l'inventaire du matériel de la place, qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens ».

L'armée soupçonna ce qu'on voulait en faire. Des corps de troupes déchiraient leurs drapeaux ; d'autres les refusaient... Bazaine eut le triste courage d'écrire aux chefs de corps que les drapeaux, portés à l'arsenal, y seraient brûlés : et cela le même jour où il écrivait à l'officier compétent de les garder précieusement ! Et il fit arracher au registre des correspondances la page où était transcrite la promesse d'incinérer les aigles. « Je ne veux pas, dit-il, que cette lettre soit lue par le prince Frédéric-Charles, si les archives venaient à tomber entre ses mains. » Le prince remercia Bazaine du soin qu'il avait mis à livrer ses drapeaux. L'armée du Rhin jusque-là, dans tous ses combats, n'avait laissé aux mains de l'ennemi ni une aigle ni un canon.

La capitulation était exécutée le 29 oct. Toute l'armée (139,000 hommes) était prisonnière de guerre (art. 1er). — La place de Metz était remise à l'ennemi, avec tout son matériel (art. 2). Tout le matériel de l'armée était également remis aux Prussiens (art. 3). Il y avait 1,665 canons, 274,000 fusils, 3,000,000 de projectiles, 23,000,000 de cartouches, 9,000 voitures et affûts, etc., en tout une valeur de plus de 36 millions de francs. — Les officiers gardaient leurs épées et restaient libres en donnant leur parole d'honneur de ne plus combattre l'Allemagne (art. 4). Les articles 5 et 6 réglaient le service médical et les garanties pour la population. Dès le 29 au matin, Bazaine allait chercher un refuge dans les rangs prussiens. On a souvent décrit le spectacle tragique de l'armée de Metz, conduite en troupeau par les vainqueurs ; son désespoir, ses larmes, ses adieux déchirants. Au moment où Bazaine capitulait, l'armée de la Loire se reformait au cœur de la France, la victoire de Coulmiers allait ouvrir à nos soldats la route de Paris, les Prussiens étaient perdus si elle pouvait venir aux secours de la capitale investie, et il n'est pas douteux qu'elle le pouvait si les Allemands n'avaient pas de forces nouvelles à lui opposer. Ils avaient tout juste le temps de faire arriver à marches forcées leurs troupes de Metz pour éviter un désastre. Ils n'avaient même pas attendu la capitulation, car ils étaient sûrs de Bazaine quelques jours avant. Ainsi fut perdue une des dernières espérances de la France. Il y eut dans tout le pays une émotion profonde quand Gambetta poussa ce cri : « Bazaine a trahi ! » Gambetta avait été renseigné d'abord par M. Tachard, notre ministre à Bruxelles, qui avait vu le général Boyer ; puis par M. de Valcourt, qui avait pu sortir de Metz. — Le 30 oct. il lançait sa fameuse proclamation :

« Tours, le 30 octobre 1870.

« Français,

« Elevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes.

« Metz a capitulé.

« Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la Patrie en danger plus de deux cent mille de ses défenseurs.

« Le maréchal Bazaine a trahi!

« Il s'est fait, comme l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur ; et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de la France, Metz vierge, jusqu'à lui, des souillures de l'étranger.

« Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

« Et maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'Empire! Vingt ans la France a subi ce pouvoir corrupteur, qui tarissait en elle toutes les sources de la grandeur et de la vie.

« L'armée de la France, dépouillée de son caractère national, devenue sans le savoir un instrument de règne et de servitude, est engloutie, malgré l'héroïsme des soldats, par la trahison des chefs, dans les désastres de la patrie. En moins de deux mois, deux cent vingt-cinq mille hommes ont été livrés à l'ennemi: sinistre épilogue du coup de main militaire de Décembre.

« Il est temps de nous ressaisir, citoyens, et sous l'égide de la République que nous sommes décidés à ne laisser capituler ni au dedans ni au dehors, de puiser, dans l'étendue même de nos malheurs, le rajeunissement de notre moralité et de notre virilité politique et sociale. Oui, quelle que soit l'étendue du désastre, il ne nous trouve ni consternés ni hésitants.

« Nous sommes prêts aux derniers sacrifices, et, en face d'ennemis que tout favorise, nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française.

« Notre cause est celle de la justice et du droit, l'Europe le voit, l'Europe le sent; devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu de nous ni invitation ni adhésion, elle s'est émue, elle s'agite. Pas d'illusions! Ne nous laissons ni alanguir ni énerver, et prouvons par des actes que nous voulons, que nous pouvons tenir de nous-mêmes l'honneur, l'indépendance, l'intégrité, tout ce qui a fait la patrie libre et fière.

« Vive la France! Vive la République, une et indivisible.

« Les membres du gouvernement:
« Ad. Crémieux, Glais-Bizoin,
« Léon Gambetta. »

A Paris, la nouvelle de la capitulation de Metz, qu'on accusait le gouvernement d'avoir dissimulée, devenait l'une des causes de la journée du 31 octobre. Il est aisé de concevoir la surprise que causa d'abord l'affirmation de Gambetta : « Bazaine a trahi ! » Mais tandis que le maréchal avait pour prison une somptueuse résidence près de Napoléon III, qui lui faisait parvenir le témoignage de sa sympathie, les déclarations des officiers, publiées par les journaux, confirmaient graduellement les soupçons dans l'opinion publique. Après la paix, l'Assemblée nationale institua sur les capitulations un conseil d'enquête présidé par le maréchal Baraguay-d'Hilliers. Le 2 mai 1872, le ministre, le général de Cissey, annonçait à l'Assemblée l'intention de traduire le maréchal devant un conseil de guerre. Il fallut un projet de loi spécial pour permettre de constituer ce conseil : on n'avait pas assez de maréchaux. Le 16 mai, le projet était voté; le maréchal quittait son hôtel de l'avenue d'Iéna pour se constituer prisonnier ou à peu près. Car on lui permit d'habiter une maison à Versailles en guise de cachot. Tout le monde savait que M. Thiers était favorable à Bazaine; il l'avait connu sous l'Empire, il avait même, l'année précédente, à la tribune, joint sa voix à celle de Changarnier pour déclarer que Bazaine avait été cruellement calomnié. Soit par suite de cette opinion, soit à cause des lenteurs de l'instruction, Bazaine n'eut pas de juges tant que M. Thiers gouverna. Mais les exigences de l'opinion devenaient plus pressantes. Dès 1871, un livre anonyme, *Metz, combats et négociations*, avait produit une profonde impression. On le savait écrit par le colonel d'Andlau; on affirmait que le général Lewal y avait collaboré. D'autres publications, notamment celles du capitaine Jung, les témoignages venus de tous côtés, préparèrent les convictions du public. Ce fut, chose étrange ! le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, porté au pouvoir le 24 mai 1873, qui fit juger Bazaine. Le 24 juil. 1873, le général du Barail, ministre de la guerre, rendait l'ordonnance de mise en jugement sous les trois chefs d'accusation suivants :

1° D'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur;

2° D'avoir, commandant en chef devant Metz, signé en rase campagne une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à ses troupes;

3° De n'avoir pas fait, avant de traiter verbalement ou par écrit, tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

Dès le mois de mai 1872, le duc d'Aumale avait déclaré à la tribune, en termes transparents, qu'il accepterait de présider le conseil. Il était impossible de ne pas voir la portée d'une pareille présidence. Il avait à ses côtés, comme juges, les généraux de la Motte-Rouge, de Chabaud-Latour, Tripier, Princeteau, Martineau-Deschesnez, Pourcet, Lallemand, Ressayre et Malroy. Le général Seré de Rivières avait fait le rapport, très justement remarqué, qui avait motivé la mise en jugement. Le général Pourcet remplissait le rôle de commissaire du gouvernement.

Les débats durèrent plus de deux mois : du 6 oct. au 10 déc. 1873. Ce fut un spectacle mémorable que ce procès sans précédents. Le décor faisait un étrange contraste avec la scène. Le conseil siégeait au grand Trianon, au milieu d'un parc de Watteau, coloré de tous les ors et de toutes les pourpres de l'automne. Tout à côté, un autre drame se déroulait. On passait, en revenant de la séance, devant le tranquille hôtel de province où un comité préparait au grand jour la restauration monarchiste. Le duc d'Aumale présidait très consciencieusement, avec étude, non sans montrer son érudition militaire. On avait peine à reconnaître, dans l'accusé, le chef militaire qui avait eu un si grand rôle dans de si grands événements. On ne voyait qu'un gros homme à la figure éteinte, à la physionomie et à la parole indifférentes et apathiques, qui semblait presque étranger aux choses dont on parlait, et s'en remettait, le plus possible, à son avocat pour répondre. A voir les deux hommes, on eût cru que c'était le duc d'Aumale qui avait fait la guerre toute sa vie. Le défilé des témoins dura jusqu'au 3 déc. Ce fut le grand intérêt du procès. Tous nos désastres de 1870 vinrent s'expliquer devant les juges. On eut, dans cette série de chefs militaires s'excusant sous le coup des questions pressées du président, l'image vivante du désarroi attesté par les premières défaites. Puis vint le tour des héros modestes, des braves gens, des gardes forestiers, ouvriers, sous-officiers, qui avaient, au péril de leur vie, traversé les lignes prussiennes; des femmes même avaient eu ce courage. L'incident le plus pathétique fut celui de la dépêche que l'état-major du maréchal de Mac-Mahon niait avoir reçue. De cet incident allait naître le procès du colonel Stoffel. Deux gouvernements (Jules Favre, Gambetta, Rouher, etc.), apportaient leur témoignage. Le réquisitoire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du général Pourcet prit quatre séances (3, 4, 5 et 6 déc.). La plaidoirie de Me Lachaud remplit les quatre jours suivants. Le 10, à neuf heures du soir, le duc d'Aumale lisait le jugement suivant :

« Au nom du peuple français,

« Aujourd'hui 10 déc. 1873, le 1er conseil de guerre permanent de la 1re division militaire, délibérant à huis clos, le président a posé les questions suivantes :

« *1re question* :

« Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 oct. 1870, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, capitulé en rase campagne ?

« *2e question* :

« Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes aux troupes dont le maréchal Bazaine avait le commandement ?

« *3e question* :

« Le maréchal Bazaine a-t-il traité verbalement ou par écrit avec l'ennemi sans avoir fait préalablement ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

« *4e question* :

« Le maréchal Bazaine, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est-il coupable d'avoir, le 28 oct. 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient l'honneur et le devoir ?

« Les voix recueillies séparément, en commençant par le juge le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier, le 1er Conseil de guerre :

« Sur la 1re question Oui, à l'unanimité.
« Sur la 2e — Oui, à l'unanimité.
« Sur la 3e — Oui, à l'unanimité.
« Sur la 4e — Oui, à l'unanimité.

« Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le commissaire spécial du gouvernement dans ses réquisitions, le président a lu le texte de la loi et a recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus pour l'application de la peine.

« En conséquence, le Conseil, vu les dispositions des art. 210 et 209 du C. de justice militaire ainsi conçus :

« Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

« 1° De la peine de mort, avec dégradation militaire, si la capitulation a pour résultat de faire poser les armes à sa troupe ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« 2° De la destitution dans tous les autres cas.

« Art. 209. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

« Condamne, à l'unanimité des voix, François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort avec dégradation militaire.

« Et vu l'art. 138 du C. de justice militaire ainsi conçu :

« Si le condamné est membre de l'ordre de la Légion d'honneur ou décoré de la Médaille militaire, le jugement déclare, dans les cas prévus par les lois, qu'il cesse de faire partie de la Légion d'honneur ou d'être décoré de la Médaille militaire.

« Le 1er conseil de guerre déclare que le maréchal Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la Médaille militaire.

« Condamne, en outre, le maréchal Bazaine aux frais de la procédure envers l'Etat, par application de l'art. 139 du C. de justice militaire ainsi conçu : « Le jugement qui prononce une peine contre l'accusé le condamne aux frais envers l'Etat ».

« Enjoint au commissaire spécial du gouvernement de faire donner immédiatement en sa présence lecture du présent jugement au condamné, devant la garde assemblée sous les armes, et de l'avertir que la loi lui accorde vingt-quatre heures pour se pourvoir en revision. »

Deux jours après, la peine de Bazaine était commuée en prison perpétuelle.

Huit mois après, il s'était évadé.

Aussitôt le jugement prononcé, les membres du conseil avaient écrit au ministre de la guerre la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« Le conseil de guerre vient de rendre son jugement contre M. le maréchal Bazaine.

« Jurés, nous avons résolu les questions qui nous étaient posées en n'écoutant que la voix de notre conscience. Nous n'avons pas à revenir sur ce long débat qui nous a éclairés. A Dieu seul nous devons compte des détails de notre décision.

« Juges, nous avons dû appliquer une loi inflexible et qui n'admet pas qu'aucune circonstance puisse atténuer un crime contre le devoir militaire.

« Mais ces circonstances que la loi nous défendait d'invoquer en rendant notre verdict, nous avons le droit de vous les indiquer.

« Nous vous rappellerons que le maréchal Bazaine a pris et exercé le commandement de l'armée du Rhin au milieu de difficultés inouïes, qu'il n'est responsable ni du désastreux début de la campagne, ni du choix des lignes d'opérations.

« Nous vous rappellerons qu'au feu il s'est toujours retrouvé lui-même ; qu'à Borny, à Gravelotte, à Noisseville, nul ne l'a surpassé en vaillance, et que le 16 août il a, par la fermeté de son attitude, maintenu le centre de sa ligne de bataille.

« Considérez l'état des services de l'engagé volontaire de 1831 : comptez les campagnes, les blessures, les actions d'éclat qui lui ont mérité le bâton de maréchal de France.

« Songez à la longue détention qu'il vient de subir : songez à ce supplice de deux mois pendant lesquels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant lui, et vous vous unirez à nous pour prier le président de la République de ne pas laisser exécuter la sentence que nous venons de prononcer.

« Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de notre respect.

« *Le Président*, H. D'ORLÉANS.
« *Les juges*, général DE LA MOTHE-ROUGE,
— Baron DE CHABAUD-LATOUR,
— TRIPIER,
— PRINCETEAU,
— RESSAYRE,
— DE MALROY. »

La peine de mort fut donc commuée en prison perpétuelle.

On avait choisi pour Bazaine une prison privilégiée. C'est dans le coin de la France qui passe pour un véritable paradis, c'est dans l'île Sainte-Marguerite, au milieu des orangers, qu'il devait subir une captivité qui ressemblait fort à une villégiature. Mme Bazaine, ses enfants, le colonel Willette, trois domestiques avaient été autorisés à demeurer avec lui. Il trouva dans les environs un autre condamné, l'ex-capitaine Doineau, frappé par la justice pour l'arrestation d'une diligence, vol et assassinat, et qui oubliait ses infortunes passées sous le beau ciel des Alpes-Maritimes. — Il prit part aux préparatifs de l'évasion. Ce n'était pas difficile : Bazaine n'était pas traité en prisonnier. Il avait une terrasse, un jardin. Les gardiens devaient le surveiller « sans le gêner ». On entrait comme on voulait. Le préfet des Alpes-Maritimes amena là une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

duchesse dont la visite ne laissa pas même de trace sur les registres de la prison. On n'avait même pas pensé à ôter à Bazaine les cordes qui entouraient ses malles. — Bazaine n'eut qu'à s'en aller. Le 9 août, à neuf heures et demie du soir, il rentra dans sa chambre, congédiant le directeur de la prison, M. Marchi, avec lequel il venait de se promener sur la terrasse. Il n'eut qu'à sortir de nouveau. La sentinelle n'était pas encore placée, et Bazaine put descendre avec une corde à nœuds dans la barque qui l'attendait. La terrasse n'était pas haute. L'évasion était à la portée d'un homme de son âge et de sa corpulence.

Tel est du moins le récit qui semble résulter du procès. Mais les débats sont loin d'avoir fait la lumière; et en acquittant le directeur de la prison, la justice a semblé penser qu'on ne pouvait pas expliquer les faits par sa négligence. Que s'est-il passé? Est-il possible qu'il n'y eût ni sentinelle, ni gardien? L'histoire burlesque et répugnante d'une idylle de prison qui aurait occupé le garde est-elle vraisemblable? Le maréchal n'est il pas sorti plus simplement encore? La corde à nœuds qu'on montrait au procès a-t-elle réellement porté le poids de sa personne? Quoi qu'il en soit, Bazaine se trouva dans la barque où l'attendaient Mme Bazaine et son neveu, M. Alvarez Rull. Tous deux, sous les noms de duc et duchesse de Rovilla, avaient loué à Gênes un petit vapeur, *il Barone Ricasoli* — Le 9 août, ils arrivaient, vers sept heures du soir, à la pointe de la Croizette, à côté de Cannes. Là, ils louaient un bateau de pêcheur, déclaraient qu'ils voulaient être seuls et allaient recueillir le maréchal qui s'embarquait à minuit, sur le *Ricasoli*, comme domestique... un domestique que le duc et la duchesse avaient trouvé en mer. Qu'est devenu le maréchal depuis lors? On l'a retrouvé à la cour d'Espagne, où il était fort bien reçu par le roi Alphonse XII, ce qui créa parfois une situation difficile à notre ambassadeur. Il a publié à Madrid, en 1883, un livre intitulé : *Episodes de la Guerre de 1870 et le Blocus de Metz*. Déjà, avant son procès, il avait écrit, pour se défendre, un premier ouvrage sur ce sujet : *l'Armée du Rhin* (Paris, 1872); mais c'est surtout un recueil de pièces officielles, reliées par des considérations et un récit plus que succincts. Un mémoire rédigé en Espagne et qui, dit-on, aurait été composé par Bazaine à la demande du gouvernement espagnol, a fait certain bruit dans la presse. Il s'agissait de considérations militaires sur les possibilités de guerre entre la France et l'Espagne. En 1887, un Français, nommé Hillairaud, exaspéré de voir le maréchal dégradé, qui avait trahi son armée et son pays, vivant dans les honneurs à Madrid, essaya de le tuer d'un coup de couteau. Bazaine fut à peine atteint, et le Français fut condamné à la prison.

Le portrait suivant de Bazaine a été tracé d'après nature, au procès de Trianon. « Le personnage que nous avons sous les yeux est court et replet dans son uniforme, barré du ruban rouge en bandoulière. La tête grosse, mollement assise sur un double menton, aux lignes effacées, s'arrondit, absolument nue, sans un cheveu, sans un trait. Deux petits yeux comme des trous de vrille, deux sourcils nets et fins comme des traits de plume, deux petites moustaches brunes qui surmontent la bouche de leur croissant renversé, se dessinent seules dans cet ensemble de rondeurs grasses. On dirait une de ces têtes de mandarins qui figurent sur certains écrans chinois, et que l'artiste du Céleste Empire a faites d'un bouton d'ivoire marqué de deux points et de quelques traits de pinceau. En somme, une physionomie noyée dans la graisse, sans regard, sans éclair, sans tournure, sans autorité. Une page blanche où la nature n'a rien écrit. Un masque ouaté sous lequel on ne devine aucune figure. » — Bazaine restera difficile à comprendre pour l'histoire, à la fois par la grandeur de son crime et par l'absurdité des ruses qui l'ont perdu. Il faut, pour s'en faire quelque idée, se rappeler le milieu où il s'est formé. Il semble que les débuts de sa vie aient effacé en lui l'empreinte du caractère et des mœurs françaises. La nature même des calculs auxquels il obéissait le montre absolument étranger à nos mœurs politiques comme aux combinaisons de la guerre moderne. Qu'on le place dans un de ces milieux troublés, où une politique de ruse se mêle aux aventures de la force; qu'on le reporte aux âges du passé, ou dans les petits États turbulents, où tant de chefs aux hardis coups de main, à la dissimulation profonde, sont arrivés à la dictature; qu'on l'imagine dans les républiques corrompues de la Grèce dégénérée, dans l'Orient arabe, ou dans ce que furent, au début, les démocraties espagnoles de l'Amérique; et ses qualités d'énergie et de finesse, son absence de scrupules, ses habitudes d'arrière-pensée sournoise combinées avec un flegme imperturbable, auraient pu l'élever très haut. La fortune le jeta dans un milieu différent. Comme chef militaire, il semble qu'il fut au-dessous de sa tâche. Tout n'est pas imputable à la trahison dans ses lourdes fautes de la campagne du Rhin. Pour qui l'a entendu s'expliquer devant ses juges, il est évident que le soldat énergique et habile des batailles africaines, des guerres civiles espagnoles, des guerillas mexicaines, était dépaysé dans la grande guerre d'Europe. On l'a vu à Borny, à Rezonville, il aimait à retourner à ce qu'il connaissait, et à oublier qu'il était commandant en chef pour se jeter dans la mêlée, pointer des canons, ou échanger des coups d'épée avec l'ennemi. Mais avec cela il est impossible de méconnaître l'instinct secret qui l'a dirigé toute sa vie: se débarrasser de Maximilien à Mexico, de Frossard à Forbach, de Napoléon III à Rezonville, de Mac-Mahon à Sedan, du pouvoir républicain ensuite, c.-à-d. trahir en quelque sorte continuellement, avec la ténacité d'une sourde ambition : telle fut son histoire, tel fut son crime.

C. Pelletan.

Bibl.: C'est surtout dans les livres relatifs aux guerres du Mexique et de l'Allemagne qu'on trouve les renseignements sur la carrière du maréchal. On peut citer parmi les publications qui se rapportent plus particulièrement à lui, outre les ouvrages déjà mentionnés: *Compte rendu sténographique du procès de Trianon; Bazaine et Changarnier* (lettres, discours, proclamations). — *Bazaine et l'armée du Rhin*, par un officier français, 1873. — J. Valfrey, *le Maréchal et l'armée du Rhin*, 1873. — Alb. Allenet, *l'Accusé Bazaine*, 1873. — Rossel, *les Derniers jours de Metz*; France et Belgique, 1871. — Comte A. de la Guéronnière, *l'Homme de Metz*; Bruxelles, 1871. — Marchi (ancien directeur de la maison de détention de l'île Sainte-Marguerite), *la Vérité sur l'évasion de Bazaine*, Paris, 1883. — *Bazaine und die Rhein-Armee*; Leipzig 1872.

BAZAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 489 hab.

BAZAN (les frères), libéraux espagnols. Le colonel don Antonio Fernandez Bazan et son frère don Juan étaient parmi les hommes qui, ayant vécu en exil, ne connaissaient pas bien l'état des esprits en Espagne en 1826 et imaginaient pouvoir trouver un appui dans le peuple pour établir un gouvernement constitutionnel. Avec quelques officiers et une soixantaine d'hommes, ils débarquèrent une nuit (18 au 19 fév. 1826) sur la côte d'Alicante et cherchèrent à soulever le peuple des faubourgs. Mais ils furent de suite désabusés de tout espoir de ce côté et voulurent se rembarquer; le vent contraire les empêcha de mettre à la voile et ils furent obligés de chercher un refuge dans l'âpre sierra de Crevillente. Ils y furent bientôt poursuivis par toutes les forces armées d'Orihuela, d'Alicante et de Murcie, et par les volontaires royalistes d'Elche. Ceux-ci les atteignirent, tuèrent le lieutenant-colonel don José Selles et firent quelques prisonniers. La poursuite se fit acharnée pendant de longues heures: don Juan Bazan tomba mortellement blessé; son frère Antonio, au désespoir, voulut l'achever, puis se tuer lui-même; il manqua les deux coups. Les volontaires l'entourèrent et le prirent ainsi que son frère et bon nombre de leurs compagnons. Juan Bazan mourut; Antonio fut fusillé à Orihuela (4 mars); à Ali-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cante il y eut 28 victimes, et le sang coula aussi dans plusieurs autres villes. E. Cat.

BAZANCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 1,472 hab. — Station des chemins de fer du Nord et de l'Est, sur la ligne de Paris à Givet. — Filatures de laine, fabriques de mérinos.

BAZANCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 167 hab. Ce village était compris dans le marquisat de Beaulevrier, érigé, à la fin du XVII^e^ siècle, en faveur de la maison d'Epinay-Saint-Luc. La cure dépendait de l'abbaye de Saint-Symphorien-les-Beauvais. Église en partie du XVI^e^ siècle. C. St-A.

BAZANCOURT (Jean-Baptiste-Marin-Antoine Lecat, baron de), général français, né au Val-de-Molle (Oise) en 1767, mort en 1830. Capitaine en 1792; chef de bataillon à l'expédition d'Egypte; colonel en 1802. Il fut l'un des juges qui condamnèrent à mort le duc d'Enghien. Général de brigade en 1808; mis à la retraite en 1814, il reprit momentanément du service pendant les Cent-Jours.

BAZANCOURT (César Lecat, baron de), littérateur français, né en 1810, mort le 25 janv. 1865. Auteur d'une *Histoire de Sicile sous la domination des Normands* (1846, 2 vol. in-8) et d'un certain nombre de romans oubliés : *l'Escadron volant de la Reine* (1836, 2 vol. in-8); *Un Dernier Souvenir* (1840, 2 vol. in-8); *A côté du bonheur* (1845, 2 vol. in-8); *la Princesse Pallianci* (1852, 5 vol. in-8), etc.; il reçut, lors de l'expédition de Crimée, sinon le titre, du moins les fonctions d'historiographe. Il fut, en cette qualité, attaché à l'état-major du général Canrobert et adressa au ministre de l'intérieur des lettres publiées par le *Moniteur* et réunies sous le titre de *Cinq mois au camp devant Sébastopol* (1855, in-18). Il donna bientôt après la relation officielle dont il était chargé : *l'Expédition de Crimée jusqu'à la prise de Sébastopol*, *Chronique de la guerre d'Orient* (1856, 2 vol. in-8, plusieurs fois réimp.) et *la Marine française dans la Mer Noire et dans la Baltique* (1858, 2 vol. in-8). Bazancourt a également rédigé la *Campagne d'Italie en 1859*, *chronique de la guerre* (1859, 2 vol. in-8) et les *Expéditions de Chine et de Cochinchine d'après les documents officiels* (1861-62, 2 vol. in-8). M. Tx.

BAZAR. I. Commerce. — Mot d'origine persane, mais qui est employé dans tout l'Orient musulman. Le bazar est généralement une rue (ou un ensemble de rues) assez large et recouverte en forme de hall. Le rez-de-chaussée des maisons de chaque côté de la rue est formé de boutiques sombres et profondes où le marchand attend patiemment le client. Dans chaque ville importante se trouvent plusieurs bazars spéciaux, le bazar des selliers, celui des armuriers, celui des chaudronniers, celui des fripiers, etc., et un grand bazar général comprenant tous les corps de métier. Dans la journée, le bazar est l'endroit le plus fréquenté de la ville; c'est là que les négociants se réunissent pour traiter leurs affaires et tenir une sorte de bourse de commerce; c'est là que l'on vient causer politique et chercher les nouvelles. Le synonyme arabe de bazar est *soûq;* sous le nom de *bezzâzistân* (vulgairement bazistân ou besestein), on désignait à Constantinople le marché des étoffes de soie. J. P.

II. Economie politique. — Le bazar oriental s'est considérablement modifié en passant de la civilisation arabe dans la civilisation européenne. Il ne date pas de bien loin d'ailleurs. Il ne représente plus guère qu'une sorte de grande boutique dans laquelle se vendent les produits de quelques industries spéciales quoique encore très variées. Ces produits se rapportent surtout à l'habillement : étoffes et confections, chapeaux, chaussures. L'ameublement y joue aussi un certain rôle et les articles dits de Paris et plus spécialement les jouets y occupent également une assez grande place. Le bazar moderne ne vend guère de produits dépassant un volume aisément transportable, ni de produits alimentaires. Il n'y a de conséquences à tirer de ces constatations qu'au point de vue économique. Le prototype des bazars serait à Paris le Palais-Royal, mais le bazar ordinaire est tout autrement organisé. Il est, il est vrai, de création récente. *La Ménagère* ne remonte guère qu'à 1846, le *Louvre*, le *Bon-Marché* n'existent sous la forme de bazars que depuis 1872 à peu près. — Les bazars de nos villes n'ont rien conservé de l'organisation orientale. Ce sont à proprement parler d'immenses boutiques où l'on vend des produits variés généralement terminés et consommables. Leur construction même ne rappelle nullement les galeries des bazars orientaux. On n'y trouve pas mille marchands réunis dans mille boutiques voisines, mais un seul marchand dans une seule boutique. C'est le nombre des employés et celui des articles que l'on y trouve qui font l'importance du bazar. Le grand bazar moderne peut être considéré comme l'un des plus puissants agents économiques dont dispose la société. Il s'est développé parallèlement à la grande industrie, et s'adresse à une clientèle illimitée; la petite boutique, au contraire, s'adresse naturellement à une clientèle restreinte et spéciale, elle correspond à peu près exactement à la petite industrie. Par suite, le grand bazar participe des mêmes avantages et des mêmes défauts que la grande industrie. Le consommateur trouve généralement à s'y approvisionner à des prix plus réduits que dans la boutique. Cet aspect du bazar est le plus avantageux pour la société. Mais certaines écoles économiques voient dans le bazar les mêmes inconvénients qu'ils trouvent dans toute concentration de capitaux, l'acheminement vers les monopoles et la suppression de la concurrence avec leur conséquence inévitable, la restriction et la libre disposition du marché.

François Bernard.

BAZARD (Saint-Amand), principal fondateur de la charbonnerie française et l'un des chefs de l'école saint-simonienne, né à Paris le 19 sept. 1791, mort le 29 juil. 1832 à Courtry, près de Montfermeil. Tout jeune encore il fit vaillamment son devoir comme garde national au faubourg Saint-Antoine et fut nommé, en 1815, capitaine de sa compagnie et chevalier de la Légion d'honneur. Après les événements, il fut occupé pendant plusieurs années à la division des octrois de la préfecture de la Seine. Il se lia, à cette époque, avec quelques jeunes gens détestant le gouvernement de la Restauration et pénétrés, comme lui, de la même foi républicaine. Il fonda avec eux la loge des *Amis de la vérité*, publia diverses brochures révolutionnaires et collabora assidument à l'*Aristarque*, reprochant à l'empereur les malheurs de la patrie, le rétablissement du pouvoir sacerdotal, la destruction de la république. Ils résolurent ensuite de créer une charbonnerie française, à l'instar du carbonarisme italien, et envoyèrent à Naples l'un des leurs, Dugied, avec mission de se mettre en rapport avec les conjurés. Au retour de celui-ci, Bazard fut chargé avec Buchez et Flottard de reviser les statuts italiens et de les adapter aux besoins et aux aspirations des révolutionnaires français. Bientôt la charbonnerie, grâce surtout à Bazard, doué d'une volonté puissante et d'un tempérament de fer, fit à Paris et dans les départements des progrès si rapides qu'elle put songer à organiser une insurrection générale, dans le but de renverser le gouvernement des Bourbons. Bazard, chef de la haute vente et de la vente suprême, déployait à cet effet une activité dévorante. En 1821, il fut l'organisateur de la partie civile du complot de Belfort qui échoua, comme on sait, par suite de l'indécision du général La Fayette. Les accusations portées à cette occasion contre Bazard lui-même ont été victorieusement réfutées par M. Trélat. Bazard, condamné par contumace, continua néanmoins à faire une propagande secrète très active, parcourant tout l'O. de la France sans souci des dangers de toute sorte qui l'entouraient, et présida les deux congrès charbonniques qui se réunirent à Bordeaux et mirent fin à l'activité des carbonari.

Retiré à Paris, Bazard fit la connaissance de quelques dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciples de Saint-Simon qui venait justement de mourir (19 mai 1825) et entrevit dans les œuvres du hardi novateur le germe du monde nouveau qu'il cherchait instinctivement depuis longtemps. Au mois d'oct. 1825, il fonda avec ses nouveaux amis politiques le *Producteur*, dont il fut le principal et le plus dévoué collaborateur. Pour soutenir l'entreprise, une société en commandite par actions avait été créée, et quelques banquiers, qui avaient aidé Saint-Simon à publier ses premiers travaux, vinrent en aide à ses fondateurs. Le journal, rédigé gratuitement, s'occupait, dans cette première phase de son existence, exclusivement de technologie et de statistique industrielle. Peu secondé par le public, ce premier organe du Saint-Simonisme se transforma en une publication mensuelle, de douze feuilles d'impression, consacrée dès lors entièrement à l'exposition détaillée et méthodique des points les plus importants de la doctrine de Saint-Simon. En 1827, ne parvenant plus à trouver les 5,000 francs nécessaires à sa publication, le journal fut obligé de disparaître complètement. Le travail cependant n'avait pas été fait en vain; les idées saint-simoniennes s'étaient peu à peu répandues, un noyau d'hommes instruits s'était formé, qui ne se dispersèrent pas à la mort de l'organe qui avait servi à les rallier. Dès l'année suivante, ils établirent des conférences publiques. Bazard fit brillamment, rue de Taranne, l'exposition de la doctrine du maître. Le succès de ces conférences fut bientôt assez grand pour qu'on pût songer à fonder un nouveau journal, et, le 15 août 1829, parut l'*Organisateur*, qui rendit compte régulièrement des leçons publiques professées par les adeptes de l'école. La révolution de Juillet donna une impulsion puissante à leurs doctrines; les prolétaires s'en éprirent à leur tour, ralliés par les devises fameuses: « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, matérielle, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre; tous les privilèges de la naissance, sans exception, doivent être abolis; à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. » Dans les derniers mois de 1829, l'école s'était transformée en une véritable église, avec une hiérarchie complète et une discipline en règle. Bazard et Enfantin, proclamés les pères de la doctrine, lancèrent un *Manifeste aux Français*, qui fut répandu à des milliers d'exemplaires et affiché sur tous les murs de Paris. La Chambre des députés, à cette époque prompte à s'émouvoir, dénonça, par l'organe de MM. Mauguin et Dupin, dans les séances des 29 sept. et 1er oct. 1830, les doctrines « antisociales » du manifeste, ayant trait « à la communauté des biens et des femmes ». Les pères de la doctrine, le soir même du 1er oct., adressèrent au président de la Chambre une *lettre de protestation*, contenant une profession de foi de l'école saint-simonienne, qui constitue l'un des plus beaux et des plus complets documents que l'école ait publiés. Ces attaques, loin d'entraver l'œuvre de propagande et de vulgarisation, imprimaient au mouvement une marche et un développement inespérés. Des réunions se tenaient dans tous les quartiers de Paris; des conférences avaient lieu tous les jours; l'école était à la tête d'un organe quotidien, le *Globe*, que P. Leroux lui avait offert par acte de cession en date du 18 janv. 1831. Le Saint-Simonisme, à ce moment, était à l'apogée de sa puissance; c'est à cette époque aussi que remontent les adhésions publiques de MM. Carnot, Michel Chevalier, Fournel, Barrault, Ch. Duveyrier, Talabot, etc., le futur grand collège; puis successivement celles de MM. Jean Reynaud, Hoart, Em. Péreire, Mme Bazard, MM. Lambert, Guéroult, Charton, Cazeaux, Stéphane Mony et beaucoup d'autres.

Mais, avec la puissance et la renommée, la discorde avait fini par pénétrer dans les rangs; les chefs n'étaient plus d'accord sur les idées fondamentales de la doctrine; la question de l'affranchissement du prolétariat et celle, plus délicate, de l'émancipation de la femme, firent éclater à tous les yeux la désharmonie qui régnait déjà, à l'état latent, entre les pères de l'école. De vives discussions s'engagèrent à ce sujet, et, après vingt mois de luttes ardentes, Enfantin, logique jusqu'au bout dans ses revendications, et ayant rappelé avec véhémence et acrimonie à son adversaire ses déclarations antérieures, consignées dans le *Manifeste aux Français*, remporta définitivement la victoire. Il réussit même à convaincre et à séduire la la femme de son rival. Cette victoire, chèrement achetée, coûta la vie à Bazard. Il se retira à la campagne où il ne tarda pas à succomber. L'influence de ce talent honnête et vigoureux a duré, peut-on dire, jusqu'à nos jours: c'est ainsi que John Stuart Mill, dans son *Autobiography*, affirme que c'est particulièrement grâce aux écrits de Bazard qu'il a compris combien la vieille économie politique était limitée et temporaire dans sa valeur, surtout lorsqu'elle admet que la propriété individuelle et l'héritage sont des faits inéluctables et que la liberté de production et d'échange sont le dernier mot du progrès.

Victor Dave.

Bibl.: Ulysse Trélat, *la Charbonnerie*; Paris 1838, in-8. — Le Bas, *Dict. Encyc. de la France*. — L. Reybaud, *Et. sur les réf. ou soc. mod.*; Paris, 1856, 2 vol. in-8. — *Le Globe*, ann. 1831-1832. — *Doctrine de Saint-Simon, Exposition* (Bazard); Paris, 1829, in-8.

BAZARDJIK. On distingue des deux côtés de la chaîne des Balkans deux villes commerçantes de ce nom: *Hadji-Oglou-Bazardjik*, avec une population de 5,000 âmes au double, en Bulgarie, au N. de Varna, et *Talar Bazardjik* sur la Maritsa, à l'O. de Philippopoli, dans la Roumélie orientale. Peuplée de 8 à 10,000 âmes et station importante de la ligne principale des chemins de fer turcs, la seconde est entourée de rizières; elle offre aussi des eaux thermales et des bains.

BAZARNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton; 603 hab.

BAZAS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Gironde, sur une colline dominant le Beuve; 5,034 hab. Station du chemin de fer du Midi, ligne de Langon à Bazas. La ville se compose de rues tortueuses qui convergent vers la grande place bordée de maisons à arcades larges et basses. L'industrie ne consiste guère qu'en quelques fabriques de chapeaux et d'étoffes. Le territoire de la commune produit des vins blancs renommés.

Histoire. — La ville de Bazas est certainement l'une des plus anciennes du S.-O. de la France; elle existait avant la conquête romaine et était la capitale des *Vasates* (V. ce nom). Assiégée et prise par Crassus, lieutenant de César, elle devint l'une des douze cités de la Novempopulanie. Les Vandales la saccagèrent en 408, les Visigoths en 414; la bataille de Vouillé la soumit aux Francs en 507. Relevée des ruines qu'y avaient faites les barbares, elle redevint une cité florissante et le demeura pendant la période mérovingienne. Un évêché, suffragant d'Auch, y avait été établi, peut-être dès le IVe siècle; ses évêques acquirent, au cours du IXe siècle, la suzeraineté de la ville. Dévastée à cette époque par les Normands, elle se releva encore. Au XIe siècle, le pape Urbain II y réunit l'une des assemblées qui préparèrent la croisade. Devenue anglaise avec la Guienne au XIIe siècle, elle fut, durant la guerre de Cent ans, prise et reprise maintes fois et redevint définitivement française en 1442. Au XVIe siècle, Bazas fut longtemps agitée par les troubles religieux. Dans la nuit de Noël 1561, les protestants de la ville, assez nombreux, s'insurgèrent et se portèrent sur la cathédrale qu'ils saccagèrent. La répression fut terrible, les catholiques crucifièrent les protestants dont ils purent s'emparer. Reprise par les protestants qui y vengèrent leurs coreligionnaires crucifiés, la ville fut évacuée par eux à l'approche de Montluc, mais, en 1576, son gouverneur Favas la livra aux soldats du roi de Navarre qui y commirent toutes sortes d'excès. Dix ans plus tard, elle était devenue l'un des boulevards de la Ligue. La peste acheva, en 1606, la ruine et la dépopulation commencée par les guerres civiles; la cité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'a plus retrouvé depuis son ancienne prospérité. Pendant les troubles de la Fronde, les habitants se déclarèrent pour le Parlement, mais ils ne purent résister à l'armée royale. Sous l'ancien régime, Bazas était le chef-lieu du bailliage et la capitale du *Bazadais* (V. ce nom). — Les armes de Bazas sont : *De gueules à une porte de ville sur laquelle est une décollation de saint Jean-Baptiste représenté à genoux tendant le col à un bourreau qui a le bras levé pour le décoller avec son coutelas, le tout d'or.*

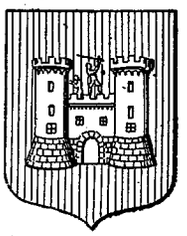

Armoiries de Bazas.

Evêques de Bazas. — L'histoire n'a pas conservé le nom des premiers évêques; le premier mentionné est : Sextilius, 506-511; Oreste, 585; Gombaud, 977-v. 982; Hugues Ier, v. 995-v. 1012; Arnaud Ier, v. 1015; Raimond Ier *le Vieux*, 1056; Raimond II *le Jeune*, 1057-v. 1085; Etienne de Sentes, v. 1090-v. 1105; Bertrand Ier de Baslada, 1108-1126; Geoffroi, 1126-v. 1137; Forton-Guérin, 1138-v. 1150; Guillaume Ier Arnaud de Tantalon, v. 1154-1165; Garcias de Benquet, 1166-v. 1182; Gaillard Ier de Mota, 1186-v. 1218; Arnaud II de Pins, 1220-1226; Raimond III, 1230-v. 1264; Guillaume II de Pins, 1266-v. 1275; Hugues II de Rochefort, 1277-1295; Guillaume III Geoffroi, 1296-1298; Arnaud III Foulques, 1299-1302; Guillaume IV de la Motte, 1303-1313; Thibaud de Castillon, 1315-1318; Guillaume V, 17 sept. 1319-v. 1324; Poitevin de Montesquiou, 1325-1334; Gaillard II de Fargis, 1334-1347; Raimond IV Bernard de la Motte, 13 oct. 1348-1357; Géraud Ier du Puy, 1358-19 fév. 1359; Pierre Ier, 1359-1360; Guillaume VI, 1361-1368; Raimond V, 1368-1369; Géraud II de Montlaur, 1369-1372; Guillaume VII, 1372-1375; Jean Ier, 1380-1381; Pierre II, v. 1389; Jean II, 1390-1392; Guillaume VIII, v. 1395; Pierre III Saupin, 16 janv. 1397-1417; Bernard Ier, 1419-1430; Henri-François de Cavier, 1430-1446; Bertrand II Ivert, 1446-1448; Raimond VI de Tulles, 1448-1460; Bernard II du Rosier, 1437-1450; Raimond VII du Treuil, 1460-1486; Jean III Bonal, 1486-1503; Amanieu Ier d'Albret, 1509-1520; Symphorien Bullioud, 1520-1528; Foucaud de Bonneval, 1528-1532; Jean IV de Plas, 1532-1543; Annet de Plas, 1543-1554; Jean-Baptiste Alamanni, 31 oct. 1555-v. 1558; Amanieu II de Foix, v. 1558-v. 1560; Jean V de Balaguier, v. 1560-v. 1565; François de Balaguier, 1565-1570; Arnaud IV de Pontac, 1572-4 fév. 1605; Jean VI Jaubert, 1610-1630; Nicolas de Grillet, 1631-avr. 1633; Henri-Listolfi Maroni, avr. 1633-18 mai 1645; Samuel Martineau, fév. 1646-24 mai 1667; Guillaume IX de Boissonade d'Ortie, 29 avr. 1668-22 sept. 1682; Jacques-Joseph de Gourgues, juin 1684-9 sept. 1724; Edme Mongin, 24 sept. 1724-5 mai 1746; Jean-Baptiste Amédée Grégoire de Saint-Sauveur, juin 1746-1790. L'évêché de Bazas fut supprimé à cette époque et n'a pas été rétabli.

Monuments. — La *cathédrale* est une construction gothique construite vers le milieu du XIIIe siècle, mais profondément remaniée après les troubles du XVIe siècle. Plusieurs des piliers de la nef proviennent de l'église antérieure construite au XIe siècle. C'est un édifice à trois nefs terminé par une abside d'où rayonnent cinq chapelles. Il n'y a ni transept ni triforium. La longueur de l'édifice est de 83 m., la largeur de 23 et la hauteur de la nef principale de 20m30. Le clocher, commencé au XVe siècle et terminé seulement au XVIe, est surmonté d'une flèche octogonale en pierre. La façade est malencontreusement couronnée d'un fronton du XVIIe siècle en style jésuite sous lequel s'ouvrent trois portes du XIIIe siècle, ornées de nombreuses sculptures malheureusement mutilées. *Notre-Dame du Mercadil* est une ancienne église du XIIIe siècle, convertie en boulangerie : les fenêtres en sont intéressantes. Les *remparts*, construits au XVe et au XVIe siècle,

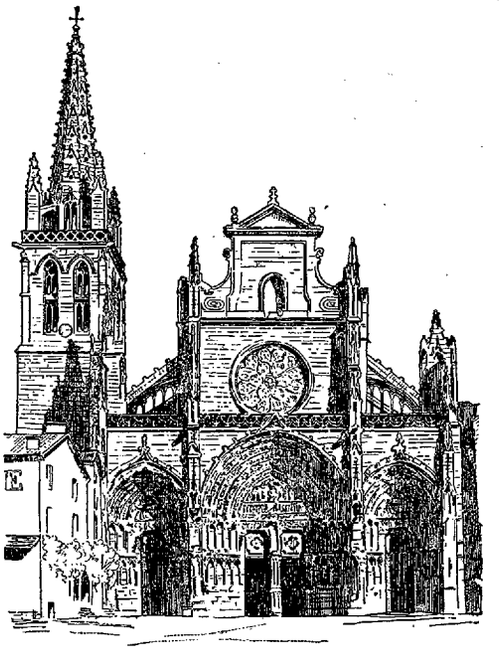

Cathédrale de Bazas.

sont en partie conservés; ils sont entourés de promenades plantées d'arbres. Les *maisons* du XVIe siècle sont assez nombreuses. Sur le territoire de la commune, on remarque en assez grand nombre des buttes artificielles, nommées *debises* dans la langue du pays. Les archéologues ne sont pas d'accord sur leur date et sur leur destination.

BAZAUGE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 303 hab.

BAZE (Jean-Didier), homme politique français, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 8 janv. 1800, mort à Paris le 15 avr. 1881. Avocat au barreau d'Agen, en 1821 il en fut plusieurs fois le bâtonnier. En 1830, il fut nommé adjoint au maire, mais commença presque immédiatement a faire de l'opposition dynastique au gouvernement de Louis-Philippe. Sept fois de suite, il fut élu commandant de la garde nationale. En 1848, il fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée Constituante le 5e sur 9 par 42,645 suffrages. Réélu le cinquième à la Législative, il fut appelé aux fonctions de questeur. Il votait ordinairement avec la droite mais se montrait intraitable pour le maintien des droits parlementaires de l'Assemblée. Dans la nuit du 1er au 2 déc. 1851, il fut arrêté dans son lit, conduit à Mazas, puis exilé. Il refusa sa grâce et ne rentra en France qu'à l'amnistie de 1859. Il se fit inscrire au barreau de Paris. En 1869, candidat de l'opposition, il échoua aux élections législatives dans le Lot-et-Garonne où il n'obtint que 7,543 voix sur 28,306 suffrages. Aux élections du 8 févr. 1871, il fut nommé représentant de ce département à l'Assemblée nationale le 2e avec 57,107 suffrages. Elu questeur à plusieurs reprises, il se fit remarquer par sa rudesse dans l'exercice de ses fonctions. Il fut porté sur la liste des républicains modérés lors de l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale. Il fut élu au troisième tour de scrutin par 345 voix sur 690 votants. Il fut le premier questeur du Sénat.

Louis Lucipia.

BAZEGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire; 295 hab.

BAZEILLES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Sedan; 1,374 hab. — Station du chemin de fer de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Est, sur la ligne de Charleville à Montmédy. — Les malheurs de Bazeilles lui ont valu une page tristement célèbre dans l'histoire de la guerre de 1870-71. Enveloppé dans les opérations militaires de la bataille de Sedan, ce bourg se trouva subitement le poste avancé de l'armée française de ce côté. Le 31 août 1870, la division d'infanterie de marine fut chargée de le défendre contre les troupes bavaroises, qui ne s'en emparèrent que le 1er sept., à onze heures du matin, après une lutte acharnée et meurtrière. En représailles, la population eut à subir de cruelles vexations de la part des vainqueurs; plusieurs habitants furent passés par les armes et le village incendié. Des 350 bâtiments qui le composaient, quatre ou cinq maisons seulement, situées à l'écart et servant d'ambulance à l'ennemi, furent épargnées (V. Sedan). — On remarque à Bazeilles le château dit *de Turenne*, où la tradition veut qu'il ait été allaité, et où il planta, croit-on, une rangée de tilleuls qui subsistent encore. — Filatures de laine, fabriques de ferronnerie, etc. A. Tausserat.

Bibl. : A. Lamour, *Bazeilles et Sedan;* Bruxelles, 1871, in-12. — L'abbé Eug. Laflon, *Tableau des derniers jours, de la fin désastreuse et du rétablissement de Bazeilles;* Charleville, 1875, in-12. — *Bazeilles* (Extraits du *Courrier des Ardennes*); Sedan, 1876, in-12.

BAZEILLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy; 210 hab.

BAZELAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de la Souterraine; 862 hab.

BAZEMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; 403 hab.

BAZEN ou BEESÉ BAZEN, roi d'Abyssinie, contemporain du Christ. Les différentes listes indigènes écrites en gheez, qui donnent la série des rois d'*Aksoum* (V. ce mot) depuis Ibn-el-Hakim, le prétendu fils de Salomon (V. Bilkis), jusqu'à Bazen sont d'accord entre elles, bien que variant sur les noms des monarques intermédiaires, pour mettre Bazen à la fin de la première période historique et pour placer en la 8e année de son règne la naissance du Christ. Cette concordance est d'autant plus à signaler qu'elle est rare pour d'autres événements dans les annales éthiopiennes; c'est ce qui met en relief, au milieu de l'incertitude de cette chronologie reculée, le nom de Bazen. — Le mot *beesé* qui se trouve devant d'autres noms de rois éthiopiens est une épithète qui paraît avoir le sens de « guerrier ». E. Drouin.

Bibl. : *Revue archéolog.*, 1882; *les Listes royales éthiopiennes.*

BAZENS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. du Port-Sainte-Marie; 532 hab.

BAZENTIN. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 256 hab.

BAZENVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 251 hab.

BAZET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. N. de Tarbes; 460 hab.

BAZEUGE (La). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat; 452 hab.

BAZIAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 417 hab.

BAZIANUS, docteur de l'école de Bologne; il a le premier reçu le ttire de *doctor utriusque juris*. Ses travaux ont porté sur les décrétales des papes. Il est mort en 1197.

Bibl. : Schulte, *Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts,* pp. 45 et 52.

BAZIAS (en allem. *Basiasch*). Ville de Hongrie, comitat de la Temes, sur la rive gauche du Danube. C'est la tête de ligne des chemins de fer autrichiens qui par Temesvar rejoint Budapest et Vienne. Elle possède également une importante station de la Compagnie de navigation danubienne. Aussi dans ces dernières années a-t-elle pris un développement considérable. Sa population est de 8,000 hab. Ils sont presque tous Allemands. Ils sont pour la plupart négociants en vins ou distillateurs. La ville a décliné depuis l'ouverture de la ligne Temesvar-Orsova. L. L.

BAZICALUVE (V. Bazzicaluva).

BAZICOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 134 hab. Réunie, en 1828, à Saint-Martin-Longueau, cette commune en a été séparée de nouveau en 1834. La terre de Bazicourt relevait de la châtellenie de Pont-Sainte-Maxence; elle fut incorporée, au xviiie siècle, au marquisat de Villette. Eglise moderne dans laquelle on voit plusieurs pierres tombales de la famille de Flavacourt qui a possédé cette seigneurie. C. St.-A.

BAZIÈGE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Montgiscard; 1,475 hab.

BAZIEN. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervilliers; 216 hab.

BAZILLAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens, sur l'Adour; 459 hab.

Histoire. — C'était une ancienne baronnie du comté de Bigorre, à laquelle étaient annexées les terres de Tostat, séjour ordinaire des seigneurs de Bazillac, Villenave, Marsac, Ugnoas, Chis ou Saint-Ferréol, Bazet, Dours, Castera, etc. — Parmi les seigneurs de la maison de Bazillac, on peut citer : *Bertrand*, baron de Bazilhac, qui souscrivit à la donation de Bernard, comte de Bigorre, à N.-D. du Puy au xie siècle. — *Bernard IIIe* du nom, qui soutint, en 1256, Gaston de Béarn contre Esquivat de Chabannes, comte de Bigorre. — *Vital* de Bazillac, qui servit en Portugal contre les Maures, vers 1282. — *Raymond Aymeric*, baron de Bazillac, soutint les droits de Constance de Béarn, en 1292. — Un baron de Bazillac fut chargé par le roi Jean le Bon, en 1361, de remettre au roi d'Angleterre la ville de Tarbes et le comté de Bigorre, en exécution du traité de Brétigny. — *Arnaud* de Bazillac, abbé de Saint-Pé de Générès, en 1446. — *Godefroy* de Bazillac, évêque de Rieux, à la fin du xve siècle; il accompagna à Rome le cardinal Pierre de Foix le jeune. — *Bernard IV*, baron de Bazillac, épousa Jacquette des Angles; son second fils *Pierre*, baron de Bazillac, épousa N. de Lévis et eut pour fils *Gaston*. Le fils de ce Gaston fut *Jean* de Bazillac, nommé en 1568 gouverneur du comté de Bigorre, qui prit une part active aux guerres de religion. — *Etienne*, baron de Bazillac, épousa Françoise de Lévis et mourut sans enfants mâles. Son oncle *Paul* de Bazillac lui succéda et mourut aussi sans enfants mâles. — Sa fille, *Catherine* de Bazillac, épousa, en 1624, Henri d'Audric, seigneur de Sévignac, qui fut tué à Nordlingen. Leur fils *Audric*, marquis de Bazillac, épousa Catherine de Castelnau-Laloubère. De ce mariage naquit *Paule* d'Audric, héritière, marquise de Bazillac, qui épousa le marquis de Monluc et en secondes noces le marquis de Lamothe-Gondrin, décédés tous deux sans enfants. — Bazillac et la plupart des terres qui composaient la baronnie dépendaient de la justice royale de Vic-Bigorre. Les armes de Bazillac sont : *Ecartelé, au 1 et 4 d'or au tourteau de gueules; au 2 et 3 d'or au lion d'azur.* Léon Cadier.

Bibl. : Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre;* Paris, 1823, 2 vol. in-8. — L'abbé Colomez, *Histoire de la province et comté de Bigorre,* publiée par l'abbé Duffau; Paris et Tarbes, 1886, in-8.

BAZILLE (Jean-François-Gaston), homme politique français, né à Montpellier le 29 sept. 1819. D'abord inscrit au barreau de cette ville, M. Bazille ne tarda pas à se vouer à l'étude des questions agricoles, et devint membre du conseil supérieur de l'agriculture et du commerce, président de la société d'agriculture de l'Hérault, et membre de la commission supérieure du phylloxera. Il fut élu sénateur de son département aux élections du 5 janv. 1879, le premier de la liste républicaine, par 281 voix sur 418 électeurs, et prit place dans les rangs de la gauche républicaine. Dès son entrée en fonctions, il remporta des succès de tribune en combattant victorieusement les attaques dirigées contre les élections de l'Hérault. M. Bazille est officier de la Légion d'honneur depuis le 2 fév. 1875. Il ne s'est pas représenté aux élections du 5 janv 1888. L. Lu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAZIN (Jean), homme politique et diplomate français, né à Blois le 25 sept. 1538, mort en 1592. Huguenot fervent, il était procureur du roi en la prévôté de Blois, en 1560, lors de la malheureuse échauffourée d'Amboise. Dans l'assemblée provinciale qui suivit de près cet événement, il prit la parole au nom du tiers-état et prononça un véritable réquisitoire contre les Guise. Poursuivi de ce chef par ceux-ci, qui allèrent même jusqu'à mettre sa tête à prix (1,300 écus) et à faire procéder contre lui par contumace, il parvint, non sans peine, à leur échapper. Réapparu sur la scène politique peu après la Saint-Barthélemy, il joua un rôle assez important dans les négociations qui provoquèrent l'élection de Henri d'Anjou au trône de Pologne (cf. Mémoires de Jean Choisnin de Châtelleraut ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Pologne, 1573 in-8). Il accompagna en Pologne Jean de Montluc, évêque de Valence, qui y était envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il le précéda même à Varsovie, dès le mois d'oct. 1572, et parvint à rallier une grande partie de la noblesse de ce royaume à la candidature du duc d'Anjou. Renvoyé une seconde fois en Pologne comme résident avant l'arrivée du nouveau roi, il demanda à plusieurs reprises son rappel, mais sans succès. Rentré enfin en France, il y fit profession ouverte de la religion réformée, mais, désireux de se soustraire aux persécutions dont on le menaçait, il finit par se retirer en Suisse en 1576 et y fut reçu bourgeois de la petite ville de Morges. R.

Bibl. : Haag, *la France protestante;* Paris 1886, nouv. éd.

BAZIN (Nicolas), graveur français au burin et éditeur, né à Troyes le 10 oct. 1633, mort dans la même ville en 1710. Elève de Claude Mellan, qu'il aida beaucoup dans ses travaux depuis 1681, il finit par abandonner la manière de son maître et par s'en créer une indépendante; mais l'habileté de son burin ne saurait racheter le manque de vie qui caractérise ses œuvres et qui dérive de son caractère placide et extrêmement dévotieux. Aussi bien les estampes à sujets pieux constituent-elles la majeure partie de son œuvre, qui comprend près de 190 pièces. « Il dessinait avec beaucoup de propreté et de patience, dit Mariette, mais il ne faut pas y rien chercher au delà. » De beaucoup supérieurs sont ses portraits, parmi lesquels : l'*Abbé de Rancé*, d'après H. Rigaud; *Louis XIV; Marie-Thérèse d'Autriche*, son épouse, d'après J. Le Febure; le *Grand Dauphin*, d'après J.-B. Martin, etc. Il introduisit dans le commerce des estampes un nouveau format, intermédiaire entre l'in-quarto et l'in-folio, format qui reçut son nom. G. P-I.

Bibl. : Mariette, *Abecedario.* — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Corrard de Briban, *les Graveurs troyens;* Troyes, 1868.

BAZIN (François), marquis de Baudeville, administrateur et diplomate français, dont la carrière se déroula pendant la deuxième moitié du XVII^e^ siècle. D'abord conseiller au Châtelet, puis au Grand Conseil, il devint maître des requêtes, en mai 1673, quelques mois avant son homonyme Louis Bazin, sieur de Bezons, avec lequel il a été quelquefois confondu. Intendant de l'armée du vicomte de Turenne, en 1675, il fut envoyé à Caen en la même qualité en 1676 et à Metz en 1677. Il fut aussi nommé à l'ambassade de Suède. On trouve en effet dans un manuscrit de Gaignères, conservé à la Bibliothèque nationale, une note en date du 3 avr. 1682, constatant que « ces jours derniers, le Roi nomma le sieur Bazin, maître des Requêtes, pour son ambassadeur auprès du roi de Suède, en remplacement du sieur de Feuquières », et une autre datée de Stockholm, le 30 sept. 1682, de laquelle il résulte que le « sieur Bazin partit de cette ville le 25 de ce mois, pour s'en retourner (en France) suivant l'ordre qu'il avait reçu, à cause qu'on ne lui a pas voulu accorder en cette court les honneurs qui ont toujours été rendus aux ambassadeurs du Roi très chrestien, en le faisant conduire par deux sénateurs à sa première audience publique ». R.

Bibl. : Bibliothèque nationale. Mss f. fr. 14018 (Biographie des Maîtres des requêtes, principalement pendant le règne de Louis XIV). — F. fr. 20979 (Collection Gaignières; Ambassadeurs). — F. fr. 22726.

BAZIN (Gilles-Augustin), médecin et naturaliste français, né à Paris, mort à Strasbourg en 1754. Il exerça la médecine avec succès dans cette dernière ville et cultiva avec ardeur les sciences physiques et naturelles. On lui doit : *Observations sur les plantes et leur analogie avec les insectes* (Strasbourg, 1741, in-8); *Traité de l'accroissement des plantes* (1743, in-8); *Histoire naturelle des abeilles* (Paris, 1744, 2 vol. in-12); *Lettres sur les polypes* (1745, in-12); *Abrégé de l'histoire des insectes*, etc. (Paris, 1747, 2 vol. in-12, d'après Réaumur); *Description des courants magnétiques* (Strasbourg, 1753, in-4). Dr L. Hn.

BAZIN (Jacques-Ricomer), publiciste français, né au Mans en mars 1771, mort le 20 janv. 1820. Révolutionnaire ardent, il avait vingt-deux ans lorsqu'il se fit recevoir membre de la Société populaire du Mans, où il compta bientôt de nombreux partisans parmi ses jeunes concitoyens, grâce aux doctrines nouvelles qu'il professait et qu'il défendait avec une chaleureuse éloquence. Persuadé que beaucoup d'hommes en vue ne pourraient se dégager, malgré leurs violents efforts, des traditions monarchiques et des préjugés sociaux, dont ils avaient été si longtemps victimes, il voulait que l'on comptât exclusivement sur sa génération pour que la France devînt réellement républicaine. Garnier (de Saintes), envoyé par la Convention dans la Sarthe, était un homme au-dessous de sa tâche, qui fatigua vite les habitants par des vexations inutiles. On prétend même qu'il se rendit coupable de malversations. Bazin, nommé agent national du district du Mans, entama la lutte courageusement contre le commissaire et la Convention. Le proconsul fit arrêter Bazin et onze membres de son club. Les prisonniers furent envoyés à Paris. Garnier déploya une grande activité pour perdre ses adversaires. Grâce à des promesses ou à des menaces, suivant les circonstances, il fit signer par les administrateurs et par quelques citoyens un acte d'accusation contre les douze membres de la Société Populaire. Il adressa cette pièce à la Convention en prétendant que le complot du Mans se rattachait à la conspiration de Danton et Philippeaux. Garnier, qui croyait déjà triompher, s'écria en public : « A l'heure qu'il est, peut-être, Bazin et ses complices paient de leur tête le crime d'avoir égaré le peuple. » Il arriva, au contraire, que les « bazinistes » furent acquittés par le tribunal. Pourtant, ils ne furent rendus à la liberté qu'après le 9 thermidor. Bazin revint au Mans où on l'acclama. Il ne pouvait approuver les hommes qui avaient pris le pouvoir. Tout en condamnant le régime de la terreur, il voyait dans le nouveau gouvernement une faiblesse qui pouvait devenir fatale à la France. Le Cercle constitutionnel remplaça la Société Populaire. Bazin, qui avait fondé un nouveau journal, se vit saisir ses presses et eut à subir de nouvelles persécutions de la part du Directoire. Le Cercle du Mans fut fermé en même temps que les cercles de Blois, de Vendôme et de Paris.

Bazin retourna à Paris où il fonda le *Démocrate* qui fut bientôt supprimé. La nomination de Sieyès acheva d'exaspérer le publiciste; il l'attaqua violemment dans une lettre adressée aux Cinq-Cents, quelque temps avant le 18 brumaire. Bazin fut forcé d'abandonner la politique militante. Il voulut se consacrer à l'enseignement et on le trouva bientôt à la tête d'un pensionnat à Versailles. Il voulait former ses élèves suivant ses principes; mais le premier consul ne lui en laissa pas le temps. D'ailleurs, l'école fut peu fréquentée; elle ferma ses portes au bout de dix-huit mois d'existence. Bazin reprit sa plume. Une pétition au tribunal sur les *arrestations arbitraires, les actes illégaux de bannissements*, etc., le désignèrent plus clairement encore à Bonaparte. Il rencontra le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général Malet et se lia avec lui au moment de la fameuse conspiration qui échoua. Bazin fut arrêté comme complice du général. Il resta prisonnier pendant plus d'un an. Il n'y avait pas de preuves contre la majorité des accusés. On garda Malet et ses amis intimes ; mais on accorda la liberté provisoire aux autres citoyens compromis, en leur imposant l'obligation de se retirer à trente lieues de Paris. On leur laissait le choix de la ville. On les astreignit en outre à la surveillance de la police pendant un temps indéterminé. Bazin avait annoncé qu'il résiderait à Rouen. Il ne se rendit pas dans cette ville dans les délais prescrits et il dut se cacher pour éviter une nouvelle arrestation ; mais découvert dans sa retraite par un agent secret attaché à ses pas, on s'empara de lui de nouveau. Il fut transféré à Ham. En 1814, quand les alliés, qui avaient envahi la France, approchèrent de la Picardie, on fit évacuer le fort, et les prisonniers furent rendus à la liberté. Bazin vit avec une douleur résignée le retour des Bourbons, mais il ne se désespéra pas. Louis XVIII octroya la Charte. Nous devons dire que Bazin crut à la sincérité du roi. Il reconnut bientôt son erreur et se lança une fois de plus dans l'opposition. Au retour de l'île d'Elbe, il combattit sous les drapeaux de Napoléon, qui l'avait tant persécuté. Après la capitulation de Paris, lorsque les troupes françaises se retirèrent derrière la Loire, Bazin se rendit à Orléans. Il fit un appel aux armes, dans le but de provoquer une insurrection nationale contre les ennemis qui allaient se cantonner dans le pays. Le plan consistait en premier lieu à enlever un parc d'artillerie que les Prussiens avaient laissé dans un terrain marécageux. Bazin ne put décider ses partisans à tenter ce suprême effort. Il fut poursuivi ainsi que Huet-Perdoux, le typographe qui avait imprimé l'adresse révolutionnaire. Tous deux furent acquittés, Bazin parce que l'on ne put prouver que le projet avait reçu un commencement d'exécution, Huet-Perdoux, comme ayant agi sans discernement. Bazin rentra dans sa ville natale. Il composa pour le peuple des brochures politiques qu'il vendait 15 et 30 cent., devançant ainsi le *Pamphlet des Pamphlets* de P.-L. Courier. Ces opuscules obtinrent le plus vif succès. En 1816, le tribunal correctionnel du Mans condamna l'auteur à la prison et à l'amende, mais la cour royale d'Angers l'acquitta, malgré les conclusions virulentes du procureur général. C'est que le talent si fin et si original de Bazin lui permettait de se défendre victorieusement. Nulle violence caractérisée dans son style, mais une ironie puissante et une passion contenue qui ne tombaient pas sous l'application brutale du code. La souplesse de sa plume, son esprit acéré, sa logique implacable désarmaient les magistrats éclairés qui ne pouvaient trouver de crimes dans cette haine élégante et frondeuse, presque aristocratique. Malgré l'acquittement, le préfet d'Angers fit reconduire le prévenu en prison, au mépris de la loi, et sous le prétexte que les libéraux préparaient une ovation séditieuse à l'écrivain. Il fallut que le président de la cour royale intervînt avec une dignité et une fermeté des plus louables, pour qu'on procédât à la levée d'écrou. Par une dernière vengeance mesquine, Bazin fut placé sous la surveillance de la police et obligé de se rendre tous les jours, à midi, à la Préfecture. Il n'en continua pas moins ses publications que les républicains s'arrachaient.

En 1820, il fit jouer au théâtre du Mans une de ses pièces qui avait été créée à Paris, à l'Ambigu, en 1803, avec succès. Cette pièce s'appelait *Jacqueline d'Olzbourg*. A la deuxième représentation, un jeune officier, dont la conduite est restée énigmatique, insulta Bazin et le provoqua. Les pourparlers entre les témoins furent assez longs. Une rencontre fut décidée. Bazin, blessé mortellement, expira bientôt. Telle fut la fin d'un des pamphlétaires les plus brillants de ce siècle. Nous n'avons pas à revenir sur la caractéristique du talent de l'écrivain. Ajoutons pourtant que son tempérament nerveux lui faisait quelquefois abuser des personnalités et que sa prose porte trop souvent la marque d'une improvisation hâtive. Il est vrai que cette précipitation met davantage en relief ses qualités primesautières et son admirable bon sens. Sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, Bazin fut toujours sur la brèche pour défendre la liberté. Les obsèques eurent lieu la nuit, aux flambeaux. Les prêtres refusèrent d'accompagner le corps. Bazin a laissé, outre ses pamphlets réunis, la plupart sous le titre *le Lynx* (Paris, 1814) et suite du *Lynx* (Paris, 1817, in-8 : 1° *Charlemagne*, tragédie nationale en 5 actes (1807) ; 2° *Lettres françaises* (1807), 45 nos in-8 ; 3° *Lettres philosophiques* (1814), 8 livraisons in-18 ; 4° *Séide* (1816), nouvelle ; 5° *Voltaire et Rousseau* « conte si l'on veut » (1817), in-8. Sauf le *Lynx*, les œuvres de Bazin furent éditées au Mans.

Louis Launay.

BAZIN (Pierre-Joseph), peintre et graveur français, né en 1797 à Paris, où il est mort en 1866. Frère de Charles-Louis Bazin, il fut comme lui élève de Girodet ; il peignit surtout le portrait en miniature. Il en exposa plusieurs aux Salons de 1822 et 1824 ; à ce dernier Salon figura aussi sa gravure de la *Communion de la reine à la Conciergerie*, faite en collaboration avec Civeton. Au Salon de 1836, il parut encore avec *Hébé*, dessin d'après F. Gérard.

Ad. T.

BAZIN (Antoine-Pierre-Louis), sinologue, né à Saint-Brice (Seine-et-Oise) le 26 mars 1799, mort en janv. 1863. Il fit le cours de chinois vulgaire à l'Ecole des langues orientales vivantes. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Théâtre chinois ou choix de pièces composées sous les empereurs mogols* (Paris, 1838, in-8) ; *le Pi-pa-ki, ou l'histoire du Luth, drame chinois de Kao-tong-Kia, trad. en franç.* (Paris, 1841, in-8) ; *le Siècle des Youen, ou tableau historique de la littérature chinoise depuis l'avènement des empereurs mogols jusqu'à la restauration des Mings* (Paris, 1850, in-8) ; *Grammaire mandarine, ou principes généraux de la langue chinoise parlée* (Paris, 1856, in-8). Il a collaboré activement au *Journal asiatique*.

BAZIN (Charles-Louis), peintre, sculpteur et graveur français, né en 1802 à Paris, où il est mort en 1859. Frère de Pierre-Joseph Bazin, il étudia sous la direction de Girodet-Trioson et de F. Gérard. Son nom est mentionné pour la première fois dans les catalogues du Salon en 1822 ; il exposait un *Portrait de femme*. Au Salon de 1831, avec une petite scène de genre, *la Toilette*, il exposait des lithographies. Depuis ces débuts, il produisit un grand nombre de tableaux d'histoire et de genre, des portraits et des gravures ; son nom figure à presque tous les Salons. Parmi cette quantité d'ouvrages, citons : *Noureddin et la belle Persane ; la Fiancée de Lammermoor* (S. 1833) ; portraits-lithographies de patriotes polonais : *Albert Gzymala*, référendaire du royaume de Pologne ; *Vincent Matuszewickz*, l'un des chefs de l'insurrection lithuanienne ; *Stempkovoski* s'échappant de Sibérie par le secours d'un capucin (S. 1833) ; *Portrait de M. César Moreau, de Marseille, consul de France*, fondateur de l'académie de l'Industrie française et de la Société de statistique universelle (S. 1834) ; *J.-J. Rousseau chez Mme Basile* (S. 1837) ; *Azem et la reine des Génies* (S. 1838) ; portraits-lithographies de la *princesse Czartoryska* et de la *comtesse Malachovoska* ; *Pierre le Grand en France* (S. 1842) ; *Louis XIV et Mme de Maintenon* (S. 1844) ; *la Jeune fille au lézard* (S. 1846, réexposé en 1855) ; *Portrait de M. Levassor, artiste du Palais-Royal* (S. 1847) ; les portraits de *M. de Larochejacquelein* (S. 1848, réexposé en 1855) et de *M. Panseron*, professeur au Conservatoire (S. 1851) ont été exécutés au pastel. Parmi ses dessins, dans la manière élégante et vaporeuse de Girodet, on doit citer : *Rêverie* (S. 1852, réexposé en 1855, actuellement au musée de Rouen). Parmi ses œuvres de sculpture, le buste en bronze de *M. Olivier de Baureyard* est un des plus remarquables. C.-L. Bazin a gravé un assez grand nombre d'eaux-fortes d'après F. Gérard, pour la publication de l'œuvre de cet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

artiste. Il a encore exécuté des peintures murales dans l'église de Gray : un *Saint Claude*, et dans l'église de Coulommiers : une *Sainte Philomène*. Cet artiste avait reçu une médaille de troisième classe en 1844 et une de seconde classe en 1846. Ad. T.

BAZIN (Antoine-Pierre-Ernest) médecin français, né le 20 fév. 1807 à Saint-Brice-sous-Bois, près Montmorency (Seine-et-Oise), mort le 14 déc. 1878. Fils et petit-fils de médecin, Bazin n'eut pas d'hésitation sur le choix de sa carrière et, dès le début de ses études, marqua sa place au premier rang. Interne, en 1828, à l'âge de vingt et un ans, lauréat des hôpitaux (médaille d'or) en 1832, il fut reçu docteur au mois d'août 1834, puis nommé médecin du bureau central en 1836, à l'âge de vingt-neuf ans. Moins heureux à la Faculté, il y subit, malgré de brillantes épreuves, deux échecs successifs au concours de l'agrégation. Après avoir dirigé un service à l'hôpital de Lourcine (1841), puis à l'hôpital Saint-Antoine (1844), il fut appelé par le hasard des mutations à l'hôpital Saint-Louis, où il avait été l'interne de Biett et où il devait devenir lui-même un des maîtres les plus éminents.

Depuis le commencement du siècle, deux écoles, celle de Willan et celle d'Alibert, s'étaient disputé à Paris la prééminence sur le terrain dermatologique. Lorsque Bazin entra à l'hôpital Saint-Louis (1847), Alibert était mort depuis plus de dix ans et sa méthode n'avait pu lui survivre. L'enseignement des maladies de la peau, représenté alors par Gibert, Devergie et Cazenave, n'était plus guère qu'un écho des doctrines willaniques. L'esprit indépendant de Bazin sut ouvrir des voies nouvelles à la science ; après trois années de méditations et de recherches, le médecin de Saint-Louis inaugura des leçons dont les plus importantes ont été publiées et qui, malgré des lacunes, forment, dans leur ensemble, l'œuvre la plus importante qui soit sortie jusqu'à ce jour de l'enseignement de Saint-Louis.

La classification de Willan, basée comme celle de Plenck, sur l'aspect des lésions, n'en indiquait que l'ordre et le genre ; celle d'Alibert, au contraire, visait surtout la maladie sans tenir compte des symptômes. Rapprocher l'une de l'autre les différentes classifications, montrer les mérites et l'utilité de chacune d'elles, faire comprendre le lien qui les unit, tel fut d'abord le but que se proposa Bazin dans ses leçons. Quant à sa propre doctrine, elle repose essentiellement sur une distinction absolue entre la *maladie*, état de l'être qui souffre, et l'*affection*, état ou modification morbide soit de l'organe, soit de la fonction. La maladie est, pour Bazin, une perturbation de tout l'organisme, un désordre général déterminant les affections, c.-à-d. les états morbides locaux. La peau n'étant, en somme, qu'un organe, ne peut avoir, d'après ce système, des maladies spéciales ; il n'y a que des affections cutanées. Mais la même forme morbide élémentaire sert le plus souvent de traduction à plusieurs maladies différentes; de là des affections communes ou génériques qui ressortissent à la séméiotique, et des affections particulières ou espèces qui font partie du domaine de la nosographie.

Bazin range les affections de la peau en trois grandes catégories : la première est constituée par les affections de cause externe (parasitaires, artificielles ou mécaniques) ; la deuxième comprend les affections de cause interne, subdivisées elles-mêmes en trois classes : les éruptions fébriles, les éruptions diathésiques (tuberculeuses, cancéreuses, etc.), et les affections cutanées d'origine constitutionnelle (arthritis, herpetis, syphilis, etc.) ; la troisième classe est formée par les difformités de la peau congénitales ou acquises.

Parmi les œuvres de Bazin, il faut citer : sa remarquable thèse de doctorat sur les *Lésions du poumon considérées dans les fièvres dites essentielles* (21 août 1834); un mémoire sur l'*Acné varioliforme* (1851), travail hâtif, de valeur secondaire; ses *Recherches sur la nature et le traitement des teignes*, base de tous les travaux ultérieurs sur la matière (1853) ; ses études magistrales sur la *Scrofule* (1856, 2e éd., 1861) ; ses études sur les *Affections cutanées parasitaires*, dans lesquelles il établit définitivement sa doctrine sur ce point (1re éd., 1858, 2e éd.. 1842) ; ses leçons sur la *Syphilis et les Syphilides* (1re éd., 1859 ; 2e éd. 1866) ; ses leçons sur les *Affections cutanées de nature arthritique et dartreuse* (1re éd., 1860 ; 2e éd. 1868) ; ses *Leçons sur les affections génériques de la peau*, œuvre de critique et chef-d'œuvre de clinique (1862-1867) ; ses leçons sur les *Affections cutanées artificielles, la lèpre, les diathèses, les difformités* (1862) ; enfin, une étude sur le traitement des maladies chroniques en général et des affections de la peau en particulier par l'emploi comparé des eaux minérales (1870). Bazin a, de plus, rédigé jusqu'à l'époque de sa mort, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, des articles dermatologiques qui feront longtemps autorité. Pendant les premières années de sa carrière, il s'était essayé dans la presse médicale en fondant coup sur coup deux publications qui n'eurent, pour différentes raisons, qu'une existence éphémère : l'*Institut médical*, journal scientifique et littéraire, in-fol., juillet à novembre 1839, et le *Répertoire des études médicales* dont six livraisons seulement ont paru (1848).

Dr A. Pignot.

BAZIN (François-Emmanuel-Joseph), musicien français, né à Marseille le 4 sept. 1816, mort à Paris le 2 juil. 1878. Il entra au Conservatoire de Paris le 18 oct. 1834, et y travailla sous Dourlen, Lecouppey, Benoît, Berton et Halévy. En 1836, 37 et 39, il obtint des prix d'harmonie et d'accompagnement, d'orgue, de contre-point et de fugue. Au concours de composition de 1839, sa cantate emporta le second prix. En 1840, sa cantate, *Louise de Montfort*, eut le premier prix au concours de l'Institut et fut exécutée en séance publique. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il écrivit une messe solennelle, exécutée à Saint-Louis-des-Français en 1842 et 43, un psaume *(Super flumina Babylonis)* et un oratorio (*la Pentecôte)*. Bazin a professé tour à tour le solfège et l'harmonie au Conservatoire. Voici la nomenclature de ses opéras ou opéras-comiques depuis 1845, avec leurs dates de représentation : *le Trompette de M. le prince* (1846) ; *le Malheur d'être jolie* (1847) ; *la Nuit de la Saint-Sylvestre* (1849) ; *Madelon* (1852) ; *Maître Pathelin* (1856) ; *les Désespérés* (1859) ; *le Voyage en Chine*, son œuvre la plus connue (1865) ; *l'Ours et le Pacha* (1869). Parmi les ouvrages non représentés de Bazin, on cite *la Belle au bois dormant*, *Mascarille*, et *Marionne*. On doit aussi à ce compositeur de nombreux chœurs orphéoniques, d'un mérite réel, et un *Cours d'harmonie théorique et pratique* qui a joui d'une grande réputation. A. E.

BAZIN (Armand), agronome, né au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) en 1817, mort le 12 janv. 1855. Fils du fondateur des établissements agricoles et charitables du Mesnil-Saint-Firmin, Armand Bazin s'occupa surtout de mécanique agricole et perfectionna la charrue fouilleuse pour les labours profonds. Il étudia aussi la fécondation du blé et du chanvre sur lesquels il publia des travaux intéressants ; l'entomologie agricole lui doit de précieuses recherches et il fut un des premiers agronomes qui aient distillé le sorgho et le topinambour. Il a publié de nombreux articles sur tous ces sujets dans l'*Echo du monde savant* (1840) ; le *Cultivateur* (1842, 1847) ; le *Cosmos* (1854) ; et le *Journal d'agriculture pratique* (1854), etc.

C. St-A.

BAZIN (François), géographe, né à Paris le 11 fév. 1830, professa l'histoire au lycée Charlemagne et au collège de Soissons, et fut, de 1857 à 1885, professeur de géographie à l'école Turgot. Parmi ses ouvrages, qui ont beaucoup contribué au développement des études géographiques en France, nous citerons : l'*Atlas spécial de la France* (1853), en collaboration avec M. Félix Cadet ; *les Grandes Routes commerciales du monde* (1864) ; l'*Atlas de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

géographie moderne (1865) ; la *Géographie agricole de l'Europe* (1867) ; l'*Etude sur les grands bassins de la France* (1874) ; la *Géographie agricole, industrielle et commerciale des cinq parties du monde*. — M. Bazin a été lieutenant de francs-tireurs dans la guerre de 1870-71 et a pris part à la défense de Châteaudun et à plusieurs combats (Coulmiers, Patay, Orléans, etc.). Camille KOECHLIN.

BAZIN (Thomas), évêque de Lizieux (V. BASIN).

BAZINCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 446 hab.

BAZINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton d'Ancerville ; 288 hab.

BAZINE (V. BASINE).

BAZINGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, canton de Marquise ; 312 hab.

BAZINGHEN (François-André ABOT DE) (V. ABOT).

BAZINVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Blangy ; 324 hab.

BAZIRE (Claude), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né à Dijon en 1764, mort sur l'échafaud le 16 germinal an II (5 avr. 1794). Elevé par les oratoriens, il fut d'abord avocat, puis commis aux archives des Etats de Bourgogne. Il fut nommé, en 1790, membre du directoire du district de Dijon, et élu, en 1791, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale. Il se fit remarquer tout de suite par son ardeur patriotique et son hostilité contre la cour. Il s'opposa à ce qu'on revînt sur le décret qui bannissait les mots *sire* et *majesté* du cérémonial à observer lorsque le roi paraissait à l'Assemblée. Il demanda la suppression des costumes religieux en même temps qu'il proposait de faciliter l'exercice de tous les cultes. Plein de courage et de générosité, il protesta contre une pétition qui imputait aux amis des noirs tous les désastres des colonies. Elu, le 9 mars 1792, membre de la commission des douze, il vota le séquestre des biens des émigrés. Il attaqua vivement le ministre Narbonne au sujet du retard apporté à la sanction du décret concernant le recrutement de l'armée. Il s'opposa à un projet d'adresse au roi et dénonça le comité autrichien qui siégeait aux Tuileries. A la même époque, il appuya la proposition d'une amnistie pour les délits commis à Avignon lors de la réunion du Comtat Venaissin à la France. Le juge de paix Etienne de La Rivière ayant lancé contre lui et contre ses amis Chabot et Merlin (de Thionville) un mandat d'amener, l'Assemblée décréta La Rivière d'accusation et l'envoya à Orléans pour être traduit devant la haute cour nationale. Bazire dénonça la garde du roi et proposa son licenciement. Le 20 juin 1792, il fit décréter que la séance de l'Assemblée ne serait levée que lorsque la tranquillité serait rétablie. Il demanda un décret d'accusation contre La Fayette et réclama la déchéance du roi. Mais c'est lui qui sauva les Suisses prisonniers dans la journée du 10 août, en faisant décréter qu'ils étaient sous la sauvegarde de la loi. C'est à lui aussi qu'on doit la prohibition des inhumations dans les églises. Après la victoire du peuple, il prouva, d'après les pièces trouvées au château, que le roi avait à sa solde une maison militaire en résidence à Coblentz. Commissaire de l'Assemblée dans les journées de septembre, il fit tous ses efforts pour empêcher les massacres.

Elu par son département à la Convention, Bazire fit un rapport sur la situation de Paris. Il proposa de déclarer la République en état de révolution jusqu'à la paix générale. Il s'opposa à l'ajournement du procès du roi. Il vota la mort de Louis XVI, demanda et obtint l'arrestation de Custine. Il poussa l'esprit de parti jusqu'à dénoncer les chefs de la Gironde. Au 31 mai, il proposa à la Convention de fraterniser avec les troupes armées qui entouraient les Tuileries. Envoyé en mission dans le dép. des Bouches-du-Rhône, il fit ordonner à son retour la réorganisation des comités révolutionnaires de Paris et l'arrestation des suspects. Il présenta un rapport sur la conspiration dont les départements de l'ancienne Bretagne avaient été le théâtre, appuya le décret qui prohibait les sociétés populaires de femmes, et eut la singulière idée de demander qu'il fût ordonné aux républicains de se tutoyer. Bazire, qui appartenait au parti dantoniste, comprit qu'il était temps de s'arrêter. Déjà, dans le comité de sûreté générale dont il faisait partie, il avait plaidé la cause de l'humanité. Bientôt après, il condamna hautement le système de terreur et d'oppression dont la France était victime. Dénoncé aux Jacobins, il fut arrêté et accusé de complicité avec Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), Chabot, Fabre d'Eglantine pour la ténébreuse affaire de la falsification d'un décret relatif à la Compagnie des Indes. Il est certain aujourd'hui que Julien, Chabot et Delaunay reçurent de l'argent du baron de Batz d'Espagne et d'autres agioteurs. Bazire fut coupable de légèreté et d'imprudence ; quant à Fabre d'Eglantine, son innocence a été clairement établie. Traduit devant le tribunal révolutionnaire en même temps que Danton et Camille Desmoulins, Bazire fut, comme eux, condamné à mort et exécuté le 5 avr. 1794. Il avait à peine trente ans. Son désintéressement et sa probité étaient extrêmes. Il avait sacrifié sa fortune à la chose publique. En l'an V, le Corps législatif accorda une pension à sa veuve. Lucien DELABROUSSE.

BAZIRE-DESFONTAINES, officier de marine. Entré dans la marine comme volontaire en 1776, il fut promu lieutenant de vaisseau auxiliaire deux ans après. Il servit en cette qualité sous les ordres de Suffren dans la mer des Indes ; il fut nommé lieutenant de vaisseau à son retour en France. En 1792 l'amiral Villaret-Joyeuse le prit comme capitaine de pavillon ; commandant le vaisseau *la Montagne*, il prit part aux sanglantes journées de prairial an II, pendant lesquelles il trouva la mort, frappé par un boulet ennemi.

BAZLEY (sir Thomas), économiste anglais, né à Gîlnow, près Bolto, en 1797, mort à Londres le 17 mars 1885. Il dirigea à Manchester une importante maison de commerce, fut un des premiers membres de l'association contre les lois de douanes sur les blés, et participa à la campagne libre-échangiste de Liverpool avec R. Cobden et J. Brooks. En 1858, Manchester le députa au Parlement où il s'occupa de questions économiques. Il fut constamment réélu jusqu'en mars 1880, époque à laquelle il rentra dans la vie privée. Il avait été créé baronnet en oct. 1869.

BAZOCHE (V. BASOCHE).

BAZOCHE-GOUET (La) *(Basochia)*. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon ; 1,962 hab. Le surnom de cette localité provient de Guillaume Gouet qui en était seigneur vers 1050. La Bazoche était une des cinq baronnies du Perche-Gouet, vassales de l'évêché de Chartres. De 1790 à 1801 cette localité fut le chef-lieu d'un canton. *L'église* paroissiale était autrefois celle d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Pontlevoy ; c'est un édifice du XIIIe siècle dominé par un clocher élevé ; il y reste de beaux vitraux et une chaire assez curieuse. La *chapelle des bois* est aussi une construction du XIIIe siècle. Plusieurs maisons remontent au XVIe siècle. Fabriques de chapeaux et de chandelles.

BAZOCHES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 318 hab.

BAZOCHES ou **BAZOCHES-SUR-LE-BETZ.** Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 482 hab.

BAZOCHES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 282 hab.

BAZOCHES-EN-DUNOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 614 hab.

BAZOCHES-EN-HOULME. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 794 hab.

BAZOCHES-EN-MORVAND. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Lormes ; 705 hab.

BAZOCHES-LES-BRAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine ; 710 hab.

BAZOCHES-LES-GALLERANDES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville ; 1,163 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BAZOCHES-LES-HAUTES. Com. du dép. de l'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 488 hab.

BAZOCHES-MONTPINÇON (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. E. de Mayenne ; 271 hab.

BAZOCHES-SUR-HOÈNE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne ; 1,164 hab. L'église actuelle est du XVII^e^ siècle ; mais elle a remplacé une église du XI^e^ siècle qui s'écroula presque entièrement à la fin de 1561. De cette église primitive, outre des fragments de mur, il reste un portail décoré de billettes, de têtes plates et de zigzags et flanqué de colonnes à chapiteaux historiés de feuillages, le tout du pur style roman. Jules GAUTIER.

BAZOGE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny ; 324 hab.

BAZOGES-EN-PAILLERS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Saint-Fulgent ; 1,007 hab.

BAZOGES-EN-PAREDS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de la Châtaigneraie ; 1,997 hab.

BAZOILLES. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 427 hab.

BAZOILLES-ET-MÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 268 hab.

BAZOIS. Ancien pays de la France qui formait la partie orientale de la province du Nivernais, arr. actuel de Château-Chinon (Nièvre). Son nom s'est conservé réuni à celui de deux des principales localités qu'il comprenait et qui étaient Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et Mont-en-Bazois.

BAZOLLES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois ; 1,015 hab.

BAZOQUE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 345 hab.

BAZOQUE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 271 hab.

BAZOQUES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville ; 312 hab.

BAZORDAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 571 hab.

BAZOT (Étienne-François), littérateur français, né à Château-Chinon (Nièvre) le 13 mars 1782. Destitué en 1816, pour ses opinions politiques, d'un emploi de sous-chef dans un ministère, bien qu'il eût publié la même année des *Hommages poétiques à la famille royale* (in-12), il écrivit tour à tour le *Trésor des Ménages* ou *Récits de bonnes fortunes... des époux veufs, veuves*, etc. (1818, in-18), et des *Historiettes et Contes à ma petite fille et à mon petit garçon* (1824, in-18). Auteur d'un *Eloge de l'abbé de l'Epée* (1819), Bazot a donné un *Manuel du franc-maçon*, souvent réimp., un *Tableau historique de la Franc-Maçonnerie* (1836, in-8), de *Nouvelles chansons maçonniques* (1839, in-18), et des *Contes maçonniques* (1846, in-12). Il a, de plus, fondé les *Annales des bâtiments et de l'industrie française* (1817-1824) et dirigé la *Biographie nouvelle des Contemporains* (20 vol. in-8). Citons à part deux petits volumes que les curieux consultent encore : *Nouveau conducteur des étrangers dans Paris depuis la Restauration* (1816, in-18), et les *Cafés de Paris...* « par un flâneur patenté » (1819, in-18). M. Tx.

BAZOUGE-DE-CHÉMÉRÉ (La). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay ; 1,151 hab.

BAZOUGERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay ; 1,198 hab.

BAZOUGES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier ; 1,616 hab.

BAZOUGES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de la Flèche, sur le Loir ; 1,727 hab. Station du chem. de fer de l'O., ligne de la Flèche à Angers. Eglise romane du XI^e^ siècle ; voûte en bois avec peintures du XV^e^. Château es XV^e^ et XVI^e^ siècles avec quelques parties plus anciennes. Cultures principales : vigne et chanvre. — Les vins rouges de Bazouges sont très estimés dans le département. Jules GAUTIER.

BAZOUGES-DES-ALLEUX. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. E. de Mayenne ; 617 hab.

BAZOUGES-DU-DÉSERT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Souvigné-du-Désert ; 1,753 hab.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain, sur une colline ; 3,941 hab. Localité ancienne, dont beaucoup de maisons remontent au moyen âge. *Eglise* gothique du XIV^e^ siècle, restaurée de nos jours, qui a conservé un intéressant bénitier orné de sculptures, et une verrière remontant à l'époque de sa construction. Sur le territoire de Bazouges est le *château de la Balue*, dépouvu de caractère, mais dans une situation admirable ; une avenue le réunit à la belle *forêt de Villequartier* (980 hect.). Carrières de granit, cidre et beurre estimés.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. d'Hédé ; 978 hab.

BAZTAN (V. BASTAN).

BAZUEL. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau ; 1,026 hab.

BAZUGUES-MONTSAURIN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 175 hab.

BAZUS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc ; 326 hab.

BAZUS-AURE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; 200 hab.

BAZUS-NESTE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de la Barthe-de-Neste ; 201 hab.

BAZZACCO (V. PONCHINO).

BAZZANI (Giuseppe), peintre italien, né à Mantoue vers 1690, mort le 17 août 1769. Il fut élève de Giovanni Canti, mais étudia surtout Paul Veronèse et Rubens dont il s'inspira assidument. Beaucoup des nombreuses peintures qu'il exécuta à Mantoue ont été détruites à la fin du siècle dernier ; on y conserve pourtant encore la Santa-Barbara, Saint-Eloi, Saint-Pierre et dans quelques autres églises plusieurs compositions religieuses de sa main. Il fut directeur de l'Académie mantouane des arts.

BIBL. : L. VOLTA, *Biografia dei Mantovani illustri nelle scienzie, lettere ed arti..... (accresciuta, corretta e riordidnata da Mainardi)* ; Mantoue, 1844, in-4.

BAZZANI (Gaspard), peintre de perspectives et ornemaniste italien, né à Reggio en 1701, mort en 1780. Il travailla beaucoup pour le duc de Modène et décora à fresque, dans le goût du temps, un grand nombre d'édifices publics et privés à Reggio, Parme, Bologne, Ferrare et Sienne.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Notizie de' pittori, scultori, incisori e architetti degi stati di Modena* ; Modène, 1786, in-4.

BAZZI (Giovanni Antonio dei), surnommé le *Sodoma*, peintre italien, né à Verceil (Piémont) vers 1477, mort à Sienne le 15 fév. 1549. On l'a rangé tantôt dans l'école lombarde, tantôt dans l'école siennoise, selon qu'on a considéré davantage ses origines artistiques ou l'importance du rôle qu'il a joué à Sienne. Il fut un des plus brillants représentants de la Renaissance dans la première moitié du XVI^e^ siècle ; pour s'élever et surtout pour se maintenir au premier rang, le caractère lui fit défaut bien plus que le génie. Il était fils aîné d'un simple cordonnier, Giacomo di Antonio dei Bazzi (et non Razzi, comme on l'a imprimé longtemps), qui eut sans doute le mérite de pressentir de bonne heure la vocation de son fils, puisque, par contrat passé le 28 nov. 1490, il le mettait, pour sept ans, selon la coutume, en apprentissage chez Martino Spanzotti, maître peintre-verrier de Verceil ; il s'engageait à verser une somme de cinquante florins milanais et le maître devait, en retour, apprendre à son élève l'art de la peinture, la peinture sur verre et tous les autres arts qu'il connaissait, le loger, le nourrir, lui fournir des habits, à l'exception du linge de corps, et entretenir le trousseau

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui lui était constitué le jour du contrat et qui consistait en un vêtement long, deux camisoles et trois paires de chaussettes. — De ces années d'apprentissage, nous ne pouvons rien savoir. Quand il sortit de l'atelier de son maître, le jeune artiste avait perdu son père ; rien ne le retenait à Verceil, où il n'avait sans doute plus rien à apprendre ; il se mit en route pour Milan, probablement au commencement de 1498. — Léonard de Vinci y travaillait encore à la *Cène* du réfectoire de Santa-Maria delle Grazie, commencée depuis 1496 ; il n'est pas douteux que le nouveau venu ne se mît immédiatement sous sa direction, ou qu'il subît en tout cas profondément son influence. Les renseignements précis font malheureusement défaut pour cette période. Vers la fin de l'année 1500 ou dans les premiers jours de 1501, il est établi à Sienne. Des agents de la puissante maison de banque des Spannochi l'avaient persuadé d'y venir tenter la fortune ; il avait été bien inspiré en suivant leur avis. L'école de Sienne, dernier refuge des idées du moyen âge, agonisait lentement au moment même où, autour d'elle, toutes les autres se rajeunissaient. Ses maîtres, étroitement fidèles aux méthodes et aux types du passé, restaient sourds aux voix nouvelles qui s'élevaient de toutes parts où étaient devenus incapables de faire leur partie dans le concert du renouveau. Ils ne répondaient plus aux besoins de l'élite de leurs concitoyens, émus par les bruits du dehors, et aussi impatients pour l'honneur de leur cité que pour leur propre plaisir, de l'éclosion d'un art affranchi. C'est dans ces conditions, et présenté par une des plus puissantes familles de Sienne, que Giovanni Antonio dei Bazzi y faisait son entrée. Il ne tarda pas à remplir la ville du bruit de ses excentricités et de l'éclat de sa jeune renommée. Doué d'une humeur fantasque et capricieuse, il paraît avoir vécu au milieu de la dévote société siennoise, plus facile à effaroucher qu'aucune autre, avec des allures de *rapin* tapageur et dans un parfait mépris de l'opinion commune. Ses plaisanteries lui valurent son premier surnom de *Mattaccio ;* — s'il faut en croire Vasari, qui a écrit sur lui, ou plutôt contre lui, un chapitre injuste et passionné, ses vices contre nature lui valurent un autre surnom sous lequel il est presque exclusivement connu et qu'il afficha lui-même avec une désinvolture qui confond. On ne voit paraître qu'en 1513 ce nom de Sodoma : jusque-là, il est toujours appelé Giovannantonio de Verzè, ou da Vercelli, ou encore, da Savoja. Milanesi fait remonter l'origine de cette appellation à un incident rapporté par Vasari. Bazzi se trouvant à Florence, et justement en 1513, l'année où l'on voit ce surnom apparaître pour la première fois, fit courir un de ses chevaux à la fête de Saint-Barnabé. Il eut le prix, et comme les gamins lui demandaient, selon l'usage, le nom ou le surnom du propriétaire du cheval vainqueur, pour le crier à la foule, il leur répondit en riant : Sodoma ! Sodoma ! Cette impertinence provoqua une grande indignation parmi les Florentins et faillit coûter cher au peintre, à son cheval et au singe qu'il portait en croupe. Quoi qu'il en soit de la vraisemblance de cette explication, les biographes de Sodoma se sont habituellement refusés à admettre qu'il ait mérité ce surnom ; ils ont rappelé qu'il se maria (en 1510), qu'il fut père de plusieurs enfants, et que, contrairement aux assertions de Vasari, sa femme, loin de le fuir au bout de quelque temps de mariage à cause de ses mœurs dépravées, vivait encore avec lui en 1541, c.-à-d. après trente ans de vie commune. Ils ont fait remarquer aussi que, jusqu'à la fin de sa vie, Bazzi a fait preuve d'une rare fécondité d'invention et d'une grande activité ; que rien dans sa manière d'être ne semble trahir chez lui l'existence des vices infâmes que son ennemi lui reproche. Mais l'accusation terrible du Florentin, à deux reprises répétée, perpétuée par ce triste surnom, n'en continuera pas moins de peser sur sa mémoire : *Era, oltrecio, uomo allegro, licenzioso... nel che fare peroche aveva sempre attorno fanciulli e giovanni sbarbati ; quali amava fuor di modo, si acquista il sopranome di Sodoma.....* Un autre goût plus avouable, et sur lequel la discussion n'est pas possible, est sa passion, non seulement pour les chevaux, mais pour toutes sortes d'animaux ; sa maison « ressemblait à l'arche de Noé » ; on y voyait des singes, des ânes d'Afrique, des geais, des écureuils, des blaireaux, des chats, des poules naines, des tourterelles indiennes, des chevaux de l'Elbe et des chevaux barbes, etc., et un corbeau, hôte préféré, qui contrefaisait la voix de son maître au point de donner souvent le change aux visiteurs. Ces excentricités en tout cas ne nuisirent en rien à la fortune de Giovannantonio. A peine arrivé à Sienne, il obtient de la famille Savini la commande de deux tableaux dont le célèbre encadreur, Antonio Barili, devait sculpter les bordures. Enfin en 1503 et 1505, il exécute la *Déposition de croix*, aujourd'hui à l'institut des Beaux-Arts de Sienne, une de ses meilleures œuvres, une de celles qu'il a peintes avec le plus de soin ; un charmant *tondo*, également au musée, représentant la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, entre saint Jean et saint Joseph, précis comme un primitif, rencontre presque unique chez Bazzi, tout pénétré de grâce lombarde, mais avec des fonds de paysage d'un arrangement et d'un sentiment qui ne doivent rien qu'aux qualités naturelles du maître. Les derniers travaux de la critique lui attribuent également, et datent de cette époque, la *Pieta* et la *Leda* du palais Borghèse ; un portrait de femme jusqu'ici donné à S. del Piombo du Städel's Institut de Francfort et une madone de la collection du duc de Westminster à Londres. Sa renommée s'accroissait rapidement. Don Andrea Cascia de Naples l'engageait pour la décoration du réfectoire de Santa-Anna in Creta, monastère olivétain à quatre milles de Pieuza. Il y couvrit six panneaux pour le prix de vingt écus d'or ; ces peintures ont beaucoup souffert ; mais on trouve encore dans la figure du Christ de la *Multiplication des pains*, dans le *Pieta*, la *Sainte Anne sur son trône* et dans les portraits des olivétains rangés autour d'elle, ce charme particulier « soave austero » dont ses meilleurs ouvrages restent pénétrés. Le supérieur des bénédictins du Monte Oliveto, Fra Domenico Airoldi de Lecco, qui cherchait pour la décoration de son cloître un successeur à Luca Signorelli brusquement parti pour Orvieto, entendit sans doute parler du jeune peintre lombard, qui, par une heureuse rencontre, se trouvait être son compatriote, et le Sodoma fut chargé de décorer, pour la somme de 241 ducats (soit environ 1,540 lire) les côtés E., N. et O., du cloître, dont Signorelli n'avait encore peint que la partie méridionale. Il s'agissait d'y représenter la vie de saint Benoît ; il se mit à l'œuvre au commencement de 1505, et vers la fin de 1506 il achevait la série de ses vingt-six fresques. Les plus remarquables sont la *Prise d'habit de saint Benoît*, *son départ pour Rome*, la *Vocation des saintes Maure et Placide*, la *Tentation* et l'*Incendie du mont Cassin par les Goths*, où se révèlent sa facilité d'invention, sa grâce un peu traînante, sa composition libre, variée et vivante, la douceur de son coloris et ce talent particulier de donner à ses fonds de paysage un charme tout personnel. Il s'y représenta lui-même, le visage tourné vers les spectateurs, la barrette posée sur la tête à la manière de Raphaël, ses longs cheveux pendant sur les épaules, et escorté de quelques-uns de ses animaux favoris. On remarque déjà dans ces fresques les premiers signes de la déplorable négligence qui devait si souvent arrêter l'essor de son génie : sa facilité d'invention et de travail était prodigieuse, mais il se contentait encore plus facilement lui-même, et la qualité de la facture trahit en maint endroit son indifférence et sa paresse d'ambition. Ce sont les compositions des angles qui sont les plus soignées : c'étaient aussi les mieux payées, et, s'il faut en croire Vasari, il ne se cachait pas pour dire qu'il « réglait les ébats de son pinceau sur la musique des écus ».

En 1507, Agostino Chigi, qui était originaire de Sienne, vint passer quelque temps dans sa ville natale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il entendit parler de Bazzi, se le fit présenter et l'engagea à venir à Rome. Il voulait l'employer à la décoration de son palais ; mais de plus hautes destinées semblaient attendre le jeune peintre ; Jules II, en effet, voulut l'avoir à son service et lui attribua la salle de la Signature dans les grands travaux d'art du Vatican. Malheureusement pour lui, sur ces entrefaites, un jeune peintre d'Urbin arrivait à Rome, recommandé par la duchesse d'Urbin, soutenu par Bramante et encore plus par la douceur persuasive de son caractère et de son génie ; il fut présenté au pape qui s'enthousiasma à la vue de quelques-unes de ses esquisses et la chambre della Segnatura fut retirée au Sodoma pour être définitivement donnée à Raphaël. On peut y voir encore pourtant quelques putti des encadrements, le médaillon avec des amours supportant les armes de Jules II qu'il avait exécutés au milieu de la voûte et que son heureux rival eut la générosité de respecter. Il dut quitter Rome peu de temps après. En 1510, on le trouve de retour à Sienne, où il épouse « une jeune fille de bonne famille », Béatrix dei Galli. C'est entre 1510 et 1514 qu'on place le fragment de la fresque de la *Flagellation* aujourd'hui recueillie au musée de Sienne, la *Vierge glorieuse au milieu de quatre saints*, de la galerie royale de Turin (deux de ses plus beaux ouvrages), et la petite madone de la Pinacothèque de Munich (n° 1073). On veut aussi lui attribuer la *Charité* (n° 109) du musée de Berlin que le catalogue de Bode (éd. 1878) maintient encore à Peruzzi.

Au commencement de 1514, il va pour la seconde fois à Rome, où Chigi lui confia la décoration d'une des chambres de la Farnésine : il y peignit les *Noces d'Alexandre et de Roxane* où il prodigua, en dépit de plus d'une défaillance et de nombreuses négligences, ces dons de grâce et de vie qu'il avait en partage. Au jugement de la plupart de ses biographes, elles restent une des belles pages de la Renaissance. La *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, aujourd'hui fort détériorée par le temps, fut peinte à la même époque. On voit des études préparatoires pour ces fresques dans les collections de dessins d'Oxford, de Florence et de l'Albertina à Vienne. Il travailla en même temps pour le pape (Léon X) et peignit une *Lucrèce*, qui lui valut le titre fort envié de chevalier.

En 1515, il retourne à Sienne; de 1518 à 1525, il voyage probablement dans la haute Italie (Mantoue, Parme, Reggio); de 1525 à 1537 (un séjour à Florence excepté) il habite Sienne; en 1537, il travaille à Piombino ; en 1540, à Volterra, puis à Pise; en 1542 il est à Lucques, d'où il revint à Sienne qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort, et qui resta, en dépit de ses nombreux déplacements, son quartier général, le centre véritable de son activité artistique. Voici ses principaux travaux pendant ces trente années. En 1518, les fresques de l'oratoire de Saint-Bernardino, l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation au temple*, le *Couronnement de la Vierge*, où l'on admire toujours de charmants visages de femmes d'une grâce un peu molle, mais qui ne valent pas en somme ses fresques du mont Oliveto. La main y est plus facile; l'esprit parait plus distrait, le cœur plus indifférent. De la même époque date la *Distribution d'aumônes* récemment découverte par Frizzoni, à l'église San-Prospero de Reggio. En 1525, il décore, dans l'église Saint-Dominique, la chapelle Sainte-Catherine et c'est là qu'il peint ses deux compositions si justement célèbres l'*Evanouissement de sainte Catherine* (il Svenimento), à gauche de l'hôtel, et l'*Extase* de la sainte à droite, et, sur les parois contiguës, *Sainte Catherine regardant monter au ciel l'âme d'un criminel décapité*. C'est à cette époque également qu'il peignit pour une bannière de procession l'élégant *Saint Sébastien*, aujourd'hui au musée des Offices, et la *Barra* (corbillard portatif) déposée dans l'église des SS. Jean et Janvier. En 1529, la municipalité de Pise lui donna, pour la décorer, la grande salle du Palazzo Publico, dite salle *delle Balestre*. Il y peignit, non sans quelque désinvolture, mais avec un vif sentiment de la beauté, les figures de saint Victor, saint Ansano et, quatre ans plus tard, celle de saint Bernard de Tolomei ; puis dans une autre salle, la *Résurrection du Christ* (1535) ; une *Vierge glorieuse* (1537) et une autre entourée de saints, pour la chapelle de l'hôtel de ville. Les fresques qu'il exécuta dans la chapelle Saint-Jacques à San-Spirito (saint Jacques, saint Antoine l'abbé, saint Sébastien, la Vierge, sainte Rosalie et sainte Lucie) sont de sa meilleure manière et la *Sainte Lucie* est une de ses plus gracieuses figures de femme. On a recueilli, partie dans le cloître de Saint-Eugène, partie au musée de Sienne, les débris de fresques qu'il peignit pour la compagnie de la Sainte-Croix (entre 1532 et 1537). C'est dans un de ces fragments plus ou moins mutilés (celui de la *Descente du Christ au purgatoire*) que se trouve l'exquise figure d'*Eve* (gravée par Jacquet dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e per.t. XVII, p. 22). Sienne conserve encore *(Porta pispini, opera del duomo*, etc...), des restes de fresques, que le temps achève rapidement d'effacer ou de détruire. Enfin, le musée de Naples, le chœur du dôme de Pise (*Sacrifice d'Abraham* de 1541), la galerie de Turin, quelques collections particulières à Milan et en Angleterre, possèdent quelques tableaux de ce maître éminent et inégal, chez qui la conscience ne fut malheureusement pas égale au génie, mais qui eut des parties de grand artiste et mérite d'être classé parmi les « primis proximi ». On compte parmi ses élèves : G. Pacchiarotti et Girolamo della Pacchia.

L'Évanouissement de sainte Catherine (Eglise de San-Domenico, à Sienne).

André MICHEL.

BIBL.: VASARI, Ed. Milanesi, VI, pp. 379 à 408. — A. JANSEN, *Leben und Werke des Malers, G. A. Bazzi;* Stuttgart, 1870. — BRUZZA, *Notizie intorno alla patria e ai primi studi del pittore Giov. Ant. Bazzi*, s. l. n. d. — Articles de FRIZZONI dans *Nuova Antologia* (août 1871). *Giornale d'Erudizione artistica ;* Pérouse, 1872, I, 208 et suiv.) — *Lutzow's Zeitschrift für bild. Künst.* IX, 33 et suiv. — Article (avec un catalogue) de Jul. MEYER, dans son *Allgemeines Künstler-Lexikon.* — Ch. TIMBAL, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, 2e période, t. XVII, pp. 18-27 et 95-109.) — E. MUNTZ, dans *Tour du Monde*, t. XLIII, p. 332 et sq.

BAZZI (Anna-Maria), tragédienne italienne très renommée, née à Venise vers 1790, acquit dès les premières années de ce siècle une grande réputation dans sa patrie, surtout pour la perfection qu'elle apportait dans l'interprétation des œuvres de Victor Alfieri. Elle fit partie de la troupe que Victor-Emmanuel, roi de Piémont, subventionnait à Turin sous le titre de « royale compagnie sarde » et qui réunissait les noms des premiers comédiens de ce temps : Luigi et Rosa Romagnoli, Domenico Righetti, Boccomini, Miutti, Borghi, Giuseppe Bucciotti, F.-A. Bon, la Forattini, Vincenza Righetti, etc. Dans le genre tragique et dramatique, Anna-Maria Bazzi, douée par la nature de facultés qu'elle sut développer par un travail intelligent et opiniâtre, fut vraiment une des premières actrices de son temps, et ne fut surpassée que par l'admirable Carlotta Marchionni, qui lui succéda, en 1823, dans la troupe du roi de Piémont. Elle mourut à Florence dans un âge avancé.

A. P.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl. : Francesco Regli, *Dizionario biografico*; Turin, 1860, in-8.

BAZZICALUVA ou BAZZICALUVE (Ercole), dessinateur et graveur italien, né à Pise au commencement du XVII^e^ siècle, mort vers 1645. Fils d'un guerrier, il exerça d'abord diverses fonctions municipales; puis il embrassa la carrière des armes, devint successivement maître-de-camp, chambellan de l'archiduc d'Autriche à Innsbruck, gouverneur de la citadelle de Livourne et ensuite de Sienne. Il s'occupait de l'art en amateur : il avait appris le dessin chez Giulio Parigi à Florence et la gravure chez R. Canta-Gallina, le maître de Callot; aussi sa manière se rapproche-t-elle de celle de ce maître au point qu'on a attribué à celui-ci certaines estampes dues à Bazzicaluva. Son œuvre ne compte qu'une trentaine de pièces, toutes fort rares, représentant des sujets de chasse, des paysages, des batailles, un cortège triomphal à Pise, etc. G. P-i.

Bibl. : Bartsch, *Peintre-graveur*, XX. — Meaume, *Recherches sur J. Callot*. — *Allgemeines Künstler-Lexikon* (art. de W. von Seidlitz).

BAZZINI (Antonio), violoniste et compositeur italien, né à Brescia le 10 mars 1818. A dix-sept ans, il avait déjà fait exécuter six ouvertures, et écrivait une messe pour une église de Brescia. En 1836, il jouait du violon de manière à mériter les chauds éloges de Paganini. A partir de 1840, il voyagea en Europe, donnant des concerts en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France. Mais, bien que ses succès fussent partout extrêmement vifs, il ne consentit à affronter le public parisien qu'en 1852. Ses auditions furent d'ailleurs très goûtées, en dépit de quelques réserves de la critique. A partir de cette époque, il s'occupa surtout d'écrire, et fut nommé professeur de contrepoint et de composition au Conservatoire de Milan. M. Bazzini, qui est considéré comme l'un des plus excellents violonistes que l'Italie ait produits, a composé un opéra, *Turandot* (1864), qui ne réussit point; des ouvertures, entre autres celles de *Saül*, des cantates, des psaumes *(la Résurrection du Christ)*, où l'on s'accorde à reconnaître des mérites réels, un style très pur et une expression élevée. On lui doit aussi beaucoup de morceaux pour violon, des concertos, desfantaisies, des airs variés.

BAZZINO (Francesco), compositeur italien et théorbiste remarquable, né vers l'année 1600 à Lovero, non loin de Venise, mort à Bergame le 15 avr. 1660. Il étudia la musique au séminaire de Bergame, sous la direction de Jean Cavaccio, et devint organiste dans une église de cette ville. Il alla ensuite à Modène, puis à Vienne et retourna à Bergame, pour s'y fixer, en 1636. On connaît de lui des *canzonette* pour une voix seule, un oratorio, *la Representazione de S. Orsola*, et un certain nombre de sonates pour le théorbe. — Son frère aîné, *Natale* Bazzino, fut organiste comme lui et écrivit de la musique. Il nous est resté de cet auteur deux livres de motets à une, deux, trois, quatre et cinq voix, plusieurs messes, des psaumes, dialogues et airs en quantité assez considérable.

BDELLA (Zool.). Le nom de *Bdella* a été donné par Savigny à un genre d'Annélides-Discophores, très voisin d'*Hirudo* et dont le type était *Bdella nilotica*. Mais ce nom ayant été antérieurement appliqué par Latreille à un genre d'Acariens, Moquin-Tandon l'a remplacé par celui de *Limnatis*. De Blainville avait déjà proposé le nom de *Palaeobdella* (*Dictionnaire des Sciences naturelles*, t. LVII, p. 563) (V. Limnatis et Palaeobdella).

A. Giard.

BDELLE et BDELLIDES (Zool.). Genre d'Acariens, créé par Latreille (1793) et devenu le type d'une famille à part *(Bdellidæ)*, qui présente les caractères suivants : palpes libres, allongés, antenniformes, à 3 ou 5 articles, portant des poils tactiles; mandibules *(chélicères)* en forme de pince, de dent ou styliformes; rostre propre à sucer, généralement allongé, conique, bien distinct du céphalothorax; pattes généralement égales, à 6 articles, propres à la marche, terminées par deux griffes et des appendices adhésifs; une à trois paires d'ocelles ordinairement sur le céphalothorax; des trachées dont les stigmates s'ouvrent de chaque côté à la base des mandibules; téguments mous, vivement colorés en rouge ou en noir. — Canestrini range dans cette famille une demi-douzaine de genres que l'on peut caractériser de la manière suivante :

Bdellidæ	1. Palpes très longs, à 5 articles, le dernier obtus, portant 2 ou plusieurs soies..	Rostre long, pointu, mandibules grêles.	*Bdella* Latr.
		Rostre court, obtus, mandibules épaisses.	*Ammonia* Koch.
	2. Palpes courts, composés seulement de 3 articles.....		*Eupalus* Koch.
	3. Palpes moyens, à 5 articles.....	Palpes épineux, terminés par une griffe.	*Scirus* Hermann.
		Palpes inermes, terminés par de simples soies.. — des yeux	*Eupalopsis* Canestr.
		Palpes inermes, terminés par de simples soies.. — pas d'yeux	*Cryptognathus* Kramer.

Les mœurs et les métamorphoses de ces Acariens sont peu connues. Ils se nourrissent probablement de proies, suçant les petits Acariens ou leurs œufs, à l'aide de leur rostre allongé. On les trouve dans la mousse, le bois pourri, sous les pierres et les écorces. Quelques espèces habitent nos maisons, mais surtout les étables et les greniers à foin, et l'une d'elles, d'un beau rouge, se rencontre assez souvent dans les musées, notamment dans les boîtes d'insectes. Toutes marchent et sautent de côté ou à reculons, surtout lorsqu'elles sont effrayées. Le genre *Bdella* est remarquable par ses palpes allongés, souvent coudés comme les antennes des Curculionides : le corps est ovale, divisé en deux parties plus ou moins distinctes par le sillon thoracique; les pattes, assez longues, surtout la paire postérieure, portent deux griffes et deux cirres barbelées. La taille dépasse rarement deux millimètres (*Bd. longirostris* Herm.) et d'ordinaire n'atteint qu'un demi-millimètre. La couleur est rouge, quelquefois variée de taches blanches ou noires, ou même entièrement noire. Le type du genre est la *Pince rouge* de Geoffroy (*Bd.* [*Scirus*] *vulgaris* Hermann); d'autres espèces (*Bd. nigerrima*, *Bd. capillata*, etc.), habitent également le centre et le midi de l'Europe. Le genre *Molgus* (Dujardin) paraît fondé sur les espèces à palpes coudés, ayant le dernier article plus grêle, allongé, portant des soies plus courtes : tel est l'*Acarus longicornis* (Linné) du nord de l'Europe, et qu'on a souvent confondu à tort avec *Bdella vulgaris*. On trouve, du reste, des intermédiaires entre ces deux sections que l'on peut conserver comme sous-genres. Murray applique au *G. Bdella* le nom de *Scirus* (Hermann). — Le genre *Ammonia* diffère du précédent par son rostre court et massif : le type *(A. latirostris)* est rouge clair avec des lignes blanches. — Dans le genre *Eupalus*, les palpes sont appliqués le long du rostre comme chez les Sarcoptides et n'ont que trois articles, le premier court, le second allongé, le troisième en croissant assez court : le type *(E. croceus)* est jaune ou roussâtre. — Le genre *Scirus* a des palpes à dernier article muni d'une dent ou crochet au lieu de soies : les autres articles portent des épines sur leur bord interne; les chélicères sont terminées par un crochet simple. Le type *(Sc. setirostris* ou *Sc. elaphus)* est de couleur fauve ou violacée et fait la chasse aux petits Acariens dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les étables, sous les feuilles mortes, etc. — *Eupalopsis maseriensis* (Canestrini et Fanzango), signalé en Italie, se

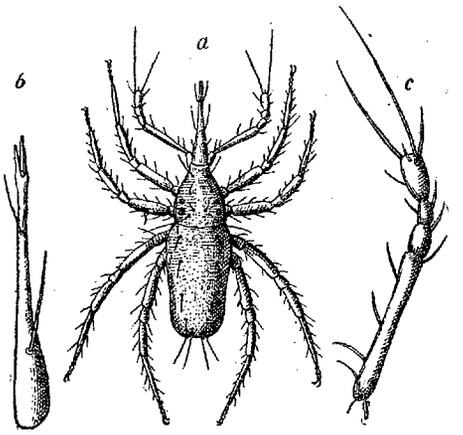

Bdella vulgaris. — a. Animal entier ; b. mandibule ; c. palpe.

trouve sur les fleurs : le corps est allongé, les mouvements lents. — *Cryptognathus lagena* (Kramer) est une très petite espèce de couleur rouge, remarquable par son rostre, en forme de cou rétractile, enveloppé à la base par l'épistome qui lui forme une sorte de faux-col transparent : les chélicères sont en pinces à mors grêles, sans dents, et les palpes, droits, médiocres, sont insérés à l'extrémité du rostre. Bien que Canestrini donne pour caractère à ce genre l'absence d'yeux, Berlese figure l'espèce type avec une paire d'ocelles. Les espèces exotiques de ce groupe sont mal connues. E. Trouessart.

Bibl. : Hermann, *Mémoire aptérologique*, publié par Hammer, 1804. — Latreille, *Précis des caractères génériques des Insectes*, 1796. — Kramer, *Die Familie der Bdelliden, Archiv f. Naturg.*, 1876, Bd. I. — Du même, *loc.*, 1879, Bd. I. — Walckenaer et Gervais, *Hist. nat. des Aptères*, 1845, t. III. — Murray, *Economie Entomology*, 1875. G. — Canestrini, *Prospetto dell' Acarofauna Italiana*, 1886, t. II, pp. 178 et suiv. — Berlese, *Acari, Myriapodi e Scorpiones Italiani*.

BDELLIUM. On désigne sous ce nom une *gomme résine* très anciennement connue, dont *Dioscoride* donnait déjà une description assez exacte, mais qui, de nos jours, n'occupe plus qu'une place sans importance dans notre matière médicale. On en distingue trois sortes : le *Bdellium d'Afrique*, le *Bdellium de l'Inde* ou *Googul* et le *Bdellium du Scinde* ou *Mokkul*. Ces deux derniers, le dernier surtout, sont sans intérêt commercial et ne se rencontrent plus guère que dans les musées ; le *Googul* est rapporté au *Balsamea Agallocha* H. Bn. (*Balsamodendron Agallocha*, *Commiphora Agallocha* Engl.), arbuste du Bengale occidental et du Tibet ; le *Mokkul* est attribué au *Balsamea Mokkul* H. Bn. (*Balsamodendron Mokkul* ; *Commiphora Mokkul* Engl.,) arbuste de l'Inde septentrionale et occidentale et de la région du Scinde : tous deux appartiennent à la famille des *Térébinthacées*, série des *Burséréés* (*Burséracées* des auteurs).

Le *Bdellium d'Afrique* se compose de larmes résineuses exsudées spontanément à la surface du tronc du *Balsamea Africana* H. Bn. (*Balsamodendron Africanum* Arn. ; *Heudelotia Africana* A. Rich. ; *Commiphora Africana* Engl.; *Balsamea Africana* Engl.; *Balsamea Kotschyii* Engl.), arbuste rameux, haut de 3 m. environ, occupant une zone qui traverse l'Afrique de part en part au niveau de l'équateur, croissant en Abyssinie où les indigènes le nomment *Oanka*, dans les montagnes de Nubie, sur la côte de Guinée et enfin au Sénégal où Adanson l'avait désigné sous le nom de *Niottout*. De nos jours encore, on trouve dans les lots commerciaux de gommes du *Sénégal*, surtout celles de l'intérieur, dites du *haut du fleuve*, des morceaux plus ou moins volumineux de *Bdellium* : certaines sortes en renferment jusqu'à 5 % que l'on est obligé d'en séparer par le triage, en raison de la saveur amère qu'ils communiquent aux solutions gommeuses. Le *Bdellium* se présente en larmes volumineuses, piriformes ou sphéroïdes, ordinairement régulières, rarement en masses informes : leur volume varie de celui d'un pois à celui d'un œuf. La surface est recouverte d'un enduit opaque, terreux, jaunâtre ou grisâtre, ou même verdâtre, tantôt uni, tantôt craquelé, qui paraît dû à une transformation spéciale des couches superficielles sous l'influence de l'humidité. La cassure est nette et montre l'aspect cireux, la couleur acajou et la demi-opacité de la masse intérieure : on y trouve exceptionnellement des bulles d'air. Ces larmes sont assez légères, s'écrasent facilement sous la dent et s'y réduisent en une pâte compacte, gluante, de couleur laiteuse, de saveur amère et térébenthineuse. L'odeur est faible et peu caractéristique. Le *Bdellium*, fortement chauffé, répand une odeur très désagréable d'oignon brûlé : il brûle facilement en se boursouflant et en donnant une flamme jaune très fuligineuse. Il est soluble entièrement dans l'alcool faible, et les anciennes pharmacopées recommandaient déjà de le purifier en le dissolvant dans le vin blanc. Il est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, ce qui s'explique facilement puisqu'il contient jusqu'à 70 % de résine pour 25 à 30 % de gomme. Cette gomme, complètement soluble dans l'eau, diffère de l'*arabine* en ce qu'elle n'est précipitée ni par le borax, ni par le perchlorure de fer. On n'y trouve que des traces inappréciables d'huile volatile, ce qui explique sa faible odeur.

Le *Bdellium* jouit de propriétés médicales très peu accentuées et se range en thérapeutique, comme tonique et comme béchique, à côté de la *Myrrhe*, à laquelle il est encore inférieur, en raison de sa pauvreté en huile essentielle. On l'a surtout employé comme corps résineux et agglutinatif : c'est à ce titre qu'il figurait dans la composition d'une foule d'emplâtres, tels que l'emplâtre *Diabotanum*, l'emplâtre *styptique*, l'emplâtre *divin*, l'emplâtre *Manus Dei*, l'emplâtre *gris* ou *Baume Vert*, l'emplâtre de *Mélilot* composé, l'onguent des *Apôtres*, les *Trochisques* de *Cyphée* et enfin le *Mithridate* : les anciens paraissent l'avoir oublié dans la formule de l'encyclopédique *Thériaque*. De nos jours, il n'entre plus que dans la composition de l'emplâtre diachylon et de l'emplâtre de Vigo.

R. Blondel.

Bibl. : *Codex medicamentarius, seu pharmacopœa Pariensis* ; Paris, 1758, ed. quinta, p. XIX. — Guibourt, *Hist. nat. des drogues simples*, t. III, p. 514., 7e édit. — Bonastre, *Journ. de pharmacie* ; t. XV. — Richard et Guillemin, *Flore de Sénégambie*. — Flückiger, *Gummi und Bdellium von Senegal, Schweizer Woschenschrift für Pharmacie*; 1869, nos 6, 7 et 8. — L. Marchand, *Adansonia*, VII, 379 ; *Rech. sur l'org. des Burséracées*, p. 40. — Engler, *Monograph. Phanerogam.* ; Paris, 1883, p. 14. — R. Blondel, *Man. de Matière médicale* ; Paris, 1886, p. 349.

BDELLORHYNQUE *(Bdellorhynchus)* (Zool.). Genre d'Acariens de la famille des Sarcoptides et du groupe des Plumicoles *(Analgesinæ)*, créé par Trouessart et Mégnin (1884) pour un type qui vit sur les canards et qui est très intéressant en raison du *polymorphisme* des mâles. Ce genre est voisin de *Pterolichus* et surtout de *Falciger*, qui présente le même polymorphisme, mais beaucoup moins accusé. Les caractères du genre sont : pattes de la quatrième paire *sous-abdominales*, beaucoup plus courtes et plus grêles que celles de la troisième, insérées à l'aisselle de celles-ci : *mâles hétéromorphes* à partie antérieure du corps très développée, les mandibules *(chélicères)* énormes, ayant leurs deux mors également développés (en pinces de homard), dépassant de beaucoup les palpes ; pattes de la première paire très longues et très fortes, portant sur le pénultième article un poil très fort et très long, couvert à l'extrémité de tubercules tactiles, en guise d'antenne ; mâles *homéomorphes* à partie antérieure du corps normale : mandi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bules, pattes et poils semblables à ces mêmes parties chez la femelle. La forme et le développement des mandibules

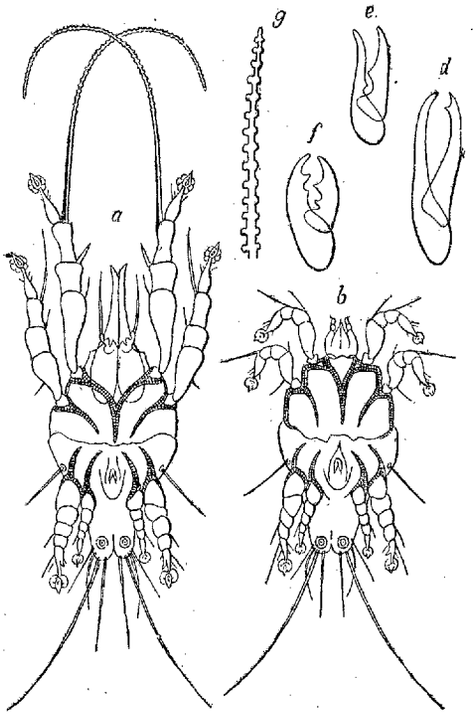

Bdellorhynchus polymorphus. — a. Mâle hétéromorphe (vu par dessous); b. mâle homéomorphe; d. e. f. différentes formes des mandibules (vues de profil); g. extrémité du long poil tactile (plus fortement grossi), du mâle hétéromorphe.

varient beaucoup (fig. *d, e, f*), ce qui indique bien qu'il s'agit là d'un véritable polymorphisme et non d'un simple dimorphisme, comme on peut le croire au premier abord. Ce polymorphisme est très commun chez les Analgésiens, qui vivent en commensaux sur et dans les plumes des oiseaux : il peut porter sur presque tous les organes *sexuels secondaires*, qui distinguent les mâles des femelles (mandibules, pattes antérieures, poils tactiles et d'ornement, pattes postérieures, lobes abdominaux, etc.). Jusqu'à présent, nous ignorons de quelle utilité peuvent être, pour le mâle hétéromorphe, ces énormes mandibules. Connaissant les mœurs de ces Acariens, on peut supposer, cependant, qu'elles peuvent lui servir à creuser l'ombilic supérieur de la plume pour s'introduire dans le tuyau, comme ces animaux ont coutume de le faire à l'approche de la mue de l'oiseau. Si cette supposition est exacte, les mâles hétéromorphes joueraient un rôle prépondérant dans la colonie, et on pourrait leur appliquer toutes les conséquences de la *sélection naturelle*. Ils semblent, en effet, plus nombreux que les autres. L'espèce type du genre *(Bd. polymorphus)* vit sur les canards *(Querquedula crecca, Erismatura leucocephala, Spatula clypeata)* et dépasse à peine un demi-millimètre de long (V. Analgésiens et Ptéroliche). E. Trouessart.

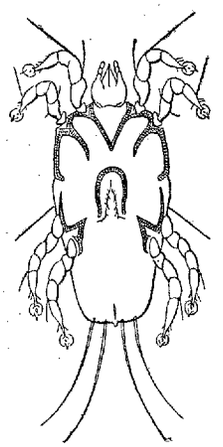

Bdellorhynchus polymorphus femelle, vue par dessous.

BDEOGALE (V. Cynictis).

BÉ (V. Le Bé).

BEACH (sir Michael Edward Hicks), homme politique anglais, né à Londres en 1837. Il fut député à la Chambre des communes par le comté de Gloucester en 1864. Il remplit les fonctions de secrétaire du *Poor-law Board* de fév. à déc. 1868 et fut pendant quelque temps sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. A ce titre, il émit, en 1868, une opinion qui mérite d'être notée. Les Chambres du Canada s'étant mises en conflit en appelèrent à la métropole. Sir Hicks Beach déclara « que la métropole ne peut se mêler qu'à la dernière extrémité des différends intérieurs d'une colonie pourvue d'institutions parlementaires et d'un ministère responsable ». Il combattit avec Disraeli le Bill universitaire présenté par M. Gladstone et, quand le leader du parti tory revint au pouvoir en fév. 1874, il fut nommé secrétaire d'Etat pour l'Irlande. En fév. 1878, il remplaça au ministère des colonies lord Carnarvon, démissionnaire, et garda ce poste jusqu'en avr. 1880, époque à laquelle M. Gladstone reprit la présidence du Conseil. En 1885 il entra dans le cabinet Salisbury en qualité de chancelier de l'Echiquier. En juil. 1886, lord Salisbury, reprenant le ministère, donna à M. Hicks Beach le secrétariat de l'Irlande. La direction de la Chambre des communes fut cette fois confiée au bouillant lord Randolph Churchill. M. Hicks Beach prit part à l'importante discussion sur les affaires d'Irlande qui eut lieu en août-sept. 1886; il accusa les paysans irlandais de mauvais vouloir et proposa seulement de leur faciliter l'acquisition de la terre au moyen de subsides fournis par le Trésor. L'inertie du gouvernement, qui se contenta d'instituer une grande commission d'enquête sur la situation de l'Irlande, raviva et généralisa la lutte des tenanciers contre les propriétaires. En mars 1887, découragé de la politique et des rigueurs inutiles de lord Salisbury, M. Hicks Beach se retira brusquement du cabinet. R. S.

BEACHY-Head, que les Normands appellent cap Bevezier, beau promontoire de la côte S. d'Angleterre, situé par 2° 10′ long. O. et 50° 44′ lat. N. entre Hastings et Brighton. Il est constitué par des falaises perpendiculaires de 144 m. d'alt. Ces rochers de calcaire blanchâtre sont surmontés d'un phare qui commande un immense horizon; ils sont creusés à leur base par la marée; des cavernes y ont été pratiquées pour donner refuge aux naufragés. Au large s'est livrée, le 20 juil. 1690, la grande bataille où Tourville écrasa les flottes du Hollandais Evertsen et de l'Anglais Herbert.

BEACONSFIELD. Village d'Angleterre, comté de Buckingham, à 13 kil. de Windsor; 1,635 hab. Le poète Waller et Edm. Burke vécurent dans le voisinage et sont enterrés à Beaconsfield. Disraeli reçut, en 1876, le titre de comte *Beaconsfield* (V. ci-dessous).

BEACONSFIELD (Benjamin Disraeli, comte), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Londres le 21 déc. 1804, mort à Londres le 19 avr. 1881. Son père Isaac *Disraeli* (V. ce nom) était un homme de lettres; il appartenait à une famille juive (d'Israeli), originaire d'Espagne et chassée de ce pays au XVI^e^ siècle par les persécutions de l'inquisition. Benjamin Disraeli fut élevé dans la maison de son père, puis placé dans une étude d'attorney qu'il quitta bientôt pour voyager en France, en Italie, en Allemagne. A son retour en Angleterre il se lia avec les écrivains en vogue, Rogers entre autres, qui le présenta dans les meilleurs salons de Londres. Il fréquenta assidûment le célèbre salon littéraire et politique de lady Blessington, où il se fit remarquer par ses attitudes romantiques et ses raffinements de dandy. En 1826, il publiait son premier roman, *Vivian Grey*, qui eut un immense succès. C'était la satire mordante de la haute société anglaise qu'il fréquentait; toute une galerie de portraits malicieux. Les contemporains se piquèrent d'y

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mettre des noms ; sept ou huit clefs parurent et le livre fit fureur. L'auteur se créa une foule d'ennemis et, comme le bruit soulevé par son ouvrage ne s'apaisait pas, il partit pour Constantinople. De 1829 à 1832 il visita la Roumélie, la Grèce, l'Albanie, la Troade, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, l'Espagne et revint par Venise et Rome. Il rapporta de son voyage de nombreuses études. D'abord trois romans : *The young Duke* (1832) ; *Contarini Fleming* (1833) assez mal accueilli par le public, et *The wondrous tale of David Alroy* (1833) ; ensuite un poème, *The revolutionary Epick* (1834), dont trois chants seulement sur six ont été publiés, Disraeli ayant renoncé à la poésie sur les conseils de ses amis. Tous ces ouvrages, remplis de théories politiques, pouvaient faire présager que Disraeli ne s'en tiendrait pas à ses succès d'écrivain et que l'ambition politique l'emporterait chez lui sur l'ambition littéraire. Dès 1832, au moment où le bill de réforme passionnait l'Angleterre, il se jette dans la lutte électorale. Il se présente dans la paroisse de High Wycombe où son père possédait une propriété. Il se croit assez fort pour prendre position entre les deux grands partis, whigs et tories, qui partagent l'Angleterre en deux camps et se déclare indépendant. Après un échec honorable il se représente à Marylebone, puis en 1834 à Wycombe, en 1835 à Taunton contre M. Labouchère, toujours sans succès. Il avait appuyé ses candidatures par des brochures : *What is he?* (1833) et *Vindication of the english constitution* (1835). Dans ce dernier ouvrage il prenait résolument rang parmi les tories et traçait la philosophie du parti. Heureux de cette brillante recrue, les conservateurs vont désormais lui prêter leur puissant appui : le 27 juil. 1837 B. Disraeli était élu par la ville de Maidstone. Ses débuts à la Chambre des communes furent orageux. O'Connell et ses partisans, avec lesquels il avait eu de violentes polémiques électorales, tentèrent de l'empêcher de parler et l'interrompirent constamment par des ricanements et des huées. Disraeli leur déclara fièrement qu'un jour viendrait où ils seraient obligés de l'écouter (7 déc. 1837).

Dès la session de 1839, il prit en effet dans la Chambre une autorité et une influence qui ne firent que s'accroître. Il se prononça contre le bill sur les municipalités irlandaises, comme attentatoire aux libertés de l'Irlande, contre le bill sur l'instruction primaire qui posait le principe de l'ingérence de l'Etat dans l'enseignement ; il appuya la pétition des classes ouvrières connue sous le nom de *pétition des chartistes* (12 juil. 1839) et combattit les mesures de rigueur que le gouvernement prit contre les ouvriers. En 1840 il parla dans tous les débats importants, votant avec les tories, sauf lorsqu'il était question de liberté de conscience et d'égalité civile. Les Chambres ayant été dissoutes, il se présenta dans le bourg de Shrewsbury et fut élu à une forte majorité. Après les élections qui amenèrent le ministère tory de R. Peel, Disraeli, appartenant au parti au pouvoir, remarqué au Parlement, littérateur en vue, jouissant d'une grande fortune (il avait épousé en 1837 une riche veuve, mistress Lewis), groupa autour de lui un certain nombre de jeunes gens, députés récents et écrivains de talent (Tennyson, H. Hope, Whytebread, Monkton Miles, lord John Manners, George Smythe, etc.), et fonda ainsi la *Jeune Angleterre* qui a joué un si grand rôle dans l'histoire morale de la Grande-Bretagne. Il publia alors, coup sur coup, trois romans : *Coningsby, or the new generation* (1844) ; *Sybil, or the nations* (1845) ; *Tancred or the new crusade* (1847), où se trouvent condensées toutes les doctrines religieuses, philanthropiques et politiques de la *jeune Angleterre*. L'idée dominante était celle-ci : le parti des whigs trahit les intérêts et méconnaît les véritables besoins du pays ; c'est par la transformation du parti tory, prenant en mains les intérêts du peuple et s'appuyant sur une royauté puissante et populaire, que l'Angleterre peut être régénérée. Ces romans furent mal accueillis par la critique anglaise, mais ils eurent à l'étranger un succès exceptionnellement brillant et furent traduits dans toutes les langues européennes. Disraeli voulut mettre à exécution ses idées. Il rompit brusquement avec sir Robert Peel et travailla, avec l'appui de lord George Bentinck, à créer un parti intermédiaire entre les tories, de la nuance de Peel, et les whigs. L'abandon des *Corn Laws* par le ministère fut l'occasion de cette rupture qui causa la chute de Peel le 25 juin 1846. Aux élections générales de 1847, Disraeli posa sa candidature dans le comité de Buckingham qui le nomma et renouvela constamment son mandat jusqu'à son élévation à la pairie. La mort de George Bentinck, survenue le 27 sept. 1848, fit passer entre ses mains la direction du parti tory. On sait quelle est l'importance du chef de l'opposition dans le Parlement anglais. Benjamin Disraeli, dont la fortune politique avait été si rapide, s'acquitta merveilleusement de ses délicates fonctions et, sous sa direction, les tories jouent dans l'Etat un rôle de plus en plus prépondérant. Dès 1852, il les ramenait au pouvoir, après l'échec successif des ministères Palmerston et John Russel. Lord Derby, nommé premier ministre, le choisit pour chancelier de l'Echiquier. Le budget qu'il présenta le 3 déc. 1852, avec une remarquable clarté, contenait tout un plan de réforme des taxes anglaises. Un grand nombre d'impôts très lourds ou nuisibles au développement du commerce et de la navigation étaient fortement dégrevés, mais, pour compenser ces réductions, l'income-tax était appliquée à l'Irlande, et l'impôt direct sur la propriété bâtie était généralisé et augmenté. Ces deux dernières réformes indisposèrent les députés irlandais et les députés des villes qui renversèrent le cabinet (17 déc. 1852). De 1852 à 1858 il y eut de fréquents changements : les tories renversèrent le cabinet Aberdeen sur la question de la guerre de Crimée (1855) ; le cabinet Palmerston échappa au même sort, grâce à la dissolution de la Chambre. Les discours que Disraeli prononça sur la politique étrangère et notamment sur la rébellion des Indous furent justement remarqués. Palmerston tomba, à la suite de l'attentat Orsini, en présentant un *Murder bill* qui restreignait le droit d'asile accordé aux réfugiés politiques (14 fév. 1858). Lord Derby, de nouveau chargé de former un ministère, choisit de nouveau Disraeli pour chancelier de l'Echiquier. Le budget qu'il présenta fut cette fois d'autant mieux accueilli que la situation financière lui permit de réduire l'income-tax. Il obtint, malgré la répugnance de lord Derby, l'admission des juifs dans le Parlement. Il réussit, non sans difficultés, à faire adopter le bill qui mettait fin à l'existence de la Compagnie des Indes et rattacha directement cette contrée à la couronne. Depuis longtemps la réforme électorale préoccupait et agitait le pays. La Chambre réclama du gouvernement un projet de loi. Disraeli fut chargé de l'élaborer. Le 24 mars 1859 il présenta un bill élargissant le cercle de l'électorat, mais tellement surchargé de détails et de restrictions qu'en somme l'équilibre des partis se trouvait maintenu et que personne ne fut satisfait. Après sept jours de discussion le ministère fut mis en minorité. La reine préféra la dissolution de la Chambre à un changement de cabinet. Les nouvelles élections furent peu favorables au gouvernement qui dut se retirer le 17 juin sur un vote de défiance. Un ministère de coalition, présidé par lord Palmerston, puis par lord Russell, resta au pouvoir pendant sept ans. Durant cette longue période, Disraeli combattit la politique extérieure du gouvernement qui érigeait la non-intervention en principe, blâma sa politique religieuse qui tendait à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; s'engagea en de brillants tournois sur les finances avec son rival M. Gladstone. La réforme électorale passionnait toujours les esprits. Les whigs avaient fait échouer le projet de 1859, et ils étaient tenus de réaliser les promesses qu'ils avaient faites dans les réunions publiques. M. Gladstone présenta en 1866 un bill qui accordait les droits électoraux à quatre cent mille nouveaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

électeurs et, abaissant fortement le cens, donnait la prépondérance aux ouvriers dans toutes les grandes villes. Ces nouveautés effrayèrent la Chambre qui repoussa le bill. Le ministère tomba le 18 juin et, pour la troisième fois, lord Derby revint aux affaires. Disraeli reprit son poste de chancelier : il rédigea un nouveau projet de réforme électorale, élargissant les bases de son bill de 1859, mais conservant ses lignes essentielles. Le nombre des électeurs se trouvait accru de plus de deux cent mille dans les comtés et de près d'un million dans les bourgs. Après une discussion de trois mois, durant laquelle il fut toujours sur la brèche, Disraeli eut l'honneur de faire adopter cette loi libérale; il triomphait des hésitations, des craintes de bien des tories et des répugnances de lord Derby qui déclarait qu'on « allait faire un saut dans les ténèbres ». Aussi, le 29 oct. 1867, dans un banquet qu'on lui offrit à Edimbourg, put-il se vanter d'avoir fait l'éducation de son parti. En fév. 1868, lord Derby donnait sa démission pour raisons de santé, en conseillant à la reine de choisir Disraeli pour son successeur. Disraeli fut donc nommé premier ministre. Son élévation accrut l'animosité et l'activité de M. Gladstone qui se rapprocha des radicaux dans le but de créer une coalition contre le ministère. Tout d'abord le cabinet obtint des succès diplomatiques qui le consolidèrent : la solution de la question du Luxembourg, l'heureuse et courte guerre d'Abyssinie, etc. Mais la question de l'Eglise d'Irlande soulevée par les radicaux (suppression de cette église et confiscation de ses biens) fut fatale à Disraeli, mis en minorité le 30 avr. La reine l'autorisa à dissoudre la Chambre et voulut l'élever à la pairie. Il refusa cet honneur pour rester à la Chambre des communes, où sa présence était plus utile à son parti. Sa femme fut alors créée pairesse d'Angleterre avec le titre de vicomtesse Beaconsfield. Les élections furent absolument défavorables au gouvernement. Sans attendre la réunion du Parlement, Disraeli remit sa démission le 3 déc. 1868.

M. Gladstone fut nommé premier ministre. Disraeli combattit énergiquement le bill de sécularisation de l'Eglise irlandaise, puis il se désintéressa quelque temps de la tribune pour exposer ses idées sur les questions religieuses et les rapports de l'Eglise avec l'État dans un nouveau roman : *Lothair* qui parut le 18 mai 1870 et fut parfaitement accueilli en Angleterre et aux Etats-Unis. Après ce succès littéraire il reprit vigoureusement sa campagne contre M. Gladstone et surtout contre la politique extérieure des whigs. Il leur reprocha ce principe de l'abstention qui leur fit commettre la faute de négliger les armements et la marine de l'Angleterre ; qui leur interdit d'intervenir entre la France et la Prusse en 1870, et les força à renoncer à la neutralisation de la mer Noire; qui les poussa à faire tant de concessions lors de l'affaire de l'Alabama en 1872. Le 12 mars 1873 il réussissait à les battre sur la question de la réforme de l'université de Dublin ; il refusa de prendre le pouvoir parce qu'il n'existait pas de majorité suffisante pour lui permettre de gouverner. En 1874 M. Gladstone se résignait à dissoudre brusquement le Parlement. Les élections procurèrent au parti conservateur une victoire éclatante; les libéraux perdirent cent cinquante sièges. Cette fois Disraeli revenait aux affaires en disposant d'une majorité considérable. Aussi put-il accomplir une série d'importantes réformes. Il faut se contenter de citer les plus utiles; l'examen approfondi de son œuvre dépasserait de beaucoup notre cadre. A l'intérieur les bills sur les Trade unions (1875-1876), sur les heures de travail dans les manufactures (Factory act de 1874), sur l'hygiène publique (1875), sur les logements insalubres (1875), réalisèrent dans une certaine mesure les améliorations sociales réclamées par Disraeli dans ses romans. Mais sa politique extérieure surtout, contrastant vivement avec celle de son prédécesseur, fut particulièrement heureuse et brillante. L'achat de la part d'actions du canal de Suez appartenant au vice-roi d'Egypte accrut l'influence de l'Angleterre en ce pays, où jusqu'alors la France tenait le premier rang (nov. 1875); le voyage du prince de Galles aux Indes (oct. 1875) accrut le prestige de l'Angleterre et combattit efficacement celui du *tzar blanc*. Le titre d'impératrice de l'Inde que Disraeli fit donner à la reine par le Parlement (mai 1876) resserra encore les liens des deux pays, car c'était une idée familière à cet homme d'Etat et qu'il avait souvent répétée « qu'on doit agir sur les peuples d'Asie par l'imagination ». Le 12 août 1876 la reine reconnaissante l'élevait à la pairie avec le titre de comte Beaconsfield. La question d'Orient venait de renaître. La Russie, l'Allemagne et l'Autriche s'étaient entendues pour une action commune et pensaient démembrer la Turquie en se passant de l'Angleterre. Lord Beaconsfield défendit énergiquement la Turquie, fit échouer le projet des trois empereurs et remporta la victoire diplomatique du traité de Berlin auquel il collabora personnellement (13 juil. 1878). Le 4 juin il avait obtenu du sultan la remise de l'île de Chypre qui commande le canal de Suez et les côtes de la Syrie et de la Cilicie. Aussi lorsqu'il revint à Londres la population lui fit-elle un accueil enthousiaste. Le cabinet Beaconsfield obtint encore des succès en Afghanistan (mai 1879), et dans le Zoulouland (juil. 1879). Dans la session de 1880 il résista victorieusement à toutes les entreprises des libéraux, et tomba en avril à la suite d'un de ces brusques revirements qui caractérisent les élections anglaises. Lord Beaconsfield profita de ses loisirs pour écrire un nouveau roman politique, *Endymion* (1880). Puis il reprit son rôle de chef de l'opposition, et livra de vigoureuses attaques au ministère Gladstone au début de la session de 1881. Au mois d'avril de la même année il mourut après quelques semaines de maladie. Le Parlement a élevé un monument à Westminster à cet homme extraordinaire qui, de nos jours encore, est fort diversement jugé par ses compatriotes. Les uns le considérèrent comme un *charlatan* de génie ; les autres le comparent à Pitt et déclarent que sans lui c'en était fait du prestige et de la puissance de l'Angleterre dans le monde.

Un certain nombre des discours de lord Beaconsfield ont été publiés sous les titres suivants : *Church and Queen, five speeches delivered 1860-64* (Londres, 1865, in-12); *Church Policy* (Londres, 1864, in-12); *M. Gladstone's finance, from his accession to office in 1853 to his budget of 1862* (Londres, 1862, in-8); *Constitutional reform, five speeches, 1859-65* (Londres 1865); *Parliamentary reform, a serie of speeches, 1848-66* (Londres, 1867, 2e éd., in-8); *Speeches on the conservative policy of the last 30 years* (Londres, 1870, in-8,); *Selected Speeches of the late earl of Beaconsfield* (Londres, 1882, 2 vol. in-8). Outre les ouvrages littéraires cités dans le courant de cet article, il faut encore signaler les romans suivants : *The rise of Iskander* (1833); *Henrietta Temple* (Londres, 1836) et *Venetia* (Londres, 1837) ; et une tragédie *Alarcos* (Londres, 1839). Les principaux romans de Beaconsfield ont été traduits en français.

R. S.

Bibl. : Mill, *Disraeli, The author, orator and statesman ;* Londres, 1863. — *Benjamin Disraeli, earl of Beaconsfield, a biography ;* Londres, 1877, in-12. — F. Hitchman, *The public life of the earl of Beaconsfield ;* Londres, 1879, 2 vol. in-8, 3e édit. en 1885. — *The political adventures of lord Beaconsfield ;* Londres, 1878. — G. Makepeace Towle. *Beaconsfield ;* New-York, 1878. — J. Brandes, *Lord Beaconsfield, ein Charakterbild ;* Berlin, 1879. — Bonghi, *Lord Beaconsfield,* dans *Nuova Antologia,* 1879, 15. — Kebbel, *The political novels of lord Beaconsfield,* dans *Nineteenth Century,* 1879, 2. — Laurent, *Deux adversaires, M. Gladstone et lord Beaconsfield,* dans *Nouvelle Revue,* 1880, t. III. — P.-W. Clayden, *England under lord Beaconsfield, 1873-1880 ;* Londres, 1880, in-8. — Cucheval-Clarigny, *Lord Beaconsfield et son temps ;* Paris, 1880, in-12. — O'Connor, *Lord Beaconsfield, a biography ;* Londres, 1881, 2 vol. in-8. — Ewald, *The right hon. Benjamin Disraeli, earl of Beaconsfield, and his times ;* Londres, 1882, 2 vol. in-8. — *The reign of Queen Victoria, A survey of fifty years of progress ;* Londres, 1887, 2 vol. in-8, t. I, pp. 100-102 ; t. II, p. 466.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÉAGE (Le). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Montpezat; 1,575 hab.

BEAL (Robert) en latin BELUS, jurisconsulte anglais de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, mort en 1601. Exilé pour ses opinions religieuses, il voyagea en France, en Allemagne et en Italie, où il fit l'acquisition des livres les plus curieux: il se fit ainsi une des plus belles collections historiques de l'Europe. C'est cette collection qui servit à former le fameux recueil des historiens espagnols, publié en 1579, à Francfort, sous le titre de *Rerum hispanicarum scriptores aliquot, ex bibliotheca clarissimi viri Domini Roberti Beli, Angli.* A l'avènement d'Elisabeth, Béal revint en Angleterre et y reprit sa profession de jurisconsulte. Quelque temps après, il entra dans la carrière diplomatique : d'abord secrétaire à l'ambassade d'Angleterre près la cour de France, il fut nommé plénipotentiaire de la Grande-Bretagne dans ses traités avec l'Espagne; il prit part en cette qualité à la négociation du traité de Berwick, en 1600. On n'a de Béal que quelques lettres diplomatiques, qui se trouvent dans Lodge, *Illustrations of British history*, et dans Wright, *Queen Elizabeth and her times.* Georges LAGRÉSILLE.

BÉALCOURT. Com du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 209 hab.

BEALE (Mary), peintre anglais, née en 1632 dans le comté de Suffolk, morte à Londres le 28 déc. 1697. Fille d'un ecclésiastique nommé Cradock, on pense qu'elle reçut les leçons du peintre Peter Lely. Elle avait épousé un peintre sans talent, qui, d'après Walpole, joignait au produit insuffisant de ses pinceaux celui d'une boutique de couleurs à Watton (Bucks). Son fils *Charles* (V. ci-dessous) fut également peintre. On a peine à croire que Mary Beale fût hautement appréciée de ses contemporains, en voyant combien ses portraits au crayon, à l'aquarelle et à l'huile sont faibles et sans expression; elle eut cependant une multitude de commandes importantes, surtout pour les hauts dignitaires de l'Eglise. On trouve dans les collections de portraits de la National-Gallery, à Londres, un portrait de *Charles II*, peint par elle, et à Lambeth-Palace, celui de l'archevêque *Tillotson.* Cette artiste, qui avait aussi quelque réputation comme poète, a laissé son portrait, peint par elle-même; il a été gravé par T. Chambars. Parmi ses principaux portraits, on cite encore ceux de *Thom. Sydenham*, évêque de Worcester, de *Tennison*, archevêque de Canterbury, de *John Wilkins*, archevêque de Chester, du théologien *Edm. Trench*, etc. Ad. T.

BIBL.: PILKINGTON, *The gentleman's and Conoisseur's Dictionnary of Painters*; Londres, 1770. — WALPOLE, *Anecdotes of painting in England.*

BEALE (Charles), peintre anglais du XVII^e^ siècle, né le 28 mai 1660 à Londres. On ignore la date de sa mort; fils de Mary Beale, il fut aussi son élève, ainsi que celui du miniaturiste Flatman. Le mauvais état de sa vue l'obligea, bien jeune encore, de cesser ses travaux. On connaît de lui des portraits au crayon et à l'aquarelle, signés d'un simple monogramme; parmi ceux qui ont été gravés, on cite celui de l'évêque *Burnet* et de l'archevêque *Burton.* Le portrait de cet artiste a été fait par sa mère et par lui-même. Ad. T.

BEALE (Lionel-John), médecin anglais, né à Falmouth (Cornouailles) en oct. 1796, mort à Londres le 23 juin 1871. Il passa une partie de son enfance à la Jamaïque, puis étudia à Londres où il eut pour maître Anthony White, chirurgien de l'hôpital de Westminster. Reçu en 1815 licencié du Collège de chirurgie, il visita les hôpitaux de Bruxelles et de Paris et soigna les blessés de Waterloo. Enfin il se fixa à Londres. Principaux ouvrages : *Observ. on distortions of the spine*, etc. (Londres, 1831, in-8); *The laws of health in relation to mind and body*, etc. (Londres, 1851, in-8); *The sense, the brain and the mind, their connections and relations* (Londres, 1856, in-12). Dr L. HN.

BEALE (Lionel-Smith), médecin anglais, fils du précédent, né à Londres en 1828, fut reçu *fellow* du collège des médecins de Londres en 1859, puis professeur de médecine théorique et pratique au King's College et médecin de l'hopital de King's College. Il a publié une série considérable de mémoires et d'articles sur la physiologie, la chimie biologique, l'anatomie, l'histologie, etc., disséminés dans une vingtaine de recueils périodiques. De 1857 à 1870, il publia lui-même un journal dont le titre caractérise suffisamment la nature et l'esprit de ses travaux : *Archives of medicine; a record of practical observations and anatomical and chemical researches connected with the investigation and treatment of disease.* Parmi ses nombreux ouvrages, nous mentionnerons seulement : *On some points in the anatomy of the liver of man and vertebrate animals*, etc. (Londres, 1856, in-8, fig.); *Tables for the chemical and microscopical examination of urine in health and disease* (Londres, 1856, in-8); *How to work with the microscope* (Londres, 1861, in-8, pl.; 4^e^ édit., *ibid.*, 1865, in-8, pl.); *On the structure of the simple tissues of the human body* (Londres, 1861, in-8, 10 pl.); *On the structure and growth of the tissues and on life* (Londres, 1865, in-8); *The microscope in its application to practical medicine* (Londres, 1867, in-8, fig., 3^e^ édit.; *ibid.*, 1878, in-8, pl., 4^e^ édit.,); *On urine, urinary deposits and calculi*, etc. (Londres, 1861, in-8; trad. en français par A. Ollivier et G. Bergeron sous le titre : *De l'urine, des dépôts urinaires et des calculs*, etc., Paris, 1865, in-8); *Kidney diseases, urinary deposits, and calculous disorders, their nature and treatment* (Londres, 1869, in-8, 3^e^ édit.); *Disease germs, their supposed nature* (Londres, 1870, in-8, 4 pl.); *Disease germs, their real nature. An original investigation* (Londres, 1870, in-8, 24 pl.); *Life theories, their influence upon religious thought* (Londres, 1871, in-8, pl.); *The mystery of life*, etc. (Londres, 1871, in-8, pl.); *Bioplasm, an introduction to the study of physiology and medicine* (Londres, 1872, pet. in-8); *Protoplasm, or matter and life*, etc. (Londres, 1874, in-8); *The machinery of life* (Londres, 1875, in-8); *On life and on vital action in health and disease, being the Lumleian lectures*, etc. (Londres et Philadelphie, 1875, in-8); il publia en outre avec R. B. Todd : *The physiological anatomy and physiology of man* (Londres, 1866, in-8, nouv. édit.). Dr L. HN.

BÉALENCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. du Parcq; 347 hab.

BEALES (Edmond), avocat anglais, né près de Cambridge le 3 juil. 1803, mort à Londres le 30 juin 1881. Il se distingua de bonne heure par ses opinions ultra-libérales; fit partie de toutes les sociétés et réunions radicales, et fut en relations avec John Stuart Mill et Garibaldi. Lors de la campagne réformiste qui agita l'Angleterre de 1860 à 1869 (V. BEACONSFIELD et GLADSTONE), Beales, président de la ligue pour la réforme électorale, réclama énergiquement l'extension du droit de suffrage, assista à tous les meetings de protestation qui accueillirent le rejet du bill présenté par le comte Russell, et c'est grâce à son influence que la police put dissoudre le fameux meeting de Hyde Park (23 juil. 1866) qu'elle avait vainement tenté d'interdire. Lors de l'adoption du bill Disraeli, Beales donna sa démission de président de la Ligue (10 mars 1869). Il fut nommé juge en 1870, à une cour de province *(county court).* Beales a écrit un grand nombre de brochures sur les questions électorales.

BEANELLA (Zool.). Genre de la classe des Polyplacophores, établi par Dall en 1882 pour les espèces caractérisées par des valves striées, presque épineuses, à sommet submédian; par une zone marginale membraneuse garnie d'écailles. Le type de ce groupe, le *Beanella Rissoi* Payraudeau, est composé de huit valves de couleur cendrée légèrement blanchâtre, avec des teintes roses, la marge est entourée d'une membrane mince de 2 millim. environ de largeur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rétrécie antérieurement et postérieurement ; chaque valve porte à son extrémité deux taches rapprochées d'un blanc pur ; ces taches forment une ligne à l'entour de la coquille ; d'autres petites taches de même couleur se remarquent sur le bord inférieur des valves. Les *Beanella* habitent la Méditerranée et particulièrement les côtes des îles de Corse et de Sardaigne. J. MABILLE.

BEANIA. I. PALÉONTOLOGIE. — On sait que les inflorescences femelles des *Zamia*, Cycadées vivant actuellement, sont des sortes de cônes à écailles rapprochées les unes des autres et portant sous le disque terminal deux ovules réfléchis. On a trouvé à l'état fossile des inflorescences qui, en se rapprochant beaucoup de celles-là, s'en éloignent par l'écartement très grand et le long pédicelle des écailles ovulifères. M. Carruthers qui, le premier, a fait connaître une empreinte de ce genre et l'a décrite sous le nom de *Beania*, pense avec raison que la

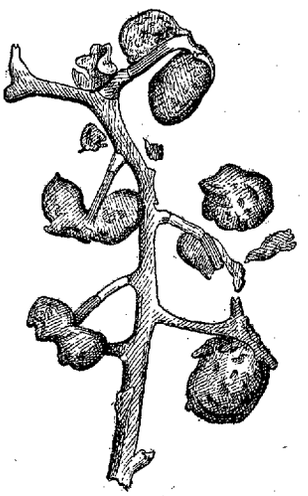

Beania gracilis Carr.

plante à laquelle une telle inflorescence a appartenu devait former un genre distinct des *Zamiostrobus* éteints ou des *Zamia* actuels. M. de Saporta, considérant que le *Zamia Brongniartii* Wedd. présente également une inflorescence à écailles très écartées l'une de l'autre, croit au contraire que le *Beania* doit rentrer dans le genre *Zamia*. On ne connaît encore qu'une seule espèce de *Beania*, le *B. gracilis* Carr., trouvée dans le schiste oolithique de Gristhorpe (Yorkshire), et que représente la figure ci-dessus. P. M.

II. ZOOLOGIE. — Genre de Bryozoaires, créé par Johnston pour des animaux dont les caractères sont les suivants : Zoarium subcorné, érigé ou rampant. Zoœcies sessiles, érigées, éparses, réunies entre elles par un tube mince, naissant de la surface dorsale ou de la surface latérale près de la base ; l'orifice occupe le côté frontal ; le bord est armé d'épines creuses inclinées vers l'orifice. La bouche est terminale : il n'y a ni oœcies ni aviculaires. Les tubes qui réunissent les zoœcies n'ont pas la signification de stolons, mais doivent, d'après Hériks, être regardés comme des pédicelles. L. C.

BIBL. : CARRUTHERS, *Geolog. Magazine*, mars 1869, p. 97, pl. IV. — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 206, pl. LXXI. — DE SAPORTA, *Paléont. franç.*, Pl. jurass., II, p. 59, pl. 77, f. 3.

BEAR-LAKE (GREAT-) (V. GRAND-OURS [Lac du]).

BEAR-RIVER. Rivière de la Colombie anglaise, affluent du Fraser ; elle roule une masse d'eau considérable.

BEAR-RIVER. Rivière de la Nouvelle-Ecosse, affluent de la baie d'Annapolis.

BEAR-RIVER *(Rivière de l'Ours)*. Rivière des Etats-Unis qui naît dans l'Etat d'Alabama, coule du S.-E. au N.-O. et se jette dans le Tennessee sur la limite des Etats d'Alabama et du Mississipi.

BÉARD. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize ; 245 hab.

BEARD (John), chanteur et acteur anglais, né vers 1716, mort à Hampton (Middlesex), le 5 fév. 1791. Il fut un artiste de grand talent et l'interprète favori de Hændel, qui écrivit expressément pour lui la partie de ténor de plusieurs de ses oratorios, *Israël en Egypte*, *Jephté*, *Judas Macchabée* et *le Messie*. Elève de Bernard Gates, c'est précisément en chantant, au théâtre de Covent-Garden, divers opéras et cantates de Hændel, entre autres *Acis et Galatée* et *Atalante*, qu'il se mit en relief et commença à établir sa réputation. Sa première apparition comme chanteur scénique, au théâtre de Drury-Lane, date du 30 août 1737, et sa carrière, qu'il partagea à diverses reprises entre ce théâtre et celui de Covent-Garden, se prolongea pendant trente années. Doué d'une voix superbe, forte, puissante, étendue, avec cela bon musicien et artiste intelligent, son influence sur le public était grande et il acquit une renommée considérable. On assure que, seul de tous les artistes contemporains, il sut rendre avec toute la grandeur, toute la suavité, tout le pathétique qu'elles comportaient les admirables compositions de Hændel, dont il faisait merveilleusement ressortir la puissance et le magnifique caractère. Beard fit partie de la musique particulière du duc de Chandos, grand amateur de musique et protecteur de Hændel, et aussi de celle de la chapelle royale. Après avoir épousé en premières noces, en 1738, lady Henriette Herbert, veuve de lord Edward Herbert, second fils du marquis William de Powis, qu'il perdit en 1753, il se remaria, six ans plus tard, avec miss Charlotte Rich, fille du directeur de Covent-Garden, qui lui survécut longtemps et mourut seulement en 1818, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Après avoir fourni une carrière dans laquelle il n'avait compté que des succès, John Beard dit pour toujours adieu à la scène, quitta le théâtre et se retira à Hampton. C'est là qu'il mourut, âgé d'environ soixante-quinze ans, regretté de tous pour son aménité et ses qualités sociales qui étaient aussi remarquables que son talent. A. P.

BEARD (Thomas), graveur à la manière noire, de la première moitié du XVIII^e^ siècle. On le croit Irlandais de naissance, mais il travailla à Londres. Il a gravé un petit nombre de portraits, et il eut plus de popularité que de mérite. G. P-I.

BEARD (James-Henry), peintre américain contemporain, né en 1815 à Buffalo (Etat de New-York). Il n'avait que douze ans lorsqu'il perdit son père, et il se trouvait alors à Painesville (Ohio) ; il reçut les premières leçons de dessin et de peinture d'un portraitiste ambulant. Deux ans après, J. Beard quitta Painesville et se mit à voyager ; il passa de longues années à résider successivement à Pittsburgh (Pennsylvanie), à Cincinnati et à New-York ; pendant ces pérégrinations, il acquit de l'expérience et de la renommée, et lorsqu'il se fixa à New-York en 1870, il était regardé comme l'un des premiers peintres des Etats-Unis. En 1872, il fut nommé membre de l'Académie de cette dernière ville. Il avait commencé par peindre spécialement le portrait, puis il y avait ajouté les animaux. On cite parmi ses principaux portraits ceux du général *Harrison*, de l'homme d'Etat *John-Q. Adams* (1837), d'*Henry Clay*, du général *Taylor* et du juge *Chase*. Parmi ses tableaux, on cite : *les Emigrants de la Caroline du Nord* (1845) ; *le Compte difficile ; la Nuit avant la bataille* ; *la Royauté chez elle* (lion et lionne dans le désert) ; *la Ferme d'Alexander en Kentucky* (1869). Ses dernières œuvres sont : *les Veuves* (1872) ; *les Amis communs* (1875) ; *Don Quichotte et Sancho Pansa* (1878). Ad. T.

BIBL. : TUCKERMAN, *Book of Artists*. — CLEMENT and HUTTON, *Artists of nineteenth Century*.

BEARD (William-Holdbrook), peintre américain contemporain, né le 13 avr. 1823 à Painesville (Ohio). Frère cadet de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

James Beard, il commença, à dix-huit ans, par faire des portraits pour vivre, et dans ce but il parcourut les villes de l'E. de l'Ohio. Cette tournée d'artiste ambulant ne lui valut pas grand succès; son tempérament artistique le poussait plutôt à la caricature qu'à la reproduction exacte de la nature. En 1850, il s'établit à Buffalo, où il ouvrit un atelier; cette seconde tentative fut plus heureuse que la première, et, au bout de quelques années, il avait acquis assez de réputation et gagné une somme assez considérable pour qu'il songeât à faire le voyage d'Europe. A ce moment, il renonçait au portrait et se consacrait exclusivement à la peinture d'animaux. En Europe, il résida principalement à Dusseldorf, en Suisse et à Rome ; au bout de deux ans, il retourna en Amérique, où il épousa, à New-York, la fille du peintre Thomas Le Clear. En 1862, il fut nommé membre de l'Académie nationale de dessin. On peut diviser les œuvres de cet artiste en deux parties : la peinture d'animaux prise au point de vue humoristique et satirique, et celle qui reproduit les animaux dans leur caractère véritable, sans parti pris de caricature. Dans le premier genre, où il excelle principalement, on peut citer : les *Ours dansant*, qui figurèrent, en 1867, à l'Exposition universelle de Paris; les *Ours ivres*, la *Marche de Silène*, entouré d'ivrognes; *Suzanne et les vieillards*, etc. Dans la seconde manière, on remarque : le *Matin dans la prairie* et le *Soir dans la prairie* (1868); le *Bon pasteur*, etc. Dans le portrait, où il s'est exercé sans succès, on doit cependant reconnaître le mérite de celui où il a peint *Ch. Dickens*, entouré des principaux personnages de ses romans. M. W.-H. Beard a encore exécuté, pour la salle d'entrée du musée de New-York, une suite d'*Allégories* représentant le développement du génie humain. Ses dernières œuvres sont : *les Vengeurs* (1873), tableau qui a figuré, en 1878, à l'Exposition universelle de Paris; *Un Marché aux chevaux en Bretagne* (1875); *la Leçon de danse* (1877), etc. Ad. T.

Bibl. : Tuckerman, *Book of the Artists.* — Clément et Hutton, *Artists of Nineteenth Century.*

BEARDÉ DE L'ABBAYE, économiste français, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris en 1771. Il fit partie du groupe d'écrivains qui attaquaient les idées libérales de l'école de Quesnay et de Turgot ; ils se rencontraient avec leurs adversaires dans la *Bibliothèque raisonnée de sciences morales et politiques*, sorte de terrain neutre où bataillaient les deux partis. Béardé de l'Abbaye a laissé entre autres ouvrages : *Dissertation qui a remporté le prix à la société libre de Saint-Pétersbourg en l'année 1768 sur cette question : Est-il avantageux à un Etat que les paysans possèdent en propre du terrain ou qu'ils n'aient que des biens meubles et jusqu'où doit s'étendre cette propriété* (Amsterdam et Paris, 1769, in-8)?

BÉARN (*Venarni* dans Pline; *Benarnenses*, Not. des provinces; *Biarrum*, XIIe siècle; *Beart*, dans Guill. de Tyr; *Biern*, rôles gascons; *Berne*, dans Froissart). Ancienne province de France, bornée au N. par la Chalosse, le Tursan et le bas Armagnac ; à l'E. par le comté de Bigorre ; à l'O. par la Soule et la basse Navarre ; au S. par l'Aragon et la Navarre. Le Béarn avait environ 90 kil. du N. au S. et 65 de l'E. à l'O. ; il est situé entre le 42e et le 44e degré lat. N. et le 2e et 5e degré long. occid. Les prnicipales vallées du Béarn, dont plusieurs ont joué un rôle historique, sont de l'E. à l'O. la vallée de l'Ouzom ou de Ferrières, celle de l'Ousse, les grandes vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, la vallée du gave de Pau et le Josbaig, vallée du gave d'Oloron. Le Béarn formait environ les deux tiers du dép. actuel des Basses-Pyrénées, c.-à-d. l'arr. de Pau, moins deux communes; l'arr. d'Oloron en entier; l'arr. d'Orthez moins vingt et une communes, dont les plus importantes sont Arzacq, Lahontan et Sault de Navailles; par contre, deux communes béarnaises, Arbleix et Picheby, sont aujourd'hui dans le dép. des Landes. — Le *béarnais*, qui est la langue populaire des villes et des campagnes, est un sous-dialecte du gascon et se rattache, par conséquent, à l'ensemble des langues provençales parlées dans le midi de la France. Il faut se garder de confondre, comme on le fait trop souvent, le béarnais et le basque, qui n'a jamais été parlé en Béarn, du moins depuis le IXe siècle ; la limite des deux langues est très nettement marquée et correspond presque exactement aux frontières politiques du Béarn, de la Navarre et du pays de Soule, où l'on parle le basque. La langue *euskara* n'a eu que fort peu d'influence sur le béarnais et, comme elle n'a jamais été écrite au moyen âge, on trouve dans le pays basque, surtout en Soule, des actes rédigées en béarnais ou en gascon. Le béarnais confine à la langue basque au S., aux sous-dialectes landais et armagnac au N., au sous-dialecte bigourdan à l'E. Il offre trois variétés sensibles : patois de la basse Navarre et de la Soule, patois de la plaine béarnaise, patois de la montagne béarnaise. Les traits phonétiques particuliers au béarnais seront indiqués dans l'article consacré au dialecte gascon. Au moyen âge le béarnais a été très usité, même en dehors de ses limites actuelles : grâce à l'union des pays de Foix et de Béarn, il a été employé longtemps comme idiome officiel dans une grande partie de la région pyrénéenne, et beaucoup d'actes des XIVe et XVe siècles relatifs au Bigorre, au Nébouzan, au Comminge et au comté de Foix sont écrits en béarnais. Le béarnais est resté la langue officielle, même après la réunion du Béarn à la France ; les actes publics, judiciaires ou notariés, les procès-verbaux des Etats de la province étaient rédigés en béarnais jusqu'en 1789. La langue béarnaise est restée assez pure jusqu'au XIVe siècle ; on a conservé de cette époque quelques textes intéressants, des chroniques, la compilation des fors de Béarn, etc. Dans les siècles suivants elle s'est fortement mélangée de mots français ; au siècle dernier et de nos jours, quelques écrivains et surtout des poètes, tels que Despourrins, Navarrot, etc., ont donné à la langue béarnaise une nouvelle grâce et une nouvelle jeunesse.

Histoire. — I. *Epoque gallo-romaine.* Les peuplades qui habitaient la région des Pyrénées à la Garonne, avant la conquête romaine, étaient les Aquitains, dont l'origine est sans doute ibérienne. Le Béarn semble, à cause de la configuration du sol et des nombreuses vallées qui le divisaient, avoir été occupé par plusieurs peuplades bien distinctes. La plus importante paraît avoir été celle des *Tarbelli*, qui occupaient le pays situé au N. et à l'O. du Béarn actuel, mais qui possédaient aussi Orthez et les environs. Les *Osquidates montani* habitaient les trois vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous ; ils semblent être de même origine que les *Osquidates campestres* qui habitaient les Landes ; les Ossalois possédaient en effet, de temps immémorial, des droits de pâturage dans les Landes et la propriété du Pont-Long. Non loin des Osquidates était la ville d'*Iluro*, Oloron. Plus au N. les *Benarni*, dont le ch.-l. était *Beneharnum*, occupaient le pays compris entre Morlàas, Thèze, Arthez, Artix et Nay. Au centre les *Monesi* habitant Monein et les *Preciani* habitant Préchacq, près Navarrenx. A l'E., les *Lassanni*, les *Bigeriones*, les *Vasates* et les *Tarusates*, peuplades voisines du Béarn, dont elles occupaient une partie. C'est l'an 56 avant notre ère que les Aquitains furent vaincus et soumis par Crassus, lieutenant de César. On a peu de renseignements sur le Béarn à l'époque romaine ; dans Ptolémée et la liste provinciale de Vérone, les *Tarbelli* sont seuls mentionnés comme peuplade habitant le bassin du gave de Pau. Ce n'est que dans la Notice des provinces, c.-à-d. au Ve siècle, que l'on trouve la *civitas Beneharnensium* (Beneharnum) et la *civitas Iluronensium* (Iluro), qui paraissent être un démembrement du territoire des Tarbelli ; cependant on a cru reconnaître les *Benarni* dans Pline sous la forme altérée de *Venami* pour *Venarni*. Pendant l'époque romaine, le territoire du Béarn dépendait de plusieurs cités de la Novempopulanie, dont voici les principaux *pagi* : Le *pagus Aquensis* dans la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

civitas Aquensium comprenait les cant. de Salies et d'Orthez et le N. du cant. d'Arthez. La *civitas Benarnensium* était divisée en : *pagus Benarnensis* comprenant les cant. de Lescar, Pau-Est, Pau-Ouest, Morlàas; *pagus Lupiniacensis* dans le cant. d'Arzacq ; *pagus Silvestrensis* (Soubestre) ; *pagus Larvallensis*, pays de Larbaig et cant. de Monein ; *pagus de Batbielle*, cant. de Nay et de Clarac ; *pagus de Vicbilh*. La *civitas Elloronensium* comprenait le *pagus Oloronensis*, cant. d'Aramits, Navarrenx, Oloron-Sainte-Marie, Sauveterre ; le *pagus d'Aspe*, cant. d'Accous ; le *pagus d'Ossau*, cant. d'Arudy et de Laruns. Deux communes dépendaient de la *civitas Aturrensium ;* les cant. de Montaner et de Pontacq étaient dans le *pagus de Bigorre*, cité de Tarbes. Deux voies romaines traversaient le Béarn. La première, de Saragosse à Lescar (Beneharnum), traversait les Pyrénées par la vallée d'Aspe et le Somport. La seconde, de Bordeaux à Toulouse par Dax, passait par Beneharnum, et sortait du Béarn à Coarraze. Le *chemin roumiu*, que prenaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle de Beneharnum à Roncevaux, paraît avoir été aussi une route romaine. Des ruines et des inscriptions romaines, surtout des mosaïques appartenant à d'anciennes villas, ont été retrouvées à Bielle, Gan, Taron, Sainte-Marie-d'Oloron, Soeix, Escot, Buzy, Lescar. Les découvertes récentes que l'on a faites à Lescar viennent confirmer l'hypothèse que cette ville se trouvait sur l'emplacement de l'antique Beneharnum.

Après l'invasion des Vandales, des Alains et des Suèves qui ravagèrent la Novempopulanie, les cités de Béarn et d'Oloron firent partie du royaume des Visigoths jusqu'en 507 ; leurs évêques, Galactoire et Grat, prirent part au concile d'Agde de 506. Soumises dès le règne de Clovis au pouvoir des Francs, on ignore leurs vicissitudes jusqu'en 561 ; elles firent alors partie du royaume de Charibert ; puis Beneharnum appartint à Chilpéric qui la donna en douaire à Galsuinte, sa femme. Oloron appartenait en 573 et 587 au roi Gontran. Il est probable qu'après la mort de Galsuinte et de Sigebert, Chilpéric s'empara de Beneharnum, car au pacte d'Andelot (587) il dut restituer cette cité à Gontran, sous condition de retour à Brunehaut et à ses héritiers. A la fin du VI^e^ siècle, les Vascons envahirent la Novempopulanie qu'ils occupèrent en partie, luttant contre les rois Francs pendant tout le VII^e^ siècle. A partir de cette époque, les deux cités de Béarn et d'Oloron n'apparaissent dans aucun document. On ignore à quelle époque elles furent détruites et si leur ruine doit être attribuée aux Vascons, aux Sarrasins ou aux Normands. Une chronique du X^e^ siècle rapporte que « de la cité de Lescar il ne reste plus qu'une forêt et l'église de Sainte-Marie qui fut siège épiscopal, aujourd'hui détruite ». Le nom de *Beneharnum* ne disparut pas avec la cité ; on le retrouve dans la vicomté de Béarn qui, dès le XI^e^ siècle, s'étendait bien au delà des limites de l'ancienne cité gallo-romaine.

II. *Vicomtes de Béarn*. Les origines de la vicomté de Béarn ne sont pas aussi simples que le croyaient les historiens du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, qui racontaient que Louis le Pieux, puis Charles le Chauve avaient donné à Centulle I^er^ et à Donat Loup, fils de Loup Centulle, duc de Gascogne, l'investiture du Béarn et du comté de Bigorre en récompense de leur fidélité. La généalogie des vicomtes de Béarn du IX^e^ siècle, qui reposait sur la fameuse charte d'Alaon, disparaît devant la non-authenticité de ce document. Ce n'est qu'au commencement du X^e^ siècle que le Béarn se relève de ses ruines et que l'on trouve des renseignements précis sur ses vicomtes. Dans les chartes de fondation des abbayes de Lucq et de Saint-Sever (940-980), il est fait mention de *Gaston*, fils de *Centulle*, vicomte de Béarn, comtemporain de Guillaume Sanche, duc de Gascogne ; c'est cette charte de Lucq qui avait servi aux faussaires d'Alaon pour leur généalogie. Le Gaston de la charte de Lucq et celui de la charte de Saint-Sever sont-ils une seule et même personne ? Quelques historiens ont hésité et ont fait du vicomte de Béarn, mort vers 984, Gaston II ; les faibles données que nous possédons sur cette première époque nous engagent à adopter prudemment cette numérotation qui a été suivie en particulier par Paul Raymond. *Centulle II* dit le *Vieux*, fils de *Gaston II*, qui fonda l'abbaye de la Reule et régna de 984 environ à 1004. Son fils, *Gaston III*, mourut fort jeune, vers 1012. Jusqu'à cette époque, le Béarn apparaît comme une dépendance du duché de Gascogne. *Centulle-Gaston III*, fils de Gaston III, semble avoir profité des troubles qui suivirent la mort de Bérenger, duc de Gascogne, pour se rendre indépendant. Le vicomte de Béarn avait, en effet, à cette époque, pris une certaine importance, si l'on en juge par la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé-de-Générès concédée par Sanche, duc de Gascogne. A Bérenger avait succédé son frère Eudes, qui mourut en 1039. Son héritage fut disputé par Centulle-Gaston et Bernard II, comte d'Armagnac, à Gui Geoffroy, frère consanguin du dernier duc. Le vicomte de Béarn céda ses droits au comte d'Armagnac, qui donna sa sœur Adélaïde en mariage à Gaston, fils du vicomte, et laissa sans doute à Centulle-Gaston une certaine indépendance. Centulle-Gaston mourut pendant une expédition dans le pays de Soule en 1058. Son fils, *Gaston IV*, qui avait été associé, paraît-il, par son père au gouvernement de la vicomté, ne lui survécut pas et c'est son fils *Centulle IV* qui succéda immédiatement à son aïeul. Avec le règne de Centulle commence véritablement l'histoire des vicomtes de Béarn, car pour la période précédente on n'a que les notions très vagues que fournissent les chartes des abbayes du Béarn. A la fin du X^e^ siècle, le vicomte de Béarn obtint en échange de services rendus au comte de Poitiers, duc de Gascogne, l'abandon des droits de gîte que celui-ci possédait en Béarn et avec eux disparurent les derniers vestiges de vassalité. A partir de cette époque le vicomte de Béarn devient possesseur d'une véritable souveraineté ; il ne rend plus hommage pour le Béarn, il exerce la haute justice dans ses terres, bat monnaie et ne relève de personne. Grâce à l'indépendance du souverain, le Béarn fut au moyen âge le pays le mieux administré, le plus libre et le plus heureux de la France. Dès la fin du XI^e^ siècle, en effet, le Béarn est régi par des *fors*, chartes de coutumes réglant dans leurs moindres détails les rapports du vicomte avec ses vassaux et sujets. Lescar s'était relevée de ses ruines à la fin du X^e^ siècle ; la vicomté d'Oloron, comprenant sans doute les trois Vallées, après avoir été distraite quelque temps du Béarn, avait été réunie sous Gaston III. Le mariage de Gaston V et de Talèse, vicomtesse de Montaner, devait réunir au Béarn le Montanerès et toute la partie orientale du dép. actuel des Basses-Pyrénées. En 1080, Centulle IV accorde un *for* ou une charte de *poblation* à la ville d'Oloron ; en 1088, son fils et successeur, *Gaston V*, jure d'observer les fors ou coutumes de Morlàas. Ces deux vénérables monuments fournissent de précieux renseignements sur la situation du Béarn à cette époque. Le pouvoir du vicomte paraît dès cette époque limité par une cour féodale composée des barons du pays qui donnent leur consentement aux actes du vicomte. En outre, le vicomte, en concédant une charte aux deux principales villes du Béarn, déclare leur accorder des fors et des franchises beaucoup plus considérables que ceux des autres habitants de sa terre. A l'origine, les fors de Béarn ont surtout un caractère féodal ; ils règlent les rapports que le vicomte peut avoir avec ses vassaux nobles et réglementent les amendes et exactions qu'il peut lever sur les non nobles. Mais dès une époque reculée, ils reconnaissent et protègent la propriété libre, la liberté individuelle et la liberté de domicile. Le for général de Béarn était le droit commun du Béarn ; les fors d'Oloron et de Morlàas ont été des chartes communales qui, du XII^e^ au XIV^e^ siècle, ont été peu à peu étendues à toutes les localités importantes du Béarn ; les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fors des trois vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous consacraient les privilèges particuliers des habitants des montagnes. Tous ces fors ont été confirmés et renouvelés au XIIIe siècle et réunis, en 1306, par la vicomtesse Marguerite de Moncade en un corps de législation, qui a été observé en Béarn jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Les seigneurs de Béarn furent en général de vaillants guerriers et d'habiles politiques. Centulle IV est le véritable fondateur de la souveraineté du Béarn; Gaston V le Croisé, qui prit une part brillante à la première croisade, contribua beaucoup à donner au Béarn les privilèges et l'administration qui produisirent au moyen âge de si heureux résultats. Dès le milieu du XIIe siècle, les Béarnais montrent leur esprit d'indépendance, lorsque la vicomtesse *Marie*, pupille du roi d'Aragon, prête hommage au roi Alphonse pour la terre de Béarn; les habitants se soulèvent et durant trois ans vivent en république. Ils reconnaissent ensuite pour vicomte l'un des fils de la vicomtesse Marie et de Guillaume de Moncade. *Gaston VII le Bon* ajoute au territoire du Béarn le pays d'Orthez et de Salies, conquis sur le vicomte de Tartas, et réorganise l'administration du pays. Il se mêla à la guerre des Albigeois en donnant son appui au comte de Toulouse; excommunié pour ce fait, en 1214, il se retira de la ligue des seigneurs du Midi et obtint l'absolution du pape. A sa mort, les Béarnais prétendirent élire de nouveau leur vicomte et ce n'est qu'après quatre ans de luttes que *Guillaume Raymond de Moncade*, frère de Gaston VII, fut reconnu pour vicomte. Dès le milieu du XIIe siècle, on constate en Béarn l'existence de cours plénières ou générales, composées déjà de représentants des trois ordres qui, en bien des circonstances, dictent leurs volontés au seigneur. C'est ainsi qu'à son avènement Guillaume Raymond est obligé d'instituer un tribunal féodal souverain, la *Cour Majour*, composée de douze barons jurats, jugeant en appel les sentences des cours vicomtales et féodales et prononçant en dernier ressort sur toutes les questions touchant à l'état des terres et à la condition des personnes. Les douze barons juges étaient héréditaires; leurs sentences étant souveraines acquirent bientôt force de loi et la jurisprudence de la Cour Majeur, au XIIIe siècle, fut en grande partie réunie à la compilation des fors de Béarn. Le XIIe siècle en Béarn est rempli presque en entier par le règne brillant de *Gaston VIII*, qui régna de 1229 à 1290. Prince guerrier, il lutta vaillamment contre les Anglais et joua un grand rôle dans le midi de la France; en Béarn, son administration laissa de profondes traces. Il gouverna avec le concours de la Cour Majour et de la Cour plénière, qui eut à se prononcer sur de graves questions politiques et qui décida en particulier de l'union du Béarn et du comté de Foix par le mariage de Marguerite, fille de Gaston VIII, avec Roger Bernard III, comte de Foix. Une autre fille de Gaston, Marthe, qui avait épousé le comte d'Armagnac, ayant refusé de reconnaître le testament de son père, ratifié par la cour de Béarn en 1290, tout le XIVe siècle fut rempli par les guerres et les procès des maisons de Foix et d'Armagnac. Au moment où le Béarn passa sous la domination du comte de Foix, l'unité territoriale était achevée. La capitale, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, était Morlàas; Gaston VIII transféra sa résidence seigneuriale à Orthez, qui fut la capitale des comtes de Foix jusque vers le milieu du XVe siècle. Au XIVe siècle, l'indépendance du Béarn et la souveraineté du vicomte sont incontestables. Gaston-Phœbus refuse tout hommage au roi de France et au roi d'Angleterre, et après sa mort les rois de France ne se mêlent qu'indirectement des affaires du Béarn. Au XIIIe siècle, cette indépendance est moins certaine et bien des actes de Gaston VIII feraient croire que le Béarn n'était pas toujours mis en dehors de l'hommage que le vicomte prêtait pour ses autres possessions territoriales. Cependant le Béarn a échappé pendant tout le moyen âge à l'influence de la royauté française. Les Béarnais ont joui d'une situation indépendante qui a permis à leurs institutions de se développer librement sans qu'aucune réaction vînt en arrêter le progrès. Au point de vue féodal, le clergé n'a eu que peu d'influence à cause du peu d'étendue de ses possessions territoriales; la juridiction ecclésiastique n'a jamais pu empiéter sur le pouvoir civil. La noblesse, assez nombreuse, n'exerçait pas la haute justice; les douze barons principaux du pays siégeant à la Cour Majour ne pouvaient juger en première instance. La juridiction criminelle était exercée par les jurats des bourgs, qui ne pouvaient toutefois prononcer de sentences qu'en présence du sénéchal de Béarn. Les gentilshommes ou *gentius* comprenaient les *cavers*, chevaliers; les *domengers*, damoiseaux, et les abbés laïques, détenteurs de dîmes inféodées. Il est peu de pays où la règle : « Nul seigneur sans titre », ait été aussi rigoureusement appliquée qu'en Béarn. Aussi l'homme libre était-il protégé contre tout arbitraire; grâce aux fors et à l'institution de la Cour Majour, le vassal pouvait fuir la justice des seigneurs particuliers, si ceux-ci n'avaient pas de titres formels établissant leur droit de juridiction. Le servage était cependant très répandu en Béarn; le serf, *questal* et *ceysal*, était en dehors du droit commun, et le for de Béarn ne se préoccupe que des preuves que peut fournir l'homme libre pour prouver qu'il n'est pas serf. Plus tard la *queste* paraît plutôt comme une taille réelle que comme une capitation. Enfin, le serf qui avait habité un an et un jour dans les villes d'Oloron et de Morlàas, sans être inquiété par son seigneur, pouvait devenir bourgeois. Les fiefs n'étaient pas à charge de service noble; les vassaux payaient un cens ou *fiu* pour les terres nobles ou *domenjadures*; souvent ces redevances étaient minimes et étaient appelées *cens ondrés*. L'homme franc en Béarn n'était pas forcément propriétaire, car la possession d'une terre, à charge d'un cens ou redevance annuelle, n'était pas incompatible avec la franchise. La plupart des hommes libres étaient des censitaires et leurs droits étaient protégés par les prescriptions des fors. Les bourgeois des villes étaient favorisés davantage grâce aux privilèges des fors d'Oloron et de Morlàas. Au XIIe et au XIIIe siècle, le for de Morlàas devint la charte communale du Béarn et fut étendu peu à peu à une quarantaine de villes et de localités qui furent dites « peuplées selon le for de Morlàas ». La réunion des habitants de la ville s'appelait la *vesiau* ou voisinage; les bourgeois étaient désignés sous le nom de *voisins*. Pour être reçu bourgeois, il fallait remplir certaines conditions de résidence, payer certaines contributions, avoir été reçu comme bourgeois et prêter serment devant les jurats. Le voisin n'était astreint qu'à un service militaire de neuf jours trois fois l'an et avait droit de franchise pour tous les péages et octrois; il avait le droit de n'être jugé que dans les limites de sa ville. Les communes étaient administrées par des *jurats* qui, à l'origine, n'avaient que des fonctions judiciaires analogues à celles des échevins du Nord. Il n'y avait pas de maire en Béarn; le seigneur s'était réservé le droit d'établir dans chaque ville un baile qui présidait aux délibérations des jurats et exécutait leurs sentences. Les attributions des jurats devinrent plus étendues au XIIIe siècle; le for les rendit inviolables. Ils furent chargés de l'administration et de la police de la ville et de la répartition des tailles et donations du vicomte; ils assistaient les commissaires chargés de la levée des troupes et désignaient les logements des gens de guerre; enfin, ils représentaient la commune aux cours plénières et plus tard aux Etats de Béarn. Les *gardes* avaient surtout des attributions financières et de police; ils exécutaient les décisions des jurats et prenaient part aux assemblées de la commune avec les députés et gens de conseil, analogues aux jurés des communes du Nord. Au commencement du XIVe siècle, les communes du Béarn avaient pris une telle influence que leurs représentants se réunissent à la mort de la vicomtesse Marguerite et délibèrent de leur propre initiative sur les moyens de maintenir les fors et privilèges du pays,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

menacés par la régente du Béarn, la comtesse Jeanne d'Artois, tutrice de Gaston X.

III. *Le Béarn sous les comtes de Foix.* La domination des comtes de Foix est la période la plus brillante de l'histoire du Béarn. Le règne des trois premiers vicomtes de la maison de Foix, *Roger-Bernard* (1290-1302), *Gaston IX* (1302-1315), et *Gaston X* (1315-1343), est rempli par la lutte contre les comtes d'Armagnac, par la guerre contre les Anglais au service du roi de France et par des expéditions en Navarre, en Aragon et contre les Maures d'Espagne. De 1302 à 1319, le Béarn fut administré en réalité par Marguerite de Moncade, fille de Gaston VIII, les jeunes vicomtes étant mineurs. Gaston X, qui fut déclaré majeur en 1323, fut un brillant capitaine; il combattit surtout en Catalogne pour soutenir Jaime II, roi de Majorque, contre Pierre IV d'Aragon, et servit fidèlement Philippe de Valois dans la guerre contre les Anglais. Le plus célèbre des comtes de Foix fut son fils *Gaston-Phœbus* (1343-1391), qui fut au XIVe siècle le plus riche et le plus puissant vassal du roi de France. Grâce à son habileté et à sa politique, le Béarn, placé entre les Français et les Anglais, fut respecté des deux adversaires, et observa une neutralité qui lui procura de longues années de paix, alors que le reste de la France souffrait des ravages de la guerre de Cent ans. On trouvera ailleurs la biographie du puissant comte de Foix (V. GASTON-PHŒBUS); mais son administration a laissé des traces profondes en Béarn, et il importe d'indiquer brièvement les réformes opérées par ce prince. Pendant le gouvernement de Gaston-Phœbus, l'influence de la Cour Majour diminue; le comte cherche à lui substituer sa propre cour ou audience, et à confier l'administration de la justice aux *bailes* vicomtaux et non plus aux jurats des communautés. Le Béarn était divisé au XIIIe siècle en dix-sept vics judiciaires, qui furent remplacés, au XIVe siècle, par des bailliages à peu près calqués sur les vics. Mais le nombre des bailes ne correspondait pas à celui des bailliages. Les attributions du baile étaient analogues à celles des prévôts du nord de la France; il avait l'administration des domaines et des revenus du vicomte; il convoquait à l'host et aux cours judiciaires; il représentait le seigneur dans les communautés, nommait les jurats et présidait leurs délibérations. Gaston-Phœbus fit du baile son agent le plus actif et étendit ses attributions. Les *viguiers*, qui à l'origine avaient des fonctions judiciaires, disparaissent comme officiers vicomtaux et ce nom est réservé aux officiers des seigneurs particuliers. Enfin le sénéchal de Béarn acquiert une grande importance surtout à partir de 1398, où fut organisée la cour du sénéchal, qui reçut au XVe siècle les appels au seigneur et à la Cour Majour, et parvint à supplanter cette cour souveraine qui disparut en 1490. Pour attirer les causes à sa cour, Gaston-Phœbus créa des procureurs généraux et des sergents généraux, chargés des enquêtes. Dans l'administration financière, Gaston-Phœbus créa des receveurs généraux et un trésorier général de Béarn. Il remania complètement le système des impositions en substituant aux revenus féodaux, que le vicomte percevait en Béarn, un fouage général, ou des tailles levées sur les localités d'après le nombre des feux. Pour cette transformation, Gaston semble avoir demandé le consentement de ses sujets, car c'est sous son gouvernement qu'on trouve pour la première fois des assemblées d'Etats. C'est après la mort de Gaston-Phœbus, en 1391, que les Etats de Béarn acquièrent une grande influence dans le gouvernement. Une assemblée générale tenue à Orthez procède au partage des immenses trésors du comte, nomme son fils bâtard Yvain, régent de Béarn, et règle les conditions à imposer à *Mathieu de Castelbon*, neveu de Gaston-Phœbus, avant de le recevoir comme héritier de Béarn. C'est de cette réunion que datent les droits politiques des Etats; désormais aucune imposition ou donation ne pourra être levée en Béarn sans le consentement des Etats. Mathieu dut prêter serment aux Etats avant d'être reconnu comme vicomte de Béarn : mais il ne tint pas ses promesses et, bien qu'il ait rendu à la Cour Majour son importance, les Béarnais se plaignirent vivement de son administration, lorsqu'en 1398, il mourut sans laisser d'héritier direct.

La vicomté de Béarn revenait à la sœur de Mathieu de Castelbon, *Isabelle de Foix*, qui avait épousé *Archambaud de Grailly*, captal de Buch. Avant de les recevoir pour seigneurs, les Etats exigèrent d'Archambaud et d'Isabelle un serment en vingt-neuf articles, véritable charte constitutionnelle, réglant l'administration du Béarn, conformément aux fors de Béarn, et le rôle des Etats dans le gouvernement. Cette charte était dirigée surtout contre les abus commis par Mathieu de Castelbon; elle abrogeait un certain nombre d'articles du for tombés en désuétude et octroyait des garanties nouvelles pour le bon exercice de la justice et le rôle des officiers seigneuriaux. Cet acte du serment d'Archambaud et d'Isabelle, en 1398, a une grande importance pour l'histoire du Béarn, parce que ces articles furent solennellement jurés dans la même forme par Jean Ier, comte de Foix, successeur d'Archambaud, en 1428, par Gaston XII, en 1436 et 1438, par Madeleine de France, tutrice de François-Phœbus, en 1472, par François-Phœbus, roi de Navarre, en 1482, par Catherine de Navarre en 1483, et par Jean d'Albret, roi de Navarre, en 1491. L'histoire du Béarn au XVe siècle se confond avec celle des Etats. L'assemblée, composée des trois ordres de la province, se divisait pour les délibérations en deux corps : le *Grand corps*, composé des représentants du clergé, des douze barons et de la noblesse, qui comptait plus de cinq cents membres; le *Second corps* ou tiers-état, formé des députés de quarante-deux villes du Béarn, comptait une centaine de membres. La présidence des Etats revenait de droit à l'évêque de Lescar et, à son défaut, à l'évêque d'Oloron; celle du tiers-état était attribuée à Morlàas. Les députés étaient inviolables pendant la durée des sessions; ils recevaient une indemnité ou *tailluquet*. Les deux corps ne communiquaient entre eux que par l'intermédiaire des syndics; ils étaient obligés de se mettre d'accord pour présenter un avis au souverain, mais le dernier mot restait le plus souvent au Grand corps. Pendant l'intervalle des sessions, les Etats nommaient une commission ou *abrégé*, chargée d'expédier les affaires courantes et de veiller à l'exécution des décisions des Etats. Avant de voter une *donation* au souverain, les Etats présentaient leurs *cahiers de doléances*, rédigés par la *commission des requêtes*, d'après les plaintes faites aux Etats et d'après des enquêtes faites dans le pays par le soin des syndics. Les Etats ne discutaient sur les propositions du vicomte qu'après avoir obtenu de lui une réponse satisfaisante aux griefs exposés dans les cahiers : ceux-ci étaient présentés trois et quatre fois, tant que la réparation n'était pas promise. Les syndics étaient au nombre de deux; au XVIIe siècle, on les distinguait en syndic d'épée et syndic de robe : ils étaient les agents directs des Etats. Les Etats nommaient un trésorier chargé d'administrer les fonds levés en sus des donations, pour les affaires du pays. Il rendait ses comptes, ainsi que le receveur général des finances et les syndics, devant des auditeurs nommés par l'assemblée. Les Etats avaient des attributions politiques très étendues : le seigneur était tenu de leur prêter serment avant de recevoir les hommages et serments de fidélité de ses sujets. Ils désignaient, en cas de minorité du vicomte, le tuteur qui devait administrer le Béarn; on les consultait sur le mariage de leurs souverains. Ils correspondaient directement avec les souverains étrangers, et avaient le droit de conclure des traités commerciaux avec les nations voisines, sans que les souverains intervinssent. Enfin le vicomte ne pouvait déclarer la guerre ni faire de levées de troupes en Béarn, sans le consentement des Etats. Le vote de l'impôt était la plus importante de leurs attributions : ils faisaient chaque année une ou plusieurs donations variant entre 4,000 et 12,000 écus, en fixant les termes à laquelle l'imposition devait être

EFERUS - Recherches & Classification numériques

levée. Ils répartissaient eux-mêmes cette donation sur le pays en fixant la somme qui devait être prise par feu : le Béarn était censé compter 11,000 feux. Ils votaient en outre des aides extraordinaires et garantissaient les emprunts contractés par le seigneur dans les grandes nécessités. Enfin ils votaient en sus de la donation des sommes pour les frais ou *charges du pays*, fonds dont ils avaient la libre disposition. Le vicomte seul pouvait donner commission pour la levée des tailles votées par les Etats. Au point de vue financier, le Béarn était divisé en cinq *parsans*, Pau, Morlàas, Orthez, Sauveterre et Oloron, Vic-Bilh et Montaneres, à la tête desquels étaient des receveurs de parsans, qui centralisaient les impositions perçues par les gardes des communautés, d'après la répartition faite par les jurats sur les habitants. Enfin les Etats avaient la surveillance de la fabrication des monnaies frappées dans les ateliers de Morlàas et plus tard de Pau. Par leurs cahiers, les Etats exerçaient une surveillance rigoureuse sur les actes de l'administration seigneuriale. Le pouvoir législatif résidait entre les mains du souverain ; mais les Etats, grâce à leurs cahiers, avaient une influence directe sur la rédaction des ordonnances et établissements du vicomte. Toute violation des fors et des coutumes du pays était l'objet de leurs réclamations ; ils jouaient dans le pays le rôle d'un sénat conservateur, et réussirent à maintenir intacte la législation primitive du pays. En 1552, le vieux for ne correspondant plus aux besoins du pays et des mœurs nouvelles, Henri II d'Albret le soumit à une revision, avec le concours des Etats ; le nouveau for de Béarn ne cessa d'être appliqué jusqu'en 1789. En fait, pendant le xv^e^ et le commencement du xvi^e^ siècle, les Etats de Béarn administrent seuls le pays ; le vicomte semble leur avoir abandonné toute l'autorité.

IV. *Le Béarn sous les princes de la maison de Navarre.* Cette action des Etats dans le gouvernement est due surtout aux circonstances particulières qu'avait traversées le Béarn dans la seconde moitié du xv^e^ siècle. Gaston XII combattit constamment contre les Anglais, et s'empara de Mauléon, Dax et Bayonne, pour le compte du roi de France ; en 1458 il fut créé pair de France, puis chargé par Louis XI, en 1463, de s'emparer du Roussillon. Il avait épousé Eléonore, fille de Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, et il combattit souvent en Navarre, en particulier contre son beau-frère Charles, prince de Viane. Jean d'Aragon le désigna pour son héritier en Navarre, mais il mourut avant l'ouverture de la succession. Il mourut en 1472, après avoir perdu son fils aîné Gaston, prince de Viane, qui avait épousé la sœur de Charles VII, Madeleine de France, et qui laissait deux enfants en bas âge. Madeleine fut nommée tutrice de François-Phœbus, son fils, et administra le Béarn pendant près de vingt années. A la mort de sa grand'mère Eléonore, François fut proclamé roi de Navarre, mais il mourut subitement en 1482, laissant les riches domaines de la maison de Foix et le royaume de Navarre à sa sœur Catherine, encore mineure. Les Etats de Béarn, invités par le roi Charles VIII à désigner le mari de leur souveraine, choisirent Jean d'Albret, vicomte de Tartas, fils d'Alain, sire d'Albret. Ainsi se forma au S.-O. de la France un puissant Etat féodal, qui n'eut qu'une courte durée. L'oncle de Catherine, Jean de Foix, vicomte de Narbonne, éleva des prétentions à la succession de François-Phœbus, en invoquant le principe de la loi salique, et une longue guerre s'engagea, terminée seulement par la mort du vicomte de Narbonne en 1050. Une série de procès suivit la lutte à main armée : Gaston de Foix, duc de Nemours, fils de Jean de Foix, revendiqua le riche héritage de Navarre jusqu'à sa mort à Ravenne. Pendant la lutte pour la succession de Foix, la Navarre était troublée par les dissensions des factions rivales de Gramont et de Beaumont, luttes entretenues par Ferdinand le Catholique, qui en 1512 parvint à s'emparer de la Navarre. Malgré tous les efforts de Jean et de Catherine et de leur fils Henri II d'Albret, la Navarre fut définitivement séparée de la France et du Béarn et perdue pour la maison de Foix-Albret, qui ne conserva que la basse Navarre sur le versant septentrional des Pyrénées. Le Béarn fut sagement gouverné par Henri II d'Albret (1516 à 1555), qui apporta de sages réformes dans la législation et l'exercice de la justice. Sa femme, Marguerite d'Angoulême, tint en Béarn une cour brillante où elle attira des savants, des théologiens, des poètes. Ce fut elle qui, en ouvrant un asile aux réformateurs, contribua au développement de la Réforme en Béarn. Henri d'Albret étant mort sans laisser d'enfants mâles, son riche héritage revint à sa fille Jeanne d'Albret. Charles-Quint et François I^er^ avaient cherché à mettre la main sur l'héritière de Navarre, et, en 1542, le roi de France l'avait mariée, malgré sa protestation, au duc de Clèves. Celui-ci ayant abandonné le parti français, le mariage avait été cassé et Jeanne d'Albret avait épousé, en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, premier prince du sang, qui monta avec elle sur le trône de Navarre, à la mort d'Henri d'Albret, en 1555. Antoine de Bourbon s'occupa peu du Béarn ; mêlé aux intrigues de la cour de Henri II et aux guerres de religion, ayant d'abord adopté la Réforme, puis redevenu catholique, il mourut aux Andelys, en 1562, d'une blessure reçue au siège de Rouen. Sous le gouvernement ferme d'Henri d'Albret, les Etats de Béarn avaient perdu une grande partie de leur autorité : les troubles qui signalèrent le règne de Jeanne d'Albret devaient modifier leur composition et leur enlever presque toute influence. La reine de Navarre, une des grandes figures du xvi^e^ siècle, qui, selon l'expression de d'Aubigné « n'avait de femme que le sexe », nature droite, énergique, mais intolérante, devint l'appui du parti protestant et entreprit de convertir le Béarn aux idées nouvelles. Guidée par Calvin qui lui envoya des auxiliaires, elle commença par réformer les mœurs, en publiant ses ordonnances de 1566, et par répandre l'instruction qu'elle rendit obligatoire. Mais le parti catholique était nombreux en Béarn, il ne cessait d'intriguer avec les Espagnols et la cour de France, et Jeanne d'Albret rencontra chez ses sujets une vive résistance. Une révolte éclata pendant l'absence de la reine, et Terride à la tête du parti catholique se rendit maître du Béarn en 1569. Jeanne d'Albret chargea Montgommery de réduire ses sujets rebelles ; en trois semaines le général protestant soumit tout le Béarn. Cette guerre fut signalée de part et d'autre par des exécutions sanglantes. Jeanne d'Albret abolit la religion catholique en Béarn, et, jusqu'en 1598, les prêtres catholiques furent bannis du pays. En 1572, Jeanne d'Albret mourut à Paris et son fils Henri II de Navarre lui succéda. Il devait monter sur le trône de France et régner sous le nom de Henri IV. Le jeune roi de Navarre s'occupa peu du Béarn, bien qu'il fût très aimé de ses sujets et que sa mémoire soit restée très populaire dans ce pays. Il confia la régence de ses états à sa sœur Catherine, qui gouverna sagement avec l'appui des Etats et qui répara les malheurs causés par la guerre civile. En 1599, Henri IV rétablit l'exercice public du culte catholique en Béarn, et nomma deux évêques à Lescar et à Oloron. En 1607, après avoir réuni ses domaines à la couronne, le roi de France déclara que les souverainetés de Béarn et de Navarre resteraient indépendantes et continueraient à avoir un gouvernement séparé. Un conseil d'Etat fut installé à Pau, et un secrétaire d'Etat de Navarre et de Béarn dut résider à Paris auprès du roi. Après la mort d'Henri IV, le conseil de régence, hostile aux protestants, accueillit les réclamations des évêques de Béarn demandant la main-levée des biens ecclésiastiques. Malgré la résistance des Etats et les négociations de la conférence de Loudun, l'affaire s'envenima. En 1619, le conseil du roi ayant donné main-levée des biens ecclésiastiques du Béarn, le conseil souverain de Béarn refusa d'enregistrer l'édit. Louis XIII envahit le Béarn, soumit rapidement le pays et triompha de la résistance du parti à la tête duquel se trouvait Jean de Lescun. Le Béarn fut uni définitive-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment à la France, par édit du 19 oct. 1620; les protestants furent dépouillés de leurs privilèges et au conseil souverain fut substitué le parlement de Navarre, établi à Pau.

Sous la domination des rois de Navarre, l'administration du Béarn avait été modifiée, aux dépens de l'action exercée par les Etats. Au milieu du xv^e^ siècle, le Béarn était divisé en vingt bailliages : Aspe, Barétous, Castétis, Garos, Lagor et Pardies, Larbaig, Lembeye, Monein, Montaner, Morlàas, Mur, Navarrenx, Nay, Oloron, Orthez, Ossau, Pau, Rivière-Gave, Salies, Sauveterre. Au xviii^e^ siècle, il ne restait plus que douze *parsans* : Aspe, Monein, Montanérès, Navarrenx, Nay, Oloron, Orthez, Ossau, Pau, Salies, Sauveterre, Vic-Bilh. Jusqu'au xvi^e^ siècle, le sénéchal n'avait qu'un seul siège; il devait se transporter dans les diverses localités et y rendre la justice avec le concours des jurats. En 1512, on créa cinq sièges de sénéchaussées à Pau, Morlàas, Orthez, Oloron et Sauveterre. La Cour Majour avait disparu à la fin du xv^e^ siècle : en 1519, fut créé, à la requête des Etats, un conseil souverain de Béarn, composé de sept conseillers du prince et du chancelier, qui recevait les appels des cours inférieures et des sièges de sénéchaussée : on le divisa en chambre civile et chambre criminelle. En 1520, Henri II établit une Chambre des comptes de Navarre à Pau.

V. *Le Béarn réuni à la France.* Malgré la mesure violente qui avait supprimé la souveraineté du Béarn pour l'unir à la couronne de France, ce pays avait conservé une partie de ses privilèges. La plupart des institutions administratives subsistèrent. Louis XIII maintint les cinq sièges de sénéchaussée, érigea le conseil souverain de Béarn en parlement de Navarre, en y réunissant la chancellerie de Navarre établie à Saint-Palais. La chambre des comptes resta à Pau, et fut augmentée, en 1624, de la chambre des comptes de Nérac; en 1694, elle fut réunie au parlement de Pau. Les Etats de Béarn continuèrent à voter au roi une donation annuelle et à envoyer à Paris leurs cahiers de doléances; mais ils avaient perdu toute influence, et au xviii^e^ siècle, quand ils auront à lutter contre les empiètements des intendants, la résistance ne sera pas longue. En 1628, ils firent rédiger une compilation des privilèges et règlements du pays, où furent réunis les établissements faits par le souverain à la requête des Etats, mais ils n'en perdirent pas moins peu à peu leurs droits politiques. Les protestants perdirent aussi tous leurs privilèges, et, en 1684, l'intendant Foucault inaugura en Béarn le régime des dragonnades. Néanmoins, au xviii^e^ siècle, le nombre des protestants béarnais était encore considérable. La province, administrée comme un pays d'Etats, avait un gouverneur nommé par le roi et choisi dans la noblesse du pays. Le Béarn dépendit d'abord de l'intendance de Guyenne; Louis XIV sépara le Béarn et la Navarre de la Guyenne pour en faire un gouvernement spécial, dont le siège fut établi à Pau : plus tard, en 1716, l'intendance de Pau fut réunie à celle d'Auch; enfin en 1783, Louis XVI établit l'intendance de Pau et de Bayonne. Des subdélégations furent créées à Pau, Orthez, Morlàas, Oloron et Sauveterre. Au point de vue ecclésiastique, le Béarn était divisé en deux diocèses : le diocèse de Béarn ou de Lescar, comprenant les archidiaconés de Lescar, de Soubestre, de Larbaig, de Batbielle et de Vic-Bilh; le diocèse d'Oloron, comprenant les archidiaconés d'Oloron, de Garenx, d'Aspe, d'Ossau et de Soule. En outre le diocèse de Dax comprenait dans les Basses-Pyrénées, l'archiprêtré de Rivière-Fleuve, c.-à-d. le cant. de Salies, moins Bérenx, Salles-Mongiscard et Bellocq; une partie de l'archiprêtré de Rivière-Luy, Sault-de-Navailles, etc., enfin, l'archiprêtré de Rivière-Gave avec Orthez. Le diocèse de Tarbes avait en Béarn l'archiprêtré de Pontacq et celui de Montaner, et cinq communes dépendaient du diocèse d'Aire. Les évêchés du Béarn disparurent à la Révolution, celui de Lescar ayant été supprimé, et l'évêque assermenté d'Oloron n'ayant jamais eu de successeur. L'histoire politique du Béarn finit, en 1620, avec la réunion de cette province à la France : il y eut cependant, en 1789, quelques tentatives pour rétablir l'indépendance, mais les Etats n'étaient plus comme au xv^e^ siècle la représentation vivante du pays, et la centralisation administrative avait fait son œuvre.

Les armoiries du Béarn sont *d'or à deux vaches passant de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur.*

Vicomtes de Béarn. — Centulle I^er^ (x^e^ siècle); Gaston I^er^, 940?; Gaston II, 980?; Centulle II le Vieux, 984-1004?; Gaston III, 1004-1012; Centulle-Gaston III et Gaston IV, 1012-1058; Centulle IV, 1058-1088; Gaston V le Croisé, 1088-1130; Centulle V, 1030-1034; Pierre de Gabarret, petit-fils de Gaston V et neveu de Centulle V, 1134-1154; Gaston VI, 1154-1170; Marie, 1170.— *Maison de Moncade.* Gaston VII de Moncade, dit le Bon, 1173-1215; Guillaume Raymond, son frère, 1215-1223; Guillaume I^er^, frère de Guillaume-Raymond, 1223-1229; Gaston VIII, 1229-1290; Marguerite de Moncade, sa fille, épouse Roger-Bernard III, comte de Foix, et en 1290, le Béarn passe sous la domination des comtes de Foix (V. Foix, Navarre). Léon Cadier.

Bibl. : Paul Raymond, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées;* Paris, 1863, in-4. — Lespy, *Grammaire béarnaise,* suivie d'un vocabulaire français-béarnais ; Pau, 1858. — Lespy et Raymond, *Dictionnaire béarnais;* Pau, 1886. — *Notices sur l'Intendance en Béarn et sur les Etats de cette province;* Paris, 1865, in-4. — Pierre de Marca, *Histoire de Béarn ;* Paris, 1640, in-fol. — Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix, Béarn, Navarre;* Paris, 1629, in-4. — Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn :* Paris, 1818, in-8. — Mazure et Hatoulet, *les Fors de Béarn;* Pau, s. d., 1842, in-4. — Mazure, *Histoire de Béarn;* Paris, 1839, in-8. — Menjoulet (l'abbé), *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron;* Oloron, 1864-1869, 2 vol. in-8. — *Los Fors et costumas de Béarn;* Pau, 1715-1716, in-4. — *Compilation d'auguus priviledgis et reglamens deu pays de Bearn;* Orthez, 1676, in-4. — L. Lacaze, *les Imprimeurs et les libraires en Béarn;* Pau, 1884, in-8. — P. Raymond, *Inventaire sommaire des archives départementales des Basses-Pyrénées;* Paris, 1863-1876, 6 vol. in-4 — L. Soulice, *Catalogue de la Bibliothèque municipale de Pau, Histoire locale;* Pau, 1885, in-8. — Léon Cadier, *les Etats de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du xvi^e^ siècle;* Paris, 1888, in-8.

BÉARN (Cap). Le cap Béarn, dont le véritable nom serait *Biar* ou mieux *Biarra*, est situé entre Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer. Alart conjecture que sur ce point devait être placé le temple de Vénus dont parlent les géographes de l'antiquité, et il signale au moyen âge, sur le revers méridional de la montagne, une chapelle dédiée à sainte Catherine. Le cap Béarn est élevé de 220 m. environ. Il porte au sommet, à 42° 30′ 59″ de lat., à 0° 47′ 15″ de long. E. et à 800 m. au S.-E. de l'entrée de Port-Vendres, un phare fixe de premier ordre, à appareil lenticulaire, dont le feu, à 229 m. au-dessus des hautes mers, a une portée moyenne de 23 milles. Ce phare, l'un des plus anciens de ce système, a été inauguré en 1836. Plus près de la mer est un sémaphore. Autour du phare on a construit un fort destiné à battre le large en face de Port-Vendres. A. Brutails.

BÉARN (Louis-Hector de Galard, comte de), homme politique français, né à Paris le 12 avr. 1802, mort à Bruxelles le 26 mars 1871. Pendant le règne de Charles X et le règne de Louis-Philippe, il occupa diverses fonctions diplomatiques. Grand officier de la Légion d'honneur, il fut nommé par Napoléon III membre du Sénat en 1854.

BÉATES. Nom populaire des *dames, demoiselles* ou *sœurs de l'instruction*, sorte de congrégation enseignante moitié laïque, moitié religieuse, fondée au Puy par une demoiselle Martel vers le milieu du xvii^e^ siècle et légalement autorisée en 1843. On appelle plus particulièrement *Béates* entre les femmes de cette corporation celles qui vivent isolées dans les hameaux reculés du Velay, institutrices bénévoles, payées en nature par les habitants et logées tant bien que mal dans une maison qu'on appelle *assemblée*, sans doute parce qu'elles y rassemblent les petits enfants des deux sexes pour leur apprendre à lire, les filles pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur apprendre à faire la dentelle et, le soir, les femmes pour les faire travailler et prier en commun. Ces sortes d'écoles charitables étaient au nombre de 229 en 1864 dans le seul dép. de la Haute-Loire, d'après une statistique officielle. En 1882, on évaluait encore à plus de mille le nombre des béates répandues dans les montagnes de cette région. L'enseignement proprement dit qu'elles donnent est des plus humbles : la lecture en fait le fond, avec le catéchisme; elles n'apprennent, dit-on, qu'exceptionnellement à écrire, moyennant une rétribution de 50 cent. par élève et par mois. Mais elles visitent les pauvres et soignent les malades : leur popularité est le prix d'une bienfaisance réelle et désintéressée. H. M.

Bibl.: Buisson, *Dictionnaire de Pédag.*, art. Auvergne et Béates.

BÉATIFICATION (V. Canonisation).

BEATON, BEATOUN ou **BETHUNE** (David), né en 1494, mort en 1546, cardinal écossais, archevêque primat de Saint-André, fougueux adversaire de la Réforme. Grâce à l'influence de son oncle James Beaton, archevêque de Glascow, primat d'Ecosse, il fut nommé à des postes très importants dans l'Etat. En 1528, il fut garde des sceaux, sous le règne de Jacques V. Quelques années plus tard, il fut employé aux négociations des mariages de ce prince avec Madeleine, fille de François Ier, en 1536, et avec Marie de Lorraine, en 1538. Vers le même temps, il fut promu cardinal par le pape Paul III et reçut bientôt après le titre de primat et d'archevêque de Saint-André. — En 1542, à la mort de Jacques V, Beaton tenta d'obtenir la régence du royaume pendant la minorité de Marie Stuart, et produisit, dans ce but, un faux testament du feu roi. Son titre de légat du pape et de chancelier de la jeune reine lui permit de balancer, pendant quelque temps, l'autorité du comte d'Arran, son rival. Quoique les prétentions de Beaton n'eussent pas été reconnues, il conserva une part d'autorité considérable. Il en profita pour persécuter les protestants, en qui il voyait des agents de la politique anglaise. Après avoir banni Knox, l'apôtre de la Réforme en Ecosse, il fit brûler Wishart (28 fév. 1546), qui attaquait, dans ses prédications, les dogmes de l'Eglise catholique. Quelques mois après, une conspiration, à la tête de laquelle étaient Norman Leslie et William Kirkaldy of Grange, fut ourdie contre ce prélat. Les mécontents l'assassinèrent dans son palais épiscopal de Saint-André (mai 1546).

G. de la Quesnerie.

Bibl : Knox, *History of the reformation in Scotland;* 4e éd., Edimbourg, 1735, in-fol. réimpr. par D. Laing, dans sa collection : *The works of J. Knox;* Edimbourg, 1844-1856, 6 vol. in-8.

BEATOUN (David) (V. Beaton).

BEATRIX (Astron.). Nom de la 83e petite planète, découverte, le 26 avr. 1865, par de Gasparis.

BÉATRIX I, comtesse de Bigorre, fille de Bernard Ier, comte de Bigorre, succéda en 1080 à son frère Raimond Ier, avec Centule IV, vicomte de Béarn, qu'elle avait épousé en 1078. Elle mourut vers 1096 (V. Bigorre).

BÉATRIX II, comtesse de Bigorre, fille du comte Centulle II auquel elle succéda en 1127, avec Pierre, vicomte de Marsan, qu'elle avait épousé en 1118. Elle mourut vers 1163 (V. Bigorre).

BÉATRIX III, dite aussi Stéphanie, comtesse de Bigorre, fille du comte Centule III auquel elle succéda vers 1180; elle mourut en 1190. Elle avait épousé successivement Pierre, vicomte de Dax, et Bernard IV, comte de Comminges (V. Bigorre).

BÉATRIX, fille de Renaud III, comte de Bourgogne, et épouse de Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, morte à Spire le 15 nov. 1184. Tous les auteurs contemporains sont unanimes à louer cette princesse, dont la beauté, disent-ils, n'était égalée que par sa vertu ; l'empereur Frédéric l'épousa après son divorce avec Adélaïde de Vohbourg; ce second mariage lui assurait la possession de la Bourgogne cisjurane et de la Provence. Les noces furent célébrées à Wurtzbourg avec beaucoup de pompe, le 10 juin 1156. Trois ans plus tard, l'empereur, qui était alors en Italie, pria son épouse de venir le rejoindre. On a raconté qu'arrivée à Milan, Béatrix y fut reçue de la manière la plus outrageante ; que le peuple, après l'avoir placée sur une ânesse, le visage tourné vers la queue, la promena dans cette position ridicule à travers les rues de la ville; et que l'empereur, pour venger l'affront fait à son épouse, non seulement ordonna la destruction de la ville, mais encore força chaque Milanais qui voulait avoir la vie sauve d'arracher avec les dents une figue qu'on faisait placer au derrière de l'ânesse, sur laquelle l'impératrice avait été promenée. On ajoute que c'est là l'origine d'une sorte d'insulte qui de nos jours encore est en usage en Italie, où les gens du peuple, pour injurier leurs adversaires, leur montrent le pouce placé entre l'index et le doigt du milieu en criant : « Voilà la figue ». Ce récit, que l'on trouve pour la première fois dans Krantz (*Hist. sax.*, livre VI), est évidemment légendaire. Aucun auteur contemporain ne fait allusion à l'outrage que les Milanais auraient fait à Béatrix, et quant à la destruction de la ville de Milan ordonnée et exécutée par Frédéric Ier en 1162, on sait qu'elle a eu des causes toutes différentes. (V. *Annales Mediolanenses; Acerbus Morena; Ann. Col. max.*, dans Hans Prutz, *Friedrich I.*, t. I, appendice, pp. 419-424). Il est toutefois certain qu'en 1159, Béatrix, escortée par Henri le Lion, est allée rejoindre l'empereur qui, à cette époque, assiégeait la ville de Crême. Quelques jours après cette entrevue, pour fuir le tumulte de la guerre, elle chercha pour quelque temps un asile dans le couvent de Verrua, au S. de Pavie. Dans la suite, elle accompagna son mari plusieurs fois encore dans ses expéditions en Italie et fut pour lui une fidèle et vaillante compagne lors de sa fuite en 1168, ainsi que pendant ses revers en 1176. Au mois de mai 1184, Béatrix assista aux fêtes mémorables données à Mayence en l'honneur de la famille impériale, et peu de temps après mourut à Spire. L. Will.

Bibl. : Hans Prutz, *Kaiser Friedrich I;* Danzig, 1871, 3 vol., passim.

BÉATRIX, comtesse de Viennois, morte en 1228. Fille unique du comte Guigues V, elle lui succéda en 1162 sous la tutelle de son aïeule Marguerite, qui mourut l'année suivante. Elle épousa successivement : Albéric Taillefer, fils du comte de Toulouse Raimond V, qui mourut en 1180; puis en 1183, Hugues III, comte de Bourgogne, qui mourut en 1192, et enfin, vers 1202, Hugues de Coligny, sire de Revermont (V. Viennois).

BÉATRIX DE PROVENCE, fille de Raymond-Bérenger V, dernier comte de Provence, et de Béatrix de Savoie; mariée, en 1245, à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, couronnée reine de Naples et de Sicile à Rome le 7 janv. 1266, morte en 1267 à Nocera. Son testament, fait en 1261 et refait en 1266, a été publié par d'Achery. Elle laissait plusieurs enfants, entre autres Béatrix, mariée, en 1273, à Philippe de Courtenay, empereur de Constantinople. C'est au mariage de Béatrix avec Charles d'Anjou qu'est due l'origine des droits de la couronne de France sur le comté de Provence et la possibilité juridique de sa réunion. Le testament de Raymond-Bérenger semblait de nature à en écarter l'idée. Ne laissant que des filles, il léguait aux aînées, Marguerite et Eléonore, reines de France et d'Angleterre, un supplément de dot de cent marcs, à la troisième, Sancie, une fortune de 5,000 marcs, à Béatrix, la plus jeune, ses comtés de Provence et de Forcalquier. L'ordre de succession les attribuait à son défaut : 1° à ses enfants mâles; 2° aux enfants mâles de Sancie; 3° à la fille aînée de Béatrix; 4° à la maison d'Aragon. Plusieurs souverains demandèrent la main de la princesse héritière. Frédéric II, pour son fils Conrad; mais Frédéric, toujours en guerre avec l'Italie et excommunié, fut repoussé. Cette rivalité n'a-t-elle pas contribué à la haine de Charles d'Anjou contre Conrad et les siens?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Raymond, comte de Toulouse, déjà marié deux fois, fut éliminé aussi à la mort de Raymond-Bérenger, à cause des guerres civiles que laissaient prévoir la division de ses Etats et la clause de substitution du testament à Sancie, mariée alors à Richard de Cornouailles. Comme il fallait le ménager, on le joua habilement en le faisant venir à Aix, en traînant les affaires en longueur et en le laissant multiplier les démarches vaines, tandis que la reine Blanche de Castille agissait activement en faveur de son fils Charles d'Anjou. La régence désirait cette union. Les émissaires secrets de la reine Blanche y préparaient par des menaces ou par la corruption les habitants qui promirent à la veuve de Raymond-Bérenger de ne laisser épouser à sa fille qu'un mari choisi par elle. Les protecteurs invoqués par le comte de Toulouse pour hâter l'envoi des dispenses nécessaires à son mariage agirent sans conviction ou contre lui; le duc de Savoie ne fit rien; le roi d'Aragon, qui désirait pour son fils la main de Béatrix, lui fit opposition. La reine de France obtint le consentement du pape, et Charles d'Anjou s'avança en Provence avec une armée pour délivrer Béatrix assiégée par le roi d'Aragon et pour l'épouser. Le mariage fut célébré avec grande pompe à Aix. La comtesse Béatrix gouverna le pays de concert avec sa mère et les ministres pendant l'absence de Charles d'Anjou qui avait accompagné Louis IX en Egypte. Il n'y a aucune mention de troubles survenus pendant cette absence. En 1256, Louis IX eut toutefois à régler les contestations soulevées entre la comtesse douairière d'une part, son gendre et sa fille de l'autre. Béatrix ne jouit pas longtemps du titre de reine qui avait comblé ses vœux, en la faisant l'égale de ses sœurs Marguerite, reine de France, Eléonore, reine d'Angleterre, et Sancie, femme de Richard, devenu empereur d'Allemagne.

Léon-G. PÉLISSIER.

BÉATRIX PORTINARI, née en 1266, morte le 9 juin 1290. C'est la célèbre Béatrix, l'amante platonique du Dante. Il l'avait aperçue dans une réunion d'enfants : « Elle m'apparut presque au commencement de sa neuvième année, et je la vis quand j'avais à peu près neuf ans révolus. Elle m'apparut en court vêtement de très noble couleur, simple, honnête, en corsage de teinte rouge et parée comme il convenait à ses jeunes années..., etc. » Elle lui fut ravie par une mort prématurée. Quoique marié et père de famille, Dante ne cessa de chanter Béatrix. Son corps était couché dans la tombe, mais son âme avait survécu. Elle lui apparaît aux *chants XXX* et *XXXI* du *Purgatoire :* la tête couverte d'un voile blanc, couronnée de rameaux d'olivier, revêtue d'une robe rouge comme le feu et recouverte d'un manteau vert. Béatrix est considérée par les commentateurs du Dante comme l'emblème de la science des choses divines. Le poète la place dans le Purgatoire parce que pour lui elle représente aussi l'amour avec ses grandeurs et ses faiblesses, avec ses joies ineffables et ses tragiques douleurs. Quelques commentateurs ont prétendu que Béatrix était une simple allégorie et n'avait jamais eu d'existence réelle. Un autre, Gabriel Rossetti, a soutenu que Béatrix était la puissance impériale destinée à réformer l'Italie, et il a édifié sur cette idée tout un système politique. Les expressions de Dante lorsqu'il est question de Béatrix, la joie qu'il ressent de ses saluts dans les rues de Florence, toutes ses descriptions amoureuses ne permettent pas d'admettre la supposition que Béatrix n'ait jamais vécu. On connaît d'ailleurs la date exacte de sa mort.

H. VAST.

BIBL. (V. DANTE).

BÉATRIX, reine de Hongrie, morte à Ischia en 1058. Fille de Ferdinand Ier, roi de Naples, elle fut mariée en 1475, à Matthias Corvin, roi de Hongrie. Elle se livra dans ce pays à toutes sortes d'intrigues pour éloigner du trône Jean Hunyade Corvin, fils naturel de Matthias, et rester elle-même la reine, en donnant sa main à quelque magnat. Elle fut soupçonnée, sans preuves, d'avoir hâté par le poison la mort de Matthias Corvin. Elle proposa à l'empereur Maximilien de l'épouser, et, comme il refusa, elle se jeta dans le parti de Vladislas Jagellon, qu'elle fit proclamer roi de Hongrie. Ce fut le point de départ de longues et sanglantes guerres. Elle retourna dans le royaume de Naples, après avoir cherché, sans y réussir, à soustraire les diamants de la couronne de Hongrie.

BIBL. : SAMBUCUS, *Hist. Hungariæ.* — SAYOUS, *Hist. des Hongrois.*

BEATRIZET ou BEAUTRIZET (Nicolas), dessinateur et graveur lorrain, né à Lunéville vers 1515, mort à Rome après 1565. Il apprit son art dans cette dernière ville et ne la quitta plus. On le croit élève d'Augustin le Vénitien, dont ses premières estampes rappellent la manière. Plus tard, il subit l'influence d'Enea Vico et de Giorgio Ghisi, et vers la fin de sa carrière il parvint à se créer une individualité propre; mais la lourdeur de son burin et sa connaissance insuffisante du dessin n'auraient su le préserver de l'oubli, s'il n'en était pas sauvé par sa nationalité et surtout par la majesté des maîtres dont il s'attacha à interpréter les œuvres. Il a, en effet, gravé six planches d'après Raphaël et un plus grand nombre d'après Michel-Ange, dont les moins mauvaises sont : *l'Annonciation* et *le Christ et la Samaritaine;* et encore d'après Baccio Bandinelli, Jules Romain, Girolamo Muziano, etc. On recherche son portrait du roi *Henri II* (1556), gravé d'après Luca Penni, selon Mariette, et aussi celui d'*Antonio Salamanca*, graveur et célèbre marchand d'estampes. Son œuvre comprend environ 120 pièces, y compris les planches exécutées pour l'ouvrage publié par Lafreri : *Speculum Romanæ magnificentiæ* (Rome, v. 1560). Par son éducation artistique, il appartient à l'Ecole italienne. — On lui a souvent attribué des estampes gravées par un artiste qu'on appelle « le maître au dé (son monogramme est un B sur un dé) », auquel la tradition avait conservé le nom de *Beatricius*, et on ne faisait des deux qu'un seul personnage. Mariette a démontré le premier que celui-ci est un graveur distinct, plus ancien et plus habile que l'artiste lorrain, et que sa manière, fort différente, approche de celle de Marc-Antoine, dont il a peut-être un été des disciples. On a maintenant l'habitude de le désigner sous le nom de *Dado* (V. ce mot).

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedario.* — BARTSCH, *Peintre-Graveur*, XV. — ROBERT-DUMESNIL, *Peintre-Graveur français*, IX et XI. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en France.* — *Allgemeines Künstler-Lexikon* (art. de W. von Seidlitz).

BEATSON (Robert), écrivain écossais, né à Dysart (comté de Fife) en 1742, mort à Edimbourg le 18 avr. 1818. On a de lui : *Political Index to the Histories of Great Britain and Ireland, or a Complete Register of the Hereditary Honours, Public Officers, and Persons in Office, from the earliest periods to the present time* (1786) ; *Naval and Military Memoirs of Great Britain, from the year 1727* (1790, 3 vol. in-8) ; *General View of the Agriculture of the County of Fife* (1794, in-4), ouvrage d'un intérêt général et qu'on peut encore consulter avec fruit; *An Essay on the comparative Advantages of vertical and horizontal Windmills* (1798) et *A Chronological Register of Both Houses of the British Parliament, from the year 1708, to the third Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland in 1807* (1808, 3 vol.).

BEATTIE (James), célèbre poète et critique écossais, né à Laurencekirk, comté de Kincardine, le 25 oct. 1735, mort à Aberdeen le 18 août 1803. Il n'occupa guère que le second rang dans ces deux sphères, mais il l'occupa avec honneur. Fils d'un fermier, il fit de si rapides progrès dans ses premières études, que sa famille espéra lui faire obtenir une bourse à l'université d'Aberdeen. En effet, il gagna la première bourse dans un concours public, et passa quatre ans au collège Mareschall, dirigé par Thomas Blackwell, savant distingué. Beattie, ayant achevé ses études, entra dans la carrière de l'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seignement. Maître d'école à Fordoun, professeur de grammaire latine à Aberdeen, il concilia les devoirs de son état avec le goût très vif qui le portait à la poésie. Un recueil d'odes, d'élégies, de stances, qui comprenait aussi une traduction des *Eglogues* de Virgile, fut publié par lui à Londres en 1761. On y trouve de la sensibilité, de l'élégance et de l'harmonie. Cependant, plus tard, Beattie, qui avait senti croître son talent, rougit de cette production de sa jeunesse, et s'efforça constamment d'en faire perdre le souvenir. Ses amis s'occupaient plus que lui des intérêts de sa position et de sa fortune; ils obtinrent qu'on le nommât, en 1760, à la chaire de philosophie du collège Mareschall. Beattie avait bien dans l'esprit de l'aptitude philosophique; mais il ne s'était jamais occupé de théorie, et il ne réussit dans la première année de son nouvel enseignement qu'avec le secours des cahiers de son prédécesseur. Ce furent pourtant les études philosophiques qui lui valurent la meilleure partie de sa renommée. Il s'y attacha avec sagesse et avec amour, et bientôt, à la suite du docteur Reid, son compatriote, il combattit, par de nombreux ouvrages, Locke et sa doctrine sensualiste. Son *Essai sur la nature et l'immutabilité de la vérité*, publié en 1764, est une des œuvres remarquables de ce que l'on a nommé l'école écossaise, école philosophique qui a déclaré la guerre au scepticisme, au matérialisme, et qui, sans une grande profondeur, a cependant une certaine élévation. Le sens commun joue un rôle important dans cette doctrine, et c'est là aussi le fondement de l'ouvrage de Beattie. Déjà, en 1762, il avait composé son *Essai sur la poésie et la musique*, qui repose sur le principe de l'imitation, mais d'une imitation assez large. Ce traité renferme des vues utiles. Beattie, cependant, ne renonçait pas à se distinguer comme poète, et en 1768, il composa son *Ménestrel*, dont il ne publia la première partie que trois ans plus tard. Le *Ménestrel* ou les *Progrès du génie* est le meilleur ouvrage de poésie de cet écrivain, et compléta pour ainsi dire sa réputation. Beattie a composé un grand nombre d'essais de philosophie morale ou de psychologie. Les plus remarquables sont la *Théorie du langage* et les *Eléments de la science morale*. Marié en 1766, il eut deux fils; mais il les perdit tous deux dans la force de l'âge. Il ne se consola jamais de ce double malheur, et les dernières années de sa vie se passèrent dans la solitude. — Il adopte le grand principe de Reid et de son école, le sens commun, il s'efforce de montrer que les théories de Berkeley, de Hume sont en opposition avec les données du sens commun. Berkeley croit qu'il n'y a point de corps; il a tort, car le sens commun croit à l'existence des corps. Hume croit qu'il n'y a ni corps, ni esprit, rien que des phénomènes; il a tort, car le sens commun croit aux esprits et aux corps, à l'existence des substances. On voit que les écrits de Beattie offrent aussi peu d'intérêt que de profondeur. Voici la liste des principaux: *Essay on the nature and immutability of truth* (Edimbourg, 1773, in-8); *Essay on poetry and music* (Edimbourg, 1777, in-4). L'*Essai sur la poésie et la musique* a été traduit en français (Paris, 1778, in-8); *Dissertations moral and critical on memory and imagination*; *on draming; the theory of language*, etc. (Londres, 1783, in-4); *Elements of moral science* (Edimbourg, 1790, 1793, 2 vol. in-8), traduits en français par Mallet (Paris, 1840, 2 vol. in-8); l'*Evidence of christian religion* (1786, 1re édit.; Londres, 1814, 2e édit., in-8). G. F.

BEATTY (Thomas-Edward), accoucheur irlandais, né à Dublin le 1er janv. 1801, mort à Dublin le 3 mai 1872. Il commença ses études au *Trinity College* sous Todd, puis passa à Edimbourg où il fut reçu docteur en 1820. L'année suivante, il se fixa dans sa ville natale, y fut nommé en 1824 *fellow* du collège des chirurgiens, enfin attaché (master) à l'hôpital d'accouchements de South-Eastern; il occupa en outre la chaire de médecine légale et contribua en 1832 à la fondation de l'hôpital de la Cité à Dublin. Il fut membre d'un grand nombre de sociétés savantes et les présida toutes successivement. — Beatty s'est distingué comme accoucheur et gynécologiste; on connaît de lui: *On aneurism of the abdominal aorta* (Dublin, hosp. Reports, 1830), le premier travail important sur ce sujet; *Contribution to medicine und midwifery* (Dublin 1866, in-8, 4 pl., recueil d'articles publiés dans *Dublin quart. journal* et dans *Cyclopedia of pract medicine*); *On rigid perinæum and on operation for its relief* (Dublin, 1867, in-8). Dr L. Hn.

BEATUS (saint), théologien espagnol, mort au monastère de Val-Gabado (Asturie) le 19 févr. 798. Il appartenait à l'ordre des bénédictins et fut d'abord moine du monastère de Saint-Martin, dans les montagnes de Liébana, qui devint le foyer de la restauration littéraire dans le nouvel Etat des Asturies. Il joua un grand rôle dans les discussions théologiques contre les doctrines nestoriennes d'Elipand, archevêque de Tolède, et de Félix, évêque d'Urgel, et écrivit à cette occasion le traité: *De Adoptione Christi, filii Dei*, publié d'abord par P. Stevart (Ingolstadt. 1616) et inséré depuis dans la Bibliothèque des Pères. A la prière de son ancien disciple, Ethérius, alors évêque d'Osma, il rédigea, vers 784, un *Commentaire sur l'Apocalypse de saint Jean*, d'une importance capitale pour l'exégèse apocalyptique, en ce qu'il nous transmet la tradition, un peu dénaturée, de l'Eglise primitive au sujet du sens qu'il faut attacher aux révélations de Patmos, tradition en vertu de laquelle cette œuvre doit être regardée comme un cri d'angoisse arraché à un chrétien par les persécutions de Néron, auquel y est attribué le rôle d'Antechrist. La critique moderne a établi, d'une façon indépendante, la légitimité de cette exégèse (V. Apocalypse). Le commentaire du moine de Liébana jouit, en son temps, d'une grande autorité, ce qui est attesté par de nombreux manuscrits qui en ont été faits jusqu'au XIVe siècle, et la tradition dont il est inspiré persista en Espagne jusqu'au XVIe siècle. Il n'a été publié que tardivement par les soins du R.-P. Henri Florez, augustin (*Sancti Beati presbyteri hispani Liebanensis in Apocalypsin;* Madrid, 1770, in-4); mais comme il contrarie singulièrement les doctrines orthodoxes, cette édition a dû être rigoureusement détruite, attendu qu'on n'en a encore découvert qu'un seul exemplaire. D'autre part, dans la plupart des manuscrits, le chapitre contenant l'explication de la bête apocalyptique est arraché, de sorte que cette œuvre, si importante, a, pour ainsi dire, été révélée par M. Ambroise Firmin-Didot, grâce à un manuscrit complet, du XIIe siècle, dont il s'était rendu possesseur en 1870. Beatus devint abbé du monastère de Valcavado ou Val-Gabado, où il mourut en odeur de sainteté. G. Pawlowski.

Bibl.: D. Mabillon, *Acta sanctorum*, t. IV. — N. Antonio, *Bibl. hisp. vetus*, I. — A. Firmin-Didot, *Des Apocalypses figurées, manuscrites et xylographiques*, 1870. — L. Delisle, *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, 1880.

BEATUS Rhenanus (V. Rhenanus).

BEAU (Philos.). L'étude du beau fait l'objet de toute une partie de la philosophie, l'Esthétique: c'est assez dire que l'on ne saurait à cette place traiter ni même indiquer expressément les mille questions que ce mot peut évoquer. Il faut chercher aux articles Art, Critique, Goût, etc., ce qui concerne la production et le discernement de la beauté dans les œuvres humaines. On voudrait seulement ici, dans une courte analyse psychologique, dire l'essentiel sur le sentiment du beau et ce qui le caractérise, sur l'idée du beau et les éléments qui la constituent, de façon à mettre le lecteur en mesure d'avoir son opinion sur la nature du beau, ou du moins de comprendre comment cette question se pose et se rattache aux problèmes les plus élevés de la philosophie générale. Cette marche si simple a été trop peu suivie. Il n'est guère de sujets sur lesquels les considérations vagues et plus ou moins ambitieuses aient plus souvent devancé ou remplacé les analyses exactes. Parce que le beau exalte nos sentiments, on s'est cru obligé d'en parler avec exaltation. Platon avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donné l'exemple : on sait quel langage inspiré il prête dans le *Phèdre*, dans le *Banquet*, à Socrate et à l'étrangère de Mantinée discourant sur la beauté en soi. Quand il expose sa théorie des idées, l'idée du beau est celle qu'il prend le plus complaisamment comme exemple : peu s'en faut d'ailleurs que ce ne soit à ses yeux la plus élevée de toutes ; il n'y a au-dessus d'elle que l'idée du bien, avec laquelle elle a la plus étroite parenté. Et si ce n'est pas l'idée suprême, c'est celle qui prête le plus d'éclat à ses images sensibles, celle qui rayonne le plus à travers les choses qui participent d'elle et qu'elle pénètre. La beauté dans les choses étant par essence le rayonnement de l'idéal à travers le sensible, il était naturel que Platon la célébrât avec un enthousiasme partagé sans doute par tout ce qu'il y avait d'esprits délicats dans un pays et dans un temps où le culte de l'art était comme une religion nationale. Mais Platon est un grand observateur à sa manière, et son enthousiasme cache une psychologie profonde, ce que ne fait pas toujours le lyrisme métaphysique. Il a vu à merveille que le beau parle à la fois au cœur et à la raison, et de quelle manière propre et caractéristique il ravit l'un et l'autre.

I. Que toute chose belle plaît *ipso facto* à qui la juge telle, que même le sentiment en présence de la beauté devance le plus souvent et emporte le jugement, qu'enfin cette émotion a quelque chose d'exquis et ne se confond avec aucune autre, voilà des vérités banales. Faut-il pour cela, avec la psychologie classique, faire de l'amour du beau une inclination spéciale, un sentiment simple et irréductible, distinctif de l'espèce humaine ? Peut-être n'est-ce pas nécessaire. Il est plus conforme à l'esprit scientifique d'y voir un sentiment complexe où l'analyse discerne plusieurs éléments, mêlés il est vrai, et fondus entre eux d'une manière originale. Cette analyse, l'école contemporaine qui s'efforce de constituer la psychologie comme science positive l'a poussée assez loin pour qu'il soit difficile aujourd'hui d'en contester la légitimité. D'abord, Darwin, sans nier que le sens du beau soit naturel à l'homme, le trouve aussi chez les animaux et refuse, par conséquent, de voir là un attribut caractéristique de notre espèce. Selon lui, chez les oiseaux notamment, la sélection sexuelle, qui est une des formes de la sélection naturelle (V. Sélection), consiste en grande partie dans un choix instinctif que la femelle opère entre les mâles, ou inversement, d'après l'éclat du chant, la beauté du plumage ou quelque autre avantage d'ordre exclusivement esthétique. Si donc le goût du beau est, en quelque manière primitif et *sui generis*, au moins n'est-il pas tel chez l'homme seul et au sens relevé où l'entendent en général les psychologues, mais seulement à titre de sensation profonde et complexe, soit auditive, soit visuelle, commune à diverses espèces supérieurement organisées. Il est clair que les émotions de cet ordre et les actes qui en découlent prennent chez l'homme un développement spécial incomparable ; mais la question est de savoir précisément si le sentiment du beau tel qu'on le rencontre chez l'homme cultivé, chez l'artiste, n'est pas, comme le dit l'école de M. Spencer, le terme d'une longue évolution. A vrai dire, on pourra toujours le contester. C'est là un point important du grand débat entre les partisans de l'innéité et ceux de l'évolution : les uns qui voient partout des cadres fixes établis par la nature, les autres qui n'en voient nulle part ; ceux-là justement suspects de professer une « psychologie paresseuse » contraire à l'esprit des sciences naturelles et partant stérile ; ceux-ci accusés, non sans raison, de pousser jusqu'au paradoxe la recherche des origines en substituant partout l'habitude à la nature, comme si la seconde nature n'en supposait pas une première. — Laissons donc de côté la question d'origine ; considérons l'homme seul et voyons ce qu'il éprouve en présence de la beauté : ce qui semble certain psychologiquement, le voici.

II. Le beau plaît, par définition, mais plaît d'une manière particulière. Tout ce qui est beau est agréable, mais tout ce qui est agréable n'est pas beau. L'émotion esthétique est un *sentiment*, profondément distinct de la sensation égoïste. Non qu'elle soit indépendante des sens : bien au contraire, le beau (et c'est ce qui le distingue du vrai) s'adresse nécessairement ou aux sens ou, ce qui revient au même, à l'imagination, ce « sens intérieur ». Mais il y a longtemps qu'on en a fait la remarque, deux sens surtout et presque exclusivement, la vue et l'ouïe, par le caractère désintéressé et, en quelque sorte, intellectuel de leurs données, ont une fonction proprement esthétique. Il y a de la beauté dans les couleurs, les formes, les sons ; il n'y en a point dans les saveurs, les odeurs, les qualités tactiles. L'odeur des fleurs, des foins coupés, de la mer, ajoute bien au charme d'un site, mais non à la *beauté* du paysage. Un beau fruit n'est plus beau quand on le savoure. Un objet beau peut être en même temps doux au toucher ; mais il est beau en tant qu'on le regarde et ne l'est plus en tant qu'on le palpe. Bref, toute sensation n'est pas susceptible d'être esthétique, mais plus délicates seulement et plus désintéressées, celles-là seules qui n'ont rien de bas, de sensuel ni de troublant, qui vont droit à l'esprit, si l'on peut dire ainsi, sans satisfaire un besoin ni remuer les appétits.

Précisément parce qu'il diffère ainsi de la sensation égoïste, le sentiment du beau est par essence désintéressé, généreux. Il tend à se communiquer ; il favorise l'épanouissement des affections sympathiques et de la sociabilité. Le beau est distinct de l'utile encore plus que de l'agréable ; car, tandis qu'il est un agrément d'ordre supérieur, une espèce à part, par conséquent, dans le genre des choses agréables, il n'est pas du tout de l'ordre de l'utile. On peut dire sans doute, dans un langage incorrect, qu'il répond à un besoin, entendant par là une vive et générale tendance, et qu'il est, dans la vie, d'une souveraine utilité ; mais ce n'est qu'une autre façon de dire qu'il n'est nullement utile au sens ordinaire de ce mot. Qu'est-ce que l'utile, en effet, sinon ce qui sert à quelque chose ? Or à quoi sert une *Sainte Famille* de Raphaël, la *Vénus* de Milo, une symphonie ? Le beau est sa fin à lui-même ; il se suffit, il ne sert à rien, qu'à enchanter ceux qui le goûtent. C'est un luxe, un surcroît, un heureux superflu. Il est d'autant plus lui-même et charme d'autant plus, qu'il est plus libre, c.-à-d. plus détaché des nécessités de la vie, plus indépendant de nos besoins. Une maison est utile et peut être belle en même temps, mais une maison aussi peut être utile sans être belle, et belle sans servir à rien, et quand elle est belle et utile à la fois, ce n'est pas en tant qu'elle est utile qu'elle est belle ; ce qui la fait belle est d'un autre ordre que ce qui la rend utile. Les plus beaux palais ne sont pas toujours commodes à habiter. Dans un appartement, l'élégance et le « confort » sont deux choses, et qui ne sont pas nécessairement réunies. Dira-t-on que dans la nature le beau se confond avec l'utile, qu'un beau corps, par exemple, est tel par la parfaite disposition de ses organes, qui est le suprême intérêt du tout et la condition d'une pleine vitalité ? Mais tout le monde sait que le corps le plus beau n'est pas nécessairement le plus robuste, qu'un beau cheval par exemple peut être moins fort, moins rapide et d'un moins bon usage qu'un laid ; que les plantes potagères ou officinales, si utiles, le cèdent souvent à d'autres en beauté. Ce qui est vrai, c'est que, artificielle ou naturelle, nulle chose au monde n'est belle que par l'harmonieux agencement de ses parties, par une heureuse subordination des détails à l'ensemble. Mais qui dit ordre, harmonie, consensus d'éléments divers concourant à la perfection d'un tout, dit non utilité, mais finalité, chose radicalement distincte. C'est ce qu'exprime cette formule de Kant, barbare d'aspect quand on n'en a pas la clef, mais d'une rare précision quand elle est précédée de son commentaire : « Le beau est une finalité sans fin. » Cela veut dire que la beauté est à elle-même sa fin ; que toute chose

EFERUS - Recherches & Classification numériques

belle, par sa perfection même, apparaît comme le terme supérieur vers lequel tendent les éléments qui la composent et les moyens qui la réalisent; mais que l'objet beau, comme tel, se suffit à lui-même, se justifie par sa beauté même et n'est pas moyen pour autre chose. A quoi sert un bel enfant? a fort bien demandé un humoriste.

La même analyse explique les diverses définitions du beau; elle permet de reconnaître celles qui, sans être entièrement adéquates à leur objet (en est-il une telle?), expriment plus ou moins l'essence, et respectent plus ou moins le caractère exquis de la beauté. Dire que le beau est *la variété dans l'unité*, que le beau est *ordre, proportion, harmonie, convenance*, c'est fort bien parler. Aristote est plus complet cependant et plus précis, quand il ajoute à l'ordre la grandeur. Il ne faut pas l'oublier, en effet, l'ordre ne suffit pas pour qu'il y ait beauté; telle combinaison peut satisfaire l'esprit sans donner d'émotion esthétique : une condition essentielle, c'est que l'objet frappe vivement les sens ou excite puissamment la sensibilité. Cela est si vrai, que la variété peut faire presque entièrement défaut, l'ordre être extrêmement imparfait, et le sentiment du beau s'éveiller très vif, par exemple quand on dit d'une couleur, d'un son unique : la belle couleur ! le beau son ! quand on est transporté d'admiration à la vue de la mer démontée ou d'un « chaos » dans les montagnes. Il semble même que le sentiment du *sublime*, qui est celui du beau à une puissance supérieure, naisse précisément d'un certain imprévu, qui soudain et très fortement exalte et secoue l'imagination et le cœur, fût-ce en déconcertant la pensée. Le *joli*, au contraire, c.-à-d. le beau à une puissance moindre, consiste plutôt dans l'ordre et l'harmonie, sans la grandeur. Entre les deux, le *beau* proprement dit est l'intime union de ce qui frappe et émeut (grandeur et force dans les choses inertes, dans les autres puissance et vie) avec ce qui satisfait l'intelligence (arrangement, symétrie, « unité dans la variété »).

Mais à aucun de ses degrés, sous aucune de ses formes, la beauté ne s'adresse à la raison seule, ne se confond avec l'ordre purement intelligible et ne se laisse ramener à des rapports abstraits. Distinct de l'agréable et de l'utile, le beau est aussi distinct du *vrai*. La mécanique céleste est vraie; ce qui est beau, c'est le ciel étoilé. Ce qui est beau, ce n'est pas la géologie, ce sont les Alpes; ce n'est pas la théorie des couleurs ou celle des sons, ce n'est pas l'analyse psychologique; c'est le golfe de Naples, c'est tel opéra, c'est tel caractère vivant devant nous sur la scène, Phèdre, lady Macbeth, Harpagon. Bref, le beau c'est l'intelligible, mais revêtant des formes sensibles, parlant aux sens ou à l'imagination, touchant le cœur. Si l'on peut dire jusqu'à un certain point qu'une théorie scientifique, une découverte, une analyse sont belles, c'est en pensant à la puissance d'esprit du savant, à la pénétration du philosophe et en sympathisant avec eux; ce qui nous donne dans ce cas l'émotion esthétique, ce n'est pas la vérité en elle-même, c'est le génie de l'homme qui la découvre.

La *beauté morale* ne fait pas exception à cette règle. Considéré *in abstracto*, le bien n'est que l'ordre dans la conduite, l'intelligible dans les actes voulus; il n'est pas beau. Il n'est pas beau, même réalisé, tant qu'il n'a rien qui frappe particulièrement ni qui touche. Etre juste dans le train ordinaire de la vie, respecter les droits d'autrui, observer les contrats, tenir sa parole, ne faire, en un mot, que son devoir, voilà qui est bien sans être beau. Ce qui est beau, c'est de faire son devoir coûte que coûte et plus que son devoir. Celui qui pour être juste (car cela même est parfois difficile), qui pour pousser la justice jusqu'au scrupule, immole tout égoïsme, celui surtout qui, pour la dépasser, s'oublie lui-même et trouve sa joie dans le sacrifice, celui-là atteint au *beau* moral et nous en donne l'impression; et il nous la donne d'autant plus forte que les circonstances de son action concourent à la rendre plus saisissante pour notre imagination et plus émouvante pour notre sympathie. Est-il besoin d'ailleurs d'ajouter (ce qui résulte de toute cette analyse) que la beauté soit d'un acte, soit d'un être, n'est point quelque chose d'absolu, que, ne pouvant se mesurer qu'à l'impression produite, elle dépend pour une large part de l'état de celui qui juge et qui contemple? Chacun sait, par exemple, qu'une certaine impression de nouveauté ajoute à l'intérêt des choses et à leur effet esthétique, d'où le proverbe : *tout nouveau, tout beau;* et d'autre part la nouveauté ne doit pas aller jusqu'à déranger et choquer toutes nos habitudes d'esprit; c'est ce qui explique comment tant de chefs-d'œuvre et tant de novateurs de génie dans l'art ont commencé par être méconnus. La beauté d'un objet, en d'autres termes, varie nécessairement selon la disposition du sujet; elle n'est sentie que dans la mesure où l'on y est sensible. En tout, la beauté est corrélative du *goût* de celui qui en juge.

III. Est-ce à dire qu'elle soit uniquement affaire de goût et qu'on n'en puisse pas disputer? Cela revient à demander s'il y a des règles du goût, et cette question sera traitée à sa place; mais remarquons-le, pour la résoudre il y aura autre chose à considérer que la part des éléments sensitifs et affectifs dans la beauté, que la relativité des impressions et des émotions. Insistons sur l'élément *intelligible*, qui est de l'ordre de l'exact et du vrai, et dont il n'est question que d'une manière implicite dans ce qui précède. Toute beauté, avons-nous dit, satisfait l'esprit en même temps que les sens et le cœur, et c'est pour cela même que le sentiment du beau est à la fois si pur et si plein. Au lieu d'offrir à la raison des formules abstraites, desséchées, la beauté lui offre des formes réelles, des couleurs, des sons : mais en tout cela la raison trouve son compte : ce langage concret répond à ses secrètes exigences. Jusqu'aux dernières limites de la fiction et de la fantaisie, il n'est point de beauté sans un fond de vérité : « Rien n'est beau que le vrai. » Platon n'a dit nulle part textuellement le mot qu'on lui prête : « le beau est la splendeur du vrai »; mais aucune parole n'est plus juste. Pour être beau, le vrai doit resplendir à travers une forme, prendre corps et vie, remuer en nous, au-dessous de la région des idées claires, des puissances latentes et inconscientes; mais ni dans la nature ni dans l'art, on ne citera rien de beau qui soit tel sans que l'analyse y retrouve proportion, nombre, mesure, rapports constants, toutes choses qui sont ou peuvent être objets de pensée pure, de calcul et de science. Depuis les recherches de Helmholtz sur « l'optique et l'acoustique physiologiques », tout le monde sait qu'une couleur, considérée isolément, qu'un son pris à part, à plus forte raison un bel ensemble de couleurs ou de sons, n'ont de beauté qu'autant qu'ils satisfont à des conditions déterminées, si peu livrées au hasard, qu'elles s'expriment en formules exactes et sont régies par des lois mathématiques. Des différences dans le nombre, la vitesse, l'ampleur des vibrations font qu'une note musicale est haute ou basse, forte ou faible, juste ou fausse. La théorie des couleurs, depuis les expériences de Chevreul, rend compte scientifiquement de ce qu'avait deviné l'œil des coloristes : elle donne les raisons qui font que telles couleurs rapprochées enchantent l'œil et que telles autres jurent de se trouver ensemble. Il y a, de la sorte, un fond rationnel jusque dans les choses qu'on croit le plus livrées aux caprices de la mode; aussi bien que l'architecture et la sculpture, si notoirement esclaves de certaines proportions, aussi bien que les arts les plus élevés, la toilette même n'atteint ses fins qu'en se conformant, sciemment ou non, à des lois. « Tout est dans l'ordre, a dit Leibnitz, même les monstres »; en effet, ils ont leurs lois de formation. A combien plus forte raison tout ce qui est beau est-il dans l'ordre! La tempête ne fait pas exception, ni, au théâtre, le déchaînement des passions dans le drame. Ce qui plaît esthétiquement n'est jamais quelconque, si imprévu, si indéfinissable et ineffable qu'il soit : il y a toujours des limites assignables, sinon toutes connues, en deçà et au delà desquelles l'effet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne se produit pas ou change du tout au tout : le génie des grands artistes se meut librement dans ces limites, mais ne les fait pas reculer, il ne modifie que la connaissance qu'on en avait.

Mais, dira-t-on, le vrai, l'intelligible est essentiellement général et abstrait, le beau, essentiellement concret et individuel. Se mettre au service des idées générales, n'est-ce pas pour l'art presque toujours faire fausse route? L'allégorie, dans les arts plastiques, n'est-elle pas le plus froid des genres? Et dans les lettres, l'œuvre d'imagination conçue en vue d'une thèse à soutenir a-t-elle jamais eu la vie de celles qui naissent de l'inspiration ingénue? Rien de plus juste que cette remarque, mais gardons-nous d'en être dupes. Non, l'œuvre d'art n'a pas la vérité pour but, mais elle l'a pour condition. Si elle n'en contient un *minimum*, elle n'existe point comme œuvre d'art, et l'on peut dire que plus elle en contient plus elle vaut, pourvu qu'elle anime et fasse vivre cette vérité, au lieu de se laisser absorber par elle. Epopée ou fable, roman, drame, comédie, pas un chef-d'œuvre qui ne soit chef-d'œuvre et ne subsiste avant tout par la vérité : vérité des pensées et des sentiments, vérité des situations, des caractères. L'*Avare* de Molière l'emporte sur une simple analyse de l'avarice comme un corps vivant l'emporte sur une préparation anatomique et la vie sur la physiologie; mais Harpagon n'est une création impérissable que parce qu'il est vrai, vrai d'une vérité générale, qui dépasse, pour ainsi dire, la réalité même. C'est le privilège du génie de créer ainsi par un travail en partie inconscient, analogue à celui de la nature même, des types, c.-à-d. d'incarner sous des traits inoubliables des idées, de faire vivre d'une vie individuelle les conceptions de la plus haute raison. Le portrait lui-même, en apparence exclusif de toute préoccupation du général, n'est beau que tracé par une main intelligente obéissant au regard de la pensée; quand il est l'œuvre de procédés mécaniques, si parfaitement qu'il rende la réalité, il n'appartient plus à l'art.

IV. En résumé, le beau s'adresse à l'homme tout entier, à la raison comme au cœur, à la pensée comme aux sens et à l'imagination; il émeut toutes nos puissances à la fois, de là la plénitude du sentiment qu'il excite. Schiller a exprimé d'une manière profonde et originale la nature de ce sentiment en le comparant au plaisir du jeu. De même que le jeu physique, chez l'enfant ou l'animal même, est l'épanouissement libre et joyeux de l'énergie vitale s'exerçant pour le seul plaisir de s'exercer; de même que les jeux de tout genre, à tout âge, consistent dans le déploiement d'une activité qui se complaît en elle-même, sans autre fin que la perfection de son acte, — de même, le plaisir de la contemplation esthétique, ou le plaisir identique au fond, mais plus complexe encore et mille fois plus fort de la production artistique, se ramène au libre jeu de nos diverses énergies mentales, simultanément excitées et jouissant d'elles-mêmes, là en présence d'une œuvre achevée, œuvre de la nature ou de l'art, qui les ravit toutes ensemble par sa perfection, ici en présence d'une œuvre à produire, qui, pour être parfaite, réclame leur effort combiné, leur concert.

On comprend, d'après cela, comment l'étude du beau, comment l'art servent si puissamment à l'éducation. L'éducation libérale (et l'éducation générale est toujours libérale ou elle est indigne de son nom) a pour but le développement de toutes les facultés de l'enfant dans une vivante unité; or rien n'est aussi propre que le commerce du beau, et surtout que l'effort pour réaliser la beauté, à les mettre en jeu toutes simultanément, en les excitant et les réglant à la fois. Tant que la souplesse, la délicatesse, le sens exquis de l'ordre et de la mesure, la parfaite justesse en un mot, seront des qualités essentielles de l'esprit tel que la culture doit tendre à le façonner, l'éducation, à tous ses degrés, comportera, non comme un vain luxe, mais comme un moyen nécessaire et incomparable d'atteindre à ses fins, l'initiation aux lettres, aux arts, à la poésie, l'exercice et la formation du goût. L'éducation populaire, dans une démocratie, n'échappe pas à cette condition. Plus l'enfant du peuple, au contraire, risque d'être asservi aux dures nécessités et esclave du besoin, plus on lui doit, si l'on veut faire de lui un homme libre, de le faire participer autant que possible à la culture qui élève, délivre et console. Le munir des connaissances nécessaires est peu : il a droit à sa part de ce qui orne et rehausse la vie. Et en la lui donnant, on travaille à son éducation morale, d'une façon qui, pour être indirecte, n'en est peut-être que plus efficace. C'est une vérité banale que rien ne met l'ordre et la paix en nous, que rien n'adoucit les mœurs et ne dispose à la sympathie comme la beauté. Profond est le sens de la légende d'Orphée, qui représente les bêtes féroces charmées par les accords de la lyre et fait naître la civilisation de la musique et de la poésie.

La grâce, dont on a dit qu'elle est « plus belle encore que la beauté », la grâce, qui est par excellence ce qui plaît dans le beau et nous va au cœur, montre à merveille par sa nature le lien de ces choses, hétérogènes sans doute, mais parentes entre elles, beauté et bonté. En quoi consiste la grâce plastique, sinon essentiellement dans la souplesse des lignes, l'aisance des mouvements, le naturel des attitudes et des manières, la douceur de l'expression? Et dans l'ordre musical, autant du moins que le mot y est d'usage, en quoi consiste la grâce d'une mélodie par exemple, sinon dans la liberté joyeuse ou touchante du mouvement? en quoi la grâce d'une voix, sinon dans la douceur des inflexions? Or, si tout cela plaît souverainement, n'est-ce pas précisément qu'un secret instinct nous fait y reconnaître les signes ordinaires de ce qu'il y a de plus aimable, la bonne grâce intérieure, la douceur morale, la bonté? Ainsi s'explique, plus clairement que d'aucune autre manière, l'irrésistible attrait de la beauté et comment elle engendre l'amour. Amour et beauté sont des termes corrélatifs. A ce qui ne se fait pas aimer quelque chose manque pour être pleinement beau, et ce qui est le plus beau est ce qui se fait le plus aimer. La beauté suprême, c'est la suprême bonté, l'oubli et le don de soi, le sacrifice souriant. Rien n'est plus beau, parce que rien n'implique, parce que rien aussi n'inspire plus d'amour.

V. On voit maintenant comment la question du beau, psychologique avant tout, par un autre côté touche à la morale et à la métaphysique. Sans la beauté, il est probable que les doctrines idéalistes n'auraient jamais vu le jour : les interprétations mécanistes auraient suffi, semble-t-il, à expliquer le monde. Mais comme la beauté éclate partout dans l'univers, comme qui dit beauté dit, d'une part, ordre, harmonie, proportion, c.-à-d. tout ce qui enchante l'intelligence, et d'autre part vie, liberté, grâce, bonté, tout ce qui remplit d'amour le cœur, il était naturel que la notion de finalité prît de bonne heure une large place dans la spéculation philosophique et que certains esprits tout au moins, les artistes et les enthousiastes, cherchassent l'explication dernière de l'être dans un principe de raison et d'amour, soit immanent à l'univers, soit placé à la source des choses. Si c'est à tort ou à raison, ce n'est pas ici le lieu d'en décider : ce serait trancher d'un coup toutes les questions dernières, qui apparemment ne comportent pas une solution si sommaire, sans quoi l'on n'en serait pas à se demander encore si seulement elles comportent une solution. Ce qu'il faut bien comprendre (et nous tenions à le mettre en lumière puisque le sujet nous y amenait), c'est que ces problèmes ultimes sont, au fond, d'ordre esthétique, bien plus que d'ordre logique et dialectique, et que chacun est conduit à les résoudre pour son compte, dans un sens ou dans l'autre, moins par des raisons démonstratives que par des sentiments. Plusieurs facteurs, sans doute, contribuent à former l'opinion qu'on adopte en ces hautes matières; mais, toutes choses égales d'ailleurs, cette opinion, chez ceux qui pensent par eux-mêmes (les autres sont hors de cause), dépend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

essentiellement et littéralement du *goût*, elle diffère selon qu'on est plus ou moins sensible à la beauté.

Henri MARION.

BIBL. : (V. ESTHÉTIQUE).

BEAU (Joseph-Honoré-Simon), médecin français, né à Collonges (Ain) le 8 mai 1806, mort à Ferney le 11 août 1865. Il étudia les lettres au collège de Nantua, la philosophie au séminaire de Largentière, et se perfectionna dans la connaissance du latin, qui lui facilita plus tard la lecture des médecins de l'antiquité qu'il connut à fond. Il s'appliqua ensuite à la médecine, successivement à Lyon et à Paris, fut nommé interne en 1830 et obtint quatre ans après la médaille d'or des hôpitaux. Reçu docteur en 1836 (*De l'emploi des évacuants dans la fièvre typhoïde*, Paris, in-4), il fut l'année suivante chef de clinique de Fouquier, et en 1839 devint médecin du bureau central, enfin se fit recevoir en 1844 agrégé de la faculté de médecine. L'Académie de médecine le reçut dans son sein en 1856. — Beau a écrit et enseigné. Doué de facultés d'observations remarquables, il a fait des découvertes qui constituent autant d'étapes dans les progrès de la clinique. Il avait une préférence marquée pour la pratique hospitalière, si féconde en enseignements, et les leçons qu'il faisait au lit des malades tenaient sous le charme un auditoire empressé et attentif. Ecrivain remarquable, il joignait à une connaissance approfondie de la littérature un esprit d'initiative remarquable. Ses œuvres, toutes originales, ont paru sous forme de mémoires qui resteront comme des modèles d'exposition et de style; il possédait le secret de faire entrer la conviction dans les esprits les plus rebelles et il défendait ses opinions avec un talent et une énergie qui lui valurent l'admiration de ses adversaires les plus résolus. — La pathogénie occupe une place prépondérante dans son œuvre médicale; l'un des premiers il a appliqué à la pathologie les notions physiologiques et il fut l'un des apôtres les plus ardents de la physiologie pathologique; il a attribué, il est vrai, une importance de premier ordre aux troubles fonctionnels, qui selon lui précèderaient les altérations anatomiques; c'est qu'à son époque l'importance de la méthode expérimentale n'était pas encore universellement reconnue. — Tout ce qu'il a publié dans les recueils périodiques sur la physiologie du cœur et du poumon a été réuni par lui dans un volume qui est un véritable traité clinique d'auscultation appliquée à l'étude des maladies du cœur et du poumon (*Traité expérimental et clinique d'auscultation appliqué à l'étude des maladies du poumon et du cœur*, Paris, 1856, in-8). Nous devons encore signaler ses *Etudes analytiques de physiologie et de pathologie sur l'appareil spléno-hépatique* (*Archiv. gén. de méd.*, 1851), ses *Recherches statistiques pour servir à l'histoire de l'épilepsie et de l'hystérie* (*Arch. gén. de méd.*, juil. 1836), dans lesquelles se trouvent pour la première fois clairement décrits le vertige épileptique et l'affection désignée par lui sous le nom d'hystéro-épilepsie; les *Recherches cliniques sur l'anesthésie* (*Arch. gén. de méd.*, janv. 1848), où la distinction de l'analgésie, de l'anesthésie, etc., est clairement indiquée; les *Etudes cliniques sur les maladies des vieillards* (*Journ. de méd.*, oct. à déc. 1843); le mémoire sur *le siège et la nature de la coqueluche* (*Arch. gén. de méd.*, sept. 1856), où il s'attache à démontrer que la coqueluche n'est pas une névrose, sans toutefois reconnaître la vraie nature de cette maladie; une note *sur certains caractères de séméiologie rétrospective représentés par les ongles* (*Arch. gén. de méd.*, août 1846); enfin les remarquables travaux de Beau sur la dyspepsie réunis dans son *Traité de la dyspepsie* (dans *Œuvres posthumes*, Paris, 1866, in-8).

Dr L. HN.

BIBL. : PARROT, dans *Dict. encycl. Sc. méd.* et *Arch. gén. de méd.*, t. II, 1865.

BEAUBEC-LA-ROSIÈRE. Com. du dép. de la Seine-Inf., arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux ; 640 hab.

BEAUBERY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Saint-Bonnet-de-Joux ; 1,080 hab.

BEAUBOURG (Pierre TROCHON, sieur de), comédien français, né en 1662, mort le 17 déc. 1725. Il avait commencé par jouer la comédie en province. Lors de la première retraite de Baron en 1691, les acteurs de la Comédie-Française se trouvèrent fort empêchés, ne trouvant personne parmi eux qui pût s'emparer de son emploi. Ils résolurent donc d'essayer plusieurs acteurs de province pour voir s'il s'en trouverait quelqu'un capable, sinon de remplacer Baron, du moins de lui succéder. On en cite quatre qu'ils présentèrent ainsi au public : Durocher, Rosidor, Biet et Beaubourg. Ce fut ce dernier qui fut choisi, après avoir joué, le 17 déc., *Nicomède*. Il fut reçu le 17 oct. 1692 et, pour tout dire, ne plut d'abord que médiocrement au public, sa diction ampoulée, sa voix tonitruante, ses gestes exagérés formant un contraste fâcheux avec le jeu si simple, si naturel, si vraiment passionné de Baron. Toutefois, comme, en regard de ses graves défauts, Beaubourg ne manquait pas de quelques qualités, qu'il montrait une certaine noblesse, de l'âme dans son débit, parfois des inflexions touchantes et qui allaient au cœur, les spectateurs finirent par s'accoutumer à lui et par l'accepter en dépit de ses imperfections. Il fournit même une longue carrière, puisqu'il resta vingt-six ans au théâtre. A côté des grands rôles du répertoire : Horace dans les *Horaces*, Sévère dans *Polyeucte*, Néron dans *Britannicus*, il fit un assez grand nombre de créations et joua ainsi Joad dans *Athalie*, Agénor dans *Sémiramis*, Valère dans le *Joueur*, Léandre dans le *Distrait*, *Absalon*, *Rhadamiste*, etc. Beaubourg, qui était un acteur inégal, mais non sans valeur, se retira le 13 avr. 1718. Il avait épousé une actrice du même théâtre, Louise Pitel, fille de son camarade Beauval, qui était veuve pour la deuxième fois lorsqu'il la prit pour femme. Mme Beaubourg était d'ailleurs sans aucun talent et d'une laideur peu commune; elle avait débuté en 1684, et elle se retira le même jour que son mari, après trente-quatre années de services. Elle mourut le 11 juin 1740, âgée de soixante-quinze ans, ayant survécu quinze ans à son troisième époux. C'est elle qui, étant toute enfant, avait été choisie par Molière pour jouer le rôle de Louison dans le *Malade imaginaire*.

A. P.

BEAUBRAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 319 hab.

BEAUBREUIL (Jean de), avocat au présidial de Limoges, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'occupa surtout de littérature et d'art dramatique et fit imprimer, en 1582, *Atilie* ou *Atilius Regulus*.

BEAUBRUN ou de **BEAUBRUN.** Famille qui a fourni plusieurs artistes assez importants pour l'histoire de l'art français. Elle est issue de Mathieu de Beaubrun, originaire du Forez, page du marquis d'Urfé, puis valet de chambre du roi, mort en 1597, laissant treize garçons. L'aîné, *Mathieu*, suivit, en qualité de page, le cardinal de Joyeuse à Rome, s'y appliqua au dessin, et fit de nombreux portraits, dits « crayons ». Il communiqua le goût des arts à deux de ses frères, *Michel*, qui devint peintre du roi (1624), et mourut le 6 janv. 1642, et *Louis*, dont on parlera plus loin. Mathieu décéda après 1622 ; il eut pour fils *Charles*, qui fit de la peinture en collaboration intime avec son cousin germain, *Henri*, lequel était fils d'Henri de Beaubrun, valet de la garde-robe du roi (V. l'art. suivant). — *Louis de* Beaubrun, peintre et graveur, né à Amboise vers 1580, mort à Paris le 12 ou le 13 nov. 1627, fut le plus jeune des frères de Mathieu. Il vint dans la capitale sous le règne d'Henri IV, s'adonna à la peinture de portraits et devint valet de chambre du roi. Plusieurs de ses tableaux, d'intérêt historique, ont péri avec l'Hôtel de Ville; il en reproduisit deux par la gravure : le *Prévôt des marchands et les Echevins de Paris prêtant serment de fidélité à Louis XIII* (1610), et l'*Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Paris*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1616). Ces travaux lui valurent le double titre de peintre ordinaire de la reine et de « Messieurs de la ville ».

G. Pawlowski.

BEAUBRUN (Henri et Charles de), peintres français, nés en 1603 et 1604 à Amboise (Touraine), morts à Paris, le premier le 17 mai 1677, et le second le 16 janv. 1692. La biographie et les travaux de ces deux cousins germains sont liés d'une manière si intime qu'il a toujours été d'usage, même de leur vivant, de ne jamais les citer séparément. Issus d'une famille aussi bien en cour que passionnée pour la culture des arts, ils furent élèves de leur oncle Louis de Beaubrun. Henri, attaché à Louis XIII en qualité de porte-arquebuse, sut intéresser ce roi à sa vocation artistique, et celui-ci lui fournit les moyens de pousser ses études et d'apprendre la géométrie, la perspective et l'architecture; dans la suite, il se mit lui-même sous sa direction pour apprendre le pastel. Le succès ne se fit pas attendre à l'artiste ainsi protégé et bientôt il ne put plus suffire aux commandes de portraits que tous les courtisans lui firent à l'envi. Ce fut alors qu'il s'adjoignit son cousin Charles, et depuis ils ne cessèrent de travailler ensemble ; leur manière de peindre était tellement identique, qu'il fut toujours impossible de distinguer ce qui, dans leurs œuvres, appartenait à l'un ou à l'autre. Après la mort de Louis XIII, ils surent conserver la faveur de la reine régente et obtenir celle de Louis XIV; outre les nombreux portraits qu'ils exécutèrent, ils furent encore chargés de dessiner des costumes pour les ballets et divertissements royaux. Ils faisaient aussi des vers, et composèrent une comédie qui fut réimprimée plusieurs fois. Membres de l'Académie royale dès sa fondation (1648), ils y exercèrent en commun les fonctions de trésoriers Cette collaboration vraiment fraternelle fut interrompue par la mort. Sans qu'on puisse leur attribuer, d'une façon absolument certaine, aucun ouvrage connu, on voit sous leur nom, aux galeries de Versailles, les portraits de la reine *Marie-Thérèse* et de *Mme Hardi, fille de M. de Nointel*; le musée de Tours possède aussi une *Vénus* et une *Minerve* qui sont désignées comme leur ouvrage. Nombre de portraits peints par eux ont été gravés par Regnesson, Nanteuil, Edelinck, etc. Le Musée du Louvre contient les portraits de ces artistes, peints sur la même toile par leur élève Martin Lambert et présentés par lui comme morceau de réception à l'Académie. Quelques biographes orthographient leur nom *Bobrun*, mais l'orthographe que nous avons adoptée est la véritable.

Ad. Thiers.

Bibl. : A. Jal, *Dictionn. crit. de Biographie et d'Hist.* — Guillet de Saint-Georges, *Mémoires inéd. sur les artistes français.* — Félibien, *Entretiens sur la vie et les ouvrages des peintres.* — Ch. Blanc, *Hist. des peintres*, etc.

BEAUCAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes ; 9,724 hab. Station du chemin de fer P.-L.-M., lignes de Tarascon à Nîmes et de Tarascon au Martinet. Cette petite ville, bâtie au pied d'une colline assez escarpée, sur la rive droite du Rhône et à 32 kil. de la mer en ligne droite, a un territoire peu fertile (terrain crétacé inférieur, grès vert), qui n'est guère approprié qu'à la culture de l'olivier, de la vigne (avant le phylloxera), et, dans les parties basses, des prairies artificielles. Mais les avantages commerciaux de sa position naturelle, et la force d'habitudes sept fois séculaires, permettent aux Beaucairois, grâce à leur foire annuelle de juillet, « de gagner en un mois de quoi dormir toute l'année » (Girault de Saint-Farjeau). Seulement ils ne dorment pas : il est même peu de population plus éveillée ; et si en temps ordinaire Beaucaire semble une ville morte, c'est seulement par contraste avec le temps de la foire.

Histoire. — Au N. d'Arles et près de l'emplacement de Beaucaire, Strabon, la table de Peutinger, Sidoine Appollinaire indiquent un lieu nommé *Gernum*, ou mieux *Ugernum*; d'après Adrien de Valois, ce nom se retrouverait encore au moyen âge dans l'île du Rhône appelée *Gernica*, vulgairement Gernègue, et que des alluvions ont rattachée à la rive droite.— Vers 1067 apparaît le nom de *Bellicadrum* (variantes : *Bellumcadrum*, *Belcadro*, etc.) qui désigne spécialement le château de Beaucaire, et qui s'est appliqué ensuite à la ville. L'interprétation ordinaire est : beau carré; mais elle n'est aucunement démontrée.

Au point de vue ecclésiastique, Beaucaire fit toujours partie du diocèse d'Arles. Après avoir appartenu au royaume de Bourgogne, puis de Bourgogne inférieure, puis au comté de Provence, elle fut cédée en 1125, par Raymond-Bérenger, au comte de Toulouse Alphonse-Jourdain ; Raymond V y tint en 1174 une cour plénière dans laquelle Henri II, roi d'Angleterre, devait négocier la paix entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon : mais les deux rois manquèrent au rendez-vous, ce qui n'empêcha pas une fête féodale demeurée célèbre par ses extravagances ; c'est là qu'un chevalier, Bertrand Raimbaud, fit semer trente mille sols en deniers aux environs du château, que l'on fit la cuisine sur des flambeaux de cire, etc.

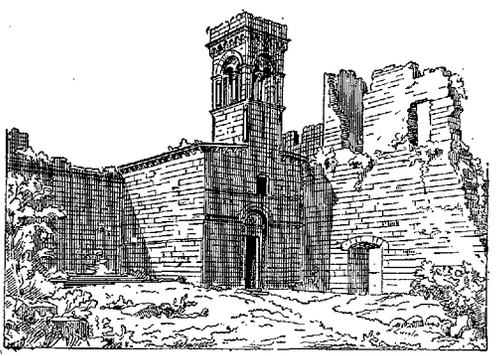

Chapelle du château de Beaucaire (Gard).

Quarante ans après, le château de Beaucaire étant tombé aux mains de Simon de Montfort, les habitants de la ville fournissaient au jeune Raymond VII les moyens de le reprendre : c'est en reconnaissance de leurs services qu'il confirma les privilèges de la foire de Beaucaire (1217). La maison de France recueillit le double héritage des croisés et des comtes de Toulouse : ce fut par l'établissement de la sénéchaussée de Beaucaire (et Nîmes) que Louis IX commença la pacification du Midi (ordonnance de Saint-Gilles, 1254) ; aux assemblées de sénéchaussée succédèrent les États de Languedoc, et Beaucaire fut une des cinq villes du *diocèse temporel* de Nîmes qui y députaient par tour. En 1576, elle fut une des places de sûreté des calvinistes; la part qu'elle prit à la révolte de Montmorency amena la destruction de son château en 1632. Les armes de Beaucaire sont : *Ecartelé d'or et de gueules.*

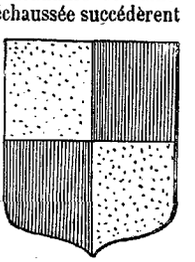

Armoiries de la ville de Beaucaire.

Commerce. — La foire de Beaucaire existait avant l'acte de Raymond VII, longtemps regardé comme son titre de fondation. Le cartulaire de Franquevaux en fait mention dès 1168. Elle se tenait, et se tient toujours, « à la Magdeleine, pendant trois jours, sans y comprendre les fêtes » : ce qui faisait six jours (22-27 juil.). Jusqu'en 1632, les marchandises qui y étaient débitées restèrent franches de tout droit. Louis XIII établit un droit de réappréciation, et un droit d'abonnement de douze sous par balle pour les marchandises non déballées, « parce qu'elles le doivent être ». En vain les Etats, et même quelques intendants réclamèrent l'ancienne et entière immunité. — Le produit des droits levés à Beaucaire, s'il était connu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

année par année, pourrait servir à établir une sorte d'échelle du commerce. Sous Louis XIV, pendant les années de paix et de prospérité, les droits dépassent 120.000 livres ; en 1708, ils s'abaissent à 28.000, en 1709, à 16.000.

En 1788, l'intendant Ballainvilliers estime que la vente s'élève d'ordinaire à trente millions : c'est aussi la moyenne actuelle. L'activité commerciale aurait donc, depuis un siècle, diminué dans la même proportion que la puissance d'achat du numéraire, c.-à-d. à peu près des deux tiers. Ballainvilliers fait le détail des marchandises mises en vente : toileries (dix millions), soieries, draperies, drogueries, épiceries, merceries (sept millions), quincaillerie, bijouterie, instruments agricoles. Les trafiquants venaient surtout des pays latins et du Levant.

La prospérité de la foire de Beaucaire fut d'autant plus grande que les restrictions apportées au commerce ordinaire, péages, traites, etc., étaient plus nombreuses. Les produits étrangers à destination de Beaucaire n'avaient à payer de droit qu'à l'entrée du royaume ; ceux qui descendaient le Rhône ne payaient pas le denier Saint-André ; ceux qui, n'ayant pas été vendus, le remontaient, étaient exempts de la douane de Lyon. — Les économistes qui condamnaient les douanes intérieures s'élevèrent contre l'idée fausse qui faisait de l'affluence foraine un signe de la prospérité du commerce. « Faut-il, dit Gournay, jeûner toute l'année pour faire bonne chère à certains jours? » — « Qu'importe, dit Turgot, qu'une étoffe soit vendue à Beaucaire ou dans le lieu de sa fabrication, pourvu que l'ouvrier reçoive le prix de son travail! »

La foire de Beaucaire s'est maintenue, et il y vient toujours quatre-vingts à cent mille personnes durant le mois de juillet ; la plupart logent dans des baraquements, sous des tentes, ou dans leurs embarcations. Le préfet du Gard ouvre officiellement la foire le 22 juil. au matin, et la clôture le 27 au soir, à minuit : les effets en foire présentés le 27 sont protestables le 28. Un tribunal de conservation de douze membres juge les contestations commerciales.

Depuis l'établissement des grandes communications par mer, par canaux, par voies ferrées, et surtout depuis que la liberté commerciale n'est plus un privilège temporaire et local, les rendez-vous d'affaires de ce genre n'ont plus les mêmes raisons d'être, ni la même importance relative dans le commerce total de la nation. Beaucaire n'a rien perdu, tout au contraire, au progrès général ; le XIXe siècle lui a donné le canal qui la relie directement à Aigues-Mortes (1811), le pont suspendu qui la fait communiquer avec Tarascon (1829), le pont-viaduc du chemin de fer de Tarascon à Cette. Le premier a 438 m. sur le Rhône, non compris les deux travées riveraines de 73 m. chacune ; il a remplacé l'antique pont de bateaux : mais s'il a résisté à diverses inondations, il s'est montré moins fort contre le mistral. Le pont-viaduc, œuvre de Talabot, est formé d'un tablier en fonte posé sur sept piles colossales ; il a 597 m. : c'est, dit un excellent juge, une « admirable réunion des charmes de l'art architectural et des puissances de l'industrie moderne » (Em. Frossard). Le sifflet des locomotives ne cesse d'avertir les Beaucairois que le temps des foires du moyen âge est passé. Cependant nul ne songe à détruire une vieille et intéressante institution, arrivée, semble-t-il, à ce point d'équilibre où elle ne peut plus guère ni décliner, ni progresser. L'Italie, l'Espagne, la France, la Berbérie, le Levant n'ont plus, comme aux temps passés, les yeux fixés sur la petite ville, et l'esprit attentif à l'heure précise où l'on pouvait enfin vendre et acheter librement. Mais Beaucaire vit toujours de sa foire et tout le Midi s'en amuse. La période de la prospérité de la vigne, et les grandes affaires en vins et en eaux-de-vie qui en étaient résultées, avaient même amené une recrudescence qui n'a point été de longue durée, et donné lieu à un commerce dont le siècle dernier n'avait pas même l'idée : « Les vins de Beaucaire, disait en effet en 1788 le dernier intendant de Languedoc, Ballainvilliers, sont d'excellente qualité et en abondance ; la mesure du pays contenant 50 pintes de Paris ne se vendait l'année dernière (1787) que vingt sous. Cette espèce de profusion est souvent très à charge. » Puisse-t-elle revenir, et répondre aux efforts des savants et des viticulteurs ! Aujourd'hui que le Rhône est libre de ses péages féodaux, et que deux voies ferrées l'accompagnent, il est visible que l'avenir de Beaucaire est avant tout celui d'une ville de transit et d'entrepôt pour les produits de Languedoc et de Provence. H. Monin.

Bibl. : De Maillane, *Recherches historiques et chronologiques sur Beaucaire* ; Avignon, 1718. — *Traité* (anonyme) *historique de la foire de Beaucaire* ; Marseille, 1734. — Blaud, *Antiquités de la ville de Beaucaire*. — Donat, *Documents historiques pour servir à l'histoire de Beaucaire* ; Beaucaire, 1867. — H. Monin, *Essai sur... l'intendance de Basville* ; Paris, 1884, p. 421.

BEAUCAIRE (Canal de). Canal de dessèchement et de navigation qui réunit Beaucaire, par Saint-Gilles, à Aigues-Mortes et au Grau-du-Roi. Il fait communiquer le Rhône avec la mer et avec le canal des Etangs, et dessert les salines de Pécais et d'Aigues-Mortes. Longueur : 50,334 m. ; chômage en septembre et octobre.

Histoire. — L'intérêt particulier de la gabelle donna l'idée de ce canal dès la fin du XVIe siècle. L'exécution en fut concédée sans résultat en 1599, en 1644, en 1701, en 1746. Le bief d'Aigues-Mortes ne fut commencé qu'en 1778, aux frais des Etats de Languedoc ; la Révolution interrompit les travaux qui furent repris en 1801 par une compagnie cessionnaire, et achevés en 1811. Ce furent moins les difficultés matérielles que les difficultés légales et administratives, qui retardèrent cette œuvre. Les particuliers et les communautés, que l'ancien régime se refusait à indemniser, firent des procès et furent soutenus par les Etats de Languedoc. L'affaire était regardée comme plus intéressante pour le domaine que pour le commerce : du moins tant que le canal des Etangs ne fut pas achevé. L'achat, le dessèchement et l'exploitation des terrains expropriés ont compté pour beaucoup dans les bénéfices de la compagnie cessionnaire ; son privilège ne devait durer que quatre-vingts ans (20 sept. 1801 — 20 sept. 1881) ; mais il a été prorogé de cinquante-huit ans par décret présidentiel du 27 mars 1852. L'Etat, au lieu de rentrer dans son bien, a dû procéder au rachat du canal de Beaucaire (loi du 18 juil. 1881). Il reste à élargir le canal et à dessécher la région littorale, surtout aux environs d'Aigues-Mortes. H. M.

Bibl. Ch. Lenthéric, *la Région du Bas-Rhône* ; Paris, 1881. — H. Monin, *la Région du Bas-Rhône* (*Rev. géographie*, mars 1882).

BEAUCAIRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Valence ; 609 hab.

BEAUCAIRE de Péguillon (François), *Belcarius Peguilio*, théologien et historien, évêque de Metz de 1555 à 1568, né en 1514 de famille noble au château de Creste (ou de la Chrête) en Bourbonnais, mort en 1591. Son principal titre à la place qu'il a prise et gardée dans l'histoire provient de ses relations avec la maison de Lorraine. Claude de Lorraine, premier duc de Guise, lui confia l'éducation de son fils Charles, qui fut archevêque de Reims dès l'âge de quinze ans et cardinal à trente ans. Celui-ci céda à son précepteur un des évêchés dont il pratiquait le cumul, l'évêché de Metz, mais en stipulant condition de reversion et partage léonin du temporel, ce qui fit donner à Beaucaire de Péguillon le surnom d'*évêque Carême-prenant* (Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, l. XVI). Ils allèrent ensemble au concile de Trente. Péguillon y prononça, dans le service d'actions de grâce célébré par les pères du Concile pour la victoire de Dreux, une harangue qui fit sensation ; et il se distingua aussi par son habileté à formuler des décisions dont il ménageait si bien les termes, que tous les disputants que l'on voulait contenter y trouvaient leur compte. Cependant il fit acte de témérité en soutenant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que les évêques tiennent leur autorité immédiatement de Dieu et non de la délégation du pape. Le cardinal de Lorraine, qui savait s'en servir pour sonder le gué, comme on disait alors, voyant l'accueil fait à cette affirmation, ne le suivit pas sur ce terrain, mais désavoua et renia son ancien précepteur. Quand il eut abandonné l'évêché de Metz au profit de Louis de Lorraine, Péguillon entreprit d'écrire l'histoire de son temps: *Historia gallica hoc est rerum in gallia ab anno 1461 ad annum 1580 gestarum commentarii* (Lyon, 1625, in-fol.). En réalité cette histoire commence à l'an 1462 et finit à l'an 1566. Comme Tacite, Péguillon promettait d'écrire *sine ira et studio;* mais son affection pour la maison de Lorraine et son animosité contre les calvinistes l'empêchèrent de tenir cette promesse; il fit une œuvre intéressante, mais singulièrement partiale. Elle ne fut point publiée de son vivant, mais seulement trente-quatre ans après sa mort, par Philippe Dinet, sieur de Saint-Romain, qui en avait trouvé le manuscrit dans la bibliothèque de l'auteur, au château de Creste. E.-H. VOLLET.

BIBL.: PALLAVACINUS, *Histoire du Concile de Trente*; Rome, 1664, l. XIX, 3 vol. in-4. — FRA PAOLO SARPI, *Histoire du Concile de Trente*; Londres, 1619. — BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*; Bâle, 1741.

BEAUCAMPS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin; 1,225 hab.

BEAUCAMPS-LE-JEUNE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Hornoy; 387 hab.

BEAUCAMPS-LE-VIEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Hornoy; 1,766 hab.

BEAUCE. I. GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE. — *(Belsia, Blesia).* Ancien pays de la France. Quelques auteurs dérivent le vocable du mot gaulois *Bleiz* ou *Blaiz* qui voudrait dire loup. Quelques autres, ne sachant rien, n'affirment rien, et nous sommes du nombre. Sous les Celtes, la Beauce était le centre Carnute. Elle occupait le milieu de la Gaule. Elle comprenait le territoire actuel de l'Eure-et-Loir, du Loiret, du Loir-et-Cher (en partie naturellement), un peu des arrondissements de Rambouillet et de Mantes (Seine-et-Oise), et même quelques terrains de la Touraine. Elle avait pour limites la Seine au N.; la Sologne boisée au S. du côté des Bituriges (Berry); la forêt à l'E.; le Perche à l'O. La Beauce est un immense plateau calcaire arrosé par la Seine, la Loire, la Vaucouleur, l'Eure, l'Essonne, la Guine, la Vesgre, le Loir, etc.

Le polyptique d'Irminon et le cartulaire de Saint-Père de Chartres mentionnent parmi leurs *pagi* dix d'entre eux qui incontestablement appartiennent à la Beauce. Ce sont les *Pagi Aurelianensis* (Orléans), *Blesensis* (Blois), *Carnotensis* (Chartres), *Castrensis* (Châtrais), *Durocassinus* (Drouais), *Madricensis* (Madrie), *Parisiacus* (Parisis), *Perticus* (Perche), *Pinciacensis* (Pincerais) et *Stampensis* (Étampois). Ajoutons-y le *pagus Dunensis* (Dunois) et le *pagus Vindocinensis* (Vendômois), relaté en 853 dans les actes de Charles le Chauve. Ces douze pagi composaient le pays des Carnutes. D'après les anciennes chartes, la Beauce du moyen âge se divisait en trois sections, le Chartrain, le Pincerais et le Dunois (1120-1162, cartulaire de Morigny et de Josaphat). D'autres chartes, celles du cartulaire de N.-D. de Paris, spécialement, divisent la Beauce en région haute au N., en région médiane ou Chartraine et en région basse ou Blésoise, au S. « La Haute-Beausse, dit André Duchesne *(Antiquités des villes de France 1668)*, est cette grande plaine fourmentière, l'un des greniers à blés de Paris et plus féconde que ne fut jamais la Béotie... »

De 185 à 196 de J.-C. la conquête de César, l'établissement des Romains, l'invasion franque, forment le fond de l'histoire de ce vaste pays. La cité des Carnutes, *Autricum*, Chartres, et *Genabum*, Orléans, furent les centres de la résistance contre les légions de César.

La Beauce, après la conquête, fut attribuée à la Lyonnaise, puis à la quatrième Lyonnaise, avec Sens pour capitale. Aurélien détacha Orléans de la cité des Carnutes. L'agriculture commença à défricher la vaste forêt qui recouvrait le sol. Mais les campagnes demeurèrent fidèles au vieil esprit celtique. Le druidisme émigra tard et les populations conservèrent le culte des divinités topiques. C'est ainsi que la déesse *Artaia* donna son nom à Artenay (Loiret), la déesse *Maira* (l'une des déesses Maires) à Mareau-aux-Bois et Mareau-aux-Prés (Loiret), la déesse *Cacia* à Chécy (*Caciacus*), etc., etc. Sous les Mérovingiens, chaque cité devint le siège d'un comté. Des châteaux furent bâtis, généralement sur l'emplacement des *Castra romana*, à Dreux, à Mantes, à Poissy, à Vendôme, à Châteaudun, à Pithiviers, à Orléans, à Chartres, etc. Les Carolingiens divisèrent le pays en six comtés : Chartres, Blois, Vendôme, Dreux, Châteaudun, Poissy. Mais ces six comtés formèrent, à proprement parler, la Beauce chartraine. La Beauce orléanaise constitua un pays séparé, comprenant 276 paroisses ayant pour villes principales Orléans et Pithiviers. Les archidiaconés furent plus tard modelés sur les divisions des comtés. L'invasion normande ruina la Beauce. Quand la féodalité fut établie, la Beauce demeura au pouvoir de la maison de Robert le Fort. Hugues Capet y partagea l'influence avec la maison de Blois. La politique des Capétiens consista à opposer les feudataires beaucerons, relevant de cette maison puissante, à la maison ducale de Normandie. Durant toute la première période capétienne, comme à l'époque des croisades, la noblesse beaucerone joua un rôle considérable. La maison du Puiset surtout opposa aux premiers Capétiens un obstacle difficile à vaincre. Trois guerres successives entreprises par Louis VI finirent par la réduire. Saint Louis acquit la mouvance de Chartres et de Blois, y régla le fait des monnaies, y favorisa la brillante école de Chartres et l'université d'Orléans. Sous Philippe VI, la Beauce chartraine passe à la maison de Chatillon, tandis que la Beauce orléanaise suit la fortune de la Couronne. La guerre de Cent ans fut pour les deux Beauces un fléau aussi terrible que le vieux fléau normand. La Beauce ne se releva qu'après 1430. En 1440, il y avait encore des villages entiers sans habitants, réduits en décombres. La Réforme eut dans la Beauce un succès prodigieux. Cela tient à la lourde dîme (une gerbe sur six) que le riche chapitre Sainte-Croix d'Orléans faisait peser sur les campagnes qu'il possédait, depuis les portes d'Orléans jusqu'aux portes d'Étampes. A propos de cette dîme qui portait le nom de *champart de Beauce*, d'interminables procès furent engagés entre les chanoines et les paysans, pendant quatre siècles. La Beauce eut tant à souffrir de l'ancien régime qu'elle adopta avec enthousiasme les idées nouvelles en 1789. Ses cahiers de doléances furent remarqués par leur netteté, leur audace réformatrice et leurs vues intéressantes sur le commerce, l'agriculture et l'industrie. Ils demandèrent l'unité de l'impôt et l'abolition des droits féodaux.

La fertilité de la Beauce est célèbre. Elle était le grenier de la France. Aujourd'hui, son sol est fatigué, et pourtant elle est encore magnifique sous ses moissons d'or aux mois de juillet et d'août. De riches fermes couvrent son territoire. Il en est qui paient 20,000 francs de location. La culture de la vigne s'y implante. Chose curieuse, au XIII^e^ siècle, les paysans beaucerons firent des essais de vignoble, mais le chapitre Sainte-Croix d'Orléans les contraignit d'arracher leurs vignes, parce que le produit de la dîme du vin était moindre que celui de la dîme des grains. Les mesures variaient selon les localités. La mesure de Pithiviers était la plus usitée. Les grands établissements ecclésiastiques rentés en Beauce étaient Saint-Père de Chartres, Sainte-Croix d'Orléans, l'abbaye cistercienne de Voisins, Thiron et Notre-Dame de Chartres.

Fortunat a parlé de la Beauce dans deux vers demeurés célèbres :

> Belsia, triste solum, cui desunt bis tria tantum,
> Colles, prata, nemus, fontes, arbusta, racemus.

Et en effet, la Beauce n'a ni collines, ni fontaines, ni

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ombrages, ni vendanges ; elle a, en revanche, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les légumineux, et de plantureux fourrages. Jules DOINEL.

II. GÉOLOGIE. — La Beauce, où la culture des céréales règne sans partage sur un grand plateau à perte de vue, si remarquablement plat que le regard s'y étend aussi loin que le permet la courbure de la terre, doit cette surface absolument plane, dans le détail comme dans l'ensemble, à ce fait que ce plan uniforme vient s'appuyer sur une couche régulière de calcaire lacustre, dur et compact, contre laquelle sont venus s'arrêter les efforts des érosions atmosphériques. C'est la raison qui motive aussi l'absence complète d'eaux courantes sur ce vaste plateau où l'on n'aperçoit guère, au milieu d'un immense champ de blé, que quelques arbres, très clairsemés, autour des villages et des hameaux, entre lesquels il est très rare de rencontrer une ferme isolée. Cette nappe continue de calcaire s'est déposée, à l'époque miocène, dans un grand lac qui est venu s'établir sur l'emplacement actuel de la Beauce après le dépôt des sables marins de Fontainebleau, la mer ayant abandonné le bassin de Paris, où elle ne devait plus rentrer. Ce plateau, en raison de son âge géologique, devrait dominer tous les autres, mais le mouvement du sol qui, à la fin du miocène inférieur, a déterminé l'assèchement du lac, a provoqué son affaissement en pente douce vers la Loire et la disparition de son fond sous les *sables fluviatiles de l'Orléanais* qui, au début du miocène moyen, sont venus se déposer sur le bord de cet ancien lac de Beauce. — Quant à la cause de l'étonnante fertilité de la Beauce qui lui a valu le nom, bien significatif, de *Grenier d'abondance de la France*, il faut la chercher dans la présence d'une épaisse couche de limon, uniformément répandue sur la surface parfaitement nivelée de ce vaste plateau, dont le sous-sol calcaire fournit encore des marnes très profitables pour l'amendement des terres. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : DE BOISVILLETTE, *Limites de la Beauce* ; Chartres, 1860. — OZERAY, *Histoire de la Beauce* ; Chartres, 1834, 2 vol. in-8.

BEAUCÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. N. de Fougères ; 462 hab.

BEAUCÉ (Jean-Adolphe), peintre français, né à Paris en 1818, mort à Boulogne-sur-Seine en 1875. Élève de Ch. Bazin, il se consacra exclusivement à la peinture militaire ; pour bien connaître la guerre et le soldat, il fit campagne avec nos troupes et les suivit au bivouac, dans leurs marches et dans leurs batailles. Il assista ainsi à diverses expéditions en Algérie, à celles de Syrie et du Mexique, aux guerres de Crimée et d'Italie. En 1870, il suivit l'armée du Rhin et se trouva avec elle assiégé dans Metz. Ses tableaux, d'un coloris un peu terne, se recommandent par l'exactitude des types et des détails, ils rappellent, sans l'égaler, la manière d'Horace Vernet. Parmi les nombreux dessins qu'il a fournis à l'illustration, les meilleurs sont ceux de l'*Histoire de Napoléon Ier*, par Laurent de l'Ardèche. — Les principales œuvres de J.-A. Beaucé sont : *Bataille de Toulouse* (1814) ; *portrait du général Taupin* (S. 1839) ; *Napoléon au pont d'Arcis-sur-Aube* (1814), placé à la présidence du Sénat ; *Mort héroïque du sergent Blandan* (1842) S. 1843 ; *Prise de la Smala d'Abd-el-Kader* (S. 1844 ; aux galeries de Versailles) ; *Clémence du peuple vainqueur au 24 février 1848* (S. 1849) ; *Assaut et prise de Laghouat* (S. 1853 ; à Versailles) ; *Bataille de Solférino* (S. 1861) réexposé en 1867 à l'Exposition universelle ; *Débarquement des troupes françaises à Beyrouth en Syrie* (S. 1863 ; à Versailles) ; *Portrait du maréchal comte d'Ornano, gouverneur des Invalides* (S. 1863 ; à Versailles) ; *Campement du 3e zouaves à San-Jacinto (Mexique)* : commandé par l'impératrice Charlotte (S. 1866) ; *Prise du fort San-Xavier devant Puebla* (Ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts ; S. 1867) ; *Entrée du corps expéditionnaire français à Mexico*, id. (S. 1868) ; *la Dernière visite, souvenir de l'armée du Rhin* ; (S. 1874) ; *Combat de Palikao* (S. 1875 ; ministère des beaux-arts) ; *Attaque du Bourget* ; fusain. Cet artiste a obtenu une médaille de 3e classe en 1861, et la croix de la Légion d'honneur en 1864. Ad. T.

BEAUCENS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès ; 380 hab.

BEAUCET (Le), *(Baucetus, Baulcet)*. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes ; 221 hab. Le Beaucet était un fief appartenant aux évêques de Carpentras qui l'achetèrent des Baux au XIIIe siècle. Il fut vendu par eux, en 1690, aux Gualterii. Restes de fortifications et du château fort du XIe siècle. Eglise romane. A 3 kil. S.-E. et dans un ravin étroit, sauvage et pittoresque, *ermitage de Saint-Gens*, célèbre dans toute la contrée ; débris antiques, chapelle romane bâtie sur un édicule antique. L. D.

BEAUCHALOT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory ; 409 hab.

BEAUCHAMP (Sables de). Dans le bassin de Paris, sur les lits minces alternatifs de marnes et de calcaires saumâtres ou lacustres (*caillasses* coquillières, dites *rochette*, et *caillasses* gypseuses ou siliceuses, sans fossiles) qui couronnent le Calcaire grossier, se développe une assise assez puissante et très continue de sables dits de Beauchamp, qui prennent leur plus grand développement dans la vallée de Montmorency, où se trouve la localité typique de Beauchamp-Pierrelay. Longtemps confondus avec les caillasses (Al. Brongniart, *Structure de la terre*) ou même considérés comme un faciès sableux du calcaire grossier, leur indépendance et leur continuité entre le calcaire grossier et les formations gypseuses de l'éocène supérieur a été établie pour la première fois par Constant Prévost en 1821 *(Observ. sur les grès coquilliers de Beauchamp)*. Plus tard, d'Archiac, dans diverses notes publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France* de 1837 à 1840, en a fait l'objet d'une étude détaillée, en les désignant sous le nom de *sables moyens*, par opposition à celui de sables *inférieurs* donné aux assises sableuses subordonnées à l'argile plastique, dans l'éocène inférieur, *(sables de Bracheux, sables de Cuise)* ; les sables *supérieurs* étant ensuite ceux miocènes de Fontainebleau.

Après les épisodes lacustres des caillasses, ces sables annoncent un retour bien marqué de la mer dans le bassin de Paris ; elle revient alors envahir à peu près l'espace qu'elle occupait à l'époque du Calcaire grossier inférieur. Une ligne d'érosion, très accentuée, atteste bien ce retour des eaux marines nummulitiques sur des espaces qu'elles avaient momentanément abandonnés ; quand on observe, en effet, le contact de ces sables avec les caillasses, on voit leurs lits calcaires ou marneux, durcis, perforés par des lithophages, et dans le remplissage sableux de ces perforations on voit souvent encore, en place, les pholades qui les ont creusés (fig. 1). La nummulite, qui devient caractéristique

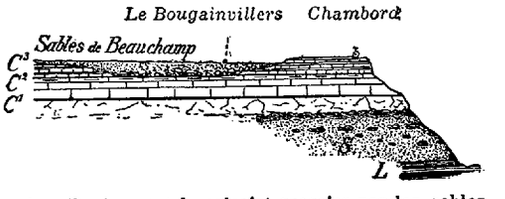

Fig. 1. — Ravinement du calcaire grossier par les sables de Beauchamp sur le plateau de Chambord.

Calcaire grossier. { Supérieur : C^3, calcaire à cérithes. Moyen : C^2, calcaire à milioles. Inférieur : C^1, calcaire glauconieux à *Numm. planulata*.

S, sables de Cuise. — *L*, lignites.

de cette nouvelle assise marine, est la *Num. variolaria* ; on la rencontre abondamment dans l'horizon inférieur dit d'Auvers, qui se développe principalement sur les bords de l'Oise et dans toute la région de l'Ourcq.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'histoire de ces dépôts sableux peut se paralléliser avec celle du calcaire grossier; après toute une succession de dépôts franchement marins où la faune subit assez de variations pour qu'on puisse y distinguer plusieurs horizons fossilifères spéciaux, la mer est de nouveau repoussée de la région parisienne, et sur l'emplacement du golfe des sables de Beauchamp s'établit un grand lac où vient se déposer le *calcaire marneux de Saint-Ouen*. Ces formations lacustres, qui marquent la fin de l'Eocène moyen, dépassent alors notablement, dans le S., les limites atteintes par les Sables moyens, en donnant lieu, au delà de Melun et de Montereau, au *calcaire fibreux de Provins* et au *Marbre de Givry*.

Les sables de Beauchamp, dont la puissance moyenne se maintient en 10 et 15 m., se présentent le plus souvent sous la forme de sables quartzeux blancs, très purs, entremêlés de grès mamelonnés, dont le ciment est le plus souvent calcaire; cette circonstance se réalise surtout dans la partie moyenne de l'assise où se présentent les grès à pavés de Beauchamp, d'Altainville, de Mesnil-Aubry, de Fleurines aux environs de Pont-Sainte-Maxence, et ceux si répandus dans la vallée de la Marne. On les connaît aussi verdâtres et argileux, à Meudon par exemple. C'est dans le Valois qu'ils acquièrent leur plus grand développement; leur épaisseur atteint 20 m. à Louvres et de 40 à 50 m. à Hermenonville où les sables se présentent accumulés, sous forme de dunes, en donnant lieu au désert de Mortefontaine. Par places, au milieu de ces sables marins, viennent s'intercaler de petits horizons saumâtres ou lacustres; ces derniers se traduisent principalement par un banc, très continu, de calcaire à limnées et à cyclostomes, exploité pour chaux à Ducy, qui occupe d'une façon constante le sommet de la zone moyenne. Au-dessus de ce calcaire, qui déjà tait pressentir la tendance du golfe des sables de Beauchamp à se fermer, pour faire place au grand lac où se déposera plus tard le calcaire de Saint-Ouen, un retour de la mer est bien indiqué par un petit horizon, très continu, de sables calcarifères riches en avicules et en cérithes, qui met fin à cette série.

Leur faune marine, très variée, présente, avec celle du calcaire grossier, surtout au début, de grands rapprochements et permet d'y distinguer trois horizons fossilifères qui sont, de la base au sommet, celui d'*Auvers*, celui de *Beauchamp* et celui de *Mortefontaine*.

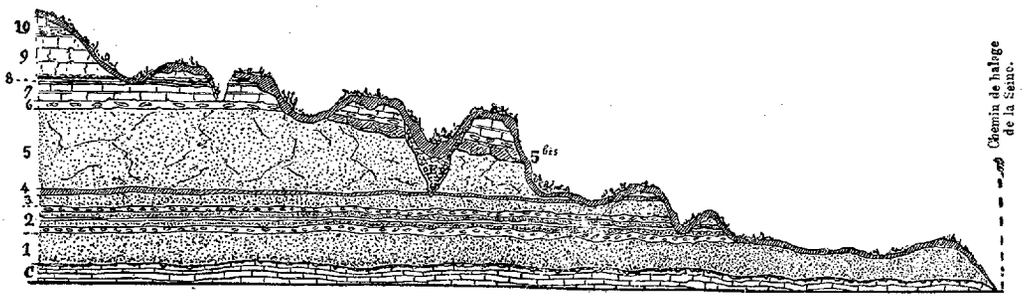

Fig. 2. — Coupe de la terrasse de la Frette sous Cormeilles-en-Parisis, montrant la succession des différentes zones fossilifères des sables de Beauchamp, dans le bassin de Paris (d'après MM. Carez et Vasseur). — 9, 10, calcaire et marnes de Saint-Ouen à *Limnœa longiscata*; 8, calcaire grèseux à *Avicula defrancei* (horizon de Mortefontaine); 7, calcaire lacustre de Ducy; 6, sables jaunes à *Melania hordacea*; 5 *bis*, grès à *Limnœa arenularia*; 5, sables de Beauchamp proprement dit à Cérithes, très fossilifères; 4, 3, grès et sables sans fossiles; 2, (horizon d'Auvers) sables et grès *Nummulites variolaria*; 1, sables verts calcarifères avec fossiles roulés à la base. — C, Calcaire grossier supérieur (caillasses durcies et perforées).

L'horizon d'*Auvers*, directement superposé aux caillasses, ou parfois à des assises, plus inférieures, du calcaire grossier tel que le calcaire à milioles (fig. 1), est formé de sables grossiers à stratification oblique, entremêlés de galets siliceux, qui représentent un dépôt de ravinement; avec des fossiles brisés et roulés, empruntés aux diverses assises des terrains tertiaires sous-jacents (*Cucullea crassatina*, *Cardita pectuncularis*, des sables de Bracheux; *Cyrena cuneiformis*, *Melania inquinata*, des argiles à lignites; *Cerithium angulosum*, *C. cristatum*, *C. lapidum*, *Crassatella plumbea*, etc., du calcaire grossier), ils renferment, en grand nombre, des blocs de calcaire grossier roulés et perforés par des lithophages (fig. 3). La *Nummulites variolaria*, de nombreux polypiers, *Dendrophyllia cariosa*, *Madrepora Solandrei*, *Lithodendron irregulare*, etc., avec *Ostrea cubitus*, *Fusus minax*, *F. scalaris*, *Cerithium trochiforme*, *Turritella sulcifera*, *T. mutabile*, *Voluta labrella*, *V. digitalina*, *V. athleta*, etc., servent ensuite à caractériser ce niveau, si riche à Auvers et à Valmondois. Les espèces communes avec le calcaire grossier qui persistent et donnent à cet horizon son caractère particulier, sont ensuite : *Natica Studeri*, *N. cepacea*, *N. spherica*, *Ancillaria buccinoides*, *Hipponix cornucopiæ*, *Corbula gallicula*, *Corbis lamellosa*, *Lucina gigantea* et surtout la *Venericardia planicosta*, qui forme des bancs entiers à Acy-en-Multien, près de Lisy-sur-Ourcq.

Cet horizon, caractérisé par ses sables grossiers à stratification oblique, ses nombreux fossiles roulés, appartenant à des espèces remaniées empruntées aux diverses assises des terrains tertiaires inférieurs, par ses polypiers nombreux et une faune spéciale présentant avec celle du calcaire grossier sous-jacent de grandes affinités, est soumis à quelques variations. Il admet déjà quelques bancs de grès placés, les uns à la base (Auvers, Pontoise, Senlis), les autres au sommet (grès à *Trochus monilifer*, au Trocadéro) et se montre ensuite tout entier représenté, à Cormeil, par des grès concrétionnés, remplis de *Nummulites variolaria* avec *Turritella Heberti* et *Cardium obliquum* comme fossiles principaux. A Crêsnes, près d'Hermenonville (Oise), de nombreuses limnées avec *Planorbis rotundatus* et *Cyclostoma mumia*, très abondant, annoncent un premier dépôt fluvio-lacustre, au milieu de sables qui prennent, en raison de leur richesse en fossiles, un aspect falunnien. Enfin, cet horizon peut manquer, comme dans la vallée de la Marne, aux environs de Château-Thierry, et ce sont alors les sables à cérithes du niveau moyen qui recouvrent directement les caillasses. Les principales localités fossilifères sont ensuite, avec Auvers: dans l'Oise, Crêsnes, Méry, Senlis (bois Turquet), Monneville et Bouconvillers, près de Chaumont-en-Vexin; dans la région de l'Ourcq, Mary, Gaignes, Lisy où un pectuncle (*P. depressus*) forme un banc continu.

Le second horizon, plus complexe dans sa composition, consiste principalement en une masse, assez puissante, de sables blancs à grain plus fin que les précédents où se présentent des grès calcarifères exploités pour pavés, disposés en bancs irréguliers, avec surfaces mammelonnées. Dans ces grès, qui se développent dès la base et surtout dans la partie moyenne, les coquilles rares et clairsemées viennent de préférence s'appliquer à la surface des bancs où s'accumuler, par paquets, dans les lits sableux qui remplissent leurs ondulations souvent profondes. Ils sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parfois ligniteux et renferment alors des végétaux (Beauchamp, Méry-sur-Oise).

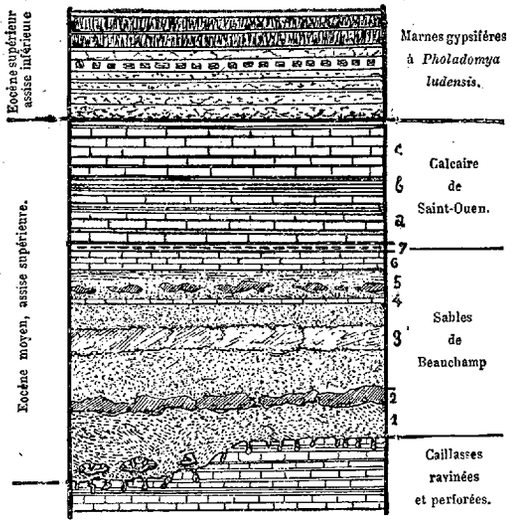

Fig. 3. — Les sables de Beauchamp au Trocadéro (d'après M. Munier-Chalmas). — Calcaire de Saint-Ouen : *c*, Calcaire marneux avec *Potamides lapidum*, *Cyclostoma mumia*; *b*, Marnes feuilletées avec silex nectique et ménilite; *a*, Calcaire marneux avec *Limnœa longiscata*, *Planorbis rotundatus*. — Sables de Beauchamp : 7, Marnes à *Avicula Defrancei* (horizon de Mortefontaine); 6, Calcaire de Ducy; 5, Sables à *Potamides deperditus*; 4, Calcaire lacustre; 3, Grès à *Lucina saxorum*; 2, Grès à *Trochus monilifer*; 1, Sables à *N. variolaria* (horizon d'Auvers).

Son caractère particulier consiste dans ce fait qu'à plusieurs reprises on observe, au milieu de ces sables à coquilles marines, des intercalations de couches d'eau douce ou saumâtre; ces dernières affectant souvent le caractère de dépôts fluvio-marins bien accentués. En dernier lieu, le facies lacustre l'emporte avec le calcaire de Ducy. La faune marine, très riche, est caractérisée, à la base, par l'abondance des bivalves : *Psammobia nitida*, *P. tenera*, *Cytherea elegans*, *Cyrena deperdita*, *Lucina gibbosula*, *Cardium obliquum*, *Tellina rostralis*, *Trigonocœlia media*; dans la partie moyenne, par celle des Cérithes, *Cerithium crenulatum*, *C. mutabile*, *C. mixtum*, *C. Bouei*, avec toutes ses variétés, *C. tuberculosum*, *C. bicarinatum*; au sommet, par l'abondance d'une petite espèce de Mélanie *(Melania hordacea)*.

La zone inférieure, bien représentée à la ferme du Guépelle, près Survilliers (Seine-et-Oise), comprend en outre comme espèces fréquentes, *Natica parisiensis*, *N. epiglotina*, *Cerithium tuberculosum*, *C. thiarella*, *Potamides angustus*, *Oliva Laumonti*, *Fusus rostralis*, etc.; dans les sables à cérithes, principalement développés dans la plaine de Beauchamp, on remarque surtout : *Melania lactea*, *Ancillaria dubia*, *Liostoma* (Fusus) *bulbiformis*, *Natica parisiensis*, *Ostrea cucullaris*, *Lucina saxorum*, *Cardium obliquum*, *Cardita sulcata*, *Cytherea elegans*, *Cyrena deperdita*, *Mactra compressa*, *Diplodonta elliptica*; enfin, dans la zone à *Melania hordacea*, se tiennent spécialement des espèces d'eaux saumâtres, comme les potamides, *P. lapidum*, *P. deperditus*, *P. angustus*, avec *Cerithium scalaroides*, et plus rarement *Cytherea elegans*, *Cyrena deperdita*, *Oliva Laumonti*. Il importe également de signaler ce fait que certains gisements présentent un développement local d'espèces relativement rares ailleurs. Ainsi à Jaignes, le *Cytherea trigonella*, bivalve, et souvent encore orné de ses bandes transverses colorées, forme un banc au niveau des sables à Cérithes; à Lisy-sur-Ourcq, c'est le *Mytilus Rigaulti*, associé à l'*Arca magellanoides*, qui remplit ce rôle, à la base des sables à *Melania hordacea*. — Les grès à pavés, avec sables sans fossiles associés, prennent ensuite leur principal développement entre les sables à cérithes et ceux verdâtres à *Melania hordacea* qui forment, au-dessus, un horizon très continu et très

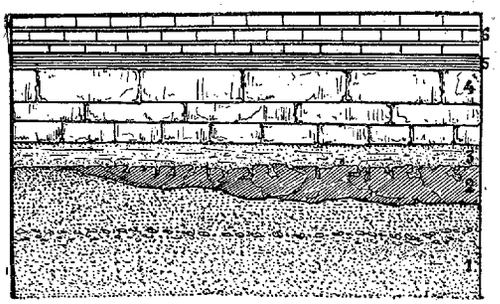

Fig. 4. Les sables de Beauchamp à la Frette. — 6, Calcaire de Saint-Ouen; 5, Calcaire gréseux à *Avicula Defrancei* (horizon de Mortefontaine); 4, Calcaire lacustre de Ducy; 3, sables jaunes à *Melania hordacea*; 2, grès *Limnœa arenularia*; 1, Sables à cérithes de la zone moyenne avec un banc d'*Ostrea cucullaris*.

constant dans son allure; dans le désert de Mortefontaine ces sables accumulés sous formes de dunes peuvent prendre exceptionnellement des épaisseurs de 40 à 50 m.; et c'est alors au travers de ces formations sableuses, déposées sur des plages instables, que se rencontrent des intercalations fréquentes de dépôts lacustres ou fluvio-marins, affectant toujours une forme lenticulaire, ou se présentant en remplissage de poche, au milieu des sables marins érodés, ainsi qu'en témoignent les deux coupes suivantes relevées la première à la Frette (fig. 4), la

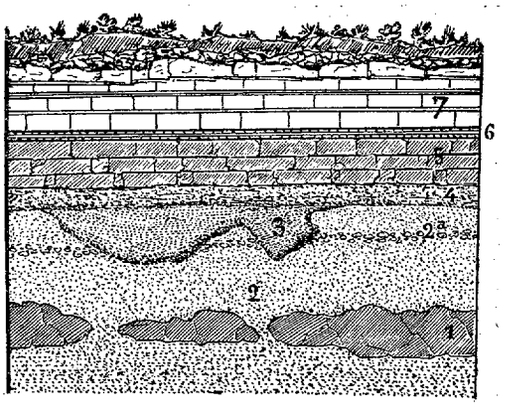

Fig. 5. Zone moyenne et supérieure des sables de Beauchamp, dans la plaine d'Herblay. — 7, Calcaire de Saint-Ouen; 6, Marnes à *Avicula Defrancei* (horizon de Mortefontaine); 5, Calcaire de Ducy; 4, Sables verts à *Melania hordacea*; 3, Sables fluvio-lacustres à *Limnœa arenularia*; 2a, Sables à cérithes avec *Lucina saxorum* et *Callianassa Heberti*; 2, Sables et grès; 1, sans fossiles.

seconde à Herblay (fig. 5). Ces dépôts sableux, consolidés parfois en grès friables par un ciment calcaire, renferment, avec des Limnées *(L. arenularia)*, *L. acuminata*, *L. incompta* et *Nystia microstoma*, des coquilles terrestres, telles que le *Cyclostoma mumia* du calcaire grossier supérieur. Le calcaire lacustre *(calcaire de Ducy)*, qui vient ensuite se placer au sommet de cette zone, sur les sables verdâtres à *Melania hordacea*, bien caractérisé dans les environs immédiats de Paris et dans le Valois où il ne renferme que des espèces d'eau douce *(Limnœa ovum*, *L. inconspicuus*, *L. incompta*, *Paludestrina pulchra)*, se transforme dans la région de l'Ourcq, aux environs de Lisy, en un calcaire gréseux, en partie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dolomitisé, qui vient attester par sa faune que la mer était rejetée dans cette direction ; ce calcaire de Lisy, épais de 3 à 4 m., exploité comme pierre de taille quand il est en bancs épais (pierre de Louvres et de Lisy), ou disposé en plaquettes très coquillières, contient, en effet, les espèces des sables à cérithes *(Cerithium tuberculosum, C. Bouei, C. mutabile, Cytherea elegans*, etc.), avec, en abondance, un crustacé, *Psammocarcinus Hericarti*, qu'on rencontrait déjà, mais plus rarement, dans l'horizon d'Auvers, à Ezanville et à Moizelles, au nord de la forêt de Montmorency. La zone à *Avicula fragilis (A. Defrancei)*, marque, en dernier lieu, un retour momentané de la mer après le dépôt du calcaire de Ducy. Le plus souvent représentée par des lits, très minces, de calcaires compacts (Ezanville) ou gréseux (la Frette) et surtout par des marnes grisâtres feuilletées, couvertes d'avicules très écrasées, avec lits ligniteux alternants (Beauchamp), elle prend son principal développement dans la région de l'Oise où elle affecte un facies sableux. Dans ces sables blancs, très coquilliers, on rencontre, dans les riches gisements de Saint-Sulpice, Mortefontaine, Rozières, la Chapelle-en-Serval et de Ver, une faune remarquable, caractérisée par *Cerithium Cordieri, C. pleurotomoides, Fusus subcarinatus, Corbula angulata, Cyrena truncata, Avicula Defrancei*, etc., où persistent encore quelques espèces du calcaire grossier *(Cerithium tricarinatum, Fusus polygonus)*. Parfois ces sables se montrent consolidés en grès, plus ou moins siliceux, ou ces fossiles ne se présentent plus qu'à l'état d'empreintes (le Guépel) et qui deviennent les grès supérieurs des sables moyens.

Les sables de Beauchamp dans l'ouest de la France. Dans le Maine et dans l'Anjou, les sables moyens sont représentés par des grès végétaux (Grès à pavés du Mans) exploités en divers points de la Sarthe (Saint-Pavace, Sargé, Fyé, Saint-Aubin), ou de l'Anjou (Sourcelles, Chelles, Corzé), et qui paraissent avoir été déposés dans des cours d'eau. Leur flore, très remarquable, étudiée par M. Crié (*Annales des sciences géologiques*, 1878), atteste qu'à cette date, sur cette région émergée se dressaient des forêts luxuriantes, dont le caractère tropical mérite d'être mis en lumière. Dans ces grès, qui se poursuivent, en effet, jusque dans l'île de Noirmoutiers, on rencontre en abondance, avec des Conifères voisins des *Araucaria*, des Palmiers *(Sabalites Andegavensis, Flabellaria Saportana)* dont il faut maintenant chercher les analogues sur les côtes de la Floride ou dans les Antilles. Dans le voisinage des eaux se tenaient, avec de nombreuses fougères, des lauriers-roses *(Nerium)*. Alors que la Bretagne et le Cotentin étaient ainsi émergés, la mer contournant ce massif pénétrait dans le bassin de la Gironde par le Blayais et venait s'étendre dans la Dordogne jusqu'à Bergerac, où les rivages de ce golfe sont marqués par des sables et des grès ferrugineux renfermant l'*Ostrea cucullaris*, soit une des espèces les plus caractéristiques des sables de Beauchamp. Dans le Blayais cette même huître se rencontre dans des argiles verdâtres formant un horizon très continu sur le calcaire de Blaye qui renferme la faune du calcaire grossier et se montre, au contact, raviné et perforé par des lithophages. Cette même argile à *O. cucullaris* se trouve dans le Médoc à Queysan et à Begadan.

Types méditerranéens des sables moyens. Dans toute l'étendue d'une grande zone méditerranéene qui comprend, avec les Pyrénées et les Alpes, la Hongrie, l'Algérie, la Perse et même une partie de l'Himalaya, les dépôts éocènes, au lieu de présenter ces alternances, maintes fois répétées, de formations marines saumâtres et lacustres, qui devenaient leur trait saillant dans les régions septentrionales, conservent, dans toute leur étendue, un caractère franchement pélagique ; des calcaires ou des grès pétris de *Nummulites*, relevés maintenant dans les massifs montagneux à de grandes hauteurs, attestent l'émersion prolongée de toutes ces contrées et l'établissement d'un régime uniforme particulièrement propice au développement des foraminifères. Aussi dans ces régions, les sables de Beauchamp perdent le caractère de dépôts effectués sur des plages incertaines, soumises à une lutte incessante entre l'élément marin et l'élément d'eau douce, et sont représentés par d'épais sédiments argileux ou calcaires d'eau profonde, riches en nummulites de grande taille. Il en est ainsi dans le Vicentin (Alpes Vénitiennes), où la célèbre localité de Ronca offre, dans des calcaires noirs entremêlés de tufs et de brèches basaltiques, une association remarquable d'espèces du calcaire grossier supérieur (*Melania lactea, Cerithium hexagonum, C. clavosum, Natica Studeri*, etc.) et des sables de Beauchamp *(Fusus polygonus, F. subcarinatus)*. Les *Nummulites Brongniarti* et *striata* servent à caractériser ce niveau, où les espèces spéciales sont fournies par des Cérithes de grande taille *(C. lachesis, C. eriophorum)*. La persistance à ce niveau de la *Nerita Schmideli*, des sables de Cuise (éocène inférieur) est également à signaler. En Hongrie, la même faune se rencontre dans des grès argileux.

Régions étrangères. Quand on s'écarte du bassin de Paris, dans la direction de la Belgique, où les dépôts de l'éocène moyen conservent dans toute leur étendue un caractère sableux, on voit les sables moyens se poursuivre jusqu'aux environs de Bruxelles ; ils sont alors représentés, au mont des Récollets, par une série assez puissante de sables d'un jaune rougeâtre ou rosé *(sables chamois)* et de grès ferrugineux sans fossiles, qui viennent se placer sur des argiles glauconifères dont la faune, très riche, est celle du calcaire grossier moyen (calcaire à Milioles et à *Orbitolites complanata*). En Angleterre, on rapporte également à cette division une série puissante d'argiles grises ou verdâtres, avec lits sableux *(Barton-Clay)*, qui prend son principal développement dans le bassin du Hampshire, où elle atteint 100 m. d'épaisseur. La faune marine comprend, avec la *Nummulites variolaria* de l'horizon d'Auvers, plus de 200 espèces de mollusques remarquablement bien conservées, parmi lesquelles on peut citer, comme très abondantes : *Voluta ambigua, Voluta athleta, Fusus minax, Pleurotoma rostrata, Chama squamosa, Oliva Brandesi, Arca duplicata, Cardita Davidsoni, C. sulcata; Arca duplicata*... etc. ; des ossements de crocodiles et des dents de poissons *(Lamna* et *Myliobates)* sont de même très fréquents. Avec cette faune marine, d'un caractère tropical bien accentué, on constate dans les argiles l'existence d'une flore attestant aussi, comme celle des grès à sabalites du Maine, l'existence, dans cette région, à l'époque où s'effectuaient ces dépôts, d'un climat chaud favorable au développement des figuiers, des lauriers et des palmiers. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : CUVIER et BRONGNIART, *Essai sur la Géograph. minéralogique des environs de Paris*, 1811. — Constant PRÉVOST, *Observ. sur les Grès coquilliers de Beauchamp, Bull. de la Soc. philomathique*, 1821. — D'ARCHIAC, *Notes diverses dans les Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1re série, t. IX, X, XII ; *Description géol. du dép. de l'Aisne*, 1843. — GRAVES, *Topog. Géogn. du dép. de l'Oise*, 1847. — Ch. D'ORBIGNY, *Tableau synoptique*. — GOUBERT, *Etudes sur les Sables moyens; Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1860, 2e série, t. XVII. — CAREZ et VASSEUR, *Coupe des Sables moyens dans la Terrasse de la Frette, Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1876, 3e série, t. IV. — DOLLFUS et CAREZ, *Description des Sables moyens dans la traversée du chemin de fer de Méry-sur-Oise, Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1878, 3e série, t. VI. — DOLFUS, *Sur les Sables parisiens moyens dits de Beauchamp, Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1880, 3e série, t. VIII.

BEAUCHAMP (N*** de), diplomate français, né vers 1710, mort après 1768. Attaché d'abord au département des affaires étrangères de 1732 à 1734, de Beauchamp suivit Blondel dans le Palatinat de 1735 à 1736, revint à Paris de janv. 1736 à août 1737 et rejoignit de nouveau son poste à cette époque. Il y fut chargé de différentes missions, à Düsseldorf pour la négociation de Berg et de Juliers (1737), à la Haye au sujet des traités de Vienne (1737) et à Cologne (1738). Au départ de Blondel il resta quelque temps dans le Palatinat comme chargé d'af-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faires (fin de 1738). Il remplit le même poste en Portugal (1744) où dès 1740 il avait suivi M. de Chavigny, Nommé résident de France auprès du prince-évêque de Liège en 1747, il y resta jusqu'en 1752 et participa à ce titre aux conférences de Breda (1747) et à celles qui amenèrent la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Après 1752, il quitta le service et s'efforça vainement d'y rentrer sous le ministère de Choiseul. Il était le beau-frère d'un autre de nos diplomates, Laporte du Teil. L. F.

BEAUCHAMP ou **BEAUCHAMPS** (Joseph DE), astronome français, né à Vesoul le 29 juin 1752, mort à Nice le 19 nov. 1801. Entré dès l'âge de quinze ans dans l'ordre des bernardins, il manifesta bientôt son goût pour l'astronomie et devint à la fois l'ami et l'un des meilleurs élèves de Lalande. Dom Mirondeau, son oncle, ayant été nommé évêque de Babylone, le prit comme grand vicaire, et il partit en 1781 pour l'Arabie, d'où il ne revint qu'en 1790 après avoir visité Alep, Bagdad, Bassora et la Perse: il fit au cours de ce long voyage de nombreuses et très importantes observations astronomiques, dressa des cartes des cours du Tigre et de l'Euphrate et de la Babylonie, et envoya à l'abbé Barthélemy des documents intéressants sur les antiquités de Babylone. Parti en 1796 pour Mascate, où il avait été nommé consul, il s'arrêta sur les bords de la mer Noire dont il rectifia les cartes, et fut appelé en 1798 par le général Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Egypte. Chargé en 1799 d'une mission secrète à Constantinople, il fut pris sur mer par les Anglais dès sa sortie d'Egypte et livré au sultan comme espion. Après une très dure captivité, il fut rendu à la liberté en 1801, mais il mourut dès son retour en France. Bonaparte venait de le nommer commissaire des relations commerciales à Lisbonne. De Beauchamp était membre de l'Institut et correspondant de l'Académie des sciences. Il a publié dans le *Journal des savants*, en 1785: *Voyage d'Alep à Bagdad; Notices sur les Turcs et les Arabes; Voyage de Bagdad à Bassora, le long de l'Euphrate;* et en 1790: *Mémoires sur les antiquités babyloniennes; Relation d'un voyage en Perse.* On a encore de lui: *Réflexions sur les mœurs des Arabes*, dans le *Journal encyclopédique* (année 1793); *Relation historique d'un voyage de Constantinople à Trébizonde*, dans la *Décade philosophique* (an V); *Notice sur la Perse*, dans la *Correspondance astronomique* (année 1800). L. S.

BIBL.: *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. IV, p. 5 (Institut national, an IX).

BEAUCHAMP (Alphonse de), publiciste et historien français, né à Monaco en 1767, mort à Paris le 1er juin 1832. Entré, à dix-sept ans, au service militaire de la Sardaigne dans un régiment de marine, il refusa, en sept. 1792, de combattre contre les troupes de la République française et, après avoir subi pour ce fait plusieurs mois de prison, donna sa démission et vint à Paris où il fut employé dans les bureaux du comité de sûreté générale. Bien qu'il n'y occupât qu'un emploi subalterne, il prit ouvertement parti contre Robespierre au 9 thermidor. Le Directoire le fit entrer au ministère de la police, où il fut chargé de la surveillance de la presse. Ce fut alors qu'il commença à écrire le plus important de ses ouvrages, une *Histoire de la Vendée*, demeurée curieuse à cause des matériaux que sa situation lui avait permis de recueillir. Cet ouvrage commença à paraître en 1806 et forma trois volumes in-8; il eut plusieurs éditions, la quatrième date de 1820. Accusé d'avoir abusé des documents secrets qu'il avait eu à sa disposition au ministère, il fut d'abord révoqué de ses fonctions, puis en 1809, au moment où sa troisième édition allait paraître, incarcéré, puis interné à Reims. Il obtint, en 1811, la permission de rentrer à Paris après avoir signé l'engagement de ne plus rien publier à l'avenir sur la politique contemporaine et entra dans l'administration des Droits réunis; il perdit son emploi à la Restauration, mais reçut une petite pension qu'il toucha jusqu'à sa mort. Il a collaboré à la *Biographie moderne*, à la *Biographie Michaud et* à la *Biographie des jeunes gens* (1813), ainsi qu'à plusieurs journaux et notamment à la *Gazette de France* (1811-1813) et au *Drapeau blanc*. Ses nombreux ouvrages sont de valeur très inégale; les seuls qui présentent aujourd'hui encore de l'intérêt sont ceux qui sont relatifs à l'histoire de son temps; les nombreux documents qu'il avait recueillis leur donnent le caractère de sources historiques, mais il n'y faut puiser qu'avec la plus grande défiance. On a de lui, outre son histoire de la Vendée : le *Faux Dauphin* (1803, 2 vol. in-12); *Histoire de la conquête et des révolutions du Pérou* (1808, 2 vol. in-8); *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII sous le règne de Napoléon-Buonaparte* (Paris, 1814, in-12; 3e édit., 1823); *Vie politique, militaire et privée du général Moreau* (Paris, 1814, in-8); *Histoire du Brésil depuis sa conquête en 1500 jusqu'en 1810* (Paris, 1815, in-8); *Catastrophe de Murat* (Versailles, 1815, in-8); la *Duchesse d'Angoulême à Bordeaux* (Versailles, 1815, in-8); *Histoire des deux faux Dauphins* (Paris, 1818, in-8); *Mémoires du comte de Rochecotte, rédigés sur ses papiers et sur les notes de ses principaux officiers* (Paris, 1818, in-8); *Vie d'Ali-pacha, vizir de Janina* (Paris, 1822, in-8); *Histoire de la révolution du Piémont et de ses rapports avec les autres parties de l'Italie et avec la France* (Paris, 1821, in-8); *De la révolution du Piémont, rédigé sur des mémoires secrets, avec une réfutation de l'écrit intitulé : De la révolution piémontaise* (Paris, 1823, in-12); *De la révolution d'Espagne et de son dix août* (Paris, 1822, in-8); *Vie de Jules César* (Paris, 1823, in-8); *Vie de Louis XVIII* (Paris, 1821, in-8; 3e éd., 1825, 2 vol. in-8); *Réfutation de l'écrit intitulé : Coup d'œil sur l'état politique du Brésil* (Paris, 1824, in-8); *Critique historique avec des observations littéraires sur l'ouvrage du général Ségur intitulé : Histoire de Napoléon* (Paris, 1825, in-8). On lui a attribué les *Mémoires* publiés, en 1824, sous le nom de Fouché. Un contemporain bien informé, P.-A. Vieillard, tenait pour certain, malgré le désaveu de la famille, que Beauchamp avait eu à sa disposition des documents fournis par Fouché lui-même. On a encore attribué à Beauchamp les *Mémoires de Fauche-Borel* (1828).

BIBL.: QUÉRARD, *les Supercheries littéraires dévoilées.*

BEAUCHAMP (Louis-Evariste-Robert de), homme politique français né à Lhommaizé (Vienne) le 1er avr. 1820. Il exerça d'abord la profession de maître de forge. Il était maire de sa ville natale et conseiller général du cant. de Lussac, lorsqu'en 1854, il fut choisi par le gouvernement comme candidat officiel pour la première circonscription législative de la Vienne. Il fut réélu en la même qualité en 1863 par 18,216 voix sur 25,062 votants, et en 1869 par 18,846 voix sur 25,062 votants. Il appartenait au groupe de M. Rouher qui ne voulait pas d'empire libéral. Depuis la révolution du 4 sept. 1870 jusqu'en 1874 il disparut de la vie politique. A cette époque il fut candidat à l'Assemblée nationale, mais fut battu par le candidat républicain. Lors des premières élections législatives pour la Chambre des députés le 20 fév. 1876, il fut élu député de l'arr. de Montmorillon par 10,083 voix, contre 4,957 données au candidat républicain. Il soutint le ministère de Broglie au coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution, au mois d'oct., il fut réélu comme candidat officiel du gouvernement du maréchal Mac-Mahon par 9,524 voix, contre 5,318 recueillies par le républicain. Il a échoué aux élections législatives du 21 août 1881, battu par le baron Demarçay, républicain, avec 7,810 voix contre 7,950; il a aussi échoué aux élections sénatoriales du 8 janv. 1882. Il fut élu le 15 fév. 1885, au troisième siège sénatorial de la Vienne, par 365 voix contre 326 obtenues par M. Salomon, républicain. Il est commandeur de la Légion d'honneur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEAUCHAMPS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde; 637 hab.

BEAUCHAMPS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Pesnel; 548 hab.

BEAUCHAMPS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 499 hab.

BEAUCHAMPS (Pierre), danseur français du XVIIe siècle, né à Paris entre 1630 et 1635, mort selon les uns en 1695, selon d'autres vers 1705. Fils et petit-fils de deux artistes qui furent violons de la musique du roi, Beauchamps était aussi un excellent musicien, et ce qui le prouve, c'est que, lorsque Molière fit représenter *Psyché* sur son théâtre, c'est Beauchamps qui non seulement en régla les ballets, mais encore qui, comme chef d'orchestre, dirigea l'exécution de la musique. Beauchamps avait déjà, d'ailleurs, dansé dans la plupart des intermèdes et des divertissements des pièces de Molière : *le Mariage forcé*, *la Pastorale comique*, *le Sicilien*, *George Dandin*, *M. de Pourceaugnac*. Sa réputation était telle que Louis XIV, dont on connaît la passion pour la danse, l'avait choisi pour maître. « Malgré les pénibles travaux qui occupaient continuellement ce grand conquérant (disait Rameau dans son *Maître à danser*), il n'a pas laissé de s'en dérober quelques heures pendant plus de vingt à vingt-deux ans, que M. de Beauchamps a eu l'honneur de le conduire dans ce noble exercice. » Et Beauchamps n'était pas seulement « maître à danser du roy », emploi pour lequel il recevait un traitement annuel de 2,000 livres; il remplissait encore les fonctions de maître de ballets de la cour, fonctions qui étaient loin de constituer une sinécure, à une époque où les spectacles particuliers de la cour étaient si importants et si fréquents, que ce fût à Saint-Germain, à Versailles, à Fontainebleau, à Chambord ou ailleurs.

Beauchamps devait être un homme excessivement occupé. Outre le roi, il avait, on le conçoit, de nombreux élèves parmi la noblesse qui l'entourait; il en formait de plus nombreux encore pour le service des spectacles de la cour, aussi bien que pour le théâtre de Molière et celui de Lully, et les noms de Favier, de Lestang, de Faure, de Magny et de tant d'autres sont là pour le prouver. Beauchamps, en effet, devint aussi maître des ballets de l'Opéra. Il accepta cet emploi lorsque Pierre Perrin ouvrit, en 1671, son Académie des opéras; et il le conserva sous la direction de Lully lorsque celui-ci, en 1672, eut évincé Perrin et ses associés et eut formé son Académie royale de musique. Il était encore chancelier de cette singulière Académie de danse, composée de treize membres, que Louis XIV fonda dans le même temps. Enfin, dans ce temps de fêtes somptueuses où la danse avait toujours une part prédominante, il ne se donnait pour ainsi dire pas une fête particulière sans que Beauchamps fût appelé à en régler les détails; on cite entre autres une représentation donnée par les élèves du collège Louis-le-Grand, dirigé alors par les jésuites, où Beauchamps fut chargé de régler la danse et de composer la musique d'un certain *Ballet de la Jeunesse*, qui était l'œuvre du P. Lejay. Beauchamps resta à l'Opéra jusqu'à la mort de Lully, c.-à-d. jusqu'en 1687, époque à laquelle il se retira et fut remplacé par Pécourt. C'est donc lui qui a réglé les divertissements de tous les opéras de Lully : *Persée*, *Atys*, *Bellérophon*, *Proserpine*, *le Triomphe de l'amour*, *Amadis de Gaule*, *Roland*, *Isis*, *Armide*, etc. Dans leur Histoire (manuscrite) de l'Opéra, les frères Parfait parlaient ainsi de cet artiste : « Beauchamps disait qu'il avait appris à composer les figures de ses ballets par des pigeons qu'il avait dans un grenier. Il allait lui-même leur porter du grain et le leur jetait. Ces pigeons couraient à ce grain, et les différentes formes, les groupes variés que composaient ces pigeons, lui donnaient les idées de ses danses. On a dit de Beauchamps que ce n'était pas un danseur de très bon air, mais qu'il était plein de vigueur et de feu; personne n'a mieux dansé en tourbillon, et personne n'a su mieux que lui faire danser. » Ce qui est certain, c'est que Beauchamps jouissait à la cour et à la ville d'une immense renommée, et La Bruyère lui-même n'a pas été le dernier à le constater, lorsqu'il en parlait dans ses *Caractères*, sous le nom de *Cobus*. Il était lié d'ailleurs avec tous les grands artistes de son temps, et tint sur les fonts baptismaux l'un des fils du fameux dessinateur Jean Bérain, qui, lui aussi, était à la solde de Lully et de son Opéra. Arthur Pougin.

Bibl. : Parfait, *Dictionnaire des Théâtres*; Paris, 1767, 7 vol. in-12. — *Registre de La Grange*, 18, in-8. — Titon du Tillet, *le Parnasse français*, 1732, in-8. — Rameau, *le Maître à danser*, 1725, in-8. — *Mercure galant*, 1677, 1680. — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1872, in-8. — Ernest Boysse, *le Théâtre des Jésuites*, 1880, in-12.

BEAUCHAMPS (Pierre-François Godart de), littérateur français, né à Paris en 1689, mort dans la même ville le 22 mars 1761. On connaît mieux par lui-même que par le renom qu'elles ont laissé les nombreuses pièces qu'il fit représenter au Théâtre-Italien : *le Parvenu ou le Mariage rompu* (1721), *la Soubrette* (id.), *Arlequin amoureux par enchantement* (1723), *le Portrait* (1727), *les Amants réunis* (1727), *la Mère rivale* (1729), *la Fausse Inconstance* (1731), etc., et qui, pour la plupart, ne furent pas imprimées. Il n'est pas démontré qu'il soit l'auteur de l'*Histoire du prince Apprius* (Priapus), soi-disant « traduite du persan par M. Esprit, gentilhomme provençal » (1728), insipide allégorie où l'on a voulu voir une satire des amours du Régent, non plus que d'*Hipparchia, histoire galante* (s. d. 1748?), autre satire inspirée par une aventure scandaleuse dont la princesse Palatine nomme en toutes lettres les héros : Beauchamps a protesté, paraît-il, contre ces attributions que les bibliographes se transmettent sans alléguer de preuves concluantes. On peut lui restituer avec plus de certitude les *Amours d'Ismène et d'Isménias* (1743), traduction libre du roman d'Eumathe et les *Amours de Rhodanthe et de Dosiclès* (1746), imité de Theodorus Prodromus, ainsi que *Funestine* (1743), roman réimpr. dans le tome XXXI du *Cabinet des fées;* mais le véritable, le seul titre de Beauchamps à l'attention de la postérité, ce sont ses *Recherches sur les théâtres de France depuis l'année 1161 jusqu'à présent* (Paris, 1735, in-4 ou 3 vol. in-8), vaste et utile compilation, dédiée au maréchal duc de Villeroy dont Beauchamps était secrétaire et pour laquelle il avait mis à profit les riches collections du duc d'Orléans, de M. de Bombarde, de la comtesse de Verrue, du comte de Toulouse, de M. de Callières, etc.; on y trouve la mention d'une foule de pièces et surtout de ballets qu'on chercherait vainement ailleurs; de bonnes tables rendent facile l'usage de ce répertoire. La bibliothèque de l'Arsenal en possède un exemplaire couvert de notes par le savant Mercier, abbé de Saint-Léger. M. Tx.

BEAUCHAMPS (Joseph de), astronome français (V. Beauchamp).

BEAUCHARMOY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 216 hab. — Situé dans une étroite vallée arrosée par un affluent de l'Apance, au pied de la montagne boisée du Châtelet, ce village posséda jadis une communauté de femmes, dont il subsiste quelques vestiges.

BEAUCHASTEAU (François Chastelet de), acteur français, mort au mois de sept. 1665. Il faisait partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, rivale de celle de Molière, était, dit-on, gentilhomme, et se trouva entraîné au théâtre par un penchant irrésistible. Il débuta à l'Hôtel de Bourgogne en 1633, dans une tragi-comédie de Gougenot, *la Comédie des Comédiens*, et fut reçu pour tenir simultanément l'emploi des seconds rôles dans la tragédie et dans la comédie. Cet acteur, dont la diction était ampoulée et peu naturelle, ne paraît pas avoir joui d'une grande renommée. En tout cas, il n'a laissé que peu de souvenirs. On croit que c'est lui qui a créé le rôle d'Alcippe dans le *Menteur*, de Corneille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEAUCHASTEAU (Madeleine du Pouget, dite Mlle de), actrice française, femme du précédent, morte le 6 janv. 1683. Elle fit partie, comme son mari, de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, où elle jouait les princesses dans la tragédie et les amoureuses dans la comédie. C'était une des bonnes actrices de son temps, bien que son débit fût, comme celui de la plupart des comédiens d'alors, ampoulé et empreint d'exagération. Elle était d'ailleurs fort belle et doué d'un physique plein de noblesse et de distinction. On croit qu'elle prit sa retraite vers 1775, alors que son mari était mort depuis longtemps déjà. Elle se retira alors à Versailles où elle mourut.

BEAUCHASTEAU (François-Mathieu Chastelet de), poète français, fils des précédents, né le 8 mai 1645, mort à une date inconnue. Sa précocité fut extraordinaire. A l'âge de douze ans, il publia un recueil de ses poésies (*la Lyre du jeune Apollon, ou la Muse naissante du petit de Beauchasteau;* Paris, 1657, in-4). Ce volume, dédié au roi, orné de vingt-six portraits des plus grands personnages du temps et enrichi de soixante-seize pièces de vers dues à la plume de tous les beaux esprits d'alors, est aujourd'hui fort rare et recherché. Deux ans après, « le jeune Apollon » passa en Angleterre, y abjura la religion catholique, puis s'embarqua pour la Perse, et depuis on n'en entendit plus parler. G. P-I.

BEAUCHASTEL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de la Voulte; 896 hab.

BEAUCHE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles; 306 hab.

BEAUCHEMIN. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres; 219 hab. Cette localité, située sur un plateau élevé, qui domine les vallées de la Marne et de la Suize, tire son nom d'une ancienne voie romaine qui traversait son territoire. Son origine date d'un établissement gallo-romain restauré au temps de Charlemagne et transformé, dans les premières années du XIIe siècle, en commanderie de Templiers, puis de chevaliers de Malte. En 1575, J.-P. du Châtelet, commandeur de Beauchemin, qui périt vingt ans plus tard au siège de Malte, érigea ce lieu en village à la requête des habitants et leur accorda une charte fort curieuse par ses prescriptions minutieuses relativement au service du culte. — Vestiges de l'époque gallo-romaine et du moyen âge. A. T.

BEAUCHENE. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Mondoubleau; 349 hab.

BEAUCHÊNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebrai; 1,113 hab.

BEAUCHERY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 331 hab.

BEAUCHESNE (Jean-Marie-Anax-Alfred Du Bois de), né à Lorient le 17 sept. 1802, mort à Paris le 26 nov. 1876. Il a occupé pendant plus de quarante ans les fonctions de secrétaire de l'administration du Conservatoire de musique, fonctions auxquelles il avait été nommé le 10 nov. 1827. On lui attribue l'honneur d'avoir commencé à apporter un peu d'ordre dans les registres et dans les archives de cet établissement, qui, auparavant, étaient tenus avec une négligence fâcheuse et d'une façon déplorable. Par malheur, Beauchesne avait la passion des autographes, et il la poussait si loin qu'il profitait de sa situation pour s'approprier nombre de pièces authentiques et intéressantes qui, si elles ornaient heureusement sa collection, eussent été mieux à leur place encore en restant dans les cartons du Conservatoire, auquel elles appartenaient réellement. Toujours est-il que la collection d'autographes de Beauchesne était très précieuse et qu'elle a fait l'objet d'une vente importante après sa mort. A. P.

BEAUCHESNE (Alcide-Hyacinthe Du Bois de), frère du précédent, littérateur français, né à Lorient le 31 mai 1804, mort au château de la Varenne (Allier) le 5 déc. 1873. Chef de cabinet de Sosthènes de la Rochefoucauld, directeur des beaux-arts (1825), gentilhomme de la chambre du roi, il se tint à l'écart sous le régime de juillet et fut nommé, en 1853, chef de section aux Archives. Outre deux volumes de vers : *Souvenirs poétiques* (1830, in-16) et *le Livre des jeunes mères* (1858, in-18), Alcide de Beauchesne a publié *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort* (1852, 2 vol. in-8), ouvrage couronné par l'Académie et dont le succès dans les sphères catholiques et mondaines dura jusqu'à l'apparition du travail plus solide et plus documentaire de M. R. Chantelauze sur le même sujet ; *Vie de Mme Elisabeth* (1869, 2 vol. in-8); *la Vie et la légende de sainte Notburgh* (1867, in-8). Il avait réuni une bibliothèque assez importante (particulièrement sur la Révolution), qui a été vendue aux enchères après sa mort. On a parfois confondu Alcide de Beauchesne avec son frère (V. ci-dessus). M. Tx.

BEAUCHET-FILLEAU (Eugène-Henri-Edmond), héraldiste-généalogiste, né à Poitiers le 22 sept. 1818. On lui doit la publication, avec la collaboration de Ch. de Chergie, du *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, ouvrage très complet, qui est un des meilleurs du genre, rédigé par Henri Filleau, magistrat poitevin (né en 1758, mort en 1832), son aïeul maternel (Poitiers, 1840-1854, 2 vol. gr. in-8, avec 10 planches d'armoiries). Il est encore l'auteur du *Tableau des Emigrés du Poitou aux armées des Princes et de Condé* (Poitiers, 1845, in-8), etc.

H. Gourdon de Genouillac.

BEAUCLAIR. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 178 hab.

BEAUCLAIR (Paul-Louis de), littérateur français, né dans l'Ile-de-France en 1735, mort le 11 mai 1804. Il fut directeur d'une institution et conseiller du landgrave de Hesse-Darmstadt. Il a laissé un *Anticontrat social, ou réfutation du Contrat social* (la Haye, 1764, in-8) ; une *Histoire de Mlle de Grisoles, écrite par elle-même* (Londres, 1770) ; une *Histoire de Pierre III, empereur de Russie* (1774, in-8), qui contient des anecdotes assez originales. Un des principaux ouvrages de Beauclair est un *Cours de gallicismes* (Francfort, 1794-1796, 3 vol., in-8). C'est un vocabulaire critique, dans lequel l'auteur signale les nombreuses infractions grammaticales que l'usage a consacrées; mais il comprend les locutions proverbiales dans les gallicismes, et par conséquent il veut trop prouver.

BEAUCLERC (lady Diana), dessinateur anglais, née en 1734 en Angleterre, où elle est morte en 1808. Fille de lord Charles Spencer, duc de Marlborough, elle épousa, en 1757, le lord vicomte de Bolingbroke; elle ne tarda pas à divorcer et se remaria avec sir Topham Beauclerc. Cette femme distinguée, malgré son talent dans le dessin, la peinture et même le modelage, fut plutôt un amateur qu'une artiste de profession ; les illustrations qu'elle fit pour divers ouvrages témoignent d'une connaissance approfondie des secrets de l'art, mais aussi d'un manque de soin et de persévérance dans l'exécution. On lui doit les illustrations de *Lénora*, de Bürger, pour la traduction de W.-A. Spencer, et celles des *Fables* de Dryden, pour l'édition de Londres 1797. On ne connaît que par la gravure quelques-uns de ses tableaux, aujourd'hui disparus; ce sont : le *Portrait de la fille de l'artiste*, tableau allégorique, une *Bacchanale* et des *Jeux d'enfants*. Ad. T.

Bibl. : Walpole, *Anecdotes of paintings*, etc.

BEAUCOUDRAY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô; cant. de Tessy; 285 hab.

BEAUCOUR (Gillot) (V. Gomez de Vasconcelle).

BEAUCOURT. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle, centre industriel très considérable, à peu de distance de la ligne de chemin de fer de Montbéliard à Bâle par Porrentruy; 4,439 hab. Beaucourt occupe le vallon qui s'étend au pied du Grammont, ainsi que les collines qui l'entourent. Dans le village même, on a découvert quelques vestiges d'un établissement gallo-romain. Cependant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Beaucourt, mentionné sous le nom de *Boocor* dans une charte de 1147 (Trouillat, *Monuments de l'hist. de l'anc. évêché de Bâle*, I, 301) ne doit avoir existé comme agglomération communale qu'à partir de la première moitié du XIIe siècle. A cette époque, son territoire était coupé en deux par la frontière qui séparait l'évêché de Bâle de celui de Besançon, de sorte que, pendant tout le moyen âge, la partie orientale de la commune était comprise dans le duché d'Alsace et le diocèse de Bâle, tandis que l'autre moitié était rattachée, quant au spirituel du moins, à l'évêché de Besançon. La même ligne de démarcation, traversant le territoire de Beaucourt, sépara plus tard les comtés de Ferrette et de Montbéliard, et pendant longtemps la commune dépendit de la mairie de Saint-Dizier et de la prévôté de Delle. La Réforme y fut introduite en 1540 sous la domination des ducs de Wurtemberg-Montbéliard. Lors de la Révolution de 1789, après la fuite de Frédéric-Eugène, le statthouder du dernier de ces ducs, Beaucourt, avec le pays de Montbéliard, fut réuni à la France. Après avoir fait partie successivement des dép. du Mont-Terrible et de la Haute-Saône, il fut annexé, avec le cant. de Delle dont il faisait partie, au dép. du Haut-Rhin. Cette commune qui, au commencement du XIXe siècle, n'avait que 193 hab. doit son importance et sa prospérité à sa manufacture d'horlogerie. Cette industrie y fut introduite vers 1776, par Frédéric Japy, homme de génie et philanthrope éclairé, que l'on considère à juste titre comme le bienfaiteur du pays de Montbéliard. Japy commença par établir un modeste atelier, dans lequel on fabriquait à la main des ébauches de montres pour l'horlogerie du cant. de Neuchâtel; mais il donna bientôt après à son établissement un essor tout à fait inattendu : il opéra toute une révolution dans cette branche d'industrie, en remplaçant le travail à la main par des machines-outils de son invention. Ensuite, après avoir ajouté à la fabrication des ébauches *à roue de rencontre*, celle des ébauches de *montres système Lépine*, il créa à Badevel une fabrique de mouvements de pendules, organisa à Beaucourt des ateliers de serrurerie et y fonda une fabrique de vis à bois pour faire concurrence à l'Angleterre et à l'Allemagne et enfin une manufacture d'articles de quincaillerie. A tous ces travaux multiples, il associa successivement ses cinq fils et plusieurs de ses gendres. Après une carrière bien remplie et après avoir créé toute une série d'institutions philanthropiques, dans le but d'assurer à ses ouvriers le bien-être tant moral que matériel, Frédéric Japy mourut en 1812 à l'âge de soixante-deux ans.

Le 1er juil. 1815, un corps de troupes autrichiennes incendia les fabriques de Beaucourt. Cet acte de barbarie valut à la famille Japy une perte de plus d'un million. Sous la direction intelligente des fils de Frédéric Japy, les établissements industriels de Beaucourt et des environs prirent un développement extraordinaire. L'outillage en fut perfectionné au fur et à mesure que la science, appliquée à l'industrie, faisait des progrès. En 1825, on y introduisit une nouvelle branche d'industrie, la fabrication d'ustensiles en fer battu. La Société par actions, Japy frères et Cie, organisée en 1855 et renouvelée en 1875, fournit à l'horlogerie de Besançon, par an, les ébauches et finissages pour plus de 450,000 montres, fabrique en entier d'excellentes montres, connues dans le commerce sous le nom de *montres Japy*, ainsi que des pendules; de plus des articles de quincaillerie, de serrurerie, entre autres les *serrures* et *cadenas brahma*, d'une grande perfection et inventés à Beaucourt; des ustensiles en fer battu, des cuisines économiques, des instruments d'agriculture et des meubles de jardin. Les propriétaires des établissements industriels de Beaucourt n'ont rien négligé pour améliorer les conditions d'existence des ouvriers : ils ont créé des cités ouvrières sur le modèle de celles de Mulhouse; ils ont fait construire des écoles, des salles d'asile, des églises pour les protestants et pour les catholiques; fondé des sociétés de secours mutuels, une société coopérative de consommation et favorisé d'autres œuvres de charité comme par exemple la célèbre société de patronage du pays de Montbéliard, en faveur des orphelins et des enfants abandonnés ou indigents; enfin, ils admettent le travailleur à une participation limitée des bénéfices, sous la forme de primes d'encouragement aux meilleurs ouvriers. Au commencement de l'année 1881, une partie des fabriques de Beaucourt a été la proie d'un violent incendie, dont on a évalué le dommage à plus de quatre millions. Aujourd'hui, une splendide fabrique nouvelle s'élève sur un petit plateau dominant le village, et tout autour d'elle se groupent les maisons d'habitation des familles Japy et leurs superbes jardins. L. WILL.

BIBL. : J. LIBLIN, *Belfort et son territoire*; Mulhouse, 1877, 2e édit. — Dr MUSTON, *Histoire d'un village;* Montbéliard, 1882, 3 vol. — Jul. GAUTHIER, *Annuaire du Doubs, de la Franche-Comté et du territoire de Belfort;* Besançon.

BEAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 148 hab.

BEAUCOURT-EN-SANTERRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 282 hab.

BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 323 hab.

BEAUCOURT (Gaston du FRESNE, marquis de), historien français, né à Paris en 1833, a spécialement étudié l'histoire du XVe siècle, publié la *Chronique de Mathieu d'Escouchy* (Paris, 1863-1864, 3 vol. in-8), pour la société de l'Histoire de France, et fait paraître les volumes suivants : *le Règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines* (Paris, 1856); *Un dernier mot à M. Henri Martin à propos de Jeanne d'Arc* (Paris, 1857); *Charles VII et Louis XI, d'après Thomas Basin* (Paris, 1860); *Blanche d'Aurebruche et ses trois maris* (Paris, 1864); *le Meurtre de Montereau* (Paris, 1868); *le Caractère de Louis XV* (Paris, 1868). On lui doit encore : *Etudes sur Madame Elizabeth, d'après sa correspondance* (Paris, 1864). Son travail le plus considérable est une *Histoire de Charles VII*, dont trois volumes sur six ont paru (Paris, 1881-1885), et qui obtint le grand prix Gobert. M. G. de Beaucourt a fondé la *Revue des Questions historiques* en 1866 et le *Polybiblion* en 1868; il est également le fondateur et le président de la *Société bibliographique*, dont le but principal est la diffusion des livres moraux et religieux. On trouve la généalogie de sa famille dans une autre de ses publications : *Notice sur la famille Du Fresne avec pièces justificatives* (Paris, 1865). H. STEIN.

BEAUCOUSIN (Christophe-Jean-François), jurisconsulte et érudit, né à Noyon le 3 oct. 1730, mort en 1798. Avocat au Parlement en 1751, il fournit beaucoup de notes pour la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong. Voici les titres de ses ouvrages restés manuscrits et aujourd'hui dispersés dans diverses collections; il allait les publier, lorsque la Révolution vint, en le ruinant, l'empêcher de mettre ce projet à exécution : *Histoire de Noyon et du Noyonnais; Histoire des hommes illustres de Noyon* (en collaboration avec Cl. Sézille); *Notice sur les ouvrages de Charles Dumoulin*, jurisconsulte; *Vie de Racan; Délassements d'un jurisconsulte* (cet ouvrage ne devait pas comprendre moins de 25 vol. in-8).

Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BEAUCOUZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. N.-O. d'Angers; 719 hab.

BEAUCROISSANT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives; 889 hab.

BEAUDÉAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Campan; 766 hab.

BEAUDÉDUIT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers; 353 hab. La seigneurie appar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenait à la famille des Gouffier, marquis de Thoix. L'église est en partie du XVIe siècle; on a trouvé des vestiges romains au lieu dit la Boitoile. C. St-A.

BEAUDEMENT (Marne) (V. Baudement).

BEAUDEMOULIN (Louis-Alexis), ingénieur français, né en 1790 à Paris, mort le 25 juin 1877. Admis en 1809 à l'Ecole polytechnique, il entra dans le service des ponts et chaussées, et prit sa retraite en 1850 comme ingénieur en chef. Il a publié un grand nombre de brochures et d'articles sur l'assainissement des villes, ainsi que d'autres ouvrages. Voici la nomenclature de ses œuvres : *Recherches sur la fondation par immersion des ouvrages hydrauliques* (1829); *Considérations administratives sur les Ponts et Chaussées* (1833); *Assainissement de Paris, état de la question* (1855); *Assainissement de Paris, examen du projet de traité entre la ville de Paris et M. William Scott* (1856); *Assainissement de Paris, solutions pour les vidanges, les cabinets, les égouts*, etc. (1858); *Hygiène publique, Londres et Paris* (1858); *la Guerre s'en va* (1867); *la Guerre s'en va, preuves nouvelles résultant de la dernière guerre* (1872); *Etude sur une propriété spéciale du sable et sur ses applications* (1874).

BEAUDEVILLE (Bazin de) (V. Bazin de Beaudeville).

BEAUDIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. E. du Quesnoy; 1,211 hab.

BEAUDREVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 420 hab.

BEAUDRICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 198 hab.

BEAUDRIÈRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant de Saint-Germain-du-Plain; 1,476 hab.

BEAUDUMENT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Volonne; 64 hab.

BEAUFAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle; 512 hab.

BEAUFAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon; 1,767 hab.

BEAUFAY ou Belfays *(Bellum fagetum)*. Ancienne abbaye de filles fondée en 1145, au diocèse de Langres, sous l'invocation de Notre-Dame, par des cisterciennes venues du Tart. Le monastère, doté par les seigneurs du Bassigny, fut d'abord florissant, jusqu'aux guerres du XIVe siècle qui le ruinèrent et déterminèrent en 1393 sa réunion à l'abbaye de Morimond. Son emplacement, situé sur la commune de Montigny (Aube), est occupé par une ferme. A. T.

BEAUFFORT (Louis-Léopold-Amédée de), archéologue et administrateur belge, né à Tournay en 1806, mort en 1858. Fils d'un fervent catholique, il suivit les traditions de ce parti; mais la politique ne le séduisit pas et sa nature d'artiste fit qu'il s'adonna tout entier à la science archéologique. Il étudia surtout le moyen âge, se passionnant pour les édifices gothiques. Son château de Bouchout est une curieuse restitution du XIIIe siècle, car il en fit un manoir féodal, dans lequel il installa plus tard un musée. La restauration des vitraux de Sainte-Gudule, la cathédrale de Bruxelles, de Saint-Wandru et d'autres monuments, lui firent le plus grand honneur. Son exemple donna lieu en Belgique à une sorte de renaissance artistique et le culte de l'archéologie revint à la mode. A Bruxelles, Beauffort organisa le musée royal d'armures et d'antiquités, dont il fut le directeur. Il fut, en outre, inspecteur général des beaux-arts, des lettres et des sciences; membre de la commission administrative du musée de peinture et de sculpture; administrateur de la bibliothèque royale; président de la commission royale des monuments, etc. L.

BEAUFFREMONT (*Baffromons*). Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 275 hab. On y voit les ruines du château fort des anciens seigneurs de *Beaufremont* (V. ce mot). Le village dépendait autrefois du duché de Bar et était le siège d'une baronnie.

BEAUFICEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 308 hab.

BEAUFICEL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval, sur une colline dominant la Sée; 441 hab. Papeteries.

BEAUFIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps; 160 hab.

BEAUFORT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. Muret, cant. de Rieume; 270 hab.

BEAUFORT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac; 266 hab.

BEAUFORT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon; 520 hab.

BEAUFORT. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, au pied de la première chaîne du Jura; 1,298 hab. Station du chemin de fer P.-L.-M., ligne de Bourg à Mouchard. Sur la hauteur dominant le village, ruines du château remontant au XIIe siècle, détruit pendant la Révolution. Eglise surmontée d'un clocher du XVe siècle, renfermant de bons tableaux. Forges; taillanderies; moulins.

BEAUFORT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 354 hab.

BEAUFORT. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 1,161 hab.

BEAUFORT ou Beaufort-sur-Doron ou Saint-Maxime-de-Beaufort. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, au débouché de trois vallées dont les torrents forment le Doron de Beaufort; 2,393 hab. Les superbes pâturages de la vallée nourrissent de nombreux troupeaux; il se fait à Beaufort un commerce important de fromages et de bestiaux. Un assez grand nombre d'habitants quittent le pays pendant l'hiver. De l'ancien *château* de la Salle qu'Henri IV habita à deux reprises pendant la guerre qu'il soutint contre le duc de Savoie, il subsiste trois tours. Ancienne *chapelle*, reconstruite en 1841, qui est le but d'un pèlerinage très fréquenté.

BEAUFORT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 322 hab.

BEAUFORT. Ch.-l. du comté de Beaufort, Caroline du Sud (E.-U.), petite ville de 2,500 hab. presque tous de couleur, située dans l'île de Port-Royal, sur la baie du même nom, à 25 kil. de l'océan Atlantique, et à 80 kil. S.-O. de Charleston. Un essai d'établissement dans l'île de Port-Royal fut fait par les Français en 1562. Les Anglais s'y établirent définitivement en 1680. Dans la guerre de sécession, les troupes fédérales occupèrent Beaufort à la fin de 1861, et firent de Port-Royal une base d'opérations navales sur les côtes des Etats du Sud confédérés. Bon port. C'est dans le voisinage de Beaufort que se récolte une des variétés les plus estimées de coton des Etats-Unis, connue sous le nom de *sea-island*. Aug. M.

BEAUFORT-Blavincourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 483 hab.

BEAUFORT-en-Vallée. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, dans la vallée arrosée par la Loire et l'Authion; 4,627 hab. Beaufort possède un collège communal, une école d'enseignement secondaire spécial et une école préparatoire à l'école des arts et métiers d'Angers. Il s'y fabrique des toiles à voiles. — La ville est dominée par les ruines de l'ancien *château* (XIe-XVe siècles). L'*église* date des XVe et XVIe siècles, mais la façade et le chœur ont été refaits de nos jours. Le clocher, haut de 48 m., est l'œuvre d'un architecte d'Angers du XVIe siècle, Jean de Lépine. Sur la grande place on a élevé, en 1842, une fontaine surmontée de la statue de Jeanne de Laval, femme de René d'Anjou, qu'une tradition erronée faisait mourir à Beaufort. Une autre fontaine indique l'emplacement de la maison d'un poète et musicien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du XVI^e siècle, Jean Chardavoine. Le *comté de Beaufort* fut réuni en 1461 au duché d'Anjou par le roi René, puis donné à Louise de Savoie par lettres patentes du 4 fév. 1515. Sur le territoire de la commune se trouvent : le *château de Blinières*, construction des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles avec une intéressante chapelle gothique, les ruines du *prieuré d'Avrillé* (XIV^e-XVIII^e siècles) ; le *château de Mounet* et la *chapelle de Saint-Léobin*, convertie en habitation privée et où subsiste notamment un curieux portail roman.

BEAUFORT-SUR-GERVANNE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. S. de Crest ; 481 hab.

BEAUFORT. Trois grandes familles aristocratiques portent ce nom : les comtes puis ducs de Beaufort de Belgique, qui tirent leur nom d'un château du comté de Namur, donné en 1005 par l'empereur Henri V à Walter, fils de Godefroy, prince des Ardennes.

Les comtes puis ducs de Beaufort d'Angleterre, qui prirent le nom d'un château d'Anjou.

Les ducs de Beaufort de France, descendants de Gabrielle d'Estrées, pour qui Henri IV avait érigé en duché-pairie la petite ville de Beaufort-en-Champagne (V. ESTRÉES [Gabrielle d'], VENDÔME [Maison de], et ci-dessous la biographie du plus célèbre duc de Beaufort).

BEAUFORT (Comtes de). La maison belge de Beaufort se divisa au XIII^e siècle en quatre branches : Beaufort de *Gœnes*, de *Fallais*, de *Celles* et de *Spontin*. Cette dernière branche a été illustrée par plusieurs de ses représentants. En voici les plus célèbres :

1° *Guillaume II*. Il se distingua pendant la fameuse guerre dite *de la Vache*, qui dévasta affreusement les pays de Liège et de Namur au XIII^e siècle. D'après le récit du poète-chroniqueur, Jean van Heelu, il figura à la bataille de Woeringen gagnée par le duc Jean I^er de Brabant contre le duc de Luxembourg, en 1288, et combattit avec vaillance sous la bannière de son suzerain luxembourgeois.

2° *Guillaume III*, petit-fils du précédent, visita la Palestine et, rentré en Europe, suivit Edouard III dans ses campagnes contre la France. Nous le retrouvons dans les rangs brabançons à la bataille de Bastweiler où son suzerain, Wenceslas, fut battu. Il mourut en 1385.

3° *Jacques de Beaufort*, petit-fils du précédent, fut armé chevalier sur le champ de bataille de Montenaeken. Au dire de Chastellain, il passa au service de Louis XI. Depuis ce moment, jusqu'en 1488, son histoire nous est inconnue. Plus tard, il défendit la cause de Maximilien d'Autriche pendant les troubles de la Flandre.

4° *Frédéric-Auguste-Alexandre, duc de Beaufort*, homme d'Etat, né à Namur en 1751, mort à Bruxelles le 22 avr. 1817. Il devint, en 1775, chambellan de Marie-Thérèse et reçut de Joseph II le titre de duc, en 1782. Il se retira en Espagne pendant la révolution brabançonne. Revenu en Belgique en 1793, il y joua un rôle des plus honorables en usant de toute son influence pour faire échouer les tentatives de réaction qui signalèrent la restauration autrichienne. Persécuté par Napoléon, le duc de Beaufort se vit offrir par les alliés, le 12 fév. 1814, le gouvernement général des Pays-Bas. Mais les nombreuses difficultés qu'il rencontra le découragèrent bientôt, et il donna sa démission le 26 mars suivant. Guillaume I^er le nomma grand maréchal de sa cour. Ses fils, *Frédéric-Louis-Ladislas*, né en 1809, mort le 10 nov. 1834, et *Alfred*, né le 16 juin 1816, héritèrent successivement de son titre. E. H.

BIBL. : HEMRICOURT, *Miroir des nobles de la Hesbaye*. — GOETHALS, *Histoire généalogique de la famille de Beaufort-Spontin*.

BEAUFORT (John), premier duc de Somerset, né en 1403, mort en 1444. Il était fils de Jean de Beaufort, bâtard de Jean de Lancastre (de Gand) et de Catherine Swynford. Il devint comte de Somerset à la mort de son frère Henri en 1419 et prit part à la guerre de France avec Henri V. Mais, en 1421, envoyé avec le duc de Clarence dans l'Anjou, il fut surpris et fait prisonnier à la bataille de Baugé. Il fut échangé, peu de temps après, contre le comte d'Eu pris à Azincourt. Il continua à guerroyer en Normandie. C'est lui que Monstrelet appelle le comte de Sombreset. Il fut créé duc en 1443 et capitaine général de Normandie et d'Aquitaine, mais le duc d'York lui fut préféré comme régent, et il conçut un dépit si vif qu'il retourna en Angleterre où il se tua, dit la chronique. Il laissait une fille, *Marguerite* (1441-1509), célèbre sous le nom de comtesse de Richmond et Derby, et mère du roi Henri VII. Le titre ducal passa au frère puîné de John, Edmond. L. BOUGIER.

BEAUFORT (Edmond), comte de DORSET et second duc de SOMERSET, né vers 1405, mort en 1455. Célèbre par son rôle dans la dernière partie de la guerre de Cent ans. Il était le second fils de Jean de Beaufort, bâtard de Jean de Gand. Il commande, en France, une partie de l'armée anglaise en 1431. En 1440, il assiège Honfleur et s'en empare ; ce brillant succès lui valut l'ordre de la Jarretière. En 1442, il secourt Calais et gagne ainsi le titre de comte de Mortain, puis comte de Dorset le 24 juin 1447. Puis, il est créé marquis après une brillante campagne dans l'Anjou faite de concert avec le duc d'York. Ce fut le terme de ses succès. Il recueille la riche succession de son frère Jean et devient duc de Somerset le 31 mars 1448, enfin connétable d'Angleterre le 10 sept. 1451 ; mais sa popularité, fort entamée déjà par la trêve de 1444, ne survécut point aux désastres de la guerre. On l'accuse d'avoir favorisé par son avarice et ses pillages le succès des armes françaises. Après avoir provoqué la reprise des hostilités par son coup de main sur Fougères, Somerset montra la plus incroyable apathie, se laissa cerner dans Rouen et se racheta moyennant l'abandon de sept places fortes et d'une rançon considérable. Sa couardise indigna les Anglais. Il retourna pourtant en Normandie à la tête d'une armée que le roi Henri VI paya en engageant ses pierreries. Il se fit battre à Formigny (mai 1450), s'enferma à Caen, y fut assiégé et capitula au bout de trois semaines. Il rentra en Angleterre où Henri VI essaya de le placer à la tête du gouvernement. Somerset fit un suprême effort pour relever son autorité, en reprenant la Gascogne au roi de France. Il y fomenta une insurrection ; la bataille de Castillon et la mort du vieux Talbot lui porta le dernier coup (1453). York s'empare de l'autorité et profite de la folie du roi pour envoyer Beaufort à la Tour. Délivré quelque temps après par Henri VI rétabli, Somerset fut tué par son rival à la bataille de Saint-Albans, par laquelle s'ouvre la guerre des deux Roses. — Son fils *Edmond*, quatrième duc de Somerset, fut décapité par ordre d'Edouard VI après la bataille de Tewkesbury (1471), où il commandait l'avant-garde. La branche directe des Beaufort Somerset disparut avec lui ; mais elle fut relevée par un fils naturel d'Edmond dont les descendants reçurent le titre de duc de Beaufort. Le titre de duc de Beaufort appartient aujourd'hui à la famille de *Somerset* (V. ce nom). L. BOUGIER.

BEAUFORT (Henri), cardinal-évêque de Winchester, né au château de Beaufort (Maine-et-Loire), mort à Winchester en 1447. Troisième fils de Jean de Gand et de Catherine Swynford, il fut légitimé par acte du Parlement en 1397, après le mariage de ses parents. Il se prépara, à Aix-la-Chapelle, à devenir homme d'église. Aussi, en 1399, il est pourvu d'une prébende dans le diocèse de Lincoln ; en 1398, il est consacré évêque de Lincoln ; l'année suivante, il est chancelier de l'université d'Oxford. L'avènement de Henri IV, son frère, lui donne un grand crédit. Il est créé chancelier en 1403, puis évêque de Winchester en 1404. Il est le chef d'un parti opposé à l'archevêque Arundel, et qui est soutenu par le prince de Galles. Il partage, en 1410, la disgrâce du prince Henri. Il n'est pas oublié dans la faveur du jeune roi, quand Henri V succède à son père en 1413. Il est très dur contre les Lollards et les rebelles. Il pousse Henri V à la guerre contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la France et se rend précieux par son ingéniosité à trouver de l'argent. Les historiens se demandent avec étonnement comment il put se procurer des sommes aussi considérables que celles qu'il prêta au jeune roi. En 1417, il se rend au concile de Constance; il y joue un rôle considérable, fait élire pape le cardinal Colonna qui prit le nom de Martin V et récompensa Beaufort en lui donnant le chapeau, mais Henri V interdit à son oncle d'accepter le titre de cardinal et de légat *a latere*. Après la mort du vainqueur d'Azincourt, Beaufort, dans les querelles au sujet de la Régence, se déclare pour le duc de Gloucester, qui lui donne l'autorité en Angleterre pendant ses expéditions sur le continent; le 24 mai 1426, il est nommé cardinal-prêtre de Sainte-Eusèbe. Jusqu'à ce moment il avait été très populaire; il devint peu à peu odieux aux Anglais. On lui reproche d'avoir détourné les sommes qui lui avaient été confiées par le pape pour la guerre contre les Hussites. Puis il entre en lutte ouverte avec le duc de Gloucester et lui dispute la régence. Gloucester, en revanche, veut le dépouiller de son évêché sous prétexte qu'il est incompatible avec la dignité de cardinal. Beaufort se rendit ensuite en France, où il présida le tribunal qui condamna Jeanne d'Arc à mort. C'est lui qui couronna à Notre-Dame de Paris le petit roi anglais. Il avait d'immenses richesses qu'il consacra à soutenir les intérêts de la Maison de Lancastre, en Angleterre, et les intérêts de l'Angleterre sur le continent. Il disparut quelques mois après son rival, le duc de Gloucester. Shakespeare a été très dur pour sa mémoire. Les historiens contemporains d'Angleterre le considèrent, au contraire, comme un des meilleurs hommes d'Etat du XV^e^ siecle. L. Bougier.

Bibl. : Shakespeare, *Henri VI.* — Pauli, *Geschichte von England*, t. IV, pp. 230 et seq. — Stubbes, *Constitutionnal history of England*, t. III. — *Rotuli of the Parliament* (V. à la table, t. IV).

BEAUFORT (John), mort le 4 mai 1471. Il fut poursuivi à plusieurs reprises avec son frère Edmond sous le règne d'Edouard IV et cité devant le parlement. Il mourut sans héritiers directs, et ses domaines passèrent à Marguerite, fille-mère du roi Henri VIII. Il périt à la bataille de Tewkesbury.

BEAUFORT (la duchesse de) (V. Estrées [Gabrielle d']).

BEAUFORT (François de Vendôme, duc de), second fils de César de Vendôme (bâtard légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées), et de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, né à Paris en janv. 1616, tué à Candie le 25 juin 1669. Il entra très jeune à l'armée et fit dès 1630 la campagne de Savoie. Quelques années plus tard il se distingua à la bataille d'Avein (1635) et prit successivement part à la reprise de Corbie (1636), au siège d'Hesdin (1639), et à celui d'Arras (1640). Mêlé à la conspiration de Cinq-Mars, il se trouva si compromis au moment de la découverte du complot qu'il dut se sauver en Angleterre (1642). Il y resta jusqu'à la mort de Richelieu, qui arriva quelques mois plus tard. Avec le nouveau règne, la faveur lui revint et il parut tout d'abord appelé à un brillant avenir (1643). Il eut toute la confiance d'Anne d'Autriche durant les premiers mois de la régence, se déclara hautement le protecteur de la cour contre le duc d'Orléans et le prince de Condé, et obtint momentanément un crédit qu'une excessive vanité et une incapacité notoire lui firent perdre bientôt. Son esprit, comme on l'a dit, n'était pas capable de soutenir une bonne fortune, encore moins de l'établir. Voyant baisser son influence à la cour, il se lança de dépit dans la cabale dite des Importants, affecta envers la reine de grossiers procédés et, grâce à ses bruyantes démonstrations, devint rapidement le chef de son parti. Poussé et conseillé tout à la fois par la duchesse de Montbazon, sa maîtresse, et la duchesse de Chevreuse, il prit la direction du premier complot ourdi dans le but d'assassiner Mazarin. L'entreprise échoua, et le duc de Beaufort, arrêté le 3 sept. 1643, fut conduit à Vincennes. Le peuple de Paris ne s'émut nullement de cette arrestation. Il aurait même applaudi, à ce qu'assure Mazarin, en criant sur le passage du prisonnier : « Voilà celui qui voulait troubler notre repos. » Quoi qu'il en soit, le duc resta enfermé dans la forteresse jusqu'en 1648. Il s'en échappa cette année-là, le 31 mai, par une évasion qui a été racontée par tous les mémoires du temps et qui est demeurée célèbre. Deux mois plus tard la première Fronde éclata. Il se rangea dans la lutte du côté du Parlement contre la cour et fit cause commune avec le prince de Conti, les ducs de Longueville, de Bouillon et d'Elbeuf, son beau-frère. Il fit entrer un convoi dans Paris, assiégé par Condé, et acquit en très peu de temps un ascendant extraordinaire sur le peuple. Il disait dès lors que « si on le persécutait à la cour, il viendrait se loger au milieu des Halles, où plus de 20,000 hommes le garderaient ». Pour prouver ses sympathies plébéiennes il affecta de prendre les mœurs et le langage de ses nouveaux partisans. On le vit peu après loger rue Quincampoix, dans le quartier des Halles, et se faire nommer marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs. C'est à dater de ce moment qu'il reçut le nom fameux de *Roi des Halles*. Il eut aussi par la suite celui moins connu d'*amiral du Port au Foin*. Ses avantages extérieurs entraient au reste pour beaucoup dans son crédit. Grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices du corps et infatigable, il séduisit sans peine la populace parisienne et, ajoute Guy Patin « particulièrement toutes les femmes ».

Les dames de la Halle se firent remarquer par leur enthousiasme dont les mémoires du temps citent maint trait curieux. Elles voulurent, à diverses reprises, lui avancer des sommes considérables, lui proposèrent même une pension de 60,000 livres. Une des particularités qui le rendirent célèbre, ce fut le langage singulier qu'il adopta. « Il formoit, dit La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*, un certain jargon de mots si populaires et si mal placés que cela le rendoit ridicule à tout le monde, quoique ces mots qu'il plaçoit si mal n'eussent peut-être pas laissé de paroître fort bons, s'il avoit su les placer mieux n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettoit : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parloit avec tant de dérangement et si grossièrement, qu'il falloit bien qu'un roi parlât le langage de ses sujets. » On citait ses coq-à-l'âne et les pamphlets du temps lui attribuaient les plus étranges confusions de mots. Son rôle, au moment de la Fronde, fut en réalité plus bruyant qu'influent. Retz, qui l'inspirait et le maniait en toutes circonstances à son gré, a défini l'action de Beaufort dans un curieux passage de ses *Mémoires* : « J'avois besoin, dit-il, d'un homme que je pusse dans les circonstances mettre devant moi... Il me falloit un fantôme : et par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme fut petit-fils de Henri le Grand, qu'il parla comme on parle aux Halles, qu'il eut de grands cheveux bien longs et bien blonds », etc. Il eut parmi ses contemporains la réputation d'un personnage à l'esprit court et présomptueux. Son penchant vers l'intrigue le rendait artificieux et mobile. C'est ce qui a fait dire que « nul plus que lui avec si peu de qualités aimables n'a été si généralement aimé ». Il rachetait d'ailleurs ses travers par une bravoure à toute épreuve, que ses ennemis eux-mêmes lui ont reconnue, comme l'indique une amusante chanson qui fit fortune au temps de la Fronde :

Dans un combat, il brille, il tonne,
On le redoute avec raison,
Mais de la sorte qu'il raisonne,
On le prendrait pour un oison.

Au moment de la courte trêve qui suivit les premiers troubles de la Fronde (mars 1649), il se réconcilia avec le prince de Condé. Celui-ci à la reprise des hostilités le nomma gouverneur de Paris. Il combattit avec Condé à Bléneau où l'armée royale fut sauvée par Turenne (7 avr. 1652), au faubourg Saint-Antoine (2 juil.). Provoqué en duel par le duc de Nemours, son beau-frère, qui avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

épousé Elisabeth de Vendôme, il tua son adversaire (30 juil. 1652). Ce duel est resté fameux, chacun des champions avait quatre seconds Le marquis de Villars, l'un de ceux de Beaufort, tua Héricourt qu'il n'avait jamais vu. Il fit peu après sa soumission au roi, au moment du retour de la cour à Paris (oct. 1652). Mais, malgré cela, il fut exclu de l'amnistie et exilé. En 1658, rentré en grâce, il obtint la survivance de l'amirauté ou surintendance générale de la navigation, que possédait encore son père, César de Vendôme. Durant les années 1664-1665 il dirigea plusieurs expéditions contre les corsaires algériens. On lui donna, en 1666, le commandement des vaisseaux français qui devaient se joindre aux Hollandais pour combattre l'Angleterre, d'après le traité de garantie conclu avec le Danemark et les Provinces-Unies. Les Candiotes assiégés depuis de longues années par les Turcs, ayant obtenu de Louis XIV l'envoi d'un secours pour leur ville, possession vénitienne, le duc de Beaufort fut mis à la tête de l'escadre qui partit de Toulon le 5 juin 1669, portant un corps de 6,000 hommes sous les ordres du duc de Navailles. Beaufort arriva le 16 juin suivant, devant la ville dont les défenses étaient anéanties. Dans la nuit du 25, une sortie fut tentée, qui réussit tout d'abord, mais l'explosion de trois caissons ayant troublé les assiégés, ceux-ci se retirèrent en désordre dans la ville, laissant parmi les morts le duc de Beaufort et un nombre considérable d'officiers et de soldats. Navailles se retira et le 6 sept. la ville capitula. Le corps du duc ne put être retrouvé. Son oraison funèbre fut prononcée successivement à Venise, à Rome et à Paris, et de grandes manifestations eurent lieu en son honneur. Abel LEFRANC.

BIBL. : *Mémoires* du cardinal de Retz, de Madame de Motteville, de la Rochefoucauld, de la duchesse de Nemours ; les *Mémoires historiques* de Joly. — P. ANSELME, *Hist. généal. et chron. des grands off. de la couronne*, I, p. 499. — MASCARON, *Oraison funèbre du duc de Beaufort.—Oraison funèbre prononcée en présence du doge et du Sénat de Venise*, par le R. P. Etienne Cosme, 1670. — V. COUSIN, *Madame de Chevreuse* et *la Jeunesse de Madame de Longueville*.

BEAUFORT (Eustache de), religieux cistercien, né en 1635, mort le 22 oct. 1709. Nommé à l'abbaye de Sept-Fonds (diocèse d'Autin) en 1654, il mena, avec ses moines, la vie la plus dissolue. Il fut converti en 1663 par son frère et entreprit aussitôt la réforme de son couvent : mais ses moines s'y opposèrent, et finirent par l'abandonner. Beaufort fit reconstruire l'abbaye qui tombait en ruines, appela près de lui de nouveaux religieux et leur imposa une règle très dure qui a beaucoup d'analogie avec celle de la *Trappe* (V. ce mot).

BEAUFORT (Daniel-Auguste de), controversiste protestant, prévôt et archidiacre de l'archevêché de Tuam (Irlande), né en 1700 de parents français. Il est l'auteur d'un traité de grande valeur exposant les principales différences existant entre la religion catholique et la religion protestante : *A short account of the Church of Rome, divested of all controversy, and humbly recommended to the perusal of all good Catholics as well as protestants* (Dublin, 1788, in-8). Ce livre a été traduit en français sur la 2e édition (Londres, 1790, in-8). E.-H. V.

BEAUFORT (Louis de), historien français, mort à Maestricht en 1795. Il fut gouverneur du prince de Hesse-Hombourg, et membre de la Société Royale de Londres. Il est connu surtout par ses ouvrages : *Histoire de Germanicus César* (Leyde, 1741, in-4) ; *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de la République romaine* (Utrecht, 1738, in-8 ; 1750, 2 vol. in-12) ; *Histoire de la République romaine ou Plan de l'ancien gouvernement de Rome* (la Haye, 1766, 2 vol. in-4. ; Berne, 1766, 5 vol in-8 ; Paris, 1767, 6 vol. in-12). A Beaufort revient l'honneur d'avoir le premier tenté d'appliquer d'une manière méthodique la critique historique à l'histoire de Rome. Sa dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles n'était pas la première attaque. Un ami d'Erasme, Glaréanus, le Hollandais Perizonius avaient déjà douté. Mais son livre fut le premier méthodique et agréable. Voici en quels termes M. Taine, qui l'a fait revivre après Michelet, en parle dans son *Essai sur Tite-Live* : « C'était un Français de Hollande, libre penseur comme on l'était alors en pays protestant, d'un esprit vif et net, fort érudit, mais sans lourdeur, point pédant et qui laissait à la science l'air sérieux sans lui donner l'air maussade... aimable esprit, toujours clair, jamais solennel, qui fait une révolution sans se croire une mission et qui... à travers les commentaires, les chronologies, les vérifications, garde la démarche aisée et l'air naturel d'un honnête homme et d'un bon écrivain. » Le but de cette dissertation est surtout négatif et quand on l'a lue « l'histoire romaine ne semble plus qu'une ruine ». L'argumentation de Beaufort se ramène aux points suivants : les documents employés pour l'histoire des cinq premiers siècles manquent d'autorité : le premier historien est du Ve siècle. La chronologie est incertaine : les annales des pontifes ont été brûlées. De l'aveu même de Tite-Live, la plupart des monuments périrent dans l'incendie allumé par les Gaulois. On ne restaura que des recueils de lois et les rituels, qui ont le même genre d'intérêt que les rituels, missels, et bréviaires modernes. On les restaura en les altérant, comme le prouva la découverte postérieure des livres de Numa. Les Annales étaient du reste pleines de fables, comme le raconte Aulu-Gelle. Les autres monuments, figurés ou épigraphiques, sont également douteux. Les livres de lin sont pleins de contradictions. Les mémoires des censeurs n'ont fourni que quelques chiffres, les archives de famille sont remplies d'erreurs généalogiques : or c'est, avec des oraisons funèbres, fausses par la loi du genre, et des chants informes, la seule source consultée par Fabius, qui était d'une crédulité et d'une absence de critique rares. Ceci posé, tant valent les sources, tant vaut l'histoire. Les événements capitaux de cette histoire sont invraisemblables. Les divers historiens se contredisent tous ; sur la fondation de Rome, l'enlèvement des Sabines, l'interrègne à la mort de Romulus, on n'a que de vieilles légendes inventées, interpolées, empruntées par vanité. La conclusion est que les monuments de l'histoire romaine étaient rares et ont péri, que les documents n'ont transmis que des faits douteux, invraisemblables ou contradictoires et que l'histoire des premiers temps de Rome est toute incertaine. Après avoir ainsi détruit l'histoire romaine, Beaufort devança Niebuhr en essayant de la reconstruire avec moins d'imagination, mais peut-être plus de solidité, dans son livre de la République romaine. Il est composé de dissertations solides et précises, le plus souvent très justes sur la religion, les institutions, les différentes classes, dans le goût des politiques et des raisonneurs du XVIIIe siècle. « Si dans ma dissertation, dit-il, je n'ai paru occupé qu'à détruire, ici je veux m'efforcer de fixer nos idées. Les doutes légitimes que j'ai fait naître ne donneront que plus de force aux vérités que peut renfermer l'histoire romaine, et quoique j'en retranche un grand nombre de faits, je crois qu'elle n'en sera que plus intéressante et plus digne de l'attention des personnes qui aiment à mettre de l'ordre et de la précision dans leurs connaissances. » Le scepticisme de Beaufort n'est donc pas absolu. Il a jeté les premiers fondements de l'histoire romaine sérieuse. La dissertation de Beaufort, à en juger par sa préface, lui a peut-être été inspirée par la discussion qui s'éleva à l'Académie des inscriptions entre M. de Pouilly et Sallier. « La certitude de l'histoire romaine y fut attaquée et défendue avec chaleur. Mais l'un traita un peu trop superficiellement une matière qui méritait d'être approfondie, l'autre parut beaucoup trop prévenu en faveur de l'histoire romaine. » La seconde édition de la dissertation parut accompagnée d'une réponse à un auteur allemand, Christophorus Saxins, qui avait essayé de réfuter Beaufort dans un écrit intitulé : *Stricturæ in nuperum Franci cujusdam libellum de incerto Historiæ Roma-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

norum antiquissimæ. Beaufort y manie supérieurement l'ironie et accable son adversaire de la démonstration de son ignorance et de sa mauvaise foi. Le livre de Beaufort était presque oublié quand Michelet et Taine ont rappelé sur lui l'attention publique. L.-G. PÉLISSIER.

BIBL. : TAINE, *Essai sur Tite-Live.*—BLOT, *Introduction à une réédition de la Dissertation sur l'incertitude;* Paris, 1866.

BEAUFORT (Sir Francis), marin anglais, né à Navan (comté de Meath) en 1774, mort le 17 déc. 1857. Il entra dans la marine royale en 1787 et prit part aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut chargé, dans l'archipel en 1811 et 1812, de réprimer la piraterie. Le 20 juin 1812, il fut assailli à son bord par des Turcs fanatiques et dangereusement blessé. Obligé de rester en Angleterre, il employa ses loisirs forcés à écrire sur un pays mal connu un important ouvrage, accompagné de cartes originales: *Karamania or a brief description of the South Coast of Asia-Minor and of the remains of antiquity* (1817, in-8). Attaché à l'office hydrographique, il fut nommé, en 1829, hydrographe en chef. « Son nom, dit un de ses biographes, était devenu synonyme de science hydrographique. » Il fut nommé contre-amiral en 1846, commandeur du Bain en 1848, et membre de plusieurs commissions techniques. Il se livra à des recherches sur la direction et la fréquence du vent et publia quelques mémoires scientifiques. Il fut mis à la retraite en 1855. Il était correspondant de l'Institut de France. Un prix qui porte son nom a été fondé en son honneur.

L. DEL.

BEAUFORT (Henri-Ernest GROUT, chevalier de), né à Aubevoye (Eure) le 25 fév. 1798, mort à Bakel (Sénégal) le 3 sept. 1825; envoyé au Sénégal en 1819, comme enseigne de vaisseau, il conçut le plan d'un grand voyage destiné à compléter les résultats obtenus par Mungo-Park; il passa deux ans dans notre colonie et détermina la longitude de Bakel; revint ensuite en France se préparer par de consciencieuses études à accomplir ses projets. Parti de Rochefort le 4 nov. 1823, il visita la vallée de la Gambie et le pays des Mandingues, remonta la Falemé et explora le Bondou et le Kaarta; ayant été dépouillé de ses bagages par les indigènes, il renonça à se rendre à Tombouctou, et partit pour le Kâsso; après avoir visité les cataractes du Félou et de Gouina et parcouru le Bambouck où il reconnut des mines d'or, il revint à Bakel où une fièvre cérébrale l'emporta en quelques jours, au moment où il se préparait à remonter le Haut-Sénégal; ce voyageur, dont on a loué avec raison le courage, la patience et la persévérance, avait fait de nombreuses observations astronomiques et géologiques; il avait envoyé quelques communications à la Société de géographie de Paris (*Bulletin* de 1824 et de 1825). L. DELAVAUD.

BIBL. : *Notice* (anonyme) *sur feu M. de Beaufort;* Paris, 1826. — M. JOMARD, *Notice sur M. de Beaufort (Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1826). — *Lettre du baron Roger à M. Jomard (ibid.).*

BEAUFORT (Eléonore-Gustave GROUT de), né en 1800 aux Andelys (Eure). Élève du baron Gros, il cultiva l'histoire, le portrait, et fit plusieurs copies d'après les grands maîtres. Son principal ouvrage est la *Présentation de la Vierge au temple*, grande toile placée dans la chapelle de l'hospice de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise); on le voit encore figurer aux Salons de 1827 et de 1831 avec *deux portraits*. Comme lithographe, il a exécuté divers portraits, entre autres la copie de celui du *pape Pie VII*, par David, qui se trouve au Musée du Louvre.

BEAUFORT DE THORIGNY (Jean-Baptiste), général français, né à Paris le 18 oct. 1761, décédé à Corbeil le 1er fév. 1825. Enrôlé, dès l'âge de seize ans, dans le régiment de Languedoc, il entra, au moment de la Révolution, dans la 31e division de gendarmerie à pied et fit la première campagne du Nord avec le grade d'adjudant-major. Nommé lieutenant-colonel le 23 oct. 1792 et colonel en mars 1793, il se distingua à Bréda, à Gertruidenbourg, à Menin et à la prise de Tourcoing. La même année encore, il passa à l'armée des côtes de Cherbourg, qu'il commanda par intérim, et contribua à la victoire remportée sur les Vendéens sous les murs de Granville, où il fut atteint d'un coup de feu. Sa vaillante conduite dans cette affaire lui valut le grade de général de division et les félicitations de la Convention. Après le 18 brumaire, Bonaparte le fit descendre d'un grade, l'excepta du décret de la Légion d'honneur et, quelque temps après, le fit arrêter comme conspirateur. Après quelques mois de détention, le général Beaufort dut accepter, pour faire vivre sa famille, une place d'inspecteur des droits réunis dans le dép. du Cantal. Sous la Restauration, il revint à Paris, obtint une faible pension et mourut dans la retraite. Beaufort de Thorigny eut le talent de se faire admirer comme héros. Il a su mettre en circulation des récits mensongers sur le rôle important qu'il aurait joué à l'occasion de certains événements mémorables; c'est ainsi, par exemple, qu'il s'est attribué la gloire d'avoir délivré la France de Robespierre. Appelé à Paris pour y prendre le commandement des forces armées, c'est lui qui, le 9 thermidor, aurait attaqué et renversé le dictateur; mais ni le *Moniteur*, ni les historiens de la Révolution ne mentionnent dans la relation de cette journée ce prétendu exploit du général Beaufort. L. WILL.

BIBL. : *Notice historique sur Beaufort-Thorigny;* Paris, 1819, in-8.

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Edouard, comte, puis marquis de), colonel du génie, né à Paris le 16 oct. 1782, mort le 24 juil. 1831. Son père, le comte de Beaufort, colonel d'infanterie, qui le destinait à servir dans cette arme, avait émigré. Sa mère fut quelque temps détenue sous la Terreur, et il partagea sa prison. M. de Beaufort ayant été tué à Quiberon, sa veuve épousa quelque temps après M. d'Hautpoul, officier du génie, qui poussa l'enfant vers l'École polytechnique et l'y fit entrer en 1798. Lieutenant du génie en 1802, Edouard de Beaufort fut d'abord employé, sous Gouvion Saint-Cyr, dans le royaume de Naples pendant les trois campagnes de 1803, 1804, 1805, où il se distingua et reçut deux blessures. Appelé ensuite à l'armée d'Italie, il prit une part importante à la bataille de Caldiero (1805), fut décoré de la Légion d'honneur et remarqué par Masséna qui, nommé peu après général en chef de l'armée de Naples, l'emmena dans son expédition de Calabre (1806). On le retrouve, l'année suivante, à la grande armée, en Poméranie, où il est encore blessé au siège de Colberg, ce qui ne l'empêche pas de prendre part à celui de Stralsund. Après avoir rendu d'importants services en Zélande pendant la campagne de 1809, il fut de nouveau appelé par Masséna et fit, en 1810, partie de l'armée de Portugal. Blessé au siège d'Alméida et à la bataille de Busaco, il fut, à la suite de cette dernière action, nommé chef de bataillon et attaché à l'état-major du maréchal. Quand l'armée passa sous les ordres de Marmont (1811), il devint chef d'état-major du génie, fortifia Salamanque, faillit être pris par les Anglais, en juil. 1812, à Castrillo (où il ne fut dégagé qu'à la suite d'un combat corps à corps qui lui valut un violent coup de sabre à la tête), retarda la marche de l'ennemi en rompant plusieurs ponts, enfin versa de nouveau son sang à la bataille de Vittoria (juin 1813). Rentré en France, il n'y prit que quelques mois de repos et fut envoyé (nov.), comme chef d'état-major du génie, à l'armée d'Italie, sous le prince Eugène. Il s'y montra, plus que jamais, énergique et habile, défendit Véronette, força les barricades d'Ala (8 fév. 1814) et mérita, par sa belle conduite dans cette affaire, le grade de major (lieutenant-colonel), qui lui fut conféré peu après (15 mars). Mis en non-activité après la chute de Napoléon, il entra au ministère de la guerre comme chef du bureau des décorations et des affaires relatives aux émigrés. Secrétaire du comité de défense pendant les *Cent-Jours*, secrétaire du comité du génie en 1816, il exerça ensuite, pendant quelque temps, les fonctions d'ingénieur en chef de la ville de Paris. Il fut, enfin,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nommé colonel du 3e régiment de génie (1821) et mourut, en 1831, directeur des fortifications. — Cet officier avait vivement défendu, en 1818, dans les *Annales militaires*, la mémoire, alors fort attaquée, du maréchal Masséna. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Eloge du prince de Condé* (Paris, 1819, en collaboration avec Bexon) ; 2° *Observations sur l'exposé des motifs des projets de loi présentés le 8 avr. 1822 pour l'achèvement et la conservation de divers canaux* (Paris, broch. in-8); 3° *Observations sur ce qui a précédé la concession du canal du duc d'Angoulême* (ibid., 1822, in-8).

A. Debidour.

Bibl. : *Victoires, conquêtes... des Français*, t. XXIII. — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, t. II. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouv. des contemporains*, t. II. — Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. des contemporains*, t. I.

BEAUFORT d'Hautpoul (Charles-Marie-Napoléon de), général français, né à Tarente — ou à Naples — le 9 nov. 1804. Fils du précédent et destiné de bonne heure à l'état militaire, il entra, dès l'âge de seize ans, à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il passa à l'Ecole d'état-major. Après avoir fait ses premières armes en Morée (1828) et pris part, comme aide de camp du général Valazé, à l'expédition d'Alger, il remplit, de 1834 à 1837, une mission en Egypte et fut attaché à l'état-major général d'Ibrahim-pacha. Envoyé un peu plus tard en Perse, il visita, au retour, l'Asie Mineure, la Syrie et fit un second séjour en Egypte. Aide de camp du duc d'Aumale en 1840, il eut une part brillante à l'affaire de la Smalah (1843) et ne quitta guère l'Algérie jusqu'en 1848. Il était, à cette date, lieutenant-colonel. Appelé à Paris par Cavaignac, il fut, l'année suivante, nommé chef d'état-major de la division Pélissier à Oran et devint colonel (1850), puis général de brigade (1854). Chargé, de 1854 à 1858, de diverses expéditions contre le Maroc, il les accomplit avec succès et commanda avec distinction les subdivision de Mostaganem et de Tlemcen. Chef d'état-major du 5e corps pendant la guerre d'Italie (1859), puis commissaire du gouvernement français pour la nouvelle délimitation entre la France et le Piémont, il fut promu, en 1860, au grade de général de division et pourvu en même temps du commandement en chef du corps expéditionnaire de Syrie. On sait que la France eut alors à intervenir dans ce pays pour y protéger les chrétiens Maronites contre les Druses du Liban. Le général de Beaufort-d'Hautpoul remplit sa mission avec autant de tact et de modération que d'énergie (1860-1861). Après cette campagne, il visita de nouveau l'Egypte, rentra en France, fut nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1865 et, quatre ans après, mis au cadre de réserve. Ses services furent encore utilisés par le gouvernement de la défense nationale, et il fut adjoint à Jules Favre pour les négociations relatives à l'armistice de janvier 1871. A. Debidour.

Bibl. : *Annuaire des Deux-Mondes*, 1860, 1861. — De Montrond, *Histoire de la conquête de l'Algérie*, etc.

BEAUFORTIA. Genre de plantes de la famille des Myrtacées et du groupe des Leptospermées, établi par R. Brown (*Ait. Hort. Kew*, IV, 418) et composé d'arbustes ayant le port de Bruyères. Leurs fleurs sont pentamères, avec un même nombre de faisceaux d'étamines oppositipétales et pourvues d'anthères basifixes. Elles sont sessiles et forment, par leur réunion, des capitules ou des épis terminaux. — Les *Beaufortia* se rencontrent exclusivement dans les parties occidentales de l'Australie. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les serres de l'Europe comme plantes d'ornement. Tel est notamment le *B. decussata* R. Br., joli arbuste, à feuilles ovales, opposées en croix, à fleurs d'un rouge vif disposées en épis terminaux. Ed. Lef.

BEAUFOU. Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. du Poiré-sur-Vie ; 1,260 hab.

BEAUFOUR. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 219 hab.

BEAUFRANCHET d'Ayat (Louis-Charles-Antoine, comte de), général français, né à Ayat-Saint-Hilaire, en Auvergne, mort le 2 juil. 1812. Il fut un des pages de Louis XV, que la rumeur publique lui donnait comme père, puis servit dans la cavalerie, et il était capitaine au moment de la Révolution. Il n'émigra point. En 1793, on le trouve chef d'état-major du général Berruyer, et c'est en cette qualité qu'il assistait à l'exécution de Louis XVI. On a prétendu que c'est lui qui commanda le roulement de tambour au moment où le roi voulait prononcer un discours, mais le fait a été démenti par la famille du général Beaufranchet d'Ayat. Il prit part, comme général de brigade, à la guerre de la Vendée, et Napoléon Ier le nomma inspecteur général des Haras. L. Lu.

BEAUFREMONT. Com. du dép. des Vosges (V. Beaufreront).

BEAU-FRÈRE, BELLE-SŒUR. Ce sont des alliés en ligne collatérale. L'homme qui épouse une femme ayant des frères ou sœurs devient leur beau-frère; la femme qui épouse un homme dans les mêmes conditions devient la belle-sœur des frères ou sœurs de son mari. C'est à cette situation seulement que conviennent les expressions « beau-frère et belle-sœur » prises dans leur acception propre; elles désignent l'alliance, l'affinité que le mariage établit entre l'un des époux et les frères ou sœurs de son conjoint. Dans le langage du monde, on qualifie souvent de beaux-frères, belles-sœurs les maris de deux sœurs ou les femmes légitimes de deux frères; on emploie aussi ces termes pour désigner les enfants nés séparément du mariage antérieur de deux veufs qui se sont ensuite unis. Nous n'avons pas à nous occuper de ces hypothèses dans lesquelles il n'existe, au point de vue légal, aucune alliance entre ceux que l'on qualifie abusivement de beaux-frères, belles-sœurs; l'alliance véritable ne s'établit qu'entre l'un des conjoints et les parents de l'autre.

La qualité de beau-frère ou belle-sœur emporte généralement tous les empêchements, prohibitions, incapacités ou incompatibilités attachés à l'*alliance* (V. ce mot). Nous ne pouvons que renvoyer à ce sujet aux règles relatives à l'organisation judiciaire ou municipale, à celles qui défendent aux officiers ministériels, particulièrement aux huissiers et aux notaires, d'instrumenter pour leurs parents et alliés jusqu'à un certain degré; aux dispositions du C. de procéd. sur le témoignage (art. 283), sur le renvoi à un autre tribunal pour cause de parenté ou alliance (art. 368 et suiv. du même code), et sur les récusations de juges (art. 378 et suiv.). Nous devons cependant une mention particulière aux règles qui concernent le mariage entre beau-frère et belle-sœur. L'art. 162 du C. civ. prohibe, en principe, cette union. Il faut, bien entendu, pour que la question prenne naissance, supposer que le mariage qui avait produit l'alliance et duquel résultait entre les intéressés la qualité de beau-frère et belle-sœur est dissous, car, tant qu'il existe l'obstacle au mariage entre ces deux alliés provient de la prohibition de la bigamie (art. 147, C. civ.). Cela posé, la loi civile avait interdit d'une manière absolue, jusqu'en 1832, les mariages entre beau-frère et belle-sœur. C'est la loi du 16 avr. 1832 qui les a assimilés aux mariages entre oncle et nièce, tante et neveu et a permis de les contracter à la faveur de dispenses accordées par le chef de l'Etat (V. Dispenses). R. B.

Bibl. : *Droit civil français* : Aubry et Rau, t. V, 56 à 58 et passim. — Demolombe, t. III, pp. 125 et suiv., 153 et suiv. et passim.

BEAUFRERE (Pierre), dessinateur et graveur français, travailla à Paris de 1661 à 1685, et eut le titre de graveur du roi. On ne connaît de lui que sept portraits de personnages civils et ecclésiastiques de son temps, et celui de *Louis XIV*, inséré dans un ouvrage de B. Alary (Paris, 1685, in-12).

BEAUFRESNE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale ; 213 hab.

BEAUGARD ou BAUGEARD (Jean), homme politique

EFERUS - Recherches & Classification numériques

français, né à Vitré en 1760, mort à Vitré en oct. 1832. Il fut un des premiers organisateurs des clubs de Bretagne, fut nommé en 1792, par le dép. d'Ille-et-Vilaine, député à la Convention, où il vota pour la mort du roi sans sursis ni appel. Il exerça les fonctions de commissaire du Directoire dans le dép. d'Ille-et-Vilaine; entra au conseil des Cinq-Cents en 1798; fit partie de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours et fut exilé par la Restauration (1816).

BEAUGARD, surnommé *Thil*, peintre français, mort en 1827 à Paris. Elève de Girodet, il exposa, au Salon de 1822, le *Départ de Tobie* et un portrait; en 1824, deux portraits, et en 1827 un sujet tiré des *Incas* de Marmontel : *Amazili et Télasco faisant naufrage en vue du port de Tumbés.*

BEAUGÉ (Louis), écrivain militaire français, né à Marolles (Sarthe) en 1833. En 1870, il était capitaine d'un régiment de ligne, il fit la guerre franco-prussienne, comme commandant, mais la commission de revision des grades ne lui maintint pas son titre et le remit capitaine. — On a de lui : *Cours d'administration militaire à l'usage des officiers et des sous-officiers d'infanterie* (Nice, 1863, in-12); *Manuel de législation et d'administration militaires à l'usage des officiers et des sous-officiers* (1868, in-8); *Guide du fourrier* (Lyon, 1871, in-8); *Manuel à l'usage des aspirants aux écoles militaires en France* (1874, in-8); *De l'organisation et de l'administration de l'armée française* (1875, in-8); le *Service militaire en France, manuel à l'usage de tous les Français soumis à la loi de recrutement* (1875, in-8).

BEAUGEARD. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Cancon; 682 hab.

BEAUGEARD (Jean-Simon-Ferréol), avocat et littérateur français, né à Marseille en 1754, mort à Lyon le 21 juin 1828. Sans négliger les devoirs de sa profession, il s'occupa d'art dramatique. Il débuta par une comédie en cinq actes et en prose, intitulée *les Amants espagnols*, qu'il fit représenter sans succès au Théâtre-Français, en 1782. L'*Oncle et le neveu*, petit acte qu'il donna en 1789, au théâtre de Monsieur, lui valut également un échec. Un petit conte, *les Deux neuvaines*, qu'il fit imprimer en 1787 dans l'*Almanach des Muses*, lui attira ce sarcasme de Rivarol : « C'est un géant qui donne le bout de son ongle pour la mesure de tout son corps, et qui est deviné. » Guéri par tous ces revers de toute ambition littéraire, il revint dans sa ville natale, où il vécut oublié pendant le régime de la Terreur. Mais, après le 9 thermidor, il se chargea de la rédaction d'un journal destiné à combattre les abus du nouvel ordre de choses. Dénoncé comme royaliste, il fut inscrit au 18 fructidor sur la liste des condamnés à la déportation. Arrêté à Bordeaux, où il s'était caché, il fut conduit en Amérique, et ne revint en France qu'après l'amnistie prononcée par les consuls en 1800. Il se fixa alors à Lyon, où il reprit avec succès l'exercice de sa profession d'avocat. Il concourut, en 1827, pour le prix proposé par l'académie de Mâcon : *Sur les mesures qu'il convient de prendre à l'égard des forçats libérés*, et son mémoire fut cité avec éloge dans le rapport. Il a laissé également en manuscrit un travail important sur le *Code criminel*. G. LAGRÉSILLE.

BEAUGEAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant; 291 hab.

BEAUGENCY *(Balgentiacus)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans; 4,544 hab. Antique petite ville assise

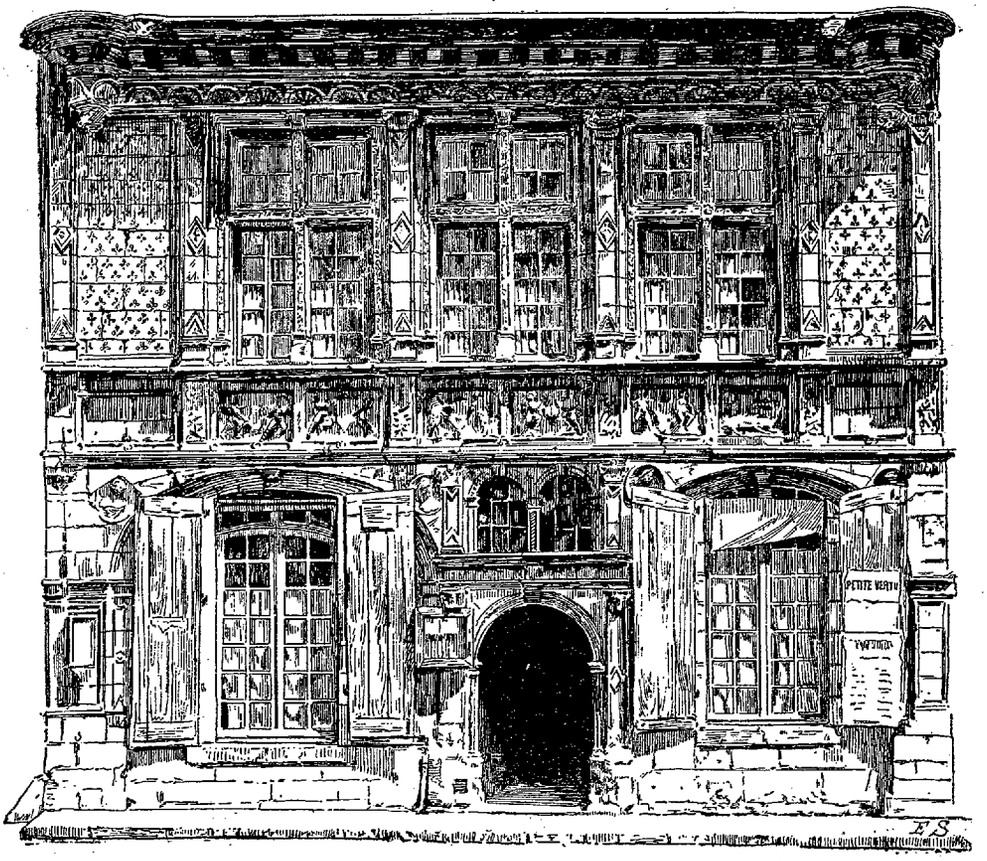

Façade de l'hôtel de ville de Beaugency, d'après une photographie.

sur la pente d'une colline, descend vers une vallée riante | arrosée par le Rû. Elle occupe un territoire produisant du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vin, des fruits et des céréales. — Un *tumulus*, des débris de murs romains, la grosse tour dite de César, rattachent Beaugency aux époques celtique et gallo-romaine. Attila, en 451, Odoacre en 480, les Normands au IXe siècle ravagèrent cette ville. Une légende peu sûre fait commencer au VIIe siècle l'histoire des seigneurs de la maison de Beaugency. Un Simon Ier, seigneur du lieu, guéri miraculeusement par saint Firmin, évêque d'Amiens, aurait, en témoignage de reconnaissance, chargé sa seigneurie de 20 sols annuels de cens envers l'église d'Amiens. Ce qu'il y a de certain c'est que, jusqu'en 1789, la châtellenie payait annuellement à la nation de Picardie, en l'université d'Orléans, une maille d'or de Florence, en hommage-lige. Ce qu'il y a encore de certain, c'est qu'une charte de 1122, de Raoul de Beaugency, rend hommage à Enguerrand, évêque d'Amiens, de la dîme et du rouage de Beaugency. Les seigneurs de la maison de Beaugency relevaient directement du roi. Le premier d'entre eux dont l'histoire puisse s'occuper avec certitude est Lancelin Ier (980), nommé Landry-Sore, par quelques auteurs. Ses successeurs Lancelin II, Lancelin III, Raoul Ier, mort à la croisade, Simon II, Lancelin IV, Jean Ier et Jean II, se firent un nom assez illustre dans l'histoire des XIIe et XIIIe siècles. Une branche cadette de la maison de Beaugency, connue sous le nom de Nids (de *Nit* et de *Nidis*), petit village de Beauce, autrefois célèbre, rangea sous sa domination la seigneurie de la Ferté-Saint-Aubin. Après Jean II, une femme apporta Beaugency, en mariage, à la maison de Courtenay. Raoul II vendit son fief à Philippe le Bel en 1291, moyennant une pension viagère à la réserve du château. Philippe de Valois assigna Beaugency à son fils Philippe, duc d'Orléans. La châtellenie fit dès lors partie de l'apanage de ce nom. Pris en 1367, par le prince Noir, Beaugency le fut encore en 1411 et 1428 par les Anglais. Jeanne d'Arc le reprit en 1429.

La châtellenie de Beaugency, qui passa du premier duc d'Orléans à la couronne, fut concédée de nouveau à Louis Ier, frère de Charles VI, puis échut en partage à Dunois et après lui à sa veuve et aux Longueville. Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans, étant mort sous François Ier, Beaugency fit retour au domaine royal. La châtellenie fut successivement engagée à Henri de Bourbon, duc de Verneuil (1621), au maréchal de La Châtre, à Henri de Senneterre, maréchal de France, etc., jusqu'à sa réunion définitive avec l'apanage d'Orléans.

Beaugency fut saccagé par le prince de Condé (1562), pris tour à tour et occupé par les catholiques et les huguenots. Durant la Ligue, il demeura fidèle à Henri III qui y transporta l'université d'Orléans. Au XIIe siècle, il s'y tint deux conciles, celui de 1104 où Philippe Ier fut absous de l'excommunication, celui de 1151 où fut prononcé le divorce entre Louis VII et Eléonore d'Aquitaine. Le 8 déc. 1870, l'évacuation de Beaugency par le général Camô compromit les succès remportés par Chanzy sur l'armée allemande du grand-duc de Mecklembourg (1er corps d'armée bavarois, 2e et 4e div. de cavalerie, 17e et 22e div. d'infanterie [V. CHANZY]).

MONUMENTS.—Le *château* actuel, bâti par Dunois en 1440, s'élève sur les ruines de celui du XIIe siècle, lequel avait lui-même remplacé l'édifice détruit par les Normands. La *Grosse Tour* recouvre un *tumulus* gaulois. Elle a 72 pieds de long, 62 de large et 110 d'élévation au-dessus d'un tertre de 20 pieds de haut. Elle date du XIe siècle. La *Tour de l'horloge*, ancienne porte vendômoise. L'*Hôtel de ville*, bâti avec le reste des matériaux qui étaient destinés à Chambord, merveilleuse construction de la Renaissance. *Saint-Etienne*, église romane d'un très ancien prieuré. — *Notre-Dame*, église de l'abbaye de Notre-Dame de l'ordre de Saint-Augustin (XIVe et XVe siècle). — Tour de *Saint-Firmin* (XIIIe siècle), etc.

Beaugency a produit des hommes remarquables, le physicien Charles, l'académicien Etienne Aignan. Le philosophe Condillac et le publiciste Mably ont habité les environs. Au dernier siècle, Beaugency était comté, bailliage et prévôté, possédait un grenier à sel, une élection et contenait 6,000 hab. Jules DOINEL.

BEAUGENDRE (dom Antoine), bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1628, mort le 16 août 1708. Il fit profession le 11 sept. 1647, fut élu supérieur de son ordre et exerça ces fonctions jusqu'en 1693. Il fut alors nommé bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germains-des-Prés. Il a publié les *Œuvres* d'Hildebert, évêque du Mans, et de Marbodus, évêque de Rennes (Paris, 1708, in-fol.), et une *Vie de M. Joli, chanoine et instituteur des religieuses hospitalières de Dijon* (Paris, 1700, in-8).

BIBL. : D. LE CERF, *Bibliothèque hist. et critiq. des auteurs de la congrég. de Saint-Maur*; la Haye, 1726, in-12.

BEAUGES (les) (V. ALPES).

BEAUGIES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard ; 164 hab. Ce village est très ancien ; il y existait, au sommet d'un coteau, un château dit de la Merquerelle et, auprès de l'église, une grosse tour appelée le Châtelet. Beaugies faisait partie du marquisat de Guiscard. L'église contient des parties de l'époque de transition. C. ST-A.

BEAUGRAND (Louis-Emile), médecin français, né à Paris en 1809, mort à Paris le 21 août 1875. Il fit ses études à Paris, fut reçu interne des hôpitaux en 1832, docteur en 1837 (*Essai historique sur la cure radicale des hernies de l'aine;* Paris, in-4) et remplit, pendant de longues années, avec un rare dévouement, les fonctions de médecin du bureau de bienfaisance du Xe arrondissement et celles de vice-président de la commission d'hygiène du même arrondissement; il fut l'un des premiers et des plus zélés fondateurs de l'association des médecins de la Seine ; à l'époque de sa mort, il était, depuis quinze ans, sous-bibliothécaire de la faculté de médecine. « Dans cet humble poste, dit Dechambre, il avait amassé dans toutes les branches de la science une somme de connaissances dont il y a peu d'exemples aujourd'hui, et comme la science, dans ses parties doctrinale et philosophique, touche de près aux lettres, il n'avait voulu rester étranger à aucun des mouvements importants de la littérature ancienne et moderne.... Ces deux aspects de son savoir, il les avait surtout développés dans ses travaux sur les deux objets favoris de ses études : l'hygiène et l'histoire de la médecine. La première l'avait porté à se munir de toutes les notions de météorologie, de physique, de chimie... indispensables à ses progrès, et, pour cultiver avec fruit la seconde, il s'était familiarisé avec les langues vivantes et savait mettre à profit non seulement les œuvres modernes, françaises ou étrangères, mais la collection entière des auteurs grecs et des auteurs latins. » Ses articles sur l'hygiène, l'histoire de la médecine, la biographie. dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dont il était le secrétaire, sont de véritables modèles du genre. Parmi ses nombreuses publications, bornons-nous à citer : *Remarques historiques sur la théorie des hémorragies spontanées* (Expérience, 1841); *Etudes sur les maladies des artisans*, etc. (*Annales d'hygiène*, 1862); *Contribution à la géographie et à la statistique médicale de l'Islande*, etc. (*ibid.*, 1866); *l'Hygiène ou l'art de conserver la santé* (Paris, 1855, in-16); *la Médecine domestique et la pharmacie usuelle* (Paris, 1854, in-16; 2e éd., *ibid.*, 1860, in-12); *Des différentes sortes d'accidents causés par les verts arsenicaux employés dans l'industrie* (Paris, 1859, in-8); il a donné plusieurs éditions du *Traité élémentaire d'hygiène* de Becquerel et a publié, avec la collaboration de P. Broca, Gerdy: *Mélanges d'anatomie* (Paris, 1875, 2 vol. in-8), enfin il a laissé un grand nombre d'articles dans le *Journal des connaissances médicales* et les *Annales d'hygiène* du comité de rédaction desquelles il faisait partie. Dr L. HN.

BEAUGRAND (Achille-Victor), graveur français, né à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Paris le 4 déc. 1819, mort en 1860. Elève de L. Cogniet et de Henriquel-Dupont. Il a exposé au Salon de 1848 trois portraits au pastel, et, à celui de 1857, deux gravures au burin: une tête de *Vierge* d'après Luini, et *Saint Augustin avec sainte Monique*, d'après Ary Scheffer, qui lui valurent une médaille de 2e classe.

BEAUGRAND (Louise), danseuse française, fit son éducation artistique à l'école de danse de l'Opéra, où elle entra dès ses plus jeunes années. Ses progrès furent rapides, et de bonne heure elle fit partie des quadrilles du corps de ballet ; mais elle n'y demeura pas longtemps, et les examens l'en firent bientôt sortir pour prendre place parmi les « sujets » de la danse. En 1860, elle commença à se faire remarquer dans un pas du divertissement de *Sémiramis*, où sa grâce, sa légèreté, l'élégance et la correction de sa danse fixèrent l'attention des spectateurs et lui valurent un vif succès. Après avoir été successivement simple ballerine, puis coryphée, puis troisième, puis seconde danseuse, Mlle Beaugrand, qui avait gagné tous ses grades à la pointe de ses jolis pieds, passa définitivement au premier rang et, au mois de nov. 1864, faisait ses débuts de première danseuse mime en se montrant dans le rôle de *Diavolina*, créé un an auparavant par la Mourawieff. Son succès fut éclatant, et dès ce jour la jeune artiste fut définitivement classée. Toute la presse chanta ses louanges, et parmi les plus fameux critiques d'alors, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, Fiorentino, ne furent pas les moins ardents dans leurs éloges, les derniers à signaler et à constater son talent. Mlle Beaugrand était passée du coup à l'état d'étoile, et depuis lors le public lui faisait fête à chacune de ses apparitions. C'est qu'elle réunissait bien toutes les qualités de la belle danse française : la grâce et la fermeté, la souplesse et l'aplomb, la vigueur et l'élégance, avec quelque chose de piquant, de personnel et d'original qui lui était particulier. La carrière de Mlle Beaugrand se résume, à partir de cette époque, dans les nombreux ouvrages où le public fut appelé à l'applaudir. Elle se montra tour à tour dans les ballets de *Giselle*, *la Source*, *le roi d'Yvetot*, *Coppélia*, *Gretna-Green*, puis dans les divertissements de divers opéras, *Don Juan*, *les Huguenots*, *le Freischütz*, *Don Carlos*, *Hamlet*, *l'Esclave*, etc., toujours aimable, toujours souriante, toujours charmante, et toujours accueillie de la façon la plus flatteuse. C'est pourtant au milieu de ses plus grands succès que, par suite de circonstances particulières et d'un désaccord avec la direction de l'Opéra, la jeune artiste, dont le caractère ne démentait pas le talent, prit la fâcheuse résolution de se retirer (1880) et de renoncer pour jamais à une carrière qui avait été pour elle si brillante. Elle emporta dans sa retraite les regrets de tous ceux qui avaient pu la voir et l'apprécier à sa juste valeur. A. P.

BEAUGUÉ ou **BEAUGÉ** (Jean de), chroniqueur français du XVIe siècle. Il a publié : *Histoire de la guerre d'Ecosse traitant comme le Royaume fut assailly et en grande partie occupé par les Anglois, et depuis rendue paisible à sa Reyne et reduit en son ancien état et dignité* (Paris, 1556, in-8). Cet ouvrage traduit en anglais par Abercrombie (Edimbourg, 1707, in-8) a eu plusieurs réimpressions françaises, entre autres (Edimbourg, 1830, in-4, et Bordeaux, 1864, in-8).

BEAUHARNAIS (Famille de). Les Beauharnais comptaient dans la noblesse de l'Orléanais, au moins dès le XVe siècle, époque où l'on voit l'un d'eux figurer comme témoin dans le procès de Jeanne d'Arc. La plupart d'entre eux remplirent depuis des charges civiles ou militaires. Mais ils ne sont entrés vraiment dans l'histoire qu'au XVIIIe siècle.

Sous le règne de Louis XV, la famille se divisait en deux branches.

La branche aînée était représentée, à l'époque de la Révolution, par deux frères, *François* et *Alexandre*, neveux du chef d'escadre mentionné ci-dessous et fils de *François*, marquis de Beauharnais, également chef d'escadre. Le premier, qui portait le titre de marquis de Beauharnais, était né à la Rochelle le 12 août 1756 ; député aux Etats-Généraux, il vota constamment avec la droite et protesta, le 12 et le 15 sept. 1791, contre l'ensemble des actes de l'Assemblée constituante. Après avoir tenté vainement d'enlever le roi, il émigra (1792), protesta contre la mise en accusation de Louis XVI et s'offrit pour le défendre. Il servit longtemps dans l'armée de Condé, dont il devint major-général. Plus tard, sa belle-sœur Joséphine ayant épousé Bonaparte et ce dernier s'étant emparé du pouvoir, il écrivit une lettre au premier consul, pour le déterminer à rétablir les Bourbons. Malgré le peu de succès de cette demande, il se rallia à l'Empire en 1804. Sa fille épousa le comte Lavalette, directeur général des postes. Lui-même accepta les fonctions d'ambassadeur en Etrurie (1805), puis en Espagne. Disgracié pour avoir pris trop vivement les intérêts du prince des Asturies contre Manuel Godoy, il fut rappelé, confiné par l'empereur dans ses terres de Sologne et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. La Restauration lui tint également rigueur et il ne joua plus aucun rôle politique jusqu'à sa mort, en 1823.

L'autre branche avait pour chef Claude, comte de Beauharnais et seigneur des Roches-Baritaud. D'abord capitaine de vaisseau et d'artillerie, puis chef d'escadre, il épousa, en 1753, Marie-Anne-Françoise Mouchard, plus connue sous le nom de *Fanny*, née le 4 oct. 1737 à Paris, morte dans la même ville le 2 juil. 1813. Les deux époux se séparèrent vers 1762. La comtesse, qui visait au bel esprit et à la réputation littéraire, publia des poésies, des romans et beaucoup d'autres ouvrages sans valeur, s'essaya sans succès au théâtre, et tint un salon célèbre, que fréquentaient surtout, avant la Révolution, Dorat, Le Brun, Mably, Bitaubé, Mercier, Dussaulx, Cubières, et, après la Terreur, Restif de La Bretonne, Baculard d'Arnaud, Delille et Louvet. Dorat et Cubières furent, suivant les mauvaises langues, un peu plus que ses amis et un peu plus aussi que ses collaborateurs. Sa coquetterie et ses prétentions poétiques lui valurent cette épigramme :

Eglé, belle et poète, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Buffon l'appelait sa *chère fille*, elle avait humanisé jusqu'à J.-J. Rousseau, et correspondait avec Voltaire. Plus tard, les faveurs de sa nièce, Joséphine, devenue impératrice, lui permirent de satisfaire, plus encore que dans sa jeunesse, son penchant naturel pour la bienfaisance. Parmi ses œuvres, aujourd'hui peu lues, nous citerons : *les Mélanges de poésies fugitives et de prose sans conséquence* (Paris, 1772, 2 vol. in-8) ; *les Lettres de Stéphanie* (Paris, 1773, 3 parties in-8) ; *la Fausse Inconstance* (comédie, 1787) ; *la Marmotte philosophique* (Paris, 1811, 3 vol. in-12). Son fils, *Claude*, comte de Beauharnais, né le 29 sept. 1756, officier aux gardes-françaises sous Louis XVI, sénateur en 1804, chevalier d'honneur de Marie-Louise en 1810, pair de France en 1814, mort le 10 janv. 1819, se maria deux fois et eut de son premier mariage (avec la fille du marquis de Marnésia) une fille, Stéphanie, qui épousa en 1806 le grand-duc de Bade.

Son frère, *Alexandre*, vicomte de Beauharnais, né à la Martinique en 1760, mort à Paris sur l'échafaud, le 23 juin 1794, est de beaucoup plus célèbre et a laissé une descendance illustre. Après avoir épousé (en 1779) Joséphine Tascher de la Pagerie (V. BONAPARTE, Joséphine), il fit avec distinction, sous Rochambeau, la guerre d'Amérique. En France, où il vint après la paix, il fut bien accueilli à la cour, eut des succès de salon, mais vécut en assez mauvaise intelligence avec sa jeune femme, dont il finit par se séparer. Il était officier général, lorsqu'éclata la Révolution, dont il fut un des promoteurs les plus ardents et les plus généreux. Député de la noblesse aux Etats-Généraux, il fut un des premiers de son ordre à se réunir au Tiers et prit une part importante à l'abolition de la féodalité dans la nuit du 4 août. Membre du comité mili-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taire, il se signala par plusieurs rapports remarquables. Il votait d'ordinaire avec la gauche. Cependant il s'en sépara le jour où il approuva la conduite du marquis de Bouillé pendant les troubles militaires de Nancy. Lors de la fuite de Louis XVI, il présidait l'Assemblée nationale. « Messieurs, dit-il simplement, le roi est parti cette nuit, passons à l'ordre du jour. » Sa fermeté lui valut d'être réélu président peu après (31 juil. 1791). L'Assemblée s'étant dissoute et la guerre devenant imminente, Beauharnais se fit envoyer à l'armée du Nord comme adjudant-général et rendit de grands services le jour de la défaite de Mons (29 av. 1792). Commandant du camp de Soissons, il prêta le serment exigé après le 10 août et fut mis à la tête d'une division de l'armée du Rhin. Après avoir brillamment secondé Custine, il fut appelé à lui succéder comme général en chef (29 mai 1793). Pécha-t-il dans ses nouvelles fonctions par indécision ou par mauvais vouloir ? C'est ce qu'il est difficile d'éclaircir. Le fait est que son inaction permit à l'ennemi de s'emparer de Mayence. Il donna du reste bientôt après sa démission, pour obéir au décret qui excluait les nobles des emplois (21 août 1793), et se retira dans son domaine de la Ferté-Beauharnais. Sa conduite à l'armée du Rhin fut vivement attaquée. Il essaya de se défendre, mais il finit par être arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à la peine capitale. Il mourut avec le plus grand courage. Il laissait deux enfants, *Eugène*, né en 1781, et *Hortense*, née en 1783. (V. ces noms ci-après).

Hortense de Beauharnais épousa, en 1802, Louis Bonaparte et fut mère du prince Louis Napoléon, qui devint, en 1852, empereur des Français et dont la postérité s'est éteinte en 1879 dans la personne du prince impérial *Eugène-Louis-Jean-Joseph* (V. Napoléon). Quant à *Eugène*, fils adoptif de Napoléon Ier, vice-roi d'Italie, puis duc de Leuchtenberg, mort en 1824, il eut, de son mariage avec une princesse de Bavière, six enfants, dont deux fils : 1° Auguste-Charles-Eugène Napoléon, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt, né à Milan le 9 déc. 1810, marié le 26 janv. 1835 à la reine dona Maria de Portugal et mort le 28 mars de la même année ; 2e Maximilien-Eugène-Joseph-Napoléon, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt, né à Munich, le 2 oct. 1817, candidat au trône de Belgique en 1831, marié en 1839 à la princesse Marie, fille aînée de l'empereur de Russie, Nicolas Ier, et mort d'une maladie de poitrine à Saint-Pétersbourg, le 20 oct. 1852. Grâce à l'union contractée par ce prince, les Beauharnais, qu'on ne désigne plus aujourd'hui que sous le nom de Leuchtenberg, sont devenus une famille russe. Ils portent à la cour du czar le titre d'altesse impériale et jouissent dans l'empire d'immenses apanages conférés par Nicolas Ier et accrus par le remploi des sommes qu'a produites la vente de leurs domaines en Italie et en Allemagne. Le duc Maximilien a laissé six enfants : *Nicolas*, prince Romanowski, duc de Leuchtenberg, né le 4 août 1843, lieutenant-général à la suite de l'empereur de Russie, propriétaire du 27e régiment des dragons de Kiev ; *Eugène*, né le 8 fév. 1847 ; 3° *Serge*, né en 1849 ; 4° *George*, né le 29 fév. 1852 ; 5° *Marie*, née le 16 oct. 1841, mariée le 11 fév. 1863, au prince Guillaume de Bade ; 6° *Eugénie*, née le 1er avr. 1845, mariée le 7 janv. 1868 au prince Alexandre d'Oldenbourg.

Parmi les filles d'Eugène de Beauharnais, nous citerons les princesses *Joséphine*, née le 14 mars 1807, morte le 17 juin 1876, mariée le 22 mai 1823 au prince Oscar de Suède (roi de Suède et de Norvège en 1844 sous le nom d'Oscar Ier) ; *Eugénie*, née le 28 déc. 1808, morte le 1er sept. 1847, mariée le 22 mai 1826 au prince Frédéric-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen ; et *Amélie*, née le 31 juil. 1812, mariée le 2 août 1829, à D. Pedro Ier, empereur du Brésil. A. Debidour.

Bibl. : Mme Briquet, *Dictionnaire des Françaises.* — *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. I, XVII, XXI, XXIX; *Correspondance de Napoléon Ier.* — *Victoires et Conquêtes des Français*, t. I et II. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains.* — Rabbe, Vieilh de Boisjolin, Sainte-Preuve, *Biographie des contemporains.* — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France.* — Hœfer, *Nouvelle biographie générale.* — Lesur, *Annuaire historique.* — *Almanach de Gotha*, année 1886. — G. Desnoiresterres, *le Chevalier Dorat et les poètes légers du* XVIIIe *siècle*; Paris, 1887, in-12.

BEAUHARNAIS (Eugène de), vice-roi d'Italie, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt, né à Paris le 3 sept. 1781, mort à Munich le 22 févr. 1824. Fils du général Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie, il vit, pendant la Terreur, son père guillotiné et sa mère incarcérée (1794). Mais Mme de Beauharnais ayant, grâce à la réaction thermidorienne, trouvé de puissants protecteurs et recouvré une partie de sa fortune, l'enfant put achever avec soin son instruction dans une pension de Saint-Germain-en-Laye. Le mariage de sa mère avec le général Bonaparte (8 mars 1796) lui valut bientôt un patronage sans lequel il n'eût, sans doute, vu la médiocrité de ses talents, joué qu'un rôle insignifiant dans l'histoire. Appelé en Italie, après l'armistice de Leoben, par son beau-père, qui l'avait pris en vive affection, il reçut une mission pour Corfou et faillit, au retour, périr à Rome, dans l'émeute qui coûta la vie au général Duphot (déc. 1797). Aide de camp de Bonaparte pendant l'expédition d'Egypte (1798), il se signala par sa valeur non moins que par sa docilité, enleva un drapeau à l'attaque de Malte et fut blessé grièvement devant Saint-Jean d'Acre. Ramené en France par son général en oct. 1799, il dut au 18 brumaire la plus rapide et la plus éclatante fortune. La bataille de Marengo, où il se distingua, lui valut le grade de chef d'escadron des chasseurs de la garde consulaire (1800). Deux ans après il était colonel de ce régiment d'élite et, en 1804, il devenait général de brigade. Napoléon, proclamé empereur, le fit prince, archichancelier de l'Empire, le 1er fév. 1805, enfin vice-roi d'Italie, au mois de juin de la même année. Eugène alla résider à Milan, sous la surveillance de l'administrateur français Méjan qui lui fut adjoint comme mentor. Peu après, la journée d'Austerlitz et les victoires de Masséna, qui eut à protéger la péninsule contre les armées autrichiennes, arrondirent le royaume d'Italie de tout le territoire vénitien. Beauharnais, qui n'avait pas pris part à la guerre, n'en fut pas moins solennellement adopté par l'empereur, qui lui fit épouser (16 janv. 1806) la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière, le nomma prince de Venise en novembre 1807 et lui fit espérer sa succession sur le trône d'Italie.

Il faut rendre cette justice au prince Eugène qu'il s'acquitta consciencieusement et sagement de ses fonctions de vice-roi. Fidèle aux instructions de l'empereur et aux inspirations de ministres habiles (les Caffarelli, les Prina, etc.), aimant à s'instruire, actif, affable et généralement juste, il sut donner de l'homogénéité à l'État hybride qu'il avait à gouverner, y introduisit les codes français, y fit prévaloir le régime de l'égalité, fortifia les places, créa une bonne armée sur le modèle de la nôtre, réorganisa les universités, créa des écoles, multiplia les routes et les canaux, favorisa les arts et l'industrie et administra les finances avec un ordre qui lui permit de réaliser en sept ans 92 millions d'économies. En 1809, Napoléon le jugea mûr pour un commandement en chef. Tandis qu'il marchait au-devant des Autrichiens en Bavière, il chargeait le prince Eugène de les arrêter sur l'Isonzo. Pour son début, le vice-roi ne fut pas heureux. Battu à Sacile (16 avr.), il dut rétrograder jusqu'au delà de Padoue. Mais bientôt des renforts et le concours de lieutenants tels que Macdonald et Grenier lui permirent de reprendre l'offensive. L'ennemi fut culbuté à Tarvis, à Malborghetto, à Leoben, et, sur la fin de mai, Eugène put faire sa jonction à Vienne avec la grande armée. Se rabattant alors en Hongrie, il défit le 14 juin l'archiduc Jean à Raab, l'empêcha ainsi de rejoindre l'archiduc Charles et aida l'empereur à écraser ce dernier dans la journée de Wagram (6 juil. 1809).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il semblait que ces derniers services dussent lui valoir de la part du maître un surcroît de bienfaits. Mais Napoléon, enivré par la fortune, influencé par ses frères et sœurs, qui jalousaient et détestaient les Beauharnais, s'apprêtait à dissoudre son mariage avec Joséphine. Eugène, avec plus de résignation que de dignité, se rendit à Paris, prépara sa mère au divorce et fit part lui-même au Sénat des motifs qui déterminaient l'empereur à cette grave décision. Il s'humilia, du reste, sans grand profit, car au lieu de la survivance du royaume d'Italie, qu'il espérait, Napoléon ne lui donna (3 mars 1810) que celle du grand-duché de Francfort. Le vice-roi, qui n'était pas facile à décourager, ne s'en montra pas moins docile envers l'empereur. Aussi, quand vint la guerre de Russie, fut-il appelé au commandement du 4e corps de la grande armée. Il y fit son devoir, combattit bravement à Ostrovno et à Mohilev (juil. 1812) et prit, en enlevant la grande redoute de Borodino, une part importante à la victoire de la Moskova. Pendant la retraite, il montra beaucoup de sang-froid et de dévouement, notamment à Malo-Jaroslavets, à Viazma, à Krasnoï, et perdit presque tous ses soldats au passage de la Bérésina. Napoléon le loua, peut-être un peu trop, et irrita par là Murat, qui depuis longtemps déjà voyait avec envie la faveur du jeune vice-roi. Le dépit contribua sans doute à la désertion du roi de Naples qui, comme on sait, abandonna, le 17 janv. 1813, pour retourner en Italie, les débris de la grande armée, dont Napoléon lui avait laissé le commandement. Et c'est au prince Eugène qu'échut la tâche difficile de lui succéder.

En face des armées russes et de l'Allemagne qui commençait à se soulever, il ne restait plus guère que cinquante mille Français de tous corps, de toutes armes, démoralisés et dépourvus de tout. Le vice-roi eut le mérite de les rallier, de leur rendre espoir et confiance et de les ramener en bon ordre, au cœur de l'hiver, en présence de l'ennemi, du fond de la Pologne et de la Prusse jusqu'au milieu de la Saxe (janv.-mars 1813). Renforcé bientôt par Napoléon, qui accourut avec ses nouvelles levées, il contribua le 2 mai à la victoire de Lützen, entra le 10 à Dresde, mais quitta l'Allemagne quelques jours après. L'Autriche menaçait de se joindre à la coalition. Il fallait donc au plus vite organiser la défense de l'Italie. C'est à quoi Beauharnais, sur l'ordre de l'empereur, s'empressa d'aller travailler. La cour de Vienne fit en effet attaquer dès le mois d'août les frontières d'Italie. Malgré l'infériorité de ses forces, Eugène tint quelque temps en respect son adversaire Bellegarde. Mais la défection du roi de Bavière, en oct. 1813, et celle de Murat, en janv. 1814, ayant mis son aile droite, puis son aile gauche en grand péril, il dut rétrograder jusqu'à l'Adige d'abord, ensuite jusqu'au Mincio. Quelques avantages qu'il remporta en février sur les Autrichiens et sur les Napolitains forcèrent l'ennemi à s'arrêter et à garder vis-à-vis de lui une attitude d'observation. Mais l'entrée des alliés à Paris et l'abdication de Napoléon rendirent bientôt sa résistance inutile (avril 1814).

On a dit, et il paraît à peu près prouvé que, dans les derniers temps de l'Empire, Eugène, d'accord avec son beau-père le roi de Bavière, cherchait à faire sa paix séparément avec la coalition et se montrait disposé, si l'on voulait lui garantir la possession du royaume d'Italie, à abandonner Napoléon. Il paraît même qu'il cherchait à s'entendre secrètement avec Murat. Les événements militaires et politiques arrêtèrent toutes ces intrigues. Milan se souleva (20 avr.) contre le vice-roi; le ministre Prina fut massacré. Le prince, qui avait prudemment mis ses trésors en sûreté à Mantoue, s'enfuit par le Tirol, qu'il traversa sous un uniforme autrichien, et alla déposer trente millions en Bavière, où il fut bien accueilli par le roi Maximilien, qui le dota du duché de Leuchtenberg et de la principauté d'Eichstædt. Peu après, il alla se montrer à Paris, se présenta, dit-on, sous le nom de *marquis de Beauharnais* à Louis XVIII, qui lui fit fête, et tâcha de gagner les bonnes grâces des souverains étrangers. Le czar Alexandre lui témoigna une bienveillance particulière et s'efforça de lui faire octroyer une principauté par le congrès de Vienne. Peut-être y eût-il réussi sans le retour de l'Ile d'Elbe, qui rendit de nouveau Eugène fort suspect. L'ancien vice-roi ne se compromit point en 1815 pour Napoléon. Mais il n'obtint, en définitive, qu'une indemnité de plusieurs millions en terres dans les Etats de l'Eglise. Il s'en tint pour satisfait, faute de mieux, cultiva ses nouveaux amis, se fixa définitivement en Bavière, et cessa de se regarder et, en tout cas, de se comporter comme un Français.

Il passa ses dernières années à régir et accroître sa grande fortune, ainsi qu'à préparer pour ses enfants des alliances princières. Il accueillait mal ou évitait, dit-on, ceux de ses compatriotes ou de ses anciens compagnons d'armes qui se hasardaient à recourir à lui. Il mourut d'apoplexie à quarante-deux ans et quelques mois. Sa descendance masculine est aujourd'hui établie en Russie, où elle fait partie de la famille impériale. (V. sur ses fils et ses filles, l'article précédent). A. DEBIDOUR.

BIBL.: GALLOIS, *Histoire du prince Eugène;* Paris, 1821, in-8. — FOLIE, *Histoire de l'administration du royaume d'Italie;* Paris, 1824, in-8.— AUBRIET, *Vie politique et militaire d'Eugène Beauharnais;* Paris, 1824, in-8.— SCHONBERG, *Prinz Eugen und sein Hof;* Dresde, 1825, in-8. — D'ARNAY, *Notice historique sur le prince Eugène;* Paris, 1830, in-8. — ARMAND, *Vie militaire du prince Eugène;* Paris, 1843, 2 vol. in-18.— DU CASSE, *Mémoires du prince Eugène.— Mémorial de Sainte-Hélène.— Correspondance de Napoléon Ier — Victoires et conquêtes des Français,* t. VIII, IX, XV, XVI, XXI, XXI. XXII. XXVIII. — ARNAULT, JAY, JOUY, NORVINS, *Biographie nouvelle des contemporains.*— RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN, SAINTE-PREUVE, *Biographie des contemporains;* etc., etc.

BEAUHARNAIS (Eugénie-Hortense de), reine de Hollande, née à Paris le 10 avr. 1783, morte à Arenenberg (Suisse) le 5 oct. 1837. Elle était fille du général Alexandre de *Beauharnais* (V. ce nom) et de Joséphine Tascher de la Pagerie, plus tard impératrice. Emmenée, en 1787, à la Martinique, elle en revint trois ans plus tard, vit périr son père sous la Terreur et, pendant la détention de sa mère, fut gardée à vue avec son frère Eugène à l'hôtel de Salm. Des jours meilleurs étant venus et Mme de Beauharnais ayant épousé en secondes noces (mars 1796) le général Bonaparte, Hortense acheva, sous la direction de Mme Campan, une éducation qui augmenta l'attrait, déjà fort vif, de son esprit et de ses grâces naturelles. En 1800, elle faisait l'ornement de la cour consulaire. Mais la malignité publique lui imputait déjà une conduite assez légère. On allait jusqu'à douter de l'innocence de ses relations avec son beau-père. Aussi ce dernier éprouva-t-il quelques difficultés à la marier. Le général Moreau, qu'il voulait lui faire épouser, coupa court à toute ouverture et « répéta publiquement qu'on avait voulu le faire entrer dans cette f.... famille, mais qu'il avait bien su s'en débarrasser ». Le premier consul se rabattit sur son frère Louis, jeune homme quinteux et méfiant, qui fit longtemps la sourde oreille, puis résista, puis finit par se soumettre et s'unit à Hortense le 3 janv. 1802. Jamais époux ne furent plus mal assortis. Louis Bonaparte dit lui-même quelque part qu'il n'a pas passé dans toute sa vie plus de quatre mois avec sa femme. Deux enfants naquirent pourtant de cette union dès les premières années : Napoléon-Charles, le 10 oct. 1802, et Napoléon-Louis, le 10 oct. 1804. L'empereur, qui n'avait pas d'enfants, parla souvent d'adopter l'aîné, ce à quoi, du reste, Louis s'opposa violemment, de peur de voir s'accréditer les bruits qui couraient sur les rapports d'Hortense avec Napoléon.

Devenue reine de Hollande en 1806, la belle-fille de l'empereur ne fit que de rares et courts séjours dans ses Etats. La mésintelligence ne fit que croître entre elle et son mari. Ils se rapprochèrent pourtant en 1806, après la mort du jeune prince Napoléon-Charles; c'est de cette réconciliation que naquit, le 10 avr. 1808, un troisième fils, Charles-Louis-Napoléon, qui devait être empereur plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tard sous le nom de Napoléon III. A ce moment, les Beauharnais perdaient du terrain à la cour impériale. La reine Hortense fit de vains efforts pour détourner Napoléon du divorce qu'il méditait. Joséphine fut sacrifiée (1809). Hortense, malgré son affliction, dut se montrer aux fêtes qui suivirent, en 1810, l'arrivée de la nouvelle impératrice. L'exemple du maître l'encouragea à demander pour elle-même la rupture d'un mariage qui faisait son malheur. Mais Napoléon, soit par raison d'Etat, soit par crainte du scandale, ne lui permit ni le divorce ni même la séparation de corps. Du reste, après l'abdication de son époux et la réunion de la Hollande à la France (1810), elle vécut constamment éloignée de Louis Bonaparte et dans une grande indépendance de fait. Napoléon lui accorda deux millions de liste civile et lui laissa la garde de ses enfants. Elle vivait d'ordinaire dans son hôtel de la rue Cérutti ou dans son domaine de Saint-Leu, entourée d'artistes et de poètes, composant des romances sentimentales dans le goût du temps (*Partant pour la Syrie*, par exemple) et se livrant à sa passion pour les fleurs. Adulée, courtisée sans relâche, faible et légère comme elle était, il n'est pas étonnant que sa conduite ne soit pas toujours restée sans reproches. L'amiral Verhuell, entre autres, passa pour avoir été longtemps plus que son ami, et c'est de son intimité avec le comte de Flahaut que naquit, dit-on, en 1811, un fils qui devait jouer un rôle considérable pendant le second Empire sous le nom de Morny.

A la fin de l'Empire, la reine Hortense, froidement traitée par Marie-Louise à Blois, prit le parti de rester en France, où sa mère mourut bientôt après (29 mai 1814). Les souverains alliés, qu'elle sut intéresser à sa cause, la prirent sous leur protection. Grâce à eux, Louis XVIII érigea pour elle en duché la terre de Saint-Leu et lui assura 400,000 livres de rentes. Bientôt, son salon étant devenu le rendez-vous des mécontents bonapartistes, elle devint suspecte au gouvernement. Mais elle alla se défendre elle-même devant le roi, qui lui fit le plus gracieux accueil. D'autres tracas l'occupaient encore à cette époque. Son mari lui réclamait en justice la garde de son fils aîné. Le tribunal de Paris la condamna. Mais l'exécution du jugement fut arrêtée par le retour de l'île d'Elbe (mars 1815). Napoléon, mécontent de l'attitude qu'avait eue Hortense sous la Restauration, refusa d'abord de la voir. Mais il ne tarda pas à se radoucir et lui rendit toute sa confiance et son affection. C'est chez elle, à la Malmaison, qu'il se retira, en juin 1815, après sa seconde abdication, et il reçut d'elle, en la quittant pour toujours, un collier de diamants évalué à 800,000 fr., qu'elle le força de prendre.

Après le départ de l'empereur, le séjour de la France lui fut interdit; son duché de Saint-Leu fut séquestré. Elle se retira d'abord à Aix en Savoie, puis à Constance, à Thurgovie et enfin au château d'Arenenberg, qu'elle acquit en 1817. Elle fit, jusqu'à la mort de son frère Eugène et du roi Maximilien (1824, 1825), de longs séjours en Bavière, où elle surveillait avec soin l'éducation de ses enfants. La Révolution de 1830 lui rendit l'espoir de rentrer en France. Mais elle fut bientôt déçue. De ses deux fils, qui s'étaient jetés, au commencement de 1831, dans l'insurrection de Romagne, l'aîné mourut à Forli de la rougeole (18 mars 1831); elle se rendit à Paris avec le second et vit secrètement Louis-Philippe, qui fut courtois et respectueux, mais, en somme, obligea la mère et le fils à reprendre le chemin de l'exil. La reine Hortense retourna à Arenenberg. Quelques années plus tard, le prince Louis-Napoléon, dont elle avait de bonne heure développé et entretenu l'ambition, ayant tenté à Strasbourg un coup de main qui échoua (30 mars 1836) et, s'étant fait prendre, elle accourut pour obtenir sa grâce. Louis-Philippe l'avait déjà fait embarquer pour l'Amérique. Rentrée en Suisse et se sentant près de sa fin, elle écrivit à son fils pour le supplier de venir lui fermer les yeux (5 avr. 1837). Le prince accourut en effet et put recevoir son dernier soupir. Les restes de la reine Hortense furent déposés près de ceux de sa mère, dans l'église de Rueil, où plus tard Louis-Napoléon fit élever un monument à sa mémoire.

A. Debidour.

Bibl. : Mlle Cochelet, *Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale. — La Cour de Hollande sous le roi Louis*; Paris, 1823 (attribué au duc de Plaisance). — *La Reine Hortense*; Paris, 1832 (attribué à Mocquard). — Nicolaï, *Gedachtnisstade bei erfolgten Ableden der Frau Herzogin von Saint-Leu* ; Constance, 1837, in-8. — *Mémoires de Mme de Rémusat*; Paris, 1880, 3 vol. in-8. — *Correspondance de Napoléon. — Mémorial de Sainte-Hélène.* — Rocquain, *Napoléon Ier et le roi Louis.* — Du Casse, *les Rois frères de Napoléon. — La Reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année 1831*; Paris, 1833 et 1861, in-12 (extrait des mémoires écrits par elle-même). — Hœfer, *Nouvelle biographie générale.* — Debidour, *Etudes critiques sur la Révolution et l'Empire*; Paris, 1886, in-12. — Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*, etc.

BEAUHARNAISIUS (Ornith.). Le genre *Beauharnaisius* ou *Beauharnaisia*, dont le nom est tiré de celui de la famille de Beauharnais, a été créé par Ch. L. Bonaparte en faveur d'une espèce de *Toucan*, de la subdivision des *Aracaris* (V. ces mots), qui a été décrite précédemment, d'abord par Wagler sous le nom d'*Aracari* de Beauharnais *(Pteroglossus Beauharnaisii)* et ensuite par J. Gould sous le nom d'*Aracari* à tête bouclée *(Pt. ulocomus)*. Cette espèce, qui vit dans les forêts voisines du fleuve des Amazones, au Brésil, ne diffère pas sensiblement, par ses mœurs, des Aracaris ordinaires, mais il présente une physionomie toute particulière, grâce aux plumes ébarbées, lamelleuses et roulées en copeau qui garnissent le sommet de sa tête. Ces plumes, dont la structure rappelle beaucoup celle des plumes de l'*Anastome* (V. ce mot) sont d'un noir d'ébène très brillant, tandis que les plumes des joues, qui sont aussi en partie lamelleuses, sont d'un jaune pâle varié de noir ; le dos est rougeâtre, les ailes et la queue vertes, le ventre orné d'une large bande transversale rouge, et le bec nuancé de jaune, de rouge et de verdâtre.

E. Oust.

Bibl. : Wagler, *Oken's Isis*, p. 279, 1832. — J. Gould, *Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1833 ; p. 38, et *Monogr. Rhamphast.* pl. 18 (2e édit. pl. 25). — Eydoux et P. Gervais, *Voyage de la Favorite, Oiseaux*, p. 29 et pl. 10. — Ch.-L. Bonaparte, *Consp. Syst. Ornith.*, 1854, p. 24, n° 1,093.

BEAUJEAN (Emile-Ambroise-Amédée), professeur et lexicographe français, né à Saint-Fargeau (Yonne) le 17 sept. 1821, commença ses études à Auxerre et les termina au collège Henri IV, à Paris. Il entra à l'Ecole normale en 1841 et fut reçu agrégé de grammaire en 1845. — Il est resté deux ans professeur à Laval et un an à Bourges. A Paris, où il fut appelé en 1846, il a occupé les chaires de grammaire dans les lycées Saint-Louis, Napoléon et Louis-le-Grand. Officier de l'instruction publique en 1861, chevalier de la Légion d'honneur en 1878, il a été nommé inspecteur de l'Académie de Paris le 8 avril 1879. M. Beaujean est un des principaux collaborateurs du *Grand dictionnaire de la langue française*, de Littré. Il en a publié un abrégé, *Petit dictionnaire universel* (1874, in-12 ; réimpr. en 1886), augmenté d'une partie mythologique, historique, biographique et géographique.

BEAUJEU. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de la Javie ; 303 hab.

BEAUJEU *(Bellijoci, Beljoci villa)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, sur l'Ardière ; 3,418 hab. Relié à la grande ligne P.-L.-M. par un petit chemin de fer à voie étroite dont la tête de ligne est Belleville. Il y a à Beaujeu des papeteries, des filatures, des fabriques de chapeaux, de toile, de coton, de tonneaux et surtout un grand commerce des vins renommés du Beaujolais ; six foires s'y tiennent annuellement.

Histoire. — L'origine de la ville de Beaujeu, célèbre surtout par ses seigneurs, semble devoir remonter, malgré toutes les explications étymologiques plus ou moins extravagantes, à la construction d'un château fort sur le rocher de Pierre-Aiguë ; autour du château se groupèrent quelques habitations, on bâtit une église

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui devint la collégiale du chapitre. D'après une légende, les premiers habitants de Beaujeu auraient établi leurs demeures au lieu dit les *Etoux*, le territoire actuel de la ville aurait été alors couvert d'un vaste étang dans lequel se noya un jour le fils du seigneur. On dessécha l'étang, et à l'endroit où fut retrouvé le corps on éleva l'église Saint-Nicolas autour de laquelle se constitua définitivement la ville de Beaujeu. Quoi qu'il en soit de la légende, l'église Saint-Nicolas, qui subsiste encore, passe pour avoir comme fondateur Guichard II et fut, dit-on, consacrée à sa prière, en 1129, par le pape Innocent II. Mais il est plus probable qu'il s'agit de Guichard III, qui semble avoir vécu précisément à cette date. Quant à l'église collégiale fondée par Béraud et Vandalmode, son épouse, elle aurait été consacrée, le 8 déc. 1076, par Gébuin, archevêque de Lyon, Landry, évêque de Mâcon, et Hugues, évêque de Die. Les plus nobles familles de la région tenaient à honneur d'avoir quelqu'un des leurs au chapitre de Beaujeu. Dans les derniers temps ce chapitre était composé de 11 chanoines et d'un doyen qui avaient le droit d'officier mitre en tête. Les historiens Guillaume et Claude Paradin et l'érudit Jacques Severt en firent partie. En 1780, ce chapitre fut supprimé et ses biens réunis au monastère de Salles; les chanoines protestèrent, et un long procès s'ensuivit qui dura jusqu'à la Révolution. On sait fort peu de choses de l'histoire de la ville de Beaujeu; en 1260, lors de la fondation de Villefranche, le sire de Beaujeu concéda aux habitants des privilèges plusieurs fois confirmés depuis; pendant la guerre de Cent ans, en 1360, des troupes anglaises qui occupaient la ville assiégeaient le château, mais furent obligées de se retirer devant les renforts amenés par le comte de Savoie. Louis XI s'arrêta à Beaujeu en 1482, et Commines vint l'y rejoindre. En 1543, les habitants, voulant se mettre à l'abri d'un coup de main, demandèrent et obtinrent l'autorisation d'enceindre leur ville de murailles, mais ils durent y renoncer devant la difficulté de l'entreprise. En 1573, pendant la peste, « les gens mouraient à Beaujeu et en villages voisins dru comme mouches ». Enfin, en 1589, les habitants et ceux de Saint-Jean embrassèrent le parti de la Ligue qui leur donna pour gouverneur François de Nagu-Varennes qui les accabla de contributions. Pierre-Aiguë, le vieux château des sires de Beaujeu, fut démantelé, en 1611, sur l'ordre de Richelieu; en 1629, on en donna les ruines aux Picpus pour les aider à bâtir leur maison, qui fut démolie à son tour par la Révolution. De l'église collégiale démolie aussi à cette époque, il ne reste guère que le *suovetaurilia* qui se voyait jadis au-dessus de la grande porte. Cette importante sculpture est conservée au musée de Lyon. On voit encore à Beaujeu la vieille église Saint-Nicolas, l'hôpital, l'église Saint-Martin-des-Etoux, un couvent d'ursulines et un certain nombre de maisons remarquables par leur ancienneté. Il y avait autrefois à Beaujeu un collège et, dès le

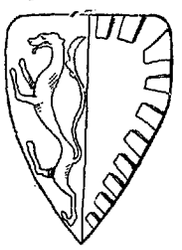

Anciennes armes des sires de Beaujeu.

Armes des sires de Beaujeu.

XVIe siècle, une imprimerie. Les armes de la ville étaient les mêmes que celles des seigneurs :

Un lion nai en champ d'ora
Les ongles roges et la quoua reverpa
Un lambey roge sur la joua
Y sont les armes de Bejoua

et le cri : « A tout venant Beaujeu. »

Sires de Beaujeu. L'origine de l'illustre maison de Beaujeu est assez obscure; les uns lui donnent pour auteur un cadet de la maison de Flandre; les autres un fils de Guillaume Ier comte de Lyon. Toujours est-il que le premier connu, *Béraud*, fondateur de l'église de Beaujeu, mourut vers 965, laissant de sa femme Vandalmode *Humbert Ier*, contemporain de saint Mayeul, abbé de Cluny. Après lui viennent : *Guichard Ier* 1000-1030; *Guichard II*, 1030-1080; *Humbert II*, mort vers 1101 après avoir été marié deux fois : 1° à la nièce de Guillaume, comte de Chalon; 2° à Auxilie, fille d'Amédée II, comte de Savoie; *Guichard III*, 1101-1137, marié à Luciane de Rochefort de Montlhéry, était, paraît-il, poète, mais de ses œuvres il ne nous reste qu'un long sermon en vers; *Humbert III* le Vieux, 1137-1193, marié à Auxilie, fille d'Amé III comte de Savoie, se fit templier lors d'un voyage en Terre-Sainte; relevé de ses vœux par le pape, il revint à Beaujeu et fonda le couvent des augustins de Belleville en 1158; *Humbert IV*, le Jeune, mort en 1189, fils du précédent, et coseigneur de Beaujeu, semble avoir obtenu par la force cette part d'autorité; le père et le fils portèrent haut la puissance de leur famille et par leurs luttes contre le comte de Baugé étendirent encore leurs possessions sur la rive gauche de la Saône; *Guichard IV le Grand* succéda à son grand-père Humbert III et à son père Humbert IV, il mourut en 1216. Au début de son règne il eut des démêlés assez vifs avec le comte de Forez, puis avec l'archevêque de Lyon, mais lors de ce dernier conflit le roi intervint et réussit à mettre d'accord les deux partis. Guichard de Beaujeu fut, paraît-il, chargé d'une ambassade auprès du pape et à Constantinople. En passant à Assise, il y vit saint François et ramena avec lui quelques-uns de ses moines qu'il installa d'abord dans son château de Pouilly, puis fonda pour eux le couvent de Villefranche. Il accompagna le prince Louis de France dans sa croisade contre les Albigeois, puis en Angleterre pour assister à son couronnement, et mourut quelques mois après au siège de Douvres. Il avait épousé Sibille de Hainaut et de Flandres. Son second fils, Guichard, marié à Catherine de Clermont, fut souche de la branche de Montpensier. *Humbert V*, aux termes du testament de son père, resta trois ans sous la tutelle, pour ainsi dire, du chapitre de Beaujeu, épousa Marguerite de Baugé qui lui apporta en dot la terre de Miribel; il servit avec éclat dans la guerre contre les Albigeois; mis à la tête de l'armée, il laissa commettre contre les vaincus les plus monstrueuses atrocités. De retour dans ses Etats il mit fin aux différends avec le comte de Forez par un traité conclu au mois de déc. 1239, par lequel il assurait la main de sa fille au fils du comte. Il accomplit ensuite un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; accompagna Baudouin de Courtenay à Constantinople, et à son retour reçut des mains de saint Louis l'épée de connétable en récompense de ses bons services. Enfin il prit part à la croisade de 1248 d'où il ne revint pas, la chronique de la maison de Beaujeu fixe sa mort au 21 mai 1250. *Guichard V*, son fils, marié à Blanche de Chalon, ne vécut que quelques années après lui; il mourut en 1265, lors de son ambassade en Angleterre, laissant le Beaujolais à sa sœur Isabelle, femme de Renaud, comte de Forez.

Avec Guichard V s'éteignit la première race des sires de Beaujeu. *Isabelle* donna en 1272 le Beaujolais à son second fils Louis de Forez. *Louis* ne semble guère être sorti de ses Etats, son règne se passa à soutenir des luttes contre les seigneurs de Varax, de Villars de Montluel, l'abbé de Cluny, l'archevêque de Lyon. Il fonda en 1288, de concert avec l'évêque d'Autun, le chapitre d'Aigueperse et mourut le 23 août 1296. Il avait été marié à Eléonore, fille de Thomas II, comte de Savoie, dont il eut onze enfants. *Guichard VI*, son fils, dit le *Grand*, chambellan de Philippe le Bel et de ses successeurs, essaya d'abord de mettre un terme aux querelles avec l'archevêque de Lyon, mais la lutte recommença

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bientôt, pour se terminer en 1298 par un arbitrage. Guichard de Beaujeu fut un de ceux qui demandèrent l'abrogation de la seconde Philippine qui conférait un pouvoir exorbitant à l'archevêque de Lyon, cette démarche entraîna la réunion du Lyonnais à la France (1312). Il prit une part active aux démêlés du comte de Savoie et du Dauphin de Viennois, et fut fait prisonnier à la bataille de Varey (1325) où le comte de Savoie fut battu par le Dauphin. Il mourut le 18 sept. 1331 après avoir été marié trois fois : 1° en 1300 avec Jeanne de Genève ; 2° en 1309 avec Marie, fille de Gaucher de Châtillon, connétable de France ; 3° en 1320 avec Jeanne de Châteauvilain. Son fils Guichard fut souche de la branche de Perreux ; Guillaume, son septième enfant, de la branche d'Amplepuis dont se détacha le rameau de Linières ; Robert le huitième, de la branche de Joux, et Louis, le neuvième, de celle d'Alloignet. *Edouard Ier*, maréchal de France, défendit vaillamment Mortagne sur l'Escaut, prit part à la bataille de Crécy, fit un voyage en Terre-Sainte en 1350, et fut tué en 1352, dans une rencontre avec les Anglais à Ardres, près de Saint-Omer. Son fils *Antoine* eut d'abord à défendre sa terre contre les grandes compagnies qui s'emparèrent même de Beaujeu ; vers 1364 il alla rejoindre l'armée royale et prit part à la bataille de Cocherel, suivit Duguesclin en Espagne, fit la guerre en Guyenne, Quercy, Auvergne et Limousin et mourut à Montpellier en 1374, âgé de trente et un ans, sans laisser d'enfants de sa femme Béatrix de Chalon. *Edouard II*, son cousin et successeur, eut de longs procès à soutenir avec les autres membres de la famille de Beaujeu, des querelles et des luttes avec tous ses voisins, accabla ses vassaux de vexations sans nombre, usant des violences les plus atroces ; l'autorité royale s'émut à la fin et lui dépêcha un huissier pour l'ajourner en Parlement. Edouard fit, paraît-il, jeter l'huissier par les fenêtres de son château après lui avoir fait avaler la commission dont il était porteur. Des troupes furent envoyées contre lui, il fut arrêté, emmené à Paris, et emprisonné. Il échappa au châtiment en faisant donation de toutes ses terres à *Louis II*, duc de Bourbon, par acte du 23 juin 1400 ; il mourut le 11 août de la même année et avec lui s'éteignit la race des sires de Beaujeu qui ne fut plus représentée que par le rameau de Linières, éteint lui-même en la personne de Philibert, chambellan de François Ier et maréchal d'Auvergne, mort en 1542 (V. BEAUJOLAIS, BOURBON).

G. G.

BIBL. : LA ROCHE LA CARELLE, *Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu* ; Lyon, 1853. — M.-C. GUIGUE, *Chronique de la maison de Beaujeu* ; Lyon, 1898. — Du même, *Cartulaire de l'église collégiale N.-D. de Beaujeu* ; Trévoux, 1864. — Du même, *Tableau généalogique de la maison de Beaujeu*, dans LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* ; Paris, Lyon, 1868, t. III, documents, p. 16. — LOUVET, *Histoire du Beaujolais*, manuscrit. — G. GUIGUE, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais* ; Lyon, 1884.

BEAUJEU *(Bellojocum)*. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès ; 892 hab. Tour élevée, débris du château qui fut le berceau de l'importante famille comtoise de Beaujeu-Montot. Au lieu dit *le Polot*, cimetière gallo-romain découvert en 1851. Eglise du commencement du XIIIe siècle ; vitraux de la fin du XVe. — Moulin sur la Saône, tuilerie.

BIBL. : A. BENEYTON, *Histoire merveilleuse de Notre-Dame de Beaujeu*. — Abbé GATIN, *Notice sur l'église de Beaujeu*.

BEAUJEU (V. QUIQUERAN).

BEAUJEU. Famille de maîtres ès œuvres originaires du Lyonnais et qui vivaient pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.

Jacques de Beaujeu, maître de l'œuvre de la cathédrale de Lyon, mort en 1418. En 1389 et de 1408 à 1413, on voit Jacques de Beaujeu occupé, soit seul, soit avec Guillaume d'Aligre, à différents travaux d'art et de construction du pont du Rhône à Lyon, en amont du fleuve ; mais il terminait pour le jour de la Toussaint 1392 la grande rose du portail de la cathédrale de cette ville et construisait, en 1401, dans cette église, une chapelle du Saint-Sépulcre.

Simon de Beaujeu, maître des œuvres royaux à Nîmes, fit édifier, en 1440, le pilori de cette ville.

Pierre de Beaujeu, maître des œuvres du couvent de Saint-Claude (Jura), travailla, en 1468 et 1469, à la tour et au clocher de l'église ainsi qu'à la réparation des bâtiments de ce couvent dont, peut-être, on doit aussi lui attribuer une partie des stalles du chœur.

Jean de Beaujeu, architecte à Auch, mort en 1568. Devenu citoyen de la ville d'Auch, Jean de Beaujeu succéda, en 1547, comme architecte *(mestre de l'obro)* de la cathédrale de cette ville, à Méric Boldotre ou Boldoytre qui avait lui-même continué les travaux de construction de la partie supérieure de cette église commmencée en 1489. De 1530 à 1567, Jean de Beaujeu fit élever, jusqu'à la hauteur de la première galerie, le porche occidental avec les trois portes de cette cathédrale, porche sur lequel on lit les deux inscriptions suivantes : à gauche, côté nord, *Jo. D. Beaujeu facje. en chri 1560* et à droite, côté sud, *Jo. D. faciebat anno chri 1567*. En 1554, Jean de Beaujeu avait visité l'église de Galan récemment terminée à l'occasion de sa réception et il eut, vers 1568, pour successeur comme maître de l'œuvre de la cathédrale d'Auch, son gendre Michel Chambri qui occupa ces fonctions jusqu'en 1573, époque où les travaux furent continués sous la direction de Pierre Boldotre, fils de Méric Boldotre.

Charles LUCAS.

BIBL. : *Bull. du Comité hist. des mon.* ; Paris, 1850, in-8. — Pr. LAFFARGUE, *Rech. sur les Arts et les Artistes en Gascogne au XVIe siècle* ; Paris, 1868, in-8. — Ad. LANCE, *Dict. des Archit. français* ; Paris, 1872, t. I, in-8. — Ch. BAUCHAL, *Nouv. Dict. des Archit. français* ; Paris, 1887, gr. in-8.

BEAUJOLAIS. La petite prov. de Beaujolais, ancienne terre des sires de Beaujeu, était bornée au N. par le Charolais et le Mâconnais, au S. par le Lyonnais et le Forez, à l'E. par la Saône qui la sépare de la Dombes, à l'O. par le Forez. Le Beaujolais est un pays montagneux arrosé par de nombreux cours d'eau, qui vont se jeter dans la Loire et la Saône. La vigne y est beaucoup cultivée et donne les vins réputés du Beaujolais. Le Beaujolais n'a d'histoire qu'à partir de son premier seigneur. Il fit successivement partie du territoire des Ségusiaves et de la première Lyonnaise, passa aux mains des Bourguignons, puis à celles des Francs jusque vers 870, époque à laquelle Charles le Chauve établit Guillaume Ier, comte de Lyon. Ce Guillaume, vers 891, aurait, paraît-il, démembré ce petit pays de son gouvernement pour le donner à un de ses fils, Béraud, qui fit souche des sires de Beaujeu de la première race (V. BEAUJEU).

Quelle que soit en somme l'origine de ces seigneurs, ils passaient au moyen âge pour des plus nobles de France, où il n'y avait, disait-on, que trois baronnies : Bourbon, Coucy et Beaujeu. Le Beaujolais garda son indépendance jusqu'en 1400, époque à laquelle Edouard II le céda à Louis II, duc de Bourbon. Louise de Savoie, mère de François Ier, se le fit adjuger, malgré les droits du connétable de Bourbon ; en 1531, un édit réunit ce pays à la couronne et toutes ses justices devinrent justices royales. François II, en 1560, le rendit à Louis de Bourbon Montpensier, mais sous la clause expresse que la justice y serait rendue au nom du roi. De la maison de Bourbon-Montpensier, le Beaujolais passa dans celle d'Orléans en la personne d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, la grande Mademoiselle, qui institua pour héritier Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV ; le dernier seigneur de Beaujolais fut Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Philippe-Egalité, décapité à Paris le 6 nov. 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La capitale du Beaujolais, établie d'abord a Beaujeu, fut plus tard transportée à Villefranche, ville qui bien que de création plus récente devint rapidement plus importante. Le Beaujolais ressortissait au parlement de Paris sous le sénéchal de Lyonnais et Forez ; il y avait pourtant un bailli de Beaujolais, et cinq prévôtés : Beaujeu, Belleville, Chamelet, Perreux et Lay, jusqu'en 1751, époque à laquelle celle de Chamelet fut aliénée par le duc d'Orléans.

On appelait *Beaujolais à la part de l'empire*, les possessions des sires de Beaujeu sur la rive gauche de la Saône, c.-à-d. les seigneuries de Saint-Trivier en Dombes, Beauregard, Montmerle, Thoissey et le bourg Saint-Christophe, Lent, et Chalamont. G. G.

VIN DE BEAUJOLAIS (V. BOURGOGNE et VIGNOBLE).

BIBL. : Ph. MICHAUD, *Hist. du Beaujolais au XIIIe siècle;* Lyon, 1853. — M.-C. GUIGUE, *Topographie historique du dép. de l'Ain.* — P. de V. (Paul de Varax), *Documents pour servir à l'histoire du Beaujolais, extraits des archives du château de Rochefort ;* Lyon, 1878. — BRISSON, *Mémoire historique et économique sur le Beaujolais;* Avignon et Lyon, 1770. — A. BERNARD, *Des Armoiries des comtes de Lyon et de Forez et des sires de Beaujeu;* Lyon, 1867.

BEAUJOLAIS (Louis-Charles D'ORLÉANS, comte de), troisième fils de Philippe, duc d'Orléans (Philippe-Egalité), né à Paris le 7 oct. 1779, mort à Malte le 30 mai 1808. Arrêté avec sa famille en 1792, il fut enfermé à l'Abbaye, puis transféré à Marseille (11 avr. 1793), où il resta trois ans détenu. Autorisé à partir pour l'Amérique, il rejoignit à Philadelphie ses deux frères, les ducs d'Orléans et de Montpensier, et voyagea plusieurs années avec eux ; mais, atteint d'une affection de poitrine, il revint en Europe et mourut à Malte où la maladie l'avait contraint de s'arrêter.

BEAUJON (Nicolas), financier français, né à Bordeaux en 1708, mort à Paris le 26 déc. 1786. Successivement banquier, receveur général des finances de la généralité de Rouen, puis conseiller d'Etat, il fut poursuivi par le parlement de Bordeaux pour une opération sur les blés, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à jouir des faveurs de la cour dont il était l'un des banquiers. Les affaires financières lui firent acquérir une immense fortune. En 1784, il fonda dans le faubourg du Roule et dota pour l'éducation gratuite de vingt-quatre enfants un établissement qui fut transformé plus tard en hôpital et continue à porter le nom de son fondateur.

HÔPITAL BEAUJON. — L'hôpital Beaujon est situé rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 208. Cet établissement, créé en 1784 par Nicolas Beaujon, eut pour but de pourvoir à l'hospitalisation et à l'éducation des pauvres enfants de ce quartier (12 garçons et 12 filles). Il fut construit par l'architecte Girardin (et non Girardon) pour être à perpétuité sous la direction et inspection de M. Chrétien-François de Lamoignon, président du parlement de Paris, et de ses descendants pour le temporel, et sous celles de M. Charsoulot, curé de la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule, et de ses successeurs, curés de ladite paroisse, pour le spirituel. La maison qui, outre l'achat du terrain, coûta plus de 1,500,000 livres à son fondateur, se composait de quatre corps de bâtiment tout en pierres de taille. Au rez-de-chaussée, à droite de la grande porte, en façade sur le faubourg Saint-Honoré, était l'école publique des garçons ; à gauche, celle des filles. Le premier servait de logement aux frères lazaristes chargés de l'éducation des garçons et le second était réservé en cas d'accroissement de personnel. Une infirmerie y était ménagée. Le rez-de-chaussée de l'aile droite comprenait une buanderie et une lingerie ; au premier était un dortoir pour les garçons. L'aile gauche se composait : au rez-de-chaussée d'une cuisine et d'un réfectoire pour les sœurs (sœurs grises) ; au premier, d'un dortoir pour les filles. Dans le bâtiment du fond se trouvait en entrant un large vestibule qui précédait une salle de réunion. De chaque côté étaient des classes, une salle d'exercices et des réfectoires. Le premier étage contenait au centre une chapelle, ensuite une pharmacie, une lingerie, une infirmerie et un dortoir pour les sœurs. Bien que cet établissement fût destiné à des orphelins valides il prit le nom d'Hospice Beaujon. Les enfants y étaient admis depuis l'âge de six ans et y restaient jusqu'à douze. Ils étaient nourris, vêtus, logés et, à leur sortie, ils recevaient une somme de 400 livres pour payer leur apprentissage. Il fut même fondé six places à perpétuité à l'école de dessin pour les enfants qui présenteraient des dispositions dans cet art. Cette maison était bien installée et les dortoirs ne laissaient rien à désirer. Lits sans rideaux au nombre de douze pour chaque salle ; un treizième était occupé par un domestique ou surveillant. Voici d'après Tenon la dimension d'un de ces dortoirs :

NOMBRE de personnes	LONGUEUR du DORTOIR	LARGEUR	HAUTEUR	QUANTITÉ d'air à respirer par personne
	Toises, Pieds, Pouces	Toises, Pieds, Pouces	Toises, Pieds	Toises, cubes
13	9, 2, 6	2, 4, 6	2, 1	4 $\frac{1}{3}$

L'hospice Beaujon fonctionna ainsi jusqu'en 1795. Le nombre des enfants était alors de 27. Le 17 janv., un décret de la Convention supprime l'hospice Beaujon. Les enfants son rendus à leurs parents avec une indemnité de 400 livres et ceux qui ne sont pas réclamés sont placés à l'hospice des Enfants-de-la-Patrie, faubourg Antoine ; bientôt la transformation de l'hospice en hôpital (hôpital du Roule) fut un fait accompli. 80 malades y furent placés (Les historiens ne sont pas d'accord sur cette dernière appellation. Dulaure affirme que le mot hôpital a été donné à la maison. Husson le déclare également. M. Ch. Fournel, d'après les documents et le rapport de Larochefoucault-Liancourt, opte pour la dénomination d'hospice, conservée dans les pièces officielles). Le 17 thermidor an II, un arrêté du Comité du Salut public enlève au curé du Roule ses droits administratifs sur l'hospice Beaujon et les confère aux citoyens Mercy et Loyer. Le service de l'établissement est confié à des *infirmières laïques* ayant à leur tête une *agente de surveillance*. Plus tard, un directeur-économe prend l'administration. On comptait également un médecin, un chirurgien et deux internes. De 1803 à 1813, la direction fut confiée à une laïque, Mme Chamoin. On compte à cette époque 45 hommes malades alités et autant de femmes ; 6 convalescents et 6 convalescentes. En chirurgie il y a 12 hommes et 6 femmes blessés. En 1813, l'hôpital, jusqu'alors laïque, se voit envahi par les sœurs de Sainte-Marthe qui en prennent possession jusqu'en 1875, époque où elles sont remplacées par les augustines, qui, elles-mêmes, ont laissé de nouveau la place aux infirmières laïques le 1er oct. 1887.

En 1814, période de l'invasion, l'hôpital Beaujon, encombré des malades du quartier et de soldats français blessés, devint le foyer d'une épouvantable épidémie de typhus. Le personnel de l'établissement fait héroïquement son devoir et compte de nombreuses victimes dans ses rangs. Lors de l'invasion, en 1815, par ordre des généraux commandant les troupes alliées, tous les malades français de Beaujon sont chassés, pour faire place aux soldats des envahisseurs. Ce fut une période cruelle et très coûteuse pour l'administration des hospices, obligée de disperser de tous côtés ses services hospitaliers. A la suite du départ des armées alliées, l'administration est confiée définitivement à des hommes. Peu à peu, le nombre des lits augmente progressivement. On en compte 140 en 1816. Vers 1820, vu une nouvelle affluence de malades, on est obligé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'acheter une maison voisine (la maison Joly). Progressivement, de nouvelles constructions s'élevèrent sur les terrains libres en arrière du bâtiment construit par Girardin, où bientôt quatre pavillons furent commencés et terminés seulement en 1840. On fonda également un service de nourrices et de berceaux. Seuls les bains furent insuffisants et mal ordonnés. Ce n'est qu'en 1845 que leur distribution régulière fut à peu près aménagée. En 1846, de nouvelles constructions furent faites dans cet hôpital : un bâtiment fut accolé à chaque corps latéral du bâtiment Girardin. Ces travaux ne furent terminés qu'en 1869, époque à laquelle l'hôpital Beaujon comptait plus de 400 lits. En 1871, à la fin de l'insurrection, un fait regrettable mit en émoi tous les étudiants de Paris et le personnel médical. Il fut même cause de troubles sérieux à la faculté de médecine. Le chirurgien Dolbeau avait livré à la troupe des malades de son service, ayant appartenu aux bataillons de fédérés. Les modifications apportées dans la maison depuis la guerre sont peu importantes; mentionnons seulement la construction d'un pavillon d'opérations en 1887, qui a coûté 41,753 fr. Voici la description sommaire de l'établissement actuel.

L'hôpital Beaujon se compose de deux parties : l'une donnant sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré, et comprenant l'hospice primitif. Au rez-de-chaussée est la cuisine avec ses dépendances, à gauche le bureau d'administration et la pharmacie à droite. Les trois étages sont occupés par l'ancienne communauté, les logements des employés, les salles de malades et le logement du personnel secondaire. L'autre partie surajoutée comporte quatre pavillons, deux pour les hommes à droite, deux pour les femmes à gauche, unis par des galeries et établis sur les terrains qui se prolongent jusqu'à la rue de Courcelles. En arrière, on trouve les bains avec leurs dépendances, puis la chapelle et le bâtiment des morts. A droite de ces deux bâtiments, se trouvent le pavillon des internes et la buanderie. Comme curiosités, on peut citer le buste de Beaujon, par Houdon, les vases anciens de la pharmacie et l'horloge. Parmi les réformes les plus utiles à réaliser, nous signalerons l'isolement de cet hôpital qui se trouve aujourd'hui enclavé à gauche et à droite de maisons.

Le nombre des lits inscrits au budget de 1888 est de 228 lits d'hommes, de 189 lits de femmes et de 23 berceaux. Le budget pour 1888 est de 516,350 fr. Les dépenses ont été de 529,614 fr. en 1886 et le nombre des journées de 170,815, ce qui met le prix de journée de malade à 3 fr. 10 cent. La mortalité a été, en 1887, de 323 hommes, 312 femmes, 36 enfants. Le personnel est ainsi composé : 1 directeur, 1 économe, 4 employés, 4 médecins, 3 chirurgiens, 1 accoucheur, 11 internes en médecine, 1 pharmacien, 2 sages-femmes, 7 internes en pharmacie, 2 surveillants, 4 surveillantes, 3 sous-surveillants, 18 sous-surveillantes, 8 suppléantes, 56 infirmiers, 56 infirmières, 26 garçons de service, baigneurs, etc. Tous les matins, médecins et chirurgiens font une consultation pour les malades du dehors et les admissions à l'hôpital. Les médecins et chirurgiens actuels de Beaujon sont : MM. Fernet, Gombault, Guyot, Millard ; MM. Anger, Duplay et Labbé ; et M. Ribemont, accoucheur.

BOURNEVILLE et Albin ROUSSELET.

BIBL. : THIERRY, *Guide du voyageur à Paris*, 1787, in-12. — TENON, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, 1788, in-4. — CAMUS, *Rapport au Conseil général des hospices sur les hôpitaux et hospices*, an XI, in-4. — DUMONT, *Projet d'organisation des hôpitaux et hospices civils de Paris*, 1848, in-8. — J. DE GAULLE, *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs*, in-8. — DE SAINT-VICTOR, *Tableau de Paris*, in-8. — HUSSON, *Etude sur les hôpitaux*, 1862, in-4. — Ch. FOURNEL, *l'Hôpital Beaujon, histoire depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1884, in-8.

BEAUJOUR (le baron Louis-Auguste-Félix de), publiciste et homme politique français, né à Fréjus en 1763, mort le 1er juil. 1836. Il fut successivement consul en Grèce (1794), en Suède (1799), aux Etats-Unis, à Smyrne (1816). Pendant le Consulat, il entra au Tribunat dont il fut secrétaire et ensuite président. En 1831, il fut nommé député de Marseille et entra en 1835 à la Chambre des pairs. Il a laissé de nombreux ouvrages dont les principaux sont les suivants : *Tableau du commerce de la Grèce de 1787 à 1797* (1800, 2 vol. in-8) ; *Aperçu des Etats-Unis au commencement du* XIXe *siècle* (Paris, 1814, in-8) ; *le Traité de Lunéville et le traité d'Amiens* (1801) ; *Tableau des Révolutions de la France depuis la conquête des Francs* (Paris, 1825, in-8) ; *Théorie des Gouvernements* (Paris, 1824, 2 vol. in-8) ; *Voyage militaire dans l'empire ottoman* (Paris, 1829-1830). Devenu correspondant de l'Institut, il est l'auteur de deux fondations. L'Institut attribue l'un de ces prix ; l'autre est destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille. J. M.

BEAUJOYEUX (V. BALTAZARINI).

BEAULAC (Guillaume), avocat et jurisconsulte français, né dans le Languedoc en 1745, mort en 1804. On a de lui un *Répertoire des lois et des arrêts du gouvernement de 1789 à l'an XI (1803), par ordre alphabétique chronologique et par classement de matières.*

BEAULAIGUE (Barthélemy), musicien français du XVIe siècle, paraît avoir été un « phénomène » comme il

Portrait de beaulaigue, d'après une gravure du XVIe siècle.

s'en est rencontré quelquefois dans l'histoire de la musique, car il était encore enfant de chœur à la cathédrale de Marseille quand il publia un recueil de *Chansons nouvelles* à 4 parties (Lyon, 1559, impr. par Robert Granjon, en caractères dits de *civilité*). Ces pièces, au nombre de treize, dont il avait fait les paroles et la musique, sont dédiées à la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers). L'année suivante il publia chez le même imprimeur : *Motteta nouvellement mis en musicque à 4, 5, 6, 7 et 8 parties;* ce recueil contient quatorze morceaux, dont deux ont été reproduits dans le *Thesaurus musicus* publié à Nuremberg par Montanus en 1564. Soit qu'il fût mort jeune ou qu'il n'ait pas tenu les promesses de son adolescence, Beaulaigue ne publia pas d'autres compositions.

BEAULANDAIS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Andaine ; 551 hab.

BEAULENCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 480 hab.

BEAULGITE, BAULGITE ou **BULGITE** (Alexandre), astronome français qui publia en 1683 le *Grand Courrier astral* (Paris, in-4). Ce sont des éphémérides ou des observations astronomiques pour 1683. L'auteur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donne des préceptes pour la navigation, pour la détermination des longitudes et pour les jugements des temps. D'après l'astronome de Lalande, cet ouvrage n'a aucune valeur scientifique. L. Barré.

Bibl. : Jérôme de Lalande, *Bibliographie astronomique.*

BEAULIEU. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeux ; 775 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Signy-le-Petit ; 220 hab. Terrain ardoisier ; minerai de fer, tourbe ; schistes et grès employés pour moellons.

BEAULIEU. Ancienne abbaye de prémontrés, située dans le diocèse de Troyes, sur le territoire de la com. de Juvanzé (Aube), au bord de la rivière d'Aube. Elle doit son origine à trois prêtres, Osbert, Alard et Eudes, qui obtinrent de Philippe, évêque de Troyes, en 1112, l'autorisation de relever le culte dans la paroisse de Berville, abandonnée depuis peu d'années, et dont l'église tombait en ruines. Erard Ier, comte de Brienne, et ses successeurs contribuèrent, avec les évêques de Troyes, par leurs donations, à la prospérité de la nouvelle abbaye. Le pape Innocent II, par une bulle du 14 fév. 1131, datée de Châlons-sur-Marne, et sur la prière de l'évêque de Troyes Haton, confirma les droits et possessions des chanoines augustins de Beaulieu, dont Eudes était alors abbé. Saint Bernard, en 1140, fit adopter aux moines la règle de Saint-Norbert, et convertit Beaulieu en abbaye de prémontrés. C'est d'elle que sortirent les établissements de Chartreuve, dans le diocèse de Soissons, de Bassefontaine et de la Chapelle-aux-Planches, dans celui de Troyes. L'abbaye, florissante d'abord, traversa, vers la fin du XIIe siècle, une crise financière et dut aliéner une partie de ses biens. Garnier, évêque de Troyes, s'efforça de sauver, en 1202, le temporel menacé. La fortune terrienne de l'abbaye dut atteindre son apogée vers la fin du XVIIe siècle.

Beaulieu était célèbre dans toute la région pour le nombre de ses reliques, dont le trésor se conserva intact jusqu'à la Révolution. L'inventaire authentique en fut fait, en 1491, par Jacques Raguier, évêque de Troyes, au témoignage de Desguerrois, qui nous en a conservé la relation détaillée. Il subsiste encore aujourd'hui, de l'ancienne abbaye, quelques bâtiments d'habitation et une partie du cloître, reconstruit au XVIIe siècle. C'est dans ce domaine, vendu comme bien national et acquis d'abord par la famille Bourgeois de Jessains, que Bonaparte vint souvent, lors de son séjour à l'école de Brienne, passer ses congés. Le *Cartulaire de Beaulieu* a été publié par l'abbé Lalore, en 1878 (Paris-Troyes, in-8).

A. Tausserat.

BEAULIEU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage ; 177 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Champs ; 302 hab. Beaulieu, qui faisait partie avant la Révolution de l'ancienne prévôté de la Roche-Sanadoire, dépendait de la seigneurie de Thivières qui appartenait en 1262 à Robert, Dauphin d'Auvergne. En 1789 le fief était à la famille Dubois de Saint-Étienne. Ruines des châteaux de Thivières et de la Barrière. Vestiges d'un camp et d'habitations gallo-romaines.

L. F.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud ; 740 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc ; 160 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 504 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 1,674 hab., sur l'Indre. Grosses laines et tanneries.

Histoire. — Il existait à Beaulieu, avant la Révolution, une abbaye de bénédictins rattachée depuis 1662 à la congrégation de Saint-Maur. Fondée en 1007 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, l'abbaye fut investie du droit de battre monnaie qu'elle conserva jusqu'au temps de Philippe le Bel. En 1412, elle fut pillée par les Anglais et l'abbé envoyé prisonnier en Angleterre. La suite de son histoire n'offre aucun fait saillant. — Agnès Sorel séjourna fréquemment à Beaulieu.

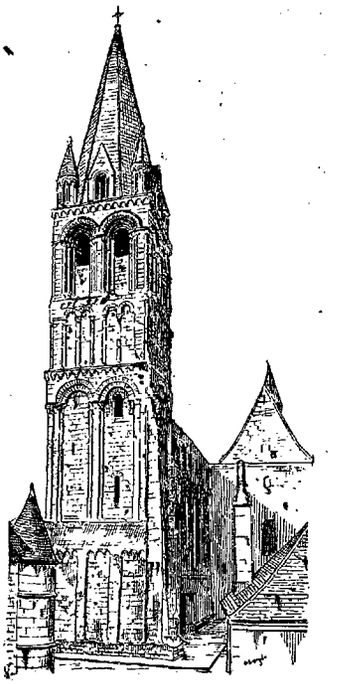

Clocher de l'église de Beaulieu, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

Monuments. — L'église primitive de l'abbaye de Beaulieu s'écroula, en 1012, la nuit même qui suivit sa consécration. La construction fut reprise et achevée vers le milieu du XIe siècle. Puis au milieu du XVe, à la suite des ravages des Anglais, il fallut procéder à une nouvelle réédification. Actuellement il ne reste de l'édifice primitif que le mur septentrional et le clocher, magnifique construction terminée par une flèche octogonale en pierre, le tout du pur style roman. L'église reconstruite en partie au XVe siècle, avec des fenêtres du style gothique flamboyant, occupe l'extrémité orientale avec le transept et les absidiales de l'ancienne nef romane. On a retrouvé dans cette église, en 1870, le tombeau de Foulques Nerra. Les bâtiments de l'abbaye sont aujourd'hui occupés par la mairie et les écoles. — On remarque encore à Beaulieu l'ancienne paroisse Saint-Laurent (XIIIe siècle), et la tour Chevallon (XIIe siècle). Jules Gautier.

BEAULIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcelin ; 516 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Vorey ; 1,410 hab.

BEAULIEU *(Bellus-Locus).* Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Châtillon-sur-Loire ; 2,637 hab. Cette localité, autrefois importante et entourée de murs fortifiés, est située sur la rivière de Trappes, sur la route de Gien à Sancerre. Son territoire produit du vin et des céréales. — Beaulieu appartenait au chapitre de Bourges. Plusieurs chanoines, chassés par les huguenots, vinrent s'y fixer au VIe siècle. L'église est romane. Elle avait trois nefs dont deux furent brûlées pendant les guerres de religion. Le chapitre rentré dans ses droits, sous Henri IV, les remplaça par un chœur, un sanctuaire et deux chapelles latérales. — Beaulieu, devenu ch.-l. de cant. en 1790, prit une part active à la Révolution. — Aux environs, à 2 kil., il y avait autrefois une chapelle dite de Saint-Martin dépendant de l'ordre de Malte et qui fut démolie en 1793. L'ancien pèlerinage de Saint-Pierre (croix et fontaine) n'a laissé d'autres traces que plusieurs tombes gravées. On trouve des cercueils de pierre dans le hameau de Mainbray et des ruines romaines dans celui d'Assay. La principale illustration de Beaulieu est le château de Courcelles-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le-Roy qui a appartenu à Agnès Sorel et qui a servi de retraite glorieuse au maréchal Mac-Donald, duc de Tarente. Courcelles était possédé en 1720 par Carton-Dacourt qui y mourut le 8 déc. 1725. Jules DOINEL.

BEAULIEU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 1,095 hab.

BEAULIEU *(Bellus locus)*. Ancienne abbaye de cisterciens, située au diocèse de Langres, sur les rives de l'Amance, et dans la commune d'Hortes (Haute-Marne). Elle fut fondée en 1166 par Manassès, doyen de l'église de Langres, sous le pontificat de Gautier de Bourgogne. Elle eut pour premier abbé Guy, moine venu de l'abbaye de Charlieu, auquel le pape Alexandre III accorda une bulle de confirmation en 1171. L'abbaye, d'abord prospère, fut ruinée par les guerres des XIV^e^ et XV^e^ siècles ; mise en commende en 1536, elle fut pillée par les reîtres en 1568, et de nouveau saccagée en 1711, par une troupe d'aventuriers allemands. Il n'y avait plus à Beaulieu que quatre religieux lorsqu'elle fut supprimée, en 1789. A. T.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron ; 689 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt, auprès des sources de la Biesne ; 271 hab. Cette localité s'est formée autour d'une abbaye fondée d'abord au VIII^e^ siècle par S. Rodingue ou Rouin, en un lieu nommé Waly *(Waslogium monasterium)*, puis transférée au XI^e^ siècle sur la colline où elle prit le nom que porte le village actuel. Sous l'ancien régime, il était compris dans la Champagne et était le ch.-l. d'une prévôté dépendant du bailliage de Châlons. La *forêt de Beaulieu*, comprenant 2,694 hect. plantés en chênes, hêtres, charmes et bouleaux, est l'un des restes de l'ancienne forêt de l'Argonne. De l'ancienne abbaye ne subsistent que des ruines. Deux verreries importantes ont été établies à Beaulieu.

BEAULIEU. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-les-Allemands ; 169 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 295 hab.

BEAULIEU. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 700 hab. En 1277 le fief de Beaulieu était en la possession d'Amaury de Saint-Clerc qui le céda à la famille de Courcelles. A la fin du XIV^e^ siècle, Jean, duc de Berry, le confisqua sur Louis de Courcelles pour avoir enlevé « une jeune femme hollandoise qui passait avec son mari pour aller pèleriner à Notre-Dame du Puy ». Rendu en 1462 à la famille de Courcelles, Beaulieu passe ensuite par mariage dans les maisons de Courtenay, de Monteynard et d'Urfé. En 1789, le seigneur de Beaulieu était Antoine-Etienne de Montaignac, marquis de Lignières. — Eglise du XIV^e^ siècle. L. F.

EAUX MINÉRALES. — Beaulieu possède une source thermale, bicarbonatée sodique moyenne, ferrugineuse faible, carbonique moyenne (bicarbonate de soude 2,5454 pour 1000) ; elle émerge d'un rocher situé sur la rive gauche d'un ruisseau nommé l'Allignon ; elle apparaît au printemps pour tarir en automne. L'eau de cette source laisse déposer une matière ocracée, est douée d'une odeur carbonique, d'une saveur piquante, aigrelette et légèrement styptique ; sa température est de 12°,3 C. Elle est utile dans toutes les maladies où est indiquée la médication alcaline ; la petite quantité de bicarbonate de fer qu'elle contient tempère l'action fluidifiante du sel alcalin par son effet tonique et reconstituant. La source de Beaulieu rend encore des services dans la chloro-anémie ; elle sert à combattre les digestions pénibles accompagnées de constipation, grâce à sa vertu purgative due à une petite proportion de sulfate de soude (0,1660 pour 1000). La durée de la cure est de 20 à 30 jours. D^r^ L. HN.

BEAULIEU. Ancienne abbaye, aujourd'hui dépendance de la com. de Ginals, dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, dans la petite vallée que traverse le ruisseau de la Seye avant de se jeter dans l'Aveyron. C'est là que des moines venus de Clairvaux en 1140 ou 1144, sous l'épiscopat d'Adhémar III, évêque de Rodez, fondèrent une abbaye qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Les textes manquent pour dresser une liste complète des abbés. Elle fut possédée au XVIII^e^ siècle par deux membres de la famille du grand-maître de Malte, Jean de La Valette

Eglise de l'abbaye de Beaulieu, d'après une photographie des Archives de la Commission des Monuments historiques.

Parisot. Son revenu était de trois mille cinq cents livres. L'abbé siégeait aux Etats de Rouergue. L'église gothique de l'abbaye datait de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. On conçut le dessein vers 1860 de la transporter à Saint-Antonin, mais ce projet fut abandonné après avoir reçu un commencement d'exécution. La toiture avait été enlevée et la démolition allait commencer. Les bâtiments proprement dits de l'abbaye sont devenus la propriété d'un habitant du pays. C. COUDERC.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. I, p. 267. — Abbé BOUSQUET, *Anciennes abbayes de Cîteaux dans le Rouergue*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. IX, pp. 29 et suiv.

BEAULIEU-LES-FONTAINES OU BEAULIEU-LE-COMTE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny ; 699 hab. Ce lieu était assez considérable au moyen âge et portait le titre de bourg ou de ville. On y voyait trois forteresses dont les traces existent encore : l'une au centre du village avec un donjon octogone de 30 m. de hauteur, l'autre près de la forêt de Bouvresse, au lieu dit le Bouquet, qui portait le nom de fort de Namur, le troisième au lieu dit le Vieux-Montel. C'est au château de Beaulieu que fut d'abord enfermée Jeanne d'Arc, après qu'elle eut été faite prisonnière devant Compiègne, le 24 mai 1429. En 1465 et en 1476, Beaulieu fut deux fois assiégé, pris et détruit par les Bourguignons, malgré l'héroïque défense de sa garnison. La seigneurie appartenait à la maison de Nesle et fit partie du marquisat de ce nom, érigé au XVI^e^ siècle. La cure avait été constituée en paroisse au XIII^e^ siècle. Il y existait aussi un prieuré fondé vers l'année 1117, et un couvent de filles dépendant des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne. L'église actuelle fut reconstruite en 1607. V^te^ DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire ; 664 hab.

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de la Mothe-Achard ; 1,492 hab.

BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières ; 985 hab.

BEAULIEU-SUR-MÉNOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, sur la Dordogne ; 2,454 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Avant le milieu du IXe siècle existait sur l'emplacement de la ville actuelle un village du nom de *Vellinus* ; l'archevêque de Bourges, Rodulfe, y ayant fondé en 855 un monastère bénédictin, il prit et a conservé le nom de Beaulieu *(Bellus locus)*. Dotée richement par les seigneurs du pays et notamment par les comtes de Turenne, l'abbaye arriva rapidement à un haut degré de prospérité. A la fin du Xe siècle, elle possédait une grande partie du bas Limousin (le tiers environ du dép. actuel de la Corrèze), et dans le Quercy la plus grande partie de la région qui forme aujourd'hui les arr. de Gourdon et de Figeac. Une telle puissance ne pouvait manquer d'exciter l'envie des seigneurs laïques. Un seigneur d'Aquitaine nommé Hugues s'en empara et en pourvut son fils. Quelques années plus tard, le comte de Toulouse, Guillaume Taillefer, ayant conquis le pays, inféoda le monastère au comte de Périgord qui, lui-même, le concéda en bénéfice au vicomte de Comborn ; celui-ci le fit gouverner ou plutôt exploiter par des laïques. A la fin du XIe siècle, la réforme de Cluny mit un terme, non sans opposition de la part des religieux, aux désordres qu'avait amenés l'administration des abbés laïques. Les vicomtes de Turenne, héritiers des droits que s'étaient attribués les seigneurs de Castelnau et de ceux que prétendaient les vicomtes de Comborn, étaient au XIIe siècle, avec les abbés, coseigneurs de la ville qui s'était peu à peu développée autour de l'abbaye. Au début du siècle suivant, cette ville devint une commune à laquelle les vicomtes cédèrent, en 1296, une partie de leurs droits de justice. Les abbés, de leur côté, avec l'espoir de faire échec aux vicomtes, cédèrent leur part de juridiction aux seigneurs de Comborn; mais, déjà vassaux des comtes de Turenne, ils l'abandonnèrent à ceux-ci au XIVe siècle. De la sorte, la juridiction ne fut plus partagée qu'entre eux et la commune.

Sous l'administration de ses consuls, la ville s'était rapidement développée ; elle était devenue industrielle et commerçante, avait jeté deux ponts sur la Dordogne et s'était entourée de fortifications. Elle était le chef-lieu d'un bailliage compris dans la sénéchaussée de Quercy et de Périgord. Assiégée lors de l'expédition du Prince Noir (1356), elle résista victorieusement, mais fut livrée à l'Angleterre par le traité de Brétigny et ne redevint française qu'en 1369. Sa prospérité quelque temps compromise ne tarda pas à renaître, mais, au XVIe siècle, les guerres religieuses lui portèrent un coup dont elle ne s'est plus relevée. En oct. 1569, l'abbaye fut une première fois envahie, saccagée et occupée pendant huit jours par des gens de l'armée de Coligny. En 1574, la ville, surprise par les calvinistes, fut, ainsi que le monastère, pillée par eux et resta douze années entre leurs mains, jusqu'en 1586. Pendant les troubles de la Ligue, elle fut encore plusieurs fois prise et reprise et elle connut de nouvelles vicissitudes pendant les troubles de la Fronde. En 1663, l'abbaye fut agrégée, non sans contestation de la part des moines, à la congrégation de Saint-Maur ; elle fut supprimée en 1790.

Monuments. — L'*église* (mon. hist.), nommée encore communément aujourd'hui l'*église du Moustier*, est l'ancienne abbatiale. C'est un des édifices romans les plus curieux du centre de la France. Commencée à la fin du XIe siècle, elle fut achevée pendant la première moitié du XIIe et subit plus tard quelques remaniements. C'est une construction à trois nefs voûtées d'ogives, coupées par un transept et terminées par une abside à collatéral flanqué de trois chapelles. La façade principale date du XIIIe siècle et se compose d'un portail très simple surmonté de deux étages de fenêtres et flanqué d'une vieille tour irrégulière à quatre pans, surmontée d'un toit pointu. Sur le transept s'élève une tour octogonale. La partie la plus remarquable de l'église est le portail méridional du transept que les archéologues considèrent comme le prototype du fameux porche de Moissac. C'est un superbe ensemble de sculptures de l'époque romane, malheureusement assez mutilé. La sacristie renferme la fameuse *Vierge de Beaulieu*, statue de cuivre repoussé du XIIIe siècle, ornée d'émaux et de filigranes. Il reste des vestiges des anciennes fortifications

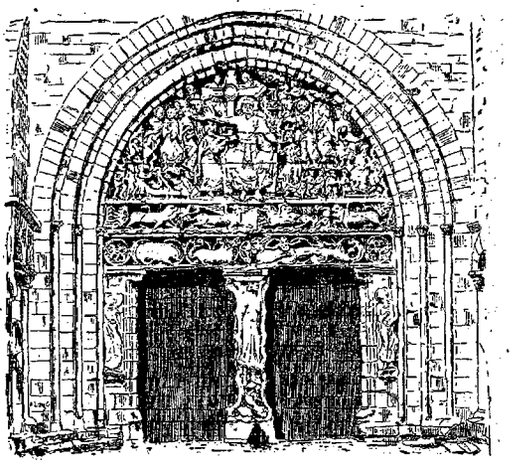

Portail de l'église de Beaulieu, d'après une photographie.

du XIIIe siècle. Un pont suspendu long de 200 m. relie les deux rives de la Dordogne.

Bibl. : Maximin Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu;* Paris, 1859, in-4 *(Collection des documents inédits sur l'histoire de France).* — L'abbé Poulbrière, *l'Eglise de Beaulieu et son portail sculpté;* Tulle, 1873, in-8.

BEAULIEU (Simon de), prélat français, né dans la première moitié du XIIIe siècle à Beaulieu-en-Brie, mort à Orvieto (Italie) le 18 août 1297. Il était issu d'une famille noble et considérable dans le pays. Entré de bonne heure dans les ordres, il fut d'abord archidiacre de Chartres et de Poitiers, puis chanoine de Bourges et de Saint-Martin de Tours. La protection du pape Martin IV, qui avait été trésorier de cette abbaye et ami du chanoine, le fit nommer, en 1281, à l'archevêché de Bourges; Célestin V le créa cardinal en 1294, et Boniface VIII le chargea de régler, en qualité de légat du Saint-Siège, les différends de Philippe le Bel et d'Edouard Ier, roi d'Angleterre. Pendant les années de son pontificat, Simon de Beaulieu tint à Bourges un synode dont il a écrit les *Actes ;* il a également laissé quelques épîtres, et le récit de ses visites diocésaines, publié dans les *Analecta* de Mabillon, t. II, et dans les *Miscellanea* de Baluze, t. IV. Il fut inhumé, selon les uns, dans l'église de Saint-François, selon d'autres, dans le chœur de l'abbaye cistercienne de Jouy (Seine-et-Marne).

A. Tausserat.

BEAULIEU (Eustache de), poète français du XIIIe siècle, né à Amiens. Il est l'auteur d'un fabliau intitulé *le Bouchier d'Abbeville*, et de plusieurs chansons notées.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 142.

BEAULIEU (Jean), ou, plus exactement, Camus de Vernet, dit *de Beaulieu*, favori de Charles VII, mort en 1427. On ne sait presque rien de ce personnage, qui fut, un moment, tout puissant, par la faveur de Charles VII. On le désigne, d'ordinaire, sous le nom de Beaulieu, mais il est certain qu'il signait *Camus*. Originaire d'Auvergne, il était écuyer d'écurie du roi en 1426, et capitaine de sa garde du corps. Il avait ainsi l'occasion de voir souvent Charles VII. Quand le connétable de Richemont eut fait exécuter P. de Giac (8 fév. 1427), Beaulieu lui succéda dans la faveur du roi, et « fit encore pis ». Nommé capitaine de Poitiers et grand-maître de l'écurie, après le sire de Preuilly, il voulut s'emparer du pouvoir, en écartant tous ceux qui lui portaient ombrage, sans en excepter le connétable, à qui il devait sa situation. Yolande d'Aragon, reine de Sicile, belle-mère de Charles VII, le connétable de Richemont, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maréchal de Boussac et d'autres grands seigneurs s'entendirent pour faire disparaître cet ambitieux subalterne. Des gens de Boussac le tuèrent près du château de Poitiers, sous les yeux mêmes du roi (juin 1427). Après informations, le Parlement ordonna d'arrêter Baugiz, capitaine de Rochecorbon, Le Borgne et L. Mignot, auteurs présumés du crime, mais il semble que les meurtriers ne purent être saisis et que l'affaire n'eut pas d'autres suites. Le faible et frivole Charles VII oublia vite Beaulieu, qui fut bientôt remplacé par Georges de La Trémoille (V. Arthur III de Bretagne). E. Cosneau.

Bibl. : Bibl. nat., Cab. des mss., Pièces originales, t. 2971, dossier Vernet, 66,001, n° 2 et t. 583, dossier Le Camus, 13,520, nos 7 et 8.

BEAULIEU (Eustorg ou Hector de), poète et musicien français, né à Beaulieu en Limousin, mort à Bâle le 8 janv. 1552. Sa première publication est un petit poème : *les Gestes des Solliciteurs* (Bordeaux, 1529, réimprimé en 1537). Il était en 1522 organiste à Lectoure, puis à Tulle. Prêtre catholique, il quitta les ordres, embrassa le protestantisme à Lyon en 1536 et habita successivement Genève, Berne et Bâle. Il publia à cette époque un petit poème devenu célèbre : *Blasons anathomiques des parties du corps féminin* (Lyon, 1536, in-16), édition rarissime, dont plus tard il voulut effacer le souvenir par son : *Blason spirituel à la louange du corps de Jésus-Christ*. Un autre recueil licencieux de ses poésies est intitulé *le Divers rapportez* (Lyon, 1537 ; Paris, 1544). Devenu pasteur de l'Eglise réformée, il se fit remarquer par l'ardeur de ses nouvelles croyances et la violence de son langage. On connaît de lui trois chansons profanes à quatre voix, insérées dans le premier et le second livre du *Parangon des chansons* (1538), et un recueil de 160 chansons huguenotes et « joyeusetez chrestiennes », intitulé *Chrestienne resjouyssance* (Bâle, 1546). Beaulieu est l'auteur du texte de tout l'ouvrage, et de la musique de trente-neuf chansons seulement, composées à trois et quatre voix. On lui doit encore l'*Espinglier des Filles*, composé par Eustorg, autrement dict Hector de Beaulieu (Bâle, 1550).

Bibl. : G. Becker, *Eustorg de Beaulieu;* Paris, 1880, 30 p. in-12.

BEAULIEU (Girard de ou Lambert de) musicien au service de Catherine de Médicis, composa en 1581, conjointement avec quelques musiciens de la chambre du roi, et notamment Jacques Salmon, la musique du *Ballet comique de la reine*, de *Baltazarini* (V. ce nom). Beaulieu et sa femme remplirent eux-mêmes, dans la représentation, les rôles de Glaucus et de Thétis.

BEAULIEU (Augustin), navigateur français, né à Rouen en 1589, mort à Toulon en 1637. Il prit part en 1612 à l'expédition de Briqueville sur les côtes d'Afrique ; il entra ensuite au service de la compagnie des Indes et fit plusieurs expéditions dans la mer des Indes et dans la Malaisie ; il eut l'occasion d'y livrer plusieurs combats aux marchands hollandais. Il fut employé dans la marine royale au siège de la Rochelle et à la campagne dirigée contre les îles d'Hyères occupées en 1636 par les Espagnols ; il se distingua à la prise de l'île Sainte-Marguerite. Il est l'auteur d'une curieuse relation de ses voyages dans les Indes, publiée dans le tome II de la collection Thévenot. L. Del.

BEAULIEU (Jean-Baptiste Allais de), célèbre calligraphe du xvie siècle. Il est l'auteur de l'*Art d'écrire*, gravé par Senault (1681-1688, in-fol.).

BEAULIEU (Louis Le Blanc, sieur de), théologien protestant, né au Plessis-Marly (Seine-et-Oise) en 1604, mort à Sedan le 23 févr. 1675. Il fut professeur de théologie à Sedan. A l'instigation du maréchal de Fabert, il écrivit des thèses favorables à la réunion des calvinistes à l'Eglise romaine. Ces thèses ont été imprimées (Sedan, 1675, in-4, et Londres, 1683, in-fol.).

BEAULIEU (Sébastien de Pontault, sieur de), ingénieur français, mort en 1674, créateur de la topographie militaire. Elève de Callot, émule de Sébastien Leclerc et de Chatillon, il faisait, sur le terrain même, le plan des batailles et des sièges, en y joignant la représentation en perspective des faits d'armes auxquels il avait assisté. Louis XIV le nomma maréchal de camp et premier ingénieur. Les planches constituant cette œuvre topographique, gravées, d'après les dessins de Beaulieu et d'Etienne La Belle, par ce dernier, Cochin, etc., ont d'abord paru séparément. Après la mort de l'auteur, elles furent réunies sous ce titre : *Glorieuses conquêtes de Louis le Grand*, avec les cartes, plans, profils, etc. Cet ouvrage magnifique représente les grandes opérations qui eurent lieu depuis la bataille de Rocroi (1643) jusqu'à la prise de Namur (1672). Cette publication fut terminée par les soins de Mlle Renée de Beaulieu, nièce de l'auteur. Après Beaulieu, l'art de la topographie militaire rétrograda et ne produisit que des résultats d'une importance relative, jusqu'en 1750, époque de la *Carte de Cassini*, qui fut le point de départ d'un nouveau système.

La première édition des *Glorieuses conquêtes de Louis le Grand* est désignée sous le nom de « Grand Beaulieu ». Le premier volume parut en 1676 ; le second en 1694, in-fol. ; reliés quelquefois en 4 vol. Il y en a des exemplaires en papier, reliés ordinairement en 3 vol., et désignés sous le nom de « Petit Beaulieu ». Plus tard, il a été compris dans le grand recueil connu sous le nom du *Cabinet du Roi* (1727-1743), dont il forme les t. XIX à XXIII, sous le titre de *Plans, profils et vues des camps, places, sièges, batailles, servant à l'histoire de Louis XIV*. L.

BEAULIEU (Jean-Pierre, baron de), général autrichien, né à Lathuy (Brabant) le 26 oct. 1725, mort à Linz le 22 déc. 1819. Il entra dans l'armée autrichienne en 1743 et se distingua pendant la guerre de Sept ans, sous les ordres du maréchal Daun, dont il était aide de camp. A la paix on lui demanda des plans pour l'embellissement des palais impériaux. En 1768, il reçut le titre de colonel d'état-major et fut envoyé dans les Pays-Bas. Il y passa vingt ans, s'occupant surtout d'agriculture. L'insurrection brabançonne de 1789 fut le commencement de la seconde période de la vie militaire de Beaulieu. Il rallia les débris des forces autrichiennes, vainquit les insurgés et fut successivement nommé général-major et lieutenant-général (1790). Il ouvrit les hostilités contre la France, le 29 mai 1792, et rejeta Biron sur Valenciennes ; dans les années suivantes il obtint quelques succès : prise de Menin (1793) ; de Bouillon (1794). En mars 1796 il fut nommé général en chef de l'armée d'Italie, chargée de tenir tête à Bonaparte. Sa ligne trop étendue fut coupée ; séparé des Piémontais, il ne put même pas défendre la ligne du Pô et de l'Adda. Il réussit du moins à assurer la défense de Mantoue, qui tint pendant près de deux campagnes Bonaparte en échec. Le 21 juin 1796, Beaulieu transmit le commandement à Wurmser ; il acheva sa vie dans la retraite.

BEAULIEU (Charles Gilloton de), économiste français, né vraisemblablement à Redon, en Bretagne, sans qu'on puisse indiquer ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il appartenait à l'école de Quesnay et publia au moment de la Révolution de nombreux opuscules et mémoires sur les faits économiques du moment. On peut citer entre autres : *Mémoire sur la suppression de certains impôts, adressé à l'assemblée des notables* (1781) ; *Mémoire sur les droits féodaux, présenté à l'Assemblée nationale* (1789) ; *Réflexions sur la nécessité d'établir l'enseignement de la science de l'économie politique ; De la nécessité de rendre nos colonies indépendantes et de supprimer notre acte de navigation* (in-12).

BEAULIEU (Claude-François), publiciste royaliste, né à Riom en 1754, mort à Marly en sept. 1827. Durant la Révolution il publia des journaux royalistes : *les Nouvelles de Versailles, le Postillon de la guerre, le Miroir, la Gazette universelle*, etc., ce qui lui valut d'être arrêté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec les girondins après le 31 mai. Porté après le 18 fructidor sur les listes de déportés, il réussit à s'échapper. Il a collaboré à la *Biographie Michaud*.

BEAULIEU (Jean-François Brémont, dit), acteur français, mort en 1805, qui, dans un genre secondaire, a joui pendant plusieurs années à Paris d'une grande réputation. Il s'est surtout fait remarquer dans les rôles de niais, qu'il remplissait avec beaucoup de naturel, sans les pousser à la charge ou à la caricature. Il avait embrassé fort jeune la carrière du théâtre, et en 1787 il se trouvait avec Michot, Dumaniant, Bordier, au théâtre des Variétés situé au Palais-Royal, dans la salle occupée aujourd'hui par la Comédie-Française. C'est là qu'il créa avec succès le rôle de Mosquito dans une jolie comédie de Dumaniant, *la Nuit aux aventures*. Mais ce qui le rendit fameux surtout, ce sont les deux rôles qu'il établit dans deux farces restées célèbres : *Ricco* et *Cadet Roussel*. Quand la Révolution éclata, Beaulieu se jeta dans le mouvement sans tomber dans aucun excès, et défendit de toutes ses forces les idées libérales. Il eut maille à partir un jour avec le fameux Gorsas, directeur du journal réactionnaire *le Courrier de Versailles*, dont, en nov. 1789, il dénonça « les diatribes injurieuses » à l'assemblée générale du district de Saint-Honoré. Il avait d'ailleurs paru l'un des premiers à l'attaque de la Bastille, le 14 juillet, ce qui l'avait fait nommer capitaine de la garde nationale parisienne. En 1794, alors qu'il appartenait au théâtre de la Cité, situé sur l'emplacement actuel du tribunal de commerce, il comparut comme témoin au tribunal révolutionnaire, dans l'affaire des quatre-vingt-quatorze Nantais, défendit chaleureusement et avec beaucoup de sensibilité un de ses amis, nommé Fournier, et ne fut peut-être pas sans influence sur le jugement qui acquitta tous les accusés. C'est à peu près à cette époque qu'il quitta Paris pour parcourir la province, avec diverses troupes de comédiens, ne cessant de fréquenter les clubs et de prononcer, particulièrement à Metz, des discours en faveur de la liberté. Il ne revint à Paris qu'au bout de quelques années, et dans le courant de 1804 il prit la direction de ce théâtre de la Cité, où il avait obtenu naguère de si éclatants succès. Mais le public est oublieux, et malgré tous ses efforts comme directeur, malgré son talent véritable comme acteur, Beaulieu ne pouvait réussir à le ramener à ce théâtre, auquel la malechance s'était attachée. En désespoir de cause, Beaulieu eut une idée baroque, celle de se montrer dans la tragédie; lui, le niais par excellence, le comique plein de naturel et d'une gaîté si communicative, il prétendit se montrer... dans *Mahomet* et se familiariser avec les vers de Voltaire. C'était à la fin de 1805, et malgré tout ce que ses amis avaient pu lui dire pour l'engager à renoncer à ce projet burlesque, on put lire un matin sur les affiches du théâtre du la Cité : « Aujourd'hui, *Mahomet*, tragédie de Voltaire, dans laquelle le citoyen Beaulieu remplira le rôle de Mahomet, suivi de l'*Enrôlement supposé*, comédie du citoyen Guillemin, dans laquelle le citoyen Beaulieu jouera le rôle de Guillaume. » Beaulieu ne s'était pas trompé, et le soir la foule assiégeait les portes du théâtre ; mais hélas ! sa joie fut de courte durée. Habitué à débiter une prose familière et le plus souvent triviale, il s'embarrassa tout d'abord dans les vers héroïques, puis il eut des gestes étranges, des intonations inattendues, bref il devint à ce point ridicule que, malgré l'affection qu'ils éprouvaient pour lui, les spectateurs furent bientôt pris d'un tel fou rire que la pièce ne put être achevée, et qu'il fallut baisser le rideau au milieu d'une hilarité générale. Le pauvre Beaulieu ne put supporter un tel coup : il se crut déshonoré, perdit la tête en songeant à l'humiliation qu'il s'était si volontairement attirée, et le lendemain il se brûlait la cervelle d'un coup de pistolet. Arthur Pougin.

BEAULIEU (Jean-Louis Dugas de), avocat et antiquaire français, né à Nancy en 1788, mort à Paris en 1862. On lui doit : *Recherches sur le comté de Daschbourg* (1836, in-8); *Archéologie de la Lorraine* (1843, 2 vol. in-8); *Antiquités de Salzbourg* (1841, in-8); *Antiquités de Vichy, Plombières et Niederbronn* (1851, in-8); *Observations sur la ville nommée Andesina* (1853, in-8). E. B.

BEAULIEU (Marie-Désiré Martin, dit), compositeur et musicographe, né à Paris le 11 avr. 1791. Son nom de famille était Martin. Il étudia sous Alliaume, R. Kreutzer, Benincori et enfin fut élève de Méhul. De 1809 à 1819, le jeune homme composa de la musique religieuse et des cantates qui lui valurent diverses récompenses ou mentions élogieuses. Puis il se fixa à Niort, créa, en 1835, l'*Association musicale de l'Ouest*, qui a beaucoup contribué à répandre le goût de la musique dans cette partie de la France. Outre les compositions résumées plus haut, parmi lesquelles il faut distinguer une *messe de Requiem pour la mort de Méhul*, on doit à Beaulieu des oratorios, *l'Hymne du matin*, *l'Hymne de la nuit*, *l'Immortalité de l'âme* ; des psaumes ; des cantates ; des odes sacrées ; des scènes avec solos et chœurs, telles que *Psyché et l'Amour* (sur les paroles de Corneille), *Sapho*, *Jeanne d'Arc* ; deux opéras, *Anacréon*, *Philadelphie* ; des morceaux d'ensemble ; des messes ; des mélodies séparées ; des nocturnes. Il a écrit également des ouvrages didactiques : *Du Rythme, des effets qu'il produit et de leurs causes; Mémoire sur ce qui reste de la musique des anciens Grecs dans les premiers chants de l'Eglise*, etc. A. E.

BEAULIEU (Anatole-Henri de), peintre français, né en 1819 à Paris, où il est mort en 1884. Élève d'Eugène Delacroix, il débuta au Salon de 1844 avec l'*Exorcisme, scène de l'Inquisition espagnole*. Ses autres œuvres principales sont : *la Romance des Abencérages* (S. 1848) ; *la Maison du Chaouch de Ghourgourouh* (S. 1852, réexposée en 1855 au Champ-de-Mars, avec *la Sérénade à Venise*, scène de la Comédie-Italienne (S. 1853) ; *la Rue de la Vieille-Lanterne à Paris*, démolie en 1885 (S. 1857); *Rencontre du Brahmine et du Paria au cimetière*, tirée de la *Chaumière indienne* de B. de Saint-Pierre (S. 1866) ; *Souvenir d'une rencontre* (S. 1870); *Femme adultère exposée au pilori pour être vendue ou jetée au Bosphore, ancien Stamboul* (S. 1871); *la Douma, ancienne ballade slave* (S. 1877) ; *la Fête du cochon, à Fest en Hoch, île de Groix, Morbihan* (S. 1882). Cet artiste a reçu une médaille en 1868. Ses tableaux, composés d'une manière toujours originale, mais souvent bizarre et tourmentée, sont peints avec des tons violents, discordants, et des pâtes lourdes d'un effet malheureux. Ad. T.

BEAULIEU (Jacques) (V. Baulot).

BEAULNE-ET-CHIVY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 189 hab.

BEAULON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes ; 2.554 hab. On y a trouvé de nombreux objets de l'époque romaine; un médecin de la localité y a réuni un musée fort curieux de ces vestiges.

BEAUMAIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteau-Coulibœuf ; 412 hab.

BEAUMANOIR. Seigneurie de Bretagne (Côtes-du-Nord) qui a donné son nom à une famille, d'où sont sortis les seigneurs du Besso, de Lavardin, de Saint-Jean, de la Troussière, du Bois de la Motte, de Cesso, de Gazon, de Launac, de Millesse, de Mesangères.

Hervé, sire de Beaumanoir, est cité par le P. Anselme, comme ayant assisté à des Etats tenus à Vannes en 1202. Parmi les membres de cette famille nous citerons : *Jean III* de Beaumanoir, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, capitaine de Josselin, célèbre pour avoir été le chef des Bretons au combat des Trente (27 mars 1352). Ce fut à lui qu'un de ses soldats lança la fameuse apostrophe passée depuis en proverbe : « Bois ton sang, Beaumanoir ! La soif te passera », alors que blessé au début du combat et altéré par la chaleur et la fièvre il demandait de l'eau (V. Trente [combat des]). Cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même année il fut chargé d'une mission diplomatique en Angleterre.

Robert de Beaumanoir, frère du précédent, est le chef de la branche des seigneurs du Besso dont le dernier représentant fut *Toussaint* de Beaumanoir, maréchal des camps et armées de Bretagne, né en 1554, mort à Rennes en 1590.

Jean IV de Beaumanoir, fils de Jean III, avec lequel finit la branche aînée de la famille, servit d'abord sous du Guesclin, quitta plus tard le parti français et devint l'un des principaux chefs de la noblesse bretonne liguée pour le duc contre le roi de France (1376) ; il périt assassiné en 1385.

Jean de Beaumanoir, petit-fils de Robert, acquit, par son mariage avec Marie Ribaulle, la seigneurie de *Lavardin* (V. ce nom) dont ses descendants portèrent le nom de préférence à celui de Beaumanoir.

Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, se convertit à la Réforme, prit une part active aux premières guerres de religion et périt à la Saint-Barthélemy.

Jean III de Beaumanoir, fils du précédent, seigneur puis marquis de Lavardin, acquit le comté de Négrepelisse par son mariage avec Catherine de Carmain. Il était né en 1551 et mourut à Paris en nov. 1614. Elevé avec Henri de Navarre, il prit part avec l'armée calviniste au siège de Poitiers (1569), mais après la Saint-Barthélemy il se fit catholique et « voulant, dit d'Aubigné, témoigner son changement, être sans regret et avoir à bon escient foulé aux pieds le souvenir de la mort de son père, de la tendre amitié du roi de Navarre et des honneurs, des honneurs sans mesure, reçus de lui », il devint l'un des plus fougueux et des plus cruels adversaires de ses anciens coreligionnaires, combattit dans les rangs des catholiques à la journée de Coutras (1587), prit parti pour la Ligue (1589) et en fin de compte, Henri IV étant devenu roi de France, se rallia, fut fait maréchal de France, marquis, gouverneur du Maine, chevalier du Saint-Esprit, reçut en 1602 le commandement d'une armée en Bourgogne. Il était dans le carrosse de Henri IV lors de l'assassinat de celui-ci. Sous le règne de Louis XIII il fut envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire (1612).

Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, arrière-petit-fils du précédent, né en 1643, mort à Paris le 29 août 1701, fut lieutenant général au gouvernement de Bretagne, puis ambassadeur extraordinaire à Rome lors du différend de Louis XIV avec Innocent XI (1689). Excommunié par le pape, il dut revenir en France sans avoir pu obtenir aucune satisfaction. Il était l'ami de Mme de Sévigné qui en parle plusieurs fois dans ses lettres. Les armes des Beaumanoir étaient : *d'azur à onze billettes d'argent posées 4, 3 et 4.*

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. générale de la maison de France*, t. VII.

BEAUMANOIR (Philippe de), célèbre poète et jurisconsulte du XIIIe siècle. Sa famille était originaire de Remi ou Remin, bourg situé près de Compiègne (cant. d'Estrées-Saint-Denis) ; Pierre et Eudes de Remin sont cités comme témoins dans une charte de l'évêque de Noyon, en 1159. Pierre de Remin, chevalier, se distingua à la bataille de Bouvines ; en 1237, Philippe de Remin fut nommé bailli du Gâtinais. Vers le milieu du XIIIe siècle, le fief de Beaumanoir, qui est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Remi, entra dans la famille ; en 1256 Philippe s'intitule en effet « chevalier et sire de Beaumanoir ». On sait peu de chose de la vie de ce Philippe, père du jurisconsulte ; nous le voyons cependant figurer en 1257 parmi les chevaliers de la comtesse d'Artois choisis comme arbitres entre G. de Hesdigneul et la commanderie de Haute-Avesnes, ce qui a permis de supposer qu'il était estimé pour ses connaissances en matière de droit ; il se maria deux fois et eut trois enfants : *Girard*, *Philippe* et *Péronelle*. — *Girard*, l'aîné, est obscur ; il reçut de son père le fief de Beaumanoir, mais il le laissa à son puîné à une date indéterminée. Un compte de l'Ascension 1280 est le premier document où son célèbre frère, *Philippe*, soit qualifié de Philippe de Remi, chevalier, seigneur de Beaumanoir. Celui-ci était né vers 1250, plutôt avant qu'après cette date (1246-7 : Bordier), soit en Beauvaisis, soit à Lorris, en Gâtinais, où son père était bailli lors de sa naissance. Il est probable que, de 1261 à 1265, il vécut en Angleterre, en qualité de page, pour y apprendre la vie élégante et le métier des armes. Ses romans contiennent en effet des détails géographiques fort précis sur l'Angleterre et sur l'Ecosse ; il s'y moque de la façon dont les Anglais écorchent la langue française. D'ailleurs la famille des comtes de Montfort, si puissante au delà de la Manche, possédait le bourg de Remi, et il est naturel que le jeune Philippe ait traversé la mer à la suite de son seigneur, Simon de Leicester. Cette hypothèse est fortifiée par une charte d'Amaury de Montfort, chanoine de Rouen, qui, en 1282, accorda un don à Beaumanoir pour le récompenser de ses « bons services ». Quoi qu'il en soit, Philippe de Remi, chevalier, entra vers sa trentième année au service de Robert de Clermont, sixième fils de Louis IX, comme bailli de Clermont. Tant qu'il exerça cette charge (11 mai 1279, 7 mai 1282), il ne se contenta pas d'en remplir les devoirs absorbants ; il vint assister souvent aux séances des parlements royaux, à Paris ; il rédigea le traité de droit qui a fondé sa légitime réputation. Ce traité achevé, en 1283, il entra dans le corps des officiers du roi, et administra d'abord le Poitou, avec le titre de sénéchal (nov. 1284 à fév. 1288). Sénéchal de Saintonge en 1288, il passa peu de temps après en Vermandois (1289-90). En 1289, Philippe le Bel l'envoya en mission à Rome pour s'occuper de la question du couronnement de Charles le Boiteux par Nicolas IV, couronnement que le roi avait intérêt à empêcher. En 1290, Philippe présida l'assise du bailli de Vermandois à Saint-Quentin ; en 1291, il était encore à Saint-Quentin, chargé d'organiser les services auxiliaires de l'armée du Hainaut. Le poste de Vermandois ne fut pas, d'ailleurs, le dernier qui lui fut confié ; Ph. de Beaumanoir paraît comme bailli de Touraine en 1292. De févr. 1293 à sa mort, arrivée le 7 janv. 1296, il administra le bailliage de Senlis. Comme bailli de Senlis, il habitait au Moncel, manoir situé aux portes de Pont-Sainte-Maxence ; c'est là qu'il mourut. Il fut enterré dans l'église des dominicains de Compiègne, où son tombeau subsistait encore au XVIIe siècle. Après la mort de Beaumanoir, mais du vivant de sa veuve, Mabile de Boves, le roi acheta le Moncel et y fonda une abbaye.

Ph. de Beaumanoir a laissé une œuvre très considérable. Sans parler des actes officiels de son administration, qui ont été catalogués par M. Bordier (*Etude sur Ph. de B.*, p. 39 ; 1278-1296), on connaît de lui plus de vingt mille vers et les *Coutumes de Beauvaisis*. Le seul ms. qui ait été signalé jusqu'ici des poésies de Beaumanoir (Bibl. nat., fonds fr., n° 1588), renferme deux romans, *la Manekine* et *Jehan et Blonde* ; une pièce intitulée *le Salut d'amour ;* et sept « fatrasies » ou morceaux divers. Dans la *Manekine* et dans *Jehan et Blonde*, l'auteur se nomme lui-même « Philippe de Remi ». On en conclut à bon droit que Philippe composa ces chansons dans sa jeunesse avant d'avoir hérité de son frère Girard le fief de Beaumanoir. Le *Salut d'amour*, au contraire, est postérieur à la cession de ce fief, car l'auteur s'y appelle « Ph. de Beaumanoir ». Les anciens érudits, trompés par le nom de Remi, n'avaient pas identifié Ph. de Remi et le juriste Beaumanoir ; c'est M. Bordier qui a démontré le premier la nécessité de l'identification (*Athenæum français*, 1853, p. 932). M. Fr. Michel, qui avait édité le roman de la *Manekine* pour le Bannatyne-Club (1840, XIX-294 pp. in-4), et M. le Roux de Lincy, qui avait publié *Jean de Dammartin* et *Blonde d'Oxford* pour la Camden Society (XXVII-214 pp. in-4),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

persistaient à compter Philippe de Reim *(sic)* parmi les trouvères anglo-normands, comme l'abbé de la Rue l'avait fait avant eux. Mais Ph. de Remi et Ph. de Beaumanoir sont un même personnage; M. Ed. Schwan a encore consolidé cette proposition tout récemment en étudiant les ressemblances qui existent entre le dialecte des romans de l'un, et celui des « coutumes » de l'autre (*Romanische Studien, herausgegeben von Boehmer*, IV, 351). — C'est dans sa jeunesse que Philippe a écrit ses œuvres poétiques, pendant son séjour en Angleterre ou peu après son retour; il s'y montre en effet au courant des vieilles traditions anglaises (V. Hermann Suchier, *Œuvres poétiques de Ph. de Remi, sire de Beaumanoir;* Paris 1884, 2 vol., Introduction); mais il n'a pas rimé de pures fables: il a mis en œuvre les plus anciennes légendes de son pays natal, les légendes relatives aux origines des maisons de Dammartin et de Croy; si bien que la *Manekine* et *Blonde* sont de véritables épopées locales, les épopées du comté de Clermont en Beauvaisis.

On doit aussi à Ph. de Beaumanoir le chef-d'œuvre de la littérature juridique du moyen âge, rédigé de 1280 à 1283, les *Coutumes de Beauvaisis*. Il a exposé dans ce livre, non seulement le droit du Beauvaisis, mais les principes fondamentaux du droit privé de son temps. Malgré son titre, ce livre est un coutumier général, parce que l'auteur y a fait du droit comparé. Il professe en effet dès le début qu'il parlera, en même temps que des usages du comté de Clermont, du « droit qui est commun à toz les coustumes de France ». Juriste très instruit et très lucide, il s'est servi du droit romain et du droit canon, qu'il connaissait à merveille, mais il s'en est servi avec une liberté intelligente; sans doute, la division du Digeste lui a paru un modèle à imiter, mais il ne s'est astreint qu'à bon escient à respecter la répartition des matières telle qu'elle se trouve dans les recueils impériaux. Le Digeste, la coutume orale du Beauvaisis, les Etablissements de saint Louis (qui ont laissé quelques traces dans son ouvrage), et les ordonnances de Louis IX et de Philippe III, telles ont été ses sources. Mais il importe d'observer que Beaumanoir rapporte assez rarement la coutume de son temps telle qu'elle était, sans l'amender. Lorsqu'il présidait les assises de Clermont, de Creil ou de Compiègne, il avait cherché à réformer les coutumes courantes; ne dit-il pas (éd. Beugnot, II, 316, 326) que le bailli, comme le préteur romain, a le devoir de perfectionner le droit de sa circonscription par des artifices de jurisprudence? Les érudits doivent donc distinguer soigneusement dans les « coutumes » de Beaumanoir les passages qui ont une valeur pour l'histoire des coutumes, et les passages où l'auteur réfute la pratique au nom de la théorie, c'est-à-dire les passages qui n'ont d'intérêt que pour l'histoire de la jurisprudence, de l'esprit et des tendances de Beaumanoir lui-même. Bien que la critique des *Coutumes de Beauvaisis* ait besoin, par conséquent, d'être faite très sévèrement, le livre n'en reste pas moins le plus savant et le plus suggestif qui ait été écrit au XIIIe siècle; Loysel l'a dit avec raison: « C'est luy qui a rompu la glace et ouvert le chemin. » Malheureusement, il ne fut pas très goûté des hommes du XIIIe et du XIVe siècle; son influence sur la littérature juridique postérieure fut à peu près nulle; on ne saurait la comparer à celle des traités indigestes des autres jurisconsultes coutumiers de cet âge, Bracton, Britton, le Miroir de Saxe et le Miroir de Souabe. Aussi, on a conservé peu de manuscrits de l'ouvrage. Par fortune, ces manuscrits sont anciens et assez corrects: les *Coutumes* y sont toujours réparties en 70 chapitres; mais les uns sont écrits en dialecte picard, les autres en dialecte de l'Ile-de-France. La Thaumassière, le premier éditeur, s'est servi d'un ms. en picard; M. Beugnot, au contraire, a adopté comme base de son édition un ms. français, plus « intelligible » à son gré. Or il est aujourd'hui certain que le manuscrit original de Beaumanoir était en picard très pur, puisque ses chartes et ses poésies sont écrites en picard très pur. L'édition définitive des *Coutumes de Beauvaisis*, que les savants réclament aujourd'hui, devra donc être faite à l'aide des mss. picards, les autres n'étant utilisés que pour les variantes. (Les principaux mss. de Beaumanoir sont à la Bibliothèque nationale, fonds franç., 5357, 4516, 11652. Cf. LAMBERT, *Inventaire des mss. de la bibl. de Carpentras* (Coll. Peiresc, II, 412), et le ms n° 193 du fonds Hamilton, à Berlin, *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*. 1884, p. 213),

Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL.: H. BORDIER, *Philippe de Remi, sire de Beaumanoir* (1246-1296); Paris, 1869-73, 2 vol. in-8. avec planches. — LABOULAYE, *Etude sur Beaumanoir*, dans *Revue de législation et de jurisprudence*, XI (1840). — BEUGNOT, *Notice sur Philippe de Beaumanoir;* Paris, 1842. — Aug. MOREL, *Etude historique sur les coutumes de Beauvaisis*; Paris, in-8, 1851. — Les œuvres poétiques de B. ont été publiées d'une façon critique par M. Hermann Suchier, 1884, 2 vol. (Société des anciens textes). L'édition des *Coutumes de Beauvaisis* qui est présentement la plus consultée, bien qu'elle soit inférieure à celle de la Thaumassière, est celle de Beugnot (Société de l'histoire de France), 2 vol., 1842. — V. encore *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXX, 691; *Hist. littéraire de la France* XX, 356; XXII, 778, 864; DUFFUS HARDY, *Descriptive catalogue...* II, 533.

BEAUMARCHAIS (Eustache de). L'histoire de ce personnage, qui a joué un très grand rôle à la fin du XIIIe siècle et qui fut véritablement le bras de la royauté française pendant le règne de Philippe III le Hardi, est encore à écrire. Il est très souvent mentionné dans les chroniques et dans les documents diplomatiques de son temps. Eustache était bailli des montagnes d'Auvergne en 1265 pour le comte Alfonse de Poitiers; lors de la réunion des domaines d'Alfonse à la couronne de France, il était sénéchal de Poitou. Il fut donc l'un de ces nombreux administrateurs, comme Simon de Coudes, Giles Camelin, Pierre Vigier, etc., que Philippe III trouva dans l'héritage de son oncle et qu'il retint à son service. Beaumarchais, nommé sénéchal de Toulouse, prit part à l'expédition du roi de France, son nouveau maître, contre le comte de Foix (1271-2). En 1275, il fut choisi pour le périlleux honneur de gouverner et de défendre le royaume de Navarre, que Philippe III avait pris sous sa garde jusqu'au mariage de l'héritière du pays, doña Juana, avec son fils Philippe. Il faut lire, dans le poème célèbre de G. Anelier, l'histoire épique de son administration en Navarre pendant l'année 1276 et les premiers mois de 1277. Il eut à soutenir une véritable guerre contre les barons de Navarre, dirigés par don P. Sanchez, puis par don G. Almoravid, et soutenus par la Castille, sans autre appui que celui des habitants des « bourgs » de Pampelune. Trahi par quelques-uns de ses officiers, il aurait succombé sans l'arrivée des renforts de France, qui, sous la conduite de Robert d'Artois, pacifièrent le pays. En mai 1277 Eustache fut remplacé dans la charge de gouverneur de Navarre par Renaut du Rouvrai; mais on ne saurait voir là une disgrâce, car l'ancien gouverneur resta toujours très écouté à la cour de France sur les affaires de Navarre. Eustache, rentré dans sa sénéchaussée, y comprima, en 1282, certaines velléités de révolte du comte d'Armagnac. Mais il quitta encore une fois sa circonscription en 1285, pour combattre dans l'armée croisée contre le roi d'Aragon. On le voit agir en Roussillon, puis au siège de Girone. Après la reddition de cette place entre les mains des croisés (7 sept.), Philippe III en confia la garde à E. de Beaumarchais, placé à la tête de 1,200 gendarmes et de 5,000 sergents. Mais dès le 12 oct., le sénéchal fut obligé, faute de vivres, d'abandonner la ville aux Aragonais. — Eustache s'était marié pendant qu'il était bailli des montagnes d'Auvergne; il était riche, et nous possédons un grand nombre de chartes passées par lui pour la conservation ou l'augmentation de ses domaines en Auvergne. Il était seigneur de Cal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vinet, de Chambeuil et de Falcimagne, coseigneur de Tournemire; on a conservé l'inventaire des archives de sa seigneurie de Calvinet (Fr. Michel, *Histoire de la guerre de Navarre;* Paris, 1856, p. 764). En tant que sénéchal, l'œuvre de Beaumarchais a été considérable, comme l'attestent ses lettres et ses mandements conservés aux archives de Toulouse. Il fut un grand bâtisseur de bastides: il fonda, entre autres, celles de Rimont, de Montrejeau, de Pampelonne, de Fleurance; il donna des privilèges municipaux à Grenade sur Garonne, à Valence en Albigeois, à Beaumarchais et à une foule d'autres villages. Il se préoccupa singulièrement d'accroître les biens de la couronne dans sa circonscription (Ch. V. Langlois. *le Règne de Philippe III le Hardi*, Paris, 1887, p. 173). Eustache de Beaumarchais fut aussi un adversaire redoutable pour les officiers du duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, et, en général, pour tous les grands seigneurs du voisinage de sa sénéchaussée. Il fut en son temps un des meilleurs soldats de la cause de la centralisation monarchique. — Il mourut avant 1294, sans postérité masculine. Ses biens passèrent à la maison de la Vie de Villemur qui les a gardés jusqu'à la fin du XV^e^ siècle.

Ch. V. Langlois.

Bibl.: Fr. Michel, *Histoire de la guerre de Navarre*, par G. Anelier; Paris, 1856, p. 407 et p. 763. — Compayré, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, XI, 211. — *Tablettes historiques du Velay*, III, 498. — Ch. V. Langlois, *le Règne de Philippe III le Hardi;* Paris, 1887.

BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin Caron de), célèbre publiciste et auteur dramatique français, né à Paris le 24 janv. 1732, mort dans la même ville le 18 mai 1799. Sa famille, originaire de la Brie, n'avait pas abjuré après la révocation de l'édit de Nantes, mais son père, André-Charles Caron, se convertit en 1721, et se maria l'année suivante, après s'être fait recevoir maître horloger. De cette union naquirent dix enfants. Pierre-Augustin fut le septième. Il montra de très bonne heure un esprit vif, un caractère joyeux et un cœur aimant qui le firent choyer de ses parents aussi bien que de ses sœurs aînées. Pour une raison que l'on ignore, — tout simplement peut-être par mesure d'économie, — Caron fit suivre à son fils les cours d'une école située à Alfort et qui n'a pas laissé d'autre trace dans l'histoire de l'enseignement; bien que Beaumarchais se soit de temps à autre permis quelques citations latines, il est vraisemblable qu'il ne reçut là qu'une instruction purement professionnelle, car, au lieu de tourner ses ambitions vers le barreau ou la chicane, il entra modestement comme apprenti chez son père. Il s'y distingua bientôt assez pour inventer un échappement dont la découverte lui fut contestée par Lepaute. Un autre eût cédé sans doute aux revendications injustifiées de son tout-puissant confrère. Mieux avisé, le jeune Caron en appela tout de suite à l'équité de l'Académie des sciences, excellent juge en pareille matière, et aussi, ce qui était alors une véritable nouveauté, à l'opinion publique : le *Mercure de France* tint ses lecteurs au courant de l'affaire et inséra tout au long un certificat formel délivré à Caron fils par Dortous de Mairan, Mignot de Montigny et J.-B. Le Roy. Cette première passe d'armes et l'habileté très réelle, paraît-il, que le jeune horloger avait acquise dans son art, lui valurent l'accès de la cour. Il eut l'honneur de présenter au roi une montre dont, sur son ordre, il dut démontrer le mécanisme aux courtisans, et d'en construire pour M^me^ de Pompadour une autre « qui n'avait que quatre lignes de diamètre ». Toute son ambition se bornait encore à satisfaire aux commandes réitérées de la famille royale et à briguer le titre d'agrégé de la Société Royale de Londres (1754). Ce fut alors qu'il fit la connaissance de M^me^ Franquet, plus jeune de beaucoup que son mari, contrôleur de la bouche du roi et de l'extraordinaire des guerres. Bientôt M. Franquet céda ses charges au jeune homme qui prit d'un « très petit fief », dont la situation topograp. n'a jamais été nettement déterminée, le nom de Beaumarchais; c'est désormais sous celui-ci qu'il fut connu. Quelques mois plus tard, Franquet mourut, et sa veuve n'attendit pas l'expiration de l'« an du deuil » pour épouser son amant. Cette mort et ce mariage furent l'origine de calomnies atroces qui poursuivirent Beaumarchais toute sa vie et qui se renouvelèrent lorsque, moins d'un an après, sa jeune femme succomba aux atteintes d'une fièvre putride. La famille de celle-ci ne craignit pas d'user de telles armes pour disputer à Beaumarchais un héritage qui, en effet, lui fut enlevé.

Il lui restait heureusement sa charge de contrôleur de la maison du roi, l'amitié du financier Paris-Duverney, et la protection de Mesdames, filles de Louis XV, auxquelles il enseignait la harpe, et dont il dirigeait les concerts intimes; faveurs qui lui avaient suscité de nombreux envieux, et qui amenèrent même un duel où il blessa mortellement son adversaire. L'affaire ne s'ébruita pas, grâce à la générosité de celui-ci et aux démarches des princesses près de leur père. C'est également par elles qu'il obtint du roi une visite à l'Ecole militaire, dont Duverney était le fondateur et l'intendant. En retour, le vieux financier lui procura un intérêt élevé dans diverses affaires, et lui avança 560,000 livres pour acquérir une charge de maître des eaux et forêts qu'il ne put obtenir. Il se rabattit alors sur le titre de secrétaire du roi et sur les fonctions de lieutenant général des chasses au bailliage de la Varenne du Louvre. En 1764 il partit pour l'Espagne, appelé à la fois par des affaires de famille (entre autres la réparation éclatante des outrages du fameux Clavijo à l'une de ses sœurs), et par de vastes entreprises commerciales et financières, telles que le défrichement de la Sierra Morena, dont Duverney devait faire les fonds : il en fut pour ses peines. Mais ce voyage d'Espagne eut sa part d'influence dans la conception du type de Figaro et des intrigues où, dix ans plus tard, il devait par deux fois se débattre. A cette date Beaumarchais s'ignorait encore lui-même, et, tout imbu des doctrines dramatiques de Diderot, il s'essayait dans la tragédie bourgeoise dont le *Fils naturel* et le *Père de famille* étaient les prototypes. *Eugénie*, représentée au Théâtre-Français, le 29 janv. 1767, n'obtint qu'un succès très contesté, et Grimm ne se montra pas bon prophète en écrivant à sa clientèle royale et princière : « Cet homme ne fera jamais rien, même de médiocre. » La donnée, à laquelle l'affaire de Clavijo et de Marie-Louise Caron n'était certainement pas étrangère, ne laissait pas que d'être invraisemblable. Eugénie, fille d'un gentilhomme du pays de Galles, croit avoir épousé lord Clarendon, mais, en réalité, le mariage a été consacré par un faux chapelain, et le séducteur se propose de convoler avec une riche héritière au moment où sa victime vient le poursuivre à Londres. La scène se passait d'abord en France, mais la censure exigea qu'elle fût transportée en Angleterre, ce qui la rendait un peu plus acceptable. Malgré de nombreuses lectures dans les salons et le talent de ses interprètes, *Eugénie* n'eut alors que dix représentations, et ses rares réapparitions ne lui ont jamais porté bonheur. Néanmoins la trouée était faite et Beaumarchais comptait désormais parmi les gens de lettres. En imprimant sa pièce, il la fit précéder d'un *Essai sur le drame sérieux* où il reprenait et développait les théories de Diderot.

L'année suivante, il épousait encore une riche veuve, M^me^ Lévesque, dont il eut un fils. Tout en exploitant, de compte à demi avec Paris-Duverney, la forêt de Chinon, d'où il écrivait à sa femme des lettres empreintes de ce vif sentiment du paysage que Rousseau et Diderot semblaient avoir seuls éprouvé, il faisait représenter un nouveau drame, *les Deux Amis ou le Négociant de Lyon* (Théâtre-Français, 13 janv. 1770), dont la chute fut plus irrémédiable encore que celle d'*Eugénie*. Sa seconde union ne fut guère plus longue que la première. M^me^ de Beaumarchais mourut le 21 nov. 1770, et son fils Augustin ne lui survécut que de deux ans. La fortune que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mme Lévesque avait apportée était en viager et disparut avec elle. Enfin, comme pour achever d'accabler un joueur moins robuste, le vieux Paris-Duverney s'éteignait à quatre-vingt-sept ans (17 juil. 1770), léguant sa fortune à son petit-neveu, le comte de La Blache, qui se flattait de haïr Beaumarchais « comme on aime une maîtresse ». Il le lui fit bien voir. Se sentant près de sa fin, Duverney avait procédé à un règlement de compte avec son associé d'où il résultait que Beaumarchais lui restituait 160,000 fr. de billets au porteur et consentait à résilier leur traité pour l'exploitation de la forêt de Chinon. De son côté, Duverney lui donnait quittance de tous comptes antérieurs, reconnaissait lui devoir 15,000 fr. payables à sa volonté et s'engageait à lui prêter pendant huit ans et sans intérêts une somme de 75,000 fr. Le comte de La Blache prétendit que la signature était fausse, que Beaumarchais avait ajouté au-dessus des articles dont son oncle n'avait pas eu connaissance, ce qui tendait à transformer le créancier en débiteur et faisait peser sur lui une accusation de faux. L'instance engagée aboutit cependant tout d'abord à deux arrêts rendus en faveur de Beaumarchais par les Requêtes de l'hôtel (22 fév. et 14 mars 1772). La Blache en appela devant la grand'chambre, c.-à-d. devant le parlement recruté par Maupeou et qu'un incident de ce procès allait achever de perdre dans l'opinion publique.

Cependant, Beaumarchais avait écrit les paroles et la musique d'un opéra-comique intitulé *le Barbier de Séville* et, sur le refus de l'un des acteurs de la Comédie-Italienne auxquels il l'avait présenté, l'avait transformé en une comédie que le Théâtre-Français s'était empressé d'accepter. Les répétitions mêmes suivaient leur cours lorsque survint la querelle suscitée à Beaumarchais par le duc de Chaulnes. Celui-ci l'accusait de l'avoir supplanté auprès d'une ancienne maîtresse, Mlle Ménard, et après l'avoir provoqué durant une des audiences de Beaumarchais comme lieutenant de la Varenne du Louvre, il engagea avec lui, dans sa maison de la rue de Condé, une lutte corps à corps dont le scandale fut tel que le duc de la Vrillière se vit obligé d'interner M. de Chaulnes à Vincennes pendant que Beaumarchais, d'abord laissé libre, était, par lettre de cachet, conduit au For-l'Evêque. La Blache en profita pour réclamer le jugement en appel qu'il sollicitait. Le rapporteur était ce fameux conseiller Goëzmann dont Beaumarchais ne put obtenir audience que moyennant deux cents louis partagés entre lui, sa femme et leurs intermédiaires et auxquels il dut ajouter quinze autres louis destinés, lui disait-on, au secrétaire de Goëzmann. On sait quel rôle joua cette dernière somme dans le procès que Goëzmann eut l'imprudence d'intenter à Beaumarchais, lorsque celui-ci, débouté par la grand'chambre et condamné à tous les dépens, eut obtenu la restitution de sa première avance et réclamé vainement la seconde.

Pas un avocat ne voulut alors se charger de sa cause, tant le cas parut mauvais et le plaideur suspect. Forcé de se débattre seul contre toute la magistrature ameutée, abandonné par l'opinion publique qui l'allait bientôt porter en triomphe, Beaumarchais sentant aussi quelle arme lui mettait aux mains la vénalité arrogante de son juge, et parfois aidé de la collaboration bénévole de son père ou de sa sœur Julie, rédigea coup sur coup ses quatre factums qui, publiés à peu d'intervalle les uns des autres, furent un véritable événement. « Il n'y a point, écrivait Voltaire au marquis de Florian, de comédie plus plaisante, point de tragédie plus attendrissante, point d'histoire mieux contée et surtout point d'affaire épineuse mieux éclaircie... » Il écrivait aussi à d'Alembert : « Quel homme ! Il réunit tout : la plaisanterie, le sérieux, la raison, la gaieté, la force, le touchant, tous les genres d'éloquence, et il n'en recherche aucun, et il confond tous ses adversaires et il donne des leçons à ses juges. » Ceux-là vont répétant et font répéter partout qu'il n'est point l'auteur de ses *Mémoires*, et qu'on sait à quelle officine il s'approvisionne. « Que ne font-ils écrire les leurs par la même plume! réplique Beaumarchais » et Rousseau, consulté, répondait : « Je ne sais pas s'il les compose, mais je sais bien qu'on ne fait pas de tels *Mémoires* pour un autre. » Le 26 fév. 1774, la grand'chambre condamna Beaumarchais au blâme, ainsi que Mme Goëzmann, et mit le mari hors de cour. Ce jugement inique, qui assimilait l'accusateur à l'accusé, souleva une réprobation dont le prince de Conti tout le premier donna le signal en venant chercher Beaumarchais dans son carrosse pour le conduire au Temple.

Malgré ces témoignages d'estime auxquels Beaumarchais moins que tout autre ne pouvait rester insensible (« ce n'est pas tout que d'être blâmé, lui disait spirituellement Sartines, il faut encore être modeste »), sa situation financière et sociale n'en était pas beaucoup meilleure. Dans l'ancienne jurisprudence le blâme frappait de mort civile celui qui en était l'objet. Il s'en était fallu de six voix que Beaumarchais ne fût condamné au carcan, à la marque et aux galères. Les poursuites exercées par le comte de La Blache l'avaient forcé à quitter sa belle maison de la rue de Condé, et il ne pouvait même pas, sous le coup de sa condamnation, songer à faire jouer le *Barbier*, dont les répétitions avaient été suspendues. Il ne lui restait qu'une ressource : c'était d'obtenir ce qu'on appelait d'un terme bizarre des « lettres de relief du temps », c.-à-d. un délai d'appel, qui, une fois expiré, rendait le jugement irrévocable, mais il les fallait mériter par quelques actions d'éclat. Précisément alors l'indolence de Louis XV s'inquiétait de la multiplicité des pamphlets qui pullulaient en Angleterre et en Hollande : l'un d'eux, annoncé sous le titre de *Mémoires secrets d'une femme publique*, visait directement Mme Du Barry; l'auteur était un libelliste fameux et d'un réel talent, Ch. Théveneau de Morande. Il s'agissait de trouver un homme énergique et habile, qui s'abouchât avec Morande et parvînt à lui arracher jusqu'au dernier exemplaire de son livre. Beaumarchais accepta, non sans répugnance, cette singulière mission, et le tirage des *Mémoires secrets* fut anéanti tout entier sous ses yeux dans un four à chaux des environs de Londres (avr. 1774). Sur ces entrefaites le roi mourut et Beaumarchais perdit ainsi le seul bénéfice qu'il entendît tirer du rôle auquel il s'était prêté.

Ici se place l'épisode le plus étrange d'une carrière où, certes, ne manquent ni les expéditions aventureuses, ni les conjonctures singulières, celui qui a le plus exercé la sagacité de ses biographes et la sévérité de ses adversaires et dont les détails, sinon le fonds, n'ont été pleinement éclaircis que de nos jours. Les pamphlets, on le sait, n'avaient pas plus épargné Marie-Antoinette, dauphine, qu'ils ne devaient lui faire grâce durant son règne et après sa chute. L'un des thèmes favoris de leurs auteurs était précisément la stérilité prolongée de la future héritière du trône : on en connaît aujourd'hui les motifs, mais en 1774 l'impatience gagnait les serviteurs les plus dévoués du jeune roi et faisait la part d'autant plus belle aux médisants que le comte de Provence et le comte d'Artois n'avaient pas encore non plus fait souche. Un pamphlet intitulé : *Avis à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France à défaut d'héritier*, allait, disait-on, être imprimé simultanément à Londres et à Amsterdam par les soins d'un aventurier qui se faisait appeler tantôt Hatkinson, tantôt Angelucci et se qualifiait de « juif vénitien ». Beaumarchais s'offrit à traiter avec l'auteur, ou plutôt le colporteur de cet écrit, en stipulant que le roi lui donnerait un sauf-conduit dont il minuta lui-même le texte et qu'il plaça dans une boîte en or suspendue à son col. Muni de ce talisman, il repart pour Londres sous le nom de *Ronac* (anagramme de Caron), obtient, « par une intrigue de valet », communication de l'*Avis*, traite avec Angelucci, repasse en Hollande, s'assure de la destruction du second exemplaire et déjà chante victoire ; mais il apprend qu'Angelucci en a conservé un troisième et qu'il gagne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Allemagne à franc étrier. Beaumarchais n'hésite pas, s'élance à sa poursuite, crève les chevaux de poste et rejoint le juif dans un petit bois près de Neustadt. Une lutte s'engage dans laquelle il est aisément vainqueur, Angelucci demande grâce, Beaumarchais lui enlève le fameux volume et lui rend la liberté; au moment où il s'apprêtait à regagner sa voiture, il est assailli par trois brigands; l'un d'eux lui porte un coup de poignard qui glisse sur la botte du sauf-conduit et lui fait une entaille au menton, un autre le renverse, mais à ce moment le postillon, inquiet de cette absence prolongée, sonne du cor et les trois brigands disparaissent dans les profondeurs de la forêt. Telle est la version que Beaumarchais fit immédiatement circuler sous forme de deux longues lettres adressées à ses amis Roudil et Gudin, écrites pendant qu'il descendait en barque le Danube jusqu'à Vienne. La mystification est aujourd'hui percée à jour. Le fait seul d'avoir suivi à la piste et retrouvé à point nommé son fuyard était déjà par lui-même suffisamment invraisemblable. Les documents d'archives retrouvés et publiés par M. Alfred d'Arneth ont établi que Beaumarchais n'avait pu être attaqué en plein jour, au mois d'août, dans un bois fort clairsemé et sans que les paysans qui moissonnaient aux alentours aient rien entendu; de plus, la déposition du postillon établissait que le voyageur s'était fait avec son propre rasoir la blessure dont le sang l'avait inondé; mais si l'attaque était une feinte destinée à stimuler l'intérêt de Louis XVI et de Marie-Thérèse pour un serviteur si zélé, il faut se garder de conclure que le pamphlet était sorti de la plume de Beaumarchais et qu'Angelucci n'a point existé; seulement cette fois, — et ce n'est pas la seule, — Beaumarchais paya le tort d'avoir eu trop d'esprit. A peine débarqué à Vienne, il sollicite une audience de l'impératrice, n'en obtient une que de son chambellan qui le prend de haut avec lui; quelques heures plus tard, il est arrêté et gardé à vue dans sa chambre. Sa blessure, le faux nom sous lequel il voyageait, la mission dont il se prétendait chargé, son insistance à ne vouloir confier son secret qu'à l'impératrice seule l'avaient rendu suspect et on le tenait sous clé jusqu'au retour d'un courrier expédié en France. Enfin, au bout de trente et un jours de détention, on le relâche sur les instances de Sartines; l'impératrice lui fait offrir, à titre de dédommagement, mille ducats qu'il refuse et un diamant qu'il accepte. Il repart aussitôt pour Paris. Le délai de six mois que lui accordait la loi était expiré, mais l'opinion publique, que son procès, ses mémoires et sa condamnation avaient si profondément émue, réclamait le rappel de l'ancien Parlement et, par suite, la destitution des juges qui l'avaient condamné. Détail caractéristique, ce fut à Beaumarchais lui-même que les ministres demandèrent un mémoire justificatif de ce rappel et il contribua ainsi à provoquer l'édit du 12 nov. 1774. En même temps on levait l'interdit qui pesait depuis deux ans sur le *Barbier de Séville*.

On en connaît la donnée : un seigneur espagnol, le comte Almaviva, s'est épris d'une jeune fille (Rosine), gardée à vue par son tuteur (Bartholo). Il désespère de l'aborder jamais, quand il rencontre son ancien valet Figaro qui lui offre ses bons offices et les mille et un tours de son sac. Grâce à lui, le comte, déguisé en soldat, puis en maître de chant, pénètre chez le docteur, parvient à remettre un billet à Rosine, trompe toutes les surveillances et berne si adroitement Bartholo qu'il est forcé de consentir au mariage. De ce fonds assurément rebattu et qui offre des analogies frappantes avec divers canevas de la comédie italienne et du théâtre de la Foire, Beaumarchais avait tiré tour à tour une farce jouée chez Le Normant d'Etioles (le complaisant mari de Mme de Pompadeour), puis un opéra-comique, comme on l'a vu plus haut, enfin une comédie où subsistaient les tracas de ces « avatars » et qui passa elle-même par d'innombrables remaniements de détail. La première représentation (23 fév. 1775) ne fut pas un triomphe. De l'aveu même de l'intime ami et confident de Beaumarchais, Gudin de la Brenellerie, « la comédie qui nous avait enchantés à la lecture nous parut longue au théâtre. Une surabondance d'esprit amenait la satiété et fatiguait l'auditeur... Beaumarchais supprima un acte, transporta une scène du premier au second et donna ainsi une marche égale et vive qui soutenait l'attention et laissait goûter tout le charme des détails. » Ainsi allégé, le *Barbier* fournit au théâtre français et, on peut le dire, à l'humanité tout entière un type de plus : Figaro n'est pas une copie du valet malin et raisonneur de l'ancienne comédie : c'est un homme qui a fait tous les métiers, accepté toutes les situations, toujours supérieur aux événements, médiocrement scrupuleux sur le choix des moyens, dévoué à ses intérêts comme à ceux qu'il sert; en un mot c'est Beaumarchais lui-même, et il était d'autant plus difficile de s'y tromper que l'auteur avait semé à pleines mains dans le dialogue les allusions à ses propres mésaventures. Le *Barbier* est donc à la fois une comédie étincelante et un pamphlet d'une rare audace.

Le *blâme* subsistait toujours. Pour obtenir sa réhabilitation, Beaumarchais accepte une troisième fois de donner la chasse aux libellistes dont l'industrie florissait plus librement que jamais à Londres et à Oxford et s'efforce en même temps de recouvrer les papiers d'Etat que détenait un autre aventurier célèbre, M. ou Mlle d'*Eon* (V. ce nom). Quoi qu'on en ait dit, il ne fut ni la dupe, ni le complice de cet hermaphrodite qui, en échange de ses bons offices auprès de la cour de France, l'accabla d'injures verbales ou écrites. Quant aux pamphlets, il finit par se lasser de ce pourchas toujours inutile et dans une lettre à Sartines il en donnait la raison : « Tout cela, disait-il, a des branches qui vont si haut qu'il y a peut-être autant de danger à le soustraire d'un côté qu'il y a d'inconvénients à le laisser aller de l'autre. » Et il lui faisait clairement entendre que les véritables instigateurs de ces infamies tenaient de près au trône, car leur but incontestable était de provoquer la scission du ménage royal. Rentré à Paris (mars 1776), Beaumarchais présenta au Conseil une requête tendant à obtenir des lettres de relief de temps qui, d'abord rejetée, fut enfin exaucée le 12 août, sur la plaidoirie de Target; le 6 sept. suivant, le Parlement, toutes chambres réunies, annula la sentence du 26 févr. 1773 et lui rendit son état civil, ainsi que ses fonctions de juge de la Varenne du Louvre. L'arrêt fut accueilli par des acclamations et Beaumarchais porté en triomphe jusqu'à sa voiture.

Les soins de sa réhabilitation ne lui avaient fait oublier ni la revanche qu'il entendait tirer de La Blache (l'affaire était pendante devant le parlement d'Aix), ni l'organisation d'une entreprise commerciale et maritime considérable. Sous la raison sociale *Roderigue, Hortalez et Cie*, il avait créé une flottille de quarante navires dont le premier emploi fut le ravitaillement, secrètement encouragé par Louis XVI, des *insurgents* d'Amérique. Bien qu'il ait reçu plus tard les félicitations publiques du Congrès, il engagea dans cette opération une grosse somme (plus de cinq millions) dont, après d'interminables débats, ses héritiers ne purent recouvrer qu'une faible part. Un de ses vaisseaux combattit même en ligne avec la flotte royale à la bataille de la Grenade, son capitaine y fut tué et sa mâture désemparée. Il reçut cette nouvelle au moment où il courait à Aix soutenir sa cause en personne devant le Parlement qui, après cinquante-neuf audiences, débouta La Blache et le condamna à 12,000 livres de dommages-intérêts, que le vainqueur convertit en dot pour quelques jeunes filles pauvres de la ville.

Entre une requête en faveur des négociants calvinistes privés de leur état civil et un plan de création de la caisse d'escompte, entre une réplique au *Mémoire justificatif de la Cour d'Angleterre* sur ses agressions maritimes et une polémique avec Mirabeau sur les entreprises des eaux de Paris concédées à MM. Perrier, polémique où Beaumarchais, qui avait raison dans le fond, rencontra

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour la première fois un adversaire à sa taille, il avait trouvé le temps d'écrire une grande comédie en cinq actes dont Figaro était, cette fois encore, le principal personnage. Il était à ce moment même aux prises avec les comédiens français, touchant le règlement de ses droits d'auteur sur le *Barbier de Séville*, querelle qui aboutit plus tard à la constitution de la Société des auteurs dramatiques dont il fut le véritable fondateur ; néanmoins la pièce avait été reçue d'emblée (1781) ; il ne restait plus qu'à la faire jouer. Il lui fallut passer alors par « la coupelle austère » de six censeurs (Coqueley de Chaussepierre, Suard, Guidi, Gaillard, Desfontaines et Bret), promener sa « grave personne et son fol ouvrage » de salon en salon, où l'on s'étouffait pour le lui entendre lire, refuser les offres de Catherine II, s'assurer du crédit de la reine et du comte d'Artois contre la résistance du roi, de Monsieur et du garde des sceaux, recevoir un contre ordre formel au moment même d'une répétition aux Menus-Plaisirs et savourer les applaudissements qui en accueillirent une autre à Gennevilliers, chez M. de Vaudreuil, enfin, en feignant de croire à une chute, arracher à Louis XVI une tardive autorisation. Conçu vers 1775, terminé en 1778, le *Mariage de Figaro*, repris et retouché suivant les circonstances et un peu aussi suivant les rancunes de l'auteur, attendit cinq ans l'heure de se montrer au grand public ; elle sonna le mardi 27 avril 1784. L'intrigue, plus neuve et plus hardie que celle du *Barbier*, roule tout entière cette fois sur la rivalité du maître et du valet. Figaro, concierge du château d'Aguas-Frescas, veut épouser Suzanne, la camériste de la comtesse ; Almaviva prétend ressusciter à prix d'or, pour la circonstance, le fameux « droit du seigneur » auquel il a solennellement renoncé. De cette concurrence naissent les quiproquos burlesques ou gracieux que chacun connaît : le rôle du page Chérubin où Beaumarchais semble avoir incarné toutes les grâces et toutes les corruptions de son siècle, la reconnaissance de Figaro et de Marceline, sa mère, qui, sur l'ordre du comte, a failli devenir sa femme, les méprises croustilleuses de la scène du bosquet, enfin la réconciliation finale. Le *Mariage* ne serait pas le chef-d'œuvre de la comédie française au XVIIIe siècle qu'un fragment seul suffirait à en immortaliser le souvenir : ce fameux monologue du cinquième acte où Beaumarchais, sous le masque transparent de Figaro, repassant sa vie entière, prenait la plus spirituelle et la plus audacieuse des revanches contre ses ennemis passés et présents : « Que je voudrais tenir l'un de ces puissants de quatre jours!... »

Sophie Arnould avait prédit que le *Mariage de Figaro* tomberait cinquante fois de suite : en réalité il eut, fait sans précédent, soixante-huit représentations consécutives. Un tel succès n'alla pas sans représailles et non plus sans quelques-unes de ces *réclames* où Beaumarchais, devançant son siècle, était passé maître, telle que l'idée, après tout généreuse, de consacrer le produit de la cinquantième représentation à l'œuvre des pauvres mères nourrices, ce qui lui attira un déluge d'épigrammes, de chansons et de caricatures. Il eut le tort d'y répondre et la bizarre idée de comparer le plus acharné de ses adversaires à « l'insecte vil de la nuit sur lequel la servante hollandaise bat l'osier tous les matins ». Il visait Suard, mais le comte de Provence prit ou feignit de prendre l'allusion pour lui. Il obtint sans peine de Louis XVI, fort irrité contre l'auteur du *Mariage*, un ordre d'arrestation et, par une véritable dérision, ce ne fut ni la Bastille, ni Vincennes, ni même le For-l'Evêque que Louis XVI avait assigné comme prison à Beaumarchais, ce fut Saint-Lazare, lieu habituel de détention des jeunes libertins incarcérés à la requête de leur famille. Les ennemis de Beaumarchais trouvèrent d'abord la raillerie du meilleur goût et il y eut recrudescence de satires écrites, dessinées ou chantées : à la réflexion, cependant, on s'aperçut que si le pouvoir suprême trahissait ainsi sa faiblesse par de tels emportements, il n'y avait plus de sécurité pour personne. Ridicule la veille, Beaumarchais fut le lendemain l'objet d'une sympathie universelle. Sa captivité d'ailleurs ne fut pas longue : moins de cinq jours après, l'ordre fut révoqué et Beaumarchais, qui ne voulait sortir que « jugé et justifié » dût, bon gré mal gré, retourner à ses affaires.

Elles se multipliaient à l'infini. Pendant qu'il faisait construire à grands frais sa fameuse maison du faubourg Saint-Antoine dont il ne subsiste actuellement aucun vestige et qu'il légitimait par son mariage avec Mlle de Willer-Mawlaz la naissance de sa fille Eugénie, il imprimait au fort de Kehl, transformé en un vaste établissement typographique, l'édition la plus somptueuse et la plus complète qu'on eût donnée des œuvres de Voltaire, il encourageait de son argent ou de sa plume les inventeurs en quête de la direction des ballons, enfin il composait avec Salieri un opéra d'un nouveau goût auquel il songeait depuis 1775. Les répétitions en étaient même commencées lorsqu'il se trouva impliqué dans une affaire déjà ancienne et où il s'était gratuitement compromis. En 1781, un banquier alsacien, G. Kornmann, avait obtenu contre sa femme une lettre de cachet sous la prévention d'adultère et la détenait dans un couvent. Rien ne prouve que Beaumarchais ait eu d'autre motif de venir en aide à Mme Kornmann que le désir de plaire à ses commensaux et débiteurs, le prince et la princesse de Nassau-Siegen. L'incident remontait à 1781 et Beaumarchais avait eu depuis, comme on l'a vu, bien d'autres sujets de préoccupations, lorsque parut, en 1787, un formidable *Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation pour le sieur Kornmann contre la dame Kornmann, son épouse, le sieur Daudet de Jossan, le sieur Pierre-Augustin-Caron de Beaumarchais et M. Le Noir, conseiller d'Etat et ancien lieutenant général de police.* L'auteur de ce factum était un avocat alors inconnu, Nicolas Bergasse, fervent adepte des pratiques de Mesmer dont Beaumarchais s'était ouvertement moqué, et qui voulait à tout prix se faire jour. Dans ce mémoire, le véritable séducteur, Daudet de Jossan, était moins vilipendé que M. Le Noir, alors en disgrâce, et surtout que Beaumarchais, car Bergasse, non content de rappeler son infériorité dans sa passe d'armes récente avec Mirabeau, remettait en circulation les soupçons odieux qui avaient plané sur son premier mariage et sur la mort de M. et Mme Franquet, lui contestait la paternité de ses *Mémoires* contre Goëzmann et La Blache, et l'accusait, en propres termes, de « suer le crime ». Bientôt la mêlée devint générale et le point de départ de l'affaire fut oublié dans cette guerre à outrance de pamphlets, d'assez mince valeur pour la plupart, mais où les amateurs de scandale trouvaient leur compte. Beaumarchais, après trois répliques, où n'apparaît que rarement sa verve d'autrefois, finit par où il aurait dû commencer : il attaqua Bergasse en diffamation et le fit condamner à 1,000 livres de dommages-intérêts.

Tarare, représenté au milieu de tout ce tumulte, épuisa rapidement le succès de surprise qui l'avait accueilli tout d'abord. Ce poème philosophique, où les éléments ne jouaient pas un rôle moins important que les hommes, paru à bon droit obscur et ennuyeux. Vainement Beaumarchais accommoda-t-il quelques scènes au goût du jour en 1790 et en 1792 ; vainement d'autres retouches prolongèrent-elles l'existence de *Tarare* jusqu'en 1819, l'arrêt du public fut toujours le même et l'on est en droit de se demander comment, si Beaumarchais put concevoir un pareil scenario, — contemporain, paraît-il, du *Barbier de Séville*, — il ne l'a pas immédiatement abandonné. Sa dernière tentative dramatique fut la *Mère coupable*, jouée assez obscurément en 1792 sur l'éphémère théâtre du Marais (r. de Sévigné) dont il était le commanditaire : c'était, dans sa pensée, la dernière partie de la tétralogie formée par *Tarare*, le *Barbier* et le *Mariage*. Si dramatique qu'en fût la pensée première, elle ne laissa pas que de surprendre, lorsqu'on revit Almaviva si fringant jadis, transformé en moraliste et recevant la confession de sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

femme qui expiait par un long supplice moral la surprise et la violence d'un lâche séducteur. On reprocha surtout à Beaumarchais de s'être vengé de Bergasse en lui laissant jouer, sous l'anagramme de Begearss, le rôle de « l'autre Tartufe ». Malgré une fort belle scène au quatrième acte, la *Mère coupable* est depuis longtemps reléguée au rang des simples curiosités littéraires.

Représentant du Tiers et président du district de Sainte-Marguerite lors des élections aux Etats généraux, Beaumarchais fit partie de la Commune provisoire de Paris, mais, après avoir répondu une fois de plus à la cabale qui entreprit de l'en chasser, il se retira ; il se contenta de fournir, tant en aumônes qu'en contributions diverses, plus de 100,000 francs aussi bien pour subvenir aux misères très réelles dont il était entouré que pour apaiser la rumeur qui l'accusait de cacher des armes et du blé : les visites domiciliaires qu'il eut à subir ou même qu'il provoquait révélèrent seulement l'existence de milliers d'exemplaires du *Voltaire* de Kehl. Les dénonciations cependant se renouvelaient de plus belle et Beaumarchais crut prudent de faire partir pour le Havre sa femme et sa fille. L'acquisition de fusils rachetés en Hollande et qu'il voulait revendre au gouvernement français servit de prétexte aux dénonciations de Chabot et de Manuel, dénonciations que Beaumarchais avait publiquement réfutées. Après deux nouveaux envahissements de son hôtel par le peuple qui n'y commit d'ailleurs aucun dégât, il fut arrêté le 23 août 1792 et conduit à l'Abbaye. L'intervention d'une femme qui avait été sa maîtresse et celle de Manuel le firent relâcher le 30. Réfugié auprès de Paris pendant les massacres des prisons, il revient solliciter de Lebrun, ministre des relations extérieures, le moyen de faire entrer en France ces fusils retenus à Tervère (Zélande). Lebrun le renvoie au conseil exécutif provisoire qui lui accorda les pouvoirs nécessaires. Beaumarchais part pour la Hollande et Londres, y apprend qu'il est dénoncé par Lecointre à la Convention et veut revenir aussitôt à Paris, afin de se disculper ; il en est empêché par un ami qui lui avait avancé dix mille livres sterling et qui trouve expédient de s'assurer de sa personne et de sa dette en le faisant retenir à la prison du Ban de la Reine. Il y rédige un volumineux mémoire divisé en sept parties ou « époques » (la septième est restée inédite), et, lorsque son fidèle caissier, Gudin de La Ferlière, est parvenu à réunir et à lui faire passer la somme nécessaire à sa rançon, il revient à Paris ; il publie son factum sous ce titre : *Beaumarchais à Lecointre ou Compte rendu des neuf mois les plus pénibles de ma vie*, le répand à 6,000 exemplaires et réfute point par point les griefs accumulés contre lui avec la même liberté d'allures, sinon avec la même gaieté, que vingt ans auparavant devant le parlement Maupeou. Lecointre reconnaît qu'il a été trompé, le comité militaire déclare qu'il a besoin de ces fusils et Beaumarchais est mis en demeure de les amener coûte que coûte en France. Cependant le cabinet anglais, instruit de leur destination par les dénonciations mêmes de Lecointre, déclare les fusils de bonne prise et s'apprête à mettre l'embargo sur eux, lorsque le négociant, qui a retenu Beaumarchais en prison, s'en porte acquéreur. Beaumarchais, revêtu du titre de commissaire de la République, arrive en Angleterre, sous le nom de Pierre Charron, s'efforce de revendiquer sa cargaison, la revend jusqu'à trois fois à des acheteurs fictifs, la dirige même sur les Etats-Unis dans l'espoir de la faire atterrir à l'un de nos ports, se voit abandonné par le Comité de Salut public qui ne répond plus à ses missives et finalement abandonne la partie ; les fusils sont livrés aux Anglais pour un prix dérisoire. Traqué en Angleterre et en Hollande comme agent de la Convention, déclaré à Paris émigré, sa famille dispersée, son hôtel confisqué, il se réfugie à Hambourg, si pauvre, dit-il, qu'il est obligé de ménager une allumette pour la faire servir deux fois, mais ne se laissant point abattre par la fortune et adressant au Directoire, du fond de son grenier, des mémoires sur le percement de l'isthme de Panama ou sur le développement du commerce de la mer Noire. Enfin, au mois de juil. 1796 il revint à Paris, recouvra sa maison dévastée, maria sa fille, poursuivit le remboursement de ses créances sur les deux Républiques, assista en personne à une brillante représentation de la *Mère coupable* au Théâtre-Français et s'endormit du dernier sommeil dans la nuit du 17 au 18 mai 1799. Cette fin solitaire provoqua un soupçon de suicide aujourd'hui tout à fait abandonné.

« Je n'ai point le mérite d'être auteur, disait Beaumarchais dans son *Essai sur le drame sérieux*, le temps et les talents m'ont également manqué pour le devenir. » La postérité n'a point ratifié ce trop modeste aveu. Beaumarchais, à défaut d'études approfondies et sans faire métier d'écrivain, a pris et gardé dans les lettres françaises un rang dont il ne saurait déchoir. Polémiste, il a élevé un simple débat judiciaire à des hauteurs inconnues avant lui, et cette misérable chicane est mieux qu'une cause célèbre : le début du quatrième mémoire est, au dire de Sainte-Beuve, « un des plus admirables morceaux que nous puissions offrir dans la littérature oratoire. Cela peut être mis en regard des plus mémorables endroits qu'on cite dans les dernières *Provinciales* ». Si le dramaturge et le librettiste sont mis aujourd'hui à leur véritable rang, si Beaumarchais, toujours selon Sainte-Beuve, n'a été poète qu'en créant *Chérubin*, il est sans conteste le premier auteur comique de son siècle, car « pour être bien moins nés que ceux de Molière, a dit M. Nisard, ses enfants n'en vivent pas moins de la même vie ». Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les emprunts qu'il a pu faire comme son glorieux ancêtre aux littératures italienne et espagnole ; mais, fussent-ils prouvés, il est hors de doute qu'il a refrappé et mis en circulation des types devenus siens par la puissance et l'originalité du relief. Le premier aussi, il s'est préoccupé d'établir ses personnages dans un cadre nettement déterminé, attachant, comme Victor Hugo, un soin minutieux aux costumes et aux détails de mise en scène ; il a rendu ainsi la tâche facile aux artistes nombreux qui ont illustré ses œuvres et aux acteurs qui les ont interprétées. Quant à la portée littéraire et sociale de celles-ci, elle a été longuement étudiée par la critique moderne et nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au sommaire bibliographique placé ci-dessous.

En dépit des réserves qu'il peut soulever, le rôle du polémiste et de l'auteur comique reste intact. Il n'en va pas de même de sa vie publique et privée : le perpétuel contraste qu'elle offre et qu'on s'est efforcé de retracer ici à grands traits ne rend point la tâche facile au moraliste non plus qu'au biographe. Mieux connue aujourd'hui qu'elle ne pouvait l'être des contemporains eux-mêmes, elle n'offre ni le tissu d'horreurs auxquels Bergasse, Gorsas et cent autres se sont efforcés de donner créance, ni les vertus d'un Grandisson que l'aveuglement paternel se plaisait à saluer dans le jeune Caron ; mais sans prendre au pied de la lettre le témoignage, suspect par sa naïveté même, de Gudin de la Brenellerie, il est temps qu'on rende justice à tant de qualités et de séductions : Beaumarchais ne pressentait-il pas cette tardive équité dans cette réplique du *Mariage*, dont M. de Lescure a fait la spirituelle épigraphe de son *Eloge* : « Une réputation détestable !... — Et si je vaux mieux qu'elle ?... » Quant à ses affaires, si embrouillées, si hérissées de procès (il n'en soutint pas moins de trente), il y portait, selon le mot de Fontanes, plus de facilité que d'industrie, et il y était plus trompé que trompeur. « La fortune, qu'il dut à des circonstances heureuses, dit-il encore, s'est détruite par un excès de bonhomie et de confiance dont on pourrait donner des preuves multipliées. » Elles ne manqueraient pas, en effet, car il serait facile d'alléguer l'exemple de la part prise aux armements d'Amérique sur lesquels sa succession perdit plus de trois millions, ou de l'entreprise de Kehl qui se solda par plus de 500,000 francs de déficit.

Les portraits originaux de Beaumarchais sont peu nom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

breux : on connaît surtout par la gravure ceux de Cochin et d'Augustin de Saint-Aubin (tous deux de profil) ; le dessin original du premier a figuré en 1878 dans une exposition rétrospective organisée à Marseille. Deux autres portraits subsistent aujourd'hui : une peinture à l'huile de J.-M. Nattier, datée de 1755 (conservée dans la famille), et un pastel de Perronneau, appartenant à M. G. Le Breton et reproduit en tête du volume de M. Lintilhac. Sans parler ici des réimpressions, traductions, adaptations des deux chefs-d'œuvre de Beaumarchais dont M. H. Cordier a tenté le dénombrement, il faut nous contenter de mentionner les éditions collectives données par Gudin (1809, 7 vol. in-8), par Furne (1828, 6 vol. in-8), avec notice par Saint-Marc Girardin, et par Ed. Fournier (1875, gr. in-8 à deux col.). Citons à part l'édition du *Théâtre* (1869-1875, 4 vol. in-8), due à MM. d'Heylli et de Marescot et qui renferme pour la première fois les variantes des manuscrits appartenant à des dépôts publics.

La majeure partie des brouillons des *Mémoires*, des comédies et des parades, ainsi que presque toute la correspondance de Beaumarchais (comprenant le plus souvent ses propres minutes) appartient encore aujourd'hui à sa famille. D'autres papiers, emportés sans doute par lui lors d'un de ses voyages, ont été retrouvés à Londres en 1863 par Ed. Fournier et Fr. Michel et acquis par la Comédie-Française. Enfin, il a passé dans les ventes d'autographes, outre d'assez nombreuses lettres écrites par Beaumarchais ou à lui adressées, des dossiers de correspondance commerciale avec ses représentants d'Amérique ou avec ceux de l'imprimerie de Kehl. En mettant à profit ces diverses sources d'informations il ne serait pas impossible de donner de ses œuvres une édition complète et définitive qui reste encore à faire. Maurice Tourneux.

Bibl. : H. Cordier, *Bibliographie des œuvres de Beaumarchais*, 1883, in-8. — Cousin d'Avalon, *Vie privée de Beaumarchais*, 1802, in-12, ou *Beaumarchaisiana*, 1813, in-18. — Gudin de la Brenellerie, *Histoire de Beaumarchais* (écrite en 1809) et publiée par Maurice Tourneux, 1888, in-16. — L. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, 1855, 2 vol. in-8, ou 1873, 2 vol. in-12. — A. d'Arneth, *Beaumarchais und Sonenfels* (Vienne, 1868, in-8). — Paul Huot, *Beaumarchais en Allemagne, révélations tirées des archives d'Autriche* (1869, in-18). — Ant. Bettelheim, *Beaumarchais, eine Biographie* ; Francfort, 1886, in-8. — E. Lintilhac, *Beaumarchais et ses œuvres, précis de sa vie et histoire de son esprit, d'après des documents inédits* (thèse), 1887, in-8. — Saint-Marc Girardin, Ed. Fournier, G. d'Heylli et de Marescot, *Notices* en tête de leurs éditions. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont. — *Correspondance littéraire secrète*, dite de Métra. — Laharpe, *Cours de littérature* et *Correspondance littéraire*. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI. — Cl. de Royer, *Etude sur les mémoires de Beaumarchais*, 1872, in-8. — M. de Lescure, *Eloge de Beaumarchais*, couronné par l'Académie française, 1886, in-4 et in-8. — E. Barberot, *Beaumarchais avocat* (Dijon, 1886, in-8). — Paul Bonnefon, *Beaumarchais, étude honorée d'une mention à l'Académie française, suivie de lettres inédites et de documents peu connus*, 1887, gr. in-8, pl. — Maurice Chevrier, *Discours sur Beaumarchais*, 1887, in-12.

BEAUMARCHAIS (F. de La Barre de) (V. La Barre de Beaumarchais).

BEAUMARCHÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance ; 1,136 hab.

BEAUMAT. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de la Bastide-Murat ; 372 hab.

BEAUMAVIELLE, chanteur renommé du XVII^e^ siècle, fut l'un des premiers artistes que Pierre Perrin et le compositeur Cambert firent venir du Languedoc à Paris lorsqu'en 1671 ils fondèrent le théâtre de l'Opéra, qu'ils établirent dans une salle située rue Mazarine, sur l'emplacement du jeu de paume de la Bouteille. Il débuta dans *Pomone*, le premier opéra français représenté à Paris, et se montra ensuite dans les *Peines et les Plaisirs de l'amour*. Lorsque, après avoir supplanté Perrin et ses associés, Lully eut pris la direction de l'Opéra, il n'eut garde de laisser échapper Beaumavielle, qui était l'un des plus nobles soutiens de ce théâtre. Celui-ci, dont la voix de basse-taille était superbe, et qui se faisait remarquer par un sentiment dramatique d'une rare intensité, établit successivement les rôles de Cadmus dans *Cadmus et Hermione*, d'Alcide dans *Alceste*, de Jupiter dans *Isis*, de Jobate dans *Bellérophon*, de Pluton dans *Proserpine*, de Phinée dans *Persée*, d'Arcalaüs dans *Amadis*, de Roland dans *Roland*, de Priam dans *Achille et Polixène*. Saint-Evremond dit beaucoup de bien de Beaumavielle, qui, au dire de tous ses contemporains, était un artiste des plus remarquables. Le public d'ailleurs l'avait pris en grande affection, et le chanteur avait sans doute la conscience naïve de sa valeur, car on raconte qu'un jour, comme il relevait de maladie et reparaissait au théâtre après une longue absence, les spectateurs l'accueillant par de vifs applaudissements, il dit à l'acteur qui entrait en scène avec lui : « Ce pauvre peuple m'aime ; je lui sais bon gré de son zèle. » On croit que Beaumavielle mourut en 1688 ou 1689, et cela paraît certain, car à partir de ce moment il disparut du personnel de l'Opéra, et l'on sait que par testament il laissa tout le bien qu'il possédait à son camarade Dumény, qui était entré à ce théâtre quelques années après lui. Il fut remplacé par le célèbre Thévenard, qui fournit à l'Opéra une carrière de quarante années pleines. Arthur Pougin.

BEAUME (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes ; 1,001 hab.

BEAUME (La). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeux ; 775 hab.

BEAUME-Haute (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes ; 59 hab.

BEAUME (Joseph), peintre français, né à Marseille le 24 sept. 1796, mort à Paris en 1885. Elève du baron Gros, il vint à Paris et entra à l'Ecole des beaux-arts en 1817 ; son premier tableau connu, *Nephtali et Rachel* (S. 1819), est au palais de Fontainebleau ; *Henri III mourant* (S. 1822) est au palais de Compiègne, l'*Invalide mourant* (S. 1824) et le *Roi boit* (S. 1827) obtinrent un grand succès à leur apparition et ont été gravés. Cet artiste a beaucoup travaillé pour les galeries de Versailles ; voici les ouvrages qu'il a exécutés pour ce Musée : *le 28 Juillet à l'Hôtel de Ville* (S. 1831) ; en collaboration avec Mogin : *Passage du Rhin à Dusseldorf, en 1795* (S. 1836) ; *Combat de Diernstein* (S. 1805) ; *Bataille de Lutzen* (S. 1838) ; *Bataille d'Oporto*, 1809 ; *Bataille de Würtzchen*, 1813 ; *Bataille de Toulouse*, 1814 (S. 1840) ; *Combat du Sig, Algérie*, 1835 (S. 1841) ; *Napoléon quittant furtivement l'île d'Elbe pour rentrer en France*. Parmi ses autres ouvrages, il faut citer les trois tableaux suivants, qui ont été achetés par l'Etat et ont fait partie du Musée du Luxembourg : *Derniers moments de la grande Dauphine, belle-fille de Louis XIV, morte à Versailles en 1690* (S. 1834) ; *Anne d'Autriche au monastère du Val-de-Grâce* (S. 1835) ; *Bénédiction de la première pierre du monument de Louis XVI sur la place de la Concorde* (S. 1827). Le musée d'Avignon possède de lui la *Main Chaude* (S. 1833) ; et celui de Marseille l'*Episode de la retraite de Russie* (S. 1864). Enfin la *Bataille de l'Alma* (S. 1855) ; *Louis XVII au Temple* (S. 1863) ; et *la Tentation de saint Antoine* (S. 1864 ; réexposée en 1867 au Champ-de-Mars), complètent la liste des œuvres principales de cet artiste laborieux et fécond, qui a obtenu une médaille de 2^e^ classe en 1824, une de 1^re^ en 1827, et la croix de la Légion d'honneur en 1836. Ad. Thiers.

BEAUMELIN (François-Joseph), avocat et homme politique français, né à Thann le 18 avril 1761, mort en 1834. Il devint avocat au Conseil souverain d'Alsace en 1785 et exerça les fonctions de membre du directoire du district de Belfort en 1790. L'année suivante il fut élu à la première législature. Il ne fit point partie de la Convention nationale. Arrêté comme fédéraliste pendant la Terreur, il devint, après le 9 thermidor, substitut de l'agent national du territoire de Belfort. Il reprit ensuite sa place au bar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reau de Colmar, dont il fut un des membres les plus estimés.

BEAUMELLE (L. Angliviel de la), littérateur français (V. La Beaumelle).

BEAUMÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 149 hab.

BEAUMERIE-Saint-Martin. Com. du dép. du Pas-de-Calais. arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer ; 347 hab.

BEAUMES-de-Venise. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange ; 1,502 hab.

BEAUMESNIL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 311 hab.

BEAUMESNIL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay ; 548 hab. Le château, appartenant au comte de Maistre, est l'une des plus belles résidences de la Normandie. Il a été construit de 1633 à 1640 par Jacques Leconte-Duquesne, seigneur de Nonant et de Beaumesnil, pour remplacer l'ancien château féodal en ruines, dont il subsiste l'ancienne motte couverte de buis à laquelle s'est conservée le nom de donjon. Le château est construit en briques rouges ornées de chaînages, de losanges et de moulures en pierre ; le second étage est formé de lucarnes chargées de sculptures. Le grand escalier est surmonté d'une lanterne construite au XVIIIe siècle. Deux pavillons

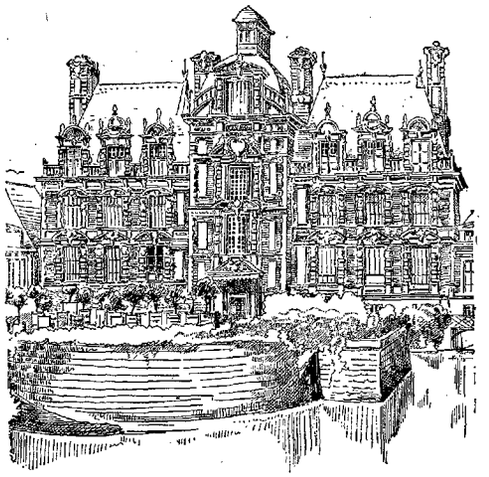

Château de Beaumesnil, d'après une photographie.

dont le style diffère de celui de l'ensemble du château ont été ajoutés à une époque récente.

BEAUMESNIL (Pierre), antiquaire français qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Sans fortune, il se fit comédien ambulant pour aller de ville en ville étudier les antiquités. Il dessina et décrivit les monuments qu'il rencontra dans ses pérégrinations à travers le Limousin, le Berry, l'Angoumois, l'Agénois, etc. L'Académie des inscriptions lui confia le titre de correspondant de l'Académie et lui fit obtenir une pension de 1,500 livres. Ses manuscrits, sans valeur scientifique, sont dispersés à la bibliothèque Mazarine à Paris, à la bibliothèque de Poitiers et ailleurs. Il mourut à Limoges peu d'années avant la Révolution. E. B.

BEAUMESNIL (Henriette-Adélaïde Villard dite), cantatrice scénique française et compositeur, née le 31 avr. 1748, morte à Paris le 15 juil. 1803, fit de bonnes études musicales sous la direction d'un claveciniste nommé Clément. Elle débuta à l'Opéra, le 27 nov. 1766, dans un opéra de Berton et Trial, *Silvie*, dont la première représentation avait eu lieu peu de jours auparavant, le 18 nov. ; elle y remplissait le rôle de Sylvie, que venait de créer Sophie Arnould, et remplaçait cette artiste célèbre, sans doute indisposée. Quoi qu'il en soit, Mlle Beaumesnil fut bien accueillie du public, réussit pleinement, et fut engagée. Sans acquérir jamais une grande réputation, elle tint avec succès son emploi pendant quinze années, brillant surtout dans le genre pastoral, et se montrant à la fois, au dire d'un biographe, jolie femme, actrice spirituelle, danseuse agréable et musicienne excellente. Cependant, le mauvais état d'une santé toujours précaire l'obligea de se retirer avant l'âge, et elle quitta l'Opéra en 1781, avec une pension de 1,500 livres. Peu de temps après, Mlle Beaumesnil épousait un des meilleurs artistes de la Comédie-Italienne, Philippe, qui était lui-même un chanteur fort habile et qui se distinguait surtout dans les rôles de sentiment et de tendresse. Cependant, après avoir abandonné le théâtre comme chanteuse, Mlle Beaumesnil voulut s'y produire comme compositeur ; elle écrivit la musique d'une pastorale en un acte mêlée de danses, *Tibulle et Délie* ou *les Saturnales*, qui fut représentée à l'Opéra le 14 mars 1784, et dont les deux héros étaient personnifiés par deux artistes célèbres, Rousseau et Mme Saint-Huberty. Ce petit ouvrage eut un succès assez vif de curiosité, mais ne se maintint pas au répertoire. Quelques années plus tard, le 12 mai 1792, Mlle Beaumesnil donnait au théâtre Montansier un opéra-comique en deux actes, *Plaire, c'est commander*, dont le poème était imité d'une comédie intitulée *les Législatrices*. Depuis lors, elle ne fit plus parler d'elle. A. P.

BEAUMETTES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes ; 113 hab.

BEAUMETZ. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 374 hab.

BEAUMETZ-les-Aire. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues ; 368 hab.

BEAUMETZ-les-Cambrai. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt ; 1,240 hab.

BEAUMETZ-les-Loges. Ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras ; 584 hab.

BEAUMETZ (Albert-Marie-Auguste Bruneau, marquis de), magistrat français, né à Arras le 18 janv. 1759, mort en 1824. Il exerçait les fonctions de procureur général au parlement de Flandre, lorsque la Révolution l'obligea à rentrer dans la vie privée. Ce n'est que sous le gouvernement impérial qu'il fit sa réapparition dans la vie publique, comme député au Corps législatif. Il fit partie de la commission de législation civile et criminelle, et s'y signala par plusieurs rapports remarquables sur les dispositions du code pénal. Le zèle avec lequel il servit l'Empire ne l'empêcha pas, en 1814, de voter la déchéance de Napoléon. En 1815, il siégea à la Chambre des représentants comme député du Pas-de-Calais. Au retour de Louis XVIII, il fut nommé président du collège électoral de ce même département. Quelque temps après, il rentra dans la magistrature comme procureur général près la cour d'appel de Douai. L'épuration de 1816 l'obligea de nouveau à rentrer dans la vie privée. G. L.

BEAUMETZ (Bon-Albert Briois, chevalier de), homme politique français, membre de l'Assemblée constituante, né à Arras le 24 déc. 1759, mort, selon quelques biographes, à Calcutta en 1809. Avant la Révolution, premier président au conseil supérieur de l'Artois, il tenait chez lui des conférences de jeunes avocats, où on discutait, dans un sens libéral, des questions de droit et de politique. Député de la noblesse d'Artois aux Etats-Généraux avec Ch. de Lameth et Le Sergeant d'Isbergue (il fut élu le premier de la liste), il s'opposa d'abord à la réunion des trois ordres, puis se laissa convaincre et siégea à gauche avec les constitutionnels. Le 29 sept. 1789, il fut rapporteur du comité de jurisprudence criminelle. Son rapport manque d'ordre et de lumière, mais n'en est pas moins resté célèbre parce qu'il amena, entres autres réformes, la suppression de la torture et la publicité des débats judiciaires. Son discours sur les biens du clergé (2 nov. 1789) est le chef-d'œuvre de l'indécision politique. Les uns voulaient qu'on vendit ces biens, les autres qu'on ne les vendît pas. Beaumetz arriva à se former une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

opinion intermédiaire. Il avança deux maximes : 1° la nation n'est pas propriétaire ; 2° le clergé ne l'est pas non plus. A qui appartiennent donc les biens du clergé ? A personne ; ils sont, dit-il, *res sacræ*, *res religiosæ*, *res nullius*. Mais que faut-il faire? Rien. Ajourner la question « jusqu'à ce que les assemblées provinciales aient donné leur avis ». L'Assemblée supporta patiemment ces arguties de légiste; elle appela même Beaumetz à la présidence (27 mai 1790). Mais la méfiance des patriotes militants était excitée. Il eut beau suivre la fortune des constitutionnels, voter avec eux, on lui prêta des arrière-pensées, un masque, un rôle secret. Homme à tout faire, il fit ce qu'on voulut, parlant aujourd'hui contre la création des assignats, parlant *pour* le lendemain, colorant les contradictions de son parti, jouant à la Constituante un rôle semblable à celui que Barère devait jouer à la Convention. Après la session, il fut nommé membre du département de Paris et combattit de toutes ses forces la révolution républicaine qui se préparait. Le 10 août le força à émigrer. Il voyagea en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, aux Indes Orientales. Il mourut, disent quelques biographes, à Calcutta en 1809. D'autres le font rentrer et mourir en France. Cette obscurité de ses derniers jours et l'oubli au milieu duquel il s'éteignit montrent peut-être combien son rôle bruyant à la Constituante fut au-dessus de son mérite. C'était, dit son collègue Montlosier (*Mém.*, II, 244), un orateur médiocre, mais abondant et imperturbable, quoiqu'il improvisât rarement.

F.-A. Aulard.

BEAUMONT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Valgorge ; 1,033 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Seilhac ; 572 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Dié, cant. de Luc-en-Diois ; 224 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive ; 1,235 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom ; 286 hab,

BEAUMONT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude ; 361 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy ; 703 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. S.-O. de Clermont; 1,484 hab. Beaumont avait autrefois une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît dont la première abbesse remonte à 670; elle possédait la seigneurie de l'endroit. Eglise Saint-Pierre bâtie au XII^e^ siècle. Le clocher est moderne. Eglise Notre-Dame de la Rivière (XI^e^ ou XII^e^ siècle). Ruines de l'abbaye et des fortifications bâties en 1589. L. F.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien ; 684 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Malaucène ; 416 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Vouneuil ; 1,550 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers ; 645 hab.

BEAUMONT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Segnelay; 398 hab.

BEAUMONT. Ville belge, située dans l'arr. de Thuin, (Hainaut) ; 2,000 hab. ; possède d'importantes exploitations de carrières de pierres et de marbres.

BEAUMONT-D'APT. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis, sur une colline dominant le Saint-Marcel; 743 hab. Sur le flanc d'un roc qui domine la Durance s'ouvre une grotte contenant une chapelle où les habitants du pays vont en pèlerinage.

BEAUMONT-DE-LOMAGNE. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, sur la Gimone; 4,199 hab. Cette ville a conservé jusqu'à nos jours le plan caractéristique des anciennes bastides : ses rues se coupent à angle droit et aboutissent à une vaste place bordée d'arcades, au centre de laquelle se trouve une halle couverte. L'*église* (Mon. hist.) du commencement du XIV^e^ siècle est défendue par des machicoulis. L'emplacement où s'élève cette ville appartenait, au XIII^e^ siècle, à l'abbaye de Grandselve, qui entra en pariage, en 1279, avec le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, pour la construction d'une bastide. La même année, le roi de France concéda aux habitants une charte de coutumes. D'après le pariage, les terrains, concédés par l'abbaye, comprenaient mille emplacements de maisons, mille arpents pour les jardins et mille autres arpents pour les vignes. Beaumont est demeuré une ville commerçante et industrielle : il s'y trouve des fabriques de toiles, de faïence, de ferronnerie, de fouets, des tanneries et une filature de laine. La Société hippique de Beaumont y organise assez fréquemment des courses de chevaux. C'est la patrie du mathématicien Fermat.

BEAUMONT-DU-GATINAIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon ; 1,416 hab.

BEAUMONT-DU-PÉRIGORD. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, sur un mamelon dominant la Couze ; 1,728 hab. Cette localité est une ancienne bastide fondée en 1272 à la suite d'un pariage entre le sénéchal du roi d'Angleterre, Lucas de Tany, et l'abbaye de Cadouin. Elle fut alors le ch.-l. d'une châtellenie composée de huit paroisses qui en ont été distraites à la fin du XIV^e^ siècle pour former la châtellenie de Lanquais. Les anciennes dispositions de cette bastide se sont conservées : elle forme un carré long entouré de remparts flanqués de tours; les rues sont droites, se coupent à angle droit et au centre se trouve la place. L'*église*, élevée à l'époque de la construction de la ville, est un édifice remarquable. Elle se compose d'une nef unique flanquée de quatre tours, dont deux seulement sont encore debout, reliées par un chemin de ronde crénelé. — Sur le territoire de la commune se trouvent des gisements d'un minerai de fer renommé. Au hameau de *la Rocaille* s'exploitent des carrières de pierres meulières ; la fabrication des meules de moulin constituait une industrie très florissante avant la transformation de l'outillage de la meunerie.

BEAUMONT-EN-ARGONNE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon, sur une colline dominant la Meuse ; 1,145 hab. Cette localité qui n'est qu'un simple village a dans l'histoire de France une importance considérable à cause de la charte ou loi à laquelle elle a donné son nom. D'anciens vestiges romains, mis au jour à diverses reprises, témoignent qu'en ce lieu s'était élevé autrefois un *castrum* romain. Il était depuis longtemps détruit et le pays était inhabité lorsque les archevêques de Reims choisirent au X^e^ siècle cet emplacement pour y construire l'un des châteaux qui devaient protéger les frontières de leurs domaines ; autour de ce château se groupèrent des habitations qui ne tardèrent pas à former un village. En 1182, l'archevêque Guillaume-aux-blanches-mains concéda aux habitants une charte comprenant cinquante-huit dispositions qui ne tarda pas à devenir célèbre sous le nom de *loi de Beaumont*. Depuis la fin du XII^e^ siècle jusque vers les temps modernes, cette charte s'est propagée dans la plupart des villages des environs. Dans les comtés de Luxembourg, de Bar, de Chiny, de Rethel, dans le duché de Lorraine, en Champagne, on a compté plus de cinq cents villages dont les chartes de coutumes ou d'affranchissement sont imitées de la Loi de Beaumont. Cette charte destinée à attirer à Beaumont de nouveaux habitants les affranchissait des charges serviles, leur garantissait la liberté et la sécurité, attribuait à chacun un lot de terre en toute propriété, leur concédait des avantages et des franchises et en particulier des droits d'usage et enfin leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

concédait la nomination de magistrats municipaux chargés d'administrer la communauté et d'y rendre la justice. L'archevêque, comme seigneur, se réservait, un cens annuel de douze deniers par habitant, des droits de justice, les banalités des fours et des moulins et enfin le droit de requérir des habitants le service d'ost et de chevauchée. A cette *loi*, s'ajoutèrent au cours des siècles, par suite des besoins et des intérêts nouveaux, des additions, des interprétations, des décisions judiciaires, qui, codifiées au XVI^e^ siècle, formèrent ce qu'on appela l'*Arche de Beaumont*, comprenant cent trente-quatre dispositions. Cette loi ainsi modifiée fut adoptée par la plupart des localités qui avaient été « affranchies à la loi de Beaumont ». Lorsqu'en 1379, Charles V fit l'acquisition de Mouzon et de Beaumont, les habitants sollicitèrent et obtinrent du roi de France la confirmation de leurs franchises. Au XVI^e^ siècle, lors de la rédaction des coutumes du Vermondois, les habitants en demandèrent de nouveau la confirmation aux Etats de la province; enfin, au XVIII^e^ siècle encore, ils résistèrent longtemps aux efforts de la royauté lorsqu'elle voulut substituer à l'ancienne organisation le régime des maires en titre d'office, et ne perdirent leurs privilèges qu'en 1778. Devenus en 1379 sujets immédiats du roi, les habitants de Beaumont lui conservèrent pendant le cours des guerres anglaises une fidélité inébranlable. En 1474, la terre et seigneurie de Beaumont fut donnée par Louis XI à Girard Deschamps. Les protestants occupèrent la ville en 1592. Pendant la Fronde elle subit de 1640 à 1652 trois sièges meurtriers qui achevèrent de ruiner la ville dont la décadence avait commencé au XVI^e^ siècle. Ses remparts furent démolis à la fin du XVII^e^ siècle et depuis lors elle fut réduite au rang de village. Le 30 août 1870, le général de Failly, commandant l'un des corps de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, se laissa surprendre à Beaumont par l'armée du prince de Saxe, perdit près de 4,000 hommes, tués, blessés ou prisonniers, une partie de son artillerie et tout son matériel de campement. A. G.

BIBL. : DEFOURNY, *Beaumont-en-Argonne et la loi de Beaumont ou histoire d'une commune et d'une coutume depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la Révolution de 1879*; Reims, 1869, in-8. — G. KURTH, *la Loi de Beaumont en Belgique*, Bruxelles, 1881, in-8. — E. BONVALOT, *le Tiers-Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales*; Paris, 1884, in-8. — Cf. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XLV (1884), p. 381, un art. de M. M. Prou où l'on trouvera l'indication de toutes les éditions de la loi de Beaumont et de tous les travaux auxquels elle a donné lieu.

BEAUMONT-EN-AUGE. Com. du dép. du Calvados, cant. et arr. de Pont-l'Evêque, sur une colline dominant la vallée de la Touques; 715 hab. Il se tient chaque semaine un important marché de bestiaux gras. — Le *Prieuré de Beaumont*, dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Ouen de Rouen, fut fondé vers 1060. Il en subsiste les logements du prieur, et le bâtiment d'un collège, espèce d'école militaire, créé au XVIII^e^ siècle par les bénédictins, et où étudièrent Laplace, Caulaincourt et plusieurs officiers qui se sont illustrés dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. L'*église* paroissiale est l'ancienne chapelle du prieuré, dont il subsiste une travée de la nef, le transept, surmonté d'une tour, et le chœur. L'ensemble de la construction remonte à l'époque romane, mais les diverses parties en ont été profondément remaniées; les voûtes sont du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle.

BEAUMONT-EN-BEINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 316 hab.

BEAUMONT-EN-VÉRON. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon; 1,500 hab., située entre la Loire et la Vienne. Sur les bords de la Vienne, à 4 kil. de Chinon, s'élève le *château de Coulaines*, reconstruit au XV^e^ siècle sur l'emplacement d'un édifice plus considérable. Pèlerinage dans la chapelle de Coulaines.

BEAUMONT-HAGUE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg; 634 hab. Clouterie. — Sur le territoire de cette commune, du côté de la mer, se voient les restes d'un long retranchement nommé le *Hague-Dicke*, formé d'un remblai de 6 à 7 m. de hauteur, et que l'on peut encore suivre sur une longueur de 4 kil. On l'attribue aux premiers envahisseurs normands, qui l'auraient construit pour protéger un de leurs points de débarquement.

BEAUMONT-HAMEL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 568 hab.

BEAUMONT-LA-CHARTRE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de la Chartre-sur-Loir; 702 hab.

BEAUMONT-LA-FERRIÈRE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de la Charité; 483 hab.

BEAUMONT-LA-RONCE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre; 1,158 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve un dolmen dit de la Pierre-Levée.

BEAUMONT-LE-HARENG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre; 219 hab.

BEAUMONT-LE-ROGER. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, dans la vallée de la Rille; 1,909 hab. Stat. du chemin de fer de l'O., ligne de Paris à Caen. Beaumont possède des tanneries, des corroieries, des verreries, des huileries, des fabriques de toile et de boissellerie. Il s'y tient chaque samedi un marché aux bestiaux.

HISTOIRE. — Beaumont est mentionné dans l'histoire dès le X^e^ siècle; c'était alors une possession des ducs de Normandie que Judith, femme de Richard II, donna à l'abbaye de Bernay. Vers 1040, un seigneur de Beaumont, Roger, éleva sur la colline dominant la ville un château fort, flanqué de tours puissantes dont s'empara en 1124 le roi d'Angleterre Henri I^er^. Philippe-Auguste s'en empara une première fois en 1192, et une seconde en 1199, Richard Cœur-de-Lion l'ayant repris dans l'intervalle, en 1194. Cédé plus tard à Jean sans Terre, il fit retour à la France et au domaine de la couronne en 1202. En 1328, le roi Philippe VI érigea la seigneurie de Beaumont en comté-pairie en faveur de Robert d'Artois, mais elle fut confisquée sur lui en 1331. Une seconde fois, en 1344, le même roi l'érigea en comté-pairie pour la concéder à son cinquième fils, Philippe, duc d'Orléans. Elle lui fut reprise en 1353 par le roi Jean qui l'attribua l'année suivante à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Du Guesclin vint en 1378 assiéger le château qui ne tarda pas à se rendre. En 1404, le fils de Charles le Mauvais, Charles III, comprit dans le renoncement qu'il fit alors à une partie ses domaines de France le comté de Beaumont qui revint à la couronne; mais en 1417, le roi d'Angleterre Henri V s'empara de la ville et la saccagea; les Français la reprirent en 1437, et jusqu'en 1449 elle fut encore plusieurs fois prise et reprise. Le 20 mars 1651, la ville et la seigneurie de Beaumont furent comprises dans les domaines attribués au duc de Bouillon en échange de la principauté de Sedan. La maison de Bouillon les a conservées jusqu'à la Révolution.

MONUMENTS. — Du *château* féodal, il ne subsiste que des ruines informes au milieu des broussailles; c'est à Du Guesclin qu'on en fait remonter la destruction. Au pied de la colline avait été établi au XII^e^ siècle le *prieuré de la Trinité*. Il en reste des ruines pittoresques, classées parmi les monuments historiques : une longue muraille soutenue par des contreforts, dans laquelle s'ouvre la porte principale donnant accès à une galerie gothique aboutissant à une terrasse dominant la ville. Au S. de cette terrasse s'élevait l'église, édifice à une seule nef, sans transept, construit au XIII^e^ siècle. Derrière les ruines on montre creusées dans le roc les anciennes caves du prieuré; dans l'une d'elles, on a recueilli des débris de sculptures. Dans la ville, l'*église Saint-Nicolas*; la façade, de style flamboyant, est flanquée d'une tour de la même époque, au sommet de laquelle se trouve dans une niche une statue moderne en bois représentant un guerrier qui frappe les heures sur un timbre, fonction qui lui a valu le nom de *Regulus*. De nombreuses sculptures ornent les deux façades latérales. Le chœur et les bas-côtés sont seuls

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voûtés. A l'intérieur on remarque d'anciens vitraux, de belles boiseries, de nombreuses sculptures, notamment des chapiteaux, des pendentifs de voûtes, des statues et des groupes polychromes. — *L'église du faubourg de Vieilles,*

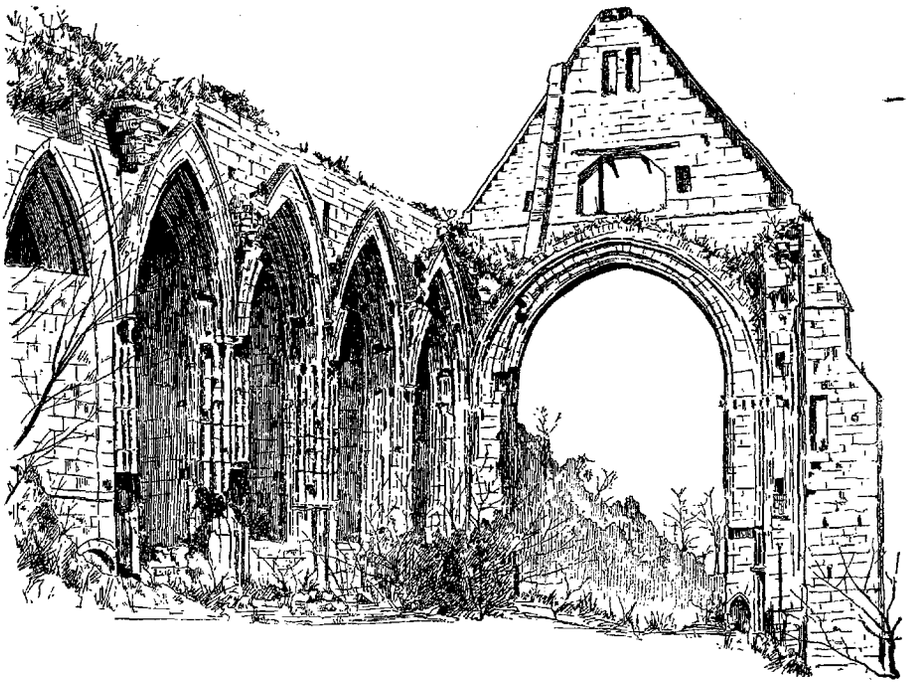

Ruines de l'abbaye de Beaumont-le-Roger, d'après une photographie.

qui n'est plus qu'une grange, a conservé sa tour gothique, des gargouilles et des statues fort mutilées.

Bibl. : A. Le Prevost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. I, 1862.

BEAUMONT-LES-AUTELS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon ; 845 hab.

BEAUMONT-LES-NONAINS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 370 hab. Ce village prit son surnom d'un couvent de religieuses de Prémontré qui, fondé au commencement du XII^e^ siècle par les religieuses de Marcheroux, fut détruit dès l'année 1185. L'abbaye de Marcheroux, située dans le même territoire et bâtie en 1122 par Ulric, disciple et compagnon de saint Norbert, appartenait au même ordre des Prémontrés ; ce qui subsiste encore de l'église présente les caractères de l'architecture du XIII^e^ siècle. Le 5 août 1589, les ligueurs de Beauvais y furent battus par les troupes royales.

C. St-A.

BEAUMONT-LES-RANDAN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 531 hab.

BEAUMONT-LÈS-TOURS. Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Tours, établie au XI^e^ siècle par Hervé de Buzançais, trésorier de saint Martin, en dehors de l'enceinte de Châteauneuf, près Tours. Une des dernières abbesses, M^me^ de Vermandois (1733-1772), fit construire, depuis la pointe de Rochepinard jusqu'à l'embouchure du Cher, une levée de 27 kil. de longueur pour protéger contre les inondations les varennes des environs de Tours. Il ne subsiste du monastère que des restes peu importants près de l'hospice général de Tours.

BEAUMONT-LÈS-VALENCE. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Valence ; 1,229 hab.

BEAUMONT-MONTEUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tain ; 869 hab.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Gretz-en-Bouère ; 386 hab.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir ; 882 hab.

BEAUMONT-SARDOLLES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 477 hab.

BEAUMONT-SUR-GROSNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey ; 362 hab.

BEAUMONT-SUR-OISE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, cant. de l'Isle-Adam, arr. de Pontoise, à l'extrémité d'un plateau, sur la rive gauche de l'Oise ; 2,991 hab. Stat. du chemin de fer du Nord, au croisement des lignes de Paris à Beauvais et de Pontoise à Creil, embranchement sur Hermes. Beaumont possède des fabriques de boutons de nacre, de peignes, de tabletterie d'ivoire, de bonneterie, de passementerie, de caoutchouc, d'eaux minérales artificielles, des verreries, des tanneries, des corrroieries, etc.

Histoire. — *Comté de Beaumont.* La ville de Beaumont est mentionnée dans l'histoire en même temps que ses premiers comtes, c.-à-d. au commencement du XI^e^ siècle. Le comté de Beaumont comprenait le Chamblois et une partie du pays de Thelle et avait pour villes principales, outre Beaumont, Chambly et Méru. C'est au comte *Ives I^er^*, mentionné dans des chartes depuis 1002 jusqu'en 1053, que l'on attribue la construction du château et la fondation du prieuré de Saint-Léonor. Son successeur *Geoffroy* est cité en 1067 ; *Ives II*, depuis 1070 jusque vers 1090. *Mathieu I^er^* est le premier comte qui ait joué un rôle important ; on le voit tour à tour guerroyer contre Robert de Bellême, fait prisonnier par le roi d'Angleterre (1097), en lutte contre le roi Louis VI qui l'assiège dans sa forteresse de Chambly (1102), combattant à Brémule dans les rangs de l'armée royale (1119), et enfin devenu chambrier de France en 1137 ; ses deux successeurs, Mathieu II et Mathieu III, conservèrent cette grande charge de la couronne. Sur la fin de sa vie il renonça au comté pour se faire moine à Saint-Léonor

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1151) ; il mourut le 1er janv. 1155. *Mathieu II* qui lui avait succédé vécut jusqu'en 1174 ; son fils *Mathieu III*, qui lui succéda, fut le quatrième mari d'Eléonore de Vermandois qui lui apporta en dot le Valois et le Vermandois. En 1181, il accorda une charte de commune aux habitants de Beaumont ; il mourut vers 1208. *Jean*, second fils de Mathieu II, est surtout connu pour la part qu'il prit aux côtés de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines ; il mourut sans postérité le 13 mars 1223, et ses héritiers vendirent au roi Philippe-Auguste le comté de Beaumont qui fut ainsi réuni au domaine (avr. 1223). En 1285, Philippe le Hardi le donna à son fils Louis ; plus tard il fit partie des domaines concédés à Robert d'Artois et fut englobé dans la confiscation de 1331. Le roi de Navarre qui l'avait acquis le restitua au roi avec Pontoise et Asnières par le traité de Mantes (22 fév. 1354), en échange du comté de Beaumont-le-Roger et d'autres terres. Le roi Jean le donna alors à son frère Philippe, duc d'Orléans, auquel cette concession fut confirmée par Charles V, en 1367. Après la mort du duc d'Orléans (1375), le comté de Beaumont demeura à sa veuve. Mais dès 1386, Charles VI le donna en expectative à son frère Louis, duc d'Orléans, qui n'entra en possession qu'après la mort de la comtesse douairière (1392). Charles d'Orléans en hérita de son père et le laissa à son fils, qui fut Louis XII, et le réunit à la couronne lors de son avènement. Pendant les guerres anglaises, le château et la ville avaient plusieurs fois changé de maîtres. En 1416, les Bourguignons s'en étaient emparés et avaient saccagé la ville. En 1438, Henri VI avait concédé la seigneurie de Beaumont à Robert de Willoughby. Plus tard, La Hire s'était établi à Beaumont et avait commencé à mettre la ville et le château en état de défense, mais, à l'approche de Talbot, il dut se replier et lui abandonna la forteresse et la ville (mai 1434).

François Ier engagea en 1527 le comté de Beaumont au connétable Anne de Montmorency, dont la veuve le possédait encore, lorsque, en 1570, Henri III le comprit

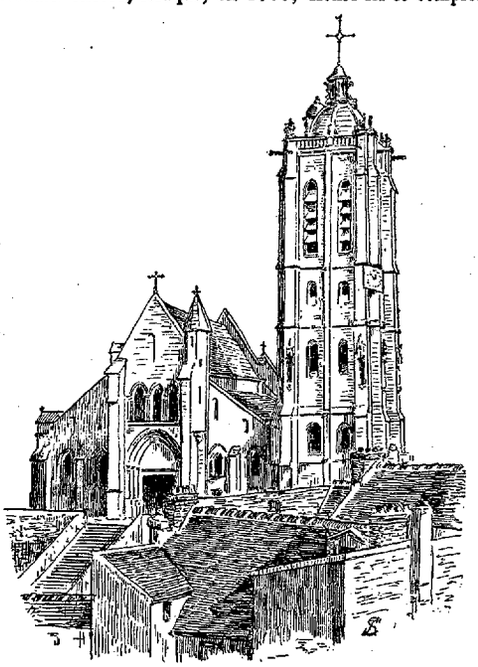

Église de Beaumont-sur-Oise, d'après une photographie.

dans l'apanage de François, duc d'Alençon, qui dut le racheter. En 1590, pendant le siège de Paris, Henri IV alla mettre le siège devant Beaumont ; « le château, dit un chroniqueur contemporain, fut battu et miné, mais il était si fort qu'on n'y sut que faire. » D'autres armes que l'artillerie et la mine vinrent à bout de la résistance du gouverneur qui rendit le château ; et Henri IV, après en avoir confié la garde à M. de Marcilly, put retourner au siège de Paris. Au XVIe siècle, le comté de Beaumont passa successivement dans les familles de Guierseville, de Liancourt et de la Motte-Houdancourt ; il fut vendu le 14 nov. 1705 à Louis de Bourbon, prince de Conti. Au XVIIIe siècle, Beaumont était le siège d'un bailliage royal et d'une maîtrise des eaux et forêts.

Monuments. — Du *château* détruit au commencement du siècle, il ne reste que des ruines informes. Cambry, qui le vit en 1803, parle encore de ses vieilles tours, et don Estiennot, au XVIIe siècle, dit qu'il « excite l'étonnement et l'admiration de ceux qui le considèrent ». Les vestiges qui subsistent semblent dater du XIIIe siècle. Les anciens remparts de la ville ont été convertis en promenades. L'*église* (mon. hist.) présente beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'architecture ; c'est un édifice commencé au XIIe siècle, conçu sur un plan très vaste, qui fut considérablement restreint au cours de la construction. L'intérieur est composé d'une nef principale et de quatre bas-côtés ; la voûte de la nef centrale n'a jamais été construite ; le chœur date du XIIIe siècle. La façade principale est ornée de sculptures malheureusement mutilées. La haute tour dominant l'église est du XVIe siècle. Tout l'édifice a été restauré en 1869. Le pont sur l'Oise avait été construit en pierre dès le XIIe siècle. La maîtresse arche s'écroula en 1647 et fut alors reconstruite.

Bibl. : Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII. — Douët d'Arcq, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise* ; Amiens, 1855, in-4 ; forme le t. IV des *Documents inédits*, publiés par la *Soc. des antiquaires de Picardie*.

BEAUMONT-SUR-SARTHE OU BEAUMONT-LE-VICOMTE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers ; 1,908 hab. La ville s'élève en amphithéâtre sur le versant méridional d'une colline au pied de laquelle coule la Sarthe. Pont suspendu sur cette rivière. On remarque à Beaumont la porte romane de l'église (XIe siècle), les restes du donjon de l'ancien château, et une tombelle ou *Motte à Madame*, qui a été convertie en promenade. Marché important ; cinq foires par an. Commerce de grains, chanvre, toiles, bestiaux, etc. Comice agricole.

Histoire. — Situé entre la frontière de Normandie et le Mans, Beaumont fut fréquemment assiégé au XIe siècle dans les luttes que Guillaume le Conquérant eut à soutenir pour s'assurer le comté du Maine. Pendant la guerre de Cent ans, la ville fut prise successivement par Richmond, par les Bourguignons et par les Anglais. En 1562, elle fut occupée par les protestants. Les vicomtes de Beaumont apparaissent dans l'histoire au XIe siècle. En 1253, la vicomté passe dans la famille de Brienne par le mariage d'Agnès de Beaumont avec Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et en 1371 dans la maison royale d'Alençon par le mariage de Marie de Beaumont avec Pierre II, comte d'Alençon. Enfin, en 1513, Françoise d'Alençon la porta dans la maison de Bourbon par son mariage avec Charles de Bourbon, duc de Vendôme. En 1543, François Ier érigea Beaumont en duché-pairie en faveur de Françoise d'Alençon. L'avènement d'Henri IV réunit Beaumont au domaine royal. En 1701, Louis XIV l'en détacha de nouveau pour indemniser le maréchal de Tessé des terres et fiefs qu'il possédait dans les parcs de Versailles et de Marly. La famille de Tessé posséda Beaumont jusqu'à la Révolution. Jules Gautier.

Bibl. : Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, v° Beaumont-sur-Sarthe. — Eug. Hucher, *Monuments funéraires... des vicomtes de Beaumont du Maine* ; le Mans, 1882, in-8.

BEAUMONT-SUR-VESLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 431 hab. Ce village, situé sur la Vesle et le canal de l'Aisne à la Marne, relevait dès le XIe siècle de l'abbaye de Saint-Basle de Verzy. Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

troupes alliées, qui campèrent en 1814 dans les plaines qui s'étendent entre Beaumont et Sillery, y causèrent de nombreux ravages. Eglise des XIIIe et XIVe siècles. A. T.

BEAUMONT-SUR-VINGEANNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze ; 423 hab.

BEAUMONT-VILLAGE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor; 453 hab.

BEAUMONT (baron de) (V. BAISSEY [Jean]).

BEAUMONT. Château du Graisivaudan, dont il ne subsiste que des ruines sur le territoire de la commune du Touvet (Isère). Ce château a donné son nom à l'une des plus illustres familles du Dauphiné. *Humbert Ier*, le plus ancien des seigneurs de Beaumont connu, vivait à la fin du XIe siècle; son fils, *Guigues Ier*, est cité en 1108; *Guigues II*, avant 1132; *Guillaume Ier*, vers 1179; *Pierre*, vers 1198; *Humbert II*, vers 1200; *Artaud Ier*, vers 1250; *Artaud II*, de 1250 à 1304; *Artaud III* mourut vers 1324; *Artaud IV*, seigneur de la Freyte et des Adrets, est mentionné en 1359; *François* qui vécut de 1373 à 1402 ou environ eut trois fils qui furent chefs de trois branches de la famille : 1° celle des seigneurs de la Freyte; 2° celle des seigneurs de Pelafol, Barbières, la Bastie-Rolland et Autichamp; et 3° celle des seigneurs des Adrets et de Saint-Quentin.

1° SEIGNEURS DE LA FREYTE. — *Artaud V*, fils de François, eut pour fils *François II* qui mourut vers 1446. Avec son fils *Claude*, mort après 1482, s'éteignit cette branche de la famille de Beaumont.

2° SEIGNEURS DE PELAFOL, BARBIÈRES, LA BASTIE-ROLLAND ET AUTICHAMP. — *Humbert III*, fils de François Ier de Beaumont, eut de longs démêlés avec son suzerain, Louis de Poitiers, comte de Valentinois. Il servit dans l'armée royale, assista à la bataille d'Auton (1429) et mourut vers 1436. *Louis*, son fils aîné, mourut vers 1429. Son second fils, *André*, tué à Montlhéry (1465) est le chef de la branche des seigneurs d'Autichamp qui s'éteignit en 1556. *Guillaume*, fils de Louis, mourut après 1515. *Claude* de Beaumont accompagna Charles VIII dans les guerres d'Italie. *Jean*, gentilhomme de la maison du roi, mourut sans postérité en 1559. Son frère *Antoine* mourut vers 1574. Il eut pour fils *Gaspard*, seigneur d'Autichamp, mort vers 1610; ce dernier eut quatre fils: *Louis*, mort vers 1648; *Charles*, qui fut gouverneur d'Exilles, *Antoine* et *Claude*, seigneurs de Méribel (V. AUTICHAMP).

3° SEIGNEURS DES ADRETS ET DE SAINT-QUENTIN. — *Aynard Ier*, troisième fils de François de Beaumont, mourut vers 1450. *Aynard II*, son fils aîné, mourut vers 1499; il eut deux fils, *Georges*, seigneur des Adrets, et *Antoine*, chef de la branche des seigneurs de la Tour-Tencin, d'où sont sortis plusieurs rameaux.

François de Beaumont, baron des Adrets, fils de Georges, célèbre capitaine protestant né en 1512 ou 1513 au château de la Frette (Isère), y mourut le 2 févr. 1587. Parmi les historiens, les uns ont voulu faire de lui le type du soldat féroce et implacable; les autres l'ont représenté comme un justicier farouche et convaincu. La vérité, c'est qu'il n'a été ni l'un ni l'autre. Il ne faut pas voir en lui l'exécuteur impitoyable que la légende a imaginé. Ce fut plutôt une sorte de *condottiere*, un aventurier heureux et hardi, qui fit la guerre comme on la faisait partout alors et dont les actes cruels n'ont été le plus souvent que des représailles. Il fit ses premières armes dans les guerres du Piémont, sous Henri II, et servit d'abord sous le commandement de Lautrec de Boutières, son oncle, et sous le maréchal de Brissac. Sa brillante conduite durant cette campagne lui valut, vers 1555, le brevet de colonel des légionnaires du Dauphiné, auquel s'ajouta peu après celui de colonel des légionnaires de Provence, Lyonnais, Languedoc et Auvergne. C'est en cette qualité qu'il se trouvait en 1557 à l'armée du Piémont. Un an plus tard il éprouva au cours de ce commandement un échec qui l'humilia profondément et qui, au dire de certains auteurs, exerça une notable influence sur ses destinées. Il défendait la ville de Montcalvo en Montferrat et se trouvait sous les ordres de Charles d'Ailly de Picquigny. Ce dernier voyant la brèche faite et la ville sur le point d'être prise se retira dans la citadelle, en abandonnant Des Adrets, qui fut surpris par les assiégeants et obligé de se rendre. Aussitôt qu'il fut redevenu libre, voulant se venger de ce revers, il cita d'Ailly devant le roi François II, en réclamant le prix de sa rançon et l'indemnité de la perte de son équipage. D'Ailly soutenu par les Guise l'emporta et Des Adrets fut renvoyé des fins de sa plainte. On a voulu voir dans ce fait la cause première de sa haine pour la maison de Lorraine et de son passage dans le camp protestant. Mais il est certain que d'autres motifs ont contribué à le faire changer de parti. Il aspirait à jouer un grand rôle, visée que la position secondaire où la Cour le laissait ne favorisait point. La versatilité de son caractère et ses défections successives montrent qu'il ne fut avant tout qu'un ambitieux, désireux de se faire une situation considérable à la faveur des troubles. On a dit également (Guy-Allard) qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres secrets de Catherine de Médicis, désireuse d'amoindrir l'influence des Guise, à l'aide des Huguenots. Mais cette assertion est trop invraisemblable pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Au reste, le document sur lequel elle reposait a été reconnu faux. Quant à l'opinion qui veut que Des Adrets ait été protestant même avant de combattre dans les rangs huguenots, elle ne paraît pas plus plausible. La conviction de ses croyances n'explique nullement ses excès, comme on l'a dit. Il ne faut considérer en lui qu'une nature violente et sombre, comme il y en eut tant au XVIe siècle, qui combattait indifféremment dans un camp ou dans l'autre et avec le même acharnement.

Quoi qu'il en soit, on le voit vers le mois d'avr. 1562 prendre une part active aux entreprises de ses nouveaux coreligionnaires. Une émeute avait eu lieu à Valence à la suite de nombreuses et sanglantes exécutions de protestants. Le gouverneur La Mothe-Gondrin « accompagné d'un certain gros nombre de soldats » était sur le point d'écraser la petite troupe des huguenots révoltés, quand Des Adrets accourut de Lyon à leur secours. Après une lutte assez vive, il s'empara de Valence et y établit son quartier général. Le gouverneur Gondrin fut tué dans le combat. — Après ce premier succès, Des Adrets écrivit aux diverses municipalités des villes du Dauphiné, en leur ordonnant de ne reconnaître dans leurs cités d'autre culte que celui des protestants. Condé peu après le nomma son lieutenant. Des Adrets continua ses entreprises et réussit à s'emparer de Lyon, presque sans coup férir. C'était là un gros avantage, aussi difficile à conserver qu'à obtenir.

Un corps de deux mille protestants fut préposé à la garde de la ville. D'autre part, l'exercice de la religion romaine fut interdit et un certain nombre de notables protestants chargés de l'administration de la ville, de concert avec la municipalité. Pendant ce temps, la renommée du nouveau capitaine s'étendait au loin; grâce à un grand nombre de lieutenants actifs et dévoués, parmi lesquels les seigneurs de Montbrun, de Ponsonnas, de Mouvans, etc., il pouvait multiplier les expéditions et les coups de main. Partout son audace fut couronnée de succès. Il s'empara successivement de Grenoble et de Vienne, deux places également importantes. Une promptitude extraordinaire dans les mouvements de ses troupes était la grande cause de ses succès. Le couvent de la Grande-Chartreuse fut occupé par ses soldats et livré au pillage. Dès ce moment les troupes de Des Adrets, partout victorieuses, se livrèrent à toutes sortes d'excès et de cruautés que les protestants eux-mêmes furent les premiers à blâmer et à déplorer. Sur ces entrefaites (5 juin 1562) la ville d'Orange fut reprise par les catholiques et des massacres restés célèbres y eurent lieu. F. de Beaumont ayant appris ce revers attaqua

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le comte de Suze, l'un des principaux acteurs de ce drame, à Pierrelatte et le battit. La troupe de ce dernier fut sans exception ni quartier passée au fil de l'épée par les huguenots exaspérés des récents événements d'Orange. Tour à tour, Bourg, Pont-Saint-Esprit, Bollène tombent au pouvoir du redoutable partisan. Un coup de main entrepris contre Avignon n'ayant point réussi, il apprend que plusieurs villes, enhardies par cet insuccès, sont sur le point de lui échapper. Il gagne aussitôt Valence et y déjoue un complot tramé pour la reddition de la ville aux catholiques, poursuit les soldats de Maugiron, emporte Saint-Marcellin, où ses troupes se livrent à de féroces représailles, reprend Grenoble, où il entre le 26 juin. A la fin du même mois, il arrive à Lyon, où il change le gouverneur, au grand mécontentement des habitants qui invoquent leur privilège d'élire le gouverneur et en appellent à Condé lui-même. Le 16 juil. Montbrison est pris. C'est là que se passa la terrible exécution qui plus que toute autre a contribué à donner au baron des Adrets son renom légendaire de férocité. Il força ce qui restait de la garnison à se jeter du haut du donjon. On a pu discuter sur le nombre plus ou moins grand des victimes et sur les causes qui avaient amené cette mesure barbare ; mais le fait n'en reste pas moins comme un triste exemple des excès de ces guerres sanglantes. Un seul des soldats fut épargné, grâce à une spirituelle repartie qui est restée célèbre. Toutes ces violences furent réprouvées même par les huguenots. Calvin avait déjà lui-même écrit, le 13 mai 1562, une lettre au hardi partisan pour lui demander d'y mettre un frein, de respecter les reliques et les trésors des églises et de punir rigoureusement ceux qui oseraient voler ou piller (*Correspondance de Calvin*, Ed. du *Corpus Reform*, n° 3,786).

François de Beaumont, mécontent de la nomination faite par Condé de Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, en qualité de lieutenant général, commença à se relâcher de sa première ardeur. Il secourt cependant son lieutenant Montbrun et enlève de concert avec lui le camp retranché du comte de Suze, près de Vauréas, après une lutte très vive. Coup sur coup, il entre dans Caderousse, Bédarrides, Courtezon, Orange, Sérian, Pionlèvre et Châteauneuf, mais éprouve un échec devant Carpentras. Il passa alors quelque temps à guerroyer et à tenter des surprises, repoussa les catholiques à Cavaillon, mais fut cause, par son retard, que les protestants perdirent Sisteron. Il se retira alors sur Pont-Saint-Esprit d'où il courut sur Montpellier, qu'il faillit prendre d'assaut. Les protestants reculaient sur toute la ligne. L'infatigable capitaine se multiplie en vain. Il est par deux fois battu près de Beaurepaire. C'est dans ces circonstances que le duc de Nemours chercha à l'amener, sinon à passer dans le camp catholique, tout au moins à cesser les hostilités.

Profitant d'une lettre que F. de Beaumont lui avait écrite et d'une dépêche de Coligny qui avait été interceptée, Nemours demanda une conférence au capitaine huguenot. On lui fit les plus magnifiques promesses s'il consentait à abandonner son parti. Le maréchal de Brissac, son ancien chef en Piémont, se mêla activement à l'intrigue. Mais le baron des Adrets résista. Il confia à ses lieutenants les propositions qui lui étaient faites, demanda l'avis de Soubise et finalement accorda la conférence demandée, après échange d'otages. Le résultat n'en fut pas connu pas plus que celui d'une seconde qui eut lieu peu après. F. de Beaumont se rendit alors aux Etats de la province qui furent réunis à Montélimart (6 déc.). Il parla dans le sens de la conciliation, de l'apaisement et fit tous ses efforts pour amener l'assemblée à reconnaître le duc de Nemours comme gouverneur de la province. Cette motion fut rejetée. Des complications survinrent. Beaumont apprit que Condé lui avait retiré sa commission de gouverneur général du Dauphiné. Il convoqua aussitôt une assemblée de la noblesse du Dauphiné et renouvela ses instances en vue de la pacification. En même temps il fit exécuter plusieurs mesures suspectes qui le firent arrêter, le 10 janv. 1563, par ses anciens lieutenants Montbrun et Monvans. Conduit à Valence, transféré à Nîmes, puis à Montpellier et enfin derechef à Nîmes, il fut enfermé dans la citadelle et des commissaires furent nommés pour son procès. Il récusa d'abord ses juges, puis revint sur sa détermination. L'affaire en était là quand l'édit de pacification d'Amboise (12 mars) lui rendit la liberté.

Ici finit son rôle comme chef protestant. A dater de ce moment il vécut retiré dans son château de la Frette. En 1567, il sortit cependant de cette retraite pour servir dans l'armée royale en qualité de colonel de l'infanterie du Dauphiné, lors de la guerre civile. Cette preuve de soumission lui valut le collier de l'ordre de Saint-Michel. Malgré cela, ses ennemis n'en réussirent pas moins à le rendre suspect à la cour et il fut arrêté derechef, détenu successivement dans plusieurs villes et enfin traduit devant une commission. Gordes, le gouverneur du Dauphiné qui l'avait arrêté, agit alors en sa faveur. Son jugement fut suspendu par la pacification du 15 août 1570. La liberté lui fut rendue quelques mois après. Il prit part encore à la guerre amenée par la question du marquisat de Saluces. La Saint-Barthélemy, où son fils joua un triste rôle, survint sur ces entrefaites. Tous ces événements aigrirent le baron. Il se tint désormais à l'écart, refusa en 1577 son adhésion à la Ligue, mais sortit cependant un instant de cette réserve, pour accompagner, en 1585, l'expédition contre Lesdignières qui avait soulevé le Dauphiné. Il mourut au château de la Frette, après s'être ouvertement réconcilié avec la religion catholique et fut inhumé dans l'église paroissiale. Abel Lefranc.

Parmi les autres membres célèbres de la même famille, nous citerons encore : *Amblard* de Beaumont, mort en 1375. Il était fils d'Artaud III et fut le principal ministre du dauphin de Viennois, Humbert II. Ce fut lui qui fut chargé des négociations qui aboutirent à la cession du Dauphiné au roi de France. L'archevêque de Paris, *Christophe* de Beaumont, appartenait à cette famille (V. plus loin).

Les armes de la maison de Beaumont étaient : *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lis d'azur.*

Bibl. : Guy Allard, *Histoire généalogique du Dauphiné*, 1697, 4 vol. in-4. — Du même, *Dictionnaire du Dauphiné*, publié par H. Gabiel ; Grenoble, 1864, 2 vol. in-8. — Guy Allard, *Vies de François de Beaumont, Du Puy de Montbrun et S. Calignon;* Grenoble, 1675, in-12. — Gab. Brizart, *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné*, 1779, 2 vol. in-fol. — L'abbé J.-C. Martin, *Histoire politique et militaire de François de Beaumont*, 1803, in-8. — J. Roman, *Documents inédits sur le baron des Adrets, précédés d'une notice;* Vienne, 1878. — Armand, *Histoire des protestants du Dauphiné aux* XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ *siècles;* Paris, 1875, t. I. — A. Bernard, *Histoire du Forez;* Montbrison, 1835, 2 vol. — Les frères Haag, *la France protestante* (2^e^ édit.) V. Beaumont.

BEAUMONT (sir John), poète anglais, né au château de Grâce-Dieu (Leicestershire) en 1582, mort à Wood en 1628. Fils d'un juge du comté, il fut envoyé à l'université d'Oxford à l'âge de quatorze ans. Mais ayant perdu deux ans plus tard son père, puis son frère aîné, il quitta Oxford pour prendre possession du domaine familial et du titre de chevalier dont son frère avait été revêtu. Il débuta, dès sa vingtième année, par un poème héroï-comique, *les Métamorphoses du tabac*. Protégé par le duc de Buckingham, il fut fait baronet en 1626. Beaumont était puritain, et ses profonds sentiments religieux se montrent dans tous ses poèmes dont voici les principaux : *En Désolation : De l'Etat misérable de l'homme ; Du Péché.* Il rêva la renommée d'un vrai poète ; malheureusement le livre où il avait mis tous ses soins et son talent, *la Couronne d'épine*, et qui ne comprenait pas moins de huit volumes, a disparu. Burton, l'historien du comté de Leicester, dit de lui : « Gentleman de grand savoir, de grande gravité et de grande dignité, mais il appartenait aux puritains. » Ses autres ouvrages furent publiés, en 1629, sous le titre de : *Bosworth field*, poèmes héroïques qui ne sont surpassés par aucun poète contemporain. Hector France.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEAUMONT (Francis), poète dramatique anglais, frère du précédent, collaborateur de Fletcher, né à Grâce-Dieu (Leicestershire) en 1584, mort à Londres le 6 mars 1616. Il était le troisième fils de Beaumont, juge sous le règne d'Elisabeth. A la mort de son père, il quitta avec ses frères l'université d'Oxford et travailla pour le barreau. Mais selon toute probabilité, il négligea fort l'étude des lois pour la poésie, car à peine âgé de dix-sept ans il publiait *Salmacis* et *Hermaphrodite*, volumineuse imitation de la voluptueuse légende d'Ovide. On ignore l'époque où il fit la connaissance de Fletcher de dix ans plus âgé que lui, mais ils travaillèrent et vécurent ensemble dans le faubourg de Southwark à Londres; tous deux célibataires ayant tout en commun, linge et vêtements et, disent leurs biographes, jusqu'à la servante qu'ils admiraient tous deux. Aussi, leurs œuvres dramatiques, produites de concert, ne furent en rien le résultat des combinaisons pécuniaires qui déshonorent si souvent les lettres, mais celui d'une étroite amitié qui ne cessa qu'à la mort. Elles comprennent un grand nombre de pièces réunies, en 1647, sous le titre : *Comédies et tragédies de Francis Beaumont et John Fletcher, gentlemen. Jamais imprimées auparavant et publiées sur les manuscrits originaux des auteurs* (folio). La dernière édition est celle de Dyce (Londres, 1843, 11 vol.), le texte en a été modernisé. Beaumont et Fletcher sont les créateurs de la comédie d'intrigue en Angleterre. Leurs drames sont pleins d'imagination, de sentiments raffinés, de pensées originales. Dryden dit que leurs pièces étaient, de son temps, les plus goûtées et qu'on en jouait deux pour une de Shakespeare. Elles sont imitées pour la plupart des pastorales italiennes et des intrigues espagnoles. La part de collaboration de chaque auteur ne peut être distinguée, cependant treize pièces paraissent l'œuvre particulière de Fletcher (pour les détails, V. FLETCHER). Il est à remarquer qu'il y eut dans la même famille et à la même époque quatre Francis Beaumont dont trois poètes. Hector FRANCE.

BIBL. : V. FLETCHER.

BEAUMONT (Claude-François), peintre italien, né en 1694 à Turin, où il mourut le 21 juil. 1766. Sa famille était d'origine languedocienne, venue de Montpellier. Il alla faire ses études artistiques à Rome, où une pension du roi Charles-Emmanuel lui permit de prolonger son séjour. Cette faveur précoce ne devait jamais se démentir; il obtint la place de peintre de la cour, en 1727, puis celle de premier peintre du cabinet du roi, enfin le titre de chevalier. Il fut chargé au château royal et à la bibliothèque d'importants travaux décoratifs à fresque, et l'une des salles du château prit même des peintures qu'il y exécuta *(Scènes de l'histoire d'Enée)* le nom de *Galerie de Beaumont*. Il jouit parmi les artistes du temps d'une considération particulière; membre honoraire de l'Académie de Saint-Luc à Rome, il fut nommé directeur de l'Académie de Turin, et fit créer dans cette ville une manufacture de tapisseries. Les églises des frères minimes et Santa-Croce possèdent des tableaux d'autel de sa main. Il peignait dans le goût maniéré, abondant et lâché de son temps. A. M.

BIBL. : LANZI, *Storia pittorica della Italia*. — E. MUNTZ, *Histoire de la tapisserie en Italie*, p. 84.

BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, né en 1703 au château de la Roque, diocèse de Sarlat, mort en 1781. Il entra de bonne heure dans les ordres et franchit rapidement tous les degrés de la hiérarchie. Avant d'avoir atteint l'âge de cinquante ans, il était parvenu aux plus hautes dignités qui pussent être obtenues dans l'Eglise de France. Après avoir été à ses débuts chanoine et comte de Lyon, abbé de Notre-Dame des Vertus, en le diocèse de Châlons-sur-Marne, il fut évêque de Bayonne en 1741, archevêque de Vienne en 1743, archevêque de Paris en 1746, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1748, duc et pair de Saint-Cloud en 1750, proviseur en Sorbonne à la fin de la même année. — En sa vie privée, il fit preuve d'une générosité de gentilhomme et d'une charité de chrétien auxquelles ses adversaires eux-mêmes ont rendu hommage; mais en ses fonctions épiscopales, il poursuivit tous ceux lui qui lui semblaient être des ennemis de l'Eglise, avec un zèle dont l'énergie ne fut pas toujours pure de violence et qui fut une occasion de trouble dans l'État. Dès sa promotion au siège de Paris, il reprit contre les jansénistes un moyen de persécution imaginé par l'évêque de Marseille, de Belzunce, Périgourdin comme lui, et avec lequel il présente d'ailleurs plus d'un trait de ressemblance : il ordonna aux prêtres soumis à sa juridiction de refuser l'absolution à tous les pénitents qui n'adhéraient point à la bulle *Unigenitus* et les services funèbres à tous les défunts pour lesquels il ne serait point prouvé, par *billets de confession*, qu'ils recouraient habituellement à des confesseurs acceptant sans réserve aucune toutes les décisions du Saint-Siège. Le parlement voulut réprimer cette exigence, parce qu'elle menaçait et troublait beaucoup de catholiques dont la piété était notoire; il fit menace de mettre sous séquestre les revenus de l'archevêché. La plupart des évêques de France se joignirent à leur collègue de Paris pour revendiquer le droit absolu de l'Eglise à disposer des sacrements. Le roi intervint et enjoignit au parlement de se désister de cette ingérence dans des matières purement religieuses. Le parlement persistant, ses membres furent exilés, et la justice fut rendue à Paris par la chambre des vacations décorée du nom de *Chambre royale* (18 sept. 1753).

Quand les magistrats eurent été rappelés (août 1754), le conflit recommença, et l'archevêque fut exilé à son tour, successivement au château de la Roque, à Conflans et à la Trappe; non par suite de la défaveur du roi, mais par mesure de temporisation. Comme moyen de pacification, les ministres s'efforcèrent d'obtenir sa retraite : on lui proposa d'abandonner l'exercice de ses fonctions et d'accepter un coadjuteur, et on lui offrit les plus hautes compensations : la grande aumônerie de France, l'abbaye de Saint-Germain, la feuille des bénéfices, le chapeau de cardinal; il refusa tout; et aux hostilités contre les jansénistes il ajouta les dénonciations contre les philosophes, qu'il accusait d'être aussi pernicieux à l'Etat qu'à l'Eglise. Le mandement qu'il publia en 1762 contre l'*Emile* lui valut la *Lettre à M. de Beaumont*, l'une des œuvres les plus puissantes de J.-J. Rousseau, qui y établit qu'en demandant à l'égard de la religion la liberté d'examen, il se montre plus religieux que ses adversaires qui réclament pour elle l'appui du bras séculier et la protection des mesures répressives. On prétend que de nombreuses lettres adressées à Mgr de Beaumont, par de grands personnages, notamment par le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, ont été égarées; mais sa famille a conservé sa correspondance avec Marie-Louise de France, fille de Louis XV. Quand cette princesse voulut entrer en religion chez les carmélites, elle lui confia la mission d'annoncer sa résolution au roi, son père, et d'obtenir son consentement. Il a été imprimé de lui un *Recueil de Mandements, Lettres et Instructions pastorales de 1747 à 1779* (2 vol. in-4). E.-H. VOLLET.

BIBL. : L'abbé FERLET, *Oraison funèbre de Mgr de Beaumont*; Paris, 1784.

BEAUMONT (Etienne), avocat suisse, né à Genève en 1718, mort dans cette même ville en 1758. Il s'occupa plus de philosophie que de jurisprudence. On a de lui un ouvrage anonyme, intitulé *Principes de philosophie*, qu'on a longtemps attribué faussement à Diderot. C'est au même Beaumont que sont adressées les *Lettres sur le Danemark*, publiées par un de ses amis, nommé Roger.

BEAUMONT (Pierre-François), graveur français à l'eau-forte et au burin, né à Paris en 1719, mort en 1769. Elève de Gaspard Duchange. Il eut le titre de graveur ordinaire de la ville de Paris, et, en cette qualité, c'est lui, sans doute, qui termina l'exécution de l'Armorial de la municipalité parisienne *(Gouverneurs, Lieutenans de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Roy, Prévôts des marchands, Echevins, etc., in-fol.) depuis 1268 jusqu'en 1757, composé par J. Chevillard; son nom figure sur le titre de ce livre. Il a gravé encore douze pièces d'après les tableaux de Ph. Wouvermans, trois paysages d'après J. Breughel, le portrait de *Mme Favart*, d'après Allais, et celui du *cardinal de Fleury*, d'après H. Rigaud; des sujets de chasse et autres, d'après N.-N. Coypel, etc. G. P-I.

BEAUMONT (François-Antoine, vicomte de), marin français, né au château de la Roque en Périgord le 3 mai 1733, mort à Toulouse le 15 sept. 1805. Il était neveu de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Commandant la frégate *la Junon*, il s'empara le 17 juil. 1778 du cutter *Alert*. Le 14 sept. suivant, se trouvant à 120 milles dans le S.-S.-O. d'Ouessant, il aperçut sous le vent et chassa la frégate anglaise *Fox* qui l'attendit. Après un violent combat à petite distance, le *Fox* ayant fait de graves avaries de mâture fut obligé de se rendre. Lors de la députation aux Etats-Généraux, Beaumont faisait partie de l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Il fit plus tard, contre le décret de la Constituante abolissant la noblesse, une protestation qui fut publiée dans le *Mercure de France*.

Bibl.: Troude, *Batailles navales de France*; Paris, 1867.

BEAUMONT (J.-G. Leprevôt de), secrétaire du clergé de France au xviiie siècle, originaire de la Haute-Normandie, connu pour la détention de vingt et un ans qu'il dut subir pour avoir eu le courage de dénoncer au parlement de Rouen les tripotages du *Pacte de famine* (V. ce mot) renouvelé le 12 juil. 1767. Avant que Leprevôt de Beaumont ait pu faire des révélations à la justice, son dessein fut découvert. Dénoncé au ministre Sartine, il fut arrêté au mois de juil. 1768 et jeté à la Bastille. Après qu'il eut été transféré de là au donjon de Vincennes et plus tard à Charenton, à Bicêtre et enfin à Bercy, sa famille perdit sa trace. Torturé de la façon la plus indigne, trahi à plusieurs reprises par des personnes qui lui faisaient espérer sa libération, il ne sortit de prison que le 5 sept. 1789, près de deux mois après la prise de la Bastille. Ce n'est qu'alors qu'il put enfin dénoncer à la France les infamies du *Pacte de famine*, par la publication d'une brochure intitulée *Tableau historique de la captivité de Leprevôt de Beaumont, écrit par lui-même* (Paris, 1791). On ignore la date de sa naissance et on ne sait ni quand ni où il est décédé.

BEAUMONT (George-Howland), peintre anglais, né à Dumnow (Essex) le 6 nov. 1753, mort le 7 fév. 1827. Ce fut plutôt un amateur très distingué qu'un artiste de talent. De ses voyages en France, en Italie et en Suisse, il rapporta un sentiment très vif de la nature qu'on remarque dans ses paysages. Il a légué seize de ses peintures à la *National Gallery* de Londres.

Bibl.: Redgrave, *A Dictionary of artists of the english school*.

BEAUMONT (Jean-François-Albanis), ingénieur et agronome, peintre et graveur à l'eau-forte et à l'aquatinte, né à Chambéry vers 1755, mort en Angleterre en 1812. On le présume fils de Claudio-Francesco Beaumont, peintre piémontais, né en 1694, mort en 1766, dont la famille était originaire de Montpellier. Après avoir été ingénieur à Nice, il accompagna le duc de Glocester en Suisse, en Italie, en France, en Angleterre, puis se retira à Vernaz, près de Genève, pour se livrer à l'agriculture. Il a publié : *Voyage historique et pittoresque de la ville et du comté de Nice* (Genève, 1787, in-fol.); *Travels through the Rhaetian Alps in the year 1786* (1792 et 1802); *Description des glaciers de Faucigny* (1793, in-fol.); *Travels through the maritime Alps, from Italy to Lyon across the col de Tende* (Londres, 1795, in-fol.); *Travels from France to Italy, through the Lepontine Alps or an itinerary of the road of Lyon to Turin* (Londres, 1800, in-fol.). Une autre édition est intitulée *Travels from France to Italy the Lepontine Alps, or select views of the antiquities and harbours in the South of France* (Londres, 1794, in-fol.). Cette série de publications fut fort appréciée à l'époque. Les planches de son *Voyage historique et pittoresque du comté de Nice*, des *Vues de Chamonix et des environs du lac de Genève*, et de son *Voyage pittor. aux Alpes pennines* (Genève, 1787, in-fol.) ont été gravées par lui-même; celles de ses ouvrages ultérieurs sur les contrées alpestres, etc., éditées à Londres de 1792 à 1795, ont été exécutées par C. Apostool, d'après ses dessins. Sa dernière publication est une *Description des Alpes grées et cottiennes ou tableau historique et statistique de la Savoie* (Paris, 1802-1806, 4 vol. gr. in-4, avec atlas in-fol.). Cet ouvrage renferme des vues ingénieuses sur les antiquités d'Aix-les-Bains et l'arc de triomphe de L. Pompeius Campanus. En 1808, Napoléon donna à Beaumont une médaille d'or pour avoir introduit en Savoie le mérinos d'Espagne. Vers la fin de sa carrière il s'adonna à la peinture du paysage. E. B.

BEAUMONT (Claude-Etienne), architecte français, né à Besançon (Doubs) en 1757, mort à Paris en 1811. Elève de Dumont et de David Leroy, Beaumont devint, vers la fin du règne de Louis XVI, inspecteur des travaux de l'église de la Madeleine dont Couture le jeune était alors architecte; mais, révoqué de son emploi sur la demande de ce dernier, Beaumont se vengea en publiant, sous la forme d'une lettre signée du pseudonyme de Dulin, une amère critique du projet de Couture, critique qu'il accompagna d'un contre-projet anonyme en trois planches. Sur la demande du baron de Breteuil, la lettre de Beaumont fut supprimée par arrêt du Conseil, ce qui ne manqua pas d'en accroître le succès. En 1801, le ministre de l'intérieur Chaptal chargea Beaumont, mentionné par le jury des prix décennaux, d'exécuter, au Palais-Royal, sous la direction de Huyot, une salle pour les séances du Tribunat, salle qui, convertie en chapelle à l'avènement de Louis XVIII, fut démolie en 1827 pour l'agrandissement des appartements de réception. Beaumont fut aussi l'architecte du Palais de Justice, du temple de la maison des Sœurs de Charité, de l'Institution des Sourds-Muets et fit construire la première salle du théâtre des Variétés. Lors du concours ouvert par Napoléon Ier pour convertir l'église de la Madeleine en Temple de la Gloire, Beaumont, reprenant son contre-projet, le développa et obtint le premier prix. Cependant, accusé d'avoir plagié le projet de l'imaginaire Dulin, il ne fut pas chargé de l'exécution : aussi pour se justifier, écrivit-il une nouvelle lettre (*Lettre d'un ami sur un monument public*, in-4, 32 p.); mais Beaumont ne put faire revenir l'Académie sur sa décision et obtint seulement une indemnité pécuniaire de 10,000 francs.

Charles Lucas.

Bibl.: Ad. Lance, *Dict. des Architectes français*; Paris, 1872, t. I, in-8.

BEAUMONT (William), médecin américain, né à Lebanon (Connecticut) en 1785, mort à Saint-Louis le 25 avr. 1853. Il servit, depuis 1812 jusque vers 1840, dans les armées de l'Union, puis se fixa à Saint-Louis, où il acquit une brillante réputation dans la pratique. Beaumont est universellement connu par ses remarquables recherches sur la digestion et l'action du suc gastrique; c'est à ce propos qu'il utilisa le fameux chasseur canadien qui portait une fistule stomacale. Il publia à ce sujet: *The case of Alexis San Martin, who was wounded in the stomach by a load of duck-shot, with experiences* (*Americ. medic. Recorder*, 1825, t. VIII); *Experiments and observations on the gastric juice and the physiology of digestion* (Plattsburgh, 1833, in-8, et Boston, 1834, in-8; trad. en allemand par Bernh. Luden, Leipzig, 1834, in-8); la seconde édition parut sous le titre : *The hpysiology of digestion, with experiments on the gastric juice, correct. by Sam. Beaumont* (Burlington, 1847, in-8). Dr L. Hn.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEAUMONT (le vicomte Adalbert de), littérateur et peintre français contemporain. Cet artiste a exposé au Salon de 1838 une *Vue intérieure de la cathédrale de Drontheim*, et à celui de 1841 deux aquarelles, une *Vue de l'Hôtel de ville d'Utrecht*, et une *Vue de la mer de Norwège, prise du golfe d'Urland;* de nombreux dessins rapportés de ses voyages dans le nord de l'Europe ont paru dans le *Voyage illustré dans les cinq parties du Monde*, par Ad. Joanne (Paris, 1849); enfin il a été publié sous son nom un *Recueil de dessins pour l'art et l'industrie* (Paris, 1859, 2 vol. gr. in-fol.) — M. A. de Beaumont a fait paraître dans divers journaux et revues de remarquables articles sur des questions d'art; sa compétence en cette matière lui a valu, sous l'Empire, d'être nommé membre du jury de peinture à plusieurs Salons annuels, et à l'Exposition universelle de 1855. Ad. T.

BEAUMONT (Charles-François-Edouard de), peintre et lithographe français, né à Lannion (Côtes-du-Nord) en 1821, mort en janv. 1888. Fils d'un sculpteur de talent, il commença par faire de petites statuettes sous la direction de Nic. Boisselier; il s'appliqua ensuite au dessin et à l'aquarelle, et aborda enfin la peinture à l'huile. Il s'adonna d'abord au paysage, et, après un voyage en Italie (1847), il l'abandonna pour les sujets de genre; ses petites figures de femmes ont une grâce poupine qui rappelle souvent les œuvres de certains maîtres du XVIII^e^ siècle; il en a aussi la note égrillarde. Parmi ses ouvrages, ceux qui parurent aux Salons de 1838, 1839 et 1840, vues prises aux environs de Cernay et de Senlis, représentent la première phase de son talent; *Andromède* (S. 1866) et *Circé* (S. 1867), sont des essais mythologiques qu'il abandonna bientôt pour des inspirations plus personnelles. Citons comme ses meilleures toiles en ce genre : *les Ecueils de la vie* (S. 1855); *les Femmes chassant la Vérité* (S. 1864); *la Part du Capitaine* (S. 1868; au Musée du Luxembourg), *Pourquoi pas?* (S. 1869); *les Femmes sont chères* (S. 1870); *la Suite d'une armée* (S. 1872); le meilleur tableau de l'artiste, comme composition, comme dessin et comme coloris; *la Fin d'une Chanson* (S. 1873; réexposé au Champ-de-Mars en 1878); *un Nid de Sirènes* (S. 1877); *l'Eternel Pierrot* (S. 1878). Amateur passionné d'armes anciennes, Ed. de Beaumont a publié un ouvrage intitulé *la Fleur des belles épées*, édité par la maison Goupil (1886), d'après les pièces les plus précieuses de sa collection particulière, pièces qu'il a léguées en mourant au musée de Cluny. Il a publié aussi plusieurs articles dans la *Gazette des Beaux-Arts* sur le même sujet, entre autres *les Collections d'armes anciennes exposées au Trocadéro* (1878); et *les Armes de la collection Spitzer* (mai 1882). Parmi les nombreuses lithographies dont il a illustré divers ouvrages, les plus remarquables sont celles de la *Revue pittoresque*, du *Diable amoureux*, de Cazotte (1845, in-12), des *Nains célèbres*, d'Albanès et G. Fath (1844), de la *Notre-Dame de Paris* de V. Hugo (1845, gr. in-8), et des *Mystères de Paris* d'Eug. Süe (1841). — Cet artiste a obtenu une médaille en 1870, une de 2^e^ classe en 1872, et la croix de la Légion d'honneur en 1877. Ad. T.

BEAUMONT (Charles de) (V. Autichamp [comte d']).

BEAUMONT (Jean-François de) (V. Autichamp [marquis d']).

BEAUMONT (J. A.) (V. Belmont).

BEAUMONT (Elie de), géologue français (V. Elie de Beaumont).

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Marc-Antoine, comte de), général français, né à Beaumont (Touraine) le 23 sept. 1763, mort le 4 févr. 1830. Etait capitaine de cavalerie lorsqu'éclata la Révolution, il n'émigra point, aussi le voit-on colonel de dragons en 1793. En 1803 il devint général de division. Napoléon I^er^ le fit sénateur et le donna à sa mère comme officier d'ordonnance. Il prit part à toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Créé pair de France, en 1814, il servit néanmoins Napoléon pendant les Cent-Jours, ce qui ne l'empêcha pas d'être maintenu par Louis XVIII sur la deuxième liste des pairs.

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Gustave-Auguste de), publiciste et homme politique, né à Beaumont-la-Chartre (Sarthe) en 1802, mort le 6 févr. 1866. Il était procureur du roi. Il fut chargé, en 1831, de concert avec M. de Tocqueville, d'aller étudier le système pénitentiaire aux Etats-Unis. A son retour, on lui donna l'ordre de représenter le ministère public dans le procès intenté par la baronne de Feuchères à la famille de Rohan. Il refusa catégoriquement. On le destitua. Il rentra dans son département et s'occupa de travaux littéraires. — En 1839, il fut élu député de la Sarthe. A la Chambre il défendit les chemins de fer et les intérêts de l'Algérie. Il vota avec la gauche dynastique. Il fut réélu jusqu'en 1852. A l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de constitution et compta dans les rangs des républicains modérés. Le général Cavaignac le nomma ambassadeur à Londres. Sous le ministère Odilon Barrot, il représenta la France à Vienne. Le 2 déc. 1851, Beaumont de la Bonninière protesta contre le coup d'Etat. Il assista à la réunion du dixième arrondissement. Arrêté et enfermé au Mont-Valérien, on lui rendit la liberté après quelques jours de captivité. Il ne s'occupa plus de politique. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1841. Il a écrit divers ouvrages, indépendamment d'un travail sur le *Système pénitentiaire aux Etats-Unis*, fait en collaboration avec Tocqueville (1833). Deux de ses ouvrages : *Marie ou l'esclavage aux Etats-Unis* (1835) et *l'Irlande sociale, politique et religieuse* (1839-1842), ont été couronnés par l'Académie. L'auteur fait preuve, dans ces livres, d'idées libérales et affirme ses sympathies pour les opprimés.

Louis Launay.

BEAUMONT DE LA SOMME (Félix-Bellator, comte de), homme politique français, né à Paris le 25 déc. 1793, mort à Paris le 23 fév. 1866. Il fit, comme officier, les dernières campagnes du premier Empire. Fait prisonnier par les Russes à la bataille de Dresde, il ne revint en France qu'en 1815. En 1816, il entra au 1^er^ léger, fut nommé capitaine en 1823, et mis en non-activité en 1826. Il ne parut dans la vie politique que sous le règne de Louis-Philippe. En 1839 il représenta le dép. de la Somme à la Chambre des députés. Il appartenait à l'opposition dynastique. Après la révolution de Février 1848, il représenta le même département à la Constituante et à la Législative, où il soutint la politique du Prince-Président, et applaudit au coup d'Etat de 1851. Napoléon III le comprit dans la première promotion de sénateurs (26 janv. 1852). Au Sénat son rôle fut très effacé. L. Lu.

BEAUMONT DE PÉRÉFIXE (V. Péréfixe).

BEAUMONT-VASSY (Edouard-Ferdinand de la Bonninière, vicomte de), publiciste français, né en 1816 au château de la Mothe-Souzay (Saône-et-Loire), mort à Paris le 25 juil. 1876. Il débuta en 1838 par des travaux littéraires et publia divers romans, parmi lesquels nous citerons : *Une Marquise d'autrefois, Don Luis, les Apparences*, etc. Il se lança ensuite dans la politique. Le ministère Guizot lui confia une mission spéciale en Suède. Beaumont-Vassy en profita pour écrire, après de nombreuses recherches, les *Suédois depuis Charles XII jusqu'à Oscar I^er^* (1841). Monarchiste militant, il publia deux brochures intitulées : *la Politique des honnêtes gens* et *la Préface du 2 Décembre* qui eurent un certain retentissement. Elu conseiller général d'Indre-et-Loire, il siégea en cette qualité à la haute cour de Bourges, qui jugea les auteurs de l'attentat du 15 mai 1849. On le nomma préfet de l'Aisne. Napoléon III le nomma maître des requêtes de 1^re^ classe au conseil d'Etat. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 12 fév. 1845, il fut promu officier le 15 août 1858. Un an plus tard, l'auteur de la *Politique des honnêtes gens* était condamné à deux ans de prison pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'être livré à des opérations financières véreuses. — Beaumont-Vassy revint à la littérature. Il mourut subitement chez son éditeur qu'il était venu voir au sujet d'un ouvrage en publication. Indépendamment des livres dont nous avons parlé, il est l'auteur de : *Swedenborg ou Stockholm en 1756* (1842) ; *Histoire des Etats européens depuis le Congrès de Vienne* (1843-1853, t. I à VI, in-8) inachevée, dans laquelle l'auteur a entrepris : l'Histoire particulière des Pays-Bas, de la Suède, du Danemark, de la Prusse, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Russie ; *Un Dernier rêve de jeunesse* (1852, in-8), roman ; *Histoire de mon temps* (1855-1858, 4 vol. in-8), revue fort inexacte du règne de Louis-Philippe et de la République ; *Garibaldi et l'Avenir* (1860) ; les *Salons de Paris et la Société parisienne sous Louis-Philippe Ier* (1866, in-8) ; *Une Intrigue dans le grand monde* (1867), roman contemporain ; les *Salons de Paris et la Société parisienne sous Napoléon III* (1868) ; le *Prince Max à Paris* (1870) ; le *Fils de la Polonaise* (1873) ; *Histoire authentique de la Commune* (1871, in-12, 2e édit. 1872, in-4), travail de compilation ; *Histoire intime du second Empire* (1874, in-12) ; *Mémoires secrets du* XIXe *siècle* (1874) écrits avec une certaine verve, mais sans aucune valeur documentaire ; *Papiers curieux d'un homme de cour*, etc. Louis LAUNAY.

BEAUMONTEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger ; 511 hab.

BEAUMONTIA (Bot.). Genre d'Apocynacées-Echitées, établi par Wallich (*Tent. fl. nep.*, p. 15), pour l'*Echites grandiflora* de Roxburgh (*Hort. beng.*, p. 20). C'est un arbuste grimpant, à feuilles opposées, remarquable par ses grandes fleurs blanches, teintées de rose. Ces fleurs ont un calice à cinq divisions, une corolle campanulée, à gorge nue, et cinq étamines dont les anthères sont réunies autour du stigmate. Le fruit, oblong et ligneux, est formé de deux grands follicules renfermant de nombreuses graines albuminées, à ombilic couronné de poils. — Le *B. grandiflora* Wall. croît au Népaul et dans les parties orientales du Bengale. On le cultive quelquefois dans les serres de l'Europe. Ed. LEF.

BEAUMONTITE (V. HEULANDITE).

BEAUMONT-ROOT. Nom donné dans l'Amérique du Nord au rhizome du *Gillenia trifoliata* Mœnch (V. GILLÉNIE).

BEAUMOTTE-LES-MONTBOZON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 278 hab.

BEAUMOTTE-LES-PIN. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay ; 300 hab.

BEAUNAY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 202 hab. Cendrières considérables dans lesquelles on retrouve une quantité de fossiles.

BEAUNAY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 388 hab.

BEAUNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 1,151 hab.

BEAUNE (*Belna*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Côte-d'Or, sur la Bouzoise ou Bourgeoise ; 12,146 hab. Commerce de vins très important.

HISTOIRE. — Des inscriptions latines trouvées à Beaune prouvent que l'emplacement de cette ville était habité dès l'époque romaine. Ce n'était à cette époque qu'un *castrum* établi sur le territoire des Eduens et plus tard compris dans la première Lyonnaise. Un monument funéraire, trouvé, en 1683, dans les ruines de l'ancien château, et dédié à un vétéran de la première légion par des citoyens de *Minervia*, a fait croire à quelques archéologues que *Minervia* était le nom de Beaune sous la domination romaine. Mais il s'agit évidemment de la colonie fondée en Italie sous le consulat de Cassius Longinus et de Sextus Calvinus. Une autre opinion, plus accréditée, est que la ville de Beaune tire son nom du dieu gaulois *Belenus*. Les numismatistes attribuent à Beaune un tiers de sou d'or mérovingien qui porte le nom de *Belenum*. Une charte de l'an 1004 où cette ville est désignée par l'expression *Belno castrum* rend vraisemblable cette identification. Beaune apparaît, dans un capitulaire de Charles le Chauve, comme le chef-lieu d'un comté (*Belnisus pagus*). La chronologie des comtes de Beaune n'a pas encore été établie avec certitude. Le premier comte dont le nom soit connu est Manassès de Vergy, vers 880. Gislebert, son fils, qui avait épousé Hermengarde, fille de Richard le Justicier, laissa en 956 le comté de Beaune à sa fille Adélaïde, surnommée Werre. Celle-ci épousa Robert de Vermandois ; de ce mariage naquit Adélaïde, comtesse de Beaune, qui épousa en premières noces un seigneur bourguignon, nommé Lambert, et en secondes noces Gui, fils d'Othe-Guillaume, comte de Bourgogne. Le fils d'Adélaïde et de Gui, Othon, hérita du comté de Beaune. C'est ce dont témoigne une charte de l'évêque d'Autun de l'an 1004, qui constate la restauration faite par Eudes, fils naturel du duc de Bourgogne, Henri le Grand, et sa femme, Ingola, d'une église voisine du *castrum* de Beaune, et qui fut rédigée dans la cour du comte Othon. Celui-ci céda probablement, en 1016, son comté à Henri, fils de Robert, roi de France.

Le comté de Beaune passa par une alliance aux dauphins de Viennois. En 1227, Hugues IV, duc de Bourgogne, l'acheta au dauphin, André de Bourgogne, et le réunit au duché. Il y avait à Beaune des vicomtes dès le xe siècle. Vers 1099, un certain Rainard était vicomte de Beaune. Après la réunion de Beaune au duché, les ducs y établirent un prévôt. En 1203, le duc Eudes III accorda aux habitants de Beaune le droit d'avoir une commune dans la forme de celle de Dijon, moyennant le paiement annuel à lui et à ses successeurs de 200 marcs d'argent. L'administration et la juridiction de la ville furent confiées à un maire assisté de jurés. La charte de commune porte octroi d'un certain nombre de privilèges commerciaux et abandon des droits seigneuriaux les plus onéreux. Le duc se réserva la haute justice et une part sur les amendes. La commune mit sur son sceau une Bellone debout, tenant de la main droite une épée. En 1540, elle abandonna ces armoiries pour prendre celles de l'église Notre-Dame : *Une vierge debout, de carnation, habillée de gueules, le manteau d'azur, portant l'enfant Jésus, qui tient un pampre de sinople à la grappe de raisin de sable.*

Armoiries de Beaune.

Le XIIIe siècle fut pour la ville de Beaune un siècle de prospérité. Des fabriques de draps y furent installées ; des ouvriers en fer et en acier y utilisèrent la qualité des eaux de la Bourgeoise et de l'Aigue. C'est à Beaune qu'à partir de 1310 et jusqu'en 1476, c.-à-d. jusqu'à l'établissement du parlement de Dijon, siégea la haute cour de justice du duché de Bourgogne nommée *grands-jours* ou *jours généraux*. Le roi Jean accorda en 1361 à cette cour le droit de juger souverainement et sans appel. La famine et la peste ravagèrent le Beaunois en 1347. Puis la contrée eut à souffrir du passage et du séjour des *Tard-Venus*, qui, après la bataille de Poitiers, puis à la suite du traité de Brétigny, se répandirent sur la Bourgogne. En 1401, un incendie qui dura trois jours consuma la plus grande partie de Beaune. Lors de la réunion du duché de Bourgogne à la couronne, cette ville suivit le parti de Marie de Bourgogne ; elle se disposait à recevoir six cents hommes d'élite conduits par Simon de Quingey, quand Charles d'Amboise les surprit à Verdun et vint assiéger Beaune qui ne se rendit qu'après cinq semaines de siège, le 2 juil. 1478. Elle paya 40,000 écus d'amende au roi.

En 1494, Charles VIII rendit une ordonnance portant que les gens mariés, les bourgeois et marchands inscrits au rôle des tailles assisteraient seuls aux élections des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

officiers municipaux. Le même roi fixa la tenue des Etats généraux à Beaune pour l'année 1495. Louis XII, voulant protéger Beaune contre les partis autrichien et comtois, y fit construire un château-fort en 1502. Les bourgeois de Beaune obtinrent, en août 1521, de François Ier, la confirmation de leurs privilèges. Ce roi leur permit en outre d'acquérir des terres et seigneuries en fief et arrière-fief, sans payer le droit de nouveaux acquêts. Ce privilège leur fut confirmé par ses successeurs et en dernier lieu par Louis XV en 1716. Au milieu du XVIe siècle la ville fut troublée par les guerres de religion. Des calvinistes venus de Genève avec le ministre d'Oizy y firent des prosélytes; ils tenaient leurs réunions dans le faubourg de Bretonnière. Harcelés par les catholiques, ils armèrent plus de huit cents ouvriers en laine et résolurent de s'emparer de la ville le jour de l'Ascension 1567; mais ce complot fut découvert, et les ouvriers chassés. En 1585, Beaune ferma ses portes au duc de Mayenne. Mais la même année, Henri III, par le traité d'Epernay, céda la ville à Mayenne qui y établit comme gouverneur Edme Régnier de Montmoyen. Le duc, pour faire de Beaune une place-forte, fit raser, en 1594, les faubourgs et les églises. Les Beaunois, las des exactions de leur gouverneur, résolurent de chasser les troupes de Mayenne. Le 5 févr. 1595, ils prirent les armes, s'emparèrent des capitaines de la garnison et ouvrirent leurs portes à l'armée royale dont l'avant-garde commandée par Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, pénétra dans la ville. Le duc de Biron y fit une entrée triomphale quelques jours après. Les ligueurs, réfugiés dans le château, ne se rendirent que le 19 mars. Les Beaunois obtinrent d'Henri IV la confirmation de leurs privilèges, et, en 1602, la démolition du château. La peste, dont les habitants avaient eu à souffrir en 1519, en 1553 et en 1586, sévit de nouveau en 1628 et 1634. Dans cette même année 1634, les troupes de Gallas s'avancèrent jusqu'aux portes de Beaune et brûlèrent la Chartreuse. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup funeste à l'industrie beaunoise. Deux cents familles calvinistes qui dirigeaient les manufactures quittèrent la ville. Avant la Révolution, Beaune était le siège d'un gouvernement particulier dans la lieutenance générale du Dijonnais. Il y avait un bailliage particulier ressortissant au parlement de Bourgogne et au présidial de Dijon, une chancellerie aux contrats, une mairie qui avait la justice ordinaire de la ville et la police, diverses justices ecclésiastiques ressortissant au bailliage, un grenier à sel, une justice des traites foraines, une subdélégation de l'intendance de Bourgogne. Beaune était la troisième ville des Etats de Bourgogne et la seconde qui nommait l'élu du tiers-état. Au point de vue ecclésiastique, Beaune était un archidiaconé du diocèse d'Autun. Outre l'église collégiale de Notre-Dame, Beaune possédait quatre autres paroisses, un couvent de carmélites établi en 1620 dans l'ancien prieuré de Saint-Etienne, un couvent de cordeliers, une chartreuse fondée en 1332 par Eudes IV, des couvents de jacobins, de capucins, de minimes, d'ursulines, de dames de la Visitation, l'abbaye des bernardines du Lieu-Dieu, fondée en 1140, par les sires de Vergy et transférée dans la ville en 1637. L'hôpital, fondé en 1443 par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, et qui subsiste encore, était et est desservi par des sœurs hospitalières qui avaient une telle réputation que d'autres villes en appelèrent pour réformer leurs hôpitaux, Chalon en 1630, Grenoble en 1647 et aussi Dôle, Saint-Jean-de-Losne et Semur. Le collège de Beaune était dirigé depuis 1624 par des oratoriens. C'est aujourd'hui un collège municipal.

Vins. — Les vins de Beaune sont célèbres depuis longtemps parmi les vins de Bourgogne. Guillaume le Breton, l'historien de Philippe-Auguste, a célébré dans la *Philippide* les vins de Bourgogne et donne à la ville de Beaune l'épithète de *vineuse*. La plupart des vins qui furent consommés en 1328, lors des fêtes du sacre de Philippe de Valois, venaient de Beaune. Pétrarque prétendait que l'obstination des cardinaux d'Avignon à ne pas vouloir retourner à Rome venait de leur crainte de n'y pas trouver les vins de Beaune : « Ils ne pensent pas, écrivait le poète italien au pape Urbain V, qu'on puisse mener une vie heureuse sans ce vin de Beaune qu'ils tiennent pour un nectar divin. » Tavernier rapporte qu'il but du vin de Beaune à la cour du roi de Perse. De 1596 à 1691, le prix moyen de la *queue* de vin de Beaune (4 hect. 11 l.) flottait entre 45 et 65 livres; mais le prix s'éleva à la fin du XVIIe siècle; en 1696, il monta à 400 livres; il était de 450 livres en 1721, de 700 livres en 1770, et de 750 livres en 1802. Le vignoble de Beaune comprend aujourd'hui environ 1,050 hect. produisant dans les années abondantes de 25 à 30,000 hectolitres. L'hôpital de Beaune, qui en possède une bonne part, est le régulateur du marché.

Monuments. — *Eglise Notre-Dame*, XIIe siècle. Le plan de cette église consiste en une nef flanquée de bas-côtés, un transept, un chœur avec déambulatoire, sur lequel s'ouvrent des chapelles circulaires. La nef est couverte d'une voûte en berceau brisé. Un porche du XIIIe siècle précède l'église. Un clocher carré s'élève au-dessus du transept. La partie haute du chœur a été refaite au XIVe siècle. Les chapelles qui s'ouvrent sur les bas-côtés de la nef remontent au XVe siècle, à l'exception de la première chapelle du bas-côté méridional qui est de la Renaissance. On remarque dans cette église une tribune du XVe siècle, une suite de tapisseries du XVe siècle, représentant la vie de la Vierge, un tableau de Le Brun représentant l'Adoration du Sacré-Cœur. — Eglise *Saint-Nicolas*, XIVe siècle. Le clocher est imité de celui du transept de Notre-Dame. — Portail de l'ancienne *chapelle des Templiers*. — Du *château*, il ne reste que deux grosses tours rondes. — *Hôpital* fondé en 1443 par Nicolas Rolin, construit par son ordre et à ses frais, continué par sa veuve, Guigone de Salins, augmenté au XVIIe siècle, restauré récemment. Un auvent très élégant du XVe siècle dont nous avons donné la figure t. IV, p. 809, abrite la porte d'entrée. La première cour intérieure est entourée de bâtiments du XVe siècle d'un aspect flamand : le long des bâtiments deux galeries couvertes, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage desservent les salles des malades; le toit est orné d'élégantes lucarnes, de girouettes et d'épis en plomb. La grande salle des malades avec une voûte en menuiserie, et une chapelle au fond, a été rétablie dans son état primitif. La salle Saint-Hugues est décorée de peintures murales de 1682. La cuisine a encore sa vieille cheminée, sa crémaillère et ses chenêts de la fin du XVe siècle. Le costume même des religieuses rappelle celui des dames de cette époque. On conserve à l'hôpital le fameux retable (polyptyque) attribué à Rogier Van der Weyden et qui représente le *Jugement dernier;* à l'extérieur des volets du polyptyque sont peints les portraits d'Eugène IV, de Philippe le Bon, du chancelier Rolin et du cardinal Jean Rolin. — Le *beffroi* (1403) est une tour carrée surmontée d'une lanterne ornée d'élégants clochetons. — Sur la place du Beffroi, statue de Gaspard Monge, élevée en 1849. — La *Bibliothèque*, les *Archives* et le *Musée* sont établis dans l'hôtel de ville (ancien couvent des Ursulines); la Bibliothèque renferme 40,000 volumes, 200 livres incunables et 200 manuscrits. On conserve dans la Bibliothèque une inscription gauloise trouvée à Volnay et dont voici le texte : ICCAVOS. OPPIANICNOS.IEVRV-BRIGINDONI.CANTALON; et aussi un petit autel gallo-romain trouvé à Beaune dans le faubourg Saint-Jacques, et orné de statues de divinités gauloises dont l'une rappelle le *Cernunnos* de l'autel des *Parisii*. Le *Musée*, réorganisé en 1871, comprend des tableaux et des antiquités; parmi celles-ci, les plus dignes d'attention sont les ex-voto en pierre, représentant des enfants emmaillottés, des mains, des pieds, des cuisses, recueillis dans le village de Sainte-Sabine près des sources de l'Ouche et de l'Armançon. M. Louis Chevignard a fondé un cabinet d'histoire naturelle. — Une *Société d'histoire*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'archéologie et de littérature de l'arr. de Beaune publie des *Mémoires* depuis 1874.

HOMMES CÉLÈBRES. — Philippe Paillart, chancelier de Bourgogne sous Philippe le Hardi. — Jean de Courbeton,

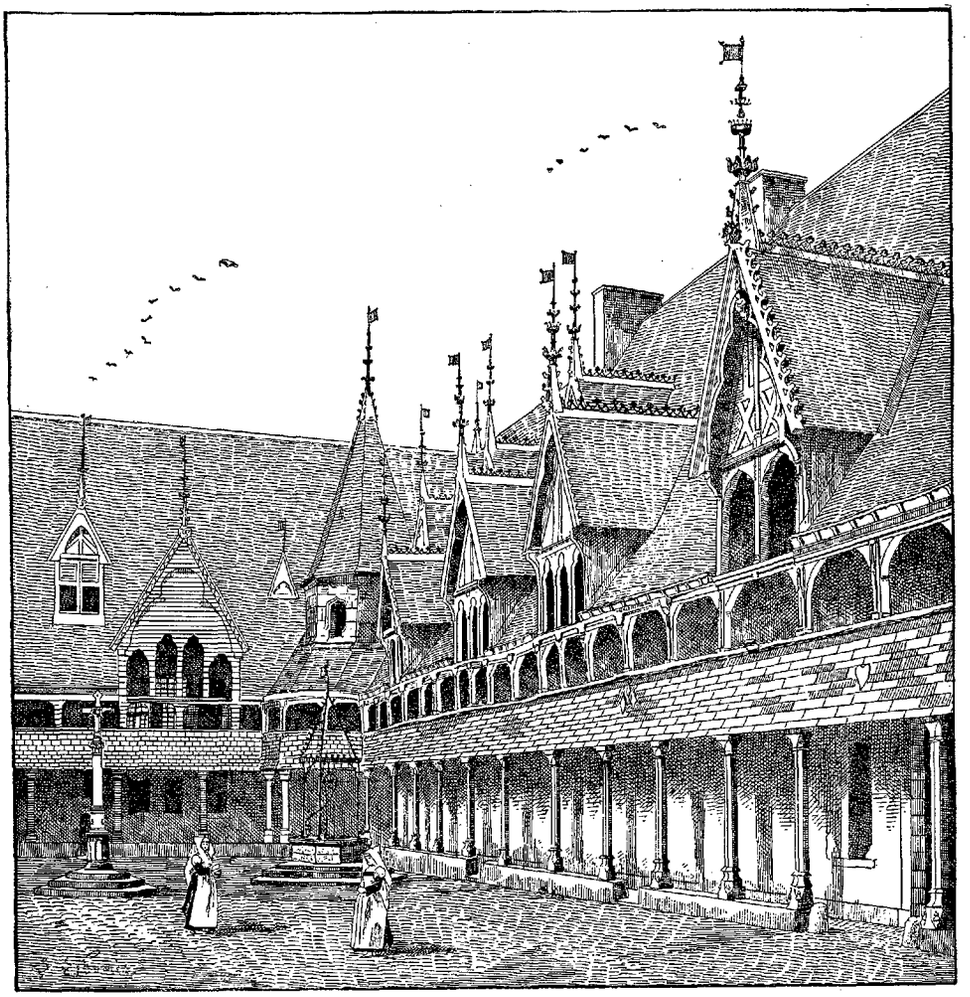

Cour de l'hôpital de Beaune, d'après une photographie.

conseiller de Philippe le Hardi, maire de Beaune en 1374. — Jean Viviant, archidiacre de Beaune, ambassadeur du duc de Bourgogne au concile de Bâle en 1433, évêque de Nevers. — Claude Roillet, principal du collège de Bourgogne, recteur de l'Université de Paris en 1560. — Jacques Régnier, né en 1589, mort en 1653, médecin et poète. — Philippe-Bernard Moreau de Mautour, né en 1654, membre de l'Académie des Inscriptions en 1701. — Nicolas Grozelier, né en 1692, prêtre de l'Oratoire, auteur des *Observations physiques* et de deux volumes de fables. — Melchior Cochet de Saint-Valier, né à Beaune en 1664, mort président du parlement de Paris en 1738. — Gaspard Monge, géomètre, né en 1751, mort en 1818.

M. PROU.

BIBL. : GANDELOT (l'abbé), *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités ;* Dijon, 1712, in-4. — COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, pp. 279 et suiv. — ROSSIGNOL, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* Beaune, 1854, in-8. — *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arr. de Beaune*, in-8, depuis 1874. — CYROT. *Nom des faubourgs, places et rues de Beaune* dans *Mémoires de la Société d'histoire*, 1876-77, p. 33. — Du même, *le Pourpris de l'ancien castrum Belnense*, dans *Mémoires de la Société d'histoire*, 1874-75, p. 65. — Ch. AUBERTIN, *Armes des couvents et corporations de la ville de Beaune*, dans *Mémoires de la Société d'histoire*, 1874-76, p. 131. — BOUDROT (l'abbé), *Martyrologe ou obituaire de l'insigne collégiale de Beaune ;* Beaune, in-8. — BAVARD (l'abbé), *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1443-1880)* ; Beaune, 1881, in-8. — CYROT, *les Bâtiments du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, dans *Mémoires de la Société d'histoire*, 1881, p. 1. — BOUDROT (l'abbé), *Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, dans *Mémoires de la Société d'histoire*, 1874, p. 117. — CREULY, *Musée de Beaune*, dans *Revue archéologique*, nouvelle série, t. V (1862), p. 23. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, p. 131.

BEAUNE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Craponne ; 689 hab.

BEAUNE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel ; 322 hab.

BEAUNE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Ambezac ; 730 hab.

BEAUNE-LA-ROLANDE *(Belena, Belna)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers ; 1,845 hab. Cette antique localité avait pour génie local, durant les périodes celtique et gallo-romaine, la déesse Belena, parèdre du dieu Belenus. Le nom de *la Rolande* lui vient d'un personnage de ce nom (Roland), qui paraît avoir vécu vers le XI^e^ siècle. Le chanoine Hubert, dans ses manuscrits, y voit une allusion au neveu de Charlemagne. Beaune, ancienne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

forteresse celtique, devint une forteresse romaine, ce que prouvent des fondations d'anciens édifices trouvées sur son territoire. L'ancienne voie romaine qui la traverse conduisait de Sens à Orléans. On l'appelle le *Chemin Chaussé*. Dom Morin, dans son *Histoire du Gâtinais*, déraisonne amplement au sujet de Beaune. La seule chose véritable qu'on trouve dans son fatras, c'est que les maires de Saint-Denis étaient hauts justiciers et seigneurs de Beaune au XII^e^ siècle. Suger cite la terre de Beaune comme fertile en blés, en vins et en fruits (1122). Durant la guerre anglaise, Beaune joua un rôle marqué. En 1429 il envoya à Jeanne d'Arc un secours d'hommes et de munitions. Les Anglais se vengèrent en ruinant la ville. La vieille église fut incendiée, les murs renversés. Charles VII reconstruisit l'église. François I^er^ entoura Beaune, de murailles et restaura la grosse tour. Beaune ainsi réparé, offrit l'aspect d'une ville florissante. Cinq portes donnaient entrée dans son enceinte. La Tour était déjà en ruine au XVII^e^ siècle. Elle a disparu aujourd'hui. Achille de Harlay devint seigneur de Beaune vers 1550.

L'église se dresse sur une crypte antique dédiée à saint Pipe. Cette crypte d'une simplicité grandiose est des XI^e^ et XII^e^ siècles. A une lieue de Beaune, on va en pèlerinage à la fontaine de saint Pipe, pour y demander la pluie en temps de sécheresse. Tout porte à croire que cette fontaine est d'origine gauloise et que saint Pipe remplace la déesse Belena. — Beaune était du diocèse de Sens, de l'intendance d'Orléans, de l'élection de Montargis. Durant la guerre franco-allemande, Beaune fut le théâtre d'un combat sanglant où se jouèrent les destinées de l'armée de la Loire. Le 28 nov. 1870, le général Crouzat attaqua vivement les Prussiens cantonnés dans Beaune. Il enleva Saint-Loup-des-Vignes, Nancray et Batilly, villages voisins. Mais il échoua devant Beaune. Heureusement le 18^e^ corps qui venait de prendre Mézières et Juranville arriva le soir même à son secours. La lutte recommença. Les Prussiens repoussés revinrent plusieurs fois à la charge. Une charge brillante de cavalerie du colonel Renaudot décida du sort de la bataille. Ils battirent en retraite. L'ennemi, cependant, renforcé par une division d'infanterie et une division de cavalerie envoyées par le prince Frédéric-Charles, reprit la place qu'il avait perdue. Mais il avait été tellement maltraité par cette résistance héroïque qu'il évacua Beaune pendant la nuit. Le général Billot, commandant du 18^e^ corps, fut nommé général de brigade à titre définitif et le 18^e^ corps, par décret, fut porté comme ayant bien mérité de la patrie. L'ennemi avait perdu plus de 1,000 hommes. Jules DOINEL.

BEAUNE (Famille de). Famille de Touraine, enrichie dans le commerce, qui joua, de la fin du XV^e^ au commencement du XVII^e^ siècle, un rôle important dans les affaires de France. Les membres les plus illustres de cette famille sont :

1° *Jean* de Beaune, argentier de Louis XI et de Charles VIII, maire de Tours en 1471. Condamné à mort, sous Charles VIII, comme coupable de conspiration, il fut gracié par l'influence de son gendre, Guillaume Briçonnet, et exilé à Montpellier. Il mourut à Tours vers 1489.

2° *Jacques* de Beaune, baron de Semblançay (V. SEMBLANÇAY).

3° *Martin* de Beaune, fils aîné du précédent, archevêque de Tours en 1520, mort en 1527.

4° *Guillaume* de Beaune, frère du précédent, général des finances du Languedoc, maire de Tours en 1517, fut entraîné dans la ruine de son père et condamné au bannissement. Il rentra en France en 1535. Il eut pour fils :

5° *Renaud* de Beaune, né à Tours en 1527, mort à Paris en 1606. D'abord conseiller au Parlement et chancelier de François de Valois, duc de Touraine, il entra bientôt dans les ordres, fut évêque de Mende en 1568, archevêque de Bourges en 1581, grand aumônier d'Henri IV en 1591, archevêque de Sens en 1595. Renaud de Beaune est un des prélats qui, au début du règne d'Henri IV, ont le plus aidé à la pacification politique et religieuse ; aux conférences de Suresnes, c'est lui qui défendit les droits d'Henri IV contre les prétentions ultramontaines des ligueurs, et qui finit par réduire au silence l'archevêque de Lyon ; c'est lui qui poussa Henri IV à renoncer au protestantisme et c'est entre ses mains que le roi prononça son abjuration le 25 juil. 1593. La cour de Rome, qui redoutait son influence, lui fit attendre jusqu'en 1602 les bulles de confirmation de l'archevêché de Bourges. En 1600, il fut chargé par Henri IV, conjointement avec le lieutenant civil Séguier et avec Achille de Harlai, de Thou et Edouard Molé, de la réformation de l'université de Paris. Ses contemporains l'ont considéré comme un des plus grands orateurs de l'époque. Outre diverses harangues prononcées aux Etats généraux de 1588, Renaud de Beaune a laissé une *Traduction des psaumes de David* (Paris, 1575 et 1637), la *Réformation de l'université de Paris* (1605 et 1667) et cinq oraisons funèbres, celle du chancelier cardinal de Biragues (1583) ; d'Anne de Thou, femme du chancelier Hurault de Cheverny (1583) ; de François, duc de Touraine (1584) ; de Marie Stuart (1587) et de Catherine de Médicis (1589).

Jules GAUTIER.

BIBL. : CHALMEL, *Histoire de Touraine*, t. IV, au mot *Beaune*. — CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, t. I, au même mot.

BEAUNE (Florimond de), conseiller au présidial de Blois, né dans cette ville en 1601, mort en 1652, s'était lié avec Descartes dès 1626, mais s'acquit surtout son amitié en se déclarant le partisan de sa *Géométrie*, en la commentant et en la développant, en particulier pour ce qui concerne la recherche des limites des équations. Ces écrits, recueillis par Erasme Bartholin, ont été imprimés dans l'édition latine de la géométrie de Descartes de 1659. De Beaune s'est aussi occupé de la construction des lunettes, suivant les idées de Descartes. Les lettres que ce dernier lui a adressées et qui ont été publiées dans la correspondance de Descartes, font vivement regretter la perte de celles de Fl. de Beaune. C'est dans ces lettres que se trouve mentionné le *problème* auquel le nom du géomètre de Blois est resté attaché.

PROBLÈME DE FL. DE BEAUNE. — *Construire une courbe, telle que le rapport de la sous-tangente à l'ordonnée soit le même que celui d'une ligne donnée à la portion de l'ordonnée interceptée entre la courbe et une droite tirée de l'origine et inclinée de 45° sur l'axe des abscisses.* — De Beaune proposa en 1639 ce problème à Descartes, en même temps que deux autres analogues, dont l'énoncé est inconnu, mais qui concernaient les coniques ; ils furent communiqués aux géomètres de l'époque, et Descartes paraît seul avoir résolu la question précitée, qui conduit à l'équation linéaire différentielle : $\frac{dy}{dx} = \frac{y-x}{a}$. La courbe est une logarithmique dont les ordonnées sont inclinées de 45° sur les abscisses. La principale difficulté de la solution consistait au reste alors en ce que les logarithmes n'étaient pas encore introduits comme fonctions dans l'algèbre. De Beaune paraît avoir indiqué la quadrature de sa courbe. P. TANNERY.

BEAUNE (François-Bénigne-Henri), magistrat et jurisconsulte français, né à Dijon le 24 août 1833. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, il entra dans la magistrature et débuta comme substitut au tribunal de Langres. Il devint successivement substitut au tribunal de Dijon, procureur impérial à Louhans, substitut à la cour de Dijon, avocat général à la même cour, procureur général à Alger, en 1874, puis à Aix, en 1875, enfin à Lyon, en 1877. Il fut remplacé, en 1879, dans ce dernier poste, après la démission du maréchal de Mac-Mahon. Pendant son séjour en Algérie, où il avait noué des relations très étroites avec le général Chanzy, alors gouverneur, il s'était occupé activement de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la réorganisation judiciaire de cette colonie ; il avait provoqué la création d'un certain nombre de tribunaux et préparé les décrets de mai et d'août 1874 relatifs à la justice musulmane, qui ont amené la pacification définitive des Kabyles. En 1880, M. Beaune accepta, à l'Institut catholique de Lyon, une chaire de droit coutumier et d'histoire du droit, qu'il occupe encore actuellement. L'éminent jurisconsulte est membre des académies d'Aix, de Besançon, de Caen et de Lyon, membre de l'académie de législation de Toulouse, et docteur *ad honorem* de l'université de Louvain. M. Beaune a publié, dès 1858, un grand nombre d'ouvrages juridiques, historiques et littéraires. Les principaux sont intitulés : *le Parlement de Bourgogne et les libertés provinciales* (Dijon, 1858); *les Distinctions honorifiques et la particule* (2 édit., Paris, 1861 et 1862); *Sainte-Chantal et la direction des âmes au* XVII^e *siècle* (Paris, 1862); *le Pouvoir judiciaire en France* (Paris, 1862); *Etudes de droit administratif romain* (Paris, 1863); *la Noblesse aux Etats de Bourgogne de 1350 à 1789* (avec M. Jules d'Arbaumont, Dijon, 1864); *Journal d'un lieutenant criminel au* XVII^e *siècle* (Paris, 1866); *les Réformes judiciaires dans les cahiers de 1789* (Dijon, 1867); *Voltaire au collège, sa famille, ses études, ses premiers amis* (Paris, 1867); *les Universités de Franche-Comté* (avec M. d'Arbaumont, Dijon, 1870); *le Droit coutumier et l'unité législative en France* (Lyon, 1880); *Introduction à l'étude historique du droit coutumier français, jusqu'à la rédaction des coutumes* (Paris, 1880); *l'Enseignement du droit romain et la Papauté* (Lyon, 1882); *la Condition des personnes dans le droit coutumier français* (Paris, 1882); *la Noblesse bourgeoise* (Lyon, 1883); *la Correspondance de Voltaire* (Lyon, 1884); *la Condition des biens dans le droit coutumier français* (Paris, 1886); *la Tristesse moderne* (Lyon, 1886); *la Démocratie et le Suffrage universel* (Paris, 1887), etc., M. Beaune a, en outre, collaboré à la *Biographie universelle* (2^e édit.), à laquelle il a fourni de nombreux articles, à la *Gazette des Tribunaux*, au *Correspondant*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue des Sociétés savantes*, à la *Jurisprudence générale*, de MM. Dalloz, à la *Revue des questions historiques*, enfin à la *Revue des substitutions et du droit*. Cette dernière publication contient, dans son numéro d'avr. 1885, un article critique sur les ouvrages de M. Beaune par M. Léon Roux, membre du Conseil de l'ordre des avocats à Lyon.

Georges LAGRÉSILLE.

BEAUNEVEU (André), sculpteur, peintre et miniaturiste flamand, mort avant 1413. On n'a su longtemps le nom de Beauneveu que par un passage important de Froissart, à propos d'un séjour du duc de Berry en 1390 à son château de Mehun-sur-Yèvre, et de travaux de peinture et de sculpture que Beauneveu y exécutait : « *N'avoit « pour lors meilleur ne le pareil en nulles terres*, ne « de qui tant de bons ouvraiges feust demouré en France « ou en Haynnau, *dont il estoit de nacion*, et ou royaume « d'Angleterre ». Les découvertes récentes de M. Léopold Delisle et de M. l'abbé Dehaisnes ont pleinement confirmé ce glorieux témoignage. On commence aujourd'hui à connaître Beauneveu par ses œuvres. Il est né très probablement à Valenciennes : car il est plusieurs fois désigné dans les comptes sous le nom de « maistre André de Valenciennes ». En 1361 il est encore dans sa ville natale, jeune sans doute et peu célèbre, et reçoit douze sols pour avoir refait « le brach de l'imaghe de la halle des jurés, qui estoit brisié » : ce fut Jean de Beaumès qui fut chargé de peindre et dorer la statue. En 1364, il visite avec plusieurs autres des travaux exécutés aux tourelles de Saint-Pierre, à Valenciennes. Quand a commencé sa réputation? on l'ignore. Mais vers la fin de 1364 il est à Paris, très en vue à la cour de Charles V, exécutant pour le roi, qui l'appelle *son ymager*, les tombes de Philippe VI et de Jean II, ainsi que la sienne et celle de la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, destinées à sa chapelle ou chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Denis. Beauneveu avait la direction des travaux, et une somme considérable de 4,700 francs d'or lui était allouée par mandements royaux des 25 oct. et 12 déc. 1364. Les monuments ont disparu ; mais les statues subsistent encore à Saint-Denis, sauf celle de Jeanne de Bourbon, qui a été remplacée par une autre image provenant du tombeau de ses entrailles aux Célestins. Ce sont des œuvres d'un réalisme très accentué et même presque brutal, qui s'imposent pourtant par une franchise et une vigueur d'exécution remarquables. La très belle statue de Philippe VI provenant des Jacobins, autrefois conservée à Versailles, aujourd'hui au Louvre, pourrait bien être de la même main, comme le croit M. Courajod.

Dans les comptes recueillis par M. l'abbé Dehaisnes on trouve mention d'un certain nombre de travaux de Beauneveu à Valenciennes ou dans d'autres villes du Nord : en 1374, paiement de peintures « en la cambre de la halle des jurés », à Valenciennes; en 1377, paiement d'une image de Notre-Dame pour le côté sud du beffroi d'Ypres. Une œuvre importante et qui paraît l'avoir occupé quelque temps, c'est le tombeau du comte de Flandre, Louis de Male, pour la chapelle Sainte-Catherine, à Notre-Dame de Courtray, où le comte avait élu sa sépulture. Beauneveu est appelé *faiseur de thombes* ou *maistre ouvrier de thombes* dans les comptes de 1374 relatifs à ce travail. En 1380-1381, il est mandé par Louis de Male, sans doute pour ce tombeau. Il est probable pourtant qu'il ne fut pas exécuté. Des travaux entrepris par Beauneveu au château du duc de Berry, à Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges, il ne reste rien. Ils durent être considérables, si l'on en juge par le témoignage de Froissart. De plus, les comptes de la maison de Bourgogne nous apprennent qu'en 1393-1394 Jehan de Beaumès, peintre et varlet de chambre de Monseigneur, et Claux Slustre, son ouvrier d'entailleure furent envoyés de Dijon à Mehun pour visiter les ouvrages de peinture et de sculpture qui s'y faisaient alors. Les maîtres des œuvres du château de Hesdin, en Artois, firent également le voyage par ordre du duc. Tous ces artistes, dont quelques-uns de renom, ne pouvaient évidemment se déranger que pour un maître.

Beauneveu fut également un des meilleurs miniaturistes de son temps. Nous pouvons en juger. Un inventaire des livres du duc de Berry, dressé en 1402, mentionne « un psautier escrit en latin et en françois, très richement enluminé, *où il a plusieurs histoires au commencement de la main maistre André Beaunepveu* ». C'est le ms. français 13,091 de la Bibliothèque nationale : M. L. Delisle l'a prouvé de façon indiscutable. Les vingt-quatre miniatures du début, qui sont de Beauneveu, et où sont figurés des apôtres et des prophètes en regard, un sur chaque feuillet, sont admirables autant par la délicatesse du coloris que par le grand caractère et l'expression énergique des figures. M. Delisle lui attribue également, par analogie, dans un autre livre d'heures du duc de Berry enluminé par Jaquemart de Hesdin et conservé à la bibliothèque de Bruxelles (ms. 11,060), deux miniatures au commencement du volume représentant une Vierge avec l'Enfant, et le portrait du duc de Berry accompagné de ses patrons, saint Jean-Baptiste et saint André. Les inventaires du duc, dressés en 1413 et 1416, portant le psautier de la Bibliothèque nationale comme *de la main feu maistre André Beaunepveu*, il est vraisemblable que Beauneveu mourut entre 1402 et 1413. C'est un des grands artistes flamands du XIV^e siècle, un des premiers qui s'engagent résolument dans les voies du réalisme et qui ont préparé par leur exemple l'état brillant des arts à la cour de Bourgogne. Un certain Perrin Beauneveu, « tailleur d'ymaiges », qui en 1389 et 1390 travaillait avec Sluter au tombeau de Philippe le Hardi et aux sculptures de la Chartreuse de Champmol, et fit en particulier les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tabernacles ou niches à clochetons du portail, était peut-être parent d'André Beauneveu. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : FROISSART, liv. IV, ch. XIV (édit. du Panthéon, t. III, p. 74; édit. Kervyn de Lettenhove, t. XIV, p. 197). — DEHAISNES, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*; Lille, 1886, ch. XII, pp. 242 sq. (avec Extraits et documents inédits), 3 vol. in-fol. — L. DELISLE, *Mandements et actes divers de Charles V*; Paris, 1874, in-4. — Du même, *le Cabinet des manuscrits*; Paris, 1868-1881, t. I, p. 62, 3 vol. in-fol. — Du même, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*; Paris, 1880, in-8. — Du même, *les Livres d'heures du duc de Berry (Gazette des beaux-arts*, 1884, 2^e période, t. XXIX). — L. COURAJOD, *Une statue de Philippe VI au musée du Louvre*, mars 1885, t. XXVII (*Ibid.*, 2^e période). — A. PINCHART, *Archives des arts (Messager des sciences historiques de Belgique*, 1860, t. XXVIII, pp. 349-350; 1863, t. XXXI, pp. 31-34). — *Biographie nationale*, t. II (article d'Edm. de Busscher); Bruxelles, in-8. — A. DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs*; Paris, 1886, in-8.

BEAUNIS (Henri-Etienne), médecin français contemporain, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 2 août 1830, fit ses études à Paris et à Montpellier et fut reçu docteur dans cette dernière faculté en 1856 (*De l'habitude en général*; Montpellier, in-4). Il fut reçu, en 1863, agrégé d'anatomie et de physiologie à la faculté de Strasbourg (*Anatomie générale et physiologie du système lymphatique*; Strasbourg, in-4), puis passa, en 1872, à la faculté de Nancy comme professeur de physiologie et y enseigne toujours avec autorité. De 1861 à 1870, il remplit les fonctions de répétiteur à l'Ecole de santé militaire de Strasbourg et parcourut les différents grades de la médecine militaire jusqu'à celui de médecin-major de première classe; il prit sa retraite en 1882. — Ouvrages principaux : *Nouveaux éléments de physiologie humaine* (Paris, 1876, in-8, fig.; 2^e édit., *ibid.*, 1881, 2 vol. in-8); *Note sur l'application des injections interstitielles à l'étude des fonctions des centres nerveux* (Paris, 1872, in-8); *Impressions de campagne* 1870-1871 (*Gazette méd. de Paris, Revue scient., Revue philos.*, etc.); avec Bouchard : *Nouv. éléments d'anatomie descriptive et d'embryologie* (Paris, 1867, in-8, fig.; *ibid.*, 1880, in-8, 3^e édit.); avec Bouchard : *Précis d'anatomie et de dissection* (Paris, 1876, in-12); *Rech. expérim. sur les conditions de l'activité cérébrale et sur la physiologie des nerfs*, 1^er fasc. (Paris, 1884, in-8, avec fig. et pl.). M. Beaunis est, avec M. Bernheim, à la tête de ce qu'on appelle l'Ecole de Nancy : groupe d'expérimentateurs originaux, particulièrement voués à l'étude des phénomènes de l'*hypnotisme* (V. ce mot). Dr L. HN.

BEAUNOIR (Alexandre-Louis-Bertrand), de son véritable nom ROBINEAU, dont Beaunoir n'est d'ailleurs que l'anagramme; auteur dramatique, né à Paris le 4 avr. 1746, mort à Paris le 5 août 1823; son père, notaire, entendait qu'il suivît la même carrière que lui. Mais à vingt-cinq ans (1771), Robineau quitta la maison paternelle, prit l'habit ecclésiastique et se mit à faire des vers et des pièces pour de petits théâtres. Son premier ouvrage de longue haleine, *l'Amour quêteur*, comédie en deux actes, en prose, jouée en 1777, sur le théâtre de Nicolet, et dont le sujet était tiré d'une chanson libertine à la mode, obtint un très grand succès, de scandale surtout. L'archevêque de Paris intervint alors et ordonna à Robineau de désavouer la pièce ou de quitter l'habit ecclésiastique. Celui-ci n'hésita pas, laissa là son froc, changea son nom de Robineau en celui de Beaunoir et se voua, dès lors, exclusivement au théâtre. Les œuvres de Beaunoir furent très nombreuses : *Vénus pèlerine* (1778); *Jeannot ou les Battus ne payent point l'amende* (1780); *Jérôme pointu* (1781); *Fanfan et Colas* (1784); *Eustache pointu* (1784); *Jeannette* (1784). Il fit aussi paraître nombre de brochures et de pamphlets politiques. Un moment directeur du théâtre de Bordeaux, il publia, en 1791, un *Voyage sur le Rhin*. Puis il quitta la France, s'en alla en Russie et demeura à Saint-Pétersbourg, où il fut directeur des théâtres de l'empereur, jusqu'en 1804, époque à laquelle il revint à Paris. Il fit jouer *Greuze* en 1813. Pendant la Restauration, il fut attaché à la division littéraire du ministère de la police et publia en 1823 un grand roman historique : *Attila* (2 vol.). Il est l'auteur d'environ deux cents pièces de comédie. Ses opinions politiques furent singulièrement variables. On le trouve successivement : girondin, jacobin, thermidorien, bonapartiste, royaliste.

BEAUNOIS (*Pagus Belnisus, Belnensis*). Ancien pays de la France, dans la province de Bourgogne, dont la capitale était Beaune. Il était compris entre le bailliage de Nuits au N., les bailliages de Chalon et de Montcenis au S. et ceux d'Arnay-le-Duc et d'Autun à l'O. Ce pays se divise, au point de vue physique, en deux parties : la montagne et la plaine; la montagne est boisée, sauf sur la côte qui borne la plaine à l'O., où sont les meilleurs vignobles de la région. Les crus les plus célèbres sont ceux de Volnay, Pomard, Corton, Savigny, Meursault. Le Beaunois apparaît comme formant un comté dans un capitulaire de Charles le Chauve. Ce comté fut acquis par Hugues IV, duc de Bourgogne. Le Beaunois était, au XVIII^e siècle, l'un des quatre bailliages particuliers du Dijonnais. Il faisait partie du diocèse d'Autun et comprenait soixante-trois paroisses. Les lieux principaux sont, en dehors de ceux déjà cités, Bligny-sur-Arche, Corgoloin, Gevrey, Nolay, Santenay, Vergy, Villers-la-Faye, Vosne (V. BEAUNE). M. PROU.

BIBL. : COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. II, p. 266.

BEAUNOTTE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 125 hab.

BEAUPLAN (Guillaume LEVASSEUR de), ingénieur-géographe français, né en Normandie au commencement du XVII^e siècle, servit les rois de Pologne Sigismond III et Ladislas IV pendant dix-sept ans comme capitaine d'artillerie; il se retira en France après l'avènement de Jean-Casimir. Il fit imprimer à Rouen, en 1650, un ouvrage important qui n'était pas destiné à la vente et dont une seconde édition, qui fut mise dans le commerce, parut en 1660 : *Description de l'Ukraine, qui sont plusieurs provinces du royaume de Pologne contenues depuis les confins de la Moscovie jusques aux limites de la Transylvanie, ensemble les mœurs, façon de vivre et de faire la guerre* (in-4, p. 112), accompagné de figures et d'une carte de l'Ukraine en quatre feuilles levée par lui-même. Il a publié une carte de Normandie en cinq feuilles (1653), puis en douze feuilles; une *Table des déclinaisons du soleil* (Rouen, 1662, in-4) et *l'Usage de la sphère plate universelle, œuvre agréable aux curieux, profitable aux doctes, nécessaire aux navigateurs et où se trouvent expliquées plusieurs belles et rares propositions* (le Havre, 1673, in-4). L'observatoire de Paris possède la seule lettre de ce géographe qui ait été conservée.

L. DELAVAUD.

BIBL. : J.-B. DUBOIS, *Essai sur l'histoire littéraire de Pologne*; Berlin, 1778, in-8. — FRÈRE, *Manuel du Bibliographe normand*.

BEAUPLAN (Amédée ROUSSEAU, dit de), musicien français, né en 1790 à Beauplan, près Chevreuse, mort à Paris le 24 déc. 1853, cultiva en amateur la peinture, la littérature et la musique. Doué d'un sens musical vif et gracieux, quoique tout instinctif, il eut et mérita d'avoir dans le genre de la romance, du nocturne et de la chansonnette, une heure de célébrité. Toute une génération d'amateurs a chanté ses petites compositions, notamment *le Pardon*, *l'Ingénue*, *Bonheur de se revoir*, *Dormez, mes chères amours*, et *la Valse du petit François*. Beauplan fit au théâtre deux essais malheureux : l'*Amazone* et le *Mari au bal*, joués à l'Opéra-Comique en 1830 et en 1845, n'eurent aucun succès.

BEAUPLAN (Victor-Arthur ROUSSEAU de), fils du précédent, né à Paris en juil. 1823. Il débuta en 1843 par un petit poème, *le Monument de Molière*. Il fut non moins réactionnaire que son père, et nombre de ses ouvrages ne sont que de violents pamphlets antirépublicains. Dès 1848, il donnait les *Suites d'un feu d'artifice*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(vaudeville, un acte, avec Clairville) ; en 1849, les *Grenouilles qui demandent un roi* ; le 5 mai 1850, au Gymnase, l'*Amour mouillé ; Un coup d'Etat* (1850) avec M. de Leuven ; les *Pavés sur le pavé* (1850) ; *Suffrage premier* ou le *Royaume des aveugles*, journal vaudeville en un acte avec MM. de Leuven et Brunswick (1850) ; avec les mêmes et dans des sentiments non moins réactionnaires, toujours en 1850, le *Règne des Escargots*, revue vaudeville en trois actes. Ses autres pièces ne valent guère la peine d'être citées, jusqu'en 1852, où, le 21 fév., il fit jouer la *Poupée de Nuremberg* avec MM. de Leuven et Adolphe Adam, opéra-comique en un acte qui obtint, au Théâtre-Lyrique, un franc et légitime succès. Il faut citer encore *Boccace* ou le *Décaméron*, comédie en cinq actes (Vaudeville, 1853) ; un *Notaire à marier*, avec Labiche (1853) ; le *Lys dans la vallée*, drame en cinq actes, tiré du roman de Balzac, avec Théodore Barrière (Comédie-Française, 14 juin 1853) ; *Un Feu de cheminée*, avec Labiche (Palais-Royal, 1853) ; les *Pièges dorés* (Comédie-Française, 1856) ; l'*École des ménages*, drame en cinq actes, en vers (Odéon, 1858), etc... Les ouvrages de M. de Beauplan lui valurent naturellement la faveur impériale. Décoré en 1856, il fut, peu après, nommé commissaire impérial près du théâtre de l'Odéon, et plus tard chef de la division des théâtres à la direction des Beaux-Arts.

BEAUPOIL. Ancienne famille originaire de Bretagne qui a produit un certain nombre de personnages marquants parmi lesquels nous citerons : *Yves de Beaupoil*, seigneur du haut et bas Noëmalet, partisan de Charles de Blois ; il se retira en Limousin après la bataille d'Auray (1364) ; son second fils, *Jean de Beaupoil*, lieutenant du roi en Périgord, fut le chef d'une branche qui subsista jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. *Guillaume de Beaupoil*, fils aîné d'Yves, épousa une nièce de du Guesclin ; il eut pour fils *Julien de Beaupoil*, qui fut écuyer de Charles VII et acquit la seigneurie de Sainte-Aulaire, dont ses descendants prirent le nom (V. SAINTE-AULAIRE). *Jean de Beaupoil*, maître d'hôtel du roi François I^er^, fut blessé à la bataille de Pavie. *François de Beaupoil*, pannetier de François I^er^ et d'Henri II, assista à la bataille de Montcontour (1569). Les armes de la maison de Beaupoil sont : *de gueules à trois accouplées de chiens mis en palme, 2 et 1*.

BIBL. : ANSELME, *Histoire généal.*, t. VIII.

BEAUPONT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny ; 1,016 hab.

BEAUPORT (Notre-Dame de). Abbaye fondée en 1198 au diocèse de Saint-Brieuc par Alain d'Avaugour, comte de Penthièvre et de Goëlo, qui y appela des religieux de Saint-Victor de Paris qui s'étaient établis dans l'île de Saint-Riom à l'entrée de la baie de Paimpol. La tradition fait même remonter la fondation de l'abbaye à Alain Barbe-Torte, c.-à-d. au X^e^ siècle. Les religieux établis à Beauport adoptèrent au cours du XIII^e^ siècle la règle des prémontrés. La prospérité de l'abbaye ne cessa de s'accroître jusqu'au XVIII^e^ siècle. L'importance et la beauté des ruines qui subsistent en témoignent suffisamment. Elles sont situées sur le territoire de la commune de Kérity (Côtes-du-Nord), au fond d'une anse qui occupe à peu près le milieu de la baie de Paimpol, dans un site admirable où prospèrent les myrtes, les mûriers et les figuiers. L'église, construite au commencement du XIII^e^ siècle, ressemble beaucoup aux églises gothiques de l'Angleterre. La façade est flanquée de deux clochetons et présente un portail surmonté d'une double fenêtre. A côté du chœur est une vaste salle voûtée, divisée par une rangée de colonnes à riches chapiteaux feuillagés qui supportent les retombées des voûtes ; elle doit être postérieure à l'église et dater de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle. Cette salle communiquait avec le cloître. De l'autre côté de l'église est un grand bâtiment en ruines ; le rez-de-chaussée, percé d'étroites fenêtres, forme une vaste salle voûtée, divisée par une rangée de colonnes sans ornements. A l'E. est le grand réfectoire construit par l'abbé Hervé en 1269 ; à chaque extrémité se trouve une cheminée surmontée d'un grand manteau conique. La mairie et les écoles de la commune de Kérity ont été longtemps installées dans ces ruines, qui sont aujourd'hui classées parmi les monuments historiques. Lamennais avait formé le projet de réunir à Beauport une colonie d'écrivains et d'y fonder une imprimerie.

BEAUPOUYET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Mussidan ; 785 hab.

BEAUPRÉ (Mât). Le beaupré (fig. 1) est un mât incliné sur l'avant du navire qu'il dépasse de la plus grande partie de sa longueur. Il comprend ; le beaupré proprement dit, le bout-dehors de grand foc et le bout-dehors ou bayonnette de clin-foc. Ce mât sert à l'établissement des voiles triangulaires nommées focs, et c'est sur lui que viennent se fixer les étais du phare de misaine. La solidité

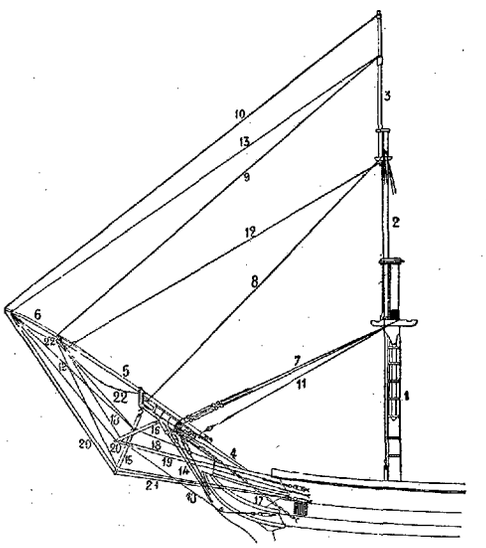

Fig. 1. Beaupré. — 1. Mât de misaine ; 2. petit hunier ; 3. petit perroquet ; 4. beaupré ; 5. bout-dehors du grand foc ; 6. bout-dehors de clin-foc ; 7. étais de misaine ; 8. étais de petit hunier ; 9. étais de petit perroquet ; 10. étais de flèche ; 11. draille de petit foc ; 12. draille de grand foc ; 13. draille de clin-foc ; 14. sous-barbes ; 15. arc-boutant de martingale ; 16. arc-boutant de beaupré ; 17. hauban de beaupré ; 18. hauban de bout-dehors du grand foc ; 19. hauban de bout-dehors du clin-foc ; 20. martingales ; 21. moustaches ; 22. marchepied.

du beaupré est donc d'une très grande importance, car sa rupture entraînerait celle des mâts de l'avant. Le beaupré proprement dit est, comme les bas-mâts, un mât d'assemblage ; son extrémité inférieure porte un tenon qui s'engage dans une emplanture verticale ; il est maintenu par une forte liure qui le réunit à la guibre et par les sous-barbes qui font équilibre à la traction de bas en haut qu'opèrent les étais. Sur ce mât viennent se fixer les étais de misaine et du petit hunier et la draille du petit foc. Dans le chouque passe le bout-dehors de grand foc où sont fixés les étais de perroquet et la draille du grand foc ; le bout dehors de clin-foc vient ensuite, supportant l'étai de flèche et la draille de clin-foc. La tenue de l'ensemble est assurée latéralement par des haubans ; ceux des bouts-dehors passent aux extrémités des deux arcs-boutants de beaupré ; enfin sous l'avant du beaupré, est fixé un troisième arc-boutant nommé arc-boutant de martingale, à l'extrémité duquel aboutissent les martingales et les moustaches qui appellent les bouts-dehors de haut en bas. La manœuvre souvent très périlleuse des focs est facilitée par le filet de beaupré, de forme triangulaire, placé sous le bout-dehors du grand foc à partir des arcs-boutants.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'ensemble assez compliqué du beaupré des navires à voiles se trouve simplifié sur les bâtiments à vapeur, car sur ces derniers la distance du mât de misaine à l'avant permet de fixer les étais sur la coque même du navire ; le petit foc se trouve ainsi reporté sur le gaillard d'avant, le grand foc à l'extrémité du beaupré, le clin-foc sur un bout-dehors ; cet ensemble doit sur les navires de guerre pouvoir être rentré en peu de temps, pour ne pas gêner le tir de la pièce de chasse pendant le combat. Enfin, sur les navires qui marchent toujours à la vapeur, le beaupré est souvent formé par un simple bout-dehors.

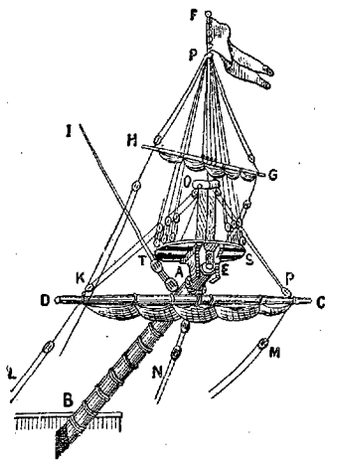

Fig. 2. — A B, beaupré ; C D, vergue et voile de civadière ; L M, bras de civadière ; O K, O P, balancines de la civadière ; N, sous-barbe ou barbe Jean ; A E, jollereaux du beaupré ; T S, hune de beaupré ; H G, perroquet de beaupré ou beauprette ; O, chouquet de beaupré ; E P, mât de perroquet de beaupré ou petit beaupré ; I, T, A, étais de misaine ; F, flamme.

L'origine du beaupré paraît remonter à l'antiquité. Au XVI^e^ siècle, au lieu d'être prolongé par un bout-dehors, il portait souvent à son extrémité un mât vertical, ayant une hune ronde à sa base (fig. 2) et une vergue carrée, dont la voile nommée beaupré, beauprette ou tourmentin servait surtout à faire évoluer le navire et à assurer le virement de bord vent devant par un brasseyage convenable. Sous l'extrémité du beaupré, existait une autre vergue, sur laquelle était enverguée la civadière, voile carrée qui tombait jusqu'à l'eau sur l'avant du navire ; son usage s'est maintenu jusqu'à la fin du siècle dernier.

E. C.

BEAUPRÉ. Groupe d'îlots de l'Océanie, d'une superficie totale de 15 kil. q., compris dans celui des îles *Loyalty* (V. ce mot).

BEAUPRÉ *(Bellum-Pratum)*. Il y a eu en France plusieurs abbayes de ce nom : 1° *Notre-Dame de Beaupré*, abbaye cistercienne du diocèse de Beauvais, fondée en 1135 par Manssès de Milly ; il en subsiste quelques ruines sur le territoire de la commune d'Achy (Oise). 2° *Beaupré*, abbaye cistercienne du diocèse de Saint-Omer, fondée en 1121 ; 3° *Notre-Dame de Beaupré-sur-Meurthe*, abbaye de cisterciens, puis de bernardins réformés, du diocèse de Toul, fondée en 1135. Plusieurs ducs de Lorraine y ont été enterrés. Ruinée à trois reprises au XVI^e^, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, les bâtiments qui subsistent ont été convertis en ferme (com. de Moncel-lès-Lunéville, Meurthe).

BEAUPRÉ (M^lle^ Marotte), actrice française, était nièce de M^lle^ Beaupré, l'une des premières femmes qui aient paru chez nous sur la scène, où primitivement tous les rôles étaient remplis par des hommes. C'est celle-ci qui, faisant partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne à l'époque des premiers grands succès de Corneille, prétendait que le grand poète faisait le plus grand tort aux comédiens et qu'il avait gâté le métier. « Avant lui, disait-elle sérieusement, nous avions des pièces de théâtre pour trois écus ; on nous les faisait en une nuit, le public y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup. Ces pièces étaient misérables, à la vérité, mais le talent des comédiens les faisait valoir. Actuellement les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose. » On peut croire que M^lle^ Marotte Beaupré reçut des leçons de sa tante, ou tout au moins que c'est son exemple qui l'engagea à prendre le parti du théâtre. Elle était fort jolie, au dire des contemporains, et commença sa carrière au théâtre du Marais, où elle demeura jusqu'en 1669. C'est là qu'elle fut l'héroïne d'une affaire assez singulière. S'étant prise de querelle un soir, au théâtre, avec une de ses camarades, M^lle^ des Urlis, le différend prit de telles proportions que ces deux dames jugèrent qu'il ne pouvait être vidé que les armes à la main ; et comme le théâtre leur parut le champ clos le plus propre à un tel exploit, elles mirent l'épée à la main sur la scène même, et se battirent lorsque le rideau fut tombé sur la petite pièce. On ne sait quelle fut l'issue de ce combat, qu'on peut vraiment qualifier de singulier, et nous penchons à croire qu'il ne fut fatal ni à l'une ni à l'autre. Ce qui est certain, c'est que M^lle^ Marotte Beaupré quitta en 1669 la troupe du Marais pour aller prendre place dans celle de Molière, au Palais-Royal. Là, elle joua d'original, entre autres rôles, celui d'Aglaure, une des sœurs de Psyché, dans *Psyché*, et, chose assez étrange, pour une femme jeune et jolie, celui de la comtesse d'Escarbagnas. On ignore la date de la retraite et de la mort de cette artiste.

A. P.

BEAUPRÉ (Plat de), homme politique français, né à Argenton, mort dans un petit village près d'Ecouches en 1804. Fils de commerçants, il fut élevé chez les jésuites, qu'il quitta pour entrer dans le clergé séculier. En 1789 il embrassa les idées de la Révolution et occupa diverses fonctions administratives. Envoyé par le dép. de l'Orne à la Convention nationale, il vota constamment avec les modérés ; il se prononça cependant pour la mort de Louis XVI, mais demanda qu'on sursît à l'exécution jusqu'à ce que la famille des Bourbons fût mise dans l'impossibilité de nuire à la République. Beaupré ne prit aucune part aux luttes intestines du 9 Thermidor. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents et quitta la vie publique vers le commencement de 1796 ; il obtint la cure d'un petit village près d'Ecouches, où il mourut ignoré.

Jean-Bernard.

BEAUPRÉ (Jean-Nicolas), magistrat et antiquaire français, né à Dieuze (Lorraine) vers 1799, mort à Nancy en 1869. Conseiller à la cour impériale de Nancy, il a publié divers ouvrages d'archéologie et d'histoire, notamment : *Recherches sur l'industrie verrière* (1841, in-8) ; *Recherches historiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* (1845, in-8) ; *Essai sur la rédaction des principales coutumes* (1854-1856, 2 vol. in-8) ; *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine* (1854, in-8) ; *Notice sur quelques graveurs nancéens du* XVIII^e^ *siècle et sur leurs ouvrages* (1862, in-8). E. B.

BEAUPRÉAU (*Bellum Pratelli*). Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, sur un coteau qui domine la rive droite de l'Evre ; 3,863 hab. Commerce de bestiaux et de céréales. L'industrie des tissus de coton rayé, après s'être développée comme à Cholet, est aujourd'hui très déchue. Il ne subsiste que peu de fabriques, une manufacture de flanelle ; teinturerie, blanchisserie.

La terre de Beaupréau fut donnée à la fin du X^e^ siècle par le comte d'Anjou à Gauslin de Rennes, qui fut sans doute le fondateur du château. Son petit-fils fonda le prieuré de Saint-Martin de Beaupréau et de Saint-Pierre d'Andrezé ; cette première famille s'éteignit au XV^e^ siècle et la seigneurie de Beaupréau passa successivement aux familles des Roches, de Bazoges, de Montespédon et enfin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au milieu du XVIe siècle à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat (1554), puis en duché-pairie (1562). Le château fut alors somptueusement restauré. Après la mort de Charles de Bourbon (1565), Beaupréau fit retour à la maison de Bazoges. Le 31 mai 1590, le château fut par trahison livré aux ligueurs qui y furent bientôt assiégés et durent le rendre au bout de deux mois. La seigneurie échut alors à la famille de Scépeaux dont l'héritière épousa le duc de Cossé-Brissac. Revendue aux descendants des Scépeaux, elle redevint un marquisat, passa au maréchal d'Aubeterre, puis à la famille de Durfort de Civrac dont les descendants possèdent encore aujourd'hui le château de Beaupréau.

La ville était restée jusqu'au XVIIe siècle un village et ne prit quelque importance qu'au XVIIIe siècle. Lors de la Révolution, d'Elbée y réunit en 1790 le premier rassemblement d'insurgés. Gauvillers, à la tête de deux mille hommes de garde nationale, se porta sur Beaupréau, occupa la ville le 21 avr., mais attaqué par Cathelineau, Stofflet, Bonchamp et la Rochejaquelein, il fut mis en déroute (23 avr.) et dut se retirer au N. de la Loire. Beaupréau devint alors le centre des opérations et le siège du conseil supérieur des Vendéens; nombre de combats se livrèrent aux environs; le 18 oct. Beaupuy et Haxo attaquèrent la ville et le château qui fut en partie incendié; le 14 févr. de l'année suivante Stofflet y attaqua une colonne de républicains conduite par Cordelier auquel demeura la victoire. — Beaupréau, créé chef-lieu de district en 1788, devint chef-lieu de canton en 1790, puis chef-lieu d'arrondissement en l'an VIII; par décret du 16 nov. 1857, le chef-lieu d'arrondissement fut transféré à Cholet.

Monuments. — Le *château* reconstruit au XVIe siècle, remanié en 1775, brûlé en partie en 1793, a été rebâti depuis dans de plus vastes proportions. « L'édifice, dit M. Cél. Port, dont le principal corps est le plus moderne, forme un vaste rectangle avec rez-de-chaussée surmonté de trois étages, terminé à chaque extrémité par une tour ronde en saillie à modillons en tuffeau et toit conique, qui sert d'encadrement à la façade. Vers le N.-E. l'entrée, où apparaissent encore les traces de la herse, s'ouvre entre deux grosses et basses tours rondes avec lanterne décorée à la base de deux petits dômes. » Il est entouré d'un parc magnifique de trente hectares. L'*église Notre-Dame* est un édifice moderne en style du XIVe siècle, construite de 1857 à 1863 par l'architecte Tessier. L'*église Saint-Martin* est l'ancienne chapelle du prieuré; c'est une construction romane qui a subi des remaniements gothiques. L'école des arts et métiers établie d'abord à Beaupréau à la fin du XVIIIe siècle, dans les bâtiments du *collège*, a été transférée à Angers en 1815.

Bibl. : Célestin Port, *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire.*

BEAUPUY. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. S. de Toulouse; 188 hab.

BEAUPUY. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain; 212 hab.

BEAUPUY. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 575 hab.

BEAUPUY. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun-sur-Garonne; 403 hab.

BEAUPUY (Nicolas-Michel, Bachelier de), homme politique français, né à Mussidan en 1750, mort à Mussidan le 19 sept. 1802. Il était major au moment où commença la Révolution. Il fut député à l'Assemblée législative, déposa sa croix de Saint-Louis sur le bureau de l'Assemblée, qui l'envoya en mission au camp de Châlons. En 1797, il fut commissaire du Directoire, puis député au conseil des Anciens. Bonaparte, qu'il avait soutenu, le nomma membre du Sénat.

BEAUPUY (Armand-Michel, Bachelier de), général français, frère du précédent, né à Mussidan en 1757, tué au Val d'Enfer (Bade) le 19 oct. 1796. Au commencement de la Révolution, il était commandant des volontaires de la Dordogne. En mars 1793, il fut nommé général de brigade. Il était à Worms, à Spire, à Mayence. Blessé au passage de la Loire par les Vendéens, il se faisait soigner à Angers lorsque ceux-ci se présentèrent aux portes de la ville. Il se fit porter sur les remparts et fut de nouveau blessé. Il passa ensuite à l'armée du Rhin (1794), et se distingua dans la célèbre retraite de Moreau, à la fin de laquelle il fut tué d'un coup de canon en défendant avec l'arrière-garde le défilé du Val d'Enfer (Höllenthal).

L. Lu.

BEAUQUESNE *(Bella quercus).* Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens, dans une plaine; 2,249 hab. Culture du lin. — Beauquesne était le siège d'une prévôté royale fort ancienne, très importante et dont la juridiction s'étendait fort loin. Elle dépendait du bailliage d'Amiens. Sous Charles VII, le siège de cette prévôté fut transféré à Arras, jusqu'en 1448; après l'incendie du château de Beauquesne où elle tenait ses audiences, par les troupes du duc de Savoie en 1553, il fut transféré à Amiens, jusqu'en 1695. Au spirituel, Beauquesne était aussi le chef-lieu d'un doyenné du diocèse d'Amiens, archidiaconé d'Amiens. Dès le XIIIe siècle il y avait une mairie et un échevinage; la charte communale n'existe plus. La seigneurie de Beauquesne dont les origines sont assez obscures, après avoir été pendant le XIIe siècle possédée par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fut réunie à la couronne sous Philippe-Auguste (1194). Eglise : portail et parties basses du clocher du XIIIe siècle; à l'intérieur, voûte en bois en carène de navire du XVIe siècle avec blochets sculptés. Cuve baptismale en pierre du XIIe siècle. Ruines du château de diverses époques. Souterrains. Armoiries : *Parti, au premier d'azur à une moitié senestre de fleur de lis d'or coupée de chef en pointe; au deuxième d'or, au chêne renflé et arraché de sinople.*

Bibl. : Daire, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens;* Amiens, 1784, pp. 103 à 114, in-12. — L'abbé Th. Lefèvre, *Histoire des communes rurales du canton de Doullens,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1887, 3e série, t. IX, pp. 80 à 98.

BEAUQUIER (Charles), homme politique français, né à Besançon le 19 déc. 1833. Il fit son droit à Paris, puis entra comme élève à l'Ecole des Chartes, de laquelle il sortit avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Jusqu'à la Révolution du 4 sept. 1870, il s'occupa de critique musicale dans les journaux spéciaux, et fit aussi dans le journalisme politique de l'opposition à l'Empire. Le 6 sept. 1870, il fut nommé sous-préfet de Pontarlier par le gouvernement de la Défense nationale, mais il ne voulut point conserver ses fonctions après la signature de la paix et reprit sa place dans le journalisme militant. Conseiller général du Doubs en 1871, conseiller municipal de Besançon en 1873, il fut élu, le 25 avril 1880, député de l'arr. de Besançon par 3,989 voix contre 3,560 données à M. Ordinaire, candidat républicain plus modéré. A cette époque il fut très mêlé aux manifestations radicales, et présida divers banquets offerts aux condamnés de la Commune qui venaient d'être amnistiés. En 1881, au renouvellement général de la Chambre, il fut réélu au deuxième tour de scrutin, le 4 sept., par 4,162 voix contre 4,135 données à M. Ordinaire, son ancien concurrent. Opposé au cumul des fonctions politiques, M. Beauquier donna sa démission de conseiller général et de conseiller municipal. Il a été réélu sur la liste républicaine de concentration aux élections d'oct. 1885. Il s'est fait remarquer par la part qu'il a prise à la discussion sur la réforme de la magistrature, et par ses projets de réorganisation administrative. M. Beauquier est l'un des syndics de l'association des journalistes républicains français. Il a publié : *Notice historique et pittoresque sur le Raincy* (1865, in-8); *Philosophie de la musique* (1865, in-18); *Fiesque,* grand opéra (musique de Lalo) 1867; les *Héros de bru-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maire dans le *Réveil* de Delescluze (1870) ; une édition annotée du *théâtre de Beaumarchais* (1872, 2 vol. in-16); les *Dernières Campagnes dans l'Est* (1873, in-18) ; la *Musique et le Drame* (1877, in-18) ; *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le Doubs* (1881, in-8). Louis LUCIPIA.

BEAURAIN (le chevalier Jean de), géographe français, né à Aix (Artois) le 17 janv. 1696, mort à Paris le 12 fév. 1771. Il a dessiné de nombreuses cartes et laissé un important ouvrage : *Description topographique et militaire des campagnes de Flandre depuis 1690 jusqu'en 1694* (Paris, 1756, 3 vol. in-fol.), dont les dessins ont été faits d'après les mémoires de Vaultier et du maréchal de Luxembourg. — Son fils, le chevalier de *Beaurain*, comme lui excellent géographe militaire, a publié les cartes de l'*Histoire de la campagne du prince de Condé en Flandre* (Paris, 1774, in-fol.), et de l'*Histoire des quatre dernières campagnes du maréchal de Turenne en 1672-75* (Paris, 1782, in-fol.).

BEAURAINS, Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 165 hab. Réunie à Genvry en 1828, cette commune en a été séparée de nouveau en 1832. Elle est divisée en haut et bas Baurains. On y exploitait autrefois des cendres pyriteuses, aujourd'hui abandonnées.

BEAURAINS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. S. d'Arras; 1,018 hab.

BEAURAINVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin ; 1,304 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne d'Etaples à Anvin. — Sur un mamelon boisé dominant la vallée de la Canche sont les ruines de *Beaurain-Château*, forteresse, où, d'après la tradition, le dernier souverain saxon de l'Angleterre, Harold, aurait été enfermé en 1065. Il ne subsiste que deux tours basses et un pan de muraille. Au fond de la vallée, ruines informes d'une église de Templiers.

BEAURECUEIL. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Trets; 142 hab.

BEAUREGARD. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 302 hab.

BEAUREGARD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 1,351 hab.

BEAUREGARD. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-du-Péage, dans une gorge au pied de la montagne de Musan ; 1,342 hab. L'*église de Jaillans* sur le territoire de cette commune appartenait à un ancien prieuré. C'est une construction romane surmontée d'une tour carrée et précédée d'un porche intéressant mais fort mutilé. Le *château de Jonchères*, dont il ne reste que des ruines, a été habité par le baron des Adrets.

BEAUREGARD. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne; 786 hab.

BEAUREGARD-ET-BASSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 452 hab.

BEAUREGARD-L'EVÊQUE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vertaizon; 1,351 hab. Beauregard-l'Evêque, où l'on trouve trace d'un consulat dès 1251, a tiré son nom du séjour qu'y faisait Massillon alors qu'il était évêque de Clermont. Il y habitait le château rebâti en 1489 par l'évêque Charles de Bourbon et, non content de faire aux environs d'abondantes aumônes, il avait fait établir dans le village une filature de coton. On a trouvé à Beauregard de nombreuses antiquités gallo-romaines, une statue en pierre à tête d'homme barbu, des poteries, des monnaies, des débris de colonnes, etc. L'église a été reconstruite au commencement de ce siècle et du château où mourut Massillon il ne reste plus qu'un pavillon. L. F.

BEAUREGARD-VANDON Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 724 hab. La commune renferme une source d'eau ferrugineuse près de laquelle on a trouvé les ruines d'un établissement de bains romains. — L'église, du XIe siècle, a été reconstruite de notre temps et on a mis au jour, pendant les travaux, des tombes du moyen âge. L. F.

BEAUREGARD (Jean-Nicolas), jésuite, né en 1731 à Metz ou, suivant la plupart des biographies, à Pont-à-Mousson ; mort en 1804. Il jouit parmi ses contemporains d'une grande vogue, à cause de la véhémence et de la hardiesse de sa prédication, que Condorcet jugeait être celle d'un fanatique et d'un ligueur. Quand les événements de la Révolution eurent réalisé sa prédiction, on se rappela que dès 1777, dans un sermon prêché à Notre-Dame, il avait prononcé ces paroles qui, plus tard, semblèrent fatidiques : « Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais, qu'entends-je ? grand Dieu ! que vois-je ?... Aux saints cantiques qui faisaient retentir en votre honneur les voûtes sacrées succèdent des chants lubriques et profanes ! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus ! tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs. » Tout au commencement de l'émigration, il se réfugia à Londres, où il eut moins de succès qu'à Paris. Les émigrés, qui estimaient, sans doute, avoir plus besoin d'encouragement et de consolation que de repentance et de conversion, trouvèrent ses sermons inopportuns et compromettants. Beauregard se retira à Maestricht, puis à Cologne, et finalement chez la princesse Sophie de Hohenlohe. On assure que dans cette dernière retraite il fit une revision de ses sermons et qu'il les confia aux jésuites. En 1825, il a été imprimé à Lyon et à Paris une *Analyse des sermons du P. Beauregard* (in-12).

E.-H. VOLLET.

BEAUREGARD (marquis de), aventurier, né vers 1772. Fils d'un pauvre vigneron, il s'appelait LEUTHRAUD ou LIEUTHRAUD. Valet de chambre d'un grand seigneur, celui-ci le surnomma *Beauregard*. Le maître, voulant émigrer, réalisa toute sa fortune en or. La sacoche contenant les louis avait été confiée au valet. Pour éviter les espions, le seigneur et Beauregard prirent un chemin différent et se donnèrent un rendez-vous à la frontière. Beauregard laissa son maître rejoindre l'armée de Condé et accourut à Paris avec la petite fortune qu'il s'appropria. Il s'enrichit par des spéculations sur les fournitures et les armements militaires. Il prit le titre de marquis de Beauregard et acheta l'hôtel de Salm, où il donna bientôt des fêtes magnifiques. Il eut en très peu de temps la réputation d'un homme extrêmement riche et d'un ami des arts. Tout le monde s'occupa de lui et de ses fêtes magnifiques. Geoffroy écrit dans sa *Feuille du jour* : « C'est le véritable marquis de Carabas. Il a acquis de superbes attelages de douze chevaux du prince de Croy ; il a acquis l'hôtel de Salm; il a acquis Bagatelle; il est l'amant de Mlle Lange, de la rue Feydeau. Il singe l'Anglais, et ses billets portent invitation de venir prendre le thé à l'hôtel de Salm. » Beauregard se considéra véritablement comme un grand seigneur ; il ne lui manquait plus que de faire un beau mariage. Il demanda la main de Mlle de Montholon, depuis femme du maréchal, duc de Tarente. Mlle de Montholon accueillit les hommages de l'aventurier, qui lui fit de fréquentes visites; pourtant elle ne se pressa pas de prendre une détermination. On ne sait si Mlle de Montholon se fût décidée, lorsqu'un événement inattendu brusqua la situation. La police arrêta Beauregard. On découvrit une partie du passé de l'aventurier, mais il fut impossible de reconstituer son état civil. Il fut condamné comme faussaire, à quatre ans de fers, peine qui entraînait l'exposition et la marque. Beauregard parvint à s'évader; on croit que des amis puissants l'aidèrent à fuir. L'aventurier eut l'audace de revenir à Paris et de recommencer son existence; puis un jour il disparut brusquement. On assure qu'il était complètement ruiné et on prétend qu'il se suicida. On voit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que les détails précis manquent au sujet de cet énigmatique personnage dont l'existence tient autant du roman que de la légende. Louis LAUNAY.

BEAUREGARD (Pierre-Gustave TOUTANT de), général de l'armée confédérée sudiste pendant la guerre de sécession aux Etats-Unis, né en 1818 à Saint-Bernard, près de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), fils d'un riche planteur descendant, dit-on, par sa mère, d'une famille ducale italienne. Elève de l'école militaire de West-Point, il se distingua brillamment pendant la guerre du Mexique à la prise de la Vera-Cruz et dans les combats de Cerro-Gordo, Contreras, Cherubusco (1846-48). Nommé capitaine après Contreras, il prit part à l'assaut de Chapultepec, fut blessé et entra cependant l'un des premiers dans la forteresse, ce qui lui valut les félicitations du général Scott et le brevet de major. Chargé du commandement des fortifications de la Louisiane, puis nommé directeur de West-Point avec le grade de colonel, il donna sa démission en janv. 1861 lorsque la Louisiane eut déclaré se retirer de l'Union. Jefferson Davis le nomma aussitôt brigadier général dans l'armée confédérée et l'envoya organiser la défense de Charlestown (Caroline du Sud). Beauregard bombarda le fort Sumter (12-14 avr. 1861) et reçut le commandement de l'armée du Potomac. A Manassas près du Bull Run (21 juil. 1861), il mit les troupes fédérales en déroute et reçut du congrès sudiste le titre de général. On lui reprocha de ne pas avoir su profiter de sa double victoire et il fut remplacé par le général Robert Lee. Il était sous les ordres de Sydney A. Johnston, commandant en chef de l'armée du Mississipi, lorsque celui-ci décida de livrer bataille au général Grant, campé à Pittsburg-Landing (bataille de Shiloh, 6 et 7 avr. 1862). La première journée fut une victoire pour les Sudistes, mais Grant pendant la nuit fut renforcé par Buell. La lutte recommença le lendemain et Beauregard, investi du commandement en chef par la mort de Johnston, dut, après six heures d'une lutte acharnée, ramener à Corinthe son armée vaincue. Quelques mois plus tard Jefferson Davis le renvoya à Charlestown, et il sut défendre très habilement cette place contre des attaques répétées des troupes fédérales de terre et de mer. En 1864, la cause sudiste étant déjà perdue par suite des victoires sanglantes de Grant au nord et de la marche décisive de Sherman au S.-O., Beauregard fut dirigé sur les lignes de Pétersburg. Il battit le général Butler à Drury's Bluff (mai 1864) et l'enferma dans Bermuda Hundred. En avr. 1865, il capitula à Greensboro, lorsque la principale armée du Sud avec le général Lee avait déjà déposé les armes. La même année Beauregard devint président de la compagnie du chemin de fer de New-Orléans à Jackson. En 1878, il fut nommé adjudant-général de la Louisiane par le gouvernement de cet Etat.
A. MOIREAU.

BEAUREGARD (Claude GUILLERMET de), philosophe et physicien français du XVII^e^ siècle (V. BÉRIGARD).

BEAUREGARD (Victor-Paul), économiste français, né au Havre le 13 oct. 1853. Docteur en droit de la faculté de Paris, M. Beauregard est entré dans l'enseignement public en 1876 en qualité de suppléant provisoire à la faculté de droit de Douai. Reçu l'année suivante premier au concours d'agrégation, il fut, en cette qualité, de nouveau attaché à cette faculté jusqu'en 1881 et y fut chargé du cours de droit commercial. Appelé à la faculté de droit de Paris par arrêté ministériel du 7 juil. 1881, M. Beauregard fut, dès le mois de nov. suivant, chargé de suppléer M. Batbie et d'enseigner l'économie politique. La mission était lourde et périlleuse. L'enseignement de l'Ecole de Paris, à raison même de sa nouveauté et de son indépendance scientifique, avait plus d'une fois soulevé des critiques, même et surtout de la part des économistes. Mais il a triomphé de ces attaques et M. Beauregard n'a pas peu contribué à ce succès. Il en a été lui-même récompensé : la chaire d'économie politique étant devenue vacante par suite de la mort de M. Batbie, M. Beauregard y a été appelé par un décret en date du 23 déc. 1887.

BEAUREPAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, dans une vallée arrosée par l'Auron et le Suzon; 2,749 hab. Station du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Saint-Rambert-d'Albon à Rives. Fabrique de draps, tannerie, haut-fourneau. — Beaurepaire a conservé plusieurs maisons des XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'*église* en partie du XV^e^ siècle est un intéressant édifice gothique.

BEAUREPAIRE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. S. d'Avesnes; 428 hab.

BEAUREPAIRE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence ; 61 hab. La seigneurie de ce lieu appartint successivement à la maison de Courtenay, puis à celles de Lameth, de Lagrange et de Curnieu. Elle relevait en plein fief de Chantilly. Il y avait au moyen âge une forteresse au lieu dit le Vieux-Château. Le château actuel, muni de fossés muraillés et de ponts-levis, a trois tours octogones construites en 1577. La chapelle de Beaurepaire, fondée en 1254 par Pierre Corsel, fut érigée en cure en 1659. L'église actuelle, située dans l'enceinte du château, est des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Elle contient plusieurs pierres tombales du XVI^e^ siècle. C. ST-A.

BEAUREPAIRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot; 344 hab.

BEAUREPAIRE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers; 1,540 hab.

BEAUREPAIRE-EN-BRESSE. Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans; 868 hab. Son château, autrefois fortifié, a soutenu contre les Réformés, en 1562, un siège où périt Jean du Peyrat, célèbre Lyonnais, alors fiancé à Clémence de Bourgogne ; il est le berceau de la famille des marquis de Beaurepaire, anciennement *Bebrepaire*. — Moulins, huilerie, tuilerie.

BIBL. : *Généalogie de la maison de Beaurepaire ;* Paris 1884.

BEAUREPAIRE (Louis), peintre français du XVII^e^ siècle, né en Languedoc. On ne possède sur cet artiste aucun renseignement biographique; on sait seulement qu'il fut élève de Simon Vouet et que, vers 1650, il aidait son maître dans quelques-uns des grands travaux qu'il exécuta à Paris. Cet artiste, dont le nom est quelquefois orthographié *Beaurepère*, se distingua aussi dans la peinture d'histoire, où il imita Vouet, et dans le paysage. Ad. T.

BIBL. : FÉLIBIEN, *Entretiens sur la vie des plus excellents peintres.*

BEAUREPAIRE (Nicolas-Joseph), officier français, né à Coulommiers le 7 janv. 1740, mort à Verdun le 2 sept. 1792. Fils d'un échevin de Coulommiers, il fut destiné d'abord au barreau; mais il s'engagea à dix-neuf ans dans le corps des carabiniers de Monsieur (7 nov. 1759), et y resta jusqu'en 1776, époque à laquelle il se maria (19 août). Il rentra au service en 1779, et fut nommé lieutenant en premier en 1784. En juil. 1791, il se retira à Joué, dans un domaine que possédait sa femme. Au moment de la formation du bataillon de volontaires de Mayenne-et-Loire, il fut nommé lieutenant-colonel en premier. par 409 voix sur 560 votants (15 sept. 1791). En mai 1792, il reçut l'ordre de se rendre à Verdun où le bataillon arriva le 2 juin, après une marche assez accidentée. Beaurepaire prit le commandement de la ville. Les Prussiens s'emparèrent de Longwy le 23 août. A cette nouvelle, Beaurepaire prit des mesures pour mettre Verdun en état de défense et manifesta l'intention de lutter énergiquement. Il écrivit à Choudieu, député de Mayenne-et-Loire : « Assurez le corps législatif que, lorsque l'ennemi sera maître de Verdun, Beaurepaire sera mort. » Mais il ne put obtenir les secours qu'il avait demandés au maréchal Luckner; les gardes nationales qu'il avait appelées durent être renvoyées à cause de leur indiscipline; la garnison était insuffisante et composée en majeure partie de recrues ; enfin les fortifications étaient en fort mauvais état. Dans ces circonstances difficiles, Beaurepaire jugea

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le rôle de gouverneur de place était au-dessus de ses forces, et voulut, le 30 août, déposer le commandement; mais le conseil de défense refusa sa démission. Les Prussiens arrivèrent devant Verdun le 29 août; le 31, Brunswick somma la place de se rendre et, sur le refus de Beaurepaire, la bombarda. Le 1er sept., les royalistes de Verdun, dont plusieurs faisaient partie du conseil et avaient déjà déclaré que la défense était impossible, soulevèrent les habitants, effarés par le bombardement. On fit une manifestation devant l'hôtel de ville et on réclama la capitulation. Beaurepaire ne céda pas. Brunswick fit une seconde sommation. La majorité du conseil opina pour la reddition de la place; la municipalité rédigea une adresse dans le même sens. Beaurepaire fut inébranlable. Mais il se sentit débordé et résolut de se donner la mort. Après avoir erré dans les rues, il rentra à l'hôtel de ville à deux heures et demie du matin (2 sept.) et se tira deux coups de pistolet. Plusieurs historiens ont prétendu, en s'appuyant surtout sur un mémoire de Lemoine sur la prise de Verdun, rédigé plus de quarante ans après l'événement, que Beaurepaire avait été assassiné par les royalistes, qu'il empêchait de livrer Verdun; mais le mémoire est plein d'erreurs et de contradictions, et une foule de témoignages immédiats, qu'on trouvera résumés dans les ouvrages de M. Chuquet sur les guerres de la Révolution, ne permettent pas le doute sur la réalité du suicide. Beaurepaire fut considéré comme un héros, même par les officiers prussiens, et Gœthe écrivit que « ce suicide était à la fois une acte d'héroïsme et un présage de la résistance que rencontreraient les alliés ». L'Assemblée législative s'indigna de la capitulation de Verdun. Elle décréta que le corps de Beaurepaire serait déposé au Panthéon et que l'on graverait sur son tombeau : « Il aima mieux se donner la mort que de capituler avec les tyrans » (5 sept. 1792). La commune de Paris arrêta que la section des Thermes de Julien s'appellerait désormais section de Beaurepaire, la place de Sorbonne, place Beaurepaire, la rue Richelieu, rue Beaurepaire (8 sept.). R. S.

Bibl.: Cavaignac, *Rapport sur la reddition de Verdun* (9 fév. 1793) dans *Moniteur* du 11 fév. 1793. — Merat, *Verdun en 1792*; Verdun, 1849, in-8. — Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*; Angers, 1879, 3 vol. in-8. — E. Dommartin, *Beaurepaire, l'histoire, la légende*, dans *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, 1884, t. IX. — Chuquet, *la Première invasion prussienne*; Paris, 1886, in-12, pp. 221 et suiv. — Du même, *la Retraite de Brunswick*; Paris, 1887, in-12, pp. 27-28.

BEAUREPAIRE (Nicolas Gérard de), chef vendéen, né dans le Poitou, mort à Fougères en 1793. D'une des grandes familles du Poitou, il possédait une fortune considérable mais qui ne suffit pourtant pas pour subvenir aux dépenses d'une jeunesse ardente et dissipée. En 1787, poursuivi par ses créanciers, il avait dû se cacher; quand éclata la Révolution, sans se montrer hostile aux nouveaux principes, il ne les embrassa pas; pourtant il n'émigra pas comme la plupart de ses parents et resta dans son château de la Châtaigneraie jusqu'à la fin de 1792. A ce moment il se déclara ouvertement pour le roi et se mit à la tête de plusieurs paroisses révoltées; bientôt on lui donna le commandement d'une division avec laquelle il livra plusieurs escarmouches importantes avec des alternatives de défaites et de succès. A la bataille de Parthenay il fut placé sous les ordres de Lescure, mais il ne sut pas garder la ville en négligeant d'envoyer des éclaireurs et des patrouilles d'avant-garde, ce qui fit que la ville fut surprise à l'improviste et un grand nombre de Vendéens massacrés. A la bataille de Luçon, il compromit encore le sort de la journée en attaquant et en se portant en avant sans en avoir reçu l'ordre de Lescure qui commandait; ce général lui en fit vivement le reproche, mais Beaurepaire répondit que tous ses soldats étaient des héros, que les héros étaient attirés par le danger comme le fer est attiré par l'aimant et qu'il n'avait pas pu les retenir. A la bataille du Moulin-aux-Chèvres, il n'avait que des forces inférieures contre Westerman qui commandait les républicains; néanmoins, il voulut quand même aller jusqu'aux bleus et une lutte presque corps à corps s'engagea; il fut blessé de douze coups de sabre et serait assurément resté sur le terrain si les Vendéens, très attachés à leur chef, n'eussent voulu l'emporter malgré tout à bras le corps, demi-mourant, du champ de bataille. Quelques jours après eut lieu la bataille de Fougères; quoiqu'il ne fût pas guéri de ses blessures, il voulut être à la tête de ses hommes, tandis que l'armée catholique passait la Loire; il se fit porter du l'autre côté du fleuve et mourut en assurant à ses soldats qu'il voyait dans le ciel des signes certains lui présageant une victoire assurée. Jean-Bernard.

BEAUREPAIRE (Eugène-Hippolyte de Robillard de), érudit et magistrat français, né à Avranches (Manche) le 31 janv. 1827. Il fut successivement substitut à Alençon et à Bourges, et conseiller à la cour d'appel de Caen. On lui doit divers travaux relatifs à l'histoire de la Normandie. Nous citerons : *Etude sur Guillaume de Saint-Pair, poète anglo-normand du* XIIe *siècle* (Caen, 1851, in-4); *Notice sur Jean Vauquelin de la Fresnaye* (Rouen, 1851, in-8); *Etudes sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin* (Avranches, 1856, in-8); la *Prise du mont Saint-Michel de Jehan de Vitel* (Avranches, 1861, in-8); *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg dans la cage de fer du mont Saint-Michel* (Caen, 1861, in-8); les *Miracles du mont Saint-Michel, fragments d'un mystère du* XIVe *siècle* (Avranches, 1862, in-8); les *Satires de Sonnet de Courval* (Caen, 1865, in-8); *La Thaumassière, sa vie, ses relations, ses œuvres* (1868, in-8); *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches* (Avranches, 1873, in-8); les *Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur au* XVIIIe *siècle sur le mont Saint-Michel* (Caen, 1877, in-8); *Notes sur deux maisons de la ville de Caen* (Tours, 1882, in-8); les *Belles et Pieuses conceptions de François de Vauborel* (Rouen, 1883, in-4).

BEAUREPAIRE (Charles-Marie de Robillard de), érudit français, frère d'Eugène-Hippolyte, né à Avranches (Manche) le 24 mars 1828, actuellement archiviste du dép. de la Seine-Inférieure. Elève de l'Ecole des Chartes, il en sortit en 1850 avec le diplôme d'archiviste-paléographe; il est correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) depuis le 8 déc. 1871. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et dans la monarchie française* (Paris, 1854, in-8); *Notes historiques sur le musée de peinture de la ville de Rouen* (Rouen, 1854, in-8); *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes aux* XIIIe *et* XIXe *siècles* (Evreux, 1856, in-8); *les Etats de Normandie sous la domination anglaise* (Rouen, 1860, in-8); *Recherches sur les anciennes prisons de Rouen* (Rouen, 1862, in-8); *De l'administration de la Normandie* (Caen, 1860, in-4); *Inventaire sommaire des Archives de la Seine-Inférieure* (1864, in-4); *Mémoire sur le lieu de supplice de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1868, in-8); *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789* (Evreux, 1872, 3 vol. in-8); *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (Rouen, 1876, in-8); *Note sur le parvis de la cathédrale de Rouen* (Rouen, 1879, in-8); *Note sur les services fieffés* (Rouen, 1886, in-8). M. Ch. de Beaurepaire a donné aussi divers mémoires relatifs à l'histoire de la Normandie, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* et dans les publications de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen dont il a été le président. E. B.

BEAUREVOIR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet, près du canal de la Fosse-Usigny; 2,011 hab. C'est sur le territoire de cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commune que se trouvait autrefois la source de l'Escaut, qui jaillit aujourd'hui à quelques kilom. au delà. Fabriques d'étoffes. On voit encore quelques traces des fortifications du moyen âge, mais le château où fut enfermée Jeanne d'Arc prisonnière des Anglais a complètement disparu. H. Stein.

Bibl. : Ch. Gomart, *Jeanne d'Arc au château de Beaurevoir;* Paris, 1865, in-8.

BEAURIÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois ; 1,498 hab.

BEAURIEU (Gaspard Guillard de), pédagogue et littérateur français, né à Saint-Paul-en-Artois le 3 juil. 1728, mort à l'hospice de la Charité à Paris le 5 oct. 1795. Fort bizarre dans sa tenue et dans ses propos, Guillard de Beaurieu écrivit surtout pour l'enfance et la jeunesse. Ses travaux en ce genre ont joui même d'une vogue dont nul ne se souvient aujourd'hui. Ses *Cours d'histoire sacrée et profane* (1768) et *d'histoire naturelle* (1770) ont été plusieurs fois réimprimés, ainsi que diverses compilations : *le Portefeuille amusant* (1763, in-12) ; *le Portefeuille français* (1765, in-12); *les Variétés littéraires et amusantes* (1773, in-12) ; la plupart sont pompeusement signées : « par l'auteur de l'*Elève de la nature* ». Cet ouvrage qui, de 1763 à 1794, n'a pas eu moins de sept éditions différentes, avait été inspiré par l'*Emile* de Rousseau dont Beaurieu avait tout d'abord emprunté le nom, bien qu'il eût combattu les théories de l'auteur dans son *Heureux Citoyen* (1759) et dans le *Faux Philosophe* (1763, in-12); l'*Elève de la nature* est un roman philosophique, où Beaurieu a voulu faire ressortir le contraste de l'état sauvage et de la civilisation.

M. Tx.

BEAURIEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 802 hab.

BEAURIEUX. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château ; 232 hab.

BEAURONNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 738 hab.

BEAUSAULT (Jean de Montmorency, sieur de Breteuil et de), guerrier et diplomate français, né vers 1306, mort en 1337. Moréri, dans sa généalogie de la maison de Montmorency, lui assigne comme père et mère Erard de Montmorency et Clémence de Muret, mariés l'an 1305. Malgré son très jeune âge, Philippe de Valois l'envoya en Angleterre en 1329, avec « le sire d'Ancenis le jeune et deux clercs en droit, nommés Me Pierre d'Orléans et Me Pierre de Maisières », pour semondre le roi Edouard III de lui venir faire hommage des seigneuries qu'il possédait en France. « Ces quatre, lisons-nous dans les chroniques de Froissart, partirent de Paris et allèrent tant par leurs journées qu'ils vindrent à Wissant ; là montèrent-ils en mer, si furent tantost oultre et arrivèrent à Douvres où séjournèrent ung jour et furent bien reçuz à Londres ». Cf. Bibliothèque nationale, f. fr. 20,976, fol. 76.

Rott.

BEAUSEMBLANT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 903 hab.

BEAUSOBRE (Isaac de), pasteur et écrivain protestant né à Niort en mars 1659, mort à Berlin le 16 juin 1738. Il était pasteur à Châtillon-sur-Indre, lorsque l'exercice du culte protestant y fut interdit. Beausobre tint des réunions religieuses dans sa maison et, pour ce fait, fut condamné à faire amende honorable; pour ne point subir cette peine, il se réfugia à Rotterdam. En 1686, la princesse d'Anhalt-Dessau, Henriette-Catherine d'Orange, petite-fille de Coligny, le prit pour chapelain. A la mort du prince de Dessau (1693), il se rendit à Berlin, et remplit pendant quelque temps les fonctions de chapelain de la cour à Oranienbaum. En 1695, il fut nommé pasteur de l'Eglise française de Berlin. La considération qu'il s'était acquise par ses talents et son caractère lui permit de rendre de grands services aux réfugiés; elle lui valut, en outre, tous les titres et toutes les fonctions compatibles avec son ministère; il devint successivement chapelain du roi, membre du consistoire supérieur, directeur de l'hospice appelé Maison française, inspecteur du collège des Français, inspecteur de toutes les églises du ressort de Berlin. Dans une lettre adressée à Voltaire, Frédéric le Grand dit de Beausobre : « C'était un homme d'honneur et de probité; grand génie, d'un esprit fin et délicat ; grand orateur, savant dans l'histoire de l'Eglise et de la littérature ; la meilleure plume de Berlin. » — Beausobre a composé, soit seul, soit en collaboration avec Lenfant, un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns seulement ont été imprimés de son vivant. Les frères Haag en ont donné dans la *France protestante* la liste chronologique et analytique. Voici les principaux : *Défense de la doctrine des Réformes sur la Providence, sur la Prédestination, sur la Grâce et sur l'Eucharistie* (Magdebourg, 1693, in-8). C'est une apologie du calvinisme en réponse aux attaques des luthériens ; *Histoire critique de Manichée et du Manichéisme* (Amsterdam, 1734 et 1739, 2 vol. in-4) ; — *Histoire de la Réformation ou origine et progrès du Luthéranisme dans l'Empire et les Etats de la Conf. d'Augsbourg depuis 1517 jusqu'en 1530* (Berlin, 1785-1786, 4 vol. in-8). Ceux de ses sermons qui ont été imprimés ne répondent pas à la grande réputation d'éloquence dont il jouit parmi ses contemporains. Beausobre avait été pendant longtemps directeur d'un journal intitulé : *la Bibliothèque germanique ou Histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord* (Amsterdam, 1720-1740, 50 vol. in-8) ; il y a donné de savantes dissertations. E.-H. Vollet.

Bibl. : Haag, *la France protestante* ; Paris, 1846-1859, 10 vol. in-8. — Beauchet-Filleau, *Dict. historique et généalogique de l'ancien Poitou.*

BEAUSOBRE (Charles-Louis de), pasteur protestant à Berlin, conseiller privé du roi de Prusse, membre de l'Académie de Berlin, né à Dessau en 1690, mort en 1753. Fils d'Isaac de Beausobre, il doit à son père la meilleure part des succès qu'il obtint pendant sa vie et de la place qu'il tient encore dans les recueils de biographies. Il fit quelques traductions de l'anglais et de l'allemand. Œuvres personnelles : *le Triomphe de l'innocence* (Berlin, 1751, in-8), apologie des protestants français contre l'accusation de rébellion; les derniers volumes d'un ouvrage illustré commencé par J. Saurin et continué par P. Roques : *Discours historiques, critiques, etc., sur les événements les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Amsterdam, 1720 et suiv., 6 vol. in-fol.; La Haye, 1720-1740, 11 vol. in-8). E.-H. V.

Bibl. : Formey, *Eloges des Académiciens de Berlin et de divers autres savants ;* Paris et Berlin, 1757, in-12. — Haag, *la France protestante;* Paris, 1846-1859, 10 vol. in-8.

BEAUSOBRE (Jean-Jacques de Beault, comte de), général français, né en 1704, mort en 1784. Etait aux sièges de Mons, d'Ypres et de Furnes. S'empara de Malines en 1746, maréchal de camp en 1748, lieutenant général en 1759. A publié : *Commentaires sur la Défense des places d'Æneas le Tacticien, le plus ancien des auteurs militaires* (Amsterdam, 1757, in-4).

BEAUSOLEIL (Jean du Chatelet, baron de), astrologue, né dans le Brabant vers 1578, mort à Paris vers 1645. Il étudia de bonne heure la minéralogie, voyagea beaucoup, visitant les principaux centres houillers de l'Europe, et acquit la renommée d'un savant ingénieur. Aussi fut-il appelé en France, en 1600, par Pierre de Beringhem, contrôleur général des mines, qui lui confia la direction de son exploitation. En 1610, il épousa Martine de *Bertereau*, appartenant à une famille noble du Berry et qui, si l'on en croit ses mémoires, « s'occupait depuis longtemps de l'art des mines, héréditaire dans sa maison ». Les deux époux voyagèrent en Alle-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

magne, en Suède, en Amérique de 1610 à 1626. De retour en France, Beausoleil obtint du surintendant des mines et minières de France, Cinq-Mars, marquis d'Effiat, une commission pour visiter les provinces de France et y ouvrir des mines (31 déc. 1626). Il se rendit d'abord dans le Languedoc, puis en Bretagne, muni d'un grand attirail d'instruments astrologiques : verges sympathiques, grand compas, grandes boussoles, astrolabe minéral, cadran minéral, géométrique minéral, rateau métallique, hychoïque minéral, dont chacun avait des propriétés particulières pour la découverte des diverses espèces de minéraux. Les bizarres procédés des Beausoleil attirèrent l'attention du prévôt provincial du duché de Bretagne, Latouche Grippé, qui fit une perquisition dans leur domicile de Morlaix et les accusa de magie et sortilège. Le baron, après avoir protesté, s'empressa de passer en Allemagne avec sa femme ; Ferdinand II lui donna la charge de conseiller et commissaire des mines de Hongrie. Mais les deux époux ne voulurent pas renoncer à l'espoir de faire fortune en France. Ils y revinrent en 1632 avec un grand train de maison ; ils apportaient des lettres de recommandation de Ferdinand et du prince d'Orange Nassau. Aussi obtinrent-ils confirmation de la commission de 1626 et même un brevet d'inspecteur général des mines de France (18 août 1634) pour le baron. Ils reprirent leurs recherches, découvrirent une foule de mines (plus de 150) et réclamèrent des concessions, ou tout au moins de forts droits sur les résultats de l'exploitation. Le conseil du roi, saisi de l'affaire, garda le silence jusqu'en 1640. Alors la baronne adressa une supplique à Richelieu sous ce titre singulier : *la Restitution de Pluton à l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, œuvre auquel il est amplement traité des mines et minières de France, cachées et détenues jusqu'à présent au ventre de la terre, par le moyen desquelles les finances de Sa Majesté seront beaucoup plus grandes que celles de tous les princes chrétiens et ses sujets les plus heureux de tous les peuples* (Paris, 1640, in-8). Sur ces entrefaites, on souleva contre les deux époux une nouvelle accusation de magie ; et en 1642 Richelieu envoyait le baron à la Bastille et sa femme à Vincennes. Tous deux moururent en prison. Saint-Cyran enfermé à Vincennes en 1638 y vit la baronne de Beausoleil et sa fille. Les deux femmes étaient fort misérables et l'abbé leur procura des vêtements. La mère instruisait sa fille, Anne du Châtelet, « dans l'art des mines ». Le fils aîné de Beausoleil fut également arrêté en allant voir son père. Voici les autres ouvrages de la baronne : *Véritable déclaration faite au roi et à nos seigneurs de son conseil, des riches et inestimables trésors, nouvellement découverts dans le royaume* (Paris, 1632, in-8) ; *Diorismus veræ philosophiæ de materia prima lapidis* (Béziers, 1627, in-8). R. S.

Bibl. : Le Brun, *Histoire critique des pratiques superstitieuses ;* Paris, 1732, t. II, 4 vol. in-12. — Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran ;* Cologne, 1738, 2 vol. in-12. — Lenglet du Fresnoy, *Histoire de la philosophie hermétique ;* Paris, 1742, 3 vol. in-12. — A. de Barba, *Métallurgie,* trad. de l'espagnol ; Paris, 1751, 2 vol. — Moreri, *Dict. historique de la France ;* Paris, 1759, t. II, in-fol. — Lelong, *Bibl. histor. de la France ;* Paris, 1768, t. I, in-fol. — Gobet, *les Anciens Minéralogistes de la France ;* Paris, 1769, 2 vol. in-8. (On trouvera dans cet ouvrage la réimpression des traités des Beausoleil et nombre de documents curieux les concernant.) — Figuier, *Histoire du merveilleux en France ;* Paris, 1860, t. II, in-12.

BEAUSSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 506 hab.

BEAUSSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles ; 756 hab.

BEAUSSAULT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Forges ; 914 hab.

BEAUSSE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil ; 455 hab.

BEAUSSET (Le). Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Toulon ; 1,754 hab. Le Beausset, situé dans les montagnes au milieu de forêts de pins, possède des fabriques de savon, de goudron et de poteries communes. Il s'y fait un commerce assez important de charbon de bois fabriqué aux environs.

BEAUSSET (Le). Com. du dép. de Vaucluse (V. Beaucet [Le]).

BEAUSSET (marquis de), diplomate français au XVIIIe siècle. Il fut ambassadeur en Russie de 1765 (sa première audience est du 28 mai) jusqu'en été 1767. Rien ne semblait le préparer à remplir une mission diplomatique, et on disait à la cour qu'il n'allait à l'étranger que pour faire un mariage. Il n'eut pas d'ailleurs à faire preuve de grandes qualités à Pétersbourg : les relations étaient assez tendues entre les deux cours, quand il y arriva ; c'était le moment où le ministère secret s'efforçait d'amoindrir l'influence russe en Orient ; peu après, on se brouilla sur une question d'étiquette. Les lettres de créance de Beausset ne portaient pas le titre de *Majesté impériale* ; Catherine réclama ; on répondit qu'on lui avait reconnu le titre d'*impératrice*, mais que celui de *Majesté impériale* était inusité à la cour de France, même dans ses rapports avec l'impératrice-reine. La tzarine insista ; à Paris on s'entêta, et les ambassadeurs furent rappelés des deux parts. C'est à cet incident qu'il faut ramener le fait que, pendant toute la crise polonaise, de 1768 à 1772, les cours de France et de Russie ne communiquèrent que par le canal de simples chargés d'affaires ; Rossignol, puis Durand, furent accrédités à Pétersbourg. L'affaire du titre ne fut arrangée qu'en 1772, où il fut convenu qu'on s'écrirait en latin, et que leurs majestés seraient *imperialis* et *regia*. M. de Beausset n'eut pas d'autre mission diplomatique ; en 1787 pourtant il touchait encore une pension du ministère des affaires étrangères. R. K.

Bibl. : Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française ;* 2e éd., Paris, 1811, in-8, t. VI. — Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie ;* Paris, 1882, in-8.

BEAUSSIER de Chateauvert (Louis-André, comte de), chef d'escadre, né à Toulon le 20 avr. 1724, il était fils d'un chef d'escadre et neveu de Beaussier de l'Isle, mort le 21 mai 1789. Entré dans la marine comme garde, en 1741, il débuta sur l'*Eole* de l'escadre de M. de la Roche-Allard et assista en 1744, sur le *Borée*, à la bataille de Toulon. En 1757, commandant la *Sirène*, il conduisit au Canada un convoi de 12 vaisseaux armés en flûte et chargés de troupes et de munitions. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1760, capitaine de frégate en 1762, capitaine de vaisseau en 1772. En 1777, commandant la frégate *la Tourterelle*, il fut attaqué par une frégate anglaise qui après une vive canonnade renonça au combat. Promu brigadier des armées navales en 1779, il commanda l'*Intrépide* à la bataille d'Ouessant et lors de la tentative de descente de d'Orvillers, puis servit sous Guichen aux Antilles et prit part au siège de Gibraltar. Il fut nommé chef d'escadre en 1782. En 1789, il fut élu représentant de la noblesse à l'assemblée provinciale de Normandie.

BEAUSSIER de l'Isle (Louis-Joseph, comte de), marin français, né à Toulon en 1700, d'une famille qui fournit un grand nombre d'officiers à la marine, mort près de Brest le 4 juin 1765 ; son père était capitaine de vaisseau, son frère devint chef d'escadre. Il entra à quatorze ans dans la marine et débuta par deux voyages dans le Levant et en Suède. Enseigne de vaisseau en 1722, il assista en 1728 au bombardement de Tripoli. Lieutenant de vaisseau en 1729 ; en 1746, commandant la frégate *la Subtile*, il soutint un combat acharné contre deux vaisseaux anglais et ne se rendit qu'à la dernière extrémité ; capitaine de vaisseau et de port en 1749 ; chevalier de Saint-Louis en 1750 ; commandant du *Défenseur* dans l'escadre de Dubois de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Motte. En 1756, il prit le commandement d'une escadre composée de trois vaisseaux et de trois frégates avec mission de porter des troupes à Québec et de l'argent à Louisbourg. Après avoir terminé ses opérations à Québec, il rencontra une force anglaise composée de deux vaisseaux et de deux frégates, mais il gagna Louisbourg avant de l'attaquer. L'ayant rejointe, il engagea le combat avec le *Héros* qu'il montait, mais soit mauvaise volonté de la part de ses capitaines, soit à cause du calme, comme ces derniers l'ont prétendu, il ne fut pas soutenu, et les Anglais ne voulant pas engager une action sérieuse purent s'éloigner dès que la brise le leur permit. On a généralement attribué ce fait aux rivalités qui existaient entre les capitaines de l'escadre et leur chef qui, bien que noble, était officier bleu pour avoir servi dans les ports ; cela n'est cependant pas certain, car, de leur côté, les Anglais attribuèrent aussi au calme l'inaction des navires français. En 1758, Beaussier sortit de Brest à la tête d'une escadre transportant des troupes au Canada et ayant à bord le gouverneur Montcalm ; il prit part à la défense de Louisbourg, fut fait prisonnier lors de la capitulation et échangé en 1761. Après la paix de Paris, il fut chargé de reprendre possession des Antilles, et promu chef d'escadre en 1764.

BEAUSSIRE (Emile-Jacques-Armand), philosophe et homme politique, né à Luçon (Vendée) le 25 mai 1824. Il fit ses études aux collèges de Luçon, de Bourbon-Vendée et Louis-le-Grand ; entra le deuxième à l'Ecole normale en 1844, en sortit en 1846 en demandant un congé ; suppléa Barni au lycée Charlemagne (1847) ; fut chargé de cours de philosophie à Lille (même année) ; agrégé de philosophie (le second) (1848) ; titulaire à Lille jusqu'en 1852 ; professeur de troisième à Rennes après la suppression des agrégations spéciales ; professeur de logique à Tournon (1853) et à Grenoble (1854) ; docteur en 1855 avec ces deux thèses : *Du Fondement de l'obligation morale* et *De summi apud Britannos poetæ tragœdiis e Plutarcho ductis*. Cette étude sur Shakespeare (la périphrase avait été imposée par le doyen, Victor Leclerc) le fit nommer professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Poitiers (1856). En 1867, il revint à l'enseignement de la philosophie comme professeur au collège Rollin, puis au lycée Charlemagne (1868), et fut décoré de la Légion d'honneur (1869). Sous la Commune, mai 1871, il passa neuf jours en prison pour un article publié dans la *Revue des Deux Mondes* sur « le procès entre Paris et la province ». — Elu député de la Vendée le 2 juil. 1871, au scrutin départemental, par 34,475 voix sur 61,498 votants, il fut un des membres importants du centre gauche à l'Assemblée nationale. Il parla sur les incompatibilités, le volontariat, le conseil supérieur de l'instruction publique, le budget de l'instruction publique, la liberté de l'enseignement supérieur ; présenta des propositions sur l'enseignement primaire et sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Candidat malheureux aux élections sénatoriales de 1876, la 2e circonscription de Fontenay-le-Comte l'envoya siéger à la Chambre des députés ; mais il ne fut pas réélu le 14 oct. 1877, après la dissolution. Au contraire, après l'invalidation de M. Alfred Leroux, le 2 fév. 1879, il fut élu sans concurrent. Il ne s'est pas présenté aux élections de 1881. M. Beaussire, à la Chambre des députés, prononça des discours sur les écoles normales primaires, la collation des grades, le conseil supérieur de l'instruction publique, le budget, le droit de réunion, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire ; il présenta une proposition sur les retraites des fonctionnaires de l'enseignement ; il vota contre le ministère du 16 Mai (l'un des 363), contre l'art. 7, contre l'amnistie, pour la restitution de la collation des grades aux facultés, pour les lois sur la liberté de réunion et la liberté de la presse, pour l'obligation, mais contre la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire. Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1880. Outre ses thèses, il a donné : *Leçons de Logique extraites des auteurs* (1857) ; *Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française* (1865) ; la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral, études de droit naturel* (1866), ouvrage couronné par l'Académie française (2e édit. 1878) ; la *Guerre étrangère et la Guerre civile* (1871) ; la *Liberté d'enseignement et l'Université sous la troisième république* (1884) ; les *Principes de la Morale* (1885) ; plus de nombreux articles dans la *Revue Moderne*, la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue bleue*, la *Revue scientifique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, la *Revue internationale de l'Enseignement*, le *Temps* et d'autres journaux.

H. Marion.

BEAUTÉ (esthétique) (V. Beau).

BEAUTÉ (château de). Dès le XIIe siècle, il existait sur la Marne, au delà du bois de Vincennes, un lieu dit Beauté, où se trouvaient plusieurs moulins. C'est en ce lieu que Charles V se fit construire un château à propos duquel Christine de Pisan s'exprime ainsi : « Beauté, qui moult est notable manoir. » Il est certain que la notoriété du manoir de Beauté n'était pas due à l'importance de la construction, mais bien aux fréquents séjours que Charles V y faisait. Ce fut, en effet, avec l'hôtel Saint-Paul, la résidence de prédilection de ce roi. Beaucoup de ses actes sont datés du « chastel de Beauté sur Marne » ou de « Beauté emprès le bois de Vincennes ». Il y reçut solennellement l'empereur en 1377 et y mourut le 16 sept. 1380. Après Charles V, le manoir fut très délaissé ; aucun roi ne paraît y avoir résidé, mais des seigneurs de qualité, dit l'abbé Lebeuf, y furent nommés comme concierges, tels que les Bureau de la Rivière, puis le comte de Nevers. Charles VII le donna, en 1448, à Agnès Sorel ; c'était, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, « le plus bel chastel et jolis et le mieulx assis qui fust en toute l'Isle de France ». Il existait encore au XVIIe siècle, du moins en partie, mais au siècle suivant ses ruines mêmes avaient péri.

Le château de Beauté était situé sur la paroisse de Fontenay-sous-Bois, beaucoup plus vaste autrefois qu'aujourd'hui, car elle s'étendait jusqu'au pont de Joinville ; c'est en effet non loin de ce pont, à 300 m. environ en amont, sur la colline de la rive droite de la Marne, que s'élevait le castel de Charles V. Son emplacement a pu être déterminé lors des travaux de la ligne de Paris à Brie-Comte-Robert qui ont permis de mettre au jour quelques substructions. Son souvenir est resté dans le nom de l'*île de Beauté*, dépendant de la com. de Nogent-sur-Marne et qui s'étend jusqu'au beau viaduc du chemin de fer de Belfort. L'île de Beauté est, on le sait, l'un des rendez-vous favoris des canotiers et des amateurs de villégiature.

Fernand Bournon.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 389-90 de l'édit. de 1883. — Inventaire de ce qui se trouvait dans les châteaux de Vincennes et de Beauté en 1420, *Revue archéologique*, 11e année, pp 449-462. — V. aussi plusieurs communications de M. de Montaiglon dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1855, 1877 et 1878.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-François), ingénieur hydrographe français, né à la Neuville-au-Pont (Marne) en 1766, mort à Paris le 16 mars 1854. Elevé par le géographe Buache, son cousin, chef du dépôt des cartes et plans de la marine, il devint ingénieur en 1785 et fut chargé, la même année, de dresser les cartes du *Neptune de la Baltique*. En 1791, le contre-amiral d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de la Pérouse, emmena Beautemps-Beaupré qui reçut le titre de premier ingénieur hydrographe de l'expédition. Le jeune géographe leva avec une grande précision les plans des contrées et des mers qu'il visita. Il travaillait sans s'en douter pour les Anglais qui, s'étant emparés de l'officier français porteur de ses cartes, se servirent de celles-ci pour se guider à travers l'Océan

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vers la terre de Diémen. Il put heureusement envoyer du cap de Bonne-Espérance, où il était prisonnier, un double de ces documents à notre ambassadeur aux Etats-Unis et conserver ainsi à la France la gloire d'avoir trouvé la route de l'Australie. De retour à Paris en 1796, il dressa la *Carte hydrographique générale, pour servir au voyage de circumnavigation du capitaine Marchand*, fit paraître un *Plan de l'Escaut* (1804, en 3 feuilles), admirable de précision et d'exécution, et visita successivement les ports militaires de la Dalmatie (1806), les côtes septentrionales de la mer d'Allemagne (1811) et celles de la France (1815). Il a publié à la suite de chacun de ces voyages des cartes hydrographiques dont la perfection lui a valu le surnom de « père de l'hydrographie ». Ingénieur hydrographe de première classe en 1798, ingénieur hydrographe en chef et conservateur adjoint du dépôt de la marine et des colonies en 1814, il avait été élu en 1810 membre de l'Académie des sciences, en remplacement du comte Fleurieu, et en 1816 membre de la Société royale de Gœttingue; il faisait aussi partie du Bureau des longitudes. En outre des cartes déjà citées, Beautemps-Beaupré a publié : *Voyages de d'Entrecasteaux* (relation et atlas, 1808), avec une *Nouvelle méthode pour la construction des cartes hydrographiques* (t. I, appendice), basée sur l'emploi des relèvements astronomiques combinés avec ceux de la boussole; le *Pilote français* (1844, 6 vol.).

Léon SAGNET.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-Jean), né à Saint-Pierre de Terre-Neuve le 26 mars 1823, entré dans la magistrature comme juge suppléant au tribunal civil d'Alençon le 28 oct. 1849. Après avoir occupé diverses fonctions dans la magistrature en province, il a été nommé juge à Paris le 6 juil. 1866, vice-président au tribunal de la Seine le 25 mai 1877 et en dernier lieu conseiller à la cour de Paris le 28 nov. 1884.

M. Beautemps-Beaupré est un de ces magistrats qui, tout en remplissant leurs devoirs judiciaires, savent consacrer une partie de leur temps à l'étude du droit et de son histoire. En 1856, il a publié une étude importante sur *la portion de biens disponible et la réduction* (Paris, 2 vol. in-8). Depuis cette époque, il s'est surtout attaché à éditer d'anciens textes : *Coutumes des pays de Vermandois* (Paris, 1858, in-8); *le Livre des droitz et des commandemens d'office de justice* (Paris, chez Durand, 1865, 2 vol. in-8); en dernier lieu, *les Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au* XVI^e^ *siècle* (Paris, 1877-1883, 4 vol. in-8). M. Beautemps-Beaupré a aussi publié plusieurs articles importants dans les Revues de droit.

BEAUTEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche-de-Lauragais; 208 hab.

BEAUTEVILLE (Pierre de BUISSON, chevalier de), militaire et diplomate français, né en sept. 1703, mort après 1790. D'abord mousquetaire dans la première compagnie de ce corps, puis officier au régiment de Normandie, Beauteville assista aux sièges de Kehl et de Philipsbourg et fit la campagne de 1735 en qualité de capitaine. De 1741 à 1743 il prit part à la campagne de Bavière et y fut blessé (1743). Aide-maréchal général de l'armée de Flandre sous Maurice de Saxe (1745-1748), il prit Ostende et Nieuport et contribua à la conquête de la Flandre hollandaise ainsi qu'à la prise de Berg-op-Zoom. En 1751 il suivit le maréchal de Richelieu dans les Cévennes et le Bas-Languedoc. Après avoir, en 1757, inspecté les côtes de la Méditerranée d'Aigues-Mortes à Leucate, il fut nommé maréchal de camp le 1^er^ mai 1758. En 1759 il suivit au ministère de la guerre le maréchal de Belle-Isle. De 1760 à 1763 il fit avec l'armée du roi d'Espagne la campagne du Portugal et fut nommé lieutenant-général le 25 juil. 1762. A son retour il fut nommé ambassadeur en Suisse où il resta jusqu'en 1775. Il vivait encore en 1790 et occupait le poste de gouverneur de Saint-Omer.

Louis FARGES.

BEAUTHEIL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers; 564 hab.

BEAUTIRAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède; 1,018 hab.

BEAUTOR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de la Fère; 826 hab.

BEAUTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 175 hab.

BEAUVAIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 508 hab.

BEAUVAIS *(Civitas Bellovacorum, Cæsaromagus, Belvacum, Bellovacum)*. Ch.-l. du dép. de l'Oise; sur le Thérain qui s'y divise en plusieurs bras, et au-dessous du confluent de cette rivière avec l'Avelon; évêché suffragant de Reims; station du chemin de fer du Nord, embranchements vers Amiens, Clermont, Abancourt, Gournay, Gisors et Paris par Creil et par Beaumont; 18,411 hab.

HISTOIRE. — Beauvais a toujours été une des localités les plus importantes de la Gaule du Nord. On a trouvé dans ses environs immédiats de nombreuses antiquités de l'âge de la pierre et de celui du bronze. Avant la conquête de notre pays par César, cette ville était la capitale de la cité des *Bellovaques* (V. ce nom), une des tribus les plus considérables de la Gaule, à laquelle on a attribué avec une grande vraisemblance des monnaies d'or et de potin d'un type particulier. Ces peuples, renommés pour leur vaillance, soutinrent pendant douze ans, contre les Romains, une lutte acharnée, et leur soumission définitive, vers l'an 46 av. J.-C., entraîna la soumission de la Belgique entière. L'oppidum gaulois nommé *Bratuspantium*, qui paraît avoir été la principale place d'armes des Bellovaques, avait succombé vers l'an 57 avant l'ère chrétienne. On a beaucoup et longuement discuté pour savoir si ce lieu devait être placé à Gratepanche, dans l'Amiénois, ou sur le territoire de *Vendeuil-Caply* (V. ce nom), cant. de Breteuil (Oise). Quoi qu'il en soit de ce petit problème historique qui ne sera probablement jamais complètement élucidé, l'emplacement même de Beauvais, déjà certainement habité aux époques antérieures à la conquête, devint, après l'établissement des Romains, le siège d'une ville fortifiée avec des temples, un théâtre et des arènes, dont on a retrouvé les restes au lieu dit le Mont-Capron; cette ville reçut le nom de *Cæsaromagus*; mais ce nom imposé par les vainqueurs tomba en désuétude et fut remplacé, dès la fin de l'occupation romaine, par une appellation dérivée de l'ethnique des Bellovaques, modifié sous la forme *Belvacus*, ou *Belvagus*, d'où Beauvais. Cette ville fut au nombre des quarante-neuf cités qui, aux IV^e^ et V^e^ siècles, formèrent la grande confédération des Bagaudes pour résister aux abus d'autorité de la Rome impériale. Vers 434, elle tomba au pouvoir des Francs, conduits par Clodion. Suivant quelques historiens, elle aurait été incendiée par les hordes d'Attila, mais le fait paraît plus que douteux. Elle fut prise par Chilpéric vers 471, puis comprise dans le royaume de Paris, échu à Childebert I^er^ après la mort de Clovis. On connaît des triens d'or portant le nom *Bellovaco* et frappés probablement à la fin du VI^e^ siècle. Depuis ce moment jusqu'au règne de Charles le Chauve, nous ne trouvons dans les historiens le souvenir d'aucun fait particulier à la ville de Beauvais. Ce souverain traversa Beauvais, puis Compiègne et Soissons, lorsqu'il se rendait à Langres, pour y retrouver le roi de Bavière, son frère. C'était déjà l'époque où les Normands, remontant la Seine, rançonnaient toutes les villes de l'ancienne Gaule Belgique. Beauvais leur paya, en 845, une forte somme pour se racheter du pillage. Depuis ce moment jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, Beauvais fut sans cesse exposée aux attaques de ces barbares. En 850, ils brûlèrent la ville; en 859, ils massacrèrent l'évêque Hermenfride dans son palais; en 881, ils dévastèrent la ville à deux reprises différentes et en firent une place de sûreté qu'ils ne quittèrent qu'en 883, après l'avoir pillée de nouveau. En 886, nouvelle invasion à la suite de laquelle la malheureuse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cit fut presque entièrement brûlée. En 923, les Normands, déjà fixés dans la Neustrie, font une nouvelle irruption, mais, cette fois, ils sont repoussés et quand ils ils reviennent, deux ans après, les Beauvaisins, enfin aguerris et aidés par les Parisiens, se jettent sur la Normandie qu'ils ravagent à leur tour. Les Carolingiens frappèrent plusieurs monnaies d'argent qui portent le nom de Beauvais.

En 1015, le comté de Beauvais fut, par échange, uni à l'évêché, dont le titulaire devint ainsi seigneur temporel de la cité. Ce fut l'origine de tous les conflits survenus depuis, entre les bourgeois et l'autorité épiscopale. Les habitants de Beauvais avaient, en effet, reçu une charte de commune du roi Louis le Gros. Louis le Jeune ayant confirmé en 1144 ces privilèges, des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre le prélat et la ville, au sujet de la portée de cet acte, en ce qui concernait l'exercice de la justice. Le roi vint en personne à Beauvais pour terminer le différend et se prononça en faveur des prétentions de l'évêque; mais les bourgeois se soulevèrent, et le roi suspendit pendant quelque temps le droit de commune. Malgré cette intervention royale, Philippe-Auguste fut encore obligé de venir à Beauvais en 1202, pour apaiser de nouvelles discordes entre la commune et l'évêque, qui était alors son neveu Philippe de Dreux. Sous saint Louis, de nouvelles difficultés surgirent à propos de l'élection du maire; le roi crut les trancher en élevant à cette dignité un bourgeois de Senlis; mais les Beauvaisins se révoltèrent, assiégèrent le nouvel élu et ses pairs dans leurs maisons qu'ils incendièrent, et plus de cinquante personnes furent tuées ou blessées dans cette sédition. Le roi vint donc en personne à Bauvais pour examiner l'affaire; mais l'évêque Miles de Nanteuil protesta, prétendant être le seul juge du cas, comme seigneur temporel de la ville; il excommunia à la fois le maire, les échevins et les officiers du roi, qui passa outre néanmoins, bannit les auteurs de la révolte et fit démolir leurs maisons, au nombre de quinze. Cette affaire donna lieu à six conciles provinciaux qui se tinrent à Noyon, Laon, Senlis et Saint-Quentin, et à l'interdiction du diocèse; mais le prélat, effrayé par la fermeté de saint Louis, s'enfuit à Rome, où il mourut en 1234; l'interdit ne fut levé que vers 1239, sous l'épiscopat de Robert de Cressonsacq. Ces querelles perpétuelles entre le pouvoir épiscopal et les habitants — querelles qui avaient presque toujours pour prétexte l'exercice de la justice — continuèrent ainsi pendant plus d'un siècle, et amenèrent de nouveau l'intervention personnelle de saint Louis en 1265 et de Philippe le Hardi en 1273 et 1277.

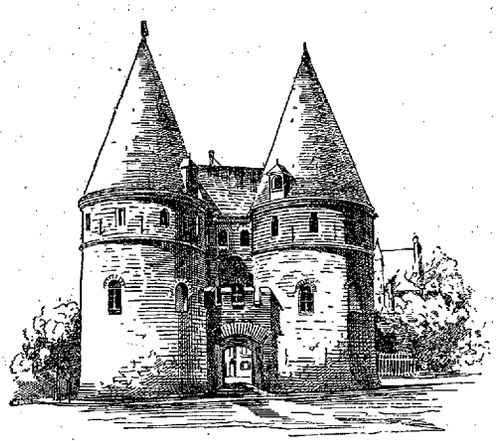

Tours du palais de justice de Beauvais (ancien palais épiscopal), d'après une photographie.

En 1307, des contestations relatives au droit de banalité, dont l'évêque jouissait comme comte, amenèrent le pillage et l'incendie du palais épiscopal par les bourgeois qui furent ensuite battus, excommuniés et contraints de payer au prélat, entre autres indemnités, une amende de 8,000 livres parisis, qui servit à construire les deux grosses tours qui défendent encore l'entrée de l'ancien palais. Ce fut la dernière sédition de la ville contre son évêque; les contestations se renouvelèrent souvent encore depuis cette époque, mais elles furent toujours réglées désormais par la voie judiciaire.

La guerre étrangère remplaça dès lors les querelles civiles. Le 23 août 1346, les Anglais essayèrent d'enlever de vive force la place de Beauvais, mais ils furent repoussés et se retirèrent après avoir brûlé les faubourgs. Malheureusement, trois jours après, à la bataille de Crécy, les troupes communales fournies au roi par les Beauvaisins tombèrent dans une embuscade et perdirent, avec celles de Rouen, plus de 10,000 hommes. La ville de Beauvais échappa à la Jacquerie de 1358, mais tout le pays fut saccagé, tant par les paysans révoltés que par les pillards anglais et autres brigands. A ces calamités vinrent se joindre celles provenant de la lutte qui surgit au xv^{e} siècle, entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. La ville de Beauvais y demeura d'abord étrangère, gardant sa fidélité au seul roi de France; mais le duc de Bourgogne, allié aux Anglais, étant devenu maître de presque toute la Picardie, les Beauvaisins entrèrent en négociations avec lui, et le reçurent dans leurs murs avec de grands honneurs. En 1418 et en 1422, le faible Charles VI, devenu le jouet des Bourguignons, vint à Beauvais, qui était alors place frontière, et, dans la seconde de ces visites, il y trouva pour évêque le trop célèbre Pierre Cauchon qui devait jouer bientôt un si triste rôle; c'est à l'influence de ce traître que le roi d'Angleterre, Henri V, qui prit à la mort de Charles VI (octobre 1422) le titre de roi de France, dut de se voir reconnu en cette qualité par les Beauvaisins. Cette défaillance ne fut pas, d'ailleurs, de longue durée, et la ville de Beauvais fut une des premières à se déclarer pour Charles VII, après le sacre de 1429. Aussi ce prince signa-t-il immédiatement à Compiègne des lettres d'abolition par lesquelles il pardonnait aux habitants de Beauvais leurs précédentes relations avec les Bourguignons et les Anglais. Pierre Cauchon était alors en fuite et les revenus de son évêché sous séquestre. Aux mois de mai et de juin 1433, les Anglais tentèrent encore à deux reprises de surprendre la ville qui ne dut son salut qu'au dévouement héroïque de Jacques de *Guehengnies* (V. ce nom). On craignit alors de voir se renouveler les horreurs du temps passé et un vieux livre d'heures beauvaisin de cette époque peint naïvement cette crainte en ajoutant aux paroles des litanies des saints cette supplication : *A crudelitate Anglorum libera nos, Domine!*

Pendant la Ligue du Bien public, Beauvais demeura fidèle à la cause royale : assiégée en 1472 par Charles le Téméraire en personne, elle repoussa victorieusement l'armée ennemie, forte de quatre-vingt mille hommes, et la força à se retirer après plus d'un mois d'infructueuses et sanglantes tentatives. Les femmes se montrèrent, en cette circonstance, aussi courageuses que les hommes et leur héroïsme a pris corps dans l'histoire sous le nom de *Jeanne Hachette* (V. ce nom). C'est en leur honneur que fut instituée la fête de l'Assaut, qui se célèbre encore chaque année. Louis XI et Charles VIII, qui savaient toute l'importance de Beauvais, devenue alors un des boulevards de Paris, y firent de nombreux et longs séjours; leurs successeurs immédiats, Louis XII et François I^{er}, les imitèrent et augmentèrent considérablement les fortifications de la ville. Henri II, lors d'un de ses voyages à Beauvais, accorda à la commune l'institution d'un franc-marché qui existe encore.

Les luttes religieuses qui ensanglantèrent la fin du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

XVIe siècle eurent leur contre-coup à Beauvais, dont l'évêque Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, avait passé, secrètement d'abord, puis ostensiblement, aux protestants. Dès 1561, une sédition avait éclaté contre ce prélat, et plusieurs huguenots avaient été massacrés. Néanmoins, aucun meurtre ne fut commis dans la ville lors de la Saint-Barthélemy, quoiqu'il y vécût bon nombre de réformés ; on se borna à prendre contre eux des mesures de précaution. Cela ne les empêcha pas d'essayer au mois de nov. 1579 de livrer la ville au prince de Condé ; mais ils échouèrent dans leur tentative, et, expulsés de la cité, ils furent contraints d'aller s'établir à Mouy et à Troissereux. La Ligue fut signée à Beauvais le 21 janv. 1589 et, le 26 fév. suivant, le duc d'Aumale y fit une entrée solennelle. L'évêque, Nicolas Fumée, après avoir juré l'Union, s'enfuit effrayé à son château de Bresle, et le maire Godin, fougueux ligueur, profita de cette fuite pour inaugurer un régime de terreur qui conduisit ses administrés au dernier degré de misère, et qui ne prit fin que par la réduction de la place en l'obéissance du roi Henri IV alors à Amiens, en 1594. Le calme se rétablit alors dans cette ville depuis si longtemps agitée par toutes les passions, et sa tranquillité ne fut plus troublée jusqu'à l'époque de l'invasion de la Picardie en 1636 par les Impériaux que les Beauvaisins contribuèrent à chasser en envoyant une partie de leur milice au siège de Corbie. La ville ne souffrit pas des désordres de la Fronde, et, à part les luttes théologiques de Port-Royal et l'affaire de la bulle Unigenitus que Beauvais prit tout à fait à cœur, on ne retrouve plus aucun fait important à signaler dans les annales de cette ville jusqu'à la Révolution. A l'époque contemporaine, l'histoire de la ville de Beauvais se confond avec celle du pays environnant. Elle fut occupée par les Allemands en 1870-71 et frappée d'une amende considérable par son préfet Schwartz-Koppen, à la suite du combat de *Formerie* (V. ce nom).

Beauvais avait le titre de comté ; la première mention en est faite dans un capitulaire de Louis le Débonnaire, de 822 ; c'était probablement alors une simple division administrative. A la fin du IXe siècle, le comté de Beauvais appartenait à la maison de Vermandois ; Herbert II, comte de Vermandois, l'ayant donné en apanage à sa fille Leutgarde, celle-ci l'apporta en mariage vers 943 à Thibaut Ier dit le Vieux ou le Tricheur, comte de Blois. Leur fils, Eudes Ier, comte de Blois et de Beauvais, mort en 995, laissa trois fils, dont l'aîné, Thibaut II, mourut en 1004 sans postérité. Son frère Eudes II lui succéda. Quant au troisième, Roger de Blois, ayant été élu l'an 1000 évêque de Beauvais, il échangea avec Eudes le château de Sancerre dont il était seigneur, contre la portion du comté de Beauvais qui appartenait à son frère. Cette transaction fut ensuite confirmée par une charte du roi Robert qui accorda que le comté fût transporté héréditairement à l'église de Beauvais, c.-à-d. aux évêques qui portèrent, à partir de cette époque, le titre de comtes. Le comté de Beauvais tenait dans sa mouvance 450 fiefs ou arrière-fiefs. — A côté du comte se trouvait le châtelain qui était dans l'origine le commandant militaire de la cité. La châtellenie devint ensuite un simple fief dont les détenteurs prirent et portèrent du XIIe au XVe siècle le nom de Beauvais, ce qui a fait croire à tort à l'existence d'une ancienne maison de seigneurs de ce nom. La châtellenie, après avoir appartenu successivement aux familles Le Clerc, d'Estouteville, de Mouy-la-Meilleraie et de Lorraine, fut réunie à l'évêché en 1627, par l'acquisition qu'en fit l'évêque-comte Augustin Potier à Henri de Lorraine, comte de Chaligny.

A la suite des luttes intestines amenées par la réunion du comté à l'évêché, les habitants recoururent, vers 1112, au roi Louis le Gros qui leur donna une charte de commune confirmée ensuite par Louis le Jeune, en 1144, et par Philippe-Auguste en 1182. Les évêques n'acceptèrent jamais complètement la situation qui leur était faite comme seigneurs temporels, par cette charte de commune, et leur résistance amena les luttes, quelquefois sanglantes, que nous avons rappelées plus haut. — Le sceau de Beauvais portait une ville avec ses monuments et son enceinte fortifiée avec le mot CIVITAS en haut du champ et pour légende : † *Sigillum Belvacensis Communie;* au contre-sceau, l'écu de France. Les armoiries de la ville sont : *de gueules, au pal d'argent*, avec la devise suivante ajoutée en mémoire du siège de 1472 :

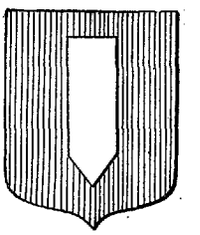

Armoiries de Beauvais.

Palus ut hic fixus, constans et firma manebo ;
Gens burgunda ferox, anglaque testis erit.

La ville de Beauvais était le chef-lieu d'un bailliage et siège présidial d'une maréchaussée, d'une élection, d'un grenier à sel et d'une juridiction consulaire. Le bailliage avait été institué par Henri III et comprenait dans son ressort, outre la ville, 197 villes, bourgs ou villages, dont 66 furent distraits du ressort de Senlis, 40 de celui d'Amiens, 91 de celui de Montdidier. La dignité de grand-bailli fut occupée jusqu'à la Révolution par des membres de la famille de *Boufflers* (V. ce nom). Beauvais formait aussi un gouvernement particulier, dépendant du gouvernement général de l'Ile de France. L'élection appartenait depuis Louis XIII à la généralité de Paris ; elle comprenait 159 bourgs ou villages. Le grenier à sel avait la même circonscription. La juridiction consulaire, établie par un édit de juin 1563, se maintint jusqu'en 1789, malgré l'opposition de l'évêque.

CONCILES DE BEAUVAIS. — Plusieurs conciles se tinrent à Beauvais ; au mois d'avr. 845, le célèbre Hincmar y fut élu archevêque de Reims en présence de Charles le Chauve, puis sacré le 3 mai suivant dans la cathédrale ; il fut aussi question dans ce concile des usurpations de biens d'église, sous prétexte d'échange ou de précaire. C'est par erreur que quelques auteurs ont prétendu qu'il avait été tenu un autre concile à Beauvais en 1034. En déc. 1114, concile national présidé par Conon, légat du Saint-Siège, dans lequel furent excommuniés l'empereur Henri V, à l'occasion de la querelle des investitures, et Thomas de Marle, sire de Coucy, pour ses sacrilèges et ses exactions contre les églises et les populations des diocèses de Reims, de Laon et d'Amiens ; il y eut une seconde réunion en 1120. En 1124, le légat Pierre de Léon présida un autre concile dans la même ville. En 1131, le pape Innocent II, réfugié en France, fut reçu à Beauvais avec de grands honneurs. Il se tint encore dans la même ville, en 1161, suivant certains auteurs, une assemblée générale du clergé pour discuter sur le choix du pape à reconnaître entre les deux concurrents élus, Alexandre et Victor. Le roi Louis le Jeune assistait à ce synode qui se prononça en faveur d'Alexandre III. Le cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, tint deux synodes dans sa ville épiscopale, en 1554 et 1557. Augustin Potier, Nicolas Choart de Buzanval et les évêques qui occupèrent depuis le siège de saint Lucien tinrent dans cette ville plusieurs autres synodes, en diverses occasions.

EVÊCHÉ ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. — D'après la légende, la fondation de l'évêché de Beauvais remonte à la mission de saint Lucien, premier apôtre et patron de Beauvaisis, vers le milieu du IIIe siècle. Après lui vinrent d'après les historiens : Thalasius, 292 ; Victor, 306 ; Chanarus, 337 ; Mumicius, 350 ; Licerius, Théméris, 375 ; Bertegétillus, 392 ; Rodomarus, 418 ; Ansoldus, 456 ; Ribertus, 480 ; Gogerin, 526 ; Anselme Ier, 535 ; Maurice, 545 ; Constantin Ier, 555 ; Himbert, 561 ; Ravigue, 570 ; Dodon, 580 ; saint Marin, 610 ; Ricoald, 640 ; Mivold, 654 ; Clément, 665 ; saint Constantin II,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

680; Ercambert, 700; Austringue, 720; Déodat, 740; André, 752; Hodingue, 770; Adalman, 792; Ragimbert, 814; saint Hildeman, 821; Hermenfrid, 846; Odon ou Eudes Ier, 861; Rongaire, 882; Honorat ou Honoré, 883; Herluin, 902; Bovon, 921; Hildegaire, 933; Waleran, 981; Hervé, 987; Hugues, 998; Roger Ier de Blois, 1000; Warin ou Guérin, 1022; Druon ou Drogon, 1033; Guilbert, 1059; Guy, 1063; Ursion, 1088; Foulques de Dammartin, 1089; Roger II, 1093; Anselme II, 1099; Godefroy Ier de Pisseleu, 1104–11 déc. 1114; Pierre Ier de Dammartin, 26 déc. 1114–nov. 1133; Eudes II, 1133-1144; Eudes III, 1144-1149; Henri de France, 1149–18 fév. 1162; Barthelemi de Montcornet, 1162-juin 1175; Philippe de Dreux, 1175–12 nov. 1217; Miles Ier de Nanteuil, 19 déc. 1217-6 sept. 1234; Godefroy II de Clermont de Nesle, 25 déc. 1234–août 1236; Robert de Cressonsacq, août 1237-oct. 1248; Guillaume de Grès, 1249–fév. 1267; Renaud de Nanteuil, 31 mars 1267–sept. 1283; Thibaud de Nanteuil, 1283–26 déc. 1300; Simon de Clermont de Nesles, 1301–fév. 1313; Jean Ier de Marigni, 1313–1347; Guillaume II Bertrand, 21 juin 1347-19 mai 1356; Philippe d'Alençon, 1356-1360; Jean II de Dormans, 1360–1368; Jean III d'Augeran, 1368–24 janv. 1375; Miles II de Dormans, fév. 1375–août 1387; Guillaume III de Vienne, 1387-17 avr. 1388; Thomas d'Estouteville, 1388–22 mars 1395; Louis Ier d'Orléans, 1395–avr. 1397; Pierre II de Savoisy, fév. 1398–16 sept. 1412; Bernard de Chevenon, 1413–28 fév. 1420; Pierre III Cauchon, sept. 1420-1432; Jean IV Juvénal des Ursins, juin 1432–mai 1444; Guillaume IV de Hollande, 19 mai 1444–3 avr. 1462; Jean V de Bar, juin 1462–15 mars 1488; Louis II de Villiers, 24 juin 1497–14 août 1521; Antoine Lascaris de Tende, mai 1523–févr. 1530; Charles de Villiers, 24 mars 1530-26 sept. 1535; Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, nov. 1535–sept. 1569; Charles II, cardinal de Bourbon, sept 1569–sept. 1575; Nicolas Ier Fumée, sept. 1575–3 mars 1593; René Potier, oct. 1596–4 oct. 1616; Augustin Potier, fév. 1617–11 mai 1650; Nicolas II, Choart de Buzanval, 8 janv. 1651–21 juill. 1679; Toussaint de Forbin, cardinal de Janson, 22 déc. 1679-mars 1713; François-Antoine de Saint-Aignan, 3 avr. 1713-1728; Etienne Potier, cardinal de Gesvres, oct. 1728–mars 1772; François-Joseph de la Rochefoucauld, 22 mars 1772-2 sept. 1792; Massieu, évêque constitutionnel, 1792; Claude-Louis de Lesquen, 1823; Jean-Hyacinthe Feutrier, 1825; Louis-Simon Lemercier, 1833; Pierre-Marie Cottret 1838; Joseph-Armand Gignoux, 1842; François-Edouard Hasley, 1878; Désiré-Joseph Dennel, 1880; Joseph-Maxence Péronne, 1884. Sous la troisième dynastie, les évêques de Beauvais frappèrent des deniers d'argent jusqu'à la fin XIIe siècle, et ils conservèrent leur droit éventuel à cette fabrication exclusive jusqu'au moment où ils en firent la cession formelle au roi Charles IV, qui établit à Beauvais un hôtel des monnaies en 1383. Les deniers beauvaisins pesaient 27 grains, dont les deux tiers d'argent fin et le reste de cuivre, et ils n'avaient pas cours forcé en dehors du diocèse. — Le dép. de l'Oise fit partie de la circonscription attribuée au nouveau diocèse d'Amiens par le concordat de 1802; le siège de Beauvais fut ensuite rétabli en 1822 et comprit toute l'étendue du département. L'évêque-comte de Beauvais était le troisième des pairs ecclésiastiques; il tenait le manteau royal au sacre. Aujourd'hui, il porte le titre d'évêque de Beauvais, Noyon et Senlis. — Les établissements religieux de la ville de Beauvais comprenaient: le chapitre de la cathédrale, puissante et riche institution qui joua toujours un rôle des plus importants dans l'histoire de la cité et dans celle de la province; six collégiales (Saint-Waast, Saint-Michel, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent, Saint-Nicolas, Notre-Dame du Châtel); une commanderie de Malte; six communautés (dominicains ou jacobins, cordeliers ou franciscains, capucins, minimes, béguines, ursulines); un collège; neuf cures (Notre-Dame de la Basse-Œuvre, Saint-Etienne, Saint-Sauveur, Saint-Martin, Saint-André, Sainte-Madeleine, Saint-Laurent, Sainte-Marguerite, Saint-Thomas); et en dehors des murailles: quatre abbayes (Saint-Lucien, Saint-Quentin, Saint-Symphorien, Notre-Dame de Pantemont transférée à Paris au XVIIIe siècle) et trois cures (Saint-Quentin, Saint-Jacques, Saint-Jean).

Monuments. — En dehors des restes assez considérables de son enceinte gallo-romaine datant probablement du IIIe siècle et des vestiges de la même époque dont nous avons déjà parlé et qui couvrent les pentes du Mont-Capron, la ville de Beauvais possède des monuments très remarquables. — *La Basse-Œuvre*, ancienne basilique que la tradition veut avoir été un temple païen, mais que les auteurs les plus recommandables ne font pas remonter plus haut que le VIe et peut-être le VIIIe siècle, forme aujourd'hui (une partie ayant été détruite pour la construction de la cathédrale) un rectangle large de 22 m. sur une hauteur de 16 m. jusqu'à la base du fronton et

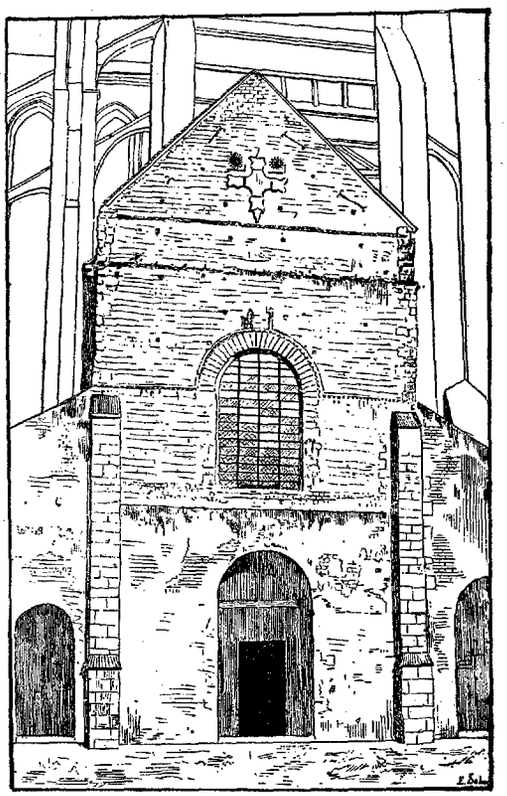

Façade de l'église de la Basse-Œuvre de Beauvais, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

de 22 m. jusqu'à l'arête du toit. L'intérieur est divisé en trois nefs dont celle du milieu est le double en largeur des latérales, desquelles elle est séparée par cinq piliers carrés à angles tronqués, ayant un mètre de côté, supportant des arches en plein-cintre qui soutiennent les grands murs. Il n'a jamais existé de voûtes, ni dans la nef centrale, ni dans les bas-côtés. La construction est en petit appareil traversé par des bandes horizontales de briques; les claveaux des fenêtres en plein-cintre sont également séparés par deux ou trois briques cimentées. Un cordon horizontal, formé de briques accouplées, court d'une fenêtre à l'autre au niveau des impostes et dessine l'archivolte. La porte de la façade est en plein-cintre,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

large de trois mètres et accostée à droite et à gauche de deux portes plus petites; au-dessus de la porte principale se trouve une fenêtre en hémicycle avec une large archivolte chargée d'une broderie de chevrons croisés et encadrés, disposés symétriquement sur quatre rangs concentriques; et plus haut sont deux corniches, l'une profilée en briques, ornée de lignes ondulées, et la deuxième de billettes, à la base du fronton qui porte une croix ancrée accompagnée, dans sa partie supérieure, de deux trous ronds dans la maçonnerie. Toute cette partie supérieure de la façade est très certainement postérieure au reste de l'édifice contre lequel elle est comme plaquée et paraît remonter seulement au XIIe ou même au XIIIe siècle. Au-dessus de la fenêtre qui surmonte la porte principale se trouvent trois statuettes grossièrement sculptées en relief qui proviennent peut-être d'un édifice antérieur et dans lesquelles on a voulu voir Adam et Eve comparaissant devant Dieu après leur péché. La Basse-Œuvre, d'abord cathédrale, puis église paroissiale, vendue en 1793, a été rachetée par l'Etat en 1840 et classée comme monument historique. — A l'Orient de la Basse-Œuvre se trouve la *Cathédrale*, consacrée à saint Pierre, qui s'appela d'abord la Haute-Œuvre et fut commencée au Xe siècle. Il ne reste rien de cette construction primitive détruite par des incendies, et l'église actuelle, demeurée, d'ailleurs, inachevée, appartient exclusivement aux XIIIe et XIVe siècles. La partie qui sert de chœur et qui est la plus ancienne de l'édifice, commencée en 1247, fut terminée en 1272 et s'écroula partiellement en 1286. Le désastre fut péniblement réparé au cours du XIVe siècle, et c'est alors qu'on intercala de nouveaux piliers entre ceux des trois travées primitives; l'on songea en même temps à compléter la cathédrale et à construire une nef. Des travaux préparatoires furent entrepris au début du XIVe siècle, et l'on commença par élever des transepts (de 1500 à 1556); mais en présence des sommes énormes qu'eût coûté la construction d'une nef, on se décida à renoncer à ce travail pour consacrer toutes les ressources à l'élévation d'une pyramide sur la partie de l'église déjà terminée. L'œuvre fut achevée en 1568, et la pyramide, élevée, dit-on, de 146 m. (la croix était à 154 m.) au-dessus du sol, c.-à-d. le plus haut monument du globe avec la grande pyramide d'Égypte, était un admirable chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse; malheureusement, construite en mauvais matériaux, elle manquait complètement de solidité, et le 30 avr. 1573, elle s'écroula tout à coup en entraînant dans sa chute une partie des gros piliers et en écrasant les transepts. L'argent manqua pour la reconstruire dans de meilleures conditions de durée, et on se contenta de réparer le mieux possible les dommages causés à l'église par ce désastre et de la rétablir dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. La cathédrale de Beauvais a $72^{m}50$ de longueur, 68 m. de hauteur au-dessus du niveau de la place et $48^{m}18$ de hauteur sous voûtes. Tout incomplète qu'elle soit, on la considère comme un des plus beaux édifices religieux du monde chrétien; le chœur, surtout, est une des merveilles de l'art gothique. Un grand nombre de détails de cette église méritent d'attirer particulièrement l'attention. Les deux piliers qui forment la façade sont garnis de niches fleurdelysées, de fines colonnettes et de couronnes royales; les vantaux des portes offrent des motifs de sculpture qui ont été, à tort, attribués à Jean Goujon, mais qui sont de *Jean Lepot* (V. ce nom), artiste beauvaisin du XVIe siècle; dans le tympan du portail N. se trouve un *Arbre de Jessé* gracieusement sculpté; on remarque dans le chœur le tombeau du cardinal-diplomate de Forbin-Janson, évêque de Beauvais, par Nicolas Coustou. Les *verreries* de la chapelle de la Vierge sont probablement du XIIIe siècle; celles du chœur du commencement du XVe; les admirables vitraux des transepts passent pour être l'œuvre d'Angrand Leprince, de Jean ou de Nicolas Leprince et de Nicolas Lepot, frère du sculpteur que nous avons nommé tout à l'heure. Enfin, on peut encore citer de magnifiques tapisseries des XVe, XVIe et XVIIe siècles et des boiseries du XVIe. La *sacristie* de la cathédrale appartient au XIVe siècle et contient des émaux de la même époque. A côté se trouvent un *ancien cloître* du XIIIe siècle et une *salle capitulaire* du XIVe. — L'église *Saint-Etienne* (mon. hist.), commencée au Xe siècle, fut reconstruite en partie au XIIIe; la nef, qui en est la portion la plus ancienne, a été élevée du Xe au XIIe siècle et les transepts appartiennent à la même époque; la porte latérale du N. est très remarquablement décorée, et la rosace du même côté est célèbre par ses sculptures allégoriques. C'est au pied de ce transept qu'était placée la tribune en pierre qui servait à l'installation des maires. Le chœur et la tour sont du XVIe siècle. L'église Saint-Etienne renferme, outre des stalles richement sculptées, de beaux vitraux des verriers de Beauvais, Engrand et Jean Leprince et Nicolas Lepot, des tableaux sur bois du XVIe siècle, un autel en bois sculpté de la même époque et de curieuses pierres tombales. L'église de *la Madeleine* et celle de l'ancienne collégiale *Saint-Barthélemy*, aujourd'hui propriétés privées, montrent quelques restes intéressants. Nous ne parlerons que pour mémoire des vestiges des églises *Sainte-Marguerite* et *Saint-Thomas*. *L'ancien palais épiscopal* (mon. hist.), reconstruit, au XVIe siècle, sur l'emplacement de l'ancien château des comtes de Beauvais dont il reste une tour du XIe siècle bâtie elle-même sur les soubassements d'une ancienne tour de la cité romaine, est entouré de fossés et de hautes murailles; l'entrée est flanquée de deux grosses tours bâties en 1306. C'est aujourd'hui le Palais de Justice. On peut encore citer à Beauvais l'*Hôtel de ville*, construit, en 1754, sur la belle place au milieu de laquelle on a élevé, le 6 juil. 1851, une *statue* en bronze de *Jeanne Hachette*, par Dubray. On montre encore dans une des salles de l'hôtel de ville un drapeau qui passe pour être celui qui fut conquis par cette héroïne sur les Bourguignons, mais il est très certainement postérieur. La *Préfecture* occupe aujourd'hui les

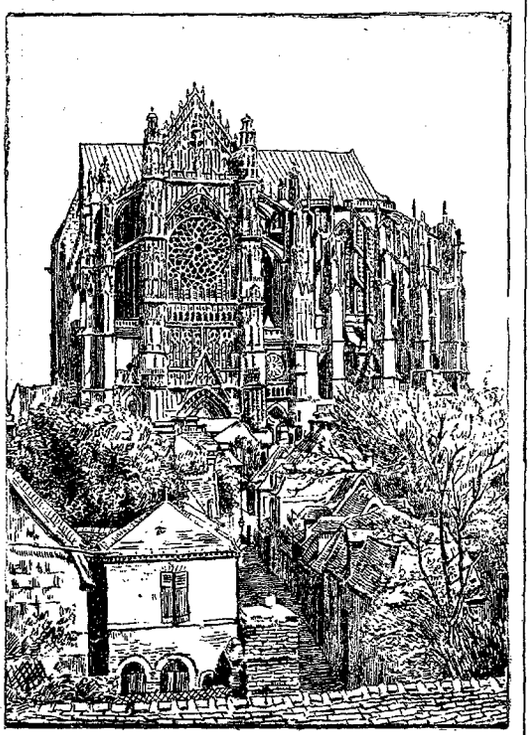

Cathédrale de Beauvais, d'après une photographie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

anciens bâtiments de l'*abbaye de Saint-Quentin*. Les vieux remparts ont été remplacés par de jolies promenades

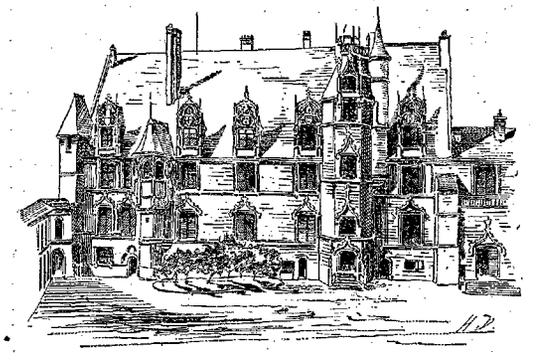

Façade intérieure du palais de justice de Beauvais, d'après une photographie.

qu'embellissent encore les nombreux bras du Thérain qui les sillonnent. Enfin, on remarque à Beauvais un certain nombre de *vieilles maisons*, parmi lesquelles nous citerons seulement celle située au coin de la place Saint-Pierre et de la rue du Prévôt, qui montre des parties romanes et que l'on prétend avoir été le *palais épiscopal* antérieurement à la réunion du comté à l'évêché; une autre maison romane dans la rue Saint-Antoine; une maison gothique, rue Sainte-Véronique; enfin de nombreuses maisons à façades en bois avec pignons sur rue, étages à encorbellement, ornées de sculptures et datant la plupart du XVI^e^ siècle. Il restait, en 1837, plus de quatre cents cinquante de ces maisons à Beauvais; on n'en trouverait peut-être plus aujourd'hui la dixième partie ayant conservé leur ancien caractère.

ETABLISSEMENTS, INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉS. — Beauvais possède un grand séminaire et un petit séminaire à Saint-Lucien; un *collège communal* et divers pensionnats; un *Hôtel-Dieu* et un hospice; une maison d'arrêt et de justice, un temple protestant, une inspection des forêts, une succursale de la Banque de France, une école normale d'instituteurs et d'institutrices, un *Institut normal agricole* tenu par les frères des écoles chrétiennes, un *cours normal* libre de l'Oise et une *station agronomique* créée en 1873. Des religieuses du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph de Cluny, de la Sagesse, des Filles de la Compassion (gardes-malades) et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul y sont établies; ces dernières dirigent des ateliers pour les jeunes filles, un ouvroir et des tourneaux charitables. A côté de la caisse d'épargne fonctionne, sous le nom de *la Ruche beauvaisienne*, une société en participation d'épargne fondée en 1882. Cette ville est le siège de la *Société académique d'archéologie, sciences et arts* du dép. de l'Oise, qui a succédé en 1846 à un comité d'archéologie locale créé par la Société des Antiquaires de Picardie et a publié quatorze volumes de Mémoires; de la *Commission de l'inventaire des richesses d'art du département;* de la *Société agricole et industrielle* de l'arrondissement, d'une *Société d'horticulture, de botanique et d'apiculture* et de la *Société des chasseurs de l'Oise* pour la répression du braconnage. Les *Archives départementales*, installées à la préfecture, sont extrêmement riches; on a commencé à en publier les inventaires sommaires: la série B (évêchés et chapitres de Beauvais, Noyon et Senlis) rédigée par MM. Gustave Desjardins et Armand Rendu, archivistes, a paru en 1878 (1 vol. in-4 de 478 pp. à 2 col.); la série H (archives ecclésiastiques) rédigée par MM. Armand Rendu et Coüard-Luys, archivistes, en 1885-87 (1 vol. in-4 de 405 p.). L'inventaire des *Archives communales* conservées à l'hôtel de ville, rédigé par M. Renaud Rose, avocat, a été publié en 1887 (1 vol. in-4 de 287 pp. à 2 col.). La *Bibliothèque* municipale renferme vingt mille imprimés et un certain nombre de manuscrits; un catalogue dressé par MM. Maurice et J. Tremblay a été publié en 1824; dix suppléments ont paru depuis cette époque; le dernier s'arrête à l'année 1855; le bibliothécaire actuel, M. Marchandin, a complété et fondu tous ces catalogues dans deux séries de fiches, l'une par noms d'auteurs, l'autre par ordre de matières, toutes deux à la disposition des lecteurs. Un *musée* est installé dans le bâtiment du cloître, près de la Basse-Œuvre; il contient un assez grand nombre d'objets intéressant l'archéologie et trouvés à Beauvais ou dans les environs, quelques tableaux et une collection d'histoire naturelle. Ce musée est placé sous la surveillance de la Société académique qui en a publié un catalogue sommaire dans ses Mémoires.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Il existe à Beauvais un tribunal de commerce et une chambre consultative des arts et manufactures. Le marché qui se tient le samedi et surtout la foire du premier samedi de chaque mois sont importants (bestiaux, grains, laines en balles, chaînes en laine, etc.). Beauvais possède encore des industries importantes dont les nombreux bras du Thérain qui sillonnent le territoire ont facilité la création; la *manufacture nationale des tapis*, fondée en 1664 et placée sous la même direction que celle des Gobelins, est toujours la gloire de l'industrie locale; une autre fabrique particulière de tapis essaie de lutter de perfection avec la manufacture de l'Etat; d'autres usines fabriquent des draps, des couvertures de laine, des passementeries, des velours d'Utrecht, des toiles, des indiennes, du feutre, de la tannerie; la maison Dupont y fait cette brosserie et cette tabletterie à la marque de *l'Eléphant* si connue et si répandue dans le monde entier; les éventails de fabrique beauvaisine alimentent en grande partie le marché parisien, etc.

Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BIBL.: Antoine LOISEL, *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évesché et évesques, pairrie, commune... de Beauvais;* Paris, 1617, in-4. — Pierre LOUVET, *Hist. de la ville et cité de Beauvais et des antiquités du Beauvoisis;* Rouen, 1614, in-8. — *Hist. et antiquités du pais de Beauvoisis;* Beauvais, t. I, 1631, in-8; *Hist. et antiq. du diocèse de Beauvais;* Beauvais, t. II, 1635, in-8. — SIMON, *Supplément à l'histoire du Beauvoisis;* Paris, 1704, in-8. — DE LA FONTAINE, *Hist. de Beauvais*, 1840, 2 vol. in-8. — DOYEN, *Hist. de Beauvais depuis le XIV^e^ siècle*, 1842, 2 vol. in-8. — TREMBLAY, *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais;* Beauvais, 1815, in-8. — Th. GOUSSET, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, 1842-44, 4 vol. in-4. — GRAVES, *Précis statistique sur le canton de Beauvais*, 1855, in-8. — DELETTRE, *Hist. du diocèse de Beauvais*, 1843, 3 vol. in-8. — GIRY, *Recueil de textes. Docum., sur les rel. de la royauté avec les villes...* de 1180 à 1314, in-8. — G. DESJARDINS, *Hist. de la cathédrale de Beauvais*, 1865, in-4. — Stanislas DE SAINT-GERMAIN, *Notice hist. et descript. sur l'église de Saint-Etienne de Beauvais;* Beauvais, 1841, in-8. — *Annuaires du dép. de l'Oise.* — *Mém. de la Société académique... de l'Oise;* 1841-48, in-8.

BEAUVAIS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac, dans la vallée du Tescon; 460 hab. Beauvais date de 1342. C'est une ancienne bastide à laquelle son fondateur, Jean de Marigny, évêque de Beauvais et lieutenant du roi en Languedoc, donna le nom de son évêché. Elle n'a pas prospéré et n'a joué aucun rôle dans les événements de la région. Jean de Lettres, évêque de Montpellier, qui en fut un moment le possesseur, essaya mais en vain de reprendre et de compléter l'œuvre de Jean de Marigny. Le château qu'on fait souvent remonter au XVI^e^ siècle ne paraît pas être de cette époque. Dans la cour se trouve un orme que, d'après la tradition, Sully aurait fait planter. L'église est de construction récente. M. Rossignol a publié, d'après une copie conservée aux archives de Beauvais, la charte de fondation.

C. COUDERC.

BIBL.: Elie-A. ROSSIGNOL, *Monographies communales du dép. du Tarn;* Toulouse, 1864-1866, t. IV, pp. 46, 99.

BEAUVAIS. Village dépendant de la com. et du cant. N. de Limoges (Haute-Vienne). A possédé un château

EFERUS - Recherches & Classification numériques

construit au VIIIe ou au IXe siècle et qui devint plus tard la maison de plaisance des abbés de Saint-Martial. Il s'y tint en 1031 une réunion préparatoire au second concile de Limoges, réunion que quelques historiens placent par erreur à Beauvais en Picardie.

BEAUVAIS-sous-Matha. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 1,039 hab.

BEAUVAIS (Collège de). Ce collège fut fondé à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, par Jean de Dormans, chancelier de France et évêque de Beauvais, d'où le nom qu'il portait ordinairement de collège de Dormans-Beauvais. Le texte de l'acte de fondation (8 mai 1370) nous a été conservé : le cardinal instituait sept bourses pour des écoliers nés à Dormans, en Champagne, ou, à leur défaut, originaires du diocèse de Soissons. Au cours des deux années suivantes, le fondateur créa de nouvelles bourses pour des écoliers du diocèse de Reims. Jean de Dormans mourut en 1373; son neveu et successeur à l'évêché de Beauvais, Miles de Dormans, compléta son œuvre en faisant achever les bâtiments du collège et construire la chapelle dont Charles V posa la première pierre, et qui fut consacrée le 29 avr. 1380, sous l'invocation de saint Jean l'Evangéliste. Les fondateurs et les membres de leur famille furent ensevelis dans cette chapelle et leurs tombeaux, au nombre de huit, y demeurèrent jusqu'en 1793. Quelques-uns étaient assez remarquables pour avoir été transportés par Lenoir dans son musée des Monuments français. Quant au collège, il fut supprimé en 1764, lors de la grande réforme qui eut pour objet de réunir au collège Louis-le-Grand la plupart des établissements de libre exercice. La chapelle seule a subsisté, rue Jean-de-Beauvais, à l'extrémité de la rue de Latran. Elle est affectée, aujourd'hui, au culte de l'église roumaine. Fernand Bournon.

Bibl. : Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, avec les additions de Cocheris, t. II, pp. 600 et 697. — Jaillot, *Recherches sur les quartiers de Paris*, quartier Saint-Benoît, pp. 167-170. — A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, deux planches relatives à la chapelle, et texte, pp. 221-3. — Chapotin (le, P.), *le Collège de Dormans-Beauvais et la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste*, 1870, in-8.

BEAUVAIS (Etienne d'Aigue ou Daigue, sieur de), en Berry, naturaliste et diplomate français, né en Berry, dont la carrière se déroula pendant la première moitié du XVIe siècle. A son retour d'Ecosse où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur (1531-1534), François Ier, dont il était gentilhomme ordinaire, le dépêcha en Allemagne d'abord (20 déc. 1534), puis à Venise « pour affaires importantes » (26 déc. 1535) et enfin en Suisse avec Guillaume Féau, sieur d'Izernay. Malgré leurs efforts joints à ceux de Louis Dangerant de Boisrigault, ambassadeur ordinaire, les deux ministres français ne parvinrent pas à obtenir des cantons suisses (1536) une coopération militaire à la campagne commencée en Piémont. Ils n'en firent pas moins une « *levée* » de Suisses « au desceu de leurs seigneurs et supérieurs » et la conduisirent à Valence à l'armée du grand-maître Anne de Montmorency. La mission du sieur de Beauvais en Suisse ne dura que quelques mois. Nommé dans l'intervalle chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il se rendit auprès du duc de Gueldre en 1537. Ce fut probablement son dernier voyage diplomatique (Cf. Bibl. nationale, Cabinet des Titres, ms. 1039 p. 277). Les quelques dépêches subsistant de sa correspondance avec la cour et avec Guillaume du Bellay, sieur de Langey, qui avait été pendant quelques jours son collègue à Soleure, sont conservées à la Bibl. nationale, f. Clairambault 335; f. fr. 3035 et 3061. Outre un Commentaire latin sur Pline (1530), in-fol., on possède de lui *Singulier traité contenant la propriété des tortues* (in-8 rare) et *Encomium Brasicarum* (1531, rare). Rott.

Bibl. : Guillaume du Bellay, *Mémoires* (édit. Michaud et Poujoulat, livre VII, année 1536). — Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, t. IV (Paris, 1751). — F. Decrue, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France*; Paris, in-8, 1885. — Dans la collection des recès des diètes helvétiques Beauvais apparaît sous le nom de *Braneiss* ou *Braunays (Sammlung der æltern Eidgenoessischen Abschiede.* t. IV, fol. 751-762 (Lucerne, 1878). — Pour les négociations de M. de Beauvais en Ecosse on peut consulter avec fruit: *State papers published under the authority of Her majesty's Commissioners* (Londres. 1849). — *Négociations et Correspondance diplomatique de MM. de Castillon et de Marillac* (1537-1542) *publiée sous les auspices du ministère des Affaires étrangères de France* par M. S. Kaulek avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Le Fèvre Pontalis; Paris, in-8, 1885.

BEAUVAIS (Esther de), femme poète du XVIe siècle, née à Angers. Quelques sonnets d'elle ont été imprimés avec les œuvres de Béroalde de Verville, dit La Croix du Maine, son contemporain.

BEAUVAIS (Nicolas-Dauphin de), graveur français à l'eau-forte et au burin, né à Paris vers 1687, mort en 1763. Elève de Jean Audran, puis de Gaspard Duchange, dont il épousa la fille, qui l'aida par la suite dans ses travaux; ce fut un artiste habile, mais sans originalité propre. Il a gravé un certain nombre de grandes planches, d'après Raphaël, le Corrège, Van Dyck, F. Albani, N. Poussin, C. van Loo, Nattier, Le Sueur, Fr. Boucher, etc., séparées ou pour le *Recueil de Crozat*, pour la *Galerie de Dresde*, etc.; trois estampes, d'après Ch. Le Brun, pour la grande *Galerie de Versailles;* cinq planches pour le *Sacre de Louis XV* (1722); six pour les *Fables* de La Fontaine, d'après Oudry (1755); des illustrations, d'après N. Coypel, pour une édition de *Don Quichotte* et pour un *Télémaque;* un beau portrait de *J.-A. Meissonier*, peintre, sculpteur et architecte, d'après lui-même, etc. — Son fils aîné, *Simon* (né en 1725), peignit quelques tableaux allégoriques qui ont été gravés *(Mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette; Naissance de Louis XVII).* — Son second fils, *Charles* (né en 1730, mort en 1783), s'adonna à la gravure, collabora aux travaux de son père, et signa quatre vignettes d'après Eisen, ainsi que quelques cartes et plans. G. P-1.

BEAUVAIS (Guillaume), numismatiste français, né à Dunkerque en 1698, mort à Orléans le 29 sept. 1773. Ses travaux numismatiques, aujourd'hui dépassés, ont été longtemps très appréciés; nous citerons : *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains, auquel on a joint une dissertation sur la manière de discerner les médailles antiques d'avec les contrefaites* (Paris, 1740, in-12); *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs par les médailles* (Paris, 1767, 3 vol. in-12); *Dissertation sur la marque et contremarque des médailles des empereurs romains* (Paris, 1760, in-4). E. B.

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie de), évêque de Senez, né à Cherbourg en 1731, mort le 4 avr. 1790. Il avait fait ses études au collège d'Harcourt, où il eut Lebeau pour professeur de rhétorique. Il se distingua de bonne heure comme prédicateur : dès 1761, il prêcha à la cour le sermon de la Pentecôte, en 1768 l'Avent, en 1773 le Carême. En 1768, il avait prononcé avec un grand succès le *Panégyrique de saint Augustin*, devant l'assemblée générale du clergé. On lui trouvait quelque ressemblance avec Fénelon pour la physionomie et pour le style. Le cardinal Maury le classe parmi les prédicateurs français de second rang, dont il dit qu'on trouverait dans leurs ouvrages d'éloquents sermons *(Essai sur l'éloquence de la chaire).* En 1783, il se démit de l'évêché de Senez que lui avaient valu les succès de sa prédication. Le clergé du bailliage de Paris *extra-muros* l'élut député aux Etats-Généraux de 1789. Il avait entrepris une *Nouvelle bibliothèque des prédicateurs*, dont sa mort arrêta l'exécution. Un recueil de ses *Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres* a été imprimé à Paris (1807, 4 vol. in-12), sous la direction de l'abbé Galard, avec une notice de l'abbé Boulogne. Le plus réputé de ces discours est l'*Oraison funèbre de Louis XV.* E.-H. V.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEAUVAIS (Bertrand Poirier de), chef vendéen, né à Chinon en 1756, mort le 3 avr. 1827. Fils d'un avocat de Chinon, il était conseiller du roi quand éclata la Révolution qu'il combattit dès le début ; confiant dans la foi des correspondances royalistes qui prétendaient que les émigrés formaient une armée puissante prête à venir rétablir Louis XVI dans ses droits, il partit pour Coblentz où il trouva les royalistes divisés entre eux et occupés de mesquines querelles de personnes; il rentra en France et se contenta de faire passer aux princes des nouvelles de l'état des esprits dans l'Ouest. Son père ayant été arrêté pour s'être opposé au départ des volontaires de Chinon, Beauvais, qui avait été lui-même arrêté un moment comme complice mais bientôt relâché, fit les plus grands efforts pour sauver son père. Ayant échoué, il alla se joindre à l'armée royaliste près de Saumur. Après avoir coopéré à la prise de Chinon, on lui donna le commandement d'une division d'artillerie qu'il commanda avec grand courage, sinon toujours avec grande habileté, à Cholet, à Fontenay et Autrain. C'est pendant qu'il commandait l'artillerie royaliste à Granville que son père, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, fut exécuté à Paris le 13 nov. 1793. Après les désastres du passage de la Loire, il se cacha dans l'intérieur de la Vendée et reprit les armes à la seconde levée des chouans. Beauvais était partisan de la résistance à outrance et s'opposa tant qu'il le put au traité de la Jaulnay qu'il ne voulut pas signer et s'enfuit en Bretagne où il essaya de continuer la lutte, mais il fut obligé de signer le traité de la Mabilais et se rendit en Angleterre où il fut recueilli par une famille anglaise tandis que le gouvernement lui refusait le secours qu'il accordait à presque tous les émigrés. C'est alors qu'il écrivit ses *mémoires* qui n'ont jamais vu le jour, mais pressé par le besoin il en publia le sommaire et quelques extraits sous le titre d'*Aperçu de la guerre de Vendée* (Londres 1798). Dans l'avant-propos, il expose sa triste situation : Beauvais vendait le livre lui-même et allait le porter à domicile chez ceux qui étaient susceptibles de le lui acheter par intérêt pour le récit ou par pitié pour l'auteur. Beauvais revint en France sous l'Empire, put rentrer en possession d'une partie de ses propriétés. La Restauration lui donna la croix de Saint-Louis, mais lui refusa un emploi administratif qu'il avait sollicité. Jean-Bernard.

BEAUVAIS (Jacques), sculpteur, dessinateur et graveur français, mort à Paris en 1802. Élève de Coustou le Jeune, il fut pensionnaire de l'Académie de France à Rome en 1770. Il a gravé trois suites ou *Livres de vases* (18 planches) ; trois *Vues de Venise*, etc. G. P-i.

BEAUVAIS de Préau (Charles-Nicolas), médecin français, né à Orléans le 1er août 1745, mort à Montpellier le 28 mars 1794. Il exerçait avec distinction la médecine à Paris lorsqu'au moment de la Révolution il fut nommé juge de paix du quartier de la Croix-Rouge, puis, en 1790, élu à l'Assemblée nationale, en 1792 à la Convention. Le 25 déc. de cette année, il fit un rapport sur les secours à accorder aux victimes du 10 août et, à cette occasion, exhala toute son indignation contre Louis XVI. C'est lui qui, accompagné de plusieurs de ses collègues, va annoncer au roi sa déchéance. C'est encore lui qui est envoyé avec Pierre Bayle près de l'armée d'Italie. Fait prisonnier à Toulon (sept. 1793) par le parti royaliste, il est jeté dans un cachot où il reste près de cinq mois. Délivré par l'armée républicaine, qui venait de chasser les Anglais de Toulon, il ne peut remplir ses fonctions de commissaire auprès de l'armée d'Italie, à cause du mauvais état de sa santé, profondément altérée par les mauvais traitements qu'il avait subis pendant sa captivité. Il meurt à Montpellier peu après, et les plus grands honneurs sont rendus à ses dépouilles; son corps est brûlé avec cérémonie au milieu du Champ-de-Mars de Montpellier et ses cendres expédiées à la Convention dans une urne qui est déposée momentanément aux Archives nationales. La Convention fait placer son buste dans la salle de ses séances et accorde une récompense nationale de 3,000 livres à chacun de ses enfants, à sa fille Caroline et à son fils Théodore Beauvais. — Beauvais de Préau a publié une *Dissert. sur la parole*, imprimée à la suite du *Cours d'éducation des sourds-muets*, par Deschamps (1779, in-12), et qui était la traduction d'un ouvrage de J.-C. Ammon publié en 1792 *(Surdus loquens)* et réimprimé en 1700 *(Dissert. de loquela)* ; citons encore de lui : *Quæstio medica an a recta pulsuum criticorum doctrina et observatione medicina certior* (Paris, 1774, in-4) ; *Mémoire sur les maladies épizootiques des bêtes à cornes des îles de France et de Bourbon* (Paris, 1783, in-8) ; *Descript. topographique du mont Olivet* (Paris, 1783, in-8) ; *Lettres pour servir de supplément au Diction. des artistes* de l'abbé Fontenay *(Journal encyclop.)* ; enfin, il a publié une nouvelle édition des *Essais historiques sur Orléans*, de Daniel Polluche (1778, in-8). Dr L. Hn.

BEAUVAIS de Préau (Charles-Théodore), général français, fils du précédent, né à Orléans en 1772, mort en 1830. Lors de la mort de son père, il fut adopté par la Convention et pourvu d'une rente de 1,500 livres, puis nommé adjudant général. Il donna sa démission au moment de l'expédition d'Égypte à la suite d'un dissentiment avec Bonaparte qui le fit rayer des cadres de l'armée. Fait prisonnier par les Turcs en rentrant en France, il parvint à s'échapper en 1801 et entra dans l'administration de l'octroi. Il ne fut autorisé qu'en 1809 à reprendre du service militaire. Napoléon le fit baron et le nomma général de brigade. Il était sur le Rhin en 1813; il servit Napoléon pendant les Cent-Jours et rentra dans la vie privée après Waterloo. Il est le principal auteur des *Victoires et conquêtes des Français* (1817 et suiv., 28 vol.); du *Dictionnaire historique ou biographie universelle classique* (Paris, 1826-1829, 6 vol.). Il a publié la *Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon-Bonaparte avec les cours étrangères* (1819-1820, 7 vol. in-8). L. Lu.

BEAUVAISIS *(Bellovacensis pagus, Beauvoisis)*. Partie du pays occupé primitivement par les *Bellovaques* (V. ce nom) et ayant Beauvais pour capitale. Le Beauvaisis était borné au N. par la Picardie, au S. par le Vexin français et le Valois, à l'O. par la Normandie et à l'E. par le Senlisis et le Valois. Ses limites coïncidaient à peu près avec l'ancien diocèse de Beauvais ; ses villes principales étaient Beauvais, Clermont et Creil. Le Beauvaisis fit partie de la Gaule Belgique ; il appartint ensuite au royaume de Syagrius, puis à celui de Paris et enfin à celui de Neustrie. Lors du partage de l'empire de Charlemagne, il entra dans les territoires qui constituèrent le royaume de Charles le Chauve, et, à la formation des grands fiefs, au xe siècle, il demeura au duché de France ; son histoire se confond d'ailleurs avec celle de l'évêché-comté de *Beauvais* (V. ce nom). Lors de la création des grands gouvernements, le Beauvaisis fut incorporé à celui de l'Ile-de-France, mais la ville de Beauvais formait un petit gouvernement particulier. Le Beauvaisis dépendait également de la généralité et du parlement de Paris. Quand on créa les départements, le Beauvaisis fut incorporé tout entier dans celui de l'Oise, dont sa capitale devint le chef-lieu. Le Beauvaisis avait une coutume particulière, distincte de la grande coutume de Senlis et de celle d'Amiens. Les coutumes de Beauvaisis furent recueillies et rédigées au xiiie siècle par le fameux jurisconsulte Philippe de *Beaumanoir* (V. ce nom) et publiées par Thaumas de la Thaumassière en 1690, in-fol., puis in-8 par M. le comte Beugnot, en 1842. Les habitants du Beauvaisis se sont toujours appelés *Beauvaisins* ; c'est à tort que depuis quelque temps cette forme, tout à fait régulière et d'ailleurs traditionnelle, tend à être remplacée par *Beauvaisien*.

Vte de Caix de Saint-Aymour.

BEAUVAL *(Bella vallis)*. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens, dans un vallon; 2,261 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Culture du lin. Fabrication de toiles. Riches phosphates de chaux exploités depuis 1886. — Beauval avait une charte communale octoyée en 1219, par Hugues Campdavesne, seigneur de Beauval. Cette charte, qui se trouve au Cartulaire de la ville de Doullens, a été publiée par M. Bouthors dans les *Coutumes du Bailliage d'Amiens* (2 vol. in-4, t. II, pp. 169 à 172). — L'ancienne église Saint-Nicolas, de la fin du XII^e^ siècle, appartient au style gothique primitif. Elle se compose : 1° d'une nef non voûtée flanquée de deux bas côtés également sans voûtes, avec lesquels elle communique par des arcades en cintres brisés retombant sur des piliers cruciformes flanqués de huit colonnettes et surmontées de fenêtres d'une forme encore romane. La voûte en bois qui recouvre la nef et les bas-côtés date du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle ; 2° de deux travées de chœur à chevet plat, sans bas-côtés, voûtées sur croisée d'ogives avec doubleau en anse de panier. Les fenêtres qui éclairent chacune de ces travées sont formées d'un grand arc brisé garni d'un tympan en maçonnerie pleine et subdivisée en deux petits cintres brisés, le tout porté par des colonnettes ; ce qui donne à ces fenêtres l'aspect de baies de triforium. On remarque dans le chœur deux piscines de la même époque. Le clocher élevé sur la première travée du collatéral, côté de l'épître, est surmonté d'une flèche de pierre sculptée, datant de 1662. G. DURAND.

BIBL. : DAIRE, *Histoire civile et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens;* Amiens, 1784, pp. 114 à 119, in-12. — L'abbé Th. LEFÈVRE, *Histoire des communes rurales du canton de Doullens*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1887, 3^e^ série, t. IX, pp. 99 à 127. — DUSEVEL, *Notes sur l'église de Beauval*, dans la revue *la Picardie*, 1869, t. XVp, p. 1 à 11.

BEAUVAL (Jean PITEL, sieur de), acteur français, mort le 29 déc. 1709. Il fit partie de la troupe de Molière, où il tenait d'une façon très comique l'emploi des niais. Il avait commencé sa carrière en province et l'avait même inaugurée dans des conditions particulièrement modestes, car il était tout d'abord gagiste dans la troupe d'un nommé Paphetin, où il remplissait les humbles fonctions de... moucheur de chandelles. Mais ayant été distingué néanmoins par une actrice de cette compagnie, M^lle^ Bourguignon, qui l'épousa bel et bien, il obtint son admission parmi les comédiens de Paphetin. La réputation de sa femme, qui avait du talent, ayant percé jusqu'à Paris, Molière la fit venir et l'attacha à son théâtre, au mois de sept. 1670, et Beauval fut reçu par surcroît. C'était alors un acteur encore très novice ; mais Molière l'ayant étudié, lui confia des rôles appropriés à ses moyens, et Beauval, profitant des conseils du grand homme, sut se faire accepter du public et acquérir les qualités qui lui manquaient. Sa nature le servait d'ailleurs particulièrement, au point qu'aux répétitions d'une de ses pièces, comme Molière adressait à M^me^ Beauval, qui n'était pas endurante, des observations qui plaisaient peu à celle-ci, elle s'écria, dépitée : — « Vous nous tourmentez tous, et vous ne dites rien à mon mari ! » A quoi Molière répondit : — « J'en serais bien fâché, car je lui gâterais son jeu ; la nature lui a donné pour ce rôle de meilleures leçons que moi. » C'est Beauval qui créa les rôles de Bobinet dans la *Comtesse d'Escarbagnas* et de Thomas Diafoirus dans le *Malade imaginaire*. Après la mort de Molière, en 1673, il passa avec sa femme dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne ; tous deux furent conservés à la réunion des deux troupes en 1680, et quelques années plus tard, en 1685, à la retraite d'Hubert, Beauval remplaça cet acteur dans les rôles de vieilles femmes, qui à cette époque étaient encore tenus par des hommes. Lui-même se retira le 8 mars 1704, après trente-quatre ans de services à Paris, et mourut dans un âge avancé. A. P.

BEAUVAL (Jeanne-Olivier BOURGUIGNON, épouse), une des meilleures actrices de la troupe de Molière, née en Hollande, morte le 20 mars 1720. Elle fut dès sa naissance exposée par ses parents à la porte d'une église, où une blanchisseuse la recueillit et en prit soin jusqu'à l'âge de dix ans. L'enfant fut alors confiée par elle à un nommé Filandre, chef d'une troupe de comédiens, qui lui fit faire ses premiers pas sur la scène, et quelques années plus tard, à Lyon, elle passa dans la troupe d'un autre directeur nommé Paphetin, où elle connut Beauval, qu'elle épousa, (V. ci-dessus). M^me^ Beauval avait du talent, et, quoique point jolie, un bon physique pour sa profession, car elle était grande et bien faite. Molière en ayant entendu parler, l'attira à Paris et l'introduisit dans sa troupe en 1670, ainsi que son mari, qui avait pris carrière à la suite de son mariage. Elle jouait les soubrettes dans la comédie et les reines dans la tragédie. Elle n'avait pas cependant le don de plaire à Louis XIV, qui, l'ayant vue jouer à Chambord, s'opposait à ce que Molière la conservât. Mais celui-ci, qui tenait à son actrice, écrivit pour elle le rôle de Nicole du *Bourgeois gentilhomme*, et elle le joua si bien devant le roi que le monarque, au sortir de la représentation, dit à Molière : « Je reçois votre actrice. » A partir de ce moment, la position de M^me^ Beauval fut assurée. Cependant, à la mort de Molière, elle passa avec son mari à l'hôtel de Bourgogne, rival du Palais-Royal, et elle continua de tenir son emploi jusqu'au mois de mars 1704, où elle prit sa retraite avec Beauval. Elle ne renonça pourtant pas tout à fait pour cela au théâtre, car, malgré son âge avancé, elle se vit appelée alors, à différentes reprises, à prendre part aux grandes fêtes dramatiques que la duchesse du Maine donnait à Sceaux, et qui sont restées célèbres sous le nom des Nuits de Sceaux. Pendant sa longue carrière, qui, à Paris seulement, embrasse un espace de trente-quatre ans, M^me^ Beauval, outre les rôles qu'elle reprit et joua dans le répertoire courant, fit un grand nombre de créations, dont voici la liste : Nicole, dans le *Bourgeois Gentilhomme;* Cidippe, dans *Psyché ;* Julie, dans la *Comtesse d'Escarbagnas ;* Marton, dans l'*Homme à bonnes fortunes ;* Marton, dans la *Coquette*; Catau, dans le *Grondeur ;* Marine, dans le *Muet ;* Justine, dans le *Flatteur ;* Nérine, dans le *Joueur ;* Lisette, dans le *Distrait ;* Cléanthis, dans *Démocrite ;* Frosine, dans le *Double Veuvage ;* Mysis, dans l'*Andrienne ;* enfin Lisette, dans les *Folies amoureuses*, qui fut le dernier rôle établi par elle. Dans la tragédie, elle joua d'original deux rôles seulement : celui de Fatime dans *Zaïde*, de la Chapelle, et celui d'Orithie dans l'*Oreste* de Boyer et Leclerc. M^me^ Beauval mourut âgée d'environ soixante-treize ans. Des douze ou treize enfants qu'elle eut de son mari, un seul, une fille, suivit comme elle la carrière du théâtre ; c'est *Louise* Beauval, connue sous le nom de Beaubourg, qu'elle épousa en troisièmes noces. Quelques biographes assurent que M^me^ Beauval eut une liaison très intime avec le poète Campistron. A. P.

BEAUVALLET (Pierre-Nicolas), sculpteur français, né au Havre le 21 juin 1750, mort à Paris le 15 avr. 1818. Après avoir reçu les enseignements de Pajou, il fut chargé en 1781 de travaux de sculpture au château de Compiègne ; les bas-reliefs qu'il exécuta dans la salle des gardes de cet édifice, représentant les *Batailles d'Alexandre*, établirent sa réputation et le firent agréer à l'Académie en 1789. La Révolution empêcha qu'il ne devînt académicien. En 1791, il exécuta la statue de *la Liberté sur les ruines de la Bastille;* partisan fougueux des nouveaux principes, il fut nommé par la Convention administrateur des travaux publics. Ses statues de *la Montagne*, de *l'Histoire* et de *la Fortune* furent très admirées en 1793 ; mais ce fut surtout son buste de *Marat*, frappant de ressemblance, qui le rendit populaire, la même année ; les moulages s'en multiplièrent rapidement. Le buste de *Châlier* lui fut aussi commandé par la Commune de Paris. En 1795, le buste de *Guillaume Tell*, qu'il offrit à la section de ce nom, eut aussi un grand succès ; le Salon de cette année vit encore de lui deux dessins allégoriques, exécutés pendant la détention qu'il subit après la chute de Robespierre : *la Force, guidée par la Raison, ramène la Paix, l'A-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bondance, le Commerce et les Arts, et *la Paix faisant hommage à la Liberté des prémices des fruits de ses bienfaits*. Ses principales œuvres furent ensuite : *la Force*, statue (Salon 1800) ; *Barnave*, buste (Salon 1804) ; *Suzanne surprise par les vieillards* (Salon 1810) ; cette statue reçut une médaille de 2e classe ; *Narcisse*, *Pomone*, statues (Salon 1812) ; *le Général Moreau*, statue (Salon 1817). Il avait commencé, en collaboration avec Ch. Lenormant, la publication d'un grand ouvrage in-fol. intitulé : *Fragments d'architecture, de sculpture et de peinture dans le goût antique*, gravés au trait. Cet ouvrage n'alla pas au delà de la 3e livraison (Paris, 1803-1804). Ad. T.

Bibl. : Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française* : Paris, 1875, in-8. — Millin, *la Statue de la Liberté* (*Magas. encyclopéd.*, 1re année, 1795, t. II et III).

BEAUVALLET (Pierre-François), acteur français, né à Pithiviers (Loiret) le 13 oct. 1801, mort à Paris le 22 déc. 1873. Ses parents étaient dans le commerce, et avaient en horreur tout ce qui touchait à l'art. Malgré eux, il se mit, dès qu'il eut atteint ses dix-huit ans, à faire de la peinture, et il commença par peindre sur porcelaine. Ses dispositions étant de plus en plus battues en brèche par sa famille, il quitta sa ville natale, et avec un maigre pécule vint s'établir à Paris. Il entra dans l'atelier de Paul Delaroche, et débuta par quelques tableaux à allure romantique. Il se lia d'amitié avec Casimir Delavigne, et un jour, frappé d'entendre le poète déclamer ses vers d'une voix vibrante, il s'écria : « Moi aussi, je suis poète. » Il essaya de faire des vers, mais il se contenta bientôt de réciter ceux des autres. Il entra au Conservatoire et débuta à l'Odéon où il créa quelques bons rôles. En 1827, il passa au théâtre de l'Ambigu, où il joua le drame moderne. En 1830, il entra à la Comédie-Française, où il se fit remarquer dans les principaux rôles de la tragédie classique, comme dans certaines des pièces de Victor Hugo. Il fut pendant plusieurs années le *tragédien* attitré de la *maison de Molière*, jouant souvent avec Rachel, et il n'est pas de pièce de Corneille, de Racine, de Voltaire, parmi celles du répertoire de l'époque, qu'il n'ait abordée avec succès. Il a notamment laissé des souvenirs dans le rôle de Polyeucte, et aussi dans ceux d'Orosmane et de Tancrède, où il était remarquable. Il joua aussi dans les *Burgraves*, et succéda à Ligier dans *Louis XI*. Il voulut également s'essayer dans la comédie. C'est ainsi qu'il joua l'*Ecole des vieillards*, *Tartufe*, et qu'il créa le rôle du czar dans la *Czarine* de Scribe ; mais son organe, qui était d'une puissance extraordinaire, lui assignait la tragédie et le drame. Après son départ du Théâtre-Français, il reparut sur diverses scènes, et notamment à l'Ambigu dans les *Petits-fils de Charles-Quint*, au Châtelet dans *Théodoros*, et à l'Odéon (1868) dans le *roi Lear* de Jules Lacroix, qui fut pour lui un triomphe. Une de ses dernières créations fut la *Grève des Forgerons* de M. François Coppée, qu'il débita de façon à bien rendre le poignant du drame.

Beauvallet a été sociétaire de la Comédie-Française. En 1839, il fut nommé professeur au Conservatoire. Il a écrit plusieurs pièces qui sont aujourd'hui oubliées : *Caïn*, drame en deux actes, fait en collaboration avec Davesne ; et deux tragédies classiques, l'une en cinq actes, *Robert Bruce*, qui fut représentée en 1847 au Théâtre-Français, et l'autre en trois actes, *le Dernier Abencerrage*, qui fut jouée en 1851. Le théâtre de Cluny a donné, en 1873, le *Fils de la Comédienne*, comédie, que le grand artiste avait écrite en collaboration avec son fils *Léon* Beauvallet. Celui-ci avait précédemment fait jouer plusieurs autres pièces : *le Roi de Rome*, drame (1855) ; *Ninon et Ninette*, vaudeville (1858) ; *le Crime de Faverne* (1868), avec Th. Barrière, etc. Sous le titre de *Rachel et le Nouveau Monde* (1856, in-16), il a publié le récit de la tournée dramatique de la grande tragédienne en Amérique. Ch. de Larivière.

BEAUVALLON (Rosemond de Beaupin de), publiciste français, né à la Guadeloupe en 1823. Il doit son heure de célébrité au duel dans lequel il tua Dujarier, le 11 mars 1845. Beauvallon était rédacteur au *Globe*, Dujarier était un des propriétaires de la *Presse*, qui, sous la direction d'Emile de Girardin avait fait une révolution dans le journalisme et suscité d'ardentes inimitiés. Depuis son duel avec Carrel, Emile de Girardin, ne se battait plus, mais les rédacteurs de la *Presse* continuaient à accepter les duels. M. Granier de Cassagnac, directeur du *Globe*, devait de l'argent à Dujarier, qui le fit poursuivre. Une polémique très vive était engagée entre les deux journaux. Beauvallon, beau-frère de M. Granier de Cassagnac, provoqua Dujarier en duel, à la suite d'une querelle futile, qui prit naissance au restaurant des « Frères Provençaux ». MM. le comte de Flers et le vicomte d'Ecquevillez furent les témoins de Beauvallon. MM. de Boigne et Bertrand, témoins de Dujarier, voulurent arranger l'affaire, ne trouvant pas prétexte à rencontre ; mais leurs efforts furent vains. On régla les conditions de la rencontre. Les combattants, placés à trente pas, pouvaient en faire cinq avant de tirer ; puis chacun d'eux s'arrêterait après avoir essuyé le feu de son adversaire. On tira les armes au sort : M. d'Ecquevillez avait apporté des pistolets d'arçon et des pistolets de précision. On adopta ceux-ci croyant qu'ils appartenaient réellement au témoin. A dix heures du matin, Dujarier et ses amis arrivaient à Madrid. La neige couvrait le sol du bois de Boulogne ; quelques flocons voltigeaient encore. Dujarier était malade de froid. On l'engagea à ne pas accepter un duel dans ces conditions. Il refusa énergiquement de quitter le terrain. Beauvallon arriva en retard. On tenta une dernière démarche de conciliation ; l'attitude de Beauvallon la rendit inutile. MM. de Boigne et de Flers choisirent l'emplacement et mesurèrent la distance. Pendant ces préliminaires, M. Bertrand prit un pistolet pour le charger ; il introduisit son doigt dans le canon et le retira noir de poudre. Les témoins de Dujarier demandèrent si les armes avaient été essayées. M. d'Ecquevillez répondit qu'il n'avait fait que les flamber, et affirma que Beauvallon ne les connaissait pas. On plaça les combattants à 43 pas au lieu de 30. Dujarier connaissait si peu le maniement du pistolet qu'il appuya par mégarde sur la détente et qu'il aurait blessé M. de Boigne si le coup n'avait raté. Au signal, Dujarier tire, manque son adversaire et jette son arme, qui pouvait lui garantir la tête. Il se présenta de face. D'après les conditions, un coup tiré devait être immédiatement suivi d'un autre. Beauvallon ajusta si lentement que M. de Boigne ne put s'empêcher de lui crier : « Mais tirez donc, f..... ! tirez donc ! » Le coup partit, Dujarier atteint au visage, resta quelques instants debout ; il s'affaissa et rendit bientôt le dernier soupir.

Cette mort, qui se présentait avec les caractères d'un assassinat, excita une indignation générale. Emile de Girardin poursuivit avec une énergie que rien ne lassa la vengeance de la victime. Beauvallon se réfugia en Espagne, d'Ecquevillez ne tarda pas à le rejoindre. La cour royale de Paris rendit un arrêt de non-lieu à l'égard de tous les prévenus, le 6 juil. Beauvallon rentra en France. La cour suprême cassa l'arrêt de non-lieu en ce qui concernait Beauvallon, et renvoya l'affaire devant la cour royale de Rouen, qui adopta la décision de la cour de cassation. Le 26 mars 1846, Beauvallon comparut devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, sous l'accusation d'homicide volontaire avec préméditation. Berryer s'était chargé de la défense. Me Léon Duval, qui représentait la partie civile, assistait le beau-frère de la victime et ses témoins. Dans son interrogatoire, Beauvallon nia tous les faits de déloyauté qui lui furent reprochés. On appela les témoins ; il y eut de nombreux incidents. Le professeur d'escrime Grisier déposa. Le célèbre maître d'armes déclara que Beauvallon tirait très bien l'épée. Quand on appela M. Alexandre Dumas, il se produisit un grand mouvement de curiosité. Dumas répondit aux questions traditionnelles : « Alexandre Dumas, mar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quis Davy de La Pailleterie, quarante-deux ans, auteur dramatique si je n'étais pas dans la patrie de Corneille. » Le président riposta : « Il y a des degrés en tout. » Lola Montès, la maîtresse de Dujarier, succéda à Dumas.

M. d'Ecquevillez, s'intitulant vicomte, capitaine au service de l'Espagne, fut entendu. Le président lui reprocha sévèrement son rôle. Quand Dujarier avait demandé en somme pourquoi il se battrait avec Beauvallon, d'Ecquevillez avait répondu : « Parce que vous lui déplaisez. » Dujarier avait répliqué : « Mais je puis déplaire à beaucoup de monde et je ne puis rendre raison à tous. » D'Ecquevillez conclut en disant que si cette provocation ne suffisait pas, Beauvallon en arriverait à l'insulte directe et même à la voie de fait. On entendit également le domestique de Granier de Cassagnac, qui déclara n'avoir pas été prendre les pistolets chez Devismes. L'armurier lui-même avait déjà fait une semblable déclaration. La liste des témoins épuisée, Me Léon Duval prit la parole. Voici un résumé de sa plaidoirie : Beauvallon, sans fortune, gagnait 500 francs par mois ; or, il donnait des soirées dans lesquelles on jouait. Dans une partie il gagna 13,000 francs. Beauvallon se trouvant chez sa parente, Mme de Bovis, avait volé une montre qu'il était allé engager au Mont-de-Piété. Son père avait eu quatre duels malheureux. Me Léon Duval arrive au duel. Beauvallon, qui tirait très habilement l'épée, était de première force au pistolet. La véritable cause de la rencontre furent les poursuites de Dujarier contre Granier de Cassagnac, le « Marat de la diffamation » et la rivalité entre le *Globe* et la *Presse*. Beauvallon avait pris les armes chez Granier de Cassagnac et les avait apportées chez d'Ecquevillez pour qu'il prétendit qu'elles étaient inconnues. Beauvallon, qui ne pouvait justifier de l'emploi de son temps dans la matinée, était sorti à six heures et demie et avait été essayer les armes chez Renette, aux Champs-Elysées. Pendant qu'on relevait le malheureux Dujarier, d'Ecquevillez et Beauvallon se précipitèrent sur les pistolets ; ils les ramassèrent et s'enfuirent. Quand l'avocat parla de M. de Cassagnac, celui-ci déclara qu'il ne souffrirait pas qu'on le mît en scène. Le président répliqua : « Si vous ne pouvez pas le souffrir, il faut sortir de l'audience. » Me Léon Duval, après des compliments à l'adresse de Berryer, termina par la péroraison suivante : « Si M. de Beauvallon sort absous de cette enceinte, le duel frauduleux, le duel sans motif, aura gagné une partie, mais le duel en sera déshonoré. » Berryer plaida admirablement. Il mit le duel sur le compte de la jeunesse des deux adversaires et sur l'animation qui résultait des incidents de la soirée. Il obtint un verdict d'acquittement. Beauvallon fut condamné à 10,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile. Quelque temps après le jugement, la situation changea complètement, grâce au retour de M. Charles de Maynard, qui avait assisté, le matin du duel, dans le jardin de d'Ecquevillez, à l'essai des pistolets de Granier de Cassagnac fait par Beauvallon et son témoin. Charles de Maynard, forcé de se rendre aux Antilles la veille du procès, en apprit tous les détails à son retour. Indigné, il fit des révélations. D'Ecquevillez fut renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation de faux témoignage en matière criminelle. On apprit que d'Ecquevillez s'appelait Vincent. Il fut condamné à dix ans de réclusion, sans exposition, le 15 août 1847. Beauvallon, qui s'était caché, se livra, et vint déposer en faveur de son complice. Il fut arrêté et traduit à son tour devant la cour d'assises sous la même inculpation que Vincent, dit d'Ecquevillez. Son défenseur fut un homme de lettres, nommé Capo de Feuillide. Le 9 oct., Beauvallon fut condamné à huit années de réclusion, avec dispense de l'exposition. Le 24 fév. 1848, profitant des tumultes de la rue, Beauvallon et Vincent, détenus à la Conciergerie, s'évadèrent.

Beauvallon retourna aux colonies. Il trouva un tribunal à la Guadeloupe pour le déclarer légalement relaxé ; mais il n'en trouva pas pour obtenir la réhabilitation qu'il demanda.

Louis LAUNAY.

BEAUVARLET (Jacques-Firmin), graveur français et éditeur, né à Abbeville le 25 sept. 1731 (et non 1732 ou 1733), mort à Paris le 7 déc. 1797. Il apprit les éléments du dessin et de la gravure chez ses compatriotes Rob. Hecquet et Ph.-A. Lefebvre, et vint à Paris en 1750, pour entrer d'abord dans l'atelier de Ch. Dupuis, ensuite dans celui de Laur. Cars, dont l'influence sur son talent fut prépondérante. Il travailla même sous la direction de son autre compatriote et artiste estimable, Jean Daullé. C'est par ses quatre estampes mythologiques, d'après Luca Giordano, qu'il se révéla au public. Ses travaux se succédèrent rapidement et son succès ne fit que grandir, au point qu'il fut agréé à l'Académie royale dès le 29 mai 1762, et définitivement admis le 25 mai 1776. Son morceau de réception fut l'excellent portrait du sculpteur *Bouchardon*, d'après Drouais. Il a gravé, avec plus ou moins de bonheur, nombre de planches en tout genre d'après les tableaux des plus fameux peintres français de son temps, parmi lesquelles les meilleures ou les plus intéressantes sont : *le Départ* et *le Retour du Courrier*, d'après Boucher ; *la Toilette pour le bal* et *le Retour du bal*, d'après de Troy ; *la Lecture espagnole* et *la Conversation espagnole ; la Confidence* et *la Sultane* (offrant les portraits de *Mme de Pompadour*), d'après Carle Van Loo ; *le Chaste Joseph*, d'après Nattier ; *la Chaste Suzanne*, d'après Vien ; le *Colin-Maillard*, d'après Fragonard, etc. Malheureusement chez Beauvarlet l'expérience dans le dessin ne va pas toujours de pair avec sa remarquable dextérité de buriniste, qu'il exagéra même souvent, sous l'influence de l'engouement passager de ses contemporains pour des planches à effet, d'une suavité molle et d'un fini précieux, mais dépourvues de qualités propres à leur assurer une gloire permanente. C'est encore dans le portrait qu'il a le mieux réussi, comme le témoignent ceux du *Comte d'Artois enfant avec sa sœur Marie-Adélaïde-Clotilde assise sur une chèvre*, un chef-d'œuvre de sa manière caressée, d'après le tableau de Drouais, qui est au Louvre ; celui du *duc de Bourgogne*, d'après Frédou ; celui de *Madame Adélaïde*, sous la figure de l'*Air*, d'après Nattier ; celui du chimiste *Sage*, d'après Colson ; celui de *Molière*, d'après S. Bourdon ; celui de *Mlle Clairon*, dans le rôle de Médée, d'après C. Van Loo, portrait qu'il réussit à la satisfaction du modèle après les tentatives infructueuses de son maître L. Cars, puis de Jardinier, Saint-Aubin et Cochin, et qui lui valut le titre de graveur du roi ; enfin et surtout, celui de *Mme du Barry*, d'après Drouais, le plus beau de tous les portraits de la courtisane. L'œuvre de Beauvarlet dépasse 130 pièces, et le catalogue en a été dressé par l'abbé Dairaine (Abbeville, 1860, in-8). Les épreuves avant la lettre atteignent de hauts prix dans les ventes. — Beauvarlet a convolé jusqu'à trois fois. Sa première femme, Catherine-Françoise *Deschamps*, née en 1737, morte en 1769, fille d'un acteur de la Comédie Française, fut une artiste de talent. Elève de Laur. Cars aussi, elle aida sérieusement son mari dans ses travaux, et a gravé, sous son nom à elle, quatre estampes d'après Greuze, quatre autres et douze vignettes d'après Saint-Quentin, etc. — Sa troisième femme, Marie-Catherine *Riollet*, née en 1755, morte en 1788, pratiquait aussi la gravure. On a d'elle le *Mauvais riche*, d'après D. Teniers, et une *Vue de Clermont en Beauvoisis*, d'après Daubigny.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : REGNAULT DE LALANDE, Notice en tête du Catalogue de vente des objets d'art laissés par Beauvarlet, 1798. — G. DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en France*, 1861. — R. PORTALIS et BERALDI, *les Graveurs d'illustrations au XVIIIe siècle*, t. I, 1880.

BEAUVAU *(Bella Vallis)*. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches ; 328 hab. L'industrie de la poterie qui s'était développée dans cette localité depuis le XVIe siècle y est à peine représentée aujourd'hui. Grand commerce de bois provenant de la forêt de Chambiers qui s'étend sur une partie du territoire de la commune. — De nombreux vestiges de l'antiquité ont été mis au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jour dans le voisinage de cette localité qui n'est cependant mentionnée dans les textes qu'à partir du xe siècle. A cette époque y fut élevée une chapelle vendue au siècle suivant à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers qui en fit un prieuré. Attirés par les franchises que les seigneurs leur concédaient, les habitants se groupèrent aux alentours. La seigneurie appartint jusqu'au xviie siècle, à la famille de Beauvau qui la vendit en 1616. L'ancien *château* a disparu. L'*église* date du xiie siècle, mais elle a souvent été remaniée.

Bibl. : Cél. Port, *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire.*

BEAUVAU. Célèbre famille angevine qui a possédé, jusqu'au commencement du xviie siècle, la seigneurie à laquelle elle doit son nom (V. ci-dessus), et qui dépendait du marquisat de Jarzé. Ses généalogistes ont voulu la rattacher aux comtes Ingelgériens, mais, en réalité, son illustration ne remonte qu'à la dynastie d'Anjou-Sicile. Longtemps, les membres de la famille de Beauvau furent attachés à la fortune des comtes, puis des ducs d'Anjou ; ils se dispersèrent au xvie siècle, devinrent étrangers à leur province d'origine, et l'un d'eux, René de Beauvau, aliéna, en 1616, le fief patrimonial. La maison de Beauvau a donné naissance aux seigneurs du Rivau, de Mont-Gauger, de Manonville, de Rorté, de Fleville, de la Bessière, de Novian, de Panges, de Passavant, de Pimpéan, de Précigny, de Rivarennes, de Tigny et aux princes de Craon. Les armes de Beauvau sont *d'argent à quatre lionceaux cantonnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or.* — Nous signalerons seulement les membres les plus illustres de la famille, en renvoyant pour une généalogie complète à l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, au *Dictionnaire de la noblesse* de La Chenaye des Bois et surtout à l'*Histoire généalogique de la maison de Beauvau* de Scévole de Sainte-Marthe (1626, in-fol.).

René, seigneur de Beauvau, sénéchal du comte d'Anjou, accompagna Charles d'Anjou à la conquête de Naples, fut fait connétable à la bataille de Bénévent et mourut de ses blessures en 1266.

Macé, seigneur de Beauvau, fit reconstruire, en 1281, le couvent des cordeliers d'Angers; il avait épousé Jeanne de Rohan.

Jean, seigneur de Beauvau, fut sénéchal d'Anjou et de Provence et mourut à Naples le 23 juil. 1391.

Macé, seigneur de Beauvau, fut écuyer et chambellan de Louis II d'Anjou, capitaine du château d'Angers, gouverneur du comté de Roucy; il mourut le 28 déc. 1421.

Pierre, seigneur de Beauvau, fut, en 1429, l'exécuteur testamentaire de Louis II d'Anjou dont il avait été le conseiller; il mourut vers 1435. Il avait épousé Jeanne de Craon. Il est l'auteur de plusieurs chansons et avait traduit en prose française le *Filostrate* de Boccace sous le titre de *Roman de Troïle et de Cressida.*

Louis, seigneur de Beauvau, fils du précédent, né vers 1410, mort en 1462. Il fut conseiller et chambellan du roi René, sénéchal d'Anjou en 1436, grand sénéchal de Provence, gouverneur et capitaine de la tour de Marseille. Il servit sous le duc d'Alençon avec lequel il fit contre les Anglais la campagne de 1442, contribua à la conquête de la Normandie en 1449 et 1450 et fut envoyé en ambassade à Rome en 1462. On lui doit la relation en vers français de dix pieds du *Pas d'armes de la Bergère*, tenu à Tarascon en 1449, publié, en 1828, par M. de Quatrebarbes (*Œuvres du roi René*, t. II, p. 43).

Jean de Beauvau, frère du précédent, fut gouverneur des châteaux d'Angers et de Guise, sénéchal d'Anjou pour le roi René, puis pour Louis XI et mourut le 19 janv. 1468. Il est le chef de la branche de Manonville.

Pierre de Beauvau, fils de Mathieu de Beauvau, capitaine de Tarente, naquit vers 1415, servit contre les Anglais comme lieutenant de Charles d'Anjou et mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Castillon (1453).

Bertrand de Beauvau, né vers 1400, mort à Angers le 30 sept. 1474, servit sous les ducs Louis II, Louis III, et René, fut conseiller de Charles VII (1435) et employé par ce roi dans diverses négociations avec l'Angleterre. Capitaine du château d'Angers sous le roi René, il succéda à Louis de Beauvau dans la charge de sénéchal et devint plus tard bailli de Touraine. Louis XI le nomma premier président de la Chambre des comptes (1462), et utilisa ses talents diplomatiques pendant la guerre du Bien public. Bertrand de Beauvau paraît avoir eu la passion des beaux livres, des œuvres d'art et des curiosités. Il s'était marié quatre fois et eut dix-sept enfants.

Jean de Beauvau, prélat français, troisième fils du précédent, mort le 24 av. 1479. Pourvu dès son enfance de bénéfices ecclésiastiques, il n'avait pas encore reçu les ordres lorsqu'il fut nommé évêque d'Angers (1448). Lous XI l'envoya en ambassade à Rome. A la suite d'ardents démêlés avec son clergé et avec le métropolitain, à l'autorité duquel il prétendait se soustraire, il fut excommunié et déposé (1467); se réfugia auprès de Charles, duc de Berry, dont il devint le chancelier, puis rentra en grâce et fut rétabli dans son évêché en 1469. Il avait composé pour Louis XI un *Traité de la figure et image du monde* (Bibl. nat., ms. fr. 7094).

Pierre de Beauvau, fils de Jean de Beauvau, fut sénéchal de Lorraine, chambellan du roi de Sicile, René II, et mourut en 1521.

René de Beauvau, fils du précédent, fut sénéchal du Barrois, chambellan d'Antoine, duc de Lorraine, et mourut vers 1549.

Claude de Beauvau, fils du précédent, fut successivement gouverneur d'Henri, duc de Lorraine, et grand-maître de la garde-robe d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre ; il mourut en 1597.

Louis de Beauvau, fils du précédent, fut colonel sous Alexandre Farnèse et passa ensuite au service de la France; il mourut en 1596.

Henri, baron de Beauvau, petit-fils du précédent, fut grand-gruyer de Lorraine, alla prendre du service dans l'armée de l'électeur de Bavière, combattit les Turcs en Hongrie sous l'empereur Rodolphe II, voyagea ensuite en Europe, en Asie et en Afrique et publia à son retour une relation de ses campagnes et de ses voyages (Nancy, 1619, in-4).

Henri, marquis de Beauvau, fils du précédent, mort en 1684. Gouverneur du duc de Lorraine Charles IV, il écrivit son histoire et raconta notamment ses campagnes en Hongrie : *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar* (Metz, 1686; Cologne, 1689, in-12).

Marc de Beauvau, prince de Craon, fils du précédent, mort en 1754, servit successivement le duc de Lorraine Léopold, et le roi Stanislas lorsqu'il eut acquis le duché : François, fils du duc Léopold, qui avait été son élève, étant devenu empereur, le nomma vice-roi de la Toscane (1745). Il vécut depuis lors à Florence où il s'entoura de beaux esprits, de savants et de lettrés, et y mourut laissant la réputation d'un des hommes les plus aimables et les plus instruits de son temps.

René-François de Beauvau, docteur en Sorbonne et évêque, né en 1664 au château de Rivau (Poitou), mort le 4 août 1739 : docteur en 1694, évêque de Bayonne en 1702, de Tournai en 1707, archevêque de Toulouse en 1713, de Narbonne en 1719. Pendant le siège de Tournai par le prince Eugène, il fit preuve de grand courage et de grande charité ; après la prise de la ville, il refusa de chanter le *Te Deum* pour les vainqueurs et il partit pour se rendre auprès de Louis XIV, malgré leurs menaces. Président pendant vingt ans des États du Languedoc, on doit à ses encouragements de tout genre la publication de l'*Histoire du Languedoc* par les bénédictins de Saint-Maur (5 vol. in-fol.), la *Description géographique* et l'*Histoire naturelle* de cette province.

Louis-Charles-Antoine, marquis de Beauvau, général, né en avr. 1710, mort le 24 juin 1744, fut successivement capitaine au régiment de Lambesc, mestre de camp

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du régiment de cavalerie de la reine, avec lequel il se distingua au siège de Philipsbourg (1734), à l'affaire de Clausen (1735), au siège de Prague (1741) et à la défense de la même ville (1742). A son retour en France, il fut nommé maréchal de camp (févr. 1743), envoyé en Flandre et blessé mortellement au siège d'Ypres.

Charles-Juste de Beauvau, maréchal de France, membre de l'Académie française, né à Lunéville le 10 sept. 1720, mort le 2 mai 1793. Colonel des gardes du roi Stanislas, il alla, en 1742, offrir ses services au maréchal de Belle-Isle, assiégé dans Prague. Nommé plus tard lieutenant-général, puis capitaine des gardes, il se fit remarquer au siège de Mahon (1756). A la journée de Corback, il renonça volontairement aux prérogatives de ses grades pour servir comme simple aide de camp et contribua à la victoire du maréchal de Broglie. Nommé gouverneur du Languedoc en 1765, il se signala par son humanité en faisant élargir des protestants détenus depuis longtemps pour avoir refusé d'abjurer ; en 1782, il fut appelé au gouvernement de la Provence et nommé maréchal de France en 1783 ; enfin, en 1789, il fit partie pendant cinq mois du ministère.

Charles-Louis-Jean-Vincent, marquis de Beauvau, né en 1744, mort le 14 mars 1793. Mousquetaire à dix-huit ans et bientôt après garde du corps du roi Stanislas, il fut enfermé à l'instigation de sa famille dans une prison d'Etat à la suite d'une aventure avec la fille d'un bourgeois de Paris qu'il avait enlevée et fait entrer à la Comédie-Italienne ; il en sortit au bout de six mois, entra dans la marine et épousa, en 1770, Mlle le Sénéchal de Carado de Molac. Etant en 1777 à Port-au-Prince, sur le vu d'un faux extrait mortuaire de sa femme dont on lui avait auparavant annoncé la mort, il épousa une riche héritière de Saint-Domingue, Mlle de Marseillan-Comminges. Arrêté avec sa jeune femme, à son retour au Havre, il fut enfermé au Mont Saint-Michel d'où il réussit à s'évader, mais, bientôt repris, il fut placé successivement au château d'Angers, à Vincennes et à la Bastille. Plusieurs *Mémoires* qu'il publia causèrent une vive émotion dans le public ; néanmoins, le présidial d'Angers le déclara interdit comme furieux, imbécile et prodigue et le parlement cassa son second mariage (1779). Mis en liberté en 1786, il réussit à obtenir en 1788 main-levée de l'interdiction, prit une part active au mouvement de 1789, publia diverses brochures : *Avis au Tiers-Etat*, *Projet de milice nationale*, etc., et, nommé procureur-syndic du district de Cholet, s'occupa beaucoup de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et publia à ce sujet de nombreux articles dans le journal du département. Lors de l'insurrection vendéenne, il n'hésita pas à marcher contre Cathelineau et mourut frappé de deux balles à la première rencontre.

Eugène de Beauvau, aventurier, se donnant pour fils du précédent et de Mlle de Marseillan, mort à Angers vers 1850. Il servait en Vendée auprès de Cadoudal en l'an VIII et s'y distingua par son courage et son habileté, fut attaché à l'état-major de Charette et blessé au combat des Quatre-Chemins (1799). Renié par sa prétendue mère et par sa sœur, toutes deux ardentes républicaines, il ne persista pas moins à porter le nom de Beauvau. Après avoir fait sa soumission à Angers en 1800, il rejoignit Cadoudal à Vannes, fut arrêté à Saumur pour tentative d'embauchage, réussit à se faire passer pour fou, puis à s'évader du dépôt de mendicité de Poitiers où on l'avait enfermé, et fut condamné à mort par coutumace. Réfugié en Angleterre il y demeura pendant tout l'empire à la solde des royalistes, revint en France en 1814 et fut autorisé à porter le titre de maréchal de camp. Pendant les Cent-Jours, il retourna en Vendée, fut grièvement blessé à la Roche-Servière et à la seconde Restauration inscrit comme colonel de cavalerie sur les contrôles de l'armée. Ce fut alors qu'il eut la malencontreuse idée de revendiquer les biens de la famille de Beauvau ; sa prétendue mère, sa sœur remariée et le prince de Beauvau intervinrent au procès ; une série d'arrêts rendus successivement par toutes les juridictions le déboutèrent de toutes ses prétentions et lui interdirent de porter le nom de Beauvau. Il se retira en Anjou où il termina ses jours dans la misère.

Marc-Etienne-Gabriel de Beauvau, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, né le 22 sept. 1773, mort en 1849, chambellan de Napoléon Ier ; il épousa Nathalie de Rochechouart-Mortemart, dame d'honneur de Marie-Louise. Pair de France, pendant les Cent-Jours il fut chargé du rapport de l'adresse de la Chambre des députés au peuple français ; tenu à l'écart sous la Restauration, il fut rappelé à la Chambre des pairs par le gouvernement de Juillet.

Charles-Juste-François-Victurnien, prince de Beauvau, fils du précédent, né à Haroué (Meurthe) le 29 mars 1793, mort le 14 mars 1864. Officier de carabiniers sous l'empire, il était à la retraite de Russie où sa bravoure et son énergie le firent remarquer ; grièvement blessé au combat de Weronowo, il quitta le service militaire et vécut longtemps éloigné de la politique. Un décret présidentiel l'appela en 1852 à siéger au Sénat.

Marc-René-Antoine-Victurnien, prince de Beauvau, né à Paris le 29 mars 1816, mort à Nice le 30 mars 1883, fils du précédent. Marc de Beauvau fut un célèbre sportsman et un gentleman-rider des plus habiles. Membre actif du Jockey-Club, il a joué un grand rôle dans toutes les mesures ayant pour objet l'extension du sport hippique. Il a gagné un grand nombre de prix dans les épreuves réservées aux gentlemen-riders, à Chantilly, à la Marche, au Champ-de-Mars et à la Croix-de-Berny. Il était en outre grand chasseur. Il fit un peu de politique. Candidat officiel aux élections législatives de 1852, dans la quatrième circonscription de la Sarthe, il fut élu. Il fut réélu sans concurrent jusqu'en 1863. En mai 1869, la lutte fut des plus acharnées ; il obtint 12,130 voix sur 22,510 votants et passa. Il signa la demande d'interpellation des 116.

Bibl. : Outre les ouvrages cités au cours de cet article, V. Cél. Port, *Dictionnaire hist. et biogr. de Maine-et-Loire* pour ceux des membres de la famille de Beauvau qui ont vécu en Anjou.

BEAUVERGER (Edmond, baron de), homme politique français, né à Paris en 1818, mort à Paris le 15 juin 1873. Il fut élu, en 1852, comme candidat officiel, député au Corps législatif pour la première circonscription de Seine-et-Marne. Réélu en 1857 et en 1863, en la même qualité, il fut battu, en 1869, par M. de Choiseul-Praslin. Il n'est plus sorti de la vie privée. On a de lui : *Epître au prince Louis-Napoléon-Bonaparte* (1841, in-8) ; *Des constitutions de la France et du système politique de l'empereur Napoléon* (1852, in-8) ; *Tableau historique du progrès de la philosophie politique*, suivie d'une *Etude sur Sieyès* (1858, in-8) ; les *Institutions civiles de la France, considérées dans leurs principes, leur analogie, leur histoire* (1864, in-8).

BEAUVERNOIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 365 hab.

BEAUVEZER. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Colmars ; 617 hab.

BEAUVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Caraman ; 255 hab.

BEAUVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, sur une colline dominant la petite Séoune ; 1,142 hab. L'*église* qui paraît dater du XIIIe siècle est sur le plan d'un grand nombre d'églises de l'Agenais : le sanctuaire moins large que la nef est composé d'une abside et d'une travée de chœur ; sur la façade s'élève un clocher à pignon. A l'intérieur les chapiteaux de l'arc triomphal sont curieux par leurs sculptures et paraissent du XIIe siècle. Ruines d'un château féodal et de murailles.

BEAUVILLÉ (Victor de), magistrat et érudit, né à Montdidier (Somme) en 1817, mort dans la même ville en 1885. Il a consacré ses loisirs et sa fortune à former une précieuse collection de documents inédits sur la Picardie, qui ont été largement utilisés dans les ouvrages suivants dont il est l'auteur : *Biographie montdidérienne*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Paris, 1865) ; *Histoire de la ville de Montdidier* (Paris, 1858), 3 vol. in-4, réimprimée en 1875 ; *Recueil de documents inédits concernant la Picardie* (Paris, 1860-1882, 5 vol. in-4) ; *Pontifical d'Amiens publié d'après le manuscrit original du* XI^e *siècle* (Amiens, 1885). Les traditions charitables lui ont survécu, car, par son testament, il a laissé sa fortune presque entière à la ville d'Amiens pour y améliorer le sort de la population pauvre et y fonder un hôpital d'aveugles. H. Stein.

BEAUVILLIER (François, septième comte de), premier duc de Saint-Aignan, né en 1610, mort à Paris le 16 juin 1687. Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il fit la campagne d'Allemagne sous le cardinal de La Valette (1634-1635), se distingua à la bataille de Vaudrevange où il fut blessé et à la retraite de Mayence. En 1636 il fut encore blessé au siège de Dôle, servit en Flandre en 1637, fit la campagne de 1639, avec le grade de mestre de camp de cavalerie, et fut mis à la Bastille à la suite de la perte de la bataille de Thionville. Il en sortit le 28 janv. 1640. En 1644 il assista au siège de Gravelines. Pendant la Fronde il prit le parti de la cour. Aussi fut-il nommé premier gentilhomme de la chambre du roi le 2 déc. 1649. En 1650 il eut le commandement du Berry. En 1659 il obtint celui de Saint-Aignan, le 30 avr. 1661 le gouvernement de Touraine, le 12 août 1661 celui de Loches et de Beaulieu. En déc. 1663 le comté de Saint-Aignan fut érigé en duché-pairie. Le duc de Saint-Aignan fut reçu membre de l'Académie française le 8 juil. 1663. Il avait composé quelques poésies qu'on peut trouver dans les Recueils du temps et notamment dans le *Mercure*. Il fonda en 1669 l'Académie royale d'Arles. R. S.

Bibl. : Clairambault, *Généalogie des grands officiers de la Couronne*, t. IV, p. 701. — *Eloge de François de Beauvillier duc de Saint-Aignan*, dans *Nouvelles de la République des lettres de janvier 1688*. — *Notice du duc de Saint-Aignan*, dans *Parnasse français*, p. 419. — Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*; éd. Livet, Paris, 1858, t. II, pp. 217-223, 2 vol. in-8. — Moreri, *Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. II.

BEAUVILLIER (Paul de), comte de Saint-Aignan, dit le duc de Beauvillier, homme d'Etat et diplomate français, né à Saint-Aignan, où il fut baptisé le 24 oct. 1648, mort dans sa maison de Vaucresson, près Versailles, le 31 août 1714. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique et pourvu de plusieurs bénéfices, entre autres de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons et de celle de Saint-Paul de Ferrières, il renonça à la carrière religieuse, prit le titre de comte de Saint-Aignan et fut peu après, par suite de la démission de son frère, nommé à la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi (10 déc. 1666). Successivement maître de camp et brigadier de cavalerie (1669), il fut envoyé en Angleterre en oct. 1669 pour y faire des compliments de condoléance sur la mort de la reine-mère (Henriette de France). Deux ans plus tard (1671) il reprit le chemin de Londres en qualité d'envoyé extraordinaire de Louis XIV pour faire les compliments de Sa Majesté sur la mort de la duchesse d'Orléans au roi d'Angleterre, frère de cette princesse. Son père s'étant démis en sa faveur du duché-pairie de Saint-Aignan (17 fév. 1679), Paul de *B.* prit le titre de duc de Beauvillier. Le 2 mars 1680 il fut reçu au Parlement, et en déc. 1685, après la mort du maréchal de Villeroy, il devint chef du Conseil royal des finances et fut pourvu du gouvernement du Havre, de Loches et de Beaulieu (20 juin 1687). En septembre de la même année il fut choisi par le roi pour accompagner le Dauphin dans sa première campagne, fut fait chevalier et commandeur des ordres du roi (31 déc. 1687), gouverneur du duc de Bourgogne (16 août 1689), gouverneur du duc d'Anjou (25 août 1690) et du duc de Berry (24 août 1693). Appelé au Conseil comme ministre d'Etat en août 1691, le roi le délégua avec le maréchal de Noailles en déc. 1700 pour accompagner le roi d'Espagne et les ducs de Bourgogne et de Berry jusqu'à la frontière d'Espagne. Cette mission lui valut la distinction de Grand d'Espagne de première classe (25 avr. 1701). Beauvillier avait épousé la fille du grand Colbert ; il était ami intime de Saint-Simon qui parle longuement de lui dans ses Mémoires. Cf. Bibliothèque nationale, f. fr. 22,726, p. 64 sur la première mission de Beauvillier en Angleterre. Rott.

BEAUVILLIER (Paul-Hippolyte de), second duc de Saint-Aignan, comte de Montrésor, homme de guerre et diplomate français, né à Paris le 15 nov. 1684, mort le 22 janv. 1776. Chevalier des ordres du roi (3 juin 1734), gouverneur et lieutenant général du Havre, Loches et Beaulieu (23 sept. 1719), bailli d'épée du pays de Caux, maître de camp de cavalerie, puis brigadier des armées du roi (1717) et premier gentilhomme de la chambre du duc de Berry, il allait être reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lorsque la retraite volontaire de son frère aîné le fit créer duc de Saint-Aignan et pair de France (déc. 1706). Il ne prit toutefois séance au Parlement que le 22 janv. 1711. Au cours de sa carrière militaire Beauvillier fut fait prisonnier à Oudenarde en 1708 et blessé à Malplaquet le 11 sept. 1709. Chargé en 1714 de complimenter la reine d'Espagne lors de son passage en France, il fut nommé en 1715, ambassadeur extraordinaire à Madrid et occupa cette charge jusqu'en 1718. Ce fut lui qui, délégué spécialement par le roi, tint sur les fonds baptismaux l'infant don Philippe (25 août 1716). En juil. 1718 il avait été nommé plénipotentiaire de France pour les négociations de la quadruple alliance et l'année suivante il entrait au Conseil de régence (janv. 1719). Il fut aussi chargé d'une mission à Rome en 1731. Quatre ans auparavant il avait été nommé à l'Académie française. Il avait épousé en 1707 Marie-Anne de Montlezun, fille de Jean-Baptiste-François de Montlezun, marquis de Besmaux, maître de camp de cavalerie, puis gouverneur de la Bastille. Les dépêches des ambassades du duc de Beauvillier en Espagne et à Rome sont conservées aux Archives du ministère des affaires étrangères dans les fonds portant les noms de ces deux Etats. Rott.

BEAUVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 639 hab.

BEAUVILLIERS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir ; 142 hab.

BEAUVILLIERS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes ; 241 hab.

BEAUVILLIERS (Antoine), fameux restaurateur, né à Paris en 1754, mort à Paris en 1817, qui fit faire de grands progrès à l'art culinaire. Il ouvrit, au Palais-Royal, avant la Révolution, un restaurant qui eut une grande vogue, mais qu'il se vit contraint de fermer en 1793. Après la Révolution, il créa un nouvel établissement, mais il ne retrouva plus son ancien succès. Découragé, il se retira et occupa ses loisirs à réunir les règles de son art dans un ouvrage qui lui assigne une des premières places dans les fastes de la gastronomie. Son traité, un des meilleurs qui existent sur la matière, a pour titre : *l'Art du cuisinier* (Paris, 1814, 2 vol. in-8; 2^e éd., Paris, 1824). Colnet qui fut son éditeur et qui avait goûté de sa cuisine a parlé de sa personne, de son talent et de son livre avec beaucoup d'enthousiasme dans plusieurs articles de journaux. L.-F. P.

BEAUVISAGE (Louis-Ernest), statisticien français, né à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne) le 2 sept. 1816, mort à Paris le 20 fév. 1869. Employé à la caisse des dépôts et consignations, il devint chef du cabinet du directeur général de cette administration, puis chef de la division des retraites et assurances, et se fit remarquer par d'importants travaux de statistique relatifs à l'établissement et au fonctionnement des caisses de retraites et des assurances sur la vie. Il a publié : *Guide du déposant à la caisse des retraites pour la vieillesse, suivi des tarifs et de calculs détaillés pour tous les âges* (1864, 13^e édit., in-4) ; *Guide du militaire et des familles. Instruction pratique concernant la caisse de la dotation de l'armée* (1856, in-12) ; *Des tables de mortalité et de leur application aux assurances sur la vie, avec une nouvelle table de mortalité et la traduction des lois anglaises*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 1853 et 1864 sur les assurances et les rentes viagères de l'Etat (1867, in-8). L. S.

BEAUVOIR. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. des Riceys; 199 hab. Carrières de pierre. Le village dépendait, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, de la terre des Riceys. Dans l'église, construite vers le milieu du XVI^e^ siècle, on conserve une croix processionnelle, en argent repoussé, dont le travail est de la même époque. A. T.

BEAUVOIR. Ancienne commanderie située sur le territoire de la com. de Chaumesnil (Aube). La commanderie de Beauvoir fut, au moyen âge, le ch.-l. des maisons et propriétés de l'Ordre Teutonique en France. Née en Orient pendant la troisième croisade, cette institution reçut en 1192 l'approbation du pape Célestin III, et, dès les premières années du XIII^e^ siècle, s'établit dans l'Est de la France, grâce aux relations des chevaliers allemands avec les seigneurs français qui avaient suivi Jean de Brienne. Des commanderies se fondèrent successivement en Lorraine, en Champagne, en Nivernais et jusque dans le pays chartrain; Beauvoir était le centre de ces possessions qui formèrent le bailliage de France. — Le 15 juin 1231, Gautier IV, comte de Brienne, qui venait de concéder l'hôpital de cette ville à l'Ordre Teutonique, joignit à cette donation 1,300 arpents de terre à défricher dans ses bois de Chaumesnil, avec plein droit d'usage pour la maison qui serait construite sur cet emplacement. Telles furent les origines de Beauvoir, dont nous trouvons pour la première fois le nom dans une charte de l'année 1260. La communauté se maintint florissante pendant un siècle et demi environ; mais un acte du 13 mars 1390 nous apprend qu'à cette époque « l'église de Belveoir vat en ruyne » et qu'il n'y a déjà plus assez de prêtres pour le service divin. Le dernier commandeur religieux de Beauvoir fut Henri d'Eltfeld (1488); à ce moment, les affaires se trouvaient en fort mauvais état et de nouveau les bâtiments menaçaient ruine. Nicolas de Sommevoire, premier commandeur laïque et marié, figure encore dans une pièce de 1494; mais son gouvernement marqua la décadence définitive de Beauvoir. En 1501, tous les biens de l'Ordre Teutonique dans nos contrées furent vendus à l'abbaye de Clairvaux. Un pan de muraille et une tourelle sont aujourd'hui les seuls restes de l'ancienne commanderie. — L'abbé Lalore a publié les *chartes de Beauvoir*, et celles concernant les possessions de l'Ordre Teutonique en France, au nombre de plus de deux cents, dans sa *Collection des principaux cartulaires de l'ancien diocèse de Troyes* (Paris-Troyes, 1878, in-8). A. TAUSSERAT.

BEAUVOIR. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson; 484 hab.

BEAUVOIR. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil; 346 hab.

BEAUVOIR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de la Fresnaye-sur-Chédouet; 244 hab.

BEAUVOIR. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 206 hab.

BEAUVOIR-DE-MARC. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 712 hab.

BEAUVOIR-EN-LIONS. Com. du dép. de la Seine-Inf., arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. d'Argueil; 894 hab.

BEAUVOIR-EN-ROYANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Pont-en-Royans; 170 hab.

BEAUVOIR-LE-FORT *(Bello videre, Beauvoer).* Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 390 hab. Cette terre appartenait, avant 1789, au chapitre de l'église Saint-Etienne-d'Auxerre, et était le chef lieu des six justices du chapitre établies à Eglény, Lindry, Merry-la-Vallée, Parly, Pourrain et Saint-Martin-sur-Ocre. L'église, sous le vocable de saint Barthélemy, remonte, dans quelques-unes de ses parties, au XIII^e^ siècle; elle était autrefois fortifiée et entourée de fossés pleins d'eau, d'où est venu le surnom du village. M. PROU.

BEAUVOIR-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 300 hab.

BEAUVOIR-SUR-MER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne; 2,407 hab. Ce bourg, situé aujourd'hui à 5 kil. de la plage, était autrefois sur un promontoire baigné par la mer ainsi qu'en témoignent le nom qu'il a conservé et la carte dressée par Pierre Roger en 1579 (Ortelius, *Theatrum orbis).* Le *canal de la Cahouette* met le port de Beauvoir en communication avec la rade Fromentine; il n'est accessible qu'aux navires jaugeant moins de 80 tonneaux. Il s'y fait un important commerce de sel. La culture et la pêche des huîtres ont pris un grand développement aux environs, qui sont partout entrecoupés de marais salants. Station d'étalons.

De nombreux vestiges de l'antiquité témoignent de l'importance qu'avait anciennement cette localité. Des ruines d'anciennes constructions, mal déterminées encore, couvrent à peu près 2 hect. de terrain. Dans une propriété particulière s'élève un monticule d'environ 12 m. de hauteur percé d'une excavation où les archéologues ont vu une citerne, une glacière, un magasin, un puits funéraire ou une prison. *L'église,* romane mais remaniée à diverses reprises, est surmontée d'un clocher massif (XII^e^ siècle). Il ne reste que des ruines du *château* qui défendait la ville. Assiégé en 1588 par Henri de Navarre, il lui résista pendant dix-sept jours. Il fut démoli en 1698. Auprès de ses ruines s'élève un monticule d'huîtres fossiles.

BEAUVOIR-SUR-NIORT. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort; 1,199 hab. Beauvoir est le siège d'une sous-insp. des eaux et forêts. Carrières, distilleries.

BEAUVOIR (ou Beauvoir *la Nocle,* Jean de la FIN), capitaine et diplomate huguenot, né vers le milieu du XVI^e^ siècle, mort en 1601 ou 1602. Il prit une part active aux guerres de religion, déjà sous le règne de Charles IX, et se jeta dans le parti du prince de Condé. De concert avec son parent, Jean de Ferrières, il surprit le Havre dès l'origine des troubles et en resta le gouverneur jusqu'à l'arrivée du corps auxiliaire anglais. La reine-mère chercha en vain à le séduire en lui faisant offrir 50,000 écus, le collier de l'ordre et une compagnie d'hommes d'armes. Il resta fidèle à la cause protestante et, après avoir remis le Havre aux secours envoyés par Elisabeth Tudor, il alla rejoindre Coligny, mais arriva trop tard pour revoir d'Andelot dont il avait été le lieutenant. Il combattit à la Roche-Abeille, au siège de Lusignan et à celui de Poitiers où il tomba gravement malade. Aussitôt rétabli, il s'employa à négocier la paix, et, le traité signé, en porta la nouvelle à Jeanne d'Albret à la Rochelle. En 1572 il assistait aux noces de Henri de Navarre. Echappé par miracle aux Egorgeurs, il gagna Genève, où il se fit recevoir bourgeois le 29 sept. 1572 avec beaucoup d'autres réfugiés. En 1573 après la paix de la Rochelle, il se hasarda à rentrer en France, mais faillit être massacré traîtreusement, ce qui l'obligea à regagner la Suisse. Ce ne fut qu'en 1575, qu'il repassa la frontière, mais cette fois en qualité de député du prince de Condé. Pendant sa mission, il se rapprocha du duc d'Anjou et celui-ci s'étant évadé de la cour le 15 sept. pour se mettre à la tête des mécontents catholiques (politiques) et huguenots, Beauvoir le suivit et entra à la Rochelle où il trouva les habitants peu disposés à embrasser la cause du fils cadet de Catherine de Médicis. Redépêché en cour par celui-ci pour y traiter de la paix, il fit connaître au roi les propositions des mécontents et les fit admettre malgré tout ce qu'elles avaient d'exorbitant, grâce à l'intervention de la reine-mère (Paix de Monsieur, 6 mai 1576). En 1589, on retrouve Beauvoir à Genève, d'où il revint probablement en France avec Harlay de Sancy, car il était à Meudon près d'Henri de Navarre lors de l'assassinat d'Henri III. Le nouveau roi l'envoya ambassadeur en Angleterre où il séjourna près de quatre ans. En 1593, en effet, il n'avait pas encore obtenu son rappel et l'on trouve (Bibl. nat., f. fr. 23,194, p. 358) une lettre de lui au roi datée de Londres, 16 juil. 1594. En 1600,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il fut nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes en Auvergne, Lyonnais, Bourbonnais et Berry et dut mourir peu après, car on perd ses traces à partir de ce moment. Beauvoir la Nocle avait épousé Béraude de Ferrières et se trouvait être ainsi le beau-frère du vidame de Chartres. Peu de personnes ont été jugées plus diversement que lui par leurs contemporains. Michel de la Huguerye, en ses Mémoires (éd. du baron de Ruble, Paris, 1877, t. I, p. 370), parle du successeur de Laffin La Nocle « le plus corrompu qu'il (le duc d'Alençon) eust peu choisir et tel, entre les catholiques, qu'estoit le sr de Beauvoir la Nocle, son frère, entre les huguenots. » Il faut reconnaître d'ailleurs que beaucoup d'entre les méfaits dont on a chargé la mémoire de Beauvoir doivent être portés à l'actif de son frère La Fin, celui-là même qui joua un rôle si odieux lors du procès du maréchal de Biron. Rott.

Bibl. : Outre les mémoires du temps, et la *France protestante* de Haag à laquelle sont empruntés quelques-uns des renseignements ci-dessus, on peut consulter sur ce personnage : Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, n° 256 ; Bibl. nat., f. Brienne, 209, ff. 15,902, 3,414, 3,172, 3,405, etc., ff. 20,976, p. 149. — *Ratification du contrat passé par le sr de Beauvais la Nocle, ambassadeur près la Royne d'Angleterre, pour le prest par elle faict au roy de 10,000 liv. sterling, monnaie d'Angleterre, faisant 33,333 escus, un tiers, avec promesse de lui rendre dans le terme de neuf moys oultre les autres sommes à elle par le roy deues* (10 déc. 1590). — Cf. Laffleur de Kermaingant, *Mission en Angleterre de Jean de Thumery sr de Boissise* (1598-1602), Paris, 1886.

BEAUVOIR (Eugène-Auguste [et non Edouard] Roger de Bully, dit Roger de), littérateur français, né le 8 nov. 1806 (et non 1809) à Paris, où il est mort le 27 août 1866. Fils d'un receveur général des finances, il fit ses études tour à tour chez les oratoriens de Juilly, chez les jésuites de Saint-Acheul et au collège Henri IV. D'abord destiné à la diplomatie, il dut, sur les injonctions de son oncle, député monarchiste, mécontent de ses velléités littéraires, adopter le pseudonyme de *Roger de Beauvoir*. Maître d'une fortune indépendante, cavalier élégant, viveur infatigable, il ne tarda pas à éblouir le « Tout Paris » d'alors de son faste et de ses aventures, en même temps que ses premiers romans lui donnaient une notoriété plus sérieuse, sinon plus durable : l'*Ecolier de Cluny ou le Sophisme* (1832, in-8) fournit peut-être à Dumas et à Gaillardet l'idée première de la *Tour de Nesle ;* le livre parut durant un voyage de l'auteur en Italie d'où il rapporta le sujet de contes et de nouvelles réunis sous le titre de *l'Eccellenza ou les Soirées du Lido* (1833, in-8) et *Il Pulcinella ou l'Homme des Madones* (1839, in-8). Vers la même époque, il voyagea en Hollande avec Alph. Royer et ces excursions furent l'origine d'autres romans et d'études comme *l'Auberge des Trois Pins* (1836, in-8), *Ruysch, histoire hollandaise du* XVIIe *siècle* (1836, in-8). Outre divers articles à la *Revue de Paris*, non réimprimés depuis (entre autres un *Salon de 1836*), Roger de Beauvoir recueillit sous le titre d'*Histoires cavalières* (1838, 2 vol. in-8) une dizaine de nouvelles et donna deux ans après son meilleur roman, *le Chevalier de Saint-Georges* (1840, 4 vol. in-8 et in-18). Il partit alors pour l'Espagne et y fit un assez long séjour dont il a consigné le récit dans la *Porte du soleil* (1844, 4 vol. in-8), série de lettres adressées à ses amis de France, et qui n'ont été ni réimprimées, ni même signalées par les bibliographes. Le 7 janv. 1847, il épousa Mlle Eléonore-Léocadie *Doze* (V. ci-dessous), dont il fut séparé judiciairement après de longs et bruyants débats, à la suite desquels sa belle-mère le fit condamner à trois mois de prison et 500 francs d'amende pour la publication d'un poème satirique, intitulé *l'Orfraie* ou *Mon procès* (1849-1850). Les dernières années de Roger de Beauvoir ne furent pas, à beaucoup près, aussi brillantes que sa jeunesse : ruiné par ses prodigalités, condamné par la goutte à l'immobilité, réfugié dans un modeste appartement des Batignolles, il survécut une dizaine d'années à sa notoriété, rimant de loin en loin quelques couplets ou remémorant les frasques ou les exploits de ses compagnons de plaisir dans *Duels et Duellistes* (1864, in-18) et dans les *Soupeurs de mon temps* (1868, in-8). Parmi les romans qui n'ont pas été cités plus haut et qui figurent pour la plupart dans la collection in-18 de Michel Lévy, rappelons : *la Lescombat*, *les Trois Rohan* et *Safia* (1843) ; *l'Ile des Cygnes* (1844) ; *la Garde d'honneur, épisode de l'Empire* (1845) ; *l'Hôtel Pimodan* (1846) ; *l'Abbé de Choisy* (1848) ; *le Chevalier de Charny* (1859), etc. Roger de Beauvoir a donné au théâtre, avec Mélesville, le *Chevalier de Saint-Georges* (1840), comédie en trois actes tirée de son roman ; avec Félicien Mallefille, le *Neveu du mercier* (1841), comédie en trois actes ; avec Lambert Thiboust, les *Enfers de Paris* (1854), comédie en cinq actes, et seul, la *Raisin* (1855), comédie en deux actes ; *Paris-Crinoline*, revue en trois tableaux (1858). Il a recueilli à diverses reprises ses poésies sous les titres de : *la Cape et l'Epée* (1837, in-8) ; *Colombes et Couleuvres* (1848, in-16) ; *les Meilleurs Fruits de mon panier* (1862, in-18). Il a écrit entre autres un très grand nombre de chansons, d'épigrammes et de complaintes, qu'il se plaisait à orner de croquis vigoureux ou lestement enlevés dont il semait volontiers aussi ses carnets et ses lettres intimes. — L'aîné de ses deux fils, Eugène, né en 1845, a écrit quelques vaudevilles. Le second, Henri, né en 1849, a collaboré à divers journaux et publié : *Nos Généraux* (1885, in-8) ; les *Disparus* (1887, in-8), portraits satiriques. Maurice Tourneux.

Bibl. : F. Mallefille, *Notice* dans la *Galerie de la Presse* (1840), réimpr. dans *la Petite Revue*, 1866, t. XII. — Jules Claretie, *la Poudre au vent, Notes et Croquis*, s. d. (1869), in-18.

BEAUVOIR (Eléonore-Léocadie Doze, épouse Roger de), actrice française, née à Hennebont (Morbihan) le 20 oct. 1822, morte à Paris le 30 oct. 1859. Elle passa quelque temps dans une des classes de déclamation du Conservatoire, puis eut la bonne fortune de plaire à Mlle Mars, alors au déclin de sa longue carrière et qui se chargea de son éducation artistique. Devenue l'élève de cette comédienne admirable, qui l'avait prise en affection et l'admettait dans son intimité, elle fit de rapides progrès et grâce à elle se vit ouvrir les portes de la Comédie-Française. Elle débuta à ce théâtre au courant de l'année 1838, dans le joli rôle d'Abigail du *Verre d'eau*, et se vit accueillir très favorablement. Sa beauté délicate, l'élégance de sa personne, une ingénuité naturelle avaient tout d'abord prévenu le public en sa faveur ; un organe flatteur, une diction juste et de réelles qualités scéniques ne firent qu'accentuer son succès. Tout aussitôt Mlle Doze prit pied dans l'emploi des jeunes premières, et se fit une place importante dans le répertoire. Elle se montra successivement dans un grand nombre d'ouvrages, soit classiques, soit modernes, parmi lesquels il faut citer *l'Ecole des Femmes*, *Tartufe*, *l'Ecole des Maris*, *le Légataire universel*, *les Ménechmes*, *le Cercle*, *l'Epreuve nouvelle*, *les Deux Anglais*, *le Bourru bienfaisant*, *les Dehors trompeurs*, *le Bourgeois de Gand*, *les Deux Frères*, *la Femme jalouse*, *la Mère et la Fille*, *un Cas de conscience*, *les Deux Gendres*, *la Jeunesse de Henri V*, *Louis XI*, *le Château de ma nièce*, etc. Ses succès encouragèrent tout naturellement les auteurs à lui confier des rôles dans leurs pièces nouvelles, et c'est ainsi qu'on lui vit faire diverses créations, entre autres dans *Latréaumont*, d'Eugène Sue, le *Gladiateur*, de Raynouard, *Une Chaîne*, de Scribe, la *Protectrice*, les *Souvenirs de la marquise*, *Japhet à la recherche d'un père*, *Eudoxie* ou le *Meunier de Harlem*, etc. En 1847, Mlle Doze devint la femme de Roger de Beauvoir, et quitta le théâtre à la suite de son mariage (V. ci-dessus). Les époux une fois séparés, Mme de Beauvoir donna à la Comédie-Française (17 avr. 1852) une gentille comédie en un acte, *l'Un et l'Autre*, écrite avec finesse et élégance, bien jouée pour les deux rôles féminins par Mmes Judith et Madeleine Brohan. Quelques années après, elle publiait sous ce titre : *Confi-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dences de Mlle Mars, recueillies par Mme Roger de Beauvoir (Paris, 1857, in-12), un livre intéressant, dédié à sa mère, et qui était le récit de la vie intime de l'illustre artiste pendant la première partie de son existence.

Arthur Pougin.

BEAUVOIR (Ludovic, marquis de), écrivain français, né à Bruxelles le 29 mars 1846. Très lié avec la famille d'Orléans, il accompagna en 1866-1867 le duc de Penthièvre dans un voyage autour du monde. Le 20 juin 1873 il entra au ministère des affaires étrangères; il fut nommé sous-chef du cabinet du ministre (duc Decazes) le 14 sept. 1876, puis secrétaire de 2e classe le 19 nov. 1877. Il fut mis en disponibilité sur sa demande, le 6 fév. 1879. Il a écrit le récit de ses voyages: *Voyage autour du monde, Australie* (Paris, 1869, in-12); *Java, Siam, Canton* (Paris, 1869, in-12); *Pékin, Yeddo, San-Francisco* (Paris, 1872, in-12). Ces ouvrages ont eu un très grand succès et de nombreuses éditions.

BEAUVOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand; 624 hab.

BEAUVOIS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières; 3,406 hab. Lainages. Eglise du XIe siècle.

BEAUVOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-de-Ternoise; 202 hab.

BEAUVOIS (Eugène), écrivain français, né à Corberon (Côte-d'Or) le 19 fév. 1835. Il fut capitaine-major dans un bataillon de mobilisés et écrivit: *En colonne dans la grande Kabylie* (Paris, 1872, in-18). Vice-président des congrès internationaux des américanistes à Bruxelles, Madrid, Copenhague et Turin (1879-1886), il a publié dans les *Comptes rendus* des sessions, la *Revue de l'histoire des religions* (1883-84), la *Revue des questions historiques* (1885), le *Muséon* de Louvain (1882-88), plus de vingt mémoires sur l'Amérique précolombienne, notamment la *Découverte du nouveau monde par les Irlandais avant l'an 1000* (Nancy, 1875); l'*Elysée transatlantique* et l'*Elysée des Mexicains* (*ibid.*, 1884-85); l'*Histoire de l'ancien Mexique*: D. Duran, J. Tobar et J. d'Acosta (*ibid.*, 1885). Il est un des rares écrivains qui s'adonnent à l'étude de l'histoire politique et littéraire des pays scandinaves, et ses nombreux et excellents travaux dans ce domaine ont singulièrement accru notre patrimoine intellectuel. Il a écrit sur ces matières: *Contes populaires de la Norvège, de la Finlande et de la Bourgogne, suivis de poésies norvégiennes imitées en vers* (1862, in-12); les *Antiquités primitives du Danemark*, dans la *Revue contemporaine* (1863-65); les *Antiquités primitives de la Norvège* (Paris, 1869-70); la *Nationalité du Sleswig* (*ibid.*, 1864); des courriers du Nord dans la *Revue des questions historiques*, depuis 1876, et de nombreux articles de critique historique et archéologique dans divers recueils; traduit l'*Histoire du Danemark*, par Allen (Copenhague, 1878, 2 vol. in-8), et une vingtaine d'études, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord* (1868-1888). Comme finnologue, il a publié: *Etudes sur la race nordaltaïque*, dans la *Revue orientale et américaine* (t. IX, Paris, 1863-64) et la *Magie chez les Finnois* (Paris, 1881-83); comme Bourguignon: *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux IIIe et IVe siècles* (*ibid.*, 1867); *Un agent politique de Charles-Quint: Claude Bouton de Corberon* (*ibid.*, 1882); la *Jeunesse du maréchal de Chamilly* (Beaune, 1885); les *Trois Chamilly de 1667 à 1671* (*ibid.*, 1886). Après avoir fourni des notices sur les musulmans et les orientalistes à la *Nouvelle Biographie générale Didot*, et sur les Scandinaves au *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau, il traite cette dernière spécialité dans la présente *Encyclopédie*.

Bibl.: Fr. Bajer, not. avec portr. dans l'*Illustreret Tidende*, 24 nov. 1872; Copenhague, in-4. — *Nordisk Conversations-Lexicon*; Copenh., t. I, in-8.

BEAUVOISIN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis; 124 hab. Truffes.

BEAUVOISIN. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert; 1,334 hab.

BEAUVOISIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chaussin; 249 hab.

BEAUX. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux; 1,319 hab.

BEAUX-ARTS (V. Art).

BEAUX-ARTS (Administration des). L'administration des Beaux-Arts a pour attributions essentielles: d'une part la conservation et l'accroissement de nos richesses artistiques, d'autre part l'enseignement de tous les arts ou plutôt une sorte de direction élevée et impartiale laissant à l'art la liberté sans laquelle il ne saurait s'épanouir.

Historique. — A cause de ces attributions très compréhensives et par cela même assez mal définies, à cause surtout de la question fort controversée de l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'art, l'administration des Beaux-Arts a subi les vicissitudes les plus nombreuses et les plus diverses, passant d'un ministère à l'autre et se transformant sans cesse. L'exposé complet et détaillé de ces multiples changements serait fastidieux: nous nous contenterons d'indiquer brièvement les plus importants.

Avant la Révolution, les Beaux-Arts sont compris dans le domaine de la *couronne* qui centralisait, d'ailleurs, toute l'administration française. Mais il n'existe aucun organisme, rien qui ressemble à un service public. Une grande partie des subventions accordées aux artistes, des fonds affectés à la construction et à la décoration des palais, des églises, des monuments publics était fournie par la couronne; une autre partie provenait du libre concours des particuliers ou des villes. Colbert crée, en 1664, l'organisme central en fondant la *Surintendance générale des Bâtiments du Roy, Arts et Manufactures* qui subsiste jusqu'au 15 juin 1791, sous la direction des grands dignitaires de la couronne (V. Bâtiments civils). En 1792, les Beaux-Arts forment une division du ministère de l'intérieur, confondus avec les sciences et les lettres sous le titre de *Division des Sciences, Arts et Spectacles*. Les comités conventionnels ayant remplacé les ministères (12 germinal an II), le service des Beaux-Arts est partagé entre trois de ces comités. Les arts proprement dits sont attribués au comité de l'instruction publique; les bâtiments civils au comité des travaux publics; les arts mécaniques au comité de l'agriculture et des arts. Le 10 vendémiaire an IV, rétablissement des ministères: les Beaux-Arts reviennent au département de l'intérieur où ils forment un bureau, *Bureau des Arts et des Bâtiments civils*, comprenant aussi les sciences. L'an IX, ce service s'élève au rang de division avec quatre bureaux: Instruction publique, Bâtiments civils, Arts et Manufactures, Beaux-Arts. L'an XI, le bureau des Beaux-Arts se subdivise en trois sections: Sciences, Arts, Fêtes nationales. En 1804, le service qui commençait à prendre de l'importance en se spécialisant est écartelé entre la liste civile et le ministère de l'intérieur. En 1813, on le réunit à l'instruction publique et aux sciences, et on lui enlève son personnel. Sous la Restauration, les Beaux-Arts passent aux travaux publics (17 mars 1831). En 1834 (4 avr.), ils rentrent à l'intérieur avec les Bâtiments civils. En 1838, les Bâtiments civils sont annexés aux travaux publics. La République de 1848 supprime deux bureaux, rattache les Manufactures au ministère du commerce et les Palais nationaux aux Bâtiments civils (ministère des travaux publics). En janv. 1852, le ministère d'Etat prend les Palais nationaux et les Manufactures, que le sénatus-consulte de 1852, rétablissant la liste civile, attribue à la couronne. En fév. 1853, les Beaux-Arts proprement dits sont absorbés à leur tour par le ministère d'Etat et de la Maison de l'empereur. En 1856, on leur enlève les Monuments historiques qui forment un service spécial. De 1856 à 1863, les remaniements sont tellement nombreux qu'il faut renoncer à les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

énumérer. Le 23 juin 1863, on crée un *ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts*. Le 29 juin, M. de Nieuwerkerke était nommé *surintendant des Beaux-Arts*. Le 2 janv. 1870, création d'un *ministère des Beaux-Arts*, auquel on adjoint les Haras et qui se transforme bientôt en *ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts* (15 mai 1870). Un décret du 23 août 1870 met fin au nouveau ministère dont les bureaux sont rattachés à l'instruction publique. Le 5 sept. 1870, le gouvernement de la Défense nationale reconstitue en service autonome l'administration des Beaux-Arts qui s'installe au Palais-Royal et forme une direction dépendant du ministère de l'instruction publique. Elle se compose de cinq bureaux : 1° Beaux-Arts avec les musées, expositions, encouragements, acquisitions, travaux d'art ; 2° monuments historiques ; 3° manufactures ; 4° théâtres ; 5° comptabilité. Le 8 sept. 1875, M. Edouard Charton déposa à l'Assemblée nationale un rapport dans lequel il démontrait les inconvénients des perpétuels changements de l'administration des Beaux-Arts. Il demanda qu'on la rattachât définitivement au ministère de l'instruction publique et proposa un plan de réorganisation, qui a été appliqué en grande partie. Le 9 sept. 1878, la direction des Beaux-Arts est érigée en direction générale avec une sous-direction et six bureaux et se transforme (1879) en sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts. Le 14 nov. 1881, Gambetta crée un *ministère des arts* qui comprend un secrétariat général et trois directions : l'enseignement, la conservation, la construction. Il englobe les Beaux-Arts, les Bâtiments civils, les écoles d'arts et métiers et les édifices diocésains. Le 30 janv. 1882, ce ministère disparaît ; les Beaux-Arts et les Bâtiments civils reviennent à l'instruction publique, les arts industriels au commerce, les édifices diocésains aux cultes. La direction générale est rétablie, puis de nouveau supprimée par un décret du 30 nov. 1882. Les Bâtiments civils forment une direction spéciale. La direction des Beaux-Arts comprend six bureaux : 1° travaux d'art ; 2° musées et expositions ; 3° enseignement ; 4° monuments historiques ; 5° théâtres ; 6° manufactures nationales. Un décret du 30 janv. 1886 a réuni le bureau des musées à celui de l'enseignement et celui des manufactures à celui des travaux d'art.

Liste chronologique des ministres et directeurs des Beaux-Arts

Quatremère de Quincy, intendant général des Arts et Monuments publics (28 janv. 1815–21 mars 1815).

De Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts (29 juin 1863–5 janv. 1870).

Maurice Richard, ministre des Beaux-Arts (2 janv. 1870–15 mai 1870).

Maurice Richard, ministre des lettres, sciences et arts (15 mai 1870–23 août 1870).

Pour les ministres de l'instruction publique et des Beaux-Arts (V. Instruction publique [Ministère de l']).

Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts (5 sept. 1870-24 déc. 1873).

Marquis de Chennevières (24 déc. 1873-27 mai 1878).

Guillaume (27 mai 1878–14 sept. 1878).

Guillaume, directeur général des Beaux-Arts (14 sept. 1878–8 fév. 1879).

Turquet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts (8 fév. 1879-16 nov. 1881).

De Ronchaud, secrétaire général des Beaux-Arts (8 fév. 1879–13 oct. 1881).

Antonin Proust, ministre des arts (14 nov. 1881–30 janv. 1882).

Tétreau, secrétaire général des Beaux-Arts (18 nov. 1881–30 janv. 1882).

Dutert, directeur de l'enseignement des Beaux-Arts (22 nov. 1881–30 janv. 1882).

P. Mantz, directeur de la conservation des Beaux-Arts (22 nov. 1881–30 janv. 1882).

P. Mantz, directeur général des Beaux-Arts (2 fév. 1882–30 nov. 1882).

Logerotte, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts (10 août 1882–21 fév. 1883).

Kaempfen, directeur des Beaux-Arts (30 nov. 1882–26 sept. 1887).

Durand, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts (27 fév. 1883–31 mars 1885).

Turquet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts (11 avr. 1885–11 déc. 1886).

Castagnary, directeur des Beaux-Arts (26 sept. 1887).

Organisation.—L'organisation de la direction des Beaux-Arts a été réglée par le décret du 9 sept. 1878, modifié par l'arrêté du 29 oct. 1878, par le décret du 12 oct. 1881, par le décret du 22 nov. 1881, par l'arrêté du 29 mars 1882, par le décret du 30 janv. 1886, par le décret du 29 avr. 1887.

Le service des Beaux-Arts est séparé complètement de celui des bâtiments civils qui forme une direction à part (V. Bâtiments civils). Il comprend quatre bureaux : 1° *Bureau des travaux d'art et des manufactures*, chargé de la décoration des édifices publics, des commandes et acquisitions d'œuvres d'art, des voyages et missions, des indemnités, secours et encouragements aux artistes, des expositions dans les départements et à l'étranger, des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais (V. Manufactures nationales). — 2° *Bureau de l'enseignement* qui a sous sa direction : l'Académie de France à Rome, l'Ecole des beaux-arts de Paris, les écoles d'art décoratif de Paris et des départements, l'école de dessin pour les jeunes filles à Paris, les écoles des beaux-arts de Lyon, Dijon, Bourges et Alger ; les écoles municipales des beaux-arts et de dessin des départements, l'inspection de l'enseignement du dessin, les musées départementaux et municipaux. Il est chargé aussi des souscriptions aux ouvrages d'art, de la publication de l'inventaire des richesses d'art de la France, etc. — 3° *Bureau des monuments historiques* qui s'occupe de tout ce qui concerne la conservation ou la restauration de ces monuments et qui est chargé en outre des missions archéologiques, des archives (dessins, gravures et photographies), de la bibliothèque, des publications, etc. (V. Monuments historiques). — 4° *Bureau des théâtres* qui s'occupe des théâtres subventionnés et non subventionnés, des concerts populaires et matinées littéraires, du Conservatoire de musique, des encouragements à l'art dramatique et à la musique. Il administre la caisse de retraites et pensions du théâtre de l'Opéra. L'inspection de l'enseignement musical dans les départements dépend aussi de ce bureau (V. Théâtres, Conservatoire).

Le service des musées nationaux forme une direction spéciale qui a dans ses attributions les musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, de Saint-Germain, des Termes et de Cluny, du Trocadéro et l'école du Louvre (V. Musées nationaux).

La *comptabilité* de la direction des Beaux-Arts est confiée avec celle des bâtiments civils à un service détaché de la direction du secrétariat et de la comptabilité du ministère de l'instruction publique (5e bureau).

Il existe auprès de la direction des Beaux-Arts un grand nombre de conseils et de commissions qui fonctionnent sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Ce sont :

Le Conseil supérieur des Beaux-Arts, créé par décret le 22 mai 1875 et modifié depuis par une série de décrets. Il se compose de cinquante-deux membres, les uns membres de droit, les autres élus annuellement. C'est un corps purement consultatif qui donne son avis sur les questions relatives aux expositions, aux manufactures nationales, aux souscriptions, aux missions, etc., etc.

Le Comité des travaux d'art, créé par un décret du 18 févr. 1882, examine les esquisses et plans présentés pour les travaux de décoration des monuments publics,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

désigne les œuvres d'art à acquérir au Salon, etc. Il se compose de quatorze membres.

La Commission des souscriptions aux ouvrages d'art, créée en 1880, est composée de dix-sept membres.

La Commission des monuments historiques créée par M. de Montalivet le 29 sept. 1837. Elle se compose de trente membres (V. Monuments historiques).

La Commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France, composée de vingt-quatre membres, constituée en 1877.

Le Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, institué par décision ministérielle du 28 avr. 1876 composé de quarante-cinq membres, examine les travaux envoyés par les délégués des sociétés savantes dont les réunions ont lieu tous les ans à la Sorbonne, et décide si ces travaux seront admis à la lecture publique et seront imprimés dans le compte rendu annuel.

La Commission de perfectionnement de la manufacture nationale de Sèvres, instituée le 26 juin 1872; autre commission pour les *Gobelins*, instituée le 26 oct. 1876; autre commission pour la manufacture de *Beauvais*, instituée le 14 oct. 1882; autre commission pour la *manufacture nationale de mosaïque*, instituée le 1er juin 1883.

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, institué en 1881, composé de vingt membres, donne son avis sur l'organisation des écoles des beaux-arts en leurs programmes et autres questions analogues.

Indépendamment de ces commissions il existe un corps d'inspecteurs ainsi divisés :

Inspection des Beaux-Arts comprenant cinq inspecteurs pour la France et un pour l'Algérie.

Inspection de l'enseignement du dessin et des musées, comprenant un inspecteur général et quinze inspecteurs.

Inspection des théâtres, comprenant quatre inspecteurs.

Service extérieur des théâtres : un inspecteur et un conservateur du matériel pour les théâtres subventionnés.

Inspection des succursales du Conservatoire, des écoles nationales de musique et des maîtrises : un inspecteur général et six inspecteurs.

Inspection et contrôle des monuments historiques : trois inspecteurs généraux et un contrôleur des travaux.

Budget. — Le budget de la direction des Beaux-Arts était pour l'exercice 1887 de 6,981,480 fr. en y comprenant la direction des musées nationaux. Ce budget était de 2,308,000 fr. en 1832 et il a atteint en 1883 8,789,485 fr. R. S.

Bibl. : Jullien, *les Beaux-Arts et leur administration;* Paris, 1868, in-8. — Dupré et Ollendorff, *Traité de l'administration des Beaux-Arts;* Paris, 1885, 2 vol. in-8. — *Annuaire de l'Instruction publique et des Beaux-Arts* pour 1887.

BEAUX-ARTS (Ecole des) (V. Ecole des Beaux-Arts).

BEAUX-ARTS (Palais des) (V. Palais des Beaux-Arts).

BEAUZAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Monistrol, auprès des gorges de la Loire; 2,664 hab. Sous le chœur de l'église se trouve une ancienne crypte. Ruines d'anciennes murailles et débris du château. Sur le territoire de la commune se trouvent les ruines de l'ancien prieuré de Confolens.

BEAUZÉE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt; 585 hab.

BEAUZÉE (Nicolas), grammairien, membre de l'Académie française, né à Verdun le 9 mai 1717, mort à Paris le 25 janv. 1789. Il étudia d'abord les mathématiques, puis se livra entièrement à la linguistique. En 1756, à la mort de Dumarsais, il fut chargé de rédiger les articles de grammaire de l'*Encyclopédie*. Il réunit ces articles en volumes; cette publication et celle de sa grammaire lui valurent une médaille d'or de Marie-Thérèse d'Autriche et la chaire de grammaire à l'Ecole militaire de Paris (1767). En 1772 il fut élu membre de l'Académie française où il succéda à Duclos. Frédéric II le pria de venir à Berlin, mais il refusa. N. Beauzée a publié : *Dictionnaire de grammaire et de littérature* (Liège, 3 vol. in-4). C'est la collection de ses articles de l'*Encyclopédie*, joints aux articles de littérature de Marmontel; *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (Paris, 1767, 2 vol. in-8). Il a été publié plusieurs réimpressions et abréviations de cet ouvrage; les *Synonymes de l'abbé Girard, augm. des synonymes de Duclos, Diderot, d'Alembert et de l'éditeur* (Paris, 2 vol. in-12). Ces synonymes ont été recueillis dans le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes* (Paris, 1809, 2 vol. in-8) de Guizot; *Exposition abrégée des preuves historiques de la religion chrétienne* (Paris, 1747, in-12); traductions de *Salluste* (Paris, 1770, in-12), de l'*Histoire d'Alexandre le Grand* de *Quinte-Curce* (Paris, 1789, 2 vol. in-12), etc. R. S.

Bibl. : Barthélemy, *Discours de réception à l'Académie française;* Paris, 1789. — Boufflers, *Réponse au discours de l'abbé Barthélemy;* Paris, 1789. — Sabatier de Castres, *les Trois Siècles de la littérature française depuis François Ier;* Paris, 1781, 4 vol. in-12. — Quérard, *la France littéraire;* Paris, 1827, in-8, t. Ier, p. 248.

BEAUZELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. O. de Toulouse; 254 hab.

BEAUZIAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux; 438 hab.

BEAVER (Philip), marin anglais, né le 28 fév. 1760, mort au cap de Bonne-Espérance le 5 avr. 1813. Il entra dans la marine en 1777, fut nommé lieutenant en 1784, puis il quitta la flotte et entreprit de fonder une colonie sur la côte occidentale de l'Afrique, dans l'île de Boulama. Des capitalistes lui prêtèrent de l'argent et équipèrent trois vaisseaux qui emportèrent 275 colons le 12 avr. 1792. L'entreprise échoua misérablement malgré l'énergie de Beaver, par suite du manque de discipline des colons qui l'abandonnèrent peu à peu. Il revint en Angleterre en 1794 et rentra dans la marine. Nommé capitaine de vaisseau en 1799, il prit part à l'expédition d'Egypte de 1801, et à la prise de l'île de France en 1810. Il a laissé un très volumineux et très curieux ouvrage sur sa tentative de colonisation; ce travail est intitulé : *African memoranda, relative to an attempt to etablish a british settlement on the island of Bulama, in 1792, with a brief notice of the neighbouring tribes* (Londres, 1805, in-4).

BEAVER-Falls. Petite ville manufacturière de 5,000 hab., comté de Beaver, Pennsylvanie (Etats-Unis), sur la rivière Beaver, à 50 kil. de Pittsburg, station des chemins de fer Pittsburg and Lake Eric et Pittsburg, Fort Wayne and Chicago. Le charbon abonde dans le voisinage. Trois puits de gaz naturel sont utilisés dans les fabriques. La plupart de celles-ci ont l'eau pour force motrice.

BEAVER-Tree (Bot.). Nom américain du *Magnolia glauca* Michx (V. Magnolia).

BÉBÉÉRINE (Syn. : *Bébérine-Buxine-Pélosine-Paricine*). I. Chimie. — La bébéérine est un alcaloïde qui a été retiré en 1834 par Rodié de l'écorce du *Bebeeru* (V. ce mot), écorce employée par les habitants de la Guyane comme fébrifuge. Pour la préparer, on lixivie l'écorce pulvérisée avec de l'eau acidulée avec de l'acide sulfurique; on concentre, on filtre et on précipite par l'ammoniaque. L'alcaloïde se précipite, accompagné d'une matière résineuse rougeâtre, la *sipirine*. On mélange le précipité avec de l'hydrate d'oxyde de plomb ou de la chaux éteinte, on dessèche au bain-marie et on épuise par l'alcool; l'extrait alcoolique est repris par l'éther, qui dissout seulement l'alcaloïde. D'après Planta, il faut traiter le produit obtenu par l'acide acétique, filtrer, ajouter de l'acétate de plomb et précipiter par la potasse; le précipité, lavé à l'eau froide, est repris par l'éther. En évaporant la solution, on obtient un résidu sirupeux, qu'on additionne d'alcool et qu'on précipite par l'eau : la bébéérine se dépose en flocons incolores. C'est une poudre amorphe, blanche, inodore, électrisable par le frottement, fusible à 180°; sa réaction est alcaline et elle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

possède une saveur amère très marquée, persistante. 1 p. exige pour se dissoudre 6.600 p. d'eau fraîche, 1,800 p. d'eau bouillante, 13 p. d'éther, et 5 p. 2 d'alcool absolu. Ses solutions sulfurique et chlorhydrique précipitent en jaune par l'acide sulfomolybdique, précité qui se dissout dans l'ammoniaque avec une coloration bleue. Avec l'acide azotique à chaud, elle se transforme en une poudre jaune, tandis que l'acide chromique la résinifie.

Le *chlorhydrate* de bébéérine est incristallisable, très soluble dans l'eau. Le *chloromercurate* est un précipité blanc qu'on obtient en additionnant de sublimé une solution du sel précédent. Le *chloroplatinate* est pulvérulent, amorphe, orangé pâle. Le *chloraurate* est rouge brun, et le *picrate* est sous forme d'un précité jaune, tandis que le *sulfocyanate* est un précipité blanc.

Suivant Fluckiger, la *pélosine* de Wiggers, retirée du *Cissampelos pareira*, et la base extraite du *Botriopsis platyphylla* sont identiques avec la bébéérine ; il en est de même de la *buxine*, extraite du buis par Fauré, ainsi que de la *paricine*, trouvée par Winckler dans une écorce de quinquina. Edme Bourgoin.

II. Thérapeutique (Act. phys.). — La bébéérine s'emploie le plus souvent à l'état de sulfate. En 1834, un médecin anglais, Rodié, a signalé son action antipériodique, ce qui a fait de la bébéérine un succédané faible du quinquina. On emploie ce produit dans les cas où le quinquina est indiqué, et on le donne en pilules, en cachets, dans du pain azyme, en potion, etc. La saveur en est très amère. La dose ordinaire est de 50 centigr. à 1 gramme par jour, mais on a pu aller jusqu'à deux grammes. Le seul avantage de la bébéérine sur la quinine serait de ne point donner de troubles de la vision ou de l'audition. En dehors de l'action fébrifuge signalée par Rodié, et après lui par plusieurs expérimentateurs, la bébéérine posséderait, d'après Lewellyn, William, Fonssagrives, Mackensie, etc., une certaine efficacité dans l'ophtalmie phlycténulaire des scrofuleux, et contre la photophobie qui accompagne cette affection. En somme, le médicament est assez peu employé. Dr H. de V.

Bibl. : Lauder-Brunton, *Pharmacology, Therapeutics and Materia Medica.*

BEBEERU (Bot.). Sous les noms de *Bebeeru*, *Bibiru* et *Sipiri*, on désigne, à la Guyane, le *Nectandra Rodiæi* Schomb., arbre de la famille des Lauracées et du groupe des Ocotées, que les colons français appellent vulgairement *Cœur vert*. Le *Bebeeru* peut atteindre jusqu'à 30 m. de hauteur. Ses feuilles, longues de 30 à 45 centim., sont ovales-oblongues, acuminées et glabres. Ses fleurs, disposées en grappes axillaires, ont un périanthe subcampanulé, blanchâtre et couvert de poils en dehors. Le fruit, subpiriforme, est long de 7 à 8 centim. Ce bel arbre croît spécialement dans les forêts de la Guyane anglaise. Son écorce a été préconisée comme succédané du Quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes. Rodié en a extrait un alcaloïde, la *Bébéérine* (V. ce mot). Ed. Lef.

BEBEL (Heinrich), ou Henricus Bebelius, humaniste allemand, né en 1472 à Justingen en Souabe, mort vers 1516. Il fit ses études à l'université de Cracovie, et visita ensuite différentes écoles d'Allemagne. En 1494, il se trouvait à Bâle, où il prit part à la querelle du réalisme et du nominalisme. En 1497, il fut nommé professeur d'éloquence et de poésie à l'université de Tubingue, qui avait été créée vingt ans auparavant. L'empereur Maximilien lui décerna, en 1501, le titre de poète lauréat. Le plus célèbre de ses ouvrages est un recueil d'anecdotes qu'il publia, en 1506, sous le titre de *Facetiæ*, et qui eut encore plusieurs éditions après sa mort. A. B.

Bibl. : Zapf, *Heinrich Bebel nach seinem Leben und seinen Schriften ;* Augsbourg, 1802.

BEBEL (Ferdinand-August), homme politique allemand, né à Cologne le 22 fév. 1840. Son père était sous-officier dans l'armée prussienne. Orphelin de très bonne heure, le jeune Bebel reçut une instruction élémentaire à Wetzlar. A l'âge de quatorze ans, il travaillait chez un tourneur, en qualité d'apprenti. Il y resta pendant quatre ans et fit alors, tout en exerçant son métier, son « tour » d'Allemagne (1858). Le moment approchait où M. Bebel allait être pris par le service militaire, mais la faiblesse de sa constitution le fit exempter. Il continua à se perfectionner dans sa profession et, en 1864, il s'établit comme maître tourneur à Leipzig. M. Bebel s'était marié, sur ces entrefaites, et sa vie très rangée de père de famille, son existence laborieuse, la correction absolue de sa conduite ne tardèrent pas à lui créer de grandes et multiples sympathies. Il s'était rattaché en 1862 aux idées de Karl Marx et, bien vite, il devint un agent des plus actifs du mouvement démocratique en Allemagne. Dès l'année 1865, il présidait, avec une autorité remarquable, l'association ouvrière de Leipzig. En 1868, à Nuremberg, il présidait le cinquième congrès des associations ouvrières allemandes, qui déclara « adopter les principes de l'Association internationale des travailleurs, vouloir l'émancipation des « travailleurs par les travailleurs eux-mêmes, ne point « séparer la question politique de la question sociale, « tendre dès lors à la formation d'un *Etat ouvrier* ». M. Bebel se lia intimement avec Liebknecht, un des principaux chefs de l'agitation socialiste allemande, et fonda, avec lui, à Leipzig, un journal : *la Semaine démocratique*. Ce fut dans ce journal qu'après le congrès de Nuremberg, MM. Bebel et Liebknecht exposèrent ce qu'ils entendaient par la formation d'un *Etat ouvrier*, ou, pour parler plus exactement, d'un Etat démocratique. Suffrage universel, établissement d'un régime parlementaire, lois assurant l'avenir de l'enfant et le sort du vieillard, et donnant à l'ouvrier plus d'aisance et de sécurité, tels étaient les principaux points développés, ne différant pas essentiellement, on le voit, du programme des *progressistes* allemands.

En 1869, MM. Bebel et Liebknecht fondèrent le *Volkstaat* (l'Etat populaire), qui obtint un très grand succès de publicité et de tirage. L'influence de M. Bebel ne faisait, pendant ce temps, que s'accroître, tant en Prusse que dans les pays étrangers de langue allemande. C'est ainsi qu'au mois d'août 1869 il était chargé de représenter 6,000 ouvriers tailleurs autrichiens au congrès d'Eisenach où s'effectua la formation définitive du parti ouvrier socialiste allemand. En fév. 1867, il avait été élu, par le district de Glauchau-Meerane (Saxe), député au Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord et au parlement douanier du Zollverein. Il protesta énergiquement quand, au début de la guerre franco-allemande, le représentant allemand, Jacoby, fut enfermé dans une forteresse pour avoir affirmé ses sympathies à l'égard de la France, et, en nov. 1870, il prononça, au Reichstag, un discours qui eut un énorme retentissement, et dans lequel il repoussait la demande de 100 millions de thalers, faite pour continuer la guerre contre la République française. M. Bebel déclara, en dépit des cris et des protestations des créatures de M. de Bismarck, « que la guerre n'avait plus de raison d'être depuis « la chute de Napoléon III, et qu'il protestait, par avance, « contre toute annexion qui éterniserait l'antagonisme de « deux nations et violerait le droit des peuples de pro- « noncer eux-mêmes sur leurs destinées ». M. Bebel ne devait pas borner là ses manifestations de sympathie en faveur de la France républicaine. Au mois de juin 1871, il remontait à la tribune du Reichstag et protestait contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Et il ajoutait, à la grande indignation des gallophobes d'outre-Rhin : « Le seul avantage qu'aura l'annexion de l'Alsace-« Lorraine, c'est que les tendances républicaines, qui « prévalent en Alsace, vont passer en Allemagne, et « qu'ainsi l'Alsace formera le noyau du mouvement qui peut « emporter l'Allemagne monarchiste. » La guerre terminée, M. Bebel et ses amis continuèrent leur propagande socialiste, et, en 1872, au mois de mars, M. Bebel était traduit devant la cour d'assises de Leipzig, avec MM. Liebknecht et Hepner, sous l'inculpation de haute tra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hison. Voici le passage le plus caractéristique de l'acte d'accusation : « Bebel est inculpé d'avoir, depuis plu- « sieurs années, par des articles de journaux et des dis- « cours, travaillé à troubler l'ordre existant en Allemagne « et en Saxe, à ameuter les ouvriers contre les bourgeois, « à renverser le trône de Saxe et celui des autres princes « allemands, pour substituer la république à la monar- « chie ; enfin d'avoir, depuis quatre ans, conspiré avec « l'étranger la ruine de l'Allemagne. » Le procès eut un grand retentissement dans toute l'Allemagne. De preuves, l'accusation n'en put fournir aucune. Bebel revendiqua très hautement la responsabilité d'avoir fondé un parti démocratique et socialiste ; il ne nia pas que toutes ses tendances le poussaient au remplacement de la monarchie par la république ; il parut tenir surtout à se défendre du reproche d'être un homme partisan des moyens violents.

« Dans toutes nos réunions, dit-il, je n'ai jamais cessé de recommander de ne pas user de moyens illégaux. Le premier de mes buts est l'instruction des masses, parce que je suis convaincu que c'est l'instruction qui nous donnera le plus d'adhérents. » Les débats n'occupèrent pas moins de quinze séances. Enfin, le 26 mars, MM. Bebel et Liebknecht furent condamnés à deux ans de forteresse, comme coupables de haute trahison. Un peu plus tard (juin 1872), après un discours prononcé à Gohlib, M. Bebel était l'objet d'une nouvelle poursuite et, le 6 juillet, le tribunal de Leipzig le déclarait coupable de lèse-majesté, le frappait d'une condamnation à neuf mois de prison et y ajoutait la déchéance de son mandat de député au Reichstag. Le condamné protesta, dans une lettre adressée à ses électeurs, mais il ne put siéger, malgré une énergique protestation de M. Sonnemann, député de Francfort. M. Bebel fut enfermé à la forteresse de Hubertsburg (juillet 1872), où il subit sa peine. Ses électeurs ne l'abandonnèrent point et, en janvier 1874, il fut réélu député par le collège de Glauchau-Meerane (Saxe). Il fut moins heureux en 1876, où il échoua pour les élections à la diète particulière du royaume de Saxe. Mais, aux élections de 1877, il fut renommé député au Reichstag par deux collèges : Glauchau-Meerane et Dresde. Il opta pour Dresde. Il avait, dès cette époque, conquis une autorité très grande au Parlement allemand, et il avait été un des principaux auteurs de la réconciliation de deux grandes fractions du parti socialiste allemand : les partisans de Lassalle et ceux de Karl Marx.

Vinrent les tentatives de meurtre de l'empereur Guillaume, de Hœdel et Nobiling, et la proposition faite au Reichstag, par le prince de Bismarck, à la suite de ces tentatives, d'une loi de répression contre les socialistes (1878). M. Bebel combattit très vivement cette loi tout en répudiant énergiquement une solidarité quelconque avec Hœdel et Nobiling. Il les accusa même d'appartenir au parti des socialistes catholiques, dirigé par le pasteur Stœcker et d'avoir quitté le parti socialiste allemand, à la suite d'actes d'indélicatesse, qui leur étaient reprochés. Ce fut l'occasion d'une scission profonde dans le parti révolutionnaire allemand, et de polémiques violentes entre le *Sozial demokrat*, organe de MM. Bebel, Liebknecht, Hasenclever, et de la plupart des députés socialistes, et la *Freiheit* (la Liberté), organe de MM. Most et Hasselmann, qui y défendirent le régicide, la théorie de la propagande par le fait, et les idées anarchistes. En 1880, quand le prince de Bismarck demanda la prorogation de la loi contre les socialistes, M. Bebel reprit la parole contre toute loi d'exception ou de répression. Voici le principal passage du discours qu'il prononça en cette circonstance : « Je déclare que je continue à être « l'adversaire, l'ennemi des moyens violents. Mais n'est- « on pas frappé par cette considération qu'un parti, « auquel une législation exceptionnelle enlève tout moyen « légal de propagande pour le développement de ses « idées, peut être fatalement poussé à sortir du domaine « de la légalité pour recourir à la force ? Et que penser « de ce système de gouvernement qui consiste à entre- « tenir, sur toute la surface d'un grand pays, des agents « provocateurs, poussant les travailleurs socialistes à des « excès dont on attribue ensuite, à tout le parti socia- « liste, la préméditation systématique ? » En 1881, M. Bebel fut élu au Landtag saxon par l'arr. de Leipzig, et en 1883, la ville de Dresde l'envoya de nouveau siéger au Reichstag. En 1885, il fut traduit devant le tribunal de Chemnitz, en compagnie de huit de ses amis. L'accusation portait « qu'il avait organisé une société secrète « tendant à empêcher, par des moyens illégaux, le fonc- « tionnement de l'administration et l'exécution des lois ». Les huit accusés furent acquités, mais la cour de Leipzig cassa le jugement du tribunal de Chemnitz et renvoya Bebel et ses amis devant le tribunal de Freyberg, qui les frappa de peines variant entre six mois et deux ans de prison (1886). Le 21 févr. 1887, Bebel a été réélu député à Hambourg. Il a combattu les lois militaires dites « du Septennat » proposées par M. de Bismarck. Son discours se terminait ainsi : « Nous ne vous donnerons ni un homme ni un *grosschen*. » Réélu après la dissolution du Parlement allemand, il prononça un discours, qui eut un vif retentissement, sur les menées policières du gouvernement en Suisse, où un agent provocateur avéré venait d'être arrêté. Enfin il a été un des quatre députés allemands qui ont voté, en févr. 1888, contre les nouvelles charges militaires que M. de Bismarck réclamait du Reichstag. — Voici la liste des principales brochures dont M. Bebel est l'auteur : *Unsere Ziele* (notre but) souvent rééditée ; *Der deutsche Bauernkrieg* (la guerre des paysans) (Leipzig, 1876) ; *Die parlamentarische Thœtigkeit des Deutschen Reichtags und Landtags ; Christentum und Sozialismus ; Die Frau in der Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft* (la Femme dans le passé, le présent et l'avenir) (Zurich, 1883) ; *Die mohamedanisch-arabische Kulturperiode* (la civilisation mahométane) (Stuttgard, 1884), etc. La plupart de ces brochures ont, naturellement, été saisies par la police bismarckienne. A. Crié.

BEBENBURG (Ludolf de), savant allemand de la première moitié du XIVe siècle, devint professeur de droit canonique, puis évêque de Bamberg. On a de lui un livre adressé à Rodolphe, duc de Saxe et intitulé : *De Zelo veterum Regum Galliæ et Germaniæ principum* (Paris, 1540, etc.), ainsi qu'un ouvrage adressé à Baudouin, archevêque de Trèves, et qui a pour titre : *De juribus Regni et Imperii* (Strasbourg, 1508, etc.).

BEBENHAUSEN. Ancien couvent d'Allemagne à 4 kil. N.-O. de Tubingue (Württemberg) ; il appartenait à l'ordre des cisterciens et avait été fondé en 1183. L'église romane, remaniée dans le style gothique, est dominée par une belle tour (1407-1409) ; le réfectoire et le cloître, de style gothique pur, sont aussi fort admirés.

Bibl. : Frölich, *Das Kloster Bebenhausen* ; Tubingue, 1873.

BÉBÉRINE (V. Bébéérine).

BÉBI. Nom du troisième roi de la troisième dynastie égyptienne, originaire de Memphis, d'après la liste de Saqqarah. Les autres listes nomment ce roi Djadjaï. Ce souverain régna sept années.

BEBIUS (Marcus) (V. Bæbius).

BEBON (V. Babi).

BEBOUTOV. Famille russe d'origine arménienne. Elle a donné, au siècle dernier, deux *meliks* (maires) à Tiflis. Elle a fourni à la Russie un général distingué : *Vasili Osipovitch* Beboutov, né en 1791, mort en 1858. Il fit ses études au corps des cadets : parvenu au grade de colonel, il devint gouverneur de l'Imérétie. Durant la guerre contre la Perse (1828), il défendit intrépidement Kars contre Akhmed Pacha et fut nommé gouverneur de la province nouvellement formée d'Arménie. Il commanda pendant quelques années la place de Zamosc en Pologne et se distingua lors de la campagne du Dagestan (1844). En 1846 il repoussa victorieusement une attaque de Chamyl. En 1850, il accompagna le prince Alexandre Nicolaevitch dans le Caucase. Au commencement de la guerre d'Orient (1855),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il reçut le commandement d'un corps d'armée et défit les Turcs à Bech-Kadyklar. Peu de temps avant sa mort il avait été nommé membre du Conseil de l'empire. L. L.

BEBRA. Bourg d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Hesse-Cassel, sur la Bebra; 2,037 hab. (en 1880). Gare de chemin de fer importante à la jonction des lignes de Francfort-sur-le-Main à Gœttingen, etc., et de Cassel à Gotha, etc.

BEBRE ou BESBRE. Rivière de France qui prend sa source dans le dép. de la Loire aux confins des trois dép. de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme, passe au-dessous de Saint-Priest où elle reçoit le ruisseau de l'Etui, entre dans l'Allier, arrose Saint-Clément, Chatel-Montagne, se grossit de la Barbenan, baigne Saint-Prix, la Palisse, reçoit le Têche, arrose Saligny, Dompierre, traverse le canal latéral à la Loire et se jette dans ce fleuve après un cours de 108 kil.

BEBRYCE (Zool.). Nom donné par Thompson à un genre d'Annélides-Chætopodes qui a reçu d'Œrsted le nom de *Sphaerodorum* et de Rathke celui de *Ephesia*. C'est cette dernière dénomination qui doit être conservée, comme l'a indiqué Malmgren (V. Ephesia et Sphaerodorum).

BEBRYCES. Peuple presque mythique de l'ancienne Gaule, dont le pays, s'étendant sur les deux versants des Pyrénées jusqu'au littoral de la mer Méditerranée, doit avoir formé un royaume avec Narbonne pour capitale (Cf. Festus Avienus, *Ora maritima*, V, 585-587). On ne sait rien de certain sur l'histoire de cette nation: elle ne nous est connue que par les récits légendaires d'auteurs de date récente pour la plupart, comme Silius Italicus par exemple, qui, après avoir longuement chanté dans ses *Punica bella* (III) le séjour d'Hercule dans le pays des *Bebryces* et ses amours avec la vierge Pyrène, fille d'un de leurs rois, est le seul auteur qui raconte qu'Annibal avec ses troupes a traversé la Bebrycie pour passer dans le territoire des Volces. Comme les *Bebryces* n'ont laissé aucune trace de leur présence dans le pays qu'ils passent pour avoir occupé, il est difficile, sinon impossible, de déterminer la race à laquelle ils appartenaient. Cependant on a des raisons de supposer qu'ils n'étaient point d'origine ou de parenté celtique; mais on ignore s'ils faisaient partie de la famille ibérienne, s'il faut les ranger parmi les peuples ligures, ou enfin s'ils avaient une origine commune avec la population de même nom qu'Etienne de Byzance localise en Asie Mineure, dans la région qui forma plus tard la Bithynie (Cf. Valerius Flaccus, IV, 315; V, 502). Le portrait que Festus Avienus a esquissé des *Bebryces*, dans son poème cité plus haut, n'est guère flatteur. Voici comment après avoir parlé du fleuve Tyrius (Guadalaviar), il s'exprime à leur sujet: « Là les Bebryces, nation barbare et agreste, erraient au milieu de leurs nombreux troupeaux; du lait, du fromage épais formaient leur grossière nourriture: ils vivaient comme des bêtes. » Le nom des *Bebryces* ne représentant plus aucune division politique à l'époque de César, la commission de topographie de la Gaule n'a point inscrit ce nom sur la carte celtique. Le souvenir de cette antique nation, toutefois, était loin d'être effacé: au XI^e^ siècle encore, Zonaras dans ses *Annales*, sous le mot *Narbo*, appelle le golfe de la Narbonnaise, la *mer des Bebryces*. L. W.

Bibl.: Dion Cassius, *lib.* XXXIV. — Scymnus, *Periegesis*. — De Saulcy, *Etude topographique sur l'Ora maritima d'Avienus* dans *Revue archéologique*, 2^e^ série, t. XV (1867), p. 84. — Desjardins, *Géog.*, II, pp. 106-108.

BEC. I. Ornithologie. — Bec-Croisé. — Les Becs-croisés, qui constituent le genre *Loxia* de Brisson et qui appartiennent à la horde des Fringilles et à la division des *Passereaux déodactyles* de G. Cuvier (V. Passereaux), doivent leur nom vulgaire à la disposition toute particulière de leurs mandibules, dont les extrémités s'entrecroisent au lieu de se rencontrer sur la ligne médiane comme chez la plupart des Oiseaux. Ce sont des Passereaux de petite taille, à peu près de la grosseur d'un Moineau, pourvus d'ailes assez aiguës, d'une queue courte et légèrement échancrée et de pattes robustes, aux doigts allongés et munis d'ongles recourbés. Leur plumage offre souvent des couleurs différentes suivant l'âge ou le sexe des individus, les femelles portant une livrée verte, plus ou moins nuancée de brun, les jeunes mâles ayant certaines parties de la tête et du corps teintées de jaune ocreux ou de jaune orangé et les mâles adultes étant revêtus d'un costume rouge vermillon ou rouge groseille, rehaussé par du blanc et du noir sur la queue et sur les ailes.

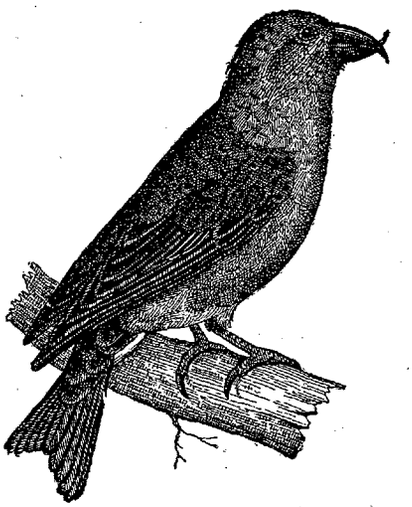

Bec-Croisé (Loxia curvirostra L.).

Avec leur corps trapu, leur queue courte, leurs pattes massives, leur tête forte et leur bec très développé, les Becs-croisés ont un aspect lourd et disgracieux. Ce sont cependant des oiseaux fort agiles, qui volent avec une grande aisance, grimpant facilement dans les branches des arbres résineux et s'accrochant par les pieds à la manière des Perroquets, dont quelques auteurs ont voulu à tort les rapprocher. Ils se nourrissent presque exclusivement de graines de conifères, qu'ils découvrent et saisissent en faisant sauter les écailles des fruits au moyen de leurs mandibules. En opérant ainsi, ils doivent éparpiller les graines des arbres verts et contribuer, dans de certaines limites, à leur dissémination, et les services qu'ils rendent compensent certainement les légers dégâts qu'ils peuvent causer dans les forêts. Doués d'un naturel gai et sociable, ils se réunissent, principalement à l'arrière-saison, en petites troupes qui parcourent les bois et émigrent parfois d'un pays à l'autre, afin de trouver la nourriture qui leur est nécessaire. Ces bandes se dissocient de temps en temps, des couples se forment et se mettent à nicher, non seulement, dit-on, pendant la belle saison, mais encore au cœur de l'hiver. Le nid, construit avec des rameaux de pins, des bruyères et des lichens et placé sur une branche, à l'abri des intempéries, renferme de petits œufs à coquille bleuâtre, ponctués de brun et de rouge. Tandis que la femelle couve, le mâle, perché sur une branche voisine, fait entendre son chant harmonieux, et lorsque les petits sont éclos les deux parents les soignent et les nourrissent avec une grande sollicitude. Fait digne de remarque, ces petits n'offrent pas, dans les premiers temps de leur vie, cette conformation particulière des mandibules qui distingue les adultes et qui est évidemment en rapport avec le régime particulier de ces oiseaux.

L'espèce de Bec-croisé que l'on voit le plus communément dans nos contrées porte le nom de Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra* L.); mais on voit aussi apparaître de temps en temps chez nous le Bec-croisé des pins (*Loxia pityopsittacus* Bechst.) et le Bec-croisé à double bande

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(*Loxia bifasciata* Brehm), dont la véritable patrie se trouve dans le N.-E. de l'Europe et dans le N. de l'Asie. Enfin, dans l'Amérique septentrionale, on rencontre encore deux espèces de ce genre, qui appartient exclusivement à l'hémisphère boréal.

Bec-d'Argent. — Nom vulgaire donné à quelques *Tangaras* du genre *Rhamphocèle* (V. ces mots), notamment au Rhamphocèle jacapa, dont la mandibule inférieure est d'un gris argenté.

Bec-de-Cire. — Nom vulgaire du Sénégali ou Bengali rayé et d'autres espèces du même groupe (V. Astrild et Bengali).

Bec-de-Corail. — Nom vulgaire d'une espèce de *Bengali* ou d'*Astrild* (V. ces mots), l'Astrild ondulé, appelé aussi à tort *Astrild de Sainte-Hélène (Estrelda* ou *Estrilda undulata* Pall.).

Bec-en-Ciseaux. — Le nom de *Bec-en-Ciseaux*, que l'on donne vulgairement aux Palmipèdes du genre *Rhynchops* (L.), tait allusion à la forme tout à fait anormale du bec de ces oiseaux, dont les deux mandibules, de longueurs inégales et fortement comprimées dans le sens latéral, jouent l'une sur l'autre, à la manière de lames de ciseaux. La mandibule supérieure, toujours plus courte que l'inférieure, diminue sensiblement de largeur depuis sa base jusqu'à la moitié de sa longueur et à partir de ce point prend l'aspect d'une lame verticale, terminée en pointe obtuse. Les narines s'ouvrent sur ses côtés, non loin de la base et dans un sillon en partie recouvert par une membrane, et ses bords, très rapprochés en dessous, forment une rainure longitudinale dans laquelle peut s'engager le bord tranchant de la mandibule inférieure, réduite à une lame mince et striée obliquement. Le corps paraît aussi effilé que chez les *Hirondelles de mer* (V. ce mot et Sterne), les pattes sont extrêmement courtes avec les doigts antérieurs réunis par des membranes échancrées et le pouce libre, mais très petit ; les ailes sont démesurément allongées et taillées en pointe, c.-à-d. admirablement conformées pour un vol puissant, et la queue est nettement fourchue. Enfin, le plumage offre toujours des couleurs simples et tranchées, du noir ou du brun foncé sur les parties supérieures du corps et du blanc sur les parties inférieures du corps, tandis que le bec est tantôt rouge, comme les tarses, tantôt rouge et noir. Ce dernier mode de coloration est propre au *Rhynchops nigra* L., qui se trouve sur les côtes de l'Amérique tropicale et

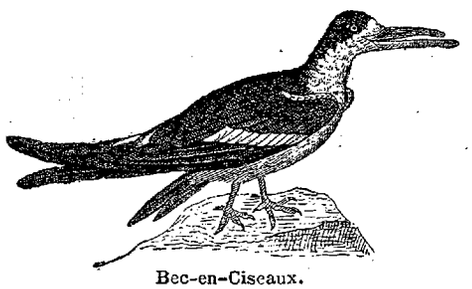

Bec-en-Ciseaux.

tempérée ; l'autre au contraire distingue le *Rh. flavirostris* V., qui habite la mer Rouge et la côte occidentale d'Afrique, et le *Rh. albicollis* Sw., qui vit sur les côtes du Bengale.

Les oiseaux du genre *Rhynchops* se tiennent pendant la plus grande partie du jour accroupis sur les bancs de sable et ne déploient toute leur activité qu'après le coucher du soleil. Ils prennent alors leur vol et s'en vont explorer l'embouchure des grands fleuves et les étangs d'eau salée. Lesson et après lui d'autres auteurs ont prétendu que les *Rhynchops* se nourrissaient de mollusques bivalves abandonnés par le flot sur la grève, qu'ils profitaient du moment où les Mactres entr'ouvraient leur coquille pour y introduire la lame inférieure de leur bec, pour couper le ligament et avaler l'animal : mais Jerdon et Audubon n'ont jamais été témoins de semblables manœuvres. Ce dernier naturaliste nous apprend au contraire que le Bec-en-ciseaux d'Amérique mérite tout à fait, par ses allures, son nom anglais de *Skimmer* (Ecumeur), qu'il rase la surface de l'eau en battant fortement et régulièrement des ailes et qu'il happe de temps en temps les petits poissons et les crevettes nageant à une faible profondeur.

Les Rhynchops pondent, dans une simple excavation creusée dans le sable, leurs œufs d'un blanc tacheté de brun et soignent avec beaucoup de sollicitude leurs petits, qui naissent dans un état de débilité extrême.

En laissant de côté la disposition singulière des mandibules, on trouve que ces Palmipèdes ont, avec les Hirondelles de mer, de grandes affinités, aussi bien sous le rapport du plumage que dans la conformation de la charpente osseuse ; aussi fait-on généralement du genre *Rhynchops* le type d'une petite tribu *(Rhynchopinæ)* de la grande famille des Laridés, qui comprend en outre les *Sternes* et les *Mouettes* (V. ces mots).

Bec-en-Cuiller. — Nom vulgaire du *Savacou* (V. ce mot et Cancroma).

Bec-en-Fourreau. — Nom vulgaire du genre *Chionis* (V. ce mot).

Bec-en-Palette. — Nom vulgaire de la Spatule ordinaire, *Platalea limronodia* ou *alba* (V. Spatule).

Bec-en-Scie. — Nom vulgaire du genre *Harle* (V. ce mot).

Bec-Figue. — A l'exemple de Buffon, quelques ornithologistes appellent encore *Bec-Figue* une espèce de Gobe-Mouche, le Gobe-Mouche noir, qui cependant se nourrit d'insectes et non de fruits (V. Gobe-Mouche) ; mais dans le midi de la France, on désigne plutôt sous ce nom certains Pipits (ou Pipis) et d'autres petits Passereaux qui, en automne, attaquent les raisins et les figues et qui, devenant très gras, constituent un gibier recherché (V. Anthus et Pipi). Enfin, sous la même dénomination (en latin *Ficedula*), Brisson comprenait tous les Passereaux qui furent appelés plus tard *Motacilla* par Linné et *Becs-fins* par G. Cuvier. E. Oustalet.

L'automne est la saison favorable pour la chasse aux bec-figues ; ils abondent dans les pays vignobles. On les chasse au fusil, au miroir, aux filets, collets et gluaux. Nous ne ferons que mentionner la chasse au fusil en recommandant au chasseur de n'employer que de la cendrée et de ne les tirer qu'à une quinzaine de pas pour ne pas abîmer cette chair délicate. Pour la chasse au miroir on emploie, comme pour les alouettes, des filets et des nappes, mais dont les mailles doivent être plus petites. On se sert aussi de gluaux disposés sur un buisson ; on doit dans ce cas se servir d'appelants. On les chasse encore en garnissant de collets les vignes et les haies ; enfin on les chasse avec le filet appelé *araigne* (V. ce mot). On donne à tort le nom de bec-figue à plusieurs petits oiseaux. En Lorraine on donne ce nom à la *farlouse* ; en Provence à la *linote* ; dans le Bugey au *loriot*.

Brillat-Savarin déclare que parmi les petits oiseaux, le premier, par ordre d'excellence, est sans contredit le bec-figue. « Si un bec-figue, dit-il, était de la grosseur d'un faisan, on le paierait certainement à l'égal d'un arpent de terre. » On fait rôtir les bec-figues sans les vider, ni les barder, en les arrosant avec du beurre et en mettant des croûtes dessous. Si le feu est ardent, six minutes de cuisson suffisent. On les sale au dernier moment. En Provence, où ils abondent, on les prépare de la façon suivante : On les met dans une terrine, on les assaisonne et on les arrose de beurre fondu ; puis on les prend un à un et on les roule dans de la panure mêlée avec une pincée de graines de fenouil pulvérisées, on les enveloppe ensuite dans une feuille de vigne que l'on fixe avec un bout de fil. On les range sur un gril à feu très vif et l'on sert. Brillat-Savarin, à qui rien n'échappe, donne la méthode pour manger le bec-figue : Prenez par le bec un petit oiseau bien gras, ôtez-en le gésier ; enfoncez-le adroi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement dans votre bouche, tranchez tout près de vos doigts et mâchez vivement : il en résulte un suc assez abondant pour en envelopper tout l'organe et vous goûterez un plaisir inconnu au vulgaire :

Odi profanum vulgus,et arceo. L.-F. P.

Bec-Fin. — Sous le nom commun de *Becs-Fins*, G. Cuvier *(Règne animal*, 1817, t. I, p. 363) désignait tous les Passereaux à bec droit, mince et pointu comme une alène, qui constituaient le grand genre *Motacilla* de Linné, c.-à-d. les *Traquets*, les *Rouges-gorges*, les

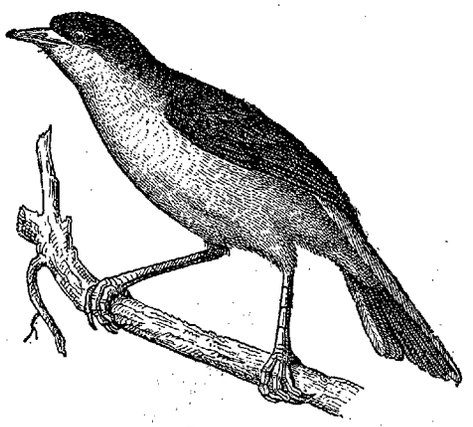

Bec-Fin.

Fauvettes, les *Roitelets*, les *Troglodytes*, les *Hoche-queues*, les *Bergeronnettes*, les *Pipis* ou *Farlouses*, etc. (V. ces mots). Ce groupe peu naturel a été démembré pour constituer plusieurs familles, notamment celle des Sylviadés et celle des Saxicolidés (V. Passereaux).

Bec Ouvert. — Nom vulgaire des Echassiers du genre *Anastome* (V. ce mot). E. Oustalet.

II. Sciences médicales. — Bec-de-lièvre. — 1° *Tératologie.* Le mot *bec-de-lièvre*, *os* ou *labium leporinum*, a été employé par A. Paré pour désigner les divisions congénitales de la lèvre supérieure chez l'homme, par analogie avec une disposition anatomique existant normalement chez les rongeurs. Aujourd'hui, la plupart des auteurs appliquent indistinctement ce terme à toute une série de malformations de la face qui se traduisent par la présence de fissures congénitales ayant leur siège au pourtour de l'orifice buccal.

Le bec-de-lièvre est dit *simple* lorsque la solution de continuité n'affecte que les parties molles des lèvres et de la joue, *complexe* ou *compliqué* quand elle porte également sur la portion du squelette sous-jacente à la fente labiale. Suivant le siège et le nombre des fissures, on peut distinguer plusieurs variétés du bec-de-lièvre : *bec-de-lièvre latéral*, soit unique, soit double, de la lèvre supérieure qui se trouve fendue verticalement en regard de l'une ou des deux narines; *bec-de-lièvre médian* de l'une ou de l'autre lèvre; *bec-de-lièvre commissural* unique ou double. Le bec-de-lièvre latéral de la lèvre supérieure est de beaucoup le plus fréquent; lorsqu'il est unique, il siège de préférence à gauche. Dans les cas légers *(fissure labiale simple)*, on observe au niveau du raphé indiquant le point d'union de la gouttière sous-nasale avec le reste de la lèvre une fente qui peut figurer une simple encoche du bord libre, mais qui s'étend presque toujours à une certaine hauteur ; habituellement, la lèvre se trouve divisée en totalité depuis la bouche jusqu'à la narine. Les bords de la fissure sont tapissés par la muqueuse labiale et circonscrivent généralement un espace triangulaire en forme de V renversé au fond duquel on aperçoit une portion plus ou moins étendue de l'arcade dentaire. Leur écartement varie notablement suivant les cas ; peu prononcé lorsque les enfants font la moue ou arrondissent la bouche pour sucer, il augmente, au contraire, pendant le rire, et la difformité est alors beaucoup plus apparente. Lorsque la fissuration est bilatérale, la partie moyenne de la lèvre, complètement isolée du reste, est appendue à la cloison médiane du nez; fréquemment, elle est plus ou moins atrophiée, réduite à une sorte de lobule arrondi; parfois elle n'existe qu'à l'état de vestige, au point que les deux fentes latérales paraissent se confondre sur la ligne médiane et qu'on a l'impression d'une véritable perte de substance laissant d'autant plus largement à découvert les dents et la gencive que les segments latéraux de la lèvre sont eux-mêmes amincis et incomplètement développés. Exceptionnellement, on peut observer une simple dépression ou cicatrice linéaire, sillonnant la lèvre sur sa face cutanée sans la diviser dans toute son épaisseur.

Dans le bec-de-lièvre complexe, le vice de conformation est plus accentué. La fente, unique ou double, s'étend au bord alvéolaire du maxillaire supérieur, passant tantôt entre les deux incisives, tantôt entre l'incisive externe et la canine (V. plus bas). Lorsque la disjonction est complète, la cloison osseuse bucco-nasale se trouve interrompue jusqu'au trou incisif *(fissure labio-alvéolaire)*. Enfin, la solution de continuité peut se prolonger sur la voûte palatine et sur le voile du palais lui-même, partageant la luette en deux moitiés à peu près symétriques *(fissure labio-maxillo-palatine)*. Ces degrés très prononcés du vice de conformation qui nous occupe s'accompagnent habituellement de déformations considérables des os et des parties musculo-tégumentaires : dans la fissure unilatérale, la narine correspondante est aplatie et comme tirée en dehors, la cloison du nez est déviée, et la fosse nasale du côté opposé est plus ou moins rétrécie. Si la fissure est double, la pièce médiane est presque toujours très défectueuse : la bouche communique largement avec les fosses nasales ; l'os incisif, étroit et allongé, ne supporte que deux dents ou moins, et le segment correspondant de la lèvre est très petit. Ces parties peuvent même manquer à peu près entièrement, ce qui constitue la difformité connue sous le nom de *gueule-de-loup (rictus lupinus)*. La face tout entière prend alors un aspect particulièrement difforme et disgracieux : le nez, petit et épaté, surmonte un vaste orifice conduisant dans une cavité anfractueuse qui résulte de la confluence de la bouche et des fosses nasales. D'autres fois, la pièce médiane est hypertrophiée et déviée en avant, il existe des incisives supplémentaires et le lobule sous-nasal, isolé des parties latérales et repoussé en haut, figure une sorte de bouton ou de trompe saillante insérée sur le bord inférieur de la cloison du nez. Dans ces conditions, la succion ne peut s'opérer convenablement, la déglutition elle-même est gênée, et les enfants succombent par inanition ; souvent, d'ailleurs, on trouve en même temps d'autres malformations graves, des monstruosités incompatibles avec la vie, telles que l'hydrocéphalie, la célosomie, etc....

Il est à remarquer que la fissure palatine peut exister indépendamment de celle des lèvres et du maxillaire. Très rarement le bord alvéolaire seul est divisé, la lèvre et le palais présentant leur conformation normale. Dans certains cas, la défectuosité ne porte que sur les pièces osseuses de la voûte palatine qui offre alors des parties membraneuses constituées simplement par les deux muqueuses adossées. On peut donc observer tous les degrés intermédiaires entre une petite encoche labiale ou une bifidité peu prononcée de la luette et l'absence presque complète de la cloison bucco-nasale, telle qu'on la trouve dans la gueule-de-loup, entre un simple amincissement des téguments et une fissuration complète des parties molles et des pièces squelettiques. Dans le bec-de-lièvre bilatéral, la malformation est souvent beaucoup moins accusée d'un côté que de l'autre. Le bec-de-lièvre médian de la lèvre supérieure a été nié par plusieurs auteurs : en fait, on ne possède qu'un très petit nombre d'exemples authentiques de fissure labiale simple divisant la lèvre en deux moitiés symétriques, la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mâchoire étant bien conformée. Quant aux cas compliqués, ils paraissent devoir se ramener au bec-de-lièvre latéral double avec atrophie très prononcée de la pièce médiane. A la lèvre inférieure, on a observé la fissure médiane, soit simple, soit compliquée d'une solution de continuité du maxillaire au niveau de la symphyse. Le bec-de-lièvre commissural, fissure buccale, macrostomie, etc., peut être borné à un simple agrandissement de la bouche dans le sens transversal, soit des deux côtés, soit d'un côté seulement. D'autres fois, on se trouve en présence d'une vaste fissure s'étendant jusque vers l'oreille ou dans la région temporale, ou encore se dirigeant vers l'œil. Ces grandes fissurations congénitales de la face, dont les formes extrêmes confinent à l'aprosopie, ont été désignées par Muralt sous le nom de *gueule-de-lion*. Leur description ne saurait rentrer dans celle du bec-de-lièvre; elle appartient à l'histoire des anomalies de développement de la région faciale considérée dans son ensemble.

Toutes ces formes diverses du bec-de-lièvre tiennent à des arrêts de développement des différentes parties qui concourent, chez l'embryon, à constituer la portion inférieure de la face. Un coup d'œil jeté sur l'embryogénie normale de cette région nous fournira les données indispensables pour mettre en lumière la pathogénie des fissures labio-maxillaires et palatines.

C'est vers le milieu du premier mois de la vie intra-utérine qu'on voit se produire les premiers rudiments de la face autour de l'enfoncement qui existe chez le jeune embryon entre la saillie du cœur et l'extrémité céphalique incurvée en avant. Ces rudiments sont représentés d'une part par deux paires de bourgeons latéraux issus du premier arc viscéral, les *bourgeons maxillaires supérieurs et inférieurs*, d'autre part par un bourgeon impair et médian qui descend de la portion préchordale de la base du crâne, le *bourgeon frontal*. Dès la fin du premier mois, les deux bourgeons maxillaires inférieurs se rencontrent et se soudent sur la ligne médiane pour former la mâchoire inférieure. A ce moment, le bourgeon frontal se trouve divisé, à son extrémité, en un lobe médian bifide composé des deux *bourgeons nasaux internes* et en deux lobes latéraux plus petits, les *bourgeons nasaux externes*. En dehors et en arrière du bourgeon frontal, l'extrémité antérieure de la tête montre de chaque côté la *vésicule oculaire* et la *fossette auditive*; au-dessus de l'angle de bifurcation des bourgeons nasaux interne et externe de chaque côté se voit une dépression ovalaire, la *fossette olfactive*. Le bourgeon nasal externe étant sensiblement plus court que l'interne, cet angle est ouvert en dehors et reçoit l'extrémité antérieure du bourgeon maxillaire supérieur correspondant. Il résulte de cette disposition que les bourgeons maxillaires supérieurs n'arrivent pas à se joindre sur la ligne médiane comme les inférieurs; chacun d'eux se soude par son extrémité antérieure au bord latéral du bourgeon nasal interne du même côté et par son bord supérieur au bourgeon nasal externe. La ligne de séparation primitive est indiquée par un sillon vertical, le *sillon nasal* qui descend de la fossette olfactive vers la bouche, et par une gouttière qui s'étend obliquement de l'œil à la partie moyenne du sillon précédent, la *gouttière lacrymale*. Dans la suite du développement, les bords de la gouttière s'adossent et se soudent, de manière à constituer le *canal nasal*. De leur côté, les deux bourgeons nasaux internes, refoulés peu à peu vers la ligne médiane par l'accroissement en longueur des bourgeons maxillaires supérieurs, s'appliquent l'un contre l'autre et finissent par se confondre pour former le *bourgeon incisif*. Ce dernier est destiné à former en avant la portion médiane de la lèvre supérieure ainsi que l'os inter-maxillaire, en arrière la cloison du nez avec le vomer. Les fossettes olfactives, limitées en dedans et en bas par les bourgeons nasaux internes, en dehors par les bourgeons nasaux externes et les bourgeons maxillaires supérieurs, augmentent progressivement de profondeur; elles s'ouvrent à l'extérieur par deux orifices, les futures *narines;* postérieurement elles se confondent avec la cavité buccale primitive. Deux lames horizontales, issues de chaque côté de la partie profonde des bourgeons maxillaires supérieurs, les *lames palatines*, vont séparer définitivement les fosses nasales de la bouche; ces lames se soudent sur la ligne médiane avec le bord libre de la cloison du nez pour constituer la voûte palatine et le voile du palais, ainsi que la luette. Ultérieurement, le bord libre des bourgeons qui se sont unis pour limiter l'orifice buccal se dédouble en deux lames séparées par un sillon : la lame antérieure représente les parties molles des lèvres et des joues; la postérieure donnera naissance aux os des mâchoires, ainsi qu'aux téguments qui les recouvrent et aux follicules dentaires.

Dans les bourgeons maxillaires supérieurs et frontaux, on voit naître une série de pièces osseuses primitivement distinctes et qui se soudent plus tard pour constituer la charpente solide de la mâchoire supérieure et du palais. En ce qui concerne les parties directement intéressées dans les malformations du bec-de-lièvre, l'arcade osseuse qui borde la mâchoire est formée latéralement par la portion alvéolaire des os maxillaires supérieurs supportant les molaires et les canines et au milieu par une pièce conique intercalée entre ces deux os : l'*os incisif* de Haller sur lequel sont implantées les incisives et auquel Blumenbach a donné le nom d'*os inter-maxillaire*, parce qu'il existe également chez des animaux dépourvus de dents. La voûte palatine est constituée antérieurement par les lames horizontales (ou palatines) des maxillaires supérieurs, postérieurement par celles des os palatins, lames qui viennent s'unir vers la ligne médiane au bord libre du vomer. L'existence de l'os inter-maxillaire chez l'homme a été longtemps mise en doute par les anciens anatomistes, et son mode de développement a encore été récemment l'objet d'une discussion des plus vives qu'on trouvera résumée ci-après (pour plus de détails, V. Face [Développement]).

On comprend, d'après ce qui précède, que si l'une ou l'autre des soudures embryonnaires vient à faire défaut ou ne s'effectue qu'incomplètement, cette perturbation du développement devra se traduire, chez l'enfant nouveau-né, par l'existence des fissures désignées sous le nom de bec-de-lièvre. Mais pour se rendre un compte exact du mécanisme qui préside à la genèse de ces anomalies, il est indispensable d'envisager séparément chacune des formes et d'en faire une analyse détaillée.

Gœthe, examinant un crâne d'enfant hydrocéphale âgé de quatre ans, sur lequel l'inter-maxillaire n'était pas encore soudé aux maxillaires supérieurs, expliqua pour la première fois la formation du bec-de-lièvre latéral par un arrêt de développement. Cette manière de voir fut acceptée et développée par Blumenbach et Meckel, par Béclard, Blandin et I. Geoffroy Saint-Hilaire. Cependant Cruveilhier exprimait des doutes justifiés sur ce qui lui apparaissait alors comme une hypothèse ingénieuse plutôt que comme une vérité scientifiquement démontrée, et ce n'est qu'à la suite des recherches de Coste sur l'évolution de la région faciale chez l'embryon que la théorie issue de Gœthe prit corps et put être formulée avec précision.

Partant des données embryologiques qui se trouvent résumées plus haut, on admit que la fissure latérale, unique ou double, était due à un défaut de soudure entre le bourgeon nasal interne et le bourgeon maxillaire. L'os inter-maxillaire se développait par deux points d'ossification situés chacun dans le bourgeon nasal interne correspondant. On voit que dans cette hypothèse la fente osseuse devait passer constamment entre la canine et l'incisive externe. Telle est la théorie universellement professée par les auteurs jusque dans ces dernières années. Pourtant, on avait observé un certain nombre de cas où la fissure était placée entre les deux incisives (Tenon, Meckel, Nicati). Mais on considérait ce fait comme tout à fait exceptionnel et on l'expliquait par la duplicité fréquente de l'un ou des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux points d'ossification de l'inter-maxillaire, duplicité admise par Leukart, Vrolik, etc.... D'autre part, les irrégularités de la dentition qui souvent accompagnent le bec-de-lièvre, l'absence des incisives externes ou, au contraire, l'existence d'incisives supplémentaires, contribuaient à obscurcir la question et laissaient le champ libre à toutes sortes de conjectures. Ce n'est qu'en 1879 que Albrecht chercha à battre en brèche l'opinion classique et à démontrer que la fissure était inter-incisive dans la totalité des cas.

Suivant Albrecht, l'inter-maxillaire de chaque côté est double, et la mâchoire supérieure se compose de trois paires d'os dont chacun dérive d'un bourgeon différent : 1° l'inter-maxillaire interne ou antérieur *(endognathion* ou *préinter-maxillaire)* provenant du bourgeon nasal interne; 2° l'inter-maxillaire externe ou postérieur *(mésognathion,* ou *postinter-maxillaire* formé) aux dépens du bourgeon nasal externe qui se prolongerait ainsi jusqu'à l'orifice buccal, parallèlement au bourgeon nasal interne ; 3° le maxillaire supérieur *(exognathion* ou *supramaxillaire)* prenant naissance dans le bourgeon du même nom. On trouvera ainsi chez le fœtus cinq sutures marquant l'emplacement d'autant de fentes embryonnaires : une suture médiane ou inter-endognathique; deux sutures intermédiaires ou endo-mésognathiques ; deux sutures externes ou méso-exognathiques.

Les dents incisives sont implantées : l'interne sur l'inter-maxillaire interne, l'externe sur l'inter-maxillaire externe. Lorsqu'il existe trois incisives d'un seul côté (fait assez fréquent dans le bec-de-lièvre et pouvant se rencontrer aussi chez des individus bien conformés), la dent supplémentaire est située entre les deux autres et fixée sur l'inter-maxillaire interne qui supporte ainsi deux dents au lieu d'une. Cette troisième incisive s'est perdue peu à peu chez les primates, et sa réapparition doit être considérée comme un phénomène atavique. La fissure du bec-de-lièvre passe constamment entre les deux inter-maxillaires ; sur son bord externe se trouve la précanine, tandis que le bord interne donne insertion soit à l'incisive interne, soit à l'incisive supplémentaire, suivant qu'il existe quatre ou six incisives chez l'individu considéré.

L'opinion d'Albrecht a été vivement combattue, notamment en ce qui concerne la participation du bourgeon nasal externe à la constitution de la mâchoire supérieure, par His, par A. et Th. Kœlliker.

D'autre part, Biondi, qui admet également la duplicité des os inter-maxillaires, soutient que l'inter-maxillaire externe se développe dans la partie antérieure du bourgeon maxillaire supérieur. La mâchoire supérieure reconnaîtrait ainsi pour origine trois points d'ossification pairs : un externe ou maxillaire, un intermédiaire ou *inter-maxillaire gnathogène*, un interne ou *inter-maxillaire métopogène*. Albrecht cependant maintient toujours sa manière de voir qu'il appuie principalement sur des faits tératologiques observés chez l'homme et chez les animaux ainsi que sur des données tirées de l'anatomie comparée. Certains auteurs, Mayer p. ex., se rallient à la théorie d'Albrecht, et A. Broca a produit récemment une série de pièces qui semblent également la confirmer. La controverse soulevée par cette question parmi les embryologistes et les chirurgiens est d'ailleurs loin d'être terminée, et nous estimons qu'il n'est guère possible actuellement de se prononcer d'une manière exclusive en faveur de l'une ou de l'autre doctrine. L'examen du bec-de-lièvre sur le vivant ou sur des pièces anatomiques montre qu'en effet la fissure alvéolaire est, dans la grande majorité des cas, inter-incisive. Mais on n'est pas autorisé à déduire de ce fait une théorie sur le développement normal de la face. Ce dernier doit être étudié directement au triple point de vue : 1° de la façon dont se comportent les bourgeons faciaux chez le jeune embryon; 2° du nombre et du siège exact des points d'ossification primitifs qui concourent à former la portion alvéolaire du maxillaire ; 3° des rapports variables qu'affectent avec les parties précédentes les follicules dentaires incisifs et les dents qui leur succèdent. Si l'on s'en tient à l'ensemble des faits connus, la duplicité des bourgeons incisifs réunit en sa faveur une grande somme de probabilités. La question, spécialement considérée au point de vue embryologique, se trouve traitée à fond dans un récent travail de Biondi (*Virch. Arch.*, 1888) qui confirme les vues de cet auteur sur l'origine des inter-maxillaires et semble devoir mettre fin aux controverses.

Le bec-de-lièvre médian de la lèvre supérieure résulte d'un arrêt de développement des bourgeons nasaux internes. Les parties qui dérivent de ces derniers peuvent faire entièrement défaut, et l'on a observé, dans des cas semblables, une croissance exagérée des bourgeons maxillaires supérieurs qui arrivent même parfois à se toucher sur la ligne médiane. On ne sait encore si les quelques cas connus de fissure labiale simple reconnaissent la même origine ou si on doit les attribuer à un manque de soudure des bourgeons nasaux internes entre eux. La fissure des joues tient à une réunion incomplète des parties molles qui forment la commissure des lèvres et recouvrent, comme un pont charnu, la portion externe de la fente située entre les bourgeons maxillaires supérieurs et les inférieurs. Le bec-de-lièvre médian de la lèvre inférieure doit être rapporté au défaut de réunion des bourgeons maxillaires inférieurs au niveau de la ligne médiane.

On a beaucoup discuté sur l'origine du bec-de-lièvre dont l'étiologie est aussi obscure que celle de la plupart des autres vices de développement. Dans un certain nombre de cas on a pu rapporter la malformation à des moments mécaniques : pour le palais à l'hydrocéphalie qui tend à élargir la base du crâne et amène ainsi l'écartement des lames palatines; pour les parties superficielles aux adhérences amniotiques pouvant faire obstacle à la soudure normale des téguments. L'hérédité exerce une influence constatée par de nombreux exemples, mais on ignore quelle est la cause de l'altération primitive des germes. Les auteurs signalent un certain nombre de cas ayant trait à des enfants venus à terme avec des traces de becs-de-lièvre cicatrisés. Cette guérison intra-utérine paraît devoir être considérée plutôt comme une réunion tardive, s'effectuant entre des parties frappées d'atrophie au cours du développement. G. Herrmann.

2° *Chirurgie*. On donne le nom de *bec-de-lièvre* à la division verticale des lèvres dans toute leur épaisseur, et dans une partie plus ou moins étendue de leur hauteur. Cette difformité remonte le plus souvent à la naissance et l'on dit que le bec-de-lièvre est congénital. Quelquefois elle est due à une blessure, à une ulcération ou à toute autre cause pathologique : c'est le bec-de-lièvre *accidentel*. Le bec-de-lièvre est dit *supérieur* ou *inférieur*, selon qu'il siège à la lèvre supérieure ou inférieure. Le bec-de-lièvre est encore divisé en *simple*, *complexe* ou *compliqué* (V. ci-dessus). C'est le bec-de-lièvre *simple unilatéral* qui est la variété la plus fréquente ; on l'observe exclusivement sur la lèvre supérieure, et la fissure siège en général à gauche.

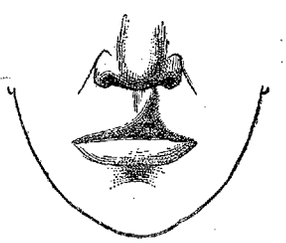

Fig. 1.

La lésion, comme le montre la figure 1, consiste en une sorte de fente située au-dessous de la narine, en dehors du sillon vertical qui se trouve sous le nez, fente dont les bords affectent la forme d'un *V* renversé. Le bec-de-lièvre *bilatéral* ne se rencontre également que sur la lèvre supérieure. Le bec-de-lièvre *médian* est des plus rares ; il rappelle par l'aspect la variété latérale avec cette modification que la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fissure se trouve au milieu de la lèvre, et qu'on l'observe sur l'une ou l'autre lèvre. Le bec-de-lièvre *commissural* constitue plutôt une maladie des joues que des lèvres. Il présente deux variétés : dans l'une, il y a simple exagération du diamètre transversal de la bouche; dans l'autre, il y a une fissure qui part de l'angle de la lèvre et se dirige vers la région temporale ou vers l'œil en décrivant un arc de cercle. La figure 2 montre l'une de ces variétés d'ailleurs fort exceptionnelle.

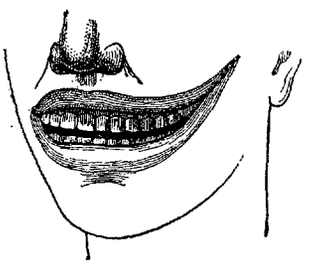

Fig. 2.

Le bec-de-lièvre *complexe* ou *compliqué* se montre à peu près exclusivement sur la lèvre supérieure, bien qu'on l'ait observé quelquefois sur la lèvre inférieure, et au niveau des commissures. Sur la lèvre inférieure, il consiste habituellement en une fente de la lèvre avec division du maxillaire inférieure ; dans le cas de Parise que signalent tous les auteurs, il y avait en outre division de la langue dans toute sa longueur. Le bec-de-lièvre commissural compliqué est encore plus rare ; Pelvet en a signalé un exemple assez curieux. Le bec-de-lièvre compliqué de la lèvre supérieure est autrement fréquent que les précédents, et on en observe plusieurs variétés décrites plus haut.

Le bec de lièvre congénital a des causes assez mal connues. On accorde cependant un certain rôle aux traumatismes, aux émotions morales et à certaines maladies du fœtus. Une action plus certaine est celle de l'hérédité, car il n'est pas rare de rencontrer plusieurs becs-de-lièvre dans une même famille. De toutes façons, ces causes agissent en déterminant un trouble dans le développement de la face (V. Bec-de-lièvre [tératologie]).

Le bec-de-lièvre est une infirmité qu'on peut amoindrir et faire même souvent disparaître complètement par une opération assez facile. Un point du traitement qui a été fort discuté est celui de l'époque de l'intervention opératoire. Ledran, Heister, Busche, Bonfils, P. Dubois, étaient partisans de l'opération tative; Dionis, Garengeot, Boyer, Dupuytren, etc., pensaient au contraire que c'était vers le cinquième ou sixième mois que l'opération avait le plus de chance de réussir. Aujourd'hui, on estime avec raison qu'il faut distinguer suivant les cas. S'agit-il par exemple d'un enfant bien constitué, atteint d'un bec-de-lièvre simple, placé dans des conditions sociales où l'alimentation artificielle pourra être conduite convenablement, mieux est d'opérer de bonne heure. S'agit-il au contraire d'un cas complexe, s'agit-il même d'un cas simple, mais chez un enfant peu robuste, il est préférable de retarder jusqu'au sixième, septième, huitième mois en préparant toutefois l'opération à l'aide d'appareils appropriés, s'il est question d'un bec-de-lièvre complexe. Que l'intervention soit tardive ou

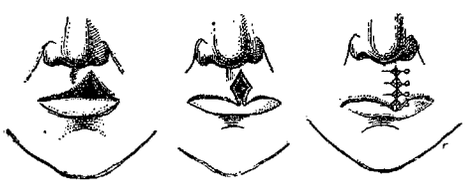

Fig. 3.

précoce, que la division soit unilatérale ou bilatérale, dans le bec-de-lièvre simple, la marche à suivre est toujours la même et comprend deux temps (fig. 3) : 1° avivement des bords de la solution de continuité ; 2° réunion des deux surfaces cruentées. L'avivement se fait avec des ciseaux ou avec un bistouri. L'opérateur, qui a saisi l'un des bords de la fente labiale avec une pince à griffes, sectionne ce bord de bas en haut, de façon à enlever toute la partie muqueuse; il opère de même de l'autre côté en rejoignant la première incision, et il n'y a plus qu'à rapprocher les deux surfaces et à les maintenir en contact. Pour obtenir ce résultat, on se sert en général d'épingles et de fils. La première épingle est posée sur la face externe de la lèvre, à un demi-centimètre du bord cruenté, près du bord libre de cette lèvre, et on l'enfonce en la dirigeant obliquement en dedans et en arrière, de façon à ce qu'elle sorte près de la muqueuse; on la fait ensuite pénétrer dans le bord de l'autre lèvre, à la même hauteur, dans une direction opposée à la précédente, de telle sorte qu'elle se montre sur la peau à un demi-centimètre de la division. Une anse de fil est mise sur les deux bouts de cette épingle et le reste du fil est remis à un aide. On place une deuxième épinglé, un peu plus haut, une troisième, une quatrième même s'il est nécessaire, et le fil précédent est enroulé, formant une série de X sur les épingles, de manière à constituer ce qu'on appelle une suture *entortillée* (V. Suture). Quelques opérateurs mettent un fil pour chaque épingle; d'autres ne se servent que du fil métallique ou de fil ordinaire, et font une suture *entrecoupée* (V. Suture), maintenue par une seule épingle un peu forte, etc. Ces modifications peu importantes ont toutes l'inconvénient de laisser presque toujours une encoche plus ou moins prononcée au niveau du bord libre de la lèvre, aussi a-t-on essayé d'y remédier de différentes manières, Husson, au lieu d'aviver les deux bords à affronter par une incision rectiligne, faisait au contraire une incision curviligne avec des ciseaux recourbés. Les deux courbes rapprochées et réunies par leur concavité donnaient alors une certaine saillie qui contrebalançait l'effet de l'échancrure. Clemot et Malgaigne taillaient les lambeaux comme le réprésente la figure 3. Ils avaient ainsi, au lieu d'une dépression, une partie saillante qu'ils sectionnaient ensuite à la hauteur voulue. Mirault, Henry de Nantes, Sédillot, Nélaton et d'autres ont imaginé également des procédés plus ou moins ingénieux pour arriver au même résultat ; on les trouvera décrits dans les ouvrages spéciaux. Si le bec-de-lièvre simple est en général assez facile à opérer, il n'en est pas de même du bec-de-lièvre complexe où l'on rencontre une série de difficultés qu'il est aisé de prévoir. En effet, comme le fait remarquer Duplay « de l'existence de la fissure résultent plusieurs conditions défavorables : d'une part, les os incisifs repoussent en avant la portion de la lèvre qui les recouvre, tandis que l'autre partie qui correspond à la fissure, ne trouvant en arrière aucun point d'appui, reste difficilement en contact avec la précédente; d'autre part, la lèvre est souvent atrophiée du côté de la fente labio-palatine, son épaisseur moindre rend plus pénible l'union avec le bord opposé; sa hauteur insuffisante expose davantage à une encoche disgracieuse; enfin toujours du même côté, la narine est ordinairement élargie, le nez aplati, l'aile du nez portée en dehors, et cette nouvelle difformité réclame les soins du chirurgien ». Ces inconvénients sont-ils peu marqués, on aura recours aux procédés perfectionnés de Mirault ou de Henry, rendus ici d'un emploi plus difficile, et on multipliera toutes les précautions usitées en pareil cas. La différence de niveau est elle très considérable entre les deux bords de la division, on peut fracturer l'os en saillie, le refouler en arrière et le suturer dans sa nouvelle position, pour pouvoir se servir ensuite des procédés ordinaires à l'égard des parties molles. Des appareils spéciaux, d'ailleurs fort simples, parent d'autre part à l'aplatissement du nez et à l'élargissement de la narine. Les difficultés opératoires sont plus sérieuses s'il s'agit d'un bec-de-lièvre complexe avec double fissure labio-palatine, car on a le bourgeon osseux médian qui empêche le rapprochement des bords de la fissure labiale. Les auteurs ont ima-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

giné différents moyens pour supprimer les inconvénients créés du fait de la saillie osseuse. Franco enlevait complètement cette saillie, Desault la refoulait simplement en arrière peu à peu, Gensoul la fracturait brusquement avec une pince, et la remettait en place, Blandin enlevait en arrière une portion d'os et créait ainsi une loge où il refoulait ensuite le bourgeon médian; Mirault, Broca et d'autres ont modifié légèrement ces procédés susceptibles d'ailleurs de varier suivant les cas. Reste enfin la réunion des parties molles qui sont si souvent atrophiées, que les procédés ordinaires sont inapplicables; il faut faire alors des opérations plus ou moins importantes qui rentrent dans l'étude des opérations dites chéiloplastiques. (V. Chéiloplastie). Dr G. Alphandéry.

III. Botanique. — Bec-de-Cane. — Nom vulgaire de l'*Aloe disticha* L., Liliacée que l'on cultive fréquemment en Europe comme plante d'ornement; ses feuilles sont en forme de bec-de-cane, ses fleurs très nombreuses, rouges à la base, blanches et rayées de vert au sommet.

Bec-de-Cigogne. — Nom vulgaire de l'*Erodium Ciconium* Willd. et du *Geranium Robertianum* L. (Géraniacées).

Bec-de-Grue. — Nom vulgaire de plusieurs Géraniacées des genres *Geranium* et *Erodium*, notamment du *Geranium Robertianum* L. et de l'*Erodium cicutarium* L. Hérit.

Bec-de-Héron. — Nom vulgaire du *Geranium arduinum* L.

Bec-de-Pigeon. — Nom vulgaire du *Geranium columbinum* L. (Géraniacées).

Bec-d'Oie. — Un des noms vulgaires du *Potentilla anserina* L. (Rosacées).

Bec-d'Oiseau. — Nom vulgaire du *Delphinium consolida* L. et du *Cucubalus bacciferus* L. Ed. Lefèvre.

IV. Histoire du droit. — Bec-Jaune ou Béjaune. — Les acceptions juridiques de ce terme, emprunté à la fauconnerie (béjaune, oiseau jeune et niais qui a encore le bec jaune), sont les suivantes :

1° Les béjaunes désignaient soit les nouveaux étudiants d'une université, soit les nouveaux clercs d'une basoche; les trésoriers de la communauté des clercs percevaient sur eux un droit de bienvenue (un teston), qu'on rencontre aussi parmi les usages de plusieurs universités étrangères (Allemagne, Ecosse). En outre, des lettres de béjaune étaient délivrées aux clercs de la basoche du Palais par le chancelier de la communauté, pour attester qu'ils avaient terminé leur temps de cléricature (V. Basoche). La délivrance de ces lettres donnait lieu à la perception d'un droit de 15 livres. — 2° En quelques lieux, les mainmortables étaient appelés *bejani*, *beani* (A Colombet, *Colonia celtica lucr.*, t. VII, § 4 et 6). On suppose que ce nom n'était donné qu'aux aubains qui avaient eu l'imprudence de venir s'établir sur une terre de servitude. P.-L. C.

V. Histoire militaire. — Bec-de-Corbin. — Hallebarde à manche court dont le fer était recourbé en bec d'oiseau de proie vers la pointe. On l'appelait aussi becquoysel ou bec-de-faucon. — Cette arme est surtout connue pour avoir donné son nom à l'une des compagnies de gardes du corps des anciens rois de France, celle des *Cent gentilshommes ordinaires de la Maison du Roy*, couramment appelée, à partir d'Henri III, *Compagnie des Becs-de-Corbin*. Cette troupe d'élite avait été instituée par Louis XI le 4 sept. 1474. Elle était composée de cent hommes d'armes ayant chacun avec lui deux archers. Son premier capitaine fut Hector de Golart, à qui succéda Louis de Gravelle, sieur de Montaigu. Sous celui-ci les archers furent enlevés à la compagnie et formèrent la petite garde du corps du roi. Une seconde compagnie de cent gentilshommes fut instituée par Charles VIII. Une ordonnance rendue par Henri III le 1er janv. 1585 vint régler le service de ces deux compagnies; elle porte que cinquante gentilshommes sont de service par quartier auprès du roi. C'est alors que la hache d'armes ou courte hallebarde dont elle était armée valut à cette troupe le nom de bec-de-corbin. Supprimées par Louis XIII en 1629, ces deux compagnies furent rétablies vingt ans après par Louis XIV, mais la seconde fut supprimée en 1686. Sous Louis XV, la compagnie restante était composée de deux cents gardes commandés par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Le capitaine disposait des charges de tous ses surbordonnés, quand elles devenaient vacantes.

Les becs-de-corbin marchaient deux à deux devant le roi, les jours de cérémonie, tenant à la main leur « pertuisane à l'antique » selon l'expression d'un historien contemporain. Dans le principe, ils devaient suivre le roi à la guerre et se tenir auprès de lui dans les batailles, mais ces fonctions belliqueuses étaient tombées en désuétude à partir du règne de Louis XIII. C'est à l'affaire du Pas-de-Suze, en 1629, en effet, qu'ils sont signalés pour la dernière fois sur un champ de bataille. Les cérémonies où ils accompagnaient le roi étaient seulement celles du sacre, du mariage du roi et de la réception des chevaliers du Saint-Esprit. Dans la solennité du sacre, pour se rendre à l'église, les becs-de-corbin marchaient derrière le clergé et les hérauts d'armes, précédant immédiatement le connétable et le roi. Arrivée à la cathédrale, la compagnie demeurait dans la nef avec les Cent-Suisses, mais le capitaine se plaçait à deux pas en avant et à gauche du roi. Pour sortir, les Cent-Suisses ouvraient la marche suivis immédiatement des becs-de-corbin.

VI. Marine. — Le nom de *bec* est donné à la pointe qui termine une patte d'ancre (V. Ancre); ou à l'avant de certains navires tels que les felouques, les tartanes qui ont la proue très effilée. Les calfats se servent, pour retirer la vieille étoupe des coutures et des joints, d'un instrument de fer nommé *bec à corbin ou corbeau*, formé d'une lame plate et légèrement recourbée et d'un manche sur lequel elle est fixée en équerre. C'est aussi le nom générique de certains caps ou promontoires.

VII. Technologie. — Bec-d'Ane. — 1° *Charpente.* Outil de fer ou d'acier dont se servent les charpentiers et les menuisiers; c'est un ciseau étroit et épais, son tranchant est dans l'un des plans de la lame et n'a qu'un seul biseau formé de deux plans, le biseau est très long parce que l'instrument est très épais dans le sens du biseau, mais très mince dans le sens tranchant.

Cet outil ne sert que pour couper le bois perpendiculairement aux faces des pièces et faire des incisions étroites et profondes telles que les abouts des mortaises et embrèvements; il est utile aussi pour vider les mortaises. On s'en sert en frappant sur le bout du manche avec le maillet, on fait deux incisions pour enlever un copeau, la première près du trait qui marque la place où le bois doit être coupé perpendiculairement; on tient la lame du bec-d'âne de façon que la face qui contient le tranchant soit perpendiculaire à celle du bois, le biseau tourné du côté du bois qui doit être enlevé et qui se trouve alors refoulé par l'impression du biseau. Pour faire sauter le bois coupé, on fait la seconde incision à une distance de la première qui dépend de la longueur qu'on veut donner au copeau; en penchant un peu le bec-d'âne en arrière on détermine le glissement du tranchant sur son biseau, on le fait pénétrer sous le bois pour soulever le copeau qui ne se détache qu'en se déchirant dans le fond et sur les côtés et qui n'a pour largeur que celle du bec-d'âne; on est obligé de recaler le bois avec le ciseau. Il faut avoir un assortiment complet de becs-d'âne depuis 5 millim. de largeur jusqu'à 33 millim. et ne pas les choisir d'un acier trop dur parce que cet outil est sujet à s'ébrécher.

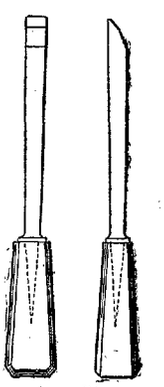

Bec d'âne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2° *Métallurgie.* Burin taillé en bec effilé et de peu de longueur, servant à pratiquer des rainures ou sai-

Bec-d'âne.

gnées préalables dans les pièces de fer, fonte ou autres métaux, pour préparer le travail définitif du burin plat.

Bec-de-Cane (Menuis.). — On appelle ainsi un bec-d'âne, qui est plus allongé, plus faible et plus étroit que le bec-d'âne proprement dit, et dont le menuisier se sert pour les petits objets et les bois mous. Le fer représente une double décroissance, afin qu'il ne touche à la paroi de la mortaise que l'on creuse dans le bois, ni suivant le sens

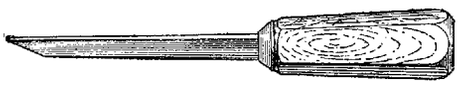

Bec-de-cane.

latéral, ni suivant le sens vertical. La largeur du bec-de-cane est au plus de 0m0018, l'inclinaison du biseau varie de 30 à 35°; l'outil est muni d'un manche de bois cylindrique ou à plusieurs pans et long de 0m135. La manière de s'en servir est la suivante : tandis que, de la main gauche, on tient l'outil dans une position verticale, de la main droite on frappe sur le manche à coups de maillet et le fer entre dans le bois.

Bec-de-Corbin (Menuis.). — On appelle ainsi un outil de menuisier servant à faire les moulures connues sous le nom de bec-de corbin. Cet outil se compose essentiellement d'un fût, d'un fer et d'un coin comme les varlopes ordinaires, seulement le fer est recourbé en croissant pour profiler les moulures; le fer est assujetti par le coin de bois dans la lumière ou trou pratiqué dans le fût. En général, cet outil doit avoir 0m217 de long sur 0m081 de hauteur; l'épaisseur est proportionnée à la dimension de la moulure. La lumière a environ 50° d'inclinaison, et la paroi de la cavité où les copeaux se contournent en spirale doit être déversée en dehors pour faciliter leur évacuation; pour qu'ils ne s'introduisent pas entre la joue et le fer, il est bon que celui-ci pénètre dans le bois de $^1/_2$ millim. environ. L'instrument porte une joue de conduite, ce qui le rend plus doux à pousser; quelquefois même il en a deux, une par

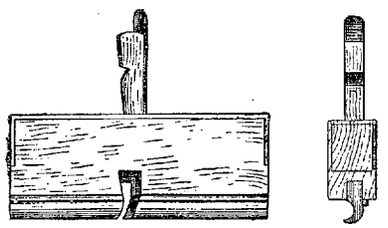

Bec-de-corbin.

le côté, l'autre par-dessus, de sorte que l'une s'appuie sur la tranche et l'autre sur la surface supérieure du bois: cette précaution est indispensable lorsqu'on veut faire la moulure sur l'angle d'une planche. On conçoit que le fût de cet outil étant soumis à un frottement continuel et, par conséquent, exposé à s'user très vite, aurait besoin d'être fait d'un bois très dur. Le cormier, qui joint à cette qualité celle d'être très liant, conviendrait mieux que tout autre; mais il est sujet à se tourmenter; aussi fait-on le corps du fût en bois de chêne, et la surface inférieure est formée d'une planchette de cormier sur laquelle on taille la contre-partie de la moulure; il ne reste plus alors qu'à unir ces deux pièces ensemble avec de la colle ou à l'aide de chevilles. Pour que le bec-de-corbin fonctionne bien, il est indispensable que le dessous du fût soit taillé bien exactement sur le fer et toujours soigneusement graissé.

L. Knab.

VIII. Industrie. — Bec de Gaz. — Il est admis aujourd'hui que les becs ou brûleurs les meilleurs sont ceux qui dépensent le gaz sous une pression excessivement faible. Ce principe, souvent affirmé, a été scientifiquement établi par MM. Audouin et Bérard qui sont arrivés à cette conclusion remarquable: « Une même quantité de gaz, quand elle brûle dans un bon bec, peut donner quatre fois plus de lumière qu'elle n'en donne en brûlant dans un mauvais. » Généralement, les becs employés ont la forme des becs d'Argand. Un petit cylindre bifurqué conduit le gaz dans un double cylindre creux, terminé par une rondelle métallique percée d'un plus ou moins grand nombre de trous qui donnent issue au

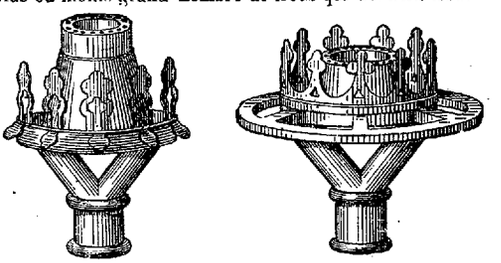

Fig. 1.

gaz (fig. 1). Ces trous peuvent avoir $^1/_2$ millim. de diamètre. L'air passe à la fois par le tube intérieur enveloppé par ce double cylindre et tout autour. Le bec supporte, à l'aide d'une saillie circulaire, une galerie sur laquelle on pose une cheminée en verre qui favorise la combustion ne opérant le tirage. Les becs, ordinairement adoptés, ont de 20 à 25 trous et dépensent par heure de 100 à 140 litres de gaz pour les éclairages intérieurs et 200 litres pour les becs de ville, sous une pression variant de 20 à 30 millim. d'eau. Les becs d'éclairage public à *ailes de papillon* ou *de chauve-souris* sont de petits tubes épais à bouts sphéroïdes, fendus verticalement par un trait de scie qui descend jusqu'au trou dans l'axe où passe le gaz. Celui-ci, sortant en lame mince de toute la section étroite, produit, dès qu'on l'allume, une flamme dont la forme en éventail est analogue à celle d'une aile double de papillon ou de chauve-souris. On emploie des becs plus petits sous ces deux formes, désignés sous le nom de demi-becs ou *becs-bougies*. Tout ce qui tend à développer le volume de la flamme pour une égale consommation de gaz peut, en général, amener une économie réelle dans la production de la lumière avec un gaz donné. Ainsi, des orifices assez larges pour laisser sortir sous une faible pression le volume nécessaire de gaz, dit M. Payen, ainsi que l'échauffement de l'air assurant la combustion à une plus haute température, tout en ménageant le volume de l'air, concourent à ce but. De nombreuses dispositions ont été inventées en vue de réaliser ces avantages, nous ne pourrons nous occuper que des principales et des plus récentes.

S'il est très avantageux de brûler le gaz sous une pression excessivement faible, les moyens pratiques à employer pour y parvenir ne sont pas sans présenter de sérieuses difficultés. La plus grave de toutes réside dans ce que le bec le mieux construit est nécessairement celui dont l'orifice est le plus large. C'est, en effet, avec ce bec qu'un volume donné de gaz s'écoulera sous la pression la plus faible. Mais comme contre-partie inévitable de cette condition de supériorité, c'est aussi avec ce même bec que les variations de pression les plus minimes auront des conséquences excessives. De sorte que le bec le meilleur au point de vue de la combustion devient le plus onéreux au point de vue de la dépense; c'est entre cette qualité et ce défaut que se trouve renfermé tout l'art de la fabrication des becs, et l'on ne peut, avec un brûleur, obtenir les avantages de la bonne combustion, sans subir en même temps l'inconvénient d'une consommation difficile à modérer. Ce n'est pas sur les brûleurs qu'il faut agir, et ce n'est pas en modifiant leurs formes qu'on peut les rendre à la fois économiques et insensibles aux écarts de pression.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ces deux conditions sont exclusives l'une de l'autre, et vouloir les réunir dans un seul brûleur, c'est tenter l'impossible. Ce qu'il faut dès lors, c'est chercher en dehors des becs le moyen d'agir sur la pression, afin d'empêcher ses variations. Lorsqu'un *bec quelconque* est allumé, toute modification de la pression se manifeste à la fois sous trois aspects distincts :

1° La flamme change de forme; — 2° La dépense cesse d'être constante; — 3° Le pouvoir éclairant augmente ou diminue. Ainsi, la pression au bec, la forme de la flamme, la dépense à l'heure et l'intensité sont quatre quantités, quatre éléments, si l'on veut, liés de telle manière que toute modification produite sur l'un d'eux correspond à une modification importante des trois autres. Les variations de chacun de ces éléments ne suivent pas la même marche pour tous les brûleurs. Ainsi, en ce qui concerne la *forme*, la flamme de certains becs s'allonge toujours plus qu'elle ne s'élargit. Pour la *dépense*, les variations sont, en général, proportionnelles aux racines carrées des pressions; et lorsque cette condition ne se présente pas, c'est que la construction du bec offre quelque particularité qu'il peut devenir intéressant d'observer. Quant au *pouvoir éclairant*, si l'on compare ses variations avec celles de la consommation, on trouve : qu'avec les becs à verre, l'intensité augmente, en général, plus vite que la dépense; et qu'avec les becs à air libre, la dépense et l'intensité restent sensiblement proportionnelles si ces becs brûlent à basse pression; tandis que s'ils sont construits pour brûler à forte pression, plus la dépense augmente, plus le pouvoir éclairant diminue *relativement*. Cette complication de circonstances montre que, pour connaître un brûleur, il est indispensable de l'observer à la fois sous les quatre aspects indiqués ci-dessus; et pour constater sa marche, il suffit dès lors de prendre les variations de la *pression*, par exemple, pour point de départ, et d'observer ensuite avec soin la portée des altérations produites par ces variations dans la *forme*, la *dépense* et l'*intensité*.

Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé de l'amélioration des *becs* et *brûleurs*, afin de lutter avec les tentatives d'éclairage électrique. Le but qu'on s'est proposé est de faire des brûleurs donnant beaucoup plus de lumière que les becs en usage et pouvant dès lors répondre aux nouveaux besoins que l'électricité pensait pouvoir seule satisfaire. Il est arrivé que, comme on pouvait s'y attendre, l'unité de lumière a été obtenue avec une moindre dépense de gaz; de plus, en donnant aux brûleurs une intensité beaucoup plus considérable, on est arrivé à abaisser dans de larges proportions le coût de premier établissement des appareils, comparativement à la lumière produite. On peut diviser ces appareils en trois catégories : 1° les becs à cheminée en verre, systèmes Sugg et Giroud; 2° les becs brûlant à air libre, Compagnie parisienne Mallet, Coze; 3° Type intermédiaire avec cheminée au-dessus du bec, Gautier.

Les becs à grande consommation, à puissant foyer, ou *becs intensifs*, ont, depuis quelque temps, la faveur du public. Ils servent à illuminer l'entrée de certains théâtres, de divers carrefours. Les premiers travaux, exécutés en vue de la construction de brûleurs à foyer intense, sont dus à M. Sugg. Son appareil rentre dans la catégorie des becs à double courant d'air et à verres cylindriques : il est construit sur le modèle des lampes à mèches multiples pour phares. Formée de trois couronnes circulaires concentriques, chacune d'elles émet le gaz par une série de trous, en un jet de forme cylindrique. La couronne intérieure est percée de 24 trous, la couronne moyenne de 54, l'extérieure de 66. Le diamètre des trous, conçu d'après des données expérimentales certaines, varie entre 1 millim. 1/2 et 1 millim. 8. Le gaz est conduit à chaque couronne de combustion par des tubes extérieurs qui servent en même temps de supports; des espaces annulaires permettent la circulation de l'air autour de chacun des trois foyers. Le bec est entouré d'un verre cylindrique de 80 millim. de large sur 300 millim. de haut. Pour fixer et maintenir ce verre, M Sugg a évité l'emploi des galeries en laiton découpé, disposition qui souvent enlève jusqu'à 5 % de la lumière produite. Dans le bec Sugg, le verre est soutenu au moyen de flèches légères disposées verticalement et s'élevant assez haut pour fixer le verre solidement. Ce bec est très habilement construit, les orifices d'écoulement y sont bien réglés, le gaz et l'air y sont amenés dans une heureuse proportion. Lorsqu'il brûle dans des conditions normales, ce bec produit une magnifique lumière, très fixe et très économique. Ces becs, employés à Londres, donnent de 10 à 25 carcels en dépensant pour chaque carcel de 52 à 49 litres, mais avec du gaz de Cannel, ce qui correspondrait à une dépense de 90 à 86 litres de gaz normal de Paris. On estime, en général, qu'un bec de gaz qui donne la lumière d'un carcel pour une dépense horaire de 100 litres environ fournit le maximum du pouvoir éclairant. Mais ce bec est d'un entretien délicat, trop sensible aux courants d'air, il est difficile de l'employer à l'extérieur. Le bec *Giroud* dépense 640 à 670 litres à l'heure pour une production de lumière équivalant à 7 à 8 carcels, soit 87 à 90 litres pour chacun.

M. Coze a réuni en divers faisceaux lumineux des becs de gaz dits *papillons* de la forme de ceux que l'on emploie dans les lanternes des voies publiques (fig. 2), et il a obtenu ainsi des brûleurs de forte intensité. Avec ce bec, on arrive à 22 carcels consommant chacun 91 litres. Le bec inventé

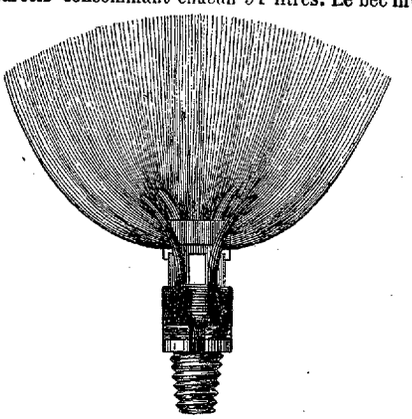

Fig. 2.

par *M. Mallet* a aussi pour but de tirer parti des avantages que présentent les becs conjugués. Il se compose de dix brûleurs de la forme *papillon*. Pour donner de la fixité aux flammes conjuguées, l'inventeur a dû faire intervenir des papillons différents de ceux que MM. Dumas et Regnault, par leurs travaux classiques, ont fait adopter pour l'éclairage des villes et que l'on emploie aujourd'hui dans toute l'Europe. Cinq des papillons employés ont un diamètre de bouton égal à $7^{mm}7$ et une fente de $0^{mm}6$ de largeur. Les cinq autres, qui sont plus petits, ont un diamètre au bouton égal à $4^{mm}5$ avec une fente de $0^{mm}3$. Les gros et les petits papillons sont accouplés deux à deux, et leurs flammes, inclinées l'une vers l'autre, se confondent. Les cinq flammes conjuguées prennent naissance sur le même plan et sur le sommet d'un pentagone régulier. En se réunissant par leurs bords, ces cinq flammes forment une couronne circulaire dont la lumière est très intense, très fixe, et qui produit au plus haut degré l'effet d'illumination. Ces becs conjugués à flamme croisée donnent 16 à 17 carcels avec une dépense de 88 à 90 litres pour chacun.

La Compagnie parisienne a produit un bec intensif dont le type est celui qui a été établi rue du Quatre-Septembre. Cet appareil a été disposé de façon que la combustion soit plus active, bien qu'analogue à celle produite dans les becs d'Argand. Il se compose de 6 porte-becs coudés, munis de 6 becs-papillons $^{6}/_{10}$ semblables à ceux employés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans toutes les rues de Paris. Ces becs sont ainsi disposés sur un cercle de 150 millim. de diamètre, les fentes étant dirigées suivant les tangentes à ce cercle. Deux vases en cristal, placés inférieurement aux brûleurs, déterminent deux courants d'air, l'un intérieur, l'autre extérieur à la couronne de flamme. Cet appareil a été placé dans une lanterne du type employé aux Champs-Elysées. Une des difficultés que l'on a rencontrées était de faire brûler cette couronne dans une lanterne relativement aussi petite, sans que les verres se brisent sous l'action de la pluie. On y est arrivé au moyen d'une modification du chapiteau qui est double. La partie inférieure émaillée, soumise à l'action directe de la flamme, partie qui sert en même temps de réflecteur, est en communication métallique aussi faible que possible avec les montants de la lanterne. De plus, on a ménagé sur toute la périphérie du fond un vide que l'on a garni d'une toile métallique. Le tirage produit détermine ainsi un courant d'air ascendant le long des carreaux, qui les refroidit. L'appareil est complété par un petit bec brûlant constamment en veilleuse, qui sert à allumer la grande couronne par la simple manœuvre du robinet, sans qu'on soit obligé d'ouvrir la lanterne, puis par un régulateur Giroud qui a pour objet d'assurer la constance du débit, quelle que soit la pression existante dans les conduites; enfin par un robinet à trois voies que l'on peut manœuvrer après minuit, pour fermer la grande couronne et ouvrir un bec central destiné à satisfaire à des besoins d'éclairage moins intense.

Ces becs dépensent 1,400 litres pour 14 carcels, soit 100 litres pour chacun. Un plus petit modèle, employé aux Halles centrales, dépense 105 à 110 litres par carcel pour une dépense à l'heure de 875 litres. Pour les nouveaux becs ou brûleurs intensifs, nous citerons le bec *Marini Gœlzer* qui brûle à l'air libre sans verre. Pour éviter la vacillation de la flamme, l'inventeur a eu l'idée de renverser les conditions ordinaires et de placer la flamme autour d'une sorte de tuteur qui l'empêche de se déformer. Ce tuteur central est tantôt en porcelaine et percé de trous, tantôt en verre et en forme de poire. Le *brûleur* qui est circulaire est un bec rond avec 250 trous. L'alimentation d'air se fait par un courant d'air extérieur amené par une coupe de cristal cylindrique qui sert de cône extérieur et prend l'air en dehors de la lanterne et par un courant d'air intérieur guidé par un cône en cuivre placé plus haut que le premier. Ce brûleur consomme 800 litres et produit un peu plus de 8 carcels.

Bec intensif à flamme sphéroïdale Bengel. Dans ce bec, l'émission de gaz ne se produit pas par une série de trous comme à l'ordinaire, mais par une fente circulaire continue, ce qui le fait ressembler à un bec de lampe à schiste. Deux surfaces métalliques épaisses constituent les lèvres du bec. Le gaz arrive par plusieurs branches partant d'un tuyau central, et l'émission du gaz se fait par la fente continue. La flamme, venant rencontrer un disque supérieur, s'étale et se mélange intimement avec l'air qui afflue par les canaux extérieurs et intérieurs, de sorte que les deux faces de la flamme se trouvent, par l'inflexion même du jet gazeux, mises en contact aussi parfait que possible avec l'air comburant. Le bec Bengel consomme 700 à 750 litres à l'heure, il produit 9 à 10 carcels, soit une dépense de 75 à 80 litres par carcel-heure.

DÉSIGNATION	CONSOMMATION en litres par heure	INTENSITÉ lumineuse en carcels	CONSOMMATION par heure et par carcel	EFFET UTILE de 1.000 litres de gaz
			litres.	carcels.
Becs papillons première série	100	0.77	129	7.70
— deuxième série	140	1.10	127	7.85
— troisième série	200	1.72	116	8.60
Bec intensif rue du Quatre-Septembre	1.400	13 »	105 à 107	9.20
Bec intensif Marini Gœlzer	800	8.50	95	10.60
— —	1.500	17 »	90	11.30
— sphéroïdal Bengel	700 à 750	9 à 10	75 à 80	12 80
Bec Siemens à régénérateur	300	5 à 7	45 à 50	20 »
— —	600	13 à 15	40 à 45	23 »
— —	800	20 à 22	38 à 40	26 »
— —	1.600	46 à 48	33 à 35	29 »

Becs intensifs Siemens à régénérateurs. On sait que les gaz éclairent fort peu par eux-mêmes et que ce sont les corps solides qui, au contraire, brûlent avec production de lumière, cette lumière croissant avec l'élévation de la température. Les propriétés éclairantes de la flamme du gaz sont dues à l'incandescence des particules de carbone solide tenues en suspension. Les carbures d'hydrogène, riches en carbone, se décomposent sous l'action de la température, les particules de carbone solides sont rendues libres, deviennent incandescentes et sont ensuite brûlées elles-mêmes. La combustion sépare donc le carbone, le rend incandescent et communique au jet de gaz l'éclat lumineux recherché. L'intensité de la lumière est d'autant plus forte que la température est plus élevée. En élevant la température, non seulement l'intensité de la lumière augmente, mais encore cette lumière renferme des rayons de plus en plus réfrangibles, la lumière devient sensiblement plus blanche. On comprend dès lors tout l'intérêt qui s'attache à l'obtention d'une température élevée des flammes. Pour arriver à ce résultat, c.-à-d. pour obtenir une température élevée de la flamme, M. Siemens a pris le parti de chauffer préalablement l'air nécessaire à la combustion. Pour cela, il utilise la chaleur perdue des produits de la combustion.

Le bec Siemens (fig. 3) est constitué dans son essence par trois chambres concentriques en fonte ou bronze A,B,C. Le gaz est introduit par un tuyau *m* dans la chambre annulaire B où il se détend et arrive à une pression presque nulle. Il sort de cette chambre par un brûleur annulaire constitué par une série de tubes verticaux *n* de 5 millim. de diamètre. A la sortie de ces tubes, il se mélange à l'air qui débouche en M, et la nappe lumineuse, formée par la juxtaposition des petits jets de gaz, s'élève tout d'abord, puis se renverse, grâce à l'appel d'une cheminée latérale autour d'un cylindre en matière réfractaire *a*. Les parois de cette chambre C se trouvent ainsi portées à une haute température par la chaleur des produits de la combustion. L'air, arrivant en sens inverse, s'échauffe progressivement au contact de ces parois dans la chambre annulaire A et atteint une température voisine de 500° lorsqu'il se mélange en M avec le gaz qui se trouve lui-même chauffé dans la chambre B. Un écran à dent ou *déflecteur*, placé en M à la sortie de l'air, divise cet air en une série de lames, et de même un déflecteur, placé à 20 millim. au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dessus du premier, divise les jets de gaz, en sorte que

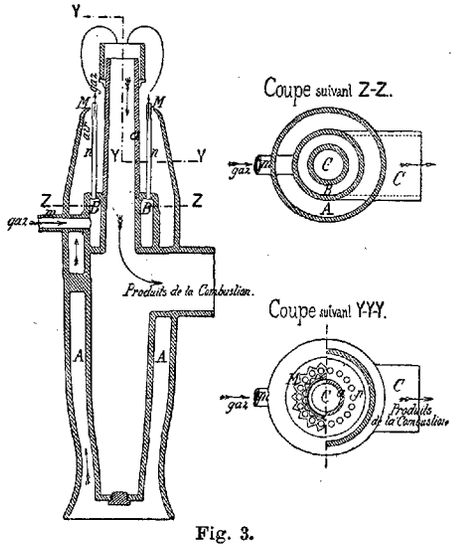

Fig. 3.

l'air et le gaz se trouvent intimement mélangés. On construit plusieurs types de ces becs :

Numéros	1	2	3	4
Nombre de tubes du brûleur.....	92	24	18	15
Consommation horaire en litres....	1600	800	600	900
Intensité lumineuse en carcels.....	48	20	14	6
Consommation horaire en carcels.	35	39	42	48

En accumulant la combustion d'une quantité déterminée de gaz dans un nombre de brûleurs de plus en plus petit, on arrive à accroître le pouvoir éclairant dans une proportion qui croît du simple au triple. Il est impossible de ne pas tenir compte de ce fait lorsqu'il s'agit d'éclairer une salle ou une voie publique. Mais il ne faut pas abuser d'un semblable principe. Il ne suffit pas, en effet, de tirer d'une quantité de gaz donnée toute la lumière qu'elle est susceptible de fournir, il faut encore distribuer la lumière d'une façon méthodique et agréable à l'œil. Le système qu'il convient de suivre sous ce rapport a été indiqué avec précision par Lavoisier. Le grand chimiste s'exprime ainsi : « L'objet que l'on doit se proposer en éclairant une grande ville n'est pas d'y suspendre un petit nombre de lanternes qui éclairent beaucoup, mais, au contraire, un grand nombre qui éclairent peu. En effet, toute lumière trop vive est désagréable et fatigue la vue. Pour peu qu'il se trouve un corps intermédiaire qui fasse ombre, les yeux éblouis ne peuvent plus rien distinguer, et s'il arrive, par quelque accident, qu'une lampe s'éteigne, un grand espace se trouve tout à coup dans l'obscurité. » Paul Charpentier.

IX. Musique. — Le mot bec s'emploie dans la facture instrumentale pour désigner le système d'embouchure des clarinettes et des anciennes flûtes dites flûtes droites, douces, ou à bec. Dans la clarinette, le bec se compose du corps, de

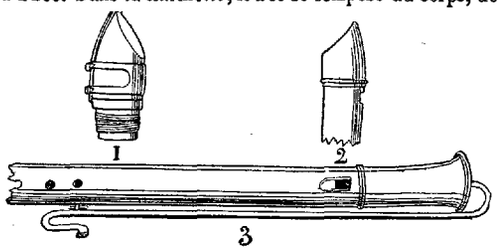

la table et de la ligature. C'est sur la table que s'appuie l'*anche* (V. ce mot), et c'est la ligature qui permet de fixer l'anche sur la clarinette ; c'était autrefois une simple ficelle, aujourd'hui remplacée par un anneau brisé muni d'une vis de pression. La forme des anciens becs a changé ; de rétrécis qu'ils étaient par le haut, ils sont devenus, au contraire, plus larges, et la sonorité est meilleure. Le bec de la clarinette est, en général, en bois d'ébène, mais on en fait aussi en cristal (fig. 1).

Le bec dont nous venons de parler est le plus universellement répandu ; cependant une variété, inventée par Triébert, a eu du succès. C'était un bec en métal armé d'une pompe, dont la moitié de la table mobile avec une vis de pression permet de peser sur l'anche. Une autre vis de pression remplace l'ancienne ligature, fixe l'anche sur la partie mobile de la table.

Dans les anciennes flûtes, le bec avait deux formes ; ou il s'adaptait directement sur l'instrument (fig. 2), ou dans le cas où l'instrument avait plusieurs pieds de long, comme il arrivait dans les flûtes graves, il était mis à la portée de la bouche de l'exécutant au moyen d'une sorte de serpentin (fig. 3). L'exécutant, en soufflant dans l'instrument, introduit dans le bec de l'air qui se brise sur le biseau de la lumière, ouverture pratiquée au-dessous du bec. Les flûtes droites ayant disparu, il n'y a plus d'autres instruments à bec sans anche que le flageolet et le galoubet (sopranos de flûtes).

X. Toponomastique. — Dans le vocabulaire géographique de la France, le mot *bec* est souvent employé pour désigner le confluent de deux cours d'eau importants, ou plus exactement la pointe de terre resserrée entre ces deux cours d'eau. Le *Bec-d'Ambès*, au confluent de la Garonne et de la Dordogne, est l'exemple le plus connu de cet emploi du mot *bec*. On peut encore citer le *Bec-d'Allier*, au confluent de l'Allier et de la Loire, le *Bec-du-Cher*, au confluent du Cher et de la Loire. Dans ce sens le mot *bec* n'a pas d'autre origine que le mot de la langue commune appliqué, par analogie, à un objet en forme de bec d'oiseau. Tout autre est l'origine du même mot qui se rencontre fréquemment dans la nomenclature géographique de la Normandie : *Bec-aux-Cauchois*, *Bec-de-Mortagne* (Seine-Inf.), *Bec-Hellouin*, *Bec-Thomas* (Eure), *Notre-Dame-du-Bec* (Seine-Inf.), *Bolbec*, *Caudebec*, etc. Les savants sont d'accord pour lui attribuer dans ce cas le sens de « ruisseau » et pour y voir une importation des Normands qui s'établirent en Neustrie au commencement du x^e^ siècle. C'est la forme scandinave, et plus particulièrement danoise, du radical germanique *bach*, qui a le même sens. A. Thomas.

Bibl. : 1° Ornithologie (Bec-croisé). — J. Gould, *Birds of Europa*, 1838, pl. 201 et 202. — Ch.-L. Bonaparte et H. Schlegel, *Monog. des Loxiens*, 1840, in-4, avec pl. color. — Brehm, *Vie des animaux*, édit. franc., *Oiseaux*, t. II, p. 74. (Bec-en-Ciseaux). — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, 1770. pl. 357. — G.-R. Gray et Margillivray, *Genera of Birds*, 1840. pl. 181, — J.-J. Audubon, *Scènes de la nature dans les Etats-Unis*, trad. E. Bazin, Paris, 1857, t. II, p. 450.

2° Médecine (Bec-de-Lièvre). — On trouvera les indications bibliographiques anciennes dans les traités de tératologie, ainsi que dans Bruns, *Handb. d. Chir.* ; O. Weber, *Die. Krankheiten des Gesichts* ; dans l'article *Bec-de-lièvre*, du *Dict. de méd. et de chir. prat.* (Demarquay 1866) et celui du *Dict. encycl. des sc. méd.* (Bouisson 1868). Parmi les publications récentes nous signalerons : P. Albrecht, *Zool. Anz.* et *Centralbl. med.*, Wiss. 1879 ; *Soc. d'anthrop. de Bruxelles* ; *Congrès de Copenhague*, 1885. — Th. Kölliker, *Ueber das Os inter-maxillare des Menschen*, etc. ; Halle, 1882. — H. von Meyer, *Deutsche Zeitschr. f. Chir.*, 1884. — Turner, *Journal of. Anat. a Physiol.*, 1885. — Biondi, *Zur Hasenschartenfrage*, *Wien. med. Blätter et Centralbl. f. Chir.*, 1886. — A Broca, *Soc. de Biol.*, 1887. — Les principaux travaux analysés dans dans les dernières années de *Hofmann u. Schwalbe's Jahresbericht.*

3° Histoire du droit (Bec-Jaune). — Guyot, *Répert. de jurisp.* v° *Béjaune* ; Paris, t. II, 1784, in-4. — D. Laurière, *Glossaire de l'ancien droit*, v° *Bec-jaune* ; Niort, 1882, in-4. — Bataillard et Nussé, *Hist. des Procureurs et des Avocats* ; Paris, 1882, t. I, p. 191, 2 vol. in-8. — Fabre, *Etude sur les clercs de la Basoche* ; Paris, 1856, p. 38, 1 vol. in-8.

Bec-d'Ambès (Le). Nom donné à la langue de terre verdoyante qui se trouve au confluent de la Dordogne et de la Gironde ; vins rouges. Ce nom fut donné quelque temps au département après la ruine des Girondins (V. Gironde [dép. de la]).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEC-DE-MORTAGNE (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 1,172 hab

BEC-HELLOUIN (Le), *Becus-Herlevini*. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne, dans un vallon arrosé par le ruisseau du Bec ; 581 hab. Haras de remonte. Moulins, blanchisseries. Sources d'eau minérale. L'histoire de cette localité est celle de son abbaye. *L'église*, construite au XIV^e^ siècle, conserve la tombe du fondateur de l'abbaye du Bec, le bienheureux Herluin ; on y a recueilli un superbe émail et quelques statues provenant également de l'abbaye dont il subsiste une haute tour (mon. hist.) du XV^e^ siècle, un cloître et des bâtiments du XVII^e^ siècle occupés depuis 1833 par une succursale de dépôt de remonte de Caen.

Abbaye du Bec. — Cette célèbre abbaye, la plus considérable de la Normandie, fut fondée en 1034 par un certain Herluin, qui réunit des moines autour de lui sur le territoire de Bonneville, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort (Eure). Le monastère fut ensuite transféré à la place que ses ruines occupent aujourd'hui, au Bec-Hellouin (*Cronicon Beccense vetus*, Ed. Porée, p. 3 ; sur les reconstructions successives de l'abbaye du Bec, V. A. LE PRÉVOST, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du départ. de l'Eure*, I, 228, 234-7). Dès le temps de l'abbé Herluin, le fondateur (mort en 1078), l'abbaye brilla d'un vif éclat ; son école devint fameuse ; de toute l'Europe, les étudiants s'y donnèrent rendez-vous pour recevoir les enseignements de *Lanfranc* et de saint *Anselme* (V. ces noms). De très savants hommes sortirent du Bec pour gouverner, en qualité d'abbés, les monastères du Mont Saint-Michel (V. ROBERT DE TORIGNI), de Saint-Évroult, de Saint-Wandrille, de Jumièges, de Bernay ; des moines du Bec gouvernèrent comme évêques ou comme archevêques les églises de Normandie ou d'Angleterre, Chartres, Rochester, Rouen, Cantorbéry ; l'un d'eux, Alexandre II, fut pontife romain. Les rois d'Angleterre trouvèrent dans la grande abbaye normande des conseillers éprouvés. Le monastère, qui était chef d'ordre, avait des possessions immenses ; en France, il avait quatre baronnies, dix-huit prieurés, seize chapelles et les droits de patronage, de dîme et de seigneurie dans la plupart des 160 paroisses qui relevaient de lui. Il garda, en outre, jusqu'au règne d'Henri VIII, plusieurs prieurés en Angleterre. Brûlé en 1252, le Bec déclina pendant la seconde partie du moyen âge, après la réunion définitive de la Normandie à la France ; il semble que son rôle politique ait cessé avec la domination des princes anglo-normands. L'abbaye fut dévastée, comme toutes ses voisines, pendant la guerre de Cent ans. Du XIII^e^ au XVII^e^ siècle, son histoire cessa d'être glorieuse ; mais, en 1626, l'introduction de la réforme de saint Maur y ramena quelque activité. Au XVIII^e^ siècle, dom Bessin et dom René Massuet professèrent à l'abbaye du Bec, où Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*, était novice. Plusieurs autres bénédictins de marque y séjournèrent, entre autres : dom Toustain, dom Fournier, dom Jacques Fortet et dom Bourget, l'historiographe de l'établissement. Les moines du Bec furent dispersés pendant la Révolution.

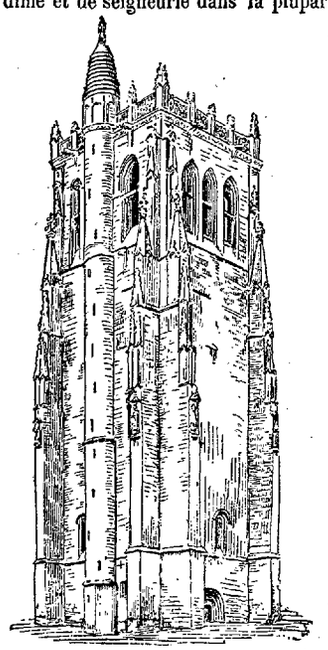

Tour de l'abbaye du Bec-Hellouin, d'après une photographie.

Il est à désirer que toutes les grandes abbayes qui ont été successivement, pendant le cours du moyen âge, le centre de l'Europe savante, qui ont compté parmi les premières puissances de leur temps, aussi bien au spirituel qu'au temporel, trouvent des historiographes qui publient leurs annales, leurs cartulaires, et restituent leur histoire archéologique. Pour l'abbaye du Bec, M. Porée a eu le mérite d'entreprendre une monographie complète, dont il a déjà fait paraître quelques fragments. Voici les principales sources de l'histoire de l'abbaye : 1° la littérature annalistique du Bec se compose des *Annales du Bec*, composées vers le premier tiers du XII^e^ siècle, qui s'arrêtent à l'année 1136, mais que diverses continuations amènent jusqu'à l'année 1183 ; de la *Chronique du Bec*, rédigée par Robert de Torigni et par divers anonymes jusqu'en 1476 ; et de la *Chronique* de François Carré, moine du Bec au milieu du XVI^e^ siècle ; ce dernier ouvrage est un épitome de l'histoire de l'abbaye, dont la partie comprise entre 1476 et 1563 paraît absolument originale. — Les cartulaires du Bec ont été détruits à la fin du XVIII^e^ siècle (V. L. DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste ;* Paris, 1856, p. 529). Quelques fragments trouvés dans des cartons de reliure ont été réunis aux archives de l'Eure (480 chartes environ, du XI^e^ au XIII^e^ siècle) ; en outre 143 pièces originales sont conservées à la Bibliothèque nationale, Mss. lat., 9211. Dom Jouvelin avait copié la plupart des cartulaires du Bec quand ils étaient encore complets. Enfin, l'inventaire des titres de Notre-Dame du Bec-Hellouin, dressé en 1670, se trouve dans le volume 190 des Cinq Cents de Colbert. — Sur la formation et la dispersion de l'ancienne bibliothèque de manuscrits de l'abbaye de Bec, V. L. DELISLE, *le Cabinet des manuscrits*, II, 44. Cette riche collection de manuscrits avait été constituée par les legs de Lanfranc et de saint Anselme ; Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, l'avait enrichie, en 1164, de 113 volumes.

Les armes de l'abbaye étaient de *gueules semées de fleurs de lys d'argent*. Son sceau représentait la Vierge avec l'enfant Jésus sous un ciel étoilé de cinq étoiles ; le contre-sceau représentait Herluin, avec la crosse abbatiale. Il paraît que M. Loisel, de la Rivière-Thibouville, possède le grand sceau matrice en cuivre de 1563.

Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL. : *Gallia christiana*, XI, pp. 216 et suiv. — Dom J. BOURGET, *The history of the royal abbey of Bec, near Rouen in Normandy ;* Londres, 1779, in-8. (Cf. traduction de cet ouvrage dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1841, t. XII, pp. 366 et suiv.). — *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye du Bec* (jusqu'en 1754). Compilation ms. dont il existe des copies assez nombreuses. — *Chronique du Bec*, publiée par l'abbé PORÉE (Société de l'histoire de Normandie) ; Rouen, 1883, in-8. — LECOMTE, *l'Ecole de l'abbaye du Bec ;* Rouen, 1877, broch. — L'abbé PORÉE, *Histoire de l'abbaye du Bec*, dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Évreux ; II, 1879-80. — PORÉE, *l'Abbaye du Bec au XVIII^e^ siècle ;* Tours, 1882, in-8. — MALBRANCHE, *Rapport sur la notice de l'abbé Porée, intitulée l'Abbaye du Bec au XVIII^e^ siècle ;* Bernay, 1883 (Société libre de l'Eure). — PORÉE, *l'Election d'un abbé du Bec en 1304 ;* dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Evreux, juil. 1886. — VEUCLIN, *Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin ;* Brionne, 1885, broch. in-8. — E.-A. FREEMAN, *History of the norman conquest of England*, vol. II, passim.

BEC-THOMAS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Anfreville-la-Campagne ; 219 hab.

BEC-CRESPIN, ancienne famille originaire de Normandie, qui a donné naissance aux maisons de Bourri, de Mauny, de Villebéon, de Vardes et de Moret. Parmi les personnages marquants de cette famille nous citerons : *Gilbert de Brionne*, dit *Crespin*, le plus ancien membre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connu de la maison, qui vivait au commencement du XI[e] siècle ; son fils *Guillaume*, qui accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre. *Guillaume V*, seigneur du Bec-Crespin, de Dangu, d'Etrépagny, croisé en 1269 ; *Guillaume IX*, attaché au parti français pendant la guerre contre les Anglais qui confisquèrent ses domaines ; il mourut avant 1425. *Jean*, fils du précédent, mort sans enfant en 1451. *Antoine*, frère du précédent, évêque de Laon (1449), archevêque de Narbonne (1460), mort le 15 oct. 1472. *Jeanne*, sœur des précédents, porta les biens de la famille du Bec à son mari Pierre de Brezé, baron de Maulevrier (V. BREZÉ).

La maison de Bourri paraît avoir eu pour chef *Hugues du Bec-Crespin*, fils de Guillaume IV. Nous citerons parmi ses membres : *Michel*, petit-fils de Hugues, chanoine de Paris, doyen de Saint-Quentin, cardinal (1312), mort en 1316. Elle s'éteignit avec Georges du Bec, gentilhomme ordinaire, mort sans héritiers mâles en 1585.

La branche des marquis de Vardes eut pour chef *Pierre*, second fils de Charles, seigneur de Bourri et de Vardes, vice-amiral de France (V. VARDES. — V. aussi MAUNY, MORET et VILLEBÉON).

BIBL. : P. ANSELME, *Hist. généalogique*, t. II.

BECAN (Martin), théologien jésuite, confesseur de l'empereur Ferdinand II et un des instigateurs de la guerre de Trente ans, né en 1550 à Hahilwarenbec (Brabant), mort en 1624. Il enseigna la philosophie et la théologie dans les collèges de son ordre à Mayence, à Würtzbourg et à Vienne. Sa théologie est la reproduction et l'exagération des maximes ultramontaines de Bellarmin aggravées par un jésuite militant, qui s'efforce de justifier les doctrines et les procédés de son ordre envers les hérétiques et de se venger des mesures de représailles prises en Angleterre, à la suite de la conspiration des poudres. Parmi les écrits de Becan, ceux qui présentent un intérêt pour l'histoire sont dirigés contre le roi Jacques I[er] et l'Eglise anglicane : *Refutatio Torturæ torti contra sacellum regis Angliæ* (Mayence, 1610 in-8) ; *Refutatio Apologiæ Jacobi regis* (Mayence 1610 in-8) ; *Duellum cum G. Tookero de primatu regis Angliæ* (Mayence, 1612 in-8) ; *Controversia Anglicana de potestate regis et pontificis* (Mayence, 1612 in-8). Ce livre, qui était destiné à refuter *Andrews* (V. ce nom), affirme, pour certains cas, la légitimité du régicide ; il fut condamné par la cour de Rome ; mais de puissantes influences empêchèrent la faculté de théologie de Paris de le censurer. Dans un autre de ses livres, *Quæstiones de fide hæreticis servanda* (Mayence, 1609 in-8), Becan avait dispensé les catholiques de toute probité envers les hérétiques ; mais il n'avait pas été l'objet de la moindre réprobation de la part d'aucune autorité ecclésiastique. Sa *Respublica christiana* (Mayence, 1617-1619 in-8) établit dogmatiquement la souveraineté de l'Eglise et le droit de révolte contre les princes. Voici les titre de ses autres ouvrages : *Manuale controversiarum* (Rome) ; *Summa theologiæ* (in-fol) ; *Analogia Veteris et Novi Testamenti*. Toutes ses œuvres de controverse ont été réunies et imprimées à Mayence (1632, 2 vol. in-fol.) E.-H. VOLLET.

BIBL. : RIBADENEIRA ET ALEGAMBE, *Scriptores societatis Jesu* ; Rome, 1675 in-fol.

BECAN ou BECANUS (V. GORP).

BÉCANNE (V.), jurisconsulte français de ce siècle. Il fut professeur de droit commercial à la faculté de Poitiers. Il a publié un *Commentaire sur l'ordonnance du commerce du mois de mars 1673*, par Jousse (Poitiers, 1827, in-4) ; *Commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*, par René-J. Valin, avec des notes, etc. (1828-29, in-4, et 2 vol. in-8) ; *Questions sur le droit commercial, suivies du commentaire de Jousse et du traité de la lettre de change par Dupuy de la Serra* (1833, in-4) ; *Questions sur les Sociétés et la lettre de change* (1846, in-8). G. L.

BÉCARD. Nom vulgaire sous lequel on désigne dans quelques provinces de France le *Saumon vulgaire* mâle (V. SAUMON).

BÉCARDE (Ornith.). Les Bécardes (*Tityra* V.) sont des Passereaux américains, remarquables par leur bec robuste, qui rappelle un peu celui des *Pies-grièches* (V. ce mot) et qui est également muni d'un crochet terminal, précédé d'une petite échancrure, mais dont les deux mandibules sont plus larges et plus convexes que chez les Laniidés. La carène supérieure du bec est aussi moins marquée que chez ces derniers oiseaux, et les narines, au lieu d'être abritées sous des soies rigides, s'ouvrent par deux parties circulaires sur la limite des plumes frontales. La queue est moins longue que chez les Pies-grièches proprement dites, mais les pattes sont également courtes et le plumage offre généralement les teintes grises, blanches, noires et brunes, qui sont si fréquentes chez les Laniidés de notre pays. Ces teintes sont tantôt distribuées en grandes masses heurtées, tantôt décomposées en stries longitudinales. C'est ce qu'on observe, par exemple, chez la Bécarde de Cayenne (*Tityra cayenna* L.), dont le mâle adulte a les parties inférieures du corps d'un blanc à peine lavé de gris et le dos d'un gris perle contrastant vigoureusement avec le noir profond du sommet et des côtés de la tête, de la queue et des ailes, tandis que la femelle a le dos, la poitrine et l'abdomen ornés de nombreuses flammèches noirâtres. Un système de coloration semblable se retrouve, avec des différences dans les proportions des couleurs claires et foncées, chez la Bécarde du Brésil (*Tityra brasiliensis* Sw.) et chez la Bécarde masquée (*T. personata* J. et S.) de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou. Chez ces différentes espèces, la région voisine de l'œil est aussi plus ou moins dénudée et colorée, pendant la vie de l'oiseau, en rouge vif, de même que la base des mandibules.

A côté du genre *Tityra* se placent les genres *Hadrostomus* Gr., *Pachyrhamphus* Gr., *Platyrhynchus* Spix, *Bathmidurus* Cab. et *Callopsaris* Bp., qui constituent avec les Bécardes proprement dites une tribu de la famille des *Cotingidés* (V. COTINGA), tribu qui occupe la plus grande partie de l'Amérique tropicale, depuis le Mexique jusqu'à la Bolivie inclusivement. Les oiseaux de ce groupe, en dehors de la saison des nids, vivent en petites troupes et se nourrissent principalement d'insectes qu'ils happent au vol avec beaucoup d'adresse. On prétend cependant que quelques-uns sont frugivores.

E. OUSTALET.

BIBL. : L.-P. VIEILLOT, *Galerie des oiseaux*, 1820, pl. 134. — SPIX, *Av. Bras.*, pl. 43 à 46. — D'ORBIGNY, *Voy. dans l'Amérique mérid.*, 1835 ; *Oiseaux*, pl. 31. — L. TACZANOWSKI, *Ornithologie du Pérou*, 1884, t. II. p. 353.

BÉCARRE. Signe musical, ♮, destiné à ramener une note diésée ou bémolisée à son état naturel. Le signe *bécarre* baisse ou élève donc, suivant le cas, la note qui en est affectée : la note diésée est abaissée d'un demi-ton par le bécarre simple, la note bémolisée est élevée d'autant :
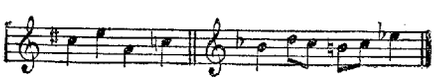
D'après l'usage des *dièses* et des *bémols* (V. ces mots) on conçoit qu'il puisse être parfois commode d'employer le *double bécarre*. — L'action du bécarre se prolonge de la même façon que celle du dièse ou du bémol, c.-à-d. sur toutes les notes identiques de la mesure où il est intervenu, dans le cas où le dièse ou le bémol qu'il a annulé se trouvait sur l'armure du ton. Dans le cas où ce dièse et ce bémol sont eux-mêmes des altérations accidentelles, le bécarre les annule définitivement. D'ailleurs, même dans le cas précédent, l'habitude tend à s'établir de répéter près de la note, chaque fois qu'elle change de hauteur et sans tenir compte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'armure, le signe caractéristique de ce changement :
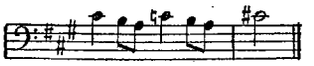
(Pour l'origine du bécarre et son rôle dans l'histoire musicale, V. les mots B et Si).

BÉCASSE. I. Ornithologie. — Les Bécasses, qui forment le genre *Scolopax* de Linné, type de la famille des *Scolopacidés* (V. ce mot), sont des oiseaux tellement connus qu'il est inutile d'en donner une description détaillée. Chacun sait qu'ils appartiennent à l'ordre des Échassiers, mais qu'ils se distinguent des *Échasses*, des *Ibis*, des *Cigognes*, des *Hérons* (V. ces mots), par leurs pattes courtes et emplumées jusqu'à l'articulation de la jambe avec le tarse. Leur bec, près de deux fois aussi long que la tête, est complètement droit et se dilate dans sa portion terminale qui est obtuse et dont les côtés toujours rugueux offrent à peu près l'aspect d'un dé à coudre. Cette partie reçoit de nombreux filets nerveux et constitue un organe de tact dont la structure a été étudiée par plusieurs histologistes, notamment par Leydig et par M. Jobert, et qui permet à l'oiseau de découvrir, dans la vase et dans la terre humide, les vers et les insectes dont il fait sa nourriture. Tandis que l'extrémité du bec s'enfonce ainsi dans le sol pour chercher et saisir une proie, les narines restent toujours à découvert, car elles s'ouvrent par deux fentes étroites, à la base de la mandibule supérieure, dans un sillon longitudinal. Les yeux sont gros et saillants, mais rejetés fortement en arrière du côté de l'occiput, qui est régulièrement arrondi; le corps est massif, la queue très courte, en partie cachée sous les couvertures caudales; les ailes, de longueur moyenne, finissent en pointe aiguë; les doigts antérieurs, assez déliés, sont complètement indépendants les uns des autres et le pouce, relativement bien développé, est muni d'un ongle obtus qui ne dépasse pas l'extrémité de la dernière phalange. Enfin le plumage offre presque toujours, sur les parties supérieures du corps, un mélange confus de brun foncé, de brun grisâtre, de roux et de marron, sur les parties inférieures du corps des raies transversales brunes, sur les pennes alaires des marques rousses, et sur la nuque de larges bandes noirâtres, toujours disposées transversalement. Parfois, cependant, on rencontre des individus portant une livrée de teintes plus claires et plus uniformes. C'est ce qu'on a observé notamment chez la Bécasse commune, où ces

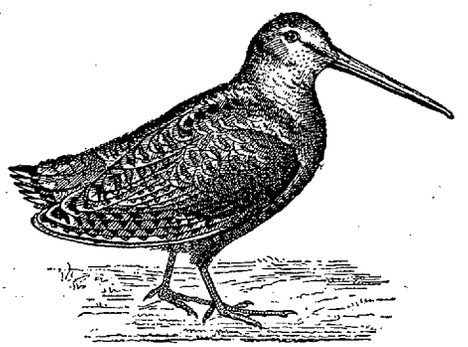

Bécasse commune (Scolopax rusticula L.).

différences de plumage, coïncidant avec des différences dans les dimensions, ont pu faire croire à l'existence de plusieurs races ou variétés.

La Bécasse commune (*Scolopax rusticula* L.) est très répandue en Europe et se rencontre aussi en Asie et dans l'Amérique septentrionale. Dans la plupart de nos départements elle passe deux fois par an, à la fin de l'automne, du 20 oct. au 15 nov., et à la fin de l'hiver, dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars. Sur certains points, cependant, elle s'arrête pour passer l'hiver, quand la température n'est pas trop rigoureuse et, dans plusieurs localités du nord et du centre de la France, elle se reproduit régulièrement. Son nid, placé dans une excavation du sol, à l'abri de quelque broussaille, renferme de trois à quatre œufs, de forme globuleuse et fortement maculés de gris et de brun foncé sur un fond roussâtre. Elle montre pour ses petits la plus grande sollicitude et, dans le cas d'un danger pressant, cherche à attirer sur elle l'attention du chasseur, pour donner à sa progéniture le temps de se cacher. Parfois même, au dire des chasseurs dignes de foi, elle prend ses petits dans ses pattes ou les serre contre sa poitrine et les emporte à travers les bois pour les mettre en lieu sûr. En dépit de sa physionomie stupide, la Bécasse est d'ailleurs un oiseau fort bien doué, jouissant de sens très développés et sachant tirer parti des couleurs sombres de son plumage pour se dissimuler au milieu des feuilles sèches. De jour elle ne se montre pas volontiers à découvert et c'est au crépuscule qu'elle déploie toute son activité. C'est alors qu'elle va chercher dans les prés, au bord des mares et des ruisseaux, des mollusques nus, de petits insectes et surtout des vers, dont elle se montre particulièrement friande. Elle marche assez lentement, mais vole admirablement et passe sans se heurter entre les arbres les plus touffus. Quand elle prend brusquement son essor, elle produit un bruit sourd et caractéristique, bien connu des chasseurs, et lorsqu'elle est effrayée elle pousse un sifflement particulier; en outre, le mâle, pendant la saison des amours, fait entendre une sorte de chant, aux notes tantôt graves, tantôt aiguës, mais toujours rauques et désagréables.

Bécasse d'Arbre. — On désigne parfois sous ce nom la *Huppe* (V. ce mot), oiseau qui ne ressemble pourtant guère à la Bécasse et qui appartient à un tout autre groupe.

Bécasse de Mer. — Nom vulgaire des Échassiers des genres *Huitrier* et *Courlis* (V. ces mots). E. Oustalet.

II. Chasse. — Le chasseur reconnaît les endroits fréquentés par les Bécasses par les *miroirs* (V. ce mot) et les feuilles mortes qu'elles éparpillent pour chercher des vers. Le passage des Bécasses en France a lieu deux fois par an : au printemps et à l'automne. Au printemps elles sont à la *Croule* (V. ce mot); à cette époque elles sont en amour et maigres et ce serait d'une sage économie d'en interdire la chasse. En automne elles sont grasses et en bon état. C'est alors gibier de gourmets. On chasse la Bécasse de plusieurs manières. *Au chien d'arrêt* : Cette chasse se fait dans les jeunes taillis au printemps, à cette époque ces oiseaux recherchent les bois et forêts dont le sol est bas et humide. En automne elles préfèrent les pays boisés élevés et secs. On doit chasser la Bécasse contre le vent. *A l'affût*. Matin et soir a lieu la *passée* (V. ce mot). Le chasseur se place en se dissimulant près ou dans le bois, dans un endroit un peu découvert. Il doit se poster à l'aube ou avant le crépuscule. Il tire les bécasses au passage et doit avoir avec lui un chien calme pour aller chercher le gibier abattu. *En battue*. Cette chasse ne se pratique que dans les lieux où le passage des Bécasses est abondant (V. Battue). *A la pantière*. On tend aux bécasses la pantière et la pantière contre-maillée (V. Pantière). Les mois de novembre, décembre et janvier sont les plus propres à cette chasse et ceux où les Bécasses sont les plus grasses; les jours de brouillards sont les meilleurs. Le moment favorable commence une demi-heure avant le coucher du soleil et ne dure qu'une heure. *Aux collets*. On dresse les *collets* (V. ce mot) dans les sentiers et dans les haies; ces collets doivent être placés à hauteur de l'estomac de l'oiseau. On chasse aussi la Bécasse aux *rejets* (V. ce mot).

Au point de vue culinaire la bécasse est un manger exquis. « Une Bécasse, dit Brillat-Savarin, n'est dans toute « sa gloire que quand elle a été rôtie sous les yeux du « chasseur, surtout du chasseur qui l'a tuée; alors la rô-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« tie est confectionnée suivant les règles voulues et la « bouche s'inonde de délices. » La Bécasse se mange rôtie ou en salmis. Elle exige d'être mortifiée légèrement et non au point où la chair se décompose comme le demandent quelques fanfarons de la gueule, suivant l'expression de Rabelais. *Bécasse rôtie.* On ne la vide pas, on traverse son corps avec son bec, on la barde et on la fait rôtir à la broche et à feu vif avec des tranches de pain dessous. La cuisson est parfaite en quinze minutes. *Salmis de Bécasses.* Videz le nombre de Bécasses que vous voulez employer; faites-les rôtir à bon feu. Prenez les foies et intestins ainsi que quelques foies de volailles; faites-les revenir dans du beurre, à défaut dans du lard fondu, mettez un peu d'aromates et une pincée de parures de truffes. Aussitôt atteints ou de couleur, pilez et passez au tamis. Mettez cette purée dans une casserole, délayez-la avec quelques cuillerées de sauce brune et un peu de vin blanc. Mettez les Bécasses rôties, débrochées et découpées dans la casserole ou sur la sauce. Chauffez sans ébullition, mêlez un jus de citron et dressez sur des tranches de pain frit. En Provence on pile les carcasses et on assaisonne avec échalotes et aromates. L.-F. PHARAON.

III. Ichtyologie. — *Bécasse* est le nom vulgaire donné à plusieurs poissons appartenant à divers genres à cause du prolongement de leur museau en forme de bec. Tels sont les *Centrisques*, les *Scombresoces*, les *Espadons*, etc. (V. ces mots).

IV. Malacologie. — Nom donné par les auteurs du XVIIIe siècle à quelques Mollusques-Gastéropodes du genre *Murex* (V. ce mot). Ainsi, la *Bécasse à ramages* désignait le *Murex cornutus;* la *B. à courtes épines*, le *M. brandaris;* la *Grande B. épineuse*, le *M. crassispina;* la *Tête de B.*, le *M. Haustellum*, etc.

V. Marine. — Corruption de l'espagnol *Barcaza.* Nom donné par les marins français à une espèce de barque espagnole qui fait surtout le cabotage dans la baie de Cadix et le long des côtes voisines. La proue en est élancée et recourbée; elle ne porte qu'un mât avec voile carrée.

VI. Métallurgie. — La bécasse est un instrument en fer consistant en une barre de fer courbée à angle droit, à l'aide de laquelle on mesure la descente des charges dans les hauts-fourneaux. Quand elles descendent, les charges laissent au gueulard un vide dont la profondeur ne doit jamais être telle qu'une charge de combustible et de minerai ne puisse le remplir, car une trop grande quantité de matière introduite d'un seul coup dans le fourneau produirait un refroidissement. La bécasse appelée aussi *sonde*, dont l'angle droit repose sur les charges, descend en même temps que ces dernières et permet à tout instant de vérifier le produit contenu. L. K.

BIBL.: ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Pl. Enl. de Buffon*, p. 885. — GOULD, *Birds of Europa*, 1838, pl. 319. — DEGLAND et GERBE, *Ornithologie européenne*, 1867, t. II, p. 177, 2e éd.

BÉCASSEAU. Les Bécasseaux sont de petits Echassiers de rivage (V. ECHASSIERS), qui diffèrent des *Bécasses* (V. ce mot) non seulement pour quelques particularités de mœurs, mais encore par leur taille plus faible, par leur bec moins dilaté et dépourvu de sillon médian dans sa portion terminale, par leurs ailes plus étroites et par leur queue généralement disposée en forme de coin, les deux pennes médianes étant taillées en pointe et dépassant les rectrices latérales. Ils se distinguent, d'autre part, des *Chevaliers* et des *Barges* (V. ces mots), avec lesquels on les trouve souvent associés, par leurs pattes moins hautes et par leurs doigts antérieurs plus indépendants les uns des autres, le doigt médian étant seulement réuni au doigt externe par une étroite membrane. Leurs tarses sont scutellés sur leur face antérieure et postérieure et portent généralement en arrière un pouce distinct, mais assez court pour toucher à peine le sol par son extrémité, et leur bec, long, grêle et flexible, paraît légèrement déprimé vers la pointe, qui est le plus souvent molle et lisse.

Ces oiseaux sont répandus sur la plus grande partie du globe et constituent aux yeux des ornithologistes modernes soit un simple genre (*Tringa* L.), soit un groupe, tribu ou sous-famille, de la famille des Scolopacidés, dont les Bécasses sont les principaux représentants, ou de la famille des Totanidès qui correspond à peu près aux *Echassiers longirostres* de G. Cuvier. Cette dernière opinion paraît la plus vraisemblable, car les Bécasseaux offrent des affinités incontestables avec les *Pluviers*, les *Vanneaux*, les *Huîtriers*, les *Courlis*, les *Bécasses*, les *Barges*, les *Chevaliers*, les *Combattants*, les *Avocettes*, etc. (V. ces mots). En adoptant ce système de classification, on peut subdiviser les Bécasseaux ou *Tringa* en trois sous-genres : les *Sanderlings* ou *Calidris*, les *Maubèches* (V. ces mots) et les *Bécasseaux proprement dits*, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici.

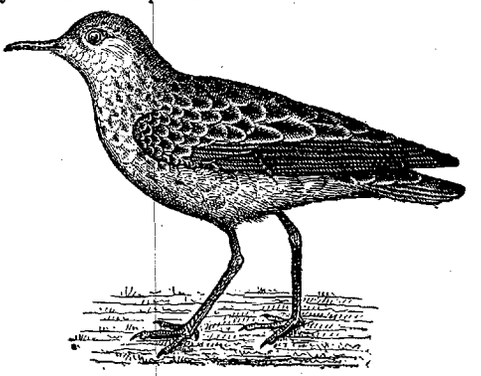

Bécasseau (Tringa subarcuata Gould.).

Les vrais Bécasseaux ont le bec de la longueur de la tête ou un peu plus long, droit ou légèrement infléchi vers la pointe, avec l'extrémité de la mandibule supérieure un peu dilatée et creusée en dessous en forme de cuiller; les narines s'ouvrent par deux fentes elliptiques vers la base du bec; les ailes extrêmement aiguës, dépassent, lorsqu'elles sont ployées, l'extrémité de la queue dont les deux rectrices médianes sont plus longues que les autres; les jambes sont dénudées inférieurement, les tarses généralement peu élevés, mais toujours minces, les doigts grêles avec le pouce apparent. Leur plumage n'offre pas de différences notables suivant le sexe des individus, mais présente certaines modifications correspondant à l'âge et change aussi avec les saisons. Ainsi, pendant l'hiver, les parties supérieures du corps sont fréquemment d'un brun cendré, nuancé de gris et rayé de noir, et les parties inférieures d'un blanc pur, tandis que, pendant l'été, le dos est varié de noir, de roux et de marron, la poitrine et l'abdomen lavés de roux ou tachetés de noir. Ces variations dans la livrée rendent très difficile la détermination des espèces, au nombre d'une vingtaine, qui rentrent dans le genre *Tringa* proprement dit. Sur ces espèces il y en a cinq au moins qui appartiennent à la faune européenne. Ce sont le Bécasseau cocorli (*Tringa subarcuata* Gould.), le Bécasseau cincle (*T. cinclus* L.), le Bécasseau minute (*T. minuta* Leisl.), le Bécasseau de Temminck (*T. Temminckii* Leisl.), le Bécasseau platyrhynque (*T. platyrhyncha* Tem.); mais plusieurs autres (*Tringa maculata* V., *T. melonotus* V., etc.), originaires d'Amérique, se montrent accidentellement dans nos contrées.

Les Bécasseaux européens et asiatiques nichent pour la plupart en Norvège, en Laponie, en Sibérie, en un mot dans les régions froides de l'hémisphère septentrional. Ils font leurs nids dans des endroits marécageux et pondent, au milieu des herbes, des œufs de formes et de couleurs variables, mais toujours plus ou moins tachetés et ponctués de gris roussâtre et de brun sur un fond jaunâtre ou verdâtre. Dès le mois d'août ces petits Echassiers se réunis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sent en bandes très nombreuses, formées souvent d'individus appartenant à plusieurs espèces ou même à plusieurs genres et gagnent le midi de la France, l'Algérie, l'Egypte ou d'autres contrées de l'Afrique, d'où ils ne reviennent qu'au printemps suivant. Dans leurs voyages d'aller et de retour, ils s'arrêtent plus ou moins longtemps sur nos côtes, où l'on prend chaque année dans des filets et où l'on tue à coups de fusil un très grand nombre de ces oiseaux, principalement dans la baie de Somme. Beaucoup de Bécasseaux viennent aussi se briser la tête contre les lanternes ou les murs des phares dont la lumière les attire, car ils voyagent toujours au crépuscule, quelquefois même en pleine nuit. Pendant la journée ils s'arrêtent volontiers sur les plages pour chercher, dans la vase, les vers et les petits mollusques dont ils font leur nourriture. Lorsqu'ils courent allègrement sur le rivage, en poussant des sifflements retentissants, ils ressemblent de loin, avec leur livrée grise et brune, à des Alouettes picorant dans un champ ; aussi les marins et les chasseurs les désignent-ils sous le nom vulgaire d'*Alouettes de mer*.

E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Planches enlum. de Buffon*, 1770, pl. 328. — J. Gould, *Birds of Europa*, 1838, pls 324 à 333. — Degland et Gerbe, *Ornithologie européenne*, 2e éd., 1867, t. II, p. 194. — H.-E. Dresser, *A History of the Birds of Europa*, 1871-1882, in-4, avec pls. col. — A. Lemetteil, *Catal. raison. des Oiseaux de la Seine-Inférieure*, 1874, t II, p. 206.

BÉCASSINE. I. Ornithologie. — Les Bécassines (*Gallinago* Leach) ressemblent beaucoup aux *Bécasses* (V. ce mot) par leur aspect général et par leur plumage ; mais elles sont généralement de taille un peu plus faible, de formes plus sveltes et plus élégantes. Leur bec est relativement plus grêle ; leurs tarses sont un peu plus élevés ; leurs jambes sont dénudées dans leur portion inférieure et les taches foncées du sommet et de la partie postérieure de leur tête sont disposées dans un autre sens et dessinent des bandes et des raies longitudinales. Comme les Bécasses, les Bécassines offrent d'ailleurs des variations assez fréquentes dans les nuances du plumage ; de plus, elles ne possèdent pas toujours le même nombre de plumes à la queue : aussi quelques naturalistes, trompés par des particularités individuelles, ont-ils admis l'existence, dans le genre *Gallinago*, d'un beaucoup trop grand nombre d'espèces et de variétés. Aujourd'hui il est bien démontré que ce groupe ne renferme pas plus de vingt formes principales, dont trois seulement se rencontrent dans nos contrées. Ces trois espèces européennes sont : la grande Bécassine ou Bécassine double (*Gallinago major* Gm.), la Bécassine ordinaire (*Gallinago scolapacina* Bp.) et la Bécassine sourde ou Petite Bécassine (*Gallinago gallinula* L.), qui se distinguent les unes des autres par des différences dans la taille, dans le nombre des rectrices et dans le dessin du plumage. La Bécassine ordinaire tient en effet le milieu, sous le rapport des dimensions, entre la Bécassine double et la Petite Bécassine, et cette dernière n'a que douze pennes à la queue tandis que les deux autres espèces ont de douze à seize rectrices. En outre, chez la grande Bécassine et chez la Bécassine ordinaire, le sommet de la tête est toujours orné de deux bandes longitudinales noires, tandis qu'il y a une large bande médiane et deux raies latérales étroites sur le vertex de la Bécassine sourde.

Les Bécassines ont les mêmes mœurs et le même régime que les Bécasses, mais leurs allures sont plus vives et plus gaies et elles circulent plus volontiers en plein jour. Leur chasse n'en est pas plus facile pour cela, car elles sont extrêmement défiantes et filent dans l'air avec une extrême rapidité après avoir décrit, en s'élevant, de brusques zigzags. Ces oiseaux, d'ailleurs, se tiennent le plus souvent dans des endroits marécageux et se dissimulent au milieu des joncs et des hautes herbes. C'est là que sont déposés, dans une dépression du sol, leurs œufs tachetés de gris, de brun noirâtre ou verdâtre, sur un fond jaunâtre. Quelques couples de ces Échassiers se reproduisent chaque année dans les marais de nos départements septentrionaux, mais la plupart des Bécassines européennes vont nicher dans des contrées plus froides et ne font que traverser le nord et le centre de notre pays deux fois par an, dans les premiers jours du printemps et en automne. Pendant l'hiver, les Bécassines, de l'espèce ordinaire, sont très communes dans le midi de la France et en Italie. Au moment où s'ouvre la période de la nidification, les mâles montrent une agitation extraordinaire et semblent avoir perdu leur défiance naturelle. Ils s'élèvent dans les airs, y décrivent des cercles et se laissent retomber brusquement en produisant, avec leurs grandes pennes alaires et caudales, un bruit singulier qui ressemble un peu au bêlement d'une chèvre. Ils vont aussi se percher sur la cime des arbres, s'élèvent et s'abaissent d'un vol tremblottant et quand ils rencontrent des individus de même race leur livrent immédiatement bataille. Ces luttes et ces exercices bizarres cessent au bout de quelque temps, les couples se forment et les deux parents s'occupent avec sollicitude de l'éducation des petits qui naissent au bout de quinze à dix-huit jours d'incubation et qui sont d'abord revêtus d'un duvet tacheté, auquel succèdent très rapidement des plumes ordinaires. La livrée définitive ne se dessine que plus tard et, tout en présentant, dans le genre *Gallinago* comme dans le genre *Scolopax*, une grande uniformité dans la gamme des couleurs, offre néanmoins, dans le mode de répartition des teintes, certaines variations d'une espèce à l'autre. Ce sont ces différences, jointes à des différences dans les proportions, qui permettent de distinguer de nos Bécassines européennes les *Gallinago macrodactyla* Bp., *australis* Lath., *Wilsoni* Tem., *nobilis* Sclat., *Paragùiæ* V., *nemoricola* Hodgs., *Horsfieldii* Gr., *solitaria* Hodgs., *Stricklandii* Gr., etc., qui vivent en Afrique, en Australie et dans le nouveau monde. Dans leurs pays respectifs ces différentes espèces sont l'objet d'une chasse très active. Partout en effet les Bécassines sont encore plus recherchées que les Bécasses à cause de la délicatesse de leur chair. — Tout à côté du genre *Gallinago* se placent les genres *Macrorhamphus* et *Rhynchæa* (V. ces mots).

Bécassine-Chevalier. Nom vulgaire du Macrorhamphe gris, oiseau de la famille des Scolopacidés qui se rapproche en effet des *Chevaliers* et des *Bécassines* par ses caractères extérieurs (V. ces mots). E. Oustalet.

II. Chasse. — Le tir de la Bécassine est certainement le tir de la plume le plus difficile. En se levant elle fait deux ou trois crochets avant de filer horizontalement. La double Bécassine est plus facile à tirer parce qu'elle part de moins loin et que son vol est droit, mou et sans crochets. On emploie aussi pour prendre les Bécassines les collets que l'on dispose au bord des marais dans les plantes aquatiques et les joncs. Dans les lieux où les Bécassines sont abondantes on se sert du *traîneau portatif* (V. ce mot). Cette chasse confine au braconnage : elle se fait la nuit. On peut également prendre des Bécassines en tendant, dans des marais et queues d'étang, des pantières comme pour la Bécasse. La Bécassine se mange rôtie. Les gourmets la préfèrent en salmis. Voici la formule de cette préparation fournie par un grand gourmet et un grand chasseur, M. Jobey ; la recette peut aussi s'appliquer à la Bécasse : Levez les quatre membres et l'estomac des Bécassines. Pilez les restes du corps en ayant soin d'enlever le *sac* de ces oiseaux. A mesure que vos débris se transforment en une pâte onctueuse et consistante, vous la délayez avec un peu de bouillon ; lorsque vous en aurez mis la quantité voulue vous passez le tout dans un tamis de soie. Ajoutez du beurre frais manié de farine, de bon vin rouge, deux ou trois échalottes entières, un bouquet garni, une gousse d'ail qui seront retirés après vingt minutes d'ébullition. Assaisonnez alors sel, poivre, deux cuillerées d'huile d'olive et le jus d'un ou de deux citrons suivant la force du plat. Baignez dans cette sauce les membres des Bécassines et faites réchauffer le tout *sans*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bouillir. Rangez sur des croûtons frits les membres des oiseaux et arrosez le tout avec la sauce. Le salmis est considéré comme un des *ramoneurs* de l'estomac suivant l'expression de François Rabelais. L.-F. P.

Bibl. : Ornithologie. — J. Gould, *Birds of Europa*, 1838, pls. 320, 321, 322 et *Birds of Australia*, 1848, t. VI, pl. 40. — J.-J. Audubon, *Birds Americ.*, t. V, pl. 350. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 179, 2e édit. — Brehm, *Vie des animaux*, édit. franç. *Oiseaux*, t. II, p. 582.

BECCABUNGA (Bot.). Nom vulgaire du *Veronica beccabunga* L. (Scrofulariacées).

BECCADELLI (Lodovico), prélat et littérateur bolonais, né à Bologne le 27 janv. 1502, mort à Prato le 17 oct. 1572, étudia à l'université de Padoue et s'y lia avec Pietro Bembo, accompagna le cardinal Pole dans son voyage diplomatique de 1539 et le cardinal Contarini à la diète de Ratisbonne. Il dirigea les études de Ranuccio Farnèse, fils de Paul III, fut nommé évêque de Ravello, puis vicaire-général de Rome, et remplit d'importantes missions sous Jules III. Il prit part à deux reprises au concile de Trente, d'abord comme premier secrétaire des cardinaux légats, puis comme archevêque de Raguse. Il se démit de cet archevêché, qu'il avait occupé de 1555 à 1563, et mourut à Prato, où l'avait attiré la faveur de Cosme Ier, grand-duc de Toscane. Beccadelli fut en relations avec les lettrés les plus distingués de son temps et tient parmi eux une place honorable. Outre un grand nombre d'œuvres restées inédites et des vers italiens, il a composé des biographies de Pétrarque, de Bembo, de Pole et de Contarini, qui ont toutes été imprimées après sa mort. La vie de Pole l'a été du vivant de l'auteur, mais seulement sur la traduction latine qu'en fit son ami André Dudith (Venise, 1563). P. N.

Bibl. : Mazzochelli, *Scrittori d'Italia*, t. II.

BECCADELLI ou **BECCATELLI** (Antonio) (V. Antoine de Palerme).

BECCAFUMI (Domenico), peintre et sculpteur italien, né en 1486, dans les environs de Sienne, mort dans la même ville le 18 mai 1551. Beccafumi a illustré un nom qui n'est point le sien. Il était fils d'un certain Giacomo di Pace, humble laboureur qui travaillait, non loin du château de Montaperto, les terres d'un citoyen de Sienne, Lorenzo Beccafumi. L'enfant, qu'on appelait alors Mecarino, débuta, comme autrefois Giotto, par garder les troupeaux de son maître en traçant sur le sable des dessins qui furent remarqués par le propriétaire de l'héritage. Ce bourgeois intelligent s'intéressa au futur artiste, il l'envoya à Sienne, il le confia à un de ses voisins qui était peintre, et, suivant une coutume dont on a plusieurs exemples, le protégé prit bientôt le nom du protecteur. Giovanni Battista Tozzo, dit Capanna, fut le premier maître de Beccafumi. Si l'on songe à la précocité du talent chez les artistes de l'école italienne, on est autorisé à croire que le jeune homme savait déjà son métier lorsque Pérugin vint vers Sienne à 1508. Vasari exagère quand il raconte que la manière du peintre de Pérouse séduisit beaucoup Beccafumi et que ce dernier le prit pour modèle. Il existe entre le style des deux maîtres de profondes différences. Les origines du talent de Beccafumi doivent être cherchées ailleurs. Dès le début du xvie siècle, il y avait à Sienne un peintre illustre, Sodoma, dont le sentiment et, plus encore, la douceur lombarde ont pu toucher profondément le jeune artiste. Un voyage à Rome, dont la date n'est pas précisée, compléta son éducation.

Dès 1512, Beccafumi est à l'œuvre. A l'exemple de Sodoma qui venait de décorer la muraille d'une maison voisine, il peint la façade du palais Borghesi. On sait par Vasari que les motifs de cette décoration aujourd'hui perdue étaient empruntés à la mythologie et consistaient en camaïeux simulant des bas-reliefs de bronze. Bientôt après Beccafumi exécute pour la chapelle de l'hôpital de Santa-Maria della Scala un tableau de la *Trinité* qu'on peut voir à l'Institut des beaux-arts de Sienne. C'est une peinture divisée en trois compartiments. Au centre est la représentation traditionnelle de la Trinité : à droite sont placés saint Jean-Baptiste et saint Cosme ; à gauche, l'évangéliste saint Jean et saint Damien. L'œuvre se trouve datée par ce fait que c'est en 1514 que Pacchiaroti, agissant en qualité d'expert, a été appelé à donner son avis sur le travail de Beccafumi.

A cette époque, l'artiste siennois connaissait déjà tous les procédés de la peinture et notamment la fresque. On en a la preuve dans la *Visitation* qu'il peignit vers 1513 dans le vestibule de l'hôpital. Bien que cette fresque ait souffert, on la voit encore ; Beccafumi avait aussi peint la voûte, mais l'œuvre a péri. En 1515, il achevait pour le tribunal de la Mercanzia un tableau représentant, à la fois, l'apôtre saint Paul, sa conversion et son supplice. Plus tard, il fut employé par la confrérie de San-Bernardino qui lui fit peindre à fresque dans son oratoire le *Mariage* et la *Mort de la Vierge* (1518). Pour la décoration de cette chapelle, il se trouva ainsi associé à Sodoma et à Girolamo della Pacchia, et c'est là un fait qui prouve que les Siennois classaient Beccafumi parmi leurs meilleurs peintres. Cette estime lui fut confirmée en maintes circonstances. Plus d'une fois, il fut, selon l'usage, chargé de donner son avis sur les ouvrages de ses confrères, qui étaient souvent ses rivaux. Il avait acheté une maison à Sienne, il s'y était marié, et, alors que Sodoma se livrait à ses excentricités bruyantes, il édifiait ses voisins par la régularité de sa vie laborieuse. Un grand travail lui fut commandé en 1529. Les magistrats lui confièrent, au palais de la République, la décoration de la voûte de la salle du Consistoire, œuvre considérable qu'il croyait pouvoir exécuter en un an, et qui ne fut terminée qu'en 1535. Vasari nous a laissé une description détaillée de cette peinture qu'on peut étudier encore au palais qui est devenu le municipe. Elle comprend une suite de compartiments, les uns circulaires, les autres octogones. La figure allégorique de la Justice tenant la balance et l'épée est représentée dans un des médaillons, et elle a une belle allure à la mode de la Renaissance. L'artiste l'a peinte en raccourci, car il n'ignorait aucune des difficultés du dessin, et c'est même à cause de son habileté à faire plafonner les formes en perspective que Lanzi a pu dire que Beccafumi est le Corrège de l'Italie inférieure. Les peintures des autres compartiments de la voûte, d'une lecture assez difficile aujourd'hui, sont inspirées par une préoccupation morale. L'artiste a pris dans l'histoire romaine tous les faits de nature à glorifier la vertu civique et le dévouement à la patrie. Vasari voyait dans ce grand ensemble décoratif une œuvre *veramente singolare*.

Beccafumi était naturellement désigné pour concourir à l'embellissement de Sienne lors de la venue de Charles-Quint au printemps de 1536. Il ne faillit pas à la tâche. Il peignit l'arc de triomphe que l'architecte Anton Maria Lari avait dressé à la Porta Nuova, et, s'improvisant sculpteur, il modela en *carta pesta*, c.-à-d. en papier mâché, une statue équestre de l'empereur foulant aux pieds de son cheval les figures des nations vaincues. On vit alors que les difficultés de la sculpture n'effrayaient pas l'ambitieux Beccafumi. Il s'y essaya plusieurs fois, notamment lorsque, en 1548, il modela et fondit en bronze les anges porteurs de lumières destinés à entourer l'autel de la cathédrale de Sienne.

Travailleur résolu et sédentaire, Beccafumi quitta peu sa maison. On sait cependant que, vers 1541, il alla travailler à Gênes, à la décoration du palais Doria. On sait aussi qu'entre les années 1539 et 1541, il fit un séjour à Pise, et qu'il peignit pour le dôme les *Israëlites adorant le veau d'or*, l'histoire de *Datan et Abiron*, et enfin les quatre évangélistes. Deux de ces figures, *saint Luc* et *saint Jean*, sont encore dans l'abside de la cathédrale. C'est à propos de ces peintures de Pise que Beccafumi disait un jour au jeune Vasari que, lorsqu'il était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hors de sa maison et loin de ses accoutumances, il ne savait plus rien faire.

La vérité est qu'il n'aimait pas à être dérangé dans l'accomplissement d'une grande œuvre qui, plus encore que ses peintures, lui a mérité une gloire exceptionnelle. C'est Beccafumi qui, aidé par des ouvriers habiles, a fait le *pavimento* ou le carrelage de la cathédrale de Sienne. Par un procédé dont le principe est emprunté aux pierres tombales de notre moyen âge, Beccafumi creuse dans des dalles de marbre de profonds linéaments qu'il emplit d'une sorte de mastic noir. Ces incrustations lui donnent des figures, des groupes, des scènes bibliques. Mais il ne s'en tient pas aux traits et aux silhouettes : il insère dans ses plaques de marbre blanc des découpures de marbre d'un gris roux qui simulent des ombres. Il obtient ainsi, avec la forme, un semblant de couleur. Ce procédé, dont l'emploi est rare en Italie, a permis à l'artiste de représenter sur le pavé de l'église les principales histoires de l'Ancien Testament. Ces compositions, qui ne sont découvertes qu'aux jours de fêtes carillonnées, et que des nattes ou des planchers mobiles protègent d'ordinaire contre les pieds des passants, sont d'un très beau style. Beccafumi consacra à ce travail la plus grande partie de sa vie, car, dès 1521, nous le voyons dessiner le carton de l'histoire d'Elie et d'Achab ; en 1525, celui de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. C'est en 1531 que Baldassarre Peruzzi est appelé à examiner le dessin d'une autre scène, *Moïse présentant les tables de la Loi*. Après ses voyages à Gênes et à Pise, Beccafumi reprit le travail interrompu. Le *Sacrifice d'Abel* est de 1544 ; le *Sacrifice d'Abraham*, de 1546. Sept de ces cartons sont conservés à l'Institut des beaux-arts de Sienne ; mais, malgré la largeur et la sûreté du crayon, ils ne sauraient donner qu'une idée incomplète de l'effet de coloration et de clair-obscur que présentent les scènes figurées au *pavimento* de la cathédrale. Cette œuvre suffirait à classer Beccafumi parmi les grands inventeurs. Si, au point de vue de sa gloire, il a commis une faute, c'est d'avoir vécu trop strictement renfermé dans l'étroite enceinte de la ville qui était devenue pour lui une patrie. Ce n'est qu'à Sienne qu'on peut étudier le talent de Beccafumi. Il est dans les fresques plus ou moins mutilées des anciennes églises ; il est à la voûte de a vieille salle du Consistoire, et dans les compositions bibliques qui revêtent le sol de la cathédrale. Il est aussi à l'Institut des beaux-arts. C'est dans ce musée qu'on retrouve la *Descente du Christ aux limbes*, provenant de l'église San-Francesco, la *Chute des anges* de l'hôpital Santa-Maria della Scala, et la *Sainte Catherine stigmatisée*, excellente peinture dont la suavité révèle un émule de Sodoma, avec un peu plus d'ascétisme cependant. Ce beau tableau, qui provient de l'église des Olivétains, est un des chefs-d'œuvre de Beccafumi. En dehors de Sienne, le maître est rare. Les catalogues enregistrent, à Florence, une *Sainte Famille*, un sujet analogue à Munich, une *Vierge avec l'enfant*, à Berlin. Les dessins de Beccafumi se rencontrent plus aisément. Le Louvre croit en avoir vingt-quatre, mais il n'en expose qu'un seul, une figure d'homme nu couché à terre qui, provenant de la collection de Vasari, est parfaitement authentique. Un autre dessin figure dans le musée de l'Ecole des beaux-arts. Paul Mantz.

Bibl. : Vasari, *Vite de' pittori*. — Lanzi, *Storia pittorica* ; Bassano, 1818. — Ettore Romagnoli, *Guida per la Città di Siena e suoi suburbii* ; Sienne, 1861. — Milanesi, *Documenti per la storia dell'arte senese*.

BECCARI (Giacomo-Bartolomeo), médecin et physicien italien, né à Bologne le 25 juil. 1682, mort à Bologne le 30 janv. 1766. Il se livra tout d'abord à l'étude de la physique expérimentale sous la direction des jésuites, puis s'appliqua à la médecine et fut reçu docteur en 1704. Il s'associa avec Morgagni, Manfredi, Eustathius et autres, dans le but de secouer le joug de l'ancienne philosophie scolastique ; cette association prit le nom d'*Accademia degli Inquieti* et constitua par la suite, grâce à l'influence du comte Marsigli, l'institut des sciences et des arts de Bologne (1711). Beccari y obtint la chaire de physique et de chimie et occupa en même temps les chaires de médecine et d'anatomie. Il remplaça Valsalva dans la présidence de l'institut et en fixa les règlements que l'Académie de Bologne suit encore aujourd'hui. En 1728, il devint membre correspondant de la Société royale de Londres. Il continua à enseigner la chimie jusqu'à sa mort. Par sa vie sage et la modération de son caractère, il fut un modèle, non seulement pour ses élèves, mais pour tous ses contemporains. — Ouvrages principaux : *Lettera al caval. Tommaso Derham intorno la meteora chiamata foco fatuo* (*Philos. Transact.*, 1729 ; publié séparément à Naples, 1734, in-4) ; *De Bononiensi constitutione hyemali anni 1729* (*Acta Acad. nat. curios*, II, 142) ; *Parere intorno al taglio della macchia di Viareggio* (Lucques, 1739, in-4) ; *De longis jejunis dissert.* (impr. dans l'append. de la première partie du liv. IV de l'ouvrage du cardinal P. Lambertini, *De servorum Dei Beatificatione*, [Padoue, 1743, in-fol.]) ; Beccari déclare dans cet ouvrage que le jeûne même le plus prolongé n'est pas un miracle. *De quam plurimis phosphoris nunc primum detectis commentarius* (Bologne, 1744, in-4) ; *De quam plur. phosphoris commentarius alter* (*Comment. Bonon.*, t. II) ; *De solutione corporum* (*ibid.*, t. II) ; *De frumento*, etc. (*ibid.*, t. II) ; *De luce dactylorum fossilium* (*ibid.*, t. I) ; *De motu intestino corporum fluidorum* (*ibid.*, t. I) ; *De qualitatibus quibusdam quæ phosphororum luci obstant* (*ibid.*, t. III) ; *De medicati Recobarii Aquis, de Lacte* (*ibid.*, t. III et IV) ; *Consulta medica* (Bologne, 1777-1781, 3 vol. in-4). Dr L. Hn.

BECCARI (Odoardo), botaniste et voyageur italien, né à Florence le 19 nov. 1843, fit ses études à Pise et à Bologne et obtint le grade de docteur en 1864. Il se rendit immédiatement après en Angleterre pour se perfectionner dans la botanique dans les jardins de Kew, sous la direction de Hooker. Là, il fut invité par le radja de Saravak à explorer Bornéo ; il s'y rendit, en effet, dès l'année suivante et à Suez se rencontra avec le marquis Doria qui l'accompagna ; il visita Ceylan et Sumatra, puis établit son quartier général à Saravak (Bornéo), et de là explora tout le nord-ouest de cette grande île ; il y recueillit plus de 20,000 plantes et un grand nombre d'échantillons zoologiques. De retour en Italie, en 1868, il publia un grand nombre d'observations et de notices, quoiqu'il souffrît encore de la fièvre et d'un éléphantiasis ; il fonda à la même époque un journal : *Il nuovo Giornale botanico italiano*, qu'il continue à diriger. En 1870, il visita, avec le marquis Antinori, le pays des Bogos, dans le nord de l'Abyssinie ; la relation de ce voyage se trouve dans le Bulletin de la société géographique italienne et a été publiée à part : *Viaggio dei signori Antinori, Beccari ed Issel... Catologo degli uccelli* (Turin, 1874). En 1871, il entreprit un nouveau voyage avec l'ornithologiste d'Albertis dans la Nouvelle-Guinée, où il découvrit les traces de peuplades anthropophages (V. Cora, *Spedizione italiana alla Nuova-Guinea* (Turin, 1872) ; il visita, en outre, Macassar, Célèbes et divers groupes d'îles et revint par la Nouvelle-Guinée en Italie. En 1877, il fit un voyage avec d'Albertis dans les Indes, visita Lahore, Calcutta, Pégou, Bornéo, etc., l'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et revint par Sumatra. En oct. 1878, il prit la direction du jardin et du musée botaniques de Florence qu'il rendit florissants. On trouve de lui un grand nombre d'articles relatifs à la botanique dans le journal créé par lui : les lichens qu'il a recueillis ont été recemment déterminés par A. von Krempelhuber. Dr L. Hn.

BECCARIA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, du groupe des Géophiles, établi en 1883 par J. R. Bourguignat (*Malac, Abyssinie*, p. 119), pour des Mollusques différenciés par une coquille petite, allongée, subulée, de contexture vitrée, à test brillant, peu épais, transparent, composé de cinq tours de spire convexes, séparés par une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suture très prononcée ; les premiers sont ornés de costules spirales et les derniers de fortes côtes transversales ; ouverture verticale, à péristome droit et simple ; columelle droite non tronquée à la base. Les espèces de ce genre ont été recueillies par les voyageurs Beccari et A. Raffray dans les parties N. de l'Afrique et particulièrement dans le pays des Bogos ; elles vivent dans les détritus de végétaux, au pied des arbres et sous les plantes basses.

J. MABILLE.

BECCARIA (Antonio), helléniste italien, de la deuxième moitié du XV^e^ siècle. Il fut trésorier de la cathédrale de Vérone, sa ville natale, et traduisit en vers latins un poème de Denys le Périégète οἰκουμένης περιήγησις sous le titre *De Situ orbis* (Venise, 1477 ; Paris, 1501).

BECCARIA (le marquis César BONESANA de), philosophe et économiste italien, né à Milan le 15 mars 1738, mort le 28 nov. 1794. Elevé à Paris dans un collège de jésuites, initié à la philosophie de Condillac, lié avec les encyclopédistes, il voulut, à la suite de la lecture des *Lettres Persanes*, se consacrer à soulager *le malheur des hommes victimes de tant d'erreurs !* Son premier ouvrage date de 1762 ; il a pour titre : *Du désordre des monnaies dans l'Etat de Milan et des moyens d'y remédier*. Le comte Firmiani, qui gouvernait le Milanais pour l'Autriche, et qui était gagné à la cause des réformes, accueillit bien le jeune publiciste, et publia un recueil périodique sous ce singulier titre : *le Café* (il caffe), à l'imitation du *Spectator* qui avait eu en Angleterre un si grand succès. Mais le *Café* dura deux ans seulement (1764 et 1765). Beccaria y inséra des *Framenti sullo stile*, qui, remaniés et complétés, furent transformés en un ouvrage intitulé *Ricerche intorno alla natura del stilo* (Milan, 1770, in-6). L'ouvrage qui a rendu immortel le nom de Beccaria est son *Traité des délits et des peines (Dei delitti e delle pene)*. Il parut pour la première fois à Milan (1764) ; il eut de nombreuses éditions et il fut en très peu d'années traduit dans toutes les langues. L'abbé Morellet le traduisit en français sur les instances de Malesherbes ; Diderot l'enrichit de notes ; Voltaire déclara que cet ouvrage était le vrai code de l'humanité ; Catherine II le fit insérer en entier dans son code. Des médailles furent frappées en l'honneur de Beccaria. Philosophes et encyclopédistes, hommes d'Etat et souverains réformateurs le proclamèrent à l'envi le bienfaiteur de l'humanité. Mais, parmi ses propres concitoyens, Beccaria fut en butte aux attaques, aux calomnies les plus violentes. Ses ennemis réclamèrent contre lui une véritable persécution. Le comte Firmiani resta sourd à la malveillance. Il créa même une chaire d'économie politique pour Beccaria (1768). Désormais l'illustre auteur du *Traité des délits et des peines* ne voulut plus rien écrire. Il se consacra exclusivement à son enseignement, non sans corriger et compléter les éditions successives de son ouvrage. D'ailleurs il aimait le repos ; il goûtait toutes les joies de la famille entre une épouse bien aimée et un père dont il tenait, disait-il, à respecter jusqu'aux préjugés. Enfin il écrivait naïvement à ses amis « qu'étant l'apôtre de l'humanité, il voulait éviter d'en être le martyr ». Il présenta cependant encore aux magistrats de Milan un opuscule *sur la réduction et l'uniformité des mesures*. Dès 1780, c.-à-d. environ dix ans avant les décrets inspirés par la Constituante, il proposait de tirer des mesures célestes un système décimal rationnel de poids et de mesures. On trouve encore dans ses œuvres complètes un *discours sur le commerce et l'administration publique* de 1769 et ses cours d'économie politique publiés en 1804 sous ce titre : *Studio delle scienze di economia politica*, insérés aux t. XI et XII de la collection des *Scrittori classici italiani di Economia politica* publiée à Milan. Beccaria est mort d'apoplexie à Milan (1794). Comme penseur, Beccaria se rattache aux philosophes et aux philanthropes français du XVIII^e^ siècle. Dans l'accusé, il ne veut pas que l'on voie *a priori* un coupable ; dans le coupable il veut que l'on voie toujours l'homme : un homme dangereux sans doute, et contre lequel il s'agit de défendre la société, mais un homme respectable encore, que l'on doit tendre à corriger, tout en le mettant hors d'état de nuire. De là la condamnation formelle de tout ce qui, dans la procédure ou dans la pénalité, s'inspire d'un esprit de vengeance ou de représailles et peut sembler dicté par la loi du talion. La torture est proscrite ; la peine de mort est écartée comme irréparable et comme excédant le droit qu'a la société de se défendre. Toute peine doit être aussi légère que le permettent les exigences de la sécurité publique ; de plus, proportionnée au délit, prompte, réglée par les lois, sans rien de secret ni d'arbitraire. Si la législation et la justice étaient ce qu'elles doivent être, le droit de grâce devrait disparaître. — On le voit, la réforme du droit criminel, qui s'est opérée depuis un siècle dans le monde civilisé, s'est faite dans le sens des idées de Beccaria, et il faut en grande partie lui en rapporter l'honneur. H. VAST.

BIBL. : GAMBA, *Notice sur la vie de Beccaria*, en tête de la publication des Economistes italiens (Milan 1821-1822.) — TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*.

BECCARUZZI (Francesco), peintre italien du XVI^e^ siècle, né à Conegliano, probablement élève de Pordenone, a produit de 1527 à 1544. La plupart de ses œuvres sont à Conegliano et à Trévise ; une des plus anciennes est la *Vierge avec sainte Catherine* pour la « scuola de Battuti » à Conegliano ; *Saint François recevant les stigmates*, qui passe pour être son chef-d'œuvre et qu'il peignit pour l'église Saint-François de Conegliano est aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts de Venise ; Crowe et Cavalcaselle reconnaissent sa manière dans les figures allégoriques de l'*Abondance* et de la *Prudence* sur la façade de l'ancienne Casa Cornetti (Piazza dei Noli) à Conegliano. En 1527, il exécutait à Trévise, pour l'église du couvent de Saint-Parisius, une *Vierge avec l'enfant* adorés par l'abbesse et un saint, qui a été attribué tantôt à Titien, tantôt à Pordenone, ou à Bellin, et dont un document publié dans les *Memorie Trevigiane* de Dom Frederici établit l'authenticité. En 1534, il peignit pour la même église le *Baptême de sainte Christine*, en 1544, une *Assomption* pour l'église Sainte-Marie et un *Mariage de sainte Anne* qui a passé depuis à l'église Saint-Libérale de Castelfranco. Crowe et Cavalcaselle pensent que plusieurs tableaux attribués à Giorgione et à d'autres grands maîtres vénitiens pourraient bien être de la main de Beccaruzzi, par exemple la *Sainte famille*, de la collection Butler de Londres, et l'*Atalante* de Glascow, catalogués sous le nom de Giorgione. Bien que Beccaruzzi appartienne à la belle époque vénitienne, il n'a déjà plus la fermeté et la plénitude des maîtres. On commence à sentir chez lui les signes précurseurs des décadences prochaines. A. M.

BIBL. : RIDOLFI, *le Maraviglie del Arte, ovvero le vite de gl'illustri pittori Veneti e delle Stato*, etc. ; Venise, 1648, in-4, et Padoue, 1835-1837, 2 vol. in-8. — DOM FEDERICI, *Memorie Trevigiane sulle opere di disegno dal mille e cento all mille ottocento* ; Venise, 1803, 2 vol. in-4. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der ital. Malerei*, VI.

BECCAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 135 hab.

BECCENI (Pietro), graveur italien, né à Brescia en 1755, mort en 1829. Elève de Longhi, à Milan. Il a gravé de gracieuses madones, des saints, quelques portraits, enfin les recueils *Cento illustri* et *Il Panteon Bresciano*, qui constituent son œuvre principale. Il eut pour élève Faustino Anderloni. G. P-I.

BECCI (Francesco), jurisconsulte italien de la première moitié du XVII^e^ siècle. Il devint juge criminel de la province de Monferrat et s'acquit, dans cette charge, une grande réputation de légiste. On a de lui un ouvrage, en deux volumes, intitulé *Consilia* (Venise, 1575-1610).

BECCLES. Ville d'Angleterre, comté de Suffolk, sur le Waveney, au S.-O. de Norwich ; 5,721 hab. Eglise gothique ; industrie (imprimerie) et commerce (houille) assez actifs grâce à la rivière qui est navigable.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BECCOLD. (V. Leyde [Jean de]).

BÉCELEUF. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges; 1,107 hab.

BECERRA (Gaspar) architecte, sculpteur, peintre espagnol, né à Baeza (Andalousie) vers 1520, mort à Madrid en 1570. Une grande partie de sa jeunesse et même de son âge mûr se passa en Italie et à Rome, où il fut le collaborateur de Vasari pour la décoration du palais de la Chancellerie et où il peignit à la Trinità in Monte une *Nativité de la vierge*. Il avait beaucoup étudié Michel-Ange et Raphaël, s'était appliqué aux études anatomiques et contribua plus tard à développer chez ses compatriotes un sentiment plus pur de la forme. En 1556, il épousait à Rome Paula Velasquez, et peu de temps après il rentrait en Espagne. Il s'arrêta d'abord à Saragosse, puis à Valladolid, où il peignit chez les frères de la Miséricorde les quatre évangélistes, le tabernacle du maître autel à l'église San-Miguel, et où il sculpta chez les Trinitaires un bas-relief de la descente de croix. C'est alors, vers 1562, que Philippe II le fit venir pour l'employer à la décoration de l'Alcazar de Madrid et du palais d'El Pardo. En 1563, il commençait dans le cabinet de la reine la série de peintures tirées de la légende de la Vierge. Malheureusement ses œuvres les plus importantes à l'Alcazar, à l'El Pardo, ont été la proie des flammes et, comme peintre, Becerra nous est connu seulement par la *Madeleine pénitente* du musée du Prado et quelques tableaux d'autel au couvent des minimes de Madrid. Il exécuta aussi un retable peint et sculpté pour le compte de l'infante Donna Maria. En 1569, le chapitre de la cathédrale d'Astorga lui commanda un tabernacle (orné de trois ordonnances dorique, corinthienne et composite, avec des bas-reliefs entre les colonnes et des statues sur les angles) qui est resté célèbre en Espagne et pour lequel il reçut 3,000 ducats plus une charge de secrétaire du chapitre qu'il revendit 8,000 ducats. Philippe II lui avait conféré en 1563 le titre de peintre de la cour. Il a laissé plusieurs sculptures sur bois à Madrid: *Christ à la colonne* chez les trinitaires; *Marie de la Miséricorde* pour le couvent de la Miséricorde; *Portement de croix* pour l'église des Minimes, à Zamora un crucifix célèbre au couvent de Saint-Jérôme. Dans les cathédrale de Burgos et de Grenade, dans la collégiale de Bribiesca, à Medina del Campo, on cite encore des ouvrages, bas-reliefs ou crucifix, de sa main. Il fut enterré (1570) dans le cloître du couvent des minimes pour lequel il avait tant travaillé. A. M.

Bibl.: Cean Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres profesores de las bellas artes en España*; Madrid, 1800. — Du même, *Noticias de los Arquitectos*; Madrid, 1829, t. III. — F. Quilliet, *Dictionnaire des peintres espagnols*; Paris, 1816. — Karl Wœrmann, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1884, in-8 (III, 44).

BECERRA (Alonso), architecte espagnol du commencement du XVIe siècle, auteur de nombreux édifices dans la province d'Estremadure et premier maître de son fils Francisco Becerra.

BECERRA (Francisco), fils du précédent, architecte de l'Amérique espagnole de la fin du XVIe siècle, né à Trujillo (Estremadure) et mort au Pérou. Fr. Becerra eut pour professeur son père Alonso Becerra et son aïeul le fameux Hernan Gonzalez, l'un des architectes de la cathédrale de Tolède. Après avoir épousé Juana Gonzalez de Vergara, Fr. Becerra se rendit dans la Nouvelle-Espagne (Mexique) où il fut, en 1575, chargé à la suite d'un concours de la construction de la cathédrale de la Puebla de los Angeles à Mexico et du beau chœur de l'église du couvent de Saint-François, ainsi que de nombreux édifices, tant à Mexico qu'à Totemeguacan, Guatinchan, Talnepanla, Cuitablabaca, Tepuzthlan et autres villes de la province. Il se rendit ensuite dans l'Equateur, à Quito, où il construisit les églises des couvents de Saint-Dominique et de Saint-Augustin et trois ponts sur des torrents de ce pays; puis il passa au Pérou pour y diriger, en 1584, la construction des cathédrales de Cuzco et de Lima (cette dernière à la suite d'un concours) ainsi que d'un palais royal à Lima et d'un fort à Callao. Charles Lucas.

Bibl.: Bermudez, *Noticias de los Arquitectos*; Madrid, 1829, t. II, in-8.

BECERRIL (Alonso), célèbre orfèvre espagnol, né à Cuenca vers la fin du XVe siècle. En collaboration avec son frère Francisco, il commençait, en 1528, l'ostensoir de la cathédrale de Cuenca, réputé comme le chef-d'œuvre des frères Becerril, qui ne le terminèrent qu'en 1573. Ce magnifique ouvrage, exécuté dans le style Renaissance, et dont Cean Bermudez et Ponz donnent une description détaillée, a malheureusement été détruit pendant la guerre de l'Indépendance. Juan de Arphe, dans son livre intitulé: *De varia commensuracion para la Esculptura y Architectura*, dit qu'Alonso Becerril « fut fameux en son temps parce que la *Custodia* de Cuenca, cet ouvrage si renommé où se distinguèrent tous les hommes de talent que possédait l'Espagne à cette époque, fut exécutée dans son atelier ». D'après Cean Bermudez, un procès eut lieu entre les deux frères qui cessèrent dès lors de travailler en commun et c'est sans doute par suite de cette circonstance que l'ostensoir de Cuenca ne portait, lorsque Ponz le décrivait à la fin du XVIIIe siècle, d'autre signature d'artiste que celle de Francisco. Les biographes espagnols n'indiquent aucun autre travail d'orfèvrerie, en dehors de la *Custodia* de Cuenca, comme sorti des mains d'Alonso; la date de sa mort nous est inconnue, mais Cean Bermudez suppose, sans en fournir d'ailleurs de preuve, qu'Alonso dut mourir bien avant l'achèvement de cet ouvrage. P. L.

Bibl.: Ponz, *Viage de España*. — Davillier, *Recherches sur l'orfévrerie en Espagne*.

BECERRIL (Pedro), sculpteur espagnol que Cean Bermudez suppose être le fils de l'orfèvre Alonso Becerril et né par conséquent à Cuenca au commencement du XVIe siècle. Ce qui est certain, c'est que Pedro Becerril travailla, comme sculpteur sur bois, depuis l'année 1551 jusqu'en 1554, au grand retable du maître-autel de la cathédrale de Séville; il est l'auteur de plusieurs des bas-reliefs qui décorent les côtés de ce retable; parmi les sculptures qui sont de sa main, Cean Bermudez distingue particulièrement la statuette du roi David dont il loue, à bon droit, la grâce, le sentiment et la belle attitude. P. L.

BECERRIL (Francisco), frère du précédent, mort à Cuenca en 1573, et le seul dont le nom figurât, d'après ce que rapporte Ponz, dans l'inscription qui se lisait à la base de l'ostensoir de la cathédrale de Cuenca, chef-d'œuvre d'orfèvrerie religieuse qu'ils avaient commencé, lui et son frère, en collaboration. D'après ce que nous apprend Cean Bermudez, les deux frères Becerril, dont la renommée, comme orfèvres, rivalise en Espagne avec celle des Arphe, étaient originaires de Cuenca et ils durent y naître vers la fin du XVe siècle. On ignore quel fut leur maître et à quelles sources ils s'inspirèrent pour avoir adopté dans leurs ouvrages le style, alors nouveau en Espagne, de la Renaissance ou *plateresco*. Indépendamment de la célèbre *Custodia* de Cuenca, Francisco fut l'auteur de nombreux morceaux d'orfèvrerie religieuse, tels que bâtons de chantre, ostensoirs et croix processionnelles. P. L.

Bibl.: Davillier, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne*.

BECERRIL (Cristobal), mort à Cuenca en 1584, fils et élève de Francisco, avec lequel il prit part à l'exécution de l'ostensoir de Cuenca. Cristobal est aussi l'auteur de la *custodia* de l'église paroissiale de Saint-Jean de la ville d'Alarcon, ainsi que le prouve l'inscription gravée sur la base, et qui donne la date du 20 juin 1575 comme celle de l'achèvement de cet admirable monument dont Cean Bermudez donne une description détaillée. Après la mort de son père, Cristobal demeura l'orfèvre en titre du chapitre de Cuenca pour lequel il fit de nouvelles et importantes pièces d'orfèvrerie. P. L.

Bibl.: Davillier, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne*; Paris, 1879, gr. in-4.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÉCHADE (Grégoire), poète du XIIe siècle. Il appartenait à une noble famille du château de Lastours (Haute-Vienne) et composa, à la prière de l'évêque de Limoges, Eustorge, un poème en langue vulgaire sur la première croisade. Ce poème, dont l'existence est attestée par le chroniqueur Geoffroi de Vigeois, ne nous a pas été conservé. Toutefois M. Paul Meyer a récemment découvert, dans un manuscrit de Madrid, un fragment anonyme de 707 vers qui paraît bien appartenir à l'œuvre de Béchade ou à quelque remaniement de cette œuvre.

Ant. Thomas.

Bibl. : Paul Meyer, *Fragment d'une chanson d'Antioche en provençal* ; Paris, 1884, in-4.

BÉCHAMEL (Art cul.). Sauce blanche employée dans la préparation d'un grand nombre d'aliments. On en attribue l'invention à Louis de Béchamel ou Béchameil, marquis de Nointel. Pour la préparer, on fait une bouillie claire avec de bon lait et de la farine de froment. Lorsqu'elle est prise on la laisse bouillir une demi-heure et on y ajoute du sel, du poivre, de la muscade rapée, du persil haché et une toute petite quantité de sucre. On y met ensuite un gros morceau de beurre et on la tourne jusqu'à ce qu'il soit fondu, puis on ajoute un ou deux jaunes d'œuf pour faire la liaison. On la prépare également au gras, on remplace alors le lait par de la graisse de veau que l'on fait fondre avec un morceau de beurre, deux ou trois oignons et quelques rondelles de carottes et de navets.

L.-F. P.

BÉCHAMEL (François) (V. Grillet [Jean]).

BÉCHAMP ou Béchamps. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 221 hab.

BÉCHAMP (J.-A.-B.), médecin et chimiste français contemporain, né à Bassing, près de Dieuze (Meurthe), le 16 oct. 1816, passa son enfance en Valachie, puis revint en France à l'âge de dix-sept ans ; il posséda longtemps une officine de pharmacien à Strasbourg, puis entra dans la carrière de l'enseignement et se fit recevoir agrégé de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg (*De l'air atmosphérique considéré au point de vue de la physique, de la chimie et de la toxicologie*, 1851, in-4), en 1853 docteur ès sciences (*Recherches sur la pyroxyline*, in-4 ; *De l'action chimique de la lumière*, in-4) ; en 1856 docteur en médecine (*Sur les substances albuminoïdes et sur leurs transformations en urée*, in-4) ; l'année suivante, il fut nommé professeur de chimie médicale et de pharmacie à la faculté de médecine de Montpellier et, après le vote sur la liberté de l'enseignement supérieur, professeur de chimie organique et biologique à la faculté catholique de médecine de Lille. — Béchamp est vitaliste et adversaire des théories bactériennes. En quelques mots voici sa doctrine : les granulations moléculaires des auteurs sont des organismes vivants, des ferments, des *microzymas*, capables de passer par toutes les phases désignées par les noms de bactéries, bacilles, micrococus, etc. « Dans tout être organisé, dit-il, il y a un principe intérieur d'activité qui est une réalité objective et figurée, et ce principe n'est autre que les microzymas spéciaux, caractéristiques, dans chaque être, dans chaque tissu, humeur, cellule de cet être. » — Principaux ouvrages : *Leçons sur la fermentation vineuse et sur la fabrication du vin* (Montpellier, 1863, in-8) ; *Microzymas et microbes. Théorie générale de la nutrition et origine des ferments* (Paris, 1866, in-8) ; *De la circulation du carbone dans la nature et des intermédiaires de cette circulation* (Montpellier, 1868) ; *Lettres historiques sur la chimie* (Montpellier, 1876) ; *les Microzymas dans leurs rapports avec les fermentations et la physiologie* (Disc. fait en séance gén. de l'Assoc. fr. pour l'avancem. des sciences, à Nantes, 1875) ; *Mémoire sur les matières albuminoïdes* (Recueil de mém. des savants étrangers, 1883, t. XXVIII) ; *les Microzymas dans leurs rapports avec l'hétérogénie, l'histogénie, la physiologie et la pathologie*, etc. (Paris, 1883, in-8) ; plus un nombre considérable de travaux de chimie biologique, de toxicologie, etc., et d'articles insérés dans les recueils périodiques de Montpellier, de Paris, etc. — Béchamp est membre correspondant de l'Académie de médecine. — Le fils de J.-A.-B. Béchamp, *Joseph* Béchamp, reçu docteur à Montpellier en 1875 (*Des microzymas et de leurs fonctions aux différents âges d'un même être*, in-4), a suivi les traces de son père ; il a été professeur d'analyse chimique et de toxicologie à la faculté catholique de Lille. Son dernier ouvrage est intitulé *Nouvelles recherches sur les albumines normales et pathologiques* (Paris, 1887, in-8). Divers recueils périodiques et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* renferment de lui des articles sur la chimie biologique.

Dr L. Hn.

BÉCHARD (Jean-Jacques-Marie-Ferdinand), jurisconsulte et homme politique français, né en 1799 à Saint-Gervasy (Gard). Au moment de la révolution de 1830, il était avocat au barreau de Nîmes. Il fit une vive opposition au nouveau gouvernement et se signala par ses opinions légitimistes. Cette attitude lui valut d'être élu d'abord conseiller général de son département, puis, en 1837, député de la ville de Nîmes. Il siégea sur les bancs de la droite jusqu'en 1846, acheta une charge à la cour de cassation et publia contre les banquets réformistes, à la veille de la révolution de Février, un écrit intitulé *De la réforme administrative électorale*. Il représenta de nouveau le département du Gard à la Constituante et à la Législative, et, dans l'une et l'autre de ces Assemblées, il se signala par la part qu'il prit à toutes les mesures de répression et à toutes les lois de réaction. Béchard a publié plusieurs écrits juridiques et surtout politiques ; le principal est un *Essai sur la centralisation administrative* (1837, 2 vol.), où il combat très vivement la centralisation française. Il reprit ce thème dans bon nombre d'autres ouvrages consacrés aux institutions municipales de la France et des pays étrangers dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.

G. L.

BÉCHARD (Frédéric), littérateur français, né à Nîmes le 28 nov. 1824. Fils du précédent, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1846 et remplit les fonctions de sous-préfet à Lectoure et à Montargis. Après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, il fut préfet de l'Orne. Lauréat de l'Académie du Gard en 1843 (il partagea le prix avec Ed. Laboulaye), pour un mémoire sur *la Famille*. M. F. Béchard a écrit divers romans : *les Existences déclassées* (1859, in-18) ; *l'Echappé de Paris* (1862, in-18) ; *Jambe d'argent, scènes de la grande chouannerie* (1865, in-18) ; *les Traqueurs de dot* (1870, in-18, avec M. A. de Pontmartin) ; *les Deux Lucien* (1885, in-18) ; *De Paris à Constantinople, notes de voyage* (1872, in-18) ; *la Loi électorale* (1873, in-18). Il a fait représenter trois comédies : *les Tribulations d'un grand homme* (Odéon, 1847, 3 actes) ; *les Déclassés* (Vaudeville, 1856, 4 actes) ; *le Passé d'une femme* (Odéon, 1859, 4 actes), avec Ch. Lafont.

M. Tx.

BÊCHE. I. Agriculture. — Instrument servant à ameublir la terre et consistant en un fer le plus généralement aplati, tranchant et emmanché. Il n'est pas difficile de comprendre que c'est le premier instrument de labour. L'homme s'est d'abord servi d'un pieu pour attaquer la surface du sol, puis, aussitôt qu'il a été en possession d'un métal grossier, dès l'âge de bronze, il y a emmanché une lame tranchante. L'invention de la charrue a été, dès l'origine, un grand bienfait, on la plaça sur des roues ; on a plus fait encore, on lui a donné la vapeur pour force motrice, et cependant au temps passé elle n'a pu faire disparaître la bêche qu'elle ne remplacera pas même dans l'avenir. Ceci se comprend parfaitement, la charrue ne peut être utilisée dans les terrains marécageux, dans les contrées où la propriété est très morcelée et dans les jardins. On l'a donc conservée, tout en la modifiant suivant les terrains, de façon à en obtenir le plus de travail utile avec le moins de force

EFERUS - Recherches & Classification numériques

possible. Dans les terrains faciles, on n'emploie qu'un tranchant horizontal; dans les terres fortes c'est un fer de lance, dans les terrains caillouteux on a recours au trident. On joint parfois à la bêche un hoche-pied qui permet de soulever une quantité de terre plus considérable. Si la bêche n'est pas munie de cet accessoire, elle n'atteint guère qu'une profondeur égale à la longueur même du fer. Pour les labours ordinaires, la lame de 25 à 34 centim. permet d'exécuter un labour de 22 à 30 centim. qu'on nomme *un fer à bêche*. Pour les défoncements, le fer est de 35 à 40 centim.

En général ce fer est plus étroit à la partie inférieure qu'à son sommet. Un manche en bois s'y attache à l'aide d'une douille dont le fer est muni. Il importe que le fer soit solide, de façon à ce que l'on puisse entamer le sol et y rencontrer des obstacles sans crainte pour cela de briser la lame, et cependant il est de toute nécessité que le poids en soit le plus faible possible afin de rendre le travail facile et peu fatigant; aussi les bonnes bêches sont-elles en acier, tout au moins dans leurs parties tranchantes; elles peuvent de la sorte rester très légères tout en conservant une grande solidité. Le manche est généralement droit; dans quelques localités, cependant il est courbe à la partie inférieure et muni à son extrémité d'une poignée en forme de béquille ou d'anneau. — Pour se servir de la bêche, on tient le manche à deux mains, la droite ou la gauche le plus près du bas, suivant l'habitude que l'on en a; on enfonce le fer en posant le pied droit sur le dessus, puis opérant une pesée sur le manche, on soulève le sol et on renverse la motte de terre devant soi en laissant toujours une jauge béante. Aussi le premier travail, quand on veut labourer à la bêche une surface de terre, consiste-t-il à enlever une certaine quantité de terre de façon à ouvrir cette jauge et à la transporter à l'autre extrémité de la pièce à labourer. Dès que la terre est rejetée, on brise la motte à l'aide du tranchant, ou bien, si le sol est léger, en frappant dessus avec le fer à plat. Dans les sols compacts, la terre reste fréquemment adhérente au fer, on s'en débarasse à l'aide d'une petite spatule de bois. Souvent, quand les terres sont trop compactes, on remplace la bêche par la fourche à dents plates.

A chaque coup de bêche, on enlève 9 kilogr. de terre avec les petites bêches et 11 avec les grandes. A la profondeur de vingt-cinq centimètres, le travail à la bêche donne 250 m. c. par jour. Il est beaucoup plus coûteux que celui à la charrue (deux, trois et souvent quatre fois plus); mais on le considère comme infiniment meilleur. La forme de la bêche varie beaucoup selon les contrées. La bêche parisienne est peu épaisse, parce qu'elle supporte un travail médiocre et que son poids est en proportion avec la force des ouvriers. La forme est, du reste, simple et presque élégante; c'est un rectangle qui va s'amincissant un peu par le bas. La bêche flamande est plus compacte et munie d'un louchet, sorte de tête de béquille en bois et fer. Il s'agit là de terres grasses cultivées par une population vigoureuse. Dans le midi, la bêche affecte parfois des formes fantaisistes, comme on le voit par la bêche de Toulouse et du Lauragais. La bêche-pelle de Lucques a des oreillettes pointues, ainsi que la bêche romaine dont le tranchant présente une courbe élégante. La bêche italienne pour les terres très fortes est triangulaire. Une seule bêche présente des modifications qui lui ont fait donner le nom de son inventeur, c'est la *bêche Poncin* qui économise un cinquième du temps, mais avec un peu plus de force employée. Tels sont l'emploi et les formes actuelles de la bêche, cette aînée de la charrue et qui, pour des raisons émises ci-dessus, doit durer autant qu'elle.

II. Entomologie. — Un des noms vulgaires de l'*Adoxus vitis* L., Coléoptère-Phytophage du groupe des Eumolpides (V. Adoxus).

III. Marine. — Bateau plat, synonyme de bâche et de bachot.

BÊCHE (V. La Bêche [de]).

BECHER (Johann-Joachim), chimiste allemand, né à Spire en 1635, mort à Londres en oct. 1682. D'abord professeur de médecine à l'université de Mayence, il va ensuite à Munich diriger, comme il nous le dit lui-même, le plus beau laboratoire de chimie de l'Europe. Esprit inquiet et nomade, on le trouve successivement à Vienne, en Hollande, puis en Angleterre, vers 1680, explorant pendant deux ans les mines de Cornouailles et d'Écosse. Sur l'invitation du duc de Mecklenbourg, il revint en Allemagne, où il séjourna peu de temps. Dans ses écrits, il s'est livré beaucoup plus à des théories spéculatives qu'à l'étude des faits. C'est ainsi qu'il admet que les métaux et les minéraux sont formés de trois éléments: une terre vitrifiable, une terre mercurielle, et un principe combustible, de nature ignée; dernier principe qui paraît avoir été pris, comme point de départ, par Stahl pour édifier la fameuse théorie du phlogistique. Ainsi, les trois élémeuts de Becher devaient remplacer les trois éléments des alchimistes : le *sel*, le *soufre* et le *mercure*. Quant au dissolvant universel des alchimistes, *acidum universale*, *solvens catholicum*, Becher en admettait aussi l'existence dans les eaux, les sels, les minéraux, etc. Becher a donné un nouveau procédé pour préparer le beurre d'antimoine, jusque-là préparé avec le sublimé corrosif: il conseille de traiter l'antimoine par un mélange de sel marin et de vitriol; il paraît aussi avoir isolé l'acide borique, en traitant le borax par l'acide sulfurique. Ses principaux ouvrages sont : *Institutiones chemicæ, seu manuductio ad philosophiam hermeticam* (Mayence, 1662, in-4, etc.); *Parnassus medicinalis* (Ulm, 1663, in-fol., avec 1,200 grav.), traité de matière médicale en vers et en prose; *Institutionis chemicæ prodromus, id est Œdipus chymicus* (Francfort, 1664, ou Amst., 1665, in-12); *Physica subterranea* (Francfort, 1669, etc.); souvent réimprimé, et aussi sous ce titre: *Specimen Becherianum* (Leipzig, 1735, 1739 ou 1742); *Experimentum novum ac curiosum de minera arenaria perpetua* (Francfort, 1680); *Trifolium Becherianum hollandicum* (Amsterdam, 1679); *Magnalia natura* (Londres, 1680); *Epistolæ quatuor chymicæ* (Amsterdam, 1673); *Grosse chemische koncordanz* (Francfort, 1682); etc., etc. On lui doit encore un ouvrage : *Character pro notitia linguarum universali* (Francf., 1661), vocabulaire de plus de 10,000 mots qu'il voulait faire adopter comme langue universelle. Les Allemands le placent encore au nombre des économistes ruraux pour avoir introduit la culture de la pomme de terre dans leur pays, etc.

Ed. Bourgoin.

BECHER (Alfred-Julius), compositeur, né à Manchester, de parents allemands, en 1804, mort fusillé à Vienne le 22 nov. 1848. Becher étudia la musique en même temps qu'il faisait ses études de droit. Il mena dès lors une vie errante, mêlant le journalisme à la composition musicale et aux travaux ordinaires d'un avocat. Après avoir été quelque temps professeur à l'Institution royale de musique à Londres, il se fixa à Vienne, encouragé par Mendelssohn qu'il avait vu en passant par Leipzig. Il fit alors de la critique musicale, publia quelques-unes de ses compositions, et aussi un ouvrage plein de chaleur et de goût sur la vie et le talent de Jenny Lind : *Jenny Lind, eine Skisse ihres Lebens* (Vienne, 1847, in-8). Sur ces entrefaites, la Révolution de 1848 éclata, le peuple de Vienne se souleva, et Becher prit une part active au mouvement. De concert avec les chefs démocrates Jellineck, Kolisch, Fausenau, il fonda un journal, *le Radical* (juin 1848). Les troupes impériales ayant pris la ville, Becher, qui avait courageusement lutté jusqu'au dernier moment, fut arrêté, traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et fusillé en même temps que Jellineck. Becher était un artiste original, victime des circonstances, et qui ne put donner sa véritable mesure. Il a laissé de très beaux *Lieder*, d'intéressantes « pièces lyriques » pour le piano, des sonates, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ses remarquables quatuors, ses esquisses de drame lyrique et de symphonie, n'ont pas été publiés.

BECHER (Siegfried), économiste autrichien, né le 28 févr. 1806 à Plany en Bohême, mort à Vienne le 4 mars 1873. Il fit ses études à Prague et à Vienne où il prit le titre de docteur, devint professeur à l'école commerciale de Vienne, et, en 1848, conseiller au ministère du commerce et fut chargé de missions en Allemagne et en Belgique. Il se mit ensuite à la tête d'entreprises industrielles. Ses principaux ouvrages sont : *Das œsterreichische Münzwesen* (Vienne, 1838, 2 vol.); *Statistische Uebersicht des œsterreichischen Handels* (1841) ; *Statistische Uebersicht der Bevœlkerung der œster. Monarchie* (1841); *Die deutschen Zoll-und Handelsverhäeltnisse* (Leipzig, 1850); *Die Volkswirthschaft* (Vienne, 1853). L. L.

BECHERA (Paléont. végét.). De Sternberg a donné ce nom à des empreintes de rameaux feuillés, rapportés par Brongniart à son genre *Asterophyllites* comme n'étant que des états particuliers souvent en rapport avec le développement des fructifications de ces végétaux. Schimper a proposé de réunir sous la dénomination de *Calamocladus* ces rameaux feuillés, et par conséquent les *Bechera*, appartenant manifestement au groupe des *Calamites*, mais ne pouvant être sûrement attribés à l'une des espèces de ce genre. M. Zeiller, conservant le genre *Asterophyllites* de Brongniart, y fait rentrer les quatre espèces de *Bechera* décrites par de Sternberg (V. Asterophyllites et Calamites). P. M.

Bibl.: De Sternberg, *Ess. Flor. mond. primit.*, I, fasc. IV, p. 30. — Ad. Brongniart, *Class. végét. foss.*, p. 18. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 325. — Zeiller, *Explicat. de la carte géol. de France*, IV, 2e part., p. 18.

BÉCHEREL. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort; 798 hab. Bécherel, qui occupe le sommet d'un mamelon de 176 m., a joué un certain rôle dans l'histoire. Les antiquaires y ont voulu découvrir l'emplacement d'un *castellum* romain, sis sur la voie de Corseul. Ce fut, en tout cas, une place de guerre fort importante au moyen âge. Elle fut prise d'assaut au XIIe siècle par Henri II d'Angleterre, et la tradition raconte que les premiers canons qu'on connut en Bretagne servirent à battre ses murs sous Charles de Blois. — L'industrie de Bécherel se réduit à quelques filatures, on y trouve aussi une source ferrugineuse. Non loin du bourg s'élève le château de Caradeuc de La Châlotais, et un peu plus loin celui de Montmusant, qui vit sacrer chevalier du Guesclin (1354), et dont il reste un châtelet avec machicoulis, datant du XIVe siècle, et deux tours antérieures d'une centaine d'années.

BÉCHET (Jean-Baptiste), érudit et littérateur français, né en 1759 à Cernans (Jura), mort à Besançon le 7 janv. 1830. Administrateur et secrétaire général du Jura en 1790, puis procureur de la République près du tribunal de Poligny, il reprit ses premières fonctions après le 18 brumaire et les occupa jusqu'en 1816. Outre des *Notions faciles et indispensables sur les nouveaux poids et mesures* (Lons-le-Saulnier, 1801, in-12), Béchet a publié un *Examen critique de la huitième satire de Boileau* (ibid., in-12) ; des biographies de compatriotes célèbres dans les *Annuaires du Jura* (de 1801 à 1812); des *Recherches historiques sur la ville de Salins* (Besançon, 1828, 2 vol. in-12), et de nombreux articles d'archéologie, d'histoire et de littérature locales dans l'*Annuaire* (1807) et dans le *Journal de la préfecture du Jura*. M. Tx.

Bibl.: Ch. Weiss, *Notice* dans les *Séances publiques* de l'Académie de Besançon (1831).

BECHETTI ou **BECCHETTI** (Giuseppe), peintre bolonais, né en 1724, mort en 1794 à Bologne, élève d'Hercule Graziani et de Vittorio Bigari. On voit de ses tableaux à San-Bernardo et à San-Petronio de Bologne. Il voyagea en Allemagne, séjourna en Saxe et devint membre de l'académie Clémentine.

BÉCHEVET (Charpente). On nomme ainsi une poutre formée de deux pièces accolées ayant la forme de coins très allongés, de façon que l'ensemble ait une même épaisseur dans toute son étendue.

BECHILGA. Localité dans le bassin du Hodna (Algérie, dép. de Constantine), remarquable par des ruines antiques dont les masses confuses couvrent une cinquante d'hectares. Ces ruines ont servi de carrière au moyen âge et c'est de là que proviennent presque tous les matériaux employés par les Arabes pour la construction de la moderne M'sila, qui est à quelques kilomètres au N.-O. C'est dans les murs d'une maison de cette ville qu'a été trouvée l'inscription qui nous fait connaître le nom antique de Bechilga, *Zabi*, surnommée *Justiniana*, parce qu'elle fut rebâtie par ordre de cet empereur. Au IVe siècle, cette ville avait une grande importance ; elle était le chef-lieu d'un *limes* et couvrait la Numidie contre les invasions des nomades. Elle était encore debout dans les premiers siècles de l'hégire, mais en 935 de notre ère, la fondation de M'sila acheva de la ruiner. El-Bekri nous apprend qu'au XIe siècle on y voyait les restes d'une ville, une conduite d'eau et des dômes qui avaient fait donner aux ruines le nom de *El-Kibab*, les coupoles. Ce sont peut-être ces dômes qui ont motivé aussi l'appellation Bechilga, corruption probable du mot *basilica*. E. Cat.

BÉCHIQUE. On donne le nom de *béchique* à tout médicament employé contre la toux (βήξ, toux) ; les béchiques ne se distinguent pas des *pectoraux* et se divisent en *béchiques adoucissants*, *excitants*, *incisifs*, *calmants*, etc., mais on désigne ainsi plus particulièrement les adoucissants et les calmants ; les médicaments émollients, ceux qui renferment des principes muqueux, sucrés ou mucilagineux, constituent les béchiques adoucissants. — Les *espèces béchiques* de l'ancien Codex sont composées de feuilles de capillaires du Canada, de lierre terrestre, de scolopendre, de véronique, des sommités d'hysope et des capsules de pavot blanc privées de semences, mélangées à poids égaux. — Les *espèces pectorales* du nouveau Codex sont formées à parties égales de fleurs de bouillon blanc, de coquelicot, de guimauve, de mauve, de pied-de-chat, de tussilage, de violette. — Enfin, les *fruits pectoraux* du Codex renferment parties égales de dattes et de jujubes privées de noyaux, de figues et de raisins de Corinthe.

Dr L. Hn.

BÉCHIR, émir musulman, prince du Liban, né en 1763, mort en 1850. Il joua un assez grand rôle lors de la conquête de la Syrie par Ibrahim pacha et ses Egyptiens. Comme chérif du Haouran, il avait juridiction sur les Druses et les Maronites : pour contenter les uns et les autres, il avait dans sa résidence une mosquée et une église entre lesquelles il partageait sa présence. Il reconnaissait la suzeraineté de Méhémet-Ali, et fut fidèle à la famille du pacha d'Egypte ; mais les troubles qui éclatèrent en 1840 furent la cause de sa ruine. Il fut destitué par le sultan de Constantinople, et dut quitter la Syrie pour se réfugier à Malte, puis en Italie. Il essaya en vain de se faire réintégrer dans son gouvernement et mourut avant d'avoir recouvré sa charge, quoiqu'il eût obtenu de retourner à Constantinople. E. A.

BECHLEC. Monnaie turque valant 0 fr. 15.

BECHSTEIN (Johann-Matthäus), ornithologiste et forestier allemand, né à Waltershausen (Saxe-Gotha) le 11 juil. 1757, mort à Dreissigacker, près Meiningen, le 23 fév. 1822. Ses parents le destinaient à la théologie qu'il étudia à Iéna, de 1778 à 1780, en même temps que l'histoire naturelle et la science forestière pour lesquelles il avait une vocation décidée. En 1785, il devint professeur d'histoire naturelle et de mathématiques à l'institut fondé par Salzmann à Schnepfenthal. Il proposa au duc de Gotha la création d'une école forestière, mais ne reçut aucun encouragement du gouvernement pour mener à bien cette entreprise. Il résolut alors de l'exécuter à ses frais et, dans ce but, acquit la propriété de Kemnate près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Waltershausen; il ouvrit les cours dès 1795 et son établissement reçut la consécration officielle du gouvernement ducal, sans aide effective. A la même époque, il fonda la société de sylviculture et de cynégétique qui ne tarda pas à compter de nombreux adhérents tant en Allemagne qu'à l'étranger; les mémoires envoyés par les membres paraissaient dans un journal appelé *Diana* dont le 1er volume fut publié en 1797. En 1800, découragé du mauvais vouloir du gouvernement à son égard, Bechstein offrit ses services au duc de Saxe-Meiningen et sous ses auspices fonda une école forestière à Dreissigacker, près Meiningen, qui ouvrit ses cours en 1801, et fut élevée plus tard par la veuve du duc au rang d'académie forestière ; cet établissement fut très florissant jusqu'à la mort de Beschstein. Ce savant naturaliste s'occupa encore d'une foule d'autres fondations utiles et fit faire de grands progrès à la sylviculture de même qu'à l'entomologie forestière et à l'ornithologie; il étudia avec soin les oiseaux indigènes, en particulier ceux de la forêt de Thuringe; il traduisit les œuvres de Lacépède et enrichit cet ouvrage de notes critiques et d'additions précieuses. — Voici la liste de ses principaux ouvrages: *Gemeinnützige Naturgeschichte Deutschlands aus allen drei Reichen der Natur* (Leipzig, 1789-1795, 4 vol. in-8; *ibid.*, 1801-1809, 2e édit.); avec André: *Gemeinnützige Spaziergänge auf alle Tage im Jahr*, etc. (1790-1793, 8 vol.) ; *Forstinsektologie* (Gotha, 1818, 3 vol. in-8; nouv. édit., *ibid*, 1829) ; *Forstbotanik* (Erfurt, 1810, in-8 ; 5e édit. par Behlen; *ibid.*, 1842) ; *Forst und Jagdwissenschaft nach allen ihren Theilen* (Erfurt, 1818-1827, 14 vol., in-8, achevé par Laurop); *Vollständiges Handbuch der Jagdwissenschaft* (Nuremberg, 1801-1809, 2 vol., in-8, ouvrage inachevé); *Naturgeschichte des In- und Auslandes* (Leipzig, 1792-1797, 2 vol., in-8); *Abbildungen naturhistorischer Gegenstände* (Leipzig, 1793-1810, 8 vol., in-8; 2e édit., 1816-1827, 6 vol., in-8) ; *Naturgeschichte der Hof-und Stubenvögel* (4e édit. Halle, 1840 ; 5e édit., Leipzig, 1870). Dr L. Hn.

BECHSTEIN (Ludwig), écrivain allemand, né le 24 nov. 1801 à Weimar, mort à Meiningen le 14 mai 1860. Il avait déjà terminé ses études de pharmacie, lorsqu'un recueil de sonnets, qu'il publia en 1828, attira sur lui l'attention. Le duc Bernard de Meiningen lui fournit les moyens de visiter les universités de Leipzig et de Munich; il le nomma en 1831 son bibliothécaire particulier, et deux ans après bibliothécaire de la ville. Ludwig Bechstein se signala dès lors par une activité incessante, à la fois comme poète, comme romancier et comme archéologue. Il publia d'anciens romans allemands, recueillit les légendes populaires de la Thuringe, et écrivit lui-même une série de nouvelles pleines de gaieté et d'entrain. Ses ouvrages sont très nombreux, et il n'en a jamais paru une édition complète. On peut citer, parmi ses romans, *les Périgrinations d'un musicien*, et parmi ses ouvrages d'archéologie, *le Trésor des légendes du pays de Thuringe* (4 vol., Meiningen, 1835-1838) ; un recueil de ses poésies a paru à Francfort en 1836. A. B.

BECHSTEIN (Reinhold), philologue allemand, fils du précédent, né le 12 oct. 1833 à Meiningen, visita successivement les universités de Leipzig, de Munich, d'Iéna et de Berlin, et fut ensuite associé aux travaux de son père. Il enseigne depuis 1871 la langue et la littérature germaniques à l'université de Rostock. Il fut un des principaux collaborateurs de la *Germania* de Pfeiffer, et il publia différentes éditions d'anciens poèmes, entre autres le *Tristan* de Gottfried de Strasbourg, dans la collection des *Classiques allemands du moyen âge*. On peut signaler encore son ouvrage *Sur la prononciation du moyen-haut-allemand* (Halle, 1858). A. B.

BECICHEMO (Marino), philologue italien, né à Scutari vers 1468, mort à Padoue en 1526. Il professa la littérature latine à Raguse, à Venise et à Brescia et, en 1519, il obtint la chaire d'éloquence à l'Académie de Padoue où il enseigna jusqu'à sa mort. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la grammaire et la littérature latines. Nous citerons: *Prælectiones in Plinium* (Brescia, 1503, in-fol.); *Variarum observationum collectanea in primum historiæ naturalis librum* (Brescia, 1504, in-fol).; *Castigationes ad Apuleium Victorinum et Ciceronis opus de Oratore*, etc. (Venise, 1506, in-fol.).

Bibl. : Hain, *Repertorium bibliographicum;* Stuttgart, 1826, 2 vol. in-8, n° 2729.—Vossius, *Hist. lat.;* 1627, p. 524.—Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana ;* 1809, t. VI. — Clément, *Bibliothèque curieuse;* Gottingue, 1750, t. III, 21-24.

BECK (Jean, baron de), général allemand du XVIIe siècle, avait été simple postillon dans sa jeunesse et s'éleva par son courage et sa prudence aux grades les plus hauts. Nous le voyons, en 1634, commandant la garnison impériale de Prague, avec le titre de colonel. Wallenstein, qui se défiait de lui et était sur le point de rompre avec l'empereur, l'écarta de ce poste et le rappela ; mais Beck, avant de partir de Prague, recommanda au lieutenant-colonel, à qui il laissait le commandement de la garnison, de n'obéir à aucun des ordres qui pourraient venir de Pilsen. De cette manière, les ordres de Wallenstein ne furent pas accueillis et il ne put faire de Prague sa place d'armes, ainsi qu'il l'avait espéré. Beck, en 1635, commanda un corps de troupes près d'Oppenheim, sous le général Gallas. En 1640, nous le trouvons avec le titre de général commandant la province de Luxembourg pour le compte du roi d'Espagne; il se signala aux batailles de Thionville et de Honnecourt; à Rocroy, en 1643, il ne put arriver à temps pour prendre part à la bataille ; il rallia quelques fuyards, puis, à l'approche de la cavalerie de Gassion, dut se retirer précipitamment dans sa province. Il fut même obligé de se renfermer dans la place de Luxembourg, après la prise de Thionville par Condé. Il fit sans plus de succès la campagne de 1644 avec le duc de Lorraine ; en 1645, il se trouvait dans les Flandres, aux environs de Bruges et de Courtrai; en 1646, il couvrit avec Piccolomini le Brabant menacé par Condé. En ces diverses circonstances, Beck acquit une grande réputation comme général de cavalerie ; mais il se distingua surtout à la bataille de Lens (1648), à la tête de la cavalerie lorraine et des Croates ; c'est même lui qui engagea la bataille et décida l'archiduc à descendre des hauteurs pour la livrer. Il fut dangereusement blessé et tomba entre les mains des Français ; furieux de la défaite des troupes qu'il commandait, il refusa tous les secours qu'on lui offrait et ne tarda pas à succomber, ce qui a inspiré à Sarrazin un des beaux passages de son ode sur la bataille de Lens :

Ce guerrier hautain et brave
Ne peut fléchir son grand cœur
A suivre comme un esclave
Le triomphe du vainqueur;
Son sang, qui teint son armure,
D'une profonde blessure
A grands flots sort de son flanc;
Sa face devient affreuse
Et son âme furieuse
S'enfuit avecque son sang.

On lui éleva un mausolée dans la ville de Luxembourg, où il commandait depuis une dizaine d'années. E. Cat.

BECK ou **BEEK** (David), peintre de portraits, né à Delft vers le commencement du XVIIe siècle, mort à la Haye le 20 déc. 1656, avait travaillé en Angleterre sous la direction de van Dyck. Nommé ensuite peintre de la cour et attaché à la personne de la reine Christine de Suède, il fut employé par elle à faire les portraits des principaux souverains de l'Europe. Il résida à Stockholm de 1647 à 1651 et en 1653 il se rendit avec la reine à Rome, puis à Paris. Il l'avait quittée pour aller revoir sa famille en Hollande, quand il mourut subitement, et, à ce qu'on dit alors, empoisonné par cette souveraine. Ses œuvres, autrefois très nombreuses, sont aujourd'hui assez rares, excepté en Suède. Ce sont des portraits, d'une exécution un peu molle, traités dans la manière de van Dyck.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BECK ou BECKH (Tobias-Gabriel), graveur nurembergeois du commencement du XVIIIe siècle, ne mérite d'être cité que pour avoir gravé un grand nombre de portraits de ses contemporains. Ceux des libraires et imprimeurs, exécutés pour l'ouvrage de Roth-Scholz : *Icones bibliopolarum et typographorum* (Nuremberg, 1726-1729, in-fol.), gardent encore un intérêt historique. G. P-I.

BECK (Jacob-Christoph), historien et théologien protestant né à Bâle en 1711, mort en 1785. Ses principaux ouvrages sont : *Synopsis Institutionum universæ theologiæ naturalis et revelatæ dogmaticæ, polemicæ et practicæ* (1735) ; *De diluvio Noachico universali* (1738) ; *De partibus orbis quas ante diluvium Noachicum homines incoluisse videntur* (1739) ; *Introductio in historiam patriam Helvetiorum usque ad a. 1732* (Zurich, 1744). Son dictionnaire biblique (1770) a été souvent réédité et jouit, encore aujourd'hui, d'une considération bien méritée. C. P.

BECK (Franz), musicien allemand, né à Mannheim en 1730, mort à Bordeaux le 31 déc. 1809. Il était fils d'un conseiller privé du prince Palatin, et fut en quelque sorte adopté par ce prince, qui le traita bientôt en favori. Ayant blessé mortellement son adversaire dans un duel, il dut prendre la fuite et passer la frontière de France. Après un séjour peu prolongé à Paris, il se fixa à Bordeaux, y prit la direction des concerts (1780), composa divers ouvrages, et fut distingué par l'Institut, qui le nomma membre correspondant. Un *Stabat* de Beck fut exécuté en 1783, et son mélodrame, *Pandore*, obtint un demi-succès au théâtre de Monsieur (1789). Ses quatuors et ses sonates sont demeurés inédits, mais il a fait imprimer vingt-quatre symphonies et quelques morceaux religieux.

BECK (Dominik), mathématicien et naturaliste allemand, né près d'Ulm en 1732, mort le 22 fév. 1791. Elève des bénédictins, il professa à Salzbourg les mathématiques et l'histoire naturelle, et fut inspecteur du musée physico-mathématique de cette ville. Il était membre correspondant de nombreuses sociétés savantes, tant allemandes qu'étrangères, et il tenta de vulgariser les sciences en créant des cours spéciaux pour les ouvriers. Ses principales publications sont : *Prælectiones mathematicæ* (Salzbourg, 1768 et 1770) ; *Institutiones physicæ* (Salzbourg, 1re part., 1776 ; 2e part., 1779) ; *Institutiones mathematicæ* (Salzbourg, 1781, in-8) ; *Entwurf einer Theorie der Electricität* (Salzbourg, 1787, in-8).

BECK (Christian-Daniel), philologue allemand, né le 22 janv. 1757 à Leipzig, mort dans la même ville le 13 déc. 1832. Sa vie se passa presque tout entière à Leipzig, où il fit ses études et où plus tard il enseigna tour à tour l'histoire et les littératures classiques. Il y fonda également le séminaire philologique. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer une *Introduction à l'histoire universelle* (4 vol. ; Leipzig, 1787-1807) et un *Manuel d'archéologie pour l'étude de l'art antique* (Leipzig, 1816). Il publia en outre un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, entre autres de Pindare, d'Aristophane, d'Euripide, de Platon et de Cicéron. Il rédigea, depuis l'année 1819 jusqu'à sa mort, le *Répertoire général de littérature contemporaine allemande et étrangère*. A. B.

BECK (Heinrich), acteur allemand, né à Gotha en 1760, mort à Munich le 6 mai 1803. Il fit ses premiers débuts à la scène en 1777, au théâtre de la cour, de sa ville natale. C'est là qu'il se lia avec Iffland et un autre comédien nommé Beil, d'une amitié qui ne se démentit jamais. Après avoir passé deux années à Gotha, nos trois amis s'engagèrent ensemble pour le théâtre de l'Electeur Palatin, à Mannheim, où ils restèrent longtemps. Iffland, dans ses intéressants *Mémoires*, parle longuement de ses deux amis, de l'affection qui les unissait tous, et du bien qu'ils en retiraient pour l'exercice de leur art. « Rapprochés par l'âge, la gaîté et l'amour de notre art, dit-il, Beil, Beck et moi nous vivions toujours ensemble. Nous étions les uns pour les autres des juges sévères. Souvent nous nous moquions entre nous de nous-mêmes ; nous nous fâchions sans ménagement de nos gaucheries, de nos maladresses, soit dans les gestes, soit dans le débit, et lorsque l'un de nous avait aperçu dans l'autre quelque mouvement d'une vérité frappante, il le serrait tendrement dans ses bras. Quel beau, quel heureux temps ! » Iffland professait la plus grande estime pour le talent de Beck, qui paraît avoir été très varié, car tantôt il jouait le Figaro de Beaumarchais avec une verve, une vivacité, une légèreté incomparables, tantôt il représentait d'autres rôles, très sérieux, avec une dignité et une tenue remarquables, parfois même avec des élans de passion et une tristesse qui arrachaient les larmes. De ce nombre était le personnage principal d'un des drames nombreux d'Iffland lui-même, *la Conscience*. Pour avoir été sous ce rapport moins fécond que son ami, Beck s'est cependant fait remarquer aussi comme auteur scénique, et on lui doit un certain nombre de pièces, dont quelques-unes sont restées pendant de longues années au répertoire des théâtres allemands. Parmi ces dernières il faut citer surtout les deux comédies qui ont pour titre : l'une *l'Echiquier (die Schachmaschine)*, l'autre *les Lutins (die Quœlgeister)*. A. P.

BECK (Jakob-Sigismund), disciple et commentateur de Kant, né en 1761 près de Dantzig, mort en 1842, professeur de philosophie à Halle et à Rostock, auteur de « Extraits propres à éclaircir les écrits critiques de Kant », *Erläuternder Auszug aus Kant's Kritischen Schriften* (Riga, 1793). Le 3e vol. de cet ouvrage (*ibid.*, 1796), *Einzig möglicher Standpunkt aus welchem die Kritische Philosophie beurtheilt werden muss*, bientôt suivi de *Grundriss der Krit. Philosophie*, même date, offre une interprétation personnelle de la critique kantienne à peu près dans l'esprit de Salomon Maimon, et où l'on a cru aussi reconnaître l'influence de Fichte (dont la *Doctrine de la science* venait de paraître, 1794). Beck s'attache surtout à lever la contradiction par laquelle Kant, tout en prêtant aux choses en soi une existence soustraite aux conditions du temps, de l'espace et de la causalité, prétend d'autre part que ces mêmes choses en soi nous affectent et, en nous affectant, nous fournissent la matière de nos représentations. Selon Beck, les noumènes n'affectent point le sujet ; et il explique les passages de Kant où une telle action est affirmée, par la nécessité où l'auteur de la *Critique* aurait été, pour se faire entendre, d'accommoder son langage aux habitudes d'esprit toutes dogmatiques du lecteur. Il ne s'aperçoit pas, selon la juste remarque d'Ueberweg, que c'est prêter à Kant un singulier procédé didactique, fait pour rendre sa pensée inintelligible, bien loin d'en faciliter l'intelligence. Et comment l'interprète explique-t-il à son tour la représentation ? par une action des phénomènes sur les sens. Explication bizarre, il faut l'avouer, puisqu'elle donne pour cause à nos représentations une action de nos représentations sur nos sens, ce qui revient à dire qu'elles agissent sur nous avant d'exister. — Beck rapporte les formes pures de l'intuition, le temps et l'espace à la même synthèse primitive du divers que les catégories. Quant à la religion, c'est, selon lui, l'obéissance à la voix de la conscience prise pour guide intérieur et symboliquement objectivée sous le nom de Dieu. H. M.

Bibl. : Ueberweg, *Grundriss der Gesch. der Philos. der Neuzeit.*

BECK (Mme Caroline), née Ziegler, actrice allemandes morte à la fleur de l'âge en 1784. Elle fut une des gloire, du théâtre de l'Electeur Palatin, à Mannheim, à l'époque où le grand comédien Iffland donnait lui-même tant de lustre à ce théâtre. « Avec elle, a dit celui-ci dans ses *Mémoires*, s'étaient montrés sur la scène le génie le plus rare, la sensibilité la plus profonde, l'énergie la plus entraînante, ennoblis encore par une beauté presque idéale. » Un extérieur séduisant, une voix mélodieuse et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suave, une élégance patricienne, une intelligence rare de toutes les nécessités scéniques, des accents pleins de chaleur, des élans d'une passion intense et parfois d'un pathétique déchirant, telles étaient les qualités de cette artiste distinguée, à laquelle une fin prématurée n'a pas permis de recueillir la renommée qu'elle méritait. Un soir, à Mannheim, dans un drame émouvant, elle fait, au milieu d'un jeu de scène, une chute grave, sa tête frappant lourdement le plancher du théâtre, et lui occasionnant une blessure douloureuse. Elle ne veut point interrompre son service pourtant, et, loin de là, sous le coup de cet accident, apprend en trois jours un rôle très important. Cet acte de courage et de volonté était une imprudence sans doute, car au bout d'une dizaine de jours Mme Caroline Beck mourait subitement, emportée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

BECK (Josepha SCHEEFER, épouse), cantatrice allemande d'un rare mérite, se fit remarquer sur quelques-unes des scènes les plus importantes de l'Allemagne. Elève de Mme Wendling, elle débuta avec succès au théâtre de Mannheim, en 1788, dans l'emploi des premières chanteuses. Elle resta attachée à ce théâtre jusqu'en 1797, époque où elle fut engagée à Munich. Sa réputation grandit encore dans cette dernière ville, où l'on vantait la beauté et l'étendue de sa voix, ainsi que la franchise et la hardiesse de son exécution. Les grands rôles des opéras de Mozart lui étaient surtout favorables, et elle y obtenait un très grand succès.

BECK (Johann-Ludwig-Wilhelm), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1786, mort en 1869, fils de Christian-Daniel Beck. Il fut d'abord professeur de droit à Kœnigsberg, puis conseiller d'Etat à Weimar. Il revint ensuite enseigner le droit dans sa ville natale, et y devint, quelques années après, successivement conseiller au tribunal d'appel et président de cette cour. Les principaux ouvrages de Beck sont : un *Corpus juris civilis* (1825-1839) ; une étude intitulée *Observations sur la juridiction criminelle en Saxe* (1842), etc.

BECK. Trois médecins américains, trois frères de ce nom se sont distingués.

Theodoric-Romeyn Beck, né à Schenectady (New-York) le 11 août 1791, mort à Albany le 19 nov. 1855, reçu docteur à New-York en 1811 *(On insanity)*, fut nommé en 1815, professeur d'institutions médicales et chargé du cours de médecine légale au collège de médecine et de chirurgie de cette ville, puis, en 1817, principal de l'Académie d'Albany ; il fit jusqu'en 1840 des leçons sur la médecine légale et la matière médicale au collège médical Fairfield et devint professeur de matière médicale au collège de médecine d'Albany. Beck est surtout connu par son excellent ouvrage : *Elements of medical jurisprudence* (Albany, 1823, 2 vol. in-8) ; la 12e édition de cet ouvrage fut publiée en 1863 par C.-R. Gilman après la mort de l'auteur.

John-B. Beck, né à Schenectady le 18 sept. 1794, mort à New-York le 9 avr. 1851. En 1822, il fonda avec Dickman et Francis le *New-York med. a. physical Journal* et y publia une foule d'articles sur la laryngite, la contagiosité de la fièvre jaune, l'action des médicaments, etc. En 1826, il fut nommé professeur de matière médicale et de botanique au collège de médecine et de chirurgie de New-York ; en 1835, médecin de l'hôpital de New-York. Il prit une grande part à la fondation de l'Académie de New-York. Il réunit en 1843 ses principaux articles dans un même volume et publia en outre : *Researches in medicine and medical jurisprudence* (2e édit., New-York, 1830, in-8) ; *An historical sketch of the state of American medicine before the Revolution*, etc. (Albany, 1842, in-8 ; 2e édit. *ibid.*, 1850, in-8) ; *Essays on infant therapeutics, to which are added observations on ergot and an account of the origin of the use of mercury in inflammatory complaints* (New-York, 1849, in-8 ; 2e édit., *ibid.*, 1855, in-8) ; *Lectures on materia medica and therapeutics*, etc. (New-York, 1851, in-8 ; 3e édit., *ibid.*, 1861, in-8).

Lewis-C. Beck, né à Schenectady le 4 oct. 1798, mort à Albany le 20 avr. 1853. Il exerça d'abord la médecine dans sa ville natale, puis en 1819 passa à Saint-Louis ; il parcourut l'Illinois et le Missouri et publia sur ces contrées *A Gazetteer of Illinois and Missouri*, etc. (1823), puis en 1821 se fixa à Albany. Il s'occupa plus particulièrement d'histoire naturelle et de chimie et fit des cours sur ces matières au Rutger's College, au collège de médecine d'Albany, etc. Outre quelques articles médicaux dans les périodiques et un grand nombre d'opuscules d'histoire naturelle, de chimie, etc., il a publié : *A manual of chemistry*, etc. (3e édit., New-York, 1838, in-8) ; *Adulterations of various substances used in medicine and the arts*, etc. (New-York, 1846, in-8) ; *Report on cholera*, etc. (Albany, 1832) ; *Researches in regard to the breadstuffs of the United-States, their adulteration*, etc. (Washington, 1848). Dr L. Hn.

BECK (Karl-Joseph), chirurgien allemand, né à Gengenbach, près Bade, le 27 juin 1794, mort à Fribourg en Brisgau le 15 juin 1838. Il servit dans l'armée, puis en 1817 entreprit avec Chelius un grand voyage scientifique et à son retour devint professeur extraordinaire et assistant de la clinique chirurgicale et obstétricale à Fribourg ; en 1819, il fut nommé professeur ordinaire et inspecteur des sages-femmes, enfin en 1829 il obtint la direction de la clinique chirurgicale. Il se distingua tant comme professeur que comme opérateur. — Beck a publié d'excellents ouvrages sur l'ophtalmologie et d'autres sujets de chirurgie : *Handbuch der Augenheilkunde* (Heidelberg, 1824, in-8 ; 2e édit., *ibid.*, 1832, in-8) ; *Abbildungen von Krankheitsformen aus dem Gebiete der Augenheilkunde*, etc. (Heidelberg, 1835, in-4, atlas d'ophtalmologie très estimé) ; *Ueber die angeborne Verwachsung der Finger* (Fribourg, 1819, in-8) ; *Die Krankheiten des Gehrarogans*, etc. (Heidelberg, 1827, in-8) ; *Ueber den Kropf*, etc. (Fribourg, 1833, in-8) ; *Ueber die Vorzüge der Lappenbildung bei der Amputation in der Continuität der Gliedmassen*, etc. (Fribourg, 1819, in-8) ; *Ueber die Anwendung der Ligatur an einer von der Wunde entfernten, dem Herzen zugewendeten Stelle der verwundeten Arterie oder des entsprechenden Arterienstammes*, etc. (Fribourg, 1836, in-8). Dr L. Hn.

BECK (Johann-Tobias), théologien allemand, né à Balingen (Württemberg) le 22 fév. 1804, mort à Tubingue le 28 déc. 1878. Il exerça les fonctions de pasteur pendant près de dix ans, et devint ensuite professeur à Bâle (1836), puis à Tubingue (1843), où il resta jusqu'à sa mort. Il se mit en opposition avec l'école critique et spéculative de *Baur* (V. ce mot), en professant une théologie essentiellement biblique et portant un cachet théosophique très marqué. Beck était un caractère noble et droit et une individualité puissante ; aussi réunit-il autour de sa chaire théologique de nombreux étudiants de tous pays, et exerça-t-il sur eux une grande influence. Tout ce qu'il y a d'officiel dans l'Eglise, toute école et tout parti lui étaient antipathiques ; il ne voulait d'autre autorité que l'Ecriture sainte, et il s'appliquait, presque avec exagération, à mettre sa vie et sa conduite en harmonie avec son enseignement. Il était l'ennemi juré, à la fois de la piété méthodiste et du fonctionnarisme ecclésiastique, et haïssait l'hypocrisie sous toutes ses formes. Sa droiture et sa franchise, que rien ne pouvait intimider, le mirent souvent en délicatesse avec les autorités ; elles lui attirèrent aussi la désapprobation bruyante de ses auditeurs, lorsqu'après la guerre de 1870, il osa comparer la Prusse au pharisien de l'Evangile, et appliquer à son attitude vis-à-vis de la France ces paroles : « Je te rends grâces, ô Dieu, de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont voleurs, adultères, injustes, ni aussi comme ce publicain. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède, et je porte mon livre de cantiques dans mon havresac. » Les principaux ouvrages de de Beck sont : *Einleitung in das System*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

der christlichen Lehre (1838; 2e éd., 1870); *Die christliche Lehrwissenschaft nach den biblischen Urkunden* (1841; 2e édit., 1875); *Umriss der biblichen Seelenlehre* (1843, 3e éd., 1871); *Christliche Reden* (1836-38 et 1844-70); *Leitfaden der chr. Glaubenslehre* (1862; 2e éd. 1869) suivi de *Christliche Liebeslehre* (1872-74, 2 vol., et 1878). On a publié après sa mort plusieurs ouvrages exégétiques (1879-80), et son cours de morale chrétienne (1882). Ch. PFENDER.

BECK (Carl), chanteur dramatique allemand, né vers 1814, mort à Vienne le 4 mars 1879. Il exerçait d'abord la profession de confiseur. Doué d'une superbe voix de ténor dont lui-même ignorait la valeur, il fut entendu un jour par Staudigl, la célèbre basse-taille, qui, étonné de voir laisser sans culture un si bel instrument, engagea vivement le jeune homme à en tirer parti et à se consacrer à la carrière lyrique. Beck suivit ce conseil, se mit entre les mains d'un professeur habile, et bientôt fut en état de débuter d'une manière favorable. Il parut successivement sur diverses scènes importantes de l'Allemagne, et partout se vit bien accueilli, au point que lorsque, en 1849, Liszt, pendant l'exil de Richard Wagner en Suisse, monta et fit représenter à Weimar *Lohengrin*, qui n'avait pu encore voir le jour, il ne trouva pas d'artiste plus capable que Beck d'en créer le rôle principal; et c'est Beck qui, en effet, parut le premier sous le casque et la cuirasse du chevalier au cygne. Puis, tout à coup, lorsqu'il était à peine âgé de quarante ans, Beck abandonna le théâtre et eut la singulière idée de se faire cafetier à Prague. La spéculation ne fut pas heureuse, et il perdit dans cette entreprise commerciale tout ce qu'il possédait. Il en revint alors à son premier métier, celui de confiseur, et jusqu'à sa mort vécut à Vienne, de son travail chez le fournisseur de la cour. A. P.

BECK (Andreas-Frederik), théologien et philosophe danois, né le 11 mars 1816 à Skarum, dans l'île de Morsœ, où son père était pasteur, mort à Copenhague le 28 août 1861. Il étudia d'abord la théologie; mais ne pouvant suivre la carrière ecclésiastique, parce qu'il partageait les idées de Strauss et de Feuerbach, il essaya de vivre de sa plume. Malgré l'étendue et la variété de ses connaissances, la netteté de ses idées et son infatigable énergie, il végéta dans l'isolement, la misère, et succomba à la tâche. Le gouvernement radical du canton de Vaud le consulta sur l'attitude à prendre à l'égard des pasteurs orthodoxes récalcitrants, et lui offrit des fonctions qu'il refusa. Outre beaucoup d'articles et de polémiques acerbes dans les journaux danois et les revues allemandes, il publia deux dissertations en latin : *Sur le parallélisme dans la poésie hébraïque* (Copenhague, 1840) et *le Chapitre 53 d'Isaïe (ibid.)*; un mémoire en allemand sur *les Prophéties d'Isaïe relativement à Cyrus* (Leipzig, 1844); et en danois : un exposé de l'*Idée de mythe* (Copenhague, 1842), qu'il regardait comme l'expression des conceptions religieuses; et *De l'Etat de la théologie en Danemark de 1842 à 1846 (ibid.*, 1847). B-s.

BECK (Karl), poète allemand, né le 1er mai 1817 à Baja en Hongrie, mort à Währing, près de Vienne, le 10 avr. 1879. Il était fils d'un marchand israélite, mais il fut élevé dans la religion réformée. Il étudia la médecine à Vienne et à Leipzig, et, après avoir habité successivement différentes villes de l'Allemagne, particulièrement Pest et Berlin, il revint à Vienne, où il prit la direction du *Lloyd*. Il entra en relations avec le poète Lenau, dont il imita la forme brillante et pompeuse. Ses principaux recueils lyriques sont : *les Nuits, chansons cuirassées* (Leipzig, 1838); *le Poète ambulant* (Leipzig, 1838); *les Poésies tranquilles* (Leipzig, 1839); *les Chants du pauvre homme* (Berlin, 1846); *les Chants de la Patrie* (Dresde, 1852). Sa réputation se fonde surtout sur son poème intitulé *Janko*, peinture intéressante des mœurs hongroises. Karl Beck a fait, en 1841, une tentative infructueuse au théâtre, avec sa tragédie de *Saül;* il n'avait pas assez d'art dans la composition, ni assez d'esprit d'observation pour réussir à la scène. A. B.

BECK (Bernhard von), chirurgien allemand, fils de Karl-Joseph Beck, né à Fribourg en Brisgau le 27 oct. 1821, étudia à Heidelberg, fut reçu docteur en 1844, privat-docent en 1845, prit du service dans l'armée en 1848, et prit part à la campagne contre les insurgés du grand-duché de Bade et avec l'armée autrichienne contre les Italiens, puis vint en garnison à Rastadt où il s'occupa activement de l'organisation du service de santé militaire badois et se livra à des travaux scientifiques variés (expériences sur les animaux, études microscopiques, etc.); en 1858, il passa à Fribourg, servit en 1866 contre les Prussiens en qualité de premier chirurgien et pendant la guerre franco-allemande avec le même titre. Après la guerre, il vint à Carlsruhe avec le titre de médecin général de première classe et de médecin en chef du 14e corps d'armée allemand. Il se démit de ces fonctions en 1887 et se retira à Fribourg. — Beck a publié, outre une foule d'articles sur les sujets les plus variés de la chirurgie, des ouvrages très importants parmi lesquels: *Anatomisch-physiolog. Abhandlungen über einige in Knochen verlaufenden und an der Markhaut derselben sich verzweigenden Nerven* (Fribourg, 1836, in-4); *Anatomische Untersuchungen über einzelne Theile des siebenten und neunten Hirnnervenpaares* (Heidelberg, 1847, 3 pl.); *Ueber die Verbindungen des Sehnerven mit dem Augen-und Nasenknoten*, etc. (Heidelberg, 1847, in-8, 1 pl.); *Die Schusswunden nach auf dem Schlachtfelde wie in dem Lazarethe während den Jahren 1848 und 1849 gesammelten Erfahrungen* (Heidelberg, 1850, in-8); *Untersuchungen und Studien im Gebiete der Anatomie, Physiologie und Chirurgie* (Carlsruhe, 1852, in-8); *Klinische Beiträge zur Histologie und Therapie der Pseudoplasmen*, etc. (Fribourg, 1857, in-8); *Die Schädelverletzungen* (Fribourg, 1865, in-8); *Kriegschirurgische Erfahrungen während des Feldzuges 1866 in Süddeutschland gesammelt* (Fribourg, 1867, in-8); *Chirurgie der Schussverletzungen. Militärärztliche Erfahrungen auf dem Kriegsschauplatze des Werder'schen Corps gesammelt* (Fribourg, 1873, in-8); *Ueber die Wirkung moderner Gewehrprojectile, insbesondere der Lorenz'schen verschmolzenen Panzergeschosse auf den thierischen Körper* (Leipzig, 1885, pet. in-fol.) Dr L. Hn.

BECK (Jean-Népomucène), chanteur hongrois, né à Pest le 5 mai 1828. Il suivait les cours d'une des grandes institutions universitaires de cette ville, lorsque, tout jeune encore, la beauté de sa voix le fit remarquer par le ténor Erl, qui l'engagea vivement à la cultiver en vue du théâtre, où, selon lui, il ne pouvait manquer d'obtenir de grands succès. Cette voix superbe, en effet, était un baryton d'une rare puissance, d'un timbre plein de franchise et d'une grande étendue. M. Beck suivit le conseil qui lui était donné, et en peu de temps il fut en état d'effectuer son début sur le théâtre allemand de Pest, où il parut dans les *Puritains*, de Bellini. Quoique fort bien accueilli par ses compatriotes, il comprit que son éducation musicale était incomplète, et il alla se perfectionner à Vienne. Une fois sûr de lui, il accepta les engagements qui lui furent offerts successivement pour Hambourg, Cologne, Brême, Mayence, Wiesbaden et Francfort. C'est au sortir de cette dernière ville qu'il fut engagé au théâtre impérial de Vienne, où il arrivait, vers 1854, avec une réputation déjà bien établie, bien qu'il fût à peine âgé de vingt-six ans. Son début y fut très heureux, et bientôt il devint le chanteur favori des Viennois, que charmaient non seulement sa voix magnifique, mais aussi son grand talent de chanteur et ses rares qualités de comédien. Dans *Don Juan*, dans *Euryanthe*, dans *Jessonda*, *Lucrèce Borgia*, l'*Etoile du Nord*, les *Huguenots*, les succès de M. Beck étaient éclatants, et aucun chanteur ne pouvait rivaliser avec lui dans son emploi. M. Beck demeura pendant de longues

EFERUS - Recherches & Classification numériques

années à l'Opéra de Vienne, ce qui ne l'empêchait pas, pendant ses congés annuels, de se produire dans diverses villes de l'Allemagne et souvent aussi à Pest, où ses compatriotes, fiers de lui, lui faisaient des ovations sans exemple. M. Beck est encore, croyons-nous, attaché à la musique particulière de l'empereur d'Autriche, dont il fait partie depuis environ vingt-cinq ans.

BECKE (Jean-Baptiste), flûtiste allemand, né à Nuremberg le 24 août 1743, fils de Léonard Becke, musicien à l'église Notre-Dame en cette ville. Le jeune Jean-Baptiste Becke, quelquefois désigné sous le nom de *Jean Beck*, apprit le clavecin, le basson et la flûte, mais se distingua sur ce dernier instrument. Entré dans la carrière militaire, il fit la guerre de Sept ans, puis séjourna à Munich, s'y perfectionna, et publia plusieurs ouvrages pour la flûte, dont quelques-uns, surtout ses concertos, furent prisés très haut par les spécialistes. On trouvera le détail de ses compositions dans le catalogue général de Breitkopf (Leipzig).

BECKEA (V. Bæckea).

BECKER (Johann-Christophorus), *Artopœus*, professeur d'éloquence et doyen de l'université de Strasbourg, né à Strasbourg en 1626, mort en 1702. Il est auteur d'un grand nombre de livres attestant l'étendue et la variété de ses études. Voici les principaux : *Compendium historiæ ecclesiasticæ;* ce manuel a eu plusieurs éditions, dont la dernière est celle de Gotha (1723, in-8) ; *De rebus Babylonicis et Assyricis* (Strasbourg, 1687, in-4) ; *Diatribe historica de Xerxe, Nabucadnezare, ac Cyro minore, liberatore Judæorum* (Strasbourg, 1694, in-4) ; *De conditore, amplitudine et fatis Ninivis* (Strasbourg, 1698, in-4) ; *De incertitudine notationis temporum per Olympiades* (Strasbourg, 1689, in-4) ; *De præcipuis dubiis circa doctrinam temporum* (Strasbourg, 1692, in-4) ; *De causis corruptæ historiæ antiquæ* (Strasbourg, 1698, in-4) ; *De vetutissimis gentis germanicæ memoriis in historia antiqua* (Strasbourg, 1692, in-4) ; *De originibus et incrementis gentis suevicæ*, inséré dans le *Thesaurus rerum suevicarum* de Wegelius ; *De litterarum et speciatim græcarum origine* (Strasbourg, 1694, in-4) ; *Disquisitio seria de statu, loco et vita animarum, postquam discesserunt e corporibus, præsertim fidelium* (in-12, sans date ni lieu d'impression).

E.-H. V.

Bibl. : Haag, *la France protestante ;* Paris, 1846-1859, 10 vol. in-8.

BECKER (Pierre), mathématicien et théologien allemand, né à Rostock le 3 nov. 1672. Ses principaux ouvrages sont : *Horosophia mathematica* (Rostock, 1697-1699, in-4) ; *Prima rudimenta logicæ* (Rostock, 1724) ; *De vi corporum elastica* (Rostock, 1706, in-4) ; *Disputatio mathematica de multiplicatione* (Rostock, 1717).

L. S.

BECKER (Philip-Christoph de), graveur allemand en médailles et en pierres fines, né en 1674 à Coblentz, mort en juin 1742 à Vienne. Elève de J.-G. Seidlitz, dans cette dernière ville, il devint un véritable maître dans son art, ce qui lui valut des lettres de noblesse et une situation officielle. Il séjourna aussi à Saint-Pétersbourg et fit des travaux pour Pierre le Grand.

BECKER (Rudolf-Zacharias), écrivain et publiciste allemand, né à Erfurt le 9 avr. 1752, mort à Gotha le 28 mars 1822. Il étudia la théologie à Iéna, et entra comme professeur à l'institut pédagogique de Dessau, connu sous le nom de *Philanthropinum*. Il fonda presque aussitôt le *Journal de Dessau pour la jeunesse et ses amis*, qu'il dirigea, tout en le transformant plusieurs fois, jusqu'à la fin de sa vie. Son principe, en éducation, était l'idée du *self-help* anglais, et il faisait consister le bonheur dans la satisfaction du besoin de perfectionnement qui est en l'homme. Son *Noth und Hilfsbüchlein* (Gotha, 1787), qui fut pendant un demi-siècle la lecture favorite des classes populaires, est une sorte de traité pratique de morale et d'hygiène. Cet ouvrage, ainsi que le *Recueil de Chansons* (1799) et le *Livre d'Evangiles* (1816), eut un tel succès, que Becker put créer une librairie spéciale pour ses publications. Il fonda, en 1791, un second journal, *le Nouvelliste (der Anzeiger)*, qui fut pourvu l'année suivante d'un privilège impérial et prit le nom de *Nouvelliste de l'Empire (Reichsanzeiger)*. Le journal survécut à son fondateur et dura, sous la direction de Frédéric-Gottlieb Becker, fils de Rodolf-Zacharias, jusqu'en 1850. Zacharias Becker, soupçonné en 1811 de participation aux sociétés secrètes, fut transféré, sur l'ordre du général Davoust, dans la forteresse de Madgebourg ; il a raconté ses dix-sept mois de captivité dans un volume assez intéressant. Il faut signaler encore, parmi ses publications, les *Gravures sur bois d'anciens maîtres allemands*. Aujourd'hui les ouvrages de Zacharias Becker, même ses livres populaires, ne se réimpriment plus ; on n'en trouve plus que de rares exemplaires dans les campagnes ; mais ils ont eu une grande influence sur le mouvement pédagogique du commencement de ce siècle.

A. B.

BECKER (Wilhlem-Gottlieb), écrivain et archéologue allemand, né le 4 nov. 1753 à Oberkallenberg en Saxe, mort à Dresde le 3 juin 1813. Il fit ses études à Leipzig, et enseigna ensuite pendant un an au *Philanthropinum* de Dessau. En 1778, il commença ses voyages, qui le conduisirent tour à tour en Suisse, en France et en Italie, et pendant lesquels il fut surtout occupé de l'étude et de la description des œuvres d'art. A son retour, il publia une édition de l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, avec les dessins de Holbein (Bâle, 1780). Il fut nommé, en 1782, professeur à l'*Académie des Chevaliers* de Dresde, et, en 1795, directeur de la galerie des antiques et des médailles. Son principal ouvrage a pour titre *Augusteum, description des monuments antiques de Dresde (Augusteum, Dresdens antike Denkmäler enthaltend*, 2 vol., Dresde, 1805-1809 ; nouvelle éd., avec grav., publié par son fils, W. A. Becker, Leipzig, 1832-1837). Une autre publication intéressante de Gottlieb Becker est sa description des monnaies rares dont il avait trouvé les originaux dans la galerie de Dresde (*Zweihundert seltene Münzen des Mittelalters in genauen Abbildungen, mit historischen Erläuterungen ;* Leipzig, 1813).

A. B.

BECKER (Joseph), conventionnel, né à Saint-Avold (Moselle), mort à Saint-Avold vers 1820. Il fut juge de paix et administrateur du dép. de la Moselle. A la Convention, il vota pour la réclusion du roi et le sursis à l'exécution et se fit remarquer parmi les rares adversaires de la Montagne. En 1794, il provoqua le retour des émigrés des dép. du Haut et du Bas-Rhin. Il fit partie du Conseil des Cinq-Cents et rentra dans la vie privée en mai 1798.

BECKER (Philip-Jacob), peintre allemand, né à Pforzheim en 1763, mort à Erlenbad le 13 août 1829. Il fut élève de Raphaël Mengs, à Rome ; en 1785, il alla s'établir à Carlsruhe, où il fut nommé peintre de la cour et directeur de la galerie grand'ducale. Il fut théoricien plus que peintre, comme son maître, et a surtout laissé des cartons et des copies des maîtres (crayon blanc et sépia).

BECKER (Léonard-Nicolas), général français né à Obernheim (Bas-Rhin) le 11 janv. 1770, mort à Paris le 18 nov. 1840. Tous les documents militaires ou administratifs désignent ce général sous le seul nom de Becker, mais son extrait de naissance porte Bajert Becker. Becker était le fils d'un bourgeois qui se prétendait noble sans pouvoir fournir ses parchemins ; un de ses oncles, religieux de l'ordre des jésuites et professeur de théologie, l'éleva près de lui, le destinant à l'état ecclésiastique ; mais le jeune homme, ne se sentant aucun goût pour la vocation religieuse, s'échappa du collège et, usant de subterfuges, alla s'engager dans un régiment de dragons à l'insu de sa famille. La Révolution le nomma sous-lieutenant et ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne du Nord en 1792 ; à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Wattignies, il fit partie de la colonne infernale. En 1793 on le plaça dans l'état-major, et, de l'armée du Nord, il passa dans celle de la Vendée. Durant toute l'année 1794, il combattit Charette; en 1795, il fut nommé chef de bataillon et envoyé pour aller proposer la paix à Stofflet, auprès duquel il se rendit seul, conféra avec lui et se mit en rapport avec les représentants du peuple. En 1796, on le nomma comme chef d'état-major en Hollande et il marcha au secours de l'armée du Rhin dont il renforça l'aile gauche. Après la paix de Campo-Formio, on le rappela à Paris et on l'envoya en compagnie du général Hedauville à Saint-Domingue, afin d'essayer de conserver cette colonie à la France; les deux généraux, ayant trop peu de troupes, ne purent réussir; ils revinrent en France en 1798. L'année suivante on le désigna comme adjudant général pour commander une brigade de l'armée d'Italie. Le 15 avr. 1799, eut lieu la bataille de Carrano, son officier d'état-major et ses deux officiers d'ordonnance tombèrent à ses côtés, il eut deux chevaux tués sous lui et fut blessé d'un coup de sabre; les Autrichiens le ramassèrent sur le champ de bataille. On le transporta à Milan où, après cinq mois de maladie, il obtint la permission de rentrer en France.

En 1800, il épousa la sœur du général Desaix et eut pour témoin le premier consul Bonaparte, qui signa à son contrat. En 1805, il fut nommé général de brigade et envoyé à l'armée du Rhin; puis Napoléon lui donna le commandement du dép. du Puy-de-Dôme, pays d'origine de sa femme. Il resta là jusqu'à la formation de la grande armée où il commandait une brigade de la division du maréchal Soult. A la bataille d'Austerlitz il se conduisit avec un grand courage, et le maréchal Lannes demanda et obtint pour lui le grade de général de division. Quand la Prusse prit part à la Sainte-Alliance, ce fut Becker et Grouchy qui entrèrent les premiers dans Berlin, après la bataille d'Iéna. Becker fut chargé de poursuivre le général Bila qui s'était réfugié dans la Poméranie avec une fraction de l'armée prussienne; le général français se lança à la poursuite de l'ennemi qu'il atteignit près de la petite ville d'Anklam, dont il s'empara après avoir battu le général Bila; il fit 4,000 prisonniers parmi lesquels le régiment de hussards du roi de Prusse à qui l'impératrice Catherine avait donné des pelisses de peaux de tigre pour le récompenser de sa belle conduite dans la guerre de Sept ans. Becker conduisit ensuite ses soldats en Pologne où chaque étape pour ainsi dire fut marquée par un succès.

En 1807, le maréchal Masséna demanda Becker comme chef d'état-major; en 1808, il fut créé comte de l'empire; en 1809, il fit la campagne d'Autriche et, après la bataille d'Essling, fut nommé grand officier de la Légion d'honneur. En 1811, comme il s'était prononcé contre la guerre d'Espagne, Napoléon lui enleva son commandement et l'envoya en exil comme gouverneur de Belle-Isle-en-Mer; il ne fut remis en activité que par la Restauration, en juin 1814. Le mois suivant il reçut la croix de chevalier du Saint-Esprit, et, en 1815, les électeurs du Puy-de-Dôme l'élurent député. Après la deuxième abdication de Napoléon Ier qui s'était retiré à la Malmaison, le Gouvernement provisoire désigna Becker pour veiller à la sûreté de l'empereur et le conduire jusqu'à Rochefort. Le général Becker était en séance au palais législatif, lorsqu'un aide de camp du ministre de la guerre lui remit sa nomination; le ministre lui écrivait: « L'honneur de la France commande de veiller à la conservation de sa personne et au respect qui lui est dû. L'intérêt de la patrie exige qu'on empêche les malveillants de se servir de son nom pour exciter les troubles. Monsieur le général, votre caractère connu est une garantie pour le gouvernement et pour la France que vous remplirez ce double but. » Quand le général se trouva en face de l'empereur, il ne put s'empêcher de pleurer et Napoléon lui dit: « Rassurez-vous, général, je suis bien aise de vous voir près de moi; si l'on m'avait laissé le choix d'un officier, je vous aurais désigné de préférence, puisque je connais depuis longtemps votre loyauté. » Durant les trois jours qu'il resta auprès de l'empereur à la Malmaison, il fut plusieurs fois envoyé à Paris pour négocier avec le gouvernement provisoire; sa dernière mission eut lieu le 29 juin, pour demander, au nom de Napoléon, le commandement de l'armée, non comme empereur, mais comme général. Après avoir vaincu l'ennemi, il promettait de se rendre aux Etats-Unis « pour y accomplir sa destinée ». Cette proposition fut repoussée et le soir, à cinq heures, une calèche dans laquelle monta Napoléon, accompagné du maréchal Bertrand, du duc de Rovigo, et de Becker, emportait le monarque détrôné vers Rochefort, où il arrivait le 3 juil. à huit heures du matin. Quand, par ses hésitations, Napoléon eut rendu son passage en Amérique impossible et qu'il eut décidé de se rendre, à bord de l'escadre anglaise, sur le *Bellerophon*, le général Becker voulut l'accompagner jusque sur le pont du navire, mais l'ex-empereur s'y opposa. « N'en faites rien, dit-il, on ne manquerait pas de dire que vous m'avez livré aux Anglais. Comme c'est de mon propre mouvement que je me rends à bord de leur escadre, je ne veux pas laisser peser sur la France le soupçon d'un tel affront. »

Avant de quitter Becker, l'empereur lui dit encore: « Embrassez-moi, général, je vous remercie de tous les soins que vous avez pris de moi; je regrette de ne vous avoir pas connu d'une manière aussi particulière, je vous aurais attaché à ma personne. Adieu. » Becker lui répondit en pleurant: « Adieu, sire, soyez plus heureux que nous. » Il demeura auprès de Napoléon les vingt et un derniers jours que l'empereur passa en France. Son attitude pourtant très digne auprès du vaincu lui mérita d'abord les mauvaises grâces de Louis XVIII, qui lui donna l'ordre de se rendre à Poitiers. Il rentra cependant en faveur et, en 1818, il fut nommé un des huit lieutenants généraux formant le corps royal d'état-major, et l'année suivante le roi lui conféra la pairie. JEAN-BERNARD.

BIBL.: *Fastes de la Légion d'honneur; Archives du ministère de la guerre.* — DEJEON, *Eloge funèbre du général Becker.* — *Relation de la mission du lieutenant général Becker auprès de l'empereur Napoléon;* Paris, 1841.

BECKER (Karl-Ferdinand), grammairien allemand, né le 14 avr. 1775 à Liser, sur la Moselle, mort à Offenbach, près de Francfort, le 5 sept. 1849. Il fut d'abord destiné à la théologie, et il fit ses études au gymnase de Paderborn et au séminaire de Hildesheim. Mais après avoir enseigné pendant cinq ans dans cette dernière ville, il changea de carrière et étudia la médecine à l'université de Göettingue. Il s'établit d'abord comme médecin dans une petite ville de la Westphalie, et, pendant la guerre de 1814, il dirigea l'hôpital militaire de Sachsenhausen. Après la paix, il prit définitivement sa demeure à Offenbach. Son occupation favorite, à côté des devoirs de sa profession, était l'étude de la langue allemande. Il portait dans ses recherches toute la rigueur de l'esprit scientifique, considérant la langue non comme le résultat d'une convention, mais comme un organisme vivant, et ses travaux auraient gardé toute leur valeur si les connaissances historiques ne lui avaient souvent fait défaut. Son premier traité philologique fut la *Formation des mots allemands (die deutsche Wortbildung)* (Francfort, 1824). Trois ans après, il publia la première partie de sa grammaire allemande *(Deutsche Sprachlehre)* (Francfort, 1827); la deuxième partie suivit en 1829; une nouvelle édition, remaniée et complétée, parut de 1836 à 1839. Depuis ce temps, Becker ne fit que revoir et corriger son ouvrage et l'appliquer aux besoins de l'enseignement. Il faut remarquer encore parmi ses autres publications: *le Mot dans sa signification organique (das Wort in seiner organischen Bedeutung)* (Francfort, 1833); *l'Organisme de la langue allemande (Organism der deutschen Sprache)* (Francfort, 1841-1842); *le Style allemand (der deutche Stil)* (nouvelle éd., Prague, 1870).

A. B.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BECKER (Karl-Friedrich), historien allemand, né en 1777 à Berlin, mort dans la même ville le 15 mars 1806. C'est à Berlin qu'il passa à peu près toute sa vie ; il y fit ses études et il y publia ses travaux historiques. Une santé faible lui interdit la carrière de l'enseignement, à laquelle il s'était d'abord destiné. Son traité de *la Poésie au point de vue de l'historien* (Berlin, 1803) n'a plus aucune valeur ; mais son *Histoire universelle*, où la sûreté des informations était relevée par un style précis et attrayant, a été remaniée d'âge en âge et remise constamment au courant de la science. Elle eut d'abord 9 volumes (Berlin, 1801-1805) ; Woltmann en ajouta un 10e, A. Menzel fit suivre le 11e et le 12e. L'ouvrage, dans sa forme actuelle, avec les continuations de Arnd (jusqu'en 1871) et de Bulle (jusqu'en 1877), contient 24 volumes. C'est une vraie encyclopédie historique, mais il faut dire que le travail de Becker, en passant ainsi de main en main, a perdu beaucoup de sa fraîcheur et de sa vivacité premières, et que l'intérêt du récit a souvent été sacrifié au besoin d'être exact et complet. Un autre ouvrage de Friedrich Becker, *les Récits de l'antiquité*, a été republié également avec une continuation de Günther (Halle, 1881). A. B.

BECKER (Reinhold von), linguiste finnois, né à Kangasniemi le 26 déc. 1788, mort à Helsingfors le 10 juin 1856. Il fut docent (1813), puis professeur adjoint (1816) en histoire à l'université d'Åbo, et interprète au Sénat pour le finnois qui était sa langue maternelle et dont il écrivait avec pureté le dialecte occidental. C'est dans cette langue qu'il rédigea, de 1820 à 1827 et de 1829 à 1831, la *Gazette hebdomadaire d'Åbo*, le premier journal finnois fondé dans notre siècle. On a encore de lui deux thèses en latin (1813 et 1833), et une bonne *Grammaire finnoise* en suédois (Åbo, 1824, in-8). Dans un voyage qu'il fit au nord de la Finlande en 1819, ayant recueilli d'anciens chants finnois, il fut le premier à remarquer que c'étaient des épisodes détachés d'un grand poème sur Vænæmœinen (plus tard intitulé *Kalevala*), et il essaya de les coordonner dans une série de numéros de son journal. — Son fils aîné *Frans-Joseph* v. B., né à Åbo en 1823, a écrit sur les matières médicales qu'il enseigne à l'université de Helsingfors. — Son second fils, *Adolf* v. B., peintre distingué, né le 14 août 1831, est devenu maître de dessin (1869), puis professeur (1879) à l'université de Helsingfors, après avoir étudié les beaux-arts à Copenhague et à Düsseldorf, enfin sept ans à Paris dans les ateliers de Couture, Courbet, Coignet, Hébert, Bonnat. — Un troisième fils, *Carl-Hugo* v. B., né en 1834, a publié des *Contes* en suédois (Helsingfors, 1877, 2 vol. in-8 ; Stockholm, 1885, avec illustr. de C. Larsson ; en finnois Hels., 1887). B-s.

BECKER (Karl-Ferdinand), musicien et critique allemand, né à Leipzig le 17 juil. 1804, mort à Plagwitz-Lindenau (près de Leipzig) le 26 oct. 1877. Il travailla la musique avec Schicht et Frédéric Schneider : l'orgue fut son instrument de prédilection. En 1825, il devint organiste à l'église Saint-Pierre de Leipzig, puis, peu après, à l'église Saint-Nicolas, et obtint en dernier lieu la chaire de professeur d'orgue et d'harmonie au Conservatoire de cette ville. Il a composé des adagios pour orgue, des trios, des morceaux divers ; on lui doit deux recueils de chorals, une autre collection analogue *(Vollständiges Choralmelodienbuch)*. En 1832, il a publié une édition des chorals à quatre voix de J.-S. Bach, qui lui a attiré d'assez vigoureuses critiques. Un grand nombre d'articles sur la musique ont été signés par Charles-Ferdinand Becker : ils ont paru dans le *Tageblatt* de Leipzig (1830), dans l'*Eutonia* de Breslau, dans l'*Allgemeine Kirchenzeitung*, etc. Il a rédigé aussi cinq ouvrages de bibliographie musicale, sur lesquels Fétis donne d'amples renseignements (*Biogr. univ. des musiciens*, 2e éd., t. I, pp. 292-293). Becker a légué sa bibliothèque à sa ville natale.

BECKER (Peter-Willemoës), érudit danois, né à Copenhague le 21 sept. 1808, mort en 1877, fut pasteur, puis prévôt en Sélande. Il voyagea dans les pays Scandinaves et les îles Britanniques pour copier des documents qu'il édita soit à part dans *Collections pour l'histoire de Danemark sous Frederik III* (Copenhague, 1847-57, 2 vol.) ; soit dans le *Magasin danois* et d'autres recueils. Il a aussi publié trois dissertations latines, dont une sur les *Relations de Jean et de Christian II avec Louis XII et Jacques IV* (1835), et donné un choix de ses savants *Mémoires historiques* (1874-6, 2 vol.). B-s.

BECKER (Johann-Philip), publiciste et révolutionnaire allemand, naturalisé suisse, né à Frankenthal, dans le Palatinat bavarois, le 19 mars 1809, mort à Genève le 7 déc. 1886. Né dans la bourgeoisie, il quitta volontairement, après avoir fait de bonnes études dans le progymnase de sa ville natale, la classe dans laquelle il avait vu le jour, pour vivre, comme faiseur de balais, de la vie des prolétaires et se consacrer entièrement au rude combat de la République et du socialisme en Europe. Il prit part à toutes les tentatives libérales qui suivirent en Allemagne le renouveau politique de 1820, et, à la suite de l'agitation révolutionnaire de 1830, il se jeta avec ardeur dans le mouvement politique de son pays. Il fut à cette époque, avec Pfeiffer et Sieben, rédacteur du *Messager de l'Ouest*, ce qui lui valut de nombreux procès, suivis invariablement de condamnations sévères. En 1838, il se réfugia à Bienne, se fit naturaliser Suisse et devint bientôt l'un des organisateurs les plus enthousiastes des compagnies démocratiques ou corps francs, formés de proscrits de toutes les nationalités, qui prirent une part si active à la révolution de Berne en 1846, à la guerre contre les jésuites et le Sonderbund, et aux mouvements révolutionnaires de l'Allemagne en 1848 et 1849. En 1848, à la tête d'une légion, il ouvrit la campagne dans le grand-duché de Bade et se distingua par son courage autant que par ses talents militaires. Après la défaite des premiers insurgés républicains badois, Becker, à l'annonce de la proclamation de la République romaine, courut à Marseille, organisa un nouveau corps franc, qu'il se disposait à mettre au service de la jeune République, lorsqu'il en fut violemment empêché par Louis Bonaparte. Il retourna en Allemagne, où une nouvelle levée de boucliers se préparait, se mit aux ordres de Mieroslawski, général en chef de l'armée révolutionnaire, livra bataille et fut victorieux à Hirschborn, et occupa ensuite Heidelberg. Mais après plusieurs autres combats sanglants, l'armée révolutionnaire fut vaincue à Waghausel, écrasée par le nombre, et obligée de battre en retraite. Becker couvrit la retraite à travers la Forêt-Noire et empêcha, par divers engagements brillants d'arrière-garde, la défaite de se transformer en déroute (1849). Il se réfugia de nouveau en Suisse. En 1860, il était à Gênes, occupé à la formation d'une légion allemande, et il se préparait déjà à suivre Garibaldi en Sicile, quand la monarchie italienne s'empara des conquêtes du général républicain. Becker ne voulut pas, pour ne pas mentir à ses convictions démocratiques, accepter le brevet de colonel qui lui avait été offert. Dans sa retraite, il publia, en collaboration avec Eisselen, une histoire de la Révolution de mai 1849 dans l'Allemagne méridionale *(Geschichte der Süd-Deutschen Mai-Revolution des J. 1849)*.

A partir de cette époque, Becker se voua entièrement à la propagande socialiste. Il fut l'un des fondateurs de l'Association internationale des Travailleurs, dont il créa, au commencement de 1865, la section genevoise, et en janv. 1866, il fit paraître le *Vorbote*, qui servit d'organe aux sections de langue allemande de la jeune association. Il fut délégué par les ouvriers genevois au premier Congrès général tenu à Lausanne en sept. 1866, et prit part à tous les Congrès qui suivirent, jusqu'en 1872. Il fut membre du comité de la Ligue de la Paix et de la Liberté et donna sa démission en même temps que Bakounine, à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la suite du Congrès de Berne, parce que celui-ci refusa d'accepter leur résolution concernant la question sociale rédigée au point de vue collectiviste-révolutionnaire. Becker, Bakounine et quatre-vingt-trois autres dissidents fondèrent aussitôt l'*Alliance de la Démocratie socialiste* qui était appelée, dans la suite, et sous une autre forme, il est vrai, à provoquer au sein de l'Internationale des luttes si longues et si ardentes, pour aboutir enfin à l'éclatante scission du Congrès de la Haye en 1872. Dans ce Congrès, Becker, autrefois l'ami de Bakounine et le défenseur ardent de l'*Alliance*, s'étant rapproché depuis quelque temps déjà de Karl Marx, vota constamment avec le Conseil général de l'Internationale, c.-à-d. avec la fraction autoritaire de l'Association. En Suisse même, il attaquait violemment ses anciens amis, et surtout Bakounine, avec qui il avait fondé l'*Alliance* et rédigé l'*Egalité*, organe des sections romandes de l'Internationale. Pendant longtemps, la *Tagwacht* de Zurich fut remplie de ces attaques. Après la scission de l'Internationale, à la préparation de laquelle il prit une part peu louable et qu'il aida à consommer à la Haye, Becker résolut de fonder dans la Suisse française un parti socialiste et à cet effet créa à Genève, en 1877, le *Précurseur*, qui rallia les forces démocratiques ouvrières du pays. Le parti des travailleurs suisses, c'est le nom officiel de ce groupement nouveau, existe encore aujourd'hui. Les travaux principaux de Becker sont : *Neue Stunden der Andacht : satyrische Psalmen in Reimform* (Zurich, 1868, 5 vol. in-8) ; *Wie und Wann* (Zurich, 1869, in-8) ; *Vorbote* (Genève, 1866-1871, 6 vol. in-4) ; *le Précurseur* (Genève, 1877-1881, 3 vol. in-4).

Victor Dave.

Bibl. : *Revue socialiste;* Paris, 1886, t. V. — *Mémoire de la Fédération Jurassienne de l'Association Internationale des Travailleurs à toutes les Fédérations de l'Internationale*, 1873, in-8. — *Souvenirs personnels.*

BECKER (Jacob), peintre et graveur allemand, né le 15 mars 1810 à Dittelsheim, près de Worms, mort le 22 déc. 1872 à Francfort. C'est à Düsseldorf qu'il acheva son éducation artistique et trouva définitivement sa voie. Il avait d'abord sacrifié au goût « moyen âge » de l'école romantique et donné un *Chevalier avec sa dame;* le paysage l'avait ensuite tenté, et c'est par là qu'il fut conduit à l'étude de la vie paysanne qui devait lui valoir ses plus grands succès et le rendre populaire en Allemagne. Il fut un des premiers à entrer dans la voie du réalisme sentimental qui a caractérisé l'école de Düsseldorf. On a de lui dans ce genre une *Nuit d'orage* (n° 233), à la Pinacothèque nouvelle de Munich, un *Berger frappé par la foudre* (n° 447), au *Städel's Institut* de Francfort, une *Famille de paysans en pèlerinage*, au musée de Magdebourg, le *Départ des conscrits*, le *Braconnier blessé* (galerie Raczynski à Berlin), etc., etc. De 1841 à sa mort, J. Becker a été professeur à l'Institut Städel à Francfort. Le tableau qu'on y voit de lui est bien pauvrement peint. Becker a fait quelques lithographies d'après Overbeck, Hildebrandt, etc., et quelques eaux-fortes. Il a été gravé par Steifensand, Wölfle, Raab, Martinet, etc.

A. M.

Bibl. : A. Springer, *Die Kunst des XIX Jahrhunderts;* Leipzig, 1884, in-8. — Reber, *Geschichte der neueren Kunst*, 1879. — Du même, *Verzeichniss der... Kunst. Gegenstände des Städelschen Kunst Instituts*, 1879, in-8.

BECKER (Nikolaus), né à Geilenkirchen, dans la Prusse rhénane, le 15 juin 1810, mort aux environs du même village le 28 août 1845. Il n'est connu en Allemagne que par une chanson politique, et il est à peu près inconnu dans le reste de l'Europe. Il était secrétaire d'un greffier de justice lorsque, au milieu des bruits de guerre de 1840, il écrivit les quelques strophes dont la première commence par ces mots : « Ils ne l'auront pas le libre Rhin allemand. » La chanson fut mise en musique et aussitôt adoptée par les étudiants allemands. Alfred de Musset ne dédaigna pas d'y répondre. Becker, encouragé par un succès mespéré, publia d'autres poésies (Cologne, 1841), qui passèrent inaperçues, même en Allemagne.

A. B.

BECKER (Konstantinus-Julius), compositeur et critique saxon, né à Freiberg le 3 fév. 1811, mort à Oberloesenitz le 26 fév. 1859. Tout enfant, il se fit remarquer par ses dispositions pour la musique et par l'éclat de sa voix de soprano. En 1835, il alla à Leipzig, et y continua tout à la fois ses études musicales, philosophiques et littéraires. Deux ans après, il devint l'un des principaux rédacteurs de la *Gazette musicale* qu'avait fondée Schumann. En 1843, il s'établit professeur de chant et de composition à Dresde. En 1846, il quitta Dresde pour Oberloesenitz. C.-J. Becker a beaucoup écrit. Parmi ses œuvres musicales on remarque un opéra, *le Siège de Belgrade*, représenté à Leipzig en 1848 ; des *Lieder* à une et trois voix ; des duos et des chœurs, spécialement la rapsodie intitulée *das Zigeunerleben ;* une sérénade pour violon et violoncelle ; une symphonie exécutée en 1843 à Leipzig. Au point de vue de l'enseignement et de la critique, il s'est fait connaître par une *Méthode de chant pour les hommes (Männer-Gesangschule)* (Leipzig, 1845) ; *Harmonie Lehre für Dilettanten, Briefe an eine Dame* (Leipzig, 1844) ; *Die Neuromantiker* (Leipzig, 1840). Il a aussi publié, en 1843, une traduction allemande du *Voyage musical* de Berlioz en Allemagne.

BECKER (Tyge-Alexander), écrivain danois, né à Tirsbæk, près Veile, le 17 mai 1812, mort le 9 nov. 1869. Archiviste de la section historico-généalogique des ordres royaux (1849), il a édité pour la Société royale d'histoire et de langue nationales, dont il devint secrétaire en 1851 : *Les plus anciens Regestes des Archives intimes* (Copenhague, 1854-1860, 3 vol. in-8°); et *Danske Magazin* (3e série, 1854, t. IV, in-4°). Il a aussi publié *Orion*, revue historique (1839-51, 6 vol.) ; le texte des *Vues de manoirs danois* dessinées par F. Richardt (1844-56, les 8 premiers vol.) ; la *Biographie de Herluf Trolle et de Birgitte Goye* (1863) ; et plusieurs romans historiques, notamment *Claus Limbek* (1866, 2e édit.). B-s.

BECKER (Karl), peintre allemand, né à Berlin le 18 déc. 1820. Elève de l'Académie des beaux-arts de cette ville, en 1841, il travailla avec plusieurs de ses camarades, d'après les esquisses de Schinkel et sous la haute direction de Cornélius, aux cartons des fresques du musée; en 1843, il alla perfectionner à Munich, puis à Paris, où il resta un an, son éducation artistique (1845-47). De retour à Berlin, il se fit rapidement connaître comme peintre d'histoire. Il donna en 1850 un *Bélisaire* ; bientôt après, les peintures murales de la salle des Niobides du Musée royal. Après quelques essais médiocres de peinture religieuse, il partit pour Venise et entreprit en une série de tableaux, dont le succès fut très grand, la représentation de la vie vénitienne à l'époque de la Renaissance : *Marchand de bijoux chez un sénateur vénitien* (1855), *Visite chez un noble vénitien* (1857), une *Séance du conseil secret*, le *Bravo*, le *Carnaval de Venise*, *Charles-Quint chez le Titien*, *Dürer à Venise* (1874) ; *Bianca Capello*, l'*Empereur Maximilien recevant à Vérone une ambassade vénitienne* (1877). Il a appliqué aussi à des sujets de la Renaissance allemande l'habileté spéciale et le tour de main pittoresque qui ont fait, en Allemagne, le succès de ses tableaux vénitiens. La Galerie nationale de Berlin possède un *Charles-Quint chez Fugger* (n° 17), daté de 1866 ; le musée de Cologne, un *Couronnement de Ul. de Hutten par l'empereur Maximilien* (n° 984 *bis*), daté de 1876, etc..., etc... Becker est professeur à l'Académie de Berlin, membre du sénat académique. Il a obtenu une médaille d'honneur à l'exposition de Berlin et à Vienne en 1873.

A. M.

Bibl. : Lützow, *Zeitschrift für bild. Kunst.*, passim. — Dr M. Jordan, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der königl. National-Galerie in Berlin*, 1878, in-8.

BECKER (August), éminent paysagiste allemand con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temporain, né à Darmstadt le 27 janv. 1821. Élève de H. Schilbach, peintre-décorateur du théâtre grand-ducal, il s'est adonné à la peinture de paysage, et il doit son éducation artistique plutôt à la nature elle-même, grâce à ses nombreux voyages d'études. En 1852, il se fixa à Düsseldorf, pour recommencer bientôt, en compagnie du peintre A. Leu, de longues pérégrinations à travers le Tyrol, la Suisse et la Norvège. De 1864 à 1869, il a fait, en qualité de professeur de dessin des filles de la reine Victoria, de fréquents séjours au château de Balmoral, et, subjugué par les beautés sévères des paysages de la Haute-Ecosse, il les a traduites en une série de tableaux, animés par des portraits, qui appartiennent à la famille royale d'Angleterre et au roi de Roumanie. Il a été ensuite pendant quelque temps l'hôte du château de Hohenzollern, puis il a de nouveau visité la Suisse, et en 1876 les Carpathes, en société du comte Andrassy. Doué d'une remarquable puissance de travail, il a peint plus de 400 tableaux, dont un petit nombre seulement se trouvent dans quelques musées d'Allemagne, à Hanovre, à Darmstadt, etc. Dessinateur correct, coloriste séduisant, habile à répandre sur ses toiles un singulier charme poétique, sans trahir la fidélité des aspects de la nature, il est aujourd'hui au premier rang des paysagistes d'outre-Rhin. G. P-1.

BECKER (Bernhard), écrivain politique allemand, né à Breslau en 1824. Après avoir été mêlé activement aux événements de 1848, il fut obligé de quitter son pays et alla vivre à Londres. En 1862, il rentra en Allemagne et s'établit à Francfort-sur-le-Main. Lors de la création de l'*Association générale ouvrière allemande*, Ferdinand Lassalle le désigna comme son fondé de pouvoirs pour la section établie dans cette ville. Le 2 nov. 1864, il fut nommé, par toutes les branches du pays, président de l'Association, en remplacement de Lassalle, mort le 31 août précédent. Aussitôt après la disparition du grand agitateur, des germes de division éclatèrent au sein du parti, la comtesse de Hatzfeldt et Becker ne parvinrent pas à s'entendre, celui-ci ne voulant pas que l'Association fût mise au service des intérêts du gouvernement prussien et du parti réactionnaire-féodal. Il fut expulsé de Prusse au mois de juil. 1865 et, à la fin de la même année, il quitta la présidence de l'Association. Pendant l'espace d'un an, il avait réussi, malgré les intrigues de la comtesse de Hatzfeldt et de ses partisans, à tripler le nombre de ses membres. Becker alla s'établir à Vienne où, au mois de févr. 1868, il fonda, avec quelques autres révolutionnaires, le premier journal socialiste autrichien : *Wiener Arbeiter-Zeitung*. En 1872, il fut délégué au Congrès international de la Haye par la section de Brunswick, et vota constamment avec la fraction autoritaire, représentée par Karl Marx. Depuis lors, il a vécu alternativement en Suisse et en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *Die deutsche Bewegung von 1848* (Berlin, 1864, in-8); *Misbrauch der Nationalitätenlehre* (Vienne, 1867, in-8) ; *Die Reaction in Deutschland gegen die Revolution von 1848* (Vienne, 1868, in-8) ; *Enthüllungen über das tragische Lebensende Lasalle's* (Schleiz, 1868, in-8) ; *National-œkonomische Raketen* (Sondershausen, 1871, in-8); *Der alte und neue Jesuitismus* (Brunswick, 1872, in-8) ; *Die Arbeiterfrage und das neue Evangelium* (Schaffhouse, 1872, in-8) ; *Karl Fourier, mit einem Anhang : das Familistère in Guise*, (Brunswick, 1874, in-8) ; *Geschichte der Pariser Commune 1789-1794* (Brunswick, 1874, in-8) ; *Briefe eines deutschen Bettelpatrioten* (Brunswick, 1875, in-8); *Geschichte der Arbeiter-Agitation Ferd. Lassalle's* (Brunswick, 1875, in-8) ; *Geschichte der Pariser Commune 1871* (Leipzig, 1879, in-8). Ce dernier ouvrage, plein d'injures grossières et de calomnies évidentes, a suscité à son auteur une foule d'ennemis parmi les révolutionnaires de tous les pays. Victor Dave.

BECKER (August), écrivain allemand, né le 27 avr. 1828 à Klingenmünster, dans la Bavière rhénane, étudia la philosophie et l'histoire à l'université de Munich. Après s'être fait connaître par quelques essais en prose et en vers, il collabora successivement à l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg et à l'*Isar-Zeitung*. Ce dernier journal ayant cessé de paraître, August Becker publia une série de romans, dont quelques-uns furent surtout remarqués par des allusions trop transparentes à des personnages de la cour de Bavière. Ce qui a gardé le plus d'intérêt, c'est un recueil d'essais qu'il publia sous ce titre : *le Palatinat et ses habitants (Die Pfalz und die Pfälzer;* Leipzig, 1858). A. B.

BECKER (Otto), ophtalmologiste allemand, né à Domhof, près Ratzeburg (Mecklembourg), le 3 mai 1828, étudia la théologie à Erlangen, les sciences naturelles à Berlin, puis la médecine à Vienne et y obtint le diplôme de docteur en 1859. De 1862 à 1868, il fut l'élève et l'assistant d'Arlt, à sa clinique ophtalmologique, puis, le 1er oct. 1868, fut nommé professeur ordinaire d'ophtalmologie à Heidelberg; il remplit encore aujourd'hui ces fonctions avec distinction. Outre un grand nombre d'articles dans les recueils périodiques, Becker a publié, avec Rollet : *Beiträge zur Lehre vom Sehen der dritten Dimension* (extrait des *Sitzungsber, d. k. k. Akad. d. Wiss.*, 1861 ; Vienne, 1861, in-8); *Die Anomalien der Refraction und Accomodation des Auges* (trad. de Donders et remanié, Vienne, 1866, in-8); avec Tetzer et Rydel : *Bericht über die Augenklinik der Wiener Universität 1863-1865* (Vienne, 1867, in-8); *Atlas der pathologischen Topographie des Auges*, etc. (Vienne, 1874-78, 30 pl. in-fol.); *Photographische Abbildungen von Durchschnitten gesunder und kranker Augen* (Heidelberg, 1876, in-8, 30 photogr.); *Pathologie und Therapie der Linse* (dans *Gräfe u. Sämisch, Handb. der Augenheilk.*, 1876, in-8); *Zur Anatomie und Pathologie der gesunden und kranken Linsen* (Wiesbade, 1883, in-8). Dr L. Hn.

BECKER (Ludwig-Hugo), peintre allemand, né à Wesel le 19 juil. 1833, mort à Düsseldorf le 25 déc. 1868. Il fit surtout des paysages. Un tableau, exposé en 1856, *Sacrifice dans les forêts de la vieille Germanie*, appela sur lui l'attention des artistes et de la critique. Il donna ensuite un grand nombre de paysages avec figures, rapportés de ses voyages au pays Rhénan, en Suisse, en Normandie (*Village sous la neige, Laveuses au ruisseau, Nuit de Noël, Jeune berger*, exposé à Paris en 1867). Les *Vendanges de Moselle* et *Sur la hauteur*, ses dernières productions, avaient eu un grand succès. A. M.

Bibl. : Bund, *Gedenkblätter an L. Hugo Becker;* Düsseldorf, 1869.

BECKER (Georges), peintre français, né à Paris en 1846. Cet artiste, élève de M. Gérôme, a débuté au Salon de 1868, avec un tableau intitulé *Dans les Catacombes*. Les principales œuvres qu'il a exposées ensuite sont : *Oreste et les Furies* (S. 1870) ; *la Veuve du Martyr* (S. 1872) ; *Respha protège les corps de ses fils contre les oiseaux de proie* (S. 1875 ; réexposé en 1878 : cette scène biblique fut très remarquée à cause de l'étrangeté dramatique du sujet, où l'auteur semble avoir voulu imiter la manière de Gust. Doré; elle est peinte, en somme, d'une touche lourde et noire, et la composition en est médiocrement conçue); *Saint Joseph protecteur de l'enfance* (S. 1877 ; réexposé en 1878 ; aujourd'hui à l'église Saint-Louis d'Antin), tableau clair et lumineux; *Martyre chrétienne* (S. 1879; réexposé en 1883 ; un des meilleurs ouvrages de l'artiste. La jeune femme renversée sur un escalier, la tête en bas, est d'un dessin ample et noble, d'un raccourci très juste) ; portrait du *Général de Gallifet* (S. 1880), fièrement posé et d'une grande tournure. M. G. Becker a obtenu une médaille en 1870, et une autre de 2e classe en 1872. Ad. T.

BECKET (Thomas), archevêque de Canterbury, grand chancelier d'Angleterre, né à Londres le 21 déc. 1117, assassiné à Canterbury le 29 déc. 1170. Il étudia la théologie à Oxford et à Paris, et le droit à Bologne où il eut pour maître le célèbre canoniste Gratien. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'éleva par son savoir et son esprit de conduite aux plus hautes fonctions de l'Etat. L'appui de Théobald, archevêque de Canterbury, et la faveur du roi Henri II le firent nommer grand chancelier du royaume (1158). Il déploya, en cette qualité, les talents les plus divers, tantôt figurant, les armes à la main, à la tête de la chevalerie anglaise, sur les champs de bataille, dans la guerre du roi Henri II, son maître, contre les comtes de Toulouse, tantôt défendant, sur le terrain juridique, son souverain, contre les prétentions ultramontaines représentées par l'évêque de Chichester. — En 1162, il fut appelé à occuper le siège archiépiscopal de Canterbury. A peine investi de sa nouvelle dignité, il se voua au service de l'Eglise avec un zèle égal à celui qu'il avait déployé en faveur de la couronne. Il défendit énergiquement les privilèges ecclésiastiques que lui-même avait jadis attaqués comme grand chancelier. Il n'en fut pas moins contraint de signer les fameuses *Constitutions de Clarendon* (1164) qui enlevaient à l'Eglise quelques-unes de ses plus anciennes prérogatives. Malgré les concessions obtenues, le roi cita Becket à comparaître devant un parlement convoqué à Northampton, pour se justifier d'une série d'accusations portées contre lui, entre autres d'avoir détourné les deniers publics, pendant qu'il remplissait les fonctions de grand chancelier. Au lieu d'obtempérer à cette sommation, Becket en appela au pape et se réfugia en France auprès de Louis VII, dont il obtint l'appui. La lutte entre la théocratie et la royauté en était arrivée à une crise aiguë. D'un côté, était Henri avec ses barons et le haut clergé; de l'autre, Becket qu'accompagnaient les vœux du peuple et des clercs inférieurs. Aux excommunications, Henri répondit par des représailles contre la famille et les amis de Becket, par la confiscation de leurs biens et d'autres mesures vexatoires. Après un conflit qui dura six ans, les adversaires se réconcilièrent à l'entrevue de Fréteval, en Beauce (22 juil. 1170). Quelques mois après, Becket rentra en possession de toutes ses dignités et de tous ses biens. Non content de cette consécration de son triomphe, il suspendit de leurs fonctions plusieurs membres du haut clergé qui avaient pris parti pour le roi contre lui. Henri II, irrité de cette mesure agressive, prononça contre son adversaire des paroles de colère, qui furent interprétées par quelques gentilshommes de la cour, comme un ordre de le débarrasser d'un ennemi gênant. Thomas Becket fut assassiné dans la cathédrale de Canterbury. Deux ans après, il fut canonisé. Le roi fit pénitence publique sur son tombeau et reçut l'absolution de ce crime dont il avait été la cause involontaire (1174). — La tombe de saint Thomas Becket devint, pendant tout le moyen âge, un centre de pèlerinage pour la chrétienté. En 1538, Henri VIII s'empara des riches offrandes accumulées dans la cathédrale de Canterbury, détruisit la châsse où étaient déposées les reliques de Becket, et raya du calendrier le nom de ce vaillant champion de l'Eglise. — On célèbre la fête de ce saint le 29 déc.

G. DE LA QUESNERIE.

BIBL. : Aug. THIERRY, *Conquête de l'Angleterre;* Paris, 1836. — GILES, *Vita et epistolæ S. Thomæ cantuariensis;* Londres, 1846. — LORD CAMPBELL, *Lives of the chancellors and the Keepers of the great seal*; Londres, 1845-7. — ROBERTSON, *Materials for the history of Thomas Becket;* Londres, 1876-1881, 3 vol. in-8.

BECKET (Gilbert ABBOTT), auteur dramatique et écrivain humouristique anglais; né en 1810, mort en 1856. Huit de ses pièces se trouvent dans la collection connue sous le nom de *Duncomb's Theatre* (1825), et neuf dans celle qui a pour titre général *Webster's Acting Drama* (1828-29). On a aussi de lui *Small Debts Act* (1845) ; *The comic Blackstone* (1844-46) ; *Comic History of England* (1848) ; *Comic History of Rome* (1852) ; *Quizziology of the British Drama* (1846). Dès 1830, il avait fondé à Londres un *Figaro*, précurseur du *Punch*. Il a prodigué longtemps dans ce dernier journal les saillies de son vif esprit.

BECKETT (Isaac), graveur anglais en manière noire, né en 1653 dans le comté de Kent, mort en 1719 à Londres. Il fit la connaissance de Lutterel, apprit de lui le procédé de gravure en manière noire récemment inventé, l'aida dans ses travaux et expériences, puis il s'établit pour son compte, perfectionna son procédé et devint un des fondateurs de l'école des mezzo-tintistes qui occupe une si large place dans l'art de la gravure en Angleterre. Il a exécuté un certain nombre de planches de sujets sacrés, mythologiques, de genre et des paysages, mais il est plus connu par plus d'un cent de portraits de ses contemporains, d'après Kneller, Wissing, P. Lely, van Dyck, etc., portraits fort bien interprétés, mais dépourvus de finesse dans les tailles. Il fut surpassé par son élève J. Smith.

BECKFORD (William), littérateur anglais, né en 1760, mort en 1844. Son père, qui avait été lord-maire de Londres, le laissa orphelin à dix ans, avec un revenu de plus de cent mille livres sterling. Il eut pour tuteur l'illustre Chatham. Maître de sa fortune, il fit élever, sur son domaine de Fonthill, un énorme château dominé par une tour immense, pour la construction de laquelle 460 ouvriers travaillèrent jour et nuit pendant quelque temps. Un ouragan l'abattit. Il en fit construire une autre de 276 pieds, qui s'écroula en 1825. Il avait, en outre, à Cintra, en Portugal, un palais splendide qui inspira plus tard une strophe mélancolique à lord Byron (*Childe Harold*, I, XXII). Les admirables collections accumulées par lui à Fonthill, après avoir été vendues à l'amiable à John Farquhar, furent, l'année suivante (1823), dispersées aux enchères pendant 37 jours. — Beckford, qui descendait de la maison royale d'Ecosse, épousa en 1783 lady Margaret Gordon, fille du comte d'Aboyne, qui lui donna deux filles. A dix-neuf ans, il avait publié ses *Biographical Memoirs of extraordinary Painters* (Londres, 1780, in-8). On a encore de lui : *Italy, with Sketches of Spain and Portugal* (Londres, 1834, 2 vol. in-8) et *Recollections of an Excursion to the Monasteries of Alcobaça and Batalha* (1825). Mais c'est à son merveilleux conte oriental intitulé *Vathek* que Beckford doit surtout sa renommée. Il l'écrivit en français (Lausanne, 1787), et la traduction anglaise, datée de 1786, fut faite et publiée sans son aveu. L'auteur de *Vathek* mérite une des premières places parmi les étrangers qui, comme Hamilton, Walpole, Galiani, le baron de Besenval et le prince de Ligne, écrivirent brillamment en français. On a publié en 1858, à Londres, *Memoirs of Beckford* (2 vol. in-8). B.-H. G.

BECKMAN (Johan-Vilhelm), savant bibliographe suédois, né à Gårdsby près Vexiœ le 18 sept. 1792, mort le 10 avr. 1873, fut pasteur-adjoint, puis cominstre à Stockholm et publia des sermons, des oraisons funèbres, des pièces de vers ; des recherches en allemand sur les imitations et les traductions suédoises du *Dies iræ* et du *Stabat mater* (Stockholm, 1843) ; et en suédois, sur le *Nouveau Psautier* de 1819 (*ibid.*, 1845-1872), et une *Histoire abrégée de la psalmographie suédoise* (1863).

BECKMANN (Friedrich), comédien allemand, né à Breslau le 13 janv. 1803, mort à Vienne le 7 sept. 1866. Il commença sa carrière de la façon la plus humble, car il était d'abord simple choriste au théâtre de sa ville natale. Quelques petits rôles lui ayant été confiés, dans lesquels il fit preuve d'intelligence, on prit confiance en lui, et bientôt il fut à même de tenir un emploi. En 1824 il était engagé au théâtre de Kœnigstadt, de Berlin, pour y jouer les comiques, et il ne tarda pas à y établir solidement sa réputation par un jeu plein d'aisance et de naturel, qu'animait une verve brillante et qui se distinguait en même temps par une rare originalité. Ainsi qu'à la même époque chez nous Lepeintre jeune, Beckmann était doué d'une enbonpoint prodigieux, qu'il raillait lui-même devant le public et dont il savait tirer les effets les plus comiques. Après un assez long séjour au théâtre de Kœnigstadt, Beckmann eut l'ambition de devenir directeur et forma le projet de fonder à Berlin une scène popu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laire dont son talent eût été le plus solide soutien. N'ayant pu réussir, malgré tous ses efforts, à mener à bien cette entreprise, il quitta la capitale de la Prusse et accepta un engagement qui lui était offert pour l'un des théâtres de Vienne. Il y retrouva les succès qui avaient signalé la première partie de sa carrière, et il faisait encore la joie du public par sa verve et sa bonne humeur lorsqu'il mourut âgé de soixante-trois ans.

BECKOVSKY ou BECZKOVSKI (Jean-François), historien tchèque, né en 1658 à Nemecky Brod (Deutsch Brod) en Bohême, mort à Prague en 1725. Il se fit religieux en 1685 et s'occupa particulièrement des annales nationales. Il reprit la chronique classique de Hajek, celle de Bartos, voyagea en Bohême, en Moravie et en Hongrie pour recueillir des documents et écrivit l'histoire des événements les plus récents jusqu'en 1715. Son travail est particulièrement précieux pour les règnes de Mathias et de Ferdinand. Le premier volume parut en 1700 à Prague, sous ce titre : *la Messagère des anciens événements tchèques*, ou Chronique tchèque. Le titre bizarre est emprunté à Cicéron qui dans le *De Oratore* appelle l'histoire *Nuntia vetustatis*. Le second volume, longtemps resté en manuscrit, a été publié par M. Rezek à Prague, en 1884. L'éditeur l'a fait précéder d'une introduction détaillée. La compilation de Beckovsky est un des ouvrages tchèques les plus considérables du XVIII^e^ siècle.

L. L.

BIBL. : Articles de M. TRUHLAR dans la *Revue historique (Sbornik historicky)* de Prague, année 1884.

BECKX (Pierre-Jean), vingt-deuxième général des jésuites, né le 8 fév. 1795 à Sichem, près de Louvain, mort en 1887. En 1819, étant déjà prêtre, il entra dans la Société de Jésus à Hildesheim. Après la conversion au catholicisme du duc Ferdinand d'Anhalt-Coethen, il devint son confesseur et fut établi curé de la paroisse de Coethen nouvellement fondée. A la mort du duc, il accompagna sa veuve à Vienne, et, en 1847, il fut nommé proprocurateur de la province d'Autriche : en cette qualité il fit partie du collège des proprocurateurs à Rome. On assure qu'à cette époque il exerçait une sensible influence sur l'administration du prince de Metternich. Les troubles de 1848 l'ayant forcé de s'éloigner, il se retira en Belgique, où il fut adjoint au provincial et institué recteur du collège de Louvain. Quand les jésuites purent rentrer en Autriche, le P. Beckx y revint et devint premier supérieur pour la Hongrie et ensuite provincial d'Autriche. Ce fut lui qui inspira et dirigea dans ses efforts le cardinal Szcitowsky, primat de Hongrie, qui réussit à obtenir la réintégration des jésuites dans ce royaume. En 1853, à la mort du Hollandais Roothan, il fut élu général de l'ordre. Au commencement de 1884, à cause de son grand âge, il se démit de ses fonctions et il reçut pour successeur Antoine Anderledy. On n'a publié sous son nom que quelques discours, quelques lettres et un *Mois de Marie*, dont la première édition a été imprimée à Vienne (1843) et la quinzième à Fribourg (1885) ; mais la *Civiltà cattolica*, le principal journal des jésuites, était rédigée sous sa direction. — Le P. Beckx peut être mis au nombre des plus habiles généraux de la Société de Jésus, lesquels ont été presque tous des hommes d'éminente capacité : son généralat correspond à l'une des périodes les plus prospères de l'histoire de cette société. Non seulement les missions qu'il avait organisées dans les pays protestants y ont obtenu des succès retentissants ; mais il a vu son ordre ressaisir les nations catholiques par l'éducation de la jeunesse des classes nobles ou riches et par l'influence exercée sur l'Eglise et parfois sur les gouvernements ; les jésuites sont devenus plus nombreux et en réalité plus puissants que jamais. Il a assisté à la défaite des dernières résistances des clergés nationaux, au triomphe de l'ultramontanisme parmi les théologiens, à l'exaltation des doctrines chères à la Société de Jésus, à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité du pape et à la promulgation du *Syllabus*.

E.-H. VOLLET.

BÉCLARD (Pierre-Auguste), médecin français, né à Angers le 12 oct. 1785, mort à Paris le 17 mars 1825. Les débuts de cet éminent savant furent difficiles ; issu de parents peu aisés, il eut bien des obstacles à vaincre pour faire ses études. Après avoir suivi pendant quatre ans le cours d'instruction médicale à l'Hôtel-Dieu d'Angers, il vint à Paris en 1808, et s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'anatomie et de la physiologie que les travaux récents de Bichat avaient entourées d'un attrait prestigieux. Nommé en 1811 prosecteur de la faculté, en 1812, chef des travaux anatomiques, en remplacement de Dupuytren, il fut nommé en 1815 chirurgien de l'hôpital de la Pitié, enfin en 1818 professeur d'anatomie à l'École de médecine. Il commença alors ces leçons demeurées célèbres qui attiraient de toutes parts des auditeurs avides de s'instruire dans une science qui n'avait jamais été enseignée avec un pareil éclat. Béclard se livra en même temps avec succès à la chirurgie ; il renouvela et répandit l'opération de la taille bilatérale et fit d'importantes recherches sur la ligature et la cicatrisation des artères. Sa mort fut un coup de foudre ; des honneurs insolites furent rendus à sa dépouille mortelle que les élèves voulurent porter eux-mêmes jusqu'à sa dernière demeure. — Voici la liste des principaux ouvrages de Béclard : *Propositions sur quelques points de médecine* (Th. de Paris, 1813, in-4) ; dans cette thèse il a établi nettement pour l'époque la différence qui existe entre les divers tissus, et a donné la preuve que la courbure latérale du rachis dépend de la prédominance du bras droit ; *Mém. sur les fœtus acéphales* (Bullet. de la Fac. de méd., 1815-1817) ; *Recherches et expériences sur les blessures des artères* (Mém. Soc. méd. d'émulation, t. VIII, 1817) ; *Addition à l'anat. générale de Bichat* (Paris, 1821, in-8) ; *Eléments d'anatomie générale ou description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain* (Paris, 1823, in-8 ; 3^e^ édit., *ibid.*, 1852, in-8, avec addit. par son fils J. Béclard ; 4^e^ édit., *ibid.*, 1865, avec addit., fig. et un précis d'histologie par J. Béclard).

Dr L. HN.

BÉCLARD (Jules-Auguste), physiologiste français, fils du précédent, né à Paris le 17 déc. 1817, mort à Paris le 9 fév. 1887. Il fut d'abord interne à l'hospice de Charenton, mais ne tarda pas à se livrer à l'étude de l'anatomie et plus particulièrement de la physiologie, et après avoir pris son diplôme de docteur à Paris, en 1842, il concourut en 1844 pour l'agrégation dans la section d'anatomie et de physiologie et fut nommé. Sa thèse avait pour titre : *Des principes immédiats azotés et de leur distribution dans l'économie.* Il commença bientôt un cours libre à l'école pratique et ses leçons, professées avec une grande clarté et un talent d'exposition remarquable, eurent un grand succès. Il suppléa Breschet et Bérard, publia en 1845 un mémoire remarqué, dans lequel il étudie *l'influence de la température sur le développement comparé des systèmes organiques*, et, en 1851, il lit à l'Institut des *Recherches expérimentales sur le mécanisme de l'absorption et sur les phénomènes de l'endosmose* : ces deux travaux contiennent des recherches originales. En 1856, Béclard publie la première édition de son *Traité de Physiologie humaine*, ouvrage resté classique pour nos écoles de médecine et traduit dans la plupart des langues de l'Europe (la septième édition est de 1884). En 1858, il communique à l'Institut deux mémoires sur *l'influence de la lumière et des divers rayons du spectre sur le développement des animaux* et, en 1860, il lit à ce corps savant un important travail sur la *Contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale*, travail dans lequel il démontre, le premier, que la quantité de chaleur développée par la contraction musculaire est plus grande quand le muscle exerce une action statique, c.-à-d. non accompagnée de travail mécanique, que quand une contraction musculaire de même mesure produit un travail mécanique extérieur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En 1862, il était nommé membre de l'Académie; la même année, secrétaire annuel et il succédait en 1873 à Dubois (d'Amiens) comme secrétaire perpétuel de cette compagnie savante, poste d'honneur qu'il occupa jusqu'à sa mort, avec une rare distinction. L'on sait que les éloges prononcés par Béclard lui ont acquis une grande notoriété. Insérés dans les mémoires de l'Académie, ils ont été réunis en un volume, publié en 1878. Titulaire de la chaire de physiologie en 1872, il sut attirer les élèves à ses cours et à son laboratoire d'où sont sortis, depuis 15 ans, des travaux remarquables, et, en 1881, il fut présenté par ses collègues, pour succéder comme doyen à Vulpian, lors de la démission de ce dernier. Il représentait la faculté de médecine au conseil supérieur de l'instruction publique et était commandeur de la Légion d'honneur. Béclard avait de grandes qualités d'administrateur, il était fort apprécié dans les différents conseils dont il faisait partie et sa mort, survenue inopinément après quelques jours de maladie, est venue surprendre douloureusement ses collègues, ses amis, ses élèves. Outre les ouvrages indiqués plus haut, on doit à Béclard, une troisième édition fort augmentée des *Eléments d'anatomie générale de son père* (Paris, 1852); une traduction, en collaboration avec M. Marc Sée, du *Traité d'histologie humaine*, de Kœllicker; un *Rapport sur les progrès de la médecine* en France, avec Axenfeld, et de nombreux articles publiés dans les *Archives générales de médecine*, dans la *Gazette hebdomadaire* et dans le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*. Il est encore l'auteur de plusieurs rapports intéressants communiqués au conseil général de la Seine et au conseil supérieur de l'instruction publique, sur l'assistance publique, les aliénés, les prisons, l'enseignement de la médecine, etc. Dr A. Dureau.

BÉCON *(Besconum)*. Com. du dép. de Maine-et-Loire, rr. d'Angers, cant. du Louroux-Béconnais; 2,272 hab. Carrières importantes de granit qui fournissent la pierre de taille connue sous le nom de pierre de Bécon. Commerce de bestiaux, porcs et chevaux. Bécon a été pendant tout le moyen âge une dépendance de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers, qui y avait un prieuré. En 1794, tandis que la com. voisine de Louroux était attachée à la République, Bécon devint l'un des principaux centres de la Chouannerie.

Bibl.: Cél. Port, *Dict. hist. et biog. de Maine-et-Loire.*

BÉCON. Château situé dans le dép. de la Seine, sur la rive gauche de la Seine, entre Asnières et Courbevoie, et sur le territoire de cette dernière commune. La seule mention que l'on en trouve est à la date de 1636, année où il était possédé par Pierre Sallé, avocat au Parlement. Pendant la guerre franco-allemande, la possession du château de Bécon fut l'occasion de plusieurs escarmouches.

BECONQUILLE (V. Ipécacuanha).

BÉCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hucqueliers; 300 hab.

BÉCOURT-BÉCORDEL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 150 hab.

BÉCOURT, musicien français, violoniste dans les théâtres de Paris, vivait à la fin du XVIIIe siècle. Il écrivit des airs de danse qui eurent un assez grand succès. L'un d'eux acquit même une célébrité d'un genre tout spécial. C'était une sorte de contredanse appelée *Carillon national;* très en vogue à la cour comme à la ville, elle fut jouée souvent par la reine Marie-Antoinette; or, en 1792, c'est sur cet air qu'un chanteur de la rue, appelé Ladré, plaça les paroles de la fameuse chanson *Ça ira*. Cette chanson devint ensuite un pas redoublé pour les musiques des armées républicaines.

BECQ DE FOUQUIÈRES (Louis-Aimé-Victor), littérateur français, né à Paris le 17 déc. 1831, mort dans la même ville le 12 oct. 1887. Elève de Saint-Cyr en 1850, il était lieutenant d'infanterie lorsqu'il donna sa démission en 1858 pour se consacrer exclusivement aux lettres. La publication d'un volume de *Drames et Comédies* (1860, in-8) précéda une édition critique des *Poésies* d'André Chénier (1862, in-8), qui fut très légitimement remarquée, et qu'il s'efforça dès lors d'améliorer; il ne put obtenir, il est vrai, de la piété jalouse du neveu du poète la communication des manuscrits sur lesquels celui-ci accomplit plus tard, avec moins d'érudition et de discernement, le même travail. Encouragé par les sympathies des lettrés, Becq de Fouquières recueillit successivement les *Œuvres en prose* d'André Chénier (1872, in-8); les *Œuvres posthumes* (1872, in-18), où il soumit à un examen scrupuleux l'édition donnée par son concurrent, les *Œuvres* de François de Pange (1872, in-18), et compléta cet ensemble par des *Documents nouveaux* (1875, in-18), et des *Lettres critiques* (1881, in-16), sur André Chénier, ses amis, ses papiers, etc. (V. Chénier). Editeur des *Poésies choisies* de Ronsard, Malherbe, Baïf et J. du Bellay (1873-1876, 4 vol. in-18), il a publié en outre les *Jeux des anciens* (1869, gr. in-8, fig.); *Aspasie de Milet* (1872, in-18); *Traité général de versification française* (1879, in-8); *Traité de diction et de lecture à haute voix* (1881, in-12); l'*Art de la mise en scène* (1884, in-18). Citons à part une étude sur *Isidore-Alex. Pils, sa vie et ses œuvres* (1876, gr. in-8). M. Tx.

BECQUE (Henry), auteur dramatique français, né à Paris en 1837. Après des débuts poétiques assez obscurs, il écrivit le livret de *Sardanapale*, opéra de M. Victorin Joncières (Théâtre-Lyrique, fév. 1867) et parvint à faire jouer un drame, *Michel Pauper* (juin 1870), où se décelait, à travers des inexpériences et des brutalités voulues, un talent original et vigoureux. Toutefois, l'auteur ne reparut que beaucoup plus tard avec la *Navette* (1879, 1 acte), les *Honnêtes femmes* (1880, 1 acte) et les *Corbeaux*, pièce en quatre actes (Théâtre-Français, 1882), où la critique signala les mêmes défauts et la même puissance. La *Parisienne*, comédie en 3 actes (1885), a été mieux accueillie, et il a été plusieurs fois question de l'introduire dans le répertoire de la rue Richelieu. Une reprise de *Michel Pauper*, auquel l'auteur n'avait rien voulu changer, n'a pas eu récemment la même faveur à l'Odéon. M. Becque a été décoré de la Légion d'honneur en 1887. M. Tx.

Bibl.: Fritz Dubois, *Henry Becque, l'Homme, le Critique, l'Auteur dramatique;* 1888, in-16.

BECQUE-BOIS. Nom vulgaire de différents Pics et notamment du Pic-Vert (V. Pic.)

BECQUER (Gustavo-Adolfo), poète et littérateur espagnol, né à Séville le 17 janv. 1836, mort à Madrid le 22 déc. 1870. Fils d'un peintre, Joachin Becquer, et resté, à l'âge de neuf ans, orphelin et sans ressources, il eut, durant la plus grande partie de sa courte existence, à lutter contre la misère et la maladie. Il fit de nombreuses excursions à travers les provinces curieuses de son pays, recherchant les traditions et les légendes locales, dessinant les paysages ou les costumes pittoresques. Il écrivait à ses amis ses impressions de voyage et ces lettres sont romanesques et charmantes. Nature essentiellement artiste, riche d'imagination et portée à la mélancolie, il a écrit, sur la trame des traditions populaires, une série de petites légendes, d'une forme originale, où le merveilleux prédomine. Il a laissé aussi de petites pièces de vers lyriques, qui résument sa propre existence, et montrent qu'en lui le poète était encore supérieur au conteur. Il avait peu publié, et ses écrits ont été réunis (*Obras*, 1872, 2 vol.) après sa mort, par les soins de son ami des mauvais jours, Ramon Rodriguez Correa, qui y a joint une biographie de l'auteur. Cette publication posthume a eu un succès considérable, et il en a été donné quatre éditions, successivement augmentées, et dont la dernière est de 1885 (3 vol.). M. A. Fouquier, sous le titre de *Légendes espagnoles* (Paris, 1885), a publié la traduction de sept légendes, de trois petits contes et de quelques poésies.

Bibl.: Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne;* Paris, 1883, t. VI, pp. 304-307.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BECQUEREL (Antoine-César), physicien français, né à Châtillon-sur-Loing (Loiret) le 7 mars 1788, mort à Paris le 18 janv. 1878. Il fit ses études d'abord à l'Ecole centrale de Fontainebleau, sous Billy, qui fut aussi le professeur de Poisson et d'Arago, puis à Henri IV avec Cauchy. En 1806, il fut reçu à l'Ecole polytechnique, et, bien que classé à sa sortie dans un rang qui lui eût permis de choisir une carrière civile, il choisit l'état militaire et fut envoyé en 1808 comme élève sous-lieutenant du génie à l'Ecole d'application de Metz ; il en sortit l'année suivante avec le grade de lieutenant en second et partit pour l'Espagne dans l'armée du général Suchet. Il y resta deux ans et demi et assista à six sièges importants et meurtriers, Mequinenza (1810), Tortose (1810-1811), Tarragone (1811), Sagonte (1811), Valence (1812), Peniscola (1812). Durant cette campagne il fut plusieurs fois cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa brillante conduite, en particulier devant Tarragone où il sut élever et défendre une redoute malgré des forces très supérieures aux siennes ; il commanda l'une des trois colonnes d'assaut qui prirent la ville. Mais sa santé délicate le força bientôt de demander un congé ; on le lui accorda en le nommant capitaine et chevalier de la Légion d'honneur ; il avait alors vingt-quatre ans. On créa pour lui à cette époque une place de sous-inspecteur des études à l'Ecole polytechnique. C'est cette année même, 1813, qu'il se maria avec Mlle Darlu ; il eut trois enfants : *Louis-Alfred* Becquerel, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, une fille qui épousa le docteur Menière, et un fils, *Edmond* Becquerel, qui fut son véritable héritier scientifique. Pendant l'invasion, il reprit du service mais dut ensuite demander sa retraite ; il n'avait que vingt-sept ans. La première partie de sa vie était terminée ; il avait dû renoncer pour cause d'infirmités à la carrière qu'il avait choisie, mais néanmoins, quoique courte, elle fut bien remplie et l'histoire militaire de son époque le cite avec honneur. Cette époque de sa vie fut décisive : obligé de renoncer aux armes, il hésita quelque temps sur ce qu'il devait faire. C'est à ce moment que le souvenir de son professeur Billy et surtout les conseils d'un cousin germain de sa mère, l'illustre peintre Girodet, le décidèrent à s'occuper de science. Il choisit d'abord la minéralogie et fut amené par suite des propriétés électriques des minéraux à s'occuper d'électricité : il avait dès lors trouvé sa voie, et sa longue existence, ses nombreux travaux (il a publié plus de 500 ouvrages, notes ou mémoires), furent dès ce jour presque exclusivement consacrés à cette branche importante de la physique. C'est alors que commencèrent les découvertes qui placent son nom à côté de ceux d'Ampère et d'Arago. On peut dire qu'il n'y a pas un chapitre de l'histoire de l'électricité qui ne lui doive quelque chose, il en a même créé de nouveaux. On lui doit surtout les lois du dégagement de l'électricité par pression, ainsi que celles de la production de l'électricité dans les effets thermo-électriques. Il fut ainsi amené à donner une définition exacte des pouvoirs thermo-électriques ; puis, comme presque toujours, il tira des études théoriques qu'il venait de mener à bien, une application de ces théories, un nouvel instrument permettant de résoudre un certain nombre de problèmes difficiles, le thermomètre électrique. Enfin, on lui doit la théorie de la pile ; il montre que ce n'est pas le contact de deux métaux mais bien l'action chimique qui est la cause du développement de l'électricité dans la pile ; généralisant alors cette idée, il prouve que le travail moléculaire est nécessaire et suffisant pour le dégagement de l'électricité, que ce travail moléculaire soit un frottement (machines électriques de Ramsden et autres), que ce soit une pression (électrisation des métaux), que ce soit une action chimique (les piles), ou que ce soit un phénomène calorifique (pile thermo-électrique). C'est une de ses plus belles conceptions. Celui qui avait si bien étudié la pile devait trouver facilement à la rendre meilleure qu'elle n'était alors ; c'est en effet à lui qu'est due la pile à courant constant ou pile à deux liquides, et si la pile connue sous le nom de Daniell et si usitée de nos jours ne porte pas son nom, c'est par suite d'une injustice manifeste. Il étudia aussi les courants électriques et publia diverses notes sur leurs intensités, sur la mesure des résistances et des forces électro-motrices, sur la température de l'arc électrique, sur la polarisation des électrodes et l'électrolyse des solutions salines et des mélanges ; il montra en particulier le parti que l'on pourrait tirer de ces phénomènes pour la reproduction d'espèces minérales. Entre temps, il imagine deux instruments d'une grande précision, le galvanomètre différenciel et la balance électromagnétique. Vers la fin de sa vie, il étudie les phénomènes électro-capillaires (1866), il les applique ensuite aux phénomènes naturels ; enfin il termine sa carrière en publiant un ouvrage considérable : *Des forces physico-chimiques, de leur intervention dans la production des phénomènes naturels* (1875), avec atlas. Indépendamment de ses travaux sur l'électricité, devenus tous classiques, il a publié de nombreuses études sur les questions agricoles et suivi les observations météorologiques pendant de longues années surtout en vue d'en tirer parti pour l'agriculture. Sa valeur scientifique reçut d'éclatants témoignages, entre autres la grande médaille de la Société Royale de Londres. Il fut membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, commandeur de la Légion d'honneur en 1866 ; au moment de sa mort, le décret le nommant grand officier était préparé. Nous ne saurions mieux résumer qu'en citant ces paroles de l'illustre chimiste Dumas, prononcées devant la tatue que sa villa natale lui avait élevée : « Becquerel aima la patrie, le science, la famille ; ce monument le montrera soldat accompli et savant illustre, digne objet d'une émulation universelle, honoré par la patrie, glorifié par la science, vénéré par la famille et par ses concitoyens reconnaissants. »

On compte 529 publications de Becquerel ; voici les principales : dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences, un grand nombre de notes contenues dans presque tous les tomes depuis I jusqu'à LXXXV, un certain nombre de mémoires dans les *Annales de Chimie et de Physique*, séries II, III, IV, V. — Divers ouvrages : *Traité expérimental de l'Electricité et du magnétisme et de leurs phénomènes naturels* (Paris, 1834-1840, 7 vol., réédité en 1855 en 2 vol.) ; *Eléments d'électrochimie appliquée aux sciences naturelles et aux beaux-arts* (1843) (en collaboration avec son fils Edmond) ; *Traité complet de magnétisme* (1845) ; *la Physique considérée dans ses rapports avec la chimie et les sciences naturelles* (1844, 2 vol.) ; *Eléments de Physique terrestre et de météorologie* (1847) (en collaboration avec son fils Edmond) ; *Résumé de l'histoire de l'électricité et du magnétisme* (1858) ; *Des climats et des influences qu'exercent les sols boisés et non boisés* (1853) ; *Situation de la propriété forestière dans l'intérieur de la France ; Amélioration de la Sologne ; Recherches sur les causes de l'électricité atmosphérique et terrestre ; Recherches sur la température de l'air, des végétaux et du sol à diverses profondeurs* (en collaboration avec son fils Edmond) : *Des forces physico-chimiques, de leur intervention dans la production des phénomènes naturels.* A. JOANNIS.

BIBL. : BARRAL, *Eloge historique d'Antoine-César Becquerel ;* Paris, 1879.

BECQUEREL (Louis-Alfred), médecin français, fils du précédent, né à Paris le 3 juin 1814, mort le 12 mars 1866 dans une maison de santé. Il apprit presque en se jouant les sciences physiques et chimiques. Ses études médicales furent signalées par tous les succès. Interne, lauréat des hôpitaux, lauréat de l'Ecole pratique, il se fit recevoir docteur en 1841 (*Sur les affections tuberculeuses du cerveau* ; Paris, in-4) ; concourut pour l'agrégation de médecine en 1844 (*De l'empirisme en méde-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cine; Paris, in-4) et en 1847 (*Des hydropisies sous le rapport pathogénique;* Paris, in-4), et fut nommé à ce second concours; en 1851, il entrait au Bureau central. Becquerel était doué de cette ardeur fiévreuse pour le travail qui use la vie et qui tue avant l'âge. « Veilles studieuses, a dit H. Roger, publications multipliées, visites hospitalières prolongées et pénibles, enseignement clinique, clientèle étendue, il suffisait à tout par son infatigable activité. » Il mourut d'un ramollissement cérébral. Becquerel a beaucoup écrit; il s'attacha surtout à appliquer ses connaissances en physique et en chimie à la pathologie; de là ses travaux si connus sur le sang, sur le lait, sur l'emploi de l'électricité dans la thérapeutique, etc. Il s'est, en outre, occupé particulièrement des maladies de l'enfance, des affections sexuelles de la femme et de l'hygiène. Citons de lui : *Rech. cliniques sur la méningite des enfants* (Paris, 1838, in-8); *Traité théorique et pratique des maladies des enfants spécialement considérés depuis la fin de la première dentition*, etc. (part. I); *Pathologie générale* (Paris, 1842, in-8); *Traité sur le bégaiement et des moyens de le guérir* (Paris, 1843, in-4); *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* (Paris 1851, in-12; les 3e, 4e et 5e éditions furent publiées par E. Beaugrand avec additions et bibliographies, les 6e et 7e éditions, cette dernière en 1883, par L. Hahn); avec Rodier : *Traité de chimie pathologique appliquée à la médecine pratique* (Paris, 1853, in-8); *Des applications de l'électricité à la pathologie* (Paris, 1856, in-8; nouv. édit., 1860, in-8, fig.); *Traité clinique des maladies de l'utérus et de ses annexes* (Paris, 1859, 2 vol. in-8, av. atlas de 18 pl.); enfin un grand nombre d'articles sur les sujets les plus variés de chimie pathologique, etc., et de nombreuses communications à l'Académie des sciences. Dr L. Hn.

BECQUEREL (Alexandre-Edmond), physicien français contemporain, fils d'Antoine-César et frère du précédent, né à Paris le 24 mars 1820, commandeur de la Légion d'honneur, professeur au Conservatoire des arts et métiers (1853), professeur à l'Institut agronomique, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle (1878), président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre de l'Institut (1863). Ce physicien, qui a hérité de la grande tradition scientifique de son père et en a presque égalé la réputation, s'est fait connaître tout d'abord par des recherches sur le spectre solaire et la lumière électrique (*Comptes rendus* de l'Acad. des sc., 1839-1841). Il a fait ensuite, en collaboration avec son père (V. ci-dessus), un grand nombre de recherches qui portent principalement sur l'électricité et la phosphorescence. D'autres œuvres sont son œuvre propre : *Lois du dégagement de la chaleur pendant le passage des courants électriques; Effets produits sur les corps par les rayons solaires*, et un important traité sur *la Lumière, ses causes et ses effets* (Paris, 1867-1868, 2 vol.); un grand nombre de déterminations de pouvoirs réfringents de corps liquides (en collaboration avec M. Cahours); plusieurs mémoires sur la conductibilité et sur l'action du magnétisme sur les corps; sur la phosphorescence produite par insolation; de l'image photographique colorée du spectre solaire; recherches électro-chimiques sur les corps électrisés (en collaboration avec M. Frémy). Recherches sur le dégagement de l'électricité dans les piles; sur les effets électriques produits par l'action de la lumière sur les corps; sur les effets lumineux produits par l'action de la lumière sur les corps; mémoire sur les pouvoirs thermo-électriques; sur l'observation de la partie infra-rouge du spectre solaire au moyen des effets de phosphorescence. On voit par ce résumé que les recherches de ce physicien ont abordé un grand nombre de questions diverses et jeté la lumière sur bien des points obscurs. Des mémoires principaux que nous venons de citer ainsi qu'un grand nombre de notes se trouvent dans les séries III, IV, V des *Annales de Chimie et de Physique* et dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences. Consultez les *Annales de Chimie*, III, IV, V et VIe séries, et les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences du tome VIII au tome publié actuellement. A. Joannis.

BECQUEREL (Antoine-Henri), fils du précédent, physicien français contemporain, né à Paris le 15 déc. 1852, ingénieur des ponts et chaussées, professeur suppléant au Conservatoire des arts et métiers, chevalier de la Légion d'honneur. Les principaux mémoires que ce physicien a publiés jusqu'ici sont : *Recherches expérimentales sur la polarisation rotatoire magnétique; Mémoire sur la polarisation atmosphérique et l'influence du magnétisme terrestre sur l'atmosphère; Mesure de la rotation du plan de polarisation de la lumière sous l'influence magnétique de la terre; Mémoire sur l'étude des radiations infra-rouges.* Ces mémoires se trouvent dans la 5e série des *Annales de Physique et de Chimie*, tomes XII, XIX, XXVII et XXX. V. aussi les notes publiées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences. On lui doit encore : *Electrochimie* (1881, gr. in-8), qui fait partie de l'*Encyclopédie chimique* dirigée par M. Frémy. A. Joannis.

BECQUET (Antoine), littérateur français, né à Paris en 1654, mort le 20 janv. 1730. Entré dans l'ordre des célestins, il ne tarda pas à devenir bibliothécaire de son couvent. Ses connaissances étaient très étendues. Ses deux œuvres principales sont : *Supplément et Remarques critiques sur le XXIIIe chapitre du VIe tome de l'Histoire des ordres monastiques (du P. Helyot) où il traite des Célestins* (1726); *Gallicæ Cœlestinorum congregationis, ordinis S. Benedicti, monasteriorium fundationes, virorumque vita aut scriptis illustrium elogia historica, servato ordine chronologico; opus bipartitum* (1719). Armand Bernheim.

BECQUET (Just), sculpteur français, né à Besançon le 17 juin 1829. Elève de Rude, cet artiste débuta au Salon de 1853, avec un *Buste* et un groupe : *Faune jouant avec une panthère*, d'une facture vivante et hardie. Ses principales œuvres furent ensuite : *Femmes d'Ornans (Doubs)*, statue (S. 1860); *le Doubs*, statue allégorique (S. 1861); le jurisconsulte *Proudhon*, statue; *Vache franc-comtoise* (S. 1866); *Victor Cousin*, buste marbre (S. 1872; réexposé en 1878 à l'Exposition universelle, actuellement à l'Ecole normale); *le R. P. Ducoudray, ancien supérieur de l'Ecole Sainte-Geneviève*, statue marbre, pour le monument élevé par les anciens élèves de l'Ecole; *Ismaël*, statue (S. 1877); *Penseur*, statue bronze (S. 1883); *Psyché*, figure décorative; *Bonne femme franc-comtoise*, buste bronze (S. 1885); *Apologie de la vigne française*, statue (S. 1886); *Christ en croix*, statue bronze, commandée par la direction des Beaux-Arts (S. 1887). M. J. Becquet a obtenu les récompenses suivantes : médailles en 1869 et 1870, médaille de 1re classe en 1877, de 2e classe en 1878 (Exposition universelle) et la croix de la Légion d'honneur (1878). Ad. T.

BECQUIÉ (J.-M.), quelquefois appelé *Becquier*, musicien français, né en 1800 à Toulouse, mort à Paris le 10 nov. 1825. Entré à l'âge de dix ans au Conservatoire, il y travailla la flûte sous la direction de Tulou. Ayant obtenu le 1er prix de flûte, il s'engagea dans l'orchestre d'un petit théâtre de Paris. En 1821, il était première flûte à l'Opéra-Comique. Ses succès allaient grandissant, lorsqu'une maladie inflammatoire l'emporta. Il a composé des morceaux brillants pour flûte et piano ou orchestre. En voici les principaux : grande fantaisie et variations pour flûte et orchestre sur le thème *Il pleut, bergère;* ronde d'*Emma* avec variations; fantaisie sur l'air écossais de la *Dame blanche;* les *Regrets*, grande fantaisie pour flûte et piano. — Le frère aîné de Becquié, né à Toulouse en 1797, et connu sous le nom de *Becquié de Peyreville*, s'est fait apprécier comme violoniste; il a publié quelques fantaisies et airs variés pour violon, piano et violon, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BECQUIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 658 hab.

BECQUIGNY. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 189 hab.

BECSE. Nom de deux grandes bourgades de Hongrie, qui ont chacune environ 15,000 hab. Toutes deux sont situées sur la Theiss, à 7 kil. l'une de l'autre, et jouent un rôle important dans le commerce des produits agricoles qui se fait par cette rivière. Le vieux Becse, *ó Becse* en magyar, est aussi appelé le Becse serbe, et l'autre le Becse turc, *Török Becse* en magyar. Ces noms proviennent des terribles guerres qui ont ensanglanté ces contrées, et particulièrement les abords du château, alors important, du vieux Becse. Edouard Sayous.

BECSKEREK. Nom de deux localités hongroises. La plus importante, Nagy-Becskerek (le grand Becskerek) en magyar, est le ch.-l. du comitat de Torontal, et compte 20,000 hab., de nationalités très diverses, pour la plupart voués à l'agriculture. — Kis-Becskerek (le petit Becskerek) est un gros village du comitat de Temes. Edouard Sayous.

BÉCU (Jeanne) (V. Barry [comtesse du]).

BECZVA. Rivière de l'empire d'Autriche; elle arrose la Moravie. Elle prend sa source dans les Beskides et se jette auprès de Tovaczov dans la Morava (March). Les Tchèques qui habitent ses bords sont appelés Zabeczvaci.

BECZVAROVSKY (Antonin), musicien tchèque, né vers 1750 à Mlada Boleslava (Jung Bunzlau) en Bohême, mort en 1830 à Berlin. Il fut tour à tour organiste à Prague, puis à Braunschweig, à Bamberg et à Berlin. Il a beaucoup écrit. Il a notamment mis en musique un grand nombre de poèmes de Gœthe et de Schiller, et le célèbre recueil de Kœrner *la Lyre et l'Epée*. L. L.

BECZKOVOKI (V. Beckovsky).

BEDA (Géog. anc.). Petite ville de la Gaule-Belgique, près de Trèves, aujourd'hui *Bitburg*.

BEDA, connu généralement sous le nom de *Bède le Vénérable* (V. ce nom).

BEDA (*Natalis*, Noël Bédier, connu sous le nom de), principal du collège Montaigu, syndic de la faculté de théologie de Paris, né en Picardie, mort le 8 janv. 1536. Rabelais a caractérisé un des côtés de son naturel, en lui attribuant un traité *De Optimitate triparum*. Fanatique autant que gourmand, Beda se montra l'adversaire acharné d'Erasme, de Lefebvre-d'Etaples, de Berquin et de tout ce qui en matière d'études ou de religion était animé de l'esprit de la Renaissance; il réussit souvent à entraîner la faculté de théologie, qu'il dominait par sa violence et dont il surexcitait les passions scolastiques. Il publia un livre contre les *Paraphrases* d'Erasme, dans lesquelles il prétendait avoir trouvé un grand nombre d'hérésies; Érasme lui répondit, en signalant dans le libelle de son accusateur 181 mensonges, 310 calomnies, 47 blasphèmes. Béda n'en parvint pas moins à faire censurer Erasme. En 1521, il obtint de la Sorbonne une condamnation contre Lefebvre-d'Estaples; en 1523, il rédigea l'avis par lequel la Sorbonne réclamait la persécution des fauteurs d'hérésie; il prit une part fort active aux dénonciations qui aboutirent au supplice de Berquin. Après ces succès, sa turbulence devint telle qu'on dut enfin la réprimer. En 1535, il fut condamné à faire amende honorable devant l'église de Notre-Dame, pour avoir parlé contre le roi et contre la vérité, et il fut confiné dans le monastère du Mont-Saint-Michel, où il mourut. Voici la liste de ses ouvrages : *De unica Magdalena, contra Johannem Fabrum et Jodochum Clichtoveum* (Paris, 1519); *Contra commentarios Fabri in Evangelia et Epistolas libri II et contra Erasmi Paraphrases liber I* (Paris, 1526); *Apologia adversus clandestinos Lutheranos* (Paris, 1529); *Apologia pro filiabus et nepotibus Annæ, contra Fabrum* (1520). (Pour ce dernier livre V. Anne [Sainte].) Un contemporain anonyme a publié, sous son nom, un pamphlet devenu rarissime : *la Confession de foi de maître Noël Beda* (Neufchâtel, V. 1533). E.-H. Vollet.

BEDAINE. Boulet de pierre employé comme projectile de catapulte au moyen âge. Le mot se trouve dans Rabelais, au XVIe siècle, comme s'appliquant à une chose encore actuelle. Il a dû survivre à la catapulte elle-même, et continuer pendant un certain temps à désigner le boulet de pierre employé par l'artillerie à poudre.

BEDANE. Outil de charpentier (V. Bec d'Ane).

BÉDARIEUX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers; 7,320 hab. Population en décroissance depuis vingt ans (en 1865 : 8,985 hab.). Station du chemin de fer P.-L.-M. Petite ville bien bâtie sur la rive gauche de l'Orb et au confluent du Courbezou (terrain jurassique, calcaire à gryphées). Eglise du XVIe siècle; viaduc du chemin de fer sur l'Orb. Vignes en reconstitution; mûriers. Ancienne manufacture de draps royale et privilégiée depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution. Elle se maintint malgré le déclin du commerce avec le Levant, en travaillant pour la France, l'Italie, la Savoie, l'Espagne et se mit au courant, dès la fin de l'ancien régime, des procédés mécaniques usités en Angleterre. Les sieurs Martel, directeurs de cette manufacture, faisaient vivre, en 1789, plus de 5,000 ouvriers. A la même époque existaient des fabriques de bas de laine ou de coton et laine (800 ouvriers), des papeteries, des tanneries de cuir fort, etc. Les industries se sont conservées en se transformant, mais leurs débouchés sont restreints. Toutefois, la chapellerie s'est développée; il s'est aussi établi de nos jours une fonderie de fonte. La proximité des charbons de terre de Graissesac est en partie la cause des progrès modernes de cette localité. H. Monin.

BÉDARRIDE (Jassuda), jurisconsulte français, né à Aix en 1804. Il exerça pendant un certain temps la profession d'avocat dans sa ville natale, avec le plus grand succès; il devint même, en 1847, bâtonnier de son ordre. Après la révolution de 1848, il fut nommé maire d'Aix et conseiller général des Bouches-du-Rhône. Mais il renonça bientôt aux fonctions publiques pour se consacrer exclusivement à des travaux juridiques. Sous le titre général de *Droit commercial, commentaire du code de commerce*, M. Bédarride publia, de 1854 à 1867, une série de traités sur le droit commercial, qui constituent un exposé complet, en dix-huit volumes in-8, de toutes les matières contenues dans le code de commerce. Les autres ouvrages de M. Bédarride sont intitulés : *Traité du dol et de la fraude en matière civile et commerciale* (1852, 3 vol. in-8; 1867, 4 vol. in-8); *République-monarchie, aux travailleurs des villes et des campagnes* (1873, in-8); *Commentaire de la loi du 14 juin 1865 sur les chèques* (1874, in-8); *Du prosélytisme et de la liberté religieuse, ou le judaïsme au milieu des cultes chrétiens dans l'état actuel de la législation* (1875, in-8). L. G.

BÉDARRIDE (P.), magistrat français, cousin de J. Bédarride, est également né à Aix en 1820. Il entra dans la magistrature en 1840, et débuta comme substitut au tribunal de sa ville natale. Il resta à Aix comme substitut du procureur général, puis comme premier avocat général et enfin comme président de chambre. En 1862, il fut envoyé à Bastia comme procureur général; en 1864, il fut nommé avocat général à la cour de cassation, et, en 1875, il y remplaça M. Blanche comme premier avocat général. Depuis le 7 juil. 1877, M. P. Bédarride est président de chambre à la cour de cassation. Sa longue carrière, son savoir, son caractère ont fait de lui un des hommes qui honorent le plus la magistrature actuelle. On a de M. P. Bédarride un *Eloge de Fr. Decormis, avocat au parlement de Provence*, et un autre ouvrage intitulé : *Du Périer et le droit provençal*. G. L.

BEDARRIDES (*Bedurrida, Biturritæ*). Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, 2,185 hab.; station du chem. de fer P.-L.-M., situé au confluent de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Ouvèze et de la Sorgue grossie de l'Auzon et du Mède. Il paraît vraisemblable que ce lieu fut occupé à l'époque gallo-romaine. On y a fréquemment trouvé des débris antiques. C'est près de Bédarrides et sur son territoire actuel, à *Vindalium*, qu'eut lieu, en l'an 122, la fameuse bataille où le consul Domitius Ænobarbus vainquit les Allobroges. Néanmoins le nom de Bédarrides ne se rencontre dans les documents qu'à partir du x^e^ siècle. La seigneurie de Bédarrides devint un des fiefs des évêques d'Avignon. Elle fut donnée en 910, avec toutes ses dépendances, à Remy, évêque, par Louis l'Aveugle, fils de Boson. Cette donation fut confirmée à l'évêque Geoffroy, en 1157, par Frédéric Barberousse et confirmée, de nouveau, à ses successeurs par les empereurs Frédéric, en 1218, et Charles IV, en 1365. Ce dernier concéda à l'évêque d'Avignon des droits encore plus étendus, notamment celui de battre monnaie à Bédarrides. Aussi trouve-t-on quelquefois les archevêques d'Avignon qualifiés de princes et seigneurs de Bédarrides. A l'époque du grand schisme, la seigneurie de Bédarrides et ses revenus furent engagés par l'antipape Pierre de Luna au maréchal de Boucicaut; il fallut une bulle de Nicolas V pour révoquer cette aliénation. En 1563, les calvinistes prirent Bédarrides, mais ils l'évacuèrent à l'approche de Serbelloni. Le représentant de l'archevêque était le viguier présidant la cour de justice et aussi l'assemblée de la commune ou parlement général des habitants qu'on trouve mentionné dans les documents des XIII^e^ et XIV^e^ siècles et qui, le 1^er^ mai, nommait les trois consuls, le trésorier et les autres agents de la communauté.

C'est à Bédarrides que se réunit, en 1791, l'assemblée électorale des deux Etats d'Avignon et du Comtat-Venaissin, chargée de la nouvelle organisation administrative et judiciaire de cette province récemment réunie à la France; c'est également dans cette petite ville qu'eut lieu, en 1798, l'élection de François Etienne comme évêque constitutionnel de Vaucluse. Les armes de Bédarrides sont: *d'azur à deux tours liées par un rempart, maçonnées de sable et surmontées d'un calice sur lequel plane une hostie, le tout du même métal.* L. Duhamel.

BÉDARRIDES (Jean-Paul), officier et littérateur français, né en 1831, mort à Marseille en 1875. Elève de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, il devint officier d'artillerie. Il fit la campagne de Crimée et celle de France en 1870-71. Il mourut des suites de sa captivité en Allemagne. On a de lui: *Journal humoristique du siège de Sébastopol* (1867, 2 vol. in-12); *Capoue en Crimée* (1869-1870, 2 vol. in-12); *Réorganisation de l'armée française* (1871, in-12).

BEDATS. La coutume d'Acs, au titre XI, *de Pâturages*, appelle de ce nom les garennes et les bois prohibés ou défendus. Laurière dit que ce mot vient du latin *vetare*. On employait aussi les termes *bois vétés*.

BEDDÈS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Châteaumeillant; 321 hab.

BEDDOE (John), anthropologiste anglais contemporain, né à Bewdley (Worcestershire) le 21 sept. 1826, fit ses études à Edimbourg et à Vienne et fut reçu docteur à la première université en 1853. Il prit part à la campagne de Crimée, se fixa à Clifton, près Bristol, et devint médecin de l'Infirmerie royale de Bristol; il est aujourd'hui médecin consultant au dispensaire de l'hôpital des enfants de cette ville. C'est surtout en ethnologie, en anthropologie et en statistique que Beddoe s'est distingué. Il présida, en 1869 et 1870, la Société anthropologique. Il a publié entre autres: *Contributions to Scottish Ethnology* (1853); *The progress of public health in our own towns* (1880); *Comparison of mortality... in Australia and England* (*Edinb. med. Journal*, 1859); *Relations of temperament and complexion to disease* (*Brit. med. Journal*, 1862); *On hospital dietaries* (*Dubl. quart. Journal*, 1865), et grand nombre d'autres articles. Dr L. Hn.

BEDDOES (Thomas), médecin et chimiste anglais, né à Shiffnall (Shropshire) le 13 avr. 1760, mort à Bristol le 24 déc. 1808. Il étudia avec ardeur à Oxford les sciences naturelles et la chimie, puis se rendit en Ecosse, où il se lia avec le célèbre réformateur John Brown; un voyage en France le mit en rapport avec Lavoisier. De retour à Oxford en 1786, il fut nommé professeur de chimie et enseigna cette science, nouvelle en quelque sorte, avec un grand succès. Ses idées libérales, dont il avait sans doute puisé le germe en France, lui attirèrent les persécutions du parti réactionnaire et l'obligèrent de quitter Oxford en 1792. Il se rendit à Bristol et se livra à la pratique médicale; il fonda l'*Institut pneumatique* dans lequel les malades étaient traités essentiellement par l'inhalation des gaz dont il avait étudié avec prédilection les propriétés physiologiques et qu'il regardait comme capables de neutraliser les agents chimiques morbigènes spéciaux à la maladie. Ainsi, supposant que dans la phtisie pulmonaire il y avait prédominance de l'oxygène dans l'organisme, il y opposait les inhalations d'acide carbonique. Quoi qu'il en soit, la médecine pneumatique n'eut guère de succès; il la compromit par sa précipitation trop grande à tirer des conclusions, qu'il donnait comme positives, d'expériences incomplètes et confuses. — Beddoes a publié un nombre prodigieux d'ouvrages; mais, il faut le dire, la fantaisie y joue un rôle prépondérant. Nous citerons les plus importants seulement: *Observations on the nature and cure of calculus, sea-scurvy, consumption*, etc. (Bristol, 1792, in-8); *A Letter to Erasmus Darwin on a new method of treating pulmonary consumption* (Bristol, 1793, in-8); avec James Watt: *Considerations of the medicinal use of factitious airs and on the manner of obtaining them in large quantities*, etc. (Londres, 1794-1796, 4 part. in-8); *Reports principally concerning the effects of the nitrous acid in the venereal disease* (Londres, 1797, in-8); *Essay on the causes, early signs and prevention of pulmonary consumption* (Bristol, 1799, in-8); *Contribut. to physical and medical knowledge principally of the west of England* (Bristol, 1799, in-8); *Hygiea, or Essays moral and medical on the causes affecting the personal state of middling and affluent classes* (Bristol, 1802, 3 vol. in-8); *The manual of health*, etc. (Bristol, 1806); nombreux articles dans les périodiques. Dr L. Hn.

BEDDOES (Thomas Lovell), poète anglais, né à Clifton le 20 juil. 1803, mort à Bâle le 26 janv. 1849. Fils du précédent et neveu de Maria Edgeworth, il a laissé *The Bride's Tragedy* (1822), où se déploie un génie poétique de premier ordre au milieu des bizarreries et des outrances d'une imagination déréglée. Après sa mort, on a encore publié un volume de ses poésies, *The Poems* (Londres, 1851), avec une étude sur l'auteur.

BÈDE le Vénérable, l'un des plus illustres représentants de la littérature catholique anglo-latine, né en 672, sur le territoire du monastère de Wearmouth, dans le Northumberland, mort le 26 mai 735. Orphelin à sept ans, il fut élevé par l'abbé Bénédict, fondateur de ce monastère. Toute sa vie devait se passer à apprendre et à enseigner. A dix-neuf ans, il est ordonné diacre, six ans avant l'âge canonique. En 702, il reçoit la prêtrise et dès lors il commence à user de la riche bibliothèque du couvent pour composer les nombreux ouvrages qui ont rendu son nom célèbre. Au moment de sa mort, il était encore occupé à traduire en anglo-saxon l'évangile de saint Jean. Il fut enseveli dans le monastère de Jarrow, sorte de succursale de Wearmouth, établie dans le voisinage de la maison-mère, et où il avait fréquemment séjourné. Bède a composé un grand nombre d'ouvrages qui nous sont presque tous parvenus. Il a laissé beaucoup d'écrits théologiques peu originaux, et des travaux historiques qui sont d'une tout autre importance. Il faut citer tout d'abord son *Histoire ecclésiastique* (*Historia ecclesiastica gentis Anglorum*). Cette histoire se divise en cinq livres: I^er^ livre, description de la Grande-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bretagne et histoire depuis la conquête de Jules César; conversion des Anglais au christianisme, histoire ecclésiastique du pays jusqu'à la mort du pape saint Grégoire le Grand; IIe livre, de la mort de Grégoire, qui avait eu une grande influence sur l'histoire de l'Eglise d'Angleterre, jusqu'à la mort d'Edwin, roi de Northumbrie (633); IIIe livre, de 633 à 665, année où Théodore fut sacré par le pape archevêque de Cantorbéry; le IVe livre va jusqu'à la mort de Cuthbert (auquel Bède a consacré un autre ouvrage dont il va être question); le Ve livre se termine à l'année 732; sa conclusion montre l'état prospère de la Grande-Bretagne, prospérité qui permet à plusieurs personnages nobles de quitter la vie du monde et de déposer les armes pour entrer en religion. La première édition, extraordinairement rare, en a été donnée en 1474 à Strasbourg. La meilleure est celle donnée par Giles (Londres, 1847).

La chronique de Bède, qui a dans l'ensemble certains rapports avec celle de Grégoire de Tours, est, surtout dans les deux derniers livres, intéressante pour l'histoire de la civilisation et des lettres. A côté de l'*Histoire ecclésiastique*, il faut citer un recueil de biographies qui la complètent: *Vita beatorum abbatum Wiremuthensium et Girvensium, Benedicti, Ceolfridi, Easterwini, Sigfridi atque Huetberthi*, tous abbés de la communauté, que Bède avait eus pour maîtres ou pour amis. Ce livre donne des renseignements curieux sur la vie ecclésiastique en Angleterre au VIIe siècle. Un supplément à ces vies des abbés, supplément qui fait l'effet d'un roman à côté de l'histoire, c'est le double ouvrage en vers et en prose sur la vie et les miracles de saint Cuthbert, évêque de Lindisfarn. Dans le même ordre d'idées, Bède a composé en prose, à l'usage du commun des lecteurs, une vie de saint Félix d'après le poème de saint Paulin de Nole. Mais le savant anglais ne s'occupait pas uniquement de biographies ou d'histoire ecclésiastique: il écrivit, dès 703, un opuscule, *De Temporibus*, complété ensuite par un grand ouvrage chronologique, *De Temporum ratione*, qu'Ideler (*Handbuch der Chronologie*, II, 292) appelle « un manuel complet de chronologie pour les dates et les fêtes ». Bède y parle du jour, de la nuit, de la semaine et, en particulier, de « la grande semaine », c.-à-d. celle des âges du monde; des mois, chez les divers peuples et, en particulier, chez les Angles; des signes du zodiaque, des équinoxes, des solstices, etc. Le livre se termine par des notions sur les épactes, le cycle lunaire, la détermination de la fête de Pâques et un canon pascal à partir de l'année 532. Quatre chapitres sont consacrés aux septième et huitième âges du monde, c.-à-d. à ceux qui suivent immédiatement l'époque de Bède. Le septième âge sera celui du sabbat éternel; le huitième, celui de la bienheureuse résurrection. Ces âges du monde correspondent aux jours de la semaine des souffrances du Christ.

L'histoire des six premiers âges du monde, que Bède fait partir de la création pour la mener jusqu'à son temps, et qu'il intitule *Chronicon, sive de sex huius sæculi ætatibus*, complète, au point de vue pratique, les données théoriques et mystiques de l'ouvrage précédent. Cette histoire des âges du monde est fondée sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin et sur les *Chroniques* d'Eusèbe et saint Jérôme et d'Isidore. Aux ouvrages historiques de Bède se rattache un martyrologe *(Martyrologium de natalitiis sanctorum diebus)*, qui a eu une certaine influence sur les recueils similaires du moyen âge. On a remarqué que l'auteur semble se complaire à des récits réalistes des tortures des saints; par exemple la passion de saint Pachôme, racontée au 14 mai. Tels sont les écrits qui ont fait de Bède un des maîtres du moyen âge. Il composa aussi un certain nombre de poèmes ou plutôt d'ouvrages en vers, qui, semble-t-il, n'ajoutent rien à sa gloire. Nous ne les possédons pas tous; il cite lui-même un livre d'hymnes et un livre d'épigrammes *(Liber hymnorum diverso metro sive rhythmo* et *Liber epigrammatum heroico metro sive elegiaco)*, qui ne nous sont pas parvenus. Le poème sur les miracles de saint Cuthbert *(De miraculis sancti Cuthberti)*, qui fut composé avant l'ouvrage en prose *De vita et miraculis sancti Cuthberti, episcopi Lindisfarnensis*, n'a pas de valeur au point de vue de la versification. D'un autre côté, la plupart des hymnes qu'on attribue à Bède sont apocryphes; la seule dont on puisse garantir l'authenticité, c'est celle qu'il composa en l'honneur de la virginité de la reine Etheldrida, qui était entrée dans la vie monastique et devenue abbesse. Cette hymne, insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* où elle nous a été conservée, est d'une versification assez pure, mais sans élan.

Au point de vue théorique, certains opuscules de Bède méritent d'attirer l'attention: un traité *De Orthographia*, un livre *De Schematis et Tropis sanctæ scripturæ*, où les figures de rhétorique sont expliquées par des exemples empruntés à la Bible ou plutôt au texte de la Vulgate que Bède identifie avec l'original au point de se fonder sur elle pour énumérer des types d'homéotéleute; une métrique *(De arte metrica)*, qui offre certains détails intéressants pour l'histoire de la littérature latine; une petite cosmographie *(De natura rerum)*. L'édition des œuvres de Bède le Vénérable publiée en 1612 attribue à ce moine deux ouvrages sur la musique, intitulés *Musica quadrata* et *Musica theoretica*; déjà, en 1563, on avait publié les œuvres musicales de Bède sous le titre de *Bedæ venerabilis de musica libri duo* (Basle, in-8); depuis cette époque les ouvrages théoriques attribués à Bède le Vénérable ont été restitués à l'auteur que l'on désigne sous le titre du nommé Aristote *(Opera cujusdam Aristotelis)* et que Coussemaker a publiés dans les *Scriptores de musica medii ævi*. Enfin, dans son livre de lettres, *Liber epistolarum ad diversos*, on trouve un certain nombre de traités scientifiques. C'est à l'ensemble de ses connaissances, si diverses et si complètes dans toutes les parties de l'érudition de son temps, que Bède doit son surnom de *Vénérable* et l'influence qu'il exerça sur le mouvement intellectuel pendant tout le moyen âge.

La première édition des œuvres de Bède est celle de Paris (1544, 3 vol. in-fol.), souvent réimprimée. La meilleure est celle donnée par J. A. Giles *(Opera omnia;* Londres, 1843-1844, 12 vol. in-8), accompagnée d'une nouvelle traduction de ses ouvrages historiques et d'une biographie; les six derniers volumes renferment les commentaires de la Bible. Elle a été reproduite par l'abbé Migne dans sa *Patrologie* (1855), t. XC à XCV. Plusieurs éditions des œuvres historiques ont été publiées à part, surtout en Angleterre. Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL.: GEHLE, *Disputatio historico-theologica de B. V., vita et scriptis*; Leyde, 1838. — WERNER, *Beda und seine Zeit*; Vienne, 1875. — WETZEL, *Die Chroniken des B. V.*; Halle, 1878, et les autres ouvrages indiqués par TEUFFEL, *Hist. litt. rom.*, trad. franç. BONNARD et PIERSON, §§ 500, 3, et par EBERT, *Hist. litt. moyen âge*, trad. franç. AYMERIC et CONDAMIN, vol. I, l. III, ch. XXXVI.

BÉDÉ DE LA GORMANDIÈRE (Jean), jurisconsulte français du XVIIe siècle, originaire d'Angers. Il fut avocat au parlement de Paris. On a de lui plusieurs ouvrages dont la plupart ont pour objet de combattre les prétentions ultramontaines. Les principaux sont intitulés: *De la liberté de l'Eglise gallicane* (Saumur, 1646); *le Droit des roys; les Droits de l'Eglise catholique et de ses prêtres* (Genève, 1613); *Consultation sur la question: si le pape est supérieur du roy en ce qui est du temporel*, etc. G. L.

BEDEAU. I. Droit. — Officier subalterne; du bas-latin *Bedellus*. On doit distinguer des bedeaux de justice, d'université, d'église.

1° BEDEAUX DE JUSTICE. — Ils étaient chargés d'exécuter les mandements de justice, de faire les assignations dans les causes d'importance minime, d'opérer les saisies, de crier les épaves, d'arrêter les voleurs, etc. On trouve ces officiers en Angleterre comme en France (*Flota*, liv. I,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ch. XVIII; *Leg. burg*, ch. LXII). En Normandie (*anc. cout.*, ch. IX) les bedeaux étaient inférieurs aux sergents (« li bedels sunt menres sergens »). Selon Cl. Fauchet les justices royales auraient seules possédé des sergents ; les bedeaux ne se seraient trouvés que dans les justices inférieures. Ceci n'est pas exact : l'ordonnance de 1254 pour le Languedoc (art. 17) enjoint aux baillis et aux prévôts de ne pas avoir un trop grand nombre de bedeaux ou de sergents « pource que, nous dit Joinville, le peuple ne soit pas grevé ». L'abus de la multiplicité des gens de justice, spécialement des bedeaux, apparaît déjà dans le roman de Rou :

Tant ia prevoz et bedels
. . . . . .
Ne puent aveir paiz nule heure.

Plus tard l'expression bedeau disparaît dans l'ordre de la justice. Il n'est plus question que de sergents.

2° BEDEAUX DES UNIVERSITÉS. — Ils correspondent aux appariteurs de facultés et aux commis de secrétariat. Dans les cérémonies, le principal bedeau marchait devant le recteur, portant la masse... Le vers de Boileau : « Suivi par un recteur de bedeaux entouré » (Satire VIII, v. 290) n'indique donc pas l'ordre des processions. Chaque faculté avait un bedeau chargé non seulement d'assister le doyen et les professeurs, d'assurer l'ordre, mais aussi de publier les leçons, les thèses, les convocations du doyen, de faire office de secrétaire pour les examens, les délibérations, etc. Institués par le recteur et révocables par lui, les bedeaux jouissaient des mêmes privilèges que les membres de l'université (exemption de taille, d'aides, etc.). Anciennement les bedeaux figuraient au nombre des bénéficiers.

3° BEDEAUX DES EGLISES. — Bas-officiers des chapitres ou des paroisses, chargés de servir les prêtres, de conduire les fidèles aux offrandes, de distribuer le pain bénit, de faire certaines collectes, de maintenir l'ordre, etc. Leur office n'ayant rien de spirituel, on décidait autrefois qu'ils ne pouvaient réclamer le bénéfice de clergie ; que leur charge pouvait être, sans simonie, l'objet d'une cession à prix d'argent ; qu'enfin, dans les paroisses, ils devaient dépendre de la fabrique et non de l'official, pour la juridiction disciplinaire. Les bedeaux ont conservé pour insigne une verge de baleine noire. Ils sont nommés et révoqués par le bureau des marguilliers sur la proposition du curé (art. 33, décret du 30 déc. 1809). Les contestations entre la fabrique et les bedeaux au sujet de leurs gages sont de la compétence des juges de paix. P.-L. C.

II. Organisation ecclésiastique. — Ce titre n'est plus guère usité que dans le vocabulaire ecclésiastique. Le fonctionnaire auquel on le donne est chargé de maintenir l'ordre pendant les offices, de suivre le clergé dans les cérémonies, de conduire les quêteurs et les quêteuses, de couper le pain bénit, et de le distribuer dans des corbeilles. Dans les petites paroisses, il cumule, étant en même temps sacristain, sonneur et fossoyeur. Autrefois le bedeau, dans toutes les paroisses respectables, était vêtu d'une robe de drap, qui faisait un long usage, de couleur rouge, bleue ou violette, ou mi-partie des deux couleurs; il portait à la main le *pedum*, verge ou latte de baleine, garnie de viroles d'argent et surmontée de la statuette du patron de l'église à laquelle il était attaché; sur la manche gauche une broderie représentant l'image ou le nom du patron. Aujourd'hui ce costume tend à se moderniser et à se laïciser : la robe est remplacée par un habit étriqué ; la verge par une petite canne d'ébène dépourvue d'imagerie; de plus, un gilet de soie et une culotte courte qui désolent les amateurs des choses anciennes et les fabriciens économes.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : FAUCHET, *Orig. des dignités et magistratures de France* ; Paris, 1606, p. 105, in-8. — GUYOT, *Répert. de Jurispr.*, v° *Bedeau* ; Paris, 1784, t. II, in-4. — DU CANGE, *Glossarium*, v° *Bedelli* ; Paris, 1840-47, 8 vol, in-4. — DE LAURIÈRE, *Glossaire de droit français*, v° *Bedeaux* ; Niort, 1881, in-4. — GODEFROY, *Diction. de l'anc. langue franç.*, v° *Bedel* ; Paris, 1880, t. I, in-4.

BEDEAU (Marie-Alphonse), général français, né à Vertou, près de Nantes, le 10 août 1804, mort le 28 août 1863. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1827, il prit part aux campagnes de Belgique sous le maréchal Gérard (1831-1832). En Algérie, où il fut envoyé en 1836, il ne tarda pas à se faire remarquer par sa valeur et son activité. Commandant de Constantine en 1837, il combattit sans relâche les Arabes pendant près de dix ans, fut nommé général après la bataille d'Isly (1844) et remplit quelque temps en 1847 les fonctions de gouverneur général de la colonie. De retour en France, il fut, en févr. 1848, appelé à la défense du trône par le maréchal Bugeaud, qui lui reprocha depuis la mollesse de son attitude devant l'insurrection. Sous la seconde République, Bedeau fut élu par le département de la Loire-Inférieure représentant à l'Assemblée Constituante, dont il devint vice-président, combattit et fut blessé pendant les journées de Juin et fut vice-président de l'Assemblée législative, où il vota d'ordinaire avec la majorité. Arrêté dans la nuit du 2 déc. 1851, il fut exilé bientôt après et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Il vécut dès lors dans la retraite et mourut dans son pays natal.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : DE MONTROND, *Histoire de la conquête de l'Algérie.*

BEDECHAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 277 hab.

BEDÉE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Montfort-sur-Mer ; 2,571 hab.

BÉDEGAR ou BÉDEGUAR (Bot.). Sous les noms de *Galles des rosiers* ou *Bédégars* (on écrit également *Bédéguars*), on désigne des excroissances *en galle*, qui se développent sur les jeunes branches de diverses espèces de rosiers, notamment des *Rosa canina* L. et *Rosa centifolia* L., par suite des piqûres d'un Hyménoptère, du groupe des Térébrants, le *Rhodites rosæ* Hart. ou *Cynips rosæ* de

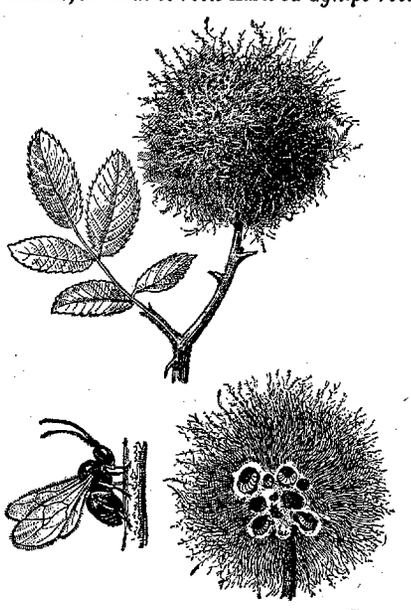

a. Bédégar sur une branche de rosier ; *b*. Coupe verticale du même, pour montrer les loges avec les larves du Cynips ; *c*. Cynips du Bédégar, très grossi.

Linné. Cet Hyménoptère, long de 4 à 5 millim., est noir avec l'abdomen et les tibias d'un rouge brunâtre ; les antennes, filiformes, sont composées de seize articles cylindriques; les palpes maxillaires sont de quatre articles, les palpes labiaux de deux seulement; les ailes antérieures présentent une cellule marginale large et triangulaire, à la base de laquelle existe une deuxième cellule sous-marginale également triangulaire. Les mâles sont beaucoup moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nombreux que les femelles. Celles-ci piquent, avec leur tarière, les bourgeons et les jeunes branches des rosiers et y déposent leurs œufs. Les *galles* qui résultent de ces piqûres sont hérissées de longs filaments rameux, formés de cellules végétales placées bout à bout et offrant l'aspect d'une sorte de mousse de couleur verte ou rougeâtre. Leur centre est osseux et partagé en petites loges, contenant chacune une larve charnue, apode et aveugle. C'est l'ensemble de ces galles qui constitue les *Bédégars*. Ceux-ci sont mûrs en automne, mais c'est seulement au printemps suivant qu'on en voit sortir, non seulement le *Rhodites rosæ*, qui en est l'auteur, mais encore une vingtaine d'autres Hyménoptères. — Térébrants (comme, par exemple, *Dorymus bedeguaris* L., *Periclitus Brandti* Walk.), appartenant au groupe des Ichneumonides et qui ne sont que des locataires ou des parasites.

Le *Bédégar* a été connu dès la plus haute antiquité. C'est le *Spongiola cynorrhodon* de Pline et le *Spongia cynosbasti* s. *Fungus rosaceus* des anciennes pharmacopées. Considéré au moyen âge comme une panacée universelle, on lui a attribué une foule de propriétés merveilleuses, qui se réduisent à la qualité légèrement astringente du rosier. Ed. Lef.

BEDEILHAC-ET-AYNAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège ; 502 hab.

BEDEILLE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix ; 361 hab.

BEDEILLE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 312 hab.

BEDEJUN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Barrême ; 61 hab.

BEDEKOVICH (Koloman), homme d'Etat autrichien contemporain, né en 1831 à Varaždin (Croatie). Il entra dans la vie politique en 1866 et se montra tout d'abord partisan d'une union intime entre la Hongrie et la Croatie. En 1868, il fut l'un des membres de la commission qui conclut entre la Hongrie et la Croatie un accord désavantageux pour cette province et contre lequel les patriotes ont souvent réclamé. Cet accord établissait à Budapest un ministère croate ; F. Bedekovich en fut le premier titulaire. En 1871, il fut nommé ban de Croatie. En 1873, il est redevenu ministre pour la Croatie. L. L.

BÉDEL. Poste de la frontière mongole et sibérienne ouvert au commerce russe depuis le traité de 1881.

BEDELIA. Genre d'Insectes-Coléoptères, établi par nous-même (*Ann. Soc. Ent. France*, 1875, *Bull.*, p. IV) pour des Eumolpides du groupe des Typophorites, voisins des *Chloropterus* Moraw., dont ils diffèrent surtout par les crochets des tarses qui sont bifides. Les trois espèces connues (*B. insignis* Ed. Lef., *B. angustata* Ed. Lef. et *B. persica* Baly) n'ont encore été rencontrées qu'en Perse. Ed. Lef.

BEDELL (William), évêque protestant en Irlande, né en 1570, mort en 1642. Après avoir passé huit ans à Venise, en qualité de chapelain de l'ambassade anglaise, il remplit, à son retour dans son pays, les fonctions de principal de *Trinity college* à Dublin, 1627. Deux ans plus tard, il fut nommé évêque de Kilmore et Ardagh, 1629. — Il encouragea la traduction de la Bible en irlandais. G. Q.

Bibl. : Burnet, *Life of Bishop Bedell*, 1685. — H.-J. Monck Mason, *Life of W. Bedell*, 1842.

BEDENAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu ; 614 hab.

BÉDEN-SAFOR (Mar.). Bateaux de Mascate servant à la pêche du thon. Ils ont de 12 à 18 m. de long, leur fond plat est limité par deux quilles latérales, le bordé est tenu sur des membres simples, mais nombreux et assez forts. Le gouvernail, ainsi que celui des balancelles, descend beaucoup au-dessous du fond du bateau ; il est maintenu à la partie inférieure, collé contre l'étambot, par un cordage raidi à bord, et qui sert en outre à le tenir relevé et suspendu sur le côté lorsqu'on navigue sur de petits fonds. Ces bateaux portent un mât incliné sur l'avant et une voile trapézoïdale ; ils sont aussi disposés pour marcher à la rame. Ainsi que tous les bateaux arabes, leur bois est protégé contre la sécheresse du climat par un enduit gommeux

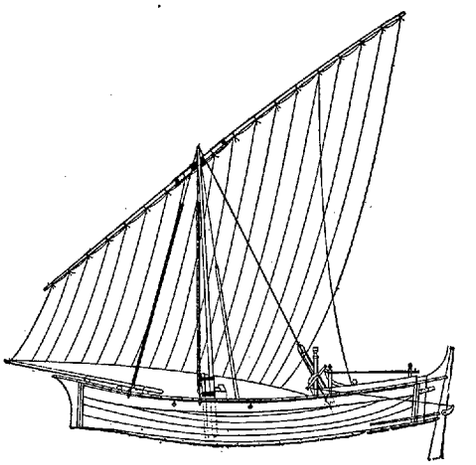

Béden-saror.

de couleur rougeâtre, qui sèche difficilement et fond même à la chaleur du soleil. — Le béden-seyod est un bateau analogue mais plus petit ; il n'a pas de membrure, et ses différentes parties sont réunies par de petits amarrages à plat. (V. Paris, *Essai sur les constructions navales des peuples extra-européens*).

BÉDERROIS ou **BÉZARÈS** *(Pagus Biterrensis)*. Nom d'une ancienne circonscription territoriale de la France, qui a désigné successivement la cité gallo-romaine des *Biterrenses*, le diocèse de Béziers, et enfin d'une manière plus vague le territoire de la ville de Béziers. (Pour son histoire V. Béziers.)

BEDESCHI (Paolo), surnommé *Paolino*, chanteur et castrat italien, né à Bologne en 1727, mort à Berlin le 12 fév. 1784. Il jouit en son temps d'une renommée considérable. Il eut pour premier maître le fameux compositeur Perti, sous la direction duquel il acquit un remarquable talent. Fort jeune encore il entra, à Berlin, au service du roi de Prusse, et se perfectionna en prenant des leçons de François Benda. Il ne quitta jamais le service de la cour de Prusse, auquel il resta attaché jusqu'à sa mort, c.-à-d. pendant plus de quarante ans.

BEDEUS (Joseph von Scharberg), savant autrichien, né le 2 févr. 1783 à Sibin (Herrmannstadt), mort à Hermannstadt le 6 avr. 1858. Il entra dans l'administration, devint commissaire impérial et président de la société *für die Landeskunde* d'Hermannstadt ; il rendit de grands services à la couronne lors de la révolution de 1848-49 et sauva le trésor de la province en l'emportant en Valachie. Il a publié en allemand un certain nombre de travaux relatifs à la Transylvanie : *Verfassung von Siebenbürgen* (Vienne, 1844) ; *Lucrum Camerœ in Ungarn und Siebenbürgen* (Kronstadt, 1838) ; *Historisch genealogisch geographischer Atlas zur Geschichte des Ungarischen Reichs* (1851), etc. Il a laissé une autobiographie en ms. Sa vie a été écrite et ses œuvres étudiées par Friedenfeld : *Joseph Bedeus von Scharberg* (Vienne, 1868). L. L.

BEDFORD. I. Comté d'Angleterre ; superficie, 1,194 kil. q. ; pop. 149,473 hab. Il se compose à l'O. et à l'E. de plateaux sablonneux, au S. de collines crayeuses aux pentes rapides, c'est la région des Chiltern ; au N. courent des hauteurs appartenant à l'étage oolithique. L'Ouse et l'Ivell y sont navigables. C'est une région agricole ; la grande propriété y domine, les richesses du sous-sol ne consistent qu'en matériaux de construction et en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eaux minérales. Le comté exporte des chevaux, des bestiaux, des moutons, de la paille pour la chapellerie. — Le nom de plaine de Bedford *(Bedford Level)* est donné par les géologues à la région des *Fens* (V. ce nom) et de l'île d'Ely, partie des comtés de Huntingdon, Northampton, Cambridge, Norfolk, Suffolk et Lincoln), célèbre dans l'histoire de l'agriculture anglaise par l'action décisive des syndicats, qui ont drainé ces marécages et transformé en riches polders des terrains improductifs. Elle reçut ce nom parce que le comte de Bedford était en 1635 à la tête des premières entreprises de dessèchement.

II. Ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom, avec 19,553 hab., sur l'Ouse, grande manufacture d'outils agricoles ; commerce actif de céréales, houille, bois, malt. Plusieurs établissements d'instruction et de bienfaisance. Bedford a élevé une statue à Bunyan, né près de là, à Elstow, et emprisonné de 1660 à 1672 dans la geôle de Bedford où il écrivit le *Pilgrim's Progress*.

Bibl. : Elstobb, *History of Bedford Level*.

BEDFORD (Jean Plantagenet, duc de), troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, régent du royaume de France, né en 1390, mort à Rouen le 19 sept. 1435. Son père lui avait donné le titre de connétable d'Angleterre et de gouverneur de Berwick. Il fut régent d'Angleterre pendant les guerres de Henri V en France et défendit le royaume contre une double attaque du côté de la Manche (Southampton) et du côté de l'Écosse. Il fut régent de France après la mort de son frère, au nom de son jeune neveu, Henri VI, tandis que son frère Humfroy de Gloucester était régent d'Angleterre. Bedford ne put rester en bonne intelligence ni avec le régent d'Angleterre, ni avec le duc de Bourgogne. L'histoire de ses démêlés avec son frère et son allié se mêle intimement à l'histoire de France et à celle de Henri VI et de Jeanne d'Arc. Présomptueux, superbe et dur, Bedford, malgré ses talents politiques, n'a pas su retenir ses alliés ni profiter des heureuses chances que lui offrait la fortune. Il serait injuste de lui imputer la responsabilité des désastres de la guerre des deux Roses qui suivit les revers des Anglais en France ; mais c'est sa politique qui disloqua l'alliance des Anglais et des Bourguignons sans laquelle la domination anglaise ne pouvait pas subsister en France. Pour les Français, Bedford est surtout l'ennemi et le bourreau de Jeanne d'Arc. Il ne faut pas oublier cependant qu'il aimait les arts et les lettres et qu'il fit exécuter par des artistes français des manuscrits merveilleux. L. Bougier.

Bibl. : Monstrelet, édit. de la Société de l'histoire de France, t. IV et V. — Sir Nicholas-Harris Nicolas, *Proceedings and ordnances of the privy council of England : 10. Richard II ; 33. Henry VIII.* — Dr R. Pauli, *Geschichte von England* ; Göttingue, 1858, t. V., in-8.

BEDFORD (Ducs de). Edouard IV donna le titre de duc de Bedford, en 1469, à George Neville ; ce titre passa ensuite à Jasper Eudor, comte de Pembroke ; il mourut en 1495. La famille des Russell reçut ensuite le titre de comte en 1550 ; mais, en 1694, William Russell fut élevé au rang de duc anglais. Le duc actuel est le neuvième du nom. C'est un des plus riches seigneurs d'Angleterre (V. Russell).

BEDFORD (Arthur), ecclésiastique et musicographe anglais, né en 1668, mort chapelain à Hoxton en 1745. Il a publié : 1° *The temple of musick* (Londres, 1706, in-8 ; 2e édit. 1708 ; 3e édit. augm., 1712) : c'est un essai sur le chant des psaumes chez les Hébreux ; 2° *The great abuse of musick* (Londres, 1711, in-8 ; 2e édit. 1712) : cet ouvrage traite de l'usage de la musique chez les anciens et de sa décadence chez les modernes ; il se termine par un *Gloria* à 4 voix, de Bedford ; 3° *Scripture chronology demonstrated*, etc. (Londres, 1730, in-fol.) : l'auteur y traite de la musique des Grecs et des Hébreux ; 4° *The excellency of divine music* (Londres, 1733, in-8).

BÉDIER (Noel) (V. Beda [Natalis]).

BEDJAPOUR ou **VISAPOUR** (angl. Bijapur). Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, au N. de la Krichna ; 11,424 hab. Fondée en 1500 par Yousouf, elle était la capitale d'un puissant royaume musulman. Elle fut prise en 1686 par Aurang-Zeb. Très florissante et fortifiée au XVIIe siècle, ses nombreux édifices sont aujourd'hui en ruine, sa population est misérable et peu nombreuse. On admire encore parmi ses débris le monument et la mosquée de Adil-Chah et le mausolée de Mohammed-Chah. La possession portugaise de Goa faisait jadis partie de l'ancien royaume de Bedjapour. M. d'E.

BEDJAS (peuple) (V. Abyssinie [Anthropologie], Afrique [Anthropologie] et Nubie).

BEDMAR (Don Alonso della Cueva, marquis de), diplomate espagnol, né en 1572, mort à Oviedo le 2 août 1655. Il fut choisi par Philippe III comme ambassadeur à Venise (17 déc. 1607). Ce poste était d'une importance capitale, car les rois d'Espagne entretenaient, dans le palais de San-Giacomo dell'Orio, une vaste officine de révélations qui leur permettaient de se rendre compte très rapidement de l'état de la politique européenne. A ce moment la République venait de contracter alliance avec la France, la Suisse et les Pays-Bas pour contrebalancer l'influence de l'Espagne en Europe. Le marquis de Bedmar avait mission de détruire cette alliance. Il imagina une vaste conspiation pour faire tomber Venise entre les mains des Espagnols. Il s'assura de la collaboration du duc d'Ossuna qui gouvernait Naples et de Don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan ; chargea un aventurier français, nommé Renault, de recruter des mercenaires et de les faire entrer isolément dans Venise, corrompit une partie de la milice d'ailleurs fort réduite par les dernières guerres, et se créa des intelligences dans la flotte. Le complot devait éclater le jour de l'Ascension de l'année 1618. Les conspirateurs se fussent emparés de l'Arsennal, du palais du doge, du Sénat tandis que les troupes milanaises et des pirates recrutés par le vice-roi de Naples se jetteraient sur la flotte. Une escadre espagnole pénétra dans l'Adriatique eût appuyé ces mouvements et assuré la victoire. Un des complices découvrit le complot au conseil des Dix qui fit immédiatement arrêter et exécuter les principaux coupables. Bedmar, couvert par l'immunité diplomatique, reçut l'avis de quitter Venise, où il fut remplacé le 30 août 1619 par Don Luigi Bravo d'Acugna. Le marquis de Bedmar fut envoyé en Flandre avec le grade de président du Conseil. En 1622 le pape lui donna le echapeau de cardinal. Peu après Bedmar se rendit à Rome et obtint l'évêché d'Oviedo où il se retira jusqu'à sa mort. On lui attribue un ouvrage anonyme intitulé : *Squitinio della libertà Veneta* (1612, in-4), qui fut qualifié de séditieux par le Sénat de Venise et condamné au feu, mais certains bibliographes le donnent à Marc Vesler ou encore à Albrizzi. Cet ouvrage a été traduit en français par Amelot de la Houssaye sous le titre d'*Examen de la liberté originaire de Venise* (1677, in-12).

C'est aujourd'hui encore un point historique fort controversé que le complot de 1618. Saint-Réal, par son *Histoire de la conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, attira l'attention sur ces faits. Les critiques et les historiens se partagèrent en deux camps ; les uns, comme Amelot de la Houssaye, Capriana, Naudé, Grosley, soutiennent que la conjuration n'est qu'un roman inventé de toutes pièces par Saint-Réal, ou encore que le Sénat vénitien imagina lui-même le complot pour se débarrasser de Bedmar, personnage fort intrigant et trop clairvoyant. Les autres, comme Mallet-Dupan, le comte Daru, etc., maintiennent la réalité du fait, en expliquant le silence que Venise garda sur cette affaire par la prudence de la République qui eût été forcée de déclarer la guerre à Philippe III. Quoi qu'il en soit A. Baschet a découvert dans les Archives de Venise une lettre du conseil des Dix, datée du 24 mai 1600, dénonçant au Sénat un traité secret entre les Espagnols et le gouvernement de Milan pour s'emparer de la forteresse de Crème et la livrer à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Espagne. La conspiration de 1618 ne serait donc que le résultat d'une politique suivie depuis longtemps par l'Espagne à Venise. — Rappelons que cette conjuration a inspiré au poète anglais Otway sa *Venice preserved*. R. S.

BIBL. : SAINT-RÉAL, *Œuvres;* Paris, 1745, in-12, t. IV, p. 1 à 107. — GROSLEY, *Discussion historique et critique sur la conjuration de Venise;* Paris, 1756, in-12. — DARU, *Histoire de la République de Venise;* Paris, 1853, 9 vol. in-8. — A. BASCHET, *Histoire de la chancellerie secrète à Venise;* Paris, 1870, in-8, p. 620.

BEDMAR (Francesco), ecclésiastique du diocèse de Velez-Malaga, qui vivait dans la première partie du XVII^e^ siècle. Il publia, en 1640, un ouvrage intitulé *Bosquejo apologetico de las grandezas de Velez-Malaga* (Malaga, 1640, in-4). Une seconde édition, très augmentée, en parut sous ce titre : *Historia sexitana de la antiguedad y grandezas de la ciudad de Velez* (Granada, P. Sanchez, 1652, in-4). L'auteur déploie quelque érudition, mais fait preuve de peu de sens critique. Il soutient que Velez-Malaga est l'antique *Sexi*, parle longuement de la venue de saint Paul en Espagne et accepte les chroniques les moins authentiques et les traditions les plus fabuleuses. E. CAT.

BEDNORE ou **NAGAR.** Ville de l'Inde anglaise, dans le pays vassal de Maïssour ou Mysore, au N.-E., à 1,250 m. d'alt., au milieu des vastes forêts et de la luxuriante végétation des Ghâts occidentales. Elle dut sa fortune au rajah d'Ikeri qui y transféra sa capitale en 1645. Elle avait au moins 100,000 hab. quand elle fut prise et pillée par Haïder-Ali (1763). Le conquérant en fit même sa capitale. Elle fut ruinée dans les guerres qui suivirent. En 1783 le général Matthews s'en empara, mais Tippo-Saïb reprit la ville et fit périr la garnison anglaise.

BEDOCH (Pierre-Joseph), magistrat et homme politique français, né à Tulle le 28 déc. 1761, mort à Paris le 16 févr. 1837. Au moment de la Révolution, il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale. Il devint maire de Tulle, et ensuite accusateur public. L'Empire le nomma procureur impérial en 1810, puis substitut du procureur général à Limoges, en 1811. L'année suivante, il fut appelé à faire partie du Corps législatif, où il se prononça, en 1813, pour la paix et pour l'abdication de Napoléon. Sous la première Restauration, Bédoch fut des un chefs de l'opposition constitutionnelle. C'est à cette attitude sans doute qu'il dut d'être appelé par Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, à faire partie du conseil d'Etat. Peu de temps après, le département de la Corrèze le nomma son représentant à la Chambre. Révoqué, sous la seconde Restauration, de ses fonctions de conseiller d'Etat, il fut de nouveau élu député en 1818. Depuis, il ne cessa de siéger à la Chambre des députés, dont il fut, à plusieurs reprises, le président d'âge. Il s'était rallié à la monarchie de Juillet, qu'il s'était sans cesse efforcé de maintenir dans une voie libérale.

BÉDOIN *(Bedoynus, Bedoyn).* Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron ; 2,262 hab. Le château de Bédoin fut donné, en 992, par un certain Exmido à l'abbaye de Montmajour. Cette donation fut confirmée par le pape Grégoire V en 998. Raymond VI, comte de Toulouse, s'en empara et le rendit en 1211. La seigneurie de Bédoin passa ensuite à la famille des Baux, et Barral des Baux, podestat d'Avignon et seigneur de Bédoin, accorda aux habitants, en 1264, une charte de franchises, en même temps qu'il donnait le Mont-Ventoux *(mons Ventosus)* à la communauté. La terre de Bédoin passa de la maison des Baux à celles des Rascas, des Budos, des de Petris et, en 1445, à celle d'Ottavio Aureliano de Vicence connue sous le nom d'Orléans-Lamotte. Elle passa ensuite à Pierre de Vervins. En 1563, Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, s'empara de Bédoin. Au mois de mai 1794, un mouvement contre-révolutionnaire s'étant produit à Bédoin et l'arbre de la liberté ayant été abattu, le chef de bataillon Suchet y fut envoyé pour rétablir l'ordre et, sur son rapport, le représentant du peuple Maignet demanda au Comité de Salut public de châtier, avec toute la rigueur possible, les habitants. L'ordre fut donné de livrer aux flammes l'*infâme* Bédoin et Suchet fut chargé de son exécution. Le 24 frimaire an III, la Convention répara en partie, ce désastre, en indemnisant les habitants qui avaient le plus souffert. On voit encore au sommet d'un mamelon qui domine Bédoin, les ruines de l'ancien château-fort. Sur le territoire se trouvent les restes de la chapelle de Saint-Pierre de Monistrol, construction romane du XI^e^ siècle. L'église paroissiale a été rebâtie dans le siècle dernier. Le village de Bédoin est bâti au pied du Mont-Ventoux auquel il doit sa richesse. Sur ses flancs s'élève une chapelle dédiée à la sainte Croix, construite par P. de Velleran, évêque de Carpentras, petit-neveu de Sixte IV. C'est de Bédoin que part la route qui longe la montagne en conduisant à l'observatoire nouvellement installé à son sommet. L. DUHAMEL.

BEDOS DE CELLES (Dom François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Caux (diocèse de Béziers) en 1706, mort le 25 nov. 1779. Il s'occupa beaucoup de musique et devint rapidement d'une grande compétence en tout ce qui touche la construction des orgues. Entré à Toulouse dans l'ordre des bénédictins en 1726, il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris et membre de l'Académie des sciences de Bordeaux. Son principal ouvrage est *l'Art du facteur d'orgues* (Paris, 1766-1778, 3 vol. in-fol.). Ce traité, demeuré classique, est divisé en quatre parties ; il a été compris dans la *Collection des arts et métiers* publiée par l'Académie des sciences. Il se trouve aussi reproduit, presque littéralement, dans la collection des Manuels-Roret (1849), avec des additions relatives aux perfectionnements nouveaux. D'après Barbier, on a contesté à Dom Bedos son titre d'auteur de cet ouvrage, attribué, dans cette hypothèse, à un bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, *Jean-François Monniot*, né à Besançon, mort près de Corbeil en 1797. Une lettre autographe de Dom Bedos, datée du 17 sept. 1763, acquise par Fétis et partiellement reproduite par lui, montre la complète fausseté de cette assertion (V. Fétis, *Biogr. univ. des music.*). Dom Bedos a encore publié, dans le *Mercure de France* (janv. 1762, p. 133), un *Examen du nouvel orgue construit à Saint-Martin de Tours.*

BEDOT (John), médecin et romancier, né à Genève le 23 août 1829, mort le 20 avr. 1870. Fils d'un pasteur plus connu encore pour sa verve railleuse que pour des recherches demeurées inédites sur les Pères grecs, il fit des études quelque peu décousues, gâta un avenir plein de promesses par un malencontreux mariage qui le jeta hors de son milieu social et se condamna trop longtemps à mener l'existence d'un simple cultivateur à Gingins, un modeste village du canton de Vaud. Ses brillantes facultés n'en triomphèrent pas moins de la défaveur des circonstances : les erreurs de sa jeunesse et les lacunes de son éducation furent courageusement réparées ; des leçons de chimie données avec succès à l'Institut agricole voisin de Boisbougy lui permirent de renouer avec le monde de la pensée et, de 1862 à 1870, la faculté de médecine de Montpellier le compta au nombre de ses auditeurs les plus assidus. Un accès de fièvre maligne l'emporta inopinément, au moment de son retour définitif à Genève, lorsqu'il avait honorablement conquis son diplôme de docteur et se préparait à exercer sa profession à Satigny, un village où sa famille possédait un bien de quelque étendue et passait depuis plusieurs années la belle saison. Si distinguées que fussent ses aptitudes scientifiques, le romancier l'emportait de beaucoup chez Bedot sur le naturaliste. Il disposait, en effet, de quelques-uns des dons les plus précieux de l'écrivain, l'imagination toujours rare sur terre romande, l'abondance de la sève, un style plein d'imprévu et de charme. Obligé de produire au jour le jour, il dispersa les fruits de sa muse dans plusieurs recueils : *Album genevois* (1853) ; *Album suisse* (1856) ; *Cour-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rier de Paris (1857) ; *Revue suisse* (1861) ; *Suisse illustrée* (1863-1865) ; *Journal de Genève* et surtout *Bibliothèque universelle; Perle de Gui* (1858); *Une Hallucination* (1859) ; *Chamalion* ou le *Cauchemar* (1860) ; le *Retour des fées* (1861) ; la *Compagne de misère* (1862), fiction autobiographique. Les plus jolis de ces contes furent rassemblés en un volume illustré par le crayon délicat de Mme Armand Leleux et intitulé *Décembre*, parce qu'il traite de légendes et de superstitions (Genève, 1864). Les héros, comme on pouvait s'y attendre chez un poète dédaigneux des conventions sociales et quelque peu meurtri par le combat de la vie, sont des petits, des enfants trouvés, des heimathloses et aussi des fées, des anges, des esprits secourables, les représentants de la poésie et du monde idéal; les joies et les douleurs le plus fidèlement et le plus sympathiquement décrites, celles de l'indigence ; la vertu le plus hautement célébrée, la charité; les adversaires le plus vigoureusement combattus, la poursuite acharnée du gain, la dureté du cœur, l'égoïsme. L'exposé, malgré les préférences nettement exprimées de l'auteur, ne dégénère jamais en prédication, la critique des abus ne dépasse jamais les bornes d'un aimable humour. Quelques-uns des récits *(Perle de Gui, le Bon regard de Noël)*, par la fraîcheur de l'inspiration et le piquant des détails, peuvent avantageusement soutenir la comparaison avec les meilleurs contes de Dickens; d'autres *(la Première nuit d'un garde-malade, Une Hallucination)*, par la patiente étude des phénomènes morbides et la maëstria avec laquelle est invoqué le fantastique, rappellent les plus étranges visions de Hoffmann ou d'Édgar Poë. Les tracas de l'existence matérielle empêchèrent Bedot de donner la pleine mesure de son talent dans une carrière brusquement interrompue; on a pu lui reprocher, outre de trop fréquentes inégalités dans l'exécution, une recherche maladive du bizarre, mais ses créations les mieux réussies, telles que *Perle de Gui*, demeurent des chefs-d'œuvre de sensibilité émue et de bonne grâce souriante. Ernest STRŒHLIN.

BEDOUÈS. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Florac ; 512 hab.

BÉDOUINS (V. ARABIE et NOMADE).

BEDOUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Accous ; 1,107 hab. Fort agréablement située dans la vallée d'Aspe, à l'entrée du bassin qui porte son nom et qui renferme sept ou huit villages. La ville est située sur le Gabarret, torrent qui descend des montagnes de Sieste et d'Aydins, séparent la vallée d'Ossau de la vallée d'Aspe et à quelque distance de la rive droite du gave d'Aspe à 425 m. d'alt. Bedous était une des communautés de la vallée d'Aspe, et elle était administrée par des jurats; elle ressortissait au bailliage d'Oloron, intendance de Pau, parlement de Navarre, diocèse d'Oloron. Accous, ancien *capdeuilh* de la vallée, a conservé le titre de chef-lieu de canton; mais Bedous, située sur la route d'Espagne, est, en réalité, la ville la plus importante de la vallée; elle est plus peuplée qu'Accous et centralise le commerce de toute la vallée d'Aspe. Elle est destinée à acquérir plus d'importance encore, quand s'ouvrira la ligne internationale entre la France et l'Espagne par le port de Canfranc. Léon CADIER.

BEDOYERE (de la) (V. LA BÉDOYÈRE).

BEDR. Ville d'Arabie, dans le Hidjâz, non loin de la mer Rouge, à 130 kil. environ au S.-O. de Médine. Elle est située sur la route de Médine à la Mecque, et c'est une station des caravanes pendant le pèlerinage. On y récolte le baume connu sous le nom de Baume de *la Mecque*. Cette ville est surtout connue par la bataille que Mohammed livra aux Koraichites et qui décida de l'avenir de l'islamisme. L'occasion de cette bataille fut le projet formé par Mohammed de piller une caravane des Koraichites revenant de Syrie avec de grandes richesses. La troupe de Mohammed n'était forte que de trois cent-quatorze hommes et de soixante-dix chameaux, avec un nombre plus considérable de chevaux que l'on conduisait à la main afin qu'ils fussent plus vigoureux au moment de la lutte. Les signaux se faisaient dans cette petite armée à l'aide de l'étendard blanc *(liwa)* et de l'étendard noir *(okab)*. Le chef de la caravane Koraichite se nommait Aboû Sofyân : il apprit par ses éclaireurs le dessein de Mohammed et envoya demander des renforts à la Mecque; la tribu tout entière s'apprêta à secourir ses frères; mais il y eut des défections pendant la marche. Le reste prit position non loin de Bedr, pendant que la petite armée de Mohammed, très inférieure en nombre, campait sur les hauteurs d'où elle avait résolu de surprendre la caravane et près d'un puits qui devint la cause des premiers engagements. Mohammed s'était retiré dans une cabane avec Aboû-Bekr, père de sa femme, et il priait Dieu, les mains levées au ciel. Au bout d'un certain temps il sortit de la cabane, contempla l'action et, jugeant le moment favorable, lança ses cavaliers sur les Koraichites. Sa charge eut un complet succès, un grand nombre d'ennemis furent tués, quelques-uns à peine échappèrent, grâce à la rapidité des chevaux : le reste fut fait prisonnier. Le chef de la tribu Aboû Djahl avait été tué; la caravane fut prise et le butin fut partagé entre les vainqueurs avec la plus stricte égalité. Cette victoire eut des effets immenses, l'idolâtrie des Arabes fut vaincue en même temps que les Koraichites, et c'est depuis ce jour que l'islamisme fit d'étonnants progrès. Les historiens arabes ont naturellement recouvert les simples faits d'une couche de merveilleux, apparitions, prophéties, etc. Il paraît qu'au commencement de la bataille, Mohammed eut une défaillance que certains historiens ont pris pour de la peur, et dans laquelle d'autres ont vu une attaque d'épilepsie.

E. A.

BEDR-AD-DÎN-LOULOU, sultan de Mossoul, né en 1163, mort en 1259. Il était Turc d'origine et fut d'abord esclave des *Atabeks* de Mossoul. Sous le règne de Nour-ad-dîn Arslan Châh Ier, il dut à ses talents la place de *hâdjib* qui avait quelque rapport avec celle des anciens maires du palais de la dynastie mérovingienne en France. Arslan Châh, sur son lit de mort, le désigna comme tuteur de son fils Azz-ad-dîn Masoûd II. Loulou gouverna l'État de Mossoul avec beaucoup de sagesse. Après la mort de Masoûd arrivée en 1218, la puissance des Atabeks déclina : il ne restait de cette famille que deux enfants dont l'aîné, Nour-ad-dîn Arslan Châh II, n'avait que dix ans. Son oncle Zengui crut l'occasion favorable pour s'emparer du pouvoir, mais Loulou fit échouer l'entreprise. Zengui ayant fait alliance avec Koukbery, prince d'Arbel et ennemi de Loulou, celui-ci offrit la suzeraineté de Mossoul au neveu du grand Salah-ad-dîn, Malik-al-Achraf, prince de Khelath, qui accepta. L'année suivante (1212), le jeune prince mourut; il eut pour successeur son frère Nasser-ad-dîn Mahmoûd, âgé de trois ans, qui fut attaché sur un cheval pour être montré aux soldats et au peuple. Zengui reprit les armes, et Loulou le combatit dans une bataille dont le résultat ne fut pas décisif. Sur ces entrefaites, un membre de la famille des Atabeks, qui régnait à Sindjar, se révolta contre Malik-al-Achraf : Loulou se porta contre lui, le prit et le livra à Malik-al-Achraf qui fit jeter le rebelle dans un puits. En 1222, grâce à la protection de son suzerain et à la mort du dernier rejeton des Atabeks de Mossoul, Loulou devint prince de cette ville sous le nom de Malik-em-Rahir. A la mort d'Achraf (1237), Loulou sentit croître son ambition. Il assiégea dans Sindjar Salih, neveu d'Achraf, qu'il croyait brouillé avec les Kharizmiens ; mais il fut vaincu et dut abandonner des bagages considérables. Deux ans plus tard, il réussit à s'emparer de cette ville qui avait été échangée avec Salih pour Damas par Malik-al-djawad Younis ; l'année suivante, 1240, il prit Nisibe et Daru sur les Kharizmiens : mais en 1250, il fut vaincu près de Nisibe par l'armée du sultan d'Alep. Il se vengea sur le dernier rejeton des Atabeks de Djezireh Ibn Omad, et fit prisonnier Malik-al-Masoûd qu'il noya dans le Tigre. Il fit alors revivre toute la puissance des premiers Atabeks ; mais sa prospérité fut arrêtée par les progrès des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tartares. Bedr-ad-din-Loulou laissa succomber Damas et envoya ses enfants devant Houlagou qui, ayant parfaitement vu le mobile de cette conduite, reçut fort mal ses envoyés. Loulou se rendit alors lui-même près du conquérant qui le traita avec le respect dû à un grand âge, et lui enleva toutes ses craintes. Il mourut peu de temps après à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il fut un politique très habile, et eut un grand goût pour les constructions somptueuses : il avait fait bâtir toute une série d'édifices magnifiques sur les rives du Tigre. Son bonheur est devenu proverbial chez les Arabes qui le comparent volontiers au célèbre kalife Haroûn-ar-Rachîd. Durant les cinquante ans de son règne tout s'écroula autour de lui, et il resta seul debout après la conquête tartare. Loulou laissait quatre fils : le premier avait cherché aventure au loin, du vivant de son père, il n'eut aucune part au partage de ses Etats : les trois autres fils se partagèrent les possessions laissées par leur père. Les progrès des Tartares ne leur laissèrent bientôt plus rien : deux d'entre eux furent obligés de s'enfuir en Egypte dès l'année 1259 : le dernier, Malik-as-Salih Ismaïl, roi de Mossoul, abandonna aussi ses Etats pour se rendre en Egypte, y revint, mais fut pris et mis à mort avec son fils par les Tartares en 1262. Ce fut la fin du royaume de Mossoul, qui avait duré trois cent vingt-sept ans environ depuis les Hamdanides. E. Amélineau.

BEDR-AL-DJEMALÎ, gouverneur général de l'Egypte sous le khalife fatimite Abou-Tamin Mostanser, né en 1014, mort en 1094. Il était arménien de naissance, fut d'abord esclave de Djemâl-ad-daula, d'où lui vient son surnom. Il s'éleva aux plus hautes dignités par son courage et ses talents : il fut fait deux fois gouverneur de Damas en 1064 et en 1067 ; mais sa plus grande célébrité vient du rôle qu'il joua en Egypte. La fortune lui sembla d'abord contraire, il se vit enlever presque toute la Syrie par les gouverneurs de places fortes et ne conserva au khalife que Sidon et Saint-Jean-d'Acre. Il prit alors à son service un corps de Turcomans, et se rendit si redoutable au khalife d'Egypte, Mostanser, que celui-ci, ayant été dépouillé de ses Etats par les soldats turcs établis en Egypte, l'appela à son secours et lui laissa le choix des moyens à employer. Bedr, convaincu que les soldats égyptiens ne lui seraient d'aucun secours à cause de leur indiscipline, s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre avec cent navires chargés de soldats dont il connaissait la bravoure et la discipline. Il débarqua à Damiette et s'avança vers le Caire : avant d'entrer en cette ville il fit savoir à Mostanser qu'il n'entrerait qu'après l'emprisonnement de l'émir des Turcs, Udekour. Le khalife se soumit et Bedr entra au Caire le 19 janv. 1075. Il parut se lier d'abord avec les autres émirs, puis, les ayant invités à un grand festin, il les fit tous massacrer à quelque distance de la salle, lorsque la nuit se fut faite. Le jour suivant, pas un émir ne survivait, et Mostanser récompensa Bedr-al-Djemali en lui faisant don d'un collier de pierreries et en lui remettant toute l'autorité civile, militaire et judiciaire. Bedr pacifia d'abord le Caire, puis Damiette et Alexandrie. L'année suivante il reconquit la Haute-Egypte occupée par les Lewatahs, dont il tua 19,000 hommes, et s'empara de 20,000 femmes et 15,000 chevaux. Les plus belles femmes et les plus beaux chevaux furent distribués à ses soldats, le reste fut envoyé au Caire pour être vendu à l'encan, et la marchandise fut si abondante qu'une femme se vendait 15 francs et un cheval 27 fr. 50 environ. Après les Lewatahs vint le tour des tribus arabes nomades qui avaient établi leur quartier général près d'Akhmim et réunissaient environ 60,000 combattants dont 20,000 cavaliers. Bedr les effraya pendant la nuit en faisant allumer une multitude de feux, et en faisant battre toutes les cymbales, sonner toutes ses trompettes. Le feu s'étendit à une forêt de broussailles et de roseaux : les Arabes réveillés en sursaut furent pris d'une panique indescriptible et périrent presque tous par le fer ou le feu. Le butin fut immense et Bedr envoya l'argent au khalife, ne gardant que les chevaux. Le reste de la Haute-Egypte fut bientôt soumis. Dès lors, Bedr s'appliqua à faire rendre la justice et à faire oublier aux malheureux habitants de l'Egypte la triste époque qu'ils venaient de traverser. Les fellahs qui s'étaient enfuis furent rappelés, et, pour les encourager à cultiver la terre, Bedr les exempta d'impôt pour trois ans. Grâce à la merveilleuse fertilité du pays, l'Egypte devint en peu du temps aussi florissante qu'elle l'avait jamais été. Le revenu de l'Egypte et de la Syrie monta sous son administration jusqu'à 45,000,000 de francs environ. Bedr fit reconnaître l'autorité religieuse du khalife Mostanser à la Mecque : il fut moins heureux en Syrie et ne put arriver à reprendre Damas. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir gouverné l'Egypte pendant vingt ans. Il fut le protecteur des lettres ; mais on ne peut s'empêcher de réprouver les cruautés dont il usa comme moyen de gouvernement. Il fit entourer le Caire d'une muraille de briques avec des portes en pierre de taille. Il fit bâtir à Alexandrie la mosquée dite des *Parfumeurs*, et au Caire les trois plus belles portes de cette ville. Son fils lui succéda dans le gouvernement de l'Egypte. On peut consulter à son sujet l'ouvrage de Makîrzy : *Description historique et topographique de l'Egypte*, publiée à Boulaq, 2 vol. in-4. E. Amélineau.

BÉDRIAC (*Bedriacum*). Village de l'Italie du Nord, dans la Gaule cisalpine, entre Crémone et Vérone, et dans le voisinage de la première de ces villes, aujourd'hui *Canneto* ou *San Lorenzo Guazzone*, sur la rive gauche de l'Oglio ; il fut le théâtre de deux batailles, en 69 ap. J.-C., qui décidèrent deux fois de la possession de l'Empire. — Othon avait quitté Rome au mois de mars, pour aller au-devant des troupes de son rival, Vitellius ; il établit son camp à Bedriacum, d'ailleurs d'une manière si peu heureuse que son armée souffrit du manque d'eau. Malgré l'opposition de ses généraux, Celsus et Suetonius, qui étaient d'avis d'affamer l'ennemi, Othon donne l'ordre d'engager une bataille. Les Othoniens s'avancent dans le plus grand désordre en avant de leur camp ; ils s'engagent sur une étroite chaussée, où ils sont culbutés par le général de Vitellius, Cæcina. Ils avaient cru un moment que les Vitelliens abandonnaient leur cause et qu'ils allaient se joindre à eux ; ils mollirent alors dans leur attaque, mais ils payèrent chèrement leur erreur. Ils regagnèrent en désordre leur camp de Bédriac, en semant leur route de cadavres (14 avr. 69). Le lendemain, ils ouvrirent aux Vitelliens la porte de leur camp. Othon n'avait pas assisté à ce désastre ; il était à *Brixellum* (Bressello, rive droite du Pô), où la nouvelle fatale lui fut apportée. Il y répondit en se donnant la mort, le surlendemain de la défaite de ses troupes à Bédriac. Quarante jours plus tard, Vitellius arriva lui-même à Bédriac ; et, en visitant le champ de bataille couvert des cadavres des Othoniens en putréfaction, il trouva « que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon, surtout quand c'est un concitoyen ». — La seconde bataille de Bédriac se livra au mois de décembre de la même année 69. Vitellius, à peine empereur, avait vu se dresser contre lui Vespasien. Les soldats de celui-ci, commandés par Antonius Primus, avaient envahi l'Italie par Aquilée, Padoue, Vérone, et avaient pris position à Bédriac. En poussant une reconnaissance sur Crémone, Antonius heurta les Vitelliens et la bataille s'engagea. Les Vitelliens sont battus et rejetés sur Crémone, quand six légions arrivent à leur secours ; la bataille recommence et dure toute la nuit. Le lendemain matin, les Vitelliens étaient dispersés et leurs positions forcées. Crémone fut prise par les vainqueurs de Bédriac, horriblement pillée et livrée aux flammes. Vitellius, qui était alors à Rome, venait de perdre dans cette seconde bataille de Bédriac la couronne que ses troupes lui avaient conquise dans la première. G. L.-G.

Bibl. : Tacite, *Histoires*, II, III. — Josèphe, *Bell. jud.*, IV. — Suétone, *Othon*, *Vitellius*. — Plutarque, *Othon*. — Dion Cassius, LXIV, LXV, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÉDUCCI ou **BEDUZZI** (Antonio), peintre-architecte italien, vivait à Bologne dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Il fut membre de l'Académie Clémentine et alla s'établir à Vienne où il mourut.

BEDUER, Com. du dép. du Lot, arr. et cant. O. de Figeac; 1,112 hab.

BEDUNENSES, βεδουνήνσιοι ou βεδουνέσιοι. Peuple de la région des Asturies, dans l'Espagne Tarraconaise, mentionné par le seul Ptolémée. Il leur donne pour ville βεδουνία, station indiquée par l'Itinéraire d'Antonin entre *Asturica* (Astorga) et *Brigaetium* (Benavente). La géographe Lapie l'identifie avec Cebrones; mais la plupart des archéologues la placent à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de la Bañesa, à 5 kil. plus au N. Quoi qu'il en soit, le pays des Bedunenses est ainsi déterminé avec assez de précision. E. CAT.

BEDWEL (Thomas), mathématicien anglais de la première moitié du XVII^e^ siècle. Il a publié : *Mesolabium architectonicum for the measuring of plaines and solids by the foot* (Londres, 1631, in-4).

BEECHER (Lyman) théologien américain, prédicateur distingué, né à Newhaven le 12 oct. 1775, mort à Brooklyn le 10 janv. 1863. Après avoir fait ses études à Yale College, il s'adonna à la théologie (1797). En 1810, il accepta les fonctions de pasteur de l'Eglise congrégationaliste de Litchfield (Connecticut). Il obtint de grands succès comme prédicateur : devant les progrès croissants des idées unitaristes, il se fit le champion de l'orthodoxie à Boston (1826). Plus tard, il fut nommé directeur du séminaire de Lane (Cincinnati) de 1832 à 1851. On lui doit quelques ouvrages de théologie, entre autres des sermons d'un caractère tout pratique.

BIBL. : Charles BEECHER, *Autobiography and correspondence of Lyman Beecher*, 1865, 2 vol.

BEECHER (Catherine Esther), femme de lettres américaine, née à East Hampton (Etat de New-York) en 1800, morte en 1878. Fille aînée du Rév. Lyman Beecher et sœur de Harriet-Elizabeth, si connue sous le nom de Mrs. Beecher-Stowe, elle dirigea avec sa sœur une école à Hartford (1822-1832), dans le Connecticut, et y écrivit quelques livres de classe. Elle suivit son père à Cincinnati en 1832, et dut, au bout de deux ans, renoncer à l'enseignement dont elle ne pouvait plus supporter les fatigues ; mais elle ne cessa de s'y intéresser, et elle a consacré sa vie à tracer le plan d'un système national d'instruction pour les femmes. Elle a publié un grand nombre de livres parmi lesquels on peut citer : *Duty of american Women to their Country ; Housekeeper's Receipt Book* (1845) ; *The True Remedy for the Wrongs of Women* (1851) ; *Treatise on Domestic Economy; Letters to the People on Health and Happiness ; Physiology and Calisthenics* (1856) ; *Truth stranger than Fiction* (1856).

BEECHER (Edward), théologien protestant congrégationaliste américain, né en 1803 à Long-Island (New-York), un des fils de Beecher Lyman. Il fit ses études à Yale et au séminaire d'Andover (1825). Nommé pasteur à Boston, il accepta, en 1830, la direction du collège d'Illinois. En 1844, il rentra dans la vie militante et fut de nouveau pasteur à Boston, et plus tard (1856) à Galesburgh (Illinois). Depuis 1871, Edward Beecher n'exerce plus aucune fonction ecclésiastique. Comme tous les membres de sa famille, Edward Beecher fut un ardent abolitionniste. En 1837, il contribua à fonder à Alton la société antiesclavagiste de l'Etat d'Illinois et défendit courageusement la liberté de la presse contre les violences d'une populace ameutée. Comme théologien et polémiste, Edward Beecher est connu par sa collaboration à de nombreux journaux religieux, *le Congregationalist* notamment (1849-1853), et par plusieurs ouvrages dont voici les principaux : *On the kingdom of God* (Boston, 1827) ; *History of the Alton riots* (Cincinnati, 1838) ; *Import and modes of Baptism* (New-York, 1849) ; *The conflict of ages, exposing false views of the origin of sin, etc.* (Boston, 1853 et 1855) ; *The Concord of ages: a defence of the historial statements and the interpretations of the conflict of ages, etc.* (New-York, 1853) ; *The Papal conspiracy, exposing the principles and plans of the papacy, with respect to this country* (Boston, 1855) ; *History of opinions on the scriptural doctrine of retribution* (New-York, 1878). G. Q.

BEECHER-STOWE (Harriet), romancière américaine, née à Litchfield (Connecticut) le 15 juin 1812, morte en mars 1872 ; fille du pasteur Lyman Beecher. Elle reçut une solide instruction et, dès l'âge de quinze ans, s'associait à une sœur aînée dans la direction d'un pensionnat de jeunes filles que celle-ci avait fondé, en 1822, à Hartford. A vingt et un ans, elle épousa le révérend Calvin Ellis Stowe, écrivain religieux, alors professeur de littérature biblique à Cincinnati. Pendant sa longue résidence dans l'Ohio, elle s'intéressa vivement à la question de l'esclavage et écrivit l'ouvrage qui lui acquit du premier coup une célébrité universelle : *la Case de l'oncle Tom*, publié d'abord dans le *National Era*, organe antiesclavagiste de Washington et paru en un volume à Boston en 1852. Il fut immédiatement traduit dans presque toutes les langues, mis en drame sous vingt formes différentes et joué dans toutes les grandes villes de l'Europe. Ce roman où les misères des esclaves sont étalées avec une simplicité qui fait le charme du livre, mais où se montrent trop constamment les préoccupations de la propagande évangélique, fut suivi par un second, *la Clef de la Case de l'oncle Tom*, très inférieur au premier. Précédée par sa réputation, elle fut chaudement accueillie dans la Grande-Bretagne qu'elle visita en compagnie de son mari et de l'un de ses frères, Charles Beecher, également pasteur et écrivain religieux. Notons en passant que, sur les dix enfants du révérend Lyman Beecher, huit s'adonnèrent à la littérature avec plus ou moins de succès. Avant la *Case de l'oncle Tom*, Harriet Stowe avait déjà publié un recueil d'histoires morales : *The Mayflower* ou *Sketches of the Descendants of the Pilgrims* (1849) ; à son retour d'Angleterre, elle fit un récit de son voyage : *Sunny memories of Foreign Lands;* puis vint en 1860 : *The Minister's wooing*, paru d'abord dans l'*Atlantic monthly*. C'est dans ce même journal qu'elle écrivit : *True Story of Lady Byron's Life* (1869) et *Lady Byron vindicated* (1870), où elle essaie d'excuser la conduite de la femme du grand poète, en expliquant que celui-ci était l'amant de sa propre sœur. L'accusation qui causa un immense scandale en Angleterre ne repose sur aucune preuve sérieuse. Le bagage littéraire d'Harriet Beecher Stowe est considérable et lui valut une fortune de 30,000 livres de rente; mais de tous ces ouvrages, *la Case de l'oncle Tom* est le seul qui ait une haute valeur. Voici la liste des autres : *The Chimney Corner* (1855-56), où elle plaide l'égalité des sexes; *Dred, a Tale of the Dismal Swamp* (1856) ; *Agnes of Sorrento* (1862) ; *The Pearl of Orr's Island* (1862), traduit en français par Cucheval-Clarigny; *House and Home Papers* (1864) ; *Little Foxes* (1865) fort intéressant ; *Queer little People* (1867) ; *Men of our Time* (1868) ; *Oldtown Folks* (1869) ; *Pink and white Tyranny* (1871) ; *My wife and I* (1872). En 1868, elle devint la collaboratrice de D.-G. Mitchell dans une revue littéraire : *Hearth and Home*. Hector FRANCE.

BEECHER (Henry-Ward), théologien protestant américain, prédicateur et publiciste célèbre, fils de *Beecher* (Lyman) et frère de la précédente, né à Litchfield (Connecticut) le 24 juin 1813, mort à Brooklyn en 1887. Après avoir étudié la théologie au séminaire de Lane, dont son père était directeur, il collabora à la rédaction du *Cincinnati Journal* en 1836. Les années suivantes, il exerça le ministère évangélique dans l'Etat, nouvellement fondé, d'Indiana. En 1847, il fut nommé pasteur de l'Eglise congrégationaliste de Plymouth à Brooklyn. Orateur de premier ordre, il remplit pendant quarante ans les devoirs de sa charge

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'esprit chrétien le plus large, ne restant étranger à aucune des questions sociales ou politiques qui agitaient l'opinion autour de lui : abolition de l'esclavage, droits des femmes, luttes électorales. Il prêta, en toute occasion, son concours actif au parti républicain, notamment dans la campagne entreprise contre les démocrates, ent 1856, pour l'élection présidentielle. Plus tard, en 1863, pendant la guerre de sécession, il se rendit en Angleterre où il contribua puissamment, par ses appels convaincus et réitérés à l'opinion publique, à créer un courant favorable à la cause de l'union. — Bien qu'élevé calviniste et initié de bonne heure aux doctrines de l'orthodoxie, Beecher fut toujours plus homme d'action que théologien. Aussi, la religion pour lui est-elle avant tout un enseignement pratique et expérimental. Le pivot de son système est que Dieu est amour. Il subordonne à cette conception première toutes les idées dogmatiques des anciennes confessions de foi. C'est assez dire que, si Beecher acceptait la discipline extérieure du culte calviniste, il en repoussait l'esprit étroit et exclusif. Il se disait lui-même *progressiste évangélique*, *anticalviniste (evangelical progressive, anticalvinistie)*. En 1882, il cessa même de faire partie de l'association des pasteurs congrégationalistes des Brooklyn, dans la crainte que ses opinions particulières ne pussent être imputées à cette assemblée. — Comme publiciste, l'activité de Beecher fut considérable. Outre les journaux locaux auxquels il collabora pendant son séjour dans l'Etat d'Indiana, il contribua au succès du *New-York independent*, à son apparition en 1858, et il en eut la direction, de 1861 à 1863. Quelques années plus tard, il publia le *New-York Christian Union*, 1870 à 1880. Ses sermons ses pensées, ses conférences ont été publiées à part, sous des titres divers. Voici quelques-uns de ses ouvrages les plus connus : *Lecture to young men* (New-York, 1850); *The Star papers* (New-York, 1855); *Life Thoughts* (Boston, 1858); *Eyes and ears* (1863); *Royal Truths* (1864); un roman, *Norwood* (1867); *Lecture room talks* (1870); *Life of Christ* (1871); *Yale lectures on preaching* (1872-74, 3 vol.); *Sermons* (2 vol.); *A Summer parish* (1875); *Evolution and religion* (1885). — Au milieu des grands triomphes de sa carrière publique, Beecher fut cruellement éprouvé dans sa vie privée. En 1874, il fut accusé d'adultère par un des membres de son Eglise. Toutefois le *grand scandale (the great scandal)* ne réussit pas à ternir sa réputation. Il fut acquitté devant les tribunaux et absous devant l'opinion publique.

G. DE LA QUESNERIE.

BIBL. : ABBOTT (Lyman), *Henry-Ward Beecher, a sketch of his career*; New-York, 1883.

BEECHER (Charles), prédicateur congrégationaliste et publiciste américain, né à Litchfield en 1815. Après avoir terminé ses études théologiques au séminaire de Lane (1837), il remplit les fonctions pastorales auprès de différentes communautés des Etats-Unis, notamment à Fort Wayne (Ind.), Newark (Ohio), et Georgetown (Mass.). — Charles Beecher s'est fait connaître par des travaux théologiques, dont voici les principaux : *Incarnation* (New-York, 1849); *Review of the spiritual manifestations* (1853); *David and his throne* (1855); *Redeemer and redeemed* (Boston, 1864); *Spiritual manifestations* (1879); *The Eden tableau* (1880). On lui doit en outre l'*Autographie et la Correspondance* de son père Lyman Beecher (1865), en 2 vol. G. Q.

BEECHEY (sir William), peintre anglais, né à Burford le 12 déc. 1753, mort à Hampstead le 28 janv. 1839. Après avoir fait ses études de droit, il suivit les cours de l'Académie royale de Londres et exposa, en 1775, plusieurs portraits; il s'essayait en même temps dans la peinture de genre. Nommé membre de l'Académie royale en 1793, il fut appelé à peindre le portrait de la reine Charlotte, qui lui fit donner le titre de peintre de portraits de la cour. Plus tard il reçut le titre de chevalier. Parmi ses productions on remarque le portrait équestre du roi Georges III, des portraits de divers membres de la famille royale et de l'aristocratie anglaise. On vante la ressemblance parfait. de ses effigies, la délicatesse et la douceur de son colorise Beechey se distingua également comme collectionneur; en 1836, il vendit une collection curieuse de tableaux, de livres et d'estampes. — *Georges* Beechey, un de ses fils, acquit, lui aussi, une certaine réputation comme portraitiste; il s'établit dans les Indes, où il mourut vers 1857.

BIBL. : REDGRAVE, *Dictionary of artists of the English School*; Londres, 1874.

BEECHEY (Frederick-William), fils du précédent, voyageur anglais, né à Londres le 17 fév. 1796, mort à Londres le 29 nov. 1856. Il prit part aux expéditions de Franklin au Spitzberg (1818), de Parry (1819), explora la côte septentrionale d'Afrique. Envoyé en 1825 à la recherche de Franklin, avec mission de l'attendre au détroit de Béring, il pénétra jusqu'au cap Barrow, hiverna dans la terre de Kotzebue et rentra en 1828 à Portsmouth, après avoir accompli une remarquable exploration de la côte américaine de l'océan Glacial du N. Il fut nommé directeur de la marine au ministère du commerce *(Board of trade)* en 1847, contre-amiral en 1854, président de la Société de géographie en 1855. Il a laissé des relations de ses voyages. Nous citerons *Narrative of a voyage to the Pacific and Behring's Straits* (Londres, 1831, in-4, ou 2 vol. in-8).

BEECKE (Ignatius von), musicien allemand, capitaine à l'ancien régiment des gardes de Hohenzollern, gentilhomme de la chambre et directeur de la musique du prince d'Oetting-Wallerstein, mort à Wallerstein en janv. 1803. Très lié avec Gluck, Mozart et Jomelli, il a composé douze symphonies, les unes à huit parties, les autres à six; six quatuors pour flûte et cordes, quatre trios et six sonates pour le clavecin; un oratorio : *Die Auferstehung Jesu* (la Résurrection du Christ); des opéras, tels que *Claudine de Villabianca*, joué en 1784 à Vienne, et *Die Weinlese* (les Vendanges); enfin, un très grand nombre d'airs et de mélodies pour piano et chant. Ces divers ouvrages ont été édités à Augsbourg, Spire, Mayence, Heilbronn et Paris.

BEECKMAN (Guillaume de), bourgmestre de Liège, mort à Liège en 1631. Il prit une part considérable aux mouvements populaires qui se produisirent à Liège au commencement du XVII^e^ siècle et dont le but était d'obtenir des princes-évêques une constitution communale plus démocratique. Il exerçait sur le peuple une grande influence due surtout à son incontestable désintéressement. Investi des fonctions de bourgmestre, il fit constamment preuve de modération et de générosité, tout en veillant activement aux intérêts du peuple; il parvint, jusqu'à son dernier jour, à maintenir l'ordre dans la cité. A peine fut-il mort que se déchaîna la terrible et sanglante guerre civile dite des *Chiroux* et des *Grignoux*. — Beeckman fut accusé par le parti épiscopal d'avoir passé au protestantisme. Ceci n'est point établi, mais il est certain qu'il revendiqua à diverses reprises et avec chaleur la liberté de conscience pour les dissidents. E. H.

BIBL. : DEWEZ, DE GERLACHE, HENAUX, *Hist. de Liège*.

BEECKMANN (Isaac), mathématicien hollandais, mort en 1677. Il essaya de s'attribuer le *Traité sur la musique* de Descartes, qu'il avait engagé à écrire cet ouvrage. On a de lui : *Mathematico-physica* (Utrecht, 1644, in-4).

BEEFSTEAK (V. BIFTECK).

BEEGÉRITE. Sulfure double de plomb et de bismuth ($Pb^6 Bi^2 S^9$), cubique avec clivages suivant les faces du cube : densité = 7,223. Ce minéral possède l'éclat métallique, sa couleur est le gris, il se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique chaud; on le trouve au Colorado.

BEEK (David) (V. BECK).

BEELDEMACKER (Adrien-Cornelisz), peintre de paysages et d'animaux, que l'on croit né vers 1630 à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Haye, mourut dans cette ville après 1701, après avoir résidé pendant deux ans à Leyde (1673–1675). Ses œuvres rappellent celles de Berchem et de H. Roos ; mais ses compositions sont un peu encombrées et son coloris manque d'harmonie. Ses tableaux sont devenus assez rares ; le musée de Lyon en possède deux ; un autre est au musée d'Amsterdam, des *Chasseurs avec leurs chiens*, il porte la date 1653. — Cet artiste a été souvent confondu avec son fils qui portait comme lui le prénom d'Adrien, mais dont les œuvres, peintes de 1690 à 1710, sont loin d'avoir la même valeur.

BEELZÉBUB (V. Belzébuth).

BEEMSTER. Com. de Hollande, prov. de Hollande septentrionale ; 4,269 hab. Magnifique polder créé de 1608 à 1612, célèbre par son bétail (moutons surtout).

BEEN (Hans), en latin Johannes-Nicolaides Beenius, fécond dissertateur danois, mort en 1708. Après avoir étudié depuis 1670 à l'université de Copenhague, il devint maître ès arts en 1700. On a de lui une centaine de thèses et de dissertations en latin.

BEÉR et BEÉROTH (le Puits ou les Puits). Nom de plusieurs localités de la Palestine ancienne, mentionnées *Nombres*, xxi, 16 ; *Juges*, ix, 21 ; *Josué*, ix, 17 et 2 *Samuel*, iv, 2-3.

BEER (Joseph), clarinettiste allemand, né à Grünwald, dans la Bohême, le 19 mai 1744, mort à Berlin en 1811. Il travailla les principes de la musique à Moldau, puis entra dans l'armée impériale, qu'il abandonna bientôt pour prendre du service dans les troupes françaises. Après la guerre de Sept ans, il fut attaché à la musique du duc d'Orléans, et commença de se vouer à l'étude de la clarinette. Il y acquit très vite une habileté prodigieuse, et fut nommé chef de musique des gardes du corps. En 1788, il partit pour la Hollande, l'Italie, la Russie, où il obtint de grands succès comme virtuose. En 1791, il revint à Prague, donna, en 1792, de brillants concerts à l'occasion du couronnement de l'empereur François II. Nommé maître des concerts royaux à Berlin, il s'y établit définitivement. Beer ne se contenta pas de faire preuve d'un grand talent sur la clarinette : il perfectionna cet instrument par l'addition de la cinquième clef, et par de nombreuses modifications plus légères. Michel Yost et Baermann furent ses élèves ; les écoles française et allemande de clarinettistes lui ont dû beaucoup par conséquent. Il a composé fort peu : on cite de lui un concerto pour clarinette, publié chez Breitkopf et Haertel, un air avec variations, et six duos pour deux clarinettes.

BEER (Georg-Joseph), célèbre oculiste allemand, né à Vienne le 23 déc. 1763, mort à Vienne le 11 avr. 1821. Il fut élève de J. Barth, professeur d'anatomie, oculiste de l'empereur Joseph ; l'élève ne tarda pas à dépasser le maître, dont la rancune lui créa bien des difficultés à ses débuts. Il fut longtemps professeur particulier d'ophtalmologie dans un institut spécial pour les indigents et acquit là une vaste expérience. Ses connaissances solides, sa grande habileté opératoire, son remarquable talent d'exposition lui attirèrent une foule d'auditeurs de tous les pays ; parmi ses élèves se trouvaient Walther, Gräfe, Langenberk, Rosas, Chelius, les deux Jäger. Lorsqu'en 1812, l'autorité fonda à Vienne une chaire spéciale pour l'oculistique avec un service clinique dans l'hôpital général, Beer se trouva tout naturellement désigné pour la remplir. C'est lui qui fut le vrai créateur de l'école d'oculistique allemande. Ses ouvrages sont encore classiques en Allemagne ; citons parmi eux : *Prakt. Beobachtungen über verschiedene vorzüglich über jene Augenkrankheiten welche aus allgemeinen Krankheiten des Körpers entspringen*, etc. (Vienne, 1791, in-8) ; *Prakt. Beob. über den grauen Staar und Krankheiten der Hornhaut*, etc. (Vienne. 1791, in-8, pl.) ; *Lehre der Augenkrankheiten* (Vienne, 1792, 2 vol. in-8 ; 2e édit., *ibid.*, 1813–1817, 2 vol. in-8, pl., son ouvrage capital) ; *Methode den grauen Staar sammt der Kapsel auszuziehen*, etc. (Vienne, 1799, in-8, pl.) ; *Bibliotheca ophthalmica... oder kritisches Repertorium aller bis zu Ende des Jahres 1797 erschienenen Schriften*, etc. (Vienne, 1799, 3 part. in-4) ; *Pflege gesunder und geschwächter Augen*, etc. (Vienne et Leipzig, 1800, in-8 ; trad. française, Bruxelles, 1804, in-8, et 6e édit., Paris, 1819, in-8, pl.) ; *Ansicht der staphylomatösen Metamorphose des Auges und der künstlichen Pupillenbildung* (Vienne, 1805, in-8, pl.) ; et *Nachtrag zur Ansicht....* (Vienne, 1806, in-8) ; *Das Auge, oder Versuch, das edelste Geschenk der Schöpfung vor den höchst verderblichen Einflüssen unseres Zeitalters zu sichern* (Vienne, 1813, in-8, pl.) ; *Geschichte der Augenkunde überhaupt und der Augenheilkunde insbesondere* (Vienne, 1813, in-8) ; *Uebersicht aller Vorfälle in dem öffentl. klinischen Institute für die Augenkranheiten an der k. k. Universität zu Wien* (Vienne, 1813–1816, 4 livr. in-4).

Dr L. Hn.

BEER (Wilhelm), astronome allemand, né à Berlin le 4 févr. 1797, mort dans cette ville le 27 mars 1850. Frère du célèbre compositeur Meyer Beer, il prit d'abord part aux campagnes de 1813 à 1815, succéda ensuite à son père, riche banquier de Berlin, et consacra ses loisirs à étudier l'astronomie. Il établit près de sa ville natale un observatoire où il fit, avec son ami Madler, des observations sur Mars et la lune. Beer se mêla pendant les dernières années de sa vie aux affaires politiques, et devint en 1846 membre de la première chambre de Prusse. Il a publié : *Mappa selenographica* (Berlin, 1836), carte très soignée et aujourd'hui fort rare ; *Der Mond nach seinen kosmichen und individuellen Verhältnissen* (Berlin, 1837) ; *Die Dreikœnigsverfassung in ihrer Gefahr für Preussen* (Berlin, 1849). L. S.

BEER (Michael), poète dramatique allemand, né à Berlin le 19 août 1800, mort à Munich le 22 mars 1833, frère du compositeur Meyerbeer et du banquier Wilhelm Beer. Il étudia l'histoire, la philosophie et les sciences naturelles à l'université de Bonn, et voyagea ensuite en France et en Italie. Il demeura successivement à Paris, à Berlin et à Munich. Ses deux premiers ouvrages dramatiques, *Clytemnestre*, tragédie en quatre parties (1819), et *les Fiancés d'Aragon (die Bräute von Aragonien)*, tragédie en cinq actes (1819), n'eurent qu'un succès modéré. Le *Paria*, tragédie en un acte (1823), où il peignait la situation des juifs dans l'Allemagne moderne, reçut du public un accueil plus favorable et fut même loué par Gœthe. Mais la meilleure pièce de Michael Beer, celle qui est restée le plus longtemps au théâtre et que son frère a reprise comme sujet d'opéra, c'est *Struensée*, tragédie en cinq actes, représentée à Munich en 1828. Le poète fut enlevé, à l'âge de trente-trois ans, par une fièvre typhoïde. Ses œuvres dramatiques, précédées d'une introduction, et sa correspondance ont été publiées par le ministre bavarois Ed. de Schenk (Leipzig, 1835 et 1837). A. B.

BEER (Jakob-Meyer) (V. Meyerbeer).

BEER (Jules), dilettante et musicien amateur, neveu de Meyerbeer. Ses études musicales furent très complètes. En 1859 et 1861, il fit exécuter chez lui deux petits opéras comiques, *En Etat de siège* et *les Roses de M. de Malesherbes*. En 1862, un opéra de lui, en deux actes, *la Fille d'Egypte*, représenté au Théâtre-Lyrique, fut peu goûté du public parisien. En 1871, *Elisabeth de Hongrie*, opéra en quatre actes, joué à la Monnaie de Bruxelles, obtint moins encore de succès. On connaît aussi de M. Beer un autre opéra, *le Paria*, des mélodies nombreuses, entre autres *la Chute des feuilles*, *A une Rose*, *la Marguerite*, *la Résurrection*, *A une Jeune Mère*, *Gondoline*, etc., etc., et une grande composition pour voix et orchestre, sur le texte du psaume 137.

BEER (Adolf), historien autrichien, né à Prossnitz (Moravie) le 27 févr. 1831. Il a été professeur à l'Ecole

EFERUS - Recherches & Classification numériques

supérieure de commerce de Vienne, et est aujourd'hui député au Parlement autrichien. Il s'est occupé surtout de l'histoire du commerce et de l'enseignement technique et professionnel, et de l'histoire de l'Autriche à la fin du XVIIIe siècle. Ses œuvres principales sont : *Die orientalische Politik Œsterreichs seit 1774* (Prague, 1883); *Geschichte des Welthandels* (Vienne, 1860–1864, 4 vol.); *Die erste Theilung Polen's* (Vienne, 1873-74, 3 vol.) et plusieurs publications sur Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II, François II d'Autriche, Frédéric II de Prusse, Catherine de Russie, etc.

BEERBERG (V. THÜRINGERWALD).

BEERINGEN. Com. belge, située dans l'arr. de Hasselt; pop. 1,500 hab. C'est une des communes les plus anciennes de la Campine : elle était au moyen âge le chef-lieu d'un marquisat. Elle fut prise par les Français en 1701, 1792 et 1794.

BEERSTRAATEN (Jean-Abrahamsz), paysagiste hollandais, né au mois de mai 1622 à Amsterdam où il passa sa vie. Il a peint des *Intérieurs de villes*, souvent par des temps de neige, des *Plages* et même des *Marines*. Ses tableaux sont d'une tonalité brune, un peu uniforme, mais puissante. Le musée d'Amsterdam possède les meilleurs spécimens de son talent : *Un Combat sur mer*, une *Vue de la Bourse*, et surtout une *Vue des Ruines de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam* (après le grand incendie de 1652), qui passe pour son chef-d'œuvre. On trouve aussi plusieurs de ses tableaux dans les musées de Dresde, de Berlin, de Stockholm et de Copenhague. Ses dessins, généralement exécutés au crayon noir, sont d'une facture facile et spirituelle.

Un autre artiste du même nom, A. Beerstraaten, dont les œuvres offrent une grande analogie avec les siennes et qui vivait vers la même époque, a surtout peint des vues de villes ; mais les détails sur sa vie manquent complètement.

BIBL. : H. HAVARD, *l'Art et les artistes hollandais*. — Cf. MEYER, *Künstler-Lexikon*.

BEESÉ BAZEN (V. BAZEN).

BEESLY (Edward Spencer), professeur et publiciste, né à Feckenham, dans le comté de Worcester, en 1831. Après avoir fait de brillantes études à Oxford, il fut nommé, en 1854, professeur à Marlborough College, et, en 1860, il obtint la chaire d'histoire à la faculté des lettres de l'université de Londres. C'est un démocrate et un libre-penseur convaincu, qui a largement contribué à propager, en Angleterre, les doctrines philosophiques d'Auguste Comte. Il a longtemps collaboré au *Beehive*, de Frédéric Harrison, journal *trade's unioniste* dont les doctrines économiques ont, pendant de longues années, suscité de bruyantes discussions dans les sociétés démocratiques anglaises et qui, après avoir été l'organe officiel du Conseil général de l'Internationale, fut mis à l'index par celui-ci, le 26 av. 1870. Le 28 sept. 1864, le professeur Beesly présida la grande réunion cosmopolite convoquée à Saint-Martin's Hall, dans laquelle furent jetées les assises de l'Association internationale des Travailleurs, et en 1871, il fut, avec John Stuart Mill, l'un des promoteurs de la *Ligue pour la réforme de la tenure de la terre*.

Ses principaux ouvrages, outre de nombreux essais dans diverses revues anglaises et sa collaboration au *Birmingham weekly Post* (études ouvrières) et au *Times* (contributions à l'histoire de l'Internationale) sont : *The social future of the working class* (Londres, 1868, in-8) ; *Letters to the working classes* (Londres, 1869, in-8) ; *A word for France, adressed to the workmen of London* (plaidoyer énergique en faveur de la France vaincue), (Londres, 1870, in-8) ; *Catiline, Clodius, Tiberius* (conférences sur l'histoire romaine ; Londres, 1878, in-8). De 1864 à 1875, il a, en outre, publié une remarquable traduction du Cours de philosophie et de politique positives d'Auguste Comte. Victor DAVE.

BEETHOVEN (Ludwig VAN), musicien allemand, né à Bonn le 16 déc. 1770, mort à Vienne le 26 mars 1827. La famille de Beethoven est d'origine flamande. M. Léon de Burbure, d'Anvers, a trouvé des Beethoven habitant, dès le XVIe siècle, les villages et petites villes qui avoisinent Louvain ; il a constaté leur existence à Berthem, Leefdael et Rotselaer. Les Beethoven étaient de simples cultivateurs, plutôt pauvres qu'aisés, mais intelligents et laborieux, et portés à émigrer vers les villes, pour s'y faire une situation meilleure. Il est à remarquer que la particule *van* n'a pas le même sens aristocratique, en pays flamand, que son analogue *von* en Allemagne. Ajoutons que le nom patronymique des Beethoven a été orthographié de diverses façons : on le voit écrit Betthofen, Bethof, Biethoffen, etc. Dans ses lettres, le grand musicien a toujours adopté la forme universellement connue, hors une fois, à la date du 31 mars 1814, où il a écrit son nom Bethofen.

En 1650, un Beethoven va s'établir à Anvers ; il y réussit dans ses entreprises, et son nom figure, dès 1658, sur les registres de la ville. Son fils, *Guillaume* van Beethoven, trisaïeul de l'immortel musicien, épouse une jeune bourgeoise, Catherine Grandjean, et devient un personnage considéré dans la ville d'Anvers. *Henri-Adélard* van Beethoven, fils de Guillaume, épouse Catherine de Herdt, qui lui donne douze enfants. Il s'établit dans la rue Neuve d'Anvers. Son troisième enfant, *Louis*, baptisé le 23 déc. 1712, quitta, jeune encore, la maison paternelle. Attaché sans doute à quelque organiste ou professeur de chant, il vécut à Gand plusieurs années. Revenu à Anvers, il en repartit pour Louvain, où il se fit chanteur à l'église collégiale de Saint-Pierre, puis il alla à Bonn, et entra dans la chapelle de l'Electeur Clément-Auguste, archevêque de Cologne. En 1733, il fut nommé musicien de cour, et épousa Marie-Joséphine Poll. En 1761, il devint maître de chapelle de la cour. Ses deux premiers enfants moururent ; le troisième, *Jean*, né en 1739, ne donna pas beaucoup de satisfaction à son père. Fort irritable, dépourvu de toute délicatesse d'âme, très buveur même, le jeune homme n'avait pas hérité de l'esprit de suite et de l'énergie traditionnels chez les Beethoven. Ce Jean van Beethoven, ténor de la chapelle électorale, eut l'heureuse chance d'épouser une femme très digne, très bonne, douée de sentiments très élevés, quoiqu'elle fût de condition plus que modeste : c'était Marie-Madeleine Keverich, d'Ehrenbreitstein, fille d'un cuisinier de l'Electeur de Trèves, et veuve déjà de Jean Leym, valet de chambre. Le mariage eut lieu le 12 nov. 1767, à la paroisse Saint-Remi de Bonn. Six enfants naquirent de cette union ; *Louis-Marie*, né le 1er août 1769, mort six jours après ; *Louis* — celui-là même qui devait rendre immortel le nom de Beethoven — né le 16 déc. 1770 ; *Gaspard-Antoine-Charles*, né le 7 avr. 1774, mort à Vienne le 5 nov. 1815 ; *Nicolas-Jean*, né le 1er oct. 1776, mort à Vienne, le 12 janv. 1848 ; une fille, de qui le nom ne nous a pas été conservé, venue au monde le 23 fév. 1779, morte quatre jours plus tard, et une autre fille, *Marie-Marguerite-Joséphine*, née le 4 mai 1786, morte vers la fin de 1787.

On a prétendu que Louis van Beethoven n'était pas né en 1770, mais en 1772 ; on a soutenu également qu'il était issu de musiciens ambulants, et né à Zutphen, dans la Gueldre. D'autres auteurs ont même été jusqu'à en faire un fils naturel du roi Frédéric-Guillaume II de Prusse. Tous ces contes, dont le premier seul mériterait discussion, ont été péremptoirement réfutés. Il est étrange que Fétis, d'habitude fort judicieux en ces matières, ait cru devoir accueillir la possibilité de quelques-unes de ces invraisemblances. Pour les détails, les lecteurs consulteront avec fruit les ouvrages spéciaux de Thayer, de M. Victor Wilder, et d'autres, indiqués à la bibliographie de Beethoven. Il est aujourd'hui parfaitement prouvé que Louis van Beethoven est né en déc. 1770, de Jean van

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Beethoven et de Madeleine Keverich, à Bonn, dans la maison portant le nº 515 de la Bonngasse. L'acte de baptême est du 17 déc.; à la rigueur on pourrait mettre à cette date la naissance de l'enfant, mais, d'après les usages de Bonn à cette époque en matière de baptême, on est fondé à affirmer que c'est la veille, 16 déc., qu'est né le maître des modernes symphonies.

Le petit Louis van Beethoven commença ses études musicales sous la direction de son père, qui était très sévère à son égard. Les gros mots et les coups assaisonnaient fréquemment les exercices imposés par la volonté paternelle. Révolté par cette rude contrainte, l'enfant ne touchait le clavier ou ne prenait le violon qu'à son corps défendant. Si les heures consacrées à la musique étaient nombreuses, l'éducation littéraire de l'enfant fut, par contre, étrangement négligée. Le jeune Beethoven reçut ensuite des leçons de Tobias Pfeiffer, puis les excellents conseils de l'organiste van Eeden, puis enfin l'enseignement du musicien Neefe, qui lui inculqua les principes de la composition. Il avait alors dix ans à peine. Neefe annonça que son élève serait un nouveau Mozart; l'enfant, de son côté, n'oublia jamais les bonnes et utiles leçons de ce clairvoyant professeur. A l'âge de onze ans et demi, il put suppléer Neefe à l'orgue de la chapelle électorale. Peu après, il fut nommé *maestro al cembalo*, c.-à-d. chargé du service des répétitions théâtrales et obligé de tenir le clavecin d'orchestre aux représentations. Peu après on l'éleva au poste — non rétribué — de second organiste. Tous ces faits prennent date entre le commencement de 1782 et le mois d'avr. 1784, époque où l'électeur Maximilien-Frédéric mourut et fut remplacé par l'archiduc Maximilien d'Autriche. C'est pendant cette laborieuse période, en 1783, que Beethoven publia trois sonates, composées en 1781.

Au mois de juil. 1784, l'adolescent fut officiellement nommé second organiste, aux appointements annuels de 150 florins. En 1787, il obtint la permission d'aller à Vienne, avec une lettre de recommandation pour Mozart. Admis en présence du maître, il joua un premier morceau, qui laissa Mozart assez froid; puis, ayant demandé un thème, qui lui fut donné aussitôt, il en tira une fugue à deux sujets, et improvisa si merveilleusement, que Mozart se rapprocha d'un groupe d'auditeurs et leur dit à voix basse : « Faites attention à ce garçon là..., il fera parler de lui dans le monde entier. »

Il est certain qu'à la suite de cette entrevue, Beethoven reçut quelques conseils de Mozart, sinon des leçons véritables; mais le maître de Salzbourg, perdit son père sur ces entrefaites, et, d'autre part, le jeune homme apprit une douloureuse nouvelle : sa mère se mourait, il lui fallait revenir en hâte : Madeleine Keverich expira le 24 juil. 1787. A ce moment, la misère était devenue telle dans la maison, qu'il fallut la généreuse amitié d'un camarade de Louis, Franz Ries, musicien à la chapelle électorale, pour que les frais des obsèques pussent être payés. Dans cette déplorable situation, le jeune Louis avait vraiment les charges d'un chef de famille, car l'ivrognerie de son père l'obligeait à veiller lui-même à tout, et il lui fallait élever ses deux frères. Ici s'ouvre une période nouvelle de la vie du maître; avant de résumer, année par année, cette existence si extraordinairement remplie et pourtant si dépourvue d'événements dramatiques, ajoutons, pour clore la liste de ses premières compositions, qu'il avait publié, en 1784, un *Lied* et un rondo pour piano, et, en 1785, un menuet en *mi bémol*, un *Lied* (op. 52, nº 1), et trois quatuors pour violon et piano, résultats d'une sérieuse étude de violon faite avec son ami Franz Ries.

1787. Beethoven compose une suite de variations à quatre mains, sur un thème du comte de Waldstein, jeune gentilhomme autrichien dont il avait fait la connaissance à Vienne et qui l'encouragea très affectueusement au travail. — 1788. Transformation de la chapelle électorale; Beethoven y devient second alto, ainsi qu'organiste assistant. — 1789 et 1790. Une décision de l'électeur met Jean van Beethoven à la retraite et reporte son traitement sur la tête de Louis. Compositions : deux préludes pour piano (op. 39), une cantate inédite, des variations sur un thème de Righini. — 1791. Beethoven accompagne la chapelle de l'électeur à Mergentheim près Aschaffenburg. Compositions : Ballet « des Chevaliers »; achèvement ou continuation de nombreuses esquisses antérieures. — 1792. Rencontre avec Joseph Haydn, alors de passage à Bonn. A l'automne, le comte de Waldstein obtient de l'électeur un congé rétribué pour Beethoven, qui arrive à Vienne vers la mi-novembre. Le 18 déc., son père meurt. A l'actif de 1792, et aussi probablement de 1791, car les dates précises font défaut, il faut inscrire un trio pour cordes (op. 3), des chants pour voix seule, des variations, le trio dit *Sérénade* (op. 8), des rondos, des bagatelles, et les deux sonates faciles (op. 49), terminées et publiées plus tard. Enfin, et surtout, c'est à la fin de 1792 que Beethoven commence à méditer d'écrire une œuvre musicale sur l'*Ode à la joie* de Schiller.

1793. Beethoven, qui loge à Vienne dans l'*Alservorstadt*, hors des murs de la ville, prend des leçons de Haydn et travaille avec lui le contrepoint « rigoureux » et la théorie, selon le *Gradus ad Parnassum* de Fux. Les leçons ont commencé le 12 déc. 1792, mais sont surtout importantes en 1793. Dès les premiers mois, l'esprit de Beethoven se révolte contre les formules : l'élève projette de rompre avec son maître, mais se décide à patienter. Fragments pour la symphonie en *ut* majeur. — 1794. Haydn étant parti pour l'Angleterre, Beethoven prend des leçons d'Albrechtsberger; il se brouille vite avec le vieux contrapuntiste. Il s'adresse aussi à Salieri pour le style vocal. Le traitement d'organiste ayant été supprimé par l'électeur, Beethoven se fixe à Vienne, se lie avec le prince et la princesse Lichnowsky, le prince Lobkowitz, le baron van Swieten, le comte Fries, etc. Compositions : esquisses musicales, entre autres celles d'*Adélaïde*; suite des ébauches pour la première symphonie; les trois premières sonates pour piano (op. 2), dédiées à Joseph Haydn. Achèvement d'un trio (op. 1). — 1795. Variations pour piano, rondo en *sol* pour piano et violon (publié en 1806). Publication de deux concertos, d'*Adélaïde*, de l'*Opferlied*, de danses allemandes, de menuets. — 1796. Voyages de Beethoven à Nuremberg, à Berlin, à Prague. Compositions : la scène dramatique *Ah! Perfido*, deux sonates pour violoncelle (op. 5), des variations, une sonate (op. 6), un quintette pour cordes (op. 4), fragments de la sonate en *mi bémol* (op. 7), esquisses des trois sonates (op. 10), commencement de trois trios (op. 9). Publications : les trois premières sonates (op. 2), des danses et des variations nombreuses, entre autres celles sur *Nel cor più mi sento*. — 1797. Maladie de Beethoven pendant l'été. Il écrit un chant patriotique, sept danses, dites *Ländler*, des variations sur le motif *la ci darem la mano* de *Don Juan*.

1798. Beethoven se lie avec le violoniste R. Kreutzer. Il est introduit par lui auprès de Bernadotte, ambassadeur de France, qui lui suggère le projet d'une « Symphonie héroïque ». Voyage à Prague. Composition de trois sonates pour piano et violon (op. 12), d'un quintette (op. 16). Publication de l'œuvre 9, de l'œuvre 10, d'un trio pour piano, violoncelle et clarinette (op. 11), et de variations nombreuses. — 1799. Composition de la *Sonate pathétique*, de parties importantes des six premiers quatuors, de fragments du grand septuor et de la première symphonie; ébauches d'une sonate en *si bémol* (op. 22) et de l'oratorio *le Christ au mont des Oliviers*. Publication de l'œuvre 12 et des deux sonates qui forment l'œuvre 14, sans doute composées à des dates assez différentes. — 1800. Exécution de la première symphonie au Burg-Theater, d'un concerto et du grand septuor (2 avr.). Composition d'une sonate pour piano et cor, achèvement de l'œuvre 22, des six quatuors, du quintette pour cordes en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ut, du concerto en *ut* mineur, de fragments destinés au ballet de *Prométhée*. — 1801. Continuation du *Christ aux Oliviers*. Achèvement du ballet de *Prométhée*. Composition de deux sonates pour violon, des grandes sonates en *la bémol* et en *ré* (op. 26 et 28), des deux sonates-fantaisies (op. 27). Ici se place l'apparition des premiers symptômes graves de surdité; des consultations de médecins ont lieu; aucun doute n'est possible : la maladie croît rapidement.

1802. Une aggravation sensible de la surdité commençante se produit. Violentes douleurs morales. Beethoven se retire à Heiligenstadt, à quelque distance de Vienne, et y écrit cette lettre à ses frères, ce « testament » dont il sera parlé plus loin. Compositions: esquisses pour la deuxième symphonie (datant peut-être de la fin de 1801); fragments de trois sonates de violon (op. 30), de deux sonates de piano (op. 31), de variations en *fa* et en *mi bémol* (op. 34 et 35). Publication des œuvres 22, 25, 26, 27, etc. — 1803. Achèvement de la symphonie en *ré*, du *Christ aux Oliviers*, du concerto en *ut* mineur. Ces trois ouvrages sont exécutés le 5 avr. Le 17 mai, exécution publique de la *Sonate à Kreutzer*. Publication de mélodies vocales, de sonates et de la romance en *sol* pour violon et orchestre (op. 40). L'événement capital de l'année est la composition d'esquisses pour la *Symphonie héroïque*. Beethoven s'occupa activement de ce travail à Vienne, où il était revenu dans l'hiver de 1802, et pendant son séjour à Baden et Ober-Döbling, près de Vienne. Il avait logé un certain temps au théâtre *An der Wien*, puis s'installa près de l'Eglise Votive, dans la *Maison rouge*, également occupée par son ami Etienne Breuning. — 1804. Beethoven continue et achève d'écrire la *Symphonie héroïque*, tout en publiant sa deuxième symphonie et trois marches à quatre mains. La troisième symphonie était dédiée à Bonaparte (alors premier consul), pour lequel le musicien éprouvait une immense admiration. Mais la nouvelle arriva bientôt de l'élévation au trône du général victorieux, et Beethoven, qui avait cru à l'amour désintéressé de Bonaparte pour la grandeur de son peuple et pour la liberté du monde, fut aussitôt pris d'une extrême colère. Il déchira le titre de la symphonie, où se trouvaient ces mots : « Napoléon Bonaparte... Louis van Beethoven » et donna à son œuvre un nouveau titre indiquant bien la profondeur de sa désillusion. *Sinfonia eroica per festeggiare il sovvenire d'un gran uomo*. La symphonie héroïque ne devait être publiée qu'en 1806. Dans l'été de 1804, Beethoven revient à la campagne; c'est là qu'il compose la grande sonate au comte de Waldstein et l'œuvre 54.

1805. Beethoven compose l'œuvre 56 et termine la sonate en *fa* (op. 54). Il travaille assidûment à son opéra *Fidelio*, et l'achève sous sa forme première (3 actes). Il lie connaissance avec Cherubini, qui séjourne à Vienne près d'un an. Le 13 nov., l'armée française occupe Vienne; le 20, *Fidelio* est représenté; après la troisième exécution, Beethoven le retire; Stephen Breuning remanie le poème de Sonnleithner (traduit de Bouilly), et le réduit à deux actes. Beethoven compose les deux premiers mouvements de la symphonie en *ut* mineur. — 1806. *Fidelio* est rejoué, le 29 mars et le 10 avr., puis retiré à nouveau par Beethoven. Les trois quatuors dédiés au comte Rassoumofsky (op. 59), qui furent commencés précédemment (hiver 1805 ?), sont continués par le musicien. Il achève le concerto en *sol*, la sonate en *fa* mineur (*Appassionata*), la symphonie en *si bémol*. Publications : la sonate en *fa* (op. 54), un trio, la *Symphonie héroïque*.

1807. Exécution de la symphonie en *si bémol*; Beethoven compose la sublime ouverture de *Coriolan*, pour la tragédie de Collin. — Il écrit une nouvelle ouverture pour *Fidelio*, qui en comptait déjà deux, à l'occasion des représentations de son opéra à Prague; ces trois ouvertures sont connues sous le nom d'*ouvertures de Léonore, nos 1, 2 et 3*. Il termine une Messe en *ut*; il achève à peu près complètement la symphonie en *ut* mineur et avance beaucoup la composition de la *Symphonie pastorale*, pendant son séjour à Heiligenstadt et dans la campagne qui environne le Kahlenberg. Publications : la sonate en *fa* mineur, le *Triple Concerto* (op. 56), et 32 variations pour piano. — 1808. Fantaisie avec chœurs (op. 80). Sonate en *la* pour piano et violoncelle, trios pour cordes et piano en *ré* et en *mi bémol*; achèvement de la *Symphonie pastorale* et de celle en *ut* mineur. Exécution de ces deux symphonies et de la fantaisie avec chœurs le 22 déc., sans aucun succès. Beethoven se lie d'amitié avec l'archiduc Rodophe. — 1809. Tous les amis influents de Beethoven se réunissent pour lui constituer une pension de 4,000 florins, afin de le fixer à Vienne, d'une part, et de lui permettre, d'autre part, de n'être point trop préoccupé des soucis matériels. Vu la dépréciation du florin de papier à ce moment, cette somme peut être évaluée à 5,250 francs environ. Beethoven entre en rapports avec la maison Breitkopf et Härtel. Publication de la symphonie en *si bémol*, du concerto de violon (op. 60), de la symphonie en *ut* mineur, de la *Pastorale*, de la sonate en *la* pour piano et violoncelle, etc. Le 12 mai, les Français s'emparent de Vienne après un court bombardement; le 21 et le 22 ont lieu les sanglantes batailles d'Aspern et d'Essling; le 6 juil., Napoléon est victorieux à Wagram. Malgré ces événements et la situation très exposée de sa demeure, Beethoven ne cesse pas de composer : il écrit le concerto en *mi bémol*, le quatuor en *mi bémol*, la sonate en *fa dièse* majeur, trois mélodies, une marche, et la sonate dite *des adieux*, pour le départ de l'archiduc Rodolphe.

1810. Composition de la musique pour *Egmont*, du quatuor en *fa* mineur, de mélodies sur des poésies de Gœthe; achèvement de la sonate *des adieux*, pour le retour de l'archiduc, et du trio en *si bémol*, au moins à peu de chose près. — 1811. Le *Roi Etienne*, les *Ruines d'Athènes*; Beethoven ajoute une introduction à sa Fantaisie avec chœurs, qui est publiée chez Breitkopf, ainsi que l'ouverture d'*Egmont*, le *Christ aux Oliviers*, le concerto en *mi bémol*, etc. Embarras financiers de Beethoven; il est aidé par l'archiduc et le prince Lobkowitz. — 1812. Voyage de Beethoven en Bohême. Sa santé est très altérée et la surdité augmente toujours. Projets relatifs à la symphonie avec chœurs; composition de la symphonie en *la*, de la symphonie en *fa*, des morceaux pour trombone, d'une sonate pour piano et violon (op. 96) et de quelques mélodies. Rencontre avec Gœthe à Töplitz.

1813. Marche triomphale pour une tragédie de Kuffner (*Tarpéia*); symphonie à programme intitulée *la Bataille de Vittoria*, célébrant la victoire de Wellington en Espagne. Cet ouvrage est exécuté avec la symphonie en *la* le 8 déc. — 1814. Reprise de *Fidelio*, au théâtre de Kärnthnerthor (23 mai); le 26, exécution, avant l'opéra, d'une nouvelle ouverture (ouverture de *Fidelio*, en *mi*); diverses modifications avaient été aussi apportées à l'œuvre. Achèvement de la sonate en *mi* mineur (op. 90), d'une ouverture en *ut* (la « Fête du Nom ») dont les thèmes semblent avoir été primitivement destinés à l'*Ode à la joie* de Schiller. Ebauches pour un concerto en *ré* (inachevé); composition d'un *Chant élégiaque* (op. 118) et de la cantate *le Moment glorieux*. — 1815. Deux sonates pour piano et violoncelle (op. 102); le chœur *Es ist vollbracht*, des mélodies séparées; le morceau intitulé *le Calme de la mer et l'heureux voyage*; la sonate en *la* (op. 101); harmonisation des « mélodies écossaises ». Publications : Polonaise en *ut*, une sonate (op. 90), une mélodie vocale. Mort d'un frère de Beethoven, Gaspard-Charles, qui avait épousé en 1806 Johanna Reis. Le fils de Gaspard, un jeune garçon de huit ans et demi à peu près, nommé Charles, demeure à la charge de Beethoven, qui veut le soustraire, pour des motifs trop bien fondés, à la mauvaise influence de sa mère. Les soucis de cette responsabilité, le procès qui eut lieu à ce sujet, les chagrins de toute sorte qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en furent la conséquence, et la conduite même du jeune homme, empoisonnèrent les dernières années de Beethoven, et hâtèrent sans nul doute sa fin. — 1816. Publications : la sonate de violon (op. 96) ; le trio en *si bémol* (op. 97) ; la *Bataille de Vittoria* ; la symphonie en *la* ; le quatuor en *fa* mineur (op. 95) ; le *Liederkreis* (op. 98). Compositions : ce même *Liederkreis*, diverses autres mélodies, et une marche militaire en *ré*. Querelles avec la veuve de Gaspard-Charles. Première action judiciaire, où Beethoven a gain de cause. Vers la fin de l'année, Johanna Reis interjette appel. La cause était portée devant le *Landrecht*, car l'on avait cru que la particule *van*, dans le nom de Beethoven, impliquait un titre de noblesse. Mais la veuve réclama sur ce point ; interrogé, Beethoven montra son front et son cœur en disant : « Ma noblesse est *ici* et *là* ». Mais l'affaire n'en fut pas moins renvoyée à une cour inférieure, qui admit les requêtes de la veuve et retira à Beethoven la garde de l'adolescent, tout en l'obligeant à subvenir aux frais de son éducation. Il interjeta appel de cette décision étrange.

1817. Il est difficile de dire si c'est à la fin de 1816 ou en 1817 que furent composés le quatuor op. 104, tiré du trio en *ut* mineur (op. 1) et deux suites de variations sur des airs nationaux (op. 105 et 107). A ces ouvrages il faut ajouter, pour cette même période, le « Chant des moines », de *Wilhelm Tell*, et plusieurs autres mélodies. Beethoven commence d'écrire le premier mouvement de la symphonie avec chœurs. — 1818. Commencement de la grande sonate en *si bémol* (op. 107) ; composition d'un *canon* à 3 voix et d'une suite de 10 variations. Beethoven travaille assidûment à sa grande Messe solennelle. — 1819. Achèvement de la sonate op. 106, commencement de l'œuvre 109 ; continuation de la Messe. — 1820. Beethoven achève la sonate op. 109. Il gagne son procès avec la veuve de Gaspard, en deuxième appel. Continuation de la Messe et de la symphonie. Autres projets, relatifs à une dixième symphonie, qui eût été chorale en deux de ses parties, le finale et l'adagio ; le thème du chant eût été écrit sur un texte « ecclésiastique ». — 1821. Composition de la sonate op. 110, suite des travaux précédents. — 1822. Beethoven passe à Baden l'été et l'automne de cette année. Il termine la Messe solennelle en *ré*, écrit une ouverture en *ut* pour l'inauguration du théâtre Josephstadt de Vienne (*Weihe des Hauses*, op. 124) et la sonate op. 111 ; son ami Rochlitz lui propose de mettre en musique le *Faust* de Gœthe. Il pense toujours à ses deux symphonies et fait choix définitivement, pour le *finale* de la première, de l'*Ode à la joie* de Schiller, comme il en avait eu souvent le projet. Reprise de *Fidelio* à Kärnthnerthor.

1823. Beethoven passe l'été à Baden, après un court séjour à Hetzendorf : il termine une série de variations (op. 120) ; il écrit enfin, dans sa forme dernière, son immortelle *Symphonie avec chœurs*. En oct., il reçoit une cordiale visite de Charles-Marie de Weber. Publications : l'ouverture des *Ruines d'Athènes* (op. 114), le *Calme de la mer* (op. 112), la sonate (op. 111). Exécution de la *Symphonie avec chœurs*, en même temps que du *Kyrie*, du *Credo* et de l'*Agnus* de la Messe solennelle, au théâtre « An der Wien » (7 mai). A ce moment, la surdité de Beethoven était devenue si complète qu'il n'entendit pas les applaudissements provoqués par la symphonie, et que l'une des chanteuses, Mlle Ungher, dut l'obliger à se retourner pour qu'il pût *voir* les battements de mains des auditeurs. — 1824. Le quatuor en *mi bémol*, premier en date des trois dédiés au prince Galitzin ; commencement du troisième de ces quatuors (celui en *si bémol*, op. 130), primitivement terminé par la grande fugue op. 133. Chagrins de Beethoven au sujet de son neveu, qui lui cause de cruels ennuis. Maladie de Beethoven pendant les mois d'hiver. — 1825. Beethoven retrouve un peu de santé ; il écrit le célèbre *Chant de reconnaissance* du quatuor en *la* mineur (op. 132), et compose les autres parties de ce même quatuor. A ce moment, Beethoven habite à Vienne le *Schwarzspanierhaus*, maison ainsi nommée à cause de son emplacement, occupé jadis par un monastère de pénitents espagnols. — 1826. Le neveu de Beethoven, après avoir tenté de se suicider, est incorporé dans l'armée autrichienne. Beethoven écrit le quatuor en *fa*, termine celui en *ut dièse* mineur et ajoute un nouveau finale à celui en *si bémol*, pour y remplacer la grande fugue. Cette période de temps fut passée par Beethoven auprès de son autre frère, Jean, à Gneixendorf. Le 2 déc., il repartit pour Vienne avec son neveu ; mais sa santé, déjà altérée par ce séjour, les discussions et les chagrins, devint tout à fait mauvaise à la suite d'un refroidissement pris pendant le voyage de retour.

Une inflammation se déclara, qui fut le commencement d'une hydropisie. Peut-être l'état du malade fut-il fort aggravé par l'erreur de son médecin : celui-ci crut d'abord avoir affaire à une maladie des voies respiratoires. Deux ponctions eurent lieu, mais ne donnèrent à Beethoven qu'un soulagement passager. Le 3 janv. 1827, il envoya à son avocat un billet contenant ses dernières volontés, car les consolations de ses dévoués amis ne le trompaient pas sur son état véritable. Le 2 févr., on fit une troisième ponction. Quand la souffrance et la fatigue lui laissaient un peu de répit, il feuilletait des œuvres musicales, entre autre les récents *Lieder* de Schubert, qui le remplirent d'une vive admiration. De pressants soucis pécuniaires vinrent encore assiéger ses derniers jours. Le 27 févr., une quatrième ponction eut lieu, mais les douleurs devinrent de plus en plus aiguës. Hummel accourut se réconcilier avec Beethoven, dont il s'était éloigné depuis longtemps. Le 23 mars, Beethoven refit son testament dans les formes juridiques, sur les instances d'Etienne de Breuning. Un prêtre catholique lui fut amené et s'entretint avec lui. Vers le soir, il causa en souriant avec ses amis, parla de sa fin imminente, et prononça ces paroles : *Plaudite, amici, comœdia finita est.*

Le 24 mars, des visiteurs pénétrèrent dans la chambre du glorieux musicien ; on dit que Schubert fut l'un de ceux-là, qu'il put s'approcher du lit et que Beethoven lui fit de la main un signe amical. Avant midi, le maître reçut les derniers sacrements, et, vers une heure, l'agonie commença. Elle dura toute la nuit et toute la journée du 25 ; cette lutte effrayante entre la vie et la mort continua de même la nuit suivante ; le 26, vers midi, il fut visible que le dénouement fatal n'était plus qu'une question d'heures. Schindler et Breuning se rendirent au cimetière pour y choisir l'emplacement de la tombe. Le musicien Anselme Hüttenbrenner demeura seul auprès du maître expirant. A cinq heures, le ciel se couvrit, un orage formidable se déchaîna sur Vienne, comme si la mort de Beethoven avait dû être accompagnée d'une convulsion de la nature. A 5 heures 45 minutes, Anselme Hüttenbrenner recueillit le dernier râle du mourant et lui ferma doucement les yeux. Beethoven avait cessé de vivre. A ce moment, Breuning et Schindler rentraient : « Il a fini de souffrir, dit Hüttenbrenner. — Dieu soit loué, répondit Breuning, rendons-lui grâces. »

L'œuvre de Beethoven est immense. En voici le catalogue très sommaire, aussi résumé que possible.

I. Œuvres instrumentales.

9 symphonies en *ut* majeur, en *ré* majeur, en *mi bémol* (symphonie héroïque), en *ut* mineur, en *fa* (symphonie pastorale), en *la*, en *fa*, en *ré* mineur (symphonie avec chœurs).

Ouverture et musique pour *Prométhée*. — Ouverture et musique pour *Egmont*.

La *Bataille de Vittoria*.

9 ouvertures : *Coriolan*, *Léonore* (nos 1, 2 et 3), *Fidelio*, le *Roi Etienne*, les *Ruines d'Athènes*, *Namensfeier* (la fête du nom), *Weihe des Hauses* (la consécration de la maison).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Allegretto en *mi bémol*. — Marche en *ut* pour la tragédie *Tarpéia*. — Marche militaire, en *ré*. — Ballet « des Chevaliers ». — 12 contredanses. — 12 menuets. — 12 danses allemandes.

Concerto pour violon et orchestre, en *ré*. — Fragment d'un concerto pour violon et orchestre, en *ut*. — 2 romances pour violon et orchestre.

5 concertos pour piano et orchestre, en *ut* majeur, *si bémol*, *ut* mineur, *sol* et *mi bémol*. — Arrangement pour piano et orchestre du concerto de violon. — Rondo en *si bémol* pour piano et orchestre. — Concerto en *ut* pour piano, violon, violoncelle et orchestre. — Fantaisie pour piano, orchestre et chœur. — Cadences pour les concertos de piano.

2 ottetos pour instruments à vent en *mi bémol*.

Septuor pour instruments à cordes et à vent.

Sextuor pour instruments à cordes, en *mi bémol*. — Sextuor pour instruments à vent, en *mi bémol*.

2 quintettes pour instruments à cordes, en *mi bémol* et en *ut*. — Fugue pour cinq instruments à cordes (op. 137). — Quintette pour cordes d'après le trio en *ut* mineur pour piano et cordes.

16 quatuors pour instruments à cordes : en *fa*, en *sol*, en *ré*, en *ut* mineur, en *la* majeur, en *si bémol* ; en *fa*, en *mi* mineur, en *ut* majeur, en *mi bémol* ; en *fa* mineur ; en *mi bémol* ; en *si bémol* ; en *ut dièse* mineur ; en *la mineur* ; en *fa* ; grande fugue en *si bémol*.

2 morceaux pour 4 trombones.

5 trios pour cordes : en *mi bémol* ; en *sol*, en *ré*, en *ut* mineur ; en *ré* (sérénade).

Trio pour instruments à vent.

3 duos pour instruments à vent : en *ut*, *fa* et *si bémol*.

Quintette pour piano et instruments à vent, en *mi bémol*.

Quatuor pour piano et cordes, d'après le précédent quintette. — 3 autres quatuors, en *mi bémol*, *ré* et *ut*.

8 trios pour piano et cordes : en *sol*, en *ut* mineur, en *ré* ; 3 en *mi bémol*, 2 en *si bémol*, dont l'un incomplet. — Variations en *sol* ; variations en *mi bémol*. — 2 trios pour piano, clarinette et violoncelle, en *si bémol* et en *mi bémol*.

10 sonates pour piano et violon : en *ré*, en *la*, en *mi bémol* ; en *la* mineur ; en *fa* ; en *la*, en *ut* mineur ; en *sol* ; en *la* (à Kreutzer) ; en *sol*. — 1 rondo en *sol* ; 12 variations en *fa*.

5 sonates pour piano et violoncelle : en *fa*, en *sol* mineur ; en *la* ; en *ut*, en *ré* ; 12 variations en *ut* ; 12 variations en *fa* ; 7 variations en *mi bémol*.

Sonate pour piano et cor, en *fa*.

7 suites de variations pour piano et flûte.

Sonate pour piano à 4 mains, en *ré* ; 3 marches pour piano, en *ut*, *mi bémol*, *ré* ; 8 variations en *ut* ; 6 en *ré*.

32 sonates pour piano seul : en *fa* mineur, en *la*, en *ut* ; en *mi bémol* ; en *ut* mineur, en *fa*, en *ré* ; en *ut* mineur (« pathétique ») ; en *mi*, en *sol* ; en *si bémol* ; en *la bémol* ; en *mi bémol*, en *ut dièse* mineur ; en *ré* (« pastorale ») ; en *sol*, en *ré* mineur, en *mi bémol* ; en *sol* mineur, en *sol* majeur ; en *ut* ; en *fa* ; en *fa* mineur (« appassionata ») ; en *fa dièse* ; en *sol* ; en *mi bémol* (« les adieux, l'absence, le retour » ; en *mi* mineur ; en *la* ; en *si bémol* ; en *mi* ; en *la bémol* ; en *ut* mineur. — 6 autres sonates, en *mi bémol*, *fa* mineur, *ré*, *ut*, *sol* et *fa*. — 21 suites de variations ; 3 suites de bagatelles : 4 rondos ; fantaisie en *sol* mineur ; polonaise ; andante en *fa* ; 13 « Ländler » (danses populaires) ; 7 menuets.

II. Œuvres vocales.

2 Messes, en *ut* et en *ré* (messe solennelle).

Le *Christ au Mont des oliviers*.

Fidelio.

Les *Ruines d'Athènes*. — Le *Roi Etienne*. — Arrangement de la marche et du chœur des *Ruines d'Athènes*.

2 ensembles ou chœurs patriotiques. — Le *Moment glorieux (Der glorreiche Augenblick)*. — Le *Calme de la mer et l'heureux voyage (Meeresstille und glückliche Fahrt)*. — *Ah! perfido*, scène pour soprano et orchestre. — *Opferlied* (Chant du sacrifice) ; *Bundeslied* (Chant d'alliance). — *Tremate*, trio avec orchestre. — Chant élégiaque, pour 4 voix et instruments à cordes.

66 chants et un duo avec accompagnement de piano.

Chant des moines de *Wilhelm Tell*, pour 3 voix sans accompagnement.

18 canons.

7 recueils de chants écossais, anglais, irlandais, français et italiens, arrangés pour la voix, le piano et le violoncelle.

Il faudrait de longs volumes pour analyser tant soit peu complètement l'œuvre de Beethoven. Les commentateurs y ont distingué trois *styles*, trois manières d'écrire ou même de concevoir la nature et les limites de l'art musical. Mais cette division, introduite dans la critique beethovenienne par Fétis, et perfectionnée par l'ingénieux glossateur W. de Lenz, est en somme assez arbitraire. Il est impossible de fixer avec précision les dates qui correspondent à un changement de style déterminé. Telle œuvre, que l'on donne comme ouvrant une période nouvelle, se trouve être en réalité antérieure à telle autre, considérée comme appartenant à la « manière » précédente. A vrai dire, le style musical de Beethoven s'est modifié constamment, mais d'une façon très continue. Dans un travail ininterrompu des formes et des idées, le maître pressentait ses œuvres longtemps avant leur réalisation ; le germe des futures audaces est visible dans les premiers ouvrages ; de là ces révélations soudaines, ces explosions du génie, qui étonnent les classificateurs et semblent démentir l'ordre chronologique le plus certain.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, voici les divisions habituellement adoptées : M. de Lenz admet que la première période s'étend jusqu'aux 3 sonates op. 26 et 27 exclusivement ; cependant il est obligé d'y comprendre la 2e symphonie (en *ré*, op. 36), écrite en réalité un an plus tard. La dernière sonate de la première période serait alors, selon lui, l'œuvre 22. — La deuxième période commencerait donc à l'œuvre 26 (grande sonate en *la bémol*), en ce qui concerne les sonates de piano, et à la *Symphonie héroïque*, en ce qui regarde la musique d'orchestre, puisque l'on a coutume de placer celle en *ré*, malgré sa date, dans la période précédente. Ce « deuxième style » embrasserait donc *Fidelio* avec ses 4 ouvertures, *Egmont*, l'ouverture de *Coriolan* ; les symphonies en *mi bémol* (Héroïque), en *si bémol*, en *ut mineur*, *Pastorale*, en *la* et en *fa* ; deux concertos de piano (en *sol* et *mi bémol*) ; le concerto de violon ; la Messe en *ut* ; nombre des plus belles sonates (op. 26 à op. 101 exclusivement). — Le « troisième style » se différencie moins arbitrairement du deuxième que le deuxième du premier. Si la deuxième période est extraordinaire de richesse et de puissance, que dire de la période finale ! Et cependant bien des commentateurs se sont trompés au point d'y voir une décadence : en Allemagne et en France, des critiques souvent érudits et consciencieux, mais de courtes vues et de conceptions étroites, ont été jusqu'à mettre sur le compte de la surdité de Beethoven les prodigieuses inventions qui signalent ses œuvres suprêmes. Seuls, les génies véritables ont deviné la pensée du maître, compris la transformation qu'il faisait subir à l'art musical tout entier, et proclamé ces choses, dans les gloses qu'ils ont écrites sur l'œuvre de Beethoven. Tels furent Berlioz en France, Schumann et Wagner en Allemagne. Aujourd'hui, nul musicien n'oserait contester une seule des *dernières œuvres*, et tous confessent que jamais Beethoven ne s'est élevé plus haut que dans cette troisième période de sa vie. Le « troisième style » commence donc, — si toutefois on néglige les manifestations antérieures isolées, — pour les sonates de piano, à l'œuvre 101 ; pour les quatuors, à l'œuvre 127. Pour la musique instrumentale et vocale, il comprend la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

neuvième symphonie (op. 125) et la Messe solennelle (op. 123).

On peut dire de Beethoven que nul musicien ne saurait prétendre à être placé au-dessus de lui: tout au plus a-t-il des égaux — un ou deux peut-être. Bien différent de la plupart des musiciens, il a été surtout un poète de la musique, un artiste universel, pour qui la technique de l'art ne fut qu'une langue merveilleusement expressive, destinée à traduire toutes les émotions et toutes les aspirations de l'âme humaine.

Quelques mots sur les *symphonies* serviront à donner une idée de la musique orchestrale de Beethoven. Les *sonates* pour piano seul et les *quatuors* renseigneront le lecteur sur les deux aspects principaux de sa musique de chambre. *Fidelio* sera un exemple de sa musique vocale et dramatique (Pour l'histoire des progrès dont les formes spéciales de l'art sont redevables à Beethoven, V. Sonate, Symphonie, etc.).

« Dans ses neuf symphonies, a dit Richard Wagner, Beethoven a écrit l'histoire universelle de la musique. » Un autre commentateur s'est écrié: « Elles sont neuf, comme les neuf muses! » Mais une progression est sensible dans cette admirable série: la première symphonie, en *ut* majeur (op. 21), laisse seulement pressentir les beautés de celles qui viendront; l'influence de Mozart y est encore trop considérable pour que l'originalité de Beethoven s'y révèle librement. La symphonie en *ré* (op. 36) est déjà plus large; son grandiose début en est la preuve; fait presque incroyable, le touchant *larghetto* qui s'y trouve ne fut que difficilement accepté par le public du Conservatoire de Paris, lors des premières exécutions, que dirigeait Habeneck. Dans la *Symphonie héroïque*, ou troisième symphonie, *en mi bémol* (op. 55), le génie de Beethoven s'affirme d'une façon éclatante. Tout est beau en cette œuvre: le premier mouvement, conduit avec une fougue incomparable sur un thème d'une rare simplicité; la *Marche funèbre*, d'une grandeur qu'on n'a point dépassée; le *scherzo* si étrange et le finale avec variations, bien que l'esprit de l'auditeur soit un peu désorienté par ces deux dernières parties. Quelle a été l'idée de Beethoven dans l'*Héroïque?* Marx y voit la description poétique d'une bataille, d'un triomphe, avec ses joies et ses deuils; Berlioz en donne une interprétation assez analogue, antérieure du reste de beaucoup à celle de Marx; Wagner considère le Héros au sens antique, très noble et général, sans rechercher aucun détail descriptif. La symphonie en *si bémol* (op. 60) n'a pas la saisissante originalité de l'*Héroïque*. Elle est admirable pourtant d'un bout à l'autre. Berlioz comparait l'*adagio* à un hymne attendri de l'archange Michel, planant sur l'harmonie des sphères. La pensée de cette symphonie, toute générale, ne demande ni programme ni titre explicatif. La cinquième symphonie est en *ut* mineur (op. 67). « Ainsi le Destin frappe à la porte! » écrivait Beethoven des quatre premières notes qui ouvrent l'*allegro*. C'est le prodigieux conflit de l'âme humaine et de l'aveugle destinée qui forme le sujet de cette œuvre. L'émotion n'y cesse point, depuis le haletant *allegro*, chargé de luttes inexorables et traversé d'un long soupir, jusqu'à la glorieuse victoire du *finale*, en passant par l'éloquente aspiration de l'*andante*, faite de résignation divine et d'immense sympathie, et par le trouble énigmatique du *scherzo*. La sixième symphonie, en *fa*, est appelée *la Pastorale* (op. 68). Beethoven en a lui-même rédigé le programme: « Impressions joyeuses en arrivant à la campagne. — Scène au bord du ruisseau. — Joyeuse réunion des paysans. — Orage, tempête; chant des bergers, sentiments de joie et de reconnaissance après l'orage. » La *Pastorale* est une œuvre très lumineuse, et, quoique inférieure à la symphonie précédente, elle mérite l'enthousiasme universel qu'elle a excité. Le sentiment de la nature y est d'une vérité profonde et s'élève jusqu'à l'émotion humaine. Un jour, en 1823, Beethoven se promenait avec son ami Schindler dans une vallée près de Heiligenstadt; il était triste et sombre. « N'entends-tu pas le loriot? » dit-il tout à coup à son compagnon. — « Je n'entends rien », répondit Schindler. Hélas! le loriot eût chanté que le pauvre musicien, devenu tout à fait sourd, ne l'aurait pas entendu davantage. « C'est pourtant ici, reprit douloureusement Beethoven, que j'ai composé le passage de l'*andante* où l'on entend le chant des oiseaux. » La septième symphonie, en *la* majeur (op. 92), a pu être appelée par Wagner « l'apothéose de la Danse », à condition d'entendre par ce mot la vie rythmique, la splendide harmonie dans le mouvement des êtres et des choses, depuis les groupes alternant leurs rondes sur les pelouses jusqu'aux astres décrivant leurs orbites dans l'espace. Ainsi, l'*allegretto*, d'un caractère si étrange, déroulerait à nos regards une sorte d'idéal cortège, aux mimiques lentes, aux graves attitudes, où passent des mélancolies, des tendresses, de solennelles douleurs. D'autres commentateurs ont voulu donner un programme intitulé « Une noce de village », comme émanant de Beethoven; mais ce programme paraît dépourvu de toute authenticité; d'ailleurs, indiquât-il, par impossible, l'origine première de la symphonie, il laisserait subsister l'interprétation qui seule rend compte de la grandeur, de la richesse, de la souveraine beauté de cette œuvre extraordinaire. La symphonie en *fa* (op. 93) est à la fois haute et charmante; mais le voisinage de celle en *la* et de la *neuvième* lui fait quelque peu tort. Son délicieux *allegretto* a pour embryon une plaisanterie musicale de Beethoven: c'est le thème d'un canon improvisé par le maître sur le nom de son ami Maelzel, l'inventeur du métronome habituellement employé par les musiciens. La *neuvième symphonie*, en *ré* mineur (op. 125), appelée aussi *Symphonie avec chœurs*, relie hardiment la musique instrumentale à la poésie lyrique, et ce dernier terme est lui-même insuffisant, car le mouvement des chœurs, à la fin de l'œuvre, acquiert une telle puissance que des évocations scéniques naissent dans notre esprit et que les anciennes limites des arts paraissent à jamais effacées. Le thème du finale semble avoir préoccupé Beethoven pendant presque toute sa vie d'artiste: on en connaît plusieurs esquisses, dont les deux plus célèbres se trouvent dans un *Lied* intitulé *Seufzer eines Ungeliebten* (plaintes d'un amant délaissé) et dans le finale de la *Fantaisie pour piano, orchestre et chœur* (op. 80). Schumann, Berlioz, Marx, Griepenkerl, bien d'autres encore, ont placé la symphonie avec chœurs au-dessus de toutes les œuvres orchestrales connues; personne pourtant n'en a parlé comme Richard Wagner, dans son *Œuvre d'art de l'avenir*. Il a décrit, avec la compréhension des génies supérieurs, la terreur tragique qui règne sur l'*allegro maestoso*, ces ténèbres pleines de foudres, d'où s'élève le gémissement de l'humanité souffrante, l'aspiration douloureuse au bonheur, le sanglot du renoncement fatal; il a dit la « volupté sauvage » du *scherzo*, puis l'*adagio* trois fois sublime, imprégné de souvenirs et d'émotions religieuses, où deux thèmes alternent, jusqu'à ce que l'un absorbe entièrement l'autre dans son extatique consolation; puis encore le finale, avec son effroyable cri d'orchestre, l'interrogation des contre-basses, la réapparition des images déjà vues. Enfin la voix humaine se fait entendre. *L'ode à la joie* de Schiller déroule ses strophes lumineuses sur l'harmonie instrumentale: « Joie! ô joie! — Tous les hommes sont des frères! — Embrassez-vous, millions d'êtres; un Dieu bon règne aux hauteurs étoilées. »

Après les symphonies, les *sonates pour piano seul* sont certainement les œuvres qui ont le plus popularisé le nom de Beethoven. Elles étincellent de beautés et aussi de hardiesses; ce sont souvent d'admirables dialogues, et d'autrefois des rêveries solitaires, emplies de douleurs et de joies; elles nous montrent, en un mot, dans ses pensées très intimes, l'âme de l'un des plus grands poètes qui fut jamais. Dans les trois sonates qui forment l'œuvre 2, le largo en *ré* de la deuxième est célèbre à juste

EFERUS - Recherches & Classification numériques

titre. L'entière révélation du génie se fait dans la quatrième sonate (op. 7), dédiée à la comtesse de Keglevics. A la suite de trois belles sonates (op. 10), dédiées à la comtesse de Browne, vient la fameuse *sonate pathétique* (op. 13) au prince Lichnowsky. Les ravissantes sonates neuf et dix (op. 14) sont dédiées à la baronne de Braun, et la sonate (op. 22), si caractéristique, au comte de Browne. La douzième sonate (op. 26), au prince Lichnowsky, est un merveilleux *andante con variazioni*, suivi d'un *scherzo* et de la poignante *Marche funèbre sur la mort d'un héros*. Des deux sonates-fantaisies (op. 27), on joue surtout celle en *ut dièse* mineur, dédiée à Julia Guicciardi, et improprement appelée « le Clair de lune ». Elle débute par un *adagio* d'une inexprimable mélancolie, une plainte douloureusement éloquente. La quinzième sonate (op. 28), à Joseph de Sonnenfels, a reçu le nom de *Pastorale*. Tout le monde admire l'*allegro* qui ouvre la seizième sonate (op. 31, n° 1), et la dix-septième (op. 31, n° 2) tout entière; très curieuse est la dix-huitième (op. 31, n° 3). Les deux petites sonates qui forment l'œuvre 49 sont une visible imitation du style de Haydn et de Mozart. Le thème du menuet de la seconde paraît également dans le *grand septuor*. La superbe sonate au comte de Waldstein (op. 53) et la vingt-deuxième sonate (op. 54) nous amènent à la sonate en *fa* mineur, nommée *appassionata* (op. 57), et si justement célèbre; de l'aveu de Beethoven, on la dit inspirée par la *Tempête* de Shakespeare. La vingt-quatrième sonate (op. 78), en *fa dièse* majeur, dédiée à Thérèse de Brunswick, était l'une des préférées de Beethoven. Aussi figure-t-elle, à bon droit, parmi les plus belles de cette suite étonnante. La vingt-cinquième sonate (op. 79) affecte des formes plus ordinaires. La vingt-sixième, dédiée à l'archiduc Rodolphe (op. 81), est tout un poème; elle se compose de trois parties: *les Adieux*, *l'Absence*, *le Retour*. La vingt-septième sonate (op. 90), dédiée au comte de Lichnowsky, est hautement admirable, quoique moins émue et moins puissante peut-être. Ici commencent « les dernières sonates ». L'œuvre 101 (vingt-huitième sonate, dédiée à Dorothea Ertmann), contient, au milieu de toutes ses beautés, un *adagio* de vingt mesures qui fait penser au *chant lydien* du quinzième quatuor. L'œuvre 106 *(Sonate für das Hammerclavier*, dédiée à l'archiduc Rodolphe) est d'une exceptionnelle longueur, mais d'une émotion et d'une richesse non moins inaccoutumées; c'est là que se trouvent l'un des plus beaux adagios de Beethoven et une immense fugue à trois parties « con alcune licenze ». Très sublimes se développent l'œuvre 109 (trentième sonate, dédiée à Maximilienne Brentano) et la colossale trente-et-unième sonate (op. 110), avec les sanglots de son *adagio* dramatique, dont la douloureuse lamentation reparaît entre les deux parties fuguées du finale. En dernier lieu se présente l'œuvre 111 (trente-deuxième sonate, dédiée à l'archiduc Rodolphe), aussi hérissée de difficultés que remplie de splendeurs, digne conclusion à ces merveilleux poèmes musicaux.

Les *quatuors* de Beethoven échappent à l'analyse plus encore que des symphonies ou des sonates; quelques mots suffiront sur les derniers et seront pourtant indispensables. Dans mainte œuvre de piano, dans telle sonate facile à désigner, l'imagination peut librement se donner carrière; l'absence de timbre, de couleur et de puissance dynamique que l'on a coutume de reprocher au piano, laisse toute latitude à l'esprit pour recréer en quelque sorte une symphonie véritable. La sonate *appassionata*, par exemple, semble écrite pour un orchestre fictif, qui éclate souvent, aux oreilles du pianiste, avec plus d'intensité, plus de splendeur qu'un orchestre réel. Mais le quatuor de Beethoven est une œuvre d'absolue et pure musique, d'une beauté de forme très précise, dont l'expression ne souffre aucun agrandissement imaginaire. L'esprit ne s'abandonne point, lorsque conversent ou s'unissent les quatre instruments, à des évocations de tempêtes ou de mêlées, à des visions de forêts ou d'océans. Mais les dialogues intérieurs du sentiment, tous les mouvements intimes, toutes les infinies aspirations de l'âme sont ici exprimés. Dans ces quatuors de Beethoven, dont la beauté musicale nous frappe d'une constante admiration, on remarquera l'étonnante série des *adagios* et des *andantes*. Faut-il nommer quelques-unes de ces merveilles? Voici les trois quatuors au comte Rassoumoffsky (op. 59), portant les numéros 7, 8 et 9; voici le onzième quatuor, en *fa* mineur (op. 95), dédié à Zmeskall, que Mendelssohn appela un jour « le plus beethovenien des ouvrages de Beethoven ». L'œuvre 127, en *mi bémol*, dédiée au prince Galitzin, inaugure les *derniers quatuors*. De la première note à la dernière, mais peut-être spécialement en son gigantesque *adagio*, ce quatuor mérite la pieuse admiration des musiciens. Beethoven ne déchoit pas dans le quatuor en *si bémol* (op. 130), avec les deux mouvements de son premier morceau et sa *cavatine* célèbre. Le quatorzième quatuor, en *ut dièse* mineur (op. 131), confirme les caractères observés dans les précédents: les variations fréquentes de mouvement donnent une expression de plus en plus libre, de plus en plus dramatique aussi, aux pensées et aux sentiments traduits par Beethoven. Le quinzième quatuor, en *la* mineur (op. 132), porte ces nouveaux principes à leur plus haute puissance. La hardiesse et la richesse du style musical, sa force d'expression surtout, dépassent tout ce qu'on peut imaginer. C'est là qu'apparaît le fameux « chant sacré de reconnaissance dans le mode lydien, adressé par un malade guéri à la Divinité » *(Heiliger Dankgesang eines Genesenen an die Gottheit, in der lydischen Tonart — Canzona di ringraziamento offerta alla divinità da un guarito, in modo lidico)*. Ce chant prodigieux est formé de deux mouvements, *molto adagio* et *andante (Sentendo nuova forza)*; la péroraison est une de ces choses qui défieront toujours l'analyse. Dans le seizième quatuor, en *fa* (op. 135), la dernière partie porte ce titre: *Der Schwer gefasste Entschluss* (la résolution difficilement prise); au-dessous, deux figures de trois notes chacune sont accompagnées de ces mots: *Muss es sein?* (« faut-il que cela soit? ») — *Es muss sein* (« Il le faut! ») Ces indications sont à rapprocher de celles du quinzième quatuor, de la sonate op. 81 (*les Adieux*, etc.) et aussi de l'adagio *la Malinconia*, dans le sixième quatuor (op. 18, n° 6). Détail curieux, l'interrogation et la réponse furent réellement prononcées, à propos d'une vulgaire question de ménage; mais soudain, en cet incident quelconque, l'esprit de Beethoven aperçut la nécessité qui pousse l'âme aux graves résolutions, et il intercala ces quelques mots dans son quatuor. Après l'œuvre 133, vient la grande fugue (op. 138) qui servait originairement de finale au quatuor en *si bémol* (op. 130).

La seule œuvre dramatique *complète* que Beethoven ait écrite est *Fidelio*, aussi appelé *Léonore*. Le sujet de cet opéra, primitivement dû à Bouilly, est le dévouement conjugal. Florestan, grand seigneur espagnol, est injustement enfermé dans une prison d'Etat, sous la garde de son ennemi personnel, Pizarro. Sa femme, Léonore, se présente au geôlier Rocco, sous le nom de *Fidelio*, vêtue en jeune garçon; elle se fait accepter comme aide, et parvient à sauver Florestan d'une mort certaine. Sur ces entrefaites, le ministre du roi survient, délivre le prisonnier et punit le traître Pizarro. La musique de *Fidelio* est très belle, à partir du premier *chœur des prisonniers*. Bien que Beethoven n'ait pas rompu avec l'ancienne forme, il y a au cours de cet opéra plusieurs passages d'une très libre accentuation dramatique, par exemple dans le grand monologue de Léonore. La scène de la prison est d'une émotion incroyable, et l'ampleur chorale du finale est si grande, que l'on pense, en l'écoutant, aux chœurs de la *neuvième symphonie*. Le génie éclate d'autant plus dans *Fidelio* que le sujet est d'une pauvreté grande, du moins au point de vue scénique, car l'admirable sentiment de Léonore est présenté d'une façon très maladroite par le livret, sans parler même de la misère littéraire de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

forme. Il est donc permis de supposer que Beethoven, s'il eût été en possession d'un beau sujet de drame musical, ne se fût pas borné à écrire une série de merveilleux morceaux. Mais le maître, aux prises avec le livret mesquin et emphatique tout ensemble de *Fidelio*, n'a pas été vraiment libre ; dans les seules *ouvertures de Léonore*, il a montré de combien sa conception propre était supérieure à celle de son poète. Du reste, il avait sur la musique dramatique des idées fort éloignées de celles de ses contemporains. Son idée constante d'écrire un opéra très différent de ceux que l'on connaissait alors, ses recherches pour trouver un poème (il rejeta plus de 50 livrets), son projet de mettre en musique le *Faust* de Gœthe, et les fragments enfin qu'il a écrits pour *Egmont*, nous portent à croire qu'il aurait dirigé le drame musical, si l'occasion lui en avait été donnée, vers un grand et fécond renouvellement.

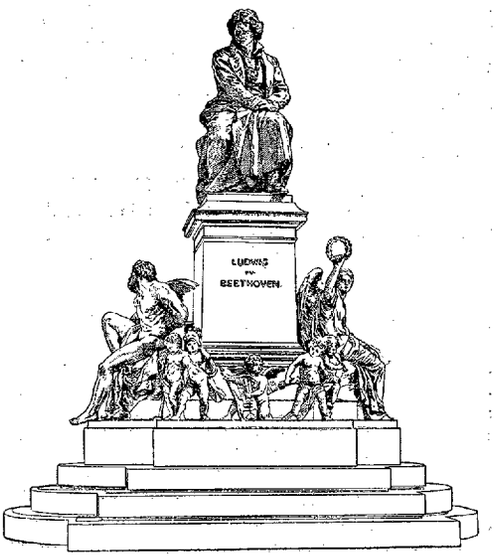

Statue de Beethoven à Vienne.

On n'aurait pas une idée exacte de Beethoven si l'on négligeait entièrement les faits recueillis par ses biographes au sujet de son caractère moral, de ses opinions ou de ses croyances. Beethoven était un cœur très aimant. Mais l'infirmité qui l'atteignit à la fin de sa jeunesse, l'extrême irritabilité de son humeur, ses violences de caractère, sa situation et diverses autres circonstances l'empêchèrent de se marier. Cependant il professait un respect sans bornes pour la sainteté du mariage et souffrit certainement beaucoup d'être condamné à vieillir seul. Il éprouva plusieurs passions très ardentes, mais on ne lui connut jamais de maîtresse : il aima très silencieusement Babette de Keglevics, puis la comtesse Thérèse de Brunswick ; on affirme qu'il s'éprit quelque peu également de Christine Gherardi, fille d'un officier italien, et d'Amélie de Sebald. Son affection pour une jeune cantatrice, Madeleine Wilmann, alla jusqu'à une demande en mariage ; mais il fut repoussé avec force railleries sur sa « folie » et sa laideur. Il faut nommer encore Julia Guicciardi, qui lui inspira, vers 1801, une profonde et douloureuse passion. La belle Italienne lui laissa même croire qu'il était aimé, ainsi que le raconta tristement Beethoven, dans une conversation qu'il eut avec Schindler, en 1821 ; or, en 1803, elle épousa le comte de Gallenberg. En 1810, nouvelle demande en mariage, ayant Thérèse Malfati pour objet ; elle n'aboutit pas plus que la première. La dernière affection de ce genre que Beethoven éprouva fut cette fois toute paternelle. Résigné, il trouva une sorte de consolation dans sa tendresse pour la jeune et poétique Bettina Brentano, si connue par sa correspondance avec Gœthe.

En dépit de ses terribles et fréquentes colères, Beethoven était dévoué en amitié ; bien des fois sa surdité entra pour beaucoup dans les brouilles qui ont donné matière à de curieuses anecdotes (Cf. les biographies de Schindler, de Thayer, de Wegeler, de Seyfried et de M. Victor Wilder). Au reste, il faut bien que ses amis aient entrevu tout au moins l'intime bonté de ce cœur si ardent, car ils lui demeurèrent très fidèles, malgré ses emportements, ses accusations même. Il suffit de rappeler les noms des Lichnowsky, du comte de Waldstein, des Browne, des Breuning, de Wegeler, de Schindler, de Ries, de Joseph de Sonnenfels, de Schuppanzigh, de Van Swieten, du comte Fries, du prince Lobkowitz. Il aima son indigne neveu comme aurait fait le plus tendre des pères, et se plaisait à l'appeler son fils, même au lendemain de cruelles déceptions : « Oh ! viens dans mes bras, lui écrivait-il, et pas une parole de reproche ne s'échappera de mes lèvres ! » Mais ce qu'il faut lire en entier, c'est la lettre écrite par Beethoven en son séjour de Heiligenstadt, lorsque la surdité commença à se manifester d'une façon décisive. Cette lettre, destinée sans doute à ses frères, ne devait être ouverte qu'après sa mort. Ce *testament* de Beethoven, retrouvé plus tard dans les papiers du maître, est daté du 6 oct. 1802. En voici deux passages caractéristiques :

« O vous qui me croyez rempli de fiel et de haine, vous qui me faites passer pour misanthrope, combien vous m'accusez injustement ! Vous ne savez pas les secrètes raisons qui me donnent ces tristes apparences. Mon cœur et mon esprit m'ont porté à la bienveillance dès mes plus jeunes années, et j'ai toujours été possédé du désir d'accomplir de grandes et de nobles actions. Songez que, depuis six ans, je suis frappé d'une incurable maladie, aggravée encore par l'ignorance des médecins. D'année en année, j'ai vu s'écrouler mes espérances... Venu au monde avec une âme ardente, un tempérament sensible, fait, en un mot, pour les relations de la société, j'ai été contraint de bonne heure à m'enfermer dans l'isolement, à passer ma vie dans la retraite et dans la solitude.

« ... O mon Dieu ! ton regard, de là-haut, pénètre dans les profondeurs de mon âme ; tu connais mon cœur ! tu sais, n'est-ce pas, qu'il ne respire que l'amour des hommes et le désir du bien ! »

Beethoven était peu lettré, par insuffisance d'instruction première ; il s'efforça, néanmoins, laborieusement, toutes les fois qu'il en eut l'occasion, de connaître les grandes œuvres littéraires, poétiques et philosophiques qui sont le patrimoine de l'humanité. Sa bibliothèque n'en demeura pas moins fort incomplète, mais on sait qu'il avait une prédilection pour l'*Odyssée*, pour Plutarque, Shakespeare et Gœthe.

Quant à ses croyances religieuses, les divergences d'avis à ce sujet tiennent uniquement à ce que plusieurs de ses biographes n'ont pas compris les transformations intérieures opérées par les circonstances dans l'esprit de Beethoven. Beethoven eut toute sa vie un profond sentiment religieux ; né catholique, pratiquant sa foi pendant son adolescence et les premières années de sa jeunesse, il s'écarta assez brusquement de cette ligne de conduite au moment où les idées de la Révolution se répandirent dans toute l'Europe. Pris d'enthousiasme pour les nouveaux principes, il se fit une doctrine philosophique assez vague, ayant pour divinité le Dieu de la nature plutôt que le Dieu personnel de la religion chrétienne. Sur sa table de travail, il avait fait graver l'inscription mystérieuse réservée à la déesse Neith, dans la Basse-Egypte : « Je suis ce qui a été, ce qui est, ce qui sera ; nul mortel n'a soulevé mon voile. » Les désespoirs de la surdité écrasent un moment son courage ; mais il se relève, il lutte avec la superbe fougue de son tempérament, avec un orgueil de Prométhée révolté, et c'est dans cette période de sa vie qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrit ces œuvres robustes, fières, belles d'une humaine gloire, d'un humain triomphe. En transcrivant la partition de *Fidelio*, Moschelès ajoute la phrase : « terminée avec l'aide de Dieu », et Beethoven y joint à l'instant ces mots : « Homme, aide-toi toi-même ! » Cependant les malheurs arrivent : l'implacable infirmité, devenue complète, éteint le monde des sons pour les oreilles de Beethoven ; toutes les déceptions s'accumulent, toutes les souffrances morales viennent déchirer son âme. Alors sa plainte s'élève des « profondeurs ». Il n'attend plus rien de l'heure présente : les souvenirs de l'enfance s'unissent à d'immortelles aspirations. L'idée de Dieu se fait plus intense, plus personnelle, elle se dégage et se précise, aux coups redoublés de la douleur. C'est le temps des dernières sonates et des derniers quatuors. Dans un de ses carnets, on peut lire ce cri jeté vers le ciel : « O mon Dieu ! mon rempart, ma défense, mon unique refuge ! Tu lis dans l'abîme de mon âme, tu sais les douleurs que j'éprouve !... Entends-moi, Etre que je ne sais comment nommer ! exauce la fervente prière du plus malheureux des mortels, de la plus infortunée de tes créatures ! » En cette même année, il écrit encore : « Pour composer de *vraie* musique religieuse, consulter les anciens chorals en usage dans les monastères. » C'est aussi l'époque de la *Symphonie avec chœurs*, terminée sur la double affirmation de la fraternité humaine et de l'existence divine. Attribuons aux mêmes influences ses projets très significatifs pour une *dixième symphonie*, et sa *Messe solennelle*, au sujet de laquelle il note sur son carnet cette pensée plus significative encore : « Allons ! fais une fois encore le sacrifice de toutes les petites nécessités de la vie à la gloire de ton art : *Dieu avant tout !* » Sur le *Kyrie* de sa *Messe*, Beethoven écrit : « Sorti du cœur, puisse-t-il en retrouver le chemin ! » Ce serait une bien attachante étude psychologique que de suivre, dans les variations de ses œuvres, les mouvements de l'âme de Beethoven. L'homme et le musicien achèveraient de s'expliquer l'un l'autre, et l'on verrait que si Beethoven fut peut-être le plus grand génie de son art, il a été sans nul doute l'un des plus grands cœurs de son temps. Alfred ERNST.

BIBL. : I. LETTRES. — *Briefe Beethovens* (édit. par le Dr Nohl) ; Stuttgart, 1865 (411 lettres). — *83.... Original Briefe L. von Beethovens an den Erzherzog Rudolph* (83 lettres de B. à l'archiduc Rodolphe, édit. par Köchel) ; Vienne, 1865. — *Briefe von B. an Gräfin Erdody und M. Brauchle* (éd. par A. Schöne) ; Leipzig, 1867. — Ces deux derniers recueils ont été réunis et très augmentés dans le volume : *Neue Briefe Beethovens* (éd. par Nohl) ; Stuttgart, 1867. — D'autres lettres ont été publiées dans les biographies énumérées ci-dessous ; mais un grand nombre sont restées inédites.

II. BIOGRAPHIES. — *Appendice*, par IGNACE DE SEYFRIED, à l'édition des *Etudes de Beethoven en harmonie et contrepoint : L. v. B. Studien im Generalbasse, Contrapuncte und in der Compositionslehre* ; Vienne, 1832 ; trad. franç. par Fétis : Paris, 1833. — WEGELER et RIES, *Biographische Notizen...* ; Coblenz, 1838, avec supplém^t de Wegeler seul ; Coblenz, 1845. Cet ouvrage a été trad. en français par Legentil ; Paris, 1862. — SCHINDLER, *Biographie* ; Munster, 1840, 2e éd., 1845 : 3e éd., 1860, 2 vol., trad. en franç. par Sowinski ; Paris, 1865. — GERHARD VON BREUNING, *Aus dem Schwarzspanierhaus* (Souvenir du *Schwarzspanierhaus)* ; Vienne, 1874. — W. NEUMANN, *Biographie de Beethoven* ; Cassel, 1854. — G.-E. ANDERS, *Détails biographiques sur Beethoven* ; Paris, 1839. — Jean-Aloys SCHLOSSER, *L. von B., Biographie desselben, verbunden mit Urtheilen über seine Werke* (L. v. B, sa biogr. avec des jugements sur ses œuvres) ; Prague, 1828. — F.-A. KAUNE, *L. van B's Tod* (La mort de L. v. B.) ; Vienne, 1827. — FÉTIS, *Biogr. univ. des musiciens*, article *Beethoven* ; Paris, 1860, 2e éd., t. I, pp. 297-319. — BREIDENSTEIN, *Erinnerung an L. van B..., enthaltend L. v. B's Biogr.* ; Bonn, 1845. — A.-B. MARX, *L. v. Beethoven, Leben und Schaffen* (L. v. B., sa vie et ses travaux) ; Berlin, Otto Janke, 1859, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1863 ; 3e éd., 1875. — O. MÜHLBRECHT, *Beethoven's Leben* ; Vienne, 1864, Leipzig, 1866-67, 3 vol. — Mme A. AUDLEY, *L. v. B, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1867. — L. NOHL, *Vie de Beethoven*, en 3 vol. ; le dernier est de 1876. — A.-W. THAYER, *L. van Beethoven's Leben* ; Berlin, 1866-1880, 3 vol. — G. GROVE, *Dictionary of music and musicians* ; Londres, 1879, t. I, pp. 162-209. — H. MENDEL, *Musikalisches Conversations-Lexikon* ; Berlin, 1870. — Victor WILDER, *Beethoven, sa vie et son œuvre* ; Paris, 1883, in-18.

III. OUVRAGES CRITIQUES ET DIVERS. — H. BERLIOZ, *Etude analytique des Symphonies de Beethoven*, parue dans le *Correspondant*, puis dans le *Voyage musical* ; Paris, 1844, t. 1er. — Otto JAHN, *Trois études sur Beethoven*, dans les *Gesammelte Aufsätze* ; Leipzig, 1866. - Alex. OULIBISCHEFF, *Beethoven, ses critiques et ses glossateurs* ; Leipzig et Paris, 1857. — W. DE LENZ, *Beethoven et ses trois styles* ; Saint-Pétersbourg, 1852 ; Paris, 1855. — E. D'ELTERLEIN, *les Symphonies de B. d'après leur portée idéale* ; Dresde, 1858, 2e éd. *Les Sonates de B. expliquées* ; Leipzig, 1866, 3e éd. — C.-E. ALBERTI, *L. v. B. comme compositeur dramatique* ; Stettin, 1858. — F. de DÜRENBERG, *les Symphonies de B. et d'autres maîtres célèbres* ; Leipzig, 1863. — Victor WILDER, *Beethoven* (V. ci-dessus). — A.-B. MARX, *L. van Beethoven, Leben und Schaffen* (V. ci-dessus) ; *Einleitung... (Introduction pour l'exécution des œuvres de piano de B.)* ; Berlin, 1863. — *Les Sonates de piano de B.*, par un impartial ; Berlin, 1863. — G. NOTTEBOHM, *Beethoveniana* ; Leipzig, 1872 ; *Neue Beethoveniana* ; 1878 ; ces dernières études ont paru dans le *Musikalisches Wochenblatt* ; comme les précédentes, elles contiennent des extraits des carnets d'esquisses de B.... M. Nottebohn a aussi publié une nouv. édit. des *Beethovens studien* (V. ci-dessus). — G. GROVE, *Dictionary of music and musicians* (V. ci-dessus). — NOHL, *le Bréviaire de Beethoven* ; Leipzig, 1870. — Richard WAGNER, *Gesammelte Schriften und Dichtungen* (œuvres critiques et poétiques complètes) ; Leipzig, 1873, 9 vol. in-8 ; au t. III, *Das Kunstwerk der Zukunft* (l'Œuvre d'Art de l'Avenir) ; au t. IX, *Beethoven* ; d'autres fragments importants des *Gesammelte Schriften* ont trait aux œuvres de Beethoven et à leur exécution. — *Thematisches Verzeichniss* (Index thématique) ; Leipzig, 1851 ; 2e éd., 1868, annotée par G. NOTTEBOHM. — *Chronologisches Verzeichniss* (Index chronologique), établi par THAYER, pour sa *Biographie* (V. ci-dessus) ; Berlin, 1865.

BEETLAGE. Pour donner aux tissus de lin et de coton un certain grain et plus de souplesse, on les soumet, durant l'apprêt, à l'opération du *beetlage* ou *maillochage*. Cette opération consiste à passer la pièce d'étoffe sous les coups répétés d'une série de marteaux-pilons analogues aux bocards des hauts fourneaux ; tantôt l'étoffe à beetler est enroulée sur un cylindre métallique en rotation, tantôt elle est placée, convenablement pliée, sur une table-enclume où un ouvrier la fait mouvoir à la main jusqu'à ce qu'elle ait subi le battage dans toute sa surface. Les marteaux-pilons sont mus soit par des cames munis de mentonnets qui les soulèvent pour les laisser ensuite retomber librement d'une certaine hauteur, soit par des excentriques avec lesquels ils sont articulés à demeure et dont ils subissent constamment l'action régulatrice. Ces machines demandent beaucoup de force : la maillocheuse Patterson de 14 marteaux exige environ six chevaux-vapeur.

BEETS (Nicolas), écrivain hollandais, né à Haarlem le 13 sept. 1814, pasteur protestant, puis professeur de théologie à l'université d'Utrecht. Il est surtout célèbre comme écrivain. Il produisit son chef-d'œuvre, étant encore étudiant à Leyde : c'est le livre qu'il publia en 1839 sous le pseudonyme d'*Hildebrand* et qu'il intitula *Camera obscura*. Ces admirables scènes de la vie hollandaise ont été traduites en français, en anglais, en allemand et en italien. C'est peut-être le chef-d'œuvre de la prose néerlandaise en ce siècle. Beets est en même temps un des grands poètes de la Hollande et un orateur sacré des plus réputés. Parmi ses poésies nous citerons : *Guy de Vlaming* (1837) ; *Ada van Holland* (1840), d'inspiration byronienne ; *Korenbloemen* (Harlem, 1853) ; *Nieuwe Gedichten* (1857) ; *Verstroide gedichten* (1862, 2 vol.) ; *De Kinderen der See*, d'un esprit plus mûr. Il a publié aussi des ouvrages de critique littéraire *(Verpoozingen op letterkundig gebied*, 2e éd., 1874, et *Verscheidenheden op letterkundig gebied*, 2e éd., 1876) et d'histoire religieuse *(Paulus in de gewichtigste oogenblikken van zijn leven*, 3e éd., Amsterdam, 1853, trad. all., Gotha, 1857), enfin 7 vol. de *Stichtelijke uren* (Harlem, 1848-1860, rééd., Amsterdam, 1872 et suiv.). P. F.

BIBL. : J. TEN BRINK, *Onze hedendaagsche letterkundigen* ; la Haye, 1883. — J. de VRIES, *Nicolaas Beets* ; Haarlem, 1886.

BEFARIA (V. BEJARIA).

BEFFARA (Louis-François), érudit français, né à Nonancourt (Eure) le 23 août 1751, mort à Paris le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2 févr. 1838. Commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin de 1792 à 1816, il dut autant à ses fonctions mêmes qu'à ses relations avec les artistes dramatiques l'idée, alors toute neuve, de rechercher dans les registres paroissiaux et dans les études des notaires des documents positifs sur nos grands écrivains et sur les auteurs célèbres. Molière, dont il avait extrait dès 1777 l'*Esprit, ou Choix de maximes pensées,... tirées de ses ouvrages* (2 vol. in-12), Molière eut, comme de juste, les prémices de ses investigations. En 1821, il publia une *Dissertation sur J.-B. Poquelin Molière, ses ancêtres, l'époque de la naissance, son buste*, etc. (in-8, 28 pp.) qui contenait des actes d'état-civil inconnus jusqu'alors. Beffara, qui avait la foi et un peu aussi la naïveté des précurseurs, n'hésita pas en 1828 à solliciter des maires des communes dénommées *Ferrière* ou *La Ferrière*, leur concours au sujet des papiers de La Grange qu'un inconnu prétendait avoir vu dans un village de ce nom; la circulaire qu'il leur adressa à ce sujet n'eut, bien entendu, aucun résultat. La vieillesse n'avait pas calmé l'ardeur de Beffara, car, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il écrivait encore à Taschereau une *Lettre sur la maison natale de Molière* (1835, in-8). Les recherches dont il avait fait libéralement profiter d'autres chercheurs étaient consignées dans de volumineux registres légués par lui à la bibliothèque de la ville de Paris détruite en 1871 comme les archives d'où elles étaient extraites. Voici l'indication de quelques-uns d'entre eux : *Dictionnaire de l'Académie royale de musique*, contenant les détails de son établissement, de sa direction, des pièces représentées, la liste des actes et règlements relatifs à ce théâtre (14 vol. in-4); *Dictionnaire des acteurs, actrices, danseurs et danseuses de l'Académie* (3 vol. in-fol.); *Tableau chronologique des représentations journalières de l'Opéra* depuis 1671 (in-fol.); *Dictionnaire des tragédies, ballets, opéras, pantomimes non représentés à l'Opéra* (5 vol. in-fol.); *Dramarturgie lyrique étrangère ou Dictionnaire des opéras, cantates oratorios représentés et imprimés depuis le* XVe *siècle en pays étranger* (17 vol. in-4). La Bibliothèque nationale possède quelques débris, entre autres des *Tables généalogiques des familles Poquelin et Cressé* (3 vol. in-4). Outre ce qui a été cité plus haut, Beffara n'avait mis au jour que des *Recherches sur les époques de la naissance et de la mort de J.-Fr. Regnard* (1823, in-8). Il avait en outre, au dire de Quérard, rassemblé une importante bibliothèque spéciale dont il avait aussi rédigé le catalogue. M. Tx.

BEFFES. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues; 479 hab.

BEFFIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Orgelet; 149 hab.

BEFFROI. I. Archéologie. — Nom que l'on donnait au moyen âge à des tours de bois mobiles, que l'on employait dans les sièges; on s'en servait pour approcher les murailles et les saper à couvert. Ce mot est d'origine germanique. *Bercvrit* en moyen haut-allemand signifie *tour de défense*; il est composé du mot *berc*, tour, et du radical *vrit* ou *fred*, conserver. C'est aussi le nom qu'on donna et qu'on donne encore à un ouvrage de charpente placé dans une tour et destiné à soutenir les cloches. De là cette appellation s'étendit à la tour qui renfermait la cloche communale. C'est surtout dans le nord de la France, en Flandre et en Artois que les beffrois communaux furent en usage. Les plus anciens beffrois consistaient en une tour carrée, surmontée d'un comble en charpente, couvert d'ardoises ou de lames de plomb; l'étage supérieur était percé de fenêtres et servait au logement des guetteurs. Ceux-ci étaient chargés de signaler à son de cloche les heures de travail, le lever du soleil, le couvre-feu, la réunion des assemblées communales, et aussi de signaler les incendies, et d'appeler les bourgeois aux armes. Au XIVe siècle on établit des horloges dans les beffrois; un gros cadran placé à l'extérieur de la tour indiquait l'heure aux passants. Le beffroi devint l'emblème de l'indépendance communale. La suppression d'une commune entraînait la suppression de la cloche. Ainsi en 1322 Charles IV interdit à la ville de Laon d'avoir à l'avenir ni beffroi ni cloche. Philippe VI confirma cette ordonnance ; toutefois il laissa aux bourgeois deux cloches placées en la tour de la Porte-Martel, pour sonner le point du jour et le couvre-feu et pour faire assembler le guet. Souvent les beffrois ont été établis au-dessus d'une porte comme à Auxerre, Avallon, Saint-Antonin et Bordeaux. Dans quelques villes la cloche communale était établie dans une des tours de l'église, comme à Metz, Soissons et Saint-Quentin. L'un des plus anciens beffrois de France encore existant est celui de Charroux, qui date de la première moitié du XIIIe siècle. Mentionnons encore parmi les plus remarquables ceux de Gand, de Tournai, de Béthune, d'Evreux et de Beaune. Le beffroi d'Auxerre a perdu dans ce siècle son élégante flèche de charpente et de plomb, dont la construction remontait au XVe siècle. Celui d'Amiens a été défiguré : sa base seule présente des traces de construction du XIIIe siècle. Maurice Prou.

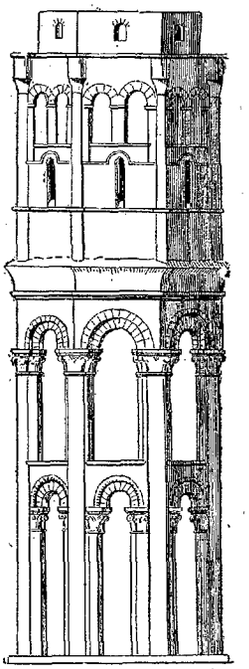

Beffroi de Charroux (Vienne), d'après le dessin de M. Formigé, des Archives de la Commission des Monuments historiques.

II. Blason. — Figure héraldique en forme de cloche, représentant le vair avec cette différence que le vair est toujours de quatre tires et que le beffroi n'en a que trois, même parfois deux; il est toujours d'argent et d'azur, il n'est indiqué que lorsqu'il est d'émaux différents; il symbolise la grandeur et la prééminence d'une maison noble et puissante. Souvent, l'écu est tout simplement beffroi de vair, c'est une sorte d'écu plain; si les cloches, formant le vair, sont disposées de façon à se répondre par leur émail à leur extrémité, c'est un beffroi de contrevair. H. G. de G.

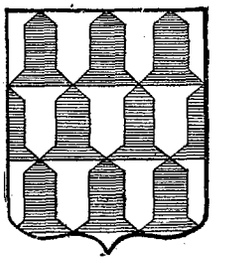

Ecu de beffroi.

III. Industrie. — Dans les fondations d'un train de laminoir, les plaques qui supportent les cages reposent sur deux lignes parallèles de châssis ou charpentes appelées beffrois, auxquelles elles sont reliées par des boulons verticaux. Les deux beffrois laissent entre eux un grand vide où tombent les battitures et l'eau d'arrosage des cylindres, mais ils sont appuyés extrêmement peu au mur de 60 à 80 cent. d'épaisseur et reposent, d'ailleurs, sur du béton d'une solidité assez grande pour prévoir tout tassement. Aujourd'hui les plaques de fondation reposent généralement sur des assises de pierre de taille; si on veut donner de l'élasticité on intercale des longrines ou charpentes réunies de distance en distance par des traverses. L. K.

Bibl. : Architecture. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* au mot *Beffroi*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BEFFROY (Louis-Etienne), militaire et homme politique français, né à Laon en 1754, mort à Liège en 1825. D'une famille noble, la famille Beffroy de Beauvoir, il fit ses études dans les écoles militaires et sortit à quatorze ans comme lieutenant de cavalerie : à quinze ans, Louis XV lui donna le brevet de capitaine et l'envoya, avec cinquante autres cadets gentilshommes, au roi de Pologne; ce petit détachement était commandé par le baron de Rullecourt; l'expédition ne fut pas heureuse et, de retour en France, Beffroy fut nommé officier dans les grenadiers royaux de Champagne. Au moment de la Révolution, il en embrassa les principes, donna sa démission et prit part au mouvement politique. Dans la première assemblée baillagère, il combattit la candidature de M. de Limon, homme d'affaires du duc d'Orléans, et on raconte même qu'il aurait refusé à cette occasion une somme de 60,000 francs qui lui avaient été offerts par l'entremise d'un moine nommé Hadicourt, pour favoriser cette élection orléaniste. Il fut successivement nommé par les patriotes de l'Aisne, procureur de la commune de Laon, administrateur du dép., premier suppléant à l'Assemblée législative, substitut du procureur général, syndic du dép. et enfin député à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI mais en demandant l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. Nommé membre des comités des finances et de l'agriculture, il étudia ces matières avec un soin spécial et réunit les matériaux qui devaient lui permettre de publier en 1773 *les Avantages du dessèchement des marais et manière de profiter du terrain desséché*; et en 1801 le *Rapport sur l'emploi des matières fécales fraîches*. Au 9 thermidor il se ligua avec les ennemis de Robespierre et participa à sa chute. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents; il s'opposa à la suspension de la vente des biens nationaux et à l'incarcération des prêtres non assermentés. Après être sorti du conseil des Cinq-Cents (1797), il fut nommé administrateur de l'hospice Saint-Denis; dans ces fonctions, il fut accusé d'avoir falsifié les pièces de comptabilité, mais il fut acquitté et renommé peu après administrateur de l'hospice militaire de Bruxelles; ayant quitté cet emploi, il se retira à Laon où il vécut jusqu'en 1816; à cette époque, il fut exilé ainsi que tous les régicides et il se fixa à Liège où il exerça la profession d'avocat, jusqu'à sa mort. JEAN-BERNARD.

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel), littérateur français, né à Laon le 6 nov. 1757, mort à Paris le 17 déc. 1811. Condisciple au collège Louis-le-Grand de Robespierre et de Camille Desmoulins, il y fit de brillantes études et prit le petit collet; mais il ne tarda pas à l'abandonner et se maria en 1780. Il n'était connu jusqu'alors que par des vers, des chansons et quelques brochures à titres bizarres, telles que *Malborough au salon du Louvre* (1783); *Turlututu ou la Science du bonheur* (1783), poème héroï-comique en huit chants; *Hurluberlu ou le Célibataire* (1783), poème comique et moral; il a prétendu plus tard avoir jeté dans la Seine les exemplaires qui lui restaient de ces trois fantaisies. Les *Petites Maisons du Parnasse* (1783-1784), qu'il fit éditer à ses frais, n'eurent guère plus de succès. Enfin, en 1785, il fonda, sous le pseudonyme du *Cousin Jacques* qu'il avait adopté depuis plusieurs années, un journal bizarre qu'il rédigeait seul, *les Lunes*, dont la collection complète, formant 24 vol. in-12, est devenue des plus rares. Elle fut suivie du *Courrier des planètes ou Correspondance du Cousin Jacques avec le firmament* (1788-92, 10 vol. in-12), et des *Nouvelles lunes* (janv.-juil. 1791). Beffroy de Reigny, à qui sa gaieté, sa bonhomie et son pseudonyme avaient valu une certaine popularité, fut invité à rédiger, le soir même de la prise de la Bastille, un *Précis exact* de cet événement dont il ne se vendit pas moins, dit-on, de 56,000 exemplaires. Son *Histoire de France pendant trois mois* (15 mai-15 août 1789, in-8) n'obtint pas le même succès. Les circonstances n'étaient guère favorables à la littérature légère et, sans le théâtre, il aurait couru le risque de ne pouvoir nourrir sa femme et ses deux filles. *Nicodème dans la Lune ou la Révolution pacifique*, folie en trois actes et en prose (Variétés-Amusantes, 7 nov. 1790), n'était pas son début dramatique, car il était depuis 1786 l'un des fournisseurs attitrés des théâtres de la Foire, mais fut presque un événement politique et littéraire : la tradition veut que quatre cents représentations de cette satire inoffensive des hommes et des choses du jour en aient attesté la vogue; le type une fois créé, Beffroy de Reigny voulut tout naturellement exploiter la veine; mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, elle était dès lors épuisée : les *Deux Nicodème* eurent une existence éphémère et orageuse; *Nicodème aux Enfers* n'obtint qu'une vingtaine de représentations. Le *Club des bonnes gens ou le Curé français* (sept. 1791); les *Capucins ou Faisons la paix* (1791, non imprimé); *Allons, ça va, ou le Quaker en France* (1793); *Toute la Grèce, ou Ce que peut la Liberté* (1794), opéra en un acte, musique de Lemoyne, datent de cette période et furent composés ou représentés au milieu des terreurs paniques du *Cousin Jacques*. Une seule fois il y eut perquisition chez lui, mais, sur les instances de son frère, l'affaire n'eut pas de suites. Beffroy de Reigny n'avait pas protesté qu'au théâtre seulement contre les excès du nouveau régime : il avait fondé et rédigé le *Lendemain ou Esprit des feuilles de la veille* (oct. 1790-juin 1791), et le *Consolateur ou Journal des honnêtes gens* (1792) qui disparut après le 10 août. Lorsque l'apaisement commença de se produire dans les esprits, il publia *le Testament d'un électeur de Paris* (1795, in-8), dont le ton lugubre ne rappelait en rien les folies de l'auteur des *Lunes*, et un *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* (1795-1800, 3 vol. in-8), dont la police interdit la continuation après la mise au jour du quinzième cahier (s'arrêtant au mot *Côtes-du-Nord*) et que, pour ce motif, on trouve rarement. Beffroy, à qui l'on doit la jolie romance : *Petit à petit, l'oiseau fait son nid*, rentra dans sa véritable voie en écrivant les paroles et la musique d'une demi-douzaine d'opéras-comiques et de vaudevilles : *la Petite Nanette* (théâtre Feydeau, 1795); *Turlututu, empereur de l'Ile Verte* (théâtre de la Cité, 1797); *Jean-Baptiste* (théâtre Feydeau, 1798); *Un Rien ou l'Habit de noces* (Ambigu-Comique, 1798); *Magdelon* (théâtre Montansier, 1799); *les Deux Charbonniers ou les Contrastes* (*ibid.*, 1799), etc. Lors de la réorganisation de l'Université, dans une supplique adressée à Fontanes, pour demander une place de conseiller ou d'inspecteur, il se vantait d'avoir fait gagner un million à la librairie française par ses livres dont il n'avait pas retiré dix mille francs dans toute sa vie; ses trente pièces de théâtre avaient valu six cent mille francs aux entrepreneurs et ne lui en auraient pas rapporté quinze mille. Sa requête ne fut pas exaucée, car une réclame, perdue dans un journal bibliographique, *le Télégraphe littéraire*, nous apprend qu'il tentait en 1804 de rouvrir un cours libre qu'il avait professé avant la Révolution sous le titre de *Rhétorique familière*. Beffroy de Reigny annonçait dès 1796 ses *Mémoires*, qui n'ont pas vu le jour et qui n'ont peut-être pas été écrits; sa dernière publication fut un recueil intitulé *les Soirées chantantes ou le Chansonnier bourgeois* (1805, 3 vol. in-12). — Sa fille cadette fut la mère de deux érudits bien connus, MM. Abel et Ernest Desjardins. Maurice TOURNEUX.

BIBL.: Arthur DINAUX, *Hommes et choses du nord de la France*, 1829. — Fr. GRILLE, *Miettes littéraires, biographiques et morales*, 1853, 3 vol. in-12. — Ch. MONSELET, *les Oubliés et les Dédaignés*, 1858, 2 vol. in-12. — G. LECOCQ, *Notes et documents sur Beffroy de Reigny*; Laon, 1874, in-8, 16 p.

BEFFU-ET-LE-MORTHOMME. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Granpré; 191 hab.

BEG. Mot turc qui signifie *seigneur*. C'est le mot qui, en arabe, se prononce *bey* (V. ce mot). Le titre de bey en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Turquie appartient à certains fonctionnaires au-dessous du titre de *pacha*, civils ou militaires. On le donne aussi aux fils de pachas et à d'importants propriétaires terriens.

BÉGA. Rivière et canal de Hongrie. Le cours de la Béga, qui naît dans les montagnes de Transylvanie et qui se jette dans la Theiss près du confluent de cette grande rivière avec le Danube, était excessivement marécageux et malsain, lorsqu'au XVIII^e^ siècle le gouvernement de Marie-Thérèse entreprit de la canaliser. En amont de Temesvar, la Béga ne sert qu'au flottage ; en aval de Temesvar, le canal est navigable même pour les bateaux à vapeur. Edouard SAYOUS.

BÉGA (Cornelis), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en nov. 1620, mort dans cette ville le 27 août 1664. Il avait, en 1653, voyagé en Suisse et peut-être en Italie ; mais il était, en 1654, de retour dans sa ville natale, car il figure cette année même sur les registres de la gilde de cette ville, où il mourut de la peste dix ans après. Bega avait été élève d'Ad. van Ostade, et comme son maître il s'est plu d'ordinaire à représenter des scènes familières de la vie des paysans ou des ouvriers et des intérieurs de cabaret. Ses types sont assez vulgaires ; mais la sûreté et la facilité de son dessin, la finesse de son coloris un peu éteint lui font une originalité très réelle. Ses tableaux, dont les dates se rapportent généralement aux dernières années de sa vie, de 1661 à 1664, sont assez nombreux et dispersés dans la plupart des collections de l'Europe. Le *Concert de Paysans* du musée d'Amsterdam, l'*Alchimiste* de la galerie de Cassel, la *Famille de Paysans* de Berlin, un *Intérieur de tisserand* dans la collection de Péterhof et l'*Intérieur rustique* du Louvre peuvent être considérés comme ses meilleurs ouvrages. Le Staedels-Institut, à Francfort, le musée Teyler et l'Albertine de Vienne possèdent ses dessins les plus importants. Bega a gravé avec verve et finesse trente-quatre planches dont les sujets sont empruntés aux classes les plus basses de la société.

BEGA ou **BEGEYN** (Abraham-Cornelisz), peintre et graveur hollandais, dont la vie est assez peu connue, était inscrit en 1685 à la gilde de la Haye. Il fut appelé à Berlin, en 1688, par l'Electeur de Brandebourg Frédéric, comme peintre de la cour, et mourut dans cette ville, le 11 juin 1697, à un âge assez avancé. C'était un paysagiste de talent, également habile à peindre les animaux. Sa manière se rapproche de celles de J. Asselyn et de N. Berchem ; ses tableaux sont assez rares. Il a gravé dix planches représentant des animaux, remarquables par la largeur et la facilité du travail.

BEGAAR. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. O. de Tartas ; 1,086 hab.

BEGADAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 1,683 hab. Eglise style roman. Commerce de vins.

BÉGAIEMENT. Le bégaiement est une difficulté de parler qui se présente tantôt à la fin, tantôt au milieu, mais ordinairement au commencement des mots, et qui est souvent accompagnée de grimaces ou de mouvements choréiques des membres. Cette difficulté est caractérisée soit par un arrêt brusque dans l'émission de la parole, soit par la répétition plus ou moins fréquente d'une même syllabe. En dehors des grimaces et des mouvements choréiformes des membres et même du plus ou moins de difficulté que le bègue rencontre pour parler, il faut noter — et noter avec le plus grand soin — comment s'effectuent les mouvements respiratoires pendant l'acte de la parole. Quiconque examine attentivement un bègue, constate, en effet, que le rythme respiratoire est détruit chez lui. C'est là le symptôme important dont le plus ou moins de gravité fixe le pronostic.

Il y a deux choses qui frappent toujours les personnes qui ne sont pas habituées à voir des bègues et les bègues eux-mêmes. C'est : 1° l'intermittence du bégaiement ; 2° sa disparition complète dans le chant. Et pourtant, on ne peut pas trouver un seul bègue chez lequel la difficulté de parler soit absolument la même tous les jours, et à toute heure du jour : l'intermittence du bégaiement est donc la règle.

On bégaie ordinairement moins dans la lecture que dans la conversation, moins sur les voyelles que sur les consonnes, beaucoup moins au milieu des mots qu'au commencement. C'est également la règle de voir le bégaiement disparaître complètement dans le chant. Ce fait seul suffit pour affirmer d'une manière irréfutable que le bégaiement n'est pas dû à une lésion organique quelconque. Une lésion anatomique ne pouvant exister dans la parole ordinaire et disparaître immédiatement dans la parole chantée.

Causes. Toutes les émotions violentes : peur, chute, mauvais traitements, etc., peuvent occasionner le bégaiement, sans pour cela qu'une lésion organique du cerveau se produise. Les exemples sont nombreux en voici un très caractéristique.

« Jusqu'à l'âge de six ans, me disait un jour un bègue, je parlais sans difficulté, quand, une nuit, le feu prit à notre maison. La flamme avait déjà envahi les deux premiers étages et j'habitais le troisième. Il n'y eut d'autre moyen de me sauver que de me jeter par la fenêtre. Quatre hommes tenant des couvertures remplies de laine me reçurent et m'empêchèrent de me tuer dans la chute. Après cet accident je restai deux jours dans un effroi continuel sans pouvoir dire une seule parole. Le troisième jour la parole me revint, mais... je bégayais. »

Je me hâte de dire que le bégaiement n'est pas toujours amené par des accidents. Il est des personnes qui ont toujours bégayé, sans qu'on ait jamais pu savoir pourquoi. Il en est d'autres, en très grand nombre, qui ont appris à bégayer par imitation. Que l'imitation soit volontaire, comme cela arrive pour les petits espiègles qui se moquent d'un serviteur, d'un voisin ou d'un camarade atteint de bégaiement en contrefaisant sa manière de parler ; que l'imitation soit involontaire, comme dans le cas d'enfants dont les parents sont bègues et qui par conséquent reproduisent leur manière de parler par une sorte de contagion morale, il est certain que l'imitation joue un très grand rôle dans la production du bégaiement. Aussi ne saurait-on surveiller avec assez de soin le développement de la faculté du langage chez les enfants. Car, chose digne de remarque, on ne devient bègue que dans la première enfance ; en général de 3 à 6 ans. Quelquefois cependant un peu plus tard ; mais, très rarement après l'âge de la puberté. En effet, toutes les impressions vives ont un retentissement réflexe considérable sur le cerveau. Lorsqu'un jeune cerveau est surpris par un événement inattendu, il en garde une impression d'autant plus considérable que l'enfant est plus sensible au réflexe. La délicatesse des rapports entre l'appareil phonateur et l'organe pensant fait que dans toutes les circonstances critiques la parole donne immédiatement le signal de la détresse nerveuse. D'autant plus que le mécanisme si complexe de la parole est une des habitudes physiologiques les plus lentes et les plus difficiles à acquérir. Le bégaiement est beaucoup plus fréquent dans le sexe masculin que dans le sexe féminin et cela dans la proportion de 1 à 10. Cette différence tient probablement en partie à ce qu'aux âges d'apparition du bégaiement, le développement de la parole est beaucoup plus avancé, plus complet chez la petite fille que chez le petit garçon. La concordance fonctionnelle entre le cerveau et les organes de la parole étant mieux établie, les troubles sont plus rares et l'action réflexe a un retentissement beaucoup moindre sur leur production. Par contre, les vices de prononciation tels que la blésité, le zézayement, etc., sont très fréquents chez les femmes alors que les hommes en sont rarement atteints. La cause en est dans des circonstances d'un ordre tout particulier. La fillette qui, sous l'œil maternel, joue avec sa poupée remplace souvent dans certains mots la consonne douce par la forte correspondante. Elle dit, par exemple, *seval*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour cheval, *zenou* pour genou, *chlla* pour ça, etc. Or, cette prononciation qui ajoute quelque chose d'enfantin à son gracieux babil est rarement relevée, corrigée par la mère qui trop souvent l'encourage en l'imitant elle-même. Et il arrive quelquefois qu'on ne s'aperçoit que cette manière de parler est ridicule que lorsque l'enfant est déjà grandette. Mais alors toutes les remontrances sont superflues ; l'habitude est prise. Et il faudra des exercices spéciaux de langage pour faire disparaître le défaut de prononciation qui, je me hâte de le dire, cède toujours à des soins éclairés.

Statistique. Le bégaiement est une affection beaucoup plus répandue qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Il est incompatible avec le service militaire quand il est assez prononcé pour empêcher de crier « qui vive » ou de transmettre intelligiblement une consigne.

Il résulte du dépouillement minutieux des procès-verbaux du recrutement de l'armée que pendant les trente années qui se sont écoulées de 1850 à 1880 le nombre des conscrits exemptés du service militaire comme atteints de bégaiement s'est élevé à 24,695 ! C'est une proportion de 7 bègues sur mille conscrits. Voici quelle est pour chaque département la proportion des cas d'exemption pendant la période décennale 1871-1880.

Sur 1,000 conscrits combien ont été réformés pour cause de bégaiement :

1re CATÉGORIE — De 1.84 à 6.03 °/oo		2e CATÉGORIE — De 6.04 à 10.22		3e CATÉGORIE — De 10.23 à 14.42		4e CATÉGORIE — De 14.43 à 18.61		5e CATÉGORIE — De 18.62 à 25.53	
Seine	1.84	Seine-Inférieure	6.38	Pyrénées-Orien.	10.26	Orne	14.44	Côtes-du-Nd	18.70
Belfort	1.92	Eure	6.45	Puy-de-Dôme	10.64	Gard	14.60	Hte-Savoie	19.27
Meurthe-et-M.	2.08	Haute-Garonne	6.64	Lozère	10.73	Savoie	14.76	Lot	21
Haute-Saône	2.63	Rhône	6.80	Saône-et-Loire	11.14	Var	15.36	Basses-Alpes	22.81
Meuse	2.64	Dordogne	7.16	Drôme	11.18	Finistère	16.15	B.-du-Rhône	25.53
Marne	2.79	Vendée	7.27	Hérault	11.39	Manche	17.21		
Corse	2.82	Morbihan	7.42	Cantal	11.89				
Nord	2.84	Deux-Sèvres	7.45	Lot-et-Garonne	12.02				
Côte-d'Or	2.85	Indre-et-Loire	7.73	Alpes-Maritimes	12.11				
Ardennes	2.89	Cher	7.79	Haute-Loire	12.97				
Aisne	3.08	Ariège	7.84	Calvados	13.15				
Doubs	3.47	Aveyron	7.86	Corrèze	13.19				
Pas-de-Calais	3.56	Nièvre	7.88	Gers	13.23				
Oise	3.82	Charente-Infre	7.89	Vaucluse	13.78				
Vienne	3.98	Hautes-Alpes	8.01	Ardèche	13.82				
Loir-et-Cher	4.09	Haute-Vienne	8.26	Gironde	14.26				
Ain	4.20	Allier	8.51						
Indre	4.45	Aube	8.56						
Vosges	4.53	Mayenne	8.66						
Eure-et-Loir	4.56	Loire	8.76						
Haute-Marne	4.59	Aude	8.79						
Maine-et-Loire	4.60	Tarn	8.83						
Seine-et-Oise	4.70	Isère	9.03						
Loiret	5.01	Yonne	9.09						
Seine-et-Marne	5.11	Hautes-Pyrénées	9.31						
Jura	5.19	Landes	9.32						
Ille-et-Vilaine	5.21	Creuse	9.40						
Loire-Infre	5.29	Basses-Pyrénées	9.68						
Charente	5.31								
Sarthe	5.39								
Tarn-et-Garne	5.41								
Somme	5.97								

La petite carte ci-après, qui indique la répartition géographique du bégaiement en France nous montre d'une manière générale que cette infirmité est plus fréquente au sud qu'au nord. C'est ainsi que l'on compte 184 conscrits bègues dans la Seine, quand on en compte, toutes proportions gardées, 680 dans le Rhône et 2,553 dans les Bouches-du-Rhône. J'ajoute que les bègues deviennent de moins en moins nombreux du N.-O. au S.-E. Enfin, en étudiant les variations décennales subies par chaque département depuis 1850, on voit que le bégaiement suit la marche du nervosisme et qu'il a augmenté en France. C'est généralement dans le midi que les augmentations se font particulièrement sentir.

Traitement. Je disais que l'examen attentif d'un bègue révèle toujours l'existence de troubles respiratoires plus ou moins accentués. En effet, les uns parlent pendant l'inspiration à la manière des ventriloques, les autres pendant l'expiration, mais avec cette différence notable dans le fonctionnement normal, c'est qu'avant de parler, ils laissent échapper soit par la bouche, soit par le nez, une certaine quantité d'air. De telle sorte que la provision d'air étant épuisée, lorsque le moment est venu d'articuler les sons, les bègues sont dans l'impossibilité matérielle, absolue de le faire. Les symptômes du bégaiement une fois connus, la base du traitement est facile à trouver. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'opérations chirurgicales ou de médication quelconque. Il y a longtemps déjà qu'on a renoncé aux tentatives de ce genre. Chacun sait aujourd'hui que le bégaiement n'est justiciable que de certains exercices gymnastiques spéciaux des organes phonato-articulateurs. Mais en quoi consistent ces exercices? Quelle en est la nature et le mode d'application ? Il faut dire tout d'abord que par ces mots *exercices gymnastiques de la parole* je ne veux pas parler d'exercices vagues et indéterminés consistant pour la majeure partie dans la répétition de certaines phrases sacramentelles où l'on a accumulé comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les chevaux de frise les difficultés propres à tel ou tel bègue. Des exercices de ce genre seraient sans utilité.

Je résumerai donc, le plus brièvement possible, les principes qui servent de base à la méthode pratiquée à l'Institution des bègues de Paris.

Je dirai tout de suite que le traitement des bègues ne dure que trois semaines.

La première semaine est consacrée à l'étude des éléments de la parole et à l'exercice méthodique de la respiration. Il faut d'abord rétablir le rythme respiratoire et, pour cela, il faut apprendre au bègue à respirer et à utiliser sa respiration, au point de vue de la parole. Il y a donc des exercices méthodiques de respiration, dans lesquels nous enseignons pratiquement au sujet comment on prend l'inspiration, comment se fait l'expiration, comment enfin ces deux temps doivent être précédés d'un repos pendant lequel la bouche doit rester fermée. Nous utilisons l'expiration pour prononcer d'abord des sons séparés, puis des sons liés. Les voyelles étant plus faciles à prononcer que les consonnes, ce sont les voyelles que nous choi-

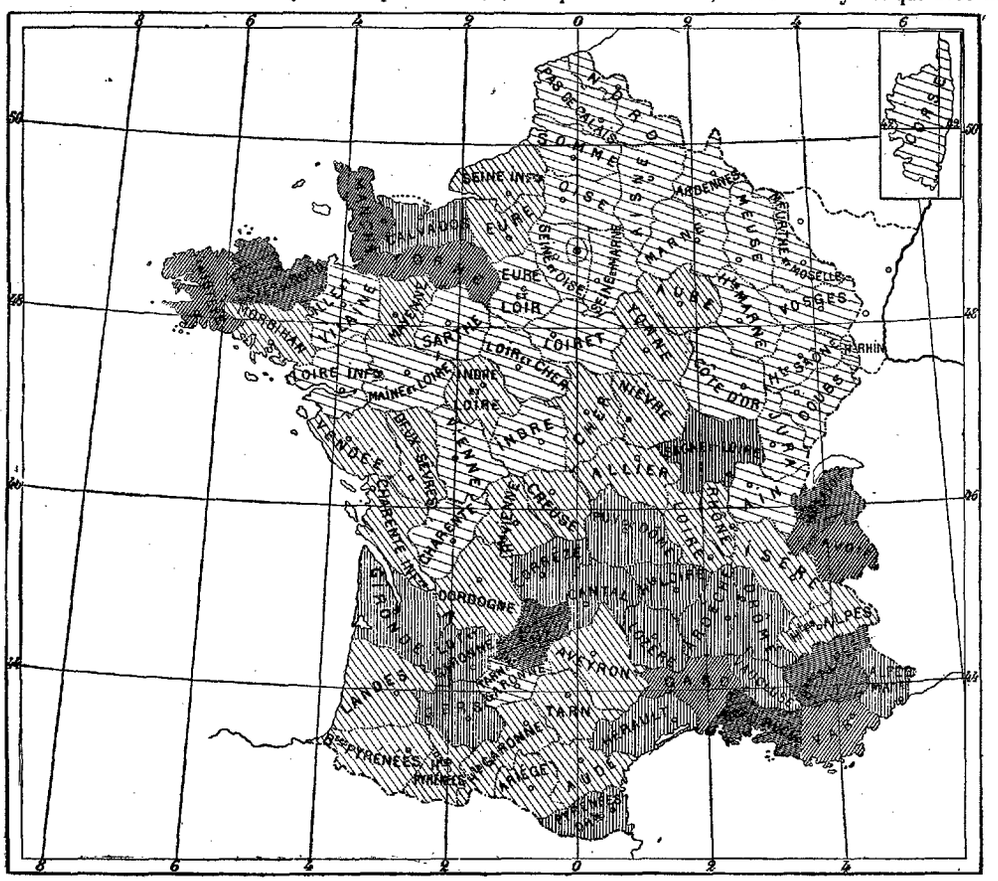

Carte présentant la répartition géographique du bégaiement en France, dressée par M. le Dr Chervin
Pour 1,000 conscrits examinés ont été réformés comme bègues :

1re	Catégorie	de	1.84	à	6.03
2e	—	de	6.04	à	10.22
3e	—	de	10.23	à	14.42
4e	—	de	14.43	à	18.61
5e	—	de	18.62	à	25.53

sissons de préférence pour commencer. Après les voyelles viennent les consonnes, et nous nous occupons de l'étude du mécanisme de la prononciation de chacune d'elles. Lorsque les éléments de la parole ont été parfaitement étudiés et que les difficultés portant sur telles ou telles consonnes ont été vaincues par des exercices gymnastiques spéciaux, nous passons à l'étude des syllabes, puis des mots, enfin des phrases et des discours. Pendant cette première semaine, le bègue doit rompre entièrement avec son ancienne manière de parler et jeter les fondements de nouvelles habitudes phonatrices. Nous considérons comme un puissant adjuvant de ce travail le silence complet, absolu, que nous imposons à nos élèves pendant cette première semaine. Il est évident que tant que les principes de la méthode ne sont pas suffisamment connus de l'élève et qu'il n'est pas complètement rompu à leur pratique, il ne les appliquera pas dans la conversation. Donc en lui laissant la liberté de parler en dehors des exercices on s'exposerait à le voir oublier d'un côté ce qu'il aurait appris d'un autre. Ce silence rigoureux a encore un autre but. Il apporte le calme dans la pensée de l'élève et lui fait oublier jusqu'au souvenir de la manière dont il bégayait. C'est là un effet sédatif qui n'est pas à dédaigner et que nous voyons pratiquer tous les jours avec succès dans la médecine mentale.

La seconde semaine, l'élève recouvre la liberté de la parole. Le moment est venu pour lui de faire usage des principes qui lui ont été enseignés. Désormais, il peut parler, car il ne bégaiera plus, pour peu qu'il veuille s'astreindre à parler très lentement et en mettant en pratique les observations qui lui ont été faites sur la respiration, sur les mouvements réguliers de la langue et des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lèvres, sur la syllabation naturelle, etc., etc. C'est toujours pour moi une surprise nouvelle de voir que les grimaces, les spasmes, les hésitations, les répétitions les plus accusées ont disparu comme par enchantement sous l'influence de la méthode. Une parole claire, nette, facile, a succédé au bégaiement d'autrefois ; parole qui deviendra bientôt naturelle, agréable et harmonieuse, lorsque l'extrême lenteur méthodique, imposée pendant la seconde semaine, aura fait place à l'allure plus dégagée qui doit être pratiquée pendant la dernière semaine du traitement.

La troisième semaine est employée à consolider l'habitude nouvelle qu'a prise le sujet de parler avec précaution et méthode et à perfectionner sa diction en la débarrassant de tout ce qu'elle pourrait avoir de choquant. Nous faisons en même temps une étude approfondie des coupures de la phrase et des inflexions de la voix. Nous remplaçons enfin la syllabation très marquée des premiers jours par une diction posée, mais légèrement accentuée, dans laquelle toutes les syllabes sont prononcées sans précipitation et surtout sans saccade. Pendant cette dernière semaine, nous conseillons à notre élève d'imiter les personnes qui parlent bien, dont la diction, sans être d'une lenteur pédante, est calme et réfléchie ; dont les inflexions de voix sont naturelles et variées ; dont les phrases, bien coupées au double point de vue de la respiration et du sens, sont faciles à comprendre et agréables à entendre. En un mot, nous nous efforçons, par l'étude raisonnée et minutieuse de l'art de bien dire, de transformer le bègue d'autrefois en un lecteur et un causeur élégant, habile et expérimenté.

Mais, dira-t-on, lorsque les trois semaines de traitement sont écoulées, les élèves n'ont-ils pas besoin de s'observer, de s'exercer, et la nouvelle habitude est-elle suffisamment enracinée en eux pour qu'ils puissent, sans danger, laisser de côté toute espèce d'exercices, parler sans précaution et se fier uniquement et complètement aux résultats acquis pendant le traitement ? Loin de moi, la pensée d'une pareille prétention ! Lorsque notre élève nous quitte, nous le considérons comme un convalescent, qui a encore besoin de soins et de précautions pour achever son complet rétablissement. Aussi laissons-nous entre ses mains des instructions spéciales pour qu'il puisse continuer chez lui l'application de la méthode.

Voilà, expliqué en quelques mots, comment nous arrivons à corriger le bégaiement. L'espace réservé à cet article ne nous autorise pas à entrer dans de plus grands détails. Qu'il nous soit permis cependant de terminer en disant que depuis 1844 que la méthode Chervin est pratiquée, elle a été jugée par plus de quarante commissions officielles (Académie de médecine, Conseil de santé des armées, etc.), dont les rapports proclament à la fois ses résultats sérieux et l'excellence de ses principes. Le traitement méthodique du bégaiement appliqué d'abord par Mme Leigh à New-York, par les frères Malebouche en France, par Charlier en Allemagne, a fait, grâce à la méthode Chervin, de tels progrès que la guérison certaine du bégaiement et de tous les autres défauts de pronon ciation (V. Blésité) paraît aujourd'hui un fait acquis à la science. Dr Chervin.

BÉGALA ou **BEGALO** (Astron.), ou encore *El Baghléh*, la *Mule*, nom donné par quelques astronomes arabes à la belle primaire Véga (ou Wéga), la *luisante* de la Lyre.

BÉGANNE. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Allaire; 1,957 hab. Minerais de fer.

BÉGARD. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp; 4,713 hab. Ce village doit son origine à une ancienne abbaye cistercienne, Notre-Dame de Bégard *(Begardum)*, fondée en 1130 par Étienne III, comte de Penthièvre, et sa femme, comtesse de Guingamp. Les bâtiments de cette abbaye acquis par la communauté des Dames du Bon-Sauveur de Caen sont aujourd'hui un asile d'aliénées et une maison d'éducation pour les jeunes filles. — L'*Eglise*, ancienne abbatiale, a conservé plusieurs parties qui datent de l'époque de sa fondation, notamment le transept. Une statue, placée au fond du chœur, passe pour provenir de la tombe d'Alain, comte de Penthièvre (1146), ou de celle de Conan IV, duc de Bretagne (1171), qui avaient été inhumés dans l'église. Les bâtiments de l'abbaye sont du XVIIe et du XVIIIe siècle. — Le territoire de la com. de Bégard est séparé de celui de Pluzunet par une voie romaine, encore très reconnaissable sur une longueur de 4 kil. Des monuments mégalithiques se trouvent dans plusieurs des hameaux dépendant de Bégard, notamment à Guénézan et à Kerguezennec.

BÉGARDS ou Beggars, Béghards, Béguards et Béguines *(Beggehart, Beghardi, Beginhardi, Beguini, Beghinæ, Beguinæ, Begutlæ*, dont on a fait *bigotte)*. L'étymologie de ces noms est encore discutée. Des germanistes éminents, tels que les frères Grimm *(Deutsches Wörterbuch)*, Schmeller *(Bayerisches Wörterbuch)* la laissent douteuse. Du Cange *(Glossarium mediæ et infimæ latinitatis)* et Littré *(Dictionnaire)* font dériver ces noms de *beggen*, mot inusité aujourd'hui, mais qu'on retrouve en anglais dans *to beg*, mendier, et *beggar*, mendiant. D'autres auteurs en rapportent l'origine à Begga, fille de Pépin de Landen, sœur de sainte Gertrude et femme d'Anségise, la bienheureuse ou sainte Begge, qui aurait été la fondatrice de l'institution des béguines ; mais les couvents fondés par elle étaient des communautés régulières, tandis que le caractère distinctif des béguines et des béghards est de former des associations qui sont à la fois laïques et religieuses. D'autres encore, et peut-être avec plus de vraisemblance, rapportent le nom et la chose au prêtre Lambert Beggh ou Le Bègues qui, en 1184, établit à Liège, pour les femmes pauvres, les veuves et les filles sans ressources ou sans protection, une maison de retraite qui semble avoir présenté une grande ressemblance avec ce qu'on appela plus tard un béguinage. On prétend que ce nom *(Beguinagium)* ne date que du XVe siècle et qu'auparavant on ne se serait servi que des mots *Oratorium*, *Gotteshus*. Quoi qu'il en soit, les femmes admises dans les maisons ainsi dénommées vivaient en commun du travail de leurs mains ; elles pouvaient sortir pour soigner les malades, mais non pour mendier, et elles devaient se livrer aux exercices d'une dévotion régulière ; elles étaient soumises à une direction élue par elles ; mais elles ne prononçaient pas de vœux perpétuels, restant libres de quitter la communauté pour se marier, gardant la propriété de leurs biens pendant leur vie et la disposition d'au moins une grande part après leur mort. Il se forma pareillement des béguinages destinés à recevoir des femmes nobles ou riches, associées pour suivre un régime monastique, tout en conservant la faculté de rentrer dans le monde. Ces institutions se multiplièrent dans les Pays-Bas et de là se propagèrent en d'autres pays, notamment en Allemagne ; mais c'est en Belgique qu'elles furent de tout temps les plus nombreuses ; si nombreuses qu'aujourd'hui encore le peuple appelle communément béguines, avec une acception malveillante, toutes les religieuses. Elles s'y maintinrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, en subissant des modifications qui seront indiquées ci-après. En notre siècle, il a été rétabli deux béguinages, le plus important à Gand, l'autre à Tongres. — Ce qui avait été fait pour les femmes se fit pour les hommes. Dès 1220, on trouve à Louvain une maison de béghards. C'est la plus ancienne que l'on connaisse. Comme ils pouvaient sortir pour mendier, ils parcouraient par bandes les villes et les villages en criant : Donnez du pain, au nom de Dieu ! Il est vraisemblable que beaucoup prirent de bonne heure ces habitudes de mendicité et de vagabondage qui, jointes plus tard au reproche d'hérésie, devaient tant nuire au nom qu'ils portaient.

L'apparition des béguinages précède de peu d'années la formation des tiers-ordres que les franciscains et les dominicains s'affilièrent. Les deux institutions correspondent, sous certains rapports, aux mêmes tendances et aux mêmes besoins, et elles se ressemblent en ce point qu'elles permettent d'appliquer diverses observances du régime des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

religieux à des laïques laissés libres des vœux monastiques. Dès que les tiers-ordres furent formés, l'existence ou du moins l'autonomie des béguinages se trouva menacée. Les principes d'autorité, de discipline et d'uniformité, qui président au développement de l'Église catholique, ne permettaient guère, dès lors qu'une place pouvait leur y être faite, de laisser en dehors des ordres régulièrement et hiérarchiquement constitués, des associations reproduisant des conditions importantes du régime monastique et participant aux largesses que la foi du peuple accordait alors aux religieux. C'est pourquoi les béguinages furent contraints de s'affilier aux tiers-ordres, soit de Saint-François, soit de Saint-Dominique ; ils le firent, suivant leur tempérament ou plutôt leurs moyens ; les plus pauvres s'affilièrent aux franciscains, les plus riches aux dominicains. — Cette affiliation, qui était une sorte d'asservissement, fut peut-être ce qui sauva les béguines et les béghards d'une complète destruction. On avait d'abord accusé leurs mœurs ; et il est vraisemblable que cette accusation était méritée par un bon nombre d'entre eux, car les causes de désordres qui s'introduisaient dans les monastères cloîtrés, fondés sous la règle la plus sévère, et qui rendirent nécessaires et inutiles tant de tentatives de réforme devaient être singulièrement multipliées et aggravées, chez les béghards et les béguines, par la liberté qui leur était laissée et par les dispositions propres aux classes dans lesquelles leurs associations se recrutaient ordinairement. Plus tard, aux habitudes de mendicité et de vagabondage et aux désordres moraux s'ajouta l'hérésie, que l'Eglise pardonne moins. Les *Frères du libre esprit* (V. ce mot) avaient, au commencement du XIVe siècle, leurs principaux sièges dans les villes du Rhin et des Pays-Bas. Il est probable que leurs doctrines et leurs pratiques avaient trouvé dans les béguinages leurs adeptes les plus nombreux ; car ces hérétiques étaient alors appelés communément béghards. Tous les béghards et toutes les béguines se trouvèrent ainsi compromis. En 1311, au concile de Vienne, Clément V publia deux bulles interdisant leurs associations ; en 1317, cette prohibition fut renouvelée par Jean XXII ; mais, l'année suivante, ayant été informé qu'il y avait deux sortes de béghards, ce pape ordonna de ménager ceux qui étaient restés fidèles à l'orthodoxie. En 1371, l'inquisiteur d'Allemagne fit rendre par Charles IV un édit confisquant toutes les maisons des béghards, pour en faire des prisons de l'Inquisition et ordonnant que toutes celles des béguines fussent vendues au profit des pauvres. Cet édit fut confirmé par Grégoire XI ; mais les dominicains, qui dirigeaient les béguinages de plusieurs diocèses, intervinrent et obtinrent qu'on maintînt les maisons qui n'étaient pas suspectes. — Au milieu du XVe siècle, il se forma dans les Pays-Bas une *Congrégation de béguards de la troisième règle de Saint-François* appelée aussi *Congrégation de Zipperen*, parce qu'elle recevait sa direction d'une assemblée annuelle tenue dans cette ville. Au XVIIe siècle, cette congrégation ne comptait plus que quelques membres. Innocent X la réunit aux tertiaires franciscains de Lombardie. — En France, les béguines furent supprimées par Louis XI et remplacées, pour les soins à donner aux malades, par les sœurs du tiers-ordre de Saint-François. Leur maison, à Paris, portait le nom de l'*Ave-Maria*.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : MOSHEIM, *De Beghardis et Beguinabus* ; Leipzig, 1790. — HALLMANN, *Geschichte der Ursprungs der belgischen Beghinen* ; Berlin, 1843. — Ch. SCHMIDT, *Die Strassb. Beginenhäuser im Mittelalter*, dans l'*Alsatia*, 1859. — Du même, *Précis de l'histoire de l'Eglise d'Occident pendant le moyen âge* ; Paris, 1885. — A. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire* ; Paris, 1875.

BEGARELLI (Antonio), sculpteur italien, né à Modène entre 1479 et 1498 (?), mort en 1565. Soit qu'il ait reçu directement les leçons de Guido Mazzoni, soit qu'il ait simplement connu et étudié son œuvre, il procède incontestablement de ce maître. Il contribua à remettre en honneur l'usage de la terre cuite, même pour des figures et des groupes plus grands que nature, auxquels il donnait, au moyen d'un enduit, l'apparence du marbre, et c'est grâce à lui que l'emploi de l'argile dans la sculpture monumentale prit à Modène une si considérable extension. Il la traita avec une grande liberté, un sentiment très vif de la grâce et de la vie, du mouvement et du drame. On l'a souvent rapproché de Sansovino, — dont il n'a pourtant ni la pureté ni le style — et du Corrège dont il a surtout le maniérisme. Avec toute sa facilité et son incontestable talent, il annonce la décadence, et selon la pittoresque expression de Burckhardt, qui ne lui ménage pourtant pas les éloges, les draperies de ses statues se soulèvent et s'agitent comme si l'on sentait déjà souffler du côté de Naples le « sirocco berninesque ». Il ne quitta presque jamais Modène, sa patrie, où ses œuvres sont pour la plupart restées, et sa gloire, elle aussi, n'est pas beaucoup sortie de sa ville natale ; elle a toujours gardé un certain caractère provincial. L'*Ensevelissement du Christ* de San-Agostino (qui s'appelle aussi Santa-Maria Pomposa), achevé en 1526, serait, d'après Burckhardt, une de ses plus anciennes œuvres. C'est un groupe de plusieurs figures plus grandes que nature, d'une composition assez décousue, qui vaut surtout par l'expression individuelle des personnages. A San-Francesco une *Descente de croix*, commencée en 1531 et terminée en 1537, comprend quatre personnages disposés sur deux échelles et soutenant le corps du crucifié ; en bas, la Vierge défaillante et les saintes femmes forment un groupe très pathétique et fort admiré pour la vérité de l'expression et l'habileté de la facture. Une *Pietà*, autrefois à San-Pietro et transportée au nouveau musée de Modène, est considérée comme son chef-d'œuvre ; c'est assurément celui de ses ouvrages dont la composition est le mieux entendue. On voit encore à San-Pietro un groupe au-dessus de l'autel *(Marie assise sur des nuages, adorée par quatre saints)* commencé en 1532, achevé par son neveu Lodovico ; et dans la nef six statues de saints de qualité fort inférieure. Burckhardt date des derniers temps de la vie de Begarelli un groupe de *Jésus chez Marthe et Marie* (église Saint-Dominique), tandis que J. Meyer veut y voir une œuvre de jeunesse, toute pénétrée encore de l'influence de Guido Mazzoni. Plusieurs autres ouvrages, monuments funéraires ou de piété, qu'on trouve mentionnés dans les textes, ont été détruits au siècle dernier ou dans les premières années de celui-ci. Hors de Modène, on peut citer treize statues pour le cloître de San-Lorenzo à Aversa ; les apôtres aujourd'hui placés dans les niches de San-Giovanni à Parme, de 1561, et les statues de l'église San-Benoît à Mantoue (1559). La tradition veut, mais aucun texte précis ne permet d'affirmer, qu'il ait existé des rapports personnels entre Begarelli et le Corrège. Celui-ci, mort en 1554, passa dans son village de Corrège les quatre dernières années de sa vie, et Begarelli ne paraît pas être allé à Naples avant 1558. Le musée de Berlin possède de lui un *Christ en croix*, acheté à Modène en 1841.

André MICHEL.

BIBL. : VASARI, Ed. Milanes, IV, pp. 485-486. — TIRABOSCHI, *Notizie de pittori, scultori, incisori... degli Stati di Modena* ; Modène, 1786, in-4. — PERKINS, *Sculpteurs italiens* (trad. Haussoulier. — W. LÜBKE, *Geschichte der Plastik* ; 1880, in-4. — BURCKHARDT, *Cicerone*, 4e éd. pp. 416-419. — *Allgemeines Künstler-Lexikon*, article de J. MEYER.

BEGAS (Karl), peintre allemand, né à Heinsberg, près d'Aix-la-Chapelle, le 30 sept. 1794, mort à Berlin le 24 nov. 1854. Il alla à Paris en 1813 et entra dans l'atelier de Gros. La guerre entre la France et l'Allemagne l'obligea à repasser la frontière, mais il revint, en 1815, à Paris et y resta jusqu'en 1821. Ses premiers tableaux, *le Christ au mont des Oliviers* (1818, église de la garnison à Berlin) et *la Descente du Saint-Esprit* (1821, cathédrale de Berlin), trahissent encore l'influence de ses maîtres français : ils lui valurent la protection du roi Frédéric-Guillaume III qui lui accorda une pension. En revenant à Berlin en 1821, il passa par Strasbourg,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Stuttgart et Nuremberg, où il apprit à connaître les vieilles écoles allemandes; l'étude qu'il en fit à Stuttgart dans la belle collection formée par les frères Boisserée (entrée depuis à la Pinacothèque de Munich) exerça sur lui une si profonde influence qu'il se rangea immédiatement sous la bannière de l'école romantique et peignit le portrait de ses grands parents dans un sentiment tout archaïque (musée Wallraf-Richartz à Cologne, nº 951). Au mois de fév. 1822, il partit pour l'Italie comme pensionnaire du gouvernement prussien, s'arrêta à Padoue pour étudier les fresques de Giotto et, arrivé à Rome, se fit admettre dans le cénacle des « Nazaréens », qui tenait à Sant-Isidoro, sur le Monte-Pincio, ses séances mystiques. C'est sous cette influence qu'il peignit le *Baptême du Christ* de l'église de la garnison à Potsdam. Le portrait de Thowaldsen (nº 21 de la galerie nationale, Berlin) date de cette époque. Le *Tobie avec l'ange* (nº 20 de la gal. nat.) est encore dans la manière des « Nazaréens », mais à partir de son établissement définitif à Berlin (1824), il commença à se dégager peu à peu de ces influences. La *Résurrection du Christ* (1827) de la Friedrich-Werder'sche Kirche le montre déjà affranchi. On le voit s'essayer, dès lors, dans les genres les plus divers : *Lorelei* (1834), un de ses tableaux les plus populaires, la *Mélancolie du roi* (1838), le *Sermon sur la montagne* (1831), *la Transfiguration* (1831), le *Christ prophétisant la destruction de Jérusalem* (1840) et même *Henri IV à Canossa* (1836) relèvent plus ou moins de l'esthétique romantique de ce qu'on a appelé *l'ancienne école de Düsseldorf*. En 1842, les *Trois jeunes filles assises à l'ombre d'un chêne*, tableau de genre, dégagé de tout romantisme, obtenaient un succès immense, et la même année, la *Toilette de la négresse* (nº 22 de la gal. nat. de Berlin) semblait indiquer qu'il allait se vouer désormais à la peinture de genre. Il revint pourtant à la peinture religieuse et fit un grand nombre de tableaux pour les églises de Berlin et de Prusse. Il a aussi exécuté plusieurs portraits de hauts personnages : ceux, par exemple, des princesses Guillaume et Charles de Prusse, de la reine de Bavière, d'Alex. de Humboldt, Schelling, Cornélius, Rauch, W. Schadow, Meyerbeer, J. Grimm, F. Mendelssohn, Paganini, etc... Son propre portrait par lui-même est au musée de Cologne. Il mourut peintre de la cour, professeur à l'Académie de Berlin, médaillé de la grande médaille pour l'art et la science. Il ne fut, en somme, qu'un peintre de troisième rang, et sa personnalité artistique, qui fut médiocre, paraît avoir été fort exagérée par ses compatriotes. — Ses quatre fils se sont voués à l'art. On trouvera ci-dessous les biographies de l'aîné, *Oskar*, et du second, *Reinhold*. Le troisième, *Adalbert* (né le 5 mars 1836), est un bon peintre de portraits. Le dernier, *Kari* (né le 23 nov. 1845), élève de son frère, est un sculpteur idyllique. André Michel.

Bibl. : A. Rosenberg, *Die Berliner Materschule*; Berlin, 1879, in-8. — Ant. Springer, *Die Kunst des XIX Jahrhunderts*; Leipzig, 1884, in-8. — Dr Max Jordan, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der Königl. National-Galerie in Berlin*, 1878, in-8.

BEGAS (Oskar), fils et élève du précédent, peintre allemand né le 31 juil. 1828 à Berlin. Il eut la réputation d'un enfant prodige; à douze ans, il faisait des portraits; en 1852, il remportait le prix académique et était envoyé en Italie. Il y resta jusqu'en 1854, et en rapporta une grande *Descente de croix*, qui obtint une médaille d'or à l'exposition de Berlin. Il était prêt, dès lors, à hériter de l'atelier et de la gloire de son père qui venait de mourir. Sa clientèle fut bientôt très grande. Il eut à faire de nombreux portraits, entre autres ceux du sculpteur Sussmann, de Böckhs, de J. von Müller et de Schönlein qui furent exposés de 1856 à 1858, du comte Schwerin-Putzar (1858), Bethmann-Hollweg (1860), Cornélius, le prince héritier et la princesse Victoria (1866), Moltke (1868), le roi Guillaume (1869), Strampf, etc... Les portraits parurent être pendant quelque temps sa principale occupation : il donna pourtant quelques tableaux d'histoire et de genre aux expositions de 1862, 1864 et 1868, et quand le rapide embellissement de Berlin fournit de larges surfaces à la peinture décorative, O. Begas eut une importante partie des travaux (plafond du Théâtre Wallner, grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, salle de concert de la galerie impériale, sans parler de plusieurs hôtels particuliers, comme ceux du prince Pless, du banquier Markwald, etc., etc...). Il a exposé, en ces dernières années, plusieurs tableaux d'histoire ou de genre, comme *le Repos de Vénus*, *le Jugement de Paris*, *Ève*, *Bonheur maternel*, *Edith*, etc... Begas est professeur et membre de l'Académie des beaux-arts et de la commission technique des musées royaux. La femme du prince héritier l'a choisi comme maître. André Michel.

Bibl. : Dr M. Jordan, *Beschreib. Verzeichniss der Kunstwerke in d. Kön. Nat.-Galerie in Berlin*, 1878, in-8.

BEGAS (Reinhold), sculpteur allemand, frère du précédent, né à Berlin le 15 juill. 1831. Tout jeune il est entré à l'atelier de Rauch qui lui a reconnu aussitôt un talent exceptionnel. Sa sculpture procède de l'antique, de l'art romain surtout et de la Renaissance primitive. Son *Pan consolant Psyché abandonnée*, envoyé de Rome à l'exposition de Berlin, a établi sa réputation. Ce groupe se distingue par un modelé très savant, une fraîcheur de formes et une vigueur d'expression qui caractérisent la plupart de ses œuvres. R. Begas est un des plus habiles réalistes de la statuaire moderne. Attaché de 1861 à 1862 à l'école des beaux-arts de Weimar, il conçut pendant ce temps un projet de monument de Frédéric-Guillaume III pour la ville de Cologne et un autre à la mémoire de Schiller ; le premier ne fut point exécuté ; le second, après de longs atermoiements, fut érigé à Berlin le 10 nov. 1871. A partir de ce moment. il est d'une activité dévorante et donne tour à tour : les *Deux dompteurs* des abattoirs de Budapest; le *Mercure comptant l'argent* à la Bourse de Berlin (marbre) ; un autre *Mercure emportant Psyché sur ses épaules* à la National-Galerie de Berlin; une *Femme surprise au bain*, marbre qui a fait sensation à l'exposition universelle de 1873 de Vienne ; l'*Enlèvement de la Sabine*, groupe de bronze d'un beau mouvement ; les bustes de l'empereur Guillaume (musée de Breslau), du peintre Menzel et du maréchal de Moltke (Ruhmeshalle de Berlin) ; deux statues assises de guerriers romains dans le même palais ; une superbe frise décorative dans sa propre maison de la Stülerstrasse ; le monument d'Alex. de Humboldt, etc. Dans ces dernières années il a exécuté une statue colossale en marbre de la *Borussia*, un *Centaure portant une jeune femme* et un buste du *Prince impérial*. Begas a abordé aussi avec succès la peinture et l'architecture. Comme peintre il excelle à traduire la nature avec un coloris très expressif et une science accomplie du clair-obscur. Il a obtenu au Salon de Paris en 1862 une médaille de deuxième classe. Il est depuis 1876 à la tête de l'atelier de sculpture qui dépend de l'Académie de Berlin. F. T.

BÉGAT (Jean), jurisconsulte français, né à Dijon en 1523, mort le 19 juin 1572. Après avoir exercé la profession d'avocat au parlement de sa ville natale, il devint conseiller, puis président de ce parlement. Il fut député par sa compagnie auprès du roi Charles IX, pour demander la révocation des édits du 17 janv. 1562 et du 19 mars 1563, qui assuraient aux protestants le libre exercice de leur culte. On a de Bégat : *Remontrance à Charles IX sur l'édit de 1563* (Anvers, 1563) et un commentaire sur les coutumes de Bourgogne intitulé *Commentarii rerum Burgundicarum*, inséré en tête des coutumes générales de ce pays (Chalon-sur-Saône, 1665, in-4). G. L.

BÉGAT (Pierre), ingénieur hydrographe français, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 1er avr. 1800, mort à Paris le 29 oct. 1882. Entré dans le génie maritime à sa sortie de l'Ecole polytechnique, il fut nommé ingénieur hydro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

graphe en chef en 1853. — Bégat était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1857. On a de lui : *Description physique et politique de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France* (1833-1834, 3 vol. avec cartes); *Traité de géodésie à l'usage des marins* (1839, in-8); *Exposé des opérations géodésiques exécutées sur les côtes du nord et du midi de la France, en 1839 et 1844, sous la direction de Beautemps-Beaupré et Monnier*. Il a en outre collaboré à la rédaction des *Fastes de la Légion d'honneur* (1842-1847, 5 vol. in-8).

BEGBIE (James), médecin anglais, né à Edimbourg en 1798, mort à Edimbourg le 26 août 1869. Reçu docteur en 1821 (*De delirio tremente*, Edimbourg), il fut nommé, en 1822, *fellow* du Collège royal des chirurgiens, en 1847 *fellow* du Collège royal des médecins, exerça avec réputation la médecine à Edimbourg et, pendant les vingt dernières années de sa vie, fut médecin consultant. Ses publications les plus importantes sont relatives à la statistique médicale des assurances sur la vie; il fut, en effet, pendant quarante ans, médecin du « Scottish widows fund and life assurance society »; son fils lui succéda dans cet emploi. Principaux ouvrages : *On the utility of the actual cautery in some surgical diseases* (Edimbourg, 1822, in-8); *Medical statistics of life assurance: observations on the causes of death among the assured of the Scottish widows' fund... from 1846 to 1852* (Edimbourg, s. d., in-8); *Observations on the mortality of the Scottish widows' fund... from 1815 to 1845* (Edimbourg, 1867, in-8); *On the causes of death in the Scottish widows' fund... from jan. 1853 to jan. 1860* (Edimbourg, 1860, in-8); *On the causes... from 1 st jan. 1860 to 31 st dec. 1866* (Edimbourg, 1868, in-8); ses articles sur différents sujets de médecine, de chirurgie et de thérapeutique ont été réunis en un volume : *Contributions to practical medicine* (Edimbourg, 1862, in-8). Dr L. Hn.

BEGBIE (James-Warburton), médecin anglais, fils du précédent, né à Edimbourg le 19 nov. 1826, mort à Edimbourg le 25 fév. 1876. Reçu docteur en 1847, il fut nommé en 1852 *fellow* du Collège des médecins de sa ville natale, en 1855 médecin et professeur de clinique à l'Infirmerie royale; il fit en même temps des leçons sur l'histoire de la médecine, de la médecine pratique, etc. En 1870, la reine le nomma membre du *General council of medical education and registration*. De 1852 à 1875, il publia dans l'*Edinb. med. Journal* une série d'articles sur différentes parties de la médecine pratique et dans *Reynold's system of medicine* les articles *Diseases of the nerves* et *Diseases of the liver*, enfin : *Sketch of the early history of anatomy* (Edimbourg, 1868, in-8); *The causes of death among the assured of the Scottish Widow's Fund Life Assurance Society from 1867 to 1873 inclusive* (Edimbourg, 1874, in-8); avec J. Struthers : *Memoir of the lief and writings of the late Rich. Jam. Mackenzie* (Edimbourg, 1855, in-8). Dr L. Hn.

BEGER (Lorenz), numismate allemand, fils d'un tanneur de Heidelberg, né dans cette ville le 19 avr. 1653, mort à Berlin le 21 avr. 1705. Il étudia successivement la théologie et le droit, et, dès 1677, il fut nommé bibliothécaire et garde du cabinet d'antiquités du prince Charles-Louis, électeur-palatin; en 1685 il devint conseiller de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. On a de lui, en allemand, sous le pseudonyme de *Daphraeus Armarius*, des *Considérations sur le Mariage* (in-4), ouvrage où l'auteur autorise la polygamie pour plaire à l'électeur Charles-Louis qui voulait se rendre bigame. Les principaux ouvrages scientifiques de Beger sont les suivants : *Thesaurus ex thesauro Palatino selectus* (Heidelberg, 1685, in-fol.); *Observationes in numismata quædam antiqua* (1691, in-4); *Spicilegium antiquitatis* (Cologne, 1692, in-fol.); *Thesaurus Brandenburgicus selectus* (Cologne, 1696, continué en 1699 et 1701, 3 vol. in-fol.); *Meleagrides et Ætolia* (1696, in-4); *Cranae, insula Laconica* (1696, in-4); *Contemplatio gemmarum quarumdam* (1697, in-4); *Bellum et excidium Trojanum, ex antiquitatum reliquiis, tabula quam R. Fabrettus edidit Iliaca delineatum* (Berlin, 1699, in-4); *Regum et Imperatorum romanorum numismata* (1700, in-fol.); *De nummis Cretensium serpentiferis* (1702, in-fol.); *Colloquium de tribus primis Thesauri antiquæ Græciæ voluminibus* (1702, in-4); *Lucernæ veterum sepulchrales diconicæ* (1702, in-4); *Numismata pontificum romanorum aliorumque rariora* (1703, fol.); *Hercules ethnicorum ex varii antiquitatum reliquiis delineatus* (1705, in-fol.). E. B.

BEGER (Lorenz), graveur allemand, né à Heidelberg en 1663, mort à Francfort en 1735. Neveu du numismate qui précède, il fit des planches pour ses ouvrages, puis il a gravé des portraits, des sujets de chasse, des feux d'artifice, des figures anatomiques, des vues d'Italie et trois recueils de *Grotesques*, etc., à l'usage des peintres, orfèvres, sculpteurs, d'après P. Decker. G. P-I.

BEGEYN (Abr. Cornelis) (V. Bega).

BEGGA (Sainte), fille de Pépin de Landen, maire du palais d'Austrasie, et d'Itta, épousa Ansegise, fils de saint Arnoul; elle donna naissance à Pépin d'Héristal. Après la mort de son mari, elle songea à se consacrer au service de Dieu; mais elle fit auparavant un voyage à Rome où elle obtint du souverain pontife diverses reliques, et, entre autres, du bois de la croix de Jésus, des pierres rougies du sang de saint Etienne, des cordes qui avaient servi à lier saint Pierre dans sa prison. Revenue en Gaule, après avoir pris conseil de son fils Pépin, alors maire du palais du roi Sigebert, elle fonda sur ses terres, à Andenne, entre Huy et Namur, un monastère de religieuses; elle y fut ensevelie; son tombeau devint un lieu de pèlerinage. L'ordre des Béguines se plaça sous sa protection, et, au XVIIe siècle, la réclamait même pour sa fondatrice. Cette opinion reposait uniquement sur une ressemblance fortuite de noms. La fête de sainte Begga est fixée au 17 déc. par le martyrologe romain. M. Prou.

Bibl. : Charles (A.-J.), *Het leven van de h. Begga*; Anvers, s. d., in-12. — Elias (van sinte Teresa), *Leven van sinte Begga*; Anvers, 1631, in-8. — Ryckel ab Oorbeeck (Jos.-Gedolph.), *Vita s. Beggæ, ducissæ Brabantiæ, Andetennensium, Beghinarum et Beggardorum fundatricis*; Louvain, 1631, in-4, traduction française par Dav. Herrera; Louvain, 16.., in-8. — Smetius, *Comment. praev.*, dans Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii* (1789), t. V, p. 70.

BEGGARS (V. Bégards).

BEGGH ou LE BEGUES (Lambert) (V. Bégards).

BEGGIATOA (Bot.). Genre d'Algues, appartenant à la famille des Oscillariées et se rapprochant beaucoup des Desmo-bactéries de Cohn. De Bary les range dans les Bactéries Saprophytes, en raison de leur mode de vie ou encore dans les B. Arthrosporées, en considération du mode de formation de leurs spores. Elles sont formées de filaments simples, très grêles, en général incolores, transparents, libres ou réunis, rigides, doués de mouvements oscillatoires, parfois très vifs, dans le sens de leur longueur. Mais, en raison de leur polymorphie très grande dans le développement, elles se présentent aussi sous l'aspect de filaments spiralés, de *spirillums* portant des cils et qui ont été décrits sous la dénomination d'*Ophidomonas*, de cellules petites et rondes ou spores, enfin d'agrégats ou *zooglées*. Ces zooglées, où l'on trouve des formes droites et des formes spiralées mobiles, s'accroissent avec une rapidité extraordinaire et l'agglomération se produit par suite de la production d'un mucilage. Le contenu des cellules est parfois marqué de points étoilés, disséminés ou réunis en faisceaux.

Quelques-unes des granulations qu'on rencontre dans leur protoplasma sont formées par du soufre cristallin (Cramer, Cohn). Elles présentent, en effet, toutes les réactions de ce corps et en particulier sont très facilement solubles dans le sulfure de carbone. Relativement volumineuses, rondes, fortement réfringentes, à contours som-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bres, ces granulations se rencontrent aussi dans les formes autres que les filaments. Leur nombre comme leur distribution sont variables. Telle partie n'en contient pas alors que dans d'autres points ils sont agglomérés en quantités suffisantes pour masquer la structure du filament. Comme les *Crenothrix* et *Cladothrix*, les *Beggiatoa* vivent dans les eaux qui tiennent en dissolution des matières organiques, comme les eaux d'égout, sur des débris d'organismes, en particulier sur des plantes en décomposition, au fond des eaux douces où celles-ci abondent, dans les eaux salées peu profondes. Si leur développement se fait librement on les voit recouvrir les objets d'une pellicule mucilagineuse, blanche ou rose, parfois d'un brun violet, ou s'étendre en longs flocons auxquels on a donné le nom de *Glairine*, *Barégine*. Les *Beggiatoa* pullulent dans les eaux thermales sulfureuses, où elles jouent un grand rôle dans l'élimination du soufre et le dégagement d'hydrogène sulfuré. La réduction des sulfates a pour siège le protoplasma même des cellules où l'on rencontre les granulations de soufre. La formation d'acide sulfhydrique explique la transformation du fer des cellules en sulfure et par suite la coloration en noir de la gangue mucilagineuse qui les entoure. De là aussi découle l'odeur particulière des eaux remplies de *Beggiatoa* et l'influence fâcheuse qu'elles exercent sur certains des animaux qui y sont contenus. C'est ainsi, dit de Bary, que le fond du golfe de Kiel est appelé « fond blanc » et mieux aussi « fond mort » parce que, sinon tous les animaux marins, du moins les poissons, évitent avec soin de s'y aventurer. Les espèces de *Beggiatoa* les plus intéressantes sont les suivantes : *B. alba*, masse muqueuse blanchâtre, renfermant des filaments incolores fixés ordinairement sans intermédiaire à des corps solides, mais pouvant s'en détacher facilement. Ces filaments, d'un diamètre de 3,5 à 4 μ, sont composés de cellules plus ou moins cylindriques ou aplaties ou discoïdes, cette dernière forme dominant dans les types les plus gros. On les rencontre dans la plupart des eaux thermales et stagnantes. *B. arachnoidea* ou *arachnoides* de Roth se présente sous l'aspect de flocons très ténus et d'une couleur blanc de neige. Ses filaments sont aussi longs que larges. Ils ont de 5,4 à 7 μ. Ils habitent les eaux thermales d'Europe. *B. nivea* et *B. leptomitiformis* sont des espèces voisines à tous égards. *B. roseopersicina* de Zopf, remarquable par sa polymorphie et sa coloration allant du rose rouge au violet et au rose clair. *B. mirabilis* de Cohn, à articles peu flexibles mesurant 20 à 40 μ. *B. minima* de Warming, espèce très petite, très flexible, de 40 μ de longueur sur 1,8 à 2 μ de grosseur. Henri Fournier.

BEGGROV (Ivan-Petrovitch), graveur et lithographe russe, né à Riga le 2 déc. 1793, mort à Saint-Pétersbourg le 5 févr. 1877. Fils d'un horloger. Il s'appliqua au dessin et alla donner des leçons d'abord à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg. Vers 1814, il commença à apprendre la gravure sous la direction de Salomon Cardelli, et en 1817 il établit une lithographie et un commerce d'estampes. En 1841 il devint membre libre de l'Académie des beaux-arts. Il a gravé cinq estampes ayant pour sujet les *Victoires des Russes en 1812*, et lithographié un grand nombre de portraits, des paysages, etc. Son fils lui a succédé dans son commerce.

BEGGROV (Karl-Petrovitch), peintre à l'aquarelle et lithographe, frère du précédent, né à Riga vers 1797, mort à Saint-Pétersbourg le 14 févr. 1875. Elève de l'Académie des beaux-arts (1818-1821), il en devint membre en 1832. Il a fait des peintures au Palais d'Hiver (1828), et de nombreuses aquarelles et lithographies, entre autres des planches de costumes pour le compte de l'Académie des sciences (1838).

BEGGROV (Alexandre-Karlovitch), paysagiste russe, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg le 17 déc. 1841. Elève de l'Ecole du génie maritime, il fit un voyage autour du monde (1866-1868), puis entra au ministère de la marine, qu'il quitta pour se vouer à la peinture. De 1871 à 1874 il a travaillé à Paris dans l'atelier de son compatriote Bogoliubov, et, depuis cette date, on a pu voir de ses peintures, à l'huile et à l'aquarelle, représentant des vues de la Russie, de la France, de la Hollande, de l'Angleterre, etc., à presque tous nos Salons. G. P-t.

BEGHARDS (V. Bégards).

BÉGHEH ou BIGHÉH. Petite île située sur le Nil, un peu au-dessus de la première cataracte et à l'O. de l'île de Philæ. Cette île, semée de rochers et presque inhabitée aujourd'hui, jouissait dans l'antiquité d'une grande réputation et était le but d'un important pèlerinage. Les Egyptiens la nommaient *Senem* et y adoraient la triade de la cataracte, composée du dieu Chnouphis et des déesses Sati et Anouké. Tous les ans, une grande panégyrie, souvent présidée par le roi en personne, réunissait à Béghéh les dévots de l'Egypte entière. Chacun tenait à y laisser des traces durables de son passage, aussi les rochers de l'île sont-ils littéralement couverts d'ex-voto dont les plus anciens remontent à la XII^e^ dynastie, et dont les plus modernes datent de la période gréco-romaine. Le roi Aménophis II, dans la XVIII^e^ dynastie, y avait fait édifier un temple, consacré à Chnouphis et à Hathôr, l'Aphrodite égyptienne. De ce temple primitif, il ne reste plus qu'une statue colossale de granit rose, qui en représente le fondateur. Mais Ptolémée III Evergète le fit reconstruire, et son œuvre subsiste encore, après avoir servi d'église pendant les premiers temps du christianisme en Egypte. V. L.

BÉGIN (Louis-Jacques), médecin français, né à Liège (Belgique) le 2 nov. 1793, mort à Gorriquen, près Locrouan (Bretagne), le 13 avr. 1859. Après avoir fait ses études médicales à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, il assista comme chirurgien sous-aide aux rudes campagnes de Russie, d'Allemagne et de France en 1813 et 1814. Destitué lors de la Restauration, il rentra bientôt dans son grade et suivit avec éclat les cours de Strasbourg et ceux du Val-de-Grâce où il obtint les premiers prix. Il commença alors des leçons particulières et des publications qui ne tardèrent pas à attirer l'attention sur lui. Il fut, en 1821, attaché au gymnase militaire de Metz comme professeur de physiologie appliquée à la gymnastique, enfin se fit recevoir docteur à Strasbourg en 1823. Plus tard, en 1832, il professa à l'Ecole de Strasbourg l'anatomie, la physiologie et la chirurgie. Venu à Paris en 1835, il parvint rapidement au plus haut degré qu'on puisse atteindre dans la médecine civile et militaire. Dès sa fondation, il fut membre de l'Académie de médecine et il la présida en 1847. Il était de plus chirurgien en chef et premier professeur à l'hôpital de perfectionnement du Val-de-Grâce ; membre, puis président du Conseil de santé des armées, membre d'une foule de sociétés savantes nationales et étrangères. — Bégin était partisan de la doctrine de Broussais qu'il défendit avec un rare talent dans ses écrits ; il était l'ami de Dupuytren qui lui confia, avec Sanson, la publication de la nouvelle édition de la *Méd. opératoire* de Sabatier et en outre par son testament le chargea de publier le *Traité de la taille* qu'il laissait inachevé. En 1857, Bégin prit sa retraite. — Principaux ouvrages : *Principes généraux de physiologie pathologique d'après la doctrine de M. Broussais* (Paris, 1821, in-8) ; *Considér. pathol. et thérap. sur les maladies chirurgicales aiguës* (thèse de Strasbourg, 1823, in-4) ; *Applicat. de la doctrine physiol. à la chirurgie* (Paris, 1823, in-8) ; *Nouveaux éléments de chirurgie et de méd. opératoire* (Paris, 1824, 2 vol. in-8 ; 2^e^ édit. *ibid.*, 1835, 3 vol. in-8) ; *Traité thérapeutique rédigé suivant les principes de la nouvelle doctrine médicale* (Paris, 1825, 2 vol. in-8) ; *Mém. sur les déviations du rachis* (Paris, 1826, in-8) ; *Traité de physiologie pathologique* (Paris, 1828, 2 vol. in-8) ; *Mém. sur l'œsophagotomie* (Paris, 1833, in-8) ; *Etudes sur le service de santé militaire en France* (Paris, 1849, in-8) ; collaboration très étendue à plusieurs dictionnaires et à plusieurs recueils périodiques. D^r^ L. Hn.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÉGIN (Auguste-Emile), médecin français, né à Metz le 23 avr. 1803, servit dans l'armée et pendant la guerre d'Espagne fut attaché à l'hôpital de Barcelone ; il fut reçu docteur à Strasbourg en 1828 (*l'Influence des travaux intellectuels sur le système physique et moral de l'homme*, in-4), se fixa dans sa ville natale, y fonda l'*Indicateur de l'Est*, puis vint à Paris en 1850 et s'occupa particulièrement de travaux littéraires ; il fit partie, entre autres, de la commission chargée de publier la correspondance de Napoléon Ier. Les ouvrages de Bégin sont nombreux ; la plupart sont du domaine de la littérature, ou bien concernent l'histoire ; telle son *Histoire de Napoléon, de sa famille et de son époque* (Paris, 1853 et suiv., 6 vol. in-8) ; la *Biographie de la Moselle* (Paris, 1832, 4 vol. in-8) ; citons parmi ses ouvrages médicaux : *Connaissance physique et morale de l'homme*, 1837 ; *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France, mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1840.

Dr L. Hn.

BEGLER-BEG. Appellation turque signifiant *seigneur des seigneurs*. Ce mot est devenu d'un usage peu fréquent et s'appliquait à des hauts fonctionnaires turcs, gouverneurs de provinces ou de districts, ayant sous leurs ordres plusieurs fonctionnaires du rang de beg. On donne aussi ce nom à l'un des palais du sultan à Constantinople, situé sur la rive orientale du Bosphore, en raison de sa beauté.

BÈGLES. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bordeaux, auprès de la Garonne ; 8,919 hab. Stat. du chemin de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Cette. Localité industrielle qui est pour ainsi dire un prolongement de Bordeaux. Ports sur la Garonne. Fabr. de noir animal, de colle forte, de tuyaux en ciment, etc. Nombreuses villas. — Sur le territoire de cette commune on a trouvé beaucoup de vestiges de l'antiquité et notamment les restes d'un aqueduc romain.

BEGLINGAR (V. Bagls).

BEGNAMINO (Jacques), philosophe italien du XVIIe siècle. On a de lui une traduction de l'italien en chaldéen d'une *Dottrina christiana* (Rome, 1633).

BEGNÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 256 hab.

BÉGOE, nymphe d'Etrurie (V. Bagoé).

BÉGOLE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 610 hab.

BÉGON (Michel), magistrat, administrateur et collectionneur français, né à Blois en 1638, mort à Rochefort le 4 mars 1710. Il fut d'abord garde du scel du présidial de Blois, puis il en devint président. L'avènement au pouvoir de Colbert, qui était son parent, le détermina à changer de carrière (1677). Grâce à la protection du ministre, il fut successivement nommé trésorier de la marine à Toulon, puis à Brest ; intendant du Havre et des îles françaises de l'Amérique (1682) ; intendant des galères de Marseille, et enfin intendant de la marine à Rochefort et à Toulon. Dans ces diverses situations, Bégon se signala comme un administrateur de premier ordre. Ses fonctions ne l'empêchèrent pas d'ailleurs de cultiver avec ardeur les sciences et les arts. Il avait monté une riche bibliothèque et formé un cabinet d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, avec des collections de médailles et d'estampes ; enfin il avait réuni, des quatre parties du monde avec lesquelles ses voyages et ses travaux l'avaient mis en relation, les productions les plus rares de la nature. Bégon n'a publié par lui-même aucun ouvrage ; mais c'est d'après les notes et les matériaux qu'il avait rassemblés que Perrault a écrit ses *Eloges des hommes illustres de France*, et les portraits mêmes qui ornent cet ouvrage ont été gravés d'après des dessins fournis par Bégon, qui avait collectionné les portraits de tous les Français célèbres. C'est en souvenir de Bégon, dont il avait reçu un bienveillant accueil, à Saint-Domingue, que le botaniste Plumier a donné le nom de *Bégonia* à un genre de plante d'Amérique. — Son fils, *Scipion-Jérôme* (1681-1753), fut évêque de Toul, et laissa plusieurs écrits. G. L.

BEGON (Etienne), jurisconsulte français, né vers 1658, mort à Paris le 30 janv. 1726. Il exerça, pendant toute sa vie, avec le plus grand succès, la profession d'avocat. Il était de si petite taille que lorsqu'il plaidait il était obligé, dit-on, de monter sur un banc, pour être mieux vu et entendu des juges. On cite, parmi les causes retentissantes qu'il eut à plaider, celle de la marquise de Gesvres, qui accusait son mari d'impuissance devant le parlement de Paris. Bégon prononça pour la marquise une éloquente plaidoirie et rédigea, à cette occasion, des *Mémoires* remarquables qui ont été publiés dans le *Recueil général des pièces contenues au procès de M. le marquis de Gesvres et de Mlle de Mascanny, son épouse* (Rotterdam, 1713). G. L.

BÉGONIA. I. Botanique. — (*Begonia* Plum.) Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Bégoniacées* (V. ce mot). Ce sont des herbes, annuelles ou vivaces, dont la tige dressée, simple ou rameuse, tantôt courte et trapue, tantôt dilatée en rhizome tubéreux, quelquefois même sarmenteuse, presque grimpante, porte des feuilles alternes, pétiolées, entières, lobées ou digitipartites, à limbe ordinairement insymétrique, souvent d'un rouge foncé en-dessous et diversement panaché en dessus. Les fleurs, unisexuées-monoïques, sont de couleur blanche, jaune, rose ou rouge.

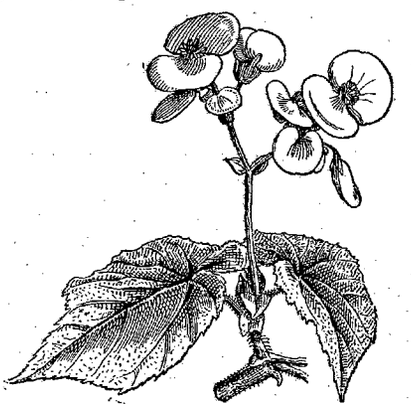

Begonia pannosa Vell. (rameau florifère).

Les Bégonias habitent les régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On en connaît plus de trois

Begonia incarnata Otto et Link (rameau florifère).

cents espèces, réparties dans plusieurs sections considérées par quelques auteurs comme autant de genres dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tincts (V. Klotzsch, *Abh. Akad. Wissensch.*, Berlin, 1854, et A. De Candolle, *Ann. sc. nat.*, sér. 4, XI, 119). Un grand nombre d'entre elles, cultivées en Europe comme ornementales, ont fourni de nombreuses variétés ou hybrides et ont acquis une certaine importance en horticulture. Quelques espèces, comme les *B. cucullata* Willd., *B. hirtella* Link, *B. spathulata* Willd., *B. bidentata* Radd., *B. platanifolia* Schott, *B. acetosa* Vell., *B. sanguinea* Radd., *B. acida* Vell., du Brésil, sont alimentaires et désignées indistinctement dans diverses provinces sous le nom vulgaire d'*Oseille des bois*, *Oseille sauvage;* leurs feuilles se mangent comme légumes. Il en est de même, dans l'Inde, des *B. malabarica* Dryand. et *B. tuberosa* Lamk, dont les rhizomes sont employés comme astringents et vulnéraires. Ceux des *B. grandiflora* Domb. et *B. tomentosa* Domb. sont usités, au Pérou, contre les hémorragies et le scorbut. D'autres espèces, au contraire, possèdent des propriétés purgatives. Tels sont notamment, au Mexique, le *B. gracilis* H. B. K. ou *Yerba de la doncella* des naturels, et aux Indes orientales, le *B. obliqua* L. qui porte, dans cette contrée, le nom vulgaire de *Rhubarbe sauvage* (V. Rosenthal, *Syn. pl. diaph*, p. 685). Ed. Lef.

II. Horticulture. — Ce genre de plantes a fourni à la floriculture, tant de plein air que de serre, de nombreuses espèces qui se recommandent, les unes par la beauté et l'abondance de leurs feuillages, d'autres par l'élégance et la durée prolongée de leur floraison, d'autres enfin par toutes ces qualités réunies. Aussi sont-ce des plantes éminemment intéressantes et il n'est pas de jardin ou de serre où l'on ne trouve de nombreux représentants de ce genre. Dans la pratique, on distingue les Bégonias en deux catégories, l'une comprenant ceux dont la tige courte et trapue reste près du sol, ce sont les Bégonias rhizomateux; leurs feuilles sont amples, portées sur de longs et robustes pétioles; leur inflorescence se dresse en une hampe souvent robuste et élevée. Dans la seconde catégorie se rangent tous les Bégonias semi-frutescents, dont les tiges grêles mais dressées constituent des touffes buissonnantes. Cette classification n'a d'ailleurs rien de précis, car il y a entre ces deux types ainsi constitués une foule d'intermédiaires formant une transition graduée. — Les plantes qui composent ce groupe sont trop différentes les unes des autres pour qu'il soit possible de donner des indications générales sur la culture: chaque espèce a ses exigences propres, ses moyens de multiplication. Il n'est même pas possible de diviser les Bégonias en plantes de serre et en plantes de pleine terre, car presque tous s'accommodent très bien de ces deux modes de culture, à la condition de donner satisfaction, dans l'un et l'autre cas, à leurs exigences individuelles. Les modes de multiplication que l'on peut appliquer aux Bégonias sont très divers. Il est peu de plantes qui reprennent aussi facilement de boutures. Celles-ci se font soit à l'aide de fragments de rameaux, quand l'espèce est rameuse, soit au moyen des feuilles, qui ont la faculté d'émettre, dans leurs différentes parties, des racines et des bourgeons adventifs; ces productions apparaissent sur les principales nervures ou sur le pétiole lui-même quand on place les feuilles dans des conditions déterminées de chaleur et d'humidité.

Depuis que la culture de ces plantes s'est répandue et que le nombre des espèces s'est accru, beaucoup d'entre elles ont été multipliées par le moyen de la graine. Les semis ont fourni des résultats souvent très remarquables; c'est par leur moyen qu'on a obtenu une foule de variétés nouvelles bien plus recommandables que les plantes types. D'ailleurs, on ne s'est pas contenté de faire de simples semis et de s'en rapporter à la variation naturelle: on a pratiqué des hybridations. Celles-ci sont faciles à faire puisque la plante est dioïque. Par ce procédé, on a obtenu des plantes de grand mérite. La plupart des espèces ont pu ainsi être croisées entre elles et ont donné des plantes qui ont bénéficié des beautés de feuillage et de floraison de leurs parents. Parmi les plantes les plus cultivées, la plupart sont des hybrides, quelquefois deux ou trois fois croisés, si bien que pour certaines d'entre elles il est à peu près impossible, à l'heure présente, de déterminer d'une façon précise quels ont été leurs ascendants.

Ainsi on cultive dans tous les jardins, sous le nom vague de *Begonia bulbeux*, des plantes d'un grand mérite dont l'abondante floraison, uniformément soutenue pendant tout l'été, la dimension des fleurs, l'éclat de leur coloris, les font rechercher dans l'ornementation de tous les jardins. Ce sont des hybrides de différentes espèces dont les produits, par la sélection et des croisements nouveaux, ont fini par produire ces plantes superbes que tout le monde connaît. Ces plantes sont à végétations alternantes. Leurs rhizomes, plus ou moins arrondis et volumineux, restent à l'état de repos absolu pendant tout l'hiver; les rameaux aériens, ainsi que les racines qu'ils portaient, meurent complètement. Au printemps, le rhizome, débarrassé de toutes les parties mortes, est remis en végétation et des rameaux nouveaux se développent rapidement dès qu'on met la plante dans une serre ou sur une couche dont la chaleur est nécessaire à son bon développement. — Ce groupe des bégonias bulbeux comprend des plantes que l'on peut cultiver en serre, sous châssis ou en pleine terre à l'air libre. Dans ce dernier cas, il convient de les planter à mi-ombre; on obtient alors une floraison abondante, mais les fleurs ne sont jamais aussi grandes ni aussi belles que quand on fait cette culture sous châssis. Dans ce mode de culture les plantes sont maintenues en pot et la terre dans laquelle on les cultive doit être spécialement préparée. Elle se compose de terreau léger, provenant de la composition de fumier ou mieux de feuilles, d'un peu de terre de jardin et de terre de bruyère. Quand les plantes sont en pleine végétation on se trouve bien de leur donner quelques arrosages avec de l'eau contenant des engrais en dissolution. Les semis sont souvent pratiqués; pour les bégonias bulbeux c'est le seul procédé qui permette d'arriver à une prompte propagation. Les graines, extrêmement fermes comme chez tous les Bégonias, doivent être semées dès le mois de janvier ou de février si on veut en obtenir la floraison l'année même. On fait le semis en terrines plates remplies de terre de bruyère; les graines doivent être à peine recouvertes, et, afin d'empêcher une trop grande évaporation, on les recouvre d'une feuille de verre, puis on les place sur couches ou en serre chaude. Dès que les jeunes plantes ont quelques feuilles, on procède à leur repiquage, qui sera deux ou trois fois renouvelé. On arrive par ce procédé à obtenir, dans le courant de la même année, des plantes bien développées et fleurissant abondamment.

Un autre groupe de Bégonias, non moins intéressant que le premier, est celui formé par l'espèce *Bégonia Rex* J. Ptz. Là encore le semis et l'hybridation ont donné une très grande polymorphie aux variétés obtenues; on les compte par centaines. Toutes se caractérisent par des feuilles amples, très inéquilatérales, cordiformes, portées par des pétioles robustes recouverts ordinairement de poils abondants, le plus souvent colorés en rouge. Le rhizome est plus ou moins allongé, semi-aérien. Les fleurs sont peu apparentes, elles sont jaunâtres et restent le plus souvent cachées par les feuilles; aussi sont-ce des plantes que l'on cultive surtout pour leur feuillage, qui est très élégant dans toutes les variétés. — Les Bégonias Rex sont des plantes de serre; quelques variétés cependant peuvent, pendant trois ou quatre mois de l'été, servir à former des corbeilles ou des bordures dans les endroits complètement ombragés; même dans ces conditions ils ne poussent jamais avec vigueur. Dans les serres, ce sont des plantes très remarquables, qui peuvent aussi servir à l'ornementation des appartements, où ils se maintiennent très longtemps en bon état. Ces plantes poussent très bien quand on les cultive en terre de bruyère pure; à son défaut, on emploie avec quelque succès un mélange de terreau de feuilles et de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sable fin. Ces Bégonias peuvent se multiplier par division des touffes, qui se maintiennent d'ailleurs en végétation même pendant l'hiver; mais ce procédé ne donne pas de résultats assez rapides, aussi préfère-t-on faire des boutures avec les feuilles. Dans ce but, on choisit des feuilles bien venues, mais déjà anciennes et saines; à l'aide d'un couteau on incise les nervures par en-dessous, puis on applique ces feuilles sur du sable humide ou de la terre de bruyère placée dans une serre chaude. On maintient la feuille dans une position fixe, soit au moyen de petits crochets de fil de fer, soit à l'aide de cailloux déposés sur la surface de ces feuilles. On voit bientôt apparaître de petits bourgeons aux endroits sectionnés; ils se développent rapidement et dès que les petites plantes produites ont deux ou trois feuilles on les sépare et on les met dans de petits godets pour leur donner ensuite des empotages successifs. — On a appliqué à ce Bégonia l'hybridation qui, ici encore, a donné de bons résultats. Croisée avec le *Begonia discolor*, cette plante a fourni des végétaux participant de l'élégance de l'une et l'autre espèce. Ces hybrides sont rameux et leurs tiges peuvent atteindre plusieurs décimètres de haut; ce sont des plantes très élégantes. Plusieurs espèces à port similaire peuvent être signalées. Parmi les plus remarquables il convient de citer le Bégonia à feuilles de ricin (*Begonia ricinifolia* Hort.). C'est une plante robuste, à rhizome rampant sur le sol et émettant des feuilles très amples ressemblant par leurs découpures à celles du ricin; elles sont portées sur de longs pétales vigoureux. Les fleurs se développent en cymes très rameuses au sommet d'une hampe, qui peut atteindre jusqu'à un mètre et plus de hauteur. Ce Bégonia peut être utilisé pour la décoration des plates-bandes ou des corbeilles situées à mi-ombre. Une espèce voisine est le *Begonia longipila* dont les feuilles sont beaucoup plus réduites et plus découpées. La floraison est abondante et longuement soutenue pendant les mois de l'hiver quand on tient la plante en serre tempérée.

Parmi les espèces à tige rameuse, un grand nombre sont recherchées pour la décoration du parterre. L'une des plus anciennement cultivées est le *Begonia discolor*, dont les rameaux aériens s'élèvent à environ 0m 60. Ces rameaux sont articulés et renflés au point d'insertion des feuilles. Celles-ci sont cordiformes inéquilatérales, d'un beau rouge en dessous, vertes en dessus. La floraison, qui est abondante, se produit à l'extrémité des rameaux; les fleurs, d'un beau rose, s'épanouissent successivement depuis juillet jusqu'aux gelées. Cette espèce est très ornementale et convient au plus haut point pour la décoration des endroits ombragés. Sa multiplication est aisée, car outre les rhizomes bulbeux, qui seuls perpétuent la plante pendant l'hiver et qui peuvent servir à la propager, la plante possède encore à l'aisselle de toutes ses principales feuilles de petits bulbilles qui, plantés, produisent des plantes nouvelles. — Deux autres espèces sont encore très couramment cultivées dans les jardins; c'est d'une part le *Bégonia à feuilles de châtaignier (Begonia castaneifolia)*, dont les fleurs sont roses, et le *Bégonia d'Ascot (B. ascotiensis)*, à fleur d'un beau rouge corail. Ces deux espèces sont rarement sous-frutescentes, On les conserve en serre tempérée pendant l'hiver, et on en fait de bonne heure des boutures de rameaux, qui constituent au bout de quelques mois des plantes pouvant servir à décorer les jardins. Enfin, parmi les principales espèces ornementales, il faut encore citer le *Bégonia toujours fleuri (Begonia semperflorens)*. C'est une charmante espèce, très propre à l'ornementation des jardins. Sa floraison, qui se produit de bonne heure, est longtemps soutenue. Les fleurs sont d'un blanc pur, mais il en existe une variété à fleurs d'un rose pourpré; cette espèce s'obtient de semis, qui peuvent être faits dès le mois d'août en terrines et hivernés en serre tempérée, puis divisés et rempotés au printemps. On peut encore faire le semis en janvier, en serre chaude. Enfin les vieux pieds, cultivés en pleine terre pendant la belle saison, peuvent être arrachés à l'automne et conservés à racine nue sous les bâches d'une serre tempérée ou même froide; rempotés au printemps, ils fournissent rapidement des touffes vigoureuses. On trouve encore de très nombreuses espèces ou variétés de Bégonias, que l'on peut cultiver dans les jardins ou les serres. Les progrès de la culture aidant, le nombre s'en accroît chaque jour, et chaque jour on voit surgir quelque nouveauté remarquable. Ce genre, déjà si important en floriculture, est loin cependant d'être arrivé à l'apogée de son perfectionnement.

J. Dybowski.

BÉGONIACÉES (*Begoniaceæ* R. Br.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, simples, pourvues de deux stipules latérales. Les fleurs, unisexuées-monoïques, sont disposées en cymes axillaires plus ou moins ramifiées ou composées, souvent longuement pédonculées, accompagnées de bractées ou de bractéoles souvent opposées. Les fleurs mâles ont un périanthe pétaloïde, formé de deux, quatre, huit ou dix folioles libres, plus ou moins inégales, et d'un androcée composé d'un nombre indéfini d'étamines, à filets tantôt libres, tantôt unis par leur base en une colonne plus ou moins longue qui occupe le centre de la fleur, à anthères basifixes, biloculaires et extrorses, déhiscentes par deux fentes longitudinales, quelquefois par deux pores terminaux. Dans les fleurs femelles, le périanthe est également formé de folioles pétaloïdes libres et inégales, dont le nombre varie de deux à dix. L'ovaire, infère, surmonté d'un style à trois branches, est presque toujours triloculaire, avec trois saillies ou ailes plus ou moins prononcées et ordinairement inégales. Chaque loge est pourvue d'un gros placenta simple ou double, portant de très nombreux ovules anatropes. Le fruit, quelquefois charnu-baccifome, est ordinairement une capsule trigone, pourvue de trois ailes inégales et renfermant un grand nombre de graines très petites, à albumen peu développé ou nul, à embryon charnu, subcylindrique, dont les cotylédons sont très courts.

Rapprochées d'abord des Polygonacées, à cause de la forme du fruit et de l'acidité des feuilles, puis des Hydrangées et des Datiscées qu'on rapporte maintenant aux Saxifragacées, les Bégoniacées sont placées aujourd'hui près des Cucurbitacées et des Passifloracées, avec lesquelles elles présentent de grandes affinités; elles diffèrent des premières par leur androcée, des secondes par leur ovaire infère (V. H. Baillon, *Histoire des plantes*, VIII, p. 497). Cependant M. Van Tieghem (*Traité de botanique*, p. 1428) les réunit ainsi que les Datiscées, aux Aristolochiacées. Quoi qu'il en soit, les Bégoniacées renferment seulement les trois genres: *Begonia* Plum., *Hillebrandia* Oliv. et *Begoniella* Oliv. (V. ces mots). Ed. Lef.

BEGONIELLA (*Begoniella* Oliv.). Genre de plantes de la famille des Bégoniacées, dont l'unique espèce, *B. Whithei* Oliv., est une herbe de la Nouvelle-Grenade, qui diffère des *Begonia* par son périanthe simple, gamophylle, campanulé, brièvement quadrilobé. De plus, les fleurs mâles n'ont que quatre étamines, réunies entre elles par leurs filets. Ed. Lef.

BÉGROLLES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau; 1,081 hab. Fabrique de toile.

BÉGU (V. Age).

BÉGUARDS (V. Bégards).

BÉGUDE (La). Com. du dép de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 1,328 hab. Magnaneries.

BÈGUE DE PRESLE (Ach.-Guill. le) (V. Le Bègue).

BEGUER ou BEGUÉE. On désignait autrefois sous ce nom en Béarn et en Bigorre un sergent ou officier, autre que le bail, chargé d'exécuter les mandements et commissions de justice. Tel était du moins le sens de ce mot dans le dernier état du droit (*Coutume de Béarn*, tit. VII, art. 2; tit. XIX, art. 18; tit. LVII, art. 21, 23, 28). Au moyen âge, le beguer n'était autre que le viguier. Ces fonctions nous sont connues par le serment qu'il prêtait. Il jurait de se conformer aux lois vis-à-vis du peuple, de protéger

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'église, la veuve, l'orphelin, de veiller à la sûreté des routes, à la paix publique, de rendre la justice selon les coutumes, d'arrêter les malfaiteurs, de lever des gens de guerre. Peu à peu les viguiers perdirent leur puissance. Les anciennes vigueries continuèrent à appartenir à de puissants seigneurs. Mais la fonction de viguier devint celle qu'exercent aujourd'hui les huissiers. E. G.

Bibl. : Laurière, *Glossaire*, v° *Béguer*. — De Lagrèze, *Histoire du Droit dans les Pyrénées;* Paris, 1867, p. 101, in-8.

BÉGUES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat ; 474 hab. Station du chem. de fer de Commentry à Gannat. La Sioule y fait marcher des moulins importants ; la vigne y est cultivée sur une grande partie du territoire. — Dès l'époque romaine, cette région était habitée, comme le montrent les nombreux débris qu'on y a découverts : des médailles de l'empire, des amphores. On y remarque une église romane dont le porche est décoré d'une fresque du XIV^e^ siècle, bien conservée.

BÉGUETTES (Serrurerie). Petites pinces à main dont l'extrémité est plate et terminée en ligne droite ; l'intérieur des deux serres est strié comme une lime afin que l'objet saisi ne glisse pas ; ces pinces portent généralement aujourd'hui le nom de *pinces plates*. Quelquefois la béguette a ses serres en mordants ronds et pointus, on l'appelle alors *bec de corbin* ou *pince ronde de Paris*, elle sert à contourner les petits fers et surtout les fils de fer. L. K.

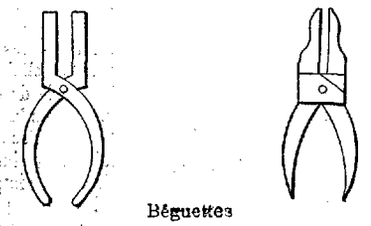

Béguettes

BÉGUEY. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac ; 987 hab. ; carrières de pierre ; tanneries.

BÉGUIGNOT (François-Barthélemy, comte), général et homme politique français, né en 1747 à Ligny, mort à Paris le 30 sept. 1804. Était général de division en 1799. Il prit part à presque toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Fut membre du Corps législatif en 1802. Comte, puis sénateur en 1807. On l'appelait dans l'armée *Ventre d'argent* à cause d'une plaque de métal qui servait d'obturateur à une plaie non cicatrisée qu'il avait sur l'estomac.

BÉGUILLET (Edme), agronome français, né vers le début du XVIII^e^ siècle, mort en mai 1786. Il fut avocat au parlement de Dijon, puis notaire, correspondant de l'Académie des belles-lettres, etc. Il a acquis de la célébrité dans l'économie rurale et l'histoire naturelle appliquée à l'agriculture. Citons de lui à cet égard : *De principiis vegetationis et agriculturæ*, etc. (Dijon, 1760, in-8) ; *Mémoire sur les avantages de la mouture économique*, etc. (Dijon, 1769, in-8) ; *Œnologie*, etc. (Dijon, 1770, in-12) ; *Diss. sur l'ergot ou blé cornu* (Dijon, 1771, in-4) ; *Traité de la connaissance générale des grains*, etc. (Dijon, 1775, 3 vol. in-8) ; *Manuel du meunier et du charpentier des moulins* (Dijon, 1775 et 1778, in-8) ; *Traité général des subsistances et des grains* (Dijon, 1786, 6 vol. in-8 ; *ibid.*, 1802, 2 vol. in-4) ; *Discours sur les moyens les plus convenables de moudre les grains nécessaires à la subsistance de la ville de Lyon* (Dijon, 1769, in-8). Béguillet s'est en outre distingué comme historien ; il a écrit entre autres : *Hist. des guerres des deux Bourgognes, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (1772, 2 vol. in-8) ; divers opuscules sur l'histoire de la Bourgogne, enfin avec Poncelin : *Hist. de Paris avec la description de ses plus beaux monuments* (Paris, 1780, 3 vol. in-8). Dr L. Hn.

BÉGUIN. I. Histoire religieuse (V. Bégards).

II. Sellerie. — Petit bonnet en toile dont on couvre la tête des chevaux à l'écurie ; il n'arrive qu'au bord des yeux, il a des oreilles, trois doubles cordons, un liseré sur la couture et une bordure tout autour ; on le fait assez communément en drap.

BEGUINA (Zool.). Sous cette dénomination, Bolten (*Museum calonianum*, 1797) a compris un groupe de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, pour lequel Gray, en 1854, a proposé le genre *Azarella*. Les *Beguina* sont caractérisés par une coquille très inéquilatérale, comprimée, de forme elliptique, assez dilatée en arrière, striée. La valve droite porte deux dents cardinales allongées, obliques, fortement comprimées. Le type de ce genre est le *Beguina semiorbiculata* Lin., espèce de moyenne taille, de couleur brune, presque lisse, de l'océan Indien. Les autres espèces de ce groupe habitent les mers du Japon et des îles Philippines. J. Mabille.

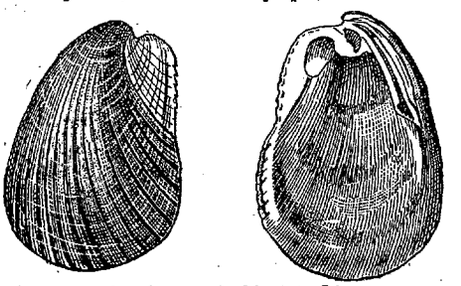

Beguina semiorbiculata Lin.

BÉGUINAGE (V. Bégards).

BÉGUINE (V. Bégards).

BÉGUIOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 497 hab.

BEGUIRA (Djebel), ou *mont de la Vache*. Massif montagneux sur la limite N. des Hauts-Plateaux du dép. d'Oran (Algérie), atteint une alt. de 1,402 m. A ses pieds prend sa source la Mekerra ou le Sig supérieur, au lieu nommé Raz-el-Ma ou la tête de l'eau. E. Cat.

BEHÂDER, Behâdyr, Bahâdour (en mongol, *bagadour*). Mot d'origine turque, passé en persan, signifie un vaillant, un homme de cœur, un athlète. Cf. le russe *bogatyr* qui signifie un héros. — Ce qualificatif *behâder* entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres, entre autres :

BEHÂDER-CHÂH ou Chah-Allam, fils et successeur d'Aurang-Zeb, empereur des Mongols de l'Inde, monta sur le trône en 1707, à la mort de son père. Il ne régna que cinq ans et mourut à Lahore en 1712, après un règne tourmenté et effacé, troublé par la révolte des Mahrattes et les complots de ses propres frères.

BEHÂDER-KHÂN, khân mongol de Perse dont le prénom était Aboû-Saïd, descendant de Gengis-Khân. Né en 1402, il monta sur le trône en 1317 et mourut en 1335. Après lui l'Iran entra dans une période d'anarchie qui dura vingt-cinq ans. J. P.

BEHÂ-ED-DAOULAH, prince de Bagdad, de la dynastie des Deilémites, né en 970 de notre ère, mort en l'an 1012. Il devint maître de Bagdad en 979. Dans une guerre qui eut Bagdad pour théâtre entre les Turcs et les Deilémites, il se rangea du côté des premiers et fut la cause de la défaite des Deilémites. Pour payer ses troupes et se constituer un trésor, il déposa Thaï du khâlifat, selon le conseil de son vizir. Son armée lui servit à étendre ses possessions et il conquit Farès, le Kerman et l'Ahouaz.

BEHA-ED-DÎN *(Aboul-Mahassen-Youssouf-Ibn-Scheddad)*, célèbre historien arabe, né à Mossoul en 1145 de notre ère, mort en 1232. Jusqu'en 1172, époque à laquelle il quitta Mossoul pour Bagdad, il étudia le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Coran, la jurisprudence et les traditions musulmanes. A Bagdad, il se mit à enseigner comme répétiteur dans le collège de *Nidham-el-Moulk*, et en 1174 fut nommé professeur à Mossoul. En 1187, il résolut de faire le pèlerinage de la Mecque et de Médine, puis de Jérusalem en passant par Damas. C'était l'époque où le sultan ayoubite Salah-ed-din (Saladin) remplissait l'Asie et l'Europe du bruit de ses exploits. Salah-ed-din entendit parler de sa science et le manda de Damas près de sa personne : il le nomma d'abord cadi de l'armée, puis cadi de Jérusalem. A partir de cette époque, Beha-ed-din vécut à la cour du sultan qui le chargea d'une importante mission près du khalife de Bagdad. Après la mort de Salah-ed-din, Beha-ed-din suivit la fortune du troisième fils du sultan, qui eut Alep pour sa part ; il fut nommé cadi d'Alep où il fonda de son argent un collège dont l'enseignement ne tarda pas à devenir célèbre. — Beha-ed-din composa deux ouvrages importants pour l'*Histoire des Croisades:* le premier était un *Traité de la guerre sacrée*, où l'auteur développait la doctrine du prophète, c.-à-d. enseignait que les musulmans ont le devoir de faire la guerre à tous les peuples qui ne partagent pas leur croyance et de les convertir. Il fit présent de cet ouvrage à Salah-ed-din lors de sa première entrevue avec ce prince. Cet ouvrage est perdu. Le second est une histoire de Salah-el-din, ouvrage inestimable à cause de sa richesse et de la position particulière de l'auteur, admis dans l'intimité du sultan. Cet ouvrage a été publié avec une traduction latine par Schultens, sous ce titre : *Vita et res gestæ sultani Saladini* (Leyde, 1732, in-fol.).

BEHA-ED-DÎN. Le dernier des mathématiciens arabes, né en 1547, mort en 1662. Son ouvrage, *Chulâsat al hisâb* (Essence de l'art du calcul), a été publié en allemand et en arabe par Nesselmann (Berlin, 1843). Il paraît avoir vécu en Perse et être mort à Ispahan. Il a fait une compilation à la fois arithmétique, algébrique, géométrique, sans originalité propre, mais curieuse par la variété des doctrines de sources diverses qui y sont mélangées, comme elle est intéressante par diverses questions de détail, sur certaines desquelles on manque d'éclaircissements. Ainsi il désigne sous le nom de *concombre* une espèce de trapèze qui n'a pu être déterminée ; il considère un décagone étoilé dans lequel ne subsiste que le contour extérieur, idée dont on ne connaît pas les précédents ; il appelle *figure de la fiancée* celle qui sert à démontrer, dans Euclide, le théorème sur le carré de l'hypoténuse, et à laquelle nos écoliers donnent le nom moins poétique de *pont aux ânes*. Dans ce dernier cas les Arabes semblent avoir traduit, avec un contre-sens, l'expression grecque de θεώρημα τῆς νύμφης, qui se trouve appliquée à la même figure par Georges Pachymère, et où *nymphe* doit être entendu dans le sens d'*insecte ailé*, par assimilation grossière avec la forme de la figure. L'expression anglaise *Dulcarnon*, pour désigner le même théorème, représente d'ailleurs évidemment un terme arabe plus authentique (la bête à deux cornes). — En somme, Beha-Ed-dîn appartient nettement à une époque de décadence scientifique ; mais son œuvre n'en mérite pas moins d'être étudiée, ne fût-ce que pour remédier à la perte des auteurs originaux qu'il a compilés.

P. Tannery.

BEHAGLE (Philippe), marchand-tapissier à Tournai, mort en 1704. Il fut appelé en France par Colbert en 1684, pour diriger la manufacture royale fondée à Beauvais par le tapissier parisien Louis Hinart qui avait obtenu le privilège d'établir des ateliers de tapisseries imitant celles des Flandres. Le roi lui avait accordé un subside de 40,000 livres (1664), et Hinart s'était engagé à former chaque année cent ouvriers jusqu'à ce qu'il fût arrivé au chiffre de six cents. Mais l'administration malheureuse de Hinart et ensuite celle de son fils ne répondirent pas aux encouragements du roi. La manufacture était tombée dans un état complet de décadence, quand elle fut remise aux mains de Behagle. Le roi lui accorda une avance de 15,000 livres qui devait servir au rétablissement de cette manufacture, suivant un traité passé le 21 fév. 1684. Malgré son titre de manufacture royale, la fabrique de Beauvais n'était que subventionnée par le monarque. Elle travaillait concurremment pour les maisons royales et pour les particuliers et vendait les produits de ses ateliers à un prix convenu. La nouvelle entreprise prit un développement considérable sous la direction de Behagle; elle était assez florissante pour recevoir, en 1694, la majeure partie des ouvriers de la manufacture des Gobelins qui avait été fermée par suite des malheurs de la guerre. Avec l'aide de ces nouveaux et habiles auxiliaires, Behagle attaqua des travaux qui égalèrent parfois l'importance de ceux de la maison des Gobelins. L'œuvre la plus considérable que l'on connaisse de lui est la tenture des *Actes des apôtres* exécutée en basse lisse d'après les cartons de Raphaël et conservée aujourd'hui dans la cathédrale de Beauvais. La reine de Suède lui commanda également une série de tapisseries rehaussées d'or, et le roi lui acheta une tenture de haute lisse qu'il offrit au chancelier (1686). D'autres tentures, tissées simultanément en haute et basse lisses, sortirent de ses métiers; parmi elles on peut citer celles représentant les conquêtes de Louis le Grand, les aventures de Télémaque et des verdures.

Malgré la beauté de ces tentures, elles contribuèrent moins à soutenir la réputation artistique de la manufacture de Beauvais, que la quantité considérable de pièces exécutées par Behagle pour l'ameublement des palais et des hôtels. Le succès de ces tapisseries fut inouï, et ses ateliers achevaient sans relâche des garnitures de lit et des panneaux d'alcôve, des revêtements de fauteuils, de banquettes et de chaises dont les gracieux sujets étaient empruntés à la mythologie ou aux fables de la Fontaine. Le dessinateur Bérain mit souvent ses crayons à la disposition de Behagle, qui s'adressait également à Bailly, à Audran, à Bonnemer et aux artistes qui habitaient les Gobelins. Behagle exécuta sur leurs cartons de grandes portières et des entre-deux de fenêtres qui sont des modèles de goût et des chefs-d'œuvre de travail. L'ameublement le plus somptueux qu'il ait composé avait été offert par Mme de Montespan à son fils, le comte de Toulouse ; il avait coûté, dit-on, la somme énorme de 100,000 écus. Mme la baronne d'Ivon possède plusieurs panneaux d'un grand style, où Behagle a très habilement mélangé les fils d'or et d'argent à ceux de la laine et de la soie. Les pièces sorties des ateliers de Behagle ne portent pas sa signature, mais il y apposait souvent la marque de la manufacture de Beauvais, qui se composait d'un cœur rouge avec un pal blanc au milieu, ayant un B de chaque côté. Cette marque fut remplacée, vers le milieu du XVIIIe siècle, par l'écu de France accompagné du nom de l'entrepreneur.

A la mort de Philippe Behagle, ses fils et ses héritiers continuèrent à diriger la maison jusqu'à l'année 1711, avec le même succès que leur père. Ils cédèrent leur entreprise aux frères Filleul, avec lesquels commença pour la manufacture une période de décadence qui ne prit fin qu'en 1726, lorsque la direction en fut confiée au peintre Oudry et à Besnier, sous lesquels elle retrouva la prospérité dont elle avait joui à la fin du XVIIe siècle.

A. de Champeaux.

Bibl. : Eugène Müntz, *la Tapisserie.* — Dubos, *Notice historique sur la manufacture royale de Beauvais.* — Lacordaire, *Notice historique sur la manufacture des Gobelins.* — Boyer de Sainte-Suzanne, *Notes d'un curieux. L'Atelier de tapisseries de Beauvais;* Monaco, 1876.

BEHAGNIES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 249 hab.

BEHAGUE (Jean-Pierre-Antoine, comte de), né en 1727, mort à Londres en 1813. Il était le dernier rejeton de la branche aînée de cette famille originaire de la Flandre. Après avoir fait les campagnes de Flandre, sous le maréchal de Saxe, assisté à la bataille de Fontenoy,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux sièges de Mons et de Charleroi, il fut nommé maréchal de camp en 1780, et lieutenant-général du roi en 1791. Il était gouverneur de la Martinique lorsqu'éclata la Révolution. Il essaya de soulever cette colonie contre les décrets de l'Assemblée nationale, mais n'ayant pas réussi il se réfugia sur le navire *la Ferme* qu'il fit conduire en Angleterre et livra aux émigrés. Envoyé en Bretagne par le comte d'Artois, il ne put s'entendre avec Cadoudal qui refusa de lui obéir. Il retourna en Angleterre où il mourut.

BEHAGUE (Amédée, comte de), agronome français, né à Strasbourg le 12 oct. 1803, mort vers 1875. Il fit partie du conseil général d'agriculture. La Société d'agriculture de France, dont il était le président, lui doit des donations très importantes. Il fut promu officier de la Légion d'honneur le 12 janv. 1847. A exécuté d'importants travaux agricoles dans ses propriétés de Dampierre (Loiret). L'application des nouveaux procédés d'agriculture lui a permis de transformer complètement son vaste domaine. En 1861, il obtint une prime d'honneur au concours régional. M. de Behague a consigné les résultats de ses utiles expériences dans différents écrits. Citons les principaux : *Notes sur quelques travaux exécutés sur la terre de Dampierre* (1845); *Bêtes ovines; troupeau mérinos, dishley-mérinos et dishley-solognot* (1853); *Expériences sur l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail* (1850); *Notes sur l'engraissement précoce des bêtes à cornes* (1852); *Considérations sur la vie rurale; Un grand-père à ses petits-enfants* (1873).

B.

BÉHAGUE (Octave, comte de), bibliophile et iconophile français, fils du précédent, né en 1827, mort à Paris le 1er mars 1879. Après avoir été pendant quelque temps attaché d'ambassade, il se retira dans la vie privée, et se livra à sa passion de collectionneur. C'est l'art, dans toutes ses manifestations, qui le captivait. Il a formé ainsi une collection de près de 3,000 estampes de choix, particulièrement riche en pièces historiques et en portraits, et l'une des plus belles au point de vue de l'École française du XVIIIe siècle. Livrée aux enchères en 1877, elle a fait une vive sensation dans le monde des iconophiles. Le comte de Béhague avait aussi réuni, avec infiniment de goût, une belle collection de livres rares et précieux, qui l'a fait admettre au nombre des membres de la Société des Bibliophiles français. Dispersée après sa mort (1880), cette bibliothèque a produit une somme de 660,000 francs environ.

G. P-I.

BEHAÏ (V. Bahya-ben-Ascher).

BEHAIM (Martin) ou *Martinus de Bœmia*, célèbre cosmographe allemand, né à Nuremberg vers 1459, mort à Lisbonne le 29 juil. 1506. Il apprit d'abord et exerça le commerce des draps dans les Flandres (1477 à 1479). En 1480 il vint à Lisbonne où il connut Christophe Colomb. En 1484, il fut désigné par le roi Juan II comme géographe de l'expédition de découvertes qui visita, sous la direction de Diego *Cam* (V. ce nom), les côtes occidentales de l'Afrique. Au retour, il s'arrêta à Fayal (Açores), s'y maria avec la fille du gouverneur Job de Hurter (1486) et y resta jusqu'en 1490, occupé à des travaux de colonisation et d'agriculture, sans toutefois négliger ses études favorites de géographie et ses tracés de cartes. En 1491, il revint en Allemagne, séjourna à Nuremberg jusqu'en 1493, et construisit un immense globe terrestre, qui a frappé d'admiration les contemporains, mais qui contient beaucoup d'erreurs même pour l'époque. On trouvera une description et une reproduction de ce globe dans l'ouvrage de Doppelmayr, *Historische Nachrichten von nürnbergischen Mathematicis und Künstlern* (Nuremberg, 1730). Behaim retourna au Portugal en 1493, en traversant la France; il fut occupé quelque temps à des négociations diplomatiques et regagna en 1494 ses possessions de l'île Fayal. Il revint encore à Lisbonne en 1506 et y mourut. Martin Behaim peut être considéré comme un des meilleurs géographes de cette époque. Il fut en relation avec Colomb et Magellan, ce qui a conduit un certain nombre d'historiens à affirmer qu'il visita le détroit de Magellan et découvrit l'Amérique avant Christophe Colomb. Cellarius, Riccioli, Stueven, Otto, ont soutenu cette opinion qui a été victorieusement réfutée par Tozen, Robertson et la plupart des historiens de l'Amérique.

R. S.

Bibl. Omeis, *Dissertatio de claris quibusdam Norimbergensibus;* Altorf, 1708, in-4. — Stueven, *Dissertatio historico-critica de vero novi Orbis inventore;* Francfort, 1714, in-8. — Robertson, *History of America;* Londres, 1777, 2 vol. in-4. — Murr, *Diplomatische Geschichte des berühmten Ritters M. Behaim;* Nuremberg, 1778, in-8. — Otto, *Lettre à Franklin,* dans *Transactions of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful Knowledges;* Philadelphie, 1819, t. II. — A. de Humboldt, *Kritische Untersuchungen;* Berlin, 1852, t. I. — Ghillany, *Geschichte des Seefahrers Ritter M. Behaim;* Nuremberg, 1853, in-fol.

BEHAIM (V. Beheim).

BÉHAINE (Pierre-Joseph-Georges Pigneau de), missionnaire français, né à Origny-Sainte-Benoite (Aisne) le 2 nov. 1741, mort à Saïgon le 9 oct. 1799. Il partit pour Pondichéry en 1765, séjourna quelque temps à Siam, subit des persécutions dans l'île de Hon-Dat (1767) pour avoir recueilli un prince fugitif, et fut nommé en 1770 évêque *in partibus* d'Adran et coadjuteur de l'évêque de Canathe auquel il succéda en 1771. Il se rendit au Cambodge en 1774 et donna asile au prince Nguyên-Ahn, dont la famille venait d'être massacrée. Le prince ayant réuni quelques partisans parvint à reprendre le pouvoir et fit de Pigneau de Béhaine son premier ministre ; mais il fut battu par les rebelles en 1783 et perdit de nouveau ses Etats. Béhaine revint alors en France (1787) pour demander des secours à Louis XVI. Un traité fut signé le 28 nov. 1787 par lequel la France s'engageait à envoyer des secours au roi de Cochinchine, et le roi de Cochinchine accordait en retour liberté de commerce aux Français à l'exclusion de tout autre peuple européen et cédait quelques portions de son territoire. Ordre fut donné au gouverneur de Pondichéry de mettre à la disposition de l'évêque un corps d'armée. Ces troupes ne furent prêtes qu'en 1789. La guerre dura jusqu'en 1793. Pigneau y prit une part active, battit définitivement les rebelles et il commençait à organiser vigoureusement le pays quand la mort vint interrompre et compromettre son œuvre. Le tombeau de Pigneau de Béhaine à Saïgon a été déclaré propriété nationale après l'expédition de Napoléon III en Cochinchine.

BÉHAINE (comte Edouard-Alphonse Lefebvre de), diplomate français, né le 31 mars 1829. Attaché à Munich le 18 avr. 1849, il exerça les mêmes fonctions à Berlin (11 janv. 1850); puis, après avoir été rédacteur à la direction politique du ministère des affaires étrangères (2 févr. 1856), il fut nommé secrétaire de première classe à Berlin le 5 oct. 1864. Secrétaire de première classe à Rome (31 août 1869), il fut chargé de la légation de Munich, avec le titre de chargé d'affaires (14 mai 1872). Il resta à ce poste jusqu'en 1880 et fut nommé dans l'intervalle ministre plénipotentiaire de 2e classe (24 mars 1873), puis de première classe (13 déc. 1877). Le 5 août 1880 il fut envoyé à la Haye à titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Il a été nommé ambassadeur près le Saint-Siège le 30 oct. 1882. M. Lefebvre de Béhaine a complété l'*Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, d'Armand Lefebvre (Paris, 1866-1869, 5 vol. in-8).

BEHAM (Hans-Sebald), peintre graveur allemand, frère aîné du suivant, né à Nuremberg en 1500, mort à Francfort-sur-le-Main le 22 nov. 1550. La plus ancienne planche connue de lui, une petite *tête de madone*, tout à fait dans la manière d'Albert Dürer, est de 1518. A partir de 1520, il est en pleine production, et, quoiqu'il passe pour avoir mené une vie peu régulière, son œuvre témoigne d'une grande fécondité et d'une force de travail peu commune : environ 20 dessins, plus de 270 estampes et 500 gravures sur bois, sans parler de ses tableaux pour la plupart perdus. En 1525, il fut, comme son frère Barthel,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

banni de Nuremberg, mais il rentra bientôt en grâce et revint s'établir dans sa ville natale. En 1526, il exécutait les dessins d'un livre sur la *Papauté*, et en 1527 le *Livre de prières* de Luther, en collaboration avec le graveur sur bois Jérôme Andrel. En 1529, il fut de nouveau expulsé à l'occasion d'une gravure licencieuse *(la Mort derrière un homme et une femme nus)*, et, en 1530, il alla rejoindre son frère à Munich. C'est là qu'il fit le bois du *Cortège militaire* et l'*Entrée triomphale de Charles-Quint à Munich*. En 1531, le cardinal Albert de Brandebourg, prince-archevêque de Mayence, lui confia, en collaboration avec le miniaturiste Nicolas Glockendon, l'exécution des miniatures de son livre d'heures, conservé à la bibliothèque d'Aschaffenbourg. (C'est à partir de ce moment que Hans-Sebald adopte le monogramme H. S. B. au lieu de H. S. P. dont il s'était servi jusque-là.) De la même époque il faut dater la suite de bois connus sous le titre des *Planètes*, une de ses œuvres les plus importantes et les plus caractéristiques de sa manière. Vers 1533, il vient s'établir à Francfort-sur-le-Main, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort. C'est également pour le cardinal Albert qu'en 1534 il peignit le dessus de table qui, des collections du cardinal Mazarin, est entré au musée du Louvre (n° 14). Il est divisé en quatre parties traitées à la manière de grandes miniatures et représentant : l'*Entrée du roi Saül à Jérusalem après la défaite des Philistins ; David et Bethsabée ;* le *Siège de Rabbath* ; le *prophète Nathan devant David*. Dans un coin, le peintre s'est représenté debout, derrière une table, un compas à la main ; au-dessus de sa tête, on lit cette inscription : SEBALDUS BEHAM NORIBERGENSIS PICTURAM HANC ILLUSTRISSIMO PRINCIPI ALBERTO CARD., ARCHIEP. MOG. HUJUS ARTIS ALIARUMQUE OMNIUM AMATORI, SUMMÀ CURÀ PINGENS ABSOLVEBAT ANNO 1534. Dans une autre partie se trouve le portrait du cardinal avec l'énumération de tous ses titres. Les ouvrages les plus accomplis de Sebald sont compris entre la période qui s'étend de ces années 1530 à 1540 environ : *Danseurs à une noce de village* (douze pièces); *Histoire de l'enfant prodigue* (quatre planches) ; la *Jeune femme accompagnée d'un bouffon ;* les *Planètes ;* la *Patience ;* la *Mélancolie ;* les *Patriarches* avec leurs femmes et leurs enfants, commençant par Adam et Eve avec leurs quatre enfants et la Mort qu'ils ont apportée au genre humain, etc..., etc... Sujets religieux, sujets profanes pour lesquels il eut une prédilection marquée et qu'il traita avec une verve puissante et souvent avec une licence inouïe ; il aborda tous les genres et partout il fit preuve d'une rare imagination et d'un talent vigoureux. Son portrait (dessin à la plume) de l'*Albertina* daté de 1549 est d'une originalité saisissante. André MICHEL.

BIBL. : BARTSCH, VIII, pp. 112-249 (V. la Bibliographie de l'article suivant).

BEHAM (Barthel), peintre-graveur allemand, né à Nuremberg en 1502, mort à Rome en 1540, l'un des plus habiles parmi les *petits maîtres* de l'école de Dürer. En 1525, il fut avec son frère *Hans-Sebald* et son camarade, le peintre *Georges Pencz* (V. ces mots), traduit en justice et condamné à l'exil pour affiliation aux doctrines anabaptistes et propagation d'écrits de Münzer et de Carlostadt. Cette condamnation ne paraît pas l'avoir empêché de travailler, puisque quelques-unes de ses meilleures planches, entre autres celle des *Trois soldats* (Bartsch, n° 50), portent le millésime 1525. En 1527, il entra au service du duc Guillaume IV de Bavière et s'établit à Munich. Il y peignit, en 1528, le portrait du patricien munichois Hans Lissaltz et la série des quinze portraits de princes bavarois conservés aujourd'hui dans la salle des ancêtres du château de Schleissheim. Ils ne sont pas faits pour donner une haute idée de son talent ; mais le musée d'Augsbourg, en revanche, le montre comme portraitiste accompli dans le beau portrait du palatin Othon Henri (1535), pendant longtemps attribué à Amberger. La pinacothèque de Munich possède également de lui une œuvre importante : *l'Invention de la croix par sainte Hélène* (n° 267) signée BARTHOLOME BEHEM, 1530. Les fonds du tableau révèlent déjà une influence italienne et plus particulièrement vénitienne ; on lui attribue également un *Sacrifice de Marcus Curtius* daté de 1540 (n° 269 de la Pinacothèque), d'une jolie couleur. Mais cette attribution paraît fort douteuse. L'*Adoration des rois Mages*, de l'église paroissiale de Messkirch, dont les volets se trouvent dans la galerie Furstenberg à Donaueschingen et dans la collection Rynecker à Wurtzbourg, le petit tableau d'autel de la collection Furstenberg (1536) avec la Vierge et l'enfant couronnés par des anges ; la *Crucifixion*, la *Sainte Anne* et quelques autres petits tableaux de la même galerie ; la *Sainte Catherine*, le *Christ au mont des Oliviers* (nos 619 A et 634 du musée de Berlin), les portraits de princes bavarois de la galerie Nostiz à Prague paraissent être de sa main ou tout au moins de son atelier. — Mais c'est surtout comme graveur que Beham occupe dans l'école allemande une place éminente. On connaît quatre-vingt-douze planches de sa main ; il exécuta avec une rare souplesse une série d'ornements qui montrent déjà les ressources de son talent : dans les figures, il se révèle comme dessinateur excellent et incisif. Les portraits de Charles-Quint et de Ferdinand VI qu'il grava en 1581 d'un burin magistral — et dans des dimensions plus grandes que ses autres ouvrages — sont surtout cités comme une manifestation décisive de ses rares dons de portraitiste, habile à saisir et à caractériser le type individuel ; par ce côté de son talent, il se rattache à Albert Dürer, son maître. On ne compte que cinq portraits dans son œuvre gravé qui comprend 13 sujets religieux, 22 figures ou scènes mythologiques, 10 allégories, 11 scènes de genre familières, 26 planches d'ornements et 5 d'armoiries. La *Vierge offrant le sein à l'enfant Jésus ; Cléopâtre ;* les *Enfants couchés à côté de têtes de mort ;* les *Combats d'hommes nus ;* la *Femme endormie ;* le *Triomphe d'un homme et d'une femme entourés de jeunes filles* sont citées parmi les meilleures. Barthélemi Beham, qui mourut à Rome, avait été envoyé en Italie par le duc Guillaume IV pour se perfectionner dans son art ; on croit qu'il travailla dans l'atelier de Marc Antoine et quelques historiens ont même voulu lui attribuer quelques estampes de l'œuvre du célèbre maître italien, par exemple *Jeune femme arrosant une plante ;* l'*Homme et la Femme aux boules ;* la *Femme aux deux éponges*. Cette opinion a été à peu près universellement rejetée ; mais il est certain que Beham sut assouplir et agrandir à l'école de l'Italie sa manière germanique et la corriger de sa sécheresse sans lui faire rien perdre de sa saveur ni tomber dans l'insupportable maniérisme de tant de ses compatriotes et successeurs. André MICHEL.

BIBL. : BARTSCH, *le Peintre graveur*, VIII, pp. 81-112. — MARIETTE, *Abecedario*, I. pp. 100-103. — WOLTMANN, *Katalog der Fürstlich Fürstenbergischen Sammlungen ;* Karlsruhe, 1870, pp. 12-23. — Ad. ROSENBERG, *Sebald und Barthel Beham, zwei Maler der deutschen Renaissance ;* Leipzig, 1875. — Ed. AUMÜLLER, *les Petits Maîtres allemands ;* Munich, 1881. — DUPLESSIS, *Histoire de la gravure ;* Paris, 1880, in-4, p. 253.

BEHAMB (Jean-Fréderic), jurisconsulte hongrois, originaire de Presbourg, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de Behamb plusieurs ouvrages de droit, dont les principaux sont intitulés : *Sciagraphia Struviana juris privati ; Institutiones juris publici et universæ Germaniæ ; Argutiæ juris civilis ; Notitia Hungariæ antiquo modernæ Herneggeriana observationibus perpetuis condecorata.* G. L.

BEHASQUE-LAPISTE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 313 hab.

BEHBEHÂN. Ville de Perse, prov. de Farsistan, au N.-O., dans une plaine fertile ; 4,000 hab. environ. Ce fut jadis une ville beaucoup plus importante.

BEHEIM ou **BEHAIM** (Michael), poète allemand, né à Sulzbach en Souabe le 27 sept. 1416, mort dans la même ville vers 1474. Il exerça d'abord le métier de son père,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui était tisserand ; mais bientôt la carrière militaire l'attira davantage, et il s'engagea au service de son seigneur Conrard de Weinsberg. Conrard étant mort en 1448, Beheim s'attacha au margrave Albert Achille de Brandebourg, qu'il suivit dans ses campagnes chevaleresques. Il fut fait prisonnier dans une expédition contre les bourgeois de Rothenbourg, et il se plaint dans ses poésies d'avoir été assez durement traité pendant sa captivité. Rendu à la liberté, il voyagea d'une cour féodale à l'autre, portant la lance et l'épée et, selon l'occasion, faisant valoir son talent de poète et de chanteur. Il arriva jusqu'en Danemark, où le roi Christian Ier lui fit bon accueil. De retour en Allemagne, il vécut quelque temps à la cour d'Albert VI, duc d'Autriche ; puis il prit part à l'expédition du roi Ladislas de Bohême contre les Turcs, et revint avec lui à Prague, où ses convictions catholiques lui attirèrent l'inimitié du parti hussite. Il se rendit à Vienne, auprès de l'empereur Frédéric III, qui avait alors à lutter contre l'opposition d'une partie de ses sujets. Les bourgeois de Vienne se soulevèrent, en 1462, et tinrent pendant près de deux mois l'empereur assiégé dans son château. Le poète partagea tous les dangers du siège, qu'il chanta plus tard dans un de ses poèmes les plus intéressants, *le Livre des Viennois*. En 1467, on le trouve à Heidelberg, à la cour de l'électeur palatin Frédéric Ier. Il s'associa au chapelain de l'électeur, Mathias de Kemnat, pour la rédaction d'une chronique où étaient célébrés les hauts faits de l'électeur, et où celui-ci était comparé à Annibal pour la bravoure, à Énée pour la piété. Quoique ses louanges lui eussent mérité les bonnes grâces de son nouveau maître, Beheim ne resta pas à Heidelberg. Un besoin tardif d'indépendance s'étant sans doute emparé de lui, il retourna dans sa ville natale, où on lui confia la première magistrature. Se créa-t-il des ennemis par la manière dont il exerça ces fonctions ? Le fait est qu'il mourut assassiné, comme nous l'apprend l'inscription d'un monument expiatoire qui fut élevé en son honneur. La chronique de l'électeur palatin Frédéric Ier se compose de deux parties, l'une en prose, écrite par Mathias de Kemnat, l'autre en vers, de Beheim ; elle a été publiée par K. Hofmann *(Quellen und Erörterungen zur bayrischen und deutschen Geschichte*, t. II et III, Munich, 1857). Une édition du *Livre des Viennois* a été donnée par Karajan (Vienne, 1843). Les poésies religieuses de Beheim se trouvent dans Wackernagel (*Deutsches Kirchenlied*, 2e vol.). A. B.

BEHEIM (Johann), peintre-graveur allemand du XVIIIe siècle, né à Vienne, mort après 1770, probablement en Italie. En 1762, on le trouve à Milan où il signe l'estampe du *Baptême de saint Augustin par saint Ambroise ;* puis à Rome, où il collabore à la reproduction du célèbre manuscrit de Virgile du Vatican, publié par P.-S. Bartoli (1763-65, 3 vol. in-fol.), et au *Recueil de divers monuments anciens de l'Italie* de Barbault (Rome, 1770, in-fol.).

BEHÉMOTH. Nom hébreu d'un animal d'une force extraordinaire, que décrit le livre de *Job* (XL, 15-19). Les anciens exégètes croyaient y voir l'éléphant, ce qui ne s'accorde pas avec certains traits de la description. On a reconnu depuis que l'auteur avait voulu désigner l'hippopotame du Nil ; le terme hébreu serait le nom égyptien, légèrement modifié, de l'hippopotame, précédé de l'article *be*.

BEHEN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville ; 715 hab.

BEHEN. Sous les noms de *Behen blanc* et de *Behen rouge*, figuraient autrefois dans les pharmacopées deux racines, dont on faisait alors grand usage et que les Arabes appelaient, la première *Behmen abiad*, la seconde, *Behmen ackmar*. Le *B. rouge*, que l'on rapporte, mais avec doute, au *Statice Limonium* L., de la famille des Plumbaginées, venait de Syrie en tranches d'un rouge foncé, à surfaces rugueuses. Il était réputé tonique et astringent et employé surtout dans le traitement des flux intestinaux et des hémorragies. Le *B. blanc* était préconisé comme tonique, fortifiant et prolifique. Les Arabes et les Perses le mêlaient, pilé, à leurs aliments, certains jours de fêtes. On ne sait pas au juste la plante qui la produisait, mais on pense qu'elle était fournie par le *Centaurea Behen* L., de la famille des Composées, commun dans les lieux secs et arides de la Perse et de la Cappadoce. Quant au *Behen blanc* de nos campagnes, c'est le *Silene inflata* Sin. (*Cucubalus Behen* L., *Behen vulgaris* Mænch), Caryophyllée très commune en France dans les moissons, les lieux incultes, sur les bords des chemins, et dont les feuilles se mangent, dans certains endroits, soit en salade, soit comme légume. Il en est de même des feuilles du *Silene Otites* Sm. ou *Cucubulus Otites* L., qu'on appelle vulgairement *Behen à mouches*. — Enfin le *Behen rouge* est le *Centranthus ruber* L., de la famille des Rubiacées (V. CENTRANTHE). Ed. LEF.

BEHENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 418 hab.

BÉHÉRICOURT *(Béricourt, Behericurtis)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 301 hab. Ce lieu est fort ancien ; il existait, d'après la tradition, au lieu dit les Trois-Monts, une chapelle de laquelle dépendaient les territoires d'Apilly, de Babeuf et de Béhéricourt. On a trouvé des sarcophages à cet endroit. Sur un plateau à l'E. du village se trouve un camp romain fortifié appelé camp de Babeuf ; on y a rencontré de nombreuses antiquités. Sur le même plateau se trouve une tombelle dite la butte des Marmonts. L'abbaye de Saint-Eloi avait le patronage de la cure qui lui avait été donnée avec des terres considérables par Hugues, seigneur de Béhéricourt, vers l'année 1200. L'église a été reconstruite au XVIIe siècle. Tout auprès sont les restes informes d'un château qui appartenait à la maison de Hautefort.

BÉHIC (Louis-Henri-Armand), homme politique français, né à Paris le 15 janv. 1809. Débuta très jeune dans l'administration des finances où nous le trouvons attaché à la trésorerie, lors du siège d'Alger en 1830. En 1845, il fut nommé inspecteur général dans ce service. En 1846, il entra dans la vie politique en se faisant élire député par l'arr. d'Avesnes. Après la révolution du 24 févr. 1848, il donna sa démission de directeur du contrôle et de la comptabilité au ministère de la marine pour entrer dans l'industrie comme directeur des forges de Vierzon. L'Assemblée législative le nomma conseiller d'Etat, mais il ne conserva ses fonctions que jusqu'au 2 déc. 1851 ; à cette époque il fut admis à la retraite, et revint dans l'industrie comme inspecteur général des Messageries impériales. Il était membre du conseil général des Bouches-du-Rhône, lorsqu'après la mort de M. Billault, l'empereur Napoléon III, réorganisant son ministère, lui donna le portefeuille du commerce, de l'agriculture et des travaux publics en remplacement de M. Rouher. Il donna sa démission le 19 janv. 1867, et le lendemain par décret impérial il était nommé sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur. Lors de son passage au ministère, il prit l'initiative d'enquêtes à faire sur la situation agricole, sur les chemins de fer, sur la banque de France. La révolution du 4 Sept. le rendit à la vie privée, il ne reparut sur la scène politique qu'à l'organisation du Sénat en 1876. Il fut élu, comme candidat bonapartiste au troisième tour de scrutin, le troisième sur quatre, par 367 voix sur 672 électeurs, sénateur de la Gironde. Il ne fut pas réélu en 1879. L. Lu.

BÉHIER (Louis-Jules), médecin français, né à Paris le 26 août 1813, mort à Paris le 7 mai 1876. Il se fit recevoir interne en 1834 et travailla sous des maîtres tels qu'Andral, Guersant, Biett. Reçu docteur en 1836 *(Recherches cliniques sur quelques points de pathologie*, thèse de Paris, in-4), il fut admis au concours, en 1844, professeur agrégé et médecin du bureau central, et nommé, en 1846, par la faveur de Guizot, médecin de plusieurs grands établissements ; mais il ne tarda pas à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

renoncer à ces avantages pour se consacrer exclusivement à la science. En 1864, il devint professeur de pathologie interne à la faculté de médecine et peu après échangea cette chaire contre celle de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu. Béhier était membre de l'Académie de médecine et commandeur de la Légion d'honneur; il était arrivé aux sommités des honneurs universitaires et professionnels. — C'était essentiellement un homme de progrès; il apprit, pour les enseigner, les nouvelles découvertes histologiques, se tint au courant de la nouvelle physiologie, appliqua la thermométrie, la sphygmographie, et fit des leçons sur ces sujets à un âge où l'esprit se refuse habituellement à apprendre les choses nouvelles. Il était donc avant tout professeur ; il vivait pour ses élèves, ceux-ci l'adoraient. — Béhier a encore eu le mérite d'avoir, avec son collègue Richet, obtenu la création de laboratoires rattachés aux cliniques; ceux de l'Hôtel-Dieu furent les premiers. Il introduisit dans la pratique la méthode anglaise de traitement de la pneumonie par l'alcool et vulgarisa en France les travaux de Todd et de Wood, de même qu'il contribua à faire connaître à ses concitoyens les travaux de Traube, de Rosenstein, de Niemeyer; le premier en France, il employa le traitement de la fièvre typhoïde par l'eau froide, malgré la résistance qui lui fut faite. — Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Etude des mouvements et des bruits du cœur. Fissure congénitale du sternum* (Paris, 1855, in-8); *Origine de la gangrène des membres dans la fièvre typhoïde* (Paris, 1857, in-8); avec Hardy : *Traité élémentaire de pathologie interne* (Paris, 1855, 3 vol. in-8; 3e édit., *ibid.*, 1877-1888, 4 vol. in-8; la publication de cette édition n'est pas encore terminée); *Conférences de clinique médicale, leçons faites à l'hôpital de la Pitié* (1er sem. 1862) (Paris, 1864, in-8); *Pleurésies et épanchements modérés. Thoracentèse avec trocarts capillaires et aspiration*, etc. (Paris, 1873, in-8).

Dr L. Hn.

BEHIMA. Une des oasis de cette région désolée qu'on nomme le *Souf* (Sahara algérien); elle a une population de 1,600 hab. arabes, originaires de Syrie.

BEHISTĀN, prononcé *Behistoun*. Ce nom d'une petite localité de Perse, entre Kirmanschah et Hamadan, est célèbre par un rocher couvert d'inscriptions cunéiformes, pehlevies et grecques, qui y sont gravées. Le nom provient du perse *Bagaçtāna*, demeure des dieux. Diodore (II, 13) en parle lors des expéditions de Sémiramis, à laquelle on attribua plus tard les inscriptions cunéiformes qui couvrent le rocher : il le nomme Βαγίστανον ὄρος, montagne de Bagistane, et dit qu'il était consacré à Jupiter. Sémiramis y institua, selon l'auteur grec, un parc de douze stades de tour, fit raser le bas du roc, pour y graver en lettres *syriennes* une inscription mentionnant sa marche dans la montagne. Les Orientaux, frappés par l'aspect grandiose de cette montagne, attribuent également l'œuvre monumentale qui y est perpétuée à Sémiramis, la reine *Shamiram*. Les Persans actuels, qui ne comprenaient plus la signification du nom, ont changé *Behistān* en *Bi-soutoun* « sans colonnes », altération qui trouve bien des pendants dans les transformations populaires des noms incompris.

Tous les voyageurs, qui, depuis des siècles, avaient passé par la route qui conduit de la Babylonie en Médie et en Perse, ont été frappés par l'aspect imposant de ce rocher de 500 m. d'élévation, orné d'inscriptions et de sculptures (fig. 1). Il était réservé au major anglais, Henry-Creswick Rawlinson, aujourd'hui sir Henry Rawlinson, d'éclairer le monde savant sur le véritable auteur et la vraie portée du monument célèbre. Dès 1837, il se mit à l'œuvre pour copier les textes; cette entreprise fait le plus grand honneur à son dévouement courageux et à sa force de volonté, comme le premier déchiffrement et la première interprétation qu'il en a fourni témoignent de son génie fécond d'investigation. Autrefois, on pouvait approcher jusqu'au pied de l'inscription qui s'étend sur une centaine de pieds, par un escalier qui, dit-on, fut détruit par Tamerlan. Le major Rawlinson était obligé d'estamper et de copier le texte couvrant une étendue aussi énorme,

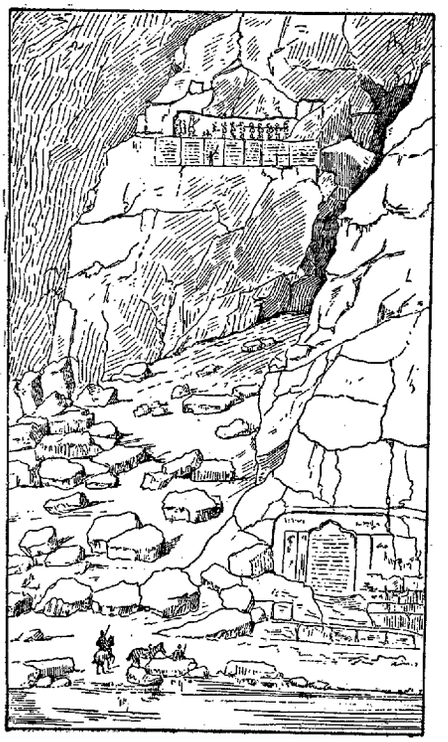

Fig. 1. — Rocher de Behistān, partie des bas-reliefs.

assis sur un échafaudage tenu par des indigènes, qui, placés en haut, disposaient de sa vie pendant toute la durée de son travail. Après plusieurs années de labeur, il fut en état de publier, en 1846, le texte perse de ce document de Darius Ier, fils d'Hystaspe, dans les publications de la *Royal Asiatic Society*.

Les textes cunéiformes dont nous nous occupons d'abord, parce qu'ils ont toujours résumé l'intérêt principal de cette œuvre unique, ont été gravés par le roi Darius Ier, fils d'Hystaspe, pour transmettre à la postérité les événements qui marquèrent son avènement au trône des Achéménides (521 av. J.-C.) et les luttes qu'il eut à traverser avant d'être sûr de la possession de sa couronne. Les rois perses depuis Cyrus avaient l'habitude inappréciable pour nous d'écrire leurs textes monumentaux en trois langues qui formaient, pour ainsi dire, les trois idiomes principaux de la partie orientale de leur empire et plus répandus que quelques dixaines d'autres langues secondaires dont le souvenir s'est éteint pour la postérité jusqu'à leurs noms. Ces trois langues maîtresses étaient : le *perse*, la langue des Perses et des Ariens de la Médie, apparenté au zend, au sanscrit et aux langues indo-européennes en général. La seconde est le *médique*, la langue de la dynastie des rois mèdes, d'une souche aujourd'hui éteinte, mais encore reconnaissable dans leurs parents éloignés des peuples altaïques : un dialecte de ce *médique* était parlé en Susiane et se retrouve aujourd'hui dans les textes laissés par les rois susiens. La troisième enfin, la plus importante et la mieux connue de toutes, était la langue *assyrienne*, la langue sémitique de Babylone et de Ninive.

C'est dans ces trois langues que Darius rédigea son récit. On aplanit et on rendit lisse cette énorme surface, on y grava des lettres cunéiformes qu'on enduisit d'une matière brillante. Au-dessus de la rangée inférieure et entre les colonnes d'écriture d'un second étage, si l'on peut s'expri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mer ainsi, un immense bas-relief frappe la vue du spectateur (fig. 2). A gauche Darius sur son trône, devant lui neuf figures de révoltés vaincus liés ensemble par une seule corde; ce sont le Pseudo-Smerdis, ou le mage Gomates, le

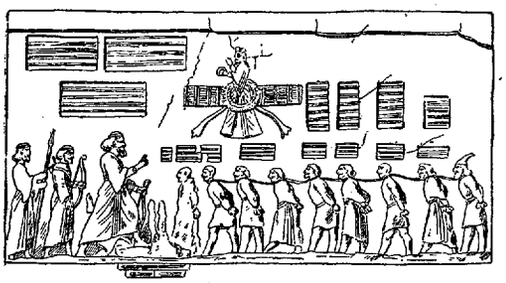

Fig. 2. — Bas-relief du rocher de Behistān.

faux Nabuchodonosor Nidintabel, le Susien Athrina, le Mède Phraortes, le Sagartien, Tritantachmes des Grecs (en perse *Tchitrantakhma*), le Margien Frāda (Ferhād), un second faux Smerdis Oeosdates, dont il dut poursuivre les adhérents jusqu'aux confins de l'Inde, un second faux Nabuchodonosor Arakha, et le Sace (Scythe) Skunkha. Le texte rend compte de ces insurrections en partie formidables: il expose la généalogie de Darius (V. Achéménides), mentionne l'expédition de Cambyse en Egypte et son suicide, la royauté du Pseudo-Smerdis Gomates qu'il tua aidé des hommes dont il donne les noms à la fin de son exposé. Ces noms sont ceux que nous a transmis Hérodote à une seule exception près. Après avoir énuméré les dix-neuf batailles par lesquelles il dut fonder son pouvoir, il proteste de sa véracité, adjure ses successeurs de respecter son inscription, et menace de malédiction ceux qui voudraient y porter une main sacrilège et détruire les bas-reliefs et les inscriptions.

Le texte perse contient quatre cents lignes : il est gravé sur cinq colonnes en bas : à gauche de ce texte se trouvent les trois colonnes contenant la traduction *médique*. Au-dessus de cette dernière et à gauche de la partie sculpturale est inscrite la version *assyrienne*, sur plus de cent lignes énormes, occupant les deux côtés d'un angle du roc : le côté qui contenait le commencement des lignes est, malheureusement, détruit, de sorte qu'on ne possède aujourd'hui que la fin des lignes du texte assyrien.

Le texte perse, copié par M. Rawlinson, a été publié par lui; Bonfey, MM. Spiegel et Oppert ont suivi le savant anglais. Le texte médique a été publié par Edwin Norris (*Asiatic society*, 1853) et Oppert (*le Peuple et la langue des Mèdes*. 1879); le texte assyrien, publié par M. Rawlinson, a été analysé par M. Oppert dans son *Expédition en Mésopotamie*, t. II (V. aussi les travaux de MM. Rawlinson et Oppert dans les *Records of the Past*, t. I et VII).

En dehors de ces textes de Darius, le fondateur de l'empire des Sassanides, Ardeschir, Babegan et d'autres rois de cette race ont fait graver au-dessous des textes pehlevis et grecs qui ont été analysés en premier lieu par Sylvestre de Sacy. J. O.

BEHM (Georg), mathématicien allemand, né à Leitmeritz (Bohême) en 1621, mort à Znaïm (Moravie) le 7 nov. 1666. On a de lui divers traités en latin sur les mathématiques.

BEHM (Godfried), mathématicien allemand, né à Schwarzach vers le milieu du XVII[e] siècle. Il a laissé : *Polymetrum, h. e. novum instrumentum ad plerasque mathematicas dimensiones rite facileque peragendas accomodatum* (Salzbourg, 1672, in-12). L. S.

BEHM (Ernst), géographe allemand, né à Gotha le 4 janv. 1830, mort à Gotha le 15 mars 1884. Collaborateur des *Mitteilungen* de Petermann, et de l'Almanach de Gotha, fondateur du *Geographisches Jahrbuch* (1866), et, en collaboration avec Wagner, d'une publication complémentaire des *Mitteilungen* intitulée *die Bevölkerung der Erde* (1872 et années suiv.).

BEHN (Aphara), poète dramaturge et romancière anglaise, née à Wye en 1640, morte à Londres en 1689. Enfant, elle partit pour les Indes occidentales avec son frère qui, nommé gouverneur de Surinam, alors possession anglaise, y emmena toute sa famille. Elle eut là, s'il faut s'en rapporter à son premier livre, *Oroonoko*, une aventure romanesque avec un jeune chef indien de ce nom, mais l'on n'est pas certain si cet Oroonoko n'est pas un personnage de l'ardente imagination de la jeune *poetess*. Revenue en Angleterre vers 1658, lorsque Surinam fut donné aux Hollandais, elle épousa un riche négociant de la cité, Behn, d'origine hollandaise, et se fit recevoir à la cour où, dit-on, elle amusait fort Charles II par ses spirituelles saillies et ses éloquentes descriptions de voyages. Lorsque la guerre avec la Hollande éclata, se trouvant veuve, elle fut envoyée par le roi à Anvers avec la mission peu honorable d'espion. Fort courtisée dans la ville, elle apprit, par l'indiscrétion de l'un de ses poursuivants, l'intention de Cornélius de Witt de brûler la flotte anglaise dans la Tamise. L'avis qu'elle en donna fut dédaigné, elle revint à Londres après avoir échappé à un naufrage et, dégoûtée à tout jamais de la diplomatie secrète, se voua entièrement à la littérature. Ce fut la première femme en Angleterre qui ait vécu de sa plume, car la mort de son mari l'avait laissée sans fortune, et la cour oublia de la récompenser de sa mission en Hollande. La fécondité littéraire d'Aphara Behn surpassa celle de tous ses contemporains, à l'exception de Dryden. C'était l'époque des pièces et des romans licencieux, et elle fit tous ses efforts pour imiter ses confrères et remettre à la mode le genre de Ben Johnson, empruntant sans nul scrupule partout où elle trouvait. Sa première tragédie, *le Jeune Roi*, est tirée d'un roman de la Calprenède. *Sir Patient Fanoy* est copié presque textuellement du *Malade imaginaire;* elle traduisit de Fontenelle sa *Découverte de nouveaux mondes*. De toutes ses pièces de théâtre, ses romans, ses poésies dont la principale est une laborieuse allégorie intitulée : *Voyage à l'île d'Amour*, un seul livre, *l'Oroonoko*, a été traduit en français par Laplace. Gracieuse, belle et bien faite, active, spirituelle, aux yeux brillants et aux longs cheveux bruns, elle fut très courue par tous les gens de lettres, entre autres par Edward Ravenscroft, et leur camaraderie ne contribua pas peu à son succès dans une époque où les livres scandaleux étaient presque seuls en vogue. Hector France.

BEHNES (William), sculpteur anglais, né à Londres en 1795, mort dans la même ville en 1864. Il apprit à dessiner à l'Académie de Dublin, puis il rentra à Londres où il s'adonna d'abord à la peinture et exposa dès 1815 d'assez bons portraits à la Royal Academy. Mais dès qu'il se mit à modeler, il renonça entièrement au pinceau pour l'ébauchoir. Pendant une vingtaine d'années (1820-1840), il eut beaucoup de travaux qui lui valurent une grande réputation. Mais sa mauvaise conduite l'a perdu : il a fini misérablement ses jours au Middlesex Hospital. Behnes excellait à faire les portraits (buste et figure entière), surtout ceux d'enfants. Son *Enfant à la colombe* est une composition charmante. Les statues du général Havelock au Trafalgar-Square, du Dr Bell et de sir William Follett dans l'abbaye de Westminster sont de lui; celle du Dr Babington à l'église Saint-Paul est généralement considérée comme la meilleure de tout son œuvre. F. T.

Bibl. : Redgrave, *Dictionary of artists of the english school.*

BÉHOBIE. Hameau de 200 hab., dép. de la com. d'Urrugne (Basses-Pyrénées), sur la Bidassoa qui forme la frontière entre la France et l'Espagne et que traverse un pont de bois de sept travées. A ce point de son cours la Bidassoa subitement élargie embrasse plusieurs îles, parmi lesquelles l'*Ile des Faisans* ou *de la Conférence* est célèbre dans l'histoire diplomatique (V. Faisans [île des]).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BÉHONNE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt ; 475 hab.

BÉHORLÉGUY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port; 179 hab.

BÉHOURT (Jean), poète français du XVIe siècle. Il enseigna les belles-lettres à Rouen. Il a publié : la *Polyxène, tragi-comédie* (Rouen, 1597, in-12); *Esaü ou le Chasseur, en forme de tragédie* (Rouen, 1599, in-12); *Hypsicratée ou la magnanimité, tragédie* (Rouen, 1604, in-12).

BÉHOUST. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 251 hab.

BEHR (Georges-Henri), médecin alsacien, né à Strasbourg le 16 oct. 1708, mort à Strasbourg le 9 mai 1761. Après avoir étudié sous Salzmann, Bœkler, Vogel, etc., dans sa ville natale, parcouru l'Allemagne, écouté les leçons d'Albinus et de Boerhaave à Leyde, il revint à Strasbourg prendre le grade de licencié, en 1730 fut nommé médecin de l'hôpital, en 1734 archiâtre du prince Joseph de Hohenlohe, en 1738 membre de l'Académie des Curieux de la nature, etc. Parmi ces ouvrages, les plus importants ont pour titres : *Disp. inaug. de pancreate ejusque liquore* (Strasbourg, 1730, in-4) ; *Physiologia medica* (Strasbourg, 1736, in-4) ; *Lexico-physico-chemico-medicum reale* (Strasb., 1738, in-4); *De infantium recens natorum mali regiminis correctione, eorumdemque morborum præcipuorum curatione* (Strasb., 1741, in-4) ; *Fundamenta medicinæ anatomico-physiologica* (Strasb., 1744, in-4) ; *Medicina consultoria*, ou *Sammlung einiger schwachen und seltenen Zufalle, sammt denen darüber verfertigten Berathungen und eingeschickten Beantwortungen* (Augsbourg, 1751, in-4). Dr L. Hn.

BEHR (Jean-Nicolas-Joseph de), magistrat belge, né à Liège en 1786, mort en 1862. Il devint successivement conseiller et président de la cour d'appel de sa ville natale. De 1833 à 1843, il fit partie de la Chambre des représentants, dont il fut à deux reprises nommé président. Il vota, en 1839, le traité de paix avec la Hollande et la disjonction du Limbourg et du Luxembourg. G. L.

BEHREND (Friedrich-Jacob), médecin allemand, né à Neu-Stettin (Poméranie) le 12 juin 1803, étudia à Königsberg et publia encore étudiant un mémoire couronné : *De visu talpæ Europeæ* (Königsb., 1825); il fut reçu docteur en 1826, et se fixa à Berlin en 1829. Il s'est beaucoup occupé d'hygiène publique et de prophylaxie des maladies vénériennes, et remplit depuis de longues années les fonctions de médecin en chef de la police des mœurs de Berlin; depuis 1876, il possède le titre de conseiller intime. Behrend s'est encore fait connaître par un nombre considérable de publications ; ainsi il a rédigé plusieurs recueils périodiques: *Allgem. Repertorium der med.-chir. Journalistik des Auslandes* (Berlin, 1829-1835, 22 vol. in-8); *Bibliothek von Vorlesungen der vorzüglichsten und berühmtesten Lehrer des Auslandes über Medicin*, etc. (Leipzig, 1835-1845, 38 vol. in-8); *Syphilidologie, oder die neuesten Erfahrungen*, etc. (Leipzig, 1838-1845, 7 vol. in-8), continué par *Archiv für Syphilis und Hautkrankheiten* (Berlin, 1846, 2 vol. in-8), et par une nouvelle série sous le titre de *Syphilidologie*, etc. (Erlangen, 1857-1862, 3 vol. in-8) ; avec Hildebrandt : *Journal für Kinderkrankheiten* (Berlin, puis Erlangen, 1847-1872, 59 vol. in-8) ; avec Henke : *Zeitschrift für die Staatsarzneikunde*, du Jahrg. 30 au Jahrg. 40 (1850-1864, in-8). Parmi ses autres ouvrages, citons : *Ikonogr. Darstellung der nicht-syphilit. Hautkrankheiten* (Leipzig, 1839, gr. in-fol., avec 30 pl.); *Ikonogr. Darstellung der Beinbrüche und Verrenkungen* (Leipzig, 1845, gr. in-fol., avec 40 pl.); *Die Prostitution in Berlin und die gegen die Syphilis zu nehmenden Maassregeln* (Erlangen, 1850, in-8) ; *Die öffentl. Bade- und Waschanstalten*, etc. (Berlin, 1854, in-8) ; *Hülfsleistung bei Lebensgefahr und plötzlichen Unglücksfallen bis zur Ankunft der Arztes* (Berlin, 1856, in-fol.); *Die Kanalisirung der Stadt Berlin in gesundheitl. Beziehung* (Berlin, 1866, in-8).

Dr L. Hn.

BEHRENS (Machine). Cette machine se compose de deux pistons EE′ identiques, montés sur deux arbres parallèles, mis en communication l'un avec l'autre par deux roues dentées également identiques. Les pistons sont ainsi animés de rotations égales et de sens contraire. Chacun d'eux a la forme d'une portion de cylindre annulaire, porte un moyeu à l'une de ses extrémités pour le placer sur l'arbre fixe autour duquel il doit tourner. La surface intérieure reste en contact avec une douille qui fait corps avec l'arbre. La surface extérieure reste également en contact avec la paroi intérieure d'une portion de cylindre creux. L'ensemble des deux cylindres creux est d'une seule pièce. Les tuyaux d'arrivée B et de sortie D, de la vapeur, opposés l'un à l'autre, se trouvent sur les intersections des deux cylindres. Dans chaque douille fixe on a pratiqué une entaille destinée à laisser passer à frottement doux l'autre piston. Dans la position indiquée dans la figure 1, la vapeur agit sur la surface du piston E, qui conduit alors le piston E′, la pression de la vapeur comprise dans le vide déterminé par ce dernier ne produisant aucun effet

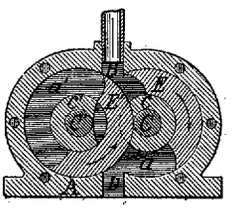

Fig. 1.

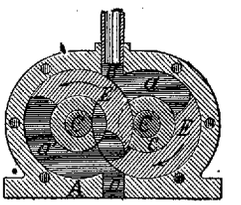

Fig. 2.

Dans la figure 2, la vapeur agit toujours sur la surface E, mais la vapeur comprise dans le volume a' se rend dans le tuyau d'échappement. Dans la figure 3, la vapeur agit sur le piston E′, tandis qu'elle n'exerce plus aucune action sur E, qui est alors commandé par E′. Dans la figure 4, la vapeur qui avait agi sur le piston E, comprise dans le volume a, s'échappe et le mouvement continue ainsi. Pendant un temps très court la vapeur n'exerce aucune action, mais la double rotation continue en vertu de la vitesse acquise.

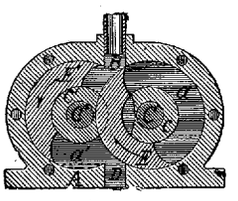

Fig. 3.

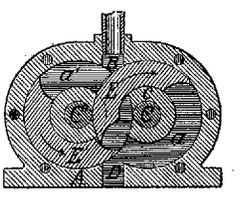

Fig. 4.

On peut rendre cette machine à détente, soit en plaçant sur le tuyau B une valve mue par un excentrique calé sur un des arbres, soit en formant la machine de deux cylindres juxtaposés, dont l'un est d'une capacité quatre ou cinq fois plus grande que l'autre; la vapeur agit alors constamment dans le petit cylindre à pleine pression et se rend ensuite dans le grand pour se détendre comme cela se passe dans la machine de Wolf.

La disposition adoptée par M. Behrens est applicable aux pompes élévatoires. On peut adapter un condenseur à la machine rotative en montant la pompe à air, appartenant au même système, sur les arbres de cette machine.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La machine Behrens présente tous les caractères d'une solution heureuse et tout à fait pratique, d'un problème de mécanique appliquée, qui a exercé la sagacité des mécaniciens les plus distingués et qui jusqu'alors n'avait abouti qu'à des insuccès. Nous voulons parler de la question des machines rotatives. Ces machines offrent sur les machines ordinaires une série d'avantages qu'il importe de rappeler ici. Les avantages communs à toutes les rotatives peuvent se résumer ainsi qu'il suit : 1° L'organe moteur communique directement à l'arbre de couche son mouvement de rotation. Par conséquent les tiges de piston, les bielles, les manivelles, etc., disparaissent au bénéfice de la simplification du mécanisme. 2° Il n'y a plus ici à se préoccuper des frottements développés sur les glissières ainsi qu'aux pieds et aux têtes de bielle, et qui non seulement déterminent des pertes de travail utile, mais encore sont susceptibles de produire des échauffements considérables dans les allures rapides. Ces frottements sont reportés peut-être en partie sur les organes qui se meuvent à l'intérieur du cylindre, mais dans la machine Behrens il y a moyen de les atténuer d'une manière notable. Les échauffements peuvent être prévenus grâce à l'étendue des portages que l'on peut donner aux pièces mobiles. 3° Le mouvement des rotatives, au lieu d'être alternatif, est continu. Elles sont donc aptes à éviter les pertes de forces vives qui, par suite d'abord de l'imparfaite rigidité des pièces mobiles et ensuite de leur incomplète élasticité, proviennent dans les machines ordinaires du changement incessant de vitesse des pistons et de tous les organes de transmission de mouvement, et surtout du renversement du portage de ces organes à chaque bout de course. Or ces pertes sont employées, non seulement à modifier l'état moléculaire des pièces, mais encore à augmenter un peu les vibrations générales de l'appareil. 4° En conjuguant ensemble plusieurs rotatives, on peut bien plus facilement que dans les machines ordinaires combiner les positions relatives des organes moteurs de manière à rendre presque invariable le rapport entre le couple de rotation des forces motrices et le couple analogue des forces résistantes, ou plus simplement en général de manière à obtenir une certaine constance du couple-moteur de rotation, attendu que d'ordinaire le couple résistant conserve sensiblement la même intensité dans le cours de chaque révolution. Or cette circonstance est tout à fait favorable à la stabilité de l'appareil sur ses assises. De plus, il en résulte une nouvelle diminution de pertes de puissance vive de même nature que celles dont nous venons de parler, et qui sont d'autant plus marquées que le couple moteur de rotation est plus variable. 5° Les autres causes que l'inconstance du couple moteur qui influent sur la stabilité des appareils et dont l'effet est d'ailleurs bien plus considérable, peuvent s'annuler à peu près entièrement et d'une manière toute

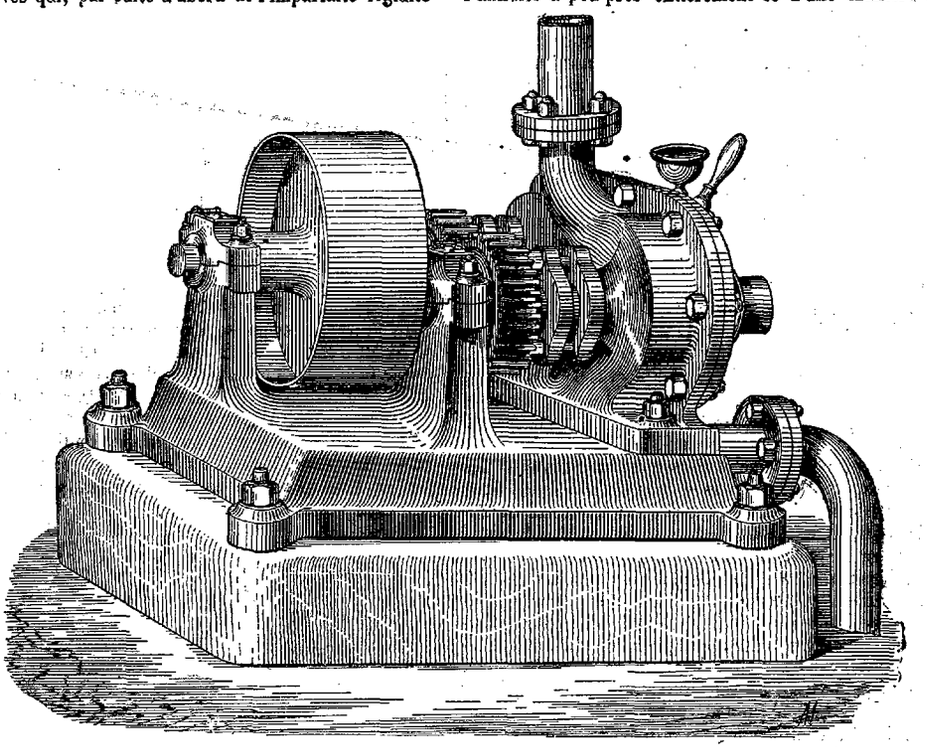

Pompe rotative Behrens mue par courroie.

naturelle dans les rotatives. Ces machines, par conséquent, se prêtent à la suppression presque complète des vibrations et oscillations des pièces d'assise, bâtis, cylindres, etc. En raison de ce dernier avantage, joint à ceux de même nature signalés plus haut, et aussi grâce à la diminution de l'influence des frottements, le rendement organique, c.-à-d. le rapport du travail sur les pistons au travail sur l'arbre de couche, se trouve amélioré d'une manière notable dans les machines rotatives. L'avantage de la stabilité, en particulier, est d'une importance capitale pour les appareils à rotation rapide. Car si l'économie géométrique de ces appareils ne se prête pas naturellement à une certaine stabilité, ou que les combinaisons qu'il est pratiquement loisible d'adopter ne soient pas suffisantes pour l'obtenir, toutes les parties de la machine entrent au bout de quelques minutes de marche dans un état violent de trépidation. Cet effet s'accroit du reste avec la variabilité du couple moteur de rotation et augmente un peu aussi dans les machines ordinaires par suite de l'imparfaite rigidité des organes qui participent au mouvement de va-et-vient. Pour les locomotives, ces circonstances rendent leur allure déhanchée dans tous les sens ; et pour les machines fixes, surtout à grande puissance, elles tendent à les faire s'arracher de dessus leurs massifs de support, en même temds

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'elles soumettent toutes les pièces de liaison et d'assise à une énorme fatigue.

En résumé, grâce aux dispositions inhérentes à leur principe même, les rotatives sont seules aptes à jouir d'une stabilité presque parfaite avec des vitesses pour ainsi dire illimitées, et cela sans nécessiter des combinaisons barbares et impraticables de contre-poids d'équilibration. Or c'est là une question de premier ordre sur laquelle on ne saurait trop insister. Il en résulte, en effet, la faculté d'avoir, pour une puissance donnée, des appareils de poids et d'encombrement extrêmement restreints. Il s'ensuit d'ailleurs la possibilité d'assurer aux locomotives une sécurité complète avec les allures les plus rapides et aux machines fixes une immobilité presque absolue sur leurs massifs de support. Si on joint à cela une simplicité extrême de mécanisme qui entraîne incidemment une supériorité marquée du rendement organique, il est certain que l'avenir appartiendra sans conteste à la rotative qui offrira les mêmes garanties de bon fonctionnement et d'économie de combustible que les machines actuelles. Les avantages notables que nous venons d'énumérer ont été pressentis dès la création même de la machine à vapeur moderne. Mais certainement l'intelligence n'en était ni très précise, ni très explicite, surtout en ce qui concerne la stabilité des appareils, dont l'étude approfondie, dit M. Ledieu, ne remonte qu'à quelques années. Elle suffisait cependant pour faire concevoir qu'il devait résulter de la suppression des organes à mouvements alternatifs un bénéfice important. C'est ce qui explique pourquoi le problème des rotatives a suscité tant de chercheurs. Le nombre des solutions qui ont été proposées est considérable, et les recueils des brevets d'invention fourmillent de spécimens de ces machines. Watt en a imaginé plusieurs dès 1783. Après lui, parmi les plus sérieux, sont venus Murdock (1799), Josep Eve (1823), plus récemment Peter Borie, Yule, Galloway, et enfin Bishop et Rennie avec leur *dix engine*.

Jusqu'ici toutes les machines rotatives ont présenté des fuites, des usures et des chances de dérangement telles, que leurs règnes ont été fort courts. Du reste l'échec était facile à prévoir à cause de la nature complexe des organes proposés et de l'état d'infériorité dans lequel végétait encore l'industrie du travail des métaux au moment où surgissaient la plupart de ces inventions. Pour la machine Behrens, il n'en est pas ainsi. Tout y présente un caractère de simplicité très grand, et, si les pièces demandent une grande perfection d'ajustage, les machines-outils actuelles permettent de la réaliser sans peine. Les expériences qui ont eu lieu dans les divers arsenaux de la marine ont confirmé les espérances que faisait concevoir cette machine rotative qui s'est d'ailleurs beaucoup plus répandue en Amérique qu'en Europe. Paul CHARPENTIER.

BEHRENS (Conrad-Barthold), médecin et historien allemand, né à Hildesheim le 26 août 1660, mort le 4 oct. 1736. Il fut médecin des troupes de Brunswick-Lunebourg, membre de l'Académie des curieux de la nature, conseiller et médecin de l'électeur de Brunswick. Ce savant infatigable trouva le moyen de faire marcher de front la pratique, la composition de plusieurs ouvrages de médecine et les études historico-paléographiques. L'histoire de la maison de Brunswick surtout lui prit un temps énorme et son cousin, le pasteur Behm, a publié dans les *Annal. académiq.* la liste de plus de six cents généalogies dressées par Behrens. — Principaux ouvrages : *Diss. de suffocatione hysterica* (Helmstädt, 1684, in-4); *Bedenken von schleinigen Todesfällen* (Hildesheim, 1687, in-8); *Gutachten wie ein Soldat im Felde vor Krankheit sich hüten könne* (Hildesh., 1669, in-8); *De constitutione rei medicæ Hildesiensis* (Hildesh., 1691, in-8); *Medicus legalis*, etc. (Helmstädt, 1696, in-8); *Gründlicher Bericht von der Natur... der Pest* (Brunswick, 1714, in-8); *Fasti Carolini*, etc. (Francfort, 1707, in-4); *Historia præpositorum decanorum et scholasticorum Ecclesiæ Hildesheimensis* (Francf., 1715, in-fol). — Son fils, *Rodolph-Augustin* Behrens, médecin ordinaire du prince de Brunswick, mort à Francfort le 12 oct. 1747, et son petit-fils, *Johann-Adolph* Behrens, né à Francfort en 1740 et médecin pensionné de cette ville, ont également publié des ouvrages sur la médecine. Dr L. Hn.

BEHRENS. On connaît deux musiciens de ce nom. L'un, *Christophe-Henri-Théodore* Behrens, né à Erckerode, près de Brunswick, le 27 mars 1808, a écrit des *lieder* pour chant et piano, des variations sur des thèmes connus, des ouvertures de concert, une cantate : *la Destinée du guerrier*, une symphonie en *fa* mineur. Il a composé également des ouvertures pour deux tragédies, *Louis XI* et *Wallenstein*, et des entr'actes, ainsi qu'une autre ouverture pour un drame d'Immermann, *Trauerspiel in Tyrol* (une tragédie au Tyrol). L'autre Behrens *(Jean-Jacques)* était organiste à Hambourg vers 1840. Il a écrit des mélodies chorales, dont l'une est assez célèbre en Allemagne : *Wie herrlich strahlt der Morgenstern* (combien doux est l'éclat de l'étoile du matin). On connaît aussi de lui de nombreux *lieder* et des exercices méthodiques de chant.

BEHRING (V. BÉRING).

BEHRMANN (Heinrich), historien danois, né le 5 avr. 1776 à Garstedt (Holstein), mort à Altona le 23 oct. 1836. Après avoir enseigné à Copenhague et à Roskilde, il devint archiviste à la chancellerie des Duchés (1815-1829). Il publia : *Histoire de Christian II* (en allemand, Copenhague et Leipzig, 1805, 2 vol. in-8; en suédois, Jœnkœping, 1809; en danois, Copenhague, 1815, avec des documents d'ailleurs fautivement reproduits); *Histoire de la captivité et de la délivrance de Christian II* (*ibid.*, 1811); *Du séjour de troupes étrangères en Danemark sous Christian II* (*ibid.*, 1812); et dans divers recueils plusieurs mémoires relatifs au même prince; *Bref exposé de la situation politique du Danemark dans les dernières années* (*ibid.*, en allemand, 1813; en danois, 1814); *Histoire et description de la cathédrale de Roskilde et de ses monuments* (Copenhague, 1815; augmenté et remanié dans : *Description historico-topographique de l'ancienne ville royale et épiscopale de Roskilde* [*ibid.*, 1832]. Il traduisit du platt-deutsch en allemand *De skra van Nougarden* (le Statut de Novogorod) avec commentaires (*ibid.*, 1825).

Son fils *Heinrich-Christian* Behrmann, né à Copenhague le 25 mars 1806, mort à Gottorp le 11 nov. 1850, servit dans la garde royale et écrivit d'après les documents *Sur la mort du roi Oluf Hagensœn et le faux Oluf* (Copenhague, 1846). B-s.

BÉHUARD *(Rupes Buhardi)*. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Saint-Georges-sur-Loire; 209 hab. Cette commune comprend deux îles de la Loire; la plus grande seule est habitée et a environ 4 kil. de long. Ces deux îles furent données au XIe siècle par le comte d'Anjou Geoffroi Martel à un chevalier breton, nommé Buhard, qui les légua à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. La célébrité de la chapelle ne date que de Louis XI qui, en 1462, se souvint d'avoir fait vingt ans auparavant, en danger de se noyer dans la Loire, un vœu de pèlerinage à Notre-Dame de Béhuard dont l'accomplissement pouvait fort à propos servir sa politique. Le pieux pèlerin vint à la chapelle en 1462, en 1472 et en 1474 au moment de mettre la main sur le duché : il fit reconstruire la chapelle, acheta l'île aux moines et y installa un chapitre royal qui ne survécut pas à son fondateur. La chapelle dont la construction remonte à cette époque est, dit M. Cél. Port, un petit temple rustique qui s'élève sur une pointe de schiste. Elle se compose de deux salles oblongues superposées. L'autel surmonté de la statue de la Vierge est placé devant un vitrail votif. Dans la seconde pièce on conserve un tronc ancien formé d'une souche de chêne, une longue inscription du XVe siècle, des ex-voto, et surtout un très

EFERUS - Recherches & Classification numériques

curieux portrait de Louis XI d'après nature, don de Charles VIII.

Bibl.: J. Quicherat, *Notre-Dame de Béhuard*, dans *Revue de l'Anjou*, t. II, 1853, pp. 129-141. — Cél. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*.

BEHUCHET ou BEUCHET (Nicolas), seigneur de Muzy, de Louye et d'Escrignolles, amiral de France, mort le 6 mai 1340. Maître des eaux et forêts en 1328, trésorier de France en 1331, il reçut de Philippe de Valois, en 1334, une rente sur le Trésor et sur les revenus d'Oleron. Maître des comptes en 1338, il fut nommé amiral en 1339. Il fit la guerre sur les côtes d'Angleterre, s'empara de Portsmouth, brûla Hanstone, fut fait prisonnier par Edouard III en 1340 et pendu au mât d'un navire.

Bibl.: Anselme, *Histoire généalogique*; Paris, 1726, t. VII. — Moreri, *Dictionnaire historique*; Paris, 1759, t. II.

BEICH (Franz-Joachim), peintre-graveur allemand, né le 15 oct. 1665, à Ravensburg, mort à Munich le 16 oct. 1748, fils et élève de Guillaume-Daniel Beich. Il fut peintre à la cour électorale de Bavière, et dut peindre, en cette qualité, les batailles auxquelles Max-Emmanuel avait assisté de 1683 à 1688. Ces onze tableaux font aujourd'hui partie de la galerie de Schleissheim. Il avait séjourné en Italie et y avait appris à traiter le paysage dans la manière des meilleurs maîtres du XVII^e^ siècle. La Pinacothèque de Munich en possède deux (n^os^ 1423 et 1424 du cat. de Reber). Les musées de Vienne, Brunswick, Stuttgart, Mannheim ont également des tableaux de lui. Il a aussi gravé quelques paysages dans le goût de Salvator Rosa et de Gaspard Dughet.

Bibl.: Andresen, *Die deutschen Maler Radirer*; Leipzig, 1868.

BEIDA (Chott), ou le chott blanc. Petit bassin lacustre du dép. de Constantine (Algérie), entouré de tous côtés par des hauteurs; au N., les collines des Abd-en-Nour; à l'O., le djebel Youcef et le djebel Bou-Thaleb; au S., le djebel Bou-Ari et les monts de Batna; à l'E., les contreforts de cette dernière chaîne. Le chott après les pluies a 5,500 hect.; l'été il est à sec. Aux alentours, nombreux emplacements de villes romaines. E. Cat.

BEIDEMANN (Alexandre-Iégorovitch), peintre russe, né à Saint-Pétersbourg le 17 août 1826, mort dans la même ville le 27 févr. 1869. Fils d'un négociant grec, du nom de Beidemani, et élève de l'Académie des beaux-arts. En 1851, il a obtenu une première médaille d'argent pour un portrait; en 1853, son tableau *la Fuite en Egypte* lui a valu une première médaille d'or. En 1856, il a quitté son pays pour faire un séjour de quatre ans en Allemagne, en Italie et en France, et en 1860 son tableau *Ruth et Booz* lui a mérité le titre d'académicien. L'année suivante il a été nommé professeur de dessin à l'Académie des beaux-arts, et il est mort à la suite d'un accident survenu dans son atelier. Sans originalité propre, son talent a subi les influences des milieux où il a vécu, notamment celle de l'école de Munich. Vers la fin de sa carrière, il s'est imposé la tâche ingrate et illusoire de faire revivre en le rajeunissant l'ancien art byzantin. Ses peintures et dessins dépassent le chiffre de six cents. C'est d'après ses cartons qu'ont été exécutées en mosaïque les figures des saints dans l'église de Saint-Isaac à Saint-Pétersbourg. Il a aussi peint des tableaux et des fresques à l'église russe de Paris et pour un certain nombre de sanctuaires de son pays. G. P-i.

BEIDHA (al) ou **BAÏDHÂ** (c.-à-d. la *Blanche*). Yâcût mentionne treize endroits de ce nom, en Arabie, en Afrique et en Sicile près de Palerme. Le plus important se trouve en Perse près d'Istakhr, l'ancienne Persépolis, à environ 45 kil. de Chirâz, patrie de *Baidhâwî* (V. ce nom).

BEIER (Adrianus), jurisconsulte allemand, né à Iéna en 1634, mort en 1712. Il fut jusqu'à sa mort professeur de droit dans sa ville natale. La plupart de ses ouvrages, qui sont écrits en latin, traitent des coutumes des corporations d'arts et métiers et contiennent de précieux renseignements sur l'état des ouvriers de son temps. Les principaux sont intitulés: *Tractatus de jure prohibendi, quod competit opificibus et in opifices* (1683); *Opus de eo quod circa carnifices; et excoriatores jussum est* (1702).

BEIERLINCK (V. Beyerlinck).

BEIGE. On appelle ainsi la laine ou le tissu qui n'a pas été soumis au blanchiment ou à la teinture et qui a, par conséquent, gardé sa couleur naturelle (V. Laine et Tissu).

BEIGNET (Art culin.). Espèce de petite pâtisserie qui se fait de plusieurs façons et qui se cuit dans la friture d'huile, de beurre et quelquefois de saindoux. Les beignets se font avec toutes sortes de fruits que l'on puisse couper soit en quartiers soit en rouelles et se servent en entremets. Les plus estimés sont ceux de pommes et de pêches. On coupe les fruits et, après avoir retiré la peau, les pépins ou les noyaux, on les fait mariner quelques heures dans de l'eau-de-vie, du sucre, de la fleur d'oranger et des zestes de citron; on les égoutte, on les trempe dans la pâte et on les jette dans la friture. Pour les servir on les saupoudre de sucre fin. On fait également des beignets avec des *betteraves*, du *céleri*, du *riz*, des *confitures*, de la *crème*, de la *bouillie*, de l'*oseille* (V. ces mots). L.-F. P.

Beignets de fleurs d'acacias. — Entremets délicieux. Le parfum de la fleur d'acacia, qui ressemble à celui de la fleur d'oranger, se conserve en partie dans cette préparation. On les apprête comme les beignets d'*oseille* (V. ce mot) en ayant préalablement soin de choisir les plus belles grappes de fleurs d'acacias.

BEIGNON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Guer; 1,391 hab.

BEIJERLAND. Ile de Hollande, prov. de Hollande méridionale, formée par la Meuse, entre l'Hollandsch Diep au S. et la Meuse proprement dite (Oude Maas) au N. Elle renferme plusieurs villages du même nom, le principal est *Oud Beijerland*; 5,028 hab. Son nom lui vient de Sabine de Bavière (Bayern), femme du comte d'Egmont, qui commença en 1557 le dessèchement des polders. Très fertiles, ils produisent surtout du lin.

BEIL (Johann-David), acteur et écrivain dramatique allemand, né à Chemnitz en 1754, mort à Mannheim le 12 août 1794. Son goût pour le théâtre se manifesta d'abord à Leipzig, où il avait été envoyé pour faire ses études de droit. Il s'attacha à quelques troupes ambulantes; Charles de Dalberg, frappé de la vivacité de son jeu et de l'éloquence de sa déclamation, lui procura un engagement au théâtre de la cour à Gotha; c'est là qu'il connut Heinrich Beck et Iffland, avec lesquels il entretint des relations d'amitié jusqu'à la fin de sa vie. Le duc de Gotha ayant congédié sa troupe, Beil se rendit à Mannheim, où il fut l'un des principaux interprètes des premières pièces de Schiller. La passion du jeu, jointe à une vie déréglée, hâta sa fin. Ses meilleurs comédies sont les *Joueurs* (1785) et l'*École des comédiens* (1786). Ses œuvres complètes, consistant en six pièces de théâtre, furent publiées après sa mort (2 vol., Zürich, 1794); on y retrouve les *Joueurs* sous le titre des *Escrocs (die Gauner)*, et l'*École des comédiens* sous celui d'*Amour et caprice (Liebe und Laune)*. A. B.

Bibl.: *Mittheilungen des Vereins für Chemnitzer Geschichte*; Chemnitz, 1876.

BEÏLAN. Ville de la Turquie d'Asie, auprès et au S. d'Iskanderoun. Environ 4,000 hab. Les Turcs y furent battus par Ibrahim en 1832.

BEILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé; 586 hab.

BEIN (Jean), dessinateur et graveur français au burin, né à Strasbourg le 17 avr. 1789, mort à Paris le 25 mars 1857. En 1812 il entra à l'Ecole des beaux-arts de la capitale, où il fut élève de L. David, pour le dessin, et de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chr. Guérin, son compatriote, pour la gravure. Il débuta au Salon de 1817 par l'estampe *la Duchesse d'Angoulême quittant Bordeaux*, d'après A. Desenne. Puis il a gravé des illustrations pour des éditions des *Œuvres de J.-J. Rousseau* et de *Molière*, pour un *Gil Blas* (1820); des estampes d'après C. Van Loo, Girodet, Lancrenon, etc., et aussi d'après Luini, Titien, et deux *Madones* d'après Raphaël; trois planches pour la *Galerie de Versailles*, de Gavard, et autant pour le *Sacre de Charles X*, non achevé; enfin plusieurs portraits, le roi *Louis-Philippe*, d'après J. Guérin; *Pascal*, d'après H. Flandrin; *Cas. Delavigne*, d'après H. Scheffer; l'architecte *V. Baltard*, etc., et de nombreuses planches ou vignettes pour des livres, entre autres des gravures sur acier pour les *Œuvres* de Béranger (1846, 2 vol. gr. in-8) et pour le *Paradis perdu* de Milton, trad. de Chateaubriand (1855, gr. in-fol.). Il avait obtenu une médaille de deuxième classe au Salon de 1835. Bein compte au nombre des bons graveurs de ce siècle. G. P–I.

BEINE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Reims, sur le plateau crayeux qui sépare la Suippe de la Vesle; 902 hab. Filatures de laine, tissages mécaniques. Cette localité, jadis assez considérable, était fortifiée de remparts élevés et de fossés profonds. A 2 kil. de Beine existait un autre village nommé *Montchery*, qui fut détruit pendant les guerres de religion et dont il reste quelques vestiges. Non loin de là, des fouilles entreprises par M. Bosteaux ont amené, dans ces dernières années, notamment au lieu dit *le Tomois*, la découverte de plusieurs tombes gallo-romaines. A. T.

BEINE (Karl-Andréiévitch), aquarelliste, architecte et lithographe russe, né à Saint-Pétersbourg vers 1815, mort dans la même ville le 4 nov. 1858. Fils d'un serrurier allemand. En 1830 il devint élève de l'Académie des beaux-arts et il eut pour professeur l'éminent architecte Brulov qui lui fit faire des progrès très rapides et l'associa ensuite à ses travaux. Envoyé par l'Académie en mission à l'étranger, il visita pendant douze ans (1841–1852) l'Asie Mineure, la Turquie, la Grèce, l'Italie, l'Égypte, l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, et en rapporta de précieuses études à l'aquarelle. A son retour il fut nommé académicien, fit de nombreuses constructions et devint d'abord professeur de perspective (1855), puis professeur d'architecture (1857) à l'Académie des beaux-arts. C'était un dessinateur hors ligne, remarquable surtout par la précision des détails. G. P–I.

BEINERTIA (Paléont. végét.). Genre de Fougères fossiles voisin des *Pecopteris*, mais s'en distinguant par des nervules très flexueuses, quelquefois anastomosées. La seule espèce jusqu'ici connue de ce genre est le *B. gymnogrammoides* Gœpp. trouvé dans les schistes houillers de Charlottenbrunn en Silésie et semble pouvoir être considérée comme l'ancêtre des *Gymnogramme* actuels. P. M.

Bibl.: Gœppert, *Syst. Fil. foss.*, t. XVI, f. 4 et 5, p. 273. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 571.

BEINES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Chablis; 695 hab. Commerce de vins.

BEINL (Anton), anobli sous le nom de von Bienenburg, chirurgien autrichien, né à Budweis en 1749, mort à Vienne le 12 juin 1820. Il servit dans l'armée et termina ses études à Vienne, où il devint maître en chirurgie, puis prosecteur et chargé du cours d'anatomie. Lors de la création de l'Académie médico-chirurgicale Joseph, il fut chargé de classer les collections du Muséum; reçu docteur en chirurgie en 1788, il fut nommé successivement professeur extraordinaire, puis professeur ordinaire de médecine légale à l'académie Joseph, enfin directeur de celle-ci. En même temps, il arriva aux grades les plus élevés de la médecine militaire. Il fit de grands efforts pour réorganiser la médecine militaire en Autriche, pour créer un corps de santé spécial, des ambulances de campagne, etc. En chirurgie, il a attaché son nom à l'invention d'un appareil destiné à maintenir les lèvres pendant l'opération du bec-de-lièvre et à celle d'un trachéotome. Citons de lui : *Von einer eigenen Art Lymphgeschwulst* (Vienne, 1801, gr. in-4); *Versuch einer militärischen Staatsarzneikunde in Rücksicht auf die österr. k. k. Armee* (Vienne, 1804, in-8). Dr L. Hn.

BEIRA. Région septentrionale du Portugal, une des six anciennes provinces de ce royaume, comprise entre les prov. d'Alemtejo (dont la sépare le Tage) et d'Estremadure au S., de Douro et Minho et de Tras-os-Montes au N. où le Douro forme la limite; elle se divise en deux prov. : *Beira-Alta*, 11,264 kil. q., 964,900 hab., soit 82 hab. au kil. q. et *Beira-Baixa*, 12,177 kil. q., 412,532 hab., soit 33 hab. par kil. q.

La prov. de Beira-Alta est la plus voisine de la mer. Elle comprend les districts d'Aveiro (2,908 kil. q. et 270,266 hab.), Coimbre (3,383 kil. q. et 307,426 hab.) et Vizeu (4,973 kil. q., 387,208 hab.). C'est de beaucoup la partie la plus riche de la Beira; elle s'étend sur le fertile rivage de la mer, la plus grande partie du bassin du Mondego et les terrasses qui des sommets de la sierra d'Estrella s'abaissent vers l'Atlantique. L'industrie est faible, mais l'agriculture prospère (blé, vin, olives, culture maraîchère et horticole; salines importantes). La prov. de *Beira-Baixa*, divisée en districts de Castello-Branco (6,621 kil. q., 178,161 hab.), et Guarda (5,556 kil. q. et 234,368 hab.) est montagneuse et infertile; les moutons sont sa grande richesse.

BEIRAM. Mot turc et nom de deux fêtes de la religion musulmane. Ces deux fêtes sont les principales fêtes des musulmans. La première s'appelle le *grand Beiram*, et se célèbre le sixième jour du dernier mois de l'année musulmane : elle est moins importante que la seconde. Celle-ci, qui est appelée le *petit Beiram*, est au fond la plus importante, parce qu'elle se célèbre à l'issue du jeûne du Rhamadan et que les musulmans l'accompagnent de réjouissances publiques et de festins, de prières particulières dans les mosquées. A Constantinople cette fête offre un caractère pittoresque tout particulier qui a bien souvent tenté les auteurs européens. On l'a quelquefois appelée la *Pâque des Turcs*, fort improprement, comme il est facile de le concevoir : il n'y a de rapport entre la Pâque chrétienne et le Beiram musulman que sur un point : l'une et l'autre finissent le jeûne dans les deux religions.

BEIRE-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze; 791 hab. Carrières de marbre et de plâtre. Haras.

BEIRE-LE-FORT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Senlis; 176 hab.

BEIROUTH. Ville de Syrie (V. Beyrouth).

BEISSAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de la Courtine; 448 hab.

BEISSON (François-Joseph-Etienne), graveur français, né à Aix en Provence le 10 déc. 1759, mort à Paris le 28 févr. 1820. Il étudia l'art d'abord chez Gibelin, peintre à Aix, puis dans l'atelier du peintre graveur Bounieu, à Marseille, et vint ensuite à Paris se mettre sous la direction du célèbre buriniste J.-G. Wille. Ses premières planches paraissent être : le *Chagrin*, d'après Gibelin, gravé au pointillé; le portrait de *Voltaire*, d'après Latour (1785); le même, d'après Houdon (1786), sur un dessin de Moreau; le *Messager d'amour* (1787), et *Catherine II de Russie*, d'après les dessins de Bounieu. Dès 1789, on lui confia l'exécution de quelques planches pour la *Galerie de Florence*, puis il s'attacha à graver les portraits de plusieurs célébrités révolutionnaires; ceux de *Camille Desmoulins*, de *Mirabeau* et de *Marat*, tous les trois d'après J. Boze, sont d'un burin très fin, mais froid, et malgré cela les meilleurs de tous au point de vue de la ressemblance. Ensuite il devint graveur d'illustrations : il fit deux planches d'après Peyron, pour le *Temple de Guide*, de Montesquieu (1796), deux charmantes vignettes, d'après Prudhon, pour l'*Art d'aimer* de Gentil Bernard (1797);

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des planches pour les éditions monumentales d'Horace (1799) et de Racine (1801) publiées par Pierre Didot, etc. Il fut aussi l'un des graveurs du *Musée français* de Robillard-Péronville et Laurent. Mentionnons encore deux belles estampes exposées aux Salon : *les Jeunes Athéniens et Athéniennes tirant au sort pour être livrés au minotaure*, d'après Peyron (1806), et *Suzanne au bain*, d'après Santerre (1814), et deux portraits : le musicien *Paisiello*, d'après Mme Vigée-Lebrun, et *Louis XVIII*, d'après J. Boze. G. P-i.

BEIT-ANAT, princesse égyptienne de la XIXe dynastie. Fille de Ramsès II (Sésostris) et de la reine Isi-nofrit, elle semble avoir partagé, avec Khâ-m-ouas, qui fut régent pendant vingt-cinq années, et Ménéphtah, qui succéda à Ramsès II, les faveurs particulières de son père qui, plus tard, semble en avoir fait sa femme. La princesse Beit-Anat est représentée avec son père et sa mère, sur une stèle gravée dans les carrières de Silsilis, en adoration devant Ptah et Nefer-toum. Un bas-relief d'Assouan la représente jouant du sistre. Enfin, elle est sculptée auprès de Ramsès II sur un colosse placé devant la salle hypostyle de Karnak. Après sa mort, elle fut adorée comme une divinité. Son tombeau, décoré de charmantes peintures, se trouve à Thèbes, dans la Vallée des Reines, mais il a malheureusement été presque entièrement détruit dans les temps modernes. V. L.

BEITAR (El-) (V. Ibn-el-Beitar).

BEÏT-DJIBRIN. Etape de la route de Gaza à Jérusalem, en Palestine. C'est l'ancienne *Eleutheropolis*.

BEIT-EL-FAKIH (c.-à-d. la maison du Savant). Ville d'Arabie, vilayet (turc) d'Yemen, à 30 kil. de la côte, dans le Tehamah ou plaine littorale, au pied des montagnes qui produisent le célèbre café (dit de Moka). Elle s'est formée au XVIIe siècle autour du tombeau d'Ahmed-Ibn-Monça ; les maisons y sont presque toutes de simples huttes gazonnées ; elles préservent à peine leurs habitants d'une température qui atteint 40° à l'ombre.

Au XVIIIe siècle, sa prospérité était immense ; c'était un entrepôt de premier ordre, le plus grand marché de café du monde. Ruinée par les Ouahabites, dépouillée de son monopole par Mehemet-Ali, Beit-el-Fakih n'a plus que 8,000 hab. environ. Elle exporte encore beaucoup de café (6 millions de kilogr.), des perles, de la gomme arabique, de l'encens.

BEITHE (Etienne) (V. Baithe).

BÉJA, l'ancienne *Pax Julia*, dans la province portugaise d'Alemtejo, au S. d'Evora, d'où un chemin de fer y conduit ; 7,000 hab. Elle est riche en restes de monuments romains, parmi lesquels on remarque la porte du Sud. On y fabrique de la faïence et il s'y tient deux foires. C. V.

BEJA. Ville de la Tunisie, à 108 kil. de Tunis, par la voie ferrée, est bâtie sur le penchant d'une colline et avec ses murs blanchis à la chaux, ses minarets élevés et quelques arbres çà et là, présente un aspect assez pittoresque. L'ensemble est dominé par une kasba en mauvais état ; le mur d'enceinte est aussi très délabré ; d'après M. Guérin, il daterait d'avant l'invasion arabe, et serait fait des matériaux d'un ancien fort byzantin. La mosquée principale consacrée à Sidna Aïssa (Notre Seigneur Jésus-Christ) est une ancienne basilique chrétienne. Partout dans la ville et aux environs sont éparses des ruines, parmi lesquelles on a trouvé de nombreuses inscriptions. Celles-ci nous ont fourni le nom antique *Colonia Septimia Vaga ;* elle était importante dès le temps de Sallustre qui l'appelle *Vacca* : ruinée au Ve siècle, elle fut relevée au temps de Justinien et nommée *Theodorias*. Mais l'ancienne dénomination prévalut, et El-Bekri au XIe siècle nous décrit Béja comme très prospère. Aujourd'hui la ville est encore un centre de commerce assez actif ; c'est le marché principal de la région de la Medjerda, la *Friguia* (corruption du nom ancien Africa), riche en céréales ; c'est là aussi que les indigènes viennent acheter les tissus et outils. Pop., de 4 à 5,000 hab. : la station de Béja, sur la ligne de Tunis à Ghardimaou, est à 11 kil. au S. de la ville. E. Cat.

BÉJAR. Ville fortifiée d'Espagne, prov. de Salamanque ; 13,000 hab. Sources d'eau minérale. Elle possède une fabrique de drap et fournit des jambons renommés.

BEJARIA. Genre de plantes de la famille des Ericacées, dédié par Mutis au botaniste espagnol Béjar et publié à tort par Linné sous le nom de *Befaria*. Les *Bejaria* appartiennent à la tribu des Rhodoracées et au groupe des Lédées. Ce sont des arbrisseaux américains, à feuilles éparses, entières, coriaces et persistantes, à fleurs rouges, roses ou blanches, disposées en grappes ou corymbes accompagnées de bractées. Le calice et la corolle sont à sept divisions, avec un nombre double d'étamines libres, à anthères oscillantes, déhiscentes par des pores terminaux. Le fruit est une capsule globuleuse, enveloppée par le calice persistant et s'ouvrant en sept valves pour laisser échapper un grand nombre de graines albuminées. On cultive assez fréquemment dans les serres tempérées de l'Europe le *B. racemosa* Mutis, de la Floride, et le *B. ledifolia* Humb. et Bonpl., de la Nouvelle-Grenade. Le *B. racemosa* est un joli arbrisseau de 1 m. à 1m30 de hauteur, à feuilles persistantes, rougeâtres sur les bords, à fleurs assez grandes, d'un beau rose-pourpré et légèrement odorantes. Ed. Lef.

BÉJART (Joseph), dit *Béjart l'aîné*, comédien français, né vers 1617, mort à Paris le 25 mai 1659. Il fit partie de la troupe de Molière au Palais-Royal et fut le beau-frère de ce grand homme, qui épousa sa jeune sœur, Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjart. Tous deux d'ailleurs s'étaient connus fort jeunes, si, comme on l'assure, Joseph Béjart avait fait partie de la première troupe formée à Paris par Molière, et qui prit le nom de « l'Illustre Théâtre ». Toujours est-il qu'il le suivit ensuite en province, et qu'il se trouvait encore avec lui lorsque Molière se fixa définitivement à Paris, en 1658. Il n'appartint pas longtemps à la troupe du Palais-Royal puisqu'il mourut dès l'année suivante, mais il eut le temps néanmoins de créer à Paris les deux rôles de Lélie dans l'*Etourdi* et d'Eraste dans le *Dépit amoureux*. C'est en jouant le premier de ces deux rôles qu'il fut frappé de la maladie dont il mourut. Voici ce qu'on lit en effet dans le Registre de la Grange, à la date du 11 mai 1659 : « La troupe jouant au Louvre l'*Estourdy* pour le Roy, M. Béjart tomba malade et acheva son rosle de l'estourdy avec peyne. » Dans sa *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, Lemazurier, d'ordinaire mieux informé, n'a mentionné qu'un seul Béjart, sans lui donner de prénom, et a mis sur le compte de cet unique Béjart ce qui se rapporte aux deux frères, Joseph et Louis, ce dernier aussi comédien de la troupe de Molière. C'est Jal qui, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, a fait quelque lumière sur cette nombreuse famille des Béjart, qui touche de si près à Molière et qui par cela seul est particulièrement intéressante. Sans qu'il soit besoin de tenir compte de certaines conjectures, de certaines déductions de Jal, qui souvent sont quelque peu hasardées, il faut lui savoir gré du moins de la masse de documents qu'il a mis au jour relativement aux Béjart : actes de baptême, de mariage, de décès, etc., auxquels on aura toujours recours dans l'avenir lorsqu'il s'agira de ces compagnons de Molière parmi lesquels il prit sa.... maîtresse et sa femme. On sait que le père de tous ces Béjart, dont le prénom était Joseph, était huissier audiencier à la grande maîtrise des eaux et forêts, et que leur mère était née Marie Hervé. A. P.

BÉJART (Madeleine), actrice française, sœur de Joseph, Louis, Geneviève et Armande Béjart, née à Paris le 8 janv. 1618, morte en cette ville le 17 fév. 1672. Elle fut surtout célèbre par son intime liaison avec Molière, qui plus tard épousa sa jeune sœur Armande. Madeleine Béjart s'était mise à la tête d'une troupe de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comédiens qui parcourait la province et dont faisaient partie ses deux frères Joseph et Louis et sa sœur Geneviève. En 1646, elle revenait avec cette troupe à Paris, se rencontrait avec Molière, qui jouait alors la comédie au port Saint-Paul, réunissait une partie de ses acteurs aux siens, le suivait bientôt du port Saint-Paul au théâtre de la Croix blanche, carrefour Bucy, et finalement, en compagnie de ses frères et de sa sœur, repartait pour la province avec lui. C'est alors que commençait entre Molière et Madeleine Béjart une liaison qui devait durer de longues années sans rendre le grand homme heureux, car sa maîtresse était d'un caractère impérieux, acariâtre et violent, et l'on doit reconnaître qu'il lui donnait assez d'occasions de jalousie pour que leur intérieur ne fût pas toujours un modèle de paix et de tranquillité. Lorsqu'enfin Molière revint à Paris en 1658 et qu'avec l'agrément du roi il se fut définitivement installé au Petit-Bourbon d'abord, ensuite au Palais-Royal, Madeleine Béjart faisait toujours partie de sa troupe, ainsi que les siens, et elle y resta jusqu'à sa mort. C'était une actrice de talent d'ailleurs, et, si elle ne brilla que d'une façon modeste dans l'emploi des reines de tragédie, elle était excellente dans celui des soubrettes de comédie. Elle tenait celui-ci en chef, et elle y était fort estimée du public pour sa verve, sa verdeur et sa vivacité. A part le rôle de Jocaste qu'elle créa dans une tragédie de Racine, *la Thébaïde*, il est difficile de dire quels sont ceux qu'elle joua d'original en dehors des pièces de Molière; mais pour ces derniers on en peut établir la liste, que voici : Marotte, des *Précieuses ridicules;* la suivante, du *Cocu imaginaire;* Lisette, de l'*Ecole des Maris;* Mlle Béjart, de l'*Impromptu de Versailles;* une Egyptienne, dans le *Mariage forcé;* Philis, de la *Princesse d'Elide;* Corinne, de *Mélicerte;* Dorine, de *Tartufe;* Frosine, de l'*Avare;* Nérine, de *Monsieur de Pourceaugnac;* enfin, Cléonice, dans les *Amants magnifiques*.

Pendant ses premiers voyages en province, Madeleine Béjart, dont la conduite était loin d'être exemplaire, avait eu d'un certain comte de Modène une fille nommée Françoise, qui naquit en 1638. Cela donna lieu plus tard à une calomnie infâme dirigée contre Molière, et dont le comédien Montfleuri fut le premier auteur, dans un placet qu'il eut l'indignité de présenter au roi. Armande Béjart, que Molière venait d'épouser, était beaucoup plus jeune que sa sœur. On eut l'audace de prétendre qu'elle était née des amours de Molière et de Madeleine, que c'était elle qui avait vu le jour en province et qu'en l'épousant Molière avait épousé sa propre fille. Taschereau, auquel il faut toujours en revenir lorsqu'il s'agit de Molière, de la défense de son honneur et de l'exaltation de son génie, Taschereau est un des premiers qui aient accumulé les preuves destinées à combattre la calomnie de Montfleuri et à établir qu'Armande Béjart était bien la sœur et non la fille de Madeleine. Voici ce qu'on lit dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière :* « Montfleuri ne manqua pas d'affirmer que cette enfant, dont le comte de Modène avait bien voulu se reconnaître le père, n'était qu'un fruit secret des liaisons de Molière avec Madeleine Béjart. Aujourd'hui que, grâce à des recherches nouvelles, nous possédons l'acte de mariage de celui-ci, d'où il résulte clairement que sa femme est sœur et non fille de Madeleine Béjart, la fausseté de l'accusation de Montfleuri devient évidente ; mais nous croyons pouvoir assurer que, du temps de Molière, elle dut le paraître tout autant, non seulement à ceux qui avaient été à même d'apprécier son caractère, mais encore à ceux qui, ne le connaissant pas, n'étaient pas disposés à se contenter de vagues probabilités. La fille de Madeleine Béjart avait été baptisée sous le nom de *Françoise*, et Mlle (madame) Molière se nommait *Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth*; la fille de Madeleine Béjart était née en 1638 et Mlle Molière ne vit le jour qu'en 1645, ainsi que le prouve son acte de décès; enfin, Molière, comme nous l'avons démontré, ne connut Mlle Béjart l'aînée qu'à la fin de 1645, c.-à-d. plus de sept ans après la naissance de sa fille. Néanmoins, les ennemis de notre auteur et ceux de sa femme n'eurent pas honte de renouveler cette calomnie. En 1676, trois ans après la mort de cet écrivain, dont le génie immortel offusquait toujours leur basse envie, dans un mémoire imprimé à l'occasion d'un procès que soutint Lulli et dans lequel Mlle Molière avait été entendue comme témoin, on osa la traiter d'*orpheline de son mari*, de *veuve de son père.* » Enfin, et grâce à des actes authentiques, on peut aujourd'hui réduire à néant la calomnie mise en cours par Montfleuri et bénévolement acceptée par les ennemis de Molière, et prouver que Madeleine Béjart fut bien la sœur aînée et non la mère d'Armande Béjart, femme du grand homme.

Arthur Pougin.

BÉJART (Geneviève), actrice française, sœur de Joseph, de Louis, de Madeleine et d'Armande Béjart, née à Paris dans les derniers jours de juin 1624, morte en cette ville le 3 juil. 1675. Elle fit partie de la troupe de Molière au Palais-Royal et, pour se distinguer de sa sœur, qui s'y trouvait aussi, adopta le nom de sa mère et se fit connaître au théâtre sous le nom de Mlle Hervé. On ne doit pas la confondre avec une autre de ses sœurs, qui portait comme elle le prénom de Geneviève et qui naquit en 1631 ; celle-ci n'approcha jamais la scène. Mlle Béjart-Hervé créa quelques rôles dans les pièces de Molière, entre autres ceux d'Aristione dans les *Amants magnifiques* et de Bélise dans les *Femmes savantes;* elle se représentait elle-même, aussi, dans l'*Impromptu de Versailles*, qui mettait en scène, on le sait, la plupart des acteurs et actrices de la troupe du grand homme. En 1664, elle épousa Léonard de Loménie de Ville-Aubrun, et, devenue veuve, elle se remaria, en 1672, avec Jean-Baptiste Aubry, maître paveur de Paris, c.-à-d. entrepreneur du pavage de la ville et poète à ses heures, car il fit représenter, en 1689 et 1690, deux tragédies, d'ailleurs médiocres, *Démétrius* et *Agathocle*. Le talent de Geneviève Béjart-Hervé était modeste lui-même, et jamais ne s'éleva au-dessus d'une honnête médiocrité. A la mort de Molière, elle passa dans la troupe de la rue Guénégaud, mais elle n'y resta pas longtemps, puisqu'elle mourut deux ans après.

BÉJART (Louis), dit *Béjart le cadet*, comédien français, né vers 1630, mort à Paris le 13 oct. 1678. Comme son aîné, Joseph Béjart, il fit partie de la troupe de Molière, et prit parfois le surnom de *Léguisé*. Accompagna-t-il aussi Molière dans ses pérégrinations en province ? Cela est vraisemblable, au moins dans les dernières années, mais on ne saurait rien affirmer sur ce point. On raconte qu'ayant trouvé deux de ses amis qui se battaient sur la place du Palais-Royal il voulut les séparer, mais qu'en rabattant leurs épées avec la sienne il fut blessé au pied par un coup de pointe et que cette blessure, mal soignée, le rendit boiteux pour toute sa vie. Il faut croire pourtant que cette claudication était légère, puisqu'elle ne l'empêcha pas de continuer sa profession de comédien, non plus que de quitter plus tard cette profession pour prendre l'état militaire. Louis Béjart, du reste, était brave et avait beaucoup de présence d'esprit. On sait que la maison du roi avait, au XVIIe siècle, le privilège assez singulier d'entrer gratis au spectacle. Sur les instances de Molière, Louis XIV supprima cet abus, au moins en ce qui concernait son théâtre ; mais cela ne faisait pas l'affaire de messieurs les militaires de sa maison, qui aimaient le spectacle et qui tenaient à leur privilège économique. Ils se rendirent en masse au théâtre, en forcèrent l'entrée malgré les efforts des portiers qui la défendaient, tuèrent ceux-ci et, dans leur fureur, voulaient faire un mauvais parti même aux comédiens. C'est alors que Louis Béjart, costumé en vieillard pour la pièce qu'on allait représenter, eut le courage de se présenter seul sur le théâtre au milieu de cette bagarre épouvantable, et, s'adressant aux forcenés, de leur dire : « Eh, messieurs, épargnez du moins un pauvre vieillard de soixante-quinze ans, qui n'a plus que quelques jours à vivre. » Ces mots, dans la bouche d'un jeune acteur aimé du public, produisirent l'effet qu'il en attendait ; les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mutins se calmèrent aussitôt, le spectacle put avoir lieu, et dans la suite les militaires payèrent leur place comme tous les autres spectateurs.

Louis Béjart avait du talent, et un talent très varié si l'on en juge par la diversité des rôles qu'il créa dans la plupart des pièces de Molière. Ces rôles étaient les suivants : Valère du *Dépit amoureux;* Béjart de l'*Impromptu de Versailles;* Alcantor du *Mariage forcé;* Théocle de la *Princesse d'Elide;* don Louis du *Festin de Pierre;* le valet Dubois du *Misanthrope;* Mme Pernelle de *Tartufe;* enfin Laflèche de l'*Avare*. Cependant, malgré ses succès, il quitta le théâtre en 1670 pour embrasser, comme il a été dit, l'état militaire, et devint officier au régiment de la Ferté. On doit la révélation de ce fait assez singulier à Jal, qui a transcrit sur le registre mortuaire de la paroisse de Saint-Sulpice l'acte de décès de Louis Béjart, lequel est ainsi conçu : « Le 14 oct. (1678), Louis Béjart sieur de Léguisé, officier au régiment de la Ferté, âgé d'environ quarante-cinq ans, mort le 13, rue Guénégaud, au logis du sieur Mécard, marchand chandelier. » En quittant la troupe de Molière pour embrasser sa nouvelle carrière, Louis Béjart avait obtenu d'elle une pension de mille livres, ce que la Grange constate dans son Registre. C'était la première qui était accordée à un comédien. A. P.

BÉJART (Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth), actrice française, née à Paris en 1645, morte à Paris le 30 nov. 1700. Elle fut doublement célèbre en raison de son talent de comédienne et de sa qualité d'épouse de Molière. Elevée par sa sœur aînée Madeleine, elle aborda fort jeune la scène, sur le théâtre même que dirigeait Molière. Elle débuta sans doute dans quelques ouvrages du répertoire avant que celui-ci se hasardât à lui confier un rôle dans une de ses pièces nouvelles. Or, il semble bien que le premier dont elle ait été chargée par lui est celui de Léonor de l'*Ecole des Maris*, représentée le 24 juin 1661, et elle était donc à cette époque à peine âgée de seize ans. Elle n'en avait sans doute pas encore dix-sept lorsqu'elle épousa Molière, le 20 févr. 1662. On a vu plus haut, dans la notice sur Madeleine Béjart, que ce mariage donna lieu à une odieuse calomnie, par laquelle on prétendait que Molière, qui avait été l'amant de celle-ci, aurait eu d'elle une fille, et que c'est cette fille même qu'il épousait en la personne d'Armande (V. Molière).

Le mariage d'Armande Béjart avec Molière ne rendit heureux ni l'un ni l'autre. La femme était coquette, et même davantage, l'époux était jaloux, et n'avait que trop de raisons de l'être. On a beaucoup parlé des intrigues amoureuses d'Armande, intrigues trop nombreuses, avec le duc de Lauzun, avec le comte de Guiche, avec le comédien Baron, peut-être avec d'autres encore. D'aucuns ont cherché à la défendre et à prouver que sa conduite avait toujours été exemplaire. Il en faut rabattre, et Molière savait à quoi s'en tenir. A plusieurs reprises le ménage se sépara, puis se rapprocha. C'est que Molière, malgré les torts de sa femme, en était amoureux fou, et lui pardonnait toujours, ne pouvant vivre loin d'elle. Elle était charmante d'ailleurs, sinon absolument belle, réunissant toutes les grâces et toutes les séductions, et les frères Parfait, dans leur *Histoire du Théâtre-Français*, résumaient l'opinion de plusieurs auteurs contemporains, par lesquels on voyait « qu'elle avait la voix extrêmement jolie, qu'elle chantait avec un grand goût le français et l'italien, et que personne n'a mieux su se mettre à l'air de son visage par l'arrangement de sa coiffure, et plus noblement par l'ajustement de son habit; que La Grange et elle faisaient voir beaucoup de jugement dans leur récit, et que leur jeu continuait encore lors même que leur rôle était fini; qu'ils n'étaient jamais inutiles sur le théâtre; qu'ils jouaient presque aussi bien quand ils écoutaient que lorsqu'ils parlaient.... ; que si Mlle Molière retouchait quelquefois à ses cheveux, si elle raccommodait ses nœuds ou ses pierreries, ses petites façons cachaient une satire judicieuse et spirituelle; qu'elle entrait par là dans le ridicule des femmes qu'elle voulait jouer ». Et un autre écrivain disait « qu'elle avait la taille médiocre, mais un air engageant, quoique avec de très petits yeux, une bouche fort grande et fort plate; mais faisant tout avec grâce, jusqu'aux plus petites choses ».

Au surplus, il faut bien croire que son talent était très réel et très varié, puisque Molière n'hésitait pas à lui confier des rôles si importants à la fois et de genres si opposés que ceux de Célimène et de Psyché, d'Henriette et d'Alcmène. Voici, d'ailleurs, la liste de tous ceux qu'elle créa, toujours avec succès, dans les pièces de son mari : Léonor *(l'Ecole des Maris)*, Orphise *(les Fâcheux)*, Elise *(la Critique de l'Ecole des Femmes)*, Mlle Molière *(l'Impromptu de Versailles)*, la Princesse *(la Princesse d'Elide)*, Charlotte *(le Festin de Pierre)*, Célimène *(le Misanthrope)*, Eroxène *(Mélicerte)*, Zaïde *(le Sicilien)*, Elmire *(Tartufe)*, Alcmène *(Amphitryon)*, Angélique *(George Dandin)*, Elise *(l'Avare)*, Julie *(Monsieur de Pourceaugnac)*, Ériphile *(les Amants magnifiques)*, Lucile *(le Bourgeois gentilhomme)*, Psyché *(Psyché)*, Hyacinthe *(les Fourberies de Scapin)*, Henriette *(les Femmes savantes)*, Angélique *(le Malade imaginaire)*. Elle ne se montrait pas que dans la comédie, et déployait aussi, paraît-il, de grandes qualités dans les princesses de la tragédie, emploi auquel convenaient fort bien sa distinction naturelle et son physique intéressant.

La mort de Molière ne modifia guère la conduite fâcheuse d'Armande Béjart. Les pamphlets sont sans doute une source à laquelle on ne doit puiser qu'avec une extrême réserve lorsqu'on veut se renseigner sur la valeur morale du personnage qu'ils mettent en cause. Toutefois, dans celui dont elle fut l'objet et qui fut publié sous ce titre : *la Fameuse Comédienne* ou *Histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière* (Francfort, 1688), les faits sont si précis et si nettement articulés qu'il est bien difficile de n'y pas croire au moins en partie. Il paraît bien certain d'ailleurs qu'Armande ne tarda pas beaucoup à prendre un nouvel amant, homme fort riche, nommé Du Boullay, qu'elle ruina complètement. Ce qui est absolument sûr, c'est qu'elle eut ensuite une liaison avec un de ses camarades de théâtre, le comédien Guérin d'Estriché, liaison qui finit par un mariage, après que celui-ci l'eut rendue mère. Ce mariage fut célébré le 31 mai 1677 et ne fut pas fort heureux pour elle, car Guérin, esprit despotique et dominateur, fit sentir à sa femme tout le poids d'une autorité que Molière n'avait jamais eu la force d'affirmer envers elle. Il n'en fit pas moins scandale dans le public, et valut à la veuve remariée cette épigramme brutale et sanglante :

> Les grâces et les ris règnent sur son visage;
> Elle a l'air tout charmant et l'esprit tout de feu.
> Elle avait un mari d'esprit qu'elle aimait peu;
> Elle en prend un de chair qu'elle aime davantage.

Armande Béjart continua sa carrière et ses succès de théâtre jusqu'au 14 oct. 1694, époque où elle prit sa retraite, après plus de trente ans de services, avec une pension de mille livres. Elle mourut à l'âge de cinquante-cinq ans. Elle avait eu de Molière trois enfants (V. Molière). Enfin Armande Béjart eut de son second mari un fils, qui mourut vers 1707 ou 1708, après avoir eu la singulière idée de refaire et d'achever *Mélicerte*. Quant à Guérin d'Estriché, il survécut vingt-huit ans à sa femme, qui n'avait pas craint de troquer le nom glorieux et respecté de Molière contre celui de ce comédien obscur.

Arthur Pougin.

Bibl. : Lemazurier, *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*; Paris, 1810, 2 vol. in-8. — Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*; Paris, 1844, in-12. — Grimarest, *Vie de Molière*; Paris, 1705, in-12. — *Histoire de la Guérin*; Francfort, 1688, in-12. — Les frères Parfait, *Histoire du Théâtre-Français*.

BEJASI. Secte arabe qui ne reconnaît pas l'autorité des successeurs de Mahomet, quels que soient leur titre et leur origine. L'autorité qui doit régir la grande famille du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prophète se trouve, selon cette secte, dans chaque souche ancienne des plus hautes familles arabes qui l'exercent chacune en son ressort, en égalité de pouvoir et de droit. Les membres de cette secte ne font usage ni de café, ni de tabac. Leur chef est l'imâm de Maskat, qui s'attribue le titre de khalife.

BÉJAUNE (V. Bec [Histoire du droit, Bec-jaune]).

BÉJOT (François), littérateur français, né à Montdidier (Somme) le 14 sept. 1718, mort à Paris le 31 août 1787. Il enseigna le grec à Paris en 1738, entra en 1741 à la Bibliothèque du roi, rédigea en partie le catalogue de 1744, fut nommé garde des manuscrits en 1761, et entra à l'Académie des inscriptions en 1762. Il a publié : *Mémoire dans lequel on examine quels étaient les Eparoëtes*, inséré dans le XXXII^e vol. du *Recueil de l'Académie des Inscriptions* (1768).

BEJUCO et BEJUGUE (Bot.). Sous le nom de *Bejuco*, que les colons français ont traduit en *Béjugue*, les Espagnols désignent plusieurs lianes de l'Amérique équinoxiale. Ainsi, le *Bejuco* proprement dit est, aux Antilles, l'*Hippocratea scandens* L., de la famille des Célastracées; le *Bejuco de Estrella*, du Pérou, est *l'Aristolochia fragrantissima* Ruiz ; le *Bejuco de Gayaca*, le *Poivræa alternifolia* DC. (Combrétacées); enfin le *Bejuco de Mavacure*, le *Lasiostema curare* H. B. K. (Loganiacées). Ed. Lef.

BEKA (Jean de), chroniqueur belge, né à Bois-le-Duc au commencement du XIV^e siècle. Il entra à l'abbaye d'Egmont et y consacra plusieurs années à rédiger une histoire des évêques d'Utrecht. Cet ouvrage, écrit avec soin et d'après les sources authentiques, est encore consulté aujourd'hui. Il commence à saint Willebrord, premier évêque d'Utrecht, et va jusqu'à l'an 1346. Il a été revu et continué par Suffridus Petri. Il en existe deux éditions : celle de Furmerius (Franeker 1611) et celle de Gisbert Loppen (Utrecht, 1643). Cette dernière est la plus estimable ; elle comprend, outre l'histoire de Beka, les travaux de Heda, Buchelius et Hortensius sur le même sujet. En voici le titre exact : *Joannes Beca, canonicus Ultrajectinus et Wilhelmus Heda præpositus Arnhemensis : de episcopis Ultrajectinis recogniti et notis historicis illustrati ab Arn. Buchelio, batavo J.-C. Accedunt Lomb. Hortensii Montfortii secessionum Ultrajectinarum libri et Suffridi Petri, Frisii, appendix ad historiam Ultrajectinam.* Une traduction flamande anonyme a paru dans Mathæus, *Analecta veteris ævi*. E. H.

BEKAA. Dépression comprise entre le Liban et l'Antiliban, la Cœlésyrie ou Syrie creuse des anciens. Cette vallée méridienne se déploie sur une largeur de 30 kil., que réduit de moitié son rétrécissement vers le S., où elle est barrée par des contreforts du Tomat Niha, à travers les rochers desquels le Litani ou Léontes se glisse, après avoir suivi d'abord, au pied du Liban, la pente méridionale du couloir, pour tourner ensuite à l'O. et gagner la mer comme l'Oronte, qui prend naissance dans l'Antiliban et s'échappe au N. de la Bekaa, en traversant un lac. Les fissures par lesquelles ces deux fleuves, séparés dès leur origine par un seuil, atteignent le littoral, constituent les seules vallées transversales de la chaîne maritime. Les bords de l'un et de l'autre sont parés d'une végétation luxuriante, entremêlée de platanes, de lauriers-roses et d'oliviers. Ch. Vogel.

BEKE (Charles-Tilstone), explorateur anglais, né à Stepney (Middlesex) le 10 oct. 1800, mort le 31 juil. 1874. D'abord employé d'une maison de commerce, puis écrivain, il publia en 1834 un ouvrage intitulé *Origines Biblicæ or Researches in Primæval history*, qui a été signalé en son temps comme un des premiers essais pour concilier la science et la révélation. En 1840, il partit pour l'Abyssinie avec le triple but de découvrir les sources du Nil, de contribuer à l'abolition de l'esclavage et d'établir des relations commerciales entre l'Angleterre et l'Afrique intérieure. Il resta trois ans dans la région du haut Nil, dressant des cartes et le vocabulaire de quatorze langues ou dialectes parlés en Abyssinie. De retour à Londres, en 1843, il se remit au commerce tout en publiant de nombreux travaux sur les résultats de ses explorations. En 1860, après les recherches de Burton, il publia un grand ouvrage d'ensemble sur les sources du Nil. En 1861-1862 il voyagea en Syrie. Lors des affaires d'Abyssinie, Beke tenta de détourner Theodoros de la guerre, il se rendit en Abyssinie et conseilla au negous de relâcher ses prisonniers (Cap. Cameron) ; mais le roi éthyopien s'étant réfusé à accepter les exigences anglaises, Beke mit à la disposition du gouvernement britannique les cartes et les documents recueillis par lui dans ses précédents voyages. En déc. 1873, il conduisit une expédition scientifique dans la presqu'île du Sinaï et mourut peu après son retour. Il a publié un important ouvrage sur son dernier voyage. Les assertions audacieuses de Beke et l'aigreur de sa polémique lui avaient fait beaucoup d'ennemis en Angleterre. Son rôle pendant la guerre contre Theodoros n'a pas été de nature à ménager aux voyageurs européens les sympathies des Ethyopiens. Louis Bougier.

Bibl. : Ch.-T. Beke, *Origines Biblicæ or researches in primæval history* ; Londres 1834, in-8. — Mrs Beke, *Summary of Beke's published works* ; Londres, 1876, in-8.

BÉKES. Comitat hongrois situé entre celui de Szolnok au N., celui de Csongrád à l'O., ceux de Csanád et d'Arad au S., celui de Bihar à l'Ouest. Le sol, très plat, sauf les légères ondulations des collines de Cumanie, est à la fois fertilisé et menacé d'inondation par les trois branches du Kœrœs, le Blanc, le Noir et le Rapide Kœrœs, qui se réunissent pour ne former qu'un seul cours d'eau et se jeter plus loin dans la Theiss. Il manque totalement de bois, mais il abonde dans les autres produits de la plaine magyare, grains, tabac, vins, entre autres le Ruszt, rival du Tokay. La population, presque détruite dans les guerres du XVII^e siècle, s'est reformée au XVIII^e. Elle est en majorité magyare et calviniste, et continue de s'accroître : 212.000 hab. en 1869, 230,000 en 1880. A défaut de grandes villes, le comitat de Békés renferme plusieurs de ces grands bourgs agricoles où se concentre le commerce des produits hongrois : Békes, qui donne son nom au territoire, et Gyula, le ch.-l., chacun avec 20,000 hab. environ, et Csaba qui en a 30,000. De très grandes familles hongroises, les Eszterházy et les Wenkheim, y possèdent leurs principaux châteaux et leurs trésors de famille. Edouard Sayous.

BEKETOV (Platon-Pétrovitch), graveur russe et éditeur d'estampes, né à Simbirsk le 16 nov. 1761, mort à Moscou le 6 janv. 1836. Il servit d'abord dans la garde impériale et y parvint au grade de major. Bibliophile et iconophile passionné, il fonda à Moscou, en 1801, une imprimerie ; fut, de 1810 à 1820, président de la Société de l'histoire de Russie, et fit graver plus de trois cents portraits de Russes célèbres, pour plusieurs recueils, dont les derniers n'ont paru qu'après sa mort. Il a pratiqué lui-même l'art de la gravure à la manière du crayon. G. P-t.

BEKIESZ (Gaspard de) ou en hongrois Bekessi, homme politique du XVI^e siècle, mort à Grodno en 1580. C'était un gentilhomme d'origine hongroise. Il devait son nom à la ville de Békes ou Bekesvar, ancien ch.-l. de comitat en Hongrie. Il était attaché à la cour de Jean Sigismond Zapolyai (Zapoly) et disputa un instant le trône de Transylvanie à Etienne Batory, qui l'emporta sur son compétiteur. Il ne lui garda pas rancune de cette rivalité et quand il fut devenu roi de Pologne il attira à sa cour Gaspard Bekiesz et en fit son favori : Bekiesz joua un rôle considérable dans les campagnes de ce prince. Batory lui fit ériger un monument à Vilna. Son nom se retrouve encore dans celui d'un vêtement polonais appelé Bekiesza. — Son fils *Wladyslaw* Bekiesz obtint l'indigénat polonais en 1593 et prit part aux campagnes des Polonais contre la Moldavie et la Valachie. L. L.

BEKK (Jean-Baptiste), jurisconsulte allemand, né à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Triberg le 29 oct. 1797, et mort le 22 mars 1855. Il a exercé successivement les fonctions de vice-chancelier de la haute cour à Mannheim (1837), de président de la seconde chambre de cette cour (1842), de ministre de l'intérieur du grand-duché de Baden (1846), de président de la haute cour de Bruchsal (1849). Il a laissé quelques travaux sur le droit pénal du duché de Bade, notamment des *Vorträge über badische Strafgerichte* (1851). On possède aussi de lui deux monographies : *Die Bewegung in Baden* (1850); *Das badische Pressgesetz* (1851). E. G.

BEKKER (Balthazar), disciple hollandais de Descartes, né à Metsalawier (Frise) le 30 mars 1634, mort le 11 juil. 1698, auteur de : *De Philosophia Cartesiana admonitio candida et sincera* (Wesel, 1668, in-12), et de *Die verzauberte Welt*, « le monde enchanté », publié d'abord en hollandais : *Betoverde Weereld* (Leuwarden, 1690, 4 vol. in-4). Dans ce dernier ouvrage, qui fut traduit en plusieurs langues, Bekker a le mérite, alors rare, de s'élever contre la croyance aux prodiges dans la nature, aux sorciers, à l'action des astres et des comètes sur la destinée des hommes. Ses contemporains ne paraissent pas, d'ailleurs, lui avoir su gré de s'attaquer aux superstitions ; il eut, comme ministre protestant, maille à partir avec son Église, qui l'accusa de nier l'action des esprits. Sa vie a été écrite par Schwager, en 1780 (Leipzig, in-8). H. M.

BEKKER (Élisabeth), femme de lettres, née à Flessingue le 24 juil. 1738, morte à la Haye le 5 nov. 1804. Elle épousa un ministre calviniste du nom de Wolf. Elle publia, en langue néerlandaise, des poésies très remarquées parmi lesquelles on cite surtout : *le Sommeil et la Mort* (*Machtgedœhten over den slaap en den dood*, 1765); *Walcheren* (1769); *Poèmes lyriques et champêtres* (*Lier veld en mengelzangen*, 1772); *Jacqueline de Bavière à Francon de Borssele* (*Jacoba van Beijeren aan Frank van Borsselen*, 1773). En 1777, Mme Wolf-Bekker devint veuve et alla demeurer chez son amie, Mme Deken, femme distinguée, qui devint sa collaboratrice. Leurs œuvres principales furent : *Essai sur l'éducation*, en français (1780); *Histoire de Sara Burgerhart* (*Historie van Jufvroum Sara Burgerhart*, 1782); *Histoire de G. Levend* (1784). Le style de ces écrits est pur, la morale en est austère, et les caractères des personnages sont bien observés. Plusieurs de ces œuvres ont été traduites en français, en anglais et en allemand. E. H.

Bibl. : Van Kampen, *Geschid. der Nederl. Lett. en Wetens.*

BEKKER (Emmanuel), philologue allemand, né à Berlin le 21 mai 1785, mort dans la même ville le 7 juin 1871. Ayant fait ses études à Halle, il fut nommé fort jeune professeur à l'université de Berlin, et envoyé presque aussitôt à Paris pour étudier les manuscrits de la grande bibliothèque. L'Académie des sciences de Berlin le reçut dans son sein en 1815, et l'attacha à la rédaction du *Corpus inscriptionum græcarum*. Il retourna à Paris, et continua ensuite ses recherches dans les bibliothèques de l'Italie et de l'Angleterre. A son retour en Allemagne, il consigna ses découvertes dans ses *Anecdota græca* (Berlin, 1814-1821, 3 vol.). Il serait trop long d'énumérer tous les auteurs grecs dont il publia des éditions et dont il renouvela heureusement le texte au moyen des leçons manuscrites qu'il avait recueillies. Vingt-quatre volumes du *Corpus scriptorum historiæ bysantinæ* sont rédigés par lui. Enfin il fournit, pour les *Travaux de l'Académie de Berlin*, plusieurs éditions d'anciens textes français et provençaux, tels que l'*Erec* de Chrestien de Troyes, le *Fierabras*, la *Vie de saint Thomas martyr*, les romans d'*Aspremont* et de *Floire et Blanchefleur*.

Bibl. : V. Sauppe, *Zur Erinnerung an Meineke und Bekker* ; Göttingue, 1872.

BEKRI (El), géographe arabe, mort en 1094 de J.-C. (487 de l'hégire). Il appartenait à une famille arabe établie en Espagne et son père avait été vizir à Séville. Il occupa la même place. Il écrivit une *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique* dont Et. Quatremère a donné une analyse détaillée dans le t. XII des *Notices et Extraits des mss.* Depuis Quatremère, M. de Slane a publié d'abord le texte de cet ouvrage (Alger, 1857), puis il en a donné la traduction dans le *Journal Asiatique* (1858-1859). Il a aussi donné un *Dictionnaire géographique* dont le cadre se restreint à l'Arabie et à certaines localités espagnoles. Ce dictionnaire a été publié par Wustenfeld (Göttingue, 1876-1877, 2 vol.) d'après la recension de quatre manuscrits. Un cinquième manuscrit a été depuis lors découvert à l'Escurial par M. Hartwig Derenbourg *(Cat. des mss. arabes de l'Escurial*, t. I, p. 154). On attribue à Berkri un traité sur les *plantes et les arbres de l'Espagne*. M. Dozy de Leyde a publié des recherches fort intéressantes sur ce personnage dans son livre, *Notice sur les Bekrites, seigneurs d'Huelva et de Djezirah-Schaltisch, et sur la vie du géographe Abu-Obéïd-el-Becri* (Leyde, 1849) ; dans ses *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge*, 1re éd. Deux autres éd. du même ouvrage ont été publiées depuis, mais ne contiennent pas ce mémoire. La partie de sa géographie qui traite des Slaves a été étudiée par MM. Kunik et Rosen dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg (t. XXXII, 1878). E. A.

BEKTASCH (Hadji), célèbre saint musulman qui vivait au temps du sultan Amurat Ier. Ce sultan ayant formé un nouveau corps de miliciens, appela Bektasch pour en bénir l'étendard. Bektasch bénit l'étendard, et après l'avoir béni, s'approcha du soldat le plus rapproché de lui, mit la manche de sa robe sur la tête du soldat et, donna l'ordre à toute la troupe au nom d'Allah de sortir victorieuse de tous les combats auxquels elle prendrait part. Ce furent de *nouveaux soldats*, comme il les appela, Yeni-Chery, d'où est venu le nom de janissaires. De son nom on a formé l'appellation *Bektaschi*, nom donné à une sorte de derviches danseurs.

BEL. Assyrien *Béel Belu*, grec et latin *Belus*, était, comme le *Baal* des Phéniciens, le terme général par lequel les Assyro-Chaldéens désignèrent d'abord toutes les divinités masculines, comme les déesses étaient toutes comprises sous l'appellation d'*Istarat*, Astaroth des Sémites occidentaux. Sous ce point de vue, les deux termes se trouvent employés dans les Inges (X, 10), où *Baalim* et *Astaroth* rendent l'idée de *dieux* et de *déesses*. Le mot *bel* signifie maître, souverain en assyrien, et son féminin *Belti*, *Beltis* désigne la maîtresse, tout comme en hébreu *baal* et *baalah*. Ainsi tous les dieux de la Phénicie étaient de *Baal (q. v.)*, et, pour distinguer les différentes divinités, on ajoutait un autre mot pour préciser leur situation dans le Panthéon phénicien. En Mésopotamie, le mot *bel*, appliqué aux dieux différents, était suivi par l'attribut qu'il dominait spécialement; ainsi *Anu* était le *bel* maître des pays, *Ea-kin* « maître » de l'abyme, *Sin*, « maître » du disque de la lune, *Nergal*, « maître » des combats. Il y avait pourtant un dieu spécial qui élevait cette dénomination générale au rang d'un nom propre ; il était le maître par excellence ou *Élu;* il s'appelait en suménien *An-en-kit* et son épouse était *An-nin-kit* ; ou, prononcé d'une manière différente, *Mul-illa* et *Nin-Eilla*.

Ce dieu *Bel* paraît dans les plus anciens textes de la Chaldée sous le nom de *Mullillal*, il est le père de *Nin-girsu* ou *Ninip*, le dieu de la force, qui est nommé son guerrier. Son chiffre cabalistique est *cinquante*, et sous ce nombre il est souvent indiqué. Plus tard, il paraît en Assyrie surtout comme « père des dieux », mais malgré cette qualité qui aurait dû lui valoir le respect suprême, il n'est que subordonné au dieu national *Assur* (V. ce nom) qui occupait la première place dans l'adoration des Assyriens. Le mot « maître » étant exprimé en sumérien par *en*, le mot assyrien *enu*, qui passa dans l'idiome sémitique, désigne quelquefois cette figure mythologique, mais son nom distinctif assyrien semble avoir été *Elu* ou *El*, le dieu suprême. — A Babylone, le *Bel* de Babel ne paraît

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas avoir été le Bel dont nous nous occupons : la vénération était concentrée sur le *Bel-Merodach* ; c'est à lui qu'étaient dédiés le temple le plus illustre de la grande cité, la pyramide ou le *É-Saggil*, la ruine de *Babil* d'aujourd'hui (V. Babylone). C'est de ce *Belus*, probablement, qu'Arrien parle quand il attribue à Alexandre l'intention de réédifier le temple, c'est lui que, selon les termes de l'historien grec, « les Babyloniens vénèrent avant tout ». Quand Pline parle du temple de Belus existant encore à Babylone, il vise le *Ezida*, consacré à Nebo, ce qui prouve également que les Grecs ne se rendaient pas un compte exact de ce qu'ils exprimaient par le dieu Bel. Hérodote confond également différentes divinités qui toutes étaient des *bel* avec le dieu *Bel* proprement dit.

Les livres canoniques de la Bible, les prophètes, Isaïe et Jérémie surtout, distinguent de Merodach et de Nebo le dieu Bel (par exemple Is., 46, I,), mais les parties apocryphes de Daniel tombent dans les errements des Grecs. Les anciens prophètes connaissaient le *Bel* par excellence qui, à Babylone, avait aussi sa place marquée. Il est vrai que son grand sanctuaire était en dehors de la ville, mais le temple et la statue étaient l'objet d'une profonde vénération. Un grand acte se rattachait à cette image : le roi y fut proclamé, et l'acte de la prise de possession du trône était indiqué par les mots : « il prit les mains de Bel ». C'est par cette cérémonie seule que le prince ou *patesi* devint digne de porter le titre de « roi de Babylone ». Aucun monarque, quoique matériellement maître de la ville, n'a jamais pris le titre sans avoir accompli le rituel solennel sans lequel il n'était que *sak-kanak* ou vicaire de Babylone. Les noms propres en grande quantité qui contiennent le nom de *Bel* à Babylone prouvent l'adoration dont il était l'objet en Chaldée, et qui n'était pas au-dessous de celle des autres divinités. Mais son rôle est difficile à démêler et ses attributions sont très obscures. Sa principale influence semble s'être exercée sur le gouvernement lui-même, quelques textes le proclament seul dispensateur de la tiare et du sceptre quoique cette charge incombe aussi à d'autres dieux. Mais l'attribution du gouvernement domine et elle explique aussi la cérémonie de l'investissement dont nous avons parlé. Son rôle de démiurge ou de créateur est également indiqué.

Bel domine, et il veut qu'on obéisse ; il est réputé irascible et vindicatif quand on transgresse ses ordres. C'est ainsi qu'il se montre dans le récit *du déluge* chaldéen : il a décidé d'exterminer le genre humain, mais l'apparition d'Ea à Adrahasis, le Noé babylonien, a sauvé ce dernier. Après la fin du déluge, il voit le navire, il apprend la conservation du roi de Surippak et celle de ses compagnons. Il jure qu'aucun de ces gens sauvés ne sortira vivant de l'arche et c'est à grand' peine qu'on parvient à le calmer. Le caractère distinctif de cette divinité est, en outre, de passer pour le dieu *le plus ancien*, le père des dieux, le roi. Il a une quantité de fils énumérés dans les listes : le plus illustre est Ninip, peut-être appelé Adar, le dieu de la force. L'épouse de *Bel* est *Beelti*, la Beltis des Grecs, en sumérien *Nin-lil-lal*, dont plus de quarante noms ou vocables sont connus. Les noms babyloniens très nombreux, où le mot *Bel* entre comme élément composant, seront mentionnés dans les différents articles traitant de l'archéologie babylonienne. J. O.

BEL, en latin *Belius* (Mathias), historien hongrois, né à Orsova le 24 mars 1684, mort à Presbourg le 29 août 1749. Après avoir fait ses études à l'université de Halle, il retourna dans sa patrie pour exercer les doubles fonctions de pasteur et de recteur de collège d'abord à Neusohl, puis à Presbourg. Sa curiosité fut d'abord attirée par les origines de la langue magyare, dont il se faisait une idée fantastique, et il publia à Leipzig en 1718 son *De vetere Litteratura Hunno-Scythica*. Ensuite il conçut le projet d'un recueil complet des sources de l'histoire hongroise, en donna le *Prodromus*, à Nuremberg, en 1723, et la première partie à Presbourg, de 1735 à 1746, en 3 vol. in-fol. sous ce titre : *Adparatus ad historiam Hungariæ*. La publication du recueil de l'Autrichien Schwandtner le décida à laisser cette œuvre inachevée. Celle qui donne la plus haute idée de son activité, et qui lui valut, avec des lettres de noblesse, le titre d'historiographe de l'empereur, fut la description historique, géographique et statistique des comitats : *Notitia Hungariæ novæ* (Vienne, 1735-42, 4 vol. in-fol.). Pourtant une partie du manuscrit n'a jamais été publiée : achetée par le cardinal-primat Batthyanyi après la mort de l'auteur, elle tomba dans le Danube pendant qu'on la transportait à Gran. — *Charles-André* Bel, son fils, né à Presbourg le 13 juil. 1717, mort à Leipzig le 5 avr. 1782, a été professeur et bibliothécaire à Leipzig. Il appartient plutôt à l'Allemagne ; pourtant il s'est aussi occupé de l'origine des Hongrois, *De vera origine et epoca Hunnorum, Avarorum in Pannonia* (1537), et il a donné en 1771 à Leipzig une édition de Bonfinius. C'est lui qui continua les *Acta eruditorum*, de 1754 à 1780, et publia de 1753 à 1781 la *Leipziger gelehrten Zeitung*. Edouard Sayous.

BEL (Jean-Jacques), littérateur français, né à Bordeaux le 20 mars 1693, mort à Paris le 15 août 1738. Fils d'un conseiller au parlement de sa ville natale, il fit ses études au collège de Juilly, puis revint occuper les mêmes fonctions que son père, mais il s'adonna surtout à la littérature. Il passe pour avoir relu et amendé quelques-unes des *Lettres persanes* de son collègue et ami Montesquieu ; toutefois cette assertion n'est rien moins que prouvée. Les écrits de Bel appartiennent tous à l'histoire et à la critique littéraires et se laissent lire volontiers encore, tels que son examen de la tragédie de *Romulus* d'Houdart de Lamotte (1722), ou que son *Apologie* (satirique) du même poète (1722), suivie d'une lettre *Réponse de M. B..., conseiller au parlement de B..., à une lettre que M. Durand lui avait écrite au sujet de M. de Lamotte, sur ses poésies dramatiques*, ou bien encore sa *Lettre d'un rat calotin à Citron Barbet au sujet de l'Histoire des chats de M. de Montgrif (sic)* (1787), et la *Relation de ce qui s'est passé au sujet de la réception de l'illustre Mathanasius* (J.-B. de Mirabaud) *à l'Académie française* (1727). On connaît surtout aujourd'hui son *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle avec l'éloge historique de Pantalon Phébus* (1726), pour lequel l'abbé Desfontaines fut, dit-on, son collaborateur et qui a eu sept éditions au siècle dernier. J.-J. Bel légua en mourant sa maison et sa bibliothèque à l'Académie de Bordeaux, qui l'avait élu membre en 1736 et directeur l'année suivante. M. Tx.

Bibl. : J.-B. Gergerès, *Histoire et description de la bibliothèque publique de Bordeaux ;* Paris et Bordeaux, 1864, in-8. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Table, Documents historiques ; catalogue des manuscrits de l'ancienne Académie ;* Bordeaux, 1879, in-8.

BEL (Antoine le), peintre français, né à Montrot, près d'Arc-en-Barrois, en 1706, mort en Paris en 1793. Fils de pauvres artisans, il fut employé dans son enfance à filer du coton ; mais il laissait fréquemment cette humble besogne pour aller, en cachette, dessiner les statues et les tableaux de la chapelle du village. A quinze ans, il partit pour Paris, où la misère l'obligea à se faire décrotteur ; ne perdant pas de vue son objectif, il s'installa à la porte d'une maison occupée par le peintre Aved, et, grâce aux petites commissions dont on le chargeait, il pénétra plusieurs fois dans l'atelier de ce maître. Un jour qu'il regardait avec admiration les tableaux d'Aved, celui-ci, remarquant son air attentif, l'interrogea ; frappé de la justesse de ses réponses et du goût qu'elles annonçaient pour la peinture, il l'admit au nombre de ses élèves. Le Bel fit de rapides progrès sous sa direction, et, peu d'années après, il obtenait le grand prix de Rome. Il passa ensuite dans l'atelier de Boucher et devint un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peintre distingué, quoique, dans les sujets d'histoire, les portraits et les paysages qu'il a peints, il n'ait pas su se soustraire au goût prétentieux et faux de son époque. En 1746, il fut reçu à l'Académie royale et présenta comme morceau de réception une *Marine*, actuellement au Musée de Caen. Parmi les tableaux qu'il a exposés au Louvre, où se tenait alors le Salon, on remarque une *Vue du château de Chantelu, près Rouen* (S. 1747) ; *Un Cabaret aux environs de Suresnes* (S. 1748) ; *Une Urne de porcelaine ornée de bronze* et *les Appréts d'un déjeuner* (S. 1757) ; il est encore porté aux livrets de presque tous les Salons, de 1746 à 1769, pour des *Paysages avec figures*. Louis XV, auprès duquel il était admis avec Boucher ou Aved, s'amusait de sa brusque familiarité paysanne et estimait sa franchise ; ayant appris qu'il envoyait à sa pauvre famille une grande partie du produit de ses travaux, il le gratifia d'une charge lucrative dans la Maison de la Dauphine ; mais Le Bel, peu fait aux manières de la Cour et mal à l'aise dans son emploi, la vendit presque aussitôt. Ad. THIERS.

BEL (Jean Le), chroniqueur belge (V. LEBEL).

BEL (François), homme politique français, né à Rumilly (Haute-Savoie) le 20 nov. 1805. Il a été pendant vingt ans juge sous le gouvernement sarde. Il a été élu député français pour la première fois aux élections de 1876, dans la deuxième circonscription de Chambéry, par 7,600 voix contre 5,528 obtenues par M. La Chambre, candidat monarchiste. Il fut un des 363 députés qui résistèrent par leur vote au coup d'Etat du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, au renouvellement partiel, le 14 oct. de la même année, il fut réélu dans la même circonscription par 8,544 voix contre 6,763 obtenues par le candidat officiel. Enfin le 21 août 1881, il fut encore élu, cette fois contre un candidat radical, par 7,934 voix. Au renouvellement général de 1885, la nouvelle loi électorale ayant supprimé un siège de député, il ne sollicita pas les suffrages des électeurs.

BELA (Zool). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, établi par Leach, resté manuscrit jusqu'en 1847, époque à laquelle J.-E. Gray le caractérisa ainsi qu'il suit : coquille ovale ou ovale-fusiforme, à surface rude, lisse ou plissée longitudinalement ; spire élevée, plus courte que le dernier tour ; columelle aplatie ; ouverture terminée par un canal court ; bord externe présentant un petit sinus à sa jonction avec la paroi du dernier tour. Le type de ce genre est le *Bela turricula* Montagu, à coquille fusiforme, de très petite taille, ordinairement d'un blanc pur, rarement colorée en jaune pâle, ni brillante ni transparente, ornée à la surface d'élégantes côtes longitudinales assez prononcées, disposées à égales distances les unes des autres, coupées très régulièrement par des lignes longitudinales peu saillantes ; la spire, bien que courte, est élevée, les tours sont aplatis vers la suture, anguleux et ornés, en cette partie, de tubercules peu saillants. L'animal est blanc avec une légère teinte jaunâtre, la tête courte avec deux tentacules peu allongés portant vers leur partie moyenne et externe un renflement tuberculiforme lequel supporte l'œil. Le pied très large, tronqué en avant, peut prendre une très grande extension. L'ouverture de la coquille est fermée par un opercule ovale-piriforme, corné, à nucléus apical. Les espèces du genre vivent dans toutes les mers froides, particulièrement sur les côtes de Suède, de Norvège, de l'Angleterre, de la France et aux deux extrémités de l'Amérique. J. MABILLE.

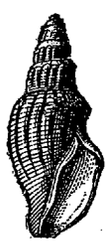

Bela turricula Mont.

BELA ou SÉGOR. Localité du bord oriental de la mer Morte où Loth trouva un refuge en sortant de Sodome (*Genèse*, XIV, 2 et XIX, 22, 23). C'est une des cinq villes de la Pentapole.

BÉLA, Ville du Béloutchistan, ch.-l. de la prov. de Lâs, sur le Pourali ; 5 à 10,000 hab. Commerce actif. Sucre. C'est la résidence d'un chef, vassal du khan de Kélat. Climat sain.

BELA. Ville de l'Inde anglaise, Provinces-Centrales, prov. de Nagpour ; 5,012 hab.

BÉLA. Nom de plusieurs rois de Hongrie, de la primitive dynastie d'Arpad.

Béla Ier, roi en 1061, mort en 1063. Chef de l'armée hongroise sous le règne de son frère André Ier, il tint tête, avec quelque succès, aux armées impériales, et fit respecter l'indépendance du royaume de saint Etienne. Le couronnement du jeune prince Salomon, fils du roi, brouilla les deux frères. Béla, aidé par les Polonais, chez lesquels il avait passé plusieurs années lors des persécutions dirigées contre les descendants d'Arpad, vainquit, sur les bords de la Theiss, André Ier qui périt dans la bataille. Son court règne, pacifique au dehors, fut énergique et habile à l'intérieur : il fit échouer un dernier complot destiné à restaurer le paganisme ; il rétablit les assemblées nationales, avec un commencement de système représentatif, idée ingénieuse que l'avenir devait développer ; il régla sagement les questions relatives aux foires et aux monnaies. Un accident interrompit cette sage prospérité : dans un de ses palais, le plancher se déroba sous son trône, et il mourut de cette chute. Accident où plusieurs contemporains virent le châtiment providentiel d'une trop grande ambition.

Béla II, roi en 1131, mort en 1141. Il est surnommé l'*Aveugle*, parce que son cousin Etienne II, imitant les pires coutumes de Byzance, lui avait fait crever les yeux : repentant à son lit de mort, son bourreau l'avait lui-même désigné pour lui succéder. L'avènement de Béla II, et de la vindicative princesse serbe qu'il avait épousée, fut le signal du massacre des conseillers du précédent règne. Les mécontents, groupés autour de Boris, frère naturel d'Etienne, et s'appuyant sur les Polonais, essayèrent de renverser le prince infirme ; mais, ayant contre eux le beau-frère de celui-ci, Sobieslas, roi de Bohême, ils ne purent y réussir. Béla II, en assez bons termes avec l'Empire germanique et l'Empire grec, régna à peu près paisiblement jusqu'à sa mort, que des habitudes d'intempérance vinrent peut-être hâter.

Béla III, roi en 1173, mort en 1196. Second fils de Geiza II, petit-fils de Béla l'Aveugle, il est remarquable entre tous les princes de la maison d'Arpad par ses tendances byzantines. Pendant toute sa jeunesse il fut l'ami, le protégé, un peu l'instrument de l'empereur Manuel, qui rêvait de faire un jour de Béla, devenu son gendre et son héritier, le souverain de l'Empire grec uni au royaume hongrois. Ces projets ne se réalisèrent point ; mais la prédilection bien connue de Béla pour la cour de Constantinople, où lui-même avait passé un certain temps, inquiéta grandement le clergé lorsque la mort de son frère *Etienne III* l'eut appelé au trône. On craignait de voir le royaume de saint Etienne passer à l'Eglise grecque. Le nouveau roi, s'il montra, par son habile cruauté à l'égard des mécontents, qu'il avait étudié à l'école de Byzance, calma ces inquiétudes sans renoncer à ses amitiés. Il épousa Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste, et à cette occasion envoya au roi de France un état fort instructif des revenus de son royaume. Il reçut à merveille Frédéric Barberousse qui partait pour la Terre-Sainte : lui-même fit vœu de l'imiter, et c'est en exécution de ce vœu non rempli que son fils *André II* dirigea plus tard la cinquième croisade. Il multiplia les fondations religieuses, sans oublier la justice laïque, qui dut à son règne de grands progrès, par exemple l'introduction de la procédure écrite.

Béla IV, fils d'André II, petit-fils de Béla III, roi en 1235, mort en 1270. Déjà avant la mort de son père, dont il déplorait l'inertie, il avait lutté avec une énergie parfois excessive contre les usurpations de territoire commises par la haute aristocratie. Devenu roi, il conserva cette attitude

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de défenseur du peuple et de la dignité de la couronne, attitude qui lui fit beaucoup d'ennemis dans sa propre cour. En même temps il repoussait les invasions du duc d'Autriche, et les exigences de l'empereur Frédéric II qui dut renoncer à faire de la Hongrie un pays tributaire. Mais il ne put éviter l'effroyable calamité de l'invasion mongole, dirigée par *Baty-khân* (V. ce nom). La première vague de cette marée fut l'arrivée en Hongrie de quarante mille Cumans fugitifs : Béla les reçut avec bienveillance, les fit baptiser et fut le parrain de leur chef nommé Kuthen. Cette générosité fournit un prétexte à Baty, qui réclamait ces nomades comme des esclaves rebelles, et exaspéra la population, qui regardait les Cumans comme des païens et des espions. A vrai dire les nouveaux venus, lorsqu'ils eurent vu leurs chefs massacrés dans un soulèvement populaire, se répandirent de tous côtés et furent les auxiliaires de l'invasion. L'armée royale fut écrasée sur les bords du Sajo (1241) par les Mongols, qui du reste firent de grandes pertes, et l'on peut dire que la Hongrie a amorti au XIII^e^ siècle ce fléau destructeur, comme au XVI^e^ siècle, celui de l'inondation ottomane. Béla s'enfuit d'abord chez Frédéric d'Autriche, qui abusa de la situation pour mettre la main sur trois comitats, puis en Croatie ; enfin, poursuivi avec acharnement par Kadan, l'un des princes mongols, dans la ville de Trau en Dalmatie. Quand les envahisseurs eurent quitté le pays, Béla trouva son royaume en ruines, et se voua courageusement à son relèvement. Les Cumans furent fixés au sol, des colons étrangers appelés, les villes réparées, fortifiées, douées en grand nombre des privilèges de ville royale. Des églises furent bâties sur le modèle des récentes cathédrales françaises. Cependant le duc Frédéric d'Autriche était vaincu en 1246 sur les bords de la Leitha, et sa mort dans ce combat éteignait la dynastie de Babenberg. Dès lors la succession d'Autriche fut disputée entre la Hongrie et la Bohême. Cette partie de la politique extérieure de Béla IV tourna mal : les Hongrois vaincus en 1260 sur les bords de la Marche par le vaillant Przemysl-Ottokar durent renoncer pour le moment à tout agrandissement du côté de l'Occident. En revanche Béla reprenait la Dalmatie sans cesse disputée à son royaume par les Vénitiens, et une double alliance de famille était conclue avec le roi français de Naples, Charles d'Anjou. Les dernières années du règne furent signalées par les faits suivants : d'une part, en 1267, un progrès constitutionnel, l'élection de deux ou trois nobles dans chaque comitat pour représenter la noblesse à la Diète ; d'autre part, la rupture du vieux roi avec le prince Etienne, et d'inutiles efforts pour lui opposer son second fils et le faire reconnaître sous le nom de Béla V. Les deux Béla moururent à peu près en même temps. Edouard SAYOUS.

BELA (le chevalier de), historien basque qui vivait au milieu du XVIII^e^ siècle ; on ne sait rien de sa vie sinon qu'il était en 1748 colonel du régiment de Royal-Cantabre et qu'il a consacré trente ans à composer une *Histoire des Basques* comprenant la haute et basse Navarre, la Soule, le Labour, le Guispuzcoa, la Biscaye et l'Alava. Un abrégé en a été publié par le bénédictin Sanadon sous ce titre : *Essai sur la noblesse des Basques pour servir d'introduction à l'histoire générale de ces peuples, rédigé sur les mémoires d'un militaire basque, par un ami de la nation* (Paris, 1785, in-8). L'œuvre même de Bela, demeurée inédite, semblait perdue lorsque Walckenaer en retrouva le manuscrit original dans le grenier d'un libraire de Pau.

BÉLA-AYÉ ou **BÉLAHÉ**. Ecorce employée à l'Ile-Bourbon et à Madagascar, et dont l'origine est encore inconnue. Elle est amère, très aromatique, et sert dans ces pays à aromatiser une boisson fermentée préparée avec la canne à sucre, et dans laquelle elle paraît jouer le même rôle que le houblon dans la bière. Guibourt décrit une écorce provenant de Madagascar, qu'il pense correspondre au *Bela-Ayé*, et qui se présente en larges plaques d'une grande minceur, recouvertes d'un épiderme gris, quelquefois tacheté de blanc, tantôt uni, tantôt un peu rugueux. Un autre échantillon, qui lui fut envoyé sous le nom de *Belahé*, était au contraire assez épais et d'apparence ligneuse. Guibourt rapproche cette écorce de celle du *Costus amer*, et la décrit parmi les produits des Rubiacées, d'ailleurs sans preuves à l'appui. Dr R. BLONDEL.

BIBL. : GUIBOURT, *Hist. nat. des Drogues simples*, 7e éd., 1876, t. III, p. 184. — H. BAILLON, *Dict. de Bot.*, I, 394.

BELÂBRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, sur une colline dominant l'Anglin ; 2,085 hab. Forges, hauts fourneaux, fours à chaux, fabrique de toile. Ruines d'un ancien château féodal. Château moderne entouré d'un beau parc et possédant une superbe orangerie.

BELACI. Peuples des Alpes cottiennes, d'origine ligurienne. Leur nom n'est connu que par l'inscription de l'Arc de Suse, élevé en l'honneur d'Auguste, l'an VIII de notre ère, par M. Julius Cottius. Jacopo Durandi, croyant avoir retrouvé ce nom dans celui de Beaulard, localise les *Belaci* à l'O. des *Segovii*, dans la vallée de Bardonnèche, sur la rive gauche de la Duria *(Dora-Riparia)*, affluent du Pô.

BIBL. : DURANDI, *Il Piemonte cispadano antico* ; Turin, 1774, p. 33. — DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 95.

BELAD ou **BLAD**. Mot arabe qu'on retrouve fréquemment dans la toponymie de l'Afrique Mineure. Dans son sens le plus étendu, il signifie pays, région, champ, territoire, exemple : *Belad-el-Djérid*, le pays des palmiers, le S. de Tunisie; *Belad-Nefzaoua*, les oasis du Nefzaoua ; *Blad-el-Ateuch*, le pays de la soif, au S. de Laghouat ; *Blad-el-Baroud*, pays de la poudre, surnom du désert ; *Blad-es-Soudan*, le pays des noirs ou Soudan, etc. Le mot *Blad* ou *Bled* a souvent un sens plus restreint, il désigne une ville ou un village : exemples, outre les mots qui sont l'objet d'un article spécial : *Blad-Bakhora*, village récemment créé, près de Cherchell ; *Bled-Chaba*, hameau, près de Lalla-Marnia ; *Bled-Tarmount*, hameau de la région de Mila, remarquable par des ruines romaines ; *Belad-Belli*, *Belad-Djedéïda*, *Belad-Tourki*, villages voisins de Tunis, etc. Enfin, il y a des diminutifs de Belad comme *Blida*, la petite ville ; *Blidet-Ameur* (oasis au S. de Touggourt), le petit village d'Ameur. E. CAT.

BELA-DAMBOE (Bot.). Rheede (*Hort. malab.*, II, t. 56) a décrit et figuré, sous ce nom, une Convolvulacée des côtes du Malabar, dont le suc laiteux, mélangé avec de l'huile et du gingembre, sert à préparer un liniment préconisé comme antirabique. Ed. LEF.

BELAD-EL-DJÉRID, ou le pays des palmiers, expression dont se servent les Arabes pour désigner le S. de la Tunisie, la région fertile en dattes. Il comprend les oasis de Gafsa, d'El-Guettar, d'El-Hamma, de Tozer et de Nefta.

BELADORI (Ahmed Al-), historien arabe, né à une époque inconnue, mort en l'an 892 de notre ère. Sa vie ne fut guère fertile en événements. Il en passa la plus grande partie à Bagdad, où il fut chargé d'élever l'un des princes de la famille du khalife Al-motaouakkil. Ce fut sans doute en cette ville qu'il composa l'ouvrage qui nous est parvenu et qu'il intitula *le Livre de la conquête des pays*. Cet ouvrage, publié par M. J. de Goeje (Leyde, 1863-1865, 2 vol. in-4), est d'une grande valeur pour l'histoire de l'établissement des Arabes en Perse, en Mésopotamie, en Arménie, en Syrie, en Egypte, dans l'Afrique du Nord et même en Espagne.

BELAIR (Alexandre-Pierre JULIENNE DE), général et économiste français, né à Paris le 15 oct. 1747, mort dans cette ville en août 1819. Fils d'un banquier ruiné, il étudia les mathématiques, devint officier du génie et prit du service en Hollande. Passé en Prusse en 1785, il dut, pour vivre, donner des articles à la *Gazette de Berlin*, et revint en 1788 à Paris où il fit, en 1790, un cours d'artillerie et de fortifications. Après le 10 août 1792, la Commune lui confia la direction du camp sous Paris et le nomma ingénieur en chef de la défense de la capitale. Son plan fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vite tracé : prolonger jusqu'à Nogent-sur-Marne les retranchements commencés au-dessus de Saint-Denis, armer cette longue ligne de 800 bouches à feu et fondre les statues et le plomb des anciens jardins et palais royaux pour en faire des canons et des balles. Mais la retraite des Prussiens rendit inutile la mise à exécution de ces projets. Nommé successivement commandant de la garde nationale de Paris et général de division, de Belair partit, en 1793, pour l'armée du Nord, où il combattit avec succès contre les Autrichiens, et fut mis à la retraite en 1794. Il consacra le reste de sa vie à l'étude de divers problèmes sociaux et rechercha particulièrement les moyens propres à assurer la subsistance facile du peuple et de l'armée; il proposa dans ce but un certain nombre de procédés pour l'amélioration de l'agriculture et conçut l'idée des associations et des assurances agricoles. — En outre d'articles intéressants, souvent même très originaux, parus dans la *Gazette de Berlin* (1785-1788) et dans l'*Année littéraire* (Paris, 1789), de Belair a publié : *Nouvelle science des ingénieurs* (Berlin, 1787, in-8); *Instruction adressée aux officiers d'infanterie pour tracer et construire toutes sortes d'ouvrages de campagne*, traduit du général Gaudi (Paris, 1792, in-8, et 1821, in-8); *Manuel du citoyen armé de piques* (Paris, 1792, in-8); *Défense de Paris et de tout l'empire* (Paris, 1792, in-8); *Eléments de fortification* (Paris, 1792, in-8, et 1793, in-8); *Mémoires sur les moyens de parvenir à la plus grande perfection de la culture, et de la suppression des jachères* (Paris, 1794, in-8); *les Subsistances rendues plus abondantes et plus accessibles pour tous les citoyens* (Paris, 1796, in-8). On lui attribue d'autre part une brochure intitulée *Un militaire, ami de la liberté, aux Français!* (Paris, 1795). Léon SAGNET.

BELALCAZAR. Ville d'Espagne, prov. de Cordoue (Andalousie); 6,300 hab. Station du chemin de fer de Ciudad-Real à Badajoz; fabriques de lainages.

BELA-MODAGAM (Bot). Nom sous lequel Rheede *(Hort. malab.*, IV, t. 59) a décrit et figuré un arbuste de la famille des Goodéniacées, qui est le *Scævola Kœnigii* Vall. Les feuilles de cet arbuste sont très employées, sur les côtes du Malabar, comme diurétiques, emménagogues et émollientes. Ed. LEF.

BELAN-SUR-OUNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube; 691 hab. Métallurgie.

BÉLANDRE (Mar.) (V. BALANDRE).

BÉLANGER (François-Joseph), architecte, né à Paris en 1744, mort dans cette ville le 1er mai 1818. Bélanger fut un des artistes les plus à la mode de la fin du dernier siècle et dut au haut patronage du comte d'Artois ainsi qu'à sa liaison prolongée avec la célèbre comédienne Sophie Arnould une riche clientèle qui lui demanda de nombreux hôtels à Paris et de belles résidences dans les environs et à l'étranger. Bélanger fit exécuter, entre autres, pour le comte d'Artois, le pavillon et le jardin de Bagatelle au bois de Boulogne, les écuries d'Artois (aujourd'hui détruites), érigées sur les terrains de l'ancienne pépinière du Roi sur l'emplacement de la rue de ce nom, et le bel hôtel de Mlle Contat, hôtel qui occupe encore aujourd'hui l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de la rue de Berry; on lui doit aussi le château de Méréville (Seine-et-Oise) pour la famille de la Tour du Pin, et de beaux travaux ainsi que des jardins au château de Bel-Œil (Belgique) pour le prince de Ligne. Bélanger était de plus un esprit chercheur et un constructeur habile : aussi, outre des projets non exécutés qu'il avait dressés, à la demande du comte d'Artois, pour la construction, dans le voisinage de ses écuries, d'habitations simples mais confortables, sur le modèle des petites maisons anglaises, Bélanger fit, à la suite d'un incendie, exécuter la coupole en fer encore existante de l'ancienne Halle au blé de Paris, aujourd'hui transformée en Bourse du commerce, coupole qui est l'un des premiers essais et non le moins intéressant de ce genre de construction métallique. Bélanger était, avant la Révolution, l'architecte des fêtes publiques, des pompes funèbres et de tous les spectacles de la cour; il habitait même, en cette qualité, à Chaillot, un pavillon dépendant de la manufacture royale des tapisseries de la Savonnerie; mais la faveur dont il jouit fut peut-être plus grande encore sous la Restauration, époque à laquelle il fut nommé surintendant des bâtiments du comte d'Artois et chevalier de la Légion d'honneur, distinction alors fort rare dans le monde des architectes. Il avait publié un ouvrage ayant pour titre : *Monument d'utilité publique, construction d'une Halle aux vins* (Paris, 1808, in-fol.), et une *Notice sur Cellerier*, architecte (Paris, 1814, in-8).

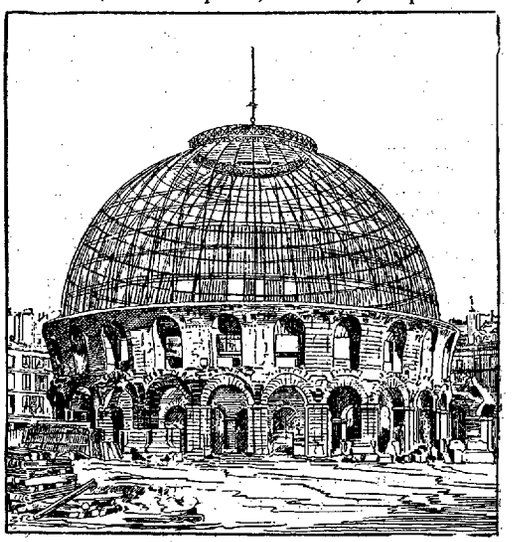

Coupole de l'ancienne Halle au blé de Paris, d'après une photographie.

Charles LUCAS.

BIBL. : A. LOISEAU, *Notice hist. sur Bélanger*; Paris, 1818, in-8.

BÉLANGER (Jean-Baptiste-Charles-Joseph), mathématicien français, né à Valenciennes le 4 avr. 1789, mort à Neuilly-sur-Seine en 1874. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1812, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1816; mais il abandonna le service actif en 1831 pour se consacrer à l'enseignement. D'abord inspecteur des études à l'Ecole centrale des arts et manufactures, récemment créée, il devint en 1841 professeur du cours de mécanique appliquée à l'Ecole des ponts et chaussées, et en 1851 professeur à l'Ecole polytechnique où il n'a cessé ses leçons qu'en 1861. Il était ingénieur en chef depuis 1843 et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1844. Bélanger a su se faire apprécier par son enseignement à la fois pratique et scientifique, et ses cours, qu'il a publiés à diverses époques, sont très estimés. Un remarquable *Essai sur le mouvement permanent des eaux courantes* (1828), et un *Essai sur la solution numérique de quelques problèmes* (1828), qui contient un nouveau procédé de calcul approuvé par les géomètres, avaient fait pressentir de bonne heure sa brillante carrière. Il a publié depuis : *Projet complet du chemin de fer de Paris à Rouen, à Dieppe et au Havre, par la vallée de la Seine* (1836, 2 vol. in-4), avec Polonceau; *Géométrie analytique* (1842, in-8); *Cours de mécanique*, comprenant la dynamique et la statique générale (1847); *Théorie de la résistance et de la flexion plane des solides* (1858, in-8; augm. 1862, in-8); *De l'équivalent mécanique de la chaleur* (1863, in-8); *Traité de cinématique* (1864, in-8); *Traité de la dynamique d'un point matériel* (1864, in-8); *Traité de la dynamique des systèmes matériels* (1866, in-8, avec pl.). L. S.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibl.: Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées;* Paris, 1884, in-8.

BÉLANGER (Charles), naturaliste français, né à Paris le 29 mai 1805. Il dirigea quelque temps le jardin royal de Pondichéry, puis depuis 1829 résida en France; plus tard il fut nommé directeur du jardin botanique de la Martinique. Il est surtout connu par un important voyage qu'il fit aux Indes; il visita le Caucase, l'Arménie, la Perse, toute l'Inde, le Pégou, les îles de l'Equateur, le Cap, etc., et rapporta d'intéressantes collections d'histoire naturelle. Il a publié la relation de ce voyage sous ce titre: *Voyages aux Indes orientales* (Paris, 1831–1846, 8 vol. in-8 et atlas inachevé). Décoré de la Légion d'honneur, en 1832, il a été promu officier après l'Exposition de 1878. Dr L. Hn.

BELANGERIA (Zool.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Scutibranches, établi en 1880, par le Dr P. Fischer (dans *Kiener Icon. coq. viv.*), pour un Mollusque pourvu d'une coquille conique, épaisse, composée de six à sept tours ornés de bandes, munis, en outre, de stries et de cordons, ces derniers peu nombreux; dernier tour caréné, ouverture rhomboïdale, sillonnée à l'intérieur; columelle oblique, contournée, divisée en deux par un sillon, ombilic ouvert ou fermé. Le type de ce genre est le *Belangeria scabrosa* Philippi, coquille de taille moyenne, presque ombiliquée, de forme conique, épaisse, à sommet blanchâtre, ornée de bandes blanches ou noires, obliques et alternantes, couverte de stries bien apparentes et de cordons parfois un peu turberculeux, au nombre de trois à quatre sur les tours moyens; le dernier caréné, convexe en dessous, taché de noir et de blanc; ouverture rhomboïdale, sillonnée; le bord externe presque droit, le basal épaissi et denticulé; la columelle est oblique, tordue, sillonnée par un canal et munie d'un funicule spiral. Les *Belangeria* habitent l'océan Indien, en particulier les environs de Bombay; ils se tiennent à une certaine profondeur sur les algues. J. Mabille.

BELANITZ (V. Pillnitz).

BELARGA. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Cignac; 326 hab. Distilleries.

BELASPOUR ou BILASPOUR. Ville de l'Inde anglaise, Provinces-Centrales, prov. Tchattisghar; 6,190 hab.; récemment fondée, elle a supplanté Ratanpour comme ch.-l. de district. Ce district s'étend sur le bassin supérieur du Mahanaddi. Il comprend environ 23,000 kil. q. et 800,000 hab. dont un cinquième de sauvages (Gonds, etc). C'est une des parties les plus curieuses de l'Inde et de celles qui sont restées le plus en dehors de la civilisation.

BELAY (Manuel Sagraccio de), phalanstérien espagnol, commença, vers 1838, à répandre en Espagne les doctrines communistes. Il consacra une grande partie de sa fortune à traduire et à répandre dans toutes les classes de la société les œuvres des fouriéristes français. Lorsque, grâce à ses efforts et au travail de propagande orale fait antérieurement dans le même sens par Joachim Abren, il crut pouvoir se livrer enfin à des essais de réalisation pratique, il réunit rapidement cinq millions de francs pour fonder un phalanstère d'après les données de Fourier. Mais Espartero, alors tout puissant, refusa l'autorisation nécessaire à ces « expériences socialistes ». Le projet dut être abandonné et Belay continua à faire, par la voie de la presse, dans les deux organes communistes qui existaient alors (1847) à Madrid et à Barcelone, l'exposition des idées de l'Ecole sociétaire. Son nom ne parut pas dans la tentative d'insurrection du parti républicain socialiste en 1853. Victor Dave.

BELAYE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lirzech; 704 hab.

BELBA (V. Oribate).

BELBELTA, BELBIDA. Nom d'un remède abyssin employé contre le ténia, et qui paraît composé des graines bouillies et écrasées de divers *Celosia*, parmi lesquels on a cité le *Celosia arvensis* Hochst, le *Celosia trigyna* L., le *Celosia populifolia* Moq.-Tand.; on a dit également que, pour ces deux dernières espèces, les sommités fleuries et les feuilles étaient employées de préférence.

BELBERAUD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Montgiscard; 353 hab.

BELBEUF (V. Belbœuf).

BELBEUF (Antoine-Louis-Pierre-Joseph Godard, marquis de), homme politique français, né à Rouen le 20 oct. 1791, mort à Paris le 16 fév. 1872. Il eut dans la magistrature un avancement extraordinairement rapide, car il était premier président de la Cour de Lyon en 1829. En 1835, Louis-Philippe le nomma pair de France. Rendu à la vie privée par la Révolution du 24 fév. 1848, il fut compris dans la première promotion de sénateurs en 1852. On a de lui: *Histoire des grands panetiers en Normandie et du grand fief de la grande paneterie* (in-8, 1856); *De la Noblesse française en 1861* (in-8, 1861).

BELBÈZE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salis-du-Salat; 670 hab.

BELBÈZE. Com. du dép. de la Haute-Garonne. arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Montgiscard; 139 hab.

BELBÈZE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Beaumont-de-Lomagne; 158 hab.

BELBINA. Ville de Laconie. Plutarque (Cléomène 4), Hesychius l'appellent *Belaina*; Suidas, *Bembina*, ville des Lacédémoniens; Ptolémée, *Belemina*. Ce nom fut porté aussi par une île de la mer Egée, dont parle Strabon VIII, p. 375, et IX, p. 398. W.

BELBIS. Petite ville de Basse-Egypte, située au N.-E. du Caire, sur la lisière du désert. Cette ville est desservie par la ligne de chemins de fer qui va du Caire à Ismaïliah. Auprès de Belbis passe le canal d'eau douce qui porte les eaux du Nil jusqu'à Suez. Ce canal, dans les environs mêmes de Belbis, longe les restes d'un ancien canal pharaonique, lequel alimentait la ville antique sur laquelle s'est bâtie Belbis, et dont le nom hiéroglyphique est *Sakha*. Aucune trace de l'ancienne Sakha ne s'est retrouvée auprès de Belbis. Le nom copte de la ville est *Phelbès*, souvent orthographié *Phlabès* et *Pholpas*. V. L.

BELBŒUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos; 627 hab.

BELCAIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux; 864 hab. Belcaire est bâti en amphithéâtre sur une colline dominée par le rocher du *Calvaire* et les ruines d'un château fort. Important commerce de bois.

BELCARIUS Peguilio (V. Beaucaire de Péguillon).

BELCARO (Damiano), sculpteur italien du xve siècle (V. Lercaro).

BELCASTEL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Rignac, sur les deux rives de l'Aveyron; 1,047 hab. Belcastel est resté jusqu'à la fin du xiiie siècle la possession de l'ancienne famille du Rouergue qui porte ce nom. Cette terre fut alors démembrée et différentes maisons prirent le titre de cette seigneurie. Le comte de Rodez Jean III d'Armagnac en fit don en 1391 à Guillaume de Saunhac. Plusieurs documents du xive siècle montrent que l'abbé de Bonnecombe en possédait alors toute la juridiction. Belcastel fut en 1378 occupé par les Routiers. Ses habitants prirent part en 1643 à la révolte des Croquans. Il reste encore d'imposantes ruines du *château*, bâti sur un rocher qui domine l'Aveyron. L'*église* paroissiale fut construite, au xve siècle, par Alzias de Saunhac. Ses armes sont à toutes les clefs de voûte. Son tombeau resté intact est placé à côté du chœur. L. Couderc.

Bibl.: H. de Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue;* Rodez, 1853-1860, t. II, p. 241.

BELCASTEL. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur; 405 hab.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BELCASTEL-ET-BUC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 179 hab.

BELCASTEL (Jean-Baptiste-Gaston-Gabriel-Louis DE LACOSTE DE), homme politique français, né à Toulouse le 26 oct. 1821. Élève des jésuites de Vaugirard et de la faculté de droit de Paris, il n'entra dans la vie politique qu'en 1871, en se faisant élire représentant du peuple à l'Assemblée nationale par le départ. de la Haute-Garonne, le dernier sur dix. Il se fit remarquer par son zèle religieux et monarchiste. Il fut le seul qui vota contre la nomination de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif, ne voulant pas, disait-il, de « l'étiquette républicaine ». Signataire de l'adresse au pape Pie IX publiée par l'*Univers*, il livra son nom à la publicité en même temps que M. Combier, alors que les quarante-quatre autres signataires restaient anonymes. En 1873, il organisa un pèlerinage à Paray-le-Monial, et voua la France au Sacré-Cœur. Il somma M. de Broglie de ne pas maintenir en fonctions M. de Guerb, préfet de la Haute-Garonne, sous prétexte qu'il était protestant, et obtint gain de cause. Il vota contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon et contre les lois constitutionnelles de 1875. A l'organisation du Sénat, en 1876, il fut élu sénateur de la Haute-Garonne, au troisième tour de scrutin, le dernier sur trois, par 368 voix sur 674 votants. Lors du coup d'Etat du 16 mai 1877, il vota la dissolution de la Chambre des députés. Il n'a pas été réélu au renouvellement triennal du 5 janvier 1879. — Il a publié : les *Iles Canaries et la vallée d'Orotowa, au point de vue hygiénique et médical* (1862, in-8) ; la *Citadelle de la liberté*, ou la *Question romaine au point de vue de la liberté du monde* (Toulouse, 1867, in-8) ; *Ce que garde le Vatican* (1871, in-8). Louis LUCIPIA.

BELCHAMP *(Bellus campus)*, com. de Méhoncourt, dép. de Meurthe-et-Moselle, cant. de Bayon. Ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1133 par Adalbéron, archevêque de Trèves, et Pierre de Montreuil. L'église et le monastère furent détruits pendant la Révolution.

BIBL. : H. LEPAGE, *l'Abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série, t. IX, p. 251.

BELCHEN (V. BALLON et FORÊT-NOIRE).

BELCHER (sir Edward), navigateur anglais, né en 1799, mort à Londres le 18 mars 1877. Il était fils d'Andrew Belcher de Halifax (Nouvelle-Ecosse) et petit-fils d'un gouverneur de cette colonie. Il entra à treize ans dans la marine royale et navigua dans la Manche et sur les côtes de Terre-Neuve. En 1816 il est midshipman sur le *Superb* et assiste au bombardement d'Alger, deux ans plus tard il est promu au grade de lieutenant et sa carrière se poursuit sans interruption. Il va du Pacifique au détroit de Béring ; de là, il est envoyé sur les côtes septentrionales et occidentales d'Afrique pour des relevés hydrographiques. En 1832, il croise à l'embouchure du Douro pour protéger les négociants anglais tracassés par don Miguel. Après d'autres expéditions scientifiques d'un moindre intérêt, cet officier prit part en 1841 à la campagne de Chine, comme capitaine du *Sulphur* (oct. 1840). Il rentre (juil. 1842) en Angleterre après dix ans de navigation ininterrompue. Quelques mois après il retourne dans les mers de Chine, puis sur les côtes de Bornéo, enfin en 1852 il fut mis à la tête d'une expédition polaire pour la recherche des restes de sir John Franklin. Il ne sut pas dans cette entreprise conquérir sur ses hommes l'autorité nécessaire, et abandonna trop tôt ses navires, dont l'un se dégagea tout seul des banquises qui l'environnaient et fut retrouvé en pleine mer. A partir de ce moment il ne fut plus jamais mis en activité de service. Cette disgrâce, contre laquelle il s'est défendu dans son livre : *The last of the arctic Voyages* (1855, 2 vol.), ne l'empêcha pas de s'élever aux plus hautes dignités de la marine anglaise. En 1867, il avait été nommé chevalier de l'ordre du Bain : en 1861, 11 févr., il fut nommé contre-amiral ; le 2 avr. 1866, vice-amiral et amiral le 2 oct. 1872. Il dut ces grades à l'ancienneté. Il a publié les relations de ses deux voyages d'exploration, l'un sur les côtes occidentales de l'Amérique : *Narrative of the Voyage round the world on the Sulphur, 1836-1840* (Londres, 1843, 2 vol.) ; l'autre dans l'archipel de Bornéo, à Hong-Kong, à Macao, au Japon, etc. : *Narrative of the Voyage, of the Samarang, 1843-1848* (Londres, 1848, 2 vol.).

BELCKE (Friedrich-August), compositeur et tromboniste allemand, né à Lucka (duché de Saxe-Altenburg) le 27 mai 1795. Dans sa première jeunesse, il apprit à jouer de tous les instruments, mais ses préférences furent pour le cor et ensuite pour le trombone, qu'il travailla à l'aide d'exercices destinés au basson, ce qui lui donna une grande délicatesse et une remarquable agilité d'exécution. C'est en 1815, à Leipzig, qu'il se produisit en public pour la première fois. A partir de cette date, il voyagea, jouant dans les concerts à Dessau, Berlin, Merseburg, Halle, Dresde. A Berlin, il reçut le titre de musicien de la chambre du roi. Weber essaya vainement de le fixer à Dresde en 1817. Les voyages de Belcke continuèrent jusqu'après 1832. Au cours de ces tournées, il donna des concerts très applaudis à Leipzig, à Breslau, à Dresde, à Presbourg, à Vienne, à Hanovre, Brunswick, Hambourg, Copenhague. C'est à Berlin qu'il se fixa en dernier lieu. Il a composé des morceaux de piano en grand nombre, des chants pour quatre voix d'hommes, des pièces très variées pour trombone : études, concertos, duos, adagios, fantaisies pour trombone et orgue, etc. Son frère, *Chrétien-Gottlieb* Belcke, né le 7 janv. 1796, flûtiste de talent, l'accompagna dans plusieurs de ses voyages. Chrétien-Gottlieb a écrit des pièces de piano, des fantaisies, duos, concertinos pour flûte, deux flûtes, orchestre et flûte, et des variations sur un thème de Weber.

BELCODENE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. de Roquevaire ; 185 hab.

BELCREDI (Richard, comte de), homme d'Etat autrichien contemporain, né le 12 fév. 1823. Sa famille, qui possède de grands biens en Moravie, est originaire d'Italie et passa au service de l'Autriche sous Marie-Thérèse. Le marquis Richard Belcredi entra de bonne heure dans l'administration et fut successivement commissaire en Moravie, administrateur en Silésie, vice-président et lieutenant impérial à Prague (1864). Il fit partie des diètes de Silésie et de Bohême et fut député au Reichsrath. Il se fit remarquer dans ces diverses assemblées par ses connaissances techniques et par son esprit de tolérance et d'équité vis-à-vis des diverses nationalités. Aussi son nom est-il resté très populaire en Bohême. Après la chute du ministère Schnurling (juin 1865) il fut nommé ministre d'Etat et président du conseil. C'était le moment où le centralisme menacé de tous côtés commençait à devenir impossible et où la monarchie se trouvait acculée à quelque catastrophe si elle se refusait à satisfaire les vœux des nationalités. M. de Belcredi était personnellement sympathique au fédéralisme, mais il se heurtait à la résistance inflexible des Allemands et ne rencontrait pas l'appui nécessaire chez des nationalités de tendances et d'intérêts divergents. D'autre part, la guerre malheureuse avec la Prusse (1866) et l'entrée de M. de Beust dans le cabinet autrichien contribuèrent à paralyser les bonnes intentions de M. Belcredi. Au mois de févr. 1867, il donna sa démission et laissa la présidence du ministère à M. de Beust dont la politique avait pour objet de satisfaire uniquement les Allemands et les Magyars. Depuis, M. Richard Belcredi a été nommé président du tribunal administratif de Vienne (1881) et membre de la Chambre des Seigneurs. Son frère aîné, le comte *Egbert* Belcredi (né en 1816), fait partie de la diète de Moravie et du Reichsrath de Vienne. Il y représente également les idées fédéralistes. L. L.

BELDEMANDIS (Prodoscimo de), professeur de philosophie et théoricien musical italien, né à Padoue vers la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fin du XIVe siècle. Il a commenté la doctrine de Jean de Muris dans les écrits suivants : *Compendium tractatus practicæ cantus mensurabilis* (1408); *Opusculum contra theoricam partem, sive speculativam Lucidarii Marchetti Patavini* (1410); *Cantus mensurabilis ad modum Italicorum* (1412); *Tractatus musicæ planæ in gratiam magistri Antonii de Pontevico Brisciani* (1412); *De Contrapunto* (1412). Jusqu'en 1869, ces ouvrages sont demeurés inédits, et les copies que le père Martini en posséda appartenaient récemment encore à la Bibliothèque du lycée communal de Bologne. Le dernier se trouve aussi à la Bibliothèque du Vatican, sous le numéro 5321, ainsi que le deuxième. Ces écrits, intermédiaires entre ceux de Marchetto de Padoue et de Jean Tinctoris, ont une réelle importance, car ils permettent de comparer la théorie italienne de la musique mesurée avec l'art de Dufay et de Binchois, contemporains de l'écrivain Beldemandis. On trouvera dans le tome III de *Scriptorum de musica medii ævi*, publié par de Coussemaker (1869), une notice sur ce commentateur de J. de Muris (pp. 26 à 28) et cinq traités intitulés : 1° *Tractatus de contrapuncto* (p. 193); 2° *Tractatus practicæ cantus mensurabilis* (p. 200); 3° *Tractatus practicæ cantus mensurabilis ad modum italicum* (p. 228); 4° *Libellus Monocordi* (p. 248); 5° *Brevis summula proportionum* (p. 258).

BELDIMAN (Alexandre), littérateur roumain, de famille noble, né dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. Il fit ses études surtout dans sa famille et dans les écoles grecques. Il occupa sous plusieurs princes un rang distingué dans l'Etat, et fut chargé des fonctions de *grand vornic* (ministre de l'intérieur). Il fut l'un des écrivains les plus remarquables de l'époque de la renaissance nationale et littéraire de la Roumanie, principalement à partir de 1821, moment auquel il assista aux événements qui se passaient dans les principautés danubiennes, et qu'il décrivit dans des vers fort remarquables. Il est aussi distingué comme poète que comme prosateur. Citons parmi ses ouvrages : 1° *la Mort d'Abel* (1818); 2° *Numa Pompilius* (1820, 2 vol.); 3° *Oreste*, tragédie en vers, d'après Voltaire (1820); *l'Etérie, ou scènes lugubres*, qui se sont passées en Macédoine, pendant la révolte des Grecs en 1821, imp. en 1825; 4° *la Maisonnette du bois*, romance (1861). J. MONNIER.

BIBL. : PUMNUL, *Lepturariu ruminesc*, IV. — Vasile GR. POP. *Conspect*, I.

BELÉE (Pêche). La pêche à la belée se fait entre deux eaux, au moyen d'une corde qui porte les hains; on fait flotter au moyen de lièges; dans certains cas on cale légèrement la ligne en chargeant de plomb certaines des empiles. La ligne peut parfois avoir plus d'un kil. de longueur; on la soutient alors de distance en distance à l'aide de bouées. E. SAUVAGE.

BELEM. Localité du Portugal, aujourd'hui réunie à Lisbonne dont elle n'est plus qu'un quartier (V. LISBONNE).

BELEM (Nossa Senhora de). Ville du Brésil, désignée sous le nom de PARA et capitale de cette province; environ 35,000 hab. Fondée en 1616 sur la rive orientale de la baie de Guajara et sur le Para, bouche méridionale de l'Amazone, la ville, bâtie régulièrement, possède de beaux édifices, un large quai en pierres de taille, la belle promenade des Estradas; ses nombreux clochers sont, à l'arrivée par mer, d'un effet pittoresque. Belem est la tête de la navigation de l'Amazone; son commerce a beaucoup augmenté depuis une vingtaine d'années, grâce à l'exportation du caoutchouc (V. PARÀ). E. L.

BELEMINA (V. BELBINA).

BELEMNITELLA (V. BÉLEMNITES).

BÉLEMNITES (Paléont.). Genre de Mollusques-Céphalopodes, de l'ordre des Dibranches, créé par Breyn (1732) pour les organismes fossiles que les anciens, notamment Agricola, désignaient déjà sous ce nom, qui veut dire, en grec, *pierre en forme de flèche*. Ce genre est devenu le type d'une importante famille (*Belemnitidæ* ou *Phragmophora* de P. Fischer), qui forme, avec les *Seiches* et les *Calmars (Sepiophora* et *Chondrophora)*, le sous-ordre des *Décapodes* (V. ce mot). A l'exception du genre *Spirula*, tous les phragmophores sont éteints. Dans ce groupe, la *coquille interne* est dure, en partie cloisonnée et traversée par un siphon. Ces caractères rapprochent les Bélemnites des Tétrabranches (Nautiles et Ammonites), mais la coquille était complètement enveloppée par le manteau et cachée dans les parties molles, au lieu de servir d'abri à l'animal. Sous ce dernier rapport, les Bélemnites se rapprochent beaucoup plus des Seiches, dont elles avaient vraisemblablement les formes extérieures, et il est permis de les considérer comme les ancêtres de ces dernières. En effet, la coquille interne des Seiches *(os de seiche)*, bien que beaucoup moins dure et

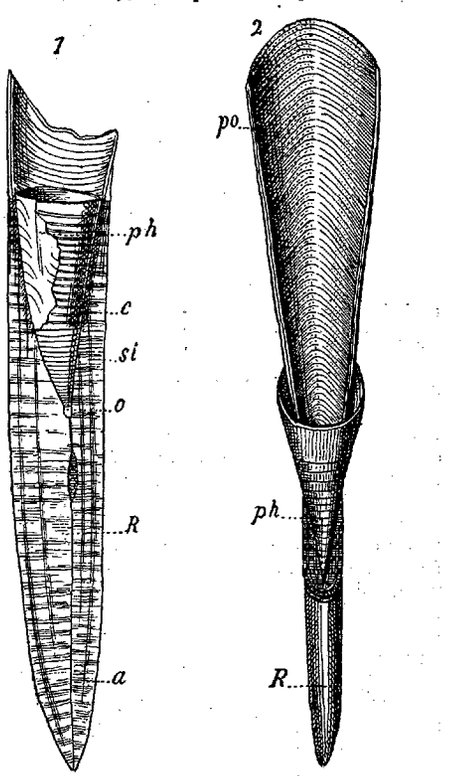

Bélemnites. — 1. Coupe verticale : *R*, rostre; *ph*, phragmocone; celui-ci est coupé dans sa moitié inférieure et montre les cloisons ainsi que le siphon; le conothèque est conservé sur la moitié supérieure; *a*, ligne apicale; *o*, chambre embryonnaire; *si*, siphon; *c*, partie cloisonnée du phragmocone. — 2. Restauration d'une coquille de Bélemnite *R*, rostre; *ph*, phragmocone; *po*, proostracum.

de forme différente, présente encore, à la pointe postérieure de la plume, un rudiment du cône cloisonné des Bélemnites; ce rudiment est plus développé dans un genre fossile *(Belosepia)*, qui forme la transition entre les deux groupes. Les Phragmophores ou *Belemnitidæ* se subdivisent en trois sous-familles : *Belemnitinæ*, *Belemnoteuthinæ* et *Spirulinæ* (V. SPIRULE).

Les Bélemnites, c.-à-d. les coquilles internes de ces animaux, sont répandues dans les couches géologiques, du trias à la fin de la période crétacée; le type est déjà en décadence à cette époque, et les rares survivants que l'on trouve dans le tertiaire, ou qui sont parvenus jusqu'à nos jours *(Spirula)*, diffèrent déjà beaucoup du type primitif. Quant à celui-ci, on ignore son origine exacte: on peut le faire dériver de certains Tétrabranches *(Orthoceras* ou *Bactrites)*, ou bien admettre qu'il provient de quelque forme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paléozoïque nue, et par conséquent n'ayant pas laissé de traces de son existence. Les Bélemnites, de même que les Ammonites, ont de tout temps attiré l'attention à cause de leur abondance dans certains terrains et de leur forme sans analogue dans la nature actuelle. On a successivement attribué ces corps aux trois règnes sous les noms de *pierres de foudre* ou de *tonnerre, pierres fulminaires, pierres de Lynx*, ou en les considérant comme des pétrifications de plantes marines. A ces corps énigmatiques on attribuait toute espèce de vertus merveilleuses ; on les employait comme remède contre la colique, la pierre, la diarrhée, la dysenterie, les hydropisies, etc. ; dans certaines contrées, enfin, on les nommait *Chandelles de spectres* ou *de sorcières*. On trouve la trace de ces croyances et de beaucoup d'autres, dans les noms populaires que portent encore ces fossiles dans les pays où ils abondent, notamment en Suisse et en Allemagne. Ehrart (1724) fut, paraît-il, le premier à considérer les Bélemnites comme la coquille d'une espèce de Nautile ou d'Ammonite, mais il suppose que l'animal était *contenu* dans la coquille (alvéole) au lieu de la contenir dans son intérieur. Au commencement de ce siècle, on discutait encore (Deluc et Sage) sur la question de savoir si cette coquille était interne ou externe. L'opinion de Deluc, qui est la vraie, finit par triompher lorsque l'on connut mieux les rapports qui unissent les Bélemnites aux Seiches et qu'on eut découvert la Spirule, seul représentant encore vivant du groupe des Phragmophores.

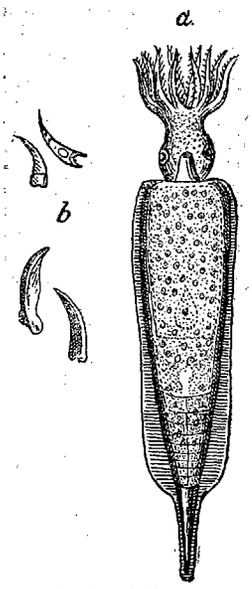

a, Animal de Bélemnite restauré ; *b*, crochets d'espèces de Bélemnites du Lias.

La coquille (interne) des Bélemnites est formée de trois parties : 1° l'*étui* solide, calcaire, ordinairement très allongé, cylindro-conique, désigné sous le nom de rostre *(rostrum)* ou de gaîne, et pourvu en avant d'une *alvéole* profonde dans laquelle s'enfonce le *phragmocone ;* 2° ce *phragmocone* est conique, cloisonné, traversé par un siphon marginal ventral ; 3° la partie dorsale du phragmocone s'allonge pour former le *proostracum*, prolongement foliacé, aplati, arrondi en avant, très délicat, correspondant à la plume des Calmars. De ces trois parties, on ne trouve généralement que le rostre dans les couches géologiques ; dans tous les cas le phragmocone en est généralement détaché et séparé ; quant au proostracum, on n'en connaît que des fragments incomplets. Quelques empreintes de l'animal, trouvées notamment dans le lias d'Angleterre, montrent que l'animal avait dix bras munis de crochets, et qu'il existait une poche à encre. Quant à la forme exacte des bras et à l'existence de deux bras plus allongés, comme chez les Seiches actuelles, on en est réduit à des conjectures par analogie. La taille des Bélemnites (coquille) est très variable ; les espèces les plus communes paraissent avoir eu, lorsqu'elles étaient entières, de 10 à 12 centim. ; il en est de beaucoup plus petites (12 à 15 lignes) ; d'autres, au contraire, atteignent 60 et 80 cent. *(B. giganteus)*, ce qui donnerait 2^m à 2^m50 pour la longueur de l'animal vivant. Les formes varient aussi beaucoup, et le nombre des types génériques, actuellement connus, est considérable.

Les *Belemnitinæ* ou véritables Bélemnites commencent dans le trias et s'éteignent dans l'éocène. On peut les diviser en genres de la manière suivante : *Aulacoceras* (Hauer) : coquille plissée ou striée extérieurement ; siphon étroit et rétréci à intervalles réguliers. Cloisons relevées en avant dans le voisinage du siphon. Rostre très court, en relation avec le phragmocone et présentant des sillons transversaux et des bourrelets longitudinaux. Les phragmocones se rencontrent plus souvent que les rostres, très rarement en connexion avec ceux-ci. On connaît quatre espèces du trias supérieur des Alpes *(A. reticulatus* Hauer). — *Atractites* (Gümbel) : Rostre et phragmocone lisses, sauf quelques stries au côté dorsal ; section parfois elliptique ; trias sup. et lias des Alpes *(A. alveolaris* Quenst.).

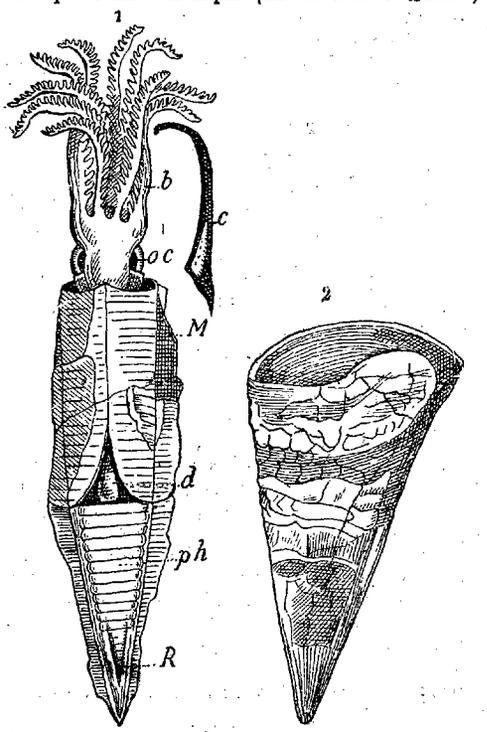

1. *Belemnoteuthis antiquus* (Pearce), restauration d'après des échantillons de l'Argile à *Ornati* de Christian Malford (Willshire), 1/2 gr. nat. d'après Mantell : *b*, bras ; *oc*, œil ; *M*, manteau ; *c*, crochet d'un bras ; *d*, poche à encre ; *ph*, phragmocone ; *R*, rostre. — 2. Phragmocone comprimé aux 2/3 de grandeur naturelle.

— *Xiphoteuthis* (Huxley), de forme très grêle et allongée, le phragmocone très long, plus épais en avant, se prolongeant en un proostracum étroit, cinq fois aussi long que le rostre qui est cylindrique ; la coupe transversale du phragmocone est plate, elliptique. Une espèce *(X. elongata*, de la Bèche), du lias infér. d'Angleterre. — *Belemnites* (Lister *ex* Breyn), à rostre sub-cylindrique ou conique, court et épais ou grêle et allongé, rétréci et pointu ou arrondi en arrière, se prolongeant en avant par une alvéole en forme de cornet ou de cône renversé pour recevoir le phragmocone à paroi interne fragile et nacrée (godet ou gonothèque), partagé en chambres par des cloisons transversales légèrement concaves supérieurement et traversées par le siphon étranglé au niveau de chaque cloison : la première chambre sphérique. Le godet se prolonge sur la face dorsale pour former le proostracum, lame simple, élargie et arrondie en avant ou à contour anguleux. On a trouvé des empreintes de l'animal assez nettes pour qu'on puisse restaurer ses formes : le corps était allongé avec deux nageoires assez étroites vers le milieu du corps ; les tentacules étaient courts et les huit autres bras portaient chacun deux rangs de crochets cornés. La poche à encre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est souvent conservée. Tel est l'échantillon du lias inférieur de Charmouth figuré par Huxley. Cette figure indique un animal plus allongé, dans son ensemble, que les types actuels. Le genre Bélemnite renferme un grand nombre de types que l'on a distingués d'après la forme du rostre, des sillons qu'il porte, etc. Mayer admet deux genres principaux *(Belemnites* et *Hastites)*, dont chacun renferme plusieurs sous-genres. Zittel préfère conserver l'ancienne classification de d'Orbigny en *Belemnites acuarii (B. acutus* Millet, du lias infér. d'Angleterre), *B. canaliculati (B. canaliculatus* Schlotheim, de l'oolithe inférieure), *B. clavati (B. clavatus* Schl., du lias), *B. bipartiti (B. exilis* d'Orbigny), *B. hastati (B. hastatus* Blainv., de l'oxfordien), *B. conophori (B. conophorus* Oppel), *B. dilatati (B. dilatatus* Blainv.). La plupart des types cités ici se rencontrent en France. On distingue, en outre, les sous-genres *Actinocamax* (Miller), exemple : *A. plenus* (Blainv.), du cénomanien

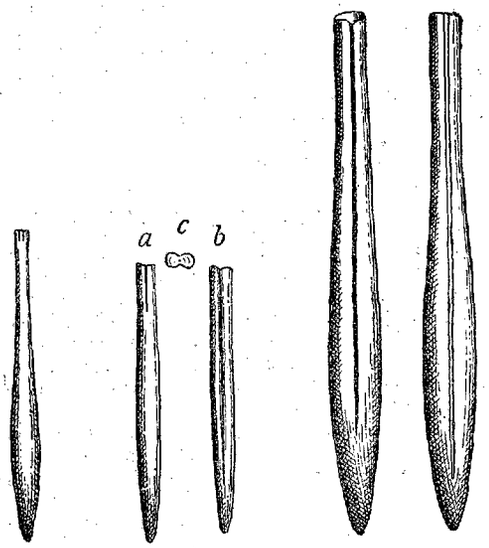

1. Belemnites Neumarktensis. — 2. Belemnites bipartitus : *a*, vue de profil pour montrer les profonds sillons dorso-latéraux; *b*, côté ventral; c, coupe transversale. — 3. Belemnites hastatus.

supérieur ; *Belemnitella* (d'Orbigny), remarquable par le piquant qui termine le rostre (*B. mucronata* Schloth., du crétacé supérieur). Les genres *Diploconus* (Zittel), *Bayanoteuthis* (Munier-Chalmas), *Vasseuria*, *Belemnosis*, sont plus distincts.

Beloptera (Deshayes) est remarquable par son rostre portant deux expansions aliformes et rétréci au point où s'insèrent ces deux expansions (*B. belemnitoidea* Blainv., du calcaire grossier du bassin parisien). *Spirulirostra* (d'Orbigny) est bien distinct par son rostre court, triangulaire, acuminé au sommet, épaissi à sa base et portant un phragmocone recourbé et cloisonné, à siphon ventral ; l'unique espèce (*Sp. Bellardii* Mich.) est du miocène de l'Italie septentrionale.

La sous-famille des *Belemnoteuthinæ* se distingue des véritables Bélemnites par la réduction de sa coquille interne, qui présente les mêmes éléments, mais dont le rostre est réduit à un mince enduit calcaire déposé sur le phragmocone. Ce dernier forme un cône régulier ; le proostracum, bien développé, est mince, en feuille. L'empreinte de l'animal, du reste, diffère très peu de celle des vraies Bélemnites : il y avait une poche à encre et des bras munis d'une double rangée de crochets. Ce type s'étend du trias au jurassique, et comprend plusieurs genres : *Pragmoteuthis* (Mojsisovics), à proostracum trilobé, le grand lobe dorsal correspondant à celui des Bélemnites ; le phragmocone était muni d'un siphon ventral ; le type est *P. bisinuata* (Brown), du trias supérieur de Saint-Cassian (Tyrol), dont l'empreinte est souvent assez bien conservée pour qu'on distingue les dix bras avec leurs crochets et même les mandibules. *Ostracoteuthis* (Zittel) porte un long proostracum, très délicat, arrondi en avant (*O. superba*, des schistes lithographiques d'Eichstäd en Franconie). *Belemnoteuthis* (Pearce) a son phragmocone entouré d'une écaille fibreuse un peu épaisse vers la

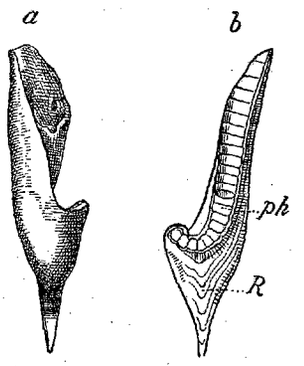

Spirulirostra Bellardii : a, Echantillon grandeur naturelle vu de profil ; *b*, section verticale ; *R*, rostre ; *ph*, phragmocone.

pointe postérieure. On a trouvé des empreintes complètes du *B. antiqua*, type du genre, dans l'argile jurassique d'Angleterre ; ces empreintes semblent indiquer que la peau de l'animal secrétait une substance calcaire striée en travers. Le genre *Onychoteuthis* (Quenstedt) ne diffère probablement pas du précédent. Pour les *Spirulinæ*, V. SPIRULE. E. TROUESSART.

BIBL. : DE BLAINVILLE, *Mémoire sur les Bélemnites* (1827). — FAURE-BIGUET, *Considérations sur les Bélemnites* (1810). — HUXLEY, *On the Structure of Belemnitidæ*, etc., *Memoires of Geol. Survey U. K.*, monograph II, 1864. — J. PHILIPPS, *A Monograph of Brit. Belemnitidæ, Palæontographical Society*, 1865-70. — ZITTEL, *Traité de Paléontologie*, trad. Barrois, t. II, p. 490 et suiv, avec un index bibliographique.

BELEMNOTEUTHIS (V. BÉLEMNITES).

BELEMNOZIPHIUS (V. DAUPHINS FOSSILES).

BELENDI. Peuple de l'Aquitaine, mentionné par Pline seul (*H. N.* IV, XXXIII, 1), et placé par lui entre les *Onobrisates* et le *Saltus Pyrenæus*. D'après cette donnée, il est évident qu'il faut chercher le territoire de ce peuple à proximité des Pyrénées, et non dans le dép. de la Gironde, sur les bords de la Leyre, où Adrien de Valois (*Not. Gal.*, p. 524), se laissant guider par une analogie de noms, croyait avoir retrouvé le nom des *Belendi* dans celui de Belin, chef-lieu de canton sur la route de Bordeaux à Bayonne. Comme toutes les pentes supérieures du revers septentrional de la chaîne pyrénéenne sont occupées par les *Convenæ* (Comminges), les *Bigerriones* (le Bigorre), les *Venarni* ou *Benarnenses* (vallée du gave de Pau) et les *Tarbelli* (dép. des Pyrénées-Orientales), il faut localiser, les *Belendi* avec les *Monesi*, situés au-dessous d'eux *(infrà)*, vers les vallées du gave d'Oloron et du gave de Pau, dans le dép. des Basses-Pyrénées, et chercher le *Saltus Pyrenæus* sur les pentes qui dominent les vallées d'Aspe et d'Ossau. L. W.

BIBL. : Le Marquis de LAGOY, *Attribution de deux médailles d'argent aux Belindi d'Aquitaine*, dans *Revue numismatique*, 2e série I, pp. 12-17. — DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, 375.

BELENOI (Aimeric de), troubadour, vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Dante le mentionne avec éloges dans son traité *De Vulgari eloquio* et cite textuellement un de ses vers. Une ancienne biographie provençale nous apprend qu'il était né à Lesparre en Bordelais (auj. ch.-l. d'arr., Gironde) et qu'il était le neveu d'un autre troubadour assez connu, Pierre de Corbiac. Destiné d'abord

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la carrière ecclésiastique, il ne tarda pas à quitter la soutane pour se lancer dans l'existence aventureuse de jongleur et de troubadour. D'après son biographe anonyme, il séjourna longtemps à Rieux (auj. ch.-l. cant., Haute-Garonne), retenu par les charmes de Gentille de Gensac, femme de Raimon de Benque, en l'honneur de laquelle il composa plusieurs chansons ; puis il passa en Catalogne, où il mourut. L'étude directe de ses poésies permet de compléter cette biographie. D'après les allusions qui s'y trouvent, il est certain qu'il passa quelque temps en Provence, à la cour du comte Raimond-Bérenger IV. On a supposé qu'il fallait reconnaître la comtesse Béatrice dans ses chansons et l'on a répété, après Nostredame, l'anecdote suivante : « Un jour où Aimeric se trouvait dans l'appartement de la jeune Béatrice, cette princesse ayant laissé tomber un de ses gants, le poète le ramassa, le baisa et le lui présenta. Les demoiselles de la princesse se formalisèrent de cette liberté, mais la dame d'honneur leur répondit : « Les dames ne peuvent accorder trop de faveurs honnêtes aux poètes qui les immortalisent par leurs vers. » La supposition n'a rien de certain et l'anecdote est sûrement une invention de Nostredame. Belenoi séjourna également à la cour de Castille, et il nous dit dans ses vers que « douce y fut l'arrivée et pénible le départ ». Enfin il paraît aussi avoir eu pour protecteur le comte de Roussillon Nuno Sanchez, dont il a déploré la mort (19 janv. 1242) dans un *planh* ou chant funèbre. On a conservé de lui une vingtaine de poésies, la plupart dans le genre amoureux : parmi elles on remarque cependant un chant de croisade dont l'attribution à Belenoi n'est peut-être pas très sûre. Beaucoup de ses poésies sont inédites ; quelques-unes seulement ont été publiées par Rochegude dans son *Parnasse occitanien* (Toulouse, 1819), par Raynouard, dans son *Choix des poésies originales des troubadours* (Paris, 1816 et s.) et par M. Suchier dans ses *Denkmäler provenzalischer Literatur* (Halle, 1883). C'est à tort que Millot et Raynouard ont admis l'existence d'un troubadour appelé Aimeric de Belmont : Belmont est une simple faute de lecture pour Belenoi.

Ant. Thomas.

Bibl. : Diez, *Leben und Werke der Troubadours* ; Leipzig, 1883, 2e éd. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIX.

BELENUS ou **BELINUS** (ΒΕΛΕΝΟΣ), divinité gauloise qu'on a identifiée avec Apollon. Les savants ont fait beaucoup de conjectures sur l'étymologie de ce nom. Pour les uns c'est un mot celtique qui se serait conservé dans le breton *melen*, *melin*, blond, jaune, et qu'on retrouve comme premier terme dans *Bellovesus*, *Bellovaci*, *Bellatullos*, *Belatucadrus* et comme second terme dans *Cunobelinus*, inscription d'une monnaie gauloise. D'autres, comme l'évêque del Torre, dans sa *Dissertation sur Belenus*, ont essayé de prouver que ce dieu est le même que *Helenus*, fils de Priam, qui a exercé l'art de prédire l'avenir. Après la chute de Troie, Antenor traversa la mer Adriatique, pour s'établir dans l'Italie orientale, dans les environs d'Aquilée. Là, il aurait fait honorer Helenus comme un dieu connaissant l'avenir. Dans la suite, Helenus, par altération Belenus, aurait été confondu avec Apollon. Eloi Johanneau pense également que le nom est d'origine grecque ; il le fait dériver ainsi que le mot *Abellio* de βέλος, flèche, trait, javelot. D'après ce celtologue, Belenus et Abellio ne sont que des surnoms d'Apollon, ce qui d'ailleurs, pour Belenus du moins, est confirmé par les témoignages d'Ausone (*De profess. Burdig.* IV, 9-12) et d'Hérodien (8, 3), ainsi que par plusieurs monuments portant l'inscription APOLLINI BELENO, trouvés à Aquilée. Le mot *Abellio*, ou plutôt Ἀβέλιος, nom que, d'après Hesychius, les Crétois ont donné au Soleil, se compose de l'α privatif et de βέλος ; Apollon-Abelios est alors le dieu dépouillé de de ses flèches par Mercure qui les lui avait dérobées, comme nous l'apprend Horace (l. I, ode x) ; c'est le soleil sans rayons, le soleil vieux, des signes descendants, sous lesquels ses rayons s'affaiblissent et les jours décroissent. Apollon-Belenus, au contraire, est le soleil jeune, orné de flèches, éclatant de rayons, le soleil des signes ascendants, dont les rayons vont toujours en augmentant de force et de chaleur et les jours en croissant. En effet, Belenus était honoré à Aquilée sous la figure d'un jeune homme, sans barbe, avec des rayons autour de la tête (V. *Mémoires de l'Acad. celtique*, 1809, t. III, pp. 149-151). Elias Schedius, *De diis germanis*, de son côté, est persuadé que le mot Belenus est mystérieux dans ses lettres. En l'écrivant en caractères grecs et en substituant H à E, il a trouvé que la valeur numérique des différentes lettres est égale à 365 qui est le nombre des jours que le soleil met à faire son cours. D'autres, enfin, démontrent que le culte de Belenus est d'origine orientale et que le mot dérive du sémitique *Bel*, *Baal*, seigneur, maître. Belenus, d'après eux, serait le Bel des Assyriens ou le Baal des Phéniciens, que les Crétois avaient appelé Ἀβέλιος.

En dépit de toutes ces explications ingénieuses, le problème étymologique du nom de Belenus n'a pas encore trouvé sa solution. Les avis des érudits sont tout aussi partagés sur la question de savoir si le culte de Belenus sur le sol gaulois est une importation grecque, romaine, orientale, ou bien si ce sont au contraire les Grecs qui ont emprunté la divinité en question aux Hyperboréens, c.-à-d. aux Celtes, pour la transporter et la « naturaliser » à Delphes, comme Chaudruc de Crazannes essaie de le prouver, en s'appuyant sur un texte de Pausanias (*Revue archéol.*, 1860, 2e série, vol. I, pp. 391 et suiv.). Il est plus naturel d'admettre que les anciens Gaulois, du temps de leur indépendance et antérieurement à la conquête romaine, adoraient en Belenus une divinité dont il est impossible de déterminer aujourd'hui les attributs, et que le nom de cette divinité dérive d'une racine, dont le sens nous échappe encore. C'était, selon toute apparence, la déification d'une force de la nature, peut-être bien de cette source de vie et de puissance, dont le soleil est la visible expression, et dont la force créatrice est le plus précieux apanage. Plus tard, sous l'influence d'une civilisation étrangère, les notions sur cette divinité se sont modifiées ; elle a pris une figure déterminée et s'est pour ainsi dire personnifiée sous les traits de l'Apollon grec, comme nous pouvons nous en persuader par une quantité de monnaies gauloises de la plus haute antiquité. Il est de fait que toute une série de statères qui,

Statère d'or avec une tête de Belenus.

d'après M. Hucher, remontent au IIe et même au IIIe siècle avant notre ère, portent l'effigie d'Apollon avec un type grec fortement prononcé et avec des attributs propres au Dieu-Soleil de la Grèce (V. *Revue numismatique*, année 1855, pl. IV). Il y a donc eu positivement une influence étrangère ; les monnaies en question ne laissent aucun doute à cet égard ; dès lors on peut admettre que cette influence ne portait pas seulement sur la représentation plastique de la divinité, mais aussi sur les croyances religieuses des Gaulois, qui, au contact des idées nouvelles venues du dehors, se sont insensiblement modifiées et altérées. L'ancienne divinité celtique a pris avec les traits de l'Apollon grec la plupart de ses nombreux attributs et symboles, de sorte que les Romains, à leur arrivée en Gaule, ont dû sans hésiter l'assimiler à ce dieu. César (*De bel. gal.*, VI, 17), après avoir mentionné Apollon parmi les divinités de l'Olympe celtique, dit : « que les Gaulois pensaient au sujet de ce dieu à peu près comme les autres nations, c.-à-d. qu'ils croyaient qu'Apollon guérissait les maladies. » On a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prouvé que Belenus était non seulement l'Apollon gaulois, dont parle César, mais qu'il était identique à la divinité *Abellio* dont on a trouvé des marbres votifs dans le S. de la France et à l'*Apollon Granus* connu par plusieurs inscriptions, découvertes en Gaule et surtout sur les bords du Rhin et du Danube (V. Mone, *Gesch. d. Heidenth.* II, p. 345. — Alf. Maury, *De l'Apollon gaulois*, *Revue archéol.* 2e série, vol. I, pp. 58-61). L'Apollon gaulois, le dieu du soleil et de la médecine, était une divinité topique qui changeait de nom suivant le lieu où on le vénérait. Il était invoqué en Gaule dans les maladies et exerçait tout particulièrement sa protection sur les eaux minérales ; il était le dieu tutélaire des sources thermales. Il avait un temple à Autun, où « les eaux bouillantes », à en croire Eumène, « punissaient les parjures », et peut-être à Lyon, à en juger par une inscription qu'on y a trouvée (Orelli, *Inscr.* n° 4329). Ailleurs on a trouvé la curieuse inscription : FONTI BELENO (*Corp. inscr. lat.*, t. V., nos 754-755, Mone, p. 417-418) ; et peut-être faut-il demander au dieu Granus l'étymologie de l'ancien nom d'Aix-la-Chapelle, *Aquæ Grani*. Enfin la jusquiame *(hyoscyamus niger)* était une herbe consacrée à Apollon-Belenus ; déjà alors on en connaissait les vertus officinales, puisqu'on nous apprend que les Gaulois s'en servaient pour frotter leurs dards, lorsqu'ils allaient à la chasse au cerf. Pendant longtemps cette plante porta en France le nom de *Belinuncia*, tandis que les Romains pour les mêmes raisons l'appelaient *Apollinaris* ; aujourd'hui encore les Espagnols ne connaissent cette solanée que sous le nom de *Veleño* (V. Clusii, *Rarior. plant. hist.*, l. V, p. 85).

Le culte de l'Apollon gaulois, surnommé tantôt *Belenus* ou *Belinus*, tantôt *Abellio*, tantôt *Granus*, était répandu dans la Gaule entière. D'après M. Hucher, ce culte paraît avoir eu des racines très profondes dans le territoire Cénoman (le Maine) où l'on a découvert une grande quantité de monnaies à l'effigie du Dieu-Soleil au type grec et où ce savant en a retrouvé le nom dans le *Belinois*, désignation d'une ancienne circonscription territoriale. Grégoire de Tours (*De glor. conf.* 6, 5) parle d'une montagne d'Auvergne, située près de Riom, appelée *Mons Belenatensis*, apparemment à cause d'un temple de Belenus qui y était construit. Mone et, après lui, plusieurs savants alsaciens admettent que les différentes montagnes des Vosges, du Jura et de la Forêt-Noire, appelées *Belchen* ou *Balon* étaient des lieux de culte consacrés à la même divinité (V. Ballon). Peut-être faut-il aussi ramener à Granus l'ancien nom de Granville *(Grannorum)*, ville du dép. de la Manche non loin d'un sanctuaire druidique, le mont Saint-Michel. Des monuments votifs avec inscriptions en l'honneur d'Abellio ont été découverts dans le pays de Comminges *(Convenæ)* et particulièrement dans la vallée de l'Arbouste et à Saint-Béat, dans les Pyrénées. Le culte de Belenus s'était même étendu sur la Gaule cisalpine. Un centre de culte très important se trouvait en Italie, à *Beligna*, près d'Aquilée. C'est là et aux environs qu'on a trouvé 23 monuments votifs, dont les inscriptions portent tantôt *Belenus*, *Belinus*, *Belus*, tantôt *Belenus Apollo* ; tantôt notre divinité y est associée au culte de l'empereur, comme on le voit par les inscriptions *Belinus-Augustus (Corp. inscript. lat.* V, nos 734, 738, 745) et *Belenus-Augustus (Ibid.*, nos 742 et 744). De l'Italie ce culte s'est étendu sur toute la Pannonie et l'Illyrie et a pénétré jusque dans la Norique ; Tertullien (*Apolog.* 24) mentionne en effet Belenus comme un dieu des *Norici*. Enfin il est probable que Belenus est identique au dieu *Belatucadrus*, connu par quatre inscriptions trouvées dans la Grande-Bretagne (V. Selden. *De diis Syris*, synt. II, ch. 1). Toutefois, dans l'une de ces inscriptions : DEO MARTI BELATUCADRO, Belatucadrus est confondu avec le dieu Mars (Muratori, *Inscription. thesaur.*, 43, 1). On en a conclu que ce Belatucadrus était le Mars des Bretons ; mais Mars lui-même paraît souvent avoir été identifié avec le soleil (V. Pons, *Mémoires de l'Acad. celtique* ; 1809, t. III, pp. 169-173). On ignore absolument quelle était la nature du culte que les Gaulois rendaient à leur Apollon. Ausone parle bien des prêtres de ce dieu ; mais il ne nous apprend rien au sujet des sacrifices qu'ils lui offraient (V. Abellio et Apollon).

Louis Will.

Bibl. : Dom Martin, *la Religion des Gaulois* ; Paris, 1727, t. I, pp. 378-401. — L'abbé Banier, *Mythologie*, t. V, pp. 466 et suiv. — Bernard de Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. II, pp. 419-420. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, t. VII, p. 41 ; XVIII, p. 183. — Mone, *Geschichte des Heidenthums* ; Leipzig et Darmstadt, 1823, 2e partie, pp. 345, 382, 416, 418. — Creuzer et Guigniaut, *Des religions de l'antiquité*, t. II, 1re partie, pp. 19, 131. — Eloi Johanneau, *Lettre à M. Siaune sur l'origine astronomique et étymologique du nom de Belenus (Mémoires de l'Académie celtique)* ; 1809, pp. 149-151, — Th. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V. n° 732 à 754 ; 1829, 1866, 2143, 2144, 2146, 8212 et p. 84, note. — Hucher, *Etudes sur le symbolisme, des plus anciennes médailles gauloises (Revue numismatique)* ; Blois, 1850, pp. 85-108, 165-197 ; 1852, 165-191 ; 1855, 149-178. — Alfred Maury, *De l'Apollon gaulois (Revue archéologique*, 2e série vol. I, 1860, pp. 58-61). — Baron Chaudruc de Crazannes, *Lettre à M. Alfred Maury sur l'Apollon gautois (Rev. arch.*, 1860, 2e ser., v. I, pp. 391-394). — Del Torre, *Dissertatio de Beleno et de aliis quibusdam Aquileiensium diis* : Rome, 1700, 2e édit. 1724. — J. Becker, *Apollon als Heilgott der Kelten*, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde*, IV, pp. 365 et suiv. — Jullian, *Inscription de l'Huveaune*, 1886, in-8.

BELESTA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet, sur la rive gauche de l'Hers ; 2,517 hab. Exploitation de carrières de marbre et de porphyre ; forges, filature de laine. La *forêt de Belesta*, plantée en sapins, passe pour la plus belle des Pyrénées ; elle s'étend de l'E. à l'O. sur une longueur de 15 kil. ; sa longueur du N. au S. varie entre 3 et 5 kil. Sur la rive droite de l'Hers, ruine du *Castel d'Amont*, construction inachevée du XVIe siècle. — A 2 kil. de Belesta se trouve la fontaine célèbre de *Fontestorbes*, chantée par du Bartas. C'est une fontaine intermittente qui, après avoir coulé pendant 36 min. et demie, s'arrête pendant 32 min. et demie ; le retour de l'eau est annoncé par un assez fort grondement. Des pluies abondantes rendent parfois son cours continu. Ses eaux réunies à celles de l'Hers alimentent une forge et plusieurs usines.

BELESTA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Revel ; 204 hab.

BELESTA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de la Tour-de-France ; 437 hab. Sériciculture.

BELESTAT (N..., marquis de Gardouch), né en 1725, mort en 1807. Il n'est connu dans l'histoire des lettres que pour avoir autorisé La Beaumelle à publier sous son nom un *Examen de la nouvelle Histoire d'Henri IV de M. de Bury* (1768), qui, imprimé à Genève en tête d'une brochure de Voltaire sur le même sujet *(le Président de Thou justifié)*, fut attribué au patriarche de Ferney. Celui-ci, qui avait connu le marquis de Belestat aux eaux de Plombières en 1745, lui écrivit deux lettres pressantes pour obtenir son désaveu et poursuivit La Beaumelle de nouvelles dénonciations auprès de ses amis de Paris. On sut bientôt que le marquis de Belestat, que Mme Du Deffant comparait « à un bœuf et en même temps à un petit maître », avait simplement servi de pseudonyme à *La Beaumelle* (V. ce nom). L'*Examen critique* a été réimprimé, avec des notes de Voltaire, dans le t. II de la collection connue sous le titre de l'*Evangile du jour*. M. Tx.

Bibl. : Voltaire, *Correspondance générale*. — Grimm, *Correspondance littéraire*, t. VIII.

BÉLÉSYS, gouverneur légendaire de Babylone, qui, d'après la traduction classique, aurait renversé Sardanapale d'accord avec Arbace, prince de Médie (V. Assyrie, Babylonie et Sardanapale).

BÉLÉSYS. Nom d'un satrape de Syrie, contemporain d'Artaxerxès III Okhos, et qui fut battu par les alliés d'Artabaze.

BELETTE I. Zoologie. — *(Mustela)*. Le petit Carnassier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que nous désignons sous ce nom, forme, dans la classe des Mammifères et dans l'ordre des Carnivores, un genre distinct de celui des *Martes* (V. ce mot), et que l'on peut réunir à celui des *Putois* (V. ce mot) dont les Belettes ne diffèrent que par leur moindre taille. Ce sont, en effet, les plus petits de tous les Carnivores. — Le genre Belette ou Putois (*Mustela* L. — *Putorius* ou *Fœtorius* des auteurs modernes) diffère surtout des Martes par sa dentition, qui ne se compose que de 34 dents (au lieu de 38 chez les Martes), par suite de la suppression d'une prémolaire en haut et en bas de chaque côté. Cette dentition indique un régime plus franchement carnivore que celui des Martes : la mâchoire est en effet plus courte et relativement plus forte. Le corps est allongé, vermiforme, terminé par une queue plus courte et plus grêle que celle des Martes. Les pieds sont courts, généralement velus en dessous, ne portant sur le sol que par les doigts; la tête est arrondie, ovoïconique, avec des oreilles courtes ou moyennes. Les Putois présentent les mêmes caractères essentiels, mais ont généralement des formes moins élancées, et forment sous ce rapport, comme sous celui de la taille, le passage des Martes aux Belettes. Nous ne traiterons ici que de ces dernières.

Belette commune (Mustela vulgaris L.).

La Belette commune (*Mustela vulgaris* L.) est le plus petit de tous les Carnivores d'Europe. Elle habite toute la France et y est assez commune. Son pelage est ras, roussâtre en dessus, blanc en dessous. Dans nos plaines la couleur ne change pas, ou change très peu en hiver; mais dans les pays froids du N. de l'Europe, ou sur le sommet des montagnes, le pelage blanchit plus ou moins comme celui de l'Hermine, dont on distingue toujours la Belette à ce que l'extrémité de la queue n'est jamais noire chez celle-ci. C'est cette variété blanche de la Belette que Linné a désigné sous le nom de *Mustela nivalis*. La taille est assez variable (15 à 17 cent. de long, sans la queue qui en a 4 environ), et le mâle est plus grand que la femelle. — La Belette se plaît dans les endroits habités où elle exerce plus facilement ses rapines, qui la font classer parmi les animaux nuisibles. Elle fréquente les champs, les vergers, les haies des chemins où elle fait la chasse aux campagnols et aux petits oiseaux. En hiver elle se réfugie dans les granges et les greniers où elle poursuit les souris, les mulots et les rats, souvent jusque dans leurs trous: mais le nombre de ces petits rongeurs qu'elle détruit est trop insignifiant pour qu'on puisse lui en tenir compte en comparaison de ses méfaits. Elle attaque, en effet, les cailles, les perdreaux, et même les jeunes lièvres et les jeunes lapins, qu'elle saigne à la manière du Furet, en les mordant au cou. Dans les fermes, elle s'adresse aux pigeons et surtout à leurs œufs qu'elle suce en les perçant habilement avec ses dents. Quand elle peut pénétrer dans un poulailler, et sa taille mince le lui permet aisément, elle égorge les poulets et emporte même les poussins. La Belette chasse surtout la nuit: cependant on la rencontre souvent pendant le jour passant rapidement d'une haie à l'autre. Sa course est légère, et n'est qu'une suite de sauts et de bonds rapides; ses mouvements onduleux sont empreints d'une grande élégance. Elle grimpe avec agilité, et tous ses sens sont développés de manière à en faire un animal admirablement doué dans sa petite taille. On a pu dire, avec raison, qu'une Belette, qui aurait la taille du Lion, serait l'animal le plus redoutable de la création. La Belette est d'un naturel farouche et colère et se bat souvent avec ses semblables. Elle ne craint pas de se mesurer avec un adversaire d'une taille bien supérieure à la sienne : on en a vu s'attaquer à des Rapaces de grande taille, des Buses par exemple, se cramponner à leur cou pour leur ouvrir la veine jugulaire et se laisser emporter dans les airs jusqu'à ce que l'épuisement causé par la perte de sang force l'oiseau à retomber mourant sur le sol. La Belette se reproduit en mars. A la fin de mai, la femelle met bas 4 à 6 petits qui ne voient pas encore; elle les allaite jusqu'à l'arrière-saison. Elle fait son nid dans un grenier ou dans un trou d'arbre.

La Belette commune habite toute l'Europe, le N. de l'Asie et le Japon; elle se retrouve dans l'Amérique du Nord, où elle est cependant moins commune que le *Mustela longicauda* (Bonaparte), espèce très voisine de la Belette et de l'Hermine, et qui est propre au nouveau continent. Dans l'Europe méridionale et le N. de l'Afrique, notre Belette est remplacée par des espèces ou races tellement voisines qu'on hésite à les en distinguer spécifiquement, bien que leur taille soit un peu plus grande : telles sont les *Mustela boccamela* (de Sardaigne, de Sicile, de Grèce et d'Asie Mineure, qui s'étend probablement jusqu'en Perse et dans le Kurdistan); *M. numidica* (Pucheran), qui est la Belette de l'Algérie et du Maroc, identique au *Putorius africanus* de Pomel; enfin *Mustela subpalmata* (Ehremberg), qui habite l'Egypte. On trouve des ossements que l'on ne peut distinguer de ceux de la Belette commune, dans les cavernes et le diluvium de France. — En Asie, les *Mustela altaica* (Pallas), des monts Altaï, *M. intermedia* (Sewertzow) et *M. Stolickxkana* (Blanford), du Turkestan et du Yarkand, *M. Fontanieri* (Milne Edwards) de Chine, semblent également de simples races locales de la Belette commune. — Des espèces plus faciles à distinguer, par leur taille plus grande et leurs caractères, sont le *Mustela astuta* (Milne Edwards), de Mongolie (Moupin), et le *M. brasiliensis* (Sewastonow), de l'Amérique méridionale (Brésil, Pérou, Equateur), qui remonte vers le N. jusqu'en Californie, au Mexique et dans l'Orégon. Une espèce fossile (*M. nambianus* Cope) a été trouvée dans le pliocène des Etats-Unis : elle diffère très peu de *M. brasiliensis*.

L'Hermine (*Mustela herminea* L.) diffère elle-même très peu de la Belette, mais on la reconnaît facilement à sa taille plus forte (23 cent. de long sans la queue, qui en a 8 à 9 environ), et au pinceau noir qui termine constamment cette queue, en toute saison, et qui manque à la Belette. Le pelage d'été de l'Hermine est brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous : on la désigne alors sous

Belette Hermine en pelage d'été.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le nom de *Roselet* ou *Belette à queue noire;* en hiver ce pelage devient entièrement blanc, sauf le bout de la queue qui reste noir : c'est la véritable *Hermine* des anciens auteurs. Ce pelage n'est d'un blanc pur que dans les pays du Nord : l'Hermine de France reste d'un blanc sale qui ne permet guère d'utiliser sa peau ; les individus variés de blanc et de fauve que l'on voit dans les musées sont dans la livrée de passage de l'hiver à l'été. Les oreilles sont, comme la queue, plus longues que celles de la Belette. L'Hermine est plus forestière que celle-ci et se plaît au bord des eaux où elle se loge dans les tas de pierres, les arbres creux. Elle chasse le même gibier que la Belette et commet les mêmes dégâts : sa grande taille lui permet d'attaquer les plus gros rats, qu'elle poursuit jusque dans leurs terriers. La femelle met bas en mai, et les petits, au nombre de 5 à 8, n'ouvrent les yeux que le neuvième jour. Quand la mère est inquiétée, elle les emporte dans sa bouche, et traverse ainsi quelquefois des cours d'eau à la nage. — L'Hermine est une espèce plus septentrionale que la Belette ; elle habite tout le N. des deux continents, et c'est de Russie et de Sibérie que viennent les peaux dont on faisait, autrefois surtout, des fourrures très élégantes par le contraste du pinceau noir de la queue tranchant sur le blanc de neige du reste de la fourrure. En France l'Hermine, assez commune au N. de la Loire, devient très rare dans les Pyrénées, et ne se rencontre guère au S. de l'Ardèche : elle manque en Provence et sur tout le littoral méditerranéen, mais elle habite toute la chaîne des Alpes (V. Martes, Putois). E. Trouessart.

II. Chasse. — On chasse rarement la belette au fusil, il faut la surprendre pour la tirer, ce qui est fort difficile ; cependant on peut la faire sortir de sa retraite en y mettant de la ruse. Ce procédé est long et donne peu de résultats. — On empoisonne les belettes en plaçant dans les trous qu'elles fréquentent une pomme ou poire bien mûre, qu'on fend par le milieu et dans laquelle on introduit de la noix vomique en poudre très fine, puis l'on rapproche les deux parties du fruit. — Le moyen le plus sûr de les détruire est de leur tendre des pièges : le meilleur est le *traquenard* (V. ce mot.) On y met comme appât soit une petite volaille, soit des œufs dont les belettes sont très friandes.

Bibl. : Zoologie. — Trouessart, *Catalogue des Carnivores vivants et fossiles*, pp. 44 et suiv. (avec une bibl. plus complète), *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, 1886. — Du même, *Faune élémentaire des Mammifères de France ;* Paris, 1885, p. 207, in-12.

BELEYMAS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard ; 463 hab.

BÉLEZE (Guillaume-Louis-Gustave), littérateur français, né à Montpellier le 21 août 1803, mort à Paris en 1878. Elève de l'Ecole normale en 1821, il dut, lorsque celle-ci fut licenciée en 1823, donner des leçons particulières, puis dirigea pendant vingt ans l'institution Morin. Outre un *Cours complet d'enseignement élémentaire* comprenant vingt volumes et souvent réimprimé, on doit à G. Bélèze un utile *Dictionnaire de la vie pratique à la ville et à la campagne* (1859, gr. in-8, 4e éd., augmentée et corrigée, 1872) ; un *Dictionnaire des noms de baptême* (1863, in-8), et un *Dictionnaire d'instruction primaire* (1877, in-18), ainsi qu'un traité des *Jeux des adolescents* (1855, in-18). Il avait traduit le *Jugurtha* de Salluste pour la collection des *Classiques latins* de M. Nisard. M. Tx.

BELFAHY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Mélisey ; 517 hab.

BELFAST. Ville d'Irlande, capitale de la province d'Ulster et du comté d'Antrim, au N.-O. de l'île, au fond du golfe de Belfast (Belfast lough ou de Callukfergus), à l'embouchure du Lagan qui sépare les comtés d'Antrim et de Down. Le faubourg de Ballymacarret s'étend sur la rive droite du fleuve. Belfast compte 208,122 hab. (en 1881) sans les faubourgs.

Au xvie siècle ce n'était qu'un village de pêcheurs sur les terres des O'Neil ; même après qu'il eut passé aux mains de lord Chichester, il ne compte en 1612 que cent vingt maisons. Il fut entouré d'une enceinte en 1643. Son importance augmenta rapidement à partir de la fin du xviie siècle et la ville fut bientôt le centre d'un commerce considérable. En 1758 c'était déjà une des citadelles du parti protestant en Irlande. On y comptait 8,500 hab. ; en 1800 il y en avait 20,000 ; ce chiffre s'élevait à 37,277 en 1821, à 70,447 en 1841, à 121,602 en 1861, enfin à 208,122 au dénombrement de 1881 ; la population a donc plus que décuplé depuis le commencement du siècle. Les catholiques sont environ 29 %, les protestants 71 % dont moitié de presbytériens et un tiers d'anglicans. La ville est bâtie sur des terrains d'alluvions qui dépassent à peine le niveau des hautes mers. Ses rues larges, régulières, bien pavées, ses édifices monumentaux en font une belle ville ; le quartier N. est le centre de l'industrie et du commerce, avec de vastes docks. Les monuments sont tous modernes et sans grand caractère, à l'exception de la Douane et de la Poste.

L'industrie est la principale cause de la rapide fortune de Belfast ; cette ville est un des centres les plus importants de la filature et du tissage des toiles de lin et de coton ; la filature du coton est en décadence. — Le commerce maritime de Belfast est très considérable puisque le mouvement du port dépasse 1,500,000 tonnes. La plus grande partie est représentée par le cabotage et le transit vers Liverpool et Glasgow. Le commerce direct de Belfast représente (en 1883) une trentaine de millions d'importations et une dizaine d'exportations (lin surtout). La flotte commerciale du port compte 361 vaisseaux jaugeant 82,776 tonnes.

BELFAST. Ville des Etats-Unis, Etat du Maine, comté de Waldo, fondée en 1770, sur la rive occidentale de la baie de Penobscot, à 50 kil. de l'Océan, et à 48 kil. au S. de Bangor ; 5,300 hab. Port vaste, accessible aux plus grands navires, bien protégé, rarement obstrué par les glaces. Belfast est le centre du commerce de la vallée en hiver, quand le Penobscot est gelé et Bangor inaccessible. Exportation de bois et de poissons. Ateliers de constructions maritimes.

BELFAYS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche ; 81 hab.

BELFAYS (Abbaye de) (V. Beaufay).

BELFLOU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers ; 280 hab.

BELFONDS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées ; 395 hab., a été formée de la réunion des trois anciennes paroisses de Belfonds, Clérai et Condé-le-Butor. — Le *château de Clérai*, situé sur le territoire de cette commune, est une belle construction de la fin du xvie ou du commencement du xviie siècle, formée d'un corps de logis flanqué de deux ailes en saillies ; au-dessus d'une haute tour s'élève une gracieuse lanterne à jour couverte en ardoise ; il est entouré de larges douves remplies d'eaux vives.

BELFORT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire ; 148 hab.

BELFORT. Ville de France, place de guerre, autrefois ch.-l. d'arr. du dép. du Haut-Rhin, depuis 1871 ch.-l. du *Territoire de Belfort* ; 22,181 hab. (1886), station de chemin de fer à la bifurcation des lignes de Paris à Bâle et de Mulhouse à Lyon, avec embranchement sur Giromagny ; siège d'une préfecture, d'un tribunal de première instance et d'une chambre de commerce. Belfort possède une bourse, un lycée, une école normale, un hôpital civil dit de Sainte-Barbe et un hôpital militaire. Bâtie sur une colline d'une alt. de 364 m., dont la Savoureuse baigne le pied et s'adossant à un rocher à pic d'une alt. de 418 m. portant la citadelle du Château, la place de Belfort commande le passage entre les Vosges méridionales et le Jura, connu sous le nom de *Trouée de Belfort* et est considérée avec raison comme une des clefs de la France. La ville se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compose de trois parties : 1° l'*ancienne ville*, entourée d'une enceinte fortifiée avec deux portes construites par Vauban : la *porte de France* et celle de *Brisach* ; 2° la *citadelle du Château* ou la *Roche de Belfort*, dont le point le plus élevé domine de 67 m. le cours de la Savoureuse ; 3° la *ville neuve*, en dehors du mur d'enceinte, se composant de plusieurs faubourgs dont les plus importants sont, sur la rive gauche de la rivière : le *faubourg de Brisach* au N.-E. et le *faubourg du Fourneau* au S. de la ville ; et sur la rive droite : les faubourgs de *Montbéliard*, de *France* et des *Ancêtres ;* on peut y ajouter le *hameau de la Forge* au N.-O. de la ville, près d'un étang de même nom, long de 1,200 m. et large de 200 ; un canal suivant le pied de la colline de la Miotte conduit l'eau de cet étang dans la ville dans laquelle elle entre par l'ouvrage à corne de l'Espérance et où elle alimente un moulin, pour se déverser dans la Savoureuse à 600 m. en aval de la ville. Devant la porte de France se réunissent les quatre routes de Montbéliard, de Lyon, de Paris et d'Epinal ; après avoir franchi la Savoureuse sur le même pont long de 40 m., elles traversent la ville pour sortir par la porte de Brisach ; à la sortie de cette porte elles se bifurquent ; l'une traverse le camp retranché du Vallon, sort par une porte située à l'extrémité septentrionale de ce camp entre les forts de la Justice et de la Miotte, puis se dirige vers l'Alsace ; l'autre, la route de Bâle, entaillée dans le rocher à 20 m. de profondeur, oblique à droite entre le Château et la colline de la Justice.

BELFORT

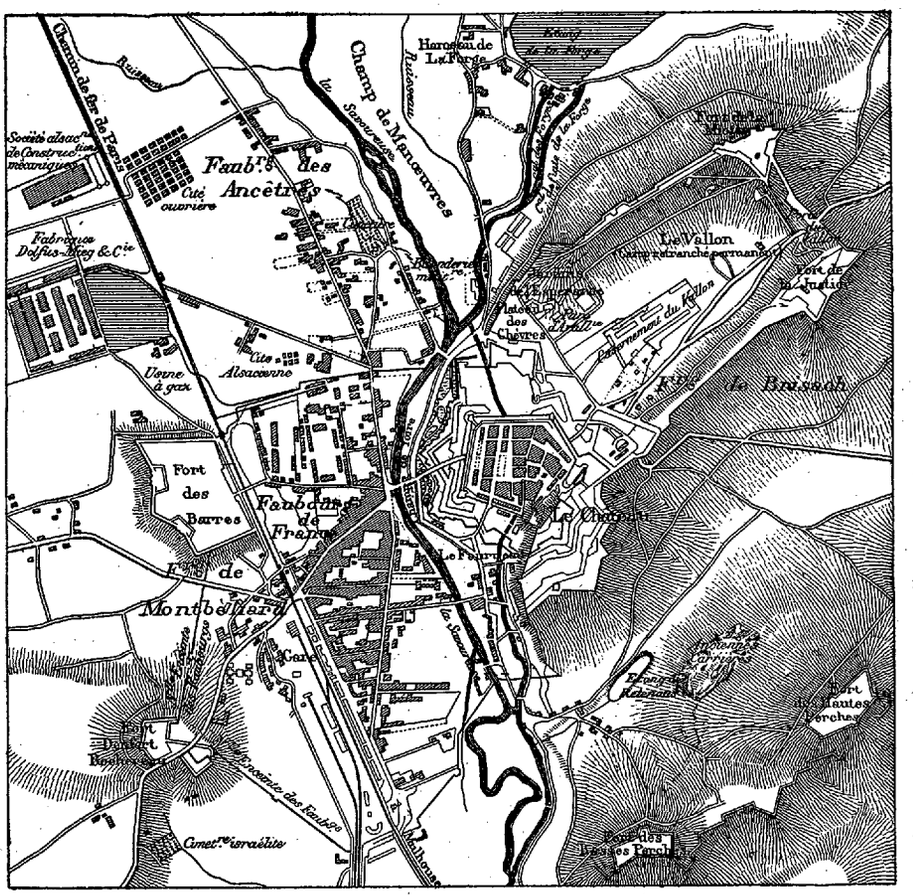

Fortifications. — Les anciennes fortifications de Belfort élevées en 1686 par Vauban, et se composant de l'enceinte fortifiée, de la citadelle du Château et de l'ouvrage à corne de l'Espérance, furent considérablement agrandies depuis, tout particulièrement à partir de 1874, par la construction d'une série de forts avancés, formant une vaste et puissante enceinte autour de la place. L'ancienne ville, avec ses remparts et ses glacis, présente la forme d'un pentagone presque régulier, dont les côtés mesurent 180 à 250 m. La régularité de la figure est interrompue à l'angle S.-E. par la citadelle du Château et au front N. par l'ouvrage à corne de l'Espérance. Les fortifications de la ville se composent de longues courtines en ligne droite, le long des côtés du pentagone, avec bastionnets ou tours en maçonnerie à chaque angle pour flanquer les fossés et bastions terrassés, enveloppant en avant ces tours. Les glacis du côté O. sont baignés par la Savoureuse. Une demi-lune protège la porte de France. L'ouvrage le plus important de la ville, le *Château* ou la *Roche de Belfort*, couronne un escarpement de roc qui s'élève à pic et domine la ville de 40 m. environ. Cette citadelle se compose de trois enceintes concentriques avec fossés taillés dans le roc et d'un cavalier très élevé, dans l'intérieur de la troisième. Ce cavalier domine le *fort des Basses-Perches*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 10 m. et est dominé d'autant par celui des *Hautes-Perches*. Ces deux derniers forts, dont la construction a été commencée pendant le siège de 1870-71, s'élèvent au S.-E. de la ville sur une colline à double sommet. Un

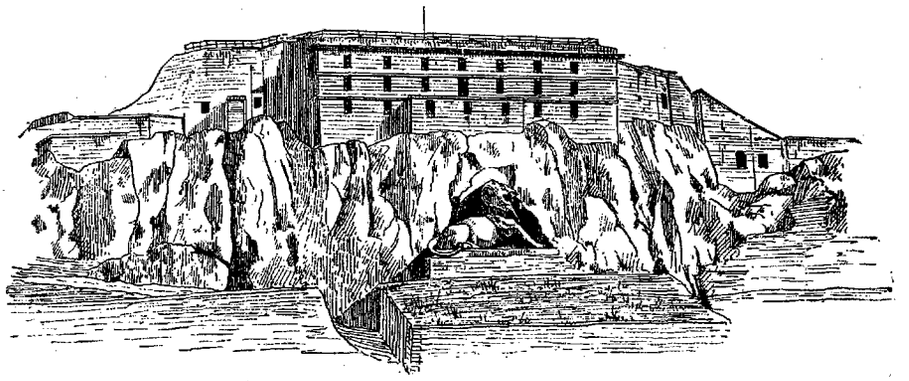

Citadelle de Belfort, d'après une photographie.

vallon baigné par l'*étang de Retenans* sépare ces ouvrages importants du Château, dont ils sont éloignés de 1,100 à 1,200 m. Un mur, de construction récente, relie les glacis du Château au *fort Denfert* et à celui des *Barres*. Au N. de la ville se trouve le *Vallon*, camp retranché s'étendant entre deux arêtes rocheuses parallèles, à parois très escarpées, dont celle de l'E. porte le *fort de la Justice*, tandis que celle de l'O. est couronnée par la *Miotte*. Ce camp, d'une superficie de 1 kil. de long sur 5 à 600 m. de large, s'incline légèrement sur le N.-E. et peut aisément recevoir et abriter une armée de 8 à 12,000 hommes. Pendant le dernier siège, il servait de cimetière. Son front septentrional, percé par la porte livrant passage à la route de Strasbourg, se compose d'une série d'ouvrages, qui relient entre eux les deux forts de la Miotte et de la Justice. L'escarpement de la Miotte se prolonge jusqu'à 2 kil. au delà du fort de même nom, dont les immenses glacis descendent en pente abrupte vers la Savoureuse. Le fort de la Miotte était dominé par une vieille tour, de forme pyramidale, tronquée au sommet, que les Belfortains et les habitants des environs, qui aiment à se nommer les *Miottains*, considéraient comme une sorte de *palladium*; quelques auteurs lui ont attribué une origine gallo-romaine; elle a joué un certain rôle pendant la guerre de Charles le Téméraire avec Sigismond d'Autriche; un feu qu'on y allumait servait à annoncer l'approche des troupes franc-comtoises. Fortement endommagée par les boulets des Allemands, cette vieille tour en maçonnerie s'écroula dans a nuit du 8 au 9 juil. 1874; depuis elle a été reconstruite par l'Etat. Le *fort de la Justice* s'élève, vis-à-vis de la Miotte, sur l'escarpement du Château se prolongeant au delà de la ville vers le N.-E. et se terminant par un terrain rocheux, presque à pic et absolument inabordable. Il a été construit dans les années 1825 à 1838 et domine de 22 m. à peu près le cavalier de la citadelle. Les deux ouvrages se prêtent un mutuel appui qui rend l'attaque de la Justice à peu près impossible, sans faire en même temps celle du Château. Mentionnons encore à proximité de la place : le *fort des Barres*, à l'O. de la ville, dont la construction, commencée en 1865, a été terminée au moment de la guerre ; à 600 m. des Barres, vers le S.-O., le *fort Denfert-Rochereau*, autrefois la *redoute Bellevue* ; au S.-E., les deux *forts des Perches* dont il a été question plus haut ; dans un rayon plus éloigné de la ville, dans la direction du N. : le *fort du Salbert*, au-dessus du village de Cravanche ; la hauteur du Salbert est le point culminant de toute la contrée ; éloignée de la ville de 2,000 à 2,500 m., elle la domine de plus de 100 m. et constitue par là une position dangereuse pour la forteresse ; le *fort de Giromagny* sur la colline, appelée Tête du milieu, et le *fort de Roppe* près du village de ce nom, sur la route de Strasbourg ; dans la direction de l'E. : les *forts de Bessoncourt* (V. ce mot) et de *Vezelois* ; vers le S. : le *fort du Mont Vaudois* au N. d'Héricourt, et plus à l'E., sur la rive gauche de la Savoureuse, le *fort du Bosmont*, situé vis-à-vis de celui des Basses-Perches ; la dépression de terrain entre ces deux forts livre passage à la ligne de chemin de fer protégée par des ouvrages fortifiés. Des ouvrages fortifiés sur les hauteurs entre Essert et Bavilliers sont actuellement en voie de construction. L'ouvrage à corne de l'Espérance, devenu inutile par suite de la construction des forts de la Miotte et de la Justice a été transformé en magasin de vivres et en manutention militaire. La ville est approvisionnée d'eau par des conduites qui la puisent dans la Savoureuse vers le village du Valdoie. La place de Belfort empêche une armée d'invasion de se servir du chemin de fer et commande les communications directes par le passage de la Trouée : 1° la route de Masevaux, traversant le ballon d'Alsace et Giromagny ; 2° la route de Strasbourg par la Chapelle-sous-Rougemont ; 3° la route de Mulhouse par Altkirch, parallèle à la ligne de chemin de fer, et 4° les chemins de halage du canal du Rhône au Rhin.

Histoire. — Les environs de Belfort étaient habités dès la plus haute antiquité. Aux portes de la ville, on rencontre les vestiges d'une station préhistorique. Dans des carrières, exploitées pour la construction des nouvelles fortifications situées au-dessus de Cravanche, à 4 kil. à l'O. de Belfort, on a découvert, en 1876, à la suite d'une explosion de mine, des cavernes très curieuses, renfermant des ossements humains, en partie incrustés dans une formation de stalagmites et en même temps des poteries grossières et des instruments en pierre et en os. Cette station humaine date probablement d'une époque assez rapprochée du temps où la vallée de Giromagny était encore recouverte de son glacier, et les habitants des grottes de Cravanche pourraient bien avoir été les contemporains de l'homme fossile du *loess* d'Eguisheim, près de Colmar (V. *Grande Encyclopédie*, t. II, p. 514). A l'époque gallo-romaine, une agglomération d'habitations, peut-être une station militaire, doit avoir existé tout près de Belfort, sur l'emplacement d'un village détruit, mentionné sous le nom de *Brace* dans les documents du moyen âge. Au commencement de ce siècle et tout récemment encore, on y a découvert de vastes substructions et de nombreuses monnaies, qui ne laissent aucun doute à cet égard. Cet établissement gallo-romain, probablement détruit lors des invasions barbares, à la fin du v^e^ et dans le cours du vi^e^ siècle, se releva de ses cendres au commencement du moyen âge. Dans les documents du xii^e^ et du xiii^e^ siècle, il figure sous le nom de *Brace* ou *Brasse*, et était à cette époque une localité d'une certaine impor-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tance. Son église, dédiée à saint Christophe, dont la nef a été démolie en 1876, passe pour avoir été l'une des plus anciennes de la contrée. Ce village, mentionné pour la dernière fois dans une charte de 1223, doit être considéré comme le berceau de Belfort; à cette époque il disparaît pour se fondre dans le bourg en création. Cependant la forteresse féodale, bâtie sur la Roche, doit remonter à une époque antérieure; d'après M. Liblin, elle devrait son origine à Louis de Mousson, comte de Montbéliard, qui régna de 1024 à 1070. Le plus ancien titre relatif à Belfort est un traité de paix par lequel le comte de Ferrette céda à Thierry, comte de Montbéliard, « tous les droits et prétentions qu'il avait au château de Belfort » (Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 179). Désormais, ce château et ses dépendances firent exclusivement partie des domaines des comtes de Montbéliard, qui entourèrent la ville de sa première enceinte de fortifications. En 1307, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, dans un pressant besoin d'argent, vendit aux habitants de Belfort une charte d'affranchissement. D'après l'acte de franchises, confirmé successivement par les seigneurs subséquents de Belfort, Renaud leur accorda le droit d'élire un « magistrat » de neuf bourgeois, chargé d'administrer les affaires civiles et judiciaires de la ville, tout en se réservant le droit de nommer un prévôt, chargé de « salver son droyt et sa rayson, et maintenir la justice et recepvoir ses droits et ses rentes, telz comme il les a ou pourrait avoyr esditz lieux ». Cette charte d'affranchissement nous apprend que Belfort était alors du diocèse de Besançon, quoique plus voisin de celui de Bâle, et se divisait en trois parties bien distinctes: le châtel, le bourg et la basse ville. A cette époque, Belfort commençait à devenir une ville commerçante; il y avait des marchés fréquentés par les paysans du Sundgau et quatre foires par année. Par disposition testamentaire du 14 mars 1321, Renaud céda la seigneurie de Belfort à Jeanne, sa fille aînée. La comtesse Jeanne, qui prit possession de son domaine en 1332, était une femme remarquable par sa beauté, sa piété et les nobles qualités de son intelligence. En 1342, elle érigea l'église paroissiale en collégiale qui, enrichie par les dotations de la princesse, fut placée sous l'invocation de saint Christophe, le patron de Brace, et celle de saint Denis. Peu de temps avant sa mort, en 1347, elle fonda un asile pour douze pauvres de la ville, connu sous le nom d'*hôpital des Poules*. Elle mourut en 1350 et laissa la seigneurie de Belfort à sa fille Jeanne, issue de son mariage avec Ulric II, comte de Ferrette, son premier époux. Jeanne II, comtesse de Ferrette, par suite de différentes transactions avec ses sœurs d'un autre lit, acquit la terre de Belfort et la fit passer dans la maison d'Autriche par un mariage avec l'archiduc Albert II, dit le Boiteux, landgrave de la haute Alsace. Les archiducs d'Autriche confirmèrent, à plusieurs reprises, les anciennes franchises de la ville et contribuèrent à sa prospérité et au développement de son commerce en lui accordant des privilèges importants. Vers 1558, une confrérie de marchands fonda l'hôpital des bourgeois sous l'invocation de sainte Barbe pour remplacer l'ancien hôpital des Poules, dont les revenus reçurent une autre destination et qui, tombé en ruines, fut vendu, en 1690, par les chanoines de la collégiale. Vendue en 1469, par l'archiduc Sigismond à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, la terre de Belfort fut rachetée cinq ans plus tard pour être engagée, peu de temps après, à titre d'hypothèque, aux seigneurs de Morimont qui en eurent l'usufruit jusqu'en 1563. Pendant tout ce temps, Belfort continuait à ne relever que des archiducs d'Autriche, ses suzerains, qui en gardèrent la possession jusqu'au traité de Westphalie. Vers la fin du xvi^e^ siècle, le château reçut, de la part de la régence d'Ensisheim, une garnison permanente. En 1619, l'archiduc Léopold, pour combattre les progrès que la Réforme avait faits dans ces contrées, céda aux capucins de la province de Bourgogne la léproserie ou maladrerie, située sur la rive droite de la Savoureuse, pour y élever un couvent. Cette maison des capucins subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle on la transforma en hôpital militaire. Comme l'Alsace dont elle faisait partie, la ville de Belfort ne fut point épargnée par les tourmentes de la guerre de Trente ans. Prise en 1632 par le rhingrave Othon-Louis après un siège de trente-trois jours, occupée par les Suédois pendant près de deux ans, reconquise par les Impériaux, elle finit, après beaucoup de vicissitudes, par tomber, en 1636, au pouvoir du comte de la Suze. Ce général de Louis XIII, nommé gouverneur de Belfort, garda ce titre et les avantages qui y étaient attachés encore longtemps après la conclusion du traité de Westphalie; mais ayant voulu résister à Louis XIV et faire opposition à sa politique, il fut assiégé, en 1654, par le maréchal de La Ferté et forcé de se rendre. Le comte de la Suze fut évincé de ses terres et, par lettres patentes de déc. 1659, Louis XIV accorda à Mazarin toutes les terres patrimoniales de la maison d'Autriche, échues plus tard aux Valentinois et à leurs descendants, jusqu'à ce que la loi du 25 juil. 1791, révoquant la donation de Louis XIV, les annexa au domaine public. Louis XIV et Vauban comprirent quelle était l'importance stratégique de la position; le plan des fortifications et de l'agrandissement de la ville arrêté par Louvois et le grand ingénieur militaire fut mis en exécution dès 1686. La forteresse de Vauban fut assiégée trois fois: en 1814, en 1815 et en 1870. Chaque fois elle a trouvé un illustre défenseur: Jean Legrand, Lecourbe, Denfert-Rochereau. Jean Legrand, assiégé par un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, qui fut renforcé par des colonnes d'Autrichiens, résista, du 25 déc. 1813 au 12 avr. 1814, à un bombardement et ne capitula que lorsque, après la destruction de la fontaine principale par les boulets ennemis, la soif était venue s'ajouter à la faim. L'année suivante la place fut de nouveau attaquée par les Autrichiens. Lecourbe, à la tête d'une armée de 16,000 hommes, lutta pendant quinze jours contre l'ennemi qui lui était supérieur en nombre. Il défendait avec une grande habileté les approches de la ville et se préparait à une résistance à outrance, quand la chute de Napoléon amena, le 11 juil., la cessation des hostilités et la levée du siège.

Avant d'aborder l'histoire du dernier siège, mentionnons la fameuse conspiration des carbonari qui, en 1821, avait fait de Belfort un des principaux centres d'action pour le mouvement républicain. L'insurrection devait éclater à Belfort pour s'étendre jusqu'à Paris. Tout était prêt, le signal allait être donné quand, au dernier moment, la conjuration fut découverte. Trahis par quelques sous-officiers qu'on avait eu le tort d'initier au secret, les conjurés furent arrêtés et traduits devant la cour d'assises de Colmar, qui les condamna chacun à cinq ans de prison. Le colonel Caron cherchait à sauver les accusés en se mettant à la tête de quelques soldats quand, trahi à son tour, il fut arrêté. Traduit devant un conseil de guerre, le malheureux colonel fut condamné à mort et exécuté à Strasbourg le 1^er^ oct. 1822.

En 1870, après la déclaration de la guerre, le général Félix Douai concentra à Belfort le 7^e^ corps d'armée. Après la bataille de Wœrth-Frœschwiller-Reichshofen, Douai rejoignit à Châlons-sur-Marne l'armée de Mac-Mahon avec lequel il fut enveloppé dans le désastre de Sedan, laissant à Belfort le colonel Denfert-Rochereau avec une garnison dont l'effectif se montait à 16,200 hommes. C'étaient des troupes sans cohésion, en partie mal équipées, mal armées et pour la plupart sans instruction. En fait de troupes régulières et solides appartenant à l'armée permanente, il y avait 2 bataillons de ligne, le dépôt du 43^e^ d'un faible effectif, 5 demi-batteries d'artillerie et 1 demi-compagnie du génie, soit 3,000 hommes en tout; le reste se composait de mobiles et de gardes nationaux mobilisés. On disposait de 341 pièces d'artillerie dont 137 canons rayés et le reste en vieux mortiers et en canons lisses. Les pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jectiles provenaient en partie du temps de Louis XIV et de Napoléon Ier ; aussi pour le tir à longue portée et malgré l'installation d'une fonderie d'obus, les munitions étaient limitées à cinq cents coups par pièce. L'artillerie de campagne faisait complètement défaut ; plus tard, pour pouvoir emmener quelques pièces quand on faisait une sortie, on improvisa une petite batterie de quatre canons avec un attelage de chevaux achetés en ville. Par contre, l'approvisionnement de cartouches était assez considérable et les vivres abondaient ; la garnison en avait pour plus de cent quatre-vingts jours et la population civile pour trois mois. C'est dans ces conditions que le colonel Denfert fut chargé du commandement supérieur et de la défense de la place. Avec cet armement imparfait, ces ressources insuffisantes et cette armée composée de troupes sans cohésion et en partie sans instruction militaire, il a résisté à un siège de cent trois jours et à un bombardement sans trêve qui en a duré soixante-treize. Grâce à son habileté et à son courage héroïque, il a su tenir tête à une puissante armée victorieuse, et, quoi qu'en disent ses détracteurs, si le territoire de Belfort n'a pas été annexé à l'Allemagne, c'est en majeure partie à son patriotisme et à celui des Belfortains que la patrie en est redevable.

Après la capitulation de Metz, la division du général de Treskow reçut l'ordre d'entreprendre le siège de Belfort. Pour l'arrêter dans sa marche, un détachement de la garnison de Belfort détruisit, à Dannemarie, le viaduc de la Largue. L'ennemi ne pouvant pas réparer cet ouvrage éprouva dans la suite une grande gêne pour renouveler ses approvisionnements.

Le 2 nov., les premiers Allemands furent signalés sur la route de Strasbourg. Les combats livrés à Roppe et à Gros-Magny par les mobiles du Rhône et ceux de la Haute-Saône ne purent pas les empêcher de commencer le mouvement d'investissement dès le même jour. Aussi le lendemain le blocus de Belfort était un fait accompli. Les troupes ennemies, placées en cercle, à 5,500 m. autour de la place, avaient successivement occupé Sermamagny, Evette, Chalonvillars, Banvillard, Sévenans, Vezelois, Bessoncourt et Roppe. Elles se mirent aussitôt à retrancher les villages qu'elles occupaient et à préparer des épaulements pour pièces de campagne en attendant les pièces de siège qui devaient arriver de Neuf-Brisach, et elles continuèrent leurs travaux malgré l'artillerie des forts. Les assiégés ne parvinrent plus à briser le cercle qui les enserrait ni par les nombreuses escarmouches livrées dans le cours du mois de nov., ni par la lutte réitérée autour de la position de Bavilliers, ni par la sortie sur Bessoncourt, tentée le 15 du mois. Au moment de l'investissement, l'armement des forts, les blindages, les abris, la construction du fort de Bellevue, les travaux de défense à faire aux positions extérieures à occuper n'étaient point encore achevés. On dut redoubler d'ardeur, on travailla sans relâche, souvent sous le feu de l'ennemi. Denfert, adoptant le système de la défense avancée, se décida à défendre pied à pied les approches de la place aussi loin que la portée des canons permettrait de soutenir les soldats et fit occuper, pendant l'investissement, les bois de la Miotte, les pentes de la forêt d'Arsot, la Forge, les hauteurs du Mont entre Cravanche et Essert, Bavilliers, Danjoutin, Pérouse et les bois qui avoisinent ces villages ; on couvrit ces positions par des tranchées et on crénela les murs et les maisons. Tout cet ensemble de mesures prises par le commandant formait, à une distance moyenne de 2,500 m. autour de la ville, une ligne de défense opposée à la ligne d'investissement, un cordon continu de troupes qui devaient surveiller tous les abords et qui, en poussant de nombreuses reconnaissances, avaient pour mission de causer à l'ennemi d'incessantes alertes. Le 4, le général de Treskow envoya par un parlementaire une lettre à Denfert pour l'engager à rendre la place. Le colonel répondit fièrement que « la retraite de l'armée prussienne était le seul moyen que conseillaient l'honneur et l'humanité pour éviter à la population de Belfort les horreurs d'un siège ». L'armée d'investissement, évaluée à 25,000 hommes par le colonel Denfert, était composée, le 1er nov., d'une division de 14,409 hommes d'infanterie, de 1,221 de cavalerie avec trente pièces d'artillerie, en tout, sans compter les officiers et les soldats du train, 15,630 hommes (V. A. Castenholz, *Die Belagerung von Belfort*, t. II, p. 112). Au commencement du mois de déc., à l'arrivée de l'artillerie de siège, cette armée fut renforcée et comprenait vers la fin de 1870 30 bataillons d'infanterie, 7 escadrons de cavalerie, 6 batteries d'artillerie de campagne, 18 compagnies d'artillerie de siège et 6 compagnies du génie *(Pioniere)*, en tout 27,743 hommes dont 918 de cavalerie. Aussitôt que les pièces de siège furent arrivées, les Allemands commencèrent à construire leurs batteries et à ouvrir les premières tranchées. Quelque pénible que ce travail ait été à cause de la nature rocheuse du terrain et du feu continuel de l'artillerie du Château, une première parallèle était terminée dès le 3 déc. près du village d'Essert et immédiatement vingt-huit canons ouvrirent le feu contre le Château, le fort des Barres et la redoute de Bellevue. L'artillerie de la forteresse, répondant avec une grande énergie, força les assiégeants de retirer quelques pièces qui se trouvaient dans une position peu favorable. C'est à ce moment que les misères du siège commencèrent à se faire sentir. Le temps était très mauvais, la neige et la pluie avaient détrempé les terrains aux abords de la place, ce qui, dans certaines positions, comme au Mont et à Bellevue, par exemple, occasionnait aux assiégés des souffrances horribles ; nécessairement la santé devait s'altérer ; la petite vérole éclata et faisait de nombreuses victimes dans les rangs de la garnison ainsi que dans la population civile ; à ces calamités se joignirent quelques défections et plusieurs cas d'indiscipline. Cependant l'ennemi, qui ne souffrait pas moins, s'approchait lentement, mais sûrement. Le 9 déc., la parallèle était continuée jusqu'au village de Bavilliers et, le 11, une sortie, faite dans cette direction, fut repoussée et l'attaque des ouvrages provisoires des Perches, dont Denfert avait ordonné en toute hâte la construction et l'armement, put être préparée ; mais préalablement, il s'agissait pour les Allemands d'occuper le village de Danjoutin, d'où les parallèles devaient partir. Cette position, héroïquement défendue, fut prise dans la nuit du 7 au 8 janv. C'est à ce moment que le général *Bourbaki* (V. ce nom) s'avançait à la tête de l'armée de l'Est. Denfert en fut averti par dépêche et, le 9, on entendit dans la ville assiégée le canon de Villersexel. Tandis que Treskow continuait l'investissement et le bombardement, le général de Werder vint prendre position entre lui et Bourbaki sur la Lisaine avec son corps d'armée renforcé d'abord par toutes les troupes et pièces d'artillerie dont l'armée d'investissement pouvait se passer et enfin par l'armée du maréchal de Manteuffel qui était accouru par le plateau de Langres à marches forcées. Bourbaki, après une lutte désespérée qui dura trois jours, ne put forcer les positions ennemies avec ses troupes éprouvées par un froid intense et exténuées tant par la faim que par les fatigues. Sa tentative de déloger les Allemands échoua et il dut se réfugier vers le sud. Après cette diversion, Treskow poussa les travaux du siège avec un redoublement d'activité ; le cercle d'investissement se resserra et le bombardement fut continué avec acharnement. Dans la nuit du 21 janv., les assiégeants prirent d'assaut le village de Pérouse ; de là, ainsi que de Danjoutin, ils ouvrirent des parallèles avec batteries pour prendre les Basses et les Hautes-Perches. Cette position, après un premier assaut victorieusement repoussé dans la nuit du 26 au 27 janv., fut prise le 8 fév. Un dernier combat d'artillerie très violent s'engagea et dura huit jours consécutifs. A tout prix les Allemands voulaient forcer la capitulation ; si, à la veille de faire la paix, ils ont continué le siège, malgré les difficultés de toute nature avec lesquelles ils avaient à lutter, c'était uniquement pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir, avec la prise de la forteresse, une chance de plus de pouvoir annexer le territoire de Belfort avec le reste de l'Alsace. Le 23 janv. déjà lorsque, devant Paris, on commençait à discuter les conditions d'un armistice, Bismarck avait exigé entre autres la reddition de Belfort. Quand Jules Favre eut repoussé cette prétention avec énergie, on convint, après de longs débats, que les effets de l'armistice ne s'étendraient pas à la partie S.-E. du théâtre de la guerre. Vers la fin du mois de janv. et au commencement de fév. la situation de la place investie devenait de plus en plus critique ; il y eut quelques défaillances, des désertions et quelques cas d'insubordination, surtout quand on eut appris la capitulation de Paris ; la fièvre typhoïde s'était jointe à la variole et faisait des ravages effrayants ; les vivres aussi commençaient à manquer et l'administration militaire dut vendre aux habitants une partie de ses réserves. Treskow n'eut pas autant d'humanité que le général de Werder : il ne permit point aux enfants, aux femmes et aux vieillards de sortir quand une députation de Suisses généreux vint le lui demander. Cependant Denfert ne se laissait influencer ni par la pression venant du dehors, ni par celle qui était exercée sur lui dans l'intérieur de la ville même. Il restait ferme ; à toutes les sommations que lui adressait le général ennemi, il opposait un non énergique : « Moi vivant, dit-il, Belfort ne se rendra pas. » Il tenait à garder Belfort à la France et il fit son devoir jusqu'au bout. Il ne céda que lorsqu'un parlementaire lui eut remis une dépêche du gouvernement français, qui l'autorisait à consentir à la reddition. Une suspension d'armes permit à M. Krafft, ingénieur des ponts et chaussées et capitaine du génie auxiliaire, de se rendre à Bâle pour y prendre les instructions directes du gouvernement de la République française. La convention touchant la reddition de la forteresse, conclue le 16 fév. entre Jules Favre et Bismarck, stipula que la garnison sortirait librement avec les honneurs de la guerre. Les troupes allemandes entrèrent à Belfort le 18 fév. et l'occupèrent jusqu'au 5 avr. 1873 ; elles l'évacuèrent lorsque la dernière traite des cinq milliards d'indemnité de guerre eut été payée par la France.

Depuis ces tristes événements, la ville de Belfort a gagné en importance d'une manière remarquable ; non seulement elle est devenue une place de guerre de première ligne, mais aussi sa prospérité, son industrie et son commerce ont pris un développement extraordinaire. Sa population, qui était de 4,380 hab. en 1803, de 8,101 en 1861 et de 9,886 en 1876, dépasse aujourd'hui le chiffre de 20,000. Un grand nombre d'Alsaciens, qui, par suite de l'option du 1er oct. 1872, ont quitté le pays natal, ont eu une grande prédilection pour cette ville hospitalière qu'ils considèrent avec raison comme la capitale de l'ancien dép. du Haut-Rhin, si cruellement mutilé par l'annexion de 1871.

En 1697, le chapitre et la ville de Belfort firent porter leurs armoiries sur l'armorial général de France, le chapitre : *d'azur à un saint Christophe d'or dans des ondes d'argent, chargé d'un Christ de carnation tenant un monde d'or à la main ;* la ville : *d'azur à une tour pavillonnée d'or, ajourée du champ, maçonnée de sable, girouettée d'argent et cotoyée d'un B et d'un F d'or.*

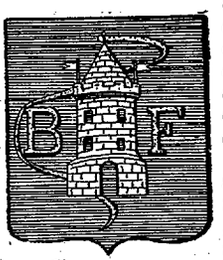

Armoiries de Belfort.

Belfort est la patrie de plusieurs militaires distingués, parmi lesquels nous mentionnons le général Boyer (1772-1851), qui, sous l'Empire, a rendu d'éminents services dans la guerre d'Espagne ; de l'abbé Joseph de la Porte (1718-1779), auteur de l'*Antiquaire*, comédie en vers, d'un *Dictionnaire dramatique* et collaborateur de l'*Année littéraire* ; et des peintres Jules de Vignon, François Dauphin et François-Joseph Heim.

Monuments. — L'*église paroissiale de Saint-Denis*, dans la vieille ville, construite de 1727 à 1750 en grès rouge, a la forme d'une croix latine ; ses deux tours carrées prennent naissance à chaque angle du frontispice. On y remarque deux tableaux de Dauphin, peintre belfortain. Ses orgues, qui ont été complètement remises à neuf en 1848, ont passé à tort pour celles que Constantin Copronyme, empereur de Constantinople, envoya en France, en 757, pour en faire présent au roi Pépin. En fait d'autres édifices religieux, il faut citer : l'*église de Saint-Joseph*, de construction toute récente, dans la ville neuve ; le *temple protestant* et la *synagogue* ; mentionnons encore le cimetière qui se trouve au bout du faubourg des Ancêtres sur l'emplacement de l'ancienne église et du village détruit de Brace. L'*hôtel de ville* renferme la bibliothèque et le

Quand même!

musée, où l'on voit des ossements et un certain nombre de crânes d'hommes fossiles, découverts avec des débris de l'industrie préhistorique dans les cavernes de Cravanche. Le *théâtre*, qui se trouvait autrefois à l'hôtel de ville, occupe maintenant l'emplacement d'une ancienne promenade ; quant aux autres édifices publics, ils n'offrent rien de remarquable. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, devant l'église Saint-Denis, on voit le *monument commémoratif de la défense de 1870* avec l'inscription : QUAND MÊME, œuvre de Mercié. C'est un groupe en fonte, représentant une Alsacienne aux grands flots de rubans, qui d'un bras retient un jeune mobile chancelant, frappé à mort, et de l'autre brandit en l'air le fusil dont le soldat mourant ne se servira plus. Le socle porte un double médaillon représentant en tête Denfert, le défenseur de Belfort, et Thiers, le libérateur du territoire. Au pied du rocher de la citadelle du Château se dresse le *Lion* colossal sculpté par *Bartholdi* (V. ce nom), haut de 16 m. et large de 24, dont nous avons donné la figure à la p. 532. Ce monument aux proportions gigan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

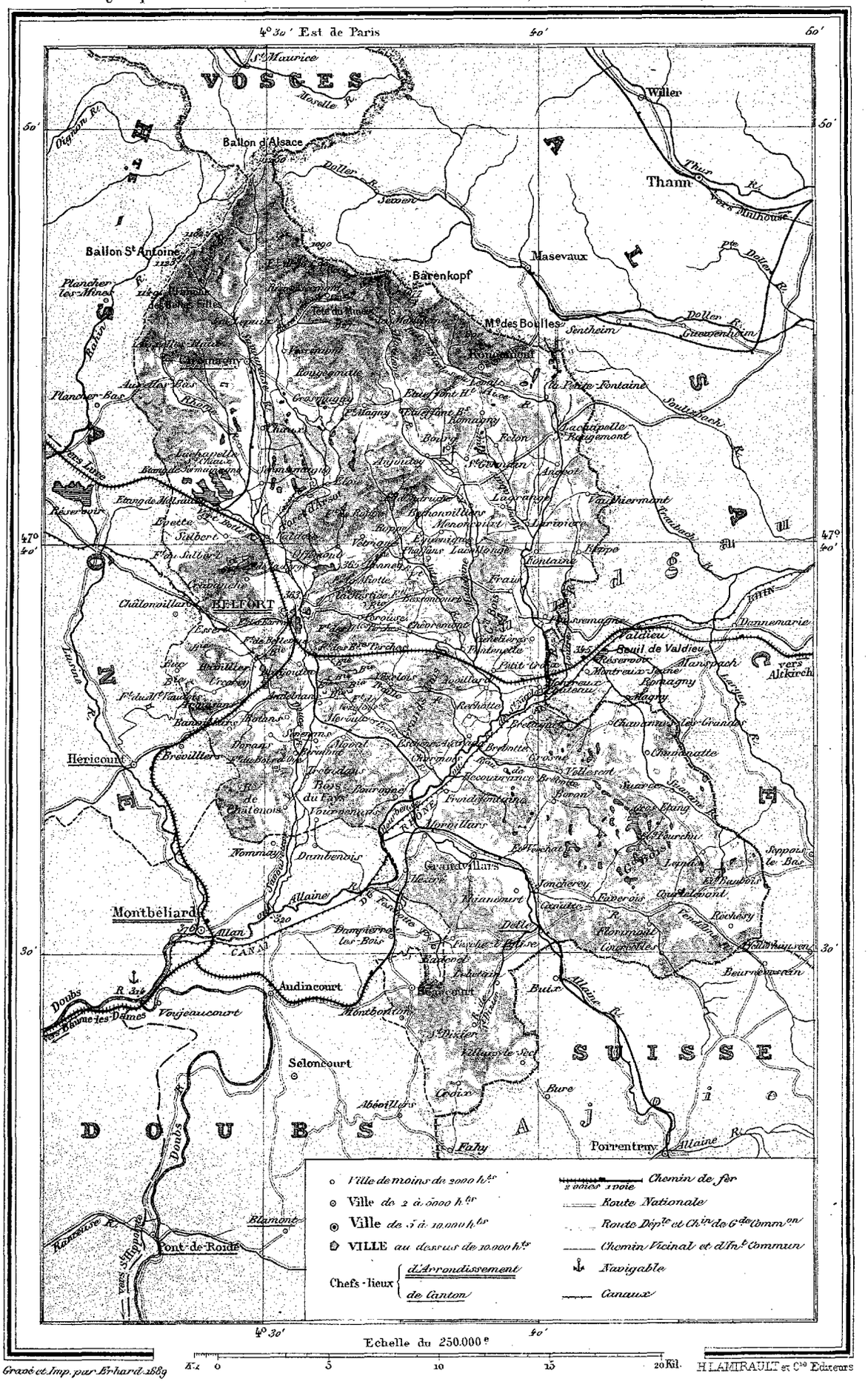

Gravé et Imp. par Erhard 1889

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tesques, élevé par souscription nationale, symbolise l'héroïque résistance de la place pendant le siège de 1870-71. A l'O. de la ville, une belle promenade, ornée d'une fontaine monumentale, longe les bords de la Savoureuse.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Belfort est un entrepôt très important du commerce de la France avec la Suisse et l'Allemagne. Les articles principaux sont les vins, les bois, les fers, le fromage et le beurre provenant des communes de la région montagneuse et enfin les produits de son industrie. Les établissements industriels, la plupart de création récente, se trouvent, ainsi que la cité ouvrière, en dehors de l'enceinte, dans les faubourgs ou la ville neuve. Par suite de la barrière douanière, élevée après 1871 entre l'Alsace et la France, beaucoup de maisons industrielles du rayon de Mulhouse, pour conserver leurs anciens débouchés sur le marché français, ont créé à Belfort d'importantes succursales : des filatures et tissages de coton, des teintureries, une fabrique de fil à coudre et une autre pour les tissus en rouge d'Andrinople, et enfin des ateliers de constructions mécaniques. Il y a, en outre, des tanneries et des brasseries. ***

BIBL. : DESCHARRIÈRES, *Essai sur l'histoire littéraire de Belfort ;* Belfort, 1808. — Dr LOLLIER, *Essai topographique sur la ville de B.* dans *Journal des sciences, agriculture et arts de Strasbourg*, 1826, t. III, pp. 1-26. — A. CORRET, *Histoire pittoresque et anecdotique de B. ;* Belfort, 1855. — *Revue d'Alsace*, 1851, 1859, 1864, 1867, 1868, 1871, 1873, 1875, 1878, 1879, 1880, 1881, 1883, passim. — Edouard THIERS et S. DE LA LAURENCIE, *la Défense de B. ;* Paris, 1871. — Léon BELIN, *le Siège de Belfort ;* Paris, 1871. — MÉNY, *le Siège de B. ;* Belfort, 1871. — FAVRET, *le Siège de Belfort.* journal paru à Belfort pendant le siège les mardis, jeudis et samedis, nouv. édit. s. d. — J.-A. HILD, *Belfort et les mobiles de la Haute-Saône ;* Paris, 1871. — *Impressions et Souvenirs* par un volontaire de l'armée de Belfort ; Paris et Strasbourg, 1871. — Prince BIBESCO, *Belfort, Reims, Sedan ;* Paris, 1872. — Sosthène DE LA LAURENCIE, *Etude technique sur le service de l'artillerie dans la place de Belfort pendant le siège de 1870-71 ;* Paris, 1872. — AMBERT, *Histoire de la guerre de 1870-71 ;* Paris, 1873. — Comte DE GELDERN, *les Sièges de Paris et de Belfort*, traduit de l'allemand par GRILLON ; Paris, 1873. — Edouard THIERS, *De l'influence exercée par l'artillerie rayée dans la défense des places, d'après l'exposé de la défense de Belfort en 1870-71 ;* Paris, 1874. — *Der deutsch-französische Krieg*, rédigé par la section historique du grand état-major prussien ; partie II, vol. II, pp. 1031-1050, vol. III. pp. 1302-1327, traduit de l'allemand par COSTA DE SERDA ; Paris, 1874. — WOLFF, *Geschichte der Belagerung von Belfort ;* Berlin, 1875, traduit de l'allemand par BODENHORST ; Bruxelles, 1877, 2 vol. avec atlas. — CASTENHOLZ, *Die Belagerung von Belfort im Jahr 1870-71 ;* Berlin, 1875-78, 4 vol. avec atlas. — LIBLIN, *Belfort et son territoire ;* Mulhouse, 1877. — Edmond CAMBIER, *les Sièges de Paris et de Belfort et le colonel Denfert ;* Lille, 1878. — DUSSIEUX, *le Siège de Belfort ;* Paris, 1882. — Ad. CAILLÉ, *le Colonel Denfert et le siège de Belfort ;* Belfort, 1883. — P. PÉLOT, *Notice sur la place de Belfort ;* Belfort, 1886. — Charles GRAD, *A travers l'Alsace et la Lorraine* dans *le Tour du monde*, vol. LIII (fév. 1887), pp. 113-128. — Du même, *la Grotte de Cravanche et l'homme préhistorique en Alsace ;* Colmar, 1877. — P.-E. TUEFFERD, *Etude sur l'humanité préhistorique dans les pays de Montbéliard et de Belfort* dans *Revue d'Alsace* 1876, p. 455 ; 1877, pp. 86, 221.

BELFORT (Territoire de). I. Situation. Limites. Superficie. — Le Territoire de Belfort (ou Béfort) porte le nom de la forteresse qui surveille la « trouée de Belfort », vaste dépression située entre les Vosges et le Jura. Il est le seul reste de l'Alsace que nous ait laissé le traité de Francfort conclu à la suite de la guerre désastreuse de 1870-1871 ; il comprend 4 cant. et partie de 2 autres des 30 cantons qui composaient en 1870 le dép. du Haut-Rhin.

La ville de Belfort est située par 47° 38′ 13″ de lat. N., et par 4° 31′ 44″ de long. E. de Paris. Le territoire est borné au N.-E. et à l'E. par la prov. d'Alsace-Lorraine qui appartient à l'Allemagne, au S. et au S.-E. par la Suisse (canton de Berne) ; au S.-O. par le dép. du Doubs ; à l'O. par celui de la Haute-Saône ; au N. par celui des Vosges.

Le pourtour total est évalué à 130 kil. environ ; il enferme une superficie de 61,014 hect. ; sa plus grande longueur, du N. au S., est de 45 kil. ; sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., est de 22 kil. Le point culminant est le ballon d'Alsace (1,260 m.) ; le point le plus bas, le confluent de la rivière Saint-Nicolas avec l'Allaine (330 m.). La ligne de plus basse altitude suit la rivière de Saint-Nicolas et le canal du Rhône au Rhin qui sont dirigés du N.-E. au S.-O.

II. Relief du sol. — STRUCTURE GÉNÉRALE. — Le territoire de Belfort est composé en partie majeure par le léger dos de terrain qui sépare les Vosges des dernières ramifications du Jura et qui est à une altitude très inférieure à celle de ces deux chaînes. L'altitude de cette plaine est d'environ 350 m. entre Delle et Masevaux, à l'extrémité du territoire : on lui donne le nom de col ou seuil de Valdieu. Plus à l'O., elle se resserre encore et s'accidente de quelques collines. Cet ensemble forme, dit M. Reclus, « la fameuse *Trouée de Belfort* qui donne passage à un canal, plusieurs routes et chemins de fer et que surveille une puissante forteresse. Pour les relations pacifiques et guerrières des nations limitrophes, cette large ouverture, qui permet de contourner au N. le rempart du Jura, au S. celui des Vosges eut toujours une importance capitale et des événements, récents ont prouvé que, même de nos jours, après la construction de tant de routes entre les deux versants des monts, cette plaine intermédiaire est restée une des grandes voies historiques de l'Europe. » L'orographie du département est formée : 1° au N. par les dernières ramifications des Vosges ; ces montagnes couronnées de sapins, de chênes, de hêtres et de châtaigniers sont séparées des plaines par des élévations intermédiaires couvertes de vignes ; 2° au S. par les derniers contreforts du Jura.

RÉGION DES VOSGES. — A l'extrémité septentrionale du territoire se dresse le *Ballon d'Alsace* (1,260 m.), qui en est le point culminant et d'où la vue s'étend au S. jusqu'aux sommets des Alpes bernoises et aux glaciers du Mont-Blanc.

Du Ballon d'Alsace se détachent deux ramifications importantes, l'une vers le S.-E., l'autre vers le S.-O. : entre les deux est creusée la vallée de la Savoureuse. *La chaîne occidentale*, la moins considérable, mais la plus élevée des deux, sépare la vallée de Giromagny de celle de Rahin (Haute-Saône) et forme la ligne de séparation entre la Haute-Saône et le territoire de Belfort. Les principaux sommets affectent cette forme arrondie qui leur a fait donner le nom de ballons, ou celle de petits plateaux généralement boisés, dits Hautes-Chaumes. Ce sont : du N.-E. au S.-O., le ballon de Saint-Antoine (1,001 m.), la Planche des Belles-Filles (1,150 m.) et le mont Saint-Jean (815 m.), au S. duquel l'altitude passe subitement à 300 m. — *La chaîne orientale*, large d'environ 10 kil., sépare la vallée de Giromagny de celle de Masevaux (Alsace). Elle donne naissance aux rivières de la Madeleine, de Saint-Nicolas et de Riervescemont. Les principaux sommets sont, du N.-O. au S.-E., le Signal des Plaines (1,091 m.), le Bœrenkopf (1,077 m.), le Signal de Sudet (928 m.) et la montagne des Boulles (800 m.), après laquelle l'altitude s'abaisse à 400 m. Le reste du cours de la Savoureuse est dominé par des hauteurs qui varient généralement entre 400 m. et 600 m. On peut citer la montagne de Salbert (647 m.), la forêt d'Arsot (493 m.), que dominent au N.-O. et au N. la place de Belfort, la Miotte, la Justice, collines voisines de la ville, élevées d'une cinquantaine de mètres au-dessus de la rivière.

La partie orientale du territoire entre Belfort, Delle et la frontière de l'Est n'atteint même plus 400 m.

RÉGION DU JURA. — Au S.-E. de Delle, la trouée est fermée par les contreforts calcaires, en partie boisés, qui atteignent 512 m. à la forêt de Florimont. C'est le commencement du *Jura*.

III. Géologie. — Le territoire de Belfort se divise au point de vue géologique en trois parties différentes qui correspondent à la structure orographique ; d'un côté, les régions montueuses du N. et du S. appartiennent, la première au système vosgien, la seconde au système juras-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sique; de l'autre, la région basse de l'E. est formée de sédiments pliocènes.

Région vosgienne. — Le territoire s'abaissant depuis un des sommets culminants des Vosges, le Ballon d'Alsace, jusqu'à leurs dernières ramifications, nous offre un échantillon très net de la disposition typique de cette chaîne. On descend des granites et des schistes du soulèvement principal qui forment les hauts sommets, aux grès vosgiens, soulevés de chaque côté sur les premiers plateaux; ces grès eux-mêmes surgissent brusquement au-dessus de la région simplement ondulée du trias, dont les surfaces tranquilles et peu élevées contrastent avec la région montagneuse. En allant du N. au S., on trouve d'abord deux vastes massifs dirigés de l'O. à l'E. : le premier, de *syénites*, que forme le Ballon d'Alsace; le second, de *schistes dévoniens* sur la lisière S. duquel sont situés Giromagny et Rougemont. On y rencontre en nombre d'endroits des éruptions de mélaphyres accompagnées de nombreux filons métallifères; ces éruptions montrent qu'après le soulèvement principal qui a donné naissance aux ballons, c.-à-d. postérieurement au trias, il s'est produit divers exhaussements successifs. L'exploitation de ces filons, jadis très active à Giromagny (belles zones de galène et de cuivre gris), n'a pu être reprise de nos jours, car, pour atteindre les portions utiles encore existantes, de grands travaux seraient nécessaires. — Aux schistes dévoniens, succède une bande de vieux grès rouge aux contours irréguliers. Puis on arrive aux trois assises du *trias* : le grès bigarré vosgien, le muschelkalk et les marnes irisées.

Région jurassique. — Les zones jurassiques succèdent immédiatement au trias; elles sont dirigées du N.-E. au S.-O.; c'est sur ces terrains que se trouve Belfort. On rencontre successivement les grès *infra-liasiques*, le *calcaire à gryphée arquée*, et les deux étages de l'*oolithe*, le bajocien et le bathonien. De ces divers étages, c'est le bathonien qui occupe la plus grande surface sur le territoire de Belfort : on y trouve Châtenois, Grandvillars et Delle.

Région de l'Est. — La région la moins élevée du territoire, celle de l'Est, où passe le canal du Rhône au Rhin, n'est autre chose qu'un lambeau de la grande plaine *pliocène* qui s'étend jusqu'à Bâle.

Enfin, ajoutons que l'on rencontre deux bandes parallèles de terrain *miocène* sur les deux rives de l'Allaine au voisinage de Morvillars; et des terrains d'*alluvion* sur les berges de la Savoureuse et de l'Allaine.

IV. Régime des eaux. — Le territoire de Belfort appartient au bassin du Rhône; tous ses cours d'eau se déversent dans l'Allaine, tributaire du Doubs. L'*Allaine*, appelée aussi *Alle*, *Halle* ou *Allan*, à partir de l'embouchure de la Savoureuse, a un cours de 67 kil., dont 35 en France. Elle naît en Suisse, pénètre dans le terr. de Belfort, en amont de Delle, traverse les com. de Delle, Joncherey, Thiancourt, Grandvillars, Morvillars, sépare durant quelques kil. le territoire de Belfort du dép. du Doubs, et pénètre enfin dans ce dernier.

Les principaux affluents de l'Allaine sont : à droite, 1° la *Cavatte*, qui naît dans le canton de Berne (Suisse), puis entre dans le territoire de Belfort; elle y baigne Courcelles, Florimont, où tombe la Vendeline, Faverois, et se jette dans l'Allaine à Joncherey; 2° la *rivière de Saint-Nicolas* (39 kil.) qui descend du Bærenkopf, traverse Rougemont, Leval, Petite-Fontaine, la Chapelle-sous-Rougemont, Angeot, Larivière, Fontaine, Foussemagne, Montreux-Château; rencontre le canal du Rhône au Rhin, qui suit son cours jusqu'à la limite du département; baigne encore Froide-Fontaine, Bourogne, et se jette dans l'Allaine aux forges de Méziré, à la limite du territoire. Ses affluents de droite sont : le Magrobach, alimenté par les étangs de Saint-Germain et de Romagny; — la Madeleine (20 kil.) qui naît au Ballon Gunon (925 m.) arrose la Madeleine, Etueffont-Haut, Etueffont-Bas, Anjoutey, Bethonvilliers, la Collonge, puis reçoit successivement : près de Petit-Croix, l'Autruche qui passe à Bessoncourt; en amont d'Eschêne, la Paille et la Bousserat; en aval de Froide-Fontaine, la Praie; 3° la *Savoureuse* (40 kil.), qui naît au Ballon d'Alsace, coule dans une profonde gorge boisée, arrose Lepuix, Giromagny, Chaux, Sermamagny, Valdoie, Belfort, Danjoutin, Andelnans, et quitte le territoire de Belfort pour se jeter peu après dans le Doubs. Elle reçoit : à droite, la Beucinière, qui sort du Ballon de Saint-Antoine; le Rhôme, qui sort de la Planche des Belles-Filles, passe à Auxelles-Haut, Auxelles-Bas et à Lachapelle-sous-Chaux; le Vert-Botté, alimenté par les étangs d'Evette; la Douce; — à gauche, les ruisseaux de la Goutte-des-Forges et de la Goutte-Thierry, sortis du Signal des Plaines; la Waivre, qui sort de la Forêt de Grande-Roche (1,069 m.), passe à Vescemont, Rougegoutte et Eloie.

Etangs. Le territoire de Belfort renferme un nombre considérable de petits étangs. Le plus grand est celui de *Malsaucy* long de 1,500 m, voisin de ceux de Sermamagny et des Barbeaux. Citons encore : l'étang la Femme, l'étang de la Vieille, entre les vallées de la Savoureuse et de la Waivre; l'étang des *Forges*, près de Belfort; les Rouges-Etangs, les étangs des Charmettes près de Leval, etc.

V. Climat. — Le territoire de Belfort est soumis à deux climats différents; le climat vosgien et le climat rhodanien. Le premier règne sur toute la région située au N. de Belfort; il est caractérisé par un hiver long et rigoureux, de brusques variations de température, et une grande humidité. On a vu le thermomètre descendre en hiver à —26° et monter en été à +32°. La moyenne des jours de pluie ou de brouillard est de 130. Il tombe par an de 80 centim. à 1 m. d'eau, proportion supérieure à la moyenne de la France qui est de 77 centim. Les vents dominants y sont celui du S.-O., qui amène la pluie, et celui du N.-O. ou bise qui amène le temps sec et le froid. Le climat rhodanien règne sur le S. du territoire. Il n'a ni la régularité du climat séquanien ou méditerranéen, ni la dureté du climat vosgien : il est caractérisé par la beauté de l'automne. La quantité de pluie qui tombe annuellement dans cette région est de 60 centim. à 80 centimètres.

VI. Faune et flore naturelles. — Les forêts couvrent le flanc des montagnes, et une partie des plaines; le chêne, le hêtre, le pin, le sapin, le mélèze, le bouleau, le châtaignier, croissent dans les régions élevées; l'orme, le frêne, le peuplier, le tilleul, l'érable, l'acacia, dans les régions inférieures. Parmi les animaux sauvages, on remarque le loup, le renard, le chat sauvage, la loutre, le blaireau. Les sangliers existent en certain nombre; le cerf et le chevreuil sont plus rares. Le gibier de plume et de poil abonde. L'aigle, l'épervier, la buse, sont les oiseaux de proie les moins rares; la vipère et la couleuvre sont communes. Les rivières sont assez poissonneuses.

VII. Histoire depuis 1789 (V. Belfort [Ville]).

VIII. Divisions administratives actuelles. — Le territoire de Belfort ne comprend qu'un seul arrondissement, celui de Belfort, divisé en cinq cantons : Belfort, les communes restées françaises de l'ancien cant. de Dannemarie, Delle, Fontaine, Giromagny, et les communes restées françaises de l'ancien cant. de Masevaux.

Divisions judiciaires. Le territoire de Belfort ressortit à la cour d'appel de Besançon; il existe un tribunal de première instance et un tribunal de commerce à Belfort, une justice de paix dans chaque chef-lieu de canton.

Divisions financières. Dans les *contributions indirectes*, il y a 2 sous-directeurs et 2 receveurs principaux entreposeurs à Belfort.

Le service des *contributions directes* comporte 1 trésorier-payeur général, 1 receveur particulier à Belfort. Le service de l'*enregistrement* et *des domaines* compte 2 conservateurs des hypothèques. Il existe un inspecteur des *douanes* à Belfort et des bureaux principaux à Delle et Petite-Croix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etablissements d'instruction publique. Le territoire de Belfort est compris dans le ressort de l'Académie de Besançon ; il y a un lycée et une école normale d'instituteurs à Belfort.

Divisions ecclésiastiques. Le territoire dépend du diocèse de Besançon ; il possède 2 cures de 1re classe, 75 succursales et 25 vicariats. Le culte protestant dépend du consistoire d'Héricourt (Haute-Saône).

Divisions militaires. Le territoire de Belfort qui est une place forte de 1er ordre dépend du 7e corps d'armée et de la 7e division de l'armée territoriale dont l'état-major est à Besançon. La compagnie de gendarmerie nationale est détachée de la 7e légion dont l'état-major est à Besançon.

IX. Mouvement de la population. — Le recensement de 1886 a constaté dans le territoire de Belfort une population totale de 79,758 hab. Le territoire de Belfort n'étant constitué que depuis 1871, nous ne donnerons que les chiffres des trois derniers recensements.

Recensement de	1872.....	56,781 hab.
—	1876.....	68,600 —
—	1881.....	74,244 —

Voici par cantons la liste des communes dont la population totale dépasse 1,000 hab. :

Arrondissement de Belfort. — *Canton de Belfort.* Bavilliers, 1,232 ; Belfort, 22,181 ; Châtenois, 1,128 ; Danjoutin, 1,690 ; Valdoie, 1,371. *Ancien cant. de Dannemarie* (communes restées françaises), pas une des trois communes ne dépasse 1,000 hab. *Cant. de Delle*, Beaucourt, 4,439 ; Bourogne, 1,029 ; Delle, 2,161 ; Grandvillars, 2,184 ; Réchésy, 1,107. *Cant. de Fontaine*, la com. la plus peuplée, Montreux-Château, atteint 967 hab. *Cant. de Giromagny*, Etueffont-Haut, 1,055 ; Giromagny, 3,538 ; Lepuix, 1,981 ; Rougegoutte, 1,020. *Ancien cant. de Masevaux* (communes restées françaises), Rougemont, 2,229.

La population agglomérée compte (dénombrement de 1888) 62,921 hab. ; la population éparse, 4,108. La superficie des communes urbaines s'élève à 4,399 hect. ; la superficie des communes rurales à 56,615 ; la population des communes urbaines atteint 29,079 hab. ; celle des communes rurales, 43,165. La population spécifique, c.-à-d. le nombre d'habitants par kilomètre carré, monte à 661 pour les premières et 78 pour les secondes. Comme partout l'importance de la population urbaine augmente ; de 1876 à 1881, l'excédent de l'émigration dans les villes s'est élevé à 3,690 hommes ; l'excédent de l'émigration dans les campagnes à 380 hommes.

Etat des personnes. Sur les 73,593 hab. du territoire de Belfort (recensement de 1881) 28,432 (14,995 hommes, 13,437 femmes) sont occupés à l'agriculture ; 26,006 (8,673 hommes, 11,333 femmes) à l'industrie ; 7,362 (3,429 hommes, 3,933 femmes) au commerce ; 1,903 (1,201 hommes, 702 femmes) aux transports par terre et par eau (chemins de fer, canaux, etc.) ; 6,391 (6,078 hommes, 313 femmes) font partie de la force publique ; 2,377 (1,349 hommes, 1,028 femmes) s'adonnent aux professions libérales ; 4,294 (1,977 hommes, 2,317 femmes) vivent exclusivement de leurs revenus ; 2,651 dont 1,502 femmes sont classées sous la rubrique « sans profession », et 177 dont 137 femmes sous la rubrique « profession inconnue ». Au point de vue de la nationalité, on compte : pour les hommes, 36,808 Français et 2,083 étrangers dont 964 Allemands et 751 Suisses ; pour les femmes, 32,926 Françaises et 1,776 étrangères dont 970 Allemandes et 630 Suissesses.

X. Etat économique du territoire. — 1° Propriété. — La cote foncière relevait, en 1884, 26,896 propriétés imposables dans le territoire de Belfort, savoir 25,484 appartenant à la petite propriété, 1,287 à la moyenne, 125 à la grande. Les biens qui dominent dans la petite propriété sont ceux de 20 à 50 ares (6,290), de 50 ares à 1 hect. (4,205), de 10 à 20 ares (3,752), de 0 à 10 ares (3,749), de 1 à 2 hect. (3,568). Dans la propriété moyenne, les plus nombreux sont ceux de 10 à 20 hect. (367). Dans la grande propriété, on compte 42 domaines de 100 à 200 hect. ; 33 au-dessus de 200 et 33 de 50 à 75. Au point de vue de la superficie, la petite propriété couvre 24,364 hect. ; la moyenne 14,292 hect. ; la grande 20,401. La catégorie qui occupe la plus grande superficie est la grande propriété au-dessus de 200 hect. (10,606 hect.), puis de 100 à 200 hect. (6,307) ; vient ensuite la petite propriété de 1 à 2 hect. (5,101 hect.) ; puis la moyenne propriété de 10 à 20 hect. (4,860 hect.).

2° Agriculture. — D'après la statistique de 1882, le territoire agricole occupe une étendue de 58,260 hect, dont 1,456 incultes et 56,804 cultivés. L'étendue des terres labourables est de 21,885 hect. ; celle des prés naturels de 12,961 hect. ; des herbages pâturés permanents, 685 ; des bois et forêts, 20,199 ; des vergers, 1,064 hect. ; des jardins, 10 hect. La superficie non cultivée se répartit en landes, 439 ; terrains rocheux ou montagneux, 360 hect. ; terrains marcageux, 649 hect. ; tourbières, 8 hect. La principale culture est celle du blé, que l'on rencontre surtout dans les cant. de Delle et de Fontaine, et celle de la pomme de terre. On trouve en moins grande abondance, dans les régions montueuses, l'avoine, l'orge, le seigle. La culture des choux destinés à la choucroute, dite de Strasbourg, progresse rapidement.

Il existe un certain nombre de forêts dont on tire beaucoup de bois de construction. Citons celles d'Ullèse et de la Beucinière, au pied du Ballon de Saint-Antoine ; le bois de Malevaux, les forêts Saint-André et Paleroy, à l'E. de Giromagny ; celles de Salbert, d'Arsot, de Denney, de Roppe, aux environs de Belfort. Les essences qui y dominent sont le hêtre, le chêne, l'épicea, le sapin, le mélèze et le bouleau. Le merisier est cultivé en grand pour la production du kirsch.

La statistique officielle de 1883 fournit les chiffres suivants au sujet de la superficie et du rendement des diverses cultures.

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	4.847	96.940
Méteil.....	740	13.320
Seigle.....	2.898	43.470
Orge.....	285	4.845
Avoine.....	2.502	65.052
Pommes de terre.....	2.480	322.400
		Quintaux
Betteraves fourragères...	340	105.400
Chanvre.....	52	312

En 1883, on comptait sur le territoire de Belfort 3,230 chevaux, 18 mulets, 47 ânes, 2,710 bœufs et taureaux, 10,142 vaches et génisses, 1,790 veaux, 4,172 moutons du pays, 15,708 porcs et 1,820 chèvres. Le nombre des ruches d'abeilles était de 2,185 ; leur production s'élevait à 2,185 kilogr. de miel et 939 kilogr. de cire.

3° Industrie. — En 1883, il y avait sur le territoire de Belfort 76 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. Ces appareils, au nombre de 106 représentant une force totale de 3,314 chevaux-vapeur, se divisent ainsi :

81	mach. fixes d'une force de	3,045	chevaux-vapeur.
18	— mi-fixes —	90	—
20	locomobiles —	179	—

Cette force se répartissait ainsi entre les principaux groupes industriels :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mines et carrières	52	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	714	—
Agriculture	5	—
Industries alimentaires	30	—
Industries chimiques et tanneries	27	—
Tissus et vêtements	2.300	—
Papiers, mobiliers, objets d'habitation, instruments	38	
Bâtiments et travaux	49	—
Services publics de l'Etat	99	—

La quantité de combustibles minéraux (houille et lignites) consommés a été de 47,300 tonnes représentant une valeur de 1,190,400 fr. Il y a dans le territoire de Belfort un groupe minéralogique intéressant, celui de Giromagny (2,916 hect.), qui s'étend sur les com. de Lepuix, Auxelles-Bas et Auxelles-Haut. On y trouve du cuivre, du plomb, de l'argent, du cobalt, du zinc, de l'arsenic. Ce gisement n'est plus exploité aujourd'hui. Le fer se trouve à Bessoncourt, Danjoutin, Sevenans, Vezelois et surtout à Châtenois et Vaulnaveys-le-Bas où existent des mines (256 hect.) appartenant à la Société des Forges d'Audincourt d'où l'on a extrait, en 1883, 1,809 tonnes de fer valant 687,382 fr. Les *carrières de grès rouge* de Saint-Germain et d'Offemont fournissent des matériaux estimés. Il existe à Offemont une *source* d'eau minérale inutilisée, et à Châtenois une source saline chlorurée.

On peut mentionner deux fabriques de *gaz d'éclairage* utilisant une dizaine d'ouvriers produisant 300,000 m. c., valant 135,000 fr., et une fabrique de *savons*, à Danjoutin, employant dix ouvriers et produisant 1,500 quintaux valant 90,000 fr.; les *imprimeries* typographiques et lithographiques de Belfort et Beaucourt; les *brasseries* de Beaucourt, de Belfort, Cravanche, Courtelevant, Jonchery et la Chapelle-sous-Rougemont; les *scieries* de Belfort, Chaux, Giromagny, Lepuix, etc.; la *distillerie* de betteraves de Fontaine; les *huileries* de Delle, Lepuix; la fabrique de produits chimiques de Chaux; celle de pianos de Morvillars; les *tuileries* de Bavilliers, Beaucourt, Jonchery, Rougemont, Giromagny, etc.

Mais la principale industrie du territoire de Belfort est l'industrie manufacturière qui est très active. Elle comprend deux branches : la filature du coton et la métallurgie, qui occupent environ 10,000 ouvriers. L'*industrie cotonnière* comprend 19 établissements employant 6,290 ouvriers, utilisant une force de 1,240 chevaux-vapeur, avec 60,950 broches, 4,325 métiers mécaniques et 40 métiers à bras. Ces établissements sont situés la plupart dans le canton de Giromagny où l'on compte 48,000 broches et 1,800 métiers mécaniques. A Belfort même existent des établissements de filature et de retordage de coton, de tissage de calicots et cretonnes, des fabriques de toiles. Enfin on trouve à Offemont une manufacture de laine, qui occupe 343 ouvriers, utilise une force de 100 chevaux-vapeur, avec 10,720 broches.

L'*industrie métallurgique* consiste surtout dans la quincaillerie. La production de fers marchands et spéciaux s'est élevée, en 1883, à 1,809 tonnes représentant une valeur totale de 687,382 fr. Les deux centres principaux sont Beaucourt et Grandvillars. Les établissements de Beaucourt produisent des vis, des boulons, de la serrurerie, des montres et pendules, etc.; à Grandvillars se trouvent des forges, une tirerie de fils de fer, une fabrique de vis et pitons, etc. Belfort possède une forge et une fabrique d'instruments agricoles; Châtenois, des forges et une fonderie pour instruments aratoires et carrosserie; Valdoie, un atelier de construction de machines et une fonderie.

4° Commerce et circulation. — Le territoire de Belfort *exporte* de la quincaillerie, des calicots et cotonnades, des bois des Vosges, de la choucroute, des pavés de grès et pierres de taille; il *importe* des matières premières pour filatures et usines, de la houille, des articles d'orfèvrerie, de modes, de librairie, des vins, etc.

Le territoire est traversé par trois routes nationales dont la longueur atteint 42 kil. : 1° Celle de Paris à Bâle; 2° de Lyon à Strasbourg; 3° de Belfort à Montbéliard; sur ces routes, il a circulé quotidiennement, en 1883, 150 colliers. Les dépenses d'entretien se sont élevées à 25,388 fr. Les routes départementales ont été déclassées; la longueur des chemins vicinaux au 1er janv. 1883 atteignait 672 kil., savoir : chemins de grande communication, 184 kil.; chemins d'intérêt commun, 218 kil.; chemins ordinaires, 270 kil. Le réseau ferré du territoire de Belfort a un développement de 57 kil., répartis entre quatre lignes :

1° L'ancienne ligne de Paris à Bâle qui se dirige sur Mulhouse, entre sur le territoire un peu avant la station de Bas-Evette. Elle y parcourt 24 kil. Elle passe à Belfort, Chèvremont, Petite-Croix où est la douane française et entre en Alsace-Lorraine;

2° La nouvelle ligne évite le trajet sur le territoire allemand et passe par la Suisse; elle dessert à partir de Belfort les stations de Meroux, Bourogne, Morvillars, Grandvillars et Delle : parcours, 23 kil. Le trajet de Paris à Bâle par Delle et la Suisse est de 20 kil. plus long que celui par Mulhouse;

3° Belfort est relié à Dôle par une ligne qui passe à Montbéliard et n'a que 7 kil. sur le territoire;

4° Cette dernière est reliée à Delle par un tronçon de 28 kil. dont trois sur le territoire, qui épargne aux voyageurs et aux marchandises de passer par Belfort pour gagner la Suisse.

Le canal du Rhône au Rhin, commencé en 1784, terminé en 1834, entre dans le territoire de Belfort à l'embouchure, dans l'Allaine, de la rivière Saint-Nicolas, qu'il côtoie jusqu'à son entrée en Alsace-Lorraine; il passe au voisinage de Bourogne, Froidefontaine, Charmois, Bribotte, Eschâne, Bretagne et Montreux-Château. Sa longueur dans le territoire atteint 9 kil. 970 m. (5 écluses et un pont-levis).

5° Finances. — En 1883, le territoire de Belfort a fourni 11,048,170 fr. au budget ordinaire et 481,616 fr. au budget sur ressources spéciales.

Ces chiffres se décomposent comme il suit : contributions directes, 572,575 fr.; taxes assimilées aux contributions directes, 38,984 fr.; produits des douanes, 8,359,311 fr.; contributions indirectes, 1,799,693 fr.; produits des amendes et condamnations pécuniaires, 14,287 fr.; retenues et autres produits perçus en exécution de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, 70,254 fr.; produits divers, 193,064 fr. Les *revenus départementaux* du territoire de Belfort se sont élevés (produits éventuels) en 1885 à 110,984 fr. La valeur du centime départemental est estimée à 5,220; il y a 49 cent. dont 47 ordinaires et 12 extraordinaires. Les 106 *communes* ont un revenu annuel de 845,544 fr.; le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires est de 2,629; le nombre moyen des centimes par communes est de 25; il y a deux communes possédant un octroi.

XI. Etat intellectuel du territoire. — Sur 697 jeunes conscrits de la classe de 1882, 10 étaient complètement illettrés, ce qui place le territoire de Belfort au 3e rang des départements français sous le rapport de l'instruction.

Le territoire comptait, durant l'année scolaire 1885-86, 23 *écoles maternelles* publiques (9 laïques, 14 congréganistes), qui recevaient 2,276 élèves (1,287 garçons, 1,489 filles), plus 7 *écoles libres* (2 laïques, 5 congréganistes) qui recevaient 604 élèves (286 garçons, 318 filles). Le nombre total des élèves était de 3,380. A la même époque, il y avait 166 *écoles primaires* (126 laïques et 40 congréganistes) qui recevaient 10,780 élèves (5,913 garçons et 4,867 filles); plus 13 écoles libres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(2 laïques et 11 congréganistes) qui recevaient 1,219 élèves (424 garçons et 795 filles). Le nombre total des élèves était de 11,999.

L'*école normale* du département compte pour 1886-87 23 élèves-maîtres. Dans l'ensemble des écoles, il y avait 300 maîtres, instituteurs et institutrices. En outre, il y avait 19 cours d'adultes hommes, avec 269 auditeurs et 0 cours d'adultes femmes. Cette année, il y eut 420 candidats, tant garçons que filles, au certificat d'études primaires et 234 certificats furent obtenus ; 358 candidats au brevet élémentaire qui obtinrent 115 brevets ; enfin 101 candidats au brevet supérieur dont 41 l'obtinrent. L'instruction élémentaire était facilitée par 110 bibliothèques populaires qui contenaient 16,773 livres de lecture et faisaient 24,847 prêts en 1886 ; 5 bibliothèques pédagogiques avec 1,183 volumes, 21 caisses d'épargne scolaires avec 381 livrets, représentant une somme totale de 7,448 fr.; 89 caisses des écoles fonctionnaient et avaient en caisse, à la clôture de l'exercice annuel, 4,946 fr. La Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département comptait 85 sociétaires ; elle avait un actif de 14,426 fr. Le total des ressources applicables aux traitements, indemnités et allocations constituant des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire monta à 239 fr. 43 par commune, dont 189 fr. 30 fournis par l'Etat, 18 fr. 69 fournis par le département, 19 fr. 79 par les produits des 4 cent. spéciaux des communes et 510 fr. 25 par les revenus ordinaires communaux. L'enseignement secondaire se donne dans le lycée de Belfort qui possède 474 élèves, dont 49 pour l'enseignement classique primaire, 252 pour l'enseignement classique et 173 pour l'enseignement spécial.

XII. Etat moral du territoire. — *Les Bureaux de bienfaisance*, au nombre de 11, secoururent en 1883, 2,535 individus; leurs recettes s'élevaient à 24,912 fr. dont 12,076 provenaient de leurs revenus propres, 7,926 de la charité publique ou privée, et 4,910 des fonds de report. Les dépenses se sont élevées à 13,471 fr. On compte un *hospice-hôpital* avec 133 lits; 34,573 fr. de recettes, 40,780 fr. de dépenses, et un personnel de 19 servants. Il y a eu un nombre total de journées de présence de 7,849 pour 33 hommes, de 1,624 pour 6 femmes. Le service des *enfants assistés* a secouru 28 garçons et 27 filles à la ville ou à la campagne ; 59 garçons et 43 filles à domicile. Belfort a eu 35 *aliénés* à sa charge. La *caisse des retraites pour la vieillesse* a reçu 408 versements représentant une somme de 9,031 fr. Les 2 *caisses d'épargne* du territoire avaient délivré, au 1er janv. 1883, 10,895 livrets et, au 31 déc., 11,564 valant 5,635,361 fr., ce qui donne 487 fr. pour l'importance moyenne de chaque livret.

Les sociétés de *secours mutuels* étaient au nombre de 7 à la même époque, dont 6 approuvées et 1 autorisée avec 2,528 membres. Les sociétés approuvées avaient un avoir disponible de 42,665 fr. au 31 déc. 1883. Dans la même année, les *libéralités* ont atteint 940 fr. Ce chiffre se décompose ainsi : 1 donation aux établissements religieux, représentant une somme de 140 fr.; 2 donations aux établissements charitables et hospitaliers, montant à 800 fr. E. S.

BIBL. : PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique du dép. du Haut-Rhin ;* 1810, in-4. — AUFSCHLAGER, *l'Alsace, description historique et topographique ;* 1826, 2 vol. in-8. — BAQUOL, *l'Alsace ancienne et moderne ;* 1866, in-8. — CORRET, *Histoire pittoresque de Belfort ;* 1855, in-8. — RISTELHUBER, *Dictionnaire du Haut et Bas-Rhin ;* 1865, in-8. — A. ARMBRUSTER, *Carte topographique du territoire de Belfort au* $\frac{1}{160000}$.

BELFORT. Com. du dép. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque; 598 hab.

BELGAM ou BELGAUM. Ville forte de l'Inde anglaise, présidence de Bombay ; 8,000 hab. Ruines de deux temples antiques. Belgaum est située au S. des enclaves de Kolhapour, sur un petit sous-affluent de Kistna. Elle a pris dans ces dernières années une grande importance à cause de sa forte garnison, qui, de ce point central, surveille les différents Etats indigènes et les possessions portugaises de Goa. Nombreuses fabriques de cotonnades.

BELGARD. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, province de Köslin (Poméranie), sur la Persante ; 7,868 hab. Marché aux chevaux, scierie, fonderie.

BELGEARD. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. E. de Mayenne ; 574 hab.

BELGENTIER. Com. du dép. du Var, arr. de Toulon-sur-Mer, cant. de Solliès-Pont ; 765 hab.

BELGIOJOSO. Ville d'Italie (Lombardie), à 12 kil. E. de Pavie, entre l'Olona et le Pô. Château de la famille de Belgiojoso où François Ier fut retenu pendant quelque temps prisonnier après la bataille de Pavie. Pop. en 1881 : 4,557 hab.

BELGIOJOSO (Cristina TRIVULZIO, princesse), patriote italienne et publiciste, née à Milan le 28 juin 1808, morte à Milan le 5 juil. 1871. Fille du marquis Geronimo Isidoro Trivulzio, elle épousa en 1824 le prince Emilio Barbiano di Belgiojoso. Sa vie fut très agitée. Détestant la domination autrichienne, cédant à ses sentiments patriotiques autant qu'au désir de pouvoir satisfaire librement ses goûts littéraires, elle quitta son pays après l'insuccès des soulèvements de 1831, s'établit à Paris, prit place dans le monde des lettres et des arts, et, jouissant d'une grande fortune, fit de son salon un centre politique pour ses compatriotes exilés. Portée d'abord vers les idées mazziniennes, elle se rapprocha du parti réformiste, auquel elle assura un organe en France par la fondation de la *Gazzetta italiana* (1843). Elle créa aussi la revue hebdomadaire *l'Ausonia*. En 1848, à la première nouvelle de l'insurrection de Milan, elle accourut dans sa patrie et leva à ses frais un bataillon de volontaires, se transportant partout où pouvait s'exercer son activité. Quand l'Autriche reprit possession de la Lombardie, elle retourna à Paris, puis se rendit à Turin à la veille de la bataille de Novare, et alla ensuite jusqu'à Rome (1849). Tout espoir de délivrance prochaine étant perdu, elle rentra en France, continuant de loin, par une active propagande, la lutte contre l'oppresseur. De 1855 à 1856, elle fit un voyage en Orient. Ses biens, mis sous séquestre, ne lui furent rendus que par l'amnistie de 1857. Devenue veuve en 1858, elle revint s'établir à Milan après l'annexion de la Lombardie au Piémont et y resta jusqu'à sa mort. Elle était un des principaux écrivains du journal *l'Italie* de Turin. En France, elle avait collaboré successivement au *Constitutionnel*, à la *Démocratie pacifique*, à la *Liberté de penser*, au *National*, qui publia ses *Souvenirs d'exil* (1850), à la *Revue des Deux Mondes*, qui reçut particulièrement ses impressions de voyage. Tous les ouvrages de la princesse Belgiojoso, sauf un, ont été écrits en français. Elle a donné une traduction de la *Scienza Nuova* de Vico. Son *Essai sur la formation du dogme catholique* (4 vol., 1846) a paru sans nom d'auteur. On a d'elle des *Notions d'histoire à l'usage des enfants* (1851) ; *Emina, récits turco-asiatiques* (2 vol. 1856) ; *Asie Mineure et Syrie* (1858) ; *Scènes de la vie turque* (1858) ; *Histoire de la maison de Savoie* (1860) ; *Réflexions sur l'état actuel de l'Italie et sur son avenir* (1869), publiées d'abord en italien. F. HENNEGUY.

FIN DU TOME CINQUIÈME

EFERUS - Recherches & Classification numériques